Nota La table du 1er Semestre est reliée à la page 148 (à la suite du N. 3).

La table du 2e Semestre est reliée en tête du volume

L'ÉCONOMISTE

FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

L'ÉCONOMISTE

FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Rédacteur en chef : M. PAUL LEROY-BEAULIEU

2e ANNÉE — 3e VOLUME — 1874

PARIS
17, rue du Faubourg-Montmartre, 17
1874

TABLE ANALYTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES
CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME
DU JOURNAL
L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS
(Du 1er Juillet au 31 Décembre 1874)

A

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

TABLE ALPHABÉTIQUE.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE. — 21543-4.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL·HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A **Londres**, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A **Florence** et à **Rome**, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points)

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 3 JANVIER 1874. NUMÉRO 1.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

AVIS. — *Nos abonnés recevront prochainement la table analytique des matières traitées par l'*Économiste Français *en 1873.*

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES NOUVELLES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES DE LA FRANCE.

Ce qui caractérise les dernières discussions sur le budget de 1874, ce sont les révélations imprévues et cependant bien naturelles qu'elles ont provoquées. Il est désormais démontré que le budget de 1874 est un budget provisoire qui ne donne pas la mesure définitive de nos charges ordinaires et irréductibles. C'est un phénomène attristant que nous n'ayons pas encore atteint le point culminant des dépenses publiques, et qu'il faille nous attendre à voir s'enfler davantage, dans les prochains exercices, les chiffres des crédits ministériels. Chaque année, depuis la guerre, on a voté un chiffre considérable d'impôts, qui devait suffire, d'après les affirmations gouvernementales, pour mettre le budget en équilibre; l'année suivante, on est toujours venu demander un supplément de taxes, donnant ainsi un démenti formel aux déclarations catégoriques du gouvernement pendant l'année antérieure. Notez, cependant, que les impôts nouveaux, considérés en masse, n'ont pas trompé l'attente du législateur. Ainsi le rendement des impôts et des revenus indirects, pendant les onze premiers mois de l'exercice 1873, n'est resté que de 10 ou 12 millions au-dessous des prévisions budgétaires, ce qui est une proportion fort satisfaisante, puisque la moins-value n'est pas de 3/4 0/0. L'erreur n'a donc pas porté sur l'évaluation des recettes, mais bien sur l'appréciation exacte des dépenses normales et ordinaires.

On sait que le budget rectifié de 1874, tel qu'il a été présenté par M. Magne, monte, en chiffres ronds, à 2,527 millions de francs pour les dépenses, dépassant de 764 millions le budget des dépenses de l'année 1869, lequel ne s'élevait qu'à 1,762 millions et demi de francs. On se flattait que cet écart de 764 millions était en grande partie justifié par un amortissement réel et effectif de 200 millions de francs par année; on croyait aussi que cette augmentation de 764 millions de francs était le point culminant de l'accroissement de nos budgets. Les récentes discussions sont venues malheureusement prouver que ces espérances étaient des illusions.

En premier lieu on a démontré que les crédits actuels accordés aux ministères de la guerre, de la marine, de l'instruction publique et des travaux publics sont insuffisants. Pour exécuter consciencieusement les dernières lois militaires, qui sont encore sur bien des points une lettre morte, la dotation accordée au ministère de la guerre en 1874 devrait être rehaussée, d'après les évaluations les plus modérées, celles de M. de Castellane, de 25 millions par année. M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy a déclaré avec insistance que notre marine périrait si dans les prochains exercices sa dotation n'était accrue de 10 millions au moins ; personne n'ignore que le ministère de l'instruction publique aura à réclamer 5 ou 6 millions pour l'élévation du traitement des instituteurs, et 2 ou 3 millions tous les ans pour l'amélioration de nos établissements d'instruction supérieure. Enfin le ministère des travaux publics est certainement très à l'étroit dans son budget actuel; il peut payer les garanties d'intérêts dues aux chemins de fer, mais il doit emprunter pour solder aux compagnies les subventions qui leur ont été promises dans des temps plus prospères, et il lui est à peu près impossible de prendre de nouveaux engagements pour l'avenir. La situation, il est vrai, tendra à devenir meilleure à mesure que le poids des garanties d'intérêts diminuera, et l'on compte que dans dix ou douze ans au plus le fardeau de ces garanties aura totalement disparu. Malgré cette éventualité heureuse qui augmentera progressivement les ressources disponibles du budget des travaux publics par le seul fait de la progression probable des recettes des nouvelles voies ferrées, on ne peut se dissimuler que les crédits alloués à ce ministère devront être assez notablement accrus en 1876 ou en 1877.

Ainsi, en récapitulant les chiffres probables des accroissements de dépenses dans les prochains exercices, on trouve 25 millions pour le ministère de la guerre, 10 pour la marine, 10 pour l'instruction publique, 10 ou 15 pour les travaux publics; c'est 55 ou 60 millions d'augmentation de dépenses que l'on peut prévoir pour les prochains exercices.

Nous n'en avons pas fini, malheureusement, avec ces révélations attristantes qui ont rempli la récente discussion du budget. L'augmentation de dépenses que nous avons indiquée pour le ministère de la guerre n'a pour objet que l'exécution des lois militaires récemment votées. Mais la question du rétablissement du matériel de guerre et de la construction de forteresses nouvelles est aussi un problème qui doit attirer l'attention. M. le duc d'Audiffret-Pasquier et ses collègues des commissions parlementaires spéciales estiment à 1,300 millions environ la somme nécessaire pour la reconstitution de nos approvisionnements. Aucun crédit n'a figuré jusqu'ici pour ce service au budget ordinaire ; c'est le compte de liquidation seulement qui a fait face à la première partie de ces dépenses.

Il plane encore sur le compte de liquidation un mystère difficile à pénétrer. D'après les tableaux qu'a publiés M. Magne, et que l'*Economiste Français* a reproduits dans ses numéros du 8 et du 15 novembre 1873, les ressources affectées au compte de liquidation seraient les suivantes :

Produit de l'aliénation de rentes provenant des rachats de la caisse d'amortissement et de leurs arrérages échus ou à échoir...............Fr.	90.000.000
Produit de la vente d'immeubles domaniaux	35.000.000
Reliquat du supplément de l'emprunt de 3 milliards...............	100.000.000
Excédant de recettes de l'exercice 1869, définitivement arrêté........	57.973.568
Reliquat probable des ressources extraordinaires affectées à l'exercice 1870.........................	340.000.000
A reporter...	622.973.568
Report...	622.973.568
Reliquat probable des ressources extraordinaires affectées à l'exercice 1871..........................	108.564.000
Ressources à demander à la dette flottante.......................	41.737.432
Total.......Fr.	773.275.000

On le voit, les ressources de ce compte de liquidation se composent de reliquats d'emprunts, de ventes de domaines ou d'emprunts à effectuer dans l'avenir.

Un projet de loi spécial, déposé par M. Magne, propose de demander à ce compte de liquidation une somme de crédits de 173,242,965 francs pour l'année 1874 : soit 127 millions, en chiffres ronds, pour la reconstitution du matériel de guerre, 10 millions pour la reconstitution du matériel de la marine, 29 millions et demi pour le remboursement des dépenses des mobilisés, 4 millions pour la reconstruction des édifices publics brûlés, et 3 millions pour la reconstitution des approvisionnements de tabacs. Si l'Assemblée adopte ce projet, comme il est probable, l'ensemble des prélèvements faits sur le compte de liquidation en 1872, en 1873 et en 1874, s'élèvera, d'après M. Magne, à 543,919,810 francs ; et les sommes disponibles sur ce compte, pour les exercices postérieurs à 1874, ne monteront qu'à 229 millions de francs, et même à 187 millions et demi de francs seulement, si l'on déduit du compte de liquidation la somme de 41 millions et demi que l'on se propose de prendre sur la dette flottante, ce qui constitue évidemment une recette des plus incertaines.

On voit combien l'existence du compte de liquidation sera brève ; on y trouvera encore, pour l'année 1875, des ressources égales à celles qu'il a fournies à l'année 1874 ; mais le compte de liquidation ne pourra plus verser qu'une somme tout à fait insignifiante à l'année 1876. Le budget ordinaire seul devra supporter alors tout le poids des charges qu'on avait momentanément fait peser sur le compte de liquidation.

Or, quelles seront ces charges ? S'il est vrai que la reconstitution de notre matériel de guerre doive coûter 1 milliard 300 millions, il est exact, d'un autre côté, que le compte de liquidation n'aura pas fourni pour cette dépense plus de 400 millions. Ainsi, quand le compte de liquidation sera épuisé, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1876, il restera encore 900 millions environ à dépenser pour remettre notre état militaire en bonne situation, et même 1 milliard, si l'on ne néglige pas les travaux de forteresses.

Il sera impossible alors de faire face à la fois, sur les fonds du budget, au paiement des 200 millions remboursables à la Banque, à l'augmentation de 50 ou de 60 millions des crédits ordinaires de la guerre, de la marine, de l'instruction publique et des travaux publics, et enfin à une dépense annuelle de 140 ou de 150 millions pour le matériel de guerre, à supposer que l'on veuille avoir terminé la reconstitution avant l'année 1883. Pour pourvoir à toutes ces dépenses sur les fonds ordinaires du budget, il faudrait ou bien mettre 200 millions d'impôts nouveaux, en dehors des 145 millions que demande actuellement M. Magne et dont la Chambre a déjà voté une grande partie ; ou bien que les impôts établis en 1874 fournissent, en 1876 ou en 1877, une plus-value d'environ 200 millions sur les évaluations de la première de ces années, ou bien enfin que l'on puisse faire 200 millions d'économies sur la généralité des dépenses ministérielles. Il n'est pas besoin de dire que ces trois éventualités sont chacune au plus haut degré improbables, et que l'on ne peut même pas espérer qu'elles se combinent toutes les trois de manière à produire ensemble le résultat désirable.

Ces perspectives financières, pour 1876 ou 1877 et les suivantes, doivent suggérer à notre gouvernement des résolutions viriles. L'heure des petits expédients,

de ces impôts infinitésimaux qui coûtent beaucoup au public et rapportent peu, est passée. Il faut que les recettes supplémentaires du Trésor soient puisées à une source plus large et plus continue.

Nous ne sommes pas de ceux qui refuseront à l'Etat les sommes qu'il juge nécessaires à son existence régulière et à sa sécurité. Dans le dernier banquet offert par les Amis de la paix au propagateur du système de l'*arbitrage international*, M. Henry Richards, un député de la Seine, M. de Pressensé, s'écriait, après avoir fait l'éloge de la paix : « Nous ne nous sentons pas le droit actuellement de désarmer notre pays. » Nous partageons complétement cette sage opinion. Ainsi nous accorderions à l'Etat toutes les sommes dont il a besoin pour la reconstitution du matériel de guerre, nous pensons aussi qu'il faut sortir du cours forcé dans un laps de temps qui ne dépasse pas quatre ou cinq ans ; nous croyons qu'un Etat dans la situation où se trouve la France doit pourvoir à un amortissement régulier de sa dette publique et qu'une somme de 100 ou 150 millions par an est nécessaire pour ce service. Comment donc faire face à toutes ces nécessités sans écraser le pays? Ce n'est pas, selon nous, une œuvre impossible, si on a du courage.

Parmi les 145 ou 150 millions d'impôts proposés par M. Magne, il y en a que nous repoussons avec la conviction qu'ils seraient singulièrement funestes au pays : ce sont ceux sur la petite vitesse, sur les chèques, les effets de commerce, le savon, etc. Quelques-uns de ces impôts sont déjà votés ; nous ne cesserons, néanmoins, de protester contre eux dans l'espoir qu'un jour on pourra les rapporter. Mais il est plusieurs autres de ces impôts que nous approuvons et dont le rendement est présumé devoir s'élever à 100 millions. Eh bien ! nous croyons que rien ne serait plus aisé que d'établir 100 autres millions d'impôts, sans jeter aucun trouble dans le pays : c'est au remaniement des contributions directes qu'il faudrait avoir recours.

La proposition de M. Feray, pour la révision des évaluations cadastrales, peut et doit rapporter 60 ou 70 millions au moins ; celle de M. Wolowski, qui consiste à capitaliser au denier 25, au lieu du denier 20 du revenu, les immeubles ruraux qui sont l'objet de mutation par décès ou par dotation, produirait 10 millions ; celle enfin de M. Raoul Duval, d'après laquelle les droits de succession en ligne directe seraient portés à 2 0/0 décimes compris, rapporterait encore 25 millions. Faites le compte, et vous avez 100 millions d'impôts qui rentreraient aisément, et sans aucune gêne pour la production. Si l'on ajoute ces 100 millions d'impôts aux 100 autres millions que nous acceptons parmi ceux qu'a proposés M. Magne, on arrive au chiffre de 200 millions.

Que l'on pratique enfin quelques économies, qu'il est urgent de faire sur certaines administrations où les états-majors et les rouages sont trop nombreux, l'on pourra alors facilement, quand le compte de liquidation sera épuisé, c'est-à-dire en 1876 ou en 1877, faire face aux dépenses nécessitées par la reconstitution du matériel de guerre et par les nouveaux besoins des ministères de l'instruction et des travaux publics, ainsi qu'à un amortissement régulier de 100 millions au moins. Nous sommes même convaincu qu'on verra les plus-values de recettes reparaître, le crédit public se relever, et que, au bout de peu d'années, par la double ressource des conversions de notre 5 0/0 et des plus-values d'impôts, il serait possible de diminuer ou de supprimer la plupart des taxes qui sont une gêne pour la production ou qui pèsent trop lourdement sur la consommation. Mais pour obtenir ce résultat qui n'est pas une chimère, il faut renoncer à tous les petits moyens, stériles pour le Trésor, désastreux pour l'industrie, et recourir à la seule ressource vraiment féconde : le remaniement des impôts directs.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LES RÉFORMES ADMINISTRATIVES.

LES TRÉSORIERS GÉNÉRAUX.

(2e article.)

Nous avons examiné dans un précédent article (1) les services que rendent les trésoriers généraux, et nous sommes arrivés à cette conclusion, que l'Etat aurait grand avantage à se dégager de leur intermédiaire, et à demander directement aux particuliers les fonds dont il a besoin pour constituer la dette flottante.

Cette réforme serait fort analogue à celle que nous avons vu réaliser pour les émissions d'emprunt. Pendant longtemps, on crut ne pouvoir faire ces émissions qu'avec l'aide de puissants banquiers ou de compagnies qui soumissionnaient la totalité de l'emprunt, soit de gré à gré avec le ministre soit par adjudication, et se chargeaient de le placer dans le public. Depuis une vingtaine d'années, l'Etat s'est enfin avisé de s'adresser directement aux souscripteurs définitifs, et l'expérience a montré les avantages du nouveau système. Pourquoi ne pas faire, pour la dette flottante, qui n'est au fond qu'un emprunt temporaire, ce qui réussit pour la dette consolidée?

Nous avons déjà répondu à l'objection la plus sérieuse qui nous paraît pouvoir être faite. Nous proposons de remplacer ainsi les 60 ou 100 millions que fournissent les avances des trésoriers généraux, et de réduire autant que possible les émissions de bons du Trésor qui sont fort onéreux par l'élévation du taux de leur intérêt. Il faudrait réunir pour cela en tout 200 ou 250 millions. Nul doute pour nous que le public ne les fournit très-facilement et n'offrît même bien davantage, si on ouvrait des guichets dans tous les centres de quelque importance, et si l'on acceptait des dépôts remboursables à vue, au moyen de chèques par exemple. Mais en temps de crise, nous dit-on, ces 250 millions qui pourraient être immédiatement réclamés ne feraient-ils pas courir des dangers à l'Etat? Nous avons fait remarquer que ces dangers existent déjà avec le système actuel, et que le nôtre ne les aggrave pas. Une crise peut forcer les trésoriers généraux à retirer leurs avances pour rembourser leurs déposants, et si le placement des bons du Trésor, se trouvant brusquement arrêté, ne venait plus fournir chaque jour les sommes nécessaires pour rembourser ceux qui viennent à échéance, l'Etat se trouverait en présence des mêmes difficultés que s'il avait emprunté en compte courant.

Au reste, cette crainte d'une crise doit-elle être assez grande pour empêcher de réaliser une mesure qui donnerait une économie d'environ 4 ou 5 millions par an? Et nous établirons plus loin que c'est à cela, au minimum, que s'élèverait le bénéfice réalisé par l'Etat.

Enfin, nous pouvons appuyer notre opinion sur les paroles que prononçait à la Chambre, le 28 juillet 1868, l'éminent ministre qui dirige actuellement nos finances :

« Dans un moment de trouble général, disait-il, » et si la confiance venait à disparaître des esprits, si » nous avions la douleur de voir le retour de ces » tristes moments où l'on ne croit plus à rien, où » l'on désespère de tout, je ne nie pas que les difficultés que l'on a vues ne puissent se représenter; » mais il faut bien espérer que ces temps exceptionnels où les esprits s'abandonnent, où personne n'a » plus foi dans le lendemain, où chacun ne compte » que sur soi et sur la possession directe et manuelle » de ses ressources, il faut bien espérer que ces » moments ne se reproduiront pas. D'ailleurs, *ce n'est* » *pas en vue de pareils cataclysmes qu'on peut fonder* » *des institutions dont la nature est de durer.*

(1) Voir *l'Economiste Français* du 13 décembre dernier.

» .... Si on se préoccupait trop exclusivement
» de pareilles éventualités, il faudrait liquider immé-
» diatement la Banque.... »

Ces paroles, prononcées au sujet des fonds prêtés par les caisses d'épargne à la dette flottante, s'appliquent parfaitement au système que nous proposons.

Mais que deviendraient les trésoreries générales? Pour nous en rendre compte, il faut examiner avec quelques détails les conditions de service qui leur sont faites.

Nous avons expliqué que leurs émoluments proviennent de trois sources bien différentes :

1° Leur traitement fixe et leurs diverses commissions ou remises sur les recettes, les dépenses, le produit des coupes de bois, les fonds placés au Trésor par les communes. Ces sommes sont prévues au budget de 1874 pour un total de 3,968,200 francs. Le Trésor considère que la moitié de ces émoluments suffit pour indemniser le trésorier de ses frais de bureau et de gestion. La retenue pour le service des pensions civiles ne frappe que l'autre moitié seulement, à titre de traitement net. D'après cette manière de voir, il faudrait admettre que le produit moyen d'une trésorerie serait de 23,218 francs. Lorsque nous avons supposé, avec M. le marquis d'Audiffret, que ce produit net moyen était seulement de 12,000 francs, nous avons donc calculé très-largement les frais de gestion;

2° Le produit de leur compte courant avec le Trésor (compris dans le crédit inscrit au budget pour les intérêts de la dette flottante). On peut admettre que chaque trésorier touche 8 0/0 du montant de ses avances soit à titre d'intérêts soit par diverses bonifications, et qu'il ne sert que 4 0/0, au plus, à ses correspondants. Le montant total des avances étant de 65 millions, un calcul très-simple montre que le bénéfice net réalisé par les trésoriers s'élève, de ce chef, à un total de 2,600,000 fr.; soit, pour chaque trésorerie, en moyenne 30,000 fr. ;

3° Enfin, les commissions qui lui sont allouées pour divers services étrangers au Trésor, tels que celui de la Ville de Paris, du Crédit foncier, de la Caisse des dépôts et consignations, etc., — mémoire.

La suppression du compte courant, tarissant la seconde et la plus abondante de ces sources de revenus, ne laisserait à chaque trésorier qu'un revenu net de 20 à 25,000 francs en moyenne, et donnerait à l'Etat une économie de 2 millions et demi. Si l'on y ajoute celle qui serait réalisée sur les bons du Trésor, on arrive facilement au titre de 4 ou 5 millions dont nous avons parlé plus haut.

Bien que fort déchus de leur splendeur passée, la situation des trésoriers généraux nous semblerait, à vrai dire, encore fort tolérable. On trouverait sans doute facilement des hommes assez riches pour fournir un cautionnement dont le chiffre s'élève en moyenne à 350,000 fr., et qu'attirerait l'appât d'une position fort honorable, rétribuée en moyenne de 20 à 25,000 francs. Ne voyons-nous pas les places de receveurs particuliers vivement recherchées? Les conditions dans lesquelles se présentent ces recettes ont une grande analogie avec ce que seraient les trésoreries, si notre système était adopté.

Elles en différeraient cependant encore par un point important, le service du payement des dépenses, que le trésorier général seul effectue. Il ne s'agit pas ici de l'opération matérielle qui consiste à remettre l'argent au créancier du Trésor; cela se fait dans toutes les caisses publiques, sans qu'elles soient cependant chargées de ce qu'on appelle, en terme d'administration, *le payement*. Il s'agit d'un service beaucoup plus délicat, de l'examen de la validité du mandat que présente le créancier. Un agent spécial, le payeur, était autrefois chargé de faire cet examen dans chaque chef-lieu de département, et d'apposer le *vu bon à payer*. Un décret du 21 novembre 1865 a réuni ces fonctions à celles des receveurs généraux, qui devinrent les *trésoriers payeurs généraux*. Il n'est pas sans intérêt de rappeler dans quelles circonstances fut prise cette mesure.

Le ministre des finances d'alors (M. Achille Fould) avait l'intention de réduire les receveurs généraux au rôle d'agent purement administratif, et de réaliser ainsi précisément la réforme que nous réclamons aujourd'hui. Il avait, dans les payeurs, un personnel d'hommes très-capables, très-expérimentés en matière d'administration financière, auxquels les positions de trésoriers généraux, toutes réduites qu'elles eussent été, convenaient encore parfaitement, et qui se montraient prêts à prendre la succession de ceux de ces hauts comptables qui se seraient retirés. Un premier essai fut tenté à Limoges, et l'on crut que l'heure de la grande réforme avait sonné pour le service de la trésorerie.

Mais les trésoriers généraux défendirent alors leur position attaquée avec cette même énergie qu'ils ont toujours déployée depuis. L'empereur ne fut peut-être pas indifférent au désir de conserver à sa disposition ces places si bien rétribuées, et le coup qui les menaçait fut détourné, du moins en partie. Au lieu de rattacher le service des recettes à celui du payeur, on fit l'inverse, et le compte courant que l'on avait déjà supprimé à Limoges, fut rétabli. C'était un avortement complet de la réforme projetée.

Cependant M. Fould, voulant absolument réaliser une économie de 2 millions, y parvint au moyen des traitements des payeurs supprimés, et par une révision du tarif des remises. En leur annonçant la diminution qu'allaient subir leurs émoluments, il disait aux trésoriers généraux que leur position en deviendrait plus stable.

Il est très-douteux pour nous que la mesure prise le 21 novembre 1865 ait été heureuse, malgré l'économie qu'elle produisit pour le Trésor. Nous n'avons rien à objecter contre la révision du tarif des remises, révision qui a laissé encore aux intéressés une rémunération très-large, mais diverses considérations nous font regretter la réunion du service des payeurs à celui de la recette. De telles réformes ne diminuant pas, au fond, la somme totale de travail qui doit être exécuté, n'ont pour résultat que de remettre entre les mains d'un commis en sous-ordre ce que faisait autrefois un agent directement responsable. Il est difficile que la bonne exécution du service ne souffre pas de ce déplacement de responsabilité. Les anciens payeurs s'occupaient personnellement du travail. On sait qu'il n'en était pas toujours de même des receveurs généraux, qui avaient une assez grande tendance à s'en fier à leurs fondés de pouvoirs. Le surcroît d'attributions qu'on leur imposait devait augmenter cette tendance, en rendant plus difficile la surveillance de tous les détails de leurs bureaux.

Nous voudrions donc voir rétablir l'ancien service des payeurs. — Qu'on ne se figure pas d'ailleurs que ce serait une bien lourde charge imposée à l'Etat; au contraire. Leurs traitements et frais de service s'élevaient, lors de leur suppression, à 1,397,500 francs, mais les commissions sur les dépenses qu'il a fallu allouer aux trésoriers généraux étaient, dès 1867, de 1,872,663 francs, et sont prévues, au budget de 1874, pour 2,081,400 francs. Il y aurait donc économie à reconstituer l'organisation de ces agents à traitements fixes, bien moins coûteux pour le Trésor que les receveurs généraux.

La suppression du compte courant, le rétablissement des payeurs feraient disparaître les différences essentielles qui existent entre les fonctions des trésoriers généraux et celles des receveurs particuliers. La situation des premiers resterait encore, cependant, plus avantageuse au point de vue pécuniaire. — En effet, s'ils sont chargés de surveiller la gestion des receveurs d'arrondissement, et s'ils encourent par là

une certaine responsabilité ; s'ils sont forcés d'avoir des bureaux un peu plus nombreux à cause de la centralisation d'écritures qui leur est confiée, ils sont largement indemnisés de ces risques et de ces frais par les commissions qu'ils touchent sur la totalité des recettes du département, et par le partage qu'ils font avec leurs subordonnés des diverses remises allouées à ceux-ci. Que l'on ne s'inquiète donc pas de la difficulté du recrutement ; on trouverait facilement des hommes honorables offrant, comme antécédents et comme fortune, des garanties suffisantes, et disposés à accepter des fonctions dans les conditions que nous venons d'indiquer. Peut-être arriverait-il que ces nouveaux trésoriers, moins richement rétribués que les actuels, éprouveraient le besoin de faire des économies sur le personnel qu'ils emploient, peut-être supprimeraient-ils un de leurs deux ou trois fondés de pouvoirs, et participeraient-ils davantage au travail de leurs bureaux. Nous ne saurions voir à cela aucun inconvénient, au contraire.

Peut-être encore ces positions, devenues moins brillantes, attireraient-elles moins de candidats étrangers à l'administration. Personne n'ignore, en effet, que les agents vieillis dans le service ne voient jamais, sans quelque désappointement et quelque jalousie, de nouveaux venus s'installer de haute lutte dans une position qu'ils ambitionneraient ardemment. De là un relâchement inévitable dans les liens de la discipline et de la hiérarchie. Ceci est un point sur lequel il n'est pas besoin d'insister. Pour le public même, il serait bon que les trésoreries générales ne pussent plus être appréciées comme de grasses sinécures accordées à la faveur. — Trop de gens sont disposés à les considérer ainsi, même quand il n'en est rien. — Il serait d'un excellent effet qu'on ne les vît plus accorder qu'à l'ancienneté et à la distinction des services.

S'il nous était permis d'indiquer enfin notre opinion tout entière, nous voudrions que la réforme fût poussée jusqu'au bout et que le receveur du chef-lieu de préfecture fût assimilé complétement à ceux des arrondissements. Voici les motifs sur lesquels nous nous appuyons :

Le trésorier général, chargé de diriger le recouvrement de l'impôt dans l'arrondissement chef-lieu, se trouve par là remplir les mêmes fonctions que ses subordonnés dans les autres arrondissements. Il saute aux yeux qu'une telle organisation est vicieuse. Comment adressera-t-il avec autorité des reproches à ses inférieurs, quand ceux-ci peuvent faire une comparaison qui n'est pas toujours à l'avantage du chef de service ? Comment prescrire le redressement d'irrégularités qu'il laisse quelquefois subsister dans son propre arrondissement ?

En outre, si l'on juge que les occupations d'une recette particulière sont assez nombreuses pour employer le temps d'un comptable, et cela est vrai pour la majorité de ces recettes, est-il raisonnable de croire que le receveur de l'arrondissement chef-lieu, c'est-à-dire du plus important des arrondissements, peut ajouter à ces occupations la surveillance de tout le département ?

Ajoutons en passant que ces considérations nous conduisent à apprécier défavorablement la mesure récente qui réunit les perceptions de ville aux recettes. L'inconvénient est ici plus grave encore, car le trésorier ou le receveur particulier devient ainsi le collègue, en quelque sorte, d'un comptable qui lui est subordonné de bien plus loin. Tout fait espérer, d'ailleurs, que l'Assemblée reviendra prochainement sur cette mesure qui n'a produit ni les économies ni les bons effets que l'on en attendait.

Nous voudrions donc que la recette du chef-lieu fût absolument analogue à celles des arrondissements.

Mais, cependant, nous dira-t-on, il faut bien un chef de service pour centraliser les écritures et rendre les comptes à la Cour. Chargerons-nous les bureaux du ministère de surveiller directement tous les receveurs d'arrondissement ? Il faudrait pour cela tripler au moins le personnel de la direction générale de la comptabilité publique, augmenter énormément le travail considérable sous lequel elle est près de succomber. En outre, il est évident que des bureaux sans responsabilité propre, placés au loin, dirigeraient fort mal le service. Une telle solution ne saurait être acceptée. Ce serait une centralisation tout à fait excessive, et sans considérer comme une panacée universelle cette décentralisation dont le nom seul est souvent un argument puissant aujourd'hui, nous pensons qu'il est bon de décharger autant que possible l'administration centrale.

On pourrait peut-être, revenant au projet primitif de M. Fould, charger le payeur de diriger la marche du recouvrement dans son département. Mais ce serait là encore une de ces réunions de service contre lesquelles nous nous sommes élevés plus haut, et nous croyons que le payeur aurait assez à faire avec le service de la dépense pour ne pas lui donner un surcroît de besogne.

La meilleure solution consisterait, selon nous, à créer par groupe de trois ou quatre départements un chef de service qui n'aurait à diriger directement le recouvrement dans aucun arrondissement, mais serait chargé seulement de la centralisation des écritures, de la reddition des comptes et de la surveillance. Responsable de la gestion des receveurs particuliers, comme ceux-ci le sont de celle des percepteurs ; placé à peu de distance, il pourrait exercer cette surveillance par de fréquentes vérifications de caisse ; il ferait tenir dans ses bureaux les comptes courants que nous proposons au Trésor d'ouvrir à tous les particuliers, et le travail d'écritures qu'il aurait directement à surveiller ne serait pas assez considérable pour le mettre dans l'impossibilité, comme le sont aujourd'hui tant de trésoriers généraux, de prendre connaissance de tous les détails de son service.

Où trouverions-nous des fonds pour cette création, sans imposer de nouvelles charges au budget ? A cette question la réponse est facile. — Nous n'aurions plus que des receveurs particuliers dans les chefs-lieux de préfecture. Il n'y aurait donc plus aucune raison de leur allouer un traitement fixe supérieur à celui des autres receveurs particuliers. En outre, il est bien évident qu'ils ne devraient plus toucher de commission sur l'ensemble des recettes du département, ni partager les diverses remises allouées aux comptables placés dans les arrondissements. Si nous transportons au chef de service que nous proposons de créer, et ces commissions et ces remises, si nous lui donnons un traitement fixe formé des économies que nous réalisons sur ceux des receveurs de chef-lieu de département, nous lui aurons constitué une somme d'émoluments très-suffisante pour rendre fort enviable une telle position, pour l'indemniser très-largement de la responsabilité et des frais qu'il aurait à supporter.

Nous ne terminerons pas cette étude sans faire remarquer qu'il serait parfaitement possible de réviser aussi l'organisation des recettes particulières. Dans le but de créer une uniformité dont l'utilité est tout à fait douteuse, on a placé un receveur particulier dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, et bien souvent l'importance du service qui lui est confié ne justifie en aucune façon la charge que supporte ainsi le budget. Pourquoi ne pas imiter, pour le service des recettes, l'exemple que donne l'administration des contributions indirectes, dont la gestion est si économique ? Cette administration ne place pas un comptable supérieur (le receveur principal) dans chaque arrondissement à beaucoup près. Elle s'est guidée, pour former les circonscriptions de ces principalités, sur l'importance du service que devaient exécuter ses agents et non sur une division administrative qui n'a rien à voir

avec les finances. Les chemins de fer, qui rendent presque partout les communications bien plus faciles entre les chefs et les subordonnés qu'elles ne l'étaient lors de l'organisation du service des recettes, ont d'ailleurs introduit un élément nouveau dont il faudrait tenir compte.

Une telle révision permettrait certainement de supprimer un grand nombre de recettes particulières et procurerait ainsi une très-notable économie pour le Trésor.

Nous résumons ainsi qu'il suit nos propositions :

1° Supprimer le compte courant des trésoriers généraux et leur service comme banquiers du Trésor. Le remplacer par des comptes courants avec chèques ouverts aux particuliers dans tous les centres de quelque importance ;

2° Rétablir l'ancien service des payeurs ;

3° Ne plus avoir qu'un receveur particulier dans les chefs-lieux de préfecture ;

4° Créer des chefs du service des recouvrements, chargés de surveiller la gestion des receveurs particuliers et responsables de cette gestion, par groupe de trois ou quatre départements ;

5° Réviser l'organisation des recettes particulières dont beaucoup peuvent être supprimées.

Nous croyons avoir établi que le service serait tout aussi bien, — sinon mieux, — assuré, et que le Trésor réaliserait ainsi de très-notables économies.

LA QUESTION DE LA HOUILLE.

Le professeur Rogers a estimé que les gisements houillers de la France devaient s'étendre sur une surface de 12,644 kilom. carrés. Malheureusement, la stastistique officielle des mines constate que 2,207 kilom. carrés, sont seuls exploités. Quatre-vingt-dix mille ouvriers, répartis dans soixante et onze bassins houillers, composent le personnel des mines. Sur quatre cent quarante-huit concessions, il y en a cent vingt-trois dans lesquelles on ne travaille pas.

Quelles peuvent être les causes de cette inaction ? L'examen des divers gisements de houille nous fournira, à ce sujet, des indications précieuses.

On classe généralement les bassins français en trois régions : 1° celle du Nord ; 2° celle du Centre, et 3° celle du Midi.

La région du Nord occupe les départements du Nord et du Pas-de-Calais ; d'un côté, elle confine aux gisements belges dont elle est la prolongation ; les couches se dirigent d'un autre côté vers Hardinghen et Boulogne, et vont très-probablement se réunir à celles des collines Mendip, au sud-ouest de l'Angleterre. Ce fut dans la région du Nord que l'on fit les premières tentatives d'exploitation ; et c'est aussi dans ce bassin que la production s'est le plus rapidement développée. Les mineurs avaient cependant à lutter contre des obstacles naturels considérables. L'épaisseur du terrain crétacé qui recouvre la formation houillère varie entre 73 mètres et 137 mètres. En outre, l'abondance des eaux souterraines que l'on rencontre à différents niveaux rend le forage des puits très-difficile. Dans la partie la plus riche du bassin, les couches sont peu épaisses, mais régulières et nombreuses. Anzin en possède dix-huit d'une épaisseur de 11^{m},70 ; Aniche, douze, formant une masse de 6^{m},90, et Douchy en compte quatre d'une épaisseur totale de 3^{m},45.

L'exploitation des bassins du Nord est aussi bien faite que possible, et il est peu probable que l'enquête ait à signaler beaucoup d'imperfections de ce côté.

« Quant aux moyens auxiliaires dont l'industrie des mines a, plus que toute autre peut-être, un si urgent besoin, la nature et l'activité humaine les ont accumulés et développés dans le nord de la France, de telle sorte qu'il ne reste à réaliser, sous ce rapport, que peu de progrès.

» En effet, en dehors des voies de communication primitives, des rivières, de très-nombreux canaux permettent d'effectuer les envois vers l'intérieur du pays à peu de frais ; c'est par eux qu'ont lieu, en grande partie, les transports de charbon les plus importants.

» D'un autre côté, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de France pour remarquer que le réseau des chemins de fer devient de plus en plus complet et resserré à mesure que l'on s'avance vers le nord. »

Cette citation extraite d'une série d'articles de M. Georges Desroches, publiés dans *la Liberté* et soumis depuis à la commission des houilles, caractérise la situation, relativement privilégiée, de la région du Nord.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les deux autres régions.

La région du Centre possède des bassins houillers peu étendus, irréguliers, inégaux ; les couches, pour nous servir d'une expression de M. Gustave Maurice, sont à l'état fragmentaire. Elles présentent çà et là une grande épaisseur allant de 12 à 24 mètres ; mais souvent aussi, des solutions de continuité se présentent. La houille elle-même change quelquefois brusquement de nature.

Les gisements les plus importants de la région du Centre sont ceux de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier, qui s'étendent sur un parcours de 54 kilomètres. Les couches inférieures reconnues présentent un développement de 24,300 hectares ; l'une d'elles n'a pas moins de 9 à 21 mètres d'épaisseur. Pour les atteindre, il faut percer une couche profonde de grès stériles traversée par une vingtaine de gisements de charbon de 0^{m},90 à 4^{m},80.

Le bassin de Saône-et-Loire fait partie de la même région. C'est sur son territoire que sont établies les mines du Creuzot, de Blanzy, de Montceau, de Montchanin et d'Epinac.

A Montchanin et au Creuzot on cite une couche qui atteint, sur un point, une épaisseur de 18 à 39 mètres.

L'attention de la commission d'enquête a été appelée sur une grave question : il a semblé à quelques personnes que les gisements du Centre, bien que séparés les uns des autres, étaient cependant groupés de manière à former un ensemble complet ; qu'il était donc permis de soupçonner, sans invraisemblance, que leurs couches pouvaient être reliées entre elles et continuées par d'autres couches encore inconnues, et que les sommets nord des Cévennes, les monts volcaniques de l'Auvergne et du Cantal pouvaient avoisiner des charbonnages aussi bien que les collines volcaniques du Nivernais.

M. Warington W. Smyth, inspecteur général des mines de la couronne et du duché de Cornouailles, semble avoir prévu cette question dans son livre sur la houille, traduit par M. Gustave Maurice. En parlant des bassins du Centre de la France, ce savant dit textuellement : « La plupart de ces gisements de houille sont malheureusement assis sur les roches primitives, en sorte que leur capacité est strictement bornée. Suivant l'opinion de quelques géologues français, ces couches seraient le résultat de dépôts lacustres, contrairement aux couches du Nord et de l'Angleterre qui reposent au milieu des assises du calcaire de montagne, d'origine indubitablement marine. »

Il ne resterait donc d'espoir que du côté du Creuzot et de Blanzy, qui offrent peut-être, surtout au sud-ouest, quelque continuité sous les terrains de formation plus récente qui les recouvrent.

La production des bassins du Centre est loin d'être proportionnée à son étendue. Les causes de cette anomalie sont multiples : les amas considérables que l'on rencontre dans certaines mines seraient, paraît-il, un obstacle à l'extraction. Pour exploiter des couches aussi épaisses que celles que nous avons citées, il est nécessaire d'agir avec une prudence extrême. La houille grasse s'effondrerait sur les galeries si on ne ménageait des réserves énormes, de puissants piliers de soutènement ; toutes ces opérations sont lentes et coûteuses. Dans d'autres mines, les couches de houille affectent parfois la forme de chapelets, c'est-à-dire qu'elles présentent des renflements successifs reliés entre eux par de minces filets de charbon. Cette disposition nécessite des travaux spéciaux, il faut creuser dans le roc pour passer d'une masse à l'autre. On a prétendu encore que l'administration dans les mines du bassin du Centre n'était peut-être pas aussi bien entendue que dans le Nord, où tout se fait avec économie et précision.

Au point de vue des transports, le bassin du Centre est assez mal partagé. L'Allier, la Loire et le Rhône, qui semblent les routes ouvertes aux produits des mines de cette région, n'offrent pas assez de régularité dans leur cours. Ce sont des auxiliaires capricieux, sujets à des inondations fréquentes et qui peuvent faire défaut au moment même où leur concours serait le plus utile.

La Loire, qui prend sa source au cœur même de la région du Centre, n'est qu'un torrent pendant qu'elle traverse les charbonnages, et ce n'est qu'après avoir dépassé le mont de la Madeleine qu'elle devient navigable. La prolongation du canal latéral de la Loire remédierait en partie à cet inconvénient.

L'état actuel des chemins de fer dans le bassin du Centre ne se prête pas au développement de la production minière. Il n'y a encore, pour ainsi dire, que les grandes

lignes d'exécutées. Les lignes secondaires manquent. Cela a d'autant plus d'importance que les consommateurs ne sont pas, comme dans le Nord, groupés et resserrés dans les environs des mines. Au contraire, la clientèle du Centre est éparpillée sur une vaste étendue, et les frais de transport grèvent lourdement les produits qui lui sont livrés.

La région du Midi possède plusieurs bassins qui peuvent facilement se développer. Le bassin d'Alais, qui s'étend dans le Gard et dans l'Ardèche, approvisionne les côtes de la Méditerranée. Il pourrait facilement fournir à nos ports un meilleur fret de sortie, si la production prenait l'importance qu'elle doit avoir. L'extraction des houilles du Gard est facile, puisqu'elles se rencontrent presque à fleur de terre. On objecte que la composition chimique de ces charbons les rend peu propres aux usages industriels, qu'ils ont le défaut d'encrasser les machines; ces charbons n'en sont pas moins excellents pour le chauffage. Cette qualité suffit à leur assurer un débouché certain, d'autant plus que leur prix de revient ne saurait être très-élevé, si l'on considère la situation exceptionnellement favorable des gisements.

Le bassin de l'Aveyron, dans lequel se trouve le grand établissement de Decazeville, a pris dans ces dernières années une grande importance. Des améliorations sérieuses ont été faites dans ces mines par M. Deseilligny, le ministre actuel du commerce. La production s'est élevée rapidement.

On peut espérer dans la région du Midi des résultats très-avantageux, si l'on exploite tous les gisements négligés jusqu'ici et si, comme tout le fait supposer, on découvre de nouvelles richesses minérales sous le terrain jurassique qui recouvre en beaucoup d'endroits la formation houillère.

En général, l'industrie extractive a fait, en France, des progrès très-réels, surtout depuis 1860. Voici quelques chiffres qui proviennent de l'administration des mines, et qui permettent de suivre la marche ascendante de la production de la houille:

En 1802 elle était de	8.440.800 quintaux.
1811	7.736.941
1820	10.936.578
1830	18.626.653
1840	30.033.820
1850	44.335.709
1860	83.037.000
1863	107.097.000
1865	116.004.049
1867	127.386.863
1869	134.200.000
1872	159.000.000

La consommation a suivi la même progression depuis 1860; elle était alors de 142,703,000 quintaux métriques ; en 1872, elle a atteint 225,000,000 quintaux. En moyenne, la France est obligée d'acheter chaque année environ 70,000,000 quintaux de houille pour combler la différence entre sa consommation et sa production. Le but à poursuivre actuellement est de développer le rendement de nos mines afin d'affranchir notre pays de ce tribut annuel. Le moment est propice pour de grands efforts. Les exigences des ouvriers anglais, les augmentations de salaires, les diminutions des heures de travail font peser sur les produits des mines du Royaume-Uni un impôt considérable qui équivaut pour nos houilles à une véritable prime : sachons profiter de l'occasion. L'Assemblée nationale, éclairée par l'enquête, pourra puissamment aider ce grand mouvement. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, pour beaucoup de bassins, le développement de la production peut facilement s'obtenir par l'amélioration des moyens de transport. La solution du problème dépend de l'impulsion qui sera donnée aux travaux publics. A titre d'encouragement pour l'industrie extractive de notre pays, le ministère de la marine ne pourrait-il pas aussi renoncer à la facilité qui lui a été donnée de s'approvisionner de houille en Angleterre? Sans doute le charbon anglais a des qualités incontestables; il est supérieur à beaucoup d'espèces françaises; mais n'est-ce pas une anomalie regrettable que de laisser ainsi nos bâtiments de guerre se fournir au dehors. Admettons un moment l'hypothèse, nous ne dirons pas d'une guerre, mais d'un conflit momentané entre les deux puissances: notre marine se trouverait prise au dépourvu, et il faudrait improviser à la hâte un service spécial et des dépôts dans nos ports.

Enfin une révision de la loi de 1810 dans un sens libéral produirait peut-être de bons effets. Il serait par exemple utile d'adoucir certaines prescriptions restrictives. Ainsi, pourquoi soumettre à l'autorisation préalable les fouilles entreprises dans le but de découvrir de nouveaux gisements? Un peu plus de liberté rendrait la recherche des mines plus fréquente. Pourquoi exiger des sociétés qui sollicitent des concessions de justifier des moyens nécessaires pour l'exploitation? Cet article de loi, qui a pour lui l'avantage d'être prévoyant et circonspect, a, d'un autre côté, le défaut d'exagérer l'ingérence de l'Etat dans les affaires privées. L'administration intervient encore dans les différends entre les propriétaires du sol et les concessionnaires de mines. Pourquoi cette juridiction spéciale, en dehors de l'esprit du droit français? Est-ce que les tribunaux de commerce ne sont pas compétents pour ces litiges commerciaux?

Depuis 1865, la Prusse a rendu libre l'exploitation des mines. L'Angleterre l'avait depuis longtemps précédée dans cette voie.

Les faits sont là pour prouver que ce régime n'est pas défavorable au développement de la production dans ces deux pays, et l'on peut se demander s'il ne serait pas également avantageux pour la France de se débarrasser, en partie au moins, de la tutelle administrative.

Ed. Morel.

LES SINISTRES MARITIMES.

LEURS CAUSES PRINCIPALES (1).

(2e article.)

Les assureurs ne sont ni marins, ni constructeurs. Avant de dire au négociant : *Je paie votre marchandise, si elle coule,* ils ont besoin de gens pratiques qui leur donnent un avis raisonné sur la valeur du navire proposé pour le transport. Si le navire est excellent, on peut assurer pour une prime assez faible. Si, au contraire, le navire est notoirement mauvais, l'assureur demandera une forte prime et refusera même d'assurer la marchandise. Il s'est formé des sociétés de gens extrêmement compétents en ce qui concerne les constructions navales et les armements maritimes. Leurs agents parcourent les ports et se tiennent au courant du voyage fait par tel navire, de l'avarie essuyée par tel autre et de la manière plus ou moins consciencieuse dont elle a été réparée ; ils examinent les matériaux employés à la construction de tel bâtiment, et ainsi de suite. Munies de tous ces renseignements, les sociétés classent les navires et leur donnent un numéro ou *cote*, qui peut varier chaque année suivant l'état du navire, mais qui finit toujours par baisser jusqu'au moment où, le bâtiment étant trop vieux, on ne le classe plus du tout. C'est d'après les registres tenus par ces sociétés et renouvelés chaque année, que les négociants choisissent les navires qui leur conviennent le mieux et que les assureurs établissent la prime qu'ils demanderont au négociant. Il y a là un mélange d'intérêts des plus complexes, mais il est facile d'y entrevoir la puissance des sociétés de classification. Les armateurs dépendent d'elles, puisque, si leurs navires sont mal cotés, le fret diminue pour être nul si l'on refuse une cote. Telle est l'influence dont nous parlons, que les constructeurs ouvrent leurs ateliers aux experts et paient les agents des sociétés pour qu'ils suivent dans tous leurs détails la construction des bâtiments, et pour qu'ils témoignent ensuite des soins donnés au choix des matériaux, à la mise en œuvre. S'il n'existait qu'une seule société de ce genre, elle tiendrait dans sa main tous les intérêts maritimes; mais elles sont plusieurs, et la concurrence qu'elles se font amène des tarifs très-supportables pour le commerce. Parmi ces sociétés, nous citerons le Lloyd, le registre de Liverpool, et enfin le *Bureau Véritas* qui nous a paru se distinguer par un caractère tout particulier d'internationalité. Pour donner une cote élevée, l'une de ces sociétés ne doit pas se montrer par trop exigeante, ou sans cela les armateurs iront trouver la société voisine. D'un autre côté, si cette voisine se montre par trop facile dans la délivrance des *cotes*, les assureurs s'en apercevront et repousseront les armateurs dont les navires auraient eu des cotes non justifiées. Du jour où l'on doute des cotes qu'elle donne, la société de classification est perdue.

Les armateurs assurant maintenant leurs navires, ne seraient plus intéressés du tout à leur bon entretien sans la nécessité pour eux d'obtenir une cote. Aussi les ennemis ne manquent-ils pas au *Lloyd*, au *Véritas* et autres sociétés. Il y a peu d'années, on leur fit une guerre à mort et on ne demanda rien moins au gouvernement français que de les supprimer comme trop tyranniques. Cette campagne n'eut pas de succès, car elle aboutit à cette conclusion pit-

---

(1) Voir le n° 37 de 1873.

toresque d'un ministre de bon sens : *Si cela n'existait pas, il faudrait l'inventer*.

L'une des sociétés de classification, le *Lloyd*, s'est beaucoup agitée pendant les travaux de la commission Plimsoll. Offrant les services des agents si expérimentés qu'elle entretient dans les ports, elle demandait (ou, du moins, ses amis demandaient) qu'on accordât à ses experts des pouvoirs coercitifs sur toute la marine marchande. Cette proposition était inadmissible, puisqu'elle conduisait à la suppression forcée des sociétés rivales, et cela sans une raison quelconque permettant de justifier la préférence du gouvernement. C'eût été, du reste, un grand malheur, car c'est la concurrence des rivaux qui maintient les experts dans la vigilance, et, comme nous l'avons dit, la nécessité d'une cote est la seule retenue sérieuse des armateurs. On a voulu les brider par une loi, et l'Espagne, en particulier, a décidé qu'un armateur ne pourrait assurer que le quart de la valeur du navire. Cette loi n'a rien produit, parce que les armateurs, assez peu honnêtes pour ne pas prendre à bord de leurs bâtiments les précautions commandées par la prudence, en ont été quittes pour faire de fausses déclarations. Pour un navire valant 300,000 francs, ils en ont accusé 400,000. Les assureurs ont garanti les trois quarts de la valeur assurée, soit 300,000 francs, et l'armateur s'est trouvé désintéressé comme par le passé, parce qu'il n'est pas de gouvernement qui puisse fixer la valeur des propriétés. Chacun est libre de déclarer qu'il ne cédera son bien qu'en échange d'une somme qu'il fixe lui-même.

Les assureurs sont les plus intéressés à la conservation des navires, et par suite, bien qu'indirectement, à la préservation de la vie des marins et des passagers. Aussi viennent-ils, épouvantés de la fréquence des désastres et de l'importance des pertes sèches qui ont été le résultat de leur dernier exercice, de se réunir en congrès pour examiner les causes de la ruine qui semble les menacer. Leurs études ont porté des fruits. Guidés par leurs travaux, nous allons faire toucher du doigt au lecteur l'un des côtés les plus faibles de la marine marchande actuelle.

Si l'on analyse, dans le détail, les pertes de navires, on trouve des collisions, des incendies, des navires à vapeur qui chavirent sous le poids mal équilibré de leurs chargements, d'autres qui se brisent sur un récif en serrant la terre de trop près, d'autres enfin qui, en touchant le fond, même dans un port, se disloquent, et se remplissent d'eau là où un ancien navire en aurait été quitte pour pomper activement. Les collisions ne sont qu'une des causes secondaires.

Ce serait, d'ailleurs, une grave erreur de croire qu'avant les vapeurs on ne s'abordait pas : toujours on s'est abordé mais, avec les voiliers, il y avait souvent de petites vitesses. Un navire à voiles qui, après un voyage de circumnavigation, revenait avec une moyenne de six nœuds (11 kilomètres) à l'heure était réputé bon marcheur : un steamer comme la *Ville-du-Havre* fait les voyages d'Amérique avec une vitesse moyenne de 11 nœuds (20 kilomètres) à l'heure. Autrefois, avant de s'être rencontrés coque contre coque, abordeur et abordé avaient à briser des bâtons, des focs, des beauprés et une foule d'agrès qui amortissaient le choc : aujourd'hui, ces forts espars ne sont remplacés que par des espèces d'allumettes qui se brisent sans avoir anéanti le vingtième de la force vive. Enfin, il y a vingt ans, les navires en fer n'existaient pour ainsi dire pas et, dès qu'il s'agit d'abordages, le navire en bois conserve une supériorité dont on ne saurait se faire une idée. Au choc, le bâtiment de bois se tasse tout entier; la membrure s'écorche au point touché, mais les fibres du bois se resserrent et l'eau n'entre que lentement. La tôle n'a point ces qualités élastiques et l'eau se précipite par les ouvertures sans qu'il soit possible de les boucher.

Avec la construction des navires en fer est venue la triste habitude de faire les navires démesurément longs. Autrefois un voilier avait, comme longueur, quatre ou cinq fois sa largeur; aujourd'hui, on donne au vapeur jusqu'à douze et quinze fois cette longueur. Pour avoir de la solidité, avec de pareilles longueurs, il faudrait ne point ménager les dimensions des pièces principales; or, le fer est devenu cher et on hésite à employer les tôles de l'épaisseur voulue. C'est surtout depuis deux ou trois ans que se sont multipliées ces constructions débiles. « Il était bien connu, dit M. de Courcy, que les navires neufs étaient plus solides, et que leur solidité décroissait en raison de leur avancement d'âge. On contaste maintenant que les vieux vapeurs sont plus solides que beaucoup de vapeurs neufs, les anciens procédés de construction leur ayant donné plus de résistance et de solidité (1). »

Cependant, les assureurs se laissèrent induire en erreur: ils crurent que tous les vapeurs seraient aussi sûrs que ces splendides paquebots qu'armèrent des compagnies très-puissantes comme celle des Messageries maritimes ou des Transatlantiques dont les vapeurs, extrêmement dispendieux, sont d'une construction solide, ont des machines puissantes, des équipages nombreux et choisis, des capitaines, des officiers et mécaniciens tout à fait éprouvés.

Le petit nombre des accidents dont les belles compagnies ont eu à souffrir a suggéré aux assureurs une confiance très-grande dans toute construction portant une machine. Le commerce voyant les assureurs diminuer, pour les vapeurs, la prime autrefois demandée pour les voiliers, a donné toutes ses préférences au transport par *steamers* sans se demander si une telle confiance était bien justifiée. Est venue l'augmentation du fer et alors, la concurrence entre constructeurs s'en mêlant, on a diminué les épaisseurs au point d'arriver à des constructions tout à fait débiles, à des vapeurs qui se brisent en deux pour avoir touché sur un fond de sable. La houille, à son tour, a atteint des prix formidables, et pour diminuer la consommation du charbon, on a fabriqué des bâtiments à machine auxiliaire qui, pour résister à un gros temps, pour éviter un écueil ou un abordage, ne sont ni solides et maniables comme les voiliers, ni forts contre le vent et la mer comme les paquebots à puissantes machines. En même temps des capitaines, rompus au commandement des voiliers, mais n'ayant aucune habitude des vapeurs, avaient à faire leur nouvelle éducation avec ces mauvais outils; le personnel de *mécaniciens-marins* était insuffisant et beaucoup de sujets incapables devaient être embarqués, faute de mieux.

La mauvaise construction des vapeurs nouveaux: telle est l'une des *principales* causes de la fréquence des sinistres.

Est-ce par un règlement que l'on peut empêcher les constructions mauvaises? Evidemment non, car si l'on venait à donner aux constructeurs un type dont ils ne devraient pas se départir, c'en serait fait du progrès dans la construction navale; ce serait agir comme les Chinois qui défendent à leurs armateurs de faire naviguer des bâtiments à formes européennes et leur ordonnent de construire toutes leurs jonques sur un plan donné. Qu'en résulte-t-il pour les Chinois? C'est que les marins européens ont accaparé les transports maritimes sur toute la côte chinoise.

De ce qu'une loi serait impuissante, faut-il en conclure qu'il n'y ait pas moyen d'atténuer le mal? Nous ne le pensons pas, nous sommes même convaincu du contraire. Que les commerçants continuent à avoir la plus grande confiance dans les compagnies bien organisées, et ils auront raison; mais qu'ils se défient des vapeurs mal armés et mal construits. D'ailleurs, l'éveil est donné et il est donné de manière à ne pouvoir être entendu que par la pire espèce des sourds. Nous en trouvons la preuve dans le dernier paragraphe du rapport de M. de Courcy, paragraphe trop curieux pour n'être pas cité et que voici textuellement:

Nous ne pouvions pas deviner que les progrès de la science des constructions navales aboutiraient à lancer des navires sans solidité et sans stabilité. Aujourd'hui, nous sommes avertis. Les enseignements ne nous ont pas manqué, ni ceux de l'expérience, ni ceux que ne se lasse pas de nous prodiguer avec une si louable persévérance l'administration du Véritas. *Elle a jeté le cri d'alarme avant que nous fusions préparés à l'entendre; elle nous a prédit que l'assurance de la navigation à vapeur, faite sans discernement, sans une circonspection extrême, ruinerait notre industrie. Nous sommes éclairés, malheureusement à nos dépens, et nous répétons à notre tour le cri d'alarme.*

Cette déclaration établit d'une manière irréfutable que la construction trop hâtive et peu consciencieuse, dans beaucoup de cas, de la flotte marchande à vapeur, et surtout de celle de l'Angleterre, est la principale cause de la fréquence scandaleuse des sinistres. Nous n'irons pas, pour cela, méconnaître plusieurs autres influences et nous nous efforcerons même d'appeler l'attention du lecteur sur divers autres points qui ont également un grand intérêt.

Ainsi, M. Bentink a dit, il y a six mois, à la Chambre des communes :

« Aucune pénalité ne s'applique aux accidents entraînant mort d'hommes, qui se produisent lorsqu'un vapeur coule un navire par temps de brume! La marine marchande, pour se conformer à la loi, doit exiger une bonne veille pendant la nuit, mais elle est autorisée à continuer sa route dans des circonstances où une bonne veille ne sert à rien! Les bâtiments filent 10 ou 11 nœuds sous vapeur par brume épaisse alors que la vigie ne peut absolument rien voir et tout se résume en ces mots : *Au petit bonheur !* Tant qu'il

(1) De Courcy, *Rapport au Comité des assureurs maritimes de Paris.* — Paris, A. Chaix, 1873.

n'y aura pas de législation sur ce point, on se moquera des conséquences. »

Un peu plus tard, en octobre dernier, nous trouvons dans un organe spécial, la *Revue maritime* un long article signé *Jules Vavin*, où se trouve développée l'idée de M. Bentink avec la proposition d'introduire quelques articles nouveaux dans le code maritime. Le quatrième des articles est ainsi conçu :

« Tout capitaine qui fait filer plus de six nœuds à son navire en temps de brume, dans les parages fréquentés ou près de terre, est responsable des avaries qu'il fait ou qu'il occasionne.

» L'armateur est pécuniairement responsable. »

C'est la réponse, venue de France, au désir de M. Bentink.

La convention internationale qui règle les manœuvres à faire en cas de rencontre de deux navires, a aussi besoin de perfectionnements. Les vieux marins anglais avaient dans ce cas une règle des plus simples : ils l'écrivaient sur la roue du gouvernail, afin qu'elle soit constamment sous les yeux du timonier. *On meeting ship always port helm*, disaient-ils, et cela veut dire en français : *En cas de rencontre, la barre à babord, toujours !* C'était tout ce qu'il fallait du temps des voiliers, mais avec la vapeur, qui permet de faire toutes les routes, tandis qu'autrefois la direction du vent en interdisait certaines, il fallut adopter des règles plus complexes qui n'avaient de valeur qu'en devenant internationales. En 1862, une convention *ad hoc* fut conclue entre la France et l'Angleterre et elle ne tarda pas à être adoptée par les autres puissances maritimes. Malheureusement, on n'annule pas facilement d'un trait de plume une coutume séculaire. Tous les vieux marins trouvèrent absurde de changer quelque chose à l'ancienne pratique et se refusèrent à étudier la convention nouvelle. Cette convention elle-même n'était pas parfaite, car rien n'est difficile comme de condenser en quelques propositions les mille manœuvres à faire pour les cas, variant à l'infini, qui peuvent se présenter. Les règles de route doivent être extrêmement simples. Au moment où l'officier de quart doit les appliquer, son sang-froid est peut-être déjà atteint, car il se représente l'épouvantable désastre dont il sera la cause s'il manœuvre mal et s'il aborde. Autant vaudrait en revenir à l'ancienne règle de *babord la bord* que de créer un code exigeant, pour être appliqué, des efforts de raisonnement ou de mémoire. La convention actuelle est accusée, par les spécialistes, de renfermer quelques articles à double sens. On lui reproche encore de laisser tout le soin de la manœuvre à faire à un seul des deux bâtiments et d'ordonner dans certains cas au navire le plus exposé de ne pas se déranger. Jamais convention de l'espèce ne sera parfaite, mais celle de 1862 a été reconnue perfectible, puisqu'en 1869 elle a déjà été l'objet d'un commentaire qui diminuait l'incertitude de certaines expressions et qu'il y a un mois, seulement, un décret du maréchal de Mac-Mahon, rendu sur la proposition du ministre de la marine, a modifié l'un des articles de la manière la plus heureuse. L'objet de ce décret a été de faire cesser une divergence existant entre le texte anglais et le texte français, divergence qui a été signalée par le ministre d'Autriche-Hongrie. On peut espérer que les corrections successives rendront peu à peu la convention aussi pratique que possible.

Le mode d'éclairage des bâtiments est aussi, en ce moment, le but d'attaques très-vives de la part de la presse. On reproche aux feux actuels de n'être pas assez visibles et l'on préconise à grand renfort de trompes l'adoption de la lumière électrique. Les marins demandent qu'on s'entende, car on a l'air de les menacer de feux éblouissants qui, pendant la nuit, troublent absolument leur vue, mais ils ne seraient pas fâchés de voir employer l'électricité pour lancer droit sur l'avant un simple faisceau oblique de rayons lumineux, qui indiquerait exactement la route faite. D'autres demandent des feux avertisseurs. Il y a, en un mot, quelque chose à trouver, et tout ce qui tient à la marine étant forcément international, c'est à un congrès, également international, que devrait échoir le soin de modifier l'état de choses existant. Nous croyons que le congrès gagnerait beaucoup s'il n'était tenu qu'après des réunions nationales provoquées simultanément chez les diverses puissances maritimes, et qui donneraient aux propositions à faire une maturité qu'elles n'ont pas encore aujourd'hui.

PAUL DE VILLENEUVE.

LE ZOLLVEREIN (1).

SON HISTOIRE JUSQU'EN 1870.

(2e article.)

La première conférence générale de l'association douanière s'ouvrit à Munich au mois de juin 1836. Le Zollverein existait depuis le 1er janvier 1834 par les adhésions successives de la Hesse électorale, de la Bavière, du Wurtemberg et de la Saxe royale, qui avaient fait partie auparavant des unions du Centre et du Midi. Il embrassait 7,730 milles carrés avec 23,478,120 habitants, et s'étendait de la Memel jusqu'aux Alpes. Mais il ne comprenait encore, à cette date, en faisant abstraction de l'Autriche, ni le Hanovre, ni Brunswick, ni Oldenbourg, ni les deux Mecklembourg, ni Bade, ni Nassau, ni Francfort-sur-le-Mein, ni les deux Lippe, ni les trois Villes hanséatiques, ni les deux provinces étrangères du Luxembourg et du Holstein. Il avait été constitué par des traités particuliers qui, tous, devaient durer jusqu'au 1er janvier 1842 et être prorogés de 12 en 12 années, à moins de dénonciation antérieure. Ces traités établissaient entre les Etats associés une liberté commerciale illimitée, excepté pour les objets dont la fabrication était monopolisée par les gouvernements et pour les denrées soumises à des droits compensateurs, et leur imposaient un tarif commun de droits d'entrée, de sortie, de transit dont les produits étaient versés dans la caisse commune pour être répartis ensuite proportionnellement à la population.

Au moment où s'ouvrait la conférence de Munich, le domaine de l'association venait de s'arrondir par l'accession de Bade, de Nassau et de Francfort, sans compter celle de plusieurs principautés enclavées, et il ne comprenait pas moins de 8,253 milles carrés avec 25,153,847 âmes. Le plus pressé était de réviser le tarif douanier et d'édicter un règlement avec loi pénale concernant les douanes. La loi pénale seule souleva des difficultés, à cause des différences de législation des différents Etats. Encore parvint-on à s'entendre sur les principes qui devaient servir de règles de conduite aux membres du Zollverein dans la rédaction de leurs lois repressives. C'était un premier pas dans la voie de l'unité de législation commerciale.

La seconde conférence, convoquée à Dresde, en juin 1838, coïncidait avec une conférence monétaire tenue dans la même ville, laquelle avait pour objet de préciser le rapport entre le thaler du nord et le florin de l'Allemagne méridionale. Les deux réunions concoururent à une entente dont le résultat fut la création d'une nouvelle pièce d'argent, appelée *monnaie d'association*, au titre de 9/10 de fin, valant 2 thalers ou 3 florins 1/2 (7 fr. 50) et ayant cours dans tous les Etats, non-seulement pour les payements de douane, mais encore pour tous les payements publics ou privés. C'est le point de départ des tentatives d'unité monétaire allemande, poursuivies depuis avec plus ou moins d'exclusivisme national, et qui n'ont encore abouti qu'à la refonte décrétée par l'Empire prussien avec l'adoption de l'étalon d'or.

Jusque-là, le Zollverein n'avait été qu'un essai modeste, exclusivement bureaucratique et sans éclat à l'extérieur. Ni la Prusse, ni ses coassociés ne paraissaient prévoir qu'il pût devenir un jour un instrument politique. Il rencontrait même des adversaires persistants dans les Etats maritimes que leurs relations avec l'étranger entraînaient vers une liberté commerciale plus complète, et le plus important d'entre eux, le Hanovre, lui avait suscité un groupe hostile, en s'associant avec Brunswick, Oldenbourg et Schaumbourg-Lippe sur les bases d'un tarif moins protecteur que celui de la Prusse. Mais l'institution nouvelle n'en avait pas moins réalisé de tels bienfaits que les aspirations nationales, comprimées depuis 1815, s'y étaient peu à peu rattachées, et que les gouvernements eux-mêmes, dont les recettes s'étaient élevées par l'application du tarif commun et dont l'autonomie était religieusement respectée, avaient senti s'effacer peu à peu leurs défiances primitives contre les tendances prussiennes. Aussi les délais conventionnels de la dénonciation des traités pour 1842 passèrent-ils sans aucune tentative de rupture, et une nouvelle période de douze ans fut ainsi assurée au Zollverein jusqu'en 1854.

Cette période débuta par l'adjonction du Brunswick, qui se détacha ainsi de l'association du Hanovre et par celle du grand-duché de Luxembourg, malgré sa dépendance du royaume des Pays-Bas. L'Union était travaillée intérieure-

(1) *L'Allemagne économique*, par M. Emile Worms, 1 vol. in-8°. Chez Maresq aîné. — Voir notre numéro du 20 décembre.

ment par la lutte des intérêts commerciaux et des intérêts de production. Les discussions souvent très-orageuses occupèrent plusieurs conférences annuelles qui aboutirent presque toujours à des transactions, mais à dater de 1850 et par suite des événements qui avaient signalé l'année 1848, l'élément politique pénétra dans l'association sous la forme qu'il devait conserver jusqu'à Sadowa, c'est-à-dire la rivalité de la Prusse et de l'Autriche.

Cette dernière puissance, dominée par un système douanier rétrograde formaliste et essentiellement protecteur, avait d'abord employé toute son influence dans la Confédération pour mettre obstacle à la formation du Zollverein; puis, les événements accomplis, elle avait paru se désintéresser de leurs conséquences. Il en était résulté un refroidissement sensible entre les deux grands Etats de l'Allemagne en dépit de leur communauté de vues antilibérales dans le domaine politique. Il y avait évidemment incompatibilité entre le régime douanier de l'Autriche et celui dont la Prusse avait pris l'initiative. Aussi, toutes les tentatives faites pour les rattacher par un traité de commerce avaient-elles échoué, quand, après la secousse de 1848, un esprit nouveau parut animer le cabinet de Vienne, sous l'impulsion hardie du prince de Schwarzenberg et du baron de Bruck. De nombreuses prohibitions furent effacées de son code douanier; ses droits protecteurs furent modérés; son tarif se rapprocha de celui de l'Association, et l'Autriche manifesta hautement l'intention d'en faire partie et de lui donner ainsi toute l'extension allemande que son principe semblait comporter.

La Prusse se sentit menacée dans sa suprématie jusque-là incontestée. Elle employa dès lors tous les moyens dilatoires pour empêcher une fusion à laquelle la Bavière, la Saxe et la Hesse électorale s'étaient montrées favorables. Mais la situation était critique: on approchait de l'expiration de la seconde période, et c'était l'existence même du Zollverein qui était remise en question. La Prusse, qui venait d'obtenir un nouveau succès par l'adhésion du Hanovre et de tout le groupe des Etats maritimes, crut devoir dénoncer elle-même le pacte fédéral, sous le prétexte de la nécessité d'en réviser les conditions. Des conférences s'ouvrirent alors à Vienne pour reconstituer l'union avec le concours de l'Autriche, et elles aboutirent à des propositions formelles que la Prusse repoussa, en s'appuyant sur le contraste saillant de l'état économique des deux pays. Pendant ce temps, le prince de Schwarzenberg mourait, et les intérêts menacés par la dissolution du Zollverein se groupaient autour de la Prusse contre la coalition des amis de l'Autriche. La presse libérale s'était déclarée tout entière pour le maintien d'une institution sur laquelle reposaient toutes ses espérances, l'Autriche fut obligée de réduire ses prétentions à un simple traité de commerce avec la Prusse, qui devint le gage de la réconciliation des deux groupes et la condition préalable du renouvellement de l'Association.

C'est ce traité de commerce, signé le 19 février 1853, qui devint plus tard, par suite des avantages accordés par la Prusse à notre pays, la pierre d'achoppement des relations amicales entre les deux puissances et la cause occasionnelle d'une rupture économique, bientôt suivie de la rupture politique de 1866. Les deux parties contractantes s'étaient interdit de concéder à d'autres Etats des avantages douaniers supérieurs à ceux qu'elles s'accordaient entre elles. Ce fut le grand grief de l'Autriche, après la conclusion de notre propre traité avec le Zollverein; ce traité, conclu malgré elle et à son préjudice, l'isolait du reste de l'Allemagne aussi bien en fait qu'en principe, selon l'expression d'un *mémorandum* de M. le comte de Rechberg.

Pour le moment, la transaction intervenue était également favorable aux deux parties, et elle avait surtout l'immense mérite de mettre fin à une crise redoutable ; aussi, la satisfaction fut-elle générale en Allemagne. Le dualisme, toujours menaçant, de ses deux têtes semblait conjuré. L'entrée même de l'Autriche dans un concert où la suprématie de la Prusse n'était pas sympathique aux Etats du Midi, écartait le danger de ses projets d'absorption. Le Zollverein fut renouvelé par un traité du 4 avril 1853, qui modifia le tarif de l'association dans un sens conciliateur, et qui engloba cette fois, avec le Hanovre et le Brunswick, tous les débris des associations rivales dont la Prusse était devenue l'héritière. C'était un nouveau répit de douze années, sinon pour les difficultés intérieures du Zollverein, toujours renaissantes par suite des divergences de vues et des hostilités d'intérêts, du moins pour les questions brûlantes où la passion politique pouvait tout compromettre.

Ce répit devait être le dernier. L'importance même du résultat obtenu, en grandissant l'association aux yeux de l'Europe, avait forcé les Etats les plus réfractaires à la liberté des échanges à se préoccuper d'un marché de 40 millions d'hommes, et à ne pas rester en arrière d'un grand mouvement dont la tendance était la fusion des intérêts par des concessions réciproques. La Prusse, gouvernée jusque-là par les doctrines les plus aveugles de la protection et de la prohibition à outrance, allait entrer tout à coup dans une voie plus large, qui lui permettrait d'en finir avec un demi-siècle d'isolement, et ses nouvelles relations avec l'Allemagne allaient donner à la politique de la Prusse un point d'appui, dont l'exploitation machiavélique précipiterait les événements au profit de son éternelle ambition.

Ce sont les traités commerciaux de 1860, la page la plus glorieuse et l'acte le plus fécond de l'Empire, qui ont changé subitement la position réciproque de la France et du Zollverein, et qui ont rendu possible une entente inutilement essayée jusque-là. Cette entente, cependant, ne fut pas obtenue sans de laborieuses négociations. C'était pour le Zollverein un acte décisif. Les concessions demandées par la France, notamment pour ses vins et ses soieries, effrayaient les industries allemandes, et le nivellement des tarifs qui devait en être la conséquence, exigeait un remaniement complet de celui de l'Association. Aussi l'annonce des bases proposées souleva-t-elle les plus vives protestations, de la part surtout de l'Autriche et de la Bavière. La Prusse, dont la pensée allait au delà d'un arrangement commercial, bien loin d'en tenir compte, ne voulut pas même que le traité fût discuté entre les Etats. Elle traita seule avec la France, à la date du 29 mars 1862, se fiant à la ratification forcée de ses coassociés. La ratification eut lieu, en effet, de la part de quelques-uns d'entre eux, mais l'Autriche se sentit frappée à la fois dans son importance politique et dans sa position économique. Elle se plaignait hautement de la violation des engagements pris avec elle. La Prusse répliqua par une note très-vive. Le cabinet de Vienne crut devoir ressusciter alors son ancien projet de fusion complète avec le Zollverein, et il obtint l'appui de la Bavière, du Hanovre et de plusieurs autres Etats. L'Allemagne se trouvait encore une fois divisée en deux camps. Le traité prussien ne fut ratifié qu'à une très-faible majorité. Mais la fortune de la Prusse finit par l'emporter, et quatre ans plus tard, grâce à un enchaînement de faits qui sont encore présents à toutes les mémoires, l'Autriche, battue à Sadowa, voyait s'élever dans les frontières du Zollverein le nouvel édifice de l'empire d'Allemagne, et perdait à la fois son antique suprématie et son prestige européen, par l'immobilisation de son administration douanière aussi bien que par la routine de ses généraux.

Tel est, sommairement, le drame intime que M. Emile Worms a encadré dans son consciencieux travail sur l'Allemagne économique, où les hommes spéciaux trouvent tous les détails de tarifs et de négociations qui peuvent les intéresser. La conclusion à en tirer est de celles qui se présentent toutes seules. Une association d'intérêts, basée sur des nivellements de tarifs, sera toujours la plus sûre des alliances, comme la plus féconde des combinaisons fiscales; et l'Europe ne sera vraiment garantie contre les désastres et les bouleversements de la politique que lorsqu'elle sera entrée tout entière dans un immense Zollverein.

LES TRAITÉS DE COMMERCE ET LA BASE DES DROITS *AD VALOREM*.

Il est certain qu'au point de vue purement fiscal, les droits spécifiques sont préférables aux droits à la valeur ; un poids est si facile à constater qu'il est presque impossible d'en déclarer d'inexact sans encourir la découverte et l'amende. La valeur d'une marchandise, au contraire, est moins facile à préciser, et les fabricants les plus compétents varieront de 10 à 15 0/0 dans leur estimation d'une même qualité. Aussi, en 1860, les négociations à propos du premier traité de commerce ont-elles presque avorté sur le refus des représentants français d'admettre les droits à la valeur réclamés par les représentants anglais. Aujourd'hui, au contraire, ces droits *ad valorem* existent dans tous les traités, et obtiennent avec l'expérience, une faveur de plus en plus marquée auprès du public commercial. Un droit de 10 0/0, en effet, reste invariablement sur la valeur, et permet ainsi le calcul immédiat et d'avance du prix de revient ; tandis que la proportion du droit spécifique varie avec le cours, ce qui rend le calcul du prix coûtant avant la réception presque impossible, d'autant plus que

nombre d'articles taxés en douane aux droits spécifiques sont vendus au mètre en fabrique sans indication du poids. Il est, en effet, à regretter que les traités s'écartent si facilement des usages commerciaux, ce qui entraine inévitablement des difficultés avec l'administration fiscale.

L'*Economiste Français* des 5 juillet et 27 décembre a donné le détail de ces difficultés, qu'il importe d'éviter à l'avenir. La commission franco-anglaise, nommée pour la solution de ces questions, siége actuellement à Paris, et c'est en vue de sa prochaine décision, et de la présentation de son rapport, avant la fin du mois, à la ratification de l'Assemblée nationale, que je désire examiner la question de la valeur à déclarer.

Le grand nombre d'importations payant des droits à la valeur, dont l'origine est tantôt anglaise, belge, suisse et allemande, prête une importance capitale à la définition claire et irrévocable, de la valeur à déclarer comme base pour la perception des droits d'entrée. Cette définition doit être d'autant plus exacte, que les interprétations appliquées par la douane depuis trois ans paraissent, aujourd'hui, avoir été erronées ; de là urgence pour le commerce d'éviter pareille éventualité pour l'avenir.

Le but d'un traité de commerce doit être d'égaliser par des droits les différences de valeur des mêmes articles dans les pays signataires. Ce but ne serait pas atteint si les habitudes commerciales des deux nations ne formaient la base de la taxe.

En Angleterre et en France, comme en Suisse, en Belgique et en Allemagne, c'est le montant de la facture qui est légalement admis comme indiquant la valeur des marchandises détaillées sur cette facture. Personne ne conteste cet usage, aussi a-t-il été consacré dans le traité franco-anglais de 1860, par l'article 4 de la convention supplémentaire du 12 octobre et par l'article 14 du traité de 1872. Cependant, la douane a refusé les factures en justification de valeurs déclarées, et même des factures *attestées par des magistrats et des chambres de commerce* du lieu de fabrication. La douane a même réussi par expertise à déclarer des valeurs ainsi certifiées mésestimées de 30 0/0 ! Pour l'avenir, il serait donc urgent d'admettre la valeur de la facture comme base ordinaire, en accordant au déclarant le droit, si la douane croit devoir contester cette valeur, de faire certifier sa facture selon les habitudes légales du pays d'origine ; la facture ainsi contrôlée serait acceptée comme base pour le droit à payer. Il est évident que si la facture de l'importateur n'était pas exacte selon ses livres et ceux du fabricant, il ne pourrait faire certifier sa déclaration ; dans ce cas la douane aurait le droit, soit de préempter, soit de faire expertiser la marchandise.

Cette procédure, qui est presque celle du traité de 1860, excepté qu'au lieu de faire certifier, par serment ou autre contrôle, *toutes* les factures présentées, je ne propose de faire certifier que celles que la douane contesterait, cela pour faciliter les opérations sans diminuer le contrôle de la douane ; cette procédure présente les garanties que peut exiger la douane sans exposer le déclarant à la préemption par un confrère qui ne serait pas muni en temps voulu des marchandises importées.

Le ministère du commerce ne refusera pas, j'ai lieu de le croire, d'admettre la valeur d'achat, pour les marchandises importées sans délai après l'achat. Mais il pourrait se produire une difficulté lorsqu'il s'agirait d'admettre les valeurs des factures, qui, tout en portant la date d'une livraison récente, se rapporteraient à des conventions et des cours remontant à plusieurs mois. Cependant il est d'usage à Lyon, Rouen et Roubaix, aussi bien qu'à Manchester, Bradford et Nottingham que les fabricants s'engagent à livrer, après un délai de trois ou quatre mois, à un prix basé sur la valeur de la matière première au moment de la commission. Les grandes affaires en soie, laine, coton et toile, se traitent de cette façon, et une commande émise en novembre est livrée en février ou mars suivant au prix de novembre. Le plus souvent, le commissionnaire qui a traité une telle affaire met aussitôt ses voyageurs en route et se basant sur le prix de sa convention vend la plus grande partie de la marchandise avant que les pièces aient quitté les métiers. Peut-on dire avec justice, soit à ce fabricant, soit à ce commissionnaire : « Vous avez été prévoyant, vous avez fait une bonne » affaire, mais votre achat vaut aujourd'hui 10 0/0 plus » cher qu'en novembre ; il faut payer les droits de douane » sur la valeur actuelle et non sur celle de votre marché ; » aussi, si vous déclarez votre valeur de novembre, nous » vous imposerons une amende de 50 0/0 ! » Si l'on admet la valeur d'achat, il faut l'admettre aussi bien pour les grandes affaires et les marchés passés à l'avance, que pour les factures moins importantes des achats sur banc ; il faut l'admettre en entier ou l'abolir en entier. Or, les traités de 1860 et de 1872 ont pris pour base « la valeur du lieu d'origine » de la marchandise, et cette base est encore celle des négociations actuelles.

Une facture de mars portant le prix de novembre est la valeur du lieu d'origine selon le marché passé. Il s'agit donc, pour l'avenir, d'accepter les valeurs déclarées pour de tels marchés, en accordant toujours au déclarant la faculté de faire certifier, selon les habitudes légales du pays d'origine, la facture et la déclaration, lesquelles, ainsi contrôlées, seront acceptées par la douane comme la base des droits à percevoir.

On ne peut, je le répète, avoir deux principes pour la valeur d'achat, en acceptant les achats sur barre et en refusant les achats postérieurs de quelques mois. Aussi le rejet de la valeur d'achat serait-il l'abandon du principe qui est la base même du traité. Les droits doivent établir la différence entre la valeur des articles dans les deux pays, voilà pourquoi c'est la valeur du lieu d'origine qui est acceptée sans discussion, comme celle qu'il faut taxer ; si donc au lieu de taxer la valeur d'achat au moment de l'achat, l'on taxe la valeur du moment de la présentation à l'acquittement, ce serait la valeur en France que l'on appliquerait, laquelle comprend déjà les droits et frais ; l'importateur payant sur cette base acquittera *deux fois* les droits. De plus, l'abandon de la valeur d'achat entraînerait nécessairement l'abandon du système de déclarations et d'amendes pour fausses déclarations. Car, du moment que l'importateur ne doit plus déclarer son prix coûtant, on ne peut exiger de lui une déclaration qui sera autre que ce prix coûtant. Ce sera alors à la douane de dire simplement à l'arrivée d'une marchandise : « Elle vaut tant, payez tant. » Voilà où nous entraînerait l'abandon de la valeur d'achat au moment de l'achat, principe qui régit les affaires du monde entier. En France, le tribunal de commerce accepte comme preuve du montant d'une créance la valeur de la facture ou des factures déposées. Les ministères du commerce et des finances peuvent-ils refuser, dans un traité de commerce, les principes admis devant les tribunaux ? Je ne le crois pas.

K.-B. MURRAY.

LA QUESTION OUVRIÈRE EN ANGLETERRE.

UNE LIGUE DE PATRONS.

Dans un de ses précédents numéros (1), l'*Economiste Français* a donné l'analyse d'un discours prononcé par M. Forster, membre du Parlement et du Cabinet britanniques, devant l'*Association pour l'avancement des sciences*. Vers la fin de ce discours, l'orateur envisageant la possibilité d'une ligue du travail contre le capital la déclarait *heureusement impossible, à moins qu'une ligue en sens inverse ne vînt lui offrir des chances de succès*. Or, l'idée seule de voir l'Angleterre partagée en deux camps hostiles, les capitalistes d'une part, les travailleurs de l'autre, « le faisait trembler », et il voulait écarter de son esprit la pensée même « de cette double et sinistre éventualité ».

Aurait-elle donc quelques chances de se réaliser ? En d'autres termes, songerait-on, parmi les capitalistes et les patrons de l'Angleterre, à s'unir en ligue, pour faire face aux associations ouvrières, aux *Trades Unions* ? C'est une question qu'il est permis de se poser, en présence de certains symptômes qui ne manquent pas de quelque importance, puisque le *Times* les enregistre et les discute, non sans défiance et sans appréhension du résultat qu'une telle résolution pourrait avoir sur l'économie industrielle des trois royaumes.

Il ne s'agirait, d'ailleurs, paraît-il, pour le moment que de créer un journal spécial à l'usage des capitalistes et des patrons. Tel quel et ainsi réduit, ce dessein inquiète le *Times* et il adjure les intéressés de bien le considérer sous tous les aspects avant de lui donner un commencement d'exécution. Nul doute, dit-il, qu'en principe, il ne puisse se justifier : toutefois, il faudrait se souvenir qu'il est plus facile de confier le soin de ses intérêts à quelque publiciste intempérant, ou mal informé des choses dont il traite, que de se soustraire plus tard à l'autorité qu'il a su prendre. Préoccupé trop exclusivement, par exemple, des grands changements qui ont été apportés à la législation industrielle, dans un sens favorable aux classes laborieuses, ou des prétentions évidemment exagérées que ces classes manifestent parfois, ce champion des capitalistes pourra bien ne

(1) Voir le n° du 11 octobre dernier, la *Question sociale*, page 713.

pas se rendre un compte exact de l'impossibilité réelle où se trouvent les ouvriers d'exercer sur leurs patrons cette action tyrannique qui est le but avoué ou latent de quelques-uns des représentants des premiers. L'ardeur engendre l'ardeur, et il ne serait pas possible, pour une association formée dans le but de peser sur la législation d'une manière favorable aux patrons, de se tenir hors du champ de la politique proprement dite. Dans tout district manufacturier, où il y aurait une élection à faire, on verrait surgir deux candidatures plus que rivales, deux candidatures radicalement hostiles, celle d'un patron et celle d'un ouvrier, et il serait bon, avant de pousser les choses à ce point, de bien démêler les conséquences possibles d'un antagonisme ainsi manifesté et ainsi porté à l'extrême.

Ce n'est pas, selon le grand journal de la cité de Londres, qu'une association de patrons manquât de raisons d'être : ces causes, au contraire, ajoute-t-il, sont multiples et frappent tous les yeux. Les ouvriers n'ignorent plus, en effet, aujourd'hui la puissance de l'action collective, et ils ne se sont pas fait faute de mettre cette puissance à l'œuvre. Il est certain qu'ils forment déjà une fédération plus que nationale, non moins certain encore que l'idée de resserrer le lien des divers *Trades Unions* a germé dans la tête de plusieurs de leurs guides ou de leurs inspirateurs. En présence de ces tendances, une union générale des patrons paraît non-seulement justifiable, mais inévitable, et le *Times* ne pense pas qu'il y ait plus lieu de déconseiller aux patrons de se prêter un appui réciproque qu'il ne conviendrait d'engager les ouvriers à renoncer aux bénéfices de leurs associations collectives, sous le prétexte que les intérêts du capital et ceux du travail sont au fond identiques. On ne peut nier assurément que, pour les uns et pour les autres, il soit avant tout intéressant que la plus grande somme possible de production résulte de l'emploi combiné d'une certaine quantité de capital et d'une certaine quantité de travail manuel, bien que quelques ouvriers puissent être enclins à croire qu'il soit préférable pour eux de travailler le moins possible pendant leurs heures d'atelier. Mais s'agit-il de la répartition entre le capital et le travail de la part de profits qui leur incombe réciproquement, on voit surgir un antagonisme direct et comme fatal.

Ainsi posée, la question devient une question de limites, et ces limites, qu'il ne faudrait pas franchir, le *Times* entreprend de les tracer à la future union des capitalistes et des patrons, *Federation of Employers*, si elle doit un jour se réaliser. Elle devrait borner ses soins et ses efforts à faire entrer dans la loi des dispositions protectrices de la liberté respective des patrons et des ouvriers qu'ils emploient, des clauses qui missent les contrats intervenant entre eux à l'abri de toute influence abusive ou oppressive de quelque part qu'elle vienne. Aller au delà, chercher davantage, ce serait de la part des patrons se mettre dans leur tort, et risquer de compromettre leur droit, leurs intérêts mêmes dans des luttes hasardeuses et dont l'issue pourrait bien tourner à leur préjudice plus encore qu'à celui des ouvriers eux-mêmes.

Pour élucider ce programme, qu'on prenne par exemple un des actes législatifs qui divisent le plus les patrons et les ouvriers, un *Act*, dont les uns et les autres ont, dans ces derniers temps, sollicité le rappel ou la réformation. Qu'on prenne le *Criminal Law Amendement Act*, pour l'appeler de son nom technique, lequel, entre autres dispositions pénales, en contient une qui vise directement toute personne s'employant, avec persistance, à détourner par voie de pression les ouvriers des ateliers qu'il fréquentent, ou encore à les engager à rendre sans qu'il soit achevé leur travail en main. C'est ce qu'en Angleterre on qualifie de *Picketing* ; or les ouvriers unionistes regardent le *Picketing* comme innocent, et soutiennent qu'en toute hypothèse, il ne prend une couleur pénale que s'il est l'œuvre de trois personnes au moins, s'étant concertées pour l'accomplir. Néanmoins, il est évident que cette distinction toute numérique est exclue par les termes de l'*Act* et ne rentre pas davantage dans son esprit. Ce qu'il a voulu faire, c'est réprimer les actes d'intimidation ou de pression quelconque, à l'aide desquels les ouvriers peuvent causer du dommage aux patrons: il n'y a point à cet égard de méprise possible, et les patrons peuvent, en toute équité, se prévaloir des dispositions précitées. C'est autre chose peut-être, si on envisage la procédure instituée par l'*Act*, et qui remet la connaissance des cas de *Picketing* à une juridiction sommaire, celle de deux juges de paix, en petite session. Nos voisins considèrent toute juridiction sommaire, comme ayant à *se défendre par ses propres mérites*, et le *Times* est tout disposé, pour son compte, à croire qu'il y aurait lieu de transporter la connaissance des faits de cette nature, à la juridiction ordinaire, c'est-à-dire au juge, assisté d'un jury, en laissant au juge la faculté d'accorder à l'accusé, quand il le jugerait convenable, sa liberté sous caution.

Il s'élève nettement contre la prétention, émise par les patrons dans un mémoire remis par eux au ministre Lowe, que dans aucun cas les ouvriers coupables de *Picketing* ne pourraient avoir aucun droit à l'indulgence du gouvernement. D'une façon plus générale, ce manifeste lui paraît empreint d'une exagération de sentiment et de pensée que n'excuse point, selon lui, des habitudes de langage trop fréquentes en de pareilles occasions et en de pareils documents. « Si nous reconnaissons, dit le *Times* » en terminant, que l'antagonisme des intérêts pécuniaires » est une occasion trop fréquente de contestations entre » l'ouvrier et le patron, nous ne voudrions pas, du moins, » qu'on aggravât cet antagonisme, par des préjugés et des » malentendus réciproques. Peut-être est-il difficile, ici, » d'écarter toute passion; mais ceux qui, sans nécessité, la » mettent en jeu, encourent une responsabilité grande. » Entre le vendeur et l'acheteur de travail, on aperçoit » bien des causes de divergence, quant aux prix, du genre » de celles qui se manifestent, par exemple, entre un boulanger et son client, pour la vente et l'achat d'une livre » de pain. Mais pourquoi, et à tout propos, amplifier ces » divergences, et leur prêter la gravité d'une sorte de mal » social, de guerre civile entre deux classes de la société ? » Admettre d'abord que l'ouvrier a le droit de pourvoir à » son intérêt en toute liberté et comme il l'entend, puis » réclamer ensuite, en faveur du patron, une exemption » complète des suites de cette liberté même, est le comble » de l'inconséquence. L'essentiel est que l'ouvrier ne pèse » point à son tour, par des manœuvres coupables sur la » liberté de ses compagnons, de manière à restreindre » celle du patron lui-même. Il n'est pas douteux que les » travailleurs s'imposeront souvent, entre eux, des règles » déraisonnables et contraires à leurs propres intérêts. Il » faut en prendre son parti, et le meilleur moyen de prévenir ces abus de la liberté des classes ouvrières, c'est » de leur inculquer l'opinion que les classes dites supérieures et les pouvoirs publics sont prêts à examiner » leurs prétentions et leurs griefs dans un esprit sincère » et dénué de passion. »

LA QUESTION MONÉTAIRE.

Nous recevons une nouvelle lettre de M. Schotsmans, en réponse à nos articles sur la question monétaire ; nous n'avons pas changé d'avis ; mais, fidèle à notre régime d'impartialité, nous ouvrons volontiers nos colonnes aux opinions qui diffèrent des nôtres.

A M. le Rédacteur en chef de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Don, le 23 décembre 1873,

Monsieur,

Il y a moins de vingt ans que la crainte de l'abaissement de valeur de l'or a fait supprimer ce métal comme étalon monétaire en Hollande et adopter l'argent d'une manière exclusive; aujourd'hui, c'est l'argent qui a baissé par rapport à l'or, et on supprime l'argent pour le remplacer par l'or : le sentiment conservateur y domine celui de l'équité. — Avec les deux étalons, le débiteur se libérera toujours en prenant le meilleur marché. Si la France et les Etats qui ont signé la convention monétaire repoussaient l'un des deux métaux, celui qui serait adopté hausserait peut-être de 10, 15, 20 0/0 par rapport à l'autre, et cela, quand nous avons à payer tous les ans de notre travail 2,550,000,000 d'impôts et des dettes encore plus considérables. Ce serait augmenter nos charges de 10, 15, 20 0/0 alors que notre population diminue et que les recettes budgétaires commencent à suivre la même voie.

Pour le change avec les autres pays, il sera toujours fort variable, tant que les uns auront le cours forcé, comme la Russie, l'Autriche, l'Italie, les Etats-Unis, et qu'ils n'auront pas la même monnaie; vouloir y remédier en supprimant notre étalon d'argent, c'est amener une crise certaine, beaucoup plus pénible que celle qui vient d'avoir lieu aux Etats-Unis, pour un résultat très-problématique.

Agréez, etc.

SCHOTSMANS aîné.

Le ministère des affaires étrangères a fait choix, pour le représenter dans la conférence monétaire internationale, de M. de Parieu, ancien président du conseil d'Etat, et de

M. Jagerschmidt, sous-directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères.

M. Magne a désigné, pour son département, le baron de Soubeyran, député, et a encore un commissaire à choisir.

Nous croyons savoir que M. de Parieu a insisté auprès de M. Magne pour qu'il voulût bien s'associer personnellement aux travaux de la conférence et en diriger les séances.

Le ministère des finances de Belgique vient de publier toute une série d'importants documents, composés surtout de statistiques, sur la question monétaire. Le ministre des finances de ce pays, M. Malou, a bien voulu nous envoyer cette précieuse publication. Nous en ferons profiter nos lecteurs en en reproduisant successivement les passages les plus importants. C'est à cette source officielle que nous empruntons les renseignements suivants sur les quantités d'or et d'argent et sur le monnayage des deux métaux (sixième fascicule, pages 1 à 8).

§ 1. QUANTITÉS D'OR ET D'ARGENT. — PRODUCTION ACTUELLE.

De nombreuses recherches ont été faites pour constater la quantité d'or et d'argent qui existe daus le monde.

Tout semble être purement conjectural en ce qui concerne les temps antérieurs à la découverte de l'Amérique (1492).

Un auteur russe, Narcès Tarassenko-Otreschkoff (1), évalue à 45 milliards de francs les quantités d'or et d'argent produites avant 1492 : mais, malgré l'immense travail fait pour aboutir à cette conclusion, l'auteur n'a point réussi et ne pouvait réussir à l'établir sur des données positives.

Roswag (2) n'estime le stock existant en l'an 1500 qu'à 700 millions de francs en argent et 300 millions en or.

Jacob (3) indique, comme évaluation probable, 2,135 millions de dollars, soit environ 11,300 millions de francs.

Pour les périodes qui ont suivi la découverte de l'Amérique et surtout pour les plus récentes, les études reposent sur des renseignements plus précis et plus pratiques.

C'est presque exclusivement dans le célèbre essai sur la Nouvelle-Espagne par Alexandre de Humboldt que sont puisés les chiffres essentiels relatifs aux produits des mines de l'Amérique de 1492 à 1803.

Les évaluations de Humboldt, pour cette période, sont de 1,348 1/2 millions de piastres d'Espagne (4) en or et de 4,358 millions de piastres en argent, soit ensemble 5,706 1/2 millions de piastres.

Augspurg (5) admet 1,227 9/10 millions en or, 4,331 3/10 en argent ; total : 5,559 2/10 millions de piastres.

Danson (6) porte 1,415 1/2 millions en or, 4,152 6/10 millions en argent; ensemble : 5,568 millions de piastres.

La production de l'Amérique, pendant la période de 1804 à 1848, est évaluée, en piastres espagnoles :

Par Danson à 710 9/10 millions or et 1,244 4/10 arg., total 1,955 3/10
Par Augspurg à 313 1/2 — 1,088 — 1,401 5/10

	OR.	ARGENT.	TOTAL.
	—	—	—
D'après Michel Chevalier (7), la production de l'Amérique, de 1492 à 1848, aurait été (en millions de francs) de	10.026	27.122	37.148
Ajoutant, comme production des autres parties du monde	4.100	2.330	6.430
On obtient en total	14.126	29.452	43.578

Le docteur Soëtbeer (8) calcule la production de 1849 à 1867 à 13,043 8/10 millions de francs en or et 5,054 4/10 en argent ; ensemble : 18,098 2/10 millions de francs.

On remarquera, à ce sujet, l'interversion complète des quantités relatives des deux métaux ; ainsi :

De 1492 à 1848, les proportions sont or 41 %, arg. 59 %
De 1849 à 1867, — or 72 %, arg. 28 %

En résumant l'ouvrage d'Otreschkoff, on trouve comme chiffre de la production indiquée par lui :

	OR.	ARGENT.
De 1492 à 1810. fr.	12.582 millions.	27.940 millions.
De 1810 à 1851...	4.914 —	5.773 —
De 1851 à 1855...	5.473 —	901 —
fr.	22.969 millions.	34.614 millions.

Ensemble 57 milliards 583 millions.

Roswag (p. 120) estime la production ainsi qu'il suit :

(Millions de francs.)

PAYS	OR		ARGENT	
	De 1500 à 1848	De 1848 à 1857	De 1500 à 1848	De 1848 à 1857
Amérique	10.028	2.953	27.122	1.818 6
Europe, Russie comprise	1.600	743	2.330	321 »
Afrique	2.500	108	»	»
Asie	»	505	»	22 »
Australie	»	1.695	»	9 »
	14.128	6.004	29.452	2.170 6
	20.132		31.622 6	
	51.754 6			

Le même auteur estime qu'à l'époque où il écrivait (1865) le chiffre de 60 milliards paraît assez convenablement représenter le quantum total.

William P. Blake, commissaire des Etats-Unis à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, dans son remarquable rapport (1) expose et discute toutes les évaluations antérieures et spécialement celles de Jacob; il aboutit à cette supputation de la quantité totale produite (2) :

	Millions de francs.
De l'année 14 (époque d'Auguste) à 800, quantité supposée en or et en argent	9.487 »
De 800 à 1492	1.828 »
De 1492 à 1803	30.849 7
De 1803 à 1848	13.165 2
De 1848 à 1868	18.926 3
GRAND TOTAL	74.256 2

Les indications spéciales qu'il donne pour la dernière période peuvent se résumer ainsi qu'il suit ;

(Millions de francs.)

PAYS		OR	ARGENT
Amérique du Nord	Etats-Unis	5.300 »	386 9
	Colonies anglaises	119 8	»
	Mexique	106 »	2.014 »
Amérique du Sud		487 6	1.060 »
Australie et Nouvelle-Zélande		4.748 8	0 1
Europe et Russie		1.733 »	850 »
Afrique		1.060 »	»
Asie		1.060 »	»
TOTAUX		14.615 2	4.311 »

La production annuelle est calculée :

Par Blake (1868) en or 625 4 millions fr., argent 259 7, tot. 885 1
Par Soëtbeer (1867) — 714 6 — — 260 7 — 975 3

Dans l'enquête monétaire française (3), notamment tome I, page 679, se trouvent diverses évaluations, tant de la quantité totale de métaux précieux qui existe dans le monde que de la production actuelle.

Un tableau annexe nº 1 a été formé d'après les renseignement fournis à la commission d'enquête ; il peut se résumer ainsi qu'il suit (Production moyenne exprimée en milliers de francs) :

(1) *De l'or et de l'argent*, par Narcès Tarassenko-Otreschkoff. Paris, 1856.

(2) Roswag. *Les Métaux précieux considérés au point de vue économique*. Paris, 1865.

(3) Jacob. *Historical inquiry into the Production*. New-York, 1831.

(4) La piastre espagnole vaut fr. 5 20 c.

(5) Augspurg. *Zur Deutschen Münzfrage*, cité dans le rapport de la commission suédoise.

(6) Danson. *Of the quantity of gold and silver*.

(7) Michel Chevalier. *De la monnaie*, p. 402.

(8) Soëtbeer. *Denkshrift betreffend Deutsche Münzeinigung*. Berlin, 1869.

(1) William P. Blake. *Report on the precious metals*. New-York, 1869, chap. VIII, pages 200 à 217.

(2) Dollars convertis en francs à raison de 5 fr. 30 c.

(3) *Enquête monétaire*, 2 vol. in-4º. Paris, Imprimerie nationale, 1872.

ANNÉES OU PÉRIODES	OR	ARGENT	TOTAL	RAPPORTS proportionnels — or	argent
				p. %	p. %
1800.........	77.078 4	199.800 »	276.878 4	27 8	72.2
1846.........	214.265 »	197.580 »	411.845 »	52 3	47 7
1849-1852....	537.518 7	221.722 3	759.241 »	70.8	29 2
1853-1857....	797.209 4	220.224 »	1.017.433 4	78.3	21 7
1858-1862....	688.681 »	267.288 »	955.969 »	71 »	29 »
1863-1867....	689.696 1	344.988 »	1.034.684 1	66 6	33 4

En prenant, pour évaluer la production actuelle, les chiffres donnés par William Blake, par Soëtbeer et dans l'enquête monétaire française, on aurait, comme moyenne de ces chiffres :

Production annuelle : *or*, 679 9/10 millions de francs; *argent*, 288 4/10; *total*, 968 3/10.

Ce que Blake appelle le grand total, soit 74 milliards 256 2/10 millions, devrait, à la fin de 1873, être augmenté dans cette hypothèse, pour cinq années, de 968 3/10 $\times$ 5 = 4,841 5/10 millions, et la masse totale, à la fin de 1873, serait de 79 milliards 97 7/10 millions de francs.

Quelle partie de cette masse d'or et d'argent forme le stock des nations de l'Europe occidentale?

D'après les données réunies par Soëtbeer et par d'autres, la commission royale suédoise a dressé un tableau, annexe n° II, indiquant approximativement, pour chacune des années 1849 à 1867, la quantité d'or et d'argent qui composait ce stock. Le tableau annexe n° III traduit les quantités en valeurs.

Il s'ensuivrait : 1° que la valeur totale à la fin de 1867 serait de 43 milliards 770 millions de francs, dont 25,141 millions en or et 18,629 en argent; 2° que, durant cette période, le stock d'or aurait augmenté de 14,413 millions à 25,141, différence en plus 10,728 millions, tandis que l'approvisionnement d'argent serait tombé de 20,075 millions à 18,629, différence en moins 1,446 millions.

Un diagramme emprunté au *Report* de William P. Blake indique les courbes de la production de l'or et de l'argent, séparément et cumulativement de 1800 à 1868, valeurs exprimées en millions de dollars, annexe n° IV. L'énorme disproportion qui s'est manifestée entre la production de l'or et celle de l'argent depuis les découvertes de la Californie et de l'Australie, est ainsi rendue sensible à l'œil, mieux que par des chiffres.

Une note (annexe n° V) donne un résumé de la production et du mouvement de l'or et de l'argent aux Etats-Unis en 1872.

§ 2. — Monnayage d'or et d'argent.

Il peut n'être pas sans intérêt de réunir quelques données sur le monnayage de l'or et de l'argent dans divers pays.

Tel est l'objet des tableaux ci-annexés sous les n°s VI et XIII, qui se complètent, pour la Belgique, l'empire d'Allemagne et la France, par les renseignements statistiques insérés dans les fascicules précédents.

Les annexes n°s VI et VII donnent, pour la France, le relevé comparatif, par années d'abord, puis par périodes quinquennales, des quantités d'or et d'argent (pièces de 5 francs) qui ont été fabriquées. On peut y lire à quelles époques et dans quelles proportions s'est opérée la transformation de la circulation française.

Un tableau analogue, annexe n° VIII, montre comment la même interversion s'est opérée aux Etats-Unis. Les rapports proportionnels entre la fabrication des monnaies d'or et de celles d'argent se sont modifiés ainsi qu'il suit :

De 1793 à 1840.....	*or* 33 8 0/0	*argent* 66 2 0/0
De 1841 à 1850.....	— 80 2 —	— 19 8 —
De 1851 à 1860.....	— 90 7 —	— 9 3 —
De 1860 à 1868.....	— 95 7 —	— 4 3 —

Le tableau n° IX, emprunté au rapport de la commission suédoise, met en regard le monnayage d'or et d'argent, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, de 1821 à 1868.

Le monnayage dans l'Inde anglaise, de 1854 à 1857, est l'objet de l'annexe n° X.

Pour les Pays-Bas, les renseignements relatifs à la fabrication des monnaies sont complets dans le tableau n° XI qui comprend les années 1840 à 1872.

Il n'en est pas de même quant à l'Autriche et à l'Italie. Les renseignements (tableaux n°s XII et XIII) ne comprennent que de courtes périodes, 1857 à 1867 pour l'Autriche, 1862 à 1869 pour l'Italie.

Danson et Blake indiquent comme monnayage au Mexique, de 1800 à 1848 et de 1857 à 1867, en or, 168 millions de francs; en argent, 3 milliards 264 millions de francs.

En réunissant toutes ces données, si incomplètes qu'elles soient, on peut former le relevé suivant :

PAYS	OR	ARGENT	TOTAL
Belgique (de 1832 à 1873).........	219.315.420	451.770.945	671.086.365
Allemagne (1) { Or ancien et argent depuis 1764..	664.318.268	2.457.141.193	4.277.601.011
Allemagne (1) { Or nouveau (au 20 septembre 1873).	1.156.141.550	»	
France (de 1795 à 1872).........	7.744.520.700	4.912.975.865	12.657.496.565
Pays-Bas (de 1840 à 1872) (2).........	»	908.834.503	908.834.503
Angleterre (de 1821 à 1868).........	4.698.925.634	336.225.599	5.035.151.233
Etats-Unis (de 1793 à 1868) (3).........	4.820.438.593	739.363.216	5.559.801.809
Italie (de 1862 à 1869).........	203.902.240	168.440.460	372.342.700
Autriche (de janvier 1857 à décembre 1867) (4)...	191.713.075	584.810.643	776.523.718
Inde anglaise (de 1851 à 1866).........	31.912.500	2.492.685.000	2.524.597.500
Mexique (1800 à 1848 et 1857 à 1867).........	168.778.950	3.264.797.339	3.433.576.289
Totaux.........	19.899.966.930	16.317.044.763	36.217.011.693

Il est bien certain qu'une très-grande partie de ces chiffres forme double et même triple emploi. Sans compter les déperditions, les transformations pour des usages industriels ou de luxe, les consommations de tout genre, les refontes de monnaies qui, lorsqu'elles passent d'un pays dans un autre, sont le plus souvent la règle. Peut-être n'existe-t-il pas, à l'état de monnaie, même la moitié de ce qui a été fabriqué depuis le commencement de ce siècle.

LE PHYLLOXERA.

Lettre de la Chambre de commerce de Bordeaux à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Bordeaux, 12 décembre 1873.

Monsieur le ministre,

L'objet de cette lettre est de vous faire entendre un cri d'alarme. Pour rendre notre pensée en cette circonstance, nous ne pouvons nous servir d'une expression moindre, car il s'agit du « Phylloxera ».

Le principal commerce de nos contrées, celui des vins, a évidemment pour base la culture de la vigne : or, l'existence même de nos vignobles est menacée : c'est ce qui explique, monsieur le ministre, que la Chambre de commerce ait cru devoir vous entretenir de cette grave question.

Nous savons que l'attention de vos honorables prédécesseurs s'est portée avec vigilance sur cet important sujet, et votre sollicitude éclairée pour tous les grands intérêts

(1) Le thaler calculé à 3 fr. 70 c., le marc à 1 fr. 25 c.
(2) Le florin calculé à 2 fr. 10 c.
(3) Le dollar calculé à 5 fr. 30 c.
(4) Le florin calculé à 2 fr. 50 c.

du pays nous est trop connue pour que nous ne soyons pas convaincus d'avance que vous ne négligerez, de la part du gouvernement, aucun effort pour atténuer ou faire cesser cette calamité nationale, et pour en arrêter l'extension.

A l'appui de ce que nous venons de dire, monsieur le ministre, il est certainement superflu de rappeler que sur 30,000 hectares environ de vignes que possédait le département de Vaucluse, 25,000 environ ont été détruits. Dans les Bouches-du-Rhône et le Var, les progrès de la maladie sont effrayants. Nos lettres du Gard nous affirment que si les progrès du phylloxera continuent à être tels que ceux des dernières années, il faut s'attendre à ne plus récolter de vin dans le département du Gard, d'ici à deux ou trois ans.

L'honorable président de la Société d'agriculture de Montpellier, interrogé par nous sur les faits qui se passaient dans le Languedoc, M. Gaston Bazille, nous écrivait sous la date du 30 septembre : « Le département de l'Hérault » encaissera cette année encore une belle récolte, mais ce » sera bientôt fini ; l'arrondissement de Montpellier est » envahi à peu près partout, et celui de Béziers commence » à être pris ;..... le coteau de l'Ermitage est attaqué, et » on a trouvé le phylloxera aux portes de Lyon ainsi qu'à » Cognac. »

Dans la Gironde, le phylloxera a fait son apparition il y a quelques années. D'abord, sa marche a été lente ; mais dans les années 1872 à 1873, elle a été rapide à un point effrayant, De la rive droite de la Garonne, il s'est propagé jusque dans les vignobles de la Dordogne. Dans les environs de Libourne, et dans le cours de la seule année 1873, quelques vignobles du Libournais ont été presque complétement détruits.

Faut-il rester impassible et inactif, en présence de l'envahissement de ce terrible fléau ?

Vous ne le pensez certainement pas plus que nous, monsieur le ministre, et c'est sur les moyens d'action à employer, que nous croyons devoir prendre la liberté de vous soumettre nos vues.

Nous savons qu'une commission scientifique a été formée, pour étudier tout ce qui a rapport au phylloxera, et, croyons-nous aussi, pour centraliser tous les renseignements importants relatifs à la question. Cette commission a la bonne fortune d'être présidée par l'un des hommes les plus éminents par leur intelligence que possède notre pays : M. Dumas.

Nous demandons :

1° Que cette commission veuille bien publier chaque mois tous les faits, tous les renseignements qu'elle jugerait utiles : ce serait le moyen de tenir au courant tous ceux qui s'occupent de la question.

Le premier numéro de cette publication devrait, selon nous, contenir le résumé de ce qu'il est essentiel de connaître relativement aux localités envahies et aux tentatives de remèdes déjà expérimentés, qui peuvent paraître dignes d'attention.

C'est seulement au moyen d'une telle publication, recueillant et centralisant tous les renseignements utiles, que les parties intéressées pourraient être tenues au courant des efforts faits pour la solution du problème de la destruction du Phylloxera.

Il serait bon que, dès l'origine, les hommes les plus compétents exprimassent une opinion décisive sur cette importante question, encore controversée : *Le phylloxera est-il la cause directe de la destruction de certains vignobles, ou n'est-il, comme le pensent quelques personnes, qu'un effet résultant de leurs dispositions maladives ou morbides ?*

2° Si nous ne faisons erreur, le gouvernement a offert un prix de 20,000 francs à celui qui découvrira le moyen de détruire le phylloxera. Si l'on songe à l'importance des intérêts engagés ; si l'on tient compte, par exemple, de ce fait que la récolte du seul département de l'Hérault a eu, cette année, une valeur de 400,000,000 de francs environ, on doit reconnaître, ce nous semble, qu'un prix de *20,000 fr.* offert à celui qui trouvera les moyens de détruire le phylloxera, est tout à fait insuffisant.

Nous demanderions que ce chiffre fût porté à *1,000,000* de francs au moins, dont une partie pourrait être demandée aux départements intéressés.

Une somme de cette importance stimulerait bien plus efficacement à aider et à récompenser ces efforts, quand on les en jugerait dignes, alors même qu'ils n'auraient pas complétement réussi à faire atteindre le but.

3° La Chambre de commerce s'est demandé si la propagation du phylloxera ne devait pas être attribuée à ce fait désolant, source de tant de pertes pour l'agriculture, et qui a si souvent attiré l'attention des hommes que préoccupe l'intérêt public : nous voulons parler de la destruction des petits oiseaux.

Les petits oiseaux sont les grands destructeurs des insectes, et la conséquence nécessaire de la destruction des oiseaux, est la multiplication des insectes. Or, le Phylloxera est un insecte, — et pendant une période de son existence, *un insecte ailé*, vivant par conséquent au-dessus de terre. — N'est-il pas permis de penser que si les oiseaux étaient infiniment plus nombreux, les phylloxera le seraient infiniment moins ? Si cela était une chose certaine, n'y aurait-il pas lieu de prendre pour la protection des oiseaux des mesures énergiques, radicales, si un grand intérêt national l'exige, comme, par exemple, l'interdiction absolue de la chasse des petits oiseaux pendant deux ans ?

Se fait-on une idée exacte de ce qu'est la destruction des petits oiseaux ? Sur ce point spécial, monsieur le ministre, nous croyons devoir faire connaître un fait qui est de nature à jeter quelque jour sur la question.

Nous trouvons dans les journaux de Bordeaux, que, pendant le seul mois d'octobre, il a été vendu à *la criée* dans notre ville, 568,747 alouettes et petits oiseaux. Mais ce chiffre n'indique qu'une partie, certainement une faible partie de la destruction des petits oiseaux dans l'ensemble du département. Il est probable qu'en portant le chiffre total à 1,500,000, nous restons bien au-dessous de la vérité. Or, si chaque oiseau détruit en moyenne de 50 à 100 insectes par jour, et c'est probablement bien davantage, ne voit-on pas d'une manière saisissante quelles conséquences désastreuses résultent de cette déplorable destruction des oiseaux !

Nous ne pousserons pas plus loin, monsieur le ministre, les observations que nous voulions vous soumettre sur cette importante question.

Tout ce que nous souhaitons, c'est d'avoir contribué pour notre part, à appeler votre attention sur un objet d'un intérêt capital pour notre pays. Nous sommes certains que votre haute intelligence, et votre dévouement qui nous est connu, ne négligeront rien de ce que l'intérêt public commande dans cette grave circonstance.

Veuillez agréer, etc.

(Suivent les signatures.)

L'UNIFICATION DES TITRAGES DE LA SOIE.

La Chambre de commerce de Lyon nous communique le document suivant, qui émane d'elle sur cet important sujet :

Lyon, le 19 décembre 1873.

Monsieur le Président,

Dans la conférence internationale permanente, dont le lieu de réunion, en 1873, était Vienne, la question du numérotage des fils textiles a été étudiée.

Les inconvénients résultant de ce que la même dénomination est donnée à des quantités variables d'un fil sont si évidents que l'accord, pour la nécessité d'une réforme, était inévitable.

Pour tous les fils autres que la soie, il a été admis que le numérotage serait déterminé par le nombre de mètres contenus dans le poids uniforme et fixe de 1 kilogramme, 1,000 mètres correspondant à un numéro.

Appliquer cette même méthode à la soie, c'eût été demander un bouleversement complet dans les habitudes reçues.

Ce n'est pas que pour ce textile une réforme ne soit désirable. Vous savez que dans l'état actuel :

Un denier	représente un fil de		
en Italie	450 mèt.	de long et du poids de	50 milligr.
en Allemagne	476 mèt.	—	53 milligr.
en France (condition de Lyon)	500 mèt.	—	53 milligr.
en Suisse	450 mèt.	—	53 milligr.

de telle sorte qu'une même dénomination représente des poids différents entre eux, ou, pour un même poids, des longueurs différentes entre elles.

Ces anomalies proviennent de ce que le système primitif du titrage de la soie a été successivement modifié dans chaque pays où l'on trafiquait de la soie, à mesure que le système décimal y était adopté.

Au dix-septième siècle, le denier est le poids d'un fil long de 9,600 aunes, et, par denier, on entend la vingt-quatrième partie de l'once, poids de marc ; la livre marc contenait 16 onces, Ce denier correspond à 1 gr., 27.

A la fin du dix-huitième siècle, lorsque l'usage d'une

éprouvette se répand en Italie, puis en France, le titre de la soie est déterminé par la vingt-quatrième partie de l'ancien titre. On prend 400 aunes pour la longueur et un grain pour le poids. Le nom primitif de denier est conservé néanmoins. Ce nouveau denier correspond à 0 gr., 0531.

En 1850, le système décimal en vigueur dans les Etats sardes depuis 1845 est appliqué à la condition et à l'essai des soies. La longueur type du fil est alors réduite à 450 mètres et le poids est fixé à 0 gr., 05.

En 1856, le bureau public d'essai est fondé à Lyon. Pour se rapprocher du système décimal, sans apporter un trouble sensible dans les habitudes du commerce lyonnais, la longueur type de l'échevette est fixée à 500 mètres au lieu de 476 mètres, mais le poids ancien est maintenu, transformé en milligrammes.

La Suisse a adopté la longueur de 450 mètres, fixée par la loi italienne, mais avec l'ancien poids correspondant aux 400 aunes, c'est-à-dire le denier équivalant à 0 gr., 053.

Les différences entre tous ces systèmes sont peu sensibles, il est vrai. Ainsi, en prenant pour base le denier qui était accepté avant les réformes nécessitées par l'adoption du système métrique, denier qui correspond à 0 gr., 0531, on trouve les relations suivantes :

Ancien titre de Lyon. DENIERS		Titre d'Allemagne. DENIERS		Titre d'Italie. DENIERS		Titre nouveau de Lyon. DENIERS		Titre de Zurich. DENIERS
1	=	1	=	0.996	=	0.952	=	1.058
10	=	10	=	9.960	=	9.520	=	10.580
20	=	20	=	19.920	=	19.040	=	21.160
30	=	30	=	29.880	=	28.560	=	31.740
40	=	40	=	39.840	=	38.080	=	42.320

Néanmoins, ces différences sont telles que, pour 1 gr. de soie grége de 10 deniers, par exemple, on aurait

En Allemagne...............	896 mèt. de fil.	
En Italie.....................	900	—
A Lyon.......................	941	—
En Suisse....................	847	—

L'ennui du changement, toujours si redouté par les négociants, a pu décider chaque pays à maintenir sa manière de titrer la soie, malgré le calcul indispensable pour se rendre compte, dans les échanges de place à place, de ces différences de longueur et de poids dans le titrage. Mais à mesure que les relations internationales deviennent plus faciles et plus multipliées, la nécessité de simplifier toutes les opérations commerciales ne s'impose-t-elle pas ?

La lutte contre la routine est la conséquence du développement du progrès, et, depuis que les expositions universelles ont mis en rapport plus direct les nations entre elles, le besoin d'un langage commercial uniforme se fait de plus en plus sentir.

La Chambre de commerce de Lyon est disposée à prendre l'initiative de l'unification des titrages de la soie. Mais elle comprend que cette réforme n'est possible qu'avec le concours des places intéressées.

Nous venons donc vous prier de vouloir bien examiner la question et nous communiquer les observations que vous suggérerait ce projet. S'il vous paraissait, comme à nous, opportun et utile, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer la voie que vous jugeriez la meilleure pour atteindre le résultat désiré, sans jeter un trouble très-sensible dans les habitudes actuelles du commerce des soies. Notre Chambre de commerce, forte de votre assentiment, provoquerait la réunion de délégués à Lyon, sous forme de congrès, dans le courant de l'année 1874. Mais elle ne se croirait autorisée à le faire que si elle obtenait, en principe, une adhésion de nature à l'encourager à poursuivre la réforme proposée.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le Président,
OSCAR GALLINE.

Le Secrétaire,
CH. LYONNET.

L'ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE EN BELGIQUE ET EN FRANCE.

Au moment où l'économie politique vient d'être bruyamment dénoncée comme une peste sociale, on ne lira pas sans intérêt ce fragment d'une lettre écrite à M. Frédéric Passy, par un instituteur primaire de Belgique, M. Rosy, qui, ayant à traiter une question importante, l'adressait à l'obligeance de notre confrère pour obtenir quelques-uns des renseignements dont il avait besoin. Il semble que le gouvernement, en Belgique, n'ait pas, sur les moyens de faire la paix dans les esprits, précisément les mêmes idées que M. de Gavardie.

« ..... Jusqu'en 1868, le programme de l'enseignement » normal a présenté en Belgique une grande lacune. L'é- » conomie sociale n'y figurait en aucune façon. Un hono- » rable ministre, M. Pirmez, a trouvé à cette époque qu'il » était nécessaire, au plus haut point, d'initier les instituteurs » primaires aux lois de la science économique, et l'arrêté » ministériel du 10 octobre 1868, révisant les programmes » de l'enseignement pédagogique, y a établi un cours d'é- » conomie politique.

» Les inspecteurs de l'enseignement suivent aujourd'hui » la même voie, et les instituteurs ont à traiter, dans leurs » conférences trimestrielles, des questions d'économie poli- » tique..... »

L'expérience semble avoir donné raison à la Belgique, et nous croyons être en droit d'ajouter qu'elle conclut dans le même sens, quelque restreinte qu'elle soit, en France même. Au moment où M. Frédéric Passy veut bien nous communiquer le fragment ci-dessus, nous trouvons dans les journaux de la Normandie de nombreux articles sur l'influence moralisatrice et pacifiante des conférences qu'il vient de faire dans un certain nombre de villes de cette région. Ceux d'Elbeuf, notamment, parlent avec un véritable enthousiasme de sa conférence, dans cette ville, sur la *véritable égalité*. Le *Journal d'Elbeuf* dit à ce sujet que « rien, dans nos temps troublés, n'est plus nécessaire que l'enseignement politique », et *l'Industriel alsacien*, après avoir, comme son confrère, constaté l'heureux effet de ces paroles de vérité et de concorde, s'étonne que de telles paroles ne soient pas aussitôt, par les soins des hommes éclairés et influents de la ville, « recueillies, imprimées et distribuées à profusion pour être méditées par tous, patrons et ouvriers, riches et pauvres », comme la vraie semence d'apaisement dont tous ont besoin. Les journaux d'Elbeuf ont raison ; et ils ne sont pas seuls, Dieu merci, à penser ainsi, car ce qu'ils conseillent a été fait, à plus d'une reprise, à Bordeaux et à Périgueux notamment, où les conférences de M. Frédéric Passy sur la *liberté commerciale*, sur *Bastiat*, sur l'*importance des études économiques* et sur la *véritable égalité* ont été sténographiées et répandues à milliers, par les soins de la Société des bibliothèques populaires de la Dordogne, notamment de l'Association du libre-échange de Bordeaux et de la chambre de commerce de cette ville. Il nous semble que ce sont là des exemples de quelque autorité; mais, s'ils n'en avaient pas suffisamment aux yeux des personnes qui partagent les appréhensions de M. de Gavardie, nous nous permettrons de leur rappeler ce mot du R. P. Gratry : « *L'on m'assure que l'économie politique est un fléau. Moi, je dis :* C'EST LE SALUT DES SOCIÉTÉS. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

L'année vient de finir, une nouvelle campagne commerciale va commencer. Celle qui vient de se terminer a été loin de remplir les promesses qu'elle avait faites. Nous croyons inutile de revenir sur l'énumération des déceptions qu'elle a causées; qu'il nous suffise de rappeler que nous avons assisté, à plusieurs reprises, à de vraies suspensions d'affaires, à des suspensions générales amenées par l'incertitude de l'horizon politique, à des suspensions partielles déterminées par des menaces d'impôts, menaces réalisées pour la plupart, ou par la situation difficile de plusieurs pays avec lesquels notre commerce entretient de nombreuses relations. Aujourd'hui encore, le ciel n'est pas dégagé, de nouveaux impôts viennent encore d'être votés par la Chambre, venant ainsi augmenter les charges nombreuses qui pèsent sur le commerce; et il est probable qu'avant peu d'autres taxes non moins onéreuses seront encore venues grossir le contingent payé par le commerce et l'industrie pour la rançon de la France. Nous espérons, néanmoins, que négociants et industriels ne se laisseront pas décourager; ils continueront vaillamment la lutte qu'ils soutiennent si énergiquement depuis nos malheurs. Nous ne pouvons donc que leur souhaiter la bonne chance et la réussite

qu'ils méritent si bien. Espérons que nos vœux ne demeureront pas stériles.

Nous n'avons que peu de nouvelles cette semaine. Ce qui se comprend facilement, nous n'avons guère que quelques renseignements du dehors et de l'outre-mer.

En Espagne, la *Gaceta* de Madrid (journal officiel) vient de publier un décret approuvant la concession à la compagnie Lasarte, du câble transatlantique qui doit relier l'Espagne à ses possessions de Cuba.

Le courrier des Antilles nous apporte également la nouvelle de la concession d'un câble télégraphique de Panama au Pérou. Ce câble, qui aurait une longueur de 1,000 milles, devra être poussé jusqu'au Chili, si les négociations actuellement entamées avec ce dernier pays, aboutissent. La côte du Pacifique se trouverait ainsi reliée avec l'Europe, *viâ* les Antilles et les Etats-Unis en attendant que la ligne portugo-brésilienne et ses terminus du Brésil à la Plata et transandins soient terminées.

Le courrier du Chili nous apprend, lui, la concession d'une ligne ferrée qui irait de Conception à Coronel, en longeant presque la côte. Aux derniers avis, la position sanitaire et commerciale du Chili était satisfaisante.

Les derniers télégrammes reçus de l'Inde sont meilleurs; ils signalent une amélioration notable dans l'état général des récoltes; un d'entre eux signale, entre autre, de la pluie dans le Behar; il aurait également plu dans le Tirhoot méridional, à Purneah et à Bhagulpare.

Laines. — Peu de transactions cette semaine et pas de modifications générales à signaler. Sur les marchés anglais, les prix paraissent s'être soutenus avec une certaine fermeté en dépit de la nullité des achats. A Anvers, la demande a été bonne, ce qui explique mieux le soutien des prix. Sur les marchés du Havre, la circulaire de MM. Asselin et Blais signale du calme et un peu de faiblesse dans les cours. Ces messieurs résument comme suit le marché de l'article pendant l'année : « Nous avons commencé l'année aux prix de décembre 1872 pour les bonnes laines, les défectueuses s'obtenant en baisse de 10 centimes. En février, mars et avril, une baisse successive et importante, provoquée par les avis de la fabrique et des autres grands marchés, a établi, en dernier lieu, les cours de 20 à 30 centimes pour les Buenos-Ayres, et 30 à 40 centimes pour les Montevideo au-dessous de ceux de janvier. A ces derniers prix, la fabrique a pu travailler dans de bonnes conditions, et trouvant elle-même un débouché plus avantageux de ses produits, elle est revenue plus franchement aux achats. — Depuis mai jusqu'en octobre, la demande a été très-suivie, avec reprises progressives dans les cours, plus forte pour les laines à peigne que pour celles à carde, et nous remettant à peu près à la parité du commencement de l'année. — En novembre, par suite de la crise financière, nous avons baissé, comme les autres marchés, d'environ 10 à 15 centimes, clôturant l'année à des affaires régulières à prix un peu plus bas qu'en novembre. »

A Bordeaux, on signale également une légère tendance à la baisse, et cela malgré la concentration du stock en plusieurs mains seulement.

Sucres. — Les sucres bruts exotiques n'ont donné lieu qu'à un nombre très-limité d'affaires, tant sur nos places maritimes que sur celles de l'étranger. Les prix n'ont pas varié sensiblement en Angleterre; grand calme également à Anvers et à Rotterdam; à Amsterdam, on a fait quelques affaires, mais à des prix de baisse. A Bordeaux, à Marseille, à Nantes et au Havre, abstention presque générale de la raffinerie, qui s'est bornée à l'achat de quelques lots indigènes. Voici les nouvelles qui nous sont données par le *Journal des fabricants de sucre*, touchant l'état actuel de la récolte des sucres de betterave.

« La température douce et humide au commencement de la huitaine, s'est abaissée sensiblement depuis quelques jours, et des gelées très-favorables à la betterave en silos se sont fait sentir. Ce temps n'est pas moins bon pour les terres destinées à recevoir la prochaine récolte.

» Le déficit de la récolte ayant été plus sensible dans le Nord qu'ailleurs, la plupart des nombreuses fabriques de ce département ont terminé leurs travaux. Dans les autres régions, chaque jour voit s'arrêter d'autres usines, et on peut affirmer qu'il n'en restera qu'un assez petit nombre encore en marche après le 15 janvier. La fabrication, favorisée dans ses transports par un temps remarquablement beau, a d'ailleurs été très-active, et, en présence de l'altération rapide de la plante saccharifère, chacun, on le comprend, a hâte d'en finir.

» Ainsi que nous l'avons dit, le déficit de la récolte est pleinement confirmé, et, contrairement à ce que l'on espérait, la plante à sucre, bien que récoltée et travaillée par un temps sec, n'a pas donné, la remarque est utile à noter, plus de sucre que la betterave de l'année dernière exposée pourtant aux intempéries les plus extraordinaires et, pour ainsi dire, saturée d'eau. Par toutes ces raisons, nous nous en tenons donc plus que jamais à notre estimation d'une production de 375 millions de kilogrammes. »

Cacaos. — Seulement quelques ventes de temps en temps pour l'assortiment des grandes fabriques de chocolat, mais sans altération sensible des cours.

Cuirs. — Nous avons du mieux à signaler sur cet article. La baisse continue qui s'était prolongée jusqu'à ces jours-ci, s'est complétement arrêtée; les cours se sont raffermis en même temps et surtout parce que la consommation s'est enfin décidée, non plus à quelques demandes peu sérieuses mais bien à des achats d'une certaine importance. A Anvers, les cuirs salés ont été l'objet de demandes suivies, à des prix fermes mais sans changement.

Indigo. — Rien de nouveau à dire sur cette teinture qui se maintient toujours en bonne position sur nos marchés français, en présence de débouchés réguliers pour compte de la consommation. La circulaire de l'Association du libre-échange de Bordeaux nous fournit les renseignements suivants, touchant la position des indigos sur cette place, pendant le mois qui vient de finir :

« Nos cours, qui étaient fort bas, ont attiré l'attention des acheteurs, tant de la France que de l'étranger ; aussi, en présence des prix élevés qui se paient chaque jour à Calcutta pour les indigos de la dernière récolte du Bengale, n'est-il pas surprenant que nous ayons eu un grand mouvement d'affaires.

» Les prix obtenus indiquent une reprise sur ceux auxquels on aurait cédé il y a un mois environ, mais ils sont encore bien inférieurs à ceux des pays de production.

	Existences au 25 novembre 1873.	Importations du mois.	Ventes du mois.	Stock au 25 déc.
	—	—	—	—
Bengale	170 c.	» c.	27 c.	143 c.
Kurpah........	2.597 c.	» c.	364 c.	2.233 c.
Madras.........	1.316 c.	93 c.	579 c.	830 c.
Caraque.......	» c. 197 s.	» » s.	» » s.	» 197 s.
Guatemala et Mexique.......	256 s.	54 s.	146 s.	164 s.

La circulaire d'un courtier du Havre nous donne également les intéressants renseignements suivants :

« Les indigos, vivement recherchés en décembre, par la consommation, sous l'influence des avis de hausse progressive reçus de l'Inde, ont provoqué un très-bon mouvement d'affaires sur place depuis un mois, avec amélioration sensible dans les cours, pour toutes sortes, principalement pour la bonne marchandise ; celle-ci, vu sa rareté, a obtenu, dans certains cas, jusqu'à 30 centimes de prime sur les estimations. On a traité dans cette provenance, courant décembre, 402 cais. Bengale. — En Guatemala, il nous est parvenu quelques parties de la nouvelle récolte qu'on a réalisées de 45 à 50 centimes au-dessus des estimations. Nous attendons de nouveaux renforts arrivés à Saint-Nazaire par les steamers *Louisiane* et *Guadeloupe* ; si la qualité est belle et fine, ils obtiendront de bons prix. — Les ventes totales de l'année qui finit, en toutes sortes, peuvent être évaluées en somme, sur place, à 1,950 cais. 1,903 surons, contre 746 cais. 852 surons en 1872. — Les expéditions, en 1873, ont atteint 3,351 cais. 1,305 surons, contre 2,996 cais. 724 surons, l'année précédente. »

Métaux. — Les affaires n'ont pas eu une bien grande importance, mais malgré cela la tenue générale a été bonne, tant pour les cuivres que pour les étains, les zincs et les plombs, et tant en France que sur les marchés anglais et hollandais. Les cuivres, que nous avons laissés un peu faibles la semaine dernière, ont vu leur situation se modifier dans le sens d'une amélioration, sous l'impression de télégrammes du Chili annonçant de faibles expéditions. A Londres, les cours ont clôturé très-fermes. Les étains sont restés en bonne position; mais, toutefois, nous devons ajouter que les affaires ont été moins suivies que la huitaine précédente. A Amsterdam, on peut obtenir le Banca à fl. 71 et le Biliton à fl. 70; et à Rotterdam, le Banca se cote fl. 71 1/2, le Biliton, fl. 71. Les métaux ont clôturé aux prix suivants, sur le marché de Londres : Chili en barres, marques bonnes ordinaires, £ 83 5 à 83 10; marques désignées, £ 88; Wallaroo, £ 92 10 à 93 13; étain Détroit, £ 119; plomb Silésie commun, £ 25 15 à 26; meilleures marques, £ 26 10 à 26 15. On trouvera plus loin la cote du marché de Paris.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La reprise attendue par la production se fait toujours attendre, mais sans que l'on songe trop à s'en étonner à cette époque de l'année. On sait pertinemment qu'il y a des besoins assez grands et assez pressés à satisfaire, et l'on pense toujours que le mois de janvier verra la fin de la crise actuelle. Dans le groupe métallurgique de la Champagne, en attendant, on ne reçoit que très-peu de demandes; quelques commandes en fontes affinage au bois pur à fr. 100. Les nouvelles de Belgique commencent déjà à nous parvenir dans le sens d'une détente de la situation; on a reçu davantage d'ordres aux prix de fr. 240 pour les fers, et fr. 340 pour les tôles; des commandes assez importantes sont arrivées en rails; Cockerill en a reçu une de 12,000 tonnes; dans le Luxembourg on signale également une reprise dans les transactions en minette et en fonte.

Les avis d'Angleterre nous arrivent dans le même sens. Cette semaine, les warrants ont monté de 3 shillings à Glascow; ils valent actuellement sh. 109/6. A Barrow-in-furness, les demandes en fer se sont accrues. A Barnsley, les laminoirs et les forges travaillent plus activement à la fabrication des plaques et des rails. A Birmingham, on note aussi une légère amélioration. A Darlington, les fers ont été plus fermes: la fonte n° 3 vaut sh. 95 à 97/6, les rails £ 10 5 à 10 10. Il en a été de même à Middlesborough, où la fonte n° 3 a été plus demandée, de sh. 85 à 87/6. A Newport, on signalait encore un peu de lourdeur. A Whitby, il y a eu du calme également, ainsi qu'à Wolverhampton, quelques branches exceptées.

CHARBONS. — Le mouvement de baisse se prononce de plus en plus aux charbonnages, mais à Paris, il ne se fait pas sentir encore bien vivement, car il faut encore payer fr. 62 à 65 la tonne, pour des charbons domestiques. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, peu d'affaires; il est néanmoins possible de traiter à livrer sur 1874 des tout-venant d'Anzin, à fr. 22 la tonne et l'on assure même qu'il en a été vendu 1,200 tonnes à fr. 18 50. Dans le bassin de la Loire, les qualités supérieures de charbon maintiennent toujours leurs cours, mais il y a une baisse et une augmentation de stock sensible sur les qualités industrielles. En Belgique, les fêtes de Noël ont contribué à ralentir beaucoup le courant des affaires. A Mons, malgré le chômage, les stocks ont considérablement augmenté.

A Charleroi, on cite des affaires en gailleteries première qualité à raison de 2,000 tonnes par mois et de 30 francs par tonne; des gailleteries maigres, 1re qualité, ont été achetées à 23 francs; les fines pour coke valent fr. 22 à 23; les tout-venant gras, fr. 25 à 27; les fines, fr. 15 à 18 la tonne. A Liége, les tout-venant ne valent pas plus de fr. 21 à 22 et encore sans acheteurs. En Angleterre, la plupart des charbonnages dans le voisinage de Sheffield ont baissé leurs tarifs à partir du 1er janvier, et l'on s'attend à de nouvelles concessions. Dans le Durham, les charbons domestiques sont fermes; les qualités à manufactures sont nominalement inchangées mais avec tendance à la baisse. A Middlesborough, les charbons domestiques ont augmenté pendant que les qualités industrielles baissaient. Pas de changements à Wolverhampton. A Newcastle, on paie: charbons domestiques, sh. 16 à 17; métallurgiques, sh. 15; non criblés, sh. 13; menus, sh. 7 à 8; à gaz, sh. 14 à 12. A Cardiff, les Nixon Taylor valent sh. 23; les Powell Duffryn, sh. 22; les Davis, les Merthyr et les Aberdare, sh. 21. En Ecosse, les prix sont sans changement, mais avec une légère tendance à la baisse.

COURS DES MÉTAUX DU 2 JANVIER 1873.

SUR LA PLACE DE PARIS

	26 déc.	2 janv.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre . ..	220 »	222 50
— — en lingots — —	235 »	235 »
— anglais tough — —	232 50	232 50
— minerais de Corocoro —	227 50	227 50
Etain Banca liv. Havre ou Paris......	322 50	322 50
— Détroits — — —	322 50	322 50
— anglais — Havre ou Rouen.....	310 »	310 »
Plomb de France, liv. Paris..........	60 »	60 »
— d'Espagne — Havre..........	60 »	60 »
— anglais — —	N	M
— belge et allemand, liv. Paris...	60 50	60 50
Zinc de Silésie liv., Havre............	69 »	68 50
— autres b/m. liv., Havre.........	69 »	68 »
— — — — Paris...........	69 »	68 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 30 Décembre 1873.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 7,308 tonnes, contre 10,880 tonnes exportées en 1872 pendant la période correspondante, soit une diminution de 3,572 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme; warrants, 110/.

(Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	113/6	107
Coltness, id.	115	108
Summerlee, id.	112/6	107
Wishaw, id.	109	107
Clyde, id.	109	107
Govan, id.	109	107
Monkland, id.	109	107
Langloan (à Glasgow, au Canal).......	112/6	107
Calder id. id.	112/6	107/6
Carnbroe id. id.	110	107
Glengarnock (à Ardrossan).............	110	106/6
Eglinton, id.	107	105
Dalmellington, id.	108	106
Kinneil (à Bolness)...................	107/6	105
Shotts, id.	112/6	107/6
Almond, id.	105	103/6
Carron (à Grangemouth)	110	»
Lochgelly (à Burntisland).............	105	103/6
Lumphinnans, id.	105	102/6

PRIX-COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 31 Décembre 1873.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...........	Fr.	3.20	le K° »
Trame 36/38 id. id.	.	3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane		3.40	»
Trame 40/42 id.		3.50	»
Chaîne 40 id.		4.20	»
Trame 50 id.		4.30	»
Chaîne 40 Jumel		4.35	»
Trame 50 id.		4.45	»
Chaîne 60		6.40	»
Trame 100		9.10	»

TISSUS DE COTON.

Calicot 60p.16 fils.........	Fr.	0.30	le mèt. »
id. » 18 »		0.32	»
id. » 20 »		0.34	»
id. 68 20 »		0.37 1/2	»
id. 70 21 »		0.39	»
id. 75 26 »		0.46 1/2 à 47	»
Percale 80 26 »		0.45 1/2 à 46	»
Jaconas 82 22/18 »		0.35	»

(Conditions de la place: escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, 31 DÉCEMBRE 1873.

Comme cela arrive toujours à cette époque de l'année, les affaires sont pour ainsi dire nulles, et je n'ai que de petits changements à vous signaler dans nos prix que voici.

Calicots 3/4 60 portées 16 fils	33	à 33 1/2
» » » 18 »	35	à 35 1/2
» » » 20 »	37	à 37 1/2
» » 68 » 20 »	38 1/2	à 40
» » 70 » 21 »	41	à 42
Chaîne 27/29 Amérique..........	3 30	à 3 40
Trame 36/38 »	3 45	à 3 55

LILLE, LE 1er JANVIER 1874.

On s'émeut assez vivement dans notre région industrielle des nouveaux impôts que l'Assemblée discute en ce moment. On ne voit pas sans inquiétude la précipitation avec laquelle l'examen a lieu, au dernier moment, deux jours avant l'expiration de l'exercice.

L'impôt sur les huiles autres que les huiles minérales, voté hier, sera mal accueilli, non-seulement par les petits consommateurs mais aussi par l'industrie qui y voit la consécration d'une inégalité assez grave. Les usines qui se trouvent dans les villes et agglomérations de plus de quatre mille habitants subiront une taxe assez importante; celles qui sont dans les villages en seront exemptées. On espère encore que les surtaxes sur les transports à petite vitesse, sur les effets de commerce et sur les chèques ne seront pas votées, de même que l'impôt sur les sels de soude destinés à l'industrie, et qui constituent, ainsi que l'*Economiste français* l'a fort bien démontré, un retour à l'impôt des matières premières moins les compensations à l'entrée et à la sortie que la loi du 26 juillet avait admises.

Le comité des filateurs de coton de Lille adresse aux membres de la commission du budget et aux députés du Nord, une protestation dans laquelle il fait surtout ressortir que les nouveaux impôts ont surtout pour conséquence d'entraver le travail, de frapper la richesse en formation, alors qu'on ne devrait imposer que la fortune acquise.

Le moment est mal choisi pour créer au commerce et à l'industrie de nouvelles entraves; les affaires sont des plus difficiles, et déjà par suite des charges qui pèsent sur tous les contribuables, et de l'élévation des denrées soumises pour la plupart à de nouvelles taxes ou surtaxes, la consommation a diminué dans des proportions notables. Les producteurs de toutes les spécialités l'ont constaté cette année, et ils s'en seraient aperçus déjà en 1872, s'ils n'avaient pas eu tout d'abord à travailler pour reconstituer les stocks, qui pendant la guerre avaient été épuisés dans toute la France, alors que l'interruption des communications empêchait tout réapprovisionnement.

Les transactions de la semaine ont été relativement peu importantes, surtout en produits fabriqués. Les acheteurs qui viennent faire leurs approvisionnements de tissus de lin dans la seconde partie du mois de décembre et dans le mois de janvier, n'ont encore visité notre place qu'en petit nombre. Ils ont opéré, mais dans des proportions plus restreintes que les années précédentes à la même époque. La plupart sont attendus et on espère qu'ils enlèveront une bonne partie du stock qui reste encore sur place.

Lorsque la toile va mal, le fil destiné à la tisser ne peut avoir une bien grande activité; les fabricants n'achètent que pour leurs besoins immédiats. Aussi les prix manquent-ils un peu de fermeté, et des concessions ont été accordées pour quelques numéros par des filateurs désirant soit de réaliser, soit d'assurer l'écoulement de leur production pendant plusieurs mois.

Les transactions en lins bruts, tant du pays que de la Belgique et de la Russie sont un peu meilleures.

Les marchés de Belfast et de Dundee ont présenté cette semaine une légère amélioration; les prix ont une tendance plus ferme, et nous le constatons d'autant plus volontiers, que si la baisse avait continué chez nos voisins, ils n'auraient pas tardé à envahir nos marchés.

Le mouvement des importations et exportations s'établit comme suit cette semaine par le port de Dunkerque :

Importations.		Exportations.	
Lin.....	kil. 166.549	Lin.......	kil. 5.600
Jute....	400.595	Fils de lin.	43.182
Etoupe..	6.000	Fils de jute.	51.335

Nos marchés au blé continuent à être très-peu approvisionnés; néanmoins, les ventes sont difficiles, et, bien que les prix ne subissent pas de changements sensibles, la tendance est à la baisse. Hier, les farines étaient offertes avec une baisse de 0,50 c.

Le mouvement de baisse sur les alcools ne s'est pas encore arrêté; la différence entre les cours de la semaine dernière et ceux de cette semaine est de fr. 2,75 pour le disponible. A ces cours même, la demande est peu active; les quatre premiers mois de 1874 sont également délaissés; sur les quatre d'été, on signale quelques affaires au cours.

3/6 fin disponible.............. Fr.	64.25 »
— courant..................	65 »
Betterave disponible............	64 »
Mélasse disponible..............	» »
A livrer, 4 premiers	67 50
— 4 d'été................	62 50
— 4 derniers............	62 50 à 60

Il n'y a pas grand changement sur les sucres indigènes; néanmoins, la baisse paraît arrêtée, et nous n'avons pas à constater de nouvelle baisse; on cote :

Sucre indigène, 88°.........	56 50 à 56 25
— 7 à 9................	58 50

Demande assez régulière pour des raffinés au cours de 157.

La tendance à la baisse persiste pour les charbons; les intermédiaires surtout acceptent des offres comportant une baisse assez importante. Des expéditions assez importantes ont été faites de Charleroi pour nos divers centres industriels.

BORDEAUX, LE 31 DÉCEMBRE 1873.

Vins. — L'époque de fin d'année ne fait qu'accentuer davantage le calme que nous avons signalé par nos dernières lettres sur les achats de vins de 1872 et 1873. Il faut ajouter que les hauts prix inspirent de la réserve aux acheteurs.

Tous les vins vieux maintiennent leurs prix avec la plus grande fermeté.

Spiritueux. — Il y a un très-grand calme dans les affaires en général, et la demande en 3/6 est, pour ainsi dire, nulle. Nous remarquons, par suite de cette situation et des avis reçus des lieux de production, un peu de tendance à la baisse sur les 3/6 d'industrie; car, bien que les prix en disponible soient établis de fr. 80 à 81, il serait possible, avec des ordres en mains, d'obtenir pour quelques pièces à fr. 78 et peut-être même à fr. 77.

Nos prix sont aujourd'hui établis comme suit :

3/6 Languedoc	disponible	fr. 125
3/6 Nord	d.	» 80 à 81
3/6 Allemand	d.	» 98 à 100.

Produits résineux. — Depuis notre dernier bulletin, il n'y a pas de changement à signaler sur les résineux secs, pâtes de térébenthines et goudrons; les cours sont restés les mêmes, assez calmes.

Il n'y a eu que les essences de térébenthine qui, par suite des fêtes et la fin de l'année, ont été rares sur les marchés, et ont subi une nouvelle petite hausse de 1 franc. Les fabricants tiennent toujours bon et ne veulent livrer que leur trop plein, qu'ils ne peuvent garder.

Denrées coloniales. — Pas de changement depuis nos derniers avis.

LYON, 1er JANVIER 1874.

Soies et Soieries. — La dernière semaine de 1873 a été complétement nulle; l'année se termine comme elle a commencé, c'est-à-dire par des affaires excessivement difficiles.

En jetant un regard rétrospectif sur l'exercice qui vient de finir, nous ne serons démentis par personne en le qualifiant de la manière suivante : désastreux pour les importateurs, mauvais pour les filateurs et les mouliniers, et nullement satisfaisant pour la majorité de nos fabricants de soieries. Ces derniers, grâce à l'absence de toute spéculation, ayant presque toujours pu, au fur et à mesure de leurs besoins, trouver de la soie à des cours plus bas, ont nécessairement éprouvé, à la vente de l'étoffe, des pertes moindres que celles des négociants et industriels opérant sur la matière première. Leur position, en somme, quoique peu favorable a été meilleure.

Quand s'ouvre l'exercice 1873, on constate déjà un certain ralentissement d'affaires qui, à partir de janvier, ne fait que s'accuser davantage. Les cours s'en ressentent déjà, ils s'en ressentent d'autant mieux que les apparences de la récolte en Europe s'annoncent bien; les stocks de Lyon, de Londres et de Milan sont généralement estimés comme étant plus importants qu'à pareille époque de l'année précédente. Au commencement d'avril, la situation dégénère en véritable crise, et les maisons d'importations sont les premières frappées. En même temps, les préoccupations politiques s'aggravent. Les affaires s'arrêtent surtout

à Paris; la consommation intérieure est visiblement affectée.

Sous la pression de ces circonstances, les cours tendent encore à décliner, et ils déclineraient bien davantage, si, à ce moment, des gelées tardives ne venaient annihiler les espérances d'une bonne récolte en cocons.

Comme il arrive toujours, la spéculation prend texte de ces incidents météorologiques pour ranimer et enlever les cours. On exagère le mal, et les hauts prix auxquels les cocons se paieront en France et surtout en Italie, où un grand nombre d'usines ont été récemment créées, seront un danger de plus dans la situation. Toutes les expériences du passé ont été oubliées. Les prix de 1873 sont à la parité de ceux de 1872; dans quelques localités ils sont même dépassés et restent hors de proportion avec les prix obtenus pour la marchandise fabriquée.

La fabrique subit cette hausse non justifiée; elle est bien forcée de revenir aux achats; mais la confiance lui manque; elle lui manque à tel point que, contrairement à ses habitudes, elle ne contracte presque pas de marchés à livrer, tant elle pressent la baisse.

Les faits n'ont pas trop donné raison à cette sage appréciation. Dès le mois de juillet, les commissions n'arrivaient que dans une mesure très-restreinte, les affaires que la hausse des soies avaient momentanément excitées rentrent dans le calme, et ce calme est bientôt suivi d'une baisse qui tend de jour en jour à prévaloir. Peut-on oublier qu'aux stocks déjà existants s'ajouteront les importations, de la Chine qui, s'élevant à 65,000 balles, offrent un excédant de 10,000 balles sur l'exercice précédent? La récolte du Japon se présente sous un aspect satisfaisant, tant comme quantité que comme qualité.

Habituellement, quand la baisse doit se faire, elle ne commence qu'après les arrivages des nouvelles soies. Cette année, elle ne les a pas attendus.

Un des traits caractéristiques de cet exercice, c'est l'obstination des producteurs à maintenir leur organisation intacte, en dépit des circonstances qui leur conseilleraient de réduire la fabrication. Ils entrevoient la prorogation, quelques-uns la monarchie, tous une certaine consolidation des pouvoirs politiques, et ces perspectives donnent le courage de la résistance. Aucun événement ne saurait déraciner l'idée qu'on est peut-être à la veille d'une reprise générale. La débâcle américaine survient, on se berce de l'espoir qu'elle sera de courte durée; à son tour, le vote du septennat ne produit pas sur les affaires tout l'effet qu'on s'en était promis. Qu'importe! la fabrique se sera bien un peu découragée, mais elle ne limitera que très-faiblement sa fabrication, si encore elle la limite. Nous verrons la condition des soies continuer à enregistrer des chiffres d'entrées très-satisfaisants, et l'exercice de 1873, qui a été, en réalité, néfaste pour le marchand de soie, le filateur, le moulinier et le fabricant, se soldera par 48,326 balles pesant 3,162,062 kil., c'est-à-dire qu'il atteindra à peu de chose près les chiffres de 1872, qui étaient de 50,427 balles du poids de 3,388,862 kilos, et dépassera ceux de 1871, qui n'avaient été que de 43,966 balles, pesant 3,096,182 kilos.

Nous n'avons pas encore les relevés des exportations pour les confronter avec ceux de la condition; mais nous savons qu'ils donnent des résultats plus extraordinaires. Il y aura une plus-value d'au moins cinquante millions.

Ainsi, la baisse graduelle des soies aura persisté, sauf un relèvement momentané en mai et en juin; les crises auront sévi en Autriche et aux États-Unis, la consommation intérieure, sous le poids des inquiétudes politiques et des impôts nouveaux aura grandement fléchi, et la fabrique lyonnaise n'aura pas reculé d'une semelle; elle a marqué le pas sur place, sous les armes, sans vouloir s'alléger en rien, interrogeant l'horizon avec anxiété, fascinée par le mirage d'une reprise qui n'est pas venue. Une pareille fermeté lui mérite un meilleur sort et témoigne, à tout le moins, de la vigueur de sa constitution. Souhaitons-lui des chances plus favorables dont elle est digne, et que 1874 l'indemnise de 1873. Il ne suffit pas de la quantité dans les affaires, il faut aussi la qualité.

Nous avons dressé, d'après les cotes officielles, un tableau du prix des soies depuis le 1er juillet 1872, époque à laquelle a commencé la dépréciation des cours; nous le donnons comme l'appendice et le commentaire de nos appréciations, en faisant observer que la baisse effective a toujours été de 2 à 4 francs plus grande que celle inscrite aux documents réglementaires.

		TITRES.	1er JUILLET 1872.	1er JANVIER 1873.	1er JANVIER 1874.	DIFFÉRENCES depuis 18 mois.	DIFFÉRENCES depuis 12 mois.
ORGANSINS...	France, filature et ouvraison, 2e ordre......	20/28	122/124	115/118	100/103	21 50	15 »
	Brousse, ouvraison française........	20/24	120/123	116/118	98/100	22 50	18 »
	Piémont, tirage et ouvraison, 1er ordre.....	24/28	128/130	121/123	105/107	23 »	16 »
	Bengale, ouvraison française..........	24/28	92/95	90/92	80/82	12 50	10 »
TRAMES....	France, filature et ouvraison, 2e ordre......	20/28	114/108	112/114	99/100	16 50	13 50
	Italie, frisant classique............	24/28	103/107	100/102	94/97	9 50	5 50
	Chine, ouvraison française, 2e ordre.......	40/45	93/95	82/84	66/70	26 »	15 »
	Japon, ouvraisons et tours comptés, 1er ordre.	26/30	103/106	101/103	94/96	9 50	7 »
GRÈGES....	France, bouts noués, 1er ordre...........	10/12	120/122	118/120	110/112	10 »	8 »
	Italie, frisant classique..............	9/11	108/110	98/100	86/88	22 »	12 »
	Japon, Maybash, 2................	14/18	76/78	72/74	68/70	8 »	4 »
	Tsatlées, 3 1/2................		76/77	72/73	57/59	18 50	14 50

LE HAVRE, 31 DÉCEMBRE 1873.

Il nous faut encore avancer notre revue d'un jour, cette semaine, à cause du repos du 1er janvier, et nous n'avons que cinq jours d'affaires à signaler. La Revue sera maigre, par suite, et aussi à cause du ralentissement des affaires qui a lieu chaque année à cette époque.

Cotons. — On aurait pu croire que nous étions au sommet des recettes en Amérique, en voyant le chiffre des 200,000 b. signalé la semaine dernière. Il n'en était rien, car on nous a donné un total de 216,000 b. pour la dernière huitaine, et malgré cela les stocks intérieurs ont encore augmenté de 12,000 b., ce qui fait prévoir toujours une continuation de fortes recettes. On nous signale, d'ailleurs, déjà 96,000 b. pour quatre jours, et si l'on tient compte de l'absence d'expéditions pour le jour de Noël et du ralentissement qu'elles éprouvent d'ordinaire à l'approche des fêtes, on trouvera ce chiffre encore très-fort.

Nous ne voyons toujours rien, dans ce fait des fortes recettes, qui modifie encore les estimations générales de récolte, bien qu'on rencontre maintenant plus de personnes croyant à 4 millions, qu'il n'y en a croyant à moins. On sait toujours que des causes naturelles aident à ces recettes, et nous pouvons, du reste, dire que dès le 10 décembre à New-Orléans il parvenait des cotons du haut des rivières, lesquels ne descendaient l'an dernier que dans la seconde quinzaine de janvier. Il y a des années où ces cotons n'arrivent même pas avant la fin de ce mois, et c'est là, pour cette campagne, une circonstance qui explique, jusqu'à un certain point, les gros arrivages actuels.

Comme nous vous le disions déjà à notre lettre précédente, les grosses recettes, sans précédent, qui s'effectuent aux ports américains, ont pour effet de rendre disponible, dès ce moment, une masse de cotons sur lesquels on ne

pouvait pas compter pour le moment, et par suite, nous avons désormais une apparence d'abondants approvisionnements. Cette circonstance pèse sur les marchés; on se montre très-volontiers vendeurs, en même temps que la filature reprend son système d'achats au jour le jour. Il résulte forcément du calme dans les transactions, et c'est à peine si nous aurons vendu 6,000 b. cette semaine, sur place; mais quoique lourds et généralement faciles, les cours n'offrent pas de changement sensible. Le T. O. Louisiane vaut fr. 107; le Géorgie, fr. 99; le low-middling à livrer vaut dans les fr. 104 pour cette première provenance, fr. 98 à 98 50 pour la seconde. Les Surate motivent, de leur côté, une petite demande aux cours précédents.

En somme, il y a résistance à la baisse; mais il faudra voir ce que deviendront les cours au moment où les arrivages d'Amérique se feront plus rondement sur notre place. Il faut encore une huitaine de jours pour cela. Si à ce moment les recettes en Amérique continuent aussi fortes, nous aurons certainement de la baisse à constater, parce que nos cours sont au-dessus de ceux de Liverpool, et qu'il faudra bien que nous nous mettions à la parité de ce marché. Si, au contraire, les recettes, comme cela est très-possible, montraient une tendance à diminuer, nous pourrions nous tenir à peu près, et on aurait même bientôt de la reprise à constater.

Les arrivages fournissent toujours beaucoup de coton directement à la filature, et le stock est toujours en diminution.

Voici l'état de notre stock :

Stock à ce jour	1873	1872
Etats-Unis	29.940	41.200
Brésil	5.390	19.200
Indes	47.750	142.000
Autres	3.310	3.310
	86.390	206.110

Cotons en mer :	1873.	1872.
Etats-Unis	74.394	38.905
Brésil	1.637	6.000
Indes	3.098	3.843
	79.129	48.748

Les dépêches de Liverpool constatent que l'on vient de trouver à la révision des stocks un excédant de 120,000 b., dont 62,000 b. Amérique. C'est une nouvelle susceptible de produire mauvais effet.

Cafés. — Le grand calme qui régnait la semaine dernière n'a pas été de longue durée, et l'on s'est promptement remis aux affaires, en même temps que nous avons regagné le plus haut des cours précédents, et actuellement on tend à les dépasser. — Il s'est traité environ 21,000 s. depuis huit jours. On paye rondement fr. 130 pour Haïti et Cap; fr. 132/133 pour Gonaïves; fr. 135/136 pour cafés de l'Inde; une cargaison de Santos à livrer a obtenu la parité à fr. 139, conditions flottantes, et on a accordé jusqu'à fr. 140 pour Guayra gragés.

Nous sommes au moment des arrivages de Haïti ; mais, dans l'état actuel du marché, on les supportera parfaitement. Il y a toujours, en effet, une excellente demande pour les marchés du Nord, où nous trouvons nos principaux débouchés depuis longtemps; et il est aussi à croire, d'après les avis qui nous viennent des Etats-Unis, que nous pourrons bien avoir de ce côté un stimulant avant peu. Les stocks en Amérique sont, en effet, tombés aussi bas que jamais, et comme le Brésil ne peut fournir aux besoins des Etats-Unis, nous devrons avoir une certaine demande, en Europe, pour ce pays. Il n'en peut vraisemblablement résulter encore que de plus hauts prix.

Notre prochaine lettre vous portera la statistique annuelle.

Cacaos. — On est toujours au plus grand calme pour cette denrée. On n'a fait, depuis huit jours, que 550 s. Guayaquil, de fr. 65 à 67.50.

Teintures. — Nous avons un petit moment d'arrêt dans la demande pour l'indigo; les dépêches de Calcutta sont moins stimulantes, et la fin de l'année cause un petit temps d'arrêt. On n'a fait, depuis huit jours, que 13 c. Bengale, 16 c. Kurpah et 49 sur. Caraque. — En bois, on est calme aussi, mais ferme; il n'a été traité qu'une centaine de tonnes campêche disponible à fr. 7 pour Cap, à fr. 12.25 pour Carmen.

Laines. — Il s'est traité environ 550 b. Plata, depuis huit jours, à fr. 240 pour Montevideo, de fr. 177.50 à 195 pour Buenos-Ayres.

Cuirs. — Le ton est décidément meilleur pour cet article, et 1,500 pièces ont encore changé de mains, depuis huit jours. On paye fr. 80 pour bœufs salés Montevideo, fr. 85 pour vaches dito.

Suifs. — On n'a pas fait grand'chose depuis huit jours, mais les prix sont restés à fr. 46.50 pour Plata mouton, à fr. 48 pour bœufs. En somme, on serait plutôt acheteur que vendeur à ces prix.

Autres articles. — Au grand calme, en général. Une cargaison huile de palme prochainement attendue a été traitée à livrer à fr. 45, mais nous ne voyons absolument rien à signaler dans les autres articles.

MARSEILLE, LE 31 DÉCEMBRE 1873.

Rien de plus difficile que de vous adresser aujourd'hui, une revue commerciale, d'une place où les fêtes de Noël se célèbrent longuement, et où la fin de l'année, avec ses inventaires, et surtout l'incertitude fiscale ont depuis longtemps paralysé les affaires.

Une nouvelle cause de trouble moral s'est ajoutée ces jours-ci à toutes celles que nous signalons. Les élections consulaires ont paru aux journaux légitimistes un terrain propre à faire de la politique, et ils sont venus maladroitement passionner un débat où la cause du travail et de la justice seule devait être prise en considération.

La situation de la semaine peut se résumer en un seul mot : peu d'affaires, mais à de bons prix. Le télégraphe vient de nous fixer sur les impôts qu'auront à payer les savons, les stéarines et les huiles. Il est très-regrettable que l'Assemblée n'ait pas pris en considération l'amendement de M. Rouvier, notre député, qui s'était fait l'écho de toute notre industrie en demandant que l'impôt fût réduit à 3 francs. L'Assemblée ne parut pas comprendre que l'élévation du taux de la taxe influe toujours sur la consommation, au lieu de les entraver chaque année par de nouvelles charges.

En céréales, nous avons toujours des arrivages très-considérables qui pèsent sur le marché, sans cependant le ramener à la baisse; du 20 au 29 il est arrivé 400,000 hectolitres; les affaires en blés disponibles ne se sont élevées qu'à 46,000 hectolitres. Les prix demeurent sensiblement les mêmes.

On comptait en mer, à la date du 23 décembre, 203 navires chargés de blés faisant voile pour l'Angleterre; 103 venaient de San-Francisco, les autres d'Espagne et de la mer Noire; on voit que nos voisins ne s'endorment pas et ne ralentissent pas leurs achats. Pour Marseille, il est passé aux Dardanelles 40 navires environ chargés de blés. Encore quelques cargaisons et nous aurons tout ce que la mer Noire pourra nous donner ; cependant, en février, le paysan russe, ayant consommé lui-même les grains grossiers, trouvera encore du blé à exporter; mais il est évident que nous avons reçu désormais la plus grande partie de nos approvisionnements.

Au 26 décembre, notre stock était aux docks de 29,073,083 kilogrammes, ce qui donne en hectolitres, 363,113 environ. En y joignant les magasins libres, les cargaisons à quai, on peut porter notre stock à 400,000 hectolitres. Qu'on ne nous fasse pas dire plus que nous ne voulons; dans une précédente revue, au lieu de 250,000 hectolitres, il a été imprimé par erreur 2,500,000 hectolitres, et un des facétieux courtiers qui publie une revue, à Marseille, pour quelques négociants, de rire de la coquille? Mon Dieu, cela arrive à tout le monde, et nous en trouvons ce matin un exemple dans un excellent journal, *l'Echo agricole*, où nous relevons la phrase suivante :

« Nous ajouterons, à ce propos, qu'une erreur d'impression nous a fait évaluer les stocks de blé à Adélaïde à 700,000 tonnes au lieu de 7,000, comme ils sont réellement. Le sens général de la phrase n'aura pas manqué d'avertir nos correspondants de la faute commise à l'imprimerie. »

Espérons que notre critique n'aura jamais de plus lourdes erreurs à se reprocher!

Puisque aujourd'hui nous ne traitons aucun sujet spécial, mais que nous tenons plutôt une conversation générale, permettez-nous de vous dire quelques mots de la Société pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie de Marseille. — Hier, elle a tenu son assemblée générale, et son président, M. Estrangin, a rendu compte de ses travaux. Ce que cette Société, avec la simple force de l'association dans un but de défense et d'amélioration, a pu produire de bien est incroyable! Presque toutes les questions qu'elle a étudiées, elle les a traitées à fond et

d'une manière remarquée; dans presque toutes les réclamations adressées aux ministres, au nom du commerce, elle a toujours eu gain de cause. Aussi, la chambre de commerce qui, au début, voyait dans cette société, une sorte de rivale, comprend-elle maintenant qu'elle a plutôt en elle une auxiliaire dévouée et active, et il ne serait pas étonnant que cette Société, qui a servi de modèle à deux ou trois autres qui existent en France, ne fût bientôt reconnue d'utilité publique et ne donnât naissance à de nombreuses imitations.

Il est certain que les chambres syndicales ont donné, depuis deux ans, d'utiles consultations au gouvernement qui ne se doutait pas souvent de la situation réelle de telle ou telle branche d'industrie, contre laquelle il légiférait des mesures quelquefois déraisonnables. Les Assemblées délibérantes sont complétement ignorantes, comme l'administration, des choses du commerce et de l'industrie; il est bon que celles-ci mêmes, sans être consultées, fassent librement entendre leur voix.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES REÇUS.

New-York, 31 déc.

		au 24 déc.	au 31 déc.
Change sur Paris.........		4 80	108 3/4
— Londres.		108 1/4	4 78
Or.		109 7/8	110 1/2
Pétrole (le gallon)........	cents.	13 3/4	13 3/8
Farine (le baril de 88 k.).	doll.	6 85 à 7 05	6 75 à 6 95
Maïs (le bushel)	cents.	83 »	85 »
Froment roux (le bushel).	doll.	1 63	1 65
Café fair (la livre)	cents.	25 »	25
Sucre n° 12 (la livre).....	»	8 »	8
Saindoux (la livre)........	»	9	9 1/4
Cotons (la livre)	»	»	»

Le Havre, 3 janvier, 11 h. 25, matin. — Cotons: On a vendu quelques lotins à des prix faciles.

Liverpool, 3 janvier, matin. — Cotons: Ouverture du marché: ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché lourd. Importations, 4,000 balles.

Calcutta, 29 déc. — De fortes pluies sont tombées depuis deux jours à Tirhoot. à Patna et dans d'autres districts, et ont fait beaucoup de bien aux récoltes. — Cotons: *Fair*, coût, fret et assurance, 5 den. — Indigo: Affaires actives, à prix en hausse de 30 roupies. — Graines: de lin: LAT, coût, fret et assurance, sh, 66 6; de colza, coût, fret et assurance, sh. 53 6. — Salpêtre: 5 0/0, coût, fret et assurance, sh. 24 — Jute: Dasee, £ 16; Cutting, coût, fret et assurance, £ 10 10.

Change: sur Londres, à 6 mois. traite de banque, sh, 1 10 7/16.

Frets: Froment pour Londres: viâ Cap. sh. 52 6. dito, viâ Canal, sh. 60; jute, viâ Cap, sh. 66 6; dito, viâ Canal, sh. 60; graines de lin, viâ Cap, sh. 60; viâ Canal, sh. 52 6.

Bombay, 22 déc. — Cotons: Marché calme mais ferme avec une bonne demande. Les arrivages en coton nouveau restent encore petits, et les marchés à l'intérieur n'en sont pas bien pourvus jusqu'à présent. Nous continuons à recevoir des rapports favorables concernant la qualité de la nouvelle récolte. En vieux Oomra et Dhollerah la campagne peut être considérée comme arrivée à sa fin; par suite d'assez fortes expéditions de Sawginned Dharwar pendant ces derniers jours, le choix de cette provenance a quelque peu souffert; mais l'on compte en recevoir de nouveaux renforts considérables.

Colombo, 19 déc. — Cafés: En hausse progressive. La plantation n'est presque pas trouvable; les bonnes récoltes étant enlevées du marché, il n'y reste que du plantation de qualité secondaire dont les prix sont poussés à l'extrême par notre spéculation locale. On cote: Natif, livraison janvier, sh. 105 par quintal franco à bord.

Madras, 23 déc. — Cafés: Marché en hausse; Malabar natifs triés. liv avril, fr. 129 50 les 50 kil., coût et fret pour Marseille; Mysore manquent.

CHRONIQUE AGRICOLE.

La fétuque des prés, le ray-grass anglais, le dactyle pelotonné, la flouve odorante, l'agrostis vulgaire et la houlque laineuse sont les graines qui ont donné jusqu'ici les meilleurs résultats dans la création des prairies. Ces diverses herbes dont la floraison s'effectue à la même époque donnent toujours un fourrage d'une qualité supérieure à celle dont la floraison se fait à des époques différentes.

Lorsque le cultivateur se sera parfaitement mis en mesure de créer sa prairie, il devra porter son attention sur l'époque de l'année où la nature du sol et surtout la température lui offrent le plus de chances de réussite. L'automne, dans les années sèches, doit être préféré, mais dans les années qui s'annoncent comme devant être humides, les semis doivent être terminés dans les premiers jours de mai.

Quand on a employé le bon guano ou le fumier d'écurie dans les proportions que nous avons indiquées dans un article précédent, on peut espérer pour la première année une récolte qui varie, selon la richesse du terrain, de 8 à 11,000 kilos de fourrage par hectare. On maintiendra et même on pourra augmenter ce rendement dans des proportions sensibles, en ayant soin de répandre sur la prairie une fois tous les deux ans, environ 200 kilos de guano par hectare. En doublant cette dose, on est arrivé dans des terres ayant une forte couche végétale à un rendement de 17,000 kilos à l'hectare.

Une fois la prairie établie il est important de ne pas la livrer à la pâture avant que les herbes n'aient pris complétement leur assolement, ce qui demande de deux à trois ans. Jamais il ne faut y conduire les moutons par un temps humide, l'herbe serait détruite par le pieds de ces animaux.

Il arrive quelquefois que, dans un terrain très-maigre, les prairies ne réussissent pas; dans ce cas, on cultive le terrain en céréales et les engrais qu'on y a mis, loin d'être perdus, constituent les éléments d'excellentes récoltes en blés, seigles, orges et avoines.

Par le guano employé à fortes doses, on évite les frais de marnage ou de chaulage qui entraînent de grands sacrifices dans les terrains froids et humides. Les créations de prairies comme celles que nous recommandons ayant réussi dans les terres arides de la Sologne, sont destinées à un immense succès dans les contrées dont le sol est plus riche.

Nous traversons en ce moment une période complétement dépourvue d'affaires. Il en est de même tous les ans; c'est un fait prévu qui ne modifie en rien l'ensemble de la situation.

Sans être amplement fournies comme dans les années abondantes, nos halles de province ont cependant des approvisionnements suffisants à tous les besoins. Les transactions étant limitées à la consommation de chaque jour, les prix des céréales ne subissent que des fluctuations insignifiantes; mais la tendance à la baisse est l'élément dominant des marchés de l'intérieur, malgré l'affermissement du prix des farines à Paris. Voici les cours extrêmes des céréales sur l'ensemble des marchés français:

Blés, fr. 35 75 à 39; seigle, fr. 27 à 28; orges, fr. 26 à 27; avoines, fr. 19 75 à 21 25; farines, fr. 49 à 53 les 100 kilos en marchandises disponibles.

Si l'on tient compte des frais de transports, ces cours sont en moyenne plus élevés que ceux de Paris, pour les seigles et les blés; le rayon d'approvisionnement de la capitale s'est donc sensiblement rétréci. Depuis une quinzaine, les beaux blés de Californie, les Blanquillos et les Richelles ne peuvent plus venir dans les usines du rayon de Paris, les détenteurs en trouvant un placement relativement plus avantageux au Havre et à Marseille.

Spiritueux.— Les arrivages du Nord sont nombreux sur la place en ce moment et comme l'exportation est nulle, la marchandise est en baisse. L'augmentation du stock est sensible et n'est pas de nature à faire prévoir une amélioration dans les cours d'ici à quelque temps. La circulation est de 500 pipes.

On cote:

Courant, fr. 69 50; janvier, fr. 70; 4 premiers, fr. 70; 4 chauds, fr. 70; 4 derniers, fr. 69 50 l'hectolitre à 90 degrés.

Vins. —Les prix des vins se maintiennent à des limites élevées principalement sur ceux du Midi. Les surtaxes qui seront perçues à partir du 1er janvier ont provoqué, tant à Bercy qu'à l'entrepôt, de nombreux achats qui se sont un peu ralentis ces jours derniers. Dans notre prochain bulletin nous publierons une note détaillée et basée sur les nouveaux droits. Nos lecteurs jugeront mieux alors la véritable position de l'article.

MARCHÉ DE PARIS.

La vente des farines de consommation continue à être assez difficile, sans que les détenteurs se montrent plus disposés à des concessions. Les cours extrêmes se raisonnent selon marques, de fr. 81 à 86 les 159 kilog., toile à rendre. La marque Darblay est toujours à fr. 86.

Les farines de spéculation sont en baisse. La liquidation donne lieu à une circulation assez forte pour peser sur les cours. Les affaires sont calmes aux prix suivants:

	8 Marques.	Supérieures.
	—	—
Courant............fr.	86	82
Janvier................	86 25	82 25
4 premiers...........	86 50	82 75
4 de mars............	86	83

Les 159 kilog., toile perdue.

Les blés de terme sur lesquels les transactions sont très-restreintes varient peu:

Courant, fr. 38 75; janvier, fr. 38 75; 4 premiers, fr. 39 à 39 25; 4 de mars fr. 39 les 100 kilog., en entrepôt.

Le marché, dérangé par la pluie, a été des plus nuls. Vendeurs et acheteurs se sont tenus sur une égale réserve et pour le chiffre très-minime d'affaires traitées en blé, les cours n'ont présenté aucune variation appréciable, seulement on a constaté une tendance lourde sur les qualités secondaires. Les prix extrêmes, tant en blés indigènes qu'en blés étrangers ont varié de fr. 36 à 39 et 40 les 100 kilog. en gare à Paris.

Les seigles se sont payés fr. 27, les orges de fr. 26 à 26 25 et les avoines de fr. 20 75 à 22 les 100 kilog. Sur ces grains, les transactions, sans être actives, l'ont été plus que sur les blés et leurs cours indiquent, sinon de la fermeté au moins de la tenue.

Huile de colza.— Le Conseil municipal de Paris a voté une augmentation de fr. 4 par hectolitre. En vue de la sanction par l'Assemblée nationale de cette décision, l'épuration a fait des achats qui ont provoqué un peu de hausse sur le courant.

Il y a aussi de la fermeté à l'étranger.

Nous cotons :

Disponible, fr. 85 50; courant, fr. 86; janvier, fr. 85; 4 premiers, fr. 85 25; 4 d'été, fr. 87 75; 4 derniers, fr. 91 25.

Huile de lin.— Cote toujours nominale et sans affaires.

Disponible et courant, fr. 84; janvier, fr. 84; 4 premiers, fr. 84 25; 4 d'été, fr. 87; le tout aux 100 kilog.

Vendredi, 2 janvier.

Derniers cours.

Point d'affaires aujourd'hui; la tendance est à la baisse sur tous les articles de spéculation et les cours purement nominaux.

	FARINES 8 MARQUES.	SUPÉRIEURES.
Courant	86 »	82 à 81 75
Février	86 25	82 50
Mars et avril	86 25	83 »
4 de mars	85 50	83 »

	HUILES DE COLZA.	HUILES DE LIN.
Disponible	85 28	84 »
Courant	84 75	83 75
Février	85 »	84 »
Mars et avril	84 50	84 50
4 d'été	87 75	87 »
4 derniers	91 25	

Les spiritueux très-offerts sont en baisse sensible :

Courant, 68 à 68 25; février, 68 50; mars et avril, 69 50; 4 chauds, 70; 4 derniers, 66.

Ed. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	25 DÉCEMBRE	2 JANVIER
ACTIF		
Encaisse métallique	759.962.419	766.360.900
Portefeuille.. Paris. — Commerce	530.781.000	561 876 000
Portefeuille.. Succursales....id	604.150.000	631.307 000
Portefeuille.. Bons de la Ville de Paris	20 794.000	30.412.000
Portefeuille.. Bons du Trésor	1.027.562.000	1.027.562.000
Portefeuille.. Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873)	128.000.000	128.000 000
Avances sur Lingots	7.100.000	7.250 000
Avances sur Effets publics	41.400.000	42.100.000
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	64 700.000	64.900.000
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	23.100.000	22 100.000
Rentes disponibles	»	67.021.000
Divers	»	34.400.000
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés	»	9.300.000
Billets au porteur en circulation	2.807.000.000	2.886.300.000
Compte courant du Trésor	147.100.000	165.500.000
Comptes courants particuliers Paris	186.900.000	173.500.000
— succursales	22.500.000	24.400.000
Escompte et intérêts divers	42.200.000	2.964.000
Réescompte du dernier semestre	4.778.387	6.136.000

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	6.397.581	»
Portefeuille commercial	58.252.000	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	9 618.000	»
Avances sur lingots	150.000	»
Avances sur valeurs	»	100 000
Divers (*actif*)	»	»
Billets en circulation	97.300.000	»
Compte courant du Trésor	18.400.000	»
Comptes courants particuliers	»	11.500 000
Escomptes et intérêts divers	»	12.560.000

Bilan de la Banque de France. — Malgré l'échéance du 31 décembre, le portefeuille commercial s'est élevé de 58,252,000 francs, et cet accroissement se partage à peu près également entre Paris et les succursales : 32 millions dans le premier cas, 27 millions dans le second. Ce secours apporté par la Banque à la place n'a pas suffi, car, au lieu de voir comme en Angleterre les comptes courants particuliers augmenter, nous les voyons diminuer de 11,500,000 francs. La ville de Paris a demandé une avance sur dépôt de bons qui s'élève à 9,618,000 francs. — Pour satisfaire tous ces besoins, la Banque a dû avoir recours à ses billets, dont la circulation s'est accrue de 79 millions à 2,886,000 francs.

Le compte courant du Trésor a donné un accroissement de 18,400,000 francs, ce qui a augmenté les disponibilités de la Banque.

Le niveau de l'encaisse métallique s'est élevé de 6,397,581 francs, et l'échéance du 31 décembre a dû contribuer pour une part à ce retour des espèces.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul. Paris.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873 Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	219.4	138.0	—
— 17	2.929	734.5	997	143.3	184.9	102.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	181.4	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	196.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	188.6	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141 6	146.9	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	143.8	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	137.6	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	145 2	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	138.0	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	132.7	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	128.8	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	148.5	176.6	—
— 9	2.970	719.5	1.103.6	138.8	160 3	148.0	—
— 16	2.997	720.7	1.129.6	138.1	143.7	127.6	6 %.
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	171.8	154.3	—
— 31	3.008.9	726 4	1.239 5	137.9	203 5	145 6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	202.1	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	194.6	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	187.0	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	177.0	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	173.4	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	170.0	129.3	—
— 19	2.828 8	746.7	1.134.2	130.1	186 2	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	1.869	147.1	—
1874 Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 janv. 2
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	766.3
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2 886.3
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	1.193.1
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	129.1
Comptes courants. Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	197.9
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	165.5

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

2 janvier 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	36.997.730	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3 984.900
		Or monnayé et lingots.	21 997.730
otal	36.997.730	Total	36.997.730

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.304.742
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.167.721	Portefeuille et avances sur titres	22.846.948
Compte du Trésor	8.852.970	Billets (réserve)	11.190.660
Comptes particuliers	21.061.681	Or et argent monnayés.	620.955
Billets à sept jours	327.933		
Total	47.963.305	Total	47.963.305

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 1.079.640	L. ST. »
Compte du Trésor	798.893	»
Comptes particuliers	3.994 870	»
Portefeuille et avances	5.663.843	»
Réserve des billets	»	938.025
Encaisse métallique	141.032	»
Fonds publics disponibles	12 581	»

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le dernier bilan de la Banque d'Angleterre ne nous étant pas parvenu à cause des fêtes de Noël, nous établirons la comparaison du bilan du 31 décembre avec celui du 18 courant, et voici les principales variations que nous aurons à noter.

L'approche de la fin de l'année a amené un courant d'escomptes et d'avances à la Banque; le portefeuille s'est accru de 5,663,843 liv. st. On y a fait face avec les dépôts en comptes courants des particuliers, 3,994,870 liv. st., le compte du Trésor, 798,893 liv. st., et la circulation des billets, 1,079,640 liv. st. — Au moment où l'émission des bank-notes augmentait ainsi, la réserve métallique, bien loin de subir une diminution, s'accroissait de 141,032 liv. st. la réserve seule de billets diminuait de 938,025 liv. st.

La Banque reforme peu à peu sa réserve de fonds disponibles qui avait été largement entamée pendant la crise : ils s'élèvent aujourd'hui à 13,364,742 liv. st.

Malgré une demande aussi considérable d'escomptes, la position de la Banque est excellente ; la proportion des réserves aux engagements à vue s'élève à 39 0/0.

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS PUBLICS.	DÉPOTS PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
	Millions £ st.							
1872. 6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 °/.	....
1873 1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 °/.	....
26 Mars.	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 °/.	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 °/.	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ °/.	....
23 Juillet.	25 8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 °/.	....
30 Juillet.	25.8	6.1	18.2	17.1	11.7	23.3	3 ½ °/.	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
13 Août...	26.2	6.5	17.4	16.4	11.8	23.9	3 ½ %	....
20 Août...	25.9	6.3	18.2	16.4	12.4	24.1	3 0/0	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
1 Octobre	26.6	6.9	22.1	24.5	9.4	21.6	5 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	22.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
22 Octobre	26.3	3.8	19.1	20.5	7.5	19.4	7 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25 2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 decem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....

Marché anglais. — Les fêtes de Noël ont suspendu le mouvement des affaires, mais il a repris depuis avec assez d'activité en vue des jours fériés.— Le minimum dû taux de l'escompte se maintient à 4 1/2 0/0, mais on espère beaucoup plus de facilités dans les premiers jours de janvier ; de nombreux portefeuilles attendent ce moment pour se décharger au moment des arrivages d'espèces et de lingots qu'on attend. — Les cours des changes sont toujours en faveur de l'Angleterre.

La Convention de 1865 et la Circulation de l'argent. — La question monétaire, qui préoccupe l'opinion publique, a été introduite à l'Assemblée nationale par M. de Soubeyran dans la discussion du budget, au moment du vote sur le service de la fabrication des monnaies. En demandant quelles seraient les instructions données aux délégués qui doivent assister à la conférence chargée de réviser la convention de 1865, et en insistant pour faire éloigner les hommes à idées préconçues, désireux de modifier le système du double étalon, dans le cas où il aurait des inconvénients, on commençait par déclarer qu'il fallait rester sur le terrain de la convention de 1865, c'est-à-dire maintenir le double étalon d'or et d'argent. On rappelait les intérêts auxquels touche cette question, et la solution si changeante, suivant les temps et les pays ; faisant ainsi allusion à la pensée exprimée en 1851, au moment de l'apparition de l'or de la Californie, alors qu'on se demandait s'il ne serait pas opportun de démonétiser l'or, et de ne conserver que l'étalon d'argent. Enfin, tout en constatant la baisse de prix de l'argent et sa substitution à l'or dans les pays signataires de la convention, et surtout en France, ce qu'on veut bien regarder comme un inconvénient, on concluait à la conservation des deux métaux, et pour éviter les erreurs des mesures économiques, on s'abstenait d'en conseiller aucune : c'est le régime du laisser-faire, du laisser-passer avec le régime, artificiel et aujourd'hui jugé, de la loi de germinal an XI.

A cette sommation de reprendre sa liberté d'action en se dégageant de la convention, tout en conservant la législation actuelle, M. Magne donne toute son approbation, mais il se trouve beaucoup moins rassuré quant aux conséquences funestes que notre législation ne saurait empêcher. Rappelant les difficultés de la démonétisation de l'argent, il admet que la baisse de ce métal peut encore devenir plus considérable, et il met le doigt sur le côté vulnérable de la législation, quand il fait remarquer que, tant que ce métal conserve chez nous sa *valeur nominale* de monnaie, par suite du tarif de la Monnaie, il peut s'établir une différence sensible entre la *valeur* du *lingot déprécié* et la valeur *légale* de la *monnaie ;* cette différence peut surexciter la spéculation, qui recherchera les profits pouvant en résulter. Le danger n'est donc pas chimérique. Pour s'en préserver on cherche à conjurer le péril commun, et pour atteindre ce but on n'a rien trouvé de mieux, quoique ne voulant pas restreindre le pouvoir libératoire de l'argent, que de restreindre, ou même de suspendre la fabrication des pièces de 5 francs.

Ces mesures, il est vrai, seront absolument inefficaces tant qu'on n'aura pas révisé et modifié la convention de 1865, et surtout l'article 4 qui déclare que les gouvernements contractants recevront réciproquement les pièces de 5 francs dans leurs caisses publiques. Comme il n'y a pas de *limite fixée*, la France est exposée à devenir le réceptacle commun des écus venant d'une grande partie de l'Europe; c'est donc cet article qu'il faut surtout modifier, en enlevant aux nations voisines la faculté légale qu'elles possèdent d'envoyer en France les pièces de 5 francs qu'elles fabriquent pour leur compte ou pour le compte des particuliers; mais même dans ce cas on n'aura fait que reculer la difficulté, car il faudra aussi empêcher les Français de profiter du tarif de la Monnaie, et supprimer le monnayage de l'argent; sinon, tant qu'il y aura bénéfices à acheter des lingots d'argent déprécié pour les transformer en pièces de 5 francs d'une valeur *nominale supérieure* à celle du *lingot*, le commerce ne manquera pas de s'en emparer, et ce bénéfice sera *légitime*, puisqu'il sera le résultat de l'application de la loi.

Dans aucun cas, ajoute le ministère, on ne reviendra à l'idée de l'étalon unique d'or; ainsi le danger signalé, on en déterminera les causes, et on en cherchera le remède, bien décidé d'avance à conserver le double étalon, c'est-à-dire l'or et l'argent, quelles que soient les conclusions de l'étude à laquelle on va se livrer.

Sous l'expression de *démonétisation* de l'argent, on paraît toujours vouloir comprendre sa *suppression*, et alors on insiste sur les troubles que l'enlèvement d'une pareille

somme apporterait dans les échanges, tandis qu'il s'agit simplement de lui enlever la *faculté libératoire* pour *toutes sommes*, et de la limiter à un chiffre à déterminer, sans avoir recours aux billets de banque pour combler un déficit qui n'existera pas. Faire miroiter aux yeux la perturbation apportée dans les échanges par la limitation de l'argent comme monnaie légale, et les dangers d'une pareille émission de papier qui en serait la conséquence, ce n'est pas traiter la question monétaire, telle qu'elle se présente aujourd'hui, c'est plaider la cause du *statu quo*, du laisser-faire, du laisser-passer, avec une législation qui *fausse* précisément l'harmonie qui résulterait de l'action des causes naturelles abandonnées à elles-mêmes.

Cette possibilité de l'inondation de l'argent regardée comme un péril par certains défenseurs du double étalon, sans se rendre compte des conséquences dans l'avenir, n'est pas vue du même œil par d'autres personnes qui appuient le même principe ; aussi, tout en se réjouissant d'entendre le ministre des finances affirmer qu'on ne parlera pas de l'établissement d'une monnaie unique d'or dans la conférence, elles n'hésitent pas à déclarer que la limitation de la fabrication des pièces de 5 francs amènera indirectement à un résultat analogue?

Ainsi, parmi les partisans du double étalon, les uns veulent mettre une digue au retour de l'argent en imposant des restrictions au monnayage, les autres au contraire veulent le laisser rentrer librement pour faciliter la reprise des paiements en espèces. Quant à l'inondation, elle ne serait pas à craindre, du moins on le dit, en présence de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie qui, tôt ou tard, abandonnant la circulation du papier, reprendront la circulation métallique.

A ces opinions divergentes, M. Clapier a rappelé que la monnaie étant la mesure de toute valeur, la condition essentielle de toute mesure est d'être unique. S'il ne faut qu'un métal unique, lequel est le meilleur ? C est l'or, parce qu'il est plus facilement transportable. La pratique est venue confirmer ces considérations théoriques, car dans tous les pays qui vivent sous le régime du double étalon, on n'a jamais vu qu'un seul métal dans la circulation : le métal déprécié, le métal le plus cher servant seul d'étalon de valeur.

Depuis 1816 il a fallu un concours tout particulier de circonstances pour que l'argent fît prime sur l'or. La guerre de la sécession aux États-Unis, la disette de coton sur les marchés d'Europe et la nécessité de s'adresser à l'Orient pour en obtenir sur une plus grande échelle, sans pouvoir offrir d'autre contre-partie que du métal, ont tout à coup donné une plus-value à l'argent qui s'est traduite par une prime de 35 francs par 1,000 francs. Voilà dans quelles conditions l'argent a fait prime sur l'or ; cet accident, comment l'appeler autrement, ne s'est produit qu'une fois depuis 1816, et peut-on en espérer ou en craindre le retour.

Où est l'avantage, le profit de ces mouvements de métaux précieux? Qui en recueille les plus grands bénéfices ? la société ou quelques personnes dont la profession très-légitime, très-utile en soi, consiste à opérer ces déplacements d'espèces; nous voulons parler des banquiers et des marchands de métaux. — Comme on l'a fait remarquer, c'est ce qui ressort des enquêtes faites en France en 1869 et en 1870. Si on parcourt les procès-verbaux on constate que tous ceux qui exploitent les oscillations des cours de l'or et de l'argent par suite de l'adoption du double étalon (loi de germinal an XI) ont demandé le maintien de l'état de choses actuel, sans se préoccuper des inconvénients et de la perte qui pouvait en résulter pour la communauté tout entière.

Il n'est donc pas étonnant qu'ayant une opinion préconçue favorable à leurs intérêts ils cherchent à éloigner ceux qui, se préoccupant plus de l'ensemble des transactions, pourraient leur être défavorables.

Personne n'a nié le péril du retour de l'argent. M. André a rappelé qu'avec les versements qui restaient à faire sur l'Emprunt, il pouvait y avoir de grands abus et que ces abus existaient. On offre de payer au Trésor le solde de l'Emprunt de trois milliards en pièces de 5 francs italiennes frappées *exclusivement* dans ce *but*, puisqu'il n'y a en Italie que du papier-monnaie. Il pourrait donc y avoir un détriment final qu'il faut prévoir.

La mesure prise par l'Allemagne était pressentie par l'enquête de 1870; dans la confusion de la guerre et des années suivantes, on n'a pas pris garde à ce qui se passait autour de nous, et nous n'avons pu la conjurer.

La gravité de la situation constatée par tous les défenseurs de la double circulation d'or et d'argent, chacun d'eux s'empresse d'exposer la perturbation qui résulterait de la suppression de l'argent, comme monnaie, ce que *personne ne demande*. Quant aux inconvénients de l'étalon d'argent pour nos échanges dans nos rapports avec l'étranger, personne n'en dit mot, et c'est là le nœud de la question.

L'influence de la circulation de l'argent, comme monnaie légale sur les cours des changes, a une importance capitale qui a été passée sous silence, quoiqu'on puisse appuyer cette opinion sur des faits pendant plus d'un demi-siècle.

La place de Londres, on le sait, est le grand marché des changes. C'est là que nous compensons une grande partie de nos opérations avec l'étranger ; que se passe-t-il alors ? Avec l'argent, comme étalon légal, les cours du change sur Londres, depuis 1816, portent toujours la trace de la prime de l'or, quand l'or fait prime, et la différence de prix des deux métaux pouvant varier de 1 à 3 0/0, nous payons cette somme en plus dans le règlement de nos achats et nous la perdons dans le règlement de nos ventes. Qu'on fasse porter ces différences sur nos six milliards d'échanges, et on verra quelle sera la perte pour notre pays. — C'est ce résultat qu'on entrevoit vaguement, ou qu'on ne veut pas dire, qui engage les partisans du double étalon à conseiller de prendre des mesures contre les importations d'argent étranger, le bénéfice devant faire le profit de quelques-uns et la perte devant retomber sur tous, puisque tous nos échanges se trouveront atteints dans leur prix.

Bourse de Paris. — Les cours ont peu varié depuis la semaine dernière ; à peine peut-on signaler une hausse de 5 centimes et cependant il y a eu de grands efforts de part et d'autre. En tenant compte du report, les haussiers étaient acheteurs à 93 fr. 70 c., le cours de compensation étant 93 fr. 20 c. en novembre avec 45 centimes et 50 centimes de report; or, le 31 décembre on cotait 93.60 et 93.40, ils se trouvaient donc en perte.

La lutte depuis huit jours a eu lieu autour de la réponse des primes, et les cours montrent toutes les marches et contre-marches faites dans ce but. Au-dessous de 93 fr. 50 c. toutes les primes étaient abandonnées; au-dessus de 93 fr. 75 c. elles étaient toutes levées. Les efforts faits dans les deux sens sont caractéristiques.

Toute la semaine précédente avait été employée à relever les cours de l'emprunt de 93 fr. 32 c. à 93 fr. 55; on y était arrivé vendredi dernier, le lendemain on poussait même jusqu'à 93 fr. 67 c. ; les primes paraissaient enlevées, mais dès lundi 29 on retombait à 93 fr. 40 c. A ce cours, les haussiers reprenaient l'offensive et, le 30 et le 31, on remontait à 93 fr. 60 c. sans pouvoir enlever ce cours. On pouvait donc dire dire que les forces se balançaient dans les deux camps, mais dès le 2 janvier, le report se maintenant à 50 centimes, s'élevant même à 60 centimes sur l'emprunt non libéré, tandis qu'il oscillait de 47 à 56 centimes sur le libéré, a entraîné la défaite de la spéculation à la hausse sans argent. Elle était chargée en vue des hauts cours qu'on espère en janvier, mais elle n'a pu absorber les livraisons de titres qui, d'après l'avis du ministre, ont été mis en demeure d'opérer les versements en retard. Aussi après avoir coté péniblement 93 fr. 40 c. en liquidation, on est descendu jusqu'à 93 fr. 10 c.; le fin courant varie de 93 fr. 90 c. à 93 fr. 70 c. Sur le 3 0/0, le report est élevé aussi à 38 centimes.

Une partie des haussiers, que 50 centimes de report n'avait pas effrayés en décembre, ont abandonné la partie. On se flattait de voir le mouvement de l'année dernière se reproduire, la hausse commençant en décembre, se développant en janvier et s'épanouissant en février. On ne réfléchissait pas que les conditions ne sont pas les mêmes. L'emprunt, il y a un an, était à fr. 87, les établissements de crédit, les banquiers, les gros capitalistes avaient leurs portefeuilles remplis de certificats non libérés, faciles à porter, puisque souvent on ne faisait même pas les versements; tout le monde désirant la hausse, l'accord était facile. Cette année, au contraire, l'emprunt non libéré est presqu'aussi lourd à porter que le libéré, les établissements de crédit ont eu à lutter contre les crises financières, ils ont dû décharger une partie de leur portefeuille, et défendre les autres valeurs qu'ils patronnent, l'emprunt repose donc sur des épaules moins puissantes et à des cours de 6 francs plus élevés.

Toute l'épargne de la France se porte, il est vrai, vers les fonds publics ; mais l'absorption est plus lente et ne peut se faire que peu à peu par le comptant ; les sommes à avancer sont beaucoup plus importantes que pendant les premiers mois, alors qu'il n'y avait que quelques termes de versés.

Le report élevé de janvier retardera peut-être un peu l'amélioration des cours, mais si on cote fr. 93 coupon détaché, le mois prochain, ce sera un beau résultat.

Les fonds étrangers sont négligés et en baisse ; les autres valeurs se tiennent bien.

L'abandon des services de Pacific (ligne de Panama à Valparaiso) en affranchissant le Trésor de l'éventualité d'une charge annuelle de 2 millions de francs, a aussi consolidé la reprise de la compagnie Transatlantique.

Pour le Suez, d'après l'avis émis par la commissson du tonnage, l'action représente un placement qui doit donner environ 30 francs de revenu dans deux ou trois ans, et aller au delà dans cinq ou six ans.

Changes. — Les changements sont calmes, sans variations à noter.

Les numéraires sans affaires, les écus étrangers perdent 1 1/2 0/00. Ces écus, il faut toujours le rappeler, n'ont cours qu'entre les particuliers du pays qui les a frappés On ne peut obliger un Français à les recevoir; les caisses publiques seules des Etats signataires de la convention doivent les accepter, et c'est la cause de nos embarras aujourd'hui.

CLÉMENT JUGLAR.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	26 DÉCEMBRE	2 JANVIER	
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.				
5 %	Amsterdam ..	long.	208 ½ à 208 ⅝	209 ½ à 210	et 3 %
	»	court	209 ½ à 209 ⅝	210 ¼ à 210 ½	et 3 %
4 ½	Hambourg	long.	123 3/16 à 123 ¼	123 ¼ à 123 ⅜	et 4 %
	»	court	123 ⅜ à 123 ⅛	123 ¼ à 123 3/6	et 4 %
5 %	Berlin....	long.	369 à 369 ½	369 ½ à 370	et 4 %
	»	court	369 ½ à 369 ¼	369 ½ à 370	et 4 %
5 %	Francfort.	long.	211 ⅝ à 211 ¼	211 ¼ à 211 ⅜	et 4 %
	»	court	211 ½ à 211 ½	211 à 211 ⅛	et 4 %
5 %	Trieste...	long.	217 à 217 ½	216 à 216 ½	et 4 %
	»	court	217 ½ à 218	213 à 217	et 4 %
5 %	Vienne...	long.	217 ½ à 218 ½	216 à 216 ½	et 4 %
	»	court	218 à 218 ½	218 à 217	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	520 à 521	519 à 524	et 4 %
	»	court	522 à 522 ½	521 à 521	et 4 %
7 %	Cadix	long.	515 à 516	514 à 515	et 4 %
	»	court	516 à 517	515 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	516 à 517	515 à 516	et 4 %
	»	court	520 à 521	518 à 519	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	555 à 556 ½	555 à 556	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	562 ½ à 557 ½	562 ½ à 557 ½	et 4 %
6 ½ %	St-Pétersbourg	long.	332 à 333	332 à 333	et 4 %
	»	court	334 à 335	334 à 335	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.				
4 ½ %	Londres...	longt	25 30 à 25 32	25 26 à 25 30	moins 7 %
	»	cour.	25 29 à 25 30	25 27 ½ à 25 32 ½	moins 6 %
6 %	Belgique..	long.	¼ à 5/16	¼ à ⅜ % p.	moins 5 ½
	»	court	¾ à 7/16	¼ à ⅜	moins 5 ½
5 %	Italie.....	long.	13 ¾ à 14	13 ⅞ à 14 ⅛	moins 5 %
	»	court	13 ¾ à 14	13 ⅞ à 14 ½	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾	½ à ¾	moins 5 %
	»	court	¼ à ½	¼ à ½	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½	15 à 14 ½	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ½	15 à 14 ¼	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	¼ à ½	½ à ⅝	moins 5 %
	»	court	¼ à ½	½ à ⅝	moins 5 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	26 DÉCEMBRE	2 JANVIER
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10 à ‰ prime.	10 à ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	1 à ‰ dº	1 ½ à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12 à ‰ perte	12 à ‰ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	½ à ‰ prime	1 ½ à ‰ prim
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains,	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
dº mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 20 à 25 25	25 20 à 25 25
Banknotes	25 25 à 25 30	25 25 à 25 30
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 12 à	5 12 à . ..

BOURSE DE VIENNE.

	26 DÉCEMBRE	2 JANVIER
Métalliques papier	69 50	69 35
dº monnaie	74 20	74 »
Crédit autrichien	238 25	236 ..
Chemins de fer autrichiens	338 50	339 ..
Change sur Londres { demande	113 70	111 20
Change sur Londres { offre	113 85	113 20
Change sur Paris { demande	44 90	44 65
Change sur Paris { offre	44 95	44 70
Lots	103 »	103 50
Napoléon	9 11	9 05

BIBLIOGRAPHIE.

La Nature, revue des sciences, journal hebdomadaire illustré.

Nous avons sous les yeux le premier volume de cette nouvelle publication, destinée à la vulgarisation de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Elle nous plaît beaucoup : son rédacteur en chef est M. Gaston Tissandier, que ses premiers travaux ont déjà fait connaître comme un chimiste de valeur très-réelle. Parmi ses principaux collaborateurs, figurent MM. Dehérain, W. de Fonvielle, Amédée Guillemin, Vigues, Zurcher, Margollé, Flammarion et c'est avec plaisir que nous retrouvons parmi eux nos propres collaborateurs Marcel et Letort.

Le texte de ce recueil ne fait pas mentir son titre. Au nombre des questions importantes qu'il a traitées en 1873, signalons les études sur le phylloxera de M. Vigues ; celles de MM. Guillemin, Flammarion, de Fonvielle, sur les télescopes et les corps planétaires ou cométaires; les travaux de M. G. Tissandier lui-même, sur les nouveaux laboratoires du Muséum et l'aérostatique, etc., etc.

Le recueil est imprimé avec soin et les gravures en sont d'une exécution remarquable. En somme, il faut remercier M. Tissandier de l'idée heureuse qu'il a eue et de la façon dont jusqu'ici il l'a mise à exécution. Ce n'est que par la science et par l'étude, pour parler d'une façon plus générale, que notre chère et malheureuse patrie peut espérer de se relever et de reprendre le rang qui lui appartient encore, malgré ses récentes fautes et ses récents désastres, dans l'échelle des nations civilisées qui servent d'exemple et d'incitation aux autres peuples.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 26 DÉCEMBRE 1873 AU 3 JANVIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 26	SAMEDI 3
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 45	58 57 1/2
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	84 ..	84 50
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 70 fr. 50 payés, jouis. 16 novembre 1873. Emission 84 fr. 50	93 55	93 77 1/2
RENTES Françaises — dº tout payé, jouissance 16 novembre 1873	93 45	93 75
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Cᵉ**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	512 ..	512 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr	440 ..	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	391 25	380 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	17 1/4	17 ..
dº Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. J[illegible]ce janvier 1873	15 1/2	15 1/2
dº Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissan[illegible] 1873	440 ..	440 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre [illegible] de 60 doll.)	104 3/4	105 ..
dº 5,20, 1864, do dº	106 ..	105 ..
dº Consolidé 5 %. Jouissance [illegible] 1873	104 ..	105 1/4
Italien 5 % tout payé, jouissance juil[illegible] 1873	61 80	62 ..
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance juillet 1873	76 25	76 25
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873	97 ..	98 7/8
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873	47 ..	46 20
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873	332 50	325 ..
dº 1863. dº dº dº	341 25	340 ..
dº 1865. dº dº dº	334 ..	330 ..
dº 1869. dº dº dº Jouisssance octobre 1873	292 50	294 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	215 25	218 75

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	26	3
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	217 50	216 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	419 ..	425 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	445 ..	446 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	289 ..	291 25
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	255 75	255 50
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	63 50	64 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	80 50	82 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 ..	90 25
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	85 ..	82 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 50	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	266 25	265 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	67 ..	65 ..
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	102 ..	102 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	465 ..	465 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	85 1/2	83 3/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	40 ..	32 50
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	223 ..	212 ..
246.982	500	1907	6 %	avril-octobre	....	**Bons ottomans** 1873. Série	502 50	502 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	60 ..	60 1/4
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	401 25	406 25
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	400 75	402 50
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	33 ..	33 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	505 ..	506 25
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	508 ..	506 25
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	510 ..	510 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	512 50	512 50
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	514 ..	514 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	487 50	487 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 26	SAMEDI 3
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet 1873	175 25	**Banque de France**	4370 ..	4175 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1076 25	1077 50
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	558 75	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	460 ..	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	290 ..	270 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	820 ..	817 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	460 ..	465 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	640 ..	643 75
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	652 50	650 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	335 ..	320 ..
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	425 ..	418 75
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	533 75	537 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	395 ..	395 .
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	507 50	513 75
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	id. **française et Italienne**	440 ..	440 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	440 ..	442 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	595 ..	597 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	531 25	548 75
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	362 50	350 ..
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	355 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	Sous-Comp. des entrepreneurs	146 25	135 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 26	SAMEDI 3
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	347 50	350 ..
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	493 75	492 50
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	887 50	892 50
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	juillet 1873	**Midi**	612 50	613 75
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1038 75	1038 75
4008	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	828 75	833 75
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	520 ..	523 75
123	....	99	24 000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	975 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch Autriche**	757 50	771 25
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	227 ..	227 ..
4913	...	90	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	375 ..	371 25
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	457 50	430 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	72 ..	73 ..
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	60 ..	55 ..
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	153 75	163 75
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	62 50	66 25
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	247 50	251 25
....	100	98	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	250 ..	240 ..

Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

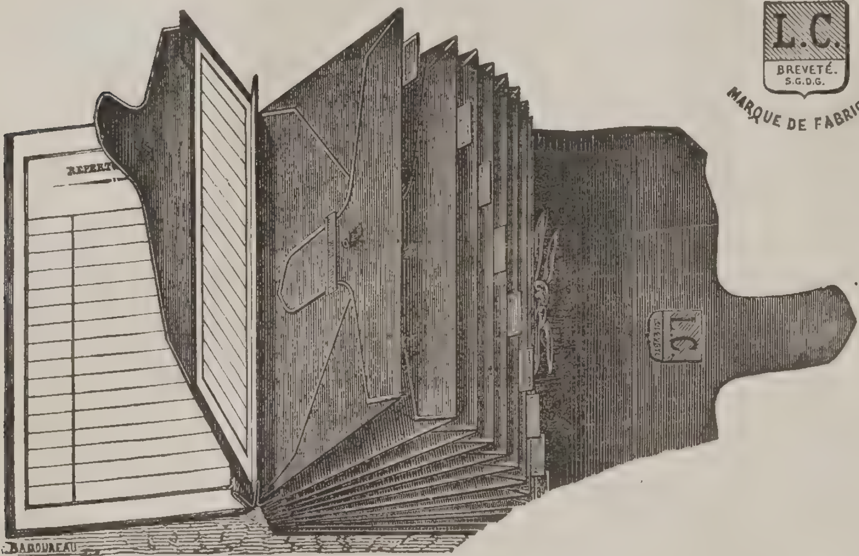
CLASSE-VALEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

CLASSEUR POUR RENFERMER : **Valeurs. Titres. Reçus. Actes**

ET TOUS DOCUMENTS PRÉCIEUX.

L.C. BREVETÉ. S.G.D.G. MARQUE DE FABRIQUE.



Nos 1 et 2.

Figure du Classe-Valeurs à portefeuille en chagrin pouvant contenir 1,200 documents divers et se consultant comme un registre : 36 francs.

Le développement absolument complet des poches en fait auta de portefeuilles au dos desquels on peut enregistrer et annoter contenu de ces portefeuilles groupés dans une couverture à souffle fermant soit à serrure, à patte ou à l'aide de courroies.

Il a été créé plusieurs dimensions répondant chacune à un clas ment spécial :

Le n° 1, mesurant **29** cent. sur **23**, pour la *correspondance ou to documents manuscrits, autographes*, etc., etc., 16 et 30 f fermant à serrure........ 40

Le n° 2, mesurant **35** cent. sur **24**, pour *papiers d'affaires, actes, contrats, diplômes, titres*, etc., composé de 10 portefeuilles, couverture à courroies........ 20

— 20 portefeuilles, même façon........ 32

— dessus en chagrin : 36 francs, le même, à serrure........ 46

— en peau, dessus maroquin à serrure, modèle riche........ 100

Le n° 3, mesurant **43** cent sur **30**, pour les *obligations, titres, valeurs diverses*, composé de 12 poches, forte monture, à courroies........ 40

— de 12 poches, avec système breveté pour être tenu ouvert en permanence sur un bureau........ 60

Le n° 4, mesurant **30** cent. sur **14**, pour *effets de commerce, mandats*, etc........ 36

Le n° 5, mesurant **27** cent. sur **17**, pour petite correspondance (fermant à courroies)........ 26

CLASSEUR MULTIPLE UNIVERSEL

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

A l'usage des établissements financiers, grandes adm nistrations, catalogues de bibliothèques, etc., etc.

EXPÉDITION SANS FRAIS D'EMBALLAGE, SUR MANDAT DE POST

Adresser les demandes à la Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte.

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LES REGISTRES DE GRANDES ADMINISTRATIO

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Inaltérable - Économique

BOUILLON INSTANTANÉ

QUATRE MÉDAILLES D'OR

Paris 1867 — Havre 1868 — Moscou 1872

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1869 — Paris 1872 — Vienne 1873

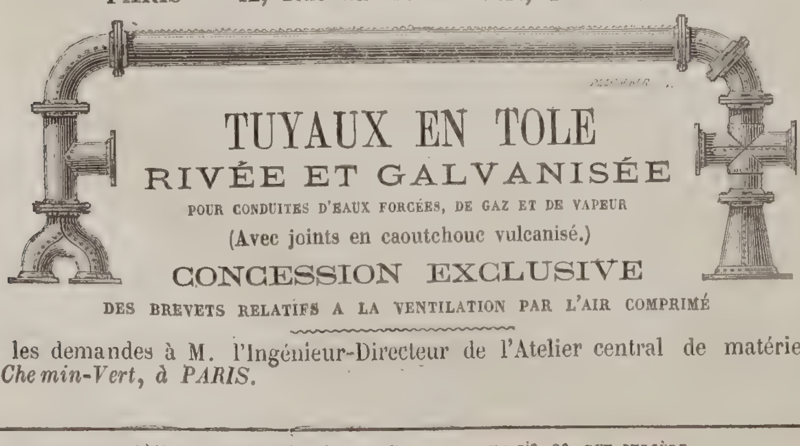
MIS « HORS CONCOURS » LYON 1872

Exiger le fac-simile de la signature en encre bleue J. v. Liebig

Se vend chez les principaux **Épiciers** et **Marchands** de **Comestibles.** Pour le gros, 30, rue des Petites-Ecuries

ATELIER CENTRAL DE MATÉRIEL INDUSTRIEL

PARIS — 42, Rue du Chemin-Vert, 42 — PARIS



TUYAUX EN TOLE

RIVÉE ET GALVANISÉE

POUR CONDUITES D'EAUX FORCÉES, DE GAZ ET DE VAPEUR

(Avec joints en caoutchouc vulcanisé.)

CONCESSION EXCLUSIVE

DES BREVETS RELATIFS A LA VENTILATION PAR L'AIR COMPRIMÉ

Adresser les demandes à M. l'Ingénieur-Directeur de l'Atelier central de matériel industriel ***2, rue du Chemin-Vert, à PARIS.***

GRAND HOTEL DU LOUVR

Situé dans le quartier le plus central de Paris

Rue de Rivoli et place du Palais-Roy

RÉDUCTION SUR TOUS LES TARIFS

700 Salons et Chambres meublés avec luxe **depuis 3 fr.**

TABLE D'HOTE

Déjeuner à **3** fr. **50**, vin compris, de 10 h. matin, à 1 h. après midi. **Dîner** à **6** francs, compris, à 6 h. du soir. Déjeuners et Dîners à carte.

CRÉDIT LYONNAIS

Le Conseil d'administration a l'honneur d'inforn MM. les actionnaires qu'un à-compte, à valoir sur dividende de 1873 (coupon n° 3), sera payé à pa du 16 *janvier prochain*, à raison de fr. 6,25 pour actions nominatives, et de fr. 5,80 pour les acti au porteur, à :

Lyon, au siége social, Palais du Commerce ;
Paris, à la succursale du Crédit Lyonnais, 6, b levard des Capucines ;
Marseille, à l'agence du Crédit Lyonnais, 1, pl de la Bourse ;
Londres, à l'agence du Crédit Lyonnais, 29, Lo bard street ;
Saint-Etienne, à l'agence du Crédit Lyonnais, place de l'Hôtel-de-Ville ;
Grenoble, à l'agence du Crédit Lyonnais, 2, pl Grenette ;
Mâcon, à l'agence du Crédit Lyonnais, 15, rue la Barre ;
Genève, chez MM. Hentsch et Cie ;
Zurich, à la société du Crédit Suisse
Bâle, à la Banque Commerciale ;
Winterthur, à la Banque de Winterthur.
Les conversions ou transferts seront suspendus 1er au 16 janvier 1874.

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE.

Le Gérant · AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 10 JANVIER 1874. NUMÉRO 2.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

AVIS. — *Nos abonnés recevront prochainement la table analytique des matières traitées par l'*Economiste Français *en 1873.*

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA RÉVISION DE LA CONVENTION MONÉTAIRE DE 1865.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la conférence monétaire a dû s'ouvrir. Si nous sommes bien informés, parmi les quatre puissances signataires de la convention de 1865, une seule, la Suisse, a un parti pris formel en faveur de l'adoption de l'étalon unique d'or. La Belgique est représentée par un homme distingué qui, dans une conférence préliminaire tenue à Bruxelles, a cru devoir s'abstenir sur la délicate question du double ou de l'unique étalon. Il ne semble pas non plus que le délégué de l'Italie ait une opinion faite. Quant à la France, elle est représentée par plusieurs membres dont l'un, M. de Parieu, est depuis longues années le persévérant champion de l'étalon unique d'or, mais dont les autres sont au contraire connus pour leur attachement au système du double étalon. Nous n'avons pas la prétention de prévoir ce que seront les décisions de la conférence. M. Magne a exprimé le désir qu'on ne s'y livrât pas à des discussions purement académiques; nous sommes, sur ce point spécial, de l'avis de notre honorable ministre des finances; nous croyons que ce sont les faits et surtout les faits actuels que les membres de la commission doivent étudier de près.

On sait que l'occasion de la réunion de la conférence est la dépréciation considérable et progressive du métal argent depuis quelque temps. Le rapport légal entre les deux métaux, fixé par la loi de germinal an XI se trouve actuellement contraire aux faits, si bien que les pays qui ont conservé le double étalon sont exposés à perdre peu à peu toute leur monnaie d'or à laquelle d'habiles spéculateurs substitueraient, grâce au tarif légal de la monnaie, une somme *légalement équivalente*, mais *réellement inférieure*, de monnaie d'argent. Les inconvénients de cette situation sont visibles à tous les yeux; notre ministère des finances lui-même, malgré son aversion pour le système de l'étalon unique d'or, a été obligé de prendre des mesures pour limiter d'abord, puis pour suspendre complétement, par un expédient heureux, la frappe

des pièces de 5 francs. La Banque de France, qui n'a pas moins d'aversion que notre ministère des finances pour l'étalon unique d'or, témoigne néanmoins sa défiance vis-à-vis la monnaie d'argent, en repoussant systématiquement toutes les pièces de 5 francs d'origine italienne ou belge, quoique ces pièces soient frappées exactement au même titre que les nôtres et que nos caisses publiques soient tenues de les recevoir pour leur valeur nominale.

Nous vivons donc depuis quelques mois dans une situation vraiment singulière, qui, jusqu'ici, n'a présenté encore que de légers inconvénients, mais qui pourrait devenir intolérable si la dépréciation de l'argent augmentait. Les pouvoirs publics chez nous et les hautes puissances financières, notamment la Banque de France, crient à l'utopie quand on leur parle de l'étalon unique d'or, et cependant, malgré tout leur enthousiasme théorique en faveur du double étalon et de la loi de germinal an XI, le gouvernement exclut l'argent de l'hôtel des Monnaies et la Banque lui ferme autant que possible ses caisses. Le public agit d'instinct, comme le gouvernement et la Banque, préférant de beaucoup le papier à l'incommode et dépréciée monnaie d'argent que la Banque et le gouvernement cherchent à lancer dans la circulation par masses considérables depuis quelques semaines.

Il est donc certain, dès à présent, que la convention monétaire de 1865 sera révisée sensiblement. Aucun des quatre Etats signataires ne veut plus du système qu'elle a inauguré. Les modifications peuvent être plus ou moins radicales, mais elles seront considérables. On peut prendre, ou une grande et décisive mesure, ou une de ces demi-mesures qui pallient le mal et ne sont qu'un acheminement à une résolution plus grave. La grande mesure, ce serait l'adoption en principe de l'étalon unique d'or et la limitation de la somme d'argent qui conserverait la puissance libératoire dans les paiements et qui pourrait être imposée au créancier. La demi-mesure, ce serait que chacune des quatre puissances signataires reprît sa liberté, proscrivît de ses caisses publiques les pièces de 5 francs d'origine étrangère et suspendît indéfiniment, jusqu'à nouvel ordre, la frappe de la monnaie d'argent. Quel que soit celui de ces deux partis qui ait l'adhésion des puissances, il est sûr que le régime du double étalon est singulièrement ébranlé.

Le point de fait qu'il s'agit, selon nous, d'éclairer, c'est celui de savoir si la dépréciation actuelle et progressive de l'argent est occasionnelle et présente le caractère d'un phénomène transitoire, ou si, au contraire, elle peut être considérée comme permanente et comme susceptible de s'accroître notablement dans l'avenir. Dans le premier cas, c'est-à-dire s'il est reconnu que la baisse de l'argent est due à des causes passagères, il suffirait pour couper court au mal actuel d'adopter d'un commun accord la demi-mesure que nous avons signalée, et qui consisterait dans la suspension de la frappe de pièces de 5 francs par les Monnaies des quatre pays, jusqu'à ce que la valeur de l'argent se soit relevée, par rapport à celle de l'or, au taux de la loi de germinal an IX. Si l'on a, au contraire, de très-sérieux motifs de croire que la baisse de l'argent est due à des causes générales, et qui ne cesseront pas d'agir à l'avenir, alors la suspension du monnayage des pièces de 5 francs sera un palliatif sans effet sérieux; il faut adopter en principe l'étalon unique d'or, et fixer un chiffre maximum au-dessus duquel la monnaie d'argent cessera d'avoir puissance libératoire dans les paiements.

Ainsi la discussion principale devra porter sur ce point : quelles sont les causes réelles de la dépréciation actuelle de l'argent ? S'il est vrai, comme le soutiennent les partisans du double étalon, que cette cause soit unique et qu'elle réside simplement dans la transformation monétaire de l'Allemagne, c'est là une cause que l'on peut regarder comme transitoire et qui n'aura pas une durée indéfinie. Si les membres de la conférence sont de cette opinion, ils peuvent se contenter d'une demi-mesure, c'est-à-dire de l'interdiction de la frappe de pièces de 5 francs, pour remédier à un embarras que l'on peut regarder comme transitoire. Si, au contraire, on adopte l'opinion de l'un des membres de la conférence, M. Feer-Herzog, délégué de la Suisse, d'après lequel la baisse de l'argent vient de l'excès de production de ce métal, de la pléthore d'argent où se trouvent les marchés orientaux, et enfin d'un changement irrévocable dans les habitudes du public et dans les procédés de circulation; alors il est visible que l'on se trouve en face de causes de dépréciation permanentes. Il devient certain que l'on ne pourra plus maintenir le rapport légal fixé par la loi de germinal an XI, et il n'y a pas d'autre solution possible que l'adoption de l'étalon unique d'or.

Nos lecteurs savent que nous partageons l'opinion de M. Feer-Herzog. Nous avons publié dans l'*Economiste Français* du 6 décembre 1873 les instructifs tableaux dus à ce membre de la conférence monétaire, et ils nous ont paru péremptoires. La vraie cause de la baisse de l'argent, ce n'est pas la transformation monétaire de l'Allemagne, c'est l'excès de production, c'est la fermeture des marchés orientaux qui ne veulent plus de ce métal, c'est enfin un changement irrévocable dans les habitudes publiques et dans les moyens de circulation.

La production annuelle de l'argent s'est élevée sans interruption, depuis 1861, de 259 millions de francs à 371 millions en 1870; l'accroissement est donc de près de 50 0/0 en vingt ans. Il est probable que ce développement de la production de l'argent continuera en s'accélérant encore. A mesure qu'augmentera la population des Etats orientaux de l'Amérique du Nord, de la Nevada et de l'Arizona, notamment, et que les chemins de fer s'y multiplieront, la production de l'argent croîtra dans des proportions qu'il est impossible de déterminer, mais qui menacent d'être considérables.

En même temps que la production de l'argent se développe ainsi chaque année, l'usage de ce métal devient de plus en plus restreint. Ce qui jusqu'ici en avait soutenu la valeur, c'était l'absorption qu'en faisaient les marchés orientaux. On croit encore en Europe que l'Inde, la Chine et le Japon font actuellement chaque année une grande demande d'argent; c'est là une erreur grave, c'était vrai dans le passé, ce ne l'est plus aujourd'hui. De 1850 à 1860, et même de 1860 à 1865, les exportations d'argent pour l'Orient furent très-considérables : elles atteignaient dans la première période et elles dépassaient dans la seconde la production de ce métal. De 1850 à 1860, la production totale de l'argent monta à 2 milliards 365 millions de francs, et l'exportation d'argent vers l'Orient fut de 2 milliards 244 millions. Il y a presque égalité entre ces deux chiffres. De 1860 à 1865, la production totale de l'argent fut de 1,605 millions de francs, et l'exportation d'argent vers les marchés orientaux atteignit 1,627 millions, c'est-à-dire qu'elle dépassa de 22 millions la production de ce métal pendant le même laps de temps. Au contraire, dans la période quinquennale de 1866 à 1870, la production totale de l'argent s'éleva à 1,785 millions de francs, et l'exportation de ce métal pour l'Orient ne fut plus que de 540 millions. Ainsi l'Inde, la Chine, le Japon absorbaient, de 1850 à 1865, la totalité de la production de l'argent dans le monde ; aujourd'hui, ces mêmes pays ne reçoivent plus même le tiers de cette production.

Les causes de ce changement sont faciles à entrevoir. Au début de nos échanges avec l'Orient, nous achetions beaucoup aux Orientaux et ils nous achetaient peu : il fallait payer en numéraire la presque

totalité de nos achats. Aujourd'hui, les Orientaux nous achètent presque autant qu'ils nous vendent, nous les payons presque entièrement en marchandises, ce n'est qu'un léger solde que nous payons en lingots. Autrefois, aussi, les Orientaux ne connaissaient guère que le métal argent; aujourd'hui, ils ont appris à connaître et à apprécier l'or qu'ils préfèrent maintenant à l'argent. Enfin les banques européennes établies dans ces régions ont habitué les Orientaux à des moyens de circulation et de comptabilité beaucoup plus rapides, qui leur rendent l'argent de jour en jour moins nécessaire.

Est-il besoin de nous arrêter sur la troisième cause de la dépréciation de l'argent, et de prouver qu'il répugne aux habitudes nouvelles des peuples civilisés, que ce métal est aujourd'hui trop encombrant et d'un transport trop difficile pour servir de base aux immenses transactions de notre époque? A mesure qu'il se multiplie et que sa valeur baisse, l'argent devient de plus en plus impropre à servir de base aux immenses affaires de nos jours.

Ainsi, les causes de la baisse de l'argent présentent bien un caractère de permanence, et tout porte à croire qu'elles agiront encore plus dans l'avenir que dans le passé. S'il en est ainsi, comment peut-on maintenir indéfiniment le double étalon et le rapport de la loi de germinal an XI? Nos adversaires évitent de répondre à cette question. Ils se rejettent sur la facilité qu'offrirait le métal argent aux pays qui ont le cours forcé pour reprendre les paiements en espèces.

Il y a dans ce raisonnement une double erreur : une erreur de principe et une erreur de fait. La première erreur consiste à croire qu'il nous serait plus utile d'avoir une circulation fondée entièrement sur le métal argent, que de rester avec notre circulation de papier à cours forcé. Quant à nous, il nous est impossible de deviner quel avantage nous trouverions à échanger notre circulation de papier, qui ne perd que 1 0/00 par rapport à l'or, pour une circulation d'argent qui perd 30 ou 40 0/00 par rapport à l'or. Les changes sur l'étranger nous seraient infiniment plus désavantageux dans le second système que dans le premier; ils seraient aussi plus mobiles ; car, nous serions devenus le réceptacle presque unique d'une monnaie dont nos voisins ne veulent plus, et notre étroit marché de 36 millions d'habitants serait presque seul à supporter toutes les variations de valeur d'un métal dont la production se développe chaque jour dans d'énormes proportions.

La seconde erreur, que nous qualifions d'erreur de fait, consiste à penser qu'il nous serait difficile de reprendre les paiements en espèces sous le régime de l'étalon unique d'or. On a l'air de croire qu'il n'existe plus d'or en France, et que les quatre ou cinq milliards que nous en possédons, se trouvent actuellement en Allemagne. Nulle opinion n'est plus fausse. Nous avons payé notre rançon avec des titres de rente italienne, turque, égyptienne, de chemins lombards, autrichiens, etc., et avec des marchandises. Le rapport, fait au Parlement allemand par le chancelier de l'empire et publié par le *Staats Anzeiger*, démontre que les monnaies d'or françaises sont entrées dans la fabrication de la nouvelle monnaie d'or allemande pour le chiffre très-minime de 273,409,105 francs. Il nous reste donc encore 4 milliards de francs en or, et nous ne serons pas embarrassés, quand le jour sera venu, pour reprendre les paiements en espèces, si nous supprimons le double étalon. Si nous le voulons maintenir, au contraire, il est certain que la plus grande partie de ces 4 milliards d'or quitteront la France, où ils seront remplacés par une quantité *légalement équivalente*, mais *réellement inférieure*, de monnaie d'argent.

Un des fascicules publiés par le gouvernement belge contient le tableau synoptique des dépositions et des votes émis dans la dernière enquête monétaire française. Trois chambres de commerce seulement, celles de Lyon, du Havre et de Rouen, avaient envoyé à la commission d'enquête des dépositions écrites. Les deux premières, c'est-à-dire celles de villes qui sont en de fréquents rapports avec l'étranger, se sont prononcées avec énergie en faveur de l'adoption immédiate de l'étalon unique d'or. La chambre de commerce de Rouen, au contraire, c'est-à-dire celle d'une ville qui n'exporte guère, s'est déclarée pour le maintien du système actuel. MM. Carlhian, Denière, Cahen d'Anvers, Hirsch et Wallemberg, parmi les hommes d'affaires, ont été aussi en faveur de l'étalon unique d'or. Il nous paraîtrait utile que le gouvernement fît un rapport aux chambres de commerce, leur exposant impartialement les faits actuels, et leur demandant leur opinion sur cette importante question. Dès aujourd'hui, l'on peut affirmer que l'immense majorité du commerce d'exportation regarde le maintien du double étalon comme un danger. Il est donc faux de prétendre que le système de l'étalon unique d'or ne soit soutenu que par des théoriciens, puisque la majorité des chambres de commerce et des *commerçants* (nous ne parlons pas des *banquiers*), qui ont déposé verbalement ou par écrit à la dernière enquête monétaire, se sont rangés à ce système.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LE COMMERCE A-T-IL PRIS SA PART DES CHARGES DU PAYS.

RÉPONSE A M. MAGNE.

Dans une récente discussion, M. le ministre des finances accusait le commerce et l'industrie de n'avoir pas voulu prendre leur part des charges que la guerre a léguées à l'Etat : nous venons protester contre cette insinuation qui nous étonne et nous peine d'autant plus que nous avions pensé, jusqu'ici, pouvoir compter sur M. Magne pour protéger les intérêts que nous défendons.

Les charges que le gouvernement proposait de mettre sur le commerce étaient de deux natures très-différentes : les unes affectaient directement les bénéfices, les autres ne les atteignaient pas et se répercutaient sur la consommation.

Les premières ont été acceptées avec résignation, bien que fort lourdes. Qui donc s'est plaint lorsque le droit de timbre sur les effets de commerce a été doublé, lorsque les taxes des postes et du télégraphe ont été élevées, les transports de nos marchandises en grande vitesse et de nos voyageurs augmentés de 10 0/0, lorsque des lois, dont on n'avait pas bien calculé l'effet et sur lesquelles on est obligé de revenir, ont surélevé nos patentes? Nous oublions dans cette nomenclature le droit sur les ouvertures de crédit, celui de statistique et peut-être encore quelque autre. On s'est résigné et l'on a payé ; cependant, ces frais généraux supplémentaires viennent tous en diminution des bénéfices ou en augmentation des pertes, car dans les affaires on n'est pas toujours heureux. Nous le répétons : ces impôts ont été acceptés sans murmurer.

Les autres charges ne touchaient pas directement aux bénéfices et, bien qu'acquittées par l'industrie, elles devaient, en fin de compte, être ajoutées aux prix des marchandises et payées par la consommation. Tels étaient les droits proposés sur les matières premières et sur les tissus. Ces charges, le commerce les a repoussées parce qu'elles embarrassaient sa marche, parce que les compensations pour les marchandises à l'importation et à l'exportation étaient dans bien des cas impossibles, parce que le résultat obtenu par le Trésor n'aurait pas été en proportion avec le trouble apporté aux affaires qui, dans l'intérêt même de nos finances, ont besoin d'être prospères, parce qu'enfin, si elle accepte que ses bénéfices soient diminués par de nombreuses taxes, l'industrie ne veut pas que ses bénéfices lui soient rendus impossibles par un système qui la

mettrait en état d'infériorité vis-à-vis du commerce étranger avec lequel elle prétend lutter. Nous avons soutenu les prétentions du commerce à ce sujet et avons vu avec satisfaction le gouvernement, mieux éclairé sur ses intérêts, retirer ces lois malfaisantes.

Que l'on ne vienne donc pas nous dire que le commerce n'a pas pris sa part des souffrances que nous a léguées la guerre : il a accepté sans se plaindre tous les impôts qui peuvent grever ses bénéfices. Jusqu'ici, tout le poids des taxes nouvelles a porté sur la consommation et sur lui ; n'est-il pas temps, pour combler le déficit de nos budgets, de demander quelques sacrifices à la propriété foncière, qui s'attendait après la guerre à supporter une grande part des charges nouvelles et qui doit s'étonner d'avoir été jusqu'à ce jour épargnée. Nous pensons qu'un ministre prévoyant a gardé en réserve cette ressource certaine pour le cas où les impôts votés ne suffiraient pas ; le moment nous semble venu d'en user.

Cette demande, que M. le ministre des finances pouvait trouver égoïste de la part du commerce, ne l'est pas autant qu'elle le paraît d'abord. Dans notre pays, le désir d'acquérir la propriété est le principal mobile du travail des commerçants grands ou petits ; ils immobilisent souvent ainsi (quelquefois même à tort) une partie ou la totalité de leurs bénéfices ; beaucoup d'entre eux sont donc en même temps propriétaires : nous sommes de ce nombre. Mieux que d'autres peut-être nous pouvons juger des charges que la guerre a léguées au commerce et quand, après avoir, de ce fait, acquitté de nombreuses et lourdes taxes, nous ne voyons figurer aucune augmentation sur les cotes d'impositions de nos immeubles, il nous semble que nous avons le droit de demander à M. le ministre des finances de vouloir bien jeter les yeux sur nos propriétés foncières.

Qu'il n'en doute pas, une partie de ces bénéfices auxquels on n'aura pas mis obstacle se transformera en immeubles et deviendra la matière imposable de l'avenir ; c'est ainsi que l'épargne a permis à la France de faire face à la position financière la plus difficile ; si nous voulons développer nos exportations, la charge des impôts que supporte le commerce ne saurait être augmentée ; il est temps de nous arrêter dans cette voie, c'est ce que nous essaierons de démontrer dans un prochain article.

Gustave Roy.
Membre de la Chambre de commerce de Paris.

LE COMMERCE DE LA FRANCE
Pendant les onze premiers mois de 1873.

Il est toujours intéressant de jeter un coup d'œil en arrière pour voir la route parcourue et les progrès réalisés. C'est seulement en comparant le présent au passé que l'on peut se rendre compte exactement de la situation acquise. Nous croyons donc ne pas faire un exposé inutile en publiant le tableau suivant qui donne le mouvement du commerce extérieur de la France pendant les onze premiers mois de chacune des années écoulées entre 1864 et 1873.

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
1864........	2.306.009.000 fr.	2.701.103.000 fr.
1865........	2.412.071.800	2.811.543.008
1866........	2.555.894.000	2.949.996.000
1867........	2.779.653.000	2.589.638.000
1868........	3.028.353.000	2.549.957.000
1869........	2.824.307.000	2.846.495.000
1872........	3.252.314.000	2.435.173.000
1873........	3.239.859.000	3.605.402.000

Ainsi, si l'on rapproche les termes extrêmes de ce tableau, c'est-à-dire 1864 et 1873, on voit que nos exportations ont augmenté de 904,299,000 fr. et nos importations de 933,850,000 fr. Le mouvement de nos échanges est actuellement supérieur de 1,838,149,000 fr. à ce qu'il était il y a dix ans.

Ces chiffres généraux posés, nous arrivons à l'examen des marchandises importées pendant les onze premiers mois de l'année 1873. Les laines, d'abord, se font remarquer par une augmentation. De 217 millions de francs en 1869, l'importation de cet article s'est élevée à 318 millions en 1872 et à 348 millions en 1873. Il n'en est pas de même de la soie, dont l'importation diminue depuis 1868. Pour les deux dernières années seulement, nous la voyons portée pour 394,225,000 fr. en 1872 et pour 375,818,000 fr. en 1873. Le coton, qui fournissait au tableau de l'importation 186,628,000 fr. en 1872, ne compte plus, en 1873, que pour 170,182,000 francs.

Dans une autre série de marchandises, voici les graines oléagineuses dont l'importation a doublé. De 58,846,000 fr. en 1872, elle est montée à 116,434,000 francs. Le guano, de 13 millions de fr. en 1872, s'élève à 36,578,000 fr. en 1873. Les nitrates de potasse et de soude atteignent 22,330.000 fr., après avoir figuré pour 13,560,000 fr. en 1872. Il n'est pas jusqu'à l'importation de la houille qui ne s'élève, malgré le développement de la production minière nationale. En 1872, la France avait demandé à l'étranger, principalement à la Belgique, 61,457,031 quintaux métriques de houille crue, valant 122,914,062 fr. ; en 1873, il a été importé 63,969,974 quintaux métriques de houille, valant 126,939,948 fr. d'après les estimations de la commission permanente des valeurs de douane.

Les importations de tissus étrangers diminuent de plus en plus, à mesure que nos fabriques s'emparent du marché français. En même temps nos exportations en tissus augmentent. Peut-être en rapprochant les tableaux de l'importation et de l'exportation, rendra-t-on plus sensible cette importante transformation.

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1873	1872	1873	1872
	Valeurs en milliers de francs.			
Tissus de soie................	31.200	36.524	484.728	467.052
— de laine................	53.380	93.199	323.074	293.953
— de coton................	45.886	78.047	82.137	61.727
— de lin et de chanvre.	»	»	26.518	20.877
Fils de laine................	16.193	17.355	30.274	29.894
— de coton................	17.069	39.972	8.259	5.129
— de lin et de chanvre...	3.389	4.997	14.045	11.575
— de phormium, de jute, etc.	»	»	4.519	4.174

A l'exportation, nous remarquons les céréales (210,357,000 francs en 1872, et 148,094,000 francs en 1873), les ouvrages en cuir ou en peau (136,771,000 francs en 1872, et 119,208,000 francs seulement en 1873), la tabletterie et la bimbeloterie qui accusent aussi une situation moins favorable que l'année précédente (142,000,000 francs en 1872, et 138,000,000 de francs en 1873). De 126,118,000 francs en 1872, l'exportation des soies et bourres de soie est descendue au chiffre de 104,466,000 francs, qui rappelle les années de mauvaise récolte, 1864, 1866 et 1867.

En revanche, on peut signaler des augmentations sérieuses sur plusieurs articles importants. L'orfévrerie et la bijouterie ont exporté en 1873, pour 47 millions d'objets ouvragés, contre 32 millions en 1872. La valeur des outils et ouvrages en métaux sortis de France, en 1873, est de 89,033,000 francs, tandis qu'elle n'était que de 78,964,000 francs l'année précédente. Les modes, avec une exportation de 36 millions et demi en 1873, gagnent 3 millions et demi sur l'année précédente ; les meubles donnent 30,482,000 francs en 1873, au lieu de 24,739,000 francs en 1872.

Le sucre raffiné, exporté en 1872, valait 105,584,000 francs ; on évalue les exportations de cet article en 1873 à 115,737,000 francs. Le beurre, qui compte pour 66 millions en 1873, est en progrès de 16 millions sur l'exercice précédent. Quant aux vins, après avoir fourni 248,572,000 francs au tableau des exportations de 1872, ils atteignent, en 1873, le chiffre de 280,565,000 francs.

COMMERCE DE L'ANGLETERRE

Pendant les onze premiers mois de 1873.

Le mouvement des échanges du Royaume-Uni s'est élevé, pendant le mois de novembre 1873, à la somme de £ 49,839,000, dont £ 29,930,000 à l'importation et £ 19,909,000 à l'exportation. Si on compare ce résultat à celui du mois précédent, on voit qu'il lui est inférieur de £ 4,256,000. Cette différence en moins s'explique en partie par ce seul fait qu'il y a cinq dimanches dans le mois de novembre 1873, et qu'un dimanche de plus équivaut, en Angleterre, à une perte de 4 0/0 sur le mois.

Le chiffre total du commerce extérieur de l'Angleterre pendant les onze premiers mois, s'est élevé, en 1873, à £ 573,269,000. Comme cela a généralement lieu de l'autre côté de la Manche, les importations, qui atteignent £ 337,343,000, sont beaucoup plus élevées que les exportations, auxquelles le *Board of Trade* assigne une valeur de £ 235,926,000.

Comparativement à la valeur des échanges de 1872, ces résultats constituent une amélioration. En 1872, en effet, les importations figurent pour £ 324,777,000, les exportations pour £ 235,415,000, et le mouvement d'ensemble pour £ 560,192,000. La différence en faveur de 1873 est de £ 13,077,000.

On ne s'est pas inquiété, en Angleterre, de la diminution des importations du mois de novembre 1873 comparativement au mois de novembre 1872, quoique la diminution montât à £ 1,724,000. On a reconnu de suite qu'elle portait, non pas sur les matières premières nécessaires à l'industrie, mais sur les produits alimentaires, comme on peut s'en convaincre en parcourant le tableau suivant.

IMPORTATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES.

	Novembre 1873.	Novembre 1872.
Froment ....£	2.629.000	3.191.000
Orge	312.000	805.000
Seigle.............	333.000	225.000
Maïs...............	307.000	784.000
Pommes de terre...	106.000	387.000
Riz................	296.000	651.000
Animaux vivants ..	375.000	320.000
Lard...............	339.000	150.000
Beurre.............	587.000	476.000
Fromage............	304.000	212.000
TOTAL......£	5.588.000	7.201.000

Diminution au préjudice de 1873 : £ 1,613,000.

Les principaux articles d'exportation sont toujours les tissus. Nous les voyons figurer, pendant le mois de novembre, pour les quantités suivantes :

	Novembre 1873.	Novembre 1872.
Fils de coton...........lbs	18.837.451	21.663.875
Tissus de coton.......yards	261.226.866	309.263.002
Fils de lin... ....lbs	2.303.824	3.050.433
Tissus de lin.........yards	11.965.314	18.487.648
Tissus de jute........ —	8.315.681	7.698.670
Étoffes de soie....... —	107.600	198.135
Draps................. —	2.228.772	2.839.307
Autres tissus de laine.. —	4.776.955	7.218.444
Fils de laine...........lbs	2.941.770	4.060.586

L'exportation de la houille a sensiblement diminué. En novembre 1872, l'Angleterre avait expédié 1,092,087 tonnes de charbon; en novembre 1873, on ne compte à la sortie que 968,789 tonnes. Peut-être faut-il attribuer ce ralentissement à la prudence des consommateurs de houille qui, voyant la baisse s'accentuer, attendent que les cours soient encore plus bas pour renouveler leurs provisions. La même raison expliquerait la diminution de l'exportation du fer et de l'acier, qui figuraient au tableau du commerce de novembre 1872, pour 257,949 tonnes, et qui, en novembre 1873, ne donnent que 219,347 tonnes à l'exportation.

LA POPULATION DE PARIS

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT DES PROFESSIONS.

Rien n'est plus intéressant que la recherche qui, dans une ville telle que Paris, s'applique aux professions exercées par les habitants: elle révèle, jusque dans ses infinies variétés, la composition réelle de la population et facilite l'appréciation de ses tendances et de ses besoins.

En 1833, observant la mortalité pendant le cours d'une année, les auteurs de la *Statistique de la Seine* ont reconnu les professions auxquelles les décédés appartenaient, et d'après la classification obtenue, ils ont essayé de déterminer les professions des individus compris dans le dénombrement de 1831. Ce travail était fondé sur de pures inductions, et d'ailleurs, il était renfermé dans des limites trop étroites pour avoir une grande valeur. Mais aujourd'hui, nous possédons, sur ce sujet, des renseignements beaucoup plus étendus et plus dignes de confiance.

Une enquête entreprise par la chambre de commerce de Paris, suivie par elle avec habileté et persévérance, malgré les difficultés d'une pareille tâche, nous a fait connaître, dans sa composition et sous ses aspects les plus intéressants, la population industrielle de la Capitale, telle qu'elle a été trouvée en 1847. A treize ans de distance, en 1860, une seconde enquête nous a fourni le tableau de cette même population, après l'agrandissement de Paris. Les résultats de cette vaste information ont été consignés dans deux publications qui ont fixé l'attention, au plus juste titre. On y trouve les renseignements les plus circonstanciés et les plus utiles, sur chacune des industries parisiennes. Dans la première enquête, elles ont été divisées en treize groupes; dans la seconde, on n'en rencontre plus que dix, où sont réunies les industries similaires; mais le dernier groupe est subdivisé lui-même en six parties, en raison de la diversité des industries qui le composent. Dans la première enquête, comme dans la seconde, on n'a compris uniquement que les professions appliquées à la transformation de la matière première, et donnant lieu à un travail manuel; le recensement a donc exclu toute la série des négociants, commissionnaires et marchands, si nombreux à Paris.

Le programme que l'on s'est proposé dans ces deux enquêtes, et qui a été exactement observé, est complexe : il prescrit de déterminer, pour chaque branche spéciale, par une évaluation en argent, l'importance des affaires; d'indiquer le siége principal des industries, le nombre des patrons et des ouvriers qui les exercent, celui des apprentis, ainsi que la nature des contrats qui les lient aux maîtres; de constater enfin la quotité des salaires, les conditions d'existence, d'instruction et de moralité des ouvriers, en même temps que l'époque et la durée des mortes-saisons. Le volume de 1847-1848 renferme un chapitre très-développé qui nous initie aux habitudes de la population ouvrière logée en garni; il contient en outre, comme le volume de 1860, des monographies sur les établissements publics ou privés qui, par leur organisation et les priviléges dont ils jouissent, ne pouvaient être classés dans les groupes de l'industrie libre.

Les détails intéressants que fournissent les deux enquêtes sont trop nombreux, pour que nous tentions de les résumer ; nous nous bornerons à reproduire quelques chiffres, propres à faire ressortir le développement qu'a pris l'industrie parisienne, et à faire apprécier l'importance de la population des entrepreneurs qui organisent ses ateliers, et des ouvriers qui les remplissent.

	En 1846.	En 1860.
Nombre d'industries recensées........	325	856
Nombre de moteurs mécaniques (1)...	»	1 709
Valeur locative des usines, fabriques et ateliers..........................	»	107.390.710 fr.
Importance des affaires.............	1.463.628.350 fr.	3.369.092.949 fr.
Nombre d'entrepreneurs ou de patrons.	64.816	101.171
Nombre d'ouvriers (2) : En 1847 : 204.925 hommes, 112.891 femmes, 24.714 enfants. En 1860 : 285.861 hommes, 105.440 femmes, 25.640 enfants.	342.530	416.811

Sur ce nombre d'ouvriers hommes et femmes, 87 0/0 savaient lire et écrire, ce qui indique un degré très-satisfaisant d'instruction.

Pour 1860, si l'on ajoutait aux ouvriers proprement

---

(1) Le nombre des moteurs se divise ainsi :

1.189 machines à vapeur, de	9.782	chevaux.
11 locomobiles — —	55	—
8 forces d'eau — —	77	—
501 manéges, mus par des chevaux.	501	—
1.709 moteurs, représentant	10.415	chevaux.

(2) Dans le nombre des ouvriers, sont compris, en 1847 : 19,114 apprentis; en 1860 : 19,742 apprentis, dont 14,161 garçons et 5,581 filles.

dits, ci.. 416.811

Les patrons travaillant seuls........	62.199	133.469
Les sous-entrepreneurs façonniers, groupés dans un tableau spécial.....	26.242	
Enfin, les ouvriers attachés aux établissements publics et privés, non compris dans les dix groupes........	45.028	

Le nombre des ouvriers employés à Paris, en 1860, devrait être porté à...................... 550.280
chiffre qui représente à peu près le tiers de la population totale sédentaire.

Les mêmes additions seraient à faire pour l'enquête de 1847-1848, car les patrons travaillant seuls ont été confondus avec les fabricants, et les façonniers paraissent avoir été comptés parmi les ouvriers; au contraire, dans le nombre de ceux-ci, ne figurent pas les ouvriers occupés par les établissements publics ou privés, non rattachés aux groupes industriels. Mais nous avons vainement cherché les éléments de ces nombres complémentaires.

Lorsque, parlant de la capitale, on se propose de la faire connaître sous ses plus intéressants aspects, il faut, ce nous semble, à l'occasion des professions, ne pas omettre de signaler ces industries variées si propres à faire ressortir les aptitudes et le goût des ouvriers parisiens, et auxquelles nous devons ce que, dans le commerce, on appelle l'article de Paris. Nous avons donc recherché quelle était, aux deux époques précitées, la situation de ces industries spéciales, et nous avons constaté, non sans étonnement, que, tandis que, par suite de l'agrandissement de la ville et de leur extension propre, les autres industries parisiennes allaient se développant, la fabrique des articles de Paris était demeurée stationnaire quant au chiffre des affaires, et que même elle était tombée en décroissance, pour le nombre des entreprises et des ouvriers que ces articles occupent. Ce résultat, qui ressort des nombres qu'on va lire, est à coup sûr inattendu :

	1847.	1860.
	—	—
Nombre des entrepreneurs ou patrons............	6.124	5.140
Ouvriers des deux sexes..	35.679	25.698
Importance des affaires, fr.	128.658.777	127.546.540

Nous sommes porté à croire que, de 1860 à 1869, l'industrie des articles de Paris a repris son essor et joui d'une prospérité infiniment plus développée que celle que l'enquête de la chambre de commerce constate pour l'époque immédiatement antérieure à la Révolution de 1848.

Si, résumant les données numériques qui viennent d'être exposées, nous examinons comment la population ouvrière se trouve répartie entre les diverses industries parisiennes, nous pouvons mettre en relief les résultats ci-après :

1847.	Nombre d'ouvriers.	1860.	Nombre d'ouvriers.
1er groupe. Alimentation.	10.428	1er groupe. Alimentation.	38.859
2e — Bâtiment.....	41.603	2e — Bâtiment.....	71.242
3e — Ameublement	36.484	3e — Ameublement	37.951
4e — Vêtement....	90.064	4e — Vêtement....	73.377
5e — Fils et tissus.	36.685	5e — Fils et tissus.	26.810
6e — Peaux et cuirs	4.573	6e — Acier, cuivre, fer, zinc, plomb......	28.866
7e — Carrosserie, sellerie, équipement militaire.............	13.754	7e — Or, argent, platine, etc...........	18.731
8e — Industries chimiques et céramiques.	9.737	8e — Industries chimiques et céramiques.	14.397
9e — Travail des métaux, mécanique, quincaillerie.........	24.894	9e — Imprimerie, gravure, papeterie....	19.507
10e — Travail des métaux précieux....	16.819	10e 1re partie. Instruments de précision, de musique et d'horlogerie..	11.828
11e — Boissellerie, vannerie.............	5.403	10e 2e — Peaux et cuirs.	6.597
12e — Articles de Paris.................	35.679	10e 3e — Carrosserie, sellerie, équipement militaire.............	18.584
13e — Imprimerie, gravure, papeterie...	16.705	10e 4e — Boissellerie, vannerie.............	4.390
		10e 5e — Articles de Paris.	25.698
		10e 6e — Industries non groupées.........	14.971
Totaux..........	342.530		416.811

De 1847 à 1860, c'est à-dire dans l'espace de douze ans, le nombre des personnes des deux sexes adonnées aux travaux des industries parisiennes s'est accru de 74,000.

Les industries qui composent les différents groupes dont nous venons d'indiquer la nomenclature, sont répandus naturellement, d'une manière très-inégale, entre les vingt arrondissements de Paris. Les usines, les grandes fabriques, par des causes que tout le monde peut apprécier à première vue, se pressent dans les arrondissements excentriques, notamment sur les territoires de l'ancienne banlieue annexée. Certaines industries pourtant se rencontrent là où la population est plus dense, ou dans les quartiers qui les ont vues de tout temps naître et se développer.

Ainsi, les établissements consacrés à l'alimentation sont surtout nombreux au centre de la ville; mais quelques arrondissements excentriques, à population pressée, en comptent beaucoup, comme le 11e et le 18e. Ce dernier est celui où l'on rencontre le plus grand nombre de marchands de vin.

La fabrique de meubles se concentre dans le 11e arrondissement, particulièrement dans le faubourg Saint-Antoine; le 3e renferme l'industrie des bronzes et de la petite orfèvrerie.

Les 2e, 3e et 4e sont en possession de la confection des vêtements et de ce qui s'y rattache, comme les coiffures et les chaussures.

Les châles et la passementerie se trouvent dans le 2e arrondissement.

Les industries qui emploient l'acier, le fer, le cuivre, le zinc, le plomb sont surtout fixées dans les 11e et 3e arrondissements.

C'est aussi ce dernier arrondissement où sont concentrées les industries qui font emploi de l'or, de l'argent, du platine, la bijouterie fine ou fausse et les professions qui leur servent d'annexes: la dorure, le polissage, le brunissage. Les 1er, 2e, 4e et 11e arrondissements ont vu également se former, sur leurs territoires, un certain nombre de ces établissements.

Les industries chimiques et céramiques sont distribuées sur toute la surface de Paris. Toutefois, la plus grande partie des ateliers consacrés à la daguerréotypie et à la photographie, sont observés dans les trois premiers arrondissements.

Les grandes usines affectées à la fabrication des savons, huiles et pommades sont, au nord-est, dans les 9e, 10e et 19e arrondissements.

Le tiers environ de la population appliquée aux travaux de l'imprimerie, de la gravure et de la papeterie est domiciliée sur la rive gauche, 5e et 6e arrondissements; après ces arrondissements, les quatre premiers sont ceux qui comptent le plus grand nombre d'ateliers du même genre.

La spécialité des images, estampes et cartes géographiques se fait remarquer dans le 5e arrondissement.

Les industries variées classées dans le 10e groupe et parmi lesquelles se trouve la fabrique des articles de Paris, occupent surtout le 3e arrondissement, ensuite les 2e, 5e, 4e, 11e, 1er et 10e. Le 3e arrondissement renferme, dans ses limites, la portion la plus importante de la fabrication de l'horlogerie et des instruments de précision et d'optique. On remarque celle des pianos et des orgues dans les 9e, 10e et 11e arrondissements. Celle des peaux et des cuirs est concentrée, à peu près exclusivement, dans les 5e et 13e. Les industries des layetiers-malletiers, des boisseliers-vanniers, des articles de Paris, des fleurs artificielles, des parapluies et ombrelles sont répandues particulièrement dans les 2e et 3e arrondissements.

Nous ne pousserons pas plus loin cet exposé nécessairement incomplet et qui s'applique seulement à ce qu'il y a de plus saillant dans cette répartition territoriale des industries parisiennes. Si l'on veut entrer plus avant dans l'étude des faits et de leurs conséquences, c'est aux documents mêmes de l'enquête qu'il faut recourir.

Mais, ainsi qu'on l'a vu dans les pages qui précèdent, la statistique de la chambre de commerce ne comprend que la population industrielle de Paris, et, quelle que soit la place que l'industrie occupe dans les éléments de vitalité de la capitale, on éprouvait le besoin de la voir complétée par des recherches embrassant les autres éléments de la population. Le dénombrement de 1856 a fourni l'occasion de cette tentative. Par son enquête de 1847, la chambre de commerce de Paris avait déblayé le terrain et démontré, par le succès de ses efforts, la possibilité de conduire à bien une si grande entreprise. L'administration s'est donc mise à l'œuvre, en apportant des soins particuliers dans l'organisation de ses moyens d'investigation, et elle s'est proposée de recueillir, pendant le cours de l'opération du dénombrement, tous les renseignements propres à fournir la matière d'un tableau qui renfermerait non-seulement les habitants attachés aux différentes professions déterminées, mais encore ceux qui vivent modestement de leurs épargnes, comme ceux qui peuvent mener une vie plus large, au moyen du revenu de propriétés acquises ou héréditaires. Pour obtenir ce résultat, on a procédé à une classification, par catégories et par groupes, des professions auxquelles appartenaient les chefs de famille ou les autres individus

recensés. Dans la première catégorie, on a placé les individus adonnés à l'agriculture: le nombre en est peu considérable. Dans la deuxième, on a classé les professions se rattachant à l'industrie et au commerce, en adoptant la nomenclature de la chambre de commerce de Paris, pour les treize premiers groupes et en y ajoutant trois autres groupes pour les professions commerciales. La troisième catégorie réunit les personnes appartenant aux professions libérales. Enfin, dans la quatrième catégorie, on a classé les chefs de famille attachés à des professions diverses ou les individus sans profession.

	1. — AGRICULTURE.			2. — INDUSTRIE ET COMMERCE. (77,016 établissements).			3. — PROFESSIONS LIBÉRALES. Titulaires.			4. — PROFESSIONS DIVERSES. Individus sans profession. Chefs de famille.		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Patrons, chefs d'exploitation......	437	12	449	68.504	15.000	83.504	38.290	7.689	45.979	54.322	54.987	109.309
Employés, ouvriers, apprentis, agents divers........	869	386	1.255	266.716	175.809	442.525	3.631	657	4.288	»	»	»
Femmes, enfants, ascendants vivant du travail du chef de famille......	353	658	1.011	75.637	172.635	248.272	9.513	29.738	39.251	25.520	59.550	85.070
Domestiques......	53	89	142	6.264	26.520	32.784	3.109	11.118	14.227	9.644	27.029	36.673
Total général..	1.712	1 145	2.857	417.121	389.964	807.085	54.543	49.202	103.745	89.486	141.566	231.052

Ce résumé, quoique très-succinct, fait ressortir les éléments principaux de la répartition des habitants entre les diverses professions; mais, tout en complétant, sous plusieurs rapports, la statistique de la chambre de commerce par l'addition des professions commerciales, il ne les a pas distinguées des professions industrielles. Cette distinction a été faite sommairement dans le dénombrement de 1861, qui, après de nombreux et très-intéressants détails, répartit comme il suit la population de Paris :

Agriculture....................	11.936
Industrie....................	948.551
Commerce....................	214.349
Professions diverses..........	124.649
Autres professions diverses......	76.339
Professions libérales............	354.232
	1.730.056
Individus non classés...........	48.794
Professions inconnues..........	46.424
Total.........	1.825.[illegible]74

Le dénombrement de 1872 a fait connaître le dernier état de la population parisienne sous le rapport des professions; elle se trouve distribuée en neuf catégories principales, sous les titres suivants :

	Nombre d'individus que chaque profession fait vivre directement ou indirectement.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Agriculture..................	3.861	2 891	6.752
Industrie....................	404.408	411.632	816.040
Commerce....................	209.634	192.598	402.232
Transports, crédit, banques, commission..............	63.208	45.288	108.496
Professions diverses........	16.317	18.707	35.024
Professions libérales........	118.450	76.379	194.829
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus....	86.520	146.159	232.679
Individus sans profession...	5.041	10.217	15.258
Catégories de population non classées..................	15.484	12.265	27.749
Professions inconnues ou non constatées................	4.301	8.432	12.733
Totaux..........	927.224	924.568	1.851.792

Il y a, entre ces trois dénombrements, en ce qui touche les professions industrielles et commerciales, de telles différences qu'on ne saurait les expliquer que par un développement extrêmement rapide de l'industrie et du commerce depuis 1856, ou par des erreurs possibles dans l'accomplissement d'une telle opération. Nous expliquerions plus difficilement les nombres attribués, lors du dénombrement de 1861, aux professions libérales, puisque, par comparaison avec le dénombrement précédent, ils sont plus que triplés, tandis que, en 1872, ils sont de beaucoup inférieurs. Ce sont là des anomalies sur lesquelles devra porter l'attention, lors du prochain dénombrement. Il ne serait pas non plus sans utilité de réviser les classifications, afin d'y introduire à la fois plus de logique et de clarté.

Nous avons parlé plus haut des professions en général, c'est-à dire de toutes celles qui, par leurs analogies et leurs affinités, ont été réunies dans des groupes où elles sont en même temps spécialisées et résumées; il en est une, celle des domestiques, qui, anciennement, avant même que, dans les dénombrements, on s'occupât de constater les professions, a fait l'objet de recherches suivies. A différentes époques, on a relevé, sur les listes nominatives des personnes recensées, le nombre des individus qui vivent de cette profession.

Ces relevés établissent que le nombre des domestiques qui, en 1758, d'après Messance, était de 37 à 38,000, moitié hommes, moitié femmes, s'est élevé aux chiffres ci-après :

En 1831. —	Hommes.........	13.919	50.177
—	Femmes.........	36.258	
En 1841. —	Hommes.........	15.366	54.905
—	Femmes.........	39.529	
En 1846. —	Hommes.........	19.720	67.554
—	Femmes.........	47.834	
En 1856. —	Hommes.........	19.070	83.826
—	Femmes.........	64.756	
En 1866. —	Hommes.........	22.591	110.334
—	Femmes.........	87.743	
En 1872. —	Hommes.........	28.331	112.021
—	Femmes.........	83.090	

On voit que, dans l'intervalle écoulé depuis 1831, c'est-à-dire en quarante ans, le nombre des domestiques s'est plus que doublé; il n'a pas suivi exactement l'augmentation de la population : il s'est accru plus vite qu'elle. Il faut donc voir, dans cet accroissement, un signe certain des progrès de l'aisance générale parmi les habitants de Paris.

A. HUSSON,
Membre de l'Institut.

LES RÉCENTES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LES COLONIES FRANÇAISES

A l'appui des *notices statistiques* sur nos colonies, qu'il a fait paraître, il y a quelques années, le ministre de la marine a publié depuis des *tableaux* concernant la population, la culture, le commerce et la navigation de ces mêmes colonies, pendant les années 1869 et 1870. Les tableaux, qui se réfèrent exclusivement à la première de ces années, concernent ce que nous appellerons nos vieilles

colonies et leurs dépendances, c'est-à-dire la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, nos établissements de l'Inde, la Réunion, Saint-Pierre et Miquelon de Terre-Neuve ; tandis que les tableaux se rapportant en même temps à l'année 1870, voire à 1871, ont trait surtout à la Nouvelle-Calédonie et à la Cochinchine. Nous étudierons les uns et les autres, dans l'ordre même qui vient d'être indiqué, mais sans nous y astreindre d'une façon servile.

I. — POPULATION.

1° *Antilles.* — La population de la Martinique, y compris l'élément flottant, c'est-à-dire la garnison, les employés européens, les détenus, etc., s'élevait, à la fin de 1869, à 152,925 : chiffre dans lequel les immigrants de tout âge et de tout sexe entraient pour 16,618 personnes, dont 9,587 Indiens, 570 Chinois, 6,461 Africains.

2° *Guadeloupe.* — Y compris Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Saint-Martin, la population sédentaire de la colonie est représentée par 128,734 personnes. Si on ajoute à ce chiffre les immigrants de toute origine, au nombre de 32,974, ainsi que la population flottante, dans ses diverses catégories, on arrive à un total de 174,573. En comparant ces chiffres avec ceux de l'année précédente, 1868, on arrive à ce double résultat : c'est qu'à la Martinique, la population a augmenté, en 1869, de 2,230 personnes, et à la Guadeloupe de 2,750 personnes, bien que dans la dernière de ces colonies, il y ait eu un excédant des décès sur les naissances.

3° *Guyane.* — 25,906 habitants, parmi lesquels 1,825 Indiens aborigènes, 294 Indiens réfugiés du Para, 2,941 immigrants (Indiens, Africains, Chinois). Les blancs ne forment guère que le quinzième de la population sédentaire, proprement dite, estimée à 17,831 habitants. On a constaté, en 1869, une légère diminution de population (123).

4° *La Réunion.* — 211,525 habitants, à la fin de l'année 1869, ce qui révèle une augmentation de 1,378 sur l'année précédente. D'après les états parvenus de cette île, le nombre des immigrants, y existant au 1er janvier 1870, était de 70,059.

5° *Sénégal et dépendances.* — Au 31 décembre 1867, ils comprenaient 206,012 habitants, et, deux ans plus tard, ce nombre était réduit à 168,090, soit une diminution de 37,922, dans laquelle la ville de Saint-Louis, seule, avec ses faubourgs, figure pour 6,674.

6° *Etablissements de l'Inde* (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé, Yanaon). — La population de ces établissements s'est accrue de 2,345 habitants en 1869 (259,481 à la fin de 1868). Mais il faut remarquer que sur ces 261,449 personnes, la race blanche ne figure que pour 1,389, sans parler des garnisons, d'ailleurs très-faibles.

7° *Mayotte et dépendances*; *Sainte-Marie de Madagascar.* — Fin de 1871 :

Mayotte............	12.000 âmes
Nossi-Bé...........	7.689 —
Sainte-Marie........	6.338 —

On évalue à environ 8,000 le nombre des travailleurs engagés pour Mayotte et pour Nossi-Bé.

8° *Saint-Pierre et Miquelon.* — Population sédentaire 3,176.

Population flottante (marins hivernants, officiers, fonctionnaires, troupes, étrangers) 1,170.

Chiffres qui accusent, sur l'année précédente (1868), une augmentation de 50 âmes pour la population sédentaire et une diminution de 25 pour la flottante.

Maintenant si on examine d'une façon générale, au moins pour nos possessions du golfe du Mexique, pour la Guyane et la Réunion, le rapport des décès aux naissances et le nombre des décès par 100 personnes, pour la période quinquennale de 1865 à 1869, on reconnaît qu'à la Martinique seulement les naissances l'ont emporté sur les décès, tandis que dans les trois autres colonies, le phénomène contraire s'est manifesté. On reconnaît encore qu'à la Martinique le nombre moyen des décès est de 3.23 0/0 ; de 3.44 à la Guadeloupe, de 3 0/0 à la Guyane, de 2.85 à la Réunion ; le tout relevé pour la période décennale de 1860 à 1869. Mais sans contester l'exactitude de ces moyennes qui s'appuient sur des chiffres établis année par année, nous avons toute raison de croire qu'elles n'impliquent pas le chiffre des décès qui atteignent les militaires ou même les fonctionnaires de passage, et nous savons de source certaine, que la mort éprouve cruellement les uns et les autres, les premiers surtout.

9° *Nouvelle-Calédonie.* — La population totale de cette colonie, les indigènes mis à part, était évaluée au 1er mai 1870, au chiffre de 5,794 personnes, parmi lesquelles la garnison figurait pour 754, les immigrants (Asiatiques, Africains, Océaniens), pour 1,176 ; les ouvriers de la transportation, les libérés et les familles des libérés ou condamnés pour 2,302, chiffres qui sont aujourd'hui, à coup sûr, fort au-dessous de la vérité, par suite de l'envoi en ce pays des condamnés pour participation aux faits et gestes de la Commune de Paris.

Quant à la population indigène, on lui donnait alors pour bases, d'après des données généralement admises, les évaluations suivantes :

Indigènes de la Nouvelle-Calédonie même et des îlots adjacents..............................	40 000 hommes.
Indigènes des îles Loyalty..........	13.334 —
Total.....	53.334 —

10° *Taïti.* — On sait que les îles Taïti et Moorea ne sont pas placées sous notre domination immédiate, mais sous notre protectorat seulement. L'*Annuaire* de Taïti pour 1865 évalue approximativement comme suit la population des îles sur lesquelles s'étend ce protectorat :

Iles de la Société..........	13.847 habitants.
— Basses ou Tuamotu....	8.000 —
— Marquises.............	10.000 —
— Tubuai................	550 —
Total......	32.397 —

Quant à l'émigration européenne dans ces archipels, elle n'a présenté jusqu'ici rien de bien saillant et de bien considérable.

11° *Cochinchine Française.* — D'après les dénombrements publiés dans l'*Annuaire* de Saïgon de 1869, les six provinces qui composent cette colonie renfermeraient environ 1,156,100 habitants, parmi lesquels, chose fort regrettable, l'élément européen ne figurait que pour 694 personnes. Le reste était fourni par les Annamites dont le nombre dépassait 1,050,000 ; les résidents Chinois inscrits pour 42,000 ; les Cambodgiens pour 23,000, avec, enfin, un contingent fort insignifiant de Min-Huongs, d'Indiens, de Tagals malais.

II. — CULTURES.

1° *Antilles, Guyane et Réunion.* — Ces colonies sont souvent désignées, d'une façon générique, sous le titre de *colonies à sucre*, parce que la canne à sucre constitue, et de beaucoup, la plus importante de leurs cultures. Ainsi, les champs de cannes couvraient en 1869, 18,850 hectares à la Martinique, 17,384 à la Guadeloupe, 43,008 à la Réunion, 469 à la Guyane, tandis que les caféières, qui viennent immédiatement après, n'occupaient que 484, 2,795, 4,325, 453 hectares. De même encore, à l'époque précitée, la production totale du sucre s'élevait à 113,730,533 kilos alors que 1,129,010 kilos seulement représentaient la production du café. Les autres cultures, le cacao, le rocou, la vanille, le poivre, la muscade, le girofle, le tabac étaient encore plus subsidiaires, au point que tout le tabac produit soit aux Antilles, soit à la Réunion et à la Guyane ne dépassait pas la quantité de 542,406 kilos, tout le cacao 383,000, tout le rocou 939,562. Quant au coton, il ne s'agissait que de 185,505 kilos, et pour le girofle, de 45,772 seulement.

2° *Etablissements de l'Inde.* — On peut bien dire qu'au contraire, on y néglige tout à fait la canne à sucre, puisque le *Tableau détaillé* de leurs cultures en 1869 ne nous présente que 5 hectares plantés de la sorte. Il faut en dire autant du coton (9 hectares) et du tabac (5). Les grandes cultures de ces établissements sont les menus grains, le riz, l'indigo qui couvraient respectivement des surfaces de 10,120, 6,073, 725 hectares, et qui ont donné des produits évalués d'une façon brute à 382, 270 francs pour les menus grains ; 373, 840 francs pour le riz ; 46,049 francs pour l'indigo.

3° *Mayotte et dépendances.* — Par contre, le sucre forme la production principale de Mayotte et de Nossi-Bé : 4,402,049 kilos en 1868, et 4,804,049 l'année suivante. La culture du café a été entreprise à Nossi-Bé et y a réussi. On y fabrique aussi, de même qu'à Mayotte, de fortes quantités de rhum, qui trouvent à Magadascar un facile écoulement contre remboursement en espèces. Mais, il va sans dire que les îles du golfe du Mexique, la Réunion et la Guyane restent le grand centre de cette dernière fabrication : elles ont produit près de 11,000,000 de litres de rhum, en 1865 et tout près de 10,000,000, en 1869.

4° *Nouvelle Calédonie.* — Ici encore on a introduit, avec succès, le caféier et la canne à sucre. Les cultures maraîchères et l'élève du bétail y prospèrent.

5° *Cochinchine.* — Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit dans un de nos précédents numéros sur cette grande colonie naissante. Nous rappellerons seulement que les cultures du mûrier, de l'indigo, du poivre tendent à y prendre une importance considérable.

III. — COMMERCE ET NAVIGATION.

Pour terminer ce travail, aride en apparence quoiqu'instructif au fond, il nous reste à consulter les tableaux qui donnent le mouvement général du commerce et de la navigation de nos établissements d'outre-mer, pendant la période quinquennale de 1865-1869.

Il ressort de ces tableaux :

Commerce général.	Le chiffre total des importations des colonies en France a été de. . . . . Fr.	109 104.500
	Le chiffre des exportations de la France aux colonies	63.159.023
Commerce spécial.	des colonies en France.	103.350.370
	de France aux colonies.	63.159.023

Le commerce de ces établissements avec l'étranger est représenté par les valeurs suivantes.

Importations . . . . Fr. 49.000.000 (environ)
Exportations . . . . 20 500.000 (environ)

Ce mouvement commercial a été entretenu et servi par

4,790 navires entrés,
4,848 navires sortis,

dont moins de la moitié, dans un cas comme dans l'autre, naviguaient sous le pavillon national.

On remarquera que la Cochinchine française n'est point comprise dans ces divers relevés. Des documents officiels permettent néamoins de présenter sous les traits suivants le mouvement commercial de cette possession à la fin de 1870. Dans le cours de ladite année, ce mouvement s'était élevé à 168 millions dont 103 à l'entrée et 65 à la sortie. Il était entré dans les ports 541 navires et il en était sorti 532. En définitive, en comparant si on compare la Cochinchine aux autres établissements européens qui l'avoisinent, on trouve que si elle reste assez sensiblement inférieure à Ceylan, dont 214 millions représentaient, en 1865, le mouvement commercial, elle se rapproche déjà de la Birmanie anglaise où le même mouvement ne dépassait pas alors 176 millions. A la même date, les mêmes chiffres étaient pour le Cap de 127 millions, pour Maurice de 119; pour la Jamaïque de 49 ; pour la Trinité de 41.

LA SUISSE ÉCONOMIQUE.

I.

La Suisse est un bien petit pays sous le rapport de l'étendue géographique et de tout ce qui découle de cette donnée première. De plus, une partie notable de son sol n'est point susceptible de culture, tant à cause de sa constitution rocheuse que du froid excessif auquel son altitude la soumet, et oppose même, en suite de son énorme aspérité, des obstacles presque infranchissables à la circulation intérieure. Cet état de choses limite la production alimentaire de la Suisse bien en deçà de ce qui est nécessaire pour nourrir ses habitants. Elle achète au dehors près des trois quarts du pain qu'elle mange (1). Les grands fleuves qui prennent leur source dans la contrée ne deviennent des voies commerciales qu'après avoir dépassé ses frontières; enfin, son éloignement de la mer lui refuse toute part de possession et tout deploiement d'activité propre sur ce théâtre, par excellence, de l'échange universel. La Suisse se trouve ainsi emprisonnée dans ses montagnes et vouée à une éternelle impuissance d'expansion territoriale et, à plus forte raison, coloniale. Aussi, sa population, inexorablement restreinte, sur maints points, dans son essor, reste-t-elle très-inférieure, en somme, à celle de la seule ville de Londres et ne dépasse que d'un quart celle de la ville de Paris. Le budget de la Confédération et des vingt-deux cantons pris ensemble n'équivaut qu'au tiers environ du budget de cette dernière capitale; leurs dettes publiques réunies montent, au plus, au vingtième de la sienne.

Comme puissance, la Suisse ne saurait donc occuper qu'une place très-modeste dans le monde européen, et si pourtant elle contribue à la sauvegarde de son équilibre, c'est parce que sa position centrale lui confère le rôle de rempart mutuel pour les grands Etats qui l'environnent et de préservatif contre les froissements auxquels leur contact immédiat exposerait ces Etats. L'existence autonome de la Suisse tient par-dessus tout à cette situation, qui fait de son indépendance une question d'intérêt commun. Réduite à ses propres moyens de défense, elle ne pourrait pas résister longtemps à l'agression d'un de ses voisins, malgré l'enceinte de hauts sommets qui semble la protéger presque de toutes parts et malgré la forte organisation de ses milices dont tout homme valide fait partie. En un mot, parmi les nations civilisées de notre âge, il n'y en a pas qui soit plus faiblement pourvue des éléments naturels de richesse et de force que cette réunion de peuplades, si diverses de race, de caractère et d'usages, et néanmoins si adhérentes entre elles comme esprit national, qui forment la Confédération helvétique.

Mais si, du point de vue matériel, nous nous élevons au point de vue moral; si, au lieu de nous en tenir à ce qui vient de la nature, nous portons notre attention sur ce qui représente l'action de l'homme, l'appréciation se renverse, pour ainsi parler. Ce petit peuple devient grand entre tous; comme niveau général de bien-être et d'instruction, il ne le cède à aucun, et sa faiblesse revêt un caractère de noble et féconde vigueur devant laquelle le jugement s'incline d'autant plus volontiers qu'il sent que d'une telle force il n'y a à attendre que du bien. C'est pourquoi aucun peuple, en Europe, n'inspire plus d'estime et de sympathie que le peuple suisse. Ajoutons que l'étude d'aucune autre société ne peut offrir autant de profit, surtout à nous autres Français. La raison en est simple autant que décisive. Ce sont précisément les choses dont l'absence se fait davantage sentir et regretter dans nos institutions et dans nos mœurs, en politique, en religion, en économie sociale; ce sont, disons-nous, ces choses qui se manifestent avec le plus d'intensité en Suisse, qui y caractérisent le mieux la vie publique comme la vie privée. Et ce n'est pas un médiocre étonnement de voir, en comparant ce pays avec ceux qui l'entourent, se produire ainsi, côte à côte, sinon les extrêmes contraires, du moins des oppositions si frappantes, et la personnalité du petit peuple s'affirmer et se maintenir intacte, au milieu des influences dominatrices à tant de titres qui l'enveloppent et le pénètrent de tous côtés.

Ce spectacle suscite un problème de philosophie de l'histoire digne entre tous de méditation et d'étude. Mais nous n'avons, nous-mêmes, dans le présent travail, pas d'autre but que de réunir quelques renseignements et d'en faire sortir les considérations, principalement d'ordre économique, qui nous sembleront profitables à nos lecteurs.

II.

Pour le beau monde européen, la Suisse est la terre classique du pittoresque et n'est guère que cela. Les cîmes majestueuses, avec leurs neiges éternelles, les pentes et les vallées d'un dessin si mouvementé et d'une végétation si brillante, les grandes forêts de sapins embaumés, les beaux lacs transparents aux contours gracieux ou sauvages, les cascades, les torrents et, au sein de cette merveilleuse nature, le tableau de vie pastorale que présente aux yeux charmés des touristes la Suisse des Alpes, ses chalets, ses costumes, etc., voilà ce qui fait le mérite, l'attraction de ce pays pour les légions de visiteurs qui y accourent sans cesse plus nombreuses, de tous les points de l'horizon, pendant la saison des beaux jours. Mais la plupart de ces visiteurs remarquent-ils autre chose? Ils n'en ont ni la volonté ni le loisir; de telle sorte qu'il y a comme deux Suisses, dont l'une reste à peu près inconnue à ses hôtes, tandis que l'autre est l'objet de leur infatigable curiosité. La Suisse inconnue, celle qui a pour sphère d'existence et de développement la vie nationale du peuple suisse, est pourtant d'une valeur et d'une originalité qui, dans leur genre propre, ne le cèdent en rien au mérite de la première.

C'est tout au plus si on daigne s'apercevoir du mélange de liberté et de sécurité sans égal, peut-être, dans aucun autre pays, dont tout le monde, étrangers et indigènes, jouit en Suisse, jusqu'au fond de ses plus solitaires retraites. Il y a cependant là un premier témoignage de civilisation saine et robuste, de cette vraie civilisation démocratique où l'ordre légal trouve dans les mœurs ses meilleures sanctions. Ce pays, dont chaque citoyen reçoit une instruction militaire, a toujours sous la main son uniforme et son fusil et doit être prêt à répondre au premier appel, soit pour défendre la patrie, soit pour sauvegarder

---

(1) On compte en Suisse 31 0/0 de la superficie totale absolument stérile, 29 0/0 en pacage, 26 0/0 en forêts, et le reste seulement, c'est-à-dire 44 0/0, en champs, prés, vignes, etc.

l'ordre public, ce pays est celui où l'on voit le moins de soldats. Point d'armée permanente, ni grande ni petite; nulle part l'appareil de la force. Il semblerait même que les plus simples mesures de sûreté aient été omises : on entre en Suisse, on y voyage et on en sort sans avoir à subir aucune formalité de police, sans passeport. En un mot, sur cette terre d'asile pour tous les genres de proscrits, jusqu'aux prévaricateurs du droit commun que la justice de leur propre pays ne vient pas arracher à ce refuge, aucune condition apparente d'impunité du mal ne parvient à affaiblir les garanties supérieures de paix sociale et de sécurité individuelle que le pays puise dans sa propre volonté et comme dans l'intime possession qu'il sait conserver de lui-même. Voilà un genre de bienfaits du *self government*, qui mériterait d'être mieux apprécié qu'il ne l'est, en général, des visiteurs de la Suisse.

Mais ce dont ces visiteurs ne sauraient manquer de faire beaucoup de cas, c'est du comfort qui distingue si éminemment les hôtels suisses, et de l'heureuse chance qu'on a, dans ce pays, de trouver de bons gîtes et de bons repas, même sur les crêtes ardues et presque au sein des glaciers. Toutefois, on se récrie volontiers sur les chiffres de la carte à payer, sans réfléchir que nulle part la cherté des moyens de subsistance n'est aussi justifiable. Non-seulement il faut que les recettes de la courte période — de un à trois mois au plus — accordée par le ciel aux excursions alpestres et aux résidences des hautes régions, compensent la stérilité absolue de l'industrie hôtelière pendant les trois quarts au moins de l'année, mais encore ce n'est qu'avec de grandes et continuelles difficultés et, par conséquent, un surcroît notable de frais, qu'on parvient à assurer l'approvisionnement des localités chères aux touristes, localités dont l'attrait dépend, dans une certaine mesure, de leur excentricité même par rapport aux moyens de communications ordinaires. Encore suffit-il du moindre dérangement climatérique pour compromettre le succès de la courte saison qui est l'unique ressource de ces innombrables établissements et d'une bonne partie de la population environnante.

Car c'est ici qu'il faut se mettre en garde contre l'apparence des choses. Les admirables sites auxquels la Suisse doit sa réputation esthétique ne sont pour elle que de bien faibles sources de prospérité économique. Les cantons suisses les plus célèbres, au point de vue du pittoresque, paient chèrement la rançon de leur beauté naturelle. Ensevelis pendant huit mois de l'année sous un épais manteau de neige et de frimas, n'ayant guère que d'abruptes pentes à cultiver, des bois et des troupeaux pour toute richesse, ces districts fameux sont condamnés à la misère et à une dépopulation relative (1), en dépit de la rosée d'or que répand chaque été sur eux le passage des touristes. Toute la région centrale et méridionale de la Suisse, depuis les Grisons jusqu'à l'extrémité occidentale du Valais, en comprenant l'Oberland, une bonne partie des petits cantons allemands et du Tessin, sont à peu près dans ce cas. Aussi ces contrées fournissent-elles à l'émigration un contingent régulier et considérable (2). La région de la plaine, au contraire, c'est-à-dire la Suisse qui s'étend des Alpes au Jura, et qui contient les cantons de langue française et une grande partie de ceux de Berne, de Lucerne, d'Argovie, la totalité de Zurich, Zug, Thurgovie et une portion de Saint-Gall, jouit d'une meilleure destinée. C'est là que le génie laborieux et patient du Suisse peut lutter avec chances de succès contre la nature et réaliser cette combinaison des arts industriels et agricoles qui est un des traits saillants de sa productivité.

(1) Cette misère est toutefois grandement allégée par les habitudes antiques d'extrême frugalité, plus ou moins communes à toutes les classes, que n'altère aucun contact étranger, et par un régime de propriété municipale qui assure à chaque *bourgeois* de la commune un fond régulier, quoique minime, de ressources. On peut ajouter qu'elle est anoblie par la possession et l'exercice le plus direct qu'il soit possible de concevoir de toutes les prérogatives de la souveraineté politique.

(2) Cette émigration est compensée par une immigration plus qu'équivalente dans les cantons industriels. On sait, d'ailleurs, que le Suisse émigre rarement sans esprit de retour. L'image et l'amour de la patrie demeurent partout si vivants en lui que tout son espoir de bonheur s'attache à la pensée de rapporter quelque jour au foyer natal le fruit de son travail et de ses épargnes. L'énergique persistance de ces dispositions fait de l'émigration un mode puissant de formation de capitaux pour le pays.

Le rapport de la population entre les deux grandes zones que nous venons de tracer, témoigne bien de l'inégalité de ressources qu'il leur est donné de posséder. La région alpine, avec une étendue de 18,000 kilom. carrés, ne nourrit que 390,000 habitants, tandis que la région du nord, où se trouvent Zurich, Schaffouse, Bâle, etc., en compte plus de 800,000 avec 5,500 kilom. seulement.

Comme densité, d'un canton à un autre, la proportion offre des écarts encore plus considérables. Dans le Valais, il n'y a, en moyenne, que 17.30 habitants par kilomètre carré; dans le canton d'Uri, 13.70; dans les Grisons, 12.63; tandis que si nous nous éloignons des grandes Alpes, nous trouvons par kilomètre, dans le canton d'Argovie, 138.23 habitants; dans celui de Zurich, 154.53; dans celui de Fribourg, 117.15; dans celui de Genève, 292.85, et dans celui de Bâle, 1,099.54.

Il est donc très-vrai de dire que ce qui fait le plus grand charme de la Suisse et sa puissante originalité au point de vue matériel, n'en constitue pas moins pour elle une cause d'infériorité économique aussi bien que de faiblesse nationale, comme nous l'avons montré au début. Mais cette situation acquiert encore une portée nouvelle dans notre époque, où le rôle international dévolu à chaque contrée tend de plus en plus à influer sur son existence intérieure et à la transformer.

H. D.

(*A suivre.*)

LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ MONÉTAIRE ANGLAIS EN 1874.

Le dernier numéro de *The Economist*, de Londres, contient sur les perspectives financières du marché anglais un important article que nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs :

« Nous avons eu souvent l'occasion de réfuter l'opinion commune, d'après laquelle une panique financière doit fatalement arriver chaque dix ans. Que notre commerce soit bien conduit, comme au surplus il l'est, à parler d'une façon générale; que la réserve métallique des banques soit tenue en mesure de faire face aux remboursements à vue en espèces, et nous pouvons nous regarder comme à l'abri de pareilles catastrophes. Il n'en est pas moins certain qu'il y a beaucoup de vérité au fond de l'opinion commune, et s'il n'y a point lieu de redouter des *catastrophes* périodiques, il y a toute raison de s'attendre à des *cycles* périodiques, pendant une partie desquels le taux de l'intérêt est exceptionnellement bas, tandis qu'au contraire, durant l'autre partie, il est exceptionnellement haut.

» Prenons par exemple la période qui a suivi l'*Act* de 1844, et cette loi apparaît très-clairement. Cette période avait été précédée d'une période très-basse, si l'on peut ainsi dire, qui avait commencé en 1840 et qui n'était pas finie lorsque le dit *Act* fut rendu. Voici les chiffres pour 1844 et après 1844.

Taux moyen de l'escompte à la Banque d'Angleterre de 1844 à 1847.

1844	2 1/2 0/0	1846	3 1/4 0/0
1845	3 0/0	1847	5 0/0

» Le principal fait à retenir de ces chiffres est, qu'en 1847, le taux moyen de l'escompte était double de ce qu'il était en 1844, soit, en d'autres termes, que d'une de ces années à l'autre, le loyer du capital s'était accru de cent pour cent.

» Passons à une autre période, celle de 1848 à 1847; elle nous fournit les taux moyens d'escompte suivants :

1848	3 3/4 0/0	1853	3 1/2 0/0
1849	3 0/0	1854	5 0/0
1850	2 1/2 0/0	1855	4 3/4 0/0
1851	3 0/0	1856	5 3/4 0/0
1852	2 0/0	1857	6 3/4 0/0

chiffres qui montrent de nouveau une période de capital à bon marché, également suivie d'une période de capital relativement cher.

» De 1858 à 1866, voici ce qui s'est passé :

Taux de l'escompte.		Taux de l'escompte.	
1858	3 1/4 0/0	1863	4 1/2 0/0
1859	2 3/4 0/0	1864	7 1/2 0/0
1860	4 1/4 0/0	1865	4 3/4 0/0
1861	5 1/4 0/0	1866	7 0/0
1862	2 1/2 0/0		

» Ce qu'il y a de remarquable dans cette période, c'est le relèvement à deux reprises du taux de l'argent, tombé

à rien, pour ainsi dire, et la dépression temporaire qui suit ce relèvement. Ceci était dû d'ailleurs à des causes spéciales. L'élévation de l'escompte en 1860 et en 1861 fut surtout la conséquence des faux errements de la Banque de France. Infidèle à ses traditions, cet établissement n'avait pas maintenu, entre son émission fiduciaire et ses réserves métalliques, l'équilibre nécessaire ; pour rétablir cet équilibre il dut, à un moment donné, relever vigoureusement ses escomptes, et une élévation du prix de l'argent s'en suivit. En 1863 et en 1864, on vit à l'œuvre une cause de perturbation encore plus puissante, quoique temporaire : l'exportation de numéraire qu'il fallut faire d'Europe en Orient pour s'approvisionner de coton dans l'Inde. Cette crise passée, le cycle reprend son cours habituel, et en 1866, le taux de l'escompte est plus du double de ce qu'il était en 1858. Alors s'ouvre la période où nous sommes encore :

1867..........	2 1/2 0/0	1871..........	3 0/0
1868..........	2 » »	1872..........	4 1/4 »
1869..........	3 1/4 »	1873..........	4 4/5 »
1870..........	3 » »		

» De même que dans la période précédente, on constate une cause perturbatrice, c'est-à-dire la demande de lingots d'or et d'argent, faite par l'Allemagne. C'est cette circonstance sans précédent et non une cause normale quelconque qu'il faut rendre responsable de la valeur comparativement élevée de l'argent pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

» Mais, dira-t-on, qu'entendez-vous par ces mots causes perturbatrices? Que troublent-elles en réalité, et de ces causes, quelle est l'habituelle, la constante ? Nous répondrons en disant que cette cause consiste dans *le rapport des épargnes d'un pays avec les placements en usage*. Aux époques où les affaires sont languissantes, ces épargnes dépassent les moyens de les employer. Un fermier, par exemple, pourra bien épargner 100 livres ; mais n'en trouvant pas l'usage immédiat dans son commerce, il les placera dans une Banque rurale. Cette banque, à son tour, ne croyant pas possible ou sûr d'utiliser par elle-même cette somme, suivant ses procédés ordinaires, la transmettra à Londres. Mais à Londres, dans l'hypothèse envisagée, les envois de cette sorte abondent, et les placements sûrs font aussi défaut, au moins dans une certaine mesure. Pour l'utile absorption des épargnes d'un pays, rien ne vaut, en effet, un état de commerce prospère. Les prêts aux gouvernements étrangers et la part que l'on peut prendre aux entreprises industrielles du dehors forment sans doute un excellent appoint quand le commerce national est florissant ; mais ils ne servent de rien quand ce même commerce est en souffrance, et leur influence n'aide pas le prix de l'argent à se relever.

» Pour peu que le commerce reste en stagnation pendant un temps considérable, et quelle que soit la cause de cette stagnation, on voit le loyer de l'argent ou son escompte baisser de valeur. On voudra bien remarquer, d'ailleurs, que nous raisonnons dans l'hypothèse de temps d'arrêts commerciaux uniquement temporaires comme ceux qui arrivent en Angleterre. Dans un pays en déclin, dans un pays où la prospérité commerciale est l'exception, les phénomènes dont nous parlons se produiraient, en effet, dans un ordre tout contraire. Heureusement, tel n'est pas le cas de la Grande-Bretagne, et si son commerce n'est pas à l'abri de moments d'épreuves, il n'y a pas lieu d'envisager pour ce commerce la perspective d'une défaillance trop prolongée ou d'une prompte décadence. Or, dès que les affaires reprennent, le rapport entre les épargnes et les emplois qui les sollicitent, ce rapport change de face. Ce changement n'est guère appréciable tout d'abord, à cause de la prompte accumulation des épargnes restées oisives ; mais peu à peu et grâce à la masse de capitaux qu'un vaste commerce exige, il se manifeste d'une façon sensible. Plus la reprise commerciale s'accuse, plus il y a d'effets en circulation ; et plus il y a d'effets, plus s'accroît la demande d'argent sur le marché monétaire de Londres. Comme d'ailleurs cette demande n'est pas, en général, contre-balancée par un nouvel apport de numéraire, le résultat est une élévation du taux des escomptes.

» Cette élévation est d'abord modérée, et on demandera peut-être pourquoi elle ne se maintient pas toujours dans les limites qu'elle affecte primitivement. La réponse est qu'en Angleterre, du moins, une reprise d'affaires marche d'un pas plus rapide que la formation même des épargnes destinées à l'alimenter. La prospérité de chaque branche de commerce agit comme un stimulant sur toutes les autres. En temps de stagnation commerciale, beaucoup de capital et beaucoup de travail restent inactifs ; quand la reprise se manifeste, ce même capital et ce même travail sont rappelés à l'œuvre ; une demande énorme et simultanée de numéraire se produit, et pour y satisfaire, on ne dispose pas d'une quantité adéquate de nouvelles espèces métalliques. Les épargnes du monde ne forment qu'une très-petite proportion de sa production annuelle ; et si celle-ci prend subitement un grand essor, l'écart ordinaire entre ces deux choses ne peut que rapidement grandir, et il s'ensuit qu'aux époques où l'industrie d'un pays prend un vaste développement, l'argent dont elle a besoin lui coûte plus cher, parce que l'offre de cet argent n'a pas cru dans les mêmes proportions que la demande dont il est devenu l'objet.

» Nous sommes parvenus au second terme de l'évolution décrite. S'arrêtera-t-elle ici? Nous ferons remarquer, comme réponse à cette interrogation, qu'une activité commerciale poussée au maximum affronte une situation très-délicate et que tout accident de quelque importance la diminue à coup sûr. Il survient toujours telle ou telle circonstance qui diminue la production de telle ou telle branche de commerce importante; affecte-t-elle plusieurs commerces à la fois, l'effet n'en est que plus sensible, et le cours de la prospérité universelle en est interrompu. Voilà l'effet que produit, par exemple, une mauvaise récolte, qui élève le prix de la nourriture, ou une crise financière, qui porte un coup au crédit et diminue, quand elle ne la paralyse point, la force de l'industrie. Que les prêteurs, c'est-à-dire les banques aient manqué de prévoyance, ce qui ne s'est vu que trop souvent, le mal se précipite parce que les entreprises factices que les Banques ont provoquées ne sont pas rémunératrices, et une grande somme de capital et de travail, servant jadis à de nombreux achats, perdent cette puissance. Quand l'activité industrielle est ainsi atteinte, le capital offert perd plus ou moins vite de sa valeur, par la raison toute simple que sa demande a subi une grande restriction, plus ou moins soudaine. Le cycle est alors sur son déclin, et l'on verra de nouveau se reproduire une période d'avilissement monétaire tout à fait semblable à celle par laquelle ce cycle, tel qu'on l'a décrit, avait débuté.

» La question est maintenant de savoir si le commerce anglais peut et doit s'attendre à une diminution du taux de l'escompte, et comme ce taux est aujourd'hui parvenu de 2 à 4 4/5 0/0, on pourrait *à priori* répondre par l'affirmative, en vertu des lois ci-dessus développées. Mais ainsi qu'on en a fait la remarque, une grande partie de cette hausse est due à la demande de métaux précieux qu'a faite l'Allemagne pendant ces dernières années, et qui a exercé la même action que la demande de l'Inde en 1863-64. D'autre part, l'industrie a pris depuis 1866, un essor prodigieux, et si cet essor ne s'arrête pas, le coût de l'argent doit s'élever à coup sûr : l'on peut même croire que s'il n'avait subi quelque temps d'arrêt le taux moyen des escomptes serait déjà devenu plus fort, comme nous l'avons souvent démontré : le commerce, quoique prospère en 1873, n'a pas suivi la progression pour ainsi dire merveilleuse qu'il avait manifestée pendant les deux années immédiatement antérieures, ce qu'explique le renchérissement tant de la houille que du fer, ces deux grands *instruments* de l'industrie moderne. Comme le renchérissement a influé sur le coût de bien d'autres articles, il a tendu à augmenter le prix de ces mêmes articles et à en restreindre la demande.

» En somme, les prix supérieurs de la houille et du fer ont diminué la puissance industrielle. En second lieu, les variations dans le coût du numéraire, pendant l'année dernière, ont certainement contribué à rendre sa demande plus réservée, comme à diminuer le nombre et l'importance des affaires dans lesquelles les hommes aiment à s'engager. Ces deux causes, croyons-nous, ont empêché le coût du numéraire d'affecter un taux plus élevé qu'il ne l'a fait.

» Mais le contre-poids est vraisemblablement sur le point de perdre de sa puissance. Les prix de la houille diminuent, bien des capitaux s'engagent dans l'industrie minière, et dans un avenir plus ou moins rapproché, on ne tardera pas à s'en apercevoir. On ne saurait dire si les Allemands nous demanderont de l'or, pour la refonte décidée de leur système monétaire, attendu que leur gouvernement ne fait connaître d'avance ses projets à personne. Il est toutefois probable que pour le moment, le gouvernement se bornera surtout à frapper les pièces d'argent et de nickel, qui font l'appoint de ce système, et qu'il ne sollicitera du marché monétaire que de faibles quantités d'or. Les causes qui ont entravé la cherté du numéraire ayant perdu de leur

force, il faut s'attendre à ce que les choses reprennent leur cours habituel. L'industrie vraisemblablement va prendre un développement nouveau et très-rapide; elle demandera bien vite de l'argent aussi, et comme d'habitude, cette demande excédera la somme des épargnes destinées à la satisfaire.

» Voilà les raisons qui nous font douter que l'on se trouve à la veille d'une longue période d'argent à bon marché, quoique l'on soit débarrassé des fluctuations fâcheuses qu'avait occasionnées la demande de l'Allemagne. Mais, à moins que l'expérience ne soit trompeuse, force est bien de croire que les énormes progrès de l'industrie doivent amener, si déjà la chose n'est pas faite, une certaine pénurie du marché monétaire anglais. Ajoutons que les gouvernements étrangers de leur côté sont toujours prêts à puiser à notre marché, et qu'ils ne reculent devant aucun taux d'intérêt pour nous induire à leur prêter notre or. Nous ne parlons pas de ce qui peut se passer dans une semaine ou deux; il est possible, probable même que des circonstances passagères entraînent une nouvelle réduction du taux d'escompte de la banque d'Angleterre. Mais en envisageant l'avenir, non-seulement nous ne comptons ni sur la réduction sérieuse à laquelle quelques-uns s'attendent, ni même sur le maintien des taux si variables de ces deux dernières années. Nous croyons, au contraire à une hausse permanente, prononcée et qui tendra à s'affermir. »

LES SINISTRES MARITIMES.

LES COQUES EN BOIS ET LES COQUES EN FER.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Havre, 30 décembre 1873.

Monsieur le rédacteur,

Je crois devoir vous envoyer quelques observations relativement à une lettre que vous avez récemment publiée sur *les sinistres maritimes, les coques en bois et les coques en fer.*

L'auteur de la lettre exprime l'opinion que le fer étant environ sept fois plus lourd que le bois, *coule plus vite.* Quiconque comprend pourquoi malgré les grandes différences de pesanteur spécifique, un navire en fer flotte aussi bien et même mieux qu'un navire en bois, se rend également très-facilement compte de ce qui arrive lorsque l'un ou l'autre se trouvent, par suite d'un violent abordage, avoir sous la flottaison une ouverture plus grande qu'une porte cochère ainsi que cela a eu lieu pour la *Ville-du-Havre.* — On ne saurait donc dire sérieusement que ce qui, en ce cas, fait couler le navire en fer plus vite que le navire en bois, (le chargement étant supposé de même nature), tient probablement à *une cause peu connue.*

Votre correspondant doit certainement savoir que les échantillons des bois employés pour la construction d'un navire doivent être proportionnés à son tonnage et deviennent, dès lors, à peu près impossibles à trouver quand il s'agit de coques ayant les énormes dimensions de la *Ville-du-Havre.* Il faut donc construire ces immenses paquebots *en fer* ou ne pas les construire du tout, et quand on pourrait les faire en bois il faudrait encore préférer le fer, les coques en fer *bien faites* sont beaucoup plus solides que les coques en bois de mêmes dimensions.

Les coques en bois n'admettant que difficilement des cloisons étanches comme il en existe dans les navires en fer, je ne saurais admettre la proposition de l'auteur de la lettre, « qu'à circonstances égales un navire en bois sombre beaucoup moins vite qu'un navire en fer »; car si l'abordage a lieu par l'avant entre deux navires l'un en bois, l'autre en fer, il est infiniment probable que le premier coulera très-rapidement, tandis que la cloison étanche du navire en fer le maintiendra longtemps sur l'eau, ainsi que cela a eu lieu pour le *Loch-Earn* qui, après avoir écrasé tout son avant dans son épouvantable abordage avec la *Ville-du-Havre*, a flotté encore bien des jours et serait peut-être arrivé dans quelque port si une tempête n'avait continué à forcer sa cloison étanche. Si le *Loch-Earn* avait été un navire en bois, il aurait probablement fait un trou moitié moins grand dans les flancs de la *Ville-du-Havre*, mais il aurait coulé encore plus vite que le navire abordé très-probablement, et personne peut-être n'aurait pu faire connaître le sort de ces deux malheureux bâtiments.

Pour éviter les abordages et leurs terribles conséquences, votre correspondant parle *d'une ceinture métallique très-plate, très-large et à jour, placée sur la ligne de flottaison*; il propose aussi de *remplir de liége de rebut le faible vide qui existe dans les coques en fer entre le bordage extérieur et le vaigrage*, et enfin de *mettre dans des tonnes* les 1,000,000 kil. de charbon, à peu près, qu'un paquebot comme la *Ville-du-Havre* brûle dans les traversées entre le Havre et New-York, puis de *disposer ces futailles horizontalement en les superposant comme dans les caves et en les refermant avec soin au fur et à mesure vidées.* »

Votre correspondant n'indique pas combien coûteraient les 2, 3 ou 4,000 futailles nécessaires, ni combien elles occuperaient de plus de place que le charbon n'en occupe dans les soutes, ni enfin combien il faudrait embarquer de *tonneliers* pour (la nuit comme le jour) ouvrir les futailles *et les refermer avec soin!*

Votre correspondant répondra peut être qu'il ne s'agit pas ici de *Doit* et *Avoir*, mais de préserver la vie humaine et que pour atteindre ce but aucun sacrifice ne doit coûter. Si c'est là le point de vue où il faut se placer, je proposerai un moyen de préservation plus sûr et plus pratique. Ce serait de faire convoyer chaque grand paquebot par un petit de grande marche, n'ayant d'autre mission que de sauver l'équipage et les passagers du grand *si celui-ci, par abordage ou autrement, venait à couler en mer!*

Comme ce convoyeur philanthropique serait peu du goût *des actionnaires*, qui en supporteraient les charges! Votre correspondant pourrait peut-être l'indiquer.

On a bien raison, monsieur le rédacteur, de se préoccuper de tous ces sinistres maritimes, qui viennent chaque jour affliger l'humanité, ruiner les assureurs et jeter du discrédit sur une des plus belles conquêtes des temps modernes: la navigation à vapeur.

Cependant je crois pouvoir dire, sans crainte d'être contredit par aucune personne compétente, que le navire en fer, *bien fait*, offre plus de solidité que les meilleurs navires en bois; mais, aussi qu'il n'y a pas de plus mauvais et de plus dangereux navire que celui en fer, construit avec de mauvais matériaux, mal agencés et souvent d'échantillons très-insuffisants.

Il est élémentaire que ces échantillons doivent être proportionnés aux dimensions du navire, et que, par conséquent, quand d'un navire de 1,000 tonneaux, par exemple, on en fait un de 2,000 tonneaux, en l'allongeant considérablement et en augmentant son creux de toute la hauteur d'un pont, on n'a qu'un navire très-faible, n'offrant aucunes garanties et qu'il devrait souvent être interdit de faire naviguer.

Agréez, etc.

Frédéric DE CONINCK.

NOUVELLES DE L'AUSTRALIE.

Les colonies australiennes n'ont encore qu'une histoire assez récente, mais cette histoire suffirait toutefois pour démontrer à elle seule l'influence qu'exercent les intérêts locaux et les diversités de situation sur la formation même des Etats et la nature de leur régime économique.

Sept cent soixante *convicts*, quelques colons et des militaires, en tout 1,017 personnes que le capitaine Philip jeta, le 26 juin 1788, sur les rivages de Botany-Bay, telle est l'origine de la Nouvelle-Galles-du-Sud et le noyau de toute la colonisation australienne, parvenue, dans l'espace de quatre-vingts ans, au plus haut point de prospérité. La population de ce premier établissement, quoique très-faible d'abord, était dispersée sur un territoire immense et dépourvu de voies de communication avec Sydney, sa capitale et siége du gouvernement local. Aussi, dans la suite, vit-on deux nouvelles colonies, Victoria d'abord et Queensland ensuite, se former au dépens du territoire occupé primitivement par la Nouvelle-Galles-du-Sud et, à cette heure, il est question d'une scission entre la partie nord et la partie sud de Queensland; de même que de l'érection en gouvernement distinct, sous le nom de Riverina, des riches districts qui bordent le fleuve Murray et ses tributaires.

Le contre-coup des principes qui, en matière d'économie politique, se disputent l'empire dans notre vieille Europe, s'est fait sentir dans les jeunes et lointaines communautés. Tandis que la Nouvelle-Galles-du-Sud inclinait tout d'abord, quoique d'une façon assez timide, vers le régime du libre-échange, à Victoria, on n'a cessé de se montrer hautement et strictement protectionniste. La nature évidemment, a destiné cette colonie à l'agriculture et à l'élève du bétail, mais ceci n'empêche pas les hommes d'État de désirer qu'elle devienne manufacturière, et il faut bien le dire, ils ont pour complice dans cette fausse conception, qui ailleurs a causé tant de mal, la population du pays à peu près

entière. Elle accepte, de propos délibéré, la conséquence forcée du protectionnisme, c'est-à-dire la vie chère, parce qu'elle redoute, dit-elle, la concurrence du *travail pauvre de l'Europe.* Il est possible qu'en s'imposant à elle-même de vrais sacrifices, cette population parvienne à écarter l'émigration européenne; mais sera-t-elle aussi heureuse en ce qui touche la compétition des Chinois et des coolies de l'Inde, gens qui vivent de si peu de choses, qui ne consomment à peu près aucun des articles soumis aux droits protecteurs, et susceptibles encore, si on les y pousse, de restreindre leur quantum de subsistance si maigre qu'il soit déjà? Aussi bien les colons de Victoria paraissent être assez peu soucieux de ce côté de la question : obstinément protectionnistes, ils veulent à toute force implanter l'élément manufacturier sur un sol qui lui est rebelle et méconnaissent tout à fait le sens profond de ces paroles que M. John Bright adressait, il y a quelques années, à des négociants américains, à savoir que « le libre commerce est » synonyme de grand commerce, et que celui-ci à son tour » est le meilleur indice de la prospérité nationale. »

Dans la Nouvelle-Galles-du-Sud, on raisonne d'une façon toute différente, et le gouvernement local vient, après quelques tâtonnements fort naturels d'ailleurs, d'y arborer résolûment le drapeau du libre-échange. Déjà l'année dernière, il avait supprimé les droits de douanes dans les ports de la colonie; cette année-ci, le *Treasurer,* M. G.-A. Lloyd, propose l'abandon des droits *ad valorem.* Disons de suite que la situation financière de la colonie favorise au plus haut point ces vues libérales. Ainsi le dernier exercice s'est soldé par un excédant de recettes de 543,969 livres sterling, qui a servi jusqu'à concurrence de £ 467,000 à l'amortissement de la dette publique, et pour l'exercice courant, le même excédant est évalué à £ 655,280 sur des prévisions de dépenses établies elles-mêmes sur le pied de £ 2,718,176. Enfin, pour 1874, M. Lloyd pense que le surplus doit atteindre le chiffre de £ 843,232 sur lesquelles on prélèverait 334,600 pour l'extinction de la dette, le reste étant consacré à la réduction des taxes et à l'entreprise des travaux publics.

A côté de cet exposé financier si favorable, le *Treasurer* de la Nouvelle-Galles-du-Sud a pu placer un tableau non moins favorable des récents progrès matériels de la colonie. Il a montré que dans l'espace de dix années, elle avait vu son stock de moutons s'accroître de 120 0/0; sa production lainière de aussi 239 0/0, tandis que celle du sucre avait *décuplé.* Mêmes progrès, en ce qui concerne la houille (40 0/0 d'augmentation) ; la culture du froment (29 0/0); celle du maïs (73 0/0); celle du vin (25 0/0) ; les constructions maritimes (37 0/0). Un autre signe de prospérité que M. Lloyd n'a pas manqué de mentionner est l'accroissement des dépôts chez les banquiers (80 0/0), et aux caisses d'épargne (75 0/0). Ces chiffres, on le conçoit, étaient péremptoires et rendaient assez difficile la tâche des opposants que renferme le Parlement de Sydney. Ils se sont rabattus pour les rejeter sur quelques augmentations de taxes, telles par exemple qu'un shilling par livre de tabac manufacturé, que le gouvernement se proposait d'établir. Mais, en compensation d'un surcroît d'impôt aussi léger et aussi justifiable, selon nous, il demande l'abolition, non-seulement, comme on l'a dit, des droits *ad valorem,* mais encore de droits spécifiques portant sur 35 articles, et l'on ne doute guère qu'à cet égard M. Lloyd n'obtienne une satisfaction pleine et entière.

Après des débats assez animés, d'ailleurs, la Chambre a sanctionné un projet d'arrangement conclu par le gouvernement et qui dote la colonie d'un service direct de malles avec la Nouvelle-Zélande. Le service sera fait plus tard par des steamers filant 12 nœuds à l'heure; pour le moment, on se contentera de navires jaugeant 2,000 tonneaux et dont on évalue la vitesse à 10 ou 11 nœuds, auxquels on servira des subventions de 60 et de 75,000 livres sterling.

La colonie réclame toujours des bras : le tout est de les choisir avec discernement et de ne pas y introduire des émigrants qui ne sauraient ni lui servir ni y trouver les éléments de leur fortune propre. Ce choix a été confié assez récemment à un fonctionnaire particulier, désigné sous le nom d'agent général, sir Charles Cowper, qui exerce actuellement ces fonctions délicates, s'en acquitte à merveille ; mais il n'a pas été sans s'apercevoir que certains capitalistes, ou certaines communions religieuses ne sollicitaient des émigrants que dans des vues trop particulières ou trop étroites. Il entend se prémunir à cet égard, et songe aussi à diminuer la longueur des voyages, en ne donnant plus passage aux immigrants que sur des bâtiments à vapeur de première vitesse. Il en résultera un surcroît de dépenses qu'il entend compenser en se montrant de plus en plus attentif au choix de ses passagers, en tant que personnes et que professions. Enfin, il est toujours question de développer le réseau ferré de la Nouvelle-Galles-du-Sud en dirigeant de préférence les nouvelles lignes vers les districts miniers et les districts les plus favorables à l'extension des cultures agricoles ou pastorales.

On ne connaît pas encore au juste, tant s'en faut, les richesses souterraines que le sol de l'Australie recèle, et qui sollicitent l'emploi du capital et du travail. Toutefois, en ce qui concerne sa partie occidentale, un document géologique d'une haute importance vient de jeter sur ce point de vives lumières. On sait que cette partie forme une colonie à part, dont la capitale est Perth, située sur la rivière des Cygnes, *Swan River,* à son embouchure dans la baie de Melville. Cette colonie est moins prospère que celles du sud et de l'est; néanmoins, elle est d'un sol fertile, possède d'excellents pâturages et voici qu'on est assuré aujourd'hui qu'elle est très-riche en gisements minéraux. La vie coloniale tend, d'ailleurs, à s'y développer chaque jour davantage. Le sol se partage de plus en plus entre des occupants petits ou grands ; le nombre des bestiaux et celui des moutons s'augmente, et des industries de toutes sortes s'établissent. Le gouvernement local seconde de son mieux cet essor matériel, sans négliger les besoins moraux et intellectuels de la communauté qu'il dirige : il favorise la création d'écoles, l'érection d'églises, l'établissement d'institutions de prévoyance. Ses ressources, toutefois, ne laissent pas d'être assez limitées : il les tire surtout des douanes et de la vente ou de l'affermage des terrains domaniaux; elles ne dépassent pas la somme de 89,876 £, sur lesquelles la police prélève 20,000 £, les prisons 4,400 £, les travaux publics 3,069 £.

La colonie de Perth embrasse une superficie de 2,514,013 kilomètres carrés, et cette vaste étendue est encore très-peu peuplée, puisqu'il y a quelques années, on n'évaluait point sa population au delà de 20,000 âmes. Malgré les nombreuses explorations dont elle a été l'objet dans les trente dernières années celles d'Eyre en 1840 et 1841, de Gregory en 1846, 1858 et 1861, de Leichhardt en 1848, d'Austin en 1854, de Lefroy en 1863, de Hunt en 1864, l'Australie occidentale tient en réserve de nombreuses découvertes. Leichhardt y a trouvé la mort, peut-être dans les solitudes qu'un voyageur, qui avait entrepris de retrouver ses traces, M. John Forrest, nous a dépeintes comme « un pays des plus difficiles à parcourir, un fourré » continu, coupé çà et là de clairières que recouvrent de » bonnes herbes et des rocs de granit, au milieu desquels » on trouve généralement de l'eau. »

DOCUMENTS RELATIFS A LA QUESTION MONÉTAIRE.

Nous continuons à emprunter aux fascicules publiés par le gouvernement belge des renseignements officiels sur la question monétaire. Voici les principaux passages d'une *note explicative* où le ministère belge a résumé l'état de la question :

« L'Empire d'Allemagne et les trois royaumes Scandinaves ont changé leur système monétaire et adopté l'étalon unique d'or.

» Il est probable que le même changement sera prochainement introduit dans la législation du royaume des Pays-Bas.

» En présence de ces faits, les nations constituées à l'état d'union, sur la base du double étalon, par la convention du 23 décembre 1865, notamment la Belgique, la France et la Suisse, doivent-elles aussi modifier leur régime monétaire? Dans quel sens?

» Le débat est largement ouvert et se poursuit sur ces questions.

» Pour faciliter et éclairer les discussions, il a paru utile de réunir, en les coordonnant, les documents officiels ou les renseignements de faits relatifs à la Belgique et à d'autres pays. Ces documents étaient épars, plusieurs n'avaient pas encore été traduits en français : la connaissance exacte et complète des lois votées ou préparées, des raisons qui les motivent, et des mesures d'exécution de ces lois, pourra être aisément acquise par tous ceux qui voudront étudier dans son ensemble la question monétaire.

» Le travail, déjà très-vaste, eût été impossible et interminable si, non content de constater les résolutions prises législativement ou du moins préparées officiellement, on

eût voulu rechercher et reproduire en français les controverses et polémiques ou les discussions parlementaires qui ont précédé ou accompagné le vote des lois, soit même les avant-projets.

» Ainsi, par exemple, pour l'Allemagne seule, il y aurait matière à plus d'un volume.

» Laissant de côté, pour le moment, tout ce qui appartient soit à la science à titre de système, soit à l'idiosyncrasie de chaque peuple et à ses besoins spéciaux, on a fait un choix ou une sélection de manière à faire connaître ce qui peut surtout intéresser la Belgique : les faits accomplis ou en voie de s'accomplir en d'autres pays, les motifs de ces actes et, jusqu'à un certain point, les conséquences qu'ils peuvent avoir quant à nos intérêts.

» Le *premier fascicule* concerne nos voisins du Nord.

» Les Pays-Bas, en 1847, avaient adopté l'étalon unique d'argent, et cela leur avait valu de grands éloges à l'époque où la Belgique prétendait conserver l'argent et repousser l'or, tout en restant en communauté de régime monétaire avec la France.

» Une commission d'Etat a été nommée, le 30 octobre 1872, « afin d'examiner quels sont les préjudices que les » Pays-Bas ont à craindre en suite des mesures adoptées, » dans ces derniers temps, dans les pays voisins, particu- » lièrement en Allemagne, dans le domaine monétaire, et » de proposer les moyens qui pourraient être employés » pour prévenir ces préjudices. »

» Le rapport fait au ministre des finances, le 18 janvier 1873, a été traduit en Belgique sous le titre de : *Question monétaire en Hollande* (1). Il conclut ainsi :

« Eu égard aux éventualités, nous croyons que les » mesures suivantes doivent être promptement prises.

» 1° Introduction du double étalon : l'or à côté de l'ar- » gent, tous deux élevés au rang d'étalon monétaire, avec » une valeur proportionnelle de 15,5 : 1.

» 2° Limitation ou défense provisoire de fabriquer des » monnaies d'argent. » La commission ajoutait : « Nous » n'avons pas besoin d'entrer dans de longs détails pour » prouver que, pour le bonheur des Pays-Bas, nous vou- » drions voir réaliser ce principe « presque partout en » Europe, le double étalon avec la même valeur propor- » tionnelle entre l'or et l'argent ». Dans l'incertitude où » l'on se trouve, tant sur la tendance de la nouvelle loi » monétaire allemande que sur l'époque de sa présentation » définitive, il est encore permis de supposer que l'Alle- » magne finira par adopter le système du double étalon » avec fabrication libre de monnaies d'or et d'argent. »

» Mais, parmi les diverses hypothèses que la commission discutait, se trouvait aussi celle qui s'est réalisée, c'est-à-dire la Hollande presque entièrement entourée de pays avec l'unique étalon d'or, ou bien le métal remplacé par le papier, « situation, disait-elle, qui nous obligera à » adopter l'unique étalon d'or ».

Il suffit, sans reproduire tous les développements, puisque le rapport entier a été publié en Belgique, d'indiquer cette conclusion si pratique et si sage que, pour un petit pays, l'adoption d'un régime monétaire, en dehors de tout esprit de système, peut être rendue nécessaire à raison des faits extérieurs.

Réunie de nouveau lorsque l'acceptation de l'étalon unique d'or par l'empire d'Allemagne était devenue probable, la commission reconnut que l'intérêt des Pays-Bas était de suivre le même régime, mais en conservant le florin d'or comme unité monétaire.

Elle proposa, de plus, de remplacer par la monnaie de bronze la monnaie de cuivre en circulation.

Son rapport et le projet qui s'y trouve joint, sont textuellement reproduits dans le premier fascicule des documents.

Elle proposait aussi de maintenir le système de l'argent pour les colonies néerlandaises des Indes orientales.

Depuis l'impression et la distribution de ce fascicule, le Gouvernement néerlandais a donné suite aux projets de la commission, en présentant, le 31 octobre 1873, une loi qui établira le système des Pays-Bas sur la base de l'étalon unique d'or, en conservant comme unité monétaire le florin tel qu'il avait été décrété par la loi de 1816. Cette unité contient 0.60561 grammes d'or fin, et la valeur relative entre l'or et l'argent est, en conséquence, de 15,604 : 1.

Dans le supplément au premier fascicule, se trouve reproduit l'exposé des motifs de la loi présentée aux Etats généraux et le texte du projet. L'avis de la commission des monnaies, cité à plusieurs reprises, porte presque exclusivement sur des questions de détail ou purement techniques, et offre peu d'intérêt pour l'étranger.

Comme complément de ces renseignements relatifs aux Pays-Bas, on trouvera dans le sixième fascicule (annexe n° XI, p. 23) le tableau des monnayages faits en ce pays, pour la mère-patrie et pour ses colonies, de 1840 à 1872.

Ces quantités sont :

En argent	mère-patrie...fl.	403.778.383 »	432.778.335 »
	colonies........	28.999.952 »	
En cuivre	mère-patrie...fl.	456.801 30	12.190.170 54 1/2
	colonies........	11.733.369 24 1/2	

La commission, dans son premier rapport, estime que la circulation d'argent, dans les Pays-Bas en Europe, peut être évaluée de 125 à 130 millions de florins.

Le *deuxième fascicule* est consacré à la Belgique. Outre le texte de la convention d'union monétaire du 23 décembre 1865, et de l'acte d'accession de la Grèce, il contient des renseignements statistiques complets et détaillés sur les monnayages et sur les démonétisations.

Une publication officielle, faite en 1866, reproduit les documents relatifs à la convention monétaire de 1865 et notamment les procès-verbaux de la conférence, l'exposé des motifs de la loi qui nous régit et les rapports faits sur cette loi, le texte des lois antérieures et divers autres renseignements utiles à consulter (1). C'eût été un double emploi de les réimprimer.

Constatons toutefois que le système admis en 1865 par les puissances contractantes est le double étalon.

Les représentants de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse ont vivement insisté à cette époque pour l'adoption de l'étalon unique d'or ; mais ils n'ont pas réussi.

M. de Parieu, représentant de la France et qui présidait la conférence, disait : « Des économistes français regardent » l'étalon d'argent comme nécessaire au maintien intégral » du système décimal. Ils supprimeraient volontiers la » monnaie d'or, sauf à la remplacer par du papier ; mais, » quant à présent, l'étalon d'argent est une sorte d'idéal » scientifique, tandis qu'en fait l'étalon d'or est presque le » seul qui figure dans la circulation monétaire de la » France. Il serait fort difficile de préjuger dans quel sens » et dans quel délai une opinion prépondérante se formera » en France sur cette question. »

M. Pelouze, délégué français, ajoutait : « L'administra- » tion de la monnaie continue à être favorable au double » étalon, qui a rendu de grands services, qui ne satisfait » pas, il est vrai, à toutes les exigences de la logique et » de la théorie, mais qui, au milieu des variations que » subissent la production et le prix des deux métaux mo- » nétaires, se prête aux éventualités de l'avenir et aux » besoins du commerce. » (Première séance.)

Un commissaire belge étant revenu à la charge, M. de Parieu déclara « que l'exigence d'adopter dès à présent un » étalon unique deviendrait un obstacle à l'entente qu'il » serait cependant si désirable d'établir. »

Cette déclaration catégorique clôtura l'incident : la négociation se poursuivit et aboutit au traité du 23 décembre 1865.

Cet acte a été ratifié à Paris le 19 juillet 1866.

L'Italie se trouvait, depuis le 1er mai précédent, sous le régime du cours forcé du papier.

Dès 1832, la Belgique avait calqué son système monétaire sur celui de la France ; avant comme après la convention de 1865, elle n'a jamais éprouvé de difficultés ou d'inconvénients ; il n'a même surgi aucune plainte aussi longtemps que cette identité de législation a existé : les plaintes et les difficultés ont surgi au contraire lorsque la Belgique a voulu, malgré l'impossible, différencier sur quelques points son régime, tout en conservant comme unité monétaire le franc.

Depuis la convention de 1865, la Belgique a fabriqué :

Monnaies d'or (pièces de 20 francs)....fr.	198.793.360
— d'argent (pièces de 5 francs)....	274.590.455
— d'argent divisionnaire à 835....	32.000.000
— de cuivre..................	662.457

En ce qui concerne la Belgique, on peut consulter aussi le sixième fascicule p. 8 et les annexes nos XIV, XV et XXIV.

Le *troisième fascicule* donne la traduction des lois du 4 décembre 1871 et du 12 juillet 1873 portées en Allemagne pour l'introduction de l'étalon unique d'or.

(1) Brochure in-8° imprimée chez M. Guyot.

(1) Un volume in-4°, Bruxelles, 1866, chez M. Gobbaerts.

L'exposé des motifs de la loi de 1873, textuellement reproduit, indique non-seulement les dispositions organiques du système nouveau, mais le mode d'exécution successive des mesures qui doivent rendre possible la transition, sans secousse, du régime actuel au régime de l'or.

On a puisé dans les annexes du projet de loi, en éliminant les détails qui offriraient peu d'intérêt pour l'étranger, tous les renseignements statistiques relatifs à la fabrication des monnaies d'or et d'argent dans les pays qui composent aujourd'hui l'empire d'Allemagne.

Trois systèmes y avaient cours : le thaler, le florin et le marc. Il y avait en outre certaines monnaies qu'on pourrait appeler hybrides : le thaler de convention, le thaler couronne.

La fabrication des monnaies d'or représente une valeur de 179,545,478 thalers (ou fr. 664 millions à fr. 3 70). Cette catégorie se compose de cinq variétés : les frédérics d'or ou augustes d'or, les pistoles, les couronnes d'or, les ducats, les pièces de 10 et de 5 florins, dont aucune ne correspond sans fraction au thaler.

La valeur totale des monnaies courantes d'argent fabriquées dans les pays de l'empire, les villes hanséatiques comprises, est de 635,008,818 thalers (fr. 2,349 1/2 millions à fr. 3 70).

Le système du thaler est de beaucoup prépondérant; les monnaies valeur en thalers sont de 542,723,543 thalers; en florins, seulement de 147,134,532 florins.

En thalers, on a six espèces de pièces, 2 thalers, 1 thaler, un tiers, un cinquième, un sixième, un douzième, un quinzième. Les petites monnaies d'appoint en argent (*Scheidemünzen*), valeur en thalers, forment 16,188,570 thalers (fr. 59,897,709). Il y a des coupures d'un douzième, d'un quinzième, d'un vingt-quatrième, d'un trentième, d'un quarante-huitième, d'un soixantième et d'un soixante-douzième.

Les monnaies courantes en thalers fabriquées avant la convention monétaire du 24 janvier 1857 ont une valeur de 312,086,088 thalers (fr. 1,154,718,000) ; celles qui ont été frappées depuis lors représentent 230,637,455 thalers (fr. 853,358,000).

Les 147 millions, valeur en florins, frappés en argent, se partagent en sept coupures différentes, et les 20,928,303 florins émis en monnaies d'appoint (*Scheidemünzen*) en trois coupures, 6, 3 et 1 kreutzer.

Les monnaies frappées par les villes hanséatiques (système du marc) ont une valeur de 8,208,399 thalers (fr. 30,371,000).

On conçoit aisément, en examinant ces faits, que l'Allemagne ait voulu sortir de ces complications et réaliser l'unité monétaire ; il n'est pas moins clair que l'expérience d'un pareil régime ne pouvait guère donner de popularité à la monnaie d'argent.

Quelle est la quantité d'argent à démonétiser dont l'empire d'Allemagne devra trouver le placement sur le marché général du monde ? Ce marché, comme l'exposé des motifs le constate, n'a qu'une puissance d'absorption très-limitée (*eine sehr beschränkte Absorptionsfähigkeit*), et si le vendeur écrasait les prix, il en serait la première victime. Aussi l'exposé des motifs n'indique-t-il aucun terme précis à la durée de la période transitoire durant laquelle, tout en n'ayant plus le double étalon en principe, on l'aura de fait, et l'on n'aura pas encore l'unique étalon d'or.

« Il est à remarquer, est-il dit dans l'annexe n° IV au » projet de loi (p. 35 du fascicule) que, dans le cours du » temps, les espèces les plus grosses ont été employées en » quantités importantes à la refonte et à l'exportation. Il » est impossible d'évaluer, même d'une manière approxi» mative, les quantités de ces monnaies qui ont été fon» dues ou exportées. » Cette observation est faite pour toutes les autres monnaies.

Le relevé général des fabrications remonte, pour plusieurs États, à la moitié du siècle dernier et même à 1741. Chacun sait qu'avant 1825, toutes les monnaies d'argent contenaient de l'or. Pendant dix ans, la prime à l'exportation de l'argent a été constante, et parfois très-élevée. L'Allemagne, comme tous les autres pays, a dû solder en argent la balance du commerce avec les Indes et l'extrême Orient : il faut tenir compte enfin de la déperdition et des emplois industriels.

Une très-grande partie des monnaies fabriquées doit donc avoir disparu ; mais, pour l'évaluer, on est réduit aux hypothèses ou aux conjectures.

Si l'on suppose que la moitié seulement des monnaies fabriquées depuis 1741 jusqu'à 1857, date de la convention avec l'Autriche, ne seront plus représentées, et si l'on ne fait aucune déduction sur les quantités produites de 1857 à 1871, on peut établir le calcul suivant :

Les fabrications dans leur ensemble sont. ....th.		635.008.817
A déduire :		
1° Du chef des démonétisations opérées jusqu'en 1871 ....th.	48.160.807	th. 381.060.807
2° Pour la fabrication de monnaies divisionnaires (10 marcs par tête)......th.	137.000.000	
3° Moitié des monnaies antérieures à 1857.	195.900.000	
Resterait à démonétiser...............th.		253.948.010

Soit, en somme ronde, 254 millions de thalers (939,800,000 francs), qui à 9/10 de fin représentent une valeur argent fin de 845,820,000 francs et en quantité, à raison de 220 francs le kilogramme, 3,845,000 kilogrammes (fraction forcée.

La circulation de la Néerlande est évaluée de 125 à 130 millions de florins; mais il n'est pas à supposer que ce pays, en possession d'un marché constant dans les Indes orientales, ne réservera pas pour cette destination une notable partie de son argent. C'est exagérer beaucoup d'admettre qu'il apportera au marché général même 100 millions de florins.

Les pays Scandinaves ont si peu monnayé qu'il n'y a guère lieu d'en tenir compte. (Voir cinquième fascicule, supplément.)

Il y aurait donc, d'après ces données ou hypothèses, un peu amplement, un milliard d'argent à démonétiser.

La fabrication d'or dans l'empire d'Allemagne, à la date la plus récente, 1er novembre dernier, atteignait 975,446,170 marcs, dont 810,845,340 en pièces de 20 marcs et 164,600,830 en pièces de 10 marcs. A la page 36 du troisième fascicule, on voit à quelles sources l'Allemagne a puisé les monnaies ou matières au moyen desquelles elle a fabriqué les 531 premiers millions de sa monnaie nationale d'or.

En ce moment même, à cause de l'émotion monétaire occasionnée par les demandes d'or venant d'Amérique, l'Allemagne semble ne pouvoir faire l'émission de cette monnaie. « Elle n'est pas encore très-répandue dans la » circulation, dit Victor Bonnet (1); on la retient dans les » caisses de l'Etat et dans celles des grands établissements » publics. Cela est nécessaire; car, si on la laissait circu» ler, comme elle jouirait nécessairement d'une prime sur » l'argent, qui est en ce moment un peu déprécié, elle » disparaîtrait bien vite, serait refondue. et les ateliers » monétaires de l'Allemagne se trouveraient faire le travail » de Pénélope. L'Etat la retient jusqu'au jour où il croira » en avoir en quantité suffisante pour répondre à tous les » besoins; alors il démonétisera l'argent tout à coup, et la » réforme sera un fait accompli. »

L'exposé des motifs de la loi présentée dans les Pays-Bas contient la même appréciation. On y lit : « Le but de » l'interdiction (prononcée en Allemagne contre les mon» naies d'argent de l'Autriche et des Pays-Bas) est proba» blement de veiller à ce que, par suite de l'introduction » et de l'emploi de monnaies d'argent étrangères, la nou» velle monnaie d'or allemande ne soit retirée et exportée, » chose que l'on est très-fondé à craindre en présence des » prix actuels de l'or et de l'argent, et du rapport légal » qui est admis en Allemagne entre la valeur des deux » métaux, aussi longtemps que la nouvelle loi monétaire » n'est pas complétement entrée en vigueur. »

Ce phénomène imprévu, mais probablement passager, quant à l'Allemagne, mérite l'attention sérieuse de ceux qui réclament l'adoption immédiate de l'étalon d'or, sans songer au lendemain et aux difficultés d'exécution.

Le *quatrième fascicule* est relatif à la France. Ce pays a converti en monnaies d'or et d'argent plus de 12 1/2 milliards de francs de 1795 à 1871; il possède encore très-probablement un stock métallique beaucoup plus élevé que celui d'autres peuples dont les habitudes sont différentes des siennes, et qui mènent leurs affaires plus considérables au moyen d'un moindre emploi de monnaie. Son régime monétaire, fondé sur le double étalon, est d'une clarté et d'une simplicité telles, que le cours réel de ses monnaies ne s'est pas borné aux limites de son territoire et que l'idée d'en faire la base d'une monnaie universelle a pu être sérieusement mise en avant, et même a pu paraître un jour en voie de se réaliser.

Toutefois, là comme ailleurs, le régime a été incessamment mis en question, surtout depuis une trentaine d'années : mais, malgré les travaux des commissions et

(1) *Revue des deux mondes*, livraison de novembre 1873, p. 96.

leurs conclusions alternant souvent comme les prix des métaux précieux, malgré les vicissitudes des idées, des temps et des circonstances, aucun des gouvernements qui s'y sont succédé n'a pu, n'a voulu ou n'a osé changer la base essentielle du système fondé par la loi de germinal an XI, ledouble étalon avec la relation fixe de 15 1/2 à 1.

La Belgique, dès qu'elle s'est appartenu, a spontanément identifié son système monétaire avec celui de la France, et plus récemment, en prenant part à la constitution de l'Union latine dont la durée ne peut expirer qu'en 1880, elle s'est liée de nouveau à ce système.

Parmi les nombreux documents officiels qui ont été publiés en France, sans parler des écrits de controverse scientifique ou pratique, les plus utiles à consulter sont ceux où l'on peut retrouver l'expression récente des opinions pour ou contre le changement du principe essentiel de la législation monétaire de ce pays. Si, en effet, l'action isolée, en la supposant même possible en droit, doit demeurer inopérante en fait, il s'agit principalement de voir en quel sens pourrait éventuellement s'exercer l'action collective ou commune, selon les idées ou les intérêts de chacune des nations associées.

Afin d'aider à élucider à ce point de vue la question monétaire telle qu'elle se présente réellement aujourd'hui en Belgique, on a réuni dans le quatrième fascicule le résumé de la conférence internationale de 1867, le résumé de l'enquête faite en 1869, et, indépendamment de quelques renseignements accessoires, les tableaux synoptiques des votes émis, soit dans l'enquête, soit par les membres du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Il convient de rappeler aussi les longues et brillantes discussions qui ont eu lieu sur cette question au Sénat français en janvier 1870, peu de mois avant les événements qui naturellement ont longtemps assoupi toute discussion monétaire.

Le *cinquième fascicule* résume les faits en ce qui concerne les royaumes Scandinaves, les projets d'abord formés et les lois adoptées. — La Suède et le Danemark ont admis un système commun fondé sur l'étalon unique d'or. Tout en basant sa législation sur le même principe, la Norwége a établi une unité monétaire spéciale.

La collection eût paru incomplète sans nul doute si les renseignements relatifs à ces pays avaient été négligés. Toutefois, les relations monétaires entre la Belgique et les royaumes Scandinaves, ainsi que l'influence que les changements opérés dans ces royaumes peuvent exercer sur le marché général, semblent n'avoir pas une grande importance.

Le *sixième fascicule* intitulé *Données générales* échappe, par son objet même, à toute analyse ultérieure : c'est le résumé et la concentration d'une masse de faits dont l'étude approfondie peut être utile dans les discussions sur la question monétaire.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE ET L'IMPOT SUR LA PETITE VITESSE.

Les industriels du bassin métallurgique de la Loire ont rédigé un mémoire fort concluant sur l'impôt dont on menace la petite vitesse; nous en extrayons les passages suivants :

Parmi les impôts projetés, nous voyons figurer *une taxe du vingtième sur les transports à petite vitesse*, au sujet de laquelle tous les soussignés, chefs de l'industrie métallurgique, dans les départements de la Loire et du Rhône, croient devoir présenter les plus sérieuses observations.

On a dit depuis longtemps : *Produire c'est mouvoir*. Cet axiome économique est surtout vrai lorsqu'il s'agit de l'industrie métallurgique; tous ceux qui prennent une part quelconque à l'activité industrielle du pays savent que, de toutes les industries, la métallurgie est celle qui donne lieu aux transports les plus considérables. Pour livrer à l'acheteur une tonne de fer ou d'acier, il faut avoir transporté, suivant le cas, 8 à 10 tonnes de houille, coke, minerai, fonte, bois, matières réfractaires, etc.

Non-seulement il faut transporter ces 8 à 10 tonnes, mais ce transport, au moins en ce qui concerne nos usines, doit être effectué à de grandes distances.

C'est ainsi qu'une quantité considérable de nos minerais viennent d'Algérie, de la Sardaigne, de l'île d'Elbe, de l'Espagne, des Pyrénées et autres contrées éloignées.

Nos fontes viennent de la Corse, des Pyrénées, de Marseille, de la Moselle, de l'Ardèche, etc.

Nos produits fabriqués sont expédiés dans toute la France, aussi bien à Paris et au Havre, qu'à Bordeaux et à Marseille.

Les transports de nos produits fabriqués s'étendent à des distances d'autant plus grandes, que, depuis plusieurs années, notre industrie est largement entrée dans la voie de l'exportation, et qu'il nous faut, pour atteindre les pays étrangers, commencer par rejoindre nos frontières de terre ou de mer, dont la distance varie, pour nos usines, de 250 à 500 kilomètres.

Personne de nous n'a oublié que M. le ministre des travaux publics, dans une récente visite de nos contrées industrielles, appréciant notre industrie avec la compétence toute spéciale qu'on doit lui reconnaître en pareille matière, rendait hommage aux développements et aux progrès de cette grande industrie métallurgique qui, malgré une crise industrielle de dix années, malgré une guerre effroyable suivie d'une crise politique dont le terme est encore inconnu, n'a pas arrêté un seul instant son mouvement progressif.

Or, quel est le caractère principal de ce mouvement progressif? Ne consiste-t-il pas précisément dans les nouvelles combinaisons industrielles, basées sur l'emploi des minerais de contrées éloignées, transformés en produits qui sont ensuite livrés au monde entier?

C'est-à-dire que tous ces efforts auxquels on rendait naguère une justice méritée, se traduisant en un développement considérable des quantités transportées et des distances de transport, auraient pour résultat, dans la circonstance présente, d'aggraver les charges de l'industrie; et l'on peut dire, tout en restant dans les limites de la plus stricte vérité, que ceux-là seront plus chargés d'impôts qui auront fait les plus grands sacrifices pour étendre leur champ d'action et ajouter ainsi, dans une proportion considérable, à l'activité générale du pays.

Ainsi donc, nous redoublerons d'activité et d'intelligence, nous augmenterons le chiffre de nos capitaux engagés dans nos affaires, nous aggraverons les risques de toute nature, pour aller au loin chercher la matière première et venir à grands frais la faire transporter par le travail national; nous transporterons les produits fabriqués sur tous les marchés du monde, nous en rapporterons l'or dont la France a si grand besoin, et tout cela aboutira à une surcharge d'impôts justement en raison directe des efforts que nous aurons faits?

N'est-ce pas là une conséquence singulière de la taxe dont il est question? Et n'aurions-nous pas le droit de dire que nous arrivons ainsi à une démonstration par l'absurde de la mauvaise assiette de cet impôt?

Nous dira-t-on que l'Etat n'entend nous donner, dans la circonstance présente, que le rôle de collecteur d'impôt; que nous saurons bien rejeter sur le consommateur les charges nouvelles que l'on se propose de faire peser sur nous?

Cela est vrai pour les chemins de fer, qui sont constitués à l'état de monopole, et autorisés à rejeter l'impôt directement et dans sa totalité sur la marchandise transportée; mais peut-il en être ainsi pour une industrie dans laquelle la concurrence est très-active?

Comment déterminer le rapport entre les frais de transports sur la matière brute et la valeur du produit fini? Puis ce rapport lui-même variera à l'infini suivant les situations; dans ces conditions nous ne voyons aucun moyen sérieux et pratique de rejeter l'impôt sur le consommateur, et l'on peut affirmer, sans aucune crainte de se tromper, que la totalité de l'impôt projeté serait à la charge de l'industrie.

Puis, au point de vue de l'exportation et de la concurrence étrangère, comment pourra-t-on sauvegarder les intérêts de l'industrie?

Est-il possible d'espérer que le droit d'entrée sera majoré d'une somme égale à l'impôt qu'il est question d'appliquer?

Nous fera-t-on jouir, pour les produits exportés, d'un drawback égal à la charge nouvelle qu'on voudrait faire peser sur nous.

Nous ne pensons pas qu'on ait l'intention d'entrer dans cette voie, nous ne croyons même pas qu'il soit jamais possible, avec la meilleure volonté, d'arriver à un résultat satisfaisant en appliquant des idées de ce genre; et il est bien certain que la charge qu'il est question de nous imposer nous créerait une infériorité sans compensation possible en présence de l'industrie étrangère.

Et sur ce point particulier, en présence de la concurrence étrangère, il ne s'agit même plus de savoir si nous paierons l'impôt, ou si nous le ferons payer par d'autres; c'est

l'existence même du débouché qui est en cause, d'un débouché que nous arrivons à grand'peine à disputer à nos puissants rivaux les Anglais, les Belges, les Allemands. Si, par suite de charges nouvelles, nous succombons dans cette lutte, si le débouché nous manque, que deviendra notre industrie, que deviendra l'impôt lui-même? Le pays aura perdu bien plus que l'impôt en question; il aura perdu une partie de son activité, et les recettes du Trésor en subiront la conséquence de mille manières; c'est bien le cas de répéter ce lieu commun toujours vrai: *On aura tué la poule aux œufs d'or.*

Mais peut-être nous dira-t-on que la charge nouvelle dont il est question n'est pas assez grosse pour amener les graves conséquences dont nous venons de faire pressentir la possibilité.

Voici, à cet égard, des chiffres qui nous paraissent très-près de la vérité.

La somme des transports payés par l'industrie métallurgique de la Loire et du Rhône s'élève à 14 millions de francs environ, ce qui représenterait pour l'impôt du vingtième, une somme annuelle de 700,000 francs environ, à répartir entre les soussignés

Si l'on veut avoir une idée à peu près exacte de l'importance de cette somme, il faut la comparer aux bénéfices nets distribués aux capitaux engagés dans notre industrie. Dans les années moyennes ces bénéfices représentent environ 3,500,000 francs, ils tombent à 2,500,000 francs dans les mauvaises années et peuvent s'élever à 6,000,000 de fr. dans les bonnes.

Il résulterait de ces chiffres, qui sont très-près de la vérité, que l'impôt en question représenterait, suivant les cas, 12 0/0, 20 0/0 et jusqu'à 30 0/0 du bénéfice net distribué aux capitaux.

Il nous paraît bien certain qu'un tel résultat est bien loin de ce qu'a voulu faire M. le ministre des finances, et nous croyons qu'il suffira de mettre en lumière cette conséquence certaine de la taxe sur les transports à petite vitesse, pour faire ressortir de la manière la plus positive que cet impôt est vicieux dans son principe et serait absolument injuste dans son application.

Nous venons de dire que la somme des transports payés par l'ensemble de l'industrie métallurgique de nos contrées, s'élève à 14 millions de francs environ. Ce chiffre est considérable et serait certainement réduit dans une proportion assez large si les chemins de fer ne nous faisaient pas sentir un peu trop lourdement leur monopole. Il est bien évident que certains tarifs devraient être réduits, et que, sur ce point, nous aurions des réclamations à adresser aux chemins de fer.

Mais il nous est impossible de ne pas arriver à la conviction, que le jour où l'impôt sur la petite vitesse sera établi, au lieu de trouver dans le gouvernement un concours et un appui pour nos réclamations, comme eela a toujours eu lieu dans le passé, nous nous trouverons en présence d'un ministre défendant son Trésor; à partir de ce jour, nos justes réclamations n'ont plus aucune chance d'être acceptées.

Mais, nous dira-t-on, il faut de toute nécessité arriver à équilibrer le budget; il faut des impôts, et il est nécessaire que tout le monde paie.

Nous sommes absolument d'avis qu'il doit en être ainsi, et nous ne saurions trop louer M. le ministre des finances de poursuivre, par tous les moyens possibles, l'équilibre *sérieux* du budget. Nous croyons également qu'il est de la plus stricte justice de faire peser, autant et aussi également que possible, les charges sur tout le monde.

Mais nous croyons pouvoir affirmer que, sous ce rapport, nous avons supporté depuis la guerre, une part des charges publiques bien plus que proportionnelle à ce qui a été supporté par certaines autres catégories de contribuables. Chacun de nous pourrait démontrer par des chiffres positifs, que les impôts, depuis 1870, ont certainement doublé pour nos industries.

Nos patentes ont été très-sensiblement augmentées. L'impôt du timbre des quittances, l'augmentation du timbre des effets de commerce et des ports de lettres, l'impôt sur les valeurs mobilières, l'impôt sur les transports à grande vitesse, etc., etc., ont pesé très-lourdement sur nos affaires, et, nous le répétons, comparativement à 1869, le chiffre de nos impôts a doublé.

Nous devons mentionner également les sacrifices qu'il a fallu faire pour venir en aide à nos ouvriers, surchargés par de nombreuses augmentations dans les impôts de consommation. Il n'est pas nécessaire de faire un grand effort d'esprit pour comprendre que nous avons supporté, de ce chef, une surcharge bien supérieure à celle résultant des impôts que nous venons d'énumérer.

Est-il donc admissible qu'on vienne aujourd'hui imposer à nos industries *une nouvelle taxe qui, à elle seule, représente un chiffre beaucoup plus élevé que tous nos impôts actuels?* Il nous semble que poser la question, c'est la résoudre. Nous considérerons qu'il y a là une impossibilité absolue, et nous espérons que les quelques réflexions qui précèdent, appeleront un nouvel examen de la question.

Indépendamment de tous les inconvénients que nous venons de signaler, en ce qui concerne l'industrie métallurgique, nous croyons devoir en signaler un autre non moins grave pour le pays tout entier, en ce sens qu'il peut atteindre le mouvement général des chemins de fer.

Nous voulons parler du transit des marchandises étrangères à travers la France. Tout le monde connaît les efforts qui sont faits par l'Allemagne, par l'Italie, par la Suisse pour enlever à la France le transit européen; n'est-il pas évident que le projet de taxe sur la petite vitesse vient en aide aux ennemis de notre développement commercial. Un impôt de 5 0/0 sur le transport du Havre à Marseille, ou de Modane à Dunkerque, représentera, par chaque tonne transportée, un chiffre important qui rejettera le transit chez nos concurrents. Ce fait nous paraît incontestable, et nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette conséquence inévitable de la taxe projetée, qui aurait pour effet de créer pour la France un isolement commercial, tout aussi grave et plus préjudiciable aux intérêts matériels, que l'isolement politique.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

L'année nouvelle ne semble pas devoir réaliser jusqu'à présent les désirs optimistes du commerce, désirs bien compréhensibles à plus d'un égard. La semaine qui vient de s'écouler ne semble pas indiquer le retour d'une amélioration quelconque dans la position générale. Le négociant vient, en effet, ou de terminer ses inventaires; il est déjà à même d'en connaître le résultat, et cette inspection, défavorable dans la majorité des cas, ne semble lui avoir inspiré qu'une confiance très-médiocre dans l'avenir. L'application immédiate des nouvelles taxes votées récemment par la Chambre paraît également avoir amené un certain trouble; l'incertitude sur les moyens de perception se trouvant être souvent un obstacle matériel aux réceptions et livraisons de marchandises, et par suite aux transactions elles-mêmes.

Nos voisins, au contraire, pourraient avoir profiter dans une certaine mesure des embarras qui nous paralysent, et si tout le monde n'est pas sans ignorer que Gênes, Trieste et surtout Anvers ont détourné une partie du trafic qui semblait appartenir sans conteste à Marseille et au Havre, il nous revient d'autre part que l'industrie belge paraît appelée, dans un certain laps de temps, à causer plus d'un ennui à nos industries nationales. C'est ainsi que Bruxelles, depuis quelques années et principalement depuis la guerre, est parvenu à rivaliser avec Paris dans la fabrication de plusieurs articles, qu'on ne pouvait trouver auparavant que dans la capitale de la France, et ce, grâce aux sacrifices faits pour attirer un certain nombre de nos ouvriers parisiens et aux conditions particulières de bon marché qu'on trouve réunies en Belgique.

L'agriculture paraît être satisfaite du changement qui s'est produit dans la température, la gelée étant plus favorable aux emblavures. Elle a lieu d'être également contente d'un léger raffermissement des cours ou plutôt de l'arrêt de la baisse qui semble s'être déclaré sur la majorité de nos halles départementales. Les prix paraissent se maintenir facilement sur nos places maritimes à Bordeaux, à Nantes, au Havre et à Marseille où les vendeurs montrent de la réserve par suite de la diminution des arrivages. Au marché du mercredi à Paris, c'est la hausse qui a dominé cette semaine. Les offres ont été rares et la meunerie a dû se décider à payer une hausse de 50 centimes sur les cours de la semaine précédente. Les cours de blés indigènes doivent se voir actuellement entre fr. 37 50 et 41 les 100 kilos en gare à Paris, suivant provenance et qualité. Les blés étrangers valent fr. 40 les Californie, les 100 kilos, sur wagon en gare du Havre. Les derniers avis de l'étranger signalent de la fer-

meté à Berlin, à Cologne, à Anvers et à Bruxelles. Du calme à Hambourg; à Londres, Mark-Lane a été calme avec de la réserve des acheteurs, mais le marché des cargaisons flottantes a dénoté une tendance ferme.

La direction du commerce extérieur au ministère du commerce a reçu ces derniers temps une note annonçant qu'un *Act* du Parlement de la Nouvelle-Galles-du-Sud a aboli les droits de tonnage dans les ports de Newcastle, Vallongay et Ktams.

Une nouvelle qui intéressera vivement le commerce et l'industrie, est celle de l'organisation probable pour l'année prochaine, d'une Exposition universelle à Rome. — Le ministre du commerce, en Italie, a déjà saisi son collègue des affaires étrangères du projet d'organisation qui sera sans doute communiqué sous peu aux puissances étrangères.

Nous avons reçu cette semaine des nouvelles de Buenos-Ayres portant la date du 11 décembre. A cette époque, l'annonce de la hausse rapide du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre avait déterminé une grande lourdeur dans l'état du commerce. On venait de produire un nouveau guano fabriqué avec les résidus des saladeros, essais qui avaient attiré une certaine attention et dont les premiers échantillons ont déjà été envoyés en Angleterre, où ils se vendent au prix de £ 10 la tonne. A Montevideo, les derniers avis ne signalent plus qu'un cas de fièvre jaune.

Laines. — Peu d'affaires sur nos marchés cette semaine: les transactions se bornant à l'achat de quelques lotins pour les besoins de la consommation qui ne paraît pas animée en ce moment ou qui, du moins, a vu son activité diminuer dans une assez forte proportion pendant le courant du mois dernier. En Belgique, la filature et le marché des laines lavées restent très-calmes: il n'y a que la fabrication des draps et des étoffes qui marche d'une manière passable et qui irait sans doute beaucoup mieux si le froid devenait plus rigoureux. A Anvers, la demande en laine brute montre une certaine animation relative; il s'écoule quotidiennement deux à trois cents balles dans la parité des cours de novembre, et le stock actuel ne dépasse pas 12,500 b. En Angleterre, c'est le calme qui règne et les prix n'ont pas éprouvé de variations. A Bradford, les filés sont sans changements; les tissus sont lourds mais les cours se maintiennent.

Sucres. — Cette douceur ne paraît pas exciter de vives demandes en ce moment et partout les détenteurs préfèrent se tenir ainsi sur une réserve prudente; quelques-uns, plus pressés de réaliser, ont dû faire quelques concessions; c'est ce qui arrive à Bordeaux. A Nantes, le stock est assez réduit en premières mains, mais fort lourd par contre à l'entrepôt réel où l'on ne compte pas moins de 35,000 sacs Réunion, 1,100 sacs Maurice, 1,200 bqs. 1,982 qts. 8,700 sacs Martinique et Guadeloupe, 596 bqs. 420 c. 1,800 sacs Havane, 1,346 canastres Java et 1,700 sacs indigène. En première main, on compte 2,300 tonnes Mayotte et Réunion tenus à fr. 65.50, les 50 kilogs et la bonne 4me (droits nouveaux). En Hollande, beaucoup de calme; un peu de dépréciation en certains cas. En Angleterre, on est calme et stationnaire, peu de demandes et peu d'offres et en somme pas de changements effectifs dans les cours. *Le Journal des fabricants de sucre* donne l'appréciation suivante sur la campagne des sucres de betterave:

« La température de la huitaine a été variable, tantôt douce, tantôt froide; et, en dernier lieu, inclinant vers la gelée. On se plaint beaucoup de l'altération de la betterave en silos et de la diminution de rendement qui en est la conséquence. La fabrication, d'ailleurs, tire rapidement à sa fin, et plusieurs de nos grandes usines ont terminé ou sont à la veille de terminer leurs travaux. Le tableau officiel de la production ne tardera pas à paraître, et nous ne doutons pas qu'il ne confirme nos prévisions concernant le déficit que nous avons annoncé.

» La situation est, du reste, la même en Belgique, en Autriche et en Allemagne; dans ces divers pays, comme en France, on se plaint du déficit de la récolte et du défaut de rendement saccharin. »

Indigos. — La maison Nestle, Andreae et Cie, de Londres, passe en revue la position de l'article pendant l'année et donne son opinion sur sa situation actuelle dans les termes suivants, que nous reproduisons sans y rien changer.

« L'année qui vient de s'écouler a laissé des pertes sensibles aux importateurs; les prix payés à Calcutta, la saison dernière, n'étaient pas en harmonie avec la grande récolte, et la forte spéculation continentale, en partie réalisée avec perte, a pesé lourdement sur tous les marchés d'Europe.

» Depuis les enchères d'octobre, une amélioration sensible s'est manifestée ici; la spéculation s'est emparée de l'article, et on a traité environ 1,500 cais. de la première main et 2.000 cais. de la seconde; la hausse établie aujourd'hui est à peu près 6 à 9 den. pour Bengale, 8 à 9 den. pour Kurpah, et 6 à 8 den. pour Madras. Si nous regardons, par contre, les affaires traitées pour la consommation, nous trouvons que la demande a été fort restreinte de ce côté; on n'a qu'à voir les livraions depuis les enchères d'octobre, et l'on sera surpris de la petite quantité qui est sortie de nos magasins; on a délivré depuis octobre jusqu'au 31 décembre, 2,383 cais., contre 3,460 cais. en 1872; des chiffres pareils montrent distinctement que la confiance dans l'article n'est pas partagée par les consommateurs, et l'on se demande sur quoi on a basé les affaires énormes qu'on a traitées ici.

» Il est évident qu'on est allé trop vite, non-seulement ici, mais aussi à Calcutta; notre marché est plus calme, et, à Calcutta, il y a eu une forte baisse; quelques pluies dans le Behar et le Bengale en sont, sans doute, la cause, mais il paraît aussi que les avis des districts d'indigo ne sont nullement si décourageants qu'on s'y attendait. Dans le Bengale, la perspective est bonne; du Tirhoot, par contre, les pluies n'ont fait encore aucun bien et, naturellement, les craintes pour les semailles du printemps deviennent plus sérieuses; de ce côté, il ne paraît donc pas probable que la récolte pourra être bonne, à moins que le temps change complétement. En Oude, les pluies ont fait beaucoup de bien, et là on espère avoir une récolte moyenne. »

» Les arrivages, livraisons et existences dans les dernières quatre années, au 31 décembre, se montent comme suit :

	ARRIVAGES.	LIVRAISONS.	EXISTENCES.
1873....cais.	23.320	21.764	20.208
1872.......	22.797	22.351	18.652
1871.......	31.915	31.216	18.456
1870........	24.957	18.536	18.146

Les prochaines enchères à Londres commenceront le 12 courant et comprendront 8,800 q. Les enchères pour les indigos Guatemala auront lieu en février et embrasseront 3 à 4,000 surons. En Hollande, les indigos sont très-fermement tenus.

Métaux. — Le marché aux cuivres du Havre est enfin sorti de sa léthargie, pour nous donner le cours de fr. 215 les 100 kilogs pour une affaire de 41 tonnes Chili, marques courantes, et celui de fr. 225 pour 2,824 sacs minerai Corocoro; le stock total dans ce port est d'environ 2,000 tonnes. A Paris, l'animation qui s'est manifestée sur les cuivres a fait place à un peu plus de calme, mais la tendance est restée ferme, comme nous pouvons le constater dans le tableau des cours que nous donnons plus loin. Les avis d'Angleterre sont toujours favorables aux cuivres, qui sont très-fermes au prix de £ 84 la tonne, pour marques du Chili, bonnes ordinaires. Les étains, après un moment de faiblesse paraissent avoir reconquis toute leur fermeté à Londres; les derniers avis nous signalent des demandes suivies, aux cours pratiqués de £ 117 10 et 119 pour comptant et février, £ 120 à deux mois. En Hollande, les nouvelles d'Angleterre avaient affaibli le marché, qui s'est un peu relevé par la suite, et clôture aux prix de fl. 71 pour Banca, fl. 70 1/2 pour Biliton à Amsterdam; fl. 71 1/2 à 71 3/4 pour Banca disponible et fl. 71 pour livrable à Rotterdam. Les prochaines enchères de Hollande sont fixées au 29 courant, et doivent comprendre 20,800 blocs.

Produits métallurgiques. — Quand nous aurons dit que la semaine qui finit ressemble à celle qui la précède, nous aurons tout dit, car la plus grande torpeur règne dans l'industrie métallurgique en France pour le moment, ce qui n'empêche pas les propriétaires d'usines en construction, d'en pousser vivement les travaux, dans l'attente d'une reprise prochaine.

Le simple tableau que nous donnons plus loin permettra de se faire une idée de ce qu'a été la campagne métallurgique de 1873. On y verra que la baisse y a été constante et continue aussi bien dans le groupe de la Champagne que dans ceux de Meurthe-et-Moselle et du Nord :

Mois.	Champagne. Fonte affinage.	Champagne. Fonte 2e fusion.	Champagne. Fers laminés.	Meurthe-et-Moselle. Fonte à fer.	Nord. Fers laminés.
Janvier.....	180 185	180 185	340 350	142 145	310 320
Février.....	185 190	180 185	340 345	145 150	340 350
Mars.......	187 190	180 185	330 335	150 155	330 340
Avril.......	185 187	180 182	320 325	150 155	320 330
Mai.........	175 180	180 182	305 310	143 145	295 300
Juin.......	175 180	177 180	300 310	140 145	300 305
Juillet......	172 175	170 175	285 295	130 135	280 290
Août.......	170 172	165 170	285 290	115 120	275 280
Septembre..	165 170	165 167	275 200	107 110	270 280
Octobre....	160 165	157 160	275 280	105 107	270 275
Novembre..	160 163	155 160	275 280	105 107	270 275
Décembre..	157 160	158 160	275 »	102 105	265 270

Nous en sommes aux derniers cours indiqués dans ce tableau.

En Belgique, la situation est pire encore. Là aussi, les chiffres sont éloquents ; dans les deux bassins du Centre et de Charleroi, 12 fourneaux sont hors feu sur 30, les laminoirs ne travaillent qu'à la moitié de la production, et la Compagnie des laminoirs du Centre a même arrêté les siens. Les prix sont en proportion. A Charleroi, la fonte affinage fer fort vaut fr. 95 ; la fonte métis, fr. 87.50 ; la fonte de moulage, fr. 130 le n° 5 ; les fers marchands, fr. 220 ; les tôles fr. 300 ; les rails seuls sont un peu mieux tenus, et la dernière adjudication de 3,000 tonnes en lots de 500 tonnes, faite par l'Etat pour les lignes du Luxembourg, a eu soumissionnaires pour trois lots de rails neufs, de la part de la société de Sclessin, à fr. 264.45 la tonne. A Liége, les fontes à rails sont à fr. 90 ; les fontes fortes, à fr. 95 ; les Spiegel, à fr. 140 ; les fers en barres, à fr. 240. et les tôles à fr. 340 la tonne

En Angleterre, la métallurgie montre un peu plus d'animation, grâce à des concessions qu'elle aurait obtenues des propriétaires de mines, désireux de s'assurer un écoulement. En Ecosse les prix de £ 107 à 108 pour les warrants se sont maintenus avec fermeté. Dans le Cleveland, le marché des fontes a montré tendance à la hausse.

CHARBONS. — La situation générale peut se résumer en quelques mots : baisse déclarée en France et en Angleterre, et panique en Belgique. Sur le marché de Paris, les détenteurs cherchent toujours à se débarrasser des stocks qu'ils avaient si péniblement accumulés. Plusieurs maisons de second ordre, ne s'y réunissant pas, ont même dû prendre des arrangements avec leurs créanciers les charbonnages. Le prix actuel de la gailleterie doit se voir entre fr. 60 et 62 la tonne. Dans le Nord, pas d'affaires, et les stocks augmentent dans la même proportion que le matériel de transport inoccupé. Il en est de même dans le Pas-de-Calais. Dans le bassin de la Loire, peu d'affaires ; les charbons de première sorte ne varient pas, mais les qualités inférieures baissent et les expéditions diminuent. Pas de changements sur les prix dans l'Aveyron.

Pour la Belgique, nous avons prononcé le mot panique, qui est le vrai mot de la situation. En présence de la réserve absolue de la consommation, les charbonnages font eux-mêmes la baisse, comme les acheteurs avaient créé la hausse, qui nous a valu la fameuse crise de 1871-72. On marche maintenant à grand pas vers une nouvelle crise, celle des charbonnages. Les charbons ont baissé de plus de 10 0/0 et les salaires des ouvriers ont été réduits dans une forte proportion. Les charbons à coke n'ont trouvé acheteurs qu'à fr. 20, et les cokes qu'à fr. 30 ; le charbon de laminoir, relativement mieux tenu, s'est payé fr. 20 à 22. A Liége, une Société a même trouvé des charbons à coke à fr. 18.

En Angleterre, si les prix se maintiennent sans changements à Newcastle, à Leith et à Cardiff on signale du moins des baisses partielles de plusieurs côtés : à Wakefield, à partir de samedi dernier, et dans tout le West-Riding, les prix ont fléchi de sh. 1 à 2 et à 3, suivant les charbonnages. A Sheffield, la *Yorkshire, Durham and Derbyshire Coke manufacture's Association*, qui règle le cours du coke dans ces trois comtés, a réduit ses prix de sh. 35 à 30. On s'attend à une baisse à peu près générale avant peu de temps.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 6 Janvier 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 4,214 tonnes, contre 5,701 tonnes exportées en 1872 pendant la période correspondante, soit une diminution de 1,487 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme ; warrants, 108/6.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	113/6	107
Coltness, id.	117/6	108
Summerlee, id.	112/6	108
Wishaw, id.	110	108
Clyde, id.	110	108
Govan, id.	110	108
Monkland, id.	110	108
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	115	107
Calder id. id.	112/6	107/6
Carnbroe id. id.	110	107
Glengarnock (à Ardrossan)..............	111	107/6
Eglinton, id.	108	106
Dalmellington, id.	108	106
Kinneil (à Bolness).....................	109	106/6
Shotts, id.	112/6	107/6
Almond, id.	107/6	105
Carron (à Grangemouth)................	110	»
Lochgelly (à Burntisland)...............	107/6	105
Lumphinnans, id.	106	104

PRIX-COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 7 Janvier 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur.......... Fr.	3.20	»
Trame 36/38 id. id.	3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane..........	3.40	»
Trame 40/42 id.	3.50	»
Chaîne 40 id.	4.20	»
Trame 50 id.	4.30	»
Chaîne 40 Jumel..............	4.35	»
Trame 50 id.	4.45	»
Chaîne 60	6.25	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils.......Fr.	0.30	»
id. » 18 »	0.32	»
id. » 20 »	0.34	»
id. 68 20 »	0.37 1/2 à 38	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 1/2 à 47	»
Percale 80 26 »	0.45 1/2 à 46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.35	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)

Affaires complètement nulles depuis le commencement de l'année. — Pour vendre, il faudrait accepter des prix considérablement inférieurs à ces cotes qui sont purement nominales.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LONDRES, 2 JANVIER 1874.

Revue cotonnière annuelle de M. A. Casella.

Voici les cours du 1er janvier 1873 et ceux du 31 décembre de cette même année :—

	Middling Louisiano.	Fair Dhollerah.	Good fair Tinivelly.	Good fair Western.	Fair Bengale.
1er Janvier 1873..	10 7/16d	7 5/16d	7 1/8d	7 1/8d	4 7/8d
31 Décembre 1873	8 5/16d	5 9/16d	6 1/8d	6d	3 3/4d
ou...	2 1/8d	1 3/4d	1d	1 1/8d	1 1/8d

de moins qu'au début. Il se trouve précisément que ces deux cotes expriment le plus haut et le plus bas point de l'année.

C'est le coton d'Amérique qui a subi la plus forte dépréciation et le Tinivelly qui a le moins souffert.

Toute l'histoire de cette désastreuse année est dans la comparaison que nous venons de faire ; en effet, les cours ont constamment baissé sans qu'il y ait eu la moindre réaction, la moindre reprise pouvant permettre au détenteur d'éviter une perte.

Nous n'entendons pas dire par là qu'il n'y ait pas eu des moments où des achats avantageux ont pu laisser quelque

léger bénéfice, mais les quelques améliorations que l'on a constatées, surtout dans le courant d'octobre où de 9 3/16d pour le middling Louisiane on est remonté à 9 3/8d, ont été faibles et de courte durée.

Le stock à Liverpool a atteint son plus haut point le 10 juillet avec un chiffre de 918,200 balles; à Londres, le plus haut chiffre est celui du 1er janvier 1873, 219,870 balles. En 1872, c'est le 29 juin que l'on a atteint le maximum à Liverpool avec 1,011,000 balles et à Londres le 1er août avec 247,171 balles. Le plus bas point en 1873 a été le 18 décembre, 455,790 balles à Liverpool, et c'est également à la même date en 1872, que l'on a eu le moins de coton en stock à Liverpool. En donnant ces indications, nous voulons appeler l'attention sur la régularité des époques où l'approvisionnement disponible augmente ou diminue depuis que les voies de communication avec les pays producteurs ont changé, et depuis que la vapeur s'est largement substituée dans les transports à la navigation à voiles.

La consommation de notre pays a été en balles de 3,183,710, pesant en moyenne 391 lbs. ou de 1,244,833,710 lbs. contre 3,265,620 balles, pesant en moyenne 362 lbs. ou de 1,181,550,030 lbs. Si donc on a à constater en balles une diminution de 71,910, en poids on trouve une augmentation de 63,283,680 lbs., qui, réduites au poids moyen de l'an dernier, donnent 174,816 balles environ, en sorte qu'on a en balles, par le fait, absorbé près de 101,000 de plus.

L'exportation n'a pris, par contre, que 591,490 balles pesant 209,333,730 lbs. contre 742,770 balles pesant 265,849,930 lbs. Le plus fort déficit est celui qu'accusent les cotons de l'Inde et du Brésil: 412,600 balles en 1873 contre 533,740 en 1872 et 18,880 balles contre 42,280 balles en 1872.

La consommation se maintiendra-t-elle, augmentera-t-elle ou diminuera-t-elle dans le courant de l'année qui s'ouvre? Il est difficile de croire qu'elle puisse diminuer en présence des cours actuels de la matière première et surtout des probabilités de baisse; mais nous ne saurions non plus croire qu'elle puisse augmenter, sensiblement du moins, avec les perspectives d'une disette qui menace certaines provinces de l'Inde, et dont l'influence à peine sentie devra s'accroître dans le courant des prochains mois. D'un autre côté, nous croyons que toutes les broches tournent et nous ne voyons pas que l'augmentation du matériel puisse être sensible aux cours actuels du charbon et du fer. Chaque année, sans doute, voit surgir quelques nouveaux établissements, mais chaque année voit aussi des usines disparaître par des incendies assez fréquents, surtout en Angleterre.

Dire quel sera l'approvisionnement dès aujourd'hui est impossible; car le plus important, celui de l'Amérique, est encore sujet à la discussion.

Avant les recettes colossales, et sans précédent dans nos annales cotonnières, avant la fin de novembre, l'opinion était revenue des estimations de quatre millions et paraissait adopter le chiffre de 3/4 comme maximum. Elle s'était surtout fortifiée des lettres venant du Sud, de la Nouvelle-Orléans, qui toutes s'accordaient à réduire le rendement de cette campagne, et on allait même jusqu'à parler de 3,500,000 balles; mais depuis que nous avons eu successivement des semaines de 170,000, 181,000, 200,000 et 215,000, on s'est ravisé, et le chiffre de quatre millions paraît actuellement être celui qui sert à peu près de base. Quelques personnes croient à un rendement majeur, mais elles sont encore en minorité. Le chiffre hebdomadaire qui, autrefois, servait à évaluer le résultat probable final, n'a plus aujourd'hui l'influence d'autrefois; on dit que bien des causes extraordinaires ont, cette fois, activé l'envoi du coton dans les ports. Ainsi, on écrit de la Nouvelle-Orléans qu'une forte portion des recettes est due aux transports par le chemin de fer Arkadelphia et Fulton et embranchements sur Belmont et de là par fleuve, ce qui nécessairement diminuera d'autant les arrivages des tributaires du Mississipi plus avant dans la saison. Il y aurait eu aussi quelques arrivages de districts de l'Alabama et de la Géorgie, qui trouvent un autre débouché, d'ordinaire, mais qui ont été attirés cette fois à la Nouvelle-Orléans par suite de prix plus rémunérateurs sur cette place. Les forts arrivages par le chemin de fer de Jackson avaient à eux seuls produit un fort encombrement dans les dépôts.

Nous voulons bien croire que le mouvement de la récolte vers les ports ait été cette fois activé, surtout par des considérations financières, mais encore faut-il admettre que le coton existant, la récolte que l'on disait fort arriérée a été meilleure qu'on le pensait. Chose certaine, c'est que l'on a reçu jusqu'au 26 décembre 1,762,000 balles contre 1,631,000 il y a un an et 1,382,000 il y a deux ans, et que l'on a même dépassé le chiffre correspondant de 1870/71 qui était jusqu'au 30 décembre de 1,769,000 balles.

La question paraît donc aujourd'hui être posée bien différemment de ce qu'elle était il y a un mois, car il ne s'agit plus de savoir si on aura quatre millions comme maximum, mais comme minimum. Nous serions bien embarrassés de décider ce point, car nous ne voyons guère l'analogie de cette campagne-ci avec celles qui l'ont précédée; la théorie de diminution à une époque déterminée, comme celle d'augmentation, n'a plus, pour nous du moins, la valeur d'autrefois, en présence de soubresauts comme ceux que l'on a eu à constater depuis deux ans. Il est à peu près certain que la diminution cette fois sera rapide à un moment donné, mais l'importance de la récolte est déterminée surtout par le mouvement presque stationnaire des semaines que nous parcourons; c'est la durée de ce mouvement qui donne, en thèse générale, la mesure de l'importance du rendement. Sera-t-il de quatre, cinq ou huit semaines, tout est là.

Le *Financial Chronicle*, dont les estimations ont été fort correctes depuis deux ans, arrive à un résultat de 4,065,000 balles pour cette campagne, en remarquant que dans le tableau qui suit, il n'a pas adopté le chiffre plus élevé d'estimation, qui lui a été fourni par ses nombreux correspondants, à l'exception de la Mobile, que conséquemment ce chiffre final ne représente pas l'estimation extrême. Voici comment il estime le rendement :

	1873 estimé.	1872 réel.	1871 réel.	1870 réel.
Nouvelle Orléans....	1,200,000	1,240,384	953,568	1,446,490
Mobile..............	850,000	332,457	288.012	404,673
Charleston..........	380,000	374,476	271,241	350,582
Savannah............	675,000	614,039	450,539	726,406
Texas...............	410,000	343.450	197,956	321,804
Floride.............	15,000	14,068	19,359	13,948
Caroline Nord.......	60,000	61,576	52,528	94,320
Virginie,...........	460,000	433,583	276,098	342,353
New-York, etc.......	237,000	237,313	219,015	331,578
Overland............	141,000	141,500	122,065	228,923
Consommation Sud..	137,000	137,662	120,000	91,240
	4,065,000	3,930,508	2,974,351	4,352,317

Les recettes, jusqu'à ce jour, pour la semaine qui finit, sont de 118,000 balles pour cinq jours, contre 156,000 il y a huit jours, 123,000 il y a deux semaines. Le total pourra être de 170,000 à 180,000 balles environ; c'est encore un beau chiffre, quoiqu'il accuse une diminution de 45,000 à 50,000 balles sur la semaine précédente. Toutefois, si, comme on le croit, la semaine prochaine nous avons encore une diminution importante, cela pourra suffire pour maintenir le marché dans des allures assez fermes. L'effet d'une diminution se fera sentir, mais reste à savoir si le moral du public tiendra bon ensuite en présence de chiffres dépassant encore 100,000 balles.

De l'Inde, on s'attend à peu près au chiffre de l'an dernier, quoiqu'on dise la récolte abondante; d'ailleurs, le prix exerce là une influence plus sensible qu'en Amérique sur l'exportation, et si le chiffre s'est maintenu, dans les dernières années, à peu de variations près, le même, c'est que nous n'avons pas eu encore l'expérience d'une année entière de bas prix. Reste à savoir ce que le cours de 6d et au-dessous pourra produire.

ÉPINAL, LE 8 JANVIER 1874.

Les affaires sont calmes et les prix sans changement.

Calicots	3/4	60 portées	16 fils	33	à	33 1/2
»	»	»	18 »	35	à	35 1/2
»	»	»	20 »	37	à	37 1/2
»	» 68	»	20 »	38 1/2	à	40
»	» 70	»	21 »	41	à	42
Chaîne	27/29	Amérique	....	3 30	à	3 40
Trame	36/38	»	....	3 45	à	3 55

LILLE, LE 8 JANVIER 1874.

Encore une petite semaine pour les affaires; les fêtes du nouvel an, la clôture des inventaires viennent encore augmenter le calme qui ne règne que trop sur les marchés européens.

Le commerce et la fabrique de toiles continuent à se trouver dans la même situation, peu propice, ainsi que je vous l'ai dit la semaine dernière. Nous sommes en plein mois de vente, il ne faut donc pas s'étonner si des quantités plus importantes ont été traitées cette semaine; ce qu'il faut considérer, c'est le rapport des ventes actuelles avec celles des années antérieures à la même époque. Or, les fabri-

cants les plus favorisés m'ont affirmé qu'ils devaient remonter à soixante ou soixante-dix ans pour retrouver un chiffre de vente aussi minime pour le dernier mois. Ainsi, la consommation, loin de progresser, va sans cesse en diminuant. C'est là un symptôme fâcheux et qui préoccupe vivement les intéressés.

Le commerce des fils manque toujours d'activité; la demande pour la plupart des genres est limitée aux besoins immédiats; les fils d'étoupe seuls paraissent être l'objet d'une faveur spéciale.

Les fils de jute sont demandés, la plupart des filatures ont d'ailleurs encore leur production engagée pour plusieurs mois.

Les lins bruts, tant du pays que de l'étranger, sont l'objet d'une demande assez suivie. Plus de calme pour les étoupes.

Le mouvement des importations et exportations s'établit comme suit, cette semaine, par le port de Dunkerque :

Importations.		Exportations.	
Lin	2.475	Lin	371.818
Jute	76.885	Jute	15.803
		Fils de lin	43.673
		Fils de jute	107.545
		Toiles de lin	15

Voici maintenant le mouvement qui s'est produit pendant le moia de décembre à la principalité des douanes de Lille :

	Importations.	Exportations.
Lin	2 676.690	530.526
Fils	79.458	286.308
Toiles	40.055	7.563

Les affaires linières se sont un peu améliorées en Belgique, tant pour les fils que pour la toile.

En Irlande et en Ecosse les derniers marchés ont été plutôt moins fermes; grâce aux diverses baisses qui se sont successivement produites sur les prix, les Anglais semblent essayer de reprendre en Allemagne le terrain qu'ils avaient perdu depuis deux ans, et dont la France avait pris pour une bonne part. Il est douteux qu'ils y parviennent de si tôt, car les produits de nos filatures indigènes, une fois connus, ont été parfaitement appréciés et nous ont formé une clientèle qu'il ne sera pas facile d'entamer; les exportations faites dans ces derniers temps prouvent du reste que nous n'avons encore rien perdu.

Nos marchés de grains sont encore peu approvisionnés; hier encore à Lille il n'y avait que 1,000 hectolitres, mais contrairement à la semaine dernière la vente a été active, et il s'est produit une hausse de 25 à 50 centimes à l'hectolitre. Les farines ont été également mieux tenues; ont les cote 52.50 à 53,50 en consommation suivant marques.

Le mouvement de baisse s'est continué sur les alcools; hier, nous étions descendu pour le disponible à 63.50 et 64; aujourd'hui, une légère reprise s'est produite et nous avons coté 65. Néanmoins, malgré la baisse, les acheteurs se montrent réservés et demandent de nouvelles concessions.

On cote :

3/6 fin disponible	65 »
— courant	65 »
Betterave disponible	54.50 à 65 »
Mélasse disponible	»
A liver 4 d'été	67 »
— 4 derniers	62 »
— 3 prochains	66.50 »

En sucres indigènes, les transactions sont à peu près nulles; les cours sont presque nominaux à 56 pour le 88°.

La baisse des charbons s'accentue et des concessions assez importantes ont été faites par les mines qui, jusqu'ici, avaient résisté au mouvement.

BORDEAUX, LE 7 JANVIER 1874.

Vins. — La situation reste sans changement : le calme habituel aux derniers et aux premiers jours de l'année continue; toutefois, les prix restent fermes. On vient d'acheter plusieurs chais de Bas-Médoc 1872 à fr. 650, sans escompte, et deux chais de Graves de la même année à fr. 1,000. On continue à faire quelques achats en petits vins de 1873 aux prix précédemment établis; mais, on ne traite aucune affaire en vins supérieurs.

Spiritueux. — Nous avons eu un peu de baisse sur nos cours de 3/6, par suite du calme presque absolu des affaires et des avis reçus des lieux de production, et nos prix sont aujourd'hui établis comme suit :

3/6 Languedoc, disponible, fr. 122 à 125;
3/6 Nord, disponible, fr. 77 à 80.

Cafés. — Les fêtes de la Noël ont un peu arrêté les affaires en tous articles : aussi nous nous sommes abstenus, la semaine dernière, de faire une revue qui eût été assez insignifiante. Depuis lors, nous n'avons pas eu une activité marquée, parce que la fin de l'année est une époque où le commerce n'est guère aux achats; toutefois, la position des cafés est toujours excellente, la marche ascendante des prix est tellement prononcée, que l'on est constamment entraîné à des achats, et que, depuis quelques jours, nous avons vu reprendre un certain mouvement.

Il s'est fait depuis le 24 décembre :

700 sacs Guayra gragé à fr. 145 et 147 e;
2.175 — — non gragé à fr. 139 et 140 e;
540 — Rio non lavé à fr. 140 e;
820 — Costa-Rica de fr. 138 à 144 e;
190 — Guatemala à fr. 130 et 131 e;
308 — Haïti à fr. 132 e;
106 — Wynard à fr. 140 e;
118 — Mysore à fr. 142 e;
290 ballotins Bourbon à fr. 217 50 a.

Cacaos. — Contrairement aux cafés, les cacaos restent stationnaires, sans demande suivie, et l'augmentation des droits de douane n'est pas de nature à réveiller cet article de la torpeur dans laquelle il végète depuis longtemps. On n'a traité, depuis nos derniers avis, que 70 sacs Caraque à fr. 70 e; 96 sacs Caraque à fr. 77 50 e.

Le paquebot *Mendoza* a importé 809 sacs Bahia.

Sucres. — Les détenteurs ayant consenti à de légères concessions pour de la marchandise en débarquement, plutôt que de faire des frais de mise en magasin, nous avons vu la raffinerie revenir aux achats; elle a traité 141 barriques Martinique brut à quai à fr. 55 50 a la bonne 4e et 200 barriques usine à prix non indiqué. Cette affaire, comme cela a lieu presque toujours, en a amené une autre, et il a été fait 2,500 sacs Bourbon en magasin à fr. 64 50 a la bonne 4e.

La demande de raffinés a été très-active, la consommation est tout à fait aux achats, aussi la raffinerie est très-démunie de produits fabriqués. Les premières marques se cotent fr. 76 à 77 50; les pilés premier blanc, fr. 75 à 76 25. Les mélasses sont en très-bonne position, fr. 21 à 22, mais la marchandise est excessivement rare.

Riz. — Il va arriver par *Saint-Suliac* 4,400 sacs riz Coringhy qui viennent d'être traités à livrer autour de fr. 30 les 100 kilos.

Céréales. — Ainsi que nous l'avions prévu, nous commençons l'année avec de la hausse. La culture offre très-peu de blés à la vente; aussi a-t-on dû payer fr. 30 et 30 50 sur les marchés les blés de première qualité; on nous écrit du Lot-et-Garonne, du Gers et des divers marchés de notre rayon que même à ces prix les offres étaient rares.

Sur notre place, les blés de première qualité se sont vendus hier et aujourd'hui de fr. 30,50 à fr. 31 les 80 kil. comptant sans escompte. Les qualités ordinaires obtiennent fr. 30; c'est donc une hausse acquise depuis huit jours de 50 centimes à 1 franc par hectolitre sur les blés.

Les farines ont éprouvé à peu près le même mouvement de hausse, de fr. 51 à 52. Les premières marques de Nérac ont atteint hier les prix de fr. 53 à 54; celles du Lot et autres bonnes marques secondaires se sont vendues fr. 52 à 53.

Nous recevons quelques blés espagnols; si ces importations nous faisaient défaut, la minoterie serait très-embarrassée pour se procurer les blés nécessaires à l'alimentation de sa clientèle, attendu que la culture n'offre presque plus rien à la vente. Les issues sont toujours très-recherchées, les repasses à fr. 24, et les sons à fr. 19. Seigles, fèves et avoines sans changement.

LYON, 8 JANVIER 1874.

Soies et Soieries. — D'ordinaire, cette semaine, marquée par les fêtes du premier de l'an, voit peu d'affaires se conclure.

La tradition n'a été que trop fidèlement suivie cette année; nous n'avons donc rien de nouveau à signaler, si ce n'est que les entrées en condition paraissent en voie de ralentissement et que les détenteurs, un peu plus découragés, se montreraient mieux disposés à des concessions.

De quelque côté qu'on tourne les yeux, les indices sont, d'ailleurs, plutôt défavorables. De nouveaux bruits sont

mis en circulation sur le compte de maisons italiennes, et ces bruits sont loin d'être interprétés dans le sens de la résistance des cours. D'un autre côté les correspondances d'Amérique ne présentent pas ce pays comme absolument dégagé de sa dernière crise; on craint que les premières échéances du renouvellement des créances qui tombent en février et en mars ne donnent lieu à une recrudescence fâcheuse de sinistres. Dans ces conditions, il est difficile que les cours n'aient pas une tendance à faiblir malgré les dépréciations déjà encourues.

Les cinq cent mille cartons japonais, dont l'arrivage était annoncé, ont, comme nous l'avions dit, été répartis, pour le plus grand nombre entre des maisons françaises. Jusqu'à présent, les acheteurs montrent peu d'empressement à se pourvoir.

Nous avons sous les yeux la circulaire de fin d'année de l'importante maison Durant et Cie de Londres, et nous avons la satisfaction de constater que ses appréciations sur l'ensemble de l'exercice de 1873 ne diffèrent pas de celles que nous avons émises dans notre précédente correspondance. D'après cette circulaire, le relevé des importations et des livraisons de soie présentait fin décembre 1872 et fin décembre 1873 les résultats comparatifs suivants:

IMPORTATIONS	1872	1873
Bengale	6.296 balles	4.938
Chine	26.491 —	27.999
Japon	7.626 —	6.787
Canton	9.632 —	8.174
Chine-Chine	188 —	224
LIVRAISONS	**1872**	**1873**
Bengale	5.648 balles	4.872
Chine	29.256 —	32.700
Japon	10.418 —	8.031
Canton	11.269 —	8. 87
Chine-Chine	133 —	131

Ces relevés des stocks donnent tant à l'importation qu'aux ventes effectuées des quantités moindres pour 1873, excepté pour les soies de Chine.

Cet article accuse seul une légère augmentation; mais la balance laisse encore un stock inférieur d'environ 5 0/0 seulement à celui de l'année dernière qui était très-lourd.

« Tel est, ajoute la circulaire que nous résumons, le résultat d'une année difficile, peu satisfaisante pour ne pas employer l'épithète de désastreuse, et presque sans précédent. Les fabricants peuvent avoir évité les pertes, mais ne peuvent pas, nous le craignons, avoir obtenu de sérieux bénéfices pendant que les importateurs et les négociants souffraient cruellement. Des faillites sont survenues dès les premiers jours de l'année et se sont succédées presque jusqu'à la fin. Pendant tout le cours de l'exercice, aucune occasion propice ne s'est offerte pour sortir de cette situation; à aucune époque, excepté, pourtant, pendant quelques jours du mois de mai où le sort de la récolte d'Europe inspirait des craintes, il ne s'est manifesté des dispositions à acheter au delà des besoins immédiats. Quelques difficultés nouvelles, financières ou politiques surgissaient toujours, dès que le moindre symptôme d'amélioration se faisait jour. Depuis le commencement de janvier les prix ont constamment gardé une tendance à la baisse. A peine a-t-on pu constater une réelle animation dans les prix et une hausse de 1 franc, vers les derniers jours de mai ou le commencement du mois de juin. Aux premiers arrivages de soies une nouvelle dépréciation est survenue. Octobre amène une halte de courte durée dans la baisse, mais elle reprend vite son cours, et l'année finit avec une dépression de 20 à 35 0/0 au-dessous des prix du commencement. La seule raison d'espérer une amélioration semble résider dans la baisse même des cours qui stimulera peut-être la consommation *et fera reculer le coton et la fantaisie employés si largement depuis un an ou deux.* »

Cette dernière appréciation est de celles qui commencent à mesure que l'éloignement de la mode pour les soieries apparaît comme plus décidé. Peut-être faudra-t-il que les soieries en viennent à disputer résolûment le terrain aux lainages; et elles ne le pourront qu'en abaissant encore leurs prix. Ce serait, nous ne disons pas une révolution (ce mot ne s'emploie plus), mais une évolution nouvelle de la fabrication.

Les relevés des exportations pour les onze premiers mois de l'exercice 1873 viennent d'être publiés; ces relevés, en ce qui concerne les soieries, sont satisfaisants, si l'on admet, ce qui n'est pas toujours vrai, que les grosses exportations signifient prospérité. La plus-value, comparativement à 1872, se maintient; mais elle va néanmoins en décroissant; la plus-value était en exportation des soieries unies, pour les neuf premiers mois, de 57 millions; pour les dix premiers, de 53 millions; elle descend, pour les onze mois, à 49 millions. C'est encore une augmentation d'antant plus importante qu'il faut y ajouter quelques millions provenant des soieries façonnées, des tulles, des crêpes, etc., etc.

Voici les chiffres des exportations de soieries unies, pendant les onze mois :

1872..............Fr. 293.383.084
1873.................. 341.904.484

Les exportations se sont ainsi réparties :

	1873	1872
Angleterre.........kil.	721.861	637.100
Belgique	108.543	67.459
Allemagne	48.242	43.814
Portugal	15.478	9.329
Espagne	23.695	30.633
Italie	38.348	52.725
Suisse	787.463	499.021
Turquie	72.479	60.036
Egypte	36.781	16.594
Etats-Unis	495.739	572.173
Brésil	16.092	17.701
Algérie	55.372	35.161
Autres pays	131.433	147.680
Totaux	2.551 526	2.189.426

On remarquera dans ce tableau la part croissante que s'est faite l'Angleterre, tandis que celle des Etats-Unis est en diminution : les chapitres de l'Allemagne et de la Suisse offrent des augmentations considérables qui ne laissent pas que d'étonner.

LE HAVRE, LE 8 JANVIER 1874.

Le commencement de l'année est généralement peu favorable aux affaires, et il en a été de même cette fois. Sauf pour quelques articles dont la position est spéciale, il n'y a guère de mouvement.

Cotons. — Les fêtes ont sans doute entravé les recettes en Amérique, et il n'est parvenu que 175,000 balles dans les ports, durant la semaine dernière. Le télégraphe nous a d'ailleurs annoncé qu'il fallait dorénavant s'attendre à une diminution dans les recettes, et en effet, nous n'avons que 105,000 balles pour les cinq premiers jours de la semaine en cours. Ce sont encore des chiffres élevés, si l'on compare avec les arrivages de l'an dernier, mais étant donné ce fait que les planteurs envoient rondement leur production aux marchés, il fallait bien s'attendre à de telles recettes. On n'augmente toujours pas les estimations de récolte et le chiffre de 4 millions de balles paraît être le chiffre maximum admis. Si telle doit être la récolte, nous allons certainement voir d'ici à peu une diminution graduelle dans les arrivages, et l'on pourra opérer avec plus de certitude en l'avenir.

Avec l'état actuel de l'industrie qui marche en plein dans les divers pays, avec la propension de plus en plus grande à employer surtout les cotons d'Amérique, il paraît bien certain que le chiffre de 4 millions de balles ne sera pas trop considérable, et partant de là, nous pouvons nous attendre à des prix qui ne fléchiront pas beaucoup sur les cotes actuelles. A 8 den. 1/2 pour middling Louisiane, parité d'environ fr. 102; ici, pour notre très-ordinaire, il y a apparence d'une marche industrielle prospère, si toutefois l'adjonction de tous les nouveaux impôts votés ou à voter n'amène pas de cruels mécomptes dans la consommation des articles fabriqués. Cela n'atteindra que la France, il est vrai, et ne saurait guère avoir de l'influence sur la marche générale du coton.

Cafés. — La hausse et l'animation ont reparu. On a vendu depuis huit jours au delà de 50,000 sacs sur place, avec avance de fr. 3 à 4. On paie rondement fr. 135 à 137 pour Haïti, suivant provenances; fr. 140 à 143 pour cafés de l'Inde; fr. 130 à 140 pour Rio. Ce sont les prix en entrepôt, bien entendu, auxquels il faut ajouter le droit de fr. 0 75 par 1/2 kil., et la nouvelle surtaxe de fr. 3 75 que l'on applique depuis le 2 courant, même par recensement.

Malgré les prix élevés que nous avons, la spéculation montre toujours une ardeur extrême, et l'article tend encore à la hausse. Il faut dire que jusqu'ici la consommation n'a pas diminué bien sensiblement. Pour un article comme

le café, qui n'entre que pour une parcelle dans le budget de chacun, on comprend jusqu'à un certain point qu'il en puisse être ainsi ; il nous semble pourtant qu'il y a des limites à tout et que la mesure pourrait bien être comble au premier jour.

Il nous semble, toutefois, qu'il y a dans ce qui se passe depuis deux ans, un enseignement dont le ministre des finances pourrait profiter à un moment donné. Au droit de fr. 75, frappé sur le café, s'est ajoutée une hausse des cours qui n'est guère moindre que le droit lui-même. Comme on reviendra, dans un temps quelconque, aux anciens cours, le gouvernement pourrait alors surélever de fr. 25 ou 50 le droit actuel et trouver alors une nouvelle ressource de 18 à 20 millions, qu'il prélèverait chaque année dans l'intérêt du Trésor, à la place de MM. les spéculateurs qui ont, grâce aux circonstances, prélevé bien au delà de cette somme depuis quelques années.

Voici le mouvement général de l'année sur place :

	1872		1873	
	—		—	
Arrivages...	323.818 s.	4.968 t.	515.896 s.	2.708 t.
Débouchés..	395.798	7.494	503.622	2.677
Stocks	84.584	69	88.696	100

Cuirs. — Les prix restent stationnaires, avec des affaires peu actives ; on n'a pas fait au delà de 6,000 pièces cette semaine. On paie toujours fr. 80 pour bœufs Montevideo salés.

MARSEILLE, LE 7 JANVIER 1874.

Les affaires n'ont pas encore repris leur marche normale ; les céréales seules ont donné lieu depuis quelques jours à des transactions un peu plus animées ; les avis de hausse venus de Londres, la suppression prochaine des arrivages de l'Orient donnent aux prix une forte tenue.

Il est arrivé, depuis notre dernière revue, 253,440 hectolitres de blé ; il s'en est vendu 51,500, dont 40,000 disponibles.

Si nous jetons un regard sur l'année entière 1873, voici quel a été le total de nos importations pendant les douze mois :

Odessa..............	1.264.480	hectolitres.
Marianopoli-Berdianska.	1.168.420	—
Taganrog.............	712.480	—
Galatz-Ibraïla..........	990.820	—
Varna-Burgas..........	437.340	—
Alexandrie	73.920	—
Constantinople.........	84.480	—
Salonique	124.980	—
Enos.................	208.880	—
Volo	120.980	—
Samsoun	80.280	—
Jaffa-Mersina	280.040	—
Barletta et Gênes	228.160	—
Afrique française	775.480	—
Espagne	750.500	—
	7.291.220	hectolitres.

Total en 1872....	7.867.365	hectolitres.
— en 1871....	7.899.183	—
— en 1870....	4.973.024	—
— en 1868....	9.980.140	—

Si l'on compare ces chiffres, on est surpris que nos importations n'aient pas atteint le maximum de 1868, année de disette comme 1873. C'est évidemment que le port de Marseille n'a plus le monopole des arrivages de blés, et qu'il entre en France par beaucoup d'autres points. L'année 1872, qui fut une année de prospérité et d'abondance, donna lieu cependant à des importations aussi considérables par notre port. Ce fait s'explique parce qu'en même temps que les blés d'Orient entraient à bon marché à Marseille, nos blés indigènes sortaient avec des prix largement rémunérateurs, par les ports du Nord, et étaient achetés par l'Angleterre.

En somme, l'année 1873 n'a été qu'une année moyenne pour les céréales, dont les conditions d'existence tendent de plus en plus à se modifier, comme nous l'avons dit souvent. A mesure que les lignes de vapeur se créent, et que les chemins de fer s'avancent dans de nouvelles directions, les voies commerciales se déplacent, et nous ne saurions trop à ce sujet, défendre le transit qui se fait encore par Marseille. L'Italie, l'Autriche et l'Allemagne se liguent pour le lui ravir; son commerce de céréales lui restait encore, mais le voilà depuis longtemps entamé : par Venise, la Suisse reçoit des blés à meilleur marché que par Marseille ; et voici qu'on nous signale des expéditions directes d'Odessa par chemin de fer en destination de France et de Suisse, aux prix de 147 kreutzers pour Strasbourg, 162 pour Nancy, 184 pour Paris. De grands entrepôts de blés ont été créés à Podwolcyska, et pourraient partir de là pendant l'année entière, sans interruption, et arriver à Paris, avec autant d'avantages qu'en empruntant la voie de la mer. De la comparaison des prix que paieront ces expéditions, il peut sortir quelques observations importantes.

Voici comment s'établiront les prix pour Paris, par la voie de Podwolczyska à 164 kreutzers. Ce qui donne pour le quintal métrique :

De Podwolczyska à Paris.................Fr..	6 55
Jusqu'à Podwolczyska, frais d'Odessa	2 »
Déchets de route..............................	» 75
Droits d'entrée................................	» 60
Fr.	9 90

Soit par hectolitre.........Fr. 7 42.

Par la voie de Marseille, l'hectolitre paie :

A Odessa mise à bord.....................Fr.	» 35
Fret par Marseille...........................	2 50
Assurances maritimes.........................	» 45
Déchets de route, avaries ordinaires...........	» 75
Déchargements et frais à Marseille	» 40
Transport pour Paris (à 3 c. prix temporaire)..	1 91
Fr.	6 81

Mais comme le délai de ce dernier tarif à fr. 0 03 c. est expiré, il faut compter au tarif spécial n° 1, soit fr. 30 50, ou fr. 2 29 par hectolitre, ce qui porte le prix de l'hectolitre à fr. 7 19.

La voie de terre est un peu plus coûteuse, mais elle n'en portera pas moins un grand coup à notre commerce Marseillais, et qu'on nous permette de faire ressortir ici combien les chemins de fer qui se refusent aux abaissements de tarifs que leur demande le commerce, sont toujours prêts à les abaisser pour établir à leur profit, une concurrence à la navigation.

De Podwolczyska à Paris, dont la distance est de 2,300 kilomètres, la compagnie de l'Est français a consenti pour ces transports venant de l'étranger, à un transport qui ne dépasse guère 2 cent. 1/2, tandis qu'aux Français, on n'a accordé que comme une grâce, et temporairement, le prix de 3 cent. Si ce dernier tarif, 3 cent., était appliqué uniformément à toutes les distances, notre transit à travers la France reprendrait tout son essor.

Les huiles et les savons sont en ce moment dans une période d'enfantement : la mise en vigueur des nouveaux droits d'arrivée et d'octroi, le *modus vivendi* que l'on cherche à obtenir de l'administration des contributions indirectes, tout cela empêche encore les affaires qui reprendront probablement bientôt, avec une certaine ardeur, car il y a des besoins à satisfaire.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		2 JANVIER	9 JANVIER
ACTIF			
Encaisse métallique..................		766.360.900	776.869.960
Portefeuille..	Paris. — Commerce....	561 876.000	585.550.081
	Succursales....id......	631.307.000	634.438.254
	Bons de la Ville de Paris.	30.412.000	30.412.750
	Bons du Trésor........	1.027.562.000	1.027.562 500
	Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873).	128.000 000	118.000.000
Avances sur	Lingots................	7.250.000	6.404.100
	Effets publics.........	42.100.000	42.213.400
	Valeurs de chemins de fer français.........	64.900.000	65 068.250
	Obligations du Crédit Foncier	22.100.000	23.703.600
Rentes disponibles....................		67.021.000	»
Divers		34.400.000	»
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés.........		9.300.000	8.152.040
Billets au porteur en circulation		2.886.300.000	2.897.728.895
Compte courant du Trésor...........		165.500.000	138.368.965
Comptes courants particuliers Paris..		173.500.000	212.392.089
— succursales		24.400.000	25.495.739
Escompte et intérêts divers..........		2.964.000	4.445.575
Réescompte du dernier semestre.....		6.136.000	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	10.509.960	»
Portefeuille commercial	26.805.335	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	845 900
Avances sur valeurs	»	114 750
Divers (*actif*)	»	13.202.208
Billets en circulation	11.428.895	»
Compte courant du Trésor	»	27.131.035
Comptes courants particuliers	39.987.828	»
Escomptes et intérêts divers	1.481.575	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — L'escompte est un peu plus facile. Les acceptations de haut commerce se sont traitées à 4 3/4 0/0 ; les signatures de haute banque à 4 1/2 0/0.

Le dernier bilan nous donne les variations suivantes : le portefeuille commercial a augmenté de 26,805,000 fr., et le plus grand accroissement a été pour Paris (23,672,000) et 3 millions seulement pour les succursales. Au même moment, les comptes courants particuliers s'élevaient de 39 millions; il y avait donc à la fois des besoins qui se manifestaient par les demandes d'escompte et des fonds disponibles qui venaient se réfugier à la Banque en attendant un emploi.

Le Trésor a remboursé 10 millions sur son avance du 2 juin 1873; mais, dans la même semaine, il retirait 27 millions de son compte courant.

Les sommes fournies par la Banque, 20 millions par l'escompte, 27 millions par le compte courant du Trésor, se balancent avec les sommes qui lui sont rentrées par les dépôts des particuliers, 39 millions et 10 millions par le remboursement du Trésor. Mais, en dehors de ces mouvements, il y a eu des variations dans la circulation des billets et dans l'encaisse qui doivent tenir à une autre cause. La circulation des billets s'est accrue de 11 millions au même moment où la réserve métallique s'accroissait de 10 millions de francs. — On a donc échangé des espèces contre des billets par les virements en comptes courants. C'est ce qui explique la présence de ces nombreux camions du chemin de fer de l'Est, chargés de sacs remplis de pièces de 5 fr. revenant de l'Allemagne.

Par suite de son prix, de toutes les remises, l'argent est la plus avantageuse, et les banquiers et le commerce étranger en profitent.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul. Paris.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	219.4	138.0	—
— 17	2.929	734.5	997	143.3	184.9	102.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	181.4	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	196.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	188.6	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	146.9	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	143.8	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	137.6	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	145.2	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	138.0	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	132.7	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	128.8	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	148.5	176.6	—
— 9	2.970	719.5	1.103.6	138.8	160.3	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	171.8	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726 4	1.239 5	137.9	203.5	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	202.1	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	194.6	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	187.0	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	177.0	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	173.4	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	170.0	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	186.2	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	1.869	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 janv. 9
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	776.8
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.897.7
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	1.219.9
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	128.9
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	237.8
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	138.3

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

9 janvier 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.355.330	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.355.330
otal	37.355.330	Total	37.355.330

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	15.495.266
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.378.339	Portefeuille et avances sur titres	17.923.467
Compte du Trésor	5.372.590	Billets (réserve)	11.257.905
Comptes particuliers	21.576.202	Or et argent monnayés.	588.391
Billets à sept jours	384.898		
Total	45.265.029	Total	45.265.029

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 290.355	L. ST. »
Compte du Trésor	»	3.480.380
Comptes particuliers	504.521	»
Portefeuille et avances	»	4.923.481
Réserve des billets	67.245	»
Encaisse métallique	325.036	»
Fonds publics disponibles	2.190 524	»

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 janv. 9
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	4 ½ %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	26 0
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	5 3
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	21 5
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	17 9
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	11 2
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	22 9
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	15 4
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 xd.
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	61 81
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 27
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 18 ½
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 60
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or barres, par once.	3 17 9	77½9½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10
Clearing-house	»	»	93	100	105

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Le bilan arrêté le 7 janvier ne nous donne que deux articles en diminution : le portefeuille et le compte du Trésor.

Ce dernier, par suite du paiement des dividendes, a baissé de liv. st. 3,480,380 ; de 8 millions, il se trouve réduit à liv. st. 5 millions.

Les demandes d'escompte ont fait place à des remboursements qui s'élèvent à liv. st. 4,923,481, et ces paiements ont eu lieu sans qu'on ait eu recours aux comptes particuliers, dont le solde se chiffre par un accroissement de liv. st. 504,000.

Les sommes provenant des dividendes, au lieu de passer par un simple virement du compte du Trésor aux comptes des particuliers, ont suivi la même voie pour venir atténuer les escomptes et les avances.

Les autres articles ont à peine varié : nous noterons un accroissement de la circulation des billets de liv. st. 290,000, balancé par liv. st. 325,000 dans l'encaisse métallique. La seule variation importante à noter, c'est la reconstitution des réserves de la Banque qui porte le chapitre des fonds disponibles à 15,495,266 (soit une hausse de liv. st. 2,190,000), chiffre qu'on n'avait pas vu depuis longtemps.

Marché anglais. — Les demandes d'escompte ont été nombreuses dans les derniers jours de l'année, sans descendre au-dessous du minimum officiel de 4 1/2 0/0 ; au stock Ex-change, il en était de même pour les demandes, avances à vue contre dépôt de valeurs du gouvernement, et on cotait aussi le taux de 4 1/2 0/0.

Au début de l'année, au contraire, les besoins de l'échéance du 31 décembre ayant été satisfaits, le marché se trouve soulagé et le taux de l'escompte est tombé à 4 0/0, et les jours suivants il s'est abaissé 3 3/4 0/0 sans affaires. Comme on le prévoyait, l'année se présente bien et l'équilibre paraît rétabli. Un million d'or est déjà arrivé; on attend encore pour le 11, liv. st. 440,000, et toutes ces sommes ne seront pas détournées avant leur arrivée dans les caisses de la Banque. Ces ressources la mettent en état de répondre à toutes les demandes. On s'attend cependant cette semaine à des variations plus importantes dans les divers articles du bilan, par suite de paiement des dividendes.

L'abondance de l'argent rend imminente la réduction du taux de l'escompte.

La Reprise des paiements en espèces à la Banque de France. — Cette reprise a été conseillée par M. Germain, dans la discussion du budget; conseillée à titre d'essai, il est vrai, et même sous cette forme, elle a mal sonné aux oreilles de M. Magne qui l'a accueillie par un sourire.

M. Germain a cherché d'abord les ressources sur lesquelles la Banque peut compter en tout temps, et ensuite les besoins auxquels elle a à faire face. Comme ressources, il groupe :

1° Une somme de 10 millions portée sous le titre de réserves et comptes divers ;

2° 200 millions au minimum provenant des comptes courants des particuliers ;

3° La somme fournie par la circulation des billets.

Mais, avant d'aller plus loin, le chiffre de l'émission étant très-variable, il faut se rendre compte de la somme que le public peut absorber, et l'observation de sa répartition, selon l'importance des coupures, peut renseigner sur ce point.

Avant 1870, 1 milliard était représenté par des billets de 1,000 francs et de 500 francs; ce chiffre, malgré le développement actuel de l'émission, n'a pas varié, il est même un peu inférieur. Ce que réclame la circulation en l'absence du métal, ce ne sont donc pas des grosses coupures, mais des petites.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à craindre de ce côté pour le remboursement en espèces, comme le pense M. Germain ?

Pour le second milliard composé de coupures de 100 et de 50 francs, M. Germain lui attribue le même privilége, et il ne manifeste quelque inquiétude que pour les coupures de 20 et de 5 francs. Il laisse même de côté le billet de 5 francs, qui ne représente guère plus de 100 millions, et qui est impérieusement réclamé par les besoins du comptant; toute sa préoccupation porte sur les billets de 20 francs qui remplissent un rôle considérable et représentent de 6 à 700 millions de francs.

Avec la reprise des paiements en espèces, quels sont les billets qui vont se présenter aux guichets de la Banque ? Ce sont ces derniers que redoute M. Germain; mais, pour savoir s'ils resteront dans la circulation, il se demande comment aura lieu le remboursement : en or ou en argent ?

Avec le remboursement en argent, la concurrence n'est pas à redouter; si au contraire il s'agissait de la pièce de 20 francs en or, la plus grande partie de ces coupures disparaîtrait de la circulation. M. Germain compte donc profiter de la dépréciation actuelle du prix de l'argent pour reprendre les paiements, et quoiqu'il dise qu'il n'y a pas à examiner le cours des monnaies et le prix des métaux, il ne peut s'empêcher de faire remarquer que la *raison décisive* pour laquelle le métal argent fera une faible concurrence aux billets de banque; c'est qu'en ce moment il subit un agio vis-à-vis des billets de banque. Depuis la suspension des paiements, l'or et l'argent ont toujours fait prime sur les billets; dans ces derniers temps seulement, par suite des mesures prises en Allemagne, en vue de l'adoption de l'étalon unique d'or, la dépréciation de 3 0/0 dans le prix de l'argent a permis aux billets de banque qui perdaient moins, de faire prime sur ce métal; on ne se présentera donc pas aux guichets de la Banque pour échanger des billets contre de l'argent.

Voilà la thèse de M. Germain : reprise des paiements en un métal déprécié que l'on repousse sur les marchés étrangers ou que l'on n'accepte qu'en tenant compte de la perte qu'il subit, c'est-à-dire au cours du métal, et que l'on refuse même à l'intérieur par suite de son volume, de son poids et de la difficulté de son emploi comme monnaie de compte.

A cette proposition d'offrir au public du métal qu'il doit refuser, M. Magne commence par déclarer qu'il n'a pas le bonheur de comprendre tout à fait les idées de M. Germain, et que même il n'approuve pas la partie qu'il comprend.

La reprise des paiements en espèces n'est qu'un moyen d'obtenir des avances considérables pour les compagnies de chemins de fer, mais la liaison entre ces deux idées n'est pas évidente, on peut même se demander si les divers termes de la proposition se concilient bien ?

En se bornant à observer les faits, quelle est la situation de la Banque ? La voici : une encaisse métallique de 700 millions environ pour répondre à une circulation de trois milliards de billets remboursables à vue.

La disproportion entre les chiffres est trop grande pour qu'on puisse dire qu'une reprise sérieuse des paiements est possible en ce moment. M. Magne va même jusqu'à déclarer qu'inviter la Banque à rembourser ses billets, ce serait probablement l'amener à liquider.

On rappelle toujours l'expérience faite en 1850, et la suppression du cours forcé dans cette année; mais en comparant les deux époques, on néglige plusieurs circonstances qui ne permettent pas de les assimiler. Alors la Banque avait ses caisses remplies, la circulation des billets était restreinte et son portefeuille était composé autrement qu'aujourd'hui.

A cette époque il était, presque en totalité, rempli d'effets de commerce remboursables à trois mois, et c'est sur ce principe seul qu'est basée l'émission et la circulation des billets. Il suffit, par conséquent à la Banque, d'avoir une réserve capable de faire face à la différence entre les sorties et les rentrées, soit de son numéraire, soit de ses billets, pour qu'elle puisse subvenir sans interruption aux nécessités de son service.

Aujourd'hui, ce qu'on ne saurait trop répéter, c'est que les 3 milliards de billets émis et en circulation ne sont représentés qu'en partie par des effets de commerce bien garantis à un, deux ou trois mois. Il y a, en outre, 11 à 1,200 millions représentés par des avances sur dépôts de bons du Trésor, et ces bons ne sont pas payables tous les trois mois, puisque l'Assemblée nationale a décidé que le remboursement se ferait à raison de 200 millions par an. Cette avance forme une somme flottante qui pèse sur le crédit public et sur le crédit de la Banque ; c'est à eux qu'on a eu recours pour une opération en dehors des usages de commerce car les bons du Trésor ne ressemblent en rien aux effets de commerce, ils ne représentent pas un produit qui circule, et par suite n'ont pas d'échéance fixe au maximum de trois mois. C'est donc artificiellement par le cours forcé qu'on maintient pareille somme de billets en circulation. La prime de l'or, quoique faible, indique qu'on est sur la limite, et les cours des changes montrent que si la dépréciation du billet n'est pas plus grande, cela tient au développement inouï de notre commerce extérieur, développement sans précédent avec tout ce qu'on a vu jusqu'ici et qui nous rend créancier sur la plupart des places étrangères.

On aurait aimé voir le ministre des finances pour mieux faire comprendre la valeur des billets de banque, faire toucher du doigt l'écart qui existe entre le métal et le papier, écart minime, il est vrai, que traduisent les cours des changes et le prix de l'or; mais ce sont de ces détails sur lesquels reposent nos échanges, et dont on paraît résolu à ne jamais entretenir ni le public, ni l'Assemblée, quoique de là seulement dépende la reprise des paiements en espèces.

NOTES FINANCIÈRES. — Le montant des sommes compensées pendant le mois de décembre par la chambre de compensation des banquiers de Paris s'est élevé à 216,558,713 fr.

La Compagnie des chemins de fer Nord-Ouest de Montevideo émet sur les places de Londres et de Paris 30,000 obligations perpétuelles au cours de 194 francs.

La Banque de Prusse a réduit son escompte à 4 1/2 0/0.

BOURSE DE PARIS.—La cherté des reports en liquidation a enrayé le mouvement de hausse que la spéculation prévoyait en janvier. — La marche des cours, en décembre, était assez lourde pour faire craindre ce résultat. L'argent était rare, personne ne l'ignorait, et les banquiers en ont tiré parti. — L'avis du ministre des finances, de mettre en règle les versements en retard sur l'emprunt, obligeait beaucoup de capitalistes à s'exécuter. — On avait trouvé bon de garder les certificats d'emprunt en portefeuille avec le premier versement seul de fait, et il n'était pas probable qu'on les reprît avec la charge de tous les versements effectués; de là des livraisons importantes qui ont pesé sur le marché.

Les banquiers et les établissements de crédit sortant de l'emprunt, les principaux soutiens de la hausse disparaissaient, et les prix actuels engageaient plutôt à réaliser qu'à se charger encore. Il faut être intrépide pour payer 0 60 c. de report afin de rester acheteur fin janvier. Quelle plus-value peut-on espérer sur les cours de fr. 94? Mais, en admettant qu'on le dépasse, ne doit-on pas craindre de détourner les capitaux de placement? Ne seront-ils pas dépaysés par la nouveauté et la cherté des prix? Il sera difficile de les ramener à l'emprunt si on les en détourne, et les autres valeurs de la cote en profiteront. Il ne faut pas suspendre le mouvement des petits capitaux vers l'emprunt et les efforts de la spéculation à la hausse tendent à ce but. La sagesse, en ce moment, serait de laisser le pas au marché au comptant. Le mois de janvier est le mois des coupons, il faut laisser agir l'épargne, et tout dépend des sommes dont elle pourra disposer. — Aussi, on est à l'affût des nouvelles de la province, et on se demande à quel chiffre monte chaque jour les demandes des recettes générales. Au-dessus de fr. 200,000 de rentes par jour, on pourra voir un peu de hausse sans qu'on doive oublier les livraisons passibles que la cherté des reports pourra seule retarder.

Depuis le 1er janvier, sous l'empire de ces diverses impressions, le marché oscille dans de très-étroites limites. Le 5 0/0 varie de 93 fr. 70 c. à 94 fr. 12 c. pour redescendre à fr. 93,75.

Le lendemain de la liquidation, il y a eu un peu de faiblesse sous l'impression fâcheuse des livraisons et du taux des reports: de 93 fr. 90 c. le 5 0/0 fléchissait à 93 fr. 65 c.; mais les jours suivants, le marché se raffermissait, et sans reculer, on s'élevait peu à peu à 94 fr. 12 c. — La crise ministérielle n'a pas fait reculer les cours, on ferme à fr. 93,92.

Les établissements de crédit ont bien résisté, quoique la spéculation ne se porte pas de ce côté.

Les chemins de fer dont les recettes progressent toujours ont été plus favorisés; sur le Lyon on a coté 905 francs.

Le ministre des finances a été autorisé à convertir le montant des subventions, dues en 1874 à diverses compagnies, en quinze annuités, comprenant l'intérêt et l'amortissement; le chiffre de ces subventions est de 9,645,165 francs.

L'augmentation kilométrique de 9 0/0 sur l'Autrichien a réveillé les demandes; on a coté 773 fr. 75 c.

Les recettes du Saragosse, malgré l'état de trouble de l'Espagne, s'améliorent sans cesse, et les cours s'en ressentent; à 265 francs on demande les actions.

CHANGE, PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Les changes sont faibles. Le Paris se relève partout au dehors.

Les variations du Londres sont très-minimes: de 25 fr. 27 fr. 1/2 à 25 fr. 32 c. Le papier long aussi recherché que le papier court.

Le papier sur Vienne est très-demandé.

L'Italien toujours 14 0/0 de perte.

L'or est offert de 1 franc à 1 fr. 50 pour 1,000 de prime les pièces de 20 francs. — Les écus étrangers se cotent 2 pour 1,000 de perte.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	2 JANVIER	9 JANVIER
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10 à ‰ prime	10 à ‰ prime.
Or, (pièces de 20 fr.).	1 ½ à ‰ —	1 à ‰ dº
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12 à ‰ perte.	12 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	1 ½ à ‰ prim	1 ½ à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
dº mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 20 à 25 25	25 20 à 25 25
Banknotes	25 25 à 25 30	25 25 à 25 30
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 12 à . ..	5 12 à .. ..

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	2 JANVIER	9 JANVIER	
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.		
5 %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 210	209 ¼ à 210	et 3 %
	»	court	210 ¼ à 210 ½	209 ½ à 210 ¼	et 3 %
4 ½	Hambourg	long.	123 ¼ à 123 ⅜	123 ¼ à 123 ⅜	et 4 %
	»	court	123 ¼ à 123 3/6	123 ¼ à 123 ⅜	et 4 %
4 ½ %	Berlin....	long.	369 ½ à 370	369 ½ à 370	et 4 %
	»	court	369 ½ à 370	369 ½ à 370	et 4 %
5 %	Francfort.	long.	211 ¼ à 211 ⅜	211 ¼ à 211 ⅜	et 4 %
	»	court	211 à 211 ⅛	211 à 211 ⅛	et 4 %
5 %	Trieste ...	long.	216 à 216 ½	216 à 216 ½	et 4 %
	»	court	213 à 217	218 à 217	et 4 %
5 %	Vienne ...	long.	216 à 216 ½	216 à 216 ½	et 4 %
	»	court	218 à 217	218 à 219	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 524	519 à 520	et 4 %
	»	court	521 à 521	521 à 525	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	515 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	515 à 516	515 à 516	et 4 %
	»	court	518 à 519	518 à 520	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	555 à 556	555 à 556	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	562 ½ à 557 ½	562 ½ à 557 ½	et 4 %
6 ½ %	St-Pétersbourg	long.	332 à 333	332 à 333	et 4 %
	»	court	334 à 335	334 à 335	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.		
4 ½ %	Londres...	longt	25 26 à 25 30	26 25 à 25 30	moins 7 %
	»	cour.	25 27 ½ à 25 32 ½	25 27 ½ à 25 32	moins 6 %
6 %	Belgique..	long.	¼ à ⅜ % p.	¼ à ⅜	moins 5 ½
	»	court	¼ à ⅜	¼ à ⅜	moins 5 ½
5 %	Italie.....	long.	13 ⅞ à 14 ⅛	14 à 14 ¼	moins 5 %
	»	court	13 ⅞ à 14 ½	14 à 14 ¼	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾	½ à ¾	moins 5 %
	»	court	¼ à ½	¼ à ½	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½	15 à 14 ½	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ¼	15 à 14 ¼	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	½ à ⅝	½ à ⅝	moins 5 %
	»	court	½ à ⅝	½ à ⅝	moins 5 %

BOURSE DE VIENNE.

	2 JANVIER	9 JANVIER
Métalliques papier.................	69 35	69 55
dº monnaie..................	74 ..	74 40
Crédit autrichien	236 ..	239 25
Chemins de fer autrichiens	339 ..	340 ..
Change sur Londres { demande	111 20	113 10
Change sur Londres { offre	113 20	113 26
Change sur Paris { demande..........	44 65	44 70
Change sur Paris { offre....	44 70	44 75
Lots..............................	103 50	104 75
Napoléon..........................	9 05	9 01

Nous apprenons que la maison de banque L. SÉE FILS ET Ce doit émettre incessamment un emprunt de 3,414 obligations 5 0/0 de 1,000 francs du département de l'Eure.

L'émission aura lieu au cours de 950 francs: les obligations de l'Eure seront cotées à la Bourse de Paris. Elles jouissent de deux tirages semestriels; le remboursement des titres sortis et le paiement des coupons s'effectueront, nets d'impôts présents et futurs, à Paris et à Evreux. Ces conditions ont fait le succès de l'Emprunt du Calvados de 1872.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 3 AU 9 JANVIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	SAMEDI 3	VENDREDI 9
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 57 1/2	58 60
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	84 50	84 25
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 70 fr. 50 payés, jouis. 16 novembre 1873. Emission 84 fr. 50	93 77 1/2	93 92 1/2
RENTES Françaises — d° tout payé, jouissance 16 novembre 1873	93 75	93 87 1/2
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et C°**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	512 ..	517 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr	440 ..	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	380 ..	380 .
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	17 ..	18 1/2
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 1/2	15 1/2
d° - Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance juillet 1873	440 ..	440 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	105 ..	106 ..
d° 5,20, 1864, do d° d°	105 ..	106 1/4
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 1/4	106 ..
Italien 5 % tout payé, jouissance juillet 1873	62 ..	60 20
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance juillet 1873	76 25	63 25
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873	98 7/8	100 ..
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873	46 20	46 50
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873	325 ..	310 ..
d° 1863. d° d° d°	340 ..	327 50
d° 1865. d° d° d°	330 ..	315 ..
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	294 ..	287 50
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	218 75	210 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	3	9
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	216 ..	214 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	425 ..	425 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	446 ..	445 ..
753.623	400	1901	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	291 25	294 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet.	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	255 50	247 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	64 ..	61 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	82 ..	78 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 25	93 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	82 ..	82 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	265 ..	270 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet.	......	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	65 ..	65 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet.	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	102 ..	102 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet.	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	465 ..	445 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet.	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	83 3/4	83 3/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	32 50	35 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	212 ..	216 ..
246.982	500	1907	6 %	avril-octobre	......	**Bons ottomans** 1873. Série	502 50	502 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre.	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	60 1/4	60 ..
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre.	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	406 25	406 25
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	402 50	406 25
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	33 ..	33 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	506 25	508 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	506 25	510 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	510 ..	512 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	512 50	515 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	514 ..	514 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet.	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	487 50	487 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	SAMEDI 3	VENDREDI 9
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet 1873	175 25	**Banque de France**	4175 ..	4200 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1077 50	1065 ..
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	480 ..	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	270 ..	275 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	817 50	812 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	465 .	463 75
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	643 75	650 ..
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	650 ..	652 50
80.000.090	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	320 ..	318 75
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	552 50	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	418 75	420 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	537 50	532 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	395 .	395 ..
50.000.000	3.900.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	513 75	507 50
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	**id. française et Italienne**	440 ..	440 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	442 50	440 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	597 50	570 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	548 75	559 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	350 ..	342 50
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	355 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	135 ..	135 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	SAMEDI 3	VENDREDI 9
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	350 ..	357 50
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	492 50	500 ..
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	892 50	905 ..
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr. p. 1872	juillet 1873	**Midi**	613 75	592 50
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1038 75	1025 ..
4002	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	833 75	845 ..
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	523 75	525 ..
123	....	99	24 000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch Autriche**	771 25	757 50
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	227 ..	232 50
4913	...	90	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	371 25	368 75
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	430 ..	430 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	73 ..	75 ..
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	55 ..	57 ..
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	163 75	162 50
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	66 25	65 ..
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	251 25	257 50
....	100	98	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à **Rome**, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 17 JANVIER 1874. NUMÉRO 3.

SOMMAIRE.

AVIS. — *Nos abonnés recevront prochainement la table analytique des matières traitées par l'*Economiste Français *en 1873.*

PARTIE ÉCONOMIQUE

LE BUDGET DE 1875 ET LA PROGRESSION DES BUDGETS EN FRANCE.

Dans un de nos derniers articles sur *les nouvelles perspectives budgétaires de la France*, nous annoncions que le point culminant de nos dépenses publiques n'était pas atteint, et qu'il fallait nous attendre à une assez forte augmentation pour les années 1875 et les suivantes. L'événement devait confirmer presque immédiatement nos affirmations.

L'honorable M. Magne vient de déposer le budget de 1875. Nous le félicitons de cette hâte. Jusqu'ici, nos lois de finances ont été discutées au pied levé et avec emportement. Nous allons enfin avoir du répit pour prendre haleine et agir avec réflexion. Le budget de 1875 est malheureusement, mais nécessairement, plus gros que son prédécesseur. Il s'élève, en dépenses, au chiffre de 2,569,163,624 francs, sans compter les dépenses départementales et spéciales ; c'est 36 millions et demi de plus que les crédits accordés pour 1874. Les recettes sont évaluées à 2,573,525,624 francs; ce qui laisserait un excédant des recettes de 4,362,000 fr. Mais il ne faut pas oublier qu'une partie de ces recettes est encore à l'état de conjectures, puisque les voies et moyens du budget de 1875 doivent comprendre des impôts qui ne sont pas encore votés.

Chaque fois que nous voyons se présenter à nous un budget nouveau, nous nous sentons une pénible émotion devant l'obésité toujours croissante de ce personnage. Jetons les yeux en arrière; comparons un peu nos budgets depuis la guerre; nous allons voir leurs proportions s'enfler rapidement d'une année à l'autre. L'exercice 1871 ne compte pas, ayant été une année de guerre. La comparaison ne peut donc porter que sur 1872, 1873, 1874, 1875. Nous avons sous les yeux les trois premiers de ces budgets et l'analyse du quatrième. Voici les chiffres qu'ils contiennent :

Dépenses :

Crédits accordés en 1872........Fr.	2.334.759.208
— — 1873..........	2.384.739.894
Crédits demandés, pour 1874, par M. Say (budget primitif)..........	2.523.456.412

Crédits demandés, pour 1874, par M. Magne (budget rectifié).... Fr.	2.542.612.199
Crédits demandés pour 1875........	2.569.163.624
Excédant des dépenses de 1873 sur celles de 1872 (en chiffres ronds)..	50 millions.
Excédant des dépenses de 1874 sur celles de 1873	138 1/2
Excédant des dépenses de 1875 sur celles de 1874 (projet de M. Say)..	46
Excédant des dépenses de 1875 sur celles de 1874 (projet de M. Magne).	26 1/2

Relativement enfin aux crédits, non plus demandés par M. Magne, mais votés par la Chambre le 29 décembre dernier pour l'exercice 1874, le projet de budget de 1875 contient une augmentation de 36 millions 1/2. En définitive depuis le premier budget qui a suivi la guerre, celui de 1872, les dépenses se trouvent accrues de 234 millions et demi. Il est vrai de dire qu'une partie de cet accroissement est plus apparente que réelle, par suite de la défectueuse habitude, quand on contracte un emprunt, de ne pas en inscrire immédiatement les arrérages au budget de l'exercice courant, mais de les imputer pendant un an ou dix-huit mois sur un supplément à l'emprunt, qui se trouve ainsi grossi d'autant. Nous entrerons un autre jour dans les détails de ces augmentations de crédits.

Voici maintenantlaprogression des évaluations des recettes, c'est-à-dire des impôts demandés.

Evaluations adoptées pour 1872..Fr.	2.344.795.959
— — — 1873.....	2.467.470.630
— proposées pour 1874.....	2.526.866.299
— — — 1875.....	2.573.525.624

On voit que depuis le premier budget qui a suivi la guerre, celui de 1872, les voies et moyens applicables aux dépenses générales de l'État se seront bientôt accrus de 230 millions de francs environ.

Quoique toutes ces augmentations aient été faciles à prévoir, elles ne laissent pas que de jeter dans l'esprit une certaine inquiétude. Il est, en effet, très-probable que le budget de 1876 et surtout celui de 1877 dépasseront encore d'une cinquantaine de millions au moins le budget de 1875, car le compte de liquidation, ainsi que nous l'avons démontré dans un précédent article, ne fournira qu'une somme assez insignifiante au budget de 1876 et sera complétement épuisé avant l'ouverture de l'exercice 1877.

Il faut, sans doute, s'armer de philosophie et de résignation vis-à-vis de ce développement incessant de nos dépenses. Il est, cependant, utile de se demander si l'on ne devrait pas faire des efforts plus énergiques, en une semblable situation, pour pratiquer quelques économies. Jadis, M. Thiers disait qu'on pourrait peut-être en faire pour une centaine de millions, en y mettant beaucoup d'application et de rigueur. Nous ne sachions pas qu'on en ait fait jusqu'ici pour plus d'une dizaine de millions, si l'on considère les économies réelles, et non pas les simples transferts de dépenses d'un chapitre du budget à un autre, ou du budget au compte de liquidation.

Nous savons qu'il y a des raisons naturelles pour que les budgets des Etats, de même que ceux des particuliers, prennent avec les années des proportions plus grandes. L'augmentation du prix des choses et des salaires, puis les progrès mêmes de la civilisation qui exigent une dotation considérable pour des services nouveaux ou jusque-là négligés, sont les principales causes de cette croissance des budgets. Mais cette tendance naturelle au développement incessant des dépenses ne doit être qu'un motif de plus à pratiquer toutes les économies qui sont compatibles avec une bonne administration.

Quand on suit de près la marche de nos finances, non-seulement depuis la guerre, mais depuis 1815, il est malaisé de réprimer une certaine émotion devant ces chiffres perpétuellement grossissants.

Le premier budget régulier de la Restauration est celui de 1819; les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, y sont de 896 millions de francs. Huit ans après, en 1824, nous nous trouvons en présence d'un budget de 986 millions; c'est 90 millions de plus, soit un accroissement de dépenses de 11 millions par année en moyenne. En 1829, dernier exercice de la Restauration, nous voyons une dépense de 1 milliard 15 millions de francs en chiffres ronds : ce n'est plus qu'un accroissement de dépenses de 6 millions par année.

La première année normale du règne de Louis-Philippe est l'année 1832, qui nous offre un budget de 1 milliard 174 millions. Pendant les années qui suivent jusqu'en 1839, la gestion des finances est excellente; les dépenses sont modérées; elles restent au-dessous de ce qu'elles avaient été en 1832. Mais la funeste année 1840 vient modifier cette situation ; les dépenses montent alors à 1,363 millions ; c'est une augmentation de près de 20 0/0 depuis le commencement du règne. Depuis lors, malheureusement, les demandes de crédits grossissent chaque année dans de formidables proportions ; en 1847, dernière année de la monarchie constitutionnelle, elles atteignaient 1,629 millions de francs : c'est une augmentation de 80 0/0 relativement à 1819, et de 40 0/0 relativement à 1832.

Le premier budget de l'empire, celui de 1853, se présente à nous avec des dépenses ordinaires et extraordinaires de 1,547 millions de francs : c'était là une amélioration par rapport à la dernière année du règne de Louis-Philippe. Mais bientôt la croissance des budgets recommence : en 1860, nous voyons le chiffre des dépenses totales atteindre 2,084 millions de francs, et en 1866, le chiffre correspondant s'élève à 2,203 millions de francs. Il est vrai que dans ces totaux des budgets de 1860 et 1866 sont compris, pour chacune de ces années, plus de 100 millions de travaux publics extraordinaires et de 250 millions de dépenses départementales.

Enfin, en 1875, nous allons avoir affaire à un budget (1) de 2,930 millions de francs en y comprenant les dépenses départementales. Ainsi, depuis 1816, les dépenses de la France sont montées de 896 millions à 2,930 millions. C'est triplé en moins de soixante ans. Il est certain que la richesse publique est loin de s'être accrue dans cette proportion.

Nous savons qu'il ne faut pas se laisser aller au découragement, que les ressources du pays sont grandes, sans pourtant être infinies; que le budget de 1875, si gros qu'il soit, pourra être équilibré. Mais il est temps de se préoccuper sérieusement du débordement des dépenses, quoique la France puisse encore y faire face.

On nous dit que M. Magne compte, pour équilibrer le budget de 1875, sur tous les impôts qu'il a demandés pour l'exercice 1874, et sur le produit de 10 centimes additionnels qu'il se décide à proposer sur les trois premières contributions directes. Nous espérons bien, quant à nous, que plusieurs des impôts réclamés par M. Magne, ceux sur la petite vitesse, sur les chèques et sur les effets de commerce, seront définitivement repoussés par la Chambre. Mais on peut facilement suppléer à ces lacunes; nous souhaitons que l'Assemblée vote un nouveau décime sur le sel, au lieu du demi-décime que demandait M. Magne. Nous félicitons la commission du budget d'avoir adopté une légère augmentation des droits de succession en ligne directe, ce qui procurera 15 millions. Nous ne désespérons pas de voir voter la révision des évaluations cadastrales, ce qui produirait une cinquantaine de millions. Par ces moyens et quelques économies, on nous donnera un équilibre stable, qui ne sera pas

(1) Les dépenses départementales et spéciales seront de 360 millions de francs en 1875 : ces 360 millions viennent s'ajouter aux 2 milliards 569 millions de francs que réclame l'État pour ses propres services.

dû à des taxes désastreuses. Alors, qu'on laisse le pays respirer, qu'on lui accorde quelques années de sécurité, on verra les plus-values d'impôts reparaître et atteindre, sans doute, un chiffre de 50 à 60 millions, par année ; ce qui permettra une dotation plus abondante des utiles services de l'instruction et des travaux publics, et même la suppression prochaine de quelques-unes des taxes les plus gênantes pour la production.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA MARINE MARCHANDE.

LES CÔTES ET LES PORTS.

Nous avons déjà vu, en étudiant les principales questions soumises en ce moment à l'examen de la commission supérieure de la marine marchande, que l'Etat pouvait puissamment améliorer la situation des constructions navales, de l'armement et de la navigation au long cours, soit en établissant l'hypothèque maritime, soit en modifiant l'organisation du corps consulaire, soit en soumettant les capitaines à des règlements nouveaux et à une juridiction moins sommaire.

Nous sommes loin d'avoir épuisé le chapitre des services que le gouvernement peut rendre à la marine. Il en est un, d'une importance capitale, dont nous n'avons pas parlé : le développement des travaux publics.

Les grands travaux, réclamés par la marine marchande, sont de deux sortes : ceux qui ont pour but l'amélioration des côtes et des ports, et ceux qui sont destinés à mettre facilement et rapidement les ports en communication directe avec les grands centres de commerce, d'industrie ou de production.

Nous nous occuperons aujourd'hui des côtes et des ports, nous réservant d'étudier ultérieurement l'amélioration des routes, des chemins de fer, des canaux et des voies fluviales.

Avant de demander des travaux nouveaux, il est juste de commencer par dire ceux qui ont été déjà exécutés et ceux qui sont en cours d'exécution. C'est ce que nous allons faire à l'aide des documents officiels les plus récents.

Les ports de commerce de la France sont au nombre de 218 : on en compte 62 sur la Manche ; 103 sur l'Océan, et 53 sur le littoral de la Méditerranée.

La première station importante que l'on rencontre en partant de la frontière belge, c'est Dunkerque.

Le mouvement maritime de ce port s'est chiffré, en 1872, par 1,800 navires et 355,511 tonneaux à l'entrée. Le 14 juillet 1861, une somme de 15 millions a été votée pour la construction d'un nouveau bassin à flot et d'une forme de radoub, et pour le déplacement des fronts à la mer des fortifications. C'est à peine si la moitié de ces travaux est exécutée aujourd'hui.

Gravelines, perdue à l'extrémité de son chenal, resserrée dans sa triple enceinte de remparts, a vu remplacer l'ancienne écluse de Vauban qui s'était rompue. En outre on a commencé, en 1867, deux jetées de charpentes, longues de 383 mètres, à l'ouest du chenal. Ces ouvrages avancent rapidement.

Il y a beaucoup de choses à faire à Calais, si l'on veut utiliser sa position géographique à proximité de la côte anglaise. Nous en reparlerons plus loin.

Des décrets des 27 décembre 1858, 25 août 1861 et 20 août 1870 ont attribué 8,360,000 francs à l'amélioration du port de Boulogne, qui reçoit annuellement plus de 1,500 navires jaugeant 320,000 tonneaux. On y construit un second bassin à flot et un port d'échouage, et l'on augmente la puissance des chasses qui maintiennent un niveau artificiel dans le port en ménageant les eaux de la Liane.

A Dieppe, on creuse le chenal, on déplace les chantiers de construction, on met le bassin Duquesne et la Retenue en communication.

Malgré tous les travaux que nous venons d'énumérer, la région comprise entre la Seine et la frontière belge est défectueuse à tous égards. Il n'y a pas sur toute la côte un seul abri ouvert par tous les temps aux navires en détresse. L'heure de la marée manquée, les bâtiments sont forcés de rester au large, et il n'est pas rare, dans ce passage de la Manche où les tempêtes sont si fréquentes, d'en voir périr en vue même du port.

Au Havre commence une région meilleure. Le second port français, dans l'ordre d'importance chiffrée, reçoit chaque année près de 2,500 navires jaugeant plus d'un million de tonneaux. Les sommes, allouées pour les travaux du Havre, depuis quarante ans, dépassent 60 millions. On a vu disparaître la vieille tour de François Ier, qui bouchait l'entrée du chenal et que les amateurs du pittoresque ont seuls pu regretter ; on a modifié l'écluse de la citadelle, établi un bassin à flot de 6 hectares de superficie, trois formes de radoub et deux écluses de chasse. Il y a maintenant au Havre 66 hectares d'eau abritée, et environ 9 kilomètres de quais.

Nous n'insisterons pas sur les décrets de 1860 et de 1865, qui ont doté Trouville d'un bassin à flot et prolongé la jetée ouest ; mais nous ne pouvons passer sous silence les travaux exécutés pour faciliter l'entrée du port de Rouen. L'amélioration de la basse Seine est maintenant un fait accompli. Rouen, qui ne recevait, il y a trente ans, que des navires de 300 à 400 tonneaux, est maintenant accessible à des bâtiments d'un tonnage élevé. Lors de son voyage sur les côtes de France, en octobre 1873, M. Deseilligny, alors ministre des travaux publics, en a visité un qui jaugeait 1,300 tonneaux. L'économie annuelle réalisée pour l'industrie et le commerce de Rouen, par l'abaissement des frets, est évaluée à plusieurs millions. En même temps, les prairies reconquises par les endiguements ont créé une plus-value de 13,000,000 de francs. Les travaux exécutés ne dépassent pas beaucoup cette somme.

A Honfleur, à Caen, à Cherbourg, il ne se fait en ce moment rien d'important ; mais à Saint-Malo et à Saint-Servan on travaille à transformer les ports d'échouage en bassin à flot.

Brest dispose d'une somme de 16 millions pour la construction d'un port de commerce dans l'anse de Porstrein. On continue aussi, au milieu des difficultés les plus grandes, l'élévation du phare d'Ar-Mein, qui indiquera aux navires la terrible chaussée de Sein.

A Saint-Nazaire, on construit un nouveau bassin à flot dans l'anse de Penhoët. La dépense totale est évaluée à 18 millions.

Bordeaux, le troisième port de France, a un mouvement de navigation qui se chiffrait par 1,458 navires et 510,700 tonneaux, en 1872. Le 27 juillet 1867, un décret a affecté 12 millions 1/2 à la construction d'un bassin à flot de 10 hectares. La chambre de commerce de Bordeaux contracta alors un emprunt de 10 millions dont le produit, avancé au Trésor, permet de pousser activement ces travaux. Elle vient encore de demander l'autorisation d'avancer à l'Etat une somme de 4,500,000 francs, destinée à la construction d'un bassin à flot qui coûtera 2 millions 1/2, et à l'établissement d'une forme de radoub estimée 2 millions. Bordeaux possède actuellement 1,010 mètres de quais et 3,000 mètres de cales inclinées.

De la pointe de Graves à l'embouchure de l'Adour, la situation de la côte est aussi défavorable que dans la Manche. Le sable a envahi les ports du cap Breton, de Mimizan et du Vieux-Boucan. Il n'y a pas de refuge assuré aux navires surpris par le gros temps dans le golfe de Gascogne. Nous devons, cependant, signaler le môle isolé que l'on élève à Saint-Jean-de-Luz pour abriter la rade.

Le troisième point défectueux de la côte française, c'est la partie située entre l'embouchure du Rhône et

le port de Cette, y compris ce port qui n'a pas une profondeur en rapport avec l'importance de son mouvement maritime. On prolonge le canal maritime jusqu'à la gare du chemin de fer.

Quant à Marseille, on lui a donné, depuis 1859, un nouveau bassin, un nouvel avant-port et des formes de radoub. Actuellement, la surface d'eau abritée est de 138 hectares dont 90 sont entourés de 9 kilomètres de quais. Marseille reçoit, tous les ans, plus de 5,000 navires dont le tonnage atteint environ 1,700,000 tonneaux.

Pour terminer cette revue rapide, ajoutons qu'une somme de 13 millions a été dépensée pour agrandir les ports de Nice, de Menton et de Bastia.

Voilà ce que l'on a fait et ce que l'on est en train de faire. Voyons maintenant les travaux qu'il faudrait encore exécuter pour que la situation géographique de la France, si favorable au point de vue maritime, pût être convenablement exploitée.

Les trois points défectueux, nous les avons signalés plus haut : ce sont les régions comprises : 1° entre Marseille et Cette; 2° entre la pointe de Grave et l'Adour; 3° entre la Seine et la frontière belge.

Sur la côte qui s'étend du Rhône à Cette et sur celle qui va de l'Adour à la Gironde, il serait urgent, nous ne dirons pas de créer des ports considérables, mais au moins d'établir des refuges. Autant il peut être difficile de faire un grand port, autant il est en général facile et peu coûteux de créer un abri. Que les chambres de commerce, directement intéressées à cette amélioration, imitent l'exemple de la chambre de Bordeaux et fassent des avances au Trésor; et, bientôt, nous verrons diminuer les sinistres trop fréquents dans ces parages.

En ce qui concerne les côtes de la Manche, la question présente un intérêt plus capital.

Napoléon Ier, qui a fait le port d'Anvers alors que la Belgique lui appartenait, avait compris la nécessité, pour la France, non-seulement d'avoir un refuge dans le Nord, mais surtout d'assurer à notre pays le transit des produits américains destinés au continent. Les modifications successives de la carte politique de l'Europe nous ont privés depuis du bénéfice de cette grande œuvre, mais nous ne devons pas oublier la pensée toute nationale qui l'avait dictée.

L'idée de Napoléon Ier a été reprise plusieurs fois. D'abord on jeta les yeux sur le Havre et il fut un moment question d'établir, en face de la ville de François Ier, une rade immense. Ce projet, abandonné, a fait place à un autre qui consiste à créer une rade militaire et commerciale à Andresselles, au sud du cap Gris-Nez.

Un projet de loi, déjà prêt, doit être soumis prochainement à l'Assemblée nationale à ce sujet. En même temps on présentera un projet d'établissement, à l'ouest de Calais, d'une gare maritime ouverte, à toute heure, aux navires porte-trains qui feront le transport des voyageurs, des marchandises et des correspondances entre l'Angleterre et la France, et un projet de création d'un second port, en eau profonde, au sud-ouest de Boulogne.

Nous ne voulons pas entrer ici dans la discussion des protestations de Calais et de Boulogne, qui craignent que l'établissement d'un port de premier ordre à Andresselles ne nuise à leur prospérité actuelle. Nous pourrions cependant essayer de démontrer que le voisinage d'un port assez vaste et assez bien outillé pour attirer à lui une grande clientèle maritime peut être plutôt un auxiliaire qu'un rival pour ces deux ports auxquels les projets à l'étude attribuent des agrandissements sérieux. Nous préférons nous placer à un point de vue plus élevé et rechercher ce qu'exige l'intérêt général.

La création d'un grand port, garni d'un matériel de premier ordre, ayant plus de 15 mètres de profondeur, accessible, en tout temps, dans une mer trop souvent tourmentée, alimentant et desservant la région de la France la plus riche par ses produits naturels et fabriqués, sera, croyons-nous, un véritable bienfait pour la marine. La majorité des hommes de mer pensent comme nous à ce sujet. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on se plaint du peu d'empressement apporté à améliorer notre côte Nord. Bien souvent on a comparé l'inaction de la France et l'activité de l'Angleterre, qui a dépensé 125 millions à Douvres, 29 millions à Portland, 8 millions à Jersey, 50 millions à Holyhead, 40 millions à Plymouth et 5 millions à Harwich pour assurer des abris à ses navires de commerce et de guerre sur sa côte méridionale.

Cette fois, le gouvernement semble être entré franchement dans la voie des améliorations. Il est certain aujourd'hui qu'il approuve la création de la gare maritime de Calais, du second port de Boulogne et du port d'Andresselles. N'allons pas diminuer ce beau zèle par des protestations. Applaudissons-nous plutôt si, comme tout le fait espérer, nos côtes de la Manche sont dotées de l'outillage projeté, car la marine, l'industrie, le commerce, l'agriculture en profiteront dans une large part, en même temps que notre transit pourra se développer magnifiquement.

Ed. Morel.

L'INDUSTRIE EN AUTRICHE-HONGRIE.

I

L'industrie autrichienne a fait, depuis les vingt dernières années, des progrès extraordinaires, comme va le montrer le résumé suivant, présentant l'état actuel de ses différentes branches.

La population ouvrière de l'Autriche-Hongrie, d'après les derniers recensements et les chiffres fournis par la *Statistik des Oesterreichisch-Ungarischen Kaiserstaates* de Schmitt, comprend, outre les travailleurs occupés dans les mines et fonderies, 2,920,280 personnes, savoir :

INDUSTRIES.	AUTRICHE.	HONGRIE.	MONARCHIE austro-hongroise.
Construction et arts industriels...	235.510	62.603	298.113
Travail des métaux, de la pierre et du bois..................	505.792	171.998	677.790
Produits chimiques, alimentaires et manufactures de tabacs.....	248.000	82.185	330.185
Fabrication des tissus............	797.398	93.553	890.951
Industries du cuir, du papier et autres	486.686	236.555	723.241
Totaux.....	2.273.386	646.894 (1)	2.920.280

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux individus occupés dans l'industrie et les manufactures, sans compter ceux qui travaillent chez eux, et un nombre à peu près égal de travailleurs adonnés à l'agriculture. Aussi est-il permis de dire que la population industrielle de la monarchie austro-hongroise s'élève au moins à 7 millions de personnes.

MÉTALLURGIE.

Le Fer. — L'industrie du fer a eu à lutter, en Autriche, contre d'énormes difficultés, car elle est en grande partie fixée dans des localités peu favorables à la production. Les riches gisements de minerais de la Styrie, de la Carinthie, de la Hongrie et de la Transylvanie n'ont, dans leur voisinage, que peu ou point de houillères qui puissent être utilisées pour l'exploitation métallurgique ; l'on y manque de moyens de communication suffisants, principalement de voies ferrées (2), pour apporter d'une grande distance

(1) D'après les registres de l'impôt sur le revenu communiqués par le ministre des finances de Hongrie pour l'enquête sur les impôts, il y avait en 1868, dans le royaume, 74,342 industriels sans collaborateurs, 26,623 avec 2 ouvriers, 3,653 avec 4 ouvriers, 914 avec 6 ouvriers, et 2,285 avec plus de 6 ouvriers, en tout 108,817 industriels aidés d'environ 122,700 ouvriers, outre 15,983 entrepreneurs d'amusements et restaurateurs.

(2) L'activité extraordinaire imprimée à la construction de nouvelles routes fera, dans un temps peu éloigné, disparaître plus ou moins complétement ces inconvénients.

le combustible, et encore les frais de transport sur les chemins existants sont-ils très-élevés. Aussi l'industrie de la fonte doit-elle, dans la plupart de ses opérations, employer le charbon de bois, ce qui fait qu'elle ne peut produire qu'à des prix assez hauts, et que ses produits communs ne peuvent soutenir la concurrence avec ceux de l'étranger ; les fers en barres de l'Angleterre et de la Belgique doivent, au contraire, leur situation sur la place à leur bon marché extraordinaire. Par contre, l'acier autrichien jouit depuis longtemps d'une réputation méritée, et les usines de l'intérieur continuent à en expédier jusque dans le Levant, dans le Zollverein, la Suisse, la France et l'Angleterre. La production des rails est actuellement fort importante en Moravie, en Carinthie et en Styrie. L'acier de cémentation a trouvé jusqu'ici son emploi à l'intérieur du pays, et l'acier Bessemer y a un bel avenir ; sa production se développe dans la Styrie, la basse Autriche et la Carinthie.

La Quincaillerie. — Cette branche d'industrie, une des plus importantes du pays, est principalement exercée dans les Alpes, où de nombreux moteurs hydrauliques favorisent son développement, ainsi qu'en Bohême. Waidhofen, sur l'Ybbs, Vienne, la ville de Steyr avec ses environs constituent le centre de cette industrie ; c'est à Steyr et à Waidhofen que la fabrication des faux, des faucilles et des hache-pailles a atteint son plus haut degré de perfectionnement, parce que non-seulement l'on emploie dans ces localités des matières premières excellentes, mais aussi qu'on y observe rigoureusement les principes si féconds de la division du travail. Les coffres-forts et les armoires à l'épreuve du feu que l'on construit à Vienne jouissent d'une réputation universelle ; à Prague et à Pesth, l'on fait aussi cet article. L'industrie du fil de fer est restée en arrière en Autriche, et pourtant ses produits en ce genre sont l'objet d'une certaine exportation. La production des clous croît en importance, au fur et à mesure que le travail à la main, devenu plus cher, cède le pas au travail à la machine. La chaudronnerie a pris un développement considérable dans la basse Autriche. La fabrication des armes est exercée à Steyr sur une vaste échelle par une Société par actions, et la lampisterie de Vienne jouit d'une vogue bien méritée. La fabrication des outils en Autriche est ancienne et renommée, et l'Autriche centrale en particulier fournit des outils agricoles estimés et solides, surtout des socs de charrue.

La construction des machines a, dans ces derniers temps, fait de grands progrès, mais ne suffit pourtant pas encore aux besoins intérieurs ; aussi les produits anglais et américains trouvent-ils encore dans la monarchie des débouchés avantageux. Les principaux centres de cette branche d'industrie sont Vienne, Wiener-Neustadt, Prague, Brünn, Pesth et Trieste, où sont aussi installés plusieurs vastes établissements pour la construction des wagons. Les voitures de luxe sont fabriquées principalement à Vienne et à Gratz, et s'exportent en quantités considérables vers les Principautés danubiennes et même plus loin vers l'Orient. Les navires construits sur les chantiers autrichiens, surtout à Trieste, Pola et Fiume, jouissent à l'étranger, à cause de leurs excellents matériaux et de leur solidité, d'une réputation méritée. La construction des machines à coudre, aujourd'hui généralement répandues, a pris aussi à Vienne un sérieux développement et commence à lutter contre l'active importation des produits américains. Les machines agricoles, auxquelles la Hongrie, particulièrement, offre d'excellents débouchés, se fabriquent à Vienne, à Wiener-Neustadt, Prague et Brünn, mais la plus grande partie s'importe encore d'Angleterre, de l'Allemagne du Nord et de l'Amérique.

Industries relatives aux autres métaux. — Le travail du cuivre, du plomb, de l'étain est encore entre les mains de la petite industrie ; il en est de même pour la fabrication des objets d'or et d'argent, pour lesquels il n'y a que quelques établissements isolés à Vienne. Pour cette dernière industrie, comme particulièrement pour celle des bronzes, qui a atteint à Vienne un haut degré de développement, l'on a cherché par de grands efforts à entretenir le goût et la culture artistique chez les ouvriers, spécialement par la création du Musée de l'art industriel et de l'Ecole y annexée, qui ont eu le plus grand succès. Les lustres, les candélabres, les articles de décoration, les ornements d'église, les bijoux et les ustensiles de bronze forment une branche toute spéciale de l'industrie viennoise, et on les a vus obtenir dans les expositions universelles des mentions et des distinctions des plus flatteuses. Il en est de même pour les imitations d'argent et le plaqué.

Instruments de musique et matériel des sciences. — La fabrication des pianos de Vienne peut soutenir toute concurrence au point de vue des prix et de la qualité, et trouve des débouchés dans tous les pays, même au delà des mers (en 1870, le chiffre des exportations se montait à 636, celui des importations à 157). La production des instruments à cordes et à vent a son principal siége à Vienne et à Prague, puis ensuite à Königgrätz et dans l'Erzgebirge (Graslitz et Schönbach). Ce sont des instruments fabriqués à Vienne et en Bohême qu'emploient les musiques militaires en Angleterre, en Russie et au Brésil. Les guitares se fabriquent à Vienne et s'expédient en grand nombre. Il s'y fait aussi des instruments de mathématiques et de chirurgie ; ces derniers trouvent d'excellents débouchés en Allemagne, en Angleterre, en Suède et ailleurs, ainsi que les instruments d'optique, à la construction desquels sont consacrés des établissements considérables, où l'on s'occupe plutôt de la monture ; les verres sont en grande partie tirés de l'étranger. L'horlogerie se borne aux pendules et aux grosses pièces ; la colonie d'horlogers établie à Karlstein et dans les environs, dans la basse Autriche, n'a pu, malgré des efforts persévérants, parvenir à prospérer. Les montres sont pour la plus grande partie importées de l'étranger.

Le mouvement commercial, au point de vue de l'industrie des métaux et des travaux qui s'y rattachent, présentait dans ces derniers temps les résultats suivants :

ARTICLES.	IMPORTATION.			EXPORTATION.		
	1868.	1869.	1870.	1868.	1869.	1870.
Quint. de douanes (1)						
Fers en barres......	293.602	574.641	435.595	88.137	94.370	79.815
Rails...............	1.084.375	2.298.432	2.336.260	812	1.872	1.165
Acier...............	12.739	18.725	16.978	63.235	72.201	70.910
Tôle et plaques de fer	100.626	118.294	111.283	41.256	22.195	21.640
Fil de fer et d'acier.	53.449	47.904	49.559	26.117	33.288	19.947
Machines...........	358.219	472.210	469.656	54.132	31.053	31.437
Pièces.						
Voitures et traîneaux	338	565	2.106	2.960	3.959	4.643
Tonneaux.						
Navires.............	84	2.251	2.116	104.078	176.839	251.648
Quintaux de douanes						
Fonte...............	56.042	217.400	157.907	59.118	58.944	28.935
Fers très-communs..	113.335	490.565	589.097	68.254	73.359	66.437
Fers ordinaires.....	22.143	25.275	23.369	30.306	105.039	89.089
Petits objets en fer et armes.........	12.956	19.776	15.813	19.743	25.703	28.405
Objets d'autres métaux communs....	5.042	9.802	8.591	13.660	17.604	14.268
Instruments de musique.............	1.642	1.782	2.108	6.778	7.086	5.940
Instruments des sciences..........	2.014	3.482	3.775	2.644	3.404	2.856
Quincaillerie de métaux précieux....	573	207	191	250	245	194
Quincaillerie de métaux non précieux.	305	522	408	161	434	236
Montres...	39	196	213	11	17	9
Autre horlogerie....	56	140	67	144	74	206

POTERIE.

L'importance des riches gisements de terre à porcelaine et l'excellent lignite qu'on y trouve ont porté l'industrie de la porcelaine, surtout dans le nord-ouest de la Bohême, à un haut degré de prospérité. Dans les environs de Carlsbad, il y a 13 fabriques de porcelaine, et 21 dans tout l'empire (Bohême, Hongrie, Salzbourg) ; non-seulement elles pourvoient aux besoins du pays, mais encore elles exportent à l'étranger des quantités considérables de produits. La vaisselle de grès se fabrique pour la plus grande partie en Bohême, puis dans la Moravie et la haute Autriche.

Les terres cuites, surtout celles qui sont devenues si en vogue dans ces derniers temps pour la décoration des habitations, se fabriquent dans les environs de Vienne ; les poteries ordinaires sont fournies un peu partout par la petite industrie ; seulement, les tubes à drainage et les fourneaux se font dans des usines. La fièvre des constructions qui règne aujourd'hui en Autriche a donné une importance extraordinaire à la fabrication des briques, et les grands établissements de Vienne et de Pesth peuvent à peine, malgré des prodiges d'activité et le travail de milliers d'ouvriers, répondre aux demandes considérables qui leur sont faites.

VERRERIE.

Cette ancienne branche d'industrie de l'Autriche a atteint

(1) Quintal de douanes (Zoll-Centner), — 50 kilog.

maintenant un haut degré de splendeur; depuis la substitution du charbon au bois comme combustible, substitution accomplie aujourd'hui presque entièrement, elle se trouve en mesure de lutter avantageusement de bon marché avec la verrerie belge et anglaise, qui avait commencé à envahir victorieusement le marché. En 1865, on comptait dans toute la monarchie 211 verreries, qui, avec 267 fours et 2,205 creusets, produisaient environ 700,000 quintaux (de 56 kil.) de verre brut dont à peu près un tiers demande à subir des façons complémentaires. Le travail du verre brut se fait dans la Bohême, dont le cristal surpasse les produits anglais et belges en dureté et en poli, et où par des efforts variés, particulièrement par la création d'excellentes écoles de dessin, dans lesquelles on cultive les dispositions artistiques des ouvriers, on est arrivé à donner aux produits les formes les plus élégantes et le cachet du goût le plus remarquable. Le verre creux se fait dans les environs de Haida, et, dans ces derniers temps, la fabrication des perles de verre et de la verroterie a pris un essor extraordinaire dans les alentours de Gablenz. La fabrication des glaces dans la Bohême occidentale est en bonne voie, et ne tardera pas à marcher sur le même rang que celle de la France et du Zollverein. Les verreries établies dans les provinces, principalement en Hongrie, en Styrie, dans la basse Autriche, travaillent surtout le verre, pour les besoins intérieurs.

Travail des pierres. — Le travail des agates, et même celui des grenats, jadis célèbre en Bohême, n'a pas pris plus d'extension qu'autrefois; par contre, à Vienne se fabriquent des imitations de pierres précieuses fort estimées. Là aussi, comme dans le sud du Tyrol et à Salzbourg, le travail du marbre, pour l'ornementation architecturale ainsi que pour les dessus de meubles, a pris un grand développement. Les pierres de taille s'extraient dans les environs des grandes villes, et la taille des cubes de granit se fait à Mauthhausen, d'où ils viennent par le Danube jusqu'à Vienne, pour servir au pavage. L'activité imprimée aux constructions a aussi favorisé la production de la chaux et, dans le Wiener-Wald, a conduit à substituer de grandes usines aux anciens fours isolés.

Le commerce de la poterie, de la verrerie et de la pierre a donné les résultats que voici :

ARTICLES.	IMPORTATION.			EXPORTATION.		
	1868.	1869.	1870.	1868.	1869.	1870.
Quintaux de douanes.						
Poterie commune	66.932	77.208	84.514	48.999	56.152	55.221
» demi-fine	2.261	3.038	2.440	20.022	18.548	17.951
» fine	3.074	3.571	3.765	13.084	19.737	21.649
Verrerie commune	14.693	36.742	61.553	186.603	183.852	171.115
» demi-fine	4.467	4.099	3.393	91.304	111.933	98.002
» fine	4.048	4.592	5.852	43.111	34.311	74.139
Briques	285.244	340.813	332.307	260.414	431.654	189.016
Chaux	471.848	644.946	813.534	304.772	321.681	338.220
Plâtre	73.319	85.295	83.410	15.107	28.511	36.215
Dalles de pierre, pierre meulière	102.087	97.340	94.046	1.199	1.527	728
Pierre commune	3.317	7.380	9.678	23.228	7.759	7.908

INDUSTRIES CHIMIQUES.

L'industrie la plus considérable de ce groupe, la fabrication de la soude, qui sert de base à d'autres produits fort variés, prend de plus en plus d'extension, grâce à la création de plusieurs fabriques depuis 1861, et malgré l'extraction de la soude naturelle en Hongrie; elle n'est cependant pas encore au niveau des besoins intérieurs, et il faut avoir recours à de considérables importations ; par contre, on fabrique déjà de l'acide tartrique, de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique au delà de la consommation intérieure. La Bohême, la basse Autriche et la Silésie sont le siége d'une fabrication assez active; la potasse et la crème de tartre sont fournies principalement par la Hongrie. La teinture s'exerce dans la basse Autriche et la Silésie; l'exploitation du pétrole, en Galicie, se développe toujours de plus en plus, mais ne sera pas encore de longtemps à la hauteur des besoins croissants du pays.

Pour la production des matières inflammables, l'Autriche tient un des premiers rangs et fait à cet égard un commerce étendu; c'est principalement à Vienne et en Bohême que se fabriquent les allumettes chimiques. La fabrication du savon et des bougies s'exerce à Vienne et ailleurs, et la bougie stéarique forme un excellent article d'exportation. Les résultats commerciaux de la fabrication des produits chimiques se présentent ainsi :

ARTICLES.	IMPORTATION.			EXPORTATION.		
	1868.	1869.	1870.	1868.	1869.	1870.
Quintaux de douanes.						
Tartre	3.406	4.096	3.150	5.992	4.918	5.464
Potasse	16 465	10.901	18.704	21.538	19.901	15.134
Soude	261.044	263.177	245.472	5.495	5.158	4.468
Vitriol martial	22.907	22.297	19.965	28.315	32.690	22.515
Acides sulfurique, chlorhydrique et nitrique	13.128	9.733	16.555	20.874	30.515	34.840
Pétrole	251.494	397.410	649.616	11.287	13.299	18.207
Produits chimiques et de teinture	50.940	53.548	48.382	59.206	73.013	69.213
Bougies et savons	8.580	10.678	11.284	16.383	20.535	17.919
Allumettes	2.563	3.651	6.176	75.873	87.437	95.147

CHARLES LETORT.

(La suite prochainement.)

L'ÉGYPTE

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

Nous avons sous les yeux les rapports que les agents consulaires de la Grande-Bretagne font à leur gouvernement et que celui-ci a le bon esprit de ne pas enfouir, comme on le fait chez nous, dans les poudreux cartons des ministères : *Reports from her Majesty's consuls on the manufactures, commerce, etc., of their consular districts.* Comme l'indique le titre même de ce recueil, il s'agit de renseignements sur la population, l'industrie, le commerce des lieux où les consuls résident ; et de telles informations, pour peu qu'elles ne soient pas réunies tout à fait à la légère, ne peuvent qu'être fort intéressantes et que servir à l'instruction du public.

Parlons d'abord de la population de l'Egypte. Les statistiques qui semblent les plus correctes, l'évaluent à 8 millions, mais nous ne trouvons rien dans les *Reports* des consuls, qui confirme ce chiffre ou qui le rectifie. Seulement le consul qui résidait à Alexandrie, au mois de mars 1872, dit que, d'après les données gouvernementales, la population de l'Egypte a augmenté de 191,000 âmes depuis 1868. Il ajoute que depuis 1865, il n'y a pas eu d'épidémie. Du moment qu'il s'agit d'un pays oriental ou mahométan, il n'est pas sans intérêt, comme le consul en fait lui-même la remarque, il n'est pas sans intérêt de constater que la vaccination est obligatoire en Egypte et s'y pratique d'ailleurs sans frais pour le public, chaque division administrative ayant ses centres où des praticiens officiels se présentent d'une façon régulière, à certaines époques. Il est vrai qu'à leur approche, les populations bédouines lèvent leurs tentes et s'enfuient au désert. Il n'y a pas bien longtemps qu'en Europe même la vaccine était l'objet de préjugés aussi sots, et il ne faudrait pas jurer, qu'à cette heure même, il ne s'y rencontre pas encore dans certaines bourgades de braves gens aussi *avancés* à cet égard que les Bédouins du khédive. Cette population subsiste surtout par l'agriculture, et vers la fin de l'année 1872, on estimait à 5,450,000 *feddans* (1), l'étendue des terres en culture; elle n'était que de 4,000,000 de feddans quatre années auparavant. Dans ce laps de temps, il s'est donc manifesté du progrès sous ce rapport, et même un progrès considérable, dont il faut, d'ailleurs, rapporter l'origine à un système d'irrigations de plus en plus étendu. Quant aux cultures elles-mêmes, celle du coton est très en faveur, et, en 1872, elle n'avait pas donné moins de 2,000,000 de *kantars* (2). Depuis quelques années l'attention particulière du vice-roi s'est également portée sur la canne à sucre : la canne se montre surtout dans la vallée du haut Nil, et les usines où on la broie et triture sont établies sur les plantations mêmes et, autant qu'on le peut, sur les bords du fleuve. La première de ces sucreries, celle de Jarshut, date de l'année 1845.

(1) Le *feddan* équivaut à peu près à l'acre anglais, et cet acre vaut 0 hectare 42 ares.

(2) Le *kantar* vaut à peu près 100 livres anglaises, et la livre anglaise vaut elle-même 0 k. 453 gr.

A vingt-sept ans de distance, le nombre en était arrivé à 21, déjà en pleine activité ou sur le point de le devenir. Ces 21 usines livraient à la production un total de 2,980,000 kantars de sucre; l'on estimait à 100,000 milles le nombre des feddans de terre que couvraient les plantations de cannes; à 30 kantars le rendement d'un feddan, et tous les frais de culture, y compris l'irrigation et le labour des terres, à environ 8 livres sterling par feddan.

De toutes ces usines, il n'y en avait qu'une, celle de Rhoda, qui, à la fin de l'année 1872, se livrât à la fabrication du sucre dit raffiné; toutes étaient, d'ailleurs — et ceci est un trait caractéristique du pays et de ses institutions — toutes étaient dans les mains du gouvernement lui-même, ou, pour parler d'une façon plus exacte encore, entre les mains du khédive. M. le consul Rogers donne des détails intéressants sur les frais d'installation d'un de ces établissements, celui de Beni-Mazar, qui remonte à l'année 1869 : il a coûté 200,000 livres sterling au trésor du khédive, dont 150,000 pour l'outillage industriel. A ce compte, le vice-roi n'aurait pas dépensé moins de 2,000,000 de livres sterling en fondation de sucreries, dans l'espace de quatre années. Les hommes compétents s'accordent à les regarder comme des modèles sous le rapport des machines et de l'outillage; mais ils ne sont guère moins unanimes à reconnaître qu'elles sont installées, pour la plupart, sur une échelle trop grande pour la quantité des plants de cannes qu'il est possible d'y transporter et d'y traiter.

Le vice-roi actuel a imprimé aux travaux publics une impulsion très-vive et qui mérite tous les éloges, pour nous servir des paroles de M. Rogers, puisqu'il a plus fait à cet égard, paraît-il, dans l'espace de quatre ans que tous ses prédécesseurs pendant une suite de près de quarante années. Les rues du Caire, du moins presque toutes, sont aujourd'hui éclairées au gaz; elles sont abondamment pourvues d'eau potable, et on a percé de salutaires ouvertures dans leur masse très-pittoresque, mais très-malsaine, qui ramenait le voyageur au temps des *Mille et une Nuits*. Les chemins de fer et les télégraphes électriques n'ont pas été oubliés ; ces derniers ne comptent pas moins de 120 stations, offrant un développement total de fils de plus de 13,000 milles anglais (1). Quant aux chemins de fer, ils courent déjà sur une longueur de 750 milles, soit 1,204 de nos kilomètres. Toutes les villes du Delta sont reliées les unes aux autres par un réseau complet; on a rectifié le tracé du chemin de fer d'Alexandrie à Suez, et afin de faciliter le commerce avec la haute Egypte et la Nubie, on se propose de rectifier également celui des lignes qui courent sur la rive gauche du Nil.

Les consuls anglais félicitent aussi le khédive actuel des soins qu'il donne à l'instruction publique et de la protection dont il l'entoure. On sait qu'à la cour du grand khalife Haroun-al-Raschid ou des princes musulmans de l'Espagne, les lettres et la science étaient fort en honneur. Mais on sait aussi que l'islamisme, quand il triompha de Constantinople, par la main des Turcs, parut définitivement avoir rompu avec ces vieilles et nobles traditions. On aime à les voir reparaître en plein pays musulman. A cet égard la statistique qui suit est consolante et instructive. Il en ressort que :

1° Les collèges du gouvernement établis au Caire comptent 141 professeurs et 1,025 élèves;

2° Les écoles nationales de cette même ville (y compris l'Université théologique de la mosquée d'Al-Azhar) sont fréquentées par 11,495 élèves, et enseignées par 255 professeurs.

3° Que les écoles villageoises de la haute ou basse Egypte sont au nombre de 445, distribuant l'instruction primaire. En somme, les statistiques dressées à la fin de l'année 1872 portaient à 62,200 le nombre des écoliers égyptiens de toute espèce; à 1,778 celui de leurs maîtres et professeurs. Ajoutons que chaque régiment possédait en outre son école propre, et qu'elle fonctionnait, à ce qu'ajoute M. le consul Rogers. Chaque régiment français aussi *doit* avoir une école, et cette école *doit* marcher. Mais marche-t-elle en effet?

Quelques lignes, en terminant, sur le commerce d'Alexandrie et celui du Caire. M. le consul Stanley dit que pour l'année 1872, les exportations de la première de ces places, consistant surtout en céréales, en huiles de graines, en sucre, en gommes, en cafés, étaient représentées par une valeur totale de 12,000,000 de livres sterling, l'Angleterre à elle seule absorbant plus des deux tiers de ce chiffre (8,700,000 livres st.). M. Stanley ajoutait qu'il lui était impossible de donner, en ce qui concernait les importations, des renseignements analogues, mais qu'assurément le charbon et le coke figuraient au premier rang de ces derniers articles, et que l'on ne se tromperait pas de beaucoup en évaluant à 3,500,000 livres st. la valeur d'ensemble des importations provenant de l'Angleterre, à destination d'Alexandrie. Quant à la place du Caire, elle reçoit de la haute Egypte du coton et du sucre; des ports de l'Inde ou de la Perse, de l'indigo et des châles; de la Syrie, du tabac, et de divers points de l'immense vallée du Nil, de l'ivoire, des gommes, des peaux de bêtes fauves, des plumes d'autruche. Voilà les articles que le Caire transmet à l'Europe; celle-ci lui envoie à son tour des lainages, des cotonnades, des vêtements, des meubles, des farines, qui proviennent de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France, de l'Autriche. On ne pourrait, d'ailleurs, rien donner de précis sur l'importance du commerce du Caire, soit comme importation, soit comme exportation.

L'installation du port d'Alexandrie laisse, d'ailleurs, à désirer sous quelques rapports, et dès 1866, M. Stanley qui représentait déjà l'Angleterre, signalait les lacunes que cette installation présente. La place manque aux marchandises, et le pilotage est aux mains d'une corporation, qui passe pour n'être pas tout à fait capable, si elle est très-influente. Sur la côte si basse et si dangereuse, derrière laquelle se trouve Alexandrie, on a élevé quelques phares : il y en a cinq en ce moment même, du moins il y en avait cinq à la fin de 1872. Mais à cette époque, le phare qui eût été le plus désirable, celui que les marins de tous les pays réclamaient, et pour la construction duquel le gouvernement Egyptien leur avait déjà fait payer par anticipation, des droits, ce phare n'existe pas encore. Il devait l'élever près de la tour dite de l'*Arabe*, c'est-à-dire à 40 milles à l'ouest d'Alexandrie. M. le consul Stanley déclare, d'après les avis des hommes les plus expérimentés, qu'au point de vue de la sécurité maritime, il n'y a rien de plus pressant à faire.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

(1) On sait que le mille terrestre anglais vaut 1,606 de nos mètres.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE ET DES ETATS-UNIS.

La Convention antichinoise de San-Francisco. — L'Agriculture californienne : son importance actuelle et ses perspectives. — L'Orégon et ses Avantages. — Le Déficit du budget américain et le Protectionnisme.

La *Convention* antichinoise, qui s'était formée à San-Francisco et dont il a déjà été question dans nos colonnes, vient de terminer ses travaux et de poser ses conclusions. Celles-ci tendent, comme on s'y attendait, à l'adoption de mesures propres à entraver le flot des immigrants du Céleste Empire en Californie, sinon à le supprimer tout à fait, ce qui pourrait bien être le vrai désir des Californiens.

A l'appui de ces mesures, on invoque deux ordres d'idées ou de faits : les uns moraux, les autres économiques. Sous le premier rapport, on reproche aux Chinois de donner « de mauvais exemples » à la jeunesse de la Californie et d'avoir des mœurs détestables, « plus faciles à flétrir qu'à détailler. » Au point de vue économique, les reproches sont plus précis, et c'est un peu, pour ne pas dire beaucoup, notre avis, que ce point de vue l'a tout à fait emporté sur l'autre. Les Chinois, dit-on plus ou moins clairement, gagnent beaucoup et consomment peu; on les trouve sur tous les chantiers de travaux publics, sur ceux, en particulier, des chemins de fer; ils ne viennent en Californie que pour s'enrichir, et avec la pensée fixe de retourner chez eux quand ils se sont enrichis. En d'autres termes, ils font au travail des blancs une rude concurrence : donc il faut les éloigner. *Tolle et crucifige illum* : voilà le dernier mot de la chose, ce que nous disons, d'ailleurs, sans prétention de défendre les mœurs chinoises et moins encore l'hypocrisie américaine.

On se préoccupait beaucoup en Californie, vers la fin de novembre dernier, du manque de pluies. Elles y tombent d'une façon fort irrégulière, et cependant elles sont très-nécessaires à la production agricole, laquelle, on le sait, est immense dans les bonnes années, et constitue un des plus grands articles du commerce d'exportation du pays. Ainsi, du mois d'octobre 1872 au même mois de l'année suivante, on évalue à 20,000,000 de dollars la valeur des céréales sorties des ports californiens. Aussi un bon système d'irrigation est-il devenu l'objet des préoc-

cupations publiques. On se rappelle ce qui s'est fait dans l'Inde britannique et on songe à suivre cet exemple. On arriverait de la sorte à arroser les vallées du Sacramento et du San-Joaquin, qui sont très-fertiles, mais trop asséchées. A elles deux, elles offrent une surface arable de 25,000 milles carrés, soit 15,000,000 d'acres de terres productives, dont la majeure partie se trouve dans la vallée du San-Joaquin, laquelle, dans les bonnes années, ne livre pas moins de 300,000 tonnes de froment. Les deux tiers de cette vallée sont susceptibles d'irrigation, et il s'est formé une compagnie dans ce but. Le canal qu'elle veut entreprendre irriguera 300,000 acres de bonne terre. Il doit avoir en tout une longueur de 160 milles, et sa dépense totale est évaluée à 2,000,000 de dollars. Il est commencé, et les propriétaires ou fermiers des terrains qu'il traverse parlent d'une plus-value estimée de $ 2.50 à $ 3 par acre.

Un document officiel établit qu'en 1872, il y avait en Californie 23,515 tènements ruraux de 500 acres chaque; 4,659 allant de 500 à 10,000 acres, et 122 de 20,000 acres ou au-dessus. La vigne est cultivée, et la dernière récolte de vin a été de 5,000,000 de gallons (1); mais l'on ne croit pas que la récolte de l'année courante dépasse 3,000,000 de gallons, à cause des froids qui, pendant le printemps, ont sévi d'une façon inaccoutumée. Le tabac a été introduit, et 350 acres couverts de cette plante ont donné un produit de 1,000,000 de livres.

En somme, l'agriculture californienne est dans une situation prospère et progressive. Les hommes compétents regrettent toutefois qu'on y pratique encore un système jadis bien en faveur dans l'ancien monde, celui de la même culture reportée sur le même sol pendant une série d'années, système qui donne des récoltes d'année en en année inférieures, et a l'énorme tort d'épuiser la productivité même du sol, au lieu de recourir à la méthode beaucoup plus rationnelle et plus féconde des assolements alternes et rotatifs.

L'Etat d'Orégon, adjacent à la Californie, contraste néanmoins avec celle-ci d'une façon frappante, mais offre aussi à l'émigration de solides avantages. Il se divise lui-même en deux sections, qui ne laissent pas de différer très-sensiblement l'une de l'autre : la région orientale, plateau élevé et qui participe des caractères physiques de l'Utah et de l'Etat de Névada, ses voisins, et la région occidentale, laquelle forme une plaine de 300 milles de longueur sur 200 milles de largeur, comprise entre l'Océan Pacifique et la chaîne des monts Cascade. A l'ouest, ce pays n'offre pas d'arbres et ne reçoit guère de pluies. Les monts Cascade, au contraire, sont couverts de magnifiques essences, telles que le pin, le sapin, le cèdre, et de leurs pics descendent une foule de filets et de cours d'eau, qui arrosent d'une façon copieuse la région s'étendant au pied de la chaîne. Les pluies sont d'ailleurs très-abondantes dans cette partie de l'Orégon. Quant au climat, il est remarquablement beau, et exempt aussi bien d'hivers trop froids que d'étés trop chauds. Pendant toute l'année, il est possible de semer ou de labourer, et le gazon reste vert. De cet ensemble de circonstances heureuses, il est résulté que, dans les dernières trente années, il n'y a pas eu d'exemple de mauvaise récolte dans l'Orégon, et le froment de cet Etat obtient une faveur marquée sur le marché de Liverpool. Les fruits et les légumes sont aussi d'une qualité supérieure, et quoique la pratique agricole laisse à désirer, il n'y a point de contrées dans toute l'Union américaine qui offre un rendement, par acre, supérieur. L'Orégon, enfin, est riche en ressources minérales et son sol renferme des gîtes abondants en or, en argent, en cuivre, en fer, en plomb, en calcaires.

On s'occupe activement de compléter le réseau télégraphique du territoire d'Arizona; on vient d'y poser une ligne ayant 417 milles de fils, qui joint les villes de San-Diego et d'Arizona, et on comptait que celle qui doit réunir Tuison aux sources de Maricopa, *Maricopa-Wells*, serait terminée pour les premiers jours de l'année courante. Ce réseau télégraphique importe beaucoup à la sécurité des settlers d'un territoire qu'infestent les Indiens Apaches. Il n'y a pas bien longtemps qu'un combat en règle a eu lieu entre les Sioux et les colons américains de la factorerie de Ponca. L'autorité fédérale n'entretient d'ailleurs, de ce côté, que des forces militaires très-insuffisantes, et les journaux californiens expriment volontiers leur étonnement de cette insouciance. A Washington, disait récemment l'un de ces journaux, la capture du *Virginius* et l'exécution d'une partie de ses matelots a causé l'émotion la plus vive; mais en même temps on ne paraît pas même se rappeler que dans l'Arizona les Indiens se livrent à toutes sortes de déprédations et de meurtres quotidiens, pour ainsi dire, à l'égard des citoyens Américains.

Le dernier exercice du budget fédéral s'est soldé en déficit, au lieu d'offrir ces *surplus* auxquels les Yankees étaient accoutumés, qui leur servaient à éteindre l'immense dette que la guerre civile avait créée et dont ils étaient fiers, un peu trop peut-être. Cette circonstance semble les avoir mortifiés, tandis qu'elle ne déplaît pas trop, paraît-il, aux Anglais. Disons toutefois que *The Economist* n'y voit qu'un fait accidentel et qui n'empêchera pas les Américains de poursuivre leur plan si sage de réduire, voire d'éteindre leurs dettes publiques. Comme causes du déficit en question, *The Economist* assigne une réduction de taxes trop hâtive et combinée avec une augmentation de dépenses exagérée; en fin de compte, il est tout porté à rendre le parti protectionniste responsable de ce qui s'est passé. L'histoire financière des deux dernières sessions du Congrès, dit-il, peut se résumer comme suit : les libre-échangistes y figuraient en bon nombre, mais pas assez pour l'emporter sur les protectionnistes, et ceux-ci, pour conserver leurs droits protecteurs, ont à dessein sacrifié des taxes productives et qu'il eût été bon de maintenir quelque temps encore dans l'intérêt des finances fédérales. C'est ainsi qu'on abolit les droits sur le thé et le café ou autres articles de consommation et une grande partie des taxes dites *intérieures*. Quant à l'augmentation de dépenses, elle a eu lieu sur une trop grande échelle et trop soudainement; peut-être a-t-elle été due aussi également aux agissements du parti protectionniste, qui n'a pas trouvé de meilleur moyen pour résister à la pression publique en faveur du libre-échange, que celui de créer un déficit dont la présence semblerait rendre impossible la réduction des droits condamnés par une saine économie politique.

Il paraîtrait d'ailleurs naturel de ne pas négliger la dernière crise financière, au nombre des causes qui ont pu appauvrir certaines sources du revenu fédéral. Il est certain que cette crise a porté un coup momentané à la fabrication et à la vente du whisky, comme à celle du tabac, ce dont la morale n'a pas à se plaindre, mais ce qui a dû contrister le fisc, qui tirait de ces deux objets ses plus beaux bénéfices.

La dite crise a également causé une diminution des articles étrangers. La crise paraissant près de se terminer, les sources de revenus dont il s'agit reviennent, et, comme l'on parle d'une diminution dans les dépenses publiques évaluée à 12,000,000 de dollars, les esprits se rassurent, et l'on recommence à croire que l'amortissement des dettes publiques ne cessera pas.

Les résultats du commerce des Etats-Unis avec les pays étrangers ont été arrêtés à la date du 30 juin 1873.

D'une façon générale, les *Importations* ont été de............................dollars 663,617,147
Les *Exportations* de............................ 649,132,563

Pour le détail, voici ce que l'on constate:

1° C'est que le commerce des Etats-Unis a lieu surtout, comme par le passé, avec le Royaume-Uni et représente les valeurs suivantes:

Importations de l'Angleterre aux Etats-Unis.	238,000,000 dollars
Exportations des Etats-Unis en Angleterre.	363,500,000 »

Les objets d'importation étant surtout des objets manufacturés en Angleterre, et les objets exportés d'Amérique, du coton, des céréales, du pétrole, du tabac.

Le commerce le plus important des Etats-Unis avait lieu ensuite avec les autres pays, dans l'ordre suivant:

1° Avec l'Allemagne:		
Importations.........	61.500.000	dollars.
Exportations.........	60.000.000	»
2° Avec la France:		
Importations.........	34.000.000	»
Exportations.........	33.000.000	»
3° Avec la Belgique:		
Importations.........	5.075.000	»
Exportations.........	15.025.000	»
Avec la Russie on ne trouve que:		
Importations.........	2.000.000	»
Exportations.........	12.000.000	»

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord entretiennent d'ailleurs un grand commerce avec le reste du continent américain, avec Cuba, et même avec la Chine, le Japon et les Indes anglaises.

(1) Le gallon vaut 4 litres 54 centilitres.

Voici les chiffres qui représentent le commerce de plusieurs pays avec les Etats-Unis.

Pays			
Brésil	Importations	38,500,000	dollars
	Exportations (des E.-U.)	7,000,000	
Mexique	Importations	16,500,000	»
	Exportations	4,000,000	»
Cuba	Importations	77,500,000	»
	Exportations	15,025,000	»
Chine	Importations	27,025,000	»
	Exportations	9,500,000	»
Japon	Importations	9,025,000	»
	Exportations	7,000,000	»
Indes Anglaises	Importations	17,025,000	»
	Exportations	165,000	»

LE PERSONNEL DU MINISTÈRE DES FINANCES ET LES TRAITEMENTS.

*A M. le Directeur de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Monsieur,

L'amendement présenté jadis par M. Raudot, tendant à ce que le chiffre du budget de l'administration centrale des finances fût ramené à celui de 1860, était juste et rationnel, et l'Assemblée nationale a perdu une belle occasion de faire un acte de haute moralité, en même temps que productif pour le Trésor. Elle a craint de désorganiser les services; aucune peur n'était plus chimérique.

En 1860, en effet, le ministre des finances (M. Magne) a opéré une réduction sensible du personnel de l'administration centrale, mais le Trésor n'en a retiré aucun profit, attendu que la bonification a été employée à des augmentations de traitement. Jusque-là, rien de mieux, si l'on veut. Mais où la justice distributive fait absolument défaut, c'est en affectant exclusivement la somme provenant des emplois supprimés à l'augmentation des traitements des états-majors et de l'inspection générale des finances, sauf pourtant quelques bribes, quelques reliefs, qui ont été laissés à un très-petit nombre d'agents inférieurs, non pas, bien entendu, à titre d'augmentation normale du chiffre de leur traitement, mais de gratification actuelle, une fois payée.

Plus tard, M. Fould, continuant les errements si chers au régime de son prédécesseur, a opéré une nouvelle réduction de son personnel, et le bénéfice en a été exclusivement employé à l'augmentation du traitement des agents inférieurs.

Cette double opération a donc produit une amélioration des traitements des employés d'*en haut* et d'*en bas*, d'en haut surtout, mais dont n'ont nullement profité les agents intermédiaires, *chefs et sous-chefs*, sur qui pourtant est retombée la plus forte part du surcroît de travail résultant des suppressions d'emplois.

Voilà la vérité toute nue, et l'on peut dire toute malhonnête; car il est de toute évidence que les chefs et sous-chefs, qui se recrutent et vivent dans les mêmes conditions sociales et de famille que les directeurs, inspecteurs généraux et sous-directeurs devaient, de préférence à ceux-ci, dont la somme de travail, tant de direction et de contrôle, et non de rédaction, de création, n'a pas augmenté d'un *iota*, obtenir une élévation de leurs traitements.

Il serait donc moral au plus haut degré, en présence de l'impossibilité actuelle de réparer cette injustice, de ramener ces hauts traitements de 25, 20, 18, 15,000 francs, aux chiffres antérieurs de 18, 15 et 12,000 francs.

Il y aurait encore bien d'autres petites iniquités des gros au préjudice des humbles, à signaler dans ce ministère.

Veuillez agréer etc.

LA RÉPARTITION DU MONNAYAGE ALLEMAND.

Nous empruntons à *The Economist* la note suivante, que nous trouvons dans son numéro du 10 janvier 1874 et qui concerne l'émission de la nouvelle monnaie en or de l'empire allemand.

« Il nous est arrivé de combattre à diverses reprises une opinion assez fréquemment exprimée, à savoir que l'émission des monnaies d'or nouvelles de l'empire allemand n'avait pas eu un commencement d'exécution.

» Voici des renseignements que nous tenons de bonne source et qui viennent à l'appui de notre façon d'apprécier les faits :

» 1° Le gouvernement allemand fédéral aurait reçu pour son *trésor de guerre*, en nouvelle monnaie d'or, une somme de.............................. £ 6.000.000

» 2° On aurait délivré aux banques, en remplacement de la monnaie d'argent et pour rendre la circulation fiduciaire plus facile, une seconde somme de..................... 25.000.000

» 3° Pour les besoins généraux, le gouvernement aurait fait circuler une troisième somme, toujours en or, de................ 19.000.000

» Soit en total.............£ 50.000.000

» S'il en est ainsi, la quantité absolue de la nouvelle monnaie d'or, que l'Allemagne a fait frapper, a été mise en circulation, et si le gouvernement prussien garde quelque chose en réserve, il ne saurait s'agir que de son *trésor de guerre*. Dès lors, on peut se demander pourquoi le haut taux de notre escompte en novembre dernier n'a pas réussi à attirer chez nous l'or allemand?

» Voici l'explication que nous croyons la vraie : c'est que l'exportation des espèces métalliques n'est pas facile pour les entrepreneurs, et ces entrepreneurs ne peuvent être guère que les banques; ces banques assurément doivent détenir de l'or ou de l'argent, et quelques-uns de ces établissements, en Allemagne, ont dû être tentés d'envoyer leur or au dehors et de couvrir leur circulation fiduciaire avec de l'argent. Pourquoi n'a-t-on pas suivi cette marche? Il n'y a, selon nous, qu'une explication possible : c'est la crainte de rester maître de trop d'argent quand l'or va devenir le seul étalon légal, et cet inconvénient était assez grand pour contre-balancer les avantages de l'envoi de l'or en Angleterre. Voilà, nous le répétons, pourquoi nos hauts taux d'escompte n'ont pas attiré l'or germanique, mais nous pensons à la fois que cet or a été frappé et que son arrivée en Angleterre n'est qu'une question de temps. »

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE.

La commission monétaire a tenu sa première séance jeudi dernier, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Dumas, ancien président de la commission des monnaies. Les quatre puissances signataires de la convention de 1865, qu'il s'agit de réviser, étaient toutes représentées à cette séance par leurs délégués.

C'étaient, pour la France, MM. de Parieu, ancien président du Conseil d'Etat; de Soubeyran, député, et Dutilleul, directeur du mouvement des fonds au ministère des finances;

Pour la Suisse, MM. Feer-Herzog, vice-président du Conseil fédéral, et Lardy, attaché à la légation helvétique à Paris;

Pour la Belgique, MM. Jacobs et le premier secrétaire de la légation belge;

Enfin, pour l'Italie, M. Agostini Maglioni, sénateur, et le premier secrétaire de la légation italienne à Paris.

Un projet de questionnaire a été proposé par une commission composée de MM. Dumas, de Parieu, Feer-Herzog, Maglioni et Jacobs.

« 1re *question.* — Quelles sont les causes de la dépréciation actuelle de l'argent, et quelle est leur durée probable?

2e *question.* — Quels sont les inconvénients de cette situation, relativement à la circulation et au monnayage dans les pays unis par la convention de 1865?

3e *question.* — Est-il possible de trouver des remèdes à ces inconvénients :

« 1° Par la limitation de la fabrication des pièces de 5 fr. d'argent ou par sa suspension pour un temps donné;

2° Par la limitation de la somme d'argent pouvant être imposée au créancier dans les paiements;

3° Par la limitation du cours des pièces de 5 francs d'argent à l'intérieur de chaque Etat;

4° Par toute autre mesure à rechercher?

4e *question.* — Y a-t-il lieu de substituer le cours légal réciproque des monnaies courantes des quatre Etats à leur cours dans les caisses publiques?

5e *question.* — La clause de la convention de 1865, relative au droit d'accession, ne doit-elle pas être modifiée?

6e *question.* — Ne convient-il pas d'examiner, dans une conférence monétaire annuelle des Etats concordataires, quels sont les résultats obtenus et quelles mesures il y a lieu de prendre?

7e *question.* — Les dispositions de la convention, relatives aux tolérances de la fabrication et aux conditions d'exclusion des pièces usées par le frai, doivent-elles être maintenues ou modifiées? »

La conférence conduit activement ses travaux; il est à présumer qu'ils seront terminés dans le courant de la semaine prochaine. La majorité des membres semble être éloignée de toute mesure radicale, notamment de l'adoption immédiate de l'étalon unique d'or. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que la conférence regarde sa session actuelle comme définitive, car il est sérieusement question de réunir, tous les ans, une conférence monétaire à laquelle assisteraient les délégués des quatre puissances signataires de la convention de 1864. Ce procédé permettrait d'éviter toute grave résolution actuelle et, néanmoins, de ne pas se laisser devancer par les événements.

L'ACCLIMATATION DES MATIÈRES TEXTILES DE L'EXTRÊME ORIENT.

LE CHINA-GRASS (1).

Si la culture des végétaux utiles éveille à juste titre la sollicitude des agronomes, l'acclimatation des plantes textiles mérite sans contredit de fixer l'attention des hommes d'initiative et de progrès, eu égard à la hausse de plusieurs des matières textiles; eu égard à la situation déplorable faite à la sériciculture, non moins qu'à l'industrie des soies, par le fléau dont les ravages s'étendent, depuis une vingtaine d'années, sur toute la zone méridionale de l'Europe.

I.

Parmi les MALVACÉES, on distingue divers *hibiscus*, entre autres l'*hibiscus cannabinus* ou chanvre de Bombay, dont le produit figure pour des sommes considérables sur le tableau des importations de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Le cotonnier mériterait à lui seul un article spécial. Les mauves, par leur rusticité, par le peu de culture qu'elles exigent, provoquent de notre part une mention particulière en faveur de la *mauve crépue* (*malva crispa*), et du *sida-abutilon* de l'Inde transgangétique, de la Malaisie, de la Chine et des îles Philippines.

En sus de plusieurs espèces de tilleuls dont l'enveloppe corticale peut s'employer à des ouvrages grossiers, la famille des tiliacées comprend la *berrya ammonilla* ou bois de trincomaly, et le jute, appelé indistinctement *corchorus olitorius* et *corchorus capsularis* par les naturalistes.

Le bois de trincomaly est excellent pour le charronnage. Son écorce, bien préparée, sert à confectionner des nattes très-fines, très-souples, ainsi que des chapeaux et de charmants paniers.

Par sa culture, son aspect, sa préparation et les usages auxquels on le destine, le jute présente une singulière analogie avec le chanvre ordinaire. Les travaux de macération et de rouissage diffèrent peu ; mais les fibres du jute étant plus rigides, plus dures, on est obligé de pousser plus loin le teillage et le peignage, ce qui énerve la matière en lui ôtant de sa ténacité. Autrefois, le jute servait à confectionner des cordes, des toiles à voile ou d'emballage ; plus tard, on fit des semelles d'espadrilles, des toiles grossières pour le ménage ; enfin, en ces derniers temps, la pénurie du coton ayant engagé les Anglais, Hollandais, Américains à mélanger frauduleusement le jute avec le chanvre, nos industriels ne se sont nullement privés de suivre cet exemple. Aujourd'hui, le jute est entré dans la circulation industrielle, à tel point que les déchets provenant des manipulations préparatoires s'expédient de l'Inde vers l'Amérique et l'Europe pour la fabrication du papier. Que l'on parvienne à expurger le jute, à lui enlever son gluten, à le travailler de manière à lui donner la souplesse voulue, sans pour cela lui faire subir une préparation par trop violente, on obtiendra ainsi des toiles d'un excellent usage domestique. Selon nous, les vallées irrigables de l'Algérie et du midi de la France, les terres meubles et légères, les endroits où prospère la garance, tous les terrains d'alluvion sont propres à la culture du jute. En outre cette plante, d'un rendement prodigieux, est un comestible très-sain. Pendant son séjour en Egypte, l'auteur de la présente notice en a mangé fréquemment ; au Caire, son maître d'hôtel lui préparait des feuilles de jute à peu près comme les épinards.

Les bambous appartiennent à la famille des GRAMINÉES. Nous engageons vivement les cultivateurs algériens à remplacer, le long des cours d'eau, le laurier-rose, arbuste agréable à l'œil mais insalubre, par cette variété de bambou qui procure, en Chine, le tissu appelé *wou-pou*. S'ils ne parviennent à obtenir une aussi belle étoffe, tout au moins auront-ils de quoi fabriquer du bon papier.

Plusieurs variétés du *grand pandanus* (famille des PANDANACÉES) offrent ceci d'étrange que l'écorce, les feuilles et les fruits fournissent autant de matières textiles, toutes trois différentes entre elles. Nous sommes encore à nous expliquer comment il se fait que le *vaquois*, cet arbre dont les pendentifs pourraient donner lieu à une exploitation fort productive, soit presque négligé au Bengale, sur les côtes de l'Arakan, de Coromandel, du Malabar et du Pégu, où nous l'avons vu croître spontanément. A la vérité, ses fibres tiennent un peu de celles de l'aloès: elles manquent de souplesse; mais ne serait-il pas possible de la leur procurer ?

Le *bromelia-ananas* ou *tatti-nanas* des Malais et Indo-Chinois est un des sujets les plus intéressants de la famille des BROMELIACÉES. Nous y reviendrons ci-après.

Les TILIACÉES comprennent l'aloès, l'ail, le *phormium tenax* de la Nouvelle-Zélande, produit qui n'a pas tenu ce qu'il semblait promettre ; la sansevière de Ceylan, matière trop peu recherchée, à notre avis ; enfin les *yuccas*, dont les fibres ont excessivement de ténacité, mais pas assez de longueur. Nous parlerons plus loin d'une espèce d'ail dont les Chinois font une toile très-fine, très-fraîche à la peau, et d'une grande beauté. Quant aux brins d'aloès, tout le monde les connaît... Rappelons ici, pour mémoire, qu'une prime de 40,000 livres sterling (soit 1 million de francs) fut promise, jadis, par le gouvernement britannique à l'inventeur d'un procédé susceptible d'assouplir convenablement l'aloès ou l'un de ses analogues. Cette remarque nous fait songer que l'on devrait bien commencer par acclimater chez nous cette variété d'aloès de la Chine avec laquelle se fabrique le tissu appelé *po-lo-mah*

Il y a plusieurs palmiers dont les fibres des pétioles, ainsi que l'enveloppe extérieure du fruit, servent à façonner des cordages, des toiles rugueuses, tandis que le limbe des feuilles fournit des nattes, paniers, couffes et sacs d'emballage, ou bien est employé en guise de toiture pour les habitations. Quelques variétés sont l'objet d'expériences attentives de la part des agronomes de l'Algérie.

II.

Nous avons négligé à dessein, en parlant des malvacées, la substance textile qui joue, de nos jours, le premier rôle dans l'économie domestique, c'est-à-dire le coton ; nous allons réparer cette omission

L'origine du cotonnier (le *gossypium* des naturalistes) se perd dans la nuit des âges ; il possède un nombre infini de variétés, les unes à l'état de plantes herbacées, les autres à l'état d'arbustes vivaces. Pas un jardin des plantes qui n'ait quelque spécimen des variétés les plus usuelles, les plus répandues, les plus productives. En conséquence nous nous bornerons, à propos du cotonnier, à citer textuellement une note inscrite au crayon sur notre carnet de voyage, à l'époque où nous remontions l'Irrawaddy pour nous rendre à Mandalay, nouvelle capitale de l'empire Birman.

« A Thsilé-Myôo, grosse bourgade assez commerçante, située par 20° 51' de latitude nord et 94° 49' de longitude est du méridien de Greenwich, on exploite deux genres d'industrie :

» 1° La fabrication d'ustensiles de ménage et de toilette, en bois ou en rotins vernissés tels que gobelets, coupes, aiguières, bassins, plateaux, fruitiers, boîtes à bétel, chiffonnières, caisses rondes, coffrets pour bijoux, etc. ;

» 2° Le tissage d'une espèce de coton possédant la propriété absorbante qui fait rechercher, en Europe, la flanelle de santé. Les Chinois, attirés dans ce pays par l'attrait du négoce, effectuent des achats importants, non de l'étoffe, mais de la matière brute, du coton lui-même, bien qu'il soit d'une nuance un peu terne et que ses fibres textiles n'offrent qu'un lainage très-court. L'arbuste m'a paru différer tant soit peu des variétés que je connaissais. A proprement parler, c'est une espèce intermédiaire entre le *gossypium arboreum* et le *gossypium religiosum*.

» Les Birmans tirent le meilleur parti des richesses végétales dont la nature a favorisé leur continent. Ils savent combiner les laques, les indigos et autres matières vernificatrices ou tinctoriales avec les sels métalliques répandus à profusion sur ce sol abondamment pourvu de substances minérales.

» Sur toute la zône de Thsilé-Myôo, l'on voit surgir à chaque pas le *ficus religiosa*, le *ficus indica* le *mimosa cinera*, le *croton laccifera* ou quelques-uns de ces arbustes sur lesquels se tient le gallinsecte, de l'ordre des hémiptères,

(1) Cette étude fera partie d'un ouvrage intitulé : *Aventures et Chasses dans l'extrême Orient*, que prépare la bibliothèque Charpentier.

vulgairement nommé *coccus lacca*. En coupant les branches enduites de résine, on obtient plusieurs sortes de laque dont la qualité dépend, tantôt de l'essence même de l'arbre, tantôt des soins apportés à la distillation du vernis.

» Le territoire de Thsilé-Myôo est également propice à un autre insecte de la même famille, le *Kermès*, auquel on doit une couleur cramoisie bien supérieure à toutes les cochenilles de l'Inde. Cette substance colorante imprime au coton que je viens d'indiquer une nuance aussi vive, aussi éclatante que celle de la pourpre ou de la soie écarlate. De même le tissu teint en jaune, d'après le procédé indiqué ci-dessous, devient de plus en plus beau par le lavage. Je suis étonné que les Anglais ne se soient pas encore appliqués à faire tourner au profit de leur commerce, de leur industrie, de leur agriculture dans l'Hindoustan, le Bengale, le Pégu, des produits dont les Chinois se montrent si avides. Les Américains, mieux avisés, sont parvenus à fabriquer chez eux, avec un coton qui leur est propre, une espèce de flanelle pareille à celle dont il s'agit, mais ils n'ont pas songé à se procurer le kermès en question... »

Cette note n'est-elle pas, sauf erreur de notre part, de nature à faire réfléchir les agronomes qui se livrent à l'acclimatation en Algérie et aux Antilles?

Maintenant nous voici conduit à parler de l'*urtica nivea* et de l'*urtica utilis*, deux plantes de la famille des URTICÉES, dont la presse agricole et industrielle s'est médiocrement occupée en comparaison du tapage que la réclame faisait dans quelques journaux voilà deux ou trois ans.

III.

A la page 404 du Xe volume de l'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE, M. Louis Figuier, publiciste renommé par ses comptes rendus, attribue bénévolement au *china-grass* des propriétés merveilleuses; il l'appelle *urtica utilis* et le présente comme originaire de la Chine ou du Japon.

Le china-grass n'est nullement l'*urtica utilis* mais bien l'*urtica nivea*.

Le végétal exogène nommé *urtica utilis* (ortie utile) par les naturalistes, appartient au genre *Bœhmeria*, classé parmi les URTICÉES. On le récolte en abondance sur plusieurs îles de l'archipel malais, ainsi qu'aux îles Philippines, particulièrement à Timor, Java, Sumatra, Luçon, etc.; nous l'avons rencontré nous-mêmes à Pùlôo-Pinang (l'île du prince de Galles), mais en petite quantité. Les natifs le nomment *rhâmi*. Après le rouissage, l'aspect de ses fibres rappelle tout à la fois celui du lin, du chanvre, de l'aloès et surtout du bromelia-ananas (*talli-nanas*), dont les habitants de Manille, les Malais et les Indo-Chinois font une toile admirable appelée *pigna*, aussi fine que la mousseline, aussi solide que la batiste, mais avec une teinte d'opale et plus brillantée.

Le *rhâmi*, moins jaunâtre que le lin et le chanvre avant leur blanchiment, tout aussi clair que l'aloès et l'ananas, participe un peu de la souplesse des premiers et davantage de la ténacité des seconds. Il s'emploie à faire tour à tour des cordes, des filets, divers objets de ménage, des toiles d'une finesse remarquable, selon qu'il a été roui, séché, peigné, travaillé de telle ou telle façon. Il donne fort peu de déchet et jouit d'une force de tension extraordinaire. 250 grammes de filasse peuvent fournir un fil ayant jusqu'à 5,000 mètres de longueur. Les seuls inconvénients qu'on lui reproche, c'est de ne pas offrir une teinte toujours uniforme, de rendre le tissu trop rigide et de se couper à l'user, c'est-à-dire au pliage. L'*urtica utilis* ou rhâmi n'est donc pas, malgré le dire de M. Louis Figuier, le china-grass de l'extrême Orient. Il n'est pas non plus, bien que cet auteur l'affirme, un succédané du coton, mais une matière textile appartenant plutôt à l'industrie linière.

Le china-grass (*urtica nivea*, ortie blanche) est, au contraire, une substance cotonneuse, laineuse, soyeuse, véritable auxiliaire du coton, de la laine, de la soie, et qui se mélange assez bien au tissage avec ces trois produits (1). Ses fibres sont plus laineuses que celles du coton, moins rudes que celles de la laine, aussi souples, aussi luisantes que celles de la soie. On récolte, il est vrai, des quantités notables de china-grass dans la presqu'île Malaise, aux divers archipels de la mer des Indes, au Japon et en Chine; cependant les Chinois eux-mêmes tirent la majeure partie de celui qu'ils consomment d'une contrée située au nord-ouest du Cambodge et du Siam, à l'est de l'empire Birman, au sud-sud-ouest de la Chine. Ce territoire, que les géographes désignent sous les noms de Loos, pays des Lolos, Laos, Etats-Shans, est occupé par les Shans, les Laos, Lolos, Kakuys et Mutzas, tribus autochtones dont les unes sont indépendantes, les autres tributaires de la Birmanie ou du Siam. Les négociants Chinois des provinces de Yu-Nan et de Kouang-Si descendent, au moyen de grandes barques, les affluents du Lantsang-Kyang ou Mé-Khoong et du Loo-Kyang ou Salouein, pour trafiquer avec les aborigènes. Ils vendent fort cher quelques denrées, quelques objets manufacturés, et achètent à vil prix des jambons de cheval sauvage fumés, des tendons de cerf, des peaux, de l'ivoire, etc. Au retour ils complètent le chargement de leurs barques avec du china-grass qu'ils ramassent, chemin faisant, le long des fleuves et rivières, ce végétal n'ayant dans ce pays aucune valeur vénale parce qu'il pousse, de même que chez nous l'ortie ordinaire, au bord des sentiers ou sur des terrains vagues. Cette plante est de $1^m,25$ à $1^m,50$ de hauteur; la tige, droite, flexible, est aussi grosse que le petit doigt; elle porte, au sommet, une grappe garnie de petites graines; les feuilles sont dentelées et couvertes d'un duvet blanchâtre. A la nuance, à la vigueur près, ce végétal ressemble beaucoup à l'ortie de l'Algérie. S'il nous était permis d'émettre une opinion à ce sujet, nous dirions que les Etats-Shans sont le véritable berceau du china-grass.

Les Mongolo-Chinois, à l'époque de leur invasion dans l'Indo-Chine, vers la fin du XIIIe siècle, l'auraient répandu en Birmanie, au Pégu, à l'Arakan, à la presqu'île Malaise et en Cochinchine. Après l'avoir introduit chez eux, après l'avoir acclimaté à l'île d'Haynan, ils l'auraient porté au Japon. En effet, la dénomination dont les Chinois se servent pour désigner cette plante textile: *Tchou-Mah*, décèle une étymologie mi-partie chinoise, mi-partie shans ou laos. Nous croyons devoir ajouter que le china-grass est commun dans l'Arakan, aux environs d'Akyab; au Pégu, sur le territoire de Bassein et de Rangoon; sur les bords de l'Irraouady, dans plusieurs districts de la Birmanie centrale; sur les terres des Karens-Ngnys (Karens-Rouges), tribu indépendante établie entre le fleuve Salouein et la rivière de Mé-Pôom, ou Nan-Mé-Mobyé, mais il est de plus en plus rare vers le nord de l'Indo-Chine.

Qu'une fausse dénomination soit consacrée par l'usage, il devient difficile de la détruire. Les Anglais ont appelé *china-grass* (*herbe de la Chine*), la plante désignée par les naturalistes sous le nom d'ortie blanche; de même, ils nomment son tissu *grass-cloth* (drap d'herbe). Quoique l'*urtica nivea* soit une plante et non une herbe, les noms de china-grass et de grass-cloth resteront.

Les habitants des provinces chinoises de Yu-Nan et de Kouang-Si, limitrophes des Etats-Shans, ont conservé au produit de l'ortie blanche le nom de *tchou-mah*. Bien que ce végétal soit naturalisé dans une partie du Céleste Empire, le *tchou-mah* se trouve assez généralement confondu parmi divers tissus qui portent tous le nom générique de *hia-pou* (étoffe d'été), et proviennent de végétaux textiles, tels que: l'ail, l'oignon, l'aloès, le bananier, etc. Chacun de ces tissus reçoit un nom particulier, selon sa finesse, selon sa blancheur. L'un de ces tissus, le *hoang-mah*, jouit de la double propriété d'être imperméable et incombustible; aussi, l'empereur de la Chine l'a-t-il réservé exclusivement à l'usage de la famille impériale.

« Au besoin et avec quelques précautions, nous dit » M. Figuier, le china-grass pourrait se cultiver sous » le ciel de Paris. » Dans une serre, comme objet de curiosité, c'est possible; en plein champ et comme branche d'industrie agricole, nous le nions formellement, à moins qu'on ne parvienne à lui faire subir, par la culture, des modifications essentielles. Mais cela demande du temps.

« Il prospérerait admirablement dans le midi de la » France, dans l'ouest et dans toutes les régions tempé» rées... » Cette assertion est inexacte par sa généralité. Nos provinces de l'ouest et du centre de la France sont trop froides, trop pluvieuses pour que le china-grass puisse s'y acclimater tout d'abord. Nous n'admettons nullement qu'il faille attribuer sa spontanéité aux averses torrentielles de l'hivernage; au contraire il lui faut, à l'époque de sa végétation, une température élevée, beaucoup de fraîcheur, et non de fortes pluies. Dans l'Hindoustan, l'Inde transgangétique, la Malaisie et la Chine méridionale, la rosée des nuits ou des matinées tempère la chaleur du jour. Les vallées du Var, des Alpes-Maritimes, du Vaucluse, du Gard, de l'Hérault, de l'Ariége, des Basses et Hautes-Pyrénées se prêteraient peut-être à des essais de culture; la chaleur étant suffisante dans ces parages, et les irrigations pouvant suppléer au manque de fraîcheur naturelle. Nous augurons

(1) Ne pas confondre l'*urtica nivea*, la véritable ortie blanche, avec le lamier (*lamium album*), de la famille des labiées, auxquels les gens de la campagne donnent le nom d'ortie blanche parce que ses feuilles ressemblent à celles de l'ortie.

mieux des côtes d'Espagne, du Portugal, des îles Baléares, de la Corse, de la Sicile, des îles Ioniennes, de la Grèce, d'une partie de l'Italie, des vallées de la Kabylie et des plaines de l'Algérie. Tout rustique, tout vivace que soit le china-grass, à l'extrême orient de l'Asie, ce n'est qu'une plante. Rappelons-nous les vicissitudes auxquelles l'arbre séricifère, le mûrier, est soumis dans nos contrées.

Le china-grass est-il susceptible, dès à présent, d'acquérir l'importance qu'on a cru devoir lui assigner d'emblée? Nous répondrons hardiment par la négative. En matière d'acclimatation, il importe de procéder avec méthode.

En Chine, *l'urtica nivea* fournit des tissus admirables par la blancheur, la légèreté, la solidité, la finesse, et qui n'adhèrent pas à la peau, la plante se trouvant là-bas dans les meilleures conditions géologiques et climatériques ; néanmoins, ces tissus ne s'obtiennent qu'au moyen de soins infinis.

Mais, si le *tchou-mah*, de première qualité, acquiert, en Chine même, des prix énormes, malgré le bon marché de la main-d'œuvre, que serait-ce en Europe où les frais de manipulation sont exorbitants? S'en tenir aux procédés les moins coûteux, les plus expéditifs, ce serait ne vouloir obtenir que des produits inférieurs et défectueux.

L'ortie blanche prend bien la teinture et se comporte convenablement à l'impression. Par contre, tissée toute seule et en quantité prédominante dans un mélange quelconque, sans avoir subi préalablement un encollage *ad hoc*, elle fournit des étoffes velues, plucheuses, peu consistantes, sujettes à s'érailler, à se friper. La pénurie du coton a bien pu mettre un instant cette matière en faveur parmi nous : c'était un expédient. Une fois l'industrie cotonnière revenue à son état normal, le china-grass ne saurait manquer de reprendre la place secondaire que ses défauts lui assignent. Nous ne voulons pas dire qu'il faille délaisser l'ortie blanche. On l'utilise avec raison sous des latitudes où elle vient spontanément. S'il était possible de l'obtenir ainsi dans le midi de la France ou en Algérie, rien de mieux! Nous ne comprenons pas pourquoi on la préférerait au lin ou au chanvre. Mais, en tout état de choses, que les établissements spéciaux s'appliquent à l'amender, peut-être le succès viendra-t-il couronner leurs tentatives...

Passons au côté purement spéculatif de la question, afin d'épuiser le sujet.

IV.

M. Louis Figuier attribue à M. Decaisne la gloire d'avoir signalé, le premier, à l'industrie française, les qualités extraordinaires du china-grass.

Nous croyons l'avoir démontré : l'emploi de cette matière textile présente en Europe des difficultés sérieuses, au point de ne pouvoir remplir immédiatement le but que l'industrie commerciale se propose d'atteindre.

En second lieu, le mérite de M. Decaisne, à cet égard, nous paraît discutable. Les divulgations de nos missionnaires ont une incontestable priorité. M. Auguste Haussmann, délégué commercial attaché à la mission de M. de Lagrené, en 1844, a publié sur cette matière un travail parfaitement traité. Enfin, nous savons que l'admission de l'ortie blanche dans l'industrie des tissus, en Angleterre, remonte à près de quarante ans. Chacun a pu voir à Londres, en 1852, au Palais de Cristal, et à Paris, en 1855, au Palais de l'Industrie, une collection d'étoffes où figurait l'ortie blanche.

Les Anglais fabriquent, avec cette matière textile, des tissus légers, à bas prix, mais sans consistance, pour ameublement et vêtements de femmes, dont ils encombrent l'Europe et leurs colonies. Nos manufacturiers ont-ils bien fait d'imiter ces étoffes de rebut? Oui, dans la situation où la guerre d'Amérique avait placé l'industrie.

MM. Mallard et Bonneau ayant fondé, à Rouen, sous le patronage de la chambre de commerce, une société par actions qui a pour objet l'exploitation de l'ortie blanche, M. Figuier les qualifie d'*inventeurs* et ajoute *qu'ils jouissent d'un monopole*. Il y a là une erreur incontestable : le monopole ne pourrait exister que pour un procédé particulier de travailler cette plante; mais l'exploitation de l'ortie blanche reste dans le domaine public. Quoi! une industrie pratiquée de temps immémorial dans l'Inde, l'Indo-Chine, la Malaisie, la Chine et le Japon, c'est-à-dire connue par trois ou quatre cents millions d'individus ; une industrie qui alimente, en Angleterre, un grand nombre de manufactures; cette industrie, disons-nous, constituerait une propriété exclusive!

Nos bons voisins d'Outre-Manche n'ont guère l'habitude de crier par-dessus les toits leurs procédés de fabrication. Les premiers à introduire en Europe la matière textile dont nous parlons, ils ont cru devoir faire un mystère de leurs manipulations. C'est donc à bon escient qu'ils déguisèrent l'ortie blanche et son produit sous les noms de *china-grass* et *grass-cloth* (*herbe de la Chine* et *drap d'herbe*); néanmoins, il n'est venu à l'idée d'aucun manufacturier anglais d'en faire un monopole.

V.

Pour résumer ces aperçus commerciaux et industriels, examinons si les manufacturiers français sont en mesure de lutter avec avantage contre les manufacturiers anglais touchant la fabrication des étoffes obtenues à l'aide des matières textiles de l'extrême Orient, excepté la soie.

Nous aurons le courage de le dire nettement : tant que nos colonies végéteront, tant que le commerce maritime languira, tant que nos débouchés ne se seront pas accrus, tant que les capitaux français seront détournés de ce courant, il en sera des matières textiles exactement comme d'une infinité d'autres produits, — par exemple : le cachou, les gommes, les résines, les vernis, les peaux, les huiles, les essences, les substances tinctoriales, etc., — dont l'importation, largement utilisée en Angleterre par suite des ressources prodigieuses qu'elle a su se créer, demeure quasi-improductive en France.

Dans l'Inde, l'Indo-Chine, la Malaisie, en Chine et au Japon, l'influence française, commercialement parlant, est presque nulle, quoiqu'on en puisse dire. Nos compatriotes sont peu connus; la confiance est restreinte; nos armateurs et négociants font leurs opérations de banque et de change à des taux désastreux; tel capitaine de navire, obligé de relâcher dans certains ports, ne trouverait pas un sou pour réparer ses avaries; enfin, l'ensemble de nos achats — toujours en dehors de la soie, — se réduit à un chiffre tellement minime que le fret de retour, par bâtiment français, dépasse parfois du double celui par navire anglais.

Voulez-vous que l'industrie des matières textiles de l'extrême Orient prospère parmi nous? Sachez utiliser les produits de ces contrées lontaines ; relevez notre marine marchande aux abois; imprimez une impulsion puissante à nos relations commerciales ; ouvrez-leur de nombreux débouchés; en un mot : suivez l'exemple de l'Angleterre.

THOMAS-ANQUETIL.

M. Frère-Orban, l'ancien ministre belge, vient de publier sur *la question monétaire*, un très-intéressant volume qui mérite au plus haut degré l'attention publique (Paris, Durand et Pédone-Lauriel). On sait qu'il y a eu dernièrement en Belgique, une lutte très-vive et encore indécise entre les partisans de l'étalon unique d'or et ceux du double étalon. D'un côté, l'*Echo du Parlement* et la chambre de commerce d'Anvers, de l'autre côté l'*Indépendance Belge* et le ministre actuel des finances, ont traité la question sous toutes ses faces. Le principal champion de l'étalon unique d'or était M. Frère-Orban qui dans ses lettres publiés par l'*Echo du Parlement* et dans ses discours à la Chambre, a discuté la question avec un remarquable talent et une grande science. Le principal défenseur du double étalon était M. de Laveleye, publiciste renommé. M. Frère-Orban a réuni dans le livre que nous annonçons, sa polémique avec M. de Laveleye et ses discours au Parlement. Nos lecteurs savent de quel côté nous penchons dans ce débat. Les arguments de M. Frère-Orban nous paraissent concluants, et nous croyons que ceux qui liront impartialement son ouvrage en seront, comme nous, convaincus.

LES CHEMINS DE FER EN SUÈDE.

On nous écrit de Stockholm :

« Il sera difficile de trouver un pays où la construction et l'exploitation des chemins de fer fasse plus de progrès actuellement qu'en Suède. Il y a vingt ans, lorsque déjà presque toute l'Europe s'était approprié les voies ferrées, la Suède, « le pays du fer, » en manquait absolument, et aujourd'hui elle est presque couverte d'un réseau qui toujours s'étend de plus en plus. Nous avons devant nous quelques chiffres officiels sur le développement de ces travaux vers la fin de 1873, et nous en donnons quelques extraits en réduisant les mesures suédoises en françaises et en faisant remarquer que les chemins de fer de ce pays

sont construits et exploités en partie par l'Etat lui-même (les lignes principales), en partie par des compagnies particulières (les lignes secondaires).

» Le total des lignes exploitées dans ce moment est de 2,570 kilomètres, dont 533 kilomètres ont été ouverts en 1873. Les travaux qui sont déjà commencés, et qui seront terminés en grande partie en 1874-75 et le reste avant 1880, donneront au pays 5,565 kilomètres, dont à peu près 5/12 appartiendront à l'Etat et le reste à des particuliers. L'exploitation donne déjà un fort bon résultat, et en général, du moins pour les lignes de l'Etat, elle paie l'intérêt et l'amortissement des emprunts faits à ce sujet. La dette presque entière de la Suède (environ 160 millions de francs sur un peu plus de 170 millions à la fin de 1872), a été faite en ce but productif, et comme le montant primitif de cette dette était d'environ 240 millions, on voit que déjà 70 millions ont été remboursés. Les divers emprunts — on en a fait plusieurs pour des sommes et dans des conditions diverses, le plus considérable de 56 millions de francs — seront remboursés par des annuités dont les dernières ne seront échues qu'en 1931. Le taux d'intérêt varie de 3 1/2 jusqu'à 5 0/0. Il est facile de prévoir les grands ressources financières qui ne manqueront pas de se produire une fois ces annuités payées.

» Cependant ces avantages, sans doute très-considérables, seront encore bien moins importants que ceux de l'industrie et du commerce. On sait, en effet, que la Suède est un pays éminemment riche en minéraux et en bois; mais ces richesses n'ont, jusqu'à ces derniers temps, produit qu'une minime part de leur juste valeur, et souvent les communications si difficiles sur un territoire énorme ont rendu impossible l'exploitation, par exemple, des mines où le fer, en quantités immenses, se trouve presque à la surface du sol ou des forêts, dont les arbres séculaires n'ont pas pu être transportés. L'influence des nouvelles voies de communication est déjà tout à fait extraordinaire; sans compter l'occasion que donnent ces travaux à la population de trouver des moyens d'existence — environ 20,000 ouvriers y sont employés. La valeur des propriétés rurales et de tous les produits du pays s'est augmentée d'une manière remarquable, et l'échange commercial avec les pays étrangers se fait sur une échelle de plus en plus considérable. Nous lisons par exemple, dans un rapport officiel, que la valeur de l'importation de l'Angleterre en Suède, qui montait dans les trois premiers trimestres de

1871 à environ 26 millions de francs,
1872 à » 35 » »

dans la même période de 1873 s'est élevée à environ 49 millions.

» D'autre part, l'exportation dans les mois de janvier à octobre

1871 était de 98 millions
1872 » 112 1/2 »
et 1873 » 130 »

» Ainsi, la valeur de l'exportation excède celle de l'importation de 81 millions. »

LES INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN TURQUIE.

Nous empruntons, à une publication de M. O. Iskender, intitulée *Manuel du Capitaliste en Turquie* (1), les détails suivants sur les banques à Constantinople. On y verra que ce ne sont pas les moyens de crédit qui manquent à ce pays. De même que les mouches accourent partout où il y a du miel, les prêteurs se précipitent partout où se rencontre un prodigue. Nous espérons cependant, que le gouvernement Turc finira par faire un meilleur usage de ces moyens de crédit, et nous souhaitons à toutes ces banques d'employer leurs capitaux à commanditer des entreprises d'utilité publique plutôt qu'à entretenir le luxe oriental du sultan. Aussi bien, le jour où la Turquie voudra sérieusement se réformer, elle trouvera un vaste champ pour faire fructifier les capitaux européens :

« Il y a dix ans à peine, l'esprit d'association était presque complétement inconnu à Constantinople. Aussi, lorsque l'on compare le passé au présent, est-on frappé de la grande transformation économique qui s'est opérée chez nous.

» En 1863, il n'y avait à Galata qu'une seule société par actions, et encore devait-elle son origine à des éléments étrangers. Nous voulons parler de la *Banque Impériale Ottomane*, constituée en février de la même année au capital nominal de liv. st. 2,700,000.

» Ce n'est que l'an d'après (1864) que notre ville eut à enregistrer la création, dans son sein, d'un établissement national : *la Société Générale de l'Empire Ottoman*, instituée principalement par des banquiers indigènes et disposant d'un capital nominal de liv. st. 2,000,000.

» Presque toutes les affaires du Trésor avec la place, et la plus grande partie des opérations de change ou autres se trouvèrent bientôt monopolisées, pour ainsi dire, par ces deux établissements qui s'assurèrent, dès leurs débuts, une situation de plus en plus prospère.

» Ce succès frappant engagea, enfin, d'autres capitalistes du pays, jusque-là peu enclins à l'association, à réunir leurs forces personnelles en vue d'une action commune.

» Ainsi, en 1864, on vit s'établir à Constantinople *l'Ottoman Financial Association* au capital nominal de liv. st. 1,000,000, divisé en 20,000 actions de liv. st., 50 chacune. Son objet consistait en travaux publics, industrie, agriculture, navigation, etc. Parmi les promoteurs, on trouvait des noms indigènes et anglais. Cependant l'incompétence de quelques fondateurs qui, néanmoins, avaient la haute main dans l'affaire, et le manque d'unité de direction dans l'administration sociale ne tardèrent pas à amener la mort de l'établissement.

» En avril 1868, l'*Agence Orientale* fut créée sur place. C'était une Société à responsabilité limitée et qui avait pour but les opérations de change et de banque, placements d'argent, escomptes, négociations en commission d'emprunts et de fournitures au gouvernement. Le capital social était de 60,000 livres turques effectives, divisé en 120 actions de 500 livres chacune. Cependant, pour une cause ou pour une autre, elle ne put compléter le terme fixé pour sa durée (3 ans).

» En 1869, le *Crédit Général Ottoman* vit le jour. Il devait sa fondation à un groupe de banquiers de notre ville, dans lequel dominait l'élément arménien, et il s'appuyait en même temps sur des financiers de Paris. Capital nominal, livr. sterl. 2,000,000.

» A titre de mention historique, nous noterons ici la création, en 1870, du *Comptoir de Constantinople* au capital nominal de fr. 2,500,000, et sa liquidation toute récente.

» De l'année 1871 date l'accroissement remarquable et progressif du nombre de nos Sociétés par actions. Les forces éparses et partant improductives des individus convergent vers l'union féconde ; de toutes parts, s'élèvent des associations financières, commerciales, industrielles, dont quelques-unes sont déjà établies, d'autres en voie de l'être.

» Cette heureuse transformation est due en grande partie à la presse quotidienne dont quelques organes, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, ont assumé la tâche louable de répandre dans le public les notions de finances et d'économie politique, et de lui montrer quelles merveilles la fusion des capitaux peut produire.

» C'est là une cause générale du nouvel état des choses ; elle a produit un grand résultat, en ce sens, qu'elle a servi à préparer le terrain au changement que nous constatons.

» Mais à côté de cette cause générale, il y a des causes spéciales qui n'en ont pas été moins influentes. La plus déterminante de celles-ci doit, selon nous, son origine aux incessants appels faits par le Trésor aux établissements existants, aux gros bénéfices réalisés chaque année par ces derniers, à la tentation bien naturelle qui poussait les capitalistes, restés jusque-là à l'écart, à participer, eux aussi, à ces pêches miraculeuses.

» A ces causes toutes locales, ajoutez l'impulsion venue du dehors à la suite des événements 1870-71 et vous aurez l'explication du phénomène social que nous étudions. On sait, en effet, l'esprit d'entreprise qui, à l'époque du versement des milliards français, s'est développé en Allemagne jusqu'à l'excès et qui s'est aussi affirmé en Autriche. Ce mouvement a franchi la frontière pour s'étendre également au centre de la Turquie et pour pénétrer même jusqu'en Grèce.

» C'est ainsi que vers la fin de 1871, Constantinople eut à enregistrer la création de la *Banque Austro-Ottomane* et, au commencement de 1872, celle de la *Société de Crédit Austro-Turque*, toutes les deux reposant sur les ressources morales et matérielles de financiers de Vienne, et ayant, la première, un capital nominal de livr. sterl. 2,500,000, la seconde, de livr. sterl. 2,000,000.

» L'impulsion une fois imprimée ne s'est pas arrêtée, et

(1) Constantinople : Typographie centrale.

l'on peut dire que l'esprit d'association a définitivement acquis chez nous droit de cité.

» Le mois de mai 1872 a vu s'établir sur place la *Banque de Constantinople*, qui dispose d'un capital nominal de liv. st. 1,000,000 et dont l'action s'est aussi étendue au royaume Hellénique.

» Au mois d'octobre de la même année, nous voyons surgir à Galata la *Société Ottomane de change et de valeurs* au capital nominal de livr. sterl. 600,000.

» Depuis cette époque, Constantinople a vu se fonder dans son sein : 1° la *Société Commerciale Ottomane*, créée par des négociants établis dans le pays, au capital nominal de liv. turques 600,000 ; 2° la *Société Ottomane des travaux publics*, au capital de liv. ster. 1,000,000, formée par un groupe indigène ; et 3° la *Compagnie des finances et des travaux publics de l'Empire Ottoman*, créée par quelques capitalistes de notre ville et de l'étranger, y compris le baron Haussmann du Crédit mobilier de Paris. Cette Société disposera d'un capital nominal de liv. ster. 4,000,000.

» N'oublions pas de mentionner parmi les établissements industriels la *Société des tramways de Constantinople*, dont le capital nominal s'élève aujourd'hui à liv. turques 800,000, 40 0/0 versés, et dont le service prend chaque jour, un développement plus grand. Nous devons dire également un mot de la *Compagnie du tunnel de Galata à Péra*, fondée par un ingénieur français, M. L. Gavand, au capital de liv. ster. 250,000.

» Parmi les projets de banque à la veille de se réaliser par une émission publique, on pourrait citer le *Crédit industriel d'Orient* qui aura un fonds social de liv. st. 2,000,000, et la *Banque Agricole et Industrielle Ottomane*, qui diposera d'un capital nominal de liv. turques 1,000,000. La place de Galata compte aussi quelques établissements secondaires, tels que la *Société Minière Ottomane*, la *Banque Verissi et Cossoudi*, la *Société de crédit et de commission*, la *Banque de courtage*, etc., qu'il suffit de mentionner.

» Au moment où nous écrivons ces lignes, divers projets d'associations industrielles et de crédit sont sur le tapis et n'attendent, pour se montrer au grand jour, qu'une éclaircie à l'horizon des affaires. »

LE COMMERCE DES BLÉS ET SES ENTRAVES EN FRANCE.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante qu'un important commerçant du Nord adresse à l'Assemblée nationale et qui contient de curieux renseignements sur le commerce des blés et les entraves qui le gênent :

Messieurs,

Pendant les mois d'août, septembre et octobre 1872, le prix moyen des blés indigènes, sur les principaux marchés de l'Angleterre, a été de :

58 shillings 11 deniers par quarter, ou 32 fr. 86 c. le quintal.

En 1873, pendant les mêmes mois, de :

61 shillings 9 deniers par quarter, ou 34 fr. 16 c. le quintal.

Le déficit de la dernière récolte, en quantité, y est évalué à 20 0/0 ; mais le commerce a pu y suppléer jusqu'ici sans augmentation sensible, la petite différence des cours officiels étant atténuée par la supériorité de qualité de la dernière récolte.

Le prix moyen du marché de Paris, aux époques correspondantes, a été de 28 fr. 72 c. et 39 fr. 46 c., par quintal de blé, ce qui établit un écart de 40 0/0.

Nous payons le blé, en France, 20 0/0 de plus que les Anglais, depuis le mois d'août dernier. Une si grande différence, qui semble devoir s'aggraver avec la crise actuelle, s'explique difficilement quand on voit les céréales de l'Australie et de la Californie franchir deux Océans pour venir en Europe.

Notre infériorité a pour causes principales l'incertitude précaire dans laquelle vit notre commerce, le peu de sympathie dont il est l'objet, les impôts indirects multiples qui le paralysent, enfin et surtout les taxes nouvelles et imprévues qui peuvent à chaque instant déjouer ses calculs.

L'échelle mobile, abrogée le 15 juin 1861, a été remplacée par un droit fixe d'entrée de 0 fr. 60 c. au quintal métrique, et on a maintenu la surtaxe de pavillon, les droits de port et de tonnage, de navigation intérieure, qu'on a supprimés successivement en partie en 1867-1868-1869.

Une surtaxe de pavillon, plus onéreuse que celle existant sous l'Empire, a été de nouveau rétablie le 6 février 1871. On y a ajouté les droits de port, de tonnage et le droit de statistique, ce dernier droit tout à fait nouveau et d'invention française, dont l'application a été immédiate, sans sursis pour les navires en cours de route, ou pour les affaires traitées avant la promulgation de la loi.

La crainte de pareilles mesures empêche les affrétements directs pour la France des ports de l'Océan Pacifique. Tous les navires de ces provenances vont en Angleterre, à Anvers, où de semblables surprises ne sont jamais à craindre. Nous y achetons en secondes mains, depuis la récolte dernière, à des conditions onéreuses de prix et de fret qui expliquent la différence de nos cours.

Le gouvernement actuel a de nouveau supprimé la surtaxe de pavillon, tout en maintenant les droits de port, de tonnage, de statistique et de navigation intérieure ; mais il vient de restreindre la décharge des acquits de mouture aux bureaux mêmes de l'admission. Cette dernière mesure, décrétée, comme d'ordinaire, sans égard pour les parties intéressées, et dans un but fiscal dont le résultat définitif est fort douteux, est une entrave aux importations qui privera le pays d'une somme importante de travail et de transports.

Les droits perçus à l'entrée des céréales, depuis l'abrogation de l'échelle mobile, ont été (blé) :

Année				
Année	1862.	Droits perçus	Fr.	3.462.086
—	1863.	—		965.080
—	1864.	—		123.260
—	1865.	—		24.185
—	1866.	—		329.782
—	1867.	—		3.136.495
—	1868.	—		4.705.856
—	1869.	—		806.000
—	1870.	—		2.629.000
—	1871.	—		6.265.000
—	1872.	—		2.223.000
		Ensemble	Fr.	24.669.744

C'est une moyenne annuelle de 2,242,704 francs, qui se répartit très-irrégulièrement. Le produit en est nul dans les années ordinaires, tandis que, dans les années de disette, il pèse de toute l'importance du droit sur la consommation, en augmentant d'autant le cours des blés indigènes. Il coûte actuellement à nos populations dix fois ce qu'il rapporte à l'Etat, et ce sont les plus pauvres évidemment qui en souffrent le plus.

Ce droit, en outre, forme obstacle au transit des blés de la mer Noire et de la Méditerranée qui vont en Angleterre et en Belgique, par Gibraltar, et qui entreraient en majeure partie à Marseille si nous supprimions tous les obstacles et si nous attachions à ce transit tout le prix qu'il mérite.

L'Angleterre a inauguré, en 1844, la liberté du commerce des céréales, avec un droit équivalant à celui qui existe en France. Les importations pour l'année finissant le 31 août 1873, ont été de :

10,610,904 quarters de blé, ou 23,874,533 quintaux métriques ;

1,886,323 quarters de farine, ou 3,395,480 quintaux métriques.

Si on y avait maintenu le droit, la recette annuelle serait d'environ 18,500,000 francs.

Cette recette est à peu près constante, et, comme il arrive en Angleterre autant de blés étrangers qu'on en récolte, l'augmentation résultant du droit ne coûte au consommateur que le double de ce que le Trésor y perçoit. En France, elle lui coûte dix fois parce que l'on n'importe qu'un dixième environ, et que le cours des blés étrangers, majoré des droits d'entrée et autres frais, y règle celui des blés indigènes dans les années de grandes importations.

La vie à bon marché est à l'ordre du jour de l'autre côté de la Manche, et on y a supprimé toute espèce de droits sur les denrées alimentaires, depuis le 1er juin 1869. Par une conséquence naturelle et immédiate, la population s'y est multipliée rapidement et l'addition annuelle de nouveaux contribuables amène des excédants de recettes qui permettent de réduire les contributions indirectes.

La population de l'Angleterre et du pays de Galles était en :

1845 de 17,922,768 âmes.
1871 de 22,704,108 »

La Belgique, qui avait imité l'Angleterre dès 1856, vient aussi de supprimer tous les droits sur les denrées alimentaires.

Sa population était en :

1856 de 4,540,857 âmes.
1871 de 5,095,000 »

L'Angleterre a sacrifié une recette régulière de plus de 18 millions, et la Belgique 3 millions. La France, qui est bien plus éprouvée par les disettes de blé, et qui a une population en décroissance, doit-elle hésiter à sacrifier les 2,242,704 francs qu'elle perçoit et qui sont si durs pour ses habitants les plus malheureux? Le transit qu'elle perd, par suite du droit, et qu'elle retrouverait nécessairement par sa suppression, la paierait d'ailleurs au décuple.

Les impôts indirects, établis depuis la guerre, grèvent le prix des blés en augmentant les charges du commerce pour les distribuer. Les voyages, les timbres des effets de commerce, des chèques, etc., les frais de poste, de télégraphe, sont indispensables et se répètent malheureusement trop sur le consommateur.

Le prix des places de chemin de fer est augmenté de 20 pour cent au profit du gouvernement et est maintenant plus élevé que dans le reste du monde; il est au double de la moyenne des nations voisines.

Nulle part le timbre des effets de commerce ne dépasse 0,50 c. du mille. En Suisse, il est à 0,30 c. En France, il est à 1 franc, et on l'exige sur les effets tirés sur l'étranger, ce qui n'a généralement pas lieu dans les autres pays. On propose de porter la recette, de ce chef, de 26 à 39 millions, en élevant ce droit à 1 fr. 50 c. du mille. Je ne crains pas de dire qu'on court à une déception, car l'exagération du prix en diminuera l'emploi, et il est possible qu'on n'arrive même plus à percevoir les 26 millions constatés, tout en mettant une nouvelle et grande entrave dans des habitudes commerciales.

Les chèques viennent à peine de naître en France: le timbre proportionnel les fera mourir au berceau si on ne trouve moyen de s'y soustraire. Leur emploi, généralisé en Angleterre avec les virements du *Clearing House*, y supplée aux trois quarts de la circulation monétaire, c'est une économie d'intérêt de plus de 100 millions, somme suffisante pour maintenir 200,000 habitants au minimum.

Les services de la poste sont aussi beaucoup plus chers en France que dans les pays voisins, surtout en ce qui touche spécialement au commerce, tels que le port des échantillons, des cartes postales, des circulaires, des lettres chargées. Les prix trop élevés en restreignent l'usage et diminuent les échanges qui résulteraient d'une correspondance plus active.

En Suisse, les recettes de la poste sont portées au budget de 1874 pour 8,488,000 fr., ce qui ferait un produit double par habitant de celui de la France; et, comme les taxes y sont à peine au tiers, il en résulte que ce petit et intelligent pays fait un usage sextuple des services de la poste comparativement au nôtre.

Une répartition judicieuse des impôts a une grande influence sur les populations.

Les mesures libérales ont produit, en Suisse, le même résultat qu'en Angleterre et en Belgique. Le nombre des habitants y a augmenté de plus de 10 0/0 depuis 1860, et, en France, nous avons pu constater une diminution de 651,786 habitants de 1869 à 1872, abstraction faite des changements de territoire.

La population spécifique de la France, qui atteignait presque 71 habitants avant la séparation de l'Alsace et de la Lorraine est à peine de 68 aujourd'hui.

La Suisse, enfermée dans ses montagnes peu susceptibles de culture, privée de communications maritimes, sans voies fluviales, qui n'avait pas plus de 60 habitants par kilomètre carré, en 1860, a maintenant une population spécifique supérieure à celle de la France.

La Belgique, qui a plus d'analogie avec notre pays, sous le rapport de la position géographique, de la fertilité du sol et des voies de transport naturelles, a plus de 170 habitants par kilomètre carré.

L'Espagne, en suivant jadis les errements que nous adoptons, a vu sa population diminuer de trente millions à six millions, en deux siècles, de 1500 à 1700.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A. SCHOTSMANS aîné.

Don, le 19 novembre 1873.

LETTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE HONFLEUR SUR LES IMPOTS NOUVEAUX.

La chambre de commerce de Honfleur a écrit sur les impôts projetés, une lettre à M. le ministre du commerce. Quelques passages de ce document nous paraissent particulièrement dignes d'attention.

« Le système que nous ne pouvons nous lasser de préconiser, c'est l'établissement de centimes additionnels aux trois contributions directes qui sont restées jusqu'à présent exemptes de cette augmentation: c'est-à-dire la contribution foncière, la contribution personnelle mobilière, et celle des portes et fenêtres. Il nous serait impossible de comprendre la persistance du privilége dont elles sont l'objet, alors que la contribution des patentes, *après avoir subi une augmentation considérable du principal*, a été frappée de 60 centimes additionnels en 1873, et doit encore, d'après le projet, rester grevée de 43 centimes en 1874. Cette anomalie devient plus inexplicable encore, si l'on tient compte des impôts indirects qui ont été établis exclusivement sur le commerce et l'industrie, et de ceux qui sont encore proposés, telle que la nouvelle augmentation du timbre des effets de commerce et des chèques. Depuis deux ans, on a vanté volontiers notre système d'impôts; on a dit qu'il atteignait le plus équitablement possible les diverses manifestations de la richesse publique : dès lors, lorsque les circonstances nécessitent une augmentation, est-il logique de la demander exclusivement à certaines sources de produits, en négligeant les autres?

» On s'est beaucoup ému du sort de la propriété foncière; mais nous avons eu déjà l'occasion de faire remarquer que la contribution qui la frappe a été l'objet d'un dégrèvement important par l'effet de la loi du 7 août 1850, qui a supprimé les 17 centimes généraux que l'Etat percevait en addition au principal. La propriété foncière se trouverait donc, même avec l'addition d'un décime, dans une situation plus favorable qu'il y a vingt-trois ans. Qu'il nous soit permis de rappeler ici quelques-unes des considérations que notre chambre avait déjà formulées dans une délibération du 18 juillet 1871 : « Les bases de la contribution foncière » n'ont pas été augmentées depuis un demi-siècle : or, » n'est-il pas constant que, durant cette période, la valeur » du sol et de ses produits s'est considérablement élevée? » Par contre, n'est-il pas également certain que le signe » monétaire, qui sert de base à l'évaluation de l'impôt, a » subi une dépréciation notable (1)? Peut-on dire que la » propriété, qui payait 100 francs en 1820 et qui paie » encore aujourd'hui 100 francs, supporte une charge égale » à celle qui lui était autrefois imposée? Il est vrai que la » contribution foncière a été augmentée dans une propor- » tion assez importante par les centimes additionnels votés » par les départements et les communes; mais ces taxes » ont eu pour cause et pour résultat des améliorations lo- » cales, principalement des travaux de voirie, qui, en faci- » litant les communications et en créant de nouveaux » débouchés, ont stimulé la production et surélevé le prix » des produits. Enfin, il faut bien reconnaître que lorsqu'un » pays doit faire face à une charge nouvelle de 8 à 10 mil- » liards, on ne peut guère s'attendre à ce qu'un élément » quelconque de richesse publique, si intéressant qu'il » puisse être, reste en dehors de toute atteinte. Les esprits » étaient depuis longtemps préparés à l'idée d'une augmen- » tation des impôts directs, et nous croyons pouvoir affir- » mer qu'une taxe additionnelle de 10 centimes serait » facilement acceptée. » Ajoutons qu'elle soulèverait probablement beaucoup moins de récriminations que plusieurs des nouveaux impôts, d'un produit médiocre, qui obligent à des déclarations et à des formalités particulièrement antipathiques aux populations.

» La justesse de l'un des principaux arguments que nous avions présentés, c'est-à-dire de celui qui était basé sur la baisse des monnaies, se trouve affirmée de la manière la plus complète par l'exposé des motifs du projet de loi qui nous occupe. En effet, M. le ministre justifie, de la manière suivante, l'augmentation de moitié qu'il propose pour les droits fixes d'enregistrement auxquels sont soumis les actes extra-judiciaires : « On voudra bien remarquer que, » comparativement à la valeur des métaux, les droits fixes » augmentés de moitié seront même relativement moins » élevés qu'ils ne l'étaient en 1816, car la dépréciation du » signe monétaire est certainement supérieure à 50 0/0. »

» Contre l'établissement de centimes additionnels, en 1874, l'exposé des motifs invoque l'époque tardive de l'année, qui ne laisserait plus le temps nécessaire pour dresser de nouveaux rôles ou modifier ceux qui ont été déjà préparés; mais ce n'est pas la première fois, croyons-nous, que cette objection ou cette excuse est mise en avant, et nous prenons la liberté de faire remarquer qu'elle ne saurait conserver indéfiniment la même valeur.

(1) Il est à remarquer que l'impôt des patentes, basé, pour la plus grande partie, sur des évaluations de valeurs locatives, faites chaque année, ne profite pas de cette dépréciation.

» D'ailleurs, serait-il nécessaire d'établir de nouveaux rôles ou même de modifier matériellement ceux qui existent déjà ? Nous ne le pensons pas. Ici, Messieurs, permettez-moi d'appeler votre attention sur un détail d'application : chaque avertissement, délivré aux contribuables, indique dans une colonne spéciale quelle est, sur le montant total de la cote, la part revenant à l'Etat ; la loi qui se bornerait à déclarer que ce chiffre serait augmenté d'un dixième serait, nous en sommes convaincus, de l'exécution la plus facile ; le devoir du contribuable et la mission de l'agent de recouvrement ne comporteraient aucune espèce d'obscurité ni de complication. A la vérité, la part revenant à l'Etat, en ce qui concerne la contribution personnelle mobilière et celle des portes et fenêtres dépasse un peu le principal, à cause des centimes additionnels généraux sans affectation spéciale qui existent sur ces deux impôts (0 fr. 17 c. pour la contribution mobilière et 0 fr. 15 c 8/10 pour la contribution des portes et fenêtres) ; mais, réduite à elle même, l'objection n'a plus, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qu'une valeur métaphysique.

» Veuillez agréer, etc.

» Au nom de la chambre,

» *Le vice-président*,

» LEPIQUE, aîné. »

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE REIMS ET LES IMPOTS PROJETÉS.

Séance du 24 décembre 1873.

M. Marteau, vice-président de la chambre, s'exprime ainsi qu'il suit, à l'occasion des impôts proposés :

« MESSIEURS,

» La mission de la chambre est de défendre les intérêts qu'elle représente, mais elle n'a jamais méconnu que le commerce et l'industrie, dont elle est l'organe, devaient supporter leur part des sacrifices réclamés par les impérieux besoins du Trésor public. Elle n'a repoussé des nouveaux impôts que ceux qui, par leur nature, devaient apporter de trop grandes entraves au libre mouvement des échanges, ou altérer sensiblement les sources du travail.

» Dans cet ordre d'idées, elle a combattu énergiquement l'impôt sur les matières premières et ensuite celui sur les tissus. Elle n'a accepté qu'à regret, et avec des réserves, le projet d'impôt sur le chiffre des affaires. Vous vous rappelez qu'en réalité ce projet d'impôt, qui a été écarté, heureusement, par l'Assemblée nationale, n'avait été proposé qu'en désespoir de cause et pour échapper à celui sur les matières premières, qui inspirait, à juste titre, les plus vives craintes, sinon à tous les commerçants, tout au moins à tous les industriels. Mais elle a accepté comme une nécessité les taxes nouvelles et les additions aux taxes anciennes qui, depuis la guerre, ont frappé directement le commerce et l'industrie. Dans ce nombre nous trouvons :

» L'augmentation sur les patentes ;

» La suppression du maximum du droit fixe des patentes ;

» Le double droit sur les effets de commerce ;

» Le timbre obligatoire des quittances ;

» L'augmentation du droit sur les récépissés des chemins de fer ;

» L'augmentation des ports de lettre et des échantillons.

» Toutes ces taxes réunies ne produisent pas moins de 140 millions annuellement, soit environ le quart de l'augmentation totale du budget.

» Il était permis de croire que là s'arrêterait le contingent demandé au commerce et à l'industrie, et que l'on demanderait ailleurs les 149 millions qui manquent encore pour équilibrer le budget de 1874.

» C'est dans cette croyance où était la chambre qu'elle s'est également abstenue, jusqu'à présent, d'indiquer d'autres sources d'impôt.

» Elle doit se départir aujourd'hui de cette réserve en présence du surcroît de charges qui menacent le commerce et l'industrie, déjà fortement frappés, si le budget de 1874 vient à être adopté tel qu'il est présenté.

» En dehors d'une nouvelle augmentation d'un demi-décime sur les droits d'enregistrement, de douanes et de contributions indirectes ; en dehors des augmentations de taxes sur le sucre, la bougie, les huiles, le sel, il y a encore en projet, concernant spécialement le commerce et l'industrie :

» Un droit de timbre sur les chèques ;

» Un droit supplémentaire sur les effets de commerce ;

» Un impôt sur le prix des transports à petite vitesse.

» Si nous entrons dans l'examen des taxes que nous venons d'énumérer comme étant un surcroît de sacrifices demandés à l'industrie et au commerce, au risque, sinon de les écraser sous le fardeau, au moins de paralyser leur essor, nous dirons que le timbre sur les chèques nous paraît acceptable ; mais vous serez sans doute d'avis, d'accord là-dessus d'ailleurs avec la commission du budget, de ne pas accepter sans protestation le droit supplémentaire sur les effets de commerce. Le droit ordinaire de 0 fr. 50 c. par 1,000 francs ne donnait lieu à aucune critique sérieuse. Personne ne cherchait à l'éluder. Il facilitait les affaires à terme, dont le règlement se faisait volontiers au moyen de billets à ordre ou de traites. On l'a doublé sans grand inconvénient, si ce n'est pour le petit commerce qui règle plus généralement ses achats ; mais si on ne s'arrêtait pas, si on le portait au triple, il deviendrait, à coup sûr, non-seulement une charge trop lourde, une fâcheuse entrave à la création du papier de commerce, mais il ne donnerait même pas la somme que l'on en attend, car il inciterait les commerçants à chercher et à trouver les moyens de faire leurs recouvrements d'une manière moins coûteuse.

» En ce qui concerne l'impôt sur les transports à petite vitesse, il nous semble qu'il serait aussi funeste que celui sur les matières premières Il nuirait de la même façon au développement industriel et commercial du pays, et à la reconstitution de sa puissance financière. De tout temps, on a considéré, avec raison, le bas prix et la facilité des transports comme étant un des meilleurs éléments de la prospérité générale. En effet, par la circulation économique des produits, on les met à la portée de consommateurs plus nombreux ; la fabrication des produits devient plus importante, les échanges ont une plus grande activité ; les salaires se répandent plus largement, et les sources de recettes pour le Trésor en sont d'autant mieux alimentées. On ne saurait, sans danger d'arrêter les progrès de la production, grever de frais de transport, déjà trop élevés, les matières de minime valeur, encombrantes, et celles destinées plus spécialement à l'industrie, comme la houille, les minerais, les bois, les fontes, les pierres. Quelle que soit la forme d'un impôt sur ces matières, le résultat serait le même. Un tel impôt, tout comme celui des droits d'entrée sur les matières premières, présente toujours l'inconvénient de nuire au développement des exportations, dont nous avons tant besoin pour faire rentrer une partie des milliards que nous avons perdus.

» Nous ignorons si, comme le pensent nos fabricants de savons, l'impôt proposé sur ces produits par la commission du budget n'atteint pas les savons destinés à l'industrie ; mais, soit au point de vue de la consommation, soit au point de vue industriel, nous disons que cette proposition est regrettable.

» En présence des énormes charges nouvelles à faire peser sur les contribuables, il est regrettable que l'on ne soit pas arrivé à faire des économies sérieuses sur les dépenses. La discussion du budget, qui a lieu actuellement, nous indique trop clairement qu'il n'y a rien à espérer de ce côté-là, et qu'il faut, par conséquent, continuer à chercher de nouvelles sources d'impôts.

» Le projet de M. Raoul Duval, relatif à l'augmentation des droits de succession, a toutes nos préférences, parce qu'il renferme le sérieux mérite de ne frapper ni la consommation ni la production, mais de s'adresser au capital acquis, non au travail, aux moyens avec lesquels le capital s'acquiert. Nous voudrions que l'on entrât plus avant dans cette voie. On y trouverait non-seulement avec facilité les ressources que l'on cherche, mais on assurerait mieux la sécurité sociale par l'application plus équitable de la répartition des charges de l'Etat.

» En présence de la puissante résistance qui, pour le moment, empêche l'adoption d'un système d'impôt s'adressant davantage à la richesse acquise et moins à la richesse en formation, il reste à signaler, comme jouissant d'immunités extraordinaires, trois des contributions directes. Ces immunités s'expliquent d'autant moins que le chiffre total produit par les contributions directes n'est que de 350 millions, en regard de 1,800 millions produits par les impôts sur la consommation et par les autres contributions. On ne comprend pas pourquoi un grand nombre de contribuables, parmi lesquels il y en a beaucoup qui sont à la tête d'une grande fortune territoriale, sont favorisés au point de ne prendre aucune part des sacrifices exigés par notre rançon. C'est justice de demander que, eux aussi, ils apportent leur contingent. »

La chambre, après une discussion à laquelle prennent

part MM. Lucas, Walbaum, Chandon de Briailles, Fassin jeune, César Poulain et Louis Lochet, approuve à l'unanimité l'exposé fait par M. Marteau, le convertit en délibération et prie le gouvernement et MM. les députés à l'Assemblée nationale de repousser tous les impôts qui tendraient à aggraver encore la position, déjà si chargée, faite au commerce et à l'industrie, et de demander le complément des ressources nécessaires à l'établissement de l'équilibre budgétaire :

1° Aux contributions directes, les patentes exceptées ;

2° A l'augmentation des droits de succession en ligne directe.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires continuent à se montrer très-calmes en France, bien qu'elles semblent se réveiller un peu au dehors. Le moment semble pourtant être arrivé où une certaine reprise devrait commencer à se manifester. Il n'en est rien cependant. L'industrie se plaint toujours, et un peu de tous les côtés, sauf dans certaines spécialités qui, épargnées jusqu'à présent par le calme, paraissent encore devoir l'être une certaine période de temps, du moins si l'on en juge par des ordres encore à remplir. C'est malheureusement l'exception, car en général, la demande pour la consommation intérieure ne se ranime nullement, et nombre de nos fabricants, qui ont produit sous un régime plus onéreux que celui de l'année dernière, se voient encore réduits à faire des concessions aux commissionnaires étrangers, afin de pouvoir seulement écouler au dehors leurs stocks invendus. Le grand commerce ne va pas mieux excepté deux ou trois articles, auxquels la position exceptionnelle des centres de production donne une activité forcée. On se plaint beaucoup dans ce que l'on appelle le « gros » et le « demi-gros » de la disposition relative à la perception des nouveaux impôts par laquelle la rétroactivité est appliquée. De nombreuses pétitions se signent dans les différents centres commerciaux, et font ressortir les inconvénients nombreux qui en sont résultés, et ceux que l'on prévoit encore, principalement pour les ordres en courant d'exécution, pour les marchés à termes et pour ceux qui venaient d'être conclus, dont les acheteurs se refusent à accepter les conséquences, dans les charges qui leur incombent par suite des nouvelles lois.

Il résulte d'une lettre adressée par M. le ministre des finances à la chambre de commerce de Rouen, que les réintroductions en franchise des tissus français exportés temporairement en Alsace pour y être teints ou imprimés auront pour terme extrême le 1er mars prochain au lieu du 1er mai, date primitivement fixée par le directeur général des douanes.

D'après la statistique du commerce de la Belgique avec l'étranger, pendant les deux premiers mois qui viennent de finir, nous voyons que pour l'ensemble du mouvement on remarque à l'importation, valeurs calculées d'après le taux admis pour 1872, que le mois d'octobre 1873 présente une augmentation de 9 0/0 sur le mois correspondant de 1872, et pour les dix premiers mois de 1873, l'augmentation est de 13 0/0 sur les dix premiers mois de 1872. La Belgique a donc, comme nous, éprouvé les effets du ralentissement dans le commerce, qui a commencé à se faire sentir en France à la fin du premier semestre de l'année 1873.

Nous recevons, voie d'Haïti, des nouvelles fort fâcheuses de la République dominicaine. Ce pays, où notre commerce a des intérêts assez nombreux d'engagés, est en pleine révolution. Aux derniers avis, le président Baez avait imploré la protection du gouvernement de Washington, mais sa position paraissait désespérée. La ville d'Azua avait été presque abandonnée et les négociants se hâtaient d'y emballer leurs dernières marchandises pour les envoyer à Saint-Domingue et les mettre ainsi à l'abri du pillage des troupes révolutionnaires.

Nous avons commencé, dans notre dernier numéro, la publication des revues annuelles commerciales que nous ont communiquées nos correspondants habituels, par celle concernant l'article coton. Nous donnons aujourd'hui la revue de M. Grossard, courtier à Bordeaux sur les laines, ainsi que le commencement du rapport de MM. Fréd. Huth et Cie, sur les cafés.

Nous continuerons successivement à publier, selon la place dont nous pourrons disposer, les revues concernant les articles sucres, soies, fontes, etc.

LAINES. — Pas de modifications cette semaine. La situation reste ce qu'elle était, c'est-à-dire bonne ; les prix se maintiennent sur toutes les places de commerce européennes, en présence d'une demande assez suivie de la part de la filature.

En Angleterre, à Bradford, on signale de la fermeté, surtout sur les bonnes laines; mais un manque complet d'animation. Les filés sont peu demandés et les affaires en tissus sont fort calmes. Les arrivages actuels pour les prochaines enchères de laines coloniales à Londres s'élèvent au total de 33,000 balles, sur lesquelles 16,000 balles seulement de provenance Australie et Nouvelle-Zélande. L'année dernière, à la même date, il était arrivé 133,000 balles pour la première série, ce qui semblerait indiquer, d'après le nombre des quantités actuellement attendues, le chiffre de 160,000 balles pour celles qui vont arriver cette année, en admettant que les vents soient favorables.

MM. Heugh, Balfour et Cie s'expriment ainsi dans leur revue annuelle des produits manufacturés de laines sur le marché anglais : « Les affaires ont été peu satisfaisantes, avec une demande suffisante pour maintenir les prix stationnaires, mais non pour donner des bénéfices à la filature et à la manufacture. Les exportations pendant l'année 1873 ont été inférieures de 10 0/0 à celles de l'année précédente pour les filés, de 5 0/0 sur les tissus, et de près de 11 0/0 sur les draps. Cette diminution, provenant surtout de l'Allemagne, donne un total de £ 7,000,000 sur une exportation totale de £ 34,500,000 à la même époque de 1872. Seul, le commerce avec la Chine n'a pas baissé : on s'attend malheureusement à ce qu'il n'en soit plus ainsi, des stocks importants de nos principaux genres de lainages s'étant accumulés dans les magasins de ce pays. »

SUCRES. — Le plus grand calme a continué de régner, cette semaine, sur cette denrée. Les affaires ont été nulles sur les grands marchés, sauf sur celui de Londres où, en clôture, les beaux sucres à raffiner ont donné lieu à des affaires assez suivies, à des prix, du reste, sans changements. En Hollande, on ne fait rien non plus, les beaux sucres sont assez rares et peu offerts ; ils sont encore moins demandés. Nos marchés français n'ont presque rien traité, et la tendance paraît y être à la baisse.

Le tableau publié par l'administration des contributions directes fournit les indications suivantes sur la production des sucres indigènes en France pendant l'année qui vient de s'écouler : au 30 novembre dernier, il y avait en France 517 fabriques de sucre indigène en activité, et 8 inactives. Le département de l'Aisne en compte 87 ; le Nord, 163 ; l'Oise, 39 ; le Pas-de-Calais, 96 ; la Somme, 66, et les autres départements, 66 en activité. La quantité de sucre produite pendant les onze premiers mois de l'année, a été de 206 millions de kilogrammes.

CACAOS. — Il y a déjà quelque temps que nous n'avons parlé de cette fève, les affaires n'ayant eu aucune importance. Depuis, bien que les arrivages n'aient pas été importants sur nos entrepôts français et que la consommation ait montré ces derniers temps quelques velléités de reprise, les prix ne paraissent pas encore s'être relevés. Sur le marché de Londres, depuis quinze jours, les prix montrent une grande irrégularité, et en général la totalité des marchandises offertes en vente publique a été retirée ou rachetée.

CUIRS. — Peu d'affaires cette semaine, la tannerie paraissant disposée à se contenter de ses derniers achats et affectant une certaine réserve.

SUIFS. — Même nullité d'affaires que par le passé. Les prix actuels, si réduits qu'ils sont, ne tentent pas les acheteurs qui ne paraissent résolus à se remettre aux achats qu'en face de nouvelles concessions. Au marché du mercredi à Paris, on cote cette semaine le cours de fr. »» les 100 kilos hors barrière. A Londres et à Anvers, grand calme.

INDIGO. — MM. Layton et Cie, dans leur rapport annuel, constatent l'augmentation de consommation qui s'est produite en Angleterre cette année, augmentation qu'ils attribuent aux bas prix qu'avaient déterminés les fortes récoltes du Bengale et de Madras. Ils estiment que pendant ces douze derniers mois, l'augmentation totale de la consommation en Europe s'est élevée à 6,600 caisses.

Les enchères de Londres ont lieu actuellement. Les deux premières séances ont constaté que les Kurpah obtenaient une prime de 6 à 9 deniers sur octobre, autant sur les Bengale, soit environ 7 1/2 sur la marque Moran et les Oude plantation ; seuls, les Madras étaient un peu moins fermes avec 3 à 6 deniers de prime.

MÉTAUX. — Les affaires en métaux, qui semblaient avoir

repris un peu d'animation, semblent s'être un peu ralenties, pour les cuivres du moins. Les étains, au contraire, se soutiennent assez bien sur l'annonce des quantités mises en ventes aux prochaines enchères de Hollande; quelques affaires ont été traitées ces derniers jours au cours que nous donnons plus bas.

En Angleterre on a noté une légère hausse sur les étains qui se vendent actuellement à Londres au prix de liv. st. 120 à 121 pour Détroit comptant et liv. 121.10 livraisons février; sur le même marché, les cuivres ont un peu baissé, les Chili en barre ne valent plus que liv. st. 82.10 au comptant, et les Wallaroo liv. st 93; les plombs valent liv. st. 26 à 26.10. Sur le marché hollandais, les prix sont fermes, en hausse même, car on a traité des Banca disponibles à fl. 72 et du livrable mois courant à fl. 74.

MM. Henry Roger, Sons et Cie, de Londres, estiment que le commerce des métaux, pendant l'année 1873, n'a pas été aussi satisfaisant qu'on aurait pu le désirer; les plombs ont perdu £ 3, soit 10 0/0 sur le plus haut prix atteint pendant l'année pendant que le fer perdait 19 0/0, l'étain £ 20 soit 20 0/0 sur les prix de janvier 1873. Le cuivre a baissé de £ 6 soit 6 1/2 0/0 sur le cours de janvier 1873 et £ 8 sur le plus haut prix atteint pendant l'année. Cette baisse a été déterminée par la cherté de l'argent, du charbon et de la main-d'œuvre.

Produits métallurgiques. — Pas d'amélioration marquée dans la situation en France, mais la confiance revient de plus en plus parmi les producteurs qui semblent vouloir arrêter leurs concessions. Dans la Champagne, les ordres ont été plus nombreux, mais les prix n'ont pas varié; dans la Meurthe-et-Moselle, les fontes affinages se maintiennent entre fr. 100 et 105, les fontes 2e fusion à fr. 150 le no 1 et fr. 140 le no 2; dans la Franche-Comté, les fontes fines valent fr. 210 et 215; dans le bassin du Rhône, les fers se cotent fr. 300 à 310. Sur le marché belge on paraît un peu plus satisfait et un peu moins effrayé. C'est l'arrivée de quelques ordres notamment à Liége, qui a produit le retour de ce sentiment de confiance; en attendant, à Charleroi, les fers continuent à se coter et à se vendre fr. 230 la tonne pour no 1, avec une meilleure demande ainsi que pour les rails; la baisse des fontes est arrêtée. En Angleterre, l'assemblée trimestrielle des maîtres de forge s'est tenue ces jours derniers à Wolverhampton et les producteurs y ont déclaré l'impossibilité de produire à des cours plus bas. La *Great Lilleshall Company* et les principales maisons de Shropshire ont établi leurs prix à £ 8.5 la tonne pour la fonte à air froid, et £ 7 à 7.10 pour la fonte toute mine; les hautes classes de hématites se sont maintenues de £ 6.15 à 6.17/6, et les meilleures qualités de fer à 14.12/6 pour la marque Dudley et £ 14 pour les marques Barrow, Thorneycroft's et autres; les maisons d'un ordre inférieur ne cotent les fers marchands que £ 12 la tonne.

Charbons. — Pendant que la baisse continue en Belgique, nous avons à mentionner le maintien du *statu quo* en Angleterre et un regain de fermeté en France, causé par l'application du nouveau droit d'entrée de 4 0/0 sur les houilles, ce qui entrave un peu l'importation étrangère. Ce léger droit n'a, du reste, en rien diminué la gêne des négociants détenteurs de stocks de charbon, et qui continuent toujours à faire des conditions de beaucoup inférieures à celles des charbonnages.

A Paris, il faut voir les prix sans changements. Dans le Nord, on propose du tout-venant pour sucre 25 0/0 à fr. 20 la tonne; du tout-venant Lens est offert à fr. 23, et l'on a traité du beau Charleroi à fr. 25 la tonne rendue à Lille. Dans le bassin du Rhône, les belles qualités industrielles sont toujours très-fermes; mais les sortes domestiques continuent à baisser. En Belgique, les stocks augmentent de jour en jour, malgré le ralentissement imposé à l'extraction par les propriétaires, qui, dans plusieurs charbonnages du bassin de Charleroi, ont résolu de chômer le lundi et une partie du samedi. A Charleroi, on a fait des gailleteries première qualité sur janvier à fr. 31; à Mons, les tout-venant peuvent s'obtenir à fr. 20 la tonne; la gailleterie, à fr. 32; la grosse gaillette, à fr. 36, et les fines, à fr. 14 la tonne. En Angleterre, on ne voit pas de variations sensibles cette semaine. Dans le pays de Galles, les Nixon-Taylor valent toujours sh. 23; les Powell Duffryn, sh. 22; les Davis, les Merthyr et les Aberdare, sh. 21. A Newcastle, on paie les charbons domestiques sh. 22, le charbon à vapeur sh. 20 à 21, les qualités inférieures sh. 18 à 19, les charbons à gaz sh. 16 à 18/6. A Leith, les marques Wishaw, Motherwell, Lochgelly, Tocophill, London et Diamond se maintiennent de sh. 15 à 14, les menus à vapeur de sh. 7 à 8, les qualités à gaz de sh. 17 à 18, et les cokes de sh. 30 à 31. D'après le compte rendu annuel des ingénieurs des mines, le nombre des ouvriers employés a augmenté de 47,200, et la production de 5,967,000 tonnes. La production moyenne par ouvrier a, par contre, diminué de 24 tonnes.

COURS DES MÉTAUX DU 16 JANVIER 1873.

SUR LA PLACE DE PARIS

	2 janv.	16 janv.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre......	222 50	222 50
— — en lingots — —	235 »	235 »
— anglais tough — —	232 50	232 50
— minerais de Corocoro —	227 50	225 »
Etain Banca liv. Havre ou Paris......	322 50	325 »
— Détroits — — —	322 50	325 »
— anglais — Havre ou Rouen.....	310 »	311 »
Plomb de France, liv. Paris..........	60 »	59 50
— d'Espagne — Havre..........	60 »	59 50
— anglais — —	M	M
— belge et allemand, liv. Paris...	60 50	59 50
Zinc de Silésie liv., Havre..........	68 50	68 50
— autres b/m. liv., Havre.........	68 »	68 »
— — — — Paris..........	68 »	68 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 13 Janvier 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 6,458 tonnes, contre 11,088 tonnes exportées en 1872 pendant la période correspondante, soit une diminution de 4,630 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme; warrants, 106/3.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	No 1.	No 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	115	108
Coltness, id.	117/6	109
Summerlee, id.	112/6	107/6
Wishaw, id.	109	107
Clyde, id.	109	107/6
Govan, id.	109	107/6
Monkland, id.	109	107/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	115	107/6
Calder id. id.	112/6	107/6
Carnbroe id. id.	111/6	108
Glengarnock (à Ardrossan)............	112	108/6
Eglinton, id.	108	106
Dalmellington, id.	108	106
Kinneil (à Bolness)................	107/6	105
Shotts, id.	115	108/6
Almond, id.	107	104/6
Carron (à Grangemouth)............	112	»
Lochgelly (à Burntisland)............	105	103/6
Lumphinnans, id.	105	102/6

PRIX-COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 14 Janvier 1874.

FILÉS.

		le Ko
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur........... Fr.	3.15 à 3.20	»
Trame 36/38 id. id.	3.25 à 3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.45	»
Trame 40/42 id.	3.55	»
Chaîne 40 id.	4.05	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.12 1/2	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.25	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60p.16 fils.........Fr.	0.30 à 30 1/2	»
id. » 18 »	0.32 à 32 1/2	»
id. » 20 »	0.34 à 34 1/2	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 1/2	»
Percale 80 26 »	0.44 1/2 à 45 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	0.34 à 34 1/2	»

(Conditions de la place: escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Marché très-calme.

LAINES.

Revue annuelle de M. Grossard-Courtier, à Bordeaux.

Notre marché se trouve, à la fin de l'année 1873, dans la même situation qu'à la fin de l'année dernière. Les importations ont eu à peu près la même importance que dans l'année précédente et les débouchés ont été un peu plus considérables.

La modération et la stabilité des cours ramèneraient promptement l'activité dans les centres industriels de notre région qui ont peu souffert de la crise subie cette année par l'industrie lainière dans d'autres contrées.

Laines de la Plata. — Pendant les premiers mois, l'importation des laines à Bordeaux augmentait assez sensiblement, mais l'interruption du service des Messageries à la Plata, pendant que la fièvre jaune sévissait au Brésil, ralentit tout à coup ce mouvement, tant l'usage de charger exclusivement sur les steamers est maintenant généralisé. Lorsque ce service a pu reprendre régulièrement, les circonstances n'encourageaient pas à tenter de grandes opérations sur cet article. La prudence de nos maisons d'importation, qui a pu paraître excessive, a été justifiée par les événements et aujourd'hui, toutes les ressources de notre marché restant intactes, faciliteront son prochain développement.

Nous avons reçu pendant l'année écoulée 8,575 balles laine de la Plata, et nous avons débouché 9,384 balles, sur lesquelles 7,000 balles vendues et 2,384 balles en passage. L'année dernière nous avions débouché 8,855 balles, dont 6,115 vendues et 2,740 en passage.

Notre stock est réduit à 371 balles de la Plata.

Peaux de mouton de la Plata. — Les importations ont été de 20,446 balles pendant l'année 1873.

Les cours ont fléchi en février et mars de 15 à 20 centimes, à cause de la baisse de la laine, mais depuis cette époque jusqu'en octobre, la hausse a été presque constante, stimulée ou ralentie seulement par les proportions de la demande. Depuis deux mois, on peut constater une baisse de 10 centimes, qui ramène à peu près l'article aux prix de la fin de l'an dernier.

La grande valeur des cuirs de mouton, dits nerfs, maintient les cours des peaux de mouton relativement plus élevés que ceux de la laine.

Notre marché a débouché très-rapidement tous les envois et notre stock n'a pu que rarement s'élever à 2,000 balles pendant tout le cours de cette année. C'est à peine s'il existait sur notre place quelques centaines de balles, après notre dernière enchère du 19 décembre. Cette situation est particulièrement favorable, dans un moment, où malgré de larges concessions faites, près de 15,000 balles restent invendues sur les marchés d'Europe.

Les débouchés ont été de 22,022 balles, sur lesquelles 13,943 balles vendues et 8,079 balles en passage, contre 12,711 balles vendues et 11,583 balles de passage, en 1872.

Le stock est de 1,554 balles; il était de 3,130 balles l'année dernière à la même époque et de 4,856 balles, en 1871.

Les laines d'Espagne n'ont pu être importées à cause des événements politiques de ce pays. Nous avons débouché seulement 2,086 balles de cette provenance.

Les laines lavées, dites laines d'écouailles, ont donné lieu sur notre place à des transactions plus considérables que précédemment. Ce produit est principalement recherché par les consommateurs de laine peignée.

La situation générale nous suggère les observations suivantes :

Les variations des cours de la laine ont été encore très-fréquentes pendant l'année 1873.

Les prix étaient fermes au commencement de l'année et notre enchère de janvier donna de très-bons résultats; mais, dès le mois de février, la baisse eut lieu sur tous les grands marchés d'Europe, 15 à 20 centimes à Anvers, 2 à 3 deniers à Londres; en mars, avril et mai, la dépréciation devint très-forte et fut suivie de difficultés financières dans plusieurs districts manufacturiers. A ce moment, les importations de laines donnaient lieu à des pertes considérables.

Depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre, il y eut un mouvement ascendant et on dépassa pour les bonnes laines, les prix du début de l'année.

En novembre, les cours rétrogradèrent, malgré l'exiguïté des stocks sur tous les marchés d'Europe; ils sont aujourd'hui un peu au-dessous de ceux du 31 décembre 1872.

L'emploi des steamers modifie en l'avançant de plus en plus l'époque des arrivages, et force à changer les habitudes de ce commerce spécial. Ainsi, cette année, au 31 août, on avait reçu 800,000 balles laines d'Australie, du Cap et de la Plata et on avait déjà vendu 750,000 balles. Il est possible qu'en 1874, à cause de l'accroissement de la marine à vapeur, les importations nous parviennent encore plus rapidement.

La production de la laine a augmenté pendant l'année 1873. L'Australie a produit 10,000 balles de plus que l'an dernier, le Cap 20,000 balles et la Plata 22,000 balles.

La consommation en Europe a été aussi plus forte. Les stocks étaient nuls partout lorsque les arrivages des nouvelles tontes ont eu lieu.

L'état languissant des affaires pendant les deux derniers mois, permet à peine d'espérer le maintien des cours actuels pour l'époque où les stocks seront reformés en Europe.

ÉTAT DE PRODUCTION DES LAINES PENDANT LES 3 DERNIÈRES ANNÉES.

	1871		1872		1873	
	Nombre de balles.	Cours au 31 déc.	Nombre de balles.	Cours au 31 déc.	Nombre de balles.	Cours au 31 déc.
D'Australie.	561,015	Fr. 5 75	551,628	Fr. 6 25	561,693	Fr. 5 80
Du Cap de Bonne-Espérance . . .	133,050	4 40	139,875	4 20	159,854	4 »
De La Plata	225,000	2 05	249,101	1 95	271,706	1 90
Totaux. . . .	919,065 balles.		940,604 balles.		993,253 balles.	
Soit en laines lavées, pures . . .	99,000,000 kilog.		99,500,000 kilog.		104,500,000 kilog	

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 15 JANVIER 1874.

Notre marché est toujours calme et je n'ai pas de changement à vous signaler dans nos prix, qui sont très-bien tenus.

Calicots 3/4 60 portées	16 fils	. . . . .	33	à 33 1/2
» » »	18 »	. . . . .	35	à 35 1/2
» » »	20 »	. . . . .	37	à 37 1/2
» » 68 »	20 »	. . . . .	38 1/2	à 40
» » 70 »	21 »	. . . . .	41	à 42
Chaîne 27/29 Amérique		. . . . .	3 30	à 3 40
Trame 36/38 »		. . . . .	3 45	à 3 55

ROUEN, 15 JANVIER 1874.

Cotons filés. — Bonne demande des Vosges pour la chaîne 28, avec prix de plus en plus raides; il a été traité des affaires à livrer à long terme.

Filés en paquet pour la place, bonne demande, pas de stock.

Filés pour tissage mécanique bien enlevés.

Tissus. — Quelques acheteurs sur place; vente de détail moins active que la semaine passée.

Les fabricants de rouennerie, de mouchoirs, se plaignent de l'insuffisance des prix offerts.

L'indienne continue à vendre; la cretonne trouve un placement facile.

Les tisseurs de batiste 30 sont fortement engagés.

LILLE, LE 15 JANVIER 1874.

Les nouveaux impôts, qui ont été réservés par la commission du budget, inquiètent vivement le commerce et l'industrie. Je vous citais la semaine dernière le comité des filateurs de coton de Lille qui adressait une protestation à la commission du budget; hier, le comité linier a pris une décision analogue; il n'y a d'ailleurs qu'une opinion dans le monde des affaires pour repousser ces taxes antiéconomiques. Tous demandent l'augmentation des trois contributions directes, entièrement épargnées jusqu'ici, et ce n'est pas sans mérite, car tous nos grands commerçants et industriels sont en même temps propriétaires fonciers.

Les surtaxes et nouveaux impôts votés dans les deux dernières séances de 1873, sont difficilement appliqués; bien que le projet du gouvernement ait été adopté, et qu'on le connaisse depuis trois mois, on n'avait pris aucune mesure, et toutes les administrations se sont trouvées prises au dépourvu.

L'impôt sur les huiles est décidément appliqué, mais les industriels y échappent; on considère leurs magasins comme des entrepôts fictifs. Voici pour l'édification de vos lecteurs

industriels qui ignorent sans doute encore, pour la plupart, comment ils pourront éviter cette nouvelle charge, comment on procède à Lille.

Le fabricant commence par prendre dans le bureau des contributions indirectes le plus voisin, *une licence* qui lui coûte 10 centimes ; il s'engage, en signant une formule sur un registre, à payer tous les frais que nécessitera la surveillance de l'usine qui va jouir de l'exemption. Les frais sont peu élevés, ils consistent dans un droit d'escorte, et paiement des employés chargés de la visite des magasins.

L'industriel muni d'une licence devra faire une déclaration soit à l'octroi, soit à l'administration des contributions indirectes ; toutes les fois qu'il entrera des huiles dans ses magasins, on lui remettra un acquit-à-caution qu'il devra conserver jusqu'à ce que les employés de l'administration viennent le décharger chez lui.

Peu de changement pour l'industrie linière, beaucoup d'acheteurs de toiles ont visité notre marché, mais ils n'ont opéré que dans des proportions restreintes et sont restés au-dessous de ce qu'ils faisaient les années précédentes ; cela a toujours servi à enlever une partie du stock qui est encore important.

On parle de la suspension de paiement de deux maisons faisant les tissus de jute dans la Somme, mais on espère encore qu'il y aura arrangement au moins pour l'une des deux.

En fils, quelques maisons ont plus vendu cette semaine, mais l'ensemble est peu satisfaisant. Les lins bruts, tant du pays que de l'étranger, donnent lieu à peu d'affaires.

Le mouvement des importations et des exportations a été par la principalité de Lille, pendant les dix premiers jours de janvier :

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lins ....k.	24.102	96.277
Fils............	19.252	79.059
Toiles...........	10.034	

Par le port de Dunkerque du 7 au 13 janvier :

	Importations.		Exportations.
	—		—
Lins ....k.	100	Lins.......	1.500
Jute..........	12.000	Fils de lin..	3.090
		Fils de jute.	11.640

Les marchés étrangers sont un peu meilleurs surtout ceux de Belfast et de Dundee ; mais les suites de la crise américaine leur ont porté un coup dont ils ne se sont pas encore complétement remis.

Pour ce qui est de l'industrie de la laine, notamment à Roubaix, le travail diminue dans les peignages, mais l'activité est encore grande dans les tissages où les ouvriers, qui ont fini par se décider à travailler sur deux métiers à la fois, gagnent jusqu'à 30 et 40 fr. par semaine. La laine brute est ferme, mais le produit peigné tend légèrement à la baisse ; cette situation ne peut continuer, car il serait impossible de racheter de la laine brute pour continuer les peignés aux cours du jour. Le coton est toujours à la baisse. Roubaix est en ce moment visité par de nombreux acheteurs, qui opèrent pour le printemps.

Nos marchés au blé sont un peu plus approvisionnés, mais la vente est toujours lente et difficile et la tendance à la baisse.

LYON, 15 JANVIER 1874.

Soies et Soieries. — Il s'est fait cette semaine en fabrique quelques affaires importantes qui auraient pu faire croire à une amélioration corrélative dans le cours des soies. Malheureusement il n'en a rien été ; et si des maisons de fabrique ont consenti à accepter les offres qui leur étaient faites par les détenteurs, c'est qu'elles étaient sûres des dispositions de ceux-ci. En effet, les achats opérés pour alimenter les besoins courants ont pu s'effectuer avec de nouvelles concessions de la part des vendeurs. Les places d'Italie, pour ce qui n'est pas marques de premier ordre, sont plus que disposées à écouler et provoquent des offres. On peut dire qu'elles acceptent toutes les propositions raisonnables. Nous avons donc, à l'exception de quelques rares articles, une nouvelle baisse d'environ 2 francs à enregistrer sur la presque totalité des articles ; et, malgré cette dépréciation, le désir de vendre persiste et la matière première reste offerte.

La situation de la fabrique est un peu moins fâcheuse : il y a entre le commerce des soies et la fabrique des soieries une différence à faire, toute en faveur de cette dernière, parce que, comme nous l'avons déjà expliqué, elle a toujours pu et peut encore se réapprovisionner à des prix plus bas. Cette semaine, elle a pu vendre des quantités assez considérables qui ont relevé son moral dans une certaine mesure. Les nouvelles venues des marchés de consommation étaient, d'ailleurs, plus satisfaisantes.

En ce qui concerne la place de New-York, en dépit des inquiétudes que laisse encore la queue de la crise de novembre, on a appris avec plaisir que les ventes en soieries pendant ces dernières semaines, avaient été considérables et que le stock était notablement allégé.

Comme la fabrique de Lyon a pu constater combien le placement de ses produits avait été difficile et peu rémunérateur en 1873, sur le marché des Etats-Unis, elle a réduit dans une proportion sérieuse la production des articles qui s'adressent spécialement à cette consommation, de telle sorte qu'il faudra un certain temps avant que le stock puisse se refaire. C'est là une bonne condition pour la saison prochaine et même pour celle qui suivra.

L'Angleterre continue à acheter en imposant de mauvais prix, sans doute ; mais les achats qu'elle a si largement pratiqués pendant tout l'exercice de 1873, nous ont été d'un précieux secours ; et, lorsqu'on la voit demander également à Zurich, des quantités considérables de soieries, on ne peut qu'admirer la surprenante faculté de consommation de ce peuple.

Paris, de son côté, a donné des ordres en étoffes riches de couleur pour bals et soirées. Pour peu que les nouvelles d'Amérique continuent à se déployer sous un jour favorable, il serait permis d'espérer une petite reprise.

C'est maintenant à la fabrique à bien apprécier la situation. Aux prix où en sont aujourd'hui les soies, tout danger d'une chute sérieuse des cours s'efface. Quoiqu'il existe, de l'aveu de tout le monde, des quantités respectables de soies de toutes provenances, on ne voit pas les risques qu'il y aurait à courir en s'approvisionnant un peu largement aux prix du jour ; ces prix laissant, nous le répétons, peu de marge à des dépréciations ultérieures.

Un réveil général, une impulsion décisive, un entraînement des affaires n'est guère probable dans le courant de la saison. Chacun croira bien agir en restant sur le qui-vive jusqu'au moment de la nouvelle récolte des soies, laquelle, comme on sait, coïncide avec l'époque où les commissions se donnent pour la saison d'automne.

Qu'il survienne alors quelques gelées compromettant le développement régulier de la végétation, ou bien quelques mauvaises nouvelles sur la marche des vers, et l'on reverra ce que l'on a déjà vu bien souvent sans que l'expérience ait rien appris ; chaun se croira obligé de venir aux achats et de provoquer une hausse sur les soies, juste au moment où les nouveaux cocons arrivent sur les marchés, c'est-à-dire au moment où la hausse est tout ce qu'il y a de plus intempestif. La hausse, dans de telles conditions est suivie d'amers retours ; c'est elle qui a rendu l'exercice 1873 si désastreux pour toutes les branches de l'industrie soyeuse. Nous verrons, cette année, si l'écueil ordinaire sera évité ; les prix actuels, nous le répétons, sont assez bas pour permettre à la fabrique de faire de l'étoffe solide et à des prix propres à encourager la consommation. C'est la double condition de salut qu'il ne faut pas perdre de vue

Nous avons des dépêches de Yokohama du 10 janvier.

Le marché était faible. On cotait les prix suivants :

Mysbach extra	670 piastres	
— nº 1	650	»
Arimidchi nº 2	480	»

Change, 4, 33/4.

Au 9 janvier, les dépêches marquent que le marché de Shanghaï était également faible et les affaires restreintes.

Koofongsing nº 3.....	470 taëls.
— nº 4.....	420
Bleu éléphant......	380
— éléphant vert...	355

Change, 5,9.

Canton, 8 janvier, marché sans variations.

Tsatlées nº 4.......... 415 piastres.

Change, 4,2.8.

Total des exportations de Chine pour l'Europe, 48,000 balles.

Total des exportations de Chine et du Japon, au 8 janvier, depuis le commencement de la campagne :

39.000 balles pour l'Angleterre ;

22.000 — pour le continent.

Le dernier tableau du *Board of Trade*, publié par l'administration des douanes anglaises, vient de paraître; il embrasse l'année entière de 1873. Les résultats, en ce qui concerne les soieries, sont tels que les faisaient prévoir les publications précédentes. Les importations de tissus et rubans de soie dans la Grande-Bretagne, accusent, sur les années 1871 et 1872, une progression rapidement croissante.

Voici les chiffres fournis par le document anglais :

Importation des Soieries (brads stuffs).

En 1871,	4.138.930 livr. sterl.		103.000.000 fr.
1872,	4.907.747	—	122.000.000
1873,	5.444.094	—	136.000.000

Si, dans ces chiffres, on prend la part afférant à la France seule, on voit que la plus grande partie de l'augmentation nous revient. Pour la dernière année même, le chapitre Belgique, qui, dans les documents anglais, représente les soieries, l'Allemagne trahit une diminution assez forte : 1,598,326 livr. sterl. (40 millions) en 1873, contre 1,775,749 livr. sterl. (44 millions) en 1872.

Les importations de France ont donné les valeurs suivantes :

En 1871,	2.318.841 livr. sterl.		58.000.000 fr.
1872,	3.058.833	—	76.000.000
1873,	3.767.899	—	94.000.000

Augmentation de 1873 : 18 millions de francs sur 1872 et 36 millions sur 1871.

EXPORTATIONS DU DISTRICT CONSULAIRE DE LYON AUX ÉTATS-UNIS, PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 1873.

Soie crue ... Fr.	26.461 »
Etoffes de soie et velours ...	2.216.801 10
Rubans taffetas ...	420.856 »
Rubans velours ...	191.190 55
Tulles, Crêpes, Gazes, Dentelles ...	55.765 55
Châles ...	16.003 50
Passementeries, Lacets ...	» »
Dorures, Ornements d'église ...	43.873 50
Gants de peau ...	211.604 60
Id. de soie, coton, etc ...	» »
Tissus de laine ...	25.763 »
Tissus de coton ...	49.575 90
Cuirs et Peaux ...	» »
Préparations tinctoriales ...	4.246 75
Produits métallurgiques ...	43.874 80
Vins et Liqueurs ...	24.402 95
Divers articles ...	35.246 80
Total ... Fr.	3.395.746 »

BORDEAUX, LE 14 JANVIER 1874.

VINS. — Depuis nos derniers avis, les affaires ont continué à être calmes, néanmoins on a effectué divers achats de vins ordinaires de 1872 et 1873, à des prix qui dénotent beaucoup de fermeté, c'est-à-dire fr. 650 à 700 pour plusieurs vins de Bas-Médoc 1872, et fr. 600 à 750 pour plusieurs vins de 1873.

SPIRITUEUX. — Nous avons eu de la baisse cette semaine sur nos cours de spiritueux, principalement en 3/6 Languedoc, par suite de la continuation du calme des affaires et la baisse survenue aussi sur les lieux de production. Nos prix sont aujourd'hui établis comme suit :

3/6 Languedoc disponible, fr. 118 à 119.
3/6 Nord — » 76 à 77.
3/6 Allemand — » 90 à 100.

CAFÉS. — Dans les derniers jours de la semaine, il y a eu un accroissement d'activité et l'on a fait depuis lors de très-fortes affaires avec une nouvelle hausse qui s'accentue de plus en plus tous les jours. Les vendeurs sont très-réservés; du reste, ils ne sont pas nombreux, et les quantités offertes ne sont pas considérables; voici le résumé des ventes que nous avons connues depuis huit jours:

275 sacs Guayra non gragé.
125 — Haïti, à fr. 134 E.
565 — Capitania, à fr. 133 E.
150 — Guatemala, à fr. 148 E.
300 — Mysore.
100 — Guayra gragé, à fr. 149 E.
1290 — — non gragé, à fr. 143 et 144 E
258 — Rio non lavé, à fr. 140 E.
830 — Costa Rica, de fr. 144 à 147 E.
216 — Guatemala, à fr. 143 E.
210 — Haïti, à fr. 134 E.
1000 — Salem, à fr. 147 E.
1165 — Malabar ordinaire, à fr. 131 E.
3500 sacs Malabar à livrer, à fr. 141 50 et 142 E.

Nous n'avons eu aucun arrivage.

CACAOS. — Les cours restent stationnaires depuis longtemps et la demande n'est pas active; les sortes fines continuent à ne pas attirer l'attention des acheteurs, et il n'a été traité cette semaine que 20 quarts Martinique à fr. 113 A ; 46 quarts *dito* à fr. 115 A et 729 sacs Bahia à fr. 57 et 57 50 E.

SUCRES. — Les usines ont pris 187 boucauts bruts San-Yago à fr. 60 50 A, le sucre tel quel.

Les cours ne subissent depuis quelque temps aucune fluctuation, et, du reste, nous avons trop peu de marchandises à offrir pour que le marché soit impressionné par ce qui peut se passer sur les autres places; nos raffineurs n'ont pas de forts approvisionnements et attendent impatiemment des arrivages.

Les raffinés sont en bonne position; les produits fabriqués sont rares en raffineries, les ventes se font actuellement au fur et à mesure de la fabrication. On côte fr. 76 50 à 77, les pains 1er blanc, et fr. 75 à 75 50 les pilés.

Mélasses, très-rares, fr. 22.

CÉRÉALES. — Les marchés, tenus depuis la semaine dernière, ont été peu approvisionnés de blés. La culture continue à en offrir peu à la vente, c'est donc encore 50 c. de hausse à constater.

Sur notre place, les bons blés sont rares; la bonne minoterie ne s'en procure que difficilement de fr. 31 à 31 50 l'hectol. de 80 kil. Il est offert quelques blés d'Espagne qu'on vend de fr. 28 30 à 40 pour les rames et de 30 à 31 50 pour les blanquilles. Les qualités sont médiocres.

Les minotiers, en présence des difficultés qu'ils rencontrent sur tous les points à se procurer des blés, ont des prétentions très-élevées; ils demandent, des farines 1res marques fr. 56; puis, à défaut d'acheteurs à ce prix, ils offrent à fr. 55; on cite peu d'affaires qu'on dit traitées ce matin à fr. 54 pour des farines de Nérac et d'Agen ; celles de ville sont tenues de fr. 52 à 53.

Si nous ne recevons pas de blés exotiques, la hausse se fera rapidement, attendu que les minotiers et le commerce sont démunis et que nous avons encore sept mois pour attendre la récolte.

Avoines, fr. 25 à 26.

Sons, très-rares, en nouvelle hausse, demandés à fr. 19 et 20.

Repasses, 24.

Seigles offerts, de fr. 21 à 22.

PRODUITS RÉSINEUX. — Le calme continue sur les produits résineux et sur les essences de térébenthine, toujours par suite des stocks des produits d'Amérique et des offres et arrivages nouveaux qui se succèdent sans interruption sur les places étrangères où les produits français ne trouvent pas le débouché des années précédentes. Les arrivages sur place s'écoulent à mesure et se vendent au cours; mais il reste des lots assez considérables fabriqués et à fabriquer chez les fabricants qui ne veulent pas subir la baisse et attendent une reprise qui malheureusement peut-être ne se reproduira pas de longtemps.

Le brai clair ordinaire se paie sur place de fr. 15 à 15 50 les 100 kilos; l'épuré fr. 16 ; la 1/2 colophane 16 50 à 17, la colophane ordinaire, fr. 18 à 19 ; la colophane Hugues, de fr. 20 à 25, suivant nuance et qualité ; le galipot mi-larmeux, rare, fr. 35 50 à 36 ; la résine jaune fr. 15 50 à 16; le goudron de four, 60 fr. la chalosse ; celui de gaz fr. 65 ; les pâtes de térébenthine, 400 fr. les 4 barriques.

L'essence de térébenthine qui, de 71 fr. sur le marché était tombée à 70 fr. la semaine dernière, a subi une nouvelle baisse de 1 fr. par 100 kil., par suite de l'obstination de certains faiseurs à vendre en baisse, encouragés sans doute par le calme persistant des prix pratiqués en Angleterre, où cet article est offert à 30/9, tandis qu'il n'y a d'acheteurs qu'à 30/6, et que de nouveaux arrivages sont annoncés, malgré un stock à Londres de plus de 15,000 barils.

Si la baisse contiuait à Londres, nous baisserions aussi, parce que l'essence que les fabricants ne pourront garder très-longtemps finira par devenir abondante sur place.

MARSEILLE, 14 JANVIER 1874.

L'année paraît vouloir bien commencer pour notre grand commerce de céréales ; les affaires se sont ranimées et les ordres venus de Suisse ont donné l'essor au mouvement. Mais les détenteurs, parfaitement au courant des situations,

ne cèdent pas au prix qu'on leur offre ; ils empilent résolûment en magasin ; notre stock s'est aussi considérablement augmenté et le *Journal de Marseille* l'estimait à un million d'hectolitres. Cela ne nous surprend pas, car c'est avec cette quantité seulement qu'il nous faut désormais faire face à toutes les demandes du pays et à tous nos besoins locaux. Nos avis des Dardanelles ne nous signalent en effet qu'un très-petit nombre de navires, onze, seulement, en destination de notre port. Jusqu'au printemps, le nombre va toujours en diminuant. De tout cela, malgré l'abondance des blés, l'entrain des affaires, il n'y a donc pas de concessions à espérer sur les prix.

Nos arrivages jusqu'au 10 avaient été de 177,120 hectolitres pendant la semaine écoulée ; le chiffre des affaires a porté sur 79,769 hectolitres, dont 13,609 seulement étaient livrables à des destinations éloignées. Cette tendance à ne traiter que des affaires en disponible est très à remarquer sur notre place où d'habitude la spéculation joue un si grand rôle.

Les prix se maintiennent à 48 fr. pour les Richelle, 45 pour les Berdianska, 44 50 pour les Marianopoli.

Les farines, suivant les cours élevés des blés, se placent, les premières marques, à 62 et 64 fr. la balle de 120 kil. et demi.

HUILES ET SAVONS. — Ces deux branches d'industries sont momentanément en suspens. Les huileries Mouchenies à Marseille, quoiqu'elles occupent environ 8,000 ouvriers, ont insisté, dès le commencement de l'année, pour obtenir du directeur des contributions indirectes à Marseille, le *modus vivendi* le plus facile ; nous devons rendre justice à l'autorité locale, qui a compris, du reste, le danger de faire fermer les usines ; elle a facilement arrangé la situation, et nos fabricants ne seront pas tourmentés pour la perception de l'impôt ; il n'en a pas été de même pour la savonnerie. Ici, le règlement d'administration publique a été élaboré à Paris, dans les bureaux du ministère ; M. Rovanzal, directeur général, avait cependant promis à nos délégués, il y a six mois, qu'il ne serait jamais pris de mesures nouvelles, sans consulter l'industrie : mais on a oublié ces promesses, et le règlement qu'on a élaboré a suscité un tollé général. Plusieurs réunions de nos deux cents savonniers ont eu lieu; de nouveaux délégués viennent de partir pour Paris; il s'agit d'obtenir certaines libertés pour le travail, libertés sans lesquelles il devient impossible. L'administration a la prétention de convertir chaque fabrique de savon en une bastille grillée tout autour, avec une garnison, et d'assujettir le fabricant à des déclarations d'heures pour les diverses opérations de ses cuites ; on peut, ce nous semble, rendre certaine la perception d'un impôt, sans venir prendre possession presque d'une propriété privée et surtout sans vouloir substituer, à l'initiative intelligente d'un fabricant, la régularité et la routine administratives.

Jusqu'au retour des délégués, les savonneries ne travailleront qu'avec difficulté ; aussi fait-on peu d'achats en huiles. On a placé cependant quelques petites parties d'huiles de Catalogne, au débarquement, à 88 fr. 28, à tout entrepôt d'octroi et d'accusé.

A livrer, il ne s'est fait aucune affaire qui puisse établir un cours.

Etat des laines arrivées et vendues dans le courant de l'année 1873.

Tableau comparatif des laines arrivées pendant les 3 dernières années 1871, 1872 et 1873.

Provenances	1873		1872		1871	
	pr notre place	de passage	pr notre place	de passage	pr notre place	de passage
Levant	— 41275	— 2125	— 37637	— 1508	— 27706	— 140
Georgie	— 12558	— 613	— 8583	— 1912	— 10433	— »
Syrie	— 29270	— 2681	— 30051	— 4096	— 19654	— 691
Tunis	— 1837	— 116	— 6429	— 12	— 3115	— »
Alger	— 9443	— 3626	— 16990	— 5280	— 9883	— 4494
Oran	— 3932	— 5774	— 6199	— 8406	— 6709	— 1031
Constantine	— 10285	— 8911	— 14456	— 9046	— 7306	— 3023
Maroc	— 16659	— 1418	— 16044	— 1640	— 13332	— 783
Plata	— 3233	— 3367	— 2582	— 2907	— 1283	— 2921
Italie	— 1037	— 674	— 2822	— 1298	— 2232	— 359
Espagne	— 701	— 83	— 2592	— 206	— 1467	— 133
Indes	— 32	— 70	— 340	— »	— 146	— »
Angleterre, Belgique	— »	— »	— 63	— 132	— »	— 67
Totaux	—130262	—30508	—144758	—36443	—102966	—13642

Détail du stock fin décembre 1873

Levant	22.359	balles
Italie et Espagne	89	»
Plata	34	»
Maroc	2.813	»
Algérie	5.890	»
Tunis	68	»
Balles	31 303	
Il existait au 31 décembre 1872	35.124	balles
Il est arrivé dans le courant de l'année 1873.	160.770	»
	195.894	
Balles vendues 1873	134.083	»
Balles de passage en 1873	30.508	»
	164.591	
Stock à la fin de l'année 1873	31.303	balles

A l'heure où nous mettons sous presse, notre correspondance du Havre ne nous est pas encore parvenue.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les semailles d'automne présentent partout le plus bel aspect. C'est principalement dans le Nord et dans le rayon de Paris qu'on remarque la plus belle préparation. Dans quelques contrées de l'Est et du Centre, les limaces ont causé quelques dommages dans des terrains légers emblavés en seigle ; mais ces dommages ne sont que partiels et insignifiants. Dans le Midi et dans l'Ouest, les contrées agricoles ont rarement offert un aspect aussi beau.

Cette année, les surfaces emblavées en blés et en seigles sont d'environ 600,000 hectares supérieures à celles d'une année ordinaire et il est à croire que les semis d'orge et de blés de mars s'accroîtront dans les mêmes proportions. Le bon choix des grains employés pour ces semences et l'abondance des engrais peuvent donc faire espérer pour 1874 une excellente récolte si un printemps favorable et un été sec secondent les efforts des cultivateurs.

Avec une belle récolte, nous pourrons reconstituer nos stocks et modifier la position des commerçants et surtout celle des consommateurs.

Dès aujourd'hui, nous sommes en droit d'espérer beaucoup; puisse notre espoir ne pas être déçu !

Les renseignements agricoles qui nous parviennent d'Angleterre sont également aussi satisfaisants que possible. Les froids de la fin de décembre, qui ont été suivis dans les contrées septentrionales d'une couche de neige assez épaisse, ont fait le plus grand bien aux emblaves.

La Belgique se loue également beaucoup de l'aspect de ses semailles d'hiver.

Dans toute l'Allemagne du Nord, la levée des blés et des seigles s'est effectuée dans les meilleures conditions.

Les plaines riveraines de la Saale et de l'Elbe ont rarement été aussi belles que cette année.

L'Allemagne du Sud paraît également dans d'excellentes conditions comme préparation de récolte.

La Hongrie et la Russie méridionale se plaignent encore cette année de l'aspect des semailles. L'automne, qui a été très-sec dans ces contrées, a été brusquement suivi de très-fortes gelées qui ont empêché de terminer les semailles. Les seigles ont beaucoup souffert dans toute la Russie méridionale et devront être ressemés en grande partie au printemps. Dans la Hongrie, la récolte du colza est très-compromise.

Les derniers avis des Etats-Unis sont on ne peut plus satisfaisants. Avec l'aide du guano, il a été opéré des défrichements considérables dans le Canada et ces défrichements promettent des récoltes luxuriantes. Les surfaces des terres consacrées à la culture des céréales, aux Etats-Unis, ont augmenté dans de fortes proportions.

En Californie, l'hiver est exceptionnellement humide. On désire de la gelée pour retarder la végétation des blés qui est trop forte.

Nos halles de province sont toujours médiocrement garnies de blé et, depuis une quinzaine, les cours ont progressé de 1 franc environ par quintal. C'est le contre-coup de la hausse qui s'est produite sur les marchés anglais, hausse qui persiste en présence de la diminution des offres de la culture et de la minime importance des stocks dans tout le Royaume-Uni. Depuis les fêtes de Noël, les blés en Angleterre, ont pris faveur de 4 à 5 shillings par quarter, et les farines de 1 à 2 shillings par sac. Aujourd'hui, les prix extrêmes des blés en Angleterre, varient de

fr. 35 à 39 et 40, et ceux des farines, de fr. 49 à 61 les 100 kilog.

En France, les prix extrêmes des blés, sans distinction de provenances se raisonnent de fr. 37 à 41, et ceux des farines de fr. 49 à 54 les 100 kilog.

Les menus grains se maintiennent à des cours élevés, sans offrir toutefois de fluctuations sensibles. Les seigles, de fr. 25 à 27 et 28, les orges de fr. 25 40 à 27 et 28 et les avoines de fr. 21 50 à 23 les 100 kilog., donnent lieu à des affaires, sinon actives, du moins assez suivies. Les farines qui étaient d'une vente assez laborieuse, depuis quelque temps, tendent à se raffermir, la meunerie ayant écoulé en grande partie ce qui lui restait de fabriqué à la fin de décembre. Aux cours actuels, chaque contrée vend, sur les marchés de son rayon, ce qui est nécessaire à la consommation locale; c'est ainsi que nous arrivons à un nivellement de prix qui tend à se généraliser. Les importations sont trop restreintes en ce moment pour peser sur les cours, et ce qui nous arrive par le Havre, Dunkerque et Marseille, trouve un débouché assuré dans les usines du Nord et de la ligne de Lyon. Ce qui reflue sur Paris, n'est qu'un appoint sans influence sur l'ensemble de la position.

Marché de mercredi 14 janvier.

Les offres en blé, tant du commerce que de la culture étaient médiocres et malgré le peu d'empressement que la meunerie mettait aux achats, les détenteurs de blés de qualité supérieure ont pu obtenir une avance de 50 cent. par quintal. Les qualités ordinaires n'ont pas varié. Les prix extrêmes, sans payer de distinctions de provenance ont été de fr. 38 à 41 50 les 100 kilog., en gare à Paris. Le prix de fr. 42 a été pratiqué pour quelques lots de Richelles, Blanquillos et Californie de choix, et seulement pour blés blancs.

Plus des deux tiers des marchandises offertes à la vente se composaient de blés étrangers et principalement de provenances américaines.

Aux cours actuels des blés, la meunerie n'a plus qu'une prime de mouture insuffisante, la réduction du travail dans un grand nombre d'usines est la conséquence de cette position anormale.

Les seigles, sur lesquels la demande était un peu plus active, se sont payés de fr. 27.25 à 28 les 100 kilogr.

Les orges ont été très-fermes de fr. 27 à 27.50 et les avoines de fr. 21.75 à 22.75 et 23 les 100 kilogr.

Sur les blés de terme, malgré un chiffre d'affaires très-restreint, on a constaté une légère hausse :

Courant fr. 38.50 à 38.75; février fr. 39; mars et avril fr. 39.25; mai et juin fr. 39 à 39.25; 4 de mai fr. 38.50 à 38.75 les 100 kilogr. en entrepôt à Paris.

Les farines de consommation sont d'une vente assez laborieuse, la boulangerie n'achetant qu'au jour le jour. Les prix restent stationnaires, de fr. 81 à 86 les 159 kilog. toile à rendre.

La marque Darblay se paie fr. 86.

En farines de spéculation, les transactions sont languissantes. Les cours néanmoins sont fermement tenus et le livrable sur époques éloignées n'a que peu de vendeurs. Le courant du mois subit naturellement l'influence de la circulation qui tend à devenir nulle par suite de la mise en magasin opérée par deux des plus fortes maisons de la place.

On cote :

	8 Marques.	Supérieures.
	—	—
Courant.............fr.	85 75	81 25
Février..................	86	82
Mars et avril........	86 25	83
Mai et juin..........	85 75	82 75
4 de mai..............	84 50	82

Les 159 kilogr., toile perdue.

Huile de colza. — Les cours varient à peine de quelques centimes par semaine, cependant la tendance est un peu plus ferme. Le livrable éloigné donne lieu à quelques petits achats.

A l'étranger, les cours sont mieux tenus et la marchandise s'écoule dans la consommation.

Le stock en graines de colza à Dantzick est évalué à 150,000 quintaux, il y en a aussi quelques milliers de quintaux dans les autres ports de la Baltique; mais, d'un autre côté, il ne reste plus de graines en Hongrie et la prochaine récolte s'annonce très-mal.

On cote sur notre place :

Disponible et courant: 84, 75; février, 85; mars et avril, 85 50; 4 d'été, 87 50; 4 derniers, 90 75.

Huile de lin. — Sans affaires, cotée pour mémoire.

Disponible, 84; courant, 83 75; février, 83 75; mars et avril, 84; 4 d'été, 86 75 les 100 kilog.

Spiritueux. — Les cours ont encore baissé cette semaine. La marchandise pèse sérieusement sur la position et cependant, les intéressés à la hausse font bonne contenance. Ils mettent en magasin presque tous les 3/6 que le Nord expédie. Le stock s'accroît tous les jours et on estime qu'à la fin du mois, il sera de 9,000 pipes environ. C'est un chiffre important qui peut provoquer une nouvelle dépréciation dans les cours; l'exportation faisant défaut et la consommation étant minime.

Nous cotons :

Courant : 66 50 à 67; février, 66 50 à 67; mars et avril, 67 50 à 68; 4 chauds, 68 50 à 69, 4 derniers, 65 l'hectolitre, à 90 degrés.

Vins. — Les affaires ont été nulles ou à peu près depuis le commencement de l'année à Bercy et à l'Entrepôt. Les grands achats, opérés par le commerce de détail et la clientèle bourgeoise à la fin de décembre, dans le but d'échapper aux nouvelles surtaxes, devaient déterminer une stagnation d'affaires en janvier. Ce qui arrive aujourd'hui est un fait parfaitement prévu.

Malgré ce défaut d'affaires, les cours se maintiennent à des limites élevées.

Voici les cours en entrepôt, depuis le 1er janvier :

Roussillon, 1er choix, 15°, l'hect., 68; 2e choix, 13, 14°, 65; ordinaires, 60 à 62; Narbonne, 1er choix, 13°, l'hect., 52 à 55; 2e choix, 12°, 48 à 50; Montagne, bonnes qualités, 42 à 45; Tavel, bonnes qualités, 45; Bordeaux ordinaire, la pièce (250 litres), 120 à 130; Mâcon ordinaire, la pièce (214 litres), 115 à 125; Cher, belle couleur, la pièce de 250 litres, 120 à 125; Basse-Bourgogne, le muid (272 litres), 100 à 105. *Soutirages*, la pièce de 225 litres : 1er choix, couleur et degré, 155 ; qualités courantes, 170 à 180.

Pour les vins vendus dans Paris, il faut ajouter les droits d'octroi : 22 fr. 875 c. par hect., jusqu'à 15 degrés.

Les degrés excédant 15° paient le double droit des alcools.

Les vins possédant plus de 21° paient comme alcools purs.

Vendredi, 5 heures.

Derniers cours.

Par de changement à noter sur les huiles. Les spiritueux sont plus fermes.

Les blés sont en hausse de 50 cent. et les farines de spéculation en hausse analogue.

	FARINES 8 MARQUES.	SUPÉRIEURES.
	—	—
Courant............	86 »	82
Février	86 25	82 50
Mars et avril.......	86 50	83 75
Mai et juin.........	86 »	83 75
4 de mai...........	84 75	82 75

Les 100 kilog., toile perdue.

E. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		9 JANVIER	16 JANVIER
ACTIF			
Encaisse métallique		776.869.960	797.673.898
Portefeuille..	Paris. — Commerce....	585.550.081	583 827.103
	Succursales....id......	634.438.254	623.445.112
	Bons de la Ville de Paris.	30.412.750	30.412.750
	Bons du Trésor.........	1.027.562 500	1.027.562.500
	Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873)..........	118.000.000	108.000 000
Avances sur	Lingots................	6.404.100	6.169.200
	Effets publics..........	42.213.400	42.139.900
	Valeurs de chemins de fer français.........	65 068.250	64.761.750
	Obligations du Crédit Foncier	23.703.600	20.677.800
Rentes disponibles		»	67.021.500
Divers		»	17.482.921
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés		8.152.040	8.075.217
Billets au porteur en circulation		2.897.728.895	2.916.356.080
Compte courant du Trésor		138.368.965	138.113.834
Comptes courants particuliers Paris..		212.392.089	199.266.153
— succursales		25.495.739	21.596.851
Escompte et intérêts divers		4.445.575	5.353.935
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	20.803.938	»
Portefeuille commercial	»	12.716.120
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	234 900
Avances sur valeurs	»	1.405 800
Divers (*actif*)	»	3.714.871
—		
Billets en circulation	18.627.185	»
Compte courant du Trésor	»	255.131
Comptes courants particuliers	»	17.024.824
Escomptes et intérêts divers	908.360	»

Bilan de la Banque de France. — La place continue ses remboursements à la Banque. Les demandes auxquelles cette dernière a fait face, soit pour le commerce, soit pour la souscription et les versements de l'emprunt de 3 milliards, ayant été satisfaites, chaque semaine le portefeuille diminue et le Trésor public ne reste pas étranger à cette tendance à se libérer envers la Banque.

Nous noterons donc encore une diminution de 12,718,000 fr. dans le portefeuille commercial : 10 millions pour les succursales et 1,700,000 fr. pour Paris.

Au même moment, le Trésor remboursait 10 millions sur l'avance qui lui a été faite en vertu du traité du 2 juin 1873, pour la libération du territoire.

Les comptes courants des particuliers n'ont pas été affectés dans la proportion des sommes indiquées ci-dessus. — Ainsi, sur une diminution totale de 17 millions, Paris seul entre pour 13 millions et les succursales pour 4 millions. — Les rentrées du portefeuille se sont donc faites sans qu'on ait eu recours dans ce but aux comptes courants.

Le compte du Trésor n'a diminué que de 255,000 fr.

Le plus grand mouvement porte toujours sur la circulation des billets et l'encaisse. On verse des pièces de 5 francs à la Banque par les comptes courants et, en échange, on lui demande des billets. C'est ainsi que nous voyons, en présence de la diminution des escomptes et des avances, la circulation des billets s'accroître de 18 millions et, au même moment, le niveau de l'encaisse s'élever de 20 millions.

Ce simple déplacement des moyens de circulation, espèces et billets, ne donne pas de bénéfices à la Banque ; aussi ils ne dépassent pas 908,000 fr. cette semaine.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul. Paris.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.865	776.2	1.044	145.1	219.4	138.0	—
— 17	2.929	734.5	997	143.3	184.9	102.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	181.4	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	196.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	188.6	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	146.9	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	143.8	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	137.6	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	145 2	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	138.0	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	132.7	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	128.8	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	148.5	176.6	—
— 9	2.970	719.5	1.103.6	138.8	160.3	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	171.8	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726.4	1.239.5	137.9	203.5	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	202.1	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	194.6	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	187.0	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	177.0	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	173.4	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	170.0	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	186.2	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	1.869	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	199.2	138.1	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 janv 16
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	797.6
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.916.3
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	1.207.2
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	127.5
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	199.2
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	138.1

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

16 janvier 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.257.060	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.257.060
otal	37.257.060	Total	37.257.060

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	15.195.266
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.388.910	Portefeuille et avances sur titres	16.695.803
Compte du Trésor	5.143.594	Billets (réserve)	11.342.300
Comptes particuliers	20.335.733	Or et argent monnayés.	607.108
Billets à sept jours	419.240		
Total	45.840.477	Total	43.840.477

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
	—	—
Circulation	L. ST. »	L. ST. 182.665
Compte du Trésor	»	228.996
Comptes particuliers	»	1.240.469
Portefeuille et avances	»	3.227.664
Réserve des billets	84.395	»
Encaisse métallique	»	79.553
Fonds publics disponibles	»	300.000

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 janv. 16
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	4 ½ %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	25 9
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	5 1
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	20 3
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	16 6
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	11 3
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	22 8
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	15 1
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 xd.
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	61 81
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 27
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 17 ½
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 50
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or barres, par once.	3 17 9	77½9½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10
Clearing-house	»	»	93	100	120

Bilan de la Banque d'Angleterre. — A la fin de la semaine dernière, la Banque d'Angleterre avait réduit le taux de l'escompte à 4 0/0, et quelques jours après, elle l'abaissait encore à 3 1/2 0/0.

La liquidation s'était effectuée dans des conditions favorables, l'argent était abondant, et l'écart entre le prix de l'argent sur le marché libre et le cours officiel faisait présager les mesures indiquées ci-dessus.

Comme en France, on se hâte de rembourser à la Banque les avances qu'elle a faites, le portefeuille a diminué de 1.227.000 £. Le voilà réduit de 24 à 16 millions £.,

mais ici les comptes-courants ont pris une grande part à ces remboursements; au moment où le portefeuille s'abaissait de 1.227.000 £, ils fléchissaient de 1.240.000 £.

Les autres articles ne donnent que des variations sans importance. La circulation des billets n'a diminué que de 182.000 £ et l'encaisse métallique de 79.000 £.

Un seul article présente un accroissement, c'est la réserve des billets (84.395 £).

La proportion des réserves de la Banque aux engagements à vue est de 43 0/0 et justifie l'abaissement du taux de l'escompte à 3 1/2 0/0.

L'Émission du papier monnaie devant le Congrès aux Etats-Unis. — Les mêmes questions s'imposent des deux côtés de l'Atlantique. En Amérique comme en Europe, dans les pays où il y a suspension des paiements en espèces, on recherche les meilleurs moyens de remédier aux embarras de la situation, et les opinions se divisent en deux camps : les unes s'appuyant sur l'expérience et sur les principes de l'économie politique, ne voient de remède que dans des efforts constants pour retirer le papier de la circulation et permettre aux espèces métalliques de reparaître; d'autres, au contraire, plus hardis, plus aventureux, tenant peu de compte de l'observation et ne voyant que le soulagement immédiat produit par l'émission du papier, sans envisager les conséquences funestes dans l'avenir, n'hésitent pas à préconiser ce dernier moyen. — Le contraste que ces opinions impriment à la conduite des affaires mérite de nous arrêter un moment.

Aux Etats-Unis. M. Kelley, de Pensylvanie, le chef du parti de l'expansion de la circulation, vient de présenter au Congrès un projet de loi pour *améliorer la circulation du papier et réduire l'intérêt de la dette publique*. Quel moyen propose-t-on pour arriver à ce but? Rien de bien nouveau; on reprend l'idée, bien souvent exposée dans la presse ici, de mettre en circulation des bons du Trésor rapportant 3 fr. 65 d'intérêt par an, c'est-à-dire un centime par jour. — Pour les faire pénétrer dans la circulation, M. Kelley propose de fixer la limite actuelle de l'émission des *greenbacks* à $ 400,000,000 et de donner la faculté à tous les porteurs de $ 50 au moins de les échanger contre les dits bons à 3 fr. 65 qui, eux-mêmes, seront remboursables à vue, en papier, avec les intérêts cumulés, dans tous les bureaux du Trésor public. Pour faire face à ces remboursements, le Trésor sera autorisé à faire fabriquer dans ce but $ 50,000,000 de billets, qui ne seront employés qu'à cet usage et resteront en réserve quand ils ne seront pas demandés, quoique le secrétaire d'Etat soit autorisé à en employer une partie au rachat de la dette publique.

Voilà ce nouveau plan, qui mène toujours à une nouvelle émission de papier-monnaie. — Les partisans de cette méthode d'enrichir un pays savent que tous les embarras naissent des besoins d'argent, et quand il est si facile de le remplacer et d'en créer, comment résister à la tentation? — Veut-on rendre les finances florissantes, il suffit de faire imprimer de nouveaux *greenbacks!*

Il y a quelques années, en 1866, après la guerre, on comptait un petit nombre de partisans de ces doctrines, ou du moins ils n'élevaient pas la voix et laissaient le Congrès s'engager dans des opérations qu'il ne pouvait continuer et devaient le rendre impopulaire. Alors, on comprenait toute l'importance qu'il y avait à réduire et à contracter la circulation des billets; malheureusement, les efforts tentés dans ce but furent faits à contre-temps. — M. Mac Culloch diminua, cessa même ses rachats pendant les mois d'été, alors qu'en l'absence des grands mouvements d'affaires c'était le moment le plus favorable, et il les reprit pendant l'hiver, au moment où la vente des récoltes réclame une plus grande quantité de moyens de circulation, effets de commerce, billets de banque, espèces, pour faire passer les produits des mains des producteurs dans celles des industriels qui les approprient aux besoins de la consommation.

Cette contraction de la circulation au moment où on en avait le plus grand besoin ne put être supportée, et on abandonna cette pratique exécutée avec tant d'ardeur, mais sans discernement, et depuis, quoiqu'on ait reconnu la faute commise, on n'a pu la reprendre. Depuis ce moment, le partisans de l'émission de papier ont gagné du terrain; on ne pense cependant pas qu'ils aient la majorité dans le Congrès. — Le projet même qu'ils proposent indique une certaine hésitation de leur part. Pourquoi limiter l'émission à 40,000,000 dollars? Puisqu'ils invoquent l'élasticité de la circulation de la monnaie de papier, ils ne devraient pas se lier les mains par des limites légales, ils n'osent cependant pas encore aller jusque-là.

Les opposants sont plus rigides dans leurs principes : pour eux il ne s'agit pas de demander beaucoup ou peu de monnaie au Congrès, ils lui refusent hardiment le droit d'émettre un seul dollar, sauf pendant la guerre. Tous les efforts du gouvernement doivent tendre, disent-ils, à racheter les greenbacks, ou à essayer de les ramener au pair avec l'or. Ils déclarent même aujourd'hui que le surplus des recettes du budget doit être de préférence à tout autre usage employé à racheter des greenbacks, et que les rachats des fonds fédéraux 5/20 qu'on a pratiqués sans relâche dans ces quatre dernières années, l'ont été en violation de la loi et de la bonne foi nationale!

Si on eût suivi ces conseils, dont on saisit mieux l'importance aujourd'hui, il n'y a pas de doute que le prodigieux excédant des recettes dont on a pu disposer, employé à racheter des greenbacks en temps opportun, aurait fait faire un grand pas vers la reprise des paiements en espèces, et le bénéfice qui en serait résulté pour la communauté tout entière eût de beaucoup dépassé les avantages qu'on croit avoir retirés de la réduction si vantée de la dette publique.

Instruits par ce qui vient de se passer aux États-Unis, on comprendra mieux en France l'intérêt qui s'attache aux remboursements des avances faites par la Banque, afin de diminuer la circulation de ses billets et, dût-on même, pour d'autres dépenses urgentes, avoir recours à un nouvel emprunt ce serait préférable à cause de la perte qui en résulte pour la nation dans ses échanges avec l'étranger.

En Italie on ne se rend pas compte de la gêne que la dépréciation du papier apporte dans les relations commerciales, et, par suite de considérations plus politiques qu'économiques, on cherche encore à élargir la circulation du papier, plutôt que d'avoir recours à l'emprunt. On rend ainsi plus glissante la pente sur laquelle on est placé. Le projet de loi de M. Minghetti ne paraît pas devoir trouver d'opposition à la Chambre italienne; espérons qu'aux États-Unis les membres du Congrès, mieux avisés, rejeteront la proposition de M. Kelley, et le Stock-Exchange, qui, en vue de la nouvelle émission a déjà enflé ses prix de 10 à 20 0/0, en sera pour ses frais.

Prix de l'argent. — Nous suivons d'un œil attentif toutes les variations qui se produisent dans le prix de l'argent. Nous avons remarqué la baisse qui s'est produite depuis plusieurs années sur ce métal, nous signalerons aujourd'hui la légère reprise qui se manifeste sur le marché.

Après une assez longue période pendant laquelle les prix étaient lourds et offerts plutôt que demandés, tout à coup ils se sont raffermis et dans la situation du marché il n'est pas sans intérêt d'en rechercher les causes.

Un grand malheur vient de frapper l'Inde. La famine, qui sévit au Bengale, est venue troubler l'équilibre économique des marchés d'Orient avec les marchés européens. La chèreté des produits alimentaires a déterminé un resserrement du capital disponible et une plus grande demande de monnaie en rapport avec les prix. L'Inde a une circulation métallique qui se compose de monnaie d'argent: dès que cette dernière est devenue plus rare et n'a plus été en rapport avec les besoins de chaque jour pour les opérations de comptant, son prix s'est élevé et on n'a pas tardé alors à s'adresser aux autres pays pour en obtenir et, sous cette influence, les cours de l'argent, qui était offert sur le marché anglais, se sont tout à coup relevés de 58 deniers par once à 58 1/8; à ce prix les demandes sont vives et nombreuses. Quoique toutes spéciales pour les besoins de l'Inde, elles ne sont cependant pas la seule cause de la fermeté du prix de l'argent. Il y a deux mois, les changes sur l'Inde ont éprouvé une grande perturbation à l'annonce que le gouvernement allemand allait embarquer directement pour ce pays le stock des monnaies métalliques d'argent dont il voulait se débarrasser. Dans la crainte de recevoir l'argent démonétisé en Allemagne, le prix de ce métal et les changes des pays qui ont une circulation d'argent ont immédiatement fléchi et ont été offerts. Le projet de l'expédier directement dans l'Inde a eu un effet plus marqué sur les changes de ce pays, mais, par suite de ses relations avec l'Angleterre, l'effet a été le même que s'il avait été offert sur le marché de Londres.

Le gouvernement allemand désire réaliser graduellement la démonétisation de l'argent en ébranlant, le moins possible les autres intérêts; la baisse des changes sur l'Inde, à l'annonce seule du projet qu'il voulait mettre à exécution, l'a engagé à abandonner ce procédé, et à chercher d'autres moyens pour impressionner le moins possible les marchés de l'argent au dehors. De là la fermeté du prix de ce métal quand se sont présentées les demandes pour l'Inde.

Les Dividendes des banques en Angleterre. — Les dividendes des principales *Joint stock Banks* pour le second semestre de 1873 montrent une plus-value marquée sur celui de 1872. Depuis quelques années, il était visible que, malgré l'élévation du taux de l'intérêt, les profits des banques et des maisons d'escompte n'augmentaient pas en proportion.

Les deux semestres, le second de 1872 et le premier de 1873, en donnaient la preuve; il n'en est pas de même pour le dernier semestre de 1873. L'accroissement actuel semble prouver que les affaires ont une base plus solide, et que les banques et les maisons d'escompte ont éprouvé un effet favorable des demandes d'argent qui ont dominé dans ces derniers temps.

Voici le tableau et la comparaison des dividendes pour les deux derniers semestres de 1872 et de 1873.

	2me semestre. 1873	2me semestre 1872
	—	—
	Proportion 0/0	par an.
London and Westminster	24	20
Union	20	20
London Joint Stock	25	25
City	10	10
Alliance	8	7
Consolidated	10	9
National Discount	15	12

La *London and Westminster* donne un accroissement de 4 0/0. Si l'*Union* et la *London Joint stock* ne montrent pas de plus-value, c'est que leur capital a été augmenté; les deux banques de moindre importance, l'Alliance et la Banque consolidée, ont gagné 1 0/0. La *National Discount Bank* a pu ajouter 3 0/0 à son dividende.

Bourse de Paris. — Nous laissions la semaine dernière le 3 0/0 en réaction sur les hauts cours qui avaient été cotés; la crise ministérielle avait porté le trouble sur le marché, ou plutôt de l'hésitation, car la baisse était à peine sensible, le mouvement de hausse seul avait été enrayé. De fr. 94 12, cours maximum coté le 7 janvier sur le 5 0/0 non libéré, l'ajournement de la discussion sur la loi des maires a fait reculer les cours à fr. 93 75, soit une baisse de 37 centimes sur le plus haut cours coté. Dès le lendemain, le marché se raffermissait, et, lundi, avant même que l'on connût le vote de confiance donné au ministère, on cotait de nouveau fr. 94 10 sur le 5 0/0 et fr. 58 72 sur le 3 0/0. Mais on ne pouvait dépasser ces cours, qui n'atteignaient pas même les cours déjà cotés, et on retombait, dès le lendemain, à fr. 93 55. Aussitôt que, même avec de bonnes nouvelles, on a vu la hausse arrêtée, on s'est empressé de réaliser, et la place n'a pu supporter le choc.

Les achats de recettes générales pour le compte de la province sont toujours bonnes de fr. 100 à 150,000 par jour; l'année dernière, elles étaient un peu plus considérables, il est vrai, mais là n'est pas la cause de la lourdeur des fonds publics aux cours actuels. Il ne faut pas oublier qu'en janvier 1873 la Rente 5 0/0 était de fr. 7 moins chère, les versements mensuels étant au début; la rente était légère à porter par suite du faible capital à débourser, on en gardait même en portefeuille une grande quantité avec le premier versement seul de fait, et l'on n'avait pas à compter comme aujourd'hui avec une mauvaise récolte. Sur le cours de fr. 94, les banquiers et les établissements de crédit qui ont leur portefeuille garni d'emprunt, ne pousseront à la hausse que pour réaliser; ils fournissent de titres à la place, et quand ils ne peuvent vendre ferme, ils vendent à prime, même à de faibles écarts. Le maintien des cours est donc tout ce qu'on peut souhaiter en ce moment.

Les mauvaises nouvelles d'Allemagne on fait fléchir les cours aujourd'hui : on ferme sur le 5 0/0 à 93 fr. 45.

Les autres valeurs ont été impressionnées dans le même sens : les institutions de crédit un peu négligées; les chemins de fer très-fermes; les obligations de la Ville de Paris demandées. Les fonds étrangers sont offerts, le Turc et l'Italien surtout; le premier par suite de l'annonce d'un emprunt de 1 million de livres sterling, contracté par le gouvernement ottoman pour assurer le paiement des intérêts du mois de janvier. Le taux de l'intérêt de cet emprunt n'est pas fait pour rassurer; on a payé 18 0/0; le dernier emprunt n'a donc pas été placé.

Quant à l'Italien, la baisse de ce fonds depuis le paiement du coupon prouve que la mesure de l'*affidavit* et le rejet de l'encaissement par la Banque de France dégoûtent les petits porteurs français.

Les fonds espagnols seuls ont monté, par suite de l'installation d'un nouveau gouvernement.

Malgré l'annonce du coupon sur le Suez, on est inquiet des mesures conseillées par la commission du tonnage.

Changes. — Prix des métaux précieux. — Les changes sont sans grandes variations, plutôt en légère baisse sur Londres. On cote le versement de 25 28 1/2 à fr. 25.30; le papier long et le papier court fr. 25.32 et fr. 25.30.

Par suite des facilités d'escompte, le papier long sur l'Allemagne est recherché.

Les écus étrangers toujours offerts. Ils ont bien la même valeur intrinsèque que les écus français, mais on ne peut obliger un particulier à recevoir des écus étrangers; par la convention de 1865, il est vrai, les particuliers peuvent se libérer envers l'Etat avec des écus étrangers. On peut donc payer les impôts; mais le Trésor, dit-on, a refusé d'accepter pour de grosses sommes les versements sur l'emprunt que l'on voulait libérer avec des écus italiens, afin de profiter de la baisse de l'argent.

Nous avons noté plus haut la légère reprise qui se produit sur l'argent fin.

Clément Juglar.

BOURSE DE VIENNE.

	9 janvier	16 janvier
Métalliques papier	69 55	69 80
d° monnaie	74 40	74 55
Crédit autrichien	239 25	243 50
Chemins de fer autrichiens	340 ..	338 50
Change sur Londres { demande	113 10	113 65
Change sur Londres { offre	113 26	114 80
Change sur Paris { demande	44 70	44 75
Change sur Paris { offre	44 75	44 58
Lots	104 75	104 75
Napoléon	9 01	9 06

BOURSE DE PARIS — COURS DU 9 AU 16 JANVIER 1874

	FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 9	SAMEDI 16
RENTES Françaises	3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 60	58 37 1/2
	4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	84 25	84 ..
	4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
	Emprunt 1872 5 %, 70 fr. 50 payés, jouis. 16 novembre 1873. Emission 84 fr. 50	93 92 1/2	93 45
	dº tout payé, jouissance 16 novembre 1873	93 87 1/2	93 42 1/2
	Emp. Morgan et Cᵉ, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	517 50	516 25
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr		440 ..	435 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873		380 ..	375 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873		18 1/2	19 ..
dº Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873		15 1/2	16 ..
dº Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance juillet 1873		440 ..	420 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)		106 ..	105 3/4
dº 5,20, 1864, dº dº dº		106 1/4	107 ..
dº Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873		106 ..	105 5/8
Italien 5 % tout payé, jouissance juillet 1873		60 20	59 90
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance juillet 1873		63 25	62 75
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873		100 ..	96 ..
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873		46 50	41 50
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873		310 ..	286 25
dº 1863. dº dº dº		327 50	305 ..
dº 1865. dº dº dº		315 ..	290 ..
dº 1869. dº dº dº Jouisssance octobre 1873		287 50	270 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873		210 ..	208 50

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	9	16
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	214 ..	218 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	425 ..	428 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	445 ..	453 75
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	294 ..	288 75
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet.	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	247 ..	248 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	61 ..	62 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	78 50	81 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	93 ..	93 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	82 ..	82 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	36 50
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	270 ..	271 50
......	...	1912	5 °/₀	janvier-juillet.	......	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	65 1/2	65 1/8
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet.	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	102 ..	102 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet.	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	445 ..	435 ..
20.807500	100	1881	7 °/₀	janvier-juillet.	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	83 3/4	83 3/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	35 ..	32 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	216 ..	215 ..
246.982	500	1907	6 %	avril-octobre	......	**Bons ottomans** 1873. Série	502 50	502 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre.	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	60 ..	60 ..
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre.	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	406 25	415 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	406 25	411 25
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	33 ..	33 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	508 ..	512 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	510 ..	512 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	512 50	515 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	515 ..	515 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	514 ..	521 25
115.457	500	1878	30	janvier-juillet.	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	487 50	487 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 9	SAMEDI 16
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet 1873	175 25	**Banque de France**	4200 ..	4155 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1065 ..	1040 ..
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	550 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	480 ..	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	275 ..	262 50
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	812 50	800 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	463 75	447 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	650 ..	643 75
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	652 50	650 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	318 75	308 75
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	552 50	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	420 ..	420 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	532 50	532 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	395 ..	375 .
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	507 50	507 50
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	id. **française et Italienne**	440 ..	430 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	440 ..	445 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	570 ..	562 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	550 ..	540 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	342 50	340 ..
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	355 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	135 ..	136 25

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 9	SAMEDI 16
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	357 50	360 ..
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	500 ..	496 25
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	905 ..	900 ..
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	juillet 1873	**Midi**	592 50	592 50
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1025 ..	1016 25
4008	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	845 ..	845 ..
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	525 ..	530 ..
123	....	99	24.000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch. Autriche**	757 50	740 ..
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	90	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	368 75	362 50
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	430 ..	435 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	175 ..	75 ..
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	57 ..	60 ..
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	162 50	162 ..
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	65 ..	63 75
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	257 50	257 50
....	100	98	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

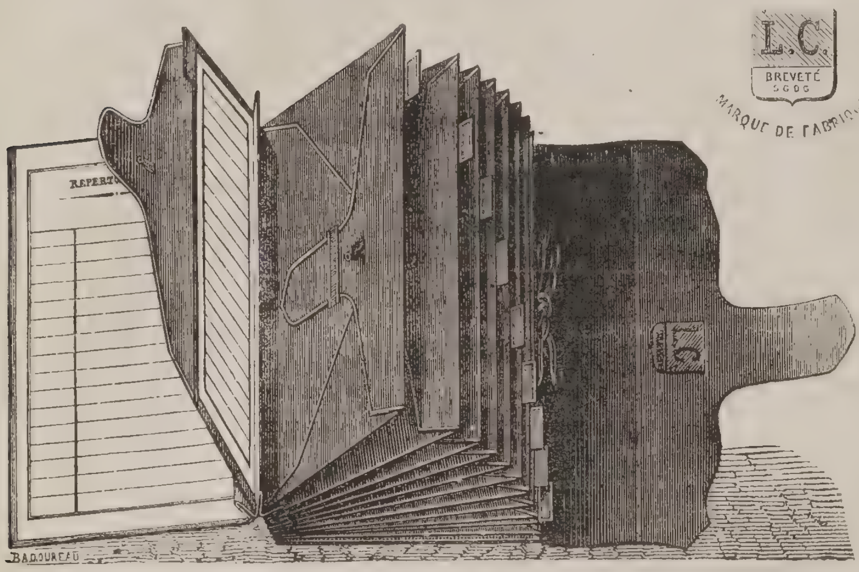
Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

CLASSE-VALEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

CLASSEUR POUR RENFERMER : **Valeurs. Titres. Reçus. Actes**

ET TOUS DOCUMENTS PRÉCIEUX.



Nos 1 et 2.

Figure du Classe-Valeurs à portefeuille en chagrin pouvant contenir 1,200 documents divers et se consultant comme un registre : 36 francs.

Le développement absolument complet des poches en fait autant de portefeuilles au dos desquels on peut enregistrer et annoter le contenu de ces portefeuilles groupés dans une couverture à soufflets, fermant soit à serrure, à patte ou à l'aide de courroies.

Il a été créé plusieurs dimensions répondant chacune à un classement spécial :

Le nº **1**, mesurant **29** cent. sur **23**, pour la *correspondance ou tous documents manuscrits, autographes*, etc., etc., **16** et **30** fr., fermant à serrure .... 40 fr.

Le nº 2, mesurant **35** cent. sur **24**, pour *papiers d'affaires, actes, contrats, diplômes, titres*, etc., composé de 10 portefeuilles, couverture à courroies .... 20 —

— de 20 portefeuilles, même façon .... 32 —

— de 10 — dessus en chagrin : 36 francs, le même, à serrure .... 46 —

— — — en peau, dessus maroquin à serrure, modèle riche .... 100 —

Le nº 3, mesurant **43** cent sur **30**, pour les *obligations, titres, valeurs diverses*, composé de 12 poches, forte monture, à courroies .... 40 —

— de 12 poches, avec système breveté pour être tenu ouvert en permanence sur un bureau .... 60 —

Le nº 4, mesurant **30** cent. sur **14**, pour *effets de commerce, mandats*, etc .... 36 —

Le nº 5, mesurant **27** cent. sur **17**, pour petite correspondance (fermant à courroies) .... 26 —

CLASSEUR MULTIPLE UNIVERSEL

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

A l'usage des établissements financiers, grandes administrations, catalogues de bibliothèques, etc., etc.

EXPÉDITION SANS FRAIS D'EMBALLAGE, SUR MANDAT DE POSTE

Adresser les demandes à la Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte.

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LES REGISTRES DE GRANDES ADMINISTRATIONS

(68)

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Inaltérable - Économique

BOUILLON INSTANTANÉ

QUATRE MÉDAILLES D'OR

Paris 1867 — Havre 1868 — Moscou 1872

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1869 — Paris 1872 — Vienne 1873

MIS « HORS CONCOURS » LYON 1872

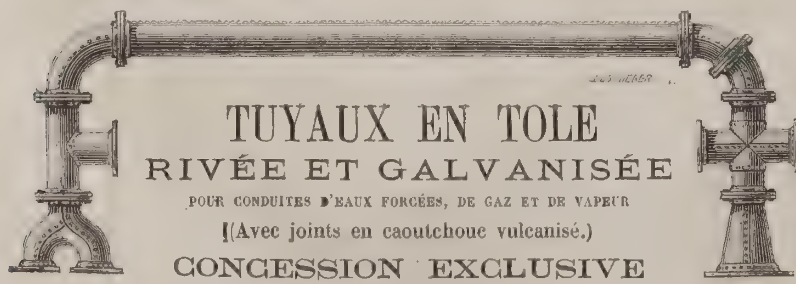
Exiger le fac-simile de la signature en encre bleue

Se vend chez les principaux **Épiciers** et **Marchands** de **Comestibles.**

Pour le gros, 30, rue des Petites-Ecuries (45)

ATELIER CENTRAL DE MATÉRIEL INDUSTRIEL

PARIS — 42, Rue du Chemin-Vert, 42 — PARIS



TUYAUX EN TOLE

RIVÉE ET GALVANISÉE

POUR CONDUITES D'EAUX FORCÉES, DE GAZ ET DE VAPEUR

(Avec joints en caoutchouc vulcanisé.)

CONCESSION EXCLUSIVE

DES BREVETS RELATIFS A LA VENTILATION PAR L'AIR COMPRIMÉ

Adresser les demandes à M. l'Ingénieur-Directeur de l'Atelier central de matériel industriel *2, rue du Chemin-Vert, à PARIS.* (49)

GRAND HOTEL DU LOUVRE

Situé dans le quartier le plus central de Paris

Rue de Rivoli et place du Palais-Royal

RÉDUCTION SUR TOUS LES TARIFS

700 Salons et Chambres meublés avec luxe **depuis 3 fr.**

TABLE D'HOTE

Déjeuner à **3** fr. **50**, vin compris, de 10 h. matin, à 1 h. après midi. **Dîner** à **6** francs, vin compris, à 6 h. du soir. Déjeuners et Diners à la carte. (43)

L'OFFICE CENTRAL

DES

REPORTS ET ARBITRAGES

15, place de la Bourse

INTERMÉDIAIRE DIRECT DES CAPITALISTES

OFFRE

AUX PORTEURS DE TITRES

Cotés ou non cotés

LE MOYEN DE DOUBLER LEURS REVENUS

SANS AUCUNS RISQUES

S'adresser de 10 heures à 4 heures à l'Office, 15, place de la Bourse (au fond de la cour)

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant.* AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 24 JANVIER 1874. NUMÉRO 4.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA SITUATION FINANCIÈRE.

LES NOUVELLES DEMANDES DE CRÉDITS ET LES NOUVELLES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DU BUDGET.

Chaque semaine nous apporte son contingent de révélations financières. Nous sommes forcés d'étudier successivement les aspects changeants de notre situation. Aussi bien ne craignons-nous pas de fatiguer trop nos lecteurs, car l'état de nos finances se révèle avec plus de précision et de clarté, et nous commençons seulement, depuis quelques semaines, à nous rendre bien compte du bilan de nos charges et de nos ressources.

On nous apprend que la commission du budget vient de recevoir communication d'une lettre de M. le ministre de la guerre, dans laquelle le gouvernement demande d'augmenter de 38 millions et demi de francs, c'est-à-dire de porter de 126 à 165 millions les crédits inscrits pour 1874 au compte de liquidation, pour les dépenses extraordinaires du ministère de la guerre. Quelle est la raison de cette demande? C'est ce que nous ignorons et ce qu'il nous importe peu de rechercher en ce moment. Chacun sait combien il en coûtera pour rétablir notre matériel de guerre, ou, du moins, chacun sait que cette œuvre sera singulièrement dispendieuse : 1,300 millions, selon les uns, 1,700 millions selon les autres. Si l'on tient compte des frais de reconstruction des forteresses, on peut, sans hésiter, fixer à un minimum de 1,500 millions et à un maximum de 2 milliards, les dépenses extraordinaires de toutes sortes qu'exigeront les ministères de la guerre et de la marine. Il n'est donc pas étonnant que M. le général du Barrail réclame, dès aujourd'hui, une augmentation des crédits à prélever sur le compte de liquidation pour l'année 1874.

Voyons un peu, c'est là le point important, comment le compte de liquidation va se trouver modifié par la demande récente de M. le ministre de la guerre. Nous avons déjà discuté, dans notre numéro du 3 janvier dernier, la composition de ce compte. Il présente à l'actif 773 millions de francs, dont 41 millions de francs devront être pris sur la dette flottante et dont 125 millions sont encore à réaliser par des ventes d'immeubles ou par les aliénations des rentes qu'a acquises depuis 1866 et que détient actuellement la caisse d'amortissement.

Or, sur les 773 millions de francs qui figurent à l'actif du compte de liquidation, il a déjà été dépensé, en 1872 et en 1873, d'après les tableaux de M. Magne, 370 millions et demi, ce qui laisse, au 1er janvier 1874, un reliquat disponible de 403 millions de francs. Les prélèvements à faire sur le compte de liquidation, en 1874, s'élèveront à 212 millions de francs, soit 165 millions et demi pour le ministère de la guerre, 10 millions pour celui de la marine, 29 millions et demi pour le remboursement des dépenses des mobilisés, 4 millions pour la reconstruction des édifices publics brûlés, 3 millions pour la reconstitution des approvisionnements de tabacs.

Ainsi, le compte de liquidation offrait, au 1er janvier 1873, un reliquat disponible de 403 millions de francs : on lui demandera en 1874 une somme de 212 millions, c'est-à-dire qu'à l'expiration de l'exercice actuel, il ne restera plus à l'actif du compte de liquidation que 191 millions de francs. Le compte de liquidation ne pourra pas fournir à l'exercice 1875 des ressources aussi étendues que celles qu'il verse à l'exercice 1874, et il sera épuisé avant l'ouverture de l'année 1876.

Voilà une nouvelle perspective financière. Vous voyez comme tout se dessine et se précise chaque jour. Pour l'exercice 1876, nous ne pourrons compter sur aucun appoint provenant du compte de liquidation, lequel aura eu grand'peine à faire face aux dépenses extraordinaires de 1875. Ainsi, dès 1876, les 200 millions annuels que réclament la reconstitution de notre matériel de guerre et de notre matériel de la marine et la construction de places fortes devront être obtenus, soit de la plus-value des impôts, soit de l'emprunt, soit de la suspension ou de la réduction du remboursement annuel à la Banque. Disons que, à cette époque, l'Etat ne devra plus à la Banque que 630 millions de francs en chiffres ronds.

En présence de ces nouveaux aspects financiers, nous ne marchandons pas au gouvernement le chiffre d'impôts qu'il réclame, tout en l'engageant à faire quelques efforts pour pratiquer de sérieuses économies. Nous voudrions seulement que l'on choisît avec discernement les taxes que l'on propose d'établir.

Sur ce point aussi, la dernière semaine a été féconde en revirements. La commission du budget, qui avait d'abord adopté un nouveau décime sur le sel, a changé subitement d'opinion et ne propose plus qu'un demi-décime. En revanche, elle accepte une augmentation de droits de 19 francs en principal par hectolitre d'alcool, ainsi qu'un impôt d'accise sur le verre, qui produira, croit-on, 12 millions. Elle maintient l'aggravation des droits de succession en ligne directe, qui rapportera 6 millions et demi en 1874 et 15 millions dans les années normales. Elle entre, quoique avec timidité, dans la voie de la révision des évaluations cadastrales, en adoptant le principe de la taxation à nouveau des terres réputées incultes lors de la confection du cadastre, et aujourd'hui mises en culture. Les impôts projetés sur la petite vitesse et sur le timbre des effets de commerce seraient définitivement rejetés.

Nous félicitons la commission du budget de ce qu'elle repousse ; nous ne la félicitons pas autant de ce qu'elle propose. Il est regrettable que l'on adopte pour le sel une demi-mesure et qu'on n'ose pas le grever d'un nouveau décime entier. On perd ainsi bénévolement une recette sûre de 16 millions, et il n'est pas certain que les petits consommateurs, qui achètent cette denrée en détail, éprouvent un grand soulagement de l'intempestive modération du fisc sur ce point. Il est vrai que l'on espère retrouver sur l'alcool plus que l'équivalent des 16 millions que l'on abandonne sur le sel. La consommation moyenne de l'alcool est de 900,000 hectolitres : une nouvelle surtaxe de 19 francs devra donc rapporter, selon les principes de l'arithmétique, 17 millions.

Il est possible que ce chiffre soit atteint, mais il est possible aussi qu'il ne le soit pas. Nous ne disons pas que la consommation diminuera, mais nous pouvons affirmer, sans crainte, que la fraude recevra un nouveau stimulant : il faudra un plus grand nombre d'inspections, de procès-verbaux, de saisies, et peut-être aussi d'agents ; cela est regrettable. Les auteurs de l'amendement que la commission a adopté se fondent sur la pratique de l'Angleterre, où le droit sur l'alcool est encore infiniment plus considérable qu'en France : mais ils oublient que la France est un pays de petite culture, de petite fabrication et de petit commerce ; qu'une notable partie de l'alcool est faite avec du vin chez un nombre infini de petits propriétaires ; que par conséquent les conditions matérielles et morales de la perception du droit sur l'alcool sont très-différentes de ce côté-ci et de l'autre côté de la Manche. Nous croyons qu'un nouveau décime entier sur le sel eût eu mille fois moins d'inconvénients, eût été moins démoralisant et même moins impopulaire que la combinaison d'un demi-décime sur le sel et d'une nouvelle surtaxe de 19 francs sur l'alcool, et qu'une réduction de la franchise de 40 litres accordés aux bouilleurs de crû.

Que dirons-nous du droit d'accise sur le verre ? C'est toujours avec un sentiment de commisération pour les intéressés et pour le pays lui-même, que nous entendons parler de nouvelles taxes d'accise sur les produits fabriqués. Nous n'aimons pas qu'on emmaillotte nos industries ; ce n'est pas le moyen de les stimuler et de les pousser au progrès. Tour à tour le papier, la stéarine, le verre se trouvent atteints. Pourquoi ces produits et non pas d'autres ?

On attend de la taxe sur le verre 12 ou 13 millions nets, déduction faite des drawbracks et des frais d'exercice. Cet impôt est encore dans les limbes. On fait des conjectures sur le rendement probable, sans avoir aucune donnée sûre. Les bouteilles seraient frappées de 2 fr. 50 c. les 100 kilogrammes, les verres à vitre simples de 5 fr., les verres à vitre doubles de 10 fr. ; la gobeletterie, la gouloterie et le cristal également de 10 fr., avec une surtaxe de 5 fr., de 10 fr. et de 15 fr. pour les verres de couleur ou façonnés, pour le cristal, etc. ; enfin les glaces paieraient un droit de 50 fr., 70 fr., ou 100 francs par 100 kilogrammes suivant la grandeur. Nous aurions aimé que l'on épargnât cette intéressante industrie du verre qui fait honneur à la France et qu'on va livrer aux expérimentations du fisc. Prenons-y garde, le fisc est un peu comme l'ours de Lafontaine : il a la main lourde alors même que ses intentions sont clémentes ; il blesse gravement ou tue ceux qu'il ne veut qu'effleurer.

L'augmentation du droit sur les successions en ligne directe, qui sera porté à 1 fr. 50 c. pour 100 fr., nous paraît, au contraire, recommandable, d'autant plus qu'elle nous permettra un jour une amélioration impérieusement réclamée par la justice, la distraction du passif des successions. Nous ne saurions trop féliciter la commission du budget d'être entrée, quoique trop timidement, dans la voie de la révision de l'impôt foncier. On pourra tirer sans effort, de cette source, en revenant aux principes de l'équité, 50 ou 60 millions par an. Aujourd'hui on ne se propose que de taxer à nouveau les terres qui étaient incultes lors de la confection du cadastre, et qui sont maintenant en culture. L'an prochain, nous l'espérons, on poussera plus loin la réforme, et l'on révisera la cote des terres qui ont changé de nature depuis que les évaluations cadastrales ont été faites. Tout ce travail est aisé : il diffère notablement d'une réfection entière du cadastre. Cette dernière œuvre est complexe et de longue haleine. Au contraire, la révision des opérations cadastrales, surtout pour les terres qui ont changé de nature, est une tâche élémentaire et qui peut être rapidement menée.

Résumons un peu notre situation financière, telle qu'elle se présente actuellement; car, nous le répétons, l'aspect de nos finances change chaque jour. Pour équilibrer le budget de 1874, il fallait environ 143 millions d'impôts nouveaux. L'Assemblée nationale en a déjà voté 78 avant le 1er janvier 1874. Le demi-décime sur le sel, les nouveaux droits sur les chèques et sur les actes extra-judiciaires et le remaniement des bureaux de poste, impôts pour lesquels la commission du budget et le ministre des finances sont d'accord, rapporteraient 26 millions de francs. Cela ferait 104 millions; il resterait encore environ 40 millions à trouver: 17 millions seraient produits par une nouvelle surtaxe de 19 francs par hectolitre d'alcool ; 12 millions par l'impôt sur le verre, 6 millions et demi par l'aggravation des droits de succession en ligne directe. Il suffirait alors que la taxation des terres, qui étaient incultes lors de la confection du cadastre et qui sont aujourd'hui en culture, rapportât 4 millions et demi, pour que l'équilibre de 1874 fût pleinement atteint.

Mais il ne faut pas oublier qu'il faudra en 1875 environ 25 millions de plus qu'en 1874 ; comment fera-t-on face à ces nouvelles dépenses du prochain exercice? N'oublions pas que le nouveau droit sur les successions en ligne directe rapportera 15 millions en 1875, au lieu de 6 1/2 en 1874 : cela tient à ce que l'on a six mois pour payer les droits de succession et que, par conséquent, on ne percevra la surtaxe que sur les cinq derniers mois de 1874, en supposant qu'elle soit votée très-prochainement. Voilà donc déjà un boni de 8 millions environ. Il ne resterait plus qu'à trouver une ressource de 17 à 18 millions pour l'exercice 1875 : la révision des évaluations cadastrales pourra facilement la fournir.

Cette opération pourrait même rapporter bien davantage. Nous engageons l'Assemblée nationale à renoncer à la nouvelle surtaxe proposée de 19 fr. par hectolitre d'alcool, ce qui porterait le droit à 180 fr., et à revenir au nouveau décime entier sur le sel. Nous la pressons en outre de repousser l'impôt sur les chèques, dont on attend 4 millions, et l'impôt sur le verre dont on espère 12 millions, et d'entrer plus largement dans la voie du remaniement de l'impôt foncier, où elle trouvera de sérieuses et inoffensives compensations.

Paul Leroy-Beaulieu.

LE RENDEMENT DES IMPOTS EN 1873.

Nous recevons et publions plus loin le tableau du rendement des impôts en 1873. Les résultats sont très-favorables. Les impôts et revenus indirects ont produit 1,807,706,000 francs, au lieu de 1,811,361,000 francs, chiffre des évaluations budgétaires. Il y a donc, sur ce point, une moins-value de 3,655,000 francs; mais, comme on le voit, cette moins-value est insignifiante, puisqu'elle ne représente que 0 fr. 20 c. 0/0. Il faut, d'ailleurs, se rappeler que le troisième trimestre présentait une moins-value beaucoup plus considérable; elle montait, en effet, au 31 septembre, à 5,834,000 francs. On voit, par conséquent, que le quatrième trimestre de l'année a regagné une partie de la perte des neuf premiers mois, ou plus exactement du second et du troisième trimestre, car le premier trimestre avait offert un excédant.

Ainsi, quoique le produit des impôts indirects, pendant toute l'année 1873, offre un très-léger mécompte, le quatrième trimestre a néanmoins présenté une progression sensible sur les précédents; et il est vrai de dire que pendant les trois derniers mois de l'année, les impôts ont rendu un peu au delà des prévisions.

Il est un autre fait dont il faut tenir compte. S'il est vrai que, pour l'exercice entier, les impôts et revenus indirects sont restés de 3,655,000 francs au-dessous des prévisions budgétaires, cette perte est plus que compensée par la plus-value considérable et inespérée d'un impôt assimilé aux contributions directes. Nous voulons parler de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières. Le produit en était évalué, dans le budget, à la somme de 24 millions: le rendement s'élève à 31,760,000 francs; il y a donc de ce chef, un boni de 7,760,000 francs. En résumé, la taxe sur les valeurs mobilières offre une plus-value de 7,760,000 francs; par contre, les impôts et revenus indirects présentent une moins-value de 3,650,000 francs.

Le résultat définitif, c'est, pour tout notre système d'impôts en l'année 1873, une plus-value de 4,105,000 francs par rapport aux évaluations. Nous pouvons assurément nous réjouir d'une issue aussi heureuse. Elle est d'autant plus remarquable, que la récolte a été mauvaise et que les circonstances politiques ne sont pas favorables. Nous voici donc entrés déjà dans la période des plus-values d'impôts : nous espérons qu'elles ne s'arrêteront pas. Nous examinerons en détail, dans notre prochain numéro, le rendement des taxes en 1873.

LES PHASES SUCCESSIVES DE LA CRISE HOUILLÈRE.

Les cours des charbons continuant à fléchir, on prévoit, dans un avenir prochain, la fin de la crise houillère qui a si lourdement pesé sur l'industrie pendant près de deux ans. Bien que la limite extrême de la baisse ne soit pas encore atteinte, on peut, dès à présent, regarder en arrière et faire l'historique des variations de prix qui se sont succédé dans ces derniers temps.

Nous rappellerons d'abord brièvement les causes de ce mouvement.

La substitution de la machine au travail manuel dans les usines, le développement des chemins de fer et de la marine à vapeur, et surtout l'emploi de plus en plus général des métaux ont d'abord commencé par faire de la houille une matière indispensable à la marche de la production, du travail et des transports. La demande du combustible était devenue si régulière qu'elle ne permettait pas aux stocks de se former. Il était évident, dès lors, que le premier incident imprévu qui précipiterait l'activité industrielle détruirait l'équilibre entre la production et la consommation, et provoquerait une crise.

En effet, l'industrie minière a cela de particulier, qu'elle ne peut pas développer subitement sa production. L'exploitation d'un nouveau puits exige des travaux préparatoires faits huit, douze et même dix-huit mois d'avance selon l'importance de l'extraction.

Du reste, on était loin de s'attendre à une crise avant la guerre.

En 1869, on cotait à Newcastle la tonne de 1,015 kilog., avec escompte de 8 à 10 0/0 :

Charbons pour vapeur	Fr.	13 75 »
— pour forges		10 » à 10 60
— pour gaz		8 75 à 10 »
— pour coke		10 » à 10 60
— pour usages domestiques.		15 » »

Et ces prix figuraient, sans variations, sur tous les prix-courants de l'année.

Telle était la situation lorsque la guerre éclata. Les propriétaires de mines jugèrent prudent alors de modérer les extractions, dans la pensée que des événements aussi graves troubleraient profondément le monde commercial et que la reprise des affaires serait lente et tardive. Ils se contentèrent de faire face aux besoins journaliers, et comme la demande était assez restreinte, les cours, qui n'étaient plus soutenus, fléchirent malgré le peu d'importance de la production.

De septembre 1870 à septembre 1871. les charbons du comté de Durham et du Northumberland se sont vendus aux prix suivants, livrables à bord, à Newcastle :

Charbons pour vapeur........Fr.	12 50 »
— pour forges............	10 » à 10 60
— pour gaz..............	8 50 »
— pour coke.............	10 » à 10 60
— pour usages domestiques.	12 50 »

La guerre terminée, la Commune terrassée, voilà que l'industrie française, que l'on croyait abattue pour longtemps, fait preuve, au contraire, de la plus grande vitalité. Avec une louable énergie, chaque fabricant rallume ses fourneaux, rouvre ses ateliers, achète des matières premières et travaille. Les demandes de fer et de charbons surprennent le marché anglais, et c'est en septembre 1871 que se manifeste le premier symptôme de hausse. Les propriétaires de mines du Durham décident, qu'à partir du 1er octobre 1871, le prix du charbon à vapeur sera élevé de 1 shelling par tonneau. De fr. 12 75, le prix de cette qualité passe à fr. 13 75 ; les autres sortes restent sans changement.

En novembre, c'est le charbon à gaz qui se trouve le plus en faveur : de fr. 8 50 la tonne, son prix s'élève à fr. 10 60. L'escompte, qui était précédemment de 8 à 10 0/0 pour toutes sortes, tombe à 5 et 7 1/2 0/0 pour les charbons à vapeur, à forges, etc., et à 2 1/2 0/0 pour le charbon à gaz.

Décembre amène une élévation générale de 1 shelling par espèce, et nous voyons la cote s'établir ainsi, pour les mois de janvier et de février 1872 :

Charbon pour vapeur.fr.	15 »	à » »	la ton. de 1015 kil.
— forges....	11 25	11 85	—
— gaz......	10 60	» »	—
— coke.....	11 25	11 85	—
— usages domest.	15 »	» »	—

A la suite de la guerre entre la France et l'Allemagne, le prix du fer s'était sensiblement élevé et les ouvriers qui travaillaient ce métal avaient reçu une augmentation de salaires. Dans ces circonstances, les ouvriers charbonniers exigèrent aussi des améliorations à leur situation. Plus les besoins de l'industrie métallurgique étaient considérables, plus les exigences des ouvriers devenaient excessives. Ils refusèrent non-seulement de travailler pour suffire aux demandes, mais encore ils décidèrent de diminuer la production du charbon, tout en demandant une augmentation de salaires proportionnée aux bénéfices que les maîtres de forges et les propriétaires des mines avaient dû réaliser.

Les propriétaires des mines furent obligés de céder à ces demandes, et ils se dédommagèrent en élevant le prix du charbon à la sortie du puits.

Alors se produisit une série d'incidents que l'on ne peut taire. A chaque concession faite par les exploitants, succède une élévation proportionnelle des cours qui amène à son tour de nouvelles exigences de la part des travailleurs. L'augmentation des salaires n'est pas le seul but que poursuivent les mineurs; ils organisent une « agitation » pour la diminution des heures de travail. La journée, qui était de douze heures, est successivement réduite à onze et à huit heures. Les mines n'étant plus exploitées que pendant huit heures par jour au lieu de douze, la production du charbon diminue d'un tiers. Les propriétaires de houillères se voient forcés de trouver dans une moindre quantité de houille, extraite à plus de frais, un bénéfice équivalent à la perte que leur fait subir le chômage partiel de leur exploitation et de leur capital.

Ce n'est pas tout, sous l'influence de la panique et sans consulter les ressources du pays, de tous les côtés, les consommateurs envoient des demandes de combustible à livrer immédiatement. Il en arrive de l'extérieur et de l'intérieur. On n'assiste plus à des marchés, mais bien à de folles enchères.

Ce qui précède explique la hausse exagérée qui s'est produite en 1872.

Les charbons anglais que nous avions laissés, en mars, au taux de fr. 17 50 pour les sortes à vapeur, et à fr. 11 85 pour forges, nous les retrouvons cotés fr. 27 et 25 au mois d'août.

Des grèves ont lieu en Angleterre, en Westphalie, dans le Borinage, et même dans le Pas-de-Calais. Déjà les agents anglais parcourent les mines du Nord et du Pas-de-Calais et s'efforcent de conclure des marchés à long terme, la disette étant encore plus intense en Angleterre que sur le continent.

De septembre à novembre, nous voyons les cours suivants à Newcastle.

1872.				
		Septembre.	Octobre.	Novembre et décembre.
Pour vapeur.....	Fr.	31 25	32 50	25 » à 30
— forges......		25 »	28 75	23 75 à 27
— gaz		31 25	»	22 50 à 28
— coke......		27 50	»	20 » à 30
— usag.domest.		30 »	»	22 50 à 27

En Belgique, la situation est aussi très-tendue; l'Angleterre achète toutes les houilles belges sur le carreau des mines telles quelles, aux prix suivants pour le Charleroi demi-gras :

1872.				
		Juillet.	Septembre.	Novembre et décembre.
Gaillette....	Fr.	26 à 27	32	42
Gailleterie...		24 à 25	30	30
Tout-venant.		17 à 18	20	28 à 34
Menu......		12 à 13	17	20

On ne distingue plus les qualités dans les sortes. Les briquettes d'agglomérés valent 35 fr. la tonne; le coke s'enlève au fur et à mesure de la fabrication à raison de 60 à 70 fr. la tonne aux usines.

En France, les charbons du Nord et du Pas-de-Calais valent 30 et 32 fr.; on paie à Paris, en décembre, 60 et 65 fr. la tonne de Charleroi rendue à domicile, et 49 fr. les briquettes. A Calais, à Boulogne et dans les ports de la Manche qui s'approvisionnent de charbons anglais, on compare avec effroi les prix de l'année avec ceux des années précédentes. Le tableau suivant fait ressortir les différences que l'on constate.

Prix des charbons anglais à Boulogne.

En 1869...........	Fr. 17 45
1870...........	16 68
1871...........	20 19
Octobre 1872..........	40 00

Les charbons allemands ont aussi suivi le mouvement. Les houilles grasses de première sorte, de Sarrebruck, valaient 21 fr. en juillet 1872; 23 fr. 50 en septembre, et 30 fr. fin novembre.

Le mois de décembre 1872 ne fut signalé par aucun changement important.

Nous voici arrivés à l'année 1873.

Les cours des charbons pendant les sept premiers mois s'établissent de la façon suivante, à Newcastle :

		Janvier et février.	Mars et avril.	Mai et juin.	Juillet.
Charbons pour manufact.	Fr.	27 à 28 75	25 »	25 »	23 75
— vapeur.....		31 50	30 »	27 50	26 75
— forge......		27 »	25 »	23 75	23 75
— gaz........		31 25	27 50	25 »	25 »
— coke.......		30 »	25 »	25 »	25 »
— usag. domest.		27 50	27 50	25 »	23 75

Pendant le mois d'août, les charbons pour vapeur, pour gaz, pour coke baissent encore de 1 fr. 25 ; septembre accuse de plus en plus la baisse : sur les charbons pour forges, 22 fr. 50 ; pour gaz, 22 fr. 50 ; pour coke, 20 fr.; mais il relève les charbons pour vapeur au cours de 26 fr. 25. Les exploitants qui avaient compté sur l'hiver pour ramener les hauts cours se sont trouvés déçus et ils ont donné leurs meilleurs charbons en décembre à 25 et 26 fr. la tonne. Ils ont même consenti à faire des marchés pour 1874 à raison de 20 fr. la tonne.

En Belgique et en France, au mois de janvier 1873, les charbons étaient rares et chers. On payait 32 fr. les charbons industriels. Les cours suivants figuraient sur les prix courants :

	Charleroi. Demi-gras.	Charleroi. Quart-gras.	Charleroi. Maigre.	Couchant de Mons.	Nord et Pas-de-Calais
	—	—	—	—	—
Gaillete......... Fr.	36	32	29	37	35
Gailleterie.......	34	31	28	36	34
Tout-venant....	27	21	19	28	»
Fines...........	21	16	16	25	»

Février, mars et avril s'écoulèrent sans que la situation parût se modifier; les prix étaient toujours bien tenus. Au mois de mai on pouvait déjà prévoir la baisse. Les travaux préparatoires, commencés au plus fort de la crise, aussi bien en Belgique qu'en Angleterre et en France, venaient d'être livrés à l'exploitation. Déjà il n'y avait plus disette absolue.

Juin amène une baisse de 1 fr. sur les charbons industriels que l'on obtient à 29 et 28 fr.; nous les voyons descendre à 27 fr. en juillet. Au commencement de l'hiver, une réprise est annoncée; mais elle est plutôt fictive que réelle, et l'on traite bien audessous des cours inscrits dans les prix courants.

Nous connaissons des marchés récents passés à Liége à raison de 20 fr. la tonne, 60 jours et 2 0/0. Les charbons provenant du bassin de Charleroi essaient de se maintenir; les charbonnages de ce district prétendent encore vendre 25 fr. la tonne leurs charbons gras, qui ne sont en réalité que des demi-gras; mais comme le stock qu'ils ont actuellement est d'environ 700,000 tonnes, ils seront obligés d'accepter franchement la baisse avant peu.

Nous voudrions, en finissant, pouvoir préciser la limite à laquelle s'arrêtera le mouvement de baisse des charbons. Nous ne nous sentons pas assez autorisé pour émettre un avis sur ce point; nous nous bornerons donc à rappeler la déposition de M. Amédée Burat. Le savant professeur déclare devant la commission d'enquête que la baisse actuelle serait constante et sérieuse, mais qu'elle n'atteindrait pas les prix de 1869.

Tel est aussi l'avis des maîtres de forge, des industriels et des marchands de charbon que nous avons consultés.

Ed. Morel.

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE.

La conférence tient des séances qui sont laborieuses et pleines de vicissitudes. La question de l'étalon unique d'or a été écartée, et l'on ne s'occupe que de la limitation à apporter à la frappe des pièces de 5 francs. Sur ce point, il semblait, la semaine dernière, que l'accord fût complet, puis tout s'est brouillé dans la séance de mercredi dernier. Les délégués de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie marchent ensemble. Les quatre délégués français sont souvent divisés d'opinion, mais celui d'entre eux qui représente plus particulièrement le ministère des finances, M. Dutilleul, a pris, dans la séance de mercredi, une attitude décidée qui semblerait indiquer un parti pris de rompre purement et simplement la convention de 1865. Voici les renseignements les plus sûrs concernant l'importante séance de mercredi dernier.

Il s'agissait de voter définitivement la limitation suivante des frappes des écus ou pièces de 5 francs, pour l'année 1874 :

France, 50 ; Italie, 30; Belgique, 9; Suisse, 5 millions, total 94 millions de francs; sur lesquels les bons de monnaie antérieurement délivrés doivent être imputés, savoir : France, 35; Italie, 9; Belgique, 6 millions.

Cette limitation considérée comme très-large par plusieurs délégués, avait été rendue nécessaire dans cette mesure par l'existence des bons de monnaie. A cause de cette dernière circonstance, elle aurait été acceptée sans difficulté.

Mais il y avait de plus la situation spéciale de l'Italie. En présence d'un refus récent de la Banque de France de recevoir les écus italiens, l'Italie avait demandé l'introduction du cours légal en France et en Belgique, des grosses monnaies des autres Etats adhérents à la convention.

Pour comprendre cette demande, il faut savoir: 1° que ce cours légal existe en Suisse et en Italie; 2° qu'il avait été demandé déjà, lors de la conclusion de la convention, en 1865, et qu'à cette époque, on avait officiellement répondu qu'une loi à cet égard était impossible à rendre, mais que l'acceptation de ces monnaies par les caisses publiques entraînerait nécessairement celle par la Banque de France.

Il y a huit jours, les délégués français avaient opposé à la demande italienne la contre-proposition : que le gouvernement français s'engagerait à faire accepter par la Banque de France toutes les monnaies conventionnelles non françaises. C'est sur cette base qu'on traitait.

Dans la séance de mercredi, cette contre-proposition, sur la base de laquelle on traitait depuis huit jours, a été retirée au nom de M. Magne, par les délégués français dans les termes les plus péremptoires, et toutes les instances des autres délégués de faire une nouvelle démarche auprès du ministre ont été refusées.

On est donc en présence, d'une part, d'une contradiction entre les déclarations successives des délégués français, et d'une déclaration explicite du ministre, qui, elle-même, est en opposition avec les procès-verbaux de 1865 et les assurances qui ont été données à cette époque; en opposition formelle surtout avec les idées générales de la convention, et avec la facilité des échanges commerciaux qu'elle devait créer.

Cette manifestation d'une étroite bureaucratie a profondément ému les délégués étrangers, et cela d'autant plus que le langage des délégués français, pendant les premières séances, avait autorisé de meilleures espérances.

A cette difficulté, vient s'ajouter une autre. En dehors des 30 millions qui lui étaient attribués, l'Italie avait déclaré que la Banque nationale avait, conformément à ses contrats avec l'Etat, le droit de faire monnayer les lingots d'argent qu'elle posséderait au 31 décembre, pendant le semestre suivant; que le total de ces lingots était actuellement de 60 millions. On était convenu qu'on permettrait à l'Italie le monnayage de la *moitié* de cette somme en 1874, mais que le gouvernement s'engagerait à garantir la non-mise en circulation. Cette base avait encore été acceptée. Mercredi, les délégués français sont encore revenus sur leur première proposition à cet égard, et ont déclaré qu'ils ne pouvaient admettre que le monnayage du *tiers* de cette somme, en 1874.

On attend la réponse de M. Minghetti à cette évolution inattendue des délégués français dans les deux questions soulevées par l'Italie, et qui étaient déjà considérées comme résolues.

Il est bon de savoir que les frappes des écus de 5 francs, en 1870, ont été de: France, 154 ; Belgique, 111, et Italie, 42 millions de francs; et que c'est à tort par conséquent qu'on s'est plaint des émissions de ce dernier pays.

L'ACCROISSEMEMT DE LA RICHESSE ET L'ÉLÉVATION DES SALAIRES DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

La prospérité publique en Angleterre a-t-elle été remarquable, par ses développements, depuis un quart de siècle? Si ce mouvement ascensionnel a eu lieu, en effet, a-t-il été suivi d'une progression analogue soit dans les salaires et dans les gages, soit dans la condition matérielle du travailleur? Telle est la double question que s'est posée un économiste éminent de ce pays (1), M. Henry Fawcett, et que, pour son compte, il résout de la manière suivante :

D'abord, l'accroissement de la richesse publique, dans les Trois-Royaumes, pendant ces dernières vingt-cinq années, lui paraît un fait indiscutable : Durant cette période, le commerce du pays a probablement plus que quadruplé; les exportations se sont élevées, du chiffre de £ 50,000,000 à £ 250,000,000, et les importations ont encore plus augmenté. Il serait naturel de supposer que la rémunération du travail a suivi une progression analogue, et M. Henry Fawcett le croyait, quand le livre de M. Brassey, *Work and Wages* (le travail et les salaires), est venu lui démontrer que, chose difficile à croire mais vraie néanmoins, c'était à peine si, dans un grand nombre de cas, cette rémunération s'était accrue en réalité, alors même qu'en apparence elle serait devenue fort supérieure.

Ainsi, relevant les salaires de treize catégories d'ouvriers employés à Birkenhead aux *Canada Engineering Works*, M. Brassey a trouvé, qu'en 1869, six de ces catégories recevaient un salaire moindre qu'en 1854; trois un salaire égal, quatre enfin un salaire supérieur. Pour les ouvriers attachés à l'arsenal maritime de Sheerness, charpentiers calfats, forgerons, etc., M. Brassey, dans ses investigations arrive à des résultats analogues. Ici on voit que seulement

(1) Voir la *Fortnighty Review* du 1er janvier 1874.

trois catégories de ces ouvriers, pendant la période décennale de 1849-1859 ont bénéficié d'une bien faible augmentation de salaires, 6 pence, soit 12 de nos sous, par jour, et de 1859 à 1869, il est impossible de constater aucun changement à cet égard. Parle-t-on des ouvriers qu'emploient les chantiers privés de construction maritime qui bordent la Tamise et qui se répartissent entre une vingtaine de métiers différents, la conclusion générale reste la même. Leurs salaires assurément étaient plus forts en l'année 1865 qu'en l'année 1851 ; mais quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1869, ils étaient retombés au chiffre du point de départ; encore l'augmentation de 1865 ne paraîtrait-elle qu'une conséquence toute temporaire de la fièvre de spéculations, qui se manifesta en ce moment et qui précédait de bien peu la panique de 1867.

Toutefois, on ne saurait nier qu'il n'y ait eu augmentation, et une augmentation sérieuse dans les salaires de certaines classes d'ouvriers, de ceux surtout qui ont été employés aux grands travaux de construction des deux grandes villes de Londres et de Manchester. M. Brassey estime que, de 1853 à 1872, la rémunération de ces ouvriers, calculée à l'heure, ne s'est pas élevée de moins d'un tiers. Dans ces deux dernières années, on a pu constater, de même un accroissement encore plus considérable dans les salaires des ouvriers mineurs. La question est maintenant de savoir si cette augmentation de recettes, là où elle s'est produite n'a pas été plus qu'équilibrée par un surcroît de dépenses ; en d'autres termes, si l'ouvrier, tandis que ses gains s'augmentaient de 20 ou de 25 0/0 par exemple, ne se trouvait pas moins à l'aise qu'auparavant; le coût de son existence, loyers, alimentation, chauffage, s'étant relevé dans des proportions plus fortes. Quant aux catégories d'ouvriers, dont les gains sont restés stationnaires, ou ont baissé même, s'il en est réellement de telles, il est évident que le renchérissement de la vie n'a pu que les placer dans une situation plus précaire.

M. H. Fawcett accepte, comme très-exactes, les données fournies par le livre *Work and Wages*, dont l'auteur, dit-il, a procédé avec un grand soin et sur le vu de documents authentiques. Dès lors, il se pose à lui-même et pose devant les économistes le grave problème que voici : Comment peut-il se faire qu'avec une industrie et un commerce qui ont quadruplé, certaines classes de travailleurs ne reçoivent pas une rémunération supérieure à celle d'il y a vingt ans, et que quelques autres mêmes aient vu cette rémunération décroître? Et, pour l'éclairer, il fait appel à diverses considérations tirées tant des faits locaux et contingents que des principes généraux et absolus de la science économique.

Ces principes, dit-il, ne comportent qu'une solution pour un pareil phénomène : c'est que la rémunération du travail n'a pu rester stationnaire qu'autant que l'*offre* s'est accrue en proportion de la *demande*. L'offre du travail s'accroît de deux façons diverses; elle résulte, tantôt d'un surcroît de population, tantôt de l'apparition de nouvelles machines et de nouveaux engins, qui économisent la main-d'œuvre et laissent des bras disponibles. Or, dans ces dernières vingt années, le mouvement ascensionnel de la population des Trois-Royaumes a été remarquable, fait sur lequel, selon notre auteur, le développement même de la prospérité commerciale a exercé une grande influence. « Les ouvriers employés à la production du fer et à l'ex- » traction de la houille, lit-on dans un récent document » officiel (*Quarterly Reports of the Registrar General*), se » relèvent de leur affaissement : ils se marient de nou- » veau et ont de la progéniture. » Le même fait a été constaté, quoique à un degré moindre, parmi les ouvriers attachés aux manufactures du coton ou de la laine, tandis qu'il s'est à peine manifesté dans les classes agricoles. D'autre part, les progrès de la mécanique industrielle ont été nombreux et variés : sans eux, l'extraordinaire développement de richesse publique qui est échu, dans ces vingt dernières années, à la Grande-Bretagne, aurait été impossible. Mais il est également certain que, dans tel ou tel cas donné, l'invention d'une nouvelle machine ou d'un nouveau procédé industriel a rendu inutile, momentanément du moins, le concours d'un certain nombre d'hommes, et M. Nasmyth disait devant la commission des *Trades Union* que l'introduction dans ses ateliers d'engins automatiques l'avait mis à même de se passer de la moitié au moins des instruments humains qu'il employait auparavtan.

Un accroissement considérable de la production agricole eût été assurément de nature à contre-balancer l'effet des deux causes que l'on vient de décrire. Mais il n'a pas eu lieu, tant s'en faut : sur ce point, on a, entre autres témoignages, l'aveu du comte de Derby, déclarant que « le produit des terres anglaises n'est pas ce qu'il devrait être », et le fait signalé par les derniers *Agricultural Returns*, que le nombre des bêtes ovines a subi une diminution de 12 0/0 dans un espace de quatre années (1868-1871). M. Fawcett contate que les objets nécessaires à l'existence qui ont le plus renchéri, par suite d'une population très-accrue et d'une production agricole restée au moins stationnaire, le lait, le beurre, la viande, sont précisément les plus nécessaires et ceux dont l'importation est la plus difficile. L'économiste de la *Fortnightly Review* ne voit, d'ailleurs, qu'un moyen général d'imprimer à l'agriculture anglaise une impulsion en rapport avec les besoins alimentaires qu'elle est destinée à satisfaire.

C'est le recours, sur une large échelle, aux moyens de culture mécaniques, à l'instar de ce qui se pratique dans l'Amérique du Nord. Il n'est pas d'année qu'on ne voie, aux Etats-Unis, l'invention ou l'introduction de quelque nouvel engin agricole se substituant au travail humain : c'est ainsi que depuis 1847, où il n'était que de 43, le nombre des brevets pour machines de cette sorte s'est élevé à 390 pour 1863 ; à 563 pour 1864 ; à 1,773 pour 1866 ; à 1,800 enfin pour l'année suivante. Il est vrai que, d'après le système envisagé par M. Fawcett; l'offre du travail agricole serait ainsi destinée à grandir dans la Grande-Bretagne, à moins qu'une large émigration ne vînt faire contrepoids. Il regarde cette émigration comme possible et très-désirable.

Telles seraient les causes générales de ce phénomène dont les termes semblent irréductibles : une richesse générale en progrès, une richesse particulière en station, si ce n'est rétrograde. M. Fawcett y ajoute, comme cause secondaire, la grande exportation des capitaux anglais, qui loin de s'employer tous sur place, vont en grand nombre alimenter, à l'intérieur, de grands travaux publics, ou pourvoir aux emprunts contractés par divers pays, qui semblent ne pouvoir s'en passer ou qui en ont pris l'habitude. Tel est le cas de la Russie, de l'Italie, de la Turquie, de l'Egypte. La dette nationale du premier de ces pays est montée de £ 100,000,000, à £ 300,000,000 dans le laps de temps qui sépare l'année 1848 de l'année 1870 ; dans le même intervalle, celle de l'Italie a crû dans des proportions encore plus fortes de £ 30,000,000 à £ 285,500.000. Ce fut en 1854, que la Turquie contracta son premier emprunt ; depuis cette époque, elle a tiré de divers pays, mais de la Grande-Bretagne surtout, une somme de £ 92,000,000. L'Egypte, entrée dans cette même voie en 1862, a, en huit ans, contracté sur la place de Londres quatre emprunts successifs. En 1870, sa dette était évaluée à £ 36,880,000 et depuis, elle a emprunté encore sur une plus large échelle. Enfin, les Etats-Unis, lors de leur guerre civile, ont grandement recouru à l'or britannique, et £ 90,000,000 de cet or ont servi à la construction des voies ferrées de l'Inde.

« J'ai cherché, dit M. Fawcett en terminant son tra- » vail, j'ai cherché à diriger l'attention sur une question » économique qui est de la plus haute importance, quoi- » qu'elle soit un peu restée jusqu'ici dans l'ombre. Mais, je » ne crois nullement l'avoir épuisée pour mon compte, » j'invoque même des débats ultérieurs. » Cette dernière parole a été entendue, du moins dans une certaine mesure, puisque *The Economist*, dans son numéro du 3 janvier courant, donne la réplique à l'écrivain de la *Fortnightly Review*. Cette réplique est, d'ailleurs fort courte et ne suffit point à trancher la question. Il semble en somme, au publiciste qui a écrit le petit article de *the Economist*, que toutes les présomptions sont contre la thèse de M. Henry Fawcett : l'accroissement dans la consommation des objets de luxe; celui des gages des domestiques, l'apparition, toujours renouvelée, de nouveaux commerces et de nouvelles industries. Il lui paraît aussi que M. Fawcett a réuni trop peu de faits à l'appui de son opinion, et que ces faits ne peuvent prévaloir contre l'augmentation si considérable qui s'est assurément manifestée dans les industries extractives, comme dans celles qui touchent à la métallurgie. Il confesse bien que la condition des travailleurs agricoles est restée matériellement stationnaire sur beaucoup de points du pays; mais c'est là, selon lui, une conséquence de leur trop grand nombre d'une part, de leur ignorance et de leur trop grande dépendance de l'autre. En somme, *the Economist* croit que M. Fawcett a été victime d'une illusion facile d'ailleurs à comprendre, en présence des vices et de la dissipation d'un grand nombre d'ouvriers, et « qu'une « théorie inverse approcherait beaucoup plus de la vé- « rité. »

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

RENDEMENT DES IMPOTS EN 1873

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le montant des rôles des contributions directes s'élève, pour 1873, à................ Fr. 671.578.000

Les onze douzièmes, échus au 31 décembre 1873, représentent... Fr. 615.613.000
Les recouvrements se sont élevés, pendant le courant de l'année, à 639.046.000

Ils dépassent donc les onze douzièmes échus de...... Fr. 23.433.000, soit de 41 c. de douzième.

Les frais de poursuites, qui se sont élevés à 1,221,595 francs, sont dans la proportion de 1 fr. 82 pour 1,000 francs de recouvrements.

Au 31 décembre 1872, l'anticipation ne s'élevait qu'à 15,830,000 francs, représentant 31 centièmes de douzième, soit une infériorité de 10 centièmes de douzième sur la période correspondante de 1873.

Les frais de poursuites, qui s'étaient élevés à 1,198,260 francs, étaient dans la proportion de 1 fr. 91 par 1,000 francs de recouvrements.

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, évalué pour l'année 1873 à 24 millions, a produit, pendant ladite année, une somme de 31,760,000 francs.

IMPOTS ET REVENUS INDIRECTS

Etats comparatifs des recettes de l'année 1873 avec les évaluations budgétaires de la même année et avec les recettes de l'année 1872.

DÉSIGNATION DES IMPOTS.	COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE L'ANNÉE 1873 avec les évaluations budgétaires correspondantes.				COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE L'ANNÉE 1873 avec ceux de l'année 1872.			
	PRODUITS DES IMPOTS indirects de l'année 1873.		DIFFÉRENCES pour les recouvrements.		PRODUITS des impôts indirects des années		DIFFÉRENCES pour l'année 1873.	
	Recouvrements effectués	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.	1873	1872	En plus.	En moins
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	421.441.000	428.899.000	»	7.458.000	421.441.000	433.374.000	»	11.933.000
Droits de timbre	139.929.000	122.875.000	17.054.000	»	139.929.000	137.590.000	2.339.000	»
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	(a) 147.681.000	(a) 143.162.000	4.519.000	»	147.681.000	98.150.000	49.531.000	»
Droits de douanes à l'importation. — Sucres coloniaux	37.307.000	46.295.000	»	8.988.000	37.307.000	31.097.000	6.210.000	»
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	31.362.000	24.672.000	6.690.000	»	31.362.000	15.784.000	15.578.000	»
Droits de douanes à l'exportation	342.000	213.000	129.000	»	342.000	526.000	»	184.000
Droit de statistique	5.499.000	6.000.000	»	501.000	5.499.000	5.609.000	»	110.000
Droits de navigation	4.417.000	4.301.000	116.000	»	4.417.000	3.614.000	803.000	»
Droits et produits divers de douanes	2.852.000	1.513.000	1.339.000	»	2.852.000	2.547.000	305.000	»
Taxe de consommation des sels. — Douanes	25.800.000	21.971.000	3.829.000	»	25.800.000	23.496.000	2.304.000	»
Taxe de consommation des sels. — Contributions indirectes	9.778.000	8.715.000	1.063.000	»	9.778.000	8.754.000	1.024.000	»
Droits sur les boissons	328.634.000	350.839.000	»	22.205.000	328.634.000	289.988.000	38.646.000	»
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	102.698.000	100.090.000	2.608.000	»	102.698.000	58.644.000	44.054.000	»
Droit sur les allumettes	8.841.000	15.000.000	»	6.159.000	8.841.000	6.022.000	2.819.000	»
Droit sur la chicorée	4.420.000	5.000.000	»	580.000	4.420.000	2.511.000	1.909.000	»
Droit sur le papier	10.017.000	10.000.000	17.000	»	10.017.000	9.998.000	19.000	»
Droit sur l'huile minérale	131.000	192.000	»	61.000	131.000	159.000	»	28.000
Produit des 2/10 sur le prix de transport des voyageurs, etc	70.817.000	67.700.000	3.117.000	»	70.817.000	75.580.000	»	4.763.000
Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	43.385.000	36.695.000	6.690.000	»	43.385.000	40.479.000	2.906.000	»
Produit de la vente des tabacs	290.988.000	287.270.000	3.718.000	»	290.988.000	268.314.000	22.674.000	»
Produit de la vente des poudres	11.463.000	15.831.000	»	4.368.000	11.463.000	9.342.000	2.121.000	»
Produit de la taxe des lettres	104.538.000	106.793.000	»	2.255.000	104.538.000	101.232.000	3.306.000	»
Droits perçus sur les envois d'argent	1.153.000	3.133.000	»	1.980.000	1.153.000	1.799.000	»	646.000
Produit net des offices étrangers	4.173.000	4.173.000	»	»	4.173.000	4.529.000	»	356.000
Recettes diverses des postes	40.000	29.000	11.000	»	40.000	26.000	14.000	»
Totaux (b)	1.807.706.000	1.811.361.000	50.900.000	54.555.000	1.807.706.000	1.629.464.000	196.562.000	18.020.000
	En moins aux recouvrements		3.655.000		En plus à 1873		178.542.000	

Les résultats ci-dessus s'appliquent ainsi qu'il suit aux anciens et aux nouveaux impôts :

	Anciens impôts.	Nouveaux impôts.	Total.
Recouvrements de 1873	1.339.704.000	468.002.000	1.807.706.000
Evaluations budget. correspondantes	1.344.157.000	467.204.000	1.811.361.000
Différences aux recouvrements. — En plus	»	798.000	3.655.000
Différences aux recouvrements. — En moins	4.453.000	»	

	Anciens impôts.	Nouveaux impôts.	TOTAL.
Recouvrements de l'année de 1873	1.339.704.000	468.002.000	1.807.706.000
Recouvrements de l'année de 1872 (V. *Journal officiel*, 19 janv. 1873)	1.251.031.000	378.133.000	1.629.464.000
En plus à 1873	88.673.000	89.869.000	(c) 178.542.000

(*a*) Non compris les droits sur les matières brutes et les textiles.

(*b*) Y compris les droits constatés de la deuxième année de l'exercice 1873, qui s'élèvent à 18,975,000 francs.

(*c*) Cette augmentation tient au développement de la consommation en ce qui concerne les anciens impôts; quant aux nouveaux, on doit rappeler qu'ils n'avaient pu être mis en recouvrement pendant les premiers mois de 1872.

L'INDUSTRIE EN AUTRICHE-HONGRIE (1).

(2e Article.)

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS.

La meunerie a pris dans ces derniers temps, dans l'Autriche-Hongrie, grâce aux riches récoltes qui se sont succédé pendant plusieurs années et à la création de grands moulins à vapeur, un essor remarquable. Dans l'année 1865, il y avait dans la monarchie 49,275 moulins, dans lesquels fonctionnaient 260 machines à vapeur. En 1869, il y avait, en Hongrie seulement, 148 moulins à vapeur, 170 autres moulins avec machines hydrauliques, 475 moulins à vent, 7,966 moulins à sec, 4,301 sur bateaux, 9,173 moulins situés sur de petits cours d'eau, en tout 22,233 moulins avec plus de 32,000 tournants. En comptant 2,000 minots (le minot = 61 litres 4) de grains pour 1 tournant, la Hongrie seule peut donc, par an, moudre plus de 64 millions de minots. La production du chocolat, de la confiserie, des pâtisseries, etc. est sans importance et fournit principalement aux besoins locaux.

Industrie du sucre. — La production du sucre de betterave occupait, dans l'année 1870, 181 fabriques, dont 98 en Bohême, 39 en Moravie, 26 en Hongrie, 10 en Silésie, 5 dans la Basse-Autriche et 3 dans la Galicie. 57 de ces fabriques mettaient en œuvre, chacune par an, plus de 140,000 quintaux (de 50 kil.), soit en tout 22 millions de quintaux de betteraves, ce qui, à raison de 14 quintaux de betteraves pour 1 de sucre brut, donne 1.6 million de quintaux de sucre. Cette production s'accroît rapidement tous les ans, non-seulement pour la consommation intérieure, mais encore elle alimente une très-active exportation. Les chiffres suivants donneront d'ailleurs une idée de ces progrès remarquables :

CAMPAGNES.	Quantités de betteraves employées.	Impôts.
1861-62....	15.061.438 quintaux	5.750.297 florins.
1862-63 ...	17.818.376 »	7.334.770 »
1863-64....	15.927.913 »	6.538.907 »
1864-65....	19.856.121 »	8.834.693 »
1865-66....	16.589.158 »	7.102.518 »
1866-67....	22.271.875 »	9.155.935 »
1867-68....	21.271.875 »	8.906.343 »
1868-69....	16.802.379 »	6.906.795 »
1869-70....	21.882.000 »	10.344.499 »
1870 71....	31.500.000 »	12.899.151 »

D'après les derniers renseignements recueillis, il existe actuellement en Autriche 236 fabriques de sucre de betteraves, dont 160 en Bohême, 49 en Moravie, 11 en Silésie, 8 dans la basse Autriche, 6 en Galicie et 2 en Styrie. Si l'on ajoute à ces chiffres 26 fabriques situées en Hongrie, cela donne un total de 262, y compris 7 raffineries. Les 2/5 de ces établissements, c'est-à-dire 100, sont des entreprises par actions ; 10 fabriques nouvelles sont en voie de construction. Le nombre des fabriques, en Autriche, s'est accru en deux ans de 81, soit d'environ 50 0/0; en Hongrie, il est resté stationnaire.

La bière. — En 1870, il y avait 2,743 brasseries en activité, dont 968 en Bohême, 280 dans la haute Autriche, 271 en Hongrie et en Transylvanie, 251 en Moravie, 165 en Carinthie, 138 dans le Tyrol, 120 dans la Basse-Autriche. Les autres provinces avaient moins de 100 brasseries, le Kustenland en avait seulement 3. En 1860, le nombre de ces établissements était de 3,314 ; en 1871, il est descendu à 2,820. C'est que les petites brasseries ont disparu et que les grandes ont pris un développement considérable. Ce qui le prouve, c'est que la production, qui était en 1859 de 12,602,404 eimer (l'eimer est de 56 litres 6 décilitres), s'est élevée, en 1869, à 15,024,818 eimer ; elle a atteint aujourd'hui le chiffre de 18 millions d'eimer et a surtout augmenté en basse Autriche, Moravie, Silésie, Bohême ; cette dernière province compte à elle seule 988 brasseries. Dans 17 brasseries on fait plus de 100,000 eimer, et sur ces 17, 11 se trouvent dans les environs de Vienne (Klein-Schwechat, 660,000 eimer ; Saint-Marx, 479,000 ; Liesing, 397,000), 3 en Styrie, 1 à Pilsen, 2 à Pesth. Cependant la production est restée stationnaire ou même a diminué dans les provinces peu industrielles ou agricoles, comme la Galicie, la Bukowine, la Haute-Autriche, la Styrie, la Carinthie, le Tyrol et la Hongrie.

En six ans, l'exportation de la bière autrichienne a décuplé : après avoir été en 1859 de 37,587 eimer, elle s'est élevée en 1869 à 403,550 eimer, représentant une valeur de plus de 2 millions de florins. La plus grande partie est importée en France et en Orient. La fabrication exige près de 9 millions de mesures de malt (la mesure est d'environ 3 litres et demi) ; ses produits représentent 80 millions de florins, l'orge employée 25 millions, le houblon 4 millions et demi, le combustible environ 2 millions de florins. En tout, cette industrie représente un capital de près de 110 millions de florins, et les impôts qu'elle paie au Trésor s'élèvent à 18 millions de florins.

La production de l'eau-de-vie occupait, en 1870, dans la monarchie (moins la Dalmatie), 103,964 distilleries, dont seulement 5,084 fabriques et entreprises industrielles, les 101,427 autres n'étant que des annexes d'exploitations agricoles. Le nombre de ces dernières, établies pour la plus grande partie dans les provinces hongroises (63,804), est en diminution continue, car en 1869 seulement, 15,502 petites distilleries cessèrent leurs opérations, tandis que la production dans les fabriques s'élève toujours et fournit à une active exportation. Les liqueurs fines se fabriquent en Dalmatie, en Moravie et dans la basse Autriche.

Le vin mousseux se fait dans 13 fabriques en basse Autriche, en Styrie et en Hongrie. La production de l'hydromel n'a une certaine importance qu'en Galicie, celle du vinaigre commun n'est exercée que par la petite industrie, et il n'y a que les qualités de choix qui soient fournies par l'étranger. Le commerce des produits alimentaires et des boissons a présenté dans ces derniers temps les résultats suivants :

ARTICLES.	IMPORTATION.			EXPORTATION.		
	1868.	1869.	1870.	1868.	1869.	1870.
Quintaux de douanes						
Farine et produits de meunerie.........	289.654	360.121	406.570	2.788.874	3.261.044	2.949.987
Produits alimentaires (1)........	42.189	65.160	60.077	7.949	9 104	20.031
Sucre raffiné........	1.863	1.870	777	155.684	92.774	348.055
Sucre pulvérisé.....	4.916	33.343	168	52.296	310.556	754.656
Sirop de sucre......	21.516	23.327	20.678	2.653	66.613	208.423
Bière...............	7.596	8.808	9.191	388.433	403.550	394.764
Vin mousseux.......	7.509	6.863	6.610	31	355	597
Liqueurs spiritueuses	13.740	14.152	16.115	407 776	475.949	248.972
Vinaigre............	3.269	2.918	2.929	1.888	2.321	33.540

INDUSTRIES TEXTILES.

Filature et tissage du coton. — Bien que la filature du coton soit depuis très-longtemps pratiquée en fabrique dans l'empire d'Autriche, malgré des efforts sérieux, elle n'est pas arrivée à un développement prospère ; le capital de mise de fonds pour une broche en Autriche est de 25 gulden, de 20 dans le Zollverein et de 12 en Angleterre ; aussi celle-ci peut-elle fabriquer à si bon marché le fil fin, que, grâce aux bas prix de transport sur ses voies de communication, elle pourrait fournir aux cantons de tissage de la Bohême du fil à prix plus modique que les fabriques de l'intérieur (2). Par le nombre des broches qui, en 1870, s'élevait à 1,581,000, l'Autriche l'emportait sur toute l'Allemagne du Nord et se trouvait sur le même rang que les États de l'Allemagne du Sud et la Suisse. Quant à la filature du coton, la Bohême compte pour 580,000 broches, la basse Autriche pour 517,000, le Vorarlberg pour 250,000, la haute Autriche pour 140,000, le Tyrol pour 60,000, la Styrie pour 22,000 et la Carniole pour 12,000. Le fil retors de coton se fabrique dans beaucoup de filatures ; une manufacture exclusivement consacrée à cette fabrication existe à Haratitz, en Bohême.

Le tissage du coton se fait encore, pour la plus grande partie, à la main, et constitue souvent une sorte d'annexe aux exploitations agricoles. Le nombre des métiers à tisser ordinaires s'élève à 200,000. Le tissage mécanique a augmenté dans ces derniers temps ; en 1865, il y avait 15,000 métiers mécaniques en activité, dont 6,000 en Bohême, 3,500 dans le Vorarlberg, le reste dans la basse et dans la haute Autriche. Le tissage est principalement exercé dans le nord de la Bohême, dans la Moravie et la Silésie. La fabrication des velours de coton a pris un grand dévelop-

(1) Voir le numéro du 17 janvier 1874.

(1) Principalement le pain, le biscuit, les pâtes, etc.; pour les comestibles fins (chocolats, sucreries, sardines), il y a une importation de 3,200 à 6,200 quintaux, et une exportation de 1,400 à 2,300.

(2) Le prix de transport de Vienne aux cantons de tissage de la Bohême s'élève, par quintal douanier, de 1,65 à 2 fl.; celui de Manchester à ce même lieu, de 1,40 à 1,60 fl.

pement dans le district de Warnsdorff (Bohême), et celle des chenilles à Vienne.

L'industrie de l'impression sur coton s'exerce avec un grand succès dans quelques grands établissements en Bohême, dans la basse Autriche et dans le Vorarlberg, et leurs indiennes ainsi que leurs batistes jouissent d'une brillante réputation.

Industrie du lin et du chanvre. — C'est là une industrie domestique exercée avec une grande activité dans les campagnes, surtout dans les régions des Carpathes, dans la haute Hongrie, la Galicie et la Bukowine. La production manufacturière est en progrès, et les filatures à la mécanique manifestent un constant accroissement dans le nombre des broches. Le nombre total de celles-ci pour 1870 s'élevait à environ 403,000, dont 260,400 en Bohême, 71,600 en Silésie, 57,000 en Moravie, 10,000 dans la haute Autriche, 3,120 en Galicie et 880 en Hongrie. La filature du lin et du jute compte 4,000 broches en Hongrie et dans la basse Autriche.

Le tissage de la toile est exécuté, dans les provinces nommées ci-dessus, principalement à la main, les métiers à la mécanique ne se répandant que lentement. On compte dans la monarchie 560,000 métiers à tisser la toile, ce qui lui donne comme nombre la première place en Europe, tandis que pour la production elle est en arrière relativement à d'autres pays. Les rubans de fil se font en Bohême et dans la basse Autriche. Dans cette province, les environs de Waidhofen, sur la Thaya, sont surtout consacrés à cette industrie. Brünn fournit de bonne toile à voile, les rubans de fil retors se fabriquent à Rumburg en Bohême, et à Freudenthal en Silésie.

L'industrie de la laine, grâce aux produits des troupeaux du pays, constitue une branche importante de fabrication qui a atteint, pour certains articles, un haut degré de perfectionnement. La production annuelle de la laine est de plus de 700,000 quintaux, dont tous les ans des quantités assez considérables en laine fine sont exportées, tandis qu'il se fait une importation assez active, surtout de grosses laines venant de l'Angleterre et de la Turquie. La filature mécanique pour la laine peignée, s'est placée sur le même rang que la même industrie en Angleterre et en France ; elle s'exerce principalement en Moravie et en Bohême, puis en Silésie, ainsi que dans de petits districts de la haute Autriche, et pour la laine cardée en Bohême. Le chiffre total des broches était, pour 1870, de 580,000 (500,000 pour la laine peignée et 80,000 pour la laine cardée). La production du tissage de la laine cardée (draps, nouveautés) a son siége en Moravie (principalement à Brünn), en Silésie (Bielitz), en Bohême (Reichenberg), et alimente une exportation considérable, principalement en produits de qualités inférieures pour l'Amérique, le nord de l'Europe, l'Italie et l'Orient. Les draps fins sont fabriqués à Namiest et Klagenfurt, les draps pour l'armée à Brünn et Iglau. Pour la fabrication des étoffes apprêtées, dans le genre du drap, des satins, les fabriques de Brünn et de Reichenberg ont pu même surpasser la France et la Belgique. Pour les nouveautés d'été, l'Autriche, dans les qualités fines et demi-fines, a pu soutenir la concurrence avec l'étranger, et expédier ses produits dans le Zollverein, l'Amérique du Sud et les pays transatlantiques, de même que dans les Principautés danubiennes. La fabrication des tissus de laine cardée a son siége en Bohême (principalement à Reichenberg), dans la basse Autriche (Vienne) et en Silésie. L'essor pris par l'industrie de la laine est dû à cette circonstance que les petits fabricants se retirent de plus en plus de l'arène, que la fabrication dans les manufactures s'empare de la place, et que les métiers à tisser à la mécanique prennent de plus en plus d'importance. A côté de cela, le tissage à domicile est encore activement pratiqué, spécialement dans les provinces de l'est, la Hongrie, la Galicie, la Bukowine, de même que dans le Tyrol, la Carniole et la Styrie ; il fournit les draps ordinaires et donne des résultats considérables, mais n'ayant encore qu'une importance locale. La fabrication des châles ne s'exerce qu'à Vienne, partie dans des usines, partie dans la petite industrie, mais elle a considérablement perdu, aujourd'hui, de son ancienne extension. Il en est de même de la fabrication des tapis, dont Vienne, Linz et Reichenberg fournissent les plus fins, et le Tyrol les plus ordinaires.

L'industrie de la soie est, sauf quelques ateliers en Bohême et en Moravie, concentrée tout entière dans la basse Autriche, où, en 1869, il y avait 177 fabriques de soieries et de velours à Vienne contre 1 dans le pays plat, 103 fabriques de rubans à Vienne et 3 dans le pays plat ; en outre, la fabrication des rubans de soie est poursuivie activement dans le Waldviertel. Les établissements de Vienne occupaient dans cette même année 1,206 ouvriers, 2,150 ouvrières, 26 apprentis et autant d'apprenties. Les étoffes pour meubles et pour les églises, les satins, les velours et les rubans fabriqués dans la capitale ont obtenu des distinctions dans toutes les expositions, et peuvent défier toute concurrence.

Autres branches de l'industrie des textiles. — La dentelle et la broderie ordinaire furent introduites, il y a environ vingt ans, dans l'Erzgebirge, pour soulager la misère des ouvrières, et depuis ce temps elles occupent un nombre croissant de femmes et de jeunes filles. La dernière branche d'industrie est connue depuis longtemps dans le Vorarlberg sous le nom de *Stückfergerei* (réunion de petits morceaux). Les broderies bariolées sont fournies au commerce par Vienne, qui cependant reste encore à cet égard bien en arrière de Berlin, d'où viennent les modèles. Vienne est aussi le siége capital de la fabrication de la passementerie, des ombrelles et parapluies, et, principalement, depuis les derniers malheurs de la France, des fleurs artificielles. Vienne et Prague fournissent aussi des vêtements et du linge, et depuis qu'à côté de la petite industrie il s'est créé de grandes manufactures, elles en font un commerce actif, principalement avec les Principautés danubiennes et la Turquie.

Le commerce des tissus et des confections a donné les résultats suivants :

ARTICLES.	IMPORTATION.			EXPORTATION.		
	1868.	1869.	1870.	1868.	1869.	1870.
Quintaux de douanes.						
Coton	878.954	858.446	935.241	71.263	29.691	31.907
Fil de coton	206.039	167.688	172.122	3.827	6.255	2.723
Cotonnades communes	1.360	1.014	1.212	4.075	4.824	3.526
» demi-fines	12.731	11.159	9.690	16.776	19.471	16.151
» fines	1.960	2.413	2.689	699	1.197	1.212
Lin et chanvre	456.288	351.105	477.533	57.973	69.423	65.606
Fil de lin	52.921	42.373	40.233	59.811	95.856	97.875
Corderie	6.573	15.348	15.948	15.948	11.977	14.905
Tissus de lin communs	60.718	83.150	60.032	91.871	93.986	89.371
» demi-fins	265	293	193	2.739	3.163	2.814
» fins	68	27	82	801	1.140	973
Fil de laine	69.181	65.177	69.079	7.946	13.290	13.174
Lainages communs	34.720	36.784	25.427	44.033	57.590	51.417
» demi-fins	20.211	23.111	21.788	22.841	24.484	23.906
» fins	3.109	1.236	546	2.953	4.063	3.614
Soie	12.129	14.019	14.356	8 783	9.161	7.596
Soieries communes	2.050	1.956	1.759	5.742	7.873	6.171
» fines	2.887	3.118	2.982	478	522	447
Fleurs artificielles	36	40	42	282	328	457
Vêtements et toilette	1.444	2.099	1.993	10.334	15.661	16.025

Industries relatives à d'autres produits animaux et végétaux. — Cuirs et ouvrages en cuir. — La préparation des cuirs, qui, à cause des excellents matériaux mis à sa disposition à l'intérieur du pays et dans les pays voisins de l'Orient, pourrait atteindre un haut degré de prospérité, laisse actuellement encore beaucoup à désirer. La tannerie, sauf quelques ateliers dans la basse Autriche, la Moravie et la Bohême, s'exerce principalement dans des manufactures, et suffit aux besoins intérieurs. Il faut faire une honorable exception pour la fabrication des peaux d'agneau glacées, concentrée particulièrement dans la basse Autriche, puis à Prague. En 1869, sur 611,000 pièces apportées sur le marché, 361,000 furent employées à Vienne, 160,000 à Prague, et 90,000 envoyées à l'étranger. C'est seulement pour la teinture du cuir que l'Autriche est encore en arrière de la France. Les ouvrages fins sont principalement exécutés dans le pays. La ganterie de Vienne et de Prague tient un rang très-brillant et exporte beaucoup à l'étranger, principalement en Amérique et en Orient. Également la cordonnerie, qui possède des établissements très-importants à Vienne, Prague et Münchengratz, exporte des quantités considérables de produits. Les articles de voyage et les fantaisies en cuir de Vienne ont été remarqués aux expositions ; ils surpassent en bon marché et presque en bon goût les produits de l'étranger.

LE PAPIER.

En 1868, il y avait dans la monarchie 148 machines à papier en activité, représentant une production quotidienne de 3,800 quintaux de Vienne ; dans cette même année s'établirent trois nouvelles fabriques avec deux machines à vapeur. Il est vrai que les besoins, surtout en qualités ordinaires pour journaux, s'accroissent constamment. Les

plus importantes fabriques, munies de bonnes machines et d'appareils perfectionnés, se trouvent dans la basse Autriche, la Bohême, la Styrie et à Fiume; pour une exportation un peu importante, il n'y a que celles qui se trouvent situées près des bords de la mer qui puissent y penser; celles qui sont dans l'intérieur des terres ayant contre elles des frais de transport très-élevés, il ne se fait guère d'exportations par terre que du côté des Principautés danubiennes. Parmi les succédanés à l'aide desquels on a combattu le renchérissement continu des chiffons, il faut citer le bois, pour les papiers ordinaires particulièrement destinés à l'impression; la pâte de bois est employée maintenant à la fabrication du papier dans des établissements créés spécialement dans ce but. La fabrication des papiers peints et des papiers de tenture de Vienne est renommée, ainsi que ses reliures et ses cartonnages. Les travaux en papier mâché occupent de nombreux ouvriers dans les cantons de Gablonz et Teplitz, en Bohême.

Les travaux en paille et en écorce n'ont aucune importance, et la consommation, principalement en chapeaux de paille, est alimentée par l'importation. La menuiserie en meubles et l'ébénisterie est plus importante; ici se fait sentir l'influence des écoles d'art, particulièrement des musées pour l'art industriel. La fabrication des jouets en bois et en os est une spécialité de l'Erzgebirge, en Bohême, du Salzkammergute et du Grödnerthal dans le Tyrol; c'est là une active industrie domestique. Parmi les ouvrages faits au tour, les articles en écume de mer et en ambre jaune fabriqués à Vienne jouissent d'une réputation méritée.

Les résultats de ce groupe industriel se présentent ainsi:

ARTICLES.	IMPORTATION.			EXPORTATION.		
	1868.	1869.	1870.	1868.	1869.	1870.
Quintaux de douanes.						
Cuir ordinaire	98.888	110.541	112.479	16.937	17.980	18.105
» fin	2.985	3.955	3.826	1.624	2.158	1.962
Ouvrages en cuir ordinaires	2.294	3.649	3.848	11.286	14.714	12.610
» fins	2.742	3.865	3.574	7.364	10.533	14.454
Gants	42	57	39	938	1.053	1.103
Papier ordinaire	34.634	41.297	42.898	54.434	66.708	71.139
» fin	5.161	6.944	6.833	56.724	67.677	63.063
» à tenture	2.016	2.659	2.929	257	364	368
Ouvrages en papier	3.721	5.256	5.862	23.938	25.827	22 698
» en paille et écorces	9.847	11.656	14.345	2.019	3.320	2.904
» en bois ordinaires	109.833	119.092	119.685	149.134	180.476	180.040
» de luxe	9.943	13.968	14.315	72.116	85.055	77.117

Tel est le tableau rapide de l'industrie de l'Autriche-Hongrie; les chiffres que nous avons présentés montrent avec quelle activité se développent ses diverses branches. L'exposition universelle de Vienne aura contribué sans doute à hâter ses progrès, marqués bientôt par des résultats plus frappants encore que ceux qu'il nous a été jusqu'ici donné de recueillir.

CHARLES LETORT.

LES CHEMINS DE FER DU PÉROU EN 1873 (1).

Le Pérou, depuis l'époque où il fut conquis par Pizarre, en 1531, est célèbre par l'abondance de ses métaux précieux. Cependant, depuis 1842, l'or et l'argent ne tiennent plus le premier rang sur le tableau de ses produits. Une substance bien humble les a détrônés: la fiente de pélican, qui, en enrichissant le Trésor public, a permis à l'État d'entreprendre un réseau de chemins de fer d'une valeur de 128,354,000 soleils, soit environ 641,770,000 francs.

Dans une statistique du Pérou de 1863, on voit figurer l'exportation du guano, durant cette année, pour une somme de 65,000,000 de francs, tandis que l'exportation de l'argent en lingots ne dépasse pas 15,000,000.

Un autre produit important, délaissé autrefois, et qu'on exploite seulement depuis une trentaine d'années, le nitrate de soude, fournissait à l'exportation, en 1859, 1,574,119 quintaux; du 1er janvier au 31 juillet 1873, l'exploitation s'en est élevée à 3,177,000 quintaux.

Parmi les nombreuses marchandises d'exportation, on peut citer: les laines, le quinquina, l'étain, le cuivre, le cobalt, le coton et le sucre, qui figuraient en 1863, pour 23,000,000 de francs.

Comme le Pérou jouit de tous les climats, il possède la végétation de presque toutes les contrées du globe. Sa flore est l'une des plus variées. On cultive avec succès le blé, le riz, la vigne, le café, le cacao, le tabac, la muscade, le gingembre, le poivre et le piment. Les forêts renferment une infinité d'arbres qui donnent des gommes odoriférantes et des résines propres à la médecine et à la teinture.

Que manquait-il à ce pays privilégié pour tirer parti de tant d'éléments de prospérité? Des voies de transport, dont la création est due à l'initiative d'une intelligente administration.

Le territoire du Pérou est divisé en trois parties: la *côte*, presque partout sablonneuse et stérile, qui s'étend de l'Océan Pacifique au pied des Andes; la *Sierra*, qui est comprise entre les deux rameaux de la Cordillère; et, enfin, les vallées chaudes du versant oriental appelées *Montagna*.

Du nord au sud, de Tumbez au Rio Loa, la côte maritime a 2,442 kilomètres de longueur.

De l'ouest à l'est, de Payta à la frontière brésilienne, près de Tabatinga, il y a 1,100 kilomètres.

Sur cette vaste superficie de terrain, les conquérants espagnols n'avaient construit qu'une seule route carrossable, le *Camino real* du Callao à Lima, qui n'avait pas plus de deux lieues de long.

La partie orientale du pays est arrosée par de magnifiques cours d'eau, affluents de l'Amazone. Faute de population et d'industrie, ces chemins naturels qui marchent sont restés jusqu'à présent sans emploi; mais, bientôt, plusieurs *Railways* les relieront aux ports de la côte, et mettront, ainsi, en communication l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique.

Les chemins de fer du Pérou, projetés, construits ou en construction, consistent en:

11 lignes appartenant à l'Etat, d'une longueur de 1,281 milles anglais (1), et coûtant 128,354,600 soleils (2);

9 lignes à des particuliers, d'une longueur de 496 milles, coûtant 24,420,000 soleils;

2 lignes mixtes, d'une longueur de 496 milles, coûtant 27,200,000 soleils.

Nous allons exposer sommairement la situation de ces divers chemins.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

Mollendo (Mejia) à Aréquipa.

C'est par cette ligne qu'a été inaugurée au Pérou l'ère des chemins de fer nationaux.

La voie a 107 milles de long, et sa construction a nécessité des travaux considérables. Dans une seule section de 27 milles 1/2, il a fallu mouvoir 2,500,000 mètres cubes. Le travail de déblai, de remblai et d'excavation dans le sable, la terre et la roche très-dure est calculé à plus de 7,000,000 de mètres cubes.

Dans la section de Cahuintla, on a usé plus de 19,000 barils de poudre, et sur toute la ligne 2,750,000 livres.

On arrive à Aréquipa sans traverser aucun tunnel. Il n'y a pas d'autre pont que celui de Tingo qui a 100 pieds de longueur et 62 de hauteur.

Le voyage dure six heures à la montée et cinq à la descente.

Les travaux furent commencés le 27 mai 1868, et, le 24 décembre 1870, la ligne était achevée et livrée à la circulation.

Le chemin était à peine terminé que l'entrepreneur offrit au gouvernement de le lui affermer et sa proposition fut acceptée.

Le bail se fit pour cinq ans, au prix de 360,000 soleils pour chacune des deux premières années, et de 480,000 $ pour chacune des trois années restantes, payables par trimestres échus, à la caisse fiscale de Lima.

Mejia (Mollendo à Aréquipa).

Hauteurs au-dessus du niveau de la mer.

Pampa de Cachendo	3.240	pieds anglais.
Posco	1.830	—
	1.920	—
	2.523	—
La Joya	4.160	—
Uchumayo	5.750	—

(1) La plupart des renseignements ci-après, relatifs aux chemins de fer du Pérou, sont extraits de documents d'une source sûre, publiés à Lima.

(1) Le *mille* anglais = 1,760 yards = 1,609 mètres.
(2) Le *sol*, argent, du Pérou vaut 4 fr. 96 c.

Cahuintala	2.943 pieds anglais. / 3.100	—
Huasamayo	5.400	—
Corralones	6.200	—
Mollebaya	6.400	—
Pampa de Congata	6.477	—
Haïco	6.700	—
Tingo Grande	7.113	—

Chemin de fer de Juliaca au Cuzco.

Le 2 décembre 1871, le gouvernement accepta la proposition de M. Henri Meiggs.

La ligne du Cuzco s'embranche à celle de Puno, à Juliaca, et a, dans son trajet, 18 stations.

Cette voie, de 569 milles de long, doit être terminée en 1875.

Cuzco.

Hauteurs sur le niveau de la mer.

Juliaca	12.946	pieds.
Ayavire	12.752	—
Pucara	12.723	—
Santa-Rosa	14.095	—
La Raya (cime)	14.172	—
Sicuani	11.614	—
San Pablo	11.430	—
Combapata	11.375	—
Cumpata	10.824	—
Cuzco	11.375	—

Chimbote à Huaraz et Recuay.

Ce chemin de fer parcourt un trajet sinueux et plein de difficultés, comme toutes les voies transandines.

Il a pour *terminus* maritime le port de Chimbote, un des plus commodes et des plus sûrs de la côte du Pacifique, et aboutit, dans l'intérieur, à Huaraz, chef-lieu du département, et à Recuay, centre d'un des plus importants districts miniers. Ce trajet a une longueur de 172 milles, avec 17 stations.

Le gouvernement a traité avec M. Henri Meiggs, comme il appert du décret du 6 novembre 1871, pour la somme de 24.000,000 de soleils en effectif.

Il y a à présent plus de 60 milles terminés.

Ce chemin est appelé à être l'un des plus productifs pour le fisc et pour le département d'Ancachs, dont le territoire, dans le règne minéral, comme dans le végétal, est un des plus favorisés du monde.

Huaraz.

Hauteurs sur le niveau de la mer.

Suchiman	874	pieds.
Taquilpon	2.283	—
Yuramarca	3.857	—
Huaylas	9.140	—
Caraz	7.337	—
Yungay	7.641	—
Carhuaz	8 679	—
Huaraz	9.920	—
Recuay	11.040	—

Pacasmayo à San-Pedro de Lloc et Guadalupe et Calasnique à Magdalena.

Ces deux voies ferrées peuvent être considérées comme la première et seconde section du chemin de fer de Cajamarca, chef-lieu du département du même nom, distant seulement de 18 milles du Pueblo de la Magdalena.

L'étendue totale des deux sections dont la construction a été confiée par l'Etat à M. Meiggs, est de 93 milles; 26 milles la première et 67 milles la seconde.

Le port de Pacasmayo sera pourvu d'un môle de 2,300 pieds de long, système Mittchell.

Ilo à Moquegua.

Ce chemin de fer, qui a 63 milles de long, est achevé et a été livré à la circulation.

Le gouvernement le fait administrer par un ingénieur de l'Etat.

Les recettes dépassent les dépenses, et l'on s'attend à d'excellents résultats financiers, en considérant que la voie traverse une région vinicole des plus riches du Pérou.

Aréquipa à Puno.

Cette ligne parcourt une distance de 232 milles. Elle traverse la Cordillère par une de ses chaînes les plus élevées. Comme il n'existait dans aucune partie du monde des chemins de fer gravissant à d'aussi grandes hauteurs que ceux du Pérou ; l'on craignait que les locomotives connues jusqu'à présent ne fussent pas assez puissantes. Mais la question a été résolue d'une manière satisfaisante : les locomotives américaines, qui font le trafic entre Aréquipa et la côte, peuvent traîner à la montée 50 tonneaux nets de charge, c'est-à-dire au delà de leur poids propre et de celui des wagons, à raison de 10 milles par heure, sur une pente de 4 0/0 combinée avec des courbes de 352 pieds de rayon.

Arequipa à Puno.

Hauteurs sur le niveau de la mer.

Arequipa	7.642	pieds
Yura	9.103	—
Uyupampa	9.124	—
Sumbay	13.441	—
Colca	14.528	—
Crucero	14.665	—
Lagunillas	13.864	—
Maravillas	13.073	—
Caracota	12.520	—
Hatuncolla	11.986	—
Taya-Taya	12.798	—
Puno	13.902	—

Callao et Lima à la Oroya.

Le chemin de fer de la Oroya, soit comme œuvre d'art, soit comme œuvre d'intérêt politique et économique, doit être considéré comme le plus important du Pérou.

Nous n'essaierons pas de le décrire, parce qu'il n'y a pas de paroles capables de faire une peinture exacte du travail de titans qui s'exécute le long de cette ligne monumentale dont la réalisation sera un titre de gloire pour l'Amérique du Sud.

La construction de cette voie a été contractée avec don Henri Meiggs en décembre 1869, et doit être achevée au commencement de 1876.

Sans compter les changements de niveau et les détours, la longueur n'est que de 136 milles depuis le port du Callao jusqu'au pueblo de la Oroya ; et dans un aussi court trajet, il a fallu monter jusqu'à 15,645 pieds au-dessus de de la mer, pour arriver de l'autre côté de la Cordillère des Andes. Comme on le voit le chemin de fer de la Oroya est le plus haut du monde. Mais cela seulement ne suffit pas pour donner une idée du caractère des difficultés extraordinaires à vaincre.

Il faut examiner sur place le tracé; contempler de près les tranchées, les ravins, les cimes à franchir entre les deux extrémités de la ligne, pour apprécier l'importance et le mérite d'une œuvre dans laquelle il y a à déplacer plus de 4,000,000 de mètres cubes de terre, de cailloux et de roche granitique.

Les travaux ont été commencés, en janvier 1870, et déjà 60 milles sont couverts de leurs rails et 40 prêts à recevoir les traverses.

La section comprise entre Lima et San-Bartolome est depuis plusieurs mois livrée à la circulation. Son exploitation est au compte de l'entrepreneur qui l'a affermée au gouvernement pour une somme de 5,000 soleils par mois.

On espère que la ligne entière sera terminée pour le 28 juillet 1874.

Il en est du chemin d'Oroya comme de celui d'Aréquipa. Pour qu'il produise tous ses fruits, il est nécessaire de le prolonger jusqu'à ses extrémités naturelles : Pasco, Chanchamayo, Jauja, Huancayo et Ayacucho, embranchements qui le transformeront en une voie interocéanique et donneront la vie à une région extrêmement riche en mines d'argent, d'or, de mercure et de charbon de terre.

Hauteurs sur le niveau de la mer.

Lima	448	pieds
Quiroz	808	—
Santaclara	1.312	—
La Chosica	2.800	—
Cocachacra	4.588	—
San-Bartolomé	4.905	—
Agua de Verrugas	5.840	—
Surco	6.655	—
Matucana	7.950	—
Challapa	7.950	—
San-Mateo	10.530	—
Infiernillo	11.650	—
Tunnel de la Cime	15.645	—
Yauli	13.420	—
Oroya	12.178	—

Salaverry à Trujillo.

Ce chemin de fer se construit pour le compte de l'Etat. Il coûte à la nation, en effectif, 3,400,000 soleils.

La ligne commence au port de Salaberry, où l'entrepreneur établira une digue et un môle; elle se terminera à Trujillo, chef-lieu du département de la Liberté. De Trujillo partent des embranchements pour Pedregal, Chocope, Paijan et Ascope. La longueur est de 85 milles. Ce chemin n'est qu'une section de celui de Huamachuco, qui n'a pas encore été décrété par le Congrès.

Payta à Piura.

La concession de cette voie a été contractée, en juillet 1872, avec don Frédéric Blume. Le chemin commence au port de Payta et doit se terminer à Piura, chef-lieu du département, en passant par Huaca et Suyana, villages situés à la rive gauche du Bio Chira qui est navigable jusqu'au port appelé Arenal pour des vapeurs calant 4 pieds.

La ligne aura 63 milles de longueur. Le gouvernement fait étudier sa prolongation jusqu'à Limon, sur le Rio Marañon, département des Amazones, route que l'on considère comme la plus courte entre le Pacifique et l'Atlantique.

Pisco à Ica.

Ce chemin a été construit au moyen de l'émission de *bons* pour une somme de 1,450,000 soleils, avec garantie de 7 0/0 pendant vingt-cinq ans. Le gouvernement l'a racheté au concessionnaire et l'a affermé pour cinq ans, par adjudication, au prix de 80,000 $ pour chacune des deux premières années, et de 105,000 $, pour chacune des trois années suivantes.

Lima à Ancon et Chancay. — Lima à Huacho.

Ce chemin constitue la 1re et 2e section de la ligne de Lima à Huacho; sa longueur est de 43 milles, avec stations à Infantas, Puente Piedra, Ancon et Pasamayo. Il a été construit par une compagnie anonyme, et, en vertu d'arrangements postérieurs, racheté par l'Etat.

CHEMINS DE FER D'ENTREPRISES PARTICULIÈRES.

Arica à Tacna.

Ce chemin, le second qui ait été construit au Pérou, a été concédé en août 1852 à don Joseph Hegan, et il a été livré à la circulation le 1er janvier 1857.

En 1853, M. Hegan transféra tous ses droits à une société anonyme, domiciliée en Angleterre et dénommée « Compagnie du chemin de fer d'Arica à Tacna ».

La ligne commence au port d'Arica et se termine dans la ville de Tacna, chef-lieu du département de Moquegua, parcourant un trajet de 39 milles.

Il y a déjà plusieurs années que la garantie octroyée par le gouvernement a cessé, car les produits du chemin de fer, non seulement ont couvert l'intérêt garanti, mais ont permis de répartir entre les actionnaires des dividendes importants.

Lima à Callao, et Lima à Chorrillos.

La première de ces lignes a 8 milles 1/2 de longueur. Elle a été construite par MM. Candamo et Oyague, qui obtinrent un privilége de vingt-cinq années, expirant en 1877.

La seconde, octroyée à MM. Barreda frères, a 9 milles de longueur. Le privilége de 20 années expire en 1878.

Ces deux lignes appartiennent aujourd'hui à une compagnie anglaise, dont le capital est représenté par 8,000 actions de 100 £ chacune. C'est une des entreprises les plus productives de l'Amérique du Sud.

Eten à Ferreñafe.

La concession primitive fut donnée à don Jose A. Garcia y Garcia, le 3 juillet 1867, qui, avec la permission du gouvernement, la transféra, le 10 octobre de la même année, à une société organisée à Lima, et composée de MM. Cotes et Althaus, Delgado frères et fils, Thomas, Lachambre et Cie et Canevaro et Cie.

Ce chemin a une longueur de 50 milles, depuis Eten, port ouvert au commerce, jusqu'à Ferreñafe, en passant par Monsefa, Chiclayo et Lambayèque. La compagnie est privilégiée pour vingt-cinq ans, sans garantie d'intérêt. Capital social 2,000,000 de soleils.

Pimentel à Chiclayo.

Ce chemin commence à Pimentel et se termine à Chiclayo, avec embranchements à Lambayèque, Machami, Túcuma, Picsi, et Ferreñafe.

Capital : 1,000,000 de soleils.

Chemins de fer de Tarapaca.

On comprend, sous cette dénomination, les voies ferrées que MM. Ramon Montero et frères construisent, pour leur compte, dans le département de Tarapaca. On assure que ces entrepreneurs ont l'intention de porter le chemin jusqu'à Pica, en formant un réseau de toutes les autres lignes en cours d'exécution.

L'objet desdites voies ferrées est de mettre en communication avec la côte les salpêtrières du département. Ces voies, partant de Patillos, Pisagua et Iquique, parcourent dans leur trajet les établissements principaux de la Noria, Cocina, Alta Gracia, Yungay, Negreros, Lagunas, Pampa-Negra, Chiuquiquiray, Sal de Obispo, Zapiga, La Peña et autres.

L'idée d'amener la ligne jusqu'à Pica se rapporte au projet de la prolonger jusqu'en Bolivie, et c'est pourquoi MM. Montero ont fait un contrat avec le gouvernement de cette république.

Les chemins de fer des salpêtrières proprement dits, ou de Patillos, de Pisagua et d'Iquique à la Noria et à la Peña, une fois terminés et reliés entre eux, auraient 180 milles de longueur, et, avec l'embranchement de Pica, 300 milles.

93 milles sont terminés; 69 milles sont prêts à recevoir les traverses, et le tout pourra être ouvert au trafic avant un an.

Cette entreprise jouit d'un privilége exclusif pour vingt-cinq ans et d'autres exemptions et prérogatives qui en font une des plus belles affaires de l'Amérique du Sud.

Malabrigo à Ascope.

La ligne aura 25 milles de long, depuis le port de Malabrigo jusqu'à Ascope, en passant par Paijan et Chocope.

Le capital est de 1,600,000 soleils, divisé en 100 actions actives de 10,000 soleils chacune, et 60 passives ou commanditaires, dont on ne fera usage qu'en cas de nécessité, sur l'avis des actionnaires.

Le terrain que doit occuper la voie ferrée a été concédé gratuitement, dans sa plus grande partie, par les propriétaires des fonds qu'elle traverse, et le gouvernement a aussi cédé gratis 120,000 vares carrées à Malabrigo, pour les stations, magasins de dépôt, quai du môle, etc.

Chaque mois, il part de Callao pour Malabrigo huit vapeurs qui y touchent seize fois. Il y a aussi mensuellement un vapeur qui vient de Guayaquil, sans parler du trafic des des navires à voiles.

Chemin des mines du Cerro de Pasco.

Ce chemin a été contracté primitivement avec don Henri O. Wyman et Cie, par entreprise particulière. Le gouvernement concéda une garantie de 7 0/0 sur 1,300,000 soleils, montant du devis, et un privilége exclusif de vingt-cinq années.

Cette ligne a seulement 15 milles de longueur. Son objet spécial est le transport des passagers et marchandises entre la ville de Pasco et les haciendas établies autour de la fameuse montagne d'argent : elle passe par Quillacocha, Sacrafamilia et Tinashuasco.

Lima à la Magdalena.

Capital, 320,000 soleils, en actions de 1,000 soleils.

La voie n'a que 5 milles de longueur.

La Compagnie a pour objet de créer une nouvelle station de bains de mer et de divertissements.

CHEMINS DE FER D'ENTREPRISES MIXTES.

Chemin de fer de Pisco à Lima.

Il suffit de connaître la richesse des vallées que cette ligne va mettre en communication avec la capitale du Pérou pour comprendre sa raison d'être.

Le chemin, selon le tracé préliminaire, aura une longueur de 145 milles, et des stations en rapport avec l'importance des haciendas immédiates à Surco, Lurin, Chilca, Mala, Cerro-Azul, Tambo de Mora, Chincha-Alta, Villa, Bujama, Santa-Barbara, Cañete, Hervay-Baja et Hervay-Alta.

Tacna à la frontière de Bolivie.

Ce chemin a été concédé à MM. Hainsworth et Cie de Tacna et Emile Erlanger et Cie de Paris.

Il ne jouit pas de garantie, mais il a la propriété absolue et perpétuelle du domaine de la ligne, à part les grâces et exemptions concédées aux entreprises de cette nature.

La Compagnie a été organisée en Angleterre avec un capital de 3,600,000 livres sterling ou 18,000,000 de soleils divisé en actions de 100 livres sterling ou 500 soleils, payables 5 0/0 en souscrivant, et le reste en versements de 5 0/0, selon les exigences de l'entreprise, à la disposition de la direction.

Le titre de la Compagnie est *Chemin de fer de Tacna à la frontière bolivienne*; le gouvernement est sociétaire pour une somme de 6,000,000 $, ou 1,200,000 £. La direction,

pour commencer les travaux, a offert au public 3,000 actions.

Cette ligne, malgré la concurrence que pourra lui faire la ligne de Puno et plus tard celle d'Ica, n'en sera pas moins l'une des plus importantes du Pérou, au point de vue politique et économique.

On construit actuellement à Arica, une nouvelle douane, un môle et d'autres monuments d'utilité publique. Ces créations ne sont pas les seules qu'exécute le gouvernement. On peut citer encore le canal d'Uchusuma, pour l'irrigation de la vallée d'Azapa, qui fera du département de Moquegua l'un des plus riches du Pérou.

L'utilité des chemins de fer dont il vient d'être question ne peut faire l'objet d'un doute; et, dans un pays où les grands travaux publics étaient une nouveauté, on doit savoir gré au gouvernement d'avoir donné une vigoureuse impulsion à cette colossale entreprise.

Le reproche qu'on lui adresse, d'avoir traité à un prix trop élevé, est-il bien fondé?

La construction confiée à M. Henri Meiggs consiste en une longueur de 1,042 milles anglais, coûtant 118,959,000 soleils.

Pour déterminer, en argent effectif, le prix de ces chemins, on a calculé les *Bons* de la Oroya et de Puno au taux de 79, et ceux de Magdalena et d'Ilo à 75 0/0, conformément aux contrats; de sorte que le mille de chemin de fer coûte à l'Etat, terme moyen, 114,000 soleils.

Comparons ce prix, qui a été vivement critiqué, aux prix d'autres pays.

Un mille de chemin de fer coûte :

En Angleterre	168.000	soleils (1).
En Allemagne, Hollande et Russie	160.000	—
En Belgique	130.000	—
En France	108.000	—
Dans l'Inde	78.000	—
Aux Etats-Unis	52.000	—

Dans cette comparaison, il ne faut pas perdre de vue que pour construire les chemins de fer du Pérou, il a fallu tout tirer de l'extérieur, depuis l'ouvrier qui a travaillé aux terrassements jusqu'à la graisse dont on enduit les essieux des wagons.

Il n'est pas besoin de rappeler qu'au Pérou le prix courant de presque tous les articles de commerce est beaucoup plus élevé qu'en Europe, et qu'il en est de même des salaires des journaliers et de l'intérêt de l'argent, lequel se tient souvent entre 15 et 18 0/0, par an.

Dans une seule ligne, celle de Mejia à Aréquipa, et malgré les franchises de douane, l'entrepreneur a dépensé 440,000 soleils en poudre. La dépense de l'eau a été de 500,000 soleils, à raison de près de 1,000 soleils ou 5,000 francs par jour pendant les dix-neuf mois qu'a duré l'établissement de cette voie, à laquelle ont pris part plus de 12,000 ouvriers nationaux et étrangers, ceux-ci en majorité boliviens et chiliens.

L'impulsion est donnée!

Le plus difficile est fait, et l'on peut espérer que le produit du guano, employé à ces travaux reproductifs, développera considérablement la prospérité du pays.

L. de Libessart.

LETTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX, SUR LA QUESTION MONÉTAIRE.

Nous recevons copie d'une importante lettre que la chambre de Bordeaux adresse à M. le ministre du commerce.

Nous nous empressons de la publier, quoiqu'elle exprime une opinion opposée à celle que nous avons soutenue et que nous soutenons encore. *L'Economiste Français* se fait un devoir de présenter à ses lecteurs les questions sous toutes leurs faces et de ne jamais dissimuler ou amoindrir les arguments qui sont contraires aux idées qu'il émet. Il était impossible de mieux défendre la cause du double étalon que ne l'a fait la chambre de Bordeaux. Nous croyons, toutefois, qu'elle s'exagère notablement les inconvénients temporaires d'une modification dans notre système monétaire et qu'elle n'apprécie pas assez les avantages permanents qui résulteraient de l'adoption de l'étalon unique d'or. Nous reviendrons un jour sur cette question.

(1) Le soleil vaut 4 fr. 96 c.

Bordeaux, 7 janvier 1874.

Monsieur le ministre,

Plusieurs des Etats signataires de la convention monétaire du 23 décembre 1865, émus par la dépréciation actuelle de l'argent, se sont adressés à la France pour rechercher les causes de cet état de choses; les délégués des puissances signataires de cette convention se réunissent à Paris, afin de s'entendre à ce sujet.

Pénétrés, nous aussi, de la gravité que présente cette question, nous croyons devoir, à l'exemple de quelques autres chambres de commerce, vous soumettre, monsieur le ministre, le résultat de nos observations. Les considérations dans lesquelles nous allons entrer, sont basées surtout sur une étude attentive des faits; toutefois, nous ne pouvons nous désintéresser des principes, car c'est à leur lumière que l'on sera redevable de la solution de quelques-unes des questions que nous allons traiter et qui s'imposeront, sans nul doute, à l'examen des délégués réunis sous votre présidence. Quelles sont les causes de la baisse actuelle de l'argent, par rapport au prix de l'or ?

Cette baisse est-elle amenée par une disproportion normale entre la production actuelle de l'argent et celle de l'or ?

Ou bien est-elle seulement l'effet d'une perturbation momentanée du marché monétaire ?

Y a-t-il lieu de modifier ou de maintenir, purement et simplement, la convention monétaire de 1865, en cherchant à accroître le nombre des membres de l'Union ?

Quels sont les inconvénients et les avantages du double étalon ?

Faut-il adopter l'étalon unique ?

Nous essaierons, monsieur le ministre, de donner sur ces questions difficiles une opinion motivée.

Nous constaterons, en premier lieu, que dans l'enfance des sociétés, au moment où l'usage de la monnaie est inconnu, les deux métaux précieux, l'or et l'argent, sont de simples marchandises servant à l'ornement des personnes et à l'embellissement des meubles et des habitations; on les échange contre d'autres marchandises, et pour se rendre compte des quantités de métaux précieux délivrés, on les pèse; suivant l'état du marché, on donne un poids déterminé d'or et d'argent pour une quantité déterminée de denrées ou de marchandises.

D'après cette pratique, dont on retrouve les traces chez les nations primitives, il paraîtrait rationnel de désigner les monnaies d'or et d'argent, dans les Etats civilisés, par le poids et le titre; nous frapperions en France des pièces d'or et d'argent de 1 gramme à 10 grammes, sans autre dénomination; mais cette méthode rationnelle entraînerait l'obligation, quand on contracterait un marché, de spécifier en quel métal devrait s'effectuer le paiement. On a trouvé plus simple, tout en déterminant rigoureusement le poids et le titre des monnaies d'or et d'argent, de les évaluer au moyen d'une dénomination commune, et en France, sous le nom de *franc*, nous payons indistinctement en or ou en argent, en nous conformant à la valeur respective de chacun de ces métaux constatée par la loi du 7 germinal an XI.

Si cette méthode n'est pas rigoureusement rationnelle, elle est du moins fort commode, et il y a lieu de tenir grand compte des usages chez un peuple, quand ils sont consacrés par une adhésion générale. Sans doute, il y a un inconvénient à ce qu'une loi détermine le rapport existant, à un moment donné, entre les deux métaux précieux par excellence; mais l'expérience a démontré que la variation entre deux marchandises d'un usage si universel est si peu sensible, d'un siècle à un autre, qu'il y aurait probablement des inconvénients plus sérieux, soit à modifier la différence entre les deux métaux, soit à n'en conserver qu'un seul pour étalon monétaire.

Nous sommes naturellement amenés, monsieur le ministre, à nous demander si la variation entre l'argent et l'or est effectivement aussi forte qu'on semble le constater actuellement sur le marché européen. Après un examen raisonné de la situation, nous avons quelques motifs de penser que la perturbation actuelle du marché monétaire est momentanée et locale, et qu'elle a pour cause principale le déplacement de l'indemnité de guerre, et surtout le retrait de la circulation en Allemagne d'une somme très-considérable d'or monnayé, détenu dans des coffres, et la démonétisation d'une somme d'argent équivalente à plus de 1,200 millions de francs. Nous devons mentionner aussi l'adoption de l'étalon d'or par les Etats scandinaves et les probabilités de l'abandon de l'étalon d'argent par la Hollande, comme causes secondaires de la crise, mais ayant pour effet inévi-

table de lui imprimer une plus grande intensité. Toutefois, si la Banque de France reprenait bientôt ses paiements en espèces; si elle remplaçait ses billets de 5 francs par des pièces d'argent; si, d'un autre côté, les Etats-Unis et l'Italie pouvaient reprendre leurs paiements en numéraire, nous sommes convaincus que l'équilibre monétaire, un instant rompu, se rétablirait promptement.

Il existe un fait, monsieur le ministre, qui ne paraît pas contestable : c'est que, de 1848 à ce jour, la production universelle de l'or a été plus considérable que celle de l'argent. L'argent a fait prime, en effet, plusieurs fois depuis vingt ans, et des économistes éminents conseillaient l'adoption de l'étalon unique d'argent, à l'exemple de la Hollande.

Si donc on s'en tenait aux faits apparents, ce n'est pas l'argent, mais l'or qui aujourd'hui serait déprécié; et, en effet, quelque imparfaite que soit encore la science de la statistique, les économistes de plusieurs contrées s'accordent pour estimer les quantités approximatives des espèces monnayées du monde entier entre 60 et 70 milliards (1), sur lesquels 40 0/0 sont en or et 60 0/0 en argent; si la valeur de chacun des deux métaux dépendait uniquement de leurs quantités respectives, le rapport ne serait plus de 1 à 15 1/2, mais bien de 1 à 1 1/2 ou à 2 tout au plus.

On sait qu'il n'en est pas ainsi et que beaucoup d'autres éléments concourent à la création de la valeur. Celle des métaux précieux dépend, sans doute, de causes multiples d'où est résultée l'intensité de la demande; cette demande, suivant qu'elle s'est portée sur l'or ou sur l'argent, a constitué une différence de valeur; l'Espagne, après la découverte de l'Amérique, constata que cette différence était alors comme 1 est à 16, et elle décréta qu'une once d'or valait 16 onces d'argent. A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, la France, par sa loi du 7 germinal an XI, constata qu'un gramme d'or valait encore 15 grammes et demi d'argent; ces faits démontrent la grande fixité de valeur des deux métaux précieux par excellence, et combien ils sont propres à servir de comparaison aux autres richesses. Aujourd'hui même, au commencement de 1873, vingt-cinq ans après la découverte des mines d'or de l'Australie et de la Californie, on est forcé de reconnaître que le rapport entre l'or et l'argent, constaté par l'Espagne il y a environ trois siècles, n'a pas sensiblement varié.

Si les faits que nous venons d'énoncer, monsieur le ministre, sont confirmés par des hommes plus compétents que nous en ces matières difficiles, il nous sera permis de croire qu'il n'existe pas actuellement de raison économique assez grave pour priver les échanges du secours très-efficace de l'étalon alternatif. Jusqu'en 1867, les gouvernements ont paru surtout préoccupés de la production surabondante de l'or par rapport à celle de l'argent. Depuis l'année 1868, a-t-on des raisons sérieuses de croire à une production anormale de l'argent? Aucune statistique n'autorise à concevoir une telle crainte, et nous persistons à penser, monsieur le ministre, qu'après la perturbation économique, amenée par les événements funestes de 1870, et la révolution monétaire accomplie brusquement par l'Allemagne et par les Etats scandinaves, il serait imprudent de modifier notre système monétaire. Supposons, en effet, que les Etats composant l'Union de 1865 adoptent prochainement l'étalon unique d'or, et voyons quelles seraient les conséquences immédiates de cette mesure: il en résulterait de suite une panique et une grande dépréciation de l'argent qui affluerait vers les emplois industriels; par contre, l'or acquerrait momentanément une valeur factice qui se traduirait par une baisse sur la plupart des produits industriels et agricoles. On dit, il est vrai, que l'argent continuerait à circuler comme monnaie d'appoint, puis comme marchandise; il n'en serait pas moins frappé d'une grande défaveur par le seul fait de la prééminence libératoire que la loi accorderait à l'or.

Pour engager le gouvernement français à adopter l'étalon unique d'or, à l'exemple de l'Allemagne, on dit, monsieur le ministre, que la France perdra beaucoup sur les changes avec ses clients du dehors si elle conserve chez elle une monnaie dépréciée. Nous sommes amenés, en conséquence, à examiner ce qui se passe actuellement à ce sujet, avec la Grande-Bretagne, le pays avec lequel la France a le mouvement commercial le plus considérable.

En 1871, après la conclusion de la paix, par suite de la défiance inspirée par le cours forcé des billets de la Banque de France, la valeur de la livre sterling, qui est de 25 fr. 20, s'est élevée à 26 francs; en 1872 et en 1873, le change est descendu successivement à 25 fr. 75, 25 fr. 60, 25 fr. 45, et enfin, dans ce moment, il est au pair, à quelques centimes près, c'est-à-dire à 25 fr. 25 et 25 fr. 30. Cependant l'argent monnayé perd, comparativement à l'or monnayé, 1 fr. 20 à 1 fr. 50 par mille; nous ne croyons donc pas justifiées les craintes exprimées au sujet du change avec le maintien de notre système monétaire actuel; nous avons au contraire, de sérieuses raisons d'espérer que l'équilibre entre les deux métaux, un instant rompu par des événements extraordinaires, ne tardera pas à se rétablir, dès que la France et quelques autres Etats pourront reprendre leurs paiements en espèces. Il est certain, en effet, que la quantité de monnaie existante (or et argent) ne pourrait suffire aux besoins de la circulation, si l'Autriche, les États-Unis, la France et la Russie, cessaient d'être soumises au régime du cours forcé; nous osons même affirmer que, dans l'état présent des choses, la somme disponible dans les divers pays serait loin de répondre aux exigences de la circulation, depuis l'immense développement des échanges amené par la création des chemins de fer, celle des lignes postales de paquebots, et des télégraphes terrestres et sous-marins, si on n'avait recours à chaque instant aux lettres de change, aux chèques et aux billets de banque (1).

Nous estimons donc, monsieur le ministre, par les raisons que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer, qu'il y a lieu non-seulement de maintenir la convention monétaire de 1865, mais qu'il est désirable que les divers Etats, signataires de cette convention, mettant à profit les dispositions de l'article 12, fassent des démarches collectives auprès des gouvernements de l'Autriche, des Etats-Unis, de l'Espagne, de la Hollande, de la Roumanie et de la Russie, pour engager ces puissances à entrer dans l'Union. Cette extension du régime monétaire de 1865 réaliserait en partie le vœu de la commission internationale de 1867, et ne serait même pas un obstacle à l'adoption d'une monnaie plus spécialement universelle, si sa création devenait nécessaire pour élargir le cercle de l'Union monétaire.

En résumé, monsieur le ministre, nous sommes portés à croire, par les motifs qui précèdent :

Que la dépréciation actuelle de l'argent tient à des causes passagères, et plutôt locales qu'universelles;

Nous pensons que la France doit profiter de cette circonstance pour donner de nouveau à sa circulation monétaire la base solide de l'or et de l'argent;

Que ces deux métaux ayant été l'objet de l'attention et de la préférence de la plupart des peuples, par leur inaltérabilité et leur utilité industrielle, il convient de laisser jouer à ces métaux leur rôle naturel dans les échanges internationaux, ce rôle n'ayant rien d'arbitraire.

Ce qui semble arbitraire, c'est de donner législativement et d'une manière exclusive la possession du marché monétaire à un seul des deux métaux précieux (2).

---

(1) D'après les documents publiés par le gouvernement belge. Ces quantités résultent des recherches et des évaluations du docteur Soëtbeer, de MM. Olreschkoff, Roswag, et de M. William Blake, délégué des Etats-Unis à l'Exposition universelle de 1867; mais ces quantités d'espèces monnayées sont sans doute au-dessus de la réalité; car, indépendamment de l'usure des pièces amenée par le temps, les mêmes monnaies sont refondues plusieurs fois.

M. William Blake estimait la production annuelle de l'or et de l'argent, jusqu'en 1867, comme suit :

Or, 625 millions; argent, 259 millions.

Et le docteur Soëtbeer :

Or, 714 millions; argent, 260.

M. Feer-Herzog, économiste suisse, estime que la production annuelle de l'argent s'est accrue de près de 50 0/0 depuis 1868; mais l'emploi industriel de ce métal, devenu de plus en plus considérable, à mesure de l'accroissement de l'aisance générale, ne tardera pas, sans doute, à rétablir l'équilibre.

(1) La monnaie trouve aussi un débouché constant dans l'accroissement incessant de la population dans le monde.

(2) Beaucoup de personnes se préoccupent de la spéculation qui se fait sur les métaux précieux, dans les moments où ils ne sont pas en parfait équilibre; elles voudraient, pour l'empêcher, faire cesser, dans ce cas, toute frappe du métal déprécié, comme cela vient d'avoir lieu en Hollande. Nous croyons que pour éviter un inconvénient, on courrait la chance de donner plus d'intensité à la crise. Est-ce que la spéculation ne s'exerce pas sur les fonds publics et sur toutes les marchandises de toute espèce? On est même convaincu que cette spéculation ramène les cours à leur niveau naturel. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les métaux précieux? Quand les spéculateurs réalisent

S'il est vrai qu'avec l'étalon alternatif des variations se produisent d'un métal à l'autre, nous envisageons ces variations, généralement minimes, tantôt en un sens, tantôt en un autre, comme donnant une élasticité salutaire à nos deux monnaies, et devant finir par leur faire reprendre un équilibre que des circonstances passagères peuvent seules troubler momentanément.

Enfin, nous sommes d'avis que la production de l'or et l'argent dans le monde, depuis 1867, n'a eu rien d'anormal qui puisse justifier les craintes, exagérées selon nous, de quelques économistes, ce qui nous confirme dans l'opinion que la perturbation monétaire actuelle a pour cause principale les bouleversements économiques amenés par la guerre de 1870; d'où doit résulter le maintien et l'extension, si c'est possible, de la convention monétaire du 24 décembre 1865.

Veuillez agréer, etc.

LES COMMUNICATIONS PAR STEAMERS AVEC LES ETATS-UNIS.

Nous recevons la lettre suivante.

Paris, 21 janvier 1874.

Monsieur le directeur,

Nous recevons aujourd'hui de New-York les informations relatives aux nouveaux arrangements du gouvernement des Etats-Unis avec les différentes compagnies de steamers, en vue de faciliter les rapports commerciaux avec l'Europe, et nous pensons être utiles à vos lecteurs en vous en faisant part.

Il y aura en janvier vingt-quatre voyages, c'est-à-dire presque un service quotidien. La ligne de Hambourg transportera cinq malles; White-Star, cinq; North-German-Lloyd, cinq; Cunard, quatre; Williams et Guion, quatre; Eagle, une. Dans ces expéditions, la France n'a que six malles directes, non compris le service de la Compagnie transatlantique, cinq les 1er, 8, 15, 22 et 29 janvier par la ligne hambourgeoise, et une le 27 par la ligne Eagle; tandis que l'Angleterre en a 23, l'Allemagne 14, la Suisse et l'Italie 15, etc.

On voit combien les intérêts français en matière de correspondance sont sacrifiés.

Nous avons l'honneur, monsieur le directeur, etc.

A. Person, Harriman et Cie.

LES TRAITÉS DE COMMERCE ET LEUR APPLICATION PAR LA DOUANE.

Nous avons déjà discuté plusieurs fois la conduite des agents de l'administration des douanes, en présence des déclarations des commerçants appuyées de factures; nous trouvons dans le *Journal du Havre* une pièce importante sur le même sujet, qui nous paraît mériter d'être reproduite :

Moyens tendant à faire tomber les plaintes, bien ou mal fondées, du commerce d'importation, et destinés à amener plus d'accord entre la douane française et le négoce, en matière d'expertise et d'arbitrage.

Traités.

« Le texte *anglo-français* dit :

» Art. 6.—Les droits *ad valorem*, payables en France ou en Algérie, seront calculés sur la valeur au lieu de production ou de fabrication des articles importés, avec addition des frais de transports, d'assurance et de commission nécessaires pour l'importation en France ou en Algérie jusqu'au port de déchargement.

» Art. 13.—L'importateur de toutes marchandises, produits ou manufacturés, d'Angleterre ou des possessions anglaises, taxées *ad valorem*, *pourra*, s'il le juge à propos, annexer à la déclaration constatant la valeur de ces articles et au contrat d'origine une facture émanant du manufacturier ou du vendeur, qui démontrera le prix actuellement demandé pour ces articles.

---

des bénéfices importants en convertissant des lingots en monnaie, beaucoup d'autres veulent faire ces bénéfices, et la concurrence ne tarde pas à rétablir l'écart ordinaire entre les deux métaux.

» Et, *pour l'Allemagne* :

» L'article 14 du traité de commerce conclu, le 2 août 1862, entre la France et le Zollverein (*traité que la convention de Francfort a remis en vigueur depuis la guerre*) dit :

» § 1er—Les droits *ad valorem* stipulés par le présent traité seront calculés sur la valeur, au lieu d'origine ou de fabrication, de l'objet importé, augmenté des frais de transport, d'assurance et de commission nécessaires pour l'importation en France jusqu'au lieu d'introduction.

» Et au paragraphe 2.

» § 2.—L'importateur *devra*, indépendamment du certificat d'origine, joindre à sa déclaration écrite, constatant la valeur de la marchandise importée, une *facture* indiquant le prix réel, et émanant du fabricant ou du vendeur.

» L'article 13 du traité *anglo-français* parle d'une facture que le vendeur *pourra* annexer, etc.

» L'article 14, paragraphe 2, du texte *zollverein*, dit : L'importateur *devra* joindre, etc.

» *Au tableau des droits entrée et sortie*, août 1869, direction générale, page 117, nous lisons au sujet de cette facture que *la vérification ne doit la considérer que comme simple renseignement*. Dans l'intérêt du commerce, il est du reste préférable qu'il n'en soit jamais fourni.

» De plus, on trouve au même chapitre (Déclarations), que « c'est la valeur *normale et régulière* au lieu de fabri-
» cation et *au moment où la déclaration d'acquittement est pré-
» sentée*, valeur augmentée des frais de transport, d'assurance
» et de commission, qui doit être prise comme base pour
» calculer les droits. »

» Dans une lettre (10 mai 1872) que m'a adressée M. Amé, le directeur général des douanes, je lis que « c'est *aux termes des traités* que la valeur normale doit
» être déclarée. »

» Les deux textes susdits n'en font pourtant aucune mention !—De plus, pour revenir au mot *facture* (que l'un *pourra* ou que l'autre *devra* joindre), je pense que les textes des traités, si l'interprétation française est exacte — de demander la valeur normale au moment de l'acquittement, — que, dis-je, le mot *facture* doit être lu dans le sens de *note*, car il me semble, si j'achète un article aujourd'hui, que je n'ai pas à accepter la facture au *prix de demain*.

» Quoi qu'il en soit, j'admets l'interprétation française; mais je la voudrais, alors, *explicitement dans le texte des traités*, et voir disparaître, dans ce cas, le mot *facture*.

» Beaucoup, disons même la majeure partie des différends, proviennent de ce manque de clarté. *Chacun connaît les lois de son pays* (*ou, du moins, est censé les connaître*). Il s'agit, avant toutes choses, de prévenir, ou plutôt, de bien *éclairer* le commerce. Dites-lui, surtout que la douane française n'ajoute *aucune foi* aux factures (*légalisées ou non*). Elles ne prouvent absolument rien, en déclaration. (*Consulter, à cet égard, l'article 9, page 117, du tableau des droits susdits... qui n'est pas en mains du commerce.*)

» *L'article 8 du traité anglo-français a besoin d'une addition*, puisque l'employé de la douane, aux expertises, *refuse de consigner tout détail dans les procès-verbaux*. Cette addition, la voici :

« Le prélèvement des échantillons, pour servir à l'ex-
» pertise des colis cautionnés, ne pourra se faire que si
» les experts sont d'accord que l'opération peut se faire
» sur types, et la déclaration en sera, de droit, mention-
» née au procès-verbal. »

» *Il faut* :

» Faire disparaître *la prime d'encouragement*.

» D'une amende de 1,000 francs, le Trésor cède moitié au personnel de la douane, qui répartit :

» 250 francs au vérificateur qui a conduit l'opération;

» 125 francs au receveur;

» 125 francs aux emballeurs;

» Remplacer cette prime par une gratification à fin d'année;

» Blâmer ceux, *quels qu'ils soient*, qui se mettent en travers des opérations commerciales honnêtement faites.

» *Il faut* obliger la douane à éviter les lenteurs dans les opérations de la vérification.

» *Il faut* que les expertises et les arbitrages se fassent avec célérité.

» *Il faut* défendre à la douane : de couper des échantillons aux marchandises soumises à la vérification; d'ôter de la marchandise des colis, car l'administration fait le plus grand tort au commerce en envoyant ses emballeurs *faire la place*, avec des articles fréquemment aux initiales des destinataires, pour obtenir des renseignements sur

les valeurs. La douane augmente ainsi la concurrence dans les affaires.

» La douane a, pour la renseigner, des *exécuteurs attitrés*, qu'elle décore du nom d'experts quand il s'agit de ne pas admettre les déclarations. Beaucoup de ces exécuteurs des hautes œuvres de la douane vivent des 25 francs que celle-ci leur alloue par vacation. *Ils lui doivent de les gagner*. Ceci doit disparaître.

» L'expert de la douane doit avoir une position sociale non discutée. Il doit présenter quelque surface et être, avant tout, *indépendant de la douane*, sous tous rapports. Il doit être *avouable*, *honorable*, *patenté*, et ne peut manifester *aucun sentiment hostile* à l'importation.

» Il va sans dire que l'expert du fisc doit être de la partie de l'article qu'il a estimé.

» Puisque les vérificateurs de douane ne connaissent pas toujours la valeur des marchandises qu'on leur présente, on voudra bien admettre que le *négociant peut parfaitement ne pas connaître le cours du jour de la marchandise qu'il importe quand il l'a achetée quelques mois auparavant*. Dès lors, *il faut* que la douane soit tenue :

» 1° De renseigner le commerce quant au prix auquel elle acceptera les déclarations : refuser ceci (ainsi qu'elle le fait), c'est attirer le déclarant dans un piége;

» 2° De ne pas conclure légèrement aux expertises;

» 3° De tenir compte de la moralité commerciale du déclarant, et de ne pas voir un fraudeur dans chaque destinataire.

» Après s'être renseigné sur les prix auxquels la marchandise sera acquittée, s'il n'y a pas entente, la douane devra faire connaître de qui elle tient ses renseignements, afin que le déclarant puisse, s'il y a lieu, faire prévaloir son prix. S'il n'y a pas accord, *ou transaction sans amende*, il sera *facultatif* au déclarant d'abandonner sa marchandise à la douane *pour le prix déclaré*, et la *douane devra la prendre*. Il faut absolument enlever à la douane le *droit de préemption après arbitrage*. L'Etat ne peut être marchand. On pourrait lui accorder le droit *de saisie* pur et simple, étant prouvée une fausse déclaration dans la *matière*. Cette déclaration serait soumise à la *commission d'expertises légales*.

» L'expertise locale, que le traité de novembre 1872 (anglo-français) renverse dans les articles 9 et 10, doit être maintenue, parce que l'expertise légale est faite par des *savants*, *agents salariés* du gouvernement, qui ne sont là que pour connaître de *la matière* en tant que *science*, et auxquels on adjoint des personnes *que la douane choisit* dans une liste dressée par les soins du président du tribunal de la Seine.

» *Dans ces conditions*, qui sont loin d'être celles d'*indépendance* vis-à-vis du gouvernement, — c'est-à-dire de la douane, — le commerce ne saurait trouver que les expertises légales sont entourées de toutes les garanties, et comme il s'agit d'objets soumis aux droits *ad valorem*, l'expertise locale, qui a eu lieu jusqu'à aujourd'hui, doit être maintenue.

» En outre, soumettre à l'expertise, à Paris, un colis arrivant à Lille, par exemple, et destiné pour Lille, c'est là une perte de temps inexplicable.

» L'administration des douanes dit que les contestations qui s'élèvent de sa part ne peuvent être prévenues ni par *la production des factures* ni par le *dépôt anticipé des marchés*. M. le directeur général Amé m'a écrit, le 10 mai 1872, « que *les traités veulent que les différends soient réglés* » *par les experts*, et ils déterminent, dit-il, *de point en point*, » la marche à suivre en pareil cas, en tenant un compte » égal de l'intérêt du déclarant et de l'intérêt du Trésor. La » douane, pas plus que le commerce n'a la faculté de s'é- » carter de leurs prescriptions. »

» Ceci est parfait, mais examinons un peu si la douane *observe* les prescriptions des traités, et si elle suit, de *point en point*, la marche qu'ils lui dictent.

» *Je lui demanderai* pourquoi elle *refuse* à l'intéressé *le droit* d'assister à l'expertise et à l'arbitrage de sa propre marchandise ? *Où prend-elle ce droit?* N'est-ce pas le contraire qui lui est prescrit ?

» *Je lui demanderai* encore pourquoi, lors des expertises, elle *refuse* au mandataire du déclarant *le droit* d'insertion aux procès-verbaux de tels faits qui, *au contraire*, devraient être relatés, afin qu'en arbitrage ils servent à établir de quel côté se trouve la vérité?

» *Je lui demanderai* enfin pourquoi c'est un de ses employés qui dresse les procès-verbaux d'expertise et d'arbitrage, pourquoi ceux-ci ont-ils toujours la même formule ?

» Quelle réponse faire? *La douane est omnipotente*. Elle sait qu'on s'use à lutter avec elle, et, comme toutes les réclamations se sont jusqu'ici perdues dans les bureaux de l'administration, la douane devient d'autant plus intraitable qu'elle voit qu'en haut lieu on ne se soucie pas des plaintes du commerce. Si elle ordonne une enquête, c'est dans ses bureaux, et non point près des commerçants qu'elle se fait. Si le destinataire d'une marchandise mise à l'expertise (*désireux d'éviter toutes lenteurs parce qu'il doit absolument livrer*) se décide à une transaction, il peut être certain que la douane lui dira : *Vous avez transigé, donc vous avouez que vous aviez tort*. Ceci m'est arrivé l'an dernier, et M. le ministre des finances ne m'a pas fait d'autre réponse.

» Il est donc plus exact de dire que la douane, puissante comme elle l'est, ignore,—c'est-à-dire que ses chefs ignorent, — ce qui se passe dans son service, et ne peut se rendre compte des plaintes du commerce, parce qu'elle n'admet pas que les enquêtes puissent se faire ailleurs que dans ses bureaux.

» Si le gouvernement tenait compte des observations précédentes et de celles qui vont suivre encore (*mais à ces seules conditions*), la douane pourrait n'admettre des agents commerciaux que *les déclarations qu'on lui présenterait avec la signature du destinataire*.

» La douane devrait prendre ses experts *dans les listes annuelles* faites par les *chambres syndicales* et portant, *dans chaque partie*, des négociants *spécialistes patentés*, listes à soumettre au président du tribunal de commerce et à l'approbation du ministre du commerce.

» Le président du tribunal de commerce devrait désigner les *arbitres* sur une liste annuelle à lui présentée par les mêmes chambres syndicales.

» La douane devrait toujours faire connaître les experts et les arbitres aux déclarants. — Elle s'y refuse, au contraire,— mais elle ne manque pas d'obliger le déclarant à lui donner le nom de son expert, ce qui lui permet de s'arranger en conséquence pour la réussite de ses petites affaires.

» *Un des principaux moyens* à indiquer pour éviter les contestations, pour qu'aux expertises et aux arbitrages tout se passât, du moins, *selon l'esprit des traités*, c'est de retirer à la douane *le soin de rédiger les procès-verbaux et*, en général, *toute action directe* dans les chambres des experts. — La douane *s'y croit chez elle, sur son terrain*. — C'est là une erreur grande. — Il s'agit de *réglementer* les prétentions et la conduite que les experts du fisc ont régulièrement dans les expertises.

» Dans la salle des experts, le mandataire du commerce et celui de la douane ont les *mêmes* droits. En examinant bien, on trouve même que l'expert du commerce a des *droits plus étendus* que celui de la douane. Car, d'habitude, celui-ci est pris *où et comment la douane l'entend*, et son expert est toujours la personne qui la renseigne au sujet des valeurs. Lorsqu'il est de la triste classe des *exécuteurs* attitrés, qui lui doivent *compte de leur pain quotidien*, alors l'intérêt du fisc se rencontre avec celui de ses *serviteurs à gages*. N'est-il pas, dès lors, de la dernière évidence qu'il n'est pas tenu un compte égal de l'intérêt du déclarant et de celui de la douane? Si la douane n'avait que les *intérêts du Trésor* à défendre, il est certain que ceux de l'importateur ne se trouveraient pas si fréquemment compromis; mais le Trésor a abandonné à la douane la *moitié* des primes. *Elle prend son bien où elle le trouve, quoi de plus naturel, pour elle?*

» Qu'on y réfléchisse : l'*Etat marchand* plaide là contre le commerce. — Le premier ne paie aucune patente, le second se plaint de ce que les impôts deviennent trop lourds. Le premier vit de la sueur du second et lui crée des embarras incessants!

» Les arbitres sont nommés par le tribunal de commerce; ils en relèvent. *Qu'il y ait donc dans la salle des experts* une autorité relevant du *premier magistrat consulaire de France*; que le président du tribunal ait à nommer un juge qui préside aux contestations, qui y dise *l'esprit des traités, leur application, leur interprétation*; que l'interprétation complète de la douane, à propos de la valeur normale, etc., à déclarer, soit affichée dans la chambre des experts, aussi bien que les droits qu'a le déclarant d'assister aux expertises, de demander prélèvement d'échantillons pour laisser ceux-ci en mains de la douane, en cas d'arbitrage, après caution des droits, et pouvoir enlever sa marchandise aussitôt après; qu'il en soit de même de tout ce qui peut éclairer les contestations; que la rédaction des procès-verbaux et la police dans les expertises et les arbitrages soient confiées à un magistrat, et qu'il ait surtout *pour mission* de surveiller si la recherche du prix d'origine (*prix qui fait la base du traité*) est surveillée. — Le com-

merce voit qu'il doit *insister* sur cette question d'avoir une autorité devant laquelle il expose ses explications. C'est le *seul* moyen de garantir une solution convenable dans les différends, et *ce moyen ne va pas à l'encontre de l'esprit des traités.*

» La douane paie 25 francs de vacation pour *chaque* affaire à *chaque* expert. Une expertise, mise en arbitrage, comporte 125 francs de *vacations seulement*, que la partie condamnée doit supporter. — *Ces frais sont trop élevés.* — Qu'il s'agisse d'une déclaration de 500 francs voilà déjà le quart de la valeur en plus comme frais, et ceci se paye quand les traités ne sont pas explicites.

» Il se fait, dans une année, environ un millier d'expertises et d'arbitrages à Paris. Prenons moitié — c'est modeste — chaque affaire d'expertise coûte 50 francs. — mettons que tout soit expertisé — nous avons donc là 25,000 francs de vacations.

» Chaque vacation, si elle était réduite à 5 francs par expert, donnerait, pour les 500 expertises en question, une somme de 5,000 francs. — Il resterait donc largement pour subvenir au traitement d'un magistrat, et le tout se passerait plus décemment.

» Je sais bien que le moyen que j'indique ferait disparaître les *parasites de la douane*. C'est le commerce, malheureusement, qui les nourrit, et il *ne me paraissent pas d'une nécessité bien absolue pour le développement des transactions.*

» Que si le personnel de la douane perd la prime, *cette récompense honnête (?) de beaucoup d'affaires ténébreuses*, le vérificateur irréprochable trouvera, dans le devoir scrupuleusement rempli, une récompense infiniment plus précieuse.

La gratification est, du reste, réservée.

» *J'oublie un point essentiel :* avant les arbitrages, une expertise contradictoire serait accordée à la partie qui la demanderait. Dans ce cas, de nouveaux experts devraient parler. Ceci est d'autant plus indispensable que les arbitrages sont *sans appel*, et que la douane *passe outre* quand on signifie la récusation de son expert ou de l'arbitre.

» Le droit de récusation devrait être accordé aux deux parties.

» Avec le tarif au poids, tous les désagréments tombent d'eux-mêmes.

» Il est temps d'inaugurer, en douane, une nouvelle façon de procéder, puisque nous avons le droit *ad valorem*. Si le Trésor ne veut pas voir ses ressources diminuer : *que la douane soit sévère, mais irréprochable.*

» Henri LEHMANN. »

La session annuelle de la Société des Agriculteurs de France commencera le mercredi 4 février, à une heure et demie.

Cette solennité agricole qui réunit chaque année, à Paris, près de huit cents propriétaires ou cultivateurs venus de toutes les régions de la France, aura lieu au *Grand-Hôtel*, boulevard des Capucines, 12. L'administration de cet établissement a mis pour huit jours sa grande salle des concerts et onze salons à la disposition de la Société.

PARTIE COMMERCIALE.

—

REVUE GÉNÉRALE.

Nous nous trouvons encore cette semaine en face d'un courant d'affaires fort calmes. La tendance générale n'est pas meilleure qu'il y a huit jours, mais du moins il est permis de constater qu'elle n'est pas plus mauvaise On est tout simplement demeuré dans le *statu quo*, ne traitant que pour satisfaire des besoins dont la satisfaction n'aurait pu être retardée sans inconvénient. La réserve est manifeste du côté des acheteurs ; la fabrique de son côté ne produit presque rien d'avance ; beaucoup d'industries ont ralenti leur train, plus d'une même ne marche que pour ne pas arrêter complétement ses travaux. Les causes de cette atonie restent toujours les mêmes. D'un côté, il y a diminution évidente de consommation dans l'intérieur du pays, et de l'autre les demandes de l'étranger ont été fort restreintes depuis le commencement de l'année.

Les affaires agricoles ne sont pas beaucoup plus brillantes pour le moment. Les avis de la province annoncent une demande très-faible en présence d'offres peu considérables également ; néanmoins le peu d'affaires qui se traitent le sont à des prix généralement fermes et montrent une certaine tendance à la hausse en plusieurs cas. A Paris, au marché du mercredi, offres très-limitées, à des prix fermement tenus, que la meunerie, en présence de l'écoulement difficile de ses produits, montre une certaine hésitation à payer. En somme peu d'affaires ; on tient les cours de fr. 37 à 42 les 100 kilos suivant qualité et provenance. Les blés exotiques sont tenus au Havre au cours de fr. 41, les Californie, fr. 39 25 à 39 50 les Chili, les 100 kilos sur wagon au Havre.

A l'étranger, on paraît également peu disposé à opérer ; les derniers télégrammes signalent un peu de baisse à Amsterdam ; du calme à Bruxelles, de la faiblesse et un peu de baisse à Cologne et à Berlin, de la faiblesse seulement à Hambourg, du calme avec tendance à la baisse au marché des cargaisons flottantes de Londres ainsi qu'à celui de Mark-Lane.

La chambre de commerce des Vosges, dans sa séance du 5 janvier, vient de formuler d'une manière officielle les réclamations que provoquaient depuis fort longtemps déjà les tarifications excessives de transport des compagnies de chemin de fer.

La chambre de commerce des Vosges établit aussi que le transport d'une tonne de coton du Havre à Epinal revient à 54 fr. 40, pendant que la même tonne de coton provenant d'Anvers ne coûte, rendue à Epinal, que 27 fr. 70, soit une différence de 26 70 au profit du port belge et des lignes ferrées allemandes. Cette différence est due entièrement à l'élévation du tarif des transports des lignes de l'Ouest et de l'Est. Du même rapport il résulte que des cotons d'Amérique parvenus dans l'Est pendant le dernier trimestre, les trois cinquièmes ont été débarqués à Anvers, un cinquième dans les ports hollandais, et qu'un cinquième seulement arrive directement du Havre aux lieux de consommation ; que les laines filées de Roubaix à destination des tissages de Saint-Dié, empruntent les voies étrangères pour arriver à destination ; que les blés du Chili et de Californie ont dû être importés par la voie d'Anvers, avec une différence dans les tarifs de 0 fr. 55 au préjudice du Havre ;

Que les fabriques de papier et les verreries empruntent la voie des ports hollandais avec une différence en leur faveur de 55 0/0 pour l'exploitation de leurs produits. La chambre de commerce des Vosges a par suite émis le vœu que le gouvernement use de sa légitime influence sur les compagnies des chemins de fer de l'Est et de l'Ouest, afin qu'elles abaissent leurs tarifs, et notamment en ce qui concerne les cotons bruts, qu'elles réduisent à 25 fr. le tarif du transport de la tonne du Havre à Epinal.

La Banque de Prusse a réduit cette semaine le taux de son escompte à 4 0/0 et celui de l'intérêt sur les avances à 5 0/0.

Nous avons reçu ces jours-ci le courrier de la Nouvelle Calédonie. Nous constatons avec plaisir que notre colonie marche résolûment vers la voie du progrès. L'industrie des mines semble surtout y prendre un grand développement, et nous sommes heureux de reproduire le résumé suivant exposant la situation de la compagnie qui est, du reste, la seule ayant encore entrepris l'exploitation des mines d'or.

« Le filon du *Mont-des-Fougères* a expédié par le dernier courrier 330 onces d'or (10 kilogr. 273 gr. 624 centigr.), faisant une valeur totale de 1,700 livres sterling (42,500 fr.). Le puits a atteint une profondeur de 52 pieds (15 m. 85 c.), ce qui donne une profondeur totale de 100 pieds (30 m. 50 c.) au-dessous du niveau où l'or fut rencontré la première fois. Le filon paraît, à cette profondeur, se composer de pyrites aurifères ; sa largeur est actuellement de 8 pieds (2 m. 45 c.).

» Le résultat des rapports sur des essais de pyrites faits à Nouméa et à Sydney a été très-satisfaisant. Ils ont donné plus de 6 onces (186 gr. 80 centig.) à la tonne.

» Les travaux ont été beaucoup retardés par manque de main-d'œuvre et surtout d'hommes expérimentés ; mais comme il en était arrivé quelques-uns par le dernier courrier, on devait se remettre à creuser sans délai.

» Les galeries avaient atteint une longueur de près de 16 mètres, et les plus difficiles doivent être à présent convaincus de l'importance de la première mine d'or en Nouvelle-Calédonie.

» Il se passera encore quelque temps avant que nous nous remettions à broyer le quartz. Après cela, il faudra creuser encore et reprendre une à une toutes les opérations d'une exploitation sérieuse ; opérations difficiles et pénibles, mais parfaitement praticables. Un essai de pyrites fait avec soin à la Nouvelle-Calédonie même a donné 39 onces 14 pennyweights (1 kilog. 235 gr. 77 centigr.) à la tonne. Ce rendement de pyrites, extraites d'une profondeur plus

grande qu'il ne s'était fait jusqu'ici, peut servir à appuyer la théorie qu'avec des pyrites, plus on creuse et plus riches elles apparaissent. »

Des nouvelles de Téhéran annoncent que les travaux du chemin de fer projeté entre Rehst et Téhéran sont poussés activement. Les plans ont déjà été levés sur 80 kilomètres, soit un tiers du parcours; la construction des terrassements est commencée, et en plusieurs endroits le ballast est déjà mis et les traverses fixées. Un premier chargement de rails serait même déjà arrivé à Baku, port de la mer Caspienne. Un géologue autrichien a annoncé récemment avoir découvert des gisements de charbon d'une grande étendue près de Kasbyn et près de la route du nouveau chemin de fer.

LAINES. — La position de cet article n'est pas bien dessinée en ce moment : d'un côté, les tissus fabriqués et les laines peignées semblent éprouver une certaine difficulté de placement, pendant que de l'autre les nouvelles des pays producteurs semblent être favorables aux laines brutes. Cet antagonisme du produit brut et du produit manufacturé a amené des résultats différents, selon le plus ou moins d'influence des achats de la fabrique sur les entrepôts. Au Havre, les enchères publiques ont dénoté une baisse d'environ 10 centimes par kilogramme sur les laines défectueuses Buenos-Ayres, pendant que les places de Bordeaux et de Marseille faisaient preuve d'une certaine fermeté. A Anvers, la demande s'est maintenue régulière. A Liverpool, les enchères de laines des Indes ont donné lieu à une bonne demande à des prix soutenus, sauf sur les meilleures sortes blanches, qui ont baissé de 20 centimes par kilogramme. Des enchères de laines de qualité commune ont également eu lieu à Londres la semaine dernière. Sur 7,102 b. offertes, 2,498 b. ont été vendues avec 1/2 à 1 den. de baisse par livre sur les Russie blanches lavées, des prix sans changement sur les colorées et sur les provenances Perse et Mogador. Il est actuellement arrivé 45,218 b. pour la première série d'enchères de laines coloniales, fixée, comme nous l'avons déjà dit, au 12 février prochain; les quantités attendues peuvent, avec des vents favorables, élever cette quantité à 140,000 et peut-être à 150,000 b. Les ventes publiques d'Anvers, qui doivent avoir lieu sous quelques jours, nous fixeront probablement d'une manière certaine sur la tendance de l'article, mais jusqu'à présent on ignore encore le nombre de balles qui sera mis en vente; on sait seulement que le stock actuel est de 21,000 b.

Les nouvelles de Melbourne portent la date du 4 décembre; elles signalent des prix en baisse de 1 denier sur les cours précédents, notamment sur les qualités défectueuses. Les nouvelles de Montevideo remontant au 15 décembre annoncent une diminution de la demande, mais le maintien des prix. A la même date, à Buenos-Ayres, les recettes paraissaient s'être ralenties, mais la majeure partie des 450,000 arrobes arrivées pendant la quinzaine avait trouvé preneur à des prix en hausse de $ 2 à 3 par arrobe pour les qualités bonnes et supérieures, et sans changements pour les autres.

SUCRES. — Nous possédons la statistique relative à la situation de l'article sucre sur les six principaux marchés d'Europe. Nous la reproduisons ci-dessous :

Stock au 1er janvier des trois dernières années.

	1872	1873	1874
	—	—	—
Hollande (A). Millions de qtx.	170	145	180
Anvers	29	6	24
Hambourg	—	53	78
Trieste	21	38	14
Havre	9	18	48
Angleterre	1.878	2.925	3.695
Total	2.107	3.180	4.039

(A) En premières mains seulement; pour les autres marchés, en premières et secondes mains.

Importations en 12 mois.

		1872.	1873.
		—	—
En Hollande	qtx	1.990.000	1.875.000
A Anvers	—	247.000	247.000
A Hambourg	—	830.000	1.080.000
A Trieste	—	216.000	235.000
Au Havre	—	202.000	288.000
En Angleterre	—	13 542.000	14.402 000
Total des importations.	—	17.027.000	18.127.000
Stock au 1er janvier	—	2.107.000	3.180.000
Ensemble,	—	19.134.000	21.307.000
Stock au 1er décembre.	—	3.180.000	4 039.000
Débouchés en 12 mois.	—	15.954.000	17.268.000
Débouchés en décembre.	qtx	1.305.000	1.550.000
Importations	—	1.407.000	1.714.000

Cette statistique est un peu meilleure que les précédentes, le chiffre des débouchés a augmenté, mais les stocks continuent toujours à progresser d'une manière fort sérieuse. Les quantités sous voiles pour les ports français, anglais et hollandais se montaient, au 3 du mois courant, à 53,000 tonnes, contre 69,800 tonnes en janvier 1873, et 40,700 tonnes en janvier 1872. Les derniers avis de la Havane ne signalent que peu d'affaires; le rendement de la nouvelle récolte y était apprécié fort différemment, mais on semblait s'accorder pour assurer qu'il y aurait un déficit que les pessimistes estimaient devoir être de 20 à 25 0/0. Il y aura également déficit à Maurice, qui ne nous paraît devoir donner cette année que 117,000 tonnes. A la Réunion, les prétentions des détenteurs empêchent les affaires. Au Brésil, au contraire, à Pernambuco et à Bahia, des concessions des vendeurs avaient déterminé un bon courant d'affaires. L'ensemble de ces nouvelles paraît de nature, si elles se confirment, à amener une réaction dans la position actuelle de l'article, d'autant plus que les sucres de betteraves paraissent également devoir donner, de leur côté, un déficit sur l'ensemble total de la récolte; les avis des différents pays se plaignant de la douceur de la température qui amène l'altération de la betterave en silos et, par suite, une diminution de rendement.

CACAOS, CUIRS ET SUIFS. — Toujours très-peu à dire de ces trois articles. Les cacaos restent sans débouchés sur nos marchés français; sur ceux d'Anvers et de Hambourg, les prix paraissent assez bien tenus, mais les enchères qui ont eu lieu mardi à Londres continuent à noter des prix irréguliers et même de la baisse dans certains cas. — Les cuirs restent assez bien tenus, mais les affaires sont sans importance. — Les suifs, eux, ne parviennent pas à se relever; à quelques affaires provoquées sur nos places maritimes par des concessions des vendeurs a de nouveau succédé le calme; le marché de Londres est également très-tranquille.

MÉTAUX. — Les métaux ont eu une semaine très-calme, et les fluctuations de cours n'ont été que très-peu marquées, aussi bien sur le marché de Paris qu'à l'étranger. A Londres, les cours clôturent de £ 82.05 à 82.10 comptant pour les marques bonnes ordinaires du Chili en barres, £ 92.10 pour les Burra-Burra, et £ 93.10 pour les Wallaroo; les étains, un peu plus demandés en fermeture, ont obtenu £ 119 à 120 pour Détroit comptant et £ 118 pour livrable par steamer prochainement attendu. En Allemagne, le plomb a peu varié depuis quelque temps; il faut le voir de 8 à 8 1/2 th. à Berlin, de 8 1/2 à 9 1/2 th. à Stettin, de 25 1/2 à 27.80 marcs à Hambourg; le zinc est ferme de 8 3/4 à 9 1/6 th. à Berlin, et de 26 à 26.20 marcs à Hambourg. En Hollande, à Amsterdam, un peu de baisse sur les étains qui clôturent à fl. 73 1/2 pour Banca disponible; fl. 73 1/2 dito livrable première enchère, fl. 72 1/2 dito seconde, et fl. 71 1/2 pour Biliton disponible. A Rotterdam, le marché clôture également plus faible à fl. 73 pour Banca disponible, fl. 73 1/2 dito première vente, fl. 72 1/2 dito seconde, et fl. 72 pour Biliton disponible.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La métallurgie continue à souffrir du manque d'ordres, et il en est résulté que de tous côtés on signale un ralentissement très-sensible de la fabrication. La baisse des charbons ne paraît, jusqu'à présent, avoir amené aucun résultat; il est vrai d'ajouter que la plupart des métallurgistes travaillent avec du charbon qu'ils avaient acheté avant la baisse, et que bien peu sont à même de faire profiter leurs clients et de profiter eux-mêmes des concessions importantes que font maintenant les charbonnages.

Dans la Champagne, la fonte brute est délaissée et les fers sont très-peu demandés; la tôle paraît être plus ferme, mais par contre on signale une baisse considérable sur la pointe, les gros numéros étant cotés par plusieurs maisons à des prix qui n'excèdent pas 340 et 350 francs, la tonne; la chaine n° 22-23 vaut fr. 610. En Belgique, les fontes paraissent un peu plus recherchées, mais on discute toujours beaucoup les prix; la Hollande a envoyé quelques ordres en fers marchands; les rails et le matériel de chemin de fer se soutiennent, mais la tôle et les clous sont dans une atonie complète. En Angleterre, pas d'amélioration sensible, mais en général les prix semblent se maintenir. On paraît être d'accord que le prix du fer ne peut baisser davantage tant que le charbon demeurera au prix actuel. Dans le South-Staffordshire, les barres marquées sont cotées £ 14 par les principales maisons, mais les marques

de seconde classe s'obtiennent de £ 11.15 à 12.10; les tôles valent £ 14, mais on cite des affaires à £ 13.10; de même, la plaque à bouilleur a eu vendeur à £ 15; la fonte réalise £ 7 à 7.10 qualité all-mine à l'air chaud. Dans le Cleveland, la fonte n° 3 vaut sh. 87/6, mais on a pu en obtenir à sh. 86/6; les plaques pour navires sont à £ 13; les barres pudlées à £ 7.15. Dans le pays de Galles, le ton du commerce métallurgique est fort lourd; les fabriques de rails ne travaillent que la moitié du temps. A Stoke-upon-Trent, les barres marque couronne valent £ 12. A Barrow-in-Furness, la branche des aciers va un peu mieux. Dans le Durham, les prix sont fermes; la fonte s'est payée sh. 86 à 86/6 le n° 3, et sh. 81 le n° 4; les rails, section ordinaire, valent £ 10 à 10.05; les rails légers £ 11 à 11.10.

Charbons. — La douceur de la température, d'une part, la réserve absolue des acheteurs, de l'autre, influent d'une manière désastreuse sur le commerce des charbons. Les stocks augmentent rapidement et viennent encore accélérer la débâcle. A Paris, les prix de détail ont peu varié, mais ceux en gros pour les charbons sont fortement en baisse. Dans le Nord, les tout-venants sont tenus fr. 23 et et l'on en offre fr. 20; la Belgique a livré du tout-venant belle qualité rendue à Lille au prix de fr. 24. Dans le bassin de la Loire, les charbons domestiques sont très-offerts.

En Belgique, la demande est nulle; les expéditions sont insignifiantes et le stock, sur les rivages et sur le carreau des mines, augmente rapidement. A Mons, on a traité, ces jours-ci, 4,000 tonnes gailleteries pour la France, au prix de fr. 23 à 24 la tonne. A Liége, les charbons à coke ne valent plus que fr. 20 la tonne. En Allemagne, la Westphalie, qui avait augmenté considérablement son exportation pendant la crise charbonnière, a dû renoncer aux marchés étrangers en face de la baisse qui s'y est déclarée; les prix se maintiennent de th. 28 à 30 par cinq tonnes pour les tout-venant à coke, th. 36 à 38 pour les grosses gaillettes, th. 33 à 34 pour les tout-venants à gaz. En Angleterre, les prix n'ont pas varié dans le South-Staffordshire; les cotes sont sh. 23 pour meilleurs charbons, sh. 22 pour communs, à l'ouest de Dudley; à l'est de Dudley, les prix sont de sh. 23/6 pour meilleures qualités, sh. 22 à 23 pour communes, sh. 19 à 20 pour qualités à hauts-fourneaux. A Newcastle-sur-Tyne, on a traité des charbons à vapeur à sh. 20 la tonne, mais les charbons à gaz sont plus fermes; les charbons domestiques sont encore moins demandés. A Barnsley, le charbon à vapeur reste demandé; mais les qualités domestiques restent délaissées. Dans le Durham, les charbons domestiques meilleure qualité valent sh. 20, les sortes secondaires, sh. 17 à 18, les charbons industriels non criblés sh. 11 la tonne à la mine, les criblés meilleure qualité sh. 14 à 15 la tonne. Dans le Cleveland, les charbons continuent à baisser.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 20 Janvier 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 7,236 tonnes, contre 9,386 tonnes exportées en 1872 pendant la période correspondante, soit une diminution de 2,150 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme; warrants, 106/6.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	115	107
Coltness, id.	117/6	108
Summerlee, id.	112/6	107
Wishaw, id.	108	106/6
Clyde, id.	108	106/6
Govan, id.	108	106/6
Monkland, id.	108	106/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)	115	107/6
Calder id. id.	112/6	107/6
Carnbroe id. id.	111/6	107
Glengarnock (à Ardrossan)	112	107/6
Eglinton, id.	107	105
Dalmellington, id.	108	106
Kinneil (à Bolness)	107/6	103/6
Shotts, id.	115	107/6
Almond, id.	107/6	103/6
Carron (à Grangemouth)	110	»
Lochgelly (à Burntisland)	105	103/6
Lumphinnans, id.	105	102/6

PRIX-COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 21 Janvier 1874.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur.......... Fr.	3.15	le K° »
Trame 36/38 id. id.	3.25	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.45	»
Trame 40/42 id.	3.55	»
Chaîne 40 id.	4.05	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.25	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.

Calicot 60 p. 16 fils.......Fr.	0.30 1/2	le mèt. »
id. » 18 »	0.32 1/2	»
id. » 20 »	0.34 1/2	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 à 46 1/2	»
Percale 80 26 »	0.44 1/2 à 45 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	0.34	»

(Conditions de la place: escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)
Affaires calmes. Prix nominaux.

COURS DES MÉTAUX DU 23 JANVIER 1873.
SUR LA PLACE DE PARIS

	16 janv.	23 janv.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre	222 50	220 »
— — en lingots — —	235 »	235 »
— anglais tough — —	232 50	230 »
— minerais de Corocoro —	225 »	222 50
Etain Banca liv. Havre ou Paris	325 »	320 »
— Détroits — — —	325 »	320 »
— anglais — Havre ou Rouen	311 »	310 »
Plomb de France, liv. Paris	59 50	58 »
— d'Espagne — Havre	59 50	58 50
— anglais — —	M	59 50
— belge et allemand, liv. Paris	59 50	58 50
Zinc de Silésie liv., Havre	68 50	68 »
— autres b/m. liv., Havre	68 »	67 50
— — — — Paris	68 »	67 »

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 22 JANVIER 1874.

La nullité des affaires se prolonge et elle persiste à une époque de l'année où généralement règne une certaine animation; cependant les besoins sont grands et les prix auxquels on tient la marchandise laissent de la perte aux producteurs.

La tranquillité du pays n'ayant jamais été plus grande, on se demande si la politique intérieure n'est pas la seule et unique cause de notre malaise, qui, s'il devait se prolonger produirait des désastres dans notre importante industrie cotonnière.

La loi des maires n'est pas approuvée, car elle paraît inutile dans un moment où la grande majorité de la France ne demande que la paix et l'occasion de prouver sa confiance et son attachement au gouvernement de la République.

Les prix des tissus se tiennent avec beaucoup de peine, et on obtient déjà de petites concessions sur les filés.

Voici nos prix :

Calicots 3/4 60 portées 16 fils	33 à 33 1/2
» » » 18 »	35 à 35 1/2
» » » 20 »	37 à 37 1/2
» » 68 » 20 »	38 1/2 à 40
» » 70 » 21 »	41 à 42
Chaîne 27/29 Amérique	3 30 à 3 40
Trame 36/38 »	3 40 à 3 50

ROUEN, 22 JANVIER 1874.

Filés. — Pas de changement depuis la semaine dernière ; demande suivie en chaîne 28 pour les Vosges, et en dévidés.

Tissus. — Vente courante, mais sans animation ; peu de stock en tissus écrus, le tissage a beaucoup d'ordres à remplir.

En 30 kil. 50, 35 prix fermes, les tisseurs sont engagés. En somme, position sans changement.

LILLE, LE 22 JANVIER 1874.

Les dernières résolutions prises par la commission du budget ne satisferont qu'en partie les producteurs du Nord de la France. Certes, l'on voit avec plaisir écarter des taxes comme celles qui devaient frapper les transports à petite vitesse et les effets de commerce, mais on regrette qu'on en ait pris la compensation sur une branche d'industrie déjà surchargée. Je veux parler des alcools pour lesquels la commission a voté une surtaxe de 25 francs.

La distillerie forme dans le Nord une industrie considérable, industrie purement agricole et disséminée jusque dans les petits villages. Elle fournit aux ouvriers des campagnes les salaires que jusqu'ici ils ne trouvaient que dans les villes, elle les retient donc au village et résout ainsi en partie un des problèmes sociaux qui ont le plus préoccupé nos moralistes. C'était peut-être une raison pour l'épargner ; en tous cas, il est peu sage de lui imposer des charges qui sont au-dessus de ses forces, et cela dans un moment où les affaires sont des plus difficiles. La surtaxe sur les alcools étant avant tout une mesure fiscale, la première question à poser était celle de savoir si cette surcharge, loin d'augmenter les perceptions du fisc, ne les réduirait pas à un chiffre inférieur à celui que l'on obtient avec l'impôt actuel. Ce résultat pour tous les hommes compétents est inévitable : peut-on espérer que la commission du budget examinera à nouveau cet important problème avant de prendre une décision définitive ?

La vente des toiles a été plus importante depuis une quinzaine de jours, principalement dans les maisons de gros ; beaucoup d'acheteurs sont encore sur place, la saison de vente, qui dure jusqu'au 15 février, pourrait encore donner d'assez bons résultats, si, la situation générale s'améliorant, le commerce se décidait à faire ses approvisionnements ordinaires.

Les stocks de toiles fines ont un peu diminué ; il faut dire du reste que dans les genres que l'on fabrique à la main, il est facile de restreindre la production et que les fabricants n'ont eu garde d'y manquer. Pour les genres plus gros, qui forment la grande production du pays, il a fallu plus de temps pour que les industriels se décidassent à arrêter les métiers ; vous savez qu'on prend difficilement une mesure de ce genre, les frais généraux étant les mêmes que tous les métiers battent ou une partie seulement ; aussi, dans les articles, les stocks s'écoulent-ils plus difficilement.

En fils, un peu plus de vente, mais il a fallu, en certains cas, accorder quelques concessions. Les fils de jute sont recherchés et fermes.

Les lins du pays ont été négligés sur place, et les détenteurs ont dû faire des concessions ; en revanche, les lins russes sont fermes et ont donné lieu à des marchés à livrer importants. On parlait beaucoup en bourse de la suspension de paiements d'une maison importante de filature de lin et de jute des environs de Douai.

Le mouvement des importations et exportations par le port de Dunkerque s'est borné cette semaine à une importation de 11,800 kilogr. de lin, 325,070 kilogr. de jute, 15,000 kilogr. de chanvre.

Les marchés anglais ont présenté cette semaine moins d'animation que les semaines précédentes, tant pour les fils que pour la toile.

La situation est encore un peu indécise à Roubaix et à Tourcoing, car, tandis que la laine peignée a une tendance à la baisse, la laine brute reste très-ferme. Il en résulte une grande résistance de la part des producteurs à céder aux cours actuels ; cette situation ne peut durer longtemps, et elle sera résolue dans le sens de la baisse ou de la hausse par les ventes qui vont s'ouvrir prochainement à Liverpool, Londres et Anvers.

Notre marché au blé était cette semaine assez bien approvisionné ; la vente a été difficile, et il en est résulté une baisse moyenne de 50 à 75 cent. à l'hectolitre.

Le marché des alcools continue à présenter le même calme et la même faiblesse. On cote :

3/6 fin disponible..........	65. »
id courant............	65. »
Betterave disponible........	64,50 à 64.
Mélasse disponible..........	65. »
A livrer 4 d'été...........	66 »
— 4 derniers.........	62. »
— 3 prochains........	66. »

Les transactions en sucre sont extrêmement calmes ; on demande le 88° à fr. 54,75 le 6 à 9 à fr. 56,75, mais il n'y a pas de vendeurs à ces prix. La demande est calme pour les raffinés n° 1 au cours de 157 francs.

La baisse sur les charbons continue ; des prix extrêmement bas ont été acceptés cette semaine par les mines et surtout par les intermédiaires.

LYON, 22 JANVIER 1874.

Soies et Soieries. — La dernière cote officielle a encore accusé de la faiblesse sur les soies courantes ; mais on constate de la fermeté et presque de la hausse sur les soies classiques. Sous l'impression des concessions faites par les détenteurs, il s'est traité des affaires assez considérables, et il semble que nos grands manufacturiers en sont venus à partager cette conviction que la baisse étant arrivée à son extrême limite, il n'y a nul danger, ainsi que nous le reconnaissions dans notre précédente correspondance, à se pourvoir plus largement.

Les soies d'Italie, notamment dans les qualités frisant les classiques, ont donné lieu également à des transactions considérables qui se sont conclues aux prix de la dernière cote.

En ce qui touche les soies extraclassiques, elles n'ont pu être traitées qu'à des prix supérieurs à ceux cotés.

Comme on le voit, c'est toujours la belle marchandise qui est la plus recherchée et qui est la plus rare. Il en est, du reste, toujours ainsi quand les cours sont bas ; c'est seulement lorsqu'ils s'élèvent que la consommation se retourne vers les soies moyennes. Il ressort de ce fait constant un enseignement dont nos éducateurs et nos mouliniers feront bien de profiter pour poursuivre obstinément l'amélioration de leurs produits ; c'est, du reste, un sujet sur lequel nous nous proposons de revenir plus longuement.

En soies asiatiques, il s'est fait aussi des affaires importantes, mais non sans des concessions variant de fr. 1 à fr. 3, suivant la qualité et le mérite.

On a des dépêches de Canton du 6 janvier. Les affaires étaient limitées et les prix faibles.

Tsatlée n° 4 $ 405.

Change 4 3 1/8.

Shanghaï 17 janvier. On signale un marché calme.

	Taëls
Koofongsing n° 3..................	465
— n° 4....................	415
Redpeacock........................	375
Bleu-Eléphant.....................	380

Stock, 5,500 balles.

Expéditions de Sanghaï seulement, depuis le 1er juin pour l'Angleterre, 29,000 ; pour le continent, 15,000.

Change, 5.11.

Quant à ce qui est du marché de l'étoffe, sa situation présente une assez notable amélioration ; les soieries noires ont surtout donné lieu à d'assez grosses transactions. C'est l'Angleterre et Paris qui ont principalement opéré. Un certain nombre d'acheteurs visitent encore en ce moment notre fabrique, et il y a lieu de croire que les réapprovisionnements pour lesquels ils sont venus ne sont pas terminés. L'étoffe de couleur a moins participé à ce mouvement.

Une des causes qui peuvent soutenir ce commencement de reprise, c'est l'absence de stock dans les maisons de vente intermédiaires à l'intérieur ; pour peu que des demandes se produisent, ces maisons ne pouvant attendre, seront forcées de venir aux achats. Nous avons souvent signalé la diminution de la consommation intérieure, cette diminution est certaine. Si notre fabrique a autant produit et autant vendu cette année qu'en 1869 et 1872, elle n'a pu le faire que grâce aux demandes de l'extérieur. Le stock à l'étranger n'est peut-être pas épuisé, mais en France il est nul. De là, comme nous le disons, un motif d'espérer que l'amélioration naissante qui se dessine pourra être de quelque durée.

En somme, en dépit des préoccupations politiques et des émotions parlementaires qui ont marqué ces derniers jours,

la situation industrielle ne s'est pas aggravée; elle a, au contraire, une tendance à s'améliorer.

Les commissions de printemps pour l'Amérique sont en voie de s'effectuer sans donner lieu à des difficultés, ce qui est toujours un signe réputé favorable pour la saison prochaine.

L'Economiste a publié, dans un de ses précédents numéros, la lettre-circulaire de la chambre de commerce, tendant à provoquer l'unification du titrage des soies sur toutes les places soyeuses de la France et de l'étranger au moyen d'un congrès *ad hoc* qui se tiendrait à Lyon.

Cette communication a été généralement bien accueillie. Il y a dans cette question, comme dans la question monétaire, dans celles des télégraphes, des signaux maritimes et du tonnage des navires, un côté international que l'accroissement des échanges met chaque jour en évidence. La réforme proposée par la Chambre de commerce sera-t-elle réalisée prochainement ou ajournée? Le congrès des places intéressées qu'elle cherche à provoquer se réunira-t-il? C'est encore une question. Si quelques chambres de commerce de France ont répondu avec empressement à l'appel de la chambre de commerce de Lyon, il en est d'autres, comme celles de Paris, de Marseille et de Saint-Etienne, qui sont restées jusqu'à présent muettes; l'Italie n'a pas non plus soufflé mot. Par contre, deux chambres de commerce étrangères méritent d'être citées par l'adhésion chaleureuse qu'elles ont donnée au projet de congrès; ce sont celles de Crefeld et de Barmen. Nous sommes heureux de les féliciter; il est à souhaiter que Zurich, Côme, Milan, Bâle, etc. manifestent les même dispositions, et le succès de la démarche de la chambre de commerce de Lyon ne serait pas alors douteux; car, la bonne volonté est la mère des solutions les plus difficiles. Mais la routine inerte est bien forte, et quand on songe aux obstacles que la chambre de commerce de Lyon a rencontrés pour accréditer, auprès du commerce des soies et de la fabrique, l'essai-modèle qu'elle a créé en 1856, et combien elle a eu de peine à amener la place de Lyon au payement en espèces au lieu du payement en nature, on se fait une idée des écueils auxquels l'unification du titrage ira se heurter. La chambre de commerce de Lyon aura, du moins, le mérite de l'initiative; en cela, elle sera restée fidèle à ses traditions de progrès et à ce libéralisme économique dont elle a donné tant de preuves.

La chambre de commerce de Crefeld, en répondant aux ouvertures de la chambre de commerce de Lyon, a soulevé, à son tour, la question de savoir s'il ne serait pas convenable de chercher, en même temps, à s'accorder sur le système du conditionnement et sur tout ce qui se rapporte à cette opération, aux calculs, aux relevés qui se publient, etc., etc.

Il est clair que, dans l'hypothèse d'un congrès, cette question de l'uniformité du conditionnement devrait être traitée, et ce n'est pas de Lyon que viendront les objections contre une solution engageant toutes les places.

La conférence internationale permanente, tenue à Vienne dans le courant de l'été dernier, est allée plus loin ; elle s'est demandé s'il ne serait pas opportun d'étudier un numérotage identique pour tous les textiles, pour la soie, comme pour la laine, le coton et le lin. Sans repousser absolument ce *desideratum,* nous lui trouvons quelque chose de chimérique; et nous pensons que, s'il est déjà difficile d'arriver à l'unification du titrage de la soie, il serait très-probablement impossible d'amener toutes les industries textiles à accepter un régime commun de numérotage. Il y a une telle différence de prix entre la soie et le coton, par exemple, qu'il semble peu pratique, et même peu utile, de chercher à établir une assimilation qui répugne à l'un comme à l'autre produit.

BORDEAUX, LE 22 JANVIER 1874.

Vins. — Nous sommes obligés de constater encore le même calme que nous avons signalé par nos précédents avis : les achats de vins sont presque nuls ; néanmoins, les prix restent bien tenus. Le même calme paraît exister dans tous les autres vignobles du Midi.

Spiritueux. — Même situation en 3/6. Les affaires sont calmes et nos prix continuent à être établis comme précédemment à :

Fr. 118 à 119 pour le 3/6 Languedoc disponible.
— 76 à 97 — le 3/0 Nord —
— 70 à 100 — le 3/6 Allemand —

Cafés. — Depuis huit jours l'ardeur des acheteurs sur cet article n'a fait que s'accroître et nous avons dépassé encore les prix précédemment payés. Depuis quelques jours, la demande s'est portée principalement sur les sortes de l'Inde dont de fortes quantités ont été traitées à livrer ; c'est surtout la spéculation qui a opéré. Les ventes comprennent :

200 sacs Guayra gragé à fr. 149 E.
610 — — non gragé de fr. 143 à 148 E.
200 — Rio à fr. 139 E.
500 — Capitania à fr. 135 E.
875 — Costa-Rica de fr. 144 à 147 E.
75 quarts Guadeloupe bonifieur à fr. 247 50 à 250 A.
10 — — habitant à fr. 242 50 A.
915 sacs Mysore de fr. 146 à 150 E.
4,750 — Malabar de fr. 145 à 149 E.
2,000 quintaux Malabar à livrer à fr. 144 et 144 50 E.
2,550 sacs Wynard de fr. 147 à 150 E.
750 quintaux Wynard à livrer à fr. 141 E.
1,550 — Salem à livrer à fr. 151 et 152 E.

Cacaos. — Notre faible stock en sortes ordinaires n'est pas de nature à réveiller la demande et, par suite les cours ne s'améliorent pas. Au moment où s'ouvre la campagne des sortes des Antilles françaises, on semble s'intéresser à ces cacaos nouveaux plutôt qu'aux autres, et on a traité quelques lots à livrer. Les ventes depuis huit jours se résument en :

56 quarts Guadeloupe disponible à fr. 116 50 A.
50 — — à livrer à fr. 116 A.
49 — Sainte-Lucie disponible à fr. 59 E.
110 sacs Caraque à fr. 97 50 E.
260 — Guayaquil de fr. 60 à 66 E.

Sucres. — Nous sommes au grand calme pour les sucres dont notre marché est du reste presque complétement démuni. Cette circonstance fait que nos cours sont nominaux et il n'a été fait que 54 quarts usine Martinique à fr. 64 A le sucre.

Les raffinés sont également très-calmes et peu abondants en raffinerie; on cote les pains premier choix fr. 78 50, les pilés fr. 77 à 77 50. Mélasses recherchées.

Laines. — Les laines nouvelles, importées par *Niger*, n'étant pas encore complétement débarquées, les affaires ont été forcément limitées. Les derniers avis parvenus de la Plata, annonçant la grande rareté de la bonne marchandise, auront probablement pour effet de raffermir seulement les cours des qualités supérieures.

Peaux de mouton. — La demande est toujours régulière et active, aux cours établis par notre enchère du 19 décembre. Le stock, reformé par les derniers arrivages, est déjà réduit à 1,500 balles. Les avortons continuent à être complétement délaissés. Nous avons sur place environ 300 balles de cette sorte.

Céréales. — Même situation que la semaine dernière, les blés sont très-recherchés dans les prix de fr. 31 à 31.50. Les rares vendeurs demandent fr. 32 des 80 kilos, tant pour les qualités ordinaires de la Dordogne que pour les beaux blés de la Garonne.

Les farines de Nérac sont tenues dans les prix de fr. 55 à 56 ; celles du Lot et d'Agen de fr. 53 à 54 ; celles de ville à fr. 53. Les acheteurs sont peu empressés et il se traite peu d'affaires.

On croit encore à de la hausse sur les blés et farines ; des demandes venues des Charentes, du Poitou, des Deux-Sèvres indiquent des besoins que nous ne pourrons que difficilement satisfaire, vu la faiblesse de notre stock.

LE HAVRE, LE 22 JANVIER 1874.

Les affaires sont toujours peu animées, ou plutôt elles manquent complétement d'animation pour tous nos articles, et quelques-uns d'eux sont dans un oubli profond ; aussi des sucres, des cacaos, des huiles et d'autres encore, il n'en est même pas question. Il est désormais bien certain que les droits multiples qui pèsent sur tous les articles de consommation portent un tort considérable aux affaires.

Cotons. — C'est encore cet article qui marche le mieux, bien que les affaires soient aussi languissantes, surtout depuis quelques jours, parce que les recettes ont recommencé à se faire en Amérique par des chiffres réellement trop forts. Nous avons eu 159,000 balles d'arrivages aux ports la semaine dernière, et on nous signale 106,000 b. pour les cinq premiers jours de la semaine en cours. Ainsi l'excédant des recettes que nous avions déjà sur l'année dernière ne fait que s'accroître chaque jour, et il semble

bien difficile maintenant de croire que le récolte ne sera pas plus forte. On a d'ailleurs assez généralement admis que nous aurions 4 millions de balles, mais si la récolte doit se limiter là, il est temps que les arrivages aux ports diminuent. Nous avons en effet jusqu'à hier 2,338,000 balles de recettes auxquelles il faut joindre environ 137,000 balles de stocks intérieurs, et c'est en somme déjà 2 millions 1/2 assurés. Si nous devions conserver encore quelque temps des journées de 20,000 et 25,000 balles de recettes, comme nous avons encore en ce moment, on arriverait vite à un chiffre qui ne permettrait pas de conserver les estimations actuelles.

Il y a du reste, en dehors même de la question de récolte finale, une autre question plus immédiate qui pèse sur la situation, c'est celle des expéditions toujours fort rondes qui s'opèrent des Etats-Unis pour l'Europe où nous avons déjà des stocks assez importants. Ce n'est toutefois pas le cas pour notre propre marché, mais si nous n'avons qu'un faible approvisionnement présent, nous avons une perspective de l'augmenter bientôt considérablement, par suite des fortes quantiés en mer. On signale de plus chaque jour l'affrétement de nombreux navires dans les ports cotonniers pour le Havre, et il est vraiment à craindre que nous ayons, avant qu'il soit peu, un excès d'approvisionnements, comme ce fut le cas il y a deux ans.

Néanmoins, l'industrie marche bien en ce moment et nous pouvons compter sur de forts débouchés; mais quoiqu'il en soit, ceux-ci ne paraissent pas devoir être au niveau des importations futures pendant plusieurs mois, et c'est ce que l'on sent généralement, aussi avons-nous eu, depuis une huitaine de jours, une certaine pression à la vente qui a amené quelque faiblesse. Le très-ordinaire Louisiane vaut dans les fr. 105; le Georgie, autour de fr. 99, tendance lourde, et les Surate ont parfois été laissés en baisse de 3 à 4 francs, et l'on a même fait un bloc de Broach machiné à fr. 80, prix qui constatent 7 fr. 50 c. de baisse. Ce sont là, toutefois, des affaires exceptionnelles.

A livrer, on a fléchi aussi; le low-middling Louisiane en charge ne vaut pas plus de 102 fr. 50 c. à fr. 103, encore ne paraît-il pas y avoir des acheteurs.

A terme, on a roulé de fr. 100 à 101 pour le Louisiane, sur les mois de février à avril. Il se traite peu d'affaires.

A Liverpool, il y a comme chez nous un certain désir de réaliser, mais là ausi on se trouve en présence d'une industrie qui ne marche pas mal, et on trouve chaque jour des débouchés importants qui dégagent le marché.

Nos arrivages se font toujours avec grande lenteur.

Stock à ce jour	1874	1873
Etats-Unis	38.490	61.440
Brésil	3.390	16.970
Indes	41.510	128.410
Autres	26.90	4.670
	86.080	211.490
Cotons en mer :		
Etats-Unis	104.066	23.360
Brésil	4.234	7.846
Indes	1.760	3.843
	110.060	35.049

LAINES. — On n'a absolument rien fait de gré à gré depuis huit jours, en l'attente de notre enchère, qui a ouvert assez froidement. Il y a eu peu d'animation, en effet, et on traite en baisse de 5 à 10 centimes sur les prix de novembre pour les laines Buenos-Ayres, médiocres et ordinaires. Les bonnes laines de cette provenance sont un peu faibles aussi, mais il y a de la fermeté pour Montevideo. Sur 5,475 b. présentées aux deux premières séances, il a été vendu 3,152 b. La vente continue.

CAFÉS. — Les affaires se sont beaucoup calmées, et on n'a pas fait au delà de 12,000 s. sur place depuis huit jours, avec des cours un peu faibles et irréguliers pour Haïti, mais fermes pour autres sortes. — Les avis du dehors restent des plus favorables, et les transactions devront se réveiller au premier jour.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier à ce jour :

	1873		1874	
Arrivages	35.515 s.	35 fr.	26.481 s.	»» fr.
Débouchés	15.222	84	20.989	59
Stocks	99.273	10	92.411	41

Ces chiffres sont très-favorables, comme on peut le voir.

CUIRS. — Nous avons eu des affaires assez régulières, mais grâce à de la faiblesse. Les peaux de cheval salées sont en baisse prononcée. On a fait des Rio-Grande à fr. 62.50, des Montevideo à fr. 66.25. Les bœufs salés de cette dernière provenance valent de fr. 78.50 à 80, suivant mérite. On a vendu environ 20,000 pièces toutes sortes depuis huit jours.

MARSEILLE, 21 JANVIER 1874.

En céréales, nous avons à constater cette semaine, un mouvement très-sérieux d'affaires; il est arrivé des ordres importants de Suisse, d'Allemagne, et quelques-uns également du centre de la France, surtout sur les blés disponibles. Surexcités par ces nombreuses demandes, les cours du disponible ont profité d'une avance de 1 franc par charge.

Tout fait présumer que nos prix monteront encore, bien que la douceur exceptionnelle du temps maintienne nos arrivages toujours abondants, car du 11 au 18, nous n'avons pas reçu moins de 220,000 hectolitres.

Il y aurait de nombreux acheteurs pour les blés à livrer à 2, 3 et 4 mois; mais on demande des prix très-élevés.

Voici les prix très-fermes de la dernière bourse: Tuzelle de Provence, fr. 41 les 0/0 kil; Tuzelle d'Afrique, fr. 58; Espagne blanc, 100 kil. fr. 37; — Afrique dur, 130/126, fr. 46; Berdianska, 128/123 — fr. 46 50; Irka-Azof, 128/123 — fr. 45 25.

Les farines se maintiennent, les premières marques Minot Tuzelle à 63 et 64 — T. S. 59 à 61.

Qu'on nous permette, au sujet du commerce des céréales, quelques réflexions importantes. En comparant depuis quelques années les prix payés en Angleterre et en France, on s'aperçoit que nous payons nos blés en France 20 0/0 de plus que les Anglais.

Notre infériorité à cet égard a pour causes principales l'incertitude précaire dans laquelle vit notre commerce, incertitude que nous avons si souvent signalée, les impôts indirects multiples qui le paralysent et surtout les taxes nouvelles imprévues qui peuvent, à chaque instant, déjouer ses calculs.

Nous avons eu l'échelle mobile, puis un droit fixe de fr. 0,60 par quintal métrique, puis la surtaxe de pavillon, les droits de port et de tonnage, de navigation intérieure, partiellement supprimée en 1868 et 1869.

Puis nouvelle surtaxe de pavillon plus onéreuse que la première, nouveaux droits de port, de tonnage, puis cette invention merveilleuse et exclusivement française, d'un droit de statistique, appliquée immédiatement, sans sursis pour les navires en route, ou pour les affaires traitées avant la promulgation de la loi.

La crainte de pareilles mesures empêchent les affrétements directs pour la France, des ports de l'Océan Pacifique. Tous les navires de ces provenances vont en Angleterre ou à Anvers, où de semblables surprises ne sont pas à craindre, et où nous allons ensuite acheter de seconde main, c'est-à-dire plus cher.

Le gouvernement actuel a de nouveau supprimé la taxe de pavillon, mais il a maintenu tous les autres droits, et il vient de prendre une mesure très-fâcheuse, celle de restreindre la décharge des acquits de mouture aux bureaux même de l'admission, c'est-à-dire qu'on ne remboursera la prime de sortie aux farines à Marseille, que pour des blés entrés à Marseille, mais qu'il ne sera plus possible de faire sortir à Dunkerque des farines profitant de l'entrée des blés à Marseille. Cette mesure fiscale, déplorable, prise, comme d'ordinaire, sans égard pour les parties intéressées, est une entrave de plus aux importations, et privera le pays d'une somme importante de travail et de transports. C'est le contraire qu'il aurait fallu faire, si l'on se préoccupait en France, comme on le fait en Angleterre, de la vie à bon marché et des moyens d'accroître la somme de travail et de richesse.

Nous reviendrons une fois encore sur ce sujet, les bornes de cet article, ne nous permettant pas de developper ici tous les avantages qu'aurait le gouvernement lui-même à favoriser la meunerie indigène, au lieu de l'entraver, ainsi qu'il vient de le faire, en paralysant du même coup l'importation, que nous avons si souvent démontrée menacée par la concurrence étrangère.

HUILES ET SAVONS. — Nous parlions dans notre dernière revue de la mission que des délégués de la savonnerie avaient été remplir auprès de la direction des contributions indirectes, afin d'obtenir des conditions d'exercice plus douces que celles que la circulaire leur réservait. Ces messieurs ont pleinement réussi, et ont pu faire comprendre

à la direction qu'elle se trouvait en présence de négociants honorables, d'une grande surface, qui ne frauderont pas quelques centaines de kilog. de savon, mais qui ne veulent pas non plus être tracassés et gênés dans leur fabrication. Dès que le règlement définitif aura paru, les affaires reprendront probablement leur cours. En attendant, la savonnerie prenant fort peu, les huiles de graines sont en baisse; quant aux huiles d'olive à fabrique, on les cote actuellement fr. 56 à la consommation de douane à l'entrepôt, de droits d'accise et d'octroi, et fr. 60 pour avril, mars et juin. Le stock est très-réduit.

Cafés. — Cet article, toujours enfiévré par la spéculation a donné lieu depuis quinze jours à un grand mouvement d'affaires. C'est la spéculation qui a enlevé tous les cafés offerts à la vente, avec fr. 5 de hausse sur les prix précédents. On a beau dire que les stocks sont limités, on serait étonné du nombre prodigieux de tonnes que l'on pourrait additionner. Ce qu'il y a de vrai, c'est que deux ou trois mauvaises récoltes, en présence d'une consommation qui augmente toujours, ont lancé ce mouvement de hausse que rien n'arrête. Mais il est évident que des prix si élevés vont, avant deux ou trois ans, amener les produits de plantations nouvelles, et alors il faudra bien revenir à des prix plus raisonnables.

En attendant, on a vendu des parties de 2,000 sacs, 1,300 sacs Rio, à fr. 130; les mêmes lavés à fr. 145 et 155 les 50 kilos.

En cafés bon goût, même animation et la hausse acquise dans la semaine est de fr. 3 à 4. Il s'est vendu des Costa-Rica à fr. 148 et 150; des Porto-Rico, qualité basse à fr. 141; Moka-Aden, fr. 160 à 162,50.

Laines. — Dans notre dernière revue, nous n'avons pu que donner l'état des laines arrivées à Marseille pendant les trois dernières années.

Nous allons revenir sur cet article si important pour l'industrie française, pour les filatures et les tissages du Nord. Autrefois Marseille avait le monopole des laines de la Plata et du Levant. Celles de la Plata ne pouvant supporter les tarifs des chemins de fer, ont peu à peu pris la voie d'Anvers; et les navires partant de ce port et de Brême, s'en vont chercher jusqu'à Tiflis les toisons de l'Orient. Marseille a donc beaucoup perdu, mais l'Afrique nous envoie encore des laines du Maroc, et notre situation deviendrait de nouveau très-importante si l'on pouvait obtenir pour les balles de laines, une réduction assez importante sur les prix de transport. Il est vrai qu'on songe plutôt à les augmenter.

Indiquons ici à grands traits ce qui a caractérisé le commerce des laines pendant l'année 1873.

Constatons tout d'abord qu'il est arrivé dans nos ports 160,770 balles, contre 181,201 balles en 1872. Cette diminution est-elle un signe de décadence? Nous aimons à croire que non; 1872 avait été une année exceptionnelle à cause des besoins qu'avait créés la guerre, mais 1873 est en avance sur toutes les autres années précédentes.

Le chiffre des ventes a été plus fort que celui de l'an passé: il s'est élevé à 134,083 balles tandis qu'il n'avait été que de 116,006 balles.

L'année s'est terminée avec des cours moyens sans grande crainte de baisse sur les laines communes et intermédiaires, mais avec tendance à la baisse, pour les laines fines qui avaient longtemps joui d'une grande faveur.

Cette semaine, des ordres d'achat sont arrivés fort importants, et les transactions ont été nombreuses, surtout sur les Georgie, dont une forte partie s'est vendue à prix secret, mais d'autres balles première tonte blanche suint, se sont traitées à fr. 65 et les blanches piquées degrés à fr. 62,50 les 50 kilog. Les Andrinople valent fr. 165 et 125 les deuxièmes; les Kassapbachi, fr. 125; les Perse suint, fr. 82,50 à 85; les Plata secs fr. 1,50 le kilo net; débris d'Alger, fr. 1.10 net; débris de Maroc, fr. 2,30 net.

Notre stock s'élève aujourd'hui à 31,185 balles.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES REÇUS.

New-York, 22 janvier.

		au 31 déc.	au 22 janvier.
Change sur Paris........		108 3/4	5 20
— Londres.		4 78	4 54
Or.		110 1/2	111 1/2
Pétrole (le gallon).........	cents.	13 3/8	14 1/2
Farine (le baril de 88 k.).	doll.	6 75 à 6 95	7 » à 7 20
Maïs (le bushel)	cents.	85 »	94 »
Froment roux (le bushel).	doll.	1 65	1 67
Café fair (la livre)	cents.	25	26 »
Sucre n° 12 (la livre).....	»	8	8 »
Saindoux (la livre)........	»	9 1/4	9 3/4
Cotons (la livre)	»	»	»

Havane, 17 janvier. — Sucres : terrés n° 12, 15 1/2 rx; Moscovades, 12 1/2 rx.

Change : Sur Londres, 110 0/0 de prime.

Bombay, 14 janvier. — Cotons : Marché ferme et actif. Les renforts de nouveau coton augmentent visiblement et la belle qualité de toutes les descriptions donne grande satisfaction. Une forte demande s'étant manifestée pour de l'Oomra *fair*, le prix de cette description a été poussé hors de proportion des autres classements.

Cochin, 14 janvier. — Cafés : Marché excité, prix haussant rapidement. On cote : Natif Malabar, Wynard, Coorgh et Mysore, livraison janvier-février, à Cochin, sh. 113 à 114, par quintal franco à bord sans fret.

Colombo, 14 janvier. — Cafés : Le marché continue à être excité et une spéculation sur notre place pousse les prix hors de toute proportion avec ceux de Londres. On cote : Plantation *best high grown*, sh. 129 par quintal franco à bord sans fret; dito Natif. sh. 115.

Calcutta, 19 janvier. — Indigos : Par suite de la hausse des cours de change, les prix, qui au commencement de la semaine dernière avaient tendance à la hausse, ont baissé de R. 10 par maund à la vente de ce jour. Nous estimons à 88.000 maunds la quantité hors du marché.

Change : Sur Londres, à 6 mois de vue, sh. 20 1/8; sur France fr. 2 58.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		16 JANVIER	23 JANVIER
ACTIF			
Encaisse métallique................		797.673.898	810.995.450
Portefeuille..	Paris. — Commerce....	583 827.103	544.209.059
	Succursales....id......	623.445.112	613.366.512
	Bons de la Ville de Paris.	30.412.750	30.412.750
	Bons du Trésor.........	1.027.562.500	1.026.857 500
	Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873)...........	108.000 000	98.000.000
Avances sur	Lingots............. ..	6.169.200	5.844.700
	Effets publics..........	42.139.900	41.846.800
	Valeurs de chemins de fer français.........	64.761.750	64 323.150
	Obligations du Crédit Foncier	20 677.800	18.675.400
Rentes disponibles...................		67.021.500	67.021.500
Divers..............................		17.482,921	20.143.713
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés.........		8.075.217	8.265.691
Billets au porteur en circulation.....		2.916.356.080	2.869.105.000
Compte courant du Trésor...........		138.113.834	136.961.692
Comptes courants particuliers Paris..		199.266.153	200.708.557
— succursales		21.596.851	24 322.890
Escompte et intérêts divers..........		5.353.935	7.784.463
Réescompte du dernier semestre.....		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique................	13.321.552	»
Portefeuille commercial.............	»	49.698.644
Bons du Trésor......................	»	705.000
Bons du Trésor (traité du 2 juin 1873)	»	10.000.000
Bons de la Ville de Paris............	»	»
Avances sur lingots.................	»	324 500
Avances sur valeurs.................	»	2.734 100
Divers (*actif*)......................	2.660.792	»
—		
Billets en circulation...............	»	47.251.080
Compte courant du Trésor...........	»	1.152.142
Comptes courants particuliers........	4.168.445	»
Escomptes et intérêts divers.........	2.430.528	»

Bilan de la Banque de France.— Le même mouvement continue et les remboursements des escomptes et des avances ne cessent pas à la Banque. — Le portefeuille a baissé de fr. 49 millions, et quoique le chiffre des escomptes soit presque le même à Paris et dans les succursales, 583 millions contre 544, néanmoins c'est à Paris que la diminution est plus marquée, 39 millions contre 10 millions,

Les avances sur lingots et valeurs fléchissent aussi : fr. 324,000 pour premier article, fr. 2,734,100 pour le second.

Le Trésor lui-même a encore remboursé fr. 10,000,000 sur l'avance qui lui a été faite en vertu du traité du 2 juin 1873.

Ainsi, de toutes parts, on s'empresse de rendre à la Banque les sommes qu'elle a avancées, ce qui indique une assez grande aisance sur le marché, mais en même temps un arrêt dans les engagements et un ralentissement dans les affaires.

L'ensemble des sommes remboursées cette semaine s'élève à fr. 62,600,000; par contre 47 millions de billets sont rentrés et 13 millions d'espèces.

Le compte courant du Trésor a diminué de fr. 1,152,142, mais les comptes des particuliers ont augmenté de 4 millions; il y a donc de l'argent disponible.

Les camions du chemin de l'Est apportent toujours à la Banque de l'argent d'Allemagne.

Le chiffre des bénéfices s'élève cette semaine à fr. 2,430,000.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COUR^ts Particul. Paris.	COMPTES COUR^ts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	219.4	138.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	181.4	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	196.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	188.6	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	146.9	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	143.8	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	137.6	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	145 2	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	138.0	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	132.7	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	128.8	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	148.5	176.6	—
— 9	2.970	719.5	1.103.6	138.8	160 3	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	171.8	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726 4	1.239 5	137.9	203 5	145 6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	202.1	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	194.6	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	187.0	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	177.0	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	173.4	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	170.0	129.3	—
— 19	2.828 8	746.7	1.134.2	130.1	186 2	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	1.869	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128 9	237 8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	199.2	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 janv 23
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte.......	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique.......	189.5	819.0	1.297	740.8	8.109
Circulation	581.2	1.024 7	1.447	2.416.3	28.691
Portefeuille...............	588.5	505.2	649.6	710.7	1.157.5
Avances sur titres........	62.6	140.3	100.6	63.4	124.8
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	200.7
Du Trésor..................	75.3	91.7	175.7	95.1	136.9

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

23 janvier 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	**ACTIF.**	L. ST.
Billets émis............	37.324.275	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3 984.900
		Or monnayé et lingots.	22 324.275
otal.......	37.324.275	Total........	37.324.275

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	**ACTIF.**	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Fonds publics disponib.	14.795.266
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.421.864	Portefeuille et avances sur titres...........	16.719.458
Compte du Trésor......	4.854.041	Billets (réserve).........	11.539.110
Comptes particuliers...	20.586.533	Or et argent monnayés.	749.121
Billets à sept jours....	387.517		
Total........	43.802.955	Total........	43.802.955

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation..........................	L. ST. »	L. ST. 129.595
Compte du Trésor........................	»	289.553
Comptes particuliers	250 800	»
Portefeuille et avances.................	23.655	»
Réserve des billets.....................	196.810	»
Encaisse métallique	209.228	»
Fonds publics disponibles..............	»	400.000

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le portefeuille étant déjà réduit à 16 millions, c'est-à-dire à un chiffre qu'on n'est pas habitué à voir, la diminution a été presque insensible cette semaine; elle ne dépasse pas £ 23,000.

Les dépôts des particuliers se sont accrus de £ 250,000. — Le compte du Trésor a fléchi de £ 289,000, mais une somme de £ 400,000 a été remboursée sur l'article fonds disponibles, le Trésor retirant les bons sur lesquels on lui avait fait une avance au moment du paiement des dividendes.

Par suite, la circulation des billets a diminué de £ 129,000 et l'encaisse métallique s'est accru de £ 209.000. La réserve des billets a suivi le mouvement des espèces métalliques; elle s'est accrue de £ 196,000 et atteint £ 11,539,000. — Cette somme est-elle suffisante pour répondre à l'imprévu qui, chaque jour, de tous les points du globe, peut surprendre le marché anglais?

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 janv. 23
Taux de l'Escompte.......	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation.................	21 0	26 6	25 9	24 8	25 7
Dépôts publics............	5 3	5 9	7 6	14 6	4 8
— privés.............	12 9	18 6	19 8	17 9	20 5
Portefeuille................	26 1	30 9	23 1	21 9	16 7
Réserve de Billets.........	0 9	0 7	8 4	14 7	11 5
Réserve métallique.........	7 1	12 3	19 7	25 2	23 0
Rentes disponibles.........	9 4	10 8	13 2	13 3	14 7
Prix des Consolidés.......	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ¼
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé.......	52 6	45 9	56 9	56 1	62 11
Changes sur Paris.........	25 40	25 »	25 80	25 47	25 22
— sur Amsterdam...	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 17 ½
— sur Hambourg ...	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 45
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or....... barres, par once.	3 17 9	77½ 9½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent... barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 11
Clearing-house............	»	»	93	100	101

Marché Anglais. — L'*Economist* se demande s'il était opportun d'abaisser le taux de l'escompte à 3 1/2 0/0? Sans doute la Banque doit suivre le taux de l'escompte sur le marché libre, mais, cependant, si l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt particulier, il y a des exceptions qu'il faut savoir distinguer. D'ailleurs, la Banque n'a pas été récompensée de la mesure qu'elle a prise, car l'écart avec le marché libre s'est encore accru et le portefeuille ne s'est pas rempli.

Il ne faut pas oublier que depuis la guerre franco-allemande, les habitudes commerciales sont complétement changées; la Banque d'Angleterre est devenue le seul grand réservoir d'or, où le monde entier puise selon ses besoins, et la réserve qu'on y conserve n'est pas en rapport avec les demandes qui, à un moment donné, peuvent se présenter. — Les exigibilités sont beaucoup plus grandes en Angleterre parce que le commerce est plus grand; mais il y a aussi une autre cause dont l'action n'est pas moins perturbatrice, nous voulons parler des opérations de change qui, autrefois partagées entre Paris et Londres, se concentrent toutes sur cette dernière place, depuis la suspension des remboursements à la Banque de France.

Il faut donc pouvoir payer plus et plus rapidement. Les réserves de la Banque d'Angleterre, qui s'élevaient encore à 13,347,000 liv. le 17 septembre, ont été bien vite réduites à 8,000,000 liv. le 5 novembre, et quoique l'escompte ait été élevé à 9 0/0 pour les défendre et les maintenir, cependant c'est avec peine qu'on est arrivé à les reconstituer jusqu'à 11,949,000 liv., et elles sont encore au-dessous du niveau observé il y a trois mois.

Dans la dernière crise, leur insuffisance a été notoire, puisque toute la circulation fiduciaire en a été ébranlée et pour ainsi dire suspendue. Nous ne prévoyons pas le retour de pareils accidents, mais il faut se tenir en garde contre l'imprévu, et nous ne saurions trop répéter que les réserves actuelles sont précaires en présence des besoins auxquels, à un moment donné, elles doivent répondre.

Demandes d'argent pour l'Inde. — L'argent est tou-

jours recherché pour l'Inde. Le prix de ce métal, sur le marché de Calcutta explique ces demandes; là, les lettres de change de premier ordre ne s'escomptent pas à moins de 9 1/2 0/0. Les achats de substances alimentaires faits par le gouvernement, pour combattre la famine du Bengale, ont enlevé tout l'argent disponible des divers marchés indiens; il y a un vide qu'il faut combler. Par suite de ces besoins, le marché anglais eût été bien plus directement atteint, si le gouvernement allemand n'avait pas un stock considérable d'argent à vendre; il est vrai qu'en échange il pourra demander de l'or. On ignore la ligne de conduite qu'il va suivre; dans le doute on ne saurait trop recommander la prudence, et l'abaissement du taux de l'escompte par la Banque est donc peut-être prématuré.

Pour quelle part interviennent les espèces dans les opérations commerciales et financières. — Au moment où la conférence monétaire s'occupe de chercher les moyens les plus convenables pour ne pas laisser la France devenir le réceptacle de l'argent déprécié, rejeté des pays voisins, il ne sera pas inutile de montrer le rôle de la monnaie dans les échanges, et la proportion relative pour laquelle elle y intervient. — La grande objection à l'adoption de l'étalon unique d'or a toujours été et est encore la crainte du trouble apporté dans les transactions par la démonétisation de l'argent que l'on considère comme synonyme de sa suppression, ce qu'on n'a jamais demandé. — Nous avons à côté de nous, en Angleterre, un exemple frappant du rôle que l'argent est appelé à jouer là même où il n'est accepté comme monnaie légale que pour une somme limitée. Mais en dehors des services qu'il doit rendre et dont on ne peut pas se priver, car on se servira toujours de l'or, de l'argent et du cuivre pour les échanges, il ne sera pas inutile de se rendre compte de la part pour laquelle les espèces métalliques interviennent dans le règlement des comptes et des affaires.

On oublie souvent que dans les questions de circulation ce n'est pas la *quantité* mais la *rapidité* qu'il faut surtout rechercher. Nous touchons le fait du doigt en Angleterre, quand nous voyons la rapidité très-différente des mouvements qui animent les bank-notes selon leur importance. La bank-note de 1,000 livres reste à peine sept jours en circulation, celle de 500 livres huit jours, celle de 20 livres vingt-quatre jours, enfin celle de 5 livres soixante-douze jours. — Dans l'ordre que nous venons de suivre on voit que plus la somme est forte, plus le retour à la banque est rapide. Quant aux coupures plus faibles si elles restent plus longtemps dans les mains du public, cela ne veut pas dire qu'elles soient stationnaires ; elles changent de mains jusqu'à ce que dans leurs courses elles se présentent aux guichets de la banque d'où elles ne ressortent jamais. Voilà ce qu'on observe pour le papier, il en est de même pour le métal ; reste à savoir pour quelle somme intervient la monnaie métallique dans les grandes opérations du commerce à *terme* et non plus au *comptant*. Les comptes des banques et des chambres de compensation nous en donnent le relevé exact. — Selon le plus ou moins grand perfectionnement de la circulation fiduciaire à l'aide des billets de banque, des chèques et des comptes courants, le solde de monnaie en métal qui intervient dans les échanges intérieurs ne dépasse pas 1 0/0 en Angleterre et 3 0/0 en France!

Quant aux règlements internationaux, les soldes ne peuvent être beaucoup plus considérables sans entraîner des frais de 2, 3 ou 4 0/0, qui absorberaient une grande partie des bénéfices. Les réglements des affaires ont donc lieu en papier de commerce et non en métal; ce dernier n'est là que pour mesurer la valeur des effets de commerce et pour prouver, par un échange à vue en espèces, dont on se dispense, mais qu'on peut réclamer, qu'ils circulent au pair avec le métal.

La souscription de l'emprunt de 5 milliards nous a permis de constater ce fait une fois de plus, et comme on n'avait jamais vu jusqu'ici de pareilles sommes en mouvement, il était utile de rechercher si la loi signalée plus haut ne souffrirait pas d'exception.

Nous opérons ici sur des sommes en dehors, par leur importance, des usages du commerce et détournées, d'une manière artificielle et forcée, de leur emploi ordinaire, ce qui explique les différences que nous aurons à signaler. Dans les emprunts par souscription publique qui avaient précédé, on avait déjà vu les sommes déposées en garantie des emprunts varier de 230 à 220 millions. Nous ne possédons pas le chiffre du dépôt de garantie des deux derniers emprunts, mais nous pouvons nous en rendre compte par les variations des comptes de dépôt du Trésor à la Banque.

On sait que le Trésor, comme les particuliers, dépose à la Banque les fonds dont il a la disponibilité sans en avoir l'emploi immédiat. Il nous suffira de jeter un coup d'œil sur cet article du bilan, au moment des grands mouvements de fonds, pour reconnaître leur importance. Ces mouvements, dans ces dernières années, ont pris des proportions incroyables. Tout à coup, au moment des souscriptions d'emprunt, on voit le solde créditeur du Trésor s'élever en quelques jours de plusieurs centaines de millions! Cet accroissement extraordinaire se produit dans les deux ou trois jours qui précèdent la clôture de la souscription.

Voici le tableau de ces accroissements dans les trois derniers emprunts.

Accroissement du compte courant du Trésor à la Banque.

1868..........	+ 429 millions de francs.
1871..........	+ 417 —
1872..........	+ 770 —

On voit quelle a été l'importance des sommes déplacées dans un très-court espace de temps, ce qui faisait dire au ministre, dans son rapport sur l'emprunt de 1868, que le versement de garantie avait eu lieu en espèces. Cette assertion était-elle vraie? C'est ce que nous allons vérifier sur les bilans de la Banque.

Si, en effet, le versement de pareilles somme avait lieu en espèces, on devrait s'en apercevoir au moment où le Trésor les dépose à la Banque; or, ce n'est pas le cas, et les déplacements de sommes aussi considérables, qui devraient faire un vide énorme dans la circulation, si elles s'opéraient sous forme métallique, passent d'un compte à un autre, pour la plus grande part, à l'aide des méthodes perfectionnées qu'emploie la circulation fiduciaire, c'est-à-dire par de simples virements.

Aussitôt les emprunts annoncés, le public se prépare à la souscription en cherchant à se faire des disponibilités; aussi, voyons-nous chaque jour le portefeuille de la Banque s'accroître, soit par la présentation d'effets de commerce ou de papier que l'on crée pour la circonstance, et la meilleure preuve que l'on puisse avoir du but de ces demandes d'escompte, c'est qu'on ne retire pas les sommes demandées, on se contente de les faire figurer au crédit des comptes courants. On voit donc ces derniers augmenter rapidement dans les jours qui précèdent l'emprunt, et diminuer brusquement le jour de la clôture de la souscription, par un simple virement de la plus grande partie de leur solde créditeur au profit de celui du Trésor. Voici le tableau des variations des comptes courants du public et du Trésor au moment des emprunts.

COMPTE COURANT.

	des particuliers.		du Trésor.	
	Accroissement avant la souscription.	Diminution le jour de la clôture.	Solde avant la souscription.	Accroissement le jour de la clôture.
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
1868	149	299	70	429
1871	111	178	1	417
1872	459	378	61	770

On voit les sommes énormes qui tout à coup se trouvent portées par l'intermédiaire de la Banque au compte du Trésor. Dans les trois derniers emprunts, elles ont varié de 417 à 770 millions! Si nous remontons à la source d'où elles découlent, nous voyons que ce sont les comptes courants du public qui, pour la plus grosse part, l'alimentent; toute l'opération se borne à un simple virement sur les livres de la Banque; quant aux espèces métalliques, et c'est sur ce point que nous voulons surtout fixer l'attention au moment où la question monétaire préoccupe l'opinion, elles ne prennent part à ces mouvements que dans des proportions tellement faibles, qu'on en est surpris; car ici ce n'est plus une opération commerciale qu'on peut compenser par d'autres produits, le Trésor n'accepte que de la monnaie ou ce qui en tient lieu, c'est-à-dire des billets de banque.

Avant comme depuis la suspension des paiements, les mouvements des espèces métalliques qui ont lieu en ce moments, et tels qu'on peut les suivre sur les bilans de la Banque, n'approchent en rien de ce que l'on aurait pu prévoir.

Mouvement des espèces et des comptes courants du Trésor.

	Compte du Trésor.	Espèces métalliques.
	Accroissements.	
	Millions.	Millions.
1868......	429	64
1871......	417	79
1872......	770	10

On voit pour quelle faible part la monnaie intervient dans ces immenses mouvements de capitaux, et, afin de répondre à l'objection tirée de la suspension du remboursement des billets en 1871 et 1872, nous avons pris comme type ce qui s'est passé en 1868. On ne sera pas peu surpris de constater que sur des accroissements presque semblables du compte du Trésor, 429 millions en 1868 et 417 millions en 1871, cependant la proportion des espèces, malgré la guerre et la suspension des remboursements, a été plus considérable dans cette dernière année qu'en 1868 : on a versé 79 millions au lieu de 64. En 1872, le numéraire manque au moment de la souscription : sur un versement de 770 millions, il atteint à peine 10 millions de francs!

L'observation de ces faits inspirera de salutaires réflexions sur le rôle de la monnaie dans les grandes opérations commerciales, en dehors du commerce de détail au comptant, qui lui, emploie sans difficulté la monnaie divisionnaire au-dessous du titre et sans valeur légale au-dessus de 50 francs.

Bourse de Paris. — La Bourse vient de traverser deux crises politiques qui ont réagi sur le marché. La démission du ministère à l'occasion de l'ajournement de la loi des maires avait précipité les cours du 5 p. 0/0 de 94 fr. 12 c. à 93 fr. 55; sa reconstitution après le vote de confiance de la chambre avait déjà ramené les cours à 93 fr. 80, quand l'article de la *Gazette du Nord* est venu impressionner le public et produire une véritable déroute de la spéculation à la hausse. — Dès vendredi dernier il était connu de quelques personnes à la Bourse, mais on n'avait pas le texte, et sur le bruit seul de ce qu'il avait de blessant pour la France, le 5 p. 0/0 fléchissait de 93 fr. 80 c. à 93 fr. 35.. Le lendemain samedi on envisageait la question d'un œil plus calme, et on reprenait à 93 fr. 55 c., quand lundi la Bourse s'est ouverte sous l'impression de mauvaises nouvelles.

On apprenait la mort de M. Merton, un des gros spéculateurs à la hausse sur les fonds français et étrangers, et la suspension du journal *L'Univers*; on se rappelait la faible majorité obtenue par le ministère dans les derniers votes, et dans cette atmosphère troublée, la Bourse a perdu son équilibre. La moindre offre devrait enfoncer les cours sans résistance, c'est ce qui est arrivé.

La mort imprévue de M. Merton n'ayant pas permis à l'administrateur provisoire de sa maison de liquider sa position, et les agents de change n'ayant pas été soldés, ces derniers ont été autorisés par ce fait à liquider la situation de leur client. On a dû revendre toutes les valeurs dont il était acheteur, et le 5 p. 0/0 a été précipité à 92 fr. 85 c., le 3 p. 0/0 à 57 fr. 95 c. La preuve que ces offres avaient écrasé les cours, c'est que le lendemain on cotait au plus bas 93 fr. 07 c., et avant même qu'on connût les assurances pacifiques du ministère, on était remonté à 93 fr. 25 c. L'amélioration a continué le lendemain, mais jeudi 22 on revoyait les bas cours sur le 5 p. 0/0, plus ferme en clôture on reprenait à 93 fr. 20 c. La Bourse a oscillé aujourd'hui de 93 fr. 15 c. à 93 francs, on ferme au plus haut cours.

Le comptant est toujours bon, cependant les achats sont moins suivis qu'en 1873; jusqu'à présent ils ne dépassent pas 150,000 francs de rente; l'année dernière ils atteignaient 200,000 francs! En résumé aux prix actuels les cours, en oscillant de 93 à 94 francs, sont dans le vrai; on ne peut pas prévoir, sauf l'imprévu, un grand écart dans un sens ou dans un autre.

Notons qu'à la liquidation de quinzaine les reports se sont abaissés d'une façon sensible et comme symptôme du classement de l'emprunt que le libéré est plus cher que le non libéré. Il faut donc qu'une partie de la spéculation mal engagée à la hausse se liquide, ou allége sa position, et ce travail est déjà commencé.

Les fonds étrangers ont été très-maltraités, particulièrement les fonds turcs et les fonds égyptiens. La dissolution du syndicat formé pour le nouvel emprunt a produit une vive émotion qui a réagi sur les cours. — L'Italien a aussi reculé; après avoir touché 58 70 il a repris à 59 50.

Il y a baisse sur presque toutes les sociétés de crédit. La banque de France a reculé de 4,155 à 4,110 francs; le Comptoir d'escompte cote 547 francs.

Les chemins de fer ont mieux résisté; il n'y a que quelques francs de différence dans les cours. — Les grands transports de numéraire qui se font sur la ligne de l'Est entre Strasbourg et Paris ont amélioré ses recettes. Enfin les obligations des grandes lignes sont très-recherchées, ce qui, tout en prouvant la puissance de l'épargne, facilitera l'achèvement de notre réseau. — Parmi les chemins étrangers le Lombard et le Saragosse ont fléchi, ce dernier surtout; de 260 francs il est tombé à 232 francs.

Changes. — Prix des métaux précieux. — Les changes sont plus faibles en ce moment : le Paris se relève sur les places étrangères. Le Londres offre une légère reprise : le chèque vaut 25 fr. 22 c. 1/2, le papier court 25 fr. 21 c., le long est recherché à 25 fr. 22 c. 1/2. — Voilà, malgré la suspension des paiements, le change revenu presque au pair; cela prouve plus que beaucoup de paroles en faveur de notre crédit, on ne saurait trop le faire remarquer. Par suite de ce retour si favorable du change, le numéraire est de plus en plus faible : la prime sur l'or, pièces de 20 francs, est insignifiante.

Clément Juglar.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	16 janvier	23 janvier
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10 à °/oo prime	10 à °/oo prime.
Or, (pièces de 20 fr.).	½ à °/oo —	pr à °/oo d°
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12 à °/oo perte.	12 à °/oo perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à °/oo prim.	2 perte à °/oo prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 20 à 25 25	25 12 à 25 17
Banknotes	25 25 à 25 30	25 16 à 25 22½
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 12 à . ..	5 12 à .. ..

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	16 janvier	23 janvier	
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.		
5 %	Amsterdam ..	long.	210 ¼ à 210 ½	210 ¼ à 210 ½	et 3 %
	»	court	210 ¾ à 211 ¼	210 à 211 ¼	et 3 %
4 ½	Hambourg	long.	123 ¾ à 123 ½	123 ¾ à 123 ½	et 4 %
	»	court	123 ¾ à 123 ½	123 ½ à 123 ¼	et 4 %
4 %	Berlin....	long.	370 ½ à 371 ¼	370 ½ à 371 ¼	et 4 %
	»	court	370 ¼ à 371	370 ¼ à 370 ¾	et 4 %
5 %	Francfort.	long.	211 ½ à 212	211 ½ à 212	et 4 %
	»	court	211 ½ à 212	211 ½ à 211 ¾	et 4 %
5 %	Trieste ...	long.	216 à 216 ½	216 à 216 ½	et 4 %
	»	court	218 à 217	218 à 217	et 4 %
5 %	Vienne ...	long.	216 à 216 ½	217 à 218	et 4 %
	»	court	218 à 219	218 à 219	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 520	519 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 523	519 à 523	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	515 à 516	515 à 516	et 4 %
	»	court	518 à 516	518 à 516	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	555 à 556	555 à 556	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	562 ½ à 557 ½	562 ½ à 557 ½	et 4 %
6 ½ %	St-Pétersbourg	long.	333 à 335	333 à 335	et 4 %
	»	court	335 à 338	335 à 338	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.		
3 ½ %	Londres...	longt	25 26 ½ à 25 31	26 20½ à 25 25½	moins 7 %
	»	cour.	25 25 à 25 30	25 19½ à 25 24½	moins 6 %
6 %	Belgique..	long.	1/16 à ⅛	pair à ⅛ perte	moins 5 ½
	»	court	⅛ à 3/16	⅛ à pr. pte	moins 5 ½
5 %	Italie.....	long.	14 à 14 ¼	14 à 14 ½	moins 5 %
	»	court	14 à 14 ¼	14 à 14 ½	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾	½ à ¾	moins 5 %
	»	court	¼ à ½	¼ à ½	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½	15 à 14 ½	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ¼	15 à 14 ¼	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	½ à ⅝	½ à ⅝	moins 5 %
	»	court	½ à ⅝	½ à ⅝	moins 5 %

BOURSE DE PARIS — COURS DU 16 AU 23 JANVIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	SAMEDI 16	VENDREDI 23
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 37 1/2	58 15
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	84 ..	84 75
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 70 fr. 50 payés, jouis. 16 novembre 1873. Emission 84 fr. 50	93 45	93 15 ...
RENTES Françaises — d° tout payé, jouissance 16 novembre 1873	93 42 1/2	93 12 1/2
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	516 25	525 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr	435 ..	428 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	375 ..	372 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 ..	19 ...
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 ..	16 1/2
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance juillet 1873	420 ..	425 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	105 3/4	106 1/4
d° 5,20, 1864, do d° d°	107 ..	106 1/2
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 5/8	106 ..
Italien 5 % tout payé, jouissance juillet 1873	59 90	59 25
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance juillet 1873	62 75	63 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873	96 ..	100 1/8
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873	41 50	41 75
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873	286 25	297 50
d° 1863. d° d° d°	305 ..	323 75
d° 1865. d° d° d°	290 ..	301 25
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	270 ..	281 25
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	208 50	206 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	16	23
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	218 ..	213 75
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	428 ..	427 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août ...	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	453 75	454 50
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	288 75	289 25
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet..	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	248 ..	250 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	62 ..	62 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	81 ..	79 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	93 ..	93 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	82 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	36 50	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet ..	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	271 50	270 ..
......	...	1912	5 °/o	janvier-juillet..	....	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	65 1/8	65 3/8
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet..	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	102 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet..	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	435 ..	440 ..
20.807500	100	1881	7 °/o	janvier-juillet..	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	83 3/4	77 1/2
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	32 ..	27 50
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet..	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	215 ..	220 ..
246.982	500	1907	6 %	avril-octobre ..	....	**Bons ottomans** 1873. Série	502 50	502 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre.	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	60 ..	60 1/2
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre.	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	415 ..	415 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	411 25	413 75
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	33 ..	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	512 ..	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	512 50	515 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	515 ..	513 75
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	515 ..	522 50
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	521 25	525 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet..	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	487 50	472 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	SAMEDI 16	VENDREDI 23
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet 1873	175 25	**Banque de France**	4155 ..	4115 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1040 ..	1033 75
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	550 ..	548 75
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	480 ..	422 50
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	262 50	255 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	800 ..	797 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	447 50	420 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	643 75	645 ..
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	650 ..	640 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	308 75	308 75
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	552 50	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	420 ..	420 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	532 50	537 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	375 .	375 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	507 50	501 25
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	**id. française et Italienne**	430 ..	432 50
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	445 ..	448 75
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	562 50	570 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	540 ..	547 50
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	340 ..	340 ..
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	355 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	136 25	136 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	SAMEDI 16	VENDREDI 23
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	360 ..	360 ..
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	496 25	497 50
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	900 ..	898 75
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	juillet 1873	**Midi**	592 50	596 25
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1016 25	1012 50
4008	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	845 ..	842 50
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	530 ..	535 ..
123	....	99	24.000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch. Autriche**	740 ..	742 50
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	90	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	362 50	357 50
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	435 ..	435 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	75 ..	80 ..
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	60 ..	60 ..
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	162 ..	162 50
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	63 75	60 ..
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	257 50	240 ..
....	100	98	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE.

Le Gérant, AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:
Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 31 JANVIER 1874. NUMÉRO 5.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES LOIS SUR LA CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER.

On a distribué, il y a quelque temsp, aux membres de l'Assemblée nationale un rapport de M. de Montgolfier, au nom de la commission d'enquête sur les chemins de fer. Ce document est fort considérable : il n'a pas moins de 179 pages. Il contient deux parties, l'une qui est spéciale et l'autre qui est générale, celle-ci servant d'introduction à la première. L'objet particulier du rapport est la concession de 815 kilomètres de chemins nouveaux; mais le travail de M. de Montgolfier a une portée plus haute, il étudie et il analyse les différentes méthodes qui ont été pratiquées par l'Etat pour favoriser la construction de voies ferrées.

« Avant d'entrer dans l'étude détaillée de chacune » des lignes du projet, tant au point de vue de son » importance que des dispositions financières propo- » sées pour assurer son exécution, votre commission a » pensé, dit M. de Montgolfier, qu'elle devait vous » présenter un exposé sommaire de la situation ac- » tuelle des voies ferrées en France, et rechercher la » nature et l'étendue des charges que les conventions » précédemment consenties avec les compagnies con- » cessionnaires du réseau français font peser sur les » finances de l'Etat. »

Nous applaudissons à cette judicieuse idée de la commission des transports; on ne saurait contester qu'un pareil travail n'ait une grande opportunité, au moment où tout le monde, en France, est pénétré du sentiment de la nécessité de compléter et de développer notre réseau de chemins de fer. Aussi, nous proposons-nous de résumer nous-même l'analyse étendue que contient le rapport de M. de Montgolfier.

Les premiers chemins de fer, concédés en France, furent ceux de Saint-Etienne à Andrézieux (loi de 1823), de Saint-Etienne à Lyon (1826), et d'Andrézieux à Roanne. Ces entreprises réussirent après bien des mécomptes; elles suscitèrent d'autres projets. Quelques hommes audacieux demandèrent successivement la concession des lignes d'Alais à Beaucaire, de Paris à Saint-Germain, de Montpellier à Cette, de Paris à Versailles, de Paris à Orléans, de Strasbourg à Bâle. Mais les capitaux se montraient timides et n'osaient guère se livrer à ces emplois aventureux. En 1841, il n'y avait encore que 800 kilomètres de chemins de fer entrepris, sur lesquels 566 seulement étaient en exploitation. Il devint évident que l'intervention de

l'Etat était indispensable pour doter notre pays de voies ferrées.

Une loi du 11 juin 1842 détermina les grandes artères du réseau français et ouvrit au ministère des travaux publics un crédit de 125 millions pour les acquisitions de terrains, les terrassements et les travaux d'art. L'Etat livrait l'assiette du chemin aux compagnies concessionnaires qui n'avaient à s'occuper que de la construction de la voie et du matériel roulant. Ce système donna une vive impulsion aux entreprises de chemins de fer. En 1851, malgré la crise financière de 1847 et la crise politique beaucoup plus grave de 1848, la longueur des chemins livrés à la circulation était de 3,500 kilomètres, dont 383 étaient exploités directement par l'Etat. La longueur totale concédée atteignait 3,900 kilomètres. Pour arriver à ce résultat, le gouvernement avait dû dépenser 51 millions en argent et 403 millions en travaux d'*infrastructure*, c'est là le terme usité pour indiquer la confection de l'assiette de la voie. L'Etat s'était, en outre, engagé à fournir aux compagnies, soit en argent, soit en travaux, sous forme d'avances remboursables par un prélèvement sur les bénéfices, une somme de 167 millions. Les chemins de fer en France étaient, à cette époque, répartis en vingt-sept compagnies, dont les cahiers des charges et les durées des concessions étaient loin d'être uniformes.

On sait combien le public et surtout le gouvernement français sont épris d'uniformité : on voulut apporter plus d'unité dans l'exploitation ; de 1852 à 1857, on révisa tous ces cahiers des charges, on les dressa d'après le même type et l'on porta à quatre-vingt-dix-neuf ans la durée des concessions. M. de Montgolfier expose et ne juge pas ces modifications qui peuvent, cependant, être sérieusement critiquées. On peut se demander, en effet, si la prolongation pendant une si longue durée de concessions qui, d'après les contrats primitifs, devaient avoir un cours beaucoup moins long, n'a point porté un préjudice notable à la fortune publique. Quoi qu'il en soit, le travail législatif et administratif qui s'opéra, de 1852 à 1857, eut pour effet de constituer définitivement les six grandes compagnies : celle du Nord, qui absorba la compagnie d'Amiens à Boulogne ; celle d'Orléans, qui fut formée par la fusion des compagnies du Centre, d'Orléans à Bordeaux et de Tours à Nantes ; celle de Paris à Lyon et à la Méditerranée, qui fut le produit de la réunion des compagnies de Paris à Lyon, de Lyon à Marseille, de Lyon à Genève, du Bourdonnais et du Grand-Central ; celle de l'Est qui absorba les petites compagnies de Montereau à Troyes, de Blesmes à Bray, de Strasbourg à Bâle ; celle de l'Ouest, qui fut constituée par la fusion des lignes de Paris à Saint-Germain, de Paris à Rouen, de Rouen au Havre, de Dieppe à Fécamp, de l'Ouest ancien et de Paris à Caen et à Cherbourg ; enfin celle du Midi.

Ainsi, ce qui caractérise cette période, c'est la prolongation des concessions primitives, c'est aussi la fusion de vingt-cinq à trente compagnies de diverses grandeurs en six colossales sociétés. Nous n'vaons pas actuellement le loisir d'examiner si ce mouvement de concentration ne produisit pas en définitive plus d'inconvénients que d'avantages. On était surtout sensible à l'impulsion que ce système imprimait aux travaux de construction. A la fin de 1857, la totalité des lignes concédées, y compris 1819 kilomètres éventuels, s'élevait à 16,071 kilomètres, dont 15,060 étaient répartis entre les six grandes compagnies et 1,011 étaient partagés entre huit sociétés secondaires.

En 1859, on se trouva en présence d'une situation difficile ; la plupart des grandes lignes étaient construites ; il ne restait plus à créer que des lignes transversales ou parallèles traversant des contrées moins riches ou reliant des centres moins populeux. Les capitaux recommençaient à se montrer hésitants ; le gouvernement eut alors la pensée d'appliquer sur une grande échelle un système qui n'avait été essayé jusque-là que d'une manière restreinte : c'est le fameux système connu sous le nom de *la garantie d'intérêts.*

Les concessions de chaque compagnie furent divisées en deux sections : l'ancien réseau, comprenant toutes les lignes principales et dont le produit était connu ; le nouveau réseau, renfermant toutes les lignes secondaires et nouvelles dont le trafic était problématique et dont l'Etat se proposait d'encourager la construction. L'ancien réseau ne jouit d'aucune garantie d'intérêts ; au contraire, le nouveau fut doté pendant cinquante ans, à partir de 1865, d'une garantie d'intérêt calculé au taux de 4 0/0 avec un amortissement qui la porte à 4 fr. 65 c. pour 100 francs dépensés par la compagnie sur la ligne. Le capital maximum garanti est déterminé pour chaque ligne du deuxième réseau.

Mais, comme les lignes du nouveau réseau servent d'affluents à celles de l'ancien réseau et leur donnent par conséquent un surplus de trafic, on inventa un mécanisme ingénieux, qui est connu sous le nom de déversoir. Il fut stipulé que l'on établirait des comptes distincts des produits de l'ancien réseau et de ceux du nouveau, et que toute la portion des produits nets de l'ancien réseau qui excéderait un revenu moyen kilométrique, déterminé pour chaque compagnie, serait appliqué, concurremment avec les produits nets du nouveau réseau, à couvrir l'intérêt et l'amortissement garantis par l'Etat. Il fut, d'ailleurs, entendu que l'Etat ne payait qu'à titre d'avances la totalité ou une partie des intérêts garantis. Les compagnies doivent le rembourser de ses avances avec les intérêts à 4 0/0, dès que les produits nets des lignes qui jouissent de la garantie de l'Etat, accrus de l'excédant des produits de l'ancien réseau déversés sur le nouveau, dépasseront l'intérêt et l'amortissement garantis. Si le remboursement ne peut pas avoir lieu pendant la durée de l'exploitation par la compagnie, l'Etat peut se récupérer à l'expiration de la concession sur la valeur du matériel roulant tant de l'ancien que du nouveau réseau.

La garantie d'intérêts devait, néanmoins, être onéreuse pour l'Etat, et il était naturel que le gouvernement cherchât à se ménager quelque dédommagement éventuel pour ses sacrifices immédiats. Les compagnies prirent l'engagement de partager avec l'Etat par moitié, à partir de 1872, la portion de leur revenu qui excéderait un intérêt de 8 0/0 des dépenses de l'ancien réseau, et un intérêt de 6 0/0 des dépenses du nouveau.

Telles sont les principales dispositions de la loi du 11 juin 1859. Parmi les 16,438 kilomètres concédés à cette époque, on en classa 8,582 dans le nouveau réseau ; il en resta, par conséquent, 7,856 dans l'ancien réseau. L'Etat garantit un capital de 3 milliards 132 millions et demi, correspondant à une annuité maxima de 145,661,250 francs. Jamais l'Etat n'eut à payer effectivement un chiffre de garantie aussi considérable ; la somme payée par l'Etat, à titre de garantie, n'a jamais dépassé 41 millions par an : la différence entre ce chiffre et celui de 145,661,250 francs étant comblée par le produit net du nouveau réseau ou par le déversoir de l'ancien réseau sur le nouveau. Chaque année, les compagnies livrèrent à la circulation sous ce système environ 700 kilomètres.

Quatre ans après cette loi de 1859, on inaugura une nouvelle méthode qui ne devait pas remplacer complétement celle des garanties d'intérêt, mais bien coexister avec elle. L'Etat se mit à accorder aux compagnies, pour les lignes nouvelles, des subventions représentant en général la dépense nécessaire pour la construction de la plate-forme. Ces subventions étaient payables en 16 termes semestriels égaux, mais le gouvernement se réservait la faculté de les convertir en 88 annuités comprenant l'intérêt et l'amortissement calculés au taux de 4 1/2 0/0. La longueur totale des chemins

de fer concédés fut portée, par la loi de 1863, à 20,629 kilomètres, dont 11,111 dans le 2e réseau. La somme allouée jusqu'à ce jour en subventions, en argent ou en travaux s'élevait à 941,424,000 francs. L'Etat profita de cette occasion pour obtenir des compagnies certaines réductions de tarifs, notamment sur le transport des houilles. La longueur moyenne des lignes livrées annuellement à l'exploitation dans la période quinquennale de 1863 à 1868, fut de 850 kilomètres.

En 1868, le gouvernement concéda aux compagnies de l'Ouest, d'Orléans, de Lyon, du Midi, de l'Est et des Charentes, 898 nouveaux kilomètres à titre définitif et 653 à titre éventuel : sur ces derniers, 218 kilomètres ont été concédés postérieurement à titre définitif, de 1868 à 1873, et les 440 autres kilomètres font précisément l'objet du projet de loi de concession définitive, dont M. de Montgolfier est le rapporteur.

Enfin, indépendamment des concessions précédentes, une loi du 18 juillet 1868 avait classé dans la catégorie des chemins de fer dont l'utilité publique était reconnue, dix-sept lignes d'une longueur totale de 1,841 kilomètres, devant entraîner pour l'Etat, sous le régime de la loi de 1842, une dépense de 254,700,000 francs.

Sur ces dix-sept lignes, dix représentant une longueur de 1,221 kilomètres, ont été concédées définitivement ou adjugées à des compagnies ; d'autres sont l'objet de plusieurs projets de loi.

En définitive, et en tenant compte de la modification apportée au réseau de la compagnie des chemins de fer de l'Est, par suite de la perte de l'Alsace-Lorraine, notre réseau de chemin de fer d'intérêt général est constitué comme l'indique le tableau suivant : on n'y a pas compris 3,638 kilomètres de chemin de fer d'intérêt local, dont 1,261 exploités et 179 kil. de chemins de fer industriels :

DÉSIGNATION des COMPAGNIES		CONCESSIONS DÉFINITIVES livrées à l'exploitation.	en construction ou à construire.	Totales.	CONCESSIONS éventuelles.	Concessions définitives et éventuelles Ensemble.
Compagnies principales.		kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Nord	Ancien réseau	1 150	26	1.176	»	1.989
	Nouveau réseau	467	188	655	»	
	Réseau spécial	2	156	158	»	
	Ensemble	1.619	370	1.989	»	
Est	Ancien réseau	517	16	533	»	533
	Nouveau réseau	1.722	361	2.083	16	2.099
	Ensemble	2.239	377	2.616	16	2.632
Ouest	Ancien réseau	900	»	900	»	2.913
	Nouveau réseau	1.591	422	2.013	»	
	Ensemble	2.491	422	2 913	»	
Orléans	Ancien réseau	2.017	»	2.017	»	2.017
	Nouveau réseau	2.135	163	2.298	35	2.333
	Ensemble	4.152	163	4.315	35	4.350
Paris-L.-M.	Ancien réseau	3.832	447	4.279	63	4,342
	Nouveau réseau	951	628	1 579	179	1.758
	Réseau spécial	143	»	143	»	143
	Ensemble	4.926	1.075	6.001	242	6.243
Midi	Ancien réseau	796	»	796	»	796
	Nouveau réseau	1.137	446	1.583	189	1.772
	Ensemble	1.933	446	2.379	189	2.568
Charentes		347	228	575	74	649
Compagnies diverses		843	1.173	2.016	»	2.016
	Totaux	18.550	4.254	22.804	556	23.360
Chemins décrétés et non concédés		»	620	620	»	620
	Totaux généraux	18.550	4.874	23.424	556	23.980

Il ressort de ce tableau que la longueur totale des lignes d'intérêt général concédées est de 23,360 kilomètres, dont 22,804 le sont à titre définitif et 556 à titre éventuel. Sur ce nombre, 18,550 kilomètres sont en exploitation, 3,000 sont en construction et les autres sont à entreprendre. Les projets de loi qui sont déposés à la Chambre augmenteraient ces chiffres de 837 kilomètres.

Mais l'exécution de ces nouveaux projets exigera de l'Etat un sacrifice considérable. Nous avons vu que jusqu'ici l'Etat a favorisé la construction des chemins de fer par trois moyens : d'abord, aux termes de la loi de 1842, en donnant aux compagnies des subventions en nature ou, pour parler le langage technique, en leur livrant l'*infrastructure* de la voie, c'est-à-dire les terrains, les travaux d'art et les terrassements ; ensuite, aux termes de la loi de 1859, en leur garantissant l'intérêt et l'amortissement des sommes dépensées sur les lignes nouvelles ; enfin, aux termes de la loi de 1863, en leur accordant des subventions en argent.

Nous aurons à étudier dans un prochain article ces divers systèmes, à les comparer entre eux, et notamment à bien dessiner la situation financière respective de l'Etat et des compagnies.

C'est là une étude capitale pour se rendre compte du développement que l'on peut et que l'on doit donner, dans l'avenir, aux travaux publics en France.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA RÉVISION DU CADASTRE

DANS SES RAPPORTS AVEC LA PROSPÉRITÉ NATIONALE.

Tout a été dit, croyons-nous, sur l'imperfection que présente aujourd'hui le cadastre établi il y a plus de soixante ans. D'importants travaux ont été publiés par les hommes compétents pour démontrer la nécessité d'une révision générale; de nombreux articles ont paru dans les journaux, et l'*Economiste français* notamment a fait valoir les arguments les plus sérieux en faveur de cette révision. (Nos des 28 juin et 5 juillet 1873).

Malheureusement, nos gouvernements successifs n'ont jamais su, pour ainsi dire, apprécier une question dans son ensemble ; ils sont toujours disposés à prendre une série de mesures provisoires en attendant un travail général qui ne s'effectue jamais. De là viennent ces lois innombrables et incohérentes qui font de notre droit moderne un labyrinthe au milieu duquel les hommes spéciaux eux-mêmes ne peuvent pas toujours se reconnaître.

Ce qui s'est passé pour le Code rural, dont on parle depuis le premier Empire, sans le rédiger d'une manière définitive, se passe aujourd'hui au sujet du cadastre. Depuis le temps que l'on a reconnu la nécessité d'en faire la révision, le travail serait déjà très-avancé si une décision positive avait été prise de suite. Mais chaque gouvernement, effrayé de la grandeur de la tâche, laisse à son successeur le soin de l'entreprendre et les années s'écoulent dans l'inaction.

S'il est, en ce moment, question de réaliser un progrès, c'est encore par suite des circonstances et parce que l'Assemblée, redoutant les conséquences de tous les impôts proposés pour équilibrer le budget, espère arriver, par la révision du cadastre, à une augmentation considérable du produit de l'impôt foncier. Cela est tellement vrai que la seule commission législative, saisie de cette question, est la commission du budget. Il en résulte que la seule préoccupation est de faire, non pas un travail d'ensemble, dont l'utilité serait incontestable au point de vue de la prospérité nationale, mais un travail partiel ayant un but purement fiscal.

Ainsi, MM. Feray et Mathieu-Bodet ont proposé une révision en ce qui concerne seulement les parcelles désignées dans le cadastre comme improductives, et un amendement en ce sens a été adopté par la commission du budget. D'un autre côté, dans une réunion extra-parlementaire à laquelle assistaient un certain nombre de députés, M. Lefèbvre, ancien maire de Sucy, auteur d'une étude spéciale fort intéressante, a vu repousser, comme trop général, son projet de révision du cadastre. Enfin, un de nos économistes les plus éminents, M. Wolowski, comprenant

l'extrême difficulté d'obtenir la révision générale du cadastre, s'est vu réduit à demander, dans la dernière réunion de la société des économistes, une révision partielle applicable seulement aux parcelles indiquées, dans le cadastre, comme improductives.

Sans doute, cette mesure serait déjà utile et juste tout à la fois. Elle serait utile, puisqu'elle procurerait une augmentation relativement considérable de l'impôt foncier et permettrait d'éviter le vote de nouveaux impôts destinés à frapper l'industrie, le commerce et en définitive la consommation. Elle serait juste, car il est équitable que le terrain qui rapporte à son propriétaire fournisse sa part de l'impôt territorial. Mais une telle mesure sera insuffisante, en ce qu'elle laissera se perpétuer les erreurs les plus graves, et nuira ainsi à l'égale péréquation de l'impôt. On est effrayé quand on voit sur quelles bases arbitraires repose aujourd'hui la fixation de l'impôt foncier. Ainsi, dans ses *Lettres sur le cadastre*, M. Lefebvre signale, entre mille, plusieurs résultats des plus étranges. Dans le Lot, une terre dont le revenu ne dépasse par 9,200 francs paie un impôt de 2,500 francs, soit 27 0/0 du revenu. Dans l'Hérault, une autre terre, au même propriétaire, rapportant net 66,000 francs, paie 2,600 francs d'impôt, soit 4 0/0 du revenu. Dans une commune de Seine-et-Oise, des bois anciens, dont la valeur vénale ne dépasse pas 2,000 francs l'hectare, paient 10 à 15 francs d'impôt par hectare, alors que des bois contigus, plantés depuis quarante ans et se vendant couramment de 2,500 à 3,000 francs par hectare, ne paient que 2 francs à peine.

Mais, ce n'est pas seulement au point de vue de la péréquation de l'impôt qu'une révision générale du cadastre produirait de précieux résultats; ce serait encore au point de vue de la richesse du pays.

Le cadastre, bien établi et tenu exactement au courant, aurait l'immense avantage de servir de base aux transactions sur les immeubles, comme cela a lieu aux Etats-Unis. Lorsqu'un propriétaire vendrait ou hypothéquerait son immeuble, la désignation puisée dans le cadastre deviendrait suffisante; on éviterait, dans la rédaction des actes notariés, ces explications diffuses dont les parties ne peuvent se rendre un compte exact et que le rédacteur lui-même ne comprend pas toujours parfaitement. Puis, lorsqu'une contestation s'élèverait, soit au sujet d'une propriété particulière, soit au sujet d'un chemin, le juge trouverait dans le cadastre les éléments de son appréciation. Grâce à ce système, les transactions sur les immeubles seraient plus promptes et plus sûres; le crédit immobilier serait favorisé; le propriétaire vendrait plus facilement, car l'acheteur saurait mieux ce qu'il fait; il trouverait aussi plus facilement à emprunter, car le prêteur est naturellement défiant, et lorsqu'on lui offre pour garantie un immeuble dont le titre d'acquisition est un véritable imbroglio, il aime mieux garder son argent que de se lancer dans une aventure inconnue.

A ce titre déjà, l'agriculture se trouverait protégée. Elle le serait encore à un autre titre.

Celui qui commence une exploitation agricole a intérêt à connaître, non-seulement la position de l'héritage qu'il achète ou prend en location, mais encore la classification des terres qui le composent : leurs limites exactes, les signes de ces limites (bornes, haies, fossés), la nature géologique et les altitudes diverses du sol. Or, que trouve-t-il aujourd'hui dans le cadastre? Une indication plus ou moins exacte de la situation de l'héritage et une classification, très-souvent erronée des terres. Pour la situation et les limites de l'immeuble, il est fréquemment obligé de suppléer à l'insuffisance du cadastre par la rédaction d'actes quelquefois plus difficiles à déchiffrer que les hiéroglyphes de l'Obélisque; pour la classification des terres, il est obligé d'apprécier par lui-même, car s'il s'en rapportait au cadastre, il courrait grand risque d'être induit en erreur. Quant aux autres renseignements dont nous venons de parler, il les chercherait inutilement dans le cadastre, et cependant il en aurait bien besoin. Avec l'indication des signes des limites, il éviterait les tracasseries, les causes d'animosité, les procès auxquels donne lieu, entre voisins, la difficulté de s'entendre sur la délimitation des héritages respectifs. Grâce à la description de la nature géologique et des altitudes de l'immeuble exploité par lui, il saurait de suite quelles productions il doit demander à ses terres et comment il doit les traiter; il n'aurait plus à craindre de faire des essais ruineux, de perdre du temps et de faire des frais pour un résultat incertain. Enfin, grâce à l'indication des altitudes, il aurait sous les yeux une étude toute faite pour ses travaux de drainage et d'irrigation. En résumé, la culture serait plus facile, plus économique et plus profitable au producteur. Or, il est incontestable que les intérêts du producteur, du négociant et du consommateur sont solidaires; par conséquent, il y aurait là une cause importante d'accroissement de la richesse nationale.

L'industriel et le négociant trouveraient aussi d'autres avantages à ce que le cadastre fût bien établi. Tous deux ont besoin, lorsqu'ils veulent fonder un établissement, de savoir quelles ressources offre le pays pour la concentration des eaux, ce précieux moteur que la vapeur elle même ne saurait détrôner. La force hydraulique est à la force de la vapeur ce que les canaux sont aux chemins de fer; chaque fois qu'un moteur fourni par la nature peut être employé, il est moins coûteux et préférable au moteur créé par le génie de l'homme; il est donc utile que la nature et l'altitude du sol puissent être facilement connues de tous. D'un autre côté, l'industrie et le commerce ont surtout besoin de moyens de transports facilitant l'écoulement des débouchés, et l'indication des altitudes permet l'étude rapide des plus petits comme des plus grands projets, de chemins ordinaires, de canaux, de chemins de fer, etc.

On peut donc affirmer que la révision générale du cadastre, l'indication de la nature géologique et des altitudes du sol concourraient puissamment à la prospérité nationale.

Reste la prétendue difficulté de procéder à une révision générale, à cause des frais qu'elle occasionnerait et du temps qu'elle exigerait.

L'objection tirée des frais nous touche peu; de même que le commerçant ne craint pas de faire des dépenses considérables pour se procurer un bénéfice de beaucoup supérieur, de même la France ne doit pas craindre, de faire les frais d'une révision générale pour obtenir une augmentation du produit de l'impôt foncier. Ainsi, supposons qu'il faille consacrer à ce travail 10 millions pendant vingt ans, comment pourrait-on hésiter si la réfection du cadastre devait amener, comme tout le monde le pense, une augmentation de revenu d'au moins 100 millions par an. Ne serait-ce pas là pour le pays une admirable spéculation? Quel est le propriétaire qui hésiterait à dépenser 1,000 francs pendant vingt ans pour se procurer une augmentation de 10,000 francs de revenus.

L'objection tirée de la complication du travail ne doit pas davantage, suivant nous, empêcher d'entreprendre la révision. En retardant perpétuellement le commencement des opérations sous prétexte qu'elles seront longues, nous perdons un temps précieux.

Du reste, il n'est pas difficile de faire un travail provisoire qui procurerait de suite à la France une partie importante des avantages de la révision complète et en rendrait ainsi l'exécution très-facile.

M. Lefebvre a proposé, à cet égard, un système qui peut se résumer ainsi :

Les formules des états de sections seraient d'abord réimprimées.

Chaque commune devrait désigner un géomètre chargé de remplir ces états, quant à la section, au numéro d'ordre, au nom du propriétaire imposé, à la nature de propriété *actuelle* et à la contenance. Pour faire cette opération, l'agent désigné par la commune prendrait la matrice cadastrale article par article; il appliquerait, sur les nouveaux états de section, les indications qu'elle donne, moins la nature de propriété qui serait prise sur place en visitant toutes les parcelles, moins aussi les classes et revenus imposables qui appartiennent à un autre ordre de travail. Pour les parcelles divisées, il mettrait autant de noms et de contenances différents qu'en donne la matrice, sans s'occuper, dans ce travail, de savoir si ces deux indications sont exactes ou non; il les remplirait telles qu'il les trouverait.

Les états de section ainsi établis, il serait procédé à la classification des immeubles par une commission composée : 1° d'un expert désigné et payé par l'Etat; 2° de deux classificateurs désignés par le conseil municipal et, 3° de deux classificateurs désignés par les plus imposés de la commune. La commission ainsi composée visiterait, accompagnée du géomètre chargé d'établir les états de section, toutes les parcelles et indiquerait, séance tenante, sur ces états, par nature de propriété, la classe à laquelle appartient chaque immeuble imposable. A l'aide de relevés d'enregistrement qui lui seraient communiqués, elle proposerait le revenu *réel* qu'il conviendrait d'appliquer à chaque classe, dans chaque nature de propriété.

Ce travail terminé sur le terrain, il serait fait, comme dans le cadastre actuel, une récapitulation, par nature de propriété et par classe, de tous les immeubles.

L'opération achevée dans chaque canton serait soumise à l'examen d'une commission cantonale composée, *pour l'élément*

contribuable : d'un conseiller général, de deux conseillers d'arrondissement, du maire du chef-lieu d'arrondissement, de trois notaires; et *pour l'élément fiscal* : de trois experts ayant pris part aux opérations, du contrôleur des contributions, du receveur des domaines, de deux percepteurs. Cette commission réviserait, à l'aide des comparaisons qui seraient mises sous ses yeux, le revenu qu'il conviendrait d'appliquer à chaque classe, dans chaque commune.

Puis viendraient les avis des conseils d'arrondissement et généraux devant lesquels l'administration pourrait faire présenter ses observations; enfin l'Assemblée nationale, jugeant de plus haut, pourrait, s'il était nécessaire, ramener les départements à une égalité encore plus parfaite.

Après l'approbation définitive des opérations, il resterait à l'administration des contributions directes à faire rectifier à l'encre rouge, sur les matrices cadastrales actuelles, le chiffre des revenus afférents à chaque parcelle, d'après les nouveaux états de section, et ainsi, presque sans frais, sans interruption et sans perturbation dans le recouvrement, ces matrices cadastrales pourraient attendre, sans être refondues, la rénovation entière du cadastre. Cette opération transitoire, mais définitive quant à la fixation des revenus, atteindrait l'un des buts essentiels du cadastre: la péréquation de l'impôt; et le gouvernement pourrait, en connaissance de cause, proposer, lors de la formation des budgets, le contingent applicable à chaque département.

Nous ne voyons pas pourquoi serait repoussé ce système qui assurerait de suite à l'État une augmentation et aux contribuables une plus juste répartition de l'impôt foncier. La dépense de la révision générale serait ainsi presque immédiatement recouvrée, et nous pourrions procéder tranquillement à ce travail d'une si haute importance pour l'avenir de la France.

Victor Emion.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE PENDANT L'ANNÉE 1873.

L'administration du *Board of Trade* a l'heureuse habitude de publier beaucoup plus vite ses documents et en un format plus commode que l'administration française. C'est ainsi que nous attendrons encore huit jours la publication du document français sur le commerce extérieur en 1873, tandis que nous avons depuis près de trois semaines dans les mains le document anglais similaire.

Le tableau du commerce extérieur du Royaume-Uni, pendant l'année 1873, évalue le mouvement total des importations et des exportations à 625,454,000 liv. st. Les résultats d'ensemble, de l'année 1872, n'avaient été que de 610,377,000 liv. st. Il y a donc, au premier abord, une augmentation de 15,077,000 liv. st. en faveur de l'année qui vient de s'écouler.

Il faut entrer dans le détail des chiffres pour voir que ce progrès apparent est, en réalité, l'indice d'une situation embarrassée. C'est, du moins, ce qui nous paraît devoir ressortir des considérations suivantes :

En 1872, l'importation de l'Angleterre se chiffrait par 354,120,000 liv. st.; elle atteint, en 1873, une valeur de 370,381,000 liv. st. Cette différence est due, pour la plus grande partie, à la nécessité où se trouvait l'Angleterre de s'approvisionner d'objets d'alimentation sur les marchés étrangers. Les importations de blé, de farines, de pommes de terre, de lard, de vin, se sont élevées et ont grossi le total général. Cette augmentation, qui n'est que la suite d'une disette, ou tout au moins l'indice de grands besoins, n'est pas le signe auquel on peut reconnaître un développement dans la richesse commerciale et industrielle d'un pays. Si c'était le coton, ou la soie, ou la laine, qui eussent fourni tout cet excédant de l'importation, nous en tirerions des conséquences toutes différentes.

L'exportation, qui avait représenté, en 1872, une valeur de 256,257,000 liv. st., ne figure plus, en 1873, que pour 255,073,000 liv. st. Ici, la diminution au préjudice du dernier exercice est franche ; elle se chiffre par 1 million 184,000 liv. st. ou, si l'on préfère, par 29,600,000 francs. Sur quels articles porte cette diminution ? Sur les fils et tissus de coton, de soie, de laine, de lin et de jute ; sur les houilles, et sur les métaux.

Ainsi, d'une part, l'importation s'est élevée, parce que les objets d'alimentation faisaient défaut en Angleterre ; et d'autre part, l'exportation s'est abaissée, et ce sont les grands produits de l'industrie anglaise qui ont donné lieu à moins d'expéditions en 1873 qu'en 1872.

N'avions-nous pas raison de dire, en commençant, qu'il ne fallait pas se fier aux apparences, et que les gros chiffres d'ensemble devaient être examinés et discutés de près ?

La situation défavorable du commerce extérieur anglais, en 1873, n'est pas due uniquement à des causes locales. Elle n'est que le contre-coup des crises de Vienne, de Berlin et de New-York. Dans les pays où les produits de l'industrie britannique étaient le plus recherchés précédemment pour leur bon marché, il s'est produit des événements qui ont arrêté toutes transactions. Après avoir attendu vainement des temps meilleurs, les industriels de ces pays, pressés par des engagements antérieurs ou craignant de voir leurs stocks s'augmenter outre mesure, ont abaissé le prix de leurs marchandises à des taux si peu rémunérateurs qu'ils ont forcément tenté la consommation et détourné les acheteurs ordinaires des produits anglais.

Bien plus, certaines marchandises étrangères ont été offertes à des prix si peu élevés qu'elles ont été recherchées en Angleterre même, au détriment des marchandises nationales. N'est-il pas certain, par exemple, que l'Angleterre a acheté une grande quantité d'étoffes françaises à nos fabricants qui préféraient réaliser à perte que de garder leurs fabriques encombrées ?

La situation réelle du commerce de l'Angleterre, en 1873, étant indiquée par ce qui précède, nous allons maintenant passer en revue les principales marchandises importées et exportées.

Ainsi que nous l'avons dit, ce sont les produits alimentaires qui ont donné, en 1873, des excédants à l'importation.

Le tableau suivant indique les quantités et les valeurs de ces objets, pendant les deux dernières années :

IMPORTATION.	QUANTITÉS.		VALEURS.	
	1872.	1873.	1872. liv. st.	1873. liv. st.
Lard............cwts. (1)	1.841.392	2.773.037	3.773.665	5.667.183
Bœuf salé....... —	193.215	218 563	336.280	417.301
Beurre.......... —	1.138.435	1.277.729	6.030.893	6.857.396
Café............liv.	1.489.902	1.683.678	5.228.608	7.318.587
Blé............cwts.	41.990.228	43.751 630	26.046.876	28.446.689
Farine.......... —	4.396.059	6.204.260	4.092.189	5.839.197
Pommes de terre. —	6.029.908	7.473.230	1.654 240	2.121.235
Sucre brut...... —	13.730.295	14.308.933	17.898.165	17.220.533
— raffiné..... —	1.752 970	2.360.836	3.175.783	3.970.187
Vins...........gallon.	19.874.886	22.006.757	7.714.825	8.304.032

Ainsi, à l'exception des sucres, toutes les marchandises comprises dans ce tableau accusent une augmentation notable de valeur en 1873, comparativement à 1872.

Les matières premières nécessaires à l'industrie ne donnent pas toutes des résultats aussi brillants. Il y a bien une amélioration dans l'importation du coton brut, qui de 12,641,059 cwts en 1872, s'est élevée en 1873 à 13 millions 693,472 cwts ; mais la soie qui figurait sur le tableau de 1872 pour 7,164,949 livres, ne donne plus, en 1873, que 6,418,726 liv.

Mentionnons cependant un progrès dans l'importation de la laine en masse : 302,909,882 livres valant 18,057,108 liv. st., en 1872 et 313,061,244 livres valant 18,951,075 liv. st. en 1873. Il faut dire que les importations de laines d'Europe sont tombées de 41 millions de livres en 1872 à 34 millions en 1873 et que toute l'augmentation de l'importation est due aux arrivages des laines d'Australie et des possessions anglaises de l'Afrique.

Parmi les produits manufacturés dont l'importation s'est développée, nous signalerons les tissus de soie. La valeur totale des tissus de soie importés en 1872 était de 4,907,747 liv. st., et en 1873 de 5,444,094. liv. st. Les étoffes de provenance française figurent dans le chiffre de la première de ces années pour 3,058,835, liv. st, et dans l'autre pour 3,767,899. liv. st. L'importation des rubans de soie et de satin s'est élevée de 1,482,913, liv. st. dont 1,215,137 liv. st. de fabrication française en 1872, à liv. st. 1,703,017, dont 1,372,600 de fabrication française en 1873.

Passons maintenant à l'exportation.

La production de la houille et du coke s'est ressentie des agitations ouvrières et de la diminution des heures de travail. Il serait superflu de s'étendre davantage sur les causes de la cherté de ces combustibles; nous nous bornerons à dire que la consommation étrangère s'est abstenue autant que possible. Il en est résulté une diminution réelle dans l'exportation. Elle n'est sensible, dans le tableau publié par le *Board of Trade*, que dans la colonne des quantités; l'élévation des prix étant telle que l'on pourrait croire à une augmentation de l'exportation, si l'on ne considérait

(1) Centner, soit le quintal de 50 kilog. 802.

que la colonne des valeurs. Ces chiffres sont trop intéressants pour que nous les passions sous silence. Les voici :

EXPORTATION DE HOUILLE

	QUANTITÉS tonnes	VALEURS liv. st.
1872	13.198.494	10.442.321
1873	12.632.333	13.205.618

La situation du fer et de l'acier étant analogue, nous disposons les chiffres qui les concernent de la même manière que ceux des charbons :

EXPORTATION DU FER ET DE L'ACIER

	QUANTITÉS tonnes	VALEURS liv. st.
1872	3.382.762	35.996.167
1873	2.959.314	37.779.586

Un phénomène absolument contraire se produit en ce qui concerne les filés de coton. Tandis que les quantités exportées s'élèvent de 212,327,972 liv. en 1872 à 214,686,830 liv. en 1873, on voit, par suite de la dépréciation de cette marchandise, les valeurs tomber de 16,697,426 liv. st. en 1872, à 15,876,363 liv. st. en 1873.

La partie du tableau statistique qui donne les résultats du commerce des tissus de coton ne présente pas de semblables différences. Les quantités et les valeurs sont d'accord pour accuser une diminution notable à l'exportation. De 3,537,985,311 yards en 1872, les expéditions de tissus de coton sont tombées à 3,482,705,186 yards pendant l'année dernière. La valeur de ces articles était de 63,466,729 en livres sterling en 1872, et de 61,447,357 liv. st. en 1873.

Pour exposer avec plus de clarté les variations qui se sont produites sur les cotons et les autres sortes de fils et de tissus de fabrication britannique, nous les groupons dans un tableau :

EXPORTATION	QUANTITÉS. 1872	QUANTITÉS. 1873	VALEURS. 1872 Liv. st.	VALEURS. 1873 Liv. st.
Fils de coton.livr.	212.327.972	214.686.830	16.697 426	15.876.363
Tissus de coton yards	3.537.985.311	3.482.705.186	63.466.729	61.447.357
Fils de lin.... liv.	31.187.051	28.730.138	2.131.071	1.975.738
Tissus de lin. yards.	241.236.278	203.444.985	8.225.690	7.295.121
Tissus de soie yards	2.072.930	1.697.303	408.650	331.324
Fils de laine.. liv.	39.734.924	34.809.353	6.110.138	5.403.983
Tissus de laine yards.	344.968.689	282.853.334	20.905.163	14.256.613
Tissus de laine liv.	110.939.802	76.760.300		
Tapis yards.	11.815.900	9.946.383	1.916.774	1.593.102
Tapis liv...	18.621.891	16.366.863		

Les chiffres du mouvement des métaux précieux terminent la publication du *Board of Trade*. La valeur de l'or importé en Angleterre était, en 1872, de 18,337,852 liv. st., et en 1873 de 20,462,015 liv. st.; l'exportation du même métal a été pour la première de ces années de 19,784,916 liv. st., et pour la seconde de 19,071,220 liv. st.

L'argent importé en 1872 valait 11,167,467 liv, st., et en 1873, 12,992,709 liv. st.; l'exportation de 1872 en a enlevé pour 10,586,945 liv. st., et celle de 1873 pour 9,828,065 liv. st.

En 1873, l'or importé en Angleterre provenait principalement de l'Australie, du Mexique et des Etats-Unis. L'or exporté pendant la même année a pris en grande partie la route de l'Allemagne.

L'argent importé en 1873 avait été fourni par les Etats-Unis et le Mexique; l'exportation l'a réparti entre la Belgique, l'Egypte et la France qui en a pris la plus grande part.

Ed. Morel.

NOUVELLES D'AUSTRALIE

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

Les comptes déposés par le *trésorier*, ont mis en relief un superflu de recettes qu'on évaluait à liv. str. 655,280 pour le 31 décembre 1873, le revenu total de l'année devant être de liv. st. 3,249,135. On se proposait d'abolir les droits *ad valorem*, et de supprimer les droits existants sur l'alcali, la craie, le blanc d'Espagne, le savon, les légumes conservés, le beurre, le vermicelle, le macaroni, l'arrowroot, le tapioca, le cidre, le poiré, le bois débité en planches, les chaînes et tuyaux de fer ou de plomb, le zinc manufacturé ou en barres, le fer galvanisé, les tôles, les haches, écrous, verrous, vis, les pelles et bêches, dont la taxation prise en bloc n'avait pas produit plus de liv. str. 13,000 pendant l'année fiscale qui vient de s'écouler.

Ainsi révisé, le tarif douanier de la Nouvelle-Galles-du Sud ne comprendra plus que quelques objets et des taxes très-modérées.

La prospérité de la colonie continue à être grande : pour vous en convaincre, je vous envoie un résumé du rapport du *Registrar General* de la Nouvelle-Galles, pour l'année 1872.

STATISTIQUE DE LA NOUVELLE-GALLES-DU-SUD.

I. *Population.* — Au 31 décembre 1872, on évaluait le nombre des habitants de la colonie, à 539,190 personnes, dont 295,680 hommes et 243,510 femmes. Il y a eu, pendant cette même année, 3,925 mariages, 20,500 naissances, 7,486 morts.

Dans la période décennale de 1862 à 1872, cette population s'est accrue, en moyenne, de 16,000 âmes et plus par année. L'immigration a été, on le conçoit, son grand aliment. On remarquera que sur 24,000 personnes qui sont venues s'installer, en 1872, à la Nouvelle-Galles du Sud, il n'y en avait que 842, venant directement du Royaume-Uni.

L'immigration, néanmoins, paraît offrir de sérieux avantages aux bras oisifs ou peu occupés chez eux. Ainsi, les garçons de ferme touchent, par an, de 32 à 35 liv. st., avec nourriture et logement; les bergers, de 30 à 40 liv. st.; les filles de service de 20 à 26 ; les buandières de 26 à 30 liv. st.; les nourrices, 20 liv. st. Les salaires des artisans sont de 7 à 11 shillings par jour.

II. *Religion.* — A la fin de 1872, on comptait dans toute la colonie 976 églises et chapelles, appartenant au catholicisme et aux très-nombreuses variétés de la communion protestante ; ce nombre s'est augmenté de 52 dans le cours de 1873.

III. *Instruction publique.* — Il y avait 551 écoles privées, fréquentées par 16,286 élèves, et 902 écoles publiques où se rendaient 88,427 enfants. Le gouvernement allouait à ces dernières des subventions s'élevant à la somme de 123,601 liv. st., et les libéralités publiques venaient, d'autre part, à leur aide, pour une seconde somme de 50,148 liv. st.

Il existe, en outre, à Sydney, une *University*, dont les cours sont suivis par 39 étudiants, et une *Grammar School* ayant 59 élèves. Le gouvernement alloue à l'une 5,000 liv. st. et à l'autre 1,500 liv. st.

IV. *Assistance publique.* — La colonie possède un asile pour les fous, dont le nombre (1,520) ne laisse pas d'être très-considérable; des hôpitaux et des hospices, des orphelinats et des asiles pour les sourds-muets. Les sommes, consacrées à ces divers établissements, en y comprenant les *ragged-schools* et les *industrial and reformatory schools*, étaient de 85,374 liv. st., en ce qui concernait le trésor public, et de 27,176 liv. st., pour les contributions volontaires.

V. *Criminalité.* — Elle est grande, eu égard à la population, quoique l'on y ait récemment constaté une diminution légère. Ainsi, en 1872, il y a eu 1,073 personnes traduites devant les cours criminelles, dont 643 condamnése. Les juridictions dites *sommaires* ont connu de 18,928 délits ou contraventions, dont 13,552 suivis de peines.

VI. *Agriculture.* — Les diverses cultures couvraient une superficie de 454,634 acres, sur une superficie de 10,008,728 acres appropriés, ce qui laisse, on le voit une très-belle marge à l'extension de ces cultures. Cette extension est d'ailleurs manifeste.

Pour le moment et sur les 454,634 acres en question, les céréales occupaient 177,551 acres, produisant 2,898,463 boisseaux, et rendant en moyenne plus de 16 boisseaux à l'acre; 116,746 acres étaient tout maïs, et chaque acre rapportait un peu plus de 16 boisseaux.

La culture de la vigne se développait. Elle s'étendait sur 4,090 acres, dont 2,568 plantés dans un but de production vinicole. Celle-ci a été, pour l'année 1872, de 451,450 gallons, soit environ 20,460 de nos hectolitres. La production des eaux-de-vie n'avait été que de 966 gallons, soit environ 35 hectolitres.

Au 31 mars de cette même année, le stock agricole vivant était représenté par les chiffres suivants : chevaux, 328,408 ; bêtes à cornes, 2,287,660 ; espèces ovines, 17,560,000 ; espèces porcines, 218,600.

VII. *Production minière.* — En 1872, les gîtes aurifères ont livré des richesses représentées par £ 1,513,186, ce qui représentait un excédant considérable de £ 369,405 sur l'année précédente et témoigne de l'activité, qui ne semble pas près de se ralentir, dans les *champs d'or* de l'Australie occidentale.

22 mines de charbon étaient en pleine activité : on en avait extrait un combustible dont la valeur totale était représentée par £ 396,000, et on avait expédié 669,000

tonnes de ce même combustible à Victoria et dans l'Australie du Sud, dans la Tasmanie, aux Etats-Unis, à Maurice, à Hong-Kong et à Chang-Haï. Il y avait encore à cette époque seize mines de cuivre ouvertes, ainsi que quelques mines d'étain.

VIII. *Industrie et manufactures.* — La statistique des établissements industriels et des manufactures constate un progrès rapide : 6,827 en 1871, et 7,769 l'année suivante. Dans le dernier nombre figuraient 188 meuneries ; 34 manufactures de tabac ; 71 sucreries ; 214 raffineries et distilleries ; 35 fabriques de savons et de chandelles ; 137 usines métallurgiques.

IX. *Commerce et navigation.* — La valeur totale des importations s'est élevée à la valeur de £ 9,208,496, dans laquelle le Royaume-Uni entrait pour £ 3,728,457, et les Possessions britanniques pour £ 4,652,853. On voit que la part afférente aux autres pays, dans le mouvement commercial, est assez insignifiante. Quant aux exportations, elles ont été représentées par le chiffre de £ 10,447,049. On a remarqué qu'elles avaient décru, en ce qui touche la mère-patrie, tandis qu'elles prenaient sensiblement la route de la grande République Nord-Américaine.

Les états de navigation témoignaient aussi d'une situation prospère : 2,011 navires, jaugeant ensemble 774,490 tonneaux étaient entrés, pendant le cours de l'année dernière, dans les divers ports de la colonie. De ces navires, 766 étaient arrivés sur lest, et il n'y en a eu que 30 à repartir dans les mêmes conditions.

X. *Travaux publics, chemins de fer, télégraphes, postes.* — Le nombre de milles de voies ferrées exploitées était de 396, à la fin de l'année 1872, soit 52 milles de plus que l'année précédente. Il y avait un va-et-vient de plus de 1,000,000 de voyageurs, et on avait transporté 825,000 tonnes de marchandises. Les recettes de tout le réseau, passagers et marchandises réunis, avaient été de £ 424,989, offrant un progrès de £ 70,000 sur celles de 1871. Les dépenses s'étaient élevées à £ 207,917.

6,614 milles de fils et 92 stations, tel était, à la fin de l'année, l'état de la télégraphie électrique dans la Nouvelle-Galles-du-Sud. On y comptait 622 bureaux de postes.

La dépense occasionnée par les bureaux était restée inférieure aux recettes qu'ils procuraient (87,000 livres contre 96,000). Quant au service télégraphique, il avait coûté au delà de 12,000 livres, sans qu'on nous dise ce qu'il avait rapporté.

LE CANAL DE SUEZ, LA VILLE DE SUEZ ET PORT-SAID.

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

On a tant écrit sur le canal dit de Suez qui, en perçant l'isthme du même nom, a joint la Méditerranée à la mer Rouge, qu'il paraît inutile de s'appesantir sur les origines de cette grande entreprise, sur les travaux gigantesques ou les frais énormes qu'elle a nécessités, travaux décrits avec tant de soin qu'ils sont devenus familiers à tout le monde. Il vaudra mieux, en recourant à une source que nous avons déjà mise à contribution, les *Rapports* des consuls anglais de toutes les parties du monde à leur gouvernement, présenter ici quelques données statistiques et quelques aperçus sur l'avenir commercial du canal et sur les deux ports qui lui servent de débouchés, Suez même et Port-Saïd.

Personne ne doute plus que, dans son état actuel, le canal de l'isthme ne soit en situation de répondre à sa destination, et, au commencement de 1873, l'avis de M. le consul George West était qu'il ne tarderait pas à livrer passage à un nombre de navires capable de dédommager amplement ses actionnaires. De documents placés, au mois de mars 1872, sous les yeux de ces mêmes actionnaires, il ressortait qu'en l'année 1870, 468 navires, jaugeant ensemble 435,911 tonneaux, avaient franchi le canal. L'année suivante, le nombre des navires était déjà de 765 et le chiffre du tonnage de 761,467, passant de Suez à Port-Saïd *et vice versâ.* Enfin, les six premiers mois de l'année 1872 ont offert les résultats suivants : 587 navires, jaugeant 611,797 tonneaux et ayant transporté plus de 40,000 passagers y compris les soldats anglais et les pèlerins de la Mecque. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans ces chiffres, les navires anglais figurent pour les deux tiers au moins, et, disons-le en passant, ce fait suffit pour faire apprécier à leur juste valeur la mauvaise volonté et les appréhensions pessimistes avec lesquelles un célèbre homme d'Etat britannique accueillit l'ouverture du Canal des deux mers.

Cette ouverture a déjà eu un effet marqué sur les communications commerciales de l'extrême Orient avec l'Europe, par la voie de la mer Rouge et de la Méditerranée. Les frets jadis étaient excessifs et ne permettaient guère le transport que des marchandises de haute valeur. A cette heure, toutes les matières premières et les produits les plus encombrants arrivent facilement en Angleterre et en France ; les charbons anglais à leur tour atteignent sans peine l'Inde. Aussi s'est-il déjà construit un assez grand nombre de navires destinés uniquement au trafic *viâ* Suez avec l'Inde et la Chine : on s'est aperçu que cette nouvelle route permettait presque de faire deux traversées contre une, si l'on suivait l'ancienne par le cap de Bonne-Espérance. Ce n'est pas tout : les personnes ont suivi l'exemple des marchandises et, dès le mois de mars 1871, la *Peninsular and Oriental Steam Navigation Company,* restée jusqu'alors fidèle aux vieux us, voyait le nombre des passagers qu'elle transportait décroître dans une proportion variant entre 20 et 37 0/0.

Le percement de l'isthme ne pouvait que bénéficier à la ville même dont il porte le nom. La ville de Suez est d'origine assez ancienne, puisque cette origine, d'après les historiens arabes, remonterait à l'année 1319 de l'ère chrétienne, époque où elle remplaça la cité beaucoup plus antique de Kûlzum ou Koulzoum. Elle a connu, dans son histoire, de nombreuses vicissitudes. Au temps des sultans fathimites de l'Egypte, de l'an 969 de notre ère à l'an 1517, il semble qu'elle ait été un entrepôt commercial de grande importance : on y recevait les produits de l'Inde et les porcelaines de la Chine, lesquelles à cette époque étaient très-goûtées au Caire, au point que les *Mille et une Nuits* se plaignent de ce qu'on les brisait, avec la dernière facilité, dans les moments de colère. Cette prospérité, sans disparaître tout à fait, sous la domination ottomane, diminua néanmoins ; mais, en compensation, Suez devint un arsenal militaire, où les Turcs construisaient des vaisseaux et d'où ils firent partir, à diverses reprises, des expéditions redoutables. Bonaparte y séjourna, en 1798, et inspecta l'isthme, dans la pensée de le faire percer ultérieurement, projet dont l'exécution devait être retardée de plus d'un demi-siècle et ne devait aboutir que grâce à la persévérance et à l'énergie indomptable d'un autre de nos compatriotes, M. Ferdinand de Lesseps.

Aujourd'hui, Suez est une ville dont la population, dans le cours de l'année 1872, était estimée à 13,000 âmes ; en d'autres termes, le nombre de ses habitants avait quadruplé depuis 1840, époque où on ne l'évaluait qu'à 3,500. Cette population est très-mêlée : elle se compose d'environ 1,600 européens ; le reste comprend des turcs, des turcomans, des hindous, des persans, des arabes, des syriens, des fellahs, de race indigène. La mortalité offre une moyenne de 5 0/0 par année, mais elle porte, pour les 4/5 sur les nouveau-nés et les enfants au-dessous de quinze ans. Une des causes physiques qui ont jadis le plus retardé son développement a été le manque d'eau potable. A une époque, il était tel que le consul britannique s'estimait heureux d'en recevoir de Bombay ou de Calcutta la provision qui lui était nécessaire. La construction du *canal d'eau douce* est venue remédier, en 1863, à ce mal, et tout naturellement les travaux de toute sorte dont l'isthme est devenu, vers cette époque, le théâtre, de même que le commerce développé par son percement, ont attiré et fixé à Suez bien des trafiquants et bien des travailleurs.

Les environs de Suez n'offrent à l'agriculture que de très-faibles ressources : c'est à peine si, dans ces dernières années, en a pu y disputer aux sables du désert une étendue de 100 acres de terrain alluvial, qu'avec un bon système d'irrigations il serait possible de mettre en culture. Aussi la population vit-elle surtout d'occupations manuelles ou industrielles. Elle pêche ; elle embarque et débarque les cargaisons des vaisseaux, ou s'emploie aux travaux publics ; elle bâtit des demeures primitives et fabrique quelques vases d'étain ou de cuivre que les fellahs recherchent. Voilà pour la population indigène. Quant aux artisans européens, maltais, italiens, français, allemands, autrichiens, grecs, ils exercent le métier de charpentiers, de forgerons, de briquetiers, de maçons, de domestiques. Les charpentiers et les forgerons touchent 8 shellings par jour ; les briquetiers et les maçons de 5 à 6 shellings ; les cuisiniers de 2 £ 10 shelling à 4 £ par mois (sans nourriture ou couvert) ; les servantes de 24 £ à 36 £ par an. Ces salaires ou gages subissent, d'ailleurs, de fortes réductions s'il s'agit de travailleurs indigènes : ainsi, dans ce dernier cas, un charpentier ou un forgeron ne jouit plus que d'une paie journalière de 3 à 5 shellings. Pour un forgeron, les heures de travail sont au nombre de neuf heures et demie pendant la

saison d'été et de neuf heures seulement pendant l'hivernage. Toutefois, sur certains chantiers publics, elles s'élèvent à dix heures pendant la belle saison.

Parlons maintenant du port de Suez, de sa situation naturelle et des travaux qui ont été entrepris pour l'aménager ou l'améliorer.

Formé par une vaste baie, qui s'enfonce de 4 milles dans les terres, si spacieux et si commode qu'il pourrait contenir un millier de bâtiments de tout gabarit et de tout tonnage; d'un bon ancrage et si sûr que, depuis trente ans, on ne se souvient pas d'y avoir vu survenir un sinistre, le hâvre de Suez est, à tous égards, le meilleur de toute la mer Rouge. Il se divise en deux parties, l'avant-port et l'arrière-port, celui-ci désigné de préférence sous le nom de port Ibrahim. Pour l'installer et l'aménager, on a fait des travaux immenses, et dont une partie est encore peut-être en cours d'exécution. Le premier en date a été une forme sèche, ou bassin de radoub, que la *Peninsular and Oriental Company* réclamait dès 1837, c'est-à-dire à une époque où il n'était nullement question de percer l'isthme, mais auquel le gouvernement du khédive ne fit mettre la main que vingt-cinq ans plus tard, sur les instances de notre propre Compagnie des Messageries impériales. Sous la direction supérieure de M. l'ingénieur des ponts et chaussées Stœcklin et la direction immédiate de MM. Dussaud frères, ce bassin fut terminé en 1866. Il mesure 410 pieds de long sur 90 de large au plafond, 400 pieds sur 70 au plancher, et a coûté, en fin de compte, à peu près 8,750,000 francs. Plus tard, c'est-à-dire au commencement de 1870, MM. Dussaud soumirent au vice-roi le projet d'un bassin à flot, avec quais, môle et jetée, dans le plan et dans le style du nouveau port de la Joliette, à Marseille, et qui, achevé, doit couvrir une surface immergée de 102 acres. Cet arrière-port est réuni à la ville par un embranchement du chemin de fer du Caire à Suez.

Les abords de Suez sont aujourd'hui fort bien éclairés, et, sur le pourtour septentrional de la mer Rouge, on compte quatre grands phares, bien construits et bien entretenus. A l'entrée Est du port, près du rivage oriental ou asiatique, on a mouillé un phare flottant, *Floating Light-Vessel*, placé de façon à permettre aux navires de donner droit dans le port sans s'écarter de plusieurs milles de leur route naturelle. Sur la côte occidentale, c'est-à-dire le littoral de l'Egypte elle-même, on rencontre le phare à feu fixe de couleur blanche de Zarafauch, qui indique un écueil corallique, couvert seulement de 2 à 6 pieds d'eau et dont il n'est pas prudent aux navires de passer à moins de trois milles. Puis, toujours en s'éloignant du *Floating Light-Vessel* et sur le même littoral, on trouve le feu de Gharib, qui se dresse sur des fondements en fer et dont la lumière plane de 165 pieds sur le niveau de la mer. Les deux autres de ces feux sont celui d'Ashraffi, placé à l'entrée occidentale de la rade de Suez, et celui d'Aboo-i-Keisan, qui éclaire les rochers connus des navigateurs de ces parages sous le nom d'*Ecueil de Dédale*. Ce dernier phare est situé à peu près au milieu de la mer Rouge, à 297 milles du feu d'Ashraffi. L'écueil sur lequel il s'élève mesure 5,000 pieds de long sur 1,800 de large, et presque toute sa superficie disparaît sous l'eau. Son feu est fixe, de couleur blanche; il domine de 61 pieds la basse mer et s'aperçoit à une distance de 14 milles.

En somme, nous dit M. George West, l'avenir de Suez dépend surtout des mesures que le gouvernement du vice-roi est disposé à prendre, afin de développer entre l'Egypte et l'extrême-Orient un trafic servi par le commerce privé et les armateurs du pays lui-même. Depuis qu'en 1870, le vice-roi a mis la haute main sur la Compagnie de navigation à vapeur dite Azizez, il a monopolisé, en fait, tout le commerce de la mer Rouge avec l'Egypte, et ceci n'a tourné à l'avantage de personne, pas même du Trésor du khédive, peut-être. L'Egypte, cependant, se trouve occuper une position géographique et maritime qui l'appelle à devenir, quand elle le voudra, l'entrepôt des produits de l'Orient dirigés sur les contrées méditerranéennes, la Syrie et la Turquie occidentale entre autres. Seulement, il faudrait que ses commerçants eussent conscience de cette situation excellente et surtout que leur gouvernement aidât à leurs efforts, au lieu de les contrarier ou de les entraver. On se rappelle les idées auxquelles Alexandre le Grand obéit en fondant la ville à laquelle il a légué son nom, et, pour Suez, il est facile de rêver un retour plus complet de son ancienne prospérité commerciale, grâce à l'adoption d'une police commerciale qui respecterait entièrement les principes du libre-échange et de la liberté du travail.

A l'autre extrémité du Canal des deux mers, celle qui s'ouvre sur la Méditerranée, se dresse la ville de Port-Saïd. Elle est d'origine tout à fait récente, et elle renfermait au commencement de l'année 1872, 7,657 habitants, parmi lesquels les indigènes figuraient pour 4,982, les Grecs pour 823, les Autrichiens pour 584, les Italiens pour 542, les Français pour 537, le reste formant un mélange d'Anglais, de Hollandais, d'Américains, de Belges, de Prussiens, de Portugais. Quoique cette population parût à cette époque en voie de diminution, par suite de la terminaison des travaux du canal, M. le vice-consul Barker n'hésitait point à croire que l'avenir de Port-Saïd promettait beaucoup. La ville renfermait une douzaine d'établissements commerciaux, qui fournissaient de la houille aux steamers franchissant le canal, ou s'occupaient de l'embarquement des cotons et des graines de coton; une grande quantité de marchandises venant de l'Orient asiatique s'arrêtaient à Port-Saïd, pour être plus tard transbordées à destination des diverses contrées de l'Europe. Une seule compagnie à vapeur, *la Compagnie Russe* avait, du 1er janvier au 1er mars 1872, rechargé sur ses navires 2,000 colis de thé, de café, d'encens, d'huile, de cinnamome, dirigés sur le port d'Odessa exclusivement. Une forte quantité de produits divers se rendaient en outre de Port-Saïd en Russie, par la voie de Trieste.

Port-Saïd paraît être bien placé pour devenir l'entrepôt du coton, comme des divers produits du delta du Nil et principalement des grands centres de Zag-a-Zig et de Mansourah. Les produits du Zag-a-Zig suivent le canal d'eau douce, pour arriver à Ismaïlia et de là être transportés à Port-Saïd sur des bateaux du pays et par la voie du canal maritime. Les graines de coton du Mansourah passent d'abord, sur ces mêmes bateaux, par le lac Menzaleh; puis on les débarque sur un point du canal maritime; on les charge enfin à dos de chameau et elles parviennent de la sorte à Port-Saïd. On a calculé que dans le cours de l'année 1871, 80,000 *Ardebs* de graines (soit un peu plus de 9,000 tonnes) et 1,392 balles de coton avaient emprunté, pour l'exportation, le Canal des deux mers. De ces ardebs, 35,000 avaient été chargés à Port-Saïd et le reste à Ismaïlia, sur bateaux à vapeur ou sur voiliers.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE.

Les délibérations de la conférence monétaire sont rentrées dans la voie normale et promettent aujourd'hui d'arriver à une prompte conclusion. Ce résultat a été atteint malgré les trois lettres de M. Cernuschi, insérées dans le *Siècle* des 18, 20 et 26 janvier, sur la question monétaire.

M. Cernuschi estime que tout individu possédant or ou argent a le droit indéfini de faire battre monnaie. Rien, selon lui, n'est à craindre dans cet état de liberté monétaire, car, dit-il, il y a des lois économiques d'équilibre qui empêchent la réalisation de faciles bénéfices sur les monnaies. Les pays qui possèdent l'étalon unique sont dans le tort; l'Angleterre est engagée dans une voie fatale avec son or, ainsi que les Indes britanniques avec leur argent. La France *bi-métallique* seule est dans le vrai. L'honorable correspondant du *Siècle* paraît admettre comme axiome que le rapport légal entre l'or et l'argent, ce chiffre de 15.50 : 1 institué par la loi de germinal, est un pivot providentiel, immuable et d'une force constante d'attraction, autour duquel oscilleront en toute éternité les deux métaux, versant à tour de rôle la corne d'abondance sur les heureuses nations du double étalon et de la convention de 1865. M. Cernuschi se félicite par conséquent hautement dans sa dernière lettre de la discorde qu'il croit entrevoir dans la conférence. Pour lui, la limitation des frappes est la démonétisation de l'argent; pour lui, l'irruption de ce dernier métal est une de ces bénédictions sociales que la Providence réserve aux fidèles de ce qu'il appelle le système bi-métallique. Tout est pour le mieux, par conséquent, dans le meilleur des mondes, si la conférence vient à échouer. — Beaucoup de bons esprits pensent autrement. Cette belle épithète de *bi-métallique*, que M. Cernuschi vient d'emprunter à M. de Laveleye, est *fausse*. La Belgique et la Suisse, qui n'ont pas le cours forcé et où l'on peut observer à l'œil nu ce qui se passe, en ont fait l'expérience. Avec le double étalon, le métal déprécié chasse toujours celui qui hausse en valeur; l'argent chasse l'or dans les conditions qui ont provoqué la conférence, comme l'or a chassé l'argent il y a vingt ans. En d'autres termes, sauf les moments de transition, la circulation des pays à double étalon est toujours *monométallique*, mais, avec cette différence qu'on y possède le métal déprécié qu'on voudrait ne point avoir, tandis que les pays qui n'ont qu'un seul étalon s'as-

surent le métal de leur propre choix. L'étalon unique peut seul, au contraire, permettre l'usage simultané des deux métaux comme numéraire, l'un étant la mesure de la valeur et l'autre faisant simplement fonction de monnaie commerciale. Aucun alors ne chassera l'autre, parce que leur rapport sera commercialement et non pas légalement réglé.

Pour ce qui concerne la négation des faciles bénéfices dans les opérations sur les métaux précieux, M. Cernuschi ne se trouvera guère d'accord qu'avec les personnes engagées dans ce commerce. Mais l'intérêt des banquiers n'est pas toujours celui du public, et nous aimons citer ici la réponse sincère donnée par la Banque nationale de Belgique, consultée à ce sujet par M. Malou, savoir que le double étalon était dans l'intérêt de la Banque et l'étalon unique dans celui du pays.

Comment supposer enfin que le rapport de 15.50 : 1, institué par la loi, ramènera toujours et alternativement chacun des deux métaux dans la circulation?

Le prix du métal argent variera sans doute comme toute chose, et la hausse relative de 58 pence à 59 1/4 qui a eu lieu depuis l'ouverture de la conférence, n'a échappé à personne. Mais il faut distinguer entre un mouvement continu et parfaitement dessiné comme le mouvement de baisse qui a lieu depuis 1865, et des soubresauts brusques en sens contraire qui souvent ne durent qu'un ou deux mois. L'histoire du prix de l'argent offre de fréquents exemples de ces soubresauts de courte durée, notamment en 1845, 1848, 1865, 1866. Celui d'aujourd'hui n'altérera que transitoirement la baisse progressive de ce métal. L'effet de cette baisse continuera à peser sur nous, le pivot providentiel ne pourra plus fonctionner, et loin de jouir des avantages de l'état bi-métallique de M. Cernuschi, nous serons simplement réduits à résoudre la question suivante : Voulons-nous sauver ce qui reste de l'ancienne circulation d'or, ou bien voulons-nous la perdre d'une manière irrévocable et tomber dans l'étalon *unique d'argent?* Ce dernier est le terme fatal auquel nous conduit le système actuel.

Si nous sommes bien informés, les résolutions de la conférence monétaire démontrent que la gravité de la situation n'est pas méconnue. Une convention additionnelle est presque prête et sera probablement bientôt signée, fixant pour la durée d'un an une sage limitation des frappes des écus de 5 francs et appelant une nouvelle conférence pour le mois de janvier 1875. Cette limitation dépasserait légèrement celle dont il a été question dans notre dernier numéro (1). Dans quel sens doit-elle être considérée et jugée? Pour les uns, elle représentera le principe de la démonétisation de l'argent et une première étape vers des mesures plus radicales. Pour d'autres au contraire, elle sera simplement un moment d'arrêt et de réflexion réservant à l'année prochaine le fruit des observations qui auront été faites pendant l'année présente et mettant celle-ci à l'abri des spéculations et des surprises qui ont troublé la circulation monétaire des pays de l'Union latine pendant le cours de 1873.

Les partisans des deux systèmes y pourront donc trouver une certaine satisfaction. Pour les uns, c'est un acheminement vers l'étalon d'or; pour les autres, c'est une régularisation des désordres incontestables que le double étalon nous a valus; pour tous, ce sera l'aveu que les circonstances actuelles sont graves et méritent l'attention incessante des gouvernements intéressés.

Un autre fait important viendra, paraît-il, s'ajouter à celui dont nous venons de parler.

Les difficultés qui s'attachaient à la question du cours légal des pièces italiennes et belges en France seront probablement résolues d'une manière heureuse. La Banque de France, dont les larges vues s'affirment de nouveau à cette occasion, assurerait directement pour toute la durée de la convention additionnelle, ce qui n'a pas été obtenu par les termes de la convention de 1865, savoir l'acceptation des monnaies italiennes et belges dans ses caisses. En Belgique, le ministre promet ses bons offices auprès de la Banque nationale pour assurer la continuation du système libéral qu'elle a suivi pour les pièces françaises et italiennes. Il est donc à espérer que la conférence aura rendu un grand service à la circulation internationale des quatre pays et au public de chacun d'eux en particulier.

(1) La limitation dont il était question dans notre dernier numéro est de 94 millions pour l'ensemble des quatre puissances; celle qui a été adoptée dans la dernière séance de la conférence est de 120 millions.

Nous recevons, d'autre part, l'article suivant qui résume l'ensemble des travaux de la conférence, et qui nous vient également d'une source sûre.

La conférence monétaire, qui s'est réunie le 8 janvier, est sur le point de terminer ses travaux et d'adopter deux mesures qui seront un avancement très-sérieux dans la voie du progrès économique.

Les difficultés étaient nombreuses, la Suisse demandait une réforme radicale, elle voulait qu'on proclamât immédiatement la monnaie unique d'or; la Belgique raisonnait en vue de l'adoption éventuelle de l'étalon d'or, tandis que l'Italie qui a non-seulement le cours forcé mais encore une différence de 15 0/0 entre son papier et les monnaies, l'Italie, réclamait tous les métaux possibles. Quant à la France, elle était représentée par des hommes à opinions économiques des plus variées.

La première question débattue fut celle relative aux causes de la dépréciation de l'argent et à la durée probable de leur influence. La conférence se divise en deux camps presque égaux, les uns ne voulant voir que des causes transitoires, telles que la perturbation causée par notre immense indemnité de guerre, ou encore la récente crise américaine, qui aurait fait voyager l'or d'Angleterre aux Etats-Unis, ou encore le cours forcé, et enfin on appelle orage temporaire la démonétisation d'un milliard d'argent en Allemagne.

D'autre part, on démontre que les causes de la dépréciation de l'argent sont progressives d'une manière constante, et par conséquent qu'elles auront une influence d'une longue durée, qu'on peut appeler permanente. On montre les tendances générales vers l'étalon d'or et son adoption dans les Etats scandinaves et en Allemagne, tout comme au Japon.

On apprend par les cotes de Londres que l'argent n'est plus demandé dans les mêmes proportions par l'Orient et notamment par les Indes, ce tonneau des Danaïdes de nos pièces de 5 francs. On montre que l'Allemagne, qui consommait une forte quantité d'argent, aujourd'hui en offre; enfin, en se transportant en Californie et au Mexique, on voit que les moyens de communication augmenteront chaque jour la production de l'argent. Pendant que les mines d'or de *Grass Walley* restent à peu près uniques avec celles d'Australie, le chemin de fer du Pacifique a développé les gisements argentifères de *Withe-pine,* entre les Mormons et la Sierra-Nevada, et dès que le Mexique appartiendra aux Etats-Unis, l'ordre et la confiance qu'inspirera la grande république détermineront d'immenses exploitations d'argent.

Les causes sont permanentes, leur influence sera de très-longue durée; il importe de les prévoir, si l'on ne veut pas supporter les funestes conséquences d'une impardonnable impéritie. Le cours forcé produirait les mêmes effets sur l'or et sur l'argent; d'ailleurs, il n'existe en France que nominativement, puisque le billet fait prime sur l'incommode argent et est au pair avec l'or. Mais aujourd'hui, nous ne voulons nullement discuter, le temps et l'espace nous manquent; nous reprendrons ces divers arguments dès que les procès-verbaux de la conférence seront publiés.

Les opinions des délégués sont non moins divergentes, quand il s'agit de préciser les inconvénients de la dépréciation de l'argent, relativement à la circulation et au monnayage. Les uns voient dans l'application de la théorie du pendule compensateur un merveilleux effet de pondération; tandis que d'autres nous montrent la spéculation organisée sur les défauts de notre loi monétaire de germinal an XI, et les marchands de métaux gagnant plus de 30 francs par mille, en novembre dernier, sur le change entre l'argent et l'or; c'est ainsi que, pour une opération de 10 millions, tous frais payés, un banquier suisse a gagné une somme de 333,000 francs.

Mais il faut arriver aux remèdes possibles à ces inconvénients. Ici la discussion se serre de près, et chaque proposition fait l'objet d'échanges télégraphiques entre les quatre gouvernements.

Tout d'abord, on repousse l'idée de fixer un cours limité à l'argent dans les payements; ce serait établir de suite et catégoriquement l'étalon d'or et déclarer les pièces de 5 fr. monnaies d'appoint comme les pièces de monnaies divisionnaires, et l'Italie ne veut pas fermer la porte à l'un des deux métaux; à défaut d'or, elle est trop heureuse des secours argentifères.

M. Malou, en Belgique, ne veut appliquer les théories

des économistes qu'avec une prudente lenteur, et M. Magne ne lui cède en rien en sagesse pratique.

Mais suspendre la frappe d'argent dans les hôtels des Monnaies des Etats de l'Union, voici un moyen qui n'est pas rétroactif, qui n'est radical que pour le laps de temps que l'on fixera ; il reste essentiellement temporaire, et avec la Suisse, la Belgique recommande ce remède. Les délégués belges insistent vivement pour obtenir ce mode détourné d'arriver peu à peu à la seule monnaie d'or ; il semblerait que les dépêches de leur ministère, empreintes d'un véritable esprit de progrès économique, soient écrites par M. Frère-Orban.

Limiter le cours des pièces de 5 fr. à l'intérieur de chaque Etat est encore un moyen efficace, c'est-à-dire faire de la pièce d'or la seule monnaie internationale et ne considérer l'argent que comme un appoint pour les transactions intérieures.

La conférence repousse ce remède à l'unanimité par le sentiment élevé de l'union des quatre Etats qui doivent faire progresser en commun leurs législations et être solidaires les uns des autres dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Or, l'Italie a, en ce moment, une circulation métallique exclusivement d'argent ; la France ne saurait repousser la monnaie frappée au coin et aux armes de son alliée naturelle.

Alors, on arrive à la limitation de la fabrication des pièces de 5 francs d'argent.

Ce principe est adopté sans discussion avec une ardente unanimité, et on fixe pour la Belgique, 12 millions de francs ; pour la France, 60 millions ; pour l'Italie, 40 millions ; pour la Suisse, 8 millions. Le chiffre de la Suisse est fictif, puisqu'elle n'a pas d'Hôtel de monnaie. La Belgique ne compte pas user de son contingent, et les 50 millians de bons de monnaie déjà délivrés sont imputés sur ces sommes, de sorte que l'on frappera au maximum 100 millions d'argent en 1874, tandis qu'on en avait frappé l'an dernier pour plus de 300 millions.

L'Italie est aussi autorisée à frapper 20 millions de sa réserve de lingots de la Banque nationale ; mais ils resteront immobilisés sous la garantie du gouvernement.

Les délégués ne veulent pas décréter dès aujourd'hui une conférence annuelle, mais un article spécial de la convention arrête une nouvelle conférence pour le mois de janvier 1875, afin d'étudier les effets du traité et de reviser la législation pour l'avenir. Nous en augurons de sérieux progrès économiques.

L'Italie, en faisant des concessions à l'Union, demande du moins que celle-ci devienne plus intime et que nous fassions sur le terrain monétaire une véritable fusion.

La convention de 1865 a considéré l'admission dans les caisses publiques comme l'équivalence du cours légal ; il n'en est pas ainsi en pratique, et pour établir la communauté de circulation, il faudrait au moins l'admission dans les caisses de la Banque de France.

La conférence exprime le vœu que toutes les pièces de l'union soient admises dans les caisses de la Banque de France : MM. Dumas et de Parieu sont chargés des démarches nécessaires et le duc Decazes intervient au nom de la bonne harmonie si désirable entre la France et l'Italie.

Notre ministre des finances, par un scrupule qui l'honore, se refuse à intervenir auprès de la Banque de France de peur de sembler peser sur les décisions de cet établissement dont la grandeur est l'entière liberté.

Mais il ne mettra pas son *veto* ; dès lors, la question est résolue, car la Banque de France ne refusait les pièces étrangères que pour s'opposer à la spéculation et à une inondation indéfinie de ces lourdes pièces d'argent ; ces inconvénients cessent dès que la frappe est limitée, et le conseil de régence est heureux, ainsi que M. Rouland, de signer un traité d'alliance avec l'Italie.

Le droit d'accession est de nouveau affirmé et perfectionné, et la pièce d'or autrichienne de 8 florins, 20 francs, admise dans les quatre Etats et une série de questions est posée pour l'année prochaine : comme la tolérance sur le titre des pièces d'or et la quotité des monnaies divisionnaires.

Tout est bien qui finit bien : la conférence avait à parcourir une navigation difficile à travers des récifs à fleur d'eau, et elle arrive au plus heureux résultat que nous ayons pu espérer. Nous ne voulons pas scruter de quels malentendus sont venus les craintes qui ont troublé la semaine dernière ; nous savons que M. Dumas a été un président impartial, que M. de Parieu a été l'économiste tout particulièrement savant en ces matières, et non moins pratique que théorique. Nous savons que le baron de Soubeyran s'est montré comme un véritable banquier orateur, exposant à merveille ces grandes idées de la balance commerciale du monde, et que M. Dutilleul a été à la hauteur de la réputation que lui a acquise son intelligence élevée des grandes affaires lors des emprunts de 5 milliards et de nos payements à l'Allemagne.

Nous savons la ténacité de M. Jacobs, l'ardeur de M. Feer-Herzog et la douce fermeté de M. Magliani, aidé du véritable talent de parole diplomatique de M. Resseman.

Nous félicitons la conférence d'avoir fait deux pas aussi considérables dans la voie du progrès économique. D'abord, l'admission des pièces de l'Union dans les caisses de la Banque de France, c'est-à-dire la consécration de la convention de 1865 établie par une union plus intime, par une plus étroite solidarité, car c'est en réalité le cours légal international.

En second lieu, le fait de la limitation de l'argent est des plus considérables, c'est le commencement d'un nouvel ordre d'idées monétaires, c'est le renversement de la législation de germinal an XI, c'est à bref délai l'adoption forcé de l'unique étalon d'or. Dès que l'argent se voit, à un moment donné, refuser la porte de l'hôtel des Monnaies, ce n'est plus qu'un métal secondaire, à effet restreint ; la pièce de 5 francs n'est plus qu'une monnaie d'appoint ; tandis que l'or, toujours reçu avec empressement à la frappe est ainsi proclamé le roi des métaux.

STÉPHEN.

OBSERVATIONS SUR LE RENDEMENT DES IMPOTS EN 1873.

Nous avons publié le tableau du rendement des impôts pendant l'année 1873, et nous l'avons déjà accompagné de quelques réflexions sommaires ; mais il importe d'entrer plus avant dans ce sujet et d'en éclairer les détails.

L'impression d'ensemble qui se dégage de l'examen du document ministériel est fort satisfaisante. Nos finances continuent de s'améliorer sur presque tous les points. Nous nous trouvons en présence d'un léger excédant des rentrées sur les évaluations budgétaires. Si les impôts indirects, en effet, ont produit 3,655,000 francs de moins que les prévisions, d'un autre côté, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a rapporté 7,760,000 francs de plus que le chiffre inscrit au budget. Ainsi, en définitive, l'ensemble de notre système de revenus publics offre un excédant de recettes de 4,200,000 francs par rapport aux évaluations.

Ce résultat était loin d'être prévu : chacun s'attendait à une moins-value ; au contraire, nous arrivons à la fin de l'exercice avec un léger excédant. Voilà une heureuse surprise et un pronostic encourageant pour l'avenir.

Nous ne nous arrêterons pas aux contributions directes, elles suivent la marche accoutumée : le contribuable continue de se libérer par avance ; le chiffre des anticipations dépasse même celui de la date correspondante de l'année antérieure ; de même encore les frais de poursuites sont proportionnellement plus faibles que l'an dernier : ils ne s'élèvent qu'à 1 fr. 82 c. pour 1,000 francs de recouvrements, tandis qu'en 1872 ils avaient atteint 1 fr. 91 c. pour 1,000 francs. Cependant, en 1873, nous avons eu une mauvaise récolte de nos deux principaux produits agricoles, le blé et le vin ; en outre, l'une de nos quatre contributions indirectes, celle des patentes, a été augmentée de 60 centimes, et chacun sait que l'industrie française est actuellement dans un état de souffrance. Malgré toutes ces circonstances défavorables, la rentrée des contributions directes s'est accomplie avec encore plus de promptitude et moins de résistance qu'en 1872

Nous saluons au passage la taxe sur les valeurs mobilières, qui nous a donné un excédant de 30 0/0 sur les évaluations budgétaires, et qui fait plus que compenser la légère moins-value des impôts indirects : on attendait 24 millions ; elle en a produit 31 et demi. Voilà une bonne aubaine.

Arrivons aux impôts et revenus indirects. Ils étaient inscrits au budget pour une somme de 1,811,361,000 francs ; ce chiffre énorme a été presque atteint, les rentrées s'étant élevées à 1,807,706,000 francs. Le déficit de cette catégorie de taxes n'est donc que de 3,655,000 francs, soit 20 centimes pour 100 francs. Vous voyez combien est légère cette moins-value. Bien loin de s'attrister ou de s'étonner de la rencontrer, on doit se féliciter de ce qu'elle ne soit pas plus grande, car elle était plus élevée à la fin du troisième trimestre.

Reportons-nous aux documents ministériels antérieurs, voici les faits que nous constatons : au 31 mars 1873, les impôts et revenus indirects offraient une *plus-value* sur les évaluations de 10 millions et demi ; au 30 juin, cette plus-value s'était changée en une *moins-value* de 2,723,000 francs ; c'est dire que le second trimestre avait perdu, par rapport aux évaluations budgétaires, environ 13 millions de francs. Au 30 septembre, la moins-value montait à 5,834,000 francs ; elle s'était donc accrue, pendant le troisième trimestre, de 3 millions de francs en chiffres ronds, ce qui était une amélioration par rapport au second trimestre. Enfin, au 31 décembre, la moins-value des revenus indirects n'est plus que de 3 millions et demi ; elle a dônc diminué de 2,300,000 francs depuis le 30 septembre : c'est assez dire que le quatrième trimestre a regagné une partie du terrain perdu par le second et le troisième trimestre, et que, si on l'isolait, il présenterait une plus-value par rapport aux évaluations budgétaires.

Examinons maintenant, à part, chacun des principaux impôts. Le premier qui se présente à nous, c'est l'enregistrement qui, à lui seul, fournit le sixième des recettes générales du budget. Il est regrettable de constater que l'enregistrement faiblit : nous avions déjà plusieurs fois, il y a six mois et il y a un an, annoncé des moins-values probables sur cet impôt, alors qu'il rapportait au delà des prévisions budgétaires. Les droits d'enregistrements avaient produit, en 1872, la somme de 433,374,000 francs ; ils étaient inscrits au budget de 1873 pour le chiffre de 428,899,000 francs ; ils n'ont rapporté que 421,411,000 fr. ; il y a donc un déficit de 7 millions et demi environ par rapport aux évaluations budgétaires, et de 12 millions environ relativement au rendement de 1872. Notons que cette moins-value ne provient que du troisième et du quatrième trimestre de 1873, car à la fin du second trimestre il y avait, sur ce chapitre, une plus-value de 9 millions. Cette faiblesse de l'enregistrement est la suite naturelle de la stagnation des affaires.

Le timbre, au contraire, offre un excédant relativement aux prévisions budgétaires et au rendement de 1872. Cet impôt avait rapporté 137,590,000 francs en 1872, il était inscrit au budget de 1873 pour une somme de 122,875,000 francs ; il a rapporté 139,939,000 francs : l'augmentation est donc de 17 millions de francs par rapport aux évaluations et de 2,339,000 francs relativement au rendement de 1872 : on voit qu'elle est très-considérable au premier point de vue et assez légère au second. Disons que cette plus-value de l'impôt du timbre se répartit sur les quatre trimestres, quoiqu'elle ait été moins grande pendant le dernier que pendant chacun des trois premiers.

Nous considérerons maintenant un impôt qui n'est pas sans avoir quelque relation avec l'enregistrement et le timbre, c'est le produit du droit sur le transport des voyageurs et des marchandises à grande vitesse ; ici, nous rencontrons une plus-value relativement aux évaluations budgétaires, mais une moins-value assez notable par rapport au rendement de l'an dernier. Le produit de 1873, en effet, s'est élevé à 70,817,000 francs, les évaluations budgétaires étaient de 67,700,000 francs, le rendement de 1872 avait atteint 75,580,000 francs. Le droit de statistique, prévu au budget pour un chiffre de 6 millions et ayant rapporté 5,609,000 francs en 1872, offre une moins-value par rapport à ces deux termes de comparaison, n'ayant produit, en 1873, que 5,499,000 francs.

En résumé, l'ensemble des impôts que nous venons d'énumérer, et qui sont assez proportionnels au mouvement des affaires dans le pays, donne un produit assez notablement inférieur à celui de l'année 1872. Au contraire, les taxes de consommation offrent en 1873 un rendement beaucoup plus considérable qu'en 1872, soit parce que certains droits ont été surélevés, soit parce que la surveillance et les moyens de perception se sont améliorés, soit parce que les approvisionnements antérieurs aux nouvelles taxes se sont épuisés : ce sont là probablement les raisons réelles du progrès du rendement, plutôt que l'augmentation de la consommation.

Les droits de douane à l'importation sur les marchandises diverses avaient produit 98 millions en 1872 : ils étaient inscrits au budget de 1873 pour 143 millions ; ils ont rapporté 147 millions et demi. La plus-value a presque entièrement porté sur le dernier trimestre. Les droits de douane à l'exportation sont aussi en excédant, mais le montant en est insignifiant. Il en est de même des droits et produits divers de douanes.

L'important impôt sur les sucres, qui avait occasionné l'an dernier tant de déceptions, a fourni en 1873 d'excellents résultats. Les trois catégories de sucre n'avaient rapporté en 1872 que 105,525,000 francs ; elles étaient inscrites au budget de 1873 pour une somme de 171,057,000 francs, elles ont produit 171,367,000 francs. On voit qu'il y a une énorme plus-value relativement à 1872, et un très-léger excédant par rapport aux évaluations budgétaires. La perception de l'impôt sur le sucre est encore susceptible d'améliorations qui vaudraient plusieurs millions au Trésor.

La taxe sur les sels offre une notable augmentation par rapport aux évaluations et au rendement de l'année précédente : elle a produit 35,575,000 francs, au lieu de 30 millions et demi, chiffre des évaluations, ou de 32 millions et quart, rendement de l'an dernier. La plus-value, qui est considérable, ne portant que sur le dernier trimestre, on se demande si elle n'a pas pour cause la perspective d'une prochaine augmentation du droit.

L'impôt sur les boissons offre une amélioration sensible, relativement à l'année antérieure, mais reste encore au-dessous des évaluations budgétaires. En 1872, il n'avait rapporté que 289,988,000 francs ; en 1873, il a produit 328,634,000 francs, mais il était inscrit au budget pour une somme de 350,839,000 francs. Ainsi, la plus-value par rapport à 1872 est de 38 millions et demi, mais le déficit relativement aux prévisions est encore de 22 millions. Ce déficit se répartit sur les quatre trimestres dans des proportions presque analogues.

Le tabac est la denrée que le fisc a le plus de raisons de chérir ; il continue à offrir un excédant qui est de plus de 3 millions et demi, ayant rapporté 290,988,000 francs, au lieu de 287,270,000 francs, chiffre des évaluations. Le progrès est énorme relativement à l'an dernier : disons cependant que la plus-value était plus considérable pendant les trois premiers trimestres.

Le droit sur le papier a donné exactement les 10 millions qu'on lui demandait ; l'impôt sur la chicorée s'améliore, il a produit 4 millions et demi et ne reste plus que de 500,000 francs au-dessous des prévisions ; la poudre demeure toujours au-dessous des évaluations dont elle n'atteint que les deux tiers ; l'impôt sur les allumettes n'a produit que 8,800,000 francs au lieu de 15 : cela tient à ce que le monopole n'est pas encore organisé ; il y a, d'ailleurs, une amélioration assez notable relativement à l'année antérieure.

Nous arrivons aux taxes postales : elles sont en déficit par rapport aux évaluations, et en excédant relativement au produit de l'an dernier. La taxe des lettres proprement dite, qui avait rapporté 101 millions en 1872, et qui était inscrite au budget pour la somme de 106,793,000 francs, a rendu 104 millions et demi. Il faut remarquer que le déficit n'est plus que de 2,255,000 francs, tandis que, pour les neuf premiers mois, il s'élevait à 4 millions et demi. Le dernier trimestre a donc regagné une partie du terrain perdu par les trois premiers. La diminution sur les envois d'argent est la conséquence naturelle du cours forcé et des petites coupures de billets de banque. Nous désirerions que le ministère des finances voulût bien donner sur les postes des renseignements plus détaillés : c'est une matière très-intéressante, et les chiffres d'ensemble contenus dans le tableau du rendement des impôts ne sont pas suffisamment instructifs.

Ainsi se décomposent nos revenus indirects pour l'année 1873 ; en définitive, les rentrées atteignent les prévisions, ou du moins il ne s'en faut que d'une somme presque insignifiante. Le point principal à noter, c'est que les anciens impôts, c'est-à-dire ceux qui existaient avant la guerre, présentent, en 1873, une plus-value de 88 millions et demi sur le rendement qu'ils avaient fourni en 1872. Voilà un irrécusable symptôme de rapide convalescence, si ce n'est de complète guérison.

Nous demandera-t-on de tirer un horoscope pour l'avenir ? La chose est malaisée, et il est peut-être téméraire de s'y engager. Nous avons vu que les taxes sur les transactions présentent une certaine faiblessse, ce qui tient à l'état général des affaires. Au contraire, les taxes sur les consommations se sont notablement relevées. C'est un fait remarquable si l'on tient compte de la mauvaise récolte et de la situation politique. Mais les mauvaises récoltes passent ; quant à l'avenir de notre politique, c'est pour nous l'inconnu. Il ne faut pas oublier que les impôts et revenus indirects vont presque atteindre le chiffre de 2 milliards de francs. Sur une somme aussi immense, les oscillations annuelles peuvent être facilement de 80 à 100 millions. Si la politique veut être sage et inspirer quelque quiétude au pays, si l'on ne met pas de nouveaux impôts sur l'industrie et le commerce, nous regardons comme possible que les prochains budgets nous offrent des plus-

values considérables; elles étaient, sous l'Empire, de 40 ou de 50 millions par an; elles pourraient aujourd'hui être de 60 à 70 millions; mais pour que ce résultat se produisît, il faudrait un grand calme politique.

Paul Leroy-Beaulieu.

(Extrait du *Journal des Débats* du 26 janvier.)

LES ÉVALUATIONS DU RENDEMENT DE L'IMPÔT SUR LES SUCRES.

On nous communique la lettre suivante, qui rectifie une erreur dans l'évaluation officielle du rendement des droits sur les sucres.

« Paris, 26 janvier 1874.

A monsieur le Président de la commission du budget à l'Assemblée nationale, à Versailles.

» Monsieur le Président,

» Le *Journal officiel* du 22 janvier publie le tableau des impôts et revenus indirects pour 1873, qui est de nature à donner une idée erronée (de 6 millions) du revenu des sucres.

» Il y est porté en prévision 171,057,000 fr.

» Or, il est connu et constaté (postérieurement, il est vrai, à la présentation du budget de 1873, mais cependant dès le mois de janvier 1873), que les évaluations renferment une *erreur* de 6 millions environ, due à ce qu'on a négligé la perte de l'Alsace-Lorraine, dans les évaluations du revenu des sucres indigènes.

» Cette erreur, parfaitement connue, est officiellement constatée dans le rapport de l'honorable M. Chesnelong, sur le budget de 1874. Le résultat est que l'ensemble des impôts indirects est de fr. 2,400,000 *en plus* au lieu de fr. 3,600,000 *en moins*.

» Il semblerait qu'il serait bon, au point de vue du budget et du crédit public, que ce résultat fût rectifié.

» L'erreur en question attire d'autant moins l'attention, que, dans le tableau publié le 22 octobre, *elle n'existe pas*, les prévisions des neuf premiers mois étant portées à fr. 123,658,000, soit sur le pied de 165 millions environ.

» L'impôt sur le sucre, tant attaqué, a donc produit un excédant de 6 millions du moment où les circonstances anormales, signalées précédemment pour 1872, ont cessé, et cela prouve combien étaient peu fondées les préoccupations de fraude mises en avant si pompeusement par certains intérêts particuliers, pour faire triompher leurs idées.

» Veuillez agréer, etc.

» C. Clerc. »

RAPPORT DE M. BENOIST-D'AZY SUR LES IMPOTS NOUVEAUX.

Nous recevons le rapport que M. Benoist-d'Azy a déposé au nom de la commission du budget. Ne pouvant le publier en entier, à cause de son étendue, nous en reproduisons les principaux passages.

Impôt sur le sel. — M. le ministre des finances a proposé de charger le sel d'un impôt d'un demi-décime, ce qui donne un produit de 16,125,000 francs, la commission du budget avait proposé un décime entier soit 32,250,000 francs. Le premier rapport a expliqué les motifs de cette détermination il est inutile de les répéter ou du moins ils peuvent être résumés en peu de mots. Ainsi, il n'est pas exact de dire que la taxe du sel soit un impôt de capitation, qu'il pèse sur le pauvre plus que sur le riche, que la consommation du sel est une nécessité absolue de la vie rurale pour les paysans comme de l'agriculture pour les bestiaux.

L'impôt du sel a pu être considéré comme un impôt de capitation à une époque où chaque individu pouvait être taxé d'une consommation présumée d'un certain poids de sel et payait un droit assez élevé proportionnel à cette consommation présumée. Les salaires dans les campagnes se sont élevés à un taux de beaucoup plus élevé que le prix du sel. La taxe d'un demi-décime proposée par M. le ministre, a été de suite dépassée par les marchands aussitôt qu'il a été question d'augmentation de l'impôt et les prix ont été augmentés de suite d'un décime entier, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent rapport. Quant à la consommation du sel par le bétail, il a été établi depuis longtemps déjà que, pour certains mélanges reconnus comme suffisamment efficaces, le sel cesse d'être propre à la consommation de l'homme et est parfaitement applicable à la nourriture des animaux. Rien n'est changé à cet égard.

Des amendements cependant ont été proposés. MM. Eugène Tallon, Ventavon, de Pompéry, Léopold de Limayrac proposent le rejet de l'article 4 du projet de la commission qui comprend pour moitié au moins l'article proposé par M. le ministre des finances. A leurs yeux, l'impôt sur le sel est un impôt immoral qui frappe les populations d'une manière inégale, et il faudrait le supprimer en entier.

M. Parent et M. Wolowski proposent aussi de rejeter l'augmentation de droit sur le sel, proposée par le ministre et d'y substituer un accroissement de droit sur les successions comme nous l'indiquons ci-après.

M. de Tillancourt propose de faire de la vente du sel un monopole au profit de l'Etat, qui ferait vendre le sel par les entrepositaires et débitants de tabac; il pense que le consommateur profiterait ainsi du bénéfice que fait aujourd'hui le marchand.

Cette proposition avait déjà été examinée par une précédente commission du budget, les renseignement pris ont prouvé que, sauf dans les très-grandes villes, le sel était vendu à un prix très-rapproché du prix coûtant avec le bénéfice minime représentant les frais du commerce. Ce système de monopole a été repoussé.

M. Rouveure, au contraire, trouve que le sel est une matière de consommation d'une très-faible valeur, très-susceptible d'être chargée d'un impôt facile à percevoir, et qui ne nuit à aucune industrie agricole au manufacturière.

La commission s'est décidée, comme il sera expliqué ci-après, à réduire la surtaxe à un demi-décime comme l'a proposé M. le ministre.

Enregistrement. — Plusieurs amendements, ou plutôt propositions de taxes nouvelles, ont été présentés par quelques-uns de nos collègues, propositions ayant à peu près le même objet : élever les droits de succession, soit par modification du tarif, soit par changement du mode d'évaluation des propriétés ou valeurs sur lesquelles le droit doit être prélevé.

L'un de ces amendements comprend la question grave de la déduction des dettes d'une succession pour fixer la valeur de l'actif sur lequel le droit doit porter.

M. Raoul-Duval propose de porter à 2 0/0, décime compris, le droit de mutation en ligne directe après décès.

M. Sebert propose d'ajouter seulement 50 cent. au droit actuel de 1 0/0 sur les mêmes mutations et sur tout acte portant donation à titre de partage anticipé.

En outre, il propose de décider que tout acte portant partage d'immeubles ou mutations d'immeubles à titre onéreux soit, à peine de nullité, enregistré dans les trois mois de sa date.

M. Wolowski propose de prendre pour base d'évaluation, vingt-cinq fois le revenu pour les biens ruraux, et vingt fois pour les maisons; pour les usufruits, douze fois pour les biens ruraux, et dix fois pour les maisons.

M. Pagès-Duport demande que les droits de succession, à partir du quatrième degré, c'est-à-dire entre cousins germains soient augmentés de 50 0/0.

Ces différents amendements, divergeant sur plusieurs points, ont cependant pour base une pensée commune: créer, soit pour remplacer l'impôt du sel, soit pour apporter des ressources nouvelles au budget, un impôt qui accroîtrait plusieurs des taxes imposées à la transmission des biens et valeurs par succession, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale.

Les uns portent sur toutes les transmissions, quel que soit le degré de parenté qui constitue l'héritage, et élèvent les droits dans une proportion très-sensible en ligne collatérale, quoiqu'ils aient déjà été élevés. On s'était refusé jusqu'ici à élever le droit en ligne directe, et il est toujours resté à 1 0/0 de la valeur des objets transmis. Plusieurs amendements s'attachent à la modification de ce droit, soit en l'élevant d'un quart ou de moitié en sus, soit en l'élevant au double, c'est-à-dire à 1/4 et à 1 1/2 pour les uns, et 2 0/0 pour les autres.

La valeur des objets transmis est fixée sur des propriétés dont on peut calculer un revenu à vingt fois ce revenu, et c'est sur ce capital ainsi apprécié qu'on a jusqu'ici fixé le droit de 1 0/0. Plusieurs amendements proposent de porter cette base de l'impôt à vingt-cinq fois le revenu, au lieu de vingt pour les propriétés rurales, tout en maintenant le chiffre 20 pour les propriétés bâties. L'amendement de M. Raoul-Duval, qui porte l'impôt à 2 0/0 en ligne directe, au lieu de 1 0/0, calcule que l'augmentation de produit résultant de cette taxe, serait de 24,783,064 francs.

En élevant la taxe de 1 1/2 seulement au lieu de 2 0/0, d'autres calculs ont porté cette recette à environ 14 à 15 millions, dont 7,000,000 environ, pour les six derniers

mois de l'année 1874, parce que six mois sont toujours accordés pour le paiement des droits de succession. Ces différentes propositions ont ramené une question souvent reproduite, celle de savoir si dans le calcul des droits de succession, le montant des dettes constatées ne devait pas être défalqué de l'appréciation des valeurs actives. Cette question va être en ce moment soumise à une commission de l'Assemblée, sur la proposition de M. Folliet; évidemment, elle doit être renvoyée à cette commission.

Mais cependant, des discussions graves ont eu lieu dans la commission du budget; elles ont porté surtout sur la question de savoir si le droit de mutation, en ligne directe devait être augmenté, soit par l'élévation de la taxe, soit en acceptant le chiffre de 25 au lieu de 20 pour la fixation de la valeur des objets transmis.

Les opinions contradictoires peuvent se résumer en ces termes : on a pensé d'un côté que la taxe de 1 0/0 n'a pas été modifiée depuis la loi de 1807, tandis que toutes les autres taxes, du même genre, en ligne collatérale, ont été très-aggravées. Le fait même de l'impôt existant prouve que la transmission par succession peut donner droit à un impôt au profit de l'Etat qui garantit d'après les lois, la transmissisn et la conservation de la propriété; qui protége aussi par les lois les partages et qui a besoin que le produit des impôts vienne fournir les moyens d'assurer le maintien de l'ordre et de la défense du pays. Que partant de ce principe, il est juste aussi de calculer la proportion de chaque impôt en raison des besoins généraux et en proportion avec les autres impôts qui pèsent sur toutes les branches de la propriété générale du pays. — Ces opinions ont déterminé la majorité de la commission à adopter l'amendement de M. Sebert, qui porterait l'impôt sur la transmission en ligne directe à environ 12 millions, ce qui ferait pour le second semestre 1874 un revenu de 7,000,000; cet impôt pourrait encore être accru.

La commission spéciale dont nous avons parlé ci-dessus, et qui sera chargée de l'étude de la question de savoir si les dettes composant le passif des successions devraient être défalquées avant d'établir le chiffre sur lequel la somme à payer doit être calculée, devra sans doute tenir compte de l'augmentation apportée au droit de succession en ligne directe.

Voici les objections qu'a présentées la minorité.

Le droit de transmission en ligne directe n'est pas un changement de propriétaire, c'est la famille qui conserve, sous une autre forme, ce qui lui a appartenu jusque-là, et sera transmis plus tard encore à une autre génération de la famille. La propriété est un lien pour la famille, tout ce qui tend à affaiblir ce lien tend à affaiblir aussi le lien social....

Si la taxe actuelle n'existait pas depuis plus de soxiante ans il ne faudrait pas la créer; ce n'est pas ici une taxe transitoire de consommation journalière que l'on supporte en proportion des besoins qu'on se crée plus ou moins soi-même: non, c'est le capital de la famille, qui supporte péniblement une taxe qu'on propose d'augmenter et d'aggraver encore par l'évaluation. — Ce sera la cause d'une inquiétude vive et d'une irritation réelle.

Quant aux amendements qui proposent d'accroître considérablement le droit de succession déjà très-élevé, soit en ligne collatérale, soit entre époux, la commission les a rejetés — Elle a rejeté également les amendements qui proposent d'élever cette nature d'impôts, en prenant pour base de la perception, la valeur vénale des propriétés au lieu du calcul de vingt fois le revenu, comme l'ordonne la loi de frimaire an VII.

Cadastre. — Une question grave a longtemps occupé la commission. — La répartition de l'impôt foncier entre les différentes natures de propriétés a été, depuis près d'un siècle, un problème souvent reproduit et qui n'a jamais retrouvé une solution absolue.

En passant en revue tout ce qui a été fait depuis 1789 pour cette question de la péréquation, on trouve qu'après avoir ajouté aux produits des taxes alors établies sur les propriétés sujettes à la taille, ceux des terres qui en étaient exemptes une première répartition a été faite en 1791 entre les départements, puis par les autorités locales entre les arrondissements, les cantons, les communes et enfin les propriétés privées.

L'inégalité de cette répartition donna lieu à des plaintes de tout genre; on chercha à arriver à une égalité plus grande par des dégrèvements sur les départements qui paraissaient les plus chargés.

On arriva enfin à la grande pensée du cadastre en 1807; on se proposa de faire faire des plans détaillés de toutes les communes, de toutes les propriétés, la classification des terres suivant leur culture et leur valeur, puis l'appréciation du revenu des particuliers, de la commune, du canton, de l'arrondissement, du département, pour arriver à faire, d'après ces bases qu'on supposait pouvoir devenir exactes, une répartition générale de l'impôt entre tous les départements et ensuite par les conseils généraux entre les communes et jusqu'aux propriétés particulières. Cette taxation était un impôt de répartition et non un impôt de quotité.

Mais, après quelques années employées à une partie de cet immense travail du cadastre, on reconnut que les appréciations étaient loin de donner l'évaluation exacte des revenus, soit entre les départements, soit entre les communes, et tout en maintenant le contingent attribué à chaque département et la répartition attribuée aux conseils généraux, on reconnut que le cadastre ne pouvait être admis comme règle, que le cadastre n'était une base à peu près régulière que pour la répartition entre les propriétés d'une même commune. — On essaya plus tard de remédier à quelques-unes de ces irrégularités en adoptant ce qu'on a appelé la sous-répartition foncière, c'est-à-dire qu'on chercha dans les actes officiels, baux, inventaires, actes de vente, des bases d'appréciation et de comparaison avec les évaluations cadastrales. Ces travaux, poursuivis depuis plusieurs années, ont donné lieu à des rectifications dans la répartition générale de l'impôt. Dans quelques départements assez riches pour en supporter les frais très-élevés on a refait le cadastre, mais sans résultats applicables à l'ensemble du pays.

La proposition de M. Feray suppose que, par des moyens très-simples, rapides, peu coûteux on pourrait arriver à une répartition meilleure. Les procédés indiqués n'ont pas apporté cette conviction à la commission ; elle a cherché à s'instruire par l'opinion des agents supérieurs très-éclairés du ministère des finances qui pensent que ce travail serait dans le fait une réfection du cadastre et exigerait beaucoup de temps et d'argent. Ce n'est pas une raison pour ne pas l'entreprendre lorsque l'état des finances de l'Etat le permettra, mais on ne peut le faire aujourd'hui ni en espérer des résultats prochains. La commission pense que la proposition de M. Feray ne peut, quant à présent, être admise. Elle ne pourrait qu'être renvoyée à M. le ministre des finances pour en faire l'objet d'une étude complète.

Un autre amendement, partant du même principe mais beaucoup plus restreint, a été présenté par M. Lanel. Le but qu'il se propose est d'atteindre et d'assujettir à l'impôt les valeurs nouvelles données à des terres incultes par les progrès de tout genre qu'a pu amener la culture.

On s'appuie sur l'exemple de ce qui a été fait, au sujet des constructions nouvelles; la loi du 17 août 1835 a assujetti à l'impôt les bâtiments nouvellement construits et la taxe à laquelle ils ont été soumis n'a pas été comprise dans le contingent total du département et de la commune, ce qui aurait été sans augmentation de produit pour le Trésor. Mais cette taxe est devenue un impôt non plus de répartition, mais de quotité et le montant en a été attribué directement au Trésor en addition au contingent départemental (1).

C'est quelque chose d'analogue que propose M. Lanel. Il demande que les terres qui étaient taxées au moment du cadastre comme des terres en friche et sans valeur, des terres vaines et vagues et qui depuis, par le travail agricole, par des plantations, des irrigations, des défrichements sont devenues de riches vignes, de belles prairies ou des terres de grande valeur, soient imposées en proportion de leur valeur actuelle comparativement à celles des terres de même nature dans la commune et que cette différence de produit soit attribuée directement à l'Etat comme on l'a fait pour les constructions.

La commission a adopté la résolution suivante :

« Les parcelles figurant sous des dénominations diverses sur les états de section des communes, comme terres incultes ou improductives et cotisées comme telles, et qui ont été mises en culture ou sont devenues productives depuis la confection du cadastre, seront évaluées et cotisées comme les autres propriétés de même nature et d'égal revenu de la commune où elles sont situées, et accroîtront le contingent dans la contribution foncière de la commune, de l'arrondissement, du département et de l'Etat.

» Les parcelles qui, depuis la même époque, auront cessé d'être cultivées ou productives, seront l'objet d'un nouveau classement et d'une nouvelle cotisation. Elles feront l'objet d'un dégrèvement au profit des propriétaires desdites par-

---

(1) Le produit de l'impôt sur les constructions nouvelles, en vertu de la loi du 17 août 1835, s'est élevé à un chiffre de 13,344,161 francs.

celles et dans la contribution foncière de la commune, de l'arrondissement, du département et de l'Etat.

» Les états des nouvelles cotisations et des dégrèvements par département seront annexés au budget de chaque année.

Lettre de change, effets de commerce et chèques. — Dans notre premier rapport nous avons proposé des modifications importantes au système indiqué par M. le ministre des finances pour les effets de commerce, lettres de change et chèques. — Après avoir proposé d'élever le timbre des effets de commerce de 1 franc pour 1,000 francs, droit actuel à 1 fr. 50 c., le projet du gouvernement élève à la même taxe les chèques de place sur place.

La commission du budget, après de longues discussions sur les vives réclamations du commerce et la conviction que, d'une part, le droit de timbre déjà élevé sur les lettres de change ne pourrait l'être davantage sans préjudice sérieux pour le commerce; que d'autre part, l'assimilation du chèque à la lettre de change pour le paiement de ce droit, serait rendre impossible l'usage du chèque dont on reconnaît aujourd'hui partout l'utilité pratique dans l'intérêt particulier pour toutes les affaires commerciales, dans l'intérêt général du mouvement des capitaux du pays.

Les articles présentés dans le premier rapport de la commission n'ont pas été discutés par l'assemblée. Mais deux amendements ont été produits, l'un par MM. Adam et de Soubeyran, qui a donné lieu à de nouvelles discussions dans la séance de la commission.

La commission a adopté la première disposition de l'amendement à l'article 8 du projet de loi, qui a pour objet la suppression du mot *valeurs* dans le deuxième paragraphe de cet article.

La commission et l'honorable M. Adam sont d'accord pour soumettre au droit de timbre proportionnel, établi par les lois du 6 prairial an VII et du 23 août 1871, les délégations et autres écrits servant à procurer une remise de somme de place à place. Le gouvernement et la commission s'étaient servi des mots : *fonds ou valeurs*, pour comprendre toutes les remises en argent ou en billets de banque; l'auteur de l'amendement ne fait pas d'objection contre cette expression ainsi entendue; mais il craint qu'on ne donne dans la pratique au mot *valeur* un sens plus étendu et non défini qui pourrait créer des difficultés d'application. C'est pour éviter cette interprétation abusive qu'il demande la suppression de ce mot *valeurs*. L'article de la commission étant bien précisé dans le sens que nous avons indiqué, la commission ne voit pas d'inconvénient à supprimer le mot *valeur* de sa rédaction.

L'honorable M. Adam demande, en second lieu, une disposition additionnelle à l'article 8, pour soustraire à l'application des droits, les reçus de lettres chargées, les reçus de fonds confiés à des tiers pour la transmission de place à autre, les écrits autorisant le versement sur une autre place quand ils ne sont pas remis au bénéficiaire pour être présentés au détenteur.

La commission avait considéré cette disposition comme inutile, par la raison que l'article proposé par elle ne comprend pas les reçus et écrits dont il s'agit. Néanmoins, puisqu'on demande que l'exclusion soit mentionnée expressément, elle ne s'y oppose pas, mais, pour qu'on ne puisse pas abuser de cette disposition additionnelle, la commission a modifié la rédaction de cette disposition de l'amendement, qui sera ainsi conçu :

« Les reçus de lettres chargées, les reçus de fonds con-
» fiés à des tiers pour la transmission de place à place,
» les écrits autorisant le versement de fonds sur une autre
» place, quand *ces reçus ou écrits* ne sont pas remis au
» bénéficiaire pour être présentés au détenteur des fonds,
» ne sont pas compris dans la nomenclature du paragraphe
» 2 de l'article 8. »

Notre honorable collègue, propose d'ajouter à l'article 10 du projet de la commission, une première disposition qui serait destinée à remplacer le premier paragraphe de l'article 1 de la loi du 14 juin 1865, et qui serait conçue en ces termes : « Le chèque est un ordre de paiement donné à » un banquier par un de ses clients ou par un autre banquier. »

L'auteur de l'amendement pense que cette disposition aurait pour résultat de prévenir la plus grande partie des fraudes dont on se plaint si justement.

Pour encourager les particuliers à déposer dans les caisses des établissements financiers, les petits capitaux qui sont disséminés et improductifs entre leurs mains, et qu'on pourrait utiliser au profit du commerce et de l'industrie et leur faire en même temps produire un intérêt en faveur des déposants, le législateur de 1865 a créé un moyen de retirer facilement et économiquement les sommes ainsi déposées; c'est là l'origine des chèques. C'est pour encourager ces dépôts que la loi du 14 juin 1865 a accordé des immunités particulières aux titres de cette nature. La définition trop générale du chèque par le paragraphe premier de l'article 1 de cette loi a engendré des abus très-préjudiciables au trésor public. Dans la pratique, les chèques ont été substitués aux lettres de change dans des circonstances où la loi n'avait pas entendu qu'il y eût lieu à en faire usage. Ainsi, notamment, on les emploie fréquemment pour le recouvrement du prix des marchandises vendues à terme.

Le chèque n'a évidemment pas été créé pour cet usage. L'Etat perd ainsi des droits de timbre considérables. Si le chèque ne peut être tiré sur des maisons de dépôts, ou sur des banquiers, c'est-à-dire pour le retrait de sommes déposées, ce qui était sa vraie destination, la plus grande partie des abus et des fraudes seront prévenus.

Ces considérations sont certainement très-graves. Néanmoins, la commission du budget a considéré que cette disposition avait pour objet une modification grave à la loi de 1865; qu'il n'y avait pas lieu de l'examier incidemment à l'occasion de la loi fiscale qui est en discussion. Cette réforme pourra être examinée ultérieurement sur une proposition d'un membre de l'Assemblée; pour le moment, la commission repousse cettte disposition de l'amendement.

Les autres chefs de l'amendement de l'honorable M. Adam, relatives à l'obligation de dater les chèques en toutes lettres, de les acquitter, et de dater les acquits, aux pénalités applicables aux infractions à la loi, à la création du droit proportionnel applicable aux chèques de place à place, ont également été repoussés par la commission.

L'honorable M. Guibal a proposé un amendement qui soumettrait les chèques de place à place à un droit de timbre proportionnel de 1 franc par mille, comme les lettres de change et autres effets de commerce.

C'est la suppression du chèque pour les paiements de sommes de place à place. La commission a pensé que les chèques destinés à effectuer des paiements dans les conditions de la loi du 14 juin 1865, ne doivent, dans aucun cas, être assimilés aux lettres de change et autres effets de commerce. Elle est d'avis de maintenir les chèques de place à place avec certaines immunités. Elle a proposé de les soumettre à des droits particuliers. Elle persiste dans l'opinion qu'elle a déjà émise sur ce point. Elle repousse en conséquence l'amendement de l'honorable M. Guibal...

Dans le projet présenté par M. le ministre des finances et dont la discussion a été comprise dans le précédent rapport, il reste plusieurs articles sur lesquels l'Assemblée n'a pas été appelée à voter.

1° Le ministre, au sujet d'une augmentation des droits fixes d'enregistrement sur les actes extra-judiciaires, s'exprimait dans les termes suivants :

Enregistrement et timbre. — Actes extra-judiciaires.

« ART. 6. — M. le ministre propose, dans les termes
» suivants, une augmentation d'impôt sur les actes extra-
» judiciaires, tels que les exploits, significations, protêts. »

Enregistrement et timbre.

« L'article 4 de la loi du 28 février 1872 a augmenté de
» moitié les droits fixes de toute nature auxquels diverses
» lois sur l'enregistrement avaient assujetti les actes civils,
» administratifs ou judiciaires.

» Cette augmentation, justifiée par la dépréciation que
» la valeur de l'or et de l'argent a subie depuis l'époque
» à laquelle les droits fixes ont été établis (28 avril 1816),
» n'a pas été étendue aux actes extrajudiciaires, tels que les
» exploits, les significations, les protêts, etc. Le législateur
» a voulu favoriser cette nature d'actes, et, comme l'ex-
» prime le rapporteur de la commission du budget de
» 1872, M. Mathieu-Bodet, *logiquement tous les droits fixes*
» *auraient dû être augmentés.*

» Mais, en présence des nouveaux besoins du Trésor, il
» n'est plus opportun de maintenir cette faveur, et nous
» proposons de rétablir l'égalité entre les divers tarifs, en
» augmentant de moitié la quotité des droits fixes auxquels
» sont soumis les actes extrajudiciaires. On voudra bien
» remarquer que, comparativement à la valeur des métaux,
» les droits fixes augmentés de moitié seront même relati-
» vement moins élevés qu'ils ne l'étaient en 1816, car la
» dépréciation du signe monétaire est certainement supé-
» rieure à 50 0/0.

» Produit : 5,000,000 fr. »

L'article 7 du projet était ainsi conçu :

« Les droits fixes d'enregistrement auxquels les actes

» extrajudiciaires sont assujettis par les lois en vigueur, » sont augmentés de moitié. »

La commission n'a aucune objection à faire à cette proposition, et c'est parce que le temps seul a manqué qu'elle n'a pas été comprise dans le vote des articles sur lesquels nous étions d'accord avec M. le ministre.

2° L'article 7, dans le même projet du ministre, était ainsi conçu :

« Art. 7. — Le tarif du droit de timbre proportionnel, » établi par le n° 1er de l'article 2 de la loi du 23 août » 1871, sur les effets négociables et de commerce autres que » ceux tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en » France, est augmenté de moitié. »

Effets de commerce. Chèques. — Dans le projet présenté par M. le ministre et dans notre précédent rapport, une longue discussion a exposé les motifs qui ont déterminé M. le ministre à proposer d'élever de moitié le droit de timbre sur les effets de commerce, lettres de change, chèques, etc. Cette taxe devant donner un produit nouveau sur les lettres de change de .... 13.000.000 } 19.000.000.
Et sur les chèques de .... 6.000.000 }

Nous avons indiqué aussi quels étaient les motifs qui nous empêchaient d'adopter : 1° cet accroissement de taxes sur les lettres de change ; 2° l'assimilation du chèque à la lettre de change. Nous avons proposé une taxe très-modérée sur les chèques de place sur place et enfin une simple taxe de quittance de 10 centimes sur le chèque sur place; nous avons indiqué, dans plusieurs articles, les conditions propres à observer pour qu'il ne soit pas fait un usage abusif du chèque à la place de la lettre de change.

La commission persévère dans ses propositions et elle espère qu'elles seront admises par l'Assemblée.

Le produit de ce double impôt au lieu d'être de 15.000.000
serait réduit à la seule taxe sur les chèques, produit 4.000.000
Différence.... 11.000.000

Sels. — M. le ministre des finances proposait d'élever l'impôt du sel d'un demi-décime, c'est-à-dire 5 centimes par 100 kilog., présentant un produit de.... 16.125.000

La commission, par des motifs indiqués dans le premier rapport et rappelés en partie dans celui-ci, avait proposé d'élever l'impôt d'un décime entier, soit 10 centimes par 100 kilogrammes, ou ensemble................ 32.350.000

Et cependant de nouvelles observations, la crainte de s'appuyer sur une ressource fiscale qui pourrait n'être pas admise par l'Assemblée, ont déterminé la commission à revenir sur sa première proposition et à se réduire à celle de M. le ministre des finances. Ce serait donc une réduction de 16,125,000 sur les propositions que la commission avait faites pour arriver à l'équilibre du budget.

Demi-décime sur les transports à petite vitesse. — Il est un autre article important sur lequel nous nous sommes trouvés en opposition avec la proposition de M. le ministre, c'est la taxe d'un demi-décime sur les transports des marchandises à petite vitesse par les chemins de fer.

Aucun impôt n'a été plus généralement attaqué et condamné par toutes les industries; toutes les chambres de commerce qui nous ont adressé des observations sur cette série d'impôts nouveaux, ont considéré cet impôt sur les transports comme dangereux pour l'agriculture, dangereux pour tous les genres d'industrie; ce serait une surcharge sur la fabrication et pesant principalement sur les matières premières qui ne peuvent supporter des frais de transports élevés, comme la houille, les minerais, les matériaux de construction, pierres, bois, chaux, engrais pour l'agriculture, fourrages, bestiaux, grains, vins, spiritueux, pour le commerce de transit et la concurrence étrangère.

Si cet impôt était admis, il y aurait nécessité de l'étendre aux transports par la navigation sur les canaux et rivières; on a demandé même que cela s'étendît au cabotage par mer. Puis enfin, on a demandé aussi des distinctions entre les chemins de fer, on a demandé que les chemins de fer d'intérêt local en fussent exemptés.

Il a paru à la commission qu'un impôt si généralement contesté, qui serait une charge sur l'industrie plutôt que sur le consommateur, ne pouvait être considéré comme étant sans inconvient grave; elle a persisté dans son refus d'admettre cet impôt, quoiqu'il présente un produit élevé facile à percevoir de 25 millions.

En examinant chacun des impôts que nous avons à soumettre au vote de l'Assemblée, nous sommes obligés de porter sans cesse nos regards vers le terme définitif qu'il nous faut atteindre : le projet de budget de 1875 le porte à 143,876,000. C'est le chiffre que nous nous sommes proposé comme limite inférieure.

Les impôts déjà votés par l'Assemblée et qui étaient d'accord entre nous et M. le ministre des finances s'élèvent à.. 78.283.000

Nous y ajoutons les 5 millions sur les actes extra-judiciaires...	5.000.000	
Sur les chèques environ......	4.000.000	
Sur la modification des distributions de poste................	1.000.000	
Impôt sur les successions.....	7.000.000	
Sur le sel 1/2 décime........	16.125.000	
	32.125.000	32.125.000

Nous avons parlé dans notre premier rapport de la transformation en bureaux de poste des bureaux de simple distribution et nous comptons, comme l'indiquait M. le ministre des finances, le produit de cette transformation à un million. C'est là une opération purement administrative qu'il n'est pas nécessaire de réglementer par un article de loi.

Mais nous devons donner des explications sur les nouveaux impôts que la commission a cru devoir proposer.

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit de l'impôt sur les successions en ligne directe. Nous n'en avons porté le produit probable qu'à 7,000,000 pour cinq mois de 1874; mais nous rappelons que ce chiffre ne s'applique qu'aux derniers mois de l'année 1874 et ne produira que cela pour cet exercice, mais produira le double dans l'année entière de 1875. Nous avons déjà expliqué que les droits de succession ne se payaient qu'après six mois, temps nécessaire pour préparer les déclarations.

Un de nos honorables collègues, M. Casimir Périer, a fait une étude complète d'un nouveau système d'impôt qui comprendrait toutes les espèces de verreries : bouteilles, verre à vitres, gobeleterie, cristallerie et glaces.

Il nous a remis des notes sur les quantités produites dans les divers établissements qui s'occupent de ce genre de fabrication ; nous avons discuté avec lui les chiffres de l'impôt qui pourrait être appliqué à chacune de ces fabrications ; ces chiffres ont paru d'abord trop élevés, soit pour l'évaluation des quantités fabriquées , soit pour celles qui pourraient être assujetties au paiement du droit, après avoir déduit les quantités exportées qu'on s'accorde à porter à environ 40 0/0 de la production totale.

On s'accorde aussi pour reconnaître que l'importation est de peu d'importance, envion 1/8 de la quantité exportée.

Après de longues discussions et sur les chiffres et sur les formes de perception de cet impôt, qui entraînerait nécessairement les formes de l'exercice, après des contradictions vives sur quelques questions qui ont amené des divisions d'opinions et des oppositions, la majorité de la commission a décidé qu'elle proposerait à la discussion de l'Assemblée cet impôt qui a existé en Angleterre de 1695 à 1845.

Ce genre d'industrie comprend des produits de bien des natures diverses : les unes s'appliquent aux usages les plus simples et les plus ordinaires, comme les bouteilles et la gobeleterie, le verre à vitres ; les autres, comme la cristallerie et les glaces, sont des objets de luxe qui ne sont consommés que par les classes élevées et qui sont l'objet d'une grande exportation.

Les objections principales ont porté sur l'élévation des droits et surtout sur le mode d'exercice et les difficultés qu'il entraînerait ; on a pensé, cependant, que cet exercice pourrait être remplacé par un abonnement facile avec de grands établissements dont on ne peut redouter les combinaisons de la fraude.

1° On a pensé que l'exercice serait rendu plus facile en le faisant tout à la fois et dans les fabriques et dans les magasins où se terminent, pour la cristallerie et les glaces par exemple, et surtout à Paris, des travaux d'ornementation qui préparent la vente ou l'exportation.

2° Pour les bouteilles destinées à être exportées pleines, il a paru juste d'accorder un drawback ou restitution des droits, restitution qui ne se ferait que sur la présentation de l'acquit constatant le droit payé sur un nombre de bouteilles correspondant au nombre présenté à l'exportation.

Les tarifs ont été notablement réduits, et le produit présumé de l'impôt a été calculé seulement à 10 millions.

C'est sur ces bases qu'ont été admis les articles qui seront proposés ci-après.

Ces taxes appliquées à la consommation générale nous donnent lieu d'espérer un produit de 24 millions.

La commission a pensé que, de toutes les matières qui peuvent être soumises à l'impôt, l'alcool était celle qui pouvait, avec le moins d'inconvénient, subir une surtaxe et offrir au Trésor une ressource nouvelle sans augmentation de frais de perception, et sans porter aussi, un préjudice sensible à l'industrie. En Angleterre, les taxes sur l'alcool, sont beaucoup élevées qu'en France. Nous sommes, sans doute les principaux producteurs, et nous devons chercher à ne nuire, ni à la consommation, ni à l'exportation ; l'agriculture y est intéressée sous plusieurs formes diverses : nous croyons cependant que la taxe proposée n'est pas assez élevée pour devenir une entrave au développement et au progrès ; elle n'a pas semblé non plus, devoir donner une excitation plus grande aux tentatives de fraude.

A l'occasion de cet impôt, s'est représentée devant la commission la question souvent discutée des bouilleurs de crû ; les moyens de répression de la fraude dont on les accuse, ont porté déjà quelques fruits, et on se flatte d'atteindre des résultats meilleurs. Il faut évidemment combattre et réprimer la fraude, mais on a pensé que la faveur attribuée aux bouilleurs de crû, de conserver pour chaque famille et parent, une quantité de 40 litres d'alcool pur, qui représente au moins 80 litres d'eau-de-vie buvable, était excessive et qu'une grande partie de cet alcool était livrée en fraude aux débitants ou aux consommateurs. La commission a pensé que cette allocation en franchise, devait être réduite de moitié ; cette réduction fait l'objet de l'un des articles de la loi proposée ; elle donne lieu d'espérer un produit incertain, sans doute, mais qu'on peut évaluer à 2 millions.

En examinant les tarifs indiqués dans le projet de loi, il faut remarquer que si le chiffre de la surtaxe portée à 19 sur les alcools, en général, est porté à 25 sur les liqueurs et l'absinthe, c'est que déjà cette différence existait dans les taxes précédemment établies, et que la surtaxe nouvelle n'est même pas en proportion de cette différence antérieure.

La taxe aux entrées de Paris représente tout à la fois le droit général de consommation, le droit de remplacement spécial à Paris et la surtaxe générale de 1 fr. 19 c. que le présent projet propose.

Ces taxes, appliquées à la consommation générale, nous donnent lieu d'espérer un produit de 24 millions.

RÉSUMÉ.

Le chiffre auquel la commission s'est proposé d'atteindre est celui qu'indique le projet de budget présenté par M. le ministre des finances pour 1875, soit 143,876,000 francs.

Les impôts déjà votés indiquent une recette probable de ....Fr.		78.283.000
La commission propose :		
1° Sur les actes extrajudiciaires d'accord avec M. le ministre.........Fr.	5.000.000	
2° Demi-décime sur le sel aussi d'accord avec M. le ministre....	16.125.000	
3° Sur la poste, etc., etc. Modification du service	1.000.000	
Fr.	22.125.000	22.125.000
4° La commission propose une taxe réduite sur les chèques dont on peut évaluer le produit à	4.000.000	
5° Sur les successions en ligne directe p. 5 mois — seulement en 1874 — accroissement........	7.000.000	
Le produit sera de 16 millions en 1875.		
6° Impôt sur le verre........	10.000.000	
7° Impôt sur l'alcool.........	24.000.000	
8° Sur les importations de viandes salées une taxe supplémentaire de 6 fr. par 100 kilos en représentation de la taxe de consommation payée en France sur le sel employé à la préparation des mêmes viandes salées. — Le produit sur une importation d'environ 200,000 quintaux métriques représenterait........	1.200.000	
Fr.	46.200.000	46.200.000
	Fr.	146.608.000

9° La commission propose aussi l'application de l'impôt foncier aux propriétés antérieurement en friche et transformées, par la culture, comme il est dit dans le rapport ; et ce sera sans doute une augmentation de revenu pour le Trésor, mais probablement très-peu encore en 1874. Nous portons ce produit probable seulement pour mémoire.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Le commerce ne reprend guère. Les affaires sont toujours caractérisées par une grande atonie, et nous ne voyons guère, parmi les produits exotiques, que les cafés et les cotons qui donnent lieu à des affaires suivies et généralement pour compte de la spéculation. Notre commerce à l'intérieur n'est guère plus florissant, car nous voyons encore cette semaine les recettes des chemins de fer, qui sont, très-certainement, un des thermomètres les plus sûrs de notre activité commerciale, continuer à accuser de nouvelles diminutions. Le commerce de détail se trouve fort mal partagé, car plusieurs de ses branches se trouvent privées en partie, par la douceur de la température, des achats que commande toujours la saison d'hiver. En général, nous assistons en ce moment à un moment de crise fort pénible, car il se fait sentir à peu près dans toutes les classes de la société, sans que l'on puisse encore apercevoir la fin d'un état de choses aussi fâcheux.

Le *Journal officiel* a annoncé la signature de la convention supplémentaire prévue par l'article 3 du traité de commerce et de navigation du 23 juillet 1873, entre la France et le Royaume-Uni. Cette convention établit, comme on le sait, les tarifs qui n'avaient pas été réglés et qui ont été préparés par la commission internationale en vertu du traité précédemment adopté. Cette convention touche également à certains points relatifs au séjour des marchandises dans les dépôts de la douane. Il ne reste plus qu'à faire approuver, par la Chambre, un projet de loi relatif à cette convention.

L'application des nouveaux impôts continue toujours à soulever des difficultés. Notre correspondance de Marseille a déjà signalé les réclamations de la savonnerie marseillaise et nous a annoncé qu'il leur serait donné satisfaction. Ce sont maintenant les fabricants de savons du Nord et du Pas-de-Calais qui réclament et qui, dans une réunion tenue à Cambrai, ont résolu de demander à l'administration des contributions indirectes la suppression du timbre à coller ou à clouer sur les tonnelets de savon, ainsi que celle des bons de circulation à donner aux clients d'abord, et à représenter ensuite dans le courant du mois.

Nous avons parlé brièvement dans notre dernier numéro de la demande d'abaissement de tarifs de transport faite par la chambre de commerce des Vosges, aux compagnies de l'Ouest et de l'Est. Nous donnons aujourd'hui le texte de cette délibération, et nous ajouterons que la chambre de commerce du Havre a adressé aux mêmes compagnies des réclamations identiques qui, si elles sont prises en considération comme elles le méritent, arrêteront, sans doute, la tendance fâcheuse et malheureusement trop compréhensible, qu'a le trafic avec nos provinces de l'Est à emprunter la voie des lignes étrangères au grand préjudice de nos ports et de nos lignes ferrées.

Comme nous l'avions prévu, la compagnie Transatlantique est résolue à augmenter le nombre de ses départs entre le Havre et New-York. Par suite de la nouvelle convention avec l'Etat, la compagnie s'engage en effet, indépendamment de service bi-mensuel actuel, à exécuter deux voyages de plus par mois, aller et retour entre la période comprise, entre le 1er avril et le premier novembre de chaque année ; les voyages seront ainsi rendus hebdomadaires, et lorsque l'augmentation de matériel poursuivie en ce moment par la compagnie aura reçu son exécution, on annonce même que le service sera continué hebdomadairement même pendant la saison d'hiver.

Nous avons reçu quelques nouvelles de Sydney. Entre autres faits intéressants, nous y relevons, d'après le relevé des « Coal examiner's » que l'extraction du charbon pendant l'exercice de 1872 a augmenté de 90,000 tonnes pour les sept mines actuellement en exploitation. Du même point, nous avons également les avis suivants sur deux importants produits d'exportation.

LAINES. — Il en arrive tous les jours de grandes quantités, la tonte ayant eu lieu, cette année, trois mois plus tôt que d'habitude.

De fortes ventes ont eu lieu, variant, suivant qualité,

de 1 denier à 9, 10, 11 et même 12 deniers par livre. On croit que les laines supérieures pourront dépasser aisément le dernier de ces chiffres. Quant aux laines inférieures, il y a tendance à les négliger.

Graisses et Suifs. — On les cote à liv. str. 36 le tonneau (mouton); à liv. str. 34 le tonneau (bœuf). Les qualités inférieures ou mélangées se vendent de liv. str. 31 sh. 10 à liv. str. 32 sh. 15.

Frets. Peu de peaux et de suif en chargement pour Londres; des cuirs plus qu'en abondance; on n'attend pas de nouveaux chargements de laines; mais la laine en expédition arrivera sur le marché de Londres un mois plus tôt qu'à l'ordinaire.

Le courrier des Antilles et du Pacifique et celui de la Plata sont arrivés cette semaine par le steamer *Tagus*. A la Jamaïque, des pluies abondantes avaient interrompu les transports et l'on devait, sous peu, reprendre l'opération de la pose du câble télégraphique sous-marin reliant l'île à celle de Saint-Thomas. Les affaires de la République dominicaine étaient en voie d'arrangement, le président Baez s'étant décidé à céder la place à la révolution. Au Chili, de fortes pluies avaient causé d'assez grands dommages aux récoltes, mais les affaires avaient été assez calmes. Au Pérou, le gouvernement paraissait avoir renoncé à établir son droit de l'estanco sur l'exploitation des nitrates de soude; on le disait décidé à maintenir l'ancien droit de 5 0/0. Le gouvernement avait publié un décret suivant lequel, dans les six mois, les banques du pays devaient acheter dans la proportion de 70 0/0 de leur réserve, les bons qui seraient émis par le Trésor national. Les banques manifestaient une très-vive opposition. Un décret avait été également publié, accordant à M. Charles Scott, la permission pour la construction d'un câble sous-marin entre le Callao et un port du Chili à désigner, port qui sera Caldera, suivant toute probabilité, ce point étant relié télégraphiquement à Valparaiso et par suite à la ligne transandine. A Rio-Janeiro les affaires étaient inactives.

Laines. — La position est sans changement cette semaine. Les laines d'Orient paraissent avoir donné lieu à quelques opérations sur la place de Marseille, mais les provenances de la Plata sont restées calmes sur nos autres marchés, ce qui est dû en partie à la grande fermeté des détenteurs. A Anvers, on est fort calme aussi dans l'attente de l'ouverture des grandes enchères, fixées comme nous l'avons déjà dit au 3 février prochain et qui doivent se continuer jusqu'au 14 du même mois. En voici l'ordre : par le ministère de MM. H. Melges et J.-J. Melges : mardi 3 février : 2,350 b. Buenos-Ayres et Montevideo, 150 b. Cap. — Mercredi 4 : 2,700 b. Buenos-Ayres et Montevideo et 57 b. Afrique lavée. — Jeudi 5 : 1,900 b. Plata, 500 b. Russie en suint et lavée. — Vendredi 6 : 2,300 b. Buenos-Ayres et Montevideo. — Samedi 7 : 2,400 b. Buenos-Ayres et Montevideo. Par le ministère de MM. de Harven frères : Lundi 9 : 2,300 b. Buenos-Ayres et Montevideo. — Mardi 10 : 1,100 b. Plata et 350 b. Cap. — Par le ministère de MM. H. Melges et J.-J. Melges : Mardi 10 : 400 b. Buenos-Ayres, 135 b. Cap, 100 b. diverses, et 365 b. Plata. — Par le ministère de MM. de Harven frères : Mercredi 11 : 2,300 b. Montevideo et Buenos-Ayres. — Jeudi 12 : 2,450 b. Buenos-Ayres et Montevideo. — Par le ministère de MM. H. Melges et J.-J. Melges : Vendredi 13 : 2,400 b. Buenos-Ayres et Montevideo. — Samedi 14 : 2,300 b. Buenos-Ayres. — Ensemble : 26,557 b. La vente suivante ne commencera pas avant le 28 avril.

Sur le marché anglais, du calme. Des enchères publiques ont lieu actuellement à Liverpool en présence d'acheteurs assez nombreux, mais qui montrent peu d'empressement, car les cours pratiqués sont inférieurs de 5 0/0 à ceux de novembre. Les avis de Bradford signalent du calme sur le marché aux laines; les prix des filés se sont maintenus sans changements; les tissus n'ont pas donné lieu non plus à des modifications et les demandes pour l'Amérique sont rares; seuls, les tissus de fantaisie sont demandés à des prix fermes.

Sucres. — Pas de changements dans la situation de cette denrée. On a confiance dans l'avenir, mais les détenteurs, pressés de vendre, ont dû faire des concessions pour réaliser. Tel est le cas à Nantes où l'on cotait 50 centimes de baisse la semaine dernière et à Londres où les cotes ont baissé de 6 deniers par quintal anglais. Sur cette dernière place toutefois, les qualités propres à la raffinerie ont maintenu leurs cours par suite de leur rareté. A Bordeaux, au Havre et à Marseille, nos correspondances nous renseignent sur une nullité parfaite d'affaires, la raffinerie n'achetant que pour ses besoins, qui paraissent cependant devoir se réveiller avant peu. A Amsterdam, les prix sont dépréciés et malgré cela, les affaires ont été peu nombreuses, et à Rotterdam, les lots secs et grainés étaient seuls recherchés.

Cacaos. — Toujours un calme profond pour cette fève sur nos places françaises ainsi qu'en Angleterre. La consommation absente du marché depuis fort longtemps déjà, devrait avoir des besoins mais qu'elle n'a montré nulle envie de satisfaire jusqu'à présent. A Anvers et à Hambourg, les prix sont plus fermement tenus et les affaires sont plus suivies.

Suifs. — En baisse sur les marchés belges et anglais, sans affaires sur les nôtres où la mise en exercice des stéarineries a suspendu les achats jusqu'à nouvel ordre. Les cours sont nominaux au Havre et à Marseille, et les concessions faites ou offertes ne semblent nullement tenter les acheteurs. A Paris, la cote officielle pratiquée au marché du mercredi a été arrêtée à fr. 92 les 100 kilos hors barrière.

Cuirs. — La demande a été plus suivie cette semaine, mais les cours ne sont guère raffermis tant sur les provenances Plata et Brésil que sur celles des Etats-Unis. Le marché d'Anvers a accusé les mêmes tendances avec la même reprise des affaires.

Métaux. — Mauvaise semaine. Le ton du marché aux métaux a été lourd et, dans quelques cas, en baisse. Inutile d'ajouter avec cela qu'il s'est conclu peu de transactions. A Londres, ce sont des faillites récentes dans le commerce des métaux qui ont surtout contribué à ralentir les affaires. La clôture s'est faite, pour les cuivres, de liv. st. 81 à 81.5, pour bonnes marques du Chili; liv. st. 91 pour Burra-Burra, et liv. st. 92 pour Wallaroo; l'attente des enchères hollandaises a arrêté les affaires en étain, dont les cours doivent se voir à sh. 116 pour Biliton, et sh. 117 pour Détroit; les zincs sont comparativement assez bien tenus. Sur les marchés allemands, les cuivres sont dans une position moins mauvaise qu'en Angleterre, et les affaires paraissent avoir eu un peu plus d'animation; les zincs et les plombs se tiennent assez fermement aussi, mais les étains sont lourds et inactifs. En Hollande, l'annonce de la petite quantité d'étain offerte en vente continue à produire une impression favorable dont les cours ont profité, quoique les avis en baisse de Londres aient arrêté les demandes de la spéculation; on doit voir les cours, à Amsterdam, de fl. 71 à 70 1/2 pour Banca livrable première enchère, et fl. 70 à 69 1/2 pour Biliton disponible et sous voiles.

Produits métallurgiques. — La métallurgie s'occupe assez vivement, en ce moment, de propositions faites par le gouvernement en Russie à l'industrie nationale de ce pays, propositions dont l'acceptation aurait pour résultat le développement de la fabrication du fer et de l'acier dans une proportion assez importante pour éviter le recours à l'industrie étrangère, où la France avait eu jusqu'ici sa bonne part. Il s'agit, en effet, d'une offre faite par le gouvernement russe de la commande de 450 locomotives et de 9,000 wagons aux usines de Briansk, de Koloma, de Moscou, de Varsovie, etc., avec des avances suffisantes pour permettre l'installation de moyens de fabrication suffisants, à la condition que le tout sera construit dans le pays et avec des matériaux exclusivement indigènes. La question est de savoir si les industriels russes se trouveront les reins assez forts pour tenter l'aventure, et la résolution de la question dans un sens affirmatif est à craindre.

Les affaires restent au grand calme dans nos principaux centres métallurgiques; la reprise que l'on attend si impatiemment se fait décidément attendre. Dans la Haute-Marne, les fontes et les fers sont sans demandes et les cours ont légèrement baissé; la fonte au bois pour affinage ne vaut plus que fr. 155, et les fers marchands au coke de 1re classe sont à fr. 265; la machine nº 20 à fr. 310, le fil de fer nº 19 à fr. 375 la tonne. Dans la Meurthe-et-Moselle, la fonte est délaissée à fr. 100. Dans le Midi on est plus calme. Dans le Nord, les maîtres de forges se plaignent également. Le commerce belge compte aussi sur l'avenir, car le présent continue à être déplorable. Les nouvelles d'Angleterre sont toujours un peu discordantes; elles varient suivant les districts. Dans le Cleveland on signale quelques contrats en rails et les barres sont plus demandées à liv. st. 12; la fonte nº 3 reste à sh. 86, celle de forge grise à sh. 82/6. A Sheffield on signale de la lourdeur, les barres meilleures qualités sont à liv. st. 14; les secondes qualités à liv. st. 12. A Stoke-upon-Trent, les barres sont demandées à liv. st. 12, mais la fonte reste calme. A Wolverhampton, du calme également; les marques de fer en barres seconde classe sont cotées liv. st. 11.15; la fonte liv. st. 7 à 7.10. A Darlington, de la lourdeur, mais des prix fermes à sh. 86 pour la fonte

n° 3; sh. 81, pour la fonte de forge grise; liv. st. 10 à 10 5 pour les rails; liv. st. 13 à 13-5 pour les plaques. A Barrow-in-Furness, en quelques cas, des prix en baisse ont été acceptés.

CHARBONS. — L'absence complète d'hiver et la langueur croissante de l'industrie métallurgique pèsent de plus en plus sur le commerce des charbons. La baisse fait de très-grands progrès et aussi bien maintenant sur les places de consommation que sur les lieux de production. Dans le Nord, les charbonnages font des concessions qui se trouvent dépasser les offres encore de 4 à 5 francs; on ne traite rien par suite. Dans le Pas-de-Calais, Anzin a traité du tout-venant gras pur à fr. 20 la tonne, et la même compagnie a annoncé une baisse de fr. 2 par tonne sur sa vente au détail. Dans le bassin de la Loire, les charbons à gaz et à forge restent demandés, mais les houilles 2me qualité sont peu recherchées et l'on délaisse tout à fait celles de 3me qualité. Dans la Belgique, les stocks augmentent toujours. A Mons, on traite les gaillettes et gailleteries à fr. 36 et 28; les fines, à fr. 14; les tout-venant, à fr. 21. A Charleroi, on peut avoir de la gailleterie 1re qualité à fr. 28, du tout-venant demi-gras à fr. 18, et des fines demi-grasses à fr. 12. Le charbon à coke vaut fr 20 la tonne. En Angleterre, les charbons continuent à baisser. On a traité à Newcastle des charbons à forge, livrables courant de l'année à sh. 11/6. A Cardiff, où les prix sont maintenus, on a payé sh. 16 pour un marché de 4,000 tonnes charbon à vapeur, livraison mai à fin juillet pour la France. A Barnsley, les prix sont stationnaires avec des affaires limitées. A Middlesborough les meilleures sortes de charbon domestique se vendent sh. 20 à 22 la tonne à la mine. A Newport, les charbons à vapeur sont sans changement.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 27 Janvier 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 6,532 tonnes, contre 11,055 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 4,523 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme; warrants, 104/.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	112/6	105
Coltness, id.	117/6	106
Summerlee, id.	108	104
Wishaw, id.	106	104
Clyde, id.	106	104
Govan, id.	107	105
Monkland, id.	106	104
Langloan (à Glasgow, au Canal)	110	104
Calder id. id.	111/6	106
Carnbroe id. id.	109	105
Glengarnock (à Ardrossan)	110	105/6
Eglinton, id.	105	103
Dalmellington, id.	106	104
Kinneil (à Bolness)	107/6	103/6
Shotts, id.	112/6	106
Almond, id.	107/6	103/6
Carron (à Grangemouth)	110	»
Lochgelly (à Burntisland)	105	103/6
Lumphinnans, id.	105	102/6

PRIX-COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 28 Janvier 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur... Fr.	3.12 1/2	»
Trame 36/38 id. id.	3.22 1/2	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.40 à 3.45	»
Trame 40/42 id.	3.50 à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4.05	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.25	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils... Fr.	0.30 1/2	»
id. » 18 »	0.32 1/2	»
id. » 20 »	0.34 1/2	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 1/2 à 47	»
Percale 80 26 »	0.44 1/2 à 45 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	0.34	»

(Conditions de la place: escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Affaires très-calmes.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 28 JANVIER 1874.

Depuis un mois, notre marché a été assez calme par suite de la continuation de forts arrivages en Europe et de fortes recettes dans les ports américains; les prix ont néanmoins été assez fermement tenus tant en filés qu'en tissus: le ton du marché est moins bon depuis samedi dernier, où l'on a connu officiellement la détermination du ministère de dissoudre le Parlement et de faire appel au pays: la perspective de nouvelles élections et la perturbation momentanée qui doit en résulter, car, même en Angleterre, des élections générales ne peuvent avoir lieu sans produire une certaine agitation dans les esprits; tout cela a produit hier en Bourse une certaine faiblesse chez les vendeurs, et nous devons signaler une baisse de 1/8 à 1/4 sur les filés et de 1/2 sur les tissus; aux prix pratiqués hier, il s'est fait quelques affaires mais on ne peut pas dire que le marché est animé, et il faut s'attendre au calme d'ici à ce que les élections soient passées et leur résultat connu.

FILÉS. — Les sortes pour les Indes sont peu demandées et les prix en sont facilement tenus; les achats pour le continent sont fort peu importants; les filés retors et les filés simples pour tissages sont faibles avec baisse de 1/8 à 1/4 depuis huit jours.

TISSUS. — Ils sont faiblement tenus, quoique comparativement, ils le soient mieux que les filés; les shirtings, pour les Indes, sont un peu délaissées depuis quinze jours, mais les prix en sont assez fermes; les tissus fins sont bien tenus, les tissus lourds en baisse et peu recherchés.

ÉPINAL, LE 29 JANVIER 1874.

Notre marché est par continuation au grand calme.
Voici nos prix :

Calicots 3/4 60 portées 16 fils	33	à 33 1/2
» » » 18 »	35	à 35 1/2
» » » 20 »	37	à 37 1/2
» » 68 » 20 »	38 1/2	à 40
» » 70 » 21 »	41	à 42
Chaîne 27/29 Amérique	3 30	à 3 40
Trame 36/38 »	3 40	à 3 50

ROUEN, 29 JANVIER 1874.

Les affaires, cette semaine, ont été au grand calme tant pour les filés que pour les tissus, il ne s'est pas traité d'affaires sérieuses, mais seulement quelques ventes de détail pour les besoins urgents. Les prix restent sans changement, la filature et le tissage ont encore des engagements; la position du tissage à la main continue à être mauvaise.

LILLE, LE 29 JANVIER 1874.

La situation générale reste mauvaise, le commerce de toile semble ne plus pouvoir recouvrer son activité d'autrefois. Nous sommes cependant dans la période des achats, et la fabrique écoule un peu plus que sa production, qui, du reste, était peu à peu restreinte. La toile fine jouit cependant d'une légère reprise; la fabrication de la toile à teindre, un peu négligée pendant quelques années, s'est considérablement améliorée, et nos fabricants la voient aujourd'hui préférée aux produits analogues de l'étranger; la toile blanche, la toile damassée est également l'objet d'un

peu plus de recherche, et ainsi que nous le disions plus haut, la fabrication de ces derniers genres tissés à la main a été tellement réduite, que s'il y avait quelque reprise dans un mois ou deux, l'article deviendrait rare.

En ce qui concerne les fils, la demande est peu active, et pour des lots importants, la filature a accepté de légères concessions. La fermeté avec laquelle les détenteurs de jute demandent une hausse, bien justifiée du reste par les augmentations successives de la matière brute, restreint un peu les affaires.

Les transactions en lins bruts ont présenté peu d'activité tant pour le textile indiqué que pour les provenances étrangères.

Le commerce extérieur a présenté les résultats suivants :

Du 10 au 20 janvier par la principalité de Lille.

Importations.		Exportations.	
Lins......	19.567	Lins........	209.400
Fils.......	19.849	Fils........	170.252
Toiles.....	10.856	Toiles.......	19

A l'exportation, les quantités indiquées comprenneut les deux premières décades de janvier.

Du 21 au 28 janvier par le port de Dunkerque :

Importations.		Exportations.	
Lins.....	49.100	Lin	1.030
Jute.....	651.000	Fils de lin....	23.208
Etoupe..	150	Fils de jute...	56.000

Sur le marché de Dundee où l'on ne file et tisse que les gros articles de lin et de jute, les affaires sont actives; en revanche à Belfast, où l'on ne fait que les genres moyens et fins, le calme est assez grand.

Les places de Roubaix et de Tourcoing continuent à être visitées par de nombreux acheteurs, et les tissages d'articles de caisse ont plus d'ordres qu'ils n'en peuvent exécuter.

Nos marchés au blé sont bien approvisionnés; hier, à Lille, nous avions 1,500 hectolitres, la vente a été lente, et une baisse de 40 à 60 cent. à l'hectolitre a été réalisée.

Les farines donnent lieu à peu d'affaires et les cours de la semaine dernière ont été difficilement maintenus.

Nos industries agricoles sont dans une situation peu brillante et la commission du budget choisit mal son moment pour augmenter leurs charges.

Le sucre, qui vient d'être surtaxé, a atteint un cours tellement bas que les plus anciens fabricants ne se souviennent pas de l'avoir vu à ce prix, et encore à ces cours les affaires sont-elles nulles.

Le 88° est à fr. 54;
Nos 7 à 9 à 56.

Les alcools sont dans une situation analogue, on cote :

3/6 fin disponible..................	Fr.	63 50
— courant..........................		63 50
Betteraves disponible....................		63 »
A livrer 4 d'été............................		64 »
— 4 derniers...........................		61 »
— 3 prochains.........................		64 »

Il n'y a pas de demande pour le livrable; le disponible et le courant du mois sont l'objet de quelques demandes.

Le vote de la commission du budget qui établit une surtaxe de fr. 19 25 avec le double décime et demi sur les alcools, a produit une mauvaise impression dans notre région. On craint en effet que l'on ne diminue encore la consommation déjà si restreinte et que l'on ne donne le dernier coup à une industrie qui a fait la richesse de nos campagnes, et qui est menacée d'une ruine prochaine si l'on persévère dans la funeste voie économique où l'on s'est déjà engagé.

Agriculteurs, commerçants et industriels sont d'accord pour demander que l'on substitue à toutes les taxes qui gênent le travail, des centimes additionnels aux contributions directes; il serait pourtant bien facile de leur donner satisfaction.

LYON, 29 JANVIER 1874.

Soies et Soieries. — Depuis longtemps, nous le répétons, les belles soies se défendent mieux contre la baisse générale que les soies secondaires et moyennes. Les cotes d'il y a 18 mois présentent, en effet, pour la matière de premier ordre, comparativement à la cote du 19 janvier 1874, une baisse de 8 à 10 0/0 seulement, tandis que l'on constate pour les matières de troisième ordre entre les mêmes époques, une différence de 18 à 24 0/0. Les renseignements pris à Londres aussi bien qu'en Italie ou à Lyon, s'accordent à représenter les stocks comme composés presque uniquement de soies de second et troisième ordre.

N'y a-t-il pas un enseignement qui ressort lui-même de cette situation? et cet enseignement ne peut-il pas se résumer en ces simples mots : qu'il est urgent de s'appliquer à faire de la belle soie plutôt que de la soie moyenne, de traiter avec le plus de soin possible, à travers toutes ses phases, le produit, depuis la graine jusqu'à l'ouvraison, de manière à ce que le contingent de belles soies s'accroisse; viser, pour tout dire, à la qualité encore plus qu'à la quantité. Il y aura à cela profit pour tous; profit pour les producteurs de la matière qui l'écouleront plus facilement, et profit pour le fabricant qui sera d'autant mieux à même de faire agréer son étoffe de la consommation, qu'elle sera de meilleure qualité.

Dans la période de 1858 à 1868, alors que les prix de la soie étaient très-élevés et que les soieries n'étaient pas, comme on le voit maintenant, pressées par la concurrence des lainages, le tissu de soie, quelque mauvais qu'il fût, trouvait son placement; sa réputation traditionnelle le couvrait; la question de prix était seule en jeu. Sous la pression des demandes de l'extérieur, surtout de l'Amérique et de l'Angleterre, et pour abaisser le coût du tissu on fut poussé à rechercher et à employer, sur une large échelle, les basses soies; la teinture s'en mêla avec ses procédés chimiques d'une étrangeté périlleuse; et on arriva, à force de vouloir atteindre le bon marché, à compromettre devant la consommation la soie elle-même.

La loi du bon marché est sans doute une loi qui s'impose à toutes les industries modernes. Il faut produire en vue des masses, en vue du marché *million,* comme disent les Anglais, et la fabrique lyonnaise, pour son compte, obéit bien à ce mouvement, car elle place sur les marchés extérieurs pour près de 500 millions de produits.

Mais, tout en étant obligé de prendre pour objectif la consommation du grand nombre, on ne saurait oublier que la soie est et doit rester un produit de luxe, un produit aristocratique. La soie, c'est de l'or, comme on dit. Quoi qu'on fasse, la soie, malgré toutes les charges de la teinture qu'on lui fait endosser, ne descendra jamais pour le prix au niveau du coton ou de la laine; si elle y descend, c'est qu'elle vaudra moins et qu'elle ne sera plus de la soie. La grande affaire, tout en cherchant le bas prix, pour étendre le champ de la consommation, c'est en même temps de maintenir à la soie son mérite spécial, ses qualités intrinsèques; c'est de ne pas la dénaturer, sous prétexte de l'approprier aux exigences démocratiques du temps. Quand la femme se décide à mettre 10 ou 15 francs à un mètre de faille, elle entend que cette faille ait quelque durée et que son contact ne lui salisse ni ses jupes, ni ses manchettes, que sa robe ne sue pas l'huile et n'absorbe pas la poussière comme une éponge. Après quelques expériences fâcheuses, elle est tout naturellement tentée de s'adresser aux lainages, et de ne plus recourir à la soie qu'exceptionnellement pour les grandes toilettes de salon, et à titre d'accessoires pour les garnitures de vêtements de rue.

Il n'y a pas à en douter, dans la froideur que les femmes témoignent aujourd'hui aux tissus de soie, leur mauvaise qualité compte pour quelque chose. Sous prétexte de bon marché, la fabrique semble être allée trop loin. On a pu le constater pendant tout cet exercice où les soieries de basse qualité ont été plus délaissées, de même que les soies de 3me ordre l'étaient en même temps.

Tant qu'a régné la crainte de voir les soies, par suite des mauvaises récoltes, manquer aux fabriques, la production des basses soies se comprenait; on n'avait pas le temps d'y regarder de si près. Mais maintenant que les récoltes se relèvent et que les accumulations d'existences frappent tous les yeux, il est sage de s'attacher à perfectionner, à affirmer le produit, en abandonnant les errements trop suivis depuis quelques années.

L'Italie, qui s'est ravisée avant nous, se trouve bien des efforts qu'elle a appliqués à sa production. En se pourvoyant des meilleures semences, en sachant y mettre le prix, elle a obtenu de plus beaux cocons; en améliorant patiemment ses systèmes de filatures et de moulinage, elle a produit des soies plus régulières, plus soigneusement ouvrées, et ces soies ont mérité les préférences de la fabrique. Au Japon, les choses se sont passées de même : depuis qu'une filature à l'européenne y a été installée par les soins du gouvernement, les produits livrés par cette filature gagnent de 25 à 30 0/0 sur les soies sortant des établissements indigènes.

Les maisons italiennes, se départissant de cette ligne de conduite pour atténuer les pertes causées par la baisse, ont voulu employer, dans ces derniers temps, les cocons de Nouka qui, malgré tous les soins, gardent les défauts de

la matière d'origine; la défaveur n'a pas tardé à les frapper.

Il y va donc de l'avenir de notre industrie que, depuis l'éducateur jusqu'au dernier fabricant, chacun concourre de son mieux à pousser aussi loin que possible la perfection des produits. Au moment où vont s'ouvrir les préludes de la récolte de 1874, cette recommandation, trop oubliée, nous a paru utile à rappeler. La consommation est déjà assez apathique; ce n'est pas trop pour la tirer, si faire se peut, de sa torpeur, de lui offrir l'amorce de tissus dont le bon marché n'exclut pas la qualité.

— La dernière cote officielle vient encore confirmer les appréciations qui précèdent; seules, les belles soies gardent leur position. Toutes les autres sortes, malgré les achats importants qui ont été opérés ces jours-ci par la fabrique, à la suite des grosses ventes d'étoffes réalisées dans la semaine précédente, toutes les autres sortes, disons-nous, faiblissent encore. L'offre dépasse toujours la demande.

Ce sont les maisons italiennes qui continuent à tenir la tête de ce mouvement; les prix acceptés par elles sont au moins de 5 à 6 francs plus bas que ceux indiqués dans le tableau comparatif de notre correspondance de la fin d'année.

Il en est de même des provenances asiatiques, dont l'abondance est telle qu'elles ne peuvent que suivre la dépréciation des soies d'Europe.

Quoique l'approvisionnement en cartons de graines japonaises soit peu abondant pour la France, la vente est loin de marcher aux souhaits des importateurs; l'écoulement se fait lentement et encore le plus généralement à crédit. Même pour les maisons d'importation couvertes par des souscriptions antérieures, les paiements contre livraison sont rares.

Les derniers télégrammes de Shanghaï, du 23 janvier, signalent le marché lourd et des prix en baisse.

Koofong sing n° 3	455	taëls.
— — 4	400	—
Bleu Eléphant	370	—
Redpeacock	360	—

Change en reprise : fr. 5 10 à 5 10 1/4.

Hong-Kong, 20 janvier :

Marché sans changement. Affaires très-restreintes.

Change également en hausse à fr. 4 40.

— En ce qui est de l'étoffe, les affaires importantes dont nous avons déjà parlé paraissent s'être élevées à de très-gros chiffres. On parle de huit mille pièces. C'est toujours la belle étoffe qui obtient les préférences et les meilleurs prix, tant pour les soieries noires que pour celles de couleur.

De telles ventes, on le comprend, ne se terminent pas sans de lourds sacrifices de la part du producteur; mais comme il peut, au prix où sont les soies, se remplacer avec avantage, il trouve quelque compensation à sa situation. Il ne se remplace, du reste, que dans la mesure où il a vendu. Personne ne songe aux approvisionnements par anticipation.

Ces grandes affaires en étoffes tirent déjà, du reste, à leur fin; elles sont même complétement arrêtées, en ce qui concerne l'Angleterre qui, à raison de la crise électorale où elle vient d'entrer, devra ajourner jusqu'en mars ses demandes normales.

Quant à Paris, la campagne du printemps n'y étant pas encore ouverte, ses ordres ne peuvent être que fort modérés.

BORDEAUX, LE 28 JANVIER 1874.

Vins. — La situation n'a éprouvé aucun changement depuis nos derniers avis, si ce n'est qu'il se produit quelques offres de vins de 1872 à des prix un peu moindres que précédemment. On ne fait aucun achat en vins de 1873 supérieurs; mais il y a toujours un courant d'affaires soutenu, quoique restreint, sur les vins les meilleurs marché de cette année.

Spiritueux. — Les 3/6 ont éprouvé peu de changement. Toutefois, les 3/6 Nord sont plus faiblement tenus et même un peu en baisse : voici nos prix aujourd'hui :

3/6 Languedoc, disponible	fr.	118 à 119
3/6 Nord —	»	74 à 76
3/6 Allemand —	»	90 à 100

Cafés. — Cet article continue son mouvement ascensionnel et les affaires traitées chaque jour sont assez fortes. La demande s'est encore portée principalement sur le livrable plus ou moins éloigné, et la majeure partie des cafés attendus est déjà passée en plusieurs mains. Depuis 8 jours, nous avons une hausse marquée sur toutes les sortes; voici la récapitulation des ventes faites, soit en disponible, soit à livrer.

1800 sacs	Guayra de	fr.	149 à 160 E
450 »	Rio, non lavé à	»	143 E
2300 »	Capitania à	»	138 E
1495 »	Costa Rica de	»	152 à 163 E
907 »	Mysore de	»	148 50 à 155 E
1425 quint. ou sacs	Wynard	»	149 à 153 E
7000 »	» Mangalore	»	145 à 150 E
6500 «	Malabar de	»	144 50 à 155 F
2000 »	Salem Plantation	»	154 à 155 E
1500 »	Haïti à	»	143 E

Cacaos. — Les ventes de la huitaine ont été moins fortes que pendant la précédente; toutefois l'article semble un peu moins abandonné en présence d'un stock peu important dans les sortes ordinaires, et les cours se maintiennent. Il a été traité 60 sacs Caraque à prix non indiqué et 614 sacs Guayaquil de fr. 61.50 à 65 E.

Il a été importé de la Martinique, par les navires *Inez* et *Jean-Baptiste*, 71 quarts et 106 sacs.

Sucres. — Nous sommes encore plus calmes pour cet article dont notre stock est pour ainsi dire nul en sucres de toutes provenances; cependant nos raffineries sont démunies et auraient besoin de revenir aux achats; mais elles vivront au jour le jour en attendant des prix plus bas qui ne peuvent manquer de se produire par suite de la baisse des sucres indigènes. Il n'y a eu aucune vente à noter cette semaine; il est arrivé 114 barriques Martinique par *Jean Baptiste*.

Sucres raffinés en bonne demande; mais peu de marchandise offerte. Pas de changement sensible dans les cours.

Cuirs. — Se réveillent de temps à autre, la rareté de la marchandise est seule cause de la faiblesse de la demande. — 1,000 cuirs, secs bœufs et vaches Montevideo, ont valu fr. 129, et 1,000 cuirs secs du Pérou ont été vendu fr. 110.

Suifs. — Cet article reste faible, 180 barriques suif de mouton de la Plata ont été prises à fr. 94 les 100 kilogr.

Laines. — Les transactions sont toujours limitées. Le stock se réforme assez lentement et les cours tendent de plus en plus à la baisse. Le laines à peigne se sont maintenues fermes à l'enchère du Havre ; mais les laines à carde ont fléchi assez sensiblement.

Les importations du mois comprennent :

854 balles	Buenos-Ayres.
221 »	Montevideo.

Les ventes du mois se sont élevées à :

59 balles	Buenos-Ayres.
38 »	Montevideo.
38 »	Espagne et divers.
19 »	lavées.

Stock au 26 janvier.

504 balles	Buenos-Ayres.
43 »	Montevideo.
77 »	Espagne.
20 »	lavées.

Peaux de mouton. — Les affaires sont toujours régulières et assez actives aux cours établis par notre enchère du 19 décembre dernier. Le stock va être prochainement augmenté d'importations de Liverpool, Anvers et la Plata. Il est probable que la prochaine enchère aura lieu vers fin février.

Importations du mois :

2175 balles	Buenos-Ayres.
941 »	Montevideo.

Vente du mois :

398 balles	Buenos-Ayres.
110 »	Montevideo.

Stock au 25 janvier.

1510 balles	Buenos-Ayres.
305 »	Montevideo.

Brai. — Les stocks de Londres, Liverpool et Rotterdam, évalués à 20.000 barils, ainsi que celui de Brême, qui est de la même importance, le tout en provenance d'Amérique, entravent nos exportations et influencent défavorablement nos cours.

Le brai clair ordinaire est coté à fr. 15, l'épuré fr. 15.50 et le noir à fr. 14.50

Essence. — L'essence de terébenthine, qui est descendue pendant quelques marchés à fr. 68 et 69, est sacrifiée par divers négociants empressés de vendre. Les prix doux, pratiqués en Angleterre pour l'essence d'Amérique et la connaissance qu'on a d'existences considérables chez beaucoup de fabricants et détenteurs spéculateurs, paralysent les bonnes dispositions des acheteurs, par la crainte qu'ils éprouvent de voir baisser subitement leurs prix, ce qui rend tout spéculation dangereuse ; l'on approche en effet de la nouvelle

récolte qui commence en mars ou avril. — Cours fr. 68 à 69.

CÉRÉALES. — C'est la confirmation de notre précédent bulletin à la hausse, qui a lieu; en effet les blés que nous cotions alors à fr. 30 pour les premières qualités sont cotés aujourd'hui de fr. 31.50 à fr. 32 et ceux de deuxième qualité de fr. 29 à 29.50 sont montés à fr. 30.50 et 31. — Les farines qu'on vendait fin décembre fr. 51 à 52, premières marques de Nérac sont cotées fin janvier fr. 54 à 55; celles du Lot, Aiguillon et Moissac comme celles de ville ont haussé aussi de fr. 1 à 2 par 100 kilos.

Nous devons cependant constater que depuis 4 à 5 jours un grand calme règne, sur les farines surtout, et que pour vendre il faudrait baisser les prix de 50 c.; mais l'opinion à la hausse pour l'avenir domine toujours; on croit que le déficit n'est pas comblé. La culture offre peu de blés à la vente et le commerce demande 1 franc au-dessus du cours pour les ventes à livrer en 2 ou 3 mois.

Il n'est attendu, dans notre port, qu'un chargement de blés du Chili pour compte d'un minotier de notre place, c'est donc, à défaut de blés étrangers disponibles, à la culture qu'il faut s'adresser pour avoir des blés, et la culture tient à des prix qui ne permettent pas aux minotiers de fabriquer avec profits.

LE HAVRE, LE 29 JANVIER 1874.

Les affaires ne reprennent pas d'animation, et à part quelques articles assez rares qui ont un peu de mouvement, les autres restent plus ou moins délaissés et quelques-uns même sont comme s'ils n'existaient pas.

COTONS. — Les recettes en Amérique se continuent comme précédemment. On a eu 158,000 balles pour la semaine dernière, et il paraît probable que nous aurons encore plus cette huitaine, car on nous signale 114,000 balles pour les cinq jours finis hier soir. En présence d'une telle persistance des arrivages à cette époque de l'année, les opinions de récolte modérée se trouvent ébranlées, et pendant que l'on ne trouve plus que quelques rares personnes croyant à moins de 4 millions de balles, il s'en rencontre passablement qui inclinent à penser que nous dépasserons 4 millions, et cette idée devient en effet chaque jour plus rationnelle.

Dès le début de la campagne nous avons cru, pour notre part, en condensant tous les renseignements venus d'Amérique, que nous étions en présence d'une production de 4 millions de balles et nous avons, à bien des reprises différentes, présenté les prix de 95 et 100 fr. comme la limite raisonnable à laquelle on devrait voir s'établir le cours du très-ordinaire Géorgie et Louisiane, pour le moment où les stocks se seraient reformés. On est exactement à cette parité à Liverpool, et nous tendons ici à y venir, car ces cotons valent maintenant 97 et 102 fr., marché calme et irrégulier. Il a suffi pour nous amener là cette semaine, d'avoir des arrivages un peu plus suivis, et comme le mouvement va se continuer, nous ne tarderons pas à nous trouver à la limite des cours que nous nous étions fixée depuis longtemps.

Il faut maintenant se demander, si l'on se tiendra à ces cours? Il est évident que si l'on devait voir continuer les recettes sur le pied actuel, pendant quinze jours encore, on escompterait de plus en plus une plus forte récolte, et comme en résumé, l'écoulement de plus ou moins fortes quantités de coton est surtout une question de prix, il faudrait s'établir au-dessous des cours actuels. Il est donc aujourd'hui de plus en plus désirable de pouvoir être fixé sur et à peu près l'exacte quotité de la récolte des Etats-Unis. On ne peut sans doute encore rien dire et encore moins affirmer que l'on ira à 4 1/4 millions, mais il s'agit de voir que ce chiffre est dans les possibilités, pour redoubler de prudence, car, il ne faut pas se dissimuler que, si l'on savait l'atteindre, les prix seraient susceptibles de tomber de 5 à 10 fr. des cours raisonnables avec 4 millions.

Nous vous avons donné plus haut les cours des Amériques disponibles. Le livrable n'a pas été moins faible, sans provoquer d'ailleurs, d'affaires saillantes. On est nominalement à 100 francs pour low middling Louisiane en charge à 95 francs pour dito Georgie, et le terme Louisiane s'est fait à 97 et 97 fr. 50 c. sur les mois de février à mai, à 98 francs en dernier lieu sur janvier.

En Surate, nous avons une demande assez suivie, et les prix, pour ces cotons, sont toujours en faveur des acheteurs. On fait maintenant d'assez bons Oomra vieux, dans les 65 à 70 francs, et on offre du fair nouveau à 67 fr. 50 c. et du good fair à 70 francs par les steamers de février et mars. Les Brésil sont déclassés et notre stock se reforme un peu aussi pour ces cotons.

Nous n'avons pas noté au delà de 5,500 b. de ventes, depuis huit jours, et les apparences du marché restent bien au calme. La filature reçoit d'ailleurs beaucoup sur les navires qui nous parviennent.

Stock à ce jour	1874	1873
Etats-Unis	57.560	61.060
Brésil	7.090	16.970
Indes	39.680	126.820
Autres	2.590	4.720
	106.920	209.570
Cotons en mer :		
Etats-Unis	92.906	29.194
Brésil	.174	7.846
Indes	.550	3.843
	93.630	40.883

LAINES. — Les deux dernières séances de notre enchère n'ont pas présenté de changement, bien que la vente se soit terminée avec plus d'entrain. En résumé, on a offert, à cette vente 11,375 b., sur lesquelles 6,902 b. ont été vendues aux enchères, et environ 800 b. ont trouvé preneurs entre les séances, de sorte que nous avons encore eu un fort beau débouché.

CAFÉS. — Ce que nous vous disions à notre précédente revue s'est pleinement réalisé. Les affaires se sont réveillées avec un entrain plus grand que jamais, et on n'a pas traité moins de 70,000 sacs cette semaine; on a d'abord reconquis le plus haut des prix précédents, et ensuite haussant progressivement, on a réalisé une pleine avance de 5 à 6 francs. Le Haïti disponible vaut dans les 140 à 143; celui à livrer se paye 142 à 145, avec peu de vendeurs; enfin, on a rondement payé 150 francs pour Malabar et pour Guatemala à livrer. La spéculation fait sans doute les plus grands achats, mais on a pris aussi passablement pour la Méditerranée.

Voici la situation de l'article sur place du 1er janvier à ce jour :

	1873		1874	
Arrivages	36.079 s.	64 fts.	28.390 s.	»» fts.
Débouchés	22.934	123	27.584	159
Stocks	92.115		85.345	10

Les chiffres de cette statistique sont sans doute favorables, mais avec la restriction que la consommation subit en ce moment, un stock de 85,345 s. indique que l'on est loin de manquer de café, surtout au moment où se fait la récolte des Haïti qui nous procure des arrivages continuels, et l'on se demande s'il n'y a pas une grande exagération dans les affaires qui se traitent à la hausse qui se produit. Nous sommes tout à fait enclin à le penser. Il ne faut toutefois pas conclure de là que l'on puisse s'attendre à de la baisse en ce moment. Ce n'est pas probable, parce que les expéditions du Brésil seront forcément très-faibles encore d'ici à plusieurs mois, mais il n'est pas moins vrai que l'on peut avoir d'ici à quelque temps de très-bonnes nouvelles sur la prochaine récolte, et en présence des cours actuels, il faut croire que les planteurs feront tout leur possible pour envoyer leurs produits le plus vite possible au marché.

CUIRS. — L'article est faible, sans que l'on puisse toutefois indiquer de baisse précise, et nous avons d'ailleurs eu des affaires plus suivies. On a traité au delà de 25,000 pièces cette semaine; les bœufs Montevideo salés valent fr. 78 à 80 suivant mérite.

MARSEILLE, 27 JANVIER 1874.

Je ne sais à quelle cause attribuer le ralentissement subit de toutes les affaires, mais rien ne va, pas même les blés, voilà ce que répète ici tout le monde. Est-ce les bruits de guerre, qui, la semaine dernière, ont pu effrayer quelques timorés, où est-ce plutôt l'état d'incertitude et de gêne qui, malgré les impôts votés et les budgets balancés, continue à diminuer la situation générale? Je l'ignore, mais je constate le fait. A une semaine d'une activité assez grande, le commerce des céréales a vu succéder une semaine d'un calme le plus complet. Peut-être est-ce la hausse précédente qui a paralysé les affaires. Mais les ordres de la Suisse et de l'intérieur sont devenus très-rares, et pour les exécuter, il faudrait des concessions de la part des vendeurs, auxquelles ils ne consentent pas.

Il n'y a pas eu précisément de baisse sur les cours, mais si le beau temps continue à permettre des arrivages assez considérables, puisque du 17 au 23, nous avons encore reçu 112,560 hectolitres, il est probable que les cours fléchiront, et il pourrait y avoir alors pour les importateurs, des pertes à supporter.

Nos blés disponibles sont toujours recherchés et maintiennent leurs prix; il s'en est vendu, dans la semaine écoulée, 64,000 hectolitres.

Dans ma dernière correspondance, je faisais ressortir combien le gouvernement faisait fausse route, en ne favorisant pas d'une manière spéciale le commerce de céréales, le plus important peut-être pour la France, et en l'entravant au contraire par des mesures comme celle qui oblige les acquits-à-caution de meunerie à être déchargés dans les ports par lesquels a eu lieu l'importation. Cependant, à bien considérer, la France étant la nation qui consomme le plus de pain, est celle qui possède depuis de si longues années le plus de moulins à blés, ses nombreux cours d'eau lui ont permis d'établir de très-grandes quantités d'usines, dans lesquelles la mouture se fait à bas prix et que nous envient toutes les autres nations. Malheureusement, ces usines ne sont pas toujours occupées, soit faute de blé, soit par le manque de facilités pour exporter l'excédant de leurs produits; et l'on se demande avec raison, pourquoi tous les blés venant par la mer Noire et la Méditerranée, devant Marseille, ne s'y arrêtent pas pour traverser la France, en s'y faisant réduire en farine avant d'arriver en Angleterre, au lieu de faire sept ou huit cents lieues en mer par Gibraltar.

Deux causes jusqu'ici s'y sont opposées : la première, les droits d'importation; la seconde, l'élévation des tarifs de chemin de fer. Ce n'est pas le lieu de discuter ici cette dernière, mais il est permis d'espérer que le tarif de fr. 0.03 qui a été accordé temporairement par les compagnies, deviendra bien un jour le tarif définitif. La première, les droits d'importation, il appartient à l'État de la supprimer le plus promptement possible.

Les droits perçus à l'entrée des céréales ont été de :

Année		Fr.
Année	1862	3.462.086
	1863	965.080
	1864	123.260
	1865	24.185
	1866	329.782
	1867	3.136.495
	1868	4.705.857
	1869	806.000
	1870	2.629.000
	1871	6.265.000
	1872	2.223.000
Ensemble		24.669.742

C'est une moyenne de fr. 2,242,704 qui se répartit très-irrégulièrement. Le produit est nul dans les années ordinaires, et pèse lourdement sur la consommation, dans les années de disette, en augmentant d'autant les blés indigènes, car ce sont les blés étrangers augmentés de tous ces droits, qui règlent le cours des blés indigènes.

Ce droit d'importation forme obstacle au transit des blés de la mer Noire et de la Méditerranée qui vont en Angleterre et en Belgique, et qui entreraient en majeure partie à Marseille, pour ressortir en farines, si nous supprimions tous les obstacles, si nous attachions à ce transit, tout le prix qu'il mérite.

Le Trésor perdrait 2 millions de droits par an? Mais n'est-il pas facile, dans notre énorme budget, de remplacer cet impôt par d'autres? Ou plutôt, n'est-il pas évident que l'État rentrerait dix fois dans cette somme par des augmentations sur d'autres produits? Les transports des farines, la plus-value tirée par l'agriculture des issues restant en France, la prospérité des meuneries, l'établissement de nouvelles usines, tout cela ne compenserait-il pas cette perte insignifiante?

Signalons le fait, et espérons que les considérations tomberont sous les yeux d'un Colbert qui voudra les mettre en pratique.

CAFÉS. — Les marchandises de première main sont rares en ce moment dans les cafés Rio, les reventes vont grand train, toujours à des prix très-élevés. On cote les Rio lavés de fr. 145 à 150; les ordinaires, fr. 125 à 132.

En cafés bon goût, le marché est très-actif, et même en hausse pour certaines qualités. Cependant, nos cours sont encore plus bas que ceux qu'on annonce d'Angleterre et de Hollande et d'autres grandes places d'où on ne peut espérer aucune baisse. On a vendu 1,800 sacs Haïti à fr. 110, et 1,000 Costa-Rica à fr. 144; 200 ballotins Aden à fr. 160, les 50 kilogs.

Les huiles de graines à fabrique sont très-fermes, et donnent lieu à quelques transactions : on cote les sésames disponibles à fr. 86; les six premiers mois fr. 86 à 86 50 et les 6 derniers mois à 86 50 à 87, les 100 kilogs.

En huiles d'olives comestibles, le marché est très-ferme comme prix, mais sans affaires à cause des prétentions des détenteurs. On cote : Aix..... surfine.. 200 à 220.
Toscane. — .. 225 —
Bari.... — .. 197 —

CHRONIQUE AGRICOLE.

La douceur anormale de la température de la saison a permis aux pays exportateurs de diriger sur l'Europe occidentale une portion des blés qu'on ne pensait pouvoir y expédier qu'au printemps. Sans provoquer un encombrement de marchandises, cette circonstance nous a mis à même de parer momentanément à tous nos besoins. Les blés étrangers, arrivés à Marseille, à Dunkerque et au Havre se sont répandus dans l'intérieur où ils ont fait concurrence aux blés indigènes.

De ces offres simultanées, il est résulté une extrême difficulté dans la vente; puis la meunerie a demandé des concessions qui, d'abord refusées, ont dû être acceptées par suite des besoins d'argent,

La baisse des farines, à Paris, arrivant sur ces entrefaites, la majeure partie de nos halles de province en a subi le contre-coup et les cours des blés à Chartres, à Montereau, au Mans et à Dijon ont perdu de 75 c. à 1 fr. par quintal.

Nos grandes places maritimes, malgré la baisse qui se produisait à l'intérieur sont restées fermes, et sur quelques-unes ou a même constaté un peu de hausse.

Le calme des affaires, en blé, est toutefois général et en présence du marasme des transactions, il devient difficile de formuler des appréciations sur l'avenir de l'article. Tout est subordonné maintenant à l'aspect que présenteront les emblaves à la fin de l'hiver.

Les menus grains se maintiennent très-fermes et sur beaucoup de marchés se sont vendus en hausse assez sensible.

Les farines qui sont, relativement aux cours des blés, à bon marché, restent à leurs prix précédents; mais ces cours offrant une certaine marge à l'exportation, les maisons anglaises commencent à revenir aux achats sur nos côtes de l'Ouest et même à Paris. Nous savons de bonne source que des lots de farines assez importants ont été traités à Nantes pour l'Angleterre; et à Paris, une de nos grandes maisons de commission, qui possède environ les deux tiers du stock, en a vendu 25,000 sacs pour Londres et Liverpool.

Voici, du reste, quels sont, en ce moment, les prix extrêmes des céréales sur nos marchés de l'intérieur : blés, fr. 36 à 40 et 41 ; seigles, fr. 27 à 28 et 29; orges, fr. 25 50 à 27 et 28 ; avoines, fr. 21 à 23 et 25. Farines fr. 50 à 53 et 54, le tout aux 100 kil. en marchandise immédiatement disponible.

MARCHÉ DE PARIS.

Mercredi, 28 janvier.

Les offres en blés de culture étaient presque nulles; mais le commerce avait en mains un assez bon nombre d'échantillons de blés étrangers. La baisse qui s'est produite sur les farines rend la meunerie plus réservée dans ses achats Aussi, au point de vue des affaires, le marché a-t-il été de peu d'intérêt. En blés étrangers, on a vendu quelques lots d'Amérique printemps, à fr. 36; des Pologne, à fr. 36; des Saudomiekas blancs, à fr. 37; des Chili, à fr. 39, et des Californie, à fr. 40 les 100 kil. sur wagon au Havre. En blés indigènes, les cours extrêmes ont varié de fr. 37 à 41 50 les 100 kil. en gare à Paris. Ces prix sont à peu de chose près ceux du dernier marché; mais avec des affaires infiniment plus laborieuses.

A la dernière heure, les vendeurs ne pouvaient plus obtenir les prix de l'après-midi et ont dû consentir à une concession de 25 à 50 centimes.

Les seigles, toujours rares à la vente, se sont maintenus très-fermes de 27.50 à 28. Les orges se sont traitées assez couramment de 26.75 à 28, et les avoines de 22.50 à 23.25 ; le tout aux 100 kil.

Les blés de terme ont donné lieu à peu d'affaires, sans variations appréciables dans leurs cours :

Courant, 38.25 ; février, 38.25 ; mars et avril, 38.50 ;

mai et juin, fr. 38 ; 4 de mai, fr. 37.50, les 100 kilogs.

Les affaires en boulangerie sont de plus en plus calmes; il en est toujours ainsi quand les prix baissent, et la vente des farines de consommation est strictement limitée aux besoins de la cuisson journalière. Les cours extrêmes varient de 80 à 85 centimes les 159 kilos, toile à rendre. La marque Darblay est à 85 francs.

En farines de spéculation, peu ou point d'affaires, sans tendance bien appréciable, en présence de la réserve des acheteurs et des vendeurs. Le livrable éloigné est très-offert et d'un placement chaque jour plus difficile.

On cote :

	8 Marques.	Supérieures.
	—	—
Courant....fr.	84 50	81
Février	84 50	81
Mars et avril	84 50	81 50 à 81 75
Mai et juin	83 50	81
4 de mai	81 50	80 25 à 80

Les 159 kilogr., toile perdue.

HUILES DE COLZA. — Les cours continuent à être faiblement tenus. Il semble que la consommation perd chaque jour de son importance, et l'article est tellement délaissé qu'on croirait que la graine n'a plus aucune valeur. Il faut remarquer que nous sommes tombés à des prix qui ne comportent plus guère de risques de baisse, la prochaine récolte fût-elle assurée !

Dans ces circonstances, nous croyons que la spéculation, n'ayant pas de nouvelle dépréciation sérieuse à craindre, pourrait acheter sur les 4 mois de mai qui sont à très-bon marché, eu égard aux éventualités.

Nous cotons :

Disponible courant, 82.50 ; février, 82.50; mars et avril, 83.75; 4 d'été, 85.50 ; 4 derniers, 88.50.

HUILE DE LIN. — Sans affaires et cote nominale.

Disponible et courant, 82.75 ; février, 82.75 ; mars et avril, 83.75 ; 4 d'été, 86, les 100 kilos.

SPIRITUEUX. — Affaires presque nulles. Les vendeurs sont assez nombreux, et, sauf sur les 4 mois chauds, il y a peu d'acheteurs. Le stock est de 8,775 pipes.

Courant, 66.50; février, 66.50 ; mars et avril, 66.50 ; 4 chauds, 67; 4 derniers, 64.50, l'hectolitre à 90 degrés.

VINS. — Les affaires sont toujours très-languissantes à Bercy et à l'Entrepôt. C'est un fait que notre dernier bulletin donnait comme inévitable, après les grands achats de la fin de décembre.

Sur les vins de qualité inférieure, on a constaté une baisse de 2 à 3 francs par hectolitre. On espère une reprise d'affaires pour le mois prochain.

Les Roussillons 15 degrés se vendent de fr. 58 à 60 ; les qualités supérieures, de fr. 63 à 65, l'hectolitre. Les Narbonne belle qualité valent de fr. 55 à 56, et les vins de montagne de fr. 45 à 48. On a traité des vins d'Espagne 15 degrés à fr. 60 et 62 l'hectolitre.

Les vins de soutirage varient de fr. 175 à 180 la pièce de 225 litres.

Le tout en entrepôt.

Vendredi, 5 heures.

La mise en circulation d'un assez grand nombre de filières a provoqué une baisse sensible sur les farines de spéculation.

Nous cotons ce soir :

	8 Marques.	Supérieures.
	—	—
Courant	81 75	79 50
Février	81 75	79 75
Mars et avril	89 75	80 25
Mai et juin	81 «	73 50
4 de mai	80 «	78 »

Les farines de consommation sont également en baisse et varient de 78 à 83 les 159 kil.

Le pain, dans beaucoup de quartiers, diminue de 05 c. par 2 kil. Les blés sont *invendables*. En huiles et 3/6, pas de changements appréciables; cours nominaux.

ED. MARION.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		23 JANVIER	30 JANVIER
ACTIF			
Encaisse métallique		810.995.450	840.769.915
Portefeuille..	Paris. — Commerce	544.209.059	534 513.166
	Succursales....id	613.366.512	596.042 889
	Bons de la Ville de Paris	30.412.750	30.412.750
	Bons du Trésor	1.026.857.500	1.026.857.500
	Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873)	98.000.000	78.000 000
Avances sur	Lingots	5.844.700	6.475.500
	Effets publics	41.846.800	41.453.350
	Valeurs de chemins de fer français	64.323.150	64.139.350
	Obligations du Crédit Foncier	18.675.400	17 641.350
Rentes disponibles		67.021.500	67.021.500
Divers		20.143.713	19.467.541
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés		8.265.691	7.177.702
Billets au porteur en circulation		2.8'9.105.000	2.832.689.825
Compte courant du Trésor		136.961.692	150 323.789
Comptes courants particuliers Paris..		200.708.557	208 616.313
— succursales		24.322.890	23 022.664
Escompte et intérêts divers		7.784.463	'8 612.353
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	29.774.465	»
Portefeuille commercial	»	27.019.516
Bons du Trésor	»	»
Bons du Trésor (traité du 2 juin 1873)	»	20.000.000
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	630.800	»
Avances sur valeurs	18.388.650	»
Divers (*actif*)	»	676 172
—		
Billets en circulation	»	36.415.175
Compte courant du Trésor	13.362 097	»
Comptes courants particuliers	6.607.528	»
Escomptes et intérêts divers	827.890	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — Les remboursements des avances faites par la Banque continuent sur une large échelle. Nous constatons encore cette semaine :

1° Une rentrée de 26,500,000 fr. sur le portefeuille ;

2° Un remboursement par le Trésor de 20 millions sur le prêt qui lui a été consenti en vertu du traité du 2 juin 1873;

3° Le Crédit foncier a aussi rendu un million.

Au moment où s'opéraient des paiements aussi considérables on aurait pu s'attendre à voir les dépôts en comptes courants fléchir; il n'en a rien été, le solde créditeur du Trésor et des particuliers s'est accru de 13,400,000 fr. dans le premier cas et de 6,600,000 fr. dans le second.

On voit combien le capital paraît abondant et facile en ce moment; nous disons paraît, parce que si nous poussons plus loin notre examen et si nous recherchons comment ces rentrées se sont opérées, nous voyons que sur la somme totale de 66 millions à laquelle elles s'élèvent, 36 millions seulement ont été remboursés en billets et 30 millions en numéraire. La présence des voitures du chemin de fer de l'Est dans les cours de la Banque ne doit-elle pas donner à penser que la plus grande partie de ces espèces se compose de pièces de 5 francs?

On continue à profiter de la baisse de l'argent pour le rejeter sur le marché français, et pour faire l'opération en grand, on rembourse la Banque des avances faites en vue de l'emprunt ou en vue des affaires, et en outre on verse en compte courant le métal dont on veut se défaire.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 janv 30
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	840.7
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.832.6
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	1.130.5
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	143.2
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	208.6
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	153.3

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul. Paris.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	219.4	138.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	181.4	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	196.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	188.6	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	146.9	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	143.8	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	137.6	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	145 2	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	138.0	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	132.7	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	128.8	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	148.5	176.6	—
—	2.970	719.5	1.103.6	138.8	160 3	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	171.8	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726 4	1,239 5	137.9	203 5	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1,225.7	137 5	202.1	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	194.6	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	187.0	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	177.0	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	173.4	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	170.0	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	186 2	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	1.869	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128 9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	199.2	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143.2	208 6	150.3	—

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

30 janvier 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.318.115	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.318.115
Total	37.318.115	Total	37.318.115

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	14.245.266
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.418.447	Portefeuille et avances sur titres	16.984.625
Compte du Trésor	5.619.817	Billets (réserve)	11.958.755
Comptes particuliers	20.004.508	Or et argent monnayés.	767.126
Billets à sept jours	360.000		
Total	43.955.772	Total	43.955.772

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. »	L. ST. 425.805
Compte du Trésor	765.776	»
Comptes particuliers	»	582.025
Portefeuille et avances	265.167	»
Réserve des billets	419.645	»
Encaisse métallique	11.845	»
Fonds publics disponibles	»	550.000

Bilan de la Banque d'Angleterre, — En Angleterre, comme en France, le Trésor continue sur une grande échelle le remboursement des avances que la Banque lui a faites, et néanmoins son compte courant s'améliore chaque jour, car c'est la période la plus favorable des recettes publiques. L'article fonds publics disponibles qui comprend les avances sur bons de l'Echiquier, a encore diminué de £ 550,000, pendant qu'au même moment les dépôts du Trésor s'accroissaient de £ 765,000.

Les tableaux des recettes et dépenses publiés chaque semaine, nous montrent sous une autre forme cette décroissance de la dette du Trésor.

Dans la semaine finissant le 10 janvier, il avait été émis pour £ 5,574,000 en bons de l'Echiquier, pour le service des intérêts de la dette, et les sommes non encore remboursées sur les avances qui avaient été faites, s'élevaient à £ 1,700,000; le remboursement de la semaine dernière, les a réduites à £ 1,300,000 et celles de cette semaine, à £ 750,000.

Le portefeuille, en présence des demandes d'argent pour l'Inde, s'est accru de £ 265,167, sans qu'on eût recours à la circulation des billets qui a baissé de £ 425,805 et la réserve a été portée à £ 11,958,000, soit un accroissement de £ 419,000. La situation de la Banque se consolide par les recettes du Trésor.

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 janv. 28
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	25 3
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	5 6
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	20 0
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	16 9
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	11 9
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	23 0
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	14 2
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ¼
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	62 6
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 32
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 17 ½
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 43
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or barres, par once.	3 17 9	77 ½ 9 ½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 11½
Clearing-house	»	»	93	100	137

L'Or et l'Argent dans nos rapports avec les marchés étrangers. — Les délibérations de la conférence monétaire préoccupent toujours l'opinion publique, et ce que l'on sait de ses travaux contrarie les partisans du double étalon. Les remèdes qu'on propose pour remédier à la baisse du métal argent consistent, soit à limiter la fabrication des pièces de 5 francs d'argent, soit à la suspendre, soit à limiter la somme d'écus d'argent pouvant être imposée dans les paiements aux créanciers.

Toutes ces limitations se résolvent en une véritable démonétisation de l'argent, s'écrie M. Henri Cernuschi, et il a raison; nous en sommes arrivés à ce point, que les partisans du double étalon, du moins le plus grand nombre, car il y a des exceptions, nous venons d'en citer une, n'ont pas le courage de faire passer leur opinion dans la pratique, et tout en admettant et défendant le principe, hésitent à en admettre toutes les conséquences.

Les restrictions apportées par simples arrêtés à la frappe des lingots d'argent que le public livre à la Monnaie; le délai auquel a été porté le paiement des bons de monnaie que l'on vous délivre en échange des lingots (quatre ou cinq mois d'échéance) en ont rendu la négociation plus difficile et l'escompte à la Banque impossible, jusqu'à ce que la durée ait été réduite au terme de quatre-vingt-dix jours

Ces mesures restrictives constituent une véritable démonétisation de l'argent; les partisans de l'étalon unique d'or les approuvent et demandent de les régulariser, car on se demande si elles sont conformes à la loi. — Aux termes du texte légal, toute personne qui possède de l'or et de l'argent a le *droit indéfini* de battre monnaie, c'est-à-dire de faire diviser et frapper son métal par les ateliers de la Monnaie, en pièces admises dans la circulation.

Or, cette faculté n'existe plus aujourd'hui; le gouvernement avait-il le droit de suspendre les effets de la loi par de simples règlements administratifs? Nous ne le pensons pas, et jusqu'ici nous sommes d'accord avec les critiques de M. Henri Cernuschi. Mais nous différons complétement d'opinion avec lui, quant au rôle de l argent dans les échanges internationaux et quant à la situation dans laquelle sont placés les Etats où règne le double étalon comparés à ceux qui ont l'étalon unique d'or. M. Cernuschi n'hésite pas à déclarer qu'un pays ne fait aucune perte en recevant de l'argent *même déprécié*, et que les lois économiques d'équilibre général empêchent les étrangers, aussi bien que les Français, de réaliser sur les métaux, sous forme de monnaie ou de lingot, les faciles bénéfices qu'on semble redouter. — On vendra plus cher, dit-il, ou moins cher, les

produits, selon que l'on pourra s'attendre à être payé en argent ou en or.

Tout cela est élémentaire, ajoute-t-il, pour celui qui a quelque habitude des choses banquières et commerciales ; mais c'est là ce qui n'est pas du tout démontré. Que le banquier suive le cours des deux métaux avec un soin tel qu'il les déplace et les transporte de suite là où on en offre les meilleurs prix, c'est son état ; il y trouve son *bénéfice légitime*, et il n'a garde de négliger cette partie de son négoce : voilà ce qui est élémentaire. Mais que le producteur agricole ou industriel soit aussi au courant et à la piste des écarts de prix entre les deux métaux, c'est ce que nous contestons. Les chambres de commerce, aussi bien celles qui demandent l'adoption de l'étalon unique d'or que celles qui le repoussent, seront de notre avis. La chambre de commerce de Bordeaux, dans la lettre qu'elle vient d'adresser au ministre, signale comme fâcheuse l'obligation où on serait, en contractant un marché, de spécifier en quel métal devrait s'effectuer le paiement. — Mais, même dans ce cas, on adoptera le métal qui a la circulation la plus étendue, parce qu'elle est plus facile, ou parce que les nations dont les relations commerciales embrassent le monde entier l'ont adopté pour *servir* de *base* à *leurs échanges*. Ainsi, sur les divers marchés, on a toujours les yeux sur les prix courants des entrepôts et des principaux centres commerciaux de l'Angleterre, et dans ce pays on stipule en or. Il faudra donc que le négociant, outre les cours des produits dont il s'occupe, connaisse aussi le cours du métal argent ; c'est une nouvelle complication dans les affaires, qui viendra s'ajouter à la variété des poids et mesures et des monnaies que l'on cherchait à uniformiser. — D'ailleurs, l'engagement de payer en or ou en argent va diviser les lettres de change en deux catégories dont la circulation sera plus ou moins facile, selon que la prime de l'or ou de l'argent fera rechercher l'une ou l'autre.

Même dans les conditions si favorables que nous supposons, faut-il encore se rendre compte des chances plus ou moins grandes de durée de la prime des métaux. Or, pour s'en assurer, il suffit de jeter un coup d'œil sur les prix des métaux précieux pendant une longue période (page 147 — Procès-verbaux de l'enquête sur la question monétaire en 1869). On constatera que le métal argent n'a fait prime que dans deux circonstances toutes spéciales : pendant la crise 1856-57, et pendant la disette du coton, suite de la guerre du Nord contre le Sud aux Etats-Unis. En observant ces tableaux, il ne faut pas oublier que le commerce des métaux calcule encore d'après l'ancien tarif de la Monnaie, alors que le monnayage coûtait 15 francs pour 1,000 francs, de sorte que, quand la prime de l'argent en barre est cotée à 15 pour 1,000, on est couvert de tous les frais de monnayage. — Sauf dans ces deux circonstances exceptionnelles, l'or a toujours fait prime sur l'argent, ou du moins, ce qui est encore plus important, n'est jamais tombé au-dessous du pair. Si on tourne la page de l'enquête et si on continue l'examen en observant les cours du change de Londres sur Paris, depuis 1790, on voit combien ils portent la trace de la différence de prix des deux métaux.

On sait que dans les opérations commerciales ou financières on cherche toujours le marché le plus vaste pour l'achat des compensations et pour le règlement des comptes; il n'est donc pas étonnant que l'on fasse intervenir le marché de Londres pour les arbitrages ou pour la négociation des traites résultant de nos échanges internationaux avec le monde entier. C'est là où nous trouverons dans les meilleures conditions les contre-parties dont nous pourrons avoir besoin. — Que se passe-t-il alors? Ce qui est inévitable, nous payons la perte que subit le métal déprécié qui, *seul, reste* en circulation; les défenseurs du double étalon le reconnaissent, seulement ils pensent que le déplacement des métaux, la substitution de l'un à l'autre est assez fréquente pour que le bénéfice compense cette perte. Or, l'examen des prix des métaux prouve qu'il n'en est pas ainsi. L'argent depuis 50 ans n'a fait prime que deux fois en 1857 et de 1860 à 1866, pendant la disette du coton. Quant à l'or, malgré l'énorme production qui l'a répandu sur tous les marchés, il n'est pas tombé au-dessous du pair comme on l'a craint un moment.

Le tableau du cours des changes sur Londres reflettent cette situation ; tant qu'avec la loi de germinal an XI, nous avons eu deux monnaies légales, l'or et l'argent, jusqu'en 1850 l'argent déprécié est resté seul en circulation. Depuis 1850, nous avons eu simultanément l'or et l'argent; mais l'or prenait la place de ce dernier métal et les paiements pouvaient se faire en or.

Les cours du change nous donnent le tableau fidèle des écarts de prix des deux métaux :

Cours du change sur Londres.

	Plus hauts cours	
	Maximum	*Minimum*
De 1832 à 1850....	25 95	25 50
De 1850 à 1868....	25 50	25 12

On voit quelle a été l'importance de la prime que nous avons dû payer dans la plus grande partie de nos échanges, avant les arrivages d'or de la Californie. Le pair du change correspondant à 25 fr. 20 c., la perte a varié de 3 3/4 à 1 1/2 0/0. Aussitôt qu'en 1850 l'or est entré au pair sur le marché français, la révolution a été subite : de 25 fr. 70 c., le change est tombé un instant au-dessous du pair, et depuis les écarts ne se sont pas éloignés de la somme nécessaire pour payer les frais de transport du métal, l'assurance et la perte d'intérêt.

Voilà les faits tels que les donne la première partie de ce siècle ; il nous semble qu'ils méritent de fixer un instant l'attention. La chambre de commerce de Bordeaux se borne à rappeler ce qui se passe autour de nous depuis 1871. Elle remarque que si, en 1871, on a vu coter le cours de 26 francs pour le change sur Londres, la défiance inspirée par le cours forcé des billets de la Banque de France en est la cause (ce qui n'est pas exact : le cours de 26 fr. a été coté à la suite des demandes précipitées du Trésor, qui recherchait du papier étranger pour le paiement de l'indemnité de guerre à la Prusse) ; et elle conclut que le retour du change au pair, en présence de l'argent déprécié, ne justifie pas les craintes exprimées à ce sujet.

A cela nous répondrons que les immenses opérations de change engagées sur tous les marchés pour le paiement de notre indemnité y ont porté le trouble ; l'équilibre n'est pas rétabli, et après avoir été longtemps contre nous, il n'est pas surprenant que le change soit en notre faveur ; la famine de l'Inde y aura contribué ; mais cet équilibre est des plus instables. Dernièrement, au moment des embarras des marchés étrangers, nous en avons eu la preuve : le change sur Londres était déjà retombé à fr. 25.35, quand tout à coup, sous l'influence de demandes imprévues, il s'est relevé à fr. 25.80. — Les 400 millions accordés au ministre des finances pour le paiement du premier trimestre de l'emprunt de 3 milliards et pour frais de négociations, lui ont permis de faire de grands sacrifices, et nous avons pesé sur toutes les places étrangères en détournant le papier de ses voies accoutumées. Ce fait du retour du change aux environs du pair n'a rien de particulier à la France ; le même mouvement vient de se produire aux Etats-Unis, au milieu de leur crise. Là, le change sur Londres est tombé un instant au-dessous du pair, mais il n'a pas tardé à se relever.

Si, partageant l'opinion de la chambre de commerce de Bordeaux, il fallait s'en rapporter à la baisse seule du change sur Londres, rien ne s'opposerait à la reprise des paiements en espèces, et notre budget serait soulagé d'un grand poids, puisqu'il n'y aurait pas à s'occuper du milliard que le Trésor doit encore à la Banque. La suppression du remboursement de 200 millions par an permettrait d'attendre et de ne pas improviser précipitamment de nouveaux impôts.

Vouloir juger des événements qui se produisent et se renouvellent sans cesse autour de nous par un accident passager qui n'a rien d'imprévu, ne nous paraît ni sage ni prudent. On ne saurait nous blâmer d'accorder plus de confiance à des observations et à une étude qui porte sur une longue période, plus *d'un demi-siècle*, étude basée sur les rapports commerciaux de la France et de l'Angleterre, et sur ce qui s'est passé en Hollande, dans ces dernières années, après l'adoption de l'étalon unique d'argent, alors que de 1862 à 1866 ce métal faisait prime, les cours du change en ont de suite porté la trace, et la prime de l'argent a été, pendant cette courte période, en faveur des Pays-Bas. En France, à la même époque, malgré la prime sur le métal argent, les cours du change ne se sont pas *améliorés*, parce que on pouvait se libérer avec l'or comme monnaie légale, caractère qu'il avait perdu en Hollande.

Nous ramenons donc la question à des principes élémentaires basés sur les prix des métaux précieux et les cours des changes ; non pas, à un moment donné, pour les besoins de la cause, mais pendant la longue période qui peut nous servir de guide.

En résumé, avant les arrivages d'or de la Californie, en 1850, la prime sur ce métal nous faisait payer le change sur Londres de 1 à 3 0/0 au-dessus du pair ; depuis l'in-

troduction de ce métal en France, les plus grands écarts (sauf pendant la suspension des payements), n'ont pas dépassé 1 1/2 0/0 et ces cours n'ont paru qu'au moment le plus violent des crises commerciales.

L'amplitude des oscillations des cours, de fr. 1 08 a été réduite à fr. 0 55!

Que l'argent revienne à dominer dans la circulation, en France, et on verra la gêne, les embarras auxquels notre commerce de 6 milliards, tant à l'importation qu'à l'exportation sera exposé! L'intérêt général des affaires est donc tout à fait différent de celui des marchands de métaux; mais, comme toujours, le public n'a pas eu le loisir de s'occuper de la question, il n'y a pas pour lui un bénéfice immédiat à réaliser, et il s'abstient ou il hésite jusqu'à ce qu'il soit plus éclairé. Nous essayons de mettre sous ses yeux les moyens d'information.

Bourse de Paris. — La situation politique, surtout quant à l'extérieur, est bien dégagée depuis le discours du ministre des affaires étrangères, mais le marché est sous l'impression de la stagnation des affaires et de la liquidation forcée d'un gros spéculateur, M. Merton, dont nous avons déjà parlé. Malgré tous les éléments de hausse que donnent l'assurance de rapports pacifiques avec l'étranger, et l'action puissante du comptant, les cours se relèvent avec peine; on sent que le marché a dû prendre une nouvelle charge par suite de la liquidation forcée d'une position fortement engagée. Le travail du comptant est continu et puissant; plusieurs fois on a dépassé les achats de la période correspondant en 1873, mais le comptant ne suffit pas pour enlever les cours, il prépare le terrain; il nous faut donc attendre un moment plus propice, où le mouvement des affaires, en dehors de la Bourse, donnera une impulsion aux cours actuels. Les achats du comptant ne se bornent pas à la rente, les obligations des chemins de fer s'écoulent facilement; on estime les demandes à un million et demi de capital par jour. Ainsi, capital disponible abondant pour le comptant; reste à savoir s'il sera aussi facile pour les reports. Les crises de 1873 sont terminées, mais nous entrons dans la période de repos qui succède à ces excès de la spéculation; la Bourse a peu souffert au milieu de tous les embarras, elle ne peut donc prétendre seule regagner le terrain qu'elle n'a pas perdu.

Sur les fonds publics les bas cours ont été cotés le 19 courant, et si nous avons vu quelque défaillance depuis, elles n'ont pas duré.

Le 5 0/0, après avoir été précipité à 92 fr. 85 c. au moment de la panique Merton, s'était de suite relevé à 93 fr. 40 c., et vendredi dernier il retombait à 93 francs; depuis ce moment, les cours se sont raffermis: on a coté 93 fr. 60 c. — Les primes vendues à des faibles écarts sont débordées, et tout dépend de l'étendue des engagements; sans rien préjuger en hausse ou en baisse, il faut d'abord se liquider, c'est le travail de la Bourse dans les jours qui vont suivre.

Les vendeurs de primes paraissent maîtres du terrain, on ferme aujourd'hui à 93 fr. 27 c. sur le 5 0/0.

Changes. — Prix des métaux précieux. Quelques millions d'or nous sont arrivés en échange d'argent demandé pour parer à la disette dans l'Inde; l'argent ne cesse pas de venir d'Allemagne sur une plus grande échelle. — La livre sterling, par suite des besoins du métal argent sur le marché de Londres, est tombée un instant à 25 fr. 22 c., taux qui permet les importations de numéraire. — Deux ou trois maisons ont immédiatement opéré sur une large échelle, aussi la livre sterling s'est-elle relevée à 25 fr. 25 c., prix qui ne laisse plus de marge à l'opération; une dizaine de millions d'or ont pu ainsi rentrer, nous ne pouvons dire combien d'argent est sorti.

Les changes sont fermes mais sans tendance à la hausse; le papier est très-peu abondant.

L'Italie persiste à acheter des rentes, et comme elle doit les payer, le change a atteint 117.

Le change sur l'Inde, à Londres, en quelques jours s'est élevé de 4 0/0 au-dessus des cours cotés au commencement du mois, et le prix de l'once d'argent a monté de 58 deniers à 59 1/2.

Les arrivages d'or ont fait tomber les pièces de vingt francs au pair.

Clément Juglar.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	23 janvier	30 janvier
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	10 à ‰ prime.	10 à ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr à ‰ d°	½ à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12 à ‰ perte	12 à ‰ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prime	2 perte à ‰ prim.
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 12 à 25 17	25 12 à 25 17
Banknotes	25 16 à 25 22 ½	25 15 à 25 22 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 12 à	5 12 à . ..

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	23 janvier	30 janvier	
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.		
4 ½ %	Amsterdam ..	long.	210 ¼ à 210 ½	210 ¼ à 210 ½	et 3 %
	»	court	210 à 211 ¼	210 à 211	et 3 %
4 ½	Hambourg	long.	123 ¾ à 123 ½	123 ¾ à 123 ½	et 4 %
	»	court	123 ½ à 123 ¼	123 ½ à 123 ¼	et 4 %
4 %	Berlin....	long.	370 ½ à 371 ¼	370 ½ à 370 ⅝	et 4 %
	»	court	370 ¼ à 370 ¾	370 ¼ à ...	et 4 %
5 %	Francfort .	long.	211 ½ à 212	211 à 212	et 4 %
	»	court	211 ½ à 211 ¾	211 à 211 ¾	et 4 %
5 %	Trieste ...	long.	216 à 216 ½	216 à 216 ½	et 4 %
	»	court	218 à 217	218 à 217	et 4 %
5 %	Vienne ...	long.	217 à 218	217 à 218	et 4 %
	»	court	218 à 219	218 à ...	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 520	519 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 523	519 à 522	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	515 à 516	515 à 516	et 4 %
	»	court	518 à 516	518 à 516	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	555 à 556	555 à 556	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	562 ½ à 557 ½	562 ½ à 557 ½	et 4 %
6 ½ %	St-Pétersbourg	long.	333 à 335	333 à 335	et 4 %
	»	court	335 à 338	336 à 338	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.		
3 ½ %	Londres...	long t	26 20½ à 25 25½	25 20 ½ à 25 25	moins 7 %
	»	cour.	25 19½ à 25 24½	25 20 à 25 25	moins 6 %
5 %	Belgique..	long.	pair à ⅛ perte	pair à ⅜ pte % p.	moins 5 ½
	»	court	⅛ à pr. pte	⅜ à pr. pte % p.	moins 5 ½
5 %	Italie.....	long.	14 à 14 ½	14 à 14 ½ % p.	moins 5 %
	»	court	14 à 14 ½	14 ½ à 15 % p.	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾	½ à ¾ % p.	moins 5 %
	»	court	¼ à ½	¼ à ½ % p.	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½	15 à 14 ½ % p	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ¼	15 à 14 ½ % p.	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	½ à ⅝	½ à ⅝ % p.	moins 5 %
	»	court	½ à ⅝	½ à ⅝ % p.	moins 5 %

BOURSE DE VIENNE.

	23 janvier	30 janvier
Métalliques papier	69 55	69 65
d° monnaie	74 50	74 75
Crédit autrichien	241 75	242 75
Chemins de fer autrichiens	338 ..	335 ..
Change sur Londres { demande	113 20	112 90
Change sur Londres { offre	113 30	113 ..
Change sur Paris { demande	44 75	44 60
Change sur Paris { offre	44 85	44 70
Lots	106 50	106 25
Napoléon	9 04 ½	9 02

BOURSE DE PARIS — COURS DU 23 AU 30 JANVIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 23	VENDREDI 30
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 15	58 15
4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	84 75	84 25
4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
Emprunt 1872 5 %, 70 fr. 50 payés, jouis. 16 novembre 1873. Emission 84 fr. 50	93 15 ...	93 27 1 2
d° tout payé, jouissance 16 novembre 1873	93 12 1/2	93 27 1/2
Emp. Morgan et Ce, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	525 ..	521 25
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr	428 ..	435 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	372 50	368 75
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 ...	18 3/4
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 1/2	16 1/2
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance juillet 1873	425 ..	435 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	106 1/4	107
d° 5,20, 1864, do d° d°	106 1/2	107 ..
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 ..	105
Italien 5 % tout payé, jouissance juillet 1873	59 25	59 80
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance juillet 1873	63 ..	61 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873	100 1/8	100 3/8
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873	41 75	41 30
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873	297 50	295 ..
d° 1863. d° d° d°	323 75	322 ..
d° 1865. d° d° d°	301 25	305 ..
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	281 25	281 25
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	206 ..	208 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	23	30
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	213 75	218 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	427 ..	420 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août ...	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	454 50	455 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	289 25	289 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet..	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	250 ..	250 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	62 50	62 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	79 50	80 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	93 ..	94 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	83 75
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet ..	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	270 ..	271 ..
......	...	1912	5 °/o	janvier-juillet..	....	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	65 3/8	66 ..
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet..	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet..	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	440 ..	437 50
20.807500	100	1881	7 °/o	janvier-juillet..	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	77 1/2	75 1/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	27 50	27 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet..	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	220 ..	220 ..
246.982	500	1907	6 %	avril-octobre ..	....	**Bons ottomans** 1873. Série	502 50	502 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre.	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	60 1/2	61 ..
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre.	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	415 ..	412 50
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	413 75	412 50
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	30 .
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	510 ..	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	515 ..	517 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	513 75	522 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	522 50	518 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	525 50	528 75
115.457	500	1878	30	janvier-juillet..	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	472 50	471 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 23	VENDREDI 30
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet* 1873	175 25	**Banque de France**	4115 ..	4075 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1033 75	1042 50
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	548 75	548 75
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	422 50	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	255 ..	262 50
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	797 50	795 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	420 ..	412 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	645 ..	650 ..
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	640 ..	645 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	308 75	315 ..
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	552 50	550 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	420 ..	442 50
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	537 50	530 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	375 ..	375 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	501 25	495 ..
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	**id. française et Italienne**	432 50	430 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	448 75	448 75
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	570 ..	571 25
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	547 50	562 50
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	340 ..	335 ..
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	355 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	136 ..	136 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 23	VENDREDI 30
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	360 ..	353 75
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	497 50	493 75
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	898 75	892 50
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	juillet 1873	**Midi**	596 25	593 75
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1012 50	1011 25
4008	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	842 50	840 ..
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	535 ..	531 25
123	....	99	24 000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch Autriche**	742 50	740 ..
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	90	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	357 50	357 50
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	435 ..	435 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	80 ..	78 ..
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	60 ..	61 25
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	162 50	165 ..
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	60 ..	63 75
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	240 ..	241 25
....	100	98	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

THE GRESHAM

On lit dans le *Moniteur des intérêts matériels;*

L'assemblée a eu lieu le 8 décembre. La réunion de cette année est particulièrement intéressante à deux titres, d'abord parce qu'il s'agit d'un rapport sur une période triennale accompagnée d'inventaire et de répartition des bénéfices, et, en second lieu parce que c'est la première fois que nous voyons la loi anglaise mise en pratique par une compagnie agissant sur le continent.

On sait tout ce que l'on trouve de renseignements dans la loi anglaise: nous en avons fait ces jours derniers, une analyse. L'inventaire, partie essentielle, a été fait par le *Gresham* d'après « les tables d'expériences des 17 compagnies, » celles qui sont le plus communément usitées en Angleterre. Le taux employé est de 3 1/2 0/0, tandis que le taux d'intérêt moyen produit par le fonds d'assurance a été à la fin de chaque année, depuis la dernière période d'évaluation : en 1871, de 4.83 0/0; en 1872, de 4.77 0/0, et en 1873, de 5.01 0/0. C'est là une mesure dictée par une louable prudence.

Le résultat final de l'évaluation indique un fonds d'assurance de 45,527,000 francs, un montant net des engagements s'élevant à 44,077,000 francs. Il y a donc un exédent de 1,450,000 francs qui, d'après le résultat de cet inventaire, est absolument libre d'engagements et de charges, et peut être d[...]tribué.

Nous n'entrerons pas dans le détail des table[...] formant les éléments de l'inventaire ; qu'il nous s[...]fise de dire qu'ils sont conformes aux prescripti[...] de la loi anglaise, si minutieuse et si perspicace d[...] ses investigations. Nous appellerons toutefois l'att[...]tion sur l'appendice IV au rapport, qui contient l[...] les détails de l'inventaire et la façon dont on est [...]rivé à l'engagement net de la compagnie. Dans no[...] analyse de la loi anglaise, nous n'avons pas pu don[...] de modèle de ce tableau d'une importance matéri[...] trop grande.

Quant aux résultats de l'exercice 1872-1873, [...] sont remarquables. Les affaires nouvelles ont [...] importance de 34,000,000 et de 1,174,000 fr[...] comme revenu en primes. Le revenu en primes [...] actuellement de 9,365,000 francs, et le revenu [...] actuel de 11,333,000 francs. Le portefeuille de [...] compagnie est actuellement de 47,175,000 francs. [...] parcourant la liste des valeurs qu'il renferme, on [...] l'application du système de mutualité qui ser[...] base aux opérations d'assurances, également appl[...] aux placements, qui sont de diverses sortes et [...] divers pays.

En résumé, le rapport est très-intéressant, et [...] ne pouvons qu'en recommander l'étude non-se[...]ment aux intéressés, qui y trouveront des élém[...] concluants d'appréciation, mais encore à tous [...] qui s'intéressent à l'assurance et qui n'ont pas en[...] eu l'occasion de voir appliquée cette loi anglaise, [...] on ne peut assez reconnaître la prudence. [...]

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 7 FÉVRIER 1874. NUMÉRO 6.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA QUESTION DES IMPOTS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée nationale s'est replongée dans la discussion des impôts. Voilà bien la cinquième ou sixième fois qu'elle se livre à ce pénible mais salutaire exercice. Elle l'aborde, d'ailleurs, avec courage : elle a employé plusieurs séances à explorer le terrain. Elle en est encore, somme toute, aux préliminaires. Une première séance a été remplie par un de ces exposés tels que M. Magne sait les faire, et où la clarté et le charme de la forme dissimulent les vices du fond. Une seconde a été consacrée à des déclamations ou à des homélies, les unes contre les prétendus monopoles du capital, les autres en l'honneur des vertus des riches. C'était là un débat assez stérile, fécond seulement en récriminations. L'affaire a pris un tour meilleur dans une troisième séance, où MM. Germain, Feray et Tirard ont apporté, avec des arguments nouveaux et précis, des vues nettes et larges. La discussion a paru encore s'égarer le jour suivant et retourner aux généralités théoriques. L'impôt sur le capital, si souvent recommandé par un honorable manufacturier de Paris, M. Menier, faisait son apparition à la tribune. M. Pascal Duprat le présentait avec tact, comme un nouveau venu modeste qui ne demandait qu'une part réduite dans notre système fiscal et le droit de faire ses preuves sur une petite échelle; mais M. Godin, tout à coup, renchérissant sur le patron en titre de cet impôt, en a compromis le succès en voulant tout attribuer à cette taxe et faire d'elle l'unique colonne de nos budgets. L'impôt sur le revenu a donné la réplique à l'impôt sur le capital : mais ces deux frères ennemis ont le même sort devant l'Assemblée, qui les renvoie l'un et l'autre impitoyablement dans les limbes, où ils attendront plusieurs années des jours meilleurs. A la séance suivante, la discussion est descendue de ces hauteurs : le débat s'est établi sur un terrain précis et pratique. L'honorable M. Clapier avait repris le projet d'impôt sur les tissus, que le gouvernement jadis avait prôné, qu'il avait fait voter par le conseil supérieur du commerce, puis qu'il abandonna ensuite en jurant que jamais il n'y avait sérieusement pensé. Tout ce que l'on peut mettre de savoir, de facilité d'élocution, de netteté persuasive au service d'une cause médiocre, M. Clapier l'a apporté dans son discours. M. Pouyer-Quertier a combattu, avec sa verve habituelle, l'honorable député de Marseille : il nous a

menacés de l'avénement, dans trois ans, de l'impôt sur les matières premières, qui comblerait à la fois tous les vides du budget et tous les vœux des industriels rouennais. On ne s'est pas encore décidé à en venir aux véritables projets qui se disputent l'honneur et le péril de remettre immédiatement en équilibre le budget de 1874. Telles ont été, jusqu'ici, les vicissitudes de cette première joute sur les impôts.

MM. Germain et Feray ont porté le coup de grâce à l'impôt projeté sur les transports à petite vitesse; nous nous exprimons ainsi, non pas que nous regardions le triomphe des bons principes sur ce point comme assuré. Il est simplement démontré que cette taxe est détestable et du dernier détestable, mais elle sera peut-être votée, parce qu'il arrive souvent à des Assemblées d'adopter, par des raisons étrangères au fond du débat, des mesures qu'elles savent mauvaises en elles-mêmes.

Chacun sentait que l'impôt sur les transports à petite vitesse serait un obstacle considérable à la production et au développement des affaires dans le pays; personne n'ignorait, non plus, en dépit des affirmations de M. Magne, que cette taxe est loin d'être égale ou proportionnelle puisqu'elle frappe les objets selon le poids et non selon la valeur, et puisque, en outre, elle grève surtout les usines qui sont éloignées des ports de mer et qui se trouvent à une certaine distance des lieux d'approvisionnement et des lieux de consommation. Ces graves défauts de l'impôt sur la petite vitesse étaient connus de tous; mais MM. Germain et Feray en ont indiqué d'autres qui sont plus considérables encore. La taxe sur la petite vitesse aurait pour conséquence d'augmenter le prix, non-seulement des marchandises transportées, mais de toutes les marchandises similaires provenant même de la région voisine ou de la banlieue du marché de consommation. En 1847, année de mauvaise récolte, a dit excellemment M. Germain, le blé valait 35 francs à Marseille et 49 francs à Strasbourg : or, la différence de 14 francs représentait exactement le prix du transport de la première de ces villes à l'autre; il en résultait que les consommateurs de Strasbourg supportaient l'augmentation de 14 francs non-seulement sur les hectolitres transportés, mais encore sur tous les hectolitres consommés, même sur ceux qui auraient été produits dans le rayon immédiat de cette ville. C'est un principe, en effet, démontré par la raison et confirmé par l'expérience, que le prix d'une denrée est fixé sur un marché par les frais de production les plus élevés que nécessite une partie, même minime, de l'approvisionnement nécessaire à ce marché.

Ainsi, l'impôt sur les transports à petite vitesse eût renchéri, du montant de la taxe, non-seulement les houilles venant d'Angleterre ou de Belgique dans le centre de la France, mais la houille même produite dans cette région centrale, et qui n'aurait eu aucun frais de transport à supporter. De même, le Trésor eût perçu l'impôt nouveau sur 10 ou 12 millions d'hectolitres de blé transportés, mais le consommateur eût payé ce droit entier sur les 100 millions d'hectolitres consommés. L'impôt sur la petite vitesse aurait donc ce résultat de faire payer aux contribuables huit à dix fois environ la somme qu'il rapporterait au fisc.

A cet argument si frappant, mis en lumière par M. Germain, M. Feray en a ajouté un autre, décisif également, et qu'il a présenté avec cette précision que l'on retrouve toujours dans ses discours. Pour faire 1 kilogramme de drap, il faut 15 ou 16 kilogrammes de toisons, de houille et de substances colorantes; si le droit de transport est de 37 centimes par kilogramme, ce n'est donc pas 37 centimes que supportera chaque kilogramme de drap, c'est quinze ou seize fois plus, mettez, si vous voulez, pour éviter toute contestation, dix fois plus, soit 3 fr. 70 c. Or, l'industriel étranger n'aura pas eu à subir ces impôts sur le transport des matières premières, il se trouvera donc protégé jusqu'à concurrence de 3 fr. 70 c. par kilogramme de drap qu'il importera, Que répondra-t-on à ces arguments? Nous ne le savons; probablement rien. Nous, du moins, nous n'avons pas la cervelle assez subtile pour deviner qu'il soit possible de rien opposer de sérieux à ces raisons.

M. Germain a donné aussi un autre argument qui est également convainquant. Les compagnies de chemins de fer ont le droit de se mouvoir dans leurs tarifs, pourvu qu'elles ne dépassent pas un maximum fixé: on doit supposer qu'elles sont assez éclairées et expérimentées pour avoir déterminé les droits actuels de transport précisément au point qui peut leur assurer le plus de trafic; or, si vous mettez un droit sur la petite vitesse, que feront les compagnies de chemins de fer? Ou bien elles maintiendront, nonobstant, les tarifs actuels, ou elles les augmenteront d'une quotité égale à celle du droit. Si elles maintiennent les tarifs existants, le trafic ne diminuera pas; mais les compagnies perdront une somme sensiblement équivalente à celle que percevra le fisc; si, au contraire, elles élèvent les tarifs, alors le trafic diminuera, puisque les tarifs actuels ont dû être fixés précisément au point qui est supposé devoir attirer le plus de trafic; dans ce cas aussi, les compagnies seront en perte. Mais il ne faut pas oublier que par le système de la garantie d'intérêts ce serait, en définitive, l'Etat qui supporterait la perte éprouvée par les compagnies : comme elles ont un revenu net réservé pour leurs actions et que, au delà de ce revenu net, tout le produit de l'ancien réseau est déversé sur le nouveau, en déduction de la garantie d'intérêts que l'Etat a consentie aux obligataires, toute diminution des recettes des compagnies augmente l'annuité due par l'Etat.

En définitive, cet ingénieux impôt sur les transports aurait les deux résultats inattendus suivants : en renchérissant, non-seulement les marchandises transportées, mais toutes les marchandises similaires dans l'intérieur du pays, il ferait payer aux consommateurs dix fois plus que la somme qui tomberait dans les caisses du Trésor : mais, en outre, cette somme qui entrerait dans les caisses du Trésor n'y ferait aucun séjour, elle en ressortirait immédiatement pour faire face à l'augmentation de la charge des garanties d'intérêts que la diminution du trafic aurait pour effet de rendre plus pesante à l'Etat.

Le nouvel impôt projeté sur les effets de commerce a été combattu également avec grand sens par M. Feray. L'honorable député a fait justice des accusations persistantes portées contre l'industrie. Il n'a eu qu'à lire un extrait des rôles des patentes de seize maisons de premier ordre pour montrer combien étaient accrues, depuis la guerre, les taxes que payent les commerçants et les industriels. M. Féray a cité des maisons nominativement, et il a bien fait. En pareille circonstance ce sont des noms propres qu'il faut invoquer, sinon, les faits les plus irrécusables sont susceptibles d'être déniés par des adversaires prévenus. Nous publions plus loin cette nomenclature des patentes payées avant et depuis la guerre par les seize maisons qu'a signalées M. Feray.

Les projets de M. Magne, attaqués avec cette vigueur et cette logique, sont bien compromis. Nous nous trouvons toujours en face de la question du remplacement. Quant à nous, on ne peut nous reprocher d'avoir jamais dissimulé notre opinion. Nous avons été et nous sommes encore partisan d'un nouveau décime sur le sel, ce qui comblerait la moitié du vide que produirait le rejet de l'impôt sur les transports et de la nouvelle taxe sur les effets de commerce. Nous ne nous dissimulons pas les inconvénients du droit sur le sel : mais il a trois mérites qui, dans les circonstances actuelles, nous semblent devoir l'emporter sur ses défauts : il ne trouble pas les conditions de la production et ne dé-

sorganise aucune branche de travail ; il ne coûte rien à percevoir et il est d'un rendement sûr.

Nous regrettons que M. Germain ne nous prête pas, sur ce point, son puissant appui. L'honorable député de l'Ain a jeté son dévolu sur une autre matière imposable : l'alcool. Cette substance n'inspire que de médiocres sympathies. On la taxera à tour de bras, mais à une condition, c'est qu'elle continue à rapporter. M. Germain a donc essayé de prouver que la limite raisonnable et effective de la taxation de l'alcool n'était pas encore atteinte en France. Dans les pays étrangers, en Angleterre surtout, les droits sont plus élevés. On pourrait peut-être renvoyer M. Germain à l'Amérique, où l'augmentation excessive des droits sur l'alcool a produit les plus grands mécomptes. L'honorable député de l'Ain n'a qu'à consulter sur ce point le rapport de M. David Wells, ancien secrétaire du revenu des Etats-Unis, dans la collection des publications du *Cobden Club*.

Quoi qu'il en soit, M. Germain s'est attaché à la France : il a montré que le droit sur l'alcool était d'abord de 37 fr. 50 c., il y a vingt ans, et que les quantités taxées n'atteignaient pas alors 600,000 hectolitres; il fut ensuite de 50 francs, puis de 60, plus tard de 90, et aujourd'hui il est de 150 francs. Or, les quantités taxées ont franchi successivement 700,000, puis 800,000 hectolitres; elles ont atteint 978,000 hectolitres en 1869, le droit étant de 90 francs. En 1873, avec le droit à 150 francs, on a taxé 930,000 hectolitres, soit 50,000 de moins seulement. M. Germain s'appuie sur ces chiffres pour réclamer une nouvelle augmentation de 40 francs par hectolitre, soit près de 40 millions. Il soutient que la consommation réelle et taxée a été plus grande, malgré les apparences et en dépit de l'augmentation du droit, pour l'année 1873 que pour l'année 1869. En effet, les 50,000 hectolitres en moins de l'année 1873 représenteraient à peine la consommation des territoires perdus par la France. Nous croyons que, sur ce point, M. Germain exagère : la population des territoires perdus n'est que la vingt-quatrième partie de la population totale de la France : elle ne devait pas consommer 50,000 hectolitres d'alcool sur 978,000 de consommation totale en France. Néanmoins, il est certain que les quantités taxées sont presque équivalentes en 1873 à ce qu'elles étaient en 1869, quoique le droit ait été augmenté des trois quarts. S'ensuit-il qu'il faille l'élever encore? On peut répondre que la fraude, qu'on est parvenue à restreindre, recevra une impulsion nouvelle par une forte élévation du droit; qu'on démoralise ainsi la population par ces primes exorbitantes à la contrebande; qu'enfin l'expérience de l'effet des droits nouveaux, pour être complétement concluante, doit se prolonger pendant plusieurs années. La proposition de M. Léon Say de proposer un prix pour la personne qui découvrira le moyen de reconnaître la présence de l'alcool dans un liquide est, en elle-même, un indice qu'il pourrait être téméraire de stimuler encore, par de nouveaux droits, l'esprit d'invention de la contrebande.

Un plein décime sur le sel et un nouveau décime sur le sucre, en attendant l'effet de la révision des évaluations cadastrales, suffiraient d'ailleurs à compenser les vides que causerait le rejet des impôts sur la petite vitesse, sur les chèques et sur les effets de commerce. Nous sommes loin d'être partisan de l'impôt sur le verre. M. Tirard a fort bien démontré tous les inconvénients de l'*exercice*; il a notamment mis en lumière ce fait certain et trop ignoré que l'*exercice* enfante des monopoles par voie indirecte, parce que toutes les facilités d'abonnement qui peuvent être accordées à de grandes maisons, doivent, par la force des choses, être refusées aux petites. Ainsi, l'extension du système de l'*exercice* a pour effet de réduire le nombre des petits ateliers, ce qui est à la fois une injustice et un malheur social.

Le projet de révision des évaluations cadastrales est sorti à son honneur de la discussion. Nous regrettons qu'il ait été combattu par un homme éminent, M. Léonce de Lavergne. Quant à l'impôt sur le capital qui a donné lieu à un débat purement théorique, nous nous réservons de l'examiner plus tard. Comme il est hors de cause en ce moment, il y a d'autres projets plus pressants qui réclament notre attention.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES CAISSES D'ÉPARGNE

EN ANGLETERRE, EN AUTRICHE, EN BELGIQUE ET EN FRANCE.

Une commission de l'Assemblée nationale étudie en ce moment une proposition de loi sur les caisses d'épargne; c'est en réalité une nouvelle loi organique, qui a pour but de développer et en même temps d'assurer l'institution des caisses d'épargne en France.

Par le payement de notre rançon de guerre, par l'exportation en Allemagne, sans compensation, d'une valeur de près de 6 milliards de francs, le capital national de la France se trouve aujourd'hui considérablement amoindri; tout ce qui pourra aider à le reconstituer sera un bienfait public; et l'un des meilleurs moyens, c'est de favoriser les petites épargnes, ces petits ruisseaux qui font les grandes rivières; les petites épargnes, qui en même temps qu'elles élèvent à l'aisance les classes laborieuses, les moralisent. Or, les caisses d'épargne françaises ne sont pas assez nombreuses, et, en outre, elles sont établies sur des bases si étroites que, malgré le goût très-connu de nos ouvriers pour l'économie, elles comptaient à peine, avant la guerre, une somme de dépôts de 750 millions, après une période de dix-huit ans de prospérité nationale, tandis que les *Saving's Banks* d'Angleterre dépassaient le chiffre de 1,400 millions de francs, et les *Sparcassen* d'Autriche, 1,500 millions de francs. Il y a donc quelque chose à faire en France pour doter nos ouvriers économes des facilités dont jouissent, pour l'épargne, les ouvriers anglais et autrichiens.

Nos caisses d'épargne, si intéressantes pour l'amélioration des classes laborieuses et pour l'accroissement du capital national, sont aussi précieuses pour notre trésorerie d'Etat, qui, par elles, reçoit un affluent permanent de capitaux à modique intérêt; les fonds déposés sont en effet versés au Trésor, qui, suivant ses besoins et les circonstances, peut les placer en rentes et fortifier par ces achats de rentes le cours de nos valeurs publiques, ou bien les utiliser dans la dette flottante et alimenter ainsi son fonds de roulement par une sorte d'emprunt insensible grevé d'un intérêt relativement modique de 4 0/0. Et dans la situation présente, comme le faisait très-bien remarquer M. Léon Say, alors ministre des finances, dans son projet de budget pour 1874, le développement des caisses d'épargne doit être plus que jamais désiré par tout financier d'Etat qui se préoccupe de l'amélioration du cours de la rente et des ressources de la trésorerie.

Il y a donc, à tous égards, avantages à développer nos caisses d'épargne, et ces avantages peuvent s'acquérir sans aucun inconvénient; il suffit, pour cela, d'assurer l'institution contre les crises.

Le moyen d'établir cette assurance est tout indiqué par l'expérience de la dernière crise de 1870-71, la plus grave et la plus longue qui ait affecté notre pays depuis un demi-siècle. Ce moyen est mieux indiqué encore par l'expérience de la Belgique et de l'Autriche, où les lois organiques des caisses d'épargne contiennent cette clause de bon sens et de loyale prévoyance: que les caisses d'épargne, recevant les dépôts pour les faire valoir, pour les servir d'un intérêt, pour les engager dans des placements, ne peuvent pas pro-

mettre le remboursement *à vue* de toutes les sommes déposées; qu'elles doivent donc stipuler, dans leur loi organique, dans le contrat entre le dépositaire et les déposants, la faculté de rembourser par fractions, régulièrement échelonnées, pour les sommes supérieures à un certain chiffre; les petites sommes pouvant et devant être toujours remboursées à vue. En temps ordinaire, tous les remboursements sont faits sans délai ; mais dans les temps de crise, la caisse d'épargne a la faculté de prendre son temps pour réaliser convenablement ses fonds; et cela, en restant dans les termes rigoureux de son contrat avec les déposants, qui savent d'avance, depuis le jour où ils ont contracté en prenant un livret, les conditions du remboursement.

Grâce à ces dispositions, heureusement appliquées à Paris pendant la crise de 1870-71, adoptées par la nouvelle loi belge de 1865, et pratiquées depuis un demi-siècle en Autriche, les caisses d'épargne d'Autriche ont traversé les crises les plus graves sans accident, en 1830, en 1848, en 1866, et cette année encore, où sévit à Vienne, depuis le 1er mai 1873, la panique financière la plus intense de ce siècle. Grâce à cette clause de sauvegarde, la solidité, et partant le crédit, des caisses d'épargne d'Autriche n'a fait que se renforcer à travers ces épreuves toujours honorablement supportées, par cela seul que les dépositaires ne *promettent que le possible* (suivant la juste expression de M. Thiers dans son célèbre Rapport sur l'assistance et la prévoyance publiques de 1850, à l'article des caisses d'épargne).

Ainsi, modifier notre loi organique des caisses d'épargne dans le sens du développement, en multipliant les bureaux, en facilitant les opérations, en élargissant les limites des dépôts, c'est une réforme d'intérêt national autant que social, à l'heure présente, pour reconstituer au plus tôt notre capital national amoindri; c'est une réforme précieuse aussi pour notre trésorerie d'Etat, qui a des besoins exceptionnels et doit désirer des ressources faciles et peu onéreuses; c'est une réforme qui élèvera la France au niveau de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Autriche, pays où les ouvriers ont au service de leur vertu économique un grand nombre de bureaux d'épargne, dotés de facultés légales très-étendues ; enfin, ce peut être aussi une réforme qui préservera nos caisses d'épargne de la mésaventure qui les a désorganisées en 1848, et qui a failli les perdre en 1870, si l'on inscrit dans notre loi organique la clause de sauvegarde imitée des lois d'Autriche et de Belgique.

Mais les lois les meilleures ne valent guère qu'en raison des hommes chargés de leur exécution. Et cela est vrai surtout des lois administratives. La question de l'organisation administrative des caisses d'épargne est donc considérable dans la réforme proposée. Et ici encore, nous devons interroger l'expérience, le plus sûr guide dans les affaires de crédit, où il faut laisser le moins possible à l'inconnu.

L'organisation administrative des caisses d'épargne a été la même pour tous les pays d'Europe au début de l'institution ; elle s'est transformée suivant les circonstances et les mœurs, de telle sorte qu'aujourd'hui elle présente d'assez grandes diversités, toutefois avec un caractère commun : la coopération de l'Etat, amenée par la force des choses, est regardée aujourd'hui partout comme nécessaire.

Au début, c'étaient des associations libres, absolument libres, sociétés civiles formées de particuliers bienfaisants, qui prêtaient généreusement leur intelligence et leur garantie, pour recueillir et faire valoir les petites épargnes du peuple. Ce système dura assez longtemps en Angleterre, dans ce pays de *self acting* ; mais on s'aperçut un jour que plusieurs de ces sociétés, intitulées bienfaisantes, avaient dévié de leur but fondamental, et se changeaient en exploitations intéressées et parfois même déloyales. L'Etat, qui doit sa protection aux faibles, intervint alors, et le Parlement anglais obligea les caisses d'épargne à remettre leurs fonds à une administration publique, à la commission pour l'extinction de la dette nationale. On alla même plus loin : après avoir constaté, en 1858, par une grande enquête parlementaire, les scandales de quelques caisses d'épargne mal gérées, on fut tenté de supprimer les caisses d'épargne particulières ; toutefois, suivant l'usage anglais de ne pas détruire les institutions existantes, même défectueuses, mais de créer, à côté, des institutions meilleures, pensant que peu à peu le bien corrigera ou absorbera le mal, on créa, par la loi de 1861, une caisse d'épargne officielle, le *Post-Office-Savings-Bank*, servie par les bureaux de poste et dirigée par un fonctionnaire public. D'après le dernier rapport publié, on compte dans le Royaume-Uni 480 caisses d'épargne privées, avec 1 milliard de francs de dépôt et 1,425,147 déposants; et 4,607 bureaux de la caisse postale, avec 482,958,475 francs de dépôts et 1,442,448 déposants. En France, avant la guerre, c'est-à-dire au maximum de nos épargnes, nous ne comptions que 750 millions dans 1,273 bureaux d'épargne.

En Belgique, la transformation des caisses d'épargne a suivi à peu près le même mode qu'en Angleterre. Par une loi du 15 mars 1865, on a institué, à côté des caisses d'épargne privées, une caisse générale d'épargne et de retraite, ayant des caisses auxiliaires et des succursales dans toutes les localités où l'on peut obtenir le concours des communes, des établissements publics ou des personnes bienfaisantes ; et depuis 1870, cette caisse d'épargne officielle s'est affilié un certain nombre de bureaux de poste comme agences; aujourd'hui, elle a absorbé presque toutes les autres caisses d'épargne privées, dont il ne reste plus guère que quatre établissements importants, ayant 28,951 livrets avec 16,274,270 francs de dépôts. La caisse nationale compte 63,510 livrets, avec 34,651,963 francs de dépôts.

En Autriche, l'institution fut introduite, en 1819, sous la forme de société libre de bienfaisance : elle est restée telle dans tous les établissements où elle avait d'abord revêtu cette forme; mais elle s'est développée dans beaucoup de localités comme service communal. En Hongrie, dans ces dernières années, elle s'est produite dans de nombreuses fondations avec tous les signes des sociétés industrielles, *Actien-Banken*, ayant pour but accessoire la bienfaisance, et pour but réel, le bénéfice de l'exploitation. Le gouvernement est intervenu de deux manières : en posant des règles générales pour les statuts, qui doivent d'ailleurs être revêtus de l'autorisation officielle, et en obligeant toute caisse d'épargne à admettre comme codirecteur permanent de la gestion, un commissaire officiel dont la signature doit être jointe à celle d'un des directeurs de la caisse d'épargne pour constituer légalement la *firme*, la signature sociale. D'après les documents les plus récents, que je viens de recueillir dans ma mission scientifique en Autriche (au sujet des institutions financières, spécialement celles relatives au bien des classes laborieuses), l'Autriche compte aujourd'hui dans ses caisses d'épargne 1 milliard 95 millions de francs ; et la Hongrie, 415 millions de francs : c'est, au total, pour l'Autriche-Hongrie, un stock de plus de 1 milliard et demi.

En France, l'institution des caisses d'épargne a eu pour premier établissement une société civile constituée à Paris par un groupe d'hommes purement bienfaisants : c'est la caisse d'épargne de Paris, qui est restée le prototype des autres caisses d'épargne de France.

Au début, les membres de cette Société administraient eux-mêmes, et sous leur entière responsabilité, les fonds des déposants ; mais l'importance croissante des dépôts leur fit désirer de recourir à un garant plus riche que de simples particuliers ; ils se rencon-

trèrent d'ailleurs, en cela, avec les convenances du Trésor public, qui trouva excellente cette ressource de trésorerie. Les administrateurs furent d'abord autorisés à verser leurs fonds au Trésor; et plus tard, le Trésor se fit le dépositaire réel des caisses d'épargne; dès lors, les caisses d'épargne, en France, constituées par des sociétés privées (comme à Paris et dans quelques autres villes) ou par des communes, sont des établissements d'utilité publique soumis à une législation spéciale de faveur, autonomes pour leur administration, mais surveillés par l'Etat, qui, en outre, centralise en compte courant et fait valoir leurs fonds. En réalité, les administrations des caisses d'épargne françaises sont aujourd'hui des agences administratives, intermédiaires entre les déposants et l'Etat : entre les déposants, qui leur versent ou leur retirent leurs épargnes, et l'Etat qui encaisse et place les fonds déposés. Le dépositaire réel est donc ici l'Etat. On peut se demander pourquoi un intermédiaire spécial entre l'ouvrier déposant et l'Etat dépositaire? On peut se demander aussi pourquoi cette centralisation de fonds déposés dans le Trésor public?

Ne vaudrait-il pas mieux avoir une caisse absolument officielle, servie par les seuls agents du Trésor? Ou ne vaudrait-il pas mieux laisser chaque caisse d'épargne gérer elle-même, placer, faire valoir les fonds versés par les déposants?

Pourquoi une organisation mixte dans nos caisses d'épargne?

Comme nous l'avons indiqué, — et nous croyons devoir insister sur ce point capital, — à leur importation en France, en 1818, et dans les premières années, les caisses d'épargne, fondées par la libre initiative de simples particuliers bienfaisants, furent entièrement gérées par leurs administrateurs respectifs. Mais l'accroissement rapide des dépôts devait effrayer la responsabilité de ces hommes de bien, qui, gratuitement, mettaient au service des ouvriers économes leur intelligence administrative et leur dévouement social. D'autre part, toutes les caisses d'épargne n'étaient pas administrées avec la même vigilance, avec la même loyauté ; et la popularité légitime de l'institution pouvait être atteinte par le scandale de quelques abus de confiance, commis çà et là par certains gérants aventureux qui n'avaient vu dans les caisses d'épargne qu'un moyen d'exploiter les économies du petit monde pour jouer à la Bourse ou tenter d'autres spéculations de hasard. On en vint donc à désirer ce que, par les mêmes raisons, l'Angleterre avait jugé à propos de faire : on en vint à rechercher le concours de l'Etat, qui est ainsi devenu chez nous le gérant des fonds des caisses d'épargne.

Cependant on a pensé aussi qu'il était prudent à l'État et profitable au crédit populaire des caisses d'épargne de conserver à la tête de chaque établissement les hommes honorables qui le dirigent à titre gratuit ; ce sont des notables de la localité, connus et estimés des déposants ; l'intervention désintéressée de ces amis de l'ouvrier laborieux et économe réalise ainsi l'union des classes fortunées et des classes qui, par le travail et l'ordre, s'élèvent à l'aisance et arrivent parfois aussi à la fortune ; cette intervention a le caractère d'un patronage affectueux et fortifie la confiance nécessaire à cette délicate institution, car elle place entre l'Etat et le déposant un curateur, qui a pu quelquefois protéger l'intérêt général des déposants en face de certains ministres mal conseillés ou mal inspirés.

C'est surtout pour la Caisse d'épargne de Paris que ce patronage s'est montré efficace. Et nous en avons eu un exemple des plus heureux pendant la crise de 1870-71.

L'administration de la Caisse d'épargne de Paris, désignée sous le titre de « Conseil des directeurs », est représentée en effet par vingt-cinq directeurs titulaires et un directeur honoraire, élus par cooptation, et trois censeurs, élus par l'assemblée générale des dix-huit cents administrateurs également gratuits, qui président à tour de rôle aux opérations de la caisse centrale de Paris, et de ses vingt-trois succursales. Ces vingt-neuf patrons de la fortune du peuple économe de Paris sont choisis parmi les hommes les plus éminents dans la haute banque, le commerce, l'administration et la science financière : on y voit en ce moment un président du conseil d'administration et deux administrateurs de grandes compagnies de chemins de fer; deux membres de l'Institut, dont l'un ancien ministre président du Conseil d'Etat et ancien gouverneur de la Banque de France, et l'autre président honoraire à la Cour des comptes ; un ancien régent, sept régents, un censeur et un membre du conseil d'escompte de la Banque de France; trois anciens banquiers; un ancien président de la Chambre de commerce et deux anciens présidents du Tribunal de commerce; un ancien négociant, un notaire honoraire et un administrateur d'une des principales compagnies d'assurances; un ancien chef de bureau du ministère des finances, un ancien directeur des douanes, et trois grands propriétaires, dont un ancien ministre plénipotentiaire.

Il n'est pas besoin de faire ressortir l'autorité morale d'un comité administratif ainsi composé, et qui, par les relations personnelles de ses membres, peut attirer et mettre à profit les lumières des autres personnes les plus compétentes pour l'étude ou la pratique des caisses d'épargne en France et à l'étranger.

C'est ainsi que la plupart des mesures administratives ou législatives qui ont le mieux servi le perfectionnement de l'institution des caisses d'épargne en France, depuis cinquante ans, sont dues à l'initiative ou à l'intervention du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris. Et dans ce moment même, où l'exemple du *Board of schools* de Londres semble nous inviter à importer aussi chez nous la *Caisse d'épargne scolaire*, ce moyen ingénieux d'apprentissage de l'épargne, que la Belgique a expérimenté depuis sept ans avec un succès considérable à plusieurs égards, nous avons lieu d'espérer que le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris aura l'honneur d'introduire en France cette amélioration sociale.

En outre, les déposants à la Caisse d'épargne de Paris ont dans ce Conseil, pour leurs légitimes intérêts, un patronage qui, en toute circonstance et surtout dans les temps de crise, s'est montré aussi puissant que dévoué. Ainsi en 1870.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale, effrayé des demandes de remboursement qui affluaient aux caisses d'épargne, eut l'idée malencontreuse de rééditer le fameux décret du 9 mars 1848, qui avait causé une sorte de banqueroute partielle et amené une liquidation presque totale des caisses d'épargne de France ; un décret du 17 septembre 1870, renouvelé du gouvernement provisoire de 1848, limita le remboursement en espèces à 50 francs par livret, offrant le reste en bons du Trésor, évidemment réalisables à perte.

Dans mon mémoire sur les *Caisses d'épargne en Angleterre et en France après la guerre, et sur les moyens de développer et d'assurer l'institution en France* (Revue des Deux Mondes du 15 juin 1872), j'ai exposé comment, en rentrant d'Angleterre d'une mission scientifique relative à des questions industrielles et financières, j'avais rapporté certaines observations de quelques hommes d'Etat anglais justement sur la question du remboursement des dépôts en temps de crise, et je m'étais trouvé ainsi à même, en septembre 1870, de soumettre au ministre qui venait de prendre alors le portefeuille des finances, une solution de la difficulté.

Par cette mesure, l'Etat, corrigeant le décret du 17 septembre 1870, assura aux déposants ses créditeurs un remboursement par à-compte réguliers de 50 francs par mois ; et les déposants se montrèrent

parfaitement satisfaits de ces tempéraments, aménagés suivant les possibilités de la trésorerie et suivant aussi les besoins réels des réclamants.

Mais cette mesure, adoptée en octobre, après l'investissement de Paris, ne fut appliquée qu'aux déposants de la Caisse d'épargne de Paris, et voici pourquoi : c'est qu'à Paris elle fut fortement appuyée auprès du gouvernement par les hommes considérables qui forment le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris; au contraire, les caisses d'épargne de la province subirent dans toute la rigueur le décret du 15 septembre 1870, et restèrent même sous ce régime d'exception jusqu'au 15 juillet 1871, c'est-à-dire plusieurs mois après le désinvestissement de Paris; et cela, parce que les caisses d'épargne de la province n'avaient pas, auprès du gouvernement, une représentation qui pût défendre ou patronner les intérêts de leurs déposants.

Et c'est pourquoi, dans nos vues de réforme des caisses d'épargne publiées le 15 juin 1872, et qui ont été suivies de la proposition de loi du 3 août 1872, nous avons été amené à faire revivre l'idée d'une création qui depuis longtemps avait été conseillée, réclamée, par le président même du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris, dans ses savantes et ingénieuses *Etudes sur les administrations financières et industrielles*; par M. Fr. Bartholony, le digne successeur de La Rochefoucauld-Liancourt et des deux Delessert. Suivant cette idée, née de l'expérience et du bon sens, nous devons désirer aujourd'hui plus encore après la crise de 1870, la création d'une commission générale des caisses d'épargne de France, où les intérêts de la province comme ceux de Paris soient représentés, et qui assure aux caisses d'épargne de la province, auprès du gouvernement, un patronage analogue à celui qu'exerce si utilement le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris pour les déposants parisiens.

Cette commission générale de patronage des caisses d'épargne de France assurera l'exécution intelligente et régulière de la nouvelle loi organique des caisses d'épargne, c'est-à-dire l'exécution du contrat entre l'Etat et les déposants; et elle fortifiera ainsi la garantie de l'Etat et la confiance des déposants.

A. DE MALARCE.

LE COMMERCE DE LA FRANCE EN 1873.

L'administration des douanes vient de publier le tableau résumé du mouvement commercial de la France, pendant l'année 1873. Les résultats contenus dans ce document ne sont pas définitifs, surtout en ce qui concerne les valeurs, qui seront revues ultérieurement lorsque l'on préparera la grande édition du tableau du commerce.

Cependant, on peut, dès à présent, à l'aide de ces données provisoires, établir certaines comparaisons entre les chiffres des échanges de l'année dernière et ceux des années précédentes.

Nous commencerons par rappeler à quelles sommes se sont élevées l'importation et l'exportation de la France depuis 1864 jusqu'à 1874 :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
	—	—
1864....Fr.	2.528.150.000	Fr. 2.924.168.000
1865.......	2.641.806.000	3.088.375.000
1866.......	2.793.484.000	3.180.609.000
1867.......	3.026.514.000	2.825.910.000
1868.......	3.303.729.000	2.789.914.000
1869.......	3.153.071.000	3.074.941.000
1870.......	2.867.448.000	2.802.099.000
1871.......	3.566.670.000	2.872.497.000
1872.......	3.570.320.000	3.761.623.000
1873.......	3.600.178.000	3.926.895.000

En ne prenant que les résultats de 1864 et ceux de 1873, les deux points extrêmes de la période, on voit qu'il y a en faveur de 1873 une augmentation de 1,072,028,000 francs à l'importation. L'exportation, de son côté, s'est accrue de 1,002,727,000 francs.

Le mouvement général des échanges, c'est-à-dire les résultats de l'importation et de l'exportation réunies, représentait, en 1864, une valeur de 5,452,318,000 francs. En 1873, il atteint la somme de 7,527,073,000 francs.

Si maintenant nous recherchons des termes de comparaison plus rapprochés, si nous examinons, par exemple, les chiffres de 1872 et de 1873, nous trouverons, en faveur de 1873, une différence de 29,858,000 francs à l'importation et de 165,272,000 francs à l'exportation.

Ainsi l'année 1873 a été, au point de vue de la valeur des échanges, supérieure à l'année 1872. S'ensuit-il qu'elle ait été pour cela très-favorable au commerce? Nous ne le pensons pas.

Les chiffres qui précèdent n'établissent qu'une chose, c'est qu'il y a eu en 1873 plus de marchandises importées et exportées qu'en 1872; mais ils ne font pas connaître dans quelles conditions ces échanges se sont faits; ils n'indiquent pas si les prix acceptés par nos fabricants exportateurs ont été avantageux. Qui dit vente ne dit pas toujours bénéfice. Quelquefois, en présence d'une crise, sous la menace d'une lourde échéance, ou sous la pression d'un stock considérable, le fabricant est obligé de se défaire de sa marchandise à vil prix. Or, nous sommes malheureusement sûr qu'une partie des articles exportés, certains tissus notamment, a été cédée en perte.

Ces ventes désastreuses n'en ont pas moins été grossir les chiffres de la statistique et donner une apparence de prospérité à une situation commerciale très-ordinaire.

Ce qui précède explique comment, malgré les heureux résultats signalés dans les documents officiels, le commerce peut continuer à se plaindre avec raison.

Après ces quelques explications nécessaires, nous passons à l'examen du commerce d'importation.

Les trois grandes catégories de marchandises importées ont donné, en 1872 et 1873, les chiffres suivants :

	1872.	1873.
	—	—
	Milliers de francs.	
Objets d'alimentation.......	797.650	918.440
Matières premières.........	2.108.714	2.161.389
Objets fabriqués...........	480.215	349.095
Autres marchandises.......	183.741	171.254
Total....	3.570.320	3.600.178

Ainsi, il y a eu, en 1873, une augmentation dans les importations d'objets d'alimentation et de matières premières; et une diminution dans les importations d'objets fabriqués.

La mauvaise récolte est en partie la cause du progrès que l'on remarque dans le groupe des objets d'alimentation. L'importation des grains et farines s'est en effet élevée de 147,649,000 francs en 1872 à 205,635,000 francs en 1873. Le riz a passé de 8 millions en 1872, à près de 16 millions en 1873; l'importation du cacao a suivi également un mouvement ascensionnel (5 millions en 1872 et 11,716,000 francs en 1873). Le café, surtout, dont les arrivages étaient tombés à la suite de l'augmentation de l'impôt au chiffre de 31,412,000 francs en 1872, a atteint en 1873 une valeur de 84,436,000 francs. Enfin, l'huile fixe d'olive, qui figurait en 1872 pour 24,204,000 francs, compte sur le tableau de l'année dernière pour 44,787,000 francs.

Parmi les objets d'alimentation, il n'y a que deux articles dont l'importation ait diminué : les graisses (70 millions en 1872 et 51 millions en 1873), et les bestiaux (177 millions en 1872 et 143 millions en 1873). En ce qui concerne les bestiaux, nous ferons observer qu'à la suite de la peste bovine de 1870-1871, on a amené en France beaucoup de bestiaux; maintenant la plupart de nos troupeaux sont reformés, et l'importation doit nécessairement diminuer.

Il n'est jamais arrivé autant de laine étrangère en France qu'en 1873. De 211,962,000 francs en 1869, la valeur de l'importation des laines s'est élevée d'abord à 334,639,000 francs en 1872 et enfin à 370,621,000 francs pendant l'année dernière. Les bureaux de douane constatent que l'importation de la soie, qui était de 423,000,000 francs en 1872, n'a pas varié pendant l'exercice suivant.

Il n'en est pas de même du coton qui figurait pour 252,424,000 francs en 1872 et qui, dans le nouveau tableau n'est plus porté que pour 200,299,000 francs. Si l'on veut avoir la raison de cette diminution, il faut la chercher dans la comparaison des tarifs de chemins de fer français et belges.

La houille rentre dans la classe des objets de première

nécessité. On comprend facilement qu'avec les besoins croissants de l'industrie, des transports terrestres, fluviaux et maritimes à vapeur et de la consommation domestique, l'importation de ce combustible suive une marche progressive.

On peut constater dans le tableau suivant un progrès réel, qui aurait été bien plus considérable encore, si l'élévation des prix n'avait restreint la consommation.

IMPORTATION DE LA HOUILLE.

	Crue.		Carbonisée (coke).	
	Quantités. Quint. mét.	Valeurs. Fr.	Quantités. Quint. mét.	Valeurs. Fr.
1871........	52.799.556	94.511.205	2.768.351	5.536.702
1872........	66.289.537	132.579.074	4.998.054	15.993.773
1873........	69.645.490	139.290.980	4.969.665	15.902.928

Signalons encore le développement de l'importation des graines oléagineuses (64 millions en 1872 et 99 millions en 1873), du guano (14 millions en 1872 et 39 millions en 1873) et des nitrates de soude et de potasse (16 millions en 1872 et 24 millions 1/2 en 1873).

Nous avons déjà vu plus haut que l'importation des produits fabriqués avait subi une diminution sérieuse en 1873. Ce sont principalement les fils et tissus qui la supportent:

	En 1872 :			En 1873 :		
Fils de coton......	39	millions	de fr.	19	millions	de fr.
Tissus de soie.....	40	—	—	33	—	—
Tissus de laine...	100	—	—	60	—	—
Tissus de coton...	97	—	—	51	—	—

Au contraire, l'exportation des fils et tissus présente une augmentation notable pour toutes les sortes :

EXPORTATION.

	1872.	1873.
Tissus de soie..........Fr.	435.848.000	Fr. 521.175.000
— de laine...........	314.484.000	346.960.000
— de coton...........	68.688.000	90.711.000
— de lin et chanvre...	22.078.000	28.244.000
Fils de laine.............	31.122.000	32.732.000
— de coton.............	6.499.000	9.688.000
— de lin et chanvre.....	12.879.000	15.578.000
— de jute, phormium, etc.	4.801.000	5.026.000
Fr........	896.399.000	1.050.114.000

Ainsi, les produits de l'industrie textile ont été exportés, en 1873, pour 153.715.000 francs de plus qu'en 1872.

Tout en faisant la part des circonstances, ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de cet article, il n'en faut pas moins remarquer cette extension de nos débouchés. En admettant même que la plus grande partie des fils et des tissus exportés aient été vendus dans des conditions très-défavorables, notre industrie textile retirera de ce développement des exportations, sinon un bénéfice immédiat, du moins un avantage indirect, celui de faire mieux connaître à l'étranger les produits de sa fabrication et, par suite, de s'attirer une clientèle nouvelle.

Tandis que les tissus sont recherchés au dehors, l'exportation des ouvrages en peau ou en cuir diminue (144 millions de francs en 1872 et 130 millions en 1873), ainsi que celle des peaux préparées (110 millions en 1872 et 93 millions en 1873).

Les grains et farines figuraient, en 1872, pour 247 millions, sur le tableau des exportations; nous ne les voyons plus portés que pour 158 millions sur l'état de 1873.

Les vins, au contraire, continuent à être demandés. On en a exporté pour 273,245,000 fr. en 1872 et pour 305,269,000 fr. en 1873. Les eaux-de-vie, esprits et liqueurs sont dans une situation plutôt mauvaise; après avoir fourni, il y a deux ans, un chiffre de 81 millions, ils n'ont participé, en 1873, que pour une somme de 73 millions au mouvement de l'exportation.

De 56,197,000 fr. en 1872, la valeur du beurre exporté s'est élevée l'année dernière à 73,113,000 fr.

L'exportation de la laine a baissé. Elle était, en 1872, de 102,177,000 fr.; elle n'est plus, en 1873, que de 93,326,000 fr. — Les soies et les bourres de soie sont dans la même situation. De 134,261,000 fr. en 1872, leur exportation s'est abaissée à 114,257,000 fr. en 1873. L'exportation du coton est la même en 1873 qu'en 1869, c'est-à-dire qu'elle se chiffre par 75,000,000 fr.

Quant aux métaux précieux, or, argent et billon, ils figurent à l'importation pour 382,958,000 fr. en 1872 et pour 578,587,000 fr. en 1873, et, à l'exportation, pour 333,378,000 francs en 1872 et pour 500,637,000 fr. en 1873.

Pour terminer, voici les résultats de la navigation de la France pendant les deux dernières années.

Le mouvement général de l'entrée, navires français et étrangers réunis, s'est chiffré, en 1872, par 29,893 navires, jaugeant 6,719,011 tonneaux, et, en 1873, par 31,951 navires, jaugeant 7,354,939 tonneaux. Il ne s'agit ici que des navires chargés. La part des navires français dans les résultats qui précèdent est de 10,268 navires, jaugeant 2,297,911 tonneaux, en 1872, et de 10,000 navires, jaugeant 2,388,344 tonneaux, en 1873.

Le mouvement général de la sortie, navires français et étrangers réunis, porte sur un ensemble de 23,211 navires, jaugeant 5,117,900 tonneaux, en 1872, et de 22,676 navires, jaugeant 5,171,974 tonneaux, en 1873. Le nombre des navires français sortis est de 9,048, jaugeant 2,191,994 tonneaux, en 1872, et de 8,455 navires, jaugeant 2,151,066 tonneaux, en 1873.

Ed. Morel.

LA CONTRIBUTION DES PATENTES AVANT ET APRÈS LA GUERRE

POUR SEIZE GRANDES MAISONS DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.

Nous avons parlé, dans notre premier article, des chiffres que M. Féray a cités à l'Assemblée nationale sur l'augmentation des patentes. Nous reproduisons ici ces chiffres. Ils sont aussi probants qu'incontestables. Les maisons citées sont de premier ordre, et, toute inexactitude serait bientôt relevée. Nous ajoutons que, sur ces seize maisons, il y en a neuf qui ont pour chefs ou pour associés des membres de l'Assemblée nationale, et ces membres n'ont pas hésité un instant à voter l'augmentation de l'impôt des patentes, qui a grevé, à ce point, leurs charges. Il serait donc temps que l'on cessât d'accuser l'industrie de vouloir se soustraire aux charges de la dernière guerre.

Contribution des patentes payée par les industriels et commerçants dont les noms suivent :

MM.

Gouin et Cie, aux Batignolles, constructeurs de locomotives et de ponts en fer : en 1870, 4,347 fr.; en 1873, 9,707 fr. — Augmentation, 123 0/0.

Balsan et fils, à Châteauroux, fabricants de draps : en 1870, 6,618 fr.; en 1873, 13,362 fr. — Augmentation, 102 0/0.

Arbel et Cie, à Rive-de-Gier, matériel de chemins de fer : en 1870, 1,105 fr.; en 1873, 3,087 fr. — Augmentation, 179 0/0.

Dauphinot et Cie, à Reims, filateurs de laine et tisseurs : en 1870, 4,174 fr.; en 1873, 7,248 fr. — Augmentation, 73 0/0.

Villeminot et Cie, à Reims, filateurs de laine et tisseurs : en 1870, 8,635 fr.; en 1873, 17,521 fr. — Augmentation, 100 0/0.

Hoschedé, Ponts et Tissier, à Paris, marchands de nouveautés : en 1870, 12,139, fr.; en 1873, 23,836 fr. — Augmentation, 92 0/0.

Société métallurgique de l'Ariége, dont le directeur est M. Aclocque, député, usine de Pamiers, fabrique d'acier : en 1870, 4,005 fr.; en 1873, 8,102 fr. — Augmentation, 102 0/0.

Vincent Ponnier et Cie, à Senones (Vosges) et à Paris, filateurs de cotons, tisseurs, blanchisseurs et négociants : en 1870, 9,017 francs; en 1873, 25,424 francs. — Augmentation, 181 0/0.

Farcot et ses fils, à Port-Saint-Ouen (Seine), fabricants de machines à vapeur : en 1870, 6,200 francs; en 1873, 16,800 francs. — Augmentation, 170 0/0.

Chantier de la Buire (M. Mangini, député), fabrication de wagons : en 1870, 4,595 francs; en 1873, 16,311 francs. — Augmentation, 278 0/0.

Japy frères et Cie (dont M. Dietz-Monnin, député, est l'associé), Beaucourt (Haut-Rhin), métallurgie, horlogerie, quincaillerie : en 1870, 16,605 francs : en 1873, 82,390 francs. — Augmentation, 400 0/0.

Compagnie de navigation, transports maritimes, Peulvé, député, directeur au Havre : en 1870, 10,330 francs; en 1873, 73,087 francs. — Augmentation, 620 0/0.

Feray et Cie, à Essonnes (Seine-et-Oise), constructeurs et filateurs de coton et de lin : en 1870, 8,745 francs; en 1873, 15,861 francs. — Augmentation, 81 0/0.

Gailly, à Charleville, laminoirs et clouterie : en 1870, 3,488 francs; en 1873, 6,614 francs. — Augmentation, 98 0/0.

Les Fils de Théophile Legrand, à Fourmies (Nord), filateurs et tisseurs de laines : en 1870, 3,753 francs ; en 1873, 9,044 francs. — Augmentation, 140 0/0.

Le Comptoir de l'industrie linière, Paris et départements, fabrique et commerce de fils et toiles : en 1870, 16,205 francs; en 1873, 36,302 francs. — Augmentation, 130 0/0.

LE DERNIER CONGRÈS DES *TRADES' UNIONS* EN ANGLETERRE.

Les *Trades' Unions* de la Grande-Bretagne viennent de tenir un nouveau congrès : il s'est réuni dans l'importante ville manufacturière de Sheffield, si connue par sa coutellerie, le 13 de ce mois, et s'est séparé le 19. Parmi les personnes qui y ont pris part on remarquait des hommes considérables, tels que MM. Mundella, Frédéric Harrison, Plimsoll, membres du Parlement, et M. Goldwin Smith. Ses débats, quoique portant sur des matières délicates et dans lesquelles il est trop facile à la passion de faire entendre sa note âpre, ses débats ont été marqués en général au coin de la modération. Ce n'est pas nous qui le disons ainsi, c'est le *Times*, le plus considérable des organes du *Conservatism* anglais. Il y a bien eu çà et là quelques vivacités, quelques excès de langage, et toutes les idées émises par les divers orateurs soutiendraient avec peine l'examen. Mais ces vivacités, ces excès sont inséparables de la liberté elle-même, et celle-ci sert, quand elle est loyalement pratiquée, à les renfermer dans des limites qui les rendent sans danger pour l'ordre public ou l'ordre social. Ce qu'il y a de certain, c'est que les ouvriers, qui, en immense majorité, formaient la réunion de Sheffield, ont refusé d'associer leur cause à celle que représente, si du moins elle représente quelque chose, *la Ligue universelle*, dont la ville de Genève entendait, il n'y a pas longtemps encore, les périodes ampoulées et les déclamations à vide. C'est une preuve de sagacité.

Entrons maintenant dans l'analyse sommaire des délibérations du congrès ouvrier de Sheffield.

Comme de droit, s'il est permis d'ainsi parler, les griefs, dont nous avons déjà occupé nos lecteurs à diverses reprises, que les ouvriers anglais croient avoir au sujet des dispositions du *Master and Servant Act* qui punissent de la prison, s'ils proviennent des ouvriers, et de l'amende seulement s'ils sont le fait des patrons, certains actes de pression ou d'intimidation; ces griefs, ainsi que ceux que ces mêmes ouvriers nourrissent contre les mesures du *Criminal Law Amendement Act*, régissant ce que de l'autre côté de la Manche on nomme le *Picketing*, soit l'acte de désorganiser un atelier ou encore de faire interrompre un ouvrage commencé ; ces plaintes, disons-nous, se sont fait entendre de nouveau abondamment à Sheffield. Nous ne les discuterons pas en détail, l'ayant déjà fait ici-même, il n'y a pas bien longtemps. Nous n'avons pas changé à cet égard de sentiment, et notre intention n'est pas de changer de langage. Les ouvriers peuvent avoir le droit de réclamer, comme ils l'ont fait, leur mise en liberté sous caution, quand ils se mettent dans un des cas pénaux rappelés ci-dessus. Ils ont le droit encore, sans froisser l'équité et les principes généraux de la législation anglaise, de solliciter leur comparution devant le jury, c'est-à-dire devant le juge commun, au lieu des juridictions spéciales qui leur sont affectées aujourd'hui, quand il s'agit des faits en question. Mais c'est tout, et il nous est impossible de reconnaître dans les lois si libérales qui règlent, en Angleterre, le régime du travail et qui ont permis aux *Trades' Unions* de croître et de prospérer, ce caractère d'iniquité et d'oppression d'une classe par une autre, qu'il est trop fréquent de leur voir assigner dans les congrès et dans les meetings de la classe ouvrière, ou même dans les colonnes des journaux se piquant de représenter d'une façon spéciale les intérêts de cette classe.

A propos de jury, constatons qu'un des vœux émis par le congrès de Sheffield a été l'inscription des ouvriers sur les listes qui le composent. Nous ne serions pas trop étonnés que cette prétention soulevât moins de répugnances et moins de discussions chez nos voisins que d'autres qui, à nous autres Français, paraîtraient plus facilement acceptables. C'est que le jugement par ses *pairs* tient, d'une manière très-intime, aux habitudes et aux origines mêmes du peuple anglais. M. Guizot a pu en rapporter les premières traces au temps déjà fort reculés de l'Heptarchie. En Angleterre, il y a toute une école de publicistes qui considèrent volontiers le droit de suffrage, l'électorat politique, comme une *fonction*, et non comme un *droit* naturel : il y a peu de temps que dans la démocratique Amérique elle-même, un savant magistrat, M. Ezra Seaman, de New-York, soutenait énergiquement cette thèse. Nous n'avons pas à y intervenir ici; mais nous croyons que parmi les Anglais ou les Américains du Nord, on trouverait plus difficilement des publicistes disposés à regarder essentiellement le jury comme une fonction toute spéciale, et non comme un droit revenant à tout membre libre de la communauté.

Quoique souvent faite déjà et de nature à flatter certaines passions et certains préjugés très-vivaces au sein des *Trades' Unions*, la motion d'une représentation directe du travail dans la Chambre des communes n'a pas trouvé faveur près du congrès de Sheffield. A vrai dire, la présence de MM. Mundella, Plimsoll, Frédéric Harrison, fils de leurs œuvres et membres du Parlement britannique, sur les mêmes bancs que les délégués des sociétés ouvrières, cette présence avait bien de l'éloquence : elle prouve qu'il n'est nullement nécessaire de manier encore la pelle, la hache, le rabot, pour bien connaître les besoins ou les aspirations de la classe ouvrière, et pour en prendre la défense avec autant d'énergie que de lumières. Mais, en de semblables circonstances, plusieurs des congrès ouvriers qui ont précédé celui de Sheffield avaient fait un accueil très-sympathique à l'idée d'une représentation particulière et directe du travail au sein du Parlement britannique. La résolution adoptée à Sheffield est donc d'un bon signe pour l'avenir : elle témoigne d'un sensible apaisement dans des passions qui, à certains moments, semblent se surexciter, même chez nos flegmatiques voisins, et menacer la paix sociale.

Il faut aussi applaudir, sans réserve, au sentiment qui a dicté les paroles de M. Yardley, d'Oldham, et de M. Bailey, de Preston. « Une triste et longue expérience, » ont-ils dit, nous a montré que les anciennes luttes entre » le capital et le travail n'avaient pas ressemblé seulement » à des coups d'épée dans l'eau; mais qu'elles étaient, en » outre, très-capables de compromettre la tranquillité pu» blique. Il serait grand temps de trancher ces questions, » suivant les principes d'une saine politique et les erre» ments vérifiés de la science économique. » Or, ces principes et ces errements, suivant MM. Yardley et Bailey, ont porté contre les douanes et les contributions indirectes en général une condamnation irrémissible. Tout système rationnel de taxes devrait désormais être direct et ne frapper que le revenu annuel de la propriété réalisée, *the annual Value of the realized Property.*

Quoique en Angleterre les théories, que l'on a désignées sous le nom collectif de socialisme, soient loin d'avoir la force et la popularité que, par malheur, elles possèdent encore de ce côté de la Manche, elles ne sont pas sans avoir trouvé accès près de certaines intelligences. On a pu s'en apercevoir au congrès même de Sheffield : c'est ainsi que les délégués de diverses *Trades' Unions* ont accusé le célèbre économiste, M. Fawcett, d'avoir trahi les intérêts populaires en combattant l'extension au travail adulte du bill dit des neuf heures *(Nine Hours Bill)*, destiné à renfermer dans ces limites le travail des enfants. La défense de M. Fawcett était facile : « L'enfant, a-t-il dit, a droit à la protection » sociale : il ne peut stipuler pour lui-même, et les pou» voirs publics doivent veiller à ce qu'on ne l'exploite pas; » qu'on n'abuse pas de ses forces physiques; qu'on n'abru» tisse pas son esprit. C'est autre chose quand il s'agit du » travail des adultes : il ne peut, il ne doit se régler que » d'après des conventions réciproques et valables en elles» mêmes, pourvu que, de part et d'autre, la liberté y » ait présidé. » Voilà, en somme, les explications de l'honorable M. Fawcett, et, à en juger par quelques motions rejetées à Sheffield, on pourrait croire qu'elles n'ont rencontré que des sourds de propos délibéré et des aveugles volontaires : *Aures habent et non audient; oculos habent et non videbunt.* Ainsi, des membres du congrès avaient proposé de condamner d'une manière générale le travail en dehors des heures ordinaires, *pratique détestable, et qui tendait à devenir si générale dans certains districts industriels, qu'à Manchester, par exemple, les* Trades' Unions *imposaient des amendes à ceux qui s'y soumettaient.* Le congrès a pensé que c'était là une question qui devait uniquement se débattre entre les patrons d'une part, les ouvriers et les *Trades' Unions* de l'autre. Dans le même ordre d'idées et par les mêmes motifs, le congrès a rejeté des vœux tendant à la limitation, par voie législative, du nombre des apprentis, et à l'interdiction du travail à la tâche.

Mais il n'a point hésité à condamner l'emploi, sur une large échelle, du travail avili des prisonniers. Question, il faut le reconnaître, des plus délicates et des plus complexes :

d'une part, en effet, le travail est dans la prison le plus efficace des moyens de discipline et de réhabilitation morale ; de l'autre, la concurrence que les établissements pénitentiaires font à l'industrie privée est parfois écrasante pour celle-ci, et dans certains contrats, où les travaux féminins prédominent, elle n'est que trop susceptible de favoriser la prostitution et les mauvaises mœurs.

M. Goldwin Smith a prononcé un long discours relatif aux travailleurs agricoles qui ne font pas en général partie des *Trades'Unions*, et qui, à son sens, devraient s'y incorporer. Ce discours, selon le *Times*, était étudié; mais il se ressentait d'une double préoccupation, l'une trop défavorable aux laboureurs de la Grande-Bretagne, l'autre trop sympathique aux cultivateurs de l'Amérique du Nord, pays dont l'orateur revenait précisément. Comme d'autres avocats qui se sont mis en relief dans ces derniers temps, ajoute le *Times*, M. Smith n'a pas prodigué l'éloge à ses clients. Si la version qu'on nous donne de son *speech* est la vraie, il a dépeint, en effet, le travailleur de son pays de couleurs assez sombres : le travailleur manquerait d'éducation et de l'intelligence même de ses propres intérêts; il serait très-ignorant et imbu de tous les préjugés qui accompagnent le défaut de culture intellectuelle. L'écrivain du *Times* ne conteste pas, ce nous semble, que le régime de la propriété terrienne, dans la Grande-Bretagne, laisse à quelques égards à désirer; il ne prétend pas que tous les *Landlords* et tous les *Gentlemen Farmers* soient des modèles de générosité, d'équité même. Mais il pense qu'il y a des distinctions à faire, soit en ce qui concerne les propriétaires du sol, soit en ce qui regarde ceux qu'ils font travailler. Pour les premiers, il ne les trouve pas, tant s'en faut, pires que les capitalistes des villes, et pour les seconds, il est tout à-fait d'avis qu'ils ne présentent rien de semblable à cette collection de gens hideusement grossiers, de dissipateurs et d'ivrognes, que M. Bright a qualifiés de *résidu* des centres populeux et manufacturiers.

Les réflexions qu'ajoute le *Times* sur la situation des *Farmers* aux Etats-Unis, sont d'une nature plus politique qu'économique. Le grand journal de la cité de Londres regarde les institutions de son pays, prises en bloc, comme les meilleures qui existent dans le monde entier. Il y aurait lieu à discuter sur ce point : nous ne voulons pas le faire ici; qu'on nous permette seulement de dire que le laboureur rencontre aux Etats-Unis des conditions plus favorables au développement de sa fortune. A quoi cela tient-il surtout ? Aux conditions physiques et topographiques de l'*Union américaine* ? Au caractère particulier de ses institutions ? A tous les deux, selon nous. En tous les cas, il est curieux de voir les économistes anglais prêcher l'émigration, dans l'intérêt même de l'agriculture anglaise, et les *Politicians* anglais conseiller cette même tendance; nous n'avons pas voulu dire ce même remède.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ILE DE CUBA

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

Cuba est la plus belle, la plus grande, la plus riche de cette chaîne d'îles d'origine probablement volcanique, qui courent, le long des rivages sud du golfe du Mexique, presque depuis son ouverture jusqu'à sa fin. Elle a beaucoup occupé, en ces derniers temps, l'attention publique : elle est, en effet, l'objet des convoitises, plus ou moins patentes, des hommes d'Etat et surtout des *Politicians* de la grande République, sa voisine ; de plus, elle est devenue le théâtre, depuis quelques années, d'une lutte terrible, dont il est probable que sortira où son indépendance, ou son annexion aux Etats-Unis, lutte toujours près de finir, à en croire les journaux de la mère-patrie, mais qui, en fait, s'éternise et semble renaître de ses cendres, si l'on peut ainsi parler.

La double perspective que l'on envisageait tout à l'heure donne un intérêt particulier aux renseignements que M. le consul général de la Grande-Bretagne, Grayham-Dunlop, adressait en 1872, à son gouvernement sur l'industrie et le commerce de cette grande île. Ces renseignements étaient compendieux et dressés avec ce soin qui caractérise nos voisins d'outre-Manche. Ils mettaient en regard les statistiques d'une époque déjà troublée avec celles d'époques que l'on pouvait considérer comme normales. En somme, ils nous ont paru fort instructifs et de nature à jeter de la lumière sur les chances industrielles et commerciales qui reviennent à Cuba, devenue indépendante, ou sur l'intérêt que peuvent avoir les Américains du Nord à poursuivre son annexion aux trente-sept Etats qui, jusqu'ici, ont arboré le drapeau constellé des Etats-Unis.

A l'époque où écrivait M. Grayham-Dunlop, 1,200,000 personnes représentaient la population totale de Cuba : sur ce chiffre il y avait 350,000 esclaves de race noire et environ 60,000 émigrants du Céleste-Empire *que l'on pouvait considérer aussi comme esclaves dans toute l'acception du mot, pendant toute la durée de leur engagement.* Les planteurs et les créoles, ajoutait le consul de S. M. Britannique, étaient en général fort hostiles à la suppression de l'esclavage : ils ne la voyaient venir qu'avec une répugnance mêlée de peur, la regardant comme le signe certain de leur ruine propre et de l'ancienne prospérité commerciale du pays. Voilà pourquoi, l'importation des esclaves que jadis ils tiraient à leur aise de la côte occidentale de l'Afrique étant devenue plus difficile, ils s'arrangeaient de façon à recevoir des coolies indiens et des fils du Céleste-Empire, en plus grand nombre possible.

Les principales productions de Cuba étaient alors ce qu'elles sont encore aujourd'hui : le sucre et les mélasses avec les tabacs.

Un tableau nous montre, évaluées en tonnes, les exportations sucrières de Cuba, pour la période décennale de 1862 à 1871 (inclusivement): elles se sont élevées au chiffre de 327,295 tonnes par année. Mais, il s'en faut que cette moyenne donne une idée exacte du mouvement vrai de ce trafic, considéré année par année. Ainsi, pour s'en tenir à quatre de ces années, on constate les différences suivantes: 1862, 293,767 tonnes exportées; 1869, 385,614 tonnes; 1870, 401,229 tonnes; 1871, 270,294 tonnes. La plus grande partie de ces sucres ont pris la route des Etats septentrionaux de l'Union américaine qui, de longue date, est leur grand marché ; les autres se sont rendus en Angleterre, en Espagne, en France, en Hollande, en Allemagne, en Russie. Il est singulier de constater que l'Espagne consomme une assez faible quantité des productions indigènes de ses propres colonies, quoique le sucre de Cuba soit, en lui-même, d'une qualité supérieure, et traité, de l'avis de tous, d'après les meilleurs procédés scientifiques. La même observation s'applique au tabac lui-même : l'Espagne importe, en effet, bien moins de tabacs en feuilles cubains que les Etats-Unis, et, quant aux cigares, dans le tableau comparatif (1870-1871), elle ne venait qu'après la France, placée elle-même au sixième rang.

Le tabac de Cuba est également réputé pour son excellence, celui surtout que l'on récolte dans la partie vaste et fertile de l'île que l'on appelle *Vuelta-Abajo*. Voici le tableau, au moins approximatif, des quantités qui en ont été exportées en 1870 :

Pour les Etats-Unis......	8.322.166	Livres anglaises.
— Grande-Bretagne....	488.489	—
— Hambourg et Brême.	626.098	—
— Belgique...........	171.000	—
— France............	487.176	—
— Espagne...........	1.696.650	—
— Pays divers.........	851.624	—
Total.....	12.643.163	Livres anglaises.

Prenant, cette fois, la valeur vénale et non le poids pour base, M. Grayham-Dunlop évaluait à 125,000,000 de nos francs la valeur totale des tabacs que l'île était susceptible d'expédier au dehors en 1872.

Quant aux importations, elles consistaient de préférence en bœuf salé, en froment, en riz, en houilles, en vin, en huiles d'olive, en morue, en lard. Le bœuf salé provenait de l'Amérique méridionale, et représentait, pour la période décennale de 1862 à 1871 (inclusivement), un poids moyen de 292,333 quintaux ; — le froment, tiré de l'Espagne et des Etats-Unis, un nombre moyen de 249,555 barriques; — le riz, pris dans les Carolines, en Espagne et dans l'Inde britannique, un poids moyen de 384,007 quintaux; — les houilles, 118,000 tonnes d'origine anglaise ou américaine; — le vin, d'origine espagnole, 56,692 pipes ; — les huiles, d'origine espagnole aussi, 345,384 jarres; — le lard, tiré des Etats-Unis, 141,864 quintaux; — la morue, 69,338 quintaux fournis par le Canada, les Etats-Unis, l'Europe. — Les objets manufacturés sortaient surtout, et en très-forte quantité, des ateliers de Manchester, de Glasgow, de l'Irlande, même de l'Allemagne. Le régime protecteur continuant d'être la règle économique de l'Espagne, surtout à l'égard de ses possessions d'outre-mer, tous les articles importés, denrées en nature ou marchandises ouvrées, ne laissaient pas de revenir fort cher au consommateur. Ainsi, une barrique de bon froment, coûtant à New-York environ 40 de nos francs, se vendait 70 à la Havane, grâce aux tarifs de la douane. De même, et malgré la facilité d'importer de la

Floride à Cuba des animaux sur pied, la livre de bon bœuf ne revenait pas à moins de 2 fr. 50 c. aux acheteurs cubains.

Cuba possède, on le sait, de nombreux ports, parmi lesquels la Havane, qui passe pour un des meilleurs, sinon pour le meilleur des deux Amériques, et ceux de Santiago, de Matanzas, de Cienfuegos. Pendant la période 1862-1871, il est entré annuellement dans le seul port de la Havane 1,951 navires jaugeant 709,408 tonneaux. En rangeant ces navires par nationalités, d'après leur nombre ou l'importance de leur tonnage, on voit que l'Espagne tient le premier rang quant aux navires, mais le second seulement quant au tonnage. Ainsi, s'il y a eu (toujours en moyenne annuelle) 674 navires battant pavillon espagnol à fréquenter le port de la Havane, et 600 navires Nord-Américains seulement, les premiers ne jaugeaient que 180,809 tonneaux, tandis que les seconds arrivaient au chiffre de 276,005. De nombreuses lignes de steamers font un trajet régulier entre New-York, la Nouvelle-Orléans, Key-West, Philadelphie, Baltimore d'une part et la Havane de l'autre, et ils ajoutent beaucoup à *l'intercourse* commerciale des deux pays.

Sur cette liste, le pavillon anglais est représenté par les chiffres suivants : 412 navires et 134.189 tonneaux. Le pavillon français vient en quatrième ligne avec 59 navires et 41.824 tonneaux ; la Suède-Norwége, en cinquième, avec 69 navires et 23.000 tonneaux; l'Allemagne, en sixième, avec 31 navires et 20.456 tonneaux.

Parlons maintenant des finances cubaines. Elles ne sont pas, on le conçoit du reste, dans une situation brillante, et la dette publique de la colonie, telle que les derniers événements l'ont faite, ne s'élève pas à moins de 13,000,000 de livres sterling (325 millions de francs). Le gouvernement de la Métropole paraît avoir eu dans le temps la pensée d'émettre, pour Cuba seul, un papier-monnaie qui, de même que les *Exchequer s' Bills* de l'Angleterre et les *bons du Trésor* de la France, aurait porté intérêt. Il n'est pas bien sûr que ce papier eût obtenu beaucoup de succès dans l'île : en tous les cas, ce qui s'est passé en Espagne, dans ces derniers temps, a forcé d'y songer à toute autre chose. Quoi qu'il arrive désormais, il paraît acquis que la colonie devra chercher, par elle-même et chez elle-même, les moyens de s'entretenir et de payer ses vieilles dettes.

A la fin de cette étude revient la question qui se posait à son commencement. L'île de Cuba, nous le croyons fermement, ne restera point une colonie espagnole. Mais deviendra-t-elle une partie des États-Unis ? *Adhuc sub judice lis est.* Aux Etats-Unis, il y a comme partout des esprits réfléchis et des esprits aventureux. Ceux-ci ne s'inquiètent guère des conséquences possibles d'actions auxquelles ils n'ont point, au préalable, réfléchi. On leur dira vainement que le Mexique, Cuba, l'Amérique centrale sont des proies, à la vérité, sous la main de l'Union, si on ne considère que sa force et ses moyens d'expansion matériels ; mais que dans ces divers pays on parle une autre langue, on a une autre religion, on n'a point les mêmes habitudes politiques ou sociales. Les gens sagaces, au contraire, pensent à tout cela, et ils sont d'avis que certaines annexions constituent un affaiblissement et non une augmentation de force virtuelle ou productive. Ils ont fait entendre leur voix, et il n'est pas impossible qu'elle soit écoutée. Pour notre compte, nous désirons qu'elle le soit : sans nous dissimuler, en effet, les plaies très-vives et très-apparentes de la démocratie américaine, nous nous intéressons, en effet, au grand spectacle de liberté, après tout calme et féconde, qu'elle a donné depuis près d'un siècle au vieux monde, et au développement gigantesque d'un peuple qui doit plus, en somme, à lui-même qu'à autrui.

A.-F DE F.

LES TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE EN 1872 ET 1873.

CHAMBRES DE MONTPELLIER, REIMS, AMIENS, CHALONS-SUR-SAÔNE, HONFLEUR.

Les chambres de commerce ont aujourd'hui l'habitude de publier un *compte rendu* de leurs travaux annuels, et nous avons sous les yeux ceux des chambres de Montpellier, de Reims, d'Amiens, de Châlon-sur-Saône et de Honfleur, pour l'année 1872 et l'année 1873. Il va de soi que nous ne saurions présenter ici un résumé complet de ces travaux variés et complexes. Force nous est de faire un choix, et nous ne nous proposons d'extraire de cet ensemble de documents que les opinions et vœux émis par les chambres de commerce ci-dessus dénommées, avec les renseignements que les *comptes rendus* fournissent sur la situation industrielle et commerciale des circonscriptions auxquelles ils se rapportent.

Fidèle aux principes du libre-échange, la *chambre* de Montpellier avait, en 1872, combattu « de toutes ses forces », la dénonciation des traités de commerce conclus, en 1860 et en 1861, avec la Grande-Bretagne et la Belgique. Nous la voyons l'année suivante prendre, à la date du 11 février, une délibération fortement motivée contre le nouveau régime économique que le gouvernement d'alors se proposait de mettre en vigueur et protester énergiquement contre les droits plus ou moins élevés dont il entendait frapper les matières premières, de même que les projets d'impôt sur les livres de commerce et sur le chiffre des affaires. A la place de l'impôt sur les matières premières, elle recommandait, en première ligne, le rétablissement de la taxe des sels, telle qu'elle existait avant 1848 ; la considérant « comme la moins onéreuse de toutes celles qui pouvaient » frapper le pays, parce qu'elle offrirait au Trésor public » des ressources considérables, sans surcharger les contri- » buables d'une façon sensible, ou exiger des frais de per- » ception supérieurs à ceux que nécessite actuellement une » recette trois fois moins élevée. »

La *chambre* de Châlon-sur-Saône a également repoussé l'impôt sur les matières premières et celui sur le chiffre des affaires. Elle a songé aussi à la surtaxe du sel et à de nouveaux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour équilibrer notre budget, si fortement accru par les charges écrasantes que nous devons à la guerre. A Honfleur, la chambre a exprimé, avec une certaine vivacité, sa défiance à l'égard des impôts nouveaux *dans lesquels tout est inconnu, le produit aussi bien que les procédés d'application.* Elle n'a voulu expressément ni de l'impôt sur les matières premières, ni de celui sur les transactions commerciales, et, quant aux moyens de faire face à nos charges nouvelles, elle s'est prononcée en faveur de nouveaux centimes additionnels aux contributions directes et pour le relèvement de l'impôt du sel au taux antérieur à la loi du 28-31 décembre 1848.

Cette chambre a sollicité la révision de la législation sur les patentes. Signalons, parmi ses *desiderata*, le vœu : que l'industrie des chemins de fer ainsi que la Banque de France soient désormais taxées « d'une façon plus propor- » tionnée au nombre de leurs établissements et à l'étendue » de leurs moyens d'action. » Elle a également demandé que les professions qualifiées de *libérales*, qui figurent au tableau D, supportent, comme toutes les autres, un droit *fixe*, en outre du droit proportionnel. Cette même question des patentes, la *chambre* de Reims l'a discutée avec beaucoup de soin et de détails. Il nous est impossible de reproduire toutes ses observations et toutes ses demandes de modification. Disons seulement qu'elle voudrait, en ce qui concerne le commerce des vins, si intéressant pour les départements de l'ancienne Champagne, voir établir trois catégories de patentables : 1° marchands de vins expéditeurs ; 2° marchands de vins bruts, vendant leurs tirages ou cuvées aux premiers ; 3° marchands de vins en fût, vendant sur place. Signalons aussi la demande d'une forte augmentation des patentes auxquelles sont assujettis les banquiers, en prenant pour base le nombre de leurs employés salariés, et de l'assimilation aux banquiers des sociétés de crédit par actions.

Deux questionnaires, qui avaient été envoyés par des commissions parlementaires, ont fourni à la *chambre* de Châlon l'occasion de s'expliquer sur le régime des voies ferrées et sur celui de la navigation. Nous extrairons ici, de ses réponses, seulement ce qui a trait aux intérêts généraux engagés dans cette double question.

En ce qui concerne les houilles, les céréales, les vins, et les matières premières de peu de valeur, la chambre opine pour un abaissement des tarifs de transport. Elle est pour l'unification des tarifs, et à défaut de cette unification, elle trouverait désirable qu'on multipliât les tarifs communs, en prenant pour base la distance kilométrique avec la valeur des marchandises transportées, leur poids et leur volume. La *chambre* émet le regret que les compagnies ne proportionnent pas toujours leur personnel et leur matériel, mais *le personnel surtout*, avec les besoins, lesquels, à de certaines époques, présentent une grande activité. On ne s'aperçoit pas, ajoute-t-elle, de l'action des commissaires de surveillance administrative et des inspecteurs de l'exploitation commerciale : ces agents paraissent plutôt *appartenir aux compagnies* qu'être, suivant leur destination et leur fonction propres, *les intermédiaires de ces compagnies* avec le public. Enfin, la *chambre* de Châlon ne *s'explique pas* l'attitude ombrageuse des grandes compagnies à l'égard des compagnies d'intérêt local, et elle pense qu'il y aurait

lieu ici, pour l'Etat, d'intervenir, dans l'intérêt général.

Cette chambre a pensé que, d'évidence, les canaux de même que les routes devaient être une propriété domaniale : elle a donc conclu au rachat des canaux concédés, en commençant par le canal du Midi. En principe, il y a longtemps, selon elle, que les droits de navigation, perçus par l'Etat, auraient dû être supprimés, car moins il y a d'entraves, plus la circulation est active ; et, d'autre part, la somme perçue en moins par le Trésor, par suite de l'abolition de ces droits, lui rentrerait et bien au delà, sous mille autres formes, et cela par le seul effet de l'impulsion nouvelle ainsi imprimée au mouvement de la navigation. Quant aux moyens généraux de relever la batellerie, en la mettant en position de rendre au pays les services qu'il peut en attendre, voici ceux que la *Chambre* de Châlon recommande: achèvement des grandes lignes de canalisation, celle de Marseille au Havre d'abord; profondeur uniforme des canaux; alimentation d'eau assurée à toutes les époques de l'année; type semblable pour les écluses; suppression, enfin, de toutes les entraves fiscales, qui gênent la navigation, sans profit appréciable pour le Trésor public.

Passons maintenant à la partie des documents que nous analysons et qui se rapporte aux ressources agricoles, industrielles, manufacturières des contrées où les chambres susdénommées ont leurs siéges.

Pour faire bien sentir l'importance du commerce des vins et alcools dans le département de l'Hérault, même dans des conditions telles que celles de 1872 qui ont été si défavorables, le *compte rendu* de la chambre de Montpellier constate que, dans cette année 1872, ce département n'a pas exporté moins de 7,000,000 d'hectolitres de vin, d'une valeur de plus de 180,000,000 de francs. Le port de Cette tendait à devenir le port principal d'importation et d'entrepôt des bois merrains dans la Méditerranée, et le nombre des douelles qu'on y avait entrées, en 1872, avait été de 19,959,000 pièces, valant environ 15,000,000 de francs, tandis qu'en 1870, il ne s'agissait que de 10,905,000 pièces. Le département possédait, dans les arrondissements de Lodève, de Béziers, de Saint-Pons, environ cent établissements consacrés à la fabrication des draps, occupant plus de 10,000 ouvriers et dont la production moyenne s'élève de 15 à 16,000,000 de francs. On y trouvait aussi 32 ateliers de filature de soie, contenant ensemble 2,050 bassines, sur lesquelles 1,300 seulement avaient fonctionné en 1872, produisant 39,000 kilogrammes de soie grége d'une valeur approximative de 4,500,000 francs. La tannerie et la mégisserie disposaient d'environ 100 ateliers, employaient de 8 à 900 ouvriers et produisaient, année moyenne, pour 9 à 10 millions de francs. La seule ville de Montpellier faisait des chocolats pour une somme de 15 à 1,600,000 francs; les sept salines existantes donnaient, bon an mal an, de 40 à 45,000 tonnes de sel, et les houillères de la concession de Graissessac, comprenant quatre mines, on avait extrait en 1872, 230,258 tonnes, contre 202,414 trois ans plus tôt.

Dans le département de la Somme, les filateurs de coton n'avaient pas cessé de faire travailler, durant l'année 1872, mais avec des résultats assez peu avantageux. La campagne avait été mauvaise pour les filateurs de lin, comme pour la fabrication des toiles fines. Par contre, les toiles d'emballage et les toiles à sacs avaient été fort demandées, et la filature du jute fort active. Les laines peignées, les laines filées, la bonneterie de laine, favorisées pendant le premier semestre, avaient fort souffert durant le second. Il en avait été de même pour tous les tissus dans lesquels la laine entre, soit pour la totalité, soit pour une partie seulement. La fabrication du sucre s'était étendue dans le département, surtout dans l'arrondissement d'Amiens, et le nombre des usines en activité était de 66, dont la production moyenne pouvait être évaluée à 45,000,000 de kilogrammes représentant une valeur d'environ 35,000,000 de francs. Enfin, les industries métallurgigues s'étaient généralement trouvées dans une situation très-prospère, fait d'autant plus remarquable, que pendant toute cette période les prix de leurs matières premières, notamment des fers, des fontes et des houilles n'avaient cessé de croître.

Dans Saône-et-Loire (1872), l'industrie des houilles a été très-prospère.

L'extraction a été poussée avec une grande activité, qui n'a pu suffire toutefois à la demande industrielle. Il s'est produit comme une famine de charbon, et les prix se sont élevés d'environ 30 0/0, tandis que les salaires des mineurs haussaient de 10 0/0 de leur côté. L'industrie métallurgique, déjà très-florissante, a vu sa situation s'améliorer encore. Ses divers produits, fers, tôles, acier, fontes, ont été de plus en plus demandés, surtout par l'étranger. On ne nous dit pas de combien ses prix se sont élevés; mais ici encore nous retrouvons, pour les ouvriers, l'augmentation de 10 0/0 signalée tout à l'heure. Les schistes du bassin d'Autun sont restés très-languissants: déjà exposés à la concurrence des pétroles américains, ils ont eu, en outre, à supporter celle des huiles anglaises de Boghead. A vrai dire, cette industrie se trouvait alors et continue de se trouver dans une situation difficile, que l'immense production actuelle des pétroles pansylvaniens, déjà signalée ici même, ne nous paraît pas de nature à rendre moins précaire.

La chambre de Honfleur signale, dans ce port (1873), un mouvement de navigation représenté par 391,032 tonneaux: en 1851, ce même mouvement n'arrivait qu'au chiffre de 144,000 tonneaux. Il a donc plus que doublé dans l'intervalle qui se place entre ces deux dates. Toutefois, il convient de se souvenir qu'en 1869, l'année qui a précédé la néfaste guerre entre l'Allemagne et la France, il avait atteint le chiffre de 438,537 tonneaux.

Les houilles et fontes du Nord constituent les principaux articles importés à Honfleur ; les céréales, les œufs, les beurres, les fruits, les volailles forment ses principaux articles d'exportation. On peut acquiescer facilement à l'opinion émise par la *chambre*, que ce mouvement d'exportation a eu un très-heureux effet sur les intérêts agricoles de toute une bonne partie de la basse Normandie, de celle dont la récolte des fruits, l'élève et l'engraissement du bétail, l'industrie laitière constituent les principales richesses. Cette dernière a surtout contribué à répandre l'aisance dans les campagnes normandes. A un autre point de vue, elle mérite encore l'attention de l'économiste et de l'agronome, en ce sens que, fournissant une main-d'œuvre considérable surtout à la population féminine, elle contribue, dans une mesure réelle, à ralentir l'émigration vers les villes.

L'AGRICULTURE EN FRANCE.

SA SITUATION, SON AVENIR ET SES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT.

De pays essentiellement agricole qu'elle était, en raison de son climat tempéré et de la variété de ses productions, la France est devenue, depuis 1830, un grand pays industriel.

Elle le doit au développement des routes, des canaux, à l'amélioration des voies fluviales, à l'établissement des chemins de fer, à la navigation à vapeur, *et surtout à la liberté organisée* qui, en dégrevant les matières premières des droits de douane, a puissamment contribué à attirer sur nos marchés, non-seulement les produits européens, mais encore les matières premières du monde entier.

Cette transformation, qui a réagi sur notre situation agricole primitive, a fait qu'aujourd'hui l'agriculture et l'industrie sont intimement liées.

Elles ne peuvent plus vivre l'une sans l'autre.

Les produits agricoles alimentent l'industrie, et l'industrie, appliquée à l'agriculture, augmente le nombre des produits agricoles dans des proportions autrefois inconnues.

En 1873, sucreries et distilleries sont devenues les accessoires obligés de la grande culture. Avec elles, on a beaucoup de bétail, d'où beaucoup de fumier, et, comme conséquence, beaucoup de blé, beaucoup de prairies artificielles et surtout de gros profits.

En outre, grâce à nos connaissances nouvelles, l'agriculture est une science fondée sur la raison, ainsi que sur l'observation et l'application des sciences chimiques, physiques et naturelles.

Cependant, si nous comparons ses progrès à ceux de l'industrie, nous sommes forcés de constater que l'industrie, grâce à son capital, aux machines-outils, à ses machines perfectionnées, à ses banques de crédit, à la liberté du travail, à son initiative, a marché à pas de géant, tandis que l'agriculture a progressé avec lenteur.

Ces faits établis et doublement confirmés par l'Exposition universelle de 1867 et par celle de Vienne, nous nous proposons d'en rechercher les causes et d'indiquer les moyens d'amener l'industrie agricole au niveau de nos diverses industries manufacturières.

Selon nous, les causes principales de l'infériorité de notre agriculture sont :

1° Nos révolutions de 1830, de 1848 et de 1870;

2° L'insuffisance pendant longtemps des voies de communication, et, surtout aujourd'hui, des voies de transport à grande distance et à bon marché ;

3° La diminution de la population rurale ;

4° Le non-emploi des machines agricoles et la cherté des engrais naturels et artificiels ;

5° Les restrictions contenues dans le Code civil, ainsi que dans le Code de procédure de 1806 et la loi de 1807, fixant le taux de l'intérêt;

6° L'absence d'une véritable institution de crédit agricole.

Nos révolutions. — La principale cause d'infériorité de l'agriculture est certainement l'ignorance de la grande majorité des agriculteurs, et cette ignorance est due aux révolutions politiques que nous avons eu à subir depuis 1830.

Chaque période révolutionnaire a apporté un temps d'arrêt dans la marche de la civilisation, elle a retardé tous les progrès et surtout les grandes réformes prêtes à s'accomplir; chaque révolution nous a fait rétrograder de dix ans; il s'ensuit que l'instruction n'a pu arriver aux masses, et que nous attendons encore qu'elle devienne obligatoire.

D'un autre côté, indépendamment de l'influence pernicieuse que les révolutions ont, en général, sur toutes choses, en ce sens qu'elles sont plus préoccupées de détruire que d'édifier; de faire du nouveau que d'utiliser les progrès acquis; de donner accès à des rêveurs, des utopistes, des incapables, des ambitieux, que de rechercher des hommes honnêtes, rompus aux affaires, ayant des connaissances spéciales; elles agissent directement sur l'agriculture et l'arrêtent dans la voie du progrès, en la grevant incessamment de nouvelles charges.

Sans ces révolutions, les divers gouvernements qui se sont succédé de 1815 à 1870, au lieu de se cantonner dans un protectionnisme étroit, se seraient affranchis de la pression des chambres pour mettre en pratique les véritables principes économiques proclamés par tous les grands hommes d'Etat.

Les nôtres ont toujours condamné la prohibition et les droits protecteurs prohibitifs pour préconiser la liberté organisée.

Ils savaient bien que les véritables vainqueurs de la France, en 1814, n'avaient été ni Wellington, ni Blücher, ni Schwartzemberg, mais les James Watt et tous ceux qui ont donné à l'Angleterre cette puissance maritime, agricole et industrielle qui lui a fourni l'or avec lequel elle a enrégimenté l'Europe : puissance qui ne peut s'obtenir que par l'initiative individuelle, cette grande force dont la source réside en ce principe : *Attendre tout de soi, rien de l'Etat.*

Malheureusement, au lendemain des tempêtes politiques, les gouvernements nés des révolutions sont obligés d'aider et de protéger ceux qui les ont amenés au pouvoir.

Cette nécessité qui a constamment pesé sur eux, leur a fait perdre de vue, pendant une période de quarante-cinq ans, c'est-à-dire de 1815 à 1860, les obligations qui leur incombaient du fait de la composition même de la population française.

La population de la France est d'environ trente-sept millions d'habitants se décomposant, savoir :

20 millions d'agriculteurs;

6 à 7 millions de rentiers ou de personnes appartenant aux arts libéraux;

10 millions d'ouvriers, se divisant en 2 à 3 millions appartenant à la grande industrie et en 7 millions faisant partie de la petite industrie.

Or, aujourd'hui encore, sur ces 37 millions d'habitants, il n'y a de protégés que *les trois millions de patrons et d'ouvriers* des grandes industries du fer, du coton, de la laine, du lin, de la houille, etc.

Quant aux 34 millions d'agriculteurs, de rentiers, de personnes appartenant aux arts libéraux, d'ouvriers de la petite industrie qui ne demandent aucune protection, ils subissent tous les inconvénients des droits prohibitifs sans en retirer le moindre avantage.

Et pour ne prendre que l'agriculture, puisque c'est d'elle dont nous nous occupons plus spécialement, tout agriculteur qui veut acheter une batteuse, une moissonneuse, un outil quelconque, est obligé de payer un droit à l'industrie métallurgique.

Enfin, en 1860, après de longues hésitations, nées d'une sorte de scrupule que lui imposait sa déférence pour les chambres, le gouvernement comprit que la liberté commerciale seule facilite et multiplie les échanges, que les produits se payent avec des produits; que rien ne contribue autant à la prospérité d'une nation que l'exportation des objets manufacturés et l'importance des matières brutes; qu'une nation essentiellement agricole ne peut être riche qu'autant qu'elle possède de grandes industries pour transformer ou consommer ses produits, et que tout autant qu'elle a un grand commerce d'échanges pour lui procurer les matières étrangères à son sol et à son climat.

Aussi commença-t-il par la suppression de l'échelle mobile, consacrant ainsi la liberté du commerce des grains par laquelle la sécurité d'un pays se trouve absolument garantie contre la disette.

Puis, convaincu que le gouvernement de tous pour tous se doit avant tout à l'immense majorité de la nation, et que, si des considérations intéressées font repousser les mesures libérales, il est de son devoir de les réaliser; il fit, sans consulter les chambres, les traités de 1860 et 1861 qui levèrent les prohibitions ainsi que tous les droits de douanes sur les matières premières.

Ces traités ont eu pour résultat d'exciter la production nationale par l'aiguillon de la concurrence étrangère, d'agrandir le cercle de l'activité industrielle, de mettre le bien-être matériel à la portée d'un plus grand nombre, par la fabrication à bon marché des outils et des objets de grande consommation, de nous permettre d'acheter au dehors d'excellentes machines agricoles et d'augmenter, dans une forte proportion le chiffre de nos exportations agricoles et industrielles.

Ces traités ont inauguré une nouvelle politique commerciale, et aujourd'hui il est impossible de prétendre que ce grand acte n'est pas la principale cause de notre prospérité.

Nos désastres de 1870 nous ont repoussés de vingt ans en arrière.

Ainsi qu'il était arrivé lors de nos précédentes révolutions, les prétendus défenseurs de la liberté et du principe d'égalité ont sacrifié leurs croyances économiques à leurs passions politiques. En cette circonstance, les idées étroites de 1845 et de 1851 les ont subjugués; ils sont revenus aux droits sur les matières-premières, aux droits protectionnistes, au système des primes, des drawbacks, inventé pour les industries malades, en un mot à la pratique si injuste de la protection des intérêts de quelques-uns contre les intérêts de tous.

Heureusement pour notre agriculture et pour nos diverses industries que l'Assemblée nationale est revenue aux véritables principes.

Elle renonce à l'impôt sur les matières premières qui a duré quarante-quatre ans, de 1816 à 1860. Elle continue nos traités de 1860, traités basés sur la liberté organisée, stimulant indispensable pour toutes les grandes industries qui ne veulent pas rester *stationnaires*, et qui veulent se soustraire au danger de ne pouvoir un jour exporter leurs produits à cause de leur trop grande cherté.

Grâce à cette nouvelle politique, à la levée, à l'entrée de tous les droits de douane sur les matières premières nécessaires à l'alimentation et à l'industrie, à la suppression de la surtaxe de pavillon, nous sommes certains de faciliter l'écoulement de nos produits de toute nature, de faire de la France une nation agricole et industrielle de premier ordre, et de lui assurer en même temps, en raison de sa position géographique, l'entrepôt général de toutes les denrées exotiques.

Voies de communication. — L'imperfection et l'insuffisance des voies de communication, et surtout des voies de transports à grande distance et à bon marché, ont puissamment contribué aussi à maintenir l'agriculture dans un état d'infériorité relative.

On doit rendre hommage à l'excellente loi de 1836, ainsi qu'à la loi du 11 juillet 1868, qui nous ont dotés d'un réseau de chemins vicinaux, reliant toutes les communes avec le chef-lieu du département.

Il ne faut pas oublier les lois sur les chemins de fer qui ont mis les villes les plus éloignées en rapport direct avec la capitale, ainsi que celles qui ont pour but le rachat d'une grande partie de nos canaux.

Mais, disons-le tout de suite, pour aider aux grands progrès de notre agriculture, la loi de 1836 aurait dû être faite au commencement du siècle.

Celle du 12 juillet 1865, relative à la création des chemins de fer d'intérêt local, est peu satisfaisante, car elle amènera environ 4 milliards de dépenses et conséquemment de lourdes charges pour les départements, sans procurer de grands avantages d'intérêt général.

Enfin, celle de 1868 est arrivée trop tard.

Cette dernière loi avait prescrit l'achèvement de tous les chemins vicinaux dans l'espace de dix ans, en fixant des annuités de 10 millions.

On était déjà en retard pour le versement de ces annuités, lorsque le gouvernement, désireux de réduire le chiffre des dépenses budgétaires annuelles, a proposé de ramener à 5 millions l'annuité de 10 millions accordée aux communes.

La Chambre ayant adopté le projet de loi du gouvernement dans sa séance du 25 juillet 1873, il s'ensuit

qu'il faudra encore onze ans pour terminer l'immense travail de nos chemins vicinaux, de nos routes de grande communication et d'intérêt local.

C'est en présence d'un tel fait, né d'une nécessité de circonstance, qu'on se prend à regretter qu'une portion seulement des dépenses inutiles et improductives, faites de 1830 à 1870, n'ait été consacrée à nos routes, à nos chemins vicinaux, à nos canaux. Si l'on eût procédé de la sorte, notre agriculture serait non-seulement en état de rendre aujourd'hui, mais elle aurait rendu depuis longtemps 25 0/0 de plus de son rendement actuel, en vertu de ce principe incontesté :

Que le bon marché et la facilité des voies de transport est une des conditions essentielles pour la prospérité de l'agriculture et de l'industrie.

Mais par malheur, quelque généralement admis qu'il soit, ce principe a été méconnu par la plupart de nos gouvernements, ainsi qu'il résulte des chiffres extraits d'un rapport de M. Krantz.

Suivant ce rapport, la dépense moyenne annuelle faite pour les canaux a été, pendant les diverses périodes de ce siècle :

De 1801 à 1813	3,415,484 fr.
1814 à 1830	7,073,448
1831 à 1847	15,435,205
1848 à 1851	4,083,760
1852 à 1859	3,130,245
1860 à 1868	3,666,023

Comme on le voit, ces dépenses si utiles ont été bien faibles, surtout pour un pays essentiellement agricole comme la France; et, bien que le rachat d'une grande partie de nos canaux constitue un progrès, il y a encore beaucoup à faire pour arriver au transport à bon marché des marchandises encombrantes employées par l'agriculture, telles que : marne, chaux, plâtre, charbons, produits agricoles, etc., etc.

La diminution de la population rurale.—Nous arrivons maintenant à l'un des faits qui ont le plus contribué, selon nous, à arrêter les progrès agricoles, nous voulons parler de la diminution de la population rurale.

Mais avant de pénétrer dans les détails des causes qui ont amené ce résultat, il convient, croyons-nous, d'examiner, au point de vue de la population, les documents que nous offrent les statistiques.

Le recensement de 1841 donne un chiffre total de............. 34,330,178 habitants.

Celui de 1846 donne un chiffre total de....................... 35,400,486 —

Soit, pendant ces cinq années de paix et de prospérité, une augmentation de 1 million 170,000 habitants.

De 1846 à 1851, l'augmentation n'a été que de..................... 382,000 habitants.

De 1851 à 1856, l'augmentation est tombée à....................... 256,000 —

Pendant cette période de dix années, de 1846 à 1856, la population s'est seulement augmentée de 638,000 habitants, soit 63,800 habitants par an.

Depuis 1866, l'accroissement s'est arrêté.

Si l'on déduit du recensement de 1866 le chiffre de la population occupant le sol cédé à l'Allemagne, on trouve que cette population aurait été, en 1866, de 36,465,836 habitants et qu'elle n'est en 1872 que de 36,102,923 habitants, soit une diminution de population de 366,523.

A quelles causes devons-nous attribuer cette décroissance continue ?

Il faut placer en première ligne les guerres qui épuisent les pays en hommes.

C'est ainsi que nos guerres d'Orient, d'Italie, de Chine, du Mexique, ont pris à la population rurale environ 500,000 hommes parmi les plus jeunes et les plus vigoureux, d'où est nécessairement résulté un abaissement sensible du chiffre des naissances dans les campagnes.

Viennent en seconde ligne les révolutions, qui, par la suppression ou la diminution du travail, amènent toujours la gêne, sinon la misère pour les classes ouvrières et par suite la décroissance de la population.

L'existence des armées permanentes (1) doit également être rangée parmi les causes essentielles de dépopulation, en raison des effets désastreux que le casernement a, tant sur la santé que sur le moral des hommes.

Le besoin de luxe et de bien-être, joint au désir que les parents ont en général de laisser le plus de fortune possible à leurs héritiers, restreint la fécondité des mariages.

Enfin, l'appauvrissement du sang et la prédominance du système nerveux, conséquences directes des abus de toutes sortes, de la débauche et de l'ivrognerie, ont largement contribué aussi à la diminution persistante de la population, en augmentant dans des proportions considérables les cas d'impuissance et de stérilité.

Mais ce ne sont pas là les seules causes auxquelles doit être attribué l'amoindrissement de la population rurale.

Il est à remarquer en effet que, pendant que celle-ci a diminué, la population urbaine a augmenté.

L'explication de ce fait est bien simple.

Pendant ces vingt dernières années notamment, la population ouvrière des villes, n'ayant pas crû en raison des travaux qui se sont exécutés dans les grands centres, il en est résulté une extrême rareté de main-d'œuvre et une forte augmentation du prix des salaires.

Ces faits coïncidant avec la diminution du capital agricole, et par conséquent avec l'impossibilité où se trouvaient les agriculteurs d'élever le salaire de leurs ouvriers, ces derniers ont en partie émigré dans les villes où ils ont trouvé à s'employer plus facilement et plus avantageusement.

Le non-emploi des machines agricoles et la cherté des engrais naturels et artificiels. — Malheureusement pour la France, nous ne possédons encore que quelques fabriques d'instruments aratoires (Liancourt, Nancy, Rennes, Vierzon, Orléans, Paris).

Les campagnes sont à peu près dépourvues des outils ou machines nouvelles, qui font la fortune des exploitations agricoles étrangères.

Ainsi, tandis que, en Belgique, pays très-morcelé, la population occupée aux travaux des champs est de 40 0/0; en Saxe, grâce à un outillage agricole perfectionné et aux machines-outils, elle est seulement de 28 0/0; en Angleterre, où les machines sont encore plus perfectionnées, elle n'est que de 20 0/0, et aux États-Unis seulement de 12 0/0.

En France, où il y a peu de machines, la population des champs est d'environ 40 0/0 de la population totale.

Cependant, en raison du morcellement de la propriété qui est la conséquence du grand principe de l'égalité des partages consacré par notre Code civil, nulle part plus que chez nous on n'est mieux en situation de faire rendre au sol tout ce qu'il peut rendre.

Assurément, notre production agricole a fait de grands progrès.

Les produits nets, qui étaient en 1789 de 2.600 millions, se sont élevés :

En 1815 à	3	milliards.
En 1850 à	5	—
En 1870 à	7	—

Et les statistiques prouvent que depuis vingt ans, avec les labours profonds, les engrais mieux appropriés aux besoins des diverses cultures et les outils perfectionnés, le rendement par hectare des plantes agricoles a augmenté, savoir :

Pour le froment, de 3 hectolitres 30 d.;
Pour l'avoine, de 8 hectolitres 30 d.;
Pour la betterave, de 12,500 kilogrammes;
Pour les prairies naturelles et artificielles, de 1,000 kilogrammes.

Nous devons aussi l'augmentation de nos divers produits à la mise en rapport de 4,634,394 hectares de bruyères et autres terrains incultes.

Ces terrains ont été transformés en :

2,146,778 hectares	pour plantes alimentaires;
3,373,566 —	pour plantes fourragères;
114,050 —	pour plantes industrielles.

Par suite de l'augmentation de nos prairies naturelles et de nos terres cultivées en plantes fourragères, et à l'aide des résidus fournis par les sucreries et les distilleries, le nombre des animaux de toute espèce qui, en 1830, était de 44 millions, avait atteint en 1866 le chiffre de 54 millions.

Pourtant le nombre des moutons a diminué de 8 0/0 et diminuera encore beaucoup, par le fait de la division de la grande propriété, du défrichement des bruyères et de la mise en exploitation des terres incultes.

Grâce à ces progrès, nous pouvons consommer annuellement :

	Millions.
(1) Les armées permanentes ont coûté de 1830 à 1840..	7,300
— — de 1848 à 1851..	1,520
— — de 1852 à 1870..	13,012
En chiffres ronds.......	21 milliards.

Quels progrès n'eût-on pas réalisés si, chaque année, 150 millions eussent été pris au budget de la guerre et affectés au besoins agricoles?

Bœufs.......................fr.	654.040
Vaches..........................	1.130.000
Veaux	3.350.000
Moutons.........................	5.640.000
Agneaux.........................	1.290.000
Porcs...........................	4.290.000

Nous avons en outre exporté, en 1869, pour 71,340,285 francs de beurre et pour 36,367,252 francs d'œufs.

Maintenant que, par le fait de la grande hausse des salaires industriels, les ouvriers consomment tous les jours de la viande, du vin, de l'alcool, du sucre, etc., la production moyenne du vin qui, en 1850, était de 43 millions d'hectolitres, s'est élevée en 1869 à 70 millions d'hectolitres. La fabrication des alcools est arrivée à 12 millions d'hectolitres, celle de la bière à 8 millions d'hectolitres; quant à la production du cidre, elle varie selon les années, entre 4 et 7 millions d'hectolitres. Enfin, la production du sucre qui était, en 1852, de 75 millions de kilogrammes, est aujourd'hui de 350 millions de kilogrammes.

Certainement il y a eu progression, mais cette progression est loin d'être en proportion directe avec les progrès dus à la science agricole, aux machines perfectionnées et à la meilleure appropriation des engrais naturels et artificiels.

Nous sommes donc dans le vrai quand nous disons que nos révolutions, l'ignorance des populations, le non-emploi des machines agricoles et le manque d'engrais naturels et artificiels ont maintenu l'agriculture dans l'état d'infériorité où elle se trouvait en 1867, et où on la retrouve en 1873, par rapport aux progrès faits par les diverses industries.

C'est en 1857 seulement, qu'ont commencé les grands concours régionaux d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles avec primes d'honneur pour les améliorations les plus utiles et les plus profitables.

Grâce à ces concours, propriétaires, fermiers, métayers, laboureurs, garçons de ferme, de la plus grande partie de la France, ont pu connaître et apprécier, *en les voyant fonctionner*, les machines agricoles nouvelles, ainsi que les machines importées qui font la fortune de certains pays : *charrues*, *herses articulées*, *scarificateurs*, *rouleaux*, *semoirs*, *faucheuses*, *faneuses*, *rateaux*, *moissonneuses*, *machines à battre*.

C'est ainsi que les méthodes nouvelles se sont propagées, que le matériel agricole s'est amélioré et que les engrais artificiels ont été connus ou mieux employés.

On a fertilisé les sols ingrats; on a assaini, par des drainages ou des tranchées couvertes, par de profonds labours, de fortes fumures et des chaulages, les terres silico-argileuses à sous-sol imperméable; en un mot, on a cultivé la Sologne, etc., etc., et récolté du froment là où ne poussait que la bruyère.

Mais, s'il est vrai de dire que les concours régionaux ont puissamment contribué aux progrès agricoles en vulgarisant l'emploi des machines nouvelles et des engrais artificiels, il convient d'attribuer l'origine de ces progrès, d'abord à la chimie, et ensuite à nos savants professeurs qui ont compris que la science devait descendre du champ de l'abstraction dans le domaine de la pratique, pour devenir, en matière d'agriculture notamment, l'intime alliée des agronomes.

Voilà comment l'agriculture, qui naguère encore était un art, s'est transformée en une science, basée sur la méthode expérimentale et rationnelle qui garantit à tous ceux qui l'appliquent intelligemment, la *production indéfinie* du sol.

Cette science se proposa d'abord de connaître les principes nutritifs qui manquent à la terre, ou qui lui ont été enlevés par les diverses cultures, et ensuite de trouver le moyen de les lui donner ou de les lui restituer.

Aussi les premiers travaux de nos savants chimistes portèrent-ils sur :

1° La composition des différentes natures de terrain;

2° La connaissance des éléments fertilisants absorbés par les diverses cultures;

3° L'incinération des plantes ou produits du sol pour connaître les principes nutritifs absorbés.

Ces travaux les conduisirent à classer les terres en terres fortes et en terres légères, et à constater que la chaux, la silice, l'alumine, la magnésie et l'oxyde de fer combinés formaient avec l'humus (matières organiques en décomposition) les principaux éléments du sol cultivable.

L'étude de l'absorption des éléments fertilisants par les diverses cultures ne leur donna pas des résultats moins précis :

L'incinération des plantes démontra que les principes nutritifs livrés par le sol, constituent les parties incombustibles des végétaux, parties qu'on obtient en traitant leurs cendres, et qui sont : l'acide phosphorique, l'acide sulfurique, l'acide silicique, la potasse, la chaux, la magnésie et le fer, et que toutes les plantes fourragères contiennent en outre du chlorure de sodium.

Quant à l'azote, les plantes le reçoivent en partie du sol, sous forme de nitrate et d'ammoniaque.

Ces premières expériences faites, nos savants se livrèrent à une étude comparative des cultures, et ils reconnurent que le mode le plus ancien et le plus généralement répandu reposait sur le système des assolements, des jachères, et sur l'emploi du fumier d'étable; que l'usage des marnes, comme amendements, remontait à une époque très-éloignée, et que l'emploi du plâtre ou sulfate de chaux était généralement appliqué à la production des fourrages.

Ils constatèrent en outre que, depuis cinquante ans, on avait fait usage de la chaux à l'état d'hydrate de chaux (chaux vive éteinte à l'air), et que ce chaulage avait été une source de richesse pour la Bretagne, en permettant aux cultivateurs bretons d'obtenir de belles récoltes de blé, au lieu de récoltes ordinaires de seigle et de sarrasin.

Ils constatèrent également que les cultivateurs avancés se servaient de phosphates de chaux (os des abattoirs broyés et pulvérisés), et que plusieurs d'entre eux avaient mêlé à leur sol des substances azotées (nitrates de soude) provenant de l'Amérique du Sud; qu'enfin, on faisait une grande consommation de guano des îles Chinchas (fiente et ossements d'oiseaux).

Ils reconnurent enfin et enseignèrent :

1° Que pour faire rendre toujours et beaucoup à la terre, il fallait commencer par lui donner beaucoup, et ne pas compter seulement sur les agents naturels et puissants, *chaleur du soleil et eaux pluviales, ou sur le repos du sol à l'aide de jachères;*

2° Que pour se développer et prospérer, les plantes ont besoin de trouver dans la terre certaines substances et certains agents spéciaux;

3° Qu'en conséquence, après certaines récoltes, il est indispensable d'approprier le sol et de l'améliorer par l'addition mesurée des substances nécessaires à la nutrition des plantes qui doivent faire l'objet de la nouvelle culture;

4° Que le fermier qui se sert uniquement de fumier d'étable, et qui vend à la fois ses récoltes et son bétail, fait perdre à ses terres une partie de leur valeur, en leur enlevant chaque année une portion des éléments qui constituent leur puissance productive, c'est-à-dire leur fertilité;

5° Qu'un des signes essentiels de l'épuisement du sol, pour les terrains arables notamment, consiste dans la diminution du poids des grains;

6° Que *chacun des principes nutritifs* a, pour les plantes, une valeur égale; d'où il suit qu'un deux manquant dans le sol, il ne peut être remplacé par aucun autre, en sorte que si, par exemple, il manque dans un champ de l'azote et de l'acide phosphorique, il est inutile de fumer *seulement* avec des engrais très-riches en azote, ce dernier ne devant exercer aucun effet. D'où ils conclurent qu'il faut absolument, pour avoir un effet utile, donner ou restituer au sol TOUS les principes qui lui manquent.

De ces essais, de ces nombreuses analyses, naquit la science nouvelle des engrais artificiels, dont le but fut d'établir et de faire connaître la composition et l'action des matières fertilisantes d'origine organique ou minérale, si nécessaires à la culture intensive.

C'est donc maintenant à nos savants professeurs de former des moniteurs chargés d'apprendre à nos cultivateurs les diverses doses d'engrais artificiels qu'il faut ajouter aux différents sols, et en conséquence des diverses cultures, au fumier de ferme, à ce fumier qui agit d'abord *chimiquement* en raison des sels qu'il renferme, et ensuite *physiquement* en rendant le sol plus perméable à l'humidité et à l'action de l'air (1).

Malheureusement, les agents artificiels, sources de fertilité, sont encore peu employés : chaux (hydrate, sulfate ou car-

(1) En effet, avec le fumier de ferme, cet engrais normal : « *Les pailles plus ou moins altérées*, qui en font partie, ameublissent la terre et en favorisent l'aération. *Les matières organiques* du fumier, qui se décomposent, qui fermentent et qui se brûlent par l'action lente de l'air, maintiennent autour des graines en germination, et plus tard, des racines et du chevelu des racines, une température favorable. Le fumier ne restitue pas seulement à la terre les phosphates ou les sels de potasse qu'elle avait cédés aux cultures : il constitue, avec les éléments calcaires ou alcalins du sol, une nitrière artificielle, où se régénère le nitre auquel la plante emprunte surtout son azote. »

bonate de chaux); azote (sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude et de potasse); mines de Strasfurst (chlorure de potassium et de magnésium).

Phosphate de chaux (os broyés et pulvérisés).

Superphosphate (coprolithes broyés et traités par l'acide sulfurique).

Potasse à l'état de salin (cendre des forêts).

Code civil et Code de procédure. — Il n'est pas jusqu'à la loi qui n'ait arrêté notre développement agricole. Pendant que nos gouvernants s'occupaient de faire tomber ou de diminuer les entraves qui contenaient l'essor de notre industrie et de notre commerce, ils oubliaient que l'agriculture subissait l'étreinte d'un ensemble de lois restrictives.

On laissait subsister la loi de frimaire an VII, enregistrement, etc., etc., le Code de procédure de 1806, tarifs, frais de justice, etc., etc., peser de tout leur poids sur l'agriculture les charges fiscales les plus onéreuses, et la loi de 1807 sur le taux de l'intérêt.

Tout est encore à faire de ce côté.

Aimé Boutarel.

CONVENTION ADDITIONNELLE A LA CONVENTION MONÉTAIRE

CONCLUE A PARIS LE 23 DÉCEMBRE 1865 ENTRE LA BELGIQUE, LA FRANCE, L'ITALIE ET LA SUISSE.

« S. M. le roi des Belges, le Président de la République française, S. M. le roi d'Italie et le Conseil fédéral de la Confédération suisse ayant jugé utile, dans l'intérêt de la circulation monétaire de leurs pays respectifs, de reviser par une convention additionnelle la convention qui a été signée entre les quatre Etats, le 23 décembre 1865, ont nommé chacun des commissaires plénipotentiaires;

» Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

» Art. 1er. — Les hautes parties contractantes s'engagent, pour l'année 1874, à ne fabriquer ou à ne laisser fabriquer de pièces d'argent de 5 francs, frappées dans les conditions déterminées par l'article 3 de la convention du 23 décembre 1865, que pour une valeur n'excédant pas les limites suivantes, savoir :

Pour la Belgique.....	12 millions.
Pour la France.......	60 —
Pour l'Italie..........	40 —
Pour la Suisse........	8 —

» Sont imputés sur les sommes ci-dessus fixées les bons de monnaie délivrés au 31 décembre 1873, savoir :

» Par la Belgique, pour une valeur de 5,900,000 francs;

» Par la France, pour une valeur de 34,968,000 francs;

» Par l'Italie, pour une valeur de 9 millions de francs.

» Art. 2. En dehors du contingent fixé par l'article précédent, le gouvernement de S. M. le roi d'Italie est autorisé à laisser fabriquer pendant l'année 1874, pour le fonds de réserve de la Banque nationale d'Italie, une somme de 20 millions de francs en pièces d'argent de 5 francs.

» Ces pièces devront rester déposées, sous la garantie du gouvernement italien, dans les caisses de la Banque nationale d'Italie, jusqu'après la réunion de la conférence monétaire stipulée par l'article suivant.

» Art. 3. Dans le courant du mois de janvier 1875, il sera tenu à Paris une conférence monétaire entre les délégués des hautes parties contractantes.

» Art. 4. La clause insérée dans l'article 12 de la convention du 23 décembre 1865, relativement au droit d'accession, est complétée par la disposition suivante :

« L'accord des hautes parties contractantes est nécessaire » pour que les demandes d'accession soient admises ou » rejetées. »

» Art. 5. La stipulation contenue dans l'article 4 aura la même durée que la convention du 23 décembre 1865.

» Art. 6. La présente convention additionnelle sera ratifiée, et l'échange des ratifications aura lieu à Paris aussitôt que faire se pourra.

» Elle sera mise en vigueur dès que la promulgation en aura été faite d'après les lois particulières à chacun des quatre Etats.

» En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent acte et y ont apposé le cachet de leurs armes.

» Fait en quatre expéditions, à Paris, le 31 janvier 1874. »

Nous recevons de l'honorable M. Schotsmans la lettre suivante, que nous nous empressons de publier, tout en maintenant nos opinions, bien des fois exprimées, sur la question monétaire :

« Don, le 3 février 1874.

» Monsieur,

» La mesure qui limite à 120 millions la frappe des écus de 5 francs en 1874 trouve heureusement une atténuation dans la circulation sans entrave des monnaies des quatre pays contractants. Si l'écart entre le prix des lingots et la valeur des espèces monnayées augmente, on recherchera dans les cinq parties du monde celles qui peuvent encore s'y trouver; ce sera un autre palliatif à des restrictions qui sont fâcheuses dans les circonstances pénibles que la guerre et notre rançon nous ont faites et que notre système économique a singulièrement aggravées.

» Il a été sage de retarder d'une année la démonétisation de l'argent ou sa limitation dans les payements; le temps est le grand vérificateur de toutes choses, et, avant de modifier d'une manière aussi absolue la loi de germinal an II, un peu plus de réflexion et d'expérience ne sera probablement pas inutile.

» La crainte d'une dépréciation de l'argent, par rapport à l'or ou à toute autre chose, n'est pas une raison suffisante pour changer une loi qui protége sagement le débiteur, et qui avait établi l'étalon d'argent avant celui d'or.

» Nous trouvons dans notre histoire des altérations du titre et des réductions successives du poids de nos monnaies, qui ont amené la livre de 368 grammes d'argent fin, sous Charlemagne, au franc de quatre grammes et demi de nos jours, et, comme la puissance de l'argent est environ dix fois moindre qu'alors, la monnaie de compte actuelle ne représente guère que la huit-centième partie de ce qu'elle était à la fin du huitième siècle.

» Cette révolution s'est accomplie malgré quelques alternatives temporaires causées par les guerres du moyen âge, par les invasions des Normands et les révolutions politiques, mais il n'y a pas d'exemple qu'on ait suivi la voie inverse par calcul, comme on prétend le faire maintenant; jamais la question n'a eu la même importance, car jamais les relations et les contrats de crédit n'ont été aussi multiples et complexes qu'aujourd'hui, et jamais nous n'avons été dans des conditions à la rendre aussi pénible.

» Le peu d'obstacles qu'on a apportés à la monétisation des pièces de 5 francs viennent aggraver l'effet des impôts indirects qui entravent la circulation sous toutes ses formes. Depuis le 1er janvier, les recettes de nos chemins de fer ont perdu environ 7 0/0 par rapport à l'année dernière : c'est un avertissement. — Nous avons 2 milliards d'impôts indirects dont la recette est susceptible de grandes variations; la suppression de la monnaie d'argent en diminuera sensiblement le produit, si par malheur une pareille voie venait à être définitivement adoptée, et la diminution de la circulation de la Banque de France contribue déjà trop à restreindre les affaires.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Schotsmans. »

LES LOIS SUR LE TONNEAU D'AFFRÉTEMENT.

La chambre de commerce de Bordeaux a adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce la lettre suivante :

« Bordeaux, le 16 janvier 1874.

» Monsieur le ministre,

» Il y a longtemps que votre département, ainsi que les chambres de commerce, se sont occupés des modifications qu'il est urgent d'apporter à la composition du *tonneau d'affrétement*, lequel est encore réglé par le tarif annexé à la loi du 3 juillet 1861 et par les décrets des 25 août 1861 et 25 septembre 1864.

» Après de longues correspondances échangées entre le ministère et la chambre de commerce, il avait été décidé que la révision de ce tarif aurait lieu en 1869.

» Dans une lettre du 9 août de la même année, M. le ministre avisait la chambre que l'échéance de cette révision étant arrivée, elle eût à lui faire part de ses observations sur les changements que l'expérience, acquise jusqu'à ce jour, conseillait d'apporter aux dispositions des lois et décrets réglant le tonneau d'affrétement.

» Nos honorables prédécesseurs s'empressèrent de s'occuper de cette importante question : le 25 août 1869, ils établirent une proposition de tarif de tonneau qui simpli-

fiait considérablement celui de 1861, et ils en proposèrent l'adoption à M. le ministre, en s'appuyant sur des raisons développées dans leur lettre du 30 août.

» Le ministère, après avoir consulté les chambres de commerce des autres villes, remit la question, en novembre 1869, à l'examen du comité consultatif du commerce auquel devaient s'unir les présidents de diverses chambres de commerce de France.

» Mais, avant que de cette réunion ait pu sortir une détermination utile, les funestes événements de 1870 tombèrent sur notre pays et absorbèrent si douloureusement l'attention générale que, de 1870 à 1873, on ne s'est plus occupé de cette question si importante pour les armateurs aussi bien que pour les chargeurs.

» Le 19 novembre dernier, un groupe d'honorables négociants de notre ville, s'occupant du commerce des vins et eaux-de-vie, et visant spécialement la tarification du tonneau de liquides en bouteilles, a repris la question et nous a adressé une lettre pour réclamer la rectification du tonnage des caisses de douze bouteilles de boisson, qui est réglé par le tarif joint à la loi du 3 juillet 1861.

» La réclamation de ces messieurs est juste et devra être prise en considération; mais elle ne peut être écoutée et résolue isolément.

» Ils ne sont pas les seuls qui se trouvent lésés par la tarification actuellement en vigueur; le tonnage de beaucoup d'autres articles que les liquides en caisses est tout aussi mal établi par le tarif, et les armateurs, aussi bien que les chargeurs, élèvent à ce sujet des plaintes très-légitimes.

» Un certain nombre des armateurs les plus considérables de notre ville ont adressé à la chambre de commerce une lettre sous la date du 20 décembre dernier.

» Ces armateurs demandent la rectification du tarif actuel, et sans viser spécialement aucun des articles tarifés, ils émettent une idée fort juste, et qui était la base des arguments que nos prédécesseurs faisaient valoir dans leur lettre du 30 août 1869, pour l'adoption du tarif qu'ils proposaient alors.

» C'est d'établir une règle simple et uniforme, en prenant pour base le poids ou le cubage de toutes marchandises et en laissant au capitaine, comme il est de toute justice de le faire, le droit de choisir celui des deux modes de tonnage qu'il voudra appliquer.

» Il est urgent, monsieur le ministre, que l'on s'occupe dans le plus bref délai de la question dont nous avons l'honneur de vous entretenir aujourd'hui; les intérêts de tout le commerce réclament depuis longtemps la modification complète du tarif qui régit actuellement le tonnage d'affrétement.

» Nous venons donc vous prier de vouloir bien remettre le plus promptement possible cette question à l'étude, afin de lui donner une solution dont nous allons prendre la liberté d'indiquer ici quel doit être le sens, dans notre opinion.

» Comme nos prédécesseurs, nous sommes d'avis qu'il faut appliquer une règle générale de cubage ou de poids (au choix du capitaine) à toutes les marchandises, sauf à celles qui, par leur nature, ne se prêtent pas à l'opération du cubage, ce qui empêcherait alors d'établir la corrélation nécessaire entre le volume et le poids. Mais pour ces articles, qui ne sont pas nombreux, il serait facile d'établir un tarif spécial.

» Nous croyons que, par ce moyen équitable et fort simple, on arrivera, autant que possible, à se rapprocher de la perfection en matière de tarif de tonnage.

» Mais où nous différons de nos prédécesseurs, c'est dans le chiffre de l'unité du tonneau d'affrétement.

» Nous sommes d'avis que l'étalon de mesure d'affrétement ne doit plus être le *tonneau*, tel qu'on l'entendait autrefois, et que, puisqu'en France l'unité de mesure est le mètre, on doit adopter également, dans le nouveau tarif à faire, le mètre cube comme étalon de mesure, et prendre pour les marchandises lourdes 700 kil. comme corrélation du mètre cube, ce qui a lieu d'ailleurs depuis longtemps déjà, par conventions spéciales, dans plusieurs ports de France, tant pour les navires à voiles que pour les steamers.

» Permettez-nous, monsieur le ministre, de terminer en définissant ce que nous regarderions comme équitable et de facile exécution pour la fixation de l'étalon de mesure et de poids en matière de transport maritime.

» Sauf spécifications déterminées par conventions par-
» ticulières, la mesure ou unité d'affrétement connue jus-
» qu'ici sous la dénomination de *tonneau*, sera dorénavant
» d'un mètre cube ou de 700 kilos, pour les marchandises,
» qui, ayant ce poids, ne formeront pas un mètre cube.

» Le capitaine seul aura le droit de choisir entre le
» cubage ou le pesage, pour fixation de cette unité.

» Le cubage des futailles s'obtiendra en multipliant le
» grand diamètre par lui-même, et par la longueur, sans
» aucune déduction.

» Le cubage des colis de forme irrégulière ne devra pas
» être pris isolément ; il devra en être arrimé un certain
» nombre, et le tonnage sera établi proportionnellement.

» Le tonnage des marchandises au poids se réglera
» d'après le poids de douane, et pour celles que la douane
» ne pèse pas, il sera établi d'après le poids proportionnel
» à concurrence du dixième.

» Les frais de cubage seront à la charge du capitaine
» ainsi que ceux du pesage, mais dans ce dernier cas
» seulement, pour les marchandises que la douane ne
» pèse pas. »

» Telles sont, monsieur le ministre, les propositions que la chambre de commerce de Bordeaux a l'honneur de vous soumettre; elle espère qu'elles obtiendront votre assentiment, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée. »

(*Suivent les Signatures.*)

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous continuons à ne pas avoir à signaler d'amélioration dans la situation générale du commerce en France. M. Daguin, président du Tribunal de commerce de Paris, a fait à cet égard une peinture exacte de sa position au chef de l'Etat, lors de sa visite récente au Palais de la justice commerciale, et ses paroles, connues de tout le monde où nous écrivons, nous dispensent de nous étendre plus longuement à ce sujet. Constatons seulement que les nouvelles du dehors ne sont pas bien favorables, non plus, principalement du côté de l'Allemagne. Quant à l'Angleterre, une cause tout accidentelle, les élections nécessitées par la dissolution du Parlement, suspend presque entièrement le mouvement des affaires, du moins pour la première moitié du mois courant.

Pour le commerce agricole, la semaine qui vient de s'écouler a présenté un intérêt assez vif par suite d'une baisse subite et assez considérable, provoquée par des réalisations importantes en farines sur la place de Paris. Cette baisse a provoqué un mouvement d'affaires assez considérable en province à des prix également en baisse, mais depuis, bien que les prix ne se soient pas raffermis, la réserve est revenue à l'ordre du jour et les transactions se sont faites beaucoup plus rares. Les derniers avis de la province signalent des prix faibles pour les blés, avec des offres et des demandes également réduites. A Paris, le marché de mercredi a accusé la même réserve, et l'on y clôture avec une tendance lourde aux cours de fr. 37 à 41 les 100 kilos en gare à Paris. Les derniers avis télégraphiques reçus de l'étranger peuvent à peu près se résumer comme suit : du calme et des prix tenus sans changements à Mark-Lane et aux cargaisons flottantes à Londres; de la fermeté à Bruxelles; du calme à Cologne; une tendance lourde à Hambourg ; de la faiblesse à Berlin et de la hausse à New-York.

Voici le relevé par directions, des céréales importées et exportées de France, pendant la deuxième quinzaine du mois de décembre 1873 :

		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
		Com. général.	Com. spécial.	Com. général.	Com. spécial.
Froment. Epautre.. Méteil...	Grains..	948.708	654.743	153.545	7.149
	Farines.	9.408	5.753	223.896	7.598
Seigle...	Grains..	9.457	8.933	24.114	23.589
	Farines.	166	166	3.411	3.406
Maïs.....	Grains..	37.349	37.267	10.022	5.805
	Farines.	869	805	439	368
Orge	Grains..	79.073	73.479	162.296	162.247
	Farines.	72	72	157	157
Sarrazin.	Grains..	14	17	959	2.034
	Farines.	8	8	»	»
Avoine...	Graines.	147 368	147.245	61.186	60.344
	Farines.	12	12	6	6

(Les quantités sont exprimées en quintaux métriques.)

D'après les tableaux du mouvement du commerce de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les onze premiers mois de 1872 et 1873, nous remarquons en ce qui

concerne les principales marchandises : à l'importation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de novembre 1873, une augmentation de 14 0/0 sur le mois de novembre 1872; pour les onze premiers mois de 1873, une augmentation de 13 0/0 sur les onze premiers mois de 1872; à l'exportation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de novembre 1873, une augmentation de 11 0/0 sur le mois de novembre 1872; pour les onze premiers mois de 1873, une augmentation de 6 0/0 sur les onze premiers mois de 1872.

Dans nos correspondances des Etats-Unis arrivées par le dernier courrier, nous avons reçu deux notices fort intéressantes, l'une donnant l'état des faillites qui ont été déclarées pendant le courant de l'année aux Etats-Unis, document empruntant un intérêt exceptionnel à la dernière crise financière ; notre autre notice est relative à la statistique de l'industrie de Chicago.

Faillites, pendant les années 1871, 1872 et 1873, dans tous les Etats de l'Union américaine.

	1873.		1872.		1871.	
	Nombre.	Passif.	Nombre.	Passif.	Nombre.	Passif.
	—	— $	—	— $	—	— $
Alabama	52	1.337.000	75	1.501.000	26	525.000
Arkansas	17	307.000	20	217.000	15	95.000
Californie	70	1.500 000	80	2.434.000	89	4,279.000
Connecticut	104	1.452.000	70	2.370.000	77	3.915.000
Delaware	31	663.000	20	189.000	11	208.000
Colombie	13	240.000	8	59.000	9	158.000
Floride	10	258.000	15	179.000	2	11,000
Georgie	67	2.113.000	73	1.293.000	42	964.000
Illinois	329	7.109.000	185	11.470 000	172	5.820.000
Indiana	134	2.260 000	80	991 000	60	800.000
Iowa	141	1 917.000	91	876.000	69	797.000
Kansas	94	821.000	90	860.000	68	790.000
Kentucky	125	2.287.000	99	2.059.000	80	1.163.000
Louisiane	74	2.831.000	85	3.100.000	45	2.437.000
Maine	80	752.000	90	1.072.000	81	1.420.060
Maryland	63	1.229.000	75	5.045 000	61	1.194.000
Massachusetts	309	11.224.000	353	25.374.000	210	8.241.000
Michigan	248	3.917.000	175	2.720.000	125	1.521.000
Minnesota	61	944.000	43	407.000	37	471.000
Mississippi	79	909.000	53	591.000	30	355.000
Missouri	183	5.867.000	175	2.670.000	99	1.995.000
Nebraska	22	311.000	17	201.000	11	251.000
New Hampshire	27	513.000	37	447.000	21	129.000
New Jersey	149	2.482.000	126	2.036.000	72	597.000
New York (Etat)	544	13.721.000	423	8.417.000	321	9 051.000
New York (ville)	644	92.635.000	385	20.684.000	324	20.740.000
Caroline du N.	63	672.000	30	282.000	35	390.000
Ohio	321	11.320.000	226	6.569.000	189	4.077.000
Pensylvanie	576	31.445 000	445	9.422.000	357	7.110.000
Rhode Island	58	15.259.000	40	1.179.000	21	303.000
Caroline du Sud	36	1.927.000	40	801.000	30	801,000
Tennessee	77	1,636.000	56	1.438.000	42	369.000
Territoires	44	868.000	15	252.000	..	.....
Texas	116	1.751.000	75	860.000	38	673.008
Vermont	21	350.000	30	229.000	25	282.000
Virginie et W. A.	125	2.189.000	103	1.635.000	76	1.722.000
Wisconsin	81	1.574.000	66	1.127.000	61	386.000
Total	5.183	228.499.000	4.069	121.056.000	9.215	85.252.000

A Chicago, l'industrie actuelle se décompose par classe de la manière suivante :

Manufactures de fer : Capital, $ 13,500,000; employés, 9,623; gages, $ 7,250,000; productions, $ 32,103,000. — Manufactures de bois : Capital, $ 9,100,000; employés, 9,170; gages, $ 5,672,195; productions, $ 18,607,000. — Manufactures de fer et de bois : Capital, $ 6,112,500; employés, 4,816; gages, $ 3,356,000; productions, $ 17,419,000. — Manufactures de métaux autres que le fer : Capital, $ 2,770,000; employés, 1,640; gages, $ 1,320,000; production, $ 8,500,000. — Manufactures de cuir : Capital, $ 3,730,000; employés, 2,395; gages, $ 1,525,280; production, $ 6,967,000. — Distilleries, brasseries, etc. : Capital, $ 2,760,000; employés, 512; gages, $ 489,000; production, $ 9,130,000. — Tailleurs de pierres, briquetiers, etc. : Capital, $ 3,691,200; employés, 4,748; gages, $ 3,725,700; production, $ 7,886,600. — Produits chimiques : Capital, $ 3,776,000; employés, 1,850; gages, $ 876,000; production, $ 8,145,000. — Diverses manufactures : Capital, $ 9,574,410; employés, 15,280; gages, $ 4,270,555; production, $ 21,968,000.

En faisant le total on arrive aux chiffres suivants :

Nombre de manufactures, 730; employés, 50,734; capital, $ 54,013,910; gages, $ 28,528,730; production, $ 130,745,000.

Ajoutons qu'en 1860, Chicago ne comptait que 129 fabriques, et nous aurons donné une idée de ce qu'est le progrès industriel aux Etats Unis.

Le steamer du Brésil a apporté cette semaine des nouvelles fort intéressantes pour notre commerce. Il nous apprend que le système métrique français se trouvait adopté au Brésil dans tout l'empire, et que les négociants en cafés et en cotons étaient convenus de prendre le poids de 10 kilos pour unité de prix ; le sac de café avait été également fixé à 60 kilos. Le câble sous-marin qui fonctionnait précédemment entre Para et Bahia, a commencé à marcher jusqu'à Rio-Janeiro, à la date du 1er janvier. Les nouvelles du Brésil, tant de Rio que de Pernambuco, constatent une grande fermeté sur le marché du change. A la Plata, la guerre civile de l'Entre-Rio se trouvait terminée ; le choléra régnait fortement parmi les émigrants en quarantaine à Buenos-Ayres, et quelques cas s'étaient même produits dans la ville même.

Nous avons donné un peu plus d'extension que de coutume à notre revue des faits généraux, notre revue commerciale proprement dite n'offrant qu'un intérêt assez limité par suite de l'atonie des affaires, comme on va, du reste, pouvoir en juger ci-après.

Laines. — Les enchères publiques d'Anvers, qui viennent de commencer, n'ont fait qu'accuser davantage le sentiment de réserve qui régnait déjà sur plusieurs places dans le commerce des laines. La première séance a permis de constater une baisse de 5 à 10 centimes sur les bonnes Buenos-Ayres, 10 à 15 centimes sur les cardes défectueuses ; les qualités peignables, secunda, tertia et Montevideo, se sont maintenues aux prix de novembre, et au résumé, en présence d'acheteurs nombreux, 1,895 b. ont été vendues sur 2,372 offertes. Sur nos marchés français, les prix sont fermement tenus, mais la consommation n'a presque rien pris cette semaine. Un nouvel organe de l'industrie lainière, *le Jacquard*, nous donne des renseignements assez intéressants sur la situation de la place d'Elbeuf ; les acheteurs de l'intérieur paraissent assez nombreux, paraît-il, mais ils ont montré une grande prudence dans leurs achats, qui ont porté surtout sur les articles demi-saison ; les genres les plus recherchés ont été les taupelines bleues et couleurs, et les étoffes rasées. L'exportation a reçu livraison de ses commissions pour l'Amérique, l'Allemagne et la Russie. En Angleterre, vu les élections prochaines, la première série des enchères de laines coloniales qui devait se tenir le 12 février, a été remise au 17. Les affaires ont été limitées sur les marchés anglais et les prix s'y sont maintenus au taux des enchères de nov.-déc. A Bradford, on signale, par contre, plus d'activité et des cours très-fermes : les fils, néanmoins, restent calmes; les tissus sont fermes et un peu demandés pour l'Amérique.

Sucres. — Mauvaise semaine. Les cours des sucres exotiques paraissent également dépréciés sur toutes les places européennes. En France, c'est la baisse qui domine et malgré cela, les affaires ne se raniment pas. En Angleterre, même situation, le marché se trouve écrasé par les sucres de betteraves et l'on s'attend d'ailleurs à des mesures qui dégréveraient l'article de tout droit d'entrée. En Hollande, de la faiblesse aussi, déterminée en partie par d'importants arrivages emmagasinés, pourtant, pour la plupart. En somme, la position est mauvaise partout, quoique l'on s'attende à une amélioration prochaine du fait de la diminution bien constatée dans le rendement de la récolte betteravière et de l'augmentation de la consommation, constatée partout, la France exceptée.

Cuirs. — Les concessions faites à temps par les détenteurs ont ramené la demande, malgré des stocks assez considérables; ces stocks commencent à diminuer aujourd'hui et grâce à leur sage conduite nos importateurs voient aujourd'hui la tannerie continuer ses achats et les prix se raffermir de plus en plus. Les transactions ont été assez considérables cette semaine, tant sur nos marchés français qu'à Anvers et en Angleterre.

Suifs. — L'article reste déprécié aussi bien à Paris qu'en province. Paris accusait, au marché du mercredi, une baisse de fr. 2 par 100 kil.; ce qui laissait le cours à fr. 89 pour le disponible hors barrière. Inutile de donner des prix au Havre, à Bordeaux, à Marseille, les affaires y sont nulles. Londres est également languissant.

Indigo. — Les mauvaises nouvelles de l'Inde continuent à occasionner une grande fermeté sur cette teinture. Au Havre pendant le mois dernier, on a vendu 164 c. Bengale, 4 c. Kurpah et 49 colis autres provenances, dans la parité des prix précédents pour les sortes des Indes, et avec une prime de 60 centimes pour les Guatemala. Le stock à la fin de janvier était de 1,414 c. Bengale, 2 c. Java, 112 c. Madras et Kurpah, 18 c. Manille, 455 c. et surons Centre-Amérique. A Bordeaux, les affaires ont été insignifiantes mais les cours sont restés fermes. Voici le mouvement de l'article sur cette place pendant le mois de janvier :

	Existence au 25 décembre 1873.	Importations du mois.	Ventes du mois.	Stock au 25 janvier 1874.
Bengale..	143 c.	52 c.	15 c.	180 c.
Kurpah..	2.233 c.	22 c.	21 c.	2.234 c.
Madras..	830 c.	41 c.	75 c.	796 c.
Caraque..	» c.	» c.	» c.	» c.
Caraque..	197 s.	» s.	27 s.	170 s.
Guatemala et Mexique..	164 s.	184 s.	100 s.	248 s.

A Londres, grande fermeté également; le stock était, à la fin de la semaine dernière, de 18,756 c.; mais il était tenu à des prix généralement trop élevés; les acheteurs ne voulaient traiter que dans la parité des prix précédents. Bonne tenue des cours en Hollande.

Métaux. — On continue à faire peu de cuivre, malgré les expéditions assez importantes que signale un télégramme de Valparaiso. A Londres, on clôture un peu plus ferme à £ 81,5 pour les Chili en barre, et £ 92 pour les Burra-Burra. En Allemagne, on n'est pas beaucoup plus actif et on ne signale guère un peu de fermeté qu'à Berlin. Les enchères publiques de Hollande n'ont pas déterminé le mouvement de hausse, que l'on prévoyait sur les étains; on y a pratiqué le cours de fl. 70 1/2 pour Banca et l'on a traité depuis la vente — à Amsterdam à fl. 60 pour Banca et fl. 68 1/4 pour Biliton; — A Rotterdam à fl. 70 vendeur pour Banca, et fl. 68 1/2 pour Biliton. En Allemagne, les prix ont subi le contre-coup de cette baisse. La position toujours embarrassée d'un pays grand producteur de plomb, l'Espagne, maintient toujours une certaine fermeté sur le prix de ce métal. A Londres, on a payé £ 23.5 à 23.7 pour saumons anglais; Berlin est ferme de th. 8 à 8 1/2 les 50 kilogs. pour provenances allemandes, mais Hambourg ne les cote que 25 1/2 à 26 marcs, et Stettin th. 8 1/3 à 8 1/2. Les zincs, après un moment de faiblesse, paraissent s'être raffermis. Nous les voyons clôturer, à Londres, à £ 25 pour Silésie et £ 25 10 pour marque PR; en Allemagne, on ne fait rien; mais les cuivres restent fermes à th. 9 1/0, marque WH, à Berlin; th. 9 1/2 à Stettin et 25 marcs à Hambourg.

Produits métallurgiques. — Pas de changements en bien; en mal peut-être. La baisse continue, en effet, dans la Champagne, sauf sur les fers fins; la fonte au coke ne vaut plus que fr 160 la tonne et les fers laminés que fr. 260; dans la Meurthe-et-Moselle, la fonte blanche est à fr. 190, et dans le Nord, les fers marchands de première classe ne se payent pas au-dessus de fr. 150 et les tôles au-dessus de fr. 350 la tonne. En Belgique, grand calme malgré quelques ordres pour la France et la Hollande. En Angleterre, la question des élections ôte tout intérêt aux affaires. A Middlesborough, la fonte n° 3 ne peut guère s'obtenir au-dessus de sh. 84; les rails valent £ 10 10, les légers £ 11 5, les tôles pour navires £ 13, celles pour chaudières £ 15 et les fers en barres, marques ordinaires, £ 12.

Charbons. — Nous avons à signaler la continuation de la panique. La réserve des acheteurs est toujours aussi grande, la température est toujours aussi douce, et malgré cela, l'extraction se poursuit sans grands changements, telles en sont les causes. Voici le prix courant des charbons à Paris, en ce moment, en chantier :

	Charleroi.	Mons.	Anglais.	Français.
Tout-venant.Fr.	45 à 48	45 à 48	45 à 47	45 à 47
Gaillete.......	58 à 60	58 à 60	58 à 60	56 à 58
Gailleterie.....	58 à 60	58 à 60	58 à 60	56 à 58
Noisette.......	35 à 38	36 à 38	36 à 38	33 à 37
Fines.........	33 à 34	»	»	32 à 34

Dans le Nord, on a traité récemment des Meurchin tout-venant à fr. 21, la tonne à la fosse, et des Lens gras à fr. 25. Dans le Pas-de-Calais, on signale un marché de 3,000 tonnes gailleterie à livrer prochainement au prix de fr. 28. La baisse domine également dans les bassins de la Loire, de Saône-et-Loire et de Commentry; pas de changements encore dans ceux du Midi. En Belgique, à Mons, on a traité pour 400 tonnes gailleteries à fr. 27; à Charleroi on a vendu au même prix : on a même fait des fines demi-grasses à fr. 10; des fines grasses, à coke, à fr. 16, et du tout-venant sur février à fr. 16 également. En Angleterre, peu d'affaires cette semaine : on cite un marché de 25,000 tonnes charbons à gaz passé à Newcastle, à sh. 14/6 moins 2 1/2 0/0 escompte, un autre de 8,000 tonnes charbons à vapeur 1re qualité à sh. 18, esc. 2 1/2 0/0, livrable fin juillet. Pas de changements dans les prix dans le pays de Galles ni en Ecosse.

COURS DES MÉTAUX DU 6 FÉVRIER 1873.

SUR LA PLACE DE PARIS

	23 janv.	6 févr.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre....	220 »	215 »
— — en lingots — —	235 »	227 50
— anglais tough — —	230 »	225 »
— minerais de Corocoro —	222 50	222 50
Etain Banca liv. Havre ou Paris.....	320 »	310 »
— Détroits — — —	320 »	305 »
— anglais — Havre ou Rouen.....	310 »	300 »
Plomb de France, liv. Paris..........	58 »	59 »
— d'Espagne — Havre..........	58 50	58 »
— anglais — —	59 50	N
— belge et allemand, liv. Paris...	58 50	M
Zinc de Silésie liv., Havre...........	68 »	65 »
— autres b/m. liv., Havre.........	67 50	65 »
— — — — Paris..........	67 »	65 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 3 Février 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 5,635 tonnes, contre 8,670 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 3,035 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible; warrants, 101/9.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	112/6	105
Coltness, id.	112/6	104
Summerlee, id.	107/6	102/6
Wishaw, id.	105	103
Clyde, id.	104/6	102/6
Govan, id.	104	102/6
Monkland, id.	104/6	102/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	110	104
Calder id. id.	110	105
Carnbroe id. id.	107/6	104
Glengarnock (à Ardrossan).............	109	104/6
Eglinton, id.	105	103
Dalmellington, id.	106	104
Kinneil (à Bolness)..................	106	102/6
Shotts, id.	112/6	105
Almond, id.	105	102/6
Carron (à Grangemouth)	110	»
Lochgelly (à Burntisland)..............	105	102/6
Lumphinnans, id.	102/6	100

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 4 Février 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur........... Fr.	3.10	»
Trame 36/38 id. id. ..	3.15 à 3.20	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.40 à 3.45	»
Trame 40/42 id.	3.50 à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4.05	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.25	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.		le mèt.
Calicot 60p.16 fils........Fr.	0.30 1/2	»
id. » 18 »	0.32 1/2	»
id. » 20 »	0.34 1/2	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 1/2	»
Percale 80 26 »	0.44 à 44 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33 1/2 à 34	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

La situation est toujours la même : il ne se traite presque pas d'affaires : les seules dont nous ayons eu connaissance en Bourse ont été faites avec une légère réduction sur nos dernières cotes.

La baisse lente mais constante des cotons a fini par l'emporter sur la ténacité de plusieurs filateurs qui avaient, jusqu'à présent, bien tenu leurs prix, malgré la grande disproportion que nous voyons depuis plusieurs mois entre l'offre et la demande.

FONTES ET FERS D'ÉCOSSE ET D'ANGLETERRE.

Revue annuelle publiée par MM. Castel et Latta. — La prospérité de notre industrie métallurgique semble être assise sur des bases solides. L'année qui vient de se terminer et qui sera tristement mémorable par les désastres financiers de Vienne, de New-York et de Berlin, n'a cependant été, en ce qui nous concerne, qu'une continuation de l'heureuse activité des années précédentes. Nous avons eu, sans doute, à subir le contre-coup des revers qu'éprouvaient les spéculateurs étrangers ; mais il a été léger et n'a jamais mis sérieusement en péril la valeur de notre article.

Nos cours, à part ceux très-exceptionnels des premiers mois, se sont donc toujours assez bien soutenus et la confiance n'a cessé de régner sur notre marché. Le prix moyen de toute l'année est de 117/3 et dépasse ainsi de 15/3 celui de 1872, qu'on croyait devoir rester unique dans nos annales.

La production est de 97,000 tonnes au-dessous de celle de l'année dernière. Comme il y a eu en 1873 plus de hauts fourneaux allumés qu'en 1872, on est forcé de conclure que le déficit est exclusivement dû à la grève du commencement de l'année et à l'irrégularité avec laquelle les usines reçoivent leurs approvisionnements de matière première. On se fera une idée des difficultés contre lesquelles lutte notre industrie pour maintenir la production au niveau de la demande lorsqu'on saura que l'Ecosse, si riche en minerai de fer, est maintenant tributaire de l'Espagne pour suppléer à l'insuffisance de son extraction. Un autre chiffre appelle tout aussi fortement l'attention que le précédent, c'est celui de 145/, cours exorbitant atteint par les warrants le 26 février, peu après la cessation de la grève quand les stocks de marques spéciales chez les fabricants étaient ou nuls ou vendus d'avance, et que le magasin général était notre seule ressource. Ainsi, diminution considérable dans la production, exagération sans exemple dans les prix, telles sont les conséquences d'une interruption momentanée du travail de nos usines. On voit par là quel rôle important jouent, sur notre marché, les débats qui s'élèvent entre les maîtres et les ouvriers.

Ce serait une erreur, cependant, d'attribuer entièrement à la grève les cours sans précédent du mois de février. L'espérance de fortes exportations au printemps était évidemment le mobile qui poussait les spéculateurs à forcer les prix sans mesure. On sait de reste si leurs prévisions ont été déjouées par les faits. Non-seulement nos exportations, cette année, ont été constamment au-dessous de celles de l'année dernière, mais encore il faut remonter jusqu'en 1868 pour trouver un total inférieur. Ainsi, nous n'avons exporté cette année que 452,672 tonnes, et le total général des fontes d'Ecosse livrés à l'étranger ou dans le pays ne dépasse pas 694,000 tonnes. Pour les exportations, la diminution porte surtout sur les envois aux Etats-Unis et en Allemagne. Les premiers, notamment, ont pris 63,670 tonnes de moins qu'en 1872.

L'Italie, la Russie, les Indes anglaises et l'Australie ont au contraire maintenu et même augmenté leur consommation de nos fontes. Ces pays sont appelés par le progrès industriel à prendre rang parmi nos meilleurs clients pour la matière brute. Pour les moulages de toute sorte et les fers ouvrés, ils nous offrent depuis longtemps des débouchés importants.

Somme toute, bien que les livraisons soient inférieures à celles de l'année dernière, elles dépassent encore la production de 74,000 tonnes. Cela explique pourquoi les warrants ne sont jamais descendus au-dessous de 100/, prix qu'à un certain moment on croyait devoir être une limite supérieure.

Le cours le plus bas a été de 101/3, le 28 novembre. Depuis, nos prix se sont raffermis et aujourd'hui les warrants sont à 108/6.

Cette reprise a déconcerté beaucoup d'acheteurs qui n'ont pu encore se faire aux nouveaux prix de la fonte et qui, en présence de la baisse rapide de novembre, avaient espéré voir enfin arriver le moment d'un retour partiel aux anciens cours. Cette espérance est une illusion. Un pareil mouvement rétrograde est impossible tant que le total des fontes en stock sera aussi peu élevé qu'il l'est à présent. Nous n'avons en magasin et chez les fabricants que 120,000 tonnes, c'est à dire le plus petit fonds de réserve que notre commerce ait eu depuis 1857.

Prix modérés, stock peu important, tels sont donc les auspices favorables sous lesquels nous commençons la nouvelle année. Les demandes pour expéditions de fontes au printemps arrivent déjà sur notre marché, et l'opinion générale est que les prix ne pourront que prendre de la fermeté.

En ce qui regarde l'industrie locale, nos fonderies ont été très-activement occupées pendant l'année. Elles ont consommé 230,000 tonnes de fontes écossaises, auxquelles il faut ajouter 65,000 tonnes de fontes anglaises employées comme mélange et pour les moulages inférieurs.

Nos forges n'ont pas été si prospères : elles ont produit 34,065 tonnes de fer de moins qu'en 1872, diminution résultant en partie du chômage de janvier.

L'industrie la plus florissante a été celle de la construction des navires en fer. Les chantiers de la Clyde ont, en 1873, lancé 170 navires jaugeant ensemble 252,284 tonnes. C'est 25 navires de moins, il est vrai, que l'année dernière, mais, en tonnage, c'est 25,604 tonnes de plus.

Plusieurs de nos constructeurs de navires ont présenté à la Société des ingénieurs d'Ecosse des projets de bateaux spéciaux pour le transport des voyageurs entre Calais et Douvres. Ces bateaux, très-bien disposés, feraient la traversée beaucoup plus vite que les paquebots actuels, et les passagers n'y seraient pas exposés au mal de mer. On ignore si aucune de ces études sera approuvée par les gouvernements intéressés, mais quel que soit l'auteur du projet qui sera accepté, l'honneur de construire les nouveaux bateaux perfectionnés reviendra probablement aux chantiers de la Clyde.

Cette branche de notre industrie n'est pas la seule, d'ailleurs, qui ait acquis à l'extérieur une juste réputation de supériorité. Nos fabricants de machines, d'appareils à gaz, nos fondeurs de tuyaux, de moulages simples et ornés envoient leurs produits non-seulement dans les pays où l'industrie métallurgique est peu avancée, mais encore dans ceux où elle a reçu le plus grand développement, et le nom d'une de nos usines peut se lire à Paris même, sur les magnifiques colonnes d'une des gares qui passent pour être la dernière expression de l'art appliqué à ce genre de constructions.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 4 FÉVRIER 1874.

Depuis huit jours, il y a peu de changement dans la position de notre marché ; les élections occupent principalement les esprits et l'on pense peu aux affaires. La continuation des forts arrivages de coton et la perspective d'une récolte exceptionnelle de cet article ne sont pas faits pour pousser les acheteurs à la spéculation, mais d'autre part, beaucoup de producteurs croient que la matière première est arrivée à des prix qu'il y a peu de chance de voir baisser, et ils sont moins vendeurs qu'il y a quelque temps ; ils croient, en outre, que la stagnation, qui existe depuis longtemps, doit avoir une fin prochaine, et ils ne tiennent pas à prendre de longs engagements, espérant, en agissant ainsi, obtenir de meilleurs prix quand la reprise aura lieu ; du reste, dans presque tous les tissus les toutes premières marques sont bien engagées, et il semble y avoir plus de demande pour la bonne marchandise.

FILÉS. — Il n'y a pas de changements dans les cotes, mais quelquefois on obtient quelques concessions minimes, principalement dans les filés, pour la consommation de l'intérieur.

TISSUS. — La demande est languissante depuis huit jours ; on obtient par ci par là quelques faibles réductions ; les stocks sont assez forts en tissus lourds et en shirtings grandes laines.

ÉPINAL, LE 5 FÉVRIER 1874.

Les affaires sont un peu plus actives sur notre place, grâce à des concessions que les détenteurs ont été obligés de faire sur les prix. Cela aggrave sérieusement la mauvaise position dans laquelle le tissage se trouve malheureusement depuis trop longtemps.

Voici les prix d'aujourd'hui :

Calicots 3/4 60 portées	16 fils	32 1/2	à 33 1/2
» »	» 18 »	34 1/2	à 35 1/2
» »	» 20 »	36 1/2	à 37 1/2
» » 68	» 20 »	38 1/2	à 39 1/2
» » 70	» 21 »	41	à 42
Chaîne 27/29 Amérique	....	3 30	à 3 35
Trame 36/38 »	....	3 40	à 3 45

ROUEN, 5 FÉVRIER 1874.

Affaires calmes.

Prix sans changement en filés pour tissage mécanique, un peu de faiblesse pour les filés dévidés pour la fabrique.

Vente des tissus lourds, cretonnes, etc., bonne par continuation.

Peu d'affaires en rouennerie, mouchoirs indiennés.

Il s'est manifesté un ralentissement dans la demande des filés pour les Vosges. Les filateurs n'ont pas de stock en général et il y a des besoins; mais, par suite de la baisse des cotons en laine, les acheteurs opèrent au jour le jour.

CETTE, 3 FÉVRIER 1874.

Les affaires sont toujours très-calmes par le fait de la résistance des spéculateurs et des propriétaires qui ne veulent rien lâcher de leurs prétentions.

Toutefois une reprise paraît imminente; les prix devront baisser de toute l'exagération qu'a apportée la spéculation dans les achats.

Il ne faut cependant pas s'attendre à un fléchissement énorme, car les besoins sont grands.

Vous n'êtes pas sans savoir, du reste, que la quantité de vin produite en France, dans la récolte dernière, n'est que de 37 millions d'hectolitres, tandis que la moyenne nous signale un nombre d'environ 50 millions. On peut donc bien augurer des prix. Notre département a fourni 12 millions d'hectolitres.

D'après une statistique que j'ai sous les yeux, il est rentré en France 53 millions d'hectolitres de vin d'Espagne, dont 23 millions ont passé par notre port.

On achète actuellement chez nos propriétaires de 25 à 30 francs les Arancourts, de 30 à 35 les demi-choix, et les premiers choix de 35 à 40.

Nos 3/6 sont à 115 francs.

Je finis en me plaignant personnellement des agissements de la régie qui semble décidément avoir pour devise : Retenir le commerce.

LILLE, LE 5 FÉVRIER 1874.

La situation reste généralement calme; pour vous donner une idée de l'état réel des affaires je vous citerai un comptoir de change des plus courus de notre ville qui n'a pas fait, en janvier 1874, 40 0/0 du chiffre qu'il atteignait les années précédentes, pendant la même période. C'est cependant en janvier que sont payés les coupons et dividendes d'un grand nombre de valeurs, et dans les moments prospères, ces revenus vont grossir le capital, et il en résulte des achats importants de titres de tous genres; cette année il n'en est rien : on ne fait pas d'économies, et le commerçant est obligé de toucher à la réserve.

L'industrie linière n'a pas vu, cette semaine, d'événements importants; le négoce de toiles a vendu, en janvier, aux acheteurs qui sont venus de l'intérieur, il a ainsi, ou épuisé ses stocks, ou contracté des affaires qui exigeront de prochains achats. La fabrique commence à se ressentir de ces ventes, et elle ne met plus en magasin. Nous espérons que le mois de février ne se passera pas sans que les stocks ne subissent des réductions sensibles. Il faut dire, du reste, que dans certains genres, surtout pour le tissage à la main, la production a été tellement réduite que le disponible est peu important et que, à la moindre reprise, la marchandise deviendrait rare.

La demande pour les fils est généralement calme; ce qui s'explique bien facilement par la diminution de la production dans le tissage. L'exportation donne toujours lieu à un certain mouvement d'affaires. Les transactions en lins de pays ont été peu importantes; en lins de Russie, au contraire, les chiffres des ventes pour l'ouverture de la navigation ont été importants.

Les marchés anglais ont été plus calmes cette semaine; la reprise que nous signalions depuis quelques semaines semble être complétement arrêtée. L'une des principales raisons en est que, dans toute la Grande-Bretagne, on s'occupe avec passion des élections et que l'on néglige momentanément les affaires, même dans les centres les plus commerçants.

Les importations et exportations ont été, pendant le mois de janvier, par la principalité de Lille.

Importation.		Exportation.	
Lins	3.074.631	Lins	522.729
Fils	60.781	Fils	277.463
Toiles	35.391	Toiles	1.785

Par le port de Dunkerque, du 28 janvier au 3 février :

Importation		Exportation	
Lins	15.199	Lins	14.725
Jute	245.580	Fils de lin	40.790
Fils de jute ...	167	Fils de jute ...	12.000
Toiles de lin ..	4.176		

Les transactions en laine peignée, à Roubaix et à Tourcoing, présentent peu d'activité en ce moment; les acheteurs s'abstiennent, dans l'espoir d'exercer une action sur les cours de la laine brute, et arriver par là à la baisse du peigné.

Jusqu'ici, cependant, les prix ne changent pas; le Havre est resté ferme, les ventes d'Anvers et de Londres, en février, se feront probablement dans les mêmes conditions; on croit généralement que les ventes de mai exerceront seules une pression sur les cours.

Notre marché aux blés a été, cette semaine, contrairement à ce qui arrive depuis longtemps, peu approvisionné; aussi les producteurs ont-ils obtenu une hausse de 50 centimes.

Les farines sont également moins offertes et mieux tenues que la semaine dernière.

Les cours des alcools n'ont guère changé depuis huit jours :

3/6 fin disponible	64
3/6 fin courant	64
Betterave disponible	64
Mélasse disponible	65
A livrer, 4 d'été	64.50 — 65
— 4 derniers	60.50
— 2 prochains	65

Les affaires en sucre continuent à être languissantes, acheteurs et vendeurs montrent une égale résistance à traiter aux cours actuels :

Sucre indigène, 88°	53.75 à 54
— Nos 7 à 9	56
Pain, 6 kil. n° 1	155

LYON, 5 FÉVRIER 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Le mouvement de vente d'étoffes dont nous avons parlé dans nos dernières correspondances est à peu près complétement arrêté; mais il n'en a pas moins laissé une impression favorable et n'est pas sans exercer une salutaire influence sur les transactions; celles des soies notamment sont restées actives, ainsi qu'en témoignent les chiffres de la condition des soies.

Le mois de janvier a enregistré les chiffres suivants : 4,426 balles pesant 291,059 kilogrammes, ce qui donne comparativement au mois de janvier 1873 une augmentation de 12 22 0/0. Il avait été, en effet, conditionné en 1873 3,860 balles pesant 259,350 kilogrammes. Toutefois, cette activité relative ne se traduit pas en amélioration positive pour les prix.

Les détenteurs ont les bras chargés et se montrent toujours désireux de profiter de ce petit réveil pour écouler une partie de leur stock trop considérable. D'où il est permis de conclure, même en admettant la même continuation d'affaires, qu'il sera bien difficile de hausser les prix. Tout au plus, la fermeté pourra-t-elle s'établir formellement, ce qui n'existe pas encore; car, sauf pour les soies

de choix, la cote officielle persiste à accuser la tendance à la faiblesse.

La soie ouvrée paraît être la première appelée à se relever, la cherté des gréges ayant depuis longtemps forcé les mouliniers à restreindre leur production.

Du côté de Milan, où la baisse était à l'ordre du jour plus résolûment qu'ailleurs, on se montre un peu rassuré. Les derniers achats faits par la fabrique suisse, qui s'alimente particulièrement sur cette place, ont ramené quelque confiance; les offres de vente y sont empressées.

Nous devons noter quelques marchés à livrer importants en soies de Chine ou du Japon, ouvraisons françaises et italiennes, notamment pour ces dernières. Ces contrats laissent une certaine marge aux mouliniers qui ont bien mérité cette tardive compensation, après les désastreux résultats de la dernière campagne. Les soies du Japon sont en voie, du reste, de reprendre leur ancienne place dans la consommation, grâce à leur qualité et surtout à leur meilleur dévidage.

Comparativement au marché de la matière première, celui de la marchandise fabriquée semblerait moins animé.

Toutefois, la fabrique n'est pas sans espoir. Paris, qui n'avait pas pris part aux grandes opérations précédemment traitées pour le compte de l'Angleterre a commencé quelques achats en vue de l'ouverture de la saison du printemps. L'Amérique, de son côté, a envoyé des demandes excessivement limitées, il est vrai, mais qui sont d'un bon augure, en ce qu'elles indiquent, vu leur précocité, des existences en magasin peu considérables. Autre symptôme qui a sa valeur : les commissions qui se livrent s'acceptent sans difficulté.

Dans un mois, l'Angleterre aura terminé ses élections et pourra se remettre tout entière aux affaires sans préoccupation d'aucune sorte; l'Amérique aura vu également s'effectuer les payements des premières échéances des prolongations, et chacun aura ainsi la preuve que sa crise financière est bien complétement close. C'est à ce moment qu'on peut prévoir, sous l'influence des demandes de ces deux grandes communications, des affaires d'une certaine amplitude. Puissent-elles, si elles se produisent, ne pas trop réagir sur les cours de la soie! Puissent les leçons de 1873 ne pas être perdues!

Actuellement, la branche des foulards, qui cependant continue à faire entendre des plaintes, se trouve dans une meilleure position. Le stock en foulards écrus s'écoule toujours lentement, et non sans sacrifice pour le manufacturier. Par contre la fabrique des tulles, gazes, etc. est en plein travail; sa dernière campagne a été fructueuse. Elle a déjà reçu des demandes en réassortiment dont les livraisons ont dû être renvoyées à longue échéance.

Les dépêches de Shanghaï du 29 janvier annoncent un marché calme et en baisse.

Tsatlées n° 3 Koofongsing........	455 à 460 taels
— n° 4....................	390 à 400 »
Redpeacock.....................	300 »
Bleu éléphant...................	370 »

Total des transactions depuis le premier juin de l'année dernière, 49,250 balles.

Exportation totale, 29,000 balles à destination de l'Angleterre; 15,000 balles à destination du continent. Stock invendu, 5,000 balles. Change, 5 sh. 10 1/2.

Hong-Kong, 19 janvier :

Tsatlées n° 4, 415 piastres.

Change, 4 sch. 3 3/4.

Yokohama, 31 janvier :

Affaires restreintes, sans changement dans les prix.

Mybash n° 1.........................	640 piastres.
— nos 2 et 3..................	620 »
Oshio n° 1..........................	650 »

Change, 3 sch. 3/4.

Voici les relevés du mouvement des conditions des soies de Lyon, Saint-Etienne, Milan et Turin, etc., pendant ces cinq dernières années :

	Lyon.		
1869.....	51.326	balles.	3.324.862 kil.
1870.....	36 867	—	2.364.221 »
1871.....	43.966	—	3.096.182 »
1872.....	50.427	—	3.388.862 »
1873.....	48.335	—	3.161.828 »
	Saint-Etienne.		
1869.....	10.193	balles.	526.638 kil.
1870.....	8.574	—	453.879 »
1871.....	11.598	—	676.662 »
1872.....	12.800	—	748.120 »
1873.....	11.839	—	702.620 »
	Milan.		
1869.....	21.687	balles.	1.728.585 kil.
1870.....	20.977	—	1.731.360 »
1871.....	26.752	—	2.210.655 »
1872.....	31.994	—	2.640.695 »
1873.....	31.083	—	2.505.620 »
	Turin.		
1869.....	7.443	balles.	523.883 kil.
1870.....	7.342	—	525.455 »
1871.....	11.534	—	848.435 »
1872.....	11.022	—	801.459 »
1873.....	10.779	—	822.901 »
	Crefeld, Elberfeld.		
1869.....	9.386	balles.	451.871 kil.
1870.....	9.432	—	474.121 »
1871.....	11.151	—	611.956 »
1872.....	10.204	—	579.496 »
1873.....	10.555	—	564.576 »
	Zurich.		
1869.....	8.373	balles.	453.545 kil.
1870.....	9.604	—	574.459 »
1871.....	11.081	—	714.357 »
1872.....	7.961	—	491.598 »
1873.....	7.483	—	455.878 »

Ces relevés sont intéressants. Ils nous montrent nos plus grandes places de fabrication dans un état à peu près stationnaire.

Les conditions de Saint-Etienne, Crefeld et Elberfeld accusent seules, dans les fabriques de la Loire et des provinces Rhénanes, une marche ascendante; ces progrès s'expliquent par l'activité qui a favorisé les fabriques de rubans de soie et de velours depuis la guerre et à laquelle les étoffes proprement dites n'ont pas participé.

Il est à remarquer qu'à Zurich, de même qu'à Lyon, la dernière année accuse une faible diminution sur les chiffres de l'année précédente.

Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention, c'est l'importance croissante de Milan et de Turin comme places d'entrepôt. On trouve dans ce fait une preuve de plus des progrès obtenus dans ces dernières années par la sériciculture italienne, dont Turin et Milan sont les deux principaux, pour ne pas dire les deux uniques marchés. Les soies de Chine et de l'Orient ne représentent qu'une somme insignifiante dans les chiffres que nous avons relevés; c'est donc uniquement à l'accroissement des récoltes indigènes et au développement des industries de la filature et du moulinage au delà des Alpes que le marché milanais doit ses succès.

Quant à l'état stationnaire du marché de Lyon, il s'explique par l'état stationnaire de nos récoltes de cocons; et il n'a pu se maintenir que grâce à des importations progressives des soies de l'extrême Orient. L'importance du marché de Lyon est intimement liée à celle de notre production séricicole nationale.

BORDEAUX, LE 5 FÉVRIER 1874.

Vins. — Les affaires continuent à être très-calmes et nous n'avons à signaler que quelques transactions de peu d'importance dans les petits vins de 1872. Les 1873 n'ont pas donné lieu à des affaires dans ces derniers temps; mais les prix se maintiennent avec assez de fermeté.

Spiritueux. — Les 3/6 continuent à ne donner lieu qu'à très-peu d'affaires, et ce calme persistant fait que nos prix de spiritueux ont de la tendance à la baisse. Nos cours sont aujourd'hui établis comme suit :

3/6 Languedoc disponible...Fr.	118 à 119
3/6 Nord d°.........	74 à 76
3/6 Allemand d°.........	90 à 100

Cafés. — Nous avons eu cette semaine un peu moins de transactions que pendant la précédente; mais les prix ont beaucoup haussé et ont dépassé ceux des autres places. Toutefois depuis deux jours, l'article éprouve un moment d'arrêt; c'est que le mouvement ascensionnel avait été poussé trop loin et ne prenait plus sa raison d'être dans les besoins de la consommation; ce n'était plus que du jeu. Le marché du Havre est également plus lourd depuis deux jours. Il a été traité depuis notre dernière revue :

6.650 sacs Guayra non gragé et gragé de fr. 160 à 170 E.
3.700 — Costa-Rica de fr. 164 à 170 E.
5.500 — Malabar de fr. 157 50 à 168 E.
680 — Mysore de fr. 165 à 168 E.
540 — Wynard de fr. 166 à 167 E.
200 — Mangalore à fr. 167 E.

Les importations se bornent à 1,820 sacs Rio par le paquebot *Rio Grande*.

Cacaos. — Les ventes ont été des plus insignifiantes; mais les prix se soutiennent et nous semblent arrivés au plus bas chiffre auquel on pouvait espérer traiter, du moins pour les sortes ordinaires. Quant aux sortes fines qui sont plus abondantes, les vendeurs suivent leurs convenances et font parfois des concessions pour écouler. Nous n'avons connu que les ventes de 356 sacs.

Guayaquil, de fr. 63 à 65 E, et 32 quarts.

Sainte-Lucie, à fr. 59 E.

Sucres. — Pas la moindre importation cette semaine, et pas la moindre vente à signaler, nous n'avons presque rien à offrir à la raffinerie. Dans cette situation, il nous est même difficile de déterminer les cours; nous dirons seulement qu'ils sont faibles et tendent à la baisse, entraînés qu'ils devront être par la baisse des indigènes.

Tapioca. — Il y a du mieux sur l'article, on a fait 100 quarts Rio à fr. 95 E les 100 kilos.

Riz. — La situation des grains et farines influe sur celle des riz. On a soldé le disponible par la vente de 3,000 sacs Counghy de fr. 31 50 à 32. On a vendu aussi une cargaison de riz Saïgon à livrer par *Arakan* de fr. 30 à 32 les 100 kilos.

LE HAVRE, LE 5 FÉVRIER 1874.

Le calme précédent continue de régner dans les transactions. Rarement on a traversé une telle période de langueur. En effet, avec les impôts qui portent sur toutes choses, chacun est forcé de se restreindre, et l'on peut se demander ce que ce sera quand on percevra les 160 millions qu'il faut encore trouver. Car, il faut bien le remarquer, presque toutes les nouvelles taxes portent sur les objets de consommation; ces derniers perçoivent non-seulement l'impôt au profit du Trésor, mais le double ou le triple encore au profit des marchands, et il n'y a guère moyen d'éviter cet inconvénient. C'est maintenant que l'on peut voir ce qu'il en coûtera à la France, d'avoir manqué de patriotisme à la suite de la guerre.

Cotons. — Les recettes restent très-fortes en Amérique, et elles amènent l'opinion à entrevoir le rendement de la récolte dans les 4 millions à 4 millions 1/4 de balles. Par suite, nous avons eu des affaires restreintes avec affaissement des cours. Le très-ordinaire Louisiane vaut maintenant fr. 99; le Georgie autour de fr. 95; les Oomra vieux ont fléchi plus sensiblement encore, et l'on fait maintenant de bons lots à fr. 64/65. A livrer la baisse n'est pas moindre; le low-middling Louisiane vaut de 95 à fr. 97 50 suivant classement et acheteurs; le fair Oomra embarquement de février, mars, s'obtient autour de 65 francs, et l'on a traité de beau good fair Broach machiné à 73 francs, par steamer de février et mars

Le terme n'a pas été plus ménagé que le reste, et l'on traite aisément le Louisiane à fr. 95 sur le mois courant et les prochains. Il y a même fort peu d'acheteurs aussi.

Vous voyez par tout cela que nos prévisions se réalisent de point en point. Le jour où l'on acceptera franchement le chiffre de 4 1/4 millions comme rendement probable de la récolte américaine, on marchera vers fr. 90/95 pour T. O. Louisiane, et on atteindra vite cette limite.

Les recettes de la semaine dernière en Amérique ont été de b. 160,000; nous aurons un peu moins cette semaine, car on ne nous signale que 109,000 b. pour les cinq premiers, mais on n'avait que 83,000 b. l'an dernier, dans ce même espace de temps, et vous voyez que l'excédant augmente toujours. Les expéditions pour l'Europe restent très-rondes, ce qui n'empêche pas les stocks américains de s'accroître chaque jour.

En ce qui concerne la consommation de l'Europe, elle continue d'être très-large, et la modération des prix en perspective ne peut que la développer encore. La question est de savoir si l'on écoulera aussi facilement les produits qu'il sera facile de les fabriquer. S'il n'en devait pas être ainsi, nous marcherions vers un trop plein, comme nous en avons vu à plusieurs reprises, ce qui amène toujours dans un temps donné une crise industrielle.

Les ventes de la semaine sur place ont été d'environ 7.000 b. y compris passablement de Surate à livrer. Quant aux Amérique, ils n'ont que des transactions très-limitées parce que la filature en reçoit directement de fortes parties qui suffisent à peu près à ses besoins.

Stock à ce jour	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	57.160	59.960
Brésil	6.640	18.180
Indes	36.770	123.820
Autres	2.550	4.520
	103.120	206.480
Cotons en mer :		
Etats-Unis	101.079	25.933
Brésil	1.085	4.866
Indes	1.030	4.868
	103.194	35.667

Laines. — Comme d'ordinaire à la suite de nos enchères, les affaires ont été assez modérées, et c'est à peine si l'on a vendu depuis huit jours 400 b. Plata, en vue des cours établis à l'enchère.

Cafés. — Le mouvement fiévreux de la dernière semaine s'est encore continué au début de celle-ci, et plus de 50,000 sacs ont changé de mains en deux ou trois jours, avec de la hausse pour la marchandise éloignée. On payait ainsi 155 fr. pour Malabar et Guatemala de la prochaine campagne, fr. 145 pour Haïti par navire en charge. Toutefois, ce grand mouvement que nous persistons à trouver exagéré, s'est ralenti, et depuis quelques jours nous sommes retombés dans un grand calme, en même temps que les prix ont cédé de fr. 2 à 5. Actuellement on est très-vendeur de Haïti à fr. 140, mais les acheteurs vont exploiter la situation, et l'on va tomber vraisemblablement au-dessous de ce prix-là dès que nous aurons quelques-uns des navires attendus.

Voici le mouvement de l'article, sur place du 1er janvier à ce jour :

	1873		1874	
	—		—	
Arrivages	48.819 s.	64 fts.	42.837 s.	87 fts.
Débouchés	32.977	123	27.358	90
Stocks	89.812		93.062	94

Les débouchés sont très-modérés comme on peut le voir, et il ne faut pas s'attendre à ce qu'il en soit autrement, tant que nous aurons les prix actuels que ne justifient pas les circonstances. Outre que les cafés ne manquent pas en Europe, on a su qu'il y avait des arrivages un peu plus suivis à Rio aux dernières dates, et les nouvelles que l'on reçoit sur la prochaine récolte sont très-favorables.

Suifs. — On a laissé quelques centaines de pipes Plata bœuf, à fr. 46 50 pour Montevideo, à fr. 46 pour Buenos-Ayres. On est même très-froid à ces prix. On ne fait pas assez attention à l'extension considérable de l'emploi du gaz et du pétrole.

MARSEILLE, LE 4 FÉVRIER 1874.

Céréales. — Le calme que nous signalions la semaine dernière s'est encore accentué cette semaine; les affaires n'ont pas été nombreuses et difficiles dans les transactions. Cet état est motivé parce que la cote de Paris nous arrive journellement en baisse, et que les ordres de l'intérieur font complétement défaut. Cependant les avis généraux ne paraissent pas faire ressortir que la culture ait encore des réserves; elle apporte peu sur les marchés, et la pénurie de numéraire a dû l'engager à réaliser depuis longtemps; là n'est donc pas la cause de la stagnation des affaires; peut-être faut-il la chercher dans l'état de gêne de la boulangerie, qui n'achète partout qu'au jour le jour, bien que les meuniers, assez chargés de farines, soient disposés à quelques concessions.

Il paraît difficile, dans cette situation, que les détenteurs de céréales ne soient pas amenés peu à peu à diminuer leurs prétentions. Cependant ils font bonne contenance et ne cèdent pas encore; du reste, ils paraissent avoir raison, et le chiffre officiel de 14 millions environ d'hectolitres, du déficit de la récolte en France, en ren-

dant justice à nos prévisions, confirme aussi les importateurs dans leurs exigences; ils savent que tous leurs blés en magasins devront être consommés; ils ne veulent rien rabattre. La situation ne se mettrait sérieusement à la baisse, que si de nouveaux arrivages encombraient le marché. La navigation n'ayant pas été interrompue cette année, les arrivages continuent, et nous avons encore reçu 111,000 hectolitres, la semaine dernière. Il n'a été traité que 30,680 hectolitres dont 24,000 seulement en blés disponibles.

Cafés. — Les affaires sont toujours très-actives; et les prix pratiqués pour les sortes venant du Brésil établissent encore une hausse de 4 ou 5 francs sur les cours précédents. Il s'est vendu 1,000 sacs qualité ordinaire à fr. 135 et la demande est très-active au détail au cours de Rio lavé 150 à 160, première ordinaire 140 à 142. Santos 145 à 150.

Les cafés bon goût ont éprouvé le même mouvement de hausse et les transactions ont été très-importantes surtout pour la spéculation. On a vendu dans la semaine environ 40,000 sacs diverses provenances : des Java à fr. 147 50, des Porto-Rico à fr. 54, des Saint-Domingue à fr. 142, 800 fardes Moka grabelées à fr. 152 50 et 500 fardes Moka trié à fr. 160.

Laines. — La semaine a été, pour cet article, moins active que la précédente : c'est que les Géorgie, qui ont donné lieu, à ce moment, à de grands achats, commencent à s'épuiser, et que, pour les autres sortes, la demande est très-modérée. Toutefois, la situation est ferme, le stock est moyen et les arrivages diminuent, ce qui pourrait amener une reprise.

Il s'est vendu 1,355 balles.

Notre stock est de 29,405 balles.

On a vendu :

727 b. Géorgie	agneaux	105 fr.	les 50 kil.
	blanche	85 »	—
	gris clair	70 »	—
35 b. Brousse fine		120 »	—
— 2°		95 »	—
Pelade Andrinople blanche		117 50	—
Maroc lavé, laine mère		2 60	le kil.
— débris		2 10	—

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	30 JANVIER	5 FÉVRIER
ACTIF		
Encaisse métallique	840.769.915	856.172.749
Portefeuille.. Paris. — Commerce	534 513.166	527.654.278
Portefeuille.. Succursales....id	596.042.889	585.913.534
Portefeuille.. Bons de la Ville de Paris	30.412.750	30 409.347
Portefeuille.. Bons du Trésor	1.026.857.500	1.026.857.500
Portefeuille.. Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873)	78.000 000	38.000.000
Avances sur Lingots	6.475.500	6.656.400
Avances sur Effets publics	41.453.350	41.718.950
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	64.139.350	64 143.450
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	17.641.350	16.146.200
Rentes disponibles	67.021.500	67.306.733
Divers	19.467.541	17.396.476
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés	7.177.702	7.562.160
Billets au porteur en circulation	2.832.689.825	2.801.872.990
Compte courant du Trésor	150.323.789	133.526.705
Comptes courants particuliers Paris	208 616.313	207.914.968
— succursales	23.022.664	26.637.614
Escompte et intérêts divers	8.612.353	10.151.710
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	15.402.834	»
Portefeuille commercial	»	16.988.243
Bons du Trésor	»	»
Bons du Trésor (traité du 2 juin 1873)	»	40 000.000
Bons de la Ville de Paris	»	3.403
Avances sur lingots	180.900	»
Avances sur valeurs	»	41.225.00
Divers (*actif*)	»	2.070.795
—		
Billets en circulation	•	30 816.835
Compte courant du Trésor	»	16.797.084
Comptes courants particuliers	2.913.605	»
Escomptes et intérêts divers	1.539.357	»

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul. Paris.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	219.4	138.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	181.4	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	196.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	188.6	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	146.9	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	143.8	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	137.6	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	145 2	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	138.0	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	132.7	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	128.8	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	148.5	176.6	—
—	2.970	719.5	1.103.6	138.8	160 3	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	171.8	154.3	6 %
— 31	3.008.9	726 4	1.239 5	137.9	203 5	145 6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	202.1	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	194.6	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	187.0	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	177.0	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	173.4	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	170.0	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	186.2	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	1.869	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	199.2	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février. 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 fév 5
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	856.1
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.801.8
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	1.113.5
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	122.0
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	234.5
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	133.5

Bilan de la Banque de France. — Nous ne pouvons qu'enregistrer le même mouvement de diminution du portefeuille qui continue depuis le 2 janvier. A ces remboursements des escomptes nous devons joindre les payements du Trésor qui s'empresse de rendre à la Banque les sommes qui lui ont été avancées en vertu du traité du 2 juin 1873 pour les derniers versements en numéraire de l'indemnité de guerre.

Ainsi, d'un côté les effets escomptés sont payés à l'échéance, et ceux qui entrent chaque jour à la Banque ne peuvent combler le vide qui se produit; malgré un assez grand mouvement d'affaires, le chiffre du portefeuille baisse chaque semaine: de 1,193 millions au 2 janvier, le voilà réduit à 1,113 millions, soit une diminution de 80 millions de francs, dans laquelle les succursales entrent pour une plus grosse part que Paris, 46 millions contre 34. — Les bilans confirment ce que l'on sait déjà du ralentissement des affaires.

Cette semaine donne une diminution du portefeuille de 16,988,243 francs : 7 millions pour Paris, 10 millions pour les succursales. Les remboursements dominent toujours dans ces dernières, ce qui indique que les affaires souffrent partout autant, sinon plus qu'à Paris.

Le Trésor a remboursé 40 millions sur les avances faites en vertu du traité du 2 juin. — Son compte courant en a porté la trace, il a fléchi de 16,797,000 francs. Les comptes des particuliers, au contraire, se sont élevés de 2,913,000 francs. On voit que ce n'est pas le capital qui manque aux affaires.

Ces divers remboursements ont fait rentrer à la Banque 30 millions en billets et 15 millions en espèces.

Le chiffre des bénéfices indique cependant un certain mouvement d'affaires, il s'élève à 1,539,000 francs.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

4 février 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	36.564.030	Dette du Gouvernement	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots	21.564.030
Total	36.564.030	Total	36.564.030

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.897.455
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.432.190	Portefeuille et avances sur titres	16.981.323
Compte du Trésor	6.081.109	Billets (réserve)	10.554.100
Comptes particuliers	17.719.293	Or et argent monnayés	739.159
Billets à sept jours	386.445		
Total	42.172.037	Total	42.172.037

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation L. ST.	650 570	L. ST. »
Compte du Trésor	461.292	»
Comptes particuliers	»	2.285.215
Portefeuille et avances	»	3.302
Réserve des billets	»	1.404.655
Encaisse métallique	»	754.085
Fonds publics disponibles	»	347.811

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS. PUBLICS.	DÉPOTS. PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS.	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
				Millions £ st.				
1872. 6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873 1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ %	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 %	....
30 Juillet.	25.8	6.1	18.2	17.1	11.7	23.3	3 ½ %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	22.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
22 Octobre	26.3	3.8	19.1	20.5	7.5	19.4	7 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 decem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le portefeuille a cessé de diminuer à la Banque, mais ce n'est pas sous la forme d'escomptes ou d'avances qu'on a eu recours à elle. Les comptes courants particuliers ont baissé de fr. 2,285,000. Le compte courant du Trésor au même moment s'est accru, il est vrai, de £ 461,292. Dans le solde de ces retraits, l'encaisse métallique a fourni £ 754,085 et les bank-notes £ 650,570. La réserve des billets a subi le contre-coup de ces demandes d'espèces et de cette émission de billets; elle a été ramenée à £ 10,554,100, soit une baisse de £ 1,404,655. Les fonds publics disponibles ont aussi été atteints, et ont diminué de £ 347,811.

La situation est toujours bonne, mais on remarquera combien l'équilibre de la réserve est fragile; le moindre accident le ramène à £ 10,000,000, somme qui n'est pas en rapport avec les besoins auxquels la Banque d'Angleterre doit répondre.

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 fév. 4
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	26 0
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	6 0
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	17 7
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	16 9
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	10 5
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	22 3
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	13 8
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ¼
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	62 6
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 22
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 17 ½
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 43
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or } barres, par once.	3 17 9	77½ 9½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent } barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 5/16	4 11½
Clearing-house	»	»	93	100	137

Variations du Taux de l'escompte en 1873. — L'année 1873, si les observations recueillies pendant la première moitié de ce siècle nous permettent de conclure, aura marqué comme la dernière dans les périodes de hausse de l'escompte. Nous entrons dans la période de baisse qui, malheureusement, et contrairement aux opinions qui ont cours sur le taux de l'intérêt, n'est pas toujours d'abord favorable au développement des affaires et à une reprise de l'activité commerciale.

Rien de plus instructif que l'observation des faits, surtout quand on les groupe afin que l'on puisse se rendre compte des conditions dans lesquelles ils se sont présentés et des relations qui existent entre eux.

Les embarras ont retenti sur les divers marchés, confirmation nouvelle de la solidarité qui les unit. Ce qui frappe dans le tableau ci-dessous, c'est la moyenne du taux officiel de l'escompte; elle a été sensiblement plus élevée en 1873 qu'en 1872, et 1872 présentait déjà sur 1871 un désavantage marqué.

Tableau du taux moyen de l'escompte pendant les trois dernières années.

	1871.	1872.	1873.
Amsterdam	3 1/4	3 3/16	5
Berlin	4 1/4	4 5/16	4 7/8
Bruxelles	4	4 5/16	5
Francfort	3 5/8	4 1/4	4 11/16
Londres	3	4 1/16	5 1/16
Paris	5 3/4	5 3/16	5

La moyenne du taux officiel de l'escompte a été sensiblement plus élevée en 1873 qu'en 1872; la France seule, à l'aide du cours forcé, a pu maintenir une moyenne inférieure à celle de 1872. Le taux de l'escompte, il est vrai, ne suffit pas pour indiquer l'aisance ou le malaise d'un marché. Quand il y a suspension des paiements en espèces, il faut en outre observer les cours des changes: c'est là ce qui indique le gain ou la perte d'un pays dans le règlement de ses échanges. On se rappelle qu'avec ce taux d'escompte fixe et assez bas, les changes ont été défavorables à la France pendant toute l'année, et la perte s'est élevée jusqu'à 3 0/0. Ainsi, contrairement encore à toutes les idées reçues, ce sont les marchés où le métal était le plus abondant qui ont présenté les plus grandes variations de prix. Certaines personnes seront-elles disposées à conclure de ce fait particulier que le cours forcé des billets, favorable à la *stabilité du taux de l'intérêt*, est avantageux pour un pays?

A Londres, en douze mois, on note 25 changements du taux de l'escompte, soit, en moyenne, une variation par quinzaine!

Bruxelles vient ensuite avec 18 variations, puis Amsterdam avec 13, Berlin avec 11, enfin Francfort, Vienne et Paris.

Berlin, où affluaient les métaux précieux par suite du payement de l'indemnité de guerre, nous montre 11 variations.

Il faut donc choisir entre les inconvénients du cours forcé et les variations du prix de l'argent ; et, à cet égard, il n'y a pas à hésiter : la science économique basée sur l'observation des faits a parlé. Toutes les nations civilisées, pour suivre ses principes, font les plus grands efforts afin de reprendre les payements en espèces, c'est-à-dire pour s'exposer à toutes les variations si fréquentes, si subites du taux de l'intérêt. Malgré ces inconvénients, il y a donc un avantage pour les échanges que l'on reconnaît partout, et qui se traduit par les faibles *écarts* du change autour du *pair*, c'est-à-dire comparé aux prix des métaux précieux sur les divers marchés du monde.

Au début de 1873, on pensait que l'escompte serait relativement bon marché et l'argent abondant. L'Allemagne, disait-on, allait procéder avec circonspection dans l'emploi de sa richesse nouvelle, ménager le crédit en laissant des sommes importantes en emplois temporaires, ménager surtout la circulation monétaire, évitant ainsi de provoquer par ses achats d'or des crises comme en 1872. Voilà ce que l'on aimait à penser, et la thèse développée par le plus grand nombre; mais en observant plus attentivement le mécanisme des échanges et le mouvement commercial, on n'était pas aussi satisfait. Dès le mois de juin (n° du 21 juin de l'*Economiste*), nous signalions combien la situation était tendue. L'état stationnaire et la décroissance du commerce anglais nous révélaient à ce moment un danger caché mais imminent, contre lequel il fallait se mettre en garde, et nous disions : le développement des affaires a été si constant, si prodigieux dans les dernières années, malgré tous les événements qui sont venus se jeter à la traverse, que l'on paraît être arrivé à la fin de la période prospère, et une réaction semble inévitable. La hausse des prix a devancé le mouvement des affaires, et les quantités consommées ou vendues sont restées stationnaires, sauf le charbon, le fer et les matières alimentaires. Cet excédant des exportations pour les aliments de première nécessité au moment où on remarquait une diminution dans la quantité des matières premières importées, n'était pas sans créer une fausse et dangereuse position à l'Angleterre; il était difficile de continuer de payer au dehors les objets nécessaires à la vie au moment où les sources de la richesse diminuaient.— D'un autre côté, l'examen du bilan des banques nous permettait de constater que les portefeuilles étaient arrivés à la dernière limite des escomptes, l'émission et la circulation des bank-notes ne suffisaient plus pour répondre aux besoins; à chaque instant la circulation fiduciaire était interrompue, et la réserve métallique était attaquée, ce qui prouvait bien que les compensations ne marchaient pas au dehors, de là des élévations du taux de l'escompte, c'est-à-dire du prix du métal par rapport au papier. La réserve de la Banque d'Angleterre était trop faible et les dépôts des particuliers ne la soutenaient pas. — Tout cet ensemble de circonstances déjà observées aux époques antérieures, nous donnait à penser pour la fin de l'année, et nous exprimions une crainte que les événements sont venus justifier. — Les crises ont commencé en mai à Vienne, puis se sont étendues à Berlin, à Francfort, en juin; enfin en septembre, la crise américaine vint mettre le comble aux embarras et le contre-coup s'est fait sentir en octobre et novembre sur les marchés de Londres, d'Amsterdam et de Bruxelles.

La Banque d'Angleterre n'a pas hésité à suivre les demandes du métal, haussant et baissant tour à tour le taux de l'escompte, avec une rapidité qui déroutait toutes les combinaisons ordinaires, parce qu'on ignorait les déterminations du gouvernement allemand, dont les demandes apportaient un élément de plus de trouble. — La succession de tous ces embarras a amené la Banque d'Angleterre à porter le minimum du taux de l'escompte à 9 0/0, en novembre, et les marchés voisins, gardant un écart de 2 à 4 0/0, ont suivi la même progression ; la Banque de France ellemême, malgré le cours forcé, n'a pas pu s'y soustraire. — L'élévation du taux de l'intérêt à Bruxelles a excité la critique des partisans de la circulation bi-métallique argent et or. Ils firent remarquer que l'encaisse de la Banque nationale avait baissé de 143 à 119 millions, quoiqu'on eût frappé à la Monnaie pour 100 millions d'argent dans l'année, et ils demandèrent si, au lieu d'arrêter le monnayage, il n'eût pas été préférable d'acheter des lingots d'argent et d'activer la fabrication, pour fortifier l'encaisse et éloigner la crise.

A cette critique, M. Jamar, comme délégué de la Banque, répondait qu'on s'était d'abord préoccupé des intérêts généraux du pays. Au point de vue de la Banque, faisait-il remarquer, nous aurions pu recommander le double étalon, qui rend le métier des banques d'émission plus facile. En offrant un métal déprécié, elles ont la possibilité, dans certaines circonstances, de conserver leur encaisse plus longtemps. Mais cependant, malgré le double étalon, on voit que l'encaisse n'a pas été à l'abri, puisque, de 143 millions, il s'est abaissé à 119.

La Banque a élevé une digue contre les spéculateurs en métaux précieux ; elle a craint qu'à l'aide des bénéfices réalisés sur l'argent, on ne vînt enlever l'or qui se trouve encore dans la circulation, et qui alimente les relations de la Belgique avec l'Angleterre, l'Allemagne du Nord et les Etats-Unis.

Ces remarques d'un des directeurs de la Banque de Belgique prouvent qu'on y envisage la question autrement qu'en France; mais on a fait observer que ces motifs n'étaient pas les seuls qui ont dirigé leur conduite. — Les bilans, depuis la guerre de 1870, nous montrent, pendant dix-huit mois, une somme de plus de 100 millions de capital, appartenant à la France, en destination de l'Allemagne et qui y a fait halte; ce séjour n'a pas peu facilité les affaires. Le retrait et le déplacement de pareille somme, à Bruxelles et sur d'autres marchés, ont produit un effet contraire, et les affaires en supportent le contre-coup aujourd'hui.

La Famine du Bengale et les Demandes d'argent pour l'Inde. — On recherche toujours l'argent pour l'Orient, par suite des mesures que le gouvernement se propose de prendre pour conjurer les effets de la disette. Il y a quelques années, dans des occasions semblables, le marché de Londres eût éprouvé une perturbation profonde de l'appel qui lui eût été fait. Quand on demandait du métal argent, il fallait pour en acheter expédier de l'or. Plusieurs grands Etats de l'Europe avaient le double étalon d'or et d'argent et possédaient des réserves considérables de ce dernier métal; le moyen le plus rapide de se le procurer, était de proposer de l'or en échange, parce qu'on ne produisait ainsi aucun vide dans la circulation, et alors toute demande d'argent sur le marché de Londres produisait le même effet qu'une demande d'or, puisqu'il n'y avait que substitution d'un métal à un autre. Il n'en est plus de même aujourd'hui; en dehors de Londres, se trouve actuellement un stock considérable d'argent disponible. Le gouvernement allemand, en voulant substituer dans la circulation l'or à l'argent, est devenu détenteur d'une somme considérable de ce dernier métal dont il désire se défaire aux meilleures conditions. C'était son embarras; aussi ne pouvait-il rencontrer des circonstances plus favorables pour écouler ce métal qu'il désire remplacer. On espère qu'il ne sera pas demandé d'or en échange, et que la frappe de la nouvelle monnaie est assez avancée pour suffire à tous les besoins. A milieu du mystère qui enveloppe les opérations du Trésor allemand, il est difficile d'apprécier les sommes déjà vendues; ce qui est certain, c'est qu'elles sont considérables; on ne doit donc pas s'étonner de l'hésitation du marché.

Quoique la principale cause de l'élévation du taux de l'intérêt se trouve ainsi neutralisée pour le moment, quoique le paiement des dividendes continue de faire rentrer à la Banque une grande partie des capitaux qui en avaient été distraits, il faut toujours observer les cours des changes; or, ce qui vient de se passer doit faire ouvrir les yeux. Le change sur l'Inde, en quelques jours, s'est élevé de 4 0/0 au-dessus des cours cotés au commencement du mois, et le prix de l'once d'argent a monté de 58 deniers à 59 1/2. C'est à ce prix, dit-on, que le gouvernement allemand a conclu la principale de ses ventes. On ne parle pas d'acheter de l'or en échange; le capital ainsi disponible aurait été employé à se procurer des traites sur le continent.

Les cours du change, surtout sur les pays qui ont une double circulation d'or et d'argent, ont été plus faibles. Les demandes d'argent entraînent déjà une légère exportation d'or là où l'on peut trouver du métal argent en circulation ou en réserve; c'est ainsi que la semaine dernière on a retiré de la Banque d'Angleterre £ 200,000 à destination de Paris. La situation du marché est même assez tendue pour que toute importation d'or soit immédiatement recherchée pour l'exportation. On est donc moins disposé à immobiliser ses capitaux en lettres de change, ce qui rend le prix des traites à longue échéance plus élevé qu'il y a huit jours. D'un autre côté, l'argent au comptant et à courte échéance est abondant et offert ; mais si les conditions sont

plus douces, c'est en vue d'en garder la disponibilité; aussi, voyons-nous les avances sur consolidés réduites à un cours nominal de 2 0/0.

MONNAYAGE DE L'OR AU JAPON. — On n'a pas oublié les grandes opérations de monnayage qui ont eu lieu dans ces derniers temps au Japon. Les besoins d'or qu'elles ont entraînés se sont fait sentir sur le marché de Londres et ont concouru à réduire le stock métallique, car le Japon n'a frappé que des pièces d'or. Aujourd'hui, nous constatons un courant contraire : le flux du métal a cessé, et déjà les premières ondulations du reflux se font sentir. Depuis quelque temps on remarque sur le marché de Londres, quelques pièces qui y ont déjà fait leur apparition. La somme frappée a-t-elle dépassé les besoins de la circulation intérieure, comme on paraît le penser, et le trop plein retourne-t-il à sa source, ou bien les cours de change rendent-ils les remises sous cette forme plus favorables, c'est ce que l'observation va nous apprendre. Ce que la vue seule des pièces japonaises nous apprend, c'est que par leur grandeur et leur valeur, elles ressemblent aux pièces connues sous le nom d'*Aigles* aux Etats-Unis.

NOTES FINANCIÈRES. — Sur tous les marchés, le taux de l'escompte a été réduit, dans ces derniers temps, à 4 0/0 en Prusse, à 4 1/2 0/0 en Hollande, à 5 0/0 en Belgique.

BOURSE DE PARIS. — Voici la liquidation de janvier terminée, et la hausse que l'on annonçait chaque jour n'a pas encore paru. Toutes les espérances entretenues par suite du payement des coupons ont été déçues. Les achats sont bien venus, mais les offres ont été plus considérables et les cours n'ont pu progresser. Ce ne sont pas les demandes au comptant qui ont fait défaut; les recettes générales ont absorbé, pour le compte de leur clientèle, 80 millions; la clientèle des agents de change a fait le reste. On estime à 200 millions la somme employée en janvier, et cette somme est arrivée en si petites coupures, qu'il se signe au Trésor jusqu'à mille huit cents transferts par jour! — Si des achats aussi considérables ne font pas une plus grande hausse, c'est que le stock flottant des derniers emprunts est plus important qu'on ne pensait. Les banquiers ne sont pas des rentiers, ce sont des marchands de rente. Le parquet, sous forme de report, en garde des millions, comme dans un entrepôt. On a levé en liquidation beaucoup d'emprunt pour le comptant, mais, néanmoins, le mois de janvier aura été funeste pour les haussiers et différera singulièrement du mois de janvier 1873. A cette époque, l'emprunt monta de fr. 3 05 entre le cours de compensation de fin décembre et celui de janvier, soit de fr. 87 30 à 90 35. Le cours de compensation de décembre 1873 était de fr. 93 30; celui de janvier, quoique un peu supérieur, est au-dessous de fr. 93 85, et, à ce dernier cours, tous les acheteurs à prime pendant le trimestre qui vient de s'écouler sont en perte; le report lui-même est perdu.

Le cours de compensation de novembre était déjà de fr. 93 20; la rente est donc restée complétement stationnaire depuis deux mois, ce qui équivaut à une baisse de 1 franc, puisque les acheteurs ont supporté deux reports de 50 c.; la spéculation à la hausse se trouve ainsi un peu désorganisée.

La situation paraît cependant meilleure aujourd'hui : en 1873, il restait encore 1,100 millions à verser sur l'emprunt; il ne reste plus à encaisser que 250 millions, et le gouvernement paraît mieux établi; ce qui pèse sur les places, ce sont les embarras au dehors et la trop grande quantité d'emprunts étrangers, dont la haute banque et les sociétés de crédit se sont chargées dans ces derniers temps.

Nous laissions la rente 5 0/0, vendredi dernier, à fr. 93 30, c'est-à-dire en réaction de fr. 30 sur la reprise de la veille, et nous remarquions que les vendeurs de primes avaient l'avantage; c'est en effet ce qui est arrivé, le lendemain, mais déjà il y avait plus de fermeté, et elle a continué à dominer : en liquidation on a coté fr. 93 57 et avec le report fr. 94 fin courant.

Le taux des reports a été plus élevé avant que pendant la liquidation : sur le 3 0/0 il a varié de 20 à 25 cent.; sur le 5 0/0 de 48 à 38 cent. et à un centime près, les mêmes cours ont été cotés pour le libéré. On est descendu jusqu'à 37 cent. et le lendemain, l'argent très-abondant, trompant toutes les prévisions, n'a trouvé aucun emploi rémunérateur; sur l'emprunt le report est tombé à 25 cent. Malgré des conditions aussi favorables, le cours de fr. 94 a été perdu; on a fléchi à fr. 93 65 pour reprendre à fr. 93 92, cours qui de nouveau a été abandonné.

On ferme aujourd'hui à fr. 93 72 1/2.

Les sociétés de crédit sans affaires, sont faibles, les chemins de fer de même, les recettes ont de la peine à supporter la comparaison avec celles de 1873.

Les valeurs étrangères subissent les mêmes impressions qui dominent sur le marché, il y a de la faiblesse dans les cours.

CHANGES. PRIX DE MÉTAUX PRÉCIEUX. — En présence du marasme général, l'escompte est encore assez laborieux, mais les changes sont calmes.

Le Londres a fléchi par suite des besoins de l'échéance du 31 à fr. 25 22 cent. 1/2; le papier long et le court sont au même prix.

L'entrée des pièces étrangères s'est beaucoup ralentie, bien que l'on ait pu en faire admettre quelques sommes à la faveur de versements d'or : cela explique l'accroissement de l'encaisse de la Banque de France. Les arrivages d'or ont été assez importants.

Le numéraire, toutes pièces, est au pair.

CLÉMENT JUGLAR.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	30 JANVIER	5 FÉVRIER
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10 à ‰ prime	10 à ‰ prime.
Or, (pièces de 20 fr.).	½ à ‰ —	pr à ‰ dº
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12 à ‰ perte.	12 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prim.	2 perte à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
dº mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 12 à 25 17	25 12 à 25 17
Banknotes	25 15 à 25 22 ½	25 15 à 25 82 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 12 à . ..	5 11 à .. ..

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	30 JANVIER	5 FÉVRIER	
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.		
4 %	Amsterdam ..	long.	210 ¼ à 210 ½	209 ¾ à 200 ½	et 3 %
	»	court	210 à 211	210 ¼ à 210 ¾	et 3 %
4 ½	Hambourg	long.	123 ¾ à 123 ½	123 à 123 ¼	et 4 %
	»	court	123 ½ à 123 ¼	122 ⅞ à 123	et 4 %
4 %	Berlin....	long.	370 ½ à 370 ⅝	369 ½ à 369 ¾	et 4 %
	»	court	370 ¼ à ...	368 ½ à 369 ¼	et 4 %
5 %	Francfort.	long.	211 à 212	211 ⅛ à 211 ⅜	et 4 %
	»	court	211 à 211 ¾	211 ⅛ à 211 ⅜	et 4 %
5 %	Trieste ...	long.	216 à 216 ½	217 à 217 ½	et 4 %
	»	court	218 à 217	217 ½ à 218 ½	et 4 %
5 %	Vienne ...	long.	217 à 218	217 à 217 ½	et 4 %
	»	court	218 à ...	217 ½ à 218 ½	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 520	519 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 522	519 à 521	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	515 à 516	515 à 516	et 4 %
	»	court	518 à 516	518 à 517	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	555 à 556	555 à 556	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 à 553	552 à 553	et 4 %
	»	court	562 ½ à 557 ½	562 ½ à 557 ½	et 4 %
6 ½ %	St-Pétersbourg	long.	333 à 335	335 ½ à 336 ½	et 4 %
	»	court	336 à 338	337 à 338	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.		
3 ½ %	Londres...	long t	25 20 ½ à 25 25	25 20 à 25 25	moins 7 %
	»	cour.	25 20 à 25 25	25 20 à 25 25	moins 6 %
5 %	Belgique..	long.	pair à ⅜ pte % p.	pair à ⅜ perte	moins 5 ½
	»	court	⅜ à pr. pte % p.	⅜ à 3/16 pr. pte	moins 5 ½
5 %	Italie.....	long.	14 à 14 ½ % p.	14 ½ à %	moins 5 %
	»	court	14 ½ à 15 % p.	14 ½ à %	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾ % p.	½ à ¾	moins 5 %
	»	court	¼ à ½ % p.	¼ à ½	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½ % p.	15 à 14 ½	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ½ % p.	15 à 14 ¼	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	½ à ⅝ % p.	½ à ⅝	moins 5 %
	»	court	½ à ⅝ % p.	½ à ⅝	moins 5 %

BOURSE DE PARIS — COURS DU 30 JANVIER AU 6 FÉVRIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 30	VENDREDI 6
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 15	58 47 1/2
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	84 25	84 50
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 70 fr. 50 payés, jouis. 16 novembre 1873. Emission 84 fr. 50	93 27 1/2	93 72 1/2
RENTES Françaises — d° tout payé, jouissance 16 novembre 1873	93 27 1/2	92 40
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	521 25	521 25
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr	435 ..	435 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	368 75	367 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 3/4	18 1/4
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 1/2	16 1/2
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance juillet 1873	435 ..	440 .
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107	106 1/4
d° 5,20, 1864, do d° d°	107 ..	107 ..
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105	104 1/4
Italien 5 % tout payé, jouissance juillet 1873	59 80	59 35
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance juillet 1873	61 ..	61 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873	100 3/8	97 3/4
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873	41 30	38 50
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873	295 ..	283 75
d° 1863. d° d° d°	322 ..	308 75
d° 1865. d° d° d°	305 ..	285 ..
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	281 25	273 75
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	208 ..	207 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	30	6
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	218 ..	218 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	420 ..	418 75
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	455 ..	443 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	289 ..	286 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet..	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	250 ..	252 50
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	62 50	63 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	80 50	80 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	94 ..	93 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	83 75	83 75
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet ..	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	271 ..	271 25
......	...	1912	5 %	janvier-juillet..	......	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 ..	65 7/8
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet..	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet..	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	437 50	438 75
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet..	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	75 1/4	72 ..
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	27 ..	27 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet..	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	220 ..	220 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre.	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	61 ..	61 1/2
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre.	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	412 50	413 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	412 50	414 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 .	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	510 ..	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	517 50	517 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	522 50	522 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	518 ..	518 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	528 75	528 75
115.457	500	1878	30	janvier-juillet..	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	471 ..	473 75

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 30	VENDREDI 6
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet 1873	175 25	**Banque de France**	4075 ..	4000 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1042 50	1025 ..
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	548 75	530 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	480 ..	430 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	262 50	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	795 ..	780 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	412 50	415 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	650 ..	650 ..
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	645 ..	640 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	315 ..	300 ..
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	546 25
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	412 50	412 50
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	530 ..	530 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	375 ..	375 ..
50.000.000	3.950.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	495 ..	471 25
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	**id. française et Italienne**	430 ..	430 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	448 75	436 25
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	571 25	558 75
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	562 50	551 25
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	335 ..	330 ..
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	355 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	136 ..	136 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 30	VENDREDI 6
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	353 75	330 ..
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	493 75	493 75
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	892 50	875 ..
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr. p. 1872	juillet 1873	**Midi**	593 75	592 50
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1011 25	1000 ..
4008	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	840 ..	837 50
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	531 25	525 ..
123	....	99	24.000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch. Autriche**	740 ..	732 50
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	90	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	357 50	352 50
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	435 ..	435 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	78 ..	77 50
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	61 25	62 ..
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	165 ..	165 ..
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	63 75	63 75
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	241 25	240 ..
....	100	98	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Inaltérable - Économique

BOUILLON INSTANTANÉ

QUATRE MÉDAILLES D'OR

Paris 1867 — Havre 1868 — Moscou 1872

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1869 — Paris 1872 — Vienne 1873

MIS « HORS CONCOURS » LYON 1872

Exiger le fac-simile de la signature en encre bleue J. v. Liebig

Se vend chez les principaux **Épiciers** et **Marchands** de **Comestibles.**
Pour le gros, 30, rue des Petites-Ecuries (45)

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

TRANSPORT DES PASSAGERS ET MARCHANDISES
TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour :

Oran et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar** et **Tanger**, tous les mercredis;
Alger, Bougie, Djidjelli (sans transbordement), tous les jeudis;
Philippeville et **Bône**, tous les vendredis;
Mostaganem et **Oran**, toutes deux semaines, le samedi;
Cette, trois départs par semaine.

Départs de Cette pour ;

Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar** et **Tanger**, tous les mardis;
Alger, Bougie, Djidjelli, sans transbordement, tous les mardis;
Philippeville et **Bône**, tous les jeudis;
Mostaganem et **Oran**, toutes les deux semaines, le jeudi;
Marseille, trois départs par semaine.

PRIX DES PASSAGERS

	ALGER	ORAN	PHILIPPEVILLE	BONE	
1re classe	Fr. 50	Fr. 50	Fr. 50	Fr. 60	Nourriture comprise, avec même service que sur les bateaux des Messageries.
2e —	» 40	» 45	» 40	» 45	
3e — et pont	» 14	» 13	» 14	» 18	Sauf nourriture. Les enfants et les femmes sont logés dans les entreponts.

DÉPARTS DE LA SEMAINE

Mercredi, 4 février 5 h. du soir.	Oran, Mostaganem, et par transbordement, Nemours, Gibraltar et Tanger	COLON, capitaine Raoul.
Jeudi, 5 février, 5 h. du soir	Alger, Bougie et Djidjelli	ALGER, capitaine Pécoul.
Vendredi, 6 février, 5 h. du soir.	Philippeville et Bône	MITIDJA, capit. Hourst.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

MM. les Actionnaires sont prévenus que le dividende pour le deuxième semestre, du 1er juillet au 31 décembre 1873, a été fixé à 15 francs par action, et sera payé à la caisse du Comptoir, rue Bergère, 14, à partir du 2 février 1874.

Déduction faite des impôts qui résultent des lois du 23 juin 1857 et du 29 juin 1872, chaque action nominative recevra la somme nette de 14 fr. 55 c., et chaque action au porteur la somme nette de 13 fr. 90 c. (77)

L'OFFICE CENTRAL
DES

REPORTS ET ARBITRAGES

15, place de la Bourse

INTERMÉDIAIRE DIRECT DES CAPITALISTES

OFFRE

AUX PORTEURS DE TITRES

Cotés ou non cotés

LE MOYEN DE DOUBLER LEURS REVENUS

SANS AUCUNS RISQUES

S'adresser, de 10 heures à 4 heures, à l'Office 15, place de la Bourse (au fond de la cour). (67)

PACIFIC STEAM NAVIGATION COMPANY

SERVICE POSTAL ET HEBDOMADAIRE
DE

BORDEAUX A VALPARAISO ET CALLAO

AVEC ESCALE A

Lisbonne, Madère, Rio-Janeiro, Montevideo (transbordement pour *Buenos-Ayres*), *Coronel, Arica* et *Islay, Pernambuco* et *Bahia* (deux fois par mois), *Santander, La Corogne, Carril* ou *Vigo* (une fois par mois).

CORRESPONDANCE POUR TOUS LES PORTS DES MERS DU SUD

DÉPARTS DE BORDEAUX TOUS LES SAMEDIS
A ONZE HEURES DU MATIN

JOHN-ELDER, 4,151 tonn., 7 février (Escale à *Pernambuco* et *Bahia*).
ACONCAGUA, 4,106 tonn., 14 février (*Rio-Janeiro* directement).
GALICIA, 3,829 tonn., 21 février (Escale à *Pernambuco* et *Bahia*).
PUNO, 3,805 tonn., 28 février (*Rio-Janeiro* directement).

COMPAGNIE

DE NAVIGATION FLUVIALE & MARITIME

SERVICE RÉGULIER

Entre Marseille, Barcelone, Valence, Malaga, Cadix et Séville.

Départs fixes, le mercredi soir de chaque semaine.

Le vapeur espagnol de première classe ANDALUCIA, capit. Munoz, partira pour les destinations ci-dessus, le jeudi 5 février courant, à 8 heures du soir.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR

RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — CAPITAL : VINGT MILLIONS.

LIGNE DU BRÉSIL ET DE LA PLATA

SERVICE POSTAL A GRANDE VITESSE

Départs réguliers de Marseille le 15 et le 30 de chaque mois.

Le paquebot SAVOIE, capitaine Guiraud, partira le 15 février 1874 pour **Rio Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres**, touchant à **Barcelone, Gibraltar et Saint-Vincent.**

Le départ du 15 mars sera effectué par le paquebot LA FRANCE.

LIGNE DE L'ALGÉRIE

Pour **Alger** (direct), tous les vendredis.
Pour **Philippeville** et **Bone**, tous les mercredis, dimanches matin, à huit heures.
Pour **Bone** directement, plusieurs fois par semaine, à jours déterminés.

NORTH GERMAN LLOYD

LIGNES RÉGULIÈRES DE STEAMERS

Service de la Malle des Etats-Unis entre le

HAVRE & NEW-YORK

Viâ SOUTHAMPTON

Départs de SOUTHAMPTON les Mardis et Samedis.

RHEIN	Mardi	10	Février.
NEW-YORK	Samedi	14	»
GRAF-BISMARCK	Mardi	17	»
MAIN	Mardi	24	»
OHIO	Samedi	28	»
DONAU	Mardi	3	Mars.
MOSEL	Mardi	10	»
AMERICA	Samedi	14	»

Prix de passage du HAVRE à NEW-YORK
Première classe, fr. **600** | Seconde classe, fr. **370**
Troisième classe, fr. **165**.

HAVANE ET BALTIMORE

Viâ SOUTHAMPTON

Départs de SOUTHAMPTON le Vendredi

LEIPZIG	Vendredi	6	Février
NURENBERG	»	20	»
BALTIMORE	»	6	Mars.
BELIN	»	20	»

Prix de passage du HAVRE à BALTIMORE ;
Première classe, fr. **490** | Seconde classe, fr. 16[illegible]

HAVANE & NEW-ORLÉANS

Départs du HAVRE directement sans aucune escale.

STRASSBURG	Vendredi	6	Février
FRANKFURT	»	27	»
KOLN	»	27	Mars.

Prix de passage du HAVRE :
A la HAVANE :
1re classe, fr. **770** Entrepont, fr. **210**.
A NEW-ORLÉANS :
1re classe, fr. **770** Entrepont, fr. **210**.

ANTILLES ET COTE-FERME

Viâ SOUTHAMPTON

Saint-Thomas, Colon, Savanilla, Trinidad (Port-of-Spain), Puerto-Cabello, la Guayra, Curaçao, Maracaibo (viâ Curaçao) — et viâ Panama : l'Amérique Centrale, le Pacifique Nord et Sud, la Chine et le Japon.

Départs de SOUTHAMPTON le 10 de chaque mois.

Par Steamers neufs de 1re classe (3,000 tonneaux, 500 chevaux) construits spécialement pour cette navigation.

Prix de passage du HAVRE :
SAINT-THOMAS :
1re classe, **1,000** ; 2e classe, **650** ; 3e classe, **25**[illegible]
COLON, SAVANILLA, TRINIDAD, CURAÇAO, LAGUAYRA, PUERTO-CABELLO :
1re classe, **1,100** ; 2e classe, **700** ; 3e classe, **25**[illegible]
SAN-FRANCISCO :
1re classe, **1,815** ; 2e classe, **1,315** ; 3e classe, **43**[illegible]
Passages à prix combinés pour tous les Ports au delà de COLON (viâ PANAMA).

Le Gérant. AD.-F. DE FONTPERTUIS.

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte...........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Etranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 14 FÉVRIER 1874. NUMÉRO 7.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA SITUATION FINANCIÈRE RESPECTIVE DES CHEMINS DE FER ET DE L'ÉTAT.

Dans notre avant-dernier numéro nous avions commencé l'analyse du savant rapport présenté par M. de Montgolfier à l'Assemblée nationale. La discussion des impôts qui est survenue sur ces entrefaites a interrompu cette étude. Nous la reprenons aujourd'hui. Car, que pourrions-nous dire sur les projets d'impôts que nous n'ayons déjà répété dix fois sous toutes les formes? Nous voyons avec peine le ministre des finances et l'Assemblée nationale s'acharner à frapper le travail, le crédit et la richesse en formation, voter hier une nouvelle augmentation des droits sur les effets de commerce et sur les chèques, et demain, peut-être, l'impôt sur la petite vitesse. En plein Parlement belge, on disait l'autre jour que les charges créées depuis la guerre grevaient les produits français exportés d'au moins 2 0/0 de leur valeur en moyenne. Des membres du Parlement anglais nous interrogeaient naguère avec curiosité sur le point de savoir si le commerce extérieur de la France ne se trouverait pas réduit et mutilé, dans un prochain avenir, par ces taxes accumulées que l'on fait peser sur lui de préférence et comme à plaisir. Un économiste anglais, Mac-Culloch, à propos de la Hollande et des impôts écrasants qu'elle établit pour faire face aux guerres contre Louis XIV, écrivait les lignes qui suivent : « Les salaires s'élevèrent pour mettre les ouvriers en état de vivre (et de supporter les taxes indirectes), tout le poids de la taxation porta alors sur les capitalistes et les commerçants. Les bénéfices furent réduits au-dessous du taux des contrées environnantes. Les Provinces-Unies perdirent leur prépondérance; leurs pêcheries et leurs manufactures furent ruinées, et les capitalistes se déterminèrent à la fin à transporter leurs capitaux à l'étranger au lieu de les employer sur le sol national. » Plaise au ciel que ce sort n'attende pas la France! Mais arrivons aux chemins de fer et au rapport de M. Montgolfier. Aussi bien est-ce un moyen de combattre l'impôt sur la petite vitesse que d'exposer quelles sont, à l'heure actuelle, les relations financières des compagnies de voies ferrées et de l'Etat.

Nous avons vu que l'Etat avait contribué de trois manières à la construction des chemins de fer : 1° en livrant aux compagnies, à ses frais, ce que l'on appelle, en langage technique, l'*infrastructure* de la voie, c'est-à-dire les terrains, les terrassements et les tra-

vaux d'art ; 2° en garantissant, pendant cinquante ans, à 4 fr. 65 c. 0/0, amortissement compris, le capital dépensé par les six grandes compagnies du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Midi, d'Orléans et de la Méditerranée pour la construction du deuxième réseau ; 3° en accordant des subventions directes, payables en seize termes semestriels, ou convertibles en annuités calculées au taux de 4 1/2 0/0 de la somme donnée en subvention, et s'étendant jusqu'à l'époque de l'expiration des concessions.

Le premier mode de collaboration de l'Etat aux travaux de chemin de fer comporte une dépense qui se fait une fois et qui ne se renouvelle plus. Les deux autres modes, au contraire, grèvent l'Etat d'engagements à long terme, qui sont de nature à affecter ses budgets et son crédit pendant une longue période. Nous n'aurons à nous occuper, dans cette étude, que de ces deux catégories d'engagements.

Ce sont des conventions annexées aux lois de 1859 et 1865, et modifiées par des conventions de 1868 et de 1869, qui régissent toute la matière des garanties d'intérêts consenties par l'Etat pour le deuxième réseau des six grandes compagnies. Ces garanties sont stipulées pour cinquante ans, à partir du 1er janvier 1864 pour la ligne de l'Est, et du 1er janvier 1865 pour les cinq autres compagnies. Le capital maximum jouissant de cette garantie a été arrêté aux chiffres suivants :

Ligne du Nord	200	millions de francs
— de l'Est	865	—
— l'Ouest	843	—
— l'Orléans	854	—
— Méditerranée	637	—
— Midi	456	—
TOTAL	3,855	millions

Ainsi, le capital garanti par l'Etat atteint 3 milliards 855 millions de francs ; au taux stipulé de 4 fr. 65 c. 0/0, comprenant l'intérêt et l'amortissement, l'annuité *maxima* que l'Etat pourrait être tenu de payer aux compagnies serait de 179 millions et quelques centaines de mille francs, pendant cinquante ans, à partir de 1865 : mais, il s'en faut que l'Etat ait à supporter dans la pratique une charge aussi considérable. En effet, sa garantie ne devient effective qu'après le prélèvement des bénéfices nets du nouveau réseau et après le déversement des bénéfices de l'ancien réseau qui excède le revenu net réservé pour les actionnaires de chaque compagnie. Ce revenu net kilométrique réservé aux actionnaires de chaque compagnie, est déterminé ainsi qu'il suit :

Sur la ligne du Nord	38.240 fr.
— de l'Est	29.000
— de l'Ouest	35.900
— d'Orléans	26.000
— de la Méditerranée	32.100
— du Midi	27.680

Ces chiffres varient, pour chaque compagnie, parce que l'on a voulu, autant que possible, assurer aux actionnaires de chacune d'elles un dividende égal à celui dont ils jouissaient, au moment où sont intervenues les conventions du second réseau

Dès le début des conventions, le déversement du produit de l'ancien réseau sur le nouveau, au-dessus de la limite du revenu net kilométrique réservé, a commencé de fonctionner. Voici quelles ont été, pour 1872, les sommes ainsi déversées de l'ancien réseau sur le nouveau, et venant à la décharge de la garantie de l'Etat :

Nord	5.091.000 fr.
Est	9.140.000
Ouest	1.559.000
Orléans	7.419.000
Méditerranée	13.997.000
Midi	4.840.000
Total	42.046.000

Grâce à ce déversement de l'ancien réseau sur le nouveau, grâce aussi au produit du nouveau réseau lui-même, la garantie de l'Etat a été, jusqu'ici, purement nominale pour les deux grandes compagnies du Nord et de Lyon-Méditerranée ; elle n'a été effective que pour les quatre autres grandes compagnies et pour la ligne Victor-Emmanuel. Voici, d'ailleurs, les sommes payées par l'Etat, à titre de garanties, de 1864 à 1872 :

ANNÉES	EST	OUEST	ORLÉANS	MIDI	VICT.-EMM.	TOTAUX
1864	13.958.200	»	»	»	1.409.700	15.367.900
1865	11.643.500	4.917.600	8.866.900	2.115.600	1.169.700	28.683.300
1866	9.633.600	4.948.900	7.560.800	266.800	1.283.200	23.693.300
1867	8.814.300	4.592.700	6.510.600	— 230.100	1.722.100	21.409.600
1868	9.757.600	5.817.000	13.243.900	— 41.100	2.702.000	31.479.400
1869	4.624.100	5.454.800	10.825.100	899.300	3.254.800	25.058.100
1870	21,918.400	9.890.900	18.300 000	9.300.000	2.589.500	61.998.800
1871	14.166.800	4.498.000	7.100.000	700.000	3.000.000	34.464.800
1872	4.471.600	13.279.300	12.164.400	4.699.800	2.165.000	36.780.100
TOTAUX.	98.958.100	58.399.200	84.571.700	17.710.300	19.296.000	278.935.300

Ainsi, en neuf ans, c'est 279 millions de francs en chiffres ronds que l'Etat a dû verser, comme garanties d'intérêts. On peut suivre dans le tableau ci-dessus les variations de ces annuités ; elles tiennent tant aux oscillations du trafic, qu'à la mise en exploitation de lignes nouvelles. On remarquera que, en 1869, il y avait une décroissance marquée et que, en 1870, par suite de la guerre, il y a eu une augmentation énorme.

Ces sommes, d'ailleurs, ne sont que des avances que les compagnies devront rembourser à l'Etat, avec les intérêts à 4 0/0, sur les produits nets du nouveau réseau, accrus des produits déversés par l'ancien réseau, dès que ces deux ressources réunies auront dépassé le montant de l'intérêt et de l'amortissement garantis. Déjà, en 1867 et 1868, la compagnie du Midi a pu rembourser à l'Etat 273,000 francs, et elle prévoit que si ses recettes continuent à s'accroître dans la même proportion qu'en 1872 et 1873, elle cessera de faire appel à la garantie de l'Etat en 1875, et elle pourra commencer le remboursement des 20 millions que l'Etat lui a déjà avancés. D'une manière générale, on prévoit que les paiements faits par l'Etat, au titre de garanties d'intérêts, devront aller en décroissant à partir de 1874, et que, en 1884 ou une ou deux années plus tard, toute dépense de l'Etat de ce chef aura disparu par suite de la progression du trafic et du développement du revenu net, tant de l'ancien que du nouveau réseau.

Indépendamment des garanties d'intérêts, l'Etat a accordé, nous l'avons vu, aux compagnies, des subventions en argent ou en travaux. M. de Montgolfier a dressé le tableau suivant du coût total des dépenses des lignes faites ou concédées définitivement au 1er janvier 1870, ainsi que des subventions allouées par l'Etat.

DÉSIGNATION des COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES.		LONGUEUR TOTALE des lignes auxquelles s'appliquent les dépenses.	DÉPENSES FAITES ET A FAIRE par les COMPAGNIES.	DÉPENSES FAITES ET A FAIRE PAR L'ÉTAT.	DÉPENSES FAITES ET A FAIRE par les départements les communes et industriels.	PRIX de revient kilométrique.
		k.				
Nord....	ancien réseau...	1.474	542.000.000	7.000.000	2.800.000	470.017
	nouveau réseau.	650	200.000.000	9.800.000	1.100.000	324.461
Est.....	ancien réseau...	994	363.200.000	120.400.000	100.000	486.620
	nouveau réseau.	2.107	872.100.000	70.300.000	6.900.000	450.546
Ouest....	ancien réseau...	900	512.400.000	101.600.000	3.500.000	685.778
	nouveau réseau.	1.994	736.000.000	182.600.000	11.200.000	466.209
Orléans..	ancien réseau...	2.017	589.200.000	232.600.000	4.000.000	409.420
	nouveau réseau.	2.302	833.700.000	117.800.000	1.100.000	413.814
P.-L.-M..	ancien réseau...	4.298	1.989.500.000	338.300.000	6.100.000	543.020
	nouveau réseau.	1.720	602.400.000	143.400.000	100.000	433.663
Midi....	ancien réseau...	796	328.700.000	51.500.000	200.000	477.889
	nouveau réseau.	1.576	559.000.000	165.200.000	2.000.000	460.787
Ensemble des six grandes compagnies.......		20.528	8.127.900.000	1.540.500.000	39.100.000	472.891
Compagnies diverses.......		1.459	329.000.000	98.000.000	4.000.000	295.408
Résultats généraux.........		21.987	8.456.900.000	1.638.500.000	43.100.000	461.113
				10.138.500.000		

On voit que la dépense totale a été de 10 milliards 138 millions pour 21,987 kilomètres : ce qui fait ressortir le prix kilométrique moyen à 461,113 francs. A ces 10,138,500,000 francs, les compagnies ont contribué pour 8,456,900,000 francs et l'Etat pour 1,638,500,000 francs. Disons que sur cette somme de 1 milliard 638 et demi millions de francs, qui représente les subventions en argent ou en nature, l'Etat a déjà payé 1 milliard 6 millions de francs en chiffres ronds : il ne lui reste donc plus à dépenser pour ces engagements que 632 millions et demi.

En résumé, les charges totales imposées à l'Etat pour la construction des chemins de fer d'intérêt général se divisent en deux catégories : 1° une garantie d'intérêts pendant cinquante ans, n'excédant pas en réalité une dépense de 35 millions par an et devant être remboursée un jour ; 2° des subventions en argent ou en travaux dont le total est de 1 milliard 638 millions.

On voit que l'Etat a largement contribué à la construction de notre réseau. Mais ces dépenses considérables n'ont pas été pour lui sans compensation. Non-seulement elles ont développé la prospérité générale du pays, mais elles ont profité et elles profiteront encore au Trésor d'une manière beaucoup plus directe. En effet, d'après un tableau que nous avons publié dans notre numéro du 6 décembre 1873 et que reproduit M. de Montgolfier, les chemins de fer ont rapporté à l'Etat, en 1872, la somme de 106 millions 825,000 francs en recettes perçues, et 56 millions de francs en chiffres ronds en économies réalisées sur les transports gouvernementaux, soit ensemble près de 163 millions de francs, c'est-à-dire 9,371 francs par kilomètre alors exploité. On voit que ces bénéfices directs ou indirects sont près de cinq fois plus considérables que la somme payée ou plutôt avancée par l'Etat comme garantie d'intérêts. Le gouvernement a obtenu, en outre, par ses conventions avec les compagnies, qu'il entrerait en partage des bénéfices dépassant un intérêt de 8 0/0 sur les sommes employées à l'ancien réseau et de 6 0/0 sur celles qui ont été absorbées par le nouveau. Enfin, il ne faut pas oublier que tous les chemins de fer seront la pleine propriété de l'Etat dans 90 ans environ.

Nous avons vu que sur les subventions consenties par l'Etat il reste encore à payer 632 millions et demi. Mais cette dette n'est point immédiatement exigible. La partie la plus importante, soit 597 millions de francs, qui devait être primitivement payée en seize termes semestriels, a été convertie en quatre-vingt-sept annuités au taux de 4.50 0/0, donnant une dépense annuelle de 26,817,000 francs.

Telle est la situation financière respective des compagnies et de l'Etat. D'un côté, l'Etat doit et devra pendant plusieurs exercices avancer aux compagnies une somme annuelle de 35 millions au maximum, comme garantie d'intérêts, et une seconde annuité pendant quatre-vingt-sept ans de 27 millions environ; d'un autre côté, les compagnies paient en impôts au Trésor chaque année une somme de 106 millions de francs, et lui épargnent sur ses transports une autre somme de 56 millions. En définitive, l'Etat est en bénéfice.

M. de Montgolfier se demande, dans la suite de son rapport, si l'État peut prendre des engagements nouveaux pour d'autres lignes : c'est une question que nous aurons à étudier. Nous croyons tout d'abord que l'Etat pourra souvent trouver des concessionnaires sans promesse de subvention. En outre, alors même que la nécessité l'obligerait à quelque sacrifice, il rentrerait bientôt dans ses dépenses, puisque en moyenne chaque kilomètre de chemin de fer exploité lui rapporte 6,150 fr. de recettes directes, et 3,221 fr. d'économies réalisées, soit ensemble 9,371 francs. Si nous considérons une petite ligne, qui a un assez faible trafic, celle de la Vendée, nous constatons que pour un réseau de 123 kilomètres, elle a versé à l'Etat, en 1872, la somme de 168,299 francs en droits divers, soit 1,368 francs par kilomètre, et en économies réalisées 359,140 francs, soit 2,900 francs environ par kilomètre. Ainsi chaque kilomètre de la ligne de Vendée produit au Trésor 4,268 francs par an; l'on peut juger par là si la construction des chemins de fer est une entreprise utile.

Ne ressort-il pas aussi de cet exposé que l'Etat, étant le coopérateur et l'associé des compagnies dans la construction des chemins de fer, a le plus grand intérêt à ménager cette source de richesse, et qu'il y aurait de sa part imprudence, si ce n'est folie, à frapper la petite vitesse d'un droit qui, en diminuant le trafic, accroîtrait les dépenses supportées par l'Etat du chef des garanties d'intérêts?

Paul LEROY-BEAULIEU.

LES SALAIRES EN FRANCE

D'APRÈS DE RÉCENTS DOCUMENTS OFFICIELS.

Dans un travail publié dans le numéro de *l'Economiste Français* du 16 août 1873 (1), nous avons présenté une statistique des salaires en Angleterre; nous voudrions aujourd'hui faire une étude analogue pour la France, en nous aidant de récents documents officiels publiés par la direction de la statistique du ministère de l'agriculture, afin de préciser la condition de la classe ouvrière dans les deux plus grands pays industriels, au point de vue de la rémunération.

Pour plus de facilité et de clarté, nous adopterons la répartition des industries en seize groupes, à la suite de la statistique officielle; nous rechercherons ensuite quels sont les salaires les plus hauts, les plus bas et les moyennes, tant pour les hommes que pour les femmes et les enfants.

Dans le 1er groupe (industrie textile), nous remarquons que le chiffre le moins élevé pour les ouvriers est de 1 fr. 40 dans l'Ariége, les Côtes-du-Nord, les Landes et le Tarn-et-Garonne; mais que le plus fréquemment (29 départements), le taux varie entre 2 fr. et 2 fr. 50; dans 13 départements, la somme de 2 fr. 50 est dépassée, et la Seine fournit une moyenne de 4 fr. 25. Le salaire le plus habituel des femmes est de 1 fr. à 1 fr. 45; dans 3 départements il dépasse 1 fr. 50, mais il n'est que de 50 centimes dans le Morbihan, et de 60 ou de 65 centimes dans l'Aude et l'Ariége; 21 départements offrent ce dernier chiffre pour les enfants, dont le salaire le plus bas est de 30 centimes (9 départements), et le plus élevé de 1 fr. (Eure, Seine et Seine-Inférieure).

(1) *Du Salaire en Angleterre.*

Le salaire des travailleurs du 2e groupe (industrie extractive) est assez élevé relativement: il varie entre 2 fr. et 2 fr. 50 dans 34 départements, et entre 2 fr. 50 et 3 fr. dans 26; il est de 3 fr. en Seine-et-Marne, 3 fr. 25 dans l'Aveyron et la Seine, et 4 fr. 25 dans Seine-et-Oise; il n'y a guère que la Haute-Vienne où l'on trouve un chiffre de 1 fr. 20; dans les Landes et les Basses-Pyrénées on paie même à raison de 1 fr. 50. Les femmes reçoivent en général de 1 fr. à 1 fr. 50; dans 17 départements, elles ont moins de 95 centimes, et le Pas-de-Calais seul donne l'exemple d'un chiffre de 2 fr. En moyenne, les enfants ont 1 fr. et 95 centimes dans l'Eure-et-Loir, la Manche, la Marne, la Haute-Vienne, la Creuse, le Morbihan, les Basses-Pyrénées, etc.

Pour la métallurgie (3e groupe) la paie varie entre 2 et 3 fr.; il n'y a que dans la Haute-Savoie où elle soit de 1 fr. 75; dans plusieurs départements on dépasse la somme de 3 fr.; nous citerons l'Aisne, où le salaire monte à 3 fr. 20; l'Ardèche à 3 fr. 35; Seine-et-Oise, 3 fr. 60; Seine, 3 fr. 75, et Bouches-du-Rhône, 3 fr. 90. C'est le chiffre le plus élevé. Habituellement, les femmes ont de 1 fr. à 1 fr. 50, mais dans l'Allier et la Seine-Inférieure elles obtiennent plus de 2 fr. 25. La moyenne pour les enfants est de 1 fr. à 1 fr. 25; dans le Jura et l'Aveyron elle atteint 1 fr. 30 et 1 fr. 50.

Les ouvriers occupés dans le 4e groupe (objets en métal) reçoivent 1 fr. 80 et 1 fr. 90 dans le Calvados et le Morbihan ; à part ces localités, ils ont de 2 à 3 fr., et plus de 3 fr. dans la Gironde, la Loire-Inférieure, le Var, la Mayenne, etc.; 4 fr. est la moyenne de la Haute-Garonne et de Seine-et-Oise, et 4 fr. 75 celle de la Seine. Les femmes et les enfants sont rémunérés à raison de 1 fr. et 1 fr. 50 presque partout; il n'y a que la Marne, où les premiers reçoivent 2 fr., et l'Allier, où les seconds obtiennent 1 fr. 85. Les salaires inférieurs à 1 fr. sont assez rares.

Dans l'industrie du cuir (5e groupe) les ouvriers de 51 départements ont de 2 fr. à 2 fr. 50, mais cette dernière somme est dépassée dans 14 départements, sans parler de la Seine où ils reçoivent 4 fr. Les moyennes les plus basses sont celles de la Lozère et de l'Ariége, inférieures à 1 fr. 50. Dans le Calvados les femmes obtiennent 1 fr. 75, et 1 fr. 50 dans la Charente, l'Eure, le Lot, la Seine, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Marne, et dans 30 départements, de 1 fr. à 1 50. Les enfants sont ordinairement payés à raison de 1 fr. et 1 fr. 25, mais ce chiffre s'élève dans l'Eure, les Deux-Sèvres, l'Yonne à 1 fr. 30; dans la Seine à 1 fr. 35; la Seine-et-Marne à 1 fr. 40; la Charente à 1 fr. 50. C'est dans le Cher où la rétribution est la moins forte, 40 centimes; les femmes y reçoivent 85 centimes.

Pour 18 départements le salaire des hommes travaillant le bois (6e groupe) varie entre 1 fr. 50 et 2 fr.; pour 28 il est de 2 fr. et 2 fr. 50, et pour 23, de 2 fr. 50 et 3 fr. Il dépasse 3 fr. dans le Calvados, la Vienne, les Bouches-du-Rhône, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire; la Marne, la Seine et l'Hérault ont les chiffres les plus élevés : 4 fr. 20, 4 fr. 25 et 4 fr. 50. Les femmes ont en général de 1 fr. à 1 fr. 50, sauf dans la Seine-et-Marne et la Marne, où leur labeur est payé à raison de 1 fr. 65 et 1 fr. 75. Les enfants reçoivent de 75 centimes à 1 fr. 50.

Dans 51 départements, la rémunération des ouvriers du 7e groupe (céramique) varie entre 2 et 3 fr.; ce n'est que par exception et très-rarement qu'elle est inférieure. Dans la Seine, l'Orne, la Seine-et-Oise et la Loire, elle est portée à 3 fr. 25, 3 fr. 40 et 4 fr. 50. Celle des femmes est de 1 fr. à 1 fr. 50, si ce n'est dans la Seine-et-Marne, la Seine et l'Aveyron où elle monte à 1 fr. 55, 1 fr. 60 et 1 fr. 75. Quant aux enfants, en moyenne, on leur accorde de 75 centimes à 1 fr. 25; dans l'Aude seulement ils reçoivent 1 fr. 50.

L'industrie des produits chimiques (8e groupe) présente les chiffres suivants : salaire moyen des hommes, 1 fr. 50 à 3 fr.; des femmes, 1 fr. à 1 fr. 50; des enfants, 70 centimes à 1 fr. Les premiers sont mieux payés dans la Marne (3 fr. 10), la Seine (3 fr. 25), et Seine-et-Oise (3 fr. 35); les secondes, dans la Seine (1 fr. 50), le Loir-et-Cher (1 fr. 75) et les derniers enfin, dans la Seine (1 fr. 30), Vaucluse (1 fr. 40), et Seine-et-Marne (1 fr. 50).

Les salaires de l'industrie du bâtiment (9e groupe) sont à peu près partout les mêmes, car dans 81 départements ils varient entre 2 et 3 fr.; rarement ils sont inférieurs si ce n'est dans des localités telles que l'Ariége, la Lozère, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère; en revanche, ils n'atteignent 3 fr. 25 que dans la Seine. En moyenne, les femmes ont de 1 fr à 1 fr. 50, sauf dans la Marne et la Vendée où elles reçoivent 1 fr. 60. La rémunération des enfants est de 1 fr. à 1 fr. 50.

Le chiffre le plus élevé qu'offre le 10e groupe (éclairage) est celui de 3 fr. 35, mais il est particulier à l'Orne; les Basses-Alpes, le Calvados, la Creuse, le Loiret, la Marne et la Seine-Inférieure seulement ont une moyenne variant entre 3 fr. et 3 fr. 35; presque partout ailleurs l'ouvrier est payé à raison de 2 fr. à 2 fr. 50. En général les femmes reçoivent de 1 fr. à 1 fr. 25, si ce n'est dans les Bouches-du-Rhône, le Nord, la Nièvre, la Haute-Garonne où elles obtiennent de 1 fr. 50 à 1 fr. 40. Les enfants touchent de 1 fr. à 1 fr. 25, sauf dans les Basses-Alpes, où ils peuvent recueillir jusqu'à 1 fr. 75.

Dans l'industrie de l'ameublement (11e groupe), la rétribution la plus faible pour les hommes est 1 fr. 60 (Pyrénées-Orientales) et 1 fr. 75 (Manche, Meuse, Oise); les femmes ont 60 et 65 centimes (Saône-et-Loire, Manche); les enfants, 40 centimes (Haute-Garonne et Pyrénées-Orientales). La Seine donne les chiffres les plus élevés : 3 fr. 75 pour les premiers, 2 fr. pour les secondes et 1 fr. 35 pour les derniers. La moyenne varie pour les uns entre 2 fr. et 3 fr., pour les autres entre 1 fr. 25 et 1 fr. 75, et pour les enfants entre 75 centimes et 1 fr. 10.

Le 12e groupe (habillements et toilette) est un de ceux où le travail est le mieux rétribué, car l'ouvrier reçoit rarement moins de 1 fr. 50, sauf dans le Morbihan, et atteint facilement une paie non-seulement de 2 fr. et 2 fr. 50, mais même de 3 fr., 3 fr. 50, 3 fr. 75, 4 fr. 90 (Seine), et 6 fr. 50 (Nièvre). Les femmes semblent moins bien traitées car si le salaire est parfois de 2 fr. 10 (Seine), 1 fr. 75 (Bouches-du-Rhône), 1 fr. 70 (Charente-Inférieure et Côte-d'Or), et si la moyenne est de 1 fr., dans 23 départements elles touchent moins de 1 fr. Les enfants obtiennent rarement 1 fr., si ce n'est dans la Seine, l'Eure, le Maine-et-Loire, la Nièvre et Vaucluse; dans l'Ardèche, ils n'ont même que 40 centimes; dans l'Ariége et la Haute-Vienne, 45 centimes est le taux habituel.

Dans 83 départements, les ouvriers du 13e groupe (alimentation) reçoivent une rétribution variant entre 1 fr. 50 et 3 fr.; la Seine seule fournit l'exemple d'un salaire de 3 fr. 25; d'autre part, l'Ariége, le Lot, la Lozère et les Hautes-Pyrénées sont les seuls départements où la somme versée soit moindre de 1 fr. 50. Dans 57 départements le salaire des femmes est de 1 fr. à 1 fr. 50 ; dans la Seine-Inférieure, la Seine et les Alpes-Maritimes il atteint 1 fr. 55, 1 fr. 85 et même 2 fr. 15. La moyenne pour les enfants est de 1 fr. et au delà ; ils reçoivent 1 fr. 50 dans la Lozère et la Seine.

Pour l'industrie des transports (14e groupe) rarement la rémunération est moindre de 2 fr., sauf dans les Basses-Pyrénées et la Haute-Vienne, où elle est de 1 fr. 95 et 1 fr. 75; toutefois elle est plutôt inférieure que supérieure à 3 fr.; les chiffres les plus élevés sont ceux de la Moselle (4 fr.) et de la Seine (5 fr.) Ce groupe emploie peu de femmes, mais les paie assez bien; sauf dans le Morbihan, la Charente-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine et la Haute-Garonne, elles reçoivent plus de 1 fr.; dans la Moselle et la Nièvre, la moyenne est même de 3 fr. Les enfants obtiennent depuis 50 centimes jusqu'à 1 fr. 50 mais la moyenne est de 1 fr. ou 1 fr. 25.

Si nous passons au 15e groupe (sciences, lettres et arts), nous voyons que dans 61 départements l'ouvrier reçoit de 2 à 3 fr. et de 1 fr. à 1 fr. 50 dans 16 seulement. Les salaires supérieurs à 3 fr. ne sont pas rares, car ils se rencontrent dans 9 départements. Les femmes obtiennent de 1 fr. à 1 fr. 50; ce n'est que par exception que la somme est moindre, et dans tous les cas elle ne tombe au-dessous de 75 centimes que dans 4 départements. La Saône-et-Loire est le pays où elles sont le mieux partagées, car elles touchent 2 fr. 50. Dans 14 départements les enfants ont plus de 1 fr., mais dans 62 ils ont moins.

Le 16e groupe comprend, comme l'on sait, les industries de luxe et de plaisir. Si dans l'Aube les ouvriers n'ont que 0 fr. 70 c., et s'ils reçoivent moins de 2 fr. dans 4 départements, dans 15 la rétribution varie entre 2 et 3 fr. et atteint même 3 fr. 50 (Ain, Bouches-du-Rhône, Nord), 4 fr. (Seine-et-Oise), 4 fr. 25 (Gard). Dans les Basses-Pyrénées, l'Aude et le Var, les femmes ont moins de 1 fr., mais la moyenne varie entre 1 fr. et 1 fr. 50, sauf dans le Nord où elle est de 2 fr. Les enfants employés dans quelques départements ne touchent pas au delà de 95 centimes, si ce n'est dans l'Oise et la Seine-et-Oise où ils ont un salaire de 1 fr. et 1 fr. 50.

Des renseignements statistiques qui précèdent, on peut tirer la conclusion que la moyenne des salaires pour les hommes employés aux travaux de l'industrie varie entre 2 et 3 fr.; que les chiffres les plus élevés sont ceux de 6 fr. 50 (12e groupe), 5 fr. (14e groupe), 4 fr. 75 (4e groupe), 4 fr. 50 (6e et 7e groupes), et que les moyennes les plus

basses sont de 70 centimes (16e groupe), 1 fr. 10 (8e groupe), 1 fr. 20 (2e et 10e groupes), 1 fr. 25 (7e et 9e groupes). Habituellement, les femmes reçoivent de 1 fr. à 1 fr. 50, mais les salaires les plus forts sont ceux des 15e et 3e groupes (2 fr. 50 et 2 fr. 25), et les plus faibles sont ceux de 50 centimes (1er, 5e, 15e et 16e groupes). Quant aux enfants, ils sont d'ordinaire payés à raison de 1 fr. à 1 fr. 25, mais la rémunération atteint 1 fr. 85, 1 fr. 75 et 1 fr. 60 dans les 4e, 10e et 11e groupes, tandis qu'elle s'abaisse à 40 centimes dans les 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 15e et 16e groupes.

En Angleterre, comme nous l'avons montré ici même, la moyenne des salaires est par semaine de 23 fr. 75 pour les hommes, 13 fr. 75 pour les femmes, 9 fr. 06 pour les jeunes garçons et 9 fr. 80 pour les jeunes filles.

Ces chiffres empruntés à une publication officielle ne manquent ni d'intérêt, ni d'importance, car ils permettent de connaître avec une précision suffisante une des faces de la question ouvrière. Présentant tous les caractères de la certitude et pouvant servir, sinon de renseignements pour les industriels, au moins de moyen de comparaison et d'éléments pour les études relatives au salaire, ils nous ont paru mériter à juste titre une place dans un recueil consacré aux sciences économiques.

J. Lefort.

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE M. GLADSTONE.

Sous ce titre : *The Figures as to M. Gladstone's financial Administration*, le journal *The Economist* a publié tout récemment un article sur la gestion financière de l'ancien premier ministre. Nous disons l'ancien, car tout porte à croire que M. Gladstone, à la suite d'un de ces revirements d'opinion qui sont familiers au jeu des institutions représentatives, va momentanément céder la place à un heureux compétiteur. Mais cette circonstance même communique un plus vif intérêt aux remarques de l'organe économique de Londres.

Dans son manifeste de dissolution, M. Gladstone a voulu résumer brièvement les principaux résultats de son administration financière. Il a fait remarquer :

1° Que dès l'année même où il entrait au pouvoir, le gouvernement dont il était le chef avait proposé de réduire de £ 4,000,000 les dépenses annuelles de l'armée et de la marine, et que, malgré la suppression de la vénalité des grades dans l'armée, d'une part, et certaines causes de dépenses extraordinaires de l'autre, les dépenses du dernier exercice financier avaient été de £ 2,350,000 inférieures à celles de l'ancienne administration;

2° Que pendant les cinq années qu'a durées son ministère, la réduction de la dette publique avait dépassé £ 20,000,000, quoique l'on eût consacré £ 9,000,000 au rachat des lignes télégraphiques;

3° Que dans le même laps de temps, les taxes abolies s'étaient élevées au chiffre de £ 12,500,000, déduction faite des impôts de création nouvelle.

Personne, très-vraisemblablement, n'aura l'idée de contester l'exactitude des chiffres mis en avant par M. Gladstone. Mais il n'est pas inutile de les examiner en détail, les dernières années du ministère de cet homme d'Etat constituant, à quelques égards, l'époque la plus remarquable de l'histoire financière de la Grande-Bretagne.

Le premier point signalé par M. Gladstone est la réduction des dépenses. Il n'est pas de bons budgets en dehors de l'économie, et M. Gladstone a tout à fait raison quand il fait remarquer que, si lui-même en avait manqué, il n'aurait jamais eu à disposer de surplus annuels. Dès la première année de son administration, on voit les dépenses de l'armée et de la marine tomber de plus de 3 millions de livres (M. Gladstone avait même espéré davantage), ainsi que le constatent les chiffres suivants :

Dépenses annuelles moyennes de la marine et de l'armée, en 1867-69. (Ministère de M. Disraëli.)	£ 26.476.000
Mêmes dépenses pour l'exercice 1869-70...	23.323.000
Réduction..............	£ 3.153.000

La réduction pour l'ensemble des services du budget est à peu près la même. M. Gladstone peut se féliciter d'y avoir apporté des économies notables, et ce qu'il avait promis à cet égard lors des élections de 1868, il tint à honneur de l'accomplir dès l'année même de son entrée au pouvoir. Après 1869, ce genre de réductions s'est arrêté; mais les causes en ont été à des circonstances toutes spéciales, telles que l'abolition de l'achat des grades militaires. En somme, les chiffres suivants attestent pour l'ensemble des services une réduction considérable :

Dépenses nettes des services administratifs, en 1867-1869, sous l'administration tory. (Déduction faite des revenus autres que les impôts.)............	£ 34.725.000
Idem, en 1872-73......................	32.399.000
Réduction..............	£ 2.326 000

Le second fait invoqué par M. Gladstone est une diminution de £ 20,000,000 dans la dette publique, quoique plus de £ 9,000,000 aient été consacrés au rachat des lignes télégraphiques. Ici, les chiffres sont d'une simplicité parfaite. Qu'on ouvre le *Statistical abstract*, si facilement accessible à tout le monde, et l'on voit :

1° Qu'au 1er mars 1868, cette dette s'élevait à	£ 805.918.000
2° Qu'à la même époque, en 1873, elle était tombée à	784.972.000
Différence en moins.....	£ 20.946.000

Mais la charge annuelle de cette dette n'a pas diminué, dira-t-on peut-être, et on aura dit vrai; ainsi :

Cette charge, à la fin de l'exercice, clos le 31 mars 1868, était de..........................	£ 26.571.000
Et l'année dernière, même époque, de.....	26.804.000
Différence en plus.......	£ 233.000

Mais l'explication de cette anomalie apparente est tout à fait satisfaisante. Si la charge annuelle de la dette est restée stationnaire, quoiqu'une partie de cette dette elle-même ait été éteinte, c'est que M. Gladstone a donné beaucoup de force et d'extension au système de la conversion de la dette perpétuelle en annuités à vie ou à terme.

Ainsi la charge des *annuités* expirant en 1872-1873 a été de..............................	4.540.000
Tandis qu'en 1867-68 elle n'était que.	3.447.000
Différence en plus.................	1.093.000

A peu de chose près, cette différence est consacrée à l'extinction de la dette permanente, et il y a lieu de se féliciter, quand elle s'accroît, car cet accroissement signifie en somme que le pays procède de plus en plus à l'amortissement de sa dette et s'achemine vers son extinction définitive.

Le dernier point relevé par M. Gladstone a trait à la diminution des impôts pendant ces cinq dernières années. Cet homme d'Etat ne l'évalue pas à moins de £ 12.500.000, et sauf de légères différences ces chiffres concordent avec ceux que fournit le *Statistical abstract* et que voici :

Diminution nette des droits de douane..	£ 5.320.000
— de l'*Income-tax*.........	4.967.000
— des droits de timbre	1.321.000
— des taxes foncières.......	1.197.000
Soit	£ 12.805.000
Dont il faut déduire : droits transférés à l'*Excise*, ou augmentation de cette sorte d'impôt..............................	872.000
Total en moins.............	£ 11.933.000

Voilà au moins de quelle somme immense (plus de 275 millions de francs) le fardeau des taxes publiques a été réduit dans ces cinq dernières années.

La convenance de réduire les impôts au lieu de réduire la dette, peut être mise en doute, mais une administration qui a su faire ces deux choses à la fois a droit à un double éloge.

Ces chiffres rappellent irrésistiblement à la mémoire les débuts politiques de M. Gladstone. Un important document, publié en 1867, a montré ce qui s'était fait pour la réduction des impôts, pendant les quatorze années qui se placent entre 1852 et 1866, période durant laquelle les inspirations de cet homme d'Etat ont généralement prévalu.

Or, ladite période offre une réduction nette d'impôts de..............................	£ 13.225.000
Qu'on y joigne celle de ces cinq dernières années..............................	11.933.000
Et on arriverait, pour une période de vingt-trois ans, au chiffre total de.....	£ 25.158.000
S'il ne fallait pas en déduire un accroissement qui se place sous l'interrègne du parti conservateur de 1867 à 1868, lequel est représenté par........	£ 2.700.000
Ce qui ne laisse plus qu'une réduction vraie de..............................	£ 22.400.000
Soit plus de..............................	Fr. 560.000.000

Cet allégement si considérable des charges qui pesaient sur les contribuables, a été le grand effort et la grande œuvre de M. Gladstone, œuvre d'abord toute personnelle, puis à laquelle s'associa, dans ces derniers temps, le cabinet dont il était le chef. Les chanceliers de l'Echiquier, autres que lui, avaient eu à faire face aux frais de la guerre de Crimée, ou bien, comme en 1867-1868, ils ont augmenté, ainsi qu'on le disait tout à l'heure, les charges de l'impôt au lieu de les diminuer.

Les cinq dernières années de la période entière ont été les plus remarquables. La réduction de taxes qu'on y a effectuée égale presque celle des quatorze années qui ont précédé l'année 1867, tandis que la réduction de la dette, dans ces mêmes cinq années a presque atteint le chiffre des dépenses occasionnées par la guerre de Crimée. La portion la plus prospère de la période qui commence à 1852 pour finir à 1867 est celle qui comprend les années 1863-66; mais même comparés aux résultats de ces quatre années, ceux qui ont été obtenus de 1869 à 1873 (inclusivement), ne laissent pas de surprendre. A la vérité, de 1863 à 1867 la diminution nette des impôts a été supérieure, puisqu'elle s'élève à environ £ 14,400,000; mais, en revanche on voit, de 1869-73, les excédants des recettes sur les dépenses s'accentuer plus fortement. En voici la preuve :

Excédants de 1863 à 1866.		Excédants de 1870 à 1875.	
1862-1863 .....£.	1.302.000	1869-1870 .....£.	6.570.000
1863-1864........	3.153.000	1870-1871........	397.000
1864-1865........	3.851.000	1871-1862........	3.218.000
1865-1866........	1.898.000	1872-1873........	5.894.000
1866-1867........	2.654.000	1873-1874........	1.000.000
Total des excédants.	12.858.000	Total des excédants.	17.079.000
Moyenne annuelle des excédants..	2.572.000	Moyenne annuelle des excédants..	3.416.000

Donc, comme nous le disions tout à l'heure, si les réductions d'impôt ont été moindres dans l'une de ces périodes que dans l'autre, les excédants de recettes l'emportent de beaucoup pour la seconde. Il y a lieu aussi de remarquer que celle-ci n'est pas close, et dans le détail qui précède, on a négligé de nouvelles réductions de taxes que rendent inévitables, dans quelques mois, un excédant de recettes supérieur à £ 5,000,000 (soit plus de 125,000,000 de francs).

LA FAMINE DE L'INDE EN 1874 ET LE GOUVERNEMENT ANGLAIS.

Dans les temps troublés où nous vivons, il peut paraître étrange d'émettre, dès le mois de février, une opinion sur l'événement qui, dans le cours de l'année 1874, sera probablement le plus grand de tous ! — Et cependant nous croyons qu'il n'est que trop facile de prévoir quel sera, selon toutes les probabilités, le plus grand fait de l'année actuelle. Ce fait immense, cet événement aussi considérable que douloureux, sera la famine qui menace l'Inde depuis plusieurs mois, et qui a commencé à sévir !

Il est possible, en peu de mots, de donner une idée de l'importance du fléau qui commence à décimer une partie de la population indienne. A cet égard, les appréciations sont très-diverses; mais les plus modérées suffisent pour donner une idée de l'étendue du mal, et pour exciter une émotion profonde et une immense pitié.

La famine qui sévit dans l'Inde, dans la province d'Odissa, en 1865, a fait périr au moins 750,000 êtres humains; — et beaucoup de juges compétents déclarent que les causes de famine qui menacent l'Inde, depuis plusieurs mois, sont au moins aussi graves que celles de 1865. — Dans un télégramme daté de Calcutta, du 4 février, et publié par le *Times* du 5, il est dit :

« Le vice-roi de l'Inde a déclaré que le manque de ré» colte frappe une population dépassant celle de la Grande» Bretagne (environ 30,000,000). »

Et un peu plus loin :

« Sir Richard Temple a télégraphié qu'il y a déjà une » détresse immense parmi 1,500,000 individus qui sont » sans secours. — Il y a une grande mortalité et une » grande dépopulation. »

Nous demandons que l'on veuille bien fixer l'attention pendant quelques instants sur une telle situation. Sommes-nous appelés à voir se reproduire les ravages causés par la famine qui frappa la province d'Orissa en 1865? — 750,000 êtres humains, morts de faim à cette époque, — et 750,000 autres; — supposons 500,000; supposons 300,000; — supposons 200,000, qui mourront peut-être de faim cette année !!!... — Peut-on par la pensée, peut-on même par l'imagination se représenter la réalité d'une pareille situation ! Que de souffrances physiques avant d'arriver à la mort, et, si c'est possible, quelles plus grandes souffrances morales ! Des mères, des pères, voyant mourir graduellement leurs enfants un à un, — peu à peu, — après les avoir vus en proie aux étreintes croissantes du fléau ! — Les enfants voyant mourir leurs parents, et restant sans secours, sans appui !...— Quelle est la plume d'écrivain capable de peindre ces scènes déchirantes et ces inexprimables douleurs ! — Eh bien, voilà ce qui, au moment où nous écrivons ces lignes, commence à se passer dans l'Inde, avec la perspective de la plus terrible aggravation chaque jour ?

Sans doute, l'homme doit s'incliner avec résignation et avec respect sous la main de Dieu qui le frappe, quand il est absolument impuissant à lutter ! Mais, si la lutte est possible (car la vie, c'est la lutte), il a le devoir de ne rien négliger pour s'y soustraire, — et nous nous permettons de demander si le gouvernement anglais a fait, s'il fait, s'il fera tout ce que ses devoirs lui commandent à l'égard de l'Inde et des populations menacées de périr par la famine !

L'Inde a environ 200,000,000 d'habitants, pour la plupart réduits à un état permanent d'extrême exiguïté de ressources, et presque de dénûment. — L'Angleterre a conquis ce pays; elle gouverne ces populations (et nous croyons que c'est pour leur bien) ; elle en recueille depuis longtemps, et chaque jour, des avantages immenses pour son commerce ; mais n'est-il pas évident qu'il en résulte pour elle une responsabilité aussi grande qu'incontestable et incontestée ? Si les maux qui accablèrent la population d'Orissa, en 1865, avaient pu être évités ; si les 750,000 personnes qui, à cette époque, périrent de faim, eussent pu être sauvées par les mesures qu'aurait pu prendre, et que n'aurait pas prises le gouvernement anglais à cette époque, la responsabilité morale, devant Dieu et devant les hommes, lui en incombe !

Si, dans la nouvelle et terrible crise qui commence pour l'Inde en ce moment, il arrive que des populations nombreuses soient en proie aux horreurs de la famine, et que des milliers d'êtres humains, peut-être des centaines de mille, succombent sous cet épouvantable fléau, la responsabilité morale en pèsera sur le gouvernement anglais, dans la mesure de ce qu'il aurait pu faire et n'aurait cependant point fait pour protéger les malheureuses populations qui en auront été les victimes.

En exprimant une telle opinion, pour laquelle nous ne nous sentirions pas autorisé, nous ne sommes en réalité que l'écho des voix puissantes et généreuses qui se font entendre en Angleterre. On peut sans doute remarquer avec étonnement et regret que des organes importants de l'opinion publique en Angleterre, certaines revues de premier ordre, certains journaux trop absorbés par des intérêts purement matériels et par des questions que les Anglais appellent avec un dédain si mérité dans certains cas *des questions de Pounds-shillings and Pence*, on peut s'étonner, disons-nous, que ces journaux, que ces revues, ne disent pas un mot de la famine de l'Inde; mais les grands journaux quotidiens ne cessent d'en entretenir le public, et il est impossible de ne pas éprouver un profond sentiment d'admiration pour le *Times* en lisant presque chaque jour les nouvelles, les documents importants qu'il publie sur cette question, et en constatant les efforts qu'il fait pour appeler sur les malheureuses populations de l'Inde la vigilance et l'action énergique du gouvernement.

Nous savons que l'on peut froidement répondre que l'administration de l'Inde, que les finances de l'Inde sont distinctes de l'administration et des finances de l'Angleterre. Oui, sans doute, en temps ordinaire; mais dans les circonstances actuelles, les ressources financières de l'Inde ne sauraient suffire pour secourir les populations, et elles devront périr, si l'Angleterre n'étend sa main puissante pour les sauver ! En présence des versions contradictoires qui se sont produites relativement aux quantités de grains nécessaires pour prévenir efficacement les ravages de la famine, il est difficile d'apprécier un peu exactement quelle sera la quantité de grains absolument nécessaire pour obtenir ce résultat; mais il paraît certain qu'il faudra au moins 1 million de tonneaux, c'est-à-dire *15,000,000 d'hectolitres*. Il est probable que, y compris les frais de transports, ces grains ne coûteront pas moins de 30 francs l'hectolitre, ce qui représenterait une somme de 450,000,000 de francs, et peut-être 600, 800, 900 millions, si 1 million de tonnes sont une

quantité insuffisante. Où trouvera-t-on cette somme énorme? Ni le budget de l'Angleterre, ni celui de l'Inde ne pourraient suffire à une telle dépense sans recourir à l'emprunt. Or, nous n'en entendons pas parler. N'y a-t-il donc pas lieu de craindre que les malheureuses populations de l'Inde soient privées des secours qui leur sont indispensables sous péril de périr?

Encore une fois, ce ne sont pas nos idées, nos opinions personnelles, que nous nous permettons d'exprimer ici sur ce grave sujet; nous ne sommes que l'écho de ce que disent, en Angleterre, les voix les plus autorisées, et nous croyons devoir reproduire ici leurs propres paroles.

Dans une réunion électorale qui avait lieu à Brighton le 4 février, un des membres les plus éminents de la dernière Chambre des communes, M. Fawcett, s'est exprimé en ces termes sur cette grande question de la famine de l'Inde :

« Lorsque la nouvelle Chambre des communes sera » réunie, elle ne devra pas perdre une heure pour obtenir » du gouvernement un état précis et clair de la situation, » pour mettre le Parlement et le pays en mesure de dé- » cider si le gouvernement a rempli ou non son devoir, » comme il est tenu de le faire, à l'égard de millions » d'Indiens, nos compatriotes, qui s'approchent chaque jour » de plus en plus du moment où ils seront en proie aux » horreurs les plus indescriptibles de la famine. — On » nous a dit que nous ne verrons toute l'étendue du mal » qu'au mois d'avril, — et cependant, dès les premiers » jours de février, nous entendons dire que dans d'im- » menses districts, la nourriture du peuple est épuisée, et » que les populations sont obligées, pour lutter contre la » mort, de manger des racines de plantes sauvages. — » Je serais moins disposé que personne à prononcer un » seul mot qui pût ajouter à l'anxiété et augmenter les » difficultés de lord Northbrook (vice-roi de l'Inde) et » de ceux qui travaillent sous ses ordres; mais, dans » une telle crise, le gouvernement anglais et la nation » anglaise ont, envers l'Inde, de graves devoirs à rem- » plir, et il en résultera pour nous une honte ineffaçable » si ces devoirs ne sont pas remplis comme ils devront » l'être.

» Dans la famine d'Orissa (en 1865), ainsi que je vous » l'ai dit hier au soir, 750,000 personnes moururent de » faim, — et la somme totale dépensée par le gouverne- » ment pour secourir une pareille détresse n'a pas dé- » passé £ 75,000, celle qui a été dépensée pour construire » une maison de campagne pour un de nos gouverneurs » de province.

» Des faits tels que ceux-là permettent pour le moins » de soupçonner qu'un grand nombre de vies humaines » furent sacrifiées, et que des souffrances incalculables » furent éprouvées, parce que les secours qui furent four- » nis ne furent ni assez prompts ni assez considérables.— » Si de pareilles erreurs devaient se reproduire à l'occa- » sion de la famine actuelle, je crois que votre représen- » tant, quel qu'il puisse être, exprimerait non-seulement » vos désirs, mais ceux du pays tout entier, s'il s'adressait » immédiatement au gouvernement, et s'il lui déclarait » avec énergie que la volonté du peuple anglais est que » la question du plus ou moins d'argent à dépenser n'est » point la considération la plus importante, quand il s'agit » d'arracher un peuple aux horreurs d'une famine immi- » nente. »

Tel est le langage énergique que tenait devant les électeurs de Brighton un des hommes politiques les plus éminents de l'Angleterre, — et nous allons voir comment s'exprime à son tour l'organe le plus important de la presse anglaise, sur le même douloureux sujet.

Il n'est presque pas de numéros du *Times*, depuis trois ou quatre mois, qui ne contienne quelque article, quelques renseignements, quelques communications importantes sur cette grave question, et, nous le répétons une fois encore, il est impossible de se défendre d'une véritable et profonde admiration, en voyant la vigilance anxieuse avec laquelle le *Times* surveille, note et fait connaître jour par jour, au public anglais, tout ce qui a rapport à cette grave situation. On a dit que la presse était le troisième grand pouvoir de l'Angleterre : combien le *Times* justifie honorablement cette opinion, et combien il prend au sérieux ce grand et patriotique rôle dans les affaires de la nation! — Nous serions très-embarrassés, et nous dépasserions de beaucoup les limites de cet article, si nous tentions de résumer les documents les plus importants publiés par le *Times* sur la famine de l'Inde; nous nous bornerons à extraire les passages suivants de son article du 6 février :

« Il peut à peine y avoir un doute aujourd'hui, que » nous nous sommes bornés à élever une motte de sable » pour arrêter les progrès d'un déluge. — Nous nous » sommes contentés de nous reposer sur le fonctionnement » des lois ordinaires, et sur des rapports officiels, ainsi » que sur des achats tardifs de grains, en face d'une de » ces catastrophes effroyables qui mettent à néant toutes » les lois ordinaires, sauf celles que commande impérieu- » sement l'intérêt du salut public. — Là où un despote » éclairé, dirigé par une volonté énergique et des instincts » bienveillants, aurait agi avec une décision féconde, nous » nous sommes contentés de faire des comparaisons, d'or- » ganiser des ateliers de charité, de voir nos provisions de » riz exportées d'un pays devenu stérile, et de répondre à » toutes les observations qui nous étaient faites, par cette » réponse toujours prête : Que nous devions nécessaire- » ment avoir raison, puisque nous avons agi conformé- » ment aux vrais principes économiques. »

Et un peu plus loin :

« Nous croyons, d'après les faits ci-dessus, qu'il se trou- » vera peu de personnes qui ne soient d'accord avec nous » que, soit pour une raison, soit pour une autre, nous » avons manqué l'occasion de montrer à toute l'Asie qu'é- » tant prévenus à temps, nous avions à la fois le pouvoir » et la volonté d'arracher le peuple de l'Inde à la fa- » mine.

» Nous nous demandons si jamais responsabilité plus » sérieuse a pesé sur aucun ministère anglais, ou si ja- » mais un ministère anglais a reçu plus d'encouragements » pour accomplir des devoirs commandés à la fois par l'hu- » manité et un véritable esprit politique, sans avoir égard » à la dépense d'argent.

» Si l'on prétend que l'on a déjà fait beaucoup, nous » avons à répondre par des événements qui font déjà partie » de l'histoire du gouvernement de l'Inde par l'Angleterre, » que *la détresse est affreuse*, et la dépopulation énorme.

» Lorsqu'on nous dit que l'on achète du riz de la province de » Buhrma en quantités considérables, nous répondons que ces » achats ont été faits trop tard pour empêcher la mort d'un » nombre immense d'individus, et que ces achats sont » immensément trop minimes, eu égard à tous les besoins » que nous avons devant nous. — Nous reconnaissons » volontiers tout le bien qui a été fait par les employés du » gouvernement, qui ont fait irriguer des terres nouvelles, » ou procuré de nouveaux approvisionnements. — Toute- » fois, c'est le gouvernement qui tient dans ses mains tous » les ressorts de la politique qui a été suivie. — Le gou- » vernement a estimé notre déficit à des centaines de mille » tonneaux, quand il aurait dû l'estimer à des millions de » tonneaux, — et à cet égard, il sera considéré comme respon- » sable par l'opinion publique et par l'histoire. Il est encore » temps de faire beaucoup, si le gouvernement peut s'élever » au niveau des circonstances, ne faisant aucun fonds sur » les souscriptions publiques qui, quelle que soit leur » importance, seraient trop tardives, en même temps qu'in- » suffisantes, — et s'il se décide à combattre la famine de » l'Inde avec les ressources du trésor anglais. — Mais nous » n'hésitons pas à dire que les souffrances et la mortalité » dont le public a été informé par le télégramme que nous » avons publié hier, pèseront, malgré toute l'éloquence » déployée par la parole ou par la plume, du poids le plus » lourd sur la conscience de ceux qui ont négligé ou dé- » daigné les avertissements les plus énergiques qui aient » pu être donnés à des hommes qui avaient le pouvoir » en mains. »

Nous n'ajouterons rien à ces chaleureuses paroles et à cette voix si puissante et si autorisée du *Times*. — Ce n'est pas nous qui nous permettons d'indiquer ici au gouvernement anglais quels sont ses devoirs : nous nous bornons au rôle modeste de répéter comme un écho, mais avec émotion, les paroles du plus puissant organe de la presse anglaise.

Au point de vue financier, nous avons entendu il y a peu de temps, avec admiration, nous l'avouons, même avec envie, M. Gladstone annoncer au public anglais, un excédant de recettes sur les dépenses de l'année, de £ 5,000,000, — et par suite, M. Gladstone ne prévoyant pas sans doute de besoins extraordinaires pour l'année prochaine exprimait son intention de proposer au Parlement une diminution d'impôts correspondante. Nous avouons qu'ici notre intelligence cesse de comprendre, car nous demandons comment de telles propositions financières sont compatibles avec les devoirs que, d'après tant d'hommes éminents en Angleterre, — d'après M. Fawcett, — d'après le *Times*, le

gouvernement anglais a à remplir envers ces populations indiennes, menacées par la famine de périr par centaines de mille? — S'il veut les secourir avec une réelle efficacité, il lui faut des centaines de millions, — et comment songer dès lors à diminuer quant à présent les impôts actuels?

A. LALANDE.

LETTRES DE TURQUIE.

Constantinople, le 30 janvier 1874.

Pour se bien rendre compte de la situation présente de l'empire ottoman et des probabilités de progrès ou de décadence que lui réserve l'avenir, il est indispensable de sortir un moment du cadre des études économiques proprement dites, pour analyser les conditions politiques dans lesquelles se trouvent placés ce pays et son gouvernement. On est trop souvent disposé en Europe à rendre les ministres turcs seuls responsables de fautes qui ne proviennent pas uniquement de leur fait. Certes, la perfection n'est pas leur lot; mais ils sont, en général, attachés à leur devoir et désireux du bien du pays. Le mal est ailleurs. Il prend sa source dans la constitution politique qui donne tout le pouvoir à un seul homme. Il est d'autant plus nécessaire d'analyser cette situation et d'entrer dans les détails, que cet examen nous permettra de constater des faits qui sont en contradiction flagrante avec les idées courantes de la civilisation européenne. Il expliquera d'ailleurs bien des choses qui, si l'on ignore ou si l'on oublie cet élément essentiel d'appréciation, demeurent inexplicables.

Lorsqu'on a voulu introduire des réformes en Turquie et, suivant le cliché bien connu, faire entrer cette puissance dans le concert européen, on est tombé dans la grosse erreur que voici : au lieu de se préoccuper du fond on ne s'est attaché qu'à la forme. Il a suffi que les Turcs aient substitué à leur turban et à leurs vêtements orientaux un costume soi-disant européen pour que l'on ait cru avoir fait merveille. On les a encouragés à réorganiser leur armée, à acheter des fusils et des canons perfectionnés, à entasser dans le Bosphore des vaisseaux cuirassés. On leur a fourni des instructeurs. L'Angleterre a donné ses marins; la France, ses officiers d'infanterie et de cavalerie; la Prusse a instruit leurs artilleurs et leur vend des canons Krupp. Pour suffire à ces dépenses, le gouvernement a dû contracter des emprunts, et jusqu'à ces derniers temps on s'est empressé de lui prêter des milliards. Mais on ne songeait nullement aux réformes vraiment sérieuses, à celles dont l'introduction au sein de la société musulmane pouvait seule la soulever de son immobilité et la diriger vers les voies du progrès. C'étaient les mœurs et les institutions qu'il aurait fallu modifier, non les costumes. L'histoire reprochera sans nul doute à l'Angleterre et à la France de n'avoir pas rempli les devoirs de la tutelle qu'elles s'étaient arrogée sur ce pays, de n'avoir pas usé de l'influence souveraine que leur concours décisif dans la guerre de Crimée leur avait acquis sur le gouvernement ottoman, pour assurer la prospérité de l'empire en lui donnant des bases solides. Il est incontestable qu'à cette époque ces deux puissances auraient pu exiger des garanties sérieuses, imposer la suppression de l'esclavage, l'organisation des services publics, la réforme de la justice, de l'instruction publique et des impôts, un contrôle effectif des finances et la transformation du système économique tout entier. On n'a rien fait dans ce sens. Aussi l'empire est-il aujourd'hui livré pieds et poings liés à un souverain dont il nous faut étudier le caractère, les idées et les actes, puisque de lui seul dépend le salut ou la ruine du pays.

Le sultan est encore aujourd'hui le souverain absolu des anciennes constitutions asiatiques. Il est, ainsi que le disent les musulmans, l'ombre de Dieu sur la terre. Investi d'un pouvoir entier, incontesté, qui n'a d'autre limite que sa propre volonté, souverain temporel sans contrôle et irresponsable, chef de l'Islam comme successeur des Khalifes, il est le vrai et le seul maître du pays. Tous s'inclinent devant lui. On ne l'aborde qu'en tremblant. Qui donc oserait lui adresser des représentations, critiquer ses actes ou ses résolutions? La vie et les biens de ses sujets lui appartiennent. Depuis bien des années, les mœurs se sont beaucoup adoucies et le sultan actuel n'a jamais fait usage de son droit pour envoyer quelqu'un à la mort. On doit même lui rendre cette justice que souvent il a commué la peine de coupables condamnés à la pendaison par les tribunaux.

Mais il arrive assez souvent que des particuliers soient dépossédés de leurs biens et ne reçoivent en échange qu'une indemnité dérisoire, lorsque leurs propriétés conviennent au sultan et qu'il désire y élever un kiosque ou un palais. Sa fantaisie s'exerce encore dans ses relations avec les favoris. On peut citer telle ferme d'Europe et d'Asie, telle maison, tel palais donnés et repris par le sultan en l'espace de quelques jours, sans autre motif qu'un pur caprice. Les ministres les plus méritants sont soumis eux-mêmes à cette règle, qui fait pleuvoir alternativement sur les sujets du Commandeur des croyants les faveurs et les humiliations. Fuad-Pacha avait ainsi reçu un palais qui lui fut retiré de son vivant. Ali Pacha, son *alter ego* en talent et en influence légitime, fut installé par le sultan actuel dans un magnifique palais bâti et meublé à grands frais pour son usage. Quelques jours après sa mort, on donnait l'ordre à sa famille de chercher un gîte ailleurs dans les vingt-quatre heures. Souvent des bijoux, bagues, tabatières, montres de prix sont redemandés aux personnages qui avaient reçu ces cadeaux en un jour de faveur. Il y a deux ans, sous le grand vizirat de Mahmoud-Pacha, le grand-vizir actuel, Mehemed Ruchdi Pacha Chirvani Zadè fut envoyé en exil sans jugement et, on peut le dire, sans motif. Il est aujourd'hui en grande faveur. Les exemples de ces singularités sont nombreux et, parmi les ministres du moment, on peut encore citer le ministre de la guerre, Hussein Avni Pacha, qui fut également exilé, il y a deux ans, et dépouillé de ses décorations. Ces contradictions flagrantes n'ont pas le pouvoir d'entamer l'autorité du sultan, tellement elle est entourée du respect de tous ses sujets.

Le sultan a deux délégués : le grand vizir qui dirige en son nom toutes les affaires politiques, administratives, financières et militaires; le cheik-ul-islam qui est le chef délégué de la religion et de la magistrature. Ces hauts dignitaires sont nommés et révoqués le plus souvent à l'improviste, sans qu'ils aient été prévenus du sort que leur réservait la volonté ou le caprice du maître. L'envoi du cachet, qui est le signe distinctif de leurs fonctions, leur apprend qu'ils ont été choisis par le sultan. Mais c'est surtout ici que la roche Tarpéienne est près du Capitole. Quelques mois, souvent quelques jours après, la venue d'un chambellan qui redemande le cachet les avertit que l'heure de la disgrâce a sonné. Vous le voyez, c'est l'ancien cérémonial, moins le cordon.

Le sultan n'a guère de relations qu'avec ces deux personnages. Les ministres ne sont appelés que fort rarement en sa présence. L'attitude des favorisés admis à cet honneur est celle de l'humilité la plus profonde. On salue à chaque phrase que le souverain daigne prononcer. On croyait que le voyage du Padischah en Europe aurait eu pour résultat d'introduire certaines modifications dans cette étiquette rigoureuse. Ce serait une erreur de le croire. Nous en sommes encore, sur ce point, aux anciens usages. Cet état de choses s'affirme par plusieurs détails. Ainsi, le sultan a seul le droit de monter dans une voiture attelée de quatre chevaux. Pendant l'été, lui seul est abrité contre les rayons du soleil par un parasol de couleur rouge. Aucun musulman ne se permettrait de porter un pantalon blanc avant que le maître ait arboré ce vêtement.

Abd-ul-Aziz ne connaît aucune langue européenne. Il est suffisamment instruit en turc, en persan et en arabe. Des flatteurs prétendent qu'il est passé maître en calligraphie, talent, comme vous le savez, fort estimé chez les Orientaux. Le sultan ne travaille pas. Il a des idées fort confuses sur la civilisation et sur les conditions d'existence et de progrès des nations modernes. Quant aux principes sociaux des devoirs et des droits, ses convictions, on ne le voit que trop, sont fort nettes. Tout lui est dû. Il ne doit rien à personne. Cet état d'esprit est naturel. Il résulte de l'éducation que reçoivent et de l'existence que mènent tous les princes ottomans. Fils de femmes esclaves, entourés, dans leur enfance, d'eunuques et de domestiques ignorants, souvent vicieux, plus tard de flatteurs, de parasites et de complaisants, vivant dans l'indolence, n'étant pas contraints à des études suivies et sérieuses, n'ayant pas un désir qui ne soit aussitôt satisfait, ils ne peuvent, s'ils ne sont maintenus par d'habiles ministres, que conduire l'empire aux abîmes. Abd-ul-Aziz ne manque ni d'esprit naturel, ni d'intelligence. Il doit donc, ne fût-ce que dans son propre intérêt, désirer le bien de l'empire. Mais ne possédant aucune donnée sur la science moderne, passant une grande partie de son temps dans le harem, au milieu de femmes ignorantes, n'éprouvant pas avec cela le besoin de s'éclairer au contact d'hommes spéciaux, parce qu'il *croit* savoir, il ne peut qu'obéir à ses caprices et, dans l'hypothèse la

plus favorable, subir les inspirations du grand vizir. Et ce n'est pas chose facile pour ce dignitaire que de jouer ce jeu délicat et terrible de dicter des résolutions à un souverain absolu et soupçonneux, tout en lui persuadant qu'il ne fait qu'exécuter ses volontés.

Telle est la vérité, non-seulement sur le souverain actuel, mais aussi sur celui qui lui succédera. Car il est à remarquer, et les patriotes ottomans sont les premiers à le déplorer, que l'existence que mènent tous les princes de la famille impériale n'autorise aucune espérance pour l'avenir. Ils ne s'instruisent même pas dans les langues européennes.

L'un des dangers les plus évidents de cette situation, c'est qu'elle engendre et développe l'esprit d'intrigue. Tout ministre, par ce seul fait qu'il est au pouvoir, est en butte à des attaques incessantes, d'autant plus redoutables qu'elles se dissimulent dans l'ombre Chacun joue son rôle dans cette chasse aux portefeuilles, depuis les chambellans, les eunuques et les femmes du palais, jusqu'aux plus humbles domestiques.

Vous comprendrez dès lors et l'incertain qui pèse sur ce pays, et la fréquence des changements ministériels, et la lenteur de la marche de l'empire vers le progrès. Cette situation durera tout autant que la cause qui l'occasionne. C'est donc cette cause de mal que l'Europe devrait s'efforcer d'amoindrir en conseillant et, au besoin, en exigeant un contrôle. La question financière offre une occasion propice de réaliser cet idéal, ainsi que je le démontrerai dans une prochaine lettre.

ESCHBACH.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

L'IMPOT DU SEL.

Réunion du 5 février 1874.

Présidence de M. MICHEL CHEVALIER, *l'un des vice-présidents.*

M. LE PRÉSIDENT signale à l'attention de la Société, d'une manière générale, les questions de finances soulevées par la discussion du budget. Il pense que l'on trouverait dans cet ordre d'idées, dont l'opinion se préoccupe à juste titre, un sujet intéressant de discussion.

M. WOLOWSKI appuie la proposition de M. Michel Chevalier. Il n'y a pas, dit-il, de bons impôts, mais il y a des degrés dans le mauvais, et le choix entre les moins mauvais est à l'ordre du jour. L'Assemblée est en présence de divers systèmes : émission de bons du Trésor qui permettraient d'attendre; impôts sur les instruments de crédit; impôts sur les transports par petite vitesse; augmentation des taxes sur les alcools; enfin accroissement de la taxe sur le sel. Ce dernier impôt est, selon M. Wolowski, le *moins détestable* de tous. Il rencontre cependant une vive opposition à cause des préjugés qui s'y attachent. On invoque surtout l'intérêt des classes pauvres; mais, somme toute, c'est encore celui qui pèse le moins lourdement sur le peuple, et celui dont le rendement est le plus sûr. M. Wolowski propose de mettre cet impôt en discussion et se déclare disposé à en prendre la défense malgré l'impopularité qui s'y rattache, le devoir des hommes de science étant non de flatter les préjugés, mais de les dissiper.

M. LE PRÉSIDENT préférerait donner à la discussion un caractère plus général.

M. CERNUSCHI. — La discussion est toujours sans inconvénients au sein de la société, car elle n'aboutit pas à un vote. Cependant, on a déjà beaucoup parlé des impôts en général. Il vaudrait mieux préciser et s'en tenir à une seule espèce d'impôt.

M. LE PRÉSIDENT insiste pour que l'impôt sur le sel soit examiné comparativement avec les autres impôts, et pour que les orateurs aient toute la liberté de traiter la question comme ils l'entendront.

M. JACQUES VALSERRES croit que la surtaxe de 10 centimes par kilog. de sel, proposée par la commission de l'Assemblée nationale, au lieu de doubler, comme on le pense, le rendement, qui est actuellement de 32 à 33 millions, ne le portera pas à plus de 38 ou 40 millions. Lorsque la taxe sur le sel était de 30 cent. le kilog. la consommation était de 6 kilog. par habitant, et l'impôt rapportait 70 millions. En 1848, la taxe a été abaissée à 10 centimes; le rendement est descendu au-dessous de 20 millions, et il lui a fallu plusieurs années pour se relever, car le chiffre de 6 kilog. est la limite de la consommation, et lorsque le sel était taxé à 30 fr. les 100 kilog., on regardait à en donner aux bestiaux, pour lesquels il est un condiment salutaire, un agent digestif puissant. L'impôt ayant été abaissé, on a pris l'habitude de donner du sel aux bestiaux, et la consommation s'est élevée peu à peu à 9 kilog. en moyenne. Aujourd'hui que le sel coûte 18 fr. les 100 kilog. on peut encore en donner au bétail, mais si le prix s'élevait à 20 fr. — il faut dire 28, en comptant les frais — il deviendrait impossible d'en donner au bétail. La consommation retomberait à 5 ou 6 kilog. par habitant, et l'impôt ne donnerait que 41 ou 42 millions. On objecte l'immunité accordée au sel dénaturé ; mais les frais de dénaturation, de mélange avec les tourteaux, le sang, etc., élèveraient encore le prix de ce sel impur, en sorte que les bestiaux n'en pourraient consommer. Quant au sel de pêche, il ne représente qu'une quantité insignifiante. Pour avoir un résultat sérieux, il faudrait élever de nouveau la taxe à 30 centimes par kilog., et alors plus de sel pour le bétail, qui en a besoin. Quant à la taxe de 5 cent. par kilog., proposée par M. Magne, elle ne profiterait qu'aux épiciers qui, vendant actuellement le sel 25 cent. le kilog., en élèveraient le prix à 35 centimes et mettraient 15 centimes de plus dans leur poche. M. Valserres cite, en terminant, l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique, qui ont aboli l'impôt sur le sel et s'en trouvent bien.

M. WOLOWSKI conteste quelques-uns des chiffres sur lesquels M. Valserres s'est appuyé. Il croit que, depuis l'abaissement de la taxe, la consommation ne s'est pas accrue dans la proportion qu'a indiquée le préopinant, et qu'en tout cas, cet accroissement est dû en partie à ce que le prix de la matière première et les frais de production ont diminué et non pas augmenté. Indépendamment des impôts, bien entendu, M. Wolowski trouve que M. Valserres dédaigne trop, au point de vue des emplois agricoles, le sel dénaturé. Ce sel est d'un grand usage en Allemagne et aussi en France. Mais M. Wolowski s'élève surtout contre les préjugés que rencontre l'impôt sur le sel dans ses rapports avec l'alimentation des habitants. Les préjugés sont dus, selon lui, au souvenir de la gabelle et des pénalités cruelles qui, sous l'ancien régime, frappaient les faux-sauniers. La situation aujourd'hui n'est plus la même, Dieu merci. La liberté du travail et les progrès de la science ont notablement diminué le prix de revient, augmenté la consommation et favorisé le développement de l'agriculture. Ce n'est pas seulement en nature et directement que le sel entre dans la consommation, mais aussi sous forme de salaisons, surtout de viande de porc et de fromage. Or, un porc salé, fournissant 75 livres de viande nette, contient 1 1/5 de son poids de sel ou 7 kilogrammes 5; ce qui, avec l'augmentation par kilogramme de sel que propose M. Wolowski, donne 37 1/2 centimes pour une famille de cinq personnes : surcharge minime, comme on voit. Quant au fromage, si l'on prend pour type celui du Cantal, en pains de 40 kilogrammes, la proportion de sel dans cette espèce est de 1/20, soit 1/2 kilogramme de sel pour les 10 kilogrammes de fromage, ce qui entraîne une surtaxe de 2 centimes 1/2, lesquels, pour la famille de cinq personnes représentent, par tête, une quantité presque infinitésimale. Il n'y a donc pas de comparaison à établir entre cet impôt, relativement très-léger, et tant d'autres qui pèsent lourdement sur le travail, arrêtent non-seulement la consommation, mais la production et l'exportation, entravent la circulation et amènent l'abaissement des salaires. En somme, la surtaxe de 5 centimes par kilogramme de sel se recommande par trois qualités : elle n'entraîne point de nouveaux frais de perception; la rentrée en est assurée, et elle se répartit imperceptiblement sur toute la population.

M. JOSEPH GARNIER est toujours l'adversaire de l'impôt sur le sel. C'est, à ses yeux, le plus mauvais de tous les impôts. Il ne veut pas d'impôts sur les choses nécessaires, sur l'air, sur l'eau, sur le pain; il ne veut pas non plus d'impôt sur le sel qui n'est pas moins nécessaire et pour l'alimentation de l'homme, et pour celle des bestiaux, et pour l'amendement des terres arables. M. Wolowski ne tient pas assez compte de la pauvreté du plus grand nombre des paysans, qui sont obligés de regarder aux plus minimes dépenses. L'impôt sur le sel est véritablement un impôt sur la misère, puisqu'il atteint particulièrement tout ce qui sert à la nourriture des classes pauvres. C'est un impôt peu productif pour le fisc, onéreux, quoi qu'on dise pour le menu peuple, et dont l'aggravation aurait pour effet de discréditer les institutions actuelles.

M. JACQUES VALSERRES maintient l'exactitude des chiffres qu'il a indiqués et conteste à son tour ceux sur lesquels s'est appuyé M. Wolowski, notamment en ce qui concerne les salaisons, dont la consommation, dit-il, ne s'ajoute pas à l'emploi du sel en nature, car, lorsque la ménagère a

mis dans son pot un morceau de lard, elle se dispense d'ajouter du sel. La moyenne de 5 à 6 kilogrammes pour la consommation de chaque habitant est donc exacte. Si elle a pu s'élever à 7 kilogrammes, c'est que le sel était falsifié, et M. Valserres signale à ce propos l'existence de pulvérisateurs de plâtre, de fabricants de poudre à sel, dont l'industrie a été en quelque sorte reconnue, car ils payaient patente. M. Valserres maintient que l'impôt sur le sel ne peut être productif pour le fisc que s'il est porté à 30 centimes par kilogramme, et alors il sera onéreux et vexatoire pour la population. Mais une surtaxe de 10 centimes, *à fortiori* de 5 centimes, ne donnerait qu'un produit insignifiant.

M. CERNUSCHI résume les opinions précédemment émises, et déclare qu'il n'est pas éloigné de celle que soutient M. Wolowski.

M. LÉON SAY, répondant à M. Joseph Garnier, trouve ses arguments un peu vagues. Selon lui, l'impôt sur le sel est meilleur, — ou, si on aime mieux, moins mauvais que beaucoup d'autres. Il a, du moins, l'avantage de ne pas arrêter le travail, de ne pas aggraver les charges qui pèsent sur l'industrie et qui sont les véritables causes de la misère. C'est pourquoi M. L. Say a cru devoir signer la proposition de M. Wolowski. Sur les chiffres de la consommation, il n'a pas de documents précis; mais il croit que la consommation agricole est, en somme, relativement faible.

M. A. COURTOIS rappelle que l'impôt sur le sel est aboli dans les pays agricoles : la Belgique l'a supprimé; l'Angleterre l'a supprimé aussi, après l'avoir successivement abaissé; et, depuis cette suppression, les emplois du sel en agriculture se sont considérablement accrus.

M. JOSEPH GARNIER fait remarquer que l'impôt sur le sel contribuerait à arrêter la production, car le sel n'est pas seulement une denrée de consommation alimentaire, mais aussi une matière première de fabrication pour d'importantes industries.

M. L. SAY répond que le sel destiné aux emplois industriels est exempt.

M. DE MALARCE se plaint de ce qu'on s'occupe tant d'accroître les recettes du budget par des impôts qui menacent d'arrêter la production, et qu'on ne s'occupe pas plutôt de réduire les dépenses. Il fait remarquer que la population de la France étant réduite d'un vingtième, il devrait y avoir diminution des dépenses. Au contraire, il y a augmentation des frais généraux des ministères. M. de Malarce réclame donc, avant tout, des économies.

M. NOTTELLE s'élève à son tour, d'une manière générale, contre les impôts de consommation : il voudrait qu'on en vînt aux impôts directs ; que la propriété foncière, notamment, eût sa part des charges publiques.

M. VALSERRES parle d'une proposition tendant à établir 10 centimes additionnels aux trois premières contributions directes.

La réunion se sépare à 10 heures et demie.

ARTHUR MANGIN.

LE PROJET ALLEMAND D'UNION POSTALE UNIVERSELLE.

Nous recevons l'avant-projet que l'office allemand soumettra au congrès postal qui doit se réunir à Berne en septembre 1874 ; ce projet a été communiqué aux dix-huit gouvernements invités à s'y faire représenter; la France seule est en retard pour répondre à l'invitation.

La chancellerie allemande s'est à l'avance assurée du concours de l'Angleterre avec laquelle elle s'est déjà concertée l'hiver dernier; ses principes sont acceptés par le *Post-Office* anglais.

Elle s'est aussi entendue avec la Belgique, qui se trouve dans une position exceptionnelle par rapport au transit.

Chaque pays continue à régler sa poste à l'intérieur. Il ne s'agit que de la taxe internationale.

Chaque pays fixe cette taxe, mais :

1° Elle doit être uniforme ;

2° Elle ne doit pas dépasser 40 centimes.

L'office allemand propose 20 pfennigs ou 20 centimes, et est décidé à adopter cette taxe internationale pour l'Allemagne.

Il est bien entendu que cette taxe sera celle de la lettre simple de *quinze* grammes (poids que l'administration française persiste à ne pas accepter).

Chaque pays garde ce qu'il encaisse. Ce principe nouveau deviendrait d'une pratique universelle : il simplifie les écritures; il n'y a plus de décompte d'office à office.

Tout droit de transit est aboli.

Chaque pays doit trouver une compensation dans le principe qui lui attribue tout ce qu'il encaisse, les petits pays surtout.

Telles sont les bases principales de la grande union postale projetée — projet qui n'est pas une chimère; l'union se fera sans la France, en désespoir de cause. La Russie, qui n'avait demandé qu'un ajournement, est entrée dans ces idées. Tous les petits Etats gagneront à l'application du principe qui attribue à chaque office ce qu'il encaisse.

Tout en s'occupant du congrès postal, M. Stephan, directeur général des postes allemandes, poursuit les améliorations partielles; les cartes postales à prix réduit s'échangent avec la Suisse et avec l'Amérique du Nord ; de Berlin on peut envoyer une carte postale au prix de 1 groschen (1) à Washington, voire même à San-Francisco. Cette réduction va probablement être appliquée à la Belgique; les cartes postales pourront de même s'échanger au prix de 10 centimes ou 1 groschen.

La poste allemande ne transporte pas seulement les lettres et les valeurs, mais tous les petits colis jusqu'à 50 kilogr., elle transmet même des comestibles, nommément du gibier, presque à découvert. Le tarif est considérablement réduit depuis le 1er janvier, en vertu d'une loi votée par le Reichstag dans sa session dernière et promulguée sous la date du 17 mai 1873, loi dont nous publions ci-dessous un extrait. Du jour au lendemain, on reçoit à Berlin, au prix d'un port de 5 groschen (62 1/2 centimes) de Strasbourg un pâté de foie gras ou de Metz des poulets, pourvu que le poids n'excède pas 5 kilogr. L'administration allemande ne craint ni l'encombrement ni la responsabilité; le transport des petits colis est une branche aussi importante de l'administration que celui des lettres, dont on se préoccupe exclusivement dans d'autres pays.

Voici le texte du projet de convention qui sera présenté par le gouvernement allemand au congrès de Berne :

Article 1er. — Les Etats participant à la présente convention seront considérés comme formant un seul territoire en ce qui concerne l'échange réciproque de correspondances entre leurs bureaux de poste.

Ils seront désignés par le nom commun : *Union générale de postes*.

Art. 2. Les dispositions de ce traité s'étendront aux lettres, aux cartes postales, aux journaux et autres imprimés, aux échantillons de marchandises et aux papiers d'affaires originaires de l'un des Etats de l'Union et destinés soit pour un autre de ces Etats, soit pour des pays étrangers à l'Union et *vice versâ*, pour autant que les territoires de deux au moins des parties contractantes soient en cause.

Art. 3. — Sous réserve d'arrangements ultérieurs au sujet de l'introduction d'une taxe générale et uniforme, chaque Etat participant à cette convention aura le droit de déterminer à son gré le port unique à percevoir dans son service pour toutes les lettres originaires ou à destination des Etats de l'Union.

Toutefois, il est entendu que ces taxes ne devront pas dépasser les taux désignés ci-après :

3 gros, 4 pence ou 40 centimes pour la lettre simple affranchie, et 6 gros, 8 pence ou 80 centimes pour la lettre simple non affranchie.

L'affranchissement des cartes postales est obligatoire. Elles seront assimilées aux lettres ordinaires affranchies.

Pour un transport maritime de plus de 300 milles marins, il pourra être ajouté au port ordinaire une surtaxe qui ne devra pas dépasser 2 gros, 2 pence ou 20 centimes par lettre simple affranchie ou non.

Art. 4. — Le prix d'affranchissement des journaux, des imprimés, des échantillons de marchandises et des papiers d'affaires réunissant les conditions règlementaires du pays d'origine et destinés pour d'autres Etats de l'Union sera fixé librement, mais à un taux uniforme, par chaque Etat, taux qui ne pourra être inférieur :

A 3/4 gros, 1 penny, 10 centimes.

Lorsque les objets mentionnés au présent article auront à subir un transport maritime de plus de 300 milles marins, la taxe fixée ci-dessus pourra être doublée.

Il est convenu que lesdits objets devront être placés sous bandes ou dans une enveloppe mobile, ou pliés simplement, et qu'ils ne pourront contenir aucune note ou écriture qui leur donnerait le caractère d'une correspondance personnelle.

(1) 0 fr. 12 c. 1/2.

Art. 5. — Les objets désignés dans l'article 2 pourront être expédiés sous recommandation.

Tout envoi recommandé doit être affranchi.

Le port d'affranchissement sera fixé d'après les stipulations des articles 3 et 4.

Le droit de recommandation, ainsi que la taxe des avis de réception, ne devront pas dépasser les taux respectifs applicables dans le service interne du pays d'origine.

En cas de perte d'un envoi recommandé et sauf le cas de force majeure, une indemnité de 40 marcs, ou 50 francs, ou 2 livres sterling sera payée à l'expéditeur ou, sur la demande de celui-ci, au destinataire, par l'administration, dans le territoire ou dans le service maritime de laquelle la perte a eu lieu, c'est-à-dire où la trace de l'objet a manqué, pour autant que l'administration en cause soit responsable, d'après la législation de son pays, pour la perte d'envois recommandés à l'intérieur.

Au delà d'une année, à partir du jour de dépôt, le droit d'indemnité est frappé de déchéance.

Le service des lettres avec valeur déclarée et le service des mandats-poste feront l'objet d'arrangements ultérieurs entre les divers Etats ou groupes d'Etats de l'Union.

Art. 6. — L'affranchissement devra être opéré par l'expéditeur au moyen des timbres-poste valables dans le pays d'origine.

Les envois insuffisamment affranchis seront taxés comme lettres non-affranchies, sauf déduction de la valeur des timbres-poste appliqués. Toutefois, il ne sera pas donné cours aux journaux non ou insuffisamment affranchis.

Art. 7. — Aucun port supplémentaire ne sera perçu pour des objets réexpédiés dans l'intérieur de l'Union.

Seulement, dans le cas où un envoi du service interne de l'un des pays de l'Union entrerait, par suite d'une réexpédition, dans le service d'un autre territoire de l'Union, l'administration du pays de destination ajoutera sa taxe interne.

Art. 8. — Nulle franchise ni modération de port n'est admise.

Les envois relatifs au service des postes seront seuls exempts du port.

Art. 9. — Chaque administration gardera en entier le port et les droits perçus dans son territoire.

Aucune taxe de transit, soit pour le transit à découvert, soit pour le transit de dépêches closes à travers le territoire d'un des Etats de l'Union, ne sera bonifiée.

Les administrations formant l'Union pourront, selon leurs besoins et leurs convenances, expédier réciproquement les correspondances soit à découvert, soit en dépêches closes, par les pays servant d'intermédiaire. Toutefois, il y aura obligation d'employer la dépêche close quand le nombre de correspondances sera, d'après la déclaration de l'office intéressé, de nature à entraver les opérations du bureau réexpéditeur.

Il est entendu que, dans le cas où des frais extraordinaires causés au pays de transit par le transport, ou par une manipulation postale quelconque, des dépêches transitantes devraient se produire, ces frais seront restitués sur demande avec preuve à l'appui par l'administration dont les dépêches émanent. Lorsque les frais de l'espèce sont occasionnés par des envois simultanés de deux ou de plusieurs administrations de l'Union, celles-ci désintéresseront le pays de transit selon l'importance de chaque service rendu.

Il est entendu qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée de la part du pays de transit à charge des administrations expéditrices pour les dépêches closes, lorsque celles-ci ne dépasseront pas en dimension 3 mètres cubes, quand même il en résulterait des frais extraordinaires.

Les dépêches devront toujours être dirigées par les voies les plus rapides dont les administrations disposent. Dans le cas où des routes différentes présenteraient la même célérité, l'administration expéditrice aura le choix de la route à suivre.

Art. 10. — Avec les Etats qui resteront d'abord hors de l'Union postale, des traités seront conclus de la part des membres de l'Union qui entretiennent des relations postales directes avec ces Etats. Les avantages de la présente convention pourront être offerts pour toute l'étendue de l'Union postale mais à charge de réciprocité.

Les taxes de l'Union, applicables aux correspondances échangées entre les pays de l'Union d'une part et les pays étrangers d'autre part, seront partagées par moitié entre le pays de l'Union, par lequel les envois sont entrés de l'étranger et le pays destinataire de l'Union; ou en sens inverse entre le pays de l'Union dont les envois sont originaires et le pays de l'Union par lequel les envois sont sortis pour l'étranger.

Sous les mêmes conditions, il pourra être conclu des traités entre des pays entourés de l'Union avec des pays situés hors de l'Union afin d'établir un échange postal direct.

Art. 11. — Les administrations respectives règleront entre elles, au moyen d'arrangements particuliers, tout ce qui se rapporte aux relations et communications postales entre les bureaux d'échange, à la taxe frontière, à la fixation et bonification des taxes maritimes, à l'ordre de l'exploitation, à la comptabilité et aux affaires techniques de détail non prévues par la présente convention. Ces arrangements pourront en tout temps être modifiés de commun accord entre les parties.

Art. 12. — Les stipulations de la présente convention ne portent ni altération à la législation interne de chaque pays, ni restriction au droit des parties contractantes de conclure des traités ainsi que d'établir des unions plus restreintes en vue d'une amélioration progressive des rapports postaux.

En conséquence, il ne sera porté, par la présente convention, aucun préjudice aux confédérations postales existant déjà entre quelques territoires, pour ce qui touche les stipulations sur l'échange réciproque d'envois entre les pays en cause.

Art. 13. — Dans le cas de dissentiment entre deux ou plusieurs membres de l'Union relativement à l'interprétation de la présente convention, la question en litige devra être réglée par jugement arbitral; à ces fins, chacune des administrations en cause choisira un autre membre de l'Union qui ne sera pas intéressé dans l'affaire.

La décision des arbitres sera donnée à la majorité absolue des voix.

En cas de partage des voix, les arbitres choisiront pour trancher le différend une autre administration également désintéressée dans le litige.

Art. 14. — Tous les trois ans au moins, un congrès de plénipotentiaires des participants au traité sera réuni en vue de perfectionner le système de l'Union, d'y introduire les améliorations jugées nécessaires et de discuter des affaires communes.

Chaque Etat sera représenté par une voix. Les pays qui ne se feraient pas directement représenter au congrès auront la faculté de transférer leur voix à un autre membre de l'Union.

On fera choix à chaque congrès de l'endroit où le congrès suivant devra avoir lieu.

Il ne pourra être apporté aucune modification à la présente convention, en ce qui touche les tarifs et la question du transit, si ce n'est à l'unanimité des voix des pays de l'Union représentés au congrès.

LA LOI ALLEMANDE SUR LE TRANSPORT DES PETITS COLIS PAR LA POSTE.

(Loi du 17 mai 1873.)

§ 1er.

Port des petits colis.

La taxe de petits colis sera fixée comme suit :

I. *Colis jusqu'à concurrence de 5 kilogrammes.*

A, jusqu'à 10 meilen (75 kilomètres) ... 2 1/2 gros (1)

B, au delà de 10 meilen, sans distinction du parcours, port uniforme de .... 5 gros.

Les envois *non* affranchis supporteront, indépendamment des prix sus-indiqués, une surtaxe fixe de....... 1 gros.

II. *Colis d'un poids dépassant 5 kilogrammes.*

A, pour les 5 premiers kilogrammes, il sera perçu la taxe énoncée ci-dessus, voir I.

B, au-dessus de 5 kilogrammes la taxe sera établie, pour chaque kilogramme ou fraction de kilogramme, ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 10 meilen	1/2 gros.
Au delà de 10 à 20 meilen	1 —
Au delà de 20 à 50 meilen	2 —
Au delà de 50 à 100 meilen	3 —
Au delà de 100 à 150 meilen	4 —
Au delà de 150 meilen	5 —

L'administration des postes aura le droit de percevoir une surtaxe pour les colis encombrants; toutefois, cette surtaxe ne devra pas dépasser 50 0/0 de la taxe ci-dessus.

---

(1) Le gros vaut 0 fr. 12 c. 1/2.

§ 2.

Port et prime d'assurance, des métaux précieux ou des envois déclarés à la valeur.

Il sera perçu, savoir :

A, *le port ;*

I. Sur les *lettres*, sans distinction du poids :

Jusqu'à 10 meilen.......................... 2 gros.

Au delà de 10 meilen, sans différence de distance 4 —

Les envois non affranchis seront passibles d'une surtaxe fixe de.. 1 gros.

II. Sur les *colis*, y compris les lettres de voiture, le port au poids indiqué au paragraphe 1er ;

B, *La prime* d'assurance uniforme de 1/2 gros pour 100 thalers ou fraction de cette somme avec un minimum de.. 1 gros.

L'AGRICULTURE EN FRANCE,

SA SITUATION, SON AVENIR ET SES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT (1).

II.

Maintenant que nous avons relaté tous les faits desquels résulte l'infériorité de l'agriculture, par rapport à l'industrie, examinons les moyens propres à rétablir le niveau qui devrait exister entre elles.

Assurément, le jour où la vapeur et l'électricité ont été appliquées industriellement, les conditions économiques de l'ancien et du nouveau monde ont complétement changé.

Grâce aux nombreux réseaux de routes, de canaux, de chemins de fer qui sillonnent l'Europe, grâce aux progrès de toutes sortes accomplis depuis vingt-cinq ans, mais grâce surtout à l'influence du commerce et de l'industrie, les frontières se sont abaissées pour livrer passage à ce courant irrésistible qui s'appelle le TRAFIC.

Le contact direct des peuples a largement développé, chez chacun d'eux, sa puissance d'absorption et sa force productive.

La facilité des communications a amené la multiplicité des transactions, et la facilité des transports a conduit à la multiplicité des échanges.

Les produits des diverses régions, plus que suffisants autrefois pour la consommation locale, ayant trouvé des débouchés nouveaux, se sont décuplés et ont provoqué la création de fabrications et d'industries nombreuses.

C'est ainsi que le nord et le midi de l'Europe, reliés par des voies rapides, après avoir d'abord mutuellement absorbé le trop-plein de leurs produits respectifs, ont progressivement augmenté le chiffre de leur production pour le mettre à la hauteur de la demande ; c'est ainsi que l'Amérique, à laquelle la navigation à vapeur nous rattache d'une manière incessante, est devenue, pour le continent européen, un grand centre d'échanges.

Mais si l'on place en regard des progrès accomplis ceux qui nous restent à accomplir, on s'aperçoit bientôt que nous avons encore beaucoup à faire, et notamment en ce qui concerne le perfectionnement de notre outillage agricole.

Aujourd'hui, avec la hausse des salaires, *la grande, la moyenne et la petite agriculture* peuvent prospérer côte à côte, parce que les ouvriers des centres industriels ou manufacturiers pouvant, en raison de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, consommer tous les jours de la viande et du vin, l'écoulement de tous les produits agricoles est assuré.

Il en est tout autrement de l'industrie.

Etant données l'association des capitaux pour fonder et créer et l'association des intelligences pour organiser, diriger et faire prospérer; étant donnée, d'autre part, l'élévation des salaires, il n'y a plus que les grandes industries capables de produire à bon marché, non-seulement en vue de la consommation intérieure, mais surtout en vue de l'exportation.

CONSEILS GÉNÉRAUX ET SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. — En présence d'une telle situation aussi bien que de nos nouvelles charges budgétaires, il importe d'augmenter nos productions agricoles et par là notre richesse nationale.

Pour atteindre ce but, il faut premièrement assurer à l'agriculture le concours de ces trois forces que possède l'industrie et d'où découlent tous progrès :

La science, le capital et la liberté des transactions.

Il faut donc faire appel à l'initiative des Conseils généraux, à la Société des agriculteurs de France, aux comices agricoles (associations de propriétaires, d'agronomes et de cultivateurs), à toutes les sociétés qui ont pour but de recueillir, en vue de les vulgariser, les découvertes, les essais, les perfectionnements tendant à améliorer les divers systèmes de culture et leur dire :

Il est temps de faire disparaître l'esprit de routine et d'ouvrir le champ à l'initiative individuelle. Il faut agir : c'est à vous de donner l'exemple, car vous êtes, par l'intelligence et l'instruction, les chefs naturels, les directeurs, les conseillers de nos huit millions de propriétaires.

Certainement, si l'emploi des machines agricoles se fût répandu, la condition de l'agriculture se fût en même temps considérablement améliorée, car, à l'aide de ces engins aussi puissants que dociles, le cultivateur peut à la fois s'affranchir des exigences de la main-d'œuvre et des caprices des saisons.

Il laboure et il sème en temps utile.

Il moissonne, il fauche, il fane à son heure, et, indépendamment de ces avantages inappréciables, il réalise d'importantes économies.

C'est ainsi qu'en Amérique, la moissonneuse pour céréales donne, par an, une économie réelle de 100 millions sur le prix de revient de la moisson, et que faucheuses, faneuses, rateaux, mécaniques donnent pour les foins une économie d'environ 50 0/0 sur le travail manuel.

Nous devons donc tout faire pour engager l'agriculture dans cette voie nouvelle, car, en outre des avantages matériels que l'agriculteur y rencontrera, il y a un puissant intérêt moral qui s'impose : c'est la transformation intellectuelle de nos ouvriers agricoles qui, par l'usage des outils perfectionnés, cesseront d'être assujettis aux travaux les plus durs dans lesquels la machine humaine a la plus grande part et l'intelligence la plus petite.

TERRES LABOURABLES ET ENGRAIS. — La superficie de la France est de 52,857,700 hectares, se divisant comme suit :

Terres labourables. . . .	26,567,000	hectares.
Prairies naturelles. . . .	5,021,000	—
Forêts.	8,700,000	—
Vignes.	2,320,000	—
Terres incultes.	6,545,000	—

Quant à la propriété foncière, elle est divisée en 13,206,711 cotes, portant sur 8,360,000 propriétaires ; et sur les 5,277,073 cultivateurs, il y en a 3,799,759 cultivant leur propriété particulière, et seulement 1,457,000 cultivant la propriété d'autrui.

Il ne faut pas augmenter la quantité des terres cultivées en céréales. Il convient au contraire d'imiter les Chinois qui nous sont supérieurs et qui, avec un nombre égal d'hectares, nourrissent quatre fois plus d'habitants, par la raison qu'ils ne laissent perdre aucun des éléments utiles à la fertilité du sol.

En agissant par analogie et en appliquant intelligemment à notre culture les fumiers et les engrais artificiels, nous obtiendrons un produit beaucoup plus considérable par chaque hectare, et nous arriverons ainsi à avoir un rendement rémunérateur malgré l'augmentation du prix des terrains et la hausse des salaires.

Nous arriverons ainsi à mettre la production à la hauteur de la consommation. Nous pourrons alors facilement nourrir quarante-cinq millions d'habitants au lieu de trente-sept millions, ou bien exporter le trop-plein de nos produits agricoles.

Cet avantage économique nous fait absolument défaut aujourd'hui pour les engrais, par ce motif qu'avec les chemins de fer et toutes les nouvelles voies de communication, les produits agricoles (graines, fruits, paille, foin, vin, huile, bétail, etc.) s'écoulent vers les villes et sont absorbés par elles sans qu'il en revienne rien à la terre, contrairement à cette loi naturelle qui veut que, sous peine d'appauvrissement continu du terrain exploité, l'*homme rende au sol tout ce qu'il reçoit de lui.*

La nécessité de créer de grandes usines d'engrais artificiels s'impose donc, puisque nous avons trop peu de bétail pour remplacer par du fumier d'étable les éléments fertilisants perdus.

Voici en effet le relevé de ce que nous possédons en bêtes à cornes et en bêtes de toutes autres espèces :

Chevaux..................	3.261.000
Anes......................	518.000
Mulets....................	345.000
Bêtes à cornes............	12.350.000
Moutons...................	29.400.000
Porcs.....................	5.382.000

MACHINES AGRICOLES. — Depuis 1862, le nombre des instruments et des machines agricoles perfectionnées, char-

(1) Voir le numéro du 7 février.

rues, herses, extirpateurs, coupe-racines, machines à battre, s'est augmenté dans une portion considérable.

Nous avons 100,733 machines à battre, mais nous n'avons encore que 5,649 machines à faner, 8,907 moissonneuses, 9,442 machines à faucher, tandis qu'en Amérique, la maison Walter-Wood a déjà vendu, depuis quelques années, 180,000 de ces dernières machines, ainsi que l'a déclaré son représentant à l'Exposition de Vienne.

Nous avons aussi très-peu de semoirs: on en compte 10,853; cependant on a pu constater que les grands progrès étaient obtenus en raison du nombre de semoirs employés par département.

Prenons pour exemple la culture du froment. Voici quels sont les résultats :

Pour semer un hectare de blé à la main, il faut employer 220 litres de froment; si, au contraire, on se sert du semoir en ligne, la dépense n'est plus que de 130 litres à l'hectare, soit une économie de 90 litres à l'hectare. Or, pour une nation qui cultive 7 millions d'hectares de froment, c'est une question d'abondance ou de disette.

De plus, les Américains prétendent que toutes les graines semées au semoir en ligne sont presques toujours sauvées des accidents causés par la gelée et surtout par la grande sécheresse.

C'est pourquoi nous disons que les brevets anglais et américains étant aujourd'hui tombés pour la plupart dans le domaine public, il est nécessaire d'encourager, par de fortes primes, la production des machines perfectionnées et à bon marché.

Diminution de la population des campagnes. — Nous avons indiqué comme une des principales causes de l'émigration de la campagne vers les villes, l'élévation du prix de la main-d'œuvre dans ces dernières.

C'est pourquoi l'augmentation des salaires dans les campagnes nous paraît seule capable d'enrayer ce mouvement.

Or, l'unique moyen pour les agriculteurs d'arriver sans préjudice pour eux à augmenter le prix du travail consiste dans l'emploi des machines et outils perfectionnés à l'aide desquels ils augmenteront le rendement de leurs cultures.

On a fait, il est vrai, une objection sérieuse : le morcellement excessif de la propriété foncière, a-t-on dit, et la mise en location du sol par petites portions sont un grand obstacle à l'emploi des machines, des outils perfectionnés et des drainages. Cette objection ne manque pas de force, mais la difficulté qui l'a fait naître disparaîtrait bientôt, si l'on constituait des dépôts d'outils et de machines agricoles où le petit agriculteur pourrait venir louer les instruments dont il aurait à faire usage, comme il le fait par exemple pour la machine à battre.

On pourrait encore former des associations ayant pour objet de faucher et de moissonner à l'aide de faucheuses et de moissonneuses, à tant l'hectare.

Ces associations remplaceraient avantageusemeut ce qui se fait aujourd'hui, c'est-à-dire le fauchage et le moissonnage à tant de l'are ou de la perche.

Chemins, Canaux et Irrigations. — Indépendamment de ces modifications ou innovations, il faut demander au gouvernement :

L'achèvement dans le plus bref délai des chemins vicinaux d'intérêt commun et de grande communication:

1° La construction de nouveaux canaux se reliant entre eux, l'amélioration de notre navigation fluviale, de nos rivières, et l'amener à déclarer ces voies *routes nationales* en les affranchissant de *tout péage;*

2° L'achèvement des jonctions de chemins de fer ou des prolongations d'intérêt général, ce qui nous conduirait à la diminution des frais de transport et nous mettrait au niveau des grandes puissances qui nous distancent de beaucoup aujourd'hui.

Exemple :

Les Etats-Unis ont en exploitation..	100.818	kilomètres.
L'Angleterre..........................	24.995	—
L'Allemagne..........................	21.121	—
La France.............................	17.666	—

3° L'aménagement des eaux, en prenant pour modèle les merveilleuses irrigations du nord de l'Italie, de manière à donner à l'agriculture tous les éléments de fertilité que les eaux contiennent, et qui sont généralement perdus aujourd'hui.

Chacun sait que dans le nord, l'est et l'ouest, l'eau apporte avec elle aux terrains dont le *sous-sol est perméable*, tous les principes de fertilité, et qu'elle donne aux terres chaudes du midi les principes de végétation.

Crédit agricole. — La création d'un véritable crédit agricole doit être également recommandée comme indispensable. On peut y parvenir au moyen de la révision des articles 520 et 2102 du Code civil.

Ces articles disposent savoir :

Art. 520. — Les récoltes pendantes par les racines sont immeubles.

Art. 2102. — Les loyers et fermages des immeubles ont un privilége sur les fruits de la récolte de l'année et sur le prix de tout ce qui garnit la maison louée ou la ferme, etc.

Il faut modifier l'article 520 en déclarant meubles les récoltes pendantes, et en ce qui concerne l'article 2102, il faut imiter ce qui a été fait par la loi du 11 juillet 1851 pour les banques coloniales, dont l'article 9 porte les dispositions suivantes :

Art. 6. — Les receveurs de l'enregistrement tiennent registre : 1° de la transcription des actes de prêt sur cession de récoltes pendantes, au droit fixe de 2 francs.

Tout fermier, métayer, locataire de terres qui veut emprunter à la banque sur cession de sa récolte pendante, fait connaître cette intention par une déclaration inscrite un mois à l'avance sur un registre spécialement tenu à cet effet par le receveur de l'enregistrement.

Grâce à des dispositions identiques inscrites dans la loi à la place des dispositions restrictives qui existent aujourd'hui, dans les articles 520 et 2102 précités, et qui enchaînent son initiative, l'agriculteur sera libre d'emprunter pour améliorer sa terre, soit en modifiant son outillage, soit en se procurant des engrais artificiels, soit en achetant du bétail.

Pourquoi d'ailleurs se montrer plus défiant à l'égard du cultivateur qu'à l'égard du petit industriel ou du petit commerçant des villes? Est-ce que par son amour du travail, par son intelligence, par son économie, il ne présente pas des garanties suffisantes?

Il y a donc injustice à le tenir ainsi en charte privée, et il ne faut pas hésiter à augmenter son crédit. Des raisons économiques de premier ordre exigent d'ailleurs qu'on abandonne les anciens errements pour arriver à la fondation d'un crédit agricole.

Sans crédit agricole et sans l'abrogation de la loi de 1807 sur le taux de l'intérêt, l'agriculture n'a pas d'avenir; sans eux on ne verra jamais le pain et la viande à bon marché, car en agriculture comme en industrie, l'argent est le levier du progrès.

Code de procédure. — Il faut aussi demander au gouvernement la mise à l'étude immédiate du projet de loi présenté en 1868 sur les réformes à introduire dans le Code de procédure.

Les droits pour acquérir, échanger, donner en gage, exonérer le gage sont assurément trop élevés pour la petite propriété agricole.

Ces droits devraient être au maximum de 1 0/0 jusqu'à 15,000 francs; et pour les échanges, dans la même commune, de terres de 25 ares ou au-dessous les droits devraient consister en un droit fixe de 2 francs.

Cela faciliterait le groupement d'un nombre considérable de parcelles en propriétés d'une certaine importance, et permettrait de cultiver plus facilement et surtout d'employer les machines agricoles.

Quant aux frais de vente par expropriation ou par licitation pour cause d'enfants mineurs, ils sont beaucoup trop lourds.

Exemple :

En 1870, ces frais s'élevaient, savoir :

Pour un immeuble de 500 francs................Fr.	447
— de 1,000 francs, à............	462

On ne peut laisser subsister un tel état de choses. Il est urgent, en matière de licitations après décès ou en matière de saisies, d'édicter des dispositions particulières pour les propriétés de 1,500 francs et au-dessous.

Cette nécessité est d'autant plus évidende, que, en 1867, le rapporteur du projet de loi concernant les ventes judiciaires d'immeubles, les partages et la purge des hypothèques, disait dans son exposé des motifs : « C'est par la réforme » du régime des ventes judiciaires, des partages et des » purges, réforme destinée surtout à soulager les petites » propriétés, les pupilles, les créanciers et les débiteurs les » moins riches, que le gouvernement vous propose de » commencer la révision de nos lois sur la procédure. »

Institut agronomique, Chaires d'agriculture et Fermes-modèles. — L'agriculture étant, en raison de la variété des terrains et des climats, une science de localité, il nous faut premièrement fonder un institut agronomique théorique *avec musée*, contenant toutes les machines nouvelles et anciennes, françaises et étrangères, toutes les plantes et les divers produits agricoles du monde entier, ainsi que la

reproduction au moyen de dessins et de planches d'une grande exactitude, des animaux domestiques des diverses parties du globe, les cartes géologiques, etc., etc.

Cet institut sera spécialement chargé de former de nombreux professeurs et de donner une instruction supérieure à tous ceux qui se destinent à la grande culture et à l'industrie appliquée à l'agriculture.

Il nous faut de plus obtenir, dans chaque département, la création d'une chaire d'agriculture, ou de viticulture, ou de sylviculture, ou de séricicullure.

Le professeur serait payé par l'Etat et par le département.

Il serait spécialement chargé de faire des conférences dans les communes rurales et surtout de faire connaître la composition des engrais naturels et artificiels, ainsi que l'emploi des nouvelles machines agricoles françaises et étrangères.

Il faut encore réclamer, dans chaque département, l'établissement d'une ferme-modèle d'agriculture ou d'une école de viticulture ou de sylviculture.

Ces écoles devront surtout conserver le caractère d'entreprises privées subventionnées par l'Etat et le département.

Les dotations nationales devront toujours être calculées en raison des progrès restant à accomplir. Par suite, les départements arriérés devront recevoir les plus fortes dotations.

Grâce à ces innovations, on formera d'habiles praticiens, des régisseurs, des chefs d'attelage, des vachers, et surtout d'habiles conducteurs de machines agricoles.

III.

Nous venons de constater la situation de l'agriculture en France, et nous avons essayé de prouver qu'aujourd'hui le développement de l'industrie agricole est intimement lié à celui de l'industrie manufacturière.

Nous avons en outre démontré que, grâce à son capital et à ses machines-outils, à ses machines perfectionnées, à ses banques de crédit, à la liberté du travail, à son initiative individuelle, l'industrie a marché à pas de géant, tandis que l'agriculture a progressé avec lenteur.

Il convient maintenant d'étudier les voies et moyens nécessaires pour réaliser tous les progrès indiqués par nous, mais nous croyons utile de dresser tout d'abord l'inventaire de nos valeurs immobilières et mobilières, ainsi que celui de nos revenus et de notre épargne annuels.

1° *Valeurs immobilières et mobilières.* — Les valeurs immobilières (terres et forêts) sont évaluées de 95 à 100 milliards.

Les valeurs mobilières (dette consolidée, cautionnements, obligations trentenaires, emprunts communaux et départementaux, actions et obligations des chemins de fer, actions et obligations des banques et sociétés de crédit, espèces métalliques, actions et obligations des sociétés et entreprises françaises, fonds d'Etat étrangers, etc.) sont estimés à. . . . . 55 ou 60 milliards.

Revenus. — Les revenus nets de l'agriculture, de l'industrie et des banques se chiffrent de la manière suivante :

Agriculture. — Revenu de la propriété, environ.		4 milliards
Production agricole	17 milliards	
de laquelle il faut déduire : *frais généraux*. « Semences, paille pour litières, » fourrages, travail des hommes » et des animaux, engrais, im- » pôts, frais divers, etc., » environ.	10 milliards	
Le revenu net de la production agricole est donc de		7 milliards
		11 milliards
Industrie. — Production industrielle.	12 milliards	
de laquelle il faut déduire : *frais généraux*. » Intérêts et amortissement des » capitaux, matières premières, » combustibles, impôts, assuran- » ces, etc. » environ	8 milliards	
Le revenu net de la production industrielle est donc de		4 milliards
Banques. — Les bénéfices des banques, des sociétés de crédit, des sociétés diverses et des entreprises d'exportation, un à deux milliards		1 à 2 milliards.
Ensemble		16 à 17 milliards.

Epargne. — Notre épargne annuelle est de plus de 2 milliards.

Ce dernier chiffre n'est régulièrement établi par aucune statistique, mais les faits en démontrent l'exactitude.

Si, par exemple, on fait le relevé des dépenses extraordinaires soldées au moyen de nos économies de 1850 à 1870, savoir : emprunts pour déficits de budgets et pour guerre, travaux extraordinaires de chemins de fer, embellissements de la ville de Paris,— emprunts d'Etats étrangers, ou d'entreprises industrielles étrangères), on arrive à un chiffre de dépenses de plus de 2 milliards par année.

Et cependant, malgré l'emploi, en 1870, de la plus grande partie de ses épargnes, la France a pu encore, en 1871 et 1872, trouver dans ses réserves les ressources suffisantes pour souscrire la presque totalité des deux emprunts affectés au paiement de son énorme rançon.

Mais ce n'est pas tout : il lui reste des efforts à faire, car ses besoins budgétaires croissent sans cesse, ainsi que le prouvent les deux chiffres suivants :

En 1869, le budget des dépenses était de 1,800 millions, celui de 1874 est de 2 milliards 500 millions ; différence 700 millions.

Ce fait implique la nécessité d'augmenter largement les revenus du Trésor. Nous soutenons qu'on obtiendrait ce résultat si l'agriculture et l'industrie française étaient mieux dirigées, car elles devraient produire un tiers de plus que ce qu'elles produisent.

Par là on arriverait non-seulement à équilibrer notre situation financière, mais aussi à pouvoir nourrir 45 millions d'habitants au lieu de 37 millions, et à donner à la France une puissance d'autant plus grande qu'à notre époque la force numérique joue un rôle très-important.

Voies et Moyens. — Pour atteindre ce but, il nous faut accomplir un immense travail d'intérêt général : il faut exproprier et donner à de nombreuses associations privées, nos 6 millions d'hectares complétement incultes (1), à la charge par ces sociétés d'avoir, dans un très-bref délai, à dessécher les marais, à drainer les terres humides, à boiser les terres pauvres, enfin à mettre en culture et à fertiliser les bonnes terres à l'aide de la marne, de la chaux, des phosphates, des labours profonds, et, si les bras venaient à faire défaut, employer l'armée.

Il nous faut des impôts mieux répartis ; le cadastre, commencé en 1808, terminé en 1846, a inscrit comme friches, pâtis, joncs marins, bruyères les terrains non cultivés.

Depuis trente ans, ces terrains, grâce à la création des chemins de fer et des grandes voies de communication, ont été transformés en terres de labour, prés, vignes, jardins, et, en raison de leur première inscription, la plus grande partie ne paye qu'un faible impôt.

Un tel état de choses ne demande-t-il pas la révision immédiate de l'impôt foncier ?

Nous ne réclamons pas la triangulation nouvelle de toutes les propriétés, dépense estimée à 200 millions. Mais nous disons que, grâce à l'enregistrement obligatoire des baux, il est aujourd'hui facile de connaître, par l'intermédiaire des contrôleurs, des répartiteurs, des agents de l'enregistrement, des percepteurs et des notaires, le revenu exact de toutes les propriétés du même canton.

Pourquoi ne créerait-on pas le grand livre de la propriété immobilière cantonale, qui serait la représentation exacte de toutes les propriétés foncières du canton ? — Pourquoi n'aurait-on pas le bornage obligatoire à l'aide du concours de tous les propriétaires ? (Code civil, art. 646.)

Au moyen de ce travail, au lieu d'avoir toujours le même contingent départemental et communal, ce qui constitue la fixité de la taxe foncière, répartition entachée de la plus grande inégalité (2), on aurait la répartition de l'impôt foncier par département, répartition basée sur la richesse immobilière de chaque canton.

(1) Les résultats obtenus, au moyen de la loi du 19 juin 1857 et du décret du 7 mai 1858 pour l'assainissement et la mise en culture des landes de Gascogne, donnent une idée de ce qu'on pourrait faire produire à la plus grande partie de nos terres incultes.

(2) On sait que, grâce aux dépenses faites par l'État (routes, canaux, chemins de fer, etc.), la création de grandes industries agricoles a modifié les cultures dans beaucoup de départements, et considérablement augmenté les revenus du sol. Aussi M. de Parieu, dans son remarquable traité des impôts, dit : « La proportion de *la taxe avec le revenu net* varie relativement aux contingents départementaux entre les proportions extrêmes de 3,74 0/0 et de 9,07 0/0. »

De ce fait, tous les revenus immobiliers de la France seraient grevés du même taux pour cent.

Pour cela il faut créer le canton fiscal, obtenir l'évaluation exacte de tous les revenus de chaque canton, et, à l'aide de nos quatre impôts directs, faire la répartition équitable des charges sociales entre tous les citoyens.

Il nous faut de plus : les codes revisés, les dépenses publiques strictement ramenées aux seules dépenses utiles, l'instruction primaire et professionnelle pour tous, les rivières et les canaux affranchis de tout péage, les prix de revient diminués par la facilité des voies de communication et surtout par la réduction des prix de transport à grande distance des matières premières et des produits du sol, les jachères complétement supprimées et remplacées par la culture des plantes fourragères, trèfle, sainfoin, luzerne ;

Le nombre d'hectares cultivés en plantes industrielles augmenté d'un tiers et produisant 600 millions de kilogrammes de sucre au lieu de 400 millions ;

Le nombre d'hectares de nos prairies naturelles doublé à l'aide d'irrigations bien comprises ;

Les fils des riches propriétaires et des riches fermiers s'adonnant surtout à l'élève du bétail, qui demande d'importantes mises de fonds et dont nous sommes si pauvres ;

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. — Arrivons maintenant aux voies et moyens dont dispose le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Contrôlons le budget de l'année 1874.

Les dépenses générales sont portées pour 15 millions 483,640 fr.

Mais il faut déduire les recettes spéciales à ce ministère, savoir :

Produit des écoles, vérification des poids et mesures, visite des pharmacies, brevets d'invention, divers, etc. soit . . . . 7,738,761 fr.

Les dépenses réelles pour ce ministère à la charge de l'Etat ne sont donc que de. . . . . . . 7,744,879 fr.

Et sur les 15 millions de dépenses du budget général, quelles sont celles spécialement affectées à l'agriculture ?

Elles sont de. . . . . 8,010,840 fr.

Pour une production de 17 milliards.

Ces dépenses se décomposent ainsi :

Enseignement professionnel, encouragements, drainage, écoles vétérinaires . . .	3,889,740 fr.
Haras et dépôt d'étalons (1)	1,843,100
Remonte des haras et encouragements.	2,278,000
Ensemble	8,010,840 fr.

Que peut un ministre d'agriculture avec un tel budget ?

Poser la question, c'est dire qu'il faut sortir d'une telle situation et se hâter d'augmenter l'importance ainsi que d'étendre l'action de ce ministère, le seul moyen pour arriver à la prospérité et à la puissance.

Dans ces données, le ministre de l'agriculture doit diriger, contrôler, et ne jamais faire exécuter. Le soin et la responsabilité de l'exécution doivent dorénavant incomber à l'industrie privée.

La tâche du ministre serait assurément assez grande si elle avait pour unique but d'élargir le cercle d'initiative privée et de provoquer l'accroissement des productions agricoles en leur imprimant une vive impulsion.

Pour obtenir ce résultat, il faut que la direction de l'agriculture se compose, savoir :

1° *Enseignement agricole.* — Institut agronomique. Chaires d'agriculture et fermes-modèles dans chaque département. Ecoles vétérinaires.

2° *Encouragements à l'agriculture.* — Primes. Subventions. Concours régionaux, allocations aux comices, aux sociétés d'agriculture et aux nombreuses associations particulières, spécialement chargées de créer ou d'améliorer.

Encouragements et primes à l'élevage du cheval, aux courses au trot et au galop, aux concours d'étalons et juments poulinières et pouliches.

3° *Inspection.* — Un corps d'inspecteurs, composé d'hommes spéciaux, chargés d'étudier sur place les questions d'intérêt général, d'éclairer le ministre et d'aider les agriculteurs de leurs conseils.

(1) Nous avons en France 600,000 juments poulinières, donnant environ 300,000 produits. Pour le service de nos poulinières, il faut 12,000 étalons : en 1873, les haras n'en possédaient que 1,064 et d'une qualité discutable.

Le ministère ainsi organisé, le ministre pourra, à l'aide de fortes primes d'encouragements, de subventions, faire appel à de nombreuses sociétés privées, spécialement chargées de fournir à l'agriculture tout ce qui lui manque, et d'améliorer ce qu'elle a. Exemple :

Sociétés pour l'aménagement des eaux d'irrigations ;
Pour la mise en culture des terrains incultes ;
Pour la vulgarisation des machines agricoles ;
Pour l'emploi des engrais artificiels ;
Pour la fabrication des machines agricoles perfectionnées et à bon marché ;
Pour la création de grandes usines d'engrais artificiels ;
Pour la location de faucheuses, de moissonneuses, de semoirs, etc. ;
Enfin, associations pour faucher et moissonner à tant l'hectare.

C'est grâce à des institutions et des mesures de ce genre qu'on imprimera à l'industrie agricole une féconde impulsion, et qu'on parviendra à développer tous les éléments de richesse dont la Providence a si libéralement doté notre pays.

Aimé Boutarel.

LE PROJET D'AUGMENTATION DES DROITS SUR LES VINS ET SUR LES SPIRITUEUX

Les membres de la chambre de commerce de Bordeaux ont adressé à M. le président et à MM. les membres de la commission du budget, à Versailles, la lettre suivante, sous la date du 4 février 1874 :

« Messieurs,

» Nous avons eu l'honneur de vous exposer récemment les réclamations et les plaintes des maîtres verriers, fabricants de bouteilles de notre région, au sujet de l'impôt nouveau dont leur industrie est menacée, et nous avons réclamé nous-mêmes, en même temps, en faveur des vins en bouteilles qui se trouvaient indirectement atteints.

» Aujourd'hui, nous apprenons qu'il a été déposé un amendement aux lois de finances pour doubler le droit de circulation sur les vins, en remplacement de la nouvelle taxe proposée sur les alcools.

» Les droits qui frappent les alcools ne sont que trop élevés déjà, et, à notre avis, en les exagérant encore, on ne ferait que stimuler la fraude, malgré la répression la plus sévère, au grand dommage de la moralité publique et du Trésor.

» L'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique, où la vie est encore plus chère, les salaires plus élevés, et où les droits sont perçus à l'importation, s'applique très-mal à notre constitution économique, et nous regrettons de le voir si souvent invoqué.

» Nous venons, Messieurs, au nom des intérêts du commerce et de l'agriculture, étroitement unis dans cette question, protester contre la surélévation des droits de circulation dont les vins sont visés par l'amendement de MM. Leurent et Léon Say. Nous avons le ferme espoir que l'Assemblée nationale repoussera cet amendement ; mais nous ne devons pas moins vous signaler le péril et l'injustice de ces redoublements de taxes et de surtaxes qui font de certaines denrées et de certains commerces comme une cible dévouée au fisc.

» Ce qui assure la fécondité des impôts, ce n'est pas seulement la facilité avec laquelle on les établit sur les consommateurs, c'est la facilité d'accroissement qu'ils laissent à la richesse, car ils appauvrissent la production, ils en éloignent les bras et les capitaux, ils en ralentissent l'essor et abaissent, par suite, le niveau de la fortune publique.

» Dans leur ensemble, les recettes du Trésor en pâtiront les premières. Est-on bien sûr de ne pas en arriver là en surchargeant sans cesse les produits de la vigne ?

» Il serait puéril de contester les progrès que la consommation des vins a faits pendant ces vingt dernières années ; l'aisance, le bien-être qu'ils ont répandus dans les campagnes et le développement qu'ils ont imprimé aux affaires.

» Mais les bas prix n'ont pas été étrangers à ces résultats : ils ont sollicité longtemps les consommateurs livrés à d'autres goûts, à d'autres habitudes, et cette période de lutte n'a pas été sans gêne et sans difficultés pour la viticulture.

» Les pays vignobles, qu'on jalouse aujourd'hui, ont été longtemps les parias de la législation et les misérables de l'agriculture. L'impôt les accablait, l'hypothèque les dévorait, et leurs récoltes accumulées, sans débouché au dedans et au dehors, étaient dévolues à leurs nombreux créanciers.

» On disait, Messieurs, qu'ils avaient l'habitude de se plaindre, triste habitude qu'ils se sont hâtés de perdre aussitôt qu'ils l'ont pu, et qu'ils ne voudraient pas recouvrer malgré le sujet qu'ils en ont. Mais ils réclament énergiquement, et nous avons le devoir de réclamer pour eux, contre un système de taxation funeste qui tend à contrarier les habitudes de la consommation, à la restreindre et à comprimer du même coup l'effort de la production et du commerce.

» Les vins et les spiritueux sont impitoyablement frappés sous tous les noms et sous toutes les formes. Il n'y a pas une autre marchandise pour laquelle on ait autant multiplié les instruments de perception. En effet, les passavants, les acquits-à-caution, les congés, les droits de toute espèce au profit des villes et au profit du Trésor, toute une fiscalité savante et compliquée, ont soumis les vins et les spiritueux à un régime de taxes et de surtaxes, de formalités et d'entraves qu'ils ne supportent sans y succomber que grâce à la large place qu'ils occupent dans l'alimentation publique.

» Ils sont (les vins surtout), comme le pain et la viande, une denrée de première nécessité, et, à plus haut titre qu'eux, le produit national par excellence; s'ils ne partagent pas leur exemption, c'est que, obéissant à des préjugés anciens, on les taxe comme des objets de luxe, et que, bien plus à tort, on ne leur fait pas, dans les humbles ménages, la part qu'exigent une bonne hygiène et la santé publique.

» Nous vous adjurons, Messieurs, de ne pas augmenter davantage les impôts qui pèsent sur le commerce des vins et sur la viticulture. Leur propriété n'a rien d'exclusif; elle fait partie de ce fonds commun qui constitue la grandeur du pays; les uns et les autres, nous ne saurions sans crime y porter une main imprudente. Sans doute, la viticulture a grandi; elle était pauvre et elle s'est relevée de sa misère; elle peut avoir encore d'heureux jours, mais il ne faut pas oublier qu'elle en a besoin pour acquitter toutes ses charges et continuer son opulent tribut à l'Etat.

» Malheureusement, il n'est que vrai de dire qu'elle a été rudement éprouvée par trois mauvaises années, et que le phylloxera, qui menace son avenir, a fait déjà bien des ruines. Aidez-la, Messieurs, non par une protection arbitraire, nous ne le demandons pas, mais par une juste répartition de l'impôt, afin de ménager et d'accroître sa riche production, et le commerce qu'elle entretient.

» Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, etc. »

(Suivent les signatures.)

LES DROITS SUR LE SUCRE

ET LES DRAWBACKS POUR LES PRODUITS FABRIQUÉS AVEC CETTE DENRÉE.

*A monsieur le rédacteur de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Monsieur,

En lisant vos articles dans le journal *l'Economiste*, il nous semble que vous ignorez qu'il y a une industrie aussi intéressante que bien d'autres et qui, par suite des nouveaux impôts, est dans un état déplorable, attendu que, si elle est comme toutes les industries pour la consommation intérieure, vu la pénurie des affaires, l'exportation lui est complètement interdite depuis la guerre : c'est l'industrie qui a le sucre pour matière première; chaque jour nous voyons des fabriques rivales s'élever et grandir démesurément à notre détriment, en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Angleterre et surtout en Italie où le gouvernement a eu le bon sens, pour développer cette production, d'accorder aux fabricants un drawback sur ces produits égal à l'impôt dont est frappé le sucre.

Aussi nous voyons les fabricants italiens vendre nos produits en entrepôt de Marseille, pour toute l'exportation de l'Amérique du Sud, à des prix que nous ne pouvons pas aborder, attendu que nous payons du sucre 155 fr. les 100 kilos, qui valent en Italie 120 francs à peu-près et sur lesquels on leur accorde 20 francs de drawback.

Il faut naturellement que la France paie ce qu'elle doit, mais nous ne sachons pas que ce soit en ruinant *même notre* industrie qu'elle y arrivera plus sûrement.

L'industrie et le commerce sont assez frappés. Il faut s'arrêter dans cette voie pernicieuse, croyons-nous, et demander à ceux qu'aucun des nouveaux impôts n'a atteint, de venir contribuer au soulagement général, et nous voyons avec plaisir que bien des gens se demandent comment il se fait que lorsque le pays est aux abois pour trouver quelques millions, on ne leur demande rien.

Si on croit devoir, pour la consommation intérieure, mettre un impôt nouveau sur le sucre, cela portera évidemment un coup terrible à notre industrie qui est déjà bien malade. Mais du moins qu'on nous accorde, ce que nous demandons depuis si longtemps, le moyen d'écouler nos produits à l'étranger, en concurrence avec les fabricants des autres pays, et cette mesure, qui eût dû être prise il y a déjà longtemps, viendra peut-être bien tardivement. Car, il eût été plus simple d'empêcher des fabriques similaires aux nôtres de se monter au dehors, et aujourd'hui nous aurons à lutter contre des gens tout armés. Mais peu importe, qu'on nous donne ce moyen et nous lutterons courageusement.

Pardon, monsieur, de la longueur de cette lettre.

Veuillez agréer, etc.

Ve Jacquin et Fils.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La confiance continue toujours à faire défaut, et nous avons à enregistrer une semaine presque aussi mauvaise que celle qui la précédait. Le tableau des recettes des chemins de fer accuse toujours une diminution notable évaluée à près de 100,000 francs par jour. Le commerce et l'industrie commencent à se trouver vivement atteints par une crise aussi intense et surtout aussi longue, et ce n'est pas sans appréhensions qu'ils commencent à envisager l'avenir. Les nouvelles de l'Allemagne, de l'Autriche et l'Italie ne sont pas meilleures : ces pays, quoique souffrant moins que nous, sont néanmoins plongés dans un grand calme. L'Angleterre se remet un peu aux affaires, mais là aussi le dernier bilan des chemins de fer a accusé des résultats peu satisfaisants. En résumé, la situation générale est mauvaise, et il commence à être temps qu'une amélioration quelconque vienne à se faire sentir.

Le ministre des finances vient de décider le transport, vers les établissements de la Compagnie concessionnaire du monopole des allumettes chimiques, des stocks et du matériel des anciennes fabriques. Ces transports seront effectués en « port dû » par la petite vitesse et aux tarifs ordinaires sur la présentation d'acquits-à-caution de l'administration des contributions indirectes.

Les gares viennent d'être invitées à exiger que les expéditions des vins et spiritueux à destination de l'Allemagne soient, désormais, accompagnées de lettres de voitures ou de récépissés indiquant, en sus du poids détaillé par colis, la contenance en litres; les douanes allemandes exigeant maintenant ces indications.

Entre autres renseignements utiles, contenus dans l'intéressant rapport du député de Lyon, M. Ducarre, à la commission parlementaire d'enquête houillère, nous trouvons consigné un tableau donnant le relevé de l'augmentation proportionnelle du prix du charbon, sur le carreau de la mine, relativement au prix moyen de 1869-1870 pour chacune des trois années 1871, 1872 et 1873. Voici ce tableau :

BASSINS DE PRODUCTION	AUGMENTATION POUR 0/0 RELATIVEMENT A 1869-70		
	1871	1872	1873
Angleterre	27.56	102.37	129 »
Belgique	8.50	52 »	129 »
Saarbruck	20.30	51.30	97.90
Nord et Pas-de-Calais	8.55	38.10	109 »
Saône-et-Loire	5 »	27.50	62.60
Aveyron	6.30	34.50	62.30
Bassin de la Loire	8.30	22.50	52.50
Plateau central	4.57	25.19	40 »
Gard et Hérault	6.48	20 »	35 »

Le tableau général, dressé par le bureau fédéral de statistique d'après les rapports des consulats des Etats-Unis à Zurich, Bâle et Genève, des exportations de la Suisse aux Etats-Unis durant l'année 1873, donne les résultats suivants : soies et soieries, fr. 27,060,929; cotons et tissus de coton, fr. 2,934,829; broderies, fr. 10,853,320; tissus de paille et crins, fr. 2,209,634; montres et parties de montres, fr. 13,054,147; boîtes à musique, fr. 433,573; fromages, fr. 2,068,003; cuirs, fr. 426,461; divers, fr. 1,350,913; total; fr. 60,391,809.

Des communications postales directes sont maintenant

ouvertes avec Zanzibar. Les correspondances empruntaient autrefois la voie de la malle mensuelle de Marseille à Aden et Port-Louis (Maurice). Désormais un service anglais relie mensuellement Aden à Zanzibar, correspondant avec le service de Marseille ou Brindisi à Alexandrie et Aden. Le nouveau service dessert également nos colonies de Mayotte et de Nossibé. Pour arriver en temps convenable, les lettres devront être expédiées de Paris, au plus tard le mercredi matin *via* Marseille, et le samedi matin *via* Brindisi. Les premiers départs sont fixés aux dates suivantes : — Voie de Marseille et Alexandrie : 12 février, 12 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 30 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre, et 17 décembre. — Voie de Brindisi : 16 février, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 6 juillet, 3 août, 31 août, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre, et 21 décembre.

Une nouvelle ligne transatlantique a commencé à fonctionner cette semaine entre Philadelphie et Queenstown et Liverpool. Les départs ont lieu hebdomadairement tant d'Europe que de Philadelphie, par six steamers, dont quatre portent le pavillon américain et deux le pavillon anglais ; ces deux derniers appartiennent à la *White star line* de Liverpool, qui dessert la nouvelle ligne de concert avec une compagnie américaine.

Le dernier courrier du Japon signale un fait fort intéressant au point de vue commercial ; c'est le départ de Kobe pour l'Angleterre, et à titre d'essai, d'un premier chargement de 600 tonnes de blé comme article de commerce susceptible d'être avantageusement exporté.

Un télégramme annonce que la banque de Bombay vient d'élever son escompte à 10 0/0. C'est encore un résultat de la famine dans l'Inde.

Un autre télégramme de la Havane porte que les droits d'exportation de l'île seront augmentés d'environ 1 franc par kilogramme et demi à partir du 1er avril prochain, et qu'une autre augmentation semblable aura lieu le 1er octobre.

Notre revue commerciale continue à ne pas présenter un grand intérêt : il n'y a guère que deux ou trois articles qui présentent un peu d'animation ; les autres sont généralement fort calmes et plusieurs sont même complétement nuls.

Laines. — La tendance générale semble être la fermeté. Les enchères d'Anvers, après avoir annoncé une bonne tenue sur les qualités satisfaisantes de laines, signalent, ces derniers jours, un peu d'irrégularité dans les prix. Sur nos marchés français, les affaires ont peu d'animation ; la consommation n'achète que peu à la fois, mais les prix se maintiennent bien. Il en est de même en Angleterre, où quelques ventes en laines d'Australie et du Cap ont été effectuées à de pleins prix. Des enchères comprenant 1583 b. ont eu lieu à Berlin, le 6 courant. On y a payé la parité des pleins prix de Londres et même un peu plus en quelques cas.

Sucres. — Cet article semble être en ce moment arrivé au point culminant d'une crise. Depuis longtemps, en effet, sa valeur n'a été aussi faible et la baisse a été tellement forte que la consommation n'a pas eu encore le temps de s'apercevoir des nouveaux impôts qui ont déjà été perçus et qui ont déjà donné, pour cet exercice, un total de 170 millions de francs. Cette dépréciation des sucres français est surtout attribuée à une diminution dans l'exportation des produits bruts, diminution qui n'a été nullement compensée par une légère augmentation dans l'exportation des produits raffinés. Voici un tableau de la production des sucres exotiques, par provenances, pendant ces vingt dernières années, tableau que nous tenons de MM. Rueb et Ledeboer, de Rotterdam.

Production du sucre depuis 1853-1873.

(Tonneaux).

	1853	1863	1872
	—	—	—
Java et Madère....	100.000	125.287	207.842
Surinam..........	16.520	13.683	12.291
Cuba.............	322.025	503.860	711.795
Manille..........	40.000	83.151	91.701
Porto-Rico.......	111.975	63.000	89.559
Brésil...........	138.000	238.280	157.809
Maurice..........	80.811	158.209	124.806
Antilles anglaises..	61.000	13.894	21.279
Natal............	»	1.317	8.872
Jamaïque.......Tx	21.361	28.444	26.296 (1)
Barbades.........	25.556	29.583	37.762 (1)
Trinidad.........	24.010	37.421	60.023 (1)
Guyane anglaise...	38.896	53.974	13.556 (1)
Australie........	2.485	2.988	4.920 (1)
Louisiane........	224.662	»	69.800
Martinique.......	20.700	30.459	39.699
Guadeloupe.......	14.800	30.266	31.786
Réunion..........	33.100	68.616	30.450
Cayenne..........	300	420	324 (1)
Egypte...........	1.303	341	20.359
Europe (betteraves).	200.000	452.129	1.142.896

La production moyenne accusée par ce tableau pour 1853 était, comme on le voit, de 1,476,000 tonnes ; en 1863, elle était de 1,938,000 tonnes et en 1873, nous la voyons atteindre le chiffre de 2,954,000 tonnes, soit le double de la production il y a vingt ans, et que cette augmentation porte surtout sur les sucres indigènes.

Cacaos. — Des avis des pays producteurs, entre autres du Para, annonçant une diminution du rendement de la récolte, ont déterminé un mouvement de hausse sur nos marchés français et en Allemagne. La hausse s'est ensuite étendue à Anvers ; mais Londres paraît être resté assez calme quoique avec de la fermeté dans les cours. Au Havre, on paie actuellement les Trinidad, fr. 70, les Carupano fr. 100, les Para fr. 70 et les Haïti fr. 51 les 50 kilogs.

Cuirs. — Toujours en faveur, principalement pour les Plata saladeros. Les affaires sont animées et les prix payés accusent une grande fermeté, et parfois de la hausse. A Anvers bonne tenue également.

Suifs. — Dépréciés par continuation. La tendance devient de plus en plus faible, la savonnerie n'achetant plus que des quantités insignifiantes, malgré les concessions qui sont faites. Au dernier marché, à Paris, la cote du suif de ville était descendue à fr. 90 les 100 kilos hors barrière, et les cours sont à l'avenant, quoique nominaux sur nos places maritimes.

Métaux. — Le commerce des métaux n'a pas montré la moindre animation cette semaine. On a reçu pourtant une dépêche de Valparaiso, annonçant pour la quinzaine l'expédition de 1,700 tonnes de cuivre avec le cours de $ 17.50 pour les barres à bord.

Aux dernières nouvelles, Londres et Liverpool étaient lourds, et le stock des cuivres à Liverpool et à Swansea s'élevait à 22,400 tonnes contre 24,600 en 1873 et 13,700 tonnes en 1872. Les étains ont un peu baissé ; en Angleterre et en Hollande, ils sont fort calmes ; la valeur des étains, dans ce dernier pays, ayant été dépréciée par des ventes à découvert opérées par les spéculateurs : on espérait cependant une reprise, par suite d'achats de la consommation. Les plombs ont vu leur bonne situation affaiblie par la réalisation de quantités assez importantes qu'exigeait la faillite de plusieurs maisons qui en détenaient de forts stocks.

Produits métallurgiques. — Toujours un marasme profond dans l'industrie métallurgique, qui ne paraît pas encore devoir se relever de sitôt, malgré quelques espérances que l'on avait pu concevoir à la fin de l'année qui vient de finir. A titre de renseignement, disons que les fers sont cotés fr. 255 dans la Haute-Marne et fr. 270 à Paris, car les affaires sont nulles. En Belgique, le marché est également au calme plat et les affaires sont des plus restreintes. A Charleroi, la fonte fer fort est à fr. 92 50 ; les fers à fr. 210 ; les fers fendus à fr. 100. Dans le grand-duché de Luxembourg, les fontes fer fort ne sont pas à plus de fr. 80 la tonne. En Angleterre, grande inaction résultant des élections. Dans le Cleveland, les ordres pour fontes sont rares ; on peut acheter du n° 3 sh. 84. A Sheffield, les affaires sont modérées sur les branches légères, mais peu satisfaisantes pour les branches lourdes. A Wolverhampton, les fers en barres, meilleures marques sont cotés nominalement £ 14 ; les barres communes £ 11 15 à 12. A Barnsley, les affaires sont bonnes, mais à Barrow-in-Furness, il faut remonter à 1867, pour retrouver une époque aussi mauvaise. A Darlington, grande lourdeur cette semaine.

Charbons. — La tendance est toujours à la baisse. A Paris on achète maintenant la gailleterie, sur bateaux, à la Briche, au prix de fr. 28 à 25 la tonne. Dans le nord de la France, on offre les gailleteries d'Ecosse à fr. 17 la tonne. Les Charleroi se vendent à Roubaix fr. 19 50, et

(1) 1871.

les Billy-Montigny pour gaz, fr. 26. Le Lens tout-venant, pris à la fosse, vaut fr. 23. Le bassin de la Loire commence à ressentir lui-même les effets de la baisse. En Belgique, à Mons, on cite un marché de 1,000 tonnes de gailleterie passé à fr. 27; un autre en tout-venant à fr. 20. En Angleterre, les stocks augmentent rapidement et de nouvelles baisses sont probables. A Newcastle, les charbons domestiques de première classe valent sh. 15 à 17 la tonne à la mine; ceux de seconde classe, sh. 14; les non-criblés, sh. 10 à 12. Dans le pays de Galles, pas de changements notables cette semaine. Dans le Durham, la tendance est à la baisse; des concessions ont été faites en plusieurs cas. A Barnsley, quelques mines ont fait une réduction de 1 shelling par tonne sur les charbons domestiques.

COURS DES MÉTAUX DU 13 FÉVRIER 1874.

SUR LA PLACE DE PARIS

	6 févr.	13 févr.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre . .	215 »	205 »
— — en lingots — —	227 50	220 »
— anglais tough — —	225 »	220 »
— minerais de Corocoro —	222 50	217 50
Etain Banca liv. Havre ou Paris......	310 »	300 »
— Détroits — — —	305 »	285 »
— anglais — Havre ou Rouen.....	300 »	285 »
Plomb de France, liv. Paris	59 »	58 »
— d'Espagne — Havre...........	58 »	58 »
— anglais — —	N	N
— belge et allemand, liv. Paris...	M	M
Zinc de Silésie liv., Havre	65 »	65 »
— autres b/m. liv., Havre.........	65 »	65 »
— — — — Paris..........	65 »	65 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 10 Février 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 7,303 tonnes, contre 10,537 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 3,234 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible; warrants, 98/6.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	112/6	103
Coltness, id.	112/6	103
Summerlee, id.	107	101
Wishaw, id.	103	101/6
Clyde, id.	103/6	102
Govan, id.	103	101/6
Monkland, id.	103/6	101/6
Langloan (à Glasgow, au Canal).........	107/6	102/6
Calder id. id.	108/6	102/6
Carnbroe id. id.	107	102
Glengarnock (à Ardrossan).............	108	103/6
Eglinton, id.	105	103
Dalmellington, id.	105	103
Kinneil (à Bolness).....................	106	100
Shotts, id.	110	104
Almond, id.	105	100
Carron (à Grangemouth)	110	»
Lochgelly (à Burntisland)...............	102/6	101
Lumphinnans, id.	102/6	100

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 11 Février 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur.......... Fr.	3.10	»
Trame 36/38 id. id.	3.20	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.30 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.05	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.20	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils..........Fr.	0.30	»
id. » 18 »	0.32	»
id. » 20 »	0.34	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 1/2 à 47	»
Percale 80 26 »	0.44 à 45	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33 1/2	»

(Conditions de la place: escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

La demande a été aujourd'hui un peu meilleure; il s'est traité quelques petites affaires aux cotes ci-dessus.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 11 FÉVRIER 1874.

Notre marché continue à être principalement influencé par l'arrêt ou la continuation de l'importance des arrivages de cotons dans les ports américains; nous en avons eu la preuve par la reprise passagère qui a eu lieu lundi sur des nouvelles d'Amérique annonçant des recettes moins fortes, reprise qui a été de suite arrêtée hier sur des nouvelles qui disaient le contraire; en somme, les affaires continuent d'être excessivement calmes, et de tous côtés on entend des plaintes sur le peu d'importance des offres ou ordres qui viennent de tous les marchés étrangers; les achats sont excessivement restreints et l'on sent que, de toutes parts, les acheteurs se contentent d'acheter au jour le jour et simplement pour réassortiment.

Filés. — Grand calme, mais prix assez bien tenus, surtout pour les filés pour les Indes et la Chine; les filés fins sont très-bien tenus; en filés pour l'intérieur pas de changement.

Tissus. — Sauf les tissus lourds dont les stocks sont très-importants, tous les autres tissus assez bien tenus; beaucoup de tisseurs croient faire mieux en attendant.

ÉPINAL, LE 12 FÉVRIER 1874.

Nos affaires sont dans la même situation et je n'ai aucun changement à vous signaler dans nos prix, que voici:

Calicots 3/4 60 portées 16 fils.....	32 1/2 à 33 1/2
» » » 18 ».....	34 1/2 à 35 1/2
» » » 20 ».....	36 1/2 à 37 1/2
» » 68 » 20 ».....	38 1/2 à 39 1/2
» » 70 » 21 ».....	41 à 42
Chaîne 27/29 Amérique..............	3 25 à 3 35
Trame 36/38 »	3 35 à 3 45

ROUEN, 12 FÉVRIER 1874.

La vente des filés, sans être active, est assez régulière; les sortes pour le tissage mécanique trouvent un écoulement facile. Les dévidés pour la fabrique à la main se placent plus difficilement, à prix irréguliers; pas de changement dans le cours des filés pour tissage mécanique.

Bonne vente courante en cretonne écrue, peu active en cretonne Oxford rayures. L'indienne a peu vendu. Petite vente en rouennerie et mouchoirs. Les faiseurs en ch. 30 ont encore des engagements, et les prix sont sans variation.

On compte une bonne campagne pour l'Algérie, et on se dispose déjà à monter les articles demandés par cette contrée.

REIMS, LE 13 FÉVRIER 1874.

La position de notre industrie lainière est devenue très-lourde pendant les mois de décembre et janvier. Les affaires se sont montrées plus difficiles, et la tendance générale pour les tissus, fils et peignés, s'est accusée vers la baisse. Les prix des tissus mérinos, qui cependant ne s'étaient pas élevés en proportion des prix de la laine brute, ont fléchi pendant cette période de 5 à 10 centimes par mètre. Dans ces conditions, l'article a trouvé les

débouchés ordinaires (la plus grande partie pour le marché intérieur), d'après les chiffres suivants :

Pièces remises au bureau central de mesurage : décembre 9,901 — janvier 10,888.

Ces chiffres représentent approximativement le tiers de ce qui a pu être vendu sur la place de Reims, soit environ 63,000 pièces.

La période actuelle est toujours une période d'incertitude dans laquelle on est porté généralement à prévoir une baisse de la laine qui rarement se produit dans les porportions prévues. La vente des laines qui va s'ouvrir à Londres le 17 février nous montrera ce qu'il faut en penser, et en tout cas aura pour résultat de redonner une certaine animation et une base plus solide aux affaires.

Pour la matière brute, il ne faut pas oublier qu'il y a déjà une baisse de faite, et que si nous avons eu les cours de 1868-1869, cela n'a été que grâce à cette augmentation de 20/25 0/0 dans la production de la laine. L'augmentation, l'année dernière, a été en Australie de 5 0/0. n peut admettre qu'elle sera un peu plus forte cette année, mais nous sommes loin de ces augmentations effrayantes de 25 0/0 qui encombraient littéralement le marché, et venaient précipiter une baisse au delà de toutes les limites connues.

Une autre branche de notre commerce local, le commerce des vins de champagne qui avait suivi depuis longtemps une progression croissante au point de tripler les exportations en dix ans, se voit aujourd'hui aux prises avec des difficultés provenant de l'énorme et subit accroissement des prix des vins par suite de deux mauvaises récoltes successives. Cette crise, toute temporaire, trouvera sa fin avec la première année de récolte abondante.

LILLE, LE 12 FÉVRIER 1874.

La situation générale des affaires ne présente aucune amélioration sur la semaine dernière ; les consommateurs achètent peu, et les intermédiaires sont naturellement entraînés à restreindre le plus possible leurs approvisionnements. Vous comprenez que dans ces conditions les nouvelles charges que l'Assemblée vient d'établir sur le commerce et l'industrie sous forme de surtaxe sur les effets, et qu'elle établira encore si elle continue à suivre la voie dangereuse dans laquelle elle est entrée, sont fort mal accueillies. On espère encore qu'elle reculera devant l'impôt sur la petite vitesse qui comblerait la mesure. L'augmentation du droit d'accise sur les alcools n'est pas mieux vu dans la région du Nord, où les industries agricoles, la fabrique de sucre et la distillerie de betteraves et de mélasses ont été fort éprouvées cette campagne.

L'industrie et le commerce de la France pourraient en ce moment être comparés à un cheval vigoureux attelé à un camion pesant ; le cheval entraînerait encore cette charge, si on ne multipliait devant lui les obstacles. Ces obstacles, ce sont les impôts, c'est l'exercice qui s'étend peu à peu à toutes les industries et qui fera bientôt regretter les douanes intérieures et les corporations marchandes d'avant 89 !

La stagnation des affaires s'explique facilement : d'un côté le consommateur, obligé de payer plus cher les objets indispensables à la vie, réduit ses achats pour tout ce qui est susceptible de diminution, le vêtement par exemple ; et en même temps le producteur ne peut, devant une demande plus que languissante, exiger de l'acheteur la compensation des nouvelles charges qui lui ont été imposées.

L'industrie linière a été particulièrement éprouvée depuis deux ans ; elle avait, immédiatement après la guerre, joui d'une certaine activité, grâce à la demande des commerçants de l'intérieur dont les stocks étaient complétement épuisés. Depuis lors le calme a régné d'une façon suivie, et il est certain aujourd'hui que la consommation n'est plus la même qu'autrefois.

Bien que la toile ait atteint des cours excessivement bas, le commerce intermédiaire se refuse à faire ses approvisionnements ordinaires, et on n'écoule guère que la production actuelle qui a été peu à peu réduite. Ceci est surtout vrai pour les articles fabriqués dans les tissages mécaniques ; le tissage à la main a vendu beaucoup de toiles crémées à teindre dans le courant de janvier, et la production étant notablement diminuée, il suffirait d'une demande moyenne en janvier et en mars pour améliorer beaucoup cette branche du tissage ; la toile à matelas damassée s'est également mieux vendue, et les stocks ont diminué.

Les transactions en fils continuent à être peu actives, surtout sur le marché intérieur ; on nous signale une légère reprise pour l'exportation. La demande pour les lins bruts est calme.

On a importé cette semaine, par le port de Dunkerque, 446,000 kilos de jute brut, et 5,400 kilos étoupe de lin ; les exportations ont été nulles.

En Irlande et en Ecosse, il y a peu d'activité ; une dépêche de Dundee nous apprend qu'au marché d'hier les affaires ont été plus calmes en lins et en fils ; pour la toile, les fabricants ont beaucoup d'ordres.

A Belfast, le marché a été également sans animation. Cette sorte de suspension dans les affaires s'explique facilement par l'attention que les Anglais ont donnée depuis quinze jours à leurs élections politiques.

La situation de l'industrie de la laine ne se modifie guère ; la matière brute est ferme à Anvers comme au Havre, tandis que les peignés baissent. A Roubaix et à Tourcoing, l'activité du tirage se maintient surtout pour l'article fantaisie ; en revanche, la filature de la laine ne peut obtenir de prix rémunérateur.

Le mouvement de hausse, commencé la semaine dernière sur notre marché au blé, continue ; hier, il n'y avait que 859 hectolitres sur le carreau de la halle ; la vente a été active et une hausse de 75 centimes à 1 franc a été réalisée. Les farines sont tenues en consommation de fr. 51.50 à 52, soit en hausse de 50 centimes sur les prix de la semaine dernière.

La situation est toujours tendue pour les alcools ; le disponible et le courant du mois sont fermes ; les époques à livrer restent sans variation sensible et sans affaires. La fermeté du disponible s'explique par sa rareté : nous sommes, en effet, dans une période de transition pendant laquelle les distillateurs abandonnent la betterave pour traiter les mélasses, et la marchandise manque dans une certaine mesure. On cote :

3/6 fin disponible	65
— courant	65
Betterave disponible	65 à 66
Mélasse disponible	66
A livrer, 4 d'été	65
— 4 derniers	61
— 2 prochains	64.50

Les fabricants de sucre persistent dans leurs efforts pour relever les prix ; ils refusent de vendre aux cours actuels qui ne sont pas rémunérateurs. Les derniers cours cotés sont :

Sucre indigène 88°	»
— n° 7 à 9	56.25 à 56.50
Raffinés pain, 6 kilos n° 1	154

La baisse des charbons continue, on obtient facilement des charbons gras sur place de fr. 27 à 28 ; les maigres, plus rares à ce cours, se trouvent à fr. 24.25 rendus.

LYON, 12 FÉVRIER 1874.

Soies et Soieries.— Les tendances à une reprise, que nous avons signalées dans nos deux dernières correspondances, sans être complétement effacées, se sont du moins beaucoup atténuées. Les transactions sont revenues au calme, et nous en sommes, comme précédemment, réduits au courant des affaires ordinaires ; ce courant devra nous suffire, et il faudra nous en contenter aussi longtemps que deux des consommations les plus importantes pour nous et qui ont singulièrement faibli en 1873, n'auront pas recouvré leur allure normale. Nous voulons parler, en premier lieu, de l'Amérique qui, par ses commissions données à l'avance, pourra assurer à notre fabrique un travail de quelque durée et de quelque profit, et, en second lieu, de la consommation française qui, si elle n'amène pas, d'intervalle en intervalle et comme par soubresauts, de forts écoulements instantanés, à la manière anglaise, possède néanmoins une faculté d'absorption régulière et continue dont notre fabrique n'est pas sans ressentir d'heureux effets ; car elle vend habituellement pour l'intérieur à de meilleurs prix que pour l'extérieur ; c'est là une compensation tout à l'avantage des maisons moyennes moins recherchées des gros acheteurs étrangers, auxquels les grandes maisons offrent plus de surface pour le traitement des lots importants.

Le marché de la matière première participe de la même situation. Le calme y règne également, comme l'attestent les chiffres de la condition un peu moins élevés, et la dernière cote officielle, qui trahit encore une certaine faiblesse, sauf pour les beaux organsins de France et en général pour les belles soies. Somme toute pourtant, par suite des

concessions déjà obtenues, le désarroi dans les prix est moins grand et le niveau des cours tend à se rétablir entre les divers marchés.

Les détenteurs, avant de se résigner à de nouveaux sacrifices, paraissent décidés à attendre d'être fixés sur les résultats de la prochaine récolte. Ils pensent que les cours actuels ne se justifient que par une extrême abondance des soies et que de nouveaux progrès dans la baisse ne sont pas à craindre.

Les dernières dépêches de Shangaï, en date du 5 février, présentent le marché comme plus actif, avec des prix plus bas. On cotait :

Lion d'or n° 1	395 à 400	taëls.
Bleu éléphant	355 à 360	»

Change en hausse, 7 fr. 50 à 7 fr. 55.

L'administration des douanes vient de publier les résultats complets de l'exercice 1873. Nous pouvons donc mieux juger maintenant le caractère et la valeur de cet exercice, comparativement à ceux antérieurs.

Voici d'abord les chiffres afférents à la dernière période décennale et s'appliquant aux soieries de toute espèce y compris la passementerie et les rubans.

1864.....	407.618.000	francs.
1865.....	427.924.000	—
1866.....	467.359.000	—
1867.....	422.418.000	—
1868.....	451.678.000	—
1869.....	447.339.000	—
1870.....	484.395.000	—
1871.....	482.142.000	—
1872.....	488.848.000	—
1873.....	521.175.000	—

Il résulte de ces relevés que l'exercice 1873 est supérieur à tous ceux de cette période décennale ; il prime celui de 1872 de 21 millions.

Si nous passons aux soieries pures unies, qui forment le fond réel et particulier de la fabrication lyonnaise, nous aurons à enregistrer les chiffres suivants :

1871.....	316.318.600	francs.
1872.....	317.843.042	—
1873.....	367.741.694	—

L'excédant au profit de 1873 est aussi plus brillant encore ; il atteint à peu près 50 millions.

Si donc on s'en tenait à ces chiffres et aux données apparentes qui en découlent, on devrait conclure que l'année 1873 a été l'année la plus favorisée de cette période décennale.

Comment s'expliquer dès lors les plaintes, nous pourrions dire les lamentations que n'a cessé de faire entendre la fabrique lyonnaise pendant tout le cours de cet exercice.

Il y a d'abord à faire remarquer ceci : c'est que, suivant l'usage, la douane a appliqué, aux soieries exportées en 1873, les valeurs de 1872. Or, la soie, pendant l'année 1873, a baissé d'au moins 10 0/0; les soieries, suivant le même mouvement, ont baissé de près de 8 0/0. Cette baisse, soit de la matière première, soit du produit fabriqué, n'est pas contestable. La chambre syndicale des soies, dans les réponses qu'elle a faites au questionnaire de la commission permanente des valeurs, réponse que nous avons sous les yeux, a indiqué, en 1873, pour les prix des grèges d'Italie fr. 90 à 115 le kilogramme; des moulinés, fr. 100 à 105, tandis que les prix de 1872 avaient été portés, pour les grèges, de fr. 100 à 105, et pour les moulinés, de fr. 110 à 115 le kilogramme.

Quant aux soies de Chine et du Japon la différence entre les valeurs de 1872 et 1873 est encore plus grande.

Les réponses de la chambre syndicale des soieries sont dans le même sens; elles évaluent le prix des tissus de soie pure, unis noir et unis de couleur à fr. 120 le kilogramme, au lieu de fr. 130, prix de 1872.

On voit, dès lors, que les chiffres de l'exportation totale des soieries de toute espèce, comme des soieries pures unies, devront être réduits de près de 10 0/0 par la commission permanente des valeurs de 1873. Nous ne trouverons donc plus, dans le gros volume que la douane publiera d'ici à quelques mois, les chiffres de 521 millions pour les soieries de toute espèce et 367 millions pour les soieries pures unies. Ces chiffres seront ramenés à peu près à ceux de l'année 1872. L'exercice de 1873 n'aura plus cet air de prospérité triomphante que lui donnent les relevés publiés aujourd'hui et qui sont basés sur les valeurs de 1872.

Nous avons tenu à faire cette remarque, parce que le plus grand nombre des personnes qui consultent les tableaux de la douane sont portées à ne regarder que les chiffres des quantités exportées, et concluent toujours de ces quantités à l'état d'une industrie.

La vérité, en ce qui concerne la production des soieries, en 1873, est que la fabrique lyonnaise a beaucoup écoulé à l'extérieur précisément parce qu'elle était dans un état de malaise, sinon de crise. Elle a écoulé d'abord les excédants considérables que lui avait laissés l'année 1872 qui avait été une année de grande activité. Un arrêt dans le travail ou seulement un ralentissement détermine toujours un plus grand effort vers les débouchés extérieurs. La somme des exportations n'est un indice de progrès et de prospérité que lorsque son accroissement se maintient et embrasse une période plus ou moins longue. Quant cet accroissement n'est pas continu, loin de témoigner d'une industrie en voie ascendante, il atteste le plus souvent un état de souffrance.

La fabrique lyonnaise, en 1873, a dû d'autant mieux recourir à l'exportation que la consommation intérieure a été, de tous ces débouchés ordinaires, celui qui s'est le plus resserré. C'est en France surtout que les lainages, par suite des modes régnantes, ont opposé une concurrence plus directe aux soieries.

En dépit donc des beaux chiffres accusés par l'exportation, l'exercice de 1873 ne doit pas moins être considéré comme un de ceux qui ont été les moins favorables à la fabrique des soieries, et les doléances qu'elle a fait entendre n'étaient malheureusement que trop justifiées.

BORDEAUX, LE 12 FÉVRIER 1874.

VINS. — Le même calme signalé par nos derniers avis règne sur les affaires de vins de 1872 et 1873; et par suite, un peu de baisse se manifeste sur les cours des vins de ces deux années. Les prix des vins plus vieux sont au contraire de plus en plus fermes.

Depuis quinze jours nous avons un temps magnifique accompagné de gelées matinales. On espère qu'il en résultera plus de chances pour nos vignobles d'échapper aux gelées du printemps.

SPIRITUEUX. — Nous n'avons pas de changement à vous signaler en 3/6; le calme des affaires est toujours très-grand, et par suite la demande de la consommation naturellement peu active. Nos cours, sans dépréciation dans les prix, sont faiblement tenus comme suit :

3/6 Languedoc, disponible..........Fr.	118 à	120
3/6 Nord, —	72	74
3/6 Allemand, —	90	100

CAFÉS. — Le mouvement ascensionnel s'est ralenti; les acheteurs sont moins venus au marché, les plus hauts prix pratiqués leur semblant dangereux. Ce ralentissement devait leur provoquer un moment d'arrêt, puis un retour en arrière. C'est ce qui est arrivé; car après une vente de 130 sacs Mysore à fr. 165 E, nous sommes tombés deux jours après à fr. 155 E, pour 380 sacs même sorte; de même 100 sacs Malabar avaient été payés fr. 167.50 E, et depuis lors, 2,700 sacs n'ont plus valu que de fr. 153 à 156 E.

Ces faibles transactions comparées à celles des semaines précédentes indiquent qu'il y a moins de confiance et qu'il y a plus de vendeurs que d'acheteurs.

La vente de Hollande s'est faite hier dans des conditions de hausse et de baisse suivant les genres de cafés présentés; mais en somme, elle maintient la position, sans fournir de prétexte à une nouvelle hausse.

CACAOS. — La spéculation s'est emparée de l'article : elle s'est portée d'abord sur les Guayaquil, qui sont la sorte la plus courante sur notre marché; mais ce genre n'abonde pas et nous verrons probablement le mouvement se continuer sur les Caraque ordinaires courants, les Carupano, etc. On a traité environ 1,800 sacs Guayaquil de fr. 60 à 63 E; 500 sacs Caraque à fr. 92.50 E. De plus, la consommation a pris 20 quarts Martinique à fr. 115 A; 50 quarts Guadeloupe à fr. 117 A; 45 quarts Sainte-Lucie à 59 E, et 51 sacs Bahia à fr. 57.50 E.

SUCRES. — Nous manquons toujours de sucres bruts disponibles, aussi l'article ne donne-t-il lieu à aucune affaire saillante; nos raffineries sont presque démunies et vont avoir besoin de s'approvisionner sur les marchés voisins, pour peu que les arrivages se fassent attendre encore. Du reste, la consommation du sucre raffiné étant très-lente, la raffinerie travaille peu. Elle a traité ces jours-ci, en revente, 40 barriques Martinique usine.

Les raffinés se cotent fr. 76 50 à 77 les pains, et fr. 75 à 76 50 les pilés.

CUIRS. — Nous n'avons pour le moment que de faibles débouchés, les avis des autres marchés indiquent un peu de mollesse. Nos ventes de la huitaine se bornent à 750 cuirs secs Centre-Amérique à fr. 120 ; 550 *dito* Pérou à fr. 110 ; 172 *dito* Montevideo à fr. 127 50 ; 500 *dito* Sénégal à fr. 92 50.

CÉRÉALES. — Les affaires sont à peu près nulles, faute d'acheteurs. La difficulté de vendre, jointe aux avis de baisse qui nous arrivent de Paris et d'Angleterre, a provoqué une baisse de 25 à 50 centimes sur les blés depuis huit jours. On cote ceux de 1re qualité fr. 31 à 31 50; les ordinaires fr. 30 50 à 31 les 80 kilogrammes net. Les blés de qualité supérieure sont rares; on offre quelques lots de blés espagnols de qualité médiocre dans les prix de fr. 29 à 31. La culture continue à offrir peu de blés à la vente.

Les farines, beaucoup plus offertes que les blés, ont subi une baisse de 50 centimes à 1 franc par baril de 100 kilogrammes.

Ne pouvant acheter de blés à des prix en rapport avec ceux des farines, la minoterie a suspendu la fabrication. Malgré le chômage de beaucoup de moulins, les farines sont abondantes sur notre place. On les côte :

1res marques Minot-Etuvé, Chaumel et Cie	52 à 52 50	88 k.
1res — — Coumeau	52 à 52 50	net en
2e — — Duclos	51 à 51 50	baril.
1res marques de Nérac-Co en sac fr.	53 à 53 50	les 100 k.
Marques d'Agen, du Lot	52 à 52 50	—
Marques de Couthures du Drot	50 à 51	—

PRODUITS RÉSINEUX. — Depuis quinze jours les brais et demi-colophanes ont été assez demandés et de fortes transactions en ont été la conséquence. Par suite il y a eu un peu de hausse qui se maintient et pourra même s'accentuer davantage avant l'arrivée de la nouvelle récolte au printemps.

Il en est de même des colophanes.

Quant aux essences de térébenthines, par suite de la hausse qui s'est produite à Londres sur les essences d'Amérique, quelques ordres importants ont enlevé sur notre place 200 tonneaux d'essence française avec une hausse de 6 à 7 francs sur les cours précédents. Mais l'essence américaine, qui a été payée jeudi et vendredi dernier à Londres de sh. 37 à 38, est retombée à 35 et 35/6. Le mouvement de hausse un peu trop précipité n'a pas pu se soutenir, et ne pourra regagner ou dépasser le cours de la semaine dernière tant qu'il se produira des vendeurs d'essences françaises, désireux de réaliser même au cours actuel.

Voici les prix pratiqués à notre marché d'hier, mercredi, 11 courant :

Brai clair, fr. 15 50; brai demi-clair fr. 15; brai noir fr 14 50; colophane n° 1 et 2 fr. 21 à 23; colophane ordinaire fr. 19 à 20; demi-colophane fr. 17 50 à 18; essence de térébenthine fr. 75; galipot mi-larmeux manque; goudron fin, la chalosse, fr. 55; goudron supérieur de gaz fr. 60; résine jaune fr. 15 50; pâte de térébenthine fr. 380 les 4 barriques.

LE HAVRE, LE 12 FÉVRIER 1874.

Nous avons toujours à vous accuser des marchés sans animation. — On ne traite que les affaires nécessaires aux besoins journaliers, et il y a manque complet d'entrain. — C'est une situation qui s'est rarement autant prolongée que maintenant.

COTONS. — Ainsi que cela paraissait devoir résulter des cinq premiers jours de recettes, la semaine dernière a été un peu moins forte que les précédentes, et les arrivages aux ports américains n'ont été que de 149,000 b. La diminution est graduelle, cette semaine encore, et, pour les cinq jours écoulés, il n'est parvenu que 94,000 b. Il est permis de croire que nous n'aurons pas au delà de 130,000 b. d'arrivages, et ce sera, à peu de chose près, le chiffre de l'année dernière.

Cette diminution des recettes a ramené un peu plus de ton dans les marchés, à Liverpool comme chez nous, d'autant plus que l'industrie marche toujours assez bien, et qu'aux prix actuels la consommation est très-forte.

Ainsi, pour les cinq semaines finies vendredi dernier, les débouchés, en France et en Angleterre, ont été de : 468.296 b. en 1874, contre 415.097 b. en 1873, même temps.

C'est, en somme, un excédant de consommation de plus de 10,000 b. par semaine, et il est probable que le même fait se produit dans les autres pays du continent, en sorte que l'industrie semble en mesure d'absorber, pour le moment, de grandes quantités de coton.

S'il y a en même temps absorption des fabriqués par la consommation réelle, tout cela sera très-bien ; mais, comme nous en avons exprimé la crainte, n'y aura-t-il pas à un moment donné, trop plein, et conséquemment malaise?

Nos cours se sont raffermis, imitant en cela ce qui se passait à Liverpool ; et, en ce moment, il faut payer fr. 99 pour le très-ordinaire Louisiane, fr. 95 pour le Géorgie, et fr. 68.70 pour bons Oomra courants. C'est vraiment bien avantageux pour la filature que de pouvoir travailler des cotons à ces prix ; aussi règne-t-il une demande bien régulière, et les ventes de la semaine ont dépassé 12,000 b., grande partie en Surate.

A livrer, on s'est raffermi aussi. Il faut voir le low-middling Louisiane en mer ou en charge à fr. 98/99, peu de vendeurs ainsi; le good ordinary à fr. 91/92. — Le bon marché relatif des Surate à livrer leur a valu l'attention de la spéculation, et de fortes parties ont été traitées à embarquement de février à avril, par steamers ou par voiliers, de fr. 64 à 68 pour fairs, et actuellement on raidit sur ce dernier prix; le fully fair vaut fr. 70, le good fair fr. 72/73.

A terme on s'est aussi sensiblement raffermi. Il faut voir le Louisiane sur mois prochain dans les fr. 98, mais avec peu de mouvement. L'attention s'est beaucoup portée sur les sortes de l'Inde, et il semble que nous allons avoir une campagne des plus actives pour ces sortes. Il s'est malheureusement fait beaucoup de découverts à Bombay, et il est à croire que les prix s'en ressentiront beaucoup quand il va falloir acheter pour remplir les engagements.

Avec les ventes régulières qui se font chaque jour et les expéditions directes qui se font aux débarquements, nous avons des débouchés importants à constater.

Stock à ce jour	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	66.380	58.160
Brésil	6.340	16.420
Indes	33.760	118.920
Autres	2.350	4.420
	108.830	197.920
Cotons en mer :		
Etats-Unis	101.415	41.449
Indes	1.085	4.866
Brésil	102.500	4.868
	102.500	50.883

CAFÉS. — Bien que toujours faibles, nos débouchés ont cependant un peu repris, depuis une huitaine de jours. — Voici le résumé du mouvement de l'article sur place :

	1873		1874	
	—		—	
Arrivages	54.456 s.	115 fts.	43.067 s.	87 fts.
Débouchés	47.011	152	39.656	174
Stocks	86.415	22	80.994	10

Les affaires ont été d'abord fort calmes, cette semaine, puis aux approches de la vente de Hollande, on a redonné un coup de collier, et 10,000 s. ont changé de main pour la spéculation, à prix irréguliers, et faisant par le fait ressortir une baisse de 2 fr. 50 à 5 francs sur les plus hauts cours. — Quant à la vente de Hollande, elle s'est faite en moyenne à 3/4 cents au-dessous des estimations. Celles-ci avaient été établies assez haut, il est vrai ; mais la vente a confirmé en somme la petite réaction survenue sur l'article, et elle a d'ailleurs manqué d'animation. Il n'en fallait pas davantage pour remettre au calme un article qui était sorti des bornes raisonnables. Et ce résultat est d'autant plus naturel que les derniers avis du Brésil signalent des recettes plus fortes à Rio et à Santos, et par suite aussi des expéditions fort rondes pour l'Europe, et spécialement pour notre marché.

En résumé, les stocks bien que modérés suffisent amplement aux besoins, et les hauts prix que nous avons ne sont pas justifiés. Ils ne le sont pas surtout si l'on envisage que nous sommes à la veille de recevoir d'amples renforts et de Haïti et du Brésil. Dans de telles occurrences, il ne faudrait nullement s'étonner que nous fussions arrivés au moment où nous allons voir la contre-partie de tout ce qui se passe depuis bientôt deux ans.

CUIRS. — Les affaires ont été assez suivies encore, et 30,000 pièces ont changé de mains cette semaine à plusieurs prix. On a même payé jusqu'à francs 80 pour bœufs Montevideo salés. — Les affaires qui se traitent depuis une quinzaine de jours sont en partie pour l'Angleterre.

MARSEILLE, LE 11 FÉVRIER 1874.

Céréales. — Notre situation peut se résumer en deux mots: grand calme, sans faiblesse. On ne traite par jour que trois ou quatre mille hectolitres, ce qui n'est rien absolument, pour un marché comme le nôtre; mais les prix ne fléchissent pas; la baisse est insensible, l'opinion est toujours favorable à la hausse, mais les ordres de l'intérieur et ceux de la Suisse se font très-rares; aussi les affaires languissent, les détenteurs maintenant tous les prix, et ayant à peine fléchi de 0,25 centimes sur quelques qualités inférieures.

Il ne s'est traité dans toute la dernière semaine que 38,880 hectolitres, dont 23,000 environ en blés disponibles. La spéculation ne trouve pas en ce moment sujet à des affaires avantageuses. Nos arrivages commencent à fléchir, et n'ont été que de 96,600 hectolitres. La concurrence à la navigation que nous signalions dernièrement par la voie de fer qui longe le Danube, commence à porter ses fruits. Certes, ce n'est pas encore à Paris que les blés d'Odessa arriveront en grandes quantités; mais il est bien certain que déjà une grande partie de l'Allemagne occidentale et du Sud, et une partie de la Suisse reçoivent, par les voies ferrées, une partie de leurs approvisionnements, et c'est autant de transit perdu pour Marseille.

Depuis trois ans, nous signalons toutes les causes de décadence et de ruine qui s'amassent contre nous, le gouvernement reste sourd ; on ne nous accorde ni un kilomètre de voie ferrée, ni un dégrèvement de taxe à l'entrée, qui pourraient nous permettre de soutenir la lutte et la concurrence des ports étrangers. Cependant Marseille représentant le tiers du commerce général, il serait d'une sage prévoyance de ne pas laisser tarir une telle source de revenus.

Nous cotons :

Tuzelles de Provence..........Fr.	41.50
— d'Afrique.................	37.50
— d'Oran...................	38.»«
Espagne blanc.	37.»»

Les 100 kil.

Les Berdianska valent fr. 46.50 la charge de 128/123.
Les Marianopoli — 44.50 — —

Les farines se vendent peu aux prix suivants : la B. de 122 k., Tuzelles, fr. 62 à 63; TS. fr. 59 à 61; COS, fr. 49 à 53.

Cafés. — Le mouvement a été très-animé il y a quelques jours ; mais, ces derniers jours, les nouvelles défavorables du Nord l'ont influencé d'une manière fâcheuse; les acheteurs sont devenus plus réservés, surtout dans la spéculation, et il y a eu une légère baisse dans les prix. Il a été vendu 3,800 sacs Rio à fr. 127 et 131 les 50 kil.; 2,200 sacs à livrer à fr. 110; 2,400 sacs Bahia à fr. 111.

Même contre-coup dans la situation des cafés bon goût. La hausse obtenue au commencement de la semaine a eu une réaction en sens contraire, et on cote aujourd'hui les Java fr. 152.50. Il en a été vendu 200 sacs, ainsi que : 200 sacs Maracaïbo, à fr. 155; 2,610 sacs et 20 b. Porto-Rico à fr. 160, 200 fardes Aden à fr. 162.50; 700 sacs Malabar à fr. 165. Les 50 kil.

Sucres. — Cet article est toujours dans une grande faiblesse.

La demande en sucres bruts est nulle, et les cours sont nominaux.

Huiles. — Les huiles d'olive comestibles sont très-calmes, les prix très-bas. On cote :

Aix surfine..........Fr.	220 à 240
Fine....................	180 à 190
Bari....................	188
Toscane.................	225

Les 100 kilos.

Pour les huiles d'olive à fabriques, la savonnerie n'en achète pas, ne travaillant pas beaucoup elle-même, et profitant de l'écart qui reste entre les prix des huiles d'olive et des huiles de graines qui baissent constamment. Celles-ci, malgré la rareté des vendeurs, sont à la baisse persistante. Les arachides disponibles restent à fr. 84; les sésames à 83.50.

Laines. — Notre place ne voit pas en ce moment beaucoup d'animation sur cet article. A peine pouvons-nous constater une petite enchère de 500 b. Mossoul et de Curacach, et encore on en a retiré une partie; elles se sont vendues à divers prix soutenus. On a vendu également 334 b. Géorgie : les agneaux, à fr. 105; les blanches, à 85; les gris clair, à 67.50. — 100 b. Kassapachi ont atteint fr. 140, et 62 b. Andrinople fr. 130.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les cultivateurs commencent les labours des terres destinées à recevoir les semences de blés de mars et d'avoine. Cette opération s'accomplit dans les meilleures conditions et tout fait espérer de bons résultats. Les emblavures d'hiver présentent partout le plus aspect, et sans la crainte qu'inspirent les nombreux animaux dont une température exceptionnelle à favorisé la multiplication, nous ne pourrions désirer mieux. Il importe donc de combattre dès aujourd'hui ces ennemis de l'agriculture et de mettre à profit les moyens nombreux indiqués par la science pour arriver à leur destruction. Le guano, la poussière de chaux et les arrosages avec de l'eau dans laquelle on fait dissoudre du sulfure de potassium ont été employés avec trop de succès pour que nous n'en recommandions pas l'usage. Ces moyens sont peu dispendieux, et tout en débarrassant la terre des animaux qui lui portent préjudice, contribuent à l'améliorer.

Pour les vignes, le guano est employé avec succès contre le phylloxera. Les expériences faites à cet égard ne laissent plus aucun doute. Il en faut 3 à 4 kilogrammes pour 10 ceps.

Les marchés de province, après avoir subi l'influence de la baisse qui s'est produite à Paris, se sont raffermis, sans toutefois donner lieu à un courant d'affaires actif. Les apports en blé, toujours faibles, tendent à diminuer encore par suite de la reprise des travaux des champs. La meunerie qui a passablement de marchandise fabriquée, veut écouler sa farine avant de revenir aux achats et ralentit sa fabrication d'une manière sensible.

Les menus grains donnent lieu à des transactions suivies, avec des prix fermement tenus. Le peu de seigle qui reste en culture trouve son emploi dans la consommation locale, et les orges sont recherchées par la brasserie. Les semailles d'avoine qui vont bientôt commencer rendent facile la vente de ce grain pour les qualités de choix dont les cours augmentent à chaque marché dans les pays de production. Les farines sont d'une vente laborieuse. Celles des usines du rayon de Paris n'ayant plus un placement facile dans la capitale, refluent sur l'intérieur et y provoquent de la baisse, tandis que sur tout le littoral les prix se maintiennent à des limites élevées.

Voici du reste quels sont en ce moment les prix extrêmes des céréales sur nos halles de l'intérieur :

Blés fr. 35 à 39; seigles fr. 26 à 27.50; orges fr. 26 à 27.50 (sauf en Bretagne où elles ne valent que fr. 23 à 24); avoines, fr. 20 à 22.50 et 23; farines fr. 48 à 54, le tout au 100 kilos en marchandises disponibles. Comme point de comparaison, nous donnons plus bas les prix des blés sur les principaux marchés étrangers. A Londres, les blés indigènes se paient de fr. 35 à 39; les blés étrangers valent : les Ghirkas de fr. 33.75 à 34; les Marianopolis, fr. 35.25; les Berdianskas fr. 36; les Chili fr. 37; les Californie de fr. 37 à 38; les Australie de fr. 37 à 41; Les Espagne blancs 37 ; les Amérique d'hiver fr. 35 et 35.50; les Amérique printemps fr. 34 et 34.50; le tout aux 100 kilos, pris à la côte anglaise. Les prix extrêmes des farines dans le Royaume-Uni varient de 48 à 61.

En Belgique, les blés se paient, selon qualité, de fr. 36 à 38 les 100 kilos, le prix de 39 francs ne figure plus qu'exceptionnellement sur quelques marchés du Brabant où les qualités sont supérieures, Le seigle vaut de fr. 26 à 30 et la farine de fr. 52 à 54 les 100 kilos.

Les marchés allemands n'ont pour nous aucun intérêt commercial. Les blés de terme cotés sur les places de Cologne, Berlin, Stettin et Mayence, ne sont que les instruments d'un spéculation souvent exagérée. La qualité de ces blés les rend à peu près impropres à la mouture. Hambourg, qui cote ses blés de terme fr. 3 environ de moins que les places mentionnées plus haut, a toujours en réserve un stock de blés de mauvaise qualité, invendables en commerce ou à peu près, et dont le cours n'est en quelque sorte que nominal.

Marché de Paris, mercredi 11 janvier,

Le beau temps avait attiré beaucoup de monde au marché. Il s'est néanmoins traité fort peu d'affaires, et les prix des blés n'ont présenté que des variations insignifiantes. La dépêche de Lille arrivant avec une hausse de 1 franc, a contribué à la fermeté des cours sur notre place, sans rendre les affaires plus faciles.

Les offres presque nulles en blés indigènes étaient modérément abondantes en blés étrangers.

La meunerie met toujours une extrême réserve dans ses achats et demande des concessions qu'elle n'obtient pas, les

détenteurs préférant ne pas vendre plutôt que de baisser leurs prix.

En blés indigènes, les cours ont varié de fr. 36.50 à 40.50 les 100 kilos en gare à Paris. Les blés étrangers se sont traités comme suit : Californie, fr. 39.50 et 40; Chili, fr. 39 ; Sandomirka, fr. 36.25 et 36.50 ; Pologne, 35.50 ; Amérique d'hiver, fr. 37, et Amérique printemps, fr. 36 ; le tout aux 100 kilos sur wagon au Havre.

Les seigles se sont payés de fr. 27 à 27.50 et 28, les orges de fr. 26.75 à 27.50 et 28, et les avoines de fr. 21.75 à 22.50 et 23 les 100 kilos.

En blés de terme, il s'est traité quelques affaires principalement sur le livrable éloigné : courant, fr. 37.50 ; mars, fr. 38 ; mars et avril, 38.25; mai et juin 37.50; 4 de mai, fr. 37 les 100 kilos en entrepôt.

Les farines de consommation, malgré l'état de dégarnissement de la boulangerie, sont d'une vente assez difficile et ne trouvent des acheteurs que pour de petits lots.

Les cours extrêmes varient de fr. 78 à 83 les 159 kilos, toile à rendre.

La marque Darblay est à 83.

Les farines de spéculation, qui étaient en voie de hausse au début de la semaine, ont eu à subir l'effet de livraisons considérables. Les filières, dont une faible partie a été arrêtée, ont pesé sur les cours en provoquant des reventes immédiates. Le terrain gagné a été promptement reperdu.

Les affaires, du reste, n'ont aucune animation ; la spéculation paraît plus disposée à s'abstenir qu'à opérer.

	8 Marques.	Supérieures.
	—	—
Courant..........	81 25	79 75
Mars............	81 25	80 25
Mars et avril.....	81 75	80 50
Mai et juin.......	81 25	80 »
4 de mai.........	80 »	78 50

Les 159 kilos, toile perdue.

Huile de colza. — Les affaires sont toujours dénuées d'animation, malgré la tendance plus ferme de l'article. Aux cours actuels, les achats deviennent plus difficiles, les vendeurs étant plus réservés. Ils redoutent les éventualités du printemps avec d'autant plus de raison que nous n'avons pas encore eu d'hiver.

A l'étranger, la tendance est plus ferme.

Disponible et courant, fr. 84.25, mars et avril, fr. 84.50; 4 mois d'été, fr. 86 ; 4 derniers, 88.25.

Huile de lin. — Cours nominaux, sans affaires.

Disponible et courant, fr. 81.25 ; mars et avril, fr. 82.25; 4 d'été, fr. 84.50 les 100 kilos.

Spiritueux. — Calmes et presque sans affaires. Le stock s'accroît tous les jours par suite de la diminution de la consommation.

Courant, fr. 65.50 à 65 ; mars et avril, fr. 66 à 65.50 ; 4 chauds, 67.50 à 67 ; 4 derniers, fr. 64.50 à 64 l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi, 5 heures.

Toutes les marchandises baissent. Les farines de consommation se cotent de 77 à 82 les 157 kilogs. La marque Darblay est à 82.

Les farines de spéculation sont également en baisse.

On cote :

	8 Marques.	Supérieures.
	—	—
Courant.............fr.	80 »	79 »
Mars..................	80 25	79 25
Avril..................	80 50	79 50
Mai et juin............	80 75	79 »
4 de mai...............	79 »	78 »

Les blés se maintiennent.

Les huiles délaissées n'ont qu'une nominale et en baisse.

En 3/6, affaires nulles et tendance lourde.

Ed. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

—

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		5 février	12 février
ACTIF			
Encaisse métallique		856.172.749	870.068.154
Portefeuille..	Paris. — Commerce....	527.654.278	493 621.153
	Succursales....id......	585.913.534	568.772.201
	Bons de la Ville de Paris.	30 409.347	30.296.986
	Bons du Trésor........	1.026.857 500	1.026.857.500
	Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873).	38.000.000	18.000 000
Avances sur	Lingots...............	6.656.400	6.933.500
	Effets publics..........	41.718.950	40.948.150
	Valeurs de chemins de fer français.........	64.143.450	63.934.050
	Obligations du Crédit Foncier	16.146.200	11 137.400
Rentes disponibles		67.306.733	67.306.733
Divers		17.396.476	20.142.281
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés		7.562.160	8.009.684
Billets au porteur en circulation		2.801.872.990	2.759.698.405
Compte courant du Trésor		133.526.705	133.308.612
Comptes courants particuliers Paris..		207.914.968	190.072.049
— succursales		26.637.614	26.827.084
Escompte et intérêts divers		10.151.710	11.063.544
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
	—	—
Encaisse métallique	13.895.405	»
Portefeuille commercial	»	51.174.458
Bons du Trésor	»	»
Bons du Trésor (traité du 2 juin 1873)	»	20 000.000
Bons de la Ville de Paris	»	112.360
Avances sur lingots	277.100	»
Avances sur valeurs	»	5.989.000
Divers (*actif*)	2.745.535	»
—		
Billets en circulation	»	42.174.585
Compte courant du Trésor	»	218.093
Comptes courants particuliers	»	17.653.449
Escomptes et intérêts divers	911.834	»

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	Circulation	Réserve métallique.	Portefeuille.	Avances sur valeurs	Comptes cour^ts Particul.	Comptes cour^ts Trésor.	Taux escompte
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	203.8	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	220.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	170.7	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	168.3	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	165.4	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170.6	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	162.5	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	155.8	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
—	2.970	719.5	1.103.6	138.8	186.0	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %
— 31	3.008.9	726.4	1.239.5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	230 9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192.8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1.123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133.3	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 fév 12
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte.......	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique.......	189.5	819.0	1.297	740.8	870.0
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.759.6
Portefeuille.................	588.5	505.2	649.6	710.7	1.062.3
Avances sur titres........	62.6	140.3	100.6	63.4	116.0
Comptes courants.					
Des particuliers...........	144.5	316.6	427.1	500.3	216.8
Du Trésor.................	75.3	91.7	175.7	95.1	133.3

Bilan de la Banque de France. — Le bilan de la Banque ne fait que confirmer ce que chacun ne sait que trop, c'est-à-dire le ralentissement des affaires. Le portefeuille a encore diminué cette semaine de 51 millions pour l'escompte commercial. Les avances sur valeurs et sur bons du Trésor suivent ce mouvement, et de toutes parts on rembourse les avances.

Cette semaine, le Trésor a encore allégé de 20,000,000 de francs la dette contractée en vertu du traité du 2 juin.

La Ville de Paris a remboursé 112,000 francs.

Les avances au Crédit foncier ont diminué de près de 6 millions.

Quoique le chiffre des escomptes soit plus considérable dans les succursales qu'à Paris, cependant c'est dans cette dernière ville que la diminution du portefeuille a été le plus sensible : 34 millions contre 17 dans les succursales.

Pour faire face à tous ces paiements, on a retiré 17 millions des comptes particuliers; le Trésor a pu faire face à son remboursement sans rien emprunter à la Banque; son compte s'est même accru de 218,000 francs.

Il est rentré pour 42 millions de billets; on n'a plus à s'occuper pour le moment de la limite légale.

Enfin, l'encaisse métallique a vu encore son niveau s'élever de 13,900,000 francs. La différence du taux de l'escompte entre la place de Paris et l'Angleterre porte ses fruits. Le numéraire arrive de ce côté comme naguère la hausse du taux de l'escompte à Londres le dirigeait vers la Banque d'Angleterre.

Le chiffre des bénéfices s'élève à 912,000 francs, moitié de la somme notée la semaine dernière.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

11 février 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis............	36.732.260	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	21.732.260
Total......	36.732.260	Total.......	36.732.260

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.896.607
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.443.226	Portefeuille et avances sur titres...........	18.184.363
Compte du Trésor......	6.767.740	Billets (réserve)........	11.416.400
Comptes particuliers....	19.126.040	Or et argent monnayés.	776.218
Billets à sept jours....	383.582		
Total.......	44.273.588	Total.......	44.273.588

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation............................	L. ST. »	L. ST. 694.070
Compte du Trésor.....................	686.431	»
Comptes particuliers	1.406.747	»
Portefeuille et avances...............	1.203.040	»
Réserve des billets.....................	862.300	»
Encaisse métallique....................	177.322	»
Fonds publics disponibles............	»	848

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le dernier bilan nous montre une légère reprise à la Banque. Le portefeuille a cessé de diminuer comme à Paris et nous notons même une légère amélioration de £ 1,203,000. Les comptes particuliers en portent la trace, ils nous donnent un accroissement de £ 1,406,000, et le compte du Trésor de £ 686,000

— On a donc pu satisfaire toutes les demandes sans avoir recours à l'émission des bank-notes : aussi voyons-nous leur circulation diminuer de £ 694,000.

L'encaisse métallique s'est accrue de £ 177,322, et la réserve des billets sous ces deux dernières influences; la rentrée des billets et du métal, a été portée à £ 11,416,400, soit une plus-value de £ 862,300. La proportion de la réserve et des engagements à vue s'élève à 46 0/0.

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS PUBLICS.	DÉPOTS PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
	Millions £ st.							
1872. 6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873 1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ %	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 %	....
30 Juillet.	25.8	6.1	18.2	17.1	11.7	23.3	3 ½ %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	24.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
22 Octobre	26.3	3.8	19.1	20.5	7.5	19.4	7 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 decem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 fév. 11
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte.......	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation................	21 0	26 6	25 9	24 8	25 3
Dépôts publics............	5 3	5 9	7 6	14 6	6 7
— privés.............	12 9	18 6	19 8	17 9	19 1
Portefeuille................	26 1	30 9	23 1	21 9	18 1
Réserve de Billets........	0 9	0 7	8 4	14 7	11 4
Réserve métallique........	7 1	12 3	19 7	25 2	22 5
Rentes disponibles........	9 4	10 8	13 2	13.3	13 8
Prix des Consolidés.......	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ¼
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé.......	52 6	45 9	56 9	56 1	63 9
Changes sur Paris.........	25 40	25 »	25 80	25 47	25 22
— sur Amsterdam...	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 17 ½
— sur Hambourg ...	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 54
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or....... barres, par once.	3 17 9	77 ½ 9 ½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent... barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 11
Clearing-house...........	»	»	93	100	136

Message de M. Dix, gouverneur de l'Etat de New-York, et la Reprise des paiements en espèces. — Les mêmes questions s'imposent partout, dans l'ancien et dans le nouveau monde; mais les vrais principes rencontrent toujours, l'opposition la plus vive, aussi est-on heureux de les voir défendre avec vigueur par des hommes dont l'opinion emprunte une nouvelle force à leur position per-

sonnelle. — Dernièrement, nous critiquions le projet de M. Kelly, demandant une nouvelle émission de papier-monnaie; aujourd'hui, nous sommes heureux de signaler les conseils donnés par M. Dix, gouverneur de l'Etat de New-York, dans son message, pour éviter toute nouvelle émission de papier et pour reprendre les paiements en espèces.

La position de la ville de New-York en fait le centre industriel et commercial de l'Union américaine. Malheureusement, elle est aussi le théâtre d'une spéculation gigantesque, basée souvent sur le mensonge et la fraude, et le papier-monnaie n'a pas été sans favoriser et développer cette funeste tendance.

Les embarras financiers dont souffre encore le pays ont mis en lumière un nouvel inconvénient du papier-monnaie, en plaçant les banques, non-seulement dans l'impossibilité de payer en or et en argent, mais même en un papier non-remboursable en espèces et déprécié, indice d'un affaissement du crédit tel qu'on ne l'avait jamais vu jusqu'ici. Il faut noter que cette insolvabilité des banques s'est produite à un moment où il y avait pour 700 millions de bank-notes et de bons d'Etat en circulation?

Acculé dans une pareille situation, le pays en a éprouvé une grande déception, et les échanges du commerce et de l'industrie, à l'intérieur et à l'extérieur, en ont beaucoup souffert. On peut affirmer, s'écrie M. Dix, que l'arrêt des affaires dans toutes les branches de l'industrie, ce qui a privé de pain un grand nombre d'ouvriers, les excès de la spéculation qui, en dissipant des sommes folles, ont porté la démoralisation dans la vie privée comme dans la vie publique, sont les conséquences naturelles de la conduite du gouvernement et des banques, retardant toujours la reprise des paiements en espèces. S'il y a des circonstances critiques dans lesquelles on est contraint d'avoir recours au papier-monnaie, le premier devoir de ceux qui gouvernent doit être, aussitôt le péril passé, de mettre un terme à l'emploi d'un pareil instrument. Voilà déjà neuf années que la paix est rétablie et le Congrès n'a encore pris aucune mesure pour soulager la communauté tout entière du poids qui pèse sur les affaires. Bien plus, pour éloigner ce moment qu'on devait appeler de tous ses vœux, le ministre des finances, pendant cinq années, a payé 324,108,538 dollars en or, pour le remboursement de la dette fédérale. Si on eût mis en réserve seulement la moitié de cette somme, le Trésor public aurait déjà pu offrir le remboursement d'une partie du papier-monnaie qu'il a émis. On voit avec quelle précision le gouverneur Dix met le doigt sur la plaie, et il n'hésite pas à indiquer le remède au mal qu'il signale.

Il faut d'abord réduire la quantité de papier monnaie en circulation, et puis, au lieu d'employer l'or provenant des recettes des douanes à amortir la dette, constituer une réserve de métaux précieux suffisante à un moment donné pour déclarer que l'on est prêt à échanger le papier contre des espèces. Pour obtenir cette réserve, on aura recours soit à l'excédant des recettes sur les dépenses, soit même à la négociation d'un emprunt pour hâter la rentrée du papier et par suite le retour de l'or.

Nous voici, de l'autre côté de l'Atlantique, presque sur le même terrain que M. Say avait choisi pour défendre son amendement, conseillant un emprunt temporaire de 50 millions pour éviter la charge que de nouveaux impôts allaient faire retomber sur l'industrie. Mettant hors de cause le remboursement annuel de 200 millions promis à la Banque pour la rembourser de ses avances et réduire la circulation du papier; comme M. Dix, il pensait qu'il fallait mieux avoir recours à un expédient plutôt que d'établir de nouveaux impôts pouvant diminuer le développement de la force productive de la nation; car, aujourd'hui, il ne s'agit plus de maintenir cette force, il faut marcher d'un même pas avec les nations voisines. Comme dans un hippodrome, si les charges de chaque lutteur ne sont pas également réparties, il est à craindre que celui qui supporte la plus lourde n'atteigne pas le but, et cet échec peut compromettre tout l'équilibre du budget d'un des deux combattants. Citer pour défendre ses projets, comme l'a fait le ministre, les taxes en vigueur de 1814 à 1848, c'est vouloir nous ramener dans les mêmes conditions, et restreindre nos opérations au marché intérieur: est-ce possible aujourd'hui? Ce rapprochement des mêmes opinions exprimées presque au même moment dans le nouveau et dans l'ancien monde nous a paru digne d'être indiqué.

Tout en déclarant que la dernière crise a été la conséquence de la suspension des remboursements en espèces, M. Dix ne se dissimule pas les obstacles qu'il va rencontrer, l'opposition des intérêts coalisés qui se dressent devant lui et s'opposent à la réforme qu'il réclame.

Les banques craignant de perdre des bénéfices temporaires; les débiteurs heureux de se libérer avec un papier déprécié; les grands industriels, pour lesquels la hausse de la prime de l'or est le meilleur obstacle à la concurrence étrangère et leur paraît préférable au système protecteur le mieux combiné, et enfin la masse des spéculateurs qui ne peuvent atteindre le but peu dissimulé de leurs efforts qu'à l'aide de papier-monnaie, tel est le groupe des forces coalisées avec lesquelles l'intérêt général du pays doit engager la lutte. Il s'agit de choisir entre ces deux partis en présence. Il faut espérer que le Congrès n'hésitera pas en jetant un coup d'œil sur toutes les ressources des Etats-Unis. Aucun pays n'a de pareils éléments sous la main pour ramener le papier monnaie au pair avec l'or.

C'est le sol des Etats-Unis qui fournit les métaux précieux. Dans les neuf dernières années il a été versé sur les divers marchés du monde une somme qui ne s'élève pas à moins de 639,500,000 dollars. Sur cette somme, 42 0/0 seulement ont été monnayés aux Etats-Unis; le reste a été exporté sous forme de lingots. Ainsi, il est bien prouvé que c'est la présence du papier, bank-notes et greenbacks, qui fait fuir le métal.

En dehors de la reprise des paiements en espèces il y a donc tout à craindre. Si l'on tient compte de l'expérience du passé, se livrer à d'autres expériences, c'est accroître tous les embarras dans un temps très-court et conduire à une catastrophe plus terrible que toutes celles qui ont frappé le pays jusqu'ici.

Nous sommes heureux de rappeler de si sages paroles, dont il est à craindre qu'on ne tienne pas toujours compte en Amérique et dans la vieille Europe.

LE RETOUR DE L'OR EN FRANCE ET LA BAISSE DU CHANGE. — Le fait le plus important à noter en ce moment, c'est le mouvement d'exportation de l'or d'Angleterre en France, signalé dans le dernier numéro de l'*Economist* anglais. On avait pensé d'abord que ce passage du métal d'un pays dans un autre, était lié aux envois d'argent dans l'Inde; mais c'était une erreur. On n'a pas exporté d'argent de France pour compte anglais, par conséquent on n'a pas eu à le payer en or. Jusqu'ici, c'est le gouvernement allemand qui fournit tout l'argent demandé, sans réclamer d'or en échange. La raison déterminante qui attire l'or à Paris, c'est que le taux de l'escompte y est plus élevé qu'en Angleterre et sur les divers marchés du continent.

A Paris sur le marché libre, le taux de l'intérêt est de 4 3/4 0/0, et avant cette exportation de métal il ne dépassait pas 3 0/0 sur le marché de Londres. A 1 3/4 d'écart le métal peut se déplacer. Il se produit par rapport à la France, ce qui s'est produit quand la Banque d'Angleterre a élevé le taux de l'escompte pour attirer le même métal de tous les pays voisins.

Le courant s'est dirigé dans ce sens tant que les prix ont été élevés; aujourd'hui qu'ils ont baissé il se tourne dans un autre sens, cherchant toujours les meilleures conditions d'échange.

Il est en effet fâcheux de constater que le taux de l'intérêt sur le marché de Paris est sensiblement plus élevé que dans les principales villes du continent, — voici les cours:

Paris................	4 1/2 0/0
Berlin................	2 3/4
Francfort............	2 3/4
Hambourg............	2 3/4
Bruxelles............	3 1/2
Amsterdam...........	3 3/4

A quelle cause attribuer une différence aussi considérable entre le taux de Paris et celui des autres places? A la conduite de la Banque de France. Avec la suspension des remboursements en espèces, elle a un contrôle presque absolu sur le taux de l'escompte. Mais alors, si elle le maintient au-dessous de son cours naturel, elle élève le prix de toutes les valeurs, elle excite le commerce à entreprendre des affaires, de là la création d'effets de commerce, qui viennent augmenter les demandes d'escompte et relèvent bientôt la valeur de l'argent de la quantité même dont elle a été déprimée. Si le taux de l'escompte est tenu au-dessus de son cours normal, on observe des effets contraires: les valeurs baissent de prix; le commerce languit et le nombre des effets de commerce présentés à la Banque diminue. Telles ont été, en effet, jusqu'ici, les résultats de la conduite de la Banque de France; mais elle désire, en ce moment, rendre la monnaie plus chère à Paris qu'ailleurs,

afin de reconstituer son stock métallique; aussi le voyons-nous s'accroître chaque semaine sous l'influence des changes favorables.

Bourse de Paris. — La liquidation faite dans des conditions beaucoup plus douces qne les précédentes, on espérait une reprise qui se fait bien attendre: le taux des reports a cependat bien baissé depuis la fin de décembre, alors que de 34 c. sur le 3 0/0, et de 55 c. sur le 5 0/0, il est tombé à 25 c. 1/2 sur le 3 0/0 et à 38 c. sur le 5 0/0, et cette baisse continue. On a déjà pu défaire avec bénéfice la plupart des reports faits au commencement de ce mois. La spéculation à la hausse, sans argent, a donc liquidé. Nous sommes en présence du comptant dont les achats continuent toujours; plus faibles qu'en janvier, ils se sont encore élevés à 93,000 fr. par jour cette semaine. Avec l'abaissement du taux des reports et l'appui du comptant, le spéculateur à la hausse a retrouvé sa raison d'être. Le coupon de son titre le couvrira à chaque liquidation et au delà de la somme qu'il avancera pour ses reports. Pour profiter de conditions si favorables, il ne manque que des haussiers; après les échecs éprouvés, le plus grand nombre s'est retiré, d'autres se sont mis à la baisse et le marché au milieu des préoccupations politiques et financières hésite, et ne sait dans quel sens se diriger. Sans nous éloigner de l'observation du mouvement des capitaux, nous remarquerons que la diminution du taux de l'escompte sur les principales places de l'Europe devrait rendre le capital plus facile; provoquer même des arbitrages en faveur de nos fonds publics, et ces secours de l'étranger pourront être un excellent appui pour la bourse. Ce qui en outre doit donner bon espoir pour la tenue des cours, c'est qu'on achète de la rente presque avec autant d'empressement qu'il y a un an, quand le taux des fonds publics était de 4 fr. moins cher qu'aujourd'hui.

Les renseignements sur la situation des versements sur l'emprunt, à la fin de janvier, sont d'accord avec ce qui précède.

Au 31 janvier, le solde à verser sur la dernière émission de 3,498,744,000 francs n'était plus que de 234,964,743 francs. Comparé à ce qui restait du fin décembre, nous notons une diminution de 70 millions.

Les versements du mois des janvier ont donc été très-supérieurs à ceux des mois précédents, qui, depuis le 1er juillet, ne dépassaient jamais 50 à 55 millions. Cet accroissement des versements indique l'activité du comptant qui n'achète que de la rente libérée. Les achats des recettes générales n'ont pu donner qu'une faible idée de ces demandes qui, relevées jour par jour, ne s'élèvent qu'à la somme de 3,500,000 francs de rentes. Si nous rapprochons ce chiffre des 10,800,000 fr. des rentes 5 0/0, inscrites à nouveau en janvier, nous voyons qu'elle en forme à peine le tiers. Ces 10,800,000 francs de rentes, achetées au comptant, ont amené au Trésor, en janvier, un capital de 22,680,000 francs.

Les rentes en retard ont aussi contribué à la recette. Il reste aujourd'hui à verser sur le premier terme 4,190,525 francs, ce qui veut dire qu'il existe quelque part 6 millions de rentes qui n'ont payé que 14 fr. 50 c.; dans les premiers jours de janvier, ce chiffre s'élevait à 7 millions de rentes. Ce versement aura procuré au Trésor de 12 à 14 millions. Ainsi, dans les 70 millions versés en janvier, 22 millions par le comptant, 12 à 14 millions par l'arriéré, voici 35 millions qui proviennent d'opérations autres que les versements réguliers. On peut donc estimer, comme le fait le journal *l'Industrie*, à 59 millions le chiffre des rentes de toute nature non libérées.

En voici le détail :

Certificats en règle........	50.000.000
Certificats n'ayant versé que 14 fr. 50.............	6.000.000
Autres certificats en retard.	3.000.000
	59.000.000

L'emprunt se classe dans des conditions inespérées, et on peut déjà se demander qui fournira des rentes au comptant dans quelques mois?

Nous laissions les fonds publics à leur plus bas cours, il y a huit jours : fr. 58 30 sur le 3 0/0; 93 55 sur le 5 0/0; depuis ce moment, la progression a été continue et non interrompue :

On cote, coupon détaché : fr. 93.

Parmi les autres valeurs nous noterons la faiblesse des actions de chemins de fer. Le ralentissement des recettes depuis le commencement de l'année et la crainte du nouvel impôt sur la petite vitesse ont impressionné le marché et les offres dominent.

Parmi les fonds étrangers, les fonds turcs, égyptiens et péruviens ont été, les premiers surtout, fortement atteints.

Change : Prix des métaux précieux. — L'argent est beaucoup plus abondant; la baisse des reports en donne la preuve; le capital flottant tend à se porter vers l'escompte; si cela continue, on verra les cours du marché en banque s'écarter sensiblement du taux de 5 0/0.

Notons une reprise dans le change sur Londres, à fr. 25 34 le chèque, le papier court, fr. 25 23. Numéraire, faible. Les écus étrangers se sont relevés un peu; les pièces françaises, or et argent, au pair.

Clément Juglar.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	5 FÉVRIER			12 FÉVRIER		
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10	à	‰ prime.	10	à	‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr	à	‰ dº	pr.	à	‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12	à	‰ perte	12	à	‰ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte	à	‰ prime	2 perte	à	‰ prim.
Quadruples espagnols.	82 50	à 83 ..		82 50	à 83 ..	
dº colombiens et mexicains.	80 50	à 81 50		80 50	à 81 50	
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65	à 11 80		11 65	à 11 80	
Piastres à col. Ferdinand.	5 25	à 5 50		5 25	à 5 50	
dº mexicaines. . .	5 20	à 5 50		5 20	à 5 50	
Souverains anglais . .	25 12	à 25 17		25 12	à 25 17	
Banknotes	25 15	à 25 82 ½		25 15	à 22 22 ½	
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75	à 25 85		25 75	à 25 85.	
Dollar	5 11	à		5 11	à . ..	

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	5 FÉVRIER	12 FÉVRIER	
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.				
4 %	Amsterdam ..	long.	209 ¾ à 200 ½	209 ¾ à 210	et 3 %
	»	court	210 ¼ à 210 ¾	210 ½ à 210 ¾	et 3 %
4 %	Hambourg	long.	123 à 123 ¼	123 à 123 ¼	et 4 %
	»	court	122 ⅞ à 123	122 ¾ à 123	et 4 %
4 %	Berlin....	long.	369 ½ à 369 ¾	359 ¼ à 369 ¾	et 4 %
	»	court	368 ½ à 369 ¼	368 ½ à 369	et 4 %
5 %	Francfort.	long.	211 ⅛ à 211 ⅜	211 ⅛ à 211 ⅜	et 4 %
	»	court	211 ⅛ à 211 ⅜	210 ⅞ à 211 ⅛	et 4 %
5 %	Trieste...	long.	217 à 217 ½	216 à 218	et 4 %
	»	court	217 ½ à 218 ½	217 à 219	et 4 %
5 %	Vienne...	long.	217 à 217 ½	216 à 218	et 4 %
	»	court	217 ½ à 218 ½	217 à 219	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 520	519 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 521	519 à 521	et 4 %
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid...	long.	515 à 516	515 à 516	et 4 %
	»	court	518 à 517	518 à 517	et 4 %
7 %	Lisbonne.	long.	552 à 553	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	555 à 556	552 ½ à 557 ½	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 à 553	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	562 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
7 %	St-Pétersbourg	long.	335 ½ à 336 ½	335 ½ à 336 ½	et 4 %
	»	court	337 à 338	337 à 338	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.				
3 ½ %	Londres...	long	25 20 à 25 25	25 21 à 25 26	moins 7 %
	»	cour.	25 20 à 25 25	25 21 à 25 20	moins 6 %
5 %	Belgique..	long.	pair à ⅜ perte	¼ à ⅛ pte % p.	moins 5 ½
	»	court	⅜ à 3/16 pr. pte	¼ à ⅛ pte % p.	moins 5 ½
5 %	Italie.....	long.	14 ½ à %	14 ¾ à 15 % p.	moins 5 %
	»	court	14 ½ à %	14 ¾ à 15 % p.	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾	½ à ¾ % p.	moins 5 %
	»	court	¼ à ½	¼ à ½ % p.	moins 5 %
5 %	Rome....	long.	15 à 14 ½	15 à 14 ½ % p.	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ¼	15 à 14 ½ % p.	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	½ à ⅝	½ à ¼ % p.	moins 5 %
	»	court	½ à ⅝	½ à ¼ % p.	moins 5 %

BOURSE DE PARIS — COURS DU 6 AU 13 FÉVRIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 6	VENDREDI 13
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 47 1/2	58 72 1/2
4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	84 50	85 70
4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
Emprunt 1872 5 %, 70 fr. 50 payés, jouis. 16 novembre 1873. Emission 84 fr. 50	93 72 1/2	93 ..
d° tout payé, jouissance 16 novembre 1873	92 40	92 97 1/2
Emp. Morgan et Ce, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	521 25	523 75
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr	435 ..	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	367 50	375 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 1/4	18 1/8
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 1/2	16 1/2
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance juillet 1873	440 ..	440 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	106 1/4	107
d° 5,20, 1864, do d° d°	107 ..	107 ..
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	104 1/4	104 3/4
Italien 5 % tout payé, jouissance juillet 1873	59 35	59 75
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance juillet 1873	61 ..	62 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873	97 3/4	98 1/2
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873	38 50	38 90
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873	283 75	273 75
d° 1863. d° d° d°	308 75	302 50
d° 1865. d° d° d°	285 ..	287 ..
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	273 75	265 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	207 ..	207 50

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	6	13
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	218 ..	220 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris 1855-1860**	418 75	420 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	443 ..	450 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	286 ..	288 25
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet.	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	252 50	253 75
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	63 ..	63 25
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	80 ..	81 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	93 ..	95 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	83 75	83 50
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	271 25	271 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet.	....	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	65 7/8	66 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet.	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet.	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	438 75	438 75
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet.	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	72 ..	73 1/8
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	27 ..	25 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	220 ..	219 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre.	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	61 1/2	61 1/8
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre.	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	413 ..	415 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	414 ..	415 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	30 .
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	510 ..	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	517 50	515 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	522 50	522 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	518 ..	520 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	528 75	525 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet.	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	473 75	473 75

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 6	VENDREDI 13
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet 1873	175 25	**Banque de France**	4000 ..	4055 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1025 ..	1042 50
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	530 ..	532 50
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	430 ..	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	265 ..	262 50
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	780 ..	795 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	415 ..	412 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	650 ..	645 ..
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	640 ..	642 50
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	300 ..	300 ..
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	546 25	550 ..
40.000.000	....	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	412 50	418 75
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	530 ..	522 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	375 ..	375 .
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	471 25	485 ..
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	**id. française et Italienne**	430 ..	430 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	436 25	437 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	558 75	560 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	551 25	556 25
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	330 ..	325 ..
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	355 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	136 50	137 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 6	VENDREDI 13
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	330 ..	335 ..
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	493 75	493 75
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	875 ..	880 ..
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	juillet 1873	**Midi**	592 50	593 75
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1000 ..	1005 ..
4008	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	837 50	840 ..
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	525 ..	530 ..
123	....	99	24.000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch Autriche**	732 50	722 50
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	90	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	352 50	356 25
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	435 ..	435 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	77 50	80 ..
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	62 ..	61 25
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	165 ..	164 ..
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	63 75	63 ..
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	240 ..	243 75
....	100	98	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE.

Le Gérant, AD.-F. DE FONTPERTUIS

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte.............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à **Rome**, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 21 FÉVRIER 1874. NUMÉRO 8.

SOMMAIRE.

Partie économique :

Partie commerciale :

Partie financière :

PARTIE ÉCONOMIQUE

REVUE ÉCONOMIQUE.

Les discussions de l'Assemblée nationale. — L'impôt des chèques. — L'incidence des impôts qui frappent le revenu foncier. — Les résultats des exercices financiers de 1872 et de 1873. — L'abus des crédits supplémentaires, les lois relatives à ces crédits. — Le dernier état du compte de liquidation d'après le rapport de M. Gouin. — Le rapport de M. d'Andelarre sur le règlement du budget de 1867. — La reprise des négociations avec les Etats-Unis pour une convention postale. — Les projets pour ranimer le commerce et le travail à Paris.

Nous nous proposons d'offrir à nos lecteurs périodiquement une revue d'ensemble des principaux faits économiques, et de faire alterner ces aperçus généraux avec les études plus spéciales consacrées à un sujet déterminé.

L'Assemblée nationale s'offre tout d'abord à notre attention : elle ne paraît pas pressée de sortir des discussions d'impôts : cette pauvre loi sur les chèques, qui ne doit rapporter que quelques centaines de mille francs, l'a retenue pendant cinq ou six séances. Disons que le projet primitif a été heureusement modifié ; la commission proposait de frapper le chèque de place à place de droits fixes gradués, suivant l'importance des sommes mentionnées sur le chèque. C'eût été là une grande gêne et la source de nombreuses complications. On a bien mieux fait de s'arrêter à l'amendement de MM. Pouyer-Quertier, Alfred André et Léon Say, qui consistait à assujettir tous les chèques de place à place, sans distinction, à un droit fixe de 20 centimes. Il est heureux qu'une combinaison aussi simple ait prévalu. La France ne doit pas prendre à tâche de grever tous les instruments de production, même ceux qui sont les plus délicats et les plus recommandables : le chèque peut nous rendre d'immenses services pour sortir du cours forcé, et c'est malheureusement ce que l'on semblait trop oublier.

Nous espérons que l'Assemblée nationale rejettera l'impôt sur la petite vitesse : il y a certainement à l'heure actuelle une sorte de « réprobation générale » contre cet impôt, pour employer le langage de M. Laffitte retirant un projet de loi analogue en 1830. Le sel, le sucre et l'alcool, ou tout au moins deux de ces denrées, seront sans doute les dernières victimes immolées pour l'exercice 1874; mais 1875 exigera quelques autres sacrifices.

Dans la séance de la Société des agriculteurs de France, M. Léonce de Lavergne s'est prononcé contre toutes les propositions d'impôts qui tendaient à grever l'agriculture ; ces propositions sont au nombre de quatre : celle de M. Sebert, pour l'augmentation des droits de succession en ligne directe; celles de MM. Lanel, Mathieu-Bodet ou Féray pour la taxation à nouveau des terres jadis en friche et aujourd'hui mises en culture, ou même pour la surimposition des parcelles dont la nature a été modifiée depuis le cadastre ; le projet de M. Wolowski pour augmenter le taux de capitalisation des immeubles ruraux transmis par succession, et le calculer à vingt-cinq fois le revenu, au lieu de vingt fois le revenu ; enfin la proposition de M. Magne lui-même, d'établir pour l'exercice 1875, 10 centimes généraux sur les trois premières contributions directes. L'honorable M. de Lavergne a combattu tous ces projets, comme nuisibles à l'agriculture qu'il déclare déjà trop chargée; et il a soutenu cette thèse que ces impôts sur la terre se résoudraient en droits de consommation sur les substances alimentaires, le prix des produits agricoles devant hausser par suite de l'augmentation des impôts directs ou des droits de succession.

Nous ne pouvons admettre comme scientifiquement exacte, cette thèse de l'honorable député. Nous pensons que le prix des produits agricoles ne hausserait pas d'un centime par l'augmentation de la taxe territoriale, pas plus qu'il n'a baissé d'un seul centime en 1851, après la suppression des 17 centimes généraux perçus au profit de l'Etat. Les impôts fonciers sont perçus en France sur le revenu net payé par le fermier au propriétaire, ils diminuent donc simplement ce revenu net, mais leur augmentation ou leur diminution ne saurait avoir aucune influence perceptible et immédiate sur le prix des subsistances. Tout au plus pourrait-on prétendre qu'un taux trop élevé de l'impôt foncier et des changements trop fréquents et trop brusques dans son assiette auraient pour résultat de rendre plus difficiles et plus précaires, par conséquent aussi moins considérables, les améliorations agricoles; cette thèse pourrait fort bien se soutenir, mais elle ne serait vraie que dans le cas où l'accroissement de l'impôt foncier serait énorme et absorberait une très-forte partie du revenu net, c'est-à-dire de la redevance payée par le fermier au propriétaire. Or, grâce au ciel, il ne s'agit pas dans notre pays, de doubler ou de tripler l'impôt foncier, on demande seulement de l'accroître d'un vingtième ou tout au plus d'un dixième, et d'imposer à nouveau avec modération, mais avec équité, les parcelles dont la culture a été ostensiblement modifiée et améliorée depuis le cadastre. Ces mesures légitimes, exécutées avec prudence, ne feront pas augmenter le moins du monde le prix des produits agricoles.

Si nous avons le regret de nous séparer sur ce point de M. Léonce de Lavergne, nous sommes heureux, au contraire, de nous rencontrer avec lui, pour demander que l'on fasse enfin des économies dans nos budgets. Nous étudierons prochainement celui de l'exercice 1875 et nous n'aurons pas de peine à montrer, croyons-nous, qu'il est fort possible d'y pratiquer des réductions sans désorganiser les services.

La lumière se fait chaque jour davantage sur la situation financière de la France. Il est désormais acquis que l'exercice 1872 a laissé un déficit de 171 millions et demi. On commence à connaître les résultats de l'exercice 1873 : on a tour à tour craint qu'il ne se soldât par un déficit considérable, puis espéré qu'il présenterait un excédant de recettes de quelque importance. La vérité est entre ces deux extrêmes, et l'on peut croire qu'à peu de choses près, l'exercice 1873 offrira un équilibre exact entre les dépenses et les recettes. Le budget primitif de 1873, voté le 20 décembre 1872, comportait 2,374,804,134 francs de crédits. Malheureusement, en France, les budgets primitifs se prêtent, dans le courant de l'exercice, à toutes sortes de remaniements qui en changent complétement la physionomie. Les crédits supplémentaires ont augmenté de 87,823,000 francs les crédits du budget primitif et en ont porté l'ensemble à 2 milliards 462 millions de francs. Les recettes du budget primitif avaient été arrêtées au chiffre de 2,467,470,630 francs; mais il y a eu une perte de 92 millions sur l'impôt des matières premières compris dans ces calculs, une moins-value de 3 millions et demi sur les contributions indirectes; ainsi, de ce côté, les recettes se sont trouvées affaiblies de 95 millions et demi; mais, d'une autre part, les contributions directes, notamment les patentes, ont présenté une plus-value de 14 millions; l'impôt sur les valeurs mobilières a aussi offert une plus-value de 8 millions; les taxes spéciales, une autre de 2 millions et demi ; les sommes versées par les volontaires d'un an ont atteint 23 millions; enfin l'excédant prévu dans le budget primitif était de 5 millions. Il résulte de tous ces éléments que les recettes du budget de 1873 restent de 43 millions au-dessous des crédits accordés, soit par la loi primitive, soit par les lois intervenues depuis l'ouverture de l'exercice. Si l'on s'en tenait à ces données, l'année 1873 offrirait un déficit de 43 millions; mais l'on sait qu'il y a toujours des annulations de crédits pour un chiffre assez considérable, parce que jamais toutes les sommes votées n'ont été intégralement employées pendant l'exercice. On espère que ces annulations de crédits atteindront à peu près le chiffre de 43 millions, et qu'ainsi l'exercice 1873 présentera un équilibre complet.

Voilà certes un résultat satisfaisant, mais le seul examen que nous venons de faire indique une plaie de nos finances, c'est la fréquence et l'importance des crédits supplémentaires demandés par le gouvernement après le vote du budget. Il arrive très-fréquemment — M. Wilson en fait la remarque à la tribune — que ces crédits supplémentaires n'ont d'autre objet que de faire revenir l'Assemblée nationale sur les réductions de crédits qu'elle a imposées au gouvernement dans le budget primitif. Ces crédits supplémentaires devraient être tout à fait exceptionnels et dus à des événements impossibles à prévoir, qui se seraient produits depuis le vote du budget primitif, comme par exemple, une hausse du prix des fourrages ou du prix du blé, qui exigerait pour l'armée une plus grande dépense. Or, il n'en est pas ainsi. Les crédits supplémentaires s'accumulent sans raison suffisante : ils se présentent même à la Chambre en dehors des conditions fixées par les lois. M. Guichard a fait la juste remarque que l'on oubliait ou que l'on violait la prescription qui veut qu'une demande de crédit supplémentaire soit signée à la fois par le ministre des finances et par le ministre du département auquel le crédit doit profiter, et cette autre prescription légale, d'après laquelle toute demande de crédits supplémentaires doit être accompagnée de l'indication des ressources qui y seront affectées. Cette nonchalance et cette insouciance, qui multiplient les crédits supplémentaires en dehors des conditions légales, ont toujours été et sont encore un des fléaux de nos finances. Il faut extirper ce vice.

On a distribué à l'Assemblée deux rapports importants : l'un de M. Gouin, sur le compte de liquidation, l'autre de M. le marquis d'Andelarre, sur le règlement définitif de l'exercice 1867. On voit combien il faut de temps pour que les comptes d'une année financière soient complétement apurés.

Le compte de liquidation est un des points les plus importants de nos finances, puisque l'on se reposait en grande partie sur lui pour la reconstitution de notre matériel de guerre. Il est aujourd'hui prouvé que ce compte de liquidation sera tout à fait insuffisant pour remplir cette mission, et que, de plus, il va être très-prochainement épuisé. Les ressources et les dépenses

de ce compte se sont présentées depuis la guerre sous les aspects les plus changeants. Voici son état actuel d'après le rapport de M. Gouin.

Actif du compte de liquidation :	
Excédant définitif de 1869......Fr.	57.973.568
Excédant définitif de 1870 et 1871. — Premier à-compte................	448.564.000
Reliquat disponible sur l'emprunt de 3 milliards..........................	100.000.000
Aliénation et arrérages des rentes de la Caisse d'amortissement............	98.802.838
Aliénation d'immeubles............	35.000.000
Excédant probable complémentaire des exercices 1871 et 1872. — Deuxième à-compte..................................	32.934.094
Total.........Fr.	773.275.000

Les principales modifications apportées à cet actif viennent d'une évaluation plus élevée des ressources restées disponibles sur les exercices 1871 et 1872, ainsi que de la suppression des sommes à demander à la dette flottante. Sur cette somme, 209 millions vont être accordés pour l'exercice 1874, et si l'on tient compte des sommes prélevées pour les années précédentes, on voit qu'il ne restera plus que 193 millions et demi de francs pour l'exercice 1875, et que les années suivantes devront renoncer à tout appoint provenant de ce compte qui aura cessé d'exister.

Nous ne pouvons ici analyser l'instructif rapport de M. d'Andelarre sur le budget de 1867, nous nous contenterons de signaler l'une des nombreuses irrégularités que la Cour des comptes a condamnées: c'est celle qui consiste à imputer une dépense sur un chapitre dont le crédit ne lui est pas applicable. On arrive ainsi à tromper les Chambres et à employer les fonds à d'autres usages que ceux qui ont été législativement consacrés : quand on est une fois entré dans cette voie, on grossit les dépenses au delà du nécessaire. Nous avons vu par ce qui se passe encore aujourd'hui pour les crédits supplémentaires, combien les irrégularités sont devenues chroniques et même publiques dans notre gestion financière. Pour avoir de l'ordre et de l'économie, il faut que la presse exerce un sevère contrôle sur ces infractions et que le retour en soit impossible dans l'avenir.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le ministre des finances a consenti à rouvrir les négociations avec les Etats-Unis d'Amérique, pour la conclusion d'une nouvelle convention postale. Il paraît que notre administration se décide enfin à accepter les conditions qui lui avaient été proposées par le gouvernement américain, et notamment le prix de 40 centimes pour la lettre simple. Il n'est que temps, vraiment, après plus de sept années de négociation, d'arriver à une solution. Mais voici qu'on prétend que les Etats-Unis, vexés des refus qu'ils ont jusqu'ici éprouvés, seraient disposés à faire la sourde oreille et retireraient les propositions dont ils désiraient naguère l'adoption. Il nous est impossible de croire à une conduite aussi mesquine: c'est injurier les hommes d'Etat américains que de leur supposer d'aussi vulgaires rancunes. Puisque nous parlons des postes, nous insisterons pour que notre gouvernement se fasse représenter au Congrès de Berne qui doit examiner le projet d'union postale universelle que met en avant le gouvernement de Berlin, et que nous avons reproduit intégralement dans notre dernier numéro. Notre gouvernement pourrait parfaitement accepter en principe le projet allemand et en retarder, s'il le juge indispensable, l'application de quelques années. Mais, quand ce projet de convention a l'adhésion de dix-huit puissances, il est impossible que nous nous tenions à l'écart dans un complet isolement.

On sait dans quel état de stagnation se trouve le commerce parisien et combien souffre la population ouvrière de notre capitale. Plusieurs projets ont été présentés pour remédier à ces misères. Dans son discours au tribunal de commerce, M. le maréchal de Mac-Mahon a parlé de la nécessité de reprendre l'exécution de grands travaux publics. On dit que le conseil municipal, de son côté, serait disposé, au moyen d'un emprunt, à faire percer les voies magistrales dont le plan avait été dressé sous l'Empire, et notamment, l'avenue qui va de l'Opéra au Théâtre-Français. Plusieurs journaux ont eu l'idée, aujourd'hui abandonnée, de donner une fête splendide pour « faire aller le commerce », suivant l'expression populaire. Enfin, madame la maréchale de Mac-Mahon a invoqué l'appui de la presse pour étendre l'œuvre des fourneaux économiques.

Nous applaudissons à l'idée de madame de Mac-Mahon. Il est certain que la charité a son rôle dans un temps comme le nôtre, il est vrai aussi qu'il y a un art de faire le bien, et le fourneau économique, en ne donnant pas le pain gratuitement, en le vendant seulement un peu au-dessous du prix courant, épargne aux personnes assistées une humiliation (1). Mais il ne faut pas oublier que ces moyens philanthropiques n'ont qu'une action bornée.

Nous faisons, au contraire, les réserves les plus expresses sur les travaux de luxe et les fêtes publiques dont un grand nombre de personnes attendent un retour de prospérité.

Ces remèdes sont factices et usés. Le capital employé en ces œuvres d'ostentation ou bien en distractions passagères est perdu sans laisser de contre-partie. Si l'on veut faire à Paris des travaux publics, au lieu de jeter des quartier entiers à terre, qu'on édifie quelques-uns de ces monuments scolaires qui sont indispensables pour le développement de notre enseignement primaire ou supérieur. Qu'on construise une école de médecine, une école de pharmacie, une faculté des sciences et des lettres. Ou bien encore, qu'on complète les fortifications de Paris qu'on réédifie les monuments nationaux détruits, l'Hôtel de Ville et les Tuileries. On n'arrivera au même but qu'en renversant, pour les reconstruire, des quartiers bâtis, et au moins, en échange de l'argent dépensé, on aura quelque chose de durable et d'utile. Quant à donner des fêtes « pour faire aller le commerce », c'est là un vrai gaspillage. Où prendrait-on l'argent de ces fêtes? Quelque part, sans doute; on le distrairait d'un emploi productif pour le consommer improductivement : ce serait pure folie.

Au reste, le meilleur mode de soulager la misère et de rétablir la prospérité, c'est de bien asseoir les impôts, de ne point les faire porter sur la circulation, sur l'industrie et le commerce, c'est de ne faire que des travaux publics d'une utilité durable et incontestable; c'est enfin de donner à la production la sécurité dont elle a besoin.

Paul Leroy-Beaulieu.

---

(1) « Il existe en ce moment, a dit la duchesse de Magenta, quarante fourneaux économiques qui, moyennant la modique somme de 5 centimes, distribuent des portions de viande et de soupe valant environ 12 centimes et demi. Les fourneaux philanthropiques et les fourneaux de Saint-Vincent-de-Paul donnent seulement des portions de soupe, de viande et de légumes. Nous voudrions, — a ajouté la maréchale, — y joindre aussi des portions de *pain*. La dépense nécessitée par ces portions n'est pas très-considérable. En faisant payer à chaque personne 5 centimes par portion, on éviterait ainsi de blesser la susceptibilité de ceux qui refuseraient une aumône pure et simple. Les sœurs des différents quartiers de Paris que nous avons visités nous ont affirmé que le pauvre n'aimait pas à être servi gratuitement.

» Actuellement, on distribue 10,000 portions par jour. Nous voudrions les porter à 35,000 et créer sept nouveaux fourneaux. Une somme de 200,000 francs suffirait à faire face aux dépenses de ce service, d'ici au 1er mai. »

LE MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES PRINCIPAUX PORTS FRANÇAIS EN 1873.

Nous avons donné précédemment, d'après les publications officielles les plus récentes, les chiffres du mouvement général de la navigation en France. Nous nous proposons aujourd'hui de prendre les principaux ports de notre littoral et de comparer les chiffres des entrées et des sorties de navires dans chacun d'eux, pendant les années 1872 et 1873.

Marseille est le port français qui reçoit le plus grand nombre de bâtiments. Pendant les trois dernières années, son mouvement maritime a présenté les résultats suivants :

	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Navires chargés.	Tonneaux.	Navires chargés.	Tonneaux.
1871.......	5.797	1.768.143	4.044	1.325.264
1872.......	5.364	1.733.485.	4.311	1.486.906
1873.......	6.024	1.954.849	4.050	1.510.246

Comme c'est le commerce du blé, du coton, de la laine d'Afrique, des vins d'Espagne et des graines oléagineuses qui constitue le principal fret à l'importation, on conçoit que le chiffre de l'entrée des navires chargés puisse varier assez sensiblement d'une année à l'autre, suivant l'état des récoltes de céréales dans notre pays, ou du coton dans l'Inde. Ainsi, la récolte de 1872, en rendant la demande des blés exotiques presque nulle, a fait diminuer le nombre des navires entrés à Marseille pendant cette année.

La diminution a principalement porté sur les bâtiments venant de la mer Noire et de la Turquie. En 1873, au contraire, les apparences peu favorables de la récolte ont redonné de l'animation à la navigation, et les arrivages de la Turquie et de la Russie se sont augmentés notablement. Au lieu de 405 navires jaugeant 145,401 tonneaux, chiffre de 1872, la mer Noire a frété pour Marseille 510 navires jaugeant 194,047 tonneaux en 1873. La Turquie ne nous avait envoyé en 1872 que 465 bâtiments et 198,686 tonneaux; en 1873, une flotille de 678 bâtiments et de 302,310 tonneaux nous est arrivée de ce pays.

Le mouvement de la sortie est plus régulier. Il suit une marche ascendante de même que notre exportation. Une observation à faire, c'est qu'un grand nombre de navires étrangers arrivant chargés à Marseille ne trouvent pas de fret de sortie, et vont sur lest chercher du fret dans les ports environnants, italiens ou français. Généralement, la préférence est donnée par le commerce aux navires français, comme le constatent les chiffres suivants : sur 3,076 navires étrangers jaugeant 698,905 tonneaux, entrés à Marseille en 1872, il n'y en a eu que 2,142 jaugeant 487,360 tonneaux qui soient repartis avec un chargement. En 1873, sur 3,706 navires étrangers jaugeant 880,796 tonneaux entrés, 1,988 navires jaugeant 499,977 tonneaux ont seuls trouvé un fret de sortie. Au contraire, sur 2,318 navires français jaugeant 1,074,053 tonneaux, entrés en 1873 à Marseille, 2,062 navires d'un tonnage total de 1,010,269 tonneaux ont reçu des marchandises à destination des pays étrangers.

Le Havre, plus directement en concurrence avec l'Angleterre et l'Allemagne, est obligé à de grands efforts pour soutenir la lutte; contrairement à ce qui se passe à Marseille, l'effectif des navires et des tonneaux français y est très-inférieur en nombre à l'effectif des pavillons étrangers.

Voici du reste, le mouvement général de la navigation du Havre:

	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Navires chargés.	Tonneaux.	Navires chargés.	Tonneaux.
	—	—	—	—
1869....	2.752	1.086.070	1.492	672.297
1871....	2.690	1.076.653	1.142	490.261
1872....	2.475	1.172.118	1.487	786.068
1873....	2.450	1.158.535	1.424	716.339

Ce tableau comprend tous les pavillons indistinctement. En ce qui concerne l'année 1873, ces chiffres se décomposent ainsi :

Entrée :	Français...	638 navires	244.906 tonneaux.	
	Etrangers.	1.812	—	913.629 —
Sortie :	Français...	477	—	236.642 —
	Etrangers.	947	—	479.697 —

On remarquera que sur 244,906 tonneaux français figurant à l'entrée, on retrouve 236,642 tonneaux à la sortie. Comme il ne s'agit ici que des navires chargés, ces deux chiffres indiquent la préférence marquée du commerce d'exportation pour les bâtiments nationaux. Au contraire, les bâtiments étrangers, dont le tonnage est à l'entrée de 913,629 tonneaux, n'ont trouvé du fret dans le port du Havre que pour 479,697 tonneaux à la sortie. Nous insistons beaucoup sur ce fait parce qu'il est non-seulement à l'éloge du commerce ; mais surtout à l'éloge de la marine marchande française, qui a certainement l'état-major le plus instruit de toutes les marines du monde.

Les exportations de l'Angleterre ayant diminué en 1873, le chiffre du tonnage des navires provenant de ce pays a diminué. Il s'élevait en 1872, à 439,167 tonneaux ; il ne figure plus l'année dernière que pour 381,142 tonneaux. Les relations maritimes avec l'Allemagne ont perdu un peu de leur activité. Au lieu de 175,794 tonneaux à l'entrée en 1872, nous comptons seulement 135,662 tonneaux en 1873. Les Etats-Unis au contraire, grâce à la dernière récolte du coton, donnent à l'entrée en 1873, le chiffre de 181,070 tonneaux, au lieu de 126,046 tonneaux en 1872; à la sortie, l'influence de la crise américaine a fait considérablement diminuer le mouvement des expéditions. Au lieu de 250,619 tonneaux en 1872, le tableau de 1873 n'enregistre plus que 197,227 tonneaux sortis.

Bordeaux, port d'exportation par excellence, doit naturellement avoir son mouvement maritime de sortie supérieur à son mouvement d'entrée. Aussi, voyons-nous les résultats suivants pour les dernières années.

	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Navires chargés.	Tonneaux.	Navires chargés.	Tonneaux.
	—	—	—	—
1869....	1.578	318.045	1.207	348.534
1871....	1.453	512.634	1.230	476.175
1872....	1.458	510.719	1.445	579.220
1873....	1.441	568.653	1.405	671.086

On remarquera que si le nombre des navires diminue, le tonnage, au contraire, augmente notablement. Depuis 1869, il s'est accru à l'entrée de 250,608 tonneaux, et à la sortie de 322,552 tonneaux, soit pour le total une augmentation de 573,160 tonneaux en quatre ans.

A Bordeaux, comme au Havre, c'est le pavillon étranger qui domine. Tandis que le pavillon français figure à l'entrée avec 164,316 tonneaux et à la sortie avec 219,997 tonneaux, les navires étrangers entrés représentent un tonnage de 404,337 tonneaux et de 451,089 tonneaux à la sortie. N'est-il pas vraiment désolant de voir que dans un port qui peut disposer de 671,000 tonneaux de fret pour l'exportation, la marine marchande française n'en prenne que 220,000, tandis que la marine étrangère en accapare 451,000. En ce qui concerne spécialement les affrétements pour le Royaume-Uni, nous constatons avec peine que sur 215,900 tonneaux de marchandises à exporter de Bordeaux pour cette destination, la France n'en transporte sur ses navires que 22,417 tonneaux. Les navires anglais au contraire, exportent 193,514 tonneaux. Il est grand temps de chercher un remède à cet état de souffrance, et la commission supérieure de la marine marchande ne saurait trop hâter ses travaux.

Boulogne, Dieppe, Calais et Dunkerque ont des intérêts communs; nous ne croyons donc pas devoir les séparer, et nous réunissons dans un seul tableau le mouvement de ces ports.

	ENTRÉE 1872		1873	
	Nav.	Tonneaux.	Nav.	Tonneaux.
Boulogne....	1.471	322.482	1.814	370.299
Dieppe......	1.450	310.194	1.574	358.435
Dunkerque...	1.800	355.511	2.593	586.526
Calais.......	1.500	284.461	1.822	347.055
		SORTIE		
Boulogne....	1.193	236.908	1.218	237.661
Dieppe......	944	178.178	913	181.797
Dunkerque ..	1.114	178.308	949	155.218
Calais.......	1.310	217.696	1.263	221.844

Ces résultats accusent un léger progrès. Il serait bien plus considérable si les chemins de fer consentaient à entrer en concurrence sérieuse avec les chemins de fer belges. Le Havre et les quatre ports que nous venons de citer ne pourront prendre une extension considérable et détourner à leur profit une partie du trafic d'Anvers qu'à cette condition.

Comme nous ne devons rien cacher de l'état actuel de notre marine, il nous semble utile de faire ressortir les parts afférentes au pavillon français et au pavillon étranger dans le mouvement de la sortie des quatre ports de la Manche, quelque attristante que soit cette comparaison.

SORTIE (1873).

	Français.		Etranger.	
	Nav.	Tonneaux.	Nav.	Tonneaux.
Boulogne..	19	2.852	1.199	234.809
Dieppe....	162	45.535	731	136.262
Dunkerque.	168	22.794	781	132.424
Calais.....	289	69.467	974	152.377

Cette situation défavorable aux intérêts français est due au voisinage de l'Angleterre. Lorsque deux nations se trouvent en présence et ont à lutter, c'est naturellement celle qui déploie le plus d'énergie et d'activité qui l'emporte toujours sur l'autre. On sait quels efforts les Anglais ont faits pour transformer rapidement leur marine et la mettre à la hauteur des besoins actuels ; nous, au contraire, nous n'avons pas mis assez d'empressement à adopter les progrès scientifiques, nous n'avons pas l'audace nécessaire pour entreprendre les premiers. Qu'en résulte-t-il; c'est qu'une partie de nos richesses passe dans des mains étrangères, c'est que les marchandises françaises font prospérer la marine anglaise tandis que la marine française végète.

A Nantes les conditions sont différentes; nous voyons le pavillon français figurer en première ligne avec 628 navires et 64,954 tonneaux à l'entrée, tandis que les navires étrangers ne sont qu'au nombre de 128 jaugeant 18,423 tonneaux. A la sortie, la France compte 463 navires et 59,903 tonneaux, et l'étranger 167 navires et 25,343 tonneaux. En somme, le mouvement général du port de Nantes se chiffre ainsi :

	ENTRÉE		SORTIE	
	Nav.	Tonneaux.	Nav.	Tonneaux.
1871....	778	88.865	346	50.427
1872....	766	92.156	897	118.364
1873....	756	83.377	630	85.364

Malheureusement ces chiffres accusent une décroissance en 1873. Nantes est le port d'embarquement des blés de l'Ouest et du Centre, et il faut voir dans cette diminution les suites de la mauvaise récolte de 1873.

Saint-Nazaire a suivi le sort de Nantes, ce qui n'a rien d'extraordinaire. Son mouvement maritime présente, en 1873, à l'entrée : un total de 562 navires, jaugeant 234,924 tonneaux, et à la sortie, un total de 161 navires, et de 75,778 tonneaux.

Le port de Rouen a reçu : 809 navires jaugeant 175,017 tonneaux en 1872, et 878 navires jaugeant 175,017 tonneaux en 1873. A la sortie, les résultats officiels donnent : 721 navires jaugeant 104,056 tonneaux en 1872, et 685 navires jaugeant 104,773 tonneaux en 1873.

Nous terminerons cet exposé rapide en revenant dans la Méditerranée. Cette, port d'embarquement des vins du Midi, a généralement, comme Bordeaux, son mouvement de sortie supérieur à son mouvement d'entrée. Voici, du reste, les constatations de la douane pour les trois dernières années :

	ENTRÉE		SORTIE	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
1871......	962	175,405	702	144,273
1872......	1.181	212.623	1.004	226.165
1873......	1.350	200.768	1.199	217.095

La plus grande partie des chargements à l'entrée provenait, en 1873, de l'Espagne et de l'Italie.

La part du pavillon français, dans le mouvement de la navigation du port de Cette, a été de 456 navires jaugeant 63,068 tonneaux à l'entrée, et de 551 navires jaugeant 122,401 tonneaux à la sortie. Les navires étrangers entrés étaient au nombre de 894, jaugeant 137,700 tonneaux; les navires étrangers sortis comptent pour 648 navires et 94,694 tonneaux.

En résumé, ce qui résulte des constatations que nous avons faites à propos de la plupart de nos ports, c'est que notre marine est, dans beaucoup de cas, supplantée par la marine étrangère. C'est un fait douloureux à signaler, mais il est utile de le faire pour montrer l'urgence des réformes actuellement à l'étude dans le sein de la commission supérieure et dans les bureaux de l'Assemblée. Il est utile de le rappeler souvent pour indiquer à tous les intéressés le péril où ils courent. En voyant d'un côté notre faiblesse relative, et la force de nos concurrents, tout le monde comprendra la nécessité de déployer de l'énergie et d'avoir de l'initiative, ces deux qualités vitales qui sont les éléments du progrès.

Ed. Morel.

LA CONSOMMATION DU PAIN A PARIS.

Parmi les recherches économiques sur Paris, celles qui ont pour objet de déterminer, avec quelque précision, la consommation du pain dans cette grande cité, présente, pour les époques anciennes, aussi bien que pour le temps actuel, des difficultés particulières.

Dans le dernier siècle, on a essayé, par divers moyens, d'évaluer les quantités de froment et de farines nécessaires à l'alimentation de la capitale : tantôt, pour établir ces quantités, on s'est servi de relevés partiels, pris aux entrées de Paris ou recueillies près de personnes réputées pour leur compétence; tantôt, adoptant pour la nourriture de chaque habitant un taux moyen de consommation, l'on a composé arbitrairement les quantités totales de pain que les besoins réclamaient chaque jour; mais, comme la population était loin d'être connue, l'évaluation du nombre réel des consommateurs, presque toujours inexacte et souvent même invraisemblable, conduisait à des résultats absolument erronés.

Lavoisier est le seul écrivain, parmi ceux qui se sont occupés de ce sujet, qui ait fourni, en 1791, une évaluation très-rapprochée de la vérité. Il a fixé à 15 onces la part moyenne de chaque habitant, ce qui devait être exact pour l'époque. Une autre appréciation dont les bases ont été établies en 1810, et un travail de M. Benoiston de Châteauneuf, publié en 1820, alors que le nombre des habitants était mieux connu, ont confirmé, à peu de chose près, l'estimation de Lavoisier.

Nous avons voulu nous-mêmes, il y a vingt ans, rechercher dans quelle proportion le pain, cette denrée de première nécessité, entrait dans la nourriture du Parisien. Mis en possession d'un document précieux : la détermination des quantités de farines panifiées, par la déclaration que les boulangers devaient faire obligatoirement à la Caisse de la boulangerie, pour l'application du système de la compensation des prix extrêmes du pain, nous avons établi que la consommation totale de cette denrée devait s'élever annuellement, vers 1854, à 179,987,791 kil., et que la part moyenne de chaque habitant, dans cette quantité, était d'environ 493 grammes par jour, ce qui ne s'éloignait pas sensiblement de l'estimation de Lavoisier.

Mais notre évaluation, faite au début des opérations de

la Caisse de la boulangerie, ne portait que sur une seule année pleine, l'année 1854, et nous n'avions pu nous dissimuler que nous nous trouvions en face de deux causes d'erreur. Il était à craindre en effet que certains boulangers, venant déclarer aux agents municipaux le pain par eux fabriqué, afin d'obtenir le paiement de différences à leur profit, n'en exagérassent les quantités, comme ils devaient être enclins à les atténuer, dans la période de compensation passive, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient tenus, à leur tour, de verser à la Caisse de la boulangerie, les sommes représentant l'écart existant entre le prix de taxe et le prix réel du pain. Ce fait a pu se produire, nonobstant la vigilance de l'inspection à laquelle les boulangers étaient soumis. D'un autre côté, en 1855, moment de notre estimation, la population effective de 1854 n'était pas connue; nous ne pouvions donc prendre pour base de nos calculs, que les résultats officiels du dernier dénombrement. Or, celui qui a été opéré en 1856 a montré que le nombre des consommateurs, deux ans plus tôt, devait être sensiblement supérieur à celui que nous avions adopté, puisque l'augmentation de population qui s'est produite de 1851 à 1856, n'est pas moindre de 121,084 âmes. En ajoutant à la population recensée en 1851 et réduite à 999,066 habitants, nombre des consommateurs nourris du pain des boulangers, trois cinquièmes de l'accroissement, soit 72,648, on a une population de 1,071,714 consommateurs. Sur cette base, la consommation individuelle n'est plus que de 167 kil. 944 par an, et de 460 grammes par jour, d'où résulterait, pour la consommation quotidienne du parisien, une évaluation inférieure de 33 grammes à celle que nous avions fixée pour 1854 (1).

On possède aujourd'hui des moyens plus sûrs, sinon infaillibles, de déterminer l'importance de la consommation du pain dans Paris. A partir de 1854, il est vrai et jusqu'en 1863, c'est encore d'après les déclarations des boulangers que la Caisse de la boulangerie établit les quantités de pain donnant lieu à compensation, et, comme déjà nous l'avons fait remarquer, la détermination de la consommation du pain d'après ces éléments peut être entachée d'erreur en plus ou en moins. Si, dans les périodes d'avances, il y a des boulangers disposés à exagérer leur fabrication, les mêmes industriels tendent à en réduire le chiffre dans leurs déclarations, lorsqu'il s'agit pour eux de rembourser des différences. Dans l'espace de dix ans, de la fin de l'année 1853 au 31 décembre 1863, la Caisse de la boulangerie a fait des avances aux boulangers, pendant 66 quinzaines, et elle a reçu elle-même de ceux-ci, le montant des différences constatées au profit de la Caisse, pendant 150 autres quinzaines. C'est précisément, à partir de 1856, qu'a été effectuée la plus grande partie de ces remboursements, et l'on peut pressentir une certaine atténuation des quantités, dans les déclarations applicables à la seconde période. Mais, à partir de 1863, l'intervention de l'octroi vient donner aux évaluations une base plus certaine. On sait qu'en vertu d'un décret du 31 août de la même année, la surtaxe de compensation, qui avait été autorisée par un autre décret du 27 septembre, a été remplacée par un droit d'octroi sur le blé, la farine et le pain fabriqué (2). Le produit de cette perception était destiné à former un fonds de réserve pour le paiement de l'excédant du prix du pain, lorsque celui-ci dépasserait, pour la 1re qualité, la limite de 50 centimes par kilogramme.

La perception du droit ainsi institué n'a commencé, en 1863, que le 1er septembre; elle a été supprimée, par décret du 17 décembre 1870, après sept années d'exercice, sauf l'interruption qui s'est produite dans le cours du second semestre de cette dernière année, lors de l'investissement de Paris par les armées allemandes.

Dans cette période, les introductions ont permis de constater les quantités ci-après :

	BLÉS.	FARINES.	PAIN FABRIQUÉ.
1863... (4 mois.)	670.804 kil.	79.495.373 kil.	729.284 k.
1864...	8.205.551	220.083.409	2.821.943
1865...	26.507.772	210.523.086	3.071.301
1866...	4.697.606	215.575.080	2.782.646
1867...	9.427.484	222.553.526	2.544.364
1868...	11.437.192	218.314.849	2.082.090
1869...	19.185.437	224.025.065	1.516.556
1870...	12.640.339	221.959.796	1.140.330

Mais les blés, les farines et le pain, ainsi introduits, ont des destinations diverses : les blés sont dirigés, pour la plus grande partie, sur la Manutention militaire et sur celle de l'Assistance publique, pourvues d'appareils de mouture; sur la halle ou les magasins des commissionnaires; sur les établissements qui nourrissent des volatiles, comme le Jardin des plantes et le Jardin zoologique d'acclimatation, enfin chez les grainetiers. En dehors des farines servant à l'approvisionnement des boulangeries de la ville, il y en a des quantités assez considérables qui sont livrées aux boulangeries spéciales des Invalides et des prisons, aux commissionnaires, à des maisons religieuses qui fabriquent elles-mêmes leur pain, ou à des particuliers, pour des besoins purement industriels. Quant au pain introduit fabriqué, il se vend dans les marchés ou dans quelques dépôts existant en ville; quelquefois il est livré aux troupes qui ont fait des contrats de fournitures avec des boulangers de l'extérieur.

On n'avait jamais eu l'occasion ni le moyen de constater, d'une manière suffisamment détaillée, l'usage fait, à l'intérieur de Paris, de ces substances. La perception qui les a frappées, de 1863 à 1870, a permis d'en connaître les emplois multiples : un document, inséré dans les comptes rendus de la Caisse de la boulangerie, fournit à cet égard des renseignements non moins circonstanciés qu'utiles : il a été dressé pour deux années, et la concordance des indications qu'il contient en confirme l'exactitude.

Ecartant les blés et les farines qui ne servent pas à la confection du pain, et tenant compte du pain introduit tout fabriqué, la Caisse de la boulangerie a déterminé, d'après les bases ordinaires de rendement, les quantités de pain qui composent la consommation parisienne depuis 1863, époque de l'établissement du droit d'octroi. Pour les onze années antérieures, à défaut d'un moyen plus sûr, on a pris pour base les déclarations des boulangers faites en vertu des règlements sur la compensation des prix extrêmes du pain. On a ainsi obtenu une évaluation, aussi exacte que possible, qui n'embrasse pas moins de dix-sept années.

Mais, avant d'inscrire les chiffres qui doivent donner la mesure de la consommation pour cette longue période, nous avons quelques explications à présenter sur la composition du tableau qu'on va lire.

D'abord, nous ferons remarquer que, pour 1853, les opérations de la Caisse de la boulangerie n'ayant commencé que le 1er septembre, la fabrication de l'année entière a été évaluée, d'après les quantités déclarées pour les quatre derniers mois. A partir de 1864, on a dû augmenter les introductions annuelles de farines à destination des boulangers, de 5,400,000 kil., représentant la cuisson de cinquante petits boulangers qui, ne pouvant, à raison du peu d'importance de leur commerce, s'adresser directement à la meunerie, achetaient au jour le jour leurs farines chez les commissionnaires. Il a fallu, en outre, exclure toute l'année 1870, non-seulement parce que l'investissement de Paris avait interrompu les entrées, mais encore à cause des introductions extraordinaires effectuées à la hâte, pour l'approvisionnement de la capitale menacée.

Quantités de pain consommées annuellement, de 1853 a 1869.

1853...	177.837.456 kil.	1862...	260.218.244 kil.
1854...	173 930.805 »	1863...	261.759.036 »
1855...	179.386.019 »	1864...	272.789.624 »
1856...	175.724.521 »	1865...	264.396.508 »
1857...	175.125.120 »	1866...	275.642.735 »
1858...	168.915.430 »	1867...	283.202.879 »
1859...	163.944.702 »	1868...	281.667.421 »
1860...	262.003.164 »	1869...	284.910.288 »
1861...	267.152.476 »		

Ces quantités, indiquées en bloc, comprennent, sans exception, toutes les espèces de pain ; mais il n'est pas sans intérêt de rechercher les différentes qualités et les différentes natures de pain que les goûts si variés de l'habitant de Paris demandent à l'industrie du boulanger.

(1) Si l'on prend, pour le calcul de la consommation individuelle, l'approvisionnement de réserve autorisé par le décret du 1er novembre 1854, sur la base de 90 jours de consommation, soit 210,825 sacs ou 330,995 qx 25 kil. de farine, on trouve une attribution de 446 grammes de pain, par habitant et par jour.

(2) Le droit était ainsi fixé par kilogramme : 0 fr. 01 pour le blé (froment, seigle, épeautre) ; 0 fr. 13 pour la farine, et 0 fr. 01 pour le pain fabriqué.

Le classement des farines achetées pour notre alimentation, et les proportions de l'emploi des diverses sortes de cette matière première nous montrent que les quatre cinquièmes de la production des boulangers appartiennent aux meilleures qualités. Voici, en effet, comment se répartissaient, selon leurs valeurs, les farines vendues, en 1864 et 1865, pour être panifiées :

	1864	1865
Farines supérieures (6 marques et autres équivalentes)	21.44 0/0	18.29 0/0
Farines dites bonnes marques	23.56	23.61
Farines ordinaires	30.80	34.66
Farines inférieures	21.41	21.30
Farines de gruau, de seigle et bises	2.79	2.14
	100	100

Mais le goût du consommateur parisien pour le pain délicat ne se porte pas seulement sur le pain fait des plus belles farines ; il lui faut encore le luxe du pain allongé ou plat, offrant de plus grandes surfaces de croûte appétissante, et des pains plus légers qui composent, avec ce dernier, la catégorie du pain de fantaisie ; il aime aussi à manger ces petits pains d'une infinité de grosseurs et de formes, qu'en langage commercial on appelle la *panasserie*.

Le pain usuel, autrement dit le gros pain, que l'on taxait naguère et que l'on a le droit de se faire servir pour son poids réel, doit être compté pour deux tiers dans l'ensemble de la consommation. L'autre tiers comprend le pain de fantaisie de 2 kilos, celui de 1 kilo, d'un 1/2 kilo et la panasserie ; ces sortes de pain sont vendues au poids nominal, à raison du déficit résultant nécessairement de la cuisson appliquée à de petites formes.

Les recherches opérées, en 1864, sur la plupart des points qui intéressent la fabrication du pain, ont établi les proportions respectives suivantes, entre les différentes sortes :

Pain usuel	Pain de 2 kil.	54 0/0	67 0/0
	Fractions de 1 kil.	7	
	Pain coupé par fraction inférieure à 1 kil.	6	
Pain de fantaisie de 2 kil.		15	33
Pain de 1 kil., 1/2 kil. et panasserie		18	
			100

Cette dernière proportion n'a pas varié depuis 1854. Le pain de gruau, d'après diverses constatations faites par la Caisse de la boulangerie, figure pour moins d'un dixième dans les quantités désignées sous le nom de panasserie. Quant au petit pain de seigle, il n'est guère consommé que comme une sorte de médicament ; la farine de seigle introduite dans Paris sert surtout à la fabrication du pain d'épices et au fleurage, c'est-à-dire à un saupoudrage des pannetons où l'on met la pâte en forme. Cette opération a pour but de prévenir l'adhérence de la pâte.

En résumé, si pour se rendre compte, aussi exactement que possible, de la consommation ordinaire du pain dans la ville de Paris, on la considère, non plus séparément par année, mais par période d'une certaine durée, on constatera les résultats ci-après, tant pour la consommation générale, que pour la part moyenne qui revient à chaque habitant sur l'ensemble des quantités consommées.

	Quantités totales consommées annuellement.	Consommation moyenne de chaque habitant. Par an.	Par jour.
De 1853 à 1855	177.051.427k	158k961	0k435
1856 à 1859	170.927.443	139 568	0 382
1860 à 1865	264.719.842	150 348	0 412
1866 à 1869	281.355.831	153 032	0 419

On ne manquera pas de remarquer la différence très-notable existant, en ce qui touche la consommation annuelle et toutes proportions gardées quant à la population des deux époques, entre les deux premières périodes antérieures à l'agrandissement de Paris et les deux dernières. Elle tient, croyons-nous, aux causes que nous avons déjà indiquées, c'est-à-dire à ce que, de 1853 à 1855, époque de compensation active, certains boulangers ont exagéré leurs déclarations de cuisson, tandis que, de 1856 à 1859, ils les ont un peu atténuées. Mais, à partir de 1863, le blé et la farine, comme le pain apporté fabriqué, étant assujettis à un droit d'octroi, les quantités introduites sont soumises à un mode de constatation plus rigoureux, et les résultats, désormais fournis par le service de perception, méritent plus de confiance. On est donc, à notre avis, très-fondé à évaluer la consommation, par tête et par jour, à 420 grammes environ.

Ce chiffre, un peu inférieur aux évaluations les plus accréditées, semble montrer que la consommation du pain est en voie de légère diminution à Paris. Il ne faudrait pas s'en étonner : l'accroissement de la consommation de la viande, la variété et l'abondance introduites dans l'alimentation par les arrivages, sur le marché parisien, de denrées nombreuses qui n'y parvenaient point autrefois ou qui n'y arrivaient qu'en petites quantités, ont eu pour effet d'augmenter la proportion des substances azotées dans la nourriture de l'habitant de Paris, et de réduire, dans une certaine mesure, la consommation du pain, qui restera toujours, quoi qu'il arrrive, l'aliment principal et favori du Français et du Parisien.

A. HUSSON,
Membre de l'Institut.

LES PROGRÈS DE L'ALGÉRIE DEPUIS 1850.

Nous avons sous les yeux le rapport fait au Conseil général d'Alger sur la participation de l'Algérie à l'Exposition de Vienne, ainsi que de fort intéressants tableaux graphiques sur les progrès de cette colonie. Nous analysons ces tableaux et nous extrayons les passages suivants du rapport fait au Conseil général d'Alger.

Nos premières expositions ne comprenaient guère que des échantillons plus ou moins intéressants, plus ou moins artistement travaillés des anciennes industries de l'Orient. A peu près nulles pour l'économiste et l'industriel, elles intéressaient davantage l'archéologue et l'artiste ; mais en somme, ce n'étaient que des matériaux permettant de reconstruire une civilisation éteinte ou de refaire l'histoire du passé.

Un peu plus tard sont arrivés pour l'Algérie les essais et les tâtonnements d'une civilisation avancée, venant se substituer à la barbarie et renouveler la face du continent africain. C'est la période des espérances, mais aussi bien souvent celle des mirages et des illusions.

Cette époque se caractérise assez bien par le célèbre conseil du directeur du Jardin d'essai, recommandant aux colons de l'Algérie, comme constructions économiques, des toitures en bambous recouverts de feuilles de latanier. On voulait à toute force faire de l'Algérie un pays tropical : on ne s'occupait que du sucre, du café, du thé, de l'indigo, du caoutchouc, du quinquina, du cacao, de la vanille, etc. Je ne veux pas dire que cette période d'acclimatation à outrance était celle des erreurs, mais c'était au moins celle des essais malheureux.

Les erreurs de ce genre ont causé non-seulement des insuccès, mais des découragements funestes, et on l'a fait justement remarquer. En 1862, notre exposition Algérienne à Londres était cependant encore envahie par une multitude de produits exotiques, qui pouvaient, à la rigueur, être obtenues en Algérie, mais que l'Algérie ne produisait pas. Les produits étaient là et ils venaient réellement de la colonie, mais ce n'était qu'un abus de la réalité.

Voilà pour les deux premières périodes. Nous arrivons maintenant à la troisième, qui commence en 1867 à Paris, et qui s'est continuée en 1873 à Vienne. Au lieu d'apparences mensongères, nous commençons à rencontrer une vérité plus sérieuse, des réalités plus sincères, c'est-à-dire des produits cultivés sur une assez grande échelle, des matières premières faisant l'objet d'un commerce important et régulier.

On pourrait résumer ces trois périodes en disant qu'après les ruines sont venues les espérances, auxquelles succèdent enfin les faits. Les faits sont souvent moins brillants, mais aussi ils sont plus solides.

Est-ce à dire que notre exposition de Vienne ait été *ce qu'elle devait être?* Non, répondrons-nous avec le président du conseil général d'Oran. Notre exposition, a dit celui-ci, a été « presque stérile ». Ce n'est pas nous, assurément, qui contredirons une pareille assertion.

Elle se composait de longues files de bouteilles et de bocaux pourvus d'étiquettes, uniformément alignés sur des étagères. De toutes ces fioles, qui rappelaient un peu trop l'aspect d'une grande pharmacie, les unes renfermaient des vins, les autres des huiles, puis des essences ou encore des graines ou des fruits. Que pouvait apprendre là le visiteur? Peu de chose en vérité, car rien n'y parlait aux yeux.

Quand on a mis à peu près tous les produits d'un pays dans des bocaux pourvus d'étiquettes, il ne faut pas croire qu'on a tout fait. Il est encore nécessaire de guider dans ce dédale ceux qui veulent sérieusement s'instruire. Il faut leur dire que la production de tel objet a lieu par kilogramme

et de tel autre par 1,000 quintaux. Il faut surtout être sincère, et ne pas ajouter aux échantillons de coton actuellement récolté en Algérie des échantillons exceptionnels venant de Paris, et destinés « à donner plus de relief à l'exposition ».

En ce qui concerne la statistique, on a bien essayé de donner au catalogue officiel quelques chiffres extraits des tableaux de douane et portant sur les cinq ou six dernières années. Mais ces renseignements, qui, d'ailleurs, coûtaient un florin (2 fr. 25), étaient insuffisants, et les autres nations nous ont donné des exemples que nous pouvions suivre.

Pourquoi ne pas imiter la Russie qui, par une série de cartes géographiques teintées de diverses couleurs, indiquait, d'une façon claire et précise, non-seulement tous les lieux d'extraction de ses produits naturels, mais encore le développement par province de chacune de ses industries ?

Pourquoi, tout au moins, ne pas imiter le Brésil, dont l'exposition, d'ailleurs peu variée, attirait cependant les regards de tous les visiteurs, parce que de grands tableaux statistiques, dressés pour chacune de ses principales productions, la rendaient facile à comprendre ?

De semblables tableaux pouvaient aisément accompagner et expliquer l'exposition algérienne. Pour en donner la preuve au conseil, je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de lui mettre sous les yeux les courbes de nos principales exportations pendant une série de vingt-deux années (1). Suivant les conseils autorisés de M. Meurice, inspecteur des douanes à Alger, je n'ai commencé qu'en 1850, les chiffres antérieurs n'étant pas exactement comparables à ceux qui suivent.

Voici le tabac, avec les perturbations diverses apportées dans sa production par la guerre d'Amérique et l'administration de la régie.

TABAC EN FEUILLES (*exportation de 1850 à 1872*).

1850 ...	219.350 kil.	1869....	2.811.339 kil.
1855....	2.813.604 »	1870....	7.812.760 »
1860....	5.242.483 »	1871....	1.962.115 »
1865....	3.200.835 »	1872....	2.266.573 »
1868....	1.502.814 »		

Puis le coton, en baisse dans ces dernières années et montrant son maximum en 1866, à la fin de la guerre des Etats-Unis.

COTON (*exportation de 1853 à 1872*).

1853	4.300 kil.	1869	282.584 kil.
1855	81.893 »	1870	346.899 »
1858	104.638 »	1871	271.479 »
1866	744.158 »	1872	241.362 »
1868	376.982 »		

Puis le blé, avec ses fluctuations diverses, donnant son chiffre le plus élevé en 1855, lors de la guerre de Crimée.

BLÉ (*exportation de 1850 à 1872*).

1850..	2.815 quint.	1865..	394.820 quint.
1851..	82.238 »	1868..	49.924 »
1854..	861.431 »	1869..	235.409 »
1855..	1.026.821 »	1870..	217.115 »
1856..	383.745 »	1871..	651.853 »
1864..	612.222 »	1872..	915.111 »

La laine, dont la courbe capricieuse est fort intéressante à étudier pour les spécialistes.

LAINES (*exportation de 1850 à 1872*).

1850....	2.138.195 kil.	1868....	6.279.626 kil.
1851....	2.781.471 »	1869....	2.602.257 »
1853....	4.346.850 »	1870....	2.761.547 »
1857....	3.756.633 »	1871....	466.668 »
1860....	6.616.763 »	1872....	3.300.559 »
1864....	6.894.191 »		

Voici maintenant quatre objets d'exportation que nous ne trouvons en 1850 qu'à l'état naissant, pour ainsi dire, et qui ont progressé chaque année très-rapidement et d'une façon presque régulière. Ce sont les moutons, le crin végétal, les minerais de fer et l'alfa.

MOUTONS (*exportation de 1850 à 1872*).

1850....	4.984 têtes.	1868....	351.141 têtes.
1851....	31.187 »	1869....	236.425 »
1855....	28.055 »	1870....	242.096 »
1860....	48.124 »	1871....	310.914 »
1862....	44.710 »	1872....	655.642 »
1865....	215.126 »		

CRIN VÉGÉTAL (*exportation de 1853 à 1872*).

1853....	158.811 kil.	1869....	4.835.630 kil.
1857....	763.053 »	1870....	3.851.282 »
1861....	1.616.279 »	1871....	3.252.789 »
1864....	1.833.328 »	1872....	9.011.919 »
1868....	2.233.824 »		

MINERAIS DE FER (*exportation de 1851 à 1872*).

1851..	1.800 quint.	1868..	2.433.373 quint.
1853..	2 »	1869..	2.152.045 »
1854..	33.315 »	1870..	1.694.290 »
1860..	138.734 »	1871..	1.723.326 »
1865..	524.799 »	1872..	3.911.895 »

ALFA (*exportation de 1852 à 1872*).

1852...	217.511 kil.	1867...	4.120.419 kil.
1854...	7.455 »	1868...	3.813.533 »
1855...	265.926 »	1869...	5.300.209 »
1856...	696.324 »	1870...	43.217.844 »
1861...	1.366.953 »	1871...	60.943.000 »
1862...	448.126 »	1872...	44.007.000 »

Pour être complet, il faudrait aussi dresser des tableaux pour l'orge, la farine, le liége et les lins. Dans quelques années les légumes verts, les fruits, les poissons salés et les huiles d'olives auront pris assez d'importance pour que leur progression mérite à son tour d'être constatée spécialement. Il est certain que la production algérienne ne s'arrêtera pas, et que de nouveaux produits que nous ignorons encore viendront s'ajouter à ceux d'aujourd'hui.

Le tableau qui résume l'ensemble de nos exportations fait ressortir un chiffre sextuple de celui de 1850.

VALEUR EN NUMÉRAIRE DES EXPORTATIONS TOTALES.

1850..	19.262.382 fr.	1868..	103.069.304 fr.
1855..	49.320.029 »	1869..	110.951.323 »
1860..	47.785.982 »	1870..	124.456.249 »
1865..	100.538.461 »	1871..	111.700.672 »
1866..	92.732.907 »	1872..	164.603.634 »

En ce qui concerne l'importation, je n'ai dressé que les courbes des sucres et du café. On peut s'attendre, après les récents décrets, à voir baisser l'importation du café et augmenter dans de fortes proportions l'importation de la chicorée.

Le tableau général des importations qui vient ensuite est la preuve la plus manifeste des progrès du pays. Nous ne sommes plus au temps de la fameuse « balance du commerce », alors que les économistes assuraient qu'un pays s'appauvrit d'autant plus qu'il dépense davantage au dehors. Si nous dépensons tous les ans 197 millions pour notre consommation, c'est que nous avons gagné les 197 millions nécessaires pour payer les objets que nous venons d'acheter.

VALEUR EN NUMÉRAIRE DES IMPORTATIONS TOTALES.

1850..	72.692.782 fr.	1869..	183.302.204 fr.
1855..	105.452.037 »	1870..	170.690.713 »
1860..	109.457.453 »	1871..	195.002.841 »
1865..	175.275.763 »	1872..	197.044.977 »
1868..	192.664.360 »		

Le total des importations et des exportations s'élève, ainsi que vous le voyez, à 361 millions pour 1872. Ainsi que M. Pomel l'a fait remarquer, c'est déjà un chiffre plus élevé que celui de toutes les colonies françaises ensemble.

Pour compléter les renseignements qui précèdent, il m'a paru intéressant de donner encore trois tableaux. Celui de la navigation de 1850 à 1872 accuse un accroissement très-régulier du tonnage des navires ; mais ce que ce tableau ne nous indique pas, c'est l'heureuse transformation qui s'opère depuis quelques années dans nos transports maritimes. La vapeur se subtitue partout à la voile. En Algérie, notre moyenne de transports par vapeur est très-supérieure à la moyenne de la France, et se rapproche de la moyenne anglaise. On sait, en effet, que l'Angleterre, par un phénomène dont on devine bientôt l'explication, diminue chaque année le nombre de ses navires en même temps qu'elle augmente la somme des marchandises qu'elle transporte. On n'y construit plus de navires à voile, mais seulement des vapeurs, qui font trois et quatre voyages pour un, qui coûtent plus, mais aussi qui rapportent davantage. Les Anglais ont maintenant une flotte de 2,500 steamers, tandis que nous n'en avons guère en France que 500.

NAVIGATION.

1850.....	264.160 tonn.	1870.....	850.662 tonn.
1855.....	396.849 »	1871.....	799.596 »
1860....	373.639 »	1872.....	945.278 »
1865.....	511.007 »		

(1) Nous ne pouvons reproduire ces courbes, mais nous en analysons les principaux chiffres.

Le tableau des escomptes de la banque n'est pas moins significatif que les précédents. Il indique un progrès constant des affaires dans les trois provinces, en dépit des guerres, des famines, des sauterelles et des insurrections, sans parler de ces perpétuelles révolutions administratives, qui sont bien l'un des plus grands fléaux du pays.

BANQUE.

Exercice.	*Escomptes.*	*Exercice.*	*Escomptes.*
1851-52..	8.755.964 fr.	1867-68..	112.340.898 fr.
1855-56..	21.840.707 »	1868-69..	125.525.782 »
1860-61..	61.983.728 »	1869-70..	153.151.647 »
1865-66..	96.329.727 »	1870-71..	150.931.116 »
1866-67..	97.503.296 »	1871-72..	203.288.351 »

Il ne nous reste plus à examiner que la marche de la population en Algérie depuis 1831. Vous la trouvez tout entière dans ces trois courbes qui représentent : 1° l'accroissement total de la population européenne ; 2° l'accroissement de la population française ; 3° celui de la population espagnole.

POPULATION EUROPÉENNE.

DATE des RECENSEMENTS	TOTAL DES HABITANTS européens	DONT FRANÇAIS	DONT ESPAGNOLS
1831.......	3.228	»	»
1832.......	4.858	»	»
1833.......	7.812	3.478	»
1836.......	14.561	5.485	»
1841.......	35.927	16.677	9.748
1845.......	99.801	48.399	26.335
1851.......	131.283	66.050	41.530
1856.......	159.282	92.738	41.237
1861.......	192.801	118.904	51.628
1866.......	217.990	122.119	58.510
1872.......	245.117	129.601	71.366

N. B. Ce tableau ne s'applique qu'à la *population européenne et civile fixe.*

Pour la *population indigène*, les recensements de 1866 et 1872, faits d'une façon régulière, accusent les chiffres suivants :

1866..................	2.652.072
1872..................	2.125.045
En moins.......	529.027

J'en ai déjà trop dit, messieurs, pour insister longuement sur les réflexions que ces derniers chiffres sont de nature à suggérer. Ce serait élargir mon sujet pour entrer en plein dans la grande question de la colonisation.

La colonisation !... Tout est là, en effet, pour l'Algérie! On commence à s'en occuper un peu, et c'est d'un bon augure pour l'avenir. Mais tâchons du moins que ce ne soit plus comme autrefois, par des efforts intermittents et sans suite et comme par fièvres d'accès. Tâchons de créer un courant régulier d'immigration venant de la métropole. C'est une chose difficile, mais non impossible, et nous y réussirons si nous le voulons sérieusement. Quand je dis *nous*, je parle à la fois de la France et de l'Algérie, et je réunis toujours à dessein ces deux termes qui, dans notre pensée, sont inséparables.

Mais il faut pour cela, comme pour tout le reste, que la voix des colons algériens soit écoutée et que leurs vœux soient respectés. Il ne faut pas qu'ils soient traités en mineurs et placés sous une tutelle administrative écrasante. Et par exemple, il est contraire à la justice et au bon sens qu'on nous oblige à payer des impôts de douane malgré nous le jour même où nous imposons volontairement nos terres et nos maisons !

De même, lorsque nos comices agricoles proposaient, un an d'avance, d'accord avec nos municipalités, de réunir dans nos expositions préparatoires tous les produits destinés à l'exposition de 1873, il fallait accueillir leurs offres au lieu de s'acharner à organiser l'exposition algérienne à Paris. On eût évité ainsi l'insuccès flagrant et officiellement avoué de l'Algérie à Vienne, insuccès immérité, à coup sûr, mais qui n'en est pas moins fâcheux à tous égards.

Espérons qu'il n'en sera pas toujours de même, et permettez-moi, en terminant, de souhaiter que l'exposition universelle des Etats-Unis nous serve de motif — ou si l'on veut de prétexte — à une exposition algérienne en Algérie, pour 1875.

LES EFFETS DES TAXES GÉNÉRALES ET LOCALES SUR LE SORT DES CLASSES OUVRIÈRES.

Sous ce titre, *The Incidence of Imperial and Local Taxation on the Working Classes*, un éminent économiste anglais M. Cliffe Leslie, dont le nom n'est plus étranger à nos lecteurs, vient de publier dans la *Fortnightly Review* une fort intéressante étude. Il se propose de démontrer ce triple fait : 1° le présent système de taxation générale ou locale, actuellement en vigueur dans la Grande Bretagne, impose aux classes ouvrières un fardeau infiniment plus lourd qu'on n'est généralement porté à le croire ; 2° ceux des impôts qui, de l'aveu commun, retombent sur ces classes, affectent encore leur condition de diverses manières que l'on ne soupçonne pas ; 3° enfin, les classes ouvrières contribuent à un certain nombre de taxes, dont on a l'habitude de les croire indemnes. Il n'échappera à personne que cette thèse, quoique présentée à propos de l'impôt et du budget anglais, s'applique, si elle se trouve vraie, à tous les Etats européens, au moins dans une certaine mesure, puisque le régime fiscal de tous ces Etats offre plus de traits communs que de dissemblables, à tout prendre et à tout considérer.

Considérons d'abord, dit M. Cliffe Leslie, les impôts d'intérêt général, *Imperial Taxation*, suivant la locution usitée sur l'autre bord de la Manche. Sur les 66,500,000 livres sterling que ces impôts ont fournies, pendant le dernier exercice financier (les revenus tirés des postes, des télégraphes, de la vente des terres domaniales non compris), les droits de douane et d'*Excise* à eux seuls en ont rapporté à peu près 47,000,000. Or M. Cliffe-Leslie reproche à ces droits de peser, à raison de leur assiette, plus lourdement sur les classes pauvres que sur les classes aisées. Ainsi, le droit sur le thé est unique; celui qui frappe la livre des cigares les meilleurs diffère peu de celui dont est frappée la livre du tabac le plus commun; même remarque à l'endroit des spiritueux, du vin, de la bière.

« Conservateurs et libéraux, ajoute cet économiste, » sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que les droits » protecteurs et les droits différentiels arrêtent l'essor indus- » triel et commercial, en même temps qu'ils diminuent la » demande de travail. Toutefois, la législation britannique » maintient ces droits protecteurs ou différentiels sur qua- » tre articles, le sucre, les alcools, le vin, le tabac. Il s'agit, » pour le sucre, de protéger les raffineurs anglais, et il est » souvent advenu que cette protection a tourné contre eux; » pour les spiritueux, de garantir le distillateur anglais de » la concurrence germanique. Les droits sur les vins placent » les pays producteurs, autres que la France, et notre com- » merce avec eux dans des conditions désavantageuses. » Enfin le droit sur les tabacs n'atteint guère plus le fa- » bricant de cigares que l'importateur de tabacs à l'état » brut. »

Que des raisons d'un ordre moral ou d'un ordre hygiénique recommandent de taxer les spiritueux et les tabacs ; que les besoins du fisc en fassent même une nécessité, M. Cliffe-Leslie ne le conteste pas. Mais il ne faut pas se dissimuler, d'une façon générale, que les impôts indirects, outre qu'ils sont peu proportionnels, attaquent les travailleurs non-seulement dans leurs consommations, mais encore dans leurs gages et salaires.

Parmi les impôts perçus au profit du Trésor public, il en est plusieurs, tels que les droits de succession et de timbre en général, l'*Income-Tax*, la taxe des maisons, le droit sur les chiens, la taxe des chemins de fer qui passent pour ne pas peser sur les classes laborieuses. Cette assertion, M. Cliffe-Leslie la conteste. Ainsi, les droits de succession, dans beaucoup de cas, n'épargnent pas plus les gens pauvres que les gens riches, et dans un grand nombre de villes ou de districts manufacturiers, à Bradford par exemple, un bon nombre d'ouvriers, hommes ou femmes, sont devenus propriétaires des maisons qu'ils habitent : l'*Income-Tax*, sans doute, ne retombe d'une façon directe que sur un petit nombre de travailleurs proprement dits, les plus habiles et les mieux rétribués de leurs professions diverses. Mais la limite entre les travailleurs, le petit commerçant ou le mince capitaliste est-elle donc inflexible et infranchissable ? N'est-il pas certain, au contraire, qu'un nombre assez considérable de gens qui ont vécu longtemps de salaires deviennent boutiquiers, dès qu'ils ont réuni pour cette transformation des épargnes suffisantes ? Voilà toute une catégorie de gens

qui tombent sous le coup de l'*Income-Tax*, dans sa graduation actuelle. Les marchands au petit détail, de même que certaines classes d'ouvriers, les charpentiers et les forgerons, par exemple, sont obligés de se servir du papier timbré. Beaucoup de travailleurs sont forcément un peu nomades, et n'échappent point à la taxe des chemins de fer. Enfin, ce n'est pas toujours pour leur seul plaisir que les gens pauvres entretiennent un chien; c'est souvent aussi pour la garde de leur modeste atelier ou de leur humble chaumière.

M. Cliffe Leslie n'hésite donc pas à conclure que le poids imposé aux classes laborieuses par les impôts dits généraux est énorme et fort inégalement réparti sur leur masse entière. A la fin de l'exercice financier, qui s'est clos le 31 mars 1873, ces impôts avaient fourni les sommes suivantes :

Douanes. . . . . £	21.033.000
Excise et licences	25.785.000
Droits de timbre, de succession et de donation	9.947.000
Taxe de la terre et des maisons. . .	2.337.000
Income-Tax	7.500.000

Eh bien ! l'écrivain de la *Fortnightly Review* estime que les classes ouvrières ont contribué, tout à fait hors de proportion avec leurs revenus, aux deux premiers de ces impôts et que les trois derniers, au lieu de compenser cette inégalité, n'ont fait qu'ajouter à leur fardeau, et il signale en outre l'énorme déperdition de salaires et de gages que, selon lui, le système fiscal actuel de la Grande-Bretagne comporterait et entraînerait.

Sous la réserve de la dernière de ces considérations, M. Cliffe Leslie s'empare des calculs dressés par deux autres économistes bien connus eux-mêmes, M. Jevons et M. Léone Levi. Le premier, prenant pour types trois familles jouissant d'un revenu annuel, la première de £ 40, la seconde de £ 85, la troisième de £ 500 (celle-ci appartenant à la classe dite moyenne), et rangeant ses calculs sous cinq chefs : *taxes sur les choses nécessaires, taxes sur les stimulants, taxes directes, droits de donation, droits directs ou indirects locaux ;* le premier est arrivé à cette conclusion, que la première de ces familles supportait, en réalité, 10,1 d'impôts ; la seconde, 8,2 ; la troisième, 8 seulement. Partant de bases dont M. Jevons ne s'était pas servi, M. Leone Levi évalue à son tour à 12 1/2 0/0 en bloc la part que les classses laborieuses prennent aux contributions indirectes, tandis que celle des classes supérieures ou moyennes n'arriverait qu'à 12 0/0 seulement. Comme l'une et l'autre de ces estimations n'a point porté sur l'ensemble des articles taxés, M. Cliffe Leslie les regarde, d'ailleurs, comme ne donnant pas une idée assez exacte de l'*incidence* réelle des taxes de cette nature sur les classes dites inférieures.

Il faut remarquer que toutes les deux renferment l'élément important des taxes locales. Ces taxes, pour l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, représentent une somme de £22,000,000. On dit bien qu'elles sont toujours frappées *directement* sur le propriétaire ou sur le fermier ; mais M. Cliffe-Leslie, outre qu'il ne croit pas l'affirmation entièrement vraie, eu égard à la multiplicité et à la confusion des dispositions régissant la matière, fait remarquer que l'incidence des impôts ne dépend pas uniquement de leur assiette. Il est persuadé que les *Farmers*, par exemple, sont tout disposés à rejeter sur d'autres qu'eux-mêmes le fardeau fiscal que les taxes locales peuvent leur imposer, et il se demande s'ils ne peuvent le renvoyer qu'à leurs *Landlords* seuls ? S'ils ne sont pas en mesure de l'alléger pour eux-mêmes, en diminuant les gages des gens qu'ils emploient? Quoi qu'en aient dit certains économistes modernes, contrairement à l'opinion de l'illustre Adam Smith, ajoute-t-il, les salaires des ouvriers agricoles, pas plus que ceux des ouvriers industriels, ne peuvent affecter un cours égal et, dans un assez grand nombre d'endroits, la rémunération du travail est restée, en quelque sorte, à la discrétion des fermiers. De là, des inégalités que M. Caird a signalées dans ses célèbres *Lettres sur l'agriculture anglaise en 1851*, et qui allaient de 6 à 16 shillings par semaine. Ces inégalités subsistent encore, quoique adoucies, et prouvent, selon M. Cliffe-Leslie, la facilité que trouvent les fermiers à se décharger sur de plus pauvres qu'eux d'une bonne partie du poids des charges locales. L'explication est plausible, et le phénomène n'est pas particulier aux fermiers. Ainsi, au moins jusqu'à une certaine limite, les vendeurs se débarrassent, au détriment des acheteurs, des taxes qui viennent grever leurs produits, en incorporant ces taxes au prix même de la marchandise livrée. Toutefois, l'inégalité dans la rémunération du travail agricole ne peut dépendre de cette cause unique : il y a évidemment ici des circonstances, la cherté plus ou moins grande de la vie, l'abondance ou la rareté de la monnaie, soit métallique, soit fiduciaire, le coût de la production, l'importance et la commodité des débouchés, qui influent sur les taux de cette rémunération. Mais nous n'insistons pas, car M. Cliffe-Leslie lui-même atténue, un peu plus loin, en tenant compte de ces circonstances mêmes, ce que son assertion peut avoir de trop absolu dans la forme qu'il lui avait donnée tout d'abord.

Sur les 22 millions de livres sterling, que fournissent, comme on le disait tout à l'heure, les taxes locales, environ 8 millions s'appliquent, soit directement, soit indirectement, à l'assistance des pauvres. Or, M. Purdy et M. Thorold Rogers ont établi que ce prélèvement en faveur de la misère tendait assurément à avilir la rémunération du travail et portait, dans une large mesure, sur les salaires et sur les gages. Quoiqu'il soit difficile de déterminer, d'une façon exacte, l'intensité de la charge qui, de ce chef, incombe aux ouvriers et laboureurs, en tous les cas, M. Cliffe-Leslie ne doute pas que, sans les *Poor Laws*, le travail serait moins offert et les salaires plus élevés partout. Se plaçant sur la question si délicate et si controversée de la population, à un point de vue que nous n'avons point à discuter ici, il ajoute, qu'avec l'abolition de ces lois, on verrait moins de mariages imprévoyants d'une part, et plus d'émigration de l'autre.

En fait, dit-il, la taxe des pauvres pèse doublement sur les classes ouvrières, d'abord sous sa forme directe, puis sous forme indirecte en faisant baisser leurs salaires ; de plus l'impôt les force de prendre part à des travaux matériels ou à des créations morales, dont elles ne laissent pas sans doute de retirer du bénéfice, mais dont le grand avantage revient aux classes aisées, quoique celles-ci, eu égard à leurs facultés, y contribuent dans une proportion bien plus faible. Remarquons, d'ailleurs, en passant, que M. Cliffe-Leslie ne paraît nullement hostile au système des grands impôts. Pour lui, une des maximes financières les plus fausses est celle de J.-B. Say, le grand économiste français, comme au surplus il le qualifie, à savoir « *qu'il » faut peu dépenser, et que les meilleurs impôts sont les » moins lourds* » tandis qu'il applaudit à la pensée de M. A. Wells, de New-York, « *qu'il n'y aurait guère de com- » munauté civilisée, sans un large système de taxes pu- » bliques.* »

En terminant, M. Cliffe-Leslie formule, et, en termes plus précis, l'appréciation que, chemin faisant, il avait déjà exprimée sur le système fiscal de son pays : les impôts généraux (*Imperial Taxation*) pèsent d'une façon très-lourde sur ceux qui sont le moins en état de les supporter, et, loin de remédier à cette inégalité, les impôts locaux (*Local Taxation*) l'aggravent. A ce dernier endroit, il cite, en guise de trait du Parthe, un passage d'un discours prononcé en 1872, devant la Chambre des communes, par M. Rathbone : « A Londres, ou dans tout autre port, » disait l'honorable représentant de Liverpool, où les » commerçants composent la classe opulente, et où la for- » tune apparente de ces commerçants consiste surtout en » navires et en cargaisons de grande valeur, l'anomalie est » devenue évidente..... J'ai acquis la conviction que bien » souvent, ils ne payaient que 1/2 ou 2 0/0 des taxes » locales, par rapport à leur revenu, tandis que cette pro- » portion s'élevait de deux à sept fois davantage pour les » gens à leur service. En d'autres termes, un commerçant » ou un armateur qui d'un capital de £ 150,000 tire un » revenu annuel de £ 15,000 ne paie au fisc local que » £ 62 pour sa maison de campagne et ses magasins ; un » médecin ou un avoué, sur un revenu annuel de £ 600, » paie £ 14 pour sa demeure ; enfin un travailleur ma- » nuel, sur un salaire hebdomadaire de £ 1 1/4 shillings » paie par an 2 livres 8 shillings 9 deniers. Donc, la taxe » annuelle afférente à un revenu de £ 15,000 n'est que de » 1 0/0 tandis que, pour un revenu de £ 600 elle est déjà » de 2 1/3 0/0 et que pour un revenu d'environ £ 60 elle » atteint au taux de 4 0/0. »

Ces derniers calculs donnent beaucoup à réfléchir : ils engageraient au besoin dans un débat qui a eu du retentissement et qui n'est pas vidé. Nous aurons garde d'y entrer ici. Qu'il nous suffise de dire que, contrairement à l'avis de l'éminent économiste dont nous venons, quoique trop sommairement, de présenter le travail aux lecteurs de ce recueil, nous tenons, avec J.-B. Say, pour les petits budgets et les petits impôts. *Minima in malis :* il n'y a point de bons impôts à vrai dire, s'il y en a de détestables ; et chacun sait combien à un impôt même de cette dernière espèce il est difficile de substituer un impôt plus tolérable ; chacun sait aussi à quelles difficultés, l'homme d'Etat,

celui au moins qui mérite ce nom, se trouve aux prises, quand il lui faut créer des impôts nouveaux. D'où cette conclusion, selon nous inéluctable, que l'impôt, sous toutes les formes, qu'il soit général ou local, ne doit être établi qu'en vue de satisfaire aux nécessités d'ordre public, aux nécessités que la communauté seule peut satisfaire, et que volontiers nous réduirions, avec Bastiat, à la garantie de l'ordre social, à la défense du territoire, à la confection et à l'entretien des voies et communications relevant du domaine public, à la perception même des taxes requises pour ce triple objet.

LES DROITS DE TIMBRE PROPORTIONNEL SUR LES EFFETS DE COMMERCE.

*A monsieur le rédacteur en chef de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Dans une lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser et que vous avez bien voulu reproduire dans votre numéro du 29 novembre dernier, j'avais réclamé l'égalité de tous les effets de commerce devant l'impôt, n'admettant pas l'exception faite en faveur de ceux *tirés de l'étranger sur l'étranger*, et de plus, la continuité de la proportionnalité pour les effets de commerce de 500 à 1,000 francs, ainsi qu'elle existe pour ceux de 100 à 500 francs.

Malgré les nombreuses fraudes auxquelles l'abaissement des droits de timbre sur les effets de commerce *tirés de l'étranger sur l'étranger* a donné naissance et les motifs qui militent en faveur d'une taxation uniforme, comme elle avait été décidée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 11 août 1871, dans l'augmentation dont viennent d'être frappés les droits de timbre proportionnel sur les effets de commerce l'exception établie par l'article 3 de la loi du 20 décembre 1872 a été maintenue. Ils continueront à n'acquitter que 50 centimes par 2,000 francs, soit le sixième des droits des autres effets de commerce, et rien, quant à présent, n'a été proposé pour combattre les préjudices causés au Trésor par la *supposition de lieu* à laquelle on a recours sans hésitation, pour dater de l'étranger des effets de commerce *créés en France et tirés sur l'étranger*.

Il importerait cependant d'aviser, au nom des intérêts du Trésor, au nom de la morale et de la justice, pour empêcher la *supposition de lieu* de se développer.

Pourquoi ne pas emprunter à la législation belge l'article 5 de la loi du 20 juillet 1848, qui frappe la *supposition de lieu* d'une amende d'un sixième de la somme sans qu'elle puisse être moindre de 300 francs ?

J'avais signalé cette pénalité à M. le ministre des finances et à la commission du budget, et cette dernière, pour assurer aux chèques leur date de création et d'acquit, a proposé et fait adopter par l'Assemblée nationale que toute contravention serait frappée d'une amende de 6 0/0 de la somme, sans qu'elle puisse être inférieure à 100 francs ; pourquoi ne frapperait-on pas d'une amende semblable les effets de commerce *créés en France et tirés sur l'étranger* qui seraient datés d'une ville de l'étranger ?

De nouveau j'ai appelé l'attention de l'honorable M. Magne sur cette question, car il est urgent de faire cesser une fraude qu'on est étonné de voir se produire sur des sommes aussi importantes, sans que rien ne vienne la combattre.

Si pour l'unification des droits de timbre proportionnel sur les effets de commerce, et pour empêcher la *supposition de lieu* tout reste encore à faire, un résultat cependant a été obtenu pour la taxation des droits de timbre des effets de commerce de 500 à 1,000 francs.

Par suite de l'élévation de ces droits de timbre, qui, doublés par la loi du 23 août 1871, vont être encore augmentés de moitié, ce qui qui les portera au triple de ceux fixés par la loi du 5 juin 1850, j'avais fait remarquer que les effets de commerce de 600, 700, 800 et 900 francs devant acquitter les mêmes droits de timbre que ceux de 1,000 francs, ce n'était plus un acquittement de 15 centimes par 100 francs, mais bien 0,25, 0,21, 0,18, 0,16 centimes pour cent, qui ne laisserait pas que d'être très-onéreux pour les affaires de 500 à 1,000 francs.

Aussi, au nom des intérêts du petit et moyen commerce, dont les charges sont déjà très-lourdes, montrant les inconvénients qui existent dans le fractionnement des effets de commerce et rappelant les motifs qui avaient inspiré le législateur de 1850, eu égard enfin au renchérissement général survenu sur toutes choses, ai-je cru devoir réclamer la continuité de la proportionnalité des droits de timbre pour les effets de commerce de 500 à 1,000 francs.

Cette proposition rencontra de nombreuses sympathies : M. le ministre des finances ne lui fut pas défavorable et elle trouva dans l'honorable M. Ducarre, député de Lyon, un chaleureux interprète des intérêts et des besoins du commerce. Développée dans la séance du 10 courant, elle fut immédiatement prise en considération. Le lendemain M. le comte Benoist-d'Azy, rapporteur de la commission du budget, après avoir fait connaître son avis favorable, proposait à l'Assemblée qui l'adoptait la rédaction suivante :

« A partir du 1er juillet 1874, le droit de timbre des effets » négociables ou de commerce, au-dessus de 500 jusqu'à » 1,000 francs, sera gradué de 100 en 100 francs sans » fractions. »

Ainsi donc, au lieu d'avoir à acquitter un droit de timbre de 1 fr. 50 c., les effets de commerce de 600, 700, 800 et 900 francs n'auront à acquitter, à partir du 1er juillet prochain, que 0 fr. 90, 1 fr. 05, 1 fr. 20, et 1 fr. 25 ; bien que faible, cette différence sera certainement appréciée, car elle supprimera en partie le fractionnement des effets de commerce.

Veuillez agréer, etc. LÉON RICHER.

L'AUGMENTATION DU DROIT SUR LE SUCRE ET SES INCONVÉNIENTS.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Dans l'un de ces articles de finances, que je lis toujours avec intérêt, vous proposiez, il y a huit jours, d'augmenter, pour une année, de 10 0/0 les sucres.

Voulez-vous bien me permettre d'appeler votre attention sur un côté trop peu connu de la question?

Le dernier relèvement du droit a été appliqué par rétroactivité aux sucres précédemment *acquittés ;* un recensement a été opéré dans les magasins et les raffineries et la surtaxe a été perçue, sans égard pour les *quittances* délivrées par la douane, sur le vu desquelles le négociant s'était cru autorisé à vendre sa marchandise à prix ferme.

Si une nouvelle surtaxe est votée pour un an, nul doute qu'un nouveau recensement aura lieu et que les quantités déjà *libérées* paieront la surtaxe.

Mais, au bout de l'année, lorsqu'arrivera le jour du dégrèvement, fera-t-on un inventaire pour rembourser l'excédant des droits?

Un membre de la commission du budget, à qui je posais la question, me répondit en souriant : *Ce serait de toute justice, mais n'y comptez guère.*

Voilà donc les raffineurs obligés de vider leurs fabriques à l'approche de la date fixée, sous peine de subir une perte énorme, car, en supposant que cette taxe passagère soit de 10 0/0 ou 7 fr. 50 par 100 kilos, comme vous le proposez, telle raffinerie, qui possède 1 million de kilos en roulement, aurait à perdre 75,000 fr. du jour au lendemain.

A deux fois, depuis quelques années, cette liquidation générale s'est produite en Angleterre, lors de la réduction des droits, et, aujourd'hui encore, le même mouvement se dessine en vue de l'abolition complète, attendue pour le 1er avril.

C'est probablement à quoi l'*Economist* anglais faisait allusion l'autre jour, quand il disait qu'*on ne peut, sans grand dommage pour le commerce, augmenter ou diminuer souvent les impôts indirects.*

J'ai cru devoir soumettre cet ordre de réflexions à votre examen, sachant votre légitime influence dans ces questions et le souci que vous prenez des intérêts commerciaux.

Agréez, Monsieur, etc.

H. POLO.

On nous communique aussi la note suivante touchant l'application du droit de statistique aux sucres indigènes :

« On lit dans le rapport de la commission du budget sur les nouveaux impôts, présenté à l'Assemblée nationale par M. Benoist-d'Azy :

« Les importateurs de sucres coloniaux réclament contre » le paiement du droit de *statistique*, qui est imposé à l'entrée et que ne supportent pas les fabricants de sucres indigènes ; ce droit est minime, et il pourrait être fait une exception pour les sucres de nos colonies, mais il faudrait » l'appliquer aussi à l'importation des sucres étrangers, *et » ce serait l'objet des réclamations de la sucrerie indigène.* Nous » n'avons pas cru devoir insister. »

» Franchement nous n'y comprenons rien.

» De quel droit la sucrerie indigène oserait-elle donc protester contre une immunité qu'elle-même aurait conservée ?

» On comprend mieux les armateurs et négociants de Nantes et des autres ports, insistant et venant dire à l'Etat :

» Nous payons chaque année 200,000 francs de droits de statistique à l'entrée de nos sucres. Nous ne demandons pas un dégrèvement, mais nous demandons que nos rivaux soient taxés comme nous. La sucrerie indigène produit 450,000 tonnes de sucre dont la statistique apparemment ne se fait pas sans frais. Vous avez donc là, sous la main, une perception légitime et assurée de 450,000 francs qui ne vous coûtera rien. Est-il juste que le sucre de mer, arrivant des colonies ou de l'étranger, supporte une charge fiscale dont le sucre indigène est exempt ?

» Dans d'autres pays où l'on aime la marine autrement qu'en paroles, poser la question, ce serait la résoudre.

» H. Polo. »

LE PROJET D'ABAISSEMENT DES DROITS SUR LES VINS AUX ÉTATS-UNIS.

On nous écrit de New-York, en date du 3 février 1874 :

Une délégation des négociants importateurs en vins s'est rendue dernièrement à Washington pour avoir une entrevue avec le comité des voies et moyens et le secrétaire du Trésor, relativement à la question des droits sur les vins. Il est résulté de ces entrevues que le comité, ainsi que le secrétaire du Trésor, paraissent avoir accueilli avec faveur l'examen de la révision des droits sur les vins non mousseux. Ils partagent l'idée qu'un droit uniforme spécifique serait préférable, et nous pouvons dire à présent qu'autant qu'il s'agit de l'établissement de ce droit uniforme spécifique, il n'y a aucun doute qu'il sera adopté. Il avait été question d'abord de 35 cents comme étant celui qui avait beaucoup de chance d'être adopté. C'est le taux généralement approuvé par les importateurs, mais le comité des voies et moyens, ainsi que le secrétaire du Trésor ont des prétentions plus élevées, qui tendraient à établir ces droits au taux de 45 cents par gallon. Jusqu'ici il n'y a rien d'officiellement décidé ; la question n'est encore qu'à l'étude et il serait difficile de se former une opinion anticipée sur ce que seront ces droits, quoique ceux de 40 cents paraissent avoir assez de chance de succès.

Tout dépend du Congrès à qui incombe le pouvoir d'en décider, en dernier ressort, d'une manière officielle et définitive.

Pour se rendre compte de l'importance de la réforme dont il s'agit, il faut savoir que les droits actuels sont dans la parité de :

Fr. 35 50 par hectolitre pour vins estimés valoir moins de fr. 56 81 l'hectolitre.

— 85 08 par hectolitre pour vins estimés valoir plus de fr. 56 81 et moins de fr. 142 03 l'hectolitre.

— 142 03 par hectolitre pour vins estimés valoir plus de fr. 142 03 l'hectolitre.

plus 25 0/0 sur la valeur déclarée en facture de cette dernière catégorie, qui ne peut donc être moindre de fr. 142 07 l'hectolitre.

On propose de remplacer ces droits fixes proportionnels et *ad valorem* par un droit spécifique de :

0 35	cents	par gallon soit fr.	49 66	l'hectolitre.
ou de 0 40	—	—	56 80	—
ou de 0 45	—	—	63 90	—

On voit combien cette réforme serait favorable à notre commerce : ce serait en outre un premier pas vers l'adoption d'une politique douanière moins restrictive.

LE *DOMINION* CANADIEN, SA SITUATION ET SES RESSOURCES.

Ce qu'on appelle du nom de *Dominion* canadien n'est autre chose que la réunion ou confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. L'acte qui a sanctionné cette réunion, médité dès 1859, fut préparé à Québec, au mois d'octobre 1864, et fut présenté, en février 1867, par lord Carnarvon, au Parlement anglais, et le 22 mai de cette même année parut une ordonnance de S. M. Victoria, proclamant qu'à partir du 1er juillet suivant, les possessions britanniques de l'Amérique septentrionale formeraient un seul Etat confédéré. Dans sa teneur primitive, l'*Act* laissait en dehors de ses dispositions, l'île du Prince-Edouard, celle de Terre-Neuve, le territoire du nord-ouest, ou de la baie d'Hudson, la Colombie anglaise. Aujourd'hui, si Terre-Neuve et l'île du Prince-Edouard restent toujours isolées de la confédération, elles aspirent sensiblement à s'y réunir, tandis que la Colombie et les territoires du nord-ouest en font déjà partie. En d'autres termes, le *Dominion* canadien s'étend depuis l'Atlantique à l'est jusqu'au Pacifique à l'ouest, et, depuis les frontières des Etats-Unis au sud jusqu'à l'océan Glacial arctique. Il comprend six provinces : celle d'*Ontario*, capitale Toronto; *Québec*, capitale Québec, ces deux-ci formées de ce qui s'appelait jadis le Bas-Canada et le Haut-Canada, noyau de la confédération actuelle; la *Nouvelle-Ecosse*, capitale Halifax; le *Nouveau-Brunswick*, capitale Frederickstown; *Manitoba*, capitale Fort-Garry ; la *Nouvelle-Colombie*, capitale Fort-Langley; enfin le territoire du nord-ouest.

Cet ensemble s'étend sur une superficie d'un million de lieues carrées et, par suite tant de la latitude de ses diverses parties que de la variété de leur régime hydrographique ou orographique, présente à la colonisation, à la culture, à l'industrie des conditions fort différentes les unes des autres. Ainsi, dans la province de Québec, sous un climat froid en somme, mais très-sain, le sol est des plus fertiles et susceptible d'une culture très-développée. On y récolte en abondance des céréales, du foin, des herbages, des légumes; le houblon, le blé de Turquie, le tabac, le chanvre, le lin y abondent. On y produit des tissus de laine, de lin, de coton; des planches, des instruments d'agriculture, des cuirs, du papier, du savon. Tous ces avantages appartiennent à la province d'Ontario, et même sur une échelle plus grande. Son sol est très-varié, et il n'est guère de pays au monde envers qui la nature se soit montrée plus prodigue. Elle renferme vingt villes dont la population varie de 5,000 à 60,000 habitants et toutes ces villes sont fort industrielles.

Formant une grande presqu'île, la Nouvelle-Ecosse est avant tout une province maritime. La pêche y est très-abondante, et d'immenses bancs d'huîtres fournissent à l'exportation un aliment considérable. Halifax, sa capitale, est une ville peuplée de 57,000 âmes et un port où aboutissent plusieurs lignes de navigation transatlantique, de même qu'il est renommé pour ses propres constructions navales. Le Nouveau-Brunswick, qu'un isthme seul sépare de la Nouvelle-Ecosse, est à la fois maritime et agricole. Il possède d'immenses forêts peuplées des plus beaux bois de construction, et les navires qui sortent de ses chantiers l'emportent même sur ceux de la province contiguë. Les saumons, les morues, les maquereaux, les harengs fréquentent ses côtes par bancs, et la truite pullule dans ses rivières. Quant à la production agricole, s'il faut s'en rapporter à des tableaux dressés par M. le professeur Johnston, le sol de ce pays rendrait en moyenne par arpent, plus de boisseaux de froment, d'orge, d'avoine, de seigle, de sarrasin, de pommes de terre, de betteraves que celui de New-York et de l'Ohio, ceux des Etats de l'Union américaine cependant qui se trouvent en tête de son agriculture.

Les provinces dites de Manitoba et de la Colombie anglaise composent, avec les territoires abandonnés en 1867, par la célèbre Compagnie d'Hudson, ce qu'il convient d'appeler le Nord-Ouest Canadien. Cette immense région est limitée au nord par la mer Polaire; au nord-est par la baie de Baffin et le détroit de Davis; à l'est par l'Atlantique et la péninsule de Labrador ; au sud par le haut et le bas Canada et la frontière des Etats-Unis; à l'ouest par la chaîne mitoyenne des montagnes Rocheuses. Elle comprend une superficie de 4,423,000 kilomètres carrés, ce qui équivaut à peu près à l'espace occupé sur la surface terrestre par la Russie d'Europe, la Suède, la Norwége, l'Autriche, la France, la Turquie d'Europe, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Il est vrai que le Nord-Ouest canadien ne renferme pas une population qu'on puisse porter au plus à une centaine de mille âmes, tandis que dans les pays européens dont il vient d'être question, la population ne s'élève pas à moins de 232,000,000 de personnes.

Il faut ajouter qu'à raison même de sa position géographique, ce Nord-Ouest n'est ni habitable, ni cultivable dans toutes ses parties. Le climat de la zone avoisinant le cercle polaire est d'une rigueur extrême, qui stérilise tout à fait le sol. Cette zone est connue sous le nom de *Barren Grounds*, et la contrée qui la borde à l'est et au nord ne saurait être regardée que comme une région de chasse, de pêche ou d'exploitation minière, bien qu'en certains endroits on y recueille des légumes et des céréales. Mais va-t-on vers le sud ou vers l'ouest, on rencontre un climat tempéré, un sol des plus fertiles et une agriculture à tous points de vue avantageuse. Suivant un rapport adressé par M. Taylor au gouvernement américain, il y aurait là une éten-

due de 800,000 kilomètres carrés qui inviterait fortement à la culture, cette superficie égalant douze fois celle de l'Etat d'Ohio, lequel nourrissait, en 1860, une population de 2,665,000 âmes.

Si, laissant de côté le Nord-Ouest canadien, dont la population est très-clair-semée, comme on le redit et ne peut être évaluée avec quelque exactitude, on se demande ce que le *Dominion* canadien renferme d'habitants; le *Census* officiel de 1871 fournit les réponses suivantes :

Province d'Ontario (haut Canada).	1.059.682	habitants.
— de Québec (bas Canada)..	779.922	—
— du Nouveau-Brunswick..	188.782	—
— de Nouvelle-Ecosse.....	254.667	—
Total........	2.283.003	—

Il ne s'agit ici d'ailleurs que de la population qu'en Angleterre on appelle de *droit*, par opposition à celle de *fait*. L'auteur de l'introduction au premier volume du *Census* de 1871 constate la chose d'une façon formelle. « Les com- » missaires préposés à ce recensement, dit-il en toutes let- » tres, n'ignoraient pas les arguments apportés en faveur » du système dit de la *population de fait*, et qui l'ont fait » prévaloir en France, en Angleterre, et ailleurs; mais ils » ont choisi le système de la *population de droit*, pour » des raisons analogues à celles qui ont décidé en sa » faveur aux Etats-Unis, c'est-à-dire parce qu'il a paru » mieux adapté aux circonstances locales, entre autres aux » difficultés particulières d'organisation, à l'immense éten- » due du territoire et au caractère fédératif des institutions » politiques. »

D'après un petit opuscule publié à Québec en 1873, la population de *fait* du *Dominion* entier serait de 4 millions 500,000 habitants, dont 1,500,000 d'origine française. Opérant sur des chiffres plus restreints, les rédacteurs du *Census* n'arrivent qu'à 1,082,940 Français d'origine, alors que la race anglaise serait représentée par 706,369 personnes et la race allemande par 202,991. Au surplus, personne n'ignore comment le haut Canada et le bas Canada ont été respectivement peuplés : des aventuriers bretons, normands, ou basques, qui s'étaient fait les compagnons de Jacques Cartier ou de Champlain; des prêtres et des religieuses, tel a été le premier noyau des bas Canadiens. Des émigrants, soit de la Grande-Bretagne elle-même, soit de ses colonies émancipées de l'Amérique du Nord, furent les premiers *Settlers* du haut Canada. Ces colons ont eu longtemps une existence bien précaire et bien difficile, au milieu de forêts qui jamais n'avaient connu la cognée, sans autre abri qu'une mauvaise hutte de bois, œuvre de leurs mains, sans autres moyens de subsistance que les produits de leur chasse ou de leur pêche, avec les quelques tiges de blé d'Inde et les quelques plants de patates qui croissaient autour de leur campement. A ce premier *settler* a succédé un cultivateur qui vit dans l'abondance de toutes choses, et même se livre volontiers à des habitudes luxueuses. Mais il est resté entreprenant, aventureux, cosmopolite, alors que le fermier du bas Canada est plus simple dans sa manière de vivre, moins âpre au gain, mais aussi plus insoucieux et plus indolent.

Ces différences, très-tranchées il n'y a qu'une vingtaine d'années encore, tendent à s'atténuer sous l'empire des lois et des mœurs si libérales qui régissent aujourd'hui le *Dominion*. Les haines de religion ou de race ont disparu : l'Anglais a perdu de sa morgue, le Français de son apathie. Les Canadiens-Français regagnent même peu à peu le terrain que la conquête anglaise leur avait fait perdre. Grâce à un travail d'expansion assez rapide, beaucoup de cantons colonisés, dans le principe, par des Anglais, des Ecossais, des Irlandais sont passés aux mains de nos compatriotes. Ce mouvement s'est accentué, paraît-il, dans ces derniers temps, grâce à un afflux d'immigrants venus de nos anciens départements de l'Alsace et de la Lorraine. Mais pourquoi faut-il que pour retrouver les foyers que la conquête allemande leur avait dérobés, ces exilés n'aient pas jugé plus simple de franchir la Méditerranée que l'Atlantique ? qu'ils n'aient pas songé de préférence à l'Algérie plutôt qu'aux bords du Saint-Laurent ?

Pour clore ce chapitre de la population, constatons que le *Dominion* contient vingt villes dont la population est supérieure à 5,000 personnes, parmi lesquelles Montréal en renferme 107,225, Québec, 60,000; Toronto, 56,000 (population *de droit*). Un des traits les plus remarquables de toute l'Amérique du Nord est précisément la fondation de villes ainsi que leur développement rapide et extraordinaire. Sous ce rapport, le Canada ne paraît avoir eu rien à envier à la grande république, sa voisine. Ainsi, pour s'en tenir à un petit nombre d'exemples, si, d'après le *World's Progress* de Putnam, la population de New-York s'est accrue de 66 0/0 dans l'intervalle qui sépare l'année 1840 de l'année 1850, dans le même laps de temps, celle de Toronto avait crû aussi de 95 0/0. De même Saint-Louis du Missouri et Cincinnati, dont la croissance a été souvent citée comme un phénomène ne soutiendraient pas mieux la comparaison avec Toronto, ou même avec la petite cité de l'Outaouais, laquelle de 140 cabanes qu'elle comptait en 1830, était arrivée, vingt-cinq ans plus tard, à 10,000 habitants.

D'une façon plus générale on constate pour le haut Canada une population, en 1811, de 77.000 personnes,
— en 1851, de 952.000 —
soit un accroissement de 1100 0/0 dans l'espace de quarante années, alors qu'aux Etats-Unis cet accroissement n'avait été de 400 0/0 (année 1800 : 5,305,925; année 1850 : 20,500,000). Le grand flot de l'émigration s'étant toujours tourné vers l'Ouest, la population du bas Canada ne s'était pas augmentée dans les mêmes proportions. Toutefois, elle avait offert, de 1830 à 1855, un surcroît de 95 0/0 (en 1829, 500,000 âmes; en 1854, 1,048,000).

Nous venons de dépeindre, au moins *grosso modo*, un pays plein d'avenir, d'autant qu'un grand nombre de ses ressources naturelles restent inexploitées, faute de capitaux et de bras, c'est-à-dire des deux grands leviers de toute industrie. Le Canada est le pays le plus boisé de la terre, et, dans la seule province de Québec, les forêts couvrent une superficie de 50,000,000 d'hectares, dont l'exploitation, en son état actuel encore partiel, ne représente pas une valeur moindre de 60,000,000 francs. Dans cette même province, les mines de cuivre et de fer abondent; on y trouve aussi de l'argent, du plomb, du platine, du zinc, et quelques géologues se croient sûrs d'y avoir rencontré de riches gisements aurifères. Dans la province d'Ontario, le fer, le cuivre, le plomb, l'argent abondent, de même que le pétrole, et les houillères de la Nouvelle-Ecosse avaient donné, en 1870, une extraction de 514,752 tonnes, occupant deux mille ouvriers. Enfin, dans l'immense région du Nord-Ouest canadien, si mal connue et si peu explorée encore, on peut s'attendre à mettre la main sur de puissantes ressources minérales : on sait dès à présent que la houille se présente en grandes masses, et souvent presque à la surface du sol, dans la région des *Rocky Mountains*, et l'on parle des gîtes aurifères de la Nouvelle-Colombie comme étant aussi riches, plus riches peut-être que les *placers* de la vallée du Sacramento.

Nous avons dit que pour développer ces richesses naturelles, il fallait de l'argent et des bras : ceux-ci, à vrai dire, ne semblent pas avoir fait trop défaut jusqu'ici, puisqu'au rapport de M. l'agent d'immigration Buchanan, le seul port de Québec a reçu près de 1,100,000 émigrants de 1854 à 1871, immigrants dont une partie a pris, toutefois, plus tard, le chemin des États-Unis. On accuse les anciens gouvernements de la province de n'avoir pas su les retenir. Il paraît certain, en tous les cas, qu'ils n'ont pas négligé les voies de communications artificielles; et la même justice est due aux gouvernements des autres provinces.

En 1873, il n'y avait encore qu'une grande voie ferrée qui aboutit directement à Québec même, mais elle faisait communiquer cette ville avec Montréal, Portland et d'autres villes des Etats-Unis. Le *Great-Trunk*, comme on l'appelle, traversait la province d'Ontario, en se soudant à Détroit et à Chicago, d'où des voies ferrées conduisent dans toutes les parties des États du *Far-west* et du Pacifique. Enfin il se reliait aux tronçons du Canada central, et il était question de le prolonger par l'*Intercolonial* jusqu'aux ports d'Halifax et de Saint-Jean dans le Nouveau-Brunswick. Le *Great-Trunk*, ainsi continué, courra sur une longueur totale de 622 lieues, dont 459 pour lui-même. Il existe, d'ailleurs, depuis longtemps un projet dont le but est, en prolongeant à l'ouest les lignes déjà existantes dans le bassin du Saint-Laurent, de créer une grande ligne interocéanique qui mettrait en communication directe l'Atlantique septentrional et le Grand-Océan. Les ingénieurs canadiens sont persuadés que cette voie, dont la tête serait à Québec, traverserait un pays plus fertile et serait de beaucoup plus courte que celle qui relie New-York à San-Francisco. Depuis longtemps déjà le pays jouissait d'un système de canalisation très-perfectionné et dont les principales artères, le canal de Welland et celui de la Chine, rendaient le grand fleuve du Saint-Laurent navigable sur un parcours de 500 lieues pour les plus forts vaisseaux.

Quelques mots en terminant sur le commerce général du Canada : en 1834, ses importations s'élevaient à £ 1,863,645 et ses exportations à £ 1,018,922. Dix-neuf ans plus tard

ces deux chiffres s'élevaient, l'un à £ 8,379,336, dont les cotonnades, les lainages, le fer manufacturé et brut représentaient les grands articles ; l'autre à £ 5,950,325, dont l'agriculture et les produits forestiers revendiquaient la meilleure part. Aujourd'hui, d'après un document général que nous avons sous les yeux, mais dont l'exactitude nous paraît, disons-le nettement, des plus suspectes, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord exporteraient pour 597 millions de nos francs et recevraient pour 660. Nous nous en tiendrons aux données fournies, pour l'année 1871 par l'*Annuaire du Commerce et de l'Industrie* de Québec et qui accusent les chiffres suivants :

1° Importations : 86,947,482 dollars, soit environ 435,000,000 de nos francs.

2° Exportations : 74,173,613 dollars soit environ 370,000,000 de nos francs.

Les exportations consistent surtout en bois, en animaux, en produits agricoles ; les importations en cotons, lainages, quincaillerie, ferronnerie, thé, sucres, vins et spiritueux, mercerie. Le document précité nous apprend aussi que le port de Québec avait vu, en 1871, entrer 844 navires et sortir 936, jaugeant les uns, 623,474 tonneaux, les autres 682,222 tonneaux, chiffres qui dénotent d'ailleurs quant à l'année précédente une certaine diminution soit en navires, soit en tonnage, du moins eu égard aux entrées.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES FINANCES ÉGYPTIENNES.

Nous traduisons de l'*Economist* de Londres l'article suivant sur les finances de l'Egypte, et nous le faisons suivre de quelques observations.

« Nous avons sommé, en quelque sorte, le gouvernement du Khédive de publier et de répandre le compte rendu de ses recettes et de ses dépenses pendant la dernière période décennale, qui, disait-on, avait été dressé. En ce qui nous concerne, on nous avait promis ce document ; mais jusqu'ici il ne nous est pas parvenu, et nous ne pensons pas qu'à cet égard le public ait été plus favorisé que l'*Economist*. Toutefois, un autre journal a publié comme une sorte de résumé du document en question. Dès lors, tout en réservant notre opinion sur le document lui-même, quand il paraîtra dans sa forme intégrale, nous ne voyons aucun inconvénient à faire nos observations sur la portion que dès à présent on nous livre.

» A prendre sous leur aspect général ces renseignements, ils confirment ce que nous avons eu si souvent l'occasion de constater, c'est-à-dire l'étendue du déficit du budget égyptien. Ainsi :

» Les dépenses de ces dix dernières années ont atteint le chiffre de . . . . Livres sterling	112.562.000
» Tandis que les recettes (les emprunts déduits) ne se sont élevées qu'à	71.154.000
d'où ressort un déficit de	41.408.000

» C'est donc en moyenne par année un excédant de dépenses représenté par £ 4,141,000. Ce chiffre de £ 41,408,000 de déficit pour les dix ans se trouve même en réalité, inférieur à la situation vraie, car les recettes comprennent £ 8,232,000 qui provenaient du *Moukabala*, en d'autres termes d'un arrangement spécial pour le rachat de la taxe de la terre, et qui de la sorte constitue un emprunt déguisé. En ajoutant ces £ 8,232,000 aux £ 41,408,000 ci-dessus indiquées, on arrive donc à fixer à £ 49,640,000 le déficit égyptien pendant la dernière période décennale, soit en moyenne 5,000,000 de livres ou 125 millions de francs par an.

» Qu'avec un pareil déficit, les finances de l'Egypte soient embarrassées, il n'y a pas lieu d'en concevoir de la surprise, et l'on doit seulement regretter de ne pouvoir se rendre compte, faute de détails suffisants dans la pièce dont il s'agissait tout à l'heure, de la question de savoir si le déficit suit ou non une marche progressive. Probablement, c'est l'affirmative qui est vraie ; en tous cas, si on la tient pour telle à tort, la faute en est au gouvernement égyptien lui-même qui ne publie pas les explications qui pourraient infirmer une supposition pareille.

» Le document, que nous considérons, fournit toutefois des détails explicites sur deux points :

» 1° Les recettes établies année par année ;

» 2° Les dépenses, dans leurs principaux articles, pendant ces dix dernières années (10 septembre 1864, 10 septembre 1873).

» Voici le tableau des recettes, qui paraît fait avec quelque soin et assez sincère ; ces recettes sont évaluées en livres égyptiennes, et la livre égyptienne vaut à peu près 25 fr. 70.

Années.	Impôts, dîmes, péages et revenus divers.	Revenus des chemins de fer.	Douanes.	MOUKABALA ou arrangement spécial pour le rachat de la taxe terrienne.	Totaux.
1864	£ 3.352.103	235.764	1.226.103	»	4 813.590
1865	4.283.098	275.960	1.090.737	»	5.649.795
1866	4.619.590	327.393	759.935	»	5.706.919
1867	5.060.269	256.706	617.735	»	5.937.710
1868	6.110.957	349.681	471.480	»	6.932.119
1869	6.450.503	350.050	477.232	»	7.277.785
1870	6.390.280	352.500	435.467	»	7.181.247
1871	6.184.077	550.000	459.388	»	7.193.465
1872	5.957.192	615.600	512.689	5.070.412	12.159.112
1873	6.033.540	750.000	624.952	3.161.577	10.571.048
Soit pour les dix années					73.423.170
A déduire : dépenses faites pour canalisation et irrigations dans la vallée du bas Nil					2.269.450
Total net des recettes					71.153.720

» Ressources auxquelles il convient d'ajouter le produit des emprunts contractés depuis 1864 ; et dont voici le détail :

» Emprunt 1860. (livres égyptiennes) . .	4.875.000
— 1868.	7.800.000
— 1866 (pour chemins de fer) . .	2.574.000
— 1873.	11.700.000
Soit en tout.	26.949.000
et pour l'ensemble des sommes encaissées par le fisc égyptien, de 1864 à 1873.	98.102.270

» Ce décompte suggère diverses observations. La principale est que, dans ces cinq ou six dernières années, les sources les plus importantes du revenu public de l'Egypte, impôts, dîmes, péages, etc. sont restées stationnaires dans leurs produits, et que l'accroissement des recettes fournies, soit par les chemins de fer, soit par les douanes, est tout à fait insuffisant pour faire face à un déficit annuel d'environ 125 millions de francs. La seule augmentation de revenu notable a dérivé du *Moukabala*, et c'est là tout au moins une ressource extraordinaire dont la nature précise et l'assiette auraient besoin d'être expliquées avant qu'on ne la regarde comme une partie intégrante du budget égyptien. Il est curieux, dans tous les cas, de voir que les agents du khédive n'ont bien insisté sur l'importance du *Moukabala* qu'après la constatation du vaste déficit des finances de leur pays.

» En ce qui concerne les dépenses, on se borne à établir, sans détails, que celles que l'on peut qualifier d'*ordinaires* se sont élevées, pendant cette même période, au chiffre de 70,663,000 livres sterling, soit : 1,766,575,000 francs (1).

» Les détails qui manquent auraient eu néanmoins le mérite évident de jeter du jour sur l'état financier du pays. Quant aux dépenses *extraordinaires*, elles sont représentées par une autre somme de £ 41,899,000 se décomposant comme suit :

	livres
» Intérêts divers ne comprenant pas en apparence ceux de la dette fondée. .	11.617.000
» Dépenses du canal de Suez.	10.377.000
» Formes sèches à Suez.	1.151.000
» Paiements à la Compagnie Azizié . . .	2.304.000
» Payé pour le compte des villageois à des créanciers européens.	1.274.000
» Extinction de dettes antérieures	2.775.000
» Achat ou réparations de steamers. . .	1.850.000
A reporter. . . .	31.348.000

(1) Il est assez difficile de décider, d'après le texte anglais, s'il s'agit ici de livres sterling ou de livres égyptiennes. S'il était question de livres égyptiennes, ce chiffre, d'après la valeur de cette livre (25 francs 70 centimes) devrait se lire ainsi : 1,826,613,910 fr.

Report. . .	31.348.000
» Indemnités diverses, etc.	3.938.000
» Frais de commission et autres relatifs aux emprunts	1.390.000
» Acquisition de terrains pour assainissement au Caire et à Alexandrie. . .	1.390.000
» Articles moins importants et non énumérés	4.024.000
Total égal. . . . .£	41.890.000

» Voilà de quelle façon l'argent, emprunté par l'Egypte pendant ces dix dernières années, a été employé. Il est possible que, dans un avenir éloigné, celui qui a été consacré à l'isthme de Suez se trouve reproductif. Mais on ne saurait guère en dire autant des autres articles, et si, dans l'intervalle, le pays se trouve être épuisé et ruiné, ce sera pour les créanciers une médiocre consolation que celle de savoir qu'il leur faut attribuer leur mécompte surtout à l'ouverture du canal des deux mers. Pour terminer, nous insisterons près du gouvernement du khédive pour qu'il se décide enfin à publier le compte rendu annuel, exact et détaillé, de ses budgets depuis un certain nombre d'années écoulées. C'est le seul moyen qu'il ait de bien édifier l'opinion de l'Europe sur sa vraie situation financière, et s'il ne l'emploie pas, le discrédit dont cette situation est déjà atteinte ne peut que durer et s'accroître. »

Nous n'accompagnerons que de quelques observations l'article de l'*Economist* anglais. Nous sommes avec lui complétement d'accord sur deux points : d'abord que le gouvernement égyptien dépense depuis dix ans infiniment plus que ses revenus, et que, s'il persévère dans cette voie, il tombera dans les plus inextricables embarras; ensuite, qu'il est indispensable que ce gouvernement, comme celui de Constantinople, prenne l'habitude de publier des exposés annuels, détaillés et sincères de ses recettes et de ses dépenses, c'est-à-dire un budget de prévision pour l'année qui suit l'exercice courant et un budget définitivement arrêté et réglé pour l'année écoulée.

Ayant ainsi témoigné de notre complet accord sur le fond des choses avec l'*Economist* anglais, nous devons dire en quoi il nous paraît utile de rectifier ou de compléter ses assertions.

Il est à peu près incontestable que les recettes, dites du Moukabala, étant le produit du rachat de la taxe territoriale ou de l'impôt foncier, seront bien vite épuisées et que, par conséquent, elles ne doivent pas figurer parmi les ressources ordinaires et normales de l'Egypte. Non-seulement les recettes du Moukabala disparaîtront un jour, et très-prochainement sans doute, mais elles entraîneront avec elles la disparition de l'impôt territorial dont elles auront été le rachat.

Déduction faite de ces recettes extraordinaires du Moukabala, les revenus de l'Etat égyptien dans la période de dix ans que nous considérons se sont élevées à 65 millions 200,000 livres égyptiennes en chiffres ronds, la livre égyptienne valant 25 fr. 70 c. On nous affirme que les dépenses, dites ordinaires, ont été pendant cette même période de 70,663,000 livres; le déficit pour les dix ans aurait donc été de 5 millions 400,000 livres égyptiennes, soit 140 millions de francs en chiffres ronds. Ce ne serait pas là un déficit bien énorme pour dix ans. Mais il faut tenir compte des dépenses réputées extraordinaires, qui se sont élevées à 41 millions 899,000 livres, et dont il est malheureusement certain qu'une grande partie, probablement même la plus grande partie, constitue des dépenses qui se représenteront tous les ans. Toutefois, ce serait exagérer le pessimisme que de regarder la totalité de ces 42 millions de livres en chiffres ronds comme constituant des dépenses normales et non productives.

En jetant un coup d'œil sur les dépenses de ce chapitre, énumérées par l'*Economist* de Londres, et montant au chiffre de 41,899,000 livres égyptiennes, on voit qu'il y en a deux cinquièmes environ qui méritent le nom d'extraordinaires; ce sont les 11 millions et demi de livres dépensées au canal de Suez, les 2 millions 300,000 payées à la Compagnie Azizié et les 4 millions de livres qui représentent l'extinction de dettes antérieures ou des dettes des villageois aux Européens.

Dieu nous garde assurément de rien affirmer en matière si obscure! Mais si le document analysé par l'*Economist* de Londres est sincère, il nous semble que sur ces 41,899,000 livres de dépenses proclamées extraordinaires, il y en a les deux cinquièmes environ qui le sont, et les trois cinquièmes qui sont des dépenses très-ordinaires et de nature à se reproduire tous les ans.

Si donc l'on veut se rendre compte du déficit réel de l'Egypte dans la dernière période décennale, il faut constater d'abord l'insuffisance de 5 millions 400,000 livres des recettes dites ordinaires (déduction faite du Moukabala), par rapport aux dépenses également qualifiées d'ordinaires; il faut ajouter, en outre, à ce premier déficit, 25 millions de livres égyptiennes de dépenses qualifiées à tort d'extraordinaires et auxquelles il n'a été pourvu que par des emprunts. On arrive ainsi à un déficit total de 30 millions de livres égyptiennes, soit de 771 millions de francs en dix ans. C'est en moyenne un déficit de 77 millions de francs par an. Tout porte à croire malheureusement que ce déficit pèse surtout sur les dernières années.

Si maintenant nous considérons les revenus tels qu'on nous les représente de 1864 à 1873, nous voyons qu'ils sont montés de 4,618,000 livres égyptiennes en 1864, à 7,470,000 en 1873, déduction faite du Moukabala : c'est là certainement un accroissement notable, puisqu'il est de 70 0/0. Nous devons remarquer cependant que cet accroissement porte seulement sur les premières années de la période, et que les revenus de l'Etat égyptien sont sensiblement stationnaires depuis 1869, époque où ils atteignaient le chiffre de 7,277,000 livres égyptiennes; le progrès n'a été pour l'ensemble des quatre dernières années que de 133,000 livres égyptiennes, soit 3,500,000 francs en chiffres ronds, ou 850,000 francs par année. Mieux vaut ne pas parler d'une si faible augmentation.

Nous voyons, en effet, que le produit des impôts intérieurs, dîmes et péages, a légèrement diminué depuis 1869, celui des douanes n'a que fort légèrement augmenté; celui des chemins de fer seul présente une progression relative considérable; mais le chiffre absolu de cette branche de recettes n'est pas fort grand.

En définitive, l'Etat égyptien a actuellement un revenu de 7,410,000 livres égyptiennes, c'est en chiffres ronds 200 millions de francs; on peut estimer que le service de sa dette exige à peu près la moitié de cette somme. Il s'agit donc pour le gouvernement égyptien de pouvoir vivre avec l'autre moitié. Cela n'est pas impossible, à la rigueur: les recettes de l'Egypte ne dépassaient guère 100 à 120 millions de francs en 1864 et dans les années précédentes, et alors le pacha d'Egypte n'avait pas la ressource d'emprunter ; il fallait donc bien qu'il se contentât de ces recettes.

Le gouvernement Egyptien s'est singulièrement endetté depuis dix ans, pour plusieurs causes : les dépenses personnelles du vice-roi qui ont dépassé la mesure du raisonnable et du possible; les travaux publics et les améliorations qui ont été pratiquées dans de louables intentions, mais avec profusion. Nous en avons donné dernièrement un exemple en analysant les rapports des consuls anglais sur l'Egypte. Le vice-roi a dépensé 50 millions de francs à construire des sucreries, qui ne seront pas improductives, mais qui ont été installées avec tant de faste que le rapport ne sera pas en relation suffisante avec la dépense.

Que le vice-roi réduise donc immédiatement dans des proportions considérables ses dépenses personnelles, qu'il soit plus prudent et plus ménager dans ses entreprises d'amélioration économique. Le Trésor égyptien est sur une pente fatale où il peut encore s'arrêter; mais il s'agit de savoir quel est le degré de prévoyance, de volonté et de sécurité que l'on peut attendre du monde oriental.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires ont été un peu plus suivies cette semaine. La consommation, que les événements politiques et surtout l'application de nouvelles taxes avait rendue fort réservée, a dû se livrer à quelques achats qui ont contribué à ramener la petite amélioration dont nous parlons. L'exportation a également fait quelques demandes pour la campagne d'été, et le commerce paraît disposé à augurer favorablement de la campagne nouvelle, du fait que le commerce étranger hâte la livraison des commissions précédemment faites. Le trafic est cependant loin d'être au niveau de celui du commencement de l'année dernière; les recettes des chemins de fer sont toujours en diminution sur celles de 1872; elles sont cependant meilleures que la semaine dernière. Au dehors, on nous signale également des diminutions sensibles dans les recettes des voies ferrées en Angleterre, en Belgique, en Autriche et en Italie. Nous pouvons conclure de ce fait que le trafic de ces différents

pays est également inférieur à celui de l'année dernière. Le Portugal seul annonce une augmentation du revenu de son réseau.

Les affaires agricoles restent au calme. La baisse paraît dominer sur les blés, mais elle paraît plutôt résulter de l'impossibilité pour la meunerie de payer les prix demandés que de l'abondance du blé lui-même. La plupart des avis reçus en dernier lieu de la province sont, en effet, unanimes à accuser des approvisionnements faibles ou restreints, et, malgré cela, sur dix-sept de ces avis, six annoncent des prix sans changements et six autres de la baisse. Au marché de Paris, nous voyons que la situation est identique. La meunerie, vu la baisse nouvelle sur les farines, demandait, au grand marché de mercredi, une concession de 1 franc, concession qui a été accordée en plusieurs cas par des détenteurs pressés de réaliser. Les derniers télégrammes de l'étranger peuvent se résumer comme suit : pas de changements à Amsterdam ; — de la fermeté avec tendance à la hausse à Berlin ; — du calme à Bruxelles ; — du calme également à Hambourg ; — du calme avec de la réserve de la part des acheteurs à Mark-Lane, et peu d'affaires en cargaisons flottantes à Londres ; — de la baisse sur les blés et une petite hausse sur les farines à New-York.

Une bonne nouvelle pour une des branches de la savonnerie. Une communication de M. Buée, député, à la chambre de commerce d'Elbeuf, nous fait savoir que le directeur des contributions indirectes a donné l'ordre de ne pas percevoir l'impôt nouveau sur les savons destinés à la préparation des tissus.

Une communication du consul français à Kœnigsberg dément les bruits d'ensablement que l'on avait fait courir sur le port de Pillau, qui entretient, comme on le sait, un commerce suivi avec nos ports de la Manche et du Nord. Le port de Pillau reste toujours accessible aux bâtiments calant jusqu'à vingt pieds d'eau.

D'après les statistiques commerciales, la Russie a exporté en 1872, tant en marchandises qu'en espèces, pour 317 millions de roubles ; elle a importé pour 420 millions ; l'ensemble total de son trafic avec l'étranger s'élève à 737 millions de roubles. Dans ce mouvement, les ports de la mer Blanche figurent pour 901,707 roubles, ceux de la mer Baltique pour 214,870,812 roubles, ceux de la mer Noire pour 62,403,101 roubles, ceux de la mer d'Azoff pour 53,701,850 roubles, les frontières de la Prusse pour 102,489,515 roubles, celles de l'Autriche pour 17,449,635 roubles et celles de la frontière roumaine pour 1,037,838 roubles.

Le mouvement de la marine à vapeur et à voile en Italie donne, pour l'année 1871, les chiffres suivants :

	DRAPEAU NATIONAL.		DRAPEAU ÉTRANGER.	
Années.	Navires.	Tonnes.	Navires.	Tonnes.
1871....	172.461	12.074.468	15.546	5.572.499
1870....	161.303	11.180.461	14.515	4.834.006
1869....	162.989	10.895.046	15.870	5.043.953
1868....	157.928	10.478.612	16.104	4.514.696
1867....	142.935	9.371.426	15.118	4.216.389

Les chiffres que nous venons de donner sont relatifs à la navigation avec chargement. La navigation, en y comprenant les navires sur lest, donne le total de 248,999 navires et 20,965,073 tonnes en 1871.

Il ressort de renseignements qui nous sont fournis sur le commerce du soufre en Sicile, que les exportations du port de Girgenti seul, et pendant le mois de janvier seul, ont atteint le chiffre de 123,000 quintaux, sur lesquels 43,700 quintaux ont reçu pour destination, la France et le port de Cette. Les stocks fin janvier 1874 s'élevaient à 260,000 quintaux.

Voici la situation des principaux produits commerciaux sur les places françaises et étrangères.

Laines. — Les enchères publiques d'Anvers qui viennent de finir, donnent pour résultat une baisse de 15 centimes sur les Buenos-Ayres, de 5 à 10 centimes sur les Montevideo, comparés aux prix de novembre. Ces enchères, selon nous, ne paraissent pas avoir donné le ton définitif du marché. Nous avons pu voir en effet que les prix se sont maintenus dans la parité des enchères de janvier au Havre sur nos places françaises, et que cette fermeté ne s'est pas démentie depuis. La première séance des grandes ventes publiques de laines coloniales qui viennent de s'ouvrir à Londres ont, en effet, donné raison à notre commerce. Le procès-verbal de cette première séance nous annonce que 5,295 balles ont été présentées, et ajoute que les acheteurs anglais et français étaient fort nombreux, mais que l'Allemagne et la Belgique n'étaient que fort modérément représentées. Les offres ont été très-animées et ont établi pleinement la parité des cours de décembre, avec une tendance marquée en faveur des vendeurs. Les derniers avis du Havre nous renseignent sur des achats modérés pour compte de la consommation ; Marseille paraît avoir été un peu délaissé, ainsi que Bordeaux. La première séance des enchères publiques à Bordeaux a été fixée au 26 février.

Les nouvelles des centres manufacturiers peuvent se résumer ainsi que suit : A Elbeuf, l'article d'été a provoqué des affaires assez nombreuses, en même temps que la demi-saison provoquait un retour de demandes, grâce au refroidissement du temps. On annonce, par contre, que le Midi se plaint; il n'y a guère que Vienne qui fasse quelque chose, car les fabriques de l'Hérault, du Tarn et de l'Aude sont dans le plus grand calme, Lavelanet entre autres. En Angleterre, on signale du calme sur les filés à Bradford ; les fabricants de tissus se plaignent également du manque d'ordres nouveaux ; ils sont néanmoins occupés pour le moment. Les tissus unis sont dans une situation encore moins favorables, car des broches et des métiers ont dû être arrêtés. Nous voyons d'après le rapport de la chambre de commerce de Rochdale, que les flanelles ont donné lieu à de très-bonnes demandes à des prix en hausse ; les stocks sont actuellement très-réduits grâce à des achats importants pour l'armée; le gouvernement n'ayant pas acheté moins de 13,000 pièces cette dernière semaine, et 7,000 autres pièces devant être prises pour la marine.

Sucres. — La prise en considération par l'Assemblée de deux projets de loi tendant, le premier à nouvel impôt de 10 francs sur les sucres, et le second à la mise en exercice des raffineries a provoqué cette semaine une demande un peu plus suivie sur les sucres tant exotiques que raffinés. Les premiers ne sont pas en grande quantité sur nos marchés; quant aux seconds, la diminution dans le rendement de la récolte paraît maintenant un fait avéré. Voici du reste, d'après MM. Bernard frères, de Lille, la situation des sucres indigènes, assez explicite à cet égard.

(Quantités exprimées en tonnes de 1,000 kil.)

	1872	1873	1874
Fabriques en activité........	488	514	522
Production de la campagne..	298.608	354.522	347.546
Production du mois.........	45.672	61.349	47.373
Consommation du mois......	36.962	37.346	13.069
Exportation du mois.........	15.147	16.263	8.315
Stock dans les fabriques.....	63.425	82.859	105.655
Id. à l'entrepôt de Lille....	255	1.151	3.227
Id. dans les autres entrep...	10.494	57.958	94.377
Total.........	274.174	141.968	203.259

La situation générale de l'article en Europe, à la fin du mois dernier, se trouve résumée dans la statistique suivante, empruntée à la circulaire d'une maison anglaise.

Situation des sucres sur les six principaux marchés d'Europe, au 1er février 1874, avec comparaison des années précédentes :

Stock au 1er janvier des trois dernières années.

	1872	1873	1874
Hollande (A).............	315	205	280
Anvers..................	21	4	13
Hambourg................	3	58	78
Trieste..................	27	31	27
Havre....................	1	18	38
Angleterre...............	1.870	2.858	3.765
Total............	2.237	3.174	4.201

(A) En premières mains seulement ; pour les autres marchés, en premières et secondes mains.

Importations en 1 mois.

		1872	1873
Importation en 12 mois.	En Hollande ... qtx	160.000	255.000
	A Anvers ... —	4.000	15.000
	A Hambourg ... —	150.000	155.000
	A Trieste ... —	25.000	39.000
	Au Havre ... —	18.000	5.000
	En Angleterre ... —	1.014.000	1.098.000
Total des importations		1.371.000	1.567.000
Stock au 1er janvier		3.180.000	4.039.000
Ensemble		4.551.000	5.606.000
Stock au 1er déc		3.174.000	4.201.000
Débouchés en 1 mois		1.377.000	1.405.000

Ajoutons que les derniers avis de Londres et de Hollande signalent un courant d'affaires plus vif avec des prix plus fermes ; ceux de la Havane annoncent 15 réaux de hausse ; de la hausse également à Maurice, et des concessions insignifiantes à la Réunion ; de la fermeté enfin à Pernambuco et en Egypte, quoiqu'on s'attendît à une réaction sur ce dernier marché.

Cacaos. — L'impression de la semaine dernière, s'est maintenue et, avec elle, la hausse qu'elle avait amenée. A Londres les prix sont plus fermes également.

Cuirs. — En bonne position par continuation. Le retard dans les expéditions du Brésil et de la Plata détermine peu à peu une diminution graduelle des stocks. La consommation continue ses achats assez rondement et de nouvelles majorations de prix sont probables.

Suifs. — Toujours au grand calme. A Paris, le cours du suif disponible se maintient à fr. 88 les 100 kilos. Au Havre quelques concessions ont ranimé les affaires, mais un moment seulement, car depuis elles sont retombées dans le calme, avec un stock de 4,348 pipes, 6,880 demi-pipes Plata et 270 boucauts New-York. A Londres, on signale plus de fermeté avec le cours de sh. 40 par quintal pour la marque YC nouvelle.

Métaux. — Les affaires sont très-calmes. A Londres, nous voyons les étains clôturer après une baisse des plus prononcées, de £ 107 à 107 10 pour Détroit disponible, et £ 108 pour dito à un mois. Les cuivres du Chili en barres ferment de £ 78 10 à 79, les Wallaroo à £ 89. Les étains ont baissé de 2 florins sur les marchés hollandais sur le reçu des nouvelles d'Angleterre.

Produits métallurgiques. — La confiance n'existe pas ; c'est dire que les commandes nouvelles sont toujours introuvables. Pas de changement par conséquent à signaler dans la Haute Marne. Dans la Meurthe-et-Moselle les fontes brunes sont cotées 85 francs ; dans le Nord on paye les fers 230 fr. Dans les bassins de la Loire, les ordres nouveaux en matériel de chemin de fer font défaut, mais les usines ont encore de l'ouvrage.

En Belgique, les affaires sont toujours nulles. En Angleterre, la métallurgie est toujours dans le marasme ; il n'y a guère que le pays de Galles où l'on signale quelques commandes nouvelles.

Charbons. — Après une légère reprise causée par le froid, le commerce des charbons est retombé dans la profonde atonie où nous le voyons plongé depuis le commencement de l'hiver. Les détenteurs font toujours l'impossible pour se défaire de leurs stocks mais la réserve des consommateurs annule complétement leurs efforts. Le journal *le Charbon* nous signale les tentatives faites par les charbonnages du Nord pour s'assurer des marchés à livrer, en offrant l'insertion d'une clause garantissant la concession de toute baisse nouvelle, se produisant pendant la livraison. Ce journal met en garde, à juste titre, les consommateurs que ce prétendu avantage pourrait tenter, et qui n'a pour seul motif que de ramener la demande et par suite le raffermissement des prix. On signale, ces jours derniers, la vente à Paris d'un chargement de grosse gailleterie Newcastle à fr. 32 ; celle de gailleteries de Charleroi à fr. 25 ; deux autres chargements ont été vendus publiquement à la Villette, l'un de gailleteries du Pas-de-Calais à fr. 32, l'autre de tout-venant, même provenance, à fr. 27. Dans le bassin du Nord, on offre des Monceau-sur-Sambre à fr. 18 la tonne. Dans le bassin du Pas-de-Calais on cite un marché de 400 tonnes tout-venant gras à fr. 19 et un autre de 300 tonnes à fr. 18. En Belgique, le fait marquant de la huitaine a été l'adjudication des charbons faite par le gouvernement, en 6 lots en 18,000 tonnes de tout-venant gras ou demi-gras à 35 0/0 pour lesquels on a soumissionné de fr. 14 97 à 22. En Angleterre, les froids ont amené une légère hausse sur les charbons domestiques : 3 schellings à Londres ; mais dans les districts miniers les charbons industriels n'augmentent pas et l'on ne traite que peu de marchés nouveaux. On cote les cours suivants : à Cardiff, Nixon, sh. 10/6, Powells Duffryn, sh. 20/9, Océan, Davis, Merthyr et Aberdare, sh. 20 ; à Newcastle, criblés domestiques, sh. 20 ; dito à vapeur, sh. 20 ; dito 2e qualité, sh. 18 ; tout-venant à gaz, sh. 14 ; dito à métallurgie, sh. 19/6 ; dito à vapeur, sh. 12/6 le tout par tonne.

COURS DES MÉTAUX DU 20 FÉVRIER 1874.

SUR LA PLACE DE PARIS

	13 févr.	20 févr.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre	205 »	205 »
— — en lingots — —	220 »	220 »
— anglais tough — —	220 »	220 »
— minerais de Corocoro —	217 50	217 50
Etain Banca liv. Havre ou Paris	300 »	296 »
— Détroits — — —	285 »	285 »
— anglais — Havre ou Rouen	285 »	285 »
Plomb de France, liv. Paris	58 »	57 50
— d'Espagne — Havre	58 »	57 50
— anglais — —	N	57 50
— belge et allemand, liv. Paris	M	58 »
Zinc de Silésie liv., Havre	65 »	65 »
— autres b/m. liv., Havre	65 »	65 »
— — — — Paris	65 »	65 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 17 Février 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 7,138 tonnes, contre 8,050 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 912 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible ; warrants, 92/6.

(Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	105	97
Coltness, id.	108	98
Summerlee, id.	105	96
Wishaw, id.	97/6	96
Clyde, id.	98	96
Govan, id.	98	96
Monkland, id.	98	96
Langloan (à Glasgow, au Canal)	105	97/6
Calder id. id.	105	97/6
Carnbroe id. id.	104	97/6
Glengarnock (à Ardrossan)	105	100/6
Eglinton, id.	97	95
Dalmellington, id.	98	96
Kinneil (à Bolness)	100	98
Shotts, id.	107/6	100
Almond, id.	97/6	96
Carron (à Grangemouth)	102/6	»
Lochgelly (à Burntisland)	97/6	96
Lumphinnans, id.	97/6	96

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 18 Février 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité, Amérique pur ... Fr.	3.10	»
Trame 36/38 id. id.	3.20	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.30 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.05	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.20	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.			le mèt.
Calicot 60p.16 fils	Fr.	0.30	»
id. » 18 »		0.32	»
id. » 20 »		0.34	»
id. 68 20 »		0.37 1/2	»
id. 70 21 »		0.39	»
id. 75 26 »		0.46 1/2 à 47	»
Percale 80 26 »		0.44 à 45	»
Jaconas 82 22/18 »		0.33 1/2	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).

Le mieux que nous avions constaté à notre dernière bourse se maintient surtout pour les tissus qui sont plus demandés.

LAINES.

Revue annuelle.

Dans une revue de l'industrie lainière pour 1873 le taux de production aux sources principales doit occuper le premier rang, comme ayant exercé une influence prédominante sur le marché. En général, on peut constater que depuis 1869 la production de la laine est restée stationnaire. Jusque-là, les arrivages d'Australie, du Cap et de l'Amérique du Sud avaient montré chaque année une forte augmentation, mais les bas prix de la laine étant venus décourager les éleveurs de ces contrées, un nombre toujours plus considérable de moutons fut tué pour en utiliser le suif et la viande. Cet arrêt dans l'augmentation annuelle a dû exister, paraît-il, d'une manière encore plus sensible en Europe et aux Etats-Unis, en un mot dans presque tous les autres pays, leur production ayant sans doute atteint en 1868 son point culminant. Ainsi en Grande-Bretagne le nombre de moutons était à cette époque de 35,607,812; en 1869 de 34,250,272; en 1870 de 32,786,783; en 1871 de 31,403,500, et bien qu'il se soit élevé de nouveau à 33,914,088 en 1873, il est encore de 1,700,000 au-dessous du chiffre de 1868. Aux États-Unis, où le nombre des moutons est à peu près le même qu'en Grande-Bretagne, une diminution de 10 0/0 aurait eu lieu en 1869, et quoique le prix plus élevé de la laine puisse avoir amené depuis une amélioration, le terrain perdu n'a probablement pas été encore tout à fait recouvré. En Prusse, les statistiques signalent une diminution de 2,750,000 moutons depuis 1867, et bien que les données officielles de la France et du reste de l'Europe nous fassent défaut, nous sommes portés à croire que le peu de profit retiré de l'élevage des troupeaux y aura produit, comme ailleurs, les mêmes résultats. Les chiffres indiqués ci-dessus peuvent, jusqu'à un certain point, manquer d'exactitude, mais il n'en est pas moins vrai que la plupart des avis s'accordent à constater une pareille diminution dans les bergeries. Or, en admettant que les importations d'Australie, du Cap et de l'Amérique du Sud dénotent un surcroît d'environ 10 0/0 pendant les cinq dernières années, il est permis de supposer que ce surplus est contre-balancé par la diminution des autres contrées, et que par conséquent la quantité de laine en 1873 n'aurait guère ou point dépassé celle de 1868.

Par contre, la fabrique elle-même ne présente aucun arrêt pareil dans sa marche progressive. De tous côtés on a vu s'élever ou s'agrandir divers établissements, destinés surtout à la manufacture d'étoffes, et si en 1873 l'industrie n'avait pas à sa disposition une plus grande quantité de laines qu'il y a cinq ans, le pouvoir d'en absorber un chiffre bien plus considérable ne lui avait certes pas manqué. Ainsi beaucoup de broches et de métiers sont actuellement inactifs en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis, par suite du calme dans les affaires, et bon nombre de fabriques ont dû diminuer leurs heures de travail; pourtant, on ne saurait nier que les existences ne fussent partout limitées. L'article était donc rare, même quand la demande était des plus réservées, et les prix sont restés élevés malgré la condition défavorable de l'industrie.

En effet, la majeure partie de l'année a été pour l'industrie une époque difficile, le fabricant ayant dû lutter, en présence d'une demande peu active, contre la cherté de la main-d'œuvre et du combustible, et la difficulté souvent insurmontable d'établir quelque accord entre le cours de ses produits et le prix élevé de la matière première.

L'ARGENT. — Les mesures financières prises par le gouvernement allemand pour introduire une monnaie d'or dans ce pays, jointes à la liquidation de l'indemnité de guerre, ont fait hausser le prix du numéraire, et ont produit parfois une tension sur le marché. La moyenne du taux de la Banque d'Angleterre a été l'année dernière de 4 8/10 0/0, contre 4 1/10 0/0 en 1872, et celle de la Banque de France de 5 15/100 0/0, contre 5 16/100 0/0 en 1872. Bien que l'industrie lainière en Angleterre n'ait pas échappé entièrement à l'influence du prix plus élevé de l'argent, elle n'en a ressenti directement aucun effet sensible. Mais les crises financières en Allemagne, en Autriche et aux Etats-Unis ont eu pour résultat de restreindre considérablement le chiffre des exportations. Les pertes générales paralysèrent l'industrie de ces pays, et y causèrent une stagnation prolongée dont ils ont peine à se relever.

PRIX. — L'anomalie causée parmi les prix élevés de l'article et l'état peu satisfaisant des affaires amena, au commencement de l'année une réaction plus prompte et plus radicale qu'on ne l'avait d'abord prévu. Les cours fléchirent de pleinement 10 0/0 pour tous les genres de laines, malgré le chiffre très-restreint des existences et de la durée relativement courte des premières enchères. Cependant on s'aperçut bientôt que, quelle que soit la condition de l'industrie, on aurait besoin de toutes les laines disponibles, et en conséquence une hausse continue eut lieu aux ventes de mai, juillet et octobre, bien que le gros de la tonte y eût été offert. Le mouvement rétrograde en décembre, apparemment aussi peu justifié par le chiffre d'existences que l'étaient la baisse en février et la hausse en juillet, s'explique en partie par l'indifférence que montra l'étranger pour la petite quantité des laines pour peigne offertes, et, — pour ce qui regarde les sortes à carde, — par l'extrême langueur des affaires en Allemagne.

Les laines communes baissèrent graduellement jusqu'à 20 0/0 environ durant les six premiers mois. Les prix ne subirent ensuite aucun changement sensible, si ce n'est une légère amélioration vers la fin de l'année.

	31 Déc. 1872.	Maximum et Minimum. en 1873.		31 Déc. 1873.
Port-Philippe lavées à dos, bonnes à supérieures	30d	30d	27d	28
Cap snow white de toute première qualité	34d	29½d	27½d	27½d
Antenais de Lincoln	28d	27d	25d	26d

Le tableau suivant indique les prix des principales sortes de laines au 1er janvier des dix dernières années.

Cours au 1er janvier.	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874
Coton, middling New Orléans	27	21¼	15⅜	7¼	11	11¾	8 3/16	10¼	10½	8 9/16
Laine, Lincoln Hog lavées à dos	32	29	24	17	20½	19¾	18	27½	28	26
Indes, jaune ordinaire	9¾	10¼	7¾	7½	8	6½	7¾	9¾	12	10
Donskoi blanche, qualité moyenne	12	12½	11	8	9	8½	9½	14½	13½	10
Pérou lavée qualité moyenne	17	17	15	10	10½	9½	10¾	16	18½	14
Buenos-Ayres métis en suint, qualité moyenne	8	9	8	6¼	5¾	5½	5¼	8¼	7¾	7
Australie lavée à dos, qualité moyenne	22½	24½	22½	20½	19½	18	17½	25	27	25
Cap lavée à dos, qualité moyenne	16	17	15½	12½	12½	11½	11½	17½	18½	16

Les importations d'Australie et du Cap en Angleterre, et de la Plata en Europe ont été :

	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Australie	302.177	332.560	348.628	412.641	491.218
Cap de Bonne-Espérance	69.309	99.991	107.184	128.418	141.916
La Plata	86.617	131.710	152.354	192.386	234.916
Balles	458.103	564.261	608.166	733.445	868.050

	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
Australie	499.610	549.264	567.013	522.709	551.994
Cap de Bonne-Espérance	134.349	124 050	126.977	138.892	156.027
La Plata	237.369	213.079	214.707	230.849	256.764
Balles	871.328	886.393	908.697	892.450	964.785

On voit par là que, depuis 1868, la production s'est accrue de 11 0/0 en cinq ans, soit une moyenne d'environ 2 0/0 chaque année, contre une augmentation moyenne d'environ 22 0/0 par an de 1865 à 1868.

CONSOMMATION. — Suivant les comptes rendus officiels, le total des importations et exportations de laines coloniales et étrangères pour 1873 a été :

	en 1873.		en 1872.
Importation	313.061.244 lbs.	contre	302.909.882 lbs.
Exportations	123.236.636 »	»	137.512.261 »
Laissant pour la consommation intérieure	189.824.608 lbs.	contre	165.397.521 lbs.

Le montant des importations paraît exact, mais il est

probable que quelque erreur se soit glissée dans celui des exportations.

Les existences de laines coloniales à Londres comportent environ 17,000 balles, indépendamment des nouveaux arrivages. Les laines de la Plata, tant en Angleterre que sur le continent, s'élèvent à environ 20,800 balles, contre 27,300 balles à la fin de 1872. A Berlin, les stocks sont de 38,000 quintaux, contre 32,000 quintaux. En résumé, les approvisionnements sont faibles en Europe, et d'un chiffre exceptionnellement bas aux Etats-Unis.

AVENIR. — L'impression que laisse une revue détaillée de l'industrie lainière pendant 1873 est assez favorable à l'avenir de l'article. L'Autriche, l'Allemagne et l'Amérique commencent à se relever de la prostration où la crise financière les avaient plongées, et reprendront bientôt sans doute une part plus active aux achats. Les Etats Unis surtout ont été prompts à donner signe d'amélioration, et les cours y ont haussé récemment de 10 à 15 0/0. Aussi est-il permis d'attendre de ce pays quelque concurrence pour nos prochaines séries d'enchères.

Si d'un côté il existe probablement des stocks considérables de produits fabriqués, de l'autre, il ne nous reste qu'une petite quantité de laines. Quant au chiffre d'arrivages auquel on peut s'attendre cette année, il serait prématuré d'en faire déjà une estimation; mais en l'absence de données plus exactes on peut toutefois admettre que les hauts prix de la laine pendant les deux dernières années n'ont pas été sans effet sur l'élevage des moutons, surtout dans la Nouvelle-Zélande et la Confédération Argentine, qui se prêtent encore particulièrement à de telles entreprises. Le Cap de Bonne-Espérance, dont les exportations totales ont baissé en 1873 d'environ 10 0/0, ne montrera sans doute pas d'augmentation sensible, la dernière sécheresse ayant encore causé dans quelques districts une grande mortalité parmi les troupeaux. Les arrivages d'Australie promettent par contre un bon surcroît, une saison très-favorable nous étant signalée de cette colonie.

Il est donc probable que cette année l'industrie aura à sa disposition de plus grands approvisionnements, et tout porte à croire qu'elle se trouvera, pour en user, dans de meilleures conditions qu'en 1873.

Fréd. HUTH ET Cie.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 18 FÉVRIER 1874.

Depuis huit jours, nous n'avons rien de nouveau à signaler sur la position du marché; les affaires sont toujours calmes, mais les prix sont, en général, assez bien tenus, et ce n'est que très-rarement que l'on peut obtenir quelques concessions; les nouvelles d'Europe ne sont pas plus encourageantes, et les achats pour ces marchés sont toujours assez restreints; tout le monde s'accorde à trouver bas les cours actuels, mais cela n'engage personne à acheter par avance et l'on s'en tient à remplir les quelques ordres que l'on reçoit; les nouvelles des Indes sont un peu meilleures, sauf les districts qui sont atteints par la famine; celles que l'on reçoit du Brésil et des républiques du Sud sont assez décourageantes au point de vue commercial.

FILÉS. — Les prix sont en général sans changements, mais le ton est plutôt en faveur des acheteurs; les sortes pour les Indes et la Chine sont assez bien tenues, étant assez engagées; on obtient quelques concessions sur les filés retors; les filés fins sont assez fermes.

TISSUS. — Leur position est la même que celle des filés, les prix en faveur des acheteurs sauf quand le producteur est engagé en tissus lourds; peu de demande, sauf dans les belles sortes de Mexicans; les Longottes sont sans changement dans les cotes.

ÉPINAL, LE 19 FÉVRIER 1874.

Par suite de la persistance du calme sur notre place, nos prix ont bien de la peine à se maintenir et je suis obligé de constater une nouvelle baisse.

Calicots	3/4	60 portées	16 fils	.....	32 1/2 à 33
»	»	»	18	»	34 1/2 à 35
»	»	»	20	»	36 1/2 à 37
»	»	68	»	20 »	38 1/2 à 39 1/2
»	»	70	»	21 »	40 1/2 à 41 1/2
Chaîne	27/29	Amérique		....	3 25 à 3 30
Trame	36/38	»		....	3 30 à 3 40

ROUEN, 19 FÉVRIER 1874.

FILÉS ET TISSUS. — Même position que la semaine passée; petite demande en filés; vente de la cretonne toujours bonne; peu d'affaires en tissus légers de 50; les tisseurs étant engagés, la rouennerie et les mouchoirs ont vu quelques acheteurs, mais la vente de ces articles est loin d'être satisfaisante.

CETTE, 19 FÉVRIER 1874.

La baisse que je vous annonçais dernièrement a déjà fait un bon pas. Malgré cela au marché d'aujourd'hui mercredi, l'on constatait beaucoup d'offres; les demandes étaient nulles.

Les petits vins sont ceux sur lesquels se portent principalement cette décroissance de prix.

Cependant et en dépit de cette situation tendue, le phylloxera ne laisse encore rien prévoir de sa disparition.

Nous sommes inondés de vins d'Espagne.

Le 3/6 est fixé aujourd'hui à fr. 105, soit fr. 15 de baisse dans quinze jours.

Je ne vous ai encore rien dit de l'exposition des vins à Londres pour le mois d'avril. Nos exposants se préparent en grand nombre. Nos vins étrangers d'imitations y auront surtout une large place.

Avoines : fr. 23 à 24 pour les Adriatiques ; fr. 25 à 26 pour la Bretagne.

Soufre : fr. 18 à 20 les 100 kilos.

Bois d'Amérique : fr. 150 les 100 douelles.

Voici, mois par mois, ce qui est sorti de vin de Cette en 1873 par chemin de fer :

Janvier	93.200	hectolitres.
Février	89.185	—
Mars	91.454	—
Avril	110.337	—
Mai	120.390	—
Juin	101.512	—
Juillet	85.412	—
Août	66.913	—
Septembre	60.540	—
Octobre	86.289	—
Novembre	80.552	—
Décembre	66.426	—
Total	1.052.218	hectolitres.

LILLE, LE 19 FÉVRIER 1874.

Semaine de fêtes, semaine peu favorable aux affaires ; bon nombre d'usines arrêtent le travail pendant une partie des journées de mardi et de mercredi ; et les négociants et industriels, profitant de ce congé, s'occupent peu des affaires.

Le tissage mécanique de toiles a vendu un peu plus cette semaine ; le tissage à la main jouit toujours d'un assez bon courant d'affaires, comme précédemment. La demande reste calme pour les fils de lin ; la tendance du prix est en faveur des acheteurs qui n'opèrent que pour leurs besoins immédiats.

La difficulté que les fabricants de toiles éprouvent à écouler leurs produits explique suffisamment leur peu d'empressement à augmenter leurs provisions de fils ; d'un autre côté le calme des affaires de la filtrie, qui a vu ses débouchés se restreindre depuis que l'emploi des machines à coudre a pris tant d'extension, a encore réduit les demandes sur lesquelles la filature avait pu compter jusqu'ici.

Transactions également peu actives en matières brutes ; les lins de pays comme les lins de Russie disponibles et à livrer sont peu recherchés en ce moment.

Voici le mouvement des importations et exportations, pendant les dix premiers jours de février par la principalité douanière de Lille :

Importation.		Exportation.	
Lins ... kil.	6.744	Lins ... kil.	118.535
Fils	13.260	Fils	83.779
Toiles	3.349	Toiles	587

Du 11 au 17 février par le port de Dunkerque :

Importation		Exportation	
—		—	
Lins	néant	Lins ......kil.	251.796
Jute	»	Jute	28.690
Fils de jute...	»	Fils de lin.....	300
Toiles de lin..	»	Fils de jute...	81.843
		Toiles de lin...	3.850

L'administration des douanes nous a communiqué le mouvement du commerce extérieur pendant l'année 1873. Nous y remarquons une diminution dans les importations du fil et des toiles et une augmentation des exportations pour les mêmes articles. Ce fait, qui au premier abord, semblerait indiquer une situation prospère, démontre, si l'on va au fond des choses, tout le contraire. Le calme des affaires a pour conséquence forcée d'affaiblir les prix ; les cours excessivement réduits de l'année dernière ont empêché les fabricants belges et anglais de venir nous faire concurrence sur nos propres marchés, et ils nous ont permis au contraire de trouver à l'extérieur des débouchés qui nous avaient manqué jusqu'ici.

Les affaires pour les industries de la laine et du coton n'ont pas été actives cette semaine, et à Roubaix et à Tourcoing les transactions ont été peu importantes.

Notre marché aux blés était peu approvisionné hier ; la vente cependant a été lente et les prix ont subi une légère baisse de 25 centimes. Peu d'affaires en farines, sans changement dans les cours.

Les affaires en sucres et en alcools continuent à être calmes, les transactions sont limitées et les prix légèrement en baisse ; on cote :

Sucre indigène 88°	53.25	à	» »
N° 7 à 9	56.50	à	» »
3/6 fin disponible	» »	à	» »
3/6 fin courant	63 »	à	63.25
Betterave disponible	64 »	à	» »
Mélasse disponible	64 »	à	63.50
A livrer, 4 d'été	64.50	à	63.50
— 4 derniers	60 »	à	» »
— 2 prochains	63.50	à	» »

Le projet de surtaxer le sucre a produit une vive émotion parmi les producteurs qui prétendent avec raison que la consommation a déjà diminué par suite des dernières augmentations de droit et que toute nouvelle surtaxe serait fatale à cette industrie. On espère d'ailleurs que l'Assemblée ratifiera les conclusions de la commission du budget qui s'est prononcée contre l'amendement de M. Germain.

Le mouvement de baisse sur les charbons s'accentue tous les jours ; les compagnies de mines sont obligées d'accepter les cours réduits. On nous cite des transactions en Charleroi maigres à fr. 18 la tonne rendue à Lille, ce qui constitue une baisse de fr. 8 à 10 sur les cours d'il y a six mois.

LYON, 19 FÉVRIER 1874.

Soies et Soieries.— Aucune amélioration sérieuse n'est à signaler. Quelques grosses affaires se sont cependant traitées, soit pour Paris, soit pour l'Angeterre; et, comme les précédentes, elles ont porté presque exclusivement sur l'étoffe noire.

Les ventes sur banque, qui déjà à cette époque de l'année sont fort animées, laissent à désirer comme importance, et ne donnent, en somme, qu'un maigre aliment aux transactions.

Les nouvelles d'Amérique tournent décidément au mieux ; et, quoique la saison ne soit pas encore ouverte, on annonce déjà quelques ventes qui laissent l'espoir d'affaires considérables pour le mois prochain. Cette consommation si précieuse pour la fabrique lyonnaise ne retrouvera peut-être pas toute sa vigueur pour la saison de printemps, mais elle aura certainement repris ses allures normales à la saison d'automne, qui est de beaucoup la plus importante. Telles sont, du moins, les prévisions que font naître les conditions dans lesquelles ce grand pays voit s'achever la crise financière qui a marqué si tristement les derniers mois de l'année 1873.

La dernière cote des soies a encore trahi de la faiblesse ; mais on rencontre de plus en plus de la résistance de la part des détenteurs, et les affaires qui se sont conclues ces jours-ci ont pu l'être sans de nouvelles concessions.

On signale de gros achats en soies asiatiques faits, dit-on, par la spéculation, à des prix tenus secrets jusqu'ici. Nous serons probablement en mesure, dans notre prochaine correspondance, de donner plus de détails sur ce sujet. Dès aujourd'hui, nous pouvons citer une vente de près de cent balles Hainin redévidées, vendues savoir : fr. 65 à 53 et fr. 30 à 54. Les balles qui ont fait l'objet de cette vente n'ont point encore passé à la condition.

Les lettres d'Yokohama, en date du 29 décembre, signalent les derniers chargements des caisses de cartons à destination de l'Europe. La saison, après avoir traîné en longueur jusqu'à une époque plus tardive que d'habitude, est maintenant tout à fait terminée.

L'exportation se résume ainsi : 4,695 caisses ont été expédiées par malles françaises ; 1,497 caisses par malles anglaises ; 487 caisses par malles américaines ; 100 autres ont été chargées sur la dernière malle, ce qui fait un total de 6,779 caisses.

Les cartons contenus dans ces caisses élèvent l'exportation de cette année au chiffre de 1,425,000 cartons contre 1,280,000, chiffre de la campagne précédente.

Voici, d'après les rapports de la douane japonaise, le classement de ces cartons, suivant leurs provenances :

	1873.	1872.
	—	—
Sinchu	606.000	616.000
Oshiu	290.000	296.000
Joshiu	150.000	128.000
Bushiu	147.000	87.000
Koshiu	96.000	73.000
Autres sortes	136.000	80.000
	1.425.000	1.280.000

Les cartons destinés à l'exportation ont été marqués d'un timbre vert ; ceux réservés à la consommation indigène d'un timbre marron. Le nombre de ces derniers passés par contrebande, de l'intérieur à Yokohama, peut être estimé à 130,000 ou 150,000 ; cette quantité est comprise dans le chiffre général de l'exportation donné plus haut.

L'exportation dépassera donc environ de 150,000 cartons celle de l'année dernière ; mais on constate, avec regret, que cette augmentation est due principalement aux provenances inférieures et inconnues. Les races préférées de Sinchu et Oshiu présentent, au contraire, une certaine diminution.

Le prix de revient est généralement un peu plus bas que celui de l'an dernier.

Comme nous l'avons déjà dit, les éducateurs témoignent peu d'empressement à se pourvoir. Le manque d'argent, les insuccès des dernières années sont les causes de cette inertie à laquelle la sériciculture italienne a échappé mieux que la nôtre. C'est encore elle, cette année, qui, en prenant les devants, a su accaparer les provenances les meilleures.

Tant que la sériciculture française se montrera aussi apathique, il lui sera difficile de se relever de la situation où elle est tombée, situation que les rapports des membres du jury de l'exposition de Vienne ont été unanimes à constater.

Les dernières dépêches de Shanghaï sont du 13 février : Marché calme.

Tsatlée Koofongsing, 3	Taëls	452 1/2
— 4	—	400
Bleu éléphant	—	370
Redpeacock	—	360

Total des exportations de Shanghaï, depuis le 1er juin 1873, 51,000 b., dont, pour l'Angleterre........ 30,000

Pour le continent........ 16,000

Pour l'Amérique et divers........ 5,000

Stock invendu : 3,700 b.

Change sur Londres : sh. 5 10 1/4.

Hong-Kong, 15 février.

Affaires très-restreintes à raison de l'approche des fêtes du nouvel an chinois.

Change sur Londres : sh. 4 3 1/2.

BORDEAUX, LE 18 FÉVRIER 1874.

Vins. — Nous n'avons absolument aucun changement à noter dans la situation depuis nos derniers avis : toujours très-peu d'affaires sur les vins de 1872-1873 et un peu de diminution dans les prix. Peu d'affaires aussi sur les vins plus vieux, mais même fermeté dans les prix.

Spiritueux. — Par suite des avis reçus des divers centres de production, nos cours de spiritueux ont subi une dépréciation sensible. Malgré cela, les affaires ne paraissent

pas vouloir se réveiller et continuent à être d'un calme excessif.

Nos prix de 3/6 sont aujourd'hui tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible...Fr. 115 »
3/6 Nord — ...... 71 » à 70 »

LAINES. — Les nouvelles de baisse sur les marchés du nord ont peu influencé nos cours jusqu'à présent, mais elles ont occasionné un ralentissement dans les transactions.

Notre première enchère aura lieu le 26 février.

PEAUX DE MOUTON. — Toujours en bonne demande, les peaux courtes sont surtout très-recherchées. Le stock renforcé de quelques centaines de balles importées des marchés d'Europe sera présenté en vente publique le 27 février.

CÉRÉALES.— La situation est absolument la même que la semaine dernière, c'est-à-dire très-mauvaise et sans affaires d'aucune sorte; on remarque surtout un découragement général. Cependant, malgré la baisse qui n'a cessé de progresser à Paris et en Angleterre depuis plus d'un mois, il faut bien dire qu'à défaut d'affaires il serait impossible de constater de la baisse.

Les blés sont toujours peu offerts par la culture ; on les cote sur nos marchés du rayon les mêmes prix que sur notre place fr. 30 50 à 31 50.

Les farines au contraire très-offertes, sans acheteurs, passent en magasin, les minotiers ne pouvant pas faire de nouvelles concessions. On cote les premières marques de Nérac, fr. 52 50 à 53; celles d'Agen, 52 à 52 50, celles du Lot, de Couthures et du Drot, de 50 à 51.

Presque tous les moulins sont en chômage par suite des difficultés que trouvent les meuniers dans la vente de leurs produits.

PRODUITS RÉSINEUX. — Rien de changé depuis le dernier bulletin sur les cours des produits résineux secs; il y a plutôt hausse que baisse, et ils s'écoulent à mesure qu'ils paraissent sur les marchés.

Pour les essences de térébenthine, il y a aussi meilleure tenue ; mais en résultat, le même cours de mercredi dernier a été payé ce jour au marché de Saint-Julien, soit fr. 75. La reprise qui s'est manifestée lundi à Londres sur l'essence américaine, qui était remontée à 37/6, puis descendue à 37, n'a guère influé sur nos cours, malgré le faible apport de ce jour.

LE HAVRE, LE 19 FÉVRIER 1874.

Le calme des semaines précédentes s'est continué pour la huitaine en cours, et beaucoup de nos articles sont faibles ou en voie de baisse avec désir de vendre d'un côté et volonté de n'acheter qu'au jour le jour, de l'autre.

COTONS. — Nous avons eu encore de grands arrivages depuis huit jours, et bien que partie des cotons d'Amérique qui nous arrivent soient pour la filature, il règne encore une demande assez suivie pour Indes ainsi que pour Etats-Unis, et les prix se maintiennent. Il faut toujours payer fr. 99 à 100 pour très-ordinaire Lousiane de bonne soie, et le Georgie qui est plus rare encore à la vente obtient 97 à 98 fr. Les Surate de leur côté sont parfaitement soutenus, et il en sera vraisemblablement ainsi tant que nous n'aurons pas à recevoir des quantités un peu importantes.

Aux prix où sont les Surate, 65 à 72 fr. 50, la filature a un avantage marqué à employer ces cotons, et elle en use assez largement, en sorte que chaque semaine nous voyons décroître notre approvisionnement. Il en est de même des Bengale qui motivent de petites affaires régulières. Aux prix obtenus en Europe, on n'expédie plus rien de Calcutta, et quoi qu'il arrive sur les autres sortes de coton, la baisse des Bengale est faite. A 50 fr. on fait de bons lots, et il y a pour certains emplois un avantage très-grand à surveiller ces cotons.

Le coton à livrer n'a motivé depuis huit jours que des affaires fort restreintes ; on ne fait guère que des lots sur échantillons pour la filature, car la spéculation se trouve à peu près en dehors du marché. Tout au plus si elle prend quelques lots d'Oomra à livrer, et ces cotons sont en effet les seuls qui, à leurs prix actuels, peuvent attirer un peu l'attention. Encore faut-il dire que la hausse réalisée depuis une quinzaine a quelque peu refroidi les acheteurs. Aujourd'hui on retrouve le fair Oomra chargeant à fr. 67 le fully-fair à fr. 69, le good-fair à fr. 71.

L'avenir de l'article dépend d'ailleurs beaucoup des recettes en Amérique. Celles-ci ont bien été au chiffre que nous escomptions à notre dernière revue. Nous avons ainsi eu 129,000 b. pour la semaine. C'est sans doute de la diminution, mais elle constitue encore un excédant de 2,000 b. comparativement aux recettes de la semaine correspondante de l'an dernier. Pour les cinq jours de la semaine en cours le câble nous signale 88,000 b. de recettes. C'est encore moins qu'il y a huit jours, soit un déficit de 6,000 b., mais c'est sensiblement plus qu'il y a un an, puisque ces mêmes cinq jours ne donnaient que 75,000 b. Nous augmentons par suite toujours le gros excédent que nous avons déjà et, dans de telles circonstances, il est encore fort difficile de poser une limite à la récolte. Il semble, en tous cas, que le chiffre de 4 millions 1/4 est largement acquis, et malgré la forte consommation qui se fait du coton, une telle récolte est plus que suffisante aux besoins, en tenant compte des autres productions qui paraissent devoir être fortes aussi.

Avec une situation pareille il est toujours bien difficile de pouvoir espérer de meilleurs prix pour les mois qui viennent, et le contraire aurait lieu qu'il ne faudrait pas beaucoup s'en étonner.

Aujourd'hui, nous sommes plutôt un peu mous, conséquence toute naturelle des forts arrivages qui se sont continués depuis huit jours. T. O. Louisiane, fr. 99; terme février-mars, fr. 95 50, mai-juin, fr. 94 50.

Stock à ce jour	1874	1873
Etats-Unis	96.180	55.800
Brésil	5.240	16.900
Indes	30.360	112.350
Autres	2.150	4.460
	133.930	189.510
Cotons en mer :		
Etats-Unis	68.540	49.628
Indes	911	6.666
Brésil	1.449	4.868
	70.900	61.162

LAINES. — Les affaires, sans être actives, sont cependant toujours assez suivies et il s'est vendu mardi quelques centaines de balles Plata, depuis huit jours, à prix sans changement.

CUIRS. — Nous avons eu beaucoup moins de mouvement depuis huit jours; les transactions se sont, en effet, bornées à quelques lots pour les besoins journaliers, à prix toujours généralement bien soutenus.

CAFÉS. — Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier au 16 courant :

	1873		1874	
Arrivages...	565.258 s.	292 fr.	72.420 s.	87 fr.
Débouchés..	82.362 —	152 —	47.928 —	184 —
Stocks.....	52.972 —	189 —	102.075 —	» —

On voit par ces chiffres que les arrivages sont forts, les débouchés faibles et le stock prouve surabondamment que la marchandise n'est pas rare, et que par suite, on a exagéré le mouvement de hausse précédent. Cette conviction que nous exprimons depuis quelque temps déjà a commencé à être partagée, et nous avons à vous constater une baisse assez sensible, faite depuis huit jours, presque sans affaires, la consommation s'étant, pour ainsi dire, à peu près abstenue. On a fait quelques lots Haïti de fr. 129 à 135, et il est difficile aujourd'hui de bien préciser des cours.— La baisse a été analogue à Londres, Hambourg et Rotterdam, mais nous avons aujourd'hui même des dépêches meilleures, et l'on signale même une certaine reprise en Hollande.

Il est toujours fâcheux de voir que la consommation ne profite pas assez des moments de baisse, comme ceux que nous venons de traverser. Elle devrait alors faire de petites provisions, et elle éviterait alors de revenir avec entrain à un jour donné aux achats et de produire la hausse qui ne manque pas alors de se faire.

AUTRES ARTICLES. — Au plus grand calme ; il y a un véritable marasme dans les affaires, pour la plus grande partie de nos articles.

MARSEILLE, 18 FÉVRIER 1874.

BLÉS. — Les espérances que nous pouvions concevoir d'une reprise dans les affaires, ne se réalisent pas. Toute la semaine dernière, et les premiers jours, le calme le plus grand a régné dans les transactions. Les ordres de l'intérieur font complétement défaut; la Suisse ne demande

presque rien. La commission n'a acheté que quelques petits lots, et les seuls acheteurs qui se présentent au marché, nos minotiers disent que le placement des farines est très-difficile, et les rendent même très circonspects. A livrer les affaires sont nulles ; cependant l'opinion générale est favorable à un mouvement de hausse. Il est certain qu'en présence des prix qui n'ont pas fléchi, mais qui sont faibles, il serait difficile de réaliser quelques ventes importantes, sans consentir à une baisse; mais aussitôt ces achats de quelque importance relèveraient les prix. On se tient donc dans une expectative qui n'encourage rien.

Les affaires de la semaine ont fait écouler 79,760 hectolitres, dont 61,160 disponibles. On voit que le livrable, objet de spéculations, est excessivement restreint.

Nos arrivages ont été de 98,528 hectolitres pendant la même période. Voici les prix auxquels ont été vendus les blés disponibles :

Les 100 kilog.	Tuzelle de Provence....Fr.	41 50
—	— d'Afrique........	37 50
—	— d'Oran...........	38 »
—	Espagne blanc...........	37 »
—	— rouge..............	35 50
130/126	Bone dur	47 »
128/123	Berdianska..............	46 25
—	Marianopoli	44 50
—	Irka Odessa	44 50
126/121	Danube	38 75
125/120	Enos	39 50
128/124	Pologne.................	44 75

Les farines se ressentent de la mévente des blés, et leur écoulement est laborieux aux prix suivants (la balle de 122 kil.) :

Minot tuzelle, 62 à 63; tuzelle TS., 59 à 61 ; M., 59 à 61 ; R., 55 à 57. COS., 49 à 50.

Café. — La fièvre de spéculation dont cet article est l'objet paraît s'être un peu ralentie ; les affaires ont été inactives dans l'attente de la vente aux enchères qui avait lieu en Hollande. Depuis le jour de la vente, les acheteurs sont plus réservés, et la tendance des prix est faible en clôture. On a vendu 3,000 sacs Bahia à fr. 140; 800 sacs Rio de 111 à 129. Les Rio supérieurs manquent, mais se cotent de fr. 150 à 160.

Les cafés bon goût ont été également négligés; il s'est fait fort peu d'affaires à des prix faibles. Nous signalerons la vente de 600 sacs Haïti à fr. 140; de 100 sacs Malabar à fr. 148 ; de 25 balles Ceylan à fr. 163 50. Les Saint-Domingue valent de fr. 142 à 146 ; les Moka-Aden, de fr. 160 à 165; les Moka-Alexandrie, de fr. 150 à 155.

Sucres bruts. — Cette marchandise depuis quelque temps a subi un mouvement rétrograde très-accentué, non-seulement à Marseille, mais sur tous les principaux marchés. Les sucres indigènes sont délaissés, et les sucres exotiques sont à peine achetés pour satisfaire aux besoins de nos raffineries locales. Nous n'avons à signaler que la vente de 1,200 sacs Pernambuco à fr. 25 le nº 10 et 4 mois.

L'impôt de 10 francs proposé sur les sucres et l'exercice qu'on veut appliquer sur les raffineries, voilà de nouvelles mesures qui vont encore entraver cette industrie; il est évident que si elles sont prises en considération et renvoyées aux commissions, elles ne seront pas mises à exécution avant quelques mois. Pendant cette période, les affaires se ressentiront de l'incertitude et de la situation. C'est ce qui se passe actuellement pour d'autres industries. Il est très-regrettable de voir les gouvernements, depuis plusieurs années, toucher ainsi successivement, sans mesure, à toutes les industries productives.

Huiles de graines. — Les détenteurs désirent vendre, et la savonnerie, malgré le peu d'écoulement de ses produits, a fait quelques achats. Cependant les prix actuels ne se sont pas relevés, et se maintiennent en bas, comme suit :

Sésames disponibles, 82 à 83 les 100 kil. ; lins, 76 ; Ravisons, 76 ; cotons épurées, 78 ; arachides, 82 à 83. En comestibles, les sésames fines valent 124 à 126 ; les arachides, 130 à 135 ; pavot, 125.

Huile d'olive comestible : les transactions sont à peu près nulles aux prix suivants : Aix surfine, 225 ; Bari AA, 180, nº 1 165, nº 2 160 ; Var, 160.

Huile d'olive à fabrique : les transactions sont très-limitées, et cela s'explique par l'écart assez fort qui existe entre les prix de ces huiles et ceux des huiles de graines.

Laines. — Notre marché a les yeux fixés sur Londres et sur Anvers ; aussi s'est-il fait fort peu d'affaires. Il n'a été vendu, en effet, que 737 balles. Les Larrache à 107 50; Kassapbachi, 140 ; Georgie, à divers prix; Smyrne blanc, 85 ; Mérinos Russie suint, 1 60 le kilo net ; pelade Syrie, à 1 35 ; pelade Smyrne blanche, à 1 75.

Les savons, les vins et spiritueux, les soies et cocons ne donnent également lieu à aucune affaire importante. En somme la place de Marseille souffre du marasme, et ses affaires ne sont pas brillantes.

PARTIE FINANCIÈRE

—

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		12 février	19 février
ACTIF			
Encaisse métallique		870.068.154	912.560.933
Portefeuille	Paris. — Commerce	493 621.153	481.836.477
	Succursales....id	568.772.201	531.028.962
	Bons de la Ville de Paris.	30.296.986	30.296.986
	Bons du Trésor	1.026.857.500	1.027.327 500
	Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873)	18.000 000	18.000.000
Avances sur	Lingots	6.933.500	6.069.200
	Effets publics	40.948.150	40.530.850
	Valeurs de chemins de fer français	63.934.050	63 726.550
	Obligations du Crédit Foncier	11.137.400	4.891.900
Rentes disponibles		67.306.733	67.306.733
Divers		20.142.281	14.275.970
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés		8.009.684	7.154.175
Billets au porteur en circulation		2.759.698.405	2.717.663.565
Compte courant du Trésor		133.308.612	113.876.277
Comptes courants particuliers Paris		190.072.049	216.653.092
— succursales		26.827.084	21.427.052
Escompte et intérêts divers		11.063.544	12.646.797
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	42.492.779	»
Portefeuille commercial	»	49.527.915
Bons du Trésor	470.000	»
Bons du Trésor (traité du 2 juin 1873)	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	864.300
Avances sur valeurs	»	6.870.300
Divers (*actif*)	»	5.866.311
Billets en circulation	»	42.034.840
Compte courant du Trésor	»	19.432.335
Comptes courants particuliers	21.181.117	»
Escomptes et intérêts divers	1.583.253	»

Bilan de la Banque de France. — Le portefeuille a diminué. Nous notons cette semaine une baisse de 49 millions; à 2 millions près toute l'augmentation de la semaine précédente a disparu. Les succursales seules perdent 37 millions.

Les avances sur lingots ont été remboursées jusqu'à concurrence de 864,000 francs ; les avances sur valeurs, jusqu'à concurrence de 6,870,000 fr. Enfin le Trésor a soldé, par 18 millions, son compte d'avance en vertu du traité du 2 juin 1873.

Les rentrées du portefeuille se sont effectuées sans que l'on touchât aux dépôts en comptes courants ; bien plus, ils se sont accrus, au même moment, de 21 millions. Le compte du Trésor, moins heureux, a vu son solde diminuer de 19 millions alors qu'il remboursait 18 millions à la Banque.

Sous l'influence de rentrées aussi considérables la circulation des billets a baissé de 42 millions et l'encaisse s'est élevé de 42 millions.

On profite de l'abondance du métal argent pour le faire entrer dans les coffres de la Banque, et l'opération n'est encore qu'à son début. Voici la réserve métallique au-dessus de 900 millions et la circulation des billets à 2,700 millions; la proportion du tiers, regardée par quelques personnes comme suffisante, est déjà atteinte.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COUR^ts Particul.	COMPTES COUR^ts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
— 24	2.909	740.6	975	142.5	203.8	110.1	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	220.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	170.7	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	168.3	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	165.4	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170 6	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	162.5	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	155.8	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
	2.970	719.5	1.103.6	138.8	186.0	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %
— 31	3.008.9	726.4	1.239.5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192.8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1.123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 fév 19
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte.......	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique........	189.5	819.0	1.297	740.8	912.5
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.717.6
Portefeuille................	588.5	505.2	649.6	710.7	1.012.8
Avances sur titres........	62.6	140.3	100.6	63.4	109.1
Comptes courants.					
Des particuliers...........	144.5	316.6	427.1	500.3	238.0
Du Trésor..................	75.3	91.7	175.7	95.1	113.8

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

18 février 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis..............	37.018.280	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.018.280
Total.......	37.018.280	Total........	37.018.280

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.896.607
Réserve et solde du compte profits et pertes.	3.461.501	Portefeuille et avances sur titres..............	17.606.815
Compte du Trésor.....	7.788.394	Billets (réserve)........	12.020.295
Comptes particuliers...	18.106.523	Or et argent monnayés.	763.103
Billets à sept jours....	377.402		
Total..........	44.286.820	Total.........	44.289.820

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation..............................	L. ST. »	L. ST. 317.875
Compte du Trésor.........................	1.020.654	»
Comptes particuliers	»	1 019.517
Portefeuille et avances................	»	577.548
Réserve des billets.....................	603 895	»
Encaisse métallique.....................	272.905	»
Fonds publics disponibles...............	»	»

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Le ralentissement des affaires se traduit déjà par la diminution des recettes des douanes; du 1er janvier au 7 février, nous notons un déficit de £ 218,000. Même à l'intérieur le malaise se fait sentir et le droit sur les maisons a fléchi de £ 338,000.

La comparaison du dernier bilan avec celui de l'année précédente, alors que le taux de l'escompte était aussi à 3 1/2 0/0, nous montre combien l'équilibre est fragile. La réserve métallique était alors de 25 millions, et n'est plus que de 22.

La réserve des billets s'élevait à 15 millions, elle est réduite à 12.

Dans une situation si supérieure à celle d'aujourd'hui, la Banque fut obligée quelques semaines plus tard d'élever le taux de l'escompte.

Sans doute les circonstances ne sont pas les mêmes; les demandes d'or pour l'Allemagne ont cessé, mais le moindre besoin de métal ferait tomber la réserve à un niveau tel qu'il faudrait la défendre, et on ne peut dire à quel prix.

A considérer la situation des divers marchés, on peut dire qu'on est sous cette expectative.

Le monnayage en Hollande et dans le nord de l'Europe, la rareté de l'argent dans l'Amérique du Sud, la disette du Bengale, peuvent tout à coup diriger des demandes sur Londres; quelle sera alors la conduite de la Banque d'Angleterre?

Nous ne trouvons dans le dernier bilan que deux changements un peu importants, mais tous les deux en sens contraire, de telle sorte qu'ils se balancent. Ainsi le compte du Trésor augmente de 1,020,654 liv. sterl. au moment où les comptes des particuliers s'abaissent de 1,019,517 liv. sterl.

Le portefeuille s'est abaissé de 577,248 liv. sterl., ce qui s'est traduit par une diminution de 317,000 liv. sterl. dans la circulation des billets, et par un accroissement de 272,000 liv. sterl. dans la réserve métallique.

La réserve des billets, par suite, s'est accrue de 603,000 liv. sterl.; elle s'est donc un peu fortifiée et elle dépasse 12,000,000 liv. sterl.

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

Millions £ st.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS PUBLICS.	DÉPOTS PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
1872.								
6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873								
1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ %	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 %	....
30 Juillet.	25.8	6.1	18.2	17.1	11.7	23.3	3 ½ %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	22.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
22 Octobre	26.3	3.8	19.1	20.5	7.5	19.4	7 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 décem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
18 février.	24.9	7.7	18.1	17.6	12.0	22.7	»	....

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 fév. 18
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte.......	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation..................	21 0	26 6	25 9	24 8	24 9
Dépôts publics............	5 3	5 9	7 6	14 6	7 7
— privés............	12 9	18 6	19 8	17 9	18 1
Portefeuille................	26 1	30 9	23 1	21 9	17 6
Réserve de Billets........	0 9	0 7	8 4	14 7	12 0
Réserve métallique........	7 1	12 3	19 7	25 2	22 7
Rentes disponibles........	9 4	10 8	13 2	13 3	13 8
Prix des Consolidés.......	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé.......	52 6	45 9	56 9	56 1	63 9
Changes sur Paris.........	25 40	25 »	25 80	25 47	25 26
— sur Amsterdam...	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 17 ½
— sur Hambourg...	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 55
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or....... barres, par once.	3 17 9	77½ 9½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent... barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10 ½
Clearing-house............	»	»	93	100	97

Bilans mensuels des sociétés de crédit. — Pour saisir l'ensemble de notre organisation financière, nous devons observer ce qui se passe dans les diverses sociétés de crédit, qui jouent un grand rôle dans les affaires.

Ces sociétés sont pour ainsi dire les satellites de l'astre puissant qui forme le centre de notre système, nous voulons parler de la Banque de France.

Pour résumer les variations des derniers bilans depuis le mois de novembre, nous ne prendrons pour points de comparaison que celles observées dans les portefeuilles et dans les comptes courants; ce sont elles qui donnent à chaque bilan un caractère particulier.

Depuis le mois de novembre 1873, le chiffre des escomptes s'est beaucoup accru dans la plupart de ces sociétés ; nous avons noté le même mouvement à la Banque de France jusqu'à la fin de décembre, mais tandis que la progression s'est arrêtée à ce moment dans ce dernier établissement, et a même été suivie d'un mouvement de recul, le portefeuille diminua chaque semaine jusqu'au dernier bilan; dans les autres sociétés de crédit, le mouvement d'accroissement du portefeuille a continué et même d'une manière assez sensible pendant le mois de janvier, alors que le portefeuille de la Banque de France se vidait chaque semaine.

Quoique nous ne sachions pas, comme nos voisins d'outre-Manche, nous servir des chèques pour utiliser les dépôts en compte courant, cependant ces derniers ont suivi de loin, il est vrai, mais enfin ont suivi le mouvement des escomptes.

Il y a donc en dehors de la Banque un courant d'affaires dont il faut tenir compte, alors que toutes les transactions paraissent suspendues. Nous en donnerons la preuve en passant en revue quelques-uns des bilans de ces sociétés.

Comptoir d'escompte. — Le portefeuille qui comprend Paris, la province et l'étranger, nous montre depuis le mois de novembre un accroissement de 7 millions, de 58 à 65 millions, accroissement également réparti par mois, car au 31 décembre 1873, le chiffre des escomptes s'élevait déjà à 61 millions.

Si nous remontons à l'origine des demandes, nous constatons que la progression n'a été continue pendant ces trois derniers mois qu'en province, de 32 à 35, et enfin 36 millions.

A l'étranger, il y a eu une diminution de 9 à 6 millions en janvier. A Paris, au contraire, c'est au 31 décembre qu'on observe le plus grand affaissement du portefeuille ; de 21 à 16 millions, et en janvier il s'est relevé à 23 millions.

Le chiffre des affaires dans les agences a fléchi de 70 millions à 61 et ce sont les agences hors d'Europe qui participent pour la plus grosse part à cette diminution.

Les comptes courants créditeurs portent à peine la trace de ces oscillations, ils varient de 23 à 24 millions de francs.

Société de crédit industriel et commercial. — Son portefeuille commercial s'est élevé de 46 à 48 millions; d'autre part, ses comptes de dépôts ont monté de 35 à 38 millions

Crédit agricole. — A l'actif nous trouvons trois chiffres à signaler : les espèces à la Banque ont augmenté de 3 millions ; les effets à recevoir de 4 millions, mais les comptes courants des agences ont diminué de 5,601,000 fr. Au passif, les bons à échéance fixe se sont abaissés de 54 à 49 millions. Le compte des dépôts de fonds avec chèques s'est élevé de 12 à 14 millions.

Crédit Lyonnais. — L'augmentation des dépôts de fonds de toute nature caractérise son dernier bilan; les dépôts et bons à vue ont monté de 34 à 42 millions; les comptes courants de 35 à 39; les dépôts et bons à échéance fixe de 33 à 35 millions. Ces ressources lui ont permis d'acheter du papier, et le portefeuille s'est élevé de 35 à 53 millions.

Société des dépôts et comptes courants. — Le portefeuille s'est élevé de 41 à 44 millions, néanmoins le compte des dépôts a baissé de 40 à 38 millions.

Société Algérienne. — Le portefeuille a baissé de 3,400,000 francs, ainsi que les comptes courants débiteurs, contrairement à tout ce que nous avons observé jusqu'ici. Les comptes courants créditeurs ont cependant augmenté de 1 million. Il y a eu un léger arrêt dans le développement des affaires ; la Société leur donnera plus d'extension après le succès de son appel de fonds.

Les Crédits supplémentaires, la Loi et le Règlement de l'Assemblée nationale. — On sait que sous tous les régimes, ce sont les demandes de crédits supplémentaires qui ont compromis l'équilibre des budgets. Nous ne pouvons donc passer sous silence les deux dernières interpellations de M. Guichard, afin que l'opinion publique soit saisie de la gravité de cette question.

Voici le paragraphe 2 de l'article 61 du règlement de la Chambre :

Les projets de loi portant demande de crédits supplémentaires ou extraordinaires sont déposés par le ministre des finances. La loi du 16 mai 1851 ajoute : Le projet comprend l'ensemble de la dépense, il contient l'*indication* des *voies* et *moyens affectés au payement de cette dépense.*

Même avec cette restriction, la loi laisse une grande latitude au ministre, puisque si la dépense ne peut être prise sur les ressources de l'exercice, elle peut être mise au compte de la dette flottante. Il y a cependant une disposition qui, en groupant ces dépenses pourrait attirer plus vivement l'attention de la Chambre, mais on n'en tient pas compte.

Toutes les demandes de crédits supplémentaires ou extraordinaires, dont le besoin s'est fait sentir dans le courant d'un mois, devraient être réunies en un seul projet de loi. Pour ne pas effrayer la Chambre par des additions trop fortes, on lui soumet les projets en détail, en poussière pour ainsi dire, afin de ne pas éveiller son attention. Jusqu'ici le règlement et la loi n'avaient pas été exécutés; M. Guichard a rappelé le respect que l'on devait à ces règles protectrices des finances de l'Etat.

Le président de l'Assemblée dans la séance du 4 février, en réponse à cette demande, a déclaré que du moment qu'on réclamait l'application d'une loi ou d'un article du règlement, les dispositions de la loi et du règlement devraient être appliquées à l'avenir. C'est en présence de ces observations que M. Guichard reprenait la parole dans la séance du 14 février, au sujet de plusieurs demandes de crédits aussi irrégulières, sinon plus, que celles qui avaient déjà été présentées avant le 4 février.

Ces demandes ont été apportées isolément sur le bureau de l'Assemblée, et quant aux voies et moyens il n'en a pas été question. Il demandait donc l'annulation ou l'exécution de la loi; mais sa demande n'a été ni approuvée, ni repoussée ; le ministre n'a pas pris la parole. Le président s'est borné à dire que quand il y a des irrégularités, c'est aux commissions saisies de l'examen de ces lois qu'il appartient de les relever.

La question en est là, aucune décision n'a été prise.

La circulation fiduciaire en Italie. — Le projet de réglementation déposé par M. Minghetti a été modifié par la commission. Le ministre ne s'inspirant ni de la théorie du monopole des banques, ni des idées de liberté, avait pris dans chaque système ce qui lui paraissait pratique et avait essayé de donner un corps à cet assemblage de principes groupés par éclectisme. La commission parlementaire a rattaché cette réglementation aux idées de liberté pour plaire à l'opinion publique.

Tant que durera le cours forcé des billets *consortiaux*, les six établissements désignés par le projet de loi auront seuls le privilége d'émettre des billets ; mais une fois le cours forcé aboli, chacun aura la faculté d'émettre du pa-

pier en se soumettant aux conditions imposées par la loi.

C'est le régime de la liberté des banques que l'on va introduire en Italie, mais c'est la liberté à temps.

On ne se contente pas de régler la circulation du papier, la commission a songé à son retrait, et pour y aider, a décidé qu'il y aurait un fonds d'amortissement; c'est là le principal et le meilleur changement apporté au plan ministériel.

Le gouvernement devra présenter dans les six mois un projet de loi constituant par des moyens extraordinaires, un fonds d'amortissement du papier émis pour le compte de l'Etat.

Le rapporteur ne se dissimule pas tous les dangers du papier-monnaie; il indique l'origine de son émission, et la route à suivre pour ne pas persévérer dans cette voie.

Voici le résumé de ses conclusions :

1° Il y a nécessité absolue de ne pas outrepasser le chiffre de un milliard de billets à cours forcé.

2° Parmi les causes de déficit, il faut citer les dommages du cours forcé et la construction des chemins de fer.

3° On ne peut plus construire de chemins de fer que pour le compte de l'Etat.

4° Il n'est plus possible d'augmenter les taxes.

5° Dans le budget il faut mettre à part, actif et passif, le chapitre de la dette remboursable et des grandes constructions, et y appliquer les seuls excédants provenant de l'accroissement annuel des impôts, soit 10 millions par an.

6° Enfin M. Mezzanote faisant l'historique des variations subies par le patrimoine de l'Etat, arrive à cette conclusion que ce patrimoine finira par s'évanouir sans avoir rempli sa mission : l'extinction totale ou même partielle de la dette.

On ne comprend guère comment avec de pareilles conclusions il sera possible de continuer les travaux des chemins de fer, et, dans les six mois, trouver des moyens extraordinaires pour constituer un fonds d'amortissement?

La discussion générale de la loi a été terminée le 10 février, par un discours du ministre des finances.

M. Minghetti a fait remarquer qu'on ne pouvait supprimer le papier-monnaie sans faire arriver une somme d'or et d'argent d'au moins un milliard, ce qui est impossible pour le moment; plusieurs orateurs n'ont pas paru le comprendre.

Avec le cours forcé, on ne peut songer à établir la liberté des banques; il faut donc créer un syndicat des banques, puisque le système d'une banque unique est si impopulaire en Italie. Rappelant tous les services rendus par la Banque nationale depuis 1866, il affirme qu'elle a été le meilleur appui du crédit.

L'opinion n'est pas plus favorable au papier émis par l'Etat, et on se demande si la garantie donnée par les banques au milliard que l'Etat va émettre n'est pas illusoire, puisque si l'Etat ne payait pas, les banques ne seraient pas plus solvables. Cette garantie donne aux banques le droit de contrôler les émissions de l'Etat, de sorte que le public saura que le chiffre légal n'est pas dépassé. Le billet d'Etat ainsi surveillé sera-t-il mieux accepté.

Le monopole des petites coupures, remis entre les mains de l'Etat, produira aussi un excellent résultat. — Aujourd'hui, les petites coupures de toutes les espèces émises par les divers établissements de crédit sont une cause d'embarras continuels et de dégoût pour le public. L'uniformité des coupures acceptées dans toutes les caisses publiques leur donnera une plus grande valeur. — Le soin apporté à leur fabrication, l'aspect et la solidité du papier diminueront la répugnance à les accepter et favoriseront leur circulation.

Notes financières. — Le *Journal officiel*, de l'Allemagne du Nord annonce que les pièces autrichiennes et hongroises de 1 à 2 florins ne seront plus reçues dans la circulation, ainsi que les pièces hollandaises de 1 à 2 florins et demi.

Chaque jour l'Allemagne fait un nouveau pas dans la transformation de son système monétaire ; la scission avec les peuples qui l'environnent va devenir de plus en plus complète.

Une dépêche de Calcutta nous apprend que la Banque de Bengale vient d'élever le taux de l'escompte de 9 1/2 à 10 1/2 0/0.

Bourse de Paris. — Le coupon a été détaché le 10 courant sur le 5 0/0, et cet allégement des cours a donné un peu de mouvement au marché. Les affaires néanmoins sont sans activité, et le comptant domine la situation. Les cours sont cependant mieux tenus, et si l'amélioration n'est pas plus considérable, cela vient du découragement et l'affaiblissement de l'élément spéculateur et du trouble des esprits après une campagne de hausse entre-mêlée de défaites et dont l'issue n'a pas été heureuse jusqu'ici.

La situation politique est cependant meilleure, l'opinion publique se calme, la continuité des succès parlementaires de M. Magne, malgré une vive opposition, indique que la majorité ministérielle prend une consistance de plus en plus grande. L'argent est abondant, le taux de l'escompte très-bas sur les principaux marchés d'Europe, tout paraît favoriser la hausse et elle trompe les espérances qui s'appuient sur ces apparences. On oublie toujours que de même que la hausse surprend souvent au milieu des circonstances les plus défavorables, de même la hausse est arrêtée, alors que tout concourt à pousser le mouvement en avant. En dehors des signes propices que tout le monde peut saisir, il y a des causes plus dissimulées qui viennent balancer, détruire même l'heureux effort qu'on en attend. La question du prix de l'emprunt et le stock de rentes flottantes qui pèsent sur le marché et qu'on cherche à écouler peu à peu, doivent être le plus grand obstacle à un mouvement en avant.

La Banque d'Angleterre n'a pas élevé le taux de l'escompte, mais elle se trouve sur la limite, et dans l'Inde il a été porté à 10 1/2 0/0.

Le trouble apporté sur le marché de Londres par l'immense dépréciation des fonds étrangers, a ramené le courant des capitaux de placement sur nos fonds publics qui profitent de l'hésitation des capitalistes étrangers. Le revenu élevé qu'ils offrent, les garanties qu'ils présentent avec les nouveaux impôts qu'on cherche partout pour équilibrer le budget, attirent de sérieux placements du dehors. Depuis quelque temps on a remarqué les ordres venus de Berlin; la place de Londres a aussi beaucoup acheté pour les rentiers anglais dégoûtés des fonds d'Etat dont le crédit a été ébranlé.

Il y a eu, dans ces derniers jours, un léger ralentissement dans les achats des recettes générales, sans que le mouvement de reprise ait été arrêté.

Nous laissions, il y a huit jours, le 5 0/0 à fr. 92 87, coupon détaché; depuis ce moment, il s'est élevé à fr. 93 25, pour redescendre à fr. 93 05. Il y a donc eu une amélioration sensible sur le bas cours de la liquidation (fr. 93 35 avec le coupon de fr. 1 25). On finit aujourd'hui à 93 fr. 35 c.

La hausse des fonds étrangers, fonds autrichien, italien, russe, doit nous rassurer sur l'état de la politique extérieure. Les fonds publics sont, d'ordinaire, bien renseignés, et, d'après leurs cours, on peu dire qu'on est à la paix. — Les fonds turcs ont un peu repris à l'arrivée du ministre ottoman, Sadick-Pacha; mais les hauts cours n'ont pu se maintenir, ils sont retombés à fr. 38 50.

Les actions des grandes sociétés de crédit ont éprouvé une certaine dépression : la Banque de France, le Comptoir d'escompte, la Société générale, cette dernière subissant le contre-coup de la faiblesse du Péruvien, ont baissé.

Le Crédit lyonnais, par suite de son bilan, le Crédit foncier, par suite de son remboursement à la Banque, ont maintenu leurs cours. — Les actions de chemins de fer ont repris leur fermeté; la spéculation à la baisse a été arrêtée. — Le trafic de la dernière semaine est déjà moins mauvais que celui de la période précédente.

Les chemins de fer étrangers ont des sorts très-divers : les Autrichiens et les Lombards sont faibles; le Saragosse et le Nord de l'Espagne, au contraire, se relèvent; les belles recettes du premier et la reprise de la ligne de Santander pour le second, n'auront pas été étrangères à ce mouvement.

Changes. — Prix des métaux précieux. — Les importations de numéraire continuent; les écus viennent en abondance d'Alsace et de Belgique.

L'argent est abondant et facile; le haut commerce à 4 5/8 0/0.

Les affaires commerciales sont très-calmes; aussi les changes ne sont pas animés. Le versement sur Londres ne dépasse pas fr. 25 26 1/2; le papier long est plutôt recherché.

Les écus étrangers font demi pour mille de perte; la Banque de France ne les accepte pas encore.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	12 FÉVRIER	19 FÉVRIER
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10 à °/oo prime	10 à °/oo prime.
Or, (pièces de 20 fr.).	pr. à °/oo —	pr à °/oo d°
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12 à °/oo perte.	12 à °/oo perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à °/oo prim.	2 perte à °/oo prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 12 à 25 17	25 12 à 25 17
Banknotes	25 15 à 22 22 ½	25 15 à 25 82 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 11 à . ..	5 11 à .. ..

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	12 FÉVRIER	19 FÉVRIER	
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.				
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ¾ à 210	209 ¾ à 210	et 3 %
	»	court	210 ½ à 210 ¾	210 ½ à 210 ¾	et 3 %
4 %	Hambourg	long.	123 à 123 ¼	123 à 123 ¼	et 4 %
	»	court	122 ¾ à 123	122 ¾ à 123	et 4 %
4 %	Berlin....	long.	359 ¼ à 369 ¾	369 ¼ à 369 ¾	et 4 %
	»	court	368 ½ à 369	368 ½ à 369	et 4 %
4 %	Francfort.	long.	211 ⅛ à 211 ⅜	211 ⅛ à 211 ⅜	et 4 %
	»	court	210 ⅞ à 211 ⅛	210 ⅞ à 211 ⅛	et 4 %
5 %	Trieste ...	long.	216 à 218	216 à 218	et 4 %
	»	court	217 à 219	217 à 219	et 4 %
5 %	Vienne ...	long.	216 à 218	216 à 218	et 4 %
	»	court	217 à 219	217 à 219	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 520	519 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 521	519 à 521	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	515 à 516	515 à 516	et 4 %
	»	court	518 à 517	518 à 517	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
7 %	St-Pétersbourg	long.	335 ½ à 336 ½	335 ½ à 336 ½	et 4 %
	»	court	337 à 338	337 à 338	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.				
3 ½ %	Londres...	long.	25 21 à 25 26	25 21 à 25 26	moins 7 %
	»	court	25 21 à 25 20	25 21 à 25 26	moins 6 %
4 %	Belgique..	long.	¼ à ⅛ pte % p.	¼ à ⅛ perte	moins 5 ½
	»	court	¼ à ⅛ pte % p.	¼ à ⅛ pte	moins 5 ½
4 %	Italie.....	long.	14 ¾ à 15 % p.	14 ¾ à 15 %	moins 5 %
	»	court	14 ¾ à 15 % p.	14 ¾ à 15 %	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾ % p.	½ à ¾	moins 5 %
	»	court	¼ à ½ % p.	¼ à ½	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½ % p.	15 à 14 ½	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ½ % p.	15 à 14 ¼	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	½ à ¼ % p.	½ à ¼	moins 5 %
	»	court	½ à ¼ % p.	½ à ¼ ⅝	moins 5 %

BIBLIOGRAPHIE.

RECONSTITUTION DU PATRIMOINE NATIONAL ET DE LA FAMILLE, AU MOYEN DES ASSURANCES SUR LA VIE, par *Achille Mercier*. — Paris, 1873, chez Armand Auger.— Nous goûtons beaucoup le procédé graphique dont se sert M. Achille Mercier pour représenter par des lignes sur un tableau quadrillé la marche d'un phénomène statistique. On s'en fait ainsi une idée bien plus nette que par la lecture d'une colonne de chiffres dont l'esprit ne saisit que difficilement les rapports et les variations. Ce procédé avait déjà été employé par l'auteur dans l'opuscule intitulé *la Marée montante*, en 1868, où se peint, d'une façon pittoresque et malheureusement navrante, l'ascension continue des chapitres improductifs du budget, en regard de la stagnation de ceux qui seraient vraiment profitables au pays.

Le nouveau travail de M. Mercier présente les tableaux, si intéressants pour tout le monde, de la mortalité aux différents âges, d'où résultent l'estimation de la vie probable de chacun, et les conditions ou avantages de l'assurance, en cas de décès, et des rentes viagères, en cas de survie. Ce sont des notions qui méritent d'être vulgarisées, et qui ne le sont point assez.

Il est incontestable que l'épargne est un puissant élément de moralisation; d'autre part, le besoin de l'*assurance* est un sentiment qui s'affirme de plus en plus au sein de nos sociétés modernes. Mais les compagnies d'assurances telles qu'elles sont aujourd'hui constituées et telles qu'elles fonctionnent, sont-elles vraiment destinées à devenir la garantie naturelle des épargnes collectives? La question de l'*emploi de l'épargne* est peut-être plus importante aujourd'hui que celle de sa formation; car nous ne regardons point comme l'idéal, le placement qui s'en fait en fonds d'Etat. Les compagnies d'assurances sur la vie, qui n'ont guère actuellement d'autre emploi pour les capitaux qui leur sont confiés, peuvent bien rendre, et rendent effectivement des services individuels : elles ne rendent pas un service social. Admettons, en effet, qu'elles soient chargées, comme elles y aspirent, de la gestion de toute l'épargne du pays; qu'en feraient-elles? C'est sur cette grave question économique et financière que nous aurions voulu voir s'expliquer l'auteur du travail si recommandable à tant d'égards que M. Achille Mercier vient de consacrer à la *reconstitution du patrimoine national*.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 13 AU 20 FÉVRIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 13	VENDREDI 20
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	58 72 1/2	59 05
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	85 70	85 90
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 77 fr. 50 payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr. 50	93 ..	93 35
RENTES Françaises — dº tout payé, jouissance 16 février 1874	92 97 1/2	93 32 1/2
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Cº**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	523 75	523 75
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 juillet 1873, tout payé, rembours. à 500 fr	440 ..	435 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	375 ..	375 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 1/8	18 1/2
dº Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 1/2	15 1/2
dº Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance juillet 1873	440 ..	435 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107	108 ..
dº 5,20, 1864, do dº dº	107 ..	108 ..
dº Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	104 3/4	105 ..
Italien 5 % tout payé, jouissance juillet 1873	59 75	61 20
Péruvien 6 %, tout payé, jouissance juillet 1873	62 ..	60 87 1/2
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance août 1873	98 1/2	98 3/4
Rente turque 5 %, jouissance juillet 1873	38 90	39 70
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance juillet 1873	273 75	268 75
dº 1863. dº dº dº	302 50	310 ..
dº 1865. dº dº dº	287 ..	287 50
dº 1869. dº dº dº Jouisssance octobre 1873	265 ..	266 25
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	207 50	208 75

NOMBRE de titres	PRIX de rembour	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	13	20
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	Département de la Seine 1857	220 ..	219 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	Ville de Paris 1855-1860	420 ..	420 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août ...	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	450 ..	450 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	288 25	290 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet..	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	253 75	256 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	63 25	63 75
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	81 ..	80 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	95 ..	95 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	83 50	83 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet.	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	34 25
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet ..	Id. **domaniales d'Autriche** 1866	271 ..	273 50
......	...	1912	5 %	janvier-juillet..	....	**Dette autrichienne**, 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 1/2	67 1/4
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet..	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet..	avril-novembre	**Obligations Vice-Roi d'Egypte**, 1866	438 75	438 75
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet..	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/8	73 1/8
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	25 ..	20 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet..	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	219 50	221 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre.	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	61 1/8	61
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre.	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	415 ..	415 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	415 ..	414 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Emprunt tunisien**, bons de coupons arriérés (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	510 ..	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	515 ..	518 75
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	522 50	522 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	520 ..	520 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	525 ..	527 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet..	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	473 75	473 75

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dern. exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 13	VENDREDI 20
182.500.000	58.124.000	tout	320 ..	juillet 1873	175 25	**Banque de France**	4055 ..	4000 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	juillet 1873	.. ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1042 50	1060 ..
80.000.000	20.000.000	tout	31 ..	août 1873	20 ..	**Comptoir d'escompte**	532 50	530 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit agricole**	480 ..	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	.. ..	**Crédit foncier colonial**	262 50	262 50
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	.. ..	**Crédit foncier de France**	795 ..	810 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	.. ..	**Société Algérienne**	412 50	407 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit industriel et commercial**	645 ..	650 ..
50.000.000	9.480.000	tout	50 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit Lyonnais**	642 50	641 25
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	300 ..	287 50
60.000.000	3.000.000	125	12 50	nov. 1873	.. ..	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	545 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	.. ..	**Société financière de Paris**	418 75	412 50
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	.. ..	**Société générale**	522 50	520 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongroise**	375 ..	375 ..
50.000.000	3.930.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	485 ..	500 ..
50.000.000	......	250	11 47	juillet 1873	.. ..	id. **française et Italienne**	430 ..	430 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	437 50	430 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	juillet 1873	.. ..	**Banque Ottomane**	560 ..	560 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	556 25	556 25
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier espagnol**	325 ..	345 ..
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	355 ..	357 50
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	juillet 1873	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	137 50	137 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Durée de la concess.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 13	VENDREDI 20
277	597	99	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	août 1873	**Charentes**	335 ..	346 25
2140	3159	99	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	493 75	496 25
4412	6256	99	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	880 ..	885 ..
1890	2566	99	250.000	500	tout	40 fr. p. 1872	juillet 1873	**Midi**	593 75	593 75
1582	1825	99	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord**	1005 ..	1010 ..
4008	4356	99	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	840 ..	845 ..
2270	2891	99	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	530 ..	535 ..
123	....	99	24.000	500	350	17 50 p. 1872	juillet 1873	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	99	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	juillet 1873	**Ch Autriche**	722 50	731 25
175	170	..	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	230 ..
4913	...	90	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	356 25	362 50
....	....	..	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	juillet 1873	**Nord-Ouest de l'Autriche**	435 ..	425 ..
723	723	66	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	80 ..	80 ..
621	619	..	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	61 25	62 ..
502	508	99	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	164 ..	185 ..
1509	....	..	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	63 ..	66 25
1428	1430	99	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	243 75	258 75
....	100	93	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	..	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	juillet 1873	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

SOCIÉTÉ

DES

USINES A GAZ RÉUNIES

Assemblée générale du 30 janvier.

L'assemblée générale annuelle du 30 janvier réunissait un grand nombre d'intéressés qui ont prêté une attention soutenue à la lecture des rapports que nous reproduisons *in extenso*.

Le rapport du gérant constate l'excellente situation des usines à gaz exploitées, l'état des travaux nécessaires au développement de leurs produits, la progression constante de la vente et des bénéfices réalisés sur ces seules opérations, objet fondamental de l'entreprise.

Mais la question importante et nouvelle, traitée par le gérant de la Société, porte sur les contrats d'acquisition de houillères considérables, dont l'une, celle d'Auzits, va être immédiatement l'objet d'une exploitation des plus fructueuses.

Examinée à ce point de vue, la *Société des Usines à Gaz réunies*, qui était une bonne et productive entreprise, prend des proportions nouvelles, et, nous pouvons le dire, inattendues pour tous comme pour les actionnaires probablement. De tributaire qu'elle était des Compagnies houillères, elle devient elle-même propriétaire de houilles, et elle échappe ainsi aux conséquences des renchérissements qui peuvent se produire.

Dans les conditions où son activité va pouvoir désormais s'exercer, la *Société des Usines à Gaz réunies* entre dans la catégorie des grandes entreprises, et les bénéfices qu'elle est appelée à réaliser en feront certainement une des plus sûres et des plus productives.

Après les formalités ordinaires, relatives à la constitution du bureau de l'Assemblée, M. Gautier, gérant de la Société, donne lecture du rapport qui suit :

Messieurs,

L'année 1873, qui vient de s'écouler, aura été une année peu favorisée pour l'industrie du gaz en général.

Le renchérissement excessif des houilles a rendu peu avantageuse l'exploitation des usines à gaz dans tous les pays de France, et il en a été de même dans la plupart des pays étrangers qui ont été obligés, ainsi que nous, de payer la houille un prix exorbitant relativement à celui qui existait avant l'année 1870.

Ces difficultés apportées dans l'industrie du gaz, nous ont engagés à prendre des mesures spéciales, pour parer à cette situation difficile, et, aujourd'hui nous avons la satisfaction de vous dire que la hausse des houilles aura été pour notre Société une circonstance heureuse, car elle nous aura amenés à nous rendre acquéreur de deux houillères, acquisitions qui ont été réalisées dans les conditions les plus avantageuses aux intérêts de la Société.

Nous sommes actuellement propriétaires d'une concession houillère située dans le département du Puy-de-Dôme (La Burande).

Cette concession a une étendue de plus de 600 hectares, elle possède de nombreuses couches de houilles grasses de bonne qualité, il sera facile d'y extraire annuellement 100,000 tonnes de houilles dans les premières années d'exploitation, lesquelles ne donneront pas moins d'un bénéfice de 500,000 fr. par année.

Mais cette exploitation ne peut être commencée sérieusement que lorsque le chemin de fer de Clermont à Tulle, actuellement en construction, sera terminé.

C'est une affaire que nous garderons en réserve, et qui viendra, dans quelques années, apporter un sérieux concours dans la réalisation de nos bénéfices sociaux. Une autre affaire de houille très-importante vient d'être achetée par nous dans le département de l'Aveyron, c'est la houillère d'Auzits, d'une étendue de 489 hectares.

Cette concession possède des richesses houillères considérables; les couches déjà reconnues ont une puissance de plus de 20 mètres en bonne houille grasse pouvant servir à la fabrication du gaz, du coke et à la métallurgie.

Les rapports faits sur cette affaire, par quatre ingénieurs des mines, s'accordent pour reconnaître qu'il existe plus de 20 millions de tonnes de houille exploitable dans la concession d'Auzits.

Les appréciations les plus modestes permettent d'assurer que l'on ne peut en aucun moment réaliser moins de 5 francs de bénéfice par tonne de houille extraite.

C'est une exploitation annuelle d'au moins 200,000 tonnes, qui donnera un million de bénéfice par année, et qui peut durer plus d'un siècle.

Il ne faut pas s'étonner, messieurs, quand nous basons nos appréciations sur une exploitation annuelle de 200,000 tonnes. Les houillères situées dans l'Aveyron et voisines de celles d'Auzits exploitent chaque année 300 et 400,000 tonnes de houille, et toutes ces houilles trouvent un facile écoulement.

La houillère d'Auzits est admirablement placée pour les transports ; elle est traversée prr le chemin de fer d'Orléans. Un embranchement vient aboutir dans l'intérieur de la houillère d'Auzits.

Pour arriver à donner un grand développement à l'exploitation de la houillère d'Auzits, notre Société vient de créer une Compagnie anonyme spéciale, au capital de 3 millions ; cette Société est formée avec le concours de personnes qui assurent à l'affaire tout le capital qui lui sera nécessaire. — Quant à la Société des Usines à Gaz réunies, elle trouve dans cette combinaison le remboursement intégral de toutes les sommes versées par elle, et, de plus, elle conserve la toute propriété de soixante pour cent des actions créées, ce qui représente une valeur de dix-huit cent mille francs dont va bénéficier notre Société. Bien certainement, messieurs, la part importante de bénéfice, qui reviendra à notre Société dans l'exploitation de la houillère d'Auzits, amènera très-prochainement une plus-value considérable sur la valeur actuelle de nos actions.

Indépendamment de nos acquisitions des houillères de l'Aveyron et du Puy-de-Dôme, nous avons pris des intérêts dans une Société de recherches de houille fonctionnant en ce moment à Souchez (Pas-de-Calais), et dans une autre Société faisant aussi des travaux de recherches, dans une concession nommée la Barillière, située dans le bassin de Saint-Etienne. Si ces recherches réussissent, il s'organisera deux Sociétés importantes, dans lesquelles nous trouverons de sérieux avantages.

Vous devez comprendre, messieurs, l'intérêt considérable qui existe pour nos usines à gaz à pouvoir être alimentées par les houilles provenant de nos exploitations. Dans l'avenir, nous n'aurons plus à craindre les situations difficiles qui ont été créées depuis deux années par l'exagération du prix des houilles, et, au contraire, nous bénéficierons nous-mêmes sur celles qui seront employées dans nos usines.

Dans l'année qui vient de s'écouler, nous avons construit trois nouvelles usines à gaz, Romilly-sur-Seine, Saint-Yrieix et Saint-Jean-d'Angely, où nous avons organisé les services de l'eau et du gaz.

Nous avons exécuté de nombreux travaux d'agrandissement dans nos usines, et pris possession de 5 usines à gaz en Italie depuis le 1er juillet dernier.

Ces 5 usines sont situées dans les villes de San-Remo, Biella, Acqui, Savigliano et Fossano.

Pour les travaux d'agrandissement exécutés dans nos usines, la construction de nos trois nouvelles usines, l'acquisition de nos houillères, et divers paiements faits sur nos usines italiennes, nous avons dépensé et payé, pendant l'année 1873, une somme totale de 2,156,506 fr.

La vente du gaz dans nos diverses usines a continué de progresser, nos recettes, en 1872, qui étaient de 937,826 fr. 20 c., se sont élevées, en 1873, à la somme de 1,073,441 fr. 75 c.

Elles continueront à augmenter d'une manière fort sensible en 1874, car huit usines nouvelles ne sont exploitées par nous que depuis quelques mois.

Notre bilan arrêté le 1er décembre 1873, dont je vais vous donner lecture, indique un solde créditeur de 428,654 fr. 40 c., que nous vous proposons d'employer de la manière suivante :

1° A payer les coupons d'obligations échus le 15 janvier 1274;

2° A faire le remboursement des obligations sorties au tirage de décembre dernier ;

3° A servir un nouveau dividende de 30 fr. aux actions entièrement libérées et délivrées.

Dividende qui n'est payé qu'après avoir fait sur les bénéfices nets un prélèvement de 5 0/0, destiné au fonds de réserve.

Bilan au 1er décembre 1873.

ACTIF.

Dépenses de premier établissement, acquisitions d'usines, travaux d'augmentation du matériel, construction de nouvelles usines, acquisition de houillères	8.839.570 90
A recouvrer sur le capital actions.	4.312.500 »
A recouvrer sur le capital obligations	2.832.427 30
Cautionnements aux municipalités.	265.000 »
En portefeuille et en compte courant à la Banque de France, au Comptoir d'escompte et à la Société algérienne	1.636.520 50
Espèces en caisse	67.409 95
Charbons, cokes, goudron, appareils à gaz et diverses marchandises dans les usines	388.263 90
Comptes débiteurs	380.146 85
	18.721.839 40

PASSIF.

Capital actions (anciennes et nouvelles)	8.000.000 »
Capital obligations	8.000.000 »
Comptes divers créditeurs	2.293.185 »
Solde créditeur	428.654 40
	18.721.839 40

La lecture de ce rapport étant terminée, la parole a été donnée à M. le président du conseil de surveillance, qui s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Vous venez d'entendre le rapport de votre gérant.

Il vous a dit les conditions défavorables dans lesquelles se sont trouvés, depuis 1872, les établissements de gaz, sur lesquels a pesé lourdement le renchérissement des houilles.

Il vous a appris les opérations qu'il avait faites pour que notre Société ne soit plus tributaire de ces renchérissements.

Vous vous souvenez de la modification apportée dans ce but à nos statuts dans l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1873. Vous avez autorisé votre gérant à acquérir et exploiter des mines de houille, et à prendre des intérêts dans des houillères existantes et à créer.

Vous pouvez voir aujourd'hui combien les prévisions de votre gérant étaient clairvoyantes et sages.

Notre Société est devenue acquéreur de deux houillères, la Burande Auzitz ; et vous pouvez vous rendre compte que ces opérations ont eu pour résultat de nous affranchir des exigences du marché houiller, et d'augmenter, dans un proportion considérable, les ressources futures de la Société.

Votre gérant n'a pas borné là son activité.

Il a pris des intérêts dans une Société de recherche de houilles à Souchez (Pas-de-Calais), au centre des bassins les plus riches des départements du Nord.

Nous avons pu nous convaincre qu'il y a là un grand avenir.

Il a également traité une participation dans une concession située dans le bassin houiller de Saint-Etienne (la Barillière), qui est en état de fonctionnement.

Nous pouvons donc être tranquilles sur les approvisionnements de nos usines à gaz, et prévoir, pour un avenir peu éloigné, un accroissement considérable de vos bénéfices sociaux.

Vous avez vu que nous avons construit et mis en exploitation trois nouvelles usines à gaz, à Romilly-sur-Seine, Saint-Yrieix et Saint-Jean-d'Angely, indépendamment des travaux importants et utiles que notre gérant a fait exécuter dans nos usines anciennes.

Dans une précédente assemblée, votre gérant vous a appris que la Société avait acquis en Italie les usines de San Reuro, Biella, Acqui, Savigliano et Fossano.

Nous sommes en possession de ces usines depuis le mois de juillet dernier.

Depuis cette époque, elles apportent leur contingent aux bénéfices sociaux.

Par des motifs que vous apprécierez, votre gérant n'a pas cru devoir vous entretenir de l'affaire concernant l'éclairage au gaz de la ville de Bordeaux.

Votre Conseil de surveillance a suivi avec sollicitude toutes les phases de cette opération.

Trois fois votre Société a été déclarée concessionnaire.

Et malgré l'approbation donnée au traité paraissant définitif par l'administration municipale, l'autorité préfectorale et M. Beulé, ministre de l'intérieur, est intervenu au dernier moment une décision tout fait inattendue du Conseil d'Etat qui a tout remis en question.

L'affaire étant de nouveau pendante par suite de cette décision, vous comprenez que nous devons être sobres d'explications.

L'affaire va entrer dans une nouvelle phase; l'adjudication ne pourra avoir lieu que dans environ deux mois.

Notre Société est parfaitement décidée à se remettre sur les rangs ; et vous pouvez être assurés qu'elle n'abandonnera l'affaire que si elle se présent dans des conditions onéreuses pour elle.

Toutefois, nous nous faisons un devoir de vous affirmer que vous avez été parfaitement représentés par votre gérant au cours de ces diverses et laborieuses négociations.

Nous ne répéterons pas ce que vous venez d'entendre sur la situation prospère de notre Société.

Il nous suffira de vous affirmer la complète exactitude des comptes qui viennent de vous être présentés.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec une parfaite sérénité.

Nous croyons répondre au sentiment de tous les membres de cette assemblée, en vous proposant de voter des remerciements à votre gérant.

Ces deux rapport ont fait la meilleure impression sur l'assemblée qui s'est unanimement jointe au conseil de surveillance pour voter des remerciements au gérant.

La séance s'est terminée par l'approbation des comptes de l'exercice et par la fixation du dividende à distribuer aux actionnaires.

(79)

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal Turquie. Egypte..........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 28 FÉVRIER 1874. NUMÉRO 9.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES NOUVEAUX PROJETS DU GOUVERNEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER.

Les travaux publics ont été presque complétement suspendus en France depuis juillet 1870, c'est-à-dire depuis bientôt quatre ans. On s'occupe aujourd'hui de les reprendre ; nul ne s'en félicitera plus que nous. Il faudrait construire en France 1,500 kilomètres de chemins de fer par an ; cela coûterait de 400 à 500 millions, en supposant que la moitié de ces 1,500 kilomètres fussent de grandes lignes d'intérêt général, et l'autre moitié de petites lignes d'intérêt local. L'épargne de la France suffirait parfaitement à alimenter ces travaux. On ne peut l'évaluer, en effet, à moins de 1,500 millions par an; nos emprunts nationaux vont être classés ; si ces 1,500 millions d'économies annuelles, qui depuis 1871 s'absorbaient dans la rente française, ne trouvent pas à s'employer utilement sur notre sol, ils émigreront, ils iront se perdre dans les pays de l'Orient ou de l'Amérique du Sud, au détriment de leurs aventureux propriétaires et de notre prospérité nationale.

Nous avons étudié dernièrement le savant rapport de M. de Montgolfier, concluant à la mise en adjudication de 816 kilomètres de lignes antérieurement classées ou même concédées à titre éventuel. Nous apprenons que M. de Larcy a donné à la commission des chemins de fer, dans la séance du 11 février dernier, des renseignements fort satisfaisants sur les négociations qui se poursuivent pour la concession, sans subvention ni garantie d'intérêts, de 1,767 kilomètres d'intérêt général. Parmi les lignes dont il s'agit se trouverait une grande voie d'Amiens à Dijon, évitant le détour par Paris et offrant une abréviation de 33 kilomètres sur les communications actuellement existantes entre la capitale de la Bourgogne et celle de la Picardie.

Notre intention, aujourd'hui, n'est pas d'entrer dans le détail de ces projets ni d'en discuter les clauses encore indécises ou mal connues : c'est d'examiner les nouveaux principes qui sont adoptés ou en voie de l'être au ministère des travaux publics et au Conseil d'Etat.

Tout d'abord, nous félicitons l'administration de rechercher maintenant des concessionnaires qui n'exigent du gouvernement aucun sacrifice. Les travaux vraiment utiles doivent trouver preneurs sans

qu'il soit nécessaire d'offrir l'appât de subvention ou de garantie d'intérêts; quand toutes les lignes, offrant de grandes chances d'un revenu fructueux, seront terminées, alors il sera temps d'en faire d'autres qui exigeront de l'État des dépenses notables. Pour le moment, la situation de notre Trésor conseille d'éviter ou d'ajourner les engagements qui pourraient encore grever notre budget.

Il est un autre point sur lequel nous sommes heureux de voir l'administration s'amender. Bien des fois il nous est arrivé de nous plaindre de l'excessive lenteur avec laquelle s'exécutent les lignes concédées. Elles n'étaient jusqu'ici, le plus souvent, achevées que huit ou dix ans après que les compagnies en étaient devenues concessionnaires. Il y avait dans ces retards une déperdition considérable du capital engagé, et par conséquent une forte augmentation des frais de premier établissement. Nous insistions pour que le gouvernement inscrivît, dans ses concessions, un délai beaucoup plus bref. Aussi, voyons-nous avec plaisir que dans un récent projet de loi déposé par M. le ministre des travaux publics, celui de la concession de 62 kilomètres à la Compagnie de Picardie et Flandres, il est stipulé que les lignes nouvelles doivent être exécutées dans un délai de trois ans, à partir du vote de la loi. Nous souhaitons que cette mesure devienne générale et que, désormais, on n'accorde aux concessionnaires que trois ou quatre années pour achever les entreprises dont ils se sont chargés.

Les observations principales que nous nous proposons de faire aujourd'hui, porteront néanmoins sur un autre objet : c'est sur les conditions auxquelles seront soumises, à l'avenir, la division du capital en actions et en obligations, et l'émission même des obligations par les compagnies nouvelles. Autrefois, il n'y avait, sur cette matière, ni loi, ni règlement, ni jurisprudence : chaque compagnie était libre d'agir comme elle le jugeait utile à ses intérêts; il était loisible de constituer une compagnie au capital de quelques centaines de mille francs en actions et d'émettre pour plusieurs millions d'obligations. Quand le Conseil d'État s'occupa de modifier cet état de choses et d'apporter des restrictions à la faculté d'émettre indéfiniment des obligations, on jeta les hauts cris, on prétendit que la liberté du travail était violée, que les entreprises nouvelles deviendraient, à tout jamais, impossibles en France.

Avait-on raison, ou avait-on tort de se plaindre avec tant de vivacité? A notre avis, nous l'avons déjà dit jadis, on avait tort. La situation qui existait avant les règlements pris par le Conseil d'État, était anarchique et de nature à compromettre la construction des chemins de fer en France. Il est évident que, dans les idées du public et d'après la signification des mots en usage, le terme *obligation* indique un titre qui a un privilége et qui a pour garant un capital-actions sérieusement constitué. Si donc il était permis à une compagnie de se former en émettant 500,000 francs d'actions et 5 millions d'obligations, il est clair que l'on tournerait ainsi la loi, que l'on dénaturerait le sens des mots, que l'on tromperait, en un mot, le public sur la nature de la marchandise vendue, puisque ces titres qualifiés du nom séduisant d'obligations n'auraient aucun gage solide et seraient en réalité des actions. Non-seulement l'intérêt des petits capitalistes et celui de la bonne foi exigeaient qu'une loi ou qu'un règlement, à défaut de la coutume, intervînt pour déterminer quelle devait être, dans les entreprises de travaux publics, la proportion *maxima* du capital-obligations au capital-actions, mais l'intérêt national bien compris conduisait aussi à une solution analogue.

Que serait-il arrivé, en effet, à la suite des premiers désastres dont les souscripteurs aux émissions d'obligations de lignes nouvelles auraient été frappés? C'est que le public aurait pris peur : il eût perdu toute confiance dans ces titres dont on aurait fait un usage abusif; il eût pris en dégoût toutes les valeurs dénommées obligations, et au bout de peu de temps les capitaux, ne trouvant plus de bonne foi ni de sécurité dans ces sortes de placement, se seraient systématiquement éloignés de la construction des chemins de fer.

On avait, d'ailleurs, dans la législation des pays les plus libéraux et les plus sensés, tels que l'Angleterre et la Belgique, des exemples de mesures prudentes et judicieuses pour empêcher que les compagnies n'émissent, sous le nom d'obligations, de véritables actions, et ne trompassent ainsi le public. Les lois anglaises et belges sont même beaucoup plus sévères que les dispositions analogues qu'on a cru devoir adopter récemment en France et que nous allons examiner plus bas.

Si nous jetons les yeux sur la composition du capital des lignes qui se sont constituées depuis quelques années, nous voyons que presque toutes ont un nombre d'actions très-insuffisant pour garantir d'une manière un peu sérieuse les obligations qu'elles ont émises ; nous constatons en outre que, dans la plupart des cas, ce capital-actions, déjà minime, n'a été qu'à moitié versé. Généralement, la valeur des obligations, en calculant chacune d'elles à 300 francs, est de plus du double de la valeur des actions au pair de 500 francs. Mais quelquefois il y a des écarts infiniment plus grands. Voici deux exemples : nous ne nommons pas les compagnies, n'ayant pas l'intention de faire des personnalités et nous maintenant rigoureusement sur le terrain de l'impartialité la plus absolue. Telle grande compagnie nouvelle a un capital-actions de 10 millions de francs seulement et a émis en diverses fois 151,000 obligations, c'est-à-dire 45 millions environ de francs de titres privilégiés ; il est clair qu'en pareil cas les titres privilégiés sont bien faiblement garantis. Voici une autre compagnie créée à la même date que la précédente : son capital-actions ne monte qu'à 15 millions de francs, dont la moitié seulement a été versée, et elle a émis 132,000 obligations entièrement libérées, en d'autres termes, un capital-actions qui est nominalement de 15 millions, mais sur lequel il n'a été versé que 7 millions 1/2, doit servir de gage a un capital-obligations de 42 millions de francs environ. De pareils faits et la perspective qu'ils viendraient à s'aggraver justifiaient amplement une loi nouvelle qui prévînt des abus plus considérables encore dans l'avenir que dans le passé. Ce qu'il importe d'examiner, c'est le point de savoir si les mesures adoptées par le Conseil d'État sont efficaces et suffisantes, ou si, d'autre part, elles ne sont pas excessives.

En Angleterre, le capital-obligations ne peut excéder le tiers du capital-actions ; en Belgique, d'après la loi du 8 mai 1873, il ne peut dépasser le capital-actions. C'est cette proportion qui vient d'être adoptée en France. Désormais, le capital-obligations ne pourra être plus considérable que le capital-actions. Mais on s'est arrêté en même temps à d'autres prescriptions. Aucune émission d'obligations ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par le ministre des travaux publics, après avis du ministre des finances. Aucune émission d'obligations ne pourra être autorisée avant que la moitié du capital social ait été versée ou employée en achats de terrains, en travaux, en approvisionnements sur place ou en dépôts de cautionnement. Tel est l'ensemble des dispositions que le Conseil d'État et le gouvernement voudraient appliquer désormais à toutes les compagnies nouvelles d'intérêt local ou d'intérêt général.

Parmi ces mesures, il en est qui nous semblent irréprochables, d'autres nous paraissent pécher par excès de réglementation ou de prudence. Nous approuvons qu'on fixe une proportion entre le capital-actions et le capital-obligations puisque celui-ci a celui-là pour gage. Nous sommes aussi d'avis que toute

émission d'obligations doit être interdite, tant que la moitié du capital-actions n'a pas été versée et employée en travaux ou en cautionnement : une société qui, d'elle-même, ne se soumet pas à ces prescriptions n'est pas une société sérieuse.

Nous faisons, d'autre part, quelques réserves sur les autres points : nous acceptons que le capital-obligations ne doive jamais dépasser le capital-actions tant que la moitié seulement du capital-actions a été versée ; mais y aurait-il des inconvénients graves à ce qu'il fût permis à une compagnie, dont les actions seront complétement libérées, d'émettre des obligations pour une somme supérieure de 50 0/0 au capital-actions ainsi réalisé et employé en travaux ? En adoptant cette règle l'on donnerait encore aux actions un gage suffisant, et on laisserait un peu plus de latitude et de facilité aux compagnies pour se procurer les fonds nécessaires.

Quant à l'autorisation que l'on doit demander et obtenir du ministère des travaux publics, après l'avis du ministère des finances, pour l'émission d'obligations, nous voudrions qu'on s'arrêtât un peu sur ce point et qu'on précisât davantage le caractère de cette disposition. Il semble qu'on veuille laisser au ministre des travaux publics la faculté de donner ou de refuser arbitrairement l'autorisation, ce qui serait peu justifiable. Le rôle de l'administration, en pareil cas, doit être simplement de constater que les prescriptions réglementaires ont été accomplies, c'est-à-dire que la moitié ou la totalité du capital-actions a été versée et employée en travaux, et que d'autre part l'émission projetée d'obligations est, par rapport au capital-actions, dans la proportion adoptée par la loi. Si l'on attribue au ministère des travaux publics un autre droit que celui de faire cette constatation, on tombera évidemment dans l'arbitraire.

On se propose aussi, nous dit-on, de faire déterminer par une loi les caractères auxquels on doit reconnaître les lignes d'intérêt local que les départements peuvent concéder, et les lignes d'intérêt général, qui sont uniquement du domaine de l'Etat. On sait qu'il y a eu dernièrement beaucoup de confusion sur cette matière. Nous sommes, quant à nous, grand partisan de la loi de 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local ; nous croyons que l'initiative départementale peut être très-féconde dans cette voie. Il s'est introduit depuis quelques années une pratique abusive, qui tend à détruire en fait la loi de 1865 ; c'est celle qui consiste à prélever dans chaque département, sous prétexte qu'elles sont d'intérêt général, toutes les lignes qui ont quelque chance d'avenir et à les soustraire au département. Il ne reste plus alors, pour être concédés à titre d'intérêt local, que des tronçons sans importance qui ne peuvent trouver preneur. Nous espérons que le gouvernement ne pense pas à faire consacrer par une loi cette jurisprudence fâcheuse et de récente origine. Puisque nous sommes sur ce terrain, nous dirons qu'il serait judicieux aussi de concéder les lignes d'intérêt général, qui restent à construire, à de nouvelles compagnies plutôt qu'aux six grandes compagnies anciennes. Celles-ci ont déjà des réseaux trop étendus, et dont l'administration dépasse évidemment les forces d'une intelligence unique ou d'un corps unique d'administrateurs.

Paul Leroy-Beaulieu.

DES ARBITRAGES ENTRE PATRONS ET OUVRIERS.

La constitution, le mode d'exercice, le groupement des chambres syndicales de patrons et d'ouvriers ont été, dans ce journal, l'objet de plusieurs études (1). Mais le récent congrès des *Trades-Unions* dont nous avons déjà donné une appréciation dans le numero du 7 février dernier, prête à toutes ces questions un nouvel intérêt.

D'autre part, il me semble que l'on pourrait faire faire un grand pas à l'œuvre de la conciliation entre patrons et ouvriers, en utilisant, d'une façon spéciale, les éléments des chambres syndicales existant déjà en France, pour constituer des tribunaux arbitraux chargés de juger les difficultés générales survenant entre les deux groupes de coopérateurs de l'œuvre industrielle. Qu'il me soit permis de dire un mot sur ce point.

Et d'abord, il faut se féliciter hautement de la pacification qui paraît s'être faite dans les intelligences des travailleurs manuels. Quel progrès accompli quand on songe que l'on a discuté avec sagesse et calme au dernier congrès des *Trades-Unions*, dans cette ville de Sheffield si cruellement ensanglantée, il y a encore peu d'années, par les violences dont les grévistes se rendaient coupables vis-à-vis de leurs camarades qui ne voulaient point déserter l'atelier!

Et ce n'est point un fait isolé ; l'année dernière aussi, en 1873, quand ce même congrès s'était réuni à Leeds, plusieurs idées justes avaient été émises, et la forme des délibérations avait été tout à fait irréprochable. Voici, en effet, comment en parle M. Reybaud, de l'Institut, dans un récent travail :

« Les visiteurs, les membres du Parlement demandaient souvent à présenter des observations. Tout cela se faisait avec une sorte de déférence pour les hommes qualifiés, témoins plutôt que parties dans ces controverses, et avec un ordre parfait pour la conduite générale de la discussion. A voir ces ouvriers occuper la chaire dans l'ordre d'inscription, applaudir à propos, écouter sans interrompre, saisir un mot heureux, sourire à une saillie, on eût dit qu'ils étaient, de longue main, façonnés à la discipline des assemblées. Point de murmures, point de personnalités, point de conflits pour les tours de parole, point de déviation trop marquée de la matière à traiter. »

Cette année-ci, le même ordre a régné à Sheffield ; et les solutions adoptées ont été souvent fort correctes. On en peut fournir quelques exemples.

Ainsi, l'on a discuté les avantages comparatifs du travail *aux pièces* et du travail *à la journée*, et le congrès a été d'avis, en principe, que le travail *aux pièces* devait être abandonné. Certes, la question est bien discutable. Le travail *aux pièces* n'est-il pas fait avec plus d'ardeur que le travail *à la journée* ? Mais, n'arrive-t-il pas aussi que, rémunéré *aux pièces*, l'ouvrier s'épuise en efforts et que le produit créé par lui, étant trop hâtivement fait, pèche au double point de vue de la solidité et du fini ?

Il est certain, dans tous les cas, que pareille résolution ne peut pas être adoptée d'une façon générale, par toutes les industries. Aussi, loin d'imiter d'autres congrès, où les solutions socialistes étaient posées par les ouvriers suivant le mode autoritaire, les adhérents au congrès de Sheffield ont très-raisonnablement admis que le problème devait être examiné et débattu *librement* dans les rapports *volontaires* entre patrons et ouvriers.

Le journal des *Débats*, qui a publié sur ce congrès de Sheffield des correspondances fort détaillées, dans son numéro du 20 janvier dernier, a constaté les heureux résultats de l'intervention de M. Mundella. C'est cependant un bourgeois, un député du Parlement, et les ouvriers ont sagement compris que l'influence de l'intelligence et du capital ne doit pas être repoussée, quand il s'agit de résoudre les difficultés que soulève le travail manuel.

Enfin quand M. Mundella, se faisant non pas seulement l'organe des intérêts anglais, mais le rapporteur

(1) Voir notamment le nº 29, du 1er novembre (page 792), et le nº 37, du 27 décembre 1873 (page 1028).

de la situation respective des ouvriers et des patrons parisiens, a annoncé au congrès de Sheffield que l'on adoptait, dans notre capitale, l'idée de la constitution de tribunaux arbitraux chargés de juger les difficultés entre patrons et ouvriers relativement aux tarifs, aux limitations d'heures de travail, etc., etc., cette excellente idée paraît avoir rencontré une approbation unanime.

Mais avec quels éléments et comment constituer de pareils tribunaux?

A mon sens, c'est dans les chambres syndicales déjà organisées, pour plusieurs branches d'industrie, qu'il faut aller chercher les juges de toutes les questions irritantes de salaires et de grèves. D'abord, les membres qui les composent ont toute compétence et connaissent bien ces problèmes. Patrons élus par les patrons, ouvriers élus par les ouvriers, ils sont, suivant une expression pittoresque *du bâtiment*, et en connaissent les détours.

Mais ces chambres renferment trop de membres pour pouvoir être érigées en tribunaux arbitraux au moment d'une crise industrielle ; comment faire sortir de leur sein le nombre de juges nécessaire, même suffisant, trois ou cinq, par exemple ; sept au plus ?

Il est bien évident que ces tribunaux arbitraux doivent être *mixtes*, c'est-à-dire renfermer, à la fois, des patrons et des ouvriers. Les Anglais ont adopté cette combinaison, sanctionnée même maintenant par une loi du Parlement (*Arbitration Act*) ; et naguère, à Eisenach, des députés, des publicistes, des professeurs d'Université, réunis en congrès, se sont rangés à elle. Mais généralement l'on admet que les ouvriers nommeront les juges ouvriers et que les patrons nommeront les juges patrons. Et c'est là où il me semble que l'on fait fausse route.

En procédant ainsi, l'on n'obtient que des représentants à outrance de chacun des intérêts en présence. Je propose au contraire de faire élire les juges patrons par les ouvriers et les juges ouvriers par les patrons. C'est le seul mode d'élection qui permette d'avoir des mandataires de chaque intérêt disposés sérieusement à une entente commune.

Les patrons, en effet, choisiront les ouvriers déjà membres des chambres syndicales, avec lesquels ils auront eu des rapports et qu'ils sauront disposés à la réconciliation avec eux ; et les ouvriers feront le même raisonnement, en sens inverse, en choisissant les juges patrons.

Cette idée n'a bien certainement aucun caractère de hardiesse aventureuse, et elle a pour elle la sanction de l'expérience, non pas dans le même ordre de faits, mais dans un autre qui a, avec celui-là, une grande analogie.

En 1848, le 27 mai, fut voté par l'Assemblée constituante de cette époque un décret organisant le conseil des prud'hommes; et voici ce que l'on trouve dans les dispositions de ce décret :

(Art. 3.) Les ouvriers devaient, d'abord, être convoqués séparément pour procéder par scrutin de liste, à la majorité relative, à la désignation dans leurs catégories respectives, d'un nombre de candidats triple de celui des juges à nommer. Puis (art. 6), les patrons et les ouvriers étaient convoqués de nouveau pour procéder séparément et sur la liste de candidats dressée conformément à l'article 3, les *patrons* à l'élection des prud'hommes *ouvriers*, et les *ouvriers* à l'élection d'un même nombre de prud'hommes *patrons*.

Ces articles furent votés sans la moindre discussion, ce qui prouve que la combinaison édictée par eux fut acceptée comme toute naturelle.

Mais cette institution fonctionnait-elle convenablement ? N'ayant pas pu le constater par moi-même, car il n'y avait point à Toulouse de conseil de prud'hommes en 1848, j'ai posé la question à un ancien membre des conseils de prud'hommes de Paris, organisés en 1848, et la réponse a été très-favorable au décret de 1848, abrogé maintenant par la loi de 1853, qui fait nommer les patrons par les patrons, et les ouvriers par les ouvriers.

« Ce mode d'élection, m'a-t-il dit, donnait de bons » résultats, en établissant des gages de confiance et » d'estime de part et d'autre, tandis que ces mêmes » effets ne se rencontrent point dans l'application de » la loi de 1853, où trop souvent le mandat prend » un *caractère impératif.* »

Cela se comprend aisément. Si les patrons seuls nomment leurs représentants, n'est-il pas vraisemblable qu'ils choisiront surtout ceux qui prendront tout à fait exclusivement leurs intérêts, pensant, d'ailleurs, fort légitimement, que les ouvriers tiendront absolument la même conduite? Ce seront des avocats que chaque groupe d'intéressés choisira, et non point des conciliateurs et des juges impartiaux.

Or, ne faut-il pas trouver ce double caractère dans les tribunaux arbitraux qui devront rendre des sentences, au moment où la lutte est engagée entre les patrons et les ouvriers, et prend ou est tout à fait sur le point de prendre la forme âpre de la grève, d'un côté, et de la fermeture des ateliers, de l'autre?

Des objections peuvent être soulevées, je le sens, si mon idée a la moindre valeur. Je me permets même de les provoquer. Mais je vais réfuter d'abord celles qu'il est facile de prévoir.

A quoi bon ces tribunaux arbitraux en France, me dira-t-on, puisque nous avons l'institution des prud'hommes jugeant entre patrons et ouvriers? Mais le champ d'action de ces deux juridictions serait différent. Les prud'hommes ne jugent que les questions d'individu à individu, les difficultés nées à l'occasion d'un contrat spécial passé entre un patron et un ouvrier. Les tribunaux arbitraux connaîtraient, au contraire, comme en Angleterre, des questions qui peuvent soulever des grèves, qui intéressent tout un corps de métier et qui groupent en face les uns des autres tous ou une grande partie des représentants d'une industrie.

On pourra également trouver une difficulté d'application dans la fixation d'un nombre impair de juges siégeant au tribunal arbitral; il faudra donc forcément, objectera-t-on, que la majorité appartienne soit à l'élément patron, soit à l'élément ouvrier. Pourquoi, ajoutera-t-on, ne point adopter la combinaison anglaise dans laquelle les deux éléments entrent dans la même proportion, sauf à les faire départager, au cas de partage de voix, par une notabilité locale choisie en dehors des deux groupes intéressés? En France, je ne crois point que ni les ouvriers ni les patrons fussent prêts à s'incliner devant la présidence et le jugement d'un homme étranger à l'industrie, quelque haute que fût sa position sociale, d'autant mieux que la voix de ce départiteur pourrait souvent faire seule la décision. On refuserait certainement à cette notabilité la compétence de métier qui fait la force morale des tribunaux arbitraux. Et, comme d'un autre côté, il faut bien absolument avoir un nombre impair de juges pour éviter le partage, je crois qu'il faudrait, après avoir nommé d'abord un nombre égal de juges de chaque côté, tirer au sort pour savoir de quel côté serait nommé le président devant jouer le rôle de départiteur. Qu'aurait-on à objecter? Le hasard seul aurait décidé quel serait le groupe, d'ouvriers ou de patrons, doté de la faveur d'avoir la majorité de représentation dans le tribunal.

Enfin, le Parlement anglais ayant décidé l'année dernière par une loi (*Arbitration Act*), que les conseils d'arbitres auraient l'autorité de véritables tribunaux et que leurs sentences seraient exécutoires comme celles des tribunaux qui ne doivent pas leur constitution à l'élection, on se demandera naturellement si l'on doit conseiller en France l'adoption de la même mesure. Je sais bien que, dans notre pays, l'on tient beaucoup

à l'organisation officielle et à l'attache de l'Etat, mais ce n'est pas une raison pour donner tout de suite le caractère d'institution officielle à la juridiction arbitrale. On pourrait laisser cette organisation faire un stage, pour ainsi dire; l'on verrait si elle entre dans les mœurs industrielles en appréciant les services qu'elle aurait rendus comme juridiction volontaire; et c'est ensuite seulement que l'on pourrait songer à lui faire donner une consécration législative. Les Anglais ont procédé ainsi, et, malgré la différence de nos caractères, je n'aperçois aucun inconvénient à agir comme eux. Les institutions nouvelles, dans tout pays, se fondent d'autant plus solidement qu'elles sont d'abord volontairement organisées.

H. Rozy,
Professeur à la Faculté de droit de Toulouse.

LES ADMISSIONS TEMPORAIRES EN 1873.

Tout le monde sait que l'on entend par ces mots *admission temporaire* la faculté d'importer en franchise certaines matières ou certains produits destinés à être réexportés après avoir subi, en France, ou une fabrication complète ou simplement un complément de main-d'œuvre.

La loi du 5 juillet 1836, qui a introduit ce régime dans notre législation commerciale, a eu en vue de favoriser le travail national. Nous n'avons pas l'intention de discuter aujourd'hui la valeur de ce système qui n'est qu'une demi-mesure. Cela nous entraînerait à demander l'admission en franchise de toutes les matières premières indistinctement, et, dans l'état actuel de nos finances, une motion de ce genre serait inopportune.

Nous nous bornerons donc à étudier, à l'aide des chiffres officiels fournis par l'administration des douanes, le mouvement des importations temporaires et des réexportations pendant les dernières années. Nous chercherons aussi à dégager de ces résultats les avantages que l'industrie nationale a retirés des admissions temporaires.

Parmi les marchandises qui jouissent de la faculté d'être introduites temporairement en franchise, les plus importantes sont les blés, qui ressortent sous forme de farines, et les métaux, qui sont réexportés après avoir été travaillés ou modifiés. Les tableaux mensuels du commerce, publiés par l'administration des douanes ne mentionnent que ces deux catégories et réservent, pour les grandes publications annuelles, les résultats des importations temporaires des tissus destinés à la teinture ou à l'impression, des graines oléagineuses qui se convertissent en huile et des huiles brutes qui se font épurer dans nos usines, des produits chimiques qui reçoivent un degré supérieur de fabrication, et des planches de pin ou de sapin que nos layetiers assemblent pour faire des caisses d'emballage.

Si l'on veut avoir une idée de l'ensemble des opérations auxquelles donne lieu le régime des admissions temporaires il faut donc se reporter aux grandes publications annuelles; or les deux derniers volumes parus concernent les années 1870 et 1871, qui ont été trop tourmentées pour pouvoir offrir des résultats normaux. Il faut donc, en attendant que le tableau général du commerce de l'année 1872 ait été publié, se reporter au tableau de 1869.

Pendant l'année 1869, les marchandises admises au bénéfice de l'admission temporaire étaient les suivantes :

Blés	59.000.000	francs.
Métaux	34.000.000	»
Graines oléagineuses	11.000.000	»
Huiles brutes	5.000.000	»
Tissus	4.000.000	»
Autres articles	3.000.000	»
Total des valeurs	116.000.000	francs.
— des quantités	492.861.621	kil.

Toutes ces matières premières, tous ces produits admis en franchise n'ont pas été réexportés complétement. Les importateurs ont quelquefois renoncé au bénéfice de l'admission temporaire. C'est ainsi que 40,947,000 kilog. de marchandises, dont 38,000,000 kil. de farines représentant 55,000,000 kil. de grains, ont été placés en entrepôt, et que 6,330,000 kil. de marchandises diverses ont été livrés à la consommation.

Il faut donc défalquer du chiffre des entrées 65,000,000 kil. environ, ce qui laisse à 427,000,000 kil. le poids des marchandises et à environ 100,000,000 de francs la valeur de ces matières.

Voyons maintenant quels ont été le poids et la valeur des réexportations :

Farines	63.000.000	francs.
Métaux	65.000.000	»
Huiles de graines	9.000.000	»
Huiles épurées	5.000.000	»
Tissus	9.000.000	»
Autres articles	31.000.000	»
Total des valeurs	182.000.000	francs.
— des quantités	406.000.000	kil.

Ainsi, l'écart entre la valeur réelle des matières introduites en franchise temporaire et la valeur des produits réexportés, après avoir subi une main-d'œuvre, est de 82,000,000 de francs.

Cette somme représente le prix du travail et le bénéfice que notre industrie a pu réaliser pendant une année normale, grâce au système des admissions temporaires.

Ces renseignements généraux posés, nous arrivons à l'examen des résultats obtenus pendant les années 1872 et 1873. (Nous ne croyons pas devoir rappeler les chiffres des années 1870 et 1871 qui sont trop irréguliers par suite des décrets de guerre qui ont momentanément suspendu l'exportation des grains et farines sur une partie de nos frontières de terre et de mer.)

	Grains importés temporairement.	Farines réexportées.
	—	—
	Quintaux métriques.	Quintaux métriques.
1872	1.831.596	911.013
1873	2.751.631	1.442.182

Le tableau des douanes ne donne pas d'autres indications. Il ne fait pas connaître les quantités de grains qui, primitivement admis en franchise, ont reçu ultérieurement une autre destination et ont été livrés à la consommation ou placés dans l'entrepôt. Il n'indique pas non plus la valeur afférente à ces quantités. Pour une publication destinée à être mise entre les mains du commerce, et rapidement consultée, ce manque d'éclaircissements constitue une lacune regrettable.

Il n'est pas possible d'admettre que l'écart entre les quantités entrées et les quantités sorties soit uniquement dû au déchet occasionné par la mouture. On sait, en effet, que ce déchet varie de 10 à 30 0/0 suivant les degrés de blutage.

En vain on voudrait chercher à expliquer ce tableau, en établissant les valeurs que ces quantités représentent. Les valeurs arbitrées par la commission des valeurs rapprocheraient seulement un peu les deux termes de comparaison. Au lieu de 2,751,631 quintaux de blé et 1,442,182 quintaux de farine en 1873, on se trouverait en présence de 97,462,900 francs de blés et de 75,714,555 francs de farines. Il manque un chiffre pour tout éclaircir : le chiffre des quantités qui ont été livrées à la consommation ou placées à l'entrepôt au lieu d'être réexportées.

Espérons que l'administration des douanes, qui n'a pas l'habitude de donner des renseignements incompréhensibles, consentira désormais à allumer la lanterne obscure dans laquelle on ne distingue rien pour le moment.

Si le tableau des douanes a des lacunes, il contient en revanche des renseignements intéressants, entre autres l'indication des frontières par lesquelles les entrées de grains et les sorties de farines s'effectuent. La plus grande partie des blés importés sous le bénéfice de l'admission temporaire entrent, en France, par Marseille et les ports de la Méditerranée. Le département du Nord et celui de la Seine-Inférieure reçoivent le reste.

Voici, du reste, le chiffre des importations temporaires de grains en 1873.

Ports de la Méditerranée	1.911.913	quintaux métriques.
Ports de la Seine-Inférieure	367.312	—
Ports du département du Nord	250.028	—
Autres départements	222.378	—
	2.751.631	—

C'est par des frontières différentes que s'effectue la réexportation, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Frontières de mer :		
Méditerranée............	67.651	quintaux métriques.
Loire-Inférieure..........	344.971	—
Gironde............	120.121	—
Seine-Inférieure..........	146.915	—
Frontières de terre :		
Nord..................	222.181	—
Frontière allemande et Suisse..............	385.612	—
Autres départements.....	154.731	—
	1.442.182	—

Ainsi, il est évident que les blés qui entrent à Marseille, sous le bénéfice des admissions temporaires, sont consommés dans la région du Midi, et que ce sont des farines obtenues par la mouture des blés provenant du Centre et du Nord, qui sont offertes dans les ports de Nantes et du Havre pour la décharge des acquits-à-caution souscrits à Marseille.

Quelques esprits ont cru voir dans ce procédé une fraude préjudiciable aux intérêts du Trésor. Il faut se placer à un autre point de vue et considérer tout autrement cette pratique. Le commerçant qui importe des blés étrangers en souscrivant un acquit-à-caution et qui cède son acquit à un meunier du Centre ou du Nord, qui le décharge en exportant une quantité équivalente de farine française n'est pas plus blâmable que le banquier de Bordeaux qui, ayant à payer une somme à Reims, par exemple, la fait payer par un de ses confrères de cette ville, afin d'éviter des frais de transport et de garantie considérables. Le transport matériel est remplacé par une opération de crédit. Il serait à désirer que ce procédé se généralisât davantage, et que l'on s'habituât en France, par l'usage fréquent des acquits-à-caution, à la pratique des warrants. En somme, il n'y a pas une différence considérable entre l'acquit et le warrant Ces deux papiers sont des signes représentatifs et descriptifs de marchandises, et dans l'espèce, ils servent tous deux à faciliter les transactions ordinaires, en évitant les frais et les déplacements superflus. Actuellement, l'acquit-à-caution est en quelque sorte un warrant officiel. En Angleterre, les warrants ont doublé la richesse commerciale, comme le billet de banque a doublé chez nous la richesse monétaire. En France, l'usage du warrant est encore trop restreint; le crédit commercial n'a pas encore pris tout son développement. A quoi bon blâmer une pratique qui peut avoir pour résultat d'habituer les commerçants à se servir du crédit d'une manière plus large et à considérer les marchandises comme un capital négociable?

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des blés, occupons-nous maintenant des métaux.

Voici le mouvement d'entrée et de sortie des métaux qui ont profité du bénéfice des admissions temporaires.

	1872		1873	
	Admissions temporaires	Réexportations	Admissions temporaires	Réexportations
	Quintaux métriques.			
Fontes...	716.921	733.378	771.672	686.387
Fers.....	106.750	126.906	171.719	208.612
Tôles.....	48.175	49.678	62.797	55.930
Aciers....	10.514	8.722	7.893	32.441
	882.360	918.684	1.014.081	983.370

Pour expliquer ces chiffres, de même que pour expliquer ceux qui concernent les blés et les farines, il manque un élément indispensable : le nombre de quintaux métriques livrés à la consommation ou entrés en entrepôt.

La loi qui a déclaré les métaux admissibles en franchise temporaire n'admet pas de déchet. Par conséquent, les chiffres de l'importation et de l'exportation devraient se balancer exactement, si toutes les opérations de l'admission et de la réexportation étaient faites dans la même année. On comprend que cela ne peut pas se produire. Les industriels qui font entrer des fers pour les travailler ont naturellement droit à un délai de trois ou de six mois pour transformer la matière première. Quelquefois même, ces délais sont prolongés par décision spéciale du ministre des finances, qui prend l'avis du ministre du commerce et du Comité consultatif des arts et manufactures. Il arrive donc toujours que des fers admis en franchise dans les derniers mois d'une année ne sont présentés à la réexportation que pendant l'année suivante. C'est ce qui explique comment, en 1872, les réexportations se sont élevées à 918,684 quintaux métriques, tandis que les admissions n'avaient atteint que le chiffre de 882,360 quintaux. On a déchargé en 1872 les acquits souscrits pendant les derniers mois de 1871.

Les chiffres que nous avons donnés plus haut, bien que fort incomplets, n'indiquent pas moins un certain mouvement de reprise. Au lieu de 918,684 quintaux métriques d'ouvrages en métaux réexportés en 1872, nous voyons figurer 983,370 quintaux métriques en 1873; et le chiffre des admissions temporaires de 1873, étant de beaucoup supérieur à celui de 1872, nous fait espérer pour l'année prochaine des résultats encore plus élevés. La baisse des charbons, en rendant à l'industrie métallurgique une partie de son activité, ne pourra que développer ce mouvement. Nous désirons vivement, quant à nous, que les admissions temporaires de toute sorte prennent la plus grande extension. C'est toujours une chose excellente quand la matière première arrive à l'usine sans être grevée de droits qui se multiplient à chaque transformation. Notre idéal serait de voir l'entrée de l'atelier, de la fabrique et de l'usine absolument libre : alors la valeur de la matière ne s'augmenterait qu'en raison de la main-d'œuvre qu'elle recevrait, et le consommateur ne serait pas obligé de payer dix fois plus d'impôts que l'Etat n'en perçoit.

Ed. Morel.

LETTRES DE TURQUIE.

DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION EN TURQUIE.

*Correspondance particulière de l'*Économiste Français.

Constantinople, le 11 février 1874.

L'éducation et l'instruction publique, ces deux éléments constitutifs de tout progrès, sont-ils ordonnés dans l'empire ottoman de telle sorte que les réformes, soit projetées, soit en cours d'exécution, présentent toutes les garanties d'un succès progressif et assuré? Telle est la question délicate que se pose tout homme soucieux de l'avenir de ce pays. Un poëte anglais a dit avec une haute raison que l'enfant est le père de l'homme, c'est-à-dire que les vertus et les vices d'une société sont en raison de la direction imprimée à ses jeunes générations. Rien de plus vrai. L'intelligence, l'âme et le cœur de l'enfant sont formés par l'éducation et par l'instruction, avec cette nuance que la première dépend, en grande partie, de la famille, et l'autre de l'Etat. Il est donc nécessaire, avant d'aborder la question de l'instruction publique, de s'arrêter un instant à la question d'éducation, de cette éducation première qui imprime à chacun de nous un cachet ineffaçable.

C'est surtout en Turquie que l'on se rend un compte exact du rôle décisif que la femme joue dans l'organisation sociale. Combien de nos compatriotes affirment qu'une femme en sait toujours assez! Qu'ils viennent à Constantinople étudier les fruits de son ignorance. La société musulmane considère encore la femme comme un être inférieur. On ne l'instruit pas, et le harem subsiste toujours avec ses portes cadenassées et ses fenêtres grillées. Fuad-Pacha, qui voulait sincèrement la rénovation de ses coréligionnaires par l'adoption des saines idées européennes, avait pour habitude de dire à ses intimes que la séquestration des femmes et leur ignorance étaient le grand obstacle au progrès, et que tant que l'on n'y porterait pas remède la société musulmane était en danger.

L'une des erreurs les plus accréditées en Europe, c'est que le sultan Abd-ul-Aziz a donné lui-même l'exemple de la réforme en introduisant de grandes modifications dans l'organisation intérieure du palais. Les journaux de Paris et de Londres n'ont-ils pas affirmé qu'à son avénement au trône, il avait renvoyé toutes les femmes du palais en ne conservant qu'une épouse légitime? Voici la vérité. Il y a eu à cette époque non pas une modification du système, mais un changement de personnes. Les femmes d'Abd-ul-Medjid ont été renvoyées, et les femmes du sultan actuel ont pris leur place. Abd-ul-Aziz observe la loi, tout comme ses ancêtres. Il a quatre femmes légitimes et tout autant de concubines qu'il lui convient d'en avoir. Il a d'ailleurs de quoi choisir, puisque plus de deux mille femmes esclaves sont enfermées dans son harem. On a beaucoup écrit sur ces harems, mais généralement sans les connaître. Aussi ces récits, enfantés par l'imagination de nos poëtes, ont-ils propagé de grosses erreurs qu'il importe de détruire.

Il y a une différence entre la femme du grand seigneur et celle de l'homme du peuple : la première fait travailler ses esclaves, la seconde travaille elle-même. A part cela, elles sont toutes, par la faute de l'organisation sociale, également ignorantes. Fort peu savent lire et écrire. De plus, et c'est ici le danger, au point de vue de l'éducation des enfants, elles n'ont que des notions fort confuses sur les devoirs de la vie. Elles ne possèdent pas de sens moral. Leur conversation roule sur des sujets futiles ou graveleux.

Le turc, bien plus que le latin, brave l'honnêteté, et ce ne sont pas des perles qui tombent de ses lèvres. C'est dans ce milieu que les enfants sont élevés. Plus tard, on les abandonne aux soins de domestiques ignorants et vicieux. Tout ce qu'ils font est bien fait. Jamais un reproche, une réprimande; cette éducation funeste engendre l'égoïsme et la vanité. Le jeune homme qui l'a subie ignore les nobles aspirations et les idées généreuses. Il ne saurait faire un bon citoyen. Notez encore que dès que l'enfant est arrivé à l'adolescence, on lui donne une concubine, une esclave. Enervé par les plaisirs, adulé par son entourage, ne soupçonnant ni la loi du devoir, ni les obligations qu'imposent le haut rang et la richesse, il n'a qu'un idéal : la recherche à outrance des satisfactions matérielles. Quelques pachas font, il est vrai, élever leurs enfants à l'européenne. Mais ces exceptions sont rares, et d'ailleurs, tous les efforts des précepteurs sont annihilés par l'influence pernicieuse du harem.

Le mauvais exemple, on ne saurait trop le répéter, vient d'en haut, du palais. Les princes ottomans ont l'habitude de n'épouser que des esclaves. La mère d'Abd-ul-Aziz (sultane Validé), qui exerce une grande influence sur l'esprit de son fils et sur les affaires de l'Etat, est une ancienne esclave : son ignorance est absolue et ses idées étroites. Elle a la haute main sur l'éducation des princes, et il n'est pas besoin d'ajouter que cette éducation est détestable. Les fils du sultan font partie de l'armée, mais dans des conditions singulières. L'aîné, Youssouf Izzeddin Effendi, âgé de 18 ans, est maréchal et commandant en chef d'un corps d'armée. Le second, Mahmoud Djemal Eddin Effendi, âgé de 11 ans, est contre-amiral. Le troisième, Mehemed Selim Effendi, âgé de 8 ans, est lieutenant d'artillerie. Le quatrième, Abdul-Medjid Effendi, n'a que 4 ans. On s'apprête néanmoins à le nommer officier. Aucun de ces princes, du maréchal au lieutenant, n'a fait des études, soit classiques, soit spéciales. A peine l'aîné, le commandant d'un corps d'armée, sait-il lire et écrire. Les fils d'Abdul-Medjid, Mourad Effendi, l'héritier présomptif, et ses frères sont tenus systématiquement à l'écart et comme frappés d'ostracisme. On ne leur accorde aucun emploi. Ils ne jouissent d'aucun des honneurs qui sont attachés, en tout pays, au titre de membre d'une famille souveraine. Ces jeunes gens avaient appris autrefois quelques éléments de la langue française. Mais ils ont interrompu depuis longtemps leurs études, et ils vivent dans l'oisiveté. Ces mœurs des princes ottomans créent au pays une situation pleine de dangers et sans issue. Car, l'ignorance étant générale parmi eux, le sultan qui monte sur le trône s'empresse d'imiter son prédécesseur en donnant un libre cours à ses caprices.

Pour que ce tableau de l'organisation de la famille turque soit complet, il faut ajouter que les gens riches, et même la plupart des gens de la classe moyenne, possèdent des eunuques noirs et des esclaves blanches. Les eunuques viennent de la Nubie, d'où ils sont exportés à Constantinople par des négociants égyptiens. Leur mission consistait autrefois à surveiller les femmes. Ils sont aujourd'hui leurs complaisants. D'une ignorance inqualifiable et d'un fanatisme qui est passé en proverbe, ils exercent une influence désastreuse sur l'éducation des jeunes enfants que l'on est dans l'habitude de confier à leurs soins. Le chef des eunuques du palais a rang de maréchal. Il a droit à tout autant d'honneurs que le grand vizir, et son autorité est bien plus solide. Les esclaves blanches sont les enfants des familles circassiennes émigrées en Turquie. Leurs parents les vendent eux-mêmes, non plus sur la place publique, mais dans des maisons bien connues. Il existe, d'ailleurs, une classe nombreuse de vieilles femmes qui servent d'intermédiaires et vont de maison en maison, s'occupant activement des achats et des ventes. Ces esclaves reçoivent des destinations diverses. Les unes sont chargées des travaux intérieurs, des soins domestiques. Ce sont les laides. Celles qui promettent d'être belles sont élevées avec une sollicitude intéressée. On leur enseigne la danse, le chant, des travaux d'aiguille. Elles apprennent à jouer du violon et du canoun, sorte de guitare. Quelquefois l'une d'elles est distinguée par le chef de la maison, ou bien par l'un des jeunes gens de la famille. Elle est alors élevée au rang de concubine. Si elle a le bonheur de devenir mère, on lui donne le titre et les avantages de hanoum (dame), et dans ce cas, assez habituellement, son amant l'épouse.

Souvent, lorsqu'une famille possède une esclave très-belle on en fait cadeau à la mère du sultan, ou bien encore on la vend à une autre grande famille qui cherche une concubine pour l'un de ses beys. Ce commerce est général et pratiqué ouvertement par les pauvres et par les riches, par la femme du peuple comme par la plus grande dame. Les prix varient : mais ils ne sont pas inférieurs à vingt mille francs pour une esclave jeune, belle et instruite, bien entendu à la mode du pays, c'est-à-dire fort peu. Vous trouverez ces détails bien réalistes. Mais, contrairement à l'opinion reçue en Europe, rien n'est moins poétique que le harem. Il était nécessaire d'entrer dans quelques détails sur son organisation pour expliquer les vices de l'éducation musulmane. Quant au père de famille, il songe beaucoup moins à instruire son enfant qu'à lui assurer les faveurs gouvernementales. Il ne rêve pour ses fils que de bonnes sinécures grassement payées. Il suffit pour cela d'être bien apparenté, d'avoir de bonnes relations, de savoir approuver tous les actes du ministère. Quant au mérite réel du candidat, on n'y attache qu'une importance secondaire. Dans ce pays où le caprice du maître est la loi, où sa faveur et celle des hauts fonctionnaires tiennent lieu de talent et de travail, on ne ressent aucun besoin de s'instruire. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que les musulmans des classes aisées ne fassent aucun effort sérieux pour sortir de leur ignorance. Une bonne place du gouvernement suffira à tout. C'est encore pour ce motif qu'ils ne s'occupent ni d'agriculture, ni d'industrie, ni de commerce. Ils ont, sur ces manifestations diverses de l'activité des peuples, des idées fort erronées. Diriger une ferme, une usine, une maison de commerce, leur paraît affaire de petites gens. Ces soins sont abandonnés aux communautés chrétiennes.

En l'absence de tout effort de l'initiative individuelle, l'Etat du moins a-t-il compris que sans l'instruction une société ne peut vivre et prospérer? A-t-il agi pour la répandre parmi toutes les classes? A-t-il multiplié les écoles et les a-t-il organisées de telle sorte que l'intelligence des enfants se développe en s'assimilant les idées saines, vraies et les résultats de la science? On est obligé de répondre négativement et, avant d'aborder ce sujet qui fera l'objet d'une prochaine lettre, nous fixerons dès à présent les idées de vos lecteurs en leur donnant le chiffre de l'allocation spéciale inscrite au dernier budget, celui afférent à l'exercice 1869-70. Ce chiffre, qui est de *un million six cent cinquante mille francs, représente la somme affectée aux dépenses de l'instruction publique dans toute l'étendue de l'empire.*

(*A suivre.*) ESCHBACH.

LE BRÉSIL

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

Nous continuons de puiser dans la collection des rapports des consuls anglais, *Reports from her Majesty's Consuls on the Manufactures and Commerce of their consular Districts*, et cette fois, c'est du Brésil que nous allons nous occuper avec eux. On sait que cet empire offre un développement de 6,500 kilomètres de côtes sur lesquelles on rencontre un grand nombre de ports, parmi lesquels Rio-de-Janeiro, capitale de l'Etat même, Bahia, Pernambuco, Santos, Rio-Grande-do-Norte, tiennent le premier rang. Tous ces ports, à l'exception de Rio-de-Janeiro, se trouvent être, avec quelques autres de moindre importance, l'objet de notices que nous allons analyser et qui, dans leur ensemble, ne laissent pas de donner une idée assez complète du commerce de l'empire brésilien.

Bahia, autrement dit San-Salvador, est le chef-lieu de la province qui porte le premier de ces noms, province par laquelle les Européens ont commencé, dès 1505, l'exploration du pays, et que la Providence, d'après M. le consul Morgan, a comblée de tous ses dons. Elle s'étend sur une superficie de 20,000 lieues carrées et était peuplée, en 1871, d'environ 2,000,000 d'habitants, soit le cinquième de la population totale du pays, telle qu'on l'évaluait approximativement à la même époque. Elle renferme les terrains les plus fertiles, de magnifiques forêts, des mines d'or et d'argent, de cuivre, de plomb; par malheur elle manque de voies de communication, et ses habitants ne se distinguent précisément ni par leur esprit d'initiative, ni par leur degré de culture, soit morale, soit professionnelle. Quant à Bahia même, c'est un port qui ne le cède à aucun autre dans toute l'Amérique du Sud, sous le rapport de l'étendue ou de la sûreté, et son commerce prend d'année en année plus d'importance, comme on pourra s'en convaincre par la lecture des tableaux suivants, qui s'appliquent aux importations et aux exportations pendant la période décennale 1861-1871.

Importations.
(1,000 reis valent 2 fr. 50 de notre monnaie)

	Reis.
1861—1862	17.385.000.000
1862—1863	17.137.000.000
1863—1864	16.102.000.000
1865—1866	16.893.000.000
1866—1867	17.878.000.000
1867—1868	18.160.000.000
1868—1869	23.556.000.000
1869—1670	19.787.000.000
1870—1871	19.830.000.000

On ne nous dit pas quelles ont été les marchandises qui ont surtout alimenté ces importations. Mais on constate que la Grande-Bretagne y a pris part à elle seule, pendant l'année 1871, pour une somme de 1,257,000 livres sterling, soit 31,425,000 francs, sur un total de 47,500,000 francs qui représentait alors ce mouvement dans son ensemble. L'Allemagne venait en seconde ligne mais pour une somme près de sept fois inférieure. Le Portugal tenait le troisième rang et la France le quatrième, ses importations n'atteignant qu'une valeur d'à peu près 300,000 francs.

Exportations.

	Reis.
1861—1862	16.791.000.000
1862—1863	18.029.000.000
1863—1864	13.058.000.000
1864—1865	14.083.000.000
1865—1866	19.247.000.000
1866—1867	16.202.000.000
1867—1868	22.264.000.000
1868—1869	21.547.000.000
1869—1870	19.762.000.000
1870—1871	21.555.000.000

Ces exportations ont consisté surtout en sucre, en coton, en café, en tabacs, en cacao. La production du coton est en voie de prospérité et d'accroissement, de même que celle du sucre; mais il est regrettable que la manipulation de cette dernière denrée devienne de plus en plus grossière et nuise beaucoup à son placement sur les marchés extérieurs. Les tabacs sont mieux préparés et trouvent en Allemagne un placement facile. Les cafés se maintiennent dans une bonne situation, quoique, pendant l'année 1870-1871, leur exportation ait subi une diminution très-sensible, ce qui, au surplus, a été le cas du cacao, comme des cotons et des sucres pendant cette année néfaste.

En 1871, le port de Bahia avait vu entrer 276 steamers et 598 voiliers. Le pavillon brésilien tenait le premier rang pour les navires à vapeur, et le pavillon anglais pour les navires à voile (178 steamers brésiliens et 66 anglais; 193 voiliers anglais et 183 brésiliens); quant au pavillon français, il n'était arboré à l'entrée que par 12 vapeurs et 22 voiliers, et à la sortie par 12 et 20 bâtiments de cette double sorte. Les sorties, prises d'une façon générale, sont représentées pour cette même année par les chiffres suivants : 275 steamers et 538 voiliers, à l'occasion desquels on peut répéter l'observation faite au début de ce paragraphe sur la part respective à faire au pavillon brésilien et au pavillon britannique.

A quelques mois de distance, l'un à la date du 31 mars, l'autre à celle du 4 septembre 1872, M. le consul Doyle et son suppléant M. Corfield ont consacré au port de Pernambouc des documents très-détaillés. Sous le rapport de la population de la province dont cette ville est le chef-lieu, leurs renseignements statistiques sont loin d'ailleurs de concorder, le premier parlant de 1,200,000 personnes, la plupart gens de couleur, et le second de 607,000 seulement, mais en laissant toujours une grande infériorité numérique à la race blanche. Quant à Pernambouc même et à ses faubourgs, M. Doyle en a évalué la population à 120,000 âmes, et il a donné une superficie de 4,467 lieues carrées à la province entière. Il y avait peu de chose, ajoutait-il, de particulier à dire sur son agriculture : il la dépeint comme étant, par la faute des hommes et non celle de la nature, dans une situation fort médiocre. La province renfermait des forêts magnifiques; mais on ne songeait guère à en exploiter les richesses, pas plus qu'on ne savait tirer partie de prairies des plus propices à l'élève du bétail. Le riz, le blé de l'Inde, les pommes de terre, les oignons et bien d'autres légumes trouveraient dans son sol d'excellentes conditions de culture, mais l'habitant n'y prenait point garde, et se contentait pour sa nourriture de poisson salé, de bœuf fumé, de farine de manioc. En somme, les Brésiliens de ce district ne se livraient guère, sur une échelle de quelque importance, qu'à la culture de la laine et à celle du coton, sans trop se soucier, d'ailleurs, d'y introduire des méthodes moins routinières que celles de leurs ancêtres. Depuis la guerre de la sécession aux Etats-Unis, l'exportation cotonnière avait même pris une importance croissante. Ainsi en 1860-1861, cette exportation ne s'élevait qu'à 15,405 balles d'un poids moyen de 200 livres anglaises (453 grammes à la livre), tandis qu'en 1865-66, elle s'élevait à 215,614 balles, et qu'en 1870-71, elle était encore de 205,737 balles. Pour le sucre, son exportation avait atteint son maximum en l'année 1868-69 : 899,424 boucauts (de 160 livres chacun), et trouvé son minimum en 1866-67 : 537,780 boucauts. En 1870-71, elle était représentée par le chiffre de 690,259 boucauts.

M. Corfield, à son tour, nous donne le détail du commerce d'exportation qui se fait à Pernambuco. En 1801, ce commerce représentait une valeur totale de 720,000 livres sterling, et embrassait deux articles principaux, le coton pour une somme de 299,000 livres sterling, et le sucre pour une autre somme de 405,000, les autres articles, de peu d'importance, comme on voit, étant le bois dit du Brésil, le rhum, le riz, le tabac. A huit ans de distance, ce commerce ne s'était pas accru : il offrait même une diminution assez sensible (635,000 livres sterl.). Mais franchit-on un nouveau laps de temps, examinet-on les comptes de l'année 1866, on se trouve en face du progrès que voici : 947,603 livres sterl. d'exportations (sucre, rhum, coton, peaux), dont la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Portugal absorbaient une moitié environ; le reste allait en France, en Sardaigne, aux Villes hanséatiques, en Hollande, en Suède. Enfin, si on arrive à l'année 1871, M. le consul Doyle accuse, dans son rapport, le chiffre de 1,548,000 livres sterling. Le sucre, le coton, les peaux et cornes formaient les principaux articles de cette exportation.

A la même époque, les importations, dont la valeur en 1836 n'arrivait qu'au chiffre de 827,000 livres sterl., avaient atteint celui de 1,821,104 livres sterling, sur lesquelles 1,178,000 liv. sterl. représentent la part du Royaume-Uni. Il y a cependant des droits de douane fort lourds qui pèsent sur les articles que la Grande-Bretagne expédie de préférence au Brésil : le charbon, le sel, le poisson salé; le fromage et le beurre; les cotonnades, les calicots, les mousselines, les jaconas de Manchester, de Birmingham et de Liverpool; les aiguilles, le fer en barres ou le fer ouvré, etc., etc. Enfin, en 1871, le mouvement de la navigation à Pernambuco se traduisait par les données suivantes :

1° *Navires entrés :* 584 à voiles et 102 à vapeur (dont 311 sous pavillon britannique; 85 sous pavillon portugais; 63 sous pavillon français; 62 sous pavillon des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; 59 sous pavillon espagnol).

2° *Navires sortis :* 567 à voiles et 102 à vapeur (dont 304 sous pavillon britannique; 84 sous pavillon portugais; 62 sous pavillon français; 61 sous pavillon américain du Nord; 58 sous pavillon espagnol).

Le port de Santos est situé, lui, dans la province de San-Paolo, dont les habitants, les *Paulistas*, comme on les appelle là-bas, se recommandent par un caractère entreprenant et énergique. Cette province possède un sol riche, mais les pluies ne l'arrosent que d'une façon irrégulière, tantôt trop abondantes, tantôt trop rares. Le café, le coton, le maïs, le tabac, la patate douce, la racine de manioc constituent ses cultures les plus importantes. Elle a reçu dans ces derniers temps, un afflux d'immigrants assez considérable, portugais ou allemands pour la plupart. Elle est déjà traversée par une grande voie ferrée, et l'on parle de ramifier cette voie de façon à joindre San-Paolo, chef-lieu de la province, avec Rio-de-Janeiro, capitale de l'empire, en traversant la vallée de Parahiba.

Le mouvement commercial, dont le port de Santos lui-même est le théâtre, atteste le progrès de la province dont il fait partie. Ce mouvement se résume dans les chiffres suivants :

I. — *Commerce avec l'étranger.*

	EXPORTATIONS. livres sterling	IMPORTATIONS. livres sterling.
1869-1870	1.519.000	222.000
1870-1871	2.236.000	362.000

II. — *Commerce côtier.*

IMPORTATION ET EXPORTATION RÉUNIES.

	livres sterling.
1869-1870	1.314.000
1870-1871	1.557.291

Soit un total de £ 3.056.000 pour 1869-1870, et de 4.156.000

pour 1870-1871. Le café et le coton forment les deux articles les plus importants du commerce d'exportation. En 1871, il est parti de ce port des quantités évaluées pour le café à 991,000 livres sterling, et pour le coton à 446,000. Ces produits ont été expédiés à destination de la Grande-Bretagne (pour environ la moitié de leur valeur), des Etats-Unis, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, du Portugal. Quant aux importations, elles sont arrivées, en 1871, au chiffre d'environ £ 805.000, et les rails, de même que le matériel roulant des chemins de fer, y sont entrés avec le charbon et le sel pour une très bonne part. Aussi bien ces quatre articles sont-ils exempts de tout droit d'entrée, tandis que d'autres sont assujettis, au contraire, à des taxes lourdes, et qui pis est, assises d'une façon fort arbitraire.

434 navires sont entrés à Santos en 1871.

Dans la province de Rio-Grande do Norte, on rencontre le port de Natal; dans celle de Parahiba, le port du même nom. Ce ne sont pas des points commerciaux qui aient l'importance de Rio-de-Janeiro, de Bahia, de Pernambuco, voire de Santos. Néanmoins, ils n'en manquent pas, dans une certaine mesure, et le premier est entré dans une voie de progrès réel. M. le vice-consul Bolshaw évalue à 6,000 liv. sterl. seulement, la valeur des cargaisons débarquées en 1862 au port de Natal, tandis qu'il n'assigne point à celles qui y ont été jetées sur les quais en 1871 une valeur moindre de 102,500 livres. Aux mêmes dates, les chiffres de l'exportation dans le même port étaient respectivement de £ 26,000 et de £ 102,000. Quant à Parahiba, M. le vice-consul Shalders constate que l'importation directe y est nulle, mais qu'à certaines époques, en 1864 et en 1865, par exemple, les exportations ont atteint le chiffre de £ 744.000 et de £ 597,000. La guerre civile, qui désolait alors les Etats-Unis avait donné une impulsion extraordinaire à la culture du coton dans la province de Parahiba: elle s'était accrue dans la proportion de *cent pour cent*. Depuis, elle a baissé, et en 1871, le commerce d'exportation de ce port n'était plus représenté que par £ 177,000. Mais d'une part, dans ce chiffre ne sont point comprises de grandes quantités de produits qui, de Parahiba, se dirigent sur Pernambuco, par la voie de terre ou par les caboteurs, et de l'autre, la province doit être traversée, si déjà même elle ne l'est, par une voie ferrée, dont l'effet sera de vivifier son commerce et d'amener à Parahiba même non-seulement beaucoup de coton ou de sucre, mais encore des peaux et d'autres produits, dont les frais de transport qu'ils supportent arrêtent la circulation à cette heure.

Si nous ne nous étions pas imposé la loi de ne citer dans cette série d'études que des données tirées de la collection des *Reports* des consuls de S. M. Britannique, nous serions tentés, pour combler la lacune qu'ils offrent, en ce qui concerne Rio-de-Janeiro, de citer les chiffres que la dernière édition de la *Géographie* de Balbi fournit pour le commerce de ce port en 1867 : 1,095 bâtiments sortis; exportations 163,437,000 fr., dont 62,765,000 francs pour le café seul. Mais dans un des *Reports*, on rencontre un fait qui, malgré l'époque déjà reculée à laquelle il se rapporte, mérite de trouver place ici. Il s'agit du commerce général du Brésil, de l'année 1845 à l'année 1849 inclusivement. D'après M. Corfield, ou pour mieux dire la commission brésilienne instituée, en 1853, pour la révision des tarifs douaniers, le commerce s'était élevé, en moyenne annuelle pendant ladite période, aux chiffres suivants :

Exportations............Fr.	168.000.000
Importations...............	159.457.000

Quant à la part revenant aux divers pays, dans ce double mouvement, les chiffres suivants la représentaient :

Grande-Bretagne et possessions .	35.6 0/0
Etats-Unis.	16.5 0/0
Portugal et possessions.	9.0 »
France et possessions.	7.5 »
Villes hanséatiques.	6.2 »
La Plata	5.5 »
Divers ports.	5.4 »
Etats autrichiens	3.7 »
Ports de la Baltique.	3.4 »
Belgique	2.2 »
Italie.	2.0 »
Espagne	1.6 »
Ports du Pacifique.	1.0 »
Hollande et possessions.	0.4 »

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

DES NOUVEAUX DROITS PROJETÉS SUR LES VINS NON MOUSSEUX AUX ÉTATS-UNIS.

Dans notre dernier numéro, nous avons signalé les démarches faites à Washington par les négociants en vins des Etats-Unis, pour remplacer par un droit fixe spécifique le système des droits actuels qui est une combinaison de droits proportionnels spécifiques et *ad valorem*.

A l'appui de ces démarches, il a été publié une petite brochure due à la plume de M. Philip Bonfort, de New-York et intitulée *The Duties on still Wines*.

Nous allons essayer d'analyser les six chapitres qui composent cet opuscule.

L'auteur commence en disant : « Parmi les divers règlements absurdes (*incongruous*) de notre tarif, il n'y en a peut-être aucun de moins réfléchi que celui qui concerne les vins non mousseux. Il est oppressif pour l'importateur, injuste pour le public et onéreux pour les revenus du gouvernement. »

On voit tout de suite par cette vigoureuse attaque que M. Bonfort cherchera à démontrer ces trois points, et il le prouve, en effet, par des exemples qu'il serait trop long d'énumérer, mais dont nous citerons quelques-uns cependant.

Parlant en passant de l'espoir d'une réduction dans les droits, il exprime l'opinion qu'elle ne pourra pas avoir lieu de bien des années encore, attendu la situation financière des Etats-Unis et la pensée générale que, de tous les articles imposés, le vin sera un des derniers qu'on songera à dégrever; c'est pour cela qu'il convient d'établir, d'ores et déjà, une réglementation simple, claire et intelligente.

La brochure montre combien le système en usage est défectueux, puisque la moindre différence dans la valeur de la marchandise en augmente le prix dans des proportions qui la rendent invendable. Comment, du reste, établir la valeur du vin? Le cours sur le marché d'importation servira-t-il de base? Ou bien la facture certifiée devant le consul du port d'embarquement? Non, rien ne sera suffisant, car tous les envois sont sujets à l'examen d'estimateurs (*appraisers*) qui peuvent déclarer nulles toutes les présentes formalités, et dire que le vin au lieu de ne payer que 35 fr. 50 c. par hect., sera dans la classe suivante qui paye 85 fr. 08 c. l'hect.

« Si, dit M. Bonfort, nous jetons un coup d'œil sur le bureau des estimateurs à la douane de New-York, un matin après l'arrivée de diverses cargaisons, savoir : une de Cadix, une de Bordeaux et une de vin du Rhin, voie de Rotterdam, quel spectacle avons-nous sous les yeux? Une longue table couverte de quelques centaines de bouteilles contenant les échantillons des divers lots; deux ou trois malheureux estimateurs sont occupés à goûter ces quelques centaines d'échantillons de différents vins. L'homme qui, après en avoir goûté une dizaine, pourrait les distinguer les uns des autres, est encore à naître. »

La loi veut en outre qu'on ajoute au coût réel sur les lieux de production tous les frais jusqu'au port d'embarquement, la valeur de l'emballage, une commission pas moindre de 2 1/2 0/0; tous ces frais peuvent à un certain moment donner lieu à bien des discussions, faire passer un vin d'une classe dans l'autre et augmenter ainsi le revient de près de 40 francs l'hectolitre, c'est-à-dire rendre une opération désastreuse.

M. Bonfort suppose un contrat fait avec une maison de Marseille pour dix livraisons mensuelles à un prix faisant revenir son vin à 39 cents, plus 2 1/2 0/0 de commission, et rentrant ainsi dans la catégorie des droits à 25 cents par gallon.— L'acheteur de ces vins peut les revendre lui-même sur cette base à ses correspondants, mais la hausse qui l'avait déterminé à faire ce contrat venant à se dessiner, les estimateurs peuvent refuser, après trois ou quatre livraisons, de recevoir au même droit le même vin coûtant le même prix et au même importateur. La position de ce dernier peut en être altérée et, dans tous les cas, on lui impose une lourde perte sans qu'il y ait eu faute de sa part.

C'est par des exemples semblables que la brochure américaine prouve qu'un pareil système frappe, au delà de ce qu'il peut supporter, le négociant honnête et ouvre alors la porte à la chicane, à la fraude, etc., etc.

M. Bonfort conclut donc à la nécessité d'abandonner les errements actuels pour recourir à un taux de droit spécifique uniforme. Il dit que le négociant se préoccupera moins du taux du droit dès l'instant que ses concurrents paieront le même que lui.

Le système en vigueur a en outre l'inconvénient de ne permettre l'introduction aux Etats-Unis que des qualités les plus inférieures, ce qui porte un préjudice au peuple amé-

ricain en l'obligeant à boire du vin de qualité ordinaire.

Pour apprécier ce que devrait être le nouveau droit spécifique, M. Bonfort donne le tableau suivant, qui est fort intéressant :

Etat montrant les quantités entrées et les droits perçus sur les vins non-mousseux livrés à la consommation des Etats-Unis pendant les cinq dernières années fiscales finissant respectivement au 30 juin 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Années.	Gallons.	Droit en or.	Moyenne par gallon.
1868.......	6.102.482	£ 2.154.706 24	Cents 35 33
1869.......	6.990.640	2.393.613 30	34 24
1870.......	8.669.793	2.871.261 32	33 11
1871.......	10.379.503	3.294.532 78	31 70
1872.......	9.135.771	2.822.250 15	30 89
			165 27
Moyenne par gallon pour les cinq années....			Cents 33 05

Ici nous laisserons un moment la parole à M. Bonfort :

« Cette table a un intérêt spécial en ce sens qu'elle montre que les quantités de vins non-mousseux consommés pendant ces cinq années et par conséquent les droits perçus ont graduellement augmenté d'année en année. La moyenne du montant du droit perçu par gallon a cependant baissé; mais on ne doit pas perdre de vue, en étudiant ce résultat, que le taux du droit a été modifié à plusieurs reprises et que la plus importante de ces modifications, soit celle qui a établi les droits de 25 cents par gallon sur les vins de la classe la plus inférieure, eut lieu seulement le 1er janvier 1871, de telle manière que le droit moyen perçu par gallon de 33 cts 05 pour les cinq dernières années fiscales finissant le 30 juin 1872, ne peut servir comme un guide sûr, indiquant le montant moyen probable que le Trésor a chance d'encaisser dans l'avenir; mais jugeant par l'expérience du passé, il est raisonnable d'estimer que les recettes probables futures du gouvernement seront de 31 1/2 cents par gallon. »

Néanmoins, M. Bonfort suggère la pensée d'établir ce droit à 35 cents ce qui donnerait 3 cents 1/2 de profit par gallon au gouvernement et une augmentation de recette de £ 328,000 en or, la consommation moyenne des trois dernières années s'élevant à 9,360,000 gallons.

La brochure se termine par cette appréciation pleine de sens : qu'aujourd'hui les vins indigènes des Etats-Unis qui sont d'une qualité inférieure, ont à lutter contre les vins les plus ordinaires de tous les pays du monde, tandis qu'avec la nouvelle législation ils seraient naturellement protégés.

Quoi qu'il en soit de cette dernière considération qui a bien son importance et sur laquelle nous devons faire des réserves, dans l'intérêt des vins de France dits de cargaison, le commerce honnête doit appeler de tous ses vœux la réforme qu'on poursuit de l'autre côté de l'Atlantique.

On nous communique, d'une autre part, à propos du remaniement projeté des droits sur les vins aux Etats-Unis, les réflexions suivantes que nous croyons devoir reproduire :

« Monsieur le rédacteur,

» L'article que vous consacrez dans votre numéro du 21 février au projet *d'abaissement* des droits sur les vins aux Etats-Unis, semble être considéré par vous comme une réforme favorable à notre commerce de vin en France. Permettez-moi, monsieur, de ne pas le considérer comme tel pour une très-grande partie de la population française, et voici mes raisons :

» Les vins rouges et blancs de nos contrées (la Charente, la Charente-Inférieure et ceux appelés vins de cargaison à Bordeaux) ne dépassent guère, en valeur, le chiffre de 30 francs par hectolitre en temps ordinaire (l'année 1873 fait exception, la récolte de vin ayant manqué presque partout cette année par suite des gelées); mais, même aux prix actuels, on n'arriverait pas au prix de 56 fr. 81 c. l'hectolitre, prix extrême soumis aux droits actuels de 25 cents par gallon. ou 35 fr. 50 c. par hectolitre; que dire des droits projetés qui s'élèveraient à 49 fr. 66 c., ou 56 fr. 80 c., ou encore à 63 fr. 90 par hectolitre, s'appliquant à des vins ayant une valeur de 30 francs l'hectolitre; sinon que les grands vins seuls de la Gironde, de la Bourgogne et du Rhin en seraient les bénéficiaires, sans compter la protection donnée aux vins d'origine américaine, vins qui prennent tous les ans une place de plus en plus grande dans la consommation du pays au détriment des nôtres. N'est-il pas raisonnable de supposer qu'aux Etats-Unis, comme ailleurs, il y a plus de petites bourses que de grandes, et qu'en éloignant le bon marché vous éloignez en même temps la grande consommation. Des droits appliqués d'après le principe *ad valorem* ne sont-ils pas plus équitables que ceux appliqués d'après celui connu sous le nom de spécifique? Enfin n'avons-nous pas déjà un exemple frappant de l'effet produit par des droits spécifiques substitués à des droits *ad valorem?*

» Demandez aux maisons de Cognac ce qu'elles exportent aujourd'hui de leurs produits aux Etats-Unis, en comparaison de ce qu'elles expédiaient avant ces droits spécifiques, même lorsque les droits *ad valorem* sur les eaux-de-vie étaient de cent pour cent. Consultez les négociants de la Rochelle, qui voyaient alors dans leur port deux ou trois navires par mois se diriger avec plein chargement pour les Etats-Unis, demandez leur, dis-je, ce qu'ils exportent maintenant pour ce pays : rien, presque rien, vous répondront-ils; nos tonneliers ne trouvant plus d'ouvrage, sont partis dans le Nord, à Lille, faire des fûts pour le 3/6 de betterave. Voilà l'effet des droits spécifiques, et doit-on aujourd'hui considérer comme un bien l'application de ce principe sur les vins? »

UNE COMMISSION MIXTE DE PATRONS ET D'OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE DE LA PAPETERIE.

Nous avons récemment signalé à nos lecteurs (1) les efforts qui sont tentés actuellement dans plusieurs syndicats de patrons et d'ouvriers de Paris, en vue d'établir des relations régulières entre les deux catégories de chambres syndicales et de faciliter par là les débats du capital et du travail. Nous avons particulièrement résumé la discussion ouverte sur ce sujet à la chambre *du papier et des industries qui le transforment*, et montré les premiers pas faits par les délégués des patrons et des ouvriers dans la voie que nous venons d'indiquer. Aujourd'hui, cette chambre paraît être arrivée à un résultat important : elle a constitué par l'élection une commission mixte dont les attributions sont clairement définies par la circulaire que nous reproduisons plus bas. Une institution analogue établie dans les différentes industries contribuerait notablement, nous le croyons, au maintien de la paix dans le champ de la production. Les Anglais, on le sait, n'ont eu qu'à se louer du fonctionnement des conseils d'arbitrage *Board of arbitration*, qui reposent exactement sur les mêmes principes que la commission instituée au sein du groupe des ouvriers et patrons de l'industrie du papier. C'est un honneur pour la chambre syndicale qui représente cette branche de la fabrication d'avoir, la première, réalisé un aussi utile progrès dans l'organisation du travail.

Voici la circulaire qui a été adressée à tous les adhérents de la chambre syndicale du papier, etc., et de la Société des ouvriers papetiers et régleurs; elle est suivie des dispositions relatives au conseil syndical mixte.

« CONSEIL SYNDICAL MIXTE DE LA PAPETERIE.

» Paris, le 20 janvier 1874.

» Monsieur,

» Il y a quelques mois qu'une conférence eut lieu entre les délégués de la chambre syndicale du papier, etc., et les délégués du conseil syndical de la Société des ouvriers papetiers régleurs, dans le but de créer, entre la chambre et le conseil, des rapports qui permissent de concilier les différends entre les patrons et les ouvriers, avant recours au conseil des prud'hommes, et de travailler à conjurer les grèves.

» Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui vous informer que les négociations, ainsi ouvertes sur l'initiative du conseil syndical de la Société des ouvriers papetiers et régleurs, ont abouti à la formation d'un conseil de famille mixte, dont nous avons l'honneur de vous donner ci-contre la constitution et l'organisation.

» Nous prenons la liberté d'appeler toute votre attention sur cette création nouvelle, dont le but est la conciliation

(1) Voir l'*Economiste français* du 27 décembre 1873.

équitable des intérêts respectifs de l'ouvrier et du patron, et nous espérons que, comprenant l'importance qu'il y a pour tous à éteindre les préjugés et les malentendus, sources de toutes les difficultés qui divisent le patron et l'ouvrier, vous joindrez vos efforts aux nôtres pour assurer le succès d'une mesure qui, dans notre pensée, doit établir la bonne harmonie entre eux, au grand avantage de leurs intérêts réciproques et de ceux du pays.

» Nous vous engageons donc, Monsieur, à prendre bonne note de la constitution du conseil de famille mixte, et à ne point négliger, quand l'occasion s'en présentera, de recourir à son intervention.

» Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations.

» E. Fortin, Gasté, Gonthier-Dreyfus, A. Nachmann, Ramé.

» *Délégués par la chambre syndicale du papier, etc.*

» Artru, Dubois (Henri), Lallemand, Perriguey (Ferd.), Verlet.

» *Délégués par le conseil syndical de la Société des ouvriers papetiers-régleurs.*

CRÉATION ET ORGANISATION DU CONSEIL SYNDICAL MIXTE DE LA PAPETERIE.

« Article 1er. — Il est établi un conseil de famille mixte, composé des cinq membres de la chambre syndicale du papier, formant le deuxième comité, et de cinq membres du conseil syndical de la Société des ouvriers papetiers et régleurs.

» Ce conseil a pour mission de concilier tout différend qui pourrait s'élever à raison du travail, entre un patron et un ouvrier, et serait volontairement porté devant lui, avant tout recours à juridiction des prud'hommes.

» Un jour fixe de chaque semaine sera déterminé pour les séances du conseil de famille; mais il ne se réunira que sur convocation et qu'autant qu'il y aura des contestations à examiner.

» Pour l'examen desdites contestations, il suffira de six membres au plus, dont trois patrons et trois ouvriers. Le conseil établira l'ordre de ses séances et le roulement des membres qui assisteront à chacune d'elles.

» Art. 2. — En cas de conflit entre le groupe entier des ouvriers et celui des patrons, le conseil de famille devra se réunir et tenter tous les efforts pour rétablir la bonne entente et prévenir les grèves.

» Art. 3. — La chambre syndicale du papier, instruite que le conseil de famille s'occupe de placer les ouvriers papetiers et régleurs en chômage, en donnera avis à ses adhérents, en les invitant à s'adresser à ce conseil quand ils auront besoin d'ouvriers.

» (Les dispositions qui précèdent ont été préparées par les délégués patrons, nommés par la chambre syndicale du papier, et les délégués ouvriers, nommés par le conseil syndical de la société des ouvriers papetiers et régleurs, et elles ont été ensuite adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale de la Société des ouvriers papetiers et régleurs, tenue le 23 novembre 1873, et par la chambre syndicale du papier, dans sa séance du 5 décembre suivant.)

» Art. 4. — Le bureau du conseil de famille mixte se composera d'un président et d'un secrétaire qui seront élus pour six mois, et pris indistinctement, l'un parmi les patrons, l'autre parmi les ouvriers.

» Art. 5. — Les séances dudit conseil auront lieu le jeudi soir, à huit heures et demie, au siége de *l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie*. — Ledit conseil ne se réunira qu'autant qu'il sera saisi d'une ou plusieurs affaires, et sur convocation spéciale ordonnée par le président.

» Art. 6.—Le service sera fait par quatre membres, deux membres ouvriers et deux membres patrons, en outre du président et du secrétaire.

» Il se fera à tour de rôle, par ordre alphabétique. Il durera deux mois pour chacun; seulement, à la fin du premier mois sortiront, en suivant l'ordre alphabétique des noms, un patron et un ouvrier, et à la fin du second mois, sortiront le patron et l'ouvrier qui auront deux mois de service, pour ainsi continuer chaque mois.

» Art. 7. — Une réunion de tous les membres du conseil aura lieu le premier jeudi de chaque trimestre, et les questions intéressant l'industrie de la papeterie seront portées à l'ordre du jour, pour y être examinées en commun.

» (Ces dispositions complémentaires ont été adoptées par le conseil de famille mixte dans sa séance d'installation, tenue le 7 janvier 1874, sous la présidence de M. HAVARD, président de la chambre syndicale du papier, etc.)

» Le conseil de famille mixte a été, dans cette même séance du 7 janvier 1874, constitué, par l'élection du président et du secrétaire, et il est composé comme il suit :

» PRÉSIDENT : MM. Gonthier-Dreyfus, *patron*.

» SECRÉTAIRE : Perriguey (Ferd.), *ouvrier*.

» *Membres patrons* : MM. E. Fortin, Gasté, A. Nachmann, Ramé.

» *Membres ouvriers* : MM. Artru, Dubois (Henri), Lallemand, Verlet. »

DE LA POPULATION EN FRANCE

Dans l'une des dernières séances de la Société d'économie politique de Lyon (24 janvier 1874), M. Hurbin-Lefèvre a lu une intéressante étude sur la population en France. Nous en publions quelques passages tout en faisant certaines réserves : nous présenterons un jour quelques critiques relativement à plusieurs points de ce travail.

« La question de la population est une de celles qui ont été le plus remuées à toutes les époques et qui continuent cependant à solliciter le plus vivement l'attention des penseurs, leurs méditations et leurs discussions. C'est qu'elles soulèvent un problème social dont les données se diversifient à l'infini, sous les influences complexes des climats, des temps, du bien-être relatif, de l'éducation reçue et des idées courantes, et dont nous ne trouverons peut-être jamais la solution générale, universelle. Mais la mobilité même des milieux ne doit point nous empêcher de rechercher les lois particulières, spéciales à certains peuples ou à certaines époques, et pour cela de constater, en les vérifiant, la plus grande somme possible de faits; — car des faits accumulés jaillissent les lois auxquelles ils obéissent et qui président à leur développement, qui impriment à leur enchaînement un caractère de régularité ou qui en expliquent les anomalies. Les relevés de la statistique précèdent ici les principes de l'économie politique et les enseignements de la morale.

« C'est par le nombre de leurs sujets, disait Vauban, que la grandeur des rois se mesure et non par l'étendue des Etats. » Mais, avant lui et mieux que lui, Henri IV avait exprimé cette manière de voir en termes heureux, lorsque dans ses édits, il reconnaît textuellement que « la force et la richesse des rois consistent dans le nombre et dans l'opulence des sujets ». En ne séparant point le nombre et l'aisance des habitants, Henri IV proclame la véritable doctrine en matière de population. Vouloir isoler les deux termes, c'est tomber dans l'erreur. M. Wolowski l'a fort bien remarqué dans son *Mémoire sur l'administration de Henri IV*.

Eh bien ! il ressort du recensement opéré en 1871 que la population de la France, durant ces cinq dernières années, a diminué, en chiffres ronds, de 367,000 habitants. Entendons-nous. Il ne s'agit pas ici de la diminution résultant de la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Elle serait alors de 2,000,000. Non; l'Alsace et la Lorraine mises à part, il y a 367,000 Français de moins qu'en 1866, dont 131,000 du sexe féminin contre 236,000 du sexe masculin.

Il reste acquis, après inventaire, que la population de la France est actuellement en décroissance, et que cet état de choses ne dépend point de causes qui nous soient extrinsèques; qu'il subsiste, malgré le renfort de 60,000 Lorrains-Alsaciens, de tout âge et de toute condition, qui sont venus s'asseoir au foyer de leur patrie de prédilection, et que, dès lors, il faut en rechercher la raison en nous-mêmes, chez nous-mêmes, dans des motifs inhérents à notre race, à nos mœurs ou à nos institutions.

Tâchons de le prouver en serrant les chiffres et les arguments. La population de la France était :

En 1821	de 30.460.000	habit.
1831	32.569.000	»
1841	34.231.000	»
1851	35.783.000	»
1861	37.386.000	»
1866	38.067.000	»
1872	36.103.000	»

Mais il doit être remarqué que, sans Nice et la Savoie, ces chiffres se réduisent à 36,804,000 habitants pour 1861, et à 37,448,000 pour 1866, et qu'il convient de s'en tenir à ces dernières indications.

De 1821 à 1861, l'accroissement annuel fut, en moyenne, de 0,47 0/0, et la période de doublement oscilla autour de 148 ans, au minimum.

De 1861 à 1866, la raison annuelle de la progression tombe à 0,38 0/0, et la période de doublement recule à 183 ans pour arriver à 330 en 1869, résultats que ne présentent aucun des *census* des autres Etats européens, ainsi

que le prouve le tableau suivant, exprimant l'accroissement annuel de la population par 100 habitants, avec la période de doublement correspondante.

Russie	1,39	et 50 ans.
Suède	1,33	52 »
Norwége	1,32	53 »
Ecosse	1,31	53 »
Angleterre	1,26	55 »
Prusse	1,26	55 »
Hongrie	1,09	64 »
Saxe	1,05	66 »
Pays-Bas	1,05	66 »
Danemark	1,05	66 »
Belgique	0,88	79 »
Wurtemberg	0,84	83 »
Italie	0,83	84 »
Bavière	0,70	99 »
Espagne	0,67	104 »
Autriche	0,63	110 »

La France est malade, elle se consume. Il est temps de la sauver en nous guérissant nous-mêmes; mais hâtons-nous.

Quand le mouvement de la population se ralentit d'une manière continue et que cette émaciation du corps social devient chronique la décroissance est proche : on ne s'arrête pas sur une telle pente.

On a calculé qu'avec la moyenne annuelle de décroissance, en supposant qu'elle ne s'accélère point en raison du carré des distances, la France ne comptera plus que 18 millions d'habitants dans 250 ans. Que dis-je? M. Loua, sous-chef de *la Statistique générale,* conclut que, si nous restions dans le *statu quo* et les conditions des dernières années, la France diminuerait de moitié en moins de 60 ans. Il s'appuie sur la diminution du nombre des mariages eu égard au nombre des adultes nubiles, par leur moindre fécondité, et (fait nouveau en France) par l'excédant des décès sur les naissances.

Si nous considérons le nombre des mariages en France, pour les années où nous possédons des contrôles sérieux, nous trouvons :

En 1861	82 mar.	par 10,000 hab.	ou 1 mar. par	122.5
1862	81 —	—	—	123.6
1863	80 —	—	—	125.0
1864	79 —	—	—	126.2
1865	79 —	—	—	126.8
1866	80 —	—	—	122.5
1867	79 —	—	—	127.0
1868	78 —	—	—	127.3
1869	79 —	—	—	125.0
1870	60 —	—	—	161.0

Et, en effet, il y eut, en chiffres ronds :

305.200	mariages en	1861
303.200	—	1862
301.400	—	1863
299.500	—	1864
299.200	—	1865
203.600	—	1866
300.300	—	1867
301.200	—	1868
303.400	—	1869
223.700	—	1870

Il semble donc que le total annuel des mariages reste à peu près stationnaire, malgré quelques oscillations. Mais si on prend note qu'il reste à 20 ans presque 63 0/0 des naissances et que la vie moyenne monte à plus de 39 ans, que la vie moyenne était naguère de 35 à 36 ans, et que 59 0/0, à peine, des naissances, parvenaient à 20 ans, on se convaincra que, comparé au chiffre des adultes capables de se marier, le nombre des unions légitimes diminue, bien loin de se maintenir, bien loin surtout d'avoir une marche ascendante, comme sembleraient l'exiger les progrès accomplis chaque jour par les industries agricoles et manufacturières.

On a aussi constaté que 3 garçons sur 200, et 4 filles sur 100 se marient avant l'âge de 20 ans; que les unions excentriques (entre conjoints d'âge disproportionné) ont une tendance marquée à s'accroître; que sur 100 mariages il y en a presque 2 entre consanguins et 17 où l'un des deux époux est palingame; que les veuves sont plus recherchées, et que les secondes noces sont plus fréquentes de part et d'autre; que l'âge moyen du mariage s'est élevé de 26 à 31 ans pour les hommes, et de 24 à 26 pour les femmes; que la durée des unions est aujourd'hui de 25 ans contre 24 en 1851, et 23 en 1831, etc., etc.

Au commencement de ce siècle, on comptait encore 425 enfants par 100 mariages, ou une moyenne de 4,25.

Suivons l'abaissement de cette moyenne :

4,11	enfants par un mariage, de	1800-1810
3,86	—	1811-1820
3,76	—	1821-1830
3,38	—	1831-1840
3,21	—	1841-1845
3,11	—	1846-1850
3,10	—	1851-1855
3,03	—	1856-1860
3,08	—	1861-1865
3,01	—	1866-1871

La moyenne n'a été que de 2,96 en 1855 et de 2,94 en 1857; elle a baissé encore plus en 1872. C'est, en moins de 75 ans, une diminution de plus de 64 0/0 de la puissance conjugale effective !

Mais le nombre des enfants naturels a augmenté de : 7,25 par 100 naissances en 1851, il a été de 7,60 0/0 par an pendant la période de 1861-71. Triste compensation qui ne rachète rien, ni la qualité ni la quantité ! On sait, d'ailleurs, combien la mortalité éclaircit vite les rangs des enfants naturels, dont les deux tiers restent sans aucune filiation et souvent sans personne qui s'inquiète d'eux.

Quelle est la production moyenne par mariage dans les autres pays? La voici pour la période de 1861-1866.

Russie	4,72
Espagne	4,52
Ecosse	4,50
Irlande	4.48
Italie	4,34
Hongrie	4,31
Norwége	4,25
Suède	4,23
Wurtemberg	4,22
Prusse	4,12
Pays-Bas	4,07
Autriche	4,01
Belgique	3,95
Angleterre	3,92
Saxe	3,86
Danemark	3,77
Bavière	3,40
France	3,08

La France occupe le bas de l'échelle ! Elle l'occupe encore dans le relevé général des naissances par rapport à 100 habitants, quand on marque sur l'échelle des peuples la ligne de leur fécondité totale. La natalité est, en effet, de :

5,07	pour 100 habitants en	Russie
4,15	—	Hongrie
4,01	—	Saxe
3,94	—	Wurtemberg
3,87	—	Autriche
3,84	—	Espagne
3,84	—	Prusse
3,74	—	Italie
3,65	—	Bavière
3,56	—	Pays-Bas
3,54	—	Angleterre
3,54	—	Ecosse
3,20	—	Suède
3,21	—	Belgique
3,17	—	Norwége
3,11	—	Danemark
2,55	—	France ! ! !

Relevons aussi le rapport des mariages à la population globale des mêmes contrées. Ces comparaisons ont leur éloquence.

Pour 100 habitants, le nombre des mariages, selon M. Loua, a suivi la progression suivante pendant la période à laquelle nous nous attachons de préférence :

Russie	1,04
Hongrie	0,90
Saxe	0,88
Prusse	0,85
Angleterre	0,85
Italie	0,84
Pays-Bas	0,84
Bavière	0,83
Autriche	0,82
Espagne	0,80

France	0,80
Wurtemberg	0,79
Belgique	0,75
Danemark	0,74
Ecosse	0,71
Suède	0,71
Norwége	0,70

Au point de vue des mariages, la France et la Belgique sont inférieures à l'Espagne et à l'Italie, ainsi que la plupart des Etats allemands; mais il semble que nous ayons déserté enfin la dernière place : hélas ! ce n'est qu'un mirage. Si nous multiplions le nombre des mariages par leur fécondité relative, c'est encore là que nous sommes relégués, avec un produit de 2,46 0/0, derrière le Danemark (2,80 0/0) et la Bavière (2,83 0/0). Que serait-ce si nous nous mesurions avec la Prusse (3,52 0/0), l'Italie (3,65 0/0) ou la Russie (4,91 0/0)?

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la densité de la population française soit descendue à 68 habitants par 100 hectares, après avoir touché barre à 70. Déjà au cinquième rang sous le rapport de l'étendue territoriale, nous aurons cédé demain le troisième à l'Autriche, sous le rapport de la population. Les Iles britanniques nous disputeront bien vite le quatrième.

L'Autriche n'a plus que 100,000 têtes humaines de moins que la France; mais sa densité moyenne s'est augmentée de 5 1/2 habitants par kilomètre carré, dans un espace de moins de 12 ans : elle est aujourd'hui de 58 habitants pour tout l'empire, soit de 68 — comme nous — pour les pays cisléthaniens, et de 48 1/2 pour les terres de la couronne hongroise. Le taux d'accroissement s'accélère et, d'après le mouvement des dernières années, la période de doublement flotte autour d'un siècle.

Les mêmes phénomènes se manifestent plus rapidement encore dans les Iles britanniques. Elles ne comptaient pas 21,000,000 d'habitants, en 1821; elles en avaient :

29,320,000 en 1861,
et 31,513,000 en 1871;

elles en contiennent 750,000 de plus aujourd'hui. Et cela, malgré l'effrayante dépopulation qui pèse si lourdement sur l'Irlande, par suite d'une émigration non interrompue vers les Etats-Unis.

De 1861 à 1871, l'augmentation a été de 88 0/0, et la densité moyenne est actuellement de 102 habitants par kilomètre carré — dont 150 pour l'Angleterre et 43 pour l'Ecosse, soit 133 pour la Grande-Bretagne. C'est le pays de l'Europe qui s'accroît avec le plus d'énergie, et les conséquences de la faculté génératrice se confondent ici avec le développement du travail.

Les contrées scandinaves viennent ensuite, puis l'Allemagne.

La Suède et la Norwége se sont accrues de 65 0/0 en 50 ans, et leur période de doublement s'est réduite à moins de 55 ans.

Pendant la même durée, l'Allemagne compte 60 0/0 habitants en plus, et sa période de doublement n'exige pas 57 ans dans les conditions actuelles.

La densité moyenne de l'Empire allemand est de 75 habitants par kilomètre carré, soit de 69 en Prusse et de 83 dans les Etats du Sud. Notons cependant un fait considérable, c'est que l'émigration pousse chaque année, loin du sol natal, un minimum de 150,000 personnes, dont l'immense majorité se compose d'adultes ou de jeunes couples.

Les densités des nations voisines deviennent chaque jour plus compactes, à ce point que nous n'avons pas en densité :

40	pour 100	de la Belgique.
41	—	de la Saxe.
46	—	de l'Angleterre seule.
62	—	de la Hollande.
63	—	des Provinces rhénanes.
65	—	du Palatinat.
68	—	des Iles britanniques en bloc.
73	—	du Grand-Duché de Bade.
77	—	de l'Italie.
92	—	de l'Empire germanique.

A comparer ces chiffres et leurs résultats, on soupçonne un mal profond, que la meilleure volonté du monde ne saurait porter à l'actif de la prévoyance humaine.

Mais quelles sont les causes de ce mal ?

Si on les a résumées d'un mot en accusant l'infécondité des mariages, on peut se demander si le fait de l'infécondité n'est pas lui-même une conséquence fatale d'autres faits.

M. de Lavergne regarde le luxe comme la source *principale* et permanente du mal. « Le goût du luxe, dit-il, a été de tout temps poussé fort loin en France, mais tout le monde sait qu'il s'est beaucoup accru dans ces dernières années. Or, le luxe a des effets parfaitement connus sur le développement de la population. Rien n'est plus facile que de confondre la corruption des mœurs avec la continence volontaire de Malthus, car les conséquences de l'une et de l'autre se ressemblent ; mais la différence réelle est immense : la continence volontaire est une vertu, c'est la loi du devoir appliquée à la satisfaction de l'un des penchants les plus impérieux de l'homme; l'abus des plaisirs et les honteux calculs de l'égoïsme sont des vices. » M. Dupin parle de même : « Le luxe envahit les classes moyennes; il y produit la gêne. Les revenus, qui suffisaient jadis à une vie modeste et contenue, ne suffisent plus, ni à l'éducation littéraire et scientifique des enfants, ni à la dot des filles, qui se marient difficilement par la crainte qu'ont les maris de ne pouvoir supporter les charges du mariage. »

M. Raudot établit, à son tour, que la campagne en est infectée presque autant que les villes. « Les paysans propriétaires, dit-il, qui ont la passion de la terre et qui la divisent presque toujours dans leur succession morceau par morceau, dans la crainte d'être trompés en faisant des lots comprenant des pièces différentes, savent parfaitement que le morcellement excessif déprécie la propriété, rend la culture plus difficile et plus dispendieuse. Chacun d'eux voudrait bien garder intact ce qu'il a et même l'arrondir. Les paysans sont aristocrates : les gros ne voudraient pas déchoir; pour éviter l'action de la loi qui diviserait leur champ entre tous leurs enfants également et les émietterait encore davantage, ils n'ont que très-peu d'enfants. »

Enfin M. Leplay affirme également que toute enquête faite en France sur la partie la plus intelligente de la petite propriété, démontrera qu'elle tend de plus en plus à se constituer sur le principe de la stérilité du mariage.

Où donc se recrute la population française ?

Elle s'alimente partiellement aux fontaines impures des relations interlopes, mais elle s'entretient surtout par la propagation inconsidérée des gens qui n'ont rien. La statistique relève, d'un côté, trois enfants par couple, et elle constate, de l'autre, que l'idolâtrie de l'unité prévaut désormais chez les classes riches par la fortune ou par l'intelligence.

L'ouvrier probe, réfléchi, assidu, comme la France s'honore de les compter par milliers, rentre lui-même chaque jour davantage dans la catégorie d'élite où l'excessive prudence tend à procréer peu afin d'épargner beaucoup et d'éviter la peine.

Or, il est difficile de supputer et de peser toutes les conséquences de l'état actuel des choses?

« Les pères de famille, dit à ce sujet M. Leplay, ne peuvent désormais assurer le bien-être de leurs descendants qu'en en limitant le nombre. Cette direction donnée à la prévoyance frappe de stérilité les classes dont toute bonne organisation sociale devrait favoriser la multiplication; elle se prononce davantage chaque jour chez les types les plus distingués, tandis que les types imprévoyants et plus ou moins dégradés se multiplient plus que jamais. On s'explique ainsi qu'il devienne si difficile en France de recruter l'armée d'hommes vigoureux et d'établir un système d'émigration analogue à celui qui, dans le cours des derniers siècles, a peuplé le Canada, la Louisiane et les Antilles, et à ceux qui fonctionnent aujourd'hui avec tant de succès en Angleterre et en Allemagne. On entrevoit également pourquoi la race française, qui possède à un degré si éminent l'intelligence, l'énergie et l'esprit d'initiative, se maintient à peine dans ses anciennes limites, dans le temps où débordent en quelque sorte, sur le reste du monde, des races qui ne l'emportent cependant sur elle par aucune de ces qualités primordiales. »

Notre cas est grave. Eh bien ! aux grands maux les grands remèdes. Ne demandons pas ces remèdes à l'Etat qui ne peut nous les vendre à aucun prix ; demandons-les à nous-mêmes, demandons-les à la science du devoir. Elle nous apprendra à extirper de nos mœurs tout ce qui peut arrêter le progrès naturel de la population, à considérer l'effort comme la loi de l'homme sur la terre, à accroître sans cesse les voies et moyens de la production, et, partant, à procurer toujours plus de bien-être à de plus nombreuses familles.

La science du devoir, d'accord avec l'économie, nous offre la famille comme le type de la vie régulière et souhaitable à tous égards au point de vue matériel aussi bien qu'au point de vue moral. En fortifiant les bonnes habitudes, en détournant du désordre, le mariage développe

la puissance productive de chacun et accroît en nous l'esprit de prévoyance. Par l'effet de l'association, le mariage, en même temps qu'il rend le labeur plus attrayant et plus fécond, rend aussi la vie moins dispendieuse et nous initie à de plus mâles vertus.

LES FINANCES ET LE BUDGET DE LA TURQUIE.

Le gouvernement turc vient d'instituer, nous dit le *Times*, une commission qu'il a chargée de préparer le budget de 1874, dont le point de départ est le 13 mars prochain.

Le déficit de l'année qui va expirer sera probablement de 4,950,000 livres sterl., les recettes n'ayant été que de £ 18,450,000, et les dépenses devant atteindre le chiffre de £ 23,400,000. Le gouvernement paraît décidé à faire disparaître ce déficit, et, pour assurer ce résultat, il parle d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses, quoique, par mesure de précaution, il estime celles-ci au même taux que jadis.

On accroîtrait les revenus :

1° En surélevant le chiffre des taxes déjà en vigueur ;

2° En établissant de nouveaux impôts ;

3° En trouvant les moyens de rendre plus effective la perception des impôts dont on dispose à l'heure actuelle.

Parmi les impôts existants, ce seraient les dîmes et les tabacs qui seraient augmentés, et on croit que, de ce côté, le Trésor arriverait à bénéficier de £ 1,600,000 en augmentant la dîme d'un quart, et de 1 million en doublant les taxes sur le tabac. Quant aux impôts de création nouvelle, ils consisteraient dans une taxe foncière, frappée sur Constantinople, qui, jusqu'ici, en était restée exempte, et des patentes imposées aux commerçants de cette ville; de ces deux sources, on attend une plus-value d'environ £ 800,000. Enfin, d'une perception plus rigide des impôts en vigueur, on attend £ 200,000 sur le timbre; £ 50,000 sur les contrats; £ 250,000 du *tapou*, c'est-à-dire de la taxe établie sur les terres concédées aux habitants, à titre individuel, à la suite de l'acte législatif du 21 avril 1859, qui abolit les fiefs.

Le *Times* se félicite de voir le gouvernement turc désireux de combler un déficit, qui, d'année en année, allait toujours croissant. Mais, il regrette qu'un des moyens suggérés dans ce but aille contre les intérêts agricoles, car l'impôt de la *dîme* lui paraît trop onéreux déjà dans son assiette présente. Mais, ajoute-t-il, *nécessitas non habet leges*. D'ailleurs, l'agriculture paraît en voie de progrès dans l'empire; et elle trouvera une compensation à la nouvelle charge qui l'atteindra dans un développement de voies ferrées, de même que dans la suppression des douanes intérieures, qui jusqu'ici ont tant contrarié la facilité des transports.

Qu'on le regarde comme un objet de luxe ou un objet devenu de nécessité, par l'habitude qu'on en a prise, le tabac offre un article de taxation très-légitime. Tous les Etats européens, la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, notamment, en tirent de forts revenus. La Turquie, elle, en produit actuellement plus de 100,000,000 de livres, dont une forte partie s'exporte; dans l'intérieur de l'empire la consommation du tabac est énorme, car on prétend que la population fume douze heures de la journée sur vingt-quatre. C'est donc l'avis du *Times*, comme c'est le nôtre, qu'à divers points de vue, le gouvernement turc, en quête de ressources nouvelles, a bien fait de s'adresser à celle-ci.

En ce qui concerne l'impôt foncier ou celui des patentes, pourquoi la ville de Constantinople, qui est de beaucoup la plus populeuse et la plus riche des cités turques, aurait-elle seule l'avantage d'en être affranchie? On a fini par regarder cette immunité comme une injustice, et assurément on n'a pas eu tort. En fait, le système des priviléges dont Constantinople a été jusqu'ici l'objet ne disparaîtrait pas tout entier, même si on impose à ses habitants la double charge dont il vient d'être parlé et qui est commune au reste des sujets ottomans. Ceux-ci, s'ils sont chrétiens ne peuvent pas, en principe, faire partie de l'armée; mais ils doivent se rédimer de la charge du service militaire moyennant le versement d'une certaine somme au fisc impérial. Or, à Constantinople, les musulmans eux-mêmes ne sont pas incorporés dans l'armée.

Voilà pour ce qu'on peut appeler la fiscalité nouvelle. Quant aux droits de timbre, ils ne constituent point une nouveauté : il s'agit seulement de leur faire rendre plus qu'ils n'ont rendu jusqu'ici. L'Egypte retire de cette source de revenus plus de 150,000 livres; on suppose que la Turquie pourrait facilement en retirer le double. On est également persuadé qu'en tenant la main, plus fermement que par le passé, à la disposition légale qui déjà soumet les baux à l'enregistrement, on obtiendra une somme double de celle que le Trésor perçoit à cette heure. Quant au *tapou*, genre d'impôts particulier à la Turquie, il a produit, en 1873, 50 0/0 de plus qu'on n'en attendait, et l'on pense qu'il procurera, pour les années à venir une ressource totale de 750,000 livres.

Reste le chapitre des diminutions de dépenses. Le *Times* indique à cet égard les moyens suivants : réduction de la flotte cuirassée, un arrangement équitable de la question des chemins de fer rouméliens, une meilleure disposition des lignes ferrées de l'empire, avec l'abandon du chemin projeté par la Bosnie et une jonction du réseau turc avec le réseau serbe. Avant tout, il faudrait strictement se renfermer dans les limites de dépenses qu'on s'est tracées : en d'autres termes, il ne faudrait pas dépenser à tort et à travers, sauf à demander à de nouveaux emprunts le moyen de dissimuler des déficits toujours croissants. Si ces mesures étaient prises avec rapidité et sincérité, on peut croire que, eu égard aux grandes ressources naturelles du pays, son crédit se trouverait replacé sur des bases solides.

Nous avons analysé scrupuleusement l'article du *Times* : nous croyons, quant à nous, que l'augmentation de recettes attendue des nouvelles mesures sera loin d'être atteinte, et que le seul moyen de salut pour le Trésor ottoman, c'est la réduction immédiate et considérable des dépenses improductives.

UNE INSTITUTION ANGLAISE POUR LE CONTROLE DES VALEURS ÉTRANGÈRES.

Nous trouvons dans les journaux de Londres des renseignements sur une institution nouvelle qui donne, nous dit-on, de l'autre côté de la Manche de bons résultats, et qu'il est question d'importer ou d'imiter en France.

Jusqu'à présent le marché britannique avait été beaucoup plus exposé encore que ceux du continent à l'envahissement des valeurs étrangères hasardeuses, et plus particulièrement des émissions de titres ayant pour objet l'exploitation de mines sans valeur ou n'ayant jamais existé que sur le papier. Aussi, les capitalistes anglais ont-ils accueilli avec empressement la création en Californie, avec succursale à Londres, d'un *Bureau des Mines des Etats du Pacifique*, destiné à fournir des renseignements aux intéressés qui ont recours à son intermédiaire pour savoir à quel point les affaires qu'on leur propose méritent leur confiance. Pour ne citer qu'un seul exemple des services rendus depuis trois ans par ce bureau, on signale qu'avec l'appui du *Times* et du *Mining-Journal*, de Londres, qui ont aidé et corroboré ses investigations, il a pu empêcher les capitaux européens de se compromettre dans les prétendues mines de diamants du territoire d'Arizona, voisin de la Californie, en vue de l'exploitation desquelles il s'était organisé en Amérique *dix* compagnies dont le capital social se montait au total formidable de *500 millions de francs*. Depuis l'échec ainsi infligé à cette colossale mystification, la place de Londres s'est décidée à ne pas participer aux entreprises de mines américaines qui s'y présenteraient, sans avoir été préalablement examinées et approuvées par le *Mining-Bureau*.

Le *Bureau des Mines*, dont l'organisation est due à l'initiative et aux efforts soutenus du colonel Berton, vice-consul de France à Sacramento, capitale de la Californie, a obtenu, dès sa formation, l'adhésion publique des principaux consuls étrangers résidant dans cet Etat. Le gouvernement français, à raison de l'utilité de cet établissement, a exprimé son approbation par une lettre récente de M. le duc Decazes, adressée à un comité des banquiers et négociants de Londres, qui se proposaient de décerner à M. Berton un témoignage de reconnaissance dont les journaux anglais ont reproduit l'expression en l'accompagnant de leur suffrage.

En présence de ces résultats, qui ne laissent aucun doute sur l'utilité de ne participer à aucune entreprise étrangère avant qu'elle ait été soumise à une investigation loyale et compétente, on a pensé à fonder à Paris une association analogue au *Bureau des Mines* de Londres, mais dont l'action embrasserait toutes les spéculations étrangères nouvelles, sans distinction, par cela seul qu'elles se présenteraient sans offrir au public des garanties suffisantes.

Le contrôle de cette institution consisterait purement et simplement à vérifier l'exactitude et l'authenticité des titres ou des pouvoirs des personnes qui convient le public français à la souscription de nouvelles entreprises étrangères. L'idée en elle-même nous paraît mériter qu'on l'étudie ; car il est évident que chaque année il se perd des millions de notre épargne dans des entreprises purement chimériques. Nous ne croyons pas cependant qu'il soit en la puissance d'une

institution quelconque de retenir tous les imprudents de modérer tous les esprits aventureux. La règle de conduite que tout homme de sens devrait s'imposer, c'est de s'éloigner de toute entreprise qu'il n'a pas personnellement étudiée et vérifiée : aussi bien ne manquons-nous pas en France d'emplois utiles pour nos capitaux. Sous le bénéfice de ces observations, nous croyons que tout ce qui pourra éclairer le public sur les entreprises étrangères mérite l'attention et l'approbation.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PARIS.

Nous empruntons au *Journal des Débats* l'exposé suivant de la dette nouvelle de la ville de Paris :

« Pour se rendre compte de la situation financière de la ville de Paris et de la nécessité du nouvel emprunt dont le projet est actuellement soumis à l'approbation du conseil municipal, il est indispensable d'établir le montant de la dette municipale restant à liquider; mais, auparavant, il convient de faire ressortir une fois de plus quelles ont été les causes qui ont amené la situation actuelle.

» Après les événements du siége et de l'insurrection du 18 mars 1871, et au moment de la réinstallation des services municipaux dans Paris, la dette municipale à liquider pouvait se diviser en trois parties bien distinctes :

» 1° Dette restant à liquider, afférente à la période antérieure au 4 septembre 1870, et résultant des grands travaux entrepris sous l'administration de M. Haussmann pour la transformation de Paris;

» 2° Dette à liquider résultant de la période du siége;

» 3° Passif résultant de l'insurrection du 18 mars et de la Commune.

» La première partie de la dette à liquider, celle qui comprend la période antérieure à la guerre, est la plus importante; elle se composait des sommes dues à la caisse des travaux et à la caisse de la boulangerie pour 18 millions;

» 2° De dépenses occasionnées pour divers travaux d'architecture commencés sous l'ancienne administration, et dont la charge se trouve forcément reportée aux exercices postérieurs à 1870, pour 16,878,000 francs;

» 3° De sommes dues à divers pour acquisitions d'immeubles et pour la continuation d'opérations de voirie engagées avant la guerre, pour 69 millions;

» 4° De la désaffectation d'une somme de 97,547,128 fr. provenant de l'emprunt de 1869 et qui, en exécution des lois du 23 juillet 1870 et 6 septembre 1871, a été employée à des dépenses autres que le remboursement au Crédit foncier;

» 5° D'une somme de 13 millions provenant d'engagements pris par la Ville envers l'Assistance publique;

» 6° Des échéances de bons émis par la caisse des travaux, pour 83,290,300 francs.

» Soit un total de 297,715,428 francs pour la première période.

» Le passif de la deuxième période, qui comprend le siége de Paris, se compose de deux sommes :

» 1° D'une somme de 63 millions, qui avait été d'abord affectée par la loi du 23 juillet 1870 à l'exécution de divers travaux d'utilité publique, et qui, par suite de différents décrets du gouvernement de la Défense nationale, a été successivement affectée à des dépenses de guerre;

» 2° D'une autre somme de 210 millions pour le paiement de la contribution de guerre imposée à la ville de Paris en vertu de la convention du 28 janvier 1871.

» Total de la deuxième période, 273 millions.

» La troisième partie de la dette restant à consolider comprenait, outre le déficit de 1871, résultant de l'insuffisance des ressources ordinaires du budget, insuffisance causée par les événements de la Commune, et qui s'est élevée à 48,809,256 francs, une somme de 19,318,730 francs pour paiement de divers travaux d'architecture ; à ces deux sommes, il faut encore ajouter 12 millions inscrits aux budgets de 1872 et de 1873 pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville, et une autre somme de 2,793,270 francs pour les frais nécessités par l'emprunt de 350 millions, contracté en 1871.

» Total de la troisième période, 82,921,256 francs.

» Depuis cette époque, le déficit du budget de l'exercice 1872, qui s'est élevé à 15,123,389 francs, est encore venu augmenter d'autant le montant de la dette. Des travaux pour construction et amélioration d'établissements scolaires, s'élevant à 18 millions, ont été entrepris ; d'autres travaux d'architecture ont été engagés jusqu'à concurrence d'une somme de 2,444,000 francs; enfin des mécomptes évalués à près de 3 millions se sont produits sur les recouvrements du prix de terrains communaux.

» Total pour cette nouvelle période, 38,567,389 francs.

» En résumé, la dette qui restait à consolider en 1871, après les événements du siége et de la Commune, pouvaient se résumer ainsi :

» 1° Période antérieure à la guerre, résultant de la transformation de Paris	297.715.428
» 2° Passif de la guerre et du siége	273.000.000
» Passif résultant de l'insurrection	82.921.256
Total	653.636.684

auquel il faut ajouter ce que l'on peut appeler la quatrième période, dont le montant s'élève à 38,567,389 fr., ce qui constitue un total général de 692,204,073 francs.

» Pour faire face à cette liquidation, la ville de Paris a déjà employé des ressources considérables qui ont été mises à sa disposition par diverses lois de finances; ces ressources se sont élevées à 534,413,968 francs, savoir :

» 1° Consolidation des 97,547,128 francs désaffectés par les lois des 23 juillet 1870 et 6 septembre 1871, ci	97.547.128
» 2° Solde de travaux payés à divers concessionnaires, au moyen de sommes provenant des restes à recouvrer sur l'emprunt de 1869	30.000.000
» 3° D'un crédit non employé sur la somme de 210 millions, montant de la contribution de guerre, pour frais et commission	1.866.840
» 4° Produit de l'emprunt de 1871	350.000.000
» 5° Versement fait par la Compagnie du gaz à valoir sur les bénéfices à venir	7.500.000
» 6° Part revenant à la Ville sur l'indemnité de 140 millions qui lui a été attribuée par la loi du 7 avril 1873	47.500.000
Total	534.413.968

» Il reste donc, pour compléter la liquidation de la dette municipale, à consolider une somme de 157,790,105 francs.

» D'après le mémoire soumis au conseil par M. le préfet de la Seine, la dette actuelle de la Ville restant à amortir se composerait :

« 1° Du montant de la dette flottante représentée par les bons de la caisse municipale émis ou à émettre pour couvrir les déficits des exercices 1871 et 1872	60.000.000
» 2° Des bons de la caisse des travaux restant à payer aux échéances de 1875 et 1876	20.368.000
» 3° Des termes de la dette immobilière venant à diverses échéances	26.772.797
» 4° Engagements pour création d'écoles	12.000.000
» 5° Dette envers l'Assistance publique et achèvement de l'Hôtel-Dieu	10.500.000
» 6° Solde de travaux d'architecture engagés	20.000.000
» 7° Déficit probable du budget de 1873	8.000.000
» Total	157.640.797

» Le montant de l'emprunt soumis au conseil municipal est de 150 millions de francs ; mais il y a lieu de faire remarquer que la dette immobilière de la ville de Paris venant à échéance de 1878 à 1897 ne s'élève qu'à 1 million par an ; aussi l'administration propose-t-elle de ne pas comprendre dans la liquidation le montant de ces échéances, s'élevant à 16,039,000 fr, et d'en laisser le paiement à la charge des budgets futurs.

» Si cette proposition est adoptée par le conseil municipal, le montant de la dette à consolider se trouvera réduit à la somme de 141,601,797 fr., et la différence entre cette somme et le montant de l'emprunt projeté serait affectée : 1° aux frais de l'emprunt; 2° à couvrir l'excédant de dépenses pouvant résulter du budget extraordinaire de 1874; de la non-réalisation des ventes de terrains prévues au budget pour 3,324,253 fr.

» La réalisation d'un emprunt de 150 millions aura pour effet non seulement d'éteindre tout le passif de la ville de Paris exigible d'ici au 1er janvier 1878 et de faire face aux engagements pris relativement aux écoles, à l'Assistance publique et aux travaux d'architecture, mais encore de faire disparaître du budget des dépenses les sommes affectées au service des intérêts de la dette flottante et des bons de la caisse des travaux.

PARTIE COMMERCIALE.

—

REVUE GÉNÉRALE.

Cette semaine a vu deux impôts nouveaux venir ajouter leur charge au répertoire déjà si varié qui accable notre commerce et notre industrie. La Chambre a voté la loi sur les effets de commerce et les chèques. Elle a discuté également la question de l'exercice des raffineries qui continue à susciter une très-vive opposition parmi les intéressés, notamment à Marseille où les raffineurs et les importateurs en sucres ont eu une réunion afin de formuler leurs réclamations. La tendance générale des affaires ne paraît pas s'améliorer. A Paris, des fêtes brillantes ont donc été données; d'autres vont suivre; mais jusqu'à présent leur effet n'a pas paru se faire sentir beaucoup, et les fins de mois continuent à apporter au commerce leur contingent d'alarmes.

Les expositions reviennent à l'ordre du jour. Nos lecteurs sont déjà informés du projet d'une exposition universelle à Paris en 1875. On nous signale, d'autre part, l'envoi d'un programme d'une exposition internationale qui aurait lieu à Marseille. Nos voisins, les Anglais, nous fournissent également une nouvelle sur ce chapitre; mais il ne s'agit pas là de projet, car l'exposition en question a été ouverte le 30 janvier, à Manchester. Elle a été provoquée par la *Society for the promotion of the scientific Industry*, et avait pour but la réunion de tous les produits, appareils et inventions de nature à amener une économie dans l'emploi de la houille. Nos voisins ont trouvé tout de suite, avec leur esprit positif, le moyen de faire une véritable enquête houillère, mais une enquête pratique et qui a déjà donné ses fruits avant que la nôtre ait seulement touché à sa fin. Notre cadre, trop restreint, ne nous permet pas de nous étendre plus longuement malgré l'intérêt du sujet. Il nous a semblé seulement que notre industrie n'y a pas prêté jusqu'à présent l'attention qu'il mérite, et nous avons tenu à le lui signaler en passant. Ajoutons que l'exposition a eu un plein succès.

Pendant que nous parlons charbons, annonçons qu'une lettre d'Adana (Turquie) annonce que deux ingénieurs sont arrivés dans cette ville, chargés par le ministre des travaux publics ottoman de la mission de dresser un rapport sur les qualités, l'étendue et l'importance des mines de charbon qui ont été dernièrement découvertes entre Youmourtalik et Ayas.

Une publication fort importante et du reste très-estimée, le *Bulletin du Comité des maîtres de forges de France*, nous donne de très-utiles renseignements sur le mouvement des fontes, fers et aciers pendant l'année 1873. Si nous ne considérons que les principaux chiffres, nous y voyons que la production de la fonte a été de 1,381,000 tonnes, soit 200,000 tonnes de plus qu'en 1872; celle du fer a atteint 906,745 tonnes (dont 151,346 tonnes de rails), soit 24,000 tonnes de plus qu'en 1872; enfin 167,677 tonnes d'acier ont été produites en 1873, sur lesquelles 64,444 tonnes d'acier fondu et 103,233 tonnes d'acier Bessemer. En tenant compte des importations, la consommation totale des rails en France, pendant l'année 1873, a été de 133,000 tonnes de rails en fer, et de 66,098 tonnes de rails en acier; l'exportation a donné les chiffres respectifs de 18,085 et 35,781 tonnes.

La même publication nous apporte une nouvelle extrêmement importante pour notre industrie métallurgique. Il s'agirait de l'adoption, par le comité des fortifications, de l'armement, par les plaques blindées, des épaulements des batteries de côtes et des fronts de mer. Les poudrières casemates et magasins de vivres seraient également doublés en plaques métalliques.

Une correspondance américaine nous fournit également quelques notes intéressantes sur l'industrie du fer et de l'acier aux Etats-Unis. D'après un rapport spécial présenté par l'Association des maîtres de forges, la puissance productive des hauts fourneaux américains est actuellement de 5 millions de tonnes soit 1 million d'excédant sur 1872, mais il n'a guère été produit en 1873 que 2,695,000 tonnes contre 2,900,000 tonnes en 1873; la production des laminoirs a été de 1,830,000 en 1873 contre 1,940,000 tonnes en 1872. Quant à la puissance de production, elle est évaluée à 2,000,000 de tonnes fabriquées par 304 laminoirs. Si ces chiffres sont fort élevés, nous voyons, par contre, que la situation actuelle n'est guère florissante; c'est du moins ce qui est constaté dans la réunion qui a été tenue le 5 février à Philadelphie, par l'*Iron and steel institute*. La dernière panique financière a gravement bouleversé tous les intérêts, et à la fin de janvier, aucun symptôme de reprise n'avait encore fait son apparition puisque sur les 650 hauts fourneaux existant au 1er janvier, des avis reçus de 385 d'entre eux en signalaient 138 d'inactifs et un stock de 308,430 tonnes fontes. Les rails étaient dans une position identique car sur 57 laminoirs à rails existants, les renseignements reçus sur 50 accusent seulement 17 d'entre eux en activité et sur lesquels 7 ne travaillent que la demi-journée; le stock en rails était évalué à 31,000 tonnes.

Les côtes d'Espagne avaient été déclarées en état de blocus par une décision du gouvernement espagnol, exécutoire à partir du 20 du mois courant. Le gouvernement anglais ayant fait des représentations sur son état non-effectif, nous apprenons par une dépêche du ministre anglais à Madrid, dépêche reçue au *Foreign-Office* de Londres, que d'après une note publiée à la *Gaceta* officielle, ce blocus était suspendu jusqu'au 5 du mois prochain.

Une statistique publiée à Montevideo, à l'occasion de l'Exposition de Vienne, nous donne plusieurs renseignements sur l'Uruguay. Le mouvement commercial de ce pays s'est sensiblement accru ces deux dernières années. De 15,003,342 piastres en 1870, l'importation a atteint 18,859,724 piastres en 1872, et l'exportation s'est élevée de 12,779,051 piastres en 1870 à 15,489,532 piastres en 1872. Montevideo depuis 1870 reçoit en moyenne 822 navires par an, soit 283,000 tonneaux, et le cabotage y emploie plus de 2,000 batiments.

Procédant maintenant à notre revue commerciale, nous n'avons guère cette semaine à attirer l'attention du lecteur que sur l'article laines, qui donne seul lieu à un mouvement assez animé.

Laines. — L'article qui avait semblé perdre un peu de son animation ces derniers temps se trouve maintenant complétement relevé, et nous voyons la consommation se livrer à ses achats courants et à des prix très-fermes, tant au Havre qu'à Marseille. A Bordeaux, les enchères commencent aujourd'hui 26, et doivent comprendre 2,000 balles; nul doute qu'elles n'aient lieu dans le sentiment de fermeté très-vif, qui a accompagné jusqu'à présent les grandes ventes de laines coloniales, qui ont lieu actuellement à Londres. En effet, nos correspondances de cette place s'accordent toutes pour y signaler une affluence considérable d'acheteurs anglais et étrangers; malgré l'incertitude régnant dans certaines branches de l'industrie lainière, les prix d'ouverture se sont pleinement maintenus, par suite de l'épuisement de l'ancien stock. Les nouvelles laines sont excellentes, paraît-il, notamment celles d'Australie, mais on signale la présence de beaucoup de graines dures et de gratterons. Cette circonstance a donné une grande faveur aux laines à cardes propres d'Australie et du Cap, qui ont été presque toutes enlevées par les acheteurs français; l'Alsace et l'Allemagne achètent également beaucoup, mais la Prusse et l'Allemagne semblent s'être abstenues; jusqu'à présent on a adjugé 46,000 b.; il reste à offrir 117,000 balles jusqu'au 21 mars. Les dernières correspondances de Montevideo disent que l'attention des acheteurs s'était fixée sur les classes secondaires de laines; quelques lots avaient changé de main, grâce à des concessions des vendeurs. A Melbourne, on annonçait de très-fortes recettes à la date du 31 décembre, avec une assez bonne demande pour les Etats-Unis; les prix accusaient une baisse de 1 penny sur les laines défectueuses et inférieures, mais ils s'étaient maintenus sans changements sensibles sur les qualités de choix.

Sucres. — Cette denrée est au grand calme; comme elle est de nouveau menacée par le fisc, on comprend que les acheteurs manifestent une grande réserve, expliquant parfaitement la nullité des affaires. Le commerce de Nantes s'est ému et pareillement celui de Marseille. Leurs justes réclamations ont été soumises à la Chambre, mais jusqu'à présent la question en est restée là. A l'étranger en Angleterre, après un mouvement d'affaires assez suivi, on paraît être de nouveau retombé dans le calme; d'ailleurs, on ignore si le nouveau ministère poursuivra le projet d'abolition du droit d'entrée sur les sucres de M. Gladstone. Le marché de Londres clôture calme, avec des prix fermes pour les sortes à raffinés des Antilles.

Cacaos. — La fermeté domine toujours sur cet article, mais nous avons le regret d'annoncer une diminution dans les transactions sur nos places françaises. Nos avis de Londres signalent également un ralentissement dans la demande avec le maintien de la fermeté. En Allemagne on était encore fort actif aux derniers avis, et la tendance était plutôt à la hausse. Les avis de Bahia et du Para, au Brésil signalent toujours une demande très-animée sur les cacaos, et par suite des prix très-élevés.

CUIRS. — Ralentissement de la demande également sur cet article, mais aussi avec le maintien des cours précédents, sans que l'on puisse donner d'autre cause actuellement que la satisfaction pour le moment des besoins de la consommation. A Londres, au contraire, c'est la consommation qui s'est livrée ces derniers jours à des achats assez importants provoqués par des offres assez nombreuses. Les dernières nouvelles de la Plata nous apprennent que les abattages n'étaient pas encore commencés au milieu du mois dernier, par suite du prix élevé du bétail et du peu d'empressement des saladeritas à traiter à l'avance ; les cuirs secs étaient tenus très-fermement sous l'influence de demandes des Etats-Unis.

SUIFS. — Toujours une grande lourdeur sur ce produit. Nous voyons que la cote s'est encore maintenue, à Paris, à fr. 88 les 100 kilog., pour suif disponible, les 100 kilog. hors barrière. Sur nos places maritimes les affaires sont nulles.

MÉTAUX. — Nous donnons plus loin le cours des métaux sur la place de Paris. Les prix que nous y voyons indiqués pour les cuivres n'indiquent pas la baisse et nous pouvons ajouter que les transactions ont été fort calmes cette semaine. Au Havre, nous voyons que la baisse domine ; on y cote les premières marques du Chili, fr. 210 à 213 75, les marques courantes, fr. 205 à 207 50 ; les Lota et Urmenita, fr. 203 à 204 les 100 kil. conditions de Paris. A Londres, les cuivres clôturent avec acheteurs à £ 77, pour marques du Chili et l'on a fait des Wallaroo à £ 88 ; les étains restent toujours à £ 102 pour provenances Détroit.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Nous continuons à n'avoir pas grand'chose à dire sur l'industrie métallurgique. Les prix sont tellement avilis, qu'il est impossible de faire une concession de plus. Les maisons les plus fortes se trouvent atteintes par la crise : c'est ainsi que l'on annonce que la Société Dorlodot et Cie, de Maubeuge, vient de suspendre ses paiements. Dans la Champagne, on cite quelques commandes en fers fins : les fontes sont délaissées, sauf les les deuxième fusion qui sont un peu plus demandées ; pas de changements dans les prix dans le Nord et dans la Meurthe-et-Moselle.

La Belgique montre une tendance meilleure, les prix ne se sont pas relevés, mais du moins ils se maintiennent fermes. A Charleroi, les fers sont à fr. 220 le n° 1 ; les fers fendus, à fr. 200 ; les rails, à fr. 230 ; la tôle, à fr. 30 le n° 2 ; la fonte fer fort, à fr. 100.

CHARBONS. — Rien de saillant à signaler, sinon la continuation de la baisse. A Paris on a vendu, ces jours-ci, un bateau de tout-venant à fr. 18 ; ce qui, rendu dans Paris, revient à fr. 32. Dans le Nord on a acheté des Lens tout-venants à fr. 21 et des Anzin à fr. 18 la tonne. Dans le Pas-de-Calais on offre les tout-venants à fr. 16, livrable fin septembre, et on a vendu des fines à fr. 12. Dans le bassin de la Loire les stocks augmentent rapidement et la baisse est d'environ fr. 6. En Belgique, la baisse dénotée par les dernières adjudications de l'Etat poursuit son cours. A Mons, les tout-venants valent fr. 14 à 17 et la gailleterie, fr. 23 à 25 la tonne. A Charleroi, on peut avoir des charbons demi-gras à fr. 22 pour gailleteries, fr. 12 pour tout-venant, et fr. 7 à 8 pour fines. En Angleterre, malgré le ralentissement de l'extraction, les stocks augmentent toujours. Rien qu'à Newcastle on estime le stock sur le carreau des mines à 300,000 tonnes ; les tout-venants pour métallurgie valent sh. 12/6 et les criblés domestiques sh. 29. A Cardiff, on peut également obtenir les meilleures sortes de charbons à vapeur à sh. 23 franco à bord : pour des grandes quantités on peut obtenir à sh. 21 ; les charbons à vapeur première qualité valent sh. 23 la tonne.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 24 Février 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 9,256 tonnes, contre 12,312 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 3,056 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme ; warrants, 89/3.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	100	93
Coltness, id.	102/6	92/6
Summerlee, id.	95	90
Wishaw, id.	92/6	90
Clyde, id.	92/6	90
Govan, id.	92/6	90
Monkland, id.	92/6	90
Langloan (à Glasgow, au Canal)	100	92/6
Calder id. id.	100	92/6
Carnbroe id. id.	95	90
Glengarnock (à Ardrossan)	100	95
Eglinton, id.	93	91
Dalmellington, id.	95	93
Kinneil (à Bolness)	97/6	90
Shotts, id.	102/6	92/6
Almond, id.	97/6	90
Carron (à Grangemouth)	100	»
Lochgelly (à Burntisland)	95	90
Lumphinnans, id.	95	90

COURS DES MÉTAUX DU 27 FÉVRIER 1874.

SUR LA PLACE DE PARIS

	20 févr.	27 févr.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre	205 »	205 »
— — en lingots — —	220 »	220 »
— anglais tough — —	220 »	220 »
— minerais de Corocoro —	217 50	210 »
Etain Banca liv. Havre ou Paris	296 »	275 »
— Détroits — — —	285 »	265 »
— anglais — Havre ou Rouen	285 »	265 »
Plomb de France, liv. Paris	57 50	57 »
— d'Espagne — Havre	57 50	56 50
— anglais — —	57 50	56 »
— belge et allemand, liv. Paris	58 »	57 50
Zinc de Silésie liv., Havre	65 »	65 »
— autres b/m. liv., Havre	65 »	62 50
— — — — Paris	65 »	64 »

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 25 Février 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur... Fr.	3.05 à 3.15	»
Trame 36/38 id. id.	3.10 à 3.20	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.30 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.00 à 4.10	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.20	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils... Fr.	0.30	»
id. » 18 »	0.32	»
id. » 20 »	0.34	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 1/2	»
Percale 80 26 »	0.44 à 45	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)

C'est à la fin de ce mois, dans quelques jours par conséquent, que devront rentrer en France les dernières pièces de tissus admises en Alsace pour y recevoir un complément de main-d'œuvre.

A partir de ce moment, nos établissements d'impression verront ceux de leurs produits qui sont destinés au marché français, frappés d'un plein droit de 15 0/0 à l'entrée. Il n'est pas douteux que la vente de nos impressions courantes ne souffre de cette entrave, et il ne nous semble pas moins certain que la filature et le tissage alsaciens n'y trouveront pas les avantages qu'ils paraissaient s'en promettre.

Comme il ne dépend pas de l'impression d'imposer ses prix pour les genres courants, il y aura aggravation de

notre situation, quant à cette branche importante du travail, et c'est la Suisse plus que l'Alsace qui profitera, dans une certaine mesure, de l'absence des tissus écrus français ; reste encore à savoir si elle pourra faire des prix assez bas pour compenser la plus grande partie du droit à payer et permettre à Mulhouse de faire concurrence à Rouen et à l'Angleterre sur le marché français.

La comparaison des cotes d'Epinal et de Mulhouse pour les trois mois de décembre, janvier et février, montre que la filature se trouve dans une situation bien meilleure en France qu'en Alsace, et que la protection n'y est pas un vain mot ; l'écart des prix qui, en décembre, n'est que de 7 francs par kilog. de filés, y est en janvier de 13 à 15 fr., et en février de 20 centimes, soit 6 à 7 0/0 pour atteindre, avant peu sans doute, la quotité complète du droit.

Pendant le même intervalle, le T O Louisiane coté 111, 110, 109, 107 en décembre, tombe à 99 en janvier et février, soit une baisse de 11 0/0 dont la filature française des numéros ordinaires profite en plein puisque ses prix, à l'inverse des nôtres, montent plutôt qu'ils ne baissent dans ce même intervalle.

Pour les tissus l'écart des prix français et alsaciens flotte entre 6 et 10 0/0 à l'avantage des premiers. Il est de 10 0/0 (ou 3 centimes) sur les sortes ordinaires qui comportent peu de façon et de 7 0/0 sur les percales et tissus lourds.

L'existence à Épinal de prix supérieurs aux nôtres prouve, selon nous, tout autant l'influence du tarif protecteur que le rétablissement prochain de l'équilibre entre la consommation et la production rompu pendant une période assez longue par des importations considérables et exagérées de filés étrangers.

Une ère bien meilleure s'ouvre dès lors à la filature française, tandis que nous ne la voyons pas poindre encore pour la filature alsacienne. Il est cependant une circonstance dont l'effet n'a jamais manqué d'exercer une très-grande influence sur l'industrie cotonnière : nous voulons parler des prix modérés du coton. L'emploi des tissus lourds grandit considérablement par le bon marché de la matière première, et ils font sous cette forme plus solide et plus durable une concurrence beaucoup plus sérieuse que d'ordinaire aux tissus de lin ou à la laine.

SUCRES.

(Revue annuelle).

Contrairement à ce qui a eu lieu pour les cafés, le commerce des sucres n'a pas été prospère pendant l'année 1873. La marche de l'article se résume en une baisse permanente, motivée par l'absence complète de toute spéculation, et pendant toute l'année les affaires ont été limitées aux seuls besoins de la consommation. Cette situation n'a été modifiée, à un moment, qu'à la suite de la réduction des droits en Angleterre, aux mois d'avril et de mai, mais l'amélioration qui en est résultée n'a pas été de longue durée et bientôt l'article a repris sa tendance faible, laquelle a continué jusqu'à la fin de l'année.

En dehors des causes générales, telles que l'augmentation des stocks en Angleterre et la mauvaise position financière de l'Europe, qui ont pesé sur les sucres comme sur le commerce en général, il est pourtant une cause spéciale en France qui a grandement contribué au malaise du commerce sucrier; nous voulons parler de l'instabilité de la législation française et des modifications, en quelque sorte permanentes, qui sont restées suspendues, pendant toute l'année, sur la législation sucrière, sans avoir eu aucune solution jusqu'à présent.

L'incertitude qui a pesé si lourdement sur l'article, pendant toute la campagne, n'a guère profité qu'à la raffinerie française et principalement à la raffinerie de Paris, qui a été à peu près constamment maîtresse du marché des sucres et qui a pu facilement s'approvisionner à bas prix, au jour le jour, sans avoir à craindre la concurrence de la spéculation, qui ne pouvait s'intéresser à un article ainsi sujet à équivoque, et cela, au détriment général, non-seulement de la fabrication indigène, mais encore du commerce d'importation, qui a été considérablement restreint pendant cette campagne. Nous en voyons la preuve dans le déficit important qu'a présenté l'importation du sucre exotique dans les ports français, comparée avec les années précédentes.

Il résulte pourtant de toutes les statistiques que la consommation générale du sucre se développe chaque année dans une proportion considérable, et pour l'année 1873, cette augmentation dépasserait 2,000 tonnes pour l'Europe seulement. Il en est de même en Amérique où, d'après MM. Moring et Cie, l'augmentation serait de 50,000 tonnes. Par contre, les récoltes coloniales paraissent avoir atteint un maximum de production qu'il leur sera difficile de dépasser, et, par conséquent, ce n'est que dans les récoltes européennes de sucre de betterave qu'il faut chercher l'augmentation nécessaire pour contrebalancer cet accroissement régulier de la consommation.

Maintenant, faut-il croire comme certains l'affirment, que la culture de la betterave est illimitée, et que la production croissante du sucre indigène pendant les dernières années, continuera à se développer de plus en plus ? Il est au moins permis d'en douter et, sans parler des influences de la température qui peuvent à un moment donné réduire plus ou moins les récoltes en terre, ne voyons-nous pas déjà, par les plaintes générales de la fabrication indigène, que les bas prix actuels sont à peine rémunérateurs et qu'il peut encore résulter une réduction dans la production européenne.

En somme, malgré les stocks plus forts en Europe et en Amérique, les sucres nous paraissent avoir atteint le maximum de la baisse, et les moindres incidents favorables provoqueraient certainement une hausse rapide, surtout si en France on arrivait enfin à établir une loi équitable et surtout de la stabilité.

Notre place s'est ressentie de l'état précaire de l'article. Ainsi les importations, à Marseille, ont présenté un déficit sensible sur les arrivages des années antérieures. Ce déficit serait encore plus accentué si nous n'avions pas eu un excédant dans les arrivages des sucres d'Egypte, ce qui a compensé en partie la diminution sur les provenances des diverses colonies françaises et étrangères. Il est fort heureux pour notre place que la production du sucre se développe de plus en plus en Egypte, et c'est peut-être là que la raffinerie de Marseille trouvera dans l'avenir les moyens de combattre la concurrence envahissante du sucre indigène.

Stock des sucres à l'entrepôt au 26 décembre :

1.876 caisses Havane...............	kil.	435.711
22.781 sacs Egypte...................	»	2.203.919
70 barriques Martinique.........	»	51.147
1.233 sacs Pernambouc.............	»	91.819
	kil.	2.782.596
18.227 sacs Indigène................	»	1.819.343
TOTAL......	kil.	4.601.939

BEAU ET ROUTIER,
Courtiers à Marseille.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 26 FÉVRIER 1874.

Les affaires sur notre place ont encore été absolument nulles cette semaine, malgré les bas prix auxquels on tient les tissus, et qui sont loin d'être rémunérateurs.

Nos détenteurs paraissent bien décidés à ne plus faire de nouvelles concessions sur les prix, ce qui aggraverait la triste situation de notre industrie, sans pour cela faciliter l'écoulement de la marchandise.

Voici nos prix :

Calicots 3/4 60 portées,	16 fils	32 1/2 à 33.
— —	18	34 1/2 à 35.
— —	20	36 1/2 à 37.
— 68 portées,	20	38 1/2 à 39 1/2.
— 70 —	21	40 1/2 à 41 1/2.
Chaîne 27/29 Amérique		3 25 à 3 30.
Trame 36/38 —		3 30 à 3 40.

ROUEN, 26 FÉVRIER 1874.

FILÉS ET TISSUS. — La vente des filés a été très-peu active cette semaine; les cours sont faiblement tenus pour les sortes pour les Vosges et pour le tissage à la main. Il faut voir 5 à 10 c. de baisse sur les qualités secondaires; les gros numéros et la tissure 30 pour tissage mécanique restent aux mêmes prix. En somme, le stock des filés est faible.

La cretonne se vend toujours bien; il n'y a pas de stock et les prix se soutiennent. La rouennerie, les mouchoirs et l'indienne ont vu peu d'acheteurs.

Les tisseurs qui font la ch. 30 pour impression sont tous

plus ou moins engagés, et ne se pressent pas d'offrir; ils attendent la fin de leurs engagements, ce qui fait que le cours de la ch. 30 est peu facile à déterminer.

LILLE, LE 26 FÉVRIER 1874.

On se préoccupe beaucoup dans le Nord de développer les principaux moyens de transport; le Conseil général de notre département a décidé d'avancer à l'Etat, de concert avec les compagnies houillères des bassins du Nord et du Pas-de-Calais une somme de 2,500,000 francs pour approfondir les canaux. Cette décision a été prise depuis plus de trois mois et on s'étonne que le gouvernement n'ait pas encore fait connaître son avis. Il n'est pas douteux cependant qu'il n'accepte des propositions aussi avantageuses et l'on ne peut attribuer le retard dont on se plaint qu'aux formalités administratives ou plutôt à la lenteur avec laquelle on opère dans les divers services. Il serait désirable que le ministère des travaux publics déposât immédiatement le projet de loi nécessaire, afin que l'on pût commencer les travaux dès les premiers jours du printemps.

La situation générale des diverses industries du Nord est peu satisfaisante, bon nombre d'ouvriers sont inoccupés, et la plupart de ceux qui travaillent ne font pas la journée pleine. On n'espère guère sortir de la crise que nous traversons depuis plus d'un an avant le mois de juillet prochain, et encore faudra-t-il que la récolte soit excellente. On constate en effet dans ce moment une sorte de gêne générale, une tendance à réduire ses dépenses au plus strict nécessaire. Les impôts de consommation qu'on a développés outre mesure expliquent cette abstention des consommateurs; pour combler la mesure, les taxes de tous genres dont on frappe l'échange et le transport dans toutes leurs manifestations augmentent les charges de l'industrie et du commerce, au moment où les deux grandes branches de la richesse publique auraient besoin d'être, pour ainsi dire allégées, pour reprendre leur essor.

Le mois de février est d'ordinaire un mois de vente des plus importants pour la toile; aussi a-t-on traité des affaires, qui enlèvent complétement la production actuelle, mais l'ancien stock n'a été entamé que dans quelques tissages.

La demande reste languisssante pour les fils, surtout sur le marché intérieur; pour l'exportation on a traité plus d'affaires, ainsi qu'on peut le constater du reste par les chiffres que l'on trouvera ci-après. Des négociants anglais ont visité notre place et ont opéré principalement dans les bas numéros.

Peu d'affaires en lins de Russie, grâce à de légères concessions faites sur les anciens prix; la tendance pour les lins de pays est également à la baisse.

Le commerce intérieur s'estime ainsi :

Par la principalité de Lille, du 10 au 20 février :

	Importations.	*Exportations.*
Lins	32.645	99.665
Fils	7.157	86.212
Toile	15.970	213

Par le port de Dunkerque, du 17 au 27 février :

Importations.		*Exportations.*	
Lin	240	Lin	12.000
Jute	50.000	Fils de lin	29.516
Toiles de lin	4.588	Fils de jute	4.000
		Toile de lin	270

Les marchés de Dundee et de Belfast sont également calmes, excepté pour la toile qui jouit d'une meilleure demande.

Les affaires à Roubaix et à Tourcoing sont languissantes, bien qu'il y ait eu une grande fermeté à l'ouverture des ventes publiques de Londres. Les frais écrasants qui pèsent sur nos industries et que les nouveaux impôts accroissent chaque jour, ne sont pas étrangers à ce résultat; déjà nos producteurs se plaignent de ne pouvoir plus exporter certains produits, que les industriels anglais, moins imposés que nous, font à plus bas prix.

Nous avons eu hier un très-beau marché au blé, mais la demande était peu active, et une baisse qui s'est élevée jusqu'à fr. 1.20, s'est produite. Les farines suivent le mouvement et ont diminué de 0 fr. 50 c. à fr. 1, sans trouver d'acheteurs.

Les affaires continuent à être des plus calmes en sucres indigènes; les cours sont à peu près nominaux et ne présentent pas de changements sur ceux de la semaine dernière.

Il y a une légère reprise pour les alcools; le disponible et le courant du mois sont particulièrement bien tenus :

3/6 fin disponible....... Fr.	65
3/6 fin courant	64.50 à 64.75
Betterave disponible	64
Mélasse disponible	66
A livrer, 4 d'été	64.50
— 4 derniers	60
— 2 prochains	64

Les charbons sont très-offerts, surtout les charbons gras; la baisse va toujours progressant.

LYON, 26 FÉVRIER 1874.

Soies et Soieries. — Ce qui caractérise la dernière semaine, c'est la baisse du change en Italie, laquelle baisse a eu pour résultat de raffermir les prétentions des détenteurs italiens. De 117, le papier est tombé à 115. Et comme d'habitude la panique précipite les cours; il ne serait pas surprenant que la différence atteignît bientôt de 4 à 5 0/0. La concurrence que nos filateurs français rencontraient dans les soies italiennes est donc momentanément suspendue.

D'un autre côté, les fabricants que retenait la crainte d'une baisse continue, seront conduits à se remettre aux achats, puisqu'ils auront moins à redouter une dépréciation future.

Voilà deux raisons sérieuses d'un avenir meilleur pour les soies. Aussi la baisse semble-t-elle dès à présent arrêtée, et c'est beaucoup. Cela ne veut pas dire qu'un retour à la hausse soit imminent. Si une demande plus active de l'étoffe afflue en mars, la matière première profitera sans doute de cette amélioration ; plus recherchée, elle obtiendra des cours plus fermes; quant à croire que la hausse se développera, c'est autre chose.

Le stock des soies anciennes est trop considérable, tant pour les soies françaises que pour les soies italiennes surtout en matières de deuxième et troisième ordre. Les soies asiatiques, qui couvrent les moulins, aideront aussi de leur côté à arrêter, par la concurrence de leurs bas prix, toute velléité d'élévation dans les cours de ces soies médiocres. Les récents arrivages en gréges de Chine et en gréges du Japon présentent, d'ailleurs, à ce que l'on assure, de la matière de beaucoup supérieure à celle de l'an dernier. Ces soies, en s'offrant à la consommation avec les qualités qui, lors de leur apparition, leur avaient acquis la vogue, tendront à reconquérir la place qu'elles ont perdue.

L'état stationnaire des prix est dans les prévisions générales. Chacun le souhaite à tous les degrés de l'industrie des soies et des soieries. Chacun désire que les prix de la soie s'établissent sur la parité du prix de fr. 4 50 le kil. pour les cocons. On comprend bien qu'à la suite d'une campagne aussi désastreuse pour la filature et le moulinage, que celle de 1873, le point de départ de la récolte prochaine doit être ramené à un taux qui laisse aux chances favorables la possibilité de se produire.

Seulement cette base de fr. 4 50 sera-t-elle possible? Là est la question. Qui ne sait avec quel emportement les filateurs se pressent aux enchères, lorsqu'ils sont devant les bruyères des magnaniers? Et puis, les éducateurs de vers à soie auront-ils un rendement assez fort de l'once de graines, pour accepter comme rémunérateur le prix de fr. 4 50?

En prévision de ces éventualités, la fabrique fera bien de ne pas s'illusionner et de ne pas se repaître de trompeuses espérances. Un tient vaut mieux que deux tu l'auras. Elle a sous la main des matières premières à prix très-convenables. La sagesse lui conseille de s'assurer dès à présent des approvisionnements, et de ne pas s'acharner à tirer la quintessence de la situation, en ajournant plus longtemps. Il n'est pas absolument impossible que la soie baisse encore; mais c'est peu probable; le mieux est donc de tabler sur les prix actuels. Chaque année, des achats précipités et trop nombreux en avril élèvent les prix des soies ouvrées sur notre marché et poussent à la hausse la valeur des cocons; c'est l'écueil qu'il faut à tout prix éviter cette année; et la fabrique ne l'évitera qu'en ayant soin de se créer dès à présent, des réserves suffisantes qui lui donneront la liberté d'assister avec calme, aux vicissitudes et aux incidents météorologiques qui ne manquent jamais de surgir dans la période de la récolte et de surexciter brusquement les cours.

En ce qui est du marché de l'étoffe, la fin du mois a

été moins bonne que le commencement. La saison en Angleterre n'est pas encore ouverte; comme elle coïncidera avec les fêtes projetées pour le mariage du duc d'Edimbourg et le voyage présumé du Czar, on espère qu'elle sera fructueuse. Déjà notre place est visitée.

Le marché parisien ne se réveille guère de son atonie. C'est d'Amérique que les nouvelles les plus satisfaisantes nous arrivent; c'est de ce côté là qu'on attend les demandes les plus considérables. L'Amérique a peu acheté en 1873; au sortir de sa dernière crise, elle doit avoir de grands besoins qui développeront les nouvelles émissions de papier fiduciaire du gouvernement.

On a les relevés de la douane pour le mois de janvier. Ces relevés sont peu brillants. Il fallait s'y attendre.

L'ensemble des exportations de soieries de toute espèce, y compris les rubans et la passementerie, s'est élevé seulement à fr. 15,957,000. C'est le plus faible mois de janvier de la dernière période décennale.

Dans cette somme, les soieries noires figurent pour 11 millions 1/2, contre 15 millions en 1873 et 18 millions en 1872.

BORDEAUX, LE 25 FÉVRIER 1874.

VINS. — Aucun changement dans la situation depuis nos derniers avis : toujours le même calme et un peu de baisse sur les vins de 1872 et 1873. Comme cela arrive toujours, le calme engendre le calme; mais, il ne faut pas perdre de vue que les quantités de petits vins de 1872 et 1873 restant invendus à la campagne sont extrêmement minimes et le moindre retour d'activité dans les affaires provoquerait de la fermeté et de la hausse dans les prix.

SPIRITUEUX. — Pas de changement sensible à signaler dans les cours des 3/6 sur notre place : la demande est toujours fort restreinte et les prix sont nominalement établis comme suit :

3/6 Languedoc, disponible.fr. 115
3/6 Nord, » ... 70 à 74 suivant qualité.

CAFÉS. — La revue de la semaine dernière ne disait rien de cet article parce que nous avions passé huit jours presque sans affaires. La baisse survenue sur tous les marchés a rendu les acheteurs timorés; cependant, il y a eu un moment où, sur les marchés hollandais, on a tenté un mouvement de reprise, mais il a été bientôt paralysé par les avis d'Anvers annonçant une forte baisse. Le Havre a suivi le même mouvement, quoique moins accentué, et enfin les derniers avis du Brésil étaient de nature à peser sur le marché. Tout cela ne pouvait que ralentir les affaires sur notre place, et, en effet, depuis 15 jours, il n'y a été traité que:

300 sacs Capitania à..........fr. 140 E.
83 » Mangalore à............ 157 E.
195 » Malabar de............. 155 à 157.50 E.
200 » Mysore à............... 156 E.
180 » d° à............... 143 E.
2,500 quintaux Mysore à.......... 143 E.

Ces derniers prix indiquent une différence en moins de fr. 20 à 23 par 50 kilos sur les plus hauts prix d'il y a quinze jours, et il ne faudrait pas que nous inclinassions longtemps sur cette pente qui amènerait peut-être quelques situations difficiles. Le stock en entrepôt ne dépasse pas 38 à 40,000 sacs. Il arrive en ce moment 3 navires avec envion 2,000 sacs Mysore.

CACAOS. — Au contraire des cafés, nous avons eu depuis quinze jours un bon courant d'affaires. La consommation et la spéculation ont continué leurs achats, principalement sur les sortes ordinaires qui sont aujourd'hui peu abondantes sur le marché. Il a été vendu :

80 sacs Caraque à..........fr. 92.50 E.
105 » Carupano à.......... 95 » E.
300 » Bahia à.............. 58 » E.
2.045 » Guayaquil à.......... 60 à 65 E.

SUCRES. — La marchandise continue à manquer sur notre marché; aussi, les détenteurs de secondes mains tiennent leurs prix et les tiendront probablement jusqu'aux arrivages de sucres nouveaux. Il est arrivé par *Sainte-Anne* 88 barriques et 230 quarts Martinique brut qui ont été traités par la raffinerie à fr. 57 A, la bonne 4e. La raffinerie a reçu en outre directement de la Havane un navire avec 2,200 caisses et 840 sacs. On a fait en outre quelques sucres indigènes de secondes mains; voici nos cours actuels:

Brut des Antilles, fr. 57 A, la bonne 4e; Bourbon, fr. 64 A, Maurice, fr. 64.50 A, le type.

Raffinés — demande faible — cours sans changement. Pains 1er choix, fr. 76 à 77; 2e choix, fr. 75 à 76; Pilés, 74 à 75.

Mélasses — rares; en bonne position, se cotent fr. 20 à 22.

CÉRÉALES. — Malgré la baisse considérable et exagérée qui a eu lieu à Paris depuis notre dernier bulletin, nos cours n'ont presque pas changé par la raison bien simple que les blés font défaut sur nos marchés.

La culture, voyant que le commerce de notre place n'a aucun approvisionnement et importe peu de blés, maintient ses prix et offre peu à la vente. C'est ainsi que Paris a pu baisser de fr. 7 à 8 par sac de farine depuis un mois, sans que les prix de nos blés et farines aient baissé de plus de 50 c. sur notre place et dans tout notre rayon, ce qui nous autorise à affirmer notre opinion qu'il reste peu de blés dans nos contrées et que la culture n'offrira son solde à la vente qu'en mai et juin.

En attendant, la meunerie a suspendu sa fabrication, ne pouvant pas acheter de blés en rapport avec les prix des farines.

PRODUITS RÉSINEUX. — Les arrivages de brais d'Amérique à Londres et Liverpool font que l'article est calme en ce moment aux cours actuels; tout s'écoule cependant à mesure des arrivages.

On cote les clair, à fr. 15.50; demi-clair, fr. 15.25, et les noirs, à fr. 15 les 100 kilos.

Il existe encore quelques petits lots de colophanes et elles s'écouleront probablement aux prix cotés avant la nouvelle récolte qui se fera dès le mois de mai.

Les Hugues nos 1 et 2 sont payées de fr. 19.50 à 20.50.

L'essence de térébenthine, qui était à fr. 75 mercredi dernier et à fr. 74 vendredi, a perdu encore 1 franc au marché de ce jour, par suite du peu de demande et de la crainte qu'ont les consommateurs de voir surgir plus de baisse.

Le galipot mi-larmeux manque. Le cours est très-tenu à Londres à 35/6, et à Liverpool à 36/6 à 37/.

Le cours de la résine jaune est sans changement. La consommation est presque nulle à mesure que les jours allongent.

LE HAVRE, LE 26 FÉVRIER 1874.

Nous ne pouvons pas malheureusement vous signaler de reprise dans les affaires, en général. Il y a toujours la même atonie pour presque tous nos grands articles, et il en est un grand nombre de secondaires qui ne motivent pas la moindre attention. Nous avons cependant un courant très-régulier d'arrivages pour beaucoup de marchandises, mais ce qui nous parvient, ou transite ou forme stock sur place. Avec cette situation générale, les cours de presque toutes les marchandises sont en baisse, et on ne peut pas prévoir quand un changement s'opérera.

COTONS. — Nous vous disions en clôturant notre dernière revue que quelques affaissements dans les cours ne pourraient pas étonner. La continuation de gros arrivages d'Amérique et le calme des affaires ont aidé à la mollesse et il faut voir une baisse de fr. 1 à 2 depuis huit jours, sur les cotons des Etats-Unis. On fait aisément le T. O. Louisiane à fr. 97 à 98, le Géorgie à fr. 95. A ces prix mêmes, les détenteurs écoulent volontiers, mais les transactions sont si languissantes que la vente est généralement laborieuse. Néanmoins, avec la perte que ces cours donnent généralement à l'importation, on se défend le plus possible, et malgré le désir de vendre on n'exerce pas de pression pour écouler.

Pour ce qui est des Indes disponibles la rareté de ces cotons, surtout en bonnes qualités, permet de maintenir les cours. Il faut toujours payer fr. 70 à 72 pour bons Oomra courants, fr. 50 à 55 pour bons Bengale. A livrer, par contre, les Oomra ont fléchi dans ces derniers jours, et l'on a pu successivement trouver du good fair, garanti embarquement par steamers de mars, avril, à fr. 70 50, et ensuite du fair average, même partance, à fr. 65. Toutefois on a vite remonté à fr. 71 pour good fair, à fr. 68 à 69 pour fully fair, à fr. 66 à 67 pour fair, et de fortes parties, environ 3,000 b., ont changé de mains dans ces conditions.

Le coton à livrer d'Amérique donne lieu à peu d'affaires. La spéculation étant tout à fait en dehors du marché pour ces cotons, on ne vend que de petits lots sur échantillon, à fr. 81 à 82 pour ordinary Louisiane; fr. 91 à 92 pour good ordinary, fr. 98 à 99 pour low middling. — A terme, le février s'est payé fr. 95 50 à 96, et l'on a fait tous les mois suivants jusqu'à juin à fr. 96. (Une erreur d'impression nous a fait porter le cours de fr. 50 à la dernière revue, au lieu de celui de fr. 97 50.) — Au-

jourd'hui, on demande fr. 97 pour février, fr. 96.50 pour les mois suivants.

Les recettes en Amérique sont sans doute plus faibles, puisque nous avons eu 123,000 b. pour la dernière semaine et que l'on ne signale que 73,000 b. pour les cinq premiers jours de la semaine en cours; néanmoins, on sent qu'il y a trop de coton pour le moment, non-seulement en Europe, mais aussi en Amérique, et avec l'atonie générale des affaires, avec le désir de réaliser qui existe, il est à craindre que nous voyons encore les cours s'affaisser quelque peu. Une diminution rapide et sérieuse des recettes en Amérique pourrait seule arrêter cette tendance, et il faudrait encore qu'elle commençât à se faire dès maintenant.

C'est à peine si les ventes de la semaine vont à 8,000 b., et nous avons eu beaucoup plus d'arrivages, en sorte que nos stocks augmentent toujours. — Nous allons arriver au moment où ils seront aussi forts qus l'an dernier, mais avec cette différence que les Amérique, balles lourdes, remplaceront les Indes, balles légères, et que, par suite, le poids général du stock sera beaucoup plus fort.

Stock à ce jour :

	1874.	1873.
	—	—
Etats-Unis.........	105.880	58.890
Brésil.............	6.140	17.500
Indes..............	29.160	108.300
Autres.............	2.050	4.460
	143.230	189.150
Cotons en mer :		
Etats-Unis.........	65.829	42.668
Indes..............	4.949	5.436
Brésil.............	»	5.078
	70.778	53.182

Laines. — On a reçu cette semaine de bons avis de Londres, où la vente publique trimestrielle se fait avec entrain, et cela a réagi sur notre place. Nous avons eu des affaires plus suivies, par suite, et au-delà de 800 b. Plata ont été traitées à prix très-fermes pour Buenos-Ayres, et à prix plutôt en faveur des vendeurs pour Montevideo.

Cuirs. — Il se traite de petites affaires à pleins prix; mais il y a manque d'entrain aux achats.

Cafés. — La statistique de l'article continue la marche prévue; il y a accroissance des arrivages, diminution de la consommation, et la conséquence de ce double fait est l'augmentation des stocks.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier au 24 février :

	1873.		1874.	
	—		—	
Arrivages......	s. 60.167	tx 312	s. 96.832	tx 87
Débouchés.....	91.805	207	54.020	184
Stocks.........	47.172	172	120.395	172

Il est bon d'expliquer que les arrivages plus considérables que nous avons eus proviennent en grande partie de la rapidité avec laquelle les arrivages de Haïti se sont opérés. Avec les prix inespérés qu'obtenaient les producteurs, ils ont eu, certes, un puissant stimulant pour amener vite leurs cafés au marché; cela ne prouve donc pas que la récolte doit être plus forte. Ensuite, au Brésil, il y a eu un retour d'arrivages, produit de la deuxième cueillette, qui semble avoir été très-bonne, et ces recettes ont d'ailleurs été aidées par un temps très-sec qui nuit, dit-on, à la prochaine récolte.

Quoi qu'il en soit de ces diverses causes, il faut surtout voir les effets, et ceux-ci se résument par l'abondance du café substituée à la disette que l'on avait craint un moment, et que, dans un but spécialement spéculatif, on voulait voir se perpétuer. Du moment qu'il en était ainsi, on ne pouvait compter pouvoir maintenir les prix de famine qui s'étaient établis, ainsi en a-t-il été.— Nous avons encore à vous signaler, cette semaine, plus de baisse que la semaine dernière, et cette baisse s'est produite pour ainsi dire sans affaires. En effet, on n'a pas traité plus de 2,500 s. depuis huit jours, et cela a suffi pour précipiter le Haïti dans les cours de 118/128, prix auxquels on doit le voir aujourd'hui.

La consommation prend toujours fort *peu*, et c'est là, il nous semble, le mauvais côté de la situation qu'elle peut créer à un moment donné. Il est clair qu'avec la tendance à une baisse plus forte dans l'avenir, on ne saurait lui conseiller de faire des provisions, mais prendre encore au jour le jour, sans épuiser complétement son stock intérieur, ce serait beaucoup plus sage, parce qu'en continuant à se tenir sur une complète réserve, elle prépare un nouveau mouvement qui aura lieu contre elle, le jour où les cours devenant stationnaires, elle sera obligée de revenir forcément aux achats. Il faut, du reste bien dire, qu'après une baisse comme celle qui vient d'avoir lieu, l'article ne peut manquer de retrouver son assiette au premier moment, et il pourrait alors arriver que l'on reprît quelque peu.

Suifs. — La concurrence de plus en plus grande du gaz et du pétrole pour l'éclairage fait un tort considérable aux suifs, et de baisse en baisse, nous sommes arrivés au cours de fr. 45 pour bons suifs bœufs Montevideo. — Il s'est traité près de 400 fûts à ce prix et l'on reste encore vendeurs ainsi.

NANTES, 26 FÉVRIER.

Notre commerce est vivement ému de la surtaxe qui menace de nouveau la denrée qui fait le principal objet du commerce de notre place, celui des sucres. Une protestation a été envoyée à la Chambre, exposant que le droit sur les sucres, qui n'était que de 30 fr. en 1860 s'est trouvé élevé en 1873 à 65 fr. 52 c.; qu'une nouvelle taxe de 10 fr. aurait pour résultat de tuer le commerce des sucres exotiques, et d'ôter à la navigation nantaise un de ses principaux éléments de fret. Rien d'important à vous signaler cette semaine.

Sucres. — Les affaires sont nulles comme on le pense bien, et les prix restent nominalement sans changement. Le stock en premières mains est de 3,761 tonnes, contre 3,982 tonnes l'an dernier, même époque. La cote officielle est fixée, de fr. 64 à 64.50 pour les Réunion bonne 4me; fr. 64.50 à 65 pour Maurice, dito; les raffinés sont mieux tenus de fr. 75.50 à 76 les 50 kil. A. sans escompte à 30 jours.

Cafés. — Très-peu de demandes et en baisse.

Cacaos. — On a noté 50 sacs Trinidad, à fr. 237 les 100 kilos E.

MARSEILLE, 25 FÉVRIER 1874.

Marseille est dans une situation de plus en plus fâcheuse : toutes les branches de commerce sont en désarroi; personne ne travaille, les usines ralentissent leur production; le commerce des blés est presque nul. Nous avons, dans de précédentes lettres, signalé quelques remèdes qu'il conviendrait d'apporter à cet état de choses, afin que le découragement ne s'empare pas de tous ceux qui travaillent ici pour eux, et aussi pour la prospérité générale. Qu'on supprime beaucoup d'entraves à l'importation, que l'on obtienne que l'on impose des réductions aux tarifs des chemins de fer; que l'on accorde le plus promtement possible de grands travaux, des lignes nouvelles de chemins de fer qui nous sont indispensables pour amener la houille dans nos ports et conserver notre transit, alors nous nous relèverons. Autrement, c'en est fait de Marseille, et peu à peu nos concurrents étrangers nous enlèveront tout notre trafic.

Céréales. — Le calme le plus grand règne sur le marché. La baisse continue et surprenante des farines, à Paris, a légèrement fait faiblir les prix de nos blés; l'intérieur et la Suisse ne demandent à peu près rien; mais les arrivages sont peu importants et ne modifient plus la situation.

Les affaires à livrer sont toujours très-rares. Dans toute la semaine, il ne s'est traité que 33,720 hectolitres dont 2,000 disponibles. Ce chiffre n'est que le quart ou le cinquième de nos pertes d'il y a deux mois.

Nous cotons les Tuzelle	de Provence	41.50
— —	d'Afrique	38 »
— —	d'Espagne	37.25
— Berdianska, 128-123		46 »

Les farines demeurent invariables et sans affaires :

Les Minot Tuzelle de 62 à 63; les TS de 58 à 60; M de 57 à 59; COS 48.50 à 50.

Cafés. — Les Rio n'ont pas été demandés, et le calme le plus prononcé a prévalu toute la semaine sur cet article, si fiévreux il y a quelque temps. Nous ne pouvons citer qu'une affaire de 2,500 sacs à fr. 136, 4 mois.

Cafés bon gout. — Le mouvement rétrograde qui a eu lieu sur les plus grandes places, a réagi naturellement sur la nôtre. Le marché a été inactif et les cours ont fléchi; cependant, de meilleures nouvelles venues de Londres et d'Amsterdam ont amené depuis deux jours une certaine reprise, et nous pouvons signaler la vente de 155 fardes Moka-Aden à fr. 157.50; 500 sacs Jacmel à fr. 135, et 100 sacs Porto-Rico à fr. 145.

SUCRES BRUTS. — De grandes quantités de sucres d'Egypte très-blancs, admis à l'entrepôt il y a six mois, d'après les types alors admis par la douane, se voient tout d'un coup frappées de prohibition, par un changement de type adopté depuis peu, ou plutôt repris de 1864. C'est une perte énorme pour nos négociants, et une concurrence maladroite faite à nos raffineries. Ces sucres très-blancs, exportés en Italie, s'y tiendront 20 0/0 de moins que les sucres pilés de raffinerie, et empêcheront ce produit d'aller sur le marché italien. Les administrations n'en font jamais d'autres. Il arrivera également que dorénavant ces sucres blancs naturellement se coloreront en Egypte avec de la mélasse, et arriveront alors acquittant des droits plus faibles. Le Trésor y perdra beaucoup plus qu'on croit lui faire gagner.

On comprend que les raffineries menacées d'un nouvel impôt, ne sachant si elles seront exercées, ne travaillent guère, tant cette industrie est bouleversée.

Il en est de même des huileries et des savonneries : les premières ont maille à partir avec la ville, pour le tarif de l'octroi ; les secondes se défendent contre l'exercice très-difficile et très-onéreux des contributions indirectes. La production de ces établissements fort nombreux est très-restreinte, et bon nombre de bras sont inoccupés.

LAINES. — Il nous arrive fort peu de laines depuis quelque temps, et bien que les ventes soient très-rares, notre stock diminue. Quoiqu'il y ait peu d'entrain dans les affaires, les prix se soutiennent cependant assez bien.

Il a été vendu 854 balles. Il en est arrivé 856. Notre stock n'est plus que 25,986 balles. Il était de près de 33,000, il y a peu de temps encore.

On cote les Kassapachi fine.....Fr.	140 »	les 50 k.
— id. 2e........	107 50	—
— Smyrne-Angora..........	75 »	—
— Ardigria	102 50	—
— Alger....................	90 »	—
— Kabyle Constantine	1 40 à 1, 60 le k.	

CHRONIQUE AGRICOLE.

La culture procède activement aux semailles d'avoines; dans beaucoup de contrées cette opération est déjà terminée. Elle s'est effectuée dans des conditions on ne peut plus favorables. Les semailles de blés de mars et d'orge vont bientôt commencer, et le degré d'ameublissement des terres destinées à recevoir les semences fait espérer un bon résultat. Les gelées de ces jours derniers ont produit le meilleur effet sur les emblaves d'hiver qui commençaient à montrer une végétation trop active qui aurait pu, en fatiguant les plantes, les disposer à la verse.

De l'ensemble de nos correspondances agricoles, il résulte que la récolte prochaine se prépare de la manière la plus satisfaisante, et à moins d'un printemps défavorable nous pouvons espérer une récolte abondante.

La forte baisse qui s'est produite la semaine dernière sur le marché de Paris et qui semble continuer n'a pas exercé en province autant d'influence qu'on aurait pu le croire. Les halles sont tellement peu garnies de blé que la moindre demande suffit pour maintenir les cours. Toutefois, la meunerie qui préfère le chômage à un travail onéreux, ayant cessé en grande partie sa fabrication, les acheteurs deviennent rares et le seront tant que l'équilibre ne sera pas rétabli entre le prix de la marchandise fabriquée et celui de la matière première. C'est une stagnation forcée dans les affaires qui doit se prolonger jusqu'à l'écoulement total de la farine qui reste dans les usines.

Tandis que les blés, sous l'influence d'une espèce de panique que la spéculation à la hausse avait rendue inévitable, baissaient de 1 fr. 50 à 2 francs par quintal à Paris, les mercuriales des marchés de province constataient une dépréciation moyenne de 75 centimes environ plus ou moins péniblement obtenue. Sur quelques marchés du Nord, les cours n'ont presque pas varié ; il est vrai que partout ou presque partout les transactions ont été à peu près nulles.

Les farines ont baissé de 1 à 2 francs par quintal, et cette baisse n'est pas de nature à ramener la meunerie aux achats.

Les menus grains sont restés très-fermes. Le seigle devient rare, et les orges ainsi que les avoines de belle qualité sont activement recherchées pour les semailles.

Voici du reste quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur nos marchés de l'intérieur :

Blés, 34.50 à 38; seigles, 26 à 27; orge, 25 à 27; avoines, 20.50 à 22.50; farines, 48 à 52; le tout aux 100 kilos en marchandises immédiatement disponibles.

Marché de mercredi, 25 février.

Les affaires en blé ont été très-languissantes, la mévente des farines fait que la meunerie s'abstient d'acheter et préfère laisser chômer ses usines plutôt que de travailler avec perte. Les détenteurs de blé, malgré la minime importance des offres, sont obligés, pour vendre, de consentir à des concessions dont la moyenne est de fr. 0 75 par quintal et encore, dans ces conditions, la vente est des plus difficiles.

Chaque marché, depuis deux mois, permet de constater la réduction, de plus en plus sensible, des offres de la culture ; les blés étrangers forment les cinq sixièmes des offres de commerce.

Pour les blés indigènes, les prix tenus varient de fr. 35 à 39 et 39 50 les 100 kilogrammes en gare à Paris.

En blés étrangers, les Californie sont tenus de fr. 38 50 à 39, les Chili fr. 38 50, les Pologne fr. 35, les Amérique d'hiver fr. 36 50, et les Amérique de printemps fr. 35 les 100 kilogrammes sur wagon au Havre.

A 50 centimes au-dessous de ces cours, il s'est traité quelques petites affaires. Les seigles, très-offerts, n'ont trouvé preneurs que de fr. 25 50 à fr. 26 les 100 kilogrammes, ce qui constitue une baisse de fr. 1 sur la semaine dernière.

Les orges ont été très-fermes et le placement en a été facile de fr. 27 à 28. Les avoines, très-fermes également, se sont vendues couramment de fr 22 à 23 50 les 100 kilogrammes.

Les blés de terme ont donné lieu à peu d'affaires et les cours n'ont offert que des fluctuations insignifiantes :

Courant, fr. 37 25 à 37 50 ; mars et avril fr. 37 25 ; mai et juin fr. 37 ; 4 de mai fr. 36 les 100 kilogrammes en entrepôt.

Les farines de consommation sont d'un placement difficile, la boulangerie n'achetant que le strict indispensable à sa cuisson journalière. Malgré les fortes concessions accordées par la meunerie, depuis huit jours, une nouvelle baisse nous semble encore imminente.

La marque Darblay est à fr. 78, et les autres marques varient de fr. 73 à 77 et 78 les 159 kilogrammes, toile à rendre.

Les farines de spéculation qui jouent un si grand rôle sur notre place ont subi, depuis dix jours, une dépréciation sensible. Dans cet intervalle, il s'est produit de nombreuses fluctuations motivées par des positions de place; mais la baisse a toujours prévalu, la marchandise flottante n'étant pas mise en magasin. La liquidation se fait en baisse et le cours de fr. 75 pour les 8 marques paraît être l'objectif du découvert.

	8 Marques.	Supérieures.
Courant..........	76 75	76 »
Mars..............	»	
Mars et avril.....	76 75	76 »
Mai et juin.......	77 25	76 »
4 de mai..........	77 »	76 »

Les 159 kilogrammes, toile perdue.

HUILE DE COLZA. — Les cours ne présentent, depuis longtemps, que des oscillations insignifiantes qui se résument par fr. 0 25 à 0 50 de baisse ou de hausse. Les transactions n'ont aucune importance et les arrivages dépassent de beaucoup la consommation. Le stock augmente tous les jours. Tout cela n'a qu'une influence secondaire, et l'avenir de l'article reste entièrement subordonné aux éventualités de température qui se produiront en mars et en avril.

Nous devons, toutefois, faire observer que la tendance à la baisse est assez prononcée aussi bien en France qu'à l'étranger.

Nous cotons :

Disponible et courant fr. 82 75; mars et avril fr. 82 75; d'été fr. 83 50; 4 derniers fr. 86.

HUILE DE LIN. — Sans affaires et cote nominale.

Disponible et courant fr. 81 ; mars et avril fr. 81 50; 4 d'été fr. 83 50, le tout aux 100 kilogrammes.

SPIRITUEUX. — La baisse se fait lentement et les prix restent, en quelque sorte, stationnaires, cependant le stock n'augmente pas. Depuis l'élévation des droits, la consommation a diminué dans d'énormes proportions. Nous n'avons donc plus maintenant que l'exportation pour absorber une partie de notre production. Ce débouché, la hausse des marchés allemands peut nous le procurer : c'est là ce qu'espère notre commerce.

Courant fr. 64; mars et avril fr. 65; 4 chauds fr. 67; 4 derniers fr. 64, l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi, 27 février.

Cours de 5 heures.

Les farines de consommation sont en nouvelle baisse de fr. 1. La marque Darblay est à fr. 77. Les autres marques varient de fr. 72 à 77 les 159 kilog.

Les farines de spéculation sont également en baisse et sans acheteurs. La cote est presque nominale.

	8 Marques.	Supérieures.
	—	—
Courant............fr.	76 »	75 50
Mars et avril.........	76 25	75 50
Mai et juin...........	77 »	75 50
4 de mai..............	76 75	75 50

Les blés invendables ou à peu près sont en baisse de 50 centimes sur les cours de mercredi.

Seuls, les spiritueux sont en hausse assez sensible. Courant, 66; mars et avril, 66 50; 4 chauds, 68; 4 derniers, 64; l'hectol. à 90 degrés.

Les huiles sont de plus en plus délaissées: c'est un article complétement abandonné en ce moment.

ED. MARION.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	19 FÉVRIER	26 FÉVRIER
ACTIF		
Encaisse métallique..................	912.560.933	933.716.885
Portefeuille.. Paris. — Commerce....	481.836.477	459 682.335
Portefeuille.. Succursales....id......	531.028.962	518.407.920
Portefeuille.. Bons de la Ville de Paris.	30.296.986	30.296.986
Portefeuille.. Bons du Trésor........	1.027.327.500	1.027.327.500
Portefeuille.. Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873).	18.000.000	»
Avances sur Lingots................	6.069.200	6.060 200
Avances sur Effets publics..........	40.530.850	40.160.250
Avances sur Valeurs de chemins de fer français.........	63.726.550	63.462.350
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	4.891.900	4 871.000
Rentes disponibles...................	67.306.733	67.306.733
Divers..............................	14.275.970	16.649.998
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés.........	7.154.175	7.829.526
Billets au porteur en circulation.....	2.717.663.565	2.700.131.175
Compte courant du Trésor...........	113.876.277	131.185.113
Comptes courants particuliers Paris..	216.653.092	204.168.799
— succursales	21.427.052	21.692.986
Escompte et intérêts divers..........	12.646.797	13.245.985
Réescompte du dernier semestre.....	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique.................	21.155.952	»
Portefeuille commercial..............	»	34.775.184
Bons du Trésor....	»	»
Bons du Trésor (traité du 2 juin 1873)	»	»
Bons de la Ville de Paris............	»	»
Avances sur lingots.	»	9.000
Avances sur valeurs.................	»	655.700
Divers (*actif*)........................	2.374.028	»
—		
Billets en circulation...............	•	17.532.390
Compte courant du Trésor...........	17 308.836	»
Comptes courants particuliers........	»	12 218.365
Escomptes et intérêts divers.........	599.188	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — Le portefeuille a encore diminué de 34 millions : 22 millions à Paris, 12 millions dans les succursales.

Les comptes courants particuliers n'ont fléchi que de fr. 12,400,000, et les succursales n'ont pris part à cette baisse que pour fr. 265,000; la plus grosse partie des remboursements a eu lieu sans qu'on ait recours à la Banque.

Au même moment, le compte du Trésor s'élevait de fr. 17,300,000; il n'en a rien été distrait cette semaine pour diminuer le chiffre des sommes empruntées à la Banque.

Par suite de ces rentrées, la circulation des billets s'est abaissée de 17 millions, et la réserve métallique s'est accrue de fr. 21,100,000. La proportion de l'encaisse à la circulation est déjà de plus de 34 0/0. La proportion du tiers est déjà dépassée; nous marchons à grands pas vers la reprise des paiements en espèces; reste à savoir quel sera le rôle de l'or dans la circulation ?

Le chiffre des bénéfices est réduit à fr. 600,000; il n'y a pas eu d'affaires cette semaine; depuis longtemps on n'avait pas un chiffre aussi bas.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	220.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	170.7	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	168.3	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	165.4	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170.6	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	162.5	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	155.8	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
	2.970	719.5	1.103.6	138.8	186.0	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726 4	1.239.5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192.8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1.123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133.3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2.700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 fév 26
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte.......	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	5 0/0
Réserve métallique.......	189.5	819.0	1.297	740.8	933.7
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.700.1
Portefeuille..............	588.5	505.2	649.6	710.7	978.0
Avances sur titres........	62.6	140.3	100.6	63.4	108.4
Comptes courants.					
Des particuliers..........	144.5	316.6	427.1	500.3	225.8
Du Trésor................	75.3	91.7	175.7.	95.1	131.1

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

25 février 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis............	37.240.795	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.240.795
Total...... .	37.240.795	Total.......	37.240.795

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.896.607
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.427.910	Portefeuille et avances sur titres...........	17.682.576
Compte du Trésor.....	8.680.644	Billets (réserve)........	12.423.005
Comptes particuliers...	17.681.844	Or et argent monnayés.	727.141
Billets à sept jours....	385.931		
Total.......	44.729.329	Total.......	44.729.329

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. »	L. ST. 180.195
Compte du Trésor	892.250	»
Comptes particuliers	»	424.679
Portefeuille et avances	75.761	»
Réserve des billets	402.710	»
Encaisse métallique	186.553	»
Fonds publics disponibles	»	»

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS PUBLICS.	DÉPOTS PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
	Millions £ st.							
1872. 6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873 1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ %	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 %	....
30 Juillet.	25.8	6.1	18.2	17.1	11.7	23.3	3 ½ %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	24.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 décem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
18 février.	24.9	7.7	18.1	17.6	12.0	22.7	»	....
26 février.	24.8	8.6	17.6	17.6	12.4	22.9	»	....

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 fév. 25
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	24 8
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	8 6
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	17 6
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	17 6
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	12 4
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	22 9
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	13 8
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ½
Prix moyen du Blé	sh. d. 52 6	45 9	56 9	56 1	s. d. 63 2
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 32
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 19
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 52
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or barres, par once	3 17 9	77 ½ 9 ½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent barres, par once	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10 ½
Clearing-house	»	»	93	100	131

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — La semaine a été sans affaires. La plus grosse variation ne dépasse pas £ 892,250 et porte sur l'accroissement des comptes du Trésor. Les comptes courants particuliers ont bien baissé de £ 424,000, mais la circulation des billets n'a pas moins fléchi de £ 180,195, pendant que la réserve métallique s'accroissait de £ 186,553. La réserve des billets, à la suite de ce double mouvement, s'est vue fortifiée de £ 402,710; elle atteint £ 12,400,000; pour la voir au-dessus d'un pareil chiffre, il faut remonter jusqu'au 24 septembre 1873.

Le portefeuille donne une plus-value insignifiante de £ 75,762. Il se rapproche chaque semaine des plus bas chiffres déjà observés l'année dernière.

Le retour de l'or dans les caisses de la Banque est dû à un mouvement tout intérieur, qui se produit à cette époque de l'année. Sur les £ 273,000 qui sont rentrées la semaine dernière, 37,000 seulement provenaient de l'extérieur.

Les cours du change ne permettant plus les envois d'or à Paris, l'opération que nous avons signalée a cessé.

LES IMPOTS SUR LA CIRCULATION FIDUCIAIRE, LES EFFETS DE COMMERCE, LES CHÈQUES ET LES BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE. — On s'engage dans une mauvaise voie au mépris de tous les principes économiques; il est vrai qu'un grand nombre de personnes se font gloire de les ignorer, quand elles veulent bien leur épargner tout leur dédain. — Dans la triste situation où nous sommes, obligés de chercher de nouvelles ressources pour faire face aux dépenses que la guerre a accumulées, au lieu d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à l'activité de la production, on dirait que, sans s'en rendre compte, on accumule comme à plaisir tout ce qui peut entraver le développement des affaires. — C'est pourtant grâce à l'accroissement inouï de nos échanges que nous avons pu nous relever si vite; bien aveugles seraient ceux qui ne voudraient pas le reconnaître. Comment est-on arrivé à de si prodigieux résultats? Par les facilités données dans ces derniers temps à la circulation des capitaux et des produits et c'est précisément à ces deux *sources* de la *richesse* qu'on veut porter atteinte.

Le ministre n'a pas hésité à proposer de nouvelles taxes, ou à aggraver celles qui existent déjà. La commission nommée par l'Assemblée a adopté une partie de ses projets, c'est ainsi que nous avons déjà assisté à la discussion de l'accroissement du timbre sur les effets de commerce, sur les chèques et sur les billets de banque, en attendant qu'on aborde l'impôt sur les produits transportés par la petite vitesse.

On a tout fait dans ces derniers temps pour faciliter le déplacement des produits par la création des chemins de fer, on n'a reculé devant aucun sacrifice; l'Etat n'a marchandé ni les subventions, ni les garanties d'intérêt pour aplanir les obstacles pour l'établissement des lignes ferrées, afin d'abaisser le prix des transports et étendre le rayon de circulation des marchandises. On dirait qu'on regrette ces échanges faciles qui ont transformé une foule de produits, jusque-là immobilisés et sans valeur sur place, en produits très-recherchés dans les grands centres de consommation. En créant de nouvelles taxes sur la circulation, on va rétablir les obstacles qu'on s'était appliqué à supprimer.

L'Assemblée nationale, voulant à tout prix l'équilibre du budget et s'adressant presque exclusivement aux impôts indirects, pressent cependant les mauvais effets des taxes qu'on lui soumet; aussi, après avoir fait un pas en avant, elle hésite et elle recule. La discussion de la loi sur les chèques a encore montré son embarras et son bon vouloir.

Elle paraît comprendre les inconvénients de l'impôt sur la petite vitesse, elle voit ce qui peut en résulter pour les transports des produits; elle a moins saisi la gêne qu'elle allait apporter au paiement de ces produits par l'élévation du droit de timbre sur les effets de commerce; on ne lui a pas assez montré que les achats se font en raison des facilités de paiement; le développement des affaires dans les succursales de la Banque de France en donne cependant la preuve.

On venait donc de porter à fr. 1 50 par mille le droit de timbre sur les effets de commerce, et il n'est pas inutile de se rappeler que ce droit ne dépassait pas 0 fr. 50 jusqu'en 1871; alors il fut porté à fr. 1, et, par le dernier vote, à 1 fr. 50. La progression a été rapide, et le ministre voulait faire subir le même sort aux chèques qui, jusqu'ici, avaient joui d'un traitement de faveur; mais l'Assemblée, effrayée des conséquences de cette aggravation, n'ayant pas voulu le suivre dans cette voie, il a lui-même abandonné son projet.

Toute la confusion qui s'est produite dans la discussion provenait de la similitude de la lettre de change à vue et du chèque. Les chèques, dit le ministre, comme les lettres de change, dispensent du transport matériel des espèces d'un lieu dans un autre, et j'ai pensé qu'on pouvait les

soumettre au même traitement. La commission lui fit observer que c'était tuer le chèque, mais qu'on pourrait le conserver en supprimant l'abus, et voici la rédaction qu'elle avait adoptée et qui, après avoir soulevé mille critiques, a été rejetée.

Pour soustraire le chèque au nouvel impôt, elle avait énuméré, dans un premier article, les mandats, les délégations et tous *autres écrits* non négociables comme devant supporter le timbre, et, dans un second article, les lettres chargées, les reçus, les écrits autorisant le versement de fonds sur une autre place comme devant en être exempts.

C'est le mot *écrits* qui a soulevé toutes les objections. On a craint de voir englober sous cette expression générale, toute espèce de recouvrement de place à place, et même de rendre possible un droit proportionnel sur les factures de place à place. Le rapporteur a répondu que cette idée ne lui était pas venue, il a ajouté qu'on ne pouvait pas non plus comprendre sous ce terme les lettres de crédit et les virements, parce qu'il n'y a pas d'instrument mis en circulation ; mais ces explications ne pouvaient donner un corps au terme vague « autres écrits ».

M. Mathieu-Bodet, maintenant les exceptions énumérées plus haut, répondait que cette expression avait été employée pour prévenir les inventions nouvelles qui, comme les délégations, donneraient lieu à des fraudes ; mais on inventera encore autre chose, lui fut-il répondu. C'est alors que M. André précisa la question.

La commission, dit-il, a voulu frapper du droit proportionnel, tout ce qui n'est pas à vue, et elle range le chèque dans la catégorie des effets à vue; pour obtenir une rédaction plus claire que celle de la commission, il faudrait spécifier que le droit ne portera que sur les effets de commerce négociables ou non, créés autrement qu'à vue. Mais c'était préjuger l'assimilation de la lettre de change à vue au chèque, et l'Assemblée repoussa la proposition en consentant toutefois la suppression du mot *écrits*.

Cette première aggravation de l'impôt de 1 franc à 1 fr. 50 c. par mille votée pour tous les effets de commerce compris dans le premier paragraphe, on a voulu définir le chèque pour le soumettre à l'impôt et lui trouver un caractère différent de la lettre de change à vue, mais plus on voulait porter de lumière sur ce sujet, plus il s'obscurcissait. Le chèque, dit-on, est un instrument de paiement et non un instrument de crédit; le chèque remplace la monnaie, et avec une si grande supériorité qu'à son aide on parvient à régler des opérations telles qu'on ne pourrait jamais y arriver avec des espèces.

Ainsi le chèque à Londres a suppléé le numéraire dans la proportion suivante :

En 1868	81	milliards.
» 1869	88	—
» 1870	93	—
» 1871	100	—
» 1872	134	—
» 1873	150	—

Qu'est-ce que le stock métallique de la Grande-Bretagne comparé à de pareils chiffres ? Des deux instruments du chèque ou de la monnaie, quel est le plus utile ? La réponse a déjà été faite en 1865, quand on a voté la loi sur les chèques. On a voulu favoriser la réunion des capitaux épars dans de grands réservoirs, tout en leur permettant d'y arriver et d'en sortir avec la plus grande facilité à l'aide de cet instrument importé chez nous d'Angleterre et qu'on appelle un chèque.

Le chèque est un ordre de paiement donné à un banquier; voilà ce qui se passe dans la pratique; mais on peut aussi donner l'ordre à un particulier, commerçant ou non, de payer en votre nom, après provision faite ; c'est ce qui ressort de l'article 1er de la loi de 1865.

Voilà ce qui a introduit une grande obscurité dans la loi et a permis de lui donner une extension imprévue. Ainsi, en vendant une marchandise au comptant, on envoie une facture, en retour on est crédité du montant ; on reçoit avis que les fonds sont disponibles, et on évite le timbre en employant un mandat de paiement qui permet de tirer à son profit ou au profit d'un tiers.

En Angleterre il n'en est pas ainsi : le chèque est uniquement un ordre de paiement donné à un banquier, et dans ce cas chaque chose est à sa place; il n'y a pas la confusion que l'on a cherché ici à faire disparaître, sans y parvenir, en recherchant les différences du chèque et de la lettre de change à vue.

En Angleterre, le chèque est un instrument de banque; la lettre de change, un instrument de commerce.

Pour servir de provision, les fonds ne peuvent être déposés que chez un banquier; ils ne seront pas mis en dépôt chez un tailleur ou un bottier. Or puisque le banquier les reçoit, lui seul peut les rendre ; il n'y a là ni monopole, ni privilége. Réclamer le droit de tirer un chèque sur tout le monde, c'est accorder indirectement à la lettre de change la modération du droit de timbre. Si on veut que le chèque ne s'éloigne pas de sa vraie destination, si on veut prévenir les abus et les fraudes il faudrait que le chèque ne pût être tiré que sur des maisons de dépôt ou des banquiers.

M. Pouyer-Quertier a combattu vivement cette proposition. Il a demandé pour chacun la liberté de tirer sur ses débiteurs, et il a rappelé que le chèque ne pouvait être confondu avec la lettre de change puisque cette dernière devait être acceptée; mais il repousse tout impôt sur les chèques.

La commission cependant maintenait toujours son projet de soumettre au droit proportionnel la lettre de change à vue, et alors on lui a répondu que le timbre l'avait déjà tuée. Depuis 1850, dès qu'on a voulu la soumettre au timbre elle a disparu ; l'enquête sur le chèque en 1864 le constatait; on l'a remplacé par un système de reçus de délégations et autres effets *inventés pour la circonstance ;* il était donc inutile de chercher à la saisir ; quant à se servir du chèque comme moyen de crédit et essayer de le faire circuler avec une fiche indiquant qu'on peut retarder l'époque de paiement, il serait difficile d'en citer des exemples. La fiche peut servir de convention entre celui qui donne et celui qui reçoit, mais alors il ne faut pas espérer voir le chèque circuler par voie d'endossement.

La commission a admis que le chèque n'est point un instrument de crédit, mais un instrument de paiement ; la différence seule du chèque français pouvant être tiré sur tout le monde, tandis que le chèque anglais n'est tiré que sur des banquiers, l'embarrassait beaucoup. Elle voyait là une source de nombreux abus. On tire, disait-elle, des chèques sur des commerçants, pour des sommes qui ne sont ni déposées ni disponibles; cette remarque faite, elle laissait à l'Assemblée le soin de décider si le chèque à l'avenir devait être exclusivement tiré sur des banquiers. L'exemple de l'Angleterre pouvait être d'un grand poids dans la balance, M. Wolowski s'est empressé de le rappeler et de faire remarquer que le chèque est un *instrument de paiement* destiné à devenir un *instrument de virement;* on ne peut donc songer à le tirer sur une autre personne qu'un banquier. On a accusé les banquiers de percevoir des commissions, mais c'est l'inverse qui se pratique dans ce cas particulier. Le banquier paye intérêt pour la provision déposée dans sa caisse. Il y a donc un double service rendu : économie des instruments de circulation, métal et billets, au moyen des virements, et service privé en servant l'intérêt sur les sommes déposées.

M. Pouyer-Quertier a réclamé l'usage des chèques, pour tous ceux qui ont des fonds disponibles déposés. Malgré tous les efforts des banquiers pour faire décider (comme en Angleterre où le timbre est de 10 centimes pour ces effets), que la lettre de change à vue, le mandat à vue et la délégation ne seraient pas soumis au droit proportionnel, l'Assemblée a adopté le projet de la commission; tous les mandats, quelle que soit d'ailleurs leur forme ou leur dénomination servant à procurer une remise de fonds de place à place, y seront soumis.

Les droits proportionnels à imposer sur les chèques avaient été réservés, et quand le tableau des droits proposés par la commission fut soumis à la Chambre, il y eut une série d'amendements pour augmenter ou diminuer les droits. Le ministre avait déclaré qu'il abandonnait son projet; la Chambre devait donc choisir entre le maintien du droit de timbre à 10 centimes; la taxe de 1 fr. 50 c. par 1,000 proposée par M. Guibal, et la taxe de 20 c. pour le chèque de place à place.

La commission tenait beaucoup à la taxe proportionnelle sur des chèques, mais ne pouvant indiquer qu'une recette éventuelle de 4 millions, tandis que M. Pouyer-Quertier, s'appuyant sur ce qui s'était passé en Angleterre à propos du droit sur les quittances (le droit fixe rapporte plus que le droit proportionnel), fit pencher l'Assemblée pour le timbre unique à 20 centimes, et sans qu'on fît valoir de nouveaux arguments, le chèque fut sauvé ; un des plus importants moyens de circulation nous fut conservé.

La commission n'avait pas songé qu'un immense mouvement de fonds représente des arbitrages avec l'étranger ; ils deviendraient impossibles, s'ils devaient supporter le timbre proportionnel.

Le chèque faisant exception dans la circulation fiduciaire et étant seul exempté du timbre à 1 fr. 50 c., MM. Raudot et Lespinasse firent remarquer que la Banque de France

jouissait d'une immunité trop grande dans l'abonnement qui lui a été consenti en 1840 pour le paiement du timbre de ses billets. L'article 9 de la loi porte, en effet, que les droits de timbre à la charge de la Banque de France seront perçus sur la moyenne des billets au porteur ou à ordre qu'elle aura tenus en circulation pendant l'année.

En présence de l'immense développement de la circulation des billets de banque depuis la suspension des payements, des bénéfices qui en résultent pour cet établissement et des charges imposées sur les effets de commerce, MM. Raudot et Lespinasse proposaient de percevoir le droit par semestre, c'est-à-dire deux fois par an. Ils appuyaient ainsi leur motion : La Banque a reçu de l'Etat le privilége de battre monnaie jusqu'à concurrence de 3 milliards 200 millions de francs; de là une source de bénéfices dont on peut juger par le chiffre des affaires :

En 1867......... 7.372.000.000 Fr.
1871......... 10.591.000.000
1872......... 15.673.000.000

Pour répondre à un pareil mouvement ses billets ont dû sortir plusieurs fois de ses caisses, et cependant elle n'a payé qu'une seule fois le timbre sur la moyenne annuelle de la circulation.

A côté de cette situation, quelle est celle du commerce? D'après les usages et la loi, la Banque de France n'admet pas à l'escompte, les effets souscrits à plus de 90 jours, et il en résulte que toutes les aggravations d'impôts sur les billets à ordre et les lettres de change ne portent que sur une durée de 90 jours; le commerce doit donc payer *quatre fois par an*, tandis que la Banque ne paye qu'une fois. En demandant qu'elle payât par semestre, c'est-à-dire deux fois, on répartissait plus également l'impôt.

Cet impôt sur les bases où il est pour aujourd'hui, ne dépasse pas 2,861,000 francs pour la Banque; d'après la nouvelle disposition qu'on voulait introduire, il eût été porté à 7 millions, somme encore modérée comparée aux charges du commerce. M. Raudot rappellait, en effet, les charges de la Banque comparées à celles de l'industrie. Elle paye pour la patente et pour les contributions 243,700 francs, tandis que quelques usines paient relativement beaucoup plus : M. Dietz-Monin 82,000 francs, M. Jullien 200,000 francs; la liste de M. Feray compléterait la démonstration.

La critique était vive, on s'est retranché derrière la loi de 1840 confirmée par le renouvellement du privilége en 1857. On n'a pas nié que le calcul d'abonnement fût favorable à la Banque. M. Dufaure en avait déjà fait la remarque, mais on a rappelé qu'elle l'avait bien payé par les obligations qu'on lui avait imposées, et par les services qu'elle avait rendus depuis. Enfin, sur les trois milliards de billets, plus d'un milliard a été émis pour le service de l'Etat, et les dépenses de la Banque, de fr. 7,000,000 en 1869, se sont élevées à fr. 18,500,000.

La Banque a été le grand instrument de notre libération ; c'est elle qui a maintenu notre crédit dans les circonstances les plus critiques; la perte si minime éprouvée par ses billets, malgré le cours forcé, sera le phénomène économique le plus remarquable de notre siècle; on ne l'a pas oublié et on en garde reconnaissance à la Banque. La Chambre a voté sous cette impression et la motion de M. Raudot a été rejetée.

M. Magne n'a cependant pas voulu laisser passer sans protestation l'argumentation de M. André en faveur de la Banque. Il a fait remarquer que MM. Raudot et André interprétaient chacun à son point de vue la loi de 1840 : le premier y voit un privilége monstrueux au profit de la Banque, ce qui n'est pas; le second veut y faire entrer un privilége qu'elle ne contient pas.

La Banque doit payer pour ses billets le timbre auquel le public est soumis; elle ne le paie, il est vrai, qu'une fois par an, mais elle ne peut se soustraire aux augmentations de taxes édictées par les lois nouvelles; le contrat avec la Banque existe pour l'abonnement seulement et non pour le prix du timbre.

Nota. — Nous ne saurions trop recommander la brochure dans laquelle M. Wolowski a réuni les discours qu'il a prononcés dans la discussion de l'impôt sur les chèques; c'est le meilleur résumé qui ait jamais été fait sur cette matière.

Bourse de Paris. — Par décision ministérielle du 19 février, l'intérêt des bons du Trésor a été réduit de 1/2 0/0 à 4 0/0, 4 1/2 0/0 et 5 0/0. Cette mesure, accompagnée du remboursement des avances complémentaires de la Banque de France, la diminution sensible qui vient de se produire sur le prix des farines, ont redonné une impulsion au marché. L'abondance de l'argent était déjà constatée par l'abaissement du taux de l'escompte sur toutes les places étrangères et nos valeurs devaient s'en ressentir.

Depuis huit jours, le 5 0/0, de fr. 93 05, s'est élevé à fr. 93 50; mais ce cours n'a pu être maintenu. On ferme aujourd'hui à fr. 93.35.

Les achats opérés par les capitalistes français, à titre de placement, ont été remarqués; les ordres journaliers au comptant, de fr. 75,000 de rente, se sont relevés à fr. 97,000.

On a déjà monté de 85 c. sur le cours de compensation; voici depuis trois mois les haussiers en bénéfice pour la première fois; aux liquidations précédentes ils perdaient régulièrement leur report et leur courtage.

Les sociétés de crédit sont faibles. La Banque de France, de fr. 4,000 est tombée à fr. 3,865. Les chemins de fer sont plus fermes avec des recettes meilleures.

Les chemins étrangers, Portugais, Sarragosse, en hausse.

Changes. — Prix des Métaux précieux. — Les changes sont fermes sans variation : le Londres, de fr. 25 25 à 25 26 1/2.

L'acceptation du projet de M. Minghetti, en Italie, a fait monter le 5 0/0 de fr. 1 50 et amené la hausse du change.

Les lires italiennes sont à 13 1/4 0/0.

Le numéraire, au pair.

Clément Juglar.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	19 février			26 février		
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10	à	‰ prime.	10	à	‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr	à	‰ d°	pr.	à	‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12	à	‰ perte	12	à	‰ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte	à	‰ prime	2 perte	à	‰ prim.
Quadruples espagnols.	82 50	à 83 ..		82 50	à 83 ..	
d° colombiens et mexicains.	80 50	à 81 50		80 50	à 81 50	
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65	à 11 80		11 65	à 11 80	
Piastres à col. Ferdinand.	5 25	à 5 50		5 25	à 5 50	
d° mexicaines. . .	5 20	à 5 50		5 20	à 5 50	
Souverains anglais . .	25 12	à 25 17		25 12	à 25 17	
Banknotes	25 15	à 25 82 ½		25 15	à 25 22 ½	
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75	à 25 85		25 75	à 25 85	
Dollar	5 11	à		5 11	à . ..	

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	19 février	26 février	
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.				
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ¾ à 210	209 ¾ à 210	et 4 %
	»	court	210 ½ à 210 ¾	210 ½ à 210 ¾	et 3 %
4 %	Hambourg	long.	123 à 123 ¼	123 à 123 ¼	et 3 %
	»	court	122 ¾ à 123	122 ¾ à 123	et 4 %
4 %	Berlin....	long.	369 ¼ à 369 ¾	369 ¼ à 369 ¾	et 4 %
	»	court	368 ½ à 369	368 ½ à 369	et 4 %
4 %	Francfort.	long.	211 ⅛ à 211 ⅜	211 ⅛ à 211 ⅜	et 4 %
	»	court	210 ⅞ à 211 ⅛	210 ⅞ à 211 ⅛	et 4 %
5 %	Trieste ...	long.	216 à 218	216 à 218	et 4 %
	»	court	217 à 219	217 à 219	et 4 %
5 %	Vienne ...	long.	216 à 218	216 à 218	et 4 %
	»	court	217 à 219	217 à 219	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 520	519 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 521	519 à 521	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	515 à 516	515 à 516	et 4 %
	»	court	518 à 517	518 à 517	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
7 %	St-Pétersbourg	long.	335 ½ à 336 ½	335 ½ à 336 ½	et 4 %
	»	court	337 à 338	337 à 338	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.				
3 ½ %	Londres...	long.	25 21 à 25 26	25 21 à 25 26	moins 7%
	»	court	25 21 à 25 26	25 21 à 25 26	moins 6 %
4 %	Belgique..	long.	¼ à ⅛ perte	¼ à ⅛ pte % p.	moins 5 ½
	»	court	¼ à ⅛ pte	¼ à ⅛ pte % p.	moins 5 ½
5 %	Italie.....	long.	14 ¾ à 15 %	14 ¾ à 15 % p.	moins 5 %
	»	court	14 ¾ à 15 %	14 ¾ à 15 % p.	moins 5 %
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾	½ à ¾ % p.	moins 5 %
	»	court	¼ à ½	¼ à ½ % p.	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½	15 à 14 ½ % p.	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ¼	15 à 14 ¼ % p.	moins 5 %
5 %	Genève ..	long.	½ à ¼	½ à ¼ % p.	moins 5 %
	»	court	½ à ¼ ⅝	½ à ¼ % p.	moins 5 %

BOURSE DE PARIS — COURS DU 20 AU 27 FÉVRIER 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 20	VENDREDI 27
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 05	59 ..
4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	85 90	86 10
4 %, jouissance du 22 septembre 1873	73 ..	74 50
Emprunt 1872 5 %, 77 fr. 50 payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr. 50	93 35	93 35
do tout payé, jouissance 16 février 1874	93 32 1/2	93 35
Emp. Morgan et Ce, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p. j. octobre 1873	523 75	525 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	435 ..	441 25
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	375 ..	377 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 1/2	19 1/8
do Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 1/2	16 1/4
do Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	435	445 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	108 ..	107
do 5,20, 1864, do do do	108 ..	108 ..
do Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 ..	105 3/4
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	61 20	61 65
Péruvien 6 %, tout payé, jouissance janvier 1874	60 87 1/2	60 90
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	98 3/4	98 3/4
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	39 70	40 50
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	268 75	270 ..
do 1863. do do do	310 ..	303 75
do 1865. do do do	287 50	287 50
do 1869. do do do Jouisssance octobre 1873	266 25	267 50
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	208 75	212 50

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 20	VENDREDI 27
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	219 ..	221 25
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris 1855-1860**	420 ..	425 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	450 ..	450 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	id.	Id. 1869	290 ..	290 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	256 ..	258 ..
......	100	....	3 ..		Id.	Id. quarts 3 0/0	63 75	65 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux 1863**	80 50	81 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille 1860**	95 ..	95 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	83 ..	84 50
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	34 25	35 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche 1866**	273 50	277 50
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	67 1/4	66 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	438 75	435 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/8	73 1/8
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	20 ..	27 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	221 ..	220 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	61	61 3/8
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	415 ..	414 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	414 ..	414 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 60)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	510 ..	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	id.	Id. 1875	518 75	516 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	522 50	519 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	520 ..	521 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	527 50	527 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	473 75	477 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 20	VENDREDI 27
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	4000 ..	3895 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1060 ..	1068 75
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	530 ..	527 50
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	480 ..	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	262 50	262 50
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	810 ..	797 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	407 50	390 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	650 ..	655 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	641 25	642 50
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	287 50	286 25
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	545 ..	545 ..
40.000.000		250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	412 50	418 75
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	520 ..	512 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	375 ..	375 ..
50.000.000	3.950.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	500 ..	497 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	430 ..	430 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	430 ..	435 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	560 ..	572 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	556 25	547 50
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	345 ..	352 50
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	357 50	357 50
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	137 50	137 50

LONGUEUR Exp.	LONGUEUR Tot.	Nombre des actions	VALEUR d'émiss.	SOMME payée	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	ÉPOQUES de jouissance	ACTIONS DE CHEMINS DE FER	VENDREDI 20	VENDREDI 27
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	février 1874	**Charentes**	346 25	345 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	496 25	495 ..
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	885 ..	880 ..
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr. p. 1872	janvier 1874	**Midi**	593 75	595 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1010 ..	1007 50
4009	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	845 ..	842 50
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	535 ..	530 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	731 25	718 75
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	230 ..	230 ..
4913	....	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	362 50	353 75
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	425 ..	435 ..
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	80 ..	90 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	62 ..	63 75
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	185 ..	195 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	66 25	67 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	258 75	260 ..
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	240 ..	240 ..

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Inaltérable - Économique

BOUILLON INSTANTANÉ

QUATRE MÉDAILLES D'OR

Paris 1867 — Havre 1868 — Moscou 1872

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1869 — Paris 1872 — Vienne 1873

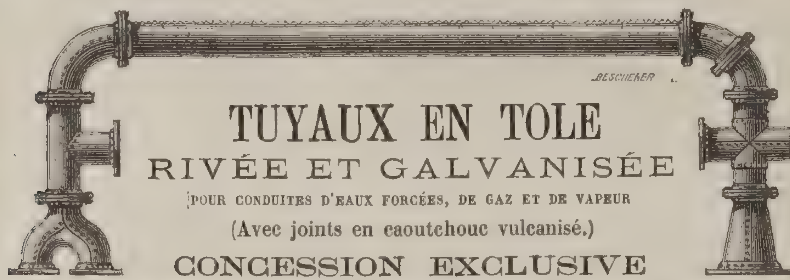
MIS « HORS CONCOURS » LYON 1872

Exiger le fac-simile de la signature en encre bleue J. Liebig

Se vend chez les principaux **Épiciers** et **Marchands** de **Comestibles.** Pour le gros, 30, rue des Petites-Ecuries (45)

ATELIER CENTRAL DE MATÉRIEL INDUSTRIEL

PARIS — 42, Rue du Chemin-Vert, 42 — PARIS



TUYAUX EN TOLE

RIVÉE ET GALVANISÉE

POUR CONDUITES D'EAUX FORCÉES, DE GAZ ET DE VAPEUR

(Avec joints en caoutchouc vulcanisé.)

CONCESSION EXCLUSIVE

DES BREVETS RELATIFS A LA VENTILATION PAR L'AIR COMPRIMÉ

Adresser les demandes à M. l'Ingénieur-Directeur de l'Atelier central de matériel industriel 2, *rue du Chemin-Vert, à PARIS.* (49)

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départs des Paquebots à Marseille et à Bordeaux, Méditerranée et Mer Noire

DÉPART DE MARSEILLE, le 15 mars 1874, à 10 h. du matin.

INDES, COCHINCHINE, CHINE ET JAPON, LA RÉUNION ET MAURICE.	Pour Naples, Port-Saïd, Suez, Aden, Mahé, La Réunion, Maurice, Pointe-de-Galles, Singapore, Manille, Batavia, Saïgon, Hong-Kong, Shang-Haï et Yokohama.	TIGRE capit. Lecointre. l. d. v.

DÉPART DE BORDEAUX, le 5 mars 1874

SÉNÉGAL, BRÉSIL ET LA PLATA.	Pour Lisbonne, Dakar, Montevideo et Buenos-Ayres.	GIRONDE cap. Giost, l. d. v.

DÉPART DE BORDEAUX, le 20 mars 1874.

SÉNÉGAL, BRÉSIL ET LA PLATA.	Pour Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres.	RIO-GRANDE capit. Delabarre.

CHEMIN DE FER DU MÉDOC

Le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer du Médoc a l'honneur de rappeler aux actionnaires de la Compagnie que tous les versements ont été successivement appelés pour la libération complète des actions.

En conséquence, et conformément à l'article 14 des statuts de la Société, les actionnaires en retard ont été mis en demeure d'effectuer les versements dus par eux (capital et intérêts) par un avis inséré dans les journaux d'annonces légales désignés aux statuts. Cet avis indique les numéros des actions en retard.

Faute par le propriétaire de s'acquitter dans le délai d'un mois, les actions en retard seront, sans autre mise en demeure ni autre formalité, vendues publiquement, à la Bourse de Paris, sur duplicata, par le ministère d'un agent de change, le tout sans préjudice du droit que la Société conserve de poursuivre personnellement l'actionnaire en retard. (84)

L'OFFICE CENTRAL

DES

REPORTS ET ARBITRAGES

15, place de la Bourse

INTERMÉDIAIRE DIRECT DES CAPITALISTES

OFFRE

AUX PORTEURS DE TITRES

Cotés ou non cotés

LE MOYEN DE DOUBLER LEURS REVENUS

SANS AUCUNS RISQUES

S'adresser, de 10 heures à 4 heures, à l'Office 15, place de la Bourse (au fond de la cour). (67)

COMPAGNIE

DES

CHEMINS DE FER DE L'OUES

Le conseil d'administration a l'honneur de préve MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuel prescrite par l'article 27 des statuts, aura lieu le sam 28 mars 1874, à 3 heures 1/2 précises de l'apr midi, *au siége de la Compagnie, 110, rue Sai Lazare, à Paris (salle des Titres).*

MM. les actionnaires, porteurs de 20 actions moins, soit en titres au porteur, soit en certific d'actions nominatives, soit comme fondés de pouvoi qui désireront assister à cette assemblée, devr déposer leurs titres au porteur et leurs procuratio ou présenter leurs certificats d'actions nominati avant le 25 mars, au siége de la Compagnie (*Bureau Titres*), rue Saint-Lazare, 110, à Paris, de 10 heu du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanc et fêtes exceptés.

« Sont également reçues comme donnant dr d'admission à l'assemblée générale, toutes piè constatant le dépôt des actions de la Compagnie da un *Etablissement public de crédit.* »

Il sera remis aux déposants une carte d'admissi nominative et personnelle. Des modèles de pouvo sont délivrés au siége de la Compagnie. (85)

COMPAGNIE

DE NAVIGATION FLUVIALE & MARITIM

SERVICE RÉGULIER

Entre Marseille, Barcelone, Valence Malaga, Cadix et Séville.

Départs fixes, le mercredi soir de chaque semai

Le vapeur espagnol de première classe ANDALUC capit. Munoz, partira pour les destinations ci-dess le mercredi 4 mars courant, à 8 heures du soir.

PACIFIC STEAM NAVIGATION COMPANY

SERVICE POSTAL ET HEBDOMADAIRE

DE

BORDEAUX A VALPARAISO ET CALL

AVEC ESCALES AU BRÉSIL ET A LA PLATA

Départ de Bordeaux tous les samedis pour *bonne, Rio-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres* (transbordement), *Coronel, Valparaiso, Arica, Isl Callao* et tous les ports du Sud-Pacifique;

Tous les quinze jours pour *Pernambuco* et *Bah*

Tous les quinze jours pour *Liverpool*, et par c respondance avec les paquebots de la ligne Cun et les chemins de fer américains pour *New-Yo Boston, New-Orléans, Chicago, San-Francisco* toutes les villes importantes des Etats-Unis et Canada.

LIGNE PÉNINSULAIRE

SERVICE RÉGULIER ENTRE

LE HAVRE, LISBONNE, GIBRALTAR & MALAG

Et par correspondance PORTO

Le steamer français **VILLE-DE-BREST**, c Ch. GROSOS, partira pour ces destinations le **5 ma**

LE HAVRE, ORAN ET ALGER DIRECTEME

Départ le **5 mars** par le steamer **VILLE-D BREST**, cap. Ch. GROSOS.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MAROCAI

N. PAQUET AINÉ & Cie

Service régulier de bateaux à vapeur fran entre **Marseille, le Maroc et les Il Canaries**, touchant à **Barcelone** et **G braltar.**

SOUERAH

Le vapeur français SOUERAH, commandé le capitaine français BOSCHEL, partira le 28 c rant.

SERVICE RÉGULIER ENTRE MARSEILLE ET P

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR

NOVOROXISKI (*Nouvelle Russie*)

Capitaine JOVANOVITCH

Le vapeur de première classe DOVERIA par directement pour *Constantinople* et *Poti*, sans tr bordement, le 6 mars prochain.

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant.* AD.-F. DE FONTPERT

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 7 MARS 1874. NUMÉRO 10.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES FLUCTUATIONS DU TAUX DE L'ESCOMPTE DANS LES PRINCIPALES BANQUES D'EUROPE.

Nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs des documents récemment publiés par le ministère des finances de Belgique à l'occasion de la question monétaire, et nous en avons reproduit de nombreux et importants extraits. L'honorable M. Malou, le ministre actuel des finances belges, a bien voulu nous envoyer, il y a quelques semaines, un nouveau document de ce genre : c'est un fascicule qui contient toute une série de tableaux sur le mouvement des métaux précieux en Angleterre, et sur les fluctuations du taux de l'escompte dans les principales banques de l'Europe occidentale. Nous donnerons dans nos prochains numéros quelques-uns de ces tableaux : aujourd'hui nous ne voulons qu'analyser brièvement cette pièce capitale, et en tirer quelques conclusions pratiques, sur la conduite que l'on doit actuellement conseiller à notre Banque de France.

Le document belge compare, depuis 1844 jusqu'à la fin de 1873, les fluctuations du taux de l'escompte aux quatre grandes Banques d'Angleterre, de France, de Belgique et des Pays-Bas. Jusqu'à l'année 1844, ou plutôt jusqu'à l'année 1839, le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre a été presque uniforme. Depuis 1704 jusqu'en 1837, l'escompte à cette banque n'a jamais dépassé 5 0/0 et n'est jamais descendu au dessous de 4 0/0. Ainsi, pendant près d'un siècle et demi on a été témoin de ce phénomène, qui paraît aujourd'hui inconcevable, que l'escompte à la principale Banque de l'Europe ne variait pas, pour ainsi dire, oscillant seulement de 4 à 5 0/0. La crise de 1839 fit hausser à 6 0/0 l'escompte à la Banque d'Angleterre. Mais, depuis le fameux *act* de 1844, qui limita l'émission des bank-notes à 15 millions de livres sterling au delà de la réserve, les fluctuations furent fréquentes et considérables, par les écarts qu'elles présentèrent : s'il serait téméraire d'affirmer que cet *act* de 1844, avec ses prescriptions rigoureuses, fut la cause unique de cette instabilité, on peut, du moins, prétendre qu'il en fut la cause principale. Toutefois, ce ne fut guère qu'à partir de 1851 que les variations de l'escompte devinrent chaque année très-nombreuses. De 1851 jusqu'à l'expiration de 1873, c'est-à-dire en vingt-trois ans, le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre varia 196 fois, ce

qui donne une moyenne de huit variations et demie par année : en d'autres termes, si toutes ces fluctuations s'étaient également réparties sur cette longue période, le taux de l'escompte aurait changé, à la Banque d'Angleterre, en moyenne toutes les six semaines.

Après la Banque d'Angleterre, celui des quatre grands établissements que nous étudions qui a subi le plus d'oscillations depuis 1851, c'est la Banque des Pays-Bas. Le nombre des fluctuations du taux de l'escompte à cette banque pendant ces vingt-trois dernières années, a atteint le chiffre de 105, ce qui donne une moyenne de quatre fluctuations et demie par année.

La Banque de France s'est montrée plus stable que les deux précédentes. Le nombre des fluctuations a été depuis 1851 de 87, soit une moyenne de trois fluctuations trois quarts par année. La Banque de Belgique s'est à peu près conduite pendant toute cette durée comme la Banque de France: les fluctuations de l'escompte, de 1851 à 1873 inclusivement, y ont été au nombre de 85.

Ainsi, durant les vingt-trois dernières annees, le taux de l'escompte a manifesté en général dans les quatre grandes banques de l'Europe occidentale une impressionnabilité et une variabilité extraordinaires : les fluctuations, néanmoins, ont été moitié moins nombreuses aux deux Banques de France et de Belgique qu'à la Banque d'Angleterre.

Il est incontestable qu'une situation aussi incertaine et aussi changeante est très-défavorable au développement d'une activité commerciale et industrielle régulière et normale : il est probable, en outre, qu'une forte partie de cette agitation est due à une cause artificielle, c'est-à-dire à la loi anglaise de 1844, qui ne permet pas à la Banque d'Angleterre d'émettre des billets au delà de 15 millions de livres sterling en plus de sa réserve, ce qui force cet établissement à élever souvent son escompte d'une manière précipitée et excessive.

Il est à remarquer que les fluctuations ont été encore plus nombreuses dans les cinq ou six dernières années que dans les précédentes. Avant 1860, le nombre des fluctuations du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre n'avait pas dépassé le chiffre de 11 en une même année : seule, la Banque de France avait donné, en 1857, l'exemple de 15 variations en un an. Disons qu'alors, à trois reprises différentes, le taux de l'escompte à la Banque de France avait varié trois fois en un jour. Quoi qu'il en soit, c'était là un phénomène complétement isolé. Depuis 1860, au contraire, les fluctuations à chacune des quatre grandes banques ont été en augmentant chaque année. En 1864, il y a eu 15 variations à la Banque d'Angleterre, et 11 à la Banque de France. Mais c'est surtout depuis 1870 que l'instabilité s'est accrue : dans chacune des années 1870 et 1871, on a noté 10 variations à la Banque d'Angleterre, 14 en 1872 et 20 en 1873. Pendant ces quatre années, la Banque de France a offert par son immobilité un contraste avec l'agitation de sa sœur d'Angleterre : le taux de l'escompte n'y a éprouvé que 4 fluctuations en 1870, 2 en 1871, 1 en 1872, et 3 en 1873.

Une autre observation importante qui ressort de l'examen du document belge, c'est que non-seulement les fluctuations ont été plus nombreuses dans ces derniers temps que jadis, mais encore les points culminants du taux de l'escompte se sont trouvés plus élevés depuis 1860 qu'antérieurement.

Nous avons déjà dit que, jusqu'en 1837, le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre avait varié entre 4 et 5 0/0, ne sortant jamais de ces limites : la crise de 1839 fit noter le taux de 6 0/0; en 1847, le taux le plus élevé fut 8 0/0, en 1857 on arriva à 10 0/0, mais ce taux de 10 0/0 ne fut appliqué que pendant six semaines, du 9 novembre au 24 décembre ; en 1866 le taux de 10 0/0 fut pratiqué pendant plus de trois mois, du 12 mai au 16 août. L'année 1873 présenta les cours de 7, 8 et 9 0/0, pendant moins longtemps, il est vrai.

De même que la Banque d'Angleterre, la Banque de France jouit jusqu'à ces dix-huit dernières années d'un calme relatif. Nous avons sous les yeux le tableau des fluctuations du taux de l'escompte à cette banque depuis le 2 ventôse an VIII jusqu'à l'heure actuelle. Jusqu'en 1857, nous ne rencontrons pas un taux supérieur à 6 0/0. En 1857, au contraire, on nota 10 0/0; en 1864 le taux de 8 0/0 se produisit, et celui de 7 0/0 fut appliqué pendant onze jours en 1873.

Le document belge nous donne une autre indication curieuse, c'est celle du taux de l'escompte moyen depuis 1851 jusqu'en 1873 inclusivement, à la Banque d'Angleterre et à la Banque nationale de Belgique. Supposons, dit l'auteur de ce document, deux capitaux de 10,000 francs chacun, placés depuis le 1er janvier 1851 jusqu'au 15 novembre 1873, l'un à la Banque d'Angleterre, l'autre à la Banque de Belgique, et bénéficiant pendant toute cette période des divers taux d'escompte appliqués à chacune de ces banques, combien chacun de ces capitaux aurait-il produit? Ce sera là une indication de l'intérêt moyen perçu, d'un côté à la Banque d'Angleterre, et de l'autre côté à la Banque de Belgique. Le calcul montre que le capital de 10,000 francs, déposé à la Banque de Belgique, aurait produit pendant ces vingt-trois ans, 8,102 fr. 52 c. d'intérêts, ou 3 fr. 55 c. 0/0 pa ran. Le capital déposé à la Banque d'Angleterre aurait rapporté 9,452 fr. 41 c. d'intérêts, ou 4 fr. 15 c. 0/0 par an.

Le même calcul n'a pas été fait pour la Banque de France ; il nous paraît que le taux moyen de l'escompte à cette banque et pendant cette période est intermédiaire entre celui de la Banque d'Angleterre et celui de la Banque de Belgique, c'est-à-dire qu'il doit osciller autour de 4 0/0.

Nous croyons que les nombreuses fluctuations et les taux parfois excessifs de l'escompte, depuis un certain nombre d'années, sont une des causes principales des souffrances de l'industrie et du commerce. On dira peut-être que ces fluctuations de l'escompte sont les effets, et non pas les causes, des crises commerciales et industrielles; on aura raison dans une certaine mesure, mais non pas complétement; nous pensons, quant à nous, que certaines causes artificielles, l'*act* de 1844, par exemple, qui fixe une limite inflexible à l'émission des billets de la Banque d'Angleterre, et l'habitude prise par les principales banques de ne point consacrer leur capital à leurs opérations commerciales, mais de le prêter à l'Etat ou de le placer en fonds publics, au lieu de l'avoir constamment disponible, nous croyons que ces pratiques sont une des raisons de ces fluctuations excessives et de ces crises fréquentes. Mais nous reviendrons sur ces questions.

Il est certain que, dans l'intérêt général, et pour remplir leur mission, les banques doivent s'ingénier à maintenir l'escompte à un taux modéré et à peu près stable. Ce résultat a pu être obtenu par les quatre grandes Banques de France, d'Angleterre, des Pays-Bas et de Belgique jusqu'en 1856. Il semble qu'aujourd'hui il soit facile en France, pendant la durée du cours forcé, d'obtenir le bienfait d'un taux de l'escompte avantageux aux affaires, et presque permanent, celui de 4 0/0, par exemple. Notre Banque est actuellement à l'abri des demandes de numéraire; elle a pu, pendant de longs mois, maintenir un taux de l'escompte inférieur de 2 0/0 à celui de la Banque d'Angleterre, sans que son encaisse fût entamé. Depuis que les banques voisines ont abaissé le taux de l'escompte, la Banque de France a hésité à les suivre dans cette voie. Nous croyons qu'en agissant ainsi, elle a eu tort. Certainement, tant qu'il y a eu des craintes que les réduc-

tions de l'escompte aux banques voisines fussent passagères, on a pu comprendre la répugnance de la Banque de France à réduire le taux de l'escompte avec la perspective de le relever bientôt après. Mais, depuis quelques semaines, la situation est tout autre.

On dit, il est vrai, qu'en maintenant l'escompte à 5 0/0, la Banque de France a fait preuve de prévoyance; qu'elle désirait augmenter son encaisse métallique et préparer les voies à la reprise des paiements en espèces. Nous croyons cette excuse insuffisante. L'encaisse de la Banque n'a cessé de croître depuis de longs mois et il est arrivé aujourd'hui à un chiffre très-satisfaisant. Au 31 janvier 1872, l'encaisse de la Banque de France était de 630 millions de francs; au 30 janvier 1873, il montait à 790 millions; au 26 février 1874, il était de 933 millions; il s'est encore accru depuis. A l'heure actuelle, il s'élève à 956 millions : il n'est donc pas loin de 1 milliard. Or, que l'on remonte toute notre histoire financière, et l'on verra que ce chiffre n'a été dépassé ou même atteint que d'une manière tout à fait exceptionnelle. On peut donc dire dès maintenant que l'encaisse de la Banque de France est reconstitué. Les régents de ce grand établissement ne doivent avoir aucune crainte de ce côté : il est parfaitement certain, d'ailleurs, que cet encaisse, déjà si considérable, ne cessera de s'accroître par les espèces métalliques qui sont versées à la Banque comme appoint dans les paiements. On peut prévoir que d'ici à un an ou dix-huit mois, même avec un taux d'escompte plus modéré, l'encaisse de la Banque s'élèvera à environ 1,200 millions.

Ce n'est donc pas la modicité de l'encaisse qui s'oppose à la reprise des paiements en espèces, c'est simplement l'énormité de la somme qui est encore due par l'Etat à la Banque. La dette contractée par l'Etat envers cet établissement de crédit depuis la guerre est encore de plus de 1 milliard de francs : elle diminue de 200 millions par an. Dans ces conditions, il est probable que le cours forcé durera encore deux ans ou trois ans au plus, à moins de complications politiques qui viennent déjouer les prévisions. En effet, quand la dette de l'Etat à la Banque sera réduite à 400 ou même à 600 millions, il sera facile, au moyen d'une opération de crédit, de rembourser ce grand établissement. Cela sera d'autant plus aisé que le taux de l'escompte aura été plus modéré : car l'escompte à bon marché facilite à la fois la hausse des fonds publics et le développement du commerce ; conditions très-favorables à l'émission d'un emprunt.

Ce que nous voulons démontrer, c'est que l'encaisse de la Banque est dès aujourd'hui reconstitué, qu'il s'augmentera, d'ailleurs, naturellement, par la seule durée du cours forcé, et que la principale raison invoquée pour le maintien de l'escompte à un taux élevé est peu solide. Ce que l'on a le droit de demander à la Banque de France, c'est que pendant toute la durée du cours forcé, à moins de complications financières ou politiques qui n'existent pas à l'heure actuelle, l'escompte soit maintenu à un taux modéré et stable, celui de 4 0/0.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA DISCUSSION DES IMPOTS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée semble assez près d'en finir avec le vote des impôts. Le plan de la commission du budget est, à l'heure actuelle, bien compromis : on peut même dire qu'il est en débandade. Trois des principales ressources que la commission proposait ont été repoussées : l'augmentation de l'impôt sur les successions en ligne directe, qui devait produire 6 millions cette année et 15 dans une année normale et entière; l'accroissement des droits sur l'alcool dont on attendait une vingtaine de millions; le droit d'accise sur le verre duquel on espérait 10 millions environ. Nos lecteurs savent que de ces trois ressources la première seule avait notre approbation : nous avons combattu les deux autres. Quoi qu'il en soit, il ne reste guère rien du contre-projet de la commission du budget. Un seul point, et nous nous en félicitons fort, a été admis dans le plan de la commission, c'est la proposition de M. Lanel pour la taxation des terres incultes lors du cadastre et aujourd'hui en culture. Il serait difficile de dire ce que rapportera immédiatement cette mesure. Quelques orateurs en ont estimé le produit à 20 millions. Il y a là, sans doute, quelque exagération : mais le vote de jeudi dernier n'en a pas moins une importance de premier ordre, étant un premier pas dans la voie de la réforme de l'impôt foncier. Au point de vue du budget de 1874, cette ressource ne peut, cependant, être comptée pour une forte somme. La commission du budget ne l'avait inscrite que pour mémoire.

En définitive, 37 ou 38 millions d'impôt que présentait la commission ont été rejetés. La Chambre va donc se retrouver devant le plan de M. Magne. Encore le ministre des finances fera-t-il valoir, à l'appui de son projet, que les exigences du Trésor sont plus grandes que jamais. En effet, le retard apporté dans le vote des lois d'impôts sera la cause d'une moins-value de 10 millions environ; en outre, l'impôt sur les chèques, modifié, restera certainement de 4 millions en dessous des évaluations primitives. Le ministre des finances se prévaudra certainement de ces circonstances pour presser l'adoption de son plan dont le principal article est l'impôt sur la petite vitesse. Nos lecteurs savent combien cette taxe serait funeste à l'industrie. Il la faut repousser à tout prix. Nous croyons qu'il est aisé de lui trouver des suppléants.

L'Assemblée n'a qu'à voter un plein décime sur le sel, ce qui procurera 32 millions; et un décime sur le sucre, ce qui en rendra 25, en tout 57, et le budget sera solide et en équilibre. Il est absolument impossible de comprendre qu'on se refuse à un décime sur le sel, quand, dans presque tous les pays d'Europe, le droit sur cette denrée était hier, ou est encore aujourd'hui, notablement plus élevé qu'en France.

On dira peut-être que, vu l'époque de l'année où le décime sur le sel et le décime sur le sucre seront votés, le produit, pour l'exercice 1874, ne dépasserait pas 40 millions. Cela est possible, mais ce serait là une insuffisance légère et tout à fait passagère, propre au budget de 1874, et qu'on devrait combler avec des bons du Trésor.

Nous regrettons vivement que M. Magne persévère dans la tactique qu'il a jusqu'ici adoptée : on connaît maintenant ses trois procédés habituels : plaintes contre l'industrie, qu'il accuse de ne pas vouloir payer ; lamentations sur l'inégalité de l'impôt du sel ; enfin, prédications contre les illusions auxquelles la Chambre est supposée céder, en s'écartant du plan ministériel. Nous déplorons qu'un homme aussi considérable, aussi expérimenté que M. Magne compromette son crédit en abusant de semblables moyens. Nous voudrions espérer qu'il finira par se rallier à ce plan si pratique : 1 nouveau décime sur le sel, 1 nouveau décime sur le sucre.

LA POLITIQUE MONÉTAIRE.

La politique des intérêts tend chaque jour à dominer davantage dans le monde; aux alliances de familles souveraines s'est substitué le rapprochement des peuples fondé sur leurs relations commerciales. La politique moderne doit donc consister à étendre le mouvement des échanges entre deux nations, à resserrer leur union en solidarisant leurs intérêts.

Ce système a trouvé ses théoriciens dans l'école de Manchester; Cobden et ses amis ont démontré dans une longue

campagne économique en Angleterre que l'union et le bien-être des peuples ne pouvaient reposer que sur la libre communication des hommes de toutes les régions et de toutes les races. Quand les hommes sont entre eux des clients réciproques, quand ils dépendent les uns des autres pour la rémunération de leur travail, ils créent entre leurs nations respectives une opinion publique plus forte que les traités signés par leurs souverains et leurs ambassadeurs. Aussi M. Milner Gibson put s'écrier avec raison dans un grand meeting :

« Maintenant, je vous le demande, quand on jette un » coup d'œil sur l'augmentation de notre commerce avec » la France, ne s'aperçoit-on pas en même temps que ce » commerce a établi entre les deux pays des liens sérieux » d'intérêts et d'amitiés? Pour moi, ajoutait-il, j'ai la con» viction entière, et je l'exprime sans hésiter devant cette » assemblée publique, que nonobstant les services que les » diplomates peuvent avoir rendus au monde, rien n'a » autant de pouvoir pour prévenir la guerre et pour main» tenir la paix que le développement du commerce inter» national. »

La France après ses malheurs ne peut songer à reconquérir immédiatement son ancienne influence par des alliances entre familles souveraines, ou par la prépondérance militaire: elle doit à l'intérieur refaire sa prospérité par le travail, et, en constituant un gouvernement définitif qui rassure les capitaux et donne confiance pour les opérations à longs termes. A l'extérieur, une bonne politique doit s'attacher à resserrer les liens des intérêts communs qui nous unissent à quelques peuples voisins, et rendre plus intimes nos relations avec des pays plus lointains vis-à-vis desquels notre situation géographique de transit commercial nous permet d'exercer une vive attraction.

Cette politique des intérêts, menée avec une sage intelligence des affaires, peut nous ramener richesse et en même temps grandeur, car elle nous créerait des alliances qui pourraient un jour nous être utiles sur d'autres terrains. Ne négligeons pas une occasion de faire des traités postaux ou télégraphiques, de faciliter l'unification des poids et mesures ou la création de types similaires de monnaies.

La Prusse fit précéder ses traités militaires de traités de commerce, elle unifia une foule de petits intérêts et en fit un réseau puissant en ses mains, pour le jour où elle voulut unifier le commandement, l'*Imperium*; l'Allemagne encore aujourd'hui ne dédaigne aucun moyen pour resserrer ces liens et diriger tous les courants attractifs vers Berlin; à cet égard, il est curieux d'étudier sa politique monétaire.

M. de Parieu a publié chez Santon un écrit intitulé : *La Politique monétaire en France et en Allemagne*; le premier il a eu en France l'audace, qui n'en serait pas une en Angleterre ou en Allemagne, de réunir ces deux termes, et dans ses développements il nous montre quelle influence la politique a eu dans les dernières réformes de la législation monétaire de l'Allemagne; il nous montre que de doctes Allemands reconnaissent la valeur des résolutions de la conférence monétaire française de 1867, mais que la politique fait fléchir les principes scientifiques. La Prusse tient à isoler systématiquement ses populations des nôtres, et fait adopter par le Reichstag des types différents de ceux de l'union latine, afin de créer en rivalité le groupe monétaire germanique.

La conférence de Paris de 1867 a adopté, pour l'unification des monnaies du monde entier, la base de l'étalon d'or divisé en types aisément commensurables avec les pièces d'or françaises multiples de 5 francs. A peine la conférence était-elle close, que le gouvernement autrichien s'empressait d'en sanctionner les principes dans une convention préliminaire avec la France. L'Autriche s'engageait à mettre son florin de 2 fr. 50 c. en rapport avec le franc par une double inscription de la valeur en francs et de la valeur en florins sur celles de ses pièces dont la dimension rendrait cette double inscription possible.

En effet, des pièces d'or en tout semblables à nos pièces de 20 francs furent frappées à l'effigie de François-Joseph Ier, portant au revers avec les aigles autrichiennes la double mention : 8 florins, 20 francs. Et pour qu'on ne puisse pas nous objecter que c'est plutôt une expérience qu'une émission réelle, nous dirons qu'en 1872 il a été frappé pour 4,355,686 florins de pièces d'or de 4 et 8 florins répondant à nos pièces de 10 et 20 francs. C'est donc une somme de 10,792,515 francs qui a été frappée et mise en circulation en Autriche-Hongrie, en or de même valeur et de type semblable à l'or et aux pièces français.

Voici une véritable alliance monétaire effective, avec des résultats sérieux qui indiquent la voie à suivre pour arriver à l'unification monétaire.

Si l'Allemagne n'eût été dirigée que par des mobiles économiques et commerciaux, elle eût adopté dans sa réforme monétaire la base du florin de 2 fr. 50 déjà répandu en Autriche, qui par sa concordance avec la pièce de 20 fr., créait un rapprochement avec les 70 millions d'âmes des quatre Etats unis par la convention de 1865, c'est-à-dire la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie. MM. Mohl et Bœhmertk, éminents économistes allemands, recommandaient cette solution, démontrant les avantages de l'unification monétaire comme le complément de la grande solidarité de tous les marchés de la terre. Si les peuples se réunissaient dans ce même système monétaire, ajoutent-ils, que de promptitude, de sûreté et de bon marché introduits dans les affaires commerciales, que de millions d'économies épargnées, que de changes simplifiés!

Ainsi en Allemagne, il n'y a pas de doute sur les avantages de l'unité monétaire ni sur ceux de l'adoption du type français qui, donnant une base d'union de 70 millions d'hommes, aurait, avec l'Allemagne et l'Autriche, entraîné l'annexion de la Hollande, de la Scandinavie, de la Russie et de la Turquie, et aurait accru les facilités de compte en proportion géométrique de l'extension de l'unité.

Mais dans les sphères gouvernementales de Berlin on comprend que la question monétaire est une véritable question politique, qu'elle est dans la politique des intérêts un des éléments les plus puissants d'attraction ou de séparation. Dès lors le congrès de Lubeck et ensuite le législateur font l'unité monétaire au point de vue germanique, et en visant un ancien florin autrichien, Berlin exerce son attraction sur le florin bavarois et le florin hollandais ; mais les nouveaux aigles d'or de 20 marcs n'ayant aucun point de contact avec nos pièces de 20 fr., toute idée d'internationalité a été repoussée.

A ce sujet, M. de Parieu fait une réflexion frappante quand il dit : « Le vote du congrès de Lubeck a été en quel» que sorte, en matière monétaire, le pendant de ce que » les visites de l'empereur d'Allemagne, rendues vers la » même époque à Salzbourg et à Gastein, étaient dans l'or» dre politique, une avance de l'Allemagne du Nord à l'Aus» tro-Hongrie. »

En même temps, l'Allemagne comprenait que la législation monétaire d'un Etat exerce une grande influence sur l'afflux de tel ou tel métal, et, en adoptant l'étalon unique d'or, elle espère, par une sorte d'action capillaire, attirer l'or chez elle au lieu et place de l'argent, et à l'aide de cette mesure fixe et rationnelle de la valeur, prendre la tête du mouvement monétaire international.

II

La France se trouvait donc en présence d'une lutte de l'Allemagne sur le terrain des intérêts, d'une guerre en politique monétaire.

Au point de vue purement scientifique et des résultats économiques, il ne pouvait y avoir de doute; le gouvernement français aurait dû saisir, dès l'an dernier, l'urgente gravité de la réforme monétaire allemande et les perturbations qu'elle devait amener dans la circulation de quatre Etats de l'union de 1865.

C'était l'époque des paiements de notre indemnité de guerre, et comme elle était stipulée payable en or ou en argent, et que dès ce moment l'or faisait prime, il eût été habile de se débarrasser des quantités considérables de pièces de 5 francs qui étaient dans les caves de la Banque de France et de les envoyer en Allemagne. Il ne pouvait pas échapper au gouvernement français que le paiement des 5 milliards achevé, il n'aurait plus de marché obligatoirement ouvert à l'argent; que Berlin, qui aurait supprimé l'argent de sa circulation légale, bientôt ne l'accepterait plus; que les pays scandinaves agissaient de même; que depuis longtemps l'Angleterre et les Etats-Unis, ne voulant être payés qu'en or, la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse allaient être les seuls réceptacles de tout l'argent monnayé.

L'argent, perdant presque partout sa fonction monétaire, devait être moins demandé, pour ne pas dire repoussé, pendant que l'or devait être de plus en plus recherché. Suivant la loi naturelle de l'offre et de la demande, l'argent devait baisser de prix par rapport à l'or, c'est-à dire que l'or devait faire prime; c'est ce qui est arrivé.

La législation arriérée de la France décrétant un rapport fixe entre l'argent et l'or, fait que tous les créanciers étrangers ont intérêt à payer leurs débiteurs français en argent, de manière à bénéficier de la prime sur l'or, pen-

dant que les commerçants de métaux opèrent le change de l'argent étranger contre l'or français. Cette législation permet donc de drainer l'or français et de le remplacer par de gros sacs de pièces de 5 francs d'argent. Etre incommode est le moindre défaut de cette circulation d'argent, mais quand il faut payer des dettes françaises à l'étranger, c'est une perte sèche, car ces dettes sont forcément payables en or, et si nous n'avons à offrir que de l'argent, il nous est refusé et nous sommes obligés de payer un change augmenté de la prime sur l'or.

La France, en présence de cette situation, n'avait pas un instant à perdre: l'an dernier, vers le mois de mai, rien n'eût été plus opportun que de provoquer d'urgence une conférence des quatre Etats contractants et, sous la pression de la réforme allemande, de faire décider la suppression de l'étalon d'argent et l'adoption de l'étalon unique d'or. Cette convention aurait été soumise à la ratification de la Chambre avant les vacances, de façon à être exécutoire en septembre, le lendemain même de notre dernier paiement de guerre à l'Allemagne.

Nous retournions ainsi contre l'Allemagne le mauvais tour qu'elle avait voulu nous jouer en profitant de notre rançon et de l'abondance des deux métaux qu'elle lui donnait, pour accomplir sa réforme monétaire, choisir le meilleur métal et nous renvoyer le métal déprécié en s'en servant en France pour ses paiements commerciaux et pour le change.

En agissant rapidement, c'est-à-dire avant septembre dernier, la France fermait à temps ses portes à l'argent retour d'Allemagne et lui faisait ainsi subir la plus grande perte dans la dépréciation de l'argent, perte que l'Allemagne dans le système en vigueur fait supporter entièrement par l'union des quatre Etats et notamment par la France.

La conférence monétaire des quatre Etats contractants s'est enfin réunie, mais seulement au mois de janvier de cette année, alors que la réforme allemande avait déjà eu une fâcheuse répercussion sur notre circulation métallique; la question n'était plus entière, les mesures à prendre ne pouvaient plus prévenir les troubles monétaires, elles ne pouvaient que les arrêter et les pallier pour l'avenir; mais une considération devait dominer toutes les délibérations de la conférence, c'est la considération politique.

La Suisse qui n'était pas sans appui parmi les commissaires français aurait voulu établir le principe de l'étalon d'or en limitant le cours de l'argent dans les paiements, tandis que [illegible]gique demandait simplement que l'on fît un pas en a[illegible]t dans la voie du progrès économique en préparant l'adoption éventuelle de l'unique monnaie d'or; c'est la réforme qu'a opérée la conférence en limitant la fabrication de l'argent par la convention du 31 janvier 1874; réforme à laquelle elle a dû borner son œuvre parce que l'un des Etats alliés, l'Italie, n'était pas dans une situation financière qui lui permît d'affronter une solution radicale.

La politique avait dirigé la réforme monétaire allemande, Berlin avait voulu devenir un centre d'attraction germanique autour duquel il n'attend que des occasions favorables pour faire graviter d'autres Etats; une faute de politique monétaire de la France l'auraît merveilleusement servi; nous devions lui éviter ce nouveau triomphe et, à tout prix, maintenir l'Union intacte et en resserrer les liens.

Si la convention de 1865 eût été rompue, que fût-il advenu du système monétaire de la Suisse? Serait-il resté conforme au nôtre? Il est permis d'en douter.

La Suisse est le nœud gordien de l'Europe; confinant la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche, sa neutralité est plus que jamais un bienfait pour la civilisation, une barrière à bien des convoitises. C'est donc un point stratégique capital, et si l'on ne peut pas faire avec elle d'alliance militaire, chacun du moins cherche à s'en faire une voisine chaque jour plus intimement unie par des liens commerciaux. Le Mont-Cenis est la grande voie de transit français vers l'Italie et l'Orient; aussitôt l'Allemagne établit une nouvelle voie rivale à travers la Suisse en perçant le Saint-Gothard, et la France n'est malheureusement pas dans une situation financière assez prospère pour rétablir l'équilibre en fournissant les 42 millions de subvention nécessaires pour arriver au percement du Simplon.

C'est donc en Suisse que se concentre en ce moment la lutte de la politique des intérêts; l'Allemagne lui fait des avances de toutes natures et cherche par tous les moyens à l'attirer dans son orbite; si nous eussions rompu la convention monétaire, elle n'eût pas manqué de mettre à profit les affinités de certains cantons suisses avec le pays de Bade, le Wurtemberg et la Bavière, pour tenter un rapprochement par la similitude des monnaies. Nous devions, par les considérations de l'ordre le plus élevé, maintenir notre convention de 1865 pour empêcher cette alliance, car rien ne contribue davantage à multiplier et à rendre plus intimes les relations entre deux peuples qu'une même circulation monétaire.

Vis à vis de l'Italie, la politique monétaire dominait d'une façon bien plus évidente encore la question économique; l'Italie ne possède en ce moment que du papier, elle n'a presque pas de circulation métallique, et quand elle reprendra les paiements en espèces, ce serait sans charges pour le Trésor qu'elle aurait pu adopter un autre système monétaire; rompre en ce moment, l'abandonner dans sa situation financière délicate, c'était en faire une proie monétaire facile pour l'Allemagne.

La nouvelle convention monétaire va être déposée incessamment sur le bureau de la Chambre, avec un exposé des motifs du duc Decazes et de M. Magne; nos députés regretteront sans doute qu'elle n'ait pas résolu plus nettement la question en rompant avec une législation surannée; mais ils devront la ratifier comme une œuvre de conciliation politique.

Nos députés profiteront évidemment de ce débat pour demander au gouvernement de faciliter des accessions en frappant les types similaires qui peuvent les favoriser. La pièce d'or de 25 francs a été adoptée en principe par M. Magne lors de l'enquête de 1870, il faut l'exécuter et la mettre en circulation, car elle est la clef de voûte du système des rapprochements monétaires, qu'elle favoriserait singulièrement par ses nombreuses convenances internationales.

La Suède a décidé qu'elle frapperait une pièce d'or de 25 francs dès que la France en posséderait une qui pût servir de lien commun; l'Espagne a demandé son accession sous la condition du type de 25 francs; en Hollande, M. de Bruyn-Kops a proposé une monnaie d'or de 25 francs, afin de se rattacher à notre système monétaire, mais on lui a répliqué que cette pièce n'existe pas en réalité en France. Enfin, M. Bugles a proposé une équation de 5 dollars à 25 francs pour les Etats-Unis, et notre nouvelle pièce se rapprocherait tellement de la livre sterling, que le *South-Eastern-Railway* accepte, à égalité, 25 francs en or français ou une livre anglaise, et diverses opérations financières internationales ont pour leurs paiements consacré cette assimilation. La pièce d'or de 25 francs serait appelée à devenir la livre universelle.

Nos députés, n'oublieront pas surtout d'insister pour que le gouvernement français présente, à la prochaine conférence de janvier 1875, des solutions définitives et conformes aux intérêts de l'unification monétaire.

Que l'Assemblée nationale saisisse cette occasion de faire prévaloir les grands principes de la politique des intérêts: c'est la seule que nous puissions faire en ce moment, mais elle peut encore nous donner une grande influence.

STÉPHEN.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1874.

Nous avons souvent blâmé l'administration des douanes du retard apporté dans la publication des tableaux mensuels du commerce. Il est donc de toute justice que nous reconnaissions aujourd'hui les efforts qui ont été faits en vue de hâter l'impression de ce document. Si ce beau zèle ne se dément pas, le commerce pourra connaître, le 24 mars prochain, le résultat des échanges opérés pendant le mois de février. Le tableau mensuel paraîtra douze ou quinze jours plus tôt que d'habitude. Voilà un grand pas de fait. Au lieu d'être en retard d'un mois entier sur les publications du *Board of trade*, la statistique commerciale ne sera plus en retard que de quinze jours. L'amélioration qui vient d'être réalisée prouve la justesse de nos critiques, et nous permet d'espérer qu'on ne s'en tiendra pas là.

Les chiffres qui représentent la valeur des importations et des exportations, pendant le mois de janvier 1874, viennent corroborer les plaintes que le commerce fait entendre. Les affaires ne vont pas; si ce n'était pas là un fait évident, les résultats généraux que nous donnons ci-dessous suffiraient à le prouver.

	Importations.	Exportations.	Total.
1872.Fr.	373.935.000 Fr.	243.086.000 Fr.	617.021.000
1873....	262.027.000	260.104.000	522.131.000
1874....	294.022.000	206.932.000	500.954.000

Ainsi, le mouvement général du commerce, pendant le

mois de janvier 1874, est inférieur au résultat de 1873 de 21 millions de francs.

L'importation qui s'élevait, en 1872, au chiffre de 374 millions de francs environ, était tombée, en 1873, à 262 millions. Elle accuse pour le premier mois de l'année courante un mouvement de reprise et atteint 294 millions. Nous verrons plus loin s'il y a lieu de se réjouir de ce progrès.

L'exportation, qui de 243 millions en 1872 avait pu monter à 260 millions en 1873, descend lourdement en 1874 à 207 millions environ. C'est dans cette partie de nos échanges que le malaise se fait surtout sentir.

Le détail de ces résultats généraux nous permet de faire connaître les articles qui ont subi le plus de variations.

Voyons d'abord l'importation :

Les céréales (grains et farines) figuraient, en janvier 1873, pour fr. 6,818,000; ils sont portés, en 1874, pour fr. 26,084,000. Voilà déjà le secret de l'augmentation des importations, en 1874, expliqué en partie. Il a fallu faire face au manque de produits alimentaires par des achats à l'étranger.

Le mouvement d'importation des produits naturels et des matières premières présente un accroissement réel; c'est un des rares chiffres du tableau du commerce qui soit satisfaisant. Au lieu de fr. 165,962,000 de matières premières importées en janvier 1873, il en est entré en France pour une valeur de fr. 180,779,000 en janvier 1874.

Parmi les marchandises qui ont contribué à fournir cette augmentation, se trouvent les laines : fr. 12,544,000, en 1873, et fr. 21,519,000, en 1874. Les laines en masse, en suint ou simplement lavées ont donné pour leur part 4,250,000 kilogrammes, valant fr. 11,900,000, en 1873, et 6,888,600 kilogrammes valant fr. 20,665,800, en 1874. Le reste a été fourni par les laines épurées et peignées et par les déchets de laine.

L'importation des peaux brutes s'est aussi élevée de 9,873,000 francs en 1873, à 13,225,000 francs en 1874.

Nous remarquons encore les soies et bourre de soie : 40,898,000 francs en 1873 et 44,156,000 francs en 1874; le coton 22,202,000 francs en 1873 et 31,348,000 francs en 1874.

L'importation des produits fabriqués, qui était de 32 millions l'année dernière, est descendue pendant le premier mois de cette année à 28,829,000 francs. Les tissus de coton, notamment, qui figuraient dans la statistique commerciale de 1873 pour 6,865,000 francs, ne comptent plus en 1874 que pour 3,893,000 francs. Il faut encore signaler une décroissance d'un million sur les tissus de laine.

A l'exportation, la catégorie des objets fabriqués, qui formait un total de 124,445,000 fr. pour janvier 1872, et de 111,566,000 francs en 1873, donne pour résultat en 1874 le chiffre de 103,636,000 francs. Les exportations des tissus de soie et de laine diminuent sensiblement, tandis que les exportations de tissus de coton et de lin et de la plupart des fils s'élèvent un peu; mais cette légère augmentation d'un côté ne compense pas la perte réalisée d'autre part. Voici du reste le mouvement d'exportation des produits de notre industrie textile:

	1874.	1873.
	—	—
Tissus de soie	15.957.000 fr.	20.911.000 fr.
— de laine	14.678.000	17.315.000
— de coton	4.517.000	4.313.000
— de lin ou de chanvre	1.330.000	1.324.000
Fils de laine	1.833.000	1.740.000
— de coton	513.000	402.000
— de lin et de chanvre	1.433.000	1.259.000
— de phormium, jute, etc.	225.000	243.000

On remarque encore de l'augmentation dans les exportations des ouvrages en peau ou en cuir (4,975,000 fr. en 1873 et 5,570,000 fr. en 1874); des outils et autres ouvrages en métaux (5 millions en 1873 et 6 millions en 1874); de la tabletterie et de la mercerie (5,886,000 fr. en 1873 et 7,284,000 fr. en 1874).

Par contre, nous devons signaler les confections, lingerie et autres, qui tombent de 5 millions, en 1873, à 3 millions, en 1874, et le sucre raffiné, dont l'exportation se chiffre en janvier 1874 par 9,755,000 francs, accusant une diminution de 1,198,000 francs sur le résultat de l'année précédente.

Où la diminution se fait principalement sentir, c'est sur les grains et les farines. Tandis qu'en 1873,, au début de l'année, nous fournissions à l'étranger pour 30,174,000 fr. de céréales, pendant le premier mois de 1874 nos exportations de cet article n'ont pas dépassé 5,735,000 francs.

Les exportations de vins ont aussi perdu de leur importance. Au lieu de 18,438,000 francs en 1873, nous ne les voyons plus figurer que pour 14,128,000 francs. Il faut espérer cependant que l'année 1874 ne sera pas mauvaise.

L'Exposition de Londres a compris les vins dans son programme de cette année, et l'on a tout lieu d'espérer que la comparaison des crus français et étrangers démontrera une fois de plus l'excellence de nos produits et nous créera de nouveaux débouchés.

L'exportation du sucre brut indigène est tombée de 13,204,000 fr. en 1873, à 4,693,000 fr. en 1874. Au contraire, le beurre a gagné 2,100,000 fr. sur l'année précédente, et nos expéditions pour l'étranger atteignent en janvier 1874 le chiffre de 5,986,000 francs.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

EN JANVIER 1874.

Le commerce extérieur du Royaume-Uni a présenté, pendant le premier mois des années 1873 et 1874, les résultats suivants :

	1873.	1874.
	—	—
	£	£
Importation	27.397.673	31.274.404
Exportation	20.298.547	19.472.467

De l'examen de ces chiffres, il résulte que les importations ont augmenté de 14.3 0/0 en 1874 comparativement à la période correspondante de 1873, et qu'au contraire les exportations ont diminué de 4.1 0/0.

Les résultats publiés par le *Board of Trade* ont le même caractère en janvier 1874 que pendant les mois précédents. Les importations augmentent tandis que les exportations diminuent. On remarque cependant une certaine amélioration dans la tenue des exportations. Tandis que la diminution se chiffrait en novembre 1873 par une proportion de 10 0/0 et en décembre 1873 par 6 3/4 0/0, elle n'est plus, en janvier 1874, que de 4.1 0/0.

Parmi les marchandises dont l'importation présente de l'augmentation en 1874, nous citerons les suivantes :

	1873.		1874.	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
		£		£
Lard........cwts.	175.610	321.511	351.879	713.764
Cacao.........lbs.	467.052	20.180	996.944	25.334
Coton brut...cwts.	1.282.998	5.867.041	1.632.605	6.410.737
Soie brute....lbs.	410.712	438.038	535.869	559.130
Sucre raffiné, cwts.	826.300	1.076.888	1.147.502	1.352.887
Mélasses.......—	62.784	6.078	99.108	24.274
Suif...........—	69.974	149.664	114.912	228.482
Vins......gallons.	1.656.304	627.744	1.851.706	660.805
Laine.........lbs.	16.732.360	1.005.781	28.918.419	1.716.054

Par contre, il faut signaler parmi les marchandises dont l'importation tend à diminuer l'alcali (liv. st. 10.613 en 1873 et liv. st. 7.052 en 1874); le café (liv. st. 404.916 en 1873, et liv. st. 390.863 en 1874); le lin (liv. st. 340.986 en 1873, et liv. st. 273.728 en 1874); les peaux (liv. st. 190.345 en 1873 et liv. st. 125.005 en 1874); et le thé qui, après avoir donné liv. st. 1.135.688 en 1873 à l'importation, ne figure plus en janvier 1874, que pour liv. st. 741.926.

L'ensemble de l'exportation accuse une diminution, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Si nous examinons les états de développement par marchandises, nous noterons la bière, qui donnait liv. st. 268.826 à l'exportation en 1873, et qui ne figure plus que pour liv. st. 230.121 en 1874 ; les fils de coton (liv. st. 1.386.102 en 1873, et liv. st. 1.262.722 en 1874) ; les fils de lin et de jute (liv. st. 213.978 en 1873 et liv. st. 156.939 en 1874) ; les tissus de lin (liv. st. 626.818 en 1873, et liv. st. 613.963 en 1874) ; le sel (liv. st. 58.229 en 1873, et liv. st. 33.782 en 1874) ; les fils de laine (liv. st. 645.967 en 1873, et liv. st. 557.748 en 1874) ; les tissus de laine (liv. st. 1.764.361 en 1873, et liv. st. 1.207.065 en 1874).

L'exportation des métaux est aussi dans une situation très-défavorable. La baisse des houilles, trop récente encore, n'a pas exercé sur cette partie de la production britannique tout l'effet que l'on est en droit d'espérer. Nous croyons devoir dégager les chiffres relatifs aux métaux dans un tableau spécial.

	1873		1874	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
		£		£
Cuivre.....cwts	61.478	280.600	46.632	218.994
Fer et acier tons	222.331	2.661.339	150.364	2.168.238

En regard de ces diminutions, il convient d'enregistrer quelques petites augmentations. Voici les marchandises dont l'exportation a donné, en janvier 1874, des résultats meilleurs qu'en janvier 1873 :

	1873	1874
Houille........Liv. st.	834.598	943.861
Tissus de coton.........	4.978.836	5.366.518
Poissons conservés.....	7.040	17.870
Tissus de soie..........	35.467	51.226
Laine en masse.........	28.304	37.071

C'est principalement aux achats de la France et de l'Egypte qu'est due l'augmentation de l'exportation de la houille. Des grandes quantités de tissus de coton ont été expédiées, pendant le mois de janvier 1874, vers la Chine. Le chiffre des envois de cet article pour l'extrême Orient n'avait été que de liv. st. 547.749 en 1863 ; il a atteint liv. st. 674.806 en 1874. Les Indes ont également reçu beaucoup de balles de cotonnades anglaises.

Quant aux tissus de soie, c'est sur le marché des Etats-Unis que les quantités exportées se sont dirigées généralement. L'année dernière, à pareille époque, la valeur des soieries exportées pour cette destination ne dépassait pas liv. st. 16.364 ; elle s'est élevée, en 1874, à liv. st. 33.858.

LE RÉGIME DES MANUFACTURES DU FER.

Les enquêtes sur la condition des classes ouvrières sont toujours fort importantes et méritent une grande attention. Beaucoup de publications ont déjà été faites sur ce sujet, mais nous croyons que la première place appartient indiscutablement à celles de M. Reybaud dont on connaît les recherches patientes et habiles. A ce titre, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt un aperçu de la situation des ouvriers travaillant le fer, rédigé d'après les renseignements puisés dans le volume qu'il vient de faire paraître (1). Prenant ce dernier pour point de départ nous en suivrons les divisions, c'est-à-dire que nous examinerons successivement les conditions du travail au Creuzot, à Fourchambault et à Commentry, à Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Assailly, à Anzin, dans la Champagne, la Lorraine et la Franche-Comté.

1° Le Creuzot qui, à la suite de divers incidents inutiles à rapporter ici, échut, en 1836, à MM. Schneider pour 2,680,000 fr., après avoir eu des commencements difficiles, a rapidement progressé. La production, qui jadis n'était que de 40,000 tonnes de houille et de 6,000 tonnes pour la fonte et le fer, monte aujourd'hui à 300,000 tonnes de minerai, 250,000 de houille, 130,000 de fonte et 110,000 de fer. Au reste, il suffit de remarquer que le chemin de fer a accusé un mouvement de 1,410,000 tonnes, c'est-à-dire à peu près celui de Bercy. Le capital social a monté de 10 à 22 millions de francs. Quant à la population elle a également suivi une marche ascendante : elle a été successivement de 2,000 âmes en 1808, 2,700 en 1836, et 23,872 actuellement. Les chances de mortalité ne sont pas aussi fréquentes qu'on pourrait le supposer, car, d'une part, la population, loin d'être ramassée, est dispersée par groupes, ce qui empêche les épidémies de sévir, et d'autre part, l'administration a fait tout son possible pour prévenir les accidents. C'est ainsi que les puits sont bien placés, que la machine à river a remplacé les marteaux dont le bruit engendrait la surdité, que les pilons, laminoirs et cisailles ont simplifié le travail des bras dans la forge. Non-seulement on a renoncé à ce fâcheux système d'abattage nommé éboulement, qui, en multipliant les vides, exposait les hommes à de terribles dangers, mais on a encore restreint les risques de la descente. L'ouvrier n'a guère de fatigue que devant le four à pudler, lorsqu'il fait, à proprement parler, le fer. Ce travail, il faut bien le reconnaître, abrége la vie de celui qui s'y adonne.

Le montant annuel de la main-d'œuvre qui, en 1848, était de 1,908,630 fr. était, en 1866, de 8,574,907 fr. A la première de ces dates la moyenne des journées, par ouvrier et par mois et celle des salaires, étaient l'une de 22 2/12 et l'autre de 55 fr. 86 ; en 1866, les chiffres étaient de 24 journées et de 83 fr. 33. C'est donc une différence, en faveur de l'ouvrier, de 27 fr. 47. Le taux de la rémunération est très-variable. Ainsi, les employés et contre-maîtres ont un salaire mensuel, progressif, avec des primes annuelles en rapport le plus souvent avec les services rendus ; les ouvriers sont surtout rémunérés d'après un prix fait avec des primes variant suivant les cas et les spécialités ; cela se voit surtout parmi les ouvriers pudleurs dont les uns reçoivent parfois 3 fr. 50 ou 4 fr. de plus que les autres. Les travaux de la mine, devenus moins pénibles par suite des améliorations apportées, exigeant un apprentissage moindre, sont moins bien payés ; la moyenne est de 3 fr. 25.

Ce qui est à noter, c'est l'esprit d'ordre qui anime les ouvriers : les logements tenus avec soin, avec un certain luxe même, en sont la preuve. L'usine a fait beaucoup, il est vrai, pour ces demeures, données à 700 ménages composés de 2,800 personnes, moyennant des loyers modiques de 40 et 50 fr. Ce qui est surtout recherché et ce que l'on accorde de préférence aux anciens ouvriers, c'est le jardinet cédé pour 2 fr. Ces prix n'ont rien d'excessif, comme on voit ; il en est de même des denrées alimentaires : ainsi le pain ne coûte que 33 centimes le kilo et les pommes de terre 4 fr. l'hectolitre. Il en résulte qu'en général un ménage de trois personnes vit passablement avec 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 par jour. A vrai dire, c'est le père qui supporte toute la charge, car l'usine admet fort peu de femmes (250 à peine employées au triage) et ne reçoit l'enfant qu'après 14 ans. L'économie est très-développée, et on a pu remarquer que 540 ouvriers avaient déposé chez MM. Schneider 2,436,725 fr. 55, c'est-à-dire 4,512 fr. 45 en moyenne, par individu. Il ne faut pas établir de confusion entre ce service et celui de la caisse de prévoyance constituée par une retenue de 2 1/2 p. 0/0 sur les salaires et qui, en 1866, avait une dépense annuelle de 198,368 fr. 56 et une réserve de 298,573 fr. 62. Au surplus, les bonnes dispositions que ces chiffres accusent sont surexcitées par les enseignements de l'école. La compagnie a compris la nécessité de s'occuper de l'instruction : elle a fourni les locaux, payé les maîtres et nommé les agents ; des progrès sensibles n'ont point tardé à se faire sentir et là où jadis un instituteur suffisait pour 90 élèves, il existe aujourd'hui deux écoles principales fréquentées par 2,219 garçons et 1,846 filles. On y a organisé l'enseignement spécial, et l'on a développé la vocation d'enfants qui, un jour, ont pu entrer à l'école d'Aix, mais ce ce n'est qu'une exception car l'usine a voulu surtout former de bons ouvriers et des contre-maîtres dont la capacité est attestée par un bulletin de sortie devenant une sorte de brevet de capacité.

Parmi les intéressants tableaux, joints par M. Reybaud à son rapport, nous en signalerons trois : dans l'un, nous constatons la diminution constante des enfants qui ne vont pas à l'école (80 en 1862, 55 en 1864, 44 en 1865 et 29 en 1866) ; dans un autre nous voyons que les condamnations criminelles de 1851 à 1865 ont été de 23, tandis que les correctionnelles ont été de 632 durant la même période ; enfin un tableau fort important donne la moyenne des salaires. Nous y remarquons que les ouvriers travaillant le minerai gagnaient 1 fr. 89 en 1848-49, 2 fr. 56 en 1860-61 et 3 fr. 33 en 1865-66 ; que les houilleurs obtenaient aux mêmes dates 2 fr. 43, 2 fr. 45 et 3 fr. 25, et que les ouvriers des hauts-fourneaux ont gagné 1 fr. 87, 2 fr, 44 et 2 fr. 95. Les forgerons et les ouvriers constructeurs, après avoir touché, les uns, 3 fr. 65 et les autres 3 fr. 18 en 1855-56, reçoivent actuellement 3 fr. 83 et 3 fr. 40.

2° Le centre de la France compte un établissement important, la compagnie de Fourchambault et Commentry réorganisée en 1854, qui a dans la première de ces villes sa forge et sa fonderie principales, ses sept hauts-fourneaux à Montluçon, sa fonderie de moulages à Torteron, son usine pour le traitement de l'acier fondu à Imphy, et une pour la petite ferronnerie à la Pique, près Nevers. Commentry a contribué à augmenter l'importance des travaux par les houilles que peuvent extraire les ouvriers du banc sur lequel il est assis. L'extraction se faisait depuis longtemps quand, dans les premières années de l'Empire, M. Nicolas Rambourg fit commencer l'exploitation ; l'établissement a rapidement prospéré à travers de graves accidents, entre autres un embrasement général qui, en 1840, éclata dans les galeries, mais qui fut heureusement combattu par l'ingénieur entre les mains duquel MM. Rambourg venaient de remettre leur mine, M. Steph. Mony. La production, qui en 1840 n'était que de 120,000 hectolitres, a dépassé 1,800,000 en 1853 ; aujourd'hui, grâce à la fusion

(1) *Le Fer et la Houille*, dernière série des études sur le régime des manufactures, par M. L. Reybaud. — Paris, M. Lévy, 1874.

de 1854, c'est un chiffre de 5,600,000 hectolitres qu'il faut citer. D'ailleurs la production de tout ce périmètre restreint et qui comprend, outre Commentry, Montluçon, Doyet et Montvicq, est de 10,100,000 hectolitres de houille. Malgré leur fermeté, les mineurs sont assez faciles à manier et ils obéissent volontiers aux chefs en qui la confiance est entière. Ils aiment du reste leur mine et ils s'y intéressent; ce qu'ils préfèrent à tout, même au cabaret, c'est leur jardin. Aussi leur maison, louée de 5 à 8 fr. par mois, est-elle bien tenue et propre. Elle respire l'aisance qui existe en réalité chez ces populations dont la vie n'est pas difficile; on a, en effet, calculé que la dépense d'un couple par année, avec le loyer et l'entretien, dépassait rarement 600 fr. Les pensionnaires que les familles admettent et qui deviennent le plus souvent des amis de la maison contribuent à ce bien-être. Pour l'extraction des minerais le salaire, s'établissant sur le mètre cube de la mine lavée, est par mois de 70 à 120 fr.; les piocheurs de charbon ont de 70 à 125 fr.; les chargeurs de 70 à 80 fr.; les rouleurs de 55 à 70 fr. 50; les femmes et les enfants de 33 à 40 francs.

De même qu'à Commentry, dans le groupe de Fourchambault le travail a lieu en général à la tâche; pour le puddlage chaque ouvrier a son four et son compte, son salaire dépend de ce qu'il produit; aux laminoirs le compte s'établit par individus ou par groupes suivant les cas. Les catégories les plus favorisées ont en moyenne 5 fr., mais 3 fr. est le chiffre général pour Fourchambault; à Imphy il y a une baisse de 50 c. A Torteron les ouvriers prennent à façon et à adjudication; aussi leurs habitudes sont-elles plus stables: ils se considèrent comme liés à la maison et évitent le gaspillage. Les femmes sont écartées et les enfants ne sont admis qu'après 13 ans et après avoir été instruits; ils reçoivent de 50 c. à 1 fr. 50. Les vieillards touchent 2 fr. par jour. Ce sont à peu près les mêmes chiffres à Fourchambault et à Imphy. En somme, le revenu d'une famille monte à 900 fr., mais on fait face à toutes les charges en épargnant et en évitant toutes les occasions de dépenses. Au reste, la population a de grandes qualités: elle est modérée et très-sensée, elle ne laisse guère à désirer qu'au point de vue de l'instruction. Un progrès pourtant s'est fait sentir à cet égard dans ces dernières années, et à Fourchambault le quart de la population fréquente les cinq écoles.

Mentionnons en passant Guérigny, où les forges de la Chaussade « chef-lieu des exploitations que la marine militaire possède dans la Nièvre »: on y fabrique des fers corroyés, des ancres, des câbles et des chaînes pour la marine de l'Etat, et il y règne une discipline très-sévère bien que le travail ne soit pas très-actif.

3° Si nous passons aux établissements de Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Assailly, nous voyons qu'à Saint-Chamond se font les pièces plus légères de l'armature des bâtiments cuirassés, tandis que la grosse forge se fabrique à Rive-de-Gier, ou à côté des blindages pour notre marine; on a fait pendant ces derniers temps 600,000 bandages de roues de locomotives. Les trois forges ont 6,000 ouvriers environ et grâce à la fixité des commandes ainsi qu'à l'absence de concurrence le prix de la main-d'œuvre est très-élevé. La rémunération n'est pas directement attribuée par le chef, car le travail se fait en vertu d'un accord passé entre l'entrepreneur et quelques ouvriers qui se connaissent réciproquement et qui doivent faire le devis, régler les conditions. C'est la base du salaire. Ce dernier monte en général pour les pudleurs à 10, 9, 8 et 7 fr.; pour les ajusteurs à 4 et 5 fr., et pour les lamineurs à 3 et 3 fr. 50. C'est une somme totale annuelle de 800 à 900 fr. portée pour les ouvriers d'élite à 2,800 et 3,000 fr. Ajoutons que la vie n'est pas trop chère, la dépense pour la nourriture étant de 40 c. en moyenne. L'épargne n'est pas aussi peu pratiquée que les chiffres des dépôts semblent le faire voir, car les économies sont trop souvent enfouies dans d'onéreuses liquidations. D'autre part, on cherche avec soin à augmenter les ressources, et il n'est pas rare de trouver des ménages où la femme fait de la passementerie et où les enfants préparent des canettes; l'aisance règne alors et on obtient parfois une somme totale de 3,000 à 3,500 fr. par ménage.

Malgré l'instruction qui est, du reste, en très-grand honneur dans la vallée du Gier, ses populations ne sont pas exemptes des idées socialistes; elles semblent voir une panacée universelle dans la coopération, et croient que leur fonction est bien préférable au capital sur lequel elles ont des idées totalement erronées.

4° Un des rares établissements qui remontent à l'ancien régime, Anzin, après avoir traversé des épreuves assez dures, telles que la loi arbitraire de 1791 sur les mines, les guerres, les ravages, les procès, etc., est aujourd'hui en pleine prospérité; la Compagnie possède 30 puits d'extraction que desservent 34 machines à vapeur de 1,700 chevaux et fournit par an le dixième de la production totale. Là encore, on a tout fait pour venir en aide aux 16,000 individus (dont 9,000 mineurs) qui tirent un profit plus ou moins direct de l'établissement: non-seulement on a pris des précautions contre les inondations, le grisou, les éboulis et les accidents, mais on s'est montré juste et généreux, n'hésitant pas à devancer les demandes fondées, ce qui a empêché le mauvais esprit d'avoir de la prise sur les travailleurs, très-dévoués du reste. Prenant pour point de départ l'intérêt, ce mobile si puissant, la Compagnie a l'habitude d'accorder des salaires proportionnels; c'est ce qui a lieu pour l'abattage du charbon. Quelquefois, on a recours à la tâche individuelle, pour une surface déterminée d'une couche de charbon que le mineur a abattue; souvent aussi on adopte la tâche collective, c'est-à-dire le marché passé entre les ingénieurs et les ouvriers. L'adjudication est faite à des brigades de 6 à 12 individus devenant maîtres et libres, et ce système a le grand avantage d'être à l'abri de toute agitation.

Après avoir remarqué que le salaire à la journée n'a lieu que pour les ouvriers d'abouts, creusant les fosses pendant la traversée des terrains ébouleux ou aquifères, fort exposés, comme l'on sait, nous dirons que les quelques femmes que l'on emploie surtout au triage du charbon, au chargement des bateaux, reçoivent de 50 c. à 1 fr. 25 par jour et que le petit nombre d'enfants attachés comme aides pour les travaux du fond ou du jour ont de 0 fr. 85 à 1 fr. 50. Un seul chiffre fera d'ailleurs connaître l'importance de la main-d'œuvre: la Compagnie distribuait, en 1847, 3,500,000 fr.; en 1868, ce nombre a été porté à 9,399,400 fr. Il faut y ajouter les subventions nombreuses de la Compagnie: elle donne 38,000 fr. aux 29 écoles qu'elle soutient et qui comptent 2,706 élèves; elle fait diriger par ses ingénieurs une école destinée à former des chefs mineurs; elle surveille la santé des enfants, subvient aux frais de première communion, jadis fournissait les fonds (remboursables à faculté et sans intérêt) pour l'exonération, paie les malades et les blessés pendant qu'ils sont en traitement, donne gratuitement les médicaments et les aliments. Comprenant l'importance du logement, la Compagnie a fait construire à portée des fosses des maisons louées 2 fr. 50, 4, 5 et 6 fr. par mois, très-saines, très-aérées et munies d'un jardinet. De même qu'à Mulhouse, elle a voulu rendre les ouvriers propriétaires et cède des maisons de 2,200 fr. et 2,700 fr., moyennant un premier versement de 200 fr. et une somme de 8 fr. tous les quinze jours. Au bout de onze à douze ans, l'artisan, qui n'a payé ni loyer ni intérêt, devient libre et propriétaire.

Indépendamment des pensions de retraite servies sans prélèvement, d'après un tarif, et montant à 147,000 fr., il faut signaler l'existence de cinq à six sociétés de secours mutuels comprenant environ 3,000 membres, destinées à venir au secours des malades, et l'attribution de primes par la Compagnie aux ouvriers qui ont fait le plus d'économies. On a cherché avec soin à encourager l'épargne, et non-seulement les chefs ont été autorisés à recevoir les dépôts des ouvriers, mais on a même établi une caisse, qui donne aux ouvriers et employés 4 1/2 0/0 au lieu de 3 1/2. Mentionnons également la société coopérative d'approvisionnements qui, après n'avoir compté, en 1865, que 235 associés, au bout de quatre ans approvisionnait, avec ses 12 magasins, 1,300 familles, et réalisait un bénéfice net de 47,901 fr. 91. Il est vrai d'ajouter qu'ici encore la Compagnie a été très-utile en fournissant le cadre, en donnant des comptables, des locaux, en permettant de faire des économies, etc.

M. Reybaud a remarqué avec raison que l'épargne était possible, car la moyenne annuelle des salaires est de 900 fr., montant à 1,100 ou 1,200 fr. avec les suppléments procurés par le travail à la tâche, et la vie n'est pas coûteuse; avec un ordinaire frugal, quoique convenable, les recettes excèdent les dépenses. Aussi la condition des ouvriers est-elle assez douce, et ces derniers ne semblent-ils guère animés de mauvaises intentions vis-à-vis de la Compagnie, qui a tout fait pour leur venir en aide au point de vue matériel et moral; qui a diminué non-seulement la fatigue, mais même les chances de mortalité et a augmenté le taux des salaires.

5° En Champagne, la fabrication comprenant depuis la coutellerie fine jusqu'aux fers en barres est très-ancienne; elle ne manque pas d'éléments favorables: elle dispose, en même temps d'une matière très-pure, de cours d'eau navi-

gables, de couches de minerai à fleur du sol et de vastes superficies forestières. La population est laborieuse, patiente, disciplinée et robuste. Habitant dans les logements groupés ou isolés, cédés sans bénéfice par la Compagnie qui se contente d'un loyer de 60, 80, 100, 150 fr. au plus, ils résistent à toutes les tentatives d'embauchage et de séduction. Les ouvriers pudleurs gagnent de 120 à 150 fr. par mois, avec la facilité de choisir gratuitement un logement; cette facilité est retirée aux lamineurs et aux chauffeurs, payés à raison de 115 à 150 fr. Les aides reçoivent de 85 à 110 fr. et les apprentis lamineurs de 30 à 40 fr. C'est là le taux général; il n'est fait d'exception que relativement aux mouleries fines; le Val d'Osne donne, par exemple, 6, 7, 10 et 15 fr. par jour, en outre du logement cédé gratuitement.

Ce qui est à noter, c'est que l'épargne a lieu aussi bien pour les petits que pour les gros salaires : on économise, et vers cinquante ou cinquante-cinq ans on suspend les travaux; mais l'existence n'est pas pour cela oisive, car si les enfants vont à l'usine à la place des parents, le père travaille un petit champ ou fait quelque commerce.

6° Aux environs de Metz et dans la partie nord-ouest du département de la Moselle s'étend une couche de minerai de fer oolitique très-profonde, très-riche, comparativement au prix de revient. Cette situation, bonne à tous égards, le devint bien plus par l'exploitation d'un prolongement du bassin houiller de Sarrebruck qui a permis à la maison F. de Wendel de créer ses établissements bien connus sous le nom de Stiring Wendel. Cette famille n'en était pas à son coup d'essai, possédait déjà auparavant Hayange, célèbre par son ordre parfait et par les travaux considérables qui s'y effectuaient. Il suffira de dire que Hayange, Moyeuvre et Stiring faisaient vivre, il y a quelque temps, 5,000 ouvriers et versaient sur le marché une valeur de 20 à 25 millions de produits très-estimés. Le règlement y était très-militaire, les employés étaient répartis en huit classes avec des traitements variant entre 600 et 2,400 fr. On avançait d'après des règles positives : après cinq ans on obtenait une gratification d'un mois d'appointement; après dix ans, elle était de deux mois, après quinze ans, de trois : après trente ans, la retraite était égale à la moitié des appointements, gratification comprise. Pour les ouvriers existaient des caisses de retraite constituées sans avoir recours au prélèvement et qui donnaient une somme annuelle de 180 fr., après vingt, vingt-cinq ou trente ans, suivant la nature des travaux.

Les salaires en Lorraine étaient à peu près identiques : ils montaient à 7 fr. pour les pudleurs, à 5 et 6 fr. pour les chauffeurs aux petites machines, à 4 et 5 fr. pour les fondeurs, forgerons et lamineurs. Les ouvriers de choix, tourneurs et ajusteurs avaient 5 à 6 fr.; les moins payés étaient les journaliers de passage qui gagnaient 2 fr. Les quelques femmes employées à des travaux de triage et de nettoyage gagnaient 1 fr. 25. Grâce à l'économie, au bon marché des subsistances et à la modicité des loyers l'aisance régnait parmi ces populations intelligentes et instruites; les maisons bien tenues présentaient toutes les apparences de la prospérité. Les chefs faisaient tous leurs efforts pour maintenir cette heureuse situation, ne regrettant ni leur peine, ni leur argent, favorisant surtout les écoles et notamment celles d'Hayange qui fournissait à peu près le même enseignement que celles d'Aix, d'Angers ou de Châlons.

7° La Franche-Comté ne possède pas de grands établissements, sauf une exception dont nous reparlerons; rarement on y fabrique à la fois de la fonte, du fer et de l'acier fondu; la tendance qui domine est l'appropriation des matières obtenues dans d'autres ateliers. On fait pourtant là des affaires considérables : à Beaucourt, dans les Vosges, par exemple, l'on fabrique depuis des appareils et des ustensiles de cuisine, jusqu'à des instruments de jardinage et de petite culture; à Champagnole et à Syam dans le Jura, on fait des fers et des clous; à Montbéliard, des limes, des faux et de la taillanderie; dans quelques communes de la vallée, des forges à bras fabriquent des vis, des écrous et de la ferronnerie commune.

Le grand établissement dont nous parlions plus haut, c'est la Compagnie de Fraisans, association de petits fabricants désireux de résister à la grande concurrence, mais trop faibles pour la supporter isolés. L'exploitation est située au centre d'une belle vallée, dans un pays de ressources, à la fois agricole et forestier, disposant de transports économiques; on y fait bien du fer comme par le passé, mais aujourd'hui c'est du fer au coke ou du fer dont le traitement comporte un mélange de coke et de bois. La population de cet établissement métallurgique d'une réelle importance est bien administrée; elle est dans une aisance véritable malgré le peu d'élévation des salaires: 6 francs est en effet le point extrême même pour les pudleurs; les lamineurs ont 4 fr.; les travaux de force sont payés à raison de 2 fr. 50 c. à 3 francs; les journaliers touchent 2 francs. Mais grâce à la modicité des prix, à l'abondance des denrées alimentaires sur le marché et surtout grâce à la stricte économie dont les travailleurs font preuve, on subvient à tous les besoins. La Compagnie cherche de son côté à venir en aide à ces populations; elle a construit et doté des écoles, payé de bons maîtres, trouvant que la moyenne des écoliers (un élève sur cinq habitants) était trop faible. Cette moyenne, qui est celle de la Suisse, n'a pourtant rien d'attristant, et pour notre part, nous voudrions la trouver dans un bien grand nombre de départements.

Ici s'arrête le résumé de l'enquête faite par M. L. Reybaud à la demande de l'Académie des sciences morales et politiques, car les chapitres qui terminent le volume ont trait aux grèves et aux coalitions, sans parler des fragments publiés auparavant dans d'autres recueils sur le familistère de Guise et l'usine d'Essen. Nous ne pouvons nous y arrêter, puisque ce serait sortir du cadre de cet article dont le seul but est, d'une part, de faire connaître l'excellent ouvrage de M. Reybaud aux industriels et aux économistes désireux de se renseigner sur l'état actuel de l'industrie, de trouver des faits et des preuves à l'appui de leurs vues théoriques, et, de l'autre, de signaler, d'après une publication en laquelle on peut avoir toute confiance, l'état de la classe ouvrière occupée par l'industrie du fer.

J. Lefort.

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS ET DE LA CALIFORNIE

On connaît aujourd'hui l'importance, au moins approximative, de la production des céréales, en Californie, un des greniers d'abondance, comme chacun sait, de la vieille Europe, pendant les six derniers mois de l'année qui vient de finir. On nous parle de 6,030,640 sacs de froment (de 100 livres anglaises chaque), de 740,000 sacs d'orge; de 175,000 sacs d'avoine; de 259,912 barils de farines. Ces chiffres, comparés à ceux de l'année précédente, lors de la même période, offrent certaines différences : 140,000 barils de farine en plus, et 1,000,000 de quintaux anglais de grains en moins. Sur le total des barils de farine, 233,000 ont déjà pris la route du Royaume-Uni; on évalue à 4,686,569 le nombre des sacs de froment embarqués pour toute l'Europe et à environ 36,000 celui des sacs d'orge.

En 1872, les produits des mines des métaux précieux, tant du littoral du Pacifique, que des territoires à l'ouest du Missouri, en y comprenant la Colombie anglaise, étaient représentés par la somme de 62,236,913 dollars. Pour 1873, ces mêmes produits sont évalués à 72,258,693 dollars, soit une augmentation de $ 10,000,000. Jamais cette production n'avait atteint un chiffre aussi fort. Elle est due aux Etats ou territoires du Nevada, de l'Utah, du Colorado, tandis qu'ailleurs, au contraire, il y a eu décroissance. Pour le Nevada seul, l'accroissement a été de $ 10,000,000. L'hôtel des monnaies de San-Francisco a frappé, l'an dernier, pour $ 21,154,500 dollars de monnaie d'or et pour $ 920,900 de dollars d'argent.

Le trafic entre la Grande-Bretagne et San-Francisco se développe tous les jours. Voici quelques chiffres susceptibles de donner une idée de l'importance qu'il a déjà prise. La Grande-Bretagne, en 1873, a importé en Californie : 50,000 tonnes de charbon; environ 8,000 tonnes de fer brut; 20,000 boîtes d'étain ouvré; 9,000 barriques de ciment Portland; 22,000 gallons de bière; 2,000 tonnes de sel, etc., etc. Il arrive d'ailleurs que cette importation n'est pas toujours en rapport avec les besoins du marché auquel elle s'adresse, et que telles ou telles marchandises restent en souffrance, quand elles ne se vendent pas au-dessous de leur cours naturel.

En somme, la Californie est une contrée qui se développe dans tous les sens et dans toutes les directions. Elle est sillonnée de voies de fer qui relient entre elles ses diverses parties et mettent le versant du Pacifique en communication avec celui de l'Atlantique. Le bétail, le mouton surtout, y vient à merveille. Quant à San-Francisco, la capitale de l'Etat, cette ville paraît destinée à devenir, après New-York, le premier centre monétaire de l'Union, et déjà ses banquiers alimentent l'activité commerciale de toute cette zone de l'Amérique qui embrasse le Mexique au Sud, la Colombie anglaise au Nord, les montagnes Rocheuses à l'Est; ils ser-

vent d'intermédiaires entre les commerçants des États-Unis, et ceux du Japon, de la Chine et des îles Sandwich. On ne compte point, à San-Francisco, moins de seize maisons de banque qui disposent de capitaux évalués à plus de $ 17,000,000. Les caisses d'épargne, de leur côté, ont en mains des dépôts d'une valeur d'environ 45,000,000 de dollars. Ajoutons que le *Money-Market* de San-Francisco peut être regardé, à tout prendre, comme le plus sûr et le moins variable des Etats-Unis tout entiers. Il semble à l'abri des grandes crises qui troublent d'une façon quasi-périodique les grandes cités de l'Est, New-York, Baltimore, Philadelphie.

C'est dans la dernière de ces villes que l'association des métallurgistes *Iron and Steel american Association* a tenu sa dernière réunion. Elle a été fort intéressante à divers points de vue : on y a réclamé la suppression des droits protecteurs dont le fer et l'acier ont été frappés pas plus tard qu'en 1872; on y a encore entendu la lecture d'un document bien élaboré et qui jette du jour sur la situation du pays en ce qui touche les industries métallurgiques sous toutes leurs formes et à tous les degrés. Cette situation assurément ne paraît pas brillante. La dernière crise financière a pour l'instant arrêté l'essor des voies ferrées, et on ne peut pas s'attendre à ce que ces industries reprennent beaucoup de vigueur, tant que les voies ferrées elles-mêmes ne rentreront pas en lice s'il est permis d'ainsi parler. En attendant, le *rapport* dont il était question tout à l'heure constate que 36 0/0 des hauts fourneaux de l'Union restent à présent inactifs; que 11,000 ouvriers ont perdu tout travail, tandis que les autres ne travaillent qu'à la demi-journée et ont vu leurs salaires réduits dans des proportions très-sensibles. La production du fer brut, qui avait été de 2,900,000 tonnes en 1872, est tombée à 2,695,000 tonnes en 1873; celle du fer en barres, de 1,941 tonnes qu'elle offrait en 1872, s'est vue réduite l'année suivante à 1,830,000 tonnes.

Hâtons-nous de dire que s'il y a eu ralentissement dans la construction de nouveaux chemins de fer, il n'y a eu nullement cessation. Ainsi le nombre de milles exploités au 1er janvier dernier était de 71,109 (soit 103,774 de nos kilomètres), et ce chiffre offrait sur l'année précédente une augmentation de 4,005 milles au profit de l'année 1873. Mais, pendant l'année précédente, c'étaient 6,427 milles nouveaux qui avaient été construits : en somme, la construction des chemins de fer aux Etats-Unis en 1873, a donc subi, par le fait des circonstances brièvement rappelées ci-dessus, un temps d'arrêt qui, en chiffres, se représente par un peu plus d'un tiers.

Le plus récent document public sur la dette américaine en fait ressortir le chiffre total, intérêts échus et principal, à la somme encore formidable de $ 2,293,170,689; soit environ 12,000,000,000 de nos francs. Pendant le mois de janvier dernier, cette dette avait été cependant réduite d'une somme de $ 1,845,211, et le Congrès paraît en ce moment animé d'un fort esprit d'économie. Il songerait surtout à réduire les dépenses tant de l'armée que de la marine. Pour l'armée seule, son effectif actuel qui n'est pourtant que de 21,000 hommes serait encore diminué de 5,000, et la dépense totale de ce département ministériel d'abord calculée à $ 34,881,648, puis à $ 32,762,716 seulement, resterait en fin de compte fixée à $ 28,449,916. Naturellement, les économies ne sont pas vues d'un œil favorable, sinon partout, du moins par un bon nombre des généraux qui siégent au Congrès. Elles paraissent cependant avoir beaucoup de chances d'être définitivement acceptées.

Tandis que le président Grant instituait une commission d'ingénieurs pour s'occuper de la meilleure direction à donner au canal projeté pour joindre le Pacifique et l'Atlantique à travers l'isthme de Darien, le *Bureau de la statistique* dressait l'état de la marine marchande des Etats-Unis à la date du 30 juin 1873.

Elle comptait alors en tout, y compris la navigation lacustre et la navigation fluviale, 31,684 navires jaugeant ensemble 4,468,046 tonneaux. Sur le nombre des navires, plus de la moitié, jaugeant 2,166,154 tonneaux, étaient des navires à voiles ; il y avait 3,709 steamers dont le tonnage arrivait à 1,079,178 tonneaux, et 10,739 bâtiments non pontés. New-York continuait à être le port où il y avait le plus de navires enregistrés; 4,274 jaugeant 1,046,118 tonneaux ; venaient ensuite dans un ordre décroissant d'importance: Philadelphie, avec 2833 navires et 334,311 de tonnage; Boston, avec 282,483 tonneaux; Buffalo, 148,595 tonneaux; San Francisco, 127,669; Troy, 127,310; Saint-Louis, 123,387 ; Bath, 121,107 ; Baltimore, 110,983 ; Oswago, 105,232 ; Chicago, 103,499.

Quelques mots en terminant sur ce qu'on a appelé, *guerre au whiski* aux Etats-Unis, et qui n'est qu'une nouvelle phase de la croisade, *agitation*, comme on dit là-bas, entreprise contre l'intempérance dans les Etats de l'Ouest. Dans un grand nombre de districts de l'Ohio méridional, les femmes, aidées par les Sociétés de tempérance, se sont mises en tête d'empêcher les marchands de liqueurs fortes de continuer leur commerce. Voici comment elles procèdent. Elles commencent par les prier de cesser de vendre ; naturellement ceux-ci refusent, et c'est alors que commencent les opérations offensives de nos matrones. Après s'être rassemblées dans l'église du lieu, elles marchent en procession, précédées d'une cloche, vers la demeure du cabaretier récalcitrant devant qui elles posent pour ainsi dire le siége. Après le chant de quelques hymnes ou prières appropriées pour la circonstance, elles proclament à haute voix le nom de ceux des maris qui fréquentent le *bar-room*, en donnant une indication exacte du nombre de ses enfants, et de la façon dont il les traite, etc., etc. Elles continuent de la sorte jusqu'à ce que le marchand de boissons désarme et livre, au milieu d'applaudissements cordiaux, ce qui peut lui rester encore de whiski et même de bière.

Il y a environ deux mois que cette façon très-originale, on le voit, de répandre les principes de tolérance a commencé dans l'Ohio méridional, et l'on affirme qu'elle a réussi, dans les villes où elle s'exerce, à faire décroître des deux tiers la quantité des débits de boissons.

UNE NOUVELLE ROUTE COMMERCIALE VERS LA CHINE.

Dès que les Anglais se furent approprié les bouches de l'Irra-Ouady et du Brahmapoutre, ils songèrent immédiatement à attirer de ce côté le grand courant du commerce chinois, et à faire, soit de Bhamo, soit de Soddya à la fois des centres d'approvisionnement pour les millions d'hommes qui peuplent la Chine occidentale, et des entrepôts pour les thés et les soies que la Chine exporterait à son tour.

Entre Soddya et la frontière sud-occidentale du Céleste Empire, il n'y a sur la carte qu'une distance d'environ 200 milles. Mais sur le terrain, ces 200 milles semblent être des plus difficiles à franchir, et quand ils l'ont été, il reste encore une vingtaine de journées de marche à faire à travers un pays montagneux et sauvage, avant d'atteindre cette magnifique région, et le superbe réseau de rivières navigables dont Shaughaï se trouve être ensemble le débouché et le foyer. Il paraît absolument impossible de tracer une ligne ferrée à travers le pays qui sépare la frontière politique telle que l'empereur Hang-Hi l'a tracée d'une façon un peu arbitraire, semble-t-il, et le bassin du Sz'-Chwan occidental, et les difficultés de toute sorte inhérentes à une pareille œuvre seraient-elles vaincues qu'il faudrait encore se demander à quoi elle serait utile, puisque de Ya-Chau-Tu, point où la voie ferrée devrait aboutir, les marchandises se dirigent déjà très-aisément sur la côte, grâce à la navigation fluviale.

Il faut donc renoncer à ce tracé, et les Anglais n'y songent assurément plus. Ils se sont demandé s'il ne vaudrait pas mieux améliorer la route commerciale qui existe déjà entre Bhamo et Ta-Li-fu, en prolongeant de ce dernier point vers les régions de la Chine les plus productives. Depuis Marco-Polo, aucun Européen, pas même le major Sladen en 1868, ne paraît avoir parcouru cette route, et l'illustre voyageur du XIIe siècle ne nous a laissé que de bien vagues renseignements sur ses traits physiques. Mais M. le baron de Richthofen, qui n'est pas un inconnu pour les lecteurs de *l'Économiste français* (1) a conversé de cette route avec plusieurs marchands chinois qui l'ont faite, et ils ne la lui ont pas dépeinte sous des traits encourageants, tant s'en faut; on met environ 16 jours à se rendre de Bhamo à Ta-li-fu, première grande étape du trajet, et 33, 36, 40 jours, suivant la direction que l'on adopte, pour se rendre de Ta-li-fu à la partie navigable du Sikiang, ou rivière occidentale de Canton. En somme, pour arriver de ce côté à un résultat quelconque, il y aurait beaucoup de difficultés aussi à vaincre, et beaucoup d'argent à dépenser, le tout en vue

---

(1) Voir notre numéro du 29 novembre 1873 où nous avons relaté son exploration géologique des richesses houillères du Céleste Empire.

d'un résultat assez problématique. Nous allons dire tout-à-l'heure pourquoi le projet, qui porte le nom du capitaine Sprye et qui consisterait à relier Rangoon au bassin du Haut-Mekong par une voie ferrée jetant des ramifications dans l'Yunnan, doit céder le pas à un autre.

La France est la seule puissance européenne, avec l'Angleterre, qui ait intérêt à lier des communications directes avec la Chine du sud-est. Elle avait songé à utiliser dans ce but le Mé-Kong, le grand et beau fleuve du Cambodge, et c'est pourquoi, en 1866, M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée fut chargé de le remonter jusqu'à ses sources, s'il était possible. On sait comment cette expédition a été conduite ; on sait que M. de Lagrée a été victime d'un climat homicide et d'un zèle à toute épreuve, auquel il nous plaît fort de voir M. de Richthofen rendre hommage, en dépit de terribles haines nationales ; on sait aussi comment il fut suppléé par M. Francis Garnier, qui, lui aussi, vient de trouver la mort dans une exploration plus récente ; on sait enfin qu'au point de vue du commerce, le Mé-Kong n'a pas réalisé les espérances que son volume d'eau et sa profondeur dans son bassin inférieur avaient fait concevoir. Ce que l'on ignore assez généralement, croyons-nous, c'est un détail rapporté par M. de Richthofen : nos officiers de marine apprirent des natifs que le Song-Kha ou Song-Hoi, le grand fleuve du Tonquin, était navigable jusqu'à ses sources, qui se trouvent dans le Yunnan.

Il était réservé à un autre Français, M. Dupuis, négociant à Hankow, de vérifier cette assertion : à trois reprises, en 1869, en 1870, en 1872, il s'est rendu dans l'Yunnan ; la dernière fois, dans des circonstances sur lesquelles nous n'insisterons pas, en ce sens qu'elles n'intéressent absolument ni la science économique ni la géographie, mais que nous devions rappeler, parce qu'elles témoignent de l'esprit entreprenant et du courage de notre compatriote.

Voici quels ont été, au point de vue où nous devons rester, bien entendu, les résultats de ce triple déplacement. M. Dupuis s'est assuré que, sur 500 milles de longueur, il existait, entre la mer et le cœur de l'Yunnan, c'est-à-dire la province la plus occidentale de la Chine, une communication fluviatile sans interruption, et qui s'appelle le Song-Hoi ou le Song-Kha, ainsi que nous le disions tout à l'heure.

Il s'agit maintenant d'apprécier les conséquences de ce fait :

Si nous avons bien compris M. de Richthofen, il n'y aurait trop ni à les exagérer, ni à les déprécier ; en parlant ainsi, nous n'avons nulle intention, d'ailleurs, de railler cette grande masse de ses compatriotes, qui sont des plus habiles dans l'art de parler *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Que la rivière du Tongkin soit ouverte au commerce, et les produits du Yunnan, ou, pour parler d'une façon plus générale, de la Chine occidentale, trouveront un accès plus facile au littoral. La question à examiner véritablement se trouve donc être celle-ci : Y a-t-il véritablement assez de ressources dans la Chine occidentale pour que l'Angleterre ou la France courre les risques d'une entreprise après tout assez difficile, celle d'ouvrir au commerce la voie dont il s'agit ?

Dans son état actuel, cette partie du Céleste Empire peut être tenue pour pauvre. Elle produit assez de nourriture pour suffire à ses habitants ; mais elle dépend des contrées voisines sous le rapport du coton et de la soie. Néanmoins, avec les voies de communication qui lui manquent encore à cette heure, elle pourrait prétendre à un grand avenir commercial. Son sol, dans l'Yunnan surtout, renferme d'immenses richesses minérales, quoique ces richesses soient restées jusqu'ici sans exploitation ou du moins n'aient été l'objet que d'une exploitation passagère par suite de circonstances diverses, mais dans lesquelles l'état troublé du pays a joué le rôle principal.

L'argent et le cuivre s'y trouvent en abondance, et le thé qu'on y récolte est considéré par les Chinois comme d'une qualité supérieure. Il s'appelle le thé de Po-Erh, et bien qu'excellent, il se vend à très-bon compte. Signalons encore le musc et les plantes médicinales, qui font déjà l'objet d'un trafic important entre l'Yunnan et Canton.

Or, d'après M. de Richthofen, le fleuve Son-Koi est le meilleur ou plutôt l'unique moyen de mettre en communication les provinces de la Chine occidentale avec la mer, et nous autres Français ne devons pas perdre de vue cette circonstance que, de son embouchure jusqu'en Chine, ce cours d'eau coule dans un pays placé sous notre protectorat, c'est-à-dire le royaume d'Annam. On est heureux de constater que le gouverneur actuel de la Cochinchine française, M. le contre-amiral Dupré paraît s'occuper très-activement de cette question ; qu'un de nos navires de guerre, le *Bouraque*, sous les ordres du commandant Senez, a déjà remonté le grand fleuve du Tonking sur une étendue de quelques milles, et qu'il s'en prépare une reconnaissance complète qui sera confiée à M. Delaporte, lieutenant de vaisseau et ancien compagnon de M. de Lagrée et de M. Francis Garnier, ces célèbres et infortunés explorateurs du Mékong.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON, EN 1872.

La chambre de commerce de Lyon vient de publier le *compte rendu* de ses travaux pendant l'année 1872. Ce document est divisé en trois parties principales : la première comprenant tout ce qui touche à la situation de la fabrique lyonnaise ; la seconde traitant des questions économiques et de législation commerciale ; la troisième relative aux établissements qui relèvent directement ou indirectement de la *chambre*. Nous suivrons le même ordre dans les emprunts que nous allons faire à ce travail.

I. SOIES. — L'année 1872 a compris pour le commerce des soies deux périodes très-tranchées : la première, finissant au 31 mai, appartient à la campagne séricicole 1871-1872 ; la seconde, ayant son point de départ à la récolte des cocons, embrasse les cinq derniers mois. Autant la première a été prospère, autant la seconde a été ruineuse.

Les premiers mois héritèrent de l'activité qui avait marqué la fin de 1871 ; la fabrique écoulait régulièrement sa production ; les cours des soies, soutenus de plus par la menace d'un droit d'entrée sur les provenances étrangères, suivaient la voie de hausse inaugurée par la chute de la Commune. A la fin d'avril, on conçut des craintes sérieuses sur la récolte ; les importations de graines du Japon avaient été moins fortes que de coutume, leur hivernage défectueux ; les éducations précoces avaient donné de mauvais résultats ; une température froide et humide contraria l'élevage des vers, tout enfin faisait présager une production très-réduite.

Aussi, fabricants, spéculateurs et filateurs, encouragés d'ailleurs par les bénéfices de la campagne précédente qui avait été lucrative à tous les degrés de l'industrie soyeuse, s'empressèrent-ils, les uns de conclure des marchés à livrer, les autres de se pourvoir de cocons à des prix exagérés. Tout le commerce des soies, à cette date de juin 1872, avait une grande confiance, non-seulement dans le maintien, mais dans la surélévation des prix de cette matière. Mais l'avenir ne devait pas réaliser ces illusions. Dès le mois de juillet, la situation se retourna presque subitement. En même temps que l'on reconnut que le déficit de la récolte était moindre, les demandes d'étoffes se raréfièrent, les maisons anglaises et américaines accusèrent des existences considérables en soieries ; la mode se désintéressa de nos tissus et porta ses préférences sur les lainages, — changement de front, aussi subit qu'imprévu, qui provoqua sur les cours une dépression graduelle. On peut estimer de 6 à 8 0/0 la baisse sur les soies d'Europe pendant cette seconde partie de l'année.

La réaction sur les soies de la Chine fut plus considérable ; la production avait été plus abondante : les exportations annoncées (60,000 balles) dépassaient de 10,000 le chiffre des arrivages de la campagne précédente. A la fin de décembre, le cours de ces sortes de soies avait fléchi de 10 0/0 environ, et leur écoulement était devenu très-difficile. Les soies du Japon, dont la récolte avait atteint 15,000 balles, défendirent mieux leur position. Quant à celles du Bengale, dont l'exportation s'est élevée, en 1872, à 8,695 balles parmi lesquelles 1,655 directement pour la France, elles suivirent la loi commune.

En ce qui concerne la somme générale des affaires, l'exercice 1872 a présenté un total conditionné de 3 millions 388,862 kil. dont 1,866,746 pendant le premier trimestre, et 1,522,116 pendant le deuxième. Le ralentissement des transactions, pendant les six derniers mois, se traduit par une diminution de 344,630 kil., soit 18 0/0 comparativement aux six premiers mois. Cette diminution dans la consommation de la soie suffirait pour expliquer la baisse qu'elle a subie ; mais à cette cause est venu s'ajouter un fait qui a passé presque inaperçu et dont l'influence a été cependant considérable ; nous voulons parler de l'amélioration progressive des récoltes de cocons au delà des Alpes. Tandis qu'en France le cultivateur, découragé par la persistance de la maladie, arrachait les mûriers dans beau-

coup de localités, l'Italie multipliait ses plantations, s'imposait de grands sacrifices pour s'assurer les meilleures graines, et créait de nouvelles usines de filature et de moulinage. Aujourd'hui, elle en recueille les fruits : les statistiques les plus autorisées établissent que sa récolte de cocons atteint presque le niveau des récoltes antérieures à l'invasion de l'épidémie. Telles sont les causes de la crise qui a affecté le commerce des soies pendant le second semestre de 1872, et qui, aujourd'hui encore, pèse sur toutes les branches de l'industrie séricicole en France.

Fabrique de Soieries. — L'exercice de 1872, en ce qui concerne particulièrement la fabrique de soieries, est marqué des mêmes alternatives et peut également se diviser en deux parties distinctes. Jusqu'à la récolte des soies, l'élan de la production se maintient ; l'étoffe de couleur surtout est l'objet d'une faveur qu'elle n'avait jamais connue ; mais à partir du mois de juin, l'écoulement devient plus difficile. Le stock croît démesurément ; vers la fin de l'année, toutes les branches de la fabrique font entendre de vives plaintes ; l'étoffe de couleur elle-même est moins demandée, et c'est avec la perspective de réduire sa production que la fabrique aborde l'exercice de 1873.

Les relevés des exportations de soieries, pendant la période quinquennale 1868-72, témoignent d'une situation stationnaire. Voici ces relevés qui, dans leur ensemble, concordent avec ceux de la condition des soies :

Valeurs en millions de francs :

Années.	Soieries pures unies.	Soieries pures façonnées.	Soieries mélangées d'autres textiles.
1868.........	323.3	7.6	21.0
1869.........	312.9	3.7	15.9
1870.........	351.7	4.0	19.5
1871.........	323.6	4.4	15.9
1872.........	308.3	1.7	17.5

A ces renseignements, viennent s'ajouter des détails statistiques sur la production générale des soies et sur l'état de cette industrie dans le département du Rhône. On y lit que vingt et un départements français, parmi lesquels le Gard tient le premier rang (232,000 onces de graines mises à éclosion), et la Haute-Savoie, le dernier (43 onces seulement), récoltent de la soie, et ensemble livrent 636,800 kilos de soie grége. On y lit encore que l'Italie a produit, en 1872, 3,125,000 kilos, tandis que la Chine en a exporté 3,105,700 ; le Japon 508,000 ; l'Inde Britannique 594,000. En somme, la récolte de 1872 a jeté 8,175,500 kilos de soie sur le marché européen. Quant aux établissements que l'industrie de la soie comptait, au 31 décembre de cette même année, dans le département du Rhône, ils se classaient comme suit :

1° *Filature de la soie* : 83 (dont 68 à Lyon même) ; nombre de tavelles : 31,907 (dont 25,258 à Lyon).

2° *Fabrique de soie* : 350 maisons environ, occupant de 30 à 35,000 métiers, tant à Lyon que dans le reste du département, et 65 à 70,000, dans les départements circonvoisins de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, de la Savoie.

Industrie métallurgique. — Cette industrie fort importante dans le département, y a suivi le mouvement de hausse qui s'est manifesté en ces derniers temps sur tous les produits métallurgiques et sur les houilles, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne. Ce sont surtout les hauts-fourneaux qui ont profité de la situation. Les constructeurs de machines n'ont pas eu non plus à se plaindre : ils ont travaillé à des prix rémunérateurs, malgré la hausse sensible de leurs matières premières.

IV. Questions industrielles, commerciales, économiques. — 1° *Chemins de fer.* Saisie, comme toutes les autres chambres de commerce de France, du questionnaire sur le régime général des chemins de fer, la chambre de Lyon s'est vivement élevée contre l'usage que les compagnies ont fait des *tarifs différentiels* dans l'exploitation de leurs réseaux, et dont deux grandes industries, celle des produits chimiques et la métallurgie lui paraissent avoir eu spécialement à souffrir. La classification actuelle des marchandises, selon le *tarif général*, ne lui a point paru davantage exempte de reproches : elle la trouve confuse et susceptible d'entraîner de fréquentes erreurs dans le transport des marchandises passant sur plusieurs réseaux. En troisième lieu, la chambre a paru douter de l'utilité des commissaires de surveillance administrative et des inspecteurs de l'exploitation commerciale. Elle a trouvé leurs attributions mal déterminées et leur rôle assez négatif, au moins jusqu'ici.

2° *Navigation.* Jetant un coup d'œil sommaire sur la navigation du bas Rhône, la chambre constate un déficit de 50 0/0 sur le tonnage des marchandises transportées sur ce fleuve et ses affluent. Cette rapide décadence, dont le point initial remonte à une quinzaine d'années, elle ne l'attribue point à la rareté du fret, puisque l'encombrement des marchandises est fort commun sur les voies ferrées. Elle l'impute aux mauvaises conditions de navigabilité de la voie fluviale d'une part, et de l'autre aux tarifs différentiels en vigueur sur les lignes de chemins de fer parallèles au Rhône et à la Saône. D'une façon générale, la chambre a demandé qu'on augmentât la section et le tirant d'eau des voies navigables actuellement ouvertes, et qu'on les raccordât aux lignes ferrées comme aux grands centres de population. Elle a émis encore le double vœu que l'Etat rachète les canaux concédés à des compagnies particulières, et qu'il abolisse les droits de navigation qui à cette heure sont perçus à son profit.

La chambre de Lyon a repoussé tout à fait le principe de l'impôt sur les matières premières ; mais elle n'a point hésité à souscrire d'une façon très-explicite à celui de l'impôt sur le chiffre des affaires. Elle a refusé très-nettement aussi de s'associer à la pensée des personnes qui souhaitent l'abrogation de la loi du 2 mai 1864 sur les coalitions. Tout en reconnaissant que l'exercice du droit de coalition avait rendu les grèves plus fréquentes, elle n'a point pensé que la loi elle-même pût être rendue responsable de l'abus de la liberté qu'elle reconnaissait et sanctionnait « La liberté des coalitions, a-t-elle dit par l'organe de M. Pariset, son rapporteur, porte en elle-même le correctif de ses abus. En l'exerçant, les ouvriers reconnaîtront que le travail est une marchandise de même que le capital ; que le tarif est une mesure illusoire qui ne peut empêcher le marché du travail d'être dominé par la loi de l'offre et de la demande. » Ce langage fait honneur à celui qui l'a tenu ; il nous rappelle ce que disait M. Forster, membre du Parlement anglais et ministre, avant les dernières élections qui viennent de donner le pouvoir à M. Disraëli. Sans se dissimuler l'erreur, si on aime mieux l'illusion, à laquelle les ouvriers ont cédé sur la question dite de la coopération, il désirait que la loi ne vînt pas à cet égard les empêcher de procéder au mieux de leurs intérêts, tels qu'ils les entendent, les leçons que les faits administrent étant les seules qui pénètrent bien les intelligences et les dominent, et la coaction n'ayant d'habitude d'autre résultat que d'augmenter à la fois les préjugés de ceux qui en sont l'objet, de même que l'orgueil et l'infatuation de ceux qui l'édictent.

S'expliquant sur la législation actuelle des patentes, la chambre de Lyon a trouvé qu'à l'envisager dans son ensemble, elle violait *le principe de l'égalité de tous devant la loi*, et a critiqué surtout *le défaut de proportionnalité de cet impôt considéré, soit au point de vue du classement des professions, soit au point de vue* du quantum *imposé aux industriels d'une même catégorie*.

L'enquête parlementaire qui a été ouverte sur les conditions du travail en France, lui a fourni l'occasion de compléter ses premiers détails sur l'industrie, soit dans l'agglomération lyonnaise, soit dans la circonscription administrative dont elle fait partie. Cette industrie, on le répète, comprend trois grandes branches : la fabrique des soieries, à laquelle se rattachent la teinture et un grand nombre de professions telles que metteuses en main, ourdisseuses, dévideuses, lisseurs, plieurs, apprêteurs, etc. ; l'industrie des produits chimiques, les industries métallurgiques, branches auxquelles il y a lieu d'ajouter l'industrie du bâtiment et toutes les industries qui en dépendent. La fabrique des soieries occupe de 100 à 110,000 métiers, et fournit du travail à 150,000 personnes au moins, dont les deux tiers à peu près sont des femmes. La teinture occupe de 3 à 4,000 ouvriers ; l'industrie des produits chimiques 15,000 au moins ; l'industrie du bâtiment de 20 à 25,000 (à Lyon seulement) ; la production du fer, de 3,000 à 3,500 (à Lyon aussi).

On n'a point d'évaluations précises sur le nombre de travailleurs qu'emploient la verrerie, la cristallerie, la peausserie, la tannerie, l'orfévrerie, la bijouterie, la fabrication des liqueurs.

En ce qui concerne la fabrique des soieries, on sait qu'elle offre un trait distinctif et caractéristique C'est, à de rares exceptions près, l'indépendance réciproque du fabricant et de l'ouvrier. A la ville les métiers appartiennent à peu près tous à celui-ci ; à la campagne, quoique disséminés dans des maisons isolées, ils sont, pour la plus grande partie, la propriété du fabricant. La même indépendance se retrouve dans les rapports du chef d'atelier et du *compagnon*. Mais la production des soieries ayant, comme toutes les autres industries modernes, une propension marquée à se concentrer dans de grandes maisons, celles-ci, pour main-

tenir leur organisation, sont forcées de ne pas rompre brusquement avec leurs ouvriers et de faire fabriquer même dans les temps de crise et de mévente. c'est ce qui explique l'absence, pendant ces vingt dernières années, de ces grands chômages qui jadis inquiétaient et irritaient les populations lyonnaises. Le nombre de plus en plus grand de métiers que la fabrique a pu transporter dans les campagnes, ne pouvait qu'assurer davantage cette stabilité industrielle ; car la production à la campagne, outre qu'elle est lente en elle-même, peut-être plus facilement modérée en temps de mévente. Elle amoindrit aussi le danger propre parfois aux agglomérations urbaines des travailleurs.

Veut-on maintenant se renseigner sur la nature des rapports qui existent entre les patrons et les ouvriers? *Ils sont empreints en général d'une grande défiance, et cet antagonisme tend à s'accentuer.* Les fabricants de soieries ainsi que les teinturiers ont dû, depuis trois ans, se soumettre au régime des tarifs, qu'ils repoussaient depuis si longtemps. Entre chefs d'ateliers et compagnons les rapports ne sont pas devenus moins difficiles. Jadis les compagnons faisaient partie de la famille, ils y étaient logés et nourris. Aujourd'hui, ils vivent à part, et leurs chefs d'atelier ne se félicitent pas de ce changement de vie. C'est assurément une situation fort regrettable.

Établissements relevant de l'administration de la chambre. — *Condition publique des soies et des laines.* — La chambre a sous sa dépendance directe deux institutions, la condition publique des soies, et la caisse des retraites des employés de cette *condition.*

La condition publique des soies et des laines embrasse les services suivants : conditionnement et pesage de la soie, décreusage de la soie, titrage de la soie et conditionnement de la laine.

Conditionnement et pesage des soies. — La condition a reçu en 1872 :

37.047 balles à conditionner représentant		2.671.062 k.
13.380 —	peser —	717.800
50.427 balles		3.388.862 k.

Décreusage de la soie. — Les opérations de décreusage qui, pendant la dernière période décennale, représentaient 32 0/0 du total des soies ouvrées soumises au conditionnement, se sont élevées en 1872 à 36,03 0/0.

Titrage de la soie.— Qu'il nous soit permis de nous étendre quelque peu sur cette institution sortie enfin de la phase pénible des débuts.

Le nombre des essais qui avait été de	13.470	en 1868
S'est élevé à...........	15.249	en 1869
—	11.648	en 1870
—	18.833	en 1871
—	21.692	en 1872

Caisse des retraites des employés de la condition des soies.— La caisse des retraites des employés de la condition des soies, fondée par la libéralité de la chambre, est restée dans une situation prospère. Au 31 décembre 1872, le compte de cette caisse se soldait au profit de l'établissement par 1,912 fr. 76 en numéraire et 10,704 de rentes 3 0/0.

Enseignement. — La chambre était depuis longtemps préoccupée de la nécessité de fonder à Lyon un enseignement commercial complet tel que l'Allemagne, la Suisse, la Belgique en possèdent. L'absence de tout enseignement de ce genre était vivement sentie; un grand nombre de maisons de commerce de Lyon se voyaient forcées très-souvent d'appeler dans leurs comptoirs des employés allemands que recommandaient leurs aptitudes et leur instruction spéciales.

Dès l'année 1867, la Société des sciences industrielles de Lyon avait mis au concours un plan d'organisation d'une école de commerce à Lyon. La chambre, saisie dans le courant de l'année suivante d'un projet semblable par la Société d'éducation, nomma une commission spéciale chargée d'en étudier l'organisation ainsi que les voies et moyens, sous la présidence de M. Louis Guérin. Après bien des travaux préparatoires, cette commission présentait à la chambre, dans sa séance du 21 juin 1870, un rapport qui a été publié.

Le projet allait être présenté à l'adhésion du ministre du commerce lorsque la guerre et les désastres qui ont frappé la France sont venus en ajourner l'exécution. Mais dès le mois d'octobre 1871 la chambre reprenait son œuvre, et cette fois, elle est achevée.

La chambre avait demandé 1 million de francs; le chiffre des souscriptions a atteint 1,120,000 fr., représenté par 2,240 actions. La chambre a pu constater par cet empressement que son exemple avait été compris ; elle a acquis une preuve de plus des besoins profonds auxquels la création nouvelle répondait.

L'ORIGINE DES DIVERS FONDS PUBLICS FRANÇAIS.

Nous empruntons à un récent ouvrage de M. Courtois (1) l'exposé suivant des origines des divers fonds qui composent notre dette publique.

L'origine des rentes perpétuelles du gouvernement français date de la création du grand-livre de la dette publique non viagère, sur la proposition d'une commission dont Cambon était rapporteur. Cette idée, qui a eu pour but de représenter la dette publique par un titre uniforme, a prodigieusement servi à établir le crédit public de la France. La loi qui a institué ce premier grand-livre est du 24 août 1793.

La conversion de toutes les anciennes dettes en titres de la nouvelle rente s'opérait avec plus ou moins de liberté, quant aux détenteurs, lorsque la loi du 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797) détermina (art. 98) que chaque inscription au grand-livre de la dette publique, tant perpétuelle que viagère, liquidée ou à liquider, serait remboursée pour les deux tiers... et que l'autre tiers serait conservé en inscriptions au grand-livre et payé, sur ce pied, à partir du deuxième semestre de l'an V. Ce prétendu remboursement des deux tiers fut pour la majeure partie une banqueroute, et le tiers restant, en vertu de la loi du 8 nivôse an VI (28 décembre 1797), fut inscrit, sous le nom de *tiers consolidé*, sur un nouveau grand-livre.

La loi du 21 floréal an X (11 mai 1802) lui donna le nom de 5 0/0 consolidé, qu'il quitta peu de mois après pour s'appeler 5 0/0 jusqu'au moment de sa disparition totale, cinquante ans plus tard.

Les arrérages payés partie en numéraire, partie en assignats, en bons de contribution, etc., pendant plusieurs années, ne furent intégralement soldés, en espèces métalliques, qu'à partir du deuxième semestre de l'an VIII (22 sept. 1800).

Le 3 0/0 ancien doit sa création à l'indemnité allouée par le gouvernement français aux propriétaires de biens devenus nationaux sous la Révolution, par suite des mesures de confiscation adoptées à cette époque contre les émigrés ou suspects. C'est la loi du 27 avril 1825 qui institua ce fonds.

La loi de conversion facultative du 5 0/0 en 3 0/0 et 4 1/2 0/0 (du 1er mai 1825) créa ce dernier fonds.

La loi du 19 juin 1828 autorisa le ministre des finances à emprunter 80 millions, lui laissant la faculté d'instituer le fonds qu'il jugerait opportun; ce dernier créa le 4 0/0. L'ordonnance royale qui a confirmé cette décision est datée du 6 décembre 1829.

Le décret présidentiel du 14 mars 1852 créa, par la conversion forcée de tout le 5 0/0, un nouveau 4 1/2 0/0 dit de 1852, dont le remboursement de droit fut suspendu pendant dix ans, à partir de l'époque de ce décret. Depuis le 14 mars 1862, la distinction entre le 4 1/2 0/0 de 1825 et celui de 1852 n'a plus eu de raison d'être.

La conversion facultative du 4 1/2 0/0 et du 4 0/0, ainsi que des obligations trentenaires en un nouveau fonds, a donné lieu à la création du nouveau 3 0/0, qui sembla d'abord destiné à devenir, par un retour vers le but que s'était proposé Cambon, le type unique de la dette inscrite de la France.

Cette conversion s'est opérée par l'échange des titres du nouveau 3 0/0, contre des titres de rentes 4 1/2 et 4 0/0, revenu pour revenu; le rentier a dû verser au Trésor, comme indemnité, une soulte de 5 fr. 40 c. par 4 fr. 50 c. de rente 4 1/2 0/0, et de 1 fr. 20 c. par 4 fr. de 4 0/0. Il a pu ne payer cette soulte que par sixièmes aux échéances des 1er juillet et 1er octobre 1862, 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre 1863, soit au moment même de toucher ses arrérages, comme on verra plus loin, quand nous parlerons des époques de paiement des arrérages des rentes françaises. S'il a payé de suite l'intégralité de la soulte, une bonification lui a été déduite sur le pied de 4 0/0 l'an. Les rentes 4 1/2 et 4 0/0 se sont échangées, jouissanee du 22 mars 1862, contre le 3 0/0 nouveau, jouissance du 1er avril 1862. Pour les obligations trentenaires, l'échange a eu également lieu revenu pour

(1) *Manuel des Fonds publics et des Sociétés par actions.* Paris, 1874.

revenu, mais sans bonification au profit du Trésor. Ces derniers titres furent acceptés par l'Etat, jouissance du 20 janvier 1862.

Les résultats de la conversion de 1862 au 1er janvier 1863 se traduisaient par les chiffres suivants : la quantité de rentes susceptibles d'être converties montait à 173,310,437 fr. pour le 4 1/2 0/0 et 2,112,015 fr. pour le 4 0/0; en en déduisant les parties appartenant à la Caisse d'amortissement, 1,247,921 fr. de 4 1/2 0/0, et 23,165 fr. de 4 0/0, on a 172,062,516 fr. de 4 1/2 0/0, et 2,088,850 fr. de 4 0/0; sur ces deux dernières quantités, 133,619,587 fr. de 4 1/2 0/0 appartenant à 415,840 porteurs et 1,635,823 fr. de 4 0/0 appartenant à 1,977 porteurs s'étaient présentés à la conversion; il ne restait donc plus dans la circulation que 38,442,929 fr. de 4 1/2 0/0 et 453,027 fr de 4 0/0 non convertis. Quant aux obligations trentenaires, de 699,984, l'amortissement en avait réduit le nombre à 675,145; 604,626 s'étant présentés à la conversion, il n'en restait plus que 70,519 en dehors du Trésor public.

Nos malheurs nous ont imposé, en 1870, 1871 et 1872, l'obligation de nouveaux emprunts, en 3 0/0 d'abord, puis en obligations trentenaires 6 0/0 (Morgan), et enfin en un nouveau 5 0/0. Nous parlerons tout à l'heure de ces deux derniers fonds.

Tels sont les époques et motifs de création des diverses natures de rentes perpétuelles du gouvernement français.

Les titres de rentes françaises furent d'abord seulement nominatifs; le minimum des titres nominatifs de rentes (revenu), qui, jusqu'en 1822 (loi du 17 avril), fut de 50 fr. de rentes, et, de 1822 à 1848, de 10 fr., est actuellement (décret du 7 juillet 1848) de 5 francs.

La création de titres de rente au porteur est due à l'ordonnance royale du 29 mai 1831. La coupure minimum était alors de 50 fr. de rente; l'ordonnance du 16 septembre 1834 l'abaissa à 10 fr., le décret du 29 janvier 1864 à 5 fr., et la loi du 27 juillet 1870 à 3 fr.

Le Trésor ne délivre que les coupures rondes de titres au porteur, dont la quotité (en revenu) suit :

Pour toutes sortes de rentes.	10, 20, 30, 50, 100, 300, 500	et	1.000 fr.
Pour les 3 0/0 et 5 0/0......	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9	et	200 fr.
Pour le 3 0/0 seulement.................	1.500	et	3.000 fr.
Pour le 4 0/0 seulement..................	2.000	et	4.000 fr.
Pour le 4 1/2 0/0 seulement..............	2.250	et	4.500 fr.
Pour le 5 0/0 seulement..................	2.500	et	5.000 fr.

Un décret du 18 juin 1864 a autorisé la création de titres de rentes nominatifs avec coupons au porteur. Ces titres sont appelés rentes mixtes. Il n'en a été créé que pour le 3 0/0 et le 5 0/0, et les quotités de coupure sont les mêmes que pour les titres au porteur. On sait que c'est sur la présentation des titres et après apposition d'une estampille que les arrérages des titres nominatifs sont payés.

Les arrérages de rentes du gouvernement français se payent : trimestriellement les 1er janvier, avril, juillet et octobre pour le 3 0/0 1862; les 15 février, mai, août et novembre pour le 5 0/0 1871-72; et enfin, semestriellement pour les autres rentes, à savoir les 22 mars et septembre pour les 4 1/2 0/0 et 4 0/0.

Nous avons vu plus haut un nouveau 5 0/0 résulter des emprunts contractés en vertu des lois des 20 juin 1871 et 15 juillet 1872. Les titres de l'emprunt de 1871 sont actuellement entièrement libérés. La majeure partie de ceux de l'emprunt de 1872 a été totalement libérée par anticipation. Cependant, il en est encore sur lesquels il reste à verser 3 fr. 50 par 5 fr. de rente les 11 des mois de mars et avril 1874.

A la Bourse de Paris, les négociations, soit au comptant, soit à terme, en 4 1/2 0/0 et 4 0/0 se font, coupon détaché, dès la sixième bourse du mois où on le paye, comptant comme jour de bourse toute fête autre que le dimanche. Pour le 3 0/0 1862, le coupon se détache les 16 décembre, mars, juin et septembre, et pour le 5 0/0 1871-72 les 1er février, mai, août et novembre, soit quinze jours avant le payement.

L'amortissement des rentes perpétuelles est actuellement aboli. Il y aurait progrès complet si on savait obtenir des excédants réels et définitifs de recettes et qu'on les appliquât à des rachats de rentes aussitôt détruites. Nous n'en sommes pas encore là, malheureusement.

L'INDUSTRIE DES VOSGES ET LES TARIFS DE CHEMINS DE FER.

Dans la séance du 5 janvier dernier de la chambre de commerce des Vosges, la question des tarifs des chemins de fer a été traitée avec des faits précis et intéressants. Nous extrayons des procès-verbaux de cette chambre, ce qui concerne ce sujet.

M. le président expose ce qui suit :

Un fait économique d'une importance considérable fixe depuis quelque temps l'attention du commerce et de l'industrie du coton et attire celle de l'administration.

C'est à ce fait que nous devons l'honneur, aujourd'hui, de la présence parmi nous du chef de l'administration départementale.

Les 600,000 broches qui composent l'importance de la filature de l'Est, consomment annuellement environ 50,000 balles ou 10,000 tonnes de coton.

Elles appartenaient autrefois au groupe industriel et commercial dont Mulhouse était le centre, et la matière première dont elles étaient alimentées, provenant pour la plus grande partie, de l'Amérique, était généralement achetée sur le marché du Havre.

Le fait dont je vais vous entretenir commença à se produire peu après la guerre de la sécession. A cette époque, l'industrie alsacienne s'approvisionnait en proportion importante de cotons d'Amérique et de cotons de l'Inde, qui avaient pris place dans la consommation, ou aux pays de production ou sur les marchés de Londres et de Liverpool; celui du Havre était alors un peu négligé.

De l'Amérique et de l'Inde la route la plus directe pour les cotons de ces provenances destinés à notre filature, était celle du Havre et des lignes ferrées de l'Ouest et de l'Est. Néanmoins, ceux notamment qui nous étaient expédiés d'Angleterre commencèrent à prendre la direction d'Anvers, en empruntant, sur la presque totalité de leur parcours de terre, les lignes belges et allemandes.

Ce n'était, au début, qu'une question de transport. Mais bientôt les négociants étrangers voulurent s'emparer du commerce même des cotons qui passaient chez eux ou près d'eux et ils installèrent, pour la vente, des représentants à Mulhouse. Malgré la différence des législations et des habitudes commerciales, malgré les sympathies puissantes qui nous attiraient au Havre, leur succès fut grand et durable. Il s'affermit chaque jour, de manière à faire craindre à la fois la substitution d'Anvers à notre port de la Manche et celle du commerce étranger au commerce national, dans une des branches les plus considérables de son trafic.

La cause de ce fait si profondément regrettable est dans les tarifs des chemins de fer français comparés à ceux de nos voisins.

Il existe, à la vérité, au détriment du Havre, deux autres éléments d'infériorité, qui consistent dans des conditions de place plus favorable et dans une économie sensible sur le port des échantillons venus du dehors.

Les conditions plus favorables des places du Nord laissent à l'acheteur une différence d'intérêts compensant largement la surtaxe à la frontière française, mais leur importance ne suffirait pas assurément à nous détourner de notre marché traditionnel.

La différence dans le port des échantillons, suivant qu'ils partent d'une place française ou qu'ils viennent de la Belgique ou de l'Allemagne, est encore, au profit de nos rivaux, un motif de préférence notable; vous l'avez signalé avec netteté dans vos délibérations des 29 septembre et 3 novembre dernier. Mais elle vient d'être considérablement réduite par la récente loi de finances; et elle n'aurait pas suffi non plus à déterminer la rupture ou le relâchement de nos anciennes relations.

Le haut prix de transport appliqué aux cotons par les compagnies de l'Ouest et de l'Est a donc seul déterminé et continue seul à maintenir l'approvisionnement partiel de nos filatures par le port de la mer du Nord et par le commerce de ces contrées.

L'économie est, en effet, si considérable, qu'il ne serait pas permis à l'industrie cotonnière de la négliger : elle se traduit ainsi :

Le transport d'une tonne de coton pour le trajet du Havre à Epinal par les chemins de fer de l'Ouest et de l'Est revient à,..................Fr.	51 40
Celui d'Anvers à Epinal ne coûte que..........	27 70
Différence.......Fr.	23 70

Soit 44 0/0 d'économie sur une des principales charges

qui grèvent particulièrement l'industrie cotonnière de l'Est, dont les profits, quand il peut en être réalisé, sont très-restreints.

J'aurais désiré pousser plus loin mes recherches statistiques et vous présenter d'autres chiffres qui certainement eussent corroboré le calcul élémentaire précédent : mais nous manquons encore de renseignements officiels, que le gouvernement peut seul nous procurer : nous ne recevons pas même les *documents statistiques* que l'*administration des douanes* publie périodiquement, quoique un peu tardivement comme je devrai vous le redire tout à l'heure.

J'aurais voulu notamment savoir avec certitude et précision dans quelle mesure les laines de provenances lointaines, par exemple, obéissent à cette tendance qui substitue, pour le commerce du coton, aux ports et aux marchés français, les ports et les marchés du littoral de la mer du Nord.

J'en ai dit assez toutefois pour montrer avec évidence que cette tendance existe, qu'elle menace très-sérieusement le marché français, et qu'elle ne peut être efficacement combattue que par l'abaissement dans une forte proportion des tarifs des chemins de fer de l'Ouest et de l'Est.

Mais est-ce donc un sacrifice que nous prétendions imposer ainsi à nos grandes compagnies ? En aucune façon. Les tarifs excessifs appliqués aux transports comme aux autres charges nuisent beaucoup directement ou indirectement, et ils laissent vide la caisse qu'ils étaient destinés à remplir. Les compagnies de chemins de fer paraissent enfin comprendre cela et se montrer disposées à tenir compte sur ce point des leçons de l'expérience. Il suffirait désormais, pour les y déterminer, des observations qu'à défaut de mesures coercitives le gouvernement voudrait bien faire valoir près d'elles. »

Cet exposé fait, la délibération est ouverte

M. Le Bègue a recueilli divers renseignements au sujet des voies de transport vers Epinal, et il croit devoir les transmettre à la chambre. Ils sont, à la vérité, dépourvus d'un caractère officiel, mais ils émanent de sources telles que la chambre peut croire à leur exactitude.

Il en résulterait que, des cotons d'Amérique parvenus dans l'est de la France, pendant le dernier trimestre, trois cinquièmes sont débarqués à Anvers, un cinquième dans les ports hollandais et un cinquième seulement viennent par le Havre directement au lieu de consommation.

D'autre part, les laines filées de Roubaix, destinées au tissage de Saint-Dié, quittent, au départ, les lignes françaises et arrivent à peu de distance du tissage par les chemins de fer étrangers.

Ces faits, connus de la compagnie de l'Est, seraient de sa part l'objet de préoccupations et d'études sérieuses.

Il ne s'agit pas au surplus d'un faible abaissement de tarifs. Les voies françaises sont en présence de cette alternative : ou descendre leurs tarifs aux taux pratiqués à l'étranger, ou renoncer complétement, non-seulement au transit, mais à l'approvisionnement des manufactures de l'Est, en portant une atteinte grave à la prospérité du port du Havre et du commerce français tout entier. La Compagnie de l'Est paraît incliner vers la réduction des tarifs dans la proportion devenue nécessaire pour ressaisir les transports de l'ouest à l'est. Mais la solution de la question dépend aussi des résolutions de la Compagnie de l'Ouest, dont les dispositions sont moins connues.

M. Laederich dit qu'une grande partie (2,200 balles depuis le 1er août) des cotons consommés dans les filatures exploitées par sa maison, arrivent en effet par les ports de la mer du Nord, et la proportion dans ce sens va et continuera d'aller en croissant si les compagnies propriétaires des chemins de fer du Havre à Epinal n'abaissent pas leurs tarifs à des taux voisins de ceux qui sont pratiqués à l'étranger par les voies concurrentes; qu'il y a danger ainsi de voir le port et le marché d'Anvers remplacer ceux du Havre pour les cotons des diverses provenances transatlantiques destinés à la filature de notre région.

Il remarque toutefois que ce déplacement ne s'accomplit pas sans froisser très-péniblement les longues habitudes et les vives sympathies de l'industrie de l'Est; mais la plus rigoureuse économie sur le prix des transports est devenue un élément si essentiel du profit aléatoire et toujours très-réduit de la filature que celle-ci ne peut pas la négliger.

M. Morel parle des blés qu'il importe de Valparaiso, de San-Francisco et d'autres provenances lointaines, lesquels lui arrivent tous par Anvers.

Malgré l'abaissement de tarifs obtenu des compagnies françaises pour cette marchandise, à raison de l'insuffisance de la dernière récolte, la différence des prix de transport dans le trajet du Havre ou d'Anvers à Epinal est encore de 0,.55 c. (2,75 et 2,20) ; elle était auparavant de 1 fr. 05 c

MM. Boucher, fabricant de papiers, et Mougin, directeur de verrerie, ne reçoivent pas leurs matières premières des contrées d'outre-mer, mais ils y expédient une partie plus ou moins importante des produits de leurs fabrications, et tous ces produits sont dirigés, par ordre des acheteurs, vers les ports de la Hollande. La raison dominante de cette déviation est dans la différence de 50 0/0 existant entre les chiffres des tarifs des chemins de fer français et ceux des tarifs étrangers, différence qui, indirectement, augmente les facilités offertes par les ports de la mer du Nord. Il est clair, en effet, que le navire qui débarque, à Rotterdam, du coton chargé à la Nouvelle-Orléans, est tout prêt à reporter en Amérique les articles de verrerie ou de papeterie qu'il trouve dans le même port. M. Mougin ajoute que ces exportations s'opèrent en général par commissionnaires étrangers. C'est ainsi que les intérêts généraux de la marine et du commerce français sont compromis par l'exagération des tarifs des compagnies de chemin de fer, qui sont, du reste, les premières à souffrir du mal qu'elles causent.

En suite des rapport et observations qui précèdent, la chambre appuie les considérations qui viennent d'être présentées et émet le vœu que le gouvernement use de sa légitime influence sur les Compagnies de chemins de fer de l'Est et de l'Ouest, afin qu'elles abaissent leurs tarifs, et, qu'en de qui concerne le coton brut notamment, elles réduisent de 25 fr. le prix total du transport d'une tonne de cette marchandise dans le trajet du Havre à Epinal.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX.

Depuis le dernier résumé, la chambre de commerce, en présence de la nomination de la commission de la marine marchande, a demandé que les chambres des divers ports fussent appelées à émettre leur avis. Elle a fait la même demande au sujet de la question monétaire. Elle a adressé à M. le ministre de la marine et des colonies un travail traitant de la question *de la rareté des matelots ;* et, se préoccupant des dangers dont le *phylloxera* menace les intérêts commerciaux de notre région, elle a sollicité le gouvernement d'appuyer énergiquement la recherche d'un remède à ce fléau.

La chambre a eu à répondre à deux questionnaires importants, relatifs l'un à *l'impôt sur le sel*, et l'autre aux *conditions du travail en France*. Elle a émis son opinion sur les *nouveaux impôts* proposés à l'Assemblée nationale, et combattu ceux qui lui paraissaient de nature à entraver les affaires et à peser outre mesure sur le commerce déjà si frappé, et elle a indiqué les sources où il lui paraîtrait plus équitable de puiser les sommes malheureusement nécessaires. Elle a rappelé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, les promesses faites par M. le ministre des travaux publics, après examen par lui-même des *nécessités les plus urgentes de notre port*, et elle a reçu à cet égard des assurances satisfaisantes. Elle a renouvelé sa réclamation au sujet de la modification apportée, pendant la guerre, au délai d'enlèvement des marchandises en gare, et qui n'a pas encore été rapportée. Elle a eu également à formuler des propositions pour assurer l'achèvement du *bassin à flot*, et la construction d'une forme de radoub.

La Chambre, émue des sinistres récemment causés par les abordages, a adressé à M. le ministre de la marine et des colonies, une note sur *les règles de route à suivre à la mer*. Elle a pris des mesures pour la publication prochaine à Bordeaux, par affiches à la Bourse, et à Pauillac par signaux, *des avis de tempêtes* transmis par l'Observatoire. Elle a souscrit pour l'établissement, à Terre-Neuve, *d'un poste de sauvetage*, et elle profite de l'occasion pour rappeler qu'une souscription dans ce but est toujours ouverte à son secrétariat.

La chambre s'est de nouveau occupée de la question des *incendies en rade*, et elle espère que cette affaire, actuellement entre les mains de l'administration, pourra prochainement recevoir une solution.

Elle a obtenu une amélioration au sujet de l'heure matinale de la *levée de la boîte aux lettres* destinées aux steamers du Pacific Steam Company, et elle espère que ce service pourra être encore perfectionné. Elle a recommandé d'accorder toutes facilités pour la *mise à bord de pilotes* sur les steamers des lignes à grande vitesse, et elle a demandé de simplifier, autant que faire se pourra, les formalités à remplir vis-à-vis du *service de la santé* par les

steamers connus et venant de ports reconnus exempts de toute épidémie. Elle a soumis à l'administration locale un projet de règlement pour l'*accostage aux grues des steamers et voiliers*, et elle a appuyé de nouveau, auprès de l'administration supérieure, la demande de révision du *tarif de pilotage*.

La chambre a également appuyé la réclamation de divers négociants contre les *droits d'entrée* imposés aux vins d'Espagne, et elle s'est émue de la situation faite au commerce et aux *peseurs* de la douane par les prétentions nouvelles du poids public.

Après avoir étudié le système pratiqué à l'entrepôt, elle vient de décider une réorganisation du personnel de la manutention dans cet établissement, et elle s'occupe en ce moment de la création du *piloir public* pour les sucres, dont la demande lui a été faite.

Enfin, la chambre s'est vivement émue de la situation nouvelle qu'on voulait faire à notre port au point de vue *des assurances*. Elle a eu la satisfaction d'apprendre qu'il ne sera pas donné suite à des mesures aussi fâcheuses que peu justifiées.

La chambre a vu avec satisfaction l'augmentation du nombre des élèves qui suivent cette année le cours d'économie politique qui a lieu chaque semaine dans l'une des salles de la Bourse. Elle va prendre part aux travaux de la commission chargée de décerner le *prix Bastiat* pour 1873, et elle rappelle qu'à la fin de 1874 sera décerné le prix Montesquieu, offert au meilleur travail sur les *diverses législations qui régissent les contrats d'assurances maritimes.*

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous n'avons aucun fait bien saillant à signaler cette semaine au point de vue commercial et industriel; sauf peut-être l'abaissement du taux de l'escompte par la Banque de France, la situation reste à peu de chose près ce qu'elle était, et il nous paraît triste de dire que l'on paraît s'habituer à l'état actuel des choses, et que nombre de personnes compétentes n'espèrent pas le retour de temps meilleurs avant la saison d'été. Le mouvement des affaires proprement dit, reste toujours fort limité. On ne traite absolument que ce qu'exigent les besoins de la consommation et l'on attend toujours le dernier moment pour opérer, sans que pour cela le détenteur et le producteur, gênés eux-mêmes dans leur crédit, puissent profiter de l'impossibilité où l'acheteur se trouve alors généralement, celle de retarder les achats qu'il avait différés autant que cela lui avait été possible.

Le commerce agricole est également au grand calme et l'absence de demandes y a déterminé une baisse très-prononcée sur les blés, baisse que la faiblesse des apports sur nos marchés de province semblait loin de commander. Le Midi, longtemps rebelle à la baisse, semble lui-même s'être laissé emporter par le courant, suivant du moins les avis reçus de la région de Toulouse; par contre, les orges et les avoines donnent lieu à une très-bonne demande et obtiennent de très-bons prix. A Paris, au grand marché du mercredi, très peu d'offres du commerce et encore moins de la culture, ce qui rend les détenteurs peu traitables; les prix sont restés lourds et sans variations de fr. 36 75 à 37 50 pour blés de choix et de fr. 35 à 36 50 pour bonne qualité, les 100 kilos; les blés exotiques sont offerts de fr. 38 à 37 50 pour Californie, à fr. 37 50 pour Chili; fr. 37 50 à 38 pour Blanquillos et fr. 34 50 pour Amérique printemps, les 100 kilos, sur wagon au Havre. Les derniers télégrammes du dehors peuvent à peu près se résumer comme suit : — A Londres, du calme avec réserve des acheteurs à Mark-Lane; tendance meilleure aux cargaisons flottantes. — A Bruxelles, du calme et des offres en baisse. — A Amsterdam, de la hausse. — A Cologne, de la fermeté. — A Berlin, de la faiblesse. — A Hambourg, du calme. — A Saint-Pétersbourg, pas de changement. — A New-York, de la baisse. — A San-Francisco, du calme.

Une communication très-intéressante, faite à la dernière réunion de la Société des ingénieurs civils, nous donne la situation actuelle de la production de l'acier en Allemagne. Il y existe actuellement vingt hauts-fourneaux produisant annuellement 125 à 150,000 tonnes d'acier Bessemer, plus 71 convertisseurs d'où sortent 450,000 tonnes d'acier Bessemer retirées de 540,000 tonnes de fonte. Presque tout cet acier est employé à la fabrication des rails, des essieux et des bandages. On compte également 50 fours produisant journellement 200 tonnes d'acier par le procédé Martin. Relativement à la production du fer, nous voyons, que rien que dans les districts miniers de Bonn et de Dortmund, il a été fabriqué pendant l'année 1873, 722 tonnes de fonte de fer, 144 tonnes fonte de fer et d'acier, 133 tonnes de fonte pour forger, 491 tonnes barres et fers laminés, 85 tonnes tôles, 48 tonnes fil de fer et 174 tonnes acier.

D'après une statistique officielle, publiée à Stockholm par l'Académie des mines, nous voyons que la production minière en Suède a fait de grands progrès depuis six ans. La quantité de minerai extraite en 1872 s'est augmentée de 451,000 tonnes, celle du fer fondu et de la fonte de 322,000 tonnes, celle du fer en barres de 391,000 tonnes.

Une autre statistique sur le mouvement commercial de la régence de Tunis pendant le deuxième semestre de 1873, nous apprend que l'exportation a été officiellement estimée à 3,374,983 piastres, contre 1.501,584 piastres seulement pendant le semestre correspondant de 1872. Cette exportation a porté principalement sur les orges, les dattes, les huiles, les laines et les tapis.

Des renseignements identiques sur l'état du commerce du Japon, nous donne les chiffres de 901,170 tonnes comme représentant à lui seul, le tonnage des navires entrés dans les quatre ports ouverts au commerce européen ; en voici la répartition :

Yokohama.......	332 bâtiments	de 378.425	tonneaux.
Osaka...........	225	— 254.127	—
Nagasaki........	250	— 247.028	—
Hakodaté........	52	— 21.590	—

La valeur des produits importants est estimée à 41,367,000 dollards. La soie est le premier article d'exportation de Yokohama, le thé, celui d'Osaka, et les tissus de laine et de coton, composent la plus grande partie des marchandises importées.

Le courrier des Antilles nous apporte de nouvelles fâcheuses sur l'état politique et par suite l'état commercial de Maracaïbo. Il régnait dans cette ville une grande excitation par suite de la révolution qui y avait éclaté et avait obligé le président à fuir ; à l'intérieur, cette excitation s'était répandue jusqu'à Curaçao. Une garde de 500 hommes avait été réunie pour y défendre l'ordre.

De Buenos-Ayres, nouvelles fâcheuses également. Le choléra y triple la moyenne habituelle des décès, et Montevideo et les ports des rivières ne reçoivent plus les navires de cette provenance. Les élections présidentielles fixées au 1er février, déterminaient aussi beaucoup d'agitation. Comme nouvelle industrielle, on annonçait la réouverture du chemin de fer central Argentin.

Laines. — La position de ce textile se trouve nettement définie maintenant par la vente publique, qui vient d'avoir lieu à Bordeaux, et encore plus par les enchères, d'un intérêt plus général, qui ont lieu à Londres. A Bordeaux, il a été adjugé 575 b; les laines à peignes ont été recherchées de 10 à 20 centimes au-dessous des cours de décembre; les prix des laines à carder ont été plus irréguliers, mais cependant quelques lots ont été vendus 10 à 15 centimes au-dessus des cours établis avant l'enchère. Relativement aux enchères de Londres; nous reproduisons textuellement les renseignements que nous envoie la maison Fréd. Huth et Cie.

« Les quantités offertes jusqu'à ce jour à nos enchères de laines coloniales s'élèvent à 29,154 balles Port-Philippe ; 8,904 balles Sydney; 21,849 balles Adélaïde; 199 balles Van Diemen's Land; 21 balles Swan River; 4,168 balles Nouvelle-Zélande ; 16,332 balles Cap de Bonne-Espérance ; 204 balles diverses. Total 80,834 balles, laissant environ 85,000 balles encore disponibles.

» Nos enchères ont, depuis nos derniers avis du 19 février, continué avec entrain, en présence d'un très-grand nombre d'acheteurs. On ne saurait mieux faire que de considérer les prix des laines d'Australie comme étant toujours au niveau de ceux payés aux ventes d'avril 1873, toute différence étant plutôt en faveur des acheteurs, surtout pour les lots inférieurs et défectueux. Les Port-Philippe supérieures, toujours bien représentées à la première série de l'année, n'ont pas encore paru en quantités suffisantes pour qu'on puisse se former une juste idée de leur position actuelle, mais les parties vendues jusqu'à présent paraissent l'avoir été un peu au-dessous des cours d'il y a un an. Les bonnes Port-Philippe lavées à dos de 2s à 2s 3d, ainsi que les genres en suint s'écoulent à des prix modérés, mais en comparant ces derniers aux cours antérieurs, il ne faut pas perdre de vue que ces laines sont beaucoup plus charbonneuses et les suints plus lourdes que l'année passée. Il y a un grand choix d'Adélaïde en suint et tous les genres de

bonne mèche sont bien demandés, tandis que les qualités inférieures se placent plus difficilement, Les Sydney en suint ne sont pas très-recherchées et se vendent à des prix relativement bas, considérant surtout leur assez bon conditionnement. Cependant les Sydney scoured de bonne qualité se maintiennent fermement dans leur position. Les laines d'agneaux trouvent rapidement preneur, et le choix restreint présenté jusqu'à ce jour a été enlevé aux pleins prix courants.

» Quant aux laines du Cap, sur les 25,000 balles disponibles, 16,000 balles ont déjà passé sous le marteau à des prix montrant sur ceux de décembre une avance de 1 d à 1 1/2 d pour les snow whites et de 1/2 d à 1 d la lb. pour les lavées à dos. Une fermeté analogue nous est signalée d'Anvers pour les laines de la Plata, dont les existences ne s'élèvent qu'à 7,135 balles contre 19,751 balles il y a un an.

» D'après les avis qui nous parviennent des districts manufacturiers de l'intérieur et de l'étranger, la position de l'industrie laisse partout à désirer, et le ton de nos enchères correspond à un tel état de choses. Toutefois les signes d'amélioration ne font pas entièrement défaut, puisque l'Amérique a recommencé à opérer sur notre marché, et que la demande d'Allemagne et d'Autriche paraît renaître également. En somme la consommation est toujours à la hauteur du chiffre des approvisionnements, et on peut en conséquence s'attendre à des prix fermes d'ici à quelque temps. »

Pour compléter ces renseignements, nous ajouterons que les prix pratiqués au Havre pour les laines brutes indiquent de la fermeté, et que les dernières nouvelles de la Plata ne signalent à Buenos-Ayres que des recettes assez faibles et des expéditions fort restreintes. Touchant l'état de l'industrie ouvrière en France on signale un courant d'affaires moins animé à Elbeuf avec les acheteurs de l'intérieur, surtout sur les marchandises de qualité commune; l'exportation demande également fort peu. A Roubaix, les affaires ont également diminué; il en est de même sur les draperies à Sedan et sur les articles constituant la fabrication spéciale de Lisieux. Dans le midi, ralentissement aussi, aggravé par le manque de confiance dans l'avenir. La grève des ouvriers tisseurs continue à Bédarieux; on espère cependant arriver à en triompher avant peu.

Sucres. — Sans grands changements. La menace de l'exercice est toujours suspendue sur les raffineries qui achètent peu et seulement ce qui leur est nécessaire. A Bordeaux, cependant, les détenteurs ont cru devoir relever leurs prétentions, mais l'on reste faible à Nantes et on ne traite rien, ou au moins presque rien à Marseille et au Havre. En Hollande, c'est également la faiblesse qui domine, ainsi que sur les marchés anglais, ces derniers influencés en outre par l'indécision sur le maintien des droits d'entrée sur les sucres. En somme, grande réserve partout et concessions seulement des détenteurs qui se trouvent dans le besoin de réaliser.

Cacao. — Cette fève est généralement tenue à des prix fermes, aussi bien sur les places françaises, que sur les marchés anglais et allemands; mais les affaires n'ont pas été bien étendues cette semaine.

Cuirs. — Le manque d'arrivages maintient très-fermement les cuirs, tant en France qu'en Belgique et en Angleterre. La tannerie vient assez fréquemment aux achats. Les nouvelles de Buenos-Ayres ne signalent toujours que de très-faibles recettes, et au 26 janvier, on avait seulement vendu 113,000 pièces contre 600,000, l'an dernier à la même époque.

Indigos. — Une première dépêche donne les indications suivantes sur les enchères d'indigo Guatemala, qui ont commencé cette semaine à Londres :

« Les déclarations pour nos enchères commencées ce jour consistent en : 7,212 sur. Guatemala ; 97 sur. Nouvelle-Grenade; 5 sur. Caraque; 116 sur. Mexique ; en tout, 7,433 sur. dont, dans cette première séance, 1,833 furent offerts et 1,067 vendus.

» Ces ventes se sont ouvertes avec moins d'animation que les importateurs s'y attendaient en général; toutefois, les cours établis par contrats privés, le mois dernier, ont été fortement maintenus, ainsi que le constate le résultat obtenu et que nous considérons d'après les taux d'octobre dernier à peu près comme suit : Guatemala avec couleur, 6 à 9 den. de hausse; dito terne, 3 à 6 den. dito; Nouvelle-Grenade, 4 à 6 den. dito. Pour une série de la marque FF (142 sur.) les taux extrêmes ont été accordés.

Les ordres du continent laissent à désirer, et jusqu'à présent seulement un nombre assez limité d'acheteurs de cette provenance assistent aux enchères.

A cette première vente, il a été vendu 1,067 caisses et racheté 81 sur 1,883 présentes. Une seconde dépêche nous informe que 2,140 caisses ont été présentées à la deuxième séance, sur lesquelles 1,033 ont été vendues, 227 rachetées et 889 vendues aux prix de la veille et avec un peu plus de fermeté dans les cours par suite du retrait par un seul couchos d'environ 1,100 surons.

Métaux. — La semaine a été meilleure du moins pour les cuivres qui ont pris plus d'animation sur le reçu d'une dépêche de Valparaiso, en date du 1er février et ainsi conçue : barres $ 18 30 le quintal à bord. Affrétements de la quinzaine, 1,600 tx barres et lingots (dont 200 tx pour la France) et 300 tx minerais et régules; soit ensemble 1,900 tx cuivre pur. *Change* sur Londres, 42 den. *Fret* en cuivre pour l'Angleterre, tx 3. A Londres les bas prix qui avaient été atteints ont enfin attiré l'attention des acheteurs, qui sont décidés à acheter, ce qui n'a pas tardé naturellement à affermir les prix car nous les voyons clôturer à liv. st. 77 10 pour Chili en barres comptant, à liv. st. 78 à trois semaines, liv. st. 79 à trois mois; pour Wallaroo, à liv. st. 88 comptant, liv. st. 89 à deux mois. Les étains restent toujours faibles; on annonce la prochaine vente publique de Hollande, pour le 25 courant, et on a déclaré 19,400 blocs Banca 3,100 blocs Billiton. On clôture à Londres de liv. st. 97 à 98 pour Détroit comptant et liv. st. 94 livrable. A Amtersdam, l'étain Banca se cote fl. 62 à 63, le Billiton, sous voiles 62, pendant qu'à Rotterdam, le Banca disponible vaut fl. 65 à 64 1/2 et le Biliton fl. 64 1/4 à 63 1/2.

Voici le tableau comparatif des livraisons et du stock d'étain Banca de la Société de commerce, pendant les 4 dernières années :

Livr. en :	1871	1872	1873	1874
Janvier bl. . .	10.400	9.695	6.201	6.258
Février	11,400	6.000	7.100	12.025
Total bl. . .	21.800	15.965	13.301	18,283
Stock sur cédules au 28 février :				
Blocs	49.100	18.400	21.151	22.200
Stock invendu de la Société de commerce au 28 février :				
Blocs	97.849	48.453	103,199	115.010

Stock total, aujourd'hui, en première et seconde mains, 137,210 blocs, contre 124,350 blocs au 28 février 1873. Sous voiles, à ce jour, 3,530 picols, contre 27,830 picols au 28 février 1873. Stock en étain Billiton, ici et à Rotterdam, 24,220 blocs, contre 5,478 au 28 février 1873. Livraisons en étain Billiton de première et de seconde mains, 2,900 blocs.

Produits métalliques. — Un peu de mieux cette semaine, mais rien de bien sensible encore. Les commandes arrivent seulement un peu plus régulièrement mais cela fait beaucoup en ramenant un peu la confiance. Actuellement, la Champagne donne les prix de fr. 140 à 142 pour les fontes au bois; fr. 130 à 145 pour les fontes au coke n° 3; fr. 225 à 250 pour les fers laminés de 1re classe; fr. 290 à 300 pour les fers laminés de fonte au bois et fr. 300 à 305 pour les fers battus. Pas de changement dans le Nord ni dans la Meurthe-et-Moselle. En Belgique on signale le retour des ordres mais d'une manière fort modérée et seulement en rails et poutrelles et en tôles; le prix de 80 fr. pour les fontes s'est généralisé. En Angleterre, les prix continuent à céder et nous voyons qu'à Middlesborough la fonte n° 3 peut s'acheter à sh. 76/6; les rails cependant sont plus demandés. A Wolverhampton, la fonte est offerte à £ 4.5 qualités communes, et £ 6.10 à 7 bonne qualité à l'air chaud. A Whitby, la construction maritime est très-active. A Sheffield, les fabriques de rails en acier Bessemer sont bien pourvues d'ordres. Il en est de même à Barnsley pour toutes les classes de fer. Par contre c'est de la lourdeur qui règne à Barrow-in-Furness, sauf sur la branche des aciers. A Darlington on signale de la baisse, la fonte n° 3 vaut sh. 77/6 et la n° 4 à forge sh. 73/6.

Charbons. — La température restant fort douce, l'industrie et en particulier l'industrie métallurgique étant toujours au grand calme, le commerce des charbons ne se relève pas. A Paris, les détenteurs de grands stocks font des concessions importantes pour se défaire de leurs marchandises, et l'on cite l'exemple d'un bateau chargé de gros criblé anglais vendu et livré à la Villette à fr. 30 la tonne.

Dans nos bassins du Nord et du Centre, on est peu actif, et les prix restent à peu près les mêmes que ceux donnés dans notre dernier numéro. En Belgique, le gouvernement a refusé d'accepter les soumissions qui lui ont été faites

pour la fourniture de houilles à ses chemins de fer, les prix qui lui ont été faits ne lui semblant pas encore suffisamment bas, et comme il est probable qu'il réussira à en avoir d'inférieurs, la baisse tend à se prononcer de plus en plus. A Mons, on a passé des marchés en tout-venant à fr. 19, et en fines à fr. 15 la tonne, bonne qualité. A Charleroi, le stock est estimé à 560,000 tonnes, et l'on a traité pour des gailleteries demi-grasses première qualité à fr. 24 pour livrable en mars et fr. 22 livrable en avril. En Angleterre, on essaie de résister à la baisse dans le district de la Tyne, pendant que l'on lui cède plus franchement dans le pays de Galles. Actuellement, dans le Durham, les charbons non criblés valent sh. 10 à 11/6 la tonne à la mine; les criblés, sh. 12/6 à 14, et les charbons à gaz, sh. 15 dito. A Newcastle, les bons charbons à vapeur de seconde classe se placent à sh. 16 la tonne, et à Barnsley les bonnes qualités domestiques ne valent que sh. 12/6 la tonne.

COURS DES MÉTAUX DU 6 MARS 1874.

SUR LA PLACE DE PARIS

	27 févr.	6 mars
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre...	205 »	205 »
— — en lingots — —	220 »	220 »
— anglais tough — —	220 »	220 »
— minerais de Corocoro —	210 »	210 »
Etain Banca liv. Havre ou Paris......	275 »	275 »
— Détroits — — —	265 »	265 »
— anglais — Havre ou Rouen.....	265 »	260 »
Plomb de France, liv. Paris..........	57 »	56 25
— d'Espagne — Havre..........	56 50	56 »
— anglais — —	56 »	56 »
— belge et allemand, liv. Paris...	57 50	M
Zinc de Silésie liv., Havre...........	65 »	60 »
— autres b/m. liv., Havre.........	62 50	60 »
— — — — Paris.........	64 »	60 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 3 Mars 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 10,580 tonnes, contre 12,144 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 1,564 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme; warrants, 91/9.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow).................	98	90
Coltness, id.	102/6	92
Summerlee, id.	97/6	91
Wishaw, id.	92/6	90/6
Clyde, id.	92/6	91
Govan, id.	92	90/6
Monkland, id.	92/6	90/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	100	92/6
Calder id. id.	100	92
Carnbroe id. id.	96	91
Glengarnock (à Ardrossan).............	96	90/6
Eglinton, id.	90	88
Dalmellington, id.	92	90
Kinneil (à Bolness).....................	95	90
Shotts, id.	100	90
Almond, id.	94	90
Carron (à Grangemouth)...............	96	»
Lochgelly (à Burntisland)...............	92/6	90
Lumphinnans, id.	92/6	90

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 4 Mars 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur........... Fr.	3.05 à 3.15	»
Trame 36/38 id. id.	3.10 à 3.20	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.30 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.00 à 4.10	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.20	»
Trame 100	8.90	»

TISSUS DE COTON.

			le mèt.
Calicot 60p.16 fils.. .....Fr.	0.30		»
id. » 18 »	0.32		»
id. » 20 »	0.34		»
id. 68 20 »	0.37 1/2		»
id. 70 21 »	0.39		»
id. 75 26 »	0.46	à 46 1/2	»
Percale 80 26 »	0.44	à 45	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33		»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Affaires complétement nulles.

Mulhouse, le 4 mars 1874.

On examinera peut-être avec intérêt la liste suivante des prix de transport du coton, de ses différents marchés d'achat, à l'un de ses principaux centres de consommation, Mulhouse.

Nous doutons que les compagnies des chemins de fer de l'Est et de l'Ouest, agissent dans leur intérêt bien compris, en faisant payer, par tonne et par kilomètre, un prix d'environ 7 centimes, lorsque Paris-Lyon-Méditerranée nous amène le coton à 6 1/3 centimes environ, et qu'Anvers, Rotterdam, Brême, Hambourg descendent aux environs de 5 1/2 centimes.

Liverpool-Mulhouse, par Anvers, ne coûte que 3 1/2 centimes par tonne et par kilomètre, mais il est juste de faire remarquer que la part de parcours maritime comprise dans ce prix moyen doit avoir pour effet de l'abaisser sensiblement.

Dans une lutte qui a pour objet la possession de cet important aliment de trafic, il serait intéressant d'étudier les causes de l'infériorité réelle ou apparente de la France vis-à-vis de la Belgique et de l'Allemagne.

L'administration d'un chemin de fer investie d'un maximum en vertu d'un cahier des charges, ne peut-elle pas, aussi bien qu'un industriel, commettre la faute de tenir ses tarifs trop élevés?

Dans une prochaine note nous étudierons et nous tâcherons de déterminer les véritables causes d'un accroissement d'affaires entre notre place et les marchés allemands, qui paraît s'accomplir au détriment du commerce du Havre et au préjudice de la marine et du transit français, sans avoir pour motifs des avantages particuliers qui pourraient être offerts par les marchés du Nord; on sait, au contraire, que, pour ce qui est de l'agrément des rapports, de la fixité des conditions, de la sincérité des classements et de l'échantillonnage et, en général, de la loyauté des transactions, le Havre conserve le premier rang.

Nous verrons, à cet effet, s'il est possible de réunir des données certaines au sujet des expéditions faites pour notre rayon de l'Est, en 1872 et en 1873, par les marchés du Nord.

PRIX DE TRANSPORT DES COTONS

PAR WAGONS DE 5,000 KILOS

PARCOURS	Distances en kilomètres.	Prix de transport par tonne.	Frais par tonne et par kilomètre.	DÉLAIS
		Fr.	Cent.	Jours
De Liverpool à Mulhouse, par Anvers	1800	64	3 1/2	15 à 20
— Havre à Mulhouse, fer direct....	725	50	7 »	8 10
— — — *vià* Anvers...	1100	60	5 1/2	15 20
— Anvers à Mulhouse, fer direct	650	35	5 1/2	10 15
— Rotterdam à Mulhouse, —	775	42.50	5 1/2	15 20
— Brême à Mulhouse, —	854	47	5 1/2	10 15
— Hambourg à Mulhouse, —	952	52	5 1/2	10 15
— Marseille à Mulhouse, —	800	50	6 1/3	10 15

N. B. — Ces prix ne représentent pas le tarif des chemins de fer, mais le forfait des maisons d'expédition, ce qui n'infirme pas les conclusions à en tirer.

SOIES.

Extrait de la revue annuelle de MM. Fréd. Huth et Cie de Londres.

Nous venons de parcourir une année qui sera certainement une des plus désastreuses dans les annales du commerce séricicole. Nous commencions cette année sous des auspices peu encourageants, mais pourtant avec des prix qui paraissaient raisonnables, montrant une réduction de 10 à 20 0/0 établie dans les derniers six mois de 1872. Cette baisse cependant au lieu de s'arrêter, faisait dès le premier mois de 1873 de nouveaux progrès et continuait avec peu d'interruption jusqu'à la fin de l'année, quand nous trouvons que les prix sont progressivement descendus de 20 à 40 0/0. Des faillites parmi les spéculateurs et importateurs se déclaraient dans le mois de janvier, et elles continuaient de temps à autre dans le courant de l'année. Dans le mois de mai et de juin les nouvelles sur les récoltes séricicoles en Europe, que l'on croyait en partie perdues par suite du temps défavorable pour les éducations des vers, produisaient un léger mouvement, mais ce mouvement était de courte durée. Fin juin, le calme retourna aux affaires et la baisse recommença jusqu'au mois de septembre, quand une amélioration se fit sentir, produite par les achats de la consommation par suite de meilleures nouvelles de l'Amérique pour la vente des produits manufacturés. La crise financière en Amérique et puis en Europe dissipa cette amélioration après une durée de quelques semaines, et nous finissons l'année parmi un grand découragement et des prix plus bas que nous ne les avons connus depuis bon nombre d'années.

Il n'est peut-être pas difficile de trouver la cause de ce marasme, qui a déjà duré depuis dix-huit mois. Le premier motif en est sans doute l'allure décourageante de la fabrique des soieries. Les hauts prix régnant pendant plusieurs années ont fait introduire dans la fabrication des matières hétérogènes, comme les laines, les cotons et surtout les soies fantaisies. Ces matières ont pu remplacer la soie par des manipulations de teinture et de fabrique, et on a ainsi pu établir des produits manufacturés ressemblant beaucoup à la soie et coûtant moins cher. Maintenant il est difficile de s'en défaire et de changer la mode. Puis la cause qui a pu déterminer cette baisse a été la forte production de matière première. Cette production est retournée sur une base normale dans les contrées séricicoles de l'Asie et de l'Europe. L'épidémie a pour ainsi dire disparu en Europe, et les mûriers en Chine, détruits par les rebelles, ont été replantés. Cette production normale a nécessairement produit des stocks considérables s'accumulant en Europe, et ces derniers quinze mois, ces stocks ont été plus forts en soies gréges et ouvrées qu'ils ne l'ont été depuis une quinzaine d'années. Est-il donc étonnant que nous ayons dû retourner aux prix actuels ? Nous sommes arrivés à un point bien bas, mais la question sera : Sommes-nous arrivés assez bas pour une production normale? Nous dirons bien que oui, au moins pour les produits d'Asie. Pour peu que la fabrique pourrait reprendre son travail, la consommation entrerait dans une voie normale. Malheureusement, les espérances de ce côté sont encore bien faibles.

L'augmentation dans la production des districts séricicoles de Canton, il y a dix ans à peine connu en Europe et se montant alors à 1,000 ou 2,000 balles, a pris un développement énorme, et aujourd'hui cette production se monte de 12,000 à 15,000 balles avec la perspective d'une augmentation ultérieure et progressive. La consommation de ces sortes a cependant diminué ces derniers temps, ce qui n'est pas étonnant en face des bas prix auxquels sont vendues les Tsatlées ordinaires et les Taysaams de Chine, qui ont naturellement une meilleure nature que les Cantons et qu'on préfère généralement à prix convenable.

En gréges du Japon les Maibash n'ont pas souffert aussi fortement comme les diverses sortes de Chine, et la baisse sur ces sortes n'a pas réellement dépassé 3s à 4s. La cause en est sans doute à leur titre fin, de sorte qu'on a pu les employer en remplacement des sortes d'Europe.

Les gréges du Bengale étaient très-négligées pendant toute l'année, ce qui pour les natives n'est pas étonnant en face des bas prix des soies de Chine.

Les ouvraisons anglaises tout ce qui était au-dessus de 50 deniers en Organzin et trame était généralement d'une vente difficile et presque impossible.

Les soies d'Europe étaient d'une vente difficile, la fabrique anglaise achetant de jour au jour et pour les plus stricts besoins.

Les gréges de Brousse ont, comme d'habitude, marché avec les soies d'Europe.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 4 MARS 1874.

Pendant la seconde quinzaine de février, notre marché a été aussi calme qu'il l'avait été pendant la quinzaine précédente; les prix étaient nominaux, mais pour des offres fermes on obtenait généralement quelques concessions ; cette faiblesse s'est accentuée depuis lundi et nous avons eu hier le marché le plus nul que nous ayons vu depuis longtemps. Les filés étaient généralement cotés 1/8 meilleur marché que vendredi dernier et pour affaires nous croyons que l'on aurait pu traiter 1/4, peut-être même 3/8 au-dessous des prix cotés vendredi dernier ; les acheteurs se tiennent malgré cela dans la réserve et ne se laissent pas encore tenter ; il est très-sérieusement question de diminuer la production.

Filés. — Ces articles sont presque tous en baisse et la demande est presque nulle, nous croyons pourtant que les prix actuels décideront avant peu quelques affaires pour le continent.

Tissus. — De même que les filés, les tissus sont presque tous en baisse et les affaires sont tout à fait insignifiantes; cela s'applique à tous les tissus en général.

ROUEN, LE 5 MARS 1875.

Revue de la semaine.

Filés. — Vente peu active, prix faibles par continuation pour les dévidés pour tissage à la main, les gros numéros et les chaînes 24. Tissus 30 pour tissage mécanique sont d'un placement facile; le stock est faible, il y a ralentissement dans la demande pour les Vosges.

Ch. 24 Mq Amérique........	3 20
Ch. — Mélange..........	3 10
Tissus — 30 —	3 10

Tissus. — La cretonne est toujours rare, et la vente en est facile, stock à peu près nul. On a vu des acheteurs cette semaine, prix fermes.

Ch. 30 pour impression, les tisseurs sont encore engagés, 8 kil. fr. 35 c.

Rouenneries et Mouchoirs. — Il y a quelques acheteurs sur place, petite vente courante sans excitation, on achète au jour le jour.

L'industrie a vu quelques acheteurs, l'Algérie a donné quelques ordres et l'on compte sur une bonne campagne pour cette article.

ÉPINAL, LE 5 MARS 1874.

Ce que je vous annonçais, dans mes avis du 26 février dernier, relativement à la probabilité du maintien des prix indiqués pour les calicots, ne s'est malheureusement pas réalisé. Ce sentiment était bien cependant celui des maisons les plus importantes de notre rayon, mais il fallait compter sans les détenteurs qui, pour le plaisir de traiter des affaires, ne craignent pas de démoraliser un marché déjà trop malade, lors même que cette manière de faire a pour résultat certain la ruine de l'industrie.

En résumé, par suite d'un, de peut-être deux vendeurs ennemis de leurs intérêts et de ceux de leurs confrères, je suis obligé de constater à regret une nouvelle baisse sur les calicots.

Malgré l'abondance des cotons et la dépréciation des prix qui en est la conséquence, les filés se maintiennent assez bien, grâce à la bonne entente et à l'intelligence des filateurs.

Voici nos prix :

Calicots 3/4 60 portées,	16 fils	32	à	32 1/2.
— —	18	34	à	34 1/2.
— —	20	36	à	36 1/2.
— 68 portées,	20	38	à	39
— 70 —	21	40 1/2	à	41 1/2.

Chaîne 27/29 Amérique	3 25	à 3 30.
Trame 36/38 —	3 30	à 3 40.

LILLE, LE 5 MARS 1874.

L'état des diverses branches d'industrie et de commerce dans le Nord continue à être assez peu satisfaisant : vous avez pu trouver une preuve mathématique de ce que je vous avance dans les documents de la douane qui ont constaté une diminution sensible de notre commerce extérieur pendant le mois de janvier 1874, relativement à la même période de 1873.

La semaine dernière n'a guère amené d'amélioration. En ce qui concerne l'industrie linière, la situation de l'article toiles est restée à peu près la même, c'est-à-dire qu'on vend la production actuelle, sans diminuer sensiblement les anciens stocks.

L'intérieur achète peu de fils, mais il y a toujours un certain courant d'affaires pour l'exportation. La matière brute est délaissée; les lins de pays se placent difficilement et les acheteurs exigent des concessions sur les prix; en lins de Russie cependant, on a traité un chiffre d'affaires à peu près égal à celui de la semaine dernière.

Les marchés étrangers ne sont guère plus heureux; les dépêches que je reçois de Dundee et de Belfast sont peu satisfaisantes.

Les importations et exportations ont été, pendant le mois de février, par la principalité de Lille :

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lins	3.116.587	537.081
Fils	45.776	339.097
Toiles	32.234	2.214

Les affaires n'ont pas encore été bien actives à Roubaix et à Tourcoing; mais la fermeté des laines à Londres ne peut que donner une grande impulsion à la fabrique de tissus. Les cotons sont à bas prix, aussi ont-ils donné lieu à quelques affaires importantes.

Nous n'avons eu hier qu'un marché aux blés moyen; la vente a encore été lente, et il en est résulté une baisse de 50 à 80 centimes; cependant les qualités de choix ont maintenu les prix de la semaine dernière. Les farines sont plus offertes que demandées; les cours en consommation se raisonnent de fr. 48 50 à 50, suivant marques et qualités.

La situation des alcools ne présente pas grand intérêt. La consommation ne demande plus rien, et l'exportation n'a fait que quelques affaires de peu d'importance. Un événement commercial d'une haute importance est depuis quelques jours l'objet de toutes les conversations en bourses. Il se serait traité, il y a quelques jours à Paris, une affaire de 3,000 pipes pour l'exportation, à prendre sur le stock et à livrer sur mars et avril, à partir de la semaine prochaine. Les uns, et c'est le plus grand nombre, affirment que cette nouvelle est fausse; d'autres donnent des indices sérieux et même des détails sur la manière dont l'affaire a été conclue. Il est certain que, si le fait est vrai, on verra le stock diminuer par suite des expéditions successives; il est évident que les spéculateurs, n'ayant plus devant eux que 6 à 7,000 pipes en stock, profiteront de cette diminution pour recommencer leurs opérations.

Les derniers cours cotés sont :

3/6 fins disponibles,	64 50.	
Courant —	64 »	fait et offert.
Betterave —	63 »	
Mélasse —	64 50 à 64 »	
— à liv. 4 d'été	64 »	offert.
— — 4 dern.	59 »	fait et offert.
— — 4 proch.	64 »	

Les transactions en sucre indigène sont à peu près nulles. Le dernier cours pour le 88° est de fr. 54; en raffinés, quelques transactions à fr. 153, pour pain 6 kilos n° 1. La baisse des charbons se maintient sans prendre de plus grands développements. On achète peu; on obtiendrait les maigres à fr. 19 et même 18 la tonne; les gras et demi-gras à fr. 22 et 23.

LYON, 5 MARS 1874.

SOIES ET SOIERIES. — L'amélioration que nous avions fait pressentir dans nos deux dernières correspondances s'est encore accentuée, et la dernière cote officielle a pu constater sur plusieurs articles une différence de 1 à 2 fr., fait que nous enregistrons avec d'autant plus de plaisir que nous en étions déshabitués depuis bien longtemps.

Il y aurait cependant folie à se laisser aller à des impressions trop optimistes et à croire que le fond de la situation est changé. Nous sommes dans une période d'arrêt, mais non encore de hausse.

Les affaires qui se sont traitées, ainsi que la légère amélioration qui les a quelquefois accompagnées, sont dues à l'élévation du change en Italie, comme nous l'avons déjà dit, mais plus encore, croyons-nous, à la conviction que chacun s'est faite que, même dans l'hypothèse d'une bonne récolte, les cours actuels ne sont pas appelés à descendre sensiblement. C'est dans cet ordre d'idées que bon nombre de nos fabricants, qui ne sont pas largement pourvus, ont fait des achats de prévisions et même des contrats à livrer assez importants.

Ce mouvement a réagi sur le marché des cocons de Marseille et a décidé quelques filateurs à s'approvisionner. Les cocons de Syrie verts et les cocons d'Espagne ont été particulièrement appréciés par les filateurs.

Nous devons faire remarquer néanmoins que, malgré le chiffre respectable des affaires en soies conclues, la demande a toujours tendu à se ralentir aussitôt que les détenteurs ont manifesté quelques velléités d'élever leurs prétentions.

Les ventes en soies ouvrées ont porté sur la marchandise de toute catégorie; mais c'est sur la marchandise classique et de premier ordre, toujours plus recherchée, qu'il a été seulement possible d'obtenir une certaine amélioration des prix. La soie courante et de deuxième ordre abonde tellement qu'il est encore facile de se la procurer aux prix précédemment pratiqués.

Il en est de même des soies asiatiques, notamment des provenances de Chine qui ont donné lieu à des transactions considérables. Nous citerons de ces dernières transactions les prix suivants :

L'ours dansant n°s 1 et 3	fr. 49 »
Le chat et l'abeille	49 »
Fruit chop	49 75
Buffalo chop	51 50
La sauterelle	55 »

En Canton et Japon, on cite aussi d'assez grosses affaires mais sans amélioration de prix. Le stock de ces sortes est si lourd, que les importateurs sont toujours disposés à écouler, dans ce moment surtout, où la légère amélioration qu'on signale ici n'est pas encouragée par les nouvelles du marché de Londres, et le résultat des enchères qui ont eu lieu du 25 au 27 février.

Les quantités offertes à ces enchères étaient les suivantes :

1.000 balles Bengale.
3.800 balles ouvrées Chine.
800 balles Japon.
1.200 balles Canton.
et environ 60.000 livres de soies ouvrées anglaises.

La totalité des soies ouvrées et 1,000 balles de soies grèges étaient mises en vente sans réserves.

Ces enchères, disent MM. Durant et Cie dans leur circulaire, ont été peu satisfaisantes. Les parties qui devaient être vendues sans réserves ont réalisé de bien misérables prix, même en les comparant à ceux antérieurement pratiqués et déjà si dépréciés dans l'état du marché. Tout le reste a été passé en revue et retiré sans obtenir une offre.

Il est vrai, ajoutent MM. Durant et Cie, qu'une bonne partie des soies ouvrées était dans des titres peu recherchés, c'est-à-dire fermes.

La tenue du marché anglais ne s'était pas améliorée jusqu'à ces premiers jours de la semaine; quelle influence aura sur lui l'amélioration qui s'est produite chez nous? Nous le saurons bientôt.

Les dernières dépêches de Shanghaï sont du 28 février. Elles annoncent un marché calme et peu d'affaires.

Tsatlées Koofong sing, n° 3	440 taëls
— — — n° 4	390 —
Bleu éléphant	370 —
Redpeacock	355 —

Transactions totales, 52,000 balles dont 49,000 à destination de l'Europe. Stock, 3,000 balles. Change sur Londres, 5 sh. 10 1/4.

Nous n'avons pas de dépêches commerciales du Japon, où les transactions de toute nature paraissent gravement affectées par les troubles politiques, et surtout par l'insurrection, à la tête de laquelle se trouve l'ancien Daïmios de Fizen. Cette insurrection paraît pourtant comprimée.

La campagne des graines se continue péniblement; les détenteurs se plaignent de la lenteur excessive de l'écoulement. Les 70,000 cartons qui, à la fin de la campagne, avaient été expédiés *viâ Francisco*, sont arrivés en majeure partie dans un état de complète éclosion. L'augmentation qu'on avait signalée dans les arrivages de cartons paraît devoir se réduire assez pour que l'importation totale ne dépasse pas 1,300,000 cartons.

En ce qui est du marché de l'étoffe s'il n'y a pas à constater une amélioration bien réelle dans les prix, s'il est difficile d'en obtenir de plus élevés que ceux du mois de janvier, il règne néanmoins une activité qu'on espère voir grandir. Les nouvelles d'Amérique continuent à être rassurantes, et les fêtes qui se préparent en Angleterre doivent sûrement amener un surcroît de demandes, surtout en soieries de couleur.

Le Moniteur des soies a même annoncé que 2,000 pièces de faille avaient dit-on, été achetées à cette intention. Nous craignons qu'il n'y ait un peu à rabattre de ce chiffre.

L'Amérique a envoyé, par télégrammes, quelques ordres de commission supplémentaires en articles spéciaux, il est vrai; mais ces ordres indiquent néamoins que le stock des soieries à New-York est en voie de diminution.

En somme, la situation générale, sans être bien changée, se présente mieux.

La condition des soies a enregistré pendant le mois de février, 4,330 balles représentant en kil. 283,794, contre 3,539 balles pesant kil. 231,064 pendant le même mois de 1873.

Les deux premiers mois de l'exercice, donnent les résultats suivants : 1873.. 7.399 balles, poids kil. 490.414
1874.. 8.756 — — — 574.853
ce qui fait ressortir une différence de près de 18 0/0 en faveur de l'exercice courant : cette augmentation atteste la recrudescence d'activité signalée. Elle fait contraste avec la diminution simultanée des exportations; mais elle est très-explicable, parce que la condition exprime l'état du marché d'une manière immédiate, tandis que l'exportation est influencée par des causes plus lointaines.

LE HAVRE, LE 5 MARS 1874.

Notre situation commerciale reste à peu près la même depuis déjà bien longtemps, c'est-à-dire rien moins que satisfaisante. Presque tous nos grands articles sont au calme, avec des prix faibles pour la plupart, et il n'est guère question des autres. Les débouchés à la consommation sont d'ailleurs très-limités depuis quelques temps, le malaise n'existant pas seulement sur notre place, et comme nous avons encore eu des arrivages suivis, dans presque toutes les marchandises, les stocks s'accumulent.

Cotons. — Nous vous disions, il y a huit jours, que les recettes en Amérique pour les cinq premiers jours de la semaine allaient à 73,000 b.; les recettes pour la semaine entière ont été de 103,000 b. — Cette fois-ci, les arrivages aux ports américains sont encore de 73,000 b. jusqu'à hier soir, et nous n'aurons sans doute pas beaucoup moins que précédemment.

Nous comparons maintenant avec des recettes en forte diminution l'an dernier, et si l'on se reporte à ce que nous disions il y a huit jours, il ne faut pas s'étonner si nous avons des affaires languissantes à vous accuser et des prix toujours à l'avantage des acheteurs. Actuellement, on fait le T O Louisiane à fr. 96 à 97, le dito Georgie à fr. 94 à 95, les bons Oomra courants autour de fr. 70, et les cours sont plutôt en tendance de nouvelle faiblesse.

Il est certain que si les recettes en Amérique continuent à se faire comme maintenant, ou même si elles ne diminuent pas rapidement, nous sommes appelés à voir des cours plus bas encore. Au surplus, le coton à terme qui devance toujours la tendance du marché se fait à fr. 94 à 95 pour le mois courant, à fr. 96 pour les suivants, et il y a même bien peu d'acheteurs.

En somme, le coton est en ce moment dans une passe assez critique, et la tendance va être complétement subordonnée à ce que seront les recettes américaines. Il n'y a donc rien à dire de plus que ce que nous vous disions plus haut.

Voici notre stock :

	1874	1873
	—	—
Etats-Unis..	109.400	57.920
Brésil................	5.940	19.600
Indes.................	96.900	103.990
Autres................	2.050	3.350
	144.290	184.860

Cotons en mer :

Etats-Unis............	66.980	39.107
Brésil................	340	3 912
Indes.................	4.245	3.773
	71.565	46.774

Cafés.—Il ne s'est pas produit depuis huit jours de changement bien sensible dans la position de cet article sur notre place, mais nous devons constater cependant une tendance un peu meilleure, par suite des avis plus favorables du dehors, de Londres surtout, et en général, les vendeurs sont peu désireux d'écouler aux cours actuels. Il y a bien encore eu quelques réalisations forcées, et l'on a ainsi laissé des Cap à fr. 120, mais, outre que l'on n'a pas fait coter ces affaires, on n'en trouverait plus à acheter dans les mêmes conditions, et en dernier lieu, on a payé, paraît-il, fr. 127 pour Gonaïves ce qui constate une reprise sur les cours d'il il y a quelques jours. Il a été fait également plusieurs milliers de sacs Rio de fr. 120 à 122, des Santos à fr. 134 et des Vanille à fr. 130, et on remarque plutôt plus de désir d'acheter que de vendre à ces cours; d'ailleurs, on ne trouverait plus de vanille à fr. 130 en clôture, et on demande aussi plus cher pour les autres sortes.

La statistique reste toutefois peu favorable à l'article, et en ce qui concerne spécialement notre marché, nous voyons nos stocks s'accroître chaque semaine.

Voici d'ailleurs le tableau du mouvement de l'article sur place du 1er février au 2 mars:

	1873				1874			
	—				—			
Arrivages..	sacs	80,956	fûts	359..	sacs	109,052	fûts	87
Débouchés..	—	103,896	—	360..	—	59.173	—	184
Stocks.....	—	55,867	—	151..	—	127.462	—	»

Les avis du Brésil signalent encore des recettes assez fortes, et les stocks s'accroissent à Rio, ainsi qu'à Santos, mais il ne faut pas oublier que c'est de ce seul côté en ce moment que peuvent nous venir des renforts sérieux, et que les États-Unis absorbent à eux seuls la plus grande partie de ce qui vient sur ces marchés. Or, avec les nouvelles de hausse qui nous viennent en dernier lieu de New-York, il est à supposer que les Américains vont opérer encore plus largement à Rio, ce qui compensera ainsi l'augmentation signalée dans les recettes.

En somme, le sentiment général est meilleur depuis quelques jours, et aux prix actuels la consommation ferait peut-être sagement de faire quelques approvisionnements, car un retour en hausse paraît assez probable, et l'on ne craint guère une dépréciation plus forte.

Cacaos.—Il est parvenu cette semaine des dépêches stimulantes de la Trinidad ; il paraît que la récolte de cette île donnera un déficit considérable, et les Américains étaient sur le marché, enlevant tout ce qu'ils pouvaient. Ici, cette sorte a eu la vente de 1,500 sacs à livrer par un navire parti aujourd'hui même de Nantes pour aller charger, le prix payé a été de fr. 71.50.

Cuirs. — Nous continuons d'avoir une bonne demande courante, et par suite du retard annoncé dans les expéditions du Brésil et de la Plata, les cuirs de ces provenances se maintiennent très-fermes. Notre stock est d'ailleurs bien dégagé maintenant, en raison des ventes importantes opérées depuis deux mois, et la tendance est favorable.

Laines. — Sous l'influence des avis stimulants de la grande vente de Londres, nous avons encore une bonne demande, et on a payé une faveur de 5 et même 10 c. par kilog. pour Buenos-Ayres; les Montevideo restent sans variations, mais très-raides. On a noté au delà de 500 balles dans les deux sortes, plus diverses petites parties Pérou et Afrique.

Suifs. — On a encore traité 3 à 400 frets Plata, au dernier cours payé de fr. 45 pour bœuf, mais il n'y a plus d'acheteurs ainsi, et les avis de l'extérieur restent très-

froids. Il faudra probablement de nouvelles concessions pour ramener quelque activité dans les affaires.

Teintures. — L'indigo est calme, dans l'attitude de notre grande enchère du 10 courant, à laquelle on présentera 766 c. Bengale.

En campêche, il y a eu plus de mouvement depuis quelque temps, mais les cours restent faibles, à fr. 6 50 pour Cap et fr. 6 Port-au-Prince. En cachou, curcuma, raou, on ne fait rien. Nous avons cependant un stock considérable de ce dernier article, mais il faudra longtemps à l'écouler, malgré les prix avilis auxquels cette marchandise est tombée.

BORDEAUX, LE 4 MARS 1874.

Vins. — La situation reste à peu près la même que celle indiquée par nos derniers avis. Il y a beaucoup de calme dans les achats de vins de 1872 et 1873 et, par suite, un peu de baisse dans les prix se manifeste. Les prix des vins plus vieux restent très-fermes.

Spiritueux. — Toujours calme complet sur les 3/6. Nous cotons les mêmes prix qu'il y a 8 jours, soit :

3/6 Languedoc disponible..Fr. 115.
3/6 Nord — 70 à 74, suivant qualité.

Résultat de la vente publique du 26 et 27 février 1874 pour les laines et peaux de mouton.

Laines. — Acheteurs nombreux, bonne animation pour les laines à peignes, ces sortes ont été recherchées de fr. 10 à 20 au-dessus des cours de décembre. Les prix des laines à cardes ont été plus irréguliers, quelques lots cependant ont été vendus de fr. 5 à 10 au-dessus des cours établis avant l'enchère; 100 balles environ ont été traitées après les enchères, aux mêmes cours.

Peaux de Mouton. — Acheteurs très-nombreux; enchères animées, mêmes prix qu'en décembre pour les peaux à haute laine, hausse de 5 à 10 centimes sur 1/4 laines et rasons, 20 centimes sur grands agneaux. Il s'est traité, après les enchères 200 balles environ dans les mêmes cours.

Céréales. — Malgré les quantités considérables de blés reçues et attendues tant en Angleterre qu'en France, malgré la baisse qui a eu lieu à Paris depuis huit jours, les prix n'ont pas changé dans notre rayon. La culture continue à offrir peu de blés à la vente, le stock en commerce est à peu près nul sur tous les points d'ici à Toulouse.

Sur notre place, peu ou très-peu de blés; sur nos marchés environnants, approvisionnements faibles. Il faut donc payer les bons blés de 30 50 à 31 50, suivant mérite.

Les meuniers continuent à chômer, ne pouvant pas réaliser de bénéfice dans la fabrication. On vend encore mal et difficilement les farines aux prix de la semaine dernière.

La baisse actuelle devra faire suspendre les importations; le déficit n'étant pas comblé, il est probable que nous aurons une forte hausse prochainement.

Barils minot étuvé	Chaumel et Cie	52 50
—	— Coumau......	52 50
—	— Duclos.......	51 »
Co en sac	Ville........	51 50 à 52
—	Nérac........	52 50 à 53
—	Lot..........	51
—	Couthures...	50 à 51

Produits résineux. — Sans variations depuis notre dernier bulletin. L'essence seule a subi une baisse de 2 francs.

MARSEILLE, 4 MARS 1873.

Nous n'avons aucun changement à signaler dans la situation générale; un petit courant d'affaires que rien ne stimule, suffit à entretenir quelques transactions, mais toujours sous l'impression d'un découragement extrême, ou d'une extrême défiance de l'avenir.

En céréales, les affaires ont été peu nombreuses, et sur les blés disponibles, il a fallu quelques concessions de la part des détenteurs, pour obtenir quelques ordres de l'intérieur; les prix restent à peu près stationnaires; la marchandise s'écoule peu à peu, et comme nos arrivages sont peu importants, il s'ensuit que notre stock diminue d'une manière sensible. Il n'est, en ce moment, que de 35,763,000 kil., soit environ 250,000 hectolitres. Il est donc probable, quand les affaires reprendront un peu d'activité, ce qui ne saurait tarder longtemps encore, que nos prix se relèveront immédiatement. Nous en avons la preuve dans les prix toujours très-fermes des blés à livrer.

Nos arrivages ont été, la dernière semaine, de 173,280 hectolitres.

Il s'est vendu, à livrer, 4,080 hectolitres, aux prix suivants :

Tuzelle de Provence..........	41.50	les 100 kil.
— d'Afrique................	38.50	—
— d'Espagne...............	37 »	—
— — rouge.........	35.50	—

Berdianska 128.123..	45.50	Rodosto 132/128...	42.50
Marianopoli —	44 »	Burgas 128/123...	41 »
Irka Odessa —	44 »	Nolo dur..........	42 »
— Azoff —	43.50	Danube 216/121...	38 »

Denrées coloniales. — Cafés. — La baisse subite et persistante qui, depuis une quinzaine, désoriente les spéculateurs, a mis tout le marché en défiance et a interrompu les affaires. On met la baisse sur le compte de quelques gros spéculateurs qui voulaient déprécier l'article, avant les enchères de Hollande, pour pouvoir acheter eux-mêmes, et devenir ainsi les maîtres de la situation. Quoi qu'il en soit, jamais l'incertitude et la méfiance ne furent plus grandes. Il faut pourtant répéter que la position des cafés est bonne, et que si, sur quelques marchés, on a poussé les prix à des limites exagérées, ce qui a suffi peut-être à amener une réaction, c'est que pendant les mois de décembre et de janvier, l'article café n'avait pas eu le régulateur habituel et vrai des enchères de Hollande. Les prix pratiqués à cette vente ont confirmé les prix sérieux, et la baisse est venue créer une perturbation fâcheuse que les stocks et les avis des pays producteurs ne justifient pas. Quand elle devra être sérieuse, la baisse se fera naturellement et sans qu'une pression quelconque puisse en changer le résultat. Mais il faut pour cela plusieurs bonnes récoltes, et nous n'en sommes pas encore là.

Sur notre place, il ne s'est fait aucune affaire importante, par suite de la réserve dans laquelle se tiennent les vendeurs et les acheteurs. Les ventes de détail se résument en quelques centaines de sacs de Rio disponibles, au prix de fr. 130 à 138, suivant qualité.

En café bon goût, il y a tant de divergences et d'opinions contradictoires, qu'il est impossible d'établir des prix sérieux. Bornons-nous à citer les ventes suivantes : 500 sacs Java ordinaire à fr. 127, revendus le lendemain à fr. 132; quelques petits lots de Malabar plantation à fr. 152 et fr. 160; Moka Aden trié à fr. 155, et Costa-Rica à fr. 156.

Graines oléagineuses. — Le marché reste invariablement à la hausse; les affaires sont de plus en plus restreintes et tendent à s'amoindrir encore par suite du délaissement général dont les huiles de toute sorte sont l'objet.

Huiles de graines. — Marché toujours très-calme; peu de changements dans les prix. Ventes très-difficiles, à cause de l'arrêt dans le travail des savonneries, qui s'accentue de plus en plus. Cependant, il se fait quelques affaires en huiles de sésame qui valent 80 francs l'hectolitre, prix qui offre presque un écart de 18 à 20 francs sur le prix des huiles d'olive à fabriques correspondantes.

Ce dernier article est, par suite, complétement immobilisé.

Laines. — Malgré les renseignements favorables des enchères de Londres, où les laines fines se sont bien vendues, nous n'avons à Marseille que fort peu d'affaires et sans entrain. Cette situation aurait son bon côté, si, en se prolongeant, elle avait pour résultat d'influencer les prix aux achats de la récolte qui approche. Mais il est à craindre qu'il n'en soit pas ainsi, et que les producteurs n'aient à ce moment d'autres raisons pour maintenir les prix.

Il nous est arrivé 906 balles, et 904 ont été vendues.

Notre stock s'élève à 25,988 b. On a vendu :

116 b. Georgie, deuxième tonte, à prix secrets;
24 b. id. gris foncé, lavée, à 72 fr. 50 net;
54 b. Tartare, à 55 francs;
23 b. Volo, à 77 fr. 50;
13 b. Syrie blanche, à 67 fr. 50;
321 b. Crimée, à 1 fr. 75 net le kilo;
108 Entrerios, à divers prix.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	26 FÉVRIER	5 MARS
ACTIF		
Encaisse métallique	933.716.885	956.676.593
Portefeuille.. Paris. — Commerce	459 682.335	442.813.155
Portefeuille.. Succursales....id	518.407.920	500.697.820
Portefeuille.. Bons de la Ville de Paris.	30.296.986	30.260.652
Portefeuille.. Bons du Trésor	1.027.327.500	1.027.327 500
Avances sur Lingots	6.060 200	6.509.900
Avances sur Effets publics	40.160.250	40.197.450
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	63.462.350	63 390.150
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	4 871.000	2.170.000
Rentes disponibles	67.306.733	67.306.733
Divers	16.649.998	15.531.616
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés	7.829.526	7.589.249
Billets au porteur en circulation	2.700.131.175	2.690.559.190
Compte courant du Trésor	131.185.113	141.306.139
Comptes courants particuliers Paris..	204.168.799	185.030.911
— succursales	21.692.986	25.854.801
Escompte et intérêts divers	13.245.985	14.606.387
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	22.959.708	»
Portefeuille commercial	»	34.579.280
Bons du Trésor (traité du 2 juin 1873)	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	36.334
Avances sur lingots	449.700	»
Avances sur valeurs	»	2.736.000
Divers (*actif*)	»	1.118.379
—		
Billets en circulation	•	9.571.985
Compte courant du Trésor	10 121.026	»
Comptes courants particuliers	»	14 976.073
Escomptes et intérêts divers	1.360.402	»

Bilan de la Banque de France. — Le bilan de la Banque de France nous offre la persistance du mouvement que nous avons noté depuis plusieurs semaines : augmentation de l'encaisse, diminution du portefeuille, diminution des billets en circulation.

Le portefeuille a diminué de 34 millions et demi de francs, somme à peu près égale à la diminution de la semaine précédente : il ne monte plus actuellement qu'à 943 millions, c'est 276 millions de moins que le chiffre du bilan le plus élevé de cette année, celui du 9 janvier. La diminution de la semaine dernière porte pour parties égales sur le portefeuille de Paris et sur celui des succursales.

L'encaisse, par contre, a monté de près de 23 millions de francs : le voici arrivé au chiffre considérable de 956 millions ; encore un peu de temps, il atteindra le milliard.

La circulation a diminué de 9 millions et demi : elle n'est plus que de 2,690 millions.

Le compte courant du Trésor a augmenté de 10 millions; mais les comptes particuliers ont baissé de près de 15 millions.

En présence de cette augmentation persistante de l'encaisse, de cette diminutiou constante du portefeuille et de la circulation, la Banque a donné une preuve de bon sens en abaissant à 4 1/2 0/0 le taux de l'escompte et à 5 1/2 le taux de l'intérêt des avances.

Un de nos correspondants nous demandait dernièrement pourquoi la Banque maintient un écart de 1 0/0 entre le le taux de l'escompte et celui de l'intérêt des avances. Nous croyons quant à nous, cette pratique justifiée. L'objet principal de la Banque, c'est l'escompte des effets de commerce ; les avances sur valeurs ne sont qu'une fonction accessoire et qui, si elle prenait trop de développement, nuirait à la fonction principale. La Banque doit se garder de trop encourager les spéculations de Bourse, et elle en arriverait là si elle prêtait sur valeurs à un taux très-inférieur à celui des placements mobiliers. Il est infiniment préférable que le grand établissement de crédit réserve presque toutes ses ressources pour l'escompte du papier de commerce.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	Circulation	Réserve métallique.	Portefeuille.	Avances sur valeurs	Comptes cour^ts Particul.	Comptes cour^ts Trésor.	Taux escompte
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
— 31	2.967	747.6	1.053.2	142.3	220.8	120.5	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	170.7	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	168.3	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	165.4	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170 6	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	162.5	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	155.8	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
	2.970	719.5	1.103.6	138.8	186.0	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726 4	1.239.5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230 9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192.8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128 9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133.3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 mars 5
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	956.6
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.690.5
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	943.5
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	105.7
Comptes courants. Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	210.8
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	141.3

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

4 mars 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.611.690	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.611.690
Total	37.611.690	Total	37.611.690

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.846.607
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.763.361	Portefeuille et avances sur titres	18.412.944
Compte du Trésor	9.077.120	Billets (réserve)	11.938.060
Comptes particuliers	17.151.031	Or et argent monnayés.	738.795
Billets à sept jours	391.894		
Total	44.936.406	Total	44.936.406

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation. L. ST.	Diminution. L. ST.
Circulation	855.840	»
Compte du Trésor	396.476	»
Comptes particuliers	»	530.813
Portefeuille et avances	730 368	»
Réserve des billets	»	484.945
Encaisse métallique	382.549	»
Fonds publics disponibles	»	50.000

BANQUE D'ANGLETERRE. — Le dernier bilan de la Banque d'Angleterre n'offre point les mêmes caractères que le dernier bilan de la Banque de France. Il est vrai, l'encaisse a haussé à Londres de £ 382,000; mais le portefeuille et la circulation des billets ont augmenté, tandis que ces deux chapitres diminuaient à Paris. L'augmentation du portefeuille commercial à la Banque d'Angleterre est même considérable : elle monte à £ 730,000 ; l'augmentation de la circulation est aussi très-notable, soit £ 855,000. En définitive, la réserve des billets s'est réduite de £ 484,000; la réduction, sur ce chapitre, est un peu plus considérable que n'avait été l'augmentation pendant la semaine précédente.

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS		PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX	
		PUBLICS.	PRIVÉS.				ESCOMPTE.	
	Millions £ st.							
1872. 6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873 1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ %	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 %	....
30 Juillet.	25.8	6.1	18.2	17.1	11.7	23.3	3 ½ %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	24.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 decem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
18 février.	24.9	7.7	18.1	17.6	12.0	22.7	»	....
26 février.	24.8	8.6	17.6	17.6	12.4	22.9	»	....
5 mars...	25.6	9.0	17.1	18.4	11.9	23.3	»	....

LA BANQUE DE FRANCE ET LA CAISSE DU TAUX DE L'ESCOMPTE. — On s'occupe beaucoup depuis quelque temps du taux de l'escompte à la Banque de France, et on se demande si en présence des taux ayant cours sur les places étrangères, il n'y aurait pas lieu de l'abaisser au-dessous de 5 0/0.

Le bruit avait, même déjà couru il y a huit jours que le Conseil de régence était décidé à adopter cette mesure; l'événement, il est vrai n'a pas répondu à cette espérance.

La Banque a résisté jusqu'ici; elle pense, avec raison, que le ralentissement qui existe dans les transactions tient à d'autres causes qu'au prix du loyer du capital, et que dans ces conditions l'abaissement du taux de l'escompte n'exercerait qu'une influence absolument insignifiante.

Il ne suffit pas de jeter un coup d'œil sur les marchés étrangers, il faut encore observer ce qui se passe en France. Quand on jette les yeux sur les cours des valeurs, et quand on constate que, sauf pour des emplois à très-bref délai, on ne trouve d'argent qu'à 6 ou 7 0/0, et cela pour les affaires les plus sûres, il est anormal de laisser croire à l'opinion qu'on peut s'en procurer à 4 ou à 4 1/2 0/0.

Il y a encore une autre raison ; nous vivons toujours sous le régime du cours forcé; on sait que tous les efforts de la Banque et du gouvernement tendent à sortir de cette fausse situation, et comme les métaux précieux se répartissent entre les divers pays d'après les cours des changes, il faut s'efforcer de les maintenir le plus longtemps possible, quand les circonstances sont favorables en faveur de la France.

L'écart de prix du capital sur les diverses places rend cette pratique d'une exécution plus facile, et le taux de l'escompte à 5 0/0 en France, pendant qu'il varie de 3 1/2 à 4 0/0 sur les places étrangères, attire le métal là où on en donne les meilleurs prix.

Cette différence de prix agit sur les changes, et amène des cours qui commencent à permettre les importations chez nous, non-seulement du métal argent, mais même du métal or. Il serait à souhaiter de voir ce courant persister assez longtemps pour rapprocher le moment où on pourra reprendre les paiements en espèce.

L'abaissement de l'escompte permettrait de nouveau aux marchés étrangers de se débarrasser sur nous d'une partie des valeurs qui les encombrent. Peut-on souhaiter de voir ainsi exciter l'esprit de spéculation avant le classement de nos emprunts?

Telles sont les objections qui ont arrêté la Banque ; mais l'opinion publique pèse sur les résolutions du Conseil et paraît prendre son parti de la suspension des paiements.

En France, aux Etats-Unis, en Italie, on s'habitue à cet état anormal et anti-économique, et pour satisfaire la Bourse on abaissera le taux de l'escompte.

MARCHÉ ANGLAIS. — La même aisance s'observe toujours dans toutes les transactions. Les demandes d'escompte sont très-modérées; cependant sur le marché libre, par suite du paiement des dividendes, le capital est un peu plus rare et le taux de l'intérêt s'est élevé au même niveau qu'à la Banque. Partout, du reste, on se plaint de la lourdeur du marché, de l'inactivité des affaires et de l'absence du papier. Une demande de £ 400,000 souverains pour l'Amérique du Sud a été satisfaite par l'arrivée de pareille somme de l'Australie; on ne signale aucune demande d'or pour le continent, aussi l'impression produite par cette demande s'est-elle bien vite effacée.

Le minimum de l'escompte à deux mois pour le papier de premier ordre ne dépasse pas 3 3/4 0/0, à trois mois 3 3/8.

Rien ne prouve mieux la suspension du commerce et de l'industrie que la diminution des dépôts particuliers au moment où le métal et les billets refluaient à la Banque. Ce retour du numéraire est toujours dû à un mouvement intérieur, car, la semaine dernière, sur la somme de £ 187,000 on ne comptait que £ 38,000 venues de l'extérieur. Jusqu'ici nous assistons au reflux du métal, mais il ne faudrait pas être surpris de voir un mouvement contraire se produire. Nous approchons du printemps et de l'époque où le flux des espèces paraît d'ordinaire. Si les importations de l'extérieur ne compensent pas les demandes, la Banque pourra éprouver une certaine pression au commencement de mars.

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE AUX ÉTATS-UNIS ; LA NOUVELLE ÉMISSION DE GREENBACKS ET LA HAUSSE DE L'OR. — Nous avons déjà parlé d'une réserve de 44 millions de greenbacks que l'on avait fait rentrer dans les caisses du Trésor, dans les premières années qui suivirent la fin de la guerre. La somme totale de 400 millions de greenbacks se trouvait donc réduite à 356 millions quand, à la fin de l'année dernière, pour parer à l'insuffisance des recettes du Trésor, le ministre des finances, M. Richardson, fut autorisé à reprendre ces greenbacks et à les remettre en circulation. Nous assistons au début de cette seconde émission, et il est intéressant d'en observer les premiers résultats.

Voici quel était le tableau de l'émission dans les trois derniers mois :

	30 septembre 1873.	30 octobre 1873.	31 janvier 1874.
Greenbacks..........	$ 356.000.000	361.000.000	381.700.000
Petites coupures.....	46.200.000	47.800.000	47.700.000

Depuis le 30 septembre 1873, la somme des greenbacks en circulation (on sait qu'on appelle ainsi le papier-monnaie mis en circulation par le Trésor public) s'est élevée de 356 millions à 361 en octobre, et enfin à 381 millions en janvier 1874. L'occasion est favorable pour jeter un regard sur le marché et noter les changements qui se sont produits.

Le prix de l'or attire tout d'abord notre attention; on sait que c'est le meilleur thermomètre de la dépréciation du papier; il y a sans doute des cas où cet instrument peut laisser à désirer, mais c'est encore le plus sensible que nous ayons à notre disposition.

Les cours de l'or s'élèvent ou s'abaissent en raison de l'étendue de l'émission du papier. Jetons-nous les yeux sur la cote, nous voyons qu'en octobre ils ne dépassaient pas 107 3/4, tandis qu'aujourd'hui ils se sont relevés à 111 1/2 et même 112 1/2. La hausse n'est pas inférieure à 3 0/0 depuis que M. Richardson a commencé à émettre les 44 millions de greenbacks.

Voilà pour le passé, mais que devons-nous craindre ou attendre pour l'avenir? Tel est le danger de la situation actuelle, et tout dépend de la conduite du ministre des finances. S'il continue d'émettre des greenbacks, le prix de l'or montera ; si même ceux qui sont en circulation ne sont pas retirés, on peut encore craindre de brusques mouvements ; ils ne se régulariseront, et la tendance vers la baisse ne se manifestera que quand on se rapprochera de la limite de 356 millions à laquelle la circulation des greenbacks avait été réduite depuis la guerre. Malheureusement l'intention connue de M. Richardson de se servir des greenbacks selon son bon plaisir explique toutes les inquiétudes du commerce au sujet du papier-monnaie.

Nous n'ignorons pas que le prix de l'or ne dépend pas seulement de la circulation des billets, mais c'est la principale cause de ses fluctuations, et toutes choses étant égales d'ailleurs, les oscillations seront plus grandes avec la suspension des paiements en espèces. L'expérience prouve qu'il en a toujours été ainsi dans le passé, il n'y a donc rien de téméraire à penser qu'il en sera de même dans l'avenir.

Tout le monde sait le premier effet favorable de l'émission du papier. Elle amène de suite une certaine aisance sur le marché ; c'est une infusion artificielle du capital qui ravive la circulation ; que l'on discute sur l'intervention du papier comme capital et comme moyen de crédit, il n'est pas moins vrai qu'il y a là, sinon la chose elle-même, du moins l'équivalent, et on en ressent tous les effets, c'est-à-dire une tendance à la baisse du taux de l'intérêt, par suite de la multiplicité des offres du capital sur les marchés. Les opérations qui s'y traitent ne sont que des transferts du capital des prêteurs aux emprunteurs, et ces transferts s'opèrent à l'aide de la circulation des billets d'Etat et des bank-notes. Il y a donc sur les marché trois instruments qui lui permettent de fonctionner ; le capital, la circulation des billets et le crédit. Quel est l'effet d'une nouvelle émission de greenbacks sur ce mécanisme si délicat? Sans entrer dans les détails, il est visible pour tout le monde que le papier émis n'ajoute rien au capital, c'est-à-dire à la richesse de la nation, il vient seulement s'ajouter aux moyens de circulation qu'elle possède, il y apportera un trouble, un désordre qui se communiquera de proche en proche dans tous les échanges. Les mouvements s'accélèreront, mais ils ne seront ni salutaires, ni sûrs, et enfin à la moindre secousse la machine éclatera ou s'affaissera par l'abus du crédit.

Un regard jeté sur les bilans des banques de l'Etat de New-York nous montre déjà tout ce qu'il y a à craindre. Depuis le mois de décembre, les dépôts se sont élevés de 182 millions de dollars à 239 millions, et le portefeuille de 254 à 277 millions.

L'accroissement de 57 millions pour les dépôts et de 20 millions pour les escomptes indique combien le capital s'offre en quête de placement. Les banques excitent la spéculation pour trouver un emploi à leurs fonds disponibles, sans que leur réserve soit plus en état de résister qu'en septembre dernier. Depuis la dernière crise, on paraît délivré de tout souci ; à toutes les craintes qu'on exprime à ce sujet, on répond que des paniques semblables à celle à laquelle nous avons assisté ne se renouvellent que tous les dix ans, et que pour le moment il n'y a rien à redouter. Avec une pareille opinion, on comprend tous les dangers que peut courir la circulation fiduciaire.

Si le gouvernement rectifiait l'imprudente conduite des banques par la sagesse des mesures financières qu'il adopte, cela ferait contre-poids, mais il n'en est pas ainsi.

Jusqu'ici on pensait que l'émission du papier-monnaie était la dernière ressource en temps de guerre, et la paix venue on s'efforçait de consolider la dette flottante, afin de retirer le papier de la circulation. Aux Etats-Unis, on a suivi une route tout opposée. On a diminué la dette consolidée en augmentant la dette flottante. On dirait qu'on cherche toujours à agir au rebours de la vieille Europe.

Un regard sur le tableau ci-joint va en donner la preuve :

Dette consolidée.

	Septembre, 30.	Octobre, 31.	Janvier, 31.
6 0/0 5/20 £	1.235.000.000	1.234.000.000	1.218.000.000
5 0/0	488.000.000	489.000.000	494.000 00
Total.........	1.723.000.000	1.723.000.000	1 712.000.000

Dette flottante.

Greenbacks £	356.000.000	361.000.000	381.000.000
Divers	142.000.000	144.000.000	253.000.000
Total...........	498.000.000	505.000.000	534.000.000

Déduction faite du solde, en or et en billets, des caisses du Trésor, reste :

Total £	415 000.000	418.000.000	444.000.000

Des chiffres précédents il résulte que, depuis le 30 septembre, on a d'abord diminué la dette fédérale par le remboursement anticipé des 5/20 de 17 millions de dollars, dont 5 millions ont été convertis en 5 0/0, le reste a été couvert par la dette flottante. Elle s'est élevée de 29 millions de dollars, dont 12 pour compléter la somme nécessaire au remboursement des 5/20 et le reste, 17 millions, pour combler le déficit des recettes du Trésor.

Singulière pratique d'amortir la dette consolidée en accroissant la dette flottante par une émission de papier ; car, dans le même espace de temps, les green-backs seuls se sont élevés de 356 à 381 millions de dollars!

On a prétendu que les petites coupures formaient la plus grosse part de la nouvelle émission, les chiffres ne confirment pas la réalité de ces besoins du public. Leur circulation n'a varié que de 46 à 47 millions dollars (30 septembre 1873, 31 janvier 1874). Quels qu'aient été les efforts de M. Richardson, il lui a été impossible de faire marcher l'émission des petites coupures du même pas que celle des green-backs.

Quant aux réserves d'or dans les caisses du Trésor, elles ont baissé. Depuis le 30 septembre de $ 46,300,000 elles ont fléchi à $ 40,000,000 le 31 janvier, après avoir touché $ 54,000,000 le 31 octobre.

Comme les sommes dues pour les intérêts de la dette s'élèvent à $ 30,000,000, il ne reste de disponible qu'une somme de dix millions, au moment où les recettes faiblissent et où on émet de nouveaux green-backs ; c'est une bien faible ressource pour servir de base à la reprise des paiements en espèces.

Quoique dans ces derniers mois on ait ajouté une somme de 17 millions à la dette publique, il ne faut pas oublier que depuis 1869, on a remboursé un capital de 366 millions dollars, somme supérieure à celle des greenbacks, naguère encore en circulation. Si au lieu d'amortir la dette, on eût remboursé ces derniers, les bank-notes seraient déjà au pair. La diminution des intérêts à payer sur les 5/20 par suite du remboursement, est une faible compensation à la perte que le pays éprouve dans ses échanges par suite de la prime de l'or et de la dépression de son crédit.

Bourse de Paris. — La semaine dernière n'a pas répondu aux espérances que les cours du mois permettaient d'entretenir. Malgré l'abondance de l'argent une lutte très-vive s'est engagée pour la réponse des primes. Les cours qui avaient fléchi, le 27 février, se sont vivement relevés, le 28 avant la réponse à fr. 93 37 1/2 et cette dernière faite ils se sont affaissés à fr. 93 35.

La liquidation paraissait compromise, et la hausse paraissait encore menacée de perdre le terrain qu'elle avait gagné dans le mois, quand, par un nouvel effort, le 5 0/0 débuta le 2 mars à fr. 93 30 en liquidation. Les reports qui variaient encore de 0,38 à 0,40 dans les derniers jours de février ne dépassaient plus 0,37, et bientôt même, quand la liquidation fut plus avancée, on les vit descendre à 0,25. Dès que la spéculation fut rassurée sur ce point, les cours s'améliorèrent, et le jour même on cotait fr. 93 85.

Le mouvement en avant continuait le lendemain 3 mars, et le cours de fr. 94 était atteint.

On voit à quels tiraillements le cours a été soumis en liquidation. L'abondance des capitaux, la continuité des demandes du comptant produisent leur effet accoutumé : les cours se relèvent à chaque liquidation, et l'éloignement de toute crainte de complications extérieures ne peut manquer de les faire progresser.

Les mouvements de la Bourse, pendant les trois derniers mois, prouvent que le cours de 93 francs sur le 5 0/0 même, coupon détaché, est un bas cours ; on le trouve déjà de 1 franc au-dessus, et l'épargne achète sans cesse ; on voit dans quel sens est la tendance, reste à déterminer quelle sera la puissance de la spéculation.

Les sociétés de crédit n'ont pas participé à l'amélioration des fonds publics, et cela se comprend dans l'état actuel des affaires.

Les chemins de fer sont beaucoup plus fermes, mais sans grandes variations. Le trafic général est toujours un peu

faible comparé à l'année précédente qui était une année exceptionnelle.

Les six grandes lignes sont en perte sur l'année 1873, et voici dans quelle proportion. Nous notons les différences kilométriques depuis le commencement de l'année.

Différences kilométriques des recettes en faveur de 1873 depuis le 1er janvier 1874.

Lignes.	P. 0/0.
Ouest	1 81
Est	3 98
Paris-Méditerranée	6 09
Nord	6 25
Orléans	10 50

Le Midi seul offre une plus-value de 0,89 0/0 1874.

Les chemins étrangers qui n'avaient pas eu une pareille augmentation de recettes l'année dernière donnent des plus-values de recettes cette année.

Différences kilométriques des recettes des chemins de fer étrangers en faveur de 1874 depuis le 1er janvier.

Lignes.	P. 0/0.
Autrichiens	0 65
Lombards Haute-Italie	6 51
Madrid-Saragosse-Alicante	12 28
Cordoue-Séville	13 29
Portugais	19 23
Barcelone-Pampelune	23 06

Les actions et les obligations du Suez sont mieux tenues; l'arrêt de la Cour de cassation confirmant l'arrêt de la Cour d'appel de Paris qui avait donné gain de cause aux actionnaires du Canal leur a donné plus de fermeté.

CHANGES. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Les changes participent au calme des affaires. Le Londres varie de 25 fr. 22 c. à 25 fr. 24 c. L'or est au pair ; on signale même des envois de Russie.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	26 FÉVRIER	5 MARS	
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.		
½ %	Amsterdam	long.	209 ¾ à 210	209 ¾ à 210	et 4 %
	»	court	210 ½ à 210 ¾	210 ½ à 210 ½	et 3 %
4 %	Hambourg	long.	123 à 123 ¼	123 ¼ à 123 ½	et 3 %
	»	court	122 ¾ à 123	122 ¾ à 123	et 4 %
4 %	Berlin	long.	369 ¼ à 369 ¾	369 ½ à 369 ½	et 4 %
	»	court	368 ½ à 369	368 ¾ à 369	et 4 %
4 %	Francfort	long.	211 ⅛ à 211 ⅜	211 ⅛ à 211 ⅜	et 4 %
	»	court	210 ⅞ à 211 ⅛	210 ⅞ à 211 ⅝	et 4 %
5 %	Trieste	long.	216 à 218	217 à 219	et 4 %
	»	court	217 à 219	218 à 220	et 4 %
5 %	Vienne	long.	216 à 218	220 à 222	et 4 %
	»	court	217 à 219	218 à 221	et 4 %
6 %	Barcelone	long.	519 à 520	519 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 521	519 à 522	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid	long.	515 à 516	510 à 515	et 4 %
	»	court	518 à 517	518 à 515	et 4 %
7 %	Lisbonne	long.	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 555	et 4 %
7 %	Porto	long.	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 557 ½	552 ½ à 557 ½	et 4 %
7 %	St-Pétersbourg	long.	335 ½ à 336 ½	336 ½ à 337 ½	et 4 %
	»	court	337 à 338	337 ½ à 340	et 4 %
	New-York	long.	460 à 455	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	470 à 465	et 4 %
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.		
½ %	Londres	long.	25 21 à 25 26	25 24 ½ à 25 22	moins 7 %
	»	court	25 21 à 25 26	25 25 à 25 24	moins 6 %
4 %	Belgique	long.	¼ à ⅛ pte % p.	¼ à ⅛ perte	moins 5 ½
	»	court	¼ à ⅛ pte % p.	3/16 à .. pte	moins 5 ½
5 %	Italie	long.	14 ¾ à 15 % p.	13 à .. %	moins 5 %
	»	court	14 ¾ à 15 % p.	13 à .. %	moins 5 %
5 %	Italie (or)	long.	½ à ¾ % p.	½ à ¾	moins 5 %
	»	court	¼ à ½ % p.	¼ à ½	moins 5 %
5 %	Rome	long.	15 à 14 ½ % p.	13 ½ à ..	moins 5 %
	»	court	15 à 14 ¼ % p.	15 à 14 ¼	moins 5 %
5 %	Genève	long.	½ à ¼ % p.	½ à ¼	moins 5 %
	»	court	½ à ¼ % p.	½ à ¼ pte	moins 5 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	26 FÉVRIER	5 MARS
Or en barre à 1000/1000. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	10 -- à --- ‰ prime	10 -- à -- ‰ prime.
Or, (pièces de 20 fr.).	pr. à ‰ —	pr à ‰ d°
Argent en barre à 1000/1000 Le kil. 218 fr. 89 c	12 à ‰ perte.	12 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prim.	2 perte à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 12 à 25 17	25 12 à 25 17
Banknotes	25 15 à 25 22 ½	25 15 à 25 22 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 11 à	5 11 à .. ..

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie.

Dans sa séance du 3 mars, le Conseil d'administration a fixé au samedi 28 mars l'assemblée générale annuelle des actionnaires, et décidé qu'il proposerait de fixer le dividende de l'exercice 1873 à 22 50 par action (nets de l'impôt sur le revenu), ce qui porterait le solde à distribuer au 1er avril à 10 francs par action.

En conséquence, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale, aux termes de l'article 39 des statuts, pour le samedi 28 mars 1874, à quatre heures, au siége de la Société, rue de Provence, 54, à l'effet :

1° D'entendre la lecture du compte rendu des opérations de la Société pendant l'année 1873 ; d'approuver, s'il y a lieu, les comptes, et de fixer le chiffre du dividende ;

2° De procéder à la réélection ou au remplacement d'administrateurs et de censeurs.

Aux termes des articles 40 et 41 des statuts :

Tout titulaire ou porteur de *quarante* actions est de droit membre de l'assemblée générale. Nul ne peut être porteur de pouvoir d'actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée générale. La forme des pouvoirs est déterminée par le Conseil d'administration (art. 40).

Les titres nominatifs donnent droit d'assister à l'assemblée générale, pourvu que les titres aient été transférés plus de huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Il est remis à chaque déposant une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle (art. 41).

Les cartes d'admission pourront être retirées, de dix heures à trois heures, à partir du 15 mars, au siége de la Société, rue de Provence, n° 54.

Le directeur,
E. HUARD.

(89)

BOURSE DE PARIS — COURS DU 27 FÉVRIER AU 6 MARS 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 27	VENDREDI 6
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 ..	60 07 1/2
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 septembre 1873	86 10	88 ..
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 septembre 1873	74 50	74 50
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 77 fr. 50 payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr. 50	93 35	94 55
RENTES Françaises — d° tout payé, jouissance 16 février 1874	93 35	94 55
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	525 ..	526 25
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	441 25	435 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	377 50	377 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 1/8	19 1/4
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 1/4	16 1/4
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	445 ..	445 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107	107 ..
d° 5,20, 1864, do d° d°	108 ..	110 3/8
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 3/4	105 7/8
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	61 65	62 40
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	60 90	60 50
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	98 3/4	99 1/2
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	40 50	40 50
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	270 ..	282 50
d° 1863. d° d° d°	303 75	300 ..
d° 1865. d° d° d°	287 50	292 50
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	267 50	274 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	212 50	213 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 27	VENDREDI 6
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet..	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**...	221 25	220 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août.....	**Ville de Paris 1855-1860**........	425 ..	412 50
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865...........	450 ..	455 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet ..	Id.	Id. 1869...........	290 ..	295 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet...	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871...........	258 ..	263 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0........	65 ..	66 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre.........	janvier-juillet.......	Id. **de Bordeaux 1863**..........	81 50	82 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril...........	mars-septembre	Id. **de Lille 1860**.............	95 ..	94 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août.....	Id. Id. 1863...............	84 50	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet ..	1er juin-décembre...	Id. Id. 1868...............	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août.........	Id. **de Roubaix-Tourcoing**.....	35 ..	36 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet ..	Id. **dom. d'Autriche 1866**	277 50	269 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet...	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 1/2	66 7/8
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet...	décembre..........	**Emprunt Danubien, 8 0/0**........	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet...	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte, 1866**...	435 ..	432 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet...	mai-novembre	**Emprunt Egyptien, 7 0/0, 1868**...	73 1/8	73 1/8
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**............	27 ..	27 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet...	1er juin-décembre...	Id. **Hongrois 5 0/0**........	220 ..	220 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre ..	juin-décembre.......	**Emprunt Romain, 5 0/0 1857**.....	61 3/8	62 1/2
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre..	novembre..........	**Obligations Russes 1867 4 0/0**....	414 ..	414 ..
555.500	500	1951	20 ..	id........	octobre............	Id. Id 1869 4 0/0....	414 ..	414 50
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 .	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards 1873-1874**.........	510 ..	503 ..
90.000	500	1874	30	Id.........	Id.	Id. 1875.............	516 50	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.........	Id.	Id. 1876.............	519 ..	507 50
45.000	500	1876	30	Id.........	Id.	Id. 1877.............	521 ..	521 ..
45.000	500	1877	30	Id.........	Id.	Id. 1878.............	527 50	512 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet...	avril-octobre	**Bons méridionaux 6 0/0**..........	477 50	477 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 27	VENDREDI 6
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**..............	3895 ..	3830 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas.**	1068 75	1060 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**............	527 50	550 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**................	480 ..	480 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**.........	262 50	262 50
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**........	797 50	802 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**.............	390 ..	415 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	655 ..	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**................	642 50	647 50
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**................	286 25	283 75
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**.....	545 ..	550 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**......	418 75	417 50
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**...............	512 50	512 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	375 .	375 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**.......	497 50	500 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**...	430 .	432 50
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**.......	435 ..	445 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**...............	572 50	572 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**.......	547 50	535 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**........	352 50	347 50
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**..........	357 50	357 50
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs.**	137 50	135 ..

LONGUEUR Exp.	LONGUEUR Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 27	VENDREDI 6
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**....................	345 ..	337 50
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**..........................	495 ..	505 ..
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**.......	880 ..	891 25
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**.........................	595 ..	592 50
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**.........................	1007 50	1016 25
4002	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**......................	842 50	859 ..
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**........................	530 ..	530 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**.......................	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**..................	718 75	722 50
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**.........	230 ..	232 50
4913	....	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**.........	353 75	352 50
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**.......	435 ..	410 ..
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**.............	90 ..	87 50
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**...........	63 75	64 50
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**.....................	195 ..	197 50
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**......................	67 ..	68 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**.....................	260 ..	258 75
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**........................	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**..............	240 ..	250 ..

BANQUE
FRANCO-HOLLANDAISE

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 FÉVRIER 1874.

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte des résultats obtenus pendant notre second exercice, arrêté au 31 décembre dernier.

Faisant usage du droit que leur confère l'article 32 de nos statuts, plusieurs actionnaires, possesseurs d'au moins un cinquième du capital émis (ce dont ils ont justifié en déposant leurs titres dans nos caisses), nous ont demandé de réunir, aujourd'hui, une Assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur les objets mentionnés audit article 32.

Nous avons satisfait à cette demande, et nous avons pensé qu'il était convenable de vous faire connaître notre situation, avant la réunion extraordinaire qui nous a été demandée; c'est pourquoi nous avons devancé la date à laquelle notre Assemblée ordinaire est réunie annuellement.

L'exercice qui vient de finir n'a point été favorable aux établissements de crédit en général. Le classement de l'Emprunt français a absorbé la presque totalité des ressources de l'épargne française, et bien que l'on doive féliciter nos capitalistes nationaux de l'emploi qu'ils font, dans cette circonstance, de leurs capitaux disponibles, on ne peut se dispenser de constater que le classement des formidables emprunts que la France a dû contracter, a plongé son marché financier, autrefois si brillant, dans un marasme qui a empêché l'élaboration de nombreuses affaires nouvelles, et a paralysé le succès de l'émission des emprunts étrangers qui se sont contractés sur la place.

Cette situation, dont un établissement français ne peut se plaindre, n'a, du reste, pas été la seule cause de la paralysie des affaires financières pendant l'année 1873. Vous n'ignorez pas, en effet, qu'une crise a sévi sur les différentes places financières de l'Europe et de l'Amérique. Nous avons la satisfaction de vous informer que nous n'avons point été atteints par les nombreuses ruines qui en ont été la conséquence; mais la prudence qui nous commandait de restreindre le mouvement général de nos affaires, ce que nous avons courageusement observé, a diminué les bénéfices que nous aurions pu réaliser.

Nous avons, enfin, beaucoup souffert des bruits de liquidation de votre Société, qui se sont accrédités dans le public depuis plusieurs mois; ceux-ci, en affectant l'initiative de notre direction, ont mis une entrave à son activité, ont sérieusement gêné certaines négociations en cours et entravé nos relations avec l'extérieur, en imposant le doute sur l'avenir réservé à votre Société.

La situation de l'Espagne, ravagée par la guerre civile, nous a également causé un préjudice. Nous possédions dans notre portefeuille une forte partie de rente espagnole, résultant du dernier emprunt de cet Etat. Nous avons eu le bonheur de réaliser ces fonds à un taux sensiblement supérieur au cours actuel, ce qui nous a permis d'y rentrer ensuite, de façon à atténuer la perte qui résulterait de cette opération, mais qui diminue néanmoins d'autant, pour cette année, le solde débiteur de notre compte de Profits et Pertes.

Quoi qu'il en soit, nous avons traversé ces temps difficiles en maintenant notre capital intact et, pour la majeure partie disponible, ainsi que vous le verrez par l'examen du bilan.

Actif.

Encaisse et Portefeuille. — L'encaisse et le portefeuille représentaient une valeur de 1,387,059 fr. 29. Tous nos effets étaient à courte échéance et couverts de signatures de premier ordre.

Portefeuille. — Fonds publics. — Les fonds publics, portés à l'actif, s'élèvent à 6,711,306 fr. 29, parmi lesquels figurent la rente et l'Emprunt français pour 3,611,000 francs; des actions de la Banque de France pour 500,000 francs; diverses valeurs facilement négociables, et enfin de la rente extérieure d'Espagne pour 1,000,000, que nous avons rachetée dans les bas cours, et sur laquelle nous pourrions réaliser, aujourd'hui, un certain bénéfice. Toutes ces valeurs ont été évaluées au cours de la Bourse du 31 décembre dernier; et pour la plupart, ce cours était inférieur à celui auquel elles sont cotées actuellement.

Reports. — Sur les 7,203,650 francs de fonds publics, pris en report, 5,800,000 francs environ sont représentés par la rente française et des actions de la Banque de France. Presque tous ces reports ont été faits dans la forme d'usage, à la Bourse de Paris, et ceux qui, par exception, ont été contractés pour un terme plus long que la liquidation courante, sont faits dans une forme et pour des valeurs qui nous laissent pleine sécurité.

Participations financières. — Nos participations financières, qui s'élevaient l'année dernière au chiffre de 4,978,500 francs, s'élèvent aujourd'hui à 7,434,838 francs; quelques-unes de celles contractées pendant le courant de l'année dernière ont été liquidées, mais certaines d'entre elles se sont soldées en perte; telles sont par exemple nos participations aux Lots turcs et à l'Emprunt péruvien contractées avec les principaux établissements de notre place.

Parmi celles que nous avons contractées, pendant l'exercice écoulé, figurent l'emprunt égyptien 1873, les bons de liquidation de la ville de Paris, les actions Fives-Lille et les bons de délégation de Ciudad-Réal à Badajoz; ces deux dernières que nous dirigeons nous-mêmes, seront liquidées prochainement, et nous avons, dès à présent, la conviction qu'elles nous laisseront un bénéfice rémunérateur.

Comptes débiteurs. — Nos comptes courants débiteurs s'élèvent à la somme de 6,216,000 francs.

Dans cette somme sont compris 1,500,000 francs qui ont été soldés en liquidation courante, soit le 6 janvier dernier.

Tous nos autres débiteurs, soit en France, soit à l'étranger, jouissent d'un crédit de premier ordre, et la plupart des maisons de banque qui s'y trouvent représentées nous ont laissé, par contre, des titres qui se trouvent dans nos caisses pour nantissement.

Nous vous rappellerons, à ce propos, que nous n'avons pas eu jusqu'à ce jour, un seul litige; votre Société n'a pas de contentieux.

Mobilier. — Frais de premier établissement. — Les derniers chiffres inscrits à l'actif représentent les frais à amortir, les frais de premier établissement et de mobilier qui ont subi une nouvelle réduction de 26,273 francs.

Passif.

Le passif se solde, comme l'actif, par 54,244,000 fr. 81.

Vous y remarquerez que les seuls engagements de la Banque, qui sont représentés par les comptes courants créditeurs et les effets à payer s'élèvent à 3,373,864 francs seulement.

Nos réserves y figurent pour 152,941 francs.

Profits et pertes. — Le solde en bénéfice net, du compte de profits et pertes, s'élève à 709,376 fr. 82 c.

Conformément aux dispositions statutaires, il y a lieu de prélever, avant toute autre répartition, 5 0/0 qui seront portés au fonds de réserve légal, soit 35,468 fr. 84 c., laissant un solde disponible de 673,907 fr. 98, nous croyons sage de vous proposer de porter ce solde à un compte de prévision, à l'effet de parer à toutes les éventualités des participations dans lesquelles nous avons pris un intérêt et qui ne sont pas encore liquidées.

Si vous décidez la répartition de ce solde, nous aurons à vous attribuer un dividende de 6 fr. 73 par action.

Vous aurez, messieurs, à procéder à la nomination de votre commissaire, lequel est toujours rééligible.

Bilan au 31 décembre 1873.

ACTIF

Caisse.	Espèces à la Banque.... Fr.	34.518 15	108.684 64
	Espèces en caisse.	74.166 49	
Portefeuille	Effets sur la France	628.148 53	1.278.374.65
	Effets sur l'Angleterre........	36.749 62	
	Bons égyptiens sur Londres........	213.652 17	
	Bons ottomans sur Londres........	399.824 33	
Fonds publics..........			6.711.306 29
Reports..........			7.203.650 »
Participations financières..........			7.434.838 26
Comptes courants débiteurs..........			5.969.147 14
Comptes agents (solde de la liquidation de fin décembre..........			247.396 40
Mobilier..........			18.977 90
Comptes d'ordre..........			54.989 13
Frais de premier établissement......			217.487 40
Versement non appelé (250 francs par action)..........			25.000.000 »
Total........ Fr.			54.244.851 81

PASSIF

Capital.......... Fr.	50.000.000 »
Comptes courants créditeurs........	1.630.084 49
Effets à payer..........	1.743.789 25
Fonds de réserve légal..........	110.482 60
Deuxième fonds de réserve..........	42.458 46
Dividendes à payer..........	8.660 19
Profits et pertes..........	709.376 82
Total........ Fr.	54.244.851 81

Profits et pertes au 31 décembre 1873.

DÉBIT

Amortissement des frais de premier établissement.......... Fr.	24.165 27
Amortissement des frais de mobilier..........	2.108 65
Frais généraux..........	341.575 45
Profits et pertes, bénéfice net......	709.376 82
Total........ Fr.	1.077.226 19

CRÉDIT

Intérêts.......... Fr.	561.932 59
Commissions, changes et arbitrages.	182.086 30
Fonds publics et reports..........	280.969 33
Participations financières liquidées.	52.237 97
Total........ Fr.	1.077.226 19

(86)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE I. R. P.

DU

CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE

Assemblée générale.

MM. les actionnaires sont prévenus que la neuvième assemblée générale ordinaire aura lieu à Vienne, dans les salles de l'hôtel du Crédit foncier d'Autriche, Herrengasse, n° 8, le jeudi 9 avril prochain, à dix heures du matin.

Les actionnaires porteurs de 50 actions au moins peuvent seuls aux termes des statuts faire partie de l'assemblée.

Pour y être admis ils doivent déposer leurs actions dans les caisses de la succursale du Crédit foncier d'Autriche, 21, rue Neuve-des-Capucines avant le 9 mars.

Les actionnaires qui ont ainsi justifié de leur droit au vote, recevront gratuitement en temps utile, des cartes d'admission, indiquant le nombre d'actions qu'ils possèdent et le nombre de voix dont ils disposent.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il représente de fois cinquante actions. Toutefois aucun actionnaire, tant pour son compte personnel qu'en vertu de pouvoirs d'un ou de plusieurs actionnaires, ne peut réunir plus de dix voix.

Les objets présentés aux délibérations de l'assemblée générale seront:

1° Rapport du gouverneur.
2° Rapport du censeur.
3° Approbations des comptes sociaux (article et 68).
4° Élection des administrateurs.
5° Élection d'un censeur.
6° Changement des statuts. (87)

COMPAGNIE

GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

4, rue de la Paix, à Paris.

MM. les actionnaires de la Compagnie générale Transatlantique sont convoqués en assemblée générale ordinaire, aux termes de l'article 39 des statuts, pour le samedi 4 avril 1874, à une heure et demie de l'après-midi, 4, rue Clary, boulevard Haussmann, à l'effet d'entendre le rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 1873, et de statuer sur les comptes dudit exercice.

Tous les actionnaires, possesseurs de vingt actions ou plus, font partie de l'assemblée générale.

Les dépôts devront être effectués dans les bureaux de la compagnie, 4, rue de la Paix, de dix à trois heures.

Pour être valable, le dépôt des actions doit être effectué, au plus tard, quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion de l'assemblée, soit jusqu'au 19 mars inclusivement.

Il sera remis à chaque actionnaire une carte d'admission, nominative et personnelle, contre le dépôt de ses actions.

Paris, le 3 mars 1874.

Le Directeur de la compagnie,
L. GOYETCHE. (88)

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal Turquie, Egypte...........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes.........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Florence.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 14 MARS 1874. NUMÉRO 11.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

REVUE ÉCONOMIQUE.

Une complication imprévue dans l'application de l'impôt sur la petite vitesse. — La diminution des exportations. — Le vote de la commission de la marine marchande sur les primes à la construction des navires. — Le projet de conversion de l'emprunt Morgan. — L'impôt sur les allumettes et les indemnités aux fabricants. — Le rapport sur les opérations de la Banque de France en 1873. — La diminution du nombre des coupures de 5 francs. — Le fonctionnement des succursales de la Banque.

L'impôt sur la petite vitesse a été voté dans la séance de lundi dernier, par 352 voix contre 318 : c'est ainsi que l'esprit de fiscalité aveugle a triomphé; une taxe contre laquelle, en 1830, il s'élevait, selon les termes de M. Laffitte, une réprobation générale, a été adoptée par l'Assemblée nationale en 1874. Nous ne dirons pas que ce vote nous étonne : il y aurait beaucoup de naïveté à éprouver, en pareil cas, de la surprise. Bien des motifs, qui ne sont pas des raisons, ont déterminé la Chambre à cette résolution *in extremis* : la lassitude et le profond ennui que causaient à des hommes peu compétents des discussions spéciales incommensurables; la crainte de renverser un ministre qui a encore de l'autorité; les considérations politiques qui, à l'heure actuelle et dans notre pays, se glissent partout et corrompent tout; le manque de courage et la répugnance à voter des impôts déplaisants, mais productifs et peu nuisibles, tels que l'impôt du sel et une aggravation des trois premières contributions directes : voilà bien assurément toutes les pensées qui se sont infiltrées et amalgamées dans les cerveaux fatigués, et qui ont déterminé 352 voix à infliger à notre pays une nouvelle taxe funeste à la production.

La discussion, cependant, avait été ample et instructive : les discours de MM. Féray et Pouyer-Quertier n'avaient laissé subsister aucune des allégations du ministre. Les deux plus étranges de ces assertions ministérielles étaient celles qui tendaient à prouver que cet impôt offrait le caractère d'une parfaite égalité pour toutes les industries, et qu'il épargnait le transit et l'exportation. Assurément, parmi les 352 votants en faveur de la taxe, il en est bien peu qui se soient laissé prendre à cette argumentation officielle. Comment peut-on soutenir qu'une taxe qui est perçue à raison des distances parcourues et du poids de la marchandise, soit une taxe égale pour toutes les industries? Il saute aux yeux, pour nous servir de l'expression vulgaire, que ceux qui pâtiront le plus

de cette surtaxe sont les industriels du Centre, c'est-à-dire précisément ceux dont la situation est déjà la moins bonne, et que, en outre, ce seront les fabricants qui travaillent les matières les plus lourdes et qui sont obligés de les faire venir de loin, les métallurgistes de la Loire, par exemple.

Quant à dire que l'on sauvegarde l'exportation parce qu'on ne fait pas payer de taxe aux produits manufacturés expédiés directement à l'étranger, c'est aussi là une proposition qu'il est superflu de réfuter. Oui, les objets fabriqués que l'on envoie à l'extérieur ne paieront pas la taxe : mais les matières premières avec lesquelles ces articles auront été faits paieront une taxe qui ne sera pas restituée. Les ouvrages en fer ou en acier, qu'expédient en Italie et ailleurs nos usines de la Loire, seront exempts; mais les minerais infiniment plus volumineux et plus pesants, que ces usines auront fait venir d'Algérie, de Sardaigne, d'Espagne, seront grevés, sans restitution, de la taxe sur la petite vitesse. On a eu raison de dire que cet impôt équivalait à une taxe sur les matières premières *sans drawback* : nous avions raison aussi d'écrire nous-même que cet impôt serait, en réalité, une subvention donnée par la France aux ports de Gênes et d'Anvers, ainsi qu'aux lignes de chemins de fer qui côtoient nos frontières.

Mais les récriminations sont vaines à l'heure actuelle : l'impôt sur la petite vitesse sera appliqué pendant quelques années ou tout au moins pendant quelques mois, jusqu'à ce qu'on en ait reconnu, peut-être trop tard, les immenses inconvénients. Il se présente, cependant, une difficulté de détail sur laquelle des hommes très-compétents attirent notre attention. L'on a voulu exempter de la taxe l'exportation, c'est-à-dire les articles expédiés d'un point quelconque de la France à destination de l'étranger : l'importation, au contraire, n'est pas exemptée. Or, ce peut être là une cause de grands embarras. Nos compagnies de chemins de fer ont des tarifs internationaux stipulant des prix égaux dans les deux sens de leur parcours. La Compagnie du Nord, par exemple, a des tarifs internationaux avec Bruxelles, la Hollande, la Russie, à prix égaux dans les deux sens. L'exportation étant affranchie, on peut ne pas appliquer le droit de 5 0/0 à l'aller, mais on sera forcé d'appliquer ce droit au retour sur le parcours français. Les lignes étrangères qui ont traité avec les lignes françaises ne voudront pas accepter l'inégalité de traitement et relèveront leur part de tarif à l'aller, de la quantité égale à l'augmentation sur le réseau français. Mais, voici une difficulté plus grande. Les puissances avec lesquelles nous avons des traités de commerce ne diront-elles pas qu'un droit qui frappe les marchandises importées et qui exempte les marchandises exportées équivaut à une surtaxe de douane? Voilà ce qui rend perplexe d'excellents esprits, qui se demandent s'il ne vaudrait pas mieux réclamer l'exemption du trafic international dans les deux sens, c'est-à-dire à la sortie de France et à l'entrée en France : mais cette solution même ne serait pas acceptable, car, comment pourrait-on admettre qu'une marchandise, allant de Londres à Paris, fût exempte des droits auxquels serait astreinte la marchandise similaire allant de Lille à Paris?

Voilà donc des difficultés imprévues d'application. On attire aussi notre attention sur quelques-uns des fâcheux effets que devra avoir cette taxe à l'intérieur. Voici les houilles de Decazeville, par exemple, qui se vendaient jusqu'ici sur la place de Bordeaux. Le prix de transport de la mine à cette ville est de 11 francs par tonne : la taxe de 5 0/0 prélèvera donc 55 centimes par tonne; cela va modifier profondément les conditions du marché; peut-être alors les houilles anglaises chasseront-elles celles de Decazeville de la place de Bordeaux. L'impôt de 5 0/0, dans le cas qui nous occupe, équivaut à une prime de 55 centimes par tonne en faveur du charbon anglais se rendant à Bordeaux.

Dans notre dernier numéro, nous avons examiné la statistique de la douane pour le mois de janvier 1874; l'exportation a fléchi de plus de 20 0/0 comparativement à 1873, et de plus de 15 0/0 relativement à 1872 ; elle n'est plus que de 207 millions en janvier 1874, au lieu de 260 millions en janvier 1873, et 243 millions en janvier 1872. C'est là un symptôme alarmant; la diminution persistante de nos recettes de chemins de fer en est un autre.

Pour passer à une matière différente, nous dirons que la commission de la marine marchande vient de prendre une grande résolution, celle de donner des primes aux constructeurs de navires ; ces primes grèveraient le budget de 5 ou 6 millions par an. Nous aurons à étudier cette question de près ; dès à présent, nous devons dire que cette solution ne nous paraît pas satisfaisante. Nous voyons bien ce qu'elle coûtera au Trésor et ce qu'elle rapportera à certains intéressés, il nous est impossible de voir quel bénéfice le pays retirera de ce système. Notre flotte n'en deviendra pas plus considérable, selon toutes les probabilités. En définitive, si on voulait donner des primes, ce serait plutôt à l'armateur qu'au constructeur qu'il les faudrait accorder. Il est vrai que l'on ne manquera pas de dire que le prix des navires nouveaux se trouvera diminué du montant de la prime accordée ou de la plus grande partie de cette prime, et que l'armateur, ayant moins à dépenser pour son instrument d'exploitation, se trouvera ainsi indirectement favorisé. En réalité, deux obstacles s'opposent au développement de notre marine : notre système économique et fiscal général qui tend à tout renchérir et notamment à augmenter les frais de transport; en second lieu, une foule de règlements vexatoires pour la population maritime, et l'absence, dans notre code, de certaines règles qui permettraient au crédit naval de se constituer. Il faut remarquer, en outre, que la plupart des grandes nations, qui jadis dominaient sans conteste sur les mers, luttent difficilement aujourd'hui avec des nations plus petites, plus jeunes et plus pauvres. Nous feuilletions ces jours derniers les rapports des consuls anglais dans le Levant. Tous, sans exception, se plaignent que la marine anglaise perde du terrain dans ces parages, et qu'elle soit évincée peu à peu par les Grecs, les Italiens et les Autrichiens, qui ont de plus mauvais navires, des matelots plus sobres et moins exigeants, et dont les capitaines, exerçant pour leur compte, sont plus actifs et plus ingénieux. En définitive, il faut bien que notre marine s'accommode de la liberté; mais, il convient de la décharger de toutes les entraves artificielles qui pèsent sur elle depuis longtemps et dont ses rivales sont exemptées.

Depuis quelque temps, il circule beaucoup de bruits sur la conversion prochaine de l'emprunt Morgan, soit en 5, soit en 3 0/0. Cette opération serait très-légitime, nous n'hésiterons pas à la conseiller au Trésor quand l'heure sera venue. Le 3 0/0 se cotant aujourd'hui à 60 francs environ et devant, selon toute probabilité, dépasser bientôt ce cours, la conversion des obligations de l'emprunt Morgan en 3 0/0 vaudrait au Trésor environ 2 millions 1/2 d'économies sur les arrérages annuels : en outre, l'Etat, n'ayant plus besoin d'amortir cet emprunt ainsi converti, pourrait disposer de la somme aujourd'hui consacrée à ce remboursement graduel, et qui atteint 2 millions. En définitive, la conversion de l'emprunt Morgan procurerait à l'Etat une disponibilité de 4 millions 1/2 environ par an. Nous croyons, cependant, que le Trésor peut encore attendre, pour faire cette opération, que notre rente soit montée à des cours plus élevés.

Si l'Etat doit trouver une économie notable dans la conversion de cet emprunt spécial, d'un autre côté, il se voit, à l'heure actuelle, en présence d'une dépense qui dépasse de beaucoup les prévisions. On sait que la loi qui a constitué le monopole des allumettes chimiques a imposé au Trésor l'obligation d'indemniser les

fabricants expropriés. On croyait que ce serait une petite affaire. Voici qu'elle prend de formidables proportions. Au lieu des 25 ou 30 millions que l'on pensait devoir suffire, on sera peut-être contraint de débourser 60 à 70 millions. On avait imaginé d'abord de répartir les fabriques d'allumettes en deux catégories : celles qui fonctionnaient avec une autorisation régulière de l'administration, et celles qui n'étaient pas administrativement autorisées. On aurait indemnisé les premières, et l'on n'eût rien accordé aux secondes. Cette solution est jugée aujourd'hui impraticable ; voilà comment le Trésor devra payer, sans doute, 60 ou 70 millions, au lieu des 25 ou 30 millions auxquels il s'attendait. Quand donc en finirons-nous avec la constitution de monopoles? Nous avons celui du tabac que nous n'attaquons pas, parce qu'il donne depuis longtemps d'immenses revenus à l'Etat ; nous avons celui des poudres, mais voici qu'on en a constitué deux autres : celui des allumettes chimiques, et celui de la dynamite. Vraiment, on aurait pu épargner au pays le développement d'un système aussi anormal et aussi préjudiciable à la production.

Nous publions plus loin le compte rendu *in extenso* des opérations de la Banque de France. L'*Economist* de Londres, dans son dernier numéro, consacrait son premier article à l'éloge de ce grand établissement. Il est certain que sa conduite depuis la guerre a été prudente et habile. On voit qu'en 1873 le chiffre des opérations et le chiffre des escomptes ont été supérieurs aux chiffres correspondants de 1872. L'escompte commercial s'est élevé à la somme de 9 milliards 1/2, chiffre qui n'avait jamais été atteint antérieurement. Les avances sur valeurs ont aussi notablement augmenté par rapport à 1872. Il n'est pas besoin de parler de la réserve métallique, qui est en progrès constant et qui va bientôt s'élever à 1 milliard. Nous n'attirerons encore l'attention que sur les points suivants : le chiffre de la circulation de la Banque de France était, le 29 janvier 1874, à peu près le même que le 30 janvier 1873, atteignant 2 milliards 832 millions à la première de ces dates, et 2 milliards 858 millions à la seconde ; mais, un fait à signaler, c'est que la proportion de différentes coupures a notablement changé ; les billets de 1,000 francs et de 500 francs sont en moindre nombre aujourd'hui ; au contraire, ceux de 100 et de 20 francs sont beaucoup plus nombreux ; quant à ceux de 5 francs, le nombre en a considérablement diminué. Le 30 janvier 1873, il y en avait en circulation pour 106,636,060 francs. Au 29 janvier 1874, il n'y en a plus que pour 93,622,600. On prête à la Banque l'intention de retirer toutes ces petites coupures ; nous le regrettons, leur remplacement par les incommodes pièces de 5 francs est loin d'être un progrès.

Une seconde observation plus importante se rapporte aux succursales. La Banque de France possède aujourd'hui 65 succursales fonctionnant, et 3 autres qui vont commencer leurs opérations. En 1872, elle en possédait 64. On voit que l'augmentation du nombre des succursales a été bien faible ; il est vrai que 12 nouvelles succursales ont été décrétées et sont en voie de construction, et qu'il en restera en outre 9 à fonder pour que tous les départements en soient dotés. Nous voudrions que la Banque mît un peu plus de hâte à développer ses établissements départementaux ; elle y trouverait bientôt son compte. En 1872, *six* succursales étaient en perte : celles d'Auxerre, Lons-le-Saulnier, Lorient, Montauban, Périgueux et Versailles, et la totalité de la perte s'élevait à fr. 116,081 73. En 1873, il n'y a plus que *trois* succursales en perte : celles de Lons-le-Saulnier, Saint-Brieuc et Versailles, et la perte totale ne s'élève qu'à fr. 25,413 84. On voit que ces établissements ne tardent pas à s'améliorer. C'est ainsi que Montauban, qui était en perte de fr. 32,000 en 1872, a donné fr. 19,000 de gain en 1873. Nous croyons que dans un laps de quatre ou cinq ans, la Banque de France doit avoir non-seulement une succursale dans chaque département, mais même plusieurs succursales dans les riches départements.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA QUESTION SOCIALE EN ALLEMAGNE ET LA LÉGISLATION DU REICHSTAG.

Le Reichstag vient de renvoyer à une commission spéciale de 21 membres le projet de loi que le gouvernement de l'empire lui a présenté, sous le titre modeste de « tendant à modifier quelques dispositions du règlement des industries (*Gewerbe-Ordnung*) », et qui, en réalité, a pour but d'armer les gouvernements des différents Etats contre les grèves des ouvriers. En effet, ces grèves ont pris, depuis quelques années, en Allemagne un développement redoutable et des dimensions qui donnent à réfléchir. Les ouvriers ne se contentaient plus de cesser le travail dans certaines fabriques, ou même dans certaines villes ; ils entraient en grève à la fois dans des Etats tout entiers. Il y avait même des grèves qui embrassaient l'Allemagne tout entière comme la dernière grève des typographes et des mineurs.

Le gouvernement fédéral s'est ému de cette situation et, à l'heure qu'il est, il fait procéder à une enquête minutieuse pour établir une statistique détaillée de toutes les grèves et des causes qui les ont provoquées dans le passé, et rechercher les meilleurs moyens pour les prévenir ou les empêcher dans l'avenir. En attendant et pour aller au plus pressé, la Chancellerie fédérale a présenté la loi que nous venons d'indiquer et que nous examinerons plus loin. — Si nous portons nos regards au-delà de l'empire germanique, nous trouvons l'Autriche en proie aux mêmes préoccupations. La chambre des députés vient de nommer une commission spéciale pour s'occuper de la question ouvrière (*Arbeiter-Ausschuss*), et les représentants des ouvriers viennent de formuler leurs *desiderata* devant cette commission. Ils sont trop intéressants pour ne pas être communiqués ici dans leurs traits principaux. Les ouvriers autrichiens, renonçant « quant à présent » à l'introduction du suffrage universel, se contenteraient, « pour le moment », de chambres syndicales qui auraient le droit d'envoyer des délégués dans le Reichsrath, à la condition que ces chambres syndicales d'ouvriers ne fussent pas réunies aux chambres syndicales de commerce, car cette réunion rendrait illusoire le droit de délégation des ouvriers. Quant au droit d'électeur, il est bien entendu que les ouvriers proprement dits seulement, c'est-à-dire ceux qui vivent de leur travail, pourraient être électeurs (*die Lohnarbeiter*). Les délégués des ouvriers ne veulent pas que l'on dise « que ce seront justement ces » chambres syndicales qui donneront au mouvement ou» vrier plus d'importance et la puissance qui lui manque, » que ce seront ces chambres syndicales surtout qui le pro» voqueront là où il n'existe pas encore. Ce serait une » erreur. Il est dans l'intérêt de l'Etat même de favoriser, » non pas d'empêcher, l'organisation des ouvriers. Ce sont » seulement les ouvriers non organisés, non éclairés qui » deviennent dangereux pour les institutions. Le mouve» ment des ouvriers n'a pas besoin d'être excité, il existe, » il est dans la nature des choses, dans la situation écono» mique du pays. — Il ne faut pas que l'on soit obligé de » rappeler à l'Etat l'existence de la question sociale par » des combats dans la rue. » Ce langage des représentants des ouvriers est significatif, mais, fait plus significatif encore, la commission du parlement autrichien est toute disposée à admettre les prétentions des ouvriers ainsi formulées.

La question sociale est donc à l'ordre du jour en Allemagne, et bien qu'elle y soit toute nouvelle, elle a déjà donné naissance à trois systèmes bien différents. Nous disons que la question sociale est toute nouvelle en Allemagne ; car elle ne remonte guère plus haut que 1863 ou 1862. Il y avait bien, avant cette époque, de temps à autre, des hommes dévoués et intelligents qui s'occupaient sérieusement de la question et qui employaient leur fortune ou leur savoir à la recherche de moyens qui permissent d'espérer la solution du grand problème de notre siècle : *l'amélioration* du sort de l'ouvrier. Mais ces hommes sont restés longtemps seuls ; leurs voix se perdaient dans l'indifférence générale et les résultats de leurs efforts ne dépassaient guère les limites d'un cercle restreint : ou une fabrique, ou une petite ville ouvrière, où ils fondaient des associations modestes parmi les ouvriers pour leur fournir des vivres ou d'autres objets de première nécessité à meilleur marché ; là une chaire d'économie politique, une petite brochure ou un journal où ils expliquaient la question et les meilleurs moyens de la

résoudre. Le grand mouvement, ou pour parler plus correctement, la grande lutte a commencé en Allemagne seulement à l'époque où deux hommes, partant de deux principes diamétralement opposés, ont entraîné les masses et les ont divisées en deux camps tellement hostiles que bien souvent les adversaires se sont livré de véritables batailles. Ces deux hommes sont MM. Schulze-Delitsch et Ferdinand Lassalle. L'un a convié les ouvriers à former paisiblement des associations sous la bannière de la *Selbsthulfe* (mot très- improprement traduit en français par *coopération*), tandis que l'autre, M. Lassalle, déployant le drapeau du socialisme, a appelé les ouvriers à la lutte contre le système économique actuel, et au remplacement de ce système vicieux par un autre meilleur qui laisserait à la grande masse de la population une plus large part dans la richesse nationale. Tous deux étaient convaincus, tous deux apportaient dans la lutte cette énergie et cette persistance qu'une grande cause seule peut faire naître et si M. Lassalle, par sa fougue audacieuse et son éloquence irrésistible, était bien supérieur à son adversaire pour entraîner les masses et par son argumentation serrée et son brillant esprit pour faire des prosélytes même parmi les hommes de science et de fortune, M. Schulze-Delitsch retrouvait une compensation dans le système même qu'il préconisait et dans le caractère de la nation à laquelle il le présentait comme la véritable ancre de salut. Le caractère allemand est lourd, posé, rangé; il résiste aux révolutions violentes dont il ne peut prévoir l'issue et il aime mieux un profit lent, mais certain, le développement graduel mais sûr de ses aspirations, — « *Plusieurs faibles forces réunies en* » *forment une grande*, et pour faire quelque chose que l'on ne » peut achever *seul*, il faut *s'asssocier* avec d'autres », voilà le principe sur lequel repose le système de M. Schulze. Il exclut formellement tout secours venant du dehors, des particuliers aussi bien que de l'Etat; il bannit de ses sociétés toute intervention étrangère quelle qu'elle soit, et il inscrit sur le frontispice de son système : *Aide-toi*. Pour améliorer leur situation, dit-il, les ouvriers n'ont qu'un seul moyen : l'association, et si l'Etat leur garantit la liberté de l'association il a fait tout ce qu'il peut faire; l'ouvrier ne doit pas lui demander davantage. C'est par l'association, par ses propres forces réunies à celles de ses collègues qu'il obtiendra le reste : d'abord le crédit, ensuite le capital et tout ce qui en dépend, savoir : le comfort matériel de la vie, l'élévation de son niveau moral et intellectuel, enfin une position sociale.

Les limites de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans le développement du système de ces associations, que nous appelons *sociétés coopératives*, faute d'une expression plus propre ; mais nous nous permettons de relater ici un fait intéressant et qui peut donner une idée de la nature de ces associations et de l'esprit dans lequel elles sont conçues. M. Schulze, pour propager ses idées, voyageait de ville en ville, rassemblait les ouvriers et leur faisait des discours. Un jour il venait de terminer une harangue. Huit ouvriers qui buvaient dans un seul grand verre (les Allemands pratiquent le proverbe *utile dulci*, ils fument et boivent en écoutant les discours savants ou politiques de leurs orateurs) avaient suivi ses paroles d'un air convaincu. « Eh bien ! dit l'un d'eux, commençons une association. » Il fallait délibérer sur les statuts. Pour ne pas perdre de temps ils décidèrent de former aussitôt le capital social et de charger l'un d'entre eux de l'exploiter, c'est-à-dire de faire des achats en gros. Il se trouva que chacun, après avoir payé sa consommation, disposait encore d'un gros (12 centimes 1/2), la caisse sociale comptait donc 8 gros (1 franc). L'acheteur se mit à l'œuvre ; il achetait du cirage et des allumettes qu'il revendait aux sociétaires avec un bénéfice, mais toujours moins cher que le marchand en détail. Lorsque les statuts furent achevés, ils avaient gagné juste leur mise. Chacun la reprit et la Société fut définitivement créée avec les 8 gros gagnés. Cela se passa en 1864; à l'heure qu'il est, la Société compte plus de 250 membres, elle dispose d'un capital propre de plus de 12,000 francs et elle s'occupe de l'achat de tous les vivres pour les sociétaires. M. Lassalle était trop impatient pour se contenter de ces petits avantages, et il regardait les associations coopératives « comme des palliatifs tout au plus bons à soulager quelques ouvriers, mais complétement insuffisants pour améliorer la situation générale de l'ouvrier ». Pour lui le mal était plus profond, dans la situation économique de la Société actuelle et dans la loi inflexible qui régit le salaire dans notre système économique.

Son but était de changer cette loi inflexible; — les moyens qu'il recommandait étaient la fondation d'associations *productives*, de grands ateliers *par l'État*, qui seraient destinés à absorber toute la fabrication du pays et à devenir l'unique source de production en écrasant toute entreprise privée, et puisque l'État ne se prêterait pas volontiers à une révolution pareille, il conseillait aux ouvriers de se liguer entre eux et de former une association générale pour obtenir le suffrage universel et arriver par là à conquérir de l'influence et bientôt la prépondérance dans les assemblées législatives. Bientôt l'Association générale des ouvriers allemands (*allgemeine deutsche Arbeiterverein*) fut fondée sur ces bases, et le brandon jeté dans les classes ouvrières jusque-là si paisibles. Désormais, il y eut deux camps qui divisèrent la population ouvrière en adversaires acharnés; les uns ayant pour mot d'ordre : « Secours de l'Etat » (*Staats-hülfe*), les autres : *Selbsthülfe*, c'est-à-dire, le secours qui vient de soi-même, en d'autres termes « liberté dans les transactions et défense absolue à l'Etat d'y intervenir. » — Il est évident que les deux partis extrêmes sont également éloignés de la vérité. Les socialistes — on les connaît aussi en France — dépassent le but, mais les coopérateurs, institution spéciale à l'Allemagne, ne l'atteignent pas. Exclure l'Etat d'une façon absolue de toute participation dans l'organisation du travail, c'est continuer les erreurs de cette école trop rigide qui a érigé le laisser-aller en système.

Il est vrai, les sociétés coopératives peuvent faire beaucoup de bien dans les classes ouvrières et l'expérience a montré que la coopération appliquée à la fondation d'établissements de crédit, comme *les Banques populaires* en Allemagne, peut fournir à l'ouvrier le moyen de faire des économies et mettre à sa disposition le capital à bon marché. Le dernier rapport de M. Schulze-Delitsch établit les chiffres suivants : Il existait, en 1872, 3,000 sociétés coopératives de toutes sortes, parmi lesquelles on comptait en chiffres ronds 1,200 sociétés de crédit ou *Banques populaires*. Ces 1,200 sociétés ont fait, pendant l'exercice de 1872, des avances pour 357,519,000 thalers ou 1,340,696,250 francs aux sociétaires ; elles ont encaissé une somme de 19,745,000 thalers ou 74,093,750 francs pour cotisations mensuelles et mis en réserve une somme de 1,357,000 thalers ou 4,071,000 francs.

Certes, ce sont là de très-beaux résultats, mais là n'est pas la solution de la question ouvrière ; les grèves sans nombre en Allemagne le prouvent suffisamment. Aussi un troisième parti n'a pas tardé à se former. Il se place entre les socialistes et les coopérateurs et, tout en rejetant le système des premiers qui demandent tout à l'Etat, il n'admet pas la doctrine des coopérateurs qui repousse toute intervention de l'Etat. Ce troisième parti, qui aime à se nommer le parti « historico-éthique » parce qu'il suit à la fois les enseignements de l'histoire et de la morale, pose en principe que l'amélioration dans le sort des ouvriers n'est possible que par une réforme dans le système économique actuel et une modification des institutions et du système de droit. Il réclame l'intervention de l'Etat pour régler les conditions du travail selon les exigences de la morale et de la justice.

Le travail des enfants et des femmes, la défense du travail malsain ou immoral, l'inspection des habitations et des ateliers pour la salubrité, l'institution des tribunaux arbitraux, la surveillance et le contrôle des lois sur le salaire, et beaucoup d'autres sujets de ce genre sont des questions que l'ouvrier ne peut jamais résoudre seul : il faut que l'Etat intervienne pour leur réglementation. L'école « historico-éthique » ne limite ni la liberté individuelle, ni l'intervention de l'Etat *a priori*, mais elle examine chaque question de détail au fur et à mesure qu'elle se présente, pour la renvoyer ou à l'initiative privée ou à la législation gouvernementale.

Cette école, qui existait jusque-là en théorie seulement, est entrée dans la lutte active, au mois d'octobre 1872, en convoquant tous ceux qui s'intéressaient à la question sociale à un congrès à Eisenach.

On a institué depuis une commission permanente; élaboré des statuts, qui ont été adoptés à un second congrès, en 1873, et à l'heure qu'il est, le troisième parti est formé et organisé. — Selon toute apparence, il est appelé à faire faire un grand pas en avant à la question sociale et surtout à diminuer l'importance du parti socialiste.— En attendant, les grèves, ainsi que nous l'avons vu plus haut, continuent à bouleverser l'industrie et le commerce, et les gouvernements allemands cherchent les moyens de les empêcher. Ils sont tombés d'accord sur un projet de loi et ils ont chargé la chancellerie fédérale de le présenter au Reichstag. A l'heure qu'il est, ce projet de loi est en délibération dans une commission spéciale. Il contient quatre parties. La première et la seconde s'occupent de quelques modifications de la composition et de la compétence des

tribunaux arbitraux. Les deux autres parties visent les grèves. Nous allons nous arrêter à ces derniers chapitres. La nouvelle *Gewerbe-Ordnung* (règlement des industries) de l'empire allemand, en vigueur depuis le 1er janvier 1870, avait proclamé la liberté de coalition dans l'article 152 dans les termes suivants :

« Sont abrogées toutes défenses et pénalités édictées » contre les industriels, compagnons, aides ou ouvriers de » fabriques, en matière de réunions ou de conférences » (*Verabredungen*) tenues dans le but d'obtenir de meilleures » conditions de salaires et de travail notamment au moyen » de grèves ou de renvoi des ouvriers.

» Tout individu qui a pris part à de pareilles réunions ou » conférences aura le droit de s'en dédire sans donner lieu » à aucune action ni exception. »

C'était donc la liberté absolue de se coaliser, même dans le but de provoquer ou de continuer les grèves. Mais pour empêcher l'abus possible de cette liberté, la *Gewerbe-Ordnung* contenait, dans l'article 153, les dispositions suivantes :

» Sera puni d'un emprisonnement pouvant s'élever à trois » mois, sans préjudice, s'il y a lieu, des peines plus fortes, » édictées par le Code pénal, celui qui, soit au moyen de vio» lences, menaces, outrages ou interdiction (*Verrufs-Erkla*» *rung*) aura forcé ou tenté de forcer autrui à prendre part » à des réunions pareilles ou à se conformer aux décisions » y prises, de même que celui qui aura empêché ou tenté » d'empêcher autrui de se dédire de pareilles confé» rences.»

Les gouvernements allemands, voyant les grèves prendre des dimensions redoutables et ne sachant comment les empêcher, s'en prenaient à la liberté de coalition. Ils regrettaient de l'avoir accordée ; mais la confisquer purement et simplement, après qu'elle avait été donnée, ce n'était guère possible, au moins c'était très-dangereux. Il fallait trouver autre chose. Et voici ce que l'on a imaginé :

D'abord, on a trouvé que la rédaction de l'article 153 n'était pas assez précise et laissait, par l'énumération de violences, menaces, etc., qui semble être limitative, le juge dans l'impossibilité de frapper certains faits punissables, mais non compris dans l'énumération de l'article 153. En même temps, on a augmenté la peine en la portant à six mois de prison.

Le nouvel article 153, selon le projet de loi, est ainsi conçu :

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois, sans pré» judice, etc., celui qui, soit au moyen de violences, me» naces, outrages ou interdiction, soit *au moyen de sous*» *traction d'effets d'habillement, d'instruments ou d'outils pour* » *en empêcher l'usage légitime, ou par tout autre moyen* » *capable de violenter la libre volonté,* aura forcé ou tenté » de forcer autrui, etc., etc. »

Jusqu'ici le projet de loi ne prête guère à la critique, et le nouvel article sera certainement accepté par tout le monde. Mais il n'est qu'accessoire ; la principale innovation, le but de la loi entière est dans un article additionnel, l'article 153 *a*. Les ouvriers grévistes abandonnent l'atelier sans s'occuper du contrat qui les lie encore au patron, lequel les a engagés pour un certain temps. Jusqu'ici les ouvriers n'étaient que civilement responsables de cette « rupture des engagements », et le patron ne pouvait que les actionner en dommages-intérêts devant les tribunaux civils ou arbitraux.

Le projet de loi veut faire de la « rupture du contrat » un délit et livrer aux tribunaux correctionnels les ouvriers qui, en se mettant en grève, ont négligé leurs engagements ; et, pour donner à sa proposition l'apparence de la légalité, la chancellerie fédérale propose de punir la rupture du contrat aussi bien chez le patron que chez l'ouvrier. Voici maintenant l'article 153 *a* :

« Encourront une amende, jusqu'à concurrence de » 150 marcs, ou la peine de l'emprisonnement :

» 1° Les patrons qui auront *illégalement* renvoyé leurs » compagnons, aides ou ouvriers de fabrique, ou qui les » auront repoussés du travail ;

» 2° Les compagnons, aides et ouvriers de fabrique qui » auront *illégalement* quitté le travail ou qui l'auront re» fusé.

» Même peine sera encourue, sans préjudice, s'il y a » lieu, des peines plus fortes édictées par le Code pénal, » lorsque le patron ou l'ouvrier aura recouru aux moyens » énoncés à l'article 153, pour forcer ou tenter de forcer » autrui à commettre les actes contenus dans les paragraphes » 1 et 2 ci-dessus. »

Le gouvernement de l'Empire, tout en conservant la liberté de coalition, veut donc créer un nouveau délit pour des faits qui jusqu'ici n'entraînaient qu'une responsabilité civile et des dommages-intérêts. Un commis-voyageur qui n'aurait pas rempli ses engagements envers son patron sera passible de dommages-intérêts ; mais si le même fait est commis par un ouvrier, il devra subir la prison. Telles sont les principales modifications de la nouvelle loi proposée au Reichstag.

R.

L'INDUSTRIE AUX ÉTATS-UNIS

I.

LES FILATURES ET LES TISSAGES DE COTON.

Le ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne vient de publier sur les industries textiles aux Etats-Unis une série de documents recueillis et colligés par le secrétaire de l'ambassade que le gouvernement britannique entretient à Washington.

Nous allons en extraire quelques détails relatifs à la manufacture des cotonnades, au point de vue tant de l'importance de cette manufacture en elle-même, que du régime du travail dans la grande république transatlantique.

Les principales sources d'informations sont les *Census* décennaux de 1840 à 1870. Les renseignements donnés à cette dernière date ont été recueillis et revisés avec tant de soin qu'on peut les regarder comme exacts, tandis qu'il faut se fier moins entièrement à ceux de 1840 à 1850.

Voyons d'abord l'état de développement de l'industrie cotonnière.

D'après le *Census* de 1870, sur les 37 Etats que l'Union comprend à cette heure, il y en a neuf qui ne renferment aucune manufacture où l'on travaille le coton : ces Etats sont la Californie, le Kansas, le Michigan, le Minnesota, le Wisconsin, le Nebraska, le Nevada, l'Orégon, la Floride. Il en est de même pour les territoires d'Arizona, du Colorado, du Dakota, de Montana, de Wyoming, du Nouveau-Mexique, de Washington et pour le district de Columbia. Quant à l'Iowa, on y compte aujourd'hui une manufacture de coton, et il s'en trouve trois dans l'Utah.

Les chiffres suivants donnent une idée du mouvement de cette industrie, pendant la période bi-décennale qui va de 1850 à 1870.

	Nombre de broches.	Nombre de métiers à tisser.	Bras employés.
1850.....	»	»	92.286
1860.....	5.235.727	126.313	122.028
1870.....	7.132.415	157.310	135.369

Sur le nombre total des broches il y en avait, en 1870, 3,437,938 mull-jenny et 3,694,477 broches de métiers automates.

Aucun détail n'est donné pour 1860. Il est regrettable que dans le *Census* de cette dernière année on n'ait pas séparé les différentes marchandises. On ne peut ainsi apprécier le progrès qui s'est certainement réalisé dans la manufacture des plus belles qualités.

Voici, pour 1870, des chiffres sur la production qui paraîtront intéressants.

Draps, chemises, plissés.....	478.204.513	yards (1).
Toiles imprimées............	489.250.053	—
Linons et mousselines fines..	34.533.462	—
Casimirs, cotonnades et cuirs de laine..............	13.940.845	—
Flanelle de coton...........	8.390.850	—
Guingans....................	39.275.244	—
Total............	1.063.594.217	yards.
	Nombre des objets.	
Nappes, couvre-pieds, etc....	493.892	
Sacs sans coutures..........	2.767.060	

On le voit, c'est une production considérable : on s'en fera, d'ailleurs, une idée plus juste, en se rappelant que le coton est encore employé sous d'autres formes, pour l'ouatage et le bourrage par exemple. Le grand accroissement des machines pendant la décade finissant en 1870 est d'autant plus significatif qu'il a été accompagné d'une diminution dans l'exportation. La consommation domestique a donc non-seulement absorbé une partie de la production envoyée jadis au dehors, mais elle a nécessité une importante augmentation de machines. Ainsi, les Etats-Unis qui exportaient, en 1859, pour $ 8,316,222 de cotonnades, en 1860, pour $ 10,934,796, n'en ont exporté que $ 3,558,136 en 1871. On a vu néanmoins qu'ils mettaient davantage en œuvre le textile.

(1) Le yard vaut 0m,913.

Quels ont été et quels sont actuellement les salaires des ouvriers attachés à cette industrie? Depuis la grande crise financière dont les Etats-Unis ont été tout récemment le théâtre, ils ont subi, d'après le document publié par le *Foreign Office*, une réduction de 10 à 20 0/0. En tous les cas, le rédacteur dudit document croit qu'en moyenne, ils figureront bien comme suit :

I. — Cardeurs :			
Contre-maîtres	12 shillings	4 deniers	par jour.
Hommes	5 —	9 3/4	— —
Femmes	2 —	2 1/2	— —
Enfants	1 —	4 1/2	— —
II. — Fileurs :			
Contre-maîtres	11 shillings	5 deniers	par jour.
Hommes	5 —	8	— —
Femmes	3 —	1 3/4	— —
Enfants	1 —	9 1/2	— —
III. — Apprêteurs :			
Contre-maîtres	11 shillings	10 1/4 deniers	par jour.
Hommes	6 —	2 1/4	— —
Femmes	3 —	9 1/4	— —
Enfants	2 —	1 3/4	— —
IV. — Tisseurs :			
Contre-maîtres	12 shillings	1 1/4 deniers	par jour.
Hommes	6 —	1	— —
Femmes	3 —	9	— —
Enfants	2 —	1 3/4	— —

Ces divers ouvriers ou surveillants, accomplissant une besogne hebdomadaire, qui sans être réglée par la loi, ne dépasse guère 66 heures, quand elle n'est pas de 64 heures 1/2, ou de 62 heures seulement, et même de 60 heures ; ce dernier cas est d'ailleurs très-rare.

Quant à la puissance actuelle du travail, on nous dit que les ouvriers cotonniers se montrent plus intelligents que leurs camarades d'Angleterre : Seulement le fait ne serait plus aussi général que par le passé. L'on donne deux raisons de ce changement : d'une part, les ouvriers américains n'aiment point assez à se fixer dans une profession; de l'autre, beaucoup d'Irlandais et de Canadiens-Français sont entrés dans les manufactures de coton. En principe, ces immigrants sont enclins à travailler à des salaires réduits. Toutefois, ce n'est point de cette circonstance que l'on attend une réduction considérable des salaires : Pour ce résultat, on compte davantage sur la diminution du coût de la vie, et ceux qui réclament une forte diminution des droits d'importation, tels qu'ils sont consacrés par le *Revenue Tariff* actuel insistent fortement sur ce point de vue. Dans le Rapport, on fait observer justement à cet égard que pour bien juger de la véritable quotité des salaires, il faut comparer cette quotité avec le coût des choses nécessaires à l'existence, et on ajoute que depuis 1860, ce coût a suivi une progression supérieure à celle qu'ont affectée les salaires. Mais l'on suppose qu'à l'avenir, les salaires tendront à s'abaisser, non-seulement parce que la vie deviendra moins chère, mais encore parce que dans les Etats du Nord, on emploiera plus de Canadiens-Français, et plus de nègres dans les Etats du Sud.

Par comparaison avec l'année 1860, il est établi que les frais moyens de production (en comptant l'augmentation des salaires), ont été, pour 1872, supérieurs de 25 0/0, et que la puissance productive des moyens mécaniques ne contrebalance point cette différence. Il y a lieu d'attribuer l'augmentation des frais dont il s'agit tant aux désastres causés par la guerre civile, qu'au surcroît d'impôts et à l'état de la circulation monétaire. Il ne manque pas toutefois d'Américains compétents en ces matières pour soutenir que les avantages de la manufacture en Angleterre sont moindres qu'en général on n'est porté à le croire. Il est sûr, disent-ils, que l'outillage coûte moins cher dans la Grande-Bretagne et qu'on s'y procure aussi de l'argent à meilleur compte; ils admettent de même que les produits d'une qualité supérieure, ceux qui réclament le plus d'expérience et le plus d'habileté, restent encore le privilége de ce pays. Mais ils ne croient pas que certaines marchandises comme les coutils et les draps de lit puissent y coûter aussi bon marché qu'en Amérique.

A ce propos, il peut n'être pas sans intérêt de faire remarquer qu'aux Etats-Unis, on se sert moins qu'on ne le croit en Europe des forces hydrauliques pour les usines à coton. Pour l'ensemble des Etats, le rapport de ces forces aux machines à vapeur est la suivante: 2.1. chevaux hydrauliques, contre 1 cheval-vapeur. Mais, cette proportion varie singulièrement dans chaque Etat : au Massachussetts, par exemple, elle est de 2 à 1, tandis que dans le New-Hampshire, elle est de 17 à 1, et dans le Maine, de 25 à 1. Par contre, dans le Delaware, et le New-Jersey, la proportion n'est plus que de 3/4 à 1.

En définitive, les avantages respectifs des deux pays sont ainsi résumés par un manufacturier de coton d'Amérique, qui est connu pour sa compétence économique : 1° les Anglais construisent leurs usines et se procurent leur matériel à meilleur marché; 2° il en est de même pour les capitaux ; 3° ils paient des salaires un peu moindres pour les travaux ordinaires et sensiblement moindres pour les travaux exigeant de l'habileté et de l'expérience ; 4° leurs méthodes de travail sont plus économiques. A l'avantage des Américains, il faut mettre : 1° la proximité des champs de coton ; 2° le bon marché des subsistances; 3° un marché intérieur plus étendu ; 4° des facilités plus grandes de s'ouvrir des débouchés à l'extérieur, grâce à l'abondance de certains produits nécessaires ou utiles à l'univers entier, tels que le pétrole, le coton, le froment, le porc, le fer brut : on ajoute qu'à l'avenir ces divers avantages ne peuvent que s'accroître, surtout si le régime protecteur qui florit à cette heure doit faire place au libre-échange.

Au sein de l'Union, on voit poindre une tendance lente mais certaine à l'extension de la manufacture du coton dans les Etats du Sud. Déjà ils expédient des filés dans les Etats du Centre. Les avantages d'ouvrer une matière première sur les lieux mêmes qui la produisent sont de toute évidence, et les protectionnistes ne se sont jamais fait faute d'implorer la protection des tarifs en faveur des industries naissantes. Mais ils ne remarquent pas que, si leur argument était bon, il y aurait lieu de créer dans l'intérieur même de l'Union un tarif spécial en faveur des Etats où l'industrie cotonnière n'est encore qu'en germe, pour les protéger contre les Etats de la Nouvelle-Angleterre, où depuis longtemps cette même industrie est en voie de pleine prospérité.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

L'EXERCICE DES RAFFINERIES.

Réunion du 5 mars 1874.

Présidence de M. Ed. Laboulaye, *membre de l'Institut, député à l'Assemblée nationale, un des vice-présidents.*

MM. D. Wilson, député d'Indre-et-Loire, et Raoul-Duval, député de la Seine-Inférieure, assistent à cette réunion.

Après une communication de M. Maurice Block, relative à la mort de M. Quételet, l'éminent statisticien belge, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, et à la mort de M. John Prince-Smith, président de la Société d'économie politique de Berlin, M. Joseph Garnier, *secrétaire perpétuel*, propose de mettre en discussion la question de l'impôt sur les sucres, actuellement pendante devant l'Assemblée nationale, où elle a été le sujet d'un débat qu'on n'a pas oublié.

M. Ferdinand Raoul-Duval combat le système proposé par la commission du budget, et qui consisterait à établir l'impôt sur les sucres à la consommation, par l'*exercice* des raffineries. La plupart des assertions émises, soit au sein de la commission, soit devant l'Assemblée, sont selon lui inexactes et tendent à altérer le véritable caractère de la question. Celle-ci doit être envisagée de plusieurs points de vue. Le côté technique notamment, qui a été mal compris, a son importance; mais il faut surtout se placer au point de vue plus élevé des intérêts généraux de l'agriculture, de l'industrie sucrière, de la consommation intérieure et du commerce extérieur. A ces divers points de vue, M. Raoul-Duval croit que le système proposé serait également funeste. Il signale la fâcheuse tendance de l'esprit français à prétendre régenter le marché du monde. On oublie, dans le cas dont il s'agit, que notre production sucrière n'est qu'une faible partie de la production totale ; que si elle s'est élevée en 1873 à 400 millions de kilogrammes, l'île de Cuba à elle seule en produit 700 millions. Nous n'avons donc pas le droit d'imposer nos conditions aux autres pays.

Une autre tendance non moins fâcheuse a fait méconnaître les causes réelles de la prospérité notoire de la raffinerie et des souffrances de la fabrique-raffinerie, et fait chercher dans une réforme intempestive de la législation, un remède à des maux qui ne sont que les conséquences d'une production plus abondante et du jeu régulier des lois économiques.

L'honorable orateur rappelle ensuite les circonstances qui ont amené, entre la France, l'Angleterre, la Hollande et la Belgique, la convention de 1864, qui régit la matière,

et il s'applique à réfuter les arguments développés devant l'Assemblée nationale par M. Pouyer-Quertier. L'honorable député a allégué que depuis 1864 l'industrie s'est perfectionnée, que les rendements se sont élevés et ne correspondent plus aux types adoptés en 1864; d'où, selon lui, une perte de 22 à 25 millions pour le Trésor; il s'est élevé contre les bénéfices que réalise la raffinerie par le trafic sur les certificats. M. Raoul-Duval répond que cette spéculation est aussi licite que celles qui ont lieu sur toute autre marchandise.

La plupart des autres assertions émises par M. Pouyer-Quertier sont également erronées et s'appuient, selon M. Raoul-Duval, sur des faits mal compris.

Par exemple, le fait que M. Pouyer-Quertier a signalé comme résultant d'une expertise après incendie d'une raffinerie parisienne, à savoir que des sucres 7/9 auraient été payés comme titrant 86 0/0 de sucre, alors que le rendement légal n'est que de 80, prouvait simplement que l'honorable député de Rouen n'avait pas lu ou pas compris la convention de 1864, puisqu'elle porte, article 1er :

Que le *minimum* du rendement des sucres 7/9 sera 80
et le *minimum* des 10/13.......................... 88

Et, à la fin du même article, que toute nuance intermédiaire sera marquée comme la nuance inférieure, d'où résulte évidemment qu'un sucre, pour être 10/13, devant titrer au minimum 88, un sucre titrant réellement 86 était, par la convention même, réellement aussi un sucre 7/9.

En ridiculisant les procédés de saccharimétrie-optique, M. Pouyer-Quertier n'a encore, selon l'orateur, prouvé qu'une seule chose : son ignorance complète des procédés scientifiques sur l'emploi desquels s'opèrent des transactions qui se chiffrent par millions.

En somme, il déclare sans valeur les arguments de M. Pouyer-Quertier. Il estime que l'intérêt du fisc n'est pas, comme le veut l'honorable député, de rapprocher l'impôt de la consommation, mais de le faire porter là où la fraude est le plus difficile, et que cette condition est réalisée par le mode actuel de perception. Il ajoute que si l'on entre dans la voie de l'exercice, il ne faudra pas s'arrêter aux raffineurs, mais exercer aussi l'épicerie, ou en venir à monopoliser le sucre, ce qui est contraire à tous les principes économiques.

M. F. Raoul-Duval fait ressortir, d'ailleurs, les difficultés matérielles que présentera l'application du système proposé. On ne pourra pas, dit-il, peser les pains de sucre; il faudra peser les voitures chargées, après les avoir tarées à vide, c'est alors que la fraude sera facile et que la situation de ceux qui ne frauderont pas sera désastreuse, sans que l'État y gagne rien. Un autre obstacle non moins grand réside, selon l'honorable orateur, dans le fait même de la convention de 1864. Comment, en effet, assurer l'application de l'exercice dans les quatre pays contractants? Chacun sera obligé d'avoir chez ses voisins des agents chargés de surveiller les opérations!

Donc, conclut M. F. Raoul-Duval, l'exercice des raffineries et l'impôt à la consommation jetteraient la perturbation dans notre industrie sucrière, ouvriraient la porte à la fraude, compromettraient nos relations avec les puissances signataires de la convention de 1864, et enfin rencontreraient dans l'application des difficultés insurmontables.

M. JACQUES VALSERRES, répondant à M. Raoul-Duval, soutient que la loi actuelle, non-seulement laisse à la raffinerie la faculté de soustraire au Trésor des sommes considérables, mais encore est contraire aux intérêts de la sucrerie indigène, dont elle va jusqu'à compromettre l'existence. Cette loi, ajoute-t-il, est, en outre, diamétralement opposée à l'esprit et au texte de la convention internationale de 1864, que les raffineurs invoquent pour demander le maintien du *statu quo*.

En effet, la dernière loi, promulguée en 1864, porte que la taxe sera perçue sur les sucres bruts à leur sortie de l'usine, et proportionnellement à leur teneur en sucre pur.

Si la richesse saccharique était aussi facile à évaluer que la richesse alcoolique d'un spiritueux, l'application de cette loi eût été des plus faciles, mais il n'en est rien. Après les expériences de Cologne, on crut être arrivé à la solution du problème.

La loi de 1864 avait accepté les types de l'échelle hollandaise comme base de l'impôt. D'après cette échelle, les sucres bruts sont divisés en plusieurs catégories suivant leurs nuances. La première, la plus foncée, représentant les sucres les moins riches comprend les nos 1 à 7; la deuxième dont la teinte est plus claire, les nos 7, 9, et ainsi de suite jusqu'au no 18, qui offre la nuance la plus blanche, et par conséquent, indique le sucre brut le plus pur. Ces diverses catégories comportent naturellement des droits plus ou moins élevés d'après leur rendement en sucre raffiné. Ainsi le no 1 à 7 paye 42 fr. 50 c., tandis que le no 18 paye 68 fr. 45 c. les 100 kilos, les nouveaux décimes non compris; les droits sont donc perçus uniquement d'après les nuances des différents types. Les raffineurs, profitant de leur petit nombre, se sont entendus pour ne plus acheter à nos fabricants que des sucres conformes pour la richesse au no 18, mais auxquels une coloration artificielle donnait l'apparence no 7. La différence de taxe au lieu d'entrer dans la caisse de l'Etat, entrait dans celle de la raffinerie.

En ce qui concerne les expériences de Cologne, M. Jacques Valserres fait remarquer qu'on y a opéré sur les sucres de canne, dont le rendement est toujours inférieur à celui des sucres de betterave ; ce qui constitue un avantage de plus pour la raffinerie.

Ce n'est pas tout, continue M. Valserres. Les sucres sur lesquels la raffinerie a payé l'impôt des types les plus faibles, sont-ils expédiés à l'étranger après raffinerie? Elle présente alors ses pains comme provenant des types les plus riches, ceux pour lesquels elle aurait dû acquitter les droits les plus élevés, droits que le gouvernement est tenu de lui rembourser. Qu'on calcule les conséquences de pareils abus, quand ils se commettent, comme l'année dernière, sur une quantité de 190 millions de kilos!

De plus, la raffinerie, à laquelle les fabricants sont forcés de vendre leurs produits, abuse de son monopole pour maintenir aussi bas que possible le taux des sucres bruts sur notre marché. Les départements où la culture déjà ancienne de la betterave a épuisé le sol, ne peuvent plus soutenir la concurrence de ceux où elle est nouvellement introduite et où le sol est encore vierge. Aussi songent-ils à abandonner une industrie qui, malgré tous les services qu'elle a toujours rendus à l'agriculture, ne leur donne plus que des déceptions. M. Valserres soutient que la raffinerie n'a fait que susciter des embarras de toute nature à la sucrerie indigène dont elle se prétend la protectrice, que loin d'avoir jamais pris l'initiative du progrès, elle l'a constamment entravé.

C'est ainsi que l'industrie sucrière était parvenue à produire du premier jet et à bas prix le sucre consommable, connu sous le nom de *poudres blanches*; les raffineurs ont fait disparaître de la consommation ces poudres blanches, en les accaparant sur tous les marchés, moyennant une prime assez élevée, pour les jeter dans leurs chaudières; opération inutile et dispendieuse, dont le seul but était d'empêcher la dépréciation des sucres raffinés. A ceux qui prétendent que la convention de 1864 nous interdit tout changement dans le régime fiscal relatif aux sucres, M. Valserres répond que les quatre peuples signataires de cette convention n'ont eu pour but que de faire aux commerçants la part égale sur leurs marchés respectifs et d'empêcher que, par une prime déguisée, l'un d'eux fasse aux autres une concurrence déloyale. Or la convention est si peu respectée par la raffinerie française que les raffineurs anglais et hollandais sont réduits à fermer leurs usines, et que nos sucres se vendent moins cher à Londres qu'à Paris.

Le fait est que la convention laisse chacun libre de fixer la taxe intérieure, et qu'aucun des changements que l'impôt a subis chez nous depuis 1864 n'a donné lieu à aucune contestation de la part de nos cosignataires.

En résumé, rien, selon M. Jacques Valserres, n'autorise la raffinerie à réclamer le *statu quo*, ni l'intérêt du Trésor, ni celui de la sucrerie indigène, ni celui du consommateur, ni le respect de la convention de 1864.

L'orateur conclut en réclamant, comme le seul remède à une situation féconde en abus déplorables, l'impôt proposé à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire l'impôt à la consommation, et l'application de l'exercice aux raffineries.

M. EMILE ALGLAVE envisage la question au point de vue de l'antagonisme qui existe entre la sucrerie et la raffinerie, et qui est, selon lui, tout à l'avantage de la seconde et au désavantage de la première, ainsi que du Trésor public. Faute de concurrence, dit-il, la fabrique est réduite à subir les prix que lui imposent les raffineurs de Paris et du Nord. Ceux-ci ont recours à divers procédés à l'aide desquels ils réalisent, aux dépens des fabricants et aux dépens de l'Etat, des bénéfices énormes en esquivant l'impôt. Les raffineurs français et anglais sont-ils sur le pied d'égalité? Nullement. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les mercuriales. Depuis un an, il n'a pas été exporté en Angleterre un seul sac de sucre brut, et les raffineries anglaises sont fermées. L'honorable orateur insiste sur les divers et graves inconvénients de cet état de choses qui tend à nous ramener au système protecteur, au détriment du consommateur fran-

çais, et il conclut, comme M. Jacques Valserres, à la nécessité d'établir l'exercice sur les raffineries.

M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, croit que l'exercice des raffineries, loin d'être en contradiction avec la convention internationale de 1864, constitue le moyen le plus sûr d'obtenir le résultat que se sont proposés les puissances contractantes, à savoir : de supprimer les primes à la sortie des raffinés, et mettre ainsi fin à une lutte onéreuse. Il est certain, selon lui, que les rendements fixés par les expériences de Cologne ont cessé d'être exacts, et que les raffineurs français réalisent aujourd'hui des bénéfices considérables aux dépens du Trésor, en employant des sucres de basses nuances plus riches que ceux de la classe à laquelle ils semblent appartenir.

Dans ces derniers temps, ces primes se sont trouvées très-augmentées par les progrès de l'industrie et surtout par l'élévation des droits sur les sucres.

En outre, l'industrie sucrière a été engagée, par les raffineurs, dans une voie funeste, celle de la fabrication des basses nuances destinées à faciliter aux raffineurs ce qu'on a appelé « la fraude légale ».

L'agriculture, de son côté, s'effraye avec raison de voir toute la production indigène entre les mains d'un petit nombre de puissantes maisons intéressées à avilir ses produits.

Pour répondre à M. Raoul Duval, qui a paru contester la réalité des primes à l'exportation des raffinés, M. Wilson rappelle que, dans les dernières conférences internationales de Londres et de Paris, l'existence des bénéfices de rendement des raffineurs français n'a été contestée par personne, et qu'on a été unanime pour reconnaître la nécessité de ne plus faire, de la nuance des types, la base unique de l'impôt et des rendements d'exportation.

Dans ces circonstances et en raison de l'insuffisance des procédés saccharimétriques, M. Wilson est d'avis que l'exercice ou raffinage en entrepôt offre toutes les garanties désirables, et que ce système, déjà appliqué dans les fabriques-raffineries, où il ne donne lieu à aucun des inconvénients signalés par M. Raoul-Duval, se concilie d'ailleurs parfaitement avec la convention de 1864, car la prise en charge et le paiement des droits peut se faire au moyen des types.

M. Wilson ajoute, en terminant, qu'il lui paraît d'autant plus urgent de mettre un terme à la protection accordée, aux dépens du Trésor, à une industrie prospère, que les ressources que doit fournir l'exercice des raffineries permettraient de ne pas avoir recours, pour équilibrer le budget, à l'aggravation des droits sur le sel ou à l'impôt sur la petite vitesse.

M. Le Pelletier de Saint-Remy est d'accord avec MM. Valserres, Alglave et Wilson pour proclamer la nécessité d'une réforme de l'impôt sur les sucres, mais le remède au mal n'est pas, selon lui, dans l'exercice des raffineries : il est dans *l'unité de droit*. A l'assertion de M. Alglave, que l'unité de droit frapperait de mort la plupart des fabriques du Nord, M. Le Pelletier de Saint-Remy ne peut, vu l'heure avancée, répondre par une triple dénégation ; mais il se fait fort d'appuyer cette dénégation de preuves décisives, si la question est remise en discussion dans une prochaine séance. Il se borne à dire, pour le moment, que les fabricants de sucre roux se font grandement illusion s'ils se persuadent que l'exercice des raffineries les relèvera de leur infériorité industrielle : il les attend à l'expérience. Finalement, l'honorable orateur repousse l'exercice, non par sympathie pour la raffinerie, qu'il considère comme une industrie inutile, sinon même parasite, mais parce que l'exercice est, à ses yeux, une atteinte grave à la liberté économique.

M. F. Raoul-Duval, après les observations présentées par MM. Valserres, Wilson, Alglave et Le Pelletier de Saint-Remy, demande la permission de constater que, d'une part, ses honorables contradicteurs n'ont fourni aucun argument en réponse à ceux qu'il a lui-même exposés, et n'ont fait que reproduire les théories déjà présentées par M. Pouyer-Quertier à la tribune. Il se déclare prêt à montrer notamment qu'il est inexact que le prix des sucres soit, comme on l'a prétendu, d'autant plus élevé que les sucres sont plus impurs ; que les raffineurs français vendent leur sucre moins cher à Londres qu'à Paris.

La réunion se sépare à 11 heures et un quart.

Arthur Mangin.

LA NAVIGATION DU BAS DANUBE

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

La navigation du bas Danube, par des navires qui vont directement de la Moldavie et de la Valachie aux régions qui bordent la mer Noire, cette navigation date ou à peu près de 1829. A cette époque, le traité d'Andrinople mit fin à l'un de ces conflits si nombreux qui ont eu lieu entre la Russie et la Sublime Porte. Cet instrument diplomatique détruisait du même coup le monopole du commerce des céréales que le sultan jusque-là s'était réservé à lui-même. Il permettait encore l'exportation du bétail. Or, si les Principautés danubiennes n'avaient pu auparavant entretenir un grand commerce sur le pourtour de la mer Noire, c'est que leurs principaux, presque leurs uniques articles d'exportation, consistaient précisément en blés et en bestiaux. Le traité d'Andrinople substitua à toutes les prohibitions pour tous les produits un droit uniforme de 3 0/0 *ad valorem*.

La levée de ces prohibitions fut comme un coup de fouet pour ces populations agricoles ; elles se mirent, ce que jusque-là elles s'étaient abstenues de faire, à cultiver le maïs ; elles expédièrent d'année en année de plus fortes quantités de froment, d'orge, d'avoine. Les Principautés danubiennes trouvèrent ainsi de très-avantageux débouchés dans les ports russes. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'avait songé, en contractant ce traité, qu'à la politique, et ne s'attendait nullement à un résultat commercial qui ne laissait pas de le contrarier. On a reproché à la Russie, en sa qualité de protectrice des Principautés, de maintenir obstinément des quarantaines longues et vexantes, à Braïla comme à Galatz, leurs deux ports principaux. On a même dit que l'amélioration des bouches du Danube n'avait été entravée que par cette puissance, peu soucieuse de voir que ces bouches fussent affranchies d'obstacles matériels dont l'enlèvement profiterait à des populations qui, visiblement, échappaient à sa tutelle ou à son protectorat.

En définitive, cette mauvaise volonté, réelle ou prétendue, n'empêcha nullement de prospérer le commerce d'exportation de Braïla, en Valachie, et de Galatz, en Moldavie. Ainsi en 1837, on n'expédiait encore de ces deux ports réunis que 313,591 quarters de céréales de diverses sortes ; neuf ans plus tard on était arrivé au chiffre de 1,191,649 quarters (1); enfin, en 1847, on atteignait celui de 1,826,647. Il y avait eu cette année, dans les Principautés danubiennes, une récolte inusitée, ayant trouvé aussi un débouché extraordinaire, par suite de la famine qui alors désolait l'Irlande. Pour la seule année 1847, le nombre des vaisseaux anglais qui entrèrent dans les ports de Galatz et de Braïla atteignit le chiffre de 394, alors que, *pendant toute la période de 10 ans antérieure*, ce chiffre n'avait pas dépassé 162.

Les relations qui s'ouvrirent de la sorte entre les deux pays ont fructifié. Jusqu'en 1847, les Principautés danubiennes n'expédiaient encore en Angleterre que pour liv. st. 30,000, année moyenne ; encore si les quantités étaient faibles, la qualité, ajoute M. le consul Ward, ne valait pas grand'chose. En 1847, on voit cette valeur dépasser liv. st. 1,000,000 ; elle retombe, il est vrai, à liv. st. 500,000 en 1848 ; mais elle se relève progressivement jusqu'en 1853. Quant aux importations de la Grande-Bretagne, dans les Principautés, elles n'allaient point au delà de liv. st. 40,000 en 1837. En 1846, il s'agit de liv. st. 200,000 ; l'année suivante, de liv. st. 322,000 ; en 1852, de liv. st. 329,000. Ces importations ont surtout consisté en sucre brut ou raffiné, en filés ou en étoffes de coton, en fer brut ou forgé, en houilles.

Il s'en fallait néanmoins que l'état de navigabilité du Danube, de 1847 à 1853, favorisât ce trafic ; tout le monde, importateurs ou exportateurs, capitaines de navires et armateurs, se plaignaient, au contraire, des difficultés que cet état de choses leur offrait aux uns et aux autres. La différence de fret, pour la Grande-Bretagne, de Galatz et d'Odessa, était de 50 0/0 en faveur de ce dernier port.

Il est vrai, et M. le consul Ward le reconnaît, que l'art de l'ingénieur a eu, pour en triompher, à recourir à des moyens nouveaux. Le delta du Danube offre un sol plat qui a une superficie d'environ 100 milles carrés, et qu'ont formée les alluvions entraînées par le fleuve lui-même. La moitié de cette superficie est renfermée dans un triangle irrégulier que bornent d'une part la mer, de l'autre deux branches de la rivière. Au point où ces branches bifur-

(1) Le quarter anglais équivaut à 290 litres 78 centilitres.

quent, à 50 milles environ au-dessus des ports de Galatz et de Braïla, le fleuve offre une masse d'eau large, abondante, profonde; au-dessous de ces ports, on peut choisir entre les deux grandes branches, l'une et l'autre étant aisément navigables jusqu'à leur embouchure. Mais à cette embouchure, l'une et l'autre aussi sont obstruées de bancs de sables et de barres qui rendent la sortie ou l'entrée très-difficile aux vaisseaux.

Il y a encore une troisième branche, celle de la Sulina, qui coule à une distance à peu près égale des deux autres, sur 40 milles de longueur. Elle est étroite, tortueuse; mais, à raison de son faible volume d'eau, c'est celle qui charrie le moins d'alluvions. Elle n'a qu'un débouché dans la mer, et longtemps elle n'a offert aux navires qu'une profondeur d'eau variant de 6 à 11 pieds et se tenant en moyenne entre 9 et 10. Mais les travaux qu'on y a effectués depuis n'ont pas laissé de rectifier et de creuser son canal, comme de le débarrasser d'écueils fort dangereux.

Ces travaux ont été entrepris sous l'inspiration de la commission internationale qui fut chargée, à la fin de la guerre d'Orient, d'assurer l'exécution des clauses du traité conclu, à Paris, en 1856, entre la France, l'Angleterre et la Turquie d'une part, la Russie de l'autre. Elle se réunit à Galatz au mois de novembre 1856 et commença par se faire présenter une reconnaissance générale du delta Danubien. Alors elle consulta divers ingénieurs, qui lui présentèrent des vues sur le choix à faire pour l'amélioration d'une des branches du fleuve et sur les voies et moyens de cette amélioration. Ces vues furent transmises à une commission spéciale, qui siégeait à Paris; celle-ci ne les agréa point, et proposa, de son côté, un plan particulier, déclaré plus tard impraticable. Dans l'intervalle, les commissaires rassemblés à Galatz s'étaient arrêtés à l'idée d'une amélioration, au moins temporaire, de la branche de Sulina, d'après les indications fournies par sir Charles A. Hartley, l'ingénieur qu'elle s'était adjoint.

On commença par un endiguement dont l'effet, croyait-on, devait être d'approfondir le chenal, et on ne se trompa point, puisqu'en avril 1858 l'eau avait une hauteur constante de 10 pieds (1). En 1861, cette hauteur était de 14 pieds en janvier, et de 17 1/2 en avril. En 1863, il arriva bien qu'elle descendit à 13 pieds 1/2; mais cet abaissement resta temporaire : aujourd'hui, il n'y a jamais moins de 16 pieds d'eau sur la barre de la Sulina, et la profondeur de l'eau varie entre ce chiffre et celui de 20 pieds. C'en a été assez non-seulement pour permettre aux navires de commerce du tonnage ordinaire, de n'avoir pas besoin de s'alléger pour entrer dans la Sulina, mais encore de faire du port qui porte le même nom le meilleur refuge existant sur cette partie du littoral de la mer Noire.

Mais ce n'était pas assez que d'avoir rendu la barre beaucoup plus praticable : il fallait encore approfondir, élargir le lit même de la Sulina et lui tracer un chenal navigable en dehors des écueils qui en rendaient la navigation si dangereuse et si incertaine pour les navires destinés à la remonter. Cette seconde partie de sa tâche, la commission internationale, d'après M. le consul Ward, l'a remplie avec succès : des dragages bien entendus ont rendu plus profond le lit de la branche, et on a rectifié la courbe trop prononcée qu'elle offrait. Mais ces travaux n'ont été exécutés que sur un espace assez limité, et pour arriver à rendre navigable la Sulina tout entière, il y aurait à en entreprendre une série d'autres, très-coûteux comme argent et très-difficiles comme œuvre d'art. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux qu'une amélioration réelle ait été obtenue, et les chiffres ou les faits suivants sont de nature à en faire apprécier l'importance.

Quand la commission internationale commença ses travaux, les seuls navires qui remontassent ou descendissent le Danube étaient à peu près exclusivement des voiliers : encore fallait-il que leur tirant d'eau ne dépassât point 12 pieds. En fait de navires à vapeur, se hasardant à fréquenter le fleuve, on ne comptait qu'un nombre infime de vapeurs à roue, autrichiens, français, russes et quelques vapeurs anglais à hélice, tous d'ailleurs d'un petit tonnage et d'un faible tirant d'eau.

En 1861 même, le tonnage moyen des navires ne dépassait pas 161 tonnes ; en 1868, il arrivait à 213; en 1869, à 236; en 1871 enfin, à 245 tonneaux. Mais, ce qui est surtout remarquable, c'est le développement de la navigation à vapeur sur le bas Danube. Ainsi, de 1861 à 1867, on ne voit que 543 navires de cette catégorie le remonter ou le redescendre, tandis que de 1868 à 1871, on en trouve 1,333. Pour le tonnage, la progression a été encore plus forte : 181,123 tonnes pour la première période; 629,353 pour la seconde. Ajoutons, enfin, qu'à une époque comme à l'autre, c'est le commerce anglais qui a bénéficié de ces différences, puisqu'il a été desservi par 288 steamers contre 255 de toutes les autres nations européennes réunies (1861-1867), et par 843 contre 495 (1868-1871).

Au surplus, le détail des droits de navigation perçus en 1872 donne une idée plus exacte de la part que chaque pavillon européen prenait à cette époque au trafic par mer avec la région du bas Danube.

		liv. st.	
Signataires du traité de Paris	Angleterre	22.500	22.244
	Italie	10.463	
	Autriche-Hongrie	6.893	
	Turquie	2.516	
	France	1.126	
	Allemagne	631	
	Russie	615	
	Grèce	10.254	
	Norwége	637	
	Roumanie	356	
	Espagne	209	
	Belgique	86	
	Danemark	37	
	Hollande	36	
	Serbie	26	
	Total	56.385	

Nous ferons remarquer, d'ailleurs, que ces chiffres ne traduisent pas d'une façon exacte l'importance du commerce entier de chaque pays avec le bassin du bas Danube, puisque, pour s'en tenir à deux Etats, la Grande-Bretagne et la France, si l'ensemble du commerce est représenté pour l'une par le chiffre de....liv. st. 2.860.000

Pour l'autre, il l'est par celui de... 1.030.000

Il n'en est pas moins vrai qu'en définitive la valeur du trafic anglais, de ce côté, est presque égale à celle du trafic de la France, de l'Autriche, de l'Italie, de la Russie et de l'Allemagne (liv. st. 2,960,000).

N'y aurait-il pas de nouvelles mesures à prendre pour améliorer et développer la navigation du bas Danube? Personne ne le nie, et M. le consul Ward moins que tout autre. En effet, la Sulina n'offre ni assez d'eau, ni assez de largeur; de 1862 à 1871 elle a été le théâtre de 213 collisions, de 525 échouages et de 12 naufrages. Jadis et à la fin du dernier siècle encore, prétend-on, la bouche dite de Saint-Georges, qui est le débouché de la branche méridionale du Danube, servait aussi à y entrer. M. Ward estime que les travaux futurs devront se faire en vue exclusive de cette bouche, le bras méridional du Danube offrant plus d'eau, plus de largeur, moins de difficultés de toute sorte, plus de sécurité qu'aucun des autres.

Le difficile sera de vaincre l'inertie, involontaire ou calculée, du gouvernement turc. On a commis, en 1856 et 1857, la faute grave de laisser territorialement entre ses mains les bouches du grand fleuve : c'est pourquoi il a fallu instituer la commission internationale dont nous avons, au cours de cet article, eu occasion de parler et de rappeler les efforts. Il eût bien mieux valu ne pas ôter à la Moldavie la bande de territoire que traverse le bras septentrional du Danube, bras qui se termine à la bouche dite d'Okchakoff. A diverses époques, cette bouche avait servi d'entrée, et tout porte à croire que le gouvernement roumain, si intelligent et si actif, n'eût pas manqué de faire tout ce qui était en son pouvoir pour la réouvrir. Qu'il se fût, à cet égard, trouvé d'accord ou non avec la commission internationale, la chose importait peu. En cas de désaccord, il y aurait eu rivalité de travaux et d'efforts, et cette rivalité eût servi un intérêt, après tout, européen.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

(1) Anglais, inférieur d'un 12e environ à l'ancien pied français.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de l'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

PANAMA.

Les nouvelles reçues de Panama par le télégraphe nous annoncent qu'un incendie a détruit plusieurs quartiers de la ville. Les pertes sont estimées à plus d'un million de dollars, couvertes en majeure partie par des compagnies d'assurances anglaises.

Les journaux reçus de l'Isthme vont jusqu'au 5 février; la tranquillité était revenue, et avec elle l'activité des affaires.

Le gouvernement venait d'allouer une somme de $ 30,000 (150,000 francs) pour l'amélioration de l'éclairage de la baie de Panama, et avait entamé des pourparlers à ce sujet avec le gouvernement anglais.

PÉROU.

Un décret du gouvernement nomme une commission à l'effet de dresser le plan des ressources minières dont l'exploitation devient possible par l'établissement de chemins de fer en partie terminés, en partie en voie de construction. Les considérants de ce décret établissent que les lignes suivantes sont ouvertes au public :

D'Ilo à Moquega.......... 100 kilomètres.
De Mollendo à Puno......... 542 —
De Pisco à Ica.............. 47 —

et qu'on espère terminer avant la fin de l'année les sections de

Callao à San-Matos...... de 118 kilomètres de longueur.
Chimboke à Taquilpon... de 90 — —
Pacasmayo à la Vina.... de 148 — —

Les districts parcourus par ces lignes paraissent être très-riches en minerais de toute sorte, et si l'on réussit à y attirer les capitaux nécessaires à leur exploitation, il y aura là une source de revenus très-considérables appelée peut-être un jour à remplacer celle que donne aujourd'hui l'exportation du guano.

L'ouverture de la ligne de Mollendo à Puno a eu lieu le 1er janvier dernier. C'est elle qui s'avance le plus à l'intérieur, Puno étant, *en ligne directe*, à 380 kilomètres de la côte.

La situation de cette ville, sur les bords du lac Titicaca, lui donnera bientôt une importance réelle; elle communique, *à l'aide d'un service de bateaux à vapeur sur le lac*, avec beaucoup de places environnantes et avec plusieurs centres commerciaux de la Bolivie. Ses environs sont tout particulièrement riches en minerais et, pendant la domination espagnole, plusieurs mines ont été exploitées avec succès, tant que les difficultés de communication avec le littoral ne se sont pas trouvées insurmontables.

La construction de ce chemin de fer a nécessité la dépense d'une somme considérable, environ 32 millions de soles, soit 153 millions de francs, ou environ 282,000 francs par kilomètre. Cependant, si l'on prend en considération les nombreux travaux d'art qu'il a fallu entreprendre, si l'on veut bien se rendre compte des énormes frais de transport pour amener le matériel à pied d'œuvre, on verra que les chiffres ci-dessus ne sont pas excessifs, car Puno est à 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 1,600 mètres au-dessus du plateau d'Aréquipa, la première et la plus importante des stations sur le parcours.

La ville de Lima a été troublée, dans la nuit du 25 au 26 janvier, par le bruit d'une fusillade assez nourrie, partant des casernes situées au cœur de la ville. Il s'agissait d'une révolte parmi les troupes, mais qui a été bien vite étouffée et à laquelle on ne saurait donner aucun caractère sérieux.

CHILI.

Les correspondances de Valparaiso vont jusqu'au 15 janvier. — Les autorités avaient ordonné une quarantaine pour les provenances des ports de la Plata, par suite de l'apparition du choléra à Buenos-Ayres.

Un incendie considérable avait éclaté dans deux grands bâtiments où se trouvent des entrepôts de la douane; on estime à 2 millions de francs le chiffre des pertes que les compagnies d'assurances indigènes auront à supporter.

Les affaires étaient peu actives, au départ du courrier quoique, en somme, la situation ne fût pas mauvaise. Les mines d'argent et de cuivre de Caldera étaient en pleine exploitation; la construction des chemins de fer suivait son cours régulier et les lignes télégraphiques récemment ouvertes fonctionnaient d'une manière satisfaisante.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

Les journaux de Buenos-Ayres qui vont jusqu'au 31 janvier ne s'occupent que des élections qui devaient avoir lieu le lendemain pour le renouvellement de la présidence. — Les deux partis en présence avaient engagé la lutte avec une très-grande violence, et on s'attendait à ce que la journée ne se passât pas sans que l'ordre ne fût troublé, malgré les mesures de précautions que le gouvernement avait fait prendre.

L'importance de ces élections est à noter, car elles peuvent être le point de départ d'une guerre avec le Brésil, si le parti alsiniste l'emporte.

Les affaires ont été peu actives à Buenos-Ayres, la fermeture des ports pour empêcher la propagation du choléra rendant les transactions presque impossibles. — L'épidémie ne faisait plus que quelques victimes par jour, et paraît du reste, n'avoir jamais été bien redoutable. La ville venait de conclure un emprunt de £ 500,000 avec des maisons de Londres dans le but d'exécuter des travaux d'assainissement. La rentrée de cette somme améliorera aussi la situation financière qui du reste était beaucoup moins mauvaise qu'à la fin de l'année dernière, le taux de l'escompte étant revenu à 10 et à 12 p. 0/0 l'an. A Montevideo, il y avait eu un bon courant d'affaires d'exportation, les transactions qui se font ordinairement à Buenos-Ayres lui étant en partie revenues.

JAPON.

Les dernières circulaires, qui portent la date du 22 janvier, constatent une certaine reprise dans les affaires d'importations, principalement pour les lainages. Cependant, le chiffre des importations dépasse encore celui des ventes, et les stocks continuent à augmenter. Les tissus et les fils de coton n'ont trouvé qu'une demande restreinte.

Le marché des soies est très-calme : le stock sur place se compose de qualités peu convenables, et les prix sont plus faciles. Quant aux thés, il n'y a presque pas de stock et dans les derniers jours on n'avait connaissance d'aucun achat.

La chambre de commerce de Yokohama publie la statistique du commerce de cette ville pendant le dernier semestre de 1873, sur laquelle nous relevons les chiffres suivants :

IMPORTATIONS :

	Pour la consommon locale.	En transit.	Stocks au 31 décembre.	Valeur d'estimon des importons
Tissus de coton, grey shirtings cloth et calicots. pièc.	510.232	3.171	79.090	$1.286.837
Mouchoirs de poche.....douz.	9.578	1.000	11.913	5.248
Velours...............pièces	17.685	690	8.895	156.760
Fils de coton..........picols	53.395	648	26.958	2.150.407
Mérinos, alpagas et lainages fantaisie.............pièces	43.722	1.997	35.853	238.074
Mousselines de laine...yards	1.316.889	104.940	1.313 147	301.926
Draps et casimirs......yards	227.916	31.994	879.197	150.341
Sucres ....picols	218.000	»	25.000	1.133.600
Autres articles..............	»	»	»	634.648
TOTAL				$ 6.067.811

Importation de numéraire, du 1er juillet au 31 décembre 1873.

D'Europe et d'Amérique..............	$ 1.976.285
De Chine..........................	598.277
De Hiogo, etc......................	7.479.567
Total............	$ 10.054.129

EXPORTATIONS.

	De juillet à fin décembre 1873.	Epoque correspondante en 1872.
Soies pour		
l'Angleterre...	balles 4.855	balles 4.927
la France....	3.600	3.042
l'Amérique...	33	143
Autres pays..	900	687
Total..	9.388	8.799

Valeur d'estimation des exportations de soie des derniers six mois................ $ 4.500.000

Thés pour	lbs	lbs
New-York	5.910.217	7.029.273
San-Francisco.	1.828.118	1.891.552
Boston,Chicago	819 286	»
Total..	8.557.621	8.920.825

Valeur d'estimation des exportations de thé des derniers six mois.................. $ 2.351.309

Déchets de soie, 1.767 picols. 3.605 picols.

Valeur d'estimation des exportations de déchets de soie des derniers six mois. .... $ 197.205

Cocons........ 3.402 picols. 4.286 picols.

Valeur d'estimation des exportations de cocons des derniers six mois.............. $ 266.637

Graines de vers à soie, id.................. $ 3.400.000

Divers articles.......................... 382.330

Valeur totale des marchandises exportées............ $ 11.097.481

Numéraire exporté :

Pour San-Francisco	$ 15.690
— l'Europe	3.001.474
— la Chine	597.100
— Hiogo et Calcutta	3.524.299
Total	$ 7 138 563

Mouvement du port de Yokohama, pendant le 2e semestre de 1873.

PAVILLONS :	ENTRÉES.		SORTIES.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Américain	65	142.536	70	148.050
Anglais	68	51.276	70	54.016
Français	14*	13.400	14*	13.400
Russe	1	594	1	594
Allemand	11	5.242	13	6.017
Suédois	1	283	1	283
Chinois	2	1.174	2	1.174
TOTAL	162	214.505	171	233.534

* Vapeurs des Messageries maritimes.

LES VALEURS QUI ONT SERVI AU PAIEMENT DE NOTRE INDEMNITÉ DE GUERRE.

La chancellerie allemande a communiqué à une commission du Reichstag le tableau suivant des valeurs qui ont servi au paiement de l'indemnité de guerre :

Pendant la Commune, le gouvernement de Berlin, pressé par le besoin d'argent et sur le point de contracter un emprunt de 450 millions d'urgence pour les dépenses de la campagne, accepta du Trésor français un à-compte de 125 millions en billets de la Banque de France, par dérogation aux clauses du traité.

Dans les versements ultérieurs, le numéraire français figure pour une somme de 512 millions seulement, dont 273 en or et 239 en pièces d'argent de 5 fr. ; le numéraire et les billets de banque allemands, pour 105 millions. Le surplus des 5 milliards 316 millions payés pour le capital et les intérêts de l'indemnité a été fourni jusqu'à concurrence de 325 millions par la cession des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine ; de 4 milliards 249 millions par des effets sur l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne. Les traites sur Bruxelles se sont élevées à 273 millions ; sur Londres, à 637 millions ; sur Berlin, à 2 milliards 440 millions, et le reste sur Amsterdam, Francfort, Hambourg et quelques autres villes de l'Allemagne du Nord.

D'après ce tableau, le numéraire français, exporté pour le paiement de l'indemnité, ne dépasserait pas 512 millions ; mais il importe d'observer que cette somme ne représente que les espèces fournies directement par les caisses de l'Etat, et qu'il faut y ajouter celles qui ont été remises à l'Allemagne par les correspondants du Trésor.

En effet, les traites achetées par le gouvernement français n'étaient point toutes aux échéances de paiements stipulées par le traité de paix, et les correspondants devaient faire l'avance du montant de ces échéances, sauf à recouvrer ensuite pour leur compte les valeurs qu'ils avaient reçues en nantissement. Il serait intéressant de connaître les frais de commission et autres que cet immense service de trésorerie a pu infliger à l'Etat.

Nous croyons, quant à nous, que les espèces métalliques exportées de France en Allemagne pour cette masse d'opérations n'ont guère dépassé les sommes directement payées en espèces par le Trésor français ; l'excédant de nos exportations sur nos importations et surtout l'énorme vente de titres étrangers, italiens, turcs, égyptiens, lombards, autrichiens, etc., ont servi à payer la presque totalité des traites ainsi tirées de France sur l'étranger. En d'autres termes, nous aurons payé la plus grande partie de notre indemnité en marchandise ou en valeurs mobilières ; nous avons gardé presque tout notre stock métallique. C'est ce qui nous rendra facile et prompte la reprise des paiements en espèces.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE FRANCE EN 1873.

Rapport de M. ROULAND, *gouverneur.*

§ 1er. — MASSE DES OPÉRATIONS. — DE LEUR IMPORTANCE, TANT A PARIS QUE DANS LES SUCCURSALES.

Les opérations pour l'année 1872 présentaient un chiffre de . . . . Fr. 15.673.596.700

A reporter. 15.673.596.700

Report. 15.673.596.700

Elles s'élèvent, pour l'année 1873, à . . . . Fr. 16.715.331.200

Soit pour 1873, une augmentation de . . . . Fr. 1.041.734.500

C'est le chiffre le plus élevé qu'aient atteint les opérations de la Banque depuis sa fondation.

§ 2. — DU TAUX DE L'ESCOMPTE.

Le taux de l'escompte a subi, dans le courant de l'année 1873, quatre modifications :

Du chiffre de 5 0/0, auquel il était fixé depuis le 27 février 1872,

Il a été élevé,

Savoir :

A 6 0/0, le 14 octobre 1873,
A 7 0/0, le 8 novembre suivant,

Puis abaissé,

A 6 0/0, le 20 du même mois,
et à 5 0/0, le 27 id.

Il est encore aujourd'hui à ce chiffre (1).

§ 3. — DE L'ESCOMPTE DES EFFETS DE COMMERCE ET DU PORTEFEUILLE.

Comparé à celui de 1872, le chiffre de l'escompte présente une augmentation de. . . . . F. 1.157.620.400

En 1872, il s'était élevé, y compris les bons de la Monnaie, à . . . . F. 13.451.956.700

En 1873, il s'élève à. . . . . . F. 14.609.577.100

Le nombre des effets de commerce admis à l'escompte à Paris, déduction faite des bons du Trésor, s'est élevé à 3,293,125, représentant une somme de 4,370,187,751 fr. 75 c.

Soit, en moyenne, fr. 1,327, par effet.

Ces effets se subdivisent ainsi :

Savoir : 1.269.361	effets sur les villes des succursales, pour F.	1.183.678.975 55
2.023.764	effets sur Paris, pour . . . F.	3.186.508.776 20
3.293.125	effets pour F.	4.370.187.751 75

Sur ce dernier nombre d'effets, il s'en est trouvé :

4.258 de 10 francs et au-dessous ;
123.459 de 11 francs à 50 francs ;
238.840 de 51 francs à 100 francs ;
2.926.568 au-dessus de 100 francs.

3.293.125

Soit à peu près un neuvième en effets inférieurs à 101 francs.

Pour les succursales, le nombre des effets admis est de 3,488,295, représentant une somme de F. 5.191.741.893

Soit en moyenne, fr. 1,488 par effet.

Au 31 octobre 1873, les deux portefeuilles réunis de Paris et des succursales présentaient un chiffre de . . . . F. 1 282.000.000 (non compris 1,276,600,000 francs de bons du Trésor et 20,200,000 francs de bons de la Ville de Paris).

C'est le maximum de l'année.

Le minimum, au 23 mai, était de . F. 878.200.000 (non compris les bons du Trésor).

Ces deux portefeuilles présentent aujourd'hui, 29 janvier 1874, un chiffre de. . F. 1.130.560.000 (non compris 1,104,000,000 francs de bons du Trésor et 30,410,000 francs de bons de la Ville de Paris).

Nous avons dit plus haut que le nombre des effets de commerce *admis à l'escompte* à Paris, pendant l'exercice 1873, s'élevait à. . . . . F. 3.293.125
pour une somme de F. 4.370.187.751 75

Celui des effets *présentés* s'élevait à . . . 3.311.494
pour une somme de F. 4.416.675.017 03

Il y a donc une différence en moins entre l'admission et la présentation de 18,369 effets. 18.369
pour une somme de F. 46.487.265 28

Cette différence constitue la quotité d'effets rejetés par le Conseil ; mais il est bon de rappeler que sur ces 18,369 effets rejetés, 6,691 effets s'élevant à la somme de 9,630,462 fr. 20 c., n'avaient pour cause d'exclusion que des irrégularités qui permettaient de les représenter après régularisation, ce qui réduit véritablement le chiffre des effets rejetés à 11,678,

(1) Il est actuellement à 4 1/2.

pour une somme de 36,856,803 fr. 08. c., soit 0 fr 83 c. p. 0/0 sur la présentation.

Il résulte des chiffres qui précèdent, qu'en opérant la déduction des négociations des Bons du Trésor qui figurent pour un total de 4,983,898,333 francs, les Bons de la Ville pour 63,270,388 fr. 87 c., et les Bons de la Monnaie pour 478,700 fr., l'Escompte commercial s'est élevé à la somme de 9 milliards 561,929,614 francs. (C'est 1,424,205,500 francs de plus qu'en 1872.)

C'est encore, et de beaucoup, le chiffre le plus fort qu'on puisse signaler dans nos comptes annuels.

Cet accroissement de l'escompte commercial, qui continue la progression déjà si forte de 1872, s'explique par plusieurs faits qu'il importe de signaler. D'une part, les capitaux engagés dans l'opération des emprunts et dans les liquidations qui en étaient la conséquence, se sont beaucoup moins offerts pour l'escompte du papier qui garnissait habituellement les portefeuilles particuliers, et ce papier, excellent d'ailleurs, a dû prendre le chemin de la Banque. D'autre part, de forts achats de blés nécessités par une récolte insuffisante; — les fluctuations de la plupart des industries, atteintes par le renchérissement des combustibles; — la raréfaction du capital français résultant de nos immenses paiements à l'étranger; — toutes ces circonstances réunies ont obligé le commerce à recourir au crédit dans une plus forte proportion et à demander à la Banque des escomptes plus considérables.

§ 4. — Des Avances sur effets publics, chemins de fer, etc. (Paris et Succursales)

Les opérations de cette nature ont été supérieures à celles de l'année 1872.

Elles s'élevaient, pour cette année, au chiffre de. . . . . Fr. 345.776.800
Elles donnent, pour 1873, un chiffre de. .. 562.906.700

Soit une augmentation de. . . . . . . Fr. 217.129.900

qui se répartit comme suit :

AVANCES	1873	1872	DIMINUTION	AUGMENTATION
Sur Bons du Trésor et autres valeurs	49.249.800	42.804.100	»	6.445.700
Sur Rentes	162.839.700	122.696.000	»	40.143.700
Sur Valeurs de Chemins de fer.	261.175.900	171.546.600	»	89.629.300
Sur Obligations du Crédit foncier	89.641.300	8.730.100	»	80.911.200
	562.906.700	345.776.800	»	217.129.900

Pendant le cours de l'année 1873, le taux d'intérêt des avances a été maintenu à 1 0/0 au dessus du taux de l'escompte des effets de commerce.

Le solde des avances à Paris s'élevait, au 24 décembre 1873, à 97,611,900 francs, s'appliquant à 9,694 emprunteurs, soit en moyenne par avance, 10,000 francs.

Il est presque inutile, Messieurs, de vous faire remarquer que l'accroissement notable des avances, comparées au chiffre de 1872, provient surtout de celles que nous avons accordées, en 1873, aux Chemins de fer et au Crédit foncier, dans l'intérêt du travail national.

§ 5. — Réserves métalliques.

Les encaisses réunis de la Banque et des Succursales étaient, au 26 décembre 1872, jour où a commencé l'exercice de 1873, de. . . . . Fr. 790.900.000
Le maximum a été, le 5 juin 1873, de . . 820.800.000
Le minimum, au 22 août 1873, de. . . . 705.700.000
Le chiffre des encaisses est aujourd'hui, 29 janvier 1874, de. 840.770.000

La progression assez rapide de notre encaisse métallique est due surtout à la grande quantité de pièces de 5 francs envoyées par nous à l'Allemagne pour contribuer au paiement de la rançon de guerre, et que l'Allemagne nous renvoie par suite du mouvement actuel des échanges et des affaires.

§ 6. — De la Circulation des billets.

Le chiffre de la circulation des billets émis par la Banque centrale et ses Succursales était, au 26 décembre 1872, jour où a commencé l'exercice 1873, de . Fr. 2.656.257.000
Le maximum, au 31 octobre 1873, de. . 3.071.912.300
Le minimum, au 27 décembre 1872 de. 2.654.102.000
Il est aujourd'hui, 29 janvier 1874, de . 2.832.689.825
se décomposant comme suit :

Savoir :

6	billets de	5.000	pour	30.000
719.297	»	1.000	»	719.297.000
404.312	»	500	»	202.156.000
4.833	»	200	»	966.600
8.844.848	»	100	»	884 484.800
5.493.126	»	50	»	274.656.300
1.142.357	»	25	»	28.558.925
31.423.130	»	20	»	628.462.600
18.724.520	»	5	»	93.622.600
66.756.429				2.832.234.825

Billets de diverses coupures.

1.296 des anciens types 455.000

66.757.725 billets, pour 2.832.689.825

Nous rappelons que la loi du 15 juillet 1872 a élevé à 3,200,000,000 le maximum de circulation de nos billets, fixé précédemment, par la loi du 29 décembre 1871, à 2.800.000.000.

§ 7. — Mouvements généraux des espèces, billets et virements de la Banque centrale.

L'ensemble de ces mouvements a été inférieur, en 1873, à celui de l'année 1872.

Il s'élevait, pour 1872, à . . . . . . Fr. 42.734.387.900
Pour 1873, il s'élève à. 37.972.549.600

Savoir :

	1872.	1873.
Pour les virements Fr.	26.530.785 500	21.621.972.300
Pour les billets. . . .	16.010.903.100	15.955.035.400
Pour les espèces . . .	192.699.300	395.541.900
Fr.	42.734.387.900	37.972.549.600

Différence en moins pour 1873 : 4.761.838.300

Savoir :

En moins sur les virements . . . . Fr.	4.908.813.200	»
En moins sur les billets	55.867.700	»
En plus sur les espèces		202.842.600
Fr.	4.964.680.900	202.842.600

Reste en moins comme il est dit ci-dessus. 4.761.838.300

§ 8. — Des Effets au comptant.

En 1872, le nombre des effets encaissés, à Paris, était de. . . . . Fr. 1.086.435
Pour une somme de . .Fr. 1.086.119.400
En 1873, le nombre des effets est de. 1.026.786
Pour une somme de 923.233.800

En moins pour 1873 :
En effets 59.649
En sommes . . . . . . Fr. 162.885.600

§ 9. — Des Comptes courants de Paris.

En 1873, le maximum des comptes courants de Paris a été, au 5 juillet, de. . . . . Fr. 242.900 000
Le minimum, au 22 septembre, de. . » 118.800.000

En 1872, le maximum avait été, au 30 juillet (époque de l'Emprunt de 3 milliards), de. . . . . Fr. 715.600.000
Le minimum, au 2 novembre, de . . » 152.100.000

Le maximum des comptes courants réunis de Paris et des Succursales s'élevait, au 3 juillet 1873, à. . . . . Fr. 271.300.000
Le minimum, au 22 septembre, était de » 141 900.000

Le total des comptes courants réunis de Paris et des Succursales, *tant pour le Public que pour le Trésor*, est aujourd'hui, 29 janvier 1874, de. . . . . Fr. 381.960.000

§ 10. — Des Billets a ordre tirés de la Banque sur les Succursales, et vice versa, et des Virements.

En 1872, les billets à ordre et virements délivrés par la Banque centrale et ses Succursales, s'élevaient, y compris les versements des trésoriers généraux, à la somme de. . . . . Fr. 1.749.627.100

A reporter..... 1.749.627.000

Report.....Fr. 1.749.627.100

En 1873, ils s'élèvent, pour Paris, à. . . . Fr. 167.212.500
Et pour les Succursales, à . . . . Fr. 232.563.900 } 1.511.569.600
Les versements des trésoriers généraux montent à . . . . Fr. 1.111.793.200

Soit, pour 1873, une diminution sur l'ensemble de . . . . Fr. 238.057.500

§ 11. — Du Service des recettes en ville
(Effets au comptant compris.)

En 1872, le nombre des effets encaissés s'était élevé à. 3.816.603
pour une somme de. . F. 10.469.586.600
En 1873, il s'élève à. 3.642.494
pour une somme de . F. 10.705.333.200

Différence en 1873 :
En moins sur le nombre d'effets. . . . 174.109
En plus sur la somme . F. 235.746.600

La plus forte recette en somme et en effets à encaisser, pendant l'année 1873, a été celle du 29 novembre, le 1er décembre étant jour férié.

Elle s'élevait à 140,485 effets, pour une somme de 150,305,420 francs, parmi lesquels figurait un bon du Trésor de 15 millions.

§ 12. — Effets en souffrance.

Pour la plus grande clarté des explications à donner sur la situation actuelle du compte d'effets en souffrance, il est convenable de vous rappeler qu'au 24 décembre 1872, il avait été prélevé, sur les 14 millions mis en réserve en 1871, en prévision de pertes probables, une somme de 5,279,137 francs, pour éteindre d'autant le chiffre des effets en souffrance de Paris et des succursales ; en sorte, qu'au 26 décembre 1872, jour où a commencé l'exercice de 1873, ce compte n'était plus débiteur à Paris, que de. . . . . F. 1.555.078 »

Depuis cette époque jusqu'au 24 décembre 1873, les effets tombés en souffrance, à Paris, pendant cette période, se sont élevés à. . . . . F. 3.750.079 69

Ce qui a porté le débit dudit compte à . . . . F. 5.305.157 69

Les recouvrements opérés pendant le même laps de temps ont produit une somme de . . . . . . F. 1.867.253 09

De plus, nous avons, en juin et décembre 1873, fait un nouveau prélèvement de 2 millions sur le reliquat de la réserve faite en 1871, que nous avons appliqué aux effets en souffrance de Paris, ci . . 2.000.000 »

Ensemble . . . . . . F. 3.867.253 09

En sorte que le débit du compte des effets en souffrance de Paris s'est trouvé réduit audit jour, 26 décembre 1873, à F. 1.437.904 60

Dans les succursales, le compte des effets en souffrance présentait, à la fin de l'exercice 1872, un solde débiteur de. . . . . . . F. 327.579 »
Il s'est accru, pendant l'année 1873, de . . . . 639.993 »

Ensemble. . F. 967.572 »

Les rentrées opérées pendant la même période se sont élevées à F. 322.172

De plus, nous avons prélevé, comme pour les effets en souffrance de Paris, sur la réserve précitée, une somme de . . F. 20.000 »

Ensemble . . F. 342.172 »
Reste au débit . . . . 625.400 »

En sorte que le compte d'effets en souffrance n'est plus resté débiteur, tant à Paris que dans les succursales, au 26 décembre 1873, que de . . . . F. 2.063.304 60

Nous avons tout lieu d'espérer, de nos débiteurs, le remboursement de ces effets, montant ensemble à 2,063,304 f. 60 ; c'est ce qui nous a décidé à borner aux sommes susindiquées les prélèvements que nous avons faits sur la réserve affectée, en 1871, aux effets en souffrance. Cette réserve, réduite aujourd'hui à la somme de 6,626,299 fr. 65 c., constitue encore une ressource précieuse pour l'avenir.

Recouvrements opérés sur les effets en souffrance antérieurs à 1871.

Les recouvrements opérés, tant à Paris que dans les succursales, sur les effets de cette nature, pendant l'année 1873, se sont élevés à 373,042 fr. 68 c.

Ces recouvrements, portant sur des effets totalement éteints par des prélèvements successifs, forment un bénéfice qui vous a été distribué en juillet 1873 et janvier 1874, sous forme de dividendes.

§ 13. — Du Service de la caisse des dépôts de titres.

Le nombre des titres en caisse, au 24 décembre 1872, s'élevait à 1.640.203
représentant une valeur de F. 806.376.727
A la même date de l'année 1873, il s'élevait à. 1.720.713
pour une somme de . . . F. 901.260.123

C'est, pour 1873, une augmentation en nombre de titres, de. 80.510
et une augmentation de valeurs de . . . . F. 94.883.396

Ces titres, de 987 natures différentes, appartiennent à 17,989 déposants.

Dans le chiffre de 1.720.713 titres déposés à la Banque, ne figurent pas ceux déposés en garantie d'avances, au nombre de 571,832 et représentant une valeur de 220 millions 994,077 francs.

Ces titres sont de 56 natures différentes.

Les arrérages encaissés par la Banque, tant pour les valeurs déposées que pour celles engagées en garantie d'avances, représentent une somme de 50,413,650 francs, pour 3,557,863 coupons et titres nominatifs.

Les succursales, indépendamment des arrérages et coupons qu'elles ont encaissés elles-mêmes, et qui, pour cette année, s'élèvent à la somme de 7,520,975 francs, ont transmis à la Banque, pour en faire le recouvrement, 105,974 coupons, montant à la somme de 1,312,407 francs.

Les caisses des succursales de Bordeaux, Lyon et Marseille, où le service des dépôts est organisé, renfermaient, au 24 décembre dernier, 397,033 titres, d'une valeur de 187,614,492 francs appartenant à 4,518 déposants, soit 47,782 titres et 510 déposants de plus qu'en 1872.

§ 14. — Des Succursales.

Les opérations des Succursales s'élevaient, en 1872, à. . . . . F. 6 282.205.400
Elles s'élèvent, en 1873, à. 6.707.615.400

Soit, pour 1873, une augmentation de F. 425.410.000

De nos cinq grandes succursales, Lille et le Havre présentent seules une légère diminution dans le chiffre des opérations, comparé à celui de 1872, ainsi que le démontre le tableau qui suit :

Ainsi :

Marseille présentait, en 1872, un chiffre d'opérations s'élevant à . . . . Fr. 823.188.500
En 1873, il s'élève à. . . . . . . » 1.041.563.100

Augmentation pour 1873 . . . . . Fr. 218.374.600

Lyon. — En 1872, ses opérations s'élevaient à. . . . . Fr. 622.524.300
En 1873, elles s'élèvent à. . . . . » 648.064.000

Augmentation pour 1873. . . . . Fr. 25.539.700

Lille. — En 1872, ses opérations s'élevaient à . . . . Fr. 621.421.400
Elles ne s'élèvent, en 1873, qu'à. . » 564.606.200

Diminution pour 1873 . . . . Fr. 56.815.200

Bordeaux. — En 1872, ses opérations s'élevaient à. . . . . Fr.	456.491.800
Elles s'élèvent, en 1873, à . . . . »	535.885.200
Soit, pour 1873, une augmentation de . . . . Fr.	79.393.400
Le Havre. — En 1872, ses opérations s'élevaient à. . . . . Fr.	391.939.300
Elles ne s'élèvent, en 1873, qu'à . . »	353.034.300
Soit, pour 1873, une diminution de. Fr.	38.905.000

Trois succursales sont en perte, savoir :

Lons-le-Saulnier, pour . . . . Fr.	4.043 65
Saint-Brieuc . . . . »	19.454 »
Versailles . . . . »	1.916 19
Ensemble. . . . . . . Fr.	25.413 84

Les succursales de Saint-Brieuc et de Versailles n'ont commencé leurs opérations qu'en 1872 et 1873. Quant aux pertes de Lons-le-Saulnier, succursale moins récente, elles doivent être attribuées à l'insuffisance des produits.

La Banque possède aujourd'hui 65 Succursales fonctionnant, et trois autres, celles de Blois, Rodez et Valence, vont commencer leurs opérations.

Douze nouvelles succursales sont encore décrétées et en voie de construction.

Ce sont celles de : Aubusson, Auch, Aurillac, Beauvais, Bourg, Bourges, Cahors, Chartres, Moulins, Perpignan, Tarbes et Vesoul.

Enfin neuf autres succursales restent à fonder dans les départements non encore dotés et sont à l'étude, ce qui constituera un ensemble de 89 succursales.

§ 15. — Des Dépenses de la Banque centrale et de ses Succursales.

Les dépenses de la Banque centrale se sont élevées à. . . . . Fr.	12.085.297
Celles des Succursales à	4.931 960
Total. . . . . Fr.	17.917.257
Déduisant de cette somme les frais de transport d'espèces, s'élevant à . . . . »	129.125
Il reste pour les dépenses ordinaires une somme de.	16.888.132
dans laquelle les droits payés à l'Etat pour timbre des billets de la Banque en circulation, les contributions et l'impôt sur les dividendes figurent à eux seuls pour.	5.174.847
Ce qui réduit les dépenses ordinaires à. . . . . Fr.	11.713.285

Mais, si l'on considère l'ensemble de la dépense totale, on reconnaît que, comparativement à 1872, cette dépense a augmenté de la somme de 2,061,637 francs.

Dans cette somme, entre celle de 1,051,647 francs pour l'augmentation des impôts de toute nature payés à l'Etat en 1873.

Impôts divers payés à l'État par la Banque de France en 1873.

DÉTAIL.	SOMMES.
Contributions directes.	239.305 71
Abonnement pour l'émission des actions nouvelles	54.751 »
Droit de timbre sur la circulation	2.861.194 40
Impôt de 3 0/0 sur le dividende.	1.975.514 86
Timbres mobiles pour quittances.	5.876 10
Impôt sur le papier à billets	12.000 »
Impôt sur le papier pour formules imprimées	18.000 »
Total.	5.166.642 07

§ 16. — Des Dividendes.

Le dividende du premier semestre de 1873 a été de . . . . Fr.	170	par action.
Celui du deuxième semestre, de . . »	180	—
Ensemble, pour l'année. . Fr.	350	par action.

répartis entre 15,503 actionnaires, représentant 182,500 actions, sur lesquelles 105,825 appartiennent à des propriétaires ayant la libre disposition de leurs biens, et 76,675 à des mineurs, interdits, femmes mariées et établissements publics.

Nous sommes heureux, en terminant ce compte rendu, de remercier le gouvernement de l'exactitude rigoureuse avec laquelle il a rempli, vis-à-vis de la Banque, ses obligations de remboursement. — Sur le prêt de 1,530 millions, en effet, nous avons reçu, en 1872 et 1873, la somme de 400 millions stipulée au contrat de 1871, — et sur l'avance de 150 millions réalisée en or, en vertu du traité du 2 juin 1873, 72 millions ont été remboursés par le Trésor jusqu'à ce jour ; c'est-à dire que les conventions ont été complétement et fidèlement exécutées. En agissant ainsi, l'Etat a fourni la preuve de la bonne et loyale administration de ses finances ; il a grandi son propre crédit en même temps qu'il assurait celui des billets de la Banque de France ; et en continuant de se libérer exactement de sa dette, en faisant rentrer les billets à lui prêtés et qu'il a mis dans la circulation, il rapprochera le jour désiré où nous pourrons reprendre les paiements en espèces.

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS.

Messieurs,

La surveillance que vos censeurs ont exercée sur les opérations de la Banque leur a permis de constater une fois de plus l'ordre parfait qui règne dans toutes les branches de cette vaste administration.

Ils ont assisté à toutes les réunions du Conseil général ainsi qu'à celles des comités.

Aucune résolution relative à la création ou à l'émission des billets n'a été prise sans leur approbation.

Les brûlements des billets réputés comme défectueux ou imparfaits ont eu lieu en leur présence.

Ils ont concouru aux vérifications mensuelles de la serre des dépôts.

Par l'examen des portefeuilles de Paris et des Succursales, vos censeurs se sont assuré que les règles établies pour l'escompte ont été fidèlement observées et que le papier du petit commerce a été accueilli aussi favorablement que par le passé, comme au reste cela doit être (hâtons-nous de le dire, le commerce à tous les degrés apportant en France la plus scrupuleuse loyauté à l'exécution de ses engagements).

En présence de l'extension considérable qu'a prise la circulation des billets, surtout pour les petites coupures, la nécessité s'étant fait sentir d'en augmenter le nombre, la confection en a été tellement prompte que, grâce à l'activité déployée par les agents préposés à ces différents services, aucun n'est resté en souffrance.

Émission des billets.

Il a été émis, en 1873, 52,278,000 billets, représentant une somme de 1,598,000,000 de francs,

Savoir :

478.000 billets	de	1,000	pour . . F.	478.000.000
275.000 »	de	500	» »	137.500.000
3.750.000 »	de	100	» »	375.000.000
2.400.000 »	de	50	» »	120.000.000
17.375.000 »	de	20	» »	347.500.000
28.000.000 »	de	5	» »	140.000.000
52.278.000				1.598.000.000

C'est comparativement à l'année 1872, une augmentation de 5,928,000 billets, et, en somme, une augmentation de 247,250,000 francs.

Ces émissions ont toujours été motivées par les besoins du service.

Annulations, Brulements, Billets retirés de la circulation. — Les annulations et les brûlements, suspendus depuis l'année 1869, ont été repris dans le courant de 1873.

Voici le détail de ces opérations :

Annulations.

DÉTAIL PAR COUPURES	BILLETS	SOMMES
BILLETS DE LA BANQUE CENTRALE.		
Billets de . . . . F. 1.000	397.400	397.400.000
» de . . . . » 500	185.600	92.800.000
» de . . . . » 200	45.100	9.020.000
» de . . . . » 100	1.064.017	106.401.700
» de . . . . » 50	340.000	17.000.000
	2.032.117	622.611.700
BILLETS DES ANCIENS COMPTOIRS.		
Billets de . . . . F. 1.000	1	1.000
» de . . . . » 250	1	250
BILLETS DES SUCCURSALES.		
Billets de . . . . F. 1.000	7.500	7.500.000
» de . . . . » 200	900	180.000
	2.040.519	630.302.950

BRULEMENTS.

DÉTAIL PAR COUPURES	BILLETS	SOMMES
BILLETS DE LA BANQUE CENTRALE.		
Billets de . . . . F. 1.000	554.200	554.200.000
» de . . . . » 500	170.600	85 300.000
» de . . . . » 100	1.211.002	121.100.200
» de . . . . » 50	50.000	2.500.000
BILLETS DES SUCCURSALES.		
Billets de . . . . F. 1.000	15.400	15.400.000
	2.001.202	778.500.200

Les billets retirés de la circulation s'élèvent, pour l'année 1873, à 35,946,013 billets.

Soit une augmentation sur l'année 1872 de 30,194,091 billets.

COMPTE DE BÉNÉFICES EN ADDITION AU CAPITAL. — Les sommes portées au crédit de ce compte pendant l'exercice de 1873, comme dépassant à titre d'intérêt 6 0/0, se sont élevées à . . . . Fr. 255,834 55

En sorte que le crédit, qui s'élevait, au 26 décembre 1872, jour où a commencé l'exercice de 1873, à . . . . Fr. 7.653.693 18

Se trouve être, au 23 décembre 1873, de Fr. 7.909.527 73

IMMEUBLES. — L'hôtel et le mobilier de la Banque sont encore, cette année, portés sur le bilan pour la somme de 4,000,000 de francs. Lorsque les travaux en cours d'exécution seront terminés, ce chiffre sera naturellement modifié en raison de la valeur des terrains et des nouvelles constructions.

Quant aux Succursales, soixante-cinq ont fonctionné en 1873.

Elles possèdent les immeubles qu'elles occupent.

Le chiffre des dépenses faites pour les Succursales en fonction s'élevait, au 24 décembre 1873, à Fr. 17.955.439 77

L'amortissement déjà opéré, sous forme de loyer, ou par prélèvement sur les bénéfices ou revente, s'élevait à la même époque à . . . . Fr. 14.258.562 32

Reste comme valeur de ces immeubles, Fr. 3.696.877 45

C'est pour cette somme qu'ils figurent au bilan des Succursales.

PERSONNEL DE LA BANQUE. — Au 24 décembre 1873, le personnel de la Banque se composait de 1,515 employés, dans lesquels se trouvent compris les directeurs, les chefs de tous grades, les commis et les agents subalternes de tout ordre, inscrits sur les états d'émargement, mais parmi lesquels ne figurent pas les employés auxiliaires, dames attachées au service des dépôts ou à la comptabilité des billets, ouvriers de l'Imprimerie, hommes de peine, plantons, soit en somme plus de 600 individus.

Savoir :

811 pour la Banque centrale.
704 pour les Succursales

1,515

En 1872, ce personnel était de :

1,457 employés.

C'est 58 employés en plus pour 1873.

CAISSE DE RÉSERVE DES EMPLOYÉS. — La Caisse de réserve des Employés possédait, le 24 décembre 1873,

Savoir :

1.100 actions de la Banque.
Fr. 64.533 de Rentes 3 0/0.
» 315.500 id. 5 0/0.
1.845 obligations de chemins de fer.

Le tout ayant coûté . . . . Fr. 7.190.966 71

Ainsi que l'a dit M. le gouverneur, des modifications dans la Caisse des retraites vont être proposées afin d'améliorer la position des employés ; les fonds destinés à ces modifications sont la propriété des employés, il n'en résultera conséquemment aucune charge pour les actionnaires.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES. — En 1873, les opérations des 65 Succursales en fonction se sont élevées à . . . . Fr. 6.707.615.400
Celles de la Banque centrale à . . . » 10.007.715.800

Au total . . . . Fr. 16.715.331.200
En 1872, elles ne s'élevaient qu'à . Fr. 15.673.596.700

En plus pour 1873 . . Fr. 1.041.734.500

Les frais ordinaires des Succursales, non compris ceux de transport d'espèces, s'élevant à 124,106 francs, ont été de . . . Fr. 4.807.854 »
Ceux de la Banque centrale, non compris 5,019 francs pour même cause, ont été de . . . . Fr. 12.080.278 »

Ensemble . . . . . . Fr. 16.888.132 »

Dans ces dépenses les droits payés à l'Etat pour timbre de circulation, contributions et impôts sur les dividendes, figurent à eux seuls pour. . . . . Fr. 3.174.847 »

Les bénéfices nets réalisés par les Succursales ont été de . . . . Fr. 22.492.355 64
Ceux de la Banque centrale, déduction faite de 8,555,101 fr. 50 de rente, de. Fr. 37.869.597 33

Ensemble. . . . . . . Fr. 60.361.992 97

Soit une proportion de :
Pour les opérations des Succursales. . 40 0/0
— — de Paris 60 0/0
Et pour les bénéfices des Succursales. 37 0/0
— — de Paris. . . . 63 0/0

Les nouvelles constructions, qui doivent permettre d'installer convenablement tous les services, ont fait, cette année, un grand pas vers leur achèvement. Nous espérons que tous les travaux ne tarderont pas à être entièrement terminés, et que, l'année prochaine, notre assemblée annuelle aura lieu dans la belle galerie où se réunissait habituellement le grand conseil des 200 plus forts actionnaires de la Banque.

En finissant, permettez-moi, Messieurs, d'appeler votre attention sur la situation que présente notre grand établissement financier.

Une première répartition de 170 francs a été faite en juillet dernier ; une nouvelle répartition de 180 francs vient d'avoir lieu, pour complément du dividende de l'année. Ces bénéfices sont la juste rémunération des services rendus par la Banque et doivent être considérés comme exceptionnels ; aussi approuverez-vous votre Conseil d'avoir, avec sa prévoyance habituelle, maintenu les réserves statutaires et autres.

PARTIE COMMERCIALE.

—

REVUE GÉNÉRALE.

L'impôt sur les transports par la petite vitesse est définitivement adopté ; 5 0/0 sur les prix de transport sont venus s'ajouter aux charges déjà si nombreuses, qui occasionnent en grande partie la stagnation où nous voyons plongée notre industrie et notre commerce depuis l'année dernière. Quant à la marche générale des affaires, pendant cette semaine comparée à celle qui la précède, nous n'avons toujours à constater que la continuation de l'atonie presque complète que signalait notre dernière revue. Le commerce montre en ce moment une réserve extrême et l'on devrait plutôt prononcer le mot abstention. A la nullité générale des demandes, on ne se douterait jamais que nous arrivons à une époque de l'année ou les transactions sont généralement d'une grande activité et sans les quelques commandes qu'envoie l'exportation, la situation serait vraiment désespérante. C'est surtout sur la place de Paris, que le calme se fait le plus vivement sentir : on ne compte plus les établissements industriels qui ont renvoyé leurs ouvriers ou du moins diminué fortement le nombre de ceux qu'ils employaient et, bien que les chiffres que l'on donne comme étant celui des ouvriers sans travail soit fortement empreint d'exagération, il n'en est pas moins douteux que la misère est extrême dans la classe ouvrière, et que l'on ne pourrait mieux comparer sa triste position, qu'à celle de l'industrie cotonnière, en Normandie, pendant la crise américaine qui a accompagné la guerre de la sécession.

La chambre de commerce d'Elbeuf a eu à s'occuper dernièrement d'une question fort intéressante pour le commerce et l'industrie, celle du droit de magasinage dans les gares. Ayant fait observer, dans une lettre adressée à la direction de la Compagnie de l'Ouest, que la lettre d'avis ne parvenait au destinataire que le lendemain de sa mise à la poste, à une heure assez avancée de la journée qui reste pour opérer l'enlèvement, elle en a reçu la réponse que l'administration de l'Ouest se montrerait très-disposée à tempérer, dans la mesure du possible l'application d'une réglementation dont le maintien n'a du reste pour but

que de faciliter la prompte libération du matériel et le dégagement immédiat des gares.

Des grèves assez importantes se succèdent depuis quelques semaines dans les charbonnages belges. A peine une se trouve-t-elle terminée qu'une autre lui succède. C'est ainsi que l'on annonce que les ouvriers du midi de Flénu, des Seize-Actions, du couchant de Flénu et de Bonne-Espérance, du charbonnage de l'ouest de Mons, et des trois puits des Vingt-Actions viennent de suspendre le travail. Ces grèves sont provoquées par les diminutions opérées sur les salaires, diminutions nécessitées par la baisse sur les houilles. Le marché des combustibles ne sera nullement atteint par la suspension des travaux dans tous ces charbonnages, la production des bassins belges restant encore bien supérieure à leurs débouchés actuels, et les stocks ne cessant pas de s'accroître dans de fortes proportions.

Nous avons reçu cette semaine un assez fort contingent en nouvelles du dehors.

De la Guadeloupe, on nous signale un ras de marée qui a occasionné plusieurs sinistres maritimes. Le commerce de la colonie est languissant et l'on craint que la récolte sucrière soit peu abondante, la sécheresse s'étant fait vivement sentir; les cafés peu abondants, se vendaient bien par compensation et la récolte des cacaos se présentait bien.

A la Réunion, on signale également une grande sécheresse, à laquelle a succédé des pluies abondantes mais accompagnées d'un cyclone qui a passé dans le voisinage. Le commerce des sucres se ressentait fortement du calme général des affaires sur les marchés métropolitains.

A Pondichéry, le manque de tonnage, la cherté de l'argent et les mauvaises nouvelles des marchés réalisateurs sur la majeure partie des articles de provenance indigène, continuaient à paralyser les transactions. Le riz, les indigos et les cafés restaient seuls l'objet de transactions très-actives.

Le Japon, où quelques troubles nous ont été signalés depuis par télégraphe, jouissait d'une tranquillité parfaite au départ du dernier courrier. La question des restrictions apportées au commerce par l'action monopolisante des *guildes* avait été portée auprès du gouvernement par les représentants diplomatiques européens, qui ont reçu la réponse : que le gouvernement répudiait l'action de ces *guildes* et déclarait leur action illégale. Le développement du système de l'éclairage des côtes se faisait peu à peu, quoique moins vivement qu'au début de son adoption. Cependant, vingt-six phares se trouvent actuellement allumés sur les côtes japonaises et presque tous ont été établis pendant ces cinq dernières années.

Les transactions commerciales ont eu peu d'animation, cette semaine, ainsi que nous le constatons plus haut. Le plus ou moins d'activité sur les places étrangères se manifeste sur les nôtres par un raffermissement ou un affaiblissement des cours; aussi, n'avons-nous rien de bien intéressant à signaler, à part la tenue, au Havre, pour la première fois, de ventes publiques d'indigos, ventes dont le succès assure la continuation.

Laines. — La position de l'article ne se trouve pas sensiblement modifiée. La consommation, vu le calme des affaires, n'achète que bien peu sur nos marchés, mais les prix se maintiennent fermement. A Anvers, c'est également de la fermeté qu'il faut voir. Les enchères publiques, à Londres, continuent toujours, et à peu près dans le même esprit. C'est du moins ce que nous annonce le compte rendu suivant que nous envoie MM. Fréd. Huth et Cie.

« Les quantités offertes jusqu'à ce jour à nos enchères de laines coloniales s'élèvent à :

44,484	balles	Port-Philippe.
14,448	»	Sydney.
263	»	Van Diemen's Land.
28,775	»	Adélaïde.
25	»	Swan-River.
4,545	»	Nouvelle-Zélande.
22,865	»	Cap de Bonne-Espérance.
576	»	Diverses.
Total.. 115,981	balles.	

laissant environ 50,000 balles encore disponibles.

» Les acheteurs, toujours très-nombreux, opèrent avec une certaine réserve, provenant sans doute de l'état languissant des affaires. Toutefois, comme il y a évidemment des besoins à remplir, les cours non-seulement se maintiennent fermes, mais même montrent çà et là une tendance à la hausse. Ceci s'applique surtout aux bonnes laines de Port-Philippe et d'Adélaïde en suint, qui sont vivement recherchées à une avance de 1/2 d. et quelquefois même de 1 d. sur les cours de la première semaine d'enchères. Les lavées à dos de Port-Philippe extra supérieures, dont une bonne quantité a déjà été offerte, s'adjugent aussi à des prix plus élevés, ceux-ci ne différant guère plus de ceux pratiqués il y a un an. Les métis (crossbred) sont relativement négligées, les meilleurs genres de Port-Philippe dépassant à peine 2 s. 3 d. et 2 s. 1 d. la lb. Les Port-Philippe scoured propres et de bonne mèche s'écoulent à des prix fermes, et parfois même à une avance de 1/2 d, sur les cours d'ouverture, tandis que les sortes inférieures et défectueuses sont moins demandées et d'une vente irrégulière. Nous n'avons pas de changement sensible à signaler pour les Port-Philippe lavées à dos bonnes et moyennes, mais pour ces genres aussi, malgré leur choix important les prix paraissent depuis quelques jours s'être encore raffermis. Quant aux Sydney, la majeure partie se compose de laine scoured ou en suint. Les scoureds fines et sans défauts trouvent facilement preneurs, mais les lots chardonneux et pailleux sont délaissés. Les suints de cette provenance sont relativement bon marché, et quoique plus légères que celles des autres colonies, la demande en est limitée. Une partie supérieure « Mudgee » lavées à dos réalisa dernièrement de 2 s. 11 d. à 3 s. 2 d. pour premières, et de 2 s. 8 d. à 2 s. 10 d. pour secondes qualités.

» Les agneaux jouissent toujours d'une vive demande ; les prix, cependant, ne sont pas tout à fait aussi élevés qu'il y a huit jours.

» Presque toutes les laines du Cap à offrir ont déjà été adjugées, les cours montrant dans l'ensemble une hausse de 1d sur la parité de décembre. »

Nous ajouterons que les avis de Bradford signalent un marché faible pour la laine, sans que les filés montrent de changement sensible, et que les tissus aient vu leur situation s'améliorer.

A Buenos-Ayres, aux dernières nouvelles, on retenait les laines à la campagne jusqu'à la disparition du choléra dans le pays. Les nouveaux droits sur les laines mis en vigueur pour l'année 1874, sont 6 0/0 sur estimation de 11 kil. 485, poids net. Les exportations en laines, du 1er novembre au 12 janvier, se décomposaient comme suit :

	1872-73		1873-74	
Havre	11.939	balles.	17.006	balles.
Bordeaux	1.049	—	1.499	—
Marseille	555	—	894	—
France	13.543	—	19.399	—
Belgique	24.758	—	11.449	—
Angleterre	2.230	—	2.737	—
Italie	1.494	—	892	—
Allemagne	299	—	1.873	—
Etats-Unis	1.680	—	670	—
Espagne		—	37	—
Ordre	1.637	—		—
	45.639	—	67.057	—

Sucres. — Le principe de l'exercice des raffineries se trouve adopté en principe, sans que ces dernières aient paru se préoccuper beaucoup du nouvel impôt qui les menace. Leur indifférence aux achats a, en effet, été aussi grande que précédemment, et les affaires ont été d'une complète nullité avec tendance à la baisse sur les cours. En Angleterre, où l'on reste toujours incertain au sujet du maintien des droits d'entrée, on fait également très-peu d'affaires; cependant les nouvelles des pays producteurs exotiques annonçant généralement des réductions dans les estimations des récoltes, la tendance paraît être meilleure. En Hollande, on a été plus animé, mais les prix obtenus n'ont pas été en faveur des vendeurs.

Voici la situation actuelle de l'article sucre, sur les six principaux marchés d'Europe au 1er mars.

Stock au 1er mars des trois dernières années.

Les quantités sont exprimées en milliers de quintaux anglais.

	1872	1873	1874
Hollande (A)	370	250	420
Anvers	28	5	14
Hambourg	48	55	65
Trieste	27	30	36
Havre	1	9	34
Angleterre	1.966	2.619	3.799
Total	2.440	2.968	4.368

(A) En premières mains seulement; pour les autres marchés, en premières et secondes mains.

			1873	1874
Importations en 2 mois.	En Hollande.....	quintaux.	350.000	620.000
	A Anvers.......	—	10.000	18.000
	A Hambourg....	—	215.000	268.000
	A Trieste........	—	42.000	69.000
	Au Havre.......	—	18.000	8.000
	En Angleterre...	—	1.848.000	2.140.000
Total des importations..		quintaux.	2.483.000	3.123.000
Stock au 1er janvier....		—	3.180.000	4.039.000
Ensemble......		quintaux.	5.663.000	7.162.000
Stock au 1er mars.....		—	2.968.000	4.368.000
Débouchés en 2 mois..		quintaux.	2.695.000	2.794.000
— en février..		—	1.318.000	1.389.000
Importations en février.		—	1.112.000	1.556.000

Suifs. — Les prix étaient tombés si bas et la demande s'était tellement raréfiée, que le retour de quelques acheteurs a suffi pour occasionner une petite réaction. Au dernier marché, à Paris, la cote a été relevée à fr. 86.50 les 100 kilos hors barrière, et on a même traité après à fr. 87 et 87.50 sans distinction de fonte. Sur nos places maritimes, les cours se sont également relevés, mais le courant d'affaires n'a que faiblement augmenté. A Londres, après une période d'activité on est retombé dans le calme; on clôture à sh. 37/9 vendeur le cwt disponible.

Indigo. — Nous donnerons plus loin, dans notre correspondance du Havre, le résultat de l'enchère qui a inauguré les ventes publiques de cette teinture sur cette place. Voici, d'autre part, le résultat définif des ventes publiques d'indigos des Indes occidentales à Londres, résultats qui nous sont transmis par MM. L. Liebrechts et Cie :

« Les enchères commencées le 2 courant se sont terminées ce jour; des 7,430 surons, etc., déclarés, 2,628 furent retirés, 429 rachetés et 4,373 vendus; en outre des lots retirés, environ 600 ont encore été traités par contrat privé, ce qui porte la quantité totale ayant changé de main à 5,000 surons.

« Ces ventes se sont ouvertes avec un assez bon entrain. qui s'est accru de jour en jour, et la hausse établie dans la séance d'ouverture a été non-seulement maintenue, mais même dépassée dans le progrès des séances, car pour les genres rouges, tant bon ordinaire que moyen, on a par ci par là accordé jusqu'à 1 shilling de prime; c'étaient les genres au-dessus de 5 shilling qui s'obtenaient les plus avantageusement.

» Ce résultat satisfaisant, qui n'était pas généralement attendu, est dû en grande partie au bon support que les importateurs accordaient à leurs séries, ainsi que le constate la forte quantité retirée, de même qu'à la réception au Lloyds d'une dépêche annonçant le naufrage dans la mer Rouge, du steamer *Woosung*, de Calcutta, avec 1,669 caisses indigo, perte qui ne restera pas sans influence sur notre marché pour indigo Bengale.

« Dans l'ensemble l'avance établie comparativement aux cours d'octobre, est comme suit : Guatemala bon et fin, 4d à 8d; Guatemala ordinaire et moyen avec couleur, 6d à 1s ; Guatemala ordinaire et moyen un peu pâle, 4d à 8d; Guatemala ordinaire et très-ordinaire, 6d à 9d; Nouvelle-Grenade, 4d à 6d; Mexicain, 3d à 4d; Caraque, parité à 2d.

» Hier et aujourd'hui environ 100 caisses Bengale ont été vendues à prix fermes. »

Métaux. — De la fermeté sur nos marchés, mais toujours du calme. Les cours à Paris se trouvent un peu plus loin. A Londres, les cuivres sont fermes avec des affaires modérées; on a fait du Chili en barres de £ 78.10 à 78.15 et des Wallaroo à £ 88.10; en étain on a traité des parties assez importantes en détail de £ 93 à 94 comptant. Sur les marchés hollandais, les avis de prix dépréciés à Londres, exercent toujours une influence fâcheuse; car, après un léger raffermissement, causé par l'annonce de la vente publique, l'article a de nouveau fléchi. Nous le voyons maintenant aux cours suivants : A Rotterdam : Banca disponible fl. 62; Biliton, fl. 61; à Amsterdam, Banca livrable mai, fl. 61 1/2; Biliton, fl. 60 1/2.

Produits métallurgiques. — La situation s'est un peu modifiée, et c'est dans le sens d'une reprise qu'elle paraît se prononcer. On commence à s'inquiéter des prix, et dans plusieurs cas, on paraît disposé à traiter, ce qui oblige le réassortiment à adresser lui-même quelques commandes en fabrique. A Paris, on cite des fers marchands payés fr. 230 à 235, qualité de fonte au coke, ; des verges de tréfilerie vendues fr. 200; des tôles pour lesquelles on a offert fr. 320. Dans la Haute-Marne, jusqu'à présent, les anciens prix se sont maintenus sans altération, quoique la demande semble revenir principalement sur les fers marchands, la verge à tréfilerie, la machine, la pointe et le fil de fer. Pas de changements non plus dans la Meurthe-et-Moselle et dans le Nord, mais plus de fermeté dans cette dernière région.

Le marché belge s'améliore également, les chemins de fer qui commencent à avoir de grands besoins se montrent plus disposés à traiter, et l'Etat belge a commandé dernièrement 1,000 tonnes rails ; la Hollande 4,000, la Turquie près de 13,000 tonnes et un chemin de fer local, 4,000 tonnes.

En Angleterre, on ne paraît pas si bien disposé. La baisse n'a pas tenté les acheteurs et de nouvelles concessions deviendront sans doute nécessaires. Actuellement à Middlesborough, la fonte no 3 se cote généralement sh. 75. Celle de forge no 4, sh. 72.6; les rails ordinaires liv. st. 10 à 10.5; les plaques, liv. st. 12.15 à 13; les fers en barres liv. st. 11.10 à 11 15, et ce sont ces prix qui donnent la moyenne de ceux actuellement pratiqués dans les autres centres métallurgiques.

Charbons. — Si la position des fers tend à s'améliorer, nous n'en pourrions pas dire autant de celle des charbons, qui empire à mesure que la saison des froids se passe. Les charbons domestiques se trouvent surtout fort compromis et les stocks considérables accumulés dans les entrepôts et les chantiers ne pourront certainement s'écouler qu'avec des pertes très-sensibles pour les détenteurs, surtout s'ils n'ont pas les reins assez solides pour attendre des temps meilleurs. Actuellement à Paris les cours ne dépassent pas fr. 44 à 47, suivant provenance et qualité pour les tout-venant et fr. 56 à 60 pour les gailleteries, la tonne en chantier. Pas de changement notable dans la situation des bassins du Nord, du Pas-de-Calais et de la Loire.

Rien non plus à noter sur les bassins belges. Les affaires y sont fort rares et l'on peut s'y procurer du tout-venant pour sucreries, qualité Charleroi, de fr. 15 à 16 la tonne à la mine.

En Angleterre, la baisse tient toujours le haut du pavé, cela s'explique facilement quand on se rend compte de l'importance qu'a acquise l'extraction du charbon, et cela malgré les efforts faits pour l'enrayer en ce moment. A Newcastle on signale un marché de 15,000 tonnes tout-venant pour usines, passé à sh 11, et l'on estime la baisse pratiquée en 10 jours de sh. 1/6 à 2 par tonne. A Cardiff, une grande Compagnie maritime a traité sa consommation pour douze mois, soit 100,000 tonnes à sh. 20, et les charbons domestiques peuvent s'obtenir de sh. 15 à 17 la tonne.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 10 Mars 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 8,664 tonnes, contre 12,424 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 3,760 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible; warrants, 89/3.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	No 1.	No 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	100	94
Coltness, id.	...	..
Summerlee, id.	100	92/6
Wishaw, id.	95	92/6
Clyde, id.	95	92/6
Govan, id.	95	92/6
Monkland, id.	95	92/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)	102	94
Calder id. id.	102	95
Carnbroe id. id.	97/6	94
Glengarnock (à Ardrossan)	96/6	94
Eglinton, id.	94	92
Dalmellington, id.	94	92
Kinneil (à Bolness)	96	92/6
Shotts, id.	105	95
Almond, id.	95	92/6
Carron (à Grangemouth)	97/6	..
Lochgelly (à Burntisland)	95	92/6
Lumphinnans, id.	95	92/6

COURS DES MÉTAUX DU 13 MARS 1874.

SUR LA PLACE DE PARIS

	6 mars	13 mars
Cuivre Chili en barres, liv. Havre......	205 »	205 »
— — en lingots — —	220 »	220 »
— anglais tough — —	220 »	220 »
— minerais de Corocoro —	210 »	210 »
Etain Banca liv. Havre ou Paris......	275 »	265 »
— Détroits — —	265 »	250 »
— anglais — Havre ou Rouen......	260 »	260 »
Plomb de France, liv. Paris.........	56 25	55 »
— d'Espagne — Havre.........	56 »	55 »
— anglais — —	56 »	55 »
— belge et allemand, liv. Paris......	M	55 »
Zinc de Silésie liv., Havre.........	60 »	62 »
— autres b/m. liv., Havre.........	60 »	60 »
— — — — Paris.........	60 »	61 »

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 11 Mars 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur............ Fr.	3.05 à 3.10	»
Trame 36/38 id. id.	3.10 à 3.20	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.30 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.00 à 4.10	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.20	»
Trame 100	8.70 à 8.90	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60p. 16 fils.........Fr.	0.30	»
id. » 18 »	0.32	»
id. » 20 »	0.34	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
id. 75 26 »	0.46 à 46 1/2	»
Percale 80 26 »	0.44 à 45	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Affaires sans changement.

SUCRES.

Paris, le 12 mars 1874.

Après une longue période de prospérité qui, en dix ans, a doublé notre production de sucre indigène, nous assistons aujourd'hui à une véritable crise, à laquelle on était loin de s'attendre. Il est vrai que quelques spéculateurs, toujours systématiquement engagés à la baisse, disent aujourd'hui qu'il était facile de prévoir ce qui est arrivé! Ils ne voient pas que c'est un long enchaînement de causes exceptionnelles, qui a seul amené nos cours à un taux aussi désastreux.

Ces causes de baisse ont été multiples; d'abord, et au début de la campagne, les crises financières qui ont sévi partout, en Amérique comme en Europe; ensuite, ce qui nous a particulièrement atteints, c'est la faiblesse de nos exportations en Angleterre où nous pouvions espérer envoyer autant de sucre que l'année dernière, si la législation autrichienne, jointe à la crise financière, n'avait pas engagé les fabricants de ce pays à vendre leurs sucres à tout prix.

Pendant que nous refusions de subir la baisse qui s'est produite au début de la campagne 1873-74, et que nos fabricants emmagasinaient leurs produits, avec l'espoir d'obtenir mieux, les Autrichiens prenaient la place de nos exportations habituelles en Angleterre et lorsque plus tard, mieux éclairés nous avons voulu essayer d'exporter, il n'était plus temps; la baisse avait chez nous, comme chez nos voisins, pris des proportions décourageantes.

Il ne restait plus qu'à emmagasiner le sucre, et bientôt nos entrepôts de Paris et du Nord en furent encombrés; le stock de Paris atteignit 617,000 sacs le 9 février, pour descendre aujourd'hui à 552,000, chiffre encore bien élevé, et de 206,000 supérieur au stock de l'année précédente à pareille époque.

A ces causes de dépréciation de nos cours il faut ajouter celle de l'instabilité de notre législation, due aux nécessités de notre budget et à la regrettable rivalité des fabricants et des raffineurs. Si on ajoute à tout cela un malaise général, conséquence de nos désastres passés, on aura l'explication de l'état actuel de notre marché; mais, est-ce à dire que nos cours ne peuvent pas se relever, et qu'il faille s'attendre à une crise encore plus intense? Je ne le crois pas, et sans espérer beaucoup de demandes de l'Angleterre, on peut croire à une diminution sensible dans les importations de sucres exotiques; et, si les détenteurs de sucres indigènes savent patienter, ils obtiendront, les mois suivants, des prix plus raisonnables, sinon satisfaisants.

Voici les cours actuels des sucres bruts, pris aux Magasins généraux de Paris:

Sucre 10/13 — 55 25.
7/ 9 — 58.

Blanc extra, 66 25, sucre de filières, 65 75, base n° 3.

Ces prix ne provoqueront guère l'importation des sucres exotiques, et si de ce côté il y a un sérieux déficit, nos stocks, que la consommation va diminuer chaque jour, se trouveront, vers le 30 septembre, presque aux environs de ce qu'ils étaient au 30 septembre dernier.

Avant peu, nous pourrons apprécier le résultat de la récolte actuelle qui ne semble pas devoir dépasser 380 millions, soit environ 25 millions de moins qu'en 1872-73. Nous allons aussi connaître bientôt l'œuvre de nos législateurs; on pourra raisonner sur un terrain plus solide, les affaires se réveilleront et, quoi qu'il arrive, nous ne pourrons guère voir pire qu'aujourd'hui, et il y a tout à gagner à attendre.

L'Assemblée nationale a adopté, dans sa séance du 13 mars, l'amendement de M. Pouyer-Quertier tendant à l'exercice des raffineries le 1er juillet 1875 au plus tard. Aujourd'hui 14, elle va discuter la question de surtaxe de 10 francs par 100 kilos.

BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 11 MARS 1874.

Notre marché continue assez inanimé, mais depuis notre dernier rapport, les prix ont été comparativement assez bien tenus; les producteurs sont arrivés hier en Bourse avec l'espoir de faire assez d'affaires par suite du mieux que l'on signalait de Liverpool où il s'est vendu 15,000 balles lundi dernier. Les ventes de coton faites hier sur cette place ayant été moindres, les acheteurs se sont tenus sur la réserve, et la journée a été une déception pour les filateurs et les tisseurs, les prix sont néanmoins assez bien tenus et le ton est moins mauvais que celui de la semaine dernière; les nouvelles des Indes sont un peu meilleures et il s'est fait quelques achats pour ces marchés, principalement en jaconas.

FILÉS.— Pas de changement dans les cours des filés fins ni dans la chaîne 33 anglais 27/29 français; en filés retors, les prix sont faiblement tenus, le continent n'achète presque rien.

TISSUS.— Les prix sont nominalement sans changements, les bonnes sortes sont assez bien tenues; les tissus lourds, sauf les bonnes marques en mexicans, sont plutôt un peu en baisse.

ROUEN, LE 12 MARS 1874.

La vente des filés est languissante, il ne s'est traité que de petits lots pour les besoins du moment. Les filés pour tissage mécanique sont d'un placement plus facile que les dévidés dont les prix se soutiennent difficilement; il s'est vendu de la chaîne mécanique 20 belle qualité, pour tissus algériens, fr. 3.10.

Chaîne 28 dévidée 1 sorte, fr. 3.50.
Tissure 30 mécanique......... 3.10.

Calicots de 80 on tient à 35 les 8 k. 50 à livrer; il a été refusé des affaires à livrer à 34 1/2 Pas de stock. La vente de la cretonne est toujours bonne, les prix sont très-fermes et le stock est pour ainsi dire nul.

Les nouvelles de l'Algérie font toujours entrevoir une belle campagne pour la saison qui va s'ouvrir en avril.

Il y a peu d'étrangers sur place. La rouennerie, les mou-

choirs et l'indienne n'ont fait cette semaine que de petites ventes.

ÉPINAL, LE 12 MARS 1874.

Les affaires en calicots sont beaucoup plus actives sur notre place, et les prix sont très-fermement tenus.

Les filés sont offerts et les prix sont faciles.

Calicots 3/4 60 portées 16 fils	32	à	32 1/2
» » » 18 »	34	à	34 1/2
» » » 20 »	36	à	36 1/2
» » 68 » 20 »	38	à	39
» » 70 » 21 »	40 1/2	à	41 1/2
Chaîne 27/29 Amérique	3 25	à	3 30
Trame 36/38 »	3 30	à	3 40

LILLE, LE 12 MARS 1874.

Le vote de l'impôt sur la petite vitesse a été fort mal accueilli dans notre région aussi bien parmi les agriculteurs que parmi les négociants et industriels; à la bourse linière, à la bourse des sucres et des alcools, à la bourse des grains et farines et des huiles, on exprimait de vives plaintes et on s'étonnait que quelques-uns des représentants d'un département comme le nôtre, aient pu émettre un vote semblable.

La fabrique de sucres contribuera pour sa bonne part aux 25 millions que l'on attend de la petite vitesse, trop heureuse encore si elle échappe à la nouvelle surtaxe dont elle est menacée.

La situation de nos diverses industries reste assez calme, il y a suivant les spécialités peu ou pas de ventes, mais ce n'est qu'une stagnation plus ou moins grande, et nulle part nous ne rencontrons cet entrain, cette activité dans les affaires qui avait un moment reparu pendant l'année 1872, mais qui paraît s'être éclipsée pour longtemps.

La vente de la toile s'est un peu améliorée; les fabricants de Lille, d'Armentières, d'Halluin, ont écoulé un peu plus de marchandises, mais les prix restent faibles et ne sont pas rémunérateurs. La demande est toujours fort calme pour les fils de lin et d'étoupe; les fils de jute sont aussi négligés en ce moment à cause de la faiblesse de la matière brute.

Les affaires sur place en lins de pays ont été peu importantes, mais en campagne les achats ont repris une certaine activité; les lins de Russie ont donné lieu à un chiffre d'affaires assez important, grâce à de légères concessions sur les anciens cours.

La dépêche qui nous arrive de Dundee est peu satisfaisante pour tous les articles. A Belfast la situation semble s'être légèrement améliorée, mais il n'y a pas encore grande activité.

Le mouvement du port de Dunkerque a été du 7 au 10 mars :

Importations.		Exportations.	
—		—	
Lins	48.800	Lin	80.825
Jute	78.400	Jute	2.000
Toiles de lin	6	Fils de lin	69.360
		Fils de jute	103.115
		Toiles de lin	7.551

La situation est toujours à peu près la même à Roubaix et à Tourcoing : les laines peignées sont faibles tandis que la matière brute reste ferme; les cotons, les soies sont également en baisse, il en résulte une tendance bien naturelle de la part de l'acheteur à se tenir sur la réserve. On se demande en effet quel sera le terme de ce mouvement de recul. La fabrique des tissus se ressent naturellement de cette situation, bon nombre d'établissements ont encore leur fabrication engagée pour plusieurs mois, mais les transactions actuelles sont peu importantes.

Notre marché aux blés était peu approvisionné hier ; la neige qui tombe depuis plusieurs jours avait empêché les cultivateurs de faire de plus grands apports. Il en est résulté sur le marché une hausse moyenne de fr. 2 01 à l'hectolitre; dans le commerce la hausse est de fr. 1 par 100 kilog., sur les blés et farines depuis la semaine dernière. Les farines se vendent en consommation de fr. 49 50 à 50. Les affaires quoique plus actives manquaient d'animation par suite de la réserve des acheteurs. Les menus grains, petites transactions sans changement à noter.

Les affaires en sucre continuent à être peu actives ; le stock en fabrique est très-important, mais les détenteurs refusent d'écouler aux cours actuels.

Ainsi il y a acheteurs à fr. 54 pour le 88°, et à 56 50 pour le 7/9, mais les vendeurs s'abstiennent. Affaires calmes en raffinés : on cote fr. 151.

Les cours des alcools se maintiennent sur notre place, ils sont même un peu remontés depuis la semaine dernière, bien que les transactions soient presque nulles. La campagne prochaine a seule donné lieu à quelques affaires suivies. Les 4 derniers mois de 1874 ont été payés fr. 59 50 et restent demandés à ce prix, il y a quelques rares vendeurs à fr. 60.

Les derniers cours officiels sont :

3/6 fin disponible	64 50
— courant	64 »
Mélasse disponible	65 50
— 4 d'été	64 50 à 64
— 4 derniers	69 50

Les charbons ont encore baissé cette semaine de fr. 1 à 2 par tonne.

LYON, 12 MARS 1874.

Soies et Soieries. — Le mouvement dont nous avons déjà parlé a continué pendant toute la semaine dernière et les premiers jours de celle-ci, et s'est d'autant plus facilement développé que la grande majorité des détenteurs n'ont pas sensiblement augmenté leurs exigences. Les acheteurs n'ont eu à supporter que des différences insignifiantes, car elles n'ont jamais dépassé 2 francs comparativement aux prix précédemment cotés.

Le ton de ce mouvement a été donné par les besoins du moulinage, et aidé par les très-bas prix des gréges asiatiques qui avaient attiré l'attention de la fabrique; elle est venue aux achats et a fait, en dehors de la marchandise disponible, des marchés à livrer sur une large échelle, surtout en belles soies tant d'Europe que d'Asie. Nous croyons même ne pas trop nous avancer en disant que la plus grande partie de ce que nos filatures de premier ordre des Cévennes peuvent produire d'ici à la récolte est engagée aujourd'hui. En de moindres proportions, le même fait se répète pour les bonnes ouvraisons de France. Les prix obtenus pour les belles gréges des Cévennes, sans être très-rémunérateurs ne paraissent pas devoir laisser les filateurs en perte. Nous sommes, dès à présent, avertis de ne pas nous illusionner sur le très-bon marché des cocons à la prochaine récolte. On a payé fr. 112, condition des Cévennes, les gréges de premier ordre à bouts noués en 8/10; fr. 108 les 11/13 au même mérite, et fr. 105 les 14/16.

La dernière cote, dans son ensemble, dénote une fermeté générale. Le mouvement, bien que portant principalement sur tout ce qui est classique, a embrassé à peu près tous les articles.

Les gréges asiatiques, de Chine notamment, dont le prix n'a guère changé (1 franc de hausse seulement) ont continué à être recherchées par les mouliniers; les transactions faites depuis huit jours sur notre place dans ces sortes doivent dépasser 500 balles.

En gréges du Japon, il s'est fait également des affaires importantes sans hausse. Des marchés à livrer ont été conclus, soit en organsins, soit en trames du Japon, ce qui tend à prouver, d'une part, que la fabrique n'est pas largement approvisionnée, et, d'autre part, que dans ces prévisions une baisse nouvelle n'est guère à craindre.

On a des dépêches de Shanghaï, du 6 mars, elles se résument ainsi :

Marché calme.

Tsatlée koofong sing n° 3	taëls	435
— — — 4	—	390
Bleu éléphant	—	370
Redpeacock	—	350

Transactions totales à Shanghaï, depuis le 1er juin, 52,000 balles se répartissant savoir :

Pour l'Angleterre	31.000	balles
— le continent	16.000	—
— autres pays	5.000	—

Stock : 3,500 balles.

Change sur Londres : 5 sh. 10

Hong-Kong, 7 *mars* :

Marché calme.

Canton tsatlée 4 piastres 395.

Change : 4.3 1/4.

De *Yokohama*, à la date du 9 mars, on mandait :

Les affaires politiques prennent une meilleure tournure. Le gouvernement annonce que les rebelles de Fizen sont battus et dispersés. Les affaires commerciales se réveillent. Transactions restreintes.

Exportations totales de Chine et du Japon, au 7 mars, depuis le 1er juin 1873.

Pour l'Angleterre.....	42.000 balles	contre	53.000
— le continent....	24.000 »	»	22.000
Total ...	66.000 »	»	75.000

pendant la même période 1872-73.

Nous nous bornons à faire remarquer que la part du continent est en augmentation, tandis que celle de l'Angleterre est en diminution. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons quand nous donnerons les tableaux comparatifs des exportations des dernières années.

L'animation qui a régné ces jours-ci dans le monde des soies est loin de s'être répercutée a un égal degré sur le marché des soieries. Sans doute les prix de l'étoffe ont gagné en fermeté, mais, en somme, jusqu'à présent l'amélioration est plutôt encore à l'état de désir et d'espérance qu'à l'état de fait accompli. La vente active d'étoffes des deux dernières semaines s'est spécialement circonscrite dans les grandes maisons de fabrique; l'ensemble de la fabrique n'y a pris qu'une médiocre part. C'est une remarque qui a son importance, parce que, sans une bonification régulière et suivie des affaires en étoffes, toute hausse de la matière première est condamnée à une courte durée. Le marché de l'étoffe et celui de la matière première peuvent bien avoir un état distinct; mais, en fin de compte, c'est toujours celui de l'étoffe qui a le dernier mot et qui commande l'autre.

Cette semaine les avis de New-York ont été moins satisfaisants; la vente s'était ralentie par suite du mauvais temps et du retour du froid.

Les relevés du district consulaire de Lyon aux Etats-Unis constatent pour les deux premiers mois de l'exercice courant des envois de soieries s'élevant à fr. 10,501,326 contre fr. 11,251,000 en 1873, et fr. 11,041,000 en 1872. Comme on le voit, nos exportations pour ce pays se maintiennent à un taux normal.

Il n'y a rien à dire de nouveau du marché anglais.

Quant au marché parisien, il se présente sous un jour plus favorable. Nous n'attribuons pas aux fêtes officielles ou quasi-officielles plus d'influence qu'elles n'en méritent; mais elles n'ont pas été sans exercer une certaine action sur le commerce de détail. Les grandes maisons de Paris, habituées à approvisionner l'Amérique du Sud, souffrent surtout de l'absence de cette consommation qui, moins promptement que celle de l'Amérique du Nord, s'est relevée de la grande crise financière de l'automne dernier.

Un symptôme heureux que notre fabrique se plaît à noter, c'est un commencement de réaction se produisant contre l'exagération du métrage pour les robes de femme. L'exagération était telle qu'une robe de soie devenait un objet presque inabordable à raison de son prix. La soie, au lieu d'être le principal, était descendue à n'être plus que l'accessoire de la robe de laine; mais on a fini par surcharger celle-ci de tant de garnitures, festons et astragales que son prix a égalé celui de la robe de soie. A ce moment, et c'est celui ou nous sommes, à ce qu'il paraît, les grands confectionneurs de Paris ont reconnu qu'après tout cette dernière valait encore mieux qu'une robe de laine qui coûtait aussi cher, et l'on assure, que sous leur influence, la mode tend à revenir à la *robe plate*, c'est-à-dire ne mesurant que 15 à 16 mètres, au lieu de 24, qui sont aujourd'hui absolument nécessaires.

S'il en était ainsi, la fabrique lyonnaise aurait de beaux jours devant elle; car le stock des robes de soie pour toilettes de rue est épuisé depuis que les femmes ont adopté, à la ville, les costumes de laine. Pour la plupart d'entre elles, ce serait un trousseau complet à refaire; et par cette raison, des demandes très-considérables ne manqueraient pas d'affluer à notre fabrique.

Jusqu'à présent, on n'entrevoit encore que des indices de cette conversion de la mode; mais la cherté de la vie, l'augmentation des impôts y aideront, et ce ne sera pas une des moindres singularités de ce temps que la diminution de la richesse ramenant la consommation du produit de luxe par excellence.

LE HAVRE, 12 MARS 1874.

Toujours même malaise dans les affaires.

Il avait semblé cependant au début de la semaine que les transactions allaient un peu reprendre et nous avions eu un jour ou deux plus actifs. On est vite retombé au calme et ce ne sont pas les nouveaux impôts qu'on frappe qui peuvent aider au commerce. On s'appliquerait à faire tout ce qui est plus contraire à l'industrie, que vraiment on ne réussirait pas mieux.

Cotons. — Les recettes de la semaine dernière ont encore été de 99,000 balles, c'est-à-dire sensiblement au-dessus des recettes de l'année dernière. Nous avons actuellement 56,000 balles pour cinq jours, contre 49,000 balles en 1873 même temps. Il n'y a donc pas, comme vous le voyez, diminution réelle dans les recettes, et dans cette situation, nous conservons un marché languissant et plutôt facile dans l'ensemble.

On fait le T.-O. Louisiane à fr. 95-96, le Georgie à fr. 93-94, l'Oomra courant à fr. 69-70. Le terme Louisiane sur mars s'est obtenu à fr. 94 et même fr. 93. A livrer, affaires calmes, sauf pour l'Oomra qui donne lieu à des transactions toujours relativement importantes, et les cours ont été plus fermes, à fr. 66-67 pour fair embarquement mars à mai, à fr. 71 pour good fair dito.

En résumé, sauf pour l'Oomra à livrer qui est devenu le coton de la spéculation à long terme, les prix sont en nouvelle faiblesse de 1 fr. depuis huit jours, et il ne pouvait en être autrement, avec les recettes actuelles. Diminuassent-elles dans l'avenir, que nous aurions une grande difficulté à remonter les cours, au moins d'une manière tant soit peu durable, parce qu'il y a un fait dorénavant bien acquis, c'est que le coton est très-abondant, trop abondant même pour le moment présent, et qu'il faut bien voir qu'il le deviendra encore davantage en avançant dans la saison.

En effet, on a expédié la semaine dernière des Etats-Unis, 80,000 balles pour Liverpool, 9,000 balles pour le Hâvre, 46,000 balles pour le Continent, et le seul port de Bombay, pour sa part, expédiait dans le même temps 30,000 balles pour Angleterre, et 18,000 balles pour Continent.

Voilà donc 183,000 balles expédiées de deux points seulement, dans une semaine, pour l'Europe, et si l'on y joint les contingents de l'Egypte et de la Méditerranée, du Brésil et des Antilles, des autres ports de l'Inde enfin, on peut se rendre compte de l'abondance du coton pour dans un avenir donné. C'est là ce qui fait la situation de l'article, et la véritable politique à suivre pour la consommation, est celle de la temporisation aux achats. Elle est toujours assurée de trouver amplement pour ses besoins sur les marchés, et elle peut acheter au jour le jour, en suivant les fluctuations.

Nous avons toujours des arrivages fort suivis. Ils fournissent encore directement bien du coton à la filature, et cela joint aux ventes journalières pour la consommation, nous procure des débouchés importants; néanmoins, les stocks ont toujours tendance à augmenter.

Voici notre stock :

	1874	1873
Etats-Unis..........	117.070	64.530
Brésil................	5.930	19.380
Indes................	24.800	102.710
Autres..............	2.040	3.150
	149.840	189.770
Cotons en mer :		
Etats-Unis............	58.226	40.266
Brésil................	917	3 200
Indes................	6.471	7.273
	65.614	50.739

Laines. — Nous avons toujours une petite demande régulière, bien que l'on annonce notre prochaine vente publique pour le 24 courant. — Les prix sont des plus fermes, et même parfois à l'avantage des vendeurs. — On a noté depuis huit jours :

392 b., Buenos-Ayres,	suint ..fr.	115 à 225	
198 b., Montevideo,	»	180 à 250	
24 b., Afrique,	»	145	»
63 b., Pérou,	»	180	»

Cafés. — Les transactions ont été pessimistes depuis huit jours, la consommation se tenant sur la réserve, bien que son intérêt bien entendu doive lui conseiller de prendre au jour le jour pour ses besoins. Le ton de l'article a plutôt continué de s'améliorer, et l'on a payé fr. 120 à 125 pour Haïti ; fr. 130 à 140 pour Santos ; fr. 137 50 à 142 50 pour Guatemala. — Les ventes de la semaine n'ont d'ailleurs pas dépassé 7,000 s., y compris environ 2,700 s. vendus publiquement pour cause d'avaries.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier au 9 mars :

	1873.		1874.	
Arrivages...	95.165 sacs	426 fûts	112.306 sacs	87 fûts
Débouchés..	111.300 »	209 »	63.200 »	184 »
Stocks......	62.692 »	169 »	126.689 »	» »

Actuellement, nous avons en vue des arrivages prochains d'une certaine importance, entre autres environ 30,000 s. Brésil et Haïti par trois steamers, et il est à croire, en tous cas, que la rareté de l'article est finie, et que peu à peu nous reconstituerons l'approvisionnement que nous avions jadis.

Les dépêches du Brésil, sans signaler de grosses recettes, comme il y a quinze jours, font connaître cependant encore des arrivages suffisants, et l'on parle toujours favorablement de la prochaine récolte.

Indigos. — On a inauguré cette semaine sur place le système anglais des ventes publiques pour cet article. On appréhendait quelque peu le résultat, parce que, chez nous, quand on offre de la marchandise saine aux enchères, les acheteurs croient que l'on veut vendre à tout prix, et ils font souvent des offres ridicules. Tel n'a pas été le cas, cette fois, et, sur 766 c. Bengale présentées, on en a écoulé 300 et quelques aux cours établis, soit de fr. 0 10 à 0 50 au-dessous des estimations, suivant qualités. — C'est certainement un bon résultat, et il est à espérer que l'on continuera chaque trois mois ce système de ventes.

BORDEAUX, 11 MARS 1874.

Vins. — Les affaires de vins ont continué à être calmes depuis nos derniers avis ; il en résulte de plus en plus, de la part des propriétaires, des dispositions à vendre avec un peu de baisse dans les prix, principalement en ce qui concerne les vins de 1872. Les vins de 1873 étant de qualité très-supérieure aux 1872, et les quantités récoltées ayant été beaucoup moindres, il y a de la part des propriétaires beaucoup moins de dispositions à faire des concessions sur les prix.

Spiritueux. — Toujours même situation en 3/6 ; les affaires sont très-calmes, la demande peu active et nos prix sont aujourd'hui tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible fr. 114.
3/6 Nord — fr. 70 à 74 suivant qualité.

Cafés. — Les affaires en cafés sont très-limitées depuis quelque temps; les prix avaient été poussés outre mesures, et le calme qui s'est produit sur les autres places a promptement rejailli ici. Cette froideur de la demande devait amener une baisse, et les ventes que nous signalons ci-bas indiquent une différence de prix sur celles que signalait notre avant-dernière revue ; ventes de la quinzaine :

26 quarts Guadeloupe bonifieur à fr. 250 A.
250 sacs Guayra de fr. 115 à 160 E.
200 — Malabar à fr. 143 E.
2.500 quintaux Malabar à fr. 135 E.
100 sacs Mysore à fr. 141 E.
96 — Wynard à fr. 142 E.

Il a été importé 5,213 sacs Rio ; 42 sacs Guatemala ; 300 sacs Guayra ; 68 balles Bourbon ; 1,000 sacs Haïti.

Cacaos. — Depuis quinze jours, la demande s'est beaucoup ralentie, c'est qu'après les affaires faites dans la deuxième quinzaine de février, nous nous sommes trouvés en présence d'un stock assez réduit dans les sortes courantes qui sont seules recherchées depuis quelque temps. Il a été traité :

80 quarts Martinique à fr. 115 A.
140 — Guadeloupe à fr. 117 50 A.
150 — Sainte-Lucie à fr. 60 E.
140 — Guayaquil de fr. 65 à 68 E.
200 — — à fr. 64 E. gros droits.

On n'a dit que fort peu de chose aux sortes fines telles que Guayra, Caraque, Puerto Cabello, Carupano.

Il est arrivé 1,280 sacs Bahia et 150 quarts Sainte-Lucie.

Sucres. — Nous continuons à avoir peu de marchandises ; les navires attendus sont presque tous en retard et, par suite, nous avons un stock presque nul ; aussi nos cours sont peu fixes et la raffinerie est obligée de subir les exigences des vendeurs lorsqu'il lui faut venir aux achats. Il a été traité 330 quarts usine de fr. 60 à 73 A le sucre ; 300 sacs Bourbon à fr. 64 A la bonne 4e ; 300 sacs Pérou ; 1,400 sacs Mayotte, à Nantes à fr. 61.

Il est arrivé 4,560 sacs Bourbon.

En sucres raffinés, il y a peu de demande ; mais les ours restent stationnaires. Les pains premier choix se cocent fr. 76 à 77, les deuxième choix fr. 74 à 75, les pilés fr. 72 à 75. La réexportation a fait quelques achats ; on a tenu les prix secrets.

Mélasses en bonne position et peu abondantes, cours fr. 21 à 32.

Produits résineux. — Rien de changé sur le cours des brais, colophanes et autres résineux secs depuis le dernier bulletin.

L'essence de térébenthine, toujours par suite du calme et de la baisse des essences américaines, est en voie de baisse et est tombée à 70, ce jour, 1 fr. de moins que le marché de vendredi dernier. On pense que les quantités assez considérables que détiennent encore en spéculation grande partie de fabricants, et vu l'approche de la nouvelle récolte vers le 15 avril, empêcheront une reprise sérieuse sur cet article. On écrit de Londres, qu'il y a vendeurs pour mars et avril de 33/ à 33/6 en essences américaines et à 32/6 en essences françaises.

Céréales. — Malgré la forte hausse qui a eu lieu à Paris depuis huit jours, hausse de 4 à 5 francs que nous avions prévue et pour ainsi dire annoncée dans notre précédent bulletin, nos cours n'ont presque pas varié. N'ayant pas subi la baisse insensée que les Parisiens espéraient imposer à tous les marchés français, nous ne pouvons pas hausser alors qu'ils s'aperçoivent que la baisse a des limites qu'il serait dangereux pour le pays de franchir.

Nous avons eu quelques acheteurs de blés venus des Charentes, du Limousin et de la Saintonge qui ont payé de 30 50 à 31 les blés de Dordogne. Les blés de qualités supérieures, sont rares et tenus fr. 31 50 à 32.

Les farines sont aussi sans changement dans les prix ; comme celui des blés le stock diminue parce que les minotiers continuent à ne pas fabriquer, l'écart entre les prix des blés et les prix des farines ne laissent aucun bénéfice.

MARSEILLE, 11 MARS 1874.

Nous avons passé toute une semaine presque nulle en transactions; toutes les branches du commerce et de l'industrie souffrent et s'arrêtent. Le nouvel impôt sur la petite vitesse, impopulaire plus que tout autre parmi les négociants, n'est pas fait pour relever cette défaillance générale. Seul, le commerce des soies paraît vouloir reprendre une certaine activité. Nous y reviendrons tout à l'heure.

En céréales, nos arrivages sont médiocres et descendent à 50,520 hectolitres; et il ne s'est traité que 35,200 hectol. en blés disponibles. Nous pouvons constater une baisse de 1 franc environ par charge de 160 litres. En présence de la persistance du calme, de la nullité des affaires, par suite de l'absence d'ordres de l'intérieur, et de reventes faites par la Suisse, les importateurs se sont décidés à baisser un peu leurs prix, et il s'est traité quelques affaires pour la consommation locale.

Toutes les nouvelles qui arrivent des marchés intérieurs annoncent que les approvisionnements touchent à leur fin; il est donc probable que si les cours des farines se relèvent à Paris, les affaires reprendront quelque activité sur notre place. Car il y a bien des vides à combler avant la récolte prochaine, et il ne faut pas oublier qu'il y a encore 4 mois de déficit à combler. Notre stock est suffisant pour cela, car en dehors des docks, il y a beaucoup de marchandises dans les magasins particuliers.

On cote :

100 kil.	Tuzelle de Provence.	42	128/123	Berdianska..	43
—	id. d'Afrique....	37 50	»	Marionopoli..	43 25
—	id. d'Oran......	38	»	Irka Odessa.	43
—	Espagne blanc	36 50	»	id. Azoff...	42 75
—	id. rouge....	35	126/122	Danube	37 75
			128/124	Pologne.....	44

Graines oléagineuses. — La situation de notre marché est toujours très-précaire, et les intérêts de baisse qu'ont quelques maisons, le dominent, et rien ne fait prévoir la fin de cet état de choses. Les affaires ont été très-restreintes. On cite seulement 5 à 600 quintaux luis d'Afrique à 39, 25 ; 200 qx luis Rodosto à 39 et 2 1/2 0/0; 500 qx arachides Gambie à 36 ; et 6 à 700 sacs sésame Jaffa à 38 fr. 50 c.

Huiles de graines. — La baisse générale des huiles sur tous les marchés, et la continuation de la mévente des savons aggravent une situation qui, en se prolongeant comme c'est à craindre, pourrait devenir très-critique. Les cours ont été encore déprimés cette semaine ; on a vendu des sésames à 80 et 79 50 les 100 kilos ; les luis à 75 et 75 50; les ravisons bruts à 73 50; les arachides à 80 et 79 50.

Huiles d'olive. — Les huiles d'olive, depuis un mois, sont dans la plus complète immobilité. La mévente des savons a ralenti le travail, et, de plus, la baisse exagérée des huiles de graines qui ont un écart de fr. 20 par 100 kilos avec celles d'olives, arrête toute demande.

Cependant, les prix n'ont pas varié. L'exportation seule donne lieu à quelques affaires. 300,000 kilos environ ont été enlevés à notre stock pour l'étranger, au prix de fr. 100 les 100 kilos. Le stock est réduit aujourd'hui à 12,000 hectolitres, et nous n'avons aucun navire en mer, d'aucune provenance.

Les arrivages d'Espagne, assez réguliers par vapeurs, alimentent les besoins réduits de la consommation pour les huiles à brûler.

La cote reste invariable pour le disponible à fr. 90.60 l'hectolitre. Quant aux affaires à livrer, elles sont impossibles jusqu'ici. On cote, mais sans acheteurs ni vendeurs, les six derniers mois à fr. 60.

Laines. — La fabrique paraît devoir donner des ordres plus fréquents que par le passé; malheureusement, notre stock n'offre pas un très-grand assortiment de bonnes parties. Les enchères de Londres, très-fermes, maintiennent également chez nous une tendance meilleure et plus de solidité. Nous avons reçu 1,158 b. Il en a été vendu 1,887 b. Notre stock est de 24,987 b. On a vendu : 290 b. Constantine à prix secret; 276 Kassapachi, de fr. 137.50 à 142.50; 249 balles Géorgie à divers prix; 23 Volo commune à fr. 70; 25 Smyrne Angora à fr. 75; 10 Perse à fr. 75.

Soies et Cocons. — Les chiffres élevés de soies qui passent à Lyon à la condition, rendent les détenteurs très-fermes, et il y a sur les articles une reprise et une hausse très-accentuées.

Il s'est vendu :

422 b. filature Syrie, fr. 77 à 80
14 — Grèce, 70
4 Salonique, 58
5 Bengale Jungypore, 31.50.

En cocons :

4.200 kilos Japonais, de fr. 19.50 à 20.
2.000 — Espagne, à fr. 20.
4.500 — Indigènes Salonique, de fr. 21 à 22.
3.000 — Blancs Brousse, à fr. 21.50.
300 — Jaunes Pays, à fr. 21.50.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Depuis qu'on emploie le guano dans beaucoup de contrées vignobles pour augmenter la production de la vigne, on voit le phylloxera diminuer à mesure que la vigne se fortifie, et ce terrible fléau qui résistait au souffrage et à toutes les poudres semble céder aux engrais.

Depuis huit jours la hausse des blés semble vouloir se généraliser sur nos halles de province. Les apports et les offres de la culture diminuent chaque jour. La meunerie, bien que son travail soit très-réduit trouve à peine à s'approvisionner sur les marchés de son rayon et se montre plus facile dans ses achats. Cette modification de la position que l'on constate également quoique dans des proportions plus faibles sur nos grandes places du littoral est appuyée par le raffermissement des prix en Angleterre, en Allemagne et en Belgique.

Les farines sont également mieux tenues sans être d'une vente plus facile et les menus grains sont très-fermes.

Voici du reste les cours extrêmes des céréales pratiqués en ce moment sur les marchés français :

Blés 34 à 38 fr., seigles 25 à 27 fr., orges 26 à 27 fr. 50, avoines 21 à 22 fr. 50, farines 48 à 52 fr., le tout aux 100 kilogrammes en marchandises immédiatement disponibles.

C'est dans le Nord et le Midi qu'on cote les prix les plus élevés; les mercuriales du Centre et de la Bretagne cotent les cours les plus bas.

Marché de mercredi, 11 mars.

Les offres en blés indigènes étaient nulles ou à peu près, et la presque totalité des marchandises présentées à la vente se composait de blés étrangers. Malgré son extrême réserve aux achats, la meunerie, pour trouver vendeurs, a dû consentir à la plus-value demandée par les détenteurs. Cette plus-value, selon la qualité et la provenance des blés, a varié de fr. 1 à 1 25 par quintal.

Les blés indigènes ont été payés aux cours extrêmes de fr. 36 à 38 50 les 100 kilos en gare, à Paris. En blés étrangers, les Californie ont été vendus de fr. 38 50 à 38 75; les Chili, de 38 à 38 25; les Pologne, 35; les Amérique d'hiver, 37; les Amériques printemps, 35, et les Sandomirkas, 36 50 les 100 kilos sur wagon, au Havre.

Sans avoir été actives, les transactions ont été assez courantes. Il s'est vendu d'assez grandes quantités de blés étrangers à la meunerie du Centre, qui trouve difficilement à s'approvisionner sur les halles de son rayon.

Les seigles ont été assez fermes de fr. 25 50 à 26. Les orges étaient en bonne demande de fr. 27 à 27 50, et les avoines très-fermes de fr. 22 à 23 25 et 23 50 les 100 kil.

Les blés de terme ont haussé dans les mêmes proportions que les blés de commerce, et comme ceux-ci ont donné lieu à des affaires assez animées : courant du mois, fr. 38; avril, 38 25; mai et juin, 38 25; 4 de mai, 37 50 les 100 kilos.

La vente des farines de consommation, qui était déjà plus facile la semaine dernière, a été très- active ces jours-ci, malgré les prétentions de plus en plus élevées de la meunerie. La boulangerie, qui s'était laissée dégarnir, subit les conséquences de la faute qu'elle a commise en n'achetant pas lors de la baisse. Elle se trouve forcée aujourd'hui de payer les prix demandés par la meunerie.

La marque Darblay est à fr. 80; les autres marques varient de fr. 74 à 80 les 159 kilos, toile à rendre.

L'espoir d'une diminution sérieuse dans les prix du pain est donc encore une fois déçu. Les farines de spéculation qui, malgré une émission considérable de bons de livraison, avaient résisté la semaine dernière à toutes les pressions tentées pour provoquer la baisse, ont haussé dans des porportions très-sensibles par suite d'ordres d'achat nombreux passés sur notre place par des maisons belges, anglaises et allemandes fortement engagées en ce moment à la hausse sur le livrable éloigné.

D'un autre côté, les achats de la boulangerie, les expéditions faites dans le Nord et dans l'Ouest facilitées par les bas prix pratiqués momentanément à Paris, ont réduit notre stock d'une manière sensible. Des 26,000 sacs de farines mise en circulation le 2 mars, il reste à peine 4,000 aujourd'hui dont la rentrée en magasin est assurée avant trois jours.

On cote :

	8 Marques.	Supérieures.
Courant du mois....fr.	79 »	77 25
Avril..............	79 25	77 50
Mai et juin..........	79 50	77 50
4 de mai...........	79 »	77 »

Les 159 kilogs, toile perdue.

Huile de colza. — La consommation déjà si faible tend à diminuer encore, néanmoins les prix ne varient guère. Le livrable éloigné est même assez ferme, les vendeurs devenant plus rares. De leur côté, les acheteurs paraissent assez disposés à profiter des bas cours actuels pour escompter les éventualités du printemps.

Les marchés étrangers restent stationnaires, cependant la tendance à la baisse y domine.

Disponible et courant, 82,25; avril, 82,50; 4 d'été, 84,50; 4 derniers, 86,50.

Huile de lin. — Les affaires sont nulles et la cote purement nominale.

Disponible et courant, 80,50; avril, 81; 4 d'été, 83; 4 derniers, 83. Le tout aux 100 kilogs.

Spiritueux. — Les intéressés à la hausse ne paraissant pas disposés à mettre en magasin la marchandise qui arrive, elle pèse sur les cours qui sont faiblement tenus. Dans ces conditions la spéculation est indécise et s'abstient. La place paraît croire à la baisse, mais cette appréciation est bien aléatoire en présence des effets que la température va bientôt exercer sur la vigne.

Stock, 9,600 pipes; circulation, 100 pipes. Courant, 64,50; avril, 65; 4 mois chauds, 66; 4 derniers, 63,50; l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi, 4 heures.

Affaires très-calmes sur tous les articles et tendance plus faible. Les farines de consommation, tout en maintenant leurs cours extrêmes de fr. 76 à 81, sont d'une vente moins facile. Les farines de spéculation sont offertes à fr. 78 50 pour les 8 marques et à fr. 77 50 pour les supérieures, et cela sur toutes les époques de livraison jusqu'en août. Les blés maintiennent leurs cours précédents, mais on remarque chez les acheteurs plus de froideur.

Les huiles sont fermes, sans donner lieu à plus d'affaires, et les spiritueux ne varient pas.

Les avis de Londres, en ce qui concerne les blés, accu-

sent une nouvelle hausse de 25 à 50 c. par quintal. Le nombre des navires en mer à destination des côtes anglaises a diminué ; il n'est plus que de 293, contre 316 la semaine dernière.

Ed. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	5 mars	12 mars
ACTIF		
Encaisse métallique	956.676.593	980.736.984
Portefeuille : Paris. — Commerce	442.813.155	414 369.797
Portefeuille : Succursales ....id	500.697.820	489.729 353
Portefeuille : Bons de la Ville de Paris	30.260.652	30.260.652
Portefeuille : Bons du Trésor	1.027.327.500	1.021.312.500
Avances sur : Lingots	6.509.900	6.386 600
Avances sur : Effets publics	40.197.450	39.281.750
Avances sur : Valeurs de chemins de fer français	63.390.150	62.918.750
Avances sur : Obligations du Crédit Foncier	2.170.000	1.901.600
Rentes disponibles	67.306.733	67.306.733
Divers	15.531.616	16.467.897
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés	7.589.249	7.882.184
Billets au porteur en circulation	2.690.559.190	2.667.350.740
Compte courant du Trésor	141.306.139	145.266.168
Comptes courants particuliers Paris	185.030.911	182.201.435
— succursales	25.854.801	25.797.599
Escompte et intérêts divers	14.606.387	15.346.753
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	24.060.391	»
Portefeuille commercial	»	39.411.825
Bons du Trésor	»	6.015.000
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	123 300
Avances sur valeurs	»	1.655.500
Divers (*actif*)	936.278	»
Billets en circulation	•	23.208.450
Compte courant du Trésor	3 960.029	»
Comptes courants particuliers	»	2 886.678
Escomptes et intérêts divers	740.366	»

Bilan de la Banque de France. — Le dernier bilan nous donne trois variations importantes à noter : une nouvelle diminution de fr. 39,411,000,825 sur le portefeuille commercial, de fr. 23,208,450 sur les billets en circulation, et une augmentation de fr. 24,060,391 dans la réserve métallique. Le portefeuille a diminué de 28 millions à Paris et de 11 millions dans les succursales. Le Trésor a remboursé 6 millions sur son compte d'avances contre bons du Trésor ; les avances sur valeurs ont diminué de fr. 1,655,500. La tendance à rembourser la Banque se fait donc toujours sentir, et ces rentrées s'opèrent sur des ressources prises en dehors, car le solde des comptes courants des particuliers diminue à peine de fr. 2,886,678 pendant que l'accroissement des comptes du Trésor de fr. 3,960,025 compense largement cette perte.

De toutes ces sommes payées à la Banque, 23 millions l'ont été en billets et 24 millions en espèces.

Voici l'encaisse à 980 millions et la circulation à fr. 2,667,000,000, la proportion du métal au papier est déjà de 36 0/0. Le chiffre des bénéfices s'élève cette semaine à fr. 740,366.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 mars 12
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	980.7
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.667.3
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	904.0
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	104.1
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	207.9
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	145.2

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	Circulation	Réserve métallique	Portefeuille	Avances sur valeurs	Comptes cour^{ts} Particul.	Comptes cour^{ts} Trésor	Taux escompte
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
— 14	2.904	715.5	943.3	141.6	170.7	118.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	168.3	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	165.4	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170.6	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	162.5	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	155.8	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
	2.970	719.5	1.103.6	138.8	186.0	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %
— 31	3.008.9	726.4	1.239.5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192.8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133.3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

11 mars 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. st.	**ACTIF.**	L. st.
Billets émis	37.424.105	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.611.105
Total	37.424.105	Total	37.424.105

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. st.	**ACTIF.**	L. st.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.846.524
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.768.653	Portefeuille et avances sur titres	18.685.410
Compte du Trésor	9.696.405	Billets (réserve)	12.308.680
Comptes particuliers	17.160.524	Or et argent monnayés.	747.379
Billets à sept jours	409.411		
Total	45.587.993	Total	45.587.993

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation ... L. st.	»	L. st. 558.205
Compte du Trésor	619.285	»
Comptes particuliers	9.493	»
Portefeuille et avances	272.466	»
Réserve des billets	370.620	»
Encaisse métallique	»	179.001
Fonds publics disponibles	»	83

Bilan de la Banque d'Angleterre. — La stagnation des affaires se manifeste moins sur le portefeuille de la Banque qu'en France ; au lieu de baisser il s'est élevé cette semaine de 272,466 livres, sans que les comptes particuliers aient participé à ce mouvement. Le compte du Trésor seul s'améliore chaque jour : le voici à 9 millions de livres, soit une augmentation de 619,285 livres sur la semaine précédente. — La circulation des billets a diminué de 558,205 livres par suite de ces versements ; la réserve métallique a été aussi touchée, elle a fléchi de 179,000 livres, sans faire baisser la réserve des billets au-dessus de 12,300,000 livres ; cette dernière s'est accrue cette semaine de 370,620 livres et l'encaisse dépasse 22,400,000 livres.

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.*

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS		PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
		PUBLICS.	PRIVÉS.					
	Millions £ st.							
1872. 6 Novembr.	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873 1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet..	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ %	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	24.7	8 5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4 3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25 2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 décem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	... ...
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
18 février.	24.9	7.7	18.1	17.6	12.0	22.7	»	....
26 février.	24.8	8.6	17.6	17.6	12.4	22.9	»	....
5 mars...	25.6	9.0	17.1	18.4	11.9	23.3	»	....
11 mars...	25.1	9.6	17.1	18.6	12. 3	23.1	»	....

L'ACCROISSEMENT DE LA RÉSERVE MÉTALLIQUE DE LA BANQUE DE FRANCE. — Nous avons déjà plusieurs fois signalé l'habile et sage conduite de la Banque de France, et comme elle en recueille chaque jour les fruits, on nous permettra d'insister encore aujourd'hui sur les résultats prodigieux déjà obtenus. On s'en étonne à l'étranger et, quoique se passant en France, les faits n'en sont pas moins dignes de toute notre admiration.

En maintenant le taux de l'escompte à 5 0/0 depuis la suspension des paiements, la Banque de France, sauf de rares exceptions, a toujours gardé un prix supérieur à celui des marché voisins, et quand dernièrement, elle l'a réduit à 4 1/2 0/0 elle se tient encore au-dessus des cours cotés sur les principales places du commerce avec lesquelles on peut établir la comparaison.

Berlin...........	2 1/2 0/0.
Francfort........	2 1/2 0/0.
Bruxelles........	3 1/2 0/0.
Londres..........	3 1/2 0/0.

Avec un écart de prix de 1 à 1 1/2 0/0, la Banque de France suit une politique qui a toujours réussi aux banques dans l'embarras, et à elle en particulier dans les circonstances présentes, elle attire le numéraire dans ses caisses : voilà le fait visible à tous les yeux.

En septembre 1873, la réserve métallique ne dépassait pas 710,000,000 de francs ; aujourd'hui, elle s'élève à 980,000,000 de francs.

Depuis six mois, la Banque a vu tous ses efforts, jusqu'ici impuissants, couronnés de succès ; elle a pu diminuer la circulation de ses billets tout en augmentant ses réserves métalliques. — Les plus graves difficultés ont été surmontées, et si nous ne sommes pas encore à la veille de la reprise des paiements en espèces, nous sommes du moins dans la bonne voie.

LES OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE FRANCE EN 1873. — Les opérations de la Banque prennent chaque année un plus grand développement, et les chiffres qui vont passer sous nos yeux nous en donneront la preuve. Tout le monde se tourne vers elle ; l'Etat, les grandes Compagnies et le public, comment être surpris de l'importance des capitaux mis en mouvement par son entremise. Elle est toujours prête à porter secours partout où des besoins de crédit se manifestent, et ce crédit qu'elle donne, ne peut s'accorder qu'avec une prudence dont elle ne s'est jamais départie, ce qui rend son concours si précieux dans tous les embarras. — Les règles de conduite dont elle ne s'écarte pas, dans toutes les opérations auxquelles elle se livre, lui ont tellement gagné la confiance, que tous ses billets circulent avec la plus grande aisance, même quand leur principale garantie, le remboursement à vue en espèces, a été suspendu.

La masse des affaires tant à Paris que dans les succursales, s'est élevée au chiffre de 16,715,331,200 francs en 1873, contre 15,673,596,700 francs en 1872, soit un accroissement de 1,041,734,500 francs. C'est le chiffre le plus élevé qu'aient atteint les opérations de la Banque depuis sa fondation. Recherchons sur quels articles elles ont porté et observons le plus important de tous, le portefeuille, c'est-à-dire l'escompte des effets de commerce, des bons du Trésor et de la Ville de Paris.

En 1873, le chiffre des escomptes s'est élevé à la somme de................	Fr.	14.609.577.100
En 1872, il ne dépassait pas.....		13.451.956.700
Soit une augmentation de....	Fr.	1.157.620.400

De ce total, pour avoir le véritable mouvement commercial, il faut déduire les bons escomptés au Trésor et à la Ville de Paris, ce qui réduit l'escompte des effets de commerce à la somme de

commerce à la somme de........	Fr.	9.561.929.700
En 1872, elle ne dépassait pas..	Fr.	8.137.724.200
Soit un accroissement de.....	Fr.	1.424.205.500

Ainsi, ces derniers donnent une plus-value qui l'emporte sur l'ensemble des opérations composant le portefeuille; il y en a donc quelques-unes qui ont diminué. En effet, en continuant la lecture des tableaux, nous voyons que l'escompte des bons du Trésor, qui s'élevait encore, en 1872,

à la somme de..........	fr.	5.306.132.500
a été réduit, en 1873, à........		4.983.898.300
soit de..................		322.234.200

L'escompte des bons de la Ville de Paris a été porté, en

1873, à..................	fr.	63.270.400
il ne dépassait pas, en 1872.......		8.100.000
soit un accroissement de.........		55.170.400

Suivons-nous le développement de l'escompte des effets de commerce, nous constatons que l'accroissement du nombre de ces effets (1,070,000) s'est réparti presque également entre Paris et les succursales, 556,000 contre 514,000.

La somme moyenne de ces effets s'est élevée, à Paris, de 1,312 fr., en 1872, à 1,327 fr, en 1873; dans les succursales, elle a baissé de 1,528 fr. à 1,488 fr. par effet. Il faut cependant noter qu'à Paris on compte 366,556 effets au-dessous de 100 fr., ce qui abaisse un peu la moyenne.

On accuse souvent la Banque de sévérité et de rigueur dans l'examen des bordereaux d'escompte ; on est bien détrompé quond on a sous les yeux le résultat de ses éliminations. A Paris, sur 3,293,125 effets, représentant une somme de 4,400,000,000 fr., le conseil d'escompte n'en a rejeté que 18,300, pour une somme de 46,487,000 fr. Dans ce nombre, 6,691 effets avaient été seulement ajournés pour des irrégularités qui ont été rectifiées, de sorte que le chiffre des effets rejetés a été réduit à 11,678, pour une somme de 36,856,803 fr., soit 83 c. 0/0. — Les plaintes qu'on articule à ce sujet ne sont donc pas justifiées.

Quelles sont les causes de cet accroissement de l'escompte commercial, qui dépasse la progression déjà si forte notée en 1872 ? — Le gouverneur indique sobrement les principales : les capitaux engagés dans les vastes opérations des emprunts des 5 milliards et dans les liquidations qui en étaient la conséquence, se sont beaucoup moins offerts pour l'escompte du papier qui garnissait habituellement les portefeuilles particuliers, et ce papier, excellent d'ailleurs, a dû prendre le chemin de la Banque. D'autre part, de forts achats de blés, nécessités par une récolte insuffisante; les embarras des industries, atteintes par le renchérissement des combustibles ; la raréfaction du capital français, résultant de nos immenses paiements à l'étranger ; toutes ces circonstances réunies ont obligé le commerce à recourir au crédit dans une plus forte proportion et à demander à la Banque des escomptes plus considérables.

Ainsi, d'après l'opinion de la Banque elle-même, l'accroissement inusité des demandes d'escompte tient à un ensemble de causes qu'on ne rencontre pas d'ordinaire.

Notre rançon a déjà été payée aux Allemands, et les traites détournées des divers marchés pour opérer nos versements dans les caisses du Trésor, à Berlin, vont reprendre leur rôle accoutumé sur les divers marchés du globe ; les cours des changes, si profondément troublés dans ces dernières années, sous l'influence des courants contraires artificiellement entretenus, reprennent leur équilibre; nous touchons au dernier terme des versements

sur l'emprunt ; l'Etat rembourse chaque année 200,000,000 francs sur sa dette ; nous rentrons donc peu à peu dans les conditions ordinaires, et la Banque n'aura plus qu'à remplir son rôle indispensable d'intermédiaire dans les opérations du commerce, des grandes compagnies et de la ville de Paris. — Après les services qu'elle a rendus, en sauvant le crédit de la France dans les circonstances les plus critiques, on peut être assuré que la Banque ne laissera en souffrance aucun des intérêts auxquels elle peut prêter aide et assistance.

Avances sur valeurs. — Pour ne pas s'écarter des principes sur lesquels repose la circulation fiduciaire, la Banque ne devrait émettre des billets qu'en échange des effets de commerce ; mais depuis longtemps, en France et en Angleterre, on a reconnu que la circulation du papier avait une certaine élasticité, et qu'au milieu de l'immense mouvement d'affaires auxquelles il sert de véhicule, on pouvait s'en servir pour faire des avances sur valeurs, effets publics, chemins de fer, etc. Ce n'est plus la substitution d'un billet de banque à un effet de commerce, d'une valeur fiduciaire à une autre valeur de même nature, d'un instrument plus perfectionné à un autre qui l'est moins ; non, dans ce cas particulier, on met en circulation un billet qui n'est pas gagé par une valeur garantie et à échéance fixe, mais par une valeur immobilisée, valeur réelle aussi, mais qui n'est pas réalisable à un moment donné, et à un cours fixé d'avance. Nous n'avons plus affaire ici à une véritable circulation fiduciaire ; aussi, en France et en Angleterre, on ne se livre à ces opérations que dans des limites restreintes. Ainsi, dans les 16 milliards d'opérations de la Banque, les avances sur valeurs n'y prennent part que pour 562 millions, et, dans ce chiffre, nous notons un accroissement de 217 millions sur l'année précédente.

Cet accroissement se répartit ainsi :

Bons du Trésor . . . . . . Fr.	6.445.000
Rentes	40.143.000
Valeurs de chemins de fer. . . .	89 629.000
Obligations du Crédit foncier. .	80.911.000
	217.128.000

La plus forte part des avances a été accordée aux compagnies de chemins de fer et au Crédit foncier pour entretenir le travail national privé d'une partie des capitaux qui l'alimentent d'ordinaire et que les emprunts pour la libération du territoire attiraient alors. — On notera toutefois avec étonnement, et la richesse de notre pays se manifestera ici une fois de plus s'il était nécessaire, qu'au milieu de ces souscriptions publiques sans précédent et de ces versements mensuels qui ont dépassé tout ce qu'on avait vu jusqu'ici, néanmoins le chiffre des avances sur rentes ne s'est pas élevé au-dessus de 162 millions ; en 1862 il atteignait 200 millions, et 120 millions en 1856.

On a pu souscrire pour des sommes vertigineuses, faire les versements mensuels avec les économies et le bénéfice du travail, sans avoir recours au crédit de la Banque, auquel on avait fait appel dans des moments beaucoup moins critiques. Rien ne prouve mieux la puissance de notre crédit et l'étendue de notre richesse, que le rapprochement du chiffre de ces avances comparé au chiffre des emprunts.

Nous avons passé en revue les diverses opérations de la Banque ; il nous reste à étudier le mécanisme et à voir en mouvement les instruments dont elle s'est servie pour faire fonctionner ce premier mobile de toutes les entreprises, le crédit.

Prix de l'argent depuis 1847. — MM. Pixley et Abell, directeurs de la principale maison de Londres, pour le commerce des métaux précieux, viennent de publier des tableaux qui donnent par mois les prix de l'argent depuis 1847, avec des détails sur les importations dans la Grande-Bretagne, et sur les exportations en Orient ; nous lui emprunterons le tableau des prix moyens de chaque année.

Prix moyen de l'argent fin en barre, par once, de 1847 à 1873.

	Prix moyen.		Prix moyen.
1847.	59 11/16	1861.	60 13/16
1848.	59 1/2	1862.	61 7/16
1849.	59 3/4	1863.	61 3/8
1850.	60 1/16	1864.	61 3/8
1851.	61	1865.	61 1/16
1852.	60 1/2	1866.	61 1/8
1853.	61 1/2	1867.	60 9/16
1854.	61 1/2	1868.	60 1/2
1855.	61 5/16	1869.	60 7/16
1856.	61 5/16	1870.	60 9/16
1857.	61 3/4	1871.	60 1/2
1858.	61 5/16	1872.	60 5/16
1859.	62 1/16	1873.	59 1/4
1860.	61 11/16		

Le tableau qui précède nous montre l'origine des variations auxquelles nous assistons. — La hausse de 1854 à 1859 a été le résultat de l'abondance de l'or après la découverte de l'Australie et de la Californie, dont la production était arrivée à son apogée en 1867.

De 1859 à 1860, le prix de l'argent a fléchi de 62 1/16 à 60 13/16 ; mais, de 1862 à 1865, une seconde période de hausse commence, par suite des besoins de ce métal pour payer les importations de coton d'Orient pendant la guerre de la sécession aux Etats-Unis. Les prix se relèvent jusqu'à 61 3/8 au plus fort de la crise ; puis, aussitôt la lutte terminée, la baisse reparaît et continue jusqu'à ce jour : de 61 3/8, la moyenne annuelle du prix de l'once d'argent fin tombe à 59 1/4 sur le marché de Londres.

Bourse de Paris. — Depuis deux mois, nous voyons le taux de l'escompte s'abaisser sur toutes les places étrangères, sans que le marché de nos fonds publics en ait été impressionné. Le 5 0/0 languissait de fr. 93.50 à fr. 94 ; et encore ce dernier cours n'avait fait qu'apparaître sur la cote, le 7 janvier. L'abaissement du taux des reports à la liquidation de février a donné beaucoup de fermeté à nos fonds publics, qui déjà reculaient à 93, coupon détaché, il est vrai ; ils se sont de suite relevés à fr. 94. La réduction du taux de l'escompte à la Banque de France a donné une impulsion beaucoup plus forte au marché, et a enlevé le 5 0/0 jusqu'à fr. 95 et le 3 0/0 à 60 fr. 70 c. La hausse actuelle est donc la conséquence de la situation financière et du bon marché des capitaux.

Il y avait longtemps qu'on n'avait vu les reports aussi bas :

Taux des reports.

	5 0/0	3 0/0
Liquidation décembre.	0.51 1/2	0.34
Liquidation février.	0.31	0.20

A toutes ces causes si favorables à la hausse, le comptant est venu joindre ses demandes de chaque jour.

Dans les mois de février 1873 et 1874, voici comment se sont répartis les achats des recettes générales :

	1873.	1874.
5 0/0.	1.841.000 fr.	1.981.000 fr.
3 0/0.	891.000	475.000
Total. . . .	2.732.000 fr.	2.456.000 fr.

L'emploi du capital de l'épargne a donc diminué de 276,000 francs seulement, en 1874, et toute la diminution porte sur le 3 0/0, car les achats en 5 0/0 sont de 140,000 francs supérieurs à ceux de l'année dernière, malgré une hausse de 4 francs. Rien n'arrête le petit rentier, quand il peut trouver du 5 0/0 au-dessous du pair.

Les résultats du mois de mars dépassent tout ce que l'on pouvait espérer : la semaine dernière, les achats ont varié par jour de fr. 74,000 à fr. 179,000.

Les versements sur l'emprunt suivent une marche non moins favorable. Pendant les 28 jours du mois de février, il a été versé au Trésor 51 millions de francs ; il ne lui reste donc plus dû que 188 millions sur les 3 milliards et demi qu'il avait à recevoir.

En janvier, il avait encaissé 71 millions ; il y a un écart de 20 millions entre les deux mois, ce qu'expliquent les rentrées de coupons en janvier. Il ne faut pas non plus oublier que, chaque mois, le solde dû au Trésor diminue, et la somme qui lui revient dans les achats du comptant baisse pendant que celle de la Bourse augmente.

Par suite des achats de la province, le chiffre des rentes inscrites à nouveau sur le Grand-Livre s'élève à 7 millions, c'est-à-dire que l'épargne a déboursé 130 millions, dont plus de 80 millions ont été payés, non au Trésor, mais aux anciens détenteurs des rentes souscrites ou achetées.

Donc les 51 millions versés au Trésor figurent des sommes considérables provenant des inscriptions en retard. Nous avons vu, le mois dernier, qu'il y avait encore 6 millions de rentes dont les certificats n'étaient libérés que du premier versement de 14 fr. 50 ; or, au 1er mars, il ne reste plus que 5 millions de rentes en retard ; un

million de rentes a été mis en règle et probablement libéré; il n'aurait donc été versé que 35 millions par les certificats en règle, ce qui correspond au versement mensuel dû par 50 millions de rentes.

Cherchons-nous à nous rendre compte par qui sont dus les 188 millions de francs qui restent à recouvrer, nous voyons que 5 millions de rentes, libérées des 14 fr. 50, doivent au Trésor 71,000,000 de francs; reste un solde de 117 millions. Si on admet que le comptant a libéré 5 millions de rentes en versant 54 millions, il ne resterait dû que 63 millions; les certificats en retard autres que ceux qui n'ont versé que 14 fr. 50 doivent environ de 40 à 45 millions de francs; nous n'arrivons ainsi qu'à un total de 178 millions, et le Trésor en doit recevoir 188; les certificats en règle n'ont donc pas diminué autant qu'on pourrait le penser. Les achats du comptant ont trouvé leur contrepartie sur le marché du 5 0/0 libéré parmi les détenteurs antérieurs.

En résumé, pendant le mois de février, une valeur de 130 millions de titres a passé des mains des détenteurs provisoires dans celles des détenteurs définitifs; n'oublions pas cependant qu'à 45 ou 50 millions versés chaque mois, il faudrait encore quatre mois pour que le Trésor fût totalement couvert, et le dernier terme des versements est en avril.

Le 5 0/0, que nous laissions à fr. 54 60 vendredi dernier, s'est avancé jusqu'à fr. 94 97, mais il n'a pu toucher fr. 95. Il finit aujourd'hui à 94 72.

Le 3 0/0, de fr. 60 15, s'est élevé à 60 70; le voilà au-dessus du pair.

Les autres valeurs n'ont pas encore suivi ce mouvement.

CHANGES. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Les cours sont en légère reprise : le Londres à fr. 25 24 le versement. — Le papier sur l'Allemagne voit sa baisse arrêtée : on cote le thaler court 368 3/8 et 4 0/0. — Le papier long sur l'Espagne est encore très-offert, malgré la stipulation payable en or ou en argent. — Le papier sur l'Italie se soutient ; on a payé 12 3/4 perte les lires italiennes.

Le numéraire sans affaires, au pair.

CLÉMENT JUGLAR.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger		Nature du change	5 MARS.		12 MARS	
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
½ %	Amsterdam ..	long.	209 ¾ à 210	long.	210 ½ à 210 ¼	et 3 %
	»	court	210 ½ à 210 ½	court	210 ¼ à 210	et 4 %
4 %	Hambourg	long.	123 ¼ à 123 ½	long.	122 ¼ à 123	et 4 %
	»	court	122 ¾ à 123	court	122 ¾ à 122 ½	et 4 %
4 %	Berlin....	long.	369 ½ à 369 ½	long.	369 à 369	et 4 %
	»	court	368 ¾ à 369	court	368 ¾ à 367 ¾	et 4 %
4 %	Francfort.	long.	211 ⅛ à 211 ⅜	long.	210 ½ à 210 ¾	et 4 %
	»	court	210 ⅞ à 211 ⅝	court	210 ⅞ à 210 ½	et 4 %
5 %	Trieste ...	long.	217 à 219	long.	217 à 219	et 4 %
	»	court	218 à 220	court	218 à 220	et 4 %
5 %	Vienne ...	long.	220 à 222	long.	222 à 221	et 4 %
	»	court	218 à 221	court	218 à 221	et 4 %
6 %	Barcelone.	long.	519 à 520	long.	522 à 520	et 4 %
	»	court	519 à 522	court	519 à 522	et 4 %
7 %	Cadix	long.	514 à 515	long.	514 à 515	et 4 %
	»	court	517 à 518	court	517 à 518	et 4 %
6 %	Madrid ...	long.	510 à 515	long.	512 à 515	et 4 %
	»	court	518 à 515	court	518 à 512	et 4 %
7 %	Lisbonne .	long.	552 ½ à 557 ½	long.	555 à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 555	court	552 ½ à 555	et 4 %
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %
	»	court	552 ½ à 557 ½	court	552 ½ à 555	et 4 %
7 %	St-Pétersbourg	long.	336 ½ à 337 ½	long.	335 à 339	et 4 %
	»	court	337 ½ à 340	court	338 à 339	et 4 %
	New-York.	long.	460 à 455	long.	460 à 455	et 4 %
	»	court	470 à 465	court	470 à 465	et 4

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	5 MARS	12 MARS
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	10 à °/₀₀ prime.	4 à 6 °/₀₀ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr à °/₀₀ d°	pr. à °/₀₀ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	12 à °/₀₀ perte	11 à °/₀₀ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à °/₀₀ prime	2 perte à °/₀₀ prim.
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 12 à 25 17	25 12 à 25 17
Banknotes	25 15 à 25 22 ½	25 15 à 25 22 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 11 à	5 11 à . ..

BOURSE DE PARIS — COURS DU 6 MARS AU 13 MARS 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 6	VENDREDI 13
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	60 07 1/2	60 55
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	88 ..	84 25
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	74 50	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 81 fr. payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr, 50	94 55	94 72 1/2
RENTES Françaises — d° tout payé, jouissance 16 février 1874	94 55	94 72 1/2
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et C°**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p. j. octobre 1873	526 25	520 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr.	435 ..	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	377 50	360 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 1/4	19 ..
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 1/4	16 1/4
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	445 ..	445 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107 ..	107 1/2
d° 5,20, 1864, do d° d°	110 3/8	110 3/8
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 7/8	105 3/4
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	62 40	62 20
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	60 50	60 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	99 1/2	99 5/8
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	40 50	41 60
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	282 50	286 25
d° 1863. d° d° d°	300 ..	304 ..
d° 1865. d° d° d°	292 50	296 25
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	274 ..	269 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	213 ..	219 50

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES. VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 6	VENDREDI 13
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet..	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	220 ..	221 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	412 50	417 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	455 ..	445 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	295 ..	290 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	263 ..	262 75
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	66 ..	66 75
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	82 ..	83 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	94 ..	91 25
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	36 ..	35 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	269 ..	269 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 7/8	67 ..
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	432 50	432 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/8	73 1/8
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	27 ..	25 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	220 50	221 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	62 1/2	62 1/8
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	414 ..	416 25
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	414 50	416 25
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr. (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	30 .
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	503 ..	502 50
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	507 50	507 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	521 ..	521 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	512 50	515 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	477 50	477 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 6	VENDREDI 13
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3830 ..	3840 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1060 ..	1065 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	550 ..	552 50
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	480 ..	435 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	262 50	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	802 50	810 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	415 ..	415 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	657 50
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	647 50	648 75
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	283 75	298 75
60.000.000	3,000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	547 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	417 50	400 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	512 50	517 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	375 ..	375 .
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	500 ..	485 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	432 50	435 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	445 ..	412 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	572 50	573 75
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	535 ..	535 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	347 50	345 ..
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	357 50	357 50
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	135 ..	135 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 6	VENDREDI 13
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	337 50	341 25
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	505 ..	502 50
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	891 25	888 75
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	592 50	600 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1016 25	1010 ..
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	850 ..	850 ..
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	530 ..	535 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	722 50	726 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	234 ..
4913	...	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	352 50	350 ..
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	410 ..	410 ..
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	87 50	90 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	64 50	65 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	197 50	190 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	68 ..	69 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	258 75	260 ..
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	250 .	250 ..

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal Turquie, Egypte..............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes.........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à **Rome**, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 21 MARS 1874. NUMÉRO 12.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES RECETTES DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS EN 1872 ET EN 1873.

La direction générale des ponts et chaussées au ministère des travaux publics a fait publier, dans le *Journal officiel* du 15 mars dernier, le tableau détaillé et comparatif des recettes de l'exploitation des chemins de fer français en 1872 et en 1873. Nous allons analyser et commenter cet important document.

Au 31 décembre 1873, nos compagnies de chemins de fer d'intérêt général exploitaient 18,568 kilomètres; au 31 décembre 1872, la longueur totale exploitée n'était que de 17,843 ; d'où il résulte que 725 kilomètres ont été livrés à l'exploitation dans le courant de l'année dernière. Ces 725 kilomètres nouveaux se répartissent ainsi entre les différentes compagnies : 379 appartiennent aux six grandes compagnies, dont 64 à l'ancien réseau et 315 au nouveau réseau. Les 346 kilomètres restants ont été construits par six compagnies secondaires, celles des Charentes, du Nord-Est, d'Orléans à Châlons, de la Vendée, de Dombes et Sud-Est, enfin du Médoc. On voit que les anciennes et les nouvelles compagnies se partagent à peu près par parts égales les lignes livrées à la circulation en 1873.

Ce chiffre de 725 kilomètres nouveaux d'intérêt général ouverts au trafic en une année doit-il être regardé comme satisfaisant et suffisant ? C'est à peu près la moyenne annuelle depuis une vingtaine d'années. Nous pensons que ce chiffre pourrait être notablement augmenté sans inconvénients. Il reste encore tant de lacunes dans notre réseau, qu'il serait certainement opportun de donner un plus grand développement à la construction des lignes nouvelles. L'épargne de la France va redevenir disponible dans quelques mois, nos grands emprunts étant intégralement versés ; l'on pourrait donc, avec un grand profit pour le pays, ouvrir chaque année à la circulation 1,000 à 1,200 kilomètres d'intérêt général, sans compter un chiffre à peu près égal de voies ferrées d'intérêt local.

Quoique le document que nous avons sous les yeux fixe à 18,568 kilomètres, au 31 décembre 1873, et à 17,843, au 31 décembre 1872, les lignes livrées au trafic dans chacune de ces deux années, 3 kilomètres, nous ne savons pour quelle cause, ne figurent pas au tableau des recettes ; de cette façon, les lignes dont les recettes ont été publiées n'offrent qu'un développement de

18,565 kilomètres au 31 décembre 1873, et 17,840 au 31 décembre 1872.

Ces 18,565 kilomètres se répartissent ainsi qu'il suit : 9,247 kilomètres appartiennent à l'ancien réseau des grandes compagnies, 8,148 au nouveau réseau des mêmes compagnies, et 1,170 kilomètres seulement sont exploités par des compagnies diverses, qui sont actuellement au nombre de vingt. On voit qu'à l'heure actuelle la presque totalité de nos chemins de fer d'intérêt général est entre les mains des anciennes compagnies.

Tous les kilomètres ferrés existant au 31 décembre 1873 n'ont pas été en exploitation pendant la totalité de l'année, plusieurs lignes n'ayant été livrées à la circulation que dans les derniers mois de l'exercice ; la moyenne des kilomètres exploités en 1873 s'élève au chiffre de 18,169 ; la même moyenne s'élevait à 17,467 pour 1872 ; la moyenne de 1873 dépasse donc de 702 kilomètres celle de 1872.

Voyons maintenant quelles ont été les recettes. Elles sont indiquées dans le document officiel, déduction faite des détaxes et non compris l'impôt du dixième perçu au profit de l'Etat. Il est dit, en outre, que les comptes de 1873 n'étant pas encore complétement arrêtés, les chiffres qui se rapportent à cet exercice peuvent être susceptibles de quelques modifications.

Sous ces réserves, les recettes totales de l'année 1873 sont portées au chiffre de 801,358,786 francs : celles de l'année 1872 avaient été de 768,169,074 fr. La différence au profit du dernier exercice est de 33,189,712 francs. Toutes les lignes ont participé à cette amélioration, sauf les cinq qui suivent : l'ancien réseau d'Orléans, le chemin de Ceinture, la ligne de Dombes et Sud-Est, celle de Valenciennes à Lille et celle de la Croix-Rousse à Sathonay ; ces cinq lignes, dont une seule a une grande importance, ont offert une moins-value en 1873, comparativement à 1872.

Le chiffre de 801 millions de recettes ne se répartit pas également entre les quatre trimestres de l'année 1873 : le premier trimestre a donné 183 millions ; le second, 198 ; le troisième, 211 millions et demi ; le quatrième, 208 ; il y a donc eu progression de chaque trimestre au suivant pendant les neuf premiers mois ; il y a eu, au contraire, affaiblissement du trafic pendant le dernier trimestre de l'année, comparativement au troisième. Ce résultat est d'autant plus caractéristique que le nombre des kilomètres ouverts à la circulation était plus grand pendant les trois derniers mois que pendant les trimestres antérieurs. Remarquons, d'ailleurs, qu'en 1872 tous les trimestres sans exception, et notamment le quatrième, avaient présenté une notable plus-value par rapport au trimestre antérieur. Ainsi l'affaiblissement du trafic qui s'est manifesté en France dès le mois d'octobre 1873 et qui dure ou même qui s'aggrave encore, doit être considéré assurément comme l'indice de la stagnation des affaires dans le pays.

Si nous considérons le chiffre des recettes, non plus en bloc, mais par kilomètre, nous voyons que chaque kilomètre ferré exploité en 1873 a produit en moyenne 44,106 francs de recettes, tandis que, en 1872, le rendement kilométrique n'était que de 43,978. Il y a donc aussi, à ce point de vue, une légère supériorité de l'exercice 1873 sur l'exercice 1872, la plus-value kilométrique étant de 128 francs, ou de 0.29 0/0. Ce chiffre de 44,000 francs de recette moyenne par kilomètre est, au plus haut degré, satisfaisant. Il s'en faut, toutefois, que toutes les lignes donnent un produit qui approche de cette moyenne : plusieurs en sont à une énorme distance.

L'ancien réseau, composé des meilleures lignes et des plus anciennes, reste naturellement privilégié : les 9,222 kilomètres qui le composent ont donné en 1873 une recette moyenne de 67,549 fr. par kilomètre ; en 1872, cette moyenne n'était que de 65,439 : il y a donc eu une amélioration de 2,110 fr. par kilomètre, soit de 3.22 0/0. Sur le chemin de fer de Ceinture, la moyenne kilométrique est de 231,345 francs ; sur l'ancien réseau du Nord, elle est de 91,113 francs ; sur celui de l'Est, de 81,156 francs ; sur l'ancien réseau de Lyon, elle s'élève encore à 70,818 francs ; sur l'ancien réseau d'Orléans, la ligne la moins productive de cette catégorie, la moyenne kilométrique tombe à 45,566 francs.

Les lignes du nouveau réseau des anciennes compagnies sont naturellement moins productives. Chacun des 7,948 kilomètres qui le composent a produit en moyenne, en 1873, une recette de 21,029 francs : c'est là un chiffre modeste, inférieur à la moyenne kilométrique des mêmes lignes pendant l'année précédente : cette moyenne kilométrique avait été, en effet, de 21,180 francs en 1872 ; la moins-value pour 1873 est de 151 francs par kilomètre, ou de 0.71 0/0. Cette moins-value s'explique, d'ailleurs, par le faible produit des kilomètres récemment ouverts à la circulation. Si l'on met de côté la petite ligne du Rhône au Mont-Cenis, qui offre un revenu kilométrique moyen de plus de 40,000 francs, on voit que la ligne la plus productive du nouveau réseau est celle de l'Est, qui présente un revenu kilométrique moyen de 30,678 fr. : d'autre part, la ligne la moins productive de cette catégorie est celle de Paris-Lyon-Méditerranée, dont le revenu kilométrique moyen n'est que de 14,343 francs.

Si nous passons aux compagnies diverses, nous voyons un nouvel et considérable affaiblissement du revenu kilométrique. En 1873, le chiffre des kilomètres de ces compagnies exploités pendant toute l'année est de 999 : le produit kilométrique n'est, en moyenne, que de 11,298 francs ; pendant l'année précédente, le chiffre des kilomètres exploités de cette catégorie était de 824 : le produit kilométrique était de 12,412 francs. Il y a donc eu diminution notable en 1873 par rapport à 1872. Quoique le faible revenu de ces lignes s'explique en partie par leur nouveauté et aussi par l'état d'inachèvement du réseau auquel elles appartiennent, on ne peut pas se dissimuler que cette situation est inquiétante. Quatre ou cinq de ces lignes, généralement des lignes de raccordement et de courte distance, ont donné des revenus élevés. Ainsi, les 19 kilomètres de Somain à Anzin et à la frontière belge offrent un revenu kilométrique de 72,000 francs ; les 3 kilomètres d'Enghien à Montmorency présentent une moyenne kilométrique de 45,000 francs. Mais ce sont là des exceptions. Quelques autres lignes de cette catégorie semblent jouir aussi d'un revenu suffisant. Le rendement kilométrique est de 24,000 francs sur la ligne de Saint-Dizier à Vassy, de 19,000 francs sur celle de Valenciennes à Lille, de 18,000 francs sur celle de Lille à Béthune. Pour les autres chemins, appartenant aux compagnies diverses, la moyenne kilométrique descend à des chiffres quelquefois très-faibles ; elle est de 12,392 francs pour les Charentes, de 9,774 francs pour Dombes et Sud-Est, de 5,581 francs seulement pour la ligne de Vendée, de 5,717 francs pour Vitré à Fougère ; le revenu kilométrique tombe même à 2,116 francs pour la ligne de Lagny à Villeneuve-le-Comte. On voit combien ces chiffres sont exigus.

Nous savons que plusieurs de ces lignes sont toutes récentes et encore incomplètes ; que le produit, sans doute, augmentera rapidement avec le temps et avec le complément du réseau. C'est déjà ce qui s'est manifesté pour l'une de ces lignes, celle d'Orléans à Châlons, dont le revenu kilométrique est encore très-faible, mais qui a été cependant un peu plus élevé pendant le dernier trimestre de 1873 que pendant les deux précédents.

Quelle doit être la conclusion à tirer de cette étude ? C'est que, en moyenne, le revenu kilométrique des chemins de fer français est très-élevé, mais que celui de la plupart des nouvelles lignes secondaires a

besoin de se développer dans des proportions considérables pour faire face aux frais d'exploitation et à l'intérêt du capital engagé. Aussi, regrettons-nous plus que jamais le fatal impôt sur les transports. Il faut bien se pénétrer de cette idée, que les lignes qui restent à construire doivent être établies avec la plus stricte économie. Autant que possible, il faut concéder des réseaux un peu étendus afin que les parties bonnes fassent compensation aux médiocres et aux mauvaises. Il faut se garder de prélever, comme on en a la tendance dans les sphères officielles, les lignes les meilleures pour les octroyer aux grandes compagnies, en abandonnant les autres aux compagnies secondaires. Cette conduite rendrait absolument impossible la construction d'un nombre un peu considérable de kilomètres ferrés.

A ce point de vue, nous devons dire quelques mots du projet de loi qui vient d'être déposé pour la construction d'une ligne directe d'Amiens à Dijon. Nous approuvons sans réserve toutes les clauses de ce projet, qui constituent un grand progrès sur la jurisprudence du Conseil d'Etat et sur la pratique du corps des ponts et chaussées. Cette ligne doit avoir 423 kilomètres, dont 344 seulement seront à construire et dont 79 seront empruntés au réseau de l'Est. L'abréviation du parcours comparativement à la ligne d'Amiens à Dijon par Paris, serait de 33 kilomètres. Cette ligne desservirait une contrée actuellement abandonnée et traverserait un vaste quadrilatère en se tenant à 60 kilomètres des lignes existantes. La concession serait faite sans subvention ni garantie, à une compagnie nouvelle. Le gouvernement autoriserait cette compagnie à avoir les 2/5es de son capital en actions et les 3/5es en obligations : cette proportion est plus favorable que celle qui est recommandée par le Conseil d'Etat, et elle nous paraît très-légitime. L'émission des obligations pourra avoir lieu dès que les deux cinquièmes du capital-actions auront été employés en achats de terrains, en cautionnements, etc.; le produit des obligations demeurera déposé dans un établissement de crédit agréé par l'administration, jusqu'à ce que les conditions, stipulées dans l'acte de concession, soient remplies.

Ces clauses sont beaucoup plus libérales que celles que le Conseil d'Etat avait dernièrement fixées : nous souhaitons que dorénavant elles s'appliquent à toutes les concessions. Il est incontestable qu'il faut augmenter considérablement notre réseau de chemins de fer; d'autre part, les législations anglaise et belge et le tableau des recettes des voies ferrées que nous venons d'analyser prouvent qu'il y a des précautions à prendre pour éviter un vrai gaspillage de capital, et pour ne pas discréditer, à bref délai, les entreprises de construction de chemins de fer en France. Nous croyons que le projet de loi, sur la concession du chemin de fer de Dijon à Amiens, s'est tenu dans la juste mesure à ces deux points de vue.

Paul Leroy-Beaulieu.

L'Assemblée nationale a continué cette semaine à faire d'assez mauvaise besogne économique : elle a repoussé la surtaxe sur le sel que M. Magne proposait, mais qu'il n'a pas défendue. Ce vote malencontreux laisse un déficit de 20 millions dans les prévisions du budget actuel. L'Assemblée essaie aussi d'atténuer, par quelques modifications regrettables, les effets désastreux du vote de l'impôt sur la petite vitesse; mais c'est là une tâche impossible. Voici maintenant que l'on parle d'augmenter les droits sur les houilles et les cokes importés. On ne saurait prendre des mesures plus en opposition avec la situation industrielle du pays. M. Wolowski vient de publier en brochure ses excellents et substantiels discours sur le sel.

DE L'EMPLOI DES IRRIGATIONS EN FRANCE.

L'eau, dont la présence est indispensable en agriculture, et qui devient si nuisible quand elle est en excès, répand une admirable fertilité lorsque, distribuée avec sagacité, elle se trouve sur chaque point dans la proportion exacte des besoins de la végétation. Les irrigations sont des travaux d'amélioration foncière dirigés dans ce but.

Souvent, elles se lient intimement aux travaux de drainage ou de dessèchement, exécutés pour débarrasser le sol de l'excès des eaux. Ces eaux surabondantes peuvent être elles-mêmes utilement réparties sur d'autres parties du sol pour les arroser, et c'est ce que l'on ne peut manquer de rechercher, chaque fois qu'on entreprend ces travaux de dessèchement ou de drainage. On voit souvent ainsi des contrées infertiles et malsaines se transformer en de riches herbages, en des cultures d'une fécondité prodigieuse.

Pour atteindre ces résultats heureux, il faut un grand art et de minutieuses études; toutes les eaux ne sont pas également bonnes à répandre, et, selon leur nature, elles sont plus ou moins utiles à telles époques de l'année. Dépasser la quantité nécessaire est aussi funeste que d'en amener trop peu; enfin les travaux coûteux qu'exige l'établissement des irrigations doivent toujours être en rapport avec le bénéfice qui en peut résulter, sous peine, pour le propriétaire, de se ruiner en fertilisant sa terre. Il est évident, par exemple, que, dans le Nord, l'humidité naturelle du climat et la fréquence des pluies restreignent notablement l'importance des irrigations qui, sans coûter moins, donnent de bien moindres améliorations. Certaines contrées semblent au contraire merveilleusement préparées pour en tirer de précieux avantages. Le Milanais, la Lombardie, les vallées des cantons de Berne, de Lucerne, de Fribourg, celles de la haute Bavière, de l'Autriche occidentale, régulièrement alimentées par les eaux de fusion des sommets neigeux de la chaîne des Alpes, sont à cet égard dans les conditions les meilleures. Mais beaucoup d'autres régions, sans être aussi favorisées, peuvent tirer des irrigations des bénéfices considérables : la France est dans ce cas.

Ce n'est guère qu'après les expéditions du XVe siècle et du commencement du XVIe que les Français, ayant vu les canaux de l'Italie septentrionale, entreprirent dans notre pays quelques irrigations importantes. Formés de longue main dans l'art de la canalisation, les Hollandais concoururent avec les Italiens à l'exécution des premiers grands travaux de ce genre sur notre sol. Mais ce qu'on rechercha surtout dans ces œuvres utiles conçues sous François Ier et Henri II, exécutées sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et à l'époque contemporaine, ce fut le dessèchement des marais et l'établissement de voies navigables. A ces travaux souvent grandioses se rattachèrent cependant d'assez nombreuses entreprises d'irrigation dans un but de production agricole.

Quoi qu'il en soit, malgré l'essor de la civilisation moderne, malgré les progrès incontestables réalisés depuis ces derniers temps par l'agriculture, devenue enfin une science, notre situation actuelle laisse encore beaucoup à désirer sur ce point, et il est bon de rappeler l'attention publique vers cette méthode trop négligée d'amélioration du sol producteur.

En France, aujourd'hui même, il s'en faut de beaucoup que l'irrigation soit appliquée à toutes les régions et à toutes les terres susceptibles d'éprouver ses bienfaits. On ne saurait guère estimer à plus de 200,000 hectares l'étendue de nos terrains irrigués, en y comprenant même une certaine quantité de prairies submergées périodiquement par les cours d'eau qui les traversent. Les départements où l'on rencontre les plus grandes surfaces irriguées sont les Vosges, les Bouches-du-Rhône, l'Ariége, la Haute-Saône, les Hautes-Alpes, la Drôme, le Var, etc. Les prairies irriguées s'élèvent à peine à 4 ou 5 0/0 de l'étendue totale des prairies naturelles, et le volume d'eau qu'elles emploient est à peu près la même fraction du volume disponible de nos cours d'eau. A l'exception de la Durance, dont les deux tiers environ des eaux sont utilisés, tous nos grands fleuves, nos rivières importantes, ne fournissent pour ainsi dire rien aux arrosages. Le Rhône ne profite pas davantage à l'alimentation des plaines desséchées du Languedoc et de la Provence, et la Seine, la Gironde, la Loire ne servent pas mieux les intérêts de notre agriculture.

On a évalué, en France, à 3 millions d'hectares l'étendue des terrains non irrigués et qui seraient susceptibles de l'être; il est probable que cette évaluation est au-dessous de la réalité. Or, il est reconnu, d'autre part, dans les pays où l'irrigation est généralement usitée, qu'elle augmente la valeur des terres au moins de moitié; que plus souvent elle triple ou quadruple cette valeur; que parfois même elle la décuple. A la suite des beaux travaux que le gouvernement belge a fait exécuter, de 1842 à 1850, dans

la Campine, entre la Meuse et l'Escaut, par les soins de M. l'ingénieur Keelhof, le prix de l'hectare de terre s'y est élevé de 20 francs à 250, 300 et même 400 francs. Le canal de Carpentras (Vaucluse), exécuté de 1854 à 1857 sur les bords de la Durance, a fait doubler, tripler le prix de location des terres dans cette région. En Sologne, la quantité de foin donnée par un hectare de pré a été portée, par les irrigations, de 2,000 à 8,000 kilogrammes. En Algérie, les progrès réalisés ont été au moins aussi surprenants. On voit assez quelle source inépuisable de richesses, quel accroissement de la fortune publique, si l'on arrivait à tirer tout le parti possible de ce merveilleux moyen de production. On ne saurait donc trop énergiquement recommander aux agriculteurs ce genre d'amélioration foncière. Cependant, si elle est fructueuse, elle est aussi fort délicate à mener à bien, à cause des diverses difficultés assez nombreuses qu'elle présente, difficultés dont quelques-unes exigent nécessairement, pour être vaincues, certaines connaissances de l'art de l'ingénieur.

Mais ces difficultés matérielles ne suffisent pas seules à expliquer la lenteur avec laquelle s'accomplit chez nous le progrès dans cette voie, lenteur qui tient encore à des causes multiples : l'état de notre législation, fort compliquée et peu précise, surtout quant aux dispositions qui régissent l'emploi des eaux dans un but agricole, la division de la propriété, les droits acquis par des usines à la jouissance de certains cours d'eau, etc. Mais, en ceci comme en toutes choses, le plus grand obstacle au progrès a toujours été l'ignorance. Lorsque tous les cultivateurs et les propriétaires ruraux, qui forment une portion si nombreuse de la population, seront définitivement convaincus des avantages importants qu'eux-mêmes et le pays pourraient retirer des irrigations, toutes les difficultés actuelles seront aisément surmontées.

D'autre part, les nouvelles pratiques agricoles ne peuvent gagner du terrain que par l'exemple de quelques hommes d'élite, qui se chargent de fournir à la foule des preuves matérielles et palpables, genre d'enseignement particulièrement efficace. Or, ces hommes à l'esprit d'initiative éprouvent souvent eux-mêmes le besoin de s'éclairer sur des questions encore neuves. Vulgariser les connaissances relatives aux irrigations serait donc une œuvre d'actualité essentiellement utile. C'est ce qu'ont entrepris un certain nombre d'écrivains autorisés, parmi lesquels il suffit de citer Parèto, Puvis, Villeroy et Müller, Hervé-Mangon, Belgrand, Nadault de Buffon, J.-A. Barral, Keelhof, Durand-Claye. Mais à côté des ouvrages qui ont déjà traité ce sujet, quelques-uns d'une manière plus ou moins incomplète, d'autres d'une manière trop scientifique ou trop étendue pour beaucoup de lecteurs, il restait encore une place pour qui saurait réunir, dans un cadre unique, les différentes faces de la question, et résumer les notions les plus indispensables à l'entrepreneur d'irrigations ou au propriétaire. Cette place était réservée à M. Charpentier de Cossigny, ingénieur civil, qui, dans un travail (1) fort remarquable, couronné et publié par la Société des Agriculteurs de France, a su résumer, avec un véritable succès, et les principes théoriques de l'irrigation envisagée comme science agricole, et les indications de la pratique, en s'appuyant constamment sur les faits acquis et les enseignements de l'expérience.

Parmi les nombreuses questions traitées dans cet ouvrage utile, il en est une particulièrement intéressante pour l'économiste : quelle est la valeur pécuniaire attribuable à la quantité d'eau nécessaire pour l'irrigation annuelle d'un hectare?

Si l'on consulte les prix des concessions faites aux cultivateurs par diverses administrations de canaux, on trouve les plus grandes divergences. On cite telle localité où le droit payé, pour la jouissance de l'eau, n'est que d'environ 3 francs par hectare. C'est sur le canal de Marseille que l'eau se paie, en France, le plus cher : le prix pour l'hectare irrigué y est de 60 francs. D'ailleurs, le prix de l'eau a été fixé, le plus souvent, par des ordonnances ou des coutumes très-anciennes, et la connaissance des divers tarifs n'aurait ici aucun intérêt sérieux.

La véritable valeur de l'eau, c'est le prix qui rémunère suffisamment le service de la distribution, et qui, en même temps, laisse au cultivateur qui le paie un bénéfice satisfaisant. Ce prix est bien difficile à déterminer, attendu que, la concurrence ne pouvant exister entre les canaux, il ne peut résulter d'un libre débat entre les parties intéressées. La valeur de l'eau, telle qu'elle vient d'être définie, doit être essentiellement variable suivant les temps et les lieux. Ainsi, l'agriculteur qui possède un sol doué par lui-même de puissants éléments de fertilité, qui trouve à sa disposition une main-d'œuvre abondante, qui jouit de moyens faciles de communication et de grands débouchés commerciaux, qui est avantageusement placé pour se livrer à des cultures maraîchères ou industrielles, pourra payer l'eau infiniment plus cher que celui qui, se trouvant dans des conditions contraires, ne pourra faire, dans tous les cas, de culture aussi lucrative.

M. Charpentier de Cossigny trouve que le prix de l'eau est généralement aujourd'hui fixé trop bas, ce qui est un mal, non pour le petit nombre de cultivateurs qui profitent momentanément de cet état de choses, mais pour ceux, plus nombreux, qui n'ont pas encore été mis en possession des bienfaits de l'irrigation. Ce prix, en effet, repose encore presque partout sur des bases posées il y a environ trois siècles, et perpétuées, en quelque sorte, par habitude, jusqu'à nos jours. Depuis lors, depuis les trente dernières années surtout, l'agriculture s'est complétement transformée à son avantage, et elle peut faire, pour l'acquisition d'un agent de fécondité comme l'eau d'irrigation, des sacrifices qui eussent été jadis au-dessus de ses forces. Par contre, à cause de l'augmentation générale des prix et particulièrement de la main-d'œuvre, depuis l'époque où les premiers canaux d'irrigation ont été construits, les frais de construction, d'entretien, d'administration de ces canaux ne sont plus en rapport avec ce qu'ils étaient primitivement. Or, fixer trop bas les redevances, c'est mettre les compagnies créatrices de canaux dans l'impossibilité de réaliser les bénéfices légitimes auxquels elles auraient droit; c'est, par conséquent, ajourner indéfiniment la réalisation complète du grand réseau que tant de parties de la France en sont encore à réclamer. Mais citons quelques chiffres; M. Riondet, dans son *Agriculture de la France méridionale*, signale, à cet égard, d'intéressants résultats numériques, un peu inférieurs, peut-être, à ceux auxquels est arrivé M. C. de Cossigny.

Dans maintes localités du Midi, les cultivateurs n'hésitent pas à faire la dépense d'un puits et d'une noria lorsqu'ils sont assurés de rencontrer une nappe d'eau abondante à 4 mètres au-dessous de la surface du sol. Or, en admettant qu'un cheval, attelé à un manége, développe un travail de 45 kilogrammes élevés à 1 mètre par seconde, si la noria utilise les 0,75 de ce travail, un cheval, dans les conditions ci-dessus, élèvera par seconde, $\frac{45 \times 75}{4 \times 100} = 8$ lit. 4 environ, ou, par minute, à peu près 500 litres; par heure, 30 mètres cubes, et par journée de huit heures, 240 mètres cubes. Si la journée du cheval vaut 3 fr. 50 c., le mètre cube d'eau reviendra, de ce chef, à 1 cent. 458, et les 15,552 mètres cubes regardés comme nécessaires chaque année à une irrigation moyenne, reviendront à 226 fr. 75 c.

Si l'eau n'était qu'à 3 mètres de profondeur, nous arriverions à un chiffre de 170 francs, toujours sans compter ni l'amortissement des frais d'établissement du puits et de la noria, ni l'entretien de cette dernière. Ainsi, dans le cas dont il s'agit, les cultivateurs croient faire une bonne opération en dépensant, pour l'eau d'irrigation de 1 hectare, une somme que l'on ne peut évaluer à moins de 200 francs, 250 francs, ou même plus.

Il est vrai que l'on n'emploie guère les norias que dans les régions où la propriété est assez divisée et dans celles où la culture a surtout un caractère industriel. Mais l'eau est une source de profits même dans les conditions tout-à-fait différentes, c'est-à-dire dans la grande culture, et pour des terrains qui ne sont pas aptes à recevoir de l'irrigation une régénération complète. On peut citer, par exemple, les irrigations créées dans le Gard par M. Destremx de Saint-Christol, lauréat de la prime d'honneur de ce département. Cet intelligent agriculteur déclare, dans son travail sur l'*Agriculture méridionale, le Gard et l'Ardèche*, que les terrains irrigués par lui ont acquis une augmentation de valeur locative de 100 francs par hectare. De sorte que, dit-il, si l'eau revenait à 50 francs pour la même étendue, il resterait une pareille somme pour le bénéfice net annuel de l'opération.

Mais la question du prix de l'eau peut être encore considérée à un autre point de vue, celui de la valeur intrinsèque des matières fertilisantes qu'elle apporte avec elle. Trop de personnes, encore aujourd'hui, méconnaissent l'importance des richesses naturelles de ce genre, presque partout négligées. Les limons que les fleuves transportent à la

(1) *Notions élémentaires, théoriques et pratiques sur les irrigations*; avec de nombreuses figures dans le texte. — Paris, 1874, in-8°.

mer sont enlevés aux terres en culture, ou bien aux surfaces dénudées du territoire. Dans le premier cas, l'agriculture, en ne les arrêtant pas, abandonne une partie de son capital le plus précieux, laisse échapper une portion de son domaine; dans le second cas, elle renonce à une conquête que la nature met si généreusement à sa disposition. M. Hervé-Mangon, dans ses *Expériences sur l'emploi des eaux dans les irrigations*, cite à cet égard des chiffres qui, malgré ce qu'il y a nécessairement d'incertain dans de pareilles données, sont suffisamment frappants.

D'après le savant ingénieur, la Durance transporte chaque année 11,000,000 mètres cubes de limons, contenant autant d'azote assimilable (1) que 100,000 tonnes d'excellent guano, autant de carbone que pourrait en fournir par an une forêt de 49,000 hectares d'étendue. La Durance est, de toutes nos rivières, celle dont les eaux sont le mieux utilisées actuellement, et cependant l'agriculture ne profite que d'une quantité minime de ses limons. Soit une irrigation pratiquée sur un champ d'un hectare, avec de l'eau prise à la Durance, par exemple à la dose de 15,552 mètres cubes pour les six mois d'été, chiffre fondé sur des calculs sérieux. Cette eau contiendra, en moyenne, 1 kilog. 46 de matières en suspension par mètre cube, ce qui donnera pour le poids total de limon déposé dans le champ environ 22,700 kilog., comprenant de 16 à 29 kilog. d'azote, soit l'équivalent de 4,000 à 7,000 kilog. de fumier. Si l'on cherche à établir la valeur vénale de ces ressources, on obtient des chiffres qui frappent encore plus. Ainsi, d'après une expérience de M. Hervé-Mangon, l'eau employée sur la prairie de Taillades laisse dans le sol, par le seul fait des matières salines en dissolution, une quantité d'azote qui est de 22 kilog., en ramenant tout à la consommation d'eau faite en six mois, à raison de 1 litre par seconde. Mais il y aurait, en outre, un dépôt de 15,600 kilog. de limon. La teneur en azote de ce dernier est égale, par exemple, à la moyenne entre les teneurs des limons de la Durance aux différents mois de l'année, soit 0,000858; cela fait encore au moins 13 kilog. d'azote qui, ajoutés aux 22 kilog. trouvés ci-dessus, donnent 35 kilog. de l'élément vraiment actif. Or, les agriculteurs qui achètent du guano ou toutes autres matières fertilisantes ne paient jamais l'azote contenu dans ces substances moins de 1 fr. 60 c. à 2 fr. le kilog.; c'est la valeur agricole reçue par tous les agronomes. Mais, ne prenons que le chiffre de 1 fr. 50 c. : 35 kilog. à 1 fr. 50 c. feront 52 fr. 50 c. pour la valeur de l'azote fourni au sol par l'irrigation; et encore ce prix ne comprend rien pour la valeur de la potasse et des phosphates qui vraisemblablement existent dans l'eau, avec des gaz qu'elle tient en dissolution et dont l'action bienfaisante devrait entrer en ligne de compte.

Quels que soient les résultats obtenus pour d'autres eaux, il est douteux qu'elles ne contiennent pas, dans les 15,552 mètres cubes regardés comme la mesure d'une irrigation moyenne; une valeur intrinsèque d'au moins 50 francs en azote et autres subtances fertilisantes. Donc, à ce prix, on ne paie que l'engrais contenu dans l'eau, et l'on jouit gratuitement de tout l'effet produit par l'eau elle-même, considérée comme si elle était pure.

Les chiffres que nous avons donnés pour la Durance montrent quelle est l'importance de cette source de richesse. Pour le Var, le poids des limons qu'il charrie pendant une année formerait un volume de 12,222,000 mètres cubes, qui suffirait à colmater plus de 6,000 hectares sur une épaisseur de 20 centimètres.

Un petit canal de dérivation du Var, portant seulement 1 mètre cube d'eau par seconde, et convenablement tracé, pourrait colmater par an, sur une épaisseur moyenne de 50 à 60 centimètres, une dizaine d'hectares de terrains stériles, et créer par conséquent chaque année une valeur de 30,000 à 40,000 francs.

Le Var emporte à la mer chaque année 22,000 à 23,000 tonnes d'azote.

Si l'on ajoute le poids des limons charriés au poids des matières solubles, on trouve que la Seine, à Paris, entraîne sous nos yeux, chaque année, environ 2,118,000 tonnes de matières solides, poids à peu près égal à celui des marchandises transportées sur le fleuve à Paris.

Chaque 200,000 mètres cubes d'eau complétement employés à l'irrigation, dit M. Hervé-Mangon, produirait en substances alimentaires l'équivalent d'un bœuf de boucherie. Ainsi, les eaux de la Seine, en se perdant sans avoir servi aux arrosages, jettent à la mer une tête de gros bétail de deux en deux minutes, soit 720 têtes en vingt-quatre heures ou 262,800 têtes de bétail dans l'année.

Ces données numériques intéressantes, que personne ne trouvera ingrates, car c'est sur elles que repose, en somme, le système pratique des irrigations, permettent de poser les conclusions rationnelles que voici : le prix de l'eau, pour un écoulement continu de 1 litre par seconde pendant les six mois où l'on irrigue le plus en France, ne devrait descendre que dans des cas exceptionnels au-dessous de 50 francs; c'est à ce prix qu'il serait à souhaiter, dans l'intérêt de l'agriculture, que l'eau fût taxée dans la plupart des cas; toutefois, les agriculteurs trouveraient encore généralement leur compte en payant, s'il le fallait, de 50 à 100 francs; dans les très-riches cultures enfin, on peut consentir à payer 200 francs et au-delà, toujours pour la même quantité d'eau, plutôt que de s'abstenir de l'irrigation.

Ces conclusions, que M. Charpentier de Cossigny s'est appliqué à établir sur les bases solides aujourd'hui fondées par la science et l'expérience, appellent la mise en pratique de moyens d'aménagement fort variés; pour ceux-ci, nous renvoyons au traité si complet de l'ingénieur distingué, auquel l'agriculture devra la vulgarisation éclairée d'une de ses plus puissantes méthodes de production.

C'est ainsi que, par des progrès continus et assurés, la *science agricole*, après avoir été pendant tant de siècles un *art* empirique et traditionnel, se trouve en possession d'un ensemble considérable de principes certains et éprouvés. C'est ainsi que, grâce au concours de nombreuses sciences, la physique, la chimie, la botanique, la zoologie, la météorologie, etc., l'agriculteur peut voir aujourd'hui son rôle grandir de jour en jour, en contribuant avec des forces nouvelles à la puissance productive du pays et à la prospérité publique.

CHARLES LETORT.

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que, de tous les éléments constituant le limon des rivières (sables impalpables, argile, carbonate de chaux, divers autres minéraux amenés au dernier état de division, matières organiques presque toujours azotées, etc.), c'est l'azote qui mérite tout particulièrement de fixer l'attention de l'agronome. Voici, pour quelques cours d'eau étudiés par M. Hervé-Mangon, les quantités d'azote contenues dans une partie en poids de limon :

Durance, de........	0,00071 à 0,00128
Var, de...........	0,00090 à 0,00470
Loire de..........	0,00210 à 0,00610
Marne, de.........	0,00410 à 0,00980
Seine, de.........	0,00420 à 0,00940

Ces chiffres sont très-significatifs. Sachant, en effet, que le fumier considéré comme type contient 0,004 de son poids d'azote, on voit qu'il y a des rivières, telles que la Seine et la Marne, dont les limons les plus pauvres sont aussi riches en azote que le fumier et doivent être regardés comme de véritables engrais.

LETTRES DE TURQUIE.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN TURQUIE.

Constantinople, le 7 mars 1874.

Je terminais ma dernière lettre en appelant l'attention de vos lecteurs sur le crédit de 1,650,000 francs qui est alloué par le budget au ministère de l'instruction publique. Ce crédit dérisoire, plus démonstratif que tout commentaire, dévoile la pensée intime du gouvernement Ottoman sur la diffusion des lumières. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'il n'a pas manqué de se montrer, selon son habitude, aussi prodigue de promesses qu'avare de faits, sur ce point spécial comme sur tous les autres. Ainsi, au mois de septembre 1869, la Sublime Porte promulgua une loi très-libérale qui posait nettement les deux principes de l'obligation et de la gratuité de l'instruction publique pour les garçons et pour les filles. Elle organisait sur le papier l'enseignement à tous les degrés : 1° l'enseignement primaire donné dans les écoles primaires et dans les écoles primaires supérieures; 2° l'enseignement secondaire suivi dans les écoles préparatoires et dans les lycées qui devaient être créés au chef-lieu de chaque province; 3° l'enseignement supérieur prodigué dans de nombreuses écoles spéciales. Tout était prévu par cette loi. Elle sanctionnait le principe d'obligation par des amendes et même par la peine de la prison infligée aux parents qui auraient négligé d'envoyer leurs enfants à l'école. Elle ordonnait la création d'écoles normales destinées à former des professeurs, l'organisation de facultés, d'académies et d'un conseil supérieur de l'instruction publique. Il était pourvu

aux dépenses par des crédits qui devaient être ouverts au prochain budget.

Cette loi, à laquelle on ne pouvait guère adresser qu'un grave reproche, celui de consacrer le principe de la séparation des écoles des différentes communautés religieuses, réalisait incontestablement un progrès sérieux. La nouvelle en fut accueillie ici et en Europe avec une satisfaction qui donnait la mesure des sympathies sincères dont on entoure ce pays. Que fit cependant le gouvernement? Il est pénible d'avoir à le dire, il ne fit rien. Son élan se borna à cet effort de rédaction. Vous serez d'ailleurs édifié sur son inertie par l'exposé de la situation actuelle de l'instruction publique dans l'empire.

Disons tout d'abord que l'un des vices les plus frappants de l'organisation de l'instruction publique est l'application générale et rigoureuse du principe de séparation des enfants des diverses communautés. Musulmans, Grecs, Arméniens, Bulgares, Israélites, tous reçoivent l'instruction dans des écoles distinctes. Il ne faut pas perdre de vue, pour bien apprécier la portée et les conséquences de ce système, que les principes politiques qui servent de régulateur au gouvernement ont été, depuis le règne du sultan Mahmoud et surtout depuis l'intervention européenne lors de la guerre de Crimée, assez profondément modifiés. Autrefois, une interprétation erronée de l'idée religieuse avait dressé des barrières entre les communautés diverses. Le musulman était seul apte à occuper les emplois publics. Bien que les non-musulmans fussent jusqu'à un certain point laissés libres dans l'exercice de leur culte, l'Etat les considérait toujours comme des vaincus et ne leur reconnaissait pas la qualité de membres du corps social. Les communautés formaient alors des groupes distincts, parqués dans leur isolement. L'esprit de sociabilité ne pouvant exister en vertu même des principes du gouvernement, il était naturel, logique, que les écoles, s'il y en avait à cette époque, fussent séparées.

Mais le gouvernement renonça à ces principes et en inaugura de nouveaux par le hatti-cherif de Gul-Hanè et par le hatti-houmaïoum, de 1856. Il appelait tous les habitants de l'empire à l'égalité des droits et des devoirs, du moins en théorie. Dans la pratique, des actes ont démontré à ce point de vue une certaine suite d'idées : aujourd'hui, bien des chrétiens occupent de hautes positions dans toutes les administrations. Néanmoins, les faits quotidiens donnent lieu de constater que l'ancien état de choses a laissé des traces profondes. Aujourd'hui encore, les relations entre musulmans et chrétiens sont loin d'être cordiales. Ceux-là affectent vis-à-vis de ceux-ci des allures protectrices et dédaigneuses. Le chrétien est obligé d'avoir vis-à-vis de la race conquérante une attitude fort humble; mais on voit qu'il supporte cet état de choses d'autant plus impatiemment que, en général, il a sur le musulman la supériorité de l'instruction. Il faut ajouter encore que les différentes communautés chrétiennes, Grecs, Arméniens, Bulgares, etc., vivent en assez mauvaise intelligence et ne cherchent nullement à se rapprocher.

Si l'on recherche les motifs de ces divisions, on trouve que le gouvernement, en prenant la détermination de réunir en un faisceau toutes les forces vives de l'empire, a eu le tort de ne pas donner à ce principe la sanction des mesures destinées à lui faire porter tous ses fruits. On ne change pas les mœurs du jour au lendemain, par le seul fait des lois et des iradiés; la transition entre les anciennes haines et l'apaisement désiré devait s'appuyer sur des dispositions pratiques. Et quel devait être le point initial de cette réforme capitale, sinon la réunion dans les mêmes écoles des enfants de toutes les communautés? Les nations ne sauraient avoir d'existence propre bien ordonnée, de cohésion suffisante, si les hommes qui les composent n'ont pas en commun certains principes et certains intérêts fondamentaux. Ce n'est de toute évidence que sur les bancs de l'école que la fusion pouvait s'opérer entre les enfants de race et de religion différentes; qu'on serait parvenu à les unir, sous une direction intelligente et virile, dans l'amour de la patrie commune. Un argument irrésistible en faveur de cette thèse a d'ailleurs été récemment fourni au gouvernement par les résultats obtenus à Galata-Seraï. On nomme ainsi un établissement d'instruction publique créé du temps d'Ali et de Fuad-Pacha, à la suite des instances persistantes de M. Bourée, ambassadeur de notre pays. C'était dans l'origine un lycée semblable à ceux de France, où un solide enseignement était donné à 400 élèves indigènes appartenant à toutes les communautés, par des professeurs français. Galata-Seraï était dirigé par un de nos compatriotes, inspecteur d'académie. Dans le principe, les enfants, subissant la pernicieuse influence du milieu dans lequel ils avaient été élevés, s'isolaient par communautés. La glace fut bientôt rompue grâce à une direction intelligente. Aujourd'hui ces enfants sont unis, ils sont frères; ils se soutiendront mutuellement dans les luttes de la vie. Malheureusement pour le pays, à la suite de la guerre franco-allemande, notre influence a subi le contre-coup de nos défaites, et le lycée, soustrait à la direction de nos compatriotes, est tombé en décadence. Il existe encore, et certains cours sont même professés par des Français. Mais il est à craindre que cet établissement qui, de la ville franque de Péra a été transporté dans la ville turque de Stamboul, ne réalise pas, dans ces conditions nouvelles, les heureux résultats qu'on était en droit d'en attendre. Il n'est pas besoin d'ajouter que tout s'est borné de la part du gouvernement à cet essai, qui n'avait d'ailleurs été tenté que pour ne pas mécontenter le gouvernement français.

Le modique budget de l'instruction publique est affecté presque exclusivement aux écoles musulmanes. Les dépenses des écoles chrétiennes sont supportées par leurs communautés.

Il n'y a que deux espèces d'écoles pour les enfants musulmans : 1° mahallè-mektèbi (écoles des quartiers dont l'enseignement est bien au-dessous de celui de nos écoles de villages les plus arriérées); 2° buchdiè (écoles primaires supérieures). Voici d'ailleurs comment elles sont organisées.

L'enseignement ne porte, dans les écoles dites des quartiers, que sur les premiers éléments de lecture et d'écriture et sur la psalmodie du Coran. Les maîtres sont en général très-ignorants, et pour prouver le fait il suffit de dire que le Coran étant écrit en langue arabe, ils ne comprennent pas le plus souvent les versets qu'ils psalmodient avec les élèves. Ces écoles dépendent de l'administration de l'evcaf. Elles se transmettent par héritage, ce qui donne lieu à des complications assez curieuses. Ces places de professeurs sont assez recherchées parce que l'evcaf leur fournit des rations et leur donne le monopole de la distribution dans tout le quartier des eaux qui sont la propriété exclusive de cette administration. Ce monopole produit d'assez bons bénéfices, grâce à un système spécial de distribution qui favorise le riche, moyennant redevance, bien entendu, au détriment du pauvre. Aussi, voit-on souvent des héritiers de ces écoles élever la prétention d'en diriger les études, bien qu'ils ne sachent ni lire ni écrire. Dans ce cas, le ministère de l'instruction publique intervient et obtient, non sans peine, de l'evcaf qu'il contraigne ces prétendants à accepter un professeur qui reçoit, pour sa peine, une part des bénéfices. Les écoles ne reçoivent que les garçons. Il n'existe pour les filles, et seulement à Constantinople, qu'une école-atelier où l'on a obtenu d'assez bons résultats. Mais on ne prend aucune disposition pour créer des institutions semblables.

Les écoles buchdiès sont placées sous la direction du ministère de l'instruction publique, qui nomme les professeurs, s'occupe de tous les détails d'organisation et pourvoit aux dépenses au moyen d'un crédit qui lui est alloué. Il en existe plusieurs à Constantinople et la plupart des chefs-lieux de province en possèdent une. L'enseignement comprend l'étude des trois langues arabe, persane et turque. Cette dernière langue a été formée, vos lecteurs le savent, par l'adjonction des deux autres à son propre fonds qui est assez pauvre, de telle sorte qu'un Turc n'est lettré que lorsqu'il possède parfaitement les trois langues. On enseigne encore dans les buchdiès les éléments de géographie, l'histoire de l'Islam et aussi quelque peu d'arithmétique, et c'est tout. Vous le voyez, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur n'existent pas, même en germe. On a créé, il est vrai, une école d'administration; mais les études qu'on y suit ne justifient pas cette dénomination. La Turquie, ayant à faire table rase et à tout reconstruire dans l'ordre administratif et économique, se trouve dans cette bonne situation de pouvoir profiter des expériences qui ont été tentées ailleurs. On n'aurait ici qu'à comparer entre eux les divers systèmes qui ont fait la prospérité des nations européennes, à choisir ceux dont le succès a démontré l'excellence et à les appliquer au pays en les modifiant au besoin d'après les usages et les mœurs des populations. Le programme des études de l'école d'administration devrait répondre à cette nécessité. On aurait ainsi formé une pépinière de jeunes fonctionnaires capables. Ceci n'a pas été fait, et l'on peut augurer du sort réservé à la réforme économique par l'instruction qu'ont reçue dans les buchdiès les employés qui sont chargés de l'appliquer. Il ne suffit pas de décréter la réforme : il faut la mettre en œuvre. Où sont donc les hommes capables qui accompliraient fructueusement cette tâche ?

Le gouvernement a pris dans ces derniers temps deux décisions excellentes, précisément sur les questions économiques qui faisaient l'objet de mes premières lettres. Il a ordonné la sécularisation des biens vacoufs. Il a supprimé les droits de 8 0/0, qui grevaient à l'intérieur les matières premières et les produits manufacturés échangés de province à province. On ne doit pas marchander les éloges au ministère qui a eu le bon sens et le courage de rendre ce double service au pays et à l'Etat. Mais la méthode, l'intelligence et la persévérance dans l'application de ces réformes seront-elles à la hauteur de l'énergie de volonté qui les a dictées? On ne peut malheureusement que réserver son jugement, puisque l'œuvre d'exécution est confiée à des mains débiles et incapables. Vous aurez d'ailleurs remarqué que le sultan a déjà remercié Mehemed-Ruchdi Pacha, Chisvani Zadé, le grand-vizir qui avait préparé ces réformes et lui avait fait signer les décrets. Je n'insiste pas, ce fait justifiant mes appréciations antérieures.

Pour compléter le tableau de l'instruction publique en Turquie, il est équitable de reconnaître que le gouvernement a apporté à l'instruction des officiers les soins qu'il a négligés dans l'organisation des écoles civiles. Il existe dix écoles préparatoires et une école militaire où les études sont sérieuses et calquées sur celles suivies à Saint-Cyr. Le ministère de la guerre dispose encore d'une bonne école du génie et de l'artillerie, d'une école de médecine qui, sans être à la hauteur des écoles similaires d'Europe, est assez bien organisée. Les aspirants de marine sont instruits dans une école qui, grâce à la direction d'officiers et de professeurs anglais, donne de bons résultats. Il faut ajouter que le corps des oulémas possède des écoles de théologie et de jurisprudence où l'on forme les ministres du culte et les juges qui seront appelés à appliquer la loi musulmane. J'aurai à revenir sur ces écoles dans une prochaine lettre qui aura trait à l'organisation de la justice dans l'empire.

A part ces exceptions, on n'a rien fait pour l'instruction publique des musulmans : ni bibliothèques, ni conférences, ni sociétés littéraires, ni création d'écoles par le fait de l'initiative individuelle. Les beaux-arts ne sont pas cultivés par les sectateurs de l'Islam. Leur musique est primitive et n'est guère comprise par les Européens. La peinture et la statuaire étant proscrites par la loi religieuse, il n'existe parmi les musulmans que fort peu d'artistes et des plus modestes, qui ont acquis quelques notions pendant leur séjour en Europe.

A ces causes d'ignorance générale, il en faut ajouter une fort importante qui provient des difficultés spéciales résultant pour l'étudiant turc de l'imperfection des signes graphiques. L'écriture turque est syllabique. On sait que ce genre d'écriture est basé sur la représentation conventionnelle des sons qu'emploie la voix humaine pour désigner les objets. Elle constituait dans les siècles passés un progrès sur l'écriture primitive, c'est-à-dire sur les hiéroglyphes. Mais elle est impuissante à reproduire et à fixer les idées avec la précison qu'exige une culture intellectuelle avancée. Les nations européennes ont comblé cette lacune en adoptant l'écriture alphabétique, découverte plus tard, et qui répond à tous les besoins d'une représentation exacte des idées par l'adjonction des voyelles. Avec l'écriture syllabique, les voyelles faisant défaut, il faut comprendre le sens des mots pour les lire. A vrai dire, on déchiffre plutôt qu'on ne lit. Avec l'écriture alphabétique, au contraire, l'enfant lit couramment même sans comprendre. Un enfant arabe ou turc n'arrive à des résultats appréciables dans la lecture de sa langue qu'après de longues et laborieuses études, l'absence de voyelles, répétons-le, rendant l'erreur toujours possible. Ne serait-ce pas là l'une des causes les plus puissantes de l'ignorance générale des peuples musulmans? Quoi qu'il en soit, des savants ont trouvé le moyen pratique de remédier à ce mal, en intercalant les voyelles dans l'écriture par une méthode fort ingénieuse. Le gouvernement a repoussé leurs offres.

Cette négligence pour tout ce qui concerne l'instruction publique est d'autant plus coupable qu'elle constitue une violation flagrante de la loi suprême des croyants, de la loi du Coran. Mohamed et non Mahomet, comme nous disons en France avec notre regrettable habitude de défigurer tous les noms étrangers, a nettement formulé la règle du travail et des études. Il a dit : « Celui qui est ignorant n'est pas croyant ; — celui qui me donne une parcelle de science me fait son esclave, » et encore : « Elancez-vous à la recherche de la science, fût-elle au bout du monde. »

Les communautés chrétiennes se gardent bien d'imiter l'inertie du gouvernement en matière d'instruction. Les Grecs, les Arméniens, les Bulgares, les Israélites multiplient les écoles de garçons et de filles. Et l'on ne se contente pas de répandre l'instruction primaire : on crée des lycées auxquels on attache d'excellents professeurs ; on fonde des écoles de commerce, des sociétés littéraires, des bibliothèques. Les dépenses sont supportées, pour une part, par les revenus des biens nationaux de chaque communauté. Les Grecs et les Arméniens qui possèdent de grandes fortunes sont fort nombreux. Tous se font un devoir de contribuer à l'instruction des enfants par des dons dont le chiffre total est considérable. Aussi ces races naturellement intelligentes progressent-elles à vue d'œil, et il est certain que leur zèle à s'instruire leur assure un brillant avenir.

ESCHBACH.

L'INDUSTRIE AUX ÉTATS-UNIS (1).

II

LES MANUFACTURES DE LAINE, DE SOIE, DE LIN ET DE JUTE.

Quelque rapide et quelque important qu'ait été, aux États-Unis, le progrès de la manufacture cotonnière depuis l'année 1860, celui des manufactures de laine a été plus remarquable encore. Les causes de ce fait sont très-bien déduites dans le *Rapport* dressé par les soins du Foreign Office, document dont nous avons déjà résumé la première partie. Avant la guerre de la sécession, l'industrie lainière restait dans une position assez subalterne, et son introduction en Amérique avait suivi et non précédé, contrairement à ce qui s'est passé en Europe, celle de l'industrie cotonnière. Cette circonstance, à vrai dire, s'explique d'elle-même lorsqu'on réfléchit à ce que sont les Etats-Unis, c'est-à-dire une contrée plus agricole que pastorale, dans laquelle la culture du coton avait déjà pris une grande importance, quand l'industrie s'est emparée de cette matière première.

Quant aux raisons de la grande prospérité actuelle de l'industrie lainière, on peut les réduire à trois qui sont artificielles ou temporaires.

D'abord le tarif douanier de 1861, dit tarif Morill, a non-seulement entouré cette industrie d'une protection complète, mais en frappant de droits l'importation des laines brutes, il a très-vivement stimulé la production de cet article au sein de l'Union elle-même. En même temps, ce tarif associait, dans une certaine mesure, les intérêts du cultivateur à ceux du manufacturier, et les tarifs successivement plus élevés de 1864, 1866, 1867 ont fait que, de part et d'autre, on s'est appliqué à rendre les étoffes de laines aussi peu coûteuses que possible au peuple américain. En second lieu la rareté du coton, pendant la guerre civile, a entraîné la conversion d'un assez grand nombre de manufactures de coton en manufactures de laine. Enfin, pendant cette guerre, le gouvernement fédéral a eu besoin d'une énorme quantité d'étoffes de laine et le public lui-même a substitué aux vêtements de coton ceux de laine, à cause du bon marché relatif de ces derniers pendant la période dont nous parlons.

Voilà sous quel concours de circonstances la production des lainages a pris, aux Etats-Unis, un essor presque prodigieux, et dont les chiffres suivants permettent de suivre la marche et les phases :

CONSOMMATION DE LA LAINE AUX ÉTATS-UNIS.

	PROVENANCE DOMESTIQUE Livres de poids.	PROVENANCE ÉTRANGÈRE Livres de poids.	TOTAL Livres de poids.
1840......	» » »	» » »	50.808.524
1850......	52.516.959	18.669.804	71.186.763
1860......	60.511.343	34.586.657	95.098.000
1861......	55.000.000	36.000.000	91.000.000
1862......	67.500.000	43.571.026	111.071.026
1863......	82.500.000	73.897.807	156.397.807
1864......	95.000.000	90.396.104	185.396.104
1865......	115.000.000	43.858.154	158.858.154
1866......	135.000.000	67.917.031	202.917.031
1867......	147.000.000	33.482.155	180.482.155
1868......	155.000.000	24.474.307	199.474.307
1869......	162.250.000	42.710.812	204.960.812
1870......	163.000.000	31.165.133	194.165.133
1871......	146.000.000	78.249.089	224.249.089
1872......	160.000.000	98.306.581	258.306.581

On voit par ce tableau que, pendant les 21 années qui ont précédé le tarif Morill, la consommation des laines ne s'est accrue que de 80 0/0, tandis que l'accroissement calculé pour les dix années qui viennent après le tarif est représenté par 135 0/0. Peut-être, d'ailleurs, le nombre des ouvriers employés aux industries lainières, tel que le fournissent les recensements successifs de 1850, de 1860, de 1870, fera-t-il mieux apprécier encore le progrès de ces industries :

---

(1) Voir le numéro du 14 mars 1874.

OUVRIERS EMPLOYÉS :

	Etoffes de laine.	Estames.	Tapis.
1850.....	39.252.....	»	»
1860.....	41.360.......	2.378....	6.681
1870.....	80.053.......	12.920....	12.098

Avant 1860, la manufacture des estames avait peu d'importance, et il en était à peu près de même pour celle des tapis. Nous ajouterons que l'accroissement pris en bloc de ces trois branches de production ne représente point tout le progrès réalisé: il faut encore tenir compte de la grande multiplication des *variétés* que chacune d'elles comporte. Les protectionnistes ne manquent pas de mettre tous ces résultats au profit de leur système commercial : seulement, ils ne disent pas à quel prix ils ont été obtenus. Ils ne paraissent pas savoir non plus que les progrès de la *variété* ne sont pas particuliers à l'Amérique, et qu'il ne s'est passé ici rien qui ne se passe ailleurs ; puisque de toute évidence, partout et en tout lieu, une industrie naissante façonne d'abord les produits les plus simples, pour arriver graduellement, suivant qu'elle prend de l'expérience et qu'elle dispose d'un plus grand capital, à façonner, des produits plus raffinés.

L'histoire récente des manufactures de laine en Amérique fournit une excellente preuve de la tendance invincible de la protection à augmenter le coût des produits. Que ce coût considéré d'une façon générale ait grandi, en ces derniers temps, personne ne le conteste guère : mais il y a dans l'industrie lainière des circonstances spéciales qui, pour elle, aggravent le mal d'une façon particulière. Pour que cette industrie se développe dans toute sa plénitude, il est nécessaire qu'elle puisse facilement se procurer des matières très-variées. Eh bien! il est avéré aujourd'hui que les éleveurs américains n'ont guère réussi à produire que des laines *mérinos* de qualité ordinaire, alors que le tarif appliqué aux laines brutes des autres pays se proposait non-seulement de protéger les laines indigènes, mais encore de favoriser la production de laines d'une qualité exotique et supérieure.

De cette erreur du protectionnisme a découlé une double conséquence: le prix des laines indigènes s'est élevé, et les manufacturiers ne peuvent se procurer ces qualités supérieures desquelles conséquemment les pays libre-échangistes peuvent s'approvisionner encore plus facilement. Ainsi, les droits qui frappent les laines de provenance étrangère sont devenus une cause d'embarras et de gêne pour le manufacturier américain, dont ils tendent à décourager les efforts. D'autre part, ces droits font partie intégrante du système protecteur lui-même, et toute tentative de les supprimer risquerait de provoquer un conflit entre les intérêts de l'éleveur de moutons et ceux du manufacturier, conflit que ce dernier est très-enclin à éviter puisqu'en somme il retire du tarif actuel des avantages artificiels. Néanmoins, malgré ces avantages, l'industrie lainière aux Etats-Unis, à part la fabrique des estames, des couvertures de lit, des tapis, se trouve, depuis 1866, dans une situation plus ou moins défavorable : ses principaux représentants n'hésitent pas à mettre cette circonstance à la charge du système protecteur et des droits si élevés dont il a atteint les laines exotiques, les matières tinctoriales, les huiles, et d'autres matières premières encore. Autrement, les conditions manufacturières aux Etats-Unis sont si favorables qu'on n'y redouterait nullement la concurrence étrangère si on pouvait facilement se procurer libres de de tous droits les articles en question. En principe, l'outillage des fabriques de laine en Amérique est égal, parfois supérieur, à celui des mêmes fabriques, soit en Angleterre, soit en Allemagne. Le coût de la production paraît un peu plus élevé; mais cette production est par contre plus active et, un homme très-compétent en ces matières, M. E. R. Mudge, affirme qu'en son pays 1 *yard* de drap « se fait plus » vite que partout ailleurs, à conditions égales de qualité » et de fini. » On sait que de l'autre côté de l'Atlantique, la durée du travail hebdomadaire dans les manufactures de laines est presque partout de 66 heures ; parfois de 62 heures 1/2 seulement.

En ce qui concerne les perspectives de l'industrie lainière en Amérique, le *Rapport* n'estime pas que ses progrès doivent égaler, pendant la décade actuelle (1870-1880), ceux qu'elle a su réaliser pendant la décade antérieure (1860-1870). Toutefois, comme une grande partie de ces progrès est due à des avantages naturels, il est probable que les Etats-Unis sont appelés à faire chez eux, aux autres pays où l'industrie de la laine florit une concurrence redoutable, et même à trouver en Europe des clients pour leurs propres produits.

Avant 1870, la fabrique de la soie n'avait guère progressé. Ainsi en 1860, elle n'employait que 5,435 personnes et la valeur totale de sa production ne dépassait point le chiffre de 6,607,771 dollars. En 1870, on voit le nombre de ses ouvriers arriver à 6,649 et sa production monter à 12,210,622 dollars. A partir de cette époque, le progrès s'accentue : dans un document sur la soie présenté au Congrès en 1872, la valeur de la production des manufactures n'était pas estimée à moins de 30,000,000 de dollars, et il ne semble pas qu'il y ait dans ce chiffre une exagération aussi grande que celle que l'on serait porté à y trouver tout d'abord. Il paraît en effet acquis qu'à la fin de l'année 1872, les manufactures de soie donnaient pour 25,073,054 dollars de produits et employaient 11,713 bras. Elles recevaient du dehors, franches de tout droit, presque toutes leurs matières premières. On essaye maintenant de naturaliser la culture de la soie en Amérique. C'est une tentative sur le succès de laquelle les autorités en ces matières sont divisées. L'opinion générale est contre la probabilité qu'on puisse jamais obtenir, sur une large échelle, des produits aussi bon marché que ceux de l'étranger.

La fabrication du lin n'a jamais tenu, en Amérique, une place importante. La plante y est cultivée à cause de la graine; mais on ne cherche pas à en tirer parti au point de vue industriel, parce qu'on n'y trouverait point de profit. Il n'y a guère de probabilités que, d'ici à quelques années, les choses changent de face à cet égard, surtout en ce qui concerne les qualités supérieures. La fabrication commune des sacs soit en lin, soit en chanvre, soit en jute ne laisse pas d'avoir toutefois quelque activité : elle compte 33 établissements dont un tiers se trouve dans le Kentucky. Elle emploie 3,170 ouvriers et on estime à 4,507,664 dollars, la valeur de ses produits.

Avant 1860, c'est à peine si on rencontre une trace de l'industrie du jute. Elle a progressé rapidement depuis, ainsi que le prouvent les chiffres suivants sur l'importation de la matière première.

1865......................	1.600 tonnes.
1870......................	5.800 tonnes.
1871......................	26.450 tonnes.
1872......................	41.851 tonnes.

Il est à supposer que les Etats-Unis, qui jusqu'ici ont été fortement tributaires de l'étranger et surtout de l'Inde pour les fibres de jute, dont ils font des sacs, finiront par se suffire à eux-mêmes, surtout si les tentatives de culture qui se font dans les Etats du Sud sont couronnées de succès.

En terminant, le *rapport* insiste sur ce fait qu'à tout prendre, l'industrie américaine est en grand progrès et que le soin qu'elle a de s'approprier toutes les inventions, tous les perfectionnements de la mécanique, la rend un rival de plus en plus redoutable pour la vieille Europe.

LA SUISSE (1).

(2e article.)

Rappelons d'abord les indications générales qui ressortaient de notre premier coup d'œil sur la Suisse.

Petit pays et encore plus petit peuple, voué, par position, à l'isolement, à la faiblesse et, pour une portion considérable de son territoire, à une impuissance absolue de production ; dépourvu, du fait de la nature, de ce qui donne aux autres nations les moyens de grandir, de s'enrichir, de se mêler, avec succès, au mouvement et relations internationales, la Suisse a su pourtant conquérir une place éminente dans l'estime du monde civilisé; elle a su elle-même devenir, sous maints rapports, la rivale, si ce n'est le modèle, des grands peuples qui l'environnent. Elle compte parmi les plus avancés pour l'instruction générale; pour la diffusion du bien-être, pour l'habileté industrielle, pour l'acquisition et encore plus pour la bonne distribution et pour le bon emploi des richesses. Enfin, pour ce qui regarde les libertés politiques, chacun sait que la Suisse tient, de vieille date, le premier rang sur le continent européen.

Un pareil contraste entre l'exiguïté des ressources et l'ampleur des résultats est bien fait pour surprendre. Il faut, avant de passer outre, en chercher le secret, car ce secret porte avec lui les destinées présentes et futures de ce remarquable pays.

Dans l'antiquité, Hérodote a dit que l'Egypte était un don du Nil. Il exprimait ainsi, d'un seul mot, tout ce que cette contrée doit au grand fleuve dont les débordements périodiques, non-seulement rafraîchissent et vivifient une terre exposée aux ardeurs du soleil d'Afrique, mais encore

(1) Voir l'*Économiste* du 10 janvier 1874.

ont pétri et reconstituent sans cesse à nouveau cette terre de leur fertile limon. Toute la civilisation de l'ancienne Egypte est dominée et, en bonne partie, expliquée par ce phénomène de géographie naturelle qui n'a point eu cependant la puissance de perpétuer cette civilisation. L'histoire nous montre même qu'à la longue, la merveilleuse fertilité de l'Egypte ne contribua pas moins à sa décadence et à son asservissement qu'elle avait contribué, dans l'origine, à sa prospérité. Voici pourquoi. Là où les efforts de l'homme reçoivent de la nature une trop facile récompense, il est rare que son énergie résiste indéfiniment au sybaritisme, et l'énervement des âmes amenant celui des institutions, ce qui avait été d'abord cause de progrès devint plus tard cause de déclin.

Cette loi d'évolution, dont les annales de tant de peuples anciens et modernes rendent témoignage, trouve encore sa confirmation, sous forme inverse, dans l'histoire de la Suisse. C'est aussi un phénomène de géographie naturelle que la configuration excessivement montueuse de son territoire qui a déterminé les conditions premières d'existence de ce pays, et nous avons vu qu'il en est dépendant comme l'Egypte l'est de son fleuve. Seulement, autant le Nil vient en aide à l'éclosion de la richesse dans l'heureuse vallée qu'il arrose, autant les masses géologiques qui hérissent et obstruent le sol de la Suisse y font obstacle. Et pourtant, tout bien pesé et considéré, on arrive à découvrir que le point de départ et la principale source peut-être des prospérités de la Suisse doivent se chercher dans les rigueurs mêmes de la nature envers elle.

Pour ne pas l'admettre, il faudrait ignorer l'influence souveraine que les institutions, les mœurs, et ce qu'on nomme en langage d'école, les capitaux immatériels, exercent sur l'économie sociale.

Or, chose aussi indubitable que digne d'attention, ce sont, avant tout, les Alpes qui ont fait la Suisse ce qu'elle est comme peuple et comme esprit. Elles seules, en effet, ont pu permettre, à force de l'abriter, l'éclosion difficile et lente d'une nationalité si peu homogène et où les races les plus dissemblables se trouvent intimement unies sans s'être fondues ni encore moins absorbées. Ce sont pareillement les Alpes qui imprimèrent, pour ainsi dire, à cette nationalité, dès l'abord, sa forme autochtone et définitive par la fédération de petites peuplades pastorales, trop faibles et trop pacifiques pour songer à la conquête, mais fortes pour y résister, tant à cause de leur rempart de montagnes que de l'amour ardent d'indépendance qu'une telle situation développait en elles. Enfin, si la modeste nationalité helvétique a résisté victorieusement aux plus formidables attaques du dehors comme à tous les genres de conflit et de déchirement intérieur, depuis sa naissance jusqu'à nos jours, pourrait-on expliquer un tel prodige autrement que par l'indéfectible action de cet ensemble de dispositions intimes qui donnent au caractère suisse sa physionomie propre et tranchée et qui en ont fait, suivant les temps, le meilleur soldat de l'Europe, le pionnier de la vraie démocratie pratique, le producteur intrépide et avisé entre tous? Mais, ces dispositions elles-mêmes, pour autant qu'elles se manifestent chez le Suisse avec plus d'intensité que dans ses congénères des pays ambiants, Allemagne, France, Italie, etc., où ont-elles pu puiser le surcroît de forces qui les a rendues capables de pareilles choses, si ce n'est dans le genre de vie auquel se trouvait voué le premier fondateur de la patrie suisse, c'est-à-dire l'habitant des hautes Alpes? Vie de rude labeur, d'aventures, de luttes incessantes contre les privations, la fatigue, le danger, mais éminemment propre, par cela même, à tremper les nerfs et le courage, à faire des hommes conscients de leurs forces, durs à la peine, contents de peu, habitués à ne compter que sur eux-mêmes et mettant à leurs entreprises une ténacité calme autant que soutenue, aspirant enfin, avec l'air pur et vivifiant des sommets, toutes les viriles énergies et comme le génie du travail et de la liberté.

Ainsi, toutes les qualités qui distinguent le peuple suisse, de même que son existence nationale et que l'essence de ses institutions et de ses mœurs, sont, pour imiter le langage d'Hérodote, un don des Alpes. Et, s'il était besoin d'en chercher la preuve au delà des faits actuellement existants, on la trouverait sans peine dans l'examen des phases successives par lesquelles ce peuple a passé depuis sa fondation politique et sociale.

Personne n'ignore que la Suisse primitive sortit du pacte fédératif conclu, vers la fin du XIIIe siècle, entre les trois cantons microscopiques d'Uri, d'Unterwald et de Schwytz, placés et comme enclavés dans les contre-forts septentrionaux du massif central des Alpes suisses. Ce fut, dès cette époque, signalée par le traité de Brunnen, en 1315, que la confédération naissante adopta le nom et la bannière de l'un des trois alliés, nom et bannière auxquels ses acquisitions ultérieures ne l'ont jamais fait renoncer. Ce fut sur ce coin de terre que se déroula l'épopée héroïque des premières luttes d'indépendance, non pas contre les suprématies locales, légitimées par l'organisation ancienne du pays, mais contre l'ingérence des gouvernants étrangers, les baillis de l'Autriche. Toutes les victoires qui forment le patrimoine de gloire de la confédération eurent pour même objectif la défense de cette autonomie nationale dont le sanctuaire, le suprême asile et, pour ainsi dire, le décalogue réside encore, aux yeux des Suisses de date moderne, comme à ceux des alliés de Brunnen, sur le rocher du Grutli.

Cependant l'accroissement rapide et, par comparaison, démesurée que reçut la confédération primitive, bien qu'il résultât du seul fait de l'attraction morale, ne pouvait manquer de mettre en péril son esprit et ses tendances originels. Dans le cours du siècle qui l'avait vu naître, elle admettait dans son sein Berne, Zurich, Lucerne, c'est-à-dire des Etats relativement étendus et puissants, et le même mouvement d'adjonction portait déjà, au début du XVIe siècle, les cantons fédérés à treize. Ils ne dépassèrent pas ce nombre jusqu'à l'époque de la Révolution française. Les pays qui complétèrent la Suisse d'aujourd'hui, et parmi lesquels se trouvent Genève, Vaud, le Valais, les Grisons, Saint-Gall, n'y figuraient auparavant qu'à titre d'alliés. Quelques-uns même étaient sujets de l'un ou l'autre des grands cantons. Telle fut notamment la situation de Vaud par rapport à Berne jusqu'à l'invasion française de 1798.

Bien que voisins et conviés naturellement à l'union par l'enceinte de montagnes qui, au nord comme au sud, les séparait tous plus ou moins du monde extérieur, ces petits peuples tenaient de leur diversité de race et de langue, ainsi que de leur régime intérieur particulier, des habitudes et des dispositions difficiles à concilier. Le principe de souveraineté locale sauva tout, en permettant à chacun de vivre de sa vie propre tout en subissant, dans les mesures nécessaires au salut commun, la loi des garanties fédérales. Cette loi elle-même passa par bien des crises et bien des transformations. Elle aurait abouti invinciblement, en dernière analyse, à une oligarchie despotique des grands cantons si l'influence des institutions et des mœurs démocratiques, innées aux petits cantons alpins, n'avait réagi sans relâche contre les entreprises de domination, contre l'organisation aristocratique des grands et retrempé incessamment la vie nationale aux sources de son esprit créateur.

Les querelles religieuses que suscita la réforme eussent suffi, sans les causes que nous venons d'indiquer, pour briser le lien fédératif.

A plusieurs reprises, une lutte sanglante éclata entre les cantons catholiques et les cantons protestants, et ceux-ci ou ceux-là contractèrent des alliances partielles soit entre eux soit avec l'étranger. La dernière convulsion de cet ordre appartient même à notre époque. Ce fut le *Sun-derbund* de 1845 qui tendait à constituer une Suisse catholique, en pleine séparation de la Suisse protestante, et plusieurs des petits cantons alpins eux-mêmes suivaient le drapeau de la sécession. Mais cet égarement passager ne servit, comme les dissensions antérieures, qu'à ranimer le sentiment et le besoin de solidarité dont était née la vieille patrie helvétique, et qui l'avait fait sortir toujours plus vivace des luttes de cinq siècles.

En résumé, l'histoire de la Suisse nous présente le singulier spectacle d'un peuple se formant et grandissant spontanément à l'encontre de toutes les lois naturelles d'agrégation ethnographique, c'est-à-dire malgré toutes les oppositions de race, de langue, de religion, de tempérament, de coutumes et de fortune. Il y eut donc une force de rapprochement et d'accord assez prédominants sur les forces adverses pour en triompher. Et cette force, bien qu'elle fût d'ordre tout à fait matériel, puisqu'il s'agit ici de montagnes, t a développé ses premiers et principaux effets dans l'ordre moral, en donnant au caractère suisse les qualités et la trempe indispensables à la réalisation progressive de son unité comme peuple et de son robuste organisme politique, économique et social. Mais qu'est-ce en définitive que tout cela, sinon l'affirmation héroïque de ce que peut la volonté humaine lorsqu'elle se meut avec indépendance sous l'impulsion d'une énergie et d'un bon sens pratique mûris, pour ne pas dire enfantés, à l'école de toutes les luttes et des plus dures réalités de l'existence? Le pays dont nous nous occupons n'est point le seul sans doute qui offre cet intéressant enseignement ; cependant, il n'y en a pas où il soit mieux marqué et d'une observation plus fructueuse.

II

Le caractère, fruit de la race et des influences de terroir et de climat, est le premier facteur de la destinée d'un peuple : les institutions sont le second. Les institutions dérivent en majeure partie du caractère ; mais une fois créées, elles deviennent cause à leur tour et exercent leur action jusque sur le caractère lui-même.

Quelle part doit-on faire aux institutions dans la prospérité économique de la Suisse? Cette part n'est pas petite à coup sûr; seulement, gardons-nous de l'imputer au seul fait de l'existence matérielle de ces institutions, notamment pour ce qui regarde le régime gouvernemental du pays. Ce régime est républicain et foncièrement démocratique, mais cela ne suffit pas pour rien expliquer. L'histoire de maintes autres républiques anciennes et modernes en fait foi. Pratiquement parlant, un régime gouvernemental quelconque ne réussit qu'en raison de sa convenance avec les dispositions morales innées ou acquises du peuple qui l'applique, et n'a pas plus de valeur qu'on ne sait lui en donner pour la manière de s'en servir. On va voir qu'à ce double point de vue, le républicanisme helvétique et la façon dont il comprend la démocratie ressemblent peu à ce qui porta ou porte encore les mêmes noms presque partout ailleurs.

Remarquons d'abord que le régime républicain ne procéda point, en Suisse, d'un travail d'abstraction théorique, et ne s'y est pas implanté à coups de révolutions. Ses origines se confondent avec celles du fédéralisme qui lui servit de berceau, tout en y rencontrant lui-même à la fois un appui et un frein. Il n'est pas resté, sans doute, depuis lors, étranger au mouvement des idées modernes. Il a pu, au contraire, en profiter aussi largement que sainement, grâce à sa concordance intime avec lui, mais pour cette raison aussi, sans être jamais réduit à briser la chaîne des traditions nationales et à rendre inconciliables l'esprit conservateur et l'esprit de progrès. Les petits cantons primitifs sont ceux où le radicalisme politique et l'attachement au passé coexistent avec le plus de force.

Cette marche des choses a eu l'inappréciable avantage de laisser subsister une base fondamentale d'accord entre les classes et les partis, et de circonscrire leurs luttes dans des limites plus étroites et volontairement acceptées. Elle a d'autre part favorisé l'éducation politique du citoyen de manière à le mettre au-dessus de ces dangereuses illusions qui font croire que la forme du gouvernement est tout, et qu'il suffit d'en changer pour avoir mieux prise qu'auparavant sur les principes essentiels de l'ordre social. Dès lors, la sécurité des intérêts a pu demeurer entière jusqu'au sein des agitations politiques, et les théories aventureuses qui compromettent si fort, partout ailleurs, la cause démocratique ont perdu toute chance de prendre sérieusement pied sur un terrain où il semblait qu'elles n'eussent qu'à se montrer pour réussir. Il est inutile d'observer combien une telle situation mentale doit venir en aide au véritable progrès économique.

Enfin, le système fédératif, en laissant intacte la souveraineté des cantons pour leur gouvernement intérieur, a réalisé un heureux équilibre entre les deux principes opposés de la centralisation et du *self government*. En Suisse, la centralisation ne peut jamais être absorbante, parce qu'elle ne peut prendre la place d'aucun des rouages directs de l'organisme cantonal. Chaque canton est un État souverain. Il a sa constitution, ses lois et son appareil gouvernemental : pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire. Il ne subit donc la suprématie fédérale que par sa soumission aux lois constitutionnelles qui forment le droit public de la Suisse, lois émanant d'ailleurs de l'ensemble des délégations cantonales qui élisent aussi le pouvoir exécutif de la confédération. Voilà pourquoi des populations de tempérament si différent et ne parlant pas la même langue ont non-seulement concouru à constituer une même nationalité, mais encore s'y sont profondément attachées. Elles ont senti que cette combinaison leur assurait la protection et les profits du secours mutuel, sans qu'elles eussent rien à perdre de leur liberté et de leur nature propre.

Ajoutons que l'autonomie cantonale, ainsi comprise, entraînait forcément des effets analogues par rapport à l'autonomie communale, avec cette différence qu'il ne peut plus s'agir ici de souveraineté politique, mais seulement de gestion des intérêts locaux. Dans ce cadre, tout ce qui pouvait échoir au *self government* lui était assuré pour ainsi dire de soi-même. Quant à l'élection de ses magistrats, à l'administration de sa fortune, à l'assistance de ses membres, etc., la commune suisse jouit, à peu près partout, d'une ampleur d'indépendance qui ne s'arrête qu'au point nécessaire pour qu'elle ne devienne pas un État dans l'État. Et cette indépendance, qu'un spectateur superficiel envisagerait peut-être comme le *nec plus ultra* du radicalisme démocratique, tourne au contraire entièrement au succès des principes conservateurs. C'est en effet dans la commune que les classes dirigeantes trouveront toujours leurs meilleures et plus sûres garanties d'influence. D'où il arrive que l'autonomie de la commune est, en Suisse, le premier fondement des institutions et des mœurs, voire de la stabilité politique, et le plus solide rempart contre la manie d'innover.

Ce serait plutôt contre l'excès opposé, c'est-à-dire comme une tendance à l'immobilisme que le *self government* cantonal et communal donnerait lieu de réagir. Le droit de bourgeoisie ou de cité est demeuré, dans plus d'un canton, une sorte d'aristocratie de fait dont les bénéfices sont encore assez considérables. Les simples résidants n'y participent point, et l'on sait combien est maltraité par le droit communal l'*heimathlose* ou l'homme qui n'est membre, par naissance, d'aucune commune.

Eu égard au cantonalisme, il y a encore plus à dire. La diversité des lois, des idées, des cultes, des caractères, a produit avec le temps, entre les cantons, des disparates et une inégalité d'avancement capables d'enrayer le développement général de la civilisation helvétique, aussi bien dans l'ordre des intérêts que dans celui de la vie civile et de la vie religieuse, sans fruit réel pour l'indépendance locale ni surtout personnelle. Le moindre des inconvénients qui en ressort est de faire obstacle aux relations commerciales et industrielles de canton à canton, par l'absence de lois homogènes, véritable expression du droit commun sur ces matières; c'est aussi de rendre souvent précaires les stipulations conclues à distance, ou de dénaturer la position juridique du citoyen lorsqu'il émigre d'un canton à un autre.

Il a donc fallu renforcer les éléments unitaires et étendre la compétence fédérale de façon à sauvegarder les intérêts collectifs et à faire bénéficier tout l'ensemble de la nation des acquisitions libérales de notre époque. Tel est le but des remaniements successifs auxquels a été soumise la constitution fédérale depuis un demi-siècle.

Celle de 1848, qui a créé la Suisse actuelle et ouvert pour elle, de l'aveu commun, une ère de paix et de progrès sans égale dans le passé, a pourtant semblé aux yeux de la nation susceptible de réformes nouvelles procédant du même esprit. Mais l'œuvre révisioniste fut jugée excessive en fait de centralisation, et succomba, l'an passé, sous le vote populaire, sanction indispensable en Suisse de chaque acte législatif qui touche à la constitution. Elle vient d'être reprise cette année, et tout annonce que son succès, cette fois, est certain, grâce aux sentiments de conciliation dont les fédéralistes et les unitaires ont également fait preuve. La question sera tranchée dans quelques semaines par un nouveau plébiscite.

Nous croyons en avoir dit assez maintenant pour faire bien apprécier le genre d'appui que l'économie sociale obtient, en Suisse, des institutions publiques. Si la liberté du travail est l'âme de l'industrie moderne, où celle-ci rencontrerait-elle des conditions plus assurées de réussite que dans un pays dont les institutions ont, en quelque sorte, cette liberté du travail elle-même pour principe générateur? La démocratie helvétique, c'est l'autonomie à tous ses degrés possibles de réalisation. La confédération, le canton, la commune, l'individu ne sont pas gouvernés; ils se gouvernent eux-mêmes. L'appareil gouvernemental n'est qu'un instrument obéissant à la personnalité collective qui le crée et le manie, sans jamais se dessaisir de son autonomie. C'est donc tout l'opposé d'une dictature quelconque, aussi bien démocratique que monarchique. C'est tout l'opposé du jacobinisme et du socialisme.

En Suisse, conservateurs et radicaux s'accordent pleinement là-dessus. Identifier de plus en plus la puissance publique avec l'initiative et le droit individuels, voilà les visées du progrès ; voilà ce que la Suisse veut et réalise avec une intelligence et une énergie croissantes.

L'État y perd-il quelque chose de sa force et de son action légitimes? — Point du tout. Il conserve dans ce pays les attributions essentielles qu'il possède en tout autre. Il y joint ausi quelques-unes des attributions d'ordre non politique qui se justifient plausiblement par un grand intérêt social, comme le subventionnement et la direction de l'instruction populaire. La confédération a pareillement ses monopoles, postes et télégraphes, poudre, sel et sa fiscalité douanière. Enfin le régime de l'église officielle n'a pas encore fait place à la pleine autonomie des cultes.

Mais sur ces points eux-mêmes, la liberté conserve, en

Suisse, toute la part d'initiative et d'empire qui est conciliable avec le rôle confié à l'Etat.

Rien, d'ailleurs, ne rappelle, dans l'organisation des grands services officiels : magistrature, administration, clergé, université, armée, le monopole corporatif et le mandarinat. Ce sont des carrières toujours ouvertes et où les droits acquis n'ont que leur valeur morale. Il n'y a nul moyen de se créer une position de privilége ou d'immunité légale dans les fonctions d'un rang quelconque, ni même d'y faire fortune. Les intérêts personnels des titulaires en souffrent plus qu'ils n'y gagnent. Enfin, la sinécure lucrative est inconnue.

Cette façon d'entendre les emplois publics amoindrit singulièrement la compétition des solliciteurs, et laisse peu de marge au favoritisme et au népotisme. Le fonctionnarisme cesse d'être la terre promise des parasites sociaux de tout degré, et la bureaucratie, restreinte à des proportions modestes, n'est pas, comme ailleurs, *la serva padrona* du pays.

Il faut donc faire son chemin tout seul, dans la grande arène du travail libre, sous la discipline inflexible du droit commun. Point de prérogative pour personne, mais aussi point d'entraves. Le *self government* économique sort tout naturellement du *self government* politique. La centralisation administrative et le réglementarisme sont réduits au strict nécessaire pour l'ordre et la sécurité publics. Aucun luxe de mesures préventives ni d'autorisations préalables. Il n'y a, en un mot, pas plus de tutelle à subir que de protection à espérer. Chacun jouit de la plénitude de ses droits et de ses ressources, mais ne jouit que de cela.

Voilà, il n'en faut pas douter, ce qui fait des Suisses un peuples d'hommes, ayant non-seulement l'amour, mais encore l'intelligence de la liberté et sachant que, pour en tirer parti et la conserver, il faut, de toute rigueur, y joindre le sentiment de l'ordre, de la réalité et de la mesure, et ne chercher la fortune que dans le travail, la patience, l'instruction et l'épargne. C'est tout l'esprit économique. Qui s'étonnerait conséquemment que la Suisse obtienne les plus solides succès dans tous les modes de productivité qu'il lui est possible d'aborder, et qu'elle sache faire d'une richesse dignement acquise un judicieux emploi ? Qui s'étonnerait enfin qu'elle se fasse remarquer par un essor plus vivace et mieux réglé à la fois de prospérité matérielle que tous les peuples du vieux continent, en dépit des obstacles que la nature lui oppose ?

H. D.

LES FLUCTUATIONS DU TAUX DE L'ESCOMPTE A LA BANQUE D'ANGLETERRE DEPUIS 1844.

Nous empruntons aux documents officiels, publiés par le gouvernement belge à l'occasion de la question monétaire, les tableaux qui suivent sur les variations du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre et à la Banque de France.

De l'année 1704 jusqu'en 1837, le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a été pour ainsi dire uniforme, ne dépassant jamais 5 0/0 et n'allant jamais plus bas que 4 0/0. La crise de 1839 a fait hausser l'escompte à 6 0/0, et la mise en vigueur de la loi de 1844, qui limite l'émission des bank-notes à £ 15,000,000 au-delà de la réserve, a amené les fluctuations suivantes :

ANNÉES	DATES	TAUX
		p. 0/0
1844	Avant la mise en vigueur de la loi. .	4
	5 septembre.	2 1/2
1845	16 octobre . .	3
1846	27 août . . .	3
	6 novembre .	3 1/2
1847	14 janvier . .	3 1/2
	21 —	4
	8 avril . . .	5
	5 août . . .	5 1/2
	25 octobre . .	8
	22 novembre .	7
	2 décembre .	6
	23 —	5
1848	27 janvier . .	4
	15 juin. . . .	3 1/2
	2 novembre .	3
1849	22 —	2 1/2
1850	26 décembre .	3
1851	décembre .	3
1852	1er janvier. .	2 1/2
	22 avril . . .	2
1853	6 janvier . .	2 1/2
	20 —	3
	2 juin. . . .	3 1/2
	1er septembre.	4
	15 —	4 1/2
	29 —	5
1854	11 mai. . . .	5 1/2
	3 août . . .	5
1855	5 avril . . .	4 1/2
	3 mai. . . .	4
	14 juin. . . .	3 1/2
	6 septembre .	4
	13 septembre .	4 1/2
	27 —	5
	4 octobre . .	5 1/2
	18 —	6 et 7
1856	22 mai. . . .	6
1856	29 mai. . . .	5
	26 juin . . .	4 1/2
	1er octobre. .	5
	6 —	6 et 7
	13 novembre .	7
	4 décembre .	6 1/2
	15 —	6
1857	2 avril . . .	6 1/2
	18 juin. . . .	6
	16 juillet. . .	5 1/2
	8 octobre . .	6
	12 —	7
	19 —	8
	5 novembre .	9
	9 —	10
	24 décembre .	8
1858	7 janvier . .	6
	14 —	5
	28 —	4
	4 février. . .	3 1/2
	11 —	3
	9 décembre .	2 1/2
1859	28 avril . . .	3 1/2
	5 mai. . . .	4 1/2
	2 juin. . . .	3 1/2
	9 —	3
	14 juillet. . .	2 1/2
1860	19 janvier . .	3
	31 —	4
	29 mars . . .	4 1/2
	12 avril . . .	5
	10 mai. . . .	4 1/2
	24 —	4
	8 novembre .	4 1/2
	13 —	5
	15 —	6
	28 —	5
	31 décembre .	6
1861	7 janvier . .	7
	14 février . .	8
	21 mars . . .	7
	4 avril . . .	6
	11 —	5
	16 mai. . . .	6
	1er août . . .	5
	15 août . . .	4 1/2
	29 —	4
	19 septembre .	3 1/2
	7 novembre .	3
1862	9 janvier . .	2 1/2
	22 mai. . . .	2
	10 juillet. . .	2 1/2
	24 —	2
	30 octobre . .	3
1863	15 janvier . .	4
	28 —	5
	19 février . .	4
	23 avril . . .	3 1/2
	30 —	3
	16 mai. . . .	3 1/2
	21 —	4
	2 novembre .	5
	5 —	6
	2 décembre .	7
	3 —	8
	24 —	7
1864	20 janvier . .	8
	11 février . .	7
	25 —	6
	16 avril . . .	7
	2 mai. . . .	8
	5 —	9
	19 mai. . . .	8
	26 —	7
	16 juin. . . .	6
	25 juillet. . .	7
	4 août . . .	8
	8 septembre .	9
	10 novembre .	8
	24 —	7
	15 décembre .	6
1865	12 janvier . .	5 1/2
	26 —	5
1865	2 mars . . .	4 1/2
	30 —	4
	4 mai. . . .	4 1/2
	25 —	4
	1er juin . . .	3 1/2
	15 —	3
	27 juillet. . .	3 1/2
	3 août. . . .	4
	28 septembre .	4 1/2
	2 octobre . .	5 1/2
	5 —	6
	7 —	7
	23 novembre .	6
	28 décembre .	7
1866	4 janvier . .	8
	22 février . .	7
	15 mars . . .	6
	3 mai. . . .	7
	8 —	8
	11 —	9
	12 —	10
	16 août. . . .	8
	23 —	7
	30 —	6
	6 septembre.	5
	27 —	4 1/2
	8 novembre .	4
	20 décembre .	3 1/2
1867	7 février . .	3
	30 mai. . . .	2 1/2
	25 juillet. . .	2
1868	19 novembre .	2 1/2
	3 décembre .	3
1869	1er avril. . .	4
	6 mai. . . .	4 1/2
	10 juin. . . .	4
	24 —	3 1/2
	15 juillet. . .	3
	10 août . . .	2 1/2
	4 novembre .	3
1870	21 juillet. . .	3 1/2
	23 —	4
	28 —	5
	4 août. . . .	6
	11 —	5 1/2
	18 —	4 1/2
	25 —	4
	1er septembre.	3 1/2
	15 —	3
	29 —	2 1/2
1871	2 mars . . .	3
	13 avril . . .	2 1/2
	15 juin . . .	2 1/4
	13 juillet. . .	2
	21 septembre .	3
	28 —	4
	7 octobre . .	5
	16 novembre .	4
	30 —	3 1/2
	14 décembre .	3
1872	4 avril . . .	3 1/2
	11 —	4
	9 mai. . . .	5
	30 —	4
	13 juin. . . .	3 1/2
	20 —	3
	18 juillet. . .	3 1/2
	18 septembre.	4
	26 —	4 1/2
	3 octobre . .	5
	10 —	6
	9 novembre .	7
	28 —	6
	12 décembre .	5
1873	9 janvier . .	4
	30 —	3 1/2
	26 mars . . .	4
	7 mai. . . .	4 1/2
	10 —	5
	17 —	6
	4 juin. . . .	7
	12 —	6
	10 juillet. . .	5

ANNÉES	DATES	TAUX	ANNÉES	DATES	TAUX
—	—	—	—	—	—
		p. 0/0			p. 0/0
1873	17 juillet. .	4 1/2	1873	29 septembre.	5
	24 —	4		14 octobre . .	6
	31 —	3 1/2		18 —	7
	21 août . . .	3		1er novembre.	8
	25 septembre.	4		7 —	9

LES FLUCTUATIONS DU TAUX DE L'ESCOMPTE A LA BANQUE DE FRANCE

du 2 ventôse an VIII à la fin de 1873.

ANNÉES	DATES	TAUX	ANNÉES	DATES	TAUX
—	—	—	—	—	—
		p. 0/0			p. 0/0
An VIII	2 ventôse . .	6	1862	7 février . .	4
1801	17 août . . .	5		28 mars . . .	3 1/2
1806	13 janvier . .	4		7 novembre.	4
	14 novembre.	5	1863	16 janvier . .	5
1807	5 août . . .	4		13 mars . . .	4 1/2
1814	1er mars. . .	5		27 —	4
	1er août . . .	4		8 mai. . . .	3 1/2
1815	1er septembre.	5		12 juin. . . .	4
1820	13 janvier . .	4		9 octobre . .	5
1847	15 —	5		7 novembre.	6
	28 décembre	4		13 —	7
1852	5 mars . . .	3	1864	25 mars . . .	6
1853	7 octobre . .	4		7 mai. . . .	7
1854	20 janvier . .	5		10 —	8
	12 mai. . . .	4		21 —	7
1855	5 octobre . .	5		27 —	6
	19 —	6		10 septembre.	7
1856	1er avril. . .	5		14 octobre . .	8
1857	26 juin . . .	5 1/2		4 novembre.	7
	13 octobre . .	6 1/2		25 —	6
	20 —	7 1/2		9 décembre .	5
		8		23 —	4 1/2
	11 novembre.	9	1865	10 février . .	4
		10		10 mars . . .	3 1/2
		7		2 juin . . .	3
	27 novembre.	8		6 octobre . .	4
		9		10 —	5
		6		24 novembre.	4
	7 décembre.	7	1866	5 janvier . .	5
		8		16 février . .	4 1/2
	18 décembre .	6		23 —	4
	29 —	5		23 mars . . .	3 1/2
1858	8 février . .	4 1/2		12 mai. . . .	4
	19 —	4		27 juillet. . .	3 1/2
	11 juin . . .	3 1/2		31 août . . .	3
	24 septembre.	3	1867	1er juin. . .	2 1/2
1859	4 mai. . . .	4	1870	19 juillet. . .	3 1/2
	5 août . . .	3 1/2		22 —	4
1860	13 novembre.	4 1/2		1er août. . .	5
1861	3 janvier . .	5 1/2		10 —	6
	9 —	7	1871	21 juillet. . .	5
	15 mars . . .	6		4 novembre.	6
	22 —	5	1872	28 février . .	5
	27 septembre.	5 1/2	1873	15 octobre . .	6
	2 octobre . .	6		10 novembre.	7
	22 novembre.	5		21 —	6
1862	22 janvier . .	4 1/2		27 —	5

LES NOUVEAUX TARIFS DE CHEMINS DE FER EN ALLEMAGNE.

Le gouvernement central, en Allemagne, étudie une loi uniforme sur les chemins de fer pour la soumettre au Reichstag. Le système simple de tarification appliqué sur les chemins de fer en Alsace-Lorraine (1) force, par ses effets économiques, les gouvernements du Sud à opérer des changements radicaux, et, sans attendre la nouvelle loi, ils ont été dans la nécessité de conformer leurs tarifs aux tarifs alsaciens, tout en tenant compte des tarifs d'autres lignes avec qui ils sont en correspondance.

Ainsi le gouvernement de Wurtemberg déclare *ne plus pouvoir attendre*, il se conformera aux tarifs appliqués sur ses frontières; il s'est donc adressé au chancelier de l'empire pour lui soumettre le tarif suivant:

Prix de transport:

Par grande vitesse: 2 markpfennig par 100 kilogr. et par kilomètre, ce qui représente 25 centimes par tonne et par kilomètre: minimum par tonne et par kilomètre, 1 fr. 25 centimes.

Par petite vitesse: pour colis ne formant pas wagon complet: 1 markpfennig par 100 kilogr. et par kilomètre, ce qui représente 12 1/2 centimes par tonne et par kilomètre, minimum: 2 fr. 50 par tonne et par kilomètre.

Pour chargement par wagon complet on a transigé, et on propose, au lieu d'un prix uniforme comme il existe en Alsace, de diviser les marchandises en cinq classes qui répondent à peu près à la classification en usage en France. Ces classes sont A, B, le tarif spécial 1, ancien C, et le tarif spécial 2, ancien D; ensuite le tarif spécial 3, pour charbons et cokes.

Classe *a*, par chargement de 5,000 kil. sera taxé à 0,68 markpfennig par 100 kilog. et par kilomètre, ce qui représente 0 fr. 0,868 par tonne et par kilomètre;

Minimum, fr. 1,25 par tonne et par kilomètre.

Classe *b*, par chargement de 10,000 kilog. à 0,54, markpfennig par 100 kilog. et par kilomètre, ce qui représente 0 fr. 0,675 par tonne et par kilomètre;

Minimum, fr. 1,25 par tonne et par kilomètre.

Tarif spécial 1, classe *c* par chargement de 5,000 kilog. à 0,41 m. p., par 100 kilog. et par kilomètre, ce qui représente 0 fr. 05,125 par tonne et par kilomètre;

Minimum, fr. 1,25 par tonne et par kilomètre.

Tarif spécial 2, classe *d*, par chargement de 10,000 kilog. à 0,34 markpfennig, par 100 kilog. et par kilomètre, ce qui représente 0 fr. 0,425 par tonne et par kilomètre;

Minimum, fr. 1,25 par tonne et par kilomètre.

Tarif spécial 3, pour chargement de 10,000 kilog. à 0,27 markpfennig, par 100 kilogr. et par kilomètre, ce qui représente 0 fr. 03,375 par tonne et par kilomètre;

Minimum, fr. 075 par tonne et par kilomètre.

Dans nos précédents articles, nous avons donné les prix de tarifs appliqués en France, il faut y ajouter les nouveaux impôts. Il sera facile ainsi au lecteur de faire des comparaisons qui malheureusement ne sont pas à l'avantage du tarif français.

Il faut ajouter que quarante autres compagnies en Allemagne ont résolu d'adopter le système dont nous avons donné plus haut le détail. On comptait en 1871 dans ce pays:

14 lignes ferrées appartenant à l'Etat.

6 id. appartenant à des actionnaires, mais régies par l'Etat.

55 lignes ferrées appartenant à des actionnaires et régies par eux-mêmes.

Max Hofmann.

(1) Voir *l'Économiste français*, n° 31, du 15 novembre 1873.

LA FAMINE DU BENGALE.

Le sol du vaste delta du Gange, qui compose en grande partie le Bengale, n'est qu'un mélange boueux d'où s'échappent incessamment les terribles émanations paludéennes, auxquelles la science a donné le nom de *choléra asiatique*, fléau dont il est possible aujourd'hui de suivre la trace depuis le Gange jusqu'à la Mecque, et de la Mecque jusqu'en Europe. Malheureusement le grand fleuve qui arrose ces contrées et les fertilise, à ses heures les dévaste, changeant de lit, inondant les plaines, renversant les villes; et l'irrégularité des pluies les expose, à son tour, à des famines quasi-périodiques.

Dans le pays on se rappelle encore la famine de 1770, qui avait été précédée par celles de 1733, de 1744 et de 1752, mais qui fut particulièrement terrible. Les pluies ayant cessé prématurément au mois de septembre 1769, les récoltes se desséchèrent. L'administration intérieure était encore complétement entre les mains des indigènes, et les Anglais recevaient les revenus une fois recueillis. L'année suivante, l'on vit les cultivateurs, après avoir vendu d'abord leur bétail et leurs outils, se nourrir des semences destinées à la moisson future, puis mourir par groupes, d'autant que les maladies n'avaient pas tardé de se joindre à la disette. Dans le Purneah, la moitié de la population périt d'épuisement, et Warren Hastings, dans son rapport de 1772, n'a pas évalué la perte totale de la population de ce chef à moins de 10,000,000 de personnes. Et que fit la Compagnie des Indes pour remédier à de si grands maux, dans la mesure du moins de ce qu'elle pouvait et devait? Elle accorda 4,700 livres sterling et prohiba l'exportation du riz. Lors de la grande famine de 1661, le sultan Aureng-Zeb avait mieux compris son devoir: il avait envoyé de grandes quantités de grains aux populations affamées du Bengale.

Passons sur les famines qui désolèrent le Panjab en

1783 ; les provinces nord-occidentales, en 1813, en 1819, en 1833, en 1837, quoique cette dernière ait sévi d'une façon particulièrement terrible ; et arrivons à la famine de 1860-61, dont cette même zone fut encore la victime. La disette précédente avait affecté une population d'à peu près 8 ou 9 millions de personnes, et dans deux des principales villes on avait constaté jusqu'à 1,200 décès par jour. En 1860-61, le mal s'étendit sur de moindres surfaces et fit moins de victimes. C'est que dans l'intervalle, suivant le témoignage du colonel Baird Smith, qui dirigeait alors l'administration de ces provinces, leur constitution terrienne avait éprouvé des changements favorables aux progrès agricoles et au développement des cultures ; c'est qu'à l'aide des officiers indigènes de district et de village, il était devenu plus facile de distribuer les secours alimentaires ; c'est qu'enfin et surtout, de l'année 1816 à 1860, on avait consacré 3,000,000 de livres sterling à des travaux d'irrigation, au perfectionnement des anciennes routes, à l'établissement de voies ferrées.

Cet ensemble de mesures avait laissé la province d'Orissa en dehors de son action bienfaisante. Elle borde, comme on le sait, le golfe de Bengale, et l'on avait négligé totalement de reconnaître cette partie du littoral de la grande péninsule. Elle est séparée de l'Inde centrale par une série de hauteurs abruptes, et on n'avait ouvert à travers aucune route d'un accès facile. En outre, c'est à peine si les travaux d'irrigation y avaient été ébauchés. Aussi, quand une cessation prématurée des pluies eut lieu en 1865 et que, l'année suivante, le déficit des récoltes fut avéré, les indigènes de cette région délaissée eurent-ils à subir de cruelles souffrances. Ils périrent, à la lettre, par centaines de mille; on a évalué le nombre total des victimes de cette famine à 750,000 personnes. Nous ne parlons que pour mémoire des 254,689 livres sterling que le gouvernement de l'Inde dut dépenser, afin de fournir aux pauvres affamés de l'Orissa des secours insuffisants ou tardifs.

Dans ses *Annals of Rural Bengal* (1), le docteur W. Hunter attribue, en bonne partie, l'impuissance où l'administration de l'Inde s'est trouvée, en 1866, de prévenir ou de soulager efficacement la famine de l'Orissa, à l'ignorance dans laquelle cette administration était restée de la valeur de chacune des quatre récoltes de riz, valeur très-variable, selon les diverses parties du Bengale. Il y a, en effet, une de ces récoltes en décembre; elle s'appelle l'*Aman*, et c'est de beaucoup la principale. Les autres ont lieu : l'*Ans*, au mois de septembre; le *Rabi*, vers le printemps. Quant au *Boro*, on désigne sous ce nom le riz que l'on sème dans les terrains bas et marécageux, où l'irrigation artificielle n'est pas nécessaire; ses tiges atteignent une hauteur extraordinaire. En tous cas, la leçon de 1866 ne fut pas perdue : le directeur de la *Statistique de l'Inde* se mit à l'œuvre pour recueillir des documents et des informations, et il adressa une série de questions aux administrateurs des 58 districts des provinces du Sud. Il se fit d'abord rendre un compte exact des circonstances dans lesquelles la catastrophe de 1866 s'était manifestée et de la mesure suivant laquelle elle avait atteint chaque district, comme aussi de l'étendue des superficies cultivées. Il voulut encore se renseigner sur la part qui revenait, dans ce désastre, à une viabilité insuffisante et s'édifier sur ce que l'on pourrait considérer comme des symptômes de disette future, par exemple, les déficits des récoltes et les élévations extrêmes des prix à la suite de celle de décembre.

Ces données, recueillies avec un grand soin pendant cinq années consécutives, sont arrivées à destination, et on espère qu'elles permettront d'atténuer, dans la mesure du possible, la famine qui, à cette heure même, menace les malheureuses provinces du Bengale, grâce toujours au même accident atmosphérique, la trop faible quantité des pluies. Les parties de la région, dès à présent atteintes, renferment une population de 25,000,000 d'âmes, et l'on craint pour d'autres ayant 14,000,000 d'habitants. Il résulterait de cet état des choses, suivant les calculs du docteur Hunter, que 2,75 pour cent de la population totale tomberaient à la charge de l'Assistance publique pendant six mois, et que les sacrifices à faire s'élèveraient à la somme de 500,000 livres sterling, soit 12,000,000 de francs. Mais cette évaluation paraît insuffisante, car le docteur Hunter ne fait reposer ses calculs que sur la base de 24,000,000 d'habitants. De plus il y a évidemment ici une part, et une très-large part, à faire à l'imprévu, si l'on veut éviter les désastres de 1866 dans l'Orissa, et, en admettant qu'il ne faille à chaque personne que quarante onces de riz pour soutenir strictement son existence, les autorités anglaises, quand elles rechercheront les quantités de riz à introduire dans les provinces menacées, feront peut-être bien de ne pas s'en tenir aux appréciations les plus optimistes.

(1) La 3e édition de ce travail, *capital pour l'histoire ethnologique et sociale de l'Inde*, dit M. Vivien de Saint-Martin, a paru, en 1872, à Londres. La 1re édition date de 1866.

Aussi bien lord Northbrook, le gouverneur général actuel, paraît-il résolu à ne rien négliger, dans ces tristes conjonctures, de ce qui est son devoir et de ce qui est en sa puissance. Il a déjà pris une série de mesures propres à encourager le transport des grains dans les districts où les récoltes ont fait défaut ou se trouvent insuffisantes : à cet effet, les tarifs de chemins de fer ont été réduits de moitié, les péages momentanément supprimés. Et les planteurs de même que les *Zemindars* recevront des avances pécuniaires, à la seule condition de favoriser l'importation du riz et sa vente au prix de revient. On s'occupera ensuite, si déjà on ne l'a fait, des moyens d'assurer par voie administrative l'approvisionnement des provinces menacées, mais sans gêner en rien l'action des commerçants eux-mêmes, et lord Northbrook, avec beaucoup de sagesse, s'est refusé à interdir l'exportation du riz, pour la double raison qu'une telle mesure serait inefficace et que la hausse des prix dans l'Inde suffira pour prévenir cette exportation. On peut ajouter que son adoption par le gouvernement indien amènerait les Etats voisins, le Burmah, le Nepal, le royaume de Siam à faire de même pour leur propre compte : on n'aurait donc réussi de la sorte qu'à rendre le mal plus intense en restreignant l'importation.

Quand on aura pourvu à l'approvisionnement, il restera à en effectuer la distribution et la répartition entre tous ces millions d'êtres humains ; dans l'état actuel du Bengale, la tâche, loin d'être facile, paraît gigantesque. Non-seulement il sera nécessaire de chercher de l'ouvrage pour les hommes en état de travailler qui seront nourris et payés là où on les aura réunis, et l'on saisit cette occasion pour commencer de grands travaux publics, que le manque de fonds a laissés en souffrance. Mais, ce qui sera infiniment plus difficile, les infirmes, les vieillards, les femmes, les enfants, ne faudra-t-il point les secourir, les nourrir sur les lieux mêmes qu'ils habitent ? De là l'impérieux besoin de multiplier les centres d'assistance alimentaire, sans quoi tous ces pauvres gens risqueraient de mourir de faim. Il y a lieu encore de songer à préserver le bétail : autrement l'année prochaine, il n'y aurait plus de culture. On nous assure, dans les journaux anglais, que ces divers points ont attiré toute l'attention de lord Northbrook et de ses dévoués collaborateurs, sir George Campbell et sir Richard Temple. Ces journaux sont loin de se dissimuler qu'il y aura, surtout en ce qui concerne le bas Bengale bien des difficultés à vaincre ; ils ne se flattent point que la famine de 1874 disparaisse sans entraîner des souffrances inévitables, sans laisser derrière elle des désastres. Seulement, ils ont confiance dans le zèle comme dans l'expérience des chefs actuels de l'Inde.

Ils s'attendent à leur voir faire leur devoir et tout leur devoir, comme le disait Nelson à ses équipages le jour du combat de Trafalgar. Nous n'avons pas de raisons pour combattre cette espérance : encore moins avons-nous besoin d'ajouter que notre vœu ardent est qu'elle ne soit pas trompée.

Y aurait-il des mesures à prendre, susceptibles de prévenir le retour du fléau ? L'éminent président de la *Société Géographique* de Londres, sir Battle Frere est de cet avis : il indique le développement des voies de communication, soit fluviales, soit terrestres, et surtout du système d'irrigation du Bengale ; il recommande, même en première ligne, le rétablissement de certains offices locaux et exercés par les indigènes, personnifiés dans les *Kanungos*, pour les districts, dans les *Patwaris* pour les villages. Le gouvernement local du Bengale a devancé, à ce dernier endroit, les désirs de sir Battle-Frere, se rappelant, sans doute, que dans la présidence de Bombay, cette même administration locale donnait les meilleurs résultats. Quant aux voies ferrées et aux canaux d'irrigation nous avons dit qu'on y avait pensé déjà et qu'à l'avenir, on y penserait davantage : la dernière partie de cette assertion s'appuie sur l'idée qu'on peut concevoir des sentiments de l'Angleterre, que l'on se place soit au point de vue de ses idées philanthropiques, soit de sa perspicacité politique.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

NOTE SUR L'EXÉCUTION DE LA NOUVELLE LOI SUR LES CHÈQUES

L'exécution de la loi sur les chèques ayant donné lieu à quelques difficultés, un certain nombre de banquiers viennent de rédiger la note suivante, qu'ils veulent bien nous communiquer et que nous nous empressons de publier.

« Tout *chèque* est payable *à vue*.

» Il porte l'indication du *lieu* d'où il a été émis.

» La *date* du jour (quantième) où il est tiré doit être écrite *en toutes lettres* de la main de celui qui a *écrit* le chèque. Exemple : Paris, quinze mars 1874, et non 15 mars.

» La provision en espèces doit exister au moment de l'émission.

» La loi française ne reconnaît comme chèques que les mandats de paiement entièrement conformes aux prescriptions ci-dessus.

» Le chèque, même au porteur, doit être acquitté et l'acquit daté.

» L'administration du timbre contestant les priviléges du chèque aux ordres de paiement à vue énonçant qu'ils sont émis en remboursement de marchandises, nous engageons à ne mettre sur les chèques aucune indication de valeur fournie.

» Les *chèques sur place* (de Paris sur Paris, par exemple) doivent être faits sur papier timbré *à l'extraordinaire* à 10 centimes.

» Les *chèques de place à place créés en France* (de Rouen sur Paris, par exemple) doivent être faits sur papier timbré *à l'extraordinaire* à 20 centimes. Toutefois, ils peuvent être émis sur formules timbrées à 10 centimes et le droit additionnel peut être acquitté par l'apposition d'un timbre de quittance oblitéré par le tireur.

» Ces dispositions sont applicables aux *chèques tirés de France sur l'étranger*.

» Les *chèques tirés de l'étranger sur France*, lorsqu'ils n'ont pas été faits par le tireur sur papier timbré dans les conditions prescrites pour les chèques tirés en France de place à place, doivent être timbrés, *avant tout usage en France*, par l'apposition et l'oblitération de deux timbres de quittance de 10 centimes.

» Les *chèques tirés de l'étranger sur l'étranger*, lorsqu'ils réunissent les conditions déterminées par la loi pour les chèques créés en France *et spécialement lorsque la date du jour de la création est écrite en toutes lettres*, peuvent, à leur transit en France, être timbrés au droit fixe de 0 fr. 20 c. au moyen de l'apposition de deux timbres de quittances.

» *Autrement, les chèques de l'étranger sur l'étranger* et spécialement *ceux dont la date est écrite en chiffres* sont passibles du droit de 50 centimes par 2,000 francs ou fraction de 2,000 francs fixé par la loi du 20 décembre 1872 pour les *effets tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en France*.

» Ceux qui fournissent, endossent, acquittent ou paient des chèques sans se conformer aux prescriptions de la loi ou des décrets y relatifs sont solidairement responsables d'amendes qui s'élèvent de 6 0/0 à 18 0/0 et ne peuvent, dans certains cas, être inférieures à 100 francs ou à 200 francs par contravention. »

(Voir la loi du 19 février 1874, promulguée au *Journal officiel* le 20 du même mois.)

LA QUESTION MONÉTAIRE.

A Monsieur le rédacteur en chef de l'*Économiste français*.

La Haye, 14 mars.

Monsieur,

Dans votre numéro du 7 mars, je trouve une erreur que je prends la liberté de rectifier. Dans un article signé Stephen, p. 257, il est dit « que j'aurais proposé en Hollande » une pièce d'or de 25 francs, à quoi on aurait répliqué » que cette pièce n'existe pas en France, etc. »

Dans la discussion du projet de loi monétaire, qui malheureusement n'a pas été accepté, j'ai proposé de frapper le florin de Hollande à 0,6048 gr. d'or fin, ce qui porterait le franc à 0,48 *juste*, et 25 francs à florins 12 *juste*. A l'appui de cette proposition, j'ai dit que, sur cette base, on nous trouverait tout prêts à nous joindre à une circulation générale lorsque la monnaie de 25 francs serait mise en circulation, puisque nous n'aurions alors qu'à frapper des pièces de 12 florins, qui auraient exactement la même quantité d'or fin, c'est-à-dire 7,258.

Agréez, Monsieur, l'assurance de toute ma considération,

J.-L. DE BRUYN-KOPS.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE.

LES LOIS ÉTRANGÈRES SUR L'HYPOTHÈQUE MARITIME.

Nous trouvons dans le Bulletin de février de la Société de législation comparée, un important rapport sur la législation de l'hypothèque maritime chez les principales nations commerçantes.

Nous reproduisons la plus grande partie de ce remarquable travail, dont l'auteur est M. René Millet. Dans notre prochain numéro, nous analyserons la discussion qui a eu lieu, au sein de la même Société, sur ce rapport.

La marine française a surtout besoin de crédit. L'argent lui manque. Les capitalistes n'ont pas de penchant vers la mer. Nos commerçants ne sont pas à l'aise dans le droit maritime. Dernièrement une grande compagnie, qui a sous voile une valeur d'environ 6 millions, demandait à emprunter 2 millions : elle trouvait des prêteurs; on allait conclure. L'affaire a manqué parce que la loi française ne permet pas d'asseoir la garantie. Comment font donc les Anglais, les Allemands et les Américains pour attirer les capitaux dans leurs ports et dans leurs chantiers (1) ?

Quand un armateur anglais a besoin d'argent, il en trouve d'abord sur sa signature. Avant tout, on prête à la personne, à la bonne réputation. C'est la principale source de crédit commercial. Les banquiers mesurent la surface d'un commerçant, et ils expriment par des chiffres le degré de confiance qu'on peut lui accorder. De même un armateur est *bon* jusqu'à concurrence de telle ou telle somme. Ici comme ailleurs, le crédit personnel a toujours un rôle prépondérant et doit le conserver, malgré toutes les garanties accessoires. L'Angleterre a poussé très-loin les combinaisons fiduciaires, et elle construit à elle seule plus de navires que toute l'Europe. Cependant « les banquiers anglais qui font des avances aux négociants engagés dans les affaires maritimes, considèrent surtout leurs ressources et leur caractère (2) ». L'Angleterre a si bien compris l'importance du crédit personnel qu'elle n'apporte aucune restriction à la responsabilité de l'armateur. Elle n'a point admis cette fameuse distinction de la *fortune de mer*, qui permet à nos armateurs de se libérer par l'abandon du navire et du fret, quand ils sont engagés par le fait du capitaine. L'armateur anglais accepte toutes les conséquences du mandat tacite, et son crédit n'en est que plus solide.

Mais le crédit personnel a des limites naturelles. Il suit les variations de toute fortune particulière. Il suffit qu'un négociant paraisse avoir besoin d'argent pour qu'il n'en trouve plus. C'est le moment d'appeler à l'aide les garanties accessoires. Tel qui refuse à la personne prêterait à la chose, si la chose avait une valeur durable, et lui offrait des sûretés suffisantes. Voilà pourquoi dans la plupart des pays, à côté du crédit personnel, on a organisé le crédit réel. Dans la marine, on a inventé des combinaisons qui permettent d'affecter le navire à la sûreté de la dette.

La plus ancienne de ces combinaisons et la plus primitive, c'est le prêt à la grosse. Le prêteur donne son argent pour un voyage déterminé, pour une opération à courte échéance. En cas de sinistre, il perd tout : intérêt et capital. En cas de salut, il est remboursé de tout et touche un fort intérêt, 30 ou 40 pour 100. Pourtant, si le prêteur court les chances de la mer, une fois que le navire est au port, il est beaucoup mieux traité que les autres créanciers. Il a un privilége sur le navire, sur les agrès, et presque toujours sur la cargaison. Il n'a donc pas à subir les chances terrestres qui peuvent compromettre la fortune de son débiteur. Une seule cause d'éviction subsiste : c'est la rivalité d'un autre prêteur à la grosse qui aurait fait des avances au même navire pendant le même voyage. Le dernier passe avant les autres, parce qu'il a conservé le gage commun.

Tel est à peu près le prêt à la grosse dans tous les pays. Tel il existait autrefois à Athènes et à Rome. L'ordre de préférence et la question des risques sont réglés de même en Angleterre, en Amérique, en Allemagne, en Danemark, en Russie, en Hollande et dans la Grèce moderne. C'est

(1) Les renseignements qui suivent ont été recueillis en partie par les soins du ministère du commerce. De plus, le secrétaire général de ce département nous a autorisés à les compléter en posant nous-mêmes quelques questions, soit aux consuls étrangers, soit aux chambres de commerce des pays voisins.

(2) Lettre du président de la chambre de commerce de Glasgow.

une ressource extrême qu'on tâche d'éviter, mais dont on ne peut se passer tout à fait. L'armateur ou le capitaine savent bien que le bénéfice d'un voyage est à peu près perdu quand on grève le navire et la marchandise d'un emprunt si onéreux ; mais cela vaut encore mieux que de laisser périr l'un et l'autre. Peut-être aussi le caractère aventureux du prêt est-il un attrait pour certains spéculateurs. L'usage du prêt à la grosse est très-répandu aux Etats-Unis. Les résultats sont favorables au commerce maritime. C'est une institution qui semble à peu près indispensable (1). Dans le projet de code où se trouve consignée toute la jurisprudence de la confédération, on dit (art. 1674) : « Le propriétaire d'un navire peut l'hypothéquer, pour prêt à la grosse, pour toute cause légale, en tout temps et en tout lieu. » C'est presque toujours le capitaine qui emprunte à la grosse. Ses pouvoirs sont réglés minutieusement par la loi des Etats-Unis. Les dispositions qui concernent le droit du prêteur ne sont pas moins remarquables: Article 1682-83 : « Un prêt à la grosse devient exigible aussitôt après la cessation du risque, bien qu'un terme de paiement ait été stipulé dans le contrat. — Le prêt à la grosse est un gage indépendant de possession, et il se perd *si l'on omet d'exécuter le contrat dans un délai raisonnable* (2). »

Toutefois le prêt à la grosse offre une garantie médiocre, et la plupart des nations s'en servent avec répugnance. Par sa nature même, il ne peut aider qu'une opération restreinte. Ce n'est pas avec la grosse aventure qu'on peut mettre en mouvement de grandes machines industrielles. Le prêt à la grosse est plutôt un risque commercial qu'une opération de crédit. Pour attirer les capitaux, il faut deux conditions réunies : le profit et la sécurité. Quand la sécurité augmente, le profit diminue. Mais le crédit ne saurait se passer ni de l'un ni de l'autre. Or, dans le prêt à la grosse, si les profits sont considérables, la sécurité est presque nulle. De plus, si vous donnez de très-gros intérêts, votre crédit n'est pas solide. Pour qu'il dure, il faut que l'intérêt soit modéré, la sécurité très-grande. Autrement ce n'est plus un emprunt que vous faites, c'est une association que vous proposez. Adressez-vous alors à un négociant comme vous, mais non à ce public anonyme, qui détient les capitaux et qui cherche un placement. On devrait donc offrir à l'armateur une autre combinaison, au capitaliste une meilleure garantie.

La difficulté vient évidemment de la nature du navire qui est la chose la plus mobile et la plus menacée. En Danemark, on le trouve parfois comme un véritable meuble. Le législateur permet de donner les navires en gage : Il ne s'agit pas d'un gage fictif, mais d'un véritable nantissement. « Les navires sont meubles. Ils peuvent par conséquent, être engagés par une tradition effective. Ce genre de gage est rarement donné sur le navire, puisque la tradition en empêche l'usage. Cependant le cas se présente particulièrement en hiver, lorsque le navire se trouve dans le port... L'hypothèque de cette nature se fait soit par tradition physique, soit par un autre acte extérieur à la suite duquel le débiteur est exclu de la disposition du navire qui passe entre les mains du créancier (3).

Si ce nantissement offre une complète sécurité, il faut reconnaître qu'il n'est pas souvent praticable, car la première condition, pour un navire, c'est de naviguer. L'hypothèque proprement dite l'est-elle davantage? Au premier abord il semble que non. Qui dit hypothèque dit un droit dont l'assiette est immobile. Toute la garantie qu'elle présente est attachée au sol. Le créancier compte sur cette stabilité. Comment pourrait-il accorder sa confiance à une maison flottante qui était hier à Singapour, qui sera peut-être demain à New-York? Cependant l'hypothèque sur navires est pratiquée en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Danemark, même en Amérique, et concurremment avec le prêt à la grosse. Quelles sont donc les sûretés qu'on y attache?

Il y a partout une circonstance qui permet d'asseoir sur les navires un droit de suite et un droit de préférence. Ils ne sont pas des meubles ordinaires. Ils ont chacun leur état civil, ils ont presque une personnalité. L'administration les connaît tous par leur nom, les suit dans toutes les parties du monde, en tient un registre exact. De plus, le navire porte avec lui ce qu'on pourrait nommer son extrait de naissance : c'est le certificat de nationalité. L'inscription sur des registres réguliers soumis au contrôle de l'Etat : voilà le point fixe qui manquait au créancier pour établir son droit. La mention de l'hypothèque au dos du certificat de nationalité deviendra un témoignage irrécusable de ce droit qui suivra le navire, dans quelques mains qu'il passe. Partout où ces formalités seront observées, l'hypothèque sera utile, ailleurs elle sera vaine.

Ainsi, en Danemark, on se contente de la lecture du contrat devant le tribunal du lieu. C'est une garantie insuffisante (1) : « Un armateur peu scrupuleux peut vendre son navire à l'étranger sans que l'acquéreur se doute de l'hypothèque dont ce meuble est grevé. Malgré toutes les garanties exigées de l'emprunteur, la loi n'en offrant aucune au prêteur aussitôt que le navire est sorti des eaux du Danemark, les transactions de cette nature sont peu usitées et doivent être considérées surtout comme un service personnel rendu à un armateur honorable... Ces prêts se font généralement par les courtiers de navires qui, pouvant apprécier la moralité des armateurs et des capitaines, usent de ce moyen pour s'attirer leur clientèle. »

En Allemagne, le navire avait de tout temps été considéré comme un immeuble. Mais l'hypothèque n'est devenue efficace que par la formalité de l'inscription. Elle a été introduite dans le nouveau Code de commerce allemand, rédigé en 1861 (titre I, chapitre V, art. 59) : « La mise en gage de bâtiments de mer est inscrite au registre du navire. L'inscription se fait par le tribunal qui tient le registre. Elle contient le nom des créanciers, le montant de la dette, la mention de l'acte constitutif, la date de l'inscription, elle est reportée sur l'instrument du gage... *Elle vaut constitution du gage.* Tant que la mise en gage est inscrite au registre des navires, le créancier jouit des droits d'un véritable détenteur. — L'inscription doit être rayée dès que le droit de gage cesse. — Le privilége des droits de gage inscrits sur le registre des navires se règle d'après l'ordre et la date de l'inscription (2). » Nous avons sous les yeux deux projets de loi qui doivent être votés prochainement. Ils étendent le régime de l'inscription aux différentes parties du territoire prussien qui ont été récemment annexées, notamment au Sleswig-Holstein (3).

En Angleterre, le *Merchant Shipping Act* donne à l'inscription la même efficacité, les mêmes limites (4). Elle est faite par un fonctionnaire qu'on appelle enregistreur de la marine (*Registrar of Shipping*), et qui tient en main tout l'état civil du navire (art. 67). Quand on raye l'hypothèque ou quand on la transmet, il faut encore retourner au registre (art. 73). Pour éviter toute erreur, les enregistreurs sont munis de formules toutes prêtes. La forme et les mentions nécessaires sont réglées avec le plus grand soin dans les instructions qu'on leur adresse du *Board of Trade* (5). A côté de la théorie, veut-on voir la pratique ? « Un vaisseau ne peut pas être hypothéqué d'après les termes du *Merchant Shipping Act*, avant d'être lancé à la mer et enregistré à la douane. Aucun navire ne peut être enregistré à la douane sans un certificat du constructeur déterminant la longueur, largeur, profondeur, etc... Ici, quand un

---

(1) Communication de M. le consul général de France à New-York, d'après les renseignements fournis par MM. Coudert frères, avocats dans cette ville.

(2) Le projet de code auquel on emprunte ces citations a été dressé, dans l'Etat de New-York, par trois avocats chargés spécialement de ce travail, en vertu d'un *Act* de la législature en date du 6 avril 1857. Ils ont déposé leur rapport le 13 février 1865. Le travail de la commission n'a pas été encore sanctionné par une loi, parce que tout projet de code rencontre en Amérique une opposition très-vive.

(3) Communication de M. de Ferréol, ministre de France à Copenhague.

(1) Suite de la communication de M. de Ferréol.

(2) Voir la *Collection des lois civiles et criminelles des Etats modernes*, publiée sous la direction de M. Victor Foucher, conseiller à la Cour de cassation. Paris, 1864, chez MM. Firmin Didot frères et fils.

(3) Extraits de deux projets de loi sur la tenue des livres hypothécaires et sur la mise en gage des navires de mer :
1° Pour la Nouvelle-Poméranie antérieure et l'île de Rügen (art. 47 et 48) ;
2° Pour la province de Sleswig-Holstein (art. 48 à 52).

(4) *An act to amend and consolidate the acts relating to Merchant Shipping (10th August 1854). Mortgages, art. 66, 85.*

(5) *Instructions to Registrars of Shipping, under « the Merchant Shipping Act, 1854. » Part. II. — Issued by order of the Commissionners of her Majesty's Customs, with the approval of the Board of Trade. Mortgages, §§ 70-84.*

navire est enregistré, c'est dans un port spécial, où réside le propriétaire ou l'armateur. Le propriétaire reçoit alors de la douane un certificat de nationalité anglaise qui accompagne partout le navire. Pendant qu'il voyage, l'armateur qui reste au port peut l'hypothéquer pourvu qu'il fasse enregistrer l'hypothèque au port d'attache. La garantie est valide bien qu'elle ne soit pas endossée sur l'acte de nationalité. Mais, au retour du navire, il est de l'intérêt du créancier de s'assurer que son hypothèque est mentionnée sur les papiers du bord (1). On trouve des règles analogues dans le Code italien (2).

Ainsi, le créancier possède, au port, un monument de son droit, c'est l'inscription au registre. Si l'armateur tombe en faillite, il prend son rang d'après l'inscription, comme s'il était détenteur d'une hypothèque ordinaire. Les registres de l'Etat et les usages de la marine offrent des garanties contre la mobilité du gage. Mais ce n'est rien encore, si le créancier n'est à l'abri contre les chances de la mer A quoi lui sert son droit de suite, si le gage vient à périr ? La première tempête renverse tout l'échafaudage des garanties.

Sur ce danger si grave, les lois sont muettes. C'est la pratique qu'il faut consulter. En Angleterre, le créancier ira au Lloyd. Il trouvera dans l'assurance un moyen de prolonger la durée du navire au delà de sa perte, et son gage sera sauvé. D'abord il peut faire assurer sa propre créance contre toutes les chances de perte ou d'éviction. Il peut aussi prendre pour son compte l'assurance du navire, en se faisant subroger aux droits de l'armateur. Dans les deux cas, si le navire vient à périr, il se fait payer par la compagnie d'assurances. C'est là une différence profonde qui le distingue d'un prêteur à la grosse. Celui-ci pourrait, sans doute, faire assurer sa créance; mais, comme elle est très-aventurée, il devrait payer une prime ruineuse. L'assureur devrait courir les mêmes chances que lui, et, faisant la même spéculation, il attendrait le même bénéfice. La prime serait donc précisément égale au profit maritime que le prêteur à la grosse doit tirer de l'opération. C'est dire que l'opération serait nulle. D'autre part, le prêteur ne peut pas, dans le contrat de grosse, se faire subroger à l'assurance du navire. Il doit courir les chances de la mer. On a donc réussi, en combinant l'inscription de l'hypothèque avec l'assurance, à créer sur le navire un droit réel beaucoup plus solide que le privilége du prêteur à la grosse. Il est garanti, par l'inscription, contre l'éviction des autres créanciers, et par l'assurance, contre les périls de la mer.

Tel est le système qu'on s'est proposé d'introduire en France.

On pouvait bien, chez nous, emprunter à la grosse; on ne pouvait hyothéquer le navire. On sait qu'en 1867, une commission nommée pour la révision du Code de commerce introduisit, pour la première fois, dans son projet, l'hypothèque maritime. L'idée fut reprise après la guerre, et développée dans un projet de loi dû à l'initiative parlementaire (3). L'inscription est réglée avec le plus grand soin et attribuée, non sans raison, au receveur des douanes, qui a déjà entre les mains le registre d'immatricule du navire (art. 6). On prévoit le cas où le navire change de port d'attache. On énumère les mentions que doit contenir l'inscription (art. 7 et 8). Elle doit être reportée sur l'acte de francisation. On a imité les dispositions les plus sages du code allemand et de la législation anglaise.

On a même voulu pousser plus loin la prévoyance. Ce bénéfice de l'assurance, que la loi étrangère laisse à la liberté des parties, devient un droit pour les créanciers, presque un devoir (art. 17, § 2) : « Le prêteur est subrogé de plein droit aux bénéfices des assurances qui auraient été faites par l'emprunteur sur le navire hypothéqué. Les créanciers inscrits ou leurs cessionnaires peuvent, de leur côté, faire assurer leurs créances... » Cette subrogation de plein droit devait-elle être insérée dans la loi ? Comment se fait-il que ni les Allemands, ni les Anglais n'en parlent?

Des hommes rompus à la pratique des affaires prétendent qu'on aurait dû imiter de la loi anglaise même son silence. « Laissez, disent-ils, aux parties le droit de combiner l'assurance comme elles l'entendent. Quelquefois, le créancier se contentera d'être subrogé aux droits de l'armateur ; quelquefois, cette subrogation ne vaudra rien, elle pourra même devenir une entrave pour l'autre assurance, ou tout au moins elle donnera au créancier une fausse sécurité. Il est arrivé dernièrement qu'un armateur avait oublié de renouveler l'assurance : son navire a péri le lendemain même du jour où la police expirait. A tout moment, on annule une assurance, parce qu'elle est mal faite, parce qu'elle contient ce qu'on appelle une réticence. Que le créancier prenne soin lui-même de ses intérêts ; qu'il stipule lui-même la subrogation si elle lui convient, ou qu'il complète l'assurance si elle est défectueuse. »

Nous n'avons point ici à discuter un projet de loi soumis à l'Assemblée nationale; nous nous bornerons à signaler quelques points où la comparaison des lois étrangères peut apporter des renseignements utiles.

Création de l'acte. — Le contrat passé entre les parties est appelé, par les Anglais, *instrument* de l'hypothèque. Le *Merchant Shipping Act* en donne d'avance la formule. Mais il peut être rédigé sous seing privé, et rien dans la formule ne révèle la présence de l'attorney. Le projet accorde la même facilité. En matière commerciale, il faut aller vite.

D'après le même projet, l'hypothèque sur navires est toujours le résultat d'une convention. On a écarté les hypothèques légales et judiciaires : les unes, parce qu'elles sont occultes ; les autres, parce qu'elles sont contraires au principe d'égalité qui doit dominer la faillite. On donne ainsi la préférence à la loi anglaise sur le code allemand, qui applique aux navires toutes les règles du droit civil. Toutefois, l'Allemagne elle-même semble revenir à une règle plus simple. D'après le nouveau Code de commerce, toutes les hypothèques doivent être inscrites; il n'y aurait plus alors d'hypothèque latente (1).

Teneur de l'inscription. — En Angleterre et en Amérique, une des mentions nécessaires est celle de l'heure à laquelle l'inscription a été faite. L'heure est une cause de préférence qui n'est pas à dédaigner dans les affaires commerciales, où plusieurs arrangements peuvent être conclus coup sur coup le même jour. Le législateur français préfère s'en tenir à la règle de droit commun ; il accorde des droits égaux à tous les créanciers inscrits le même jour. Pourquoi ne pas adopter la pratique étrangère, qui doit être fondée sur l'expérience?

Assiette de l'hypothèque. — « Elle s'étend, dit l'article 4 du projet, au corps du navire, aux agrès, apparaux, machines et accessoires. » C'est à la fois l'application du droit civil et la reproduction des règles adoptées partout. Mais l'hypothèque doit-elle s'étendre au prix de fret ? Peut-on stipuler dans le contrat qu'on hypothèque le navire et le fret ? et, dans le silence du contrat, le créancier peut-il élever des droits sur le fret ? Si l'on apportait ici des arguments juridiques, on toucherait à des questions fort épineuses : le droit du créancier hypothécaire sur les fruits. Bornons-nous à dire ce qui se passe à l'étranger.

D'abord en Amérique, la loi permet d'engager, comme garantie de l'hypothèque, le fret, les prix de passage, les gains et profits à retirer du navire (2). En Angleterre, cette stipulation n'est pas défendue. Seulement, les gens d'affaires disent que la garantie n'est pas bonne. Evidemment, quand le fret a été touché et encaissé par l'armateur, le créancier ne peut élever aucune prétention sur cette somme qui s'est confondue avec ses autres biens. Il n'en est pas de même quand le fret n'a pas été payé. « D'après la loi anglaise, une première hypothèque porte sur le fret aussi bien que sur la valeur du navire, *si le prêteur est en possession*. Mais, s'il néglige de prendre possession avant que le fret ne soit payé, ce fret peut être retenu par des tiers tels qu'un second prêteur hypothécaire, qui a fait plus

---

(1) Renseignements fournis par le président de la chambre de commerce de Glasgow.

(2) Code de commerce italien, art. 287. — Voir aussi l'étude de M. Gonse, membre de notre Société, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, mars 1873.

(3) Proposition de loi ayant pour objet de rendre les navires susceptibles d'hypothèques, présentée par MM. Savoye, Grivart, Peulvé, etc. Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juillet 1872, n° d'ordre 1370. — Rapport sommaire fait, sur cette proposition, au nom de la quatorzième commission d'initiative parlementaire, par M. Alfred Dupont. Annexe au procès-verbal de la séance du 5 décembre 1872, n° d'ordre 1473.

(1) Ce renseignement nous est fourni par M. de Rechten, avocat-conseil de l'ambassade d'Allemagne en France. « Il y a, dit-il, une différence entre les pays divers : dans le Mecklembourg, les navires sont regardés comme meubles, et l'inscription des hypothèques légales n'est pas nécessaire ; elle est nécessaire d'après le Code de commerce allemand. »

(2) Rapport de la Société industrielle de Marseille sur l'hypothèque maritime, juin 1873. Voir, dans les annexes, la formule de contrat d'hypothèque d'un navire américain.

grande diligence (1). » On voit que la loi anglaise donne au créancier un droit analogue à celui d'un créancier hypothécaire ordinaire, qui, d'après la loi française, opère une saisie, non sur un navire, mais sur une maison. Les loyers non échus lui reviennent de droit. Ce sont les fruits de la chose. De même, on considère le fret comme le fruit de l'exploitation, le loyer du navire (2).

Exercice du droit de suite. — En organisant la procédure qui est la sauvegarde du créancier, le rédacteur du projet a suivi de très-près le droit commun : les modes de purge en cas d'aliénation volontaire du navire, la surenchère permise aux créanciers hypothécaires, sont des dispositions empruntées au droit civil. Toutefois, il faudrait en rapprocher, pour avoir un publicité complète, certaines innovations qu'on avait proposées en 1867. Il s'agissait d'organiser la vente publique des navires, de telle sorte que tous les intéressés fussent avertis. Ce n'est point un détail superflu, car le navire peut être vendu secrètement, et profiter aussitôt d'un bon vent qui le soustrait aux poursuites des créanciers.

Sur ce point, la législation anglaise offre un curieux contraste avec la nôtre. On y voit, en effet (art. 61, *Merch. Ship. Act*), « qu'un créancier hypothécaire a le *droit absolu de disposer* du navire ou de la part qui lui est affectée, et de délivrer un reçu valable en échange du prix de vente. » Une seule restriction existe : il faut qu'il ne soit pas primé par d'autres créanciers inscrits avant lui. On retrouve ici quelque chose du droit romain, suivant lequel le droit de vente appartient au créancier hypothécaire premier en date. D'ailleurs, cette disposition de la loi anglaise n'est pas spéciale à l'hypothèque sur navire : c'est l'application du droit commun. Mais il faut se rappeler qu'en Angleterre, comme jadis à Rome, à côté du droit strict, il y a les tribunaux d'équité, qui ne jugent pas d'après les mêmes principes. Au sujet des navires, voici ce qui se fait dans la pratique, selon nos renseignements : « Dans le cas où un navire est saisi et vendu en vertu d'un prêt sur hypothèque, on considère comme désirable qu'il soit vendu aux enchères publiques. Si cette vente n'a pas de résultats, le créancier a la faculté de le vendre par contrat. Mais, dans son propre intérêt et pour éviter toute difficulté ultérieure, il vaudra mieux commencer par la vente aux enchères publiques (3). »

Transmission de l'hypothèque par endossement. — Le projet français décide, article 13, que, « si le titre constitutif de l'hypothèque est à ordre, sa négociation par voie d'endossement emporte la translation du droit. » Ainsi l'hypothèque pourra passer de main en main sans inscription nouvelle. C'est à peine une innovation, car, en droit commun, il est admis qu'on peut attacher une hypothèque, en vertu d'un acte authentique, à une obligation au porteur. L'hypothèque est inscrite une première fois, puis elle est transmise par une cession de la main à la main (Cour de Bordeaux, Sirey, 52, II, 321).

La législation anglaise est moins libérale (art. 73, *Merch. Ship. Act*). Tout transfert d'hypothèque doit être dûment enregistré. L'instrument du *mort-gage* porte une mention qui permet de le transmettre par endossement; mais cette formule même suppose la présence de l'officier public : « Une hypothèque peut être transférée par endossement, mais ce transfert n'est complet et efficace que s'il est enregistré à la douane (4). » Si la pratique n'a point modifié cette règle, ne faut-il pas en conclure que le titre d'hypothèque ne sera jamais une valeur commerciale courante, comme le warrant? Cependant, en Allemagne on dit simplement : « Le titre est négociable par voie d'endossement dans la forme du warrant. » L'usage qu'on en fait dépend des mœurs commerciales de chaque peuple, et la pratique dira si le législateur français ne s'est pas trompé en conjecturant que l'hypothèque pourrait voyager comme un titre à ordre. (*A suivre.*)

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR.

D'après les nouvelles de Guayaquil, du 9 février, on espérait voir aboutir les négociations ayant pour objet un emprunt de $ 5,000,000 à émettre en Angleterre et qui améliorerait considérablement la situation économique du pays. Les changes sur l'Europe étaient à la baisse.

L'exportation des produits du pays a dépassé, en 1873, le chiffre de $ 6,000,000 et celle du numéraire, d'or en lingots et en poudre a atteint la valeur de $ 267,000.

PÉROU.

Au départ du courrier, du 13 février, les affaires étaient toujours languissantes à Lima et le stock des marchandises importées très-considérable.

Un rapport adressé en date du 3 février au directeur des travaux publics par la commission de surveillance des gisements de guano, établit que les dépôts au sud d'Iquique sont d'une importance immense.

D'après ce rapport il n'y aurait pas moins de

6,000,000	de tonnes à	Pabellon de Pica.
2,000,000	» »	Punta de Labos.
900,000	» »	Huanillas.
150,000	» »	Chanabeya.

Tous très-riches en ammoniaque.

AMÉRIQUE CENTRALE.

Sur l'invitation de quelques puissances étrangères, les présidents des Républiques de Guatemala, Salvador, Nicaragua et Honduras devaient se réunir à Guatemala pour arriver à une entente qui mettrait fin aux difficultés existant entre ces gouvernements.

Les hostilités dans le Honduras avaient cessé après la prise de la ville de Comayagua par les forces du nouveau gouvernement, réunies à celles du Guatemala.

Les travaux du chemin de fer interocéanien de Costa-Rica avançaient peu à peu et on espérait livrer à la circulation dans quelques mois la section de Limon, nouveau port sur l'Atlantique, à Pecuaré, à 41 milles à l'intérieur.

La situation de Costa-Rica était relativement satisfaisante; le gouvernement comptait réaliser un excédant de recettes de $ 200,000 par mois sur les dépenses.

La récolte de café promettait de donner 150,000 quintaux malgré les dégâts causés par le mauvais temps.

PANAMA.

Les lettres et les journaux de l'isthme allant jusqu'au 21 février confirment la nouvelle et donnent les détails de l'incendie du 19 février, connu déjà par dépêche télégraphique. Le Grand-Hôtel, et nombre de maisons et de magasins des rues avoisinantes sont devenus la proie des flammes. Les pertes dépassent plutôt le chiffre de 5 millions de francs qui avait été signalé par le télégraphe.

BRÉSIL ET LA PLATA.

Les rapports politiques entre ces deux pays restent très-tendus ; les questions soulevées par l'interprétation du traité intervenu après la guerre du Paraguay sont pleines de menaces, et leur règlement pacifique ou par la voie des armes dépend beaucoup de l'avénement de l'un ou de l'autre des partis qui se disputent le pouvoir dans la Confédération Argentine.

Les élections qui ont eu lieu à la Plata le 1er février pour le renouvellement de la Chambre, n'ont pas produit de résultat assez concluant pour permettre de prévoir à quel parti appartiendra le pouvoir exécutif.

La lutte électorale a été très-vive partout, dégénérant à Buenos-Ayres et sur quelques points des provinces en rixes sanglantes qui ont coûté la vie à trente ou quarante personnes.

Dans la province de Buenos-Ayres, le parti du général Mitre a triomphé, mais les élections dans les autres provinces ont donné au parti du docteur Alsena et à celui de l'ex-ministre Avellaneda, une minorité assez considérable pour qu'aucun d'eux ne se tienne pour vaincu, et il faut donc attendre le résultat définitif de l'élection que la Chambre doit faire au mois d'avril, en vue de constituer le pouvoir exécutif.

Les affaires à Buenos-Ayres étaient toujours nulles par suite du manque de communication avec les autres ports. On espérait une reprise dès que ces communications seraient rétablies, et on s'attendait à ce que le numéraire redeviendrait abondant, grâce à l'exportation nécessairement très-active après cette période d'arrêt et aux emprunts contractés en Europe.

Au Brésil, la situation commerciale laissait beaucoup à désirer; la place de Pernambuco surtout traverse une crise des plus désastreuses.

La pose du câble télégraphique entre Bahia et Rio-de-Janeiro avait été terminée en janvier dernier avec plein succès. Cette ligne se reliant d'une part à celle de Bahia à Pernambuco, terminée en décembre et devant d'autre part se rattacher à celle de Rio-de-Janeiro à la frontière de l'Uruguay, que l'on comptait inaugurer sous peu, mettra en communica-

---

(1) Renseignements fournis par les Messageries maritimes de France (agence de Londres).

(2) Comp. art. 682, Procédure civile, sur les fruits industriels.

(3) Agence des Messageries maritimes à Londres.

(4) Lettre du président de la chambre de commerce de Glasgow.

tion directe tous les points de la côte, depuis le Rio de la Plata, jusqu'au Para, d'où le câble pour Saint-Thomas, dont l'immersion est également décidée, nous permettra de recevoir des nouvelles télégraphiques directement de Buenos-Ayres.

Le concours pour l'obtention des bourses vacantes à l'École supérieure du commerce de Paris sera ouvert le 20 juillet, à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au directeur de l'École supérieure du commerce de Paris, rue Amelot, 102.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE

Nous ne voyons pas encore cette semaine de traces de l'amélioration désirée si ardemment par le commerce et l'industrie. Les bilans de la Banque de France et les tableaux de recettes des chemins de fer s'accordent au contraire pour signaler de nouvelles diminutions, et les avis particuliers de chaque branche du négoce ou de la fabrication ne les démentent que dans des cas bien peu nombreux et qui font seulement ressortir davantage le marasme général des affaires. La situation demeurant telle que la dessinaient nos précédentes revues, nous ne croyons devoir pas insister davantage sur ce qu'elle a de pénible, au moment surtout où de nouveaux impôts rendraient une recrudescence d'activité non-seulement utile mais nécessaire.

Le commerce agricole a montré un peu plus de confiance depuis quelque temps. En province, les prix tenus pour les blés accusent une véritable fermeté, et il en est de même pour les seigles, les orges et le blé noir. Sur nos places maritimes, par contre, on reste au grand calme, et à Marseille on signale de la faiblesse. A Paris, au grand marché du mercredi, peu d'affaires ; la culture offrant peu pour le moment et la meunerie ne pouvant pas obtenir des conditions rémunératrices pour ses produits, en présence du prix actuel des blés, jugeait prudente l'abstention devant la fermeté des détenteurs de sortes indigènes, tenues pour le moment de fr. 38 à 39 pour qualité de choix, et de fr. 36 50 à 37 pour qualités ordinaires. Les blés exotiques ont eu preneurs en Californie à fr. 37 75 les 0/0 kil. au Havre, et les Chili y sont tenus à fr. 37 50 à 37 75 ; les Sandomirka de fr. 35 50 à 37 75 ; les Pologne de fr. 34 75 ; les Amérique printemps à fr. 35, ceux d'hiver à fr. 36 50. Les derniers télégrammes, reçus du dehors, peuvent se résumer comme suit : à Londres, du calme et des prix faibles avec tendance à la baisse ; à Mark-Lane, de la baisse et 6 den. à 1 sh. de baisse aux cargaisons flottantes. — A Bruxelles, du calme. — A Amsterdam, de la baisse. — A Cologne, de la baisse. — A Hambourg, de la faiblesse et de la baisse. — A New-York, de la baisse.

Dans un des numéros précédents de l'*Economiste français*, nous avons signalé les plaintes des chambres de commerce du Havre et d'Epinal, relativement à l'élévation du prix du transport par chemin de fer entre ces deux localités, comparativement à celui exigé d'Anvers à Epinal. La réponse des deux compagnies intéressées, l'Est et l'Ouest, a été transmise à la chambre de commerce du Havre, refusant tout abaissement de tarif, et alléguant que la différence visée dans les réclamations des deux chambres de commerce n'était que le résultat de la différence des trajets qui est pour 199 kilomètres à l'avantage d'Anvers.

Nous empruntons au *Moniteur* belge les chiffres suivants résumant le tableau du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant les années 1872 et 1873.

« Pour l'ensemble du mouvement, on remarque :

» A l'importation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de décembre 1873, une augmentation de 89 0/0 sur le mois de décembre 1872 ; pour l'année 1873, une augmentation de 18 0/0 sur l'année 1872.

» A l'exportation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de décembre 1873, une diminution de 5 0/0 sur le mois de décembre 1872 ; pour l'année 1873, une augmentation de 5 0/0 sur l'année 1872. »

Nous sommes également en possession d'un autre tableau qui nous renseigne sur les mouvements des exportations du 1er octobre 1872 au 30 septembre 1873, d'un pays avec lequel nous entretenons des relations très-suivies. Il s'agit de la république Haïtienne. L'exportation par les ports de Port-au-Prince, du Cap Haïtien, de Jacmel des Cayes, des Gonaïves, d'Aquin, de Saint-Marc, de Jeremie, de Miragoane et de Port-de-Paix, donne les totaux suivants : 60,665,915 livres cafés ; 2,611,306 livres cotons ; 99,568,900 livres campêche ; 2,783,308 livres cacao ; 69,037 livres cire ; 1,163 livres écailles et 512,976 pieds acajou.

Une nouvelle pour notre commerce d'exportation et d'importation. La ligne allemande qui reliait mensuellement, depuis quelques mois, le Havre à la Côte-Ferme (Amérique centrale) double son service et fera désormais ses retours au Havre directement, ce qui n'avait pas lieu auparavant. Un premier départ vient de s'effectuer dans ces conditions. Puisque nous parlons lignes transatlantiques, profitons-en pour signaler l'établissement d'un service à vapeur sous pavillon français, entre le Havre, Haïti et nos colonies françaises des Antilles. Ce service est effectué par les steamers mixtes de la maison Quesnel.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des tentatives faites pour la pose d'un câble sous-marin entre Madère et Saint-Vincent, deuxième échelon du câble qui doit relier directement l'Europe à l'Amérique du Sud ; tentatives qui ont échoué comme on se le rappelle. L'opération vient d'être reprise et un télégramme de Lisbonne, en date du 14 mars, nous annonce qu'à cette date le steamer chargé du câble se trouvait le 9 courant, à midi, par 18° 3' lat. et 23° 57' long. ; 1,064 milles (anglais) du câble avaient déjà été posés et le steamer ne se trouvait plus qu'à 116 milles de distance de Saint-Vincent.

On nous apprend du reste que nous n'aurons sans doute pas à attendre la fin de cette délicate opération pour communiquer télégraphiquement avec le Brésil et la Plata, et qu'une Compagnie étrangère va avant peu établir une agence pour la transmission des télégrammes, à prix réduits, pour ces destinations, ainsi que cela se fait pour les Indes orientales et les Etats-Unis. Les télégrammes emprunteraient du moins, jusqu'à nouvel ordre, la voie de New-York, la Havane, Saint-Thomas, la Côte-Ferme, Para, Maragnan, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo, et Buenos-Ayres.

D'un autre côté, un télégramme de Sydney (Australie), en date du 14 mars, nous annonce qu'une entente s'établit actuellement entre les colonies des Nouvelles-Galles-du-Sud, Queensland et de la Nouvelle-Zélande, pour la construction d'un second câble sous-marin jusqu'à Singapore ; projet dont la réalisation aura sans doute pour effet d'activer la transmission des dépêches en même temps que d'en abaisser le coût.

Nous recevons aussi le dernier courrier des Antilles, apporté par le steamer *Moselle*. Les avis de la Jamaïque signalent une petite secousse de tremblement de terre, des affaires actives et une santé bonne en général. Les nouvelles de Cuba étaient fort graves. Un journal de la Jamaïque, le *Colonial Standart*, dit que la loi martiale avait été déclarée à la Havane, et que les volontaires au nombre de 7,000 avaient pris possession de la ville, obligeant le capitaine général à se réfugier sur une frégate espagnole, et empêchant tout le monde de quitter la ville. Le papier-monnaie s'était élevé à 90 0/0 d'escompte ; les soldats et les marins le refusaient en paiement, et les négociants les plus patriotes ne l'acceptaient que moyennant un escompte de 50 0/0. A la Barbade, la première expédition avec du sucre de la nouvelle récolte, s'est effectuée le 2 février. A la Trinidad, la récolte était considérablement en retard.

Cafés. — Nous avons l'habitude de ne pas nous occuper de l'article cafés laissant à notre correspondant du Havre, où ce commerce a une très-grande importance, le soin de traiter la question au point de vue général. Nous croyons néanmoins devoir publier ci-dessous le résultat des enchères publiques de la Société de commerce de Hollande qui viennent d'avoir lieu à Rotterdam. La dépêche qui le transmet annonce que les prix payés marquent une baisse de 11 à 14 cents sur les taxations et ajoute :

« Acheteurs réservés, marché améliorant. »

Déposé à Rotterdam.

Nos	Sacs	DESCRIPTION	Evaluation	Prix payés
1	3000	Triage bl. qq. f. bris et m.	61	48
2	5351	Tenger verdâtre big., un peu roux, q.q. fèves m. (un peu sec)	64	50
3	2689	Malang bl., un peu roux, qq. fèves mortes (dur) ...	63 1/2	50
5	6156	Tenger verd., u p roux.,	64	50 1/2
6	1094	Tenger bl. verd., u p roux..	64	50 3/4
7	3225	Préanger jaune foncé	75	61 1/4
8	1032	Préanger beau jaune	74	60 3/4

Déposé à Amsterdam.

1 3901	pâle, un peu verdâtre....	64 1/2	52 1/2
3 1156	pâle	65	54
5 4924	Malang bon verbâtre	64 1/8	52 1/2

Les enchères comprenaient 84,015 sacs Java et Padang.

LAINES. — Les enchères publiques de Londres continuent toujours. Elles doivent se terminer le 20 courant, au lieu du 21, jour qui avait été précédemment fixé. Les acheteurs sont toujours nombreux, mais ils n'achètent relativement que peu en présence de l'état du commerce. Les prix se tiennent bien cependant, mais avec tendance à la hausse principalement sur les bonnes laines Port-Philipp et Adélaïde en suint, ainsi que sur les Port-Elisabeth lavées à dos; les Sydney en suint sont très-bon marché. Des enchères publiques ont également eu lieu à Liverpool, mercredi; sur 1,775 b. Indes présentées, 1,664 b. ont été vendues à des prix en baisse de 5 0/0 pour belles qualités et sans changements sur les autres sortes. Les ventes publiques du Havre commencent le 24 courant; elles doivent durer quatre jours et comprennent 10,000 b. Sur cette place, ainsi qu'à Marseille et à Anvers, la consommation achète actuellement d'une manière suivie, mais par petits lots et à des prix fermement tenus. Cela s'explique assez facilement par l'état de la fabrication qui, si elle n'est pas trop mauvaise dans le Nord, eu égard à la situation, se plaint beaucoup plus à Elbeuf, à Sedan et dans le Midi. A Elbeuf, entre autre, on signale des ventes assez importantes, mais à des prix qui ne laissent aucune marge à la fabrique; ils expliquent parfaitement la contradiction apparente d'états de douane annonçant un chiffre de sorties très-élevé en présence d'inventaires d'industriels les remplaçant par des zéros à la colonne des bénéfices. A Amiens et à Reims, les affaires sont très-calmes; Bradfort, le principal centre de production anglais pour les articles de laines est dans une situation identique à celle d'Elbeuf. Les fabricants se plaignent du prix élevé de la matière première qui ne leur permet pas de faire les concessions nécessaires pour effectuer les ventes, et la fabrique de tissus, d'autre part, préfère arrêter ses métiers plutôt que d'accepter les bas prix qui lui sont offerts.

SUCRES. — Même langueur que la semaine dernière sur nos places maritimes; les débouchés y sont nuls et les avis du dehors continuent cependant à signaler un retard ou une diminution dans les récoltes aux colonies; mais ces avis n'ont également produit, au moins jusqu'à présent, qu'une très-faible impression sur les marchés anglais et hollandais; les premiers un peu meilleurs peut-être, mais les seconds toujours à la baisse. Si nous en croyons le *Journal des fabricants de sucres*, la récolte des sucres indigènes laisse également à désirer. Car voici ce qu'en dit cette feuille, généralement très-clairvoyante.

« En ce qui concerne la production de la campagne actuelle, le tableau officiel, arrêté à la fin du mois de février, qui vient d'être publié, accuse un déficit de 19,799,469 kilos sur l'époque correspondante de l'année dernière. Tout semble donc confirmer notre appréciation d'un déficit final de 20 millions environ, qui porterait, en fin d'exercice, la production de la campagne de 375 à 380 millions de kilos. En Allemagne et en Autriche il y a eu, comme en France, pendant quelques jours, de la pluie et de la neige. Dans le premier pays, les rivières sont très-basses et on désire des pluies prolongées en vue de la récolte à venir. D'après M. Licht, le rendement quantitatif et qualitatif de la récolte en Autriche a été exagéré, et il y aurait une réduction à faire sur l'estimation de la production dans ce dernier pays. »

CACAOS. — Pendant que les cours se soutiennent assez bien dans le midi de la France, nous constatons une diminution de la demande dans le nord et des prix nominaux au Havre. A Londres, la diminution de la demande a même provoqué des prix plus faciles, principalement sur les provenances communes Tunidad, payées sh. 40 à 48 ordinaires à communes.

CUIRS. — En bonne position, les avis de la Plata confirmant le retard des expéditions. Les stocks, en Europe, se trouvant relativement restreints, ont engagé les détenteurs à élever leurs prétentions, ce qui a éloigné momentanément la tannerie. Comme cette dernière n'a pas de forts approvisionnements, il est probable qu'elle devra revenir avant peu aux achats.

SUIFS. — La tendance est décidément meilleure, et nous voyons les prix se raffermir sensiblement tant à Paris que sur nos places maritimes. Les avis de Londres sont également meilleurs; en clôture, les suifs de Russie disponibles y fermaient à sh. 38 le cwt.

MÉTAUX. — En baisse et avec peu d'affaires cette semaine. D'une part, les étains ne se sont pas encore relevés du coup qui leur a été donné par les réalisations importantes qui ont eu lieu en Angleterre, et, de l'autre, les cuivres ont été fâcheusement impressionnés par le télégramme de Valparaiso annonçant des affrètements d'une certaine importance. Nous donnons plus loin les cours sur la place de Paris. A Londres, les étains clôturent stationnaires à £ 94, et les cuivres £ 77.10 pour provenance du Chili. En Hollande, les étains sont calmes et en baisse. A Amsterdam, les Banca se cotent fl. 58 1/2, et les Biliton disponibles et sous voiles fl. 57.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Rien de nouveau ne s'est produit cette semaine. La reprise ne s'est pas accentuée davantage, mais s'est continuée dans le même sens que la semaine dernière, le sentiment dominant étant la réserve, ce qui se comprend aisément au sortir d'une crise aussi prolongée que celle dont on a lieu d'espérer la fin. En l'absence d'affaires, nous nous contenterons de donner les tarifs actuellement en vigueur à Paris et dans la Champagne. D'abord celui de Paris : Fers laminés nº 2, 1re classe, fr. 26 à 27 les 100 kilos (écart de 2 francs par classe); fers laminés nº 4, fr. 33 à 34 les 100 kilos; fers corroyés nº 2, fr. 31 à 32 les 100 kilos; fers spéciaux, 1re classe, fr. 31 à 33 les 100 kilos; cornières égales de 40 à 100 mill., fr. 31 à 33 les 100 kilos; fers à planchers, fr. 28 à 30 les 100 kil.; droits d'entrée dans Paris (fers et aciers), fr. 3.60 les 100 kilos; tôles de construction, fr. 37 à 38 les 100 kilos; tôles ondulées galvanisées minces, fr. 65 à 68 les 100 kilos; tôles ondulées galvanisées fortes, fr. 58 à 60 les 100 kilos; colonnes pleines ordinaires en fonte, fr. 22 les 100 kilos; colonnes creuses ordinaires en fonte, fr. 28 les 100 kilos; tuyaux de descentes ordinaires en fonte, fr. 29 les 100 kilos; raccords pour descentes ordinaires en fontes, fr. 31 les 100 kilos; balcons de croisées ordinaires en fonte, fr. 40 les 100 kilos; balustrades ou grands balcons en fonte, fr. 42 les 100 kilos.

Dans la Champagne, on cote :

Fonte au bois pour affinage, fr. 140-142.50; fonte mixte (mi-coke), 120-122.50; fonte au coke pour 2e fusion, nº 1, 155-170; dito, nº 3, 130-145, suivant les marques; fers laminés de fonte au coke, 1re classe, 230-240; fers laminés mixtes, 255-270; fers laminés de fonte au bois, 280-290 (10 fr. d'écart entre les autres classes); fers spéciaux, 1re catégorie, 240-250; feuillards, 1re catégorie, au coke, 300-310; dito, mixtes, 310-320; dito, 1re catégorie, fonte au bois, 330-340; dito, sur un millimètre, 330-335; tôle de construction puddlée, de 2 millimètres, 360-370; dito, de 3 millim., 340-350; fers battus, à la houille, qualité mixte, 300-305; dito, qualité au bois, 310-315; essieux bruts, 320-325; dito, finis, 440-445; machine nº 20, au coke, 250-255; dito, mixte, 260-270; dito, au bois, 290-300; dito, ed fer à grain, 380-390; dito, en fer à grain fin, 410-420; fil de fer quincaillier, puddlé, nº 19, 310-325; dito, recuit, 320-330 (écart de 15 fr. par numéro descendant); pointe nº 18, en vrac, 360-370; chaînes polies nos 22 et 23, 570-580; moulages, poteries, les 1,000 points, 145-150; moulages poêlerie, les 1,000 points, 155-160; tuyaux de descente, les 1,000 kilos, 215-220; ornement courant, balcons, etc., 310-315, — les 100 kilos en gare des usines.

Le marché belge se plaint toujours du manque d'ordres, et, à Charleroi, les fers marchands valent fr. 210-215; les fontes indigènes, 90-94; celles de moulage, 120-125; les rails, 230-250. En Angleterre, la baisse continue sur les fontes, mais les fers marchands sont un peu plus fermes.

CHARBONS. — La mauvaise situation des charbons tend à se prononcer de plus en plus. A Paris, les embarras financiers de plusieurs détenteurs ont déjà amené plusieurs désastres; la place a même été émue par un suicide qui n'avait pas d'autres causes. C'est dire que les quelques jours de froid que nous avons eu n'ont eu aucune influence sur les cours. Voici le prix courant des prix moyens actuellement pratiqués sur la place de Paris, le tout de la tonne prise en chantier.

	Charleroi.	Mons.	Anglais.	Français.
Tout-venant.	44 à 46	45 à 46	44 à 47	45 à 47
Gaillette.....	56 à 60	56 à 60	56 à 60	56 à 58
Gailletterie...	55 à 58	55 à 60	56 à 60	55 à 57
Noisettes	35 à 38	36 à 38	36 à 38	34 à 37
Fines	32 à 34	.. à ..	.. à ..	32 à 34
Cokes........	53 à ..	.. à ..	.. à ..	.. à ..

Les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais soutiennent encore assez fermement les cours de leurs charbons maigres, mais les gras et les demi-gras sont toujours d'une grande faiblesse; les charbons gras valent maintenant

20 francs la tonne à la mine, et une société vend ses maigres tout-venant fr. 15. A Mons, en Belgique, on a traité des tout-venant à fr. 17. A Charleroi, les tout-venant pour sucrerie valent fr. 17,50 à 18, et tout-venant gailleteux fr. 15,50 à 16,50. En Angleterre, toujours la baisse. On peut maintenant, à Cardiff, se procurer des charbons deux fois criblés à sh. 22/6, les secondes qualités de sh. 20 à 20/6, et les qualités domestiques de sh. 15/6 à 16.

COURS DES MÉTAUX DU 20 MARS 1874.

SUR LA PLACE DE PARIS

	13 mars	20 mars
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre . ..	205 »	205 »
— — en lingots — —	220 »	217 50
— anglais tough — —	220 »	217 50
— minerais de Corocoro —	210 »	210 »
Etain Banca liv. Havre ou Paris......	265 »	262 50
— Détroits — — —	250 »	247 50
— anglais — Havre ou Rouen.....	260 »	250 »
Plomb de France, liv. Paris..........	55 »	54 »
— d'Espagne — Havre..........	55 »	55 »
— anglais — —	55 »	55 »
— belge et allemand, liv. Paris...	55 »	54 »
Zinc de Silésie liv., Havre...........	62 »	60 »
— autres b/m. liv., Havre.........	60 »	59 »
— — — — Paris..........	61 »	59 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 17 Mars 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 10,622 tonnes, contre 14,576 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 3,954 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible; warrants, 88/9.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow).................	100	93
Coltness, id.	102/6	93
Summerlee, id.	100	92
Wishaw, id.	95	92/6
Clyde, id.	95	93
Govan, id.	95	93
Monkland, id.	95	92
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	100	93
Calder id. id.	100	92
Carnbroe id. id.	97/6	92/6
Glengarnock (à Ardrossan)..............	97/6	94
Eglinton, id.	93	91
Dalmellington, id.	94	92
Kinneil (à Bolness).....................	95	91/6
Shotts, id.	100	94
Almond, id.	95	91/6
Carron (à Grangemouth)	97/6	..
Lochgelly (à Burntisland)...............	92/6	91/6
Lumphinnans, id.	92/6	91/6

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 18 Mars 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur.......... Fr.	3.05 à 3.10	»
Trame 36/38 id. id. .	3.10 à 3.20	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.30 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.00 à 4.10	»
Trame 50 id.	4.10 à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel...............	4.25	»
Trame 50 id.	4.35	»
Chaîne 60	6.20	»
Trame 100	8.70 à	»

TISSUS DE COTON.		le mèt.
Calicot 60p. 16 fils........Fr.	0.30	»
id. » 18 »	0.32	»
id. » 20 »	0.34	»
id. 68 20 »	0.37 1/2	»
id. 70 21 »	0.39	»
Calicot. 75 26 fils	0.46 à 46 1/2	»
Percale 80 26 »	0.44 à 45	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Affaires sans changement.

Mulhouse, le 18 mars 1874.

Paris a été de tout temps la place de banque par excellence; on y centralisait, chacun le sait, un mouvement d'affaires immense, qui se traduisait en partie par des domiciliations de traites tirées de l'étranger sur Paris.

L'élévation de l'impôt sur les effets de commerce aura malheureusement pour résultat de compromettre cette situation, du moins cela est fortement à craindre !

A titre de symptôme nous donnons ci-après la traduction d'une circulaire que viennent de recevoir les maisons de Mulhouse.

« Berne, le 6 mars 1874.

» Par la nouvelle loi française du 19 février, qui frappe d'un droit de 1 1/2 0/00 les effets de commerce, *les transactions avec la France, en effets de commerce, vont être rendues extrêmement difficiles, sinon tout à fait impossibles.*

» Cette mesure aura pour résultat d'amener le commerce à se servir de places de banque d'autres pays ayant leur système monétaire en francs. En vue de ce changement on peut recommander les places de banque suisses, qui n'assujettissent les effets de commerce qu'à des droits modérés, et entre autres *Berne, où le timbre n'est que de 10 centimes par effet, quel que soit le montant de la lettre de change.*

» Nous vous invitons donc à vous servir de notre entremise pour vos domiciliations et l'émission de mandats sur notre place. Pour ces affaires (dont la couverture devra toujours être faite en espèces, avant l'échéance) nous fixerons notre commission, ports de lettres et timbre compris, à un pour mille (minimum 1 franc par effet).

» Nous demeurons à vos ordres pour toutes les autres affaires de banque, et vous présentons, etc.

» SCHWEIZERISCHE VEREINSBANK.

« (*Banque de l'Union Suisse.*) »

Chose bizarre qui, sans doute, n'est que momentanée, mais qui contraste avec ce qui précède, le billet de banque français fait dans ce moment 7 0/00 de prime, et l'or français 3 1/2 0/00 de prime.

Le Paris et papier banquable sur France se placent à 5 1/2 0/00 de prime.

Escompte de la Banque de Prusse, deux signatures, 4 0/0 l'an.

SUCRES.

Paris, le 19 mars 1874.

La base de notre législation vient d'être profondément modifiée par l'adoption de l'amendement de M. Pouyer-Quertier, tendant à l'exercice des raffineries à partir du 1er juillet 1875 au plus tard. On se préoccupe beaucoup des conséquences de ce vote, dont le premier effet a été d'arrêter les affaires à livrer. L'exercice va changer le mode des achats et plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour débattre contradictoirement les conditions nouvelles des transactions sucrières; rien n'a été décidé jusqu'à présent et rien ne se fera sans l'accord des fabricants et des raffineurs. On parle de maintenir la base de 88 degrés et de fixer la valeur des degrés à 0,75 centimes au-dessus de 88 et les degrés au-dessous de 88 seraient calculés à 1 franc suivant les uns et à 0,75 centimes suivant les autres.

Il semble urgent d'établir pour l'avenir les modifications que l'exercice, au jour de son application, viendra apporter aux marchés en voie d'exécution; autrement, les affaires à livrer sur octobre à janvier deviendraient impossibles, et ce serait au détriment des cours de la campagne prochaine.

Toute base défectueuse serait vite corrigée par l'offre et la demande; il n'y a donc pas lieu d'accorder plus d'importance que de raison; d'un autre côté, il est peu probable que l'exercice soit appliqué avant le 1er juillet 1875, et par suite la mention restrictive qu'on introduirait dans les marchés à livrer d'ici à cette époque ne devra guère préoccuper les vendeurs.

D'après le tableau publié cette semaine par le *Journal officiel*, la production des sucres indigènes était, à fin février, inférieure de 19 millions à celle de la campagne 1872-1873. Ce résultat semble confirmer les précédentes évaluations, limitant à 380 millions environ la production

totale de cette campagne. Le même tableau accuse une augmentation de 62 millions dans le stock général, et par suite la faiblesse de nos exportations.

Les prix sont restés stationnaires; à Valenciennes, les 7/9 et les 10/13 se sont traités samedi dernier à 56 fr. 50 et 54 francs les 88° disponibles fabrique; à Saint-Quentin, le même jour, les blancs au-dessus de 3 ont trouvé acheteurs à 66 francs; les 7/9 à 57 francs et les 10/13 à 54 fr. les 88° fabrique, disponibles.

A Paris, les sucres blancs valent aujourd'hui de 66 francs à 65 fr. 75 le n° 3 arbitrable, les 7/9 et les 10/13, 58 et 55 fr. 25 les 88° disponibles, entrepôt.

Les affaires à livrer sont calmes; les 4 mois de mai se traitent à 67 fr. 50 le n° 3, entrepôt Paris; ce prix a été pratiqué aujourd'hui.

Le stock de l'entrepôt du Pont de Flandre est de 541.000 sacs contre 349.000 sacs l'année dernière à pareille date.

Les raffinés valent de 145 à 146 francs, suivant marques.

Les certificats mélis, créations février et première quinzaine mars, sont offerts à 75 fr. 25.

En Angleterre, le marché est toujours lourd; cependant la statistique de la dernière semaine est un peu plus favorable; les importations sont, en effet, durant ces huit derniers jours, de 9.000 tonnes anglaises contre 15,000 durant la même période en 1873; la consommation de 11,000 tonnes contre 7,000; le stock est aujourd'hui de 195,000 tonnes contre 138,000, soit une diminution de 2,000 tonnes sur la semaine précédente. On parle de nouveau du dégrèvement complet des droits sur les sucres, et les raffineurs anglais vont, dit-on, cesser leur travail jusqu'à ce que cette question soit résolue.

Le déficit dans la récolte de la Havane se confirme et on parle de quelques plantations dans lesquelles le travail serait déjà terminé; il faudrait donc s'attendre à une production inférieure à celle de l'année dernière; on estime cette diminution à cent mille tonnes environ.

Une amélioration des prix devrait être la conséquence naturelle de cette diminution de la récolte, tant en Europe qu'aux colonies, surtout en présence du développement de la consommation générale, si les stocks ne restaient stationnaires en France et ne pesaient lourdement sur les cours; si surtout le commerce, et tout particulièrement celui du sucre, n'était en proie à une crise dont il est impossible de prévoir ni l'intensité ni la durée.

J. Bivort.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
de l'Économiste Français.

MANCHESTER, 18 MARS 1874.

Depuis huit jours les affaires ont continué très-calmes, mais les prix ont été bien tenus, tant en filés qu'en tissus; hier même quelques filateurs ont demandé un peu de hausse, soit 1/8 par livre, et l'on nous assure que quelques-uns ont réussi à obtenir cette petite avance, mais en général nous avons entendu dire que cette prétention arrêtait les affaires, qui ont pourtant été assez animées, quand le vendeur a bien voulu accepter les mêmes prix que ceux pratiqués la semaine dernière, ce qui est arrivé presque généralement, et a amené un bon courant d'affaires; les prix actuels sont très-bas et devraient engager les acheteurs à opérer, mais les nouvelles que l'on reçoit de presque tous les marchés sont tellement peu encourageantes que l'on comprend que les négociants se contentent strictement de remplir les quelques ordres qu'ils reçoivent.

Filés. — Ces articles sont bien tenus et cotés avec 1/8 en hausse pour la chaîne 33 anglais, 27/29 français principalement; cette hausse n'a été payée que très-rarement; tous les autres genres, filés fins, filés retors, filés pour les Indes sont très-fermes au haut des cours pratiqués la semaine passée.

Tissus. — Ils sont fermes, mais sans hausse; il s'est fait plus d'affaires, mais seulement quand les vendeurs ont accepté les prix ayant cours il y a huit jours.

ROUEN, 17 MARS 1874.

La position n'a pas changé depuis huit jours; les prix des cotons filés restent sans variation aucune; la meilleure tenue des cotons en laine ne peut qu'aider à la vente.

Les calicots ch. 30 sont toujours recherchés, et les tisseurs qui ont des commandes à livrer refusent les offres faites en baisse, préférant attendre pour prendre des engagements à long terme.

L'Algérie commence à faire quelques commandes; l'époque des forts marchés, pour ce pays, n'est pas encore arrivée; les nouvelles de la récolte restent excellentes.

Il y a peu de monde sur place; vente peu animée en rouenneries, mouchoirs, indiennes et cretonnes écrues; le stock en cretonnes longottes est insignifiant.

ÉPINAL, LE 19 MARS 1874.

Nous avons beaucoup plus d'activité sur notre place, grâce à la bonne tenue des cotons, et les prix des filés et des calicots que vous trouverez ci-bas ont une grande tendance à la hausse :

Calicots 3/4 60 portées	16 fils	32	à	32 1/2
» » »	18 »	34	à	34 1/2
» » »	20 »	36	à	36 1/2
» » 68 »	20 »	38 1/2	à	39
» » 70 »	21 »	41	à	41 1/2
Chaîne 27/29 Amérique		3 25	à	3 30
Trame 36/38 »		3 30	à	3 40

LILLE, LE 19 MARS 1874.

Si l'on pouvait signaler quelque changement dans l'état de l'industrie linière, ce serait plutôt dans le sens d'une amélioration, mais cette amélioration est encore bien faible. On a vendu plus de toiles; les anciens stocks dans un grand nombre de maisons ont été en partie attaqués, et tous les manufacturiers vendent leur production; mais s'il en est ainsi, c'est, il faut bien le dire, grâce à des concessions sur les prix, qui sont aujourd'hui arrivés à leurs plus basses limites et bien au-dessous de ce que comporteraient les cours de la matière brute.

La demande pour les fils continue à être calme; l'intérieur demande peu, mais on continue à traiter des affaires pour l'exportation. Il y a tendance à la baisse pour les numéros fins; les autres numéros sont fermes en bonne qualité; les qualités inférieures ne se vendent que moyennant des concessions sur les prix.

Les lins de pays donnent lieu à peu de transactions sur place, mais en campagne, des achats importants ont été effectués, principalement pour le compte de l'Angleterre et aussi pour celui de filatures françaises; les prix ne changent pas. En lins de Russie on a traité un bon courant d'affaires; la tendance des prix est en faveur des acheteurs.

Le commerce extérieur nous fournit les chiffres suivants.

Par la principalité de Lille pendant les 10 premiers jours de mars :

	Importation.	Exportation.
Lins	kil. 15.472	kil. 119.616
Fils	21.543	87.832
Toiles	5.193	809

Par le port de Dunkerque, du 11 au 17 mars :

Importation.		Exportation.	
Jute	kil. 350.695	Lin	4.867
Toiles de lin	585	Fils de lin	47.182
		Fils de jutes	79.479
		Toiles de jute	150

Les marchés de Belfast et de Dundee sont aussi calmes que les nôtres dans presque tous les articles.

L'activité va décroissant à Roubaix et à Tourcoing; les peignages sont aujourd'hui moins occupés et ils ne remarcheront en plein qu'après les ventes de mai. Le développement que l'industrie du peignage mécanique a pris dans ces deux villes permet de faire aujourd'hui, en 24 heures, ce que le peignage à la main ne faisait autrefois qu'en un mois; il en résulte naturellement, surtout dans les moments de calme alors que la spéculation n'opère pas, que la matière n'arrive pas en quantité suffisante pour occuper tous les établissements.

Notre marché aux blés était hier bien approvisionné; les blés exposés étaient de meilleure qualité que la semaine dernière; malgré cela, nous avons eu une baisse de 75 centimes à 1 franc à l'hectolitre. Dans le commerce, on n'opère pas; les vendeurs ont consenti à une baisse de 50 centimes à 1 franc par 100 kil., suivant qualités. Les farines continuent à se placer très-difficilement malgré une baisse de 50 centimes par 100 kil.

En menus grains, prix fermes et hausse de 25 à 50 centimes sur les orges étrangères qui sont plus recherchées.

Les transactions en alcools continuent à être limitées, surtout pour le livrable. On cote :

3/6 fin disponible	64	50
Id. courant	64	»
Mélasse disponible	65	»
A livrer 4 d'été	64	50
— 4 derniers	59	»
— mois prochain	64	»

Il y a quelques demandes pour les sucres 7/9 au cours actuel qui est de fr. 56 50; les affaires en raffinés sont très-limitées : on cote le pain 6 kil. nº 1 à fr. 150. Les menaces de nouvelle surtaxe, sans cesse renouvelées, pèsent sur les cours de cette marchandise, qui aurait besoin de tout son essor pour se relever.

La baisse sur les charbons continue et se précipite ; l'on traite à fr. 21 et même à fr. 20 pour des lots importants; Nœux est à fr. 22; les maigres à fr. 18 50. Des offres importantes de charbons belges sont faites sur notre place.

LYON, 19 MARS 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Le mouvement d'affaires a continué, avec moins d'entrain cependant depuis ces derniers jours. L'empressement aux achats, après les premiers besoins satisfaits, commence naturellement à se ralentir. Mais il a été fait des affaires énormes. Il y a longtemps que la condition des soies n'avait pas enregistré des chiffres aussi importants, d'une manière si suivie; celui de la dernière semaine a atteint plus de 100,000 kilogrammes.

La cote officielle a paru avec de la haussse sur la plupart des articles, parmi lesquels les soies classiques et celles de premier ordre sont toujours les plus favorisées. Quant aux matières secondaires, tant gréges qu'ouvrées, l'empressement à écouler est si grand, chez le filateur et le moulinier, comme chez l'importateur et le marchand de soie, qu'elles n'ont pu participer à l'amélioration des prix. Les demandes de la fabrique se portent toujours vers les belles soies, qui trouvent un emploi plus avantageux dans l'étoffe actuellement recherchée pour la consommation.

Aux prix actuels, nous persistons à croire, comme nous l'avons dit souvent, que la fabrique peut s'approvisionner sans s'exposer à courir de mauvaises chances; car, avant que le moment de la récolte soit venu ou qu'elle soit terminée, nous aurons à passer, comme il arrive toujours, par bien des péripéties, d'où peuvent naître des différences de prix assez sensibles. Tant que les résultats définitifs ne seront pas connus, des oscillations et des incidents sont à prévoir. Dès à présent, les éducations précoces, auxquelles nous n'ajoutons pas, en ce qui nous concerne, plus de crédit qu'elles n'en méritent, ne permettent pas d'augurer beaucoup de bien des graines des races jaunes; et l'on sait, d'un autre côté, qu'une certaine quantité de cartons japonais ont souffert du transport et de la température exceptionnellement douce de cet hiver. L'Italie, habituée à se pourvoir de bonnes graines, et qui a dû à cette précaution le relèvement de ses récoltes dans ces dernières années, s'inquiète peu des éducations précoces et ne s'en préoccupe pas au même degré que nos éducateurs français.

Si, du marché des soies où vient de régner une si grande animation, non encore calmée, on passe à celui de l'étoffe, on est assez perplexe pour donner une appréciation qui ne soit pas sujette à controverse. Il est certain que la fabrique a beaucoup vendu et que ses ventes autant que les besoins du moulinage ont motivé les achats de matière première qui se sont traduits par l'élévation inusitée des chiffres de la condition ; mais à ces indices positifs d'amélioration la fabrique répond qu'elle est, après tout, dans le meilleur mois de vente de l'année; que les fortes ventes qui ont eu lieu n'expriment pas un ensemble régulier d'affaires embrassant la généralité des maisons; que, limitées comme elles l'ont été, à des maisons de premier ordre et à des articles souvent spéciaux, elles dénotent un état qui n'est pas l'état normal ; et qu'en somme, la situation de la fabrique a peu changé. Elle en conclut que l'activité qui s'est produite sur le marché des soies n'est pas exactement en rapport avec la situation du marché de l'étoffe. Telles sont les appréciations contradictoires qui partagent notre place. Au fond, il n'est pas douteux que depuis un mois la position ne se soit bonifiée; mais cependant, comme dans les sphères politiques, l'expectative et l'incertitude subsistent toujours.

L'Angleterre continue, en prévision des fêtes qu'elle prépare, ses ordres en beaux unis noirs et en étoffes de couleur de nuances claires, lesquels s'adressent particulièrement aux maisons en renom qui tiennent ces tissus de choix. A ces demandes s'en adjoignent d'autres s'appliquant aux tissus légers comme les gazes, les tulles, les dentelles qui alimentent heureusement et complètent le travail de notre fabrique. Et, pour le dire en passant, on ne sait pas assez combien la fabrication de ces mille tissus variés est importante à Lyon, et combien elle aide la production lyonnaise à se maintenir à des chiffres très-élevés, même dans les années les moins favorisées.

Les nouvelles de New-York ne présentent rien de saillant. Zurich s'est empressé d'envoyer sur le marché d'assez fortes quantités de soieries sur l'annonce qu'il tendait à s'améliorer.

A Paris, l'ouverture de la vente au détail semble s'être effectuée assez heureusement, à en juger par les ordres d'achat récemment arrivés et portant surtout sur la marchandise en belle qualité.

Au moment de clore cette correspondance nous devons mentionner l'inquiétude où vient de nous jeter subitement la nouvelle inattendue de la prise en considération de la proposition de M. Clapier tendant à imposer les fils de soie, de laine et de coton. Jusqu'à présent, on se refuse à penser que, pour une recette d'une vingtaine de millions, l'Assemblée veuille soumettre à l'exercice quatre des principales industries de France, et revenir, en fin de compte, à l'impôt sur les matières premières, déjà solennellement condamné.

LE HAVRE, 19 MARS 1874.

Les affaires en coton ont repris quelque importance cette semaine, et il en a été de même pour quelques articles, mais ce n'est que par suite de circonstances spéciales et inhérentes à la position de ces articles, car nous avons toujours le même malaise à vous signaler dans l'ensemble de la situation.

COTONS. — Les recettes en Amérique ont tout à coup faibli beaucoup, si bien que nous n'avons eu que 8,000 b. pour la semaine dernière, soit un peu moins que dans la semaine correspondante de l'année précédente. On nous télégraphiait en outre, que les recettes allaient fléchir sensiblement dans l'avenir, et les dépêches journalières que nous avons eu depuis ont confirmé cette affirmation. Nous n'avons que 45,000 b. pour les cinq premiers jours de la huitaine en cours, et nous allons avoir encore moins que l'an dernier. Pour le moment notre excédant est réduit à 356,000 b.

Chaque année quand les recettes fléchissent aux Etats-Unis, on fait en Europe un mouvement de hausse qui a pour principal résultat de faire passer sur nos marchés le stock des Etats-Unis et de faire hausser les prix dans l'Inde, de telle sorte que la récolte de ce pays nous vient à des prix élevés. Ce qui est dans les habitudes se retrouve cette année, et avec des affaires bien plus suivies que précédemment ; nous avons à vous signaler une reprise de fr. 1 à 2 sur les cours des Amériques, de fr. 2 à 3 sur les prix des Indes, et la tendance paraît être encore à une nouvelle hausse.

L'excédant des approvisionnements en Europe, les fortes quantités à nous venir d'ici à plusieurs mois, la marche quelque peu embarrassée de la filature, tout cela disparaît aisément devant l'appréciation d'une récolte américaine moindre que celle escomptée jusqu'à présent. Et néanmoins on ne peut encore trop dire ce qu'il y a de bien fondé dans cette appréciation. Il faut seulement constater. Nous avons donc eu des affaires assez actives, depuis samedi surtout, et l'on a bien fait en moyenne 3,000 b. par jour, bonne partie toujours en Surate à livrer, avec hausse progressive.

La filature n'a participé au mouvement que pour faible partie, mais nous avons néanmoins de bons débouchés, et en Angleterre, il y eu plutôt un peu plus d'achats de consommation que chez nous. En dernier lieu du reste, nous avons aussi passablement de filateurs qui font quelques provisions chez nous.

Avec la hausse réalisée, il faut voir aujourd'hui les cours comme suit : très-ordinaire Louisiane, fr. 98/99; Georgie, fr. 96; Oomra, fr. 72/73; Bengale, fr. 53/54;. A livrer, on a payé rondement fr. 69 à 69 50 pour fair Oomra; fr. 71/72, pour fully fair; fr. 73 50 à 74, pour good fair; fr. 98, pour low Middling Louisiane en charge; fr. 93, pour good ordinaire dito; fr. 96, pour low Middling Georgie.

Les ventes de la semaine vont à 15,741 b., les débouchés à 15,875 b.

Voici nos stocks.	1874.	1873.
	—	—
Etats-Unis	110.530	61.420
Brésil	6.530	21.080
Indes	20.520	99.460
Autres	1.940	3.230
	139.520	185.190

Cotons en mer.	1874.	1873.
Etats-Unis	614.58	36.766
Brésil	»	3 563
Indes	11.954	7.081
	73.412	47.410

Laines. — C'est le 24 courant que commencent nos enchères ; elles dureront quatre jours, et on y offrira environ 10,000 b. L'approche de ces enchères a rendu les affaires plus calmes, mais les prix sont tendus, et parfois à l'avantage des vendeurs. On a encore noté depuis huit jours :

110 b. Buenos-Ayres, suint... fr. 170 à 200.
267 b. Montevideo... — ... 242 50 à 270.
21 b. Russie lavée.. — ... 330 à 535.
34 b. Chili......... — ... 227 50.

Cuirs. — Nous avons eu passablement des affaires depuis huit jours, et il y a une hausse sensible à signaler pour les saladeros de la Plata ; on a successivement payé jusqu'à fr. 83 pour bons bœufs salés Montevideo. Le stock diminue rapidement et il y a encore de nombreux besoins à remplir. On vient d'autant plus aux achats qu'il se confirme que les abattages seront très-retardés à la Plata.

Indigos. — On a reçu samedi la nouvelle d'un nouveau sinistre maritime dans lequel 2,588 caisses Bengale sont perdues. C'est le troisième naufrage de la campagne, et voilà 5,000 caisses environ englouties. Sur les 25,000 caisses produites cette année, soit la récolte diminuée d'environ un cinquième, les affaires ont repris vigoureusement et environ 120 caisses Bengale ont changé de mains sur place avec hausse de 25 à 50 c. par 1/2 kil. Il faut maintenant voir les cours du pair des estimations à 25 c. de prime.

Cafés. — Les affaires ont été à peu près nulles depuis huit jours, et la tendance des prix est restée mauvaise Chacun voulait attendre le résultat de la vente de Hollande qui avait lieu mercredi. — Ce résultat a été tel qu'à la réception des dépêches qui l'annonçait, on voulait croire à des erreurs du télégraphe. En effet, la vente commencée avec baisse de 13 à 14 c. sur les taxations, s'achevait encore avec une dépréciation de 10 à 11 c. sur ces taxes. Jamais on ne vit chose semblable dans le commerce du café, et, l'on pourrait même dire dans le commerce de quelque article que ce soit ayant la valeur du café, puisque cela représente une baisse de 25 à 30 0/0 faite tout d'un coup. A la suite de semblables nouvelles, le marché a été mis en désarroi, et sans que l'on traitât d'affaires, on parlait du prix de fr. 95 pour Haïti — Néanmoins la réflexion revenant, on s'est raffermi, et actuellement on ne trouverait pas à acheter à fr. 100. Les acheteurs se tiennent néanmoins sur une grande réserve, voulant voir un peu quelle tournure les choses vont prendre.

Nous avons recherché quelle était la marche de l'article, il y a un an, alors que partant de fr. 100/105 pour Haïti à cette même époque, on s'élevait successivement à fr. 120/125. — Il est certain que ce mouvement de hausse fut produit par la consommation qui s'était laissée acculer sans provisions, et ce renchérissement se fit en dépit d'une grosse importation.

C'est ainsi que l'on recevait en Europe, en 1873 :

En mars, quintaux 485,000 contre 497,000 de débouchés;
En avril, — 595,000 — 505,000 —
En mai, — 634,000 — 494,000 —

Les arrivages dépassaient donc les débouchés, ainsi qu'on peut le voir par ces chiffres.

Or, cette année, et précisément en ce moment même, la consommation s'est tenue sur une très-grande réserve depuis le mois de janvier, d'abord à la suite du dernier grand mouvement de hausse contre lequel elle s'est raidie, puis ensuite par la crainte de la baisse quand celle-ci a commencé à se dessiner. Elle n'a donc pris que très-peu de chose depuis environ deux à trois mois, usant les quelques provisions qu'elle détenait. — Il résulte de cette situation qu'il y aura, à un moment donné, de grands besoins à remplir, et par conséquent nous avons en perspective des débouchés qui atteindront bien certainement d'ici à trois mois, les chiffres des débouchés que nous portons ci-dessus.

Les arrivages pourront-ils, de leur côté, être aussi considérables qu'ils le furent en 1873, dans la période relatée ci-dessus ? Des recettes journalières de 2,000 à 3,000 sacs moindres que l'an dernier à Rio, et l'épuisement des stocks aux Etats-Unis répondent bien sûrement à cette question.

En résumé donc, nous avons une perspective d'arrivages plus restreints qu'il y a un an, en même temps que la presque certitude de trouver des débouchés au moins considérables. Il ne faut donc pas croire tout perdu encore, et s'il y a eu sans doute des exagérations de hausse dans ces derniers temps, il ne faut pas non plus se laisser aller maintenant à des exagérations de baisse.

On va se rassurer probablement d'ici à peu, et en retrouvant une assiette convenable, l'article provoquera de nouveau des affaires, et avec elles les prix ne sauraient manquer de se fixer plus ou moins sensiblement au-dessus du cours de fr. 95, dont on parle en ce moment, sans qu'il y ait d'ailleurs de vendeurs décidés à traiter ainsi.

BORDEAUX, 19 MARS 1874.

Vins. — Les affaires de petits vins ont été encore assez calmes dans la semaine que nous venons de passer : quelques propriétaires de vins de 1872, qui avaient besoin de réaliser, se sont décidés à vendre à des prix en baisse sur les cours pratiqués jusqu'à présent. — Les petits vins de 1873 continuent à donner lieu à quelques transactions. Dans les grands vins, une affaire importante vient d'être traitée : une maison de notre place a pris hier la totalité, 130 tonneaux environ du château Brane Mouton Rothschild 1872 à fr. 2,000, et la totalité des 1873 du même crû, 80 tonneaux environ à fr. 3,500.

Spiritueux. — Malgré le peu d'activité dans les affaires de 3/6, la consommation fait toujours quelques petites demandes, et nos prix sont assez bien tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible fr. 112 à 113. —
3/6 Nord — fr. 70 à 74. — suivant qualité.

Cafés. — La demande a été excessivement calme, la spéculation a complétement abandonné l'article qui, du reste, a été très-irrégulier sur tous les marchés dans l'expectative de la vente de Hollande dont le résultat était attendu avec quelque anxiété. Cette vente s'est faite le 18, et la baisse qui s'y est produite a dépassé les prévisions.

Les premiers lots ont été adjugés à 13 et 14 cents au-dessus des taxations ; mais l'article s'est un peu relevé à la fin de la vente, et la différence n'a été, sur les derniers lots que de 9 à 10 cents. Ce résultat néanmoins pourra avoir de tristes conséquences sur les marchés français et, en attendant, nous sommes aujourd'hui sans affaires.

Cacaos. — Les sortes des Antilles sont mieux vues depuis quelques jours. Après la vente de quelques quarts Guadeloupe à fr. 117, 50 A, les vendeurs ont élevé leurs prétentions et demandent aujourd'hui fr. 120. En Martinique on n'a rien fait, le dernier prix payé est fr. 115 A ; mais depuis lors les détenteurs se sont retirés du marché. En autres sortes courantes nous n'avons qu'un faible stock, est il n'a été traité que 300 sacs environ Guayaquil de fr. 65 à 68 E.

Produits résineux. — Le calme continue sur les résineux secs qui s'écoulent toujours lentement aux prix anciens. Le prix des brais américains sur les places diverses de l'étranger et surtout en Angleterre sont mal tenus, ce qui nuit à l'exportation de nos produits similaires.

Il n'en a pas été de même de l'essence de térébenthine qui, par suite d'une petite reprise à Londres, est montée de 4 francs au marché d'hier 18 courant Une trentaine de pièces ont été payées à fr. 74 sur le marché de Saint-Julien, et on cote fr. 79 à 80 pour l'expédition.

On ne croit pas à des prix guère plus élevés et on pense que les fabricants encore détenteurs de quelques lots vont se décider à les écouler prochainement, en vue de l'approche de la nouvelle récolte qui commencera certainement après Pâques.

Céréales. — Les mouvements sensibles de hausse et de baisse qui auront lieu à Paris, variant de fr. 4 à 5 d'une semaine à l'autre, n'ont plus d'influence sur les cours des marchés de la province.

Dans notre rayon, les prix n'ont pas varié de plus de 50 centimes, depuis 2 mois ; il faut toujours payer les blés de première qualité de fr. 30,75 à 31,50 et les qualités ordinaires de 30,50 à 31, les 80 kilos net.

La culture offre toujours peu de blés à la vente et la meunerie qui est sans approvisionnements, subit les exigences pour les faibles quantités nécessaires aux besoins urgents de la consommation locale.

Il faut bien conclure que si les marchés ne sont pas mieux garnis à des prix aussi élevés, c'est parce qu'il ne reste plus que très-peu de blés et assurément pas assez pour atteindre la récolte de 1874 si l'importation ne vient pas combler notre déficit.

Les farines sont toujours très-offertes dans les prix de

fr. 52 à 53 pour les premières marques de Nérac et de ville, de 50 à 51 pour les diverses marques du Drot, du Lot et de Couthures.

LAINES. — Revue du 18 février au 17 mars 1874. (D'après M. H^te GROSSARD, *Courtier.*)

Bordeaux, le 18 mars 1874.

Ventes.

484	balles laines	Buenos-Ayres en suint..Fr.	112 50 à 210 »
117	—	Montevideo —	185 » à 300 »
51	—	d'Espagne —	140 »
7	—	France —	120 » à 152 50
121	—	Lavées —	237 50 à 380 »
25	—	Avariées —	152 » à 257 50
805	balles laines.		

1.340	b. peaux de mouton	Buenos-Ayres en suint..	85 » à 187 50
204	— —	Montevideo —	97 50 à 235 »
82	— —	Avariées —	65 » à 230 »
1.626	b. peaux de mouton.		

Importations.

De Buenos-Ayres, 504 balles laine. — 519 balles peaux, par *Donaï et Sénégal.*

De Montevideo, 449 balles laine. — 559 balles peaux, par *Donaï, Quatre-Sœurs et Sénégal.*

Mouvement comparé des trois premiers mois 1873 et 1874.

		IMPORTATIONS.		DÉBOUCHÉS.		STOCK le 17 mars.	
		1874.	1873.	1874.	1873.	1874.	1873.
		B.	B.	B.	B.	B.	B.
LAINES.	Buenos-Ayres....	2.151	1.954	762	793	687	1.124
	Montevideo.....	702	698	290	698	451	623
	Espagne........	130	—	51	—	146	1.341
	France.........	—	—	7	—	—	65
PEAUX DE MOUTON.	Buenos-Ayres...	4.684	4.285	2.858	1.932	701	2.218
	Montevideo.....	1.986	1.393	617	372	480	934
		9.653	6.321	4.585	3.795	2.465	6.305
LAINES en passage........		637					
PEAUX en passage.........		3.380					

Navires attendus.

De Buenos-Ayres, "*Pérou*", départ le 18 janvier, 352 balles laine. 352 balles peaux.

De Buenos-Ayres, "*Coromandel*", départ le 26 janvier, 253 balles laine. 408 balles peaux.

Ensemble, 605 balles laine. 760 balles peaux.

En charge : 3 steamers à Buenos-Ayres ; 1 voilier et 2 steamers à Montevideo.

Laines. — Les cours sont toujours très-fermes, les transactions ne sont limitées que par la rareté de la marchandise.

Peaux de mouton. — Toujours très-recherchées aux cours établis par notre dernière enchère ; les peaux à laine courte et toutes sortes de Montevideo ont été l'objet d'une vive demande. Le stock se trouve de nouveau très-réduit.

Cours le 18 mars 1874 (le kilogramme).

LAINES — CLASSES DE BORDEAUX.	Qualité extra très-légère.	Bonne qualité.	Qual. inférieure à moyenne.
	Buenos-Ayres en suint.		
	de Fr.	de Fr.	de Fr.
Mérinos..........	2 » à 2 20	1 65 à 1 95	1 40 à 1 70
1e..........	1 95 à 2 15	1 60 à 1 90	1 40 à 1 65
2e..........	1 90 à 2 15	1 65 à 1 75	1 35 à 1 60
3e..........	1 80 à 2 05	1 65 à 1 70	1 30 à 1 55
4e..........	1 70 à 1 90	1 50 à 1 60	1 30 à 1 50
Agneaux..........	2 » à 2 20	1 60 à 1 80	1 30 à 1 50
Morceaux..........	1 50 à 1 70	1 30 à 1 45	1 10 à 1 25
Ventres..........	1 15 à 1 25	1 05 à 1 15	» 90 à 1 05
Pelade..........	1 40 à 1 70	1 30 à 1 50	1 » à 1 30
	Montevideo, Entre-Rios et Rio-Grande en suint.		
	de Fr.	de Fr.	de Fr.
Mérinos..........	2 30 à 2 50	2 10 à 2 30	1 90 à 2 10
1e..........	2 30 à 2 50	2 10 à 2 30	1 90 à 2 10
2e..........	2 20 à 2 40	2 » à 2 20	1 80 à 2 »
3e..........	2 10 à 2 30	1 90 à 2 10	1 70 à 1 90
4e..........	2 » à 2 05	1 80 à 1 95	1 65 à 1 80
5e et créoles...	1 70 à 1 90	1 55 à 1 70	1 45 à 1 55
Agneaux..........	2 » à 2 30	1 80 à 2 »	1 50 à 1 80
Morceaux..........	1 50 à 1 70	1 35 à 1 50	1 20 à 1 30
	Espagne en suint.		
			de Fr.
Fine en suint..........			1 50 à 1 90
Commune en suint..........			1 30 à 1 70

Peaux de mouton en suint.

	Buenos-Ayres. de Fr.	*Montevideo.* de Fr.
Mérinos..........	1 70 à 1 90	1 90 à 2 35
1e..........	1 65 à 1 90	1 90 à 2 35
2e..........	1 50 à 1 80	1 85 à 2 25
3e..........	1 40 à 1 70	1 80 à 2 10
4e et commune..........	1 30 à 1 60	1 50 à 1 90
Mi-laine..........	1 30 à 1 55	1 50 à 1 80
1/4 laine..........	1 15 à 1 50	1 20 à 1 60
Ravisons..........	» 90 à 1 20	1 05 à 1 40
Agneaux grands..........	1 20 à 1 50	1 35 à 1 70
» petits..........	1 » à 1 30	1 20 à 1 50
» morts nés..........	1 35 à 1 60	1 35 à 1 50
Lavées..........	1 85 à 2 20	2 » à 3 »

MARSEILLE, 18 MARS 1874.

CÉRÉALES. — Notre situation tend à s'améliorer et nous aimons à constater depuis huit jours une reprise sensible dans les affaires, avec une amélioration sensible dans les prix. La neige tombée dans tout l'intérieur, tout en donnant de sérieuses espérances pour la prochaine récolte, a dû contribuer à dégarnir les marchés, et les ordres sont arrivés plus abondants sur notre place. Mais ici, les arrivages étant fort peu abondants, et notre stock diminuant par le fait de ces ventes, il en est résulté une prétention de la part des vendeurs, d'élever de 2 0/0 environ le prix de toutes les marchandises. La lutte entre vendeurs et acheteurs a amené une hausse de 1 fr. à 1 fr. 50 par charge de 160 litres. Les affaires ont été nombreuses et bien tenues, il est donc probable que les prix monteront encore la semaine prochaine ; du reste, la hausse des farines à Paris et la tenue de tous les marchés du continent semblent faire présager cette situation.

Nos arrivages n'ont été que de 56,640 hectolitres ; les affaires faites accusent 217,600 hectolitres vendus, dont 99,200 environ de marchandises disponibles.

Il est bon de constater la reprise considérable sur les ventes à livrer, et par conséquent l'intervention de la spéculation dans le marché, il y a fort longtemps qu'il n'en était pas ainsi. C'est d'un bon augure pour le reste de la campagne.

On cote les blés disponibles :

100 kil. Tuzelle de Provence.	42 50	128/123	Berdianska..	46
— id. d'Afrique..	38 50	»	Marianopoli..	44 25
— id. d'Oran....	39	»	Irka Odessa..	44 25
— Espagne blanc....	37 50	132/128	Rodosto......	43
— id. rouge.....	35 50	126/121	Danube......	39 50
		128/124	Pologne......	44 75

DENRÉES COLONIALES. — CAFÉS RIO. — L'annonce de nouvelles enchères en Hollande, qui doivent avoir lieu aujourd'hui 18 et jours suivants, a arrêté l'élan que cet article avait paru reprendre les semaines précédentes. On veut en connaître le résultat avant de rien entreprendre. On a donc fait fort peu d'affaires et la position reste sans changements aux prix ci-dessous :

Rio-Lavé, fr. 140 à 150 ; Santiago, fr. 130 à 140 ; Bahia, 120 à 130.

CAFÉS BON GOUT. — Mêmes observations que ci-dessus et même position. Nous avons reçu 15,600 sacs de Java, — mais le navire ne sortira de quarantaine que dans huit jours, — et cette partie n'a pu influencer le marché. Les Saint-Domingue valent de fr. 130 à 135 ; Moka Aden, de fr. 140 à 155 ; les Ceylans, de fr. 155 à 160 ; les Costa-Rica, de fr. 150 à 155 ; les Java, de fr. 136 à 140.

Notre stock de cafés aux docks et entrepôts est en ce moment de 70,350 sacs, fardes ou tonneaux, pesant 3,023,648 kil.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — La position du marché est toujours très-calme et les affaires presque nulles. On a fait, dans la semaine, 400 quintaux sésames de Jaffa disponibles à fr. 57.25 ; 1,000 quintaux d'arachides d'Espagne à fr. 37.50, et 1,800 quintaux de cotons de Smyrne à fr. 12.

Notons les premiers arrivages de graines de coton d'Italie, venant du royaume de Naples. Les plantations sont devenues assez nombreuses dans le sud de l'Italie, pour permettre l'exportation de quantités assez notables de cette graine. La douane en a été surprise, et a saisi les premiers sacs qu'elle a vus, disant qu'on la trompait sur l'origine. Ajoutons que M. le directeur général des douanes s'est empressé d'arrêter le zèle de ses employés et d'ordonner l'entrée libre de ces marchandises.

HUILES D'OLIVES ET HUILES DE GRAINES. — Il ne se fait toujours que quelques affaires de détail. La mévente du savon continue et entraîne la stagnation de l'industrie des huiles.

LAINES. — Le courant d'affaires se soutient modeste mais continu, mais nos arrivages sont insignifiants. C'est donc le stock qui sert à alimenter les ordres qui nous viennent. Aussi notre dépôt diminue, ce qui est heureux pour la nouvelle récolte.

Le mouvement commercial de la semaine se résume ainsi :

2.412 balles vendues. 722 balles arrivées.
Notre stock est de 24,579 balles.
On a vendu :

606 Géorgie, agneaux à...Fr.	107.50 les 50 kil.	
— blancs..........	87.50	—
— gris-clair........	72.50	—
58 Kassapachi à..........	145 »	—
— à............	112.50	—

Soies et Cocons. — Ces articles ont donné lieu à des transactions assez actives; Lyon achète un peu pour remplacer ce qui s'écoule quelquefois à perte. Les vendeurs tiennent ici leurs prétentions élevées, cela arrête le mouvement. Il s'est vendu beaucoup de cocons.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES REÇUS.

Le Havre, 20 mars, 11 h. 1/2 matin. — Cotons fermes, livrable plus facile, très-ordinaire. Lne. sur mai-avril, fr. 98 50 à 98. — Cafés meilleurs, raffermissant, Haïti, fr. 100 à 101. — Laines fermes, 90 B., Montevidéo, suint 225/235 fr.

Liverpool, 20 mars. matin. — Cotons stationnaires, ventes probables, 12.000 b. Importations, 14.000 b.

New-York (Dépêche par Câble) 18 mars.

Prix de l'or plus haut..........	112
— — plus bas...........	111 3/4
— — Clôture........	112
Change sur Londres	4 dollars 84 cents 1/2
5/20 1885	120 1/4
5/28 1887	119 3/4
Consolidés	114 5/8

New-York, 19 mars. — Pétrole, 14 3/4 cents; dit de Philadelphie, 14 3/4 c. — Farine extra-state, $ 6.30 à 6.50. — Froment rouge, $ 1.56. — Café fair Rio, 23 1/4 c. — Sucre raffiné moscovade, 7 3/8. — Saindoux Wilcox, 9 7/8. — Lard, 9 1/8 c. — Or, 112. — Change sur Londres, $ 4.34; sur Paris, 5.20.

Pernambuco, 28 février. — *Change :* sur Londres, 25 7/8 à 26 1/4; sur Paris, 361 à 355 reis. — Sucres : blanc, 3,200 à 4,000 reis; brun, 1,700 à 2,300 reis. — Cotons : 7,000 à 7,600 reis.

Bahia, 26 février. *Change* : sur Londres, 26 1/8 à 26 1/4; sur Paris, 364. — Sucres : blanc, 2,800 rs; brun, 1,500 à 2,000 rs. — Cotons : 7,300 à 7.400 rs.

Rio-Janeiro, 22 février. — *Change* : sur Londres, 26 à 26 1/4. — Cafés : 7,800 à 7,950. — Stock, 230,000 s. — Expéditions depuis le 7 février : pour le Canal, 9,000 s.; pour le Havre, 20,600 s.; pour la Baltique, 4,000 s.; pour Lisbonne, 3,000 s.; pour les Etats-Unis, 52,600 s. — *Fret* : sh. 35.

Bombay, 11 mars. — Cotons : Marché très-ferme. Une attitude réservée de la part des détenteurs et des renforts très-modérés empêchent pour le moment la conclusion de grandes transactions en coton de bonne qualité; d'autres renforts de plus grande importance sont attendus cependant prochainement. La récolte d'Oomra est très-satisfaisante; il en est de même des Broach qui donnent un très-grand rendement. Les bonnes nouvelles sur le nouveau Dhollerah se confirment et les premiers petits lots qui sont retires dénotent une très-belle qualité. Pour ce qui regarde le nouveau Sawginned Dharwar les pluies mentionnés dernièrement ne paraissent pas avoir fait beaucoup de tort à la récolte, de sorte qu'on n'aura pas de difficultés à trouver un *good fair*.

Colombo, 11 mars. — Cafés : L'article est nominal; il y a de la demande à 108 sh., franco à bord pour du plantation *hihg grown*, et 190 sh. franco à bord pour du plantation *good lown grown*, livraison des deux en septembre/octobre; mais les détenteurs se tiennent à l'écart. Les perspectives concernant la nouvelle récolte se sont bien améliorées. On s'attend à un rendement abondant et à une récolte précoce.

Valparaiso, 16 février. — Cuivre : Affrétements de la quinzaine : barres, lingots, minerais et régulus. Détails non transmis. Ens. 2,800 tonneaux cuivre pur. Stock à la cote inconnu. — Cours des barres, $ 18 45 à bord (contre $ 18 30 la quinzaine précédente).

Changes : Sur Londres, 45 den. (contre 45 den. la quinzaine précédente).

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	12 mars	19 mars
ACTIF		
Encaisse métallique..................	980.736.984	1.006.975.987
Portefeuille : Paris. — Commerce....	414 369.797	401.789.060
Portefeuille : Succursales....id......	489.729.353	472.823.630
Portefeuille : Bons de la Ville de Paris.	30.260.652	30.260.652
Portefeuille : Bons du Trésor.........	1.021.312.500	960.395.000
Avances sur : Lingots..............	6.386 600	5.103.900
Avances sur : Effets publics.........	39.281.750	38.887.750
Avances sur : Valeurs de chemins de fer français.........	62.918.750	62.962.450
Avances sur : Obligations du Crédit Foncier	1.901.600	1.912.800
Rentes disponibles..................	67.306.733	67.306.733
Divers..............................	16.467.897	16.566.747
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés.........	7.882.184	6.766.703
Billets au porteur en circulation.....	2.667.350.740	2.610.409.810
Compte courant du Trésor............	145.266.168	142.183.609
Comptes courants particuliers Paris..	182.201.435	174.553.640
— succursales	25.797.599	24.880.124
Escompte et intérêts divers..........	15.346.753	16.805.213
Réescompte du dernier semestre.....	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique.................	26.239.003	»
Portefeuille commercial..............	»	29.486.460
Bons du Trésor	»	60.917.500
Bons de la Ville de Paris............	»	»
Avances sur lingots.	»	1.282 700
Avances sur valeurs.................	»	339.100
Divers (*actif*)......................	98.850	»
Billets en circulation...............	•	56.940.930
Compte courant du Trésor...........	»	3.082.559
Comptes courants particuliers.......	»	8 565.270
Escomptes et intérêts divers........	1.458.460	»

Bilan de la Banque de France. — Nous ne noterons aujourd'hui qu'un seul article en augmentation : la réserve métallique. Cette réserve métallique s'est encore accrue de fr. 25,200,000, elle atteint fr. 1,006,975,987; mais le portefeuille a baissé de fr. 29,300,000; les comptes particuliers, de fr. 8,565,000, et les comptes du Trésor, de fr. 3,000,000. Il est vrai qu'il a remboursé fr. 60,000,000 sur l'avance qui lui a été faite par la Banque.

Le chiffre des bénéfices s'élève à fr. 1,458,000 cette semaine.

L'escompte depuis deux jours est un peu plus facile; mais au dehors il se resserre sensiblement : c'est ainsi que la Banque de Belgique a porté subitement son escompte de 4 à 5 0/0.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	Circulation	Réserve métallique.	Portefeuille.	Avances sur valeurs	Comptes courts Particul.	Comptes courts Trésor.	Taux escompte
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Mai 23	2.775	814.5	880	88.2	189.2	94.9	—
Juillet 3	2.865	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
— 21	2.862	715.4	896.1	141.0	168.3	115.9	—
— 28	2.867	716.8	918.0	140.2	165.4	138.0	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170.6	114.9	—
— 11	2.881	708.6	946.4	139.3	162.5	126.1	—
— 18	2.887	711.0	960.9	139.3	155.8	143.4	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre. 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
—	2.970	719.5	1.103.6	138.8	186.0	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726.4	1.239.5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2.700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 mars 19
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte.......	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique.......	189.5	819.0	1.297	740.8	1.006.9
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.610.4
Portefeuille..............	588.5	505.2	649.6	710.7	874.6
Avances sur titres........	62.6	140.3	100.6	63.4	103.7
Comptes courants.					
Des particuliers..........	144.5	316.6	427.1	500.3	199.4
Du Trésor................	75.3	91.7	175.7	95.1	142.1

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

18 mars 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.399.690	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.399.690
Total	37.399.690	Total	37.399.690

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.812.524
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.798.246	Portefeuille et avances sur titres	19.340.684
Compte du Trésor	10.100.202	Billets (réserve)	12.290.920
Comptes particuliers	17.385.237	Or et argent monnayés.	771.131
Billets à sept jours	378.574		
Total	46.215.259	Total	46.215.259

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. »	L. ST. 6.655
Compte du Trésor	503.797	»
Comptes particuliers	224.713	»
Portefeuille et avances	655.274	»
Réserve des billets	»	17.760
Encaisse métallique	»	663
Fonds publics disponibles	»	34.000

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Les escomptes se relèvent : nous notons un accroissement de £ 655,000 pour le portefeuille, de £ 225,000 pour les comptes particuliers, et de £ 503,000 pour le compte du Trésor.

Les diminutions sont insignifiantes : £ 34,000 sur les avances sur fonds publics, £ 17,760 sur la réserve des billets, £ 6,655 sur la circulation. L'encaisse n'a pas été touché, ou du moins d'une manière insignifiante, £ 663. On a eu recours à la Banque, ce qui indique un certain nombre de demandes sur le marché libre, sans que ni la réserve métallique ni la réserve des billets soient menacées.

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS PUBLICS.	DÉPOTS PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
	Millions £ st.							
1872.								
6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 °/o	....
1873								
1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 °/o	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 °/o	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 °/o	....
16 Juillet.	26.1	5.7	18.6	18.2	10.6	22.4	4 ½ °/o	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 °/o	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	22.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7.4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 décem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
18 février.	24.9	7.7	18.1	17.6	12.0	22.7	»	....
26 février.	24.8	8.6	17.6	17.6	12.4	22.9	»	....
5 mars...	25.6	9.0	17.1	18.4	11.9	23.3	»	....
11 mars...	25.1	9.6	17.1	18.6	12.3	23.1	»	....
18 mars...	25.1	10.1	17.3	19.3	12.2	23.1	»	....

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 mars 18
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	25 1
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	10 1
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	17 3
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	19 3
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	12 2
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	23 1
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	13 8
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ½
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	61 6
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 30
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 19
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 55
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or... barres, par once.	3 17 9	77 ½ 9 ½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent... barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10 ⅞
Clearing-house	»	»	93	100	1 9/8

Les Opérations de la Banque de France en 1873. — Nous avons passé en revue, dans notre dernier numéro, les opérations d'escomptes et d'avances faites par la Banque de France ; nous rechercherons aujourd'hui à l'aide de quels instruments et par quels moyens la Banque a pu rendre de si grands services.

Quand on se présente à un de ses guichets pour obtenir une avance, soit contre dépôt d'un effet de commerce, soit contre dépôt d'un titre, on lui demande de transformer en comptant une valeur à terme ou à réaliser. La Banque a plusieurs moyens d'opérer cette transformation : elle peut vous remettre des espèces ou, en temps ordinaire, ce qui en tient lieu, des billets, puisqu'il suffit de présenter ces billets pour en obtenir le remboursement. Mais quand le mécanisme du crédit est mieux organisé, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Quand les banques de ces pays consentent à escompter un effet de commerce ou à faire une avance sur valeurs, elles se contentent de vous ouvrir un crédit en compte courant, et comme les négociants ont tous un compte ouvert dans une banque, ils disposent de ce crédit par de simples virements sur les livres des banques, sans faire intervenir ni les espèces ni les billets.

La Banque de France suit bien le même procédé, mais comme la plupart des commerçants n'ont pas de comptes courants chez elle ou dans une autre banque, ils ne peuvent disposer des sommes par simple virement, et, à chaque opération, il faut retirer des espèces ou des billets ; de là un mouvement d'espèces et de billets plus considérable que dans les institutions de crédit des autres pays.

Réserves métalliques. — Ces réserves qui, par suite du cours forcé, n'auraient pas dû éprouver de grandes variations, puisqu'elles étaient à l'abri des demandes du public, nous offrent cependant, dans les huit premiers mois, une diminution de 85 millions de francs, par suite du paiement de l'indemnité de guerre à la Prusse et des secours que la Banque a fournis à l'Etat dans cette circonstance.

Ainsi, de 790 millions au 26 décembre 1872, l'encaisse s'est d'abord élevé jusqu'à 820 millions au 5 juin 1873. — Ici commencent les premiers paiements en espèces pour la libération du territoire, comme cela avait été convenu par le traité du 10 juin (la Banque s'engageait à fournir au Trésor 200 millions en espèces pour le dernier solde de l'indemnité à payer à l'Allemagne), et nous voyons son niveau s'abaisser jusqu'à 705 millions le 22 août. Pour remplir ses engagements, la Banque n'aurait fait subir à ses réserves métalliques qu'une dépression de 115 millions. Depuis ce moment, le niveau de l'encaisse s'est toujours relevé : au 30 janvier 1874, le chiffre maximum de 1873, 820 millions, était dépassé, et aujourd'hui la Banque possède 1,000 millions.

A quelles causes attribuer une progression aussi rapide de l'encaisse métallique? Le rapport ne fait que signaler le retour des pièces de 5 francs envoyées par nous à l'Allemagne pour contribuer au paiement de la rançon de la guerre et qu'on nous renvoie par suite du mouvement actuel des échanges et des affaires. Sans doute c'est là la

principale raison; mais le retour de l'argent vient aussi à une autre cause: à la dépréciation dont ce métal est atteint depuis quelques années. On sait que cette dépréciation d'environ 3 0/0 si on compare le prix actuel aux années antérieures, procure un avantage tout particulier aux banquiers qui ont des remises à faire sur la France. La spéculation a cherché à exploiter ce bénéfice facile, et on a essayé de se servir de la convention monétaire de 1865 pour faire frapper des lingots d'argent dans les hôtels des Monnaies des pays signataires de cette convention, afin de se livrer à cette opération sur une plus grande échelle. La Banque de France a d'abord refusé de recevoir les pièces frappées dans ce but en Belgique et en Italie, et si depuis elle a levé cette interdiction, c'est après avoir reçu l'assurance qu'on ne dépasserait pas la limite imposée au monnayage dans les différents pays qui ont adhéré à la convention.

Toutes les mesures qu'on a prises sont de faibles obstacles au retour de l'argent sur le marché français. L'Allemagne possède un tel stock dont elle cherche à se défaire qu'on peut facilement y puiser. Aussi la plus grande partie des pièces de 5 francs qui se dirigent vers la Banque vient-elle par le chemin de fer de l'Est. Le bénéfice est tellement assuré et la matière si abondante dans les caisses du Trésor allemand que les banquiers ne manqueront pas de l'exploiter. On paye ainsi avec une monnaie légalement équivalente quoique inférieure en prix, et un grand nombre d'arbitrages se feront par la place de Paris pour profiter du bénéfice que l'on peut ainsi réaliser en ce moment. Notre réserve métallique se reconstitue, mais il est à craindre que l'argent y prenne le pas sur l'or.

Circulation des billets. — L'année 1873 a commencé avec le chiffre minimum de la circulation; puis les délais de paiements à faire à l'Allemagne ayant été devancés, on a dû avoir recours à une émission plus considérable, et l'indemnité de guerre ayant été soldée en septembre, le chiffre maximum a été observé en octobre au milieu des embarras de la crise américaine. La somme des billets en circulation s'est élevée jusqu'à 3.071.912.300 francs; à 129 millions près, la limite légale a été atteinte. Nous n'insisterons pas ici sur les diverses coupures des billets et les changements qui se sont produits dans les sommes qu'elles représentent depuis la suspension des paiements; mais les mouvements généraux des espèces, des billets et des virements mérite d'arrêter notre attention. C'est ici que nous pourrons saisir tout le mécanisme de la circulation fiduciaire et apprécier tous les services qu'on peut en attendre quand il est bien organisé.

Tableau des mouvements généraux des espèces, des billets et des virements à la Banque centrale:

	1868	1872	1873
Virements.. fr.	21.600.000.000	26.530.000.000	21.621.000.000
Billets......	13.400.000.000	16.010.000.000	15.955.000.000
Espèces....	2.287.000.000	192.399.000	395.541.000
Fr.	37.300.000.000	42.734.000.000	37.972.000.000

Ainsi, pour un chiffre d'affaires de 15.673.000.000 fr. en 1872 et de 16.715.000.000 fr. en 1873, on trouve les chiffres de 42 et de 37 milliards pour les mouvements de caisse.

L'ensemble de ces mouvements a été inférieur en 1873, et on voit que toute la diminution porte sur les virements (4.908.000.000 fr.) Les espèces au contraire ont reparu pour jouer, il est vrai, un rôle bien modeste, atteignant à peine 395 millions au milieu de tous ces milliards.

On voit, par l'examen de ce tableau, comment se liquident les opérations commerciales. Ce n'est plus comme pour le comptant, par une intervention continuelle des espèces métalliques, que les échanges ont lieu, la monnaie or et argent ne paraît plus ici que pour des sommes minimes, et cela, non-seulement depuis la suspension des paiements, mais même auparavant, comme le mouvement des caisses en 1868 en donne la preuve.

Proportion des espèces, des virements, et des billets dans les mouvements des caisses:

	1868	1873
Espèces.........	6 0/0	1 0/0
Billets.........	36 0/0	42 0/0
Virements.......	56 0/0	56 0/0

Malgré la suspension des paiements, les mouvements des caisses à la Banque sont sensiblement les mêmes en 1868 et en 1873. La circulation des espèces a diminué de 5 0/0 seulement; la proportion des virements est restée la même; la circulation des billets seule a pris une plus grande importance qui n'est cependant pas en rapport avec le chiffre de l'émission, 2.857 millions en moyenne. En 1868, la moyenne de la circulation des billets ne s'était pas écartée de 1,224 millions et néanmoins, dans le mouvement des caisses, ces billets entrent encore pour 36 0/0, soit 6 0/0 seulement de moins qu'en 1873. Rien ne prouve mieux que cette immense quantité de billets, mise en circulation pendant nos désastres et pour faciliter la souscription des emprunts, n'a fait que remplacer le numéraire qui se cachait ou qui était employé au paiement de notre rançon. La somme représentée par ces billets, une fois sortie de la Banque, n'y est pas rentrée. Les billets sont restés entre les mains du public, pour tenir lieu des espèces qui faisaient défaut, au moment où pour les affaires intérieures et pour les versements sur les emprunts, il y avait un mouvement de fonds, inconnu aux époques antérieures. On peut donc affirmer que si le Trésor a un peu forcé la main à la Banque pour obtenir du crédit et des avances, cependant il n'y a pas eu excès d'émission. Le papier émis n'a fait que remplir le vide produit par la guerre, la suspension des paiements, la reprise des affaires, les versements sur les emprunts et les paiements des 5 milliards.

De l'observation du tableau qui précède, nous pouvons conclure que si le chiffre des opérations de la Banque, escompte et avances, est plus considérable qu'il n'a jamais été, ce chiffre néanmoins n'a pas été le résultat d'un grand mouvement d'entrées et de sorties comme en temps ordinaire; il a été obtenu par des renouvellements de crédit qui n'empruntaient aucun des moyens ci-dessus; ni les virements, ni les billets, ni les espèces. Le stock du portefeuille s'est ainsi renouvelé au moins quatre fois sans qu'il y ait eu un plus grand mouvement de caisse qu'en 1868, alors que le chiffre des affaires ne dépassait pas 7 milliards!

L'examen seul de l'encaissement des effets au comptant nous prouvera encore, s'il était nécessaire, tout ce qu'il y a eu d'inusité dans les opérations de la Banque cette année.

En temps ordinaire, cet encaissement des effets au comptant, c'est-à-dire à vue, fait par la Banque pour ses déposants en compte courant égale à quelques millions près la somme des escomptes, ce qui indique qu'à l'échéance les effets escomptés sont remboursés par d'autres effets à vue ou dont le terme est arrivé.

Le simple rapprochement des chiffres va montrer les différences entre l'année 1868 et l'année 1873.

	Escomptes.	Effets au comptant.
1868.. Paris..	2.189.000.000 fr.	2.397.000.000 fr.
1873.. Paris..	4.370.000.000 fr.	923.000.000 fr.

En 1868, la somme des effets encaissés au comptant dépasse la somme des escomptes; en 1873, elle reste de 3,447,000,000 fr. au dessous. On constate ici tout ce qu'il y a eu d'anormal dans les affaires de la Banque en 1873. — Les véritables opérations de commerce n'auraient pas dépassé à Paris un milliard, si nous admettons le rapport qui a toujours existé aux époques antérieures avec les escomptes et les effets au comptant. Les 3,447,000,000 fr. qui complètent le chiffre des escomptes à Paris auraient donc été de simples opérations de crédit pour aider les versements sur l'emprunt et permettre au Trésor de se procurer du papier sur l'étranger, pour solder les termes de l'indemnité de guerre.

Comment n'être pas surpris de l'appui que la Banque a prêté au crédit de la France en le mettant en circulation. Par ce fait seul, elle a mis au jour une richesse inconnue jusqu'ici, comme les chemins de fer l'avaient déjà fait par le simple déplacement des produits.

Le Marché anglais. — Comme toujours, à cette époque de l'année, on a remarqué dans ces derniers jours une légère hausse de l'argent, sans que le marché soit sorti de son calme ordinaire. Les recettes du Trésor, par suite de la nouvelle organisation financière de M. Lowe, s'accumulent dans les premiers mois de l'année, ce qui grossit les dépôts publics à la Banque et établit un contraste entre la rareté de l'argent sur le marché libre et son abondance à la Banque. Cette faible demande paraît tenir aux besoins d'argent et d'espèces en France; on signale un certain courant qui se dirige de ce côté, et, en même temps, vers l'Amérique du Sud.

La famine de l'Inde retentit inévitablement en Europe; l'Angleterre a dû s'occuper de sa colonie et essaie de lui procurer quelques aliments. L'argent manque pour payer ces achats de vivres, et la Banque de Calcutta, ayant déjà élevé le taux de l'escompte à 13 1/2 0/0, a dû être imitée par la Banque du Bengale. En temps ordinaire, il se produirait immédiatement un drainage d'or vers ces pays; heureusement, comme ce n'est pas de l'or, mais de l'argent que l'on réclame dans l'Inde, et comme, dans ce moment, il y a de vastes réservoirs où on peut en trouver, la perturbation

provenant de cette cause se fait moins sentir sur le marché anglais, et on n'est même pas obligé d'envoyer de l'or en échange de l'argent. Le Trésor allemand est le grand marchand de ce métal, en ce moment; il en a déjà vendu à la Banque de France; en ce moment, heureux de s'en défaire, il en fournit pour l'Inde, et, comme il a accumulé assez d'or depuis trois ans, il garde les effets qu'il a reçus en échange de l'argent ou, s'il les réalise, il les emploie en fonds publics ou autres valeurs de Bourse. L'Angleterre est ainsi préservée de tous les troubles qu'entraîne l'exportation du numéraire.

Le fait est très-heureux et digne d'être noté, au milieu de tous les incidents qui, pour un observateur superficiel, paraissent bouleverser les lois économiques.

Bourse de Paris. — Le mouvement de hausse si vivement lancé au début du mois s'est arrêté sur le cours de 94 fr. 97 c. pour le 5 0/0, et de 60 fr. 70 c. pour le 3 0/0. Le cours rond de 95 francs n'a pu être coté; pendant trois jours on a vu apparaître le cours de 94 fr. 95 c., mais, comme toujours à la Bourse, la tension est si forte entre les haussiers et les baissiers que quand on ne peut enlever un cours, il faut l'abandonner. On est donc revenu à 94 fr. 30 c., et, sans que rien fût compromis, pour faciliter le mouvement de reprise, il ne faudrait pas s'étonner qu'on descendît plus bas, l'équilibre du marché n'en serait que meilleur.

On a accusé les préoccupations politiques d'être la cause de cet arrêt, cependant il n'en était pas question quelques jours auparavant. Ce qui suspend le mouvement, c'est le haut prix de la rente, la question du talon de l'emprunt dont le dernier terme de paiement est fixé au 11 avril, et enfin le resserrement du capital sur le marché anglais par suite des demandes pour l'Inde.

Dans les premiers jours du mois, les gros portefeuilles détenteurs d'emprunt ont vendu, et les titres ont passé d'excellentes mains dans des mains moins bonnes. Quant au comptant, il a diminué ses achats; de 100,000 francs par jour ils sont tombés à 50,000. On a même noté un excédant de ventes sur le 3 0/0, aussitôt que le cours de 60 francs a été dépassé; le fait ne s'était pas produit depuis plusieurs mois. Le report du comptant à la liquidation s'est aussi vendu, pour 10 à 12 bourses il s'élève à 17 ou 20 centimes. On cote 94 fr. 82 cent. 1/2 aujourd'hui, mais on ferme à 94 fr. 65 c.

Le public se retourne vers les obligations de chemins de fer; il s'agit maintenant d'enlever tout le paquet des valeurs.

Voilà la situation, elle est bonne; pourvu qu'on ne force pas les cours, ils ne pourront que s'améliorer, sans même avoir recours à des moyens artificiels et prématurés comme la conversion du Morgan. Ceux qui en parlaient n'avaient pas relu le cahier des charges dans lequel il est spécifié que la conversion doit être dénoncée six mois d'avance.

Changes. — Prix des métaux précieux. — Rien de particulier à noter; le chèque sur Londres s'est abaissé à 25 fr. 22 c., on cote 25 fr. 23 c. Le numéraire est au pair, néanmoins c'est toujours la monnaie d'argent qui forme la base de nos importations, l'or ne rentre que dans de petites proportions.

Clément Juglar.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	12 mars	19 mars
Or en barre à 1000/1000. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ prime	4 à 6 ‰ prime.
Or, (pièces de 20 fr.).	pr. à ‰ —	pr à ‰ d°
Argent en barre à 1000/1000 Le kil. 218 fr. 89 c	11 à ‰ perte.	11 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prim.	2 perte à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 12 à 25 17	25 12 à 25 17
Banknotes	25 15 à 25 22 ½	25 15 à 25 22 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 11 à	5 11 à .. ..

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 19 MARS	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
½ %	Amsterdam . .	long.	210 ½ à 210 ¼	et 3 %	2 mois	.. .. à .. ..
	»	court	210 ¼ à 210 ½	et 3 %	cts jours	56 62 à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 123	et 4 %	3 mois	80 66 à .. ..
	»	court	122 ¾ à 122 ¾	et 4 %	cts jours	79 60 à .. ..
4 %	Berlin....	long.	369 à 369	et 4 %	—	— —
	»	court	368 ¾ à 368 ½	et 4 %	10 jours	80 66 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ½ à 210 ¾	et 4 %	—	
	»	court	210 ⅞ à 210 ½	et 4 %	8 jours	97 ... à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	217 à 219	et 4 %	3 mois	44 15 à .. ..
	»	court	218 à 220	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	222 à 224	et 4 %	3 mois	44 15 à .. ..
	»	court	218 à 222	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	522 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 521	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	517 à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	510 à 512	et 4 %	—	— —
	»	court	515 à 513	et 4 %	8 jours	515 .. à ... .
7 %	Lisbonne .	long.	555 à 557 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	552 ½ à 556	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 555	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	335 à 339	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	339 à 341	et 4 %	cts jours	351 à ...
6 ½ et 7 %	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5.20 or à .. ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	... or à ...
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 ½ %	Londres.	long.	25 21 à 25 26	moins 3 ½	3 mois	25 57 à .. ..
	»	court	25 21 à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	¼ à ⅛ pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ⅛ —	moins 5 ½	cts jours	1/16 %. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	14 ¾ à 15 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	14 ¾ à 15 —	moins 5 %	vue	115 .. à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	15 % à 14 ½	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 % à 14 ½	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	½ à ¼ pte	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	½ à ⅝ —	moins 5 %	cts jours	¼ % à .. ..

BOURSE DE PARIS — COURS DU 13 AU 20 MARS 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 13	VENDREDI 20
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	60 55	59 70
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	84 25	85 50
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 81 fr. payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr. 50	94 72 1/2	94 65
RENTES Françaises — d° tout payé, jouissance 16 février 1874	94 72 1/2	94 65
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	520 ..	523 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	440 ..	442 50
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	360 ..	370 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 ..	19 1/4
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16 1/4	19 ..
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	445 ..	450 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107 1 2	107 1/
d° 5,20, 1864, do d° d°	110 3/8	110 3/4
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 3/4	106 .. 8
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	62 20	61 90
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	60 ..	61 50
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	99 5/8	99 7/8
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	41 60	41 25
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	286 25	280 ..
d° 1863. d° d° d°	304 ..	302 50
d° 1865. d° d° d°	296 25	295 ..
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	269 ..	267 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	* 219 50	220 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 13	VENDREDI 20
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet..	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	221 ..	221 25
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris 1855-1860**	417 ..	418 75
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	445 ..	447 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet..	Id.	Id. 1869	290 ..	292 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet...	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	262 75	263 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	66 75	66 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux 1863**	83 ..	82 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille 1860**	91 25	90 50
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet..	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 ..	35 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet ..	Id. dom. d'Autriche 1866	269 ..	269 25
......	...	1912	5 %	janvier-juillet...	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	67 ..	66 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet...	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet...	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	432 50	432 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet...	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/8	73 1/8
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	25 ..	25 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet...	1er juin-décembre..	Id. **Hongrois** 5 0/0	221 ..	220 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre..	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	62 1/8	62 ..
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre..	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	416 25	416 50
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	416 25	415 75
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	27 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards 1873-1874**	502 50	502 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	502 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	507 50	507 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	521 ..	516 25
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	515 ..	517 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet...	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	477 50	477 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 13	VENDREDI 20
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3840 ..	3825 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1065 ..	1065 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	552 50	552 50
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	435 ..	435 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	268 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	810 ..	810 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	415 ..	416 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	657 50	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	648 75	645 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	298 75	305 ..
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	547 50	550 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	400 ..	405 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	517 50	515 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	375 ..	335 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	485 ..	457 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	435 ..	435 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	412 50	415 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	573 75	585 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	535 ..	530 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	345 ..	345 .
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	357 50	357 50
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	135 ..	137 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 13	VENDREDI 20
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	341 25	345 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	502 50	503 75
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	888 75	887 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	600 ..	597 50
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1010 ..	1015 ..
4002	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	850 ..	847 50
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	535 ..	532 50
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	726 25	717 50
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	234 ..	232 50
4913	....	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	350 ..	335 ..
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	410 ..	410 ..
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	90 ..	87 50
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	65 ..	64 50
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	190 ..	191 25
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	69 50	67 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	260 ..	262 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	250 ..	250 ..

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT

A l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires du 31 janvier 1874.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1873.

Nominations.

Messieurs,

Suivant l'usage, nous avons à vous entretenir, dès le début de cette séance, des changements survenus dans le conseil d'administration depuis votre dernière réunion.

MM. Payen, Goguel, Dutfoy et Hollander ont donné leur démission de membres du conseil.

M. Payen, après de longues années d'une collaboration aussi utile que dévouée nous a témoigné le désir de prendre un repos que nécessitaient les soins de sa santé.

MM. Goguel, Dutfoy et Hollander n'ayant pu concilier avec les exigences de leurs propres affaires leurs fonctions d'administrateurs, nous avons dû, à notre grand regret, accepter leur démission.

Votre conseil s'est préoccupé de combler les vides survenus dans son sein, et, conformément à l'article 20 des statuts, nous avons appelé à siéger, provisoirement, au milieu de nous : M. Teisonnière, négociant et membre de la Chambre de commerce M. Talamon, négociant, qui faisaient partie l'un et l'autre de notre conseil d'escompte; M. Théodore Vernes, et M. Jacques Siegfried, négociant.

Nous espérons, Messieurs, que vous ratifierez par vos votes les choix de votre conseil; dans ce cas, il ne restera plus à pourvoir qu'à une seule vacance, celle provenant de la nomination de M. Gustave Girod aux fonctions de directenr, fonctions auxquelles nous l'avons appelé lors de la démission de M. P.-J. Coullet, qui s'est retiré du Comptoir, au mois de septembre dernier, par des motifs de convenance personnelle, emportant l'estime de tous.

Les trois administrateurs qui arrivent cette année au terme de leur mandat sont M. Teissonnière, successeur de M. Payen, M. Thomas et M. Girod, non encore remplacé, ainsi que nous venons de le dire; le censeur sortant est M. Berthier.

En ce qui concerne M. Teissonnière, vous prononcerez sa réélection, par le fait que vous sanctionnerez sa nomination ; quant à MM. Thomas et Berthier, vous savez qu'ils sont rééligibles.

Notre honorable collègue, M. Du Bochet, l'un des fondateurs du Comptoir, qui avait donné une nouvelle preuve de dévouement à vos intérêts en acceptant la présidence du conseil, a témoigné le désir, après la reconstitution de votre administration supérieure, de reprendre l'indépendance que réclament les grandes entreprises auxquelles il est associé et les soins à donner à sa santé.

M. Du Bochet continue à faire partie de nos comités les plus importants; il ne cesse de nous apporter les fruits de sa grande expérience, et nous sommes certains que vous partagerez notre reconnaissance pour les services si précieux qu'il nous rend tous les jours.

Sur la proposition de M. Du Bochet, le conseil a fait choix, pour son président, de M. Edouard Hentsch, dont le nom et l'autorité dans le monde des affaires sont suffisamment connus de vous tous, pour que nous croyions inutile de nous étendre sur les qualités qui ont fait porter sur lui l'unanimité de nos suffrages.

Vous savez qu'aux termes des statuts, la nomination du président et celle du directeur sont soumises à l'approbation de M. le ministre des finances. Ces nominations ont été immédiatement ratifiées.

Statuts.

Dans notre dernier rapport, nous vous disions : « Que, pour faire fructifier notre capital, des modifications salutairea nous paraissaient indispensables et que nous en poursuivions l'étude. »

Vous êtes convoqués, pour aujourd'hui même, à l'issue de cette séance, en assemblée générale extraordinaire, pour entendre les propositions relatives aux modifications à introduire dans les statuts de la Société, que le conseil aura à soumettre à vos délibérations.

Opérations.

Nous avons maintenant, Messieurs, à vous rendre compte des opérations du Comptoir durant l'exercice 1873.

Ces opérations sont résumées sur le bilan et sur le compte de profits et pertes qui vous ont été distribués et dont lecture vous sera donnée à la fin du rapport.

Le total de nos opérations pendant l'exercice 1873 a été de.......................... 3.316.501.259 33

Ce chiffre se sudivise entre les diverses branches de nos affaires, comme suit :

Escompte des effets de commerce sur Paris et les départements	928.190.534 35
Escompte des effets sur l'étranger	98.319.956 95
Montant de nos escomptes réunis	1.026.510.491 30
Encaissement des effets sur Paris, les départements et l'étranger	28.149.872 99
Avancés sur fonds publics	15.818.570 65
Acceptations et crédits sur nantissement	55.642.174 11
Souscriptions, vente et achats de fonds publics pour compte de tiers	439.362.477 18
Transactions sur place et tirage des agences dans les colonies françaises et à l'étranger	1.011.675.718 51
Opérations des agences en France	739.341.954 59
Total égal	3.316.501.259 33

Caisse.

Le mouvement de la caisse pendant l'exercice a été :

Au crédit de	1.238.762.326 01
Au débit de	1.234.392.695 51
Ensemble	2.473.155.021 52

La moyenne du mouvement général par mois a été de.......................... 206.096.251 80

Celle des payements de....... 102.866.057 96

Portefeuille.

Le solde de notre portefeuille, au 31 décembre 1873, comprenait :

Effets	80.915	montant à	55.888.954 79
Il est entré du 1er janvier au 31 décembre 1873.	1.565.249	—	1.054.660.364 29
Ensemble	1.646.164	—	1.110.549.319 08
Il est sorti pendant la même période	1.563.714	—	1.049.202.884 29
Le solde de notre portefeuille, au 31 décembre était de	82.450	—	61.346.434 79

Le montant des effets qui figurent à l'entrée du portefeuille se décompose ainsi :

Valeurs sur Paris, effets	370.628	pour	476.899.949 47
Valeurs sur les départements	1.250.082	—	531.509.108 36
Valeurs sur l'étranger	25.454	—	102.140.261 25
Ensemble comme ci-dessus	1.646.164		1.110.549.319 08

Compte d'espèces.

Le solde de nos comptes d'espèces était, au 31 décembre 1872 de	25.496.804 77
Il nous a été déposé du 1er janvier au 31 décembre 1873	270.856.541 04
Le montant de ces comptes s'est ainsi trouvé porté à	296.353.345 81
Sur lesquels nous avons remboursé	261.316.735 71
Soit au 31 décembre 1873 un solde	35.036.610 10

Contentieux de Paris.

Le montant des effets et créances tombés en souffrance au 1er janvier au 31 décembre 1873 a été de :

Pour le premier semestre		923.898 38
Pour le deuxième semestre		108.703 47
Au total		1.032.601 85
Les rentrées effectuées pendant l'exercice sur ces mêmes créances se sont élevées :		
Pour celles du premier semestre à	260.302 12	
Pour celles du deuxième semestre à	31.233 63	
		291.535 75
Reste		741.066 10
Sur lesquels il a été amorti au 30 juin 1873	485.656 12	
Au 31 décembre 1873	102.689 »	
		588.345 12
Différence figurant à l'actif		152.720 98

Durant l'exercice 1873 il est rentré une somme de.......... 126.446 40 sur les créances amorties des exercices précédents.

Souscriptions, ventes et achats de fonds publi[...] le compte de tiers.

Les mouvements de fonds auxquels ont don[...] les opérations de cette catégorie se sont élev[...] rant l'exercice à la somme de 439.362.477 1[...] que nous l'avons indiqué plus haut dans le [...] récapitulatif de nos opérations.

Les commissions que nous avons perçues s[...] affaires figurent au crédit du compte de pr[...] pertes des deux semestres.

Agences en France.

Ces Agences sont comprises cette année [...] total de nos affaires pour.......... 739.341.[...]

Savoir : Transactions sur place	689.215.[...]
Tirages sur la Caisse centrale et sur l'étranger	50.126.[...]
Total égal	739.341.[...]

Durant l'exercice, les Agences de Lyon, M[...] et Roubaix nous ont donné, après prélèveme[...] tous leurs frais et après amortissement comp[...] leur contentieux, un produit net de..... 697.[...]

L'Agence de Nantes a été atteinte par la [...] d'une maison considérable de la place. La li[...] tion de cette affaire se poursuit activement. [...] tendant ses résultats, nous avons jugé prud[...] prélever sur les bénéfices du second semest[...] somme qui nous a paru suffisante pour cou[...] perte présumée.

SERVICES EXTÉRIEURS.

Agences et correspondants.

Comptes de l'étranger : les bénéfices réalis[...] ce chapitre se sont élevés, savoir :

Pour le premier semestre à	1.465.[...]
Pour le deuxième semestre à	1.053.[...]
Ensemble	2.519.[...]

Agences extérieures.

Londres, Bruxelles, Alexandrie, la Réunion, Bo[...] Calcutta, Saïgon, Hong-Kong, Shang-Haï, Yok[...]

Le chiffre pour lequel ces Agences fi[...] dans le montant total de nos opérations [...] de.......................... 1.011.675.[...]

qui se décomposent ainsi :

Transactions sur place	893.678.[...]
Tirages sur France et étranger.	117.997.[...]
Total égal	1.011.675.[...]

Le contingent de ces établissements dans les [...] fices de l'exercice a été :

Pour le premier semestre	1.321.[...]
Pour le deuxième semestre	955.[...]
Ensemble	2.276.[...]

Nous conformant aux prescriptions de l'arti[...] des Statuts, nous avons amorti, pendant l'ex[...] 1873, des sommes importantes.

Après ces amortissements, le contentieux [...] Agences à l'étranger ne présente plus que 418.[...]

Se subdivisant comme suit :

Agence de Bombay	26.376 30	
— Calcutta	136.067 25	
— Hong-Kong	130.368 54	
— Shang-Haï	67.645 90	
— Yokohama	31.613 30	
— Bruxelles	8.147 56	
— la Réunion	18.346 18	
Total égal		418.5[...]

Nous avons lieu d'espérer un recouvremen[...] rieur à ces estimations.

RÉSUMÉ.

Les opérations dont nous venons de vous [...] compte se résument dans le bilan qui vou[...] distribué et dont nous allons vous donner lect[...]

BILAN.

ACTIF.

Espèces en caisse et à la Banque	4.619.[...]
Portefeuilles	61.346.[...]
Agences	62.812.[...]
Avances sur effets publics et actions diverses	9.325.[...]
Comptes courants	28.696.[...]
Warrants prorogés et effets en souffrance	1.219.[...]
Reports	6.965.[...]
Immeubles	2.372.[...]
	177.358 [...]

PASSIF.

Capital	80.000 [...]
Réserve statutaire	20.000 [...]
Réserve spéciale pour les warrants et effets en souffrance	325 59
A reporter	100.325 59

Report...		100.325.859 30
tes d'espèces		35.036.610 10
remis à l'encaissement		7.202.733 36
tes courants		21.259.999 77
tations et effets à payer		5.666.615 82
ons divers à payer		5.080.131 74
s et pertes		2.448.117 45
ompte du portefeuille		338.185 10
		177.358.252 64

A point de vue du dividende, vous avez entre les ai le résumé du compte profits et pertes, à la e chacun des deux semestres 1873.

PROFITS ET PERTES

TES DES PROFITS ET PERTES DU 1er SEMESTRE 1873.

CRÉDIT		
le au 31 décembre 1872		370.211 99
érêts, changes, commissions et bénéfices divers :		
es effets remis à l'escompte et à caissement		399.221 09
es comptes courants et Agences en ance		2.861.571 79
les comptes courants et Agences à ranger		3.728.025 45
les opérations diverses		1.731.541 44
		8.590.571 76
DÉBIT		
térêts, changes, commissions et pertes diverses :		
u les réescomptes à la nque	75.299 08	
es comptes courants Agences en France.	1.888.888 43	
es comptes courants Agences à l'étranger	940.911 54	
le contentieux de ris et opérations div.	537.863 97	
éurnement Marcotte	644.270 84	
rs généraux	855.169 68	
scompte du portefuille	424.989 30	
		5.367.392 84
Bénéfice net au 30 juin 1873...		3.223.178 92

OPTES DES PROFITS ET PERTES DU 2e SEMESTRE 1873.

CRÉDIT		
e au 30 juin 1873		448.168 22
térêts, changes, commissions et bénéfices divers :		
S les effets remis à l'escompte et à encaissement		584.236 87
Su les comptes courants et Agences en rance		2.613.255 97
S les comptes courants et Agences l'étranger		2.959.286 51
St les opérations diverses		1.701.114 94
		8.306.062 51
DÉBIT		
térêts, changes, commissions et pertes diverses :		
S les réescomptes à la anque	121.372 25	
S les comptes courants Agences en France.	2.291.673 10	
S les comptes courants Agences à l'étranger	2.040.370 97	
S le contentieux de aris et opérations div.	174.330 42	
Fis généraux	892.013 22	
R scompte du portefuille	338.185 10	
		5.857.945 06
énéfice net au 31 décembre 1873..		2.448.117 45

ous aurez remarqué, Messieurs, à la charge du pimier semestre de l'exercice la somme de 644,270 fr. 8 c. provenant du détournement Marcotte.

ous avez connu, par la publicité donnée à cette tte affaire, tous les détails se rattachant à l'abus de cfiance commis par un employé supérieur qui sc- cait, depuis 1848, un poste de confiance dans notre ainistration.

orsque Marcotte a comparu devant la justice, le nistère public a prononcé quelques paroles que ns avons retenues et que nous répéterons ici : « ans toute grande administration, a-t-il dit, chacun s que le fonctionnement des services nécessite des ndats de confiance. Malheur à ceux qui en abusent! » Pmettez-nous de ne rien ajouter à ces paroles, si c n'est pour vous dire que de nouvelles mesures ont é prises pour augmenter les contrôles nombreux q s'exerçaient déjà, et prévenir, dans la mesure du psible, le retour de faits aussi regrettables.

 la fin du premier semestre, nous vous avons dis- tbué pour à-compte sur le dividende de l'exercice, à aison de 20 fr. par action, une somme de 3,200,000 fr. ujourd'hui, il vous reste sur les produits du second semestre une somme disponible de 2,448,117 fr. 45 c. sur l'emploi de laquelle vous avez à statuer.

Sur la somme de 2,448,117 fr. 45 disponible, nous vous proposons d'attribuer aux actions une somme de 2,400,000 fr. qui sera répartie à raison de 15 fr. par action et payable, sous déduction de l'impôt du revenu et de celui de mutation pour les titres au porteur, à dater de lundi 2 février.

Sur le reliquat de 48,117 fr. 45, nous vous demandons, Messieurs, de prélever une somme de 20,000 fr. pour la dotation du fonds de prévoyance pour les employés.

Si vous adoptez nos propositions, le solde à reporter à l'exercice 1874 sera de 28,117 fr. 45.

Nous allons énumérer maintenant les résolutions sur lesquelles vous aurez à délibérer.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1873.

2° Fixation du dividende pour l'exercice 1873 à 35 fr. par action, sur lesquelles un à-compe de 20 fr. a été payé le 1er août dernier et dont le solde de 15 francs par action sera payé, à la caisse du Comptoir, à partir du 2 février prochain.

3° Prélèvement sur le résultat du deuxième semestre de l'exercice 1873, de la somme de 20,000 fr. pour dotation de la caisse de prévoyance des employés.

4° Report à nouveau, au crédit de compte de profits et pertes, de la somme de 28,117 fr. 45 c.

Les résultats de l'exercice nous permettent donc, si vous approuvez les comptes que nous venons de vous soumettre, de vous distribuer, pour l'année entière, un dividende de 35 fr. par action, supérieur de 4 fr. à celui que vous avez touché pour l'exercice précédent.

Ne perdez pas de vue, Messieurs, que les affaires subissent encore le contre-coup des événements de 1870-1871; nous devons donc nous féliciter de pouvoir nous présenter devant vous avec notre capital et notre réserve intacts, et prêts à profiter de toutes les circonstances avantageuses qui ne manqueront pas de se produire, lors de la reprise des affaires.

Nous vous disions, dans notre dernier rapport, que nous nous propositions de vous soumettre un projet d'organisation de la caisse de prévoyance pour les employés, étudié d'après les institutions de ce genre qui existent dans d'autres sociétés.

Après avoir mûrement examiné les divers systèmes adoptés, et sans renoncer à de nouvelles études, nous n'avons pas jugé opportun, quant à présent du moins, de modifier les anciens errements. Nous vous demanderons, en conséquence, de vouloir bien voter encore, chaque année, une certaine somme pour le fonds de prévoyance; grâce à ce fonds, appartenant à la Société, et qui s'augmentera chaque année des intérêts, nous serons à même de distribuer, comme par le passé, des secours temporaires ou viagers aux anciens employés, âgés ou infirmes, et aux membres, dignes d'intérêts, des familles de ceux qui seront morts.

Votre conseil aura ainsi la possibilité d'apprécier, suivant les services rendus, l'opportunité et l'importance des allocations à accorder, sans être enfermé dans les limites étroites d'un règlement inviolable, dont l'application ne permettrait pas, très-souvent, ainsi que l'expérience nous l'a prouvé, de venir en aide à des employés ou à des familles dignes de notre protection.

Voici quelle est la situation du compte « Fonds de prévoyance en faveur des employés :»

Ce compte présentait, au 31 décembre 1872, un solde créditeur de	777.346 59
Il a été augmenté pendant l'exercice, des intérêts réglés au taux de l'escompte de la Banque, et qui se sont élevés :	
Au 30 juin 1873, à	19.258 60
Au 31 décembre 1873, à	21.363 10
Total	817.968 29
Les allocations payées à divers, pendant l'année, se montent à	15.868 28
Ce qui réduit le solde créditeur du compte, au 31 décembre 1873, à	802.099.97
Si vous approuvez le nouveau prélèvement de 20.000 fr. que nous vous proposons aujourd'hui, ci	20.000 »
La somme, au crédit du compte « Fonds de prévoyance, » sera actuellement de	822.099 97

Avant de terminer ce rapport, nous devons dire que, depuis plusieurs années, le public et la direction se plaignent de l'insuffisance des locaux actuels du Comptoir.

Votre conseil étudie le moyen d'obvier à ces inconvéniens. Il en résultera nécessairement des dépenses; mais toutes celles que nous autoriserons seront pleinement justifiées par les besoins de nos services.

Nous espérons que la nouvelle installation que nous étudions donnera à notre clientèle les satisfactions auxquelles elle a droit et contribuera ainsi à la conserver et à l'augmenter.

Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à rendre hommage au dévouement avec lesquels MM. les membres du Conseil d'escompte continuent de remplir les fonctions qu'ils ont bien voulu accepter. Nous les prions d'être assurés de toute notre reconnaissance.

Nous devons aussi des éloges aux chefs de service et aux employés du Comptoir, dont le zèle ne s'est pas un instant ralenti.

RAPPORT DES CENSEURS.

Par M. Forget, l'un d'eux.

Messieurs,

Le conseil de censure vient, par son rapport, compléter celui que vous venez d'entendre en vous donnant son appréciation de la situation du Comptoir et de ses opérations pendant l'exercice 1873.

Avant de vous parler des comptes, permettez-nous de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'administration de votre Société.

Le Comptoir, depuis votre dernière réunion, a subi d'importantes changements dans son administration supérieure. Le président du conseil, M. Du Bochet, après avoir rempli la tâche qu'il s'était imposée en acceptant la présidence s'en est démis en proposant, pour le remplacer, M. Hentsch, administrateur, qui, par sa position personnelle dans les affaires de banque et de finance, est en situation d'apporter au Comptoir des lumières et un concours des plus précieux. L'accueil unanime faite à cette proposition a prouvé que M. Hentsch était bien apprécié de tous ses collègues du conseil; nous voulons nous associer à leur décision. Nous ne pouvons que remercier M. Du Bochet pour les services qu'il a déjà depuis longtemps rendus et qu'il continue; et M. Hentsch, pour ceux qu'il veut bien se charger de nous rendre.

Une nouvelle direction a été installée dans la personne de M. Girod, agent de change honoraire, déjà administrateur. Après avoir pris provisoirement la direction comme administrateur délégué, et expérimenté les difficultés d'une administration aussi importante, il en a accepté la responsabilité en connaissance de cause; nous avons vu avec plaisir son installation définitive. Nous sommes heureux de penser que la direction du Comptoir est assurée pour longtemps, car la durée est nécessaire à un directeur pour pouvoir mettre à exécution les améliorations qu'il faut constamment apporter dans les services, afin de satisfaire les besoins nouveaux du public. Malgré tous ces changements dans l'administration, le fonctionnement n'en a pas moins marché régulièrement, ce qui prouve le bon choix du personnel.

La décision prise l'année dernière d'élever de 2 à 3 0/0 l'intérêt des comptes d'espèces a déjà porté ses fruits; ces dépôts ont augmenté dans une proportion notable; au 31 décembre 1872, ils étaient de 25,496,804 fr. 77 c.; ils sont, au 31 décembre 1873, de 35,036,610 fr. 10 c. soit une augmentation de près de 10 millions.

Nous voyons avec satisfaction que nos agences, tant en France qu'à l'étranger, ont continué à apporter un contingent d'affaires considérable, bien qu'elles n'aient employé qu'un capital inférieur à celui qu'on avait mis jusqu'ici à leur disposition.

Le contentieux de cette année, plus important que d'habitude, nous a semblé être une suite des malheurs qui ont atteint la France. Des maisons de commerce importantes frappées par les événements ont pu continuer à inspirer confiance pour ne succomber que plus tard, faisant ainsi illusion à tout leur entourage. Espérons que nous sommes à la fin de la crise et que nous n'aurons plus à l'avenir à compter qu'avec les risques ordinaires des affaires.

Les créances contentieuses ont été évaluées, comme par le passé, à un maximum de 50 0/0 de leur chiffre nominal pour les unes, à un taux moindre pour les autres, et le surplus passé au débit du compte profits et pertes. Nous remarquons qu'il reste 152,720 fr. 98 c. à l'actif du contentieux, considérés comme recouvrables et d'ailleurs évalués à une somme bien inférieure à 50 0/0 des créances qu'ils représentent.

Comme indication que les estimations ont été judicieusement faites, lors de la clôture des inventaires précédents, nous vous ferons remarquer qu'il est renrentré, sur les créances entièrement amorties des exercices précédents, une somme de 126,446 fr. 40 c. qui est un profit pour cette année.

Le bénéfice que le conseil vous propose de répartir est de 35 fr. par action, c'est-à-dire qu'il est de 4 fr. supérieur à celui de l'exercice précédent; c'est une progression que nous espérons bien voir se continuer.

La régularité des comptes qui viennent de vous être présentés nous a paru complète; notre avis est que vous pouvez en voter l'approbatiou.

RÉSOLUTIONS

Première résolution.

« Les comptes de l'exercice 1873, tels qu'ils viennent d'être exposés, sont approuvés. »

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

« Le dividende pour l'exercice de 1873 est fixé à 35 fr. par action, sur lesquels un à-compte de 20 fr. été payé le 1er août dernier et dont le solde de 15 fr. par action sera payé à la caisse du Comptoir partir du 2 février prochain. »

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

« Le prélèvement sur les résultats du deuxième semestre de l'exercice 1873, de la somme de 20,000 fr., pour dotation de la caisse de prévoyance des employés est approuvé.»

Cette troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution.

« Le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 28,117 fr. 45 c. sera reporté au crédit du compte de profits et pertes du semestre en cours. »

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le président met successivement aux voix la réélection de M. Thomas, administrateur sortant, et de M. Berthier, censeur sortant.

MM. Thomas et Berthier sont réélus à l'unanimité.

L'assemblée, appelée ensuite à pourvoir au remplacement de MM. Payen, Goguel, Dutfoy et Hollander, administrateurs démissionnaires, nomme successivement et à l'unanimité, membres du conseil d'administration du Comptoir :

MM. J. Siegfried, Talamon fils, J, Teissonnière, Th. Vernes d'Arlandes. (95)

BANQUE FRANCO-EGYPTIENNE

Bilan du 31 décembre 1873.

ACTIF.

Capital non réalisé.................fr.	25.000.000 »	
Encaisse à Paris....................	479.380 »	
Portefeuille :		
Effets sur France et sur l'étranger.	897.525 96	
Délégation du Trésor ottoman....	774.680 20	
Actions de Sociétés financières....	1.759.233 »	
Actions de Sociétés industrielles...	3.190.240 40	
Obligations de chemins de fer et obligations diverses..........	6.675.689 15	
Participation à l'emprunt égyptien 1873	9.870.835 45	
Participations financières diverses...	6.855.584 70	
Avances sur garanties..............	3.654.317 95	
A reporter...	59.057.486 81	
Report...	59.057.486 81	
Avance au gouvernement ottoman avec affectations principales......	1.086.062 64	
Reports..............................	2.048.312 50	
Frais de premier établissement et de mobilier........................	33.307 60	
Impôts de transmission et sur le revenu..............................	131.427 84	
Comptes courants débiteurs et comptes d'ordre.........................	7.628.546 17	
Succursale d'Alexandrie............	2.343.651 91	
	72.428.795 47	

PASSIF.

Capital...........................fr.		50.000.000 »
Réserve statutaire....	1.441.832 94	
Réserve extraordinaire	2.558.167 06	
		4.000.000 »
Effets à payer.....................		2.206.899 20
Dividendes restant à payer sur les actions.........................		5.400 »
Services des coupons et de l'amortissement de l'Emprunt Khédive 1870.		650.057 50
Comptes courants créditeurs et comptes d'ordre.....................		11.782.659 47
Profits et pertes 1873 — Bénéfices nets............................		3.783.779 30
		72.428.795 47

Profits et pertes.

ACTIF.

Participations financières.........fr.	302.075 2
Compte de change..................	194.688 6
Amortissement des frais de premier établissement et de mobilier......	11.102 7
Jetons de présence du conseil d'administration..........................	60.000
Patentes, contributions et impôts de timbre...........................	49.806 3
Frais généraux.....................	245.063 5
Tantièmes accordés par le conseil d'administration au secrétaire général et à la direction d'Alexandrie.....	23.903 5
Solde à nouveau, bénéficee nets.....	3.783.779 3
	4.670.419 3

PASSIF.

Solde du compte de profits et pertes 1872..........................fr.	167.328 5
Intérêts...........................	2.237.034
Commissions.......................	1.198.634 1
Succursale d'Alexandrie..	965.394 2
Fonds publics et valeurs diverses....	102.028
	4.670.419 3

(94)

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. Le Gérant. AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Co, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 28 MARS 1874. NUMÉRO 13.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA POSTE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

Nous avons reçu de Berlin une statistique officielle sur la poste de l'Empire allemand en 1873. Nous aurions voulu comparer en détail cet intéressant document avec les statistiques du même genre que pourrait nous fournir la France. Malheureusement, pour la plupart des points, les données nous font défaut. L'*Annuaire des postes de 1874* contient bien de fort instructifs tableaux sur le nombre des lettres de toutes catégories, des mandats, des chargements, etc. ; mais les faits n'y sont pas toujours groupés comme dans la statistique allemande que nous avons sous les yeux. Sur tel point, nous sommes plus explicites que nos voisins, et nous donnons des renseignements plus précis; sur tel autre, au contraire, nous nous taisons et ne donnons que des informations vagues et insuffisantes. Nous prions l'administration française des postes de vouloir bien, à l'avenir, apporter quelques perfectionnements à la confection de son annuaire, dont nous sommes loin, d'ailleurs, de méconnaître les mérites. C'est ainsi que cet annuaire nous donne l'énumération de tous les bureaux de poste de France, par ordre alphabétique, avec les noms des titulaires, receveurs ou distributeurs : mais quant au chiffre total de ces bureaux de poste, nous le cherchons en vain ou nous ne pouvons y arriver qu'en consultant le budget.

Nous voudrions également connaître le nombre des employés de toute catégorie : mais ce renseignement aussi nous échappe. Dans le budget de 1875, nous trouvons sur ce point des indications, mais qui gagneraient à être accompagnées de quelques explications. Si de même nous cherchons le chiffre des boîtes aux lettres, soit dans les villes, soit dans les campagnes, nous ne trouvons aucun renseignement sûr et récent. Il serait aisé à l'administration des postes de mettre toutes ces indications, et beaucoup d'autres du même genre, dans son annuaire. Trois ou quatre pages y suffiraient.

L'administration générale des postes de l'Allemagne s'étendait, en 1873, sur un territoire de 8,077 milles carrés, renfermant 34,339,434 habitants. C'est assez dire que la totalité de l'Empire allemand actuel n'est pas soumise à cette administration générale, puisque la population de l'empire est actuellement de plus de 40 millions d'âmes. Il s'en faut donc de 16 0/0 à peu près que le nombre des habitants auxquels s'étend l'administration générale des postes d'Allemagne

corresponde au chiffre des sujets du nouvel Empire, la Bavière et le Wurtemberg ayant conservé une administration particulière.

Le nombre des circonscriptions postales supérieures (*Ober Postdirections-Bezirke*) était de 38 seulement ; par conséquent, ces circonscriptions doivent être en moyenne un peu plus du double en étendue et en population que nos directions départementales : c'est là une nouvelle preuve, entre bien d'autres, que nos départements français forment aujourd'hui, pour la plupart des services, une unité administrative beaucoup trop restreinte, et qu'il n'y aurait aucun inconvénient à grouper deux de nos départements ensemble pour en former une seule direction postale.

L'étendue des circonscriptions postales supérieures de l'Allemagne varie d'un minimum de 1.08 mille carré (Berlin) à 525.76 milles carrés (Posen). La population de chaque district est très-souvent supérieure à un million d'habitants : elle varie entre un minimum de 52,000 habitants (Lubeck) et un maximum de 1,690,000 (Leipzig). Le nombre des bureaux de poste est de 5,965 : ce qui représente une moyenne de 1 bureau de poste par 5,757 habitants et par 1.35 mille carré.

En France, d'après le budget de 1875, nous avons 5,155 receveurs des postes à Paris et dans les départements, mais il faut y joindre quelques distributeurs et entreposeurs des gares, ce qui fait ressortir approximativement un chiffre de 5,500 bureaux, soit à peu près un bureau par 6,500 habitants. Nous sommes donc, sous ce rapport, au dessous de l'Allemagne.

Le nombre des boîtes aux lettres est, en Allemagne, de 28,936, dont 11,227 dans les localités ayant des bureaux de poste, et 17,709 dans les campagnes qui font partie de la circonscription de ces bureaux. Nous n'avons pas sous la main de renseignements sur l'état du même service en France. Le nombre des fonctionnaires occupés par l'administration postale allemande est de 17,496, et celui des sous-fonctionnaires ou agents auxiliaires est de 27,408, soit ensemble 44,904. Ici encore les données que nous trouvons dans les documents français ne nous permettent pas une exacte comparaison. Nous voyons dans le budget de 1875 que le service administratif de perception et d'exploitation de l'administration des postes dans les départements compte 28,548 employés ; mais nous ne croyons pas que les éléments de ce chiffre correspondent exactement aux éléments des chiffres que nous fournit en bloc l'administration allemande. Quoi qu'il en soit, il demeure établi que, pour un même nombre d'habitants, nous avons un peu moins de bureaux de postes que l'Allemagne, et aussi moins d'employés du service postal.

La comparaison entre la statistique allemande et la statistique française devient encore plus difficile, ou plutôt absolument impossible, si nous passons à l'examen des nombres de lettres, de journaux, d'échantillons, etc., que la poste a distribués dans l'un et l'autre pays. Sur ce point, en effet, les chiffres sont loin d'être groupés de la même manière en France et en Allemagne. Les statistiques que contient notre annuaire des postes, quoique laissant encore à désirer, sont plus détaillées que la statistique allemande qui est dans nos mains. Nous apprenons qu'en Allemagne, en 1873, le nombre des lettres, des imprimés et des échantillons assujettis aux droits de poste a été de 452 millions, en chiffres ronds, et celui des mêmes objets transportés gratuitement par la poste a atteint 25 millions. Ces chiffres, nous l'avouons, sont loin de nous paraître très-considérables ; mais, pour porter un jugement sur eux, il faudrait savoir, ce que ne dit pas le document allemand, quelle est au juste la part des lettres, celle des imprimés et celle des échantillons dans ces nombres donnés en bloc. Nous voyons aussi que le nombre des exemplaires de journaux, lesquels ne sont pas compris dans les chiffres donnés plus haut, s'est élevé, en 1873, à 250 millions en chiffres ronds. Toutes ces indications, et plusieurs autres, contenues dans le même document, ne correspondant pas aux indications de nos statistiques françaises, nous ne pouvons guère établir un parallèle sur ce point entre les deux pays : contentons-nous donc d'examiner les chiffres que contiennent les documents français.

En 1872, la poste, en France, a transporté 349,847,632 lettres; c'est à peu près 10 lettres par habitant. En présence des tarifs actuels des postes, ce chiffre doit être considéré comme très-élevé : il n'est inférieur, en effet, qu'au chiffre de l'année 1869, où l'on a constaté 364,746,650 lettres. La diminution de 1872, par rapport à 1869, est donc de 15 millions de lettres environ, soit de 4 0/0 du chiffre total; si l'on réfléchit que nous avons l'Alsace et la Lorraine en moins, on voit qu'en définitive la moyenne des lettres par habitant n'a pas été plus faible en 1872 qu'en 1869, année la plus favorisée de ce siècle. Les partisans de l'augmentation des tarifs postaux s'emparent volontiers de ce fait ; il convient, cependant, d'étudier les renseignements statistiques d'une manière plus approfondie. Si le nombre des lettres par habitant n'a pas diminué en 1872, par rapport à 1869, il n'a pas non plus augmenté : or, pendant toutes les années antérieures à 1869, il s'accroissait dans une proportion notable; c'est ainsi que l'année 1869 présente, relativement à 1866, une augmentation de 41 millions de lettres ou de 13 0/0. Il est permis de croire que, sans l'augmentation des droits, il y aurait eu aussi, de 1869 à 1872, un accroissement analogue. Les économistes et les financiers qui s'élèvent contre l'élévation des tarifs postaux ne fondent pas seulement leurs objections sur l'observation que les droits élevés arrêtent le développement du nombre des lettres; ils font surtout valoir les très-grands inconvénients, pour les affaires et le commerce, de l'augmentation des frais généraux qui résulte de cette hausse des tarifs. Ils considèrent ainsi les choses, non par le petit côté, qui est le point de vue fiscal, mais par le grand côté, qui est le développement matériel et intellectuel du pays.

Il n'est pas sans intérêt de suivre, en France, le développement du nombre total des lettres depuis un certain nombre d'années. En 1848, on n'a compté que 122 millions de lettres ; en 1849, la poste en expédia 158 millions; en 1853, ce chiffre s'éleva à 185 millions ; en 1857, à 252 millions ; en 1862, à 283 millions; en 1864, à 300 millions; en 1867, à 342 millions; en 1869, à 364; en 1870, le chiffre des lettres retomba à 281 millions ; en 1871, il se releva à 305 millions, et enfin en 1872, à 349 millions. On voit que depuis 1848, époque de la réforme postale, le chiffre des lettres a presque triplé.

Le nombre des lettres chargées en France s'est accru dans des proportions encore plus considérables, partant de 334,991 en 1851, pour s'élever successivement à 1,997,700 en 1861, à 3,774,159 en 1865, à 5,356,073 en 1869 ; de ce point culminant le chiffre des lettres chargées est tombé à 3,659,000 en 1870, puis il est remonté à 4,607,000 en 1871 et à 4,810,000 en 1872.

Il y a eu un accroissement semblable dans le nombre des mandats-poste jusqu'en 1870, puis une rechute considérable à partir de cette époque. En 1847, le nombre des mandats était de 1,355,181 et les sommes versées montaient à 39,744,522 francs; en 1850 nous trouvons 2,103,000 mandats représentant 55,785,000 francs; l'année 1860 offre 3,492,000 mandats et 87,297,000 francs de sommes versées ; en 1865, on est en présence de 4,135,000 mandats et 122,656,000 francs ; en 1869, il y eut 5,659,000 mandats pour lesquels furent versés 164 millions de francs; le maximum fut atteint en 1870, par suite de la mobilisation et de l'absence de leurs foyers de tous les jeunes gens valides; il y eut alors 6,259,789 mandats

pour une somme de 167,860,655 francs. En 1871, le chiffre des mandats et des sommes versées fléchit légèrement, et en 1872, considérablement. Il y eut 5,626,000 mandats en 1871 et seulement 3,951,000 en 1872; et les sommes versées qui étaient encore de 139 millions en 1871 ne furent plus que de 87 millions en 1872. Cette rapide décroissance ne doit pas surprendre, elle a eu deux causes: l'une était l'élévation du droit sur les envois d'argent, mesure funeste que l'on adopta après la guerre et que l'on rapporta au bout de peu de temps; l'autre cause, plus importante et qui n'a pas cessé d'agir, c'est l'émission par la Banque de France de billets de petites coupures faciles à envoyer par lettres chargées ou même par lettres ordinaires.

Nous regrettons que l'administration des postes nous offre dans un même total le chiffre des journaux, des imprimés, des échantillons et des papiers d'affaires. Il est ainsi impossible de se rendre compte de l'influence de la surélévation des tarifs; tout le monde a le sentiment que le transport des échantillons a dû presque cesser depuis l'augmentation des droits, mais on ne peut le prouver, puisque l'administration des postes confond ce chapitre avec deux autres tout à fait différents. Quoi qu'il en soit, on constate sur le chiffre total du transport des imprimés, des journaux, des échantillons et des papiers d'affaires une énorme décroissance. Au lieu de 367 millions d'objets de cette catégorie que la poste a transportés en 1869, on n'en trouve plus que 272 millions en 1872. C'est là une preuve que l'élévation des tarifs exerce généralement une influence restrictive sur la consommation.

Nous ne rendrons que justice à l'administration des postes en la félicitant de la décroissance du nombre des lettres tombées en rebut. En 1872, la proportion de ces lettres à la totalité des lettres transportées n'est que de 0.73 0/0; elle était encore un peu moins élevée pendant les quatre années qui ont précédé la guerre; mais en 1854 elle atteignait 1.53 0/0, et en 1847, elle s'élevait à 2.93 0/0. On doit aussi féliciter le public de la proportion de plus en plus grande des lettres affranchies par rapport au nombre total des lettres; les lettres non affranchies qui, en 1848, formaient 90 0/0 du nombre total et 10 0/0 en 1861, ne figurent plus que pour 4 0/0 dans le chiffre des lettres transportées en 1872.

Nous avons vu qu'en Allemagne il y a pour un même nombre d'habitants plus de bureaux de poste et plus d'employés postaux qu'en France. Nous avons regretté de ne pas pouvoir faire entre le régime des postes des deux pays une comparaison plus minutieuse. Dans un précédent article (1), nous avons déjà signalé plusieurs des commodités que la poste allemande présente, notamment pour le transport des objets d'un poids minime, c'est-à-dire qui ne dépasse pas quelques kilogrammes. Aujourd'hui nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Nous n'insisterons pas non plus pour la réduction des tarifs actuels, qui sont exorbitants; nous ne presserons pas, quoique nous en ayons bonne envie, notre administration des postes de se faire représenter au congrès de Berne, et surtout de hâter la conclusion d'un traité avec les États-Unis; mais il est une réforme plus modeste que nous réclamerons avec insistance: c'est que l'unité de poids de la lettre simple soit portée, comme en Allemagne, à 15 grammes. C'est en 1862 que le poids de la lettre simple a été élevé, en France, de 7 grammes 1/2 à 10 grammes; or, le Trésor n'y a rien perdu. Car, d'après l'*Annuaire des postes*, le produit de la taxe des lettres, qui était en 1861 de 55,719,000 francs, atteignit en 1862 le chiffre de 58 millions de francs, et en 1863 celui de 60,776,000 francs. On voit que l'élévation de l'unité de poids n'a porté aucun détriment au Trésor. Il en serait encore ainsi aujourd'hui si l'on élevait de 10 à 15 grammes le poids de la lettre simple. Le fisc n'en pâtirait pas; seulement, les Français écriraient sur de meilleur papier et leurs yeux s'en porteraient mieux; bien plus, le Trésor peut-être obtiendrait par cette réforme une augmentation des produits de l'impôt sur le papier.

(1) Voir notre numéro du 14 février 1874.

Paul Leroy-Beaulieu.

On s'occupe au ministère des finances de découvrir des impôts qui remplacent la surtaxe proposée sur le sel et rejetée par la Chambre. Si nous sommes bien informés, les chefs de service du ministère, réunis sous la présidence de M. Deseilligny, se seraient arrêtés à un plan qui consisterait à remanier légèrement plusieurs des impôts existants. On mettrait un décime sur le pétrole; on relèverait les droits sur les canaux; on porterait de 10 à 20 centimes la taxe sur les reçus au-dessus de 50 francs; il aurait été question aussi de supprimer la distinction entre la bière fort et la bière faible. Enfin, on réviserait les bases d'après lesquelles les villes ont la faculté de se racheter des droits de détail et d'entrée sur les vins, cidres, poirés et hydromels. Cet ensemble de mesures procurerait 20 à 25 millions. On sait que les deux premiers mois de 1874 ont présenté une plus-value de 7 millions de francs du rendement des impôts relativement aux prévisions budgétaires.

Nous apprenons d'un autre côté que le traité postal avec les États-Unis est définitivement conclu.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE A PARIS.

(1er Article.)

Paris possède une population considérable d'enfants de toutes les conditions. Le plus grand nombre d'entre eux appartiennent à des familles peu aisées, ou même pauvres, qui ne pourraient supporter les frais de leur éducation primaire. Aussi, le soin de les initier aux connaissances indispensables et d'exercer, par l'instruction, sur leurs jeunes intelligences une influence salutaire, a-t-il été le souci constant de toutes les administrations qui, depuis 1789, se sont succédé dans la capitale.

D'après les relevés que le dénombrement de la population, opéré en 1872, a permis de faire, le nombre des enfants susceptibles de fréquenter la salle d'asile ou l'école primaire, c'est-à-dire les enfants de 2 à 13 ans, serait aujourd'hui de 269,649. Si un certain nombre de ces jeunes êtres reçoivent l'éducation domestique, ou sont conduits dans des écoles et des institutions privées, il ne faut pas moins disposer, sur les divers points de la ville, des établissements assez multipliés et assez vastes, pour donner simultanément l'instruction au plus grand nombre, dans les conditions les meilleures, au point de vue de la santé des élèves comme des nécessités de l'enseignement.

L'organisation de l'instruction primaire a donc, à Paris, une importance de premier ordre, et elle a, de tout temps, fixé, à bon droit, non-seulement la sollicitude de l'autorité, mais encore celle des hommes généreux qui veulent affranchir, en les éclairant, les populations trop nombreuses qui, au sein des villes, paient encore leur tribut aux préjugés et à l'ignorance.

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de résumer les diverses phases de cette organisation; nous n'avons ici d'autre dessein que d'en faire ressortir les résultats. Nous aurions voulu présenter le tableau des progrès accomplis depuis les premières années du siècle; mais les renseignements que nous avons recueillis dans les documents administratifs ne sont ni assez complets, ni assez concordants pour établir une situation comparative; nous nous bornerons donc à exposer, sur cette importante matière, des détails qui ne paraîtront sans doute pas dénués d'intérêt.

Nous attachant d'abord à l'époque antérieure à 1830, nous constaterons les progrès de l'instruction, par le développement rapide des écoles primaires, notamment de celles que l'on appelait alors écoles de charité.

ÉPOQUES.	NOMBRE D'ÉCOLES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		
		GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
1808	48	1,739	2,887	4,626
1812	57	2,998	3,621	6,619
1817	80	4,663	4,382	9,045
1822	76	5,137	5,012	10,149
1827	80	6,535	5,590	12,125

On voit que, dans l'espace de dix-neuf ans, le nombre des enfants fréquentant ces écoles s'était triplé. Encore ne possède-t-on aucune indication correspondante sur l'extension que les écoles libres avaient reçue à cette époque.

En 1821, la position était celle-ci :

	Garçons.	Filles.	Total.
80 écoles de charité donnaient l'instruction gratuite à	4.905	5.044	9.949
22 écoles primaires (enseignement simultané), à......	580	767	1.347
19 écoles primaires (enseignement mutuel), à........	1.535	1.253	2.788
11 écoles tenues par des congrégations religieuses, à..	»	1.349	1.349
	7.020	8.413	15.433
En outre, 35 écoles mutuelles non gratuites recevaient gratuitement 1,256 enfants, ci	824	432	1.256
	7.844	8.845	16.689

C'était un total de 16,689 élèves.

En 1828, les écoles gratuites étaient au nombre de 122; il y avait 281 écoles non gratuites. Les unes et les autres réunissaient 25,582 élèves, savoir :

Garçons....... 15.528
Filles.......... 10.054

Telle est, en termes trop sommaires, la situation qui a précédé l'année 1830, moment où, par suite de l'état des esprits, une nouvelle impulsion est donnée au développement des institutions destinées à améliorer le sort des classes peu fortunées.

A partir de 1830, les écoles deviennent plus nombreuses, et, bien que les renseignements statistiques que nous avons pu nous procurer n'aient point non plus, pour cette époque plus rapprochée de nous, le degré de précision que nous aurions souhaité, il nous sera possible de faire un exposé succinct des résultats obtenus dans la capitale, au point de vue de l'instruction élémentaire, pendant le cours des quarante dernières années.

Nous parlerons d'abord des asiles destinés aux enfants de 2 à 6 ans ; car à mesure que la population laborieuse s'accroissait à Paris, l'ingénieuse et libérale sollicitude de quelques personnes charitables, et, plus tard, l'intervention active et officielle de l'administration fondaient et multipliaient ces écoles maternelles, où les enfants du premier âge reçoivent, avec les soins de la famille remplacée pour un moment, quelques principes d'éducation ; c'est la semence préparatoire qui doit ouvrir ces jeunes intelligences aux enseignements plus sérieux de l'éducation primaire.

Ce n'est qu'en 1838, par suite de l'ordonnance royale du 22 décembre 1837, que les salles d'asile sont entrées officiellement dans le système d'éducation de la première enfance ; elles ont été considérées alors comme une préparation utile, sinon indispensable, à l'instruction donnée dans les écoles primaires. Avant cette époque, il n'existait à Paris que des salles d'asile libres, fondées dans une pensée exclusivement charitable. En 1830, on en comptait 8, qui recevaient à peine 800 enfants. On donnait, il est vrai, à ceux de ces élèves qui étaient en état de profiter des notions les plus simples de l'instruction des leçons appropriées à leur âge , mais le caractère dominant de ces établissements était tout maternel : on voulait offrir aux mères de famille que leur pauvreté contraignait à chercher des ressources dans le travail un lieu sûr de refuge pour leurs enfants, pendant le labeur du jour, en même temps qu'en soustrayant ces jeunes êtres au danger du vagabondage, on tentait de les assouplir aux bonnes habitudes, et qu'on leur prodiguait les soins matériels que réclame l'enfance la plus tendre.

En 1838, les salles d'asile, tant publiques que privées, sont au nombre de 23, et recueillent déjà 5,225 enfants. Le nombre de ces établissements se trouve porté à 26, en 1844; 4,790 élèves les fréquentent.

La loi du 15 mars 1850 vient consacrer le principe posé par l'ordonnance du Roi du 22 décembre 1837, et prescrit une réglementation complète des salles d'asile. Le décret du 16 mai 1854 place les salles d'asile sous un haut patronage, et en confie la surveillance à des comités locaux composés de dames qui deviennent autant de protectrices des enfants pauvres. Il est suivi, à courte distance, du décret du 21 mars 1855 qui fixe l'organisation administrative et pédagogique de ces établissements ; c'est à partir de ces actes importants que le développement des salles d'asile reçoit, dans la capitale, une énergique impulsion des dispositions nouvelles qu'ils ont édictées et des efforts persévérants d'un homme de bien dont le nom, devenu populaire, est vénéré dans nos établissements d'instruction (1).

Mais, si le caractère public conféré à l'institution et les mesures de protection dont on l'entourait devaient avoir pour résultat d'aider, sur toutes les parties du territoire, à son extension rapide, le zèle des particuliers ne s'était point découragé à Paris. Dès l'année 1855, les salles d'asile étaient, dans cette ville, au nombre de 52; 40 étaient tenues par les soins et aux frais de l'administration municipale ; les 12 autres étaient libres. Les premières renfermaient 6,920 enfants, les secondes 994. C'était un total de 7,914 élèves qui trouvaient, dans ces maisons consacrées à l'enfance la plus faible, de premières leçons destinées à ouvrir leur intelligence et des soins propres à développer leur force corporelle.

En 1859, le nombre des salles d'asile s'est encore accru : il est de 63. 44 de ces établissements étaient publics, et recevaient 5,888 élèves ; les 19 autres étaient libres et donnaient encore asile à 1,460 enfants. Il y avait donc alors, en tout, 7,348 élèves, nombre un peu inférieur à celui de l'époque précédente.

C'est surtout à partir de 1860, que les salles d'asile se multiplient. Dans le cours de dix années, leur population est triplée. En 1869, la situation fait ressortir l'existence de 94 asiles communaux et de 41 asiles libres, en tout 133 établissements. Les asiles communaux étaient dirigés, 66 par des laïques, et 26 par des maîtresses congréganistes. Parmi les établissements libres, il y en avait 30 confiés à des laïques ; des directrices congréganistes étaient chargées des 11 autres. Dans l'ensemble des asiles, on comptait 20,109 élèves, 10,901 garçons et 9,208 filles. A elles seules, les salles d'asile publiques recevaient gratuitement 16,976 élèves ; les asiles libres n'en comptaient que 3,133, et, sur ce nombre, 1,158 payaient une rétribution, ce qui réduisait à 1,975 celui des élèves reçus gratuitement.

En 1872, le nombre absolu des salles d'asile s'est augmenté, mais il s'est opéré une transformation ; pendant que les salles d'asile libres se trouvent réduites de près de moitié, on constate que les salles d'asile communales sont plus nombreuses, double signe qui peut faire pressentir la disparition prochaine des

(1) M. Cochin père ; sa belle-fille, Mme Cochin, sous l'inspiration de son mari, dont la science déplore la perte récente, a continué la tradition paternelle en se vouant, avec un dévouement sans bornes, à l'œuvre si efficace du patronage des salles d'asile.

établissements dus à l'initiative privée. Les salles d'asile sont alors au nombre de 129, en totalité ; on en compte 104 communales, 74 laïques, parmi lesquelles 3 consacrées exclusivement aux filles, et 30 établissements congréganistes ; puis 25 établissements libres, 18 dirigés par des maîtresses laïques et 7 par des congréganistes. Les salles d'asile communales possèdent presque tout le personnel des enfants, 11,719 garçons et 9,612 filles, ensemble, 21,331 élèves. Les établissements libres, déjà fort réduits en nombre, voient aussi diminuer leur population ; ils n'ont plus que 2,618 élèves, 1,382 garçons et 1,216 filles. Le nombre total des enfants reçus dans les salles d'asile de toutes catégories est donc de 23,949, chiffre un peu supérieur au nombre des élèves qui les fréquentaient en 1869.

Mais dans le court espace de deux années, grâce au retour des temps paisibles et aux efforts de l'administration, on constate dans le nombre des élèves des salles d'asile un accroissement notable. Des recherches opérées avec soin font reconnaître que, au commencement de 1874, le nombre total des salles d'asile est resté le même ; mais il se divise différemment : on compte, comme en 1872, 104 salles d'asile communales dont 75 dirigées par des maîtresses laïques, et 29 par des congréganistes. Il y a quelques établissements libres de plus ; sur le nombre de 31, dont l'existence a été établie, 23 sont confiés à des directrices laïques, et 8 à des maîtresses congréganistes. Les 135 salles d'asile sont fréquentées par 27,709 enfants ; 14,659 garçons et 13,050 filles. On voit les élèves affluer surtout dans les salles d'asile publiques qui n'en reçoivent pas moins de 25,133. Ce nombre se partage comme il suit entre les établissements laïques et congréganistes : 15,096 fréquentent les premiers ; 10,037 sont placés dans les autres. Quant aux salles d'asile libres, bien qu'augmentées en nombre, elles ont un peu moins d'élèves ; en 1872, elles en comptaient moins qu'en 1869 ; en 1874, elles n'en ont plus que 2,577 dont 1,327 garçons et 1,250 filles. Sur ce nombre, on remarque 712 enfants pour lesquels il est payé une rétribution, et ce chiffre paraît représenter ceux qu'on a coutume de conduire dans les établissements qui se chargent de la garde des enfants sans autre obligation que celle de veiller sur eux.

Ainsi, le nombre des écoles maternelles et celui des enfants de 2 à 6 ans qui y sont initiés aux premières notions de l'instruction élémentaire ont suivi, dans la ville de Paris, une progression à peu près constante qui ressort du résumé ci-après :

1830	8 salles d'asile.....	800	élèves.
1838	23 —	5.225	—
1844	26 —	4.790	—
1855	52 —	7.914	—
1859	63 —	7.348	—
1869	133 —	20.109	—
1872	129 —	23.949	—
1874	135 —	27.709	—

Mais il est une cause qui tend à atténuer le développement du nombre des élèves dans les asiles : à mesure que les écoles primaires reçoivent une meilleure organisation et que, par la division plus rationnelle des classes, on fait cesser à la fois la confusion des âges et l'encombrement, les familles se montrent disposées à retirer les enfants de l'asile et à les faire admettre à l'école primaire un peu avant six ans.

Il est une autre observation importante à faire sur le caractère actuel des salles d'asile libres. A partir de 1837, à mesure que se créent les asiles communaux et qu'ils recueillent un plus grand nombre d'enfants, les établissements privés s'occupent, de moins en moins, de donner l'instruction et deviennent, peu à peu, de simples garderies. A l'heure qu'il est, plusieurs anciennes salles d'asile libres ont cessé de recevoir l'inspection des représentants de l'Université, et se sont transformées au point de n'être plus soumises qu'à la surveillance de la Préfecture de police.

Telle est à Paris la situation des établissements où les plus jeunes enfants sont préparés, dans de certaines limites et dans des conditions que justifie leur âge, à l'enseignement distribué dans les écoles primaires.

Dans un second article, nous exposerons ce qui a été fait, depuis près d'un demi-siècle, pour donner à ces derniers établissements des développements en rapport avec les accroissements et les besoins de la population parisienne.

A. HUSSON,
Membre de l'Institut.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

Pendant les deux premiers mois de l'année 1874.

L'administration des douanes, que nous accusions autrefois de lenteur, est décidément entrée dans la voie de la réforme. Au lieu de paraître, comme l'année dernière, vers le 8 avril, le tableau du commerce de la France pour les mois de janvier et de février nous est parvenu le 18 mars. Il porte même la date du 14.

Nous sommes heureux de pouvoir constater ce progrès important pour le commerce qui pourra enfin profiter des tableaux statistiques mensuels et les considérer, non plus comme des documents historiques, mais comme des renseignements actuels et pratiques.

Pendant les deux premiers mois des années 1872, 1873 et 1874, les résultats de nos échanges avec les pays étrangers, ont été les suivants :

	Importations.	Exportations.	Total.
	Valeurs en milliers de francs.		
1872...........	700.047	524.283	1.224.330
1873...........	507.489	537.651	1.045.140
1874...........	591.792	488.359	1.080.151

Ce qui frappe au premier abord dans les chiffres qui précèdent, c'est la diminution considérable des exportations en 1874 comparativement à l'année précédente. D'autre part, on remarque l'augmentation des importations en 1874. Ces variations sont dues en grande partie aux inégalités de la production agricole indigène pendant les trois dernières années. Il suffit pour s'en convaincre de se mettre en présence des résultats du commerce des céréales.

En 1872, l'importation des grains et des farines atteint une valeur de 84,623,000 francs ; en 1873, elle tombe brusquement à 8,849,000 francs ; en 1874 enfin, elle s'élève à 53,099,000 francs.

D'autre part, l'exportation des céréales passe successivement de 21.770,000 francs en 1872, à 54,147,000 francs en 1873, et à 12,501,000 francs en 1874. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces augmentations et ces diminutions ont leur cause dans les bonnes ou les mauvaises récoltes. Si l'on consent à faire un moment abstraction du commerce des céréales dont les résultats, si impressionnables, présentent d'une année à l'autre des différences énormes, on aura une idée plus exacte du mouvement de notre commerce courant d'objets fabriqués et de matières premières. En défalquant donc des chiffres généraux que nous avons donnés plus haut les chiffres de l'importation et de l'exportation des grains et farines, on obtient cette série nouvelle de résultats, qui peut servir de base à des appréciations pratiques :

(Céréales non compris).	Importations.	Exportations.	Total.
	Valeurs en milliers de francs.		
1872.....	615.424	502.513	1.117.937
1873...........	498.640	483.504	982.144
1874..	538.693	475.858	1.014.551

Ces chiffres, qui expriment mieux la vérité que les premiers, accusent en somme une situation mauvaise. Depuis 1872, notre exportation n'a fait que décroître, et l'année actuelle ne permet pas, jusqu'à présent, de concevoir des espérances de reprise. L'importation présente de meilleurs symptômes. Très-élevée en 1872, elle a subi l'année suivante une forte diminution ; mais elle paraît devoir se relever en 1874, et l'on peut constater déjà qu'elle dépasse de près de 40 millions celle de 1873.

Nous allons du reste examiner en détail le mouvement des principaux articles d'importation. A part les céréales, sur lesquelles nous ne reviendrons pas, la plupart des objets d'alimentation donnent en 1874 des résultats inférieurs à

ceux de 1873. Ainsi les sucres sont descendus de 15 à 10 millions, le café de 13 à 10 millions, les bestiaux de 16 à 12 millions, et les viandes fraîches de 9 à 4 millions. Il n'y a d'amélioration que pour l'huile fixe d'olive (3 millions en 1873 et 6 millions en 1874) et pour les vins, (3 millions également en 1873 et 6 millions en 1874).

Sans atteindre le chiffre magnifique de 1872, les matières premières et les produits naturels qui ne figuraient que pour 314.528.000 francs en 1873, atteignent en 1874 une valeur de 373.441.000 francs.

Pour répondre à un désir qui nous a été exprimé, nous groupons dans le tableau suivant les quantités et les valeurs des trois principales marchandises de cette catégorie.

IMPORTATIONS.

	1873		1874	
	Quantités	Valeurs Fr.	Quantités	Valeurs Fr.
Coton..... kil.	16.503.785	34.644.152	29.680.266	76.432.074
Laine	11.694.000	32.667.000	13.463.000	42.020.000
Peaux	9.790.000	20.362.000	12.007.000	29.255.000

L'importation de ces trois articles est, on le voit, en progrès. Il n'en est pas de même des soies et des bourres de soie. De 74 millions de francs en 1873, la valeur de leurs importations est descendue à 72 millions de francs en 1874.

Les importations de houille subissent également une diminution. Au lieu de 10.523.819 quintaux métriques valant 18.837.636 francs importés en 1873, nous n'en voyons plus que 8.566.427 quintaux valant 17.132.854 fr. importés en 1874. Toutes proportions gardées, l'importation du coke a encore plus diminué : tandis que nous avions fait venir pendant les deux premiers mois de l'année dernière, 1.440.588 quintaux métriques de coke valant 2.881.176 fr., nous n'avons reçu cette année que 525.805 quintaux d'une valeur de 1.682.576 francs.

L'importation des produits fabriqués en général donne des résultats moins élevés en 1874 qu'en 1873. Ainsi, les tissus de laine comptent cette année pour 11 millions de francs au lieu de 13 millions l'année précédente, et les tissus de coton pour 7 millions de francs au lieu de 10 millions 1/2. Si maintenant nous passons à l'exportation, nous devons constater que la diminution des exportations d'objets fabriqués est moins considérable qu'on pourrait le croire. Les produits de nos industries ont en effet fourni en 1874 une somme de 257.257.000 francs à l'exportation contre 259.740.000 francs pour la période correspondante de 1873.

Quelques marchandises présentent même de l'augmentation : les tissus de laine, par exemple, dont l'exportation se chiffre par 35.697.000 fr. en 1873 et par 42.207.000 fr. en 1874 ; les ouvrages en peau ou en cuir accusent aussi un progrès notable (12 millions de fr. en 1873 et 18 millions de fr. en 1874) ; les outils et ouvrages en métaux également (10 millions en 1873 et 12 millions 1/2 en 1874).

Ces améliorations sont compensées, et au-delà, par les diminutions suivantes : Tissus de soie (54.841.000 fr. en 1873 et 45.929.000 fr. en 1874) ; orfévrerie et bijouterie (7.983.000 fr. en 1873 et 4.052.000 fr. en 1874) ; sucre raffiné (22 millions de francs en 1873 et 20 millions de francs en 1874).

Mais c'est principalement sur les produits naturels et surtout sur les produits alimentaires que porte la grande diminution de l'exportation que nous signalions au commencement de cet article. Nous avons déjà dit que les céréales, au lieu de 54 millions de francs en 1873, n'avaient plus donné à l'exportation de 1874 que 12 millions. Il nous reste à dire que les vins, qui figuraient sur le tableau de 1873 pour 41 millions de francs, ne sont plus portés en 1874 que pour 36.533.000 francs. Enfin le sucre brut indigène est tombé de 18 millions de francs en 1873 à 10 millions de francs en 1874.

Par contre, l'exportation du beurre s'est élevée, de 7 millions de francs en 1873, à 11 millions 1/2 en 1874 ; celle des soies a passé de 18.818.000 francs, chiffre de l'année dernière, à 19.643.000 francs cette année.

On avait exporté, pendant les deux premiers mois de 1873, environ 2.694.000 kil. de laines valant 11 millions de francs ; en janvier et février 1874, on en a vendu à l'étranger 2.775.000 kilos valant 14.509.000 francs.

Un fait à signaler, c'est que pendant que l'importation du coton s'élevait, de 34 millions en 1873 à 76 millions de francs en 1874, les réexportations de cette marchandise suivaient une marche contraire et descendaient de 19 millions de francs, résultat de 1873, à 17 millions de francs pendant les deux premiers mois de l'année courante.

Quant au mouvement des métaux précieux, or, argent et billon, il se chiffrait à l'importation par 36 millions de francs en 1872, par 54 millions de fr. en 1873 et par 256 millions en 1874.

A l'exportation, nous voyons l'or, l'argent et le billon inscrits pour 56 millions de francs en 1872, pour 40 millions de francs en 1873 et finalement pour 26 millions de francs en 1874.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

Pendant les deux premiers mois de l'année 1874.

Pendant le mois de février, le commerce de l'Angleterre a continué à suivre la même marche que pendant le mois de janvier ; c'est-à-dire que l'importation ne s'est pas arrêtée dans sa marche ascensionnelle et que l'exportation au contraire a toujours diminué. Aussi nous trouvons-nous en présence des résultats suivants pour l'ensemble des échanges du Royaume-Uni pendant les deux premiers mois des années 1873 et 1874.

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
	£	£	
1873..........	55.017.000	40.632.000	95.649.000
1874..........	62.625.000	37 701.000	100.326.000

Comparativement aux chiffres de 1873, les résultats de 1874 accusent une augmentation de 13,8 0/0 à l'importation et une diminution de 7,1 0/0 à l'exportation.

Parmi les principales marchandises importées nous remarquons la tenue des produits alimentaires. Le blé s'élève de 4,585.887 liv. st. en 1873 à liv. st. 4,.919,146 en 1874 ; l'orge, le sarrasin, l'avoine de liv. st. 1,676,432 à liv. st. 2,039,529 ; le maïs de l'Inde de liv. st. 1,294,306 à liv. st. 1,392,776. Le lard passe de liv. st. 845,383, chiffre de son importation en 1873 à liv. st. 1,369,405 en 1874. Le sucre raffiné, qui figurait l'année dernière pour une valeur de liv. st. 2,080,025 est inscrit cette année pour liv. st. 2,603,259. Deux articles seulement se font remarquer par des diminutions : les vins (liv. st. 1,128,234 en 1873 et liv. st. 1,070,620 en 1874) et le thé (liv. st. 2,176,823, en 1873, et liv. st. 1,795,398, en 1874).

L'importation du coton brut ne s'élève pas sensiblement : elle était évaluée liv. st. 11,297,302 en 1873 ; elle ne dépasse pas liv. st. 11,896,992 en 1874. L'importation de la soie brute est descendue de liv. st. 1,094,915 en 1873, à 845,164 en 1874 ; seule, la laine est en progrès. Elle est portée sur l'état de 1873 pour liv. st. 3,481,691 et sur celui de 1874 pour liv. st. 4,347,742.

En fait de produits manufacturés, il n'y a guère à signaler d'augmentation que sur les tissus de soie : liv. st. 716,514 en 1873 et liv. st. 1,187,513 en 1874. Dans ces chiffres, les tissus provenant des manufactures françaises figurent pour liv. st. 487,619 en 1873 et pour liv. st. 860,082 en 1874. Sur liv. st. 192,697 de rubans de soie importés en 1873, la France en avait fourni liv. st. 151,742. En 1874, le total de l'importation des rubans de soie en Angleterre s'élève à liv. st. 336,957, et la part des rubans français à liv. st. 292,414.

L'Angleterre réexporte beaucoup de produits étrangers et coloniaux. Le plus important de tous est le coton dont l'exportation se chiffre par liv. st. 833,671 en 1873 et par liv. st. 1,209,546 en 1874.

Si nous passons aux produits que le Royaume-Uni tire directement de son sol, nous voyons que l'exportation de la houille accuse de l'augmentation. Au lieu de 1,589.053 tonnes valant liv. st. 1,667,277 exportés en 1873, la statistique de l'exportation enregistre 1,767,110 tonnes d'une valeur de liv. st. 1,800,319 à l'exportation de 1873.

Pendant les deux premiers mois de l'année dernière, la valeur du fer et de l'acier exportés atteignait liv. st. 5,221,693 ; nous la voyons tomber à liv. st. 4,375,857 pendant les mois de janvier et de février de cette année.

Le tableau suivant fera connaître les chiffres de l'exportation des produits de l'industrie textile.

	QUANTITÉS		VALEURS	
	1873.	1874.	1873.	1874.
	—	—	£	£
Fils de coton. liv.	35.235.483	33.593.922	2.696.396	2.408.715
Tissus de coton yards .. livres.	574.444.397	583.742.094	10.381.901	10.090.354
Fils de lin livres.	5.546.539	4.411.950	378.750	289.253
Tissus de lin. yard.	43.076.698	36.367.680	1.435.101	1.294.735
Fils de laine.. liv.	4.901.912	5.542.985	764.933	869.218
Tissus de laine... yards.	64.131.795	52.518.990	3.692.736	2.403.212
Tissus de laine... livres.	19.579.815	12.182.982		

Ainsi, à l'exception des fils de laine, l'exportation de tous les fils et de tous les tissus diminue. On voit par cet

exemple que le malaise, dont souffre l'industrie française, n'atteint pas seulement notre pays.

Le mouvement des échanges de l'or accuse une diminution sensible. Tandis que les importations de ce métal étaient de liv. st. 3,501,956 en 1873, elles ne sont plus en 1874 que de liv. st. 2,051,377. L'exportation a également diminué ; elle est tombée de liv. st. 3,235,145 en 1873, à 2,436,126 en 1874.

L'importation de l'argent était de liv. st. 2,068,487 en 1873 ; contrairement à celle de l'or, elle s'est élevée à liv. st. 3,295,036 en 1874. L'exportation de l'argent est aussi en progrès. Nous la voyons inscrite en 1874 pour liv. st. 2,558,143, tandis qu'elle ne figurait que pour liv. st. 1,219,786 pendant les deux premiers mois de l'année dernière.

L'EMPIRE DU BRÉSIL (1).

L'empire du Brésil est situé dans la partie la plus orientale de l'Amérique du Sud. Sa superficie est évaluée par A. de Humboldt à 7,952,344 kilomètres carrés, et selon les calculs de M. le sénateur Pompeu, à peu près d'accord avec ceux de la direction générale de statistique du Brésil, à 12,634,447. Elle représente un quinzième de la surface terrestre du globe, le cinquième du nouveau monde et plus des trois septièmes de l'Amérique du Sud. Son sol est montagneux dans sa plus grande partie, tout en contenant, au nord et au sud, de vastes plaines et en renfermant de larges vallées. Au point de vue hydrographique, le Brésil compte, sans parler de nombreux cours d'eau d'une importance secondaire, trois grands bassins, le bassin de l'Amazone, celui du Paraná, celui du San-Francisco. L'Amazone est le plus grand et le plus majestueux des fleuves qui sillonnent la terre. Son cours total, sur le seul territoire brésilien, n'est pas moindre de 3,828 kilomètres, ce qui, joint à 1,980 kilomètres sur le territoire du Pérou, lui assigne une longueur totale de 5,808 kilomètres. Quant au Paraná, il baigne à l'est les provinces brésiliennes de Saint-Paul et Paraná et l'Argentine de Corrientes; le San-Francisco traverse la partie centrale du Brésil, en arrosant les provinces de Minas-Geraes, Bahia, Pernambuco et Sergipe. Le climat enfin s'offre sous deux aspects bien distincts : dans la zone intertropicale, chaud, et humide ; en dehors de ces limites, tempéré et sec.

La population qui couvre ce vaste territoire n'est évaluée qu'à 11,780,000 habitants, d'après des renseignements surannés, il est vrai, puisque leurs bases essentielles datent des recensements opérés en 1817 et 1818. Ce total renfermerait 500,000 indigènes errants et 1,400,000 esclaves, car il y a encore des esclaves au Brésil, bien qu'une loi du 28 septembre 1871 ait déclaré qu'à l'avenir personne n'y naîtrait plus dans cette condition. Cette même loi, en outre, a rendu libres ceux qui, à l'époque de sa promulgation, appartenaient à la nation ou qui étaient au service de l'empereur, en même temps qu'elle établissait pour les esclaves constituant une propriété particulière un fonds employé chaque année à leur émancipation, et dont les déboursés s'élèvent à cette heure à la somme de 5,045,828 francs. Cette population est, d'ailleurs, fort inégalement répartie entre les diverses provinces de l'empire. Ainsi, dans celle des Amazones ou dans celle de Espirito Santo, elle n'est que de 100,000 âmes, tandis qu'elle atteint aux chiffres de 1,850,000 dans la province et municipe de Rio-Janeiro, de 1,600,000 dans la province de Minas-Geraes, de 1,450,000 dans celle de Bahia, de 1,220,000 dans celle de Pernambuco, de 900,000 dans la province de Saint-Paul.

La plus grande partie de cette population s'applique à l'agriculture, qui est la principale source de la richesse nationale, la nature semblant avoir destiné le Brésil à devenir un des premiers pays agricoles du monde,, couvert comme il l'est encore dans sa plus grande étendue de forêts vierges et composé d'un sol d'une fertilité extraordinaire. Le blé et le seigle y rapportent de 30 à 80 pour 1. Il y existe des terrains où, sur un espace de 19 ares 36 centiares on arrive à récolter de 826 à 918 kilogrammes de coton ou 688 kil. 5 de café, soit encore 3,636 litres de manioc ou 1,818 litres de maïs. En général, le maïs produit 150 pour 1; les haricots 80; le riz 1,000, et alors qu'aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, une acre de terrain produit seulement 925 kil. 6 de coton, une fois cardé, au Brésil, on en récolte 1,469 kilogrammes sur les terres les plus pauvres et de 4,407 à 8,814 kil. sur les terres les plus riches. La disposition topographique, la variété des climats, l'abondance des eaux rendent d'ailleurs le sol approprié à une grande variété de cultures. Ainsi, dans les provinces du sud, on voit le café, la canne à sucre, le coton, le tabac côtoyer le thé, le cacao, la vanille ; en un mot, toutes les plantes asiatiques. Ailleurs, dans d'autres parties de ces mêmes provinces, on rencontre les arbres fruitiers, les céréales, les légumes de l'Europe. Il n'est pas jusqu'à la vigne qu'on n'ait réussi à naturaliser dans les provinces de Saint-Paul, de Rio-Grande-do-Sul, de Rio-Janeiro et dans quelques districts méridionaux de celle de Minas-Geraes. Le tapioca paraît être aussi un produit destiné à se développer, bien que jusqu'ici on ne l'ait guère cultivé que dans les provinces de Maranhão et de Para.

Au Brésil, la liberté de l'industrie est garantie par la constitution et à peu près complète ; quoique à proprement parler ce ne soit pas un pays industriel, quelques branches de l'industrie manufacturière ne laissent pas d'y prospérer. A Rio-de-Janeiro, par exemple, capitale de l'empire, il existe des fabriques de produits chimiques, de chaussures, de toiles cirées, de cuirs vernis, de papiers peints, de pâtes alimentaires, de chapeaux de soie, de paille ou de feutre. Dans presque tout l'empire, on trouve des fabriques de savon, d'huile, de chandelles, et dans plusieurs chefs-lieux de province des ateliers d'orfévrerie ou d'horlogerie, de sellerie, de cordonnerie. Les provinces de Rio-de-Janeiro, de Bahia, d'Alagoas, de Minas-Geraes, de Saint-Paul, de San-Luiz paraissent avoir le monopole de la filature et des manufactures des étoffes de coton. En 1871, ces établissements divers occupaient plus de 1,000 ouvriers, 84,875 fuseaux et 460 métiers à tisser. Ils produisaient par an 4,510,000 mètres de toiles et on évaluait à 7,000,000 de francs le chiffre de cette production, en y comprenant le fil.

Grâce à un littoral maritime, qui court sur une étendue d'environ 8,000 kilomètres, et à sa grande quantité de rivières navigables même à la vapeur ; grâce aussi aux mesures libérales qui, dès 1808, ouvraient ses nombreux ports aux nations amies, et qui depuis ont étendu la même franchise et la même liberté aux grandes artères fluviales, l'Amazone, le Paraguay, le San-Francisco, le commerce brésilien a pris, peu à peu, un grand développement. On peut le mesurer par les chiffres suivants : en 1808, la valeur de l'importation et de l'exportation du commerce extérieur ne dépassait pas 64,184,000 francs ; dans les cinq années comprises entre 1866 et 1871, la moyenne annuelle de ce même commerce s'est élevée à 971,086,880 francs. Dans l'intervalle, cet accroissement du commerce extérieur se trouve très-bien caractérisé par les chiffres suivants, tirés de documents officiels et embrassant les périodes quinquennales qui vont de 1836 à 1871.

	Moyennes annuelles.	Augmentation.
1836-1841......Fr.	249.786.520..........	
1841-1846.........	281.159.432..........	31.372.912
1846-1851.........	312.527.800..........	31.368.368
1851-1856.........	480.694.992..........	168.167.192
1856-1861.........	666.406.500..........	185.611.608
1861-1866.........	724.299.684..........	57.993.084
1866-1871.........	971.086.880..........	246.787.281

Chiffres desquels il ressort que, de la première à la seconde de ces périodes quinquennales, le mouvement commercial a augmenté dans le rapport de 12.5 0/0 ; et de l'avant-dernière à la dernière, dans celui de 34 0/0, ce qui prouve un progrès constant.

Dans ces derniers temps, plusieurs causes ont concouru à cette prospérité : le développement de la navigation à vapeur entre les ports du Brésil et ceux de l'Europe, des Etats-Unis, de l'Amérique du Sud ; l'accroissement des établissements de crédit, tels que la *Banque du Brésil*, la *Banque rurale et hypothécaire*, la *Banque Nationale*, la *Banque industrielle et mercantile*, etc., etc., pour ne parler que des établissements concentrés à Rio-de-Janeiro même ; la liberté du cabotage ; le développement des chemins de fer et de la navigation à vapeur, fluviale ou côtière. Le tableau suivant donne une idée des progrès de la navigation de 1864 à 1871 :

NAVIGATION DE LONG COURS.

Exercices.	Navires.	Tonnage.	Équipages.
1864-1865	6.138	2 389.098	89.367
1871-1872	6.324	3.408.402	122.391
Augmentation,	186	1.019.304	33.024

NAVIGATION DE CABOTAGE.

Exercices.	Navires.	Tonnage.	Équipages.
1864-1865	6.275	1.283.919	89.822
1871-1872	9.893	2.402.309	139.235
Augmentation,	3.618	1.118.390	49.413

(1) *L'Empire du Brésil à l'exposition universelle de Vienne*, ouvrage officiel publié à Rio-de-Janeiro en 1873.

Il faut remarquer que dans cet accroissement de la navigation au long cours, on doit faire entrer un grand nombre de bateaux à vapeur qui, chaque jour, remplacent avec avantage les navires à voiles.

Aussi bien le gouvernement du Brésil ne se contente-t-il pas de cet état de choses, si prospère qu'il paraisse. Il a proposé tout récemment au pouvoir législatif, qui les a sanctionnées, une série de mesures intéressant le commerce international et destinées à lui imprimer un nouvel essor. Il s'agissait d'abord de réduire les droits additionnels d'importation et de les simplifier : jusqu'ici ils ont donné lieu à des débats pour la fixation de la valeur des marchandises : le gouvernement s'applique à rendre l'assiette de ces droits plus précise et moins variables. On se propose, d'ailleurs, d'abaisser successivement ce genre de taxe. On a voulu ensuite abaisser l'impôt d'ancrage dont les navires étrangers étaient passibles de 1 fr. 42 c. par tonneau brésilien, à 56 centimes par tonneau métrique ; enfin exempter de tous droits d'importation les bois et autres produits du pays qui seront employés à la réparation des navires étrangers mouillés dans les ports de l'empire.

Il ne nous reste plus pour compléter cette partie de notre travail qu'à offrir quelques données sur la valeur comparative des importations et des exportations.

L'*importation* par périodes quinquennales est représentée par les chiffres :

1861-1866..... 1.713.243.535 francs.
1866-1871..... 2.250.608.151 —

L'*exportation* est représentée par ces chiffres :

1861-1866..... 1.908.254.384 francs.
1866-1871..... 2.604.911.630 —

C'est-à-dire que l'importation a augmenté, de la première à la seconde période, dans le rapport de 31 à 36 0/0, tandis que l'exportation croissait, elle, de 36 0/0 dans le même laps de temps, et que le solde en sa faveur a été de 195,010,849 francs (1861-1866), de 354,303,479 (1866-1871). Le café représente à lui seul environ la moitié de cette exportation ; en trente et un ans, les quantités que le Brésil en envoie au dehors ont crû de 228 0/0, et la quantité totale qu'il en produit s'élève aujourd'hui à 260,000,000 de kilogrammes, dont 29,380,000 environ se consomment sur place. Quant au coton, son exportation s'est développée dans des proportions encore plus remarquables : 40.3 0/0 en moyenne pendant chacune de ces douze dernières années. La valeur pécuniaire elle-même de cette augmentation est représentée par 60 0/0 par an. Quant au sucre, qui forme le troisième des grands articles de l'exportation brésilienne, on n'en exportait pendant l'exercice de 1860-61 que 65,387,951 kil. valant 30,956,000 francs, tandis que pendant l'exercice 1871-72, ces deux chiffres sont parvenus l'un à 141,994,663 kil., l'autre à 74,628,384 francs.

Veut-on enfin se rendre compte de la part que chacun des peuples commerçants et maritimes prend à ce double mouvement? Eh bien, quant à l'exportation, les Etats-Unis, qui consomment la plus grande partie des produits brésiliens, y entrent pour près de 46 centièmes; l'Angleterre, pour 9,07 centièmes; la France, pour 5,62 centièmes. En ce qui touche l'importation, les rôles se renversent, c'est la Grande-Bretagne qui prend le premier rang : 45,73 0/0; la France arrive en seconde ligne : 17,33 0/0, tandis que les Etats-Unis (5,36 0/0) cèdent le pas aux républiques de la Plata (7,26 0/0) et aux Villes hanséatiques (6,15 0/0).

Si l'on trouvait tout à l'heure l'occasion de louer le gouvernement brésilien au sujet de son libéralisme économique, il peut prétendre au même éloge pour le soin qu'il met à développer les voies de communication du vaste territoire qui lui est soumis. C'est ainsi qu'il subventionne jusqu'à dix-huit lignes de bateaux à vapeur, qui font le service presque entier de sa navigation fluviale ou maritime et qui lui coûtent 9,758,000 francs, abstraction faite des 568,000 qu'il paie à l'*United States and Brazil Mail Steam Ship Company*, faisant tous les mois un voyage d'aller et de retour entre le Brésil et les Etats-Unis, avec escale dans les ports de Bélem, Pernambuco, Bahia. Sur l'Amazone ou ses affluents principaux et les autres cours d'eau de la province de Para, les paquebots des lignes subventionnées parcourent déjà une étendue de 9,900 kilomètres, et un premier steamer vient de faire son apparition dans les eaux du San-Francisco, dont le bassin renferme tant de ressources restées sans exploitation jusqu'ici. En somme, à la fin de 1873, le Brésil possédait 36,300 kilomètres de navigation à vapeur, dont 17,160 pour le littoral maritime et 19,140 pour l'intérieur du pays.

En fait de voies ferrées, il n'en comptait que 6 en 1867, d'un parcours total de 683 kilomètres; aujourd'hui il s'agit de 72 de ces voies, dont 13 déjà complétement exploitées, 10 en cours d'exécution, 10 à l'étude, 39 projetées et concédées, le tout devant comprendre une longueur de 9,156 kilomètres. Tous les efforts du gouvernement tendent à créer trois grandes lignes de communication susceptibles d'imprimer une forte impulsion au commerce intérieur de l'Empire, et, dans ce but, mettent à profit la navigation de l'Amazone, celle du Tocantins, celle du Paraguay, comme d'autres rivières de moindre importance. La première doit partir de Rio-de-Janeiro, traverser la province du même nom avec celle de Minas-Geraes, jusqu'à l'endroit où commence la navigation du San-Francisco, pour de là se diriger sur la vallée du Tocantins, dans la province de Para. La seconde coupe le Brésil au centre et s'étend des bouches de l'Amazone à celles du Rio-de-la-Plata, par les vallées du Tocantins, de l'Araguaya et du Paraguay. La troisième, construite en partie, part aussi de la capitale de l'Empire et, passant par les chefs-lieux des provinces de Saint-Paul et de Paranà, par le centre de celle de Sainte-Catherine et par la ville de Porto-Alegre, chef-lieu de la province de San-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul, doit aboutir à la frontière méridionale du Brésil.

Toutes les trois traversent des régions encore incultes, mais salubres, très-fertiles, très-propres à de nombreuses cultures, le coton, le café, le tabac, la canne à sucre, le cacao, le blé et autres céréales. Le grand bienfait des voies ferrées, au point de vue économique, est d'attirer et de fixer les populations sur leur parcours et de permettre une exploitation régulière des ressources et des richesses naturelles que leur nouveau lieu d'habitation renferme, ressources qu'on n'avait pas soupçonnées encore, ou qu'on négligeait faute de moyens d'en tirer parti. Il s'en faut de beaucoup qu'au Brésil toutes les ressources de cet ordre rapportent ce qu'elles pourraient si aisément donner. On trouve, par exemple, dans ses forêts, les essences les plus estimées et les plus précieuses que connaisse l'industrie humaine pour les constructions navales et civiles, pour la menuiserie et l'ébénisterie. Le règne minéral n'est ni moins abondant, ni moins riche. On trouve des diamants dans la province de Bahia, dans celle de Minas-Geraes, dans les montagnes situées au sud-ouest des sources du San-Francisco. Les gîtes aurifères sont très-nombreux dans tout le bassin supérieur de ce fleuve, ou dans les provinces de Bahia, de Pernambuco de Saint-Paul. Il y a de l'argent dans celle-ci ; du mercure dans le Parana, du cuivre dans les provinces de Matto-Grosso, de Minas-Geraes, et surtout dans celle de San-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul; du fer, partout, au point qu'on a pu dire sans crainte de se tromper, qu'il n'y avait pas dans tout l'empire un hectare de terrain qui ne contienne des parcelles du précieux métal sous quelqu'une de ses formes ou qualités multiples. La houille, enfin, les lignites, les schistes bitumineux se montrent sur des points nombreux et qui ne semblent pas tous reconnus. Mais ces richesses forestières, ou ces richesses minérales, quel moyen de les approprier et de les utiliser dans des contrées incultes, sans voie de communication, sans débouchés, sans habitants presque ?

De toute évidence, une des causes qui jusqu'ici ont le plus contrarié le développement économique du Brésil a été la faible densité de la population qu'il renferme, et rien de plus naturel que la sollicitude du gouvernement pour toutes les questions se rattachant au problème de l'immigration. On l'a vu, tour à tour, accorder aux immigrants toutes les facilités de transport ou de naturalisation ; promulguer une loi agraire modelée, sauf quelques modifications, sur le système suivi aux Etats-Unis et qui a chaque jour tant de succès dans les nouveaux Etats du *Far-West*; établir, sous sa propre tutelle et sa propre direction, des colonies dans lesquelles, outre un premier don pécuniaire, l'immigrant reçoit à titre d'avances les instruments indispensables, des semences, une habitation provisoire. Malgré tout cela il ne semble pas que l'immigration se dessine sur une échelle un peu large, et remplisse les vues du gouvernement brésilien. Les deux grands courants d'émigration qui partent de l'Europe, c'est-à-dire de l'Irlande et de l'Allemagne, se dirigent en masse vers l'Union américaine, l'Australie, le Canada, vers l'Union surtout. Dans ces derniers temps, il s'est produit un troisième courant auquel on n'a pas fait, peut-être, une attention suffisante. Celui-ci partait de l'Italie ; mais ce n'est pas la route du Brésil qu'il a choisie de préférence : ç'a été celle de la république Argentine et des bords de la Plata.

Une étude telle que celle-ci resterait incomplète si, avant de se clore, elle ne consacrait quelques lignes à l'état politique, intellectuel, moral du peuple qu'elle concerne. Disons tout d'abord que le prince qui gouverne actuellement le Brésil, dom Pedro II, est un des hommes de notre

temps les plus instruits, les plus intelligents, les plus libéraux; ajoutons que la constitution du pays consacre la liberté individuelle, la liberté de pensée, la liberté de conscience, la liberté de locomotion et de résidence, l'égalité civile, tous ces droits, en un mot, dont l'exercice fait la dignité comme la sûreté de l'homme, et dont il est plus facile, au sein de nos sociétés modernes, de médire que de se passer. Cette même constitution a fait aussi, et à très-juste titre, une large part aux franchises provinciales et aux franchises municipales. Si le gouvernement de chaque province est confié à un président que nomme le pouvoir exécutif, et qui est révocable à sa volonté, il y a aussi à côté de ce président une assemblée législative nommée par les citoyens, et c'est à cette assemblée qu'appartient le droit de légiférer sur les affaires purement provinciales ou qui sont immédiatement relatives à ses intérêts particuliers. Quant aux villes ou bourgs de l'empire, l'administration intérieure de chacun d'eux est également confiée à une *chambre municipale* instituée pour quatre ans par le suffrage direct des habitants, et ces corps disposent de recettes spéciales pour subvenir aux dépenses de leurs municipes. Ces municipes font en général de fort louables efforts pour répandre l'instruction parmi les classes populaires. La dernière statistique scolaire porte à 4,653 le nombre des écoles d'instruction primaire ou secondaire existant dans les vingt provinces de l'empire, et à 155,058 celui des élèves qui les fréquentaient. Ces chiffres comparés à ceux de l'année 1866 offrent une augmentation de 217 écoles et de 47,575 écoliers, soit une augmentation annuelle de 7,927 élèves. La dépense s'est élevée à 11,783,689 francs, ce qui est bien quelque chose sur des recettes (provinciales et municipales) qui ne montent qu'à 72,273,225 francs.

Les études supérieures sont représentées par le *Collége impérial de dom Pedro II*, établi dans la capitale même de l'empire, où vingt-deux professeurs enseignent, avec les sciences naturelles et les mathématiques élémentaires, les langues anciennes et les langues étrangères telles que le français, l'anglais et l'allemand; par deux facultés de médecine installées l'une à Rio-de-Janeiro, l'autre dans la province de Bahia; par deux facultés de droit siégeant la première dans la ville de Saint-Paul, la seconde dans celle de Récife, chef-lieu de la province de Pernambuco.

A ces institutions, il faut en joindre de plus spéciales, ainsi que divers établissements scientifiques. Citons parmi les premières, l'*Institut commercial* de Rio-de-Janeiro, les *Instituts* des jeunes avengles et des sourds-muets; l'*Ecole militaire* et l'*Ecole de Marine*. Entre autres matières enseignées à l'*Institut commercial*, on voit figurer la géographie et la statistique commerciales, l'histoire du commerce, la législation douanière, l'économie politique. Par une combinaison que nous regardons comme heureuse, l'*Ecole militaire* renferme tous les futurs officiers de toutes les armes; ils y séjournent deux ans s'ils se destinent à l'infanterie ou à la cavalerie, trois ans s'ils veulent devenir artilleurs. Quant aux officiers d'état-major ou du génie militaire, ils doivent en outre suivre des cours complémentaires à l'*Ecole centrale*, qui est aussi une pépinière d'ingénieurs civils et d'ingénieurs géographes. L'ensemble des cours de cette école s'échelonne sur six années, et l'enseignement, à en juger du moins par les programmes, y est des plus variés et des plus compréhensifs.

Terminons cette nomenclature par la mention de l'*Observatoire astronomique*, de l'*Académie des Beaux-Arts*, du *Conservatoire de musique*, du *Muséum national*, qu'on peut considérer comme le plus remarquable de l'Amérique du Sud. Nommons encore la *Bibliothèque nationale*, qui renferme 100,000 volumes; l'*Institut historique, géographique et ethnographique*, fondé en 1838, et dont la *Revista* trimestrielle est arrivée à son 35e tome; l'*Académie de médecine*; la *Société d'instruction pour les classes ouvrières* et la *Société protectrice de l'industrie nationale*, datant de 1827, enfin la *Société protectrice des Beaux-Arts* ne remontant qu'à 1856. Disons comme dernier mot qu'il n'existe pas à Rio-de-Janeiro moins de 39 typographies; qu'on y publie 71 journaux, revues, recueils périodiques de toute sorte, et que dans les provinces le nombre de ces feuilles s'élève à 200.

A.-F. DE FONTPERTUIS.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1874

Séance du 6 février 1874.

On y donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 janvier, lequel contient un résumé d'une communication de M. A. GILLOT sur la carbonisation du bois.

« Toutes les questions relatives aux combustibles, dit » M. Gillot, empruntent un intérêt extrême au danger » dont l'épuisement certain et peu éloigné des houillères » et le défrichement des forêts menacent les sociétés humaines. Deux voies s'ouvrent à l'investigation pour » conjurer le danger : la première n'est autre que la recherche des économies réalisables dans les consommations; mais elle n'aboutit qu'à l'ajournement du péril » sans le faire disparaître; la seconde, plus décisive, si » elle peut conduire au but, consiste dans la substitution » au charbon d'un moyen nouveau, s'il existe, de produire » de la chaleur, de la force, de la lumière. »

Négligeant, au moins pour cette fois, la recherche de ce procédé nouveau, M. Gillot se borne à se demander s'il ne serait pas possible d'obtenir des résultats meilleurs de la carbonisation du bois et, en somme, il conclut dans un sens négatif. « La carbonisation, dit-il, n'a pas » suivi, de notre temps, les progrès de toutes choses. » Aujourd'hui, le procédé pour la fabrication du charbon » métallurgique est le même qu'il y a deux siècles. La » raison en est simple : c'est qu'il n'est pas perfectible. » Et cette opinion, M. Gillot la déduit d'une série d'observations et de réflexions qui nous paraissent très-topiques, mais dans lesquelles l'étroitesse de notre cadre ne nous permet pas de le suivre.

M. FICHET complète les renseignements donnés à la dernière séance sur l'application des foyers à gaz au chauffage des générateurs à vapeur et communique les résultats des expériences faites sur un générateur à bouilleurs, de 52 mètres de surface de chauffe, installé depuis le mois de mai 1873, à l'usine de M. E. Muller, à Ivry. M. Fichet communique à la Société les feuilles d'observations, où sont relatés les divers détails des expériences, le jaugeage de l'eau d'alimentation, les analyses des gaz avant et après la combustion, les analyses de houilles, les observations de température, les quantités de houille consommées par heure et par jour, les quantités d'eau vaporisées, etc.

Dans les gaz fournis par les gazogènes, il n'y a souvent pas de traces d'acide carbonique, quelquefois 1/2 0/0, rarement 1 0/0. — Les meilleurs combustibles sont les charbons demi-gras du Pas-de-Calais et des environs de Charleroi; mais toutes les natures de houille peuvent être employées dans les gazogènes, pourvu que les formes et les dimensions de l'appareil soient en rapport avec le combustible employé.

M. CORNUAULT lit une note sur l'importance actuelle de la fabrication de l'acier Bessemer et de l'acier Martin en Allemagne.

Il résulte de cette note qu'aucune branche de l'industrie du fer n'a pris, dans ces dernières années, une extension comparable « à celle de la fabrication de l'acier fondu en Allemagne ». Longtemps on s'était défié, en ce pays, des nouveaux procédés; on ne voulait avoir confiance que dans l'acier puddlé pour la fabrication des rails. Aujourd'hui, le procédé Bessemer est des plus répandus, et la métallurgie allemande a fait les plus grands efforts pour se libérer de la dépendance des fontes anglaises, dont elle était restée si longtemps tributaire. On peut citer notamment les usines de Krupp, de Hœrde, de Bochum, de l'Union de Dortmund, du Phénix, de Gutehoffnung, de Maxhuette (Bavière), de la Reine-Marie (Saxe), qui n'ont reculé devant aucun sacrifice pour assurer la fabrication de la fonte à Bessemer dans leurs propres hauts-fourneaux. Actuellement, il y a 20 hauts-fourneaux produisant exclusivement de la fonte à Bessemer, et plusieurs autres sont en construction.

Le procédé de fabrication de l'acier qui porte le nom de Martin a fait aussi de grands progrès, au point de vue de la production. On compte une cinquantaine de fours où on en fait usage. En général, on considère l'acier Martin comme un intermédiaire entre l'acier Bessemer et l'acier au creuset, et on l'emploie particulièrement pour les moulages, auxquels il convient mieux que l'acier Bessemer, à cause de sa plus grande densité.

M. VAUTHIER présente à la Société, avec une notice descriptive à l'appui, une carte statistique figurant la répartition de la population de la ville de Paris, carte qu'il a dressée à l'occasion de ses études sur les chemins de fer dans Paris.

M. le Président donne l'analyse d'une lettre que M. Flachat avait reçue, il y a deux ans, de M. Guibal, et renvoyée à la Société, au sujet de ses appareils mécaniques de ventilation, appareils qui fonctionnent dans plus de 200 mines. Cette lettre se rattache aux observations de M. Letellier sur la possibilité de ventiler les grands souterrains de chemins de fer.

A propos du réseau de chemins de fer qu'il s'agit d'établir pour le service de Paris même, M. LETELLIER examine

la question de savoir si les longs tunnels sont exploitables ou non. Il la tranche dans le sens de l'affirmative, en excipant de l'expérience acquise, depuis de longues années, au *Metropolitan Railway* de Londres, qui offre un souterrain d'environ 3,250 mètres; au tunnel du Mont-Cenis, long de 12,234 mètres; au chemin de fer qui passe sous Baltimore et qui traverse la plus belle partie de la ville, la plus riche, la plus fashionable, la plus peuplée.

M. Letellier cite également l'opinion de la majorité des 14 ingénieurs en chef des ponts et chaussées, des mines, des chemins de fer, etc., composant la commission spéciale nommée par le préfet de la Seine. Ils proposent l'exécution des deux lignes de fer principales, du bois de Boulogne à la Bastille par les boulevards intérieurs, et du nord au sud en traversant tout Paris. Ces deux lignes dont ils regardent l'exploitation comme très-possible ne peuvent être établies qu'en souterrain à peu près continu. — La locomotive à gaz résoudra peut-être définitivement le problème d'exploitation des longs tunnels.

M. Richard croit que la question d'aération des tunnels n'est pas la grosse difficulté des chemins de fer dans Paris; et qu'il y en a d'autres complétement en dehors des questions techniques.

M. Letellier persiste dans son opinion, car il est constaté que la concession des quatre projets principaux de chemins de fer dans Paris a été demandée *sans subvention ni garantie d'intérêts.*

Séance du 20 février 1874.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sous réserve de l'observation suivante de M. Richard dont la pensée avait été rendue incomplétement. En parlant des difficultés autres que celles de l'ordre technique, il se réfère à ce qu'il a plusieurs fois avancé, qu'un chemin de fer souterrain dans Paris n'est ni nécessaire ni utile aux besoins et aux habitudes de Paris. L'entreprise ne serait pas rémunératrice.

M. Queruel a la parole pour sa communication sur *l'agencement mécanique des théâtres.* M. de Dion présente quelques observations à ce sujet.

M. Euverte, directeur de l'usine de Terrenoire (Loire), donne, à la demande de M. le président, quelques détails sur une fabrication qui, depuis quelque temps, a beaucoup attiré l'attention publique, celle des rails en acier phosphoré.

Il se plaint de ce qu'il ait été fait sur cette question une publicité peu intelligente, « et peut-être même devrait-on *dire une publicité malsaine* », et il n'est pas fâché que l'occasion se présente de ramener les faits à leurs véritables proportions et *à la vérité présente.* Il est bien vrai que, depuis deux ans environ, il a été fait à l'usine de Terrenoire des recherches très-sérieuses, en vue de constater jusqu'à quel point il est possible d'introduire du phosphore dans les aciers, et les recherches, à cette heure, ont fourni des résultats, sinon définitifs, du moins importants.

Il est indispensable, pour bien saisir l'état de la question, de faire un historique rapide des faits antérieurs. Toutes les personnes qui, depuis dix ans, ont suivi le mouvement de l'industrie métallurgique, ont pu apprécier qu'une révolution considérable s'était produite à la suite des grandes inventions de M. Bessemer et de MM. Siemens. Dès 1856, M. Bessemer faisait les premiers essais de son procédé, mais ce ne fut qu'en 1862 que ses recherches aboutirent à un plein succès. L'addition du *spiegel-eisen* ou fonte manganèse a été la cause du succès final de l'opération Bessemer. M. Euverte s'étend ensuite sur la production du ferro-manganèse, il fait remarquer que, si les alliages riches en manganèse n'avaient pas existé, la solution relative au phosphore serait encore à l'heure actuelle dans le domaine de l'inconnu. M. Euverte ajoute que personnellement il a toujours été convaincu que le phosphore ne devait pas être une cause absolue d'infériorité de qualité pour les aciers: il est resté comme un fait bien acquis que les fers phosphoreux étaient de tous ceux produits dans la grande industrie au coke ceux qui se comportaient le mieux au laminoir, et se prêtaient le plus aisément à prendre toutes les formes qu'on voulait leur donner. Ils avaient, il est vrai, une certaine fragilité en ce qui concerne les épreuves au choc; fragilité très-atténuée par les progrès du puddlage et du laminage depuis une quinzaine d'années.

Comment pouvait-il donc se faire que la plus minime proportion de phosphore empêchât la malléabilité de l'acier? Evidemment il y avait là une inconnue à dégager. Depuis la fin de 1869 M. de Wendel avait entrepris à Hayange des recherches très-sérieuses et très-ardemment poursuivies; M. Tessié du Motay avait commencé depuis plusieurs années à Commines, dans le Nord, des essais métallurgiques, en vue d'enlever le phosphore des fontes. Ces recherches furent ultérieurement poursuivies à Terrenoire. On reconnut qu'il n'était pas facile de se débarrasser du phosphore par un moyen rapide, plus ou moins analogue au procédé Bessemer; mais par contre, on constata que, dans certains cas déterminés, le phosphore s'incorporant à l'acier ne produisait aucun effet nuisible. Après une série d'essais qui donnèrent des résultats constants, on arriva dans l'usine de Terrenoire, à formuler la loi suivante : *On peut introduire du phosphore dans l'acier fondu, à la condition d'éliminer le carbone, et moins il restera de carbone, plus il pourra y avoir de phosphore.*

En résumé, ajoute M. Euverte, il est établi que les aciers fondus peuvent contenir une certaine quantité de phosphore sans cesser d'être malléables, et en gardant leurs précieuses qualités de résistance. Néanmoins il faut protester contre ce qu'on est venu dire et écrire qu'au moyen du phosphore, on pouvait fabriquer des aciers, de qualité au moins égale à tous ceux fabriqués jusqu'à présent. On doit reconnaître qu'il est désirable de pouvoir introduire du phosphore dans les aciers afin d'utiliser à cette fabrication des matières premières considérées jusqu'ici comme nuisibles, mais le mieux est d'*en introduire le moins possible.*

Quelles peuvent être les conséquences des faits nouveaux dont on vient de parler? Sans pouvoir les préciser absolument, on peut croire néanmoins qu'elles seront considérables. Ceux qui, depuis dix ans, suivent les mouvements combinés de la métallurgie et de l'industrie générale du monde savent que l'acier a de plus en plus tendu à se substituer au fer, ce qui est un vrai progrès, puisqu'il s'agit de remplacer un métal très-imparfait dans sa constitution physique par un autre plus résistant à tous égards et qui notamment, sous la forme de rails de chemins de fer, donne une durée de cinq à dix fois plus considérable, sans que l'augmentation de prix soit proportionnelle à l'amélioration obtenue. Donc, tout ce qui peut favoriser la fabrication de l'acier, soit en rendant cette fabrication plus facile, soit en la rendant moins chère, doit être bien accueilli des amis du progrès matériel, si intimement associé au progrès moral.

M. le Président et MM. Fichet, Gillot, Dallot et de Masteing prennent part à la discussion.

M. le Président remercie M. Euverte de son intéressante communication, et lui rappelle qu'il a promis de la compléter ultérieurement.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DES HOUILLÈRES.

Rapport sommaire de M. Auguste Tèzenas du Montcel, *homologué par la chambre de commerce de Saint-Étienne, dans sa séance du 27 janvier 1874.*

Messieurs,

L'Assemblée nationale a nommé une commission pour faire une enquête sur les conditions de l'industrie des houillères en France.

Vous avez décidé, dans votre dernière séance, que la chambre de commerce de Saint-Étienne devait répondre au questionnaire qui vous a été transmis par M. le préfet de la Loire.

Ce questionnaire entre dans une série de détails au sujet desquels le Comité des houillères de la Loire, quelques chefs d'industrie et des commerçants ont répondu individuellement. Les uns et les autres se sont placés à des points de vue différents. Votre commission vous propose d'envoyer ces réponses à M. le Président de l'Assemblée nationale et de vous borner à répondre aux questions 15, 16, 18 et 19, lesquelles soulèvent des problèmes d'intérêt général.

Question 15. — Avez-vous des observations à faire sur la législation qui régit les mines; quels seraient les changements utiles à apporter aux lois sur la matière?

Réponse. — La loi sur les mines est du 21 avril 1810; a été étudiée et rédigée avec un tel soin que la plupart des nations l'ont considérée comme un modèle et tendent à s'en rapprocher.

Toutefois, quelques articles de cette loi ont soulevé de vives critiques:

1° L'article 11 ainsi conçu:

« Nulle permission de recherches ou concessions de mines ne pourra, sans le consentement formel du propriétaire de la surface, donner le droit de faire des sondes ou d'ouvrir des puits ou galeries, ni celui d'établir des machines ou magasins dans les enclos murés, cours ou jardins, ni dans

les terrains attenant aux habitations ou clôtures murées dans la distance de 100 mètres desdites clôtures ou des habitations. »

On ne saurait nier que cet article de la loi paralyse considérablement l'exploitation des mines de houille dans notre bassin de la Loire. En effet, on peut presque dire qu'entre Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne et Firminy, les maisons et les clôtures murées se touchent.

Il serait impossible aux concessionnaires des mines d'exploiter en se conformant aux prescriptions de l'article 11, si un grand nombre des constructions n'étaient postérieures à la date de l'établissement des puits et galeries.

Le Comité central des houillères et le Comité des houillères de la Loire, dans les mémoires qu'ils vous ont remis, ont proposé de modifier l'article 11 en supprimant la prohibition d'ouvrir des travaux à moins de 100 mètres des clôtures murées.

Votre commission, Messieurs, malgré son désir de favoriser le développement de l'industrie houillère, qui fait la principale richesse de notre pays, ne saurait recommander une réforme aussi radicale.

Elle a reconnu que le voisinage immédiat des puits était pour les clôtures murées une cause de dépréciation, de trouble dans la jouissance et d'amoindrissement de leur valeur vénale.

D'un autre côté, nous ne devons pas oublier que toute servitude ou charge onéreuse imposée par la législation aux houillères se traduit par une augmentation du prix de revient du charbon et par un préjudice à l'intérêt public.

Votre commission vous propose comme transaction entre ces intérêts opposés une solution qu'elle croit conforme à l'équité, et qui donnerait satisfaction aux concessionnaires des mines et aux propriétaires de surface.

1° Nous proposons à la chambre de commerce de demander la modification de l'article 11 en ce qui concerne les *clôtures murées*. La prohibition qu'édicte cet article serait limitée à une zone de 20 mètres. Les exploitants auraient le droit d'établir des puits, galeries ou magasins à une distance moindre de 100 mètres des clôtures murées ; mais cet établissement donnerait toujours lieu à des dommages et intérêts en faveur des propriétaires des clôtures murées.

Ce droit absolu à des dommages et intérêts résulte pour votre commission de ce fait que, dans l'état actuel de la législation, les propriétaires de clôtures murées sont en possession d'une sorte de servitude active établie en leur faveur sur une zone de 100 mètres autour de leurs clôtures, même dans le cas où ils ne sont pas propriétaires des terrains compris dans cette zone.

Il a semblé équitable à votre commission de dire que l'établissement des puits, dans cette zone actuellement prohibée, devait toujours donner lieu à des dommages et intérêts.

2° Nous proposons à la chambre de commerce de se prononcer pour le maintien de l'article 11 en ce qui concerne les habitations.

La loi a voulu entourer la demeure de l'homme, son foyer domestique, d'une zone de protection de 100 mètres ; il nous semble indispensable de la maintenir.

Nous proposons encore une seconde réforme à la législation sur les mines :

Lorsqu'il s'agit d'établir une voie pour le transport des produits de la mine à un canal ou à un chemin de fer situé en dehors de la concession, le droit de l'exploitant s'arrête aux limites de la concession.

Le comité des houillères demande qu'il soit permis au concessionnaire de construire en dehors comme dans les limites de la concession, malgré l'opposition des propriétaires de terrains, les voies de communication indispensables à l'exploitation de la mine.

Votre commission vous propose d'appuyer auprès de l'Assemblée nationale la demande du Comité des houillères, ainsi formulée :

« Toute voie de communication, route, canal ou chemin de fer destinée à relier un siége d'exploitation houillère avec les routes, canaux ou chemins de fer déjà existants, sera déclarée d'utilité publique. »

En Belgique, la loi du 21 mai 1837 a donné complète satisfaction sur ce point à l'industrie houillère.

Cet exemple doit fixer l'attention du législateur français. Cette modification nous semble nécessaire, aujourd'hui surtout que la question des transports est d'une importance capitale pour les mines et pour toutes les industries qui s'alimentent de leurs produits.

Question 16. — Avez-vous des observations à faire sur la législation et les traités qui régissent nos rapports internationaux pour l'importation et l'exportation des houilles ?

Réponse. — La houille est une matière première indispensable au plus grand nombre de nos principales industries. Si nous nous plaçons au point de vue des saines doctrines économiques, il est incontestable que la houille étrangère doit être affranchie de tout droit de douane à son entrée en France.

Tout droit sur une matière première place l'industrie française qui l'emploie dans l'impossibilité de lutter avec l'industrie étrangère similaire : c'est de la protection à rebours.

Le droit actuellement perçu sur la houille étrangère est de 1 fr. 20 c. par tonne ; le prix moyen de la tonne de houille en 1869 atteignait à peine 12 francs sur le carreau des mines. Le droit s'élevait à cette époque au taux élevé de 10 0/0 *ad valorem*.

Ce droit présente un double caractère : il est à la fois un droit fiscal et un droit protecteur.

Il n'est pas douteux qu'à l'origine, le côté protecteur de cette taxe l'a seul fait maintenir dans nos lois de douane et dans nos traités internationaux ; mais actuellement, la situation prospère de notre industrie houillère permettrait évidemment l'abolition de ce droit protecteur.

Dans le bassin de la Loire nous pouvons affirmer hardiment que cette réforme, utile à l'intérêt général de toutes nos industries, ne soulèverait aucune opposition de la part des compagnies de mines.

Quant au côté fiscal il n'est pas indifférent dans la situation difficile de nos finances. La France reçoit de l'étranger, année moyenne, 8 millions de tonnes de houille : le droit d'entrée représente pour le Trésor une recette de 9 à 10 millions de francs.

Votre commission vous propose d'émettre le vœu que cette taxe de douane soit réduite à 60 centimes par tonne en attendant que notre situation financière nous permette de l'abolir complétement.

Nous ajouterons que cette modification à notre régime douanier pourra aussi être considérée comme un avantage accordé à l'Angleterre et à la Belgique, dont nous sommes tributaires quant à la houille.

Nos négociateurs pourront en 1876, lorsque les nouveaux traités seront à l'étude, obtenir pour d'autres produits français des diminutions de droits à leur entrée en Belgique, en Allemagne et en Angleterre en compensation de l'abandon du droit de 1 fr. 20 c. sur les houilles anglaises, belges et allemandes.

Question 18. — Quelles seraient les voies de transports les plus utiles à créer soit pour favoriser le développement des exploitations existantes, soit pour atteindre des gisements non encore exploités ?

Réponse. — La chambre de commerce a toujours énergiquement réclamé l'amélioration de la navigation du Rhône ; l'amélioration des canaux de la Loire ; la création d'un chemin de fer sur la rive gauche du Gier en concurrence avec celui de la rive droite, et dernièrement nous avons émis un avis favorable au chemin de Saint-Etienne au Rhône par Annonay.

Question 19. — Quelles observations avez vous à faire sur les tarifs appliqués aux houillères ?

Réponse. — La question de la houille à bon marché est pour la plupart des localités une question de transport à bon marché. Il importe que le gouvernement pèse de toute son influence sur la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée pour obtenir d'elle l'abaissement du tarif exorbitant de 8 centimes par tonne et par kilomètre sur les parcours inférieurs à 100 kilomètres. Il importe que le gouvernement entre résolûment dans la voie des améliorations de nos deux grands fleuves, la Loire, le Rhône, et surtout des canaux qui s'y rattachent.

En résumé, votre commission vous propose de demander à l'Assemblée nationale :

1° La réforme partielle de l'article 11 de la loi de 1810 dans un sens favorable aux mines ;

2° Un nouvel article de loi pour faciliter aux mines l'accès de canaux et chemins de fer existants ;

3° L'abolition ou la diminution des droits d'entrée sur la houille étrangère.

Saint-Etienne, le 22 janvier 1874.

La commission était composée de MM. de Rivière, directeur des mines de Firminy ; Euverte, directeur des fonderies et forges de Terrenoire ; A. Tèzenas du Montcel, membre du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Pour la commission, le rapporteur, A. TÈZENAS DU MONTCEL.

LA NAVIGATION A VAPEUR DANS LES MERS DE L'INDE

La navigation à vapeur entre l'Inde et les pays voisins est en progrès véritable. Elle a eu des commencements laborieux : aujourd'hui elle paraît entrée dans une voie de prospérité complète.

Les premières opérations de la Compagnie *The Bristih India Steam Navigation Company* commencèrent en 1857. La Compagnie s'occupa tout d'abord de naviguer entre Calcutta et le Burmah. Comme elle n'avait pas le temps de construire des navires, elle en acheta deux et, de la sorte, établit des communications semi-mensuelles entre Calcutta, Akyab, Rangoon, Moulmein. En 1858, elle acquit un troisième navire; enfin, deux ans plus tard, deux autres qui, malheureusement, firent naufrage avant d'arriver dans l'Inde. Aujourd'hui, elle possède une vraie flotte : 44 steamers, jaugeant 52,000 tonneaux. Elle dessert une superficie maritime qui dépasse 1,100,000 milles; elle n'exige pas pour son service régulier moins de 500 officiers ou mécaniciens européens; moins de 5,000 matelots indigènes. Nouvelle preuve de la puissance à laquelle peuvent atteindre les efforts de l'intelligence et de la volonté humaines, quand l'une est sagace et quand l'autre ne manque point de persévérance.

Ce développement a été l'œuvre du temps, dont trop de gens et de systèmes dédaignent la collaboration, comme aussi des directeurs de la Compagnie elle-même. En 1861, son président d'alors, qui est encore son président actuel, se rendit dans l'Inde avec des vues arrêtées dans son esprit, mais dont il désirait vérifier la possibilité sur place. Il ne pensait pas seulement à réunir entre eux les ports de l'Inde par la navigation à vapeur entière : il songeait encore à étendre les opérations de sa Compagnie jusqu'au golfe Persique au sud-ouest, jusqu'au détroit de Malacca au sud-est. Le projet pouvait paraître un peu vaste : il obtint toutefois du *Conseil supérieur* de l'Inde un appui, peut-être inattendu, et aux termes d'une convention intervenue dans les premiers mois de 1862, *The British India Steam Navigation Company* se chargea d'organiser entre les divers ports de l'Inde des services soit bimensuels, soit mensuels, et de desservir toutes les six semaines les ports du golfe Persique, c'est-à-dire ceux de Mascate, de Bander-Abbas, de Bushire et de Busreh, dans lesquels, à cette époque, il n'existait pas de résidents européens, à part les agents consulaires : encore ceux-ci ne se rencontraient-ils que dans les deux derniers des ports ci-dessus dénommés.

N'était-ce point là de la témérité ? Peut-être ; mais les événements lui ont donné raison. Ce n'est pas que les épreuves dussent être épargnées à la Compagnie : ainsi, de 1862 à 1864, les cyclones ou d'autres accidents maritimes lui firent perdre huit de ses navires et l'année 1864-65 lui fit courir un péril d'une autre nature. Par suite de la guerre de sécession aux Etats-Unis, la vente du coton indien avait acquis d'énormes proportions, et le numéraire regorgeait à Bombay. Deux compagnies de navigation s'y formèrent, dans le but avoué de disputer à l'ancienne son monopole : elles étaient largement pourvues de capitaux et disposaient de steamers neufs. Mais, au bout de deux ou trois années, elles durent renoncer à la lutte et laisser le champ libre aux premiers occupants. Dès 1864, ceux-ci avaient rendu mensuel leur service des ports du golfe Persique et semi-mensuels une grande partie de leurs services entre les ports de l'Inde même, de Calcutta à Bombay.

Au mois de novembre 1869, l'ouverture du canal de Suez bouleversa tout le système maritime de l'Inde. Ce bouleversement ne prit pas au dépourvu la *Steam India Company :* un de ses navires, l'*India*, fut le premier steamer, se rendant de Calcutta à Londres, qui ait profité de cette voie si raccourcie. A trois ans d'intervalle, étendant de plus en plus le champ de ses opérations, la Compagnie entrait en arrangements avec le gouvernement de façon à étendre ses opérations jusqu'à la côte de l'Afrique, et six semaines après, elle était obligée de commencer un service mensuel entre Aden et Zanzibar à l'occasion de la mission que sir Bartle-Frere remplissait alors dans le but d'éteindre la traite des esclaves sur la côte orientale de l'Afrique. Ce service a survécu aux circonstances qui lui avaient donné naissance : aujourd'hui, il est devenu permanent et régulier. De plus, sur le désir du gouvernement français, elle dirige une *malle* mensuelle sur nos possessions de Mayotte et de Nossi-Bé, et cette dernière étant située tout près de Madagascar, il n'est pas douteux que cette île ne soit un jour au nombre des points où ses steamers atteriront.

Le plus récent des services que cette Compagnie ait rendus au gouvernement de l'Inde, est l'offre qu'elle lui a faite de transporter, d'une façon régulière, du Burmah et d'ailleurs, les énormes quantités de riz que réclament les populations faméliques du Bengale, à un prix qui couvrirait à peine ses frais. On pouvait très-bien craindre, pour mieux dire on craignait que la spéculation ne profitât des circonstances pour exiger des frets qui auraient fort embarrassé le gouvernement. Il lui eût été assurément dur d'être obligé d'ajouter, à la rançon que lui impose la famine, une sorte de prime à l'avidité privée.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE (1).

LES LOIS ÉTRANGÈRES SUR L'HYPOTHÈQUE MARITIME.

Nous publions la fin du très-instructif travail de M. Millet. Nous résumerons dans un de nos prochains numéros la discussion dont ce mémoire a été l'objet dans la Société de législation.

II

Ce n'est pas tout d'avoir une loi bien ordonnée, il faut encore qu'elle ne reste pas à l'état de lettre morte. Plus que jamais les étrangers nous instruiront sur la pratique d'une institution qu'ils connaissent par expérience, et cet examen ne sera pas sans influence sur l'économie de la loi.

Par exemple, l'hypothèque maritime est-elle un moyen puissant d'aider à la construction des navires? Doit-elle communiquer une vive impulsion aux entreprises naissantes? Il arrive souvent qu'un navire reste inachevé faute d'argent. Donnons à l'armateur le moyen d'en trouver tandis que le navire est sur chantiers. Il constitue une hypothèque sur cette charpente encore dénudée. L'hypothèque se complète à mesure que la construction avance, en vertu du principe qu'elle s'étend aux améliorations de la chose. Le navire dédouble ainsi sa valeur. Il se construit lui-même et, pour ainsi dire, tout seul. On emprunte sur le navire, quand le navire n'est pas encore fait, l'argent nécessaire pour le faire. Tel est le système du projet de loi.

On pourrait contester la valeur juridique de cette garantie, dont l'assiette est encore imparfaite. Sans doute l'hypothèque s'étend aux améliorations de la chose. Mais est-ce une simple amélioration que de passer de l'état de charpente à l'état de navire mâté et gréé ? Il faut encore qu'il y ait quelques planches pour asseoir cette hypothèque. On ne comprendrait pas qu'elle s'étendît aux matériaux. On doit déterminer au moins à quel moment de la construction l'hypothèque sera valable.

D'ailleurs, pendant la période de construction, la propriété du navire est fort incertaine. Il y a deux personnes qui peuvent consentir l'hypothèque : le constructeur et l'armateur qui ont passé un contrat de construction. Si le constructeur tombe en faillite, le navire est-il compté à son actif? Cela dépend. Il a peut-être reçu des à-compte, et le navire devient ainsi pour partie la propriété de l'armateur.

Etudions, en Angleterre, la situation respective de l'armateur et du constructeur. On verra qu'elle est assez compliquée, et que le navire n'offre pas à cette époque une garantie bien nette. « Ordinairement les contrats de construction portent que le vaisseau sera payé en trois ou quatre à-compte, répartis sur les différentes phases de la construction. Tant que le navire est sur chantier, le constructeur a un droit sur le navire pour toutes les sommes qu'il n'a pas encore touchées... Comme on ne peut enregistrer l'embarcation que sur un certificat du constructeur, il refuse son certificat tant qu'il n'est pas complétement payé. Mais si le navire est inscrit et *délivré*, le constructeur, fût-il créancier de tout ou partie du prix, n'a aucune garantie spéciale sur le navire. Il est traité comme les autres créanciers de l'armateur, à moins qu'il ne s'arrange pour obtenir une hypothèque en bonne forme pendant ou après l'enregistrement, et qu'il ait soin de la faire inscrire (2). » Ainsi les Anglais n'accordent point de véritable hypothèque avant l'enregistrement du navire, même au constructeur qui, dans nos lois, conserverait au moins un privilége. Mais tant que le navire est sous sa main, il a bien plus de droit qu'un créancier. Il a une espèce de propriété dont il est investi tant qu'il détient la chose, et jusqu'au dernier à-compte.

---

(1) Voir le numéro du 21 mars 1874.

(2) Tous les passages cités sont empruntés à la communication transmise par M. le président de la chambre de commerce de Glasgow. On sait que Glasgow est le premier chantier d'Angleterre. Nulle part on ne doit mieux connaître les situations légales qui se rapportent à la construction du navire.

Quelle est la situation de l'armateur? S'il n'y a stipulation contraire, le paiement des à-compte successifs ne lui donne aucun droit sur le navire, tant qu'il n'a pas tout payé. En cas de banqueroute du constructeur, « le navire est compté dans la masse pour toute l'étendue de sa valeur » et l'armateur n'est pas mieux traité que les autres créanciers. Néanmoins il a pu stipuler dans le contrat que le navire deviendrait sa propriété jusqu'à concurrence des sommes versées. C'est même une clause usuelle. Alors, en cas de faillite, il a un droit de préférence équivalent. S'il termine le navire à son compte, il vient en concours avec les autres créanciers pour le reste de la dépense; il peut aussi faire reconnaître son droit et laisser aux créanciers le soin d'achever la construction.

Est-ce à dire qu'on ne puisse consentir aucune hypothèque pendant la période de construction? Cette propriété fragile et mobile, qui se partage inégalement entre le constructeur et l'armateur, peut être engagée par chacun d'eux jusqu'à concurrence de ses droits. Mais la garantie qu'ils offrent est aussi fragile que la propriété dont ils disposent. Jamais elle ne survit à l'enregistrement du navire. Celui-ci une fois lancé, et, comme disent les Anglais, *délivré* rompt tous les engagements antérieurs en même temps qu'il rompt ses entraves. « Le constructeur peut valablement engager un navire dans ses chantiers. Cette hypothèque cependant n'a aucun rapport avec celle qui frappe un navire enregistré. Elle est assimilée au doit dont peuvent être grevées des marchandises en magasin (le gage). Il n'en serait pas tenu compte dans une action entamée en vertu du *Merchant Shipping Act*. Quand le navire est payé par à-compte, sur simples reçus, l'armateur fait crédit au constructeur et peut *engager par tolérance (give an equitable charge)* la propriété qu'il paye de cette façon. Si le constructeur fait faillite, l'argent ainsi payé peut être perdu, et le gage donné dans ces conditions ne pourrait pas être considéré comme valide (1). »

Voici des renseignements puisés à une autre source: « On peut hypothéquer un navire en construction, mais, règle générale, on ne le fait pas. La garantie n'est pas regardée comme bonne, puisqu'on ne peut pas effectuer un transfert légal avant que le navire soit mis à l'eau. Ainsi *cette opération n'est pas favorable en Angleterre à l'industrie de la construction.* »

Il est à craindre que les mêmes embarras ne se produisent en France. Peu importe que le navire en chantier soit inscrit sur un registre de construction. Cela n'empêche pas le constructeur de tomber en faillite, et l'armateur de n'être pas propriétaire tant qu'il n'a pas tout payé.

En Allemagne, on nous dit que le navire en construction peut être hypothéqué, « si le créancier se contente d'une hypothèque de ce genre, et accepte le risque que le navire ne sera pas terminé, dans lequel cas il n'aurait une hypothèque que sur les matériaux. »

En Danemark, il existe, pour favoriser la construction, une combinaison remarquable. On l'appelle *Bülbreve*. C'est un gage d'une nature exceptionnelle, consenti pendant la période de construction au profit du créancier qui a fait les avances (loi danoise de 1753, livre V, ch. VI art. 9): « Ladite dette sera acquittée, et *le navire libéré avant d'entreprendre aucun voyage*; il servira de gage dans l'intervalle. » Une fois le contrat lu devant le tribunal du lieu, « la dette passe avant toute autre qui pourrait concerner le navire. » En cas de faillite, le Bülbreve va avant toutes les créances personnelles et privilégiées. Quand le navire prend la mer, le droit d'hypothèque se perd, mais la créance personnelle est maintenue. Pour jouir des avantages exceptionnels attachés au Bülbreve, il faut que l'argent soit avancé pour construire un navire neuf, et non pour des réparations.

En Danemark comme en Angleterre, il est manifeste que, tant que le navire est sur chantier, on ne veut pas engager l'avenir. C'est le moment, si l'on veut, de mettre en pratique le nantissement proprement dit. Celui qui a la main sur les matériaux est le privilégié. Quand le navire prend la mer il change de nature. On pourrait donc organiser, soit au profit du constructeur, soit au profit de quiconque a fait les avances, un droit de gage dont l'exercice serait limité à la durée de la construction.

En réalité, les emprunts ne sont pas faits pour les entreprises naissantes. Ils supposent déjà une certaine somme de crédit acquise. On ne peut leur ôter ce caractère sans les faire dégénérer en véritables commandites. En effet, c'est à la commandite qu'il faut s'adresser pour tirer de rien quelque chose. Le capitaliste partage alors tous les périls, mais aussi toutes les chances de l'entreprise. En Angleterre, « la propriété d'un bâtiment marchand est divisée en soixante-quatre actions, et plusieurs capitalistes prennent une, deux, jusqu'à vingt-cinq actions ou plus. On nomme un particulier qui dirige tout ce qui se rapporte au bâtiment et qui procure le fret. On l'appelle *Ship's Husband*, le mari du vaisseau. — Les grands et les petits négociants des ports de mer font valoir leurs capitaux en prenant des actions de navires qui naviguent aux ports de mer étrangers, auxquels ils font leur consignation. » (Lettre de Glocester.) Voilà comment se forme une industrie de construction. Quand un armateur aura fait construire un certain nombre de navires, dûment enregistrés, il pourra faire des emprunts sur ceux-là pour en faire construire d'autres. En ce sens, l'hypothèque vient au secours de la construction, mais elle a pour assiette une valeur bien déterminée.

Le projet de loi français organise, sous le nom d'hypothèque éventuelle une espèce particulière de mandat. On détache, pour ainsi dire, une feuille du registre de la douane. Elle porte faculté d'hypothéquer le navire jusqu'à concurrence d'une certaine somme. On remet ce pouvoir entre les mains du capitaine, et l'on réserve au port d'attache une inscription en blanc qui prendra son rang du jour où ce pouvoir a été délivré

Les auteurs du projet annoncent que cette combinaison est empruntée à la législation anglaise. Ils espèrent, en conférant au capitaine le droit d'hypothéquer, rendre de plus en plus rare la nécessité du prêt à la grosse. Cependant le certificat d'hypothèque, tel qu'il est organisé par le *Merchant Shipping Act*, paraît, au premier coup d'œil, fort différent. Il n'est pas question du capitaine. La loi dit que le pouvoir doit être fait au nom de telle personne, expressément désignée; qu'il pourra s'exercer dans telle ou telle place fixée d'avance. Ainsi, d'après ces textes, il ne s'agit pas d'un emprunt contracté par le capitaine en cours de voyage, pour radoubs ou victuailles. Car on n'aurait pas limité le nombre des places où l'emprunt devait être fait, ni exigé la nomination d'un mandataire spécial. .

Il reste à savoir si le certificat d'hypothèque est employé dans la pratique. « Les agents à l'étranger n'ont le droit d'hypothéquer que s'il leur a été spécialement délégué par une procuration (*Power of attorney*). Le capitaine ne peut exercer ce même droit que s'il a été autorisé à le faire, de la même façon (1). » La combinaison s'appliquerait surtout au cas où le navire ferait régulièrement le service d'un comptoir anglais à l'étranger: il faut alors que les correspondants de l'armateur ajoutent à leur crédit le bénéfice de cette garantie. Mais « il est très-rare qu'un navire soit hypothéqué à l'étranger quand il est en cours de voyage, et l'*on peut même douter que le cas se présente jamais* (2). »

Quelle ressource a donc le capitaine pour réparer une avarie? Précisément l'emprunt à la grosse. « La seule garantie qu'un capitaine puisse donner sur un navire est le *bottomry* (prêt à la grosse), pour réparations ou autres nécessités de service absolues; encore doit-il d'abord chercher de l'argent au moyen du crédit de son armateur... Le *bottomry* est sa dernière ressource. »

Dans tous les pays, le droit d'hypothéquer est réservé au propriétaire, et le prêt à la grosse reste au capitaine. Le Code allemand définit le prêt à la grosse: « Un emprunt contracté par le capitaine en cours de voyage, et en cas de nécessité. » Ainsi le propriétaire n'a plus le droit de s'en servir. La législation russe contient des règles analogues.

Cette pratique des pays divers a sa raison d'être: supposez que l'on confère au capitaine le droit d'hypothéquer jusqu'à concurrence d'une certaine somme: ou bien l'emprunt n'est pas absolument nécessaire, et alors vous lui donnez un pouvoir trop étendu dont il peut abuser; ou l'emprunt est urgent, et alors le pouvoir n'est pas suffisant. Le capitaine a besoin de 100,000 francs, et on lui donne carte blanche jusqu'à concurrence de 50,000 francs. Ne vaut-il pas mieux pour lui avoir dans ce besoin la ressource du prêt à la grosse?

Cet emploi nécessaire du contrat de grosse suppose, dans certains cas, un privilége supérieur à l'hypothèque: ce privilége est-il une atteinte aux droits du créancier hypothécaire? Nulle part, dans les lois étrangères, on ne trouve la trace d'un pareil embarras. Les deux formes d'engage-

(1) Agence des Messageries maritimes à Londres.

(1) Agence des Messageries maritimes à Londres. On doit remarquer qu'une procuration en règle diffère complétement, par son caractère authentique et par son objet spécial, de l'hypothèque éventuelle.

(2) Président de la chambre de Glasgow.

ment sont pratiquées concurremment dans les différents pays. Personne ne se plaint du privilége qui appartient au prêteur à la grosse, et le raisonnement justifie la pratique. Supposons un navire hypothéqué qui voyage et qui est maltraité par la mer. Le capitaine relâche dans le premier mouillage qui se présente. Il ne peut correspondre avec son patron, et il n'a pas de lettres de crédit, C'est avec un emprunt à la grosse qu'il subvient aux frais de la réparation. Quand il est à flot, le navire peut périr dans la traversée: alors le prêteur à la grosse perd tous ses droits, tandis que le créancier hypothécaire conserve le bénéfice de l'assurance. Ou bien le navire arrive à bon port : dans ce cas, le prêteur à la grosse exerce son privilége. Mais le créancier hypothécaire peut-il se plaindre de la préférence? Non, car le prêt à la grosse a conservé le gage et même le droit à l'assurance ; si le capitaine n'avait pas fait les réparations nécessaires, il n'aurait pas fait toutes les diligences possibles : de là procès d'assurances très-inquiétant pour le créancier. Par suite, il est juste de faire passer avant le créancier hypothécaire celui qui a fait les avances pour une réparation urgente.

Il y a donc des cas où le prêt à la grosse est légitime : c'est en cours de voyage. N'espérez pas le remplacer par une hypothèque errante, qui peut être confiée à des mains inhabiles. Le droit d'hypothéquer est un droit de propriétaire. Seul le propriétaire est bon juge d'engagements aussi graves, hors les cas d'absolue nécessité. Sur ce point, il faut encore rapprocher des lois étrangères la disposition du projet qui permet au capitaine d'hypothéquer le navire si les divers propriétaires du navire sont récalcitrants. A l'étranger, on n'accorde qu'au propriétaire le droit d'hypothéquer sa part. Ni en Angleterre, ni en Allemagne, on n'admet qu'on puisse lui forcer la main. On écrit même expressément des deux pays que le syndicat des propriétaires ne pourrait pas voter à la majorité le consentement d'une hypothèque. « Chacun a le droit d'hypothéquer ses propres actions. » Toute dérogation à cette règle fort sage aurait pour résultat d'enlever à l'actionnaire la libre disposition de son bien, car, pour éviter toute confusion, il faudrait réserver au mandataire, — capitaine ou armateur, — le droit de consentir l'hypothèque.

Bornons-nous donc à l'exercice normal du droit d'hypothèque, sur un navire dûment enregistré, par celui qui en est dûment propriétaire, et voyons l'usage qu'on en fait. Le consul de France à Londres, l'ambassadeur à Berlin disent également que le commerce en tire grand profit. « Cette garantie, écrit le consul de Londres, permet aux armateurs de trouver de l'argent à un taux modéré, 5 ou 6 0/0. » Voilà un résultat important. On donne une sécurité, l'argent devient moins cher. Il n'est donc pas exact de soutenir, comme le fait la Société industrielle de Marseille, que l'hypothèque maritime sera lettre morte tant qu'on ne changera pas le taux de l'intérêt légal. Certes, on ne veut pas défendre ici la loi de 1807, condamnée depuis longtemps; mais son sort n'est pas lié à celui de l'hypothèque maritime. L'usage bien entendu de cette hypothèque doit abaisser le taux de l'intérêt.

Peut-on voir dans l'hypothèque autre chose qu'une garantie accessoire? On a espéré que le seul appât de ce droit réel irait créer comme par enchantement des banques florissantes, et que ces banques feraient des avances à la marine. En effet, le dernier mot d'une institution de crédit est de prendre la forme anonyme d'une banque. On a cité l'exemple de l'Allemagne, où le gouvernement prépare l'établissement d'une banque maritime. Mais, en Allemagne, rien n'est encore décidé (1).

En Angleterre, « il y a eu deux ou trois établissements spéciaux de crédit maritime, mais ils n'existent plus. On peut dire qu'en général *les banques ne font pas de prêts sur les navires* (2). » A Londres, nous dit-on, « les navires ne sont pas considérés par les banques et autres établissements financiers comme une bonne garantie ; c'est une valeur qui n'est pas d'une conversion suffisamment facile. Mais dans les grands ports maritimes et de construction, tels que Hull, Sunderland, Newcastle, Glasgow, Liverpool, etc., des avances considérables sont fréquemment faites par les banques locales aux constructeurs pendant la période de construction (3). » Nous avons écrit à Glasgow; on nous a répondu que les banques prêtaient plutôt à la personne qu'au navire. « Pourtant, dit-on, il n'y a pas de doute » que la reconnaissance légale et régulière du *mort-gage* » donne une plus grande confiance aux banquiers qui font » des prêts à la navigation. Souvent ils gardent par » devers eux une hypothèque en bonne forme, sans la faire » enregistrer, parce qu'ils comptent sur la bonne foi de » l'armateur. *C'est une garantie accessoire.* En ce sens, elle » encourage l'armement et la construction. Le banquier » se réserve de faire enregistrer l'hypothèque à l'occasion, » puisque, sans enregistrement, elle est inefficace (1). »

Veut-on savoir comment sont formés, la plupart du temps, les contrats d'hypothèque? « Dans tous les ports de mer » d'Angleterre, il y a des courtiers maritimes (*Ship Bro-* » *kers*), et toutes les affaires des navires passent par leurs » mains. Si on cherche un prêt sur le navire, c'est par » le moyen du courtier qu'on le procure. Fréquemment, » c'est lui-même qui fait l'avance. Il comprend mieux » qu'un autre la valeur de la garantie. » Mais il n'est pas banquier.

Aux Etats-Unis, « il n'existe pas d'établissement particulier de crédit maritime (2). » En Grèce, il y en a trois, dont l'un est établi à Athènes, et c'est le plus considérable, un autre à Patras, et le troisième à Syra. Mais on nous apprend en même temps que l'hypothèque maritime est inconnue en Grèce, et que l'unique source du droit maritime est le Code de commerce français. La plupart des prêts à la grosse sont faits par des particuliers. Ainsi les banques grecques, comme les banques anglaises, ont plus de confiance dans le crédit personnel que dans le crédit réel (3).

Faut-il en conclure qu'un établissement de crédit maritime, s'il était inauguré en France, ne réussirait pas? Loin de là. Mais l'expérience étrangère prouve que l'hypothèque maritime joue, à l'égard des banques, le rôle d'une garantie accessoire. Il ne faut guère espérer, avec ce seul moyen, susciter une banque analogue au Crédit foncier. Une banque peut se fonder dans l'intérêt de la navigation, ou plutôt du grand commerce des ports, mais elle devra puiser à toutes les sources du crédit. Elle escomptera la signature des armateurs, les warrants sur les marchandises, aussi bien que la valeur des navires (4).

L'hypothèque maritime sera donc en France ce qu'elle est à l'étranger : une ressource fort utile, souvent nécessaire, mais nullement une panacée. Autant il faut se hâter d'emprunter aux nations voisines un instrument qui peut, en certaines circonstances, être précieux, autant il importe de se garder d'illusions dangereuses sur l'importance de la réforme qu'on propose d'introduire dans notre législation commerciale.

(1) Communication de M. de Rechten.
(2) Renseignements particuliers.
(3) Agence des Messageries maritimes à Londres.

(1) Président de la chambre de Glasgow.
(2) Communication de M. le général Read, consul des Etats-Unis à Paris.
(3) Communication du consulat de Grèce à Paris.
(4) On peut consulter avec fruit, sur cette question, une brochure de M. Leveillé, l'éminent professeur de droit commercial, membre de notre Société. Cette brochure est intitulée : *Notre Marine marchande et son Avenir*, Cotillon 1868. Elle contient des idées neuves sur l'avenir du commerce d'entrepôt et sur les sources du crédit maritime.

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA FRANCE ET LA SUÈDE EN 1872.

Dans le rapport officiel que vient de publier le bureau royal du commerce (*Köngl. Commerce-Collegium*) en Suède sur les affaires du commerce et de la navigation de ce pays en 1872, nous trouvons les chiffres suivants sur la valeur de l'importation et de l'exportation à l'égard de la France. Nous remarquons que le *Riksdaler* ou, selon la nouvelle dénomination, la *Couronne* suédoise vaut 1 fr. 38 c.

La valeur de l'*importation* de marchandises françaises en Suède a été de .... Riksd. 5.923.000
De l'*exportation* de marchandises suédoises à la France 17.862.000

Les articles français les plus importants pour l'importation sont :

Eau-de-vie, rhum, cognac, vins en fûts et en bouteilles pour .... Riksd.	2.418.000
Sucre	1.437.000
Peaux et cuir	305.000
Rails pour chemins de fer	302.000

Parmi les articles d'exportation de Suède, les plus importants sont :

Fers, acier et cuivre pour .... Riksd.	2.749.000
Bois	14.977.000
Goudron	115.000

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Notre courrier d'outre-mer ne nous est pas encore arrivé : nous n'avons reçu que les nouvelles suivantes de la Havane.

LA HAVANE.

Le projet de loi concernant le paiement des droits de douane a été modifié et finalement adopté dans la forme suivante :

25 0/0 des droits seront payables en or à partir du 1er avril prochain ;

50 0/0 des droits seront payables en or à partir du 1er mai prochain ;

75 0/0 des droits seront payables en or à partir du 1er août prochain.

Et à partir du 1er novembre prochain, tous les droits d'entrée et de sortie devront être acquittés en or, en totalité.

Le change sur l'Europe continue à hausser ; la dernière dépêche télégraphique, datée du 20 courant, indique le cours du papier sur Londres à 144 0/0 de prime, avec tendance à une nouvelle hausse.

LES CONFÉRENCES D'ÉCONOMIE POLITIQUE EN PROVINCE.

On nous communique la note suivante sur les conférences de M. Passy, à Amiens :

« La première des conférences de M. Fr. Passy, organisées par la Société Industrielle, a eu lieu dimanche, au milieu d'un auditoire nombreux et distingué, trop distingué peut-être, car nous aurions aimé y voir un plus grand nombre d'ouvriers, d'hommes du peuple qui n'auraient pu que gagner à cet entretien élevé, dans lequel le savant professeur a su adoucir l'austérité de la science par le pittoresque de l'expression, la lucidité de l'explication et un choix heureux d'allusions, d'anecdotes et de digressions piquantes.

» M. Frédéric Passy ne peut, en quatre conférences, faire un traité complet des lois et des principes économiques ; mais, de même, a-t-il dit, qu'en parcourant des pays inconnus, on rencontre des hauteurs que l'on gravit pour savoir où conduisent les routes diverses qui s'offrent au voyageur, et prendre une idée générale de la topographie générale ; de même, dans la science économique, il y a des sommets sur lesquels on peut se réfugier pour embrasser l'ensemble de cette science et prendre un aperçu suffisant des grands principes qui la régissent. M. Passy en choisit quatre, qui feront l'objet des quatre entretiens qu'il veut bien nous consacrer : le *Travail*, la *Propriété*, qui en est le produit, le *Revenu*, qui est le résultat de la propriété, et l'échange des *Services*, qui est la communication des hommes entre eux et la relation des richesses.

» L'éminent économiste a donc étudié hier le *Travail*. Trois préjugés se sont élevés contre lui : le préjugé de la paresse, le préjugé d'un spiritualisme mal entendu et le préjugé de l'orgueil et de la vanité ! Empruntant l'heureuse définition de Bastiat, M. Passy a appelé travail « l'effort fait pour produire un résultat qui n'eût pas existé sans lui ». Il n'a pas eu de peine à établir ensuite que le « travail » était une *loi*, dans le sens rigoureux et scientifique du mot, une loi imposée par une volonté supérieure à *tout* ce qui existe dans la nature. Le minéral qui, dans les entrailles de la terre, s'agrége en molécules qui doivent devenir plus tard soit un métal, soit une pierre ; le végétal, qui puise dans l'air, dans la terre les sucs qu'il s'assimile pour composer ses tissus, organiser ses membranes, colorer ses feuilles ou ses pétales de nuances chatoyantes ou préparer ses essences odorantes ; l'animal qui, soit dans les steppes stériles, soit dans les fertiles pampas, recherche l'herbe qui doit entretenir sa vie ou chasse la proie dont il fait sa nourriture, travaillent.

» L'homme, lorsqu'il se borne à accomplir ces phénomènes de la nutrition, de la déglutition et de la digestion, travaille aussi, au même titre que le minéral, que le végétal et que la brute. Il obéit comme toute la nature, à cette loi supérieure à laquelle il ne lui est point donné d'échapper.

» Mais, tandis que les corps inorganiques sont inconscients du travail qu'ils accomplissent, tandis que les animaux n'obéissent à la loi du travail que poussés par le seul instinct de la conservation ou de la protection, l'homme travaille avec la conscience de ce qu'il fait, avec l'intelligence et la raison qui lui permettent de diriger son effort dans un but de perfectionnement matériel et moral auquel il doit tendre incessamment, et c'est cette conscience de l'effort et du but qu'il doit assigner à cet effort qui le distingue des autres êtres de la création et le place au-dessus d'eux.

» Il ne nous est pas possible de suivre l'honorable professeur dans les ingénieux développements qu'il a donnés à ce point de départ. Ces prémisses posées avec plus de netteté et plus de chaleur que nous ne l'indiquons ici, il en a tiré avec une grande force de déduction et une remarquable logique les conséquences qui aboutissent non-seulement à la nécessité et à la légitimité du travail, mais aussi à son excellence et à sa douceur. Sa péroraison a été particulièrement goûtée. Rappelant cet autre grand travail qui s'était fait au XVIIIe siècle dans le monde civilisé, il a signalé cette monstruosité des âges passés qui faisait du travail une occupation d'esclave, *opus servile*, et ce préjugé non moins odieux suivant lequel, dans un temps plus rapproché, les nobles, les gens du bel air se faisaient un honneur de ne point savoir signer ; puis, il a rappelé que c'était à la Révolution de 89 que revenait la gloire d'avoir remis le travail à sa véritable place et donné au travailleur une situation politique et civile égale à celles qu'avaient autrefois *les classes privilégiées*.

» Mais, a-t-il fait remarquer avec une courageuse justesse, suivant la loi mécanique d'action et de réaction qui se fait sentir aussi impérieusement dans le domaine des idées que dans celui des faits matériels, après être trop longtemps resté en arrière, on a été tout d'un coup trop loin et trop brusquement en avant, et M. Gladstone, le grand homme d'Etat anglais qui vient de tomber du pouvoir, précisément pour n'avoir pas su garder de modération dans l'*action*, a prononcé une parole imprudente en disant que « le XIXe siècle était le siècle des ouvriers ». De même que le tiers Etat, en 1789, avait péché par excès en demandant à être *tout* après n'avoir été *rien*, de même, il n'est pas vrai que l'ouvrier doive être *tout*. Ce serait créer une nouvelle noblesse, une autre sorte de féodalité qui ne serait pas moins tyrannique que celle des nobles et des prêtres du moyen âge. Non, l'ouvrier doit être quelque chose dans la société de même que l'homme titré ou le bourgeois et tous les citoyens doivent ne former qu'une seule classe, et pratiquer tous la *liberté* dans le travail, qui donne la véritable *égalité*, et à l'ombre duquel la *fraternité* ne sera plus un vain mot. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE

Nous ne voyons pas de signes sensibles d'amélioration à signaler dans la marche générale des affaires. Nous ne pouvons constater que la continuation de l'état de langueur que nos revues précédentes ont déjà à enregistrer depuis fort longtemps. Cette situation a paru préoccuper en haut lieu, et des enquêtes ont été faites, dit-on, sur l'état actuel de notre commerce et de notre industrie. Nous n'avons naturellement pas à les discuter, mais nous croyons que si la présence du mal a été constatée, il est peu facile de pratiquer le remède.

Tant que nous n'aurons pas la tranquillité morale, il est en effet douteux que les affaires puissent reprendre une marche régulière et il n'est malheureusement pas probable que notre pays puisse en jouir, du moins avant une période de temps impossible à fixer.

La chambre de commerce de Douai vient d'adresser au ministre de l'agriculture et des finances une réclamation touchant l'introduction dans la loi des finances pour 1874, de la disposition suivante : « A partir du 1er juillet 1875 au plus tard les raffineries de sucres seront assujetties à l'exercice clos dans les mêmes conditions que les fabriques-raffineries. » La chambre de Douai assure que cette disposition, qui change radicalement l'assiette de l'impôt, provoquera nécessairement l'application de conditions nouvelles dans le commerce des sucres.

Ce ne sera plus en effet comme aujourd'hui sur des considérations tirées de leur taxation particulière et de leur rendement légal que s'établiront les prix commerciaux des sucres bruts, mais bien sur leur richesse réelle et leur emploi industriel plus ou moins avantageux au raffinage.

La chambre de Douai termine en émettant le vœu :

Que l'application de l'exercice aux raffineries prescrite par la loi des finances pour 1874 soit annoncée au public, quelle que soit l'époque à laquelle elle aura lieu, par un avis de l'administration inséré au *Journal officiel* trois mois au moins à l'avance.

La pose de la deuxième section du câble entre le Portugal, le Brésil et la Plata s'est heureusement terminée, et dès maintenant les communications télégraphiques sont établies entre Saint-Vincent (Cap-Vert) et Lisbonne, permettant désormer de signaler les nombreuses escales de steamers postaux qui ont lieu sur ce point et par suite de devancer de plusieurs jours la connaissance du courrier de l'Amérique du Sud.

La Banque de Belgique a élevé cette semaine le taux de son escompte de 5 à 6 0/0.

Notre revue commerciale est peu intéressante faute de matière. En effet, les affaires sont très-calmes, restreintes même, sauf sur un article ou deux dont la position se trouve plus ou moins exposée à la spéculation. Par contre, nous nous sommes un peu plus étendus sur la métallurgie et les charbons, deux branches de notre industrie qui souffrent beaucoup en ce moment.

Laines. — La laine est peut-être le seul article qui se soit maintenu régulièrement en faveur depuis le commencement de l'année et, jusqu'à présent, tout fait présager que cette faveur continuera. En effet, les enchères de Londres qui viennent de se terminer ont donné des résultats très-favorables. MM. Fréd. Huth et Cie nous transmettent le résumé général suivant des grandes ventes anglaises.

« Les prix, à l'ouverture, étaient au niveau de ceux de décembre dernier, ou pour mieux dire, des cours pratiqués en avril 1873. Les acheteurs, tant indigènes qu'étrangers, étaient très-nombreux, mais l'entrain auquel on aurait pu dès lors s'attendre faisait défaut à ces ventes. Néanmoins les prix s'améliorèrent graduellement et haussèrent dans l'ensemble de 1/2 d. à 1 d. la lb., certains genres profitant de cette avance d'une manière plus marquée que d'autres. La position défavorable de l'industrie semblait demander une baisse, mais ses besoins considérables produisirent une trop vive concurrence, et entre ces deux influences contraires la dernière prédomina, comme il est souvent arrivé l'année dernière dans de pareilles circonstances. Le gros des laines offertes trouva donc preneurs à des prix fermes, et ce n'est que vers les derniers jours de la vente qu'on vit des signes de réaction, non dans le fait d'une baisse uniforme, mais dans celui d'une grande vacillation dans les cours, les acheteurs ayant sans doute en vue les quantités importantes attendues pour les prochaines enchères.

» Une bonne partie des laines offertes — soit environ 75,000 balles — ont été prises pour le continent. L'Amérique envoya aussi quelques ordres, mais presque insignifiants, le total de ses achats n'ayant guère pu dépasser 1,000 b. »

Les ventes de laines communes ont laissé à désirer ; sur 5,246 b. offertes, 2,257 ont été vendues avec une baisse moyenne de 1/2 d. sur les dernières transactions de gré à gré pour les laines de Russie meilleures qualités. — A Liverpool, des enchères de laines comprenant environ 10,000 b. ont eu lieu du 17 au 20 courant avec de la baisse au début et un peu de mieux à la fin ; des enchères de laines diverses ont commencé également le 24 courant, mais avec de la froideur et une baisse de 1/2 à 1 denier sur les cours de janvier. La situation vraie de l'article sur nos marchés se trouve également parfaitement fixée par le résultat des enchères qui ont lieu actuellement au Havre et dont on trouvera plus loin le résultat dans notre correspondance spéciale.

Sucres. — Les sucres exotiques sont au grand calme sur nos diverses places maritimes et les cours y sont nominalement sans changement. Au dehors, nous constatons une situation à peu près pareille en Angleterre ou l'appréhension de modifications dans le système d'entrée suspend toujours les transactions. En Hollande, on est plus actif, mais les prix pratiqués sont faibles de fl. 25 1/2 à 30 1/2 pour 10/14.

Cacaos. — L'article se maintient bien, mais la consommation achète peu en ce moment. En Angleterre, les cours sont fermes et les dernières enchères de Londres n'offraient qu'un choix fort limité.

Cuirs. — La position reste toujours bonne, mais les affaires avaient un peu diminué au début de la semaine, la tannerie s'étant abstenue d'acheter. Depuis, elle paraît être revenue à de meilleures dispositions, car nous la voyons se livrer au Havre à quelques achats indiquant des prix très-soutenus. Anvers est très-ferme également.

Suifs. — Pas de changements notables cette semaine. A Paris, il faut voir actuellement le cours du suif disponible ferme à fr. 89 les 100 kil. hors barrières. Au Havre et à Bordeaux, les affaires sont calmes ; sur la première de ces deux places, la demande paraissait toutefois revenir et les prix se raffermir, car on venait d'y traiter des Plata bœuf saladeros à fr. 92 les 100 kilos. A Londres, le suif de Russie jaune disponible vaut sh. 38 à 38/6.

Indigos. — Cette teinture est très-bien tenue en ce moment. Plusieurs sinistres maritimes ayant fait perdre plus de 5,000 c. ; ce chiffre formant une partie notable de la récolte de cette année, les détenteurs montrent une grande réserve et ont élevé leurs prétentions.

Métaux. — Les grandes enchères de Hollande vont avoir lieu, et, dans leur attente, les affaires en étains ont été généralement suspendues cette semaine. A Londres, les cours actuel de l'étain est de £ 94 pour provenance Détroit ; à Liverpool, la même provenance vaut £ 93. Les cuivres ne se sont pas relevés cette semaine ; ils ont, au contraire, perdu du terrain, car nous ne retrouvons à Londres que le prix de £ 76 à 76 10 pour bonnes marques ordinaires du Chili. A Liverpool, les marques Lota et Urmenita sont cotées £ 79. Les nouvelles d'Allemagne indiquent de la fermeté sur les cuivres, cotés 29 1/2 à 30 1/2 th. les 50 kilos à Berlin et 32 th. à Stettin ; les étains, un peu faibles, s'étaient légèrement raffermis à la fin ; on cotait les Banca 35 3/4 à Hambourg ; les plombs sont un peu moins fermes, et l'on ne cite pas d'affaires notables en zinc.

Produits métallurgiques. — La reprise en est toujours à se faire attendre. Un mouvement dans ce sens avait semblé se dessiner il y a une quinzaine de jours, mais les quelques demandes qui semblaient le présager se sont arrêtées court et l'on est retombé de nouveau dans le marasme habituel. La situation n'a cependant guère de chances de se prolonger aussi mauvaise, et plus la saison avance, plus les chances deviennent nombreuses pour qu'une activité modérée et au moins soutenue vienne au moins remplacer l'ardeur fébrile qui régnait dans les diverses branches de l'industrie métallurgique, il y a un an. Les charbons ont baissé dans des proportions très-respectables, ce qui ne permet plus de donner cette cause à l'arrêt actuel de la production sidérurgique, entravée seulement par les dispositions des acheteurs qui, par leur abstention systématique, ont, de leur côté, réussi à obtenir la limite des concessions possibles. C'est ce qu'ils devraient sentir, croyons-nous ; leurs besoins commencent également à être plus pressants et les décideront sans doute avant peu à des commandes que nous pensons devoir être d'une certaine importance.

Quoi qu'il en soit, les affaires ont été nulles cette semaine, dans le groupe métallurgique de la Champagne et l'on doit voir sans changements les cotes que donnait notre revue précédente. De même, dans la Meurthe-et-Moselle, la fonte pour affinage reste à fr. 82,50, celle de seconde fusion de fr. 140 à 145 le n° 1, et de fr. 120 à 135 le n° 3. Dans la Franche-Comté il faut voir la fonte fine aux environs de fr. 200 la tonne à l'usine. Dans le Midi, les fers puddlés de fonte au bois se paient fr. 290 à 300 la tonne.

Le marché belge semble plus favorisé que le nôtre, et la reprise ne s'y est pas interrompue subitement comme chez nous, car la plupart des produits métallurgiques ont été l'objet de demandes beaucoup plus suivies, les fontes, peut-être, exceptées. A Liége, les fers marchands ont eu preneurs à fr. 210, et l'on dit même que le tarif va être reporté à fr. 220 ; les fontes valent toujours fr. 90 affinage fer fort, et fr. 120 pour moulage.

En Angleterre, le commerce est toujours fort calme, et la baisse ne semble pas encore arrêtée. Les producteurs ont pris la résolution de diminuer les salaires de leurs ouvriers et plusieurs d'entre eux sont déjà entrés dans cette voie. Voici à peu près quelle est la situation dans les principaux centres métallurgiques. Dans le Cleveland, les producteurs de fontes disent avoir atteint le minimum des prix possibles, et que plutôt que de céder davantage, les fours arrêteront la production ; le n° 3 n'est plus en effet coté que sh. 72/6 par le fabricant, et sh. 70 par le commerce ; la fonte de forge est délaissée à sh. 68 ; les fondeurs viennent dernièrement de baisser leur tarif de sh. 10, mais sans réussir à s'assurer des commandes. A Barneley, l'on est plus satisfait, les laminoirs et les forges sont suffisamment occupés, et le matériel de fonderie est assez demandé. A Barrow-in-Furness, la fabrication du fer se plaint, mais celle de l'acier marche bien ; les constructeurs maritimes sont un peu plus occupés que la semaine précédente. A Birmingham, la question des gages exerce une influence fâcheuse par son non-règlement ; la demande pour l'exportation est également moins suivie que de coutume à cette époque de l'année, notamment pour les Etats-Unis, le Canada et les Antilles espagnoles. A Darlington, les fers ont baissé ; la fonte a perdu sh. 2/6 à 3 cette semaine ; les rails sont peu demandés de

liv. st. 9 à 9.10 la tonne sections lourdes. A Hartlepool, grand calme dans la fabrication du fer; par contre, on remarque de l'activité dans les branches de la construction maritime et des ateliers de construction mécanique. A Sheffield, les manufactures d'acier ne travaillent plus que cinq jours par semaine, et beaucoup d'établissements sidérurgiques ont dû renvoyer de leur monde. A Stoke-Upon-Trent, plusieurs laminoirs ont été arrêtés; les stocks en fonte augmentent rapidement, et plusieurs hauts-fourneaux ont également été éteints jusqu'à nouvel ordre. Pas d'amélioration non plus à Wolverhampton, les fontes communes sont maintenant à liv. st. 5, les fers en barres de liv. st. 11 à 14.

CHARBONS. — Nous n'avons et ne pouvons avoir à enregistrer cette semaine que le maintien de la baisse, toujours aussi marquée sur les charbons domestiques mais plus régulière qu'auparavant. C'est-à-dire que l'on remarque moins de différence, dans les conditions qui sont faites aux acheteurs. Les prix n'ont donc pas beaucoup varié cette semaine : l'on doit les voir à peu près comme suit, la tonne prise au chantier à Paris :

Sortes.	Charleroi.		Mons.		Angleterre.		Français.	
Tout-venant.....Fr.	42 à	45	40 à	45	40 à	45	40 à	45
Gaillette..........	50	55	50	55	52	55	52	55
Gailleterie.........	50	55	50	55	53	55	53	56
Noisette...........	30	35	33	35	33	36	32	35
Fines.............	28	33	»	»	»	»	31	33
Coke..............	50	»	»	»	»	»	»	»

Dans le Nord, à la date du 20 du mois courant, Anzin a réduit ses tarifs à fr. 23 pour charbon moyen, fr. 36 pour gras, fr. 34 pour gailleterie, fr. 40 pour coke lavé, fr. 33 pour dito non lavé, fr. 30 pour petit coke et fr. 33 pour briquettes; Aniche a réduit les siens à fr. 20 pour demi-gras et maigres tout-venant et gailleterie, fr. 28 pour gras de Douai, fr. 22 pour tout-venant dito, fr. 28 pour gailleterie dito et fr. 33 pour gras. Le fait marquant dans le Nord est l'augmentation rapide des stocks. Ceux du Pas-de-Calais grossissent aussi très-rapidement, principalement les stocks des Compagnies de l'Escarpelle, de Bully-Montigny, d'Henin-Lietard et de Lievin. Actuellement les maigres tout-venant sont offerts par Fresne, Midi et Carvin à fr. 17, la Douaisienne les fait même fr. 15 et l'on signale un marché passé dernièrement à fr. 14. Dans le bassin de Saint-Etienne on est au calme, seuls les charbons à gaz restent bien demandés à fr. 24 et 26 pour 1re et 2e qualité respectivement; les mêmes pour forges sont à fr. 15 et 12 dito, et les houilles domestiques à fr. 17 et 15 dito.

Les charbonnages belges ne produisent plus autant qu'il y a trois mois; cependant, les stocks présentent encore un aspect fort imposant qui explique très-bien les prix actuels. C'est ainsi que des charbonnages de Charleroi, ceux du Mambourg et de Chatelineau viennent de traiter avec une Compagnie française du chemin de fer pour 20,000 tonnes gailleteries livrables jusqu'à fin février à fr. 24 la tonne.

En Angleterre on s'occupe actuellement de réduire le salaire des ouvriers, ce qui ne se fait pas sans résistance de leur part. Dans un grand meeting, tenu par les propriétaires de mines à Newcastle, samedi dernier, il a été pris la résolution de porter la diminution à 20 0/0 et une baisse égale a été décidée dans le Northumberland. Comme réponse, disons que les grèves sont déjà commencées et qu'il ne paraît pas y avoir chance d'entente, les ouvriers paraissant disposés à repousser *toutes* transactions. C'est ainsi qu'aux charbonnages de Cannock-Chase, la compagnie ayant réduit le tarif de 5 sh. par tonne pour les meilleures qualités, a aussi signifié à ses mineurs une réduction de 1 sh. par jour; 3,000 de ses hommes se sont mis en grève ne voulant accepter qu'une réduction de 6 deniers. Dans le Northumberland les cours ont baissé de 2 sh. cette semaine, sur les meilleures qualités de charbons domestiques et à vapeur, les premières qualités de charbons domestiques ne valent plus que sh. 16/6, les secondes, sh. 15 à 15/6; les premières qualités à vapeur sh. 18 et les secondes sh. 16. Dans le Durham, les charbons domestiques ne valent plus que sh. 15 à 17 la tonne à la mine; les charbons à usine sont également plus faibles. A Newcastle, les charbons criblés pour ménage valent sh. 17, ceux à vapeur sh. 18 première qualité et sh. 15/6 deuxième qualité; le tout-venant à gaz, sh. 13/6; métallurgie, sh. 12/6; usine, sh. 12/6; vapeur, sh. 15; les fines, sh. 6; les cokes à usine, sh. 20; les cokes pour fonderies, sh. 25. Les charbons de Cardiff valent sh. 18 à 19 pour premières qualités à vapeur; sh. 16 à 17 pour deuxième qualité; sh. 12 pour tout-venant, et sh. 8 pour menus.

AGENCE CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS A LYON.

Exportations des rubans de Saint-Étienne aux États-Unis.

ANNÉES.	TAFFETAS.	VELOURS.	TAFF. ET VEL. (totaux.)
1870 . . . . Fr.	8.872.979 95	6.149.908 »	15.022.887 95
1871	8.957.999 40	8.108.001 40	17.066.000 80
1872	12.705.162 10	3.937.587 05	16.642.747 15
1873	6.011.078 90	1.958.121 95	7.969.200 85

AGENCE CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS A BALE.

Exportations des rubans en taffetas de Bâle aux États-Unis.

ANNÉES.	RUBANS. TAFFETAS.
1870. . . . . . . Fr.	17.447.862 96
1871.	16.284.953 25
1872.	20.374.197 26
1873.	12.844.376 71

COURS DES MÉTAUX DU 27 MARS 1874.

SUR LA PLACE DE PARIS

	20 mars	27 mars
Cuivre Chili en barres, liv. Havre . .	205 »	202 50
— — en lingots — —	220 »	217 50
— anglais tough — —	220 »	217 50
— minerais de Corocoro —	210 »	215 »
Etain Banca liv. Havre ou Paris......	265 »	247 50
— Détroits — — —	250 »	242 50
— anglais — Havre ou Rouen.....	260 »	240 »
Plomb de France, liv. Paris..........	55 »	53 50
— d'Espagne — Havre..........	55 »	55 »
— anglais — —	55 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	55 »	54 »
Zinc de Silésie liv., Havre...........	62 »	58 50
— autres b/m. liv., Havre.........	60 »	57 50
— — — — Paris..........	61 »	58 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 24 Mars 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute pendant la dernière semaine ont été de 6,857 tonnes, contre 12,039 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 5,182 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est très-faible; warrants, 88/9.

(*Les prix sont en shellings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)..................	95	89
Coltness, id.	95	88
Summerlee, id.	95	83
Wishaw, id.	..	..
Clyde, id.	85	82/6
Govan, id.	85	82/6
Monkland, id.	85	82/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	92/6	83
Calder id. id.	100	82/6
Carnbroe id. id.	90	85
Glengarnock (à Ardrossan)..............	93/6	90
Eglinton, id.	89	87
Dalmellington, id.	92	88
Kinneil (à Bolness).....................	90	87/6
Shotts, id.	95	82/6
Almond, id.	90	87/6
Carron (à Grangemouth)	95	..
Lochgelly (à Burntisland)................	90	87/6
Lumphinnans, id.	90	87/6

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE

Bourse du 25 Mars 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur........... Fr.	3.05 à 3.15	»
Trame 36/38 id. id. .	3.15 à 3.25	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.00 à	»
Trame 50 id.	4.10 à	»
Chaîne 40 Jumel	4.15	»
Trame 50 id.	4.30	»
Chaîne 60	5.90	»
Trame 100	8.70 à	»

TISSUS DE COTON. le mèt.

Calicot	60p.	16	fils........Fr.	0.30	»
id.	»	18	»	0.31 1/2 à 32	»
id.	»	20	»	0.34	»
id.	68	20	»	0.37 à 37 1/2	»
id.	70	21	»	0.38 1/2	»
Calicot.	75	26	fils	0.46	»
Percale	80	26	»	0.44 à 45	»
Jaconas	82	22/18	»	0.33	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

SUCRES.

Paris, le 26 mars 1874.

La chambre de commerce de Douai vient d'écrire au ministre de l'agriculture et du commerce, dans le but d'obtenir du gouvernement, que l'application de l'exercice dans les raffineries ne puisse avoir lieu que *trois mois* au moins après un avis officiellement transmis à tous les intéressés. Il serait heureux que l'initiative de la chambre de Douai fût suivie par d'autres chambres de commerce, et que le gouvernement accordât ce qui lui est si légitimement demandé, la fixation d'une date. Nous sommes en effet sous la menace incessante de la mise en pratique immédiate de l'exercice dans les raffineries, et la crainte du lendemain entrave les affaires.

Il est urgent de savoir combien de mois s'écouleront encore sans que rien soit changé au régime existant; on pourrait alors liquider moins mal les opérations engagées, et préparer les transactions sur la campagne prochaine. Les fabricants contractent en ce moment leurs marchés de betteraves, et habituellement, ils aiment à s'assurer par contre, la vente d'une partie de leurs produits sur octobre à janvier; mais l'incertitude actuelle ne le leur permet pas, à moins de sacrifices trop onéreux sur les prix. Il est bien fâcheux que cette instabilité de législation coïncide avec une crise géné ale des affaires, et que le commerce du sucre, déjà si éprouvé, ne puisse étudier mûrement l'avenir qu'on lui prépare.

En attendant, le président de la chambre syndicale de Paris a cru devoir convoquer les courtiers, afin d'élaborer les nouvelles bases d'achat qu'il conviendrait d'adopter lors de l'application de l'exercice des raffineries, et il est résulté de cette réunion les propositions suivantes.

Il y a lieu : 1° de conserver la base d'achats de 88° ; 2° d'adopter pour le régime de transition, la tarification actuelle des degrés, en déduisant, en cas d'application de l'exercice des raffineries, 75 centimes sur tous degrés, c'est-à-dire, l'importance du droit; 3° d'établir pour les blancs, dans le même cas, une réduction de 2 fr. 50 ; 4° d'appliquer les conditions ci-dessus à toutes les livraisons de marchés qui seraient faites moins de 30 jours avant l'époque de l'exercice, sans effet rétroactif.

Il est entendu, que la prime des 7/9 serait réduite, et que la différence des 13/19 n'existerait plus, tout devant être ramené au 10/13.

Ces propositions seront soumises à une réunion générale des raffineurs, fabricants, négociants et courtiers, qui aura lieu à la Bourse de Paris, le 30 courant.

Le commerce se demande également quel impôt frappera les sucres livrés à la consommation, lorsque les raffineries seront exercées. Y aura-t-il un droit unique sur les raffinés, les sucres blancs, les vergeoises? Y aura-t-il un droit différentiel, et quel sera-t-il? Telles sont les graves questions qui s'imposent aujourd'hui et sur lesquelles nous reviendrons.

Les marchés du Nord, de samedi dernier, ont été calmes ; à Valenciennes, on a coté les 10/13, fr. 54, et les 7/9, 56,50 à 56,75 les 88°, et les sucres blancs, fr. 65, le n° 3, disponible ; à Saint-Quentin, les sucres blancs arbitrables ont été cotés fr. 65, et les extra, 66; les 7/9, fr. 57,25, et les 10/13, fr. 57.

A Paris, les sucres blancs valent aujourd'hui fr. 66 le n° 3; les 7/9 et les 10/13 fr. 58 et 55,25 les 88°, disponibles, entrepôt.

Les affaires à livrer sur les 4 mois de mai se traitent à fr. 67,25 le n° 3, entrepôt Paris, et elles sont nulles sur la campagne prochaine.

Le stock de l'entrepôt du Pont-de-Frandre est de 533,000 sacs de sucre indigène, contre 343,000 sacs l'année dernière à pareille date.

Les raffinés sont calmes de fr. 145 à 146; on a traité pour l'exportation à fr. 69,50.

Les certificats mélis, création mars, ont donné lieu à d'importantes transactions au prix de fr. 75,25 ; aujourd'hui, les acheteurs ne veulent plus payer que fr. 75, mais les vendeurs tiennent toujours fr. 75,25.

En Angleterre, le marché est mauvais, et la statistique de la dernière semaine est défavorable ; les stocks sont de 197,285 tonnes anglaises, contre 136,112 l'an passé à pareille date; les importations du 14 au 21 courant ont été de 11,898 tonnes contre 9,667, et les livraisons à la consommation de 9,979 tonnes contre 12,112 en 1873. Les acheteurs se tiennent sur la réserve et continueront à ne faire aucune provision jusqu'à ce que la question des droits ait été vidée.

D'après les derniers télégrammes de Cuba, on s'attend à un déficit dans la production de 20 0/0; le marché est extrêmement animé et les prix montent rapidement; mais, à cause de la tension du change sur Londres, les cotes en monnaie anglaise ne sont pas en hausse correspondante.

L'influence que les mauvaises récoltes des pays interocéaniques pourrait avoir sur les prix est contre-balancée aujourd'hui par les énormes stocks actuels ; en France, le stock général est de 212,000 tonnes contre 147,000 l'année dernière, soit un excédant de 65,000 tonnes, et il est à craindre que l'écoulement en soit long et difficile en présence de la diminution de notre exportation, du ralentissement de notre consommation et de la crise générale des affaires.

J. Bivort.

RAPPORT SUR LES CAFÉS

Londres, le 14 mars 1874.

Le marché qui était sans changement au commencement de la semaine a clôturé plus faible vendredi. Les ventes aux enchères sont limitées à environ 600 boucauts plantation Ceylan ; 900 sacs Guatémala, 1,500 sacs Costa-Rica et 500 sacs et barils Jamaïque.

Environ 250 tonnes plantations East India et plantation Ceylan « crops 1873/74 » ont été traitées à 127s 6d à 129s.

Les stocks de Londres le 7 mars se sont élevés :

	1874		1873.
Tonnes...............	9.822	contre	7.116.

Arrivages cette semaine 774 tonnes ; débouchés seulement 329 tonnes.

D'après les statistiques de MM. James Cook et Cie, le total des stocks en Europe le 1er mars était de 71,570 tonnes contre 61,035 tonnes le 1er février. Cet accroissement de 10,500 tonnes est peu important si l'on prend en considération que les débouchés des ports de mer depuis la seconde partie de février ont été presque nuls.

MM. James Cook et Cie ont donné dans leur dernière revue des statistiques très-intéressantes, pour montrer le déficit probable dans les arrivages en Europe et aux États-Unis cette année, comparé avec 1873. Les voici :

Stock en Europe et aux Etats-Unis le 31 déc. 1873, tonn.	67.523
» » » » » » 1872, »	64.811
Accroissement pour l'année.......Tonnes.	2.712

Les chiffres suivants donnent quelque idée sur le déficit probable dans les arrivages cette année, supposant que les estimations de la récolte de Rio 1873/74 soient justes :

	Balles.	Contre.	Balles.
Expédition de Rio. Décembre 1873..................	147.000	1872	209.700
Expédition de Rio. Janvier 1874..................	150.000	1873	192.969
Expédition de Santos. Décembre 1873............	45.800	1872	37.000
Exportation de Rio du 1er février au 30 juin 1874 (estimée).................	400.000	1873	885.528
Exportation de Santos 1er janvier au 30 juin 1874 (estimée)...............	370.000	1873	305.309
Balles.	1.112.800	cont. bal.	1.630.506
Donc une différence, le 30 juin de..........Balles.	517.700	= tonn.	36.980
De Ceylan on s'attend à un déficit jusqu'au 31 décembre..........Tonnes.	25.000	à tonn.	23.000
De Costa-Rica on s'attend à un déficit jusqu'au 31 décembre de........Tonnes.	6.000	à tonn.	5.000
		Déficit....Tonn.	64.980
En déduisant le surplus du stock comme plus haut.................Tonn.			2.712
Il résulte un déficit pour 1874, comparé avec 1873.................Tonn.			62.268

On dit que le déficit dans les expéditions de Saint-Domingue s'élèvera de 3,000 à 4,000 tonnes ; les récoltes de Venezuela et Porto-Rico donnent au-dessous d'un rendement moyen (Porto-Rico environ un tiers moins), par contre on pourra s'attendre à de meilleures récoltes à Guatemala et peut-être aux Indes britanniques que l'année passée. Il résulte donc un déficit de 62.270 tonnes au moins, déficit qui doit être égalisé par les existences actuelles et la récolte prochaine de Rio, qui est reportée jusqu'à présent comme promettant le rendement le plus abondant jamais connu, à quoi on attache beaucoup d'importance.

L'année dernière l'exportation de Rio du 1er juillet au 30 novembre était............Balles. 711.360

Estimation pour cette année 220,000 balles par mois (ancien poids)......................Balles. 1.100.000

Donc un surplus de.....Balles. 388.640

ou environ..............Tonnes. 27.760

En déduisant ce surplus des chiffres donnés plus haut, il reste vers la fin de l'année, en Europe et aux Etats-Unis, un stock total de 30,000 à 40,000 tonnes.

Nous devons remarquer que les estimations sur l'exportation de Rio du 1er juillet au 30 novembre, avec 1,100,000 balles, sont données avec une bonne marge, car des expéditions plus fortes que 220,000 balles, la moyenne de cinq mois, n'ont jamais eu lieu.

Le marché a clos vendredi plus faible et irrégulier, à une baisse de 2s ; les acheteurs, voulant attendre le résultat des enchères de Hollande le 18 courant, se tiennent sur la réserve.

Notre dépêche des Etats-Unis qui nous est parvenue lundi est ainsi conçue :

« Market quiet undercurrent sound Brasiliera good Rio sold 25 3/4 cents. »

Nous recevons encore la dépêche suivante de New-York :

« Market dull, quotations nominal. »

Des télégrammes de Rio du 17 février sont arrivés, mais ne donnent ni chiffres ni autres détails.

FRÉD. HUTH ET Cie.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 25 MARS 1874.

Par suite des fortes ventes de coton à Liverpool depuis huit jours, ventes amenées par la diminution des recettes dans les ports américains, notre marché a été plus animé qu'il ne l'avait été depuis six mois ; les acheteurs ont placé les ordres qu'ils avaient en mains et les producteurs, après avoir accepté une portion des affaires aux anciens cours, ont demandé, en filés surtout, une hausse de 1/8 à 1/4 qui, dans beaucoup de cas, leur a été payée par les acheteurs ; depuis deux jours, l'activité du marché est moins grande mais les prix sont très-fermement tenus et il est impossible de rien traiter au-dessous des cours qui ont été pratiqués dans le courant de la semaine dernière.

FILÉS. — C'est principalement dans la chaîne mécanique numéro 33 anglais 27/29 français que la hausse a été sensible et réelle ; dans les autres genres de filés il y a une grande fermeté, mais pas de hausse.

TISSUS. — Il n'y a pas eu de hausse réalisée dans ces articles, on est plus ferme, mais là se borne l'amélioration. Les stocks dans certains articles, les longottes T Cloths et Mexicans, ont été trop lourds pour permettre la hausse.

ÉPINAL, LE 26 MARS 1874.

La demande continue, mais c'est avec peine qu'on obtient 1/4 de centime de hausse sur les calicots 60 portées. Cette petite amélioration est loin d'être en rapport avec celle qui existe sur le coton, et, en définitive, la position du tissage devient de plus en plus mauvaise.

Calicots 3/4	60 portées	16	fils.....	32 1/4 à 32 3/4
»	»	18	»......	34 1/4 à 34 3/4
»	»	20	»......	36 1/4 à 36 3/4
»	» 68	20	»......	38 1/2 à 39
»	» 70	21	»......	41 à 41 1/2
Chaîne 27/29	Amérique		....	3 25 à 3 30
Trame 36/38	»		....	3 35 à 3 45

LILLE, LE 26 MARS 1874.

On se montre de moins en moins satisfait dans notre monde industriel, agricole et commercial, de la politique financière du gouvernement : il était du reste assez naturel de croire qu'on ne demanderait pas de nouveaux sacrifices aux producteurs après toutes les charges que leur ont imposées les derniers votes de l'Assemblée. Aussi a-t-on été vivement étonné de voir que les taxes proposées pour combler le déficit de 21 millions pèseraient toutes encore et sur la production et sur la consommation.

La surtaxe sur les droits de navigation intérieure excitait de véritables colères, et j'entendais à nos dernières bourses se plaindre amèrement de la façon étrange dont on réalise le fameux programme économique promis au pays en 1860, lors de l'établissement du libre-échange.

Les affaires sont toujours à peu près aussi calmes. L'industrie linière est loin d'avoir retrouvé son activité d'autrefois. Les lins de pays donnent lieu à peu d'affaires sur place ; en campagne, les achats se font à peu près aux mêmes conditions que les semaines précédentes. En lins de Russie, les affaires à livrer ont été moins importantes.

L'article fils continue à être bien calme ; les principales transactions ont eu lieu avec l'étranger. En toile, il y a toujours un certain courant d'affaires, mais la demande, excepté pour les genres fins, paraît plutôt avoir diminué. On peut évaluer que les stocks sont aujourd'hui de 25 à 30 0/0 inférieurs à ceux du 31 décembre dernier.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la principalité de Lille, du 10 au 20 mars :

	Importation.	Exportation.
	—	—
Lins........	kil. 16.244	kil. 145.859
Fils.........	10.576	111.790
Toiles.......	11.052	428

Par le port de Dunkerque, du 18 au 24 mars :

Importation.		Exportation.	
—		—	
Jute..........	kil. 181.440	Fils de lin..	58.150
Etoupe.......	11.600		
Toiles de lin..	3.629		

L'industrie cotonnière est dans une situation un peu meilleure ; les filés, dans les numéros moyens et gros, se vendent facilement, les numéros fins sont moins recherchés. Les affaires en laines brutes et façonnées ne sont pas très-actives à Roubaix et à Tourcoing. On se ressent de l'atonie générale qui règne actuellement pour toutes les industries.

Notre marché aux blés était hier bien approvisionné ; les qualités étaient un peu inférieures à celles du marché précédent. Sans être vivement recherchés, les blés ont été moins négligés que la semaine dernière ; néanmoins, les cours ont fléchi de 50 centimes.

En commerce, les affaires ont été plus actives, car les meuniers sont généralement peu approvisionnés et trouvent difficilement auprès de la culture de quoi subvenir à leurs plus pressants besoins. Les farines continuent à être plus offertes que demandées ; on les cote fr. 48,50 à fr. 49,50 en consommation. Les grains grossiers sont recherchés et bien tenus.

Le marché des alcools est toujours faible ; les acheteurs pour toutes les époques se tiennent sur la réserve, et les transactions sont presque nulles. Depuis bien longtemps la stagnation n'avait été aussi complète, et la défiance aussi grande. Il n'y a guère que les 4 derniers de 1874 qui aient donné lieu à des opérations suivies dans les prix de fr. 59,50 à fr. 59. Aujourd'hui, ce prix est offert et il n'y a de demandes qu'à fr. 58.

Les derniers prix cotés sont :

3/6 fin disponible................	63 50
Id. courant......................	63 25 à 63 »
Mélasse disponible................	63 50 à 63 »
— 4 d'été......................	63 50
— 4 derniers....................	59 »

Un peu plus d'affaires en sucres indigènes, surtout pour le 7/9 ; de même en raffinés. On cote :

Sucre indigène 88°..... fr.	53.50
Nos 7 à 9..............	56.50
Pain 6 kilog. no 1.....	150 »

La baisse du charbon se prononce, nous tenons le cours de 20 francs pour les gras ; plus difficilement de 18 francs pour les maigres. Il est probable que le mouvement ne s'arrêtera pas avant deux mois.

LYON, 26 MARS 1874.

SOIES ET SOIERIES. — La cote officielle a encore paru en indiquant de la hausse sur bon nombre d'articles, surtout sur les soies d'Italie et de Piémont qui avaient été les plus maltraitées par la baisse. Cependant, on peut considérer le

mouvement ascensionnel comme arrêté; il n'y a pas lieu du reste de s'étonner qu'un calme relatif succède aux deux semaines assez mouvementées que nous venons de passer.

La condition des soies continue à enregistrer journellement des chiffres très-considérables, et il en sera ainsi pendant quelques temps encore; car d'importantes affaires ont été traitées sans que les livraisons aient eu lieu immédiatement; et il reste à exécuter de gros marchés à livrer dont l'influence se fera sentir pendant quelques temps sur les relevés de la condition.

Les prix demeurent fermes, la plupart des affaires nouvelles pour les articles classiques se concluent en prenant pour base la hausse acquise. Pour les articles secondaires et courants on en est resté aux prix pratiqués à la fin du mois de février.

Prise dans son ensemble, notre fabrique est aujourd'hui approvisionnée. Pour combien de temps? Cela est difficile à dire. Mais il est permis de croire que, grâce aux achats qu'elle a effectués, elle est en mesure de résister aux entraînements que les controverses sur les résultats de la récolte ne manquent jamais d'occasionner pendant la période des éducations.

Aux indications que nous avons déjà données sur la marche des essais précoces en France, nous pouvons ajouter que les mêmes expériences en Italie donnent des résultats satisfaisants. Non seulement l'approvisionnement en graines d'importation directe paraît être large et devoir fournir des résultats égaux à ceux des années précédentes, mais de plus on signale des réussites en reproductions dans la Lombardie, et en races jaunes, provenance de la Toscane.

On a des dépêches de Shanghaï du 20 mars. Marché actif.

Koofong-Sing n° 3	taëls	440
» 4	—	400
Bleu éléphant	—	370
Redpeacock	—	355

Stock, 1,500 balles.
Change sur Londres, 5 sh 11 1/2.

Exportation de Shanghaï du 1er juin jusqu'à ce jour : 53,500 balles.

Yokohama, 23 mars. Marché très-actif, prix en hausse :

Maybash extra..............	$ 680
— 1, 2, 3..........	590
Oshio extra................	650
Arimidchi..................	450

Stock très-réduit.
Change en hausse, 4 sh. 4 1/2.

Quant au marché de l'étoffe, il a été plus calme cette semaine; on n'a signalé aucune grosse affaire, mais seulement des ventes pour le détail de Paris et surtout de Londres. L'Amérique non plus n'a pas envoyé de nouvelles demandes. Le courant, dans son ensemble, est donc plutôt faible et presque au-dessous de la moyenne qu'il atteint à ce moment dans les années normales. Si notre fabrique continue à écouler dans une certaine mesure ses produits, la position des places de consommation est de nature à l'engager à modérer sa production plutôt qu'à lui donner de l'extension.

On remarque de plus en plus que les affaires se concentrent dans les grandes maisons, qui continuent à travailler et même augmentent leur fabrication, tandis que les maisons de second et surtout de troisième ordre sont forcées, ou de ralentir leurs affaires, ou d'envoyer leur marchandise fabriquée en consignation, soit en Angleterre, soit en Amérique.

Par contre, la position des petites maisons est plus avantageuse, dès qu'il s'agit d'articles spéciaux et de goût, et c'est de ce côté-là que plusieurs d'entre elles dirigent leurs efforts avec succès. La fabrique lyonnaise, dans cet ordre-là, fait preuve de beaucoup d'esprit inventif; elle aborde les mélanges avec succès; elle a créé une foule d'articles et a accompli des progrès incontestables.

Les exportations de soieries de toute espèce, y compris la passementerie et les rubans, se sont élevées, pour les deux premiers mois de l'exercice, à fr. 49,929,000, contre 54,841,000 en 1873, 70,735,000 en 1865 et 98,979,000 en 1866. On voit que le contingent de 1874 est faible; mais, après les fortes exportations qui ont marqué tout l'exercice 1873, on devait s'attendre à cette diminution, qui atteste simplement que les stocks sont actuellement moins forts, et que notre fabrique n'est plus tenue, coûte que coûte, de les alléger par les consignations.

En ce qui est de l'étoffe unie pure, voici les chiffres pour les deux premiers mois :

1872..............	40.050.758
1873..............	36.635.560
1874..............	34.569.980

Ce qui est à remarquer, c'est la part de plus en plus considérable que se fait l'Angleterre dans nos expéditions de soies; elle est, en kilogrammes, de 117,006, tandis que celle des Etats-Unis n'atteint que 43,289 kilog.

Une autre chose à noter, c'est que nos envois de soieries à l'Espagne sont en voie d'augmentation; ceci semble assez inexplicable, mais le récit de tous les voyageurs le confirme. L'état chronique de bouleversement où l'Espagne s'est accoutumée à vivre paraît être maintenant sans influence sur ses habitudes de consommation.

Les rubans soie pure, à en juger par les relevés de la douane, ne sont pas dans une position brillante; leur exportation descend de fr. 7,656,240 à 2,035,485 en 1874. La fabrication des étoffes dites *Turquoises*, qui sont employées, après avoir été découpées, à la garniture des robes, n'est pas sans avoir largement contribué à cette diminution.

Faisons observer une fois de plus que jamais il n'y a coïncidence entre le mouvement de l'exportation et celui de la condition; autant le mouvement de celle-ci a été actif depuis janvier, autant l'exportation a été lente.

Il a été un moment question d'une grève des ouvriers teinturiers, qui demandaient une augmentation de fr. 0 50 par journée. Tout paraît s'être promptement arrangé, par suite des concessions d'une maison qui a entraîné celles des autres.

LE HAVRE, 26 MARS 1874.

Les affaires en coton ont été actives depuis huit jours, et nous avons aussi eu un peu plus de mouvement pour plusieurs de nos articles, en même temps que les cours sont meilleurs pour quelques-uns. En somme, c'est une petite amélioration à constater dans les opérations commerciales. Le temps favorable qui règne pour les récoltes futures n'est pas étranger à cette situation.

COTONS. — Une erreur d'impression a fait porter les recettes de la semaine en Amérique à 8,000 b.; il fallait lire 80,000 b. Dans la semaine suivante, ces recettes ont été de 67,000 b., donnant un déficit de 7,000 b. dans les recettes de la semaine correspondante de l'année dernière. Il n'en fallait pas davantage pour faire continuer le mouvement que notre précédente revue vous mentionnait. On n'a pas noté moins de 26,000 b. de ventes, sur place, depuis huit jours et les prix ont encore avancé assez sensiblement. On payait, dans le mouvement, fr. 101/102 pour très-ordinaire Louisiane; fr. 97/98 pour dito Georgie; fr. 73/74 pour bons Oomra courants; fr. 54/55 pour Bengale.

Les livrables ont aussi donné lieu à des transactions importantes, avec hausse marquée : low middling Louisiane, fr. 100/101; low ordinaire dito, fr. 74/75; low middling Georgie fr. 97 50 à 98; fair Oomra en charge fr. 70; good fair dito, fr. 75 50; good fair en mer fr. 76/77.

La grande masse des affaires a été faite entre le vendredi et le samedi, puisque, dans ces deux jours, nous n'avons pas eu moins de 14,000 b. de ventes. — Depuis, les prix auraient été plus faciles et le ton a été en se calmant, parce que les recettes américaines ont été stationnaires. On nous signale ainsi aujourd'hui 45,000 b. de recettes pour les cinq premiers jours de la semaine, contre même chiffre la semaine précédente, et, en 1873, dans le même temps, nous n'avions que 40,000 b. La semaine en cours va donc redonner un certain chiffre à ajouter à l'excédant précédent, et il faut voir ensuite ce qui se passera dans les semaines qui viennent.

L'année dernière, en effet, pour ces deux semaines nous avions 49,000 b. de recettes pour chacune d'elles, et il est très-possible que nous ayons davantage cette année; ce qui arrêterait complétement le mouvement, et ramènerait peut-être nos prix un peu en arrière.

En résumé, la reprise dernière aura peut-être eu quelque bon résultat pour les 30 à 40,000 b. qui ont changé de mains durant sa durée, mais elle aura eu surtout le résultat que nous prévoyions, à savoir de produire de nouveaux achats importants en Amérique pour l'Europe à prix plus chers, et le même fait s'est aussi produit dans l'Inde. C'est donc très-avantageux pour les producteurs, mais quant à l'Europe, c'est une autre question.

Il ne semble pas d'ailleurs que l'industrie ait été bien heureuse dans ce mouvement. Elle a sans doute vendu un peu plus facilement ses produits, mais c'est à grand'peine qu'elle a pu obtenir un peu de hausse, et, en somme, elle aura écoulé ses stocks aux prix antérieurs, tandis qu'elle

est obligée maintenant de travailler des cotons qui lui coût-nt 5 et 6 fr. plus cher. Dans ces derniers jours on constate même un ralentissement marqué dans les transactions à Manchester, parce que les fabricants et les filateurs se voient dans l'obligation de demander un peu de hausse que l'on ne veut pas leur payer.

Aujourd'hui, ici, nous sommes sensiblement plus calmes; les prix se maintiennent à peu près pour disponible, mais on n'obtiendrait plus les cours extrêmes pour le livrable.

Nous avons toujours de bons arrivages, mais les débouchés restent suivis aussi.

Voici nos stocks :

	1874.	1873.
Etats-Unis	120.490	61.220
Brésil	5.880	19.880
Indes	17.040	93.060
Autres	1.850	2.980
	145.260	177.140
Cotons en mer.		
Etats-Unis	48.747	32.851
Brésil	»	4 630
Indes	21.264	9.549
	70.011	47.030

Cafés. — Le long article que nous consacrions à cette denrée dans notre dernière correspondance était dans le vrai, car non-seulement il n'a plus été question du prix de 95 francs pour Haïti, mais partant de 100 francs pour quelques affaires, le marché s'est vivement ranimé entre samedi et lundi et au-delà de 20.000 sacs ont changé de mains dans ces deux journées.

Il semble cependant que ce malheureux article soit toujours le jouet des exagérations. Si l'on était resté quelque temps à ce prix de 100 francs par lequel on débutait, on ramenait régulièrement la consommation au marché, car elle avait alors tendance à y revenir; mais au lieu de s'en tenir là pour le moment et d'attendre que par la force même des choses on arrive à regagner peu à peu des prix plus satisfaisants, de suite on s'est raidi outre mesure et sautant de suite à 110 francs, même à 115 francs pour Gonaïves, pas de vendeurs même un moment à ces prix; on a purement et simplement rebuté la consommation qui n'a plus voulu rien faire, et depuis deux jours nous voilà retombés au grand calme, avec des prix en baisse. On a pu de nouveau faire des Jacmel sains à 105 francs, il y a des vendeurs aussi; mais les acheteurs sont complétement retirés. En dernier lieu on a traité du Haïti T. Q. à 100 francs, du Saint-Marc à 105 francs; on reste vendeurs ainsi, sans acheteurs.

On aura manqué maintenant l'occasion d'écouler rapidement 25 à 30,000 s. et la consommation, fatiguée de ces mouvements sans raison, va se tenir de plus en plus sur la réserve; aussi voyons-nous une tendance très-faible dans le marché, et il ne faudrait nullement être étonné si nous fléchissions au-dessous des cours nominaux d'il y a huit jours.

Les arrivages se font toujours assez rondement sur place, mais les débouchés sont lents et nos stocks augmentent.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier au 24 mars.

	1873		1874	
Arrivages	122.515 sacs	448 fûts	143.144 sacs	87 fûts.
Débouchés	135.262 —	292 —	71.322 —	184 —
Stocks	66.070 —	108 —	149.405 —	—

Indigos. — On est resté très-ferme pour cette teinture à la hausse précédemment réalisée, et 150 colis diverses sortes ont encore changé de mains depuis huit jours.

Cuirs. — Nous avons des affaires assez actives avec faveur dans les cours. On paye maintenant 83 à 84 francs pour bœufs Montevideo salés.

Laines. — Il s'est traité quelques centaines de balles de gré à gré depuis huit jours, et nos enchères ont ouvert mardi avec une grande animation et des prix qui confirment pleinement la hausse faite depuis les enchères de janvier, soit environ 10 c. pour Buenos-Ayres.

A la première séance, sur 2.652 b. présentées, on a vendu :

1.258 b. Buenos-Ayres, suint... fr. 112 50 à 200.
746 b. Montevideo... — ... 135 » à 270.
21 b. Levant...... — ... 117 50 à 137 50

A la 2e séance, sur b. offertes, il a été écoulé :

1.651 b. Buenos-Ayres, suint... fr. 115 257 50
379 b. Montevideo, suint...... 132 50 267 50
6 b. Kurrachée lavée....... 352 50 à 425.

La vente a encore deux jours à courir.

Autres articles. — Il s'est traité beaucoup de crins Plata et Brésil, à prix plus chers. — Il y a aussi faveur pour les saindoux d'Amérique et les suifs de la Plata, avec des affaires suivies. — Les bois de teinture sont en très-bonne demande avec des cours fort raides. — Nos autres articles donnent encore lieu à peu d'affaires.

BORDEAUX, LE 26 MARS 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, il y a eu peu d'animation dans les affaires de vins. Toutefois, quelques propriétaires s'étant montrés disposés à vendre à des prix plus modérés, quelques affaires ont eu lieu sur les vins ordinaires de 1872 et 1873, mais en quantités cependant très-restreintes. Nous avons à signaler la vente des vins de Durfort 1872 (2e crû), à fr. 1,600.

La pousse des vignes a été retardée par les gelées matinales que nous avons eues dans ces derniers temps; mais la température étant devenue beaucoup plus chaude, il faut s'attendre à voir la pousse se manifester vivement d'ici quelques jours.

Spiritueux. — Continuation de calme. La demande de la consommation continue à être peu active ; néanmoins les prix sont assez bien tenus comme suit :

3/6 Languedoc, disponible, fr. 112 à 111.
3/6 Nord, — » 72 à 70.

Produits résineux. — Depuis les dernières cotes, les brais ont éprouvé une petite baisse; les clairs ordinaires valent 15.25 à 15.50, les épurés 16; les noirs 14.75.

Les colophanes qui restent invendues encore s'obtiennent à 50 c. et 1 fr. moins suivant qualités et nuances; l'approche de la nouvelle récolte motive cette petite dépréciation.

L'approche de la nouvelle récolte imprime une certaine crainte aux acheteurs d'essences; ils n'achètent qu'avec la plus grande réserve et au fur et à mesure de leurs besoins, attendu qu'il reste encore beaucoup d'essences chez les fabricants et spéculateurs qui s'obstinent à ne pas subir la baisse. Le cours qui était tombé à fr. 71, vendredi dernier, a été établi à 69, aujourd'hui, en baisse de 2 francs sur le dernier marché.

Les prix des essences d'Amérique sont cependant tenus à Londres à 33/6 et à Liverpool 34/6.

Céréales. — Toujours même situation ; affaires absolument nulles ; prix à peu près les mêmes, malgré la baisse importante qui a eu lieu à Paris. La culture offre peu de blés à la vente, nos marchés sont mal approvisionnés et le commerce n'a pas de grandes provisions, ce qui explique la résistance à la baisse sur tous les marchés de notre rayon.

On offre bien des quantités importantes en blés de Californie, d'Australie et du Chili en cours de voyage, dans les prix de fr. 29 à 29.50 les 80 kil., coût, fret et assurances; mais ce genre d'affaires trouve peu d'acheteurs sur notre place; on préférerait payer fr. 30 à 30.50 ces mêmes blés, disponibles.

La meunerie a suspendu ou diminué son travail, ne trouvant aucune rémunération dans la fabrication. Les farines sont toujours très-offertes dans les prix de fr. 52 à 52.50, pour les premières marques, et de fr. 49 à 51, pour les marques secondaires.

Les sons et les repasses sont très-demandées et en hausse par suite du chômage des moulins.

CETTE, LE 26 MARS 1874.

En vins, notre situation se prolonge dans le calme.

La baisse de ces jours derniers semblerait cependant avoir beaucoup ralenti sa marche, d'abord très-précipitée, et il reste dès lors assez probable qu'elle n'ira pas plus bas, s'il est dit qu'elle ne s'arrête pas là.

On voit actuellement et par intervalles quelques symptômes de reprise. Aisément on devine que les consommateurs veulent augmenter leur nombre, conformément aux principes qui attestent qu'en général diminution de prix facilite écoulement.

Inutile de dire combien il serait à désirer que l'on pût croire à la sincérité de ces divers pronostics, car le stock des vins encore au vignoble est important. Il est vrai qu'on a beaucoup acheté au commencement de la campagne, mais il est dans l'usage de laisser la marchandise chez le propriétaire, moyennant des arrhes proportionnelles aux périls et risques de l'acheteur.

Cette singularité de tant de vins non retirés (il y en a autant que l'an dernier à cette époque-ci), en présence du déficit de la dernière récolte ne s'explique que par l'extrême restriction qu'a subie la consommation.

En somme, et pour caractériser en deux mots l'instant qui nous sépare des dernières vendanges, voici ce qui se sera produit dans nos régions méridionales.

Une forte hausse nous avait d'abord été préparée à la venue des vins nouveaux par les gelées d'avril qui nous favorisèrent considérablement. La spéculation allait avoir beau jeu, car la campagne précédente avait laissé aux commerçants d'assez jolis bénéfices, et le crédit était devenu moins large.

Ce qu'ont fait ces capitaux disponibles, vous le savez. Des achats insensés (sur souche ou en cave), eurent lieu, qui jetèrent les prix sur des points inabordables, et la consommation forcée de s'effacer, a laissé presque intact le contingent de l'automne dernier.

Mais dans ces derniers temps, le défaut de crédit a obligé les grands acheteurs à céder beaucoup pour pouvoir remplir leurs engagements.

La baisse est en ce moment de 7 fr. par hecto.

Espérons que les prix se fixeront incessamment et que notre bienfaisante boisson s'infiltrera plus avant dans les besoins de la classe ouvrière où le cidre a dû se croire implanté définitivement.

D'ailleurs, au point de vue général, il n'est pas admissible que le marasme commercial qui règne depuis 6 ou 7 mois, se prolonge davantage, ses principales causes étant les unes disparues, les autres près de disparaître. La crise financière a disparu depuis longtemps et la crise économique (provenant des défauts de la dernière récolte) passe, laissant derrière elle des traces nombreuses de misère. Quant à la crise politique, il est temps qu'elle fasse place à un peu de tranquillité; espérons cela d'elle.

La prochaine récolte jusqu'à présent ne cause pas de soupçons désagréables, quelques vignes commencent à percer.

Nos prix sont actuellement sur place :

Aramond	27 fr.
Montagne 2e	30
— 1re.......	34

Nos 3/6 sont à 100 et 105 francs.

A l'heure où nous mettons sous presse, notre correspondance ordinaire de Marseille ne nous est pas parvenue.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES REÇUS.

LE HAVRE, 27 mars, 11 h. 10 matin. — Cotons: Marché calme; tendance lourde, ventes, 200 balles; très-ordinaire, Louisiane sur avril, fr. 97 50 à 98; très-ordinaire, Louisiane sur juillet-août, fr. 99; Fair Oomra chargeant, fr. 69 50 à 69 les 50 kil. — Cafés faibles, on a vendu 1,000 sacs Haïti à livrer à fr. 100 les 50 kil. — Laines fermes, on a fait 40 balles Montevideo en suint, à fr. 250 les 100 kil. — Saindoux fermes, on a noté 100 tierçons Etats-Unis à bouche, marque Wilcox, fr. 59 50 les 50 kil. — Bois de teinture fermes, on a traité 20 tonnes campêche d'Aquin, à fr. 6 75 les 50 kil.

LIVERPOOL, 27 mars. — Cotons: Ouverture du marché; ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles; marché calme, importations 6,000 balles.

NEW-YORK, 26 mars. — Pétrole Standard White (le gallon), 15 cents; à Philadelphie, 14 cents 3/4. — Farine extra-state, 6 30 à 6 dollars 50 le baril de 88 kil. — Maïs, 87 cents les 35 litres. — Froment rouge, 1 dollar 58 cents les 35 litres. — Café: Rio fair, 24. — Sucre raffiné, bonne qualité Moscovade, 7 1/4. — Saindoux, marque Wilcox, 10 1/4. — Lard, 9 1/8. — Le tout sur place, à New-York.

MARSEILLE, 27 mars. — Blés calmes, ventes de la journée, 4,300 hect. disp.; sans affaires sur le livrable; importations de la journée d'hier, 19,200 hect. — Graines oléagineuses calmes, on a vendu 1,700 qtx arachides Gambie, à fr. 34 les 100 kil. — Huiles en baisse. — Laines calmes, on a fait 100 balles Garach lavée, à fr. 205 les 100 kil. — Cafés calmes.

AMSTERDAM, 27 mars. — Froment: Sur novembre, 34 28. — Seigle: A livrer sur mars, 22 38. — Huile de colza: Faible, disponible, 73; mai, 72 47; automne, 73 72. — Huile de lin: Faible, disponible, 70 36; printemps, 70 36. — Graine de colza: Printemps, 37 59. — Sarrazin: Sans variation. — Sucres bruts: Calmes.

CHRONIQUE AGRICOLE

La température actuelle est telle qu'on peut la désirer, aussi l'aspect des emblaves est des plus satisfaisants. Bien qu'à cette époque, il soit téméraire de formuler une opinion sur la récolte, nous devons cependant mentionner que jusqu'à présent les apparences militent en faveur de l'abondance. La fraîcheur des nuits, en ralentissant les progrès de la végétation permet aux plantes d'acquérir une force qui les préserve de la verse. Quelques contrées à sol calcaire réclament de la pluie; mais les terres fortes se trouvent merveilleusement de la sécheresse.

Sur nos marchés de l'intérieur, malgré les minimes quantités de blés offertes à la vente, les mercuriales accusent une baisse continuelle. Le Midi, qui résistait à cette tendance générale, est entraîné à son tour.

Les farines suivent l'impulsion des blés et malgré le peu d'importance des stocks, la baisse ne rencontre aucune résistance.

Seuls les menus grains maintiennent leurs prix antérieurs, mais deviennent d'une vente plus difficile à mesure que le blé baisse.

D'après la physionomie actuelle des marchés on pourrait supposer qu'il ne reste rien ou presque rien en blé dans les greniers de la culture et on pourrait s'étonner des progrès de la baisse. Mais il faut observer qu'aux cours actuels, notre pays est l'objet d'une importation incessante et les blés étrangers affluent partout où les blés indigènes manquent. A tort ou à raison, quand l'hiver est passé, on ne considère plus le déficit de la récolte que comme une chose secondaire et à moins d'intempéries funestes aux emblaves nous voyons presque toujours de la baisse en avril et en mai.

Cette année la baisse s'appuie sur le bel aspect des champs d'une part, et de l'autre sur les offres de l'étranger.

Il y a donc dans cette double circonstance des éléments de baisse dont la spéculation fera sagement de tenir compte.

Voici les cours extrêmes des céréales en ce moment sur nos halles de l'intérieur :

Blés, 34 à 37; seigles, 25 à 37; orges, 26 à 28; avoines, 21 à 22 50; farines, 49 à 52 le tout aux 100 kil. en marchandises disponibles.

Disponible et courant 81 fr. 25 c., avril 81 fr. 25 c., 4 d'été 83 fr. 25 c., 4 derniers 85 fr. 50 c.

HUILE DE LIN. — Toujours sans affaires et cote nominale.

Marché de Paris.

Mercredi, 25 mars.

La culture, qui trouve facilement à vendre ce que lui reste de blé dans la meunerie de son rayon, n'apporte rien ou presque rien sur notre place et par conséquent il est assez difficile d'assigner des cours à nos blés indigènes. Par contre, les offres en blés étrangers étaient nombreuses aujourd'hui et la vente n'en a été possible qu'avec une concession de 75 centimes à 1 franc par quintal. Même avec cette concession les affaires ont été très-limitées; la difficulté de trouver l'écoulement de sa fabrication rendant la meunerie très-réservée dans ses achats.

Les cours extrêmes pour les blés sans distinction de provenance ont varié de 34 fr. à 37 fr. 50 c. les 100 kilog. sur wagon au Havre. En blés indigènes les cours se sont raisonné de 35 fr. à 38 fr. les 100 kilog. en gare à Paris.

Les seigles ont été assez fermes de 26 fr. à 26 fr. 50 c.; les orges ont varié de 27 à 28 fr. et les avoines se sont payées couramment de 22 fr. 25 c. à 23 fr. 25 c., le tout aux 100 kilogrammes.

En blés de terme, peu d'affaires et cours faiblement tenus : courant 36 avril 36 fr. 25 c., mai et juin 36 fr. 25 c., 4 de mai 35 fr. 50 c. les 100 kilog. en entrepôt.

Les farines de consommation donnent lieu à très-peu d'affaires. La boulangerie, espérant une baisse plus forte, n'achète qu'au jour le jour et la meunerie qui n'a qu'une prime de mouture insuffisante offre peu de chose. Les cours extrêmes varient de 71 à 76 fr. le sac de 159 kilog., toile à rendre. La marque Darblay est à 76 fr.

Les farines de spéculation sont délaissées et malgré toute la peine que se donnent les intéressés à la hausse pour faire croire à une reprise, leurs efforts sont inutiles.

Le beau temps, les grands arrivages de blé qui se font en Angleterre, et la réouverture de la navigation dans toute la partie septentrionale du globe, constituent des éléments de baisse trop sérieux pour que les menées dont le Cercle du Louvre est le théâtre puissent avoir une influence quelconque. La baisse est l'élément dominant de la place et à moins de graves intempéries il est à supposer que les cours fléchiront encore dans de fortes proportions.

	8 MARQUES.	SUPÉRIEURES.
Courant	74.50	73.75
Avril.	74.50	73.75
Mai et juin.	75.50	74.50
4 de mai.	74.25	73.25

les 159 kilogrammes, toile perdue.

HUILE DE COLZA. — Les cours ne varient presque pas, les affaires toutefois sont un peu plus actives. Partie de la marchandise qui arrive est mise en magasin et les épurateurs prennent le reste à terre.

Jusqu'à présent la récolte en terre promet beaucoup tant en France qu'à l'étranger, ce qui contribue à entretenir les bas cours de l'article. D'après les dispositions du marché, il

est néanmoins facile de voir qu'à la moindre intempérie sérieuse les vendeurs disparaîtraient.

Disponible et courant 81 fr., avril 81 fr. 50 c., 4 d'été 83 fr. 50 c., 4 derniers 83 fr. 50 c., le tout aux 100 kilog.

SPIRITUEUX. — Rien de saillant à noter.

Les transactions sont toujours aussi restreintes et les cours faiblement tenus.

Courant 64 fr. 25 c., avril 64 fr. 75 c. à 65 fr., 4 chauds 66 fr. à 65 fr. 50 c., 4 derniers 62 fr. l'hect. à 90 degrés.

VINS. — Les affaires sont toujours peu actives et les prix n'offrent pas de variations appréciables.

Quelques lots de vins dont le conditionnement laissait à désirer ont été vendus à bas prix, ce qui a fait croire à la baisse. Il n'en est rien cependant, ainsi que le démontre la cote ci-dessous.

Roussillon, 1er choix, 15°, l'hect.	66 à	68
— nouveau, 15°, 1re qualité. . .	62 à	65
— — ordinaire	58 à	60
Narbonne, 1er choix	55 à	»
— nouveau, 1er choix.	50 à	52
Montagne, viné, 1er choix.	42 à	44
— ordinaire	38 à	40
Espagne, 15°, 1er choix.	58 à	60
— 15°, 2e choix.	54 à	56
Cher, nouveau, la pièce de 250 litres. . .	120 à	125
— ordinaire	115 à	»
Touraine, nouveau, la pièce de 245 litres.	110 à	»
Basse-Bourgogne 1873, le muid (272 lit.).	105 à	110

Le tout en entrepôt.

Pour les vins vendus dans Paris, il faut ajouter les droits d'octroi : 22 fr. 75 c. par hectolitre, jusqu'à 15 degrés.

Les degrés excédant 15 payent le double droit des alcools.

Les vins possédant plus de 21° payent comme les alcools purs.

Vins en bouteille d'un litre et au-dessous, 0 fr. 40.2 par bouteille.

Vendredi, 5 heures.

Malgré la baisse des blés sur les marchés français et étrangers, il s'est produit depuis hier sur notre place un mouvement de hausse sérieux sur les farines. Cette hausse qui repose sur des positions de place, ne nous semble pas avoir de chances de durée d'autant mieux que les filières en circulation sont en nombre suffisant pour ramener la baisse.

Les farines de consommation se cotent de fr. 72 à 77 les 159 kilog.

La marque Darblay est à 77.

En farines de spéculation on cote :

	8 marques.	Supérieures.
Courant..........	76 25	75 75
Avril..............	76 25	75 75
Mai et juin.......	77 75	76 25
4 de mai.........	76 50	76 »

Les huiles et les 3/6 ne présentent aucune variation sur les prix de mercredi.

ED. MARION.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		19 MARS	26 MARS
ACTIF			
Encaisse métallique		1.006.975.987	1.028.070.745
Portefeuille	Paris. — Commerce	401.789.060	388 859.708
	Succursales....id	472.823.630	464.360 338
	Bons de la Ville de Paris	30 260.652	30.260.652
	Bons du Trésor	960.395 000	941.347.500
Avances sur	Lingots	5.103.900	5.192 800
	Effets publics	38.887.750	39.132.750
	Valeurs de chemins de fer français	62.962.450	63.089.250
	Obligations du Crédit Foncier	1.912.800	2.053.000
Rentes disponibles		67.306.733	67.306.733
Divers		16.566.747	21.505.314
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés		6.766.703	7.392.309
Billets au porteur en circulation		2.610.409.810	2.598.079.840
Compte courant du Trésor		142.183.609	153.462.538
Comptes courants particuliers Paris		174.553.640	162.773.009
— succursales		24.889.124	24.315.400
Escompte et intérêts divers		16.805.213	18.046.670
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	21.094.758	»
Portefeuille commercial	»	21.392.644
Bons du Trésor	»	19.047.500
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	88.900	»
Avances sur valeurs	512 000	»
Divers (*actif*)	4.938.567	»
Billets en circulation	»	12.329.970
Compte courant du Trésor	11.278.929	»
Comptes courants particuliers	»	12.345.555
Escomptes et intérêts divers	1.241.457	»

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

Valeurs exprimées en millions et en dixièmes de millions.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE	PORTEFEUILLE	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170 6	114.9	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	7?7.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
—	2.970	719.5	1.103.6	138.8	186.0	148.0	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %
— 31	3.008.9	726.4	1.239 5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2 807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128 9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2.700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 mars 26
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	1.028.0
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.598.0
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	853.2
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	104.2
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	187.0
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	153.4

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — Deux chiffres, comme dans les bilans précédents, résument la situation. Le portefeuille a encore diminué de fr. 21,392,000 et la réserve métallique s'est accrue de la même somme (22,100,000 francs). Comment ne pas voir une corrélation entre ces deux mouvements? Et n'assistons-nous pas à la rentrée successive du papier de circulation émis pour les versements sur l'emprunt et le payement des 5 milliards, comme nous l'expliquons plus loin (Bourse de Paris).

L'argent afflue au Trésor, soit par la rentrée des impôts, soit par le payement des termes en retard sur l'emprunt ; son compte courant s'est accru cette semaine de fr. 11,278,929.

Les comptes courants des particuliers ont fléchi de fr. 12,345,355.

Le Trésor tout en gardant une plus-value de 11 millions à son crédit a pu encore rembourser à la Banque

fr. 19,000,000 sur son compte d'avances. Ainsi soit par le commerce, soit par le Trésor, il a été rendu, cette semaine, plus de 40 millions à la Banque.

Malgré un aussi gros chiffre des remboursements, la circulation des billets n'a fléchi que de fr. 12,329,000 ; les rentrées se sont faites en espèces et non en papier. Il y a donc eu une opération particulière déjà signalée plus haut et sur laquelle nous reviendrons. Le chiffre des bénéfices s'élève à fr. 1,241,000.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

25 mars 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.406.965	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.406.965
Total	37.406.965	Total	37.406.965

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.812.524
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.806.575	Portefeuille et avances sur titres	19.957.245
Compte du Trésor	10.654.365	Billets (réserve)	11.771.135
Comptes particuliers	16.894.555	Or et argent monnayés.	739.001
Billets à sept jours	371.410		
Total	46.279.905	Total	46.279.905

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 527.060	L. ST. »
Compte du Trésor	554.163	»
Comptes particuliers	»	490.682
Portefeuille et avances	616.561	»
Réserve des billets	»	519.785
Encaisse métallique	7.275	»
Fonds publics disponibles	»	»

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS PUBLICS.	DÉPOTS PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
	Millions £ st.							
1872.								
6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873								
1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
23 Juillet.	25.8	5.8	18.4	17 8	11.3	23.2	4 %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	22.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25 2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 decem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0 0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
18 février.	24.9	7.7	18.1	17.6	12.0	22.7	»	....
26 février.	24.8	8.6	17.6	17.6	12.4	22.9	»	....
5 mars...	25.6	9.0	17.1	18.4	11.9	23.3	»	....
11 mars...	25.1	9.6	17.1	18.6	12.3	23.1	»	....
18 mars...	25.1	10.1	17.3	19.3	12.2	23.1	»	....
24 mars...	25.6	10.6	16.8	19.9	11.7	23.1	»	....

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Le portefeuille s'est élevé de £ 616,531 et les comptes courants particuliers ont diminué de £ 490,682. Il y a donc eu quelques besoins pressants à satisfaire ; heureusement que les revenus du Trésor ont accru son compte de dépôt de £ 554,163, ce qui a rétabli en partie la balance. Néanmoins, on a dû avoir recours à une émission de billets, pour une somme de £ 527,060, et, la réserve métallique n'ayant varié que de liv. 7,000, la réserve des billets a été réduite de liv. 519,785. Le chiffre de £ 12,000,000, auquel on aimait la voir, a été perdu ; elle ne dépasse pas liv. 11,771,135. — La situation de la Banque demande à être surveillée.

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 mars 25
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	25 6
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	10 6
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	16 8
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	19 9
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	11 7
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	23 1
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	13 8
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ⅛
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	60 8
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 20
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 18
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 56
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or barres, par once.	3 17 9	77 ½ 9 ½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 1 ⅜
Clearing-house	»	»	93	100	12 8

OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE FRANCE EN 1873. — Nous recherchons toujours dans l'ensemble des opérations de la Banque et dans les chiffres énormes qu'elles offrent à nos regards, comparés à ceux de l'année 1868 (14 milliards d'escomptes, contre 5 milliards), quelle est la part réclamée pour les besoins du commerce et pour ceux du Trésor. Nous avons déjà vu que la part du commerce dans les opérations d'escomptes, rapprochée de l'encaissement des effets au comptant, ne paraissait pas dépasser 923 millions à Paris, sur un chiffre total de 4,370,000,000 de francs ! Nous allons voir si les mêmes différences s'observent dans les mouvements des comptes courants, des billets à ordre et des virements.

COMPTES COURANTS PARIS.

	Paris. max.	Paris. min.	Paris et succursales. max.	Paris et succursales. min.
1868 millions de francs,	496	476	539	225
1872 —	716	152	753	178
1873 —	242	118	271	141

A l'inspection seule du tableau qui précède, on voit les différences remarquables qu'ils présentent dans les trois années. Pour un chiffre d'affaires près de trois fois plus considérable en 1873, le maximum des comptes courants à Paris est réduit de 715 à 242 millions. Depuis 1872, ils ont baissé de plus des deux tiers, mais on se rappelle, et nous l'avons fait observer ici même, que ce chiffre maximum n'a été observé qu'un moment, le jour même de la souscription à l'emprunt des 3 milliards.

Le même mouvement, quoique un peu moins accusé, s'observe dans les comptes courants réunis de Paris et des succursales.

Ainsi cet immense mouvement d'affaires a passé par la Banque sans laisser de traces dans les comptes courants dont le chiffre se trouve même au-dessous de celui de l'année précédente.

Le service des billets à ordre tirés de la Banque sur les succursales, et *vice versâ*, et des virements, nous présentera encore cette particularité d'une manière plus accusée.

TABLEAU DES BILLETS A ORDRE.

	Paris.	Succursales.	Trésoriers généraux.	Total.
1868 mill. de fr.,	183.3	280.6	434.6	898
1872 —	179.8	271.0	1.298.6	1.749
1873 —	167.2	232.3	1.111.7	1.511

Le chiffre des billets à ordre pour Paris, comparé à celui des années précédentes, a baissé : il s'élevait à fr. 183 millions en 1848; il n'est plus que de 167 millions en 1873, après avoir déjà fléchi à 179 millions en 1872.

Le même mouvement décroissant s'observe dans les succursales : de 280 millions, le chiffre s'abaisse successivement

à 271 et 232 millions en 1872 et 1873. Nous noterons la somme de ces billets et de ces virements beaucoup plus considérable dans les succursales qu'à la banque centrale, ce qui indique des besoins de compensation plus grands envers les diverses succursales; c'est en effet un des principaux services qu'elles rendent quand on n'a pas recours à l'escompte.

Dans ce chapitre du bilan, il n'y a qu'un seul chiffre qui présente une importance inaccoutumée; ce sont les versements des receveurs généraux Avant 1870, alors qu'ils étaient limités à l'encaissement des impôts et aux virements des fonds du Trésor, ils ne dépassaient pas 434 millions; mais aussitôt que les versements mensuels sur les emprunts des 5 milliards sont arrivés dans les caisses des trésoriers généraux, aussitôt on a remarqué un mouvement inusité dans cet article, et les sommes déplacées par cette voie se sont élevées à fr. 1,749,000,000 en 1873 et fr. 1,511,000,000 en 1873. Quoique le Trésor ait encore à encaisser 200 millions sur l'emprunt et que le dernier terme de paiement soit fixé au 11 avril, cependant, par suite de l'empressement du public à escompter les termes mensuels, dès l'année dernière la somme de ces versements avait déjà fléchi à fr. 1,511,000,000, soit de 238 millions sur 1872.

Nous retrouvons ici d'une manière bien marquée l'influence des emprunts sur les mouvements de fonds, et avant même l'échéance finale leur importance diminue déjà.

Le service des recettes en ville, effets au comptant compris, porte encore la trace de ces opérations de crédit.

Service des recettes en ville.

	Nombre des effets.	Sommes.
	—	—
1868	3,800,000	fr. 5,000,000,000
1872	3,800,000	10,400,000,000
1873	3,600,000	10,800,000,000

De 5 milliards en 1868, les sommes se sont élevées à fr. 10,700,000,000 en 1873. Nous retrouvons ici la trace de l'activité de la circulation des effets de commerce créés dans un but particulier, qui ont passé par le portefeuille de la Banque. Depuis 1868, la somme a plus que doublé, et on sent si bien l'origine des besoins qu'il fallait satisfaire, que si nous comparons les sommes au nombre des effets, nous constatons les différences les plus sensibles. Tandis que les sommes ont doublé, le nombre des effets n'a pas varié, ou plutôt a légèrement baissé : de 3,800,000,000, il est descendu à 3,600,000,000; mais ce qui prouve le changement d'usage et le but différent pour lequel le papier était créé, c'est que la moyenne des effets encaissés s'est élevée de fr. 1,315 à fr. 2,813! Une pareille transformation des effets ne peut s'établir sans que de grands établissements financiers ou des syndicats de banquiers aient mis en circulation des sommes considérables sous forme d'effets de commerce, afin d'aider les opérations de crédit engagées pour la libération du territoire.

Effets en souffrance. — On ne saurait trop fixer son attention sur ce chapitre du compte rendu. Rien ne prouve mieux le soin qu'apporte la Banque dans le choix du papier qu'elle admet à l'escompte.

On se rappelle qu'au 21 décembre 1870 la somme des effets de commerce prorogés par suite de la guerre s'élevait à 733,000,000 de francs. Dès le 13 juillet 1871, cette somme était réduite à 365,770,000 francs.

La faculté de prorogation ayant été maintenue jusqu'au 12 juillet 1871, la somme totale d'effets prorogés s'est élevée jusqu'à 868,000,000 francs

Sur ce total à Paris une somme de 13,940,000,000 francs d'effets non payés a été mise dans le portefeuille des effets en souffrance; et dans les succursales il ne restait dû dans les premiers jours de 1872, qu'un reliquat de fr. 1,640,000 de sorte que les risques de la Banque n'auront porté que sur une somme de fr. 15,540,000 tant à Paris que dans les succursales.

Au 26 décembre 1871, ce chiffre était réduit à fr. 15,538,000 mais pendant l'année 1872 il s'est accru par suite de la chute de plusieurs maisons qui avaient renouvelé leurs effets : de fr. 4,300,000 à Paris et de fr. 200,000 dans les succursales, soit en tout de fr. 4,500,000 ce qui a porté le chiffre débiteur des effets prorogés de... Fr. 15.538.000
à.................................... 20.038.000

Sur ce chiffre. les rentrées opérées en 1872 ont donné............................ Fr. 12.521.000

Au 24 décembre 1872 le compte général n'était plus débiteur que de........... Fr. 7.161.794

On a prélevé sur les fr. 14,000,000 mis en

A reporter. 55.258.794

Report. 55.258.794

réserve pour cette destination une somme de.................................. Fr. 5.279.137

En sorte qu'au début de l'exercice de 1873 le compte général des effets en souffrance n'était plus débiteur que d'une somme de Fr. 1.882.657

En 1873, ce solde débiteur s'est encore accru à Paris, de...................... Fr. 3.750.000
Dans les succursales, de................. 639.000
Total............ 4.389.000
Mais on a recouvré à Paris............. 1.867.253
Dans les succursales...................... 322.172
Total............ 2.189.425

On a prélevé pour Paris 2 millions sur le reliquat de la réserve et fr. 20,000 pour les succursales.................................. 2.020.000

Ce qui a réduit le solde débiteur des effets en souffrance à.............................. 2.032.000

Il était difficile de prévoir qu'on arriverait si vite et avec d'aussi faibles sacrifices à une liquidation qu'on peut considérer comme complète pour la Banque. Il lui reste encore fr. 6,500,000 sur la réserve mise de côté pour éteindre ce passif.

Comment se refuser à reconnaître l'importance des trois signatures pour permettre d'obtenir de pareils résultats après un bouleversement aussi complet de notre crédit et de nos finances? Par la prudence statutaire, la circulation fiduciaire a été sauvée.

Marché anglais. — L'escompte est toujours demandé à Londres; à la Banque et hors la Banque les prix se nivèlent. Les avances sur consolidés ne se font pas au-dessous de 3 1/2 0/0, et, à ce taux, ne sont pas toujours satisfaites. L'imminence de l'émission d'un nouvel emprunt indien et la suspension des ventes des traites du Conseil sur l'Inde, augmentent encore la rigueur des capitaux. Depuis que le taux de l'escompte a été porté à 13 1/2 0/0 à Calcutta, le prix de l'argent est de plus en plus ferme; de 59 1/8 d par once, il s'est élevé à 59 1/4 d, puis à 59 1/2 d ; on cote la rupie sur l'Inde 1 sh. 11 7/8 d. Dans cette situation d'un moment à l'autre on peut exporter de l'or ; déjà cet effet s'est fait sentir, et une demande de 204,000 liv. st. en espèces pour la France a déterminé la Banque à élever le prix du métal monnayé qu'elle livre. Un mot d'explication à ce sujet ne sera pas inutile.

Comme on le sait, mais il faut toujours le répéter, les métaux précieux se distribuent sur les divers marchés du globe d'après les cours deschanges. La semaine dernière le taux du Londres était descendu assez bas à Paris pour rendre rémunérateur le drainage des espèces vers le continent. La Banque de Bruxelles avait élevé le taux de son escompte, et la Banque d'Angleterre a dû se défendre en augmentant le prix de l'or français, qu'elle possède et qu'on lui demandait.

Avant la guerre et la suspension des paiements qui en a été la conséquence, le stock d'or français était peu considérable sur le marché anglais. La Banque d'Angleterre n'achetait que des roubles et des aigles d'Amérique ; mais depuis le paiement de l'indemnité de guerre, l'importation d'or français a pris de grandes proportions, et la réserve métallique de la Banque en a compté jusqu'à 4 ou 5 millions de livres sterling.

A quel prix vend-elle cet or étranger? A 77 sh. 5 d, par once, prix depuis longtemps fixé. La Monnaie ne reprend cet or pour le refondre qu'au prix de 77 shill. 3 d. La Banque doit donc abaisser son prix quand elle veut diminuer son stock ; c'est ce qu'elle a fait en réduisant à 77 sh. 5 d par once les achats de 100,000 liv. st. et au-dessus.

Les retraits d'or français effectués jusqu'ici l'ont été dans ces conditions, et le stock de liv. st. 5,000,000 est descendu à 2,000.

La Banque d'Angleterre n'ayant pas intérêt en ce moment à se dessaisir du métal étranger qui concourt à grossir son encaisse, peut profiter de son tarif réglementaire (77 sh. 7d.), pour s'en rapprocher ; c'est ainsi qu'il y a quelques mois le prix de 77 sh. 5 d. par once a été relevé de 1/2 d., quand les demandes sont devenues plus pressantes. La semaine dernière, dans les mêmes circonstances, une nouvelle hausse de prix a été nécessaire pour arrêter l'exportation du métal, et le prix actuel ressort à 77 sh. 6 d. — On peut encore le hausser d'un denier, et on aura atteint le tarif maximum de 77 sh. 7 d.; mais alors s'il se produit de nouvelles demandes, il faudra élever le taux de l'escompte.

Les demandes d'argent pour l'Inde dominent la situation, et comme le Trésor allemand n'a pas encore fourni les som-

mes sur lesquelles on comptait, l'argent conserve son prix. Le marché de Bruxelles a déjà ressenti les effets de cette cherté, et la Banque nationale a élevé de nouveau le taux de l'escompte; le moindre changement peut donc influencer le prix de l'or.

BILAN DES BANQUES ÉTRANGÈRES

BANQUES DE	Dates	RÉSERVES métalliques	CIRCULATION des billets	ESCOMPTES et avances	DÉPOTS EN comptes courants	ACCEPTATIONS	LEGAL tenders
		En millions de livres sterling					
PRUSSE	7 mars	35.0	40.3	24.5	4.6	10.4	.. .
—	14 —	35.3	40.1	24.2	4.6	10.6	.. .
HAMBOURG	5 mars	1.2	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
—	12 —	1.2	.. .	.. .	..	.. .	.. .
AUTRICHE	4 mars	14.4	32.6	19.3	.. .	.. .	.. .
—	11 —	14.5	32.1	19.2	.. .	.. .	.. .
BELGIQUE	5 mars	4.6	12.2	10 1	2.3	.. .	.. .
—	12 —	4.2	12.0	10.0	2.0	.. .	.. .
					doll. (1)		
NEW-YORK	7 mars	5.8	4.9	52.5	244.1	.. .	11.3
—	14 —	5.8	4.8	52.3	243.2	.. .	11.3

(1) La somme des dépôts est en dollars parce que les espèces et le papier-monnaie sont confondus.

Bourse de Paris. — Malgré tous les incidents parlementaires de la semaine, la Bourse n'a subi que des variations ordinaires. D'une semaine à l'autre, nous noterons une similitude presque complète des cours sur le 5 0/0. — Vendredi dernier, on cotait 94 fr. 82 sur le 5 0/0. Le 26, on revoyait sur la cote le cours de 94 fr. 90; dans l'intervalle, il est vrai, on avait fléchi jusqu'à 94 fr. 37; mais on n'avait pas revu le bas cours coté le 17 (94 fr. 30 c.) Le courant paraît donc se diriger vers la hausse, mais la progression est plus lente, et le 3 0/0 coupon détaché ne montre pas la même élasticité que la semaine dernière. Tandis qu'alors le 5 0/0 ne présentait que quelques centimes d'amélioration, le 3 0/0 accusait plus de hausse que le 5 0/0, quoique mathématiquement la marche en avant du 5 0/0 doive être d'un tiers plus rapide que celle du 3 0/0. La hausse pour le 5 0/0 était de 50 centimes contre 60 sur le 3 0/0.

Cette semaine nous observons un résultat tout contraire, la hausse a été plus rapide sur le 5 0/0 que sur le 3 0/0. (0,43 c. contre 30). Il y a eu quelque exagération de la spéculation, et elle redresse l'erreur commise en se rejetant sur le 5 0/0, dont le revenu est toujours supérieur à celui que donne le 3 0/0. D'un autre côté, en ne suivant pas le mouvement, l'écart de prix entre les deux rentes montre qu'aux cours actuels le marché sur toute la ligne est plus lourd.

Avec une grande tendance à la hausse, on cote toujours 0,07 c. de report du comptant à la liquidation et 0,39 c. pour fin prochain sur le 5 0/0.

Il y a donc grande abondance et cependant cherté des capitaux. La Banque nationale de Belgique vient encore d'élever de 5 à 6 0/0 le taux de son escompte, ce qui indique des demandes sur les marchés voisins, et la Banque d'Angleterre, attaquée elle-même d'une manière sensible, ne tarderait pas à suivre le mouvement.

Quelle est la cause de l'élévation de l'escompte à Bruxelles? On sait que c'est par suite des retraits d'argent; mais ont-ils lieu pour le compte de la France ou pour le compte de l'Inde? Voilà ce que nous devons rechercher. Si on se rappelle que les exportations d'or signalées en Angleterre se sont dirigées vers notre pays, si en outre on remarque que ce n'est pas seulement la monnaie française qui est recherchée au dehors, mais que le billet de 1.000 fr. lui-même fait prime de 2 fr. en Belgique, de 5 fr. en Alsace, de 7 fr. 50 en Suisse, on sera amené à conclure que ces mouvements de numéraire ne sont pas de simples opérations d'arbitrages opérées par les marchands des métaux précieux.

Les demandes d'or français à Londres ont déjà réduit de 125 à 50 millions de francs le stock de pièces de 20 fr. possédé par la Banque d'Angleterre, et en même temps si on jette un regard sur le tableau des douanes pour les mois de janvier et de février, on voit nos exportations de 103 millions au-dessous de nos importations. Nous sommes débiteurs de l'étranger; il n'a donc rien à nous payer. Or, puisqu'on recherche sur les places étrangères les disponibilités sur la France, ces demandes doivent provenir des opérations sur l'emprunt; de nouveaux achats pour le compte de l'étranger et les versements sur le stock qu'il possède en auront été la cause. L'abondance des capitaux en quête de placement sur les places étrangères confirme cette manière de voir. Le prix relativement modique du 5 0/0 français appelle l'attention des capitalistes européens.—Le remboursement de 60 millions à la Banque nous montre en outre avec quelle activité les termes arriérés de l'emprunt rentrent au Trésor.— Il y aura donc eu d'importantes remises faites par les banquiers étrangers sur leurs correspondants français. Nous retrouvons ici la trace du papier mis en circulation pour payer l'indemnité de guerre. Au moment de l'émission de l'emprunt, il y a eu de nombreux tirages par les maisons étrangères sur les nôtres; les banquiers étrangers ont pris une partie du stock d'emprunt et sont restés débiteurs des banquiers français pour le montant d'acceptations incessamment renouvelées. Telle est l'origine de l'accroissement du portefeuille de la Banque de France. On se liquide en ce moment, la dimiuution des escomptes le prouve; de là un léger resserrement des capitaux à l'étranger.

On ferme aujourd'hui à fr. 94 90.

Changes. — *Prix des métaux precieux.*— Les changes faibles. Le Londres à fr. 25.22 le chèque; Amsterdam, papier court 210. — Berlin 367 1/2. — La lire italienne 12 0/0 de perte à 3 mois tandis qu'au comptant on cote 13 1/4 0/0 de perte.

Le numéraire au pair. Clément Juglar.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	19 mars			26 mars		
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4	à 6	°/₀₀ prime.	4	à	6 °/₀₀ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr	à	°/₀₀ d°	pr.	à	°/₀₀ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	11	à	°/₀₀ perte	7	à	°/₀₀ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte	à	°/₀₀ prime	2 perte	à	°/₀₀ prim.
Quadruples espagnols.	82 50	à 83 ..		82 50	à 83 ..	
d° colombiens et mexicains.	80 50	à 81 50		80 50	à 81 50	
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65	à 11 80		11 65	à 11 80	
Piastres à col. Ferdinand.	5 25	à 5 50		5 25	à 5 50	
d° mexicaines. . .	5 20	à 5 50		5 20	à 5 50	
Souverains anglais . .	25 12	à 25 17		25 10	à 25 15	
Banknotes	25 15	à 25 22 ½		25 15	à 25 20	
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75	à 25 85		25 75	à 25 85	
Dollar	5 11	à		5 11	à . ..	

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 19 MARS	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	210 ½ à 210 ¼	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	210 ¼ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 67 à 56 75
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 123	et 4 %	3 mois	79 70 à .. ..
	»	court	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	cts jours	80 66 à .. ..
4 %	Berlin....	long.	369 à 368	et 4 %	—	— —
	»	court	368 ¾ à 367 ½	et 4 %	10 jours	80 66 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ½ à 210 ¾	et 4 %	—	
	»	court	210 ⅞ à 210 ¼	et 4 %	8 jours	94 ... à .. .
5 %	Trieste...	long.	217 à 219	et 4 %	3 mois	44 1» à .. ..
	»	court	218 à 220	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	222 à 221	et 4 %	3 mois	44 15 à .. ..
	»	court	218 à 221	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	522 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 521	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	517 à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid...	long.	510 à 512	et 4 %	—	— —
	»	court	515 à 513	et 4 %	8 jours	... .. à ... .
7 %	Lisbonne .	long.	555 à 557 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	552 ½ à 556	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 556	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	335 à 339	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	338 à 340	et 4 %	cts jours	348 50 à ...
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5185 or à .. ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 ½ %	Londres..	long.	25 21 à 25 22	moins 3 ½	3 mois	25 60 à .. ..
	»	court	25 23 à 25 23 ½	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	⅛ à pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	$\frac{1}{16}$ à ⅛ —	moins 5 ½	cts jours	$\frac{1}{16}$ % à .. ..
5 %	Italie.....	long.	13 ¼ à %	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	13 ½ à %	moins 5 %	vue	115 20 à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾ %	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ¼ %	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	13 ½ à %	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 à 14 ¼ %	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	½ à ¼ pte	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	½ à ¼ —	moins 5 %	cts jours	¼ % à .. ..

New-York (Dépêche par Câble) 25 mars.

Prix de l'or plus haut......... 112 3/8
— — plus bas........... 112
— — Clôture........... 112 3/8
Change sur Londres 4 dollars 83 cents
5/20 1885 120 1/2
5/20 1887 119 7/8
Consolidés 5 0/0 115 1/8

BOURSE DE PARIS — COURS DU 13 AU 20 MARS 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 20	VENDREDI 27
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 70	59 80
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 50	85 50
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, 81 fr. payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr. 50	94 65	94 90
RENTES Françaises — dº tout payé, jouissance 16 février 1874	94 65	94 90
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Cº**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	523 50	524 25
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	442 50	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	370 ..	365 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 1/	19 1/4
dº Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	19 ..4	16
dº Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	450 ..	450 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107 1/	106 1/2
dº 5,20, 1864, do dº dº	110 3/4	110 3/8
dº Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 ..8	106 1/2
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	61 90	62 15
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	61 50	60 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	99 7/8	99 1/2
Rente turque 5 %, jouissance j nvier 1874	41 25	41 471/2
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	280 ..	270 ..
dº 1863. dº dº dº	302 50	300 ..
dº 1865. dº dº dº	295 ..	290 ..
dº 1869. dº dº dº Jouisssance octobre 1873	267 ..	266 25
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	220 ..	218 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 20	VENDREDI 27
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	221 25	222 50
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	418 75	419 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	447 ..	450 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	292 ..	295 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	263 ..	263 25
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	66 50	67 25
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	82 50	82 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 50	91 25
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	83 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 ..	35 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	269 25	269 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 1/2	66 1/4
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 75
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	432 50	437 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/8	73 1/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	25 ..	26 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	220 ..	217 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	62 ..	62 1/8
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	416 50	415 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	415 75	415 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	27 ..	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	502 ..	502 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	502 50	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	507 50	505 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	516 25	516 25
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	517 50	515 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	477 50	478 75

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 20	VENDREDI 27
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3825 ..	3835 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1065 ..	1068 75
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	552 50	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	435 ..	435 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	810 ..	800 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	416 ..	410 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	645 ..	643 75
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	305 ..	295 ..
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	405 ..	410 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	515 ..	505 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	335 ..	340 .
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	457 50	447 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	435 ..	427 50
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	415 ..	411 25
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	585 ..	582 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	530 ..	530 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	345 .	350 ..
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	357 50	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs.**	137 50	137 50

LONGUEUR Exp.	LONGUEUR Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 20	VENDREDI 27
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	345 ..	343 75
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	503 75	503 75
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	887 50	890 ..
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	597 50	600 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1015 ..	1017 50
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	847 50	845 ..
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	532 50	533 75
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	717 50	703 75
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	335 ..	322 50
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	410 ..	410 ..
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	87 50	90 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	64 50	70 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	191 25	187 50
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	67 .	69 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	262 50	267 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	250 ..	250 ..

COMPAGNIE
DES

CHEMINS DE FER DES CHARENTES

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le coupon d'intérêt n° 18, échéant le 1er avril 1874, sera payé, à partir dudit jour :

Au siége de la Société, rue de Châteaudun, 42, à Paris;

Dans les principales gares du réseau :

A *Angoulême, la Rochelle, Bordeaux* et *Limoges*, aux caisses de MM. les trésoriers généraux;

A *Cognac*, chez MM. Auriol, Roy-Bry et Cie;

A *Toulon*, chez MM. Rouquerol et Cie.

Le montant des coupons est :

Pour les obligations nominatives, de....Fr. 7 275

Pour les obligations au porteur, de........ 7 »

Impôt déduit. (98)

COMPAGNIE
DES

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE

Le coupon d'intérêt n° 10, échéant le 1er avril 1874, sur les obligations de la Compagnie, sera payé, à partir du 1er avril prochain, au siége social, rue Lafayette, 13, à Paris, et dans toutes les gares de la ligne des Sables-d'Olonne à Chinon, à raison de 7 fr. 27 c. par obligation nominative et de 7 fr. 2 c. par obligation au porteur. (99)

L'OFFICE CENTRAL
DES

REPORTS ET ARBITRAGES

15, place de la Bourse

INTERMÉDIAIRE DIRECT DES CAPITALISTES

OFFRE

AUX PORTEURS DE TITRES

Cotés ou non cotés

LE MOYEN DE DOUBLER LEURS REVENUS
SANS AUCUNS RISQUES

S'adresser, de 10 heures à 4 heures, à l'Office, 15, place de la Bourse (au fond de la cour). (67)

COMPAGNIE HISPANO-FRANÇAISE

Service des dépêches

PAQUEBOTS A VAPEUR DE CETTE A BARCELONE

Les seuls, à Cette, parfaitement aménagés pour passagers.

Service régulier et hebdomadaire tous les samedis soir.

Le paquebot à vapeur de 1re classe, ADELA, capitaine Don Francisco Salomo, partira de Cette pour Barcelone, samedi soir, 28 courant.

PACIFIC STEAM NAVIGATION COMPANY

Service postal entre

BORDEAUX ET L'AMÉRIQUE DU SUD

Chimborazo, 3,877 tonneaux, 28 mars, à 9 heures du matin, pour Carril, Vigo, Lisbonne, Rio-Janeiro, la Plata et le Pacifique.

Puno, 3,805 tonneaux, 11 avril, à 9 heures du matin, pour Santander, la Corogne, Lisbonne, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, la Plata et le Pacifique.

Cotopaxi, attendu vers le 4 avril, pour Liverpool.

Corcovado, attendu vers le 18 avril, pour Liverpool.

LIGNE RÉGULIÈRE
ENTRE

LE HAVRE ET GOTHEMBOURG

DÉPARTS TOUS LES 10 JOURS

Le premier départ aura lieu le *12 Avril fixe*, par le steamer suédois SVEN RENSTROM, cap. Mebius.

LAIT SUISSE CONDENSÉ

Observez la marque de fabrique.

PRÉPARÉ A CHAM, CANTON ZUG

Seul lait recommandé par le baron de Liebig pour l'emploi dans les ménages et dans les hôpitaux pour les émigrants et les enfants (*surtout pour les nourrissons*).

DIPLOME D'HONNEUR

LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

A l'Exposition Universelle de Vienne de 1873

SE VEND chez les MARCHANDS ÉPICIERS

POUR LE GROS, 30, RUE DES PETITES-ÉCURIES, PARIS (46)

ATELIER CENTRAL DE MATÉRIEL INDUSTRIEL

PARIS — 42, Rue du Chemin-Vert, 42 — PARIS

TUYAUX EN TOLE

RIVÉE ET GALVANISÉE

POUR CONDUITES D'EAUX FORCÉES, DE GAZ ET DE VAPEUR

(Avec joints en caoutchouc vulcanisé.)

CONCESSION EXCLUSIVE

DES BREVETS RELATIFS A LA VENTILATION PAR L'AIR COMPRIMÉ

Adresser les demandes à M. l'Ingénieur-Directeur de l'Atelier central de matériel indust[riel,] [4]2, *rue du Chemin-Vert, à PARIS.* (49)

CHARGEURS RÉUNIS

(Société anonyme)

Compagnie française de navigation à vapeur. Capital 8,000,000 de f[r.]

LIGNES DU BRÉSIL ET DE LA PLATA

Départ du 1er avril, touchant à Lisbonne	Départ du 16 avril, touchant à Lisbonne
PAR LE BEAU STEAMER NEUF DE PREMIÈRE CLASSE	PAR LE BEAU STEAMER NEUF DE PREMIÈRE CLAS[SE]
VILLE-DE-SANTOS, cap. LEFÈVRE	**MORENO**, cap. THOMAS
Pour PERNAMBUCO, RIO-JANEIRO, MONTEVIDEO BUENOS-AYRES (ROSARIO en transbordt).	Pour LISBONNE, BAHIA, RIO-JANEIRO M.-VIDEO, BUENOS-AYRES, (ROSARIO en transb[ordt).]

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR

RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — CAPITAL : VINGT MILLIONS

Ligne du BRÉSIL et de LA PLATA

SERVICE POSTAL A GRANDE VITESSE

Départs réguliers de Marseille le 15 et le 30 de chaque mois

Le paquebot BOURGOGNE, capitaine Girard, partira le 30 mars pour **Rio-Janeiro, Montevid[eo]** et **Buenos-Ayres**, touchant à **Barcelone, Gibraltar** et **Saint-Vincent**.

Le départ du 15 avril sera effectué par le paquebot POITOU.

Ligne de l'Algérie

Pour ALGER (direct), tous les vendredis. — Pour PHILIPPEVILLE et BONE, tous les mercre[dis et] dimanches matin, à huit heures.—Pour BONE directement, plusieurs fois par semaine, à jours indétermin[és.]

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION A VAPEUR

LLOYD ITALIEN

Voyages Périodiques à 30 ou 45 jours d'intervalle.

Entre MARSEILLE, GÊNES, CEYLAN, CALCUTTA et vice versâ.

PAQUEBOTS

ROMA..................	20 ans Liverpool R.	(1872)	Ton 1730/1120.	180 C. N.
TORINO..................	18 ans Liverpool R.	(1872)	Ton 1450/1010.	180 C. N.
GENOVA..................	20 ans Lloyds... R.	(1871)	Ton 1500/949.	160 C. N.
LIVORNO..................	18 ans Liverpool R.	(1871)	Ton 1450/896.	160 C. N.
FIRENZE..................	18 ans Liverpool R.	(1872)	Ton 1015/690.	110 C. N.

Le magnifique Steamer **LIVORNO** Capitaine F. DODERO

Partira de *Marseille* pour les destinations ci-dessus dans les premiers jours d'avril prochain.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal Turquie. Egypte..........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes.........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 4 AVRIL 1874. NUMÉRO 14.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

AVIS

*MM. les abonnés de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS *dont l'abonnement expire le 15 avril sont priés de le renouveler le plus tôt possible, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption ou de retard dans la réception du journal.*

PARTIE ÉCONOMIQUE

LE CANAL DE SUEZ.

Depuis quatre ans et demi, le canal de Suez est ouvert à la navigation. Cette œuvre tant contestée, l'objet de critiques si vives et d'attaques si passionnées, a tenu, au point de vue économique, tout ce que les esprits progressifs et raisonnables en pouvaient attendre. Une notable partie du commerce de l'Europe et de l'Asie a quitté la vieille route du Cap et a pris cette voie nouvelle. Le changement des routes commerciales ne s'accomplit pas en un jour; il y a des intérêts engagés qui restent dans l'ancienne ornière; dans le cas présent, il y avait plusieurs obstacles particuliers au développement rapide et constant du trafic du canal : il fallait transformer le matériel naval, construire des vapeurs au lieu de voiliers; la cherté de la houille et du fer est survenue, les tarifs ont été remaniés. Néanmoins, le transit a progressé.

L'année 1870 a vu passer 486 navires, jaugeant 435,000 tonnes; en 1871, le nombre des navires a été de 765, et celui des tonnes s'est élevé à 761,000; en 1872, on a compté 1,082 navires jaugeant environ 1,160,000 tonnes, d'après le mode de jaugeage officiel net (1); en 1873, 1,173 navires ont transité, ayant 1,380,000 tonnes de tonnage officiel net; enfin les trois premiers mois de 1874, quoique présentant un nombre de navires légèrement moindre que les mois correspondants de 1873, offrent une augmentation de 12 0/0 environ sur le tonnage. Ces chiffres démontrent que le canal de Suez a produit une véritable révolution dans le commerce de l'Europe avec l'Orient. Il serait évidemment téméraire de croire que la vieille route du Cap sera complétement abandonnée à bref délai; mais dès à présent, on peut être assuré qu'elle deviendra de moins en moins fréquentée.

Ce ne sont plus seulement le coton, le café, la soie,

(1) La compagnie de Suez ayant changé le mode de jaugeage depuis le mois de juillet 1872, pour rendre les résultats de toutes les années comparables nous ramenons tous les chiffres au tonnage officiel net.

le thé qui servent de cargaison aux steamers prenant la route du canal ; d'autres matières de moindre et même de faible valeur nous arrivent aussi par cette voie ; en jetant les yeux sur les listes des vapeurs ayant effectué le passage dans le dernier mois, on en découvre un grand nombre chargés de riz ; il n'est pas jusqu'au jute qui ne commence à prendre cette route. D'un autre côté, à l'aller, les steamers du canal transportent de la houille à Aden, à Bombay et jusqu'à Zanzibar; les vapeurs italiens même importent du sel dans l'Inde.

Sur un point, cependant, les auteurs du canal de Suez se sont trompés. On aimait à croire en France que l'ouverture de cette route plus brève donnerait à Marseille un trafic considérable, et ferait de la France le pays de transit par excellence. Il n'en a rien été. Le pavillon français n'occupe qu'un rang très-secondaire dans la décomposition par nations de la flotte qui traverse le canal ; en 1872, sur 1,082 navires qui ont passé par l'isthme, il y en avait 761 anglais, soit plus des deux tiers, 80 français seulement, 66 italiens, 61 autrichiens, 33 ottomans, 16 allemands, 13 néerlandais, 10 portugais, 10 russes et les autres de nationalités diverses. Ainsi, on voit que nous ne représentons guère qu'un dixième de la flotte qui passe par le canal. Encore devons-nous dire que presque les seuls vaisseaux français qui usent de cette voie sont ceux d'une compagnie subventionnée, les Messageries maritimes, ou bien encore les navires de l'Etat qui vont en Cochinchine, dans nos possessions de l'Océanie, ou qui font partie des escadres de la Chine et du Japon.

Un fait plus triste encore à constater c'est que, bien loin de croître, notre part proportionnelle dans le mouvement maritime du canal de Suez diminue chaque année. En 1870, notre pavillon y était représenté par 75 navires sur 486, et par 84,000 tonnes sur 435,000. C'était à peu près 20 0/0; en 1871, nous avions 66 navires sur 765 et 89,000 tonnes sur 761,000 ; ce n'était plus que 12 0/0; en avril 1874, sur 100 navires qui ont traversé l'isthme on n'en découvre que 5 français, et sur 181,000 tonnes, il n'y en a que 16,000 françaises : nous ne comptons plus que pour 9 0/0 environ dans la flotte du canal.

C'est ainsi que l'espérance que l'on fondait en France sur l'isthme de Suez pour relever notre marine s'est trouvée complétement déçue. Une autre déception encore est venue frapper les fondateurs de cette colossale entreprise, si utile au commerce du monde. Cette œuvre immense, qui a obtenu un si prompt succès économique, ne s'est pas montrée jusqu'ici rémunératrice pour ceux qui y ont si généreusement consacré leurs capitaux. Pendant plusieurs années les actionnaires n'ont reçu ni dividendes, ni intérêts; c'est à peine si, depuis un an, il leur est fait quelques maigres distributions de bénéfices à intervalles irréguliers. Encore se trouvent-ils en présence de projets de tarifs, que l'on s'efforce de faire adopter par la Porte, et qui réduiraient singulièrement la rémunération des actions dans le présent et dans l'avenir. Ainsi, la France qui a creusé ce canal à tant de frais, avec une persévérance si méritoire, au milieu des railleries du monde et des obstacles qu'on lui suscitait de toutes parts, est le seul pays qui ait perdu dans cette grande œuvre, n'en ayant tiré qu'un médiocre parti pour son commerce et n'obtenant pas la rémunération des capitaux qu'elle y a engagés.

L'isthme de Suez a été creusé au moyen de la souscription de 400,000 actions de 500 francs, de 333,000 obligations émises à 300 fr., de 120,000 délégations émises à 270 fr., et de 120,000 bons trentenaires émis à 100 fr. Si l'on additionne toutes ces sommes, on arrive au chiffre de 344 millions de francs, dont 200 millions d'actions, 100 millions d'obligations, 32 millions et 1/2 de délégations et 12 millions de bons trentenaires. A l'exception de 176,000 actions souscrites par le gouvernement égyptien, on peut dire que tous les autres titres, à très-peu d'exception près, appartiennent à des Français : c'est donc 256 millions de francs environ que la France a employés à construire le canal de Suez, sans y être aidée par personne autre que le gouvernement égyptien. Parmi ces 256 millions de francs de capital ainsi dépensé, une partie, celle qui est représentée par les obligations et les bons trentenaires, reçoit à présent une rémunération régulière : il est dû, au contraire, aux actions et aux délégations 30 millions de coupons arriérés, et le paiement régulier des coupons courants n'est pas encore complétement assuré par les recettes actuelles.

C'est là une situation pénible et qui menace de s'aggraver par l'intervention diplomatique de puissances qui veulent profiter autant que possible du canal et qui se soucient peu de ses fondateurs. On sait quels longs débats se sont élevés en France sur les tarifs actuels de la compagnie de Suez et sur l'interprétation de l'acte de concession qui fait la charte de cette compagnie. Il s'agissait de savoir si le « droit maximum de 10 francs par tonne de capacité », stipulé par l'acte de concession, devrait s'appliquer à la tonne de capacité *réelle* ou à la tonne de capacité *officielle* qui lui est inférieure d'un tiers. Les tribunaux français ont tranché la question dans le sens le plus large, et ont donné raison à la Compagnie de Suez en lui permettant de percevoir son droit de péage sur la tonne de capacité réelle. Mais les puissances dont les flottes traversent le canal se sont réunies au nombre de huit ou dix, et ont obtenu du sultan qu'il convoquât à Constantinople une conférence internationale pour décider cette question. C'est sur ce point que nous allons présenter quelques observations, parce que la décision prise est de nature, non-seulement à nuire à des intérêts français considérables, mais encore à arrêter l'essor de l'esprit d'entreprise, et même à entraver la navigation dans le canal de Suez.

Le bon sens le plus élémentaire dit que, pour résoudre sainement une question, il ne faut pas s'adresser à une seule des parties intéressées. Il y a un procédé qui est habituel dans la vie civile et que l'on eût pu facilement suivre dans cette affaire : c'est celui qui consiste à composer un tribunal arbitral de trois experts, dont chaque partie nomme l'un et dont le troisième est choisi par les deux premiers pour les départager. En agissant de cette manière, on évite tout soupçon de partialité, et on a la chance d'avoir un jugement raisonnable.

Rien ne ressemble plus, au contraire, à une spoliation que de faire décider uniquement par les clients d'une entreprise la conduite que cette entreprise doit tenir. Le procédé qui a été mis en usage à Constantinople est un précédent singulièrement dangereux. Si chacun est exposé à être jugé par ses adversaires, il n'y a plus de sécurité possible. Or, il est bien évident que toutes les puissances composant la commission de Constantinople, sauf la France, avaient un intérêt manifeste à écouter plutôt leurs armateurs que les directeurs ou les actionnaires d'une compagnie étrangère. N'ayant fait aucun sacrifice pour ce canal, il n'est pas surprenant qu'elles aient voulu en avoir la jouissance à aussi bon marché que possible. En principe, c'est donc là un précédent déplorable, qui serait de nature à inquiéter toutes les entreprises et à arrêter beaucoup de grandes œuvres qui sont encore en germe.

Si nous descendons à l'examen des arrangements mêmes pris par la commission de Constantinople, nous y découvrons des défauts graves que sa composition explique suffisamment. Au lieu de déterminer les moyens de constater la capacité réelle des navires, cette commission s'est arrêtée, presque sans discussion, au système dénommé danubien, qui ne diffère guère du tonnage officiel net ; elle a recommandé l'application de ce nouveau mode de jaugeage en accordant seulement à la compagnie une surtaxe temporaire

de 3 francs par tonne, en stipulant que les navires de guerre et les navires sur lest seraient exempts de cette surtaxe, et que de plus la surtaxe serait réduite quand le tonnage des navires transitant atteindrait 2,100,000 tonnes, et disparaîtrait complétement au-delà de 2,600,000 tonnes.

Ces dispositions, si elles étaient sanctionnées, auraient le grave défaut, non seulement de porter un préjudice considérable et immédiat à la Compagnie de Suez, mais encore de compromettre le bon entretien du canal et d'en prévenir l'amélioration.

Le système de la commission réduirait de 15 0/0 environ les recettes actuelles de la compagnie de Suez, et lui enlèverait à peu près tout espoir de pouvoir rémunérer d'une manière un peu large son capital avant une dizaine d'années. En effet, le tonnage danubien, même grossi de la surtaxe, reste d'un quinzième environ au-dessous du *gross tonnage* qui est la base des tarifs actuels ; en outre, les navires de guerre et les navires sur lest, qui seraient exempts de la surtaxe, entrent pour 20 ou pour 25 0/0 dans la composition de la flotte du canal. Il résulte de ces deux faits que le nouveau système accordé comme une grâce par la commission de Constantinople diminuerait d'environ 15 0/0 les recettes d'une compagnie, qui ne peut déjà pas servir régulièrement à ses actionnaires l'intérêt de leur capital.

Est-il besoin de démontrer comment les mesures de la commission seraient de nature à nuire à l'entretien, à l'amélioration et par conséquent aussi à la navigation du canal? Il est évident que la compagnie faisant des recettes insuffisantes, non-seulement pour payer avec le temps les coupons arriérés de ses actions, mais même pour en solder les coupons courants, se montrerait singulièrement parcimonieuse pour toutes les dépenses qui ne seraient pas strictement indispensables. Pour qu'une entreprise soit convenablement entretenue, il ne faut pas que les actionnaires soient aigris et se croient victimes de quelque injustice. En outre, le canal de Suez est une œuvre encore imparfaite, qui aura besoin de nombreux travaux supplémentaires pour permettre un développement notable du trafic. On évalue à 30 millions environ la somme qui devrait être dépensée pour assurer sur le canal une navigation rapide et sûre à une flotte plus considérable que celle qui le traverse actuellement. Certes, les actionnaires ne seront guère disposés à renoncer à tout dividende pour faire ces travaux dont l'absence sera une cause de retards, d'embarras et peut-être de périls. On dira qu'il serait de leur intérêt de faire ces sacrifices : ce serait peut-être de leur intérêt lointain, mais non pas de leur intérêt prochain, et il est absolument sans exemple que des actionnaires affamés se soient plus préoccupés de leur intérêt lointain que de leur intérêt prochain.

Les nouveaux tarifs proposés par la commission de Constantinople, avec la surtaxe décroissant suivant que le trafic se développera, sont tellement combinés, d'ailleurs, que la Compagnie de Suez n'aurait aucun intérêt à favoriser l'augmentation du nombre des navires qui traversent l'isthme. Dès que le chiffre de 2,100,000 tonnes sera atteint, il importera peu à la Compagnie qu'il soit dépassé, ses recettes devant rester stationnaires jusqu'à 2,700,000 tonnes environ, et ses dépenses s'accroissant nécessairement dans une certaine mesure, en proportion du nombre de navires transitant.

Il était donc difficile, à tous les points de vue, de prendre une décision plus fâcheuse que celle à laquelle s'est arrêtée la commission de Constantinople. Dans les temps troublés où nous vivons, il est d'un détestable exemple de faire juger un créancier par ses débiteurs ; et c'est cependant ce que l'on vient de faire relativement au canal de Suez. Il est triste aussi que tous les pays de l'Europe profitant dans une large mesure d'une entreprise faite par des particuliers, on semble employer la force publique pour réduire à rien la légitime rémunération des fondateurs d'une œuvre immortelle. Il est regrettable encore que l'on oublie ce principe élémentaire qu'une entreprise ne peut être conduite avec prévoyance et dans l'intérêt de tous qu'autant que ceux qui l'ont créée ne sont pas découragés par d'éternels déboires.

Si les puissances voulaient assurer au commerce la jouissance à peu de frais du canal de Suez, il y avait un procédé clairement indiqué, c'était de le racheter à ses propriétaires. Ainsi avait-on fait jadis pour les droits du Sund et du Belt. Il ne faudrait qu'une annuité médiocre pour faire tomber cette grande entreprise dans le domaine public. Il est vrai que la possession, par une puissance ou par sept ou huit puissances, d'une voie de communication aussi importante pourrait, dans certaines éventualités, donner lieu à des difficultés politiques internationales. Il vaut donc mieux, peut-être, que ce canal appartienne à une compagnie privée ; cela évitera des conflits entre les puissances ; encore convient-il, dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire non-seulement des actionnaires, mais du commerce et de la politique des différents pays, encore convient-il que cette Compagnie soit indépendante et prospère, et que ses destinées ne soient pas décidées sans elle et contre elle par ses adversaires naturels.

Paul Leroy-Beaulieu.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE A PARIS (1).

(2e Article.)

Dans un précédent article, nous avons tracé l'exposé succinct des progrès de l'instruction primaire à Paris, dans la période antérieure à 1830, et, nous bornant ensuite à ce qui concerne les salles d'asile, nous avons fait connaître l'extension rapide que cette intéressante institution a reçue, depuis près d'un demi-siècle, dans la capitale, au grand profit des classes les moins fortunées.

Si, des salles d'asile où sont admis les enfants de deux à six ans, nous passons aux écoles destinées à l'instruction de ceux qui ont plus de six ans et n'ont pas encore franchi leur treizième année, nous constaterons d'incessants et d'heureux efforts pour donner, à ces établissements si utiles, un développement en rapport avec les besoins d'une population de plus en plus nombreuse.

En 1830, les écoles communales de Paris étaient au nombre de 117 : 57 pour les garçons, 60 pour les filles ; elles avaient 18.856 élèves, 10,311 du sexe masculin et 8,545 du sexe féminin.

Huit ans après, en 1838, le nombre des écoles est réduit à 109 ; 55 sont affectées aux garçons, 54 aux filles. Cette réduction du nombre des édifices avait probablement pour cause la transformation des établissements provisoires en établissements définitifs plus vastes ; car le nombre des élèves qui y prennent place est supérieur à celui de l'époque précédente, et s'élève de 18,856 à 22,921 : 12,485 garçons et 10,436 filles.

En 1844, le nombre des écoles reste à peu près le même ; il y en a 54 pour chaque sexe, en tout 108. Le nombre des élèves s'est encore accru ; il est de 24,137 : 13,588 appartenant au sexe masculin, 10,549 au sexe féminin.

L'année 1855 fait reconnaître un progrès plus sensible : on a alors la distinction entre les écoles laïques et congréganistes, et l'on possède une situation des écoles libres, beaucoup plus nombreuses que les écoles communales ; 69 écoles laïques : 34 pour les garçons, 35 pour les filles, donnent l'instruction à 6,876 garçons et à 5,868 filles, en totalité à........................ 12.744 élèves.

60 écoles congréganistes, 30 pour chacun des sexes, comptent 10,425 garçons et 8,095 filles, soit........................ 18.520 —

Il n'y a pas moins de 532 écoles libres, 213 ouvertes aux garçons, 319 aux filles. Les premiers sont au nombre de 16,659, les secondes au nombre de 13,074, soit........................ 29.733 —

L'instruction se trouve ainsi procurée à. 60.997 élèves.

En 1859, le nombre des écoles publiques est de 132, celui des écoles libres de 596. Nous n'avons plus la distinction,

(1) Voir l'*Economiste* du 28 mars 1872, nº 13.

pour les écoles communales, entre les établissements laïques et les établissements congréganistes. On compte, dans les écoles publiques, 30,466 élèves : 17,643 garçons et 12,823 filles. Les écoles libres, supérieures en nombre, fournissent l'instruction à 17,185 élèves du sexe masculin, à 25,279 du sexe féminin, c'est-à-dire à 42,264 élèves. Les deux catégories d'écoles réunissent en conséquence 72,930 enfants.

Le plus grand développement des établissements primaires se produit dans la période suivante : en 1869, il n'y a pas moins de 231 écoles publiques et de 1,205 écoles libres : les écoles laïques sont au nombre de 122; il n'y a que 109 établissements congréganistes. Parmi les 1,205 écoles libres, 1,045 ont des directeurs ou des directrices laïques; des maîtres ou maîtresses congréganistes dirigent les 160 autres établissements. Le nombre des élèves qui fréquentent l'ensemble des écoles est considérablement augmenté. Les écoles communales reçoivent 70,743 élèves, 36,917 garçons et 33,826 filles; les écoles libres n'en comptent pas moins de 82,326, 29,226 du sexe masculin et 53,100 du sexe féminin. Le nombre total des élèves auxquels est distribuée l'instruction est de 153,069, chiffre considérable.

En 1871, les écoles laïques sont également distinguées des écoles congréganistes. 134 de la première espèce sont ouvertes aux élèves des deux sexes : 69 aux garçons, 65 aux filles. On y constate la présence de 19,689 enfants du sexe masculin et de 14,690 du sexe féminin, en tout 34,379; dans les écoles congréganistes, au nombre de 54 pour les garçons et de 59 pour les filles, il y a 18,037 élèves du sexe masculin et 19,374 du sexe féminin, soit 37,411 élèves. C'est un total de 247 écoles communales et de 71,790 élèves des deux sexes. Quant aux établissements libres, (pensionnats, demi-pensionnats, externats, cours de garçons et de filles, salles d'asile, etc.), ils donnaient l'instruction, en 1867, à 81,712 élèves; en 1868, à 84,288; en 1869, à 97,122, et l'on a évalué, pour 1871, à 87,500 le nombre de leurs élèves, en tenant compte d'une certaine diminution expliquée par les événements de la guerre et de la Commune. On peut donc admettre, en confondant les deux natures d'établissements, que 159,200 enfants, à la fin de 1871, profitaient de l'instruction primaire, dans la ville de Paris.

Dans le court intervalle écoulé du milieu de l'année 1871 à la fin de 1873, un nouvel élan est imprimé aux créations d'écoles : on compte 148 écoles laïques et 112 congréganistes, en tout 260. 50,576 enfants, 28,810 garçons et 21,766 filles, fréquentent les premières; les 112 écoles congréganistes dispensent l'instruction à 20,979 garçons et 23,143 filles, au total à 44,122 élèves. Dans leur ensemble, les écoles communales reçoivent 94,698 élèves, nombre supérieur à celui de l'année 1871. A côté du système des écoles communales, on ne trouve pas moins de 1,056 établissements libres, y compris les pensionnats, demi-pensionnats, externats, cours de jeunes filles, etc. 942 sont dirigés par des laïques : 249 sont affectés aux garçons, 693 aux filles; 114 appartiennent à des congrégations ou associations religieuses : 32 sont consacrés à l'éducation des garçons, 82 à celle des filles. Les établissements laïques comptent 52,702 élèves, 17,836 du sexe masculin, 34,866 du sexe féminin; les établissements congréganistes n'en reçoivent que 15,294 : 5,925 garçons et 9,369 filles. La catégorie des établissements libres fournit donc l'instruction à 67,996 enfants. Ce nombre, réuni à celui des élèves des écoles communales (94,698), compose un chiffre de 162,694 enfants des deux sexes, recevant l'instruction dans les écoles et établissements primaires de la ville de Paris (1).

L'accroissement progressif du nombre des écoles primaires, pendant les quarante-trois ans écoulés depuis 1830, se résume dans les chiffres qu'on va lire.

Années.	NOMBRE DES ÉCOLES.			NOMBRE DES ÉLÈVES.						
	Écoles publiques	Écoles libres.	Total.	ÉCOLES PUBLIQUES. Garçons.	Filles.	Total.	ÉCOLES LIBRES. Garçons.	Filles.	Total.	Total général.
1830	117	»	117	10.311	8.545	18.856	»	»	»	»
1838	109	»	109	12.485	10.436	22.921	»	»	»	»
1844	108	»	108	13.588	10.549	24.137	»	»	»	»
1855	129	532	661	17.301	13.963	31.264	16.659	13.074	29.733	60.997
1859	132	596	728	17.643	12.823	30.466	17.185	25.279	42.464	72.930
1869	231	1.205	1.436	36.917	33.826	70.743	29.226	53.100	82.326	153.069
1871	247	»	247	37.726	34.064	71.790	» (a)	» (b)	87.500 (c)	159.290
1873	260	1.056	1.316	49.789	44.909	94.698	23.761	44.235	67.996	162.694

(a) dont 19,125 payants; (b) dont 37,046 payants; (c) dont 56,171 payants.

On voit que le nombre des écoles et celui des élèves qui y profitent de l'instruction se développent parallèlement à la population. L'augmentation considérable, constatée en 1869, s'explique, non-seulement par l'impulsion donnée, depuis 1860, au service scolaire, mais encore par l'annexion des communes suburbaines qui a réuni à la ville de Paris, avec ses écoles en activité, une population de 348,151 habitants.

Dans les indications relatives aux écoles libres, on n'a pas établi la distinction entre les établissements d'instruction primaire et les pensionnats de jeunes filles qui, du moins pour leurs élèves les plus âgées, confinent à l'instruction secondaire. En 1855, les pensionnats étaient au nombre de 127, non compris les couvents, et ils comptaient 3,048 élèves internes et 4,613 externes, en tout 7,661. Sur le nombre des élèves internes, il y en avait 2,157 de Paris, 332 des départements, et 559 des pays étrangers. A la fin de 1873, les pensionnats primaires sont au nombre de 179 ; 30 d'entre eux ne reçoivent que des garçons; il y en a 149 annexés à des écoles primaires de filles. Ils sont fréquentés par 26,338 élèves, 6,124 du sexe masculin, 20,214 du sexe féminin. Ce nombre comprend les élèves internes et les externes. Les internes garçons sont au nombre de 1876 ; on ne compte pas moins de 5,541 internes filles. Parmi les élèves externes, au nombre de 18,921, il y a 4,248 garçons et 14,673 filles.

Le mouvement de progrès dans lequel s'étaient multipliées les écoles, et qui avait, de 1859 à 1869, plus que doublé le nombre des élèves participant à l'enseignement, a subi nécessairement un temps d'arrêt en 1870. Mais, en 1871, dès que le gouvernement légal du pays, après les désordres de la Commune, eut repris possession de la capitale, l'instruction primaire a été une des principales préoccupations de l'administration nouvelle (1). Elle a recherché quels étaient, sous ce rapport, l'étendue des besoins de la population, et elle n'a pas hésité à proposer la création de ressources spéciales pour aménager plus convenablement les écoles existantes, doter Paris des établissements qui lui manquent, et ouvrir largement les portes de l'école primaire à la foule encore considérable des enfants qui ne peuvent, faute de place, y être admis (2). Le programme

(1) Les écoles publiques sont ouvertes, en général, aux enfants appartenant à tous les cultes. Mais les cultes protestant et israélite ont leurs écoles particulières. Les écoles protestantes sont au nombre de 93; 16 sont publiques, c'est-à-dire qu'elles sont entretenues par la ville de Paris; il y a 77 écoles libres fondées, entretenues ou subventionnées par les consistoires ou des coréligionnaires généreux. Ces écoles sont fréquentées par 7,136 élèves : 3,445 garçons et 3,691 filles. Le nombre des élèves est de 2,726 dans les écoles publiques et de 4,410 dans les autres. De son côté, le culte israélite possède 23 écoles : 2 écoles publiques, qui ont 578 élèves, et 21 écoles libres, qui donnent l'instruction à 1,160 enfants ; ce qui forme, pour ce culte, un personnel total de 1,738 élèves. Les 116 écoles protestantes et israélites et les 8,874 élèves qui y sont admis, ne doivent pas être ajoutés aux nombres résumant la situation des écoles en 1873 : ils y sont compris.

(1) C'est à l'administration de M. Léon Say et à son initiative personnelle, que l'on doit l'adoption et la réalisation partielle des importantes mesures destinées à mettre le système de l'enseignement primaire, à Paris, en harmonie avec les besoins réels de la population. Sa prévoyance a su assurer les voies et moyens de cette grande entreprise, malgré les embarras financiers auxquels il a dû faire face, dès son avénement à la Préfecture, dans les circonstances que l'on connaît.

(2) On a évalué à 67,500, d'après les bases fournies par

alors adopté, et dont la réalisation a été commencée sans délai, ne compte pas moins de 34 nouvelles salles d'asile et de 73 écoles, 34 pour les garçons et 39 pour les filles. Ici c'est une école de garçons qui manque pour compléter le groupe, considéré à bon droit comme l'unité normale; là c'est une école de filles ou une salle d'asile. Dans certains quartiers, ce sont des groupes scolaires entiers qu'il s'agit de créer. Un groupe scolaire comprend ordinairement une salle d'asile pour 250 enfants, une école de garçons et une école de filles, chacune de 500 élèves. Les nouvelles salles d'asile, projetées en 1871, doivent donc procurer un supplément de 8,500 places et les écoles à construire une augmentation de 36,500 autres places. Si l'on considère que chaque élève doit occuper un mètre superficiel (90 centimètres au minimum), que le cubage des classes doit être combiné de façon à procurer à chaque élève 3 mètres cubes d'air respirable, ce qui est peu pour un milieu sans ventilation, où l'air est altéré si rapidement, on appréciera la grandeur des surfaces à obtenir dans l'entreprise considérable que s'est imposée l'administration parisienne.

Nous avons montré plus haut que le programme que l'administration s'est tracé, en 1871, avait reçu, dès la fin de 1873, un commencement d'exécution. Nous voyons, en effet, par le tableau qui précède qu'à cette dernière époque, il y avait 13 écoles publiques de plus qu'en 1871; l'augmentation est de 29 écoles, si l'on prend l'année 1869 pour point de comparaison. Mais le nombre des élèves, supérieur de près de 10,000 à celui de 1869, dépasse de 3,404 seulement le nombre constaté en 1871. Cela tient à une répartition plus rationnelle des surfaces et à des dédoublements de classes qui ont amélioré l'hygiène des écoles et rendu l'enseignement plus efficace.

Mais l'instruction, dans les écoles, n'est point bornée aux notions générales de l'enseignement primaire; on y a ajouté l'enseignement du dessin, si utile à notre jeunesse parisienne. Il comprend le dessin linéaire à main levée et le dessin d'ornement; aux filles, on enseigne en outre le dessin de fleurs. Les élèves reçoivent deux leçons de une heure et demie chacune par semaine. Le dessin est enseigné par des maîtres spéciaux dans toutes les écoles laïques de garçons; dans les écoles congréganistes, les leçons sont données par les frères. A la fin de 1873, il n'y avait pas moins de 154 cours de dessin organisés dans les écoles; les établissements dirigés par des laïques en comptaient 75, fréquentés par 4,484 élèves. Il n'y a pas de maîtresses spéciales dans les écoles de filles; les directrices de ces établissements y font donner des leçons de dessin par les maîtresses chargées des classes, et l'on comprend que ce mode puisse laisser à désirer. Mais, dans chaque arrondissement, les élèves des écoles de filles, âgées de 12 à 13 ans qui montrent des dispositions, sont réunies, le jeudi de chaque semaine, dans une classe unique, où, sous la direction d'une maîtresse spéciale, elles sont initiées à l'art du dessin, dans les limites du programme donné pour les écoles primaires. Il y a donc ainsi 20 classes centrales de dessin pour les filles qui touchent à la fin de leur éducation primaire; elles étaient suivies par 1,832 élèves à la fin de 1873.

Toutes les écoles primaires ont également leurs classes de chant : 133 sont ouvertes dans les écoles de garçons, 131 dans les écoles de filles. 13,276 élèves, 7,218 garçons et 6,058 filles, fréquentent ces cours spéciaux.

Pour fortifier le corps et l'assouplir aux divers exercices, on s'occupe d'organiser, dans les écoles, l'enseignement de la gymnastique; mais on a eu l'heureuse idée d'en exclure les mouvements forcés et les exercices dangereux; c'est ce qu'on peut appeler la petite gymnastique, qui est pratiquée dans les écoles primaires de Paris. Il est vrai qu'il n'y avait encore, en 1872, que 71 classes de gymnastique instituées dans les écoles de garçons; dans peu cette partie intéressante de l'enseignement recevra un développement plus considérable.

Rien n'est donc omis dans l'organisation de l'enseignement primaire à Paris, et rien non plus de ce qui peut étendre l'instruction, exciter l'émulation et rendre les études attrayantes, n'y est négligé.

Autrefois, à la fin des études primaires, on décernait avec solennité et au concours, des prix d'apprentissage. Plus tard, on a transformé ces prix en bourses également affectées à l'apprentissage d'un métier; elles étaient accordées après un simple examen, peut-être avec trop peu de publicité. On suivait ainsi les meilleurs élèves, en les entourant d'un patronage efficace. Mais l'indifférence des familles et le défaut d'intérêt des maîtres d'industrie avaient fini par rendre les placements difficiles; l'institution tomba bientôt en discrédit, et l'administration, abandonnant ce mode de récompenses, a cru devoir, au lieu de bourses, distribuer à ses élèves les plus méritants des livrets de la caisse d'épargne d'une valeur de 100 et de 150 francs.

Les meilleurs élèves des écoles primaires trouvent un plus puissant encouragement dans la faculté qui leur est ouverte de concourir aux bourses fondées par la ville de Paris pour le collége Chaptal, pour l'école Turgot et pour les autres écoles qui ont été organisées d'après ce type.

Enfin, la fondation, dans chaque école, d'une bibliothèque qui permet de prêter aux élèves les plus studieux de bons et d'instructifs ouvrages est un complément naturel de l'éducation primaire. Si l'on fait un judicieux emploi de ce moyen d'instruction, on en tirera les meilleurs fruits pour la moralisation de l'enfance : la lecture de livres bien choisis ne peut manquer d'élever l'esprit et d'inspirer, à l'âge des fraîches impressions, le goût des choses honnêtes.

Dans un troisième article, nous nous occuperons des cours d'apprentis et d'adultes, institués non-seulement pour donner l'instruction primaire à ceux qui en sont dépourvus, mais encore pour l'enseignement du dessin et du chant. Nous terminerons par les établissements d'instruction primaire supérieure.

A. Husson,
Membre de l'Institut.

---

le dénombrement de 1866, le nombre des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 13 ans, qui ne peuvent trouver accès dans les salles d'asile et dans les écoles. Nous avons vérifié ces calculs, en prenant pour base le dénombrement de 1872, puis nous avons contrôlé l'opération par le mouvement officiel de la population, naissances et décès, en tenant compte des enfants envoyés en nourrice et de ceux qui meurent hors de Paris ou qui y rentrent, et nous avons obtenu très-approximativement le même résultat.

LA PRODUCTION DE LA SOIE EN FRANCE.

On est effrayé quand on constate les effets funestes des fléaux qui viennent s'abattre, de temps à autre, sur les principales branches de la production indigène. Tantôt c'est le phylloxera qui ravage nos vignes et atteint, dans sa source même, la richesse nationale. Tantôt c'est le typhus qui décime les troupeaux. On voit tout à coup une industrie florissante perdre la moitié de son importance. Devant les constatations de la statistique, qui fait connaître l'étendue du désastre général, on songe avec douleur aux ruines particulières qu'il entraîne.

Quand des crises semblables commencent, quand elles se prolongent, le devoir de tous les savants est d'étudier le moyen de combattre le mal, et le devoir de la presse est d'attirer sans cesse l'attention des savants et du gouvernement sur la situation douloureuse de ceux qui souffrent. Quand on est impuissant à guérir une plaie, on peut encore être utile en la montrant à d'autres plus experts.

C'est pourquoi il nous a paru opportun de faire connaître exactement les tristes effets des épidémies qui, depuis quelques années, affectent l'industrie séricicole.

Avant l'invasion du fléau, la France produisait en moyenne 25,098,151 kilogrammes de cocons frais chaque année.

Or, voici quelle a été la production depuis 1852 jusqu'à nos jours.

1852	12,065,542 kil.
1862	9,758,804
1866	16,436,000
1867	14,083,000
1868	10,687,054
1869	8,076,545
1871	10,221,000
1872	9,920,000
1873	8,170,000

Ainsi, de 25,000,000 de kilogrammes, la production est tombée à 8,000,000.

Ce fut l'année qui suivit la récolte exceptionnellement abondante de 1848, que la pébrine, maladie peu redoutée jusqu'alors, prit un caractère épidémique et commença les ravages terribles dont les chiffres qui précèdent montrent toute l'étendue. Depuis, par l'abâtardissement des races domestiques, par l'introduction des graines étrangères mal triées, le mal n'a fait que se développer. La flacherie, la gatine, la muscardine sont venues s'ajouter à la pébrine, et ont travaillé de concert à la ruine des sériciculteurs.

D'après l'opinion de M. de Chavannes de la Giraudière, le commerce des graines aurait été, non pas la cause de l'épidémie, mais son plus puissant auxiliaire. M. de Chavannes motiva cet avis, exprimé en 1869, en faisant remarquer que

dans les départements de grande production, tels que le Gard et l'Ardèche, où les graines importées par le commerce sont généralement élevées, tandis que les races de pays ne fournissent qu'un appoint excessivement faible, le rendement moyen des chambrées était inférieur à celui des départements de petite production, tels que le Tarn-et-Garonne et le Lot, qui élèvent à peu près exclusivement les races de pays qu'ils ont conservées.

Ce raisonnement tombe aujourd'hui devant les données statistiques récentes qui, tout en accusant une diminution générale, montrent que les proportions sont plutôt en faveur des départements qui élèvent les graines fournies par le commerce, que de ceux qui ont conservé les races de pays.

Nous donnons plus loin les chiffres de la production par département pendant les trois dernières années. On pourra se convaincre, en les examinant, que le malaise est général, et qu'il importe d'y porter remède, si l'on ne veut pas voir disparaître de notre pays une industrie indispensable.

Voici d'abord les résultats de la production dans les quatre grands départements producteurs :

	Cocons frais.		
	1871	1872	1873
	kilos.	kilos.	kilos.
Gard.........	2.147.000	2.798.000	2.422.000
Drôme.......	2.359.000	2.055.000	1.515.000
Ardèche......	1.940.000	1.570.000	1.543.000
Vaucluse.....	1.385.000	1.440.000	1.250.000
Totaux...	7.831.000	7.863.000	6.730.000

Si l'on rapproche le total de la production de ces quatre départements du total général de la production de la France, on trouve que le Gard, la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse ont fourni 76,6 0/0 de la production totale, en 1871 ; 79,3 0/0 en 1872, et enfin 83,7 0/0 en 1873.

Voici maintenant la production des départements où la sériciculture a moins d'importance :

	Cocons frais.		
	1871.	1872.	1873.
	kilos.	kilos.	kilos.
Isère...............	580.000	418.000	164.000
Hérault............	460.000	182.000	189.000
Rhône..............	11.000	21.000	18.000
Savoie..............	47.000	46.000	8.000
Bouches-du-Rhône..	427.000	518.000	292.000
Ain.................	32.000	16.000	2.000
Basses-Alpes........	127.000	149.000	106.000
Hautes-Alpes........	30.000	19.000	19.000
Lozère..............	71.000	110.000	122.000
Tarn................	46.000	29.000	25.000
Tarn-et-Garonne....	49.000	22.000	17.000
Var.................	455.000	439.000	383.000
Autres départements.	55.000	79.000	105.000
Totaux......	2.390.000	2.058.000	1.450.000

Ainsi ces départements réunis ont fourni au total de la production nationale une part équivalant à 23.4 0/0 en 1871, à 20.7 0/0 en 1872 et à 16.3 0/0 en 1873.

Parmi les départements qui ont le plus souffert pendant ces dernières années, la Drôme vient en première ligne ; de 2,359,100 kil. en 1871, sa production est tombée à 1,515,000 kil. en 1873. Dans l'Ain, la sériciculture tend à disparaître complètement : de 32,000 kil. en 1871, nous voyons sa production descendre jusqu'à 2,000 kil. Il en est de même dans la Savoie qui a donné 47,000 kil. en 1871 et 8,000 en 1873. Deux départements seulement accusent un progrès ; la Lozère a produit 71,000 kil. en 1871 et 122,000 kil. en 1873, et le Rhône, qui de 11,000 kil. en 1871 a vu sa production s'élever à 18,000 kil. Sur la masse, ces augmentations sont insignifiantes et n'améliorent pas les résultats généraux qui restent déplorables.

La situation, on le voit, n'a rien de rassurant pour l'avenir. Malgré les efforts tentés jusqu'à présent, malgré l'application du procédé Pasteur, le mal s'aggrave. De quel côté le salut peut-il venir maintenant ?

Nous ne voyons plus que le congrès séricicole — ou séricole, puisque la langue se transforme chaque jour — et la station de Montpellier qui puissent jeter quelques lumières sur l'épidémie et peut-être découvir le remède efficace.

Le congrès doit se tenir cette année à Montpellier. Son programme qui a reçu la plus grande publicité, nous paraît bien compris, et il y a tout lieu de penser que les rapports qui seront lus dans les séances du congrès contiendront des indications utiles dont on pourra profiter. Tous les sériciculteurs ont intérêt à faire connaître dans cette grande réunion, le résultat de leurs expériences personnelles.

La station séricicole de Montpellier est de création trop récente pour avoir accompli quoi que ce soit. Décrétée le 20 décembre 1873 par le Ministre de l'agriculture et du commerce, elle n'est pas encore complétement installée, et elle ne pourra guère commencer à fonctionner que vers le moment de la récolte.

Cette institution est appelée à rendre de réels services. Une station semblable existe à Gtoritz, en Autriche, depuis 1868. On y fait des expériences scientifiques et on y produit des graines excellentes qui se répandent ensuite dans les établissements du pays et relèvent les races abâtardies. Tel est aussi le but que l'on s'est proposé en créant en France une station séricicole. On aurait peut-être pu l'établir au centre d'un des quatre grands départements producteurs.

Mais, outre que Montpellier n'est pas éloigné des principales régions de production, cette ville présente au point de vue scientifique des ressources que l'on n'aurait pas trouvées ailleurs. Le chef de la station ne sera pas isolé. Il rencontrera parmi les professeurs de la Faculté des auxiliaires qui pourront lui être d'un précieux secours.

Nous fondons, quant à nous, d'assez grandes espérances sur cet établissement : le travail régulier et persévérant d'hommes de science, approfondissant une seule et même question, consacrant à leur étude tout le temps nécessaire pour amener certainement des découvertes intéressantes.

Mais nous voudrions faire plus encore pour la sériciculture et pour toutes les industries menacées ; nous voudrions que l'on trouvât un moyen quelconque d'intéresser davantage le monde des savants et des producteurs à chercher la formule du salut.

Une récompense nationale offerte à l'inventeur du remède, la promesse de 1 million, par exemple, à celui qui rendrait au pays le service immense de le débarrasser d'une épidémie qui lui fait perdre plus de 100 millions par an, pourrait faire sortir de leur indifférence un certain nombre d'esprits parmi lesquels il s'en trouverait peut-être un plus heureux que les autres.

On nous objectera qu'une offre semblable mettrait en éveil tous les songes creux et tous les rêveurs, et que son premier effet serait de faire naître mille projets absurdes. Qu'importe, si l'on en découvre un bon. La vérité est assez désirable pour qu'on ne s'arrête pas à ces détails et pour qu'on la cherche à travers tous les obstacles.

Ed. Morel.

LETTRES DE TURQUIE.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LES CHEMINS DE FER SERBES ET TURCS, ET LE TRANSIT DE L'EUROPE ORIENTALE.

Constantinople, le 23 mars 1874.

Parmi les questions à l'ordre du jour, celle du raccordement des futurs chemins de fers serbes avec le reseau ottoman donne lieu à de nombreux commentaires. Cette question est surtout intéressante au point de vue économique, bien que la Sublime Porte fasse prédominer dans son examen le point de vue politique. Un ingénieur bien connu, M. Pressel, directeur général des chemins de fer d'Asie, vient de remettre au ministre des travaux publics une étude très-remarquable qui fait la lumière sur cette question, jusqu'à ce jour assez obscure. Je ne saurais mieux faire pour mettre vos lecteurs au courant que de placer sous leurs yeux une analyse succincte de ce rapport.

La Serbie ne possède guère de ressources naturelles. Englobée dans de hautes montagnes qui ne laissent à la disposition des habitants qu'assez peu de terrains cultivables, elle est comme isolée du reste du monde. Sa population ne dépasse pas le chiffre de 1,300,000 âmes. Mais elle a montré de grandes qualités d'énergie, d'ardeur au travail et de sagesse politique.

L'Etat serbe n'a pas de dettes. Les principaux produits sont les céréales, les bois de construction, la laine, le sel. On y trouve de riches mines de fer ; mais l'industrie est encore peu développée. L'idéal des Serbes est le progrès, et ils font des efforts méritoires pour le réaliser dans leur constitution politique comme dans leur état économique. Depuis longtemps ils ont compris l'importance des voies de communication perfectionnées et la nécessité dans laquelle ils se trouvent de construire des chemins de fer. Mais cette œuvre est subordonnée à la question des jonctions de leur réseau avec ceux des Etats voisins, et surtout avec le réseau ottoman, ainsi que la situation géographique de la

autre sens, et telle ou telle disposition législative destinée à renforcer l'action ou le pouvoir de l'autorité fédérale qui, avant la guerre civile, eût provoqué un *tollé* général, est vue aujourd'hui d'un œil indifférent, quand elle n'est point accueillie avec faveur.

Il y a bientôt un an que MM. Carnegie ont installé, à Pittsburg le premier, haut-fourneau d'importance que possède la Pennsylvanie. Ce fourneau *Lucy Furnace* mesure 20 pieds (anglais) de base, 75 en hauteur, et a fabriqué, avec succès, de l'acier Bessemer. Pendant sept jours, on l'a fait servir à la production du fer, et du 21 au 28 février il en a fourni 593 tonnes, la fabrication quotidienne la plus élevée ayant atteint le chiffre de 94 tonnes 1/4. D'ailleurs, le marché du fer reste encore stagnant; mais il y a de l'activité dans la production des rails d'acier Bessemer.

Le secrétaire du Trésor vient de publier son dernier état mensuel de la dette publique. Il résulte de ce document qu'en principal et intérêts elle s'élevait, au 1er mars 1874, à la somme de .... 2.294.586.043 dollars; si on déduit de cette somme les valeurs que le Trésor a en caisse, sous diverses formes (or, billet, dépôts), soit .... 139.705.975 dollars; si on compare le bilan de ladite dette au 1er mars à son bilan au 1er février, on constate que dans l'intervalle qui se place entre ces deux dates la dette a diminué de 2,590,047 dollars, soit de près de 13 millions de nos francs.

Pendant le mois de mars, la dette a été de nouveau diminuée de 2,199,000 dollars, soit en chiffres ronds 11 millions de francs; depuis plusieurs mois, la diminution mensuelle de la dette publique flotte ainsi entre 10 et 15 millions de francs.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ÉTUDES POUR LA RÉVISION DU CADASTRE.

*A Monsieur le Rédacteur en chef de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Monsieur,

Dans de remarquables articles, vous avez appelé l'attention publique sur la question si grave, si urgente et pourtant si délaissée de la rénovation du cadastre. Vous avez ainsi rendu un immense service. L'avenir le prouvera. Que peuvent les vœux réitérés des Conseils généraux, les dépositions de la grande enquête agricole, les témoignages, les écrits des hommes d'Etat, des financiers, des publicistes les plus éminents, si la presse ne leur prête son puissant concours de vulgarisation?

Vous m'avez fait l'honneur de me demander le procès-verbal de la réunion qui vient d'avoir lieu chez moi, pour soumettre ses observations à la commission parlementaire des révisions cadastrales.

Vous le savez, Monsieur, depuis quelques années, et surtout depuis la grande enquête agricole de 1866, la question de la rénovation du cadastre avait été agitée de nouveau avec une grande vivacité. Des hommes d'Etat tels que M. le marquis d'Audiffret, MM. de Parieu, Loreau, directeur de l'enregistrement, Bonjean, sénateur, président de la Cour de cassation, de Nicéville, Bretagne, directeurs des contributions; des publicistes distingués, parmi lesquels nous citerons MM. Ed. Vignes, Paul Boiteau, Block; des présidents de chambres de notaires, MM. Braine et Trémoulet; des conseillers généraux, MM. Roussel, Menault, et un grand nombre d'autres hommes de bien et de talent ont entrepris de faire aboutir cette indispensable réforme.

M'appuyant sur les travaux de mes devanciers, que j'ai pris à tâche de résumer et de présenter dans un ensemble méthodique, j'ai été assez heureux pour faire émettre, dans la session de 1873, un vœu favorable en ce sens par la grande assemblée des agriculteurs de France.

L'Assemblée nationale vient de voter, dans sa séance du 21 mars, la cotisation et l'imposition des terres incultes devenues productives depuis la confection du cadastre.

Une commission parlementaire a été instituée dans le but de donner au ministre son avis sur le meilleur système de révision cadastrale.

Le président de cette commission, M. Feray, a cru devoir s'entourer de tous les renseignements et s'adresser aux hommes qui avaient fait une étude approfondie de ces questions.

M. Feray m'invitait donc à réunir chez moi les personnes compétentes qui s'étaient occupées de cette importante matière, afin de soumettre à la commission parlementaire un système unique, rapide et pratique de révision cadastrale.

A cette première réunion assistaient : M. Garnier, conseiller-maître à la Cour des comptes, un éminent publiciste, M. Maurice Block, MM. Menault et Roussel, conseillers généraux de la Meuse et de Seine-et-Oise, M. Lefèvre, président des géomètres de la Seine, MM. Braine et Tremoulet, présidents de chambres des notaires dans le Nord et Lot-et-Garonne, M. Durand, percepteur à la Ferté-Alais, M. Derivry, directeur du *Journal des Géomètres* de Noyon.

Ces hommes distingués sont auteurs d'importants travaux sur le cadastre. M. Lefèvre vient de publier des lettres très-intéressantes sur un mode de révision (Paris, Dentu. 1874).

Mais avant de donner le procès-verbal de cette discussion il nous a paru nécessaire pour plus de clarté, d'exposer dans un résumé concis et rapide l'état de cette question de la rénovation et de celle de la révision du cadastre.

Cette question est très-vaste, elle embrasse des horizons nombreux, son exposition demande un plan net et une très-sûre méthode. Disons-le d'abord, beaucoup d'hommes, même parmi les plus capables, n'en ont aperçu que certains points. Pour la résoudre, il faut envisager l'ensemble.

Elle touche à la fois à la certitude du titre, au développement de la valeur vénale et du crédit de la propriété, à la sûreté de l'hypothèque. De sa solution dépend le seul moyen de répartition équitable de l'impôt, la suppression des fraudes et une plus abondante perception de droits au profit du Trésor.

A quel point le cadastre est-il défectueux. Il suffit d'énoncer ce fait, qu'en 1866, suivant M. Riché, conseiller d'Etat, rapporteur du projet sur la diminution des frais dans les ventes judiciaires, sur 14 millions de cotes foncières, 800,000 n'étaient pas imposées au nom du véritable propriétaire et, par suite d'erreur dans l'identité des parcelles, les distractions s'élevaient à environ 1/20 des biens saisis.

M. le marquis d'Havrincourt déclarait au conseil général du Nord en 1864, que par suite de l'état défectueux du cadastre il était impossible d'opérer les mutations dans 185 communes de ce département. Suivant la déposition à l'enquête de 1866, de M. Lefèvre, président des géomètres de la Seine, maire de Sucy, chargé d'expertises dans la commune de Saint-Ouen-l'Aumône pour l'établissement du grand cimetière parisien, il existait des erreurs sur environ la moitié des parcelles.

Nous pourrions multiplier ces exemples.

Dans quelle proportion effrayante doit s'accroître cet état défectueux par suite des mutations de 5,600,000 parcelles qui s'opèrent chaque année.

Il est curieux de lire dans l'ouvrage de M. Durand le détail des quinze formalités nécessaires pour une mutation qui n'est opérée que la troisième année.

Il faut méditer les éloquentes paroles de M. Bonjean (séance du Sénat du 6 avril 1866), les conséquences déplorables qu'entraîne trop souvent le défaut d'identité des parcelles, les ruineux procès en bornage, l'incertitude de l'hypothèque, l'impossibilité d'invoquer des titres irréguliers ou une possession surprise par un voisin de mauvaise foi.

Au point de vue de la perception de l'impôt, les inégalités ne sont pas moins criantes. Cinq classes ne sauraient suffire. Quelles différences entre le chiffre fixé comme le type de chacune de ces classes! La valeur vénale ou plutôt le revenu peuvent seuls être les bases sûres d'une perception équitable.

Le travail exécuté par l'administration, en vertu de la loi de 1850, révèle que l'impôt d'une pièce de terre de même valeur, d'égal revenu varie souvent de pays à pays ou même dans la même commune comme 1 est à 9.

Ces inégalités vont toujours, s'accroissant dans une incroyable proportion par une multitude de causes. Le développement plus ou moins grand des canaux, des voies ferrées ou des routes ordinaires, l'accroissement ou la diminution des produits agricoles, de leurs débouchés et de leurs prix, exercent la plus puissante influence sur la valeur vénale et le revenu de la terre, sans que l'impôt soit aucunement modifié.

Quelles pertes, quelles conséquences désastreuses résultent de cet état de choses pour les possesseurs des 143 millions de parcelles du sol français, qui sont presque tous de petits propriétaires.

L'impossibilité de fonder un crédit agricole, l'émigration des bras et des capitaux des campagnes vers les villes, la diminution de la valeur vénale de la propriété, l'infériorité de notre culture, malgré un sol admirable; ce sont là autant de faits douloureux qu'a révélés la grande enquête agricole de 1866, et qui résultent de l'état défectueux du cadastre.

Un bon cadastre devrait servir de titre légal de propriété, a dit l'arrêt de cassation de 1844.

Il devrait être fondé sur la délimitation de la propriété, et avoir pour base le bornage collectif et obligatoire.

Nous devrions nous inspirer de l'exemple des pays étrangers.

L'opération nouvelle, à la différence de l'ancienne, devrait être faite en présence des propriétaires ou de leurs délégués.

Elle ne devrait pas être exécutée, comme autrefois, uniquement au point de vue fiscal, mais, à la fois, au point de vue agricole et fiscal.

Comme le dit énergiquement M. Bonjean avec tant d'éminents auteurs, le cadastre devrait être le plus utile auxiliaire de la propriété.

« Il devrait être, disait le premier consul, le *palladium* de la propriété. »

Pour arriver à ce but, il faut étendre l'article 646 du Code civil, et ériger en principe le bornage collectif et obligatoire.

Ce ne sont pas là des utopies.

Il suffit de consulter à cet égard les exemples donnés dans la Meuse par M. Roussel, conseiller général; dans Saône-et-Loire, par un directeur des contributions, M. de Nicéville; dans la Haute-Vienne, par un juge de paix, M. Frayssinaud.

La dépense de ces opérations, dont on a donné les chiffres exacts, a été peu importante en comparaison des bénéfices importants qu'en retiraient les populations.

Ce travail s'est exécuté, la plupart du temps, aux frais des intéressés et des communes, quelquefois avec l'aide du département.

Les avantages étaient si évidents qu'un grand nombre de communes ont voulu suivre cet exemple.

Mais un cadastre ainsi renouvelé perdrait bientôt toute son utilité en présence de l'étonnante mutation des parcelles, si l'on ne trouvait un moyen sûr, facile et rapide de le conserver et de le mettre à jour.

Ce moyen, il existe; il est déjà appliqué à l'étranger.

Il se résume dans le système de MM. le marquis d'Audiffret, Laureau et Durand.

Il consiste dans l'établissement à chaque bureau cantonal d'enregistrement d'un registre qui, en regard du numéro de la parcelle, de sa nature, de sa contenance, contiendrait le nom du propriétaire, le prix de vente, le revenu, la quittance, l'hypothèque, la mainlevée. Ainsi disparaîtraient les formalités longues et coûteuses de notre système hypothécaire, et les hypothèques occultes.

Ainsi serait fondé le grand-livre de la propriété foncière qui, disait le premier consul, mériterait à son fondateur une statue.

Et si l'on reconnaissait enfin, suivant l'avis de M. Demolombe, du marquis d'Audiffret, de MM. Laureau, Durand, Braine, Trémoulet, la nécessité de mobiliser la propriété foncière, comme cela se pratique à l'étranger, quelle voie nouvelle on ouvrirait à un merveilleux développement de la fortune publique.

Quels immenses avantages retireraient de ce mode d'opérer le Trésor et les particuliers.

Devant le conservateur des hypothèques faisant fonctions d'agent de change serait transportée la créance sur la terre comme est aujourd'hui transférée la rente sur l'Etat.

Le prêteur, toujours sûr de réaliser facilement son gage, fournirait plus volontiers ses fonds à l'agriculteur.

Pour les particuliers, que d'économies de frais d'actes et de procédures. Quelle diminution dans le coût des actes de vente, de partage. Le mouvement de la propriété foncière étant de 7 milliards par an (5 pour les ventes, 2 pour les donations), une réduction de 10 0/0 des frais produirait une économie annuelle de 70 millions. On éviterait dans les biens saisis la distraction de 1/5 et les procédures qui en résultent, par suite des erreurs dans l'identité des parcelles.

Par suite de la suppression des fraudes et en établissant le droit sur la valeur vénale et le revenu réel, le Trésor, suivant les évaluations les plus modérées, percevrait 50 millions de plus chaque année de droits d'enregistrement.

Enfin, le cadastre une fois établi, conservé et tenu constamment à jour de cette manière sans avoir recours à de nouvelles révisions, on aurait un moyen sûr, constant et rapide d'établir la perception de l'impôt sur la seule base équitable. c'est-à-dire sur la valeur réelle et le revenu de la terre.

Dans le cours de ce résumé rapide, nous avons négligé de citer les autorités sur lesquelles se fondent nos assertions. Qu'on nous permette de les indiquer brièvement : Marquis d'Audiffret, *Système financier de la France.* — Laureau, *Répertoire de la contribution foncière.* — Bonjean, *Discours au Sénat* (séance du 6 avril 1866). — Braine, *Etude sur le cadastre* (Arras). — Noiset, *Du Cadastre* (Paris, Paul Dupont). — Félix de Robernier, président à la Cour de Montpellier, *De la Preuve du droit de propriété.* — Durand, *Cadastre* (Poissy, Arbieu). — Roussel (voir le *Bulletin des géomètres*). — Trémoulet. — Menault, *Revue de France.* — Bretagne, *Etudes* (Nancy, Wiener, 1870). — De Nicéville, *Déposition à l'enquête.* — Lefèvre, *Lettres* (Dentu). — Benoit, *Déposition à l'enquête.* — Suin, sénateur, *Déposition à l'enquête.* — Enquête agricole de 1866. — Vœux des conseils généraux. (Recueil au ministère.)

II

Après ce rapide examen de la question que nous avons cru nécessaire à l'intelligence de la discussion qui va suivre, nous nous contenterons de donner le procès-verbal de notre réunion.

A l'ouverture de cette séance, M. Garnier, conseiller-maître à la Cour des comptes, directeur du *Journal de l'enregistrement*, exprime son opinion sur l'un des points de vue les plus importants de la rénovation cadastrale. Il se préoccupe seulement de la base à adopter pour la perception équitable de l'impôt et des droits d'enregistrement. Dans ce double but, suivant M. Garnier, une seule base est possible, la valeur vénale et le revenu.

Les moyens d'expertise employés aujourd'hui sont vains, illusoires, frauduleux. En établissant les nouvelles évaluations cadastrales, on devra donc se fonder sur les actes de vente ou sur les autres actes translatifs de propriété d'où ressortent la valeur vénale exacte et le chiffre réel du revenu. On devra exiger, en outre, que le notaire insère dans ses actes le numéro cadastral de chaque parcelle.

D'après le relevé des actes opéré après une certaine période on établira l'étalon fixant le prix et la valeur de chaque classe de propriété!

On pourra périodiquement, tous les cinq ans par exemple, en suivant l'accroissement ou la diminution de la valeur vénale, reviser l'étalon servant de base à la perception.

Alors, les parties ne seront plus lésées et elles n'auront plus d'intérêt à frauder.

Dans le cas seulement où elles croiront que la perception n'est pas en rapport avec l'étalon elles pourront intenter un procès, mais alors on aura des bases certaines d'appréciation.

M. Garnier déclare d'ailleurs que son système n'est qu'un système de conséquence, c'est-à-dire qu'il suppose préalablement la rénovation ou la révision du cadastre. Quant aux moyens pour parvenir à cette rénovation ou à cette révision, M. Garnier n'a aucun choix arrêté. Il est prêt à adopter ceux qui lui paraîtront le plus favorables.

M. Braine (président de la chambre des notaires à Arras) répond à M. Garnier qu'il est exact de dire que son système n'est qu'un système de conséquence, ce qui suppose avant tout la fixation de la valeur de l'étalon qui servira à établir la valeur de chaque classe au moyen de la révision ou plutôt de la rénovation du cadastre.

Alors même qu'on se bornerait à la révision, ce qui n'atteindrait nullement le but proposé ainsi que l'ont démontré les hommes compétents, on ne saurait séparer la proposition Lanel de la propositon Feray.

L'une ne saurait exister sans l'autre.

M. Trémoulet, notaire à Villeneuve-sur-Lot, ancien président, fait observer qu'on n'a envisagé jusqu'ici la question qu'à un point de vue restreint. Il est nécessaire de la traiter d'une manière plus générale. Comme on l'a dit, on doit avoir recours à une rénovation complète et simultanée avec l'aide des intéressés, des communes et quelquefois des départements, sans rien demander à l'Etat comme on l'a fait avec facilité dans un grand nombre de communes de la Meuse, de la Haute-Saône, de la Haute-Vienne.

Cette rénovation, ayant pour but de faire servir le cadastre de titre légal de propriété, suivant le vœu de la Cour de cassation, de l'enquête de 1866, de tant d'hommes compétents, à l'exemple des pays étrangers, n'a pas coûté ce que l'on suppose.

On a les chiffres certains sur lesquels une plus longue pratique pourrait amener des économies.

Ces opérations, basées sur les abornements collectifs généraux obligatoires et la délimitation des propriétés, ont été accomplies avec le concours de MM. de Nicéville et Bretagne, directeurs des contributions de Saône-et-Loire et de la Meurthe, et du directeur des contributions directes de

la Meuse. On a de précieux documents à cet égard dans les dépositions, les écrits et la pratique de MM. de Nicéville et Bretagne, et de M. Roussel, conseiller général de la Meuse.

Ces travaux ont eu lieu à la grande satisfaction des propriétaires qui, en échange d'un léger sacrifice, ont trouvé d'immenses avantages dans l'extinction des procès ruineux de bornages, par la sûreté donnée à leur titre de propriété.

Un grand nombre d'autres communes ont voulu suivre cet exemple.

Cette rénovation, pour avoir son effet, devra être accompagnée du mode de conservation et de mise à jour simple, facile, rapide, proposé par MM. d'Audiffret, Laureau, Durand, à l'exemple des pays étrangers.

La révision cadastrale ne suffira pas. Elle laissera subsister tous les inconvénients de notre système vicieux. C'est pour avoir voulu en agir ainsi qu'on a échoué jusqu'ici.

Cette révision d'ailleurs aurait besoin d'être refaite fréquemment et à grands frais, tandis que la rénovation proposée, avec un mode de mise à jour assuré, éviterait de nouvelles dépenses.

M. Trémoulet, parmi les vices du système actuel, veut insister particulièrement sur les défauts de la désignation des parcelles. Cela tient en même temps aux inconvénients de notre régime hypothécaire, dont on réformerait les dangers en appliquant le système proposé de rénovation et de conservation, qui permettrait en même temps de donner à la propriété foncière une facilité de mobilisation si désirable.

Au point de vue graphique, M. Trémoulet expose son système qui divise la France en kilomètres carrés parfaitement distincts et délimités. Le kilomètre est divisé en 100 parties représentant chacune 1 hectare; l'hectare, en 100 ares; l'are, en 100 parties de 1 mètre carré; le mètre se divise à son tour en 100 parties. — A chaque kilomètre existent des bornes servant de point de repère. Chaque parcelle de terre donnant une figure où il existe plusieurs sommets d'angles, au moyen de deux lignes formant angle droit, tirées des deux lignes réunissant deux bornes kilométriques, on obtient le sommet de chaque angle d'une pièce de terre quelconque et on établit exactement la position de chaque parcelle. Chaque sommet d'angle d'une parcelle serait indiqué au cadastre par les chiffres de la longueur des deux lignes dont la rencontre fixe le sommet de l'angle. Ce système offre une grande analogie avec la méthode qui fixe la position d'un lieu quelconque au moyen des degrés de latitude et de longitude. M. Trémoulet insiste d'ailleurs sur l'établissement du registre terrier tel qu'il l'a proposé avec MM. de Robernier, président à la Cour de Montpellier, Bonjean, d'Audiffret, Laureau, Durand.

M. Derivry, directeur du *Journal des géomètres*, à Noyon, trouve le système de M. Trémoulet fort ingénieux; mais il lui semble soulever des objections à cause des chiffres nombreux nécessités pour la désignation des parcelles qui offriront beaucoup d'angles et des difficultés que présentera l'indication des parcelles très-petites. Ce sera là une cause fréquente d'erreurs dans les actes.

M. Lefèvre, géomètre de la Seine, ancien maire de Sucy, rappelle que le but assigné à la réunion consistait à indiquer un moyen simple et pratique de révision cadastrale s'appliquant aux propositions de MM. Feray et Lanel.

Il a exposé son système dans des lettres sur le cadastre, qu'il vient de publier chez Dentu, et qui sont adressées à la commission parlementaire du cadastre. Il pense comme les préopinants qu'on n'atteindra réellement le but qu'on désire que par la rénovation entière et un mode sûr de mise à jour constant et de conservation du cadastre.

Il estime qu'on y arrivera plus tard, mais que la révision telle que la demandent MM. Feray et Lanel est un premier pas.

Dans l'intérêt même des propriétaires, il est d'ailleurs urgent de recourir à cette révision. Il cite une propriété de 3,400 fr., qui ne paie que 3 fr.50 d'impôt. L'impôt formé étant un impôt de répartition, de nombreux propriétaires seront déchargés par la taxation à la valeur exacte de ceux qui ne paient pas leur contingent. D'ailleurs, plus s'accroîtra le nombre de ceux qui, en vertu des révisions demandées, devront supporter les centimes additionnels existant, moins forte sera la part de chacun. A un autre point de vue encore, si contrairement au vœu du préopinant, qui croit que l'agriculture paye plus que sa part, on lui demandait de nouveaux sacrifices, du moins la base de ces nouvelles impositions devrait être équitablement répartie. Autrement, en aggravant un fardeau déjà très-onéreux on augmenterait l'injustice.

Après ces observations préliminaires, M. Lefèvre commence l'exposé de son système de révision.

Le cadastre se compose du plan, de l'état de section et de la matrice cadastrale.

Les deux premières de ces pièces sont immuables depuis l'origine du cadastre. C'est-à-dire que ce qui était friche à cette époque et qui est aujourd'hui bois, vigne ou prairie est encore indiqué comme friche.

La matrice cadastrale seule suit les mutations de la propriété, mais uniquement en ce qui concerne les noms des détenteurs. Mais sous ce rapport même, elle fourmille d'erreurs. Combien paient les impôts des autres ?

Le procédé de M. Lefèvre consiste à faire simultanément, dans toutes les communes et en peu de temps la classification des différents immeubles.

L'Etat fournira les imprimés des nouveaux états de section ; chaque commune désignera un géomètre chargé de remplir ces états, quant à la section, au numéro d'ordre, au nom du propriétaire, à la nature de la propriété actuelle et de la contenance.

Pour cela, l'agent désigné suivra la matrice cadastrale, article par article, moins la nature de la propriété qui sera prise sur place, en visitant toutes les parcelles; moins aussi les classes et les revenus imposables qui appartiennent à un autre ordre de travail.

Les états de section ainsi établis, il sera procédé à la classification des immeubles par une commission communale composée d'un expert désigné et payé par l'Etat, de deux classificateurs désignés par le conseil municipal, et de deux autres nommés par les plus imposés de la commune.

Cette commission, accompagnée du géomètre chargé d'établir les états de section, visitera toutes les parcelles, indiquera séance tenante, par nature de propriété, la classe à laquelle appartient chaque immeuble imposable.

A l'aide de relevés d'enregistrement, elle proposera le revenu réel.

Ce travail terminé sur le terrain, il sera fait, comme dans le cadastre actuel, une récapitulation par nature de propriété et par classe de tous les immeubles.

L'opération achevée dans chaque canton sera soumise à l'examen d'une commission cantonale composée d'un des classificateurs de chaque commune, et des experts de l'Etat ayant suivi l'opération ; elle sera présidée par le conseiller général.

Elle revisera à l'aide de comparaison le revenu à appliquer à chaque classe dans chaque commune.

Ce travail sera ensuite soumis aux conseils d'arrondissement, aux conseils généraux et même à l'Assemblée nationale afin d'établir la comparaison d'arrondissement à arrondissement, de département à département.

Après l'achèvement des opérations, l'administration fera rectifier à l'encre rouge, sur les matrices cadastrales actuelles, le chiffre des revenus afférents à chaque parcelle, d'après les nouveaux états de section. Ainsi presque aucuns frais, pas d'interruption, pas de perturbation dans le recouvrement. Ces matrices cadastrales pourront attendre sans être refondues la rénovation entière du cadastre.

M. Maurice Bloch pense que M. Lefèvre répond ainsi véritablement à la lettre de M. Feray et à la question posée. On aura, par ce moyen, atteint déjà un grand résultat en attendant la rénovation du cadastre.

MM. Menault, Roussel, Braine, Durand, Bochin, dont nous résumons ici les avis, appuient tous les arguments donnés précédemment par M. Trémoulet. Suivant eux le système de M. Lefèvre, dont on ne peut contester le mérite, quant à la fixation du revenu actuel, est loin de corriger les vices inhérents à notre système actuel de cadastre tels que les ont signalés MM. d'Audiffret, Bonjean et tant d'hommes compétents. On ne fera pas ainsi du cadastre un titre légal de propriété ; on ne fera pas cesser de dispendieux procès; on n'assurera pas l'hypothèque ni le crédit si nécessaire de la propriété; on n'obtiendra aucune des conséquences heureuses qui ont fait supporter, par les propriétaires, sans se plaindre, dans la Meuse, dans Saône-et-Loire, dans la Meurthe, dans la Haute-Vienne et ailleurs, les frais de la rénovation du cadastre et un surcroît d'impôts.

D'ailleurs, en présence des 5,600,000 mutations annuelles de parcelles, il sera nécessaire d'opérer ainsi constamment une révision dispendieuse, tandis que le mode de rénovation, de conservation et de mise à jour proposé n'offre pas ces inconvénients.

Les populations ne verront que des charges nouvelles sans éprouver aucun avantage en compensation.

MM. Garnier et Maurice Block font observer que, malgré

leur compétence sur ces matières, ils désireraient connaître toutes les études des membres composant la réunion avant de formuler une opinion définitive.

A l'appui de ces observations les autres membres de la réunion ajoutent que, dans un sujet aussi grave et aussi vaste, on ne peut considérer la réunion d'aujourd'hui que comme une réunion préparatoire.

La réunion décide donc de s'ajourner au 6 mai, midi, chez M. Bochin, 46, rue de Provence.

Nous ajouterons que des lettres, reçues de plusieurs hommes éminents qui ont traité ces questions, nous font espérer leur présence à notre prochaine séance.

S. Bochin.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Vice-Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

LES GRÈVES DANS L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE ET DANS LES HOUILLÈRES EN ANGLETERRE.

Depuis quelque temps, des difficultés se sont produites de nouveau entre les ouvriers du fer et les mineurs et leurs patrons respectifs. Les industriels alléguaient l'état du marché pour justifier une diminution dans les salaires élevés consentis il y a un an ou deux. Nous trouvons à cet égard, dans le *Times*, des renseignements que nous croyons bon de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Le conseil exécutif de l'Association nationale des travailleurs du fer, *National Ironworkers' Association*, composé des délégués, en grand nombre, de tous les districts où règne cette industrie, Angleterre, Pays de Galles, Ecosse, s'est réuni, le 27 mars dernier, à Darlington. Il s'agissait de régler la question des salaires et d'offrir aux patrons des termes de transaction qui s'appliqueraient au royaume tout entier. Pendant tout un jour, le *Conseil* a délibéré, et finalement il s'est arrêté à une résolution qui ne différait des propositions des patrons que par la demande d'un salaire supplémentaire de 6 deniers (60 centimes) par tonne extraite.

Les patrons du Straffordshire ayant refusé d'accéder à la fixation des suppléments demandés par les ouvriers, on craint que la contestation subsiste.

Le différend, entre les patrons et les ouvriers du nord de l'Angleterre, porte sur ceci :

Les ouvriers regardent comme illégale la notification faite par les patrons d'une réduction de salaire. Il avait été décidé dans un meeting, tenu par les patrons et les ouvriers, le 19 décembre 1873, qu'on ne pourrait faire une notification semblable avant le 4 avril.

Les ouvriers se déclarent d'ailleurs prêts à accepter pour leurs salaires un minimum de 9 sh. 6 d. et un maximum de 12 sh. 6 d. par tonne de fer puddlé ; mais ils réclament de plus une bonification de 1 sh. 6 d. par chaque livre sterling du prix du fer manufacturé. Les patrons n'offrent que 1 shilling pour ce supplément. Les ouvriers trouvent que la demande des patrons d'une réduction de 20 0/0 sur les salaires est excessive.

Les ouvriers charbonniers du Leicestershire, qui ont été renvoyés de leurs puits, ont tenu, de leur côté, un autre meeting à Coalville. Ils étaient au nombre de mille. Ils avaient, au préalable, député quelques-uns des leurs près des patrons, qui, de l'aveu des délégués eux-mêmes, les avaient bien reçus. Le but de la démarche était d'obtenir que les patrons revinssent sur la décision qu'ils avaient prise de réduire les salaires, et l'on faisait remarquer à cet égard qu'en somme ces salaires s'étaient assez faiblement accrus et que les charbons continuaient de se vendre à de hauts prix. Les patrons, eux, ont regardé la réduction comme insignifiante en soi, et prétendu que l'état du marché des houilles la justifiait. Les délégués qui avaient bien auguré de cette entrevue, ont regretté son issue finale. Tout en persistant à croire qu'il n'était pas équitable de faire subir aux ouvriers une réduction de salaire de 3 deniers par tonne extraite, puisque de 1872 à 1873, le prix des houilles prises sur les bords du puits s'était élevé, en moyenne, de 7 shillings 10 deniers à 20 shillings, et restait encore à cette heure à 15 shillings 6 deniers, soit une plus-value de 100 pour 100, alors que les salaires ne s'étaient pas relevés de plus de 1 shilling par tonne, ils n'ont pas pris sur eux la responsabilité de conseiller à leurs commettants une grève immédiate. Finalement, les délégués ont promis de porter la question devant un nouveau meeting qui doit se tenir à Manchester, et où l'on décidera s'il faut cesser le travail ou tenter près des patrons une nouvelle démarche à fin d'entente mutuelle.

Une autre conférence a eu lieu à Wigan, entre six propriétaires de houillères et cinq délégués des ouvriers des puits de Wigan et de Sainte-Hélène. On y a discuté la réduction de 15 0/0 sur les salaires dont les patrons avaient parlé. Après une discussion qui a duré plus de deux heures et demie, et dans laquelle, de part et d'autre, on a fait entendre les arguments habituels, on s'est séparé sans rien conclure, tout en se donnant un autre et prochain rendez-vous. En attendant, un assez grand nombre de mineurs ont refusé de continuer leur travail, et il existe, dans quelques endroits, un sentiment très-prononcé en faveur d'une grève, si les patrons maintiennent la réduction à 15 0/0. On espère toutefois que le conflit ne sera pas d'une longue durée.

Les mineurs de Straffordshire, dans une réunion très-nombreuse tenue à Billston, ont décidé qu'ils se mettraient en grève si leurs patrons persistaient à vouloir diminuer leurs salaires et à refuser l'arbitrage. Ils offrent d'accepter la moitié de la réduction d'un shilling par *centner*, ou l'arbitrage. Le conseil exécutif de *The Miners' Amalgamated Association* s'est déclaré prêt à soutenir cette grève si elle doit avoir lieu, en fournissant à chaque mineur une subvention hebdomadaire de 10 shillings, plus 1 shilling par enfant.

De leur côté, les propriétaires de mines du Straffordshire méridional se sont rassemblés, ils ont repoussé l'arbitrage auquel consentaient les ouvriers, et ont résolu, à une très-forte majorité, de maintenir la réduction des salaires annoncée. Les représentants des ouvriers qui assistaient à la séance ont refusé d'acquiescer, et en ce moment il y a 15,000 mineurs qui font grève dans ce district houiller.

L'Association des maîtres de forges du Cleveland vient de se réunir; il a été décidé qu'on notifierait immédiatement aux ouvriers des hauts-fourneaux une réduction de 10 0/0 dans leurs salaires. Cette réduction aura lieu quinze jours après qu'elle aura été annoncée.

Les propriétaires des mines du Cleveland ont également tenu un meeting. Ils ont résolu d'abaisser de 2 deniers par tonne le salaire des mineurs de fer et de 12 1/2 0/0 celui des autres ouvriers employés par les mines. Cette réduction doit avoir lieu à partir du 21 mai.

Dans l'état présent du marché, au moment où les stocks de fer et de charbon augmentent et où l'on entend parler de faillites et de grèves dans d'autres districts, il est probable qu'il ne s'élèvera pas de trop grandes difficultés entre les patrons et les ouvriers, et que des réductions de salaires pourront se faire sans interruption dans le travail.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondance particulière de L'Économiste français.

CHILI.

Les lettres de Valparaiso que nous venons de recevoir par le courrier anglais portent la date du 13 février.

Un télégramme, reçu à Valparaiso le 25 janvier, annonce l'acceptation définitive par le gouvernement de la Confédération argentine de la proposition qui lui a été faite pour la construction d'un chemin de fer transandéen, qui doit relier les Etats de la Plata et du Chili.

Les ingénieurs chargés du tracé sur le versant chilien, avaient terminé leur tâche, et leur rapport conclut à la possibilité de l'exécution. Pour arriver à l'entrée du tunnel qui traversera le sommet de la Cordillère, la rampe la plus forte à gravir ne dépassera pas 35 millimètres par mètre, ce qui n'est pas un obstacle insurmontable.

Le 12 février a eu lieu l'ouverture du chemin de fer de Santiago à Santa-Rosa-des-Andes, exploité par la compagnie du chemin de fer de Valparaiso à Santiago. Cette ligne promet d'être d'une utilité très-grande à l'agriculture de la province si fertile d'Aconcagua.

Les travaux de construction du palais destiné à l'exposition internationale de 1875 à Santiago sont menés avec vigueur. On espère que l'empereur du Brésil, dom Pedro II, viendra visiter cette exposition immédiatement après son ouverture.

Pendant le mois de janvier, il a été frappé à la monnaie de Santiago :

Pour $ 12,770 de pièces de 10 dollars en or ;
» 136,880 » » » 1 » en argent ;
» 4,330 » » » 5, 2 et 1 cents en nickel.

PÉROU.

Les correspondances arrivées vont jusqu'au 27 février. Les journaux de Lima s'occupaient toujours, avec l'intérêt que cette question mérite, de la découverte de gisements de guano, dont il a été question dans notre correspondance

Servie le fait aisément comprendre. La voie de la navigation du Danube vers Galatz et Soulina ne lui offre pas des avantages suffisants pour qu'elle puisse exporter ses produits dans cette direction. Elle est obligée de les expédier par le réseau austro-hongrois sur Trieste, d'où ils sont dirigés vers l'ouest de l'Europe et les profits du producteur serbe sont de beaucoup diminués et réduits à un bénéfice insignifiant par le fait de la puissante concurrence de la Hongrie et de la Russie qui l'écrasent sur ce marché. De plus, la longueur du parcours oppose une impossibilité matérielle à ce que la Serbie entre en concurrence avec la Hongrie sur les marchés suisses et allemands.

Il est donc indispensable, pour la prospérité de la Serbie, qu'elle trouve un second débouché. On peut dire que c'est pour ce pays une question d'existence même, et ce second débouché n'est autre que celui de l'empire suzerain. Les quelques mots que j'ai dits plus haut de la topographie de la Serbie suffisent pour indiquer qu'elle doit, dans ses calculs, chercher à attirer sur la ligne ferrée le transit international. A vrai dire, il s'agit moins d'un réseau serbe qui ne peut être établi, en raison des difficultés résultant de la nature montagneuse de ce pays, que d'une artère suivant la vallée de la Morava et traversant le pays du nord au sud, de Belgrade à Alexinatz, sur la frontière ottomane. Alexinatz est à 25 kilomètres de la ville turque de Nisch (Nissa). Aussi lorsqu'on parle de la jonction sur ce point des lignes serbes et turques, a-t-on l'habitude de la désigner sous le nom de jonction de Nicsh.

C'est cette jonction que les Serbes demandent avec une instance que vous ne tarderez pas à comprendre.

La ligne passant par Nisch est la plus courte que puisse prendre le transit international pour gagner soit Constantinople, soit Salonique. Ce dernier port est appelé à un grand avenir, et il est de beaucoup plus rapproché que Constantinople de Nisch, Belgrade, Pesth, Vienne, ainsi d'ailleurs que le prouvent les chiffres suivants:

De Vienne à Nisch, on compte, par le chemin de fer projeté que prendra forcément le transit international, 826 kilomètres qui se décomposent ainsi :

Vienne-Pesth, 274. — Pesth-Belgrade, 328. — Belgrade-Nisch 224.

Dès que l'on a atteint Nisch sur le territoire ottoman en supposant bien entendu que la jonction sur ce point soit accordée, on pourra gagner Constantinople par Sofia, Philippopoli, Andrinople, Constantinople; parcours total 789 kilomètres, se décomposant comme il suit: Nisch-Sofia, 154; Sofia-Philippopoli-Andrinople, 333; Adrinople-Constantinople, 302 kilomètres.

Parcours total de Vienne à Constantinople, par la ligne passant à Nisch, 1,615 kilomètres.

Examinons maintenant le parcours qu'aurait à faire le transit internationnal passant par Vienne, Pesth, Belgrade, Nisch pour aboutir à Salonique. De Nisch à Mitrowitz, 159 kilomètres; de Mitrowtiz à Uskub, 119 kilomètres; d'Uskub à Salonique, 237, soit 515 kilomètres de Nisch à Salonique, et pour le parcours total de Vienne à Salonique 1,341 kilomètres. On trouve donc que les voyageurs et les marchandises partant de Vienne pour les pays du Levant auraient un grand avantage à se diriger sur Salonique, puisqu'ils bénéficieront ainsi d'une économie de parcours de 274 kilomètres.

Il faut ajouter, pour bien préciser les termes de cette question importante, que sur les 515 kilomètres qui séparent Nisch de Salonique par Mitrowitz, on n'aurait à exécuter que les 159 kil. du tronçon de Nisch-Mitrowitz. Car la ligne Salonique-Uskub est achevée et en exploitation, et il en sera de même, dans fort peu de temps, du prolongement jusqu'à Mitrowitz auquel on travaille sérieusement et qui est très-avancé.

Si nous examinons la question du raccordement de Nisch à Constantinople, au point de vue des travaux à exécuter, nous trouvons que la ligne venant de la capitale dans cette direction est achevée et exploitée jusqu'à Sarambey, sur un parcours de 537 kilomètres. Il ne reste donc à achever que la ligne de Sarembey à Nisch, soit 252 kilomètres, et sur ce point le gouvernement pousse les travaux, quoique peu méthodiquement, ainsi que j'aurai à vous l'expliquer dans une étude ultérieure sur les chemins de fer ottomans.

Tout ce qui précède explique parfaitement la demande des Serbes. Avec la jonction à Nisch leur chemin de fer traverse, de Belgrade au sud, la vallée de la Morava, leur bassin le plus fertile : ils sont assurés d'avoir le bénéfice du transit international par la distance relativement minime à parcourir pour gagner Salonique. Ce port est non-seulement leur objectif, mais aussi celui des États voisins. Ainsi il est intéressant d'examiner les sacrifices que l'Autriche-Hongrie est disposée à s'imposer, avec une entente parfaite des vrais principes économiques, pour faciliter au transit international son accès vers Salonique.

Il est certain que dès que l'Europe sera reliée à ce port par une ligne ferrée, Trieste et Fiume subiront un grave dommage, par le transfert, à Salonique, de plusieurs des éléments qui, en ce moment, alimentent leur mouvement maritime. Ainsi, le transit considérable pour l'Egypte et la Syrie et l'expédition des produits de la Serbie et d'une partie de la Basse-Hongrie, dont ces deux ports ont actuellement les bénéfices, se dirigeront sûrement sur Salonique.

Néanmoins, les avantages de la jonction à Nisch et du prolongement du réseau européen jusqu'à Salonique sont d'une telle évidence, que l'Autriche-Hongrie n'hésite pas à négliger les considérations d'intérêt personnel immédiat pour donner tout son concours à cette œuvre. Elle prend à sa charge la construction d'une ligne directe de Pesth à Belgrade, bien que le trafic local n'ait nul besoin de cette ligne, desservi qu'il est par de nombreux chemins de fer, et par des services de navigation bien organisés. Le gouvernement a déjà soumis au Reischtag le projet de construction de cette ligne de Pesth à Semlin, et il a signé avec la Serbie une convention pour relier les gares projetées de Semlin et de Belgrade, au moyen d'un pont à jeter sur la Save, à frais communs.

Ainsi l'Autriche-Hongrie concourt effectivement à ce que le transit international prenne la route de Salonique. La Serbie est prête, de son côté, à accomplir sa part de l'œuvre commune qui profitera surtout à la Turquie. Elle sollicite la jonction de Nisch, prête à exécuter son artère de Belgrade à ce point dès qu'elle l'aura obtenue. Nous avons vu précédemment que la Turquie n'aura, pour acquérir ce bienfait, dont les résultats sont incalculables, qu'à construire un tronçon de 159 kilomètres de Nisch à Mitrowitz, cette dernière ville ne pouvant tarder à être reliée à Salonique par une ligne ferrée dont une partie est en exploitation et dont l'autre va être achevée. Que fait cependant la Sublime Porte? Elle ne paraît nullement disposée à accorder la jonction de Nisch. Elle motive ses hésitations par des raisons politiques, qui se résument dans la crainte que le chemin de fer, aboutissant à Nisch, donne à ses ennemis toute facilité pour l'attaquer. Mais, les chemins de fer facilitent la défense tout aussi bien que l'attaque, et l'intérêt politique le plus urgent devrait être, ce semble, pour l'Etat suzerain de s'attacher solidement l'Etat vassal en appliquant le principe de la solidarisation des intérêts. Il est certain qu'il est plus logique d'ouvrir aux Serbes les marchés de l'empire, et de multiplier ainsi les relations entre les deux pays, plutôt que de les contraindre à chercher la satisfaction de leurs intérêts dans l'empire austro-hongrois.

D'ailleurs, la Turquie devrait accorder cette jonction de Nisch, ne fût-ce qu'au point de vue de ses propres intérêts économiques. Nisch est située dans la splendide vallée de la Morava supérieure. Cette vallée est habitée par une population très-dense. Les cultures y sont nombreuses et soignées. Ce pays fertile et productif doit, de toute nécessité, être relié au réseau de la Roumélie. Ne serait-il pas naturel de profiter, pour accomplir ce progrès, de l'occasion qui est offerte? On ferait œuvre utile pour le pays, tout en acquérant un titre sérieux à la reconnaissance de la Serbie.

En dernière analyse, il faut considérer que, refuser aux Serbes une jonction à Nisch équivaut à leur refuser catégoriquement toute jonction. En dehors de Nisch toute jonction est impossible, ainsi qu'il est facile de le démontrer.

Du côté du sud, cette impossibilité est rendue évidente par la configuration topographique de la Serbie. Les hautes montagnes qui se dressent sur cette partie des frontières de la Serbie font repousser toute idée d'une jonction directe avec Sofia. Quant à Mitrowitz, on n'y saurait songer davantage : des raisons militaires, le passage le long de la frontière et de la gorge de l'Ibar s'opposent à cette solution. Dans tous les cas, Salonique ne serait alors atteint qu'après de longs détours, et le chemin de fer serbe aurait à traverser des territoires improductifs. Or, les ressources restreintes de ce petit pays ne lui permettent pas de se donner le luxe de chemins de fer dont on ne retire pas de bénéfices.

Du côté de l'est, la continuation des montagnes alpestres qui ferment la Serbie ne rendent possible qu'un seul raccordement, celui de Widin.

Du côté de l'ouest, la situation est la même, et la jonction n'est possible qu'à Wischegrad en Bosnie.

Or, les Serbes ne peuvent accepter une jonction soit à

Widin à l'est, soit à Wischegrad à l'ouest, pour les raisons suivantes :

La ligne à construire, pour effectuer l'une de ces deux jonctions, serait très-coûteuse. Dans les deux cas, on aurait à suivre les sinuosités de nombreux cours d'eau et des travaux hydrauliques considérables seraient indispensables. Chacune de ces lignes suivant la frontière, la zone d'exploitation serait réduite pour la Serbie à la moitié des zones ordinaires. De plus elles auraient à lutter contre la concurrence des chemins de fer roumains et hongrois et contre celle de la navigation du Danube et de la Save.

De plus, le trajet pour atteindre Salonique serait plus long de plusieurs centaines de kilomètres. Donc la jonction de Nisch est la seule logique, et l'on ne comprendrait pas que le gouvernement ottoman refusât plus longtemps de l'accorder (1). ESCHBACH.

LA COOPÉRATION.

SON PRÉSENT ET SON AVENIR EN ANGLETERRE.

Il y a quelques mois à peine qu'un membre de l'ancien cabinet britannique, M. Forster, abordant au congrès de l'*Association pour l'avancement des sciences*, qui se tenait dans la ville de Bradford, le sujet de la coopération, ou système coopératif, s'exprimait en ces termes :

« Il y a un mode de coopération que j'appellerai la coopération proprement dite : ici ce sont des épargnes réunies par les travailleurs qui meuvent l'entreprise, et celui qui la dirige compte souvent son travail propre comme un apport au fond social. Ce genre d'association, on l'a vu à l'œuvre à Bradford, à Rochdale, et en ce qui touche ce qu'on appelle les *Sociétés coopératives* de consommation, on peut dire qu'il a pleinement réussi. S'agit-il de sociétés dont la production même est le but, la solution paraît plus difficile. Néanmoins il faut applaudir à de pareils essais; il faut en désirer vivement la réussite. Capitaliste moi-même, ce que je ne saurais oublier, je trouve un grand avantage à ce que les travailleurs apprennent qu'en employant de la sorte leurs épargnes, ils encourent aussi bien le risque d'une perte que la chance d'un profit (2). »

Cette grave et intéressante question, un éminent économiste, anglais lui aussi, M. Fawcett, vient à son tour de la traiter dans un article que la *Fortnightly Review* a publié dans son numéro de février sous ce titre : *The Position and Prospects of Cooperation.* M. Fawcett est un partisan très-décidé du système et en attend, pour employer ses expressions mêmes, « une amélioration marquée et permanente dans la condition sociale et industrielle de son pays. » Il n'est pas surprenant qu'après une déclaration pareille, il se plaigne de la lenteur avec laquelle ce système s'est développé jusqu'à cette heure, et qu'il ne se contente pas du succès incontestable qu'ont obtenu, en Angleterre, les sociétés coopératives dites de *consommation.* Ce succès assurément le touche et il y applaudit de grand cœur, mais, ajoute-t-il, la société coopérative de consommation n'est qu'un jalon; elle ne réalise point l'idée même de ce qu'il faut entendre par la coopération proprement dite, puisqu'elle n'accomplit pas l'union intime des deux agents nécessaires de la production, c'est-à-dire le capital et le travail, les fonds qui l'alimentent étant la propriété des consommateurs et les profits qu'elle fait étant distribués entre ces mêmes consommateurs, au lieu de l'être entre les travailleurs eux-mêmes de l'établissement.

Ce point de vue n'a pas empêché l'économiste anglais de retracer l'historique des sociétés de consommation, qui entrent, croit-il, en Angleterre pour les neuf dixièmes dans le total des associations portant le titre générique de coopératives, et de faire ressortir avec force les avantages que ce mode spécial offre aux classes laborieuses. Les sociétés de consommation anglaises ont eu pour point de départ, comme elles ont généralement pris pour modèle, la célèbre association connue sous le nom des Pionniers de Rochdale, *the Rochdale Pioneers.*

Ses débuts ont été des plus laborieux, des plus modestes, et, en 1844, lorsqu'elle passa son acte définitif de constitution, les ressources à sa disposition ne dépassaient pas le chiffre infime de 700 francs. Aujourd'hui le capital employé pour l'approvisionnement s'élève à la somme de 625,000 fr. (25,000 livres sterling) qu'elle emploie en achats de denrées de toute sorte, et qui lui suffit pour alimenter un roulement d'affaires évalué à un chiffre décuple de 250,000 liv. sterl. Tout achat se fait au comptant et sa quotité est inscrite sur des jetons que l'on remet à l'acheteur. On fait, en fin de trimestre, le compte de chacun des acheteurs, et après prélèvement, sur la somme des profits, de 5 0/0 comme dividende du capital social, le restant net des dits profits se partage entre les clients, au prorata des achats de chacun d'eux. La plupart des sociétés de consommation emploient le même mode de répartir les profits. Quelques-unes, toutefois, celle du *Civil Service stores* de Londres, par exemple, procède d'une façon différente : au lieu de distribuer des dividendes trimestriels à ses sociétaires, elle leur vend ses marchandises à plus bas prix. M. Fawcett regarde le premier de ces procédés comme préférable, du moment que la masse des acheteurs appartient à la classe ouvrière. Il est certain que l'on met plus facilement de côté une somme que l'on reçoit en une fois que la même somme qui vous est donnée par fractions minimes.

Une règle inflexible et universelle est celle de n'accorder aucun crédit aux consommateurs. Il n'est pas besoin de beaucoup insister pour faire sentir, toucher du doigt, pour ainsi dire, les grands avantages de cette mesure. Pour son compte le vendeur n'a point de pertes à redouter, résultant de créances véreuses, et chacun sait que rien ne gêne plus les opérations du commerce de détail et ne tend à l'augmentation de ses prix que la perspective d'encourir des pertes de cette nature. En second lieu, il est clair que les paiements au comptant permettent de réaliser un maximum d'affaires avec un minimum de fonds engagés. Enfin, payés de la main à la main, les détaillants peuvent à leur tour solder de la même façon les marchands en gros qui les approvisionnent, et ainsi avoir la marchandise au meilleur marché possible. En ce qui touche les ouvriers, s'ils comprenaient bien leurs véritables intérêts, ils se féliciteraient de ce qu'on leur retire la faculté de faire des crédits dont tantôt ils abusent pour leur compte, tantôt on abuse à leur encontre. La suppression des crédits les soustrairait à des tentations nombreuses, comme à des dols trop fréquents, et M. Fawcett n'a pas tort, selon nous, de croire que si cette pratique venait à se généraliser elle aurait pour conséquence une réduction sensible des prix. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les magasins de la société coopérative du *Civil service* établis à Haymarket, qui s'y conforment strictement, livrent leurs marchandises à un prix inférieur de 20 0/0 aux prix habituels, sans laisser pour cela de réaliser de fort beaux bénéfices.

Le second type de société coopérative, celui qui, aux yeux de M. Fawcett, réalise, comme nous l'avons déjà dit, l'idéal du système, la société de production, a fait également sinon sa première, du moins l'une de ses premières apparitions, en Angleterre, dans la ville de Rochdale (1). M. Fawcett place, en 1855, les débuts de la société de Rochdale, à laquelle nous avons vu assigner ailleurs une date de cinq ans antérieure. Toujours est-il qu'elle commença ses opérations sur une bien petite échelle. Voici les principes qui y présidèrent. Il fut stipulé qu'on opérerait sur les profits un premier prélèvement de 5 0/0 comme dividende du capital social, et que le restant de ces profits serait lui-même divisé en deux parts égales, l'une destinée à grossir le dividende, l'autre à se répartir entre les ouvriers que la société employait au prorata des sommes que chacun d'eux avait gagnées, selon son travail et selon son habileté professionnelle. Il ne s'agissait pas, on le voit, d'une répartition des profits et des salaires égale pour tous, abstraction faite de l'activité ou de la capacité de l'un, de la paresse ou de l'incapacité de l'autre, système que la plupart des écoles socialistes ont préconisé.

L'association de Rochdale se trouva bien d'avoir ainsi ouvert une porte, ou pour mieux dire, d'avoir offert une sorte de prime au bon vouloir et à l'intelligence. En 1856, elle entreprenait de remplacer par des constructions plus commodes et plus spacieuses les locaux exigus qu'elle avait occupés jusqu'alors : quatre ans plus tard, la nouvelle usine était achevée et pourvue du meilleur outillage, le tout au prix de 45,000 livres sterling. Avec le succès, vint la confiance : comme la création de cette première usine n'avait pas entièrement épuisé leurs ressources, les sociétaires entreprirent aussitôt d'en fonder une seconde. Par malheur, la guerre de la sécession américaine éclata sur ces entrefaites, portant à l'industrie cotonnière un coup terrible. Les deux établissements coopératifs de Rochdale luttèrent courageusement et longtemps contre la situation ; mais il advint qu'un jour elle fut la plus forte, et ils durent alors cesser leur travail.

---

(1) Nous apprenons que le sultan a décidé récemment le raccordement des lignes turques et serbes.

(2) Voir, dans notre numéro du 11 octobre 1873, l'analyse que nous y donnons du discours de M. Forster.

(1) La première date de 1847, et eut pour théâtre la ville de Leeds.

Cette cessation n'a été que momentanée ; à la fin de la guerre civile en Amérique, les usines coopératives de Rochdale reparurent. En même temps, d'autres tentatives du même genre se produisirent dans le Lancashire. Elles ont obtenu des succès divers, nous dit M. Fawcett, et il cite comme un exemple de celles qui ont bien réussi la manufacture de coton que l'on connaît à Oldham sous le nom de *Sun Mill*.

Nulle part, si ce n'est à Rochdale, le système coopératif ne paraît plus florissant qu'à Oldham. On a calculé que les ouvriers n'avaient pas engagé moins de 500,000 livres sterling (12,500,000 francs) dans les diverses œuvres qui l'y représentent, dont 75,000 liv. st. pour le *Sun Mill* seul, et que dans les dernières années, l'usine en question avait réalisé des bénéfices de 12 1/2 0/0. Mais s'agit-il bien à Oldham ou à Rochdale de sociétés coopératives dans le véritable sens qu'on s'est habitué à donner à ce terme ? Le doute est très-permis, s'il est vrai, comme l'affirme M. Fawcett, qu'en général dans les manufactures fondées avec les deniers des travailleurs, on s'abstient d'allouer au travail une part des profits.

Il espère qu'à la longue les ouvriers, scrutant « mieux la » vraie nature de la coopération, s'apercevront que les bé» néfices répartis entre les travailleurs ne sont point un sa» crifice que le capital s'impose, mais bien plutôt un moyen » d'accroître à la fois la puissance du capital et celle du » travail. » Il ajoute qu'en l'absence de cette répartition, la coopération perd son caractère distinctif, et qu'une société coopérative diffère très-peu d'une compagnie par actions ordinaire.

Revenant sur les facilités ou les difficultés que peut rencontrer le principe coopératif, appliqué à la production, l'économiste de la *Fornightly Review* estime que certaines industries dont les fluctuations sont nombreuses, l'industrie cotonnière par exemple, n'offrent pas à cette application un terrain favorable, et il qualifie d'extrêmement hardies les tentatives faites à Rochdale et à Oldham. S'agit-il au contraire d'industries stables, dont les bénéfices sont à peu près constants, qui n'exigent de grands frais ni pour le premier établissement ni pour le matériel, les chances de la coopération deviennent bien différentes. A ce propos, M. Fawcett parle de plusieurs sociétés coopératives parisiennes qui ont réussi, parce que, dit-il, elles s'étaient précisément placées dans ces conditions. Nous ne nous attendions guère, l'avouerons-nous? à voir citer les sociétés coopératives de Paris comme une preuve des progrès de l'idée qui leur a donné naissance. On sait que de 1848 à 1851, il ne s'établit pas dans cette ville moins de *trois cents associations* de cette nature, les unes, au nombre de 28, à l'aide de subventions départementales accordées par le gouvernement provisoire, sous le coup de la fièvre socialiste; les autres moyennant des cotisations privées. Or, de toutes ces associations, que restait-il en 1865 ? 17 seulement, si nous en croyons un tableau dressé par M. Joseph Gaut, caissier de la *Société de crédit au travail*, et reproduit par M. Eugène Véron dans son livre intitulé : *Les Associations ouvrières*. A la vérité, il s'est manifesté depuis cette époque, dans la presse, même dans la presse économique, un mouvement assez marqué en faveur du système coopératif, et de nouvelles associations se sont fondées. Nous n'avons pas de notions tout à fait précises sur leur sort ; nous savons cependant que les plus importantes ont succombé, et ce n'est pas témérité de dire, en un mot, que jusqu'ici la coopération ne s'est pas acclimatée en France.

Le système coopératif appliqué aux opérations de banque a très-bien réussi en Allemagne. M. Fawcett nous apprend qu'il n'en a pas été de même dans la Grande-Bretagne, et il attribue, en partie, cet insuccès à la législation, qui n'a pas manqué, dans chacune des mesures qu'elle a prises sur le système coopératif d'insérer des clauses qui en prohibaient l'extension aux opérations de banque. On s'est aperçu toutefois, ajoute t-il, que sans on freindre directement ces *Acts*, une société coopérative pouvait se livrer à certaines de ces opérations, les plus utiles peut-être, et deux sociétés se sont formées qui en profitent sur une large échelle. La première en date des banques coopératives s'est établie à Newcastle-sur-Tyne, en 1871, et jusqu'ici elle a fait des affaires pour une somme mensuelle de £ 200,000. M. Fawcett est très-favorable à ces banques, dont il résume ainsi les avantages : très-bon emploi pour une société coopérative du surplus de son capital et possibilité, dans un cas donné, d'obtenir des banques une avance de fonds parfois très-utile. Il va sans dire qu'il conseille à ces banques d'apporter à leurs opérations une prudence particulière et d'avoir soin de ne pas compromettre leur avenir par des escomptes imprudents ou des intérêts trop élevés, eu égard au taux général du marché, en ce qui concerne les fonds déposés.

Nous pensions que le mouvement coopératif avait en somme trouvé, dès son début, de l'appui dans la législation anglaise. M. Fawcett nous détrompe. Jusqu'en 1867, en effet, il n'a été permis à aucune société coopérative de placer plus de 200 livres dans une autre société, et cette défense contraria beaucoup les progrès de *l'Association des pionniers de Rochdale*, qui vit de la sorte des excédants de recettes rester improductifs dans ses mains. Jusqu'aux lois de 1867 et de 1871, ces sociétés restèrent également incapables d'acheter ou de vendre des terres, si ce n'est pour les besoins de leur industrie ou de leur commerce spécial; en d'autres termes, ce qu'on appelle chez nous la personnalité civile leur était refusée. Depuis la passation de ces deux lois, les sociétés n'ont pas négligé de convertir en terres une bonne partie de leur numéraire inactif. Les *Rochdale Pioneers*, entre autres, ont consacré de très-fortes sommes à l'achat de terrains et ont bâti sur ces terrains des maisons simples, mais saines et commodes, qui sont louées ou vendues aux sociétaires aux plus bas taux possible.

Nous sommes arrivés au terme de notre analyse du très-intéressant travail de M. Fawcett : quoique forcément sommaire, elle en donne croyons-nous une juste idée, du moins quant à ses traits essentiels. Il nous reste à résumer les conclusions de cet économiste sur le sujet dont il s'est occupé. « Quiconque, nous dit-il, a pris note de ce » qui s'est fait et de ce qui peut se faire plus tard en » viendra à cette conclusion que de tous les moyens d'amé» liorer la situation industrielle de l'Angleterre, il n'en » existe point de supérieur à la coopération. » Sur ce point, nous devons laisser entièrement à M. Fawcett la responsabilité de son opinion, même restreinte à l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, les résultats, tels quels, que la coopération a obtenus sur l'autre rive de la Manche l'ont été à l'aide des seuls efforts, des seules ressources de ceux qui en attendaient du bénéfice, c'est-à-dire des ouvriers eux-mêmes. Ces ouvriers n'ont rien sollicité de l'Etat; leurs associations ont vécu et elles ont prospéré, quand elles l'ont pu, mais toujours en vertu de leurs forces propres, de leur vitalité intrinsèque. Ce n'est pas la marche qu'à son début le mouvement coopératif affecta en France : il sollicita les secours du gouvernement, et l'Assemblée constituante vota 3,000,000 de francs pour l'encouragement des associations de Paris et de celles des départements, crédit sur lequel 856,000 francs furent distribués aux vingt-huit associations parisiennes. Quatre seulement réussirent plus ou moins, malgré le subside gouvernemental, peut-on dire. Les ouvriers anglais seraient-ils à leur tour enclins à réclamer une aide nuisible? M. Fawcett semble craindre la chose et la déplore. Il n'est pas de ceux qui regardent, tant s'en faut, la coopération livrée à elle-même, agissant par elle-même, comme un fruit des doctrines socialistes, et nous sommes bien de son avis, tout en ne partageant pas entièrement l'optimisme qu'il manifeste, quant à l'avenir, au moins immédiat, de cette nouvelle forme de la production industrielle. En tous les cas, il a cent fois raison quand il signale, comme le trait proéminent du socialisme contemporain, la pensée que l'individu doit tout attendre de la communauté, et la communauté tout attendre de l'Etat; cent fois raison encore quand il recommande aux associations coopératives de tout faire par elles-mêmes et de ne rien attendre que d'elles-mêmes.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

SOMMAIRE. — Le Sénat, l'exposition de Philadelphie et le centenaire de l'indépendance américaine. — Mort de Charles Sumner et de l'ancien président Fillnore. — Le réseau ferré de Pensylvanie, ses recettes, ses ressources, son trafic. — Un accident de chemin de fer. — La *whisky war* ; son insuccès ; mesures législatives contre la vente des liqueurs fortes. — Un haut fourneau pensylvanien. — La Dette publique, son dernier état.

Le Sénat fédéral s'est occupé de l'exposition destinée à commémorer, à Philadelphie, le centenaire de l'indépendance américaine, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Ce projet, que les habitants de Philadelphie semblent avoir beaucoup à cœur, ne rencontre guère que de la froideur dans d'autres parties de l'Union : New-York et Boston sont jalouses de l'initiative prise par une cité rivale; les Etats du Sud n'éprouvent pas le besoin de voir un centenaire quelconque célébré où que ce soit, et dans ceux du Nord-

Ouest, on est peu satisfait de ce qu'on n'ait pas songé à Chicago pour cette solennité. Ces sentiments se sont fait jour au sein du Sénat, où des représentants du Connecticut, de l'Ohio, du Kentucky, de la Californie ont fait une opposition violente au projet précité. On espère cependant que cette exposition aura lieu. Le Congrès s'y est déjà montré favorable : pour mieux dire, il l'a autorisée expressément, et l'invitation qui va être faite aux nations étrangères d'envoyer leurs produits industriels, en 1876, à Philadelphie, cette invitation a pour elle l'autorité de la Chambre des représentants. Il paraît probable que cette Chambre votera le subside de 3,000,000 de dollars qui va lui être demandé à cette occasion. Le président Grant a si peu caché sa sympathie pour le projet, qu'il l'a recommandé, par un message spécial, à la bienveillance du Congrès, et il est peu probable que l'élection présidentielle devant avoir lieu précisément en 1876, aucun parti se risque à froisser les sentiments des citoyens de la Pensylvanie, dont le vote a si souvent déterminé cette élection dans un sens ou dans un autre. Qu'aux Etats-Unis on renonce à célébrer l'anniversaire de la déclaration qui fut le prélude de l'émancipation des treize colonies, soit ; mais si cette célébration doit avoir lieu, quelle ville aurait le droit d'en être le théâtre, si ce n'est Philadelphie, où la déclaration d'indépendance fut signée et promulguée ? Nous devons dire néanmoins que le sénateur Ch. Sumner s'était opposé à cette exposition, et que la considération dont il jouissait donne à son opinion un très-grand poids. C'est précisément, à peine vingt-quatre heures après avoir pris part à la discussion qui eut lieu à ce sujet au Sénat qu'il est mort presque subitement.

C'était à Charles Sumner que M. Douglas, l'un des promoteurs de la sécession, adressait, en 1856, un mot devenu célèbre : « Nous vous subjuguerons, *We want to subdue you.* » Pendant sa carrière publique, Sumner se montra un adversaire décidé de l'esclavage, et, dans la grande lutte qui précéda son abolition, il fut l'auxiliaire ardent et dévoué du président Abraham Lincoln et de M. Seward, alors secrétaire d'Etat pour la guerre. Ses funérailles ont eu lieu à Washington, au milieu d'un grand concours de population ; puis son corps a été transporté à Boston, où il a dû être exposé en pompe dans l'une des salles de Faneuil-Hall, ainsi que s'appelle l'hôtel de ville de la capitale du Massachusetts. Les nègres, qui devaient bien à Charles Sumner cette marque de reconnaissance, ont suivi en masse son cortége funèbre, en donnant des signes de deuil non équivoques et voici comment un journal du Sud, le *Louisville Courrier Journal*, a exprimé les sentiments que cette mort a suscités dans les anciens Etats sécessionnistes. « Il y a » quinze ans, lit-on dans cette feuille publique, que la » nouvelle de la mort de Ch. Sumner eût été accueillie » par les hommes du Sud dans des dispositions voisines de » la satisfaction. Il y a dix ans qu'ils auraient salué cette » nouvelle comme une faveur du ciel les délivrant d'un » de leurs pires ennemis. Aujourd'hui, ils l'apprendront » avec regret et diront de Sumner : C'était un grand » homme et un honnête homme ; de même qu'il nous a » pardonnés, depuis longtemps nous aussi lui avons rendu » la pareille. »

Un autre personnage important, M. Millard Fillmore, est mort à Buffalo, le 8 de ce mois, âgé de soixante-quatorze ans. Né à New-York, Fillmore n'avait reçu dans sa famille qu'une instruction très-médiocre : il se mit à étudier les lois et, après avoir fait partie de la législature de son Etat natal, il entra au Congrès, où il ne tarda pas à devenir un des chefs de ce qu'on appelait encore en ce temps le parti whig. En 1842, il présidait la Chambre des représentants, qui eut l'honneur fort contestable d'inaugurer le régime des tarifs protecteurs. Six ans plus tard, Fillmore fut élu vice-président des Etats-Unis, et, en 1850, lorsque le président Taylor vint à mourir, il lui succéda conformément à la constitution fédérale. Ce fut pendant son administration que l'aventurier Narcisso Lopez fit, contre l'île de Cuba, cette seconde tentative qui lui coûta la vie ainsi qu'au colonel Crittenden, frère de l'attorney-général des Etats-Unis, et que fut passé le bill célèbre sur les esclaves fugitifs, *The Fugitive Slave Act*, qui autorisait leurs maîtres à les reprendre dans l'Etat où ils auraient trouvé un refuge, sur la simple constatation de leur identité, et dont l'application provoqua tant d'ardentes et opiniâtres résistances à New-York, dans le Massachusetts, dans la Pensylvanie. En 1856, M. Fillmore avait brigué de nouveau la présidence ; mais il échoua contre M. Buchanan, le préféré du parti démocrate. Depuis cette époque il avait vécu loin des affaires publiques.

Les actionnaires du chemin de fer dit de Pensylvanie, *Pensylvania Railroad*, ont tenu, le 9 mars, leur assemblée générale annuelle. Le rapport qui leur a été lu à cette occasion établissait que les recettes brutes de la ligne principale, celle qui joint Philadelphie à Pittsburg, s'étaient élevées, en 1873, au chiffre de 24,886,008 dollars, chiffre qui, par rapport à l'année précédente, accuse une plus-value de 2,873,483 dollars. Pour cette même année 1873, les frais d'exploitation avaient été de $ 15,440,305 ; les bénéfices nets atteignaient donc la somme de $ 9,445,703, soit une augmentation de $ 1,197,851 sur l'exercice précédent. Quant aux lignes secondaires, celles du New-Jersey, leur exploitation a coûté 8,823,752 dollars et leurs recettes brutes ont atteint le chiffre de 11,255,062, ce qui laisse un surplus de 2,531,330 dollars. La totalité des capitaux engagés sur ce réseau ne représente pas actuellement une somme inférieure à 140,725,637 dollars : l'année dernière il était moindre de 24,066,813 dollars, différence qui a été employée à augmenter la puissance de transport du réseau. Le *rapport* constate qu'en 1873, son mouvement de marchandises de toutes sortes est arrivé au chiffre de 9,998,774 tonnes, dont près de la moitié, 4,527,501 tonnes de charbon. On voit combien la part du charbon est large et la compagnie est loin de s'en plaindre : elle ne paraît pas trouver, en effet, son compte au transport des produits agricoles de l'Ouest qui ne lui apportent que de très-maigres bénéfices, quand bénéfices il y a.

A propos des chemins de fer, signalons un accident survenu d'une façon assez étrange sur le *Great western Railway of Canada* : une lampe fixée dans un lieu d'aisances, étant tombée sur le plancher, y a mis le feu, et l'incendie s'est peu à peu communiqué au wagon tout entier, attisé par les courants d'air que le train déplaçait dans sa course rapide. Les voyageurs se hâtèrent de courir à la portière de l'extrémité du wagon, mais si pressés les uns contre les autres que cette portière ne put s'ouvrir. Quelques-uns s'échappèrent par les croisées, mais pour la plupart horriblement brûlés. Il n'y avait pas moyen d'arrêter le train sur le coup, et il continua sa marche pendant trois milles avant que les malheureux, renfermés dans le wagon incendié, pussent faire connaître leur triste situation au conducteur. En somme, l'accident a coûté la vie à huit personnes ; beaucoup d'autres ont essuyé de très-graves brûlures, et il n'y a guère eu de voyageurs que le feu n'ait plus ou moins atteints.

La croisade contre les liqueurs fortes, *The Whisky war*, semble toucher à sa fin.

Dans certains endroits, elle a succombé sous le ridicule ; dans d'autres, à Columbus (Ohio), où les femmes montrent plus de persévérance, les Allemands sont fort irrités de leurs processions et de leurs démarches. Ils les insultent, et elles ont déjà eu besoin de se mettre sous la protection de la police locale. On avait pu croire, un instant, que l'agitation s'étendrait dans le New-York et dans le Massachusetts, mais il n'en a rien été, quoiqu'elle ait pénétré dans la Californie, sans que, d'ailleurs, on sache rien encore de ses premiers résultats et que, dans le Missouri, elle se propage sur divers points.

Quoi qu'il en soit, l'*agitation* n'aura point passé sans laisser quelques traces : à Philadelphie, elle a pris la forme d'une ligue pour la fermeture de tous les débits de boissons pendant la journée du dimanche, et diverses députations se sont rendues, à cet effet, près du maire de la ville. Ce magistrat a pris le parti d'annoncer, par une proclamation, que désormais la loi qui interdit pendant le saint jour la vente des liqueurs, *The Sunday Liquor Law*, recevrait à l'avenir une exécution des plus strictes, en même temps qu'il invitait le syndicat des débitants de boissons à agir sur ceux-ci afin qu'ils consentissent d'eux-mêmes à s'interdire de vendre ledit jour. Le résultat de cette double intervention a été satisfaisant, et il n'y a plus guère à Philadelphie qu'un petit nombre de débitants à braver encore les prescriptions de la *Sunday Liquor Law* et à mépriser les invitations du premier de leurs magistrats municipaux. De son côté, le Sénat vient de former une commission qu'il a chargée de lui rendre compte de l'usage et de l'abus des liqueurs alcooliques. Cette décision n'a pas passé sans obstacles, puisqu'elle n'a été votée que par 26 sénateurs contre 21. Les opposants étaient ou des *Démocrates* ou des *Républicains* du Sud, restés fidèles à la vieille théorie des droits des Etats, *Right States*. Les uns et les autres ont vu, dans la mesure qu'on leur proposait, de même que dans le *Bill* sur le régime des chemins de fer dont la Chambre des représentants vient d'être saisie, un double pas dans la voie de la centralisation qu'ils détestent. C'est pourquoi ils l'ont repoussée. Mais la tendance générale, il faut bien le reconnaître, se prononce dans un tout

On a coté en clôture 82 liv. st. 15 sh. Lota, 83 liv. st. au comptant et 85 liv. st. à trois mois. Il y a acheteurs de Wallaroo à 93 liv. st. 10 sh. Il est difficile de dire quelle sera la marche ultérieure des affaires.

PLOMB. — Ferme au début de l'année, le plomb tendre anglais réalisait 22 liv. st. Ce prix s'est maintenu pendant toute l'année avec tendance à la hausse. On cotait à la fin de décembre 24 liv. st. L'état de l'Espagne a mis obstacle aux arrivages habituels.

ZINC. — Au début de 1873, les qualités silésiennes étaient fermes à 24 liv. st. Le stock à Londres était de 461 tonnes. Le zinc dur était à 14 liv. st. Jusqu'à la fin d'avril il y eut hausse. On arriva alors à 27 liv. st. 10 sh. et pour le zinc dur à 15 liv. st. 10 sh., 16 liv. st. En mai et juin il y eut ralentissement. En juillet, le prix fut irrégulier. La moyenne fut de 25 liv. st. 10 sh. En septembre, on atteignit 28 liv. st. pour retomber, pendant les derniers mois, à 25 liv. st. 15 sh. prix moyen.

MERCURE. — Au commencement de l'année, ce métal se vendait 12 liv. st. 12 sh. En mars, ce prix s'était élevé à 14 liv. st.; en juin, il était de 14 liv. st. 10 sh.; en juillet, 15 liv. st.; en septembre, 16 liv. st.; en octobre, 18 liv. st. 18 sh.; en novembre, 20 liv. st.; en décembre, une légère réaction plaçait le prix à 19 liv. st. 10 sh., auquel l'année s'est terminée.

ETAIN. — Prise dans l'ensemble, l'année 1873 a été marquée par une forte tendance à la baisse. Si de temps en temps il y a eu, sous l'influence de la spéculation, un temps d'arrêt, néanmoins le mouvement vers la baisse a bientôt repris et l'étendue du mouvement rétrograde est d'au moins l. st. 25 par tonne en Détroits. C'est surtout à la pression résultant des importations d'Australie qu'est due cette tendance adverse. Au début de l'année on cotait l. st. 143 à 144. On cotait à la fin l. st. 118 à 119. Le prix le le plus élevé a été atteint en avril. Les Détroits se payaient alors l. st. 148. Le prix le moins élevé a régné en décembre où l'on a traité à l. st. 115. L'avenir du marché dépend entièrement de l'importance des exportations d'Australie. Les informations reçues à ce sujet ne permettent pas encore de pronostiquer qu'elle sera la tendance de 1874.

ETAIN EN FEUILLES. — Au commencement de l'année, la demande de feuilles d'étain était bonne, avec tendance à la hausse. Le prix des cokes I. C. était de sh. 35. Pendant les trois premiers mois de l'année la grève des ouvriers travaillant le fer influa sur la production des tôles et les prix restèrent fermes malgré la demande limitée.

Jusqu'à l'automne, cette demande permit de conserver les prix courants qui ne différaient que faiblement de ceux du début de l'année. Mais en août et septembre, on cota 32 sh., puis en octobre 29 sh. 6 d. et en novembre on traita même à 28 sh. 6 d. En décembre, la demande reprit et l'on cota 30 sh. 6 d. sous l'influence des commandes reçues des Etats-Unis. L'année 1874 se présente sous un aspect favorable. *(Moniteur des Intérêts matériels.)*

LONDRES, LE 28 MARS 1874.

CAFÉS (avis de MM. Fréd. Huth et Cie). — Notre marché a clos en meilleure disposition fin de la semaine passée, les marchés hollandais ayant éprouvé une amélioration sensible, sur la valeur réduite établie aux enchères ; cette semaine le désir d'acheter a de nouveau disparu, vu que les offres de la Hollande varient de 3 1/2 cents (58 1/2-55 cents) d'un jour à l'autre.

Seulement à deux jours des enchères ont eu lieu et les quantités offertes ont été limitées à 250 boucauts plantation Ceylan ; 1,800 sacs et caisses East India, et 370 sacs et barils Jamaïque. Les prix marquent une baisse décidée et sont très-irréguliers, de sorte qu'il est impossible de donner des cotations exactes.

Les importateurs principaux se sont retirés du marché, de sorte que l'on ne pourrait acheter des quantités importantes même 6 s à 8 s au-dessus des prix auxquels on a cédé de petits lots aux enchères.

Les stocks de Londres, le 21 mars, se sont élevés :

	1874		1873
Tonnes........	11,782	contre	8,070

Arrivages pour la semaine, 1,638 tonnes contre débouchés 318 tonnes.

Le développement ultérieur du marché dépendra à un haut degré des nouvelles qu'apportent les prochaines trois dépêches de Rio, dont celle du 6/7 mars est échue. Nous avions, l'autre jour, une conversation avec l'associé d'une maison très-bien informée, de Rio ; cet ami s'est exprimé comme suit :

« Les arrivages plus importants de moitié janvier jusqu'à » fin de février ne disent rien, et malgré eux nous n'altérons pas nos estimations antérieures de l'exportation » totale pendant la saison du 1er juillet 1873 au 30 juin » 1874 ; en mars, une diminution considérable dans les » arrivages est plus que probable, et en avril et mai, on » n'attend que peu de café à Rio. »

Les expéditions de Rio du 1er juillet au 1er mars, pendant les deux petites récoltes (la récolte actuelle et celle de 1871-72), se comparent comme suit :

	1871/72	
Balles............	1,343,824	(5 arrobas)
	1873/74	
Jusqu'au 1er janvier.........	balles 857,671	(5 arrobas)
Du 1er janvier au 1er mars, environ 424,000 balles (à 60 kilos)................	» 350,000	(5 »)
Total....	balles 1,207,671	

Donc cette année un déficit de 136,000 balles, malgré les fortes expéditions qui ont eu lieu en janvier et février.

D'après MM. James Cook et Co de Londres, le total des débouchés en Europe, du 1er janvier au 28 février, dans les trois dernières années, s'élève :

	1874	1873	1872
Tonnes..........	33,772	40,174	31,303

Les stocks, le 28 février, se sont élevés :

	1874	1873	1872
Tonnes..........	83,828	65,511	87,077

D'après les statistiques de MM. H.-E. Möring et Co, de New-York, les débouchés aux Etats-Unis, du 1er janvier jusqu'à fin février, se sont élevés :

	1874	1873	1872
Tonnes..........	18,375	23,804	15,967

Les stocks aux Etats-Unis, le 28 février, se sont élevés :

	1874	1873	1872
Tonnes..........	6,270	6,051	14,956

Nous suivons les affaires aux Etats-Unis de très-près, et, en jugeant d'après l'expérience, il faut s'y attendre à une réanimation dès que les nouvelles de Rio annoncent une diminution dans les arrivages. Avec la faiblesse actuelle en Europe, il paraît que l'on ne donne pas assez de considération aux Etats-Unis. La position en Amérique se présente favorablement, considérant que les stocks aux ports de mer sont petits, les existences dans l'intérieur extrêmement réduites et les arrivages auxquels on pourra s'attendre ne pouvant être que plus légers; une influence animante de ce côté, en avril, mai et juin, est donc probable.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 1er AVRIL 1874.

L'animation que nous signalions dans notre dernier rapport n'a pas été de longue durée, et depuis huit jours, mais principalement depuis vendredi dernier, les affaires ont été très-calmes ; les producteurs ont tenu ferme pour obtenir le haut des cours pratiqués pendant la reprise, mais les acheteurs refusent de payer les prix en question ; ils ont rempli leurs besoins les plus pressants et maintenant ils ne veulent plus rentrer dans le marché que lorsque les prix reviendront aux cours où ils étaient avant la petite hausse qui vient d'avoir lieu il y a quinze jours; les producteurs qui ont profité de la reprise pour vendre sur leurs stocks ou pour prendre des ordres à livrer peuvent attendre avant de lâcher pied, mais ceux qui n'ont pas été aussi sages et n'ont pas voulu vendre, seraient forcés maintenant d'accepter des prix plus bas même, que ceux qu'ils ont refusés alors.

FILÉS. — La chaîne, 33 anglais 27/29 français, pouvait être traitée à 1/8 au dessous des cours pratiqués il y a huit jours, les autres articles sont sans changements.

TISSUS. — Ayant, moins que les filés, profité de la dernière reprise, ils sont moins affectés par le retour du calme, ils sont en général assez fermes sauf les shirtings.

ÉPINAL, LE 2 AVRIL 1874.

Je n'ai aucun changement à vous signaler, dans la situation de nos affaires et des prix.

Calicots 3/4 60 portées	16	fils.....	32 1/4 à	32 3/4
» » »	18	».....	34 1/4 à	34 3/4
» » »	20	».....	36 1/4 à	36 3/4
» » 68 »	20	».....	38 1/2 à	39
» » 70 »	21	».....	41 à	41 1/2
Chaîne 27/29 Amérique		....	3 25 à	3 30
Trame 36/38 »		....	3 35 à	3 45

LILLE, LE 2 AVRIL 1874.

Je vous ai dit à plusieurs reprises que rien ne contribuerait davantage à rendre quelque activité aux affaires qu'une bonne récolte de céréales, de vins et de fruits dans toute la France.

Les bonnes apparences que l'on constate généralement semblent déjà avoir quelque influence; non pas que l'amélioration soit bien sensible, mais la demande ne diminue plus, et elle a plutôt une tendance à augmenter.

En ce qui concerne particulièrement le commerce des toiles, le courant d'affaires que je vous signalais dans mes précédentes correspondances continue, et il suffit à absorber la consommation actuelle, ainsi qu'à réduire peu à peu l'ancien stock. On objecte, il est vrai, que nous venons de traverser trois mois qui constituent une des deux grandes périodes de ventes de l'année, et que nous allons entrer dans un temps d'accalmie; nous croyons que c'est là une erreur; les habitudes du commerce se sont complétement transformées pendant ces deux dernières années, et au lieu de faire au commencement et au milieu de l'année des achats considérables, les intermédiaires divisent leurs ordres et les répartissent sur toute l'année. La création d'un stock est l'explication bien naturelle de ce changement d'habitudes : la certitude où sont les acheteurs de trouver toujours à satisfaire facilement leurs besoins, les engagent à ne pas se charger à l'avance de marchandises. La vente du fil de lin, d'étoupe et de jute continue à être limitée principalement sur le marché intérieur; à l'exportation, des affaires assez importantes ont été traitées tant pour la Belgique que pour l'Angleterre et l'Allemagne. Les lins de pays présentent peu d'activité sur place; en campagne les achats continuent. Les lins de Russie ont donné lieu à des marchés à livrer au moins aussi importants que pendant les semaines précédentes. Les prix sont plus fermes.

L'industrie linière ne paraît pas jouir en Belgique d'une plus grande activité qu'en France; les affaires en fils et en toiles sont très-peu animées.

Le mouvement du port de Dunkerque a été du 25 au 31 mars :

Importation.		Exportation.	
Lin	317.000	Lin	646
Jute	60.000	Fils de lin	11.636
Etoupes	31.500	Fils de jute	33.371
		Toiles de lin	2.382

La situation des industries de Roubaix et de Tourcoing, bien qu'elle paraisse meilleure que celle de Rouen, de Reims et autres centres industriels, n'est pas entièrement satisfaisante.

La laine brute est toujours à des prix très-élevés; la hausse a été de 10 centimes au Havre, ce qui exigerait une compensation de 10 centimes sur les peignés, mais la vente de ce dernier article est trop calme pour qu'on puisse songer à en élever les cours. Les acheteurs de tissus commencent à venir sur place, mais l'exportation ne demande rien, et les besoins de l'intérieur ne suffisent pas à alimenter notre fabrique.

Notre marché aux blés d'hier était un peu moins bien approvisionné que le précédent et les qualités offertes un peu meilleures; la vente a été facile et on a réalisé une hausse moyenne de 86 centimes à l'hectolitre. En bourse, les affaires ont été assez actives les vendeurs tenaient les prix en hausse de 50 centimes à 1 franc. Les farines étaient mieux tenues, mais la vente est toujours difficile, et les prix sont resté les mêmes que ceux de la semaine dernière. Pas de changement pour les menus grains dont les prix sónt fermes.

Le marché des alcools paraît être un peu moins abandonné; depuis deux ou trois jours les cours se sont un peu raffermis principalement pour le rapproché. Cette reprise ne paraît pas avoir des racines bien profondes, on l'explique par la nécessité où se sont trouvés les vendeurs à découvert, d'acheter du disponible et du courant du mois pour être en mesure de répondre au filières.

Contrairement aux autres branches d'industrie, la fabrique des alcools du Nord ne reverra des jours bien prospères, que si la récolte des vins est compromise par de fortes gelées en avril. On cote à Lille :

3/6 fin	disponible	63 25
—	courant	63 25
Mélasse	disponible	64 »
—	à livrer, 4 d'été	63 50 à 63
—	4 derniers	58 50 à 59

Pas de changement pour les sucres, toujours même résistance de la part des détenteurs qui ne veulent pas baisser les prix, même résistance de la part des acheteurs qui ne se décident pas à opérer largement aux cours actuels, qui sont :

Sucre indigène 88°	53 50
— n° 7 à 9	56 25
Pain 6 kilogs n° 1	150 »

Les charbons continuent à baisser; on a traité des Charleroi maigres à fr. 15 rendus à Lille; les charbons gras s'obtiennent à fr. 20.

LYON, 2 AVRIL 1874.

Soies et Soieries. — La dernière cote a paru sans aucun changement; mais les affaires sont devenues plus calmes, beaucoup plus calmes; et en dehors des marchés précédemment conclus et dont les livraisons se poursuivent régulièrement, les transactions n'ont eu qu'une allure très-modérée. De là à moins de fermeté, pour ne pas dire un peu de faiblesse, il n'y a pas loin. Car, comme nous l'avons toujours dit, même au moment où le mouvement atteignait son point culminant, les détenteurs se sont toujours montrés disposés à saisir l'occasion de vendre.

Les belles soies seules restent non-seulement demandées, mais même rares. Les fabricants qui ont besoin de certaines marques sont absolument forcés de passer par les exigences des filateurs.

Si, dans l'ensemble des cours, aucun changement n'est encore constaté, il y a déjà de la faiblesse sur les organsins de Syrie, organsins et trames de Bengale et sur certaines grèges asiatiques, qui sont moins bien tenues qu'elles ne l'étaient il y a quinze jours.

Parmi les grèges asiatiques, celles de Canton font exception; elles sont assez demandées, et des quantités notables ont changé de main, soit à Lyon, soit à Londres, à des prix soutenus. Ces soies, pour les belles qualités surtout, sont, du reste, fort rares, et le stock en est excessivement réduit.

On a des dépêches de Shanghaï du 26 mars :

Marché calme.

Koofong-Sing n° 3	taëls 440
— n° 4	— 400
Bleu éléphant	— 370

Stock : 1,800 balles.

Change sur Londres : sh. 6.

Exportation totale de Chine et du Japon depuis le 1er juin 1873 :

Pour l'Angleterre ....b. 43.000 contre 54.000 à la même époque, 1872-73.

Pour le continent................ 24.000 — 23.000 à la même époque, 1872-73.

Total.....b. 77.000 contre 77.000 à la même époque, 1872-73.

Yokohama, 30 mars.

Marché ferme.

Maybash extra	675 dollars.
— 1, 2, 3	590 —

Change : sh. 4, 4 1/2.

En fabrique, les ventes se poursuivent sur une très-faible échelle. Quelques commissions supplémentaires se livrent pour Paris et pour Londres. Mais les nouvelles de ces deux marchés ne sont pas plus satisfaisantes que celles apportées par le courrier de New-York du 14 mars. Contrairement à ce que le début de la saison avait semblé promettre, la demande en soieries noires et de couleurs s'était considérablement ralentie; quelques articles de modes, tels que les turquoises et les rayés, continuaient à s'écouler à des prix passables. Un temps froid, peu propice aux affaires, a malheureusement contribué à cette interruption de la vente au détail. La saison du printemps sera abrégée et peut-être manquée, ce qui serait d'autant plus fâcheux qu'elle est la saison la plus favorable au porter des étoffes de soie.

La condition de Lyon a enregistré pendant le mois de mars :

5,888 balles pesant 381,271 kilog., contre 3,699 balles pesant 241,240 kilog., pendant le même mois de 1873; d'où ressort une augmentation de près de 60 0/0 pour 1874. C'est du reste le plus fort mois que la condition ait eu depuis celui de juin 1864 qui avait donné 385,000 kilog.

Le premier trimestre présente les résultats suivants :

Exercice	1873	b. 11.098	kil. 731.654
—	1874	b. 14.644	kil. 956.124
Augmentation		3.546	224.470

La part des soies étrangères, dans le total des soies conditionnées en mars a été de 81 0/0.

Les derniers avis, publiés sur les expériences des éducations précoces, continuent à être favorables. Le rapport

adressé au comice agricole du Vigan résume son appréciation en ces termes :

« Malgré les échecs dûs à la flacherie et à la maladie des corpuscules, l'ensemble des essais est plus satisfaisant que l'année dernière : les 4/5 des graines indigènes, essayées à l'établissement de Saint-Hippolyte, paraissent devoir donner un assez bon résultat; les reproductions et les graines japonaises d'importation directe n'ont rien laissé à désirer sous le rapport de la vigueur. »

Les éducations ont déjà commencé sur quelques points en Espagne, malheureusement plutôt qu'on ne l'eût voulu, par suite de l'éclosion prématurée des graines. A Murcie, faute de feuilles pour les nourrir, on a dû jeter des vers; la feuille était si rare que son prix a atteint 5 fr. la livre. Ce n'est pas là sans doute un bon symptôme, mais comme les graines ne paraissent pas manquer, on pourra remplacer aisément celles qui ont été sacrifiées.

La grève des ouvriers teinturiers, dont nous avons parlé il y a huit jours, n'est pas terminée.

En ce qui concerne la teinture de couleur, les patrons ont accepté l'augmentation de 50 centimes par jour demandée par les ouvriers, sauf à élever les prix de teinture payés par les fabricants. Mais ceux-ci paraissent, pour le moment, peu disposés à accepter les nouvelles cotes qui leur ont été adressées sous forme de circulaires. On annonce une réunion de fabricants en vue de délibérer sur ce sujet.

Quant aux teinturiers de noir, on n'a pu s'entendre; et les hostilités ont commencé de la part des ouvriers par la mise en interdit d'une petite maison. Les grosses maisons ont pris fait et cause pour cette dernière, et se sont engagées à exécuter toutes les commandes qu'elle pourra recevoir, afin de la mettre à même de soutenir la lutte. La grève en est là. A qui le dernier mot? Pauvre fabrique! Déjà si chancelante! Comme on la secoue! heureusement qu'elle a la vie dure.

LE HAVRE, 2 AVRIL 1874.

Les affaires ont de nouveau été fort calmes, cette semaine. Il y a bien réellement un malaise profond, et le marché n'a pas assez de souffle pour aller convenablement quinze jours de suite.

Cotons. — C'est maintenant que l'on peut juger combien le mouvement que nous avons eu sur l'article a été intempestif, et son seul sérieux résultat aura été de remplacer bien au-delà ce que l'on vendait ici par des achats à des prix plus chers en Amérique et dans l'Inde, en sorte que l'on peut être bien assuré maintenant que nos arrivages vont se continuer largement longtemps encore. Dans cette situation la filature est assurée d'un approvisionnement suffisant, très-abondant même, et il ne semble pas que son intérêt soit d'augmenter ses stocks qu'elle a pu regarnir ces derniers temps. Ce qui le prouve d'ailleurs, c'est qu'avec le le calme reparaît la faiblesse, et nous avons ainsi fléchi de 1 à 2 francs depuis quelques jours, pour le disponible, et plus même pour le livrable. Aujourd'hui on fait le T. O. Louisiane à fr. 99/100, le fully fair Oomra à livrer dans les fr. 68 50, et il y a fort peu d'acheteurs.

Ce qui a changé la position ainsi, c'est que les recettes en Amérique sont toujours trop abondantes. Les arrivages, durant la semaine dernière, ont été de 63,000 balles dans les ports, contre 56,000 balles l'an dernier, même semaine, et nous rattrapons ainsi les 7,000 balles que nous avions perdues la huitaine d'avant. Cette fois-ci, on nous donne 44,000 balles de recettes pour les 5 premiers jours, contre 49,000 balles en 1873 dans les 7 jours de la semaine, et nous aurons encore ainsi à ajouter à l'excédant.

Il est bien certain que la question de récolte est maintenant jugée. Nous aurons dans les 4 millions et demi, un peu plus un peu moins, suivant ce que resteront les recettes dans l'avenir, mais il nous semble que la différence de résultat est maintenant trop peu importante pour que les marchés doivent beaucoup se modifier suivant que l'on aura un peu plus ou un peu moins. Quel que soit le résultat final, il est bien évident que nous avons en perspective assez de coton pour parer à tous les besoins du monde, si active que soit d'ailleurs la consommation, et les recettes se maintiendraient-elles seulement au niveau de celles de l'an dernier, en Amérique, que nous ne verrions pas là motif à de l'activité et de la hausse. Il n'y aurait qu'une chute rapide des arrivages, et assez sensiblement au-dessous des chiffres de l'an dernier, qui pourrait justifier de telles allures.

Il est vrai que l'on va aussi être attentif à tout ce qui se dira sur la prochaine récolte. On prépare maintenant les terres, en vue de cette récolte, et de tous les côtés on nous dit que l'on va faire les plus grands efforts pour planter autant que dans la dernière saison. Nous le croyons sans peine, et comme le nombre des bras tend de nouveau à augmenter; nous ne voyons pas de motif pour douter qu'on n'arrive à semer tout autant que précédemment. Restera la question de température et de celle-là nous ne pouvons rien dire encore, constatons toutefois que les dépêches de mardi de New-York, disent que le temps a été favorable, dans le Sud, durant la huitaine précédente.

Les grosses recettes d'hier, 12,000 balles pour la journée, ont encore amené plus de calme et de froideur sur notre marché, et nous clôturons en tendance de baisse, bien que l'on n'exerce toujours pas de pression à la vente.

Les ventes de la semaine n'ont pas dépassé 5,600 balles, et nous avons reçu 24,400 balles, les arrivages continuent aujourd'hui, et nous avons entre autres le 31 *Corinna*, venant de Bombay en 6 semaines, avec 5,246 balles.

Le terme a été fort calme toute la semaine et les prix sont aussi en baisse. On fait le low middling Louisiane livraison avril à fr. 96; le mai-juin à fr. 97 50, et il y a plus de vendeurs aussi que d'acheteurs.

Les affaires sont restreintes sur les produits fabriqués, et c'est à peine si l'on peut tenir les prix à Manchester.

Voici nos stocks :

	1874.	1873.
Etats-Unis	134.430	52.620
Brésil	5.660	21.520
Indes	15.830	93.680
Autres	1.750	2.980
	157.670	170.800

Cotons en mer.

	1874.	1873.
Etats-Unis	44.833	21.505
Brésil	»	2 863
Indes	31.461	11.169
	76.294	35.537

Laines. — Nos enchères se sont continuées avec animation, depuis notre dernière correspondance, et finalement, on aura écoulé 8,000 b. à cette série. — Les prix vont en faveur de 5 à 10 c. pour sortes de la Plata. Les affaires de gré à gré ont immédiatement repris après la vente, et près de 400 b. ont changé de mains à prix des plus raides.

Indigos. — Cette teinture est toujours des plus fermes, et l'on paye rondement 25 centimes de prime pour bons Bengale, avec des affaires régulières.

Cafés. — Nous avons à vous confirmer nos prévisions d'il y a huit jours pour cet article. La consommation, rebutée par les soubresauts que la spéculation imprime depuis longtemps à l'article, s'est presque totalement abstenue de venir aux achats, et avec les mauvais avis que l'on reçoit du dehors, la baisse a repris le dessus. — On est maintenant à 90/91 pour Haïti, 95/96 pour Gonaïves, de fr. 100 à 105 pour bons cafés du Brésil, de fr. 105 à 107,50 pour cafés de l'Inde. — Il ne s'est pas fait au-delà de 18,000 s. depuis huit jours, encore ont-ils été faits presque exclusivement par la spéculation. Nos débouchés sont toujours des plus faibles. Ils ne sont pas à plus de 3,000 s. pour la semaine, et comme les arrivages sont toujours fort suivis, le stock augmente.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier au 31 mars:

	1873		1874	
Arrivages	128,675 s.	487 f.	160,452 s.	136 f.
Débouchés	146,145 s.	313 f.	74,304 s.	184 f.
Stocks	61,347 s.	126 f.	163,731 s.	499 f.

Le stock devra rester à peu près stationnaire cette semaine, mais il est à croire qu'il augmentera encore après, car nous avons des navires dûs, et il n'y a pas encore un bien vif retour de la consommation aux achats, bien que, cependant, on ait fait un peu plus aujourd'hui.

Cuirs. — Nous avons toujours un bon courant de demande, à prix généralement fermes. Il s'est cependant fait moins, cette semaine, que dans les précédentes.

Autres Articles. — Le mouvement a été bien limité cette semaine dans tous nos autres articles, crins, chanvres, teintures, graines, etc.

BORDEAUX, LE 1er AVRIL 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, les affaires de vins ont été peu animées; cependant, les prix plus modérées des

vins de 1872 et de 1873 déterminent toujours quelques affaires.

La température est devenue chaude depuis quelques jours et les vignes commencent partout à pousser.

Spiritueux. — Nous avons à signaler un peu de baisse en 3/6, principalement en 3/6 du Languedoc, par suite des avis reçus des lieux de production, et nos prix sont faiblement tenus aujourd'hui, comme suit :

3/6 Languedoc, disponible, fr. 112 à 110.
3/6 Nord, — » 71 à 70.

Cafés. — Depuis la vente de Hollande qui a provoqué un mouvement rétrograde très-prononcé, les cours ont été très-irréguliers sur tous les marchés européens. Parfois on a fait des tentatives de reprise, mais sans succès durable ; la baisse a prévalu et, dans ces derniers jours surtout, elle s'est de plus en plus accentuée. Notre marché, qui s'était lancé dans le mouvement fiévreux de hausse, est aujourd'hui très-impressionné, vendeurs et acheteurs sont dans l'expectative, et pendant ce temps il ne se traite que de très-petites affaires pour les besoins immédiats de la consommation. — Cette dernière quinzaine, il est arrivé 4 à 5,000 sacs Guayra.

Cacaos. — Nous avons eu, depuis deux semaines, plus d'affaires sur cet article, savoir : 330 quarts Martinique disponibles et à livrer à fr. 115 A ; 40 quarts Sainte-Lucie à fr. 60,50 E ; 200 sacs Caraque de fr. 107,50 à 140 E ; 470 sacs Guayaquil de fr. 62 à 64 E, et 410 sacs Bahia de fr. 56,50 à 59 E. — Ces prix indiquent une légère baisse sur certaines sortes courantes, telles que les Guayaquil et les Bahia ; quant aux sortes des Antilles, qui sont plus demandées en ce moment, les cours se montrent assez fermes. Les sortes fines sont toujours délaissées. — Nous avons reçu quelques renforts en Martinique, Guayra et Guayaquil.

Sucres. — Les derniers arrivages de Bourbon nous ont refait un petit stock. Par contre, les sucres des Antilles sont rares ; mais nous sommes au moment où les arrivages vont commencer et approvisionner nos raffineries de quantités traitées à livrer ; déjà deux navires de la Martinique entrent aujourd'hui en notre port. En attendant, nos usines travaillent peu ; elles ont fait cependant quelques achats qui se composent de 1,800 sacs Bourbon disponibles à fr. 63,75 et 64 A, la bonne quatrième ; 60 barriques et 300 quarts Martinique usine, à livrer par la *Ville-de-Blain*, au prix des indigènes à l'époque de l'arrivée. Nous cotons en ce moment les bruts des Antilles fr. 57 A, le Bourbon fr. 64 A, la bonne quatrième.

Les raffinés sont calmes, il n'a été traité que quelques petits lots pour la consommation, la réexportation reste éloignée du marché. Les cours se raisonnent ainsi : pains 1er choix, fr. 76,50 à 77 ; 2e choix, fr. 71 à 71 ; pilés, fr. 75.

Laines. — Les cours sont toujours fermes, surtout pour les laines à peigne. Les transactions ne sont limitées que par la rareté de la marchandise. Quelques renforts reçus par le steamer « *Sénégal* » ne sont pas encore débarqués.

Peaux de mouton. — Toujours très-recherchées aux cours établis par notre dernière enchère. Les peaux à laine courte et toutes les sortes de Montevideo ont été l'objet d'une vive demande. Le stock se trouve de nouveau très-réduit.

MARSEILLE, 1er AVRIL 1874.

Peu de confiance et peu d'entrain ; cependant, il s'est traité quelques affaires en céréales, et les prix ont été maintenus et les avis des Dardanelles ne nous signalent plus aucun passage de navires en destination de Marseille. Il faut donc peu compter sur les arrivages du Levant ; et du reste, les correspondances d'Odessa, de Galatz, d'Irka annoncent les places comme très-dégarnies. Les cours de Paris et la baisse qui s'y maintient sur les farines influenceraient nos cours ; mais ceux-ci sont soutenus par les ordres de la Suisse et par quelques affaires en farine traitées pour l'Egypte. Si cela continue, il est plus que probable que nous aurons un peu de hausse, la semaine prochaine.

Nos arrivages n'ont été que de 120,480 hectolitres, et les ventes effectuées ont atteint 108,000 hectolitres, dont 52,800 disponibles. A livrer, les prix se maintiennent, mais sans affaires.

Voici les prix des blés disponibles :

100 k.	Tuzelle de Provence	42 50
»	d'Afrique	37 50
»	d'Oran	38 »
»	Espagne blanc	37 50
»	» rouge	35 50
128/123	Tuzelle de Berdianska	45 25
128/125	Marianopoli	44 »
»	Irka Odessa	43 »
»	Irka Azoff	43 50
»	Galatz	43 »
126/121	Danube	39 »
128/124	Pologne	44 »

En farines, la balle de 122 kilos et 1/2, sac compris, se vend :

Minot tuzelle, 62 à 63 fr. TS, 59 à 60. M, 57 à 59. R, 56 à 58. COS, 50 à 53.

Les semoules supérieures se vendent 52 à 53 fr. Semoules à potage, 56 à 57. Notre place exporte beaucoup de semoules, même pour l'Italie ; de Gênes, qui avait autrefois le monopole des pâtes d'Italie, on achète beaucoup, à Marseille, ces produits qui s'y font aujourd'hui mieux et à meilleur marché.

Cafés. — Sur notre place, l'influence des marchés hollandais et anglais a pesé lourdement sur les cafés. Jamais dans les annales du commerce on n'avait vu pareil bouleversement, et par suite pareille ruine ! Les marchés français quoique solidaires avec les autres marchés étrangers devraient chercher à s'affranchir d'une telle influence ; et nous croyons que l'unité dans les conditions de vente de tous les marchés français serait très-utile au commerce national.

Les comités de spéculation en Hollande et ailleurs ne peuvent que fausser les cours, et par suite jeter continuellement le commerce sérieux des cafés dans des fluctuations qui n'amèneront que des désastres. La confiance aujourd'hui est entièrement perdue chez le détaillant, et le calme seul peut petit à petit ramener la consommation aux achats car les besoins sont très-grands et les stocks français ne sont pas plus grands que ce qu'il faut.

Nous avons eu cette semaine un peu de demandes ; 1,500 sacs Rio ont été pris de fr. 95 à fr. 105, dit-on ; 5 à 600 sacs Porto-Rico pâle, fr. 110 à fr. 115. Ces ventes établissent une baisse de fr. 36 à fr. 40 sur les plus hauts cours de fin janvier. Aussi, n'est-ce qu'un cri, et l'on parle de maisons qui auraient perdu d'assez fortes sommes. Mais le détail n'a pas diminué ses prix, et il est fort à craindre que cette baisse n'ait pas immédiatement son effet dans le public.

Huiles. — Les consommations se ralentissent, malgré la baisse continuelle des prix. Nous sommes, sous ce rapport, dans un état de crise qui s'est rarement vu.

Les huiles de lin qui se vendaient autrefois fr. 100 et 110 sont offertes aujourd'hui à fr. 75 et 75.50. Les sésames à fr. 76 ; les arachides à fr. 76 et 77. Il est évident que nos huileries ne pourront continuer à travailler à ce prix et ne tarderont pas à être obligées, à moins d'une reprise, de suspendre leur travail.

Les huiles d'olive sont aussi maltraitées ; les détenteurs ont longtemps maintenu leurs prix sans céder, mais quelques parties arrivant d'Espagne, viennent d'être cédées à fr. 86.70 et 85.90 l'hectolitre, avec une baisse de 10 à 12 francs.

Le chômage des savonneries et la baisse des huiles de grains rendent toute appréciation impossible sur le lendemain des transactions en huiles d'olives.

Laines. — La demande a été assez vive cette semaine, mais surtout dans les qualités communes, dans les sortes de Perse ; malgré ces demandes actives, les détenteurs ont su écouler leur vieux stock, faisant place à la nouvelle campagne qui s'approche.

Il a été vendu 3,554 balles. Il en est arrivé 744, et notre stock est de 20,995 balles.

Comme prix, cotons :

500	balles	Perse blanche suint à....Fr.	90 le kilog.
13	—	Syrie blanche à	82 50
169	—	Sigaye fine à	120
35	—	Kassapachi à	140 et 120
73	—	Géorgie agneaux à	107 50
—	—	— blanche	87 50
142	—	Angora à	70 et 75
50	—	Erzeroum à	67 50
83	—	Plata diverses à	2 et 2 50

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Havane, 30 mars. — *Sucres* n° 12, 18 1/2 rx, moscovades. 15 1/2 rx. Change sur Londres, 160 0/0 de prime.

Calcutta, 31 mars. — *Indigos*, la sécheresse augmente dans le Tirhoot, — *Coton*, nominal. — *Cuirs*. le choix augmente. — *Jute*, calme. — *Graine de lin*, fair Patna, r. 4.9. ordinary, 4.7. — *Graine de colza*, fair Patna, r. 3, ordinary, 2.12. — *Riz*, Table, r. 4.2. Ballam, 3.2. — *Gomme laque*, stationnaire. — *Soie*, Surdah, nominale à r. 20 1/2 (tous les prix sont c. et f. pour Londres.) — *Frets*, jute, sh. 62/6 viâ Cap, sh. 60 viâ Canal ; grai-

précédente. L'importance de ces gisements paraît promettre pour longtemps de nouvelles ressources au gouvernement, au moment où l'on commençait à s'inquiéter de l'épuisement des dépôts aux îles Chinchas.

Des tremblements de terre d'une certaine intensité ont été ressentis dernièrement à Lima, Iquique et Arequipa, mais sans qu'ils aient causé de dégâts matériels.

Le commerce continuait à souffrir de la crise financière qui règne à Lima, et y a causé des pertes considérables.

La pose du câble sous-marin entre Panama et Pisco (Pérou) rencontre un obstacle sérieux dans la prétention du gouvernement de la Colombie, d'avoir une station télégraphique à Buenaventura.

Les concessionnaires voient dans cette exigence une difficulté presque insurmontable qui ne leur permet pas d'exécuter leur contrat.

Par décret du conseil provincial de Lima, la fabrication des allumettes chimiques, autres que celles à phosphore amorphe, vient d'être prohibée et leur importation de l'étranger devra cesser également dans un délai de six mois.

AMÉRIQUE CENTRALE.

L'état général des Républiques du centre n'avait pas sensiblement changé. Le projet de réunion à Guatemala des présidents des divers Etats n'avait fait aucun pas en avant et le malaise politique continuait à régner, malgré la cessation des hostilités dans le Honduras.

Dans le Nicaragua cependant, sauf un peu d'effervescence, causée par les prochaines élections présidentielles, on jouissait d'une tranquillité parfaite.

Les recettes du Trésor du Guatemala, pendant le mois de décembre, avaient été satisfaisantes; elles s'élèvent à $ 183,300, dépassant d'environ $ 2,500 le chiffre des dépenses.

Il régnait une grande activité dans l'exportation de café sur toute la côte du Pacifique, principalement dans les ports de Costa-Rica, où pas moins de dix navires chargeaient du café pour l'Europe et San-Francisco.

Les grandes pluies et, par suite, le débordement des rivières avaient interrompu momentanément les travaux du chemin de fer de Costa-Rica.

ISTHME DE PANAMA.

Le courrier apporte des nouvelles de Panama allant jusqu'au 7 mars. Les compagnies d'assurances avaient déjà remboursé une partie des pertes causées par l'incendie du 19 février, et on se préparait, avec une ardeur de bon augure, à réédifier les immeubles détruits.

La compagnie du chemin de fer de Colon à Panama avait décidé la suppression de toutes les stations intermédiaires, à l'exception de celle de Mameï où l'on centralisera la surveillance et le service de réparations de la ligne et où l'on établira une station télégraphique.

On attendait l'arrivée de la commission, envoyée par les Etats-Unis de l'Amérique du Nord à la recherche du passage le plus favorable pour le tracé d'un canal interocéanique. Cette commission doit s'occuper tout d'abord de l'exploration du bassin de l'Atrato, le tracé entre le golfe de Darien et l'embouchure de la rivière Napipi, sur le Pacifique, paraissant avoir la préférence. Elle examinera ensuite la possibilité d'établir un canal à travers le Nicaragua pour comparer ainsi les avantages que peut présenter l'un ou l'autre des deux tracés qui sont à l'étude.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE

La position générale du commerce ne semble pas s'être sensiblement améliorée. On cite bien par ci par là quelques légères reprises dans certaines industries, et principalement dans celles qui sont directement en relation avec le commerce de détail, mais ces reprises que l'on doit attribuer surtout au beau temps, ne sont que passagères, malgré les concessions qu'elles rencontrent dans beaucoup de cas, de la part des détenteurs qui craignent de ne pouvoir écouler assez vite tout leur stock de saison. Cet état de choses s'applique notamment aux diverses industries qui emploient les matières textiles. Donc, en général, la situation ne varie pas. Les recettes des chemins de fer sont toujours aussi mauvaises; celles des lignes autrichiennes et italiennes ne sont pas meilleures, ce qui prouve que nos voisins ne sont pas beaucoup plus favorisés que nous.

Les exportations du port de Bordeaux, pendant le mois qui vient de finir comprennent: 30,514 barriques, 25,629 caisses vin; 710 fûts, 31,853 c. eau-de-vie; 364 fûts, 1,416 c. vinaigre; 969 c. champagne, 13,414 c. sirops et liqueurs, 4,514 c. bitter et vermouth; 59 fûts, 3,489 c. huile; 7,339 c. conserves, 34 c. allumettes, 443 c. biscuits, 505 balles et ballots bouchons, 585 c. bougies, 89 c. chocolats et bonbons, 119 balles draperies, 84 balles morues, 3,817 colis ouvrages en métaux, 1,252 c. et b. papier, 1,168 fûts ou c. porcelaines et faïence, 1,073 c. savons, 7,698 sacs ou barils et 4 b. ou c. sucre, 4,559 balles tissus, 3,071 c. verreries et cristaux, 2,022 c. fruits conservés. En tout 38,622 colis contre 59,684 colis pendant le mois correspondant, l'année dernière.

Il est question de provoquer la réunion à Liége (Belgique) d'une bourse industrielle réunissant tous les négociants de la province. La commission provisoire d'organisation vient de faire paraître un projet de règlement d'après lequel la réunion aurait lieu le lundi après-midi.

Les nouvelles de la Réunion ne sont pas favorables. Le calme des affaires en France fait grand tort à notre colonie. Les sucres, surtout, ont souffert beaucoup; les cafés sont plus recherchés. Des pluies abondantes sont tombées, mais elles ont été accompagnées d'un cyclone qui, heureusement, n'a passé que par les parages.

Le steamer porteur de la malle des Antilles et du Pacifique, l'*Elbe*, est arrivé à Southampton. Nous complétons ici les *Nouvelles d'outre-mer*, que nous donnons plus haut. A la Jamaïque, au 12 mars, le temps était sec et favorable aux opérations de la récolte des sucres. Celle des cafés avançait rapidement, la majeure partie était déjà embarquée. La Barbade jouissait d'une température tout aussi favorable et qui produisait les mêmes effets. A la Trinidad, au contraire, de fortes pluies ont retardé les récoltes. A Saint-Vincent, le temps était au beau. A la Grenade, la récolte des sucres était très-bonne. Au Chili, la récolte du froment s'annonçait bien et promettait de donner un fort excédant pour l'exportation.

A New-York, le commerce des *Dry-Goods*, pendant le mois de février, a donné des résultats assez satisfaisants sous le rapport des achats pour l'intérieur; mais, par contre, les *jobbers* ou distributeurs de marchandises de New-York même et des grands centres environnants se sont abstenus d'opérer, attendant des prix plus bas lorsque la saison sera plus avancée. Voici le tableau comparatif des importations en *Dry-Goods* dans le port de New-York pendant le mois de février :

		Laines manufacturées.	Cotons.	Soies.	Lins.	Articles divers.
		$	$	$	$	$
Entrés pour la consommation.	1873	424.717	408.414	505 740	191.844	164.755
	1874	529.670	469.754	454.682	242.147	159.799
Retirés de l'entrepôt.	1873	341.437	293.391	334.336	202.249	48.940
	1874	393.382	178.012	145.876	211.319	46.103
Entrés à l'entrepôt.	1873	243.263	111.201	155.886	52.978	21.230
	1874	276.809	102.840	108.623	171.067	29.802

En somme, il est entré, pour la consommation, pour $ 1,856,072 en 1874, contre $ 1,695,490 en 1873; il a été retiré pour $ 986,692 en 1874, contre $ 1,220,253 en 1873, ce qui, ajouté à l'entrée pour la consommation, donne les chiffres de $ 2,824,768 et $ 2,915,743 pour les quantités jetées sur le marché en 1874 et en 1873 respectivement; enfin il est entré à l'entrepôt pour $ 689,141 en 1874, contre $ 585,458 en 1873, ce qui, ajouté à l'entrée pour la consommation, donne les chiffres de $ 2,545,213 et $ 2,279,948 pour les quantités totales entrées au port en 1874 et en 1873 respectivement.

Le tableau du commerce intérieur de la Russie d'Asie, en 1872, publié par les douanes russes, nous fournit des renseignements très-intéressants, dont le manque de place ne nous permet de reproduire que la quintessence.

	Importations. 1871.	Importations. 1872.	Exportations. 1871.	Exportations. 1872.
	Mille roubles.		Mille roubles.	
Turquie...	5.446	6.275	3.470	3.552
Perse.....	3.949	4.925	1.429	1.694
Khiva.....	1	17	3	4
Chine.....	6.524	8.015	3,482	2.825
Prusse....	1	3	33	253
France....	9	»	487	1.004
Total...	15.930	19.235	8.904	9.332

Dans ces chiffres, n'est pas compris le mouvement du numéraire qui s'est élevé à 2,233,000 roubles à l'exportation et 70,000 roubles à l'importation en 1872, contre un mouvement total de 1,592,000 roubles en 1871.

Des communications télégraphiques se trouvent établies à partir du 1er avril avec l'Espagne au moyen d'un câble

sous-marin qui vient d'être posé par une compagnie anglaise entre Marseille et Barcelone. Le coût des télégrammes par cette voie est de 8 francs par 20 mots.

Un avis du vice-consul de France à Kœnigsberg prévient que ce port est rouvert à la navigation par suite de la débâcle des glaces qui l'obstruaient.

Nous avons une tendance plus ferme à enregistrer cette semaine sur la plupart des produits exotiques, les sucres et les cafés exceptés. Les houilles et les produits métallurgiques se trouvent délaissés par contre. Les produits agricoles aux derniers avis sont en hausse sur nos marchés de province, mais malgré cela les détenteurs montrent peu d'empressement à réaliser leurs froments; les menus grains sont également fermement tenus. A Paris, au grand marché du mercredi, la culture montrait également une certaine réserve et ses offres étaient très-modérées; par contre, les qualités exotiques s'obtenaient plus facilement à fr. 38 pour Californie, fr. 38,25 pour Oregon, fr. 37 pour Chili, fr. 35,50 pour Sandomirka, fr. 34 à 34,50 pour Pologne fr. 35 pour Amérique printemps, les 100 kilos sur wagon au Havre. Les blés indigènes du rayon étaient livrés de fr. 35 à 38,50 le quintal, suivant qualité; à la fin du marché, la hausse, réalisée sur la semaine précédente, était de 50 centimes. Les derniers télégrammes reçus se résument comme suit : Marseille, prix fermes; — Rouen, prix faibles; — Anvers, prix fermes, peu d'affaires; — Londres, marché très-ferme aux cargaisons flottantes; — Cologne, froments et seigles faibles; — Berlin, seigles calmes, froments plus faibles; — Hambourg, marché calme; — New-York, baisse de 2 cents sur les blés et de 10 cents sur les farines.

Cotons. — Nous renvoyons pour cet article à notre revue du marché du Havre où l'on trouvera des détails sur la position générale actuelle.

Laines. — Rien de nouveau à mentionner sur la situation du produit brut. En attendant les prochaines grandes enchères de Londres et d'Anvers, la consommation vient facilement aux achats qu'elle opère au Havre et à Bordeaux, aux pleins cours des dernières enchères, et à Marseille avec de légères concessions déterminées par l'approche des nouvelles tontes. Voici quelle est l'importance des stocks sur deux de ces places : au Havre, 10,720 b. dont 7,305 b. Plata; à Bordeaux, 1,049 b. dont 938 b. Plata. Les prochaines enchères publiques à Bordeaux ont été fixées au 30 avril et au 1er mai; elles doivent comprendre 2,000 b. laines et 2,000 b. peaux de moutons.

Les derniers avis reçus de la fabrique peuvent à peu près se résumer ainsi : à Elbeuf, beaucoup d'acheteurs de l'intérieur, principalement en articles d'été, mais à des prix peu élevés; l'exportation a peu agi. A Louviers on a fait quelques affaires courantes. Lisieux se plaint. Sedan écoule difficilement. Lavelanet a vendu un peu, mais possède encore un stock malheureusement trop important. A l'étranger, Verviers a vendu quelques nouveautés, mais on ne signale pas de changements sensibles à Bradford; la demande pour le continent et l'Amérique est très-faible sur cette dernière place, et beaucoup de fabricants ont arrêté leurs métiers; les filés tendent à la baisse, quoique un peu demandés par la consommation indigène.

Soies. — Notre correspondant de Lyon traite l'article au point de vue général.

Cafés. — Notre correspondance du Havre traite également de cet article au point de vue général. Nous reproduisons également plus loin les avis de MM. Fréd. Huth et Cie de Londres. Nous ajouterons seulement quelques renseignements de nature à compléter ces deux sources d'informations.

Les stocks à la fin du mois étaient de 43,500 sacs et 80 fûts en entrepôt à Bordeaux: de 71,247 sacs, 105 barriques, 5,566 fardes, 32 tierçons, pesant 6,010 tonnes, à Marseille. A Londres, les stocks au 28 mars étaient de 13,855 tonnes, contre 7,918 en 1873, même époque, et 19,170 tonnes en 1872. Sur cette dernière place, le marché clôturait sans changement mercredi, avec peu d'affaires et peu de lots offerts.

Cacaos. — En bonne position toujours, sans que les affaires prennent pourtant un grand développement. Les stocks à la fin du mois étaient ainsi composés : au Havre, 19,500 sacs, 150 quarts; à Bordeaux, 19,000 sacs en entrepôt réel; à Marseille, 1,120 tonnes; à Londres, 41,932 sacs (contre 26,518 sacs l'année précédente, même époque). Sur cette dernière place, le marché est resté stationnaire mardi.

Sucres. — On trouvera plus loin un article spécial sur cette denrée dont la position ne s'est pas améliorée cette semaine. Les stocks à la fin du mois étaient ainsi composés: au Havre, 989 barriques, 20 quarts, 559 sacs (contre rien à la même époque l'année précédente) : à Nantes, 4,991 tonnes (contre 6,996 tonnes en 1873); à Bordeaux, 9,500 sacs, Réunion ; à Marseille, 612 c., 20,850 sacs, 76 barriques sucre exotique, 2,452 sacs sucre indigène, ensemble, 2,610 tonnes ; à Londres, 82,083 tonnes (contre 57,905 en 1873); à Liverpool, 55,419 tonnes (contre 37,879 en 1873) ; à la Clyde, 49,820 tonnes (contre 27,880 en 1873); à Bristol, 4,762 tonnes (contre 4,624 en 1873). Mercredi la clôture s'est effectuée comme suit, sur ces quatre marchés : un marché stationnaire, avec seulement quelques petites transactions de gré à gré à Londres; des affaires assez fortes à des prix en faveur des acheteurs à Liverpool; des affaires médiocres en sucres pilés en baisse de 3 à 6 d. sur les cours de samedi à Glasgow: et des prix stationnaires avec une tendance plus ferme à Bristol.

Ci-dessous nous donnons un tableau, donnant les exportations en sucres raffinés de la France pendant ces quatre dernières années.

	1873	1872	1871	1870
Angleterre . . Tonnes	54.310	43.354	23.632	30.466
Belgique	2.285	4.534	4.922	3.186
Russie	2.841	3.454	2.347	1.886
Suède	4.353	3.556	1.262	685
Autriche	219	987	313	62
Italie	12.915	13.570	7.963	10.733
Suisse	11.789	10.373	4.713	7.575
Grèce	3.176	2.659	1.981	2.888
Turquie	15.011	13.488	9.298	12.762
Egypte	3.047	2.454	1.953	2.359
Etats Barbaresques	2.082	1.374	1.042	1.011
Urugay	2.081	2.183	1.273	1.150
Rio-de-la-Plata	4.294	4.800	2.478	2.665
Chili	5.380	5.498	3.961	6.252
Algérie	7.324	6.475	6.003	6.925
Pays divers	22.078	22.426	14.313	8.971
Total . . Tonnes	153.185	141.185	86.664	99.276

Cuirs. — La tendance du marché s'est maintenue en faveur des détenteurs encore cette semaine et pour les mêmes raisons énoncées déjà par nous précédemment: retard dans les expéditions de la Plata, et, par suite, réduction graduelle, des stocks qui ne comportent plus, au Havre, que 95,289 pièces et 22,442 peaux de chevaux sèches et salées, et 8,591 cuirs secs à Bordeaux.

Suifs. — La fermeté que notait notre dernière revue s'est soutenue. On cote à Paris, le suif disponible, fr. 89 les 100 kilos, hors barrière. Les prix sont également bien tenus sur les provenances exotiques au Havre et à Bordeaux. Le stock au Havre est de 3,250,000 kilogrammes; à Bordeaux, il est de 446 pipes 5,195 barriques Plata. A Londres, on clôture calme mercredi; à Liverpool, le même jour, le suif d'Amérique était plus demandé, de sh. 36 à 38.

Indigo. — Les cours ont été bien tenus cette semaine et l'on a noté le débouché de plusieurs caisses des Indes au Havre et à Bordeaux. Le stock au Havre, fin mars, était de 1,412 c. des Indes, 42 surons et 427 colis Amérique; à Bordeaux, il se composait de 3,835 c. des Indes et 361 surons Amérique, et à Londres, de 2,664 c. des Indes, 105 c., 8,484 surons Amérique contre 17,136 c. des Indes, 339 c. 8,309 surons Amérique 1873.

Métaux. — Peu de chose à dire des métaux cette semaine, sinon que les affaires ont été de peu d'importance et que les cours ont été en s'affaiblissant. Plus loin on trouvera les cours sur la place de Paris. En Hollande le résultat des dernières ventes publiques d'étain a donné 22,500 lingots vendus avec entrain de fl. 53 1/2 à 57 pour Banca, et fl. 50 1/2 à 54 pour Billiton; depuis, les cours ont cédé un peu et l'on cote maintenant : Banca sur prompt de mars à fl. 53 1/2 (fr. 117 1/4); dito de mai à fl. 52 1/2 (fr. 115 1/4); dito de juillet à fl. 52 et 51 1/2 (fr. 114 1/4 à 113 1/8); les Billiton disponibles à fl. 52 et 51 1/2 (fr. 114 1/4 et 113 1/8); à livrer par vapeur en cours de voyage, à fl. 50 (fr. 109 1/2) les 50 kil. franco à bord. A Londres : le marché clôture également en baisse mercredi pour les étains; les Détroits ne valent plus que £ 87 à 87 10 pour comptant, et £ 85 à 87 10 au livrable; les cuivres de plus en plus déprimés ferment à £ 74 15, pour marque ordinaire du Chili, après avoir touché un moment £ 74. En Allemagne, même faiblesse sur les cuivres; à Berlin, les bonnes sortes ne valent que th. 28 1/2 à 29. Les étains obtiennent des prix irréguliers, mais plutôt faibles. Les plombs, depuis quelque temps, ne donnent lieu qu'à très-peu d'affaires. Acheteurs et vendeurs se tenant sur la ré-

serve. Le zinc tend à la baisse sur les marchés allemands.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Nous avons encore à enregistrer le maintien du *statu quo* pour cette semaine. Des besoins pressants doivent pourtant exister, mais il n'en paraît rien, car les commandes nouvelles sont presque nulles, et cela, malgré l'amélioration qui s'est produite et qui paraît se soutenir en Belgique. Il est vrai que l'industrie sidérurgique anglaise ne paraît pas encore arrivée au bout de ses souffrances; au manque d'ordre est venu s'ajouter une nouvelle cause de réserve pour les acheteurs dans les difficultés que soulève l'application de la réduction des salaires. Ces difficultés ont pourtant amené des grèves qui, en se prolongeant et par conséquent en réduisant la production, pourraient bien produire l'effet d'une saignée sur un apoplectique. Il y a en effet pléthore dans la production sidérurgique actuelle en Angleterre, pléthore causée il est vrai par une cause artificielle, la réserve de la consommation, mais qui n'en est pas moins réelle pour cela. En face d'une production limitée forcément, peut-être avec quelques faibles cencessions arrivera-t-on à débarrasser l'excédant actuel.

Voici quels sont les cours cotés actuellement : à Paris, fr. 250 à 260 pour les fers laminés n° 2 (écart fr. 10 par classe); fers spéciaux fr. 290 1re classe (écart fr. 20 par classe); fers à plancher 1re classe, fr. 200; fers à cornières, fr. 280 à 300; fontes, sans changements. — Haute-Marne, fonte affinage, fr. 135; fonte au coke, fr. 150; fers laminés au coke 1re classe, fr. 230 (écart fr. 10); fers spéciaux, fr. 285. — Meurthe-et-Moselle, fonte, fr. 78 à 80. — Ports de la Manche, fontes anglaises, fr. 121 50.

En Belgique, les rails et les tôles sont assez demandés. Les fontes sont toujours déprimées par la concurrence des fontes luxembourgeoises toujours très-abondantes. A Charleroi, les fontes sont cotées fr. 90 affinage, fr. 120 moulage n° 5; les fers valent fr. 210 à 215. En Angleterre, la question des salaires arrête les affaires; mais, avec la tendance actuelle des prix, une baisse prochaine est probable. Voici quelle est actuellement la situation des principaux centres métallurgiques : à Middlesborough, la fonte est descendue à sh. 70 chez le producteur, et sh. 68 dans le commerce; les plaques ont baissé de l. st. 1.5 par tonne, les rails valent l. st. 9.10, et les barres communes l. st. 10.15. A Glascow, le dernier cours coté pour les warrants est sh. 79/6 à 80. A Barnsley, les rails et le matériel de forge restent demandés. A Barrow-in-Furness, il y a tendance générale à la baisse, le minerai hématite a baissé de sh. 3 à 4 par tonne. A Darlington, baisse également; la fonte est offerte à sh. 66 le n° 3, et sh. 62/6 le n° 4, qualité de forge; les rails ne valent plus que l. st. 9.10 à 9.15 sections ordinaires, l. st. 11.5 à 11.10 légers; les plaques pour navires se cotent l. st. 11.10 à 12, et les barres pudlées l. 6.10. Pas d'améliorations à Newport. A Sheffield, la fabrication des aciers et la coutellerie souffrent, il n'y a que la construction mécanique qui soit occupée. A Stoke-Upon-Trent, les affaires sont suspendues. A Wolverhampton, il en est de même.

CHARBONS. — Pas d'améliorations. La baisse domine toujours, malgré les efforts que font les producteurs pour l'arrêter ou du moins la limiter, en diminuant un peu la production. Pas de changements à Paris, les prix sont ceux donnés dans notre revue précédente. On a traité cette semaine dans le Pas-de-Calais du tout-venant gras (un marché de 2,000 tonnes, livraison jusqu'à fin septembre) à fr. 17, avec garantie de baisse. Dans le bassin de Mons, la métallurgie traite son tout-venant de fr. 15 à 16, et ses fines à fr. 13 la tonne; les gailleteries valent fr. 26. A Charleroi, l'Association des producteurs de charbons maigres s'est réunie jeudi dernier, et a décidé une baisse nouvelle de 1 fr. par tonne, ce qui met le cours actuel à fr. 12; on ajoute, il est vrai, qu'il a été traité à fr. 9 50 la tonne sur wagon, à la mine. En Angleterre, les grèves qui viennent de se déclarer vont limiter un peu la production; mais, les stocks sont si élevés, qu'il est probable que les prix ne seront pas influencés et, qu'au contraire, de nouvelles concessions vont être faites. A Newcastle, on traite du tout-venant à métallurgie à sh. 8/6; on offre les premières qualités pour usine à sh. 11. A Cardiff, les charbons premières marques se tiennent à sh. 22, mais les secondes qualités peuvent s'acheter sh. 20, 18, et même sh. 15. Dans le Durham, les charbons noncriblés sont vendus sh. 10/6 à 11/6 livrés aux usines; le charbon domestique vaut sh. 15 à 17 la tonne à la mine.

COURS DES MÉTAUX DU 2 AVRIL 1874

SUR LA PLACE DE PARIS.

	27 mars.	2 avril.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	202 50	197 50
— — en lingots — —	217 50	212 50
— anglais tough — —	217 50	212 50
— minerais de Corocoro —	215 »	203 75
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	247 50	243 »
— Détroits— —	242 50	238 »
— anglais — Havre ou Rouen....	240 »	235 »
Plomb de France, liv. Paris...........	53 50	53 »
— d'Espagne — Havre..........	55 »	M »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	54 »	M »
Zinc de Silésie, liv. Havre..........	58 50	57 »
— autres b/m.— —	57 50	57 »
— — — — Paris..........	58 »	57 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 31 mars 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 10,601 tonnes, contre 11.167 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 566 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est très-faible ; warrants 78/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)..................	90	..
Coltness id.	92/6	85
Summerlee id.	90	91/6
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	83	81/6
Govan id.	83	81/6
Monkland id.	82	81/6
Langloan (à Glasgow, au Canal).........	90	81/6
Calder id. id.	..	81/6
Carnbroe id. id.	85	82/6
Glengarnock (à Ardrossan)..............	88/6	85/6
Eglinton id.	84	82
Dalmellington id.	90	85
Kinneil (à Bo'ness)....................	90	85
Shotts id.	90	82/6
Almond id.	..	..
Carron (à Grangemouth)................	90	..
Lochgelly (à Burntisland)...............	87/6	86
Lumphinnans id.	87/6	86

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 1er avril 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.05 à 3.15	»
Trame 36/38 id. id. .	3 15 à 3.25	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.35 à 3.40	»
Trame 40/52 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4 »	»
Trame 50 id.	4.10	»
Chaîne 40 Jumel..................	4.15	»
Trame 50 id.	4.30	»
Chaîne 60	5.90	»
Trame 100	8.50	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils............Fr.	0.30	»
Id. » 18 »	0.31 1/2 à 32	»
Id. » 20 »	0.34	»
Id. 68 20 »	0.37 à 37 1/2	»
Id. 70 21 »	0.38 1/2	»
Id. 75 26 »	0.46	»
Percale 80 26 »	0.44 à 45	»
Jaconas 82 12/18 »	0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)

Marché calme, quoique plus ferme.

SUCRES.

Paris, 2 avril.

La réunion, annoncée pour le 30 mars dernier, a eu lieu à la Bourse de Paris, sous la présidence de M. Pollet, et, après débats contradictoires, elle a émis les avis suivants sur les conséquences de l'exercice des raffineries :

1° Il y aura lieu de conserver la base actuelle de 88 degrés pour les ventes à l'analyse ;

2° Les degrés devront être calculés comme suit :

1 franc au-dessous de 88°,
0 fr. 75 c. de 88 à 92°,
0 fr. 50 c. de 92 à 100°.

3° La tarification nouvelle devra être appliquée à tous les marchés à livrer qui pourront être faits et que le régime de l'exercice viendrait surprendre dans le cours de leur exécution ; dans ce cas, la prime accordée pour les 7/9 serait supprimée, et il n'y aurait plus de réduction de prix sur les 13/20, tout étant ramené au 10/13 ; les marchés à l'analyse devront toujours mentionner un prix pour les 10/13 ;

4° Le prix des sucres blancs traités par marchés devra, au cas de l'exercice, subir une réduction de 3 francs par 100 kilos ;

5° Si l'exercice avait lieu avant le 1er juillet 1875, tous les marchés en cours, exécutables soit en totalité, soit seulement en partie, devront être soumis aux conditions nouvelles, pour les parties restant à exécuter, 45 jours avant l'époque de l'application de l'exercice, sans effet rétroactif.

Ces bases d'achat n'ont évidemment rien de définitif et certains points en sont fort contestables, surtout en ce qui concerne les sucres blancs que l'on semble vouloir traiter comme s'ils n'avaient absolument pour débouché que le marché de la consommation française. D'ailleurs, les fabricants de sucre feront probablement connaître, par l'organe du Comité central, leur avis sur ce sujet, et il est à souhaiter que la discussion et l'examen critique des propositions émises par les intéressés nous conduisent bientôt à une solution définitive et que nous soyons fixés le plus rapidement possible, tant sur les modifications dont il s'agit que sur la date précise de l'application de l'exercice aux raffineries.

L'incertitude actuelle est, en effet, des plus funestes, et on ne saurait trop répéter qu'il sera impossible de conclure des marchés à livrer tant qu'une solution ne sera pas intervenue.

L'état général des affaires continue à être mauvais ; nos stocks se maintiennent à des chiffres très-élevés, et l'exportation nous fait défaut ; la situation n'est pas meilleure chez nos voisins, où le stock s'est élevé à 202,245 tonnes anglaises, tandis qu'il n'était à cette époque-ci de l'année dernière, que de 127,687, soit un excédant d'environ 74,000 tonnes, qui écrase le marché ; les importations en Angleterre contribuent à entretenir cet excédant et elles ont atteint, la semaine dernière 13,355 tonnes contre 6,218 en 1873 ; quant à la consommation, elle n'a été dans la même période que de 8,400 tonnes contre 14,643 ; mais il faut se tenir en garde contre ces chiffres, qui sembleraient indiquer une diminution de la consommation, tandis qu'ils sont uniquement l'indice d'un arrêt dans l'approvisionnement, qui se restreint à ses dernières limites par suite de la probabilité du dégrèvement des droits. Il n'est pas douteux, en effet, que la consommation anglaise ne suive un mouvement constant de progression et qu'une demande très-active ne se produise aussitôt que le gouvernement se sera prononcé sur la question des sucres.

Les récoltes de la Havane et du Brésil s'annoncent mauvaises et les exportations de ces pays en Europe seront très-probablement inférieures à celles de 1873 ; mais l'effet sur les prix ne pourra guère se faire sentir que sur la campagne prochaine, et dès maintenant, la récolte de l'Egypte, qui atteindra cette année 90 millions, pèse sur nos marchés, où les sucres de cette provenance s'achètent à très-bas prix ; à Londres, on les offre à des prix correspondant à 62 fr. 50 et 63 francs pour nos sucres blancs indigènes, en fabrique.

Samedi, on a coté à Valenciennes 54 fr. les 10/13 ; 56 fr. 50 à 56 fr. 75 les 7/9, et 65 francs les sucres blancs arbitrables ; à Saint-Quentin et à Péronne 56 fr. 75 les 7/9 et 65 francs le n° 3 ; à Lille, 53 fr. 50 les 10/13 et 56 fr. 50 les 7/9 ; tous ces marchés ont été très-calmes, la raffinerie n'achetant que pour ses besoins immédiats et les vendeurs étant peu disposés à céder aux cours cotés.

A Paris, les blancs valent aujourd'hui 65 francs le n° 3, les 7/9 57 fr. 75 et les 10/13 55 francs, les 88° disponibles Entrepôt.

Le stock de l'entrepôt du Pont de Flandre oscille depuis quelques jours autour de 530,000 sacs ; il était l'année dernière de 330,000.

Les sucres raffinés sont en hausse, de 147 à 148 francs suivant marques.

Les certificats mélis, créations mars et avril, sont tenus 75 fr. 50, après avoir été traités à 75 fr. 25.

En résumé, la baisse qui avait déjà amené les prix à des limites sans précédent, vient de faire de nouveaux progrès et ne semble pas devoir s'arrêter ; notre énorme stock, le ralentissement de la consommation, le défaut d'exportation, l'incertitude de la législation, telles sont les causes d'avilissement des prix, auxquelles est venue malencontreusement se joindre, cette année, la crise générale des affaires qui a précipité les cours plus bas qu'on ne les a jamais vus.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ DES MÉTAUX POUR 1873.

On se rappelle l'extraordinaire prospérité de l'année 1872 en ce qui concerne l'industrie métallurgique. Dès le début, 1873 s'annonçait comme ne devant continuer qu'en partie l'activité de l'année précédente. La hausse de prix avait été le résultat de l'extension des affaires de 1872, mais le taux des salaires n'avait pas progressé en conséquence. Il ne fallait donc pas s'étonner du mouvement qui se produisait parmi les ouvriers pour arriver à une augmentation de salaires. Celle-ci portant d'abord sur la position des ouvriers des houillères, il dut en résulter une influence directe sur le marché des métaux. Si les ouvriers des charbonnages avaient obtenu ce qu'ils désiraient, les propriétaires avaient haussé proportionnellement le prix du charbon et bénéficiaient en conséquence. Le public seul supportait le poids de la différence. Les diverses branches du marché des métaux furent bientôt atteintes par la contagion et l'on n'entendit plus parler que de grèves. Mais les prix ont leur limite normale et l'excessive élévation subie stimula la production de l'étranger qui vint donner au marché une physionomie toute nouvelle.

Les producteurs refusèrent d'accepter des commandes aux anciens prix si les salaires étaient maintenus à leur taux élevé, et le refus des ouvriers eut pour conséquence un rétrécissement marqué des affaires. Les chargements ont ainsi diminué sensiblement et les affaires locales se sont limitées aux besoins les plus urgents. Les stocks se trouvant réduits, les producteurs préfèrent travailler sur commande. Quelques établissements sont mêmes fermés en attendant que la demande s'active.

Financièrement, l'année qui vient de finir a été moins productive que la précédente, mais c'est un objet de satisfaction de la voir encore si productive et surtout exempte de désastres dans le monde industriel.

Cuivre. — L'année 1872 se clôturait avec fermeté et dans l'opinion générale cette fermeté se soutiendrait. Il semblait en janvier que les espérances dussent se réaliser. Les fondeurs étaient faiblement approvisionnés et il fallait supposer, à voir la demande s'activant, les acheteurs affluer sur le marché. Les chalands étaient extrêmement pressés de prendre livraison. Au 1er janvier les prix étaient : Lota, 88 à 89 liv. st. ; G. O. B., 90 liv. st. ; Wallaroo, 95 liv. st. à 95 liv. st. 10 sh. au comptant. Vers la fin du mois toutefois le calme était venu et le marché tombait aux mains des spéculateurs. Les barres du Chili étaient alors à 87 liv. st. 5 sh. On fit de bonnes affaires en février, néanmoins à la fin du mois on cotait le Chili 85 liv. st. Au mois de mars il y eut une reprise. Les stocks diminuaient et une accélération de la demande étant probable, les vendeurs refusaient d'accepter des contrats aux prix courants. La position des marchés de l'étranger justifiait cette attitude. La seconde semaine du mois fut calme précisément à cause de l'absence d'accord entre les parties contractantes. Les acheteurs espéraient l'emporter en retenant leurs commandes. Mais il fallut céder et le mois se clôtura en hausse, les barres Chiliennes faisait 89 liv. st. 10. Ce mouvement s'accentua encore au début d'avril, et à la fin de la première semaine on obtenait 91 liv. st. 10 sh. le point le plus élevé atteint pendant le mois, qui se clôtura à 88 liv. st. 10 sh. En mai les difficultés financières surgirent. Le marché des cuivres eut plus à souffrir qu'aucun autre de toutes les causes adverses combinées : causes politiques, sociales et industrielles. Les prix allèrent en déclinant et à la fin du mois on traitait à 80 liv. st. 10 sh. sans aucune activité. Il y eut une légère amélioration en juin. Les barres du Chili faisaient 82 liv. st. et quoique dans le courant du mois on pût atteindre un moment 84 liv. st. on termina à 81 liv. st. 10 sh. Le mois de juillet fut particulièrement stagnant. Il se passa tout entier sans amélioration de prix et se clôtura à 81 liv. st. 10 sh. Août s'annonça mieux, et l'on put gagner 84 liv. st. 10 sh. au comptant.

La fermeté s'accentua pendant une partie du mois de septembre et l'on arriva à 85 liv. st., pour retomber cependant à 83 liv. st. bientôt après.

Le plus haut prix, atteint en octobre, fut 85 liv. st., mais on ne soutint pas ce cours et la clôture se fit à 83 liv. st. 10 sh. C'est à ce prix moyen que l'on traita en novembre et en décembre, on s'en souvient, ce qui n'a guère relevé la situation. Les derniers avis du Chili portent affrètement de 350 tonnes minerais et régules, 1,200 tonnes barres et lingots, mais sans exercer d'effet sur le marché.

nes, sh, 60 viâ Cap ou Canal; riz, sh. 50 viâ Cap; salpêtre, sh. 42/6. — *Change* sur Londres, traites de banque à 6 mois sh. 1/11 9/16, crédits de 1re classe sh. 1/11 3/8; sur Paris fr. 2,50.

SINGAPORE, 31 mars. — *Gambier* ordinaire, p. 4. — *Poivre noir* de Singapore, p. 11. — Dito blanc de Rhio, p. 13 3/4. — *Café* Bontyne, p. 20. — *Fret* du gambier pour Londres, sh. 92 1/2 den. — *Change* sur Londres, sh. 52 1/2 par piastres.

COLOMBO, 28 mars. — *Cafés* : en forte baisse, par suite du résultat favorable de la vente hollandaise ; mais aux bas prix il s'est de suite produit de la demande, et les cours se sont de nouveau améliorés ; le nouveau café natif Ouvah commence à rentrer. On cote : Natif, sh. 85 par quintal, franco à bord.

PONDICHÉRY, 29 mars. — *Sésames*, 38 fr., coût et fret, les 100 kil. — *Cotons*, Western. 65 fr., coût et fret, les 50 kil.

BOMBAY, 1er avril. — *Cotons* : meilleure demande. Dhollerah, 178 rs ; Oomrawuttee, 178 rs ; Darwar (Sawginned), 195 rs ; Broach (passé à la machine), 190. — *Cuivre*, 56 rs. 3/4. — Change sur Londres, 1 sh. 11 1/2 d.

NEW-YORK, 2 avril. — Change sur Londres : 4 dollars 85 cents par livre anglaise ; sur Paris, 5 18 3/4. — Pétrole : Standard White (le gallon), 15 cents 3/4 ; à Philadelphie, 15 cents 5/8. — Farine : extra-state, 6 40 à 6 dollars 60 le baril de 88 kil. — Maïs : 93 cents les 35 litres. — Froment rouge : 1 dollars 61 cents les 35 litres. — Café : Rio fair, 23. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 7 1/2. — Saindoux : marque Wilcox, 10 3/8. — Lard : 9 1/4. Le tout sur place, à New-York.

MARSEILLE, 2 avril. — Blés : prix fermes, calmes. Ventes de la journée, 9,000 hect., dont 1,300 hect. à livrer ; Burgos disponible, 127/122 41 ; Marianopolis disponible, 128/123, 44 25 ; Berdianska disponible, 128/123, 45 50 ; Pologne, 128/123, 44 ; Varna disponible, 126/121, 40 ; Danube disponible, 124 kil., 37 50 ; Enos tendre à livrer, 125/119, 39 25 les 160 litres. Escompte, 1 0/0. — Laines : Calmes, on a noté 170 balles Alger en suint à 185 et 50 balles Angora, débris d'Oran, à 110 les 100 kil.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		26 MARS	2 AVRIL
ACTIF			
Encaisse métallique		1.028.070.745	1.046.857.342
Portefeuille	Paris. — Commerce	388 859.708	414.105.549
	Succursales....id	464.360 338	477.362.194
	Bons de la Ville de Paris	30.260.652	30.341.062
	Bons du Trésor	941.347.500	931.322 500
Avances sur	Lingots	5.192 800	5.638.500
	Effets publics	39.132.750	39.964.400
	Valeurs de chemins de fer français	63.089.250	63 576.150
	Obligations du Crédit Foncier	2 053.000	1.922.800
Rentes disponibles		67.306.733	67.306.733
Divers		21.505.314	18.445.547
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés		7.392.309	8.011.982
Billets au porteur en circulation		2.598.079.840	2.623.752.005
Compte courant du Trésor		153.462.538	150.287.888
Comptes courants particuliers Paris		162.773.009	182.068.130
— succursales		24.315.400	26.699.212
Escompte et intérêts divers		18.046.670	19.515.064
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	18.786.597	»
Portefeuille commercial	38.247.697	»
Bons du Trésor	»	10.025.000
Bons de la Ville de Paris	80.410	»
Avances sur lingots	445.700	»
Avances sur valeurs	1.188 350	»
Divers (*actif*)	»	3.059.767
—		
Billets en circulation	25.672.165	»
Compte courant du Trésor	»	3.174.650
Comptes courants particuliers	21.678.933	»
Escomptes et intérêts divers	1.468.394	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — La diminution du portefeuille s'est enfin arrêtée. Pour Paris et les Succursales nous trouvons une augmentation de 38,000,000 de francs dans laquelle Paris entre pour 25,000,000 et les Succursales pour 13,000,000. On sait que nous n'aurons la situation de ces dernières, au 2 avril, que dans huit jours, par conséquent, pour elles on ne peut attribuer cet accroissement à l'échéance de la fin du mois.

Cette demande d'escompte est-elle bien le résultat de la reprise du mouvement commercial en France ? Ne faut-il pas y voir, pour une forte part, un détournement du papier qui s'adressait à la Banque de Belgique, et qui, actuellement que le taux de l'escompte a été élevé à 6 0/0 se dirige vers la Banque de France. On a remarqué, en effet, dans ces derniers temps une présentation de bordereaux beaucoup plus considérable que dans les semaines précédentes ; en un seul jour on a escompté pour 52,000,000 de francs. Cette demande masque le mouvement des remboursement qui continue, comme l'indique l'accroissement de la réserve métallique (18,000,000) ; la voilà à 1,046,000,000 de francs. Simultanément, les comptes courants des particuliers se sont accrus de 21,000,000 ; et ce qui prouve que ce crédit ne résulte pas des demandes d'escompte c'est que pour satisfaire ces dernières, on a dû remettre en circulation pour 25,000,000 de billets, quoique le Trésor lui-même ait encore remboursé 10,000,000 sur son compte d'avances. Le solde débiteur du Trésor se trouve ainsi réduit à 931,000,000. Pour ce paiement ou pour d'autres besoins son compte courant a baissé de 3,000,000.

Le chiffre des bénéfices s'élève à 1,469,000 francs ; en dehors du mouvement d'affaires apparent, il faut toujours se rappeler le mouvement latent des renouvellements qui, sans changer le chiffre du portefeuille, maintient les bénéfices.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170 6	114.9	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726.4	1.239 5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2 807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	894.4	105.4	208.7	150.2	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 avril 2
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	1.046.8
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.623.7
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	891.4
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	105.4
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	208.7
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	150.2

BANQUE D'ANGLETERRE. — Le bilan de la Banque d'Angleterre ne nous est pas parvenu par suite des fêtes de la semaine de Pâques.

A la fin de mars, les demandes d'argent avaient été vives ; on sentait la liquidation du trimestre ; mais néanmoins, d'après l'ensemble de la situation, on regardait la liquidation de la crise qui a éclaté dans les derniers mois de 1873 comme tirant à sa fin, et la reprise des affaires comme prochaine. La publication des recettes du Trésor a déjà prouvé qu'il y avait une grande amélioration de ce côté.

La Hausse de l'escompte en Belgique. — Ce n'est pas sans surprise qu'on a appris la hausse de l'escompte à la Banque nationale de Belgique; l'émotion n'a pas tardé à se répandre à l'étranger surtout en France et en Angleterre. D'abord porté à 5 0/0, puis quelques jours après à 6 0/0, il fallait que les circonstances fussent graves pour que la direction de la Banque adoptât une pareille détermination dans un moment où le marché monétaire paraissait calme et au repos. Quelles sont les causes de cette mesure défensive et inattendue?

On a pensé tout d'abord aux envois de numéraire dans l'Inde et à l'argent qu'on a demandé aux pays qui ont conservé une double circulation d'or et d'argent. On a remarqué qu'au moment où le portefeuille augmentait de fr. 5 millions, la réserve métallique diminuait de fr. 11 millions, ce qui est énorme pour un encaisse qui ne dépasse pas fr. 125 millions en moyenne. Quelque petit que soit ce réservoir métallique, c'est le seul sur le continent où l'on puisse puiser à bureau ouvert. Bruxelles devient ainsi un centre monétaire important où l'on peut obtenir de l'or et de l'argent.

En France, en Italie, en Autriche, les encaisses des banques sont en dehors des atteintes du public, par suite de la suspension des paiements et du cours forcé des billets. L'Allemagne n'a pas encore mis en circulation sa nouvelle monnaie d'or; quant à la monnaie d'argent dont le Trésor veut se défaire, il faut débattre les prix avec lui; on a donc trouvé plus simple de s'adresser à la Banque de Belgique pour obtenir une partie de l'argent réclamé dans l'Inde. Mais ce n'est pas la seule cause des demandes, car on ne peut admettre qu'on envoie en Orient des pièces de 5 francs ayant une valeur fixe et courante en Europe, au lieu de lingots qu'on peut acheter actuellement à 59 1/4 et 59 3/8; il y avait plus d'avantage à envoyer des lingots; ce n'est donc pas là une des principales causes du drainage de la Banque de Belgique. Quoi qu'il en soit, l'encaisse de la Banque a baissé de fr. 20 millions, et c'est en présence de cette demande d'espèces que les directeurs ont élevé à 6 0/0 le taux de l'escompte; on dit même que la suspension des remboursements a été agitée.

Faudrait-il attribuer cette pertubation du marché monétaire à l'insuccès de l'emprunt belge, aux opérations de trésorerie pour le rachat des lignes du Luxembourg, ce qui aurait détourné de leur destination les capitaux qui se dirigeaient d'ordinaire vers le commerce et l'industrie? Mais toutes ces causes existaient déjà au mois de janvier et la réserve métallique n'avait pas été touchée.

La véritable cause eût été plus facile à trouver si on eût jeté un coup d'œil sur l'encaisse de la Banque de France. Depuis le mois de janvier l'accroissement des espèces dans ses caisses n'est pas au-dessous de 240 millions; dans ce même temps la Banque de Belgique a perdu 27 millions. Ne pourrait-on pas voir une certaine corrélation entre ces deux mouvements: élévation et abaissement du niveau au même moment dans les deux réservoirs métalliques? Les décisions prises dans la dernière conférence monétaire ont encore facilité le transport des pièces de 5 francs belges.

Le monnayage de l'argent ayant été limité dans chacun des pays signataires de la convention, la Banque de France a consenti à recevoir ces espèces étrangères dans ses caisses quoique cette faveur ne leur fût accordée, en droit, que pour les caisses de l'Etat. Du moment où on pouvait les faire accepter en France, il suffisait qu'il y eût avantage à les exporter pour qu'immédiatement on les dirigeât de ce côté. Les changes sur Paris ayant été dans ces derniers temps au-dessus du pair, il y avait avantage à expédier des espèces, et on s'est adressé à l'encaisse de la Banque de Belgique.

Cette tenue des changes, favorable à la France, en Suisse, en Allemagne, en Belgique mérite de fixer toute notre attention, et nous l'avions déjà dirigée sur ce point dans notre dernier bulletin. Ces cours qui déterminent des importations d'espèces en France doivent d'autant plus nous surprendre que la balance commerciale pour les deux premiers mois de l'année se solde par une différence de 100 millions de francs entre les importations et les exportations.

Comment donc les étrangers ont-ils des payements à faire en France? Puisqu'il n'y a pas eu achat de marchandises il faut qu'il y ait eu achat de valeurs soit que les Français aient vendu des titres étrangers, soit que les étrangers aient acheté des titres français.

On sait, en effet, qu'il y a eu d'importants achats de 5 0/0, mais cela ne suffirait pas. On a aussi reporté à Londres des valeurs pour faire de l'argent à Paris; mais ce qui doit surtout déterminer ces changes favorables et ce retour du numéraire, c'est la liquidation du papier de banque mis en circulation pour le paiement de l'indemnité de guerre. De plus, la dépréciation de l'argent sur le marché général du monde fait, aujourd'hui, de ce métal la remise la plus avantageuse qu'on puisse faire en France, ce qui, par cela seul, déterminerait la création d'effets de circulation pour donner lieu à ces payements.

Ajoutons à toutes ces causes les efforts que fait la Banque de France, aidée par les remboursements du Ministre des finances, pour reprendre les paiements en espèces. Afin d'atteindre ce but, le plus important de tous, il faut conserver un certain écart entre le taux de l'escompte sur la place de Paris et les places étrangères, de là une certaine tendance à la fermeté du taux de l'escompte au dehors, parce que tout le numéraire qui entre dans les coffres de la Banque n'en ressort plus. Cette assertion n'est pas complétement exacte, car elle a déjà rendu au public une somme considérable de pièces de 5 francs pour remplacer les billets de 5 francs qu'elle retire de la circulation, et dont plus de la moitié est déjà rentrée. Elle s'apprête même à essayer l'emploi, dans ses paiements, des pièces de 5 francs et de 10 francs en or; si elle tarde, c'est afin de ne pas faire un pas en arrière après avoir fait un pas en avant.

Le Congrès et la nouvelle Émission de greenbacks aux États-Unis. — Parmi les derniers discours prononcés au Congrès au sujet de la nouvelle émission de greenbacks réclamée par le ministre des finances, on a beaucoup remarqué celui de M. Carl Schurz.

Il n'a pas cherché à éblouir l'auditoire par des arguments nouveaux; au contraire, il a eu recours aux principes les plus élémentaires de la science économique : de là toute la puissance de ses déductions.

La monnaie, dit-il, est destinée à favoriser les échanges, Aristote l'avait déjà reconnu et son rôle n'a pas changé depuis des siècles. Si la monnaie est un instrument pour les échanges, elle ne peut tirer son origine que d'un échange. Pour accroitre le papier-monnaie, le Trésor devra recevoir quelque chose en échange de cette nouvelle émission. Il ne s'agit pas seulement d'imprimer les greenbacks, il faut encore les mettre en circulation. Il n'y a qu'un moyen de s'en débarrasser, c'est de s'en servir dans les paiements ; mais, même dans ce cas, faut-il encore recevoir quelque chose d'équivalent. Pendant la guerre on échangeait les greenbacks contre du matériel. C'était le capital consommé pendant la lutte qui se trouvait ainsi mis en circulation sous forme de promesses de payer.

M. Schurz insiste sur ce point et demande aux partisans de la nouvelle émission : « Que pensez-vous acheter avec ces nouveaux greenbacks? » A cette question, il n'y a qu'une réponse : on les donnera en échange des obligations fédérales. Ainsi dépouillée de tous les voiles dans lesquels on l'enveloppe, la nouvelle émission est simplement un projet de conversion d'une partie de la dette du gouvernement en greenbacks. D'après ces nouveaux principes de finances, on rachèterait les obligations fédérales *avant terme* sans craindre d'augmenter les *engagements à vue* du Trésor, dont l'étendue actuelle n'est pas sans causer les plus vives préoccupations aux hommes d'Etats qui pensent au lendemain.

Pour obtenir ces obligations il faudra aller les chercher où elles sont en réserve, c'est-à-dire dans Wall street ; c'est là que tout d'abord se dirigeront les greenbacks et c'est là que les prix commenceront à être troublés par le nouvel instrument placé dans les mains de la spéculation. Le fermier, le simple cultivateur du Sud et de l'Ouest ne pourra obtenir un seul dollar de cette nouvelle émission sans livrer en échange ses produits. Sans doute, les choses se passeront ainsi, mais il n'en eût pas été autrement sans cette nouvelle émission, car aujourd'hui on échange facilement du coton, du blé, du tabac contre des greenbacks ; il n'y a aucune gêne de ce côté : ce que l'on réclame, c'est du capital et non pas des instruments de circulation. — Chaque émission nouvelle aggravera la situation bien loin de la soulager. Toute émission de papier non convertible en espèces, quand la prime de l'or indique la dépréciation du papier, bien loin d'aider le commerce, lui cause des embarras. La prime de l'or se tend, et les prix des marchandises s'élèvent ; en raison de sa moindre valeur, on demande une plus grande quantité de papier dans les échanges. Un papier inconvertible ne peut que nuire à la nation qui travaille.

Pour réparer les pertes de la guerre il n'y a qu'un seul moyen : travailler et produire ; on perdrait son temps, son énergie, son influence à chercher des moyens artificiels pour atteindre plus rapidement le même but.

A l'imitation de l'Etat, un groupe de banquiers demande la liberté des banques, afin de ne plus être arrêté par la limite de la circulation et pour obtenir ainsi un double intérêt sur leur capital. Inutile de faire remarquer que cette émission de bank-notes aurait les mêmes conséquences que celles des greenbacks. Ce mouvement de l'opinion montre combien la spéculation est à l'affût, et combien elle recherche tout ce qui peut troubler les prix pour en faire son profit au détriment de la communauté toujours passive et victime dans de pareilles questions. Il faudrait qu'elle fût plus éclairée; on parle en son nom, en sa faveur ne craint-on pas de dire, et la masse, n'ayant pas le loisir d'étudier, est toujours de l'avis de ceux qui la trompent.

La Chambre de compensation (Clearing-House) a Londres. — Nous retrouvons dans les tableaux du Clearing-House de Londres une image fidèle du ralentissement des affaires. Après le grand mouvement que nous signalions en décembre, une réaction devait se produire, nous la constatons aujourd'hui.

Mouvement du Clearing-House par semaine.

			Semaine correspondante 1872-73.
1873		£	£
Décembre	10	105.500.000	91.600.000
—	17	135.4 —	26.6 —
—	24	102.6 —	82.5 —
—	31	105.5 —	130 —
1874			
Janvier	7	120.2 —	114 —
—	14	101.8 —	145 —
—	21	137.1 —	112.8 —
—	28	101.0 —	103.8 —
Février	4	136.2 —	149.2 —
—	11	97.9 —	103.6 —
—	18	131.8 —	143.2 —
—	25	100.3 —	100.2 —
Mars	4	144.0 —	161.7 —

Le chiffre des transactions s'est arrêté dans le milieu de décembre; au 31, le mouvement décroissant commençait et persistait jusqu'en mars, sauf une seule exception pendant la semaine finissant au 21 janvier, dans laquelle on remarque un accroissement de £ 24,000,000; dans la semaine précédente, il est vrai, la diminution s'était élevée jusqu'à £ 43,000,000; il était donc naturel qu'une reprise se manifestât; en dehors de ce cas particulier, nous notons chaque semaine une diminution considérable, et depuis le 24 décembre, elle atteint le chiffre énorme de £ 67,500,000, soit une diminution d'affaires de plus de 2,200,000,000 de francs!

Les premières semaines de mars indiquent déjà une amélioration, quoiqu'elle ne dépasse pas 2,000,000 liv. st., en éliminant la semaine de liquidation du Stock-Exchange.

Cependant, si on pénètre plus avant dans ces mouvements, on ne tarde pas à reconnaître que la diminution des affaires que nous signalons porte surtout sur les semaines correspondant aux liquidations de la Bourse de Londres. Ainsi sur la diminution totale s'élevant à 67,000,000 liv. st., depuis la fin de décembre, il faut attribuer les 2/3, soit 46,700,000 liv. st., à la diminution des transactions du Stock-Exchange.

Si on fait porter la comparaison sur l'ensemble de l'année, la diminution n'est plus que de 2 0/0, mais pour la Bourse elle atteint 20 0/0. Faut-il attribuer cette diminution à la hausse des prix ou à la diminution des épargnes du pays? Qu'il y ait eu moins de profits, cela ressort des plaintes du commerce dans toutes les branches de l'industrie, quoiqu'on ne puisse pas signaler une grande diminution dans l'ensemble des affaires.

Bourse de Paris. — Malgré l'incertitude qui régnait à la Bourse sur les mesures que pourraient adopter les banques étrangères pour résister aux demandes d'espèces, néanmoins, le mouvement en avant a suivi sa marche. Le 5 0/0 n'a pas tardé à dépasser le cours de fr. 94 92 qu'on cotait vendredi dernier, et la veille de la réponse on voyait apparaître le cours de fr. 95 10; toutes les primes étaient débordées, on craignait un enlèvement pour le lendemain, mais toutes les demandes ont été servies sans embarras. La réponse des primes a eu lieu à fr. 95 et on fermait à fr. 94 90. Cette faiblesse en clôture indiquait que la liquidation était bien avancée; en effet, le lendemain, 1er avril, on cotait au plus haut fr. 94 95 en liquidation et on fermait à fr. 95 15 fin avril.

Les reports s'étaient un peu tendus, voici les cours pour les deux dernières liquidations :

		1er mars.	1er avril.
		—	—
Sur le	3 0/0	18 c.	20 c.
—	—	22	25
—	5 0/0	25	34
—	—	37	39
—	5 0/0	27	34
—	Libéré	32	38

Sans qu'il y ait aucune chèreté, il y a un peu plus de tension. Tandis que le mois dernier le report sur le libéré ne s'était pas élevé au-dessus de 32 contre 37 centimes sur le non-libéré, à la dernière liquidation à 1 centime près, les reports ont été les mêmes sur les deux 5 0/0.

Lundi dernier à Londres, la fin du trimestre et la liquidation du Stock-Exchange ont amené une grande demande d'argent; les cours ont été lourds.

Puisque c'est le marché du comptant qui est l'arbitre de la situation, il ne sera pas inutile de récapituler les achats des trésoriers-payeurs généraux pendant le mois de mars.

Les achats faits par leur entremise se sont élevés dans le mois à la somme de fr. 1,865,000, pour le 5 0/0 et à fr. 365,000 pour le 3 0/0; par contre, on a vendu pour fr. 2,000 de 3 0/0.

L'ensemble des achats ne dépasse pas fr. 2,228,000, ils ont varié en moyenne, de fr. 50 à 70,000 par jour sur le 5 0/0 : le 4 mars, on a affiché fr. 153,000 d'achats, tandis que le 14 il n'y en avait que 46; tels sont les chiffres maxima et minima du mois.

Les achats journaliers du 3 0/0 ont varié de fr. 59,600 à fr. 3,000; la répartition a donc été bien inégale. Dans les derniers jours du mois, quand on a voulu enlever les cours, on a affiché des achats s'élevant à fr. 86 à 96,000, le 28 et le 30, et on a coté fr. 95 10; mais ces achats n'auraient pas suffi pour conduire le mouvement, si les achats de quelques grands établissements n'y avaient pas aussi contribué. La Banque de France aurait employé, si on s'en rapporte aux bruits qui courent, un capital de fr. 24,000,000 en 5 0/0: La Caisse des dépôts et consignations aurait fait coïncider ses demandes, avec celles de la Banque; enfin, la Caisse des invalides aurait aussi employé une partie de ses réserves. Il y aura donc en liquidation des levées de titres qui compenseront les livraisons, que l'approche du dernier terme de l'emprunt pourrait déterminer.

Si la conduite de ces grands établissements a été inspirée par l'administration des finances, c'est qu'on a voulu faciliter la transition, puisque c'est pour la dernière fois que l'emprunt non libéré figure sur la cote en liquidation. Le mois prochain, il sera confondu avec le 5 0/0 libéré; toutes les facilités accordées par les retards des versements vont disparaître; ceux qui n'ont encore versé que 14 fr. 50 auront à s'exécuter et les 5 milliards vont peser sur la place sans qu'elle paraisse s'apercevoir du poids, tant le classement a été rapide. Il serait sage de consolider les cours avant de pousser en avant, d'autant plus qu'en dehors de la rente l'argent refuse à s'employer.

Le 5 0/0 ferme aujourd'hui à 95 fr. 10.

Le mouvement qu'on remarque sur les fonds publics ne s'étend pas à toutes les valeurs de la cote; les obligations des nouvelles lignes de chemin de fer sont même bien dépréciées, si l'on compare leurs cours à ceux de l'année dernière.

Les obligations de la Vendée sont offertes à 225 fr., coupon d'avril déduit; tandis qu'à la fin de 1872 on les émettait à 255 francs.

Pour les obligations d'Orléans à Châlons, la dépréciation est beaucoup plus grande; on les offre à 215 fr., et toute bonification déduite à 205 fr.; en 1872 on les émettait à 260 francs!

Changes. — Prix des métaux précieux. — Les changes sont faibles, mais plutôt en notre faveur. Le chèque sur Londres, 25,21, 25,22; cela seul indique le rapport sur les autres places. Les prix des métaux n'ont pas varié; malgré les demandes pour l'Inde, le cours de l'argent n'a pas fait un pas en avant, il reste toujours à 59 1/4 par once à Londres.

Clément Juglar.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	26 MARS	2 AVRIL
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ prime	4 à 6 ‰ prime.
Or, (pièces de 20 fr.).	pr. à ‰ —	pr à ‰ d°
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à ‰ perte.	7 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prim.	2 perte à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 15	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 20	25 15 à 25 20
Aiglés d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 11 à . ..	5 11 à .. ..

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 19 MARS	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	210 ½ à 209 3/8	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	210 ¼ à 209 5/8	et 3 %	cts jours	56 67 à 56 75
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 123	et 4 %	3 mois	79 70 à .. ..
	»	court	122 ¾ à 122 ¾	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	369 à 368	et 4 %	—	— —
	»	court	368 ¾ à 368	et 4 %	10 jours	80 66 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ½ à 210 ¾	et 4 %	—	
	»	court	210 7/8 à 210 1/8	et 4 %	8 jours	94 ... à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	217 à 219	et 4 %	3 mois	44 15 à .. ..
	»	court	218 à 220	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	222 à 221	et 4 %	3 mois	44 15 à .. ..
	»	court	218 à 222	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	522 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 521	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	517 à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	510 à 512	et 4 %	—	— —
	»	court	515 à 513	et 4 %	8 jours	... .. à ... .
7 %	Lisbonne .	long.	555 à 557 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	552 ½ à 554	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 555	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	335 à 339	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	338 à 340	et 4 %	cts jours	348 50 à ...
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5185 or à .. ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	...., or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 ½ %	Londres..	long.	25 19 à 25 20	moins 3 ½	3 mois	25 60 à .. ..
	»	court	25 22 à 25 23 p.	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	1/16 à % pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	1/16 à .. —	moins 5 ½	cts jours	1/16 % à .. ..
5 %	Italie.....	long.	13 ¼ à % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	13 .. à % —	moins 5 %	vue	115 20 à .. .
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾ % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	13 ½ à % —	moins 5 %	—	... .. à . ..
	»	court	15 à 14 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	½ à ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	½ à ¼ —	moins 5 %	cts jours	¼ % a .. ..

New-York (Dépêche par Câble) 1er avril 1874.

Prix de l'or plus haut..........	113 3/4
— — plus bas..........	113 1/2
— — Clôture..........	113 3/4
Change sur Londres	.. dollars .. cents
5/20 1885	120 5/8
5/20 1887	120 3/8
Consolidés 5 0/0	115 1/2

BIBLIOGRAPHIE.

L'Année géographique, *par M. Vivien de Saint-Martin, 12e année. — Paris, Hachette.*

M. Vivien de Saint-Martin continue l'œuvre vaillante qu'il entreprit, il y a une douzaine d'années, celle de faire connaître, année par année, à ses compatriotes les progrès de la géographie, ou pour mieux dire de l'exploration du globe. A l'époque où il commença son récit, on se souciait peu en France de la géographie et des géographes; on se complaisait dans l'admiration de soi-même, et on sait ce qu'il en est advenu. Ceci, nous le disons, à propos de la géographie, puisque c'est de géographie que nous parlons; nous pourrions le dire de bien d'autres choses. Seulement étudions; espérons.

Les divers volumes publiés par M. Vivien de Saint-Martin, sous le titre collectif de l'*Année géographique*, ont tous leur valeur propre, et nous avons souvenir de l'importance qu'avaient les deux premiers, au point de vue d'études linguistiques ou ethnographiques, trop désertées chez nous, après que nous en avions pris l'initiative. La XIIe *Année* vaut les précédentes; peut-être vaut-elle davantage. M. Vivien de Saint-Martin a eu, en 1873, un grand fond d'informations sous sa main, et nous trouvons que son style, toujours topique et précis, a pris plus d'ampleur et plus de souplesse.

On connaît le cadre de l'*Année géographique*; toutes les parties du globe que l'on explore, celles même où il n'y a pas plus d'explorations à faire, dans le sens véritable du mot, ont dans le livre une section qui leur est consacrée. Cette fois, c'est l'Afrique qui ouvre le volume, et par le motif que M. Vivien de Saint-Martin donne, d'habitude, à chaque grande région la place que lui assigne l'importance des explorations dont elle a été l'objet. En fait, les grands mystères de la géographie, si le terme peut être acceptable, où se trouvent-ils encore, si ce n'est dans l'Afrique équatoriale? Depuis quelques années, une trentaine à peu près, tous les vastes efforts convergent de ce côté: on avance lentement, mais sûrement. Ce n'est pas sans laisser des victimes sur la route: les uns succombent à un climat meurtrier; les autres sont assassinés. La dernière et la plus illustre de ces victimes a été Livingstone, dont la mort ne paraît plus douteuse.

On trouvera encore dans le volume de M. Vivien de Saint-Martin une très-bonne notice sur les explorations dont la Nouvelle-Guinée est devenue l'objet, de la façon la plus suivie, depuis quatre ou cinq années. C'était aussi un point du globe resté fort inconnu.

Nous ne dirons rien des explorations polaires; elles semblent mal réussir de plus en plus; on se rappelle la catastrophe du *Polaris*. Y a-t-il une mer libre susceptible de conduire au pôle Nord? La chose, considérée comme à peu près certaine, il y a peu de temps, est aujourd'hui remise en doute. Nous poserions volontiers une autre question: les grands problèmes que la découverte *directe* du pôle Nord même résoudrait, ne pourraient-ils pas l'être *analytiquement*, sans que tant de braves gens risquent leur vie et la perdent si souvent?

Guide pratique des opérations de transferts, par M. Bailliot, 1 vol. in-8°, Paris, chez Chaix et Cie, *20, rue Bergère.*

Nous ne pouvons suivre ici, en tous ses détails si nombreux et si complexes, le livre de M. Bailliot. Nous nous bornerons à féliciter l'auteur d'avoir fait un livre de cette espèce, et nous remercierons M. Chaix de lui avoir donné de la publicité. Aussi bien M. Chaix est-il coutumier du fait.

Si nous avions à nous expliquer sur le livre en lui-même, nous féliciterions M. Bailliot d'avoir triomphé des obstacles inhérents à son sujet. Ces obstacles devaient être réels, puisque jusqu'ici l'on n'avait pas un *manuel* de la matière, c'est-à-dire un ouvrage qui indiquât, d'une façon précise, le mécanisme des opérations de transfert, en d'autres termes les divers rouages que les compagnies de chemins de fer emploient pour la conversion des titres nominatifs en titres au porteur, les conversions et transferts partiels, les remboursements, les mutations, etc.

Le livre de M. Bailliot soulève des questions relevant de l'ordre politique et de l'ordre économique. Ni à l'un ni à l'autre de ces points de vue nous n'avons à le discuter ici. Qu'il nous suffise de redire notre appréciation première: c'est que l'auteur a fait preuve de mérite et a rendu un vrai service aux personnes, si nombreuses, que les questions de cette sorte peuvent intéresser.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 27 MARS AU 3 AVRIL 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 27	VENDREDI 3
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 80	59 70
4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 50	84 85
4 %, jouissance du 22 mars 1874	73 ..	73 ..
Emprunt 1872 5 %, 81 fr. payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr. 50	94 90	95 10
dº tout payé, jouissance 16 février 1874	94 90	95 10
Emp. Morgan et Ce, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	524 25	525 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	440 ..	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	365 ..	357 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 1/4	19 1/4
dº Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	16	15 ..
dº Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	450 ..	450 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	106 1/2	107 1/2
dº 5,20, 1864, do dº dº	110 3/8	108 ...
dº Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 1/2	105 5/8
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	62 15	63 ..
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	60 ..	61 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	99 1/2	99 1/4
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	41 471/2	41 05
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	270 ..	270 ..
dº 1863. dº dº dº	300 ..	300 ..
dº 1865. dº dº dº	290 ..	287 50
dº 1869. dº dº dº Jouisssance octobre 1873	266 25	257 50
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	218 ..	220 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 27	VENDREDI 3
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	222 50	222 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris 1855-1860**	419 ..	417 50
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	450 ..	451 25
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	295 ..	295 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	263 25	264 75
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	67 25	67 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux 1863**	82 50	87 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille 1860**	91 25	90 50
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	83 ..	83 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 ..	35 25
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche 1866**	269 ..	269 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 1/4	66 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 75	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	437 50	437 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/4	73 1/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	26 ..	25 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	217 ..	217 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	62 1/8	63 1/2
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	415 ..	417 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	415 ..	416 50
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	27 50
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	502 ..	503 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	505 50	507 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	516 25	516 25
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	515 ..	515 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	478 75	478 75

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 27	VENDREDI 3
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3835 ..	3875 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1068 75	1073 75
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	555 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	435 ..	430 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	800 ..	800 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	410 ..	417 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	658 75
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	643 75	657 50
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	295 ..	295 ..
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	552 50	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	410 ..	407 50
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	505 ..	508 75
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	340 .	342 50
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	447 50	445 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	427 50	430 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	411 25	400 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	582 50	580 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	530 ..	520 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	350 ..	350 .
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	137 50	137 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 27	VENDREDI 3
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	343 75	345 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	503 75	502 5.
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	890 ..	892 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	600 ..	598 75
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1017 50	1021 25
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	845 ..	847 50
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	533 75	532 50
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch. Autriche**	703 75	696 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	322 50	320 ..
....	....	180 000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	410 ..	410 ..
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	90 ..	90 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	70 ..	72 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	187 50	180 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	69 ..	80 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	267 50	265 ..
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	250 ..	255 ..

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DU
SUD DE L'AUTRICHE ET DE LA HAUTE-ITALIE
Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, à Paris, le jeudi 30 avril prochain, à trois heures après midi, salle Herz, rue de la Victoire, 48, pour :

Comme assemblée ordinaire, entendre le rapport du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'année 1873, et fixer le dividende.

Et, comme assemblée extraordinaire, ratifier la convention intervenue entre le Conseil d'administration et la société concessionnaire de la ligne de Vienne-Pottendorf-Neustadt, à l'effet de substituer un traité d'affermage au traité d'exploitation actuel.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire se composera de tous les actionnaires, propriétaires d'au moins quarante actions, qui devront être déposées, au plus tard, quatorze jours avant la réunion, dans les bureaux ci-après :

A Paris, à la caisse des dépôts de titres de la compagnie, rue Laffitte, 17 ;
A Londres, chez MM. N.-M. Rothschild et fils ;
A Vienne et à Turin, au siége de la Société ;
A Milan, chez MM. C.-F. Brot ;
A Genève, chez MM. Lombard-Odier et Ce ;
A Lyon, chez MM. P. Galline et Ce, et chez MM. veuve Morin, Pons et Ce.

En échange des titres déposés, il sera délivré un certificat et une carte qui donnera droit d'admission à l'assemblée.

Les actionnaires appelés à prendre part aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire peuvent s'y faire représenter par des délégués munis de pouvoirs, mais ayant eux-mêmes le droit d'y assister.

Les pouvoirs seront inscrits sur le verso du certificat de dépôt et devront être présentés, au plus tard, le 16 avril 1874.

Les résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire ne pouvant être prises que par une assemblée réunissant au moins le cinquième du fonds social, soit 150,000 actions, MM. les actionnaires sont instamment priés d'y assister ou de s'y faire représenter. (65)

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le complément du dividende de l'exercice 1873, soit 40 francs par action, sera payé, à partir du 6 avril prochain, tous les jours non fériés, de dix heures à deux heures, au siége de la Société, rue Condorcet, 6.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il suit :

1° Actions nominatives de capital ou de jouissance........................... 38 fr. 80
2° Actions de capital au porteur..... 38 104
3° Actions de jouissance au porteur.. 37 91

Les titres pourront être déposés dès le 31 mars, en échange d'un mandat à échéance du 6 avril.

MM. les actionnaires qui sont possesseurs d'actions amorties et qui n'ont pas encore demandé l'échange de leurs titres contre des actions de jouissance, sont instamment priés de vouloir bien se présenter dans les bureaux de la Compagnie pour effectuer cette opération, afin de n'éprouver aucun retard dans le paiement de leurs coupons. (105)

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER DES CHARENTES

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions que le coupon d'intérêt n° 18, échéant le 1er avril 1874, sera payé à partir dudit jour :

Au siége de la Société, rue de Châteaudun, n° 42, à Paris ;
Dans les principales gares du réseau ;
A *Angoulême*, *La Rochelle*, *Bordeaux* et *Limoges*, aux caisses de MM. les Trésoriers généraux ;
A *Cognac*, chez MM. *Auriol*, *Roy-Bry* et Ce ;
A *Toulon*, chez MM. *Rouquerol* et Ce.

Le montant des coupons est :
Pour les actions nominatives, de 7 fr. 275.
Pour les actions au porteur, de 7 francs.
(Impôt déduit.) (98)

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER DES CHARENTES

MM. les actionnaires de la Compagnie des chemins de fer des Charentes sont convoqués pour le 25 avril prochain, à trois heures, au siége de la Société, 42, rue de Châteaudun :

1° En assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à l'article 34 des statuts, pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1873 et pourvoir à la nomination des administrateurs à remplacer par suite de décès, démission et désignation du sort ;

2° En assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 33 des statuts, pour délibérer sur les demandes d'extension du réseau et sur toutes mesures financières.

Conformément à l'article 31 des statuts, il faut, pour assister à l'assemblée générale, être possesseur de vingt (20) actions. Nul ne peut être mandataire d'un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire et membre de l'assemblée.

Les titres et, s'il y a lieu, les pouvoirs doivent être déposés, avant le 17 avril, au siége de la Société.

Les titres seront reçus en dépôt :
Au siége de la Compagnie, 42, rue de Châteaudun, à Paris ;
A Saintes, au bureau du sous-chef de l'exploitation ;
A Cognac { à la gare ; chez MM. Goblet, Délézinier et Ce ; chez MM. Auriol, Roy-Bry et Ce ;
A Angoulême, chez le trésorier payeur général ;
A Jarnac, la Roche-sur-Yon, la Rochelle et Rochefort, à la gare de la compagnie des Charentes.

Les déposants pourront, sans frais, retirer leurs titres dans chacune des localités ci-dessus, cinq jours après la date de l'assemblée, contre la remise de leur récépissé. (101)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
TIRAGES DU 21 MARS 1874.

85e tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0 (1853). Le n° 53,703 gagne 100,000 francs ; — le n° 150,413 gagne 50,000 francs ; — le n° 103,466 gagne 20,000 francs ; — 1,340 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

42e tirage des obligations foncières 4 0/0 (1863). N° gagnant dans les 40 séries, 6,838, — série 1re : 100,000 francs ; — série 23 : 30,000 francs ; — séries 25, 10, 11, 9, 31, 2, 38, 4, chacune 5,000 francs ; — et les 30 autres séries, chacune 1,000 francs. — 24 autres numéros ont en outre été appelés au remboursement dans chacune des 40 séries.

27e tirage des obligations communales 3 0/0. Le n° 400 gagne 100,000 francs ; — les nos 142,925 — 74,179 — 54,419 — 132,193 — chacun 10,000 francs ; — les nos 43,549 — 133,501 — 128,277 — 102,739 — 8,817 — 12,144 — 107,643 — 106,542 — 64,322 — 47,464 — chacun 1,000 francs ; 643 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

34e tirage des obligations foncières de 500 francs 5 0/0. — 1,405 numéros ont été appelés au remboursement.

24e tirage des obligations communales de 500 francs 5 0/0. — 940 numéros ont été appelés au remboursement.

2e tirage des obligations communales de 300 francs 5 0/0. — 948 numéros ont été appelés au remboursement. (100)

EMPRUNT OTTOMAN 1869

Messieurs les porteurs d'obligations de l'emprunt ottoman 1869 sont prévenus que le paiement des intérêts semestriels, soit 15 francs par obligation, ainsi que le remboursement à 500 francs des 7,025 obligations sorties au tirage du 5 mars s'effectueront, à partir du 1er avril, dans les bureaux du *Comptoir d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère. (106)

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS
ANONYME
Capital : 40 millions de francs.

MM. les actionnaires sont prévenus que le solde du dividende de l'exercice 1873 (coupon n° 3), fixé par l'assemblée générale du 25 mars 1874, à 8 fr. 75 c. par action, leur sera payé, à partir du 1er avril, aux caisses de la Société de Dépôts et de Comptes courants, place de l'Opéra, 2, sous déduction de l'impôt, soit net :
8 fr. 30 c. par action nominative ;
7 fr. 80 c. par action au porteur. (103)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du 28 mars 1874, le complément du dividende de l'exercice 1873, fixé à 10 francs par action, sera payé à partir du 1er avril, de dix heures à deux heures :

A Paris, à la caisse centrale de la Société, rue de Provence, 54, et dans les bureaux de quartier.

Dans les départements, en Alsace-Lorraine et à Londres, aux agences de la Société.

A l'étranger, le paiement se fera au change du jour.

Le directeur,
E. HUARD. (102)

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant, AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 11 AVRIL 1874. NUMÉRO 15.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA COMMISSION POUR LA RECHERCHE DES MOYENS DE DÉVELOPPER LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE.

Le *Journal officiel* du 10 avril contient un important rapport présenté au Président de la République par M. Deseilligny, ministre du commerce, et M. Decazes, ministre des affaires étrangères. Ce document constate que le mouvement de nos échanges avec l'Asie, l'Afrique et l'Océanie est demeuré complétement stationnaire. Se préoccupant de cette situation, les ministres du commerce et des affaires étrangères ont proposé à M. le Président de la République de nommer une commission qui sera chargée d'étudier les moyens de développer les relations de la France avec les pays lointains. Cette commission aura à étudier spécialement l'utilité des encouragements à donner aux écoles de commerce, le rôle des consulats, la publicité des documents officiels, etc. La commission est composée, outre MM. les ministres des affaires étrangères et du commerce, de MM. :

MM.
Bonnet, député à l'Assemblée nationale.
Passy, député à l'Assemblée nationale.
Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Comte de Vallat, ministre plénipotentiaire.
Outrey, ministre plénipotentiaire.
Le Sourd, agent et consul général.
Desnoyers, consul général.
Marie, sous-directeur du commerce extérieur.
Person, président de la chambre syndicale d'exportation.
Fould, négociant exportateur à Paris.
Jacques Siegfried, négociant au Havre.
Paul Leroy-Beaulieu, économiste.

Nous sommes heureux de voir que l'*Economiste français* est largement représenté dans ce comité, puisqu'il y compte six membres, M. Paul Leroy-Beaulieu, son rédacteur en chef, MM. Fould et Siegfried, ses administrateurs, et MM. Bonnet, Passy et Person, ses actionnaires.

LE TRAITÉ POSTAL AVEC LES ÉTATS-UNIS.

La chambre syndicale du commerce d'exportation nous communique une note de laquelle il résulte, d'après ses informations particulières, qu'elle a la plus grande confiance dans l'issue favorable des négociations entamées entre le gouvernement français et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet d'un traité postal.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL EN FRANCE.

Les questions d'enseignement ont été bien des fois discutées en France depuis la guerre de 1870. Nous-même avons souvent pris part, et avec énergie, à cette mêlée; nous avons soutenu qu'à tous les degrés de notre système d'instruction publique d'importantes réformes doivent être opérées : cette conviction tend aujourd'hui à pénétrer de plus en plus toutes les classes de la population. Cependant, jusqu'ici, on a vu surgir beaucoup de projets et peu d'applications.

Sur un seul terrain, croyons-nous, il a été fait un progrès sérieux : nous voulons parler de l'enseignement commercial. Dieu nous garde de porter aux lettres classiques, qui nous ont nourri, une envie injuste et une haine ingrate! Nous ne les voulons pas supprimer : nous désirons seulement les rajeunir par des méthodes nouvelles, nous voulons les étayer aussi et les contenir par l'enseignement plus ample des sciences modernes et des langues vivantes contemporaines; enfin, nous croyons qu'il importe de pla-

cer à côté d'elles un enseignement plus à la portée de la majorité de la population, plus conforme à nos intérêts économiques, plus propre aussi à nous assurer dans le monde une grande place matérielle. Ces écoles spéciales peuvent être visitées soit par les jeunes gens qui ne se sentent pas le goût pour les études classiques, soit par ceux même qui, ayant parcouru le cercle habituel de notre instruction secondaire, veulent se préparer aux professions variées du commerce et de l'industrie.

Avant la guerre, il existait en France deux écoles supérieures de commerce : l'une de fondation déjà ancienne, établie à Paris et qui y réside encore ; une autre datant de cinq ou six ans, et qui avait son siége à Mulhouse. La guerre nous enlevant cette féconde province d'Alsace, d'où nous sont venus tant de bons exemples, il ne nous restait plus que l'école de Paris, visitée en grande partie par des étrangers. Or, voyez combien tout à coup il s'est produit un essor en France pour le développement de l'enseignement commercial. Trois ans à peine se sont passés depuis la paix, et à l'heure actuelle nous avons des écoles supérieures de commerce en pleine action au Havre, à Rouen, à Marseille, à Lyon, à Lille; bientôt nous en aurons une à Bordeaux. Toutes sont de fondation privée, absolument indépendantes tant de l'Etat que des départements et des communes, parfaitement autonomes, pour nous servir d'un mot heureux dont on a malheureusement fait un grand abus depuis quelques années. L'école du Havre a coûté 200,000 francs, celle de Rouen 250,000 francs; les commerçants de Lyon, qui ont offert l'hospitalité dans leur ville au personnel de l'école de Mulhouse, ont souscrit pour cette œuvre la somme de 1,200,000 francs. Vous voyez qu'en France on sait encore se cotiser et se séparer de ses écus dans une pensée d'utilité publique, nettement déterminée et universellement sentie.

Une autre difficulté non moins grande que celle de réunir des capitaux, ou plutôt un obstacle plus difficile à surmonter, c'était de trouver des professeurs pour un enseignement si nouveau. Lyon avait eu la bonne fortune de recevoir dans son sein toute l'école de Mulhouse, qui gardait ses excellentes traditions et son expérience laborieusement acquise. Le Havre emprunta, pour en faire un directeur, un des plus habiles professeurs de l'école de Paris. Mais plusieurs autres villes furent fort embarrassées, Bordeaux, notamment, qui chercha longtemps et qui, si nous ne nous trompons, vient à peine de trouver un homme capable de conduire l'école que les commerçants de la Gironde vont fonder.

Un financier considérable et généreux, M. Bamberger, eut l'heureuse idée de fonder des bourses destinées à créer des professeurs pour les écoles de commerce. Il constitua un comité composé de neuf membres, dont les uns ont une expérience personnelle et professionnelle de l'enseignement commercial, dont d'autres ont rempli les plus hautes fonctions dans l'enseignement public, celles de ministre et de secrétaire général. (1) Ce comité a jugé l'an dernier un premier concours dont les résultats ont été singulièrement satisfaisants: des candidats de toute origine et presque de tout âge s'y présentaient; de jeunes instituteurs primaires de dix-huit à vingt ans, des hommes de positions plus importantes ayant trente à quarante ans. Quatre bourses ont été décernées aux plus intelligents et aux plus instruits de ces candidats, qui ont été immédiatement placés dans les écoles du Havre, de Lyon, de Marseille, pour y faire un stage, et qui doivent ensuite se perfectionner à Anvers, à Leipzig et dans des écoles étrangères. Ainsi les écoles qui se fonderont dans un délai de quelques années sont assurées de trouver des professeurs capables, ayant une instruction technique suffisante et parfaitement préparés à leur métier.

Mais le comité, dont M. Bamberger est le fondateur, ne se contente pas de décerner annuellement des bourses pour préparer des professeurs de l'enseignement commercial. Cet enseignement même n'est encore qu'embryonnaire: des villes très-importantes, des régions entières sont encore dépourvues d'écoles de ce genre. Comment s'y prendre pour propager le mouvement, pour couvrir notre sol de ces utiles institutions? Voilà la question que posait dernièrement le comité Bamberger à une réunion d'élite où se rencontraient des membres de l'Institut, le président du Tribunal de commerce de Paris, le président du Comité central des chambres syndicales parisiennes, d'éminents ingénieurs, des professeurs et des directeurs des écoles commerciales existantes. La discussion y a été fort instructive, tour à tour générale et précise; elle a, si nous ne nous trompons, produit d'excellents résultats (1).

Pour propager l'enseignement commercial, il faut d'abord le faire connaître, il faut ensuite l'entourer du patronage effectif de grands industriels et de grands commerçants qui assurent en quelque sorte des positions aux bons élèves qui sortiront de ces écoles. Ce que sont les écoles de commerce actuelles, c'est ce que peu de personnes devinent. Quelle variété de connaissances aujourd'hui est nécessaire aux hommes qui veulent réussir dans de grandes entreprises, c'est ce que le vulgaire ignore. Autrefois, le commerce était local, l'industrie avait le même caractère, enfermée dans l'enceinte d'un pays par des tarifs de douane élevés. Alors un instinct heureux, une bonne routine transmise par un père ou un prédécesseur expérimenté, de la prudence et du tact naturel suffisaient pour assurer le succès dans la carrière. Mais voyez combien, depuis vingt ans, tout s'est compliqué et élargi! C'est le monde entier que l'industriel et le commerçant doivent embrasser de leurs regards, c'est la géographie de presque tous les pays qu'il leur faut connaître, c'est la statistique de presque toutes les nations qu'il leur importe de posséder, c'est avec tous les peuples qu'ils sont en concurrence, ce sont les changements perpétuels des sciences, des méthodes industrielles, des cultures même, qu'ils doivent suivre d'un œil attentif ; puis, dans ces relations internationales que de faits nouveaux! Les cours du change, les crises des banques, la circulation fiduciaire, tous ces éléments qui varient si rapidement dans le temps et dans l'espace, doivent être bien connus et bien compris, si l'on ne veut pas que la prospérité, laborieusement acquise pendant plusieurs générations, soit brusquement emportée par une seule bévue ! L'idéal d'un bon commerçant, aujourd'hui, ce serait d'être une encyclopédie vivante, douée d'un coup d'œil sûr et d'une décision prompte.

Certes, l'instruction reçue aux écoles supérieures de commerce ne pourra suppléer aux qualités naturelles, mais combien elle les aidera là où elles existent.

(1) Le comité Bamberger se compose, outre le fondateur, de MM. Aynard, banquier à Lyon; Michel Bréal, professeur au Collége de France; Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique; Paul Leroy-Beaulieu, rédacteur en chef de l'*Économiste français*; Penot, directeur de l'école de commerce de Lyon; Charles Robert, ancien secrétaire général du ministère de l'instruction publique; Jacques Siegfried, négociant au Havre; Vannier, directeur de l'école supérieure de commerce du Havre.

(1) Parmi les personnes présentes à cette réunion, qu'a présidée M. Charles Robert, nous avons remarqué la plupart des membres du comité Bamberger, notamment M. Duruy, et parmi les personnes étrangères à ce comité, mais sympathiques à l'œuvre, MM. Michel Chevalier, Wolowski, Levasseur, Garnier, membres de l'Institut; Daguin, président du Tribunal de commerce; Emile Lévy, président des chambres syndicales; Surrell, ancien directeur des chemins de fer du Midi ; Alfred Blanche, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Seine ; Bernardini, directeur de l'école de commerce de Rouen, etc.

Voyons donc quelle est cette instruction. Si nous parcourons les programmes des écoles supérieures de Rouen, du Havre, de Marseille, etc., nous voyons que l'enseignement y comprend : la géographie commerciale, l'histoire générale du commerce et de l'industrie, la législation commerciale, l'économie politique, l'étude des marchandises que l'on subdivise parfois en chimie commerciale et en histoire naturelle et microscopie commerciale, l'étude obligatoire de la banque anglaise, et l'étude facultative de l'allemand, de l'italien et de l'espagnol, parfois aussi un cours de tarifs des chemins de fer, enfin ce que l'on appelle le *bureau commercial*, qui est le pivôt de tout l'enseignement.

Le bureau commercial, c'est l'apprentissage du commerce par des opérations simulées : les élèves sont divisés en groupes, qui se conduisent les uns envers les autres, comme s'ils faisaient des affaires réelles ; ils achètent et ils vendent, ils font la banque, ils expédient des navires, ils correspondent, ils commissionnent, ils assurent ; en un mot, ils se livrent aux opérations les plus variées et les plus complexes en ne se laissant jamais égarer dans le domaine de la fantaisie, mais en prenant toujours pour base de ces opérations simulées des faits réels, c'est-à-dire les cours constatés des marchandises aux jours où l'opération commence et où elle s'achève, les cours actuels du change, du fret, etc. Ajoutez que dans plusieurs de ces maisons, ce sont des courtiers qui donnent les leçons de marchandises, que les commerçants les plus notables de la ville s'intéressant à ces écoles, leur fournissent tous les moyens d'information et d'instruction par les yeux.

Faire connaître un pareil enseignement, c'est déjà le propager : mais ce n'est pas seulement le gros public qu'il faut éclairer et convaincre, il faut encore intéresser au développement de l'enseignement commercial les grandes associations d'industriels et de commerçants qui se sont produites depuis quelques années sur tous les points de la France. Nous avons parlé plusieurs fois et nous parlerons encore plus loin de la puissante organisation des chambres syndicales de l'industrie parisienne, qui ont groupé aujourd'hui dans les liens d'une fédération permanente, 30,000 patrons. D'un autre côté, dans diverses villes, comme au Havre, à Bordeaux, à Marseille, il s'est créé des sociétés pour la défense du commerce et de l'industrie locale. Dans d'autres cités encore, comme à Reims, à Elbeuf, etc., il y a des sociétés industrielles qui fonctionnent avec zèle et donnent d'excellents résultats. Eh bien ! ce sont toutes ces associations déjà existantes qu'il faut porter à la fondation d'écoles de commerce, tant supérieures que secondaires. L'œuvre alors deviendra facile : dans le sein de ces associations l'on trouvera aisément des capitaux ; la famille, sachant que de nombreux corps de patrons s'intéressent à ces écoles et aux élèves qui en sortent, y enverront leurs enfants. Alors avec le temps nos industriels et nos commerçants plus éclairés, en possession notamment de ces instruments indispensables, qui s'appellent les langues modernes, pourront développer nos relations avec l'extérieur et prendre pied dans les pays lointains, où les Anglais, les Allemands et les Suisses nous ont devancés.

L'un des résultats les plus heureux de la réunion provoquée par le comité Bamberger, ç'a été l'assurance donnée par M. Emile Lévy, l'un des présidents des chambres syndicales parisiennes, que cette puissante fédération était disposée à concourir au développement de l'enseignement commercial. Ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir plus de détails sur les méthodes employées et recommandées pour les écoles de commerce peuvent se reporter à un article publié dans notre numéro du 2 août 1873 et à une très-instructive brochure de M. Louis Desgrand. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur cet important sujet.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES FINANCES DE LA VILLE DE PARIS

(Premier Article.)

La ville de Paris doit faire prochainement un nouvel appel au crédit. Deux exercices budgétaires complets, celui de 1872 et celui de 1873, un exposé plein de franchise du préfet, M. Ferdinand Duval, un rapport fort étendu présenté il y a quelques jours au conseil municipal par un de ses membres, M. Joubert, rendent possible une étude d'ensemble sur les finances parisiennes. Il convient d'examiner les causes et l'étendue du déficit, les opérations de trésorerie entreprises pour le combler, enfin la situation budgétaire actuelle. Il deviendra facile alors de voir ce qu'on peut espérer de l'avenir.

Les embarras actuels ont deux causes différentes : les grands travaux exécutés sous l'administration de M. Haussmann, d'une part ; de l'autre, les tristes événements des années 1870 et 1871.

Les résultats fâcheux de l'administration de M. Haussmann tiennent à une erreur, à un oubli des véritables lois économiques.

Les splendeurs d'une capitale doivent suivre une marche ascendante parallèle à celle de la fortune publique ; elles n'en doivent être que le reflet. Tenter d'accomplir en quelques années l'œuvre de plusieurs générations ne peut manquer d'amener de graves perturbations financières. Mais ici la situation devait se compliquer. Entraînée, éblouie par la grandeur de son entreprise, l'administration préfectorale ne voulant point de contradictions, chercha des ressources en dehors des voies ordinaires et s'efforça de se passer des autorisations législatives. La première série de travaux, qualifiée de premier réseau, entraîna une dépense de 272 millions qui n'excédait pas les crédits accordés. Le second réseau devait coûter 180 millions ; il en coûta 410. En ce qui concerne le troisième réseau, on apprit officiellement en 1867 que la Ville avait dépensé en quatre années, tant dans les limites de l'ancien Paris que pour l'annexion, 900 millions, quand les prévisions n'avaient été que de 350 millions. Le mécompte s'élevait à 550 millions. D'où sortaient ces sommes énormes ? Un décret du 14 novembre 1858 avait créé une Caisse des travaux de Paris, émettant, dans la limite fixée annuellement par le ministre des finances, de véritables bons du trésor de la Ville, et liquidant au moyen d'un service spécial de trésorerie les affaires d'expropriation. Elle formait un monde à part, et ses excédants, en recettes ou en dépenses, figuraient seuls au budget municipal. Il y avait là une inconnue. La Ville avait pris vis-à-vis de nombreux entrepreneurs des engagements payables par annuités, en dehors des ressources normales, ce qui constituait un véritable emprunt. Ceux-ci, en représentation des annuités futures, avaient tiré sur la caisse municipale des lettres de change aussitôt acceptées, et qui circulaient comme toute autre valeur commerciale. Il en existait ainsi pour 465 millions dont le Crédit foncier se trouvait à peu près complétement escompteur. Dans cette somme ne sont point compris les bons régulièrement émis par la Caisse des travaux. Dans un mémoire resté célèbre, le créateur du Paris moderne avoue ses mécomptes, mais entrevoit dans l'avenir l'achèvement de son œuvre que doit couronner un dégrèvement d'impôt ; en signe de joie, dit-il, de même qu'au sommet d'un édifice enfin terminé, les travailleurs contents arborent les fleurs d'un bouquet. Toutefois les grands pouvoirs de l'Etat, d'accord avec l'opinion, décidèrent une sorte de liquidation de la partie financière de l'entreprise. Le budget municipal extraordinaire demeura soumis au Corps législatif ; les lettres de change ou, suivant le terme alors employé, les bons de délégation furent convertis en une dette à long terme payable au Crédit foncier, seul créancier, en quarante annuités. La Ville conserva le droit de se libérer par anticipation pour le cas où elle trouverait à emprunter à un intérêt annuel plus avantageux que celui de 5 fr. 16. c 0/0, taux de la négociation. C'est dans ce but qu'eut lieu l'emprunt de 250 millions de 1869, sur lequel 100 millions furent tout d'abord versés au créancier en atténuation de sa créance.

On songeait aussi au remboursement des bons ordinaires de la Caisse des travaux, ainsi qu'à un emprunt colossal permettant l'accomplissement final des plans arrêtés, quand éclata la guerre. Fort sagement, en présence du danger, une loi autorisa la Ville à disposer d'une partie de l'emprunt destiné à rembourser le Crédit foncier ainsi qu'à émettre, à titre de dette flottante, des bons de caisse municipale pour une somme pouvant, au besoin, atteindre 70 millions. Le temps des douloureuses épreuves arriva. L'octroi, la grande ressource de la Ville, tarit pendant le siége d'une façon absolue, et le budget de 1870 se

solda en déficit. Il fallut emprunter à la hâte les million exigés par le vainqueur. Une dernière calamité, la guerre civile, prolongea la cessation des recettes, et le budget de 1871 se soldant en déficit, greva l'avenir non moins que celui qui l'avait précédé.

Le passif municipal, à la fin de l'année 1871, comprenait donc deux parties : les dettes provenant de l'administration précédente et celles créées pendant la guerre étrangère et la guerre civile. Les dettes provenant de la précédente administration comprenaient : 1° les emprunts non amortis entièrement des années 1855, 1860, 1865, 1869. Ils avaient fait entrer 723,500,000 francs dans les caisses municipales et nécessitaient alors une annuité totale de 39,277,900 francs; — 2° l'emprunt occulte des bons de délégation. Au moyen de paiements faits avec des fonds provenant de l'emprunt de 1869, il était, tout compte fait, réduit à 313,822,324 francs convertis en quarante annuités; celle figurant au budget de 1870 était de 19,061,570 francs; — 3° diverses annuités réparties par périodes variant de cinq à cinquante et un ans pour rachat du péage des ponts; de l'entreprise des eaux, etc., et s'élevant alors pour 1871 à 3,467,190 francs. Ces trois articles formaient une charge de plus de 61 millions d'annuités composant une sorte de dette consolidée; — 4° une dette qualifiée en partie de dette immobilière et formant aussi un emprunt déguisé, puisqu'elle se composait de prix d'immeubles et de constructions exigibles à terme et par annuités, ne pouvant figurer au budget ordinaire. Il y avait là des opérations de voirie, de constructions d'écoles, d'expropriations en vue de l'établissement d'un entrepôt colossal à Bercy; il était dû, de ce chef, un capital de 49,095,747 francs réparti en échéances ou annuités irrégulières, dont les plus proches formaient un chiffre proportionnellement considérable ; — 5° la dette parfaitement régulière contractée par la caisse des travaux, en conséquence du décret de 1858 sous forme de bons dont les échéances annuelles s'étendaient jusqu'en 1876; il y en avait en circulation pour 72 millions dont 35 formaient les échéances de 1871 et 1872; — 6° une somme de 9 millions nécessaire pour liquider définitivement la Caisse des travaux publics. Ces trois derniers articles présentaient un capital de 130 millions exigibles à échéances plus ou moins rapprochées.

Le second passif créé pendant les sinistres événements qui venaient de se développer, pour être moins élevé n'augmentait pas moins ce qu'il y avait de diffus, d'inextricable dans les finances urbaines. La Ville, autorisée au commencement de la guerre à émettre des bons dits de la Caisse municipale pour 70 millions, avait usé de cette faculté pour 63 millions dépensés pendant la crise. On avait organisé autrefois une caisse dite de la boulangerie qui, par un système de compensation habile, permettait d'atténuer l'écart entre le prix du pain durant les années de cherté et durant les années d'abondance. Cette caisse, désormais en liquidation, avait encore au commencement de la guerre un actif de 19 millions, qui était la propriété de la Ville et dont elle avait disposé pendant le siége. Il n'y avait pas moins nécessité d'en restituer une partie : 9 millions, pour arriver à une liquidation; car cette organisation qu'on avait trouvée sous sa main, avait servi à des opérations de boulangerie et de ravitaillement ayant créé une augmentation de passif. L'ennemi ayant exigé de la ville de Paris une contribution de guerre de 200 millions, que dans l'article 11 de la convention du 28 janvier 1871 le négociateur avait laissé qualifier de *municipale*, on avait dû emprunter à la Banque de France, moyennant caution pour partie des principaux banquiers de Paris, une somme de 210 millions, tant pour payer le principal que pour faire face aux frais de négociation de traites exigées par le vainqueur qui ne voulait pas de billets de banque. A toutes ces sommes, il fallait ajouter les découverts résultant de l'absence à peu près absolue de recettes pendant les derniers mois de 1870 et les premiers mois de 1871. Le déficit de 1870 avait été couvert en partie au moyen de l'emploi par la mairie centrale des ressources provenant de l'émission des bons de la Caisse municipale; mais celui de 1871 avec le reste à payer de 1870, devait être fixé après liquidation à 48 millions. En dehors de ces chiffres, se trouvaient les réclamations, indécises quant aux chiffres et quant au principe même de la responsabilité, que les propriétaires dont les immeubles avaient été endommagés pouvaient élever contre la Ville. La guerre étrangère et la guerre civile avaient donc créé, sauf compte avec les propriétaires et avec l'État pour la contribution de guerre, une aggravation de charges de 330 millions. C'était, au total, en y comprenant l'héritage de la précédente administration, 61 millions d'annuités ressemblant fort à une dette consolidée, et 460 millions en grande partie exigibles à court terme; soit une charge d'un milliard et demi retombant sur une ville épuisée par deux siéges.

L'instant était venu d'une liquidation pouvant dégénérer en désastre. Mais, si la situation dans laquelle on allait se débattre était due surtout à un administrateur sans respect pour les saines lois en économie, la Ville eut cette bonne fortune que ses finances passèrent aux mains d'un homme auquel ce respect était rendu facile et par ses études et par le nom qu'il portait.

En s'installant, au lendemain de la Commune, l'administration nouvelle, confiée à M. Léon Say, ne trouva pas une seule des pièces de comptabilité de la précédente; tout avait disparu dans l'incendie du palais municipal. L'État fit l'avance d'un million. Sur les 10 millions, destinés aux frais de change de la contribution de guerre, 2 seulement avaient été dépensés; sur les 8 restant, 4 déposés à la Banque furent requis par la Commune et le reste, demeuré en mains tierces, put être sauvé. Avec ces premières ressources, formant un total de 5 millions, on commença les opérations nouvelles; on rouvrit les guichets. Comment à ce moment sonder la profondeur du déficit? Un premier mémoire préfectoral, dressé quelques semaines après la réinstallation de la municipalité et sur des pièces éparses, fixa des chiffres approximatifs qui n'étaient rien moins que la vérité. Un second mémoire plus étendu, dressé après la clôture de l'exercice 1871 et portant la date du 10 mars 1872, arrêta le bilan définitif.

Ce document contient des aperçus financiers et économiques tracés de main de maître. Toutefois, en présence de charges énormes, l'administrateur nouveau se montre, avant tout, jaloux de faire face aux échéances qui approchent. Il groupe les annuités avec la science d'un général d'armée. Malgré l'étendue du déficit, il indique, en ces temps calamiteux, le moyen d'alléger le passif d'une annuité d'un million qu'on pourra désormais appliquer à la construction d'établissements scolaires. Le mémoire de M. Léon Say demeurera comme un contraste en regard de celui de M. Haussmann. Dans ce dernier le nombre des millions, l'entassement des dépenses semblent, aux yeux de l'administrateur d'alors, constituer une sorte de grandeur. Dans l'autre, il en est autrement. Soucieux de l'avenir, M. Say constate avec calme l'étendue du mal; indique les moyens de le réparer, et, puisant sa confiance dans les enseignements de la science, dans la progression constante des richesses, il déclare hardiment, au sein de la détresse, que « l'avenir est aux optimistes ».

Mais il fallait liquider. La partie à long terme des dettes de la Ville comprenant les quatre emprunts, l'annuité au Crédit foncier, les petites dettes donnaient peu d'inquiétude. Grâce aux rentrées nouvelles on pouvait faire face aux annuités. Il n'en était pas ainsi de la dette à court terme, comprenant : les bons de la Caisse des travaux créés sous l'administration de M. Haussmann, une partie de la dette immobilière, les bons de la Caisse municipale émis pendant la guerre, l'emprunt de capitulation, enfin le déficit causé par le premier semestre de 1871. En dehors de ces sommes, et comme dernier sujet d'inquiétude, apparaissait à l'horizon la réclamation des propriétaires des immeubles démolis ou incendiés pendant les deux siéges. Dès l'ouverture de la comptabilité nouvelle, se présentèrent les porteurs des 63 millions de bons de la Caisse municipale émis pendant la guerre et arrivés tous à échéance, pendant les derniers jours de la lutte avec la Commune. Mais le crédit de la Ville n'avait pas disparu dans le sinistre. Les porteurs des bons de caisse en renouvelèrent pour 22 millions; le surplus fut pris par les principales maisons de banque de Paris. Cette première inquiétude passée, on songea à la seule opération possible pour liquider : faire passer les dettes à courte échéance dans la catégorie des dettes à long terme au moyen d'une consolidation.

Cette résolution prise, on se prépara, non sans de vives appréhensions, à commencer la liquidation en contractant un nouvel emprunt.

(*A suivre.*) ACHILLE MERCIER.

LETTRES DE LA PLATA.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Les relations postales avec l'Europe. — La crise à Buenos-Ayres. — Les perspectives de l'élection présidentielle. — La désolation du Paraguay. — La fondation de colonies dans les pampas. — Les tramways. — Le port de Buenos-Ayres.

Buenos-Ayres, le 10 mars 1874.

Permettez-moi de commencer cette correspondance par

une plainte dont vous apprécierez toute la justice et dont vous voudrez bien vous faire l'écho. Le bassin du Rio de la Plata est aujourd'hui le plus grand producteur de laines, de graisses et de cuirs du monde entier. Son exportation de laines, pour la seule république Argentine, a atteint, en 1873, 100 millions de kilogrammes, et son commerce général dépasse 500 millions de francs. Tous les ports de l'Europe lui envoient des steamers de 3,000 tonneaux, chargés de marchandises, d'émigrants et de dépêches. Il en est arrivé 27 dans les 28 jours du mois de février, sans compter des centaines de navires à voile. Il en part un tous les jours, porteur de lettres et de valeurs. L'émigration européenne seulement pour Buenos-Ayres s'est élevée à 80,000 individus en 1873, et le total des sommes que cettre émigration fait passer au vieux monde, par la voie des consulats ou par celle des banques locales, est estimé à plus de 50 millions par an. Nous avons 65,000 Français établis dans la république Argentine qui, presque tous, commerçants ou industriels, sont en rapport d'affaires avec la mère patrie, et nous n'avons ni convention postale ni tarif modéré pour faciliter ces rapports. La poste est une exploitation brutale qui semble n'avoir pour but que d'empêcher leur développement. A quoi servent nos consuls à l'étranger, s'ils n'ont pas au moins pour mission de régler ces questions si simples de circulation internationale, qui sont à la fois la vie du commerce et une source de revenus pour l'Etat?

Dans l'état actuel des choses, l'affranchissement d'une lettre de 7 grammes coûte 1 fr. 60, dont 30 centimes pour le timbre argentin, qui est obligatoire, 1 franc pour les timbres-poste français qu'il faut acheter, et 30 centimes pour le prix de cet achat. On peut, il est vrai, n'affranchir qu'avec le timbre argentin de 30 centimes par chaque 7 grammes; mais alors la lettre est frappée en France du double port, et pour peu qu'elle dépasse 10 grammes, elle revient à 4 ou 5 francs. Ne trouvez-vous pas absurde qu'on soit obligé de faire venir, à 3,000 lieues de Paris, des timbres-poste français pour communiquer avec la France sous peine de payer double cet impôt déjà excessif? Le commerce tolère cet état de choses, mais les intérêts généraux en souffrent, et le fisc y perd peut-être la moitié de ce qu'il gagnerait par un tarif modéré résultant d'un traité postal, parce que la contrebande des lettres est devenue le correctif naturel de l'exagération du tarif actuel. Je crois donc rendre un service à la France, aussi bien qu'à la république Argentine, en vous signalant cette lacune. Les trois ports de Rio-Janeiro, de Montevideo et de Buenos-Ayres font annuellement avec l'Europe pour **un milliard** d'affaires dans lesquelles la France tient le premier rang. Ce sont là des intérêts assez respectables pour mériter l'attention des gouvernements et leur entente immédiate sur les bases d'une convention postale, dont ils profiteraient tous au même degré.

Ceci convenu, j'arrive sans transition aux nouvelles qui peuvent vous intéresser. Les Républiques riveraines du Rio de la Plata subissent en ce moment une double crise commerciale et politique qui vient de déterminer plusieurs faillites importantes à Buenos-Ayres. La cause originelle de cette crise, comme de celles de New-York et de Vienne, est l'exagération de la spéculation; sa cause accidentelle est le trouble apporté dans les communications intérieures et extérieures par les deux fléaux de la fièvre jaune et du choléra. La fièvre jaune, qui règne à Rio-Janeiro, a coupé court à toutes relations avec ce port, dont le commerce normal, grâce à ses cafés, à son maté, à son sucre et à d'autres produits, vient le cinquième dans les tableaux d'importation de l'Etat argentin. Les steamers de l'Europe n'y touchent qu'au retour.

Il y a peut-être beaucoup plus de peur que de danger réel dans les motifs de ce rigoureux cordon sanitaire. Mais cette peur est justifiée par les souvenirs de 1871, où la fièvre jaune, éclatant pour la première fois à Buenos-Ayres, par une provenance du Brésil, y fit 13,614 victimes sur une population de 178,000 âmes, 17,084 dans toute la République, amena en outre des catastrophes sans nombre et changea en désert la ville la plus active et la plus entreprenante de l'Amérique du Sud. On ne se dégage pas facilement de la terreur qu'inspire une si cruelle expérience.

Ce n'est pas que la fièvre jaune soit ou endémique ou particulière au climat. Elle n'a fait son apparition dans la Plata qu'en 1857, où elle fut importée du Brésil à Montevideo, comme elle l'avait été à Barcelone, à Gibraltar, à Cadix et à Savone. Le Brésil lui-même ne la connaît que depuis 1849. Elle est le résultat des foyers d'infections créés par les grandes agglomérations, et elle disparaîtra quand les villes qu'elle menace auront renoncé à leur incurie traditionnelle pour adopter le système d'égouts et toutes les mesures de salubrité de l'Europe. L'épreuve de 1871 aura été, sous ce rapport, utile à Buenos-Ayres; car elle s'est empressée de consacrer 50 millions de francs à des travaux de *salubrification* qui sont commencés et qui la mettront à l'abri de nouvelles invasions du fléau.

Quant au choléra, réel ou imaginaire, dont la ville a été affligée cet été, il a disparu officiellement depuis quinze jours, mais non sans laisser des traces douloureuses dans le monde commercial. A peine avait-il été déclaré, il y a environ deux mois, que le port de Montevideo et tous les ports du Parana et de l'Uruguay étaient fermés aux provenances de Buenos-Ayres. La capitale de la République se trouvait ainsi mise en quarantaine par les provinces qu'elle avait l'habitude d'approvisionner. Montevideo, au contraire, faisait écouler ses marchandises non suspectes par toutes les voies de l'extérieur qui lui étaient ouvertes, et pour prolonger une situation si favorable à ses intérêts elle n'a pas encore levé l'interdit dont elle avait frappé Buenos-Ayres. Ce sont toutes ces circonstances réunies qui ont déterminé une crise préparée par des excès d'importation, par l'insuffisance de la production nationale, par le contre-coup des crises européennes, et peut-être par l'incertitude où l'on est du dénoûment de la prochaine élection présidentielle.

Cette élection est la grande préoccupation du moment. Autant celle de M. Sarmiento, il y a six ans, a été paisible et unanime, autant celle de son successeur paraît devoir être laborieuse et tourmentée. Il y a trois candidats en présence, le général Mitre, M. Avellaneda et M. Alsina, tous les trois soutenus par des partis exaltés dont les forces paraissent se balancer. M. le général Mitre qui a déjà occupé le siége de la présidence et qui commandait en chef les troupes alliées au début de la guerre du Paraguay, est le seul des trois connu en Europe. C'est, de plus, depuis la chute d'Urquiza, la plus grande figure de l'Etat argentin et l'une des gloires de l'Amérique espagnole. Général, poëte, historien et écrivain de premier ordre, il a l'immense merite d'aimer sincèrement les étrangers et de sentir mieux que personne tout ce que son pays peut retirer de leur concours et surtout d'une union active avec la France dont il connaît à fond l'histoire et la littérature. Aussi son élection serait-elle certaine, si elle dépendait du vote des différentes colonies européennes. Mais elle est combattue à Buenos-Ayres par l'influence de M. Alsina, qui occupe la haute position de vice-président de la République, et en province par celle de M. Avellaneda, ancien ministre de l'instruction publique de M. Sarmiento; et la division des esprits est telle qu'aucun des candidats ne paraît devoir obtenir la majorité nécessaire. On prévoit donc que le Congrès national sera appelé à choisir lui-même parmi les candidats les plus favorisés. Cette perspective a donné un intérêt exceptionnel à des élections pour le Congrès qui ont eu lieu le 1er février. Mais ces élections elles-mêmes ont laissé la question indécise.

Quel que soit, du reste, le président élu, la politique du pays n'en sera pas sensiblement modifiée. Il n'y a nulle question de principe engagée dans la lutte. Les trois candidats professent à peu près les mêmes opinions. C'est l'immense avantage des pays libres de n'avoir plus ces éternels débats constitutionnels qui ébranlent, à chaque élection, les bases mêmes de la société. Les Argentins sont tous d'accord pour demander l'application de plus en plus générale du *self government*, et ils n'ont confiance que dans la liberté pour corriger même les abus de cette liberté. MM. Alsina et Avellaneda sont d'ailleurs des hommes considérables par leur position personnelle et par l'illustration de leurs familles qui ont joué un grand rôle dans la fondation de la République. L'Etat argentin, pour me servir d'une expression célèbre, ne périra pas entre leurs mains.

Une grosse question étrangère a cependant été soulevée à l'occasion de ces candidatures, celle d'une guerre possible avec le Brésil, motivée par les revendications du Paraguay, soutenu par cette dernière puissance, sur une partie du territoire du Grand-Chaco occupé par la République argentine. Heureusement le bon sens public n'a attaché aucune importance aux articles belliqueux publiés par quelques journaux de Buenos-Ayres et de Rio-Janeiro. Le besoin de la paix est également senti dans les deux empires. Le Paraguay, en outre, est trop épuisé pour songer à quelque revendication que ce soit. Tous les voyageurs qui en reviennent font un tableau navrant de sa situation matérielle et morale. Il n'est plus peuplé que de femmes. Il reste à peine 50,000 hommes de son ancienne population estimée à plus d'un million. Des villes entières ont disparu. La moitié de l'Assomption n'est qu'un amas de ruines. Culture, commerce,

industrie, finances, tout a sombré dans le désastre national provoqué par Lopez. Il faudra un demi-siècle à ce beau pays si richement doué par la nature, pour se relever de ses quatre ans de lutte acharnée. L'herbe même du Paraguay, le *maté*, son produit principal, ne nous vient plus guère que du Brésil. Voilà la terrible leçon que donne la guerre à ses propres vainqueurs, et qui suffirait à leur faire repousser ce fléau, plus destructeur que la fièvre jaune et le choléra réunis; si déjà la prudence de leur gouvernement et le soin de leurs intérêts ne les rattachaient indissolublement à la paix.

Ces intérêts sont immenses, et ils s'accroissent tous les jours avec une grande rapidité, grâce surtout aux arrivages croissants d'émigrants, dont les bras et les capitaux s'engagent immédiatement dans le mouvement de la production et font sortir de terre des villages nouveaux sur tous les points du territoire. Les journaux sont encombrés d'annonces, de ventes de terrains aux enchères jusqu'à des distances de 60 lieues de Buenos-Ayres. C'est la spéculation favorite des grands propriétaires de diviser leurs vastes domaines en lots de 100 mètres de côté pour des villages ou de 30 à 100 hectares pour des colonies, et de les vendre aux nouveaux arrivants avec des délais de paiement qui les rendent accessibles aux plus pauvres. Il en résulte des centres de population et de culture improvisés jusque sur les frontières de la Patagonie. Un géomètre français, M. de Chapeaurouge, est parti, avant hier, pour aller jusque sous le 38e degré, à une centaine de lieues au sud de Buenos-Ayres, tracer le plan d'une nouvelle ville maritime, dont le propriétaire du terrain, M. Peralta Ramos, veut faire une cité modèle, et qui doit porter le nom du ministre de la République à Paris, M. Balcarce. La ville future de Balcarce, déjà dotée d'un port et d'un *saladero*, doit avoir des places, une église, une école, etc., et des rues de 25 à 30 mètres de largeur. C'est l'initiative d'un simple particulier qui fait tous les frais de ce premier établissement. Des milliers d'initiatives de ce genre transforment les solitudes de la Pampa, de manière à modifier même très-avantageusement le climat du pays. On a remarqué, depuis quelques années, que les vents de l'ouest et du sud devenaient moins violents à mesure que la culture s'étendait dans ces directions. La température de Buenos-Ayres s'est aussi adoucie par la création de nombreux villages plantés d'arbres qui l'entourent, dont les principaux, appelés Belgrano et Florès, semés de ravissants palais italiens encadrés de jardins, seront dans dix ans plus gracieux et plus attrayants que Saint-Cloud et Auteuil.

Ces délicieux refuges où la fièvre jaune et le choléra n'ont jamais pénétrés, sont reliés à la ville par un réseau de tramways qui doit faire rougir la vieille Europe de son immobilité. Ce réseau, parfaitement organisé et commencé seulement depuis quatre ans, parcourt aujourd'hui 75 milles de rues et de voies extérieures, 25 ou 26 lieues de France, plus que tous les réseaux réunis du reste du monde. C'est un Français d'origine, M. Lacrose, qui a lancé cette idée heureuse et qui a construit la première ligne concédée. Il aurait probablement échoué à Paris où à Lyon, étouffé par des rivalités d'intérêts ou par notre formalisme bureaucratique. Il a réalisé ici, en trois ans, une entreprise unique et doublé la valeur des propriétés jusqu'à 5 à 6 lieues de Buenos-Ayres. Dans l'intérieur de la ville, les terrains sont plus chers qu'à Paris. Certains emplacements ont coûté 4,000 francs le mètre, et les facilités de transport qui résultent de la circulation des tramways ont ouvert à ce genre de spéculation des perspectives presque indéfinies.

Aussi, malgré les crises et malgré les circonstances politiques, les travaux publics et privés ne chôment pas. Les ouvriers spéciaux, charpentiers, serruriers, mécaniciens, zingueurs trouvent toujours de l'ouvrage, et au prix de 10 à 20 francs par jour. La banque de la province, l'établissement peut-être le plus solide du monde, parce que son encaisse est égal à sa circulation de billets, vient de dépenser 3 millions de francs pour se construire un palais, tout revêtu de marbres, auquel les hommes de goût ne reprochent que son exagération de luxe. Je vous parlerai plus en détail de cette banque qui mérite d'être connue, parce qu'elle est la base du système monétaire du pays. On annonce de nouveaux chemins de fer à travers la Pampa et l'ouverture prochaine du télégraphe qui doit relier les bords de la Plata à l'Europe, par le Brésil, Saint-Vincent, les Canaries et Lisbonne. Il ne manque à Buenos-Ayres qu'un bon port pour rivaliser avec New-York, Londres et Liverpool. Inutile de dire que la création de ce port est l'une des préoccupations les plus vives de l'opinion publique et du gouvernement, une somme de 60 millions de francs lui a été affectée; mais aucun des plans présentés jusqu'ici n'a paru praticable. Celui d'un ingénieur anglais, M. Bateman, qui avait d'abord obtenu un succès d'enthousiasme, a été, depuis, abandonné comme insuffisant et illusoire. Il y a là un grand problème à résoudre et qui peut tenter un homme d'initiative et de talent. Je vous dirai dans une prochaine lettre quelles sont les conditions de ce problème. Je ne le crois pas insoluble pour un ingénieur hydrographe qui saurait oser, et peut-être s'en révélera-t-il un de cette trempe parmi vos lecteurs.

FÉLIX BELLY.

L'AGITATION DES OUVRIERS AGRICOLES EN ANGLETERRE.

Il y aura bientôt un an que, sous ce titre *l'Union nationale des travailleurs agricoles en Angleterre*, nous empruntions au *Times* un article où il rendait compte d'un meeting tenu à Leamington, dans le comté de Warwick, par les délégués de l'association qui a pris ce titre; et nous ajoutions que l'opinion émise par le grand journal de la Cité n'était que l'indice et l'avant-coureur d'un mouvement général accompli déjà dans le domaine industriel et prêt à s'étendre au domaine agricole (1).

Le *Times* ne se trompait pas dans ses prévisions. Voici, en effet, qu'un écrivain de la *Fortnightly Review* nous entretient d'une émigration possible, d'un exode (*The Threatened Exodus of agricultural Labourers*), pour se servir de ses expressions, des ouvriers agricoles du Royaume-Uni. M. E.-A. Curley nous apprend que les ouvriers ont envoyé en Amérique l'un de leurs champions, M. Arch, afin de préparer les voies à une émigration sur une vaste échelle, puisqu'il ne s'agirait pas moins que du départ d'une centaine de mille hommes, sans parler d'un nombre proportionnel de femmes et d'enfants qui s'expatrieraient avec eux. Quelle contrée de l'Amérique septentrionale pourrait offrir de nouvelles demeures et de nouveaux moyens d'existence à cette masse d'émigrants; comment pourraient-ils s'y transporter? Quels effets aurait ce déplacement sur l'état agricole de la Grande-Bretagne? Telle est la triple question que M. Curley se pose et à laquelle il fait la triple réponse qu'on va lire (2).

Il s'ocupe d'abord du Canada, le point actuellement le moins éloigné de l'Angleterre. Les surfaces cultivables que le *Dominion* renferme sont évaluées à plus d'un million et à moins de deux millions de milles carrés; sa population est d'environ 4,000,000 d'âmes, et une admirable organisation administrative y provoque, comme elle y facilite, l'immigration. L'année 1872 a vu 40,000 personnes venir chercher fortune au Canada, et ce chiffre semble fort au-dessous des besoins de cette espèce que ressentiraient ses diverses provinces, si on s'en rapporte aux données recueillies par les directeurs des postes et divers autres agents officiels. Ces données parlent de 27,336 bras auxquels on a offert de l'emploi dans la province de Québec; de 91,621 pour la province d'Ontario; de 13,476 pour le Nouveau-Brunswick; de 13,870 pour la Nouvelle-Ecosse; de 312 pour le territoire de Manitoba, soit un total de 146,615 travailleurs ou domestiques. En se basant sur la proportion moyenne d'hommes et de femmes ou d'enfants que manifeste l'immigration aux Etats-Unis, on arrive ainsi à un chiffre approximatif de 225,000 âmes. Qu'on en déduise les 40,000 qui représentent le contingent de l'immigration annuelle, on trouve qu'au Canada il y aurait encore place, à cette heure, pour 185,000 arrivants. Cette demande semble destinée, d'ailleurs, à s'accroître d'année en année; elle est très-supérieure à celle des immigrants possédant quelque capital et aptes, soit à exploiter des fermes, soit à devenir propriétaires eux-mêmes.

Les gages offerts varient suivant les localités: très-hauts dans la province d'Ontario, comme dans quelques parties de celle de Québec; relativement bas dans la Nouvelle-Ecosse et dans le Nouveau-Brunswick. Les hommes gagnent dans les fermes de 41 à 82 schillings par mois, avec un bon logement et une nourriture substantielle; les femmes doivent se contenter de 16 shillings 5 deniers à 41 shillings. Toutefois, ces gages n'affectent pas, dans tous les cas, une durée annuelle très-régulière, et le travailleur, qui veut tirer de ses bras tout le parti possible, doit partager son temps entre la ferme pendant l'été, le défrichement des bois pendant l'hiver, avec la probabilité d'une période inoccupée

(1) Voir le numéro du 28 juin 1873 de *l'Economiste français*.

(2) Voir le numéro d'avril, 1874 de la *Fortnightly Review*.

entre. En somme ceux de ces manouvriers, qui n'ont pas de famille, qui jouissent d'une bonne santé et d'une constitution vigoureuse, trouvent le moyen de faire des économies. Quant aux gens qui ont de la famille, la chose leur est plus difficile; mais ils se sentent assurés du moins d'une nourriture saine, de bons vêtements, d'un logement confortable.

Les Etats composant cette partie de l'Union qui a reçu le nom de Nouvelle-Angleterre, de même que certains Etats centraux, offrent à l'immigration un autre et vaste champ. Toutefois, dans la partie septentrionale des Etats-Unis, le territoire du Maine est le seul qui présente au *Settler* des superficies de quelque étendue à mettre en culture. Mais les travailleurs dont nous nous occupons sont très-demandés dans toute la région. La population de ces six Etats est évaluée à 4 millions d'âmes: elle s'accroît en moyenne, chaque année, de 200,000 émigrants, et cet accroissement peut augmenter sans que les salaires baissent au niveau de ceux du Canada. Les gages les plus forts sont payés au Massachusetts. La moyenne, pour les six Etats, est représentée par les chiffres suivants :

	Par an.	
Laboureurs ordinaires	40 liv. st.	(1,000 fr.)
Laboureurs expérimentés..	52 liv. st. 18 sh.	(1,320 fr.)

Ces taux ne s'appliquent qu'aux hommes: les gains annuels des femmes ne dépassent pas le chiffre de 23 liv. st. 14 sh. Hommes et femmes sont d'ailleurs logés, nourris, habillés. M. Arch estime qu'il est possible aux travailleurs les mieux payés, s'ils sont économes, de mettre de côté, dans l'espace de trois ans, une somme ronde de 100 livres sterling, qui leur donne l'ample facilité d'aller se créer une propriété personnelle dans les régions incultes du Far West.

Les quatre Etats centraux, New-York, New-Jersey, Pensylvanie et Delaware, renferment aujourd'hui à peu près 10 millions d'habitants, et ils pourraient absorber, chaque année, 400,000 émigrants sans que la rémunération du travail manuel en vînt à s'avilir. Les salaires annuels montent à 35 livres 18 shillings pour le gros des manouvriers ruraux, à 45 livres 1 shilling pour l'élite. Avec un logement confortable et une nourriture abondante et substantielle, les domestiques proprement dits gagnent à peu près 20 livres par an. On ne nous dit rien des gains des femmes dans les quatre Etats; mais on nous informe que dans le Nord les femmes qui concourent au travail des champs sont rémunérées sur le pied des deux tiers des gages affectés aux hommes. Il est probable qu'elles doivent obtenir dans les Etats centraux des avantages au moins égaux, puisqu'elles y sont au nombre de 2,398, tandis qu'il n'y en avait, en 1870, que 44 au Massachusetts et 347 dans toute la Nouvelle-Angleterre.

Récapitulons les données précédentes, en ce qui touche l'immigration elle-même. Si elles sont exactes, il s'ensuit qu'en dehors du chiffre annuel et moyen des immigrants, le Canada, la Nouvelle-Angleterre, les quatre Etats du centre de l'Union précités pourraient encore fournir, en 1875, un asile et du travail à 780,000 émigrants, dont :

Pour le Canada............	180.000	émigrants.
» la Nouvelle-Angleterre.	200.000	—
» les Etats du Centre...	400.000	—
Total égal....	780.000	émigrants.

Chiffres dans lesquels M. Curley, se fondant sur les faits observés, calcule qu'il entrerait 375,000 hommes, 89,000 garçons, 231,000 femmes et 85,000 jeunes filles. On voit donc, ajoute-t-il, que le projet de M. Arch n'est, en soi, nullement chimérique. « Il y aurait place, dans les pays » dont il vient d'être parlé, pour une émigration triple de » celle dont on menace la Grande-Bretagne. Puis il y a » encore les immenses régions qui s'étendent à l'ouest de » la Pensylvanie, les colonies australiennes, même les Etats » méridionaux de l'Union américaine. En un mot, l'émi- » gration offre des débouchés si vastes que tous les labou- » reurs et tous les ouvriers agricoles du Royaume-Uni vins- » sent-ils à le quitter en masse, ils pourraient tous trouver » au dehors de leurs îles natales de l'emploi pour leurs bras, » et cela dans des conditions rémunératrices presque » doubles de celles dont ils se contentent aujourd'hui chez » eux. »

Mais la difficulté, la grande difficulté ne serait-elle point de transporter dans leur patrie adoptive ces 100,000 hommes ou plutôt ces 210,000 personnes, en calculant le nombre des femmes et des enfants destinés à les suivre, d'après les indications rappelées plus haut ? Une telle opération, répond M. Curley, nécessite beaucoup d'argent et bon nombre de navires convoyeurs. Sur le premier point, il estime que les frais de chemins de fer et les frais de traversée réunis s'élèveraient à 7 liv. st. 10 sh. par adulte (M. Curley en compte 187,000), soit à un chiffre total de 1,372,500 liv. st., tout en admettant que, grâce à des combinaisons diverses, cette dépense pourrait se réduire de 82,350 liv. st., en ce qui concerne les frais de dernier séjour en Angleterre; il suppose même qu'on pourrait, en outre, obtenir certaines réductions sur le coût de la traversée maritime. Reste la question des navires de transport. Admettons que cette émigration extraordinaire prenne tout entière la route du Canada. Tous calculs faits, en tenant compte des saisons défavorables et du mouvement de l'émigration ordinaire, il ne paraît pas que les lignes de steamers actuelles du *Dominion* pussent y conduire, par année, plus de 40,000 adultes faisant partie de l'exode projeté. Il serait possible que le gouvernement canadien et des sociétés locales d'immigrations payassent les frais du voyage.

Parmi les émigrants, il y en aurait certainement de décidés à se rendre plutôt en Australie ou aux Etats-Unis, et l'on peut évaluer à 25,000 le nombre des personnes qui pourraient y arriver gratuitement, grâce, soit à l'aide des gouvernements locaux, soit en prenant d'avance certains engagements. Enfin avec les fonds de l'*Union nationale des Travailleurs* et si les chefs du mouvement y mettent de la suite et de l'habileté, ils pourraient arriver à faire partir les émigrants qu'il resterait à embarquer encore.

Voyons maintenant les résultats économiques de l'émigration annoncée, en supposant, comme cela est probable, que 25 0/0 des émigrants soient restés en arrière. Aujourd'hui, nous dit M. Culley, les salaires des ouvriers agricoles sont représentés hebdomadairement par la somme de 12 shillings dans les comtés du sud et du sud-ouest; de 14 shillings dans ceux du centre; de 14 à 18 shillings dans le nord; de 20 shillings dans quelques cantons favorisés par le voisinage des grands centres manufacturiers. C'est une moyenne de 14 shillings. Or, la raréfaction des bras aurait pour résultat immédiat de porter cette moyenne à 17 shillings, puis à 20; enfin à un chiffre peut-être supérieur lors du printemps de 1876. Cette perspective est loin d'effrayer M. Culley : « Sans doute, dit-il, la hausse » des salaires entraînera quelques souffrances pour la » classe des fermiers, pour ceux surtout dont les baux sont » à longue durée. Mais elle suscitera chez eux de nouveaux » efforts, et force sera bien aux propriétaires (*Landlords*) » de s'accommoder, eux aussi, à ces circonstances nouvelles » et de faire des concessions quant au chiffre des rentes » qu'ils retirent aujourd'hui de leurs terres. D'ailleurs par » cela même que la puissance d'achat de l'argent décroîtra, » le loyer des fermes sera en réalité plus bas tandis que » les produits du sol, qu'il n'est pas avantageux d'importer, » verront leur prix croître. De là une compensation en » faveur du fermier, dont le gros des consommateurs, et » les ouvriers agricoles eux-mêmes supporteront inci- » demment la charge. D'ailleurs, depuis quelque temps, » les fermiers émigrent eux-mêmes assez volontiers. Le » mouvement qui se produit dans la classe des travailleurs » agricoles ne peut qu'activer cette tendance; et si les deux » émigrations s'équilibrent, les effets de l'émigration des » travailleurs retomberont sur les *Landlords* et sur les con- » sommateurs. »

L'optimisme de M. Culley, on le voit, ne se dissimule point : cet optimisme va jusqu'à lui faire se représenter, après l'exode des paysans accomplie, la hausse des gains du travailleur inhabile, l'amélioration du sort des pauvres, l'extension du commerce général des Iles britanniques. La diminution probable des revenus terriens n'a rien qui lui déplaise. « Il restera, sans doute aux *Landlords* » moins d'argent pour peupler de statues et de tableaux » leurs somptueuses résidences; moins d'argent aussi pour » déployer leur luxe dans des pérégrinations à travers le » pays ou à l'étranger; leurs jeunes héritiers, enfin, trou- » veront plus de difficulté à faire de folles dépenses et à » se livrer aux dissipations. » Mais où donc serait le mal? continue M. Culley. Et, finalement il incline à croire qu'après un premier moment de mauvaise humeur, les *Landlords* prendront leur parti d'un déplacement « qu'au- » cune classe n'a un réel intérêt à contrarier et qui peut » être si avantageux aux paysans pauvres de l'Angleterre, » *Poor Peasants of England.* »

L'article de M. Culley était écrit avant qu'éclatât, dans les comtés de Suffolk et de Cambridge, la grève agricole, dont la presse anglaise s'est beaucoup occupée ces jours-ci, et à laquelle les fermiers ont répondu par un *Lock out*, c'est-à-dire par le congédiement systématique de tous ceux de leurs ouvriers qui appartenaient à l'*Union nationale*. Les cantons ruraux de l'Angleterre, jusqu'ici si tranquilles, presque apa-

thiques, seraient-ils donc près de devenir, à leur tour, le théâtre de ces luttes intestines entre le capital et le travail qu'ont déjà vues tant de grands centres manufacturiers et qui n'ont pris fin trop souvent que par la ruine soit des patrons, soit des sociétés ouvrières? Espérons encore que la modération des uns, les intérêts et le patriotisme des autres pourront, à temps, faire entendre de bons conseils et prévenir des extrémités redoutables. En attendant, environ 1,500 ou 2,000 travailleurs agricoles font grève, ou ont été remerciés par les personnes qui leur procuraient de l'ouvrage. Le point initial de la crise a été, selon le *Times*, la demande faite par 340 cultivateurs d'Exning et d'Alderton, membres de l'*Union*, afin d'obtenir que leurs gages hebdomadaires fussent portés de 13 à 14 shillings. Sur le refus des fermiers d'accéder à leur demande, ils se mirent en grève; elle commençait vers la fin de février, et le 10 mars, les fermiers du district de Newmarket se réunissaient. Après avoir décidé que la minorité se conformerait aux décisions de la majorité, ils prenaient les deux résolutions suivantes : 1° qu'ils ne consentiraient à aucune diminution des heures de travail, pas plus qu'à aucune augmentation des salaires actuels; 2° qu'ils renverraient au bout d'une semaine les manouvriers affiliés à l'*Union*, et que ce *Lock out* durerait aussi longtemps que la grève persisterait elle-même.

Dans un autre meeting, tenu le 24 mars, les fermiers ont de nouveau consacré la dernière de ces résolutions. De leur côté, les laboureurs ne semblent pas enclins à déserter la lutte. Depuis le *Lock out*, tout manouvrier renvoyé reçoit par semaine une subvention de 9 shillings, et on a ouvert des souscriptions dont le produit viendra en aide aux familles les plus nombreuses. « Tout semble indiquer, dit le » *Times*, que ces gens tiendront bon jusqu'à ce qu'ils aient » amené les fermiers à résipiscence, ou qu'ils aient trouvé » de l'ouvrage dans les districts voisins. » Déjà bon nombre d'entre eux se sont rendus dans les comtés d'York et de Nottingham, où la main-d'œuvre, paraît-il, est fort demandée et rétribuée au taux de 3 sh. 4 den. à 4 sh. par jour. Il y a eu en outre, ces jours-ci, une grande démonstration à Newmarket. Quoique le temps fût peu favorable, des cultivateurs accourus de tous les cantons circonvoisins, et portant les insignes de l'*Union*, c'est-à-dire un ruban bleu foncé, inondaient les rues de la ville, dès les premières heures de la matinée. A midi, ils traversaient processionnellement Newmarket, musique en tête, précédés de leurs femmes. A cette procession, succédait une réunion publique à laquelle 5,000 personnes ont pris part : *un meeting monstre*, suivant le mot du *Times*.

Disons à la louange des cultivateurs qu'ils ont volontiers consenti à entendre un fermier, du nom d'Ambrose, qui n'a pas craint d'avouer qu'il faisait partie du comité dont le *Lock out* était émané, et qui a exposé les faits à son point de vue et à celui de ses confrères. M. Jay, qui présidait le meeting, a engagé ses auditeurs à ne pas céder tant qu'ils n'auraient pas conquis des salaires de 16 shillings par semaine. Les fermiers, selon lui, venaient de commettre une méprise et ne tarderaient pas à en subir les conséquences; les *Trades' Unions* industrielles étant décidées à venir en aide aux travailleurs agricoles, et ayant déjà fait en leur faveur des souscriptions qui devaient produire une somme de 25,000 liv. st. M. Jay a ensuite renvoyé aux fermiers l'accusation de paresse et d'intempérance qu'ils ont portée contre leurs auxiliaires. L'orateur qui a pris la parole après lui, M. Ball, délégué de Leamington, a développé à peu près le même texte, mais avec une virulence de langage que son prédécesseur avait eu le bon sens ou le bon goût de s'interdire. Il a parlé notamment du luxe des fermiers, qui naissait de la misère des laboureurs et s'entretenait de cette même misère; il a déclaré « que ces laboureurs étaient infiniment plus mal traités que les chevaux eux-mêmes. »

Un homme, que sa position sociale et le caractère dont il est revêtu rattachent à l'élément conservateur, s'est senti ému de ces faits et a prononcé sur la conduite des fermiers du comté de Suffolk et de Cambridge un blâme énergique. « Les fermiers de l'Angleterre sont-ils devenus fous? » s'écrie l'évêque de Manchester dans une lettre adressée au *Times* et reproduite par ce journal dans son numéro du 2 avril. « Vont-ils donner raison, une fois de plus, au vieil » adage : *Quos Deus vult perdere, prius dementat?* Que peu- » vent-ils attendre raisonnablement de ce *Lock out*, leur » suicide, qui a déjà mis 4,000 cultivateurs à la charge » de l'*Union agricole*, et qui nous menace de se répandre, » comme une maladie contagieuse, dans tous les com- » tés de l'Est? Des hommes raisonnables et susceptibles » d'interpréter les signes du temps peuvent-ils se bercer » de l'espoir qu'avec de tels moyens, il leur sera pos- » sible de retarder un peu longtemps la solution inévi- » table de ce problème, la rémunération plus équitable de » ces hommes qui défoncent leurs terres, soignent leurs » bestiaux, lèvent leurs moissons? » Une pareille conduite paraît à l'évêque de Manchester aussi malavisée qu'inopportune, et il est persuadé qu'elle aurait pour effet, si elle devait se prolonger, d'abord de compromettre la récolte future, puis de précipiter le mouvement qui déjà menace de pousser les classes rurales de l'Angleterre vers l'autre rive de l'Atlantique, voire d'aboutir à la plus terrible des éventualités, à une nouvelle guerre de paysans.

« Mais, ajoute le prélat, ce n'est point à des motifs tirés » de la crainte que je voudrais faire appel; j'aime mieux » m'adresser aux sentiments que la raison et l'équité sug- » gèrent. » A ses yeux, les gages que reçoivent aujourd'hui les ouvriers agricoles ne peuvent, à raison du coût croissant de l'existence, non-seulement leur donner un peu de comfort, mais même suffire à leurs besoins stricts et à ceux de leurs familles. Pour ce dernier objet, il faut absolument élever à 15 ou 16 shillings par semaine le taux desdits gages, et cette fixation ne paraît pas excessive, quand on songe que dans les comtés septentrionaux elle arrive à 18 shillings et même à 1 livre. Si les fermiers, à raison des rentes qu'il paient aujourd'hui, sont hors d'état de faire face à ce surcroît de dépenses, qu'ils le prouvent; il faudra bien alors que ces rentes diminuent. « Perspective, ajoute iro- » niquement l'évêque, très-désagréable à des gens qui dé- » pensent parfois, pour un bal ou l'achat de deux chevaux » de race, le revenu de 300 acres de terres; mais perspec- » tive inévitable, toutefois. » Il ajoute qu'il ne goûte point les principes des *Trades' Unions;* mais qu'un emploi abusif des forces du capital a, en quelque sorte, suscité la naissance de ces associations. Il termine enfin en conjurant les fermiers, tant au nom de leur bon sens que de leurs intérêts mêmes, de déserter une voie au bout de laquelle il est difficile de rien entrevoir, sinon des catastrophes. On remarquera que le *Times*, tout en paraissant moins préoccupé de l'issue finale du conflit, s'associe en somme aux réflexions de l'évêque de Manchester.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES DERNIERS TRAVAUX DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE PARISIENNE.

Dans sa séance du 18 février 1874, le *syndicat général* a entendu un rapport de M. Ettlinger sur l'utilité de créer un consulat au Mexique, rapport fait au nom d'une commission dont faisaient partie avec lui MM. Gonthier-Dreyfus, Nicole, Giraud et Jules Maumy. Le rapporteur a conclu dans le sens de l'affirmative, en faisant remarquer que, plus que jamais, le commerce français éprouvait le besoin d'étendre ses relations au dehors, et en ajoutant qu'un des pays où nos produits avaient eu toujours chance de s'écouler, d'une façon rapide et continue, était le Mexique, qui malheureusement se trouvait, depuis plusieurs années déjà, sans représentation officielle du gouvernement français.

Depuis la lecture de ce rapport, le syndicat général a reçu une lettre de M. Person, président de la *Chambre d'exportation*, lui faisant connaître les résultats d'une entrevue qu'il avait eue à cet égard avec notre ministre des affaires étrangères. D'après cette entrevue, M. Person ne doutait pas que la reprise des rapports diplomatiques entre la France et le Mexique ne fût, d'ici à très-peu de temps, un fait accompli; il ne croyait même point trop s'avancer en ajoutant que l'Assemblée nationale serait très-probablement appelée à ratifier, en mai prochain, le traité intervenu *ad hoc*.

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 26 février, M. Ettlinger lisait encore devant la *Chambre syndicale de la tabletterie* son travail sur la fondation d'une école d'apprentis de l'industrie parisienne. Jadis, a-t-il dit en substance, il était d'un usage général de donner le gîte et la table à l'apprenti, qui se trouvait ainsi faire partie, pour ainsi dire, de la famille. Mais les habitudes ayant subi des modifications profondes, on rencontre aujourd'hui beaucoup de patrons qui préfèrent se passer d'apprentis plutôt que de les loger et de les nourrir, et il s'ensuit qu'à leur tour, beaucoup de familles sont détournées de la pensée de faire apprendre un état à leurs enfants. Le remède à ce fâcheux état de choses consisterait dans la fondation d'établissements où les apprentis seraient logés et nourris, où ils recevraient, en outre, une instruction scolaire basée sur des méthodes propres à *stimuler le désir de savoir*. Cette instruction serait donnée le matin ou le soir; quant

à la journée, les apprentis l'emploieraient à travailler en ville, dans des ateliers divers, à des conditions arrêtées d'avance et selon les besoins de chaque branche d'industrie.

D'après les calculs dressés par M. Ettlinger, les frais de premier établissement d'une institution de cette espèce, pouvant recevoir 50 apprentis, ne dépasseraient pas 6,500 francs, son fonctionnement annuel devant entraîner une dépense d'environ 38,000 francs, y compris les honoraires du personnel dirigeant, tandis que les recettes basées sur le pied de 500 souscripteurs à 12 francs (par an), de 50 patrons à 1 franc (par jour), de 50 parents à 0 fr. 50 c. (par jour), pour la première année; de 500 souscripteurs à 12 francs, de 50 patrons à 1 fr. 50 c., de 50 parents à 0 fr. 50 c., pour la seconde; de 500 souscripteurs à 12 francs, de 50 patrons à 2 francs, de 50 parents à 0 fr. 50 c., pour la troisième, produiraient successivement 33,375, 42,500, 51,625 francs, soit en moyenne 42,500 francs. Si on annexait à l'institution un externat de 100 élèves payant 5 francs par mois, pendant les dix mois de l'année totale, on arriverait à un total moyen de 47,500 francs.

Aucun versement ne serait, d'ailleurs, réclamé avant la consécration de la Société, et celle-ci ne commencerait ses opérations qu'après qu'un nombre suffisant de souscripteurs aurait garanti les fonds nécessaires à la bonne réussite de son entreprise.

Dans sa séance du 18 mars, le syndicat général s'est occupé, sur le rapport de M. Célerier, de l'intéressant sujet de la réhabilitation des faillis. M. Frogier-Thory a pris la parole et a donné lecture d'un travail remarquable, où il s'est surtout attaché à prendre la question par son côté historique. Interprète de la *Chambre de change et de banque*, il pense que « conférer au failli, non passible de l'article 612, le droit d'obtenir sa réhabilitation, sur la simple production du quitus de ses créanciers, ce serait réduire la réhabilitation à une simple question d'argent, au mépris de tous les principes consacrés par nos lois anciennes et modernes; mettre au même niveau le failli honnête mais malheureux et le failli coupable, celui qui se libère intégralement et celui qui, pouvant payer, ne s'acquitte qu'en partie; en un mot, l'honnête homme et le fripon. » Dès lors, au nom de sa chambre, il fait, à titre d'amendement, la proposition suivante :

1° De protéger le commerçant malheureux, exempt de tous reproches dans son honneur et sa conduite, qui succombe sous le coup d'un événement, en prévenant, en pareil cas, la faillite et ses conséquences par le droit donné aux tribunaux consulaires d'homologuer tous les arrangements auxquels le concours d'une certaine minorité de créanciers ferait défaut ; d'abréger, s'il y a faillite, les formalités qui précèdent la réunion pour le concordat ; de permettre à la majorité d'accorder, outre le concordat, la réhabilitation provisoire du failli, avec les mêmes effets que ceux de la réhabilitation définitive, toujours sous la condition d'homologation du tribunal ;

2° De permettre au failli, privé du bénéfice du concordat, d'aspirer à la même réhabilitation provisoire, et de l'obtenir après un délai de cinq ans, s'il n'est pas dans le cas de l'article 62, s'il justifie avoir payé au moins 50 0/0 sur la dette chiffrée à l'époque de sa faillite, et s'il a tenu depuis lors une conduite honnête et laborieuse ;

3° De n'accorder la réhabilitation définitive qu'après paiement intégral, comme par le passé ;

4° Enfin d'attribuer aux tribunaux consulaires les réhabilitations provisoires et définitives.

M. de Mazade s'est placé dans le même ordre d'idées. Il pense que la réhabilitation « est une chose trop belle et » trop grande pour qu'on veuille en amoindrir les effets » absolus et la réduire aux proportions d'un concordat. » Il pense encore que la loi a fait preuve de sagesse quand elle a exigé l'extinction intégrale de la dette pour la remise du failli dans l'état où il était avant la naissance de cette même dette. M. de Mazade « ne veut pas sortir de cette » pensée très-simple : qu'on ne doit plus rien ni à per- » sonne ni à l'honneur, que lorsque l'on a tout payé. »

Il appartenait au rédacteur du rapport d'en soutenir les conclusions. Le but que nous nous proposons, a-t-il dit, n'est pas de légaliser la fraude, mais d'apporter à la faillite un contrôle effectif et de faciliter les réhabilitations « qui ne sont aujourd'hui que des cas très-rares ». Cette facilité, évidemment, ne comprend pas les banqueroutiers : elle s'arrête aux faillis concordataires. Tout en restant responsables de leurs actes, ceux-ci peuvent n'avoir été que malheureux, et si, après de louables efforts, ils ont reconstitué leur actif et qu'ils se présentent devant leurs créanciers pourquoi ces créanciers n'auraient-ils pas toute liberté d'abord de sauvegarder leur intérêt, puis de restituer au failli l'honneur qu'il s'est efforcé de reconquérir ? Au point de vue de l'honneur, la loi actuelle consacre deux anomalies. Le failli peut être réhabilité après sa mort. Or, soutiendrait-on qu'il a gagné en mérite parce qu'on a payé après lui ? En second lieu, le débiteur civil insolvable conserve l'honneur sans avoir besoin de réhabilitation, parce qu'il ne peut être mis en faillite. En somme, le projet nouveau cherche à substituer à une tradition immobile et stérilisante la liberté dans ce qu'elle n'a point de contraire au droit et à la morale, et, dans l'espèce, la loi a exagéré sa portée en se substituant elle-même à la volonté des créanciers.

Sur la proposition de M. Turney, partisan d'ailleurs des opinions émises par MM. Frogier-Thory et de Mazade, proposition à laquelle le rapporteur s'est rallié, l'assemblée décide que la discussion restera ouverte et n'émet aucun avis définitif sur la question.

Des plaintes nombreuses avaient été adressées à la *Chambre des marchands de charbon de terre*, au sujet des manquants constatés à l'arrivée des wagons et de la prétention manifestée par les compagnies de chemins de fer de ne régler lesdits manquants qu'après réduction préalable de 2 0/0 sur le chargement total du wagon. Dans un rapport qu'il a présenté à la *Chambre*, dans sa séance du 7 mars, M. Dolon s'est énergiquement élevé contre cette prétention qui, selon lui, n'est justifiée ni en droit ni en fait, et qu'il ne suffit point, pour la rendre légitime, de ranger dans la catégorie *des usages commerciaux.*

En DROIT, dit M. Dolon, « nous réclamons absolument » le bénéfice des articles 98 et 103 du Code de commerce, » bénéfice que ne peuvent nier les compagnies, puisque après » avoir, dans leur tarif spécial pour le transport de la » houille et du coke exprimé toutes leurs conditions, elles » terminent par l'article 8, ainsi conçu : *L'application du* » *présent tarif reste, d'ailleurs, soumise aux conditions des* » *tarifs généraux en tout ce qui n'est pas contraire aux dis-* » *positions particulières qui précèdent.* Or, ni dans ces dis- » positions, ni dans les tarifs généraux, il n'est question » de la garantie ni de la responsabilité des entrepreneurs » de transports; leurs obligations sont donc réglées par les » articles du Code de commerce dont nous demandons » l'application.

» En FAIT, les prétentions des compagnies de chemins » de fer ne sont pas plus admissibles qu'en droit ; si l'on » veut faire de l'évaporation un vice propre à cette matière, » nous dirons que la densité des charbons et les quantités » transportées dans un même wagon rendent la perte alors » absolument insignifiante. »

L'utilité des chambres syndicales a été contestée. Dans le discours qu'il lut à la *Chambre des appareils de chauffage* lors de son assemblée générale du 26 février, M. Maugin fils, secrétaire-trésorier, a soutenu que non-seulement l'institution était utile, mais nécessaire. Les chambres syndicales constituent des centres d'action qui, à un moment donné, permettent aux fabricants de faire valoir leurs droits, de porter, avec quelque chance de succès, près des autorités publiques, des réclamations collectives que leur isolement rendrait peut-être impuissantes. Elles forment un trait d'union entre les patrons et les ouvriers, et facilitent le règlement à l'amiable de difficultés, où parfois la passion se mêle de part et d'autre et qui trop souvent ont amené des grèves dont les ouvriers ont souffert et les patrons aussi. A l'appui de ce qu'a dit M. Maugin, on peut citer les chiffres fournis par M. Léon Robin, secrétaire de la *Chambre des marchands de charbon de terre*, lors de l'assemblée générale du 21 février. Depuis le 27 novembre 1872 jusqu'au 21 février 1874, 179 affaires litigieuses avaient été renvoyées à cette chambre par le Tribunal de commerce : 107 avaient été conciliées ; 4, retirées. Les autres restaient pendantes.

Le syndicat général avait décidé que l'on soumettrait aux diverses *Chambres* la question des rapports permanents à établir entre les chambres syndicales de patrons et les chambres syndicales d'ouvriers. Le 6 mars, *la Chambre du papier et des industries qui le transforment,* sur le rapport de M. Havard, son président, qu'ont appuyé MM. Laudner, Gonthier-Dreyfus, Isidore Leroy, a émis un avis très-favorable à la liaison de ces rapports. Voici, d'après M. Havard, les raisons « très-simples » qui ont porté le syndicat général à recommander ce rapprochement.

La première, c'est que les syndicats ouvriers ont été les premiers à le solliciter; la seconde, c'est qu'il n'y avait point à coup sûr sagesse quand le pays a besoin, pour se relever, de tous les efforts de ses enfants, à repousser des ouvertures ayant pour objet d'établir la bonne harmonie entre tous les agents de la production ; de dissiper des malen-

tendus; d'éteindre des préjugés; de concilier tous les intérêts. « Je ne parlerai point, a dit en terminant M. Havard, » du prétendu double emploi que l'on signale entre les » conseils mixtes et les conseils de prud'hommes. Le con- » seil syndical des ouvriers papetiers ne nous en aurait pas » indiqué toute la différence, qu'il nous suffirait assurément » pour nous fixer sur ce point de l'opinion de quatre » membres des conseils de prud'hommes que compte notre » chambre. »

M. Havard s'est absolument refusé à admettre que les chambres syndicales des ouvriers français et les *Trades' Unions* de l'Angleterre soient à peu près identiques. Il répondait ainsi à une opinion très-nettement exprimée, dans ce dernier sens, par M. Allain, président de la Chambre des cuirs, tant devant cette chambre, à qui il l'a fait partager, que dans le journal l'*Union nationale du commerce et de l'industrie*, qui est l'organe officiel des chambres syndicales de patrons.

LA RÉVISION DU CADASTRE.

Gan (Basses-Pyrénées), 7 avril 1874.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je trouve dans le numéro du 4 avril de l'*Economiste français* un compte rendu des travaux préliminaires de la commission d'études pour la révision du cadastre, au sujet duquel je vous demande la permission de soumettre quelques réflexions à vos lecteurs.

La proposition de l'honorable M. Féray a été l'occasion de cette enquête, qui sera généralement approuvée par toutes les personnes intéressées, comme l'étude faite par des gens *pratiques* d'une question qui ne manque pas de difficultés; j'espère que ses résultats seront importants pour les propriétaires fonciers, et pourront être obtenus sans entraîner de trop grandes dépenses. C'est là le côté le plus difficile de la question, et qui m'a paru grave quand je l'ai étudiée depuis plusieurs années, comme délégué du ministère de l'agriculture dans une des régions de l'enquête agricole de 1866, et depuis comme membre du conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Dans un rapport inséré au compte rendu des travaux du congrès scientifique de France dans sa trente-neuvième session, à Pau, j'exprimais mon opinion sur ce sujet, au point de vue spécial du département des Landes, dans les termes suivants :

« Il existe un sentiment assez vif de l'injustice qui paraît » résulter des conditions actuelles de l'impôt foncier dans » les deux parties du département, par suite des change- » ments survenus depuis la confection du cadastre : tel » hectare de bois ou de labour qui me rapporte 25 ou 30 » francs par an, dit l'habitant de la Chalosse, paie 4 francs » d'impôt, tandis que mon voisin du Marensin est taxé à » 0 fr. 60 centimes par hectare pour des forêts de pins qui » lui rapportent le double. »

Ces plaintes ont été formulées dans beaucoup d'autres départements, et j'ai pensé depuis longtemps que pour trancher la question d'une manière uniforme et définitive pour toute la France, il fallait adopter un principe qui fût applicable partout : ce principe, à mon avis, est de faire de l'impôt foncier *un impôt sur le revenu foncier*.

D'autres considérations, outre celles du revenu, ont eu leur part dans les appréciations de la quotité de l'impôt foncier à l'origine du cadastre. Je pourrais citer le rachat des dîmes et des redevances dont étaient grevées beaucoup de terres avant 1789. Le temps a effacé ces distinctions, et l'impôt foncier peut être considéré aujourd'hui uniquement comme un impôt de revenu. L'appréciation du revenu de chaque parcelle, ou de chaque unité cadastrale, ne laisse pas que d'offrir des difficultés, mais ces difficultés ne sont pas invincibles, et il faut les résoudre pour arriver à une répartition juste de l'impôt. Un premier travail, sujet à un appel dans la forme ordinaire pour les contributions directes, pourrait donner une évaluation générale du revenu foncier dans chaque commune, et la répartition entre les propriétaires se ferait, comme elle se fait aujourd'hui pour d'autres charges de même nature. Les chiffres ainsi obtenus seraient revisés à des intervalles réguliers, tous les cinq ans par exemple, et pour les cas exceptionnels de calamités imprévues et locales, des dégrèvements annuels pourraient être accordés sur un fond commun, comme on le fait aujourd'hui.

Je ne me dissimule pas les conséquences graves de la mesure que je propose. Le calcul du revenu foncier est une des plus délicates questions que l'on puisse soulever. Les termes et les éléments de cette appréciation varient presque dans chaque commune, et pour chaque propriétaire. Le bien affermé à prix d'argent, par bail authentique, laissant toutes les charges au fermier, n'offre qu'une difficulté peut-être à résoudre, celle du revenu qui revient au fermier pour son industrie et ses capitaux engagés dans la culture; mais il faudra la trancher, et décider si le revenu foncier net du propriétaire et le revenu industriel du fermier doivent être également taxés, ou dans quelle proportion l'un et l'autre.

Mais au-dessous de cette situation, qui est en général celle des contrées les plus avancées en agriculture et où le capital est le plus abondant, combien de positions différentes et variées pour les propriétaires de biens ruraux? Depuis le propriétaire qui fait exploiter à moitié fruits par des métayers, avec des redevances et des conditions spéciales qui varient à l'infini, jusqu'à l'agriculteur, propriétaire lui-même de la terre qu'il cultive, et dont le revenu se compose souvent en grande partie du résultat du travail personnel qu'il consacre avec sa famille à la culture et à l'amélioration de son bien.

Il est impossible cependant de donner une solution satisfaisante à cette question de la péréquation de l'impôt foncier sans résoudre toutes ces difficultés. Ce sont celles-là surtout qui ont paralysé jusqu'ici les efforts faits par de bons esprits dans cette voie de la justice, qui consisterait à faire contribuer chacun des propriétaires fonciers aux charges de l'Etat dans la mesure de son revenu. Il ne faut pas oublier que la terre est déjà grevée de bien des frais, les propriétaires paient toutes les contributions indirectes comme les autres citoyens, les charges communales et départementales pèsent surtout sur eux, ils ne peuvent échapper aux droits et aux formalités de mutations et d'enregistrements qui ont été graduellement augmentés dans une proportion qui est écrasante pour les petites propriétés et les petits héritages.

Les propriétaires ruraux ne reculeront pas cependant devant la question soulevée aujourd'hui, quand on la leur présentera sous la forme d'un principe de justice distributive qui approchera autant que possible de la vérité, pour répartir entre eux les charges publiques nécessaires. On leur donnera ainsi le droit de demander aux autres intérêts dont se compose la fortune publique de contribuer dans une égale proportion, selon leurs facultés, aux dépenses d'une utilité générale pour tous.

Agréez, monsieur le rédacteur en chef, etc.

AUG. GUILLEMIN.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du 4 avril 1874.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE DANS LES ÉCOLES DE DROIT.

Présidence de M. RENOUARD, membre de l'Institut, procureur général à la Cour de cassation.

MM. Turner, professeur d'économie politique à Agram (Croatie), et Mac Leod, économiste anglais, ont été invités à cette réunion.

M. JOSEPH GARNIER, secrétaire perpétuel, annonce la mort récente de M. George Sumner, citoyen des Etats-Unis (Massachussets), qui fut un des plus actifs promoteurs de l'abolition de l'esclavage, le collaborateur de Lincoln et le champion zélé de la paix.

Sur la proposition de M. Jos. Garnier, la Société met en discussion la question de *l'Enseignement de l'économie politique dans les écoles de droit.*

M. COURAUD, doyen de la Faculté de droit de Bordeaux, est d'avis d'introduire l'enseignement de l'économie politique dans les Facultés de droit, à titre obligatoire. C'est, selon lui, le seul moyen d'avoir des élèves.

M. HENRI CERNUSCHI partage cette opinion. A Pavie, sous le régime autrichien, cet enseignement était obligatoire, et c'est là que M. Cernuschi a puisé le goût de l'économie politique. Un enseignement même défectueux ou erroné est utile, selon lui, parce qu'il fixe l'attention sur les questions économiques, et que les esprits justes arrivent ensuite d'eux-mêmes à la vérité. C'est surtout aux légistes que l'étude de l'économie politique est nécessaire, de même que l'étude du droit est nécessaire aux économistes. Il y a solidarité étroite entre les deux sciences.

M. ALGLAVE dit qu'il est utile sans doute de rendre l'enseignement de l'économie politique obligatoire dans les écoles de droit, moins à cause de l'affinité qu'on vient de signaler entre les deux sciences, que parce que les écoles de droit sont, en somme, les pépinières des magistrats,

des administrateurs, des législateurs même, en un mot, de ce qu'on nomme la « classe dirigeante ». Mais il voit à cette innovation deux difficultés sérieuses. La première réside dans la direction donnée à l'esprit des étudiants en droit qui, n'ayant fait que des études littéraires et se destinant aux carrières libérales, ont un certain dédain des professions industrielles et de l'économie politique. Ce préjugé existe également chez les professeurs ; en sorte que l'enseignement économique rencontre bien des résistances. Cependant M. Alglave l'a pratiqué, non sans succès, à la Faculté de Douai. Il a eu recours, il est vrai, à un subterfuge, consistant à traiter du droit administratif en se plaçant au point de vue économique, — ce qui lui était parfaitement permis ; — et bien que ce cours fût obligatoire seulement pour les aspirants au doctorat, il a été suivi par presque tous les élèves de troisième année. Voilà sans doute un moyen de forcer les étudiants en droit à apprendre l'économie politique ; mais ce moyen suppose chez le professeur des connaissances et une volonté qu'il n'a pas toujours.

M. Alglave estime, d'autre part, qu'il faut à cet enseignement une base scientifique : l'économie politique est, à ses yeux, une science expérimentale. Aussi voudrait-il la voir enseignée surtout dans les Facultés des sciences. Ici, malheureusement, les élèves manquent, et ils manqueront tant qu'on n'aura pas organisé des Facultés complètes. Jusque-là, il ne peut y avoir de véritable enseignement économique, parce que la sanction manque.

La seconde difficulté qui s'oppose, selon M. Alglave, à l'introduction de cet enseignement dans les écoles de droit vient du personnel. Quoi qu'on en ait dit, pour enseigner l'économie politique, comme toute autre science, il faut la savoir. Or le personnel enseignant des facultés de droit se recrute par la voie du concours. Le concours porte essentiellement sur le droit civil et sur le droit romain ; il n'y est pas question d'économie politique. Il faut donc, de deux choses l'une : ou rester dans la règle en confiant les chaires d'économie politique à des agrégés qui n'auront pas fait leurs preuves sur cette matière, ou sortir de la règle et donner les chaires à des économistes qui ne seront pas agrégés. Si l'on s'arrête au premier de ces deux partis, on pourra trouver des agrégés ayant appris l'économie politique ou disposés à l'apprendre ; mais on sait comment les choses se passent. Un agrégé ne choisit pas sa chaire ! on lui donne celle qui se trouve vacante, et souvent ce n'est pas celle qu'il est le plus apte à remplir. Tant qu'il s'agit de droit, l'inconvénient est peu grave ; un agrégé connaît plus ou moins toutes les branches du droit. Mais qu'on lui donne une chaire d'économie politique, il y arrivera mal préparé, ne désirant rien tant que de la quitter, et il la quittera à la première occasion. Ce ne sont pas là certes les conditions d'un bon enseignement. M. Alglave cite ce qui se passe à l'Ecole de droit de Paris. Là on a nommé M. Batbie ; c'était un excellent choix. Mais M. Batbie a été suppléé successivement par plusieurs agrégés qui se sont empressés de passer, dès qu'ils l'ont pu, à une autre chaire. Si l'on se décide pour le second parti, autres difficultés, comme on l'a vu à Paris, où M. Baudrillart n'a pu être nommé parce qu'il n'était pas agrégé. Et cela se conçoit : d'abord les agrégés ont des droits acquis, et ils y tiennent ; puis les professeurs sont examinateurs, et de même que les agrégés ne peuvent examiner sur l'économie politique, de même le professeur économiste ne pourrait examiner sur le droit civil ou le droit romain. Le seul moyen d'échapper au dilemme serait de nommer provisoirement aux chaires d'économie politique des agrégés dont quelques-uns sans doute prendront le parti de s'y tenir. Il faut rendre aussi l'enseignement économique obligatoire. Il faut surtout l'introduire dans les Facultés des sciences. M. Alglave a fait un cours d'économie politique à la Faculté des sciences de Lille, et il croit avoir rendu là plus de services qu'à l'Ecole de droit de Douai. Il voudrait voir établir de même des cours dans les autres grands centres commerciaux et industriels : à Bordeaux, Lyon, Marseille, etc.

M. Couraud dit que M. Alglave attribue à tort à la jeunesse des écoles de droit des préjugés anti-économiques. Quoi ! on fait utilement des cours d'économie politique pour les ouvriers, et l'on n'en pourrait faire pour les étudiants en droit ! L'orateur ne pense pas qu'il convienne de placer l'enseignement de l'économie politique dans une Faculté des sciences : ce serait une mauvaise note pour la science économique, à laquelle on ne manquerait pas d'adresser de nouveau le reproche de favoriser exclusivement les intérêts matériels. Sa vraie place est dans les écoles de droit, parce que, comme le droit, elle est une science morale et politique. On trouverait là, parmi les agrégés, des professeurs capables et distingués. M. Couraud a eu souvent l'occasion de remarquer la capacité singulière des élèves en droit ; beaucoup iraient volontiers à l'économie politique, pour peu qu'on les y poussât ; et le concours, qui est le mode de recrutement le plus libéral pour les professeurs, leur fournirait l'occasion de se produire. M. Alglave a donc fort exagéré les difficultés.

M. Jacques Valserres réplique à son tour aux arguments de M. Alglave, notamment à celui qui a trait aux examens. Il cite l'exemple de Macarel, qui succéda à Degerando, bien qu'il n'eût point pris ses grades, et qui, avec le titre de suppléant, prenait part aux examens dans la limite de sa spécialité (le droit administratif). Ce précédent pourrait être suivi sans inconvénient. En Angleterre, on enseigne l'économie politique dans les plus humbles écoles. En France, on l'enseigne à l'école de commerce. La prétendue inaptitude des étudiants en droit est donc un mauvais argument. Si la connaissance de l'économie politique est nécessaire aux commerçants, aux industriels, aux propriétaires, elle l'est plus encore aux magistrats et aux jurisconsultes. Notre Code civil (que l'Europe nous envie, bien entendu) est très-imparfait, parce qu'il a été rédigé par des hommes qui ne savaient pas l'économie politique. Ainsi la disposition relative au louage des biens ruraux porte que si le fermier a dégradé la propriété, il paiera une indemnité ; mais s'il l'a améliorée, que lui en revient-il ? Rien. Aussi, au commencement de son bail, le fermier améliore la terre ; à la fin il l'épuise, la *dégraisse*, et fait en sorte de la rendre telle qu'il la reçue, afin que son loyer ne soit pas augmenté. Le Code civil aurait donc dû stipuler une indemnité en faveur du fermier qui améliore la terre. Dans les pays à betteraves, certains propriétaires ont prétendu que cette culture épuisait la terre, et les tribunaux leur ont donné raison, parce que le Code civil ne leur dit pas que la culture de la betterave a doublé le rendement du blé et quintuplé la production du bétail. L'article 2102 du Code civil accorde au propriétaire de ferme un privilége sur tout ce qui garnit la ferme. Que le fermier veuille emprunter sur son outillage, sur ses bestiaux, sur ses récoltes, il ne trouve pas de prêteur, parce que cette garantie n'est pas valable. Le Code civil vise à soutenir la propriété : il la soutient comme la corde soutient le pendu. Le même article 2102 dit que le privilége du propriétaire ne peut nuire à celui du vendeur de semences ; il ne parle pas du vendeur d'engrais et d'autres matières premières non moins indispensables. Les rédacteurs du Code civil n'auraient pas commis ces erreurs s'ils avaient été économistes. La législation n'est ou ne devrait être que l'économie politique appliquée. Nos lois modernes valent mieux que les lois anciennes parce qu'on y a tenu compte des lois économiques : témoin la loi sur le travail des enfants. Il y a donc urgence d'introduire dans les écoles de droit l'enseignement économique obligatoire.

M. Bonnal vient à son tour témoigner de l'empressement que mettent partout les étudiants en droit à fréquenter les cours d'économie politique, et il ne croit pas non plus à la réalité des obstacles signalés par M. Alglave. Dès 1819, ces obstacles ont été levés par une ordonnance qui instituait à la Faculté de droit de Paris une chaire d'économie politique, en stipulant qu'elle pourrait être occupée par un professeur non muni du titre de docteur, pourvu que les droits acquis fussent respectés. Il n'y a donc aujourd'hui qu'à appliquer cette mesure. L'Assemblée a voté un crédit, peu considérable, il est vrai, mais il ne manque pas d'agrégés tout disposés à accepter une modeste rétribution pour se vouer à l'enseignement de l'économie politique. M. Bonnal, pour son compte, se déclare prêt à combattre par la parole comme il a combattu par les armes, le socialisme, qui reste pour la France un danger toujours menaçant.

M. Joseph Garnier croit que l'économie politique doit être enseignée partout, mais particulièrement dans les écoles de droit, d'où sortent la plupart des hommes influents dans les affaires et dans la politique, et dont beaucoup sont des prédicateurs de socialisme parce qu'ils n'ont pas appris l'économie politique. En fait, l'enseignement de cette science est aujourd'hui insignifiant dans les écoles industrielles ; il est nul à l'Ecole normale. Il faut le créer, et sa vraie place est dans les écoles de droit. Les obstacles dont on a parlé ne sont pas sérieux. Le seul qui soit à craindre viendra du conseil supérieur de l'instruction publique. Déjà M. Duruy s'y est brisé ; il faut s'attendre à de nouvelles résistances appuyées des mêmes prétextes : le défaut de place, la difficulté des examens, l'inutilité ou l'imperfection de la science, etc. Quant à des professeurs, on en trouvera aisément. S'ils ne savent pas l'économie politique, eh bien, ce sera pour eux une excellente occasion de l'apprendre. Qu'ils soient ou non

agrégés, peu importe. Si l'on s'était arrêté à ce détail, ni J.-B. Say, ni Bastiat, ni Michel Chevalier n'auraient pu enseigner l'économie politique. Qu'on prenne donc, s'il le faut, des économistes non agrégés: cela permettra au moins d'attendre qu'il se forme des agrégés économistes. L'enseignement obligatoire de l'économie politique dans les Facultés de droit est le meilleur antidote contre le socialisme. Pour ce qui est des étudiants, ils sont, contrairement à l'opinion de M. Alglave, très-suffisamment préparés; ils le sont certainement beaucoup mieux que n'étaient les convalescents de l'asile de Vincennes, pour lesquels on a fait avec succès des conférences sur l'économie politique, et à qui M. Joseph Garnier lui-même a pu faire entendre naguère que la richesse est excellente, même pour ceux qui ne la possèdent pas. Ils le sont mieux même que les élèves de l'école de commerce, et aussi bien que ceux de l'école des ponts et chaussées qui, après avoir accueilli froidement le professeur, n'ont pas tardé à suivre ses leçons avec une sorte d'avidité.

M. Villiaumé constate que tout le monde est d'accord sur les points essentiels, à savoir la nécessité et la possibilité d'introduire l'enseignement économique obligatoire dans les écoles de droit. Il n'accorde, quant à lui, aux titres de docteur ou d'agrégé qu'une très-médiocre importance. Mais il veut que le professeur d'économie politique soit jurisconsulte, qu'il sache la langue du droit. Au surplus, les jurisconsultes sont presque forcément économistes. Ceux qui ont fait le Code civil, et en général les législateurs des Assemblées de la Révolution étaient beaucoup plus économistes qu'on ne croit. Mirabeau, par exemple, était, selon M. Villiaumé, un grand économiste. Le Code civil n'est point entaché des erreurs économiques que M. Valserre croit y trouver. La loi n'avait pas à s'occuper des améliorations apportées à la terre par le fermier, mais elle devait prévoir les méfaits de celui-ci. Quant au privilége du propriétaire, il n'atteint que les choses nécessaires à la ferme et non les récoltes, que le fermier a toujours le droit de vendre. On ne citerait pas un arrêt de cour contraire à ce principe. Les quelques anomalies qu'on peut relever dans le Code civil viennent de l'ancien préjugé, qui favorisait avec excès la propriété foncière.

M. Villiaumé voudrait qu'on établît, même dans les petites localités, des cours d'économie politique pour lesquels on trouverait aisément des professeurs de bonne volonté, et qui prépareraient les auditeurs à la lecture de bons livres élémentaires. De cette lecture on passerait à celle des maîtres anciens et modernes; car il y a des maîtres en économie politique, même dans l'antiquité: Aristote, par exemple, et tous les grands théoriciens de la politique et de la morale. Les prétendus réformateurs d'aujourd'hui s'imaginent que le socialisme est une invention récente. Il faut leur montrer qu'à aucune époque les grands politiques n'ont été socialistes; il faut invoquer vis-à-vis d'eux, non pas l'autorité suspecte de fonctionnaires à gros traitements ou de financiers millionnaires, mais celle, bien autrement forte, à leurs yeux, des plus ardents révolutionnaires, qui tous ont reconnu, proclamé, qui ont défendu même contre les communistes de leur temps la propriété et la richesse. En résumé, l'économie politique est inséparable de la morale et de la politique. Entre ceux qui cultivent ces trois sciences, il y a accord parfait sur les principes: ils ne diffèrent parfois que sur l'application.

M. Paul Leroy-Beaulieu, rédacteur en chef de l'*Economiste français*, voit dans le morcellement de l'enseignement supérieur en France un sérieux obstacle à l'introduction d'une connaissance nouvelle dans nos établissements d'instruction. Partout ailleurs qu'en notre pays, il existe des universités, c'est-à-dire que toutes les sciences humaines sont enseignées sous le même toit, et que tous les cours peuvent être fréquentés par les étudiants des diverses Facultés indistinctement. L'orateur, qui a été étudiant, il y a neuf ou dix ans, à Bonn et à Berlin, a été témoin de cette organisation et en a profité. Dans ces villes, c'est dans la Faculté de philosophie que les cours d'économie politique ont été placés, et ce n'est pas un seul professeur de cette science qu'on rencontre dans ces Facultés germaniques, c'est quatre ou cinq professeurs qui se partagent le domaine si vaste de la science économique. En France, au contraire, on s'est imaginé que l'on peut parquer, dans quatre compartiments tout à fait distincts, les connaissances humaines. Ainsi, dès qu'une connaissance nouvelle se présente, on se demande où on la mettra, et par l'embarras de savoir où la caser, on ne la place nulle part et on la néglige. M. Leroy-Beaulieu se féliciterait certainement de la création de chaires d'économie politique dans toutes les écoles de droit: néanmoins, si ce n'est les objections, du moins les craintes de M. Alglave lui paraissent très-fondées. Il est nécessaire que les futurs administrateurs et les futurs législateurs sachent l'économie politique, surtout en présence de la prépondérance de plus en plus grande que prennent, dans la société, les intérêts industriels et commerciaux. Mais l'économie politique sera-t-elle convenablement enseignée par des jurisconsultes qui en feront leur occupation accessoire, et qui n'accepteront de professer cette science qu'en attendant de pouvoir obtenir une chaire de droit civil? M. Leroy-Beaulieu, en cherchant quels furent dans le passé les grands économistes, rencontre des philosophes tels que Smith, des naturalistes tels que Quesnay, des hommes d'affaires tels que Say et Ricardo, il ne trouve guère de jurisconsultes. On peut citer Rossi, il est vrai, mais, comme économiste, ce n'est qu'un vulgarisateur et un commentateur. On se demandait, tout à l'heure, si l'économie politique est une science morale ou une science naturelle: M. Alglave opinait dans le dernier sens, et M. Couraud dans le premier. Sans contester, le moins du monde, que l'économie politique puisse être considérée, à certains égards, comme une science morale, M. Leroy-Beaulieu insiste pour qu'on ne lui refuse pas le caractère de science naturelle, c'est-à-dire d'une science qui repose sur des faits généraux, constants, identiques à eux-mêmes, et qui ne dépendent nullement de la fantaisie individuelle. A ce titre et à bien d'autres, l'économie politique serait heureusement placée dans l'enseignement des Facultés des sciences. Ce n'est pas à dire que M. Leroy-Beaulieu veuille fermer à cette science l'entrée des écoles de droit; tout au contraire, mais il pense que l'enseignement de l'économie politique y sera toujours vacillant, peu considéré, si cette science n'y est pas professée pas des hommes s'y adonnant d'une manière spéciale et exclusive, et ne regardant pas cet enseignement comme un stage pour arriver à un enseignement réputé supérieur. M. Leroy-Beaulieu croit que, pour mettre en honneur la science économique dans les écoles de droit, il est indispensable de modifier l'organisation de ces écoles, et d'y créer deux sections, l'une des sciences proprement juridiques, l'autre des sciences administratives et économiques, chacune de ces sections donnant des diplômes de licencié et de docteur. Ces deux sections pourraient, d'ailleurs, avoir des branches d'enseignement communes à toutes deux, et des branches d'enseignement spéciales à chacune d'elles. La nécessité de cette organisation se fait de plus en plus sentir.

Parmi les élèves qui fréquentent les écoles de droit, il en est un grand nombre qui se destinent au barreau ou aux fonctions judiciaires, et qui ont besoin d'être initiés à tous les détails du droit proprement dit; mais il est beaucoup de jeunes gens aussi qui se préparent aux carrières administratives, politiques, diplomatiques, etc. A ceux-là, la section des sciences administratives et économiques rendrait de grands services. L'économie politique n'est que la tête d'un ensemble de connaissances qui comprend, en outre, l'administration, les finances, la statistique; on y peut rattacher l'histoire diplomatique, le droit constitutionnel, le droit des gens, et l'on a un tout vivant. Il y a là un faisceau qu'on ne peut briser. Suivant M. Leroy-Beaulieu, la création de cette section des sciences administratives et économiques dans les écoles de droit, l'exigence des diplômes que cette section délivrerait pour l'entrée de certaines carrières publiques, ce sont là les seuls moyens de faire à l'économie politique une part respectable dans l'enseignement supérieur. Le plan que recommande M. Leroy-Beaulieu n'est pas, d'ailleurs, de son invention; il avait été proposé et allait être appliqué par M. Duruy, quand ce ministre quitta le gouvernement. Cette section des sciences économiques et administratives existe en Allemagne sous le nom de *Cameral-Wissenschaften*. Enfin, à Paris, il s'est constitué une école, celle des sciences politiques, qui remplit le programme présenté par M. Leroy-Beaulieu. Mais l'existence de cette école libre, dont l'action est heureuse quoique restreinte, ne doit pas empêcher le gouvernement de perfectionner dans le même sens l'enseignement que distribuent ses propres établissements, et de faire qu'il réponde aux besoins actuels de la société et aux progrès de la science.

M. Joseph Garnier répète qu'il ne partage pas les craintes de M. Leroy-Beaulieu. Il rappelle ce qui s'est passé à l'école des ponts et chaussées, où l'introduction de l'enseignement économique, après avoir rencontré de vives et nombreuses répugnances, est appuyé et apprécié par tout le monde, maîtres et élèves, et où le professeur, bien qu'étranger à la confrérie polytechnicienne, a trouvé chez ses collègues ingénieurs un appui ferme et sympathique.

M. H. Cernuschi croit que l'économie politique gagnera beaucoup à se rapprocher de la science juridique où elle

pourra puiser des enseignements salutaires. Il accuse l'économie politique d'avoir enfanté le socialisme en soutenant cette erreur funeste, où les jurisconsultes ne sont pas tombés, que la propriété repose sur le travail. C'est pourquoi il veut envoyer les économistes à l'école de droit.

M. LE PRÉSIDENT résume la discussion, qu'il n'avait pas prévue, dit-il, croyant, au début, que tout le monde serait d'accord. On l'est, en effet, sur la nécessité de l'enseignement économique; mais sur la place et sur le caractère qu'il convient de lui donner, sur les résultats qu'il peut produire, les avis se sont partagés. C'est qu'en réalité il y a deux espèces de sciences : les sciences positives, spéciales, à sphère définie, et les sciences générales. Celles-ci s'enseignent et doivent s'enseigner partout. Telle est la morale. Telle est aussi l'économie politique : il faut l'enseigner partout au moins un peu. Sur les grands principes tous les économistes sont unanimes, et ce sont ces principes fondamentaux qu'il importe de vulgariser. Pour ce qui est de l'enseignement économique supérieur et spécial, on ne conteste guère qu'il soit à sa place auprès de l'enseignement du droit, et que les jurisconsultes doivent être économistes et les économistes jurisconsultes. Telle est à peu près la conclusion d'un débat qui semblait d'abord circonscrit et qui, en s'étendant à une foule de questions diverses, n'en a été que plus animé et plus instructif.

La réunion se sépare à onze heures et quart.

ARTHUR MANGIN.

LES CHEMINS DE FER BELGES ET ALLEMANDS

ET L'AUGMENTATION DES FRAIS D'EXPLOITATION.

Nous empruntons au journal belge le *Moniteur des intérêts matériels* l'article qui suit :

« Depuis quelques semaines, un singulier mouvement se produit : une croisade est prêchée en haut lieu en faveur d'une hausse des tarifs des chemins de fer.

Comme faits, il y a en premier lieu l'enquête commencée par le gouvernement fédéral allemand avec l'intention de la poursuivre rigoureusement et d'arriver à une solution rapide (1).

Il y a, en Belgique, la décision du Grand-Central, la plus importante des exploitations de railway, après l'Etat belge. On sait que cette Société a pris l'initiative de relever ses tarifs intérieurs et de demander que la mesure fût étendue aux tarifs mixtes et internationaux.

Comme indices, il y a les jalons posés il y a quelques semaines, lorsque le bruit s'est répandu pour la première fois que l'administration des chemins de fer de l'État avait exploité, en 1873, à un taux plus élevé qu'on aurait pu l'espérer.

Quelle sera l'issue de cette croisade? C'est ce que nous serions fort empêché de dire aujourd'hui. Certainement, lorsqu'on voit se produire de toutes parts un mouvement dans un même sens, on est disposé à croire à sa réussite; il semble que tous ces efforts, convergeant vers un but unique, doivent avoir raison de l'intérêt des consommateurs qui seul peut protester. A première vue donc on est assez tenté de croire que les barêmes trouvés suffisants jusqu'ici vont recevoir une augmentation générale et que, sous ce rapport, la Belgique suivra l'Allemagne.

Cela est tellement vrai qu'on n'a pas encore jusqu'ici mis en doute la légitimité même de cette aggravation des prix de transports.

Il s'en faut pourtant de beaucoup que nous acceptions comme fondée la hausse des tarifs dans une proportion aussi considérable qu'on la voudrait, et peut-être d'autres sont-ils de notre avis.

Rien ne dit par exemple que le gouvernement fédéral allemand se range à l'opinion des Compagnies et donne son approbation aux mesures qu'elles sollicitent. Certes, le fait de saisir de la question le bureau des chemins de fer et de faire parvenir aux Compagnies un formulaire demandant pourquoi, comment et jusqu'à quel point les tarifs seront élevés a de l'importance. C'est, pourrait-on dire, une sorte de prise en considération, ou d'approbation en première lecture, de même que dans les assemblées législatives, le chancelier fédéral décrète l'urgence en demandant aux Compagnies leurs statistiques dans le plus bref délai ; mais la prise en considération, non plus que l'urgence, n'emporte le vote sur la question de fond, et rien ne dit encore que les tarifs ne soient incessamment relevés en Allemagne, ni que la quotité de cette majoration soit de 10 0/0 comme nous le disaient, il y a quelques jours, les dépêches venues de Berlin.

Nous trouvons, par exemple, dans le préambule au questionnaire adressé aux compagnies allemandes cette très-judicieuse affirmation de principe que l'augmentation des tarifs de transport ne peut pas être légitimement basée sur un trouble passager dans les conditions d'exploitation. Ce qui n'indique pas suffisamment que le conseil fédéral adopte comme définitives et acquises pour l'avenir les difficultés d'exploitation contre lesquelles ont eu à lutter les compagnies de chemins de fer en 1872 et en 1873.

Quelles sont, au demeurant, ces difficultés d'exploitation? Il y en a de deux sortes distinctes. La première difficulté réside dans la tendance constante vers l'élévation des salaires et des traitements. La seconde est le renchérissement des matières premières, fer et combustible.

Examinons rapidement les chances de durée et l'importance de chacun de ces deux éléments, en prenant pour exemple le chemin de fer de l'Etat belge.

Il est certain que les salaires — depuis celui de l'ouvrier jusqu'au traitement du fonctionnaire — sont une dépense *susceptible* d'une augmentation sensible et continue. Pas n'est besoin d'entrer ici dans l'explication économique et dogmatique de ce fait qu'on ne saurait nier. Nous nous contenterons d'examiner l'importance relative de cette dépense.

Prenons le budget des travaux publics pour l'exercice 1873.

Un crédit de 53,526,000 francs est ouvert aux chemins de fer, postes et télégraphes. Sur cette somme, il y a, comme salaires et traitements :

Voies et travaux.......	5.335.000
Traction et matériel....	6.405.000
Transports............	7.112.000
Postes................	3.754.000
Télégraphes...........	1.809.000
Service central........	271.000
	24.686.000

Si l'on s'en tient aux chemins de fer seulement, pour une dépense totale de 45 millions, il y a 18,852,000 francs de salaires et traitements, soit 42 0/0 de la dépense.

Lorsqu'on a demandé une majoration de crédit pour l'exercice 1873, elle a été de 7,813,000 francs (pour les sections 1, 2 et 3) et dans cette somme, les salaires supplémentaires entraient pour 1,710,000 ou 22 0/0 seulement.

De ces deux faits, nous tirerons deux conséquences. Les salaires représentent, aux chemins de fer de l'État, près de la moitié des dépenses d'exploitation pure. Une hausse générale de 10 0/0 sur le salaire équivaut ainsi à une majoration de 5 0/0 sur les dépenses générales, et ces 5 0/0 ne peuvent être couverts que par la réduction du produit net, ou par une augmentation équivalente des tarifs formant le produit brut. Ce dernier point est incontestable.

En second lieu, on voit qu'outre les augmentations déjà subies par les années précédentes, il y a eu, en 1873, un supplément de frais de 1,700,000 francs venant s'ajouter aux prévisions budgétaires. Celles-ci étaient, comme salaires, de 18,852,000 francs, l'augmentation est donc de 9 0/0 en une année. Mais le mouvement sur les lignes de l'Etat a subi une augmentation proportionnelle, la quantité de marchandises transportées s'étant élevée de 13 à 14 millions de tonnes, soit une augmentation de 7.60 0/0, et les voyageurs ayant parcouru les lignes s'élevant, en nombre, de 23 à 26 millions, soit une augmentation de 13 0/0.

Les 9 0/0 d'augmentation sur les salaires ne sont donc pas un surcroît de dépenses, sans compensation ; la plus grande partie des dépenses supplémentaires a pour cause un mouvement plus actif et pour contre-partie un plus grand produit brut.

En conséquence, on serait mal venu d'arguer des dépenses supplémentaires de 1873 en vue d'arriver à cette conclusion que la hausse des salaires entre pour 9 0/0 dans la majoration forcée des dépenses.

En d'autres termes et pour résumer ce qui précède, la main-d'œuvre est un fort élément de dépenses dans les exploitations de chemins de fer. Mais la progression des salaires, bien que continue, est assez lente pour qu'elle ne

(1) Les gouvernements de Bavière, de Bade et de Brunswick, et bientôt peut-être celui de Wurtemberg, ont relevé déjà les barêmes locaux, sans attendre la décision fédérale qui ne s'appliquera plus dès lors en ce qui les concerne qu'aux transports internationaux. Ces gouvernements se sont crus suffisamment édifiés parce que de 52,4 0/0 qu'il était en 1870, le coefficient d'exploitation s'est élevé à 70 0/0 en 1873, d'après un journal spécial de Leipzig.

se fasse pas sentir sur les résultats d'un exercice comparé avec celui qui précède. Ainsi, l'exercice 1873, qui a été pour les chemins de fer de l'Etat marqué par des extensions de réseau, donne une augmentation de 283,000 francs pour la rémunération d'un personnel de 4,000 fonctionnaires ou employés, dont les traitements annuels s'élèvent à 8,230,000 francs. L'augmentation d'une année à l'autre, est donc de 3 0/0 seulement et comprend encore les émargements de tout un personnel nouveau, entré en fonctions dans les commencements de l'année 1873.

L'action lente de la hausse des salaires sur les conditions de l'exploitation est donc loin de servir d'excuse ou de prétexte suffisant à une surélévation des tarifs. Jusqu'ici, on croyait, et l'expérience avait laissé accréditer cette croyance, que le développement successif du trafic compensait la progression si lente des salaires. Parmi les frais de main-d'œuvre, quelques-uns sont fixes, quel que soit le mouvement; la plupart augmentent dans une proportion fort réduite; enfin, nous n'en connaissons point qui croissent parallèlement avec le développement des recettes. Il y a donc là un avantage réel qui compense naturellement les majorations de salaires ou de traitements que consent l'administration.

Il serait fâcheux qu'une étude plus approfondie de la question — on ne pourra s'y livrer que muni de renseignements plus détaillés que ceux fournis jusqu'ici par les rapports et les comptes rendus — vînt prouver qu'il n'en est pas ainsi, et que toute augmentation de salaire doit, à l'avenir, être accompagnée d'un prélèvement direct à faire sur le consommateur, par une augmentation des taxes de transport.

Passons à la seconde cause : l'augmentation des matières premières, combustible et fer.

Sur les prévisions de dépenses des chemins de fer de l'Etat, en 1873, 45 millions, voici les chiffres qui se rapportent à ces deux catégories de dépenses.

Voies et travaux :	
Billes et rails .... fr.	3.114.000
Entretien et amélioration du matériel fixe ...	1.552.000
Traction :	
Combustible	3.064.000
Entretien du matériel roulant	6.143.000
Ensemble	13.873.000

soit environ 30 0/0 de la dépense totale.

Sur les crédits supplémentaires demandés, les mêmes articles du budget réclament :

Billes et rails .... Fr.	400.000
Entretien de la voie......	373.000
Combustible	3.165.000
Entretien du matériel....	718.000
Ensemble ..... Fr.	4.656.000

soit une augmentation de 34 0/0 sur les prévisions budgétaires, soit encore près de trois fois ce que l'on a dû demander par suite de l'augmentation des salaires.

Ces seuls chiffres indiquent clairement l'influence de la hausse du combustible et du fer sur les conditions de l'exploitation; on voit l'effet produit bien plus sensible que lorsqu'il s'agit d'une augmentation de salaires. On ne peut méconnaître les difficultés d'exploitation qui accompagnent la hausse de ces produits de première nécessité.

Ainsi, pour 1872 et 1873, le seul charbon a coûté 3 millions 500,000 francs de plus que les prévisions, soit une augmentation de plus de 100 0/0, soit encore 7 0/0 environ de la dépense totale d'exploitation. On conçoit qu'il y ait là un élément extraordinairement dangereux. Lorsque l'on est obligé d'avouer une insuffisance de crédit de 3,165,000 francs et d'ajouter que, sur cette somme, 2,461,000 francs proviennent de prix, pour 1873, égaux à ceux de 1872 augmentés de 65 0/0, alors que ceux de 1872 présentaient déjà une augmentation de 39 0/0, lorsqu'on fait part de telles circonstances, on peut se montrer quelque peu découragé et, jetant le manche après la cognée, soutenir qu'il n'y a plus moyen de vendre du transport au même prix qu'auparavant.

Mais si le renchérissement des matières premières est une cause sérieuse de perturbation dans les conditions financières d'un railway, s'il y a, de ce chef, la justification d'un surcroît de dépenses, à concurrence de 7 0/0 au minimum, il est certain aussi que cette cause est passagère.

Il n'est plus nécessaire, aujourd'hui comme en 1873, de payer 315 francs la tonne de rails en fer, et de passer par toutes les exigences des charbonniers. On sait que la hausse n'a pu se maintenir et il serait au moins prématuré de se prémunir actuellement par une majoration de tarifs contre l'éventualité d'une nouvelle campagne charbonnière semblable à celle de 1872-1873. Ce serait faire trop bon marché de l'intérêt éminemment respectable des consommateurs, ce serait aussi faire la part trop belle aux producteurs que de se créer par avance des voies et moyens pour des prix exceptionnels et exorbitants.

La nécessité d'un changement dans les prix des transports n'apparaît donc pas évidente, en thèse générale.

Mais une seconde question se présente.

Parmi les administrations qui réclament un relèvement de taxes, il y a, en premier lieu, les Compagnies privées. C'est, en Belgique, par exemple, le Grand-Central qui agit pour son propre compte. Quant à l'Etat belge, rien ne dit que la question soit même à l'étude et qu'on songe à ce palliatif.

Il y a là des positions et des intérêts divers.

Voici, par exemple, le Grand-Central qui, maître chez lui, n'a pas autrement à se préoccuper des intérêts de ses clients. Pourvu qu'il reste dans les termes de son cahier des charges, il a toute liberté, comme entrepreneur de transports, de changer ses barêmes, de modifier les conditions du service mixte, de chercher à augmenter ses recettes, tout en essayant de ne pas nuire au tarif existant. Il y a là, pour une entreprise privée, une certaine mesure à garder; elle est seule juge de savoir ce qu'elle veut expérimenter et l'on serait mal venu de lui chercher querelle au point de vue des principes et des intérêts généraux. Cette situation est très-simple et très-nette.

Autrement délicate est la position du chancelier fédéral, à qui les Compagnies viennent demander de sanctionner une mesure qu'elles désirent prendre. C'est à lui de déterminer si la prétention est légitime, et la question est vraiment difficile. Accorder et réglementer la hausse des tarifs, c'est servir les intérêts de l'industrie des chemins de fer et fournir aux capitaux y employés un surplus de produit à prélever sur la clientèle des chemins de fer, c'est-à-dire sur l'industrie et le commerce. On conçoit aisément que le gouvernement fédéral ait désiré s'entourer de renseignements avant de prendre une mesure aussi grave. La précision du questionnaire adressé à toutes les Compagnies indique, du reste, que l'on comprend à Berlin l'importance d'une telle question. On désire être *à peu près* édifié sur la nécessité de la mesure pour pouvoir passer outre. Remarquons, en effet, que le gouvernement fédéral n'a besoin que d'une preuve, non pas absolue, mais suffisante pour mettre sa responsabilité à couvert vis-à-vis des divers intérêts engagés. En effet, refuser l'autorisation lui est bien plus difficile que de l'accorder. Il faudrait que la prétention fût bien exorbitante pour oser user d'un droit de *veto* dont les conséquences peuvent être exagérées à plaisir.

Si, en effet, le gouvernement fédéral n'acquiesçait pas à la demande des Compagnies, celles-ci se trouveraient singulièrement dégagées vis-à-vis de leurs actionnaires. Quoi qu'il puisse arriver, la faute en serait au gouvernement; il y aurait là des intérêts qu'on aurait négligé de sauvegarder, des souffrances palpables et des victimes ou soi-disant telles, qui sauraient se plaindre. Ces quelques millions qu'on aurait refusé de laisser prélever amèneraient des protestations sans nombre. Tandis que les mêmes millions, divisés à l'infini entre tous les clients des chemins de fer, produiraient peut-être un mécontentement passager. Mais, à part quelques exceptions, il n'y aurait personne de suffisamment lésé pour se plaindre bien haut et bien longtemps.

Loin de nous la pensée que le gouvernement allemand puisse être accessible à la crainte ou céder à une pression. Mais ce que nous tenons à constater, c'est qu'il sera enclin à accorder l'augmentation à titre provisoire et transitoire par exemple, plutôt qu'à la refuser purement et simplement. Nous y tenons, parce qu'il ne faut pas que la décision qui interviendra à Berlin puisse servir de précédent et de point de départ en Belgique.

La question, en effet, est tout autre en Belgique. Le gouvernement a bien à ménager les intérêts du Trésor et du budget, mais il doit avoir souci, avant tout, de contenter les légitimes prétentions des consommateurs. Ce n'est pas pour mettre un instrument de spéculation et de rapport entre les mains de l'Etat que les Chambres, épousant la cause de l'opinion publique, ont créé un vaste réseau administré par le gouvernement.

Les péages, sur les chemins de fer, ne doivent pas être une occasion de perte, mais ils ne doivent pas non plus être transformés en une espèce d'impôt indirect frappant le travail. Avant donc que de songer à relever en une fois, tous les barêmes, de frapper d'une surtaxe de 5 ou de 10 0/0 les voyageurs et les marchandises, la grande et la petite vitesse, il faudrait qu'on fût dix fois certain d'avoir

raison, et qu'on s'étayât sur des motifs plus péremptoires que ne le paraissent être, jusqu'ici, l'élévation des salaires et la hausse accidentelle des matières premières.

GEORGES DE LAVELEYE.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

BRÉSIL.

Les courriers français, qui viennent d'arriver, apportent les dates suivantes : Rio-Grande-du-Sud, 3 mars ; Santos, 6 mars; Bahia, 10 mars; Rio-de-Janeiro, 12 mars; Pernambuco, 18 mars. — La situation des affaires en général, au Brésil, est très-mauvaise, à l'exception de Rio-de-Janeiro, où elles marchent régulièrement et où les changes sur l'Europe sont favorables, à 363 à 366 reis sur Paris, 26 à 26 3/16 d. sur Londres.

On signale des faillites importantes à Rio-Grande-du-Sud, Bahia et Pernambuco. Dans la première de ces villes, le commerce d'importation lutte contre les difficultés de ses recouvrements, tandis que les maisons d'exportation ne peuvent négocier qu'avec beaucoup de peine leurs traites sur l'Europe, — la méfiance ayant chassé beaucoup de capitaux du marché.

A Pernambuco, les ventes depuis le commencement de l'année ont été à peu près nulles, et le stock des marchandises importées y est très-grand. — Quant aux maisons d'exportation, beaucoup d'entr'elles ont perdu sur les cotons et les sucres dont la production a été très-limitée, tandis que les prix à l'étranger sont restés au-dessous des prix d'achat au Brésil.

Les journaux de Rio-de-Janeiro discutent avec moins d'animosité les difficultés qui menaçaient les relations politiques avec la Confédération argentine. — Au Brésil, on considère comme assez improbable l'élection du Dr Alsina à la présidence de la République, et cette perspective a fait tomber une partie des alarmes causées par l'attitude d'une partie de la presse de Buenos-Ayres.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

En dehors de la correspondance étendue que nous avons publiée plus haut, il nous est arrivé de Buenos-Ayres diverses lettres que nous allons résumer.

La lutte entre les deux partis politiques, qui se sont partagés à peu près par moitié les suffrages aux dernières élections, continue avec acharnement, et il est impossible d'en prévoir l'issue. — Les journaux modérés expriment la crainte de voir tomber le pays dans l'anarchie, si l'un ou l'autre des deux candidats à la présidence, le général Mitre, ou le Dr Alsina, ne fait pas acte de patriotisme en renonçant au pouvoir.

Des démonstrations dans les rues ont lieu à tout moment, et presque toujours elles conduisent à des désordres sanglants.

La municipalité a cessé la publication des bulletins des décès cholériques, aucun cas n'ayant plus été constaté dans les derniers jours. — La libre pratique a été accordée dans les ports de Entre-Rios, Corrientes et Santa-Fé, aux navires venant de Buenos-Ayres, de sorte que les communications régulières sont rétablies avec tous les ports voisins, sauf avec Montevideo, qui n'admet pas encore les bâtiments venant de Buenos-Ayres et impose une quarantaine de quinze jours à ceux provenant des ports sur le Parana.

M. Clark, l'ingénieur qui a déjà exécuté la pose du télégraphe entre la Plata et le Chili, a obtenu la concession du chemin de fer transandéen, qui doit mettre Valparaiso à 48 heures de distance de Buenos-Ayres. Ce sera l'entreprise la plus considérable qui ait été tentée dans l'Amérique du Sud. La ligne aura une longueur totale de 1,400 kilomètres, traversera un tunnel de 3,600 mètres de longueur à travers le sommet des Andes, et coûtera, d'après les estimations faites par un comité d'ingénieurs, 150 millions de francs, que l'on compte couvrir par une émission de titres en Europe. — L'une des clauses de la concession accorde une garantie annuelle de 7 millions et demi de francs, et l'Angleterre a promis, au courageux promoteur du projet, un subside annuel de 20,000 liv. st. (500,000 francs) sans conditions.

Un télégramme reçu de Montevideo, et annonçant l'occupation par les troupes chiliennes du territoire de Santa-Cruz, sur la côte du détroit de Magellan, a causé une grande sensation. Il y avait accord tacite entre les deux gouvernements de ne pas trancher la question arbitrairement, sans avoir examiné les droits que pouvait avoir l'un ou l'autre sur la possession de ce territoire. Les télégrammes de Valparaiso font comprendre qu'il y a malentendu au sujet de la nouvelle venue de Montevideo, mais l'expédition faite dans la Terre-de-Feu par un Français, le capitaine de Perthuiset, ayant seize de ses compatriotes sous ses ordres, expédition qui est un triomphe pour la science géographique, laisse subsister bien des doutes sur les intentions du Chili, qui a été le promoteur de cette exploration.

Le commerce de Buenos-Ayres vient de traverser quelques jours très-difficiles par suite de rumeurs fâcheuses répandues à la Bourse sur le compte de plusieurs maisons importantes. Il est certain que la crise financière, l'insurrection dans la province de Entre-Rios, et en dernier lieu le choléra, ont causé des pertes considérables aux négociants, dont quelques-uns ont voulu se maintenir malgré l'état peu satisfaisant de leurs affaires; mais jusqu'à présent les faillites, quoique portant sur de gros chiffres, se sont limitées à quelques maisons d'exportation d'une valeur douteuse, et la confiance paraît renaître.

La réouverture des ports du Parana a amené sur le marché de Buenos-Ayres de grandes quantités de produits d'exportation ; malheureusement, les ventes ont été peu actives, et il a fallu envoyer du numéraire en Europe pour couvrir une partie des prochaines échéances à Londres et Paris.

Le 10 mars on cotait le change :

Sur Paris, à 5 19 à 5 20 par piastre.
Sur Londres, 48 3/8 d. à 49 d. —

URUGUAY.

Le message du président de la République constate la situation précaire des finances du pays, et sa lecture laisse une impression peu satisfaisante. Il débute par l'exposition des difficultés que le pouvoir exécutif a rencontrées au moment de son installation, l'année dernière, lorsque le pays venait à peine d'être pacifié et traversait le plus fort de la crise financière, ayant devant lui un déficit de 3 1/2 millions de piastres pour faire face aux dépenses courantes jusqu'à la fin de décembre 1873.

Pour couvrir ce déficit le gouvernement a contracté un emprunt de 4 millions émis à 90 et portant 12 0/0 d'intérêt avec un amortissement annuel de 3 0/0. Cet emprunt n'a été cependant qu'un expédient temporaire, car pour rétablir l'assiette des finances il a fallu proposer l'émission d'un nouvel emprunt de 27 millions de piastres, afin de racheter toutes les dettes portant plus de 6 0/0 d'intérêts, et augmenter les revenus du Trésor de 1 million et demi. Malheureusement le projet, présenté en juin, n'a été adopté par les Chambres qu'en octobre, lorsque le total des dettes à racheter s'élevait à 18 millions. Les avis d'Europe font pressentir la conclusion très-prochaine de l'emprunt, les négociations étant entrées en bonne voie depuis que l'on savait que l'émission des obligations du chemin de fer de Salto à Santa-Rosa avait été couverte plusieurs fois en France.

Cependant le budget qui vient d'être voté laisse un déficit de 2,400,000 dollars, et il est impossible de réduire les dépenses sans porter atteinte aux services publics.

La création d'impôts nouveaux paraissant également très-difficile, le gouvernement recommande l'acceptation pure et simple des mesures financières qu'il proposera, en insistant sur la nécessité de ne plus faire de nouveaux emprunts sans assurer en même temps par des taxes nouvelles le paiement des intérêts.

L'une des charges les plus lourdes à supporter est le paiement des pensions civiles et militaires ; le gouvernement proposera l'abolition du mont-de-piété, le paiement intégral des fonctionnaires publics et la création de caisses d'épargne pour leur servir une retraite.

L'ordre et la paix n'ont pas cessé de régner pendant la dernière année et les élections se sont faites paisiblement, contrairement à ce que l'on attendait.

Tous les projets de construction et d'amélioration des voies de communication et de création de nouvelles écoles doivent être abandonnés momentanément par suite de l'état actuel des finances, pour être repris dès qu'une amélioration aura été obtenue.

Le gouvernement présentera un projet modifiant l'organisation de la justice, qui laisse tant à désirer; il proposera l'adoption du Code civil Dominguez en usage à Buenos-Ayres, sauf quelques modifications à introduire; le système pénitentiaire devra subir également des changements très-considérables.

Abordant le chapitre des relations avec les puissances étrangères, le message constate que les inquiétudes causées pendant la guerre d'Entre-Rios par les croiseurs Argentins ont été dissipées à la suite de l'envoi d'un agent à Buenos-Ayres, qui depuis lors a été nommé chargé d'affaires à

l'Assomption, avec la mission spéciale de conclure un traité de commerce et de navigation avec le Paraguay sur les bases du libre-échange. Un autre agent a été envoyé au Brésil en vue de régler définitivement le paiement de la dette envers ce pays, et d'obtenir en même temps l'abolition du traité d'extradition des esclaves.

Les affaires à Montevidéo, quoiques calmes, ne laissent pas que d'être relativement satisfaisantes. L'exportation des laines avait cependant diminué par suite des avis moins favorables des marchés régulateurs d'Europe.

Le change sur Paris se cotait, au départ du courrier, à fr. 5 45, et sur Londres à 51 1/4 d. par piastre.

LA HAVANE.

On nous écrit que le gouvernement espagnol n'a pas voulu approuver le décret du gouverneur de Cuba imposant le paiement en or des droits de douane. En conséquence ces droits pourront être acquittés entièrement en papier-monnaie comme par le passé.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La semaine sainte et les fêtes de Pâques ont occupé une grande partie de la huitaine sur la plupart des marchés européens; en Angleterre même, le marché aux produits de Londres, fermé depuis vendredi, n'a rouvert que mercredi. Les affaires ont, par suite, diminué forcément leur importance, et l'on ne peut guère se rendre compte des changements qui ont pu se produire, par comparaison avec les résultats de la huitaine précédente. Nous profiterons donc de la place que nous laisse disponible l'insuffisance toute naturelle du mouvement commercial proprement dit, pour publier un plus grand nombre, que de coutume, de documents pouvant intéresser le commerce.

Nous avons d'abord la signature d'un traité de commerce et de navigation avec la Russie. Une convention postale a été également conclue avec ce pays, aux termes de laquelle l'affranchissement facultatif des lettres est fixé à 50 centimes par 10 grammes ou fractions de 10 grammes; pour les échantillons de marchandises, journaux, ouvrages périodiques, livres brochés et reliés, brochures, papiers de musique, catalogues, prospectus, etc., l'affranchissement est obligatoire à 15 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Il est à regretter que l'administration des télégraphes n'ait pas encore jugé à propos de nous faire connaître si elle accepte les télégrammes pour l'île Saint-Vincent et à quel prix. Le gouvernement italien, moins négligent, vient de faire savoir à ses nationaux qu'il acceptait les dépêches pour cette station à raison de 55 francs les 20 mots, voie de Gibraltar à Lisbonne avec transport par la poste de Lisbonne à Madrid, le câble entre ces deux points ne fonctionnant pas encore par suite d'un accident.

Les sinistres maritimes se reproduisent maintenant avec une déplorable fréquence, et notre marine se trouve particulièrement frappée. Deux des plus beaux échantillons de sa flotte à vapeur viennent, en effet, de périr. Le premier, le *Nil*, appartenant aux Messageries nationales, a sombré sur un roc et a disparu, engloutissant avec lui la presque totalité de ses passagers et de son équipage. Le steamer *Europe*, de la Compagnie transatlantique, a, de son côté, été abandonné, coulant bas d'eau, dans son voyage du Havre à New-York. Ce second sinistre n'entraîne que des pertes matérielles couvertes en partie par des assurances de 3 millions sur le corps du navire. Quoique nos marins aient partout rempli bravement leur devoir, il ne faut pas se dissimuler qu'il en résulte un certain discrédit sur notre pavillon, et peut-être au moment où il a besoin de lutter le plus sérieusement avec la concurrence étrangère.

On annonce l'ouverture définitive de la navigation à Nicolaïeff, dans la mer Noire. Les paquebots de la Société russe à vapeur ont même déjà commencé leur service entre ce port et Odessa.

Les consuls étrangers, en Egypte, viennent d'être avisés que, par suite de l'achèvement du brise-lames établi devant le port d'Alexandrie, tous les navires entrant ou sortant de ce port auront à payer, à partir du 1er juin prochain, un droit de 40 centimes par tonneau turc; les navires sur lest ne paieront que 20 centimes; quant aux navires de guerre, ils seront exempts de tous droits.

Les documents relatifs au commerce de l'Angleterre avec l'étranger ne faisant que d'être livrés à la publicité, nous croyons devoir devancer l'analyse détaillée qui figure chaque mois dans l'*Economiste*, par l'énoncé des résultats principaux que nous donnons ci-dessous :

	Importation.	Exportation.
	liv. st.	liv. st.
1872....	27.819.883	20.165.568
1873....	29.850.113	21.744.213
1874....	29.748.865	20.100 814

Les importations, on le voit, ont peu faibli ; mais les exportations ont subi une réduction considérable incombant surtout aux produits du fer et de l'acier, ainsi qu'aux tissus de laine et aux draps. Les importations d'or et d'argent sont excédées de 258,000 liv. st. par les exportations. Le nombre des navires expédiés montre une légère diminution.

Le commerce de l'Angleterre n'est pas très-florissant en ce moment, et la baisse domine à peu près sur toutes ses branches, c'est ce que prouve à l'évidence la petite statistique suivante que nous empruntons à l'*Economist* anglais.

	Mars 1874	Mars 1873	Diminution		Augmentation	
			Quant.	0/0	Quant.	0/0
Fonte écossaise.. par ton.	80/	118/6	38/.	32.5	...	...
Charbon à Londres....id.	23/6	33/6	10/	29.9	..	...
Cuivre (barres du Chili) id.	76l 15/	89l 10/	12l 15/	14.2	...	...
Etain Détroits.........id.	97l 10/	145l 10/	5l/	35.1	...	...
Froment.........quarter.	60/9	55/3	...	...	5/6	10.0
Farine...........par sac.	53/6	47/	...	...	4/6	10.0
Bœuf..........par stone.	3/9	3/4	...	...	5 d	12.5
Id. meilleure qualité..id.	5/2	5/3	1 d	1.6	...	...
Coton.Middl. Upland, p. liv.	8 3/16 d	9 1/4 d	15 16 d	10.0	...	...
Id. n. 40 mule twist...id.	1/0 3/4	1/2 1/2	1 3/4 d	12.1	...	...
Id.South Down hogs, p.paq	17l 10/	22l 10/	5l	22 2	...	...
Sucre Foreign Musc., p.quin	17/	19/6	2/6	12.6	..	...
Id. Maurice...... ....id.	29/6	35/9	6/3	15.5	...	...
Café...................id.	91/	8B/6	...	...	5/6	64
Poivre ... .id.	7 3 8 d	7 3/8 d	...	...	...	...
Salpêtre...............id.	27/9	27/9	...	...	...	...

Les grains et les cafés, qui font seule exception à la baisse générale, fléchissent également, si l'on prend les dernières semaines; le coton fait seul exception alors dans le tableau suivant :

	Semaines finissant				
	Fév. 28	Mars 7	Mars 14	Mars 21	Mars 28
Fonte écossaise ..par ton.	88/9	93/9	93/9	87/6	80/
Charbon à Londres ....id.	21/	24/	26/6	23/6	23/6
Cuivre (b. du Chili) ...id.	78l 10/	78l/	78/	79l 10/	76l 15/
Etain Détroits ....id.	107l 10/	99l 10/	95l 10/	94l 10/	94l 10/
Froment.......par quart	62/1	61/6	60/8	60/9	60/10
Farine.. ....par sacs.	53/6	53/6	53/6	53/6	53/6
Bœuf..........par stone.	3/2	3/8	3/8	3/7	3/9
Id. meilleure qualité...id.	5/3	5/7	5/5	5/1	5/2
Coton-Middl. Upl....p. liv.	7 7/8 d	7 13/16 d	7 15/16 d	8 1/8 d	8 3/16 d
Id. n. 40 mule twist...id.	1/1	1/0 3/4	1/0 1/2	1/0 1/2	1/0 3/4
Id. south Dow. bogs..p. p.	19l/5	19l/5	18l 1/	18l 10/	17l 10/
Suc. Foreig. Musc..p. quin.	17/	17/	17/	17/	17/
Id. Maurice ....id.	...	30/7	29/6	29/7	29/6
Café ....id.	118/6	107/	107/	100/6	91/
Poivre ....id.	7 3/4 d	7 1/2 d	7 3/4 d	7 3/8 d	7 3/8 d
Salpêtre..... ....id.	...	27/9	27/9	27/9	27/9

Un télégramme de Whasington, en date du 4 courant, nous transmet le résumé total du tableau général publié par le département des douanes des Etats-Unis, pour l'année fiscale 1873. Les exportations ont excédé les importations de $ 289,000; en 1872, les importations avaient au contraire excédé les importations de $ 108,000,000.

Les dernières nouvelles que nous ayons de New-York, par correspondance, portent la date du 23 mars. A ce moment les affaires en général, n'étaient pas meilleures; les recettes des droits d'entrée étaient cependant aussi fortes qu'à la même époque l'année dernière. Les importations de *dry goods*, pendant la semaine, étaient en augmentation; la tendance du marché était à la baisse, le commerce de gros étant fort calme et celui de détail étant seul un peu plus actif. Le droit sur les vins devait être prochainement changé et fixé à 40 cents, croyait-on; et en attendant si des affaires assez importantes de vins à livrer avaient eu lieu, le disponible restait fort calme, et l'on attendait impatiemment l'ouverture prochaine de la navigation des canaux.

Les documents sur la navigation française avec le port d'Anvers, pendant l'année 1873, nous apprennent que ce port a reçu à l'entrée 444 navires français jaugeant 73,919

tonneaux, soit 84 navires et 12,500 tonneaux de plus qu'en 1872 ; 241 bâtiments provenaient d'Espagne, 144 de France, 29 d'Italie, 10 des pays transatlantiques et le reste de pays divers.

Nos derniers avis signalent un peu de fermeté cette semaine sur les laines, les cuirs, les suifs, les indigos ; les cafés et les cotons montrent aussi une meilleure tendance ; il n'y a guère que les sucres, les métaux et les charbons qui soient toujours dépréciés.

Voici, d'après la chambre de commerce de Bordeaux, le stock des principaux articles en entrepôt, au 31 mars, sur cette place :

Article	Unité	Quantité
Alcool	litres.	210.510
Bois d'ébénisterie	kil.	188.110
Cacao		30.787
Cacao non acquitté		1.031.931
Café — sacs	»	3.117665
Café — fûts	»	
Café — caisses	»	
Cannelle		14.721
Cigares		5.949.001
Girofle		3.472
Guinées		371.315
Huile de pistaches ou d'arach		102.905
Huile de coco		71.704
Indigo		117.246
Poivre		391.905
Riz		8.689
Saindoux		3.696
Sucre brut		1.055.654
Sucre raffiné en pains		28.979
Suif		120.000
Tabac fabriqué		54.283
Tabac en feuilles		13.213
Tapioca		154
Thé		54.538
Vanille		1.060

Celui qui suit est le stock à l'entrepôt réel du Havre :

Article	Unité	Quantité
Cafés	net. kil.	8.545.208
Cacaos		1.802.843
Riz en grain		34.048
Thés		19.278
Poivres		119.902
Indigos		3.435
Bois d'acajou		170.009
Huiles — palme et coco		224.062
Huiles — baleine		130.613
Huiles — morue		1.982
Fanons de baleine		1.022
Cachou		1.304
Cannelle		720
Quinquina		4.564
Laines		4.708
Piment		2.742

Cotons. — Voir, plus loin, nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Manchester et Mulhouse.

Laines. — La consommation achète peu activement en ce moment sur nos places maritimes, mais la tendance reste toujours aussi bonne. A Anvers, la demande est régulière et très-active et les cours sont également très-fermes ; le stock est actuellement de 16,000 balles. Les marchés anglais nous envoient des avis dans le même sens ; depuis la clôture des dernières enchères le taux du marché est resté ferme avec une bonne demande, tant pour la consommation que pour l'exportation et le chiffre des ventes a été assez élevé aux pleins prix courants. Si l'on considère le fait que nous approchons d'une des plus importantes enchères de l'année, celle du 28 avril, et pour lesquelles 181,279 balles sont déjà arrivées, on est porté à présager très-favorablement de leur résultat et par suite de l'avenir de l'article. Actuellement à Londres les laines Plata sont fermes et en bonne demande ; les Pérou sont en hausse de 1/2 à 1 denier sur les dernières enchères ; les prix des laines du Levant sont plus irréguliers ; les sortes inférieures sont en baisse de 1/2 denier, mais les meilleures Kassapatchi blanches sont fermes ; les laines égyptiennes sont un peu lourdes par suite de la dépression qui règne sur les qualités indigènes ; à Bradford, les filateurs et les manufacturiers éprouvent des difficultés à maintenir leurs manufactures en train ; les fils et les tissus peuvent s'acheter à des prix en baisse.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés. — La tendance est meilleure. A Londres, le marché clôture plus ferme, et il y a un peu de demande, sans qu'il en soit résulté beaucoup d'affaires, les détenteurs montrant toujours une grande réserve dans leurs offres : le stock est de 14,500 tonnes contre 7,900 tonnes la semaine dernière à la même époque. Liverpool ferme dans les mêmes conditions. Nos correspondants du Havre, de Bordeaux et Marseille donnent de plus amples renseignements sur la position de l'article en France.

Cacaos. — Cette fève ne donne toujours lieu qu'à un chiffre d'affaires très-restreint. Les cours sont un peu irréguliers ; les provenances des Antilles ainsi sont plus fermement tenues que celles du Centre-Amérique. En Angleterre, les affaires sont fort calmes.

Sucres. — Les importations de sucres exotiques ont été assez lourdes cette semaine, principalement en Réunion, sans que les affaires en aient reçu une impulsion plus vive. Les avis des marchés anglais sont meilleurs. A Londres, on signale une des affaires suivies en clôture à des prix stationnaires pour les Antilles soit sh. 20 à 21 pour Jamaïque, sh. 20 à 20 6 d. pour Sainte-Lucie et sh. 26 à 28 pour cristallisés. A Liverpool, on clôture, également avec des affaires importantes. Il règne une bonne demande à la Clyde avec d. 3 de hausse sur les cours de samedi. Enfin à Bristol, les prix sont sans changements et les affaires calmes. Les stocks à Londres, Liverpool, la Clyde et Bristol formaient à la fin de la semaine un total de 210,000 tonnes, contre 127,000 à la même date de l'année dernière. Nous consacrons plus loin un article sépcial à la revue des sucres indigènes.

Cuirs. — Sans grandes affaires cette semaine. Les cours se maintiennent bien néanmoins.

Suifs. — A Paris, le cours de fr. 89, pour suifs disponibles, les 100 kil., a été maintenu. En province, fermeté également, mais peu d'affaires.

Teintures. — Les indigos se soutiennent et la consommation les livre à achats peu considérables à la fois, mais suivis. Au Havre, les Bengale nouvelle récolte, belle qualité, obtiennent 50 centimes de prime ; les belles sortes, ancienne récolte, obtiennent 35 centimes ; les qualités moyennes sont au pair. Un nouveau navire porteur de 730 c. indigos s'est mis à la côte, dans la Manche, mais comme on espère sauver cargaison, peut-être n'y aura-t-il pas là une nouvelle cause de déficit dans le rendement de la récolte de cette année.

Métaux. — Pas d'amélioration dans le marché des métaux. A Paris, la baisse continue, comme on peut le constater d'après les cotations que nous donnons plus loin. Les avis de Londres sont toujours très-mauvais du reste, car les étains clôturent lourds à liv. st. 85 pour Australie ; en cuivre, on ne fait rien et l'on cote les Chili marques bonnes ordinaires liv. st. 74 à 74 10. A Liverpool, la demande se borne à la satisfaction des besoins de la consommation ; les Chili valent liv. st. 76 à 80, le minerai sh. 15, le régule sh. 15/6 et le Corocoro sh. 16/6 ; les stocks, y compris ceux de Swansea, sont évalués à 20,400 tonnes de beau cuivre contre 21,500 tonnes l'an dernier, même époque.

Produits métallurgiques. — Les commandes ne reviennent pas ; il n'y a que les besoins urgents qui donnent lieu à des ordres peu importants. Dans la Haute-Marne les fontes ont de nouveau baissé ; elles ne valent plus que 75 francs qualité brute ; fr. 125 moulage ; les fers marchands valent 230 francs et les grosses tôles se tiennent mieux à 250 fr. On estime à 70,000 tonnes de rails la quantité qu'exigera la construction des nouvelles lignes ferrées que vient de concéder le gouvernement ; la question est de savoir quand on les construira. Sur le marché belge, la situation est un peu meilleure, les rails sont assez fermes, de fr. 240 à 250 ; mais les fontes sont toujours délaissées à 90 et 93 francs la tonne. En Angleterre, on signale également un peu de mieux, et à la dernière bourse de Middlesborough, mardi, on cotait : fonte n° 1, sh. 70 ; n° 3, sh. 69/6 ; n° 4 fonderie, sh. 59 ; n° 4 forge, sh. 54 la tonne.

Charbons. — Dans notre dernier numéro, nous avons indiqué le prix de 9 fr. 50 comme étant celui pratiqué dans un marché de 2,000 tonnes de fines Charleroi livrables jusqu'à fin septembre. Ce renseignement, que nous avions emprunté à une feuille spéciale, *le Charbon*, nous attire une rectification d'une autre feuille spéciale, *la Houille*. N'ayant point en mains le marché en question, nous ne pouvons juger la question ; mais nous nous bornerons à faire remarquer que nous n'avons pas donné le prix de 9 fr. 50 comme officiel, puisque nous attestions dans le même paragraphe, avec le journal *le Charbon*, que la cote officielle des producteurs était au contraire fixée à 12 francs. Ceci dit, nous pouvons nous borner à dire qu'il n'y a pas de variations sensibles dans le marché charbonnier.

COURS DES MÉTAUX DU 10 AVRIL 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	2 avril.	10 avril.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	197 50	197 50
— — en lingots — —	212 50	212 50
— anglais tough — —	212 50	212 50
— minerais de Corocoro —	203 75	205 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	243 »	240 »
— Détroits— —	238 »	235 »
— anglais — Havre ou Rouen....	235 »	235 »
Plomb de France, liv. Paris..........	53 »	53 »
— d'Espagne — Havre.........	M »	M »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	M »	53 50
Zinc de Silésie, liv. Havre.........	57 »	57 »
— autres b/m. — —	57 »	57 »
— — — — Paris..........	57 »	57 »

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 7 avril 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 10,238 tonnes, contre 15,276 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 5,038 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible ; warrants 74/3.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	90	80
Coltness id.	92/6	82/6
Summerlee id.	90	80
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	82/6	80
Govan id.	81	79
Monkland id.	82/6	80
Langloan (à Glasgow, au Canal).........	90	81
Calder id. id.	95	81/6
Carnbroe id. id.	86	81
Glengarnock (à Ardrossan).............	86/6	83/6
Eglinton id.	80	78
Dalmellington id.	..	..
Kinneil (à Bo'ness)...................	85	80
Shotts id.	87/6	82/6
Almond id.	85	..
Carron (à Grangemouth)................	85	..
Lochgelly (à Burntisland).............	85	82/6
Lumphinnans id.	82/6	80

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 8 avril 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.10 à 3.20	»
Trame 36/38 id. id. .	3 20 à 3.25	»
Chaîne 30/32 Louisiane..............	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4 »	»
Trame 50 id.	4.10	»
Chaîne 40 Jumel..............	4.15	»
Trame 50 id.	4.30	»
Chaîne 60	5.90	»
Trame 100	8.50	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils............Fr.	0.30	»
Id. » 18 »	0.31 1/2 à 32	»
Id. » 20 »	0.34	»
Id. 68 20 »	0.37 à 37 1/2	»
Id. 70 21 »	0.38 1/2	»
Id. 75 26 »	0.46	»
Percale 80 26 »	0 45	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)

LES TARIFS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER ET LE TRANSIT POUR L'ALSACE-LORRAINE.

Mulhouse, 8 avril 1874.

Dans la note relative aux tarifs des chemins de fer que nous donnions dans le numéro 10 de l'*Economiste* du 7 mars, nous annoncions notre intention d'étudier plus à fond la question de l'influence des prix de transport sur le mouvement commercial.

L'étude à laquelle nous nous sommes livrés ne s'applique qu'au coton, mais il serait facile de montrer, par des calculs, jusqu'à quel point de pareilles questions deviennent vastes et importantes par leur application à d'autres articles.

D'après les renseignements que nous avons recueillis à Hambourg, Brême, Amsterdam et Rotterdam, les expéditions de cotons de ces différents ports pour l'Alsace seule, se seraient élevées au minimum à 120,000 balles(1), soit environ 22,000 tonnes d'une valeur de 50 millions de francs environ pour les années 1871, 1872 et 1873.

Nous ne parlerons pas des cotons qui transitent d'Angleterre en Alsace par les ports de la Belgique, Anvers et Ostende, quoique à eux seuls ils fournissent un contingent presque équivalent, dont une bonne partie, expédiée de Liverpool, suivrait une route bien plus directe et plus naturelle en passant par le Havre si les moyens de transport étaient moins chers et mieux organisés.

Ces expéditions de coton qui revenaient de droit à la place du Havre, ont-elles été distraites de son mouvement légitime par suite de l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne : cette hypothèse serait acceptable si l'année 1870 n'avait pas été une des plus importantes sous le rapport des achats de coton de l'Alsace en Allemagne.

C'est donc bien aux tarifs plus élevés des chemins de fer français qu'il faut imputer cette concurrence de plus en plus marquée.

On va voir combien les conséquences en ont été désastreuses pour les intérêts français.

En effet, ces 22,000 tonnes de coton, que depuis trois ans l'Alsace a tirées de ports étrangers, ont coûté environ un million de francs de transport. Le transport de cette même quantité de coton, achetée au Havre, aurait coûté environ fr. 200,000 de plus. C'est bien pour ce motif qu'on ne l'a pas tirée de ce marché qui perd, pour cette différence relativement minime de fr. 200,000 à partager entre deux grandes compagnies, et cela en trois ans, les sommes suivantes :

environ fr. 1.600.000 en commission d'achat et de consignation ;
— 200.000 en droits de navigation et autres;
— 600.000 en primes d'assurance ;
— 300.000 en frais de réception, d'expédition, de magasinage ;
— 300.000 en courtages de vente.

soit en tout
environ . . 3.000.000, en supposant que tous ces cotons eussent été amenés au Havre par navires étrangers, et fr. 6.600.000 si ces navires, ce qui est au moins en partie le cas, avaient été français et avaient profité de ce fret.

A ces 6 millions qui auraient enrichi le commerce du Havre, viendrait se joindre un autre million qui aurait été touché par les chemins de fer pour le transport de ces 22,000 tonnes, portant ainsi à près de 8 millions de francs le dommage causé de ce chef à la fortune du pays et pour le coton seulement, et c'est grâce à une différence de fr. 200,000 que les chemins de fer allemands, comprenant mieux les intérêts du commerce et, peut-être, le leur propre, ont su attirer aux marchés cotonniers allemands un débouché important et cela au grand détriment des nôtres !

On le voit, les marchés comme le Havre ont donc un intérêt puissant à suivre avec sollicitude les tarifs étrangers et à peser au besoin sur l'administration des chemins de fer pour que leur sort qui, sous tant de rapports est presque entre leurs mains ne soit pas sacrifié à un esprit trop étroit dans l'établissement des tarifs.

Les chemins de fer objecteront peut-être que c'est au marché cotonnier à baisser ses cours et à lutter ainsi avec les ports étrangers, mais il est de règle en matière commerciale aussi bien qu'économique que les grands ports vendent à meilleur compte que les petits marchés, et l'on doit admettre que toute compensation faite des classements, il en a été ainsi dans la lutte qui s'est établi entre les ports de l'Allemagne du Nord et le Havre pendant ces dernières années.

En entrant dans ces considérations, les Compagnies de l'Est et de l'Ouest ne feraient, du reste, que suivre l'exemple de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée qui, sur le point de se voir enlever presque tout le trafic des cotons d'Egypte, a su paralyser la concurrence de Gênes au profit du port de Marseille, par une baisse très-considérable sur ses tarifs.

(1) Dans ce chiffre, Hambourg figure pour . . . . 39.000 balles environ.
Brême figure pour . . . . . 35.000 —
Amsterdam — . . . . . . 33.000 —
Rotterdam — . . . . . . 13.000 —
Total. . . . . 120.000 balles.

SUCRES.

Paris, 9 avril 1874.

Les propositions émises par les raffineurs, fabricants, négociants et courtiers qui se sont réunis, le 30 mars dernier, à la Bourse de Paris, rencontrent de nombreux contradicteurs ; les uns nient l'opportunité d'une réunion dont les décisions leur semblent prématurées et nuisibles au développement des affaires, les autres discutent ces décisions mêmes et demandent pourquoi on a maintenu la base de 88°, qu'ils qualifient d'arbitraire au lieu d'adopter la base de 100° qui leur paraît seule rationnelle.

Il faut se féliciter de la polémique engagée à ce sujet et qui ne pourra tarder à amener une entente que l'intérêt général commande de hâter le plus possible.

Le Comité central des fabricants de sucre est saisi de la question et il ne tardera pas à faire connaître son opinion sur les avis déjà formulés.

Les affaires continuent à subir une crise dont l'intensité augmente tous les jours; la baisse a fait de nouveaux progrès et les prix sont tombés plus bas que jamais; la situation ne comporte pas une dépréciation aussi grande de la marchandise et il faut chercher autre part que dans l'article même les causes de l'avilissement actuel des prix; c'est à un malaise général qu'il convient d'attribuer pour la plus grande partie cet état déplorable du commerce des sucres.

Samedi dernier, les marchés du Nord ont été des plus calmes ; à Lille, on a coté 53 fr. 25 les 10/13 et 56 fr. 25 les 7/9 ; à Péronne, 56 fr. 50 à 56 fr. 75 les 7/9 et 64 fr. à 64 fr. 25 les sucres blancs n° 3 arbitrable ; à Valenciennes, 53 fr. les 10/13 et 56 fr. 50 les 7/9; à St-Quentin, 56 fr. 75 les 7/9.

A Paris, les sucres blancs valent aujourd'hui 64 fr. 50 le n° 3, disponibles, entrepôt ; les affaires à livrer, peu actives, se raisonnent de 66 fr. à 65 fr. 75 les 4 mois de mai. Sur la campagne prochaine, peu de transactions.

Les 7/9 et les 10/13, disponibles, valent 57 fr. 50 et 54 fr. 25 les 88°, entrepôt Paris ; pour des titrages à convenance, on peut trouver des prix plus élevés d'environ 25 centimes.

Le stock de l'entrepôt du pont de Flandre est de 508,000 sacs de sucre indigène contre 310,000 sacs l'année dernière à pareille date.

Les certificats mélis, créations avril, sont offerts à 75 fr. 25 c. et demandés à 75 francs.

Les raffinés valent de 146 fr. à 148, avril, et de 146 à 147, mai.

En Angleterre, les affaires ont été suspendues pendant plusieurs jours, à cause des fêtes de Pâques ; le marché continue à être mauvais ; les offres y sont nombreuses tant en sucres égyptiens qu'en sucres sous voiles de la Havane. La statistique suivante de la semaine finissant le 4 avril, accuse une augmentation de 10,000 tonnes anglaises dans le stock général depuis 8 jours, soit un excédant de 84,000 tonnes environ sur celui de 1873.

	Arrivages		Consom.		Expor.		Stock	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres tonnes	3.300	2.490	2.100	4.000	26	125	83.000	55.300
Liverpool.....	5.563	4.174	1.306	2.813	4	—	69.672	39.240
Clyde........	3.060	3.790	1.830	3.640	—	—	51.050	28.030
Bristol........	3.123	866	1.639	1.625	—	—	6.246	3.865
Total.......	15.046	11.520	6.875	12.078	30	125	209.968	126.435

Les raffineurs et l'épicerie continuent à n'acheter que pour leurs besoins immédiats et attendent, avant de s'approvisionner, que le budget ait été présenté et qu'ils soient fixés sur la question du dégrèvement des droits.

Les nouvelles de la Havane et du Brésil confirment les déficits déjà annoncés et évalués aujourd'hui à 200,000 tonnes environ pour ces deux pays ; ces mauvaises récoltes et nos bas prix diminueront évidemment l'importation des sucres exotiques en France et pourront provoquer des cours plus rémunérateurs pour la campagne prochaine, surtout si la baisse anormale des sucres et les nouvelles bases d'achat que nos fabricants veulent avec raison imposer à la culture font subir, comme il est probable, un temps d'arrêt momentané au développement de notre production betteravière.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 8 AVRIL 1874.

La semaine qui vient de finir a été, sur notre place, une semaine de fêtes, les maisons d'achat et de vente ayant fermé leurs bureaux le jeudi 2 courant au soir et ne les ayant rouverts qu'hier matin 7 courant ; en Bourse hier les vendeurs, pensant, avec quelque raison, que les acheteurs auraient reçu quelques ordres assez importants espéraient faire quelques affaires; mais ils ont été désappointés, et le marché a été très-calme avec prix nominalement sans changement mais plutôt en faveur des acheteurs ; les filés étaient comparativement plus fermes que les tissus, mais le chiffre d'affaires traitées a été assez insignifiant ; le continent semble plus disposé à acheter, mais jusqu'ici les affaires qui ont eu lieu ont été plutôt du détail que du gros.

FILÉS.—Il s'est fait quelques affaires en chaînes 33, 27/29 français à 11 d. 1/2 ; les filés fins sont sans changement, les filés pour les Indes sont peu recherchés.

TISSUS.—Ces articles sont comparativement moins bien tenus que les filés, les prix sont nominalement sans changement, mais on obtient quelques concessions pour offres fermes.

ROUEN, LE 9 AVRIL 1874.

COTONS FILÉS. — Vente facile à prix soutenus pour les gros numéros; la chaîne 24 et la trame 30 pour tissage mécanique sont tenus à fr. 3.15, tandis qu'il y a trois semaines on pouvait trouver de bonnes marques à fr. 3.10.

TISSUS.—Calicots ch. 30, 8 k.50, tenus fr. 35.50. Les tisseurs sont fort engagés, il en est de même de ceux qui font la longotte; il n'y a pas de disponible dans ces deux sortes de tissus, et le stock de la cretonne est des plus insignifiants. Il faut s'attendre à voir, pour les tissus écrus, plutôt de la hausse que de la baisse.

L'Algérie commence à acheter. L'indienne fait toujours quelques ventes. La rouennerie vend peu et les mouchoirs aussi, à l'exception de quelques fabricants privilégiés.

ÉPINAL, LE 9 AVRIL 1874.

Nous avons toujours une certaine activité dans les affaires sur notre place, les prix ci-dessous sont fermement tenus :

Calicots 3/4	60 portées	16 fils.....	32 1/4 à 32 3/4
»	»	» 18 ».....	34 1/4 à 34 3/4
»	»	» 20 ».....	36 1/4 à 36 3/4
»	» 68	» 20 ».....	38 1/2 à 39
»	» 70	» 21 ».....	41 à 41 1/2
Chaîne 27/29	Amérique	....	3 25 à 3 30
Trame 36/38	»	....	3 35 à 3 45

LILLE, LE 9 AVRIL 1874.

La semaine que nous venons de traverser est une des moins favorables aux affaires que nous rencontrions dans l'année : solennités religieuses, chômage de bureaux, fermeture des ateliers, tout conspire à entraver les affaires. Il faut dire, du reste, que dans des moments d'activité, on n'observe guère les traditions, et on travaille quand même; aujourd'hui, c'est tout le contraire, l'industrie profite de toutes les occasions pour diminuer sa production qui dépasse toujours les besoins des consommateurs, et la plupart des maisons de commerce ne peuvent employer tout leur personnel.

Toutes les branches de commerce et d'industrie se sont ressenties des fêtes de Pâques; pour l'industrie linière, il n'y a pas eu de grand changement, mais l'importance des affaires a été moins grande que la semaine précédente.

Le commerce extérieur s'établit comme suit : par la Principalité de Lille, pendant le mois de mars :

	Importation.	Exportation.
Lins.....	kil. 3.873.608	kil. 632.099
Fils......	49.868	302.345
Toiles....	40.491	4.040

Par le port de Dunkerque, du 1er au 7 avril :

Importation.		Exportation.	
Jute.......	127.640	Lin..........	136.517
Toiles de lin.	948	Fils de lin......	30.252
		Fils de jute.....	75.455
		Toiles de lin....	80

Nos dépêches de l'étranger n'indiquent pas, pour l'industrie du lin, une situation meilleure que celle de la France; à Belfast et à Dundee, les affaires présentent peu d'activité.

A Roubaix et à Tourcoing, on commence à mettre sur le métier les articles de laine pour l'hiver; des achats importants ont été faits pour le compte de ces deux places aux ventes publiques du Havre, d'Anvers et de Marseille. L'amélioration, dont jouit le peignage, ne tardera pas à rejaillir sur le tissage et la filature.

Notre marché aux blés était, hier, peu approvisionné; la vente a été active, et les prix ont haussé de 1 franc par hectolitre. Dans le commerce, les vendeurs ont également élevé leurs prétentions, et les acheteurs ont payé de 50 centimes à 1 franc de plus que la semaine dernière. Les détenteurs de farines demandent 1 franc de plus que la semaine dernière, mais cette hausse n'a pas été complétement réalisée, et il se traite peu d'affaires. Les prix sont très-fermes pour les menus grains; les orges et les avoines sont plus recherchées et en hausse de 25 à 50 centimes par 100 kil.

Les affaires en alcool ont été très-calmes cette semaine, les haussiers paraissent commencer à perdre courage. La mélasse reste à des prix élevés qui ne sont pas en rapport avec ceux du 3/6. On cote:

3/6 fin	disponible	63 »
—	courant	63 25
Mélasse	disponible	63 50 à 63 »
—	à livrer, 4 d'été	63 »
—	4 derniers	58 75

En sucre indigène brut, les transactions ont été à peu près nulles; quelques transactions en raffinés; les cours sont:

Sucre nos 7 à 9	56 »
Raffiné no 1	150 »

Les charbons sont toujours faibles; les maigres peuvent s'obtenir à la fosse à fr. 17 et 18 la tonne; les gras, à fr. 19 et 20.

LYON, 9 AVRIL 1874.

Soies et Soieries. — Il n'y a pas grand'chose à dire de cette semaine. Les fêtes de Pâques ont ajourné ou suspendu toutes les affaires et éloigné également de notre place les acheteurs d'étoffes.

Le prix des soies n'a pas varié dans son ensemble, du moins ostensiblement, car la dernière cote a reproduit exactement la précédente. Cependant il ne faut pas se dissimuler que le calme des transactions survenu depuis dix ou douze jours a déjà eu pour résultat de déterminer une tendance à la faiblesse. A Milan, se manifeste un désir plus grand de vendre, et si l'on ne peut pas encore constater de la baisse réelle, on constate cependant de la part des détenteurs un empressement plus grand à accepter des propositions qui eussent été refusées il y a quinze jours; il faut toujours faire exception pour les belles soies qui gardent la position acquise.

La Condition continue à enregistrer des chiffres assez élevés; mais, comme nous l'avons déjà dit, ces chiffres ne sont pas le résultat des affaires actuelles, mais des marchés antérieurs qui sont en cours d'exécution. Pendant quelque temps encore, la Condition pourra accuser de beaux relevés sans que la situation du marché soit meilleure.

Aujourd'hui l'attention se porte vers la nouvelle récolte, qui ne se présente pas, quant à présent, sous des apparences défavorables; la température ne laisse rien à désirer; les mûriers paraissent en bon état et c'est avec confiance qu'on commence à mettre les graines à l'incubation.

En étoffes, il s'est fait très-peu d'affaires; on cite cependant quelques grosses ventes conclues, comme d'habitude, chez nos grands manufacturiers, à des prix qu'on dit très-bas.

Depuis deux ou trois jours, au lendemain des fêtes, quelques acheteurs ont paru sur notre place, mais ce n'est que la semaine prochaine que nous saurons si leurs opérations ont été assez générales pour modifier la physionomie du marché, ou si n'aurons à enregistrer encore que quelques gros achats isolés.

A Paris, la vente des grandes maisons de détail marche régulièrement, et ce n'est pas de là en ce moment que viennent les plaintes. Les maisons qui souffrent sont les maisons de commission qui font l'exportation; elles paraissent lourdement chargées et disposées à se résigner à des sacrifices. Ces dispositions sont une amorce pour les maisons anglaises qui cherchent à en tirer parti.

La fabrique de Zurich n'est pas en ce moment mieux partagée que la fabrique lyonnaise. Les quelques maisons qui produisent le bel uni écoulent leur marchandise, mais le stock des qualités courantes est très-lourd et se vend très-mal.

A Zurich comme à Lyon la situation des maisons secondaires et surtout des petites maisons devient de plus en plus difficile; la concentration des affaires dans un plus petit nombre de maisons apparaît comme un fait constant et général qui revêt le caractère d'une loi économique. Un rapport de M. Baumann-Zürrer, membre du jury international à l'exposition de Vienne, constate que le nombre des fabricants de soieries à Zurich, qui était, en 1855, de 140, est tombé, en 1867, à 113, et n'était plus, en 1873, que de 79; le rapport prévoit même que cette diminution ne s'arrêtera pas là.

Il n'y a certainement pas à Lyon une diminution aussi grande dans le nombre des maisons de fabrique, peut-être même que ce nombre n'a guère décru depuis 1855; le fait saillant, c'est qu'un petit nombre de maisons se sont immensément agrandies, et tendent à accaparer la production des articles de grande consommation. Mais, en fin de compte, le nombre des maisons de fabrique diminue peu, parce que les maisons qui ne peuvent pas lutter pour la fabrication des articles de grande consommation, se rejettent sur les articles spéciaux de goût et de mode, si nombreux et si variés; de telle sorte que la fabrique lyonnaise se transforme dans sa constitution intérieure, sans que sa force productive d'ensemble soit réduite. Elle forme un tout composé d'éléments si divers et si multiples que, quand bien même quelques parties faiblissent, elle n'en est pas ébranlée. Le travail qui fait défaut ici surabonde ailleurs; et c'est ainsi que, depuis la disparition des façonnés, malgré la concurrence devenue plus facile contre elle dans la fabrication de l'uni, ni les relevés de sa Condition, ni les chiffres de ses exportations ne présentent aucune diminution.

Nous avons les tableaux officiels de la douane anglaise pour les deux premiers mois. Ces tableaux témoignent, comme les relevés de la douane française, de l'importance croissante du débouché anglais pour nos soieries. De £ 716,514, pendant les deux premiers mois de 1873, elles se sont élevées à £ 1,187,513, en 1874. Il s'agit des étoffes proprement dites (*broadstuffs*), non compris les rubans.

Ceux-ci accusent également, de leur côté, une augmentation très-sensible: les importations ont atteint, en effet, £ 336,957, contre £ 192,697, en 1873.

Nous devons nous demander si toutes ces soieries entrent bien dans la consommation anglaise, ou si elles ne font qu'y passer en transit pour être dirigées ensuite, soit sur les Etats-Unis, soit sur les divers Etats de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Les tableaux du *Board of Trade* donnent la réponse à cette question: pendant les deux premiers mois de 1873, les réexportations anglaises se sont élevées à £ 16,384 pour les *broadstuffs*, et à £ 4,668 pour les rubans. Pendant la même période de 1874, les réexportations se sont élevées à £ 19,663 pour les *broadstuffs*, et à £ 2,193 pour les rubans. Les différences entre les chiffres des deux exercices sont insignifiantes; il faut donc en conclure que les excédents considérables des importations de cette année restent en Angleterre pour y être consommées.

Ces importations se décomposent ainsi par provenance:

Etoffes (broadstuffs).

	1873	1874
De France	£ 487.619	£ 860.082
De Belgique	227.474	318.849
D'ailleurs	3.421	8.582
	716.514	1.187.513

Rubans de soie et Satin.

	1873	1874
De France	£ 151.742	£ 292.414
D'ailleurs	40.955	44.543
	192.697	336.957

La Belgique ne produisant pas de soieries, il faut comprendre, sous cette rubrique, les soieries allemandes qui sont expédiées en Angleterre par les chemins de fer belges, et viennent s'embarquer à Anvers.

Exportations du district consulaire de Lyon au EtatsUnis.

	Mars 1874
Soie écrue.........................Fr.	117.166.85
Etoffes de soie et velours..............	3.356.467.95
Rubans taffetas........................	612.942.05
Rubans velours.........................	76.979.55
Tulles, Crêpes, Gaze, Dentelles.........	235.005.20
Châles..................................	67.615.25
Passementeries, Lacets..................	7.614.35
Dorures, Ornements d'église.............	42.933.65
Gants de peau	442.068.95
Id. de soie, coton, etc.................	6.80
Tissus de laine.........................	106.347.20
Tissus de coton.........................	108.290.40
Cuirs et Peaux..........................	11.940.75
Préparations tinctoriales...............	4.787.90
Produits métallurgiques.................	17.452.10
Vins et Liqueurs........................	17.942.65
Divers articles.........................	7.290.85
Total, Fr.	5.232.852.45

LE HAVRE, 9 AVRIL 1874.

A l'instar des marchés anglais qui ferment une bonne partie de la semaine de Pâques, on a clôturé aussi les affaires au Havre jeudi soir, et le marché n'a réouvert que mardi matin. Nous n'avons, par suite, que trois jours d'affaires à vous passer en revue, et celles-ci sont tellement restreintes que notre revue sera des plus maigres.

Cotons. — Je dois avant tout relever une grave erreur d'impression qui s'est glissée à ma dernière correspondance. Vous me faites dire que toutes les apparences sont que la récolte des Etats-Unis donnera autour de 4 millions et demi de balles. — Il faut lire quatre millions et quart. — Les recettes qui se continuent font bien croire à ce chiffre environ, et par cela même la question des provisions est parfaitement résolue. Il y a assez de coton pour s'opposer à une hausse sensible dans les cours. Et d'un autre côté, les cours actuels du coton sont déjà assez bas pour que l'on n'ait pas à redouter une hausse un peu marquée. En somme, la position est saine.

C'est bien ce que l'on ressent au fond, car en dépit d'avis assez froids du dehors, notre marché est resté bien soutenu depuis les fêtes et il faut toujours payer fr. 99 à 100 pour bon très-ordinaire Louisiane, fr. 96 à 97 pour dito Georgie, fr. 100 pour low middling Orléans en charge, fr. 97 pour même classement de Savannah. Les bons Surate sont rares, et l'on paye fr. 67 à 70 pour Oomra vieux, en qualité convenable, fr. 73 à 74 pour nouveaux de sorte courante. A livrer, le good fair Oomra vaut fr. 71, le fully fair dans les fr. 68 50, le fair aux alentours de fr. 66 50.

Les recettes de la dernière semaine en Amérique ont été de 59,000 balles, contre 49,000 balles en 1873 même temps. — Nous n'avons que 36,000 balles pour les 5 premiers jours de la huitaine que nous traversons. — Il y aura donc diminution sur la semaine précédente, mais il peut se faire que les fêtes que l'on a traversées aient retenu un peu les expéditions de l'intérieur.

On commence à parler des préparations de la récolte future, les lettres reçues cette semaine prétendent que l'on mettra en plantations environ 10 0/0 moins de terrain que l'an dernier, et que l'emploi des engrais artificiels sera de beaucoup réduit. On parle aussi de 50 0/0 en moins de guano employé. Il est un fait certain, c'est que les moyens financiers dont les planteurs disposent sont sensiblement moindres que ceux de l'année dernière, par suite du prix d[illegible] [illegible]e des cotons. Avec la nature énergique des Am[illegible]ains, et l'accroissement du nombre des travailleurs, il est peut-être bon de n'accueillir les bruits actuels que sous bénéfice d'inventaire.

Les ventes des trois jours n'ont pas été de plus de 4,200 balles, mais on débouche toujours beaucoup aux débarquements, et une révision du stock faite au 31 mars a démontré que nos sorties précédentes avaient été plus considérables que celles comptées.

Voici nos stocks :

	1874.	1873.
	—	—
Etats-Unis............	129.710	52.410
Brésil................	4.560	20.720
Indes.................	21.030	90.480
Autres................	1.750	3.000
	157.050	166.610
Cotons en mer.		
Etats-Unis............	39.321	20.612
Brésil................	1.244	2 863
Indes.................	39.250	8.884
	79.815	32.359

Laines. — Les affaires sont toujours fort suivies en cet article, avec des prix plutôt en faveur des vendeurs. On a vendu cette semaine :

129 b. Buenos-Ayres, suint... fr. 170 » à 205 »
95 b. Montevideo... — ... 220 » à 242 50
369 b. Levant....... — ... 120 » à 142 50

Cafés. — L'article a retrouvé des allures plus régulières, la consommation revenant un peu aux achats, et les prix se sont raffermis, les Haïti tels quels valent maintenant fr. 93 à 95, les sains fr. 97 à 97 50, et on a payé fr. 100 à 102 pour Gonaïves. La spéculation continue à témoigner de la confiance en l'avenir, et elle a fait quelques nouveaux achats, en sorte que les ventes de la semaine vont à environ 10,000 sacs. Nous avons toujours des arrivages suivis et le stock augmente.

Voici le mouvement de l'article, sur place, du 1er janvier au 1er avril :

	1873		1874	
	—		—	
Arrivages..	148,261 s.	12 f.	168,530 s.	184 f.
Débouchés..	155,350 s.	329 f.	77,435 s.	184 f.
Stocks.....	71,728 s.	122 f.	168,678 s.	97 f.

Les derniers avis du Brésil signalent la chute des recettes à 4.800 s. par jour, mais les lettres parlent très-favorablement de la future récolte. Cette circonstance, en faisant prévoir des approvisionnements meilleurs pour l'avenir, engagera la consommation à n'aller qu'au jour le jour.

BORDEAUX, LE 8 AVRIL 1874.

Vins. — La situation reste absolument la même que nous l'avions indiquée par nos derniers avis. Il y a peu d'animation dans les achats; mais, il se fait toujours quelques affaires sur les 1872 et les 1873, par suite de la baisse qui s'est produite dans ces derniers temps. Nous avons à signaler l'achat des châteaux Léoville, Lascases 1872 à fr. 1,600.

Spiritueux. — La baisse a continué en 3/6 Languedoc. Les 3/6 Nord n'ont pas éprouvé de changement, et nos prix pour les deux sortes sont aujourd'hui :

3/6 Languedoc, disponible fr. 109 }
3/6 Nord — 70 à 71 } offerts

Céréales. — Les affaires continuent à être nulles, et il est triste de constater que jamais nous n'avons vu une pareille stagnation durer aussi longtemps.

Il a suffi de l'arrivée de trois chargements de blés exotiques dans notre port, dont un venant du Chili et deux de Californie, portant ensemble 30,000 hectolitres environ, pour provoquer une baisse de 50 centimes à un franc par hecto sur tous les blés offerts à la vente. La meunerie des Charentes a pris partie du Chili à fr. 31 les 80 kilos net, gare Bordeaux, tandis qu'on écoule difficilement les Californie à fr. 30.

La culture continue à ne pas offrir de blés à la vente. Il faudrait payer de fr. 30 à 31 les premières qualités de nos blés indigènes.

Les farines sont toujours très-offertes sans acheteurs. On tient les 1res marques de Nérac et de ville de fr. 51 à 52; les marques secondaires de fr. 50 à 51. A ces prix, la meunerie, ne trouvant pas ses frais de mouture, chôme : il en résulte que les sons sont très-rares et demandés à fr. 21, en hausse de fr. 2.

Produits Résineux. — Les brais ordinaires sont très-offerts à fr. 15 sur place; les demi-colophanes sont assez recherchées de fr. 16 50 à 17 50; les colophanes Hugues, qui s'abstenaient de fr. 18 à 20 et 22, se sont en partie écoulées et n'ont pas varié de prix.

L'essence de térébenthine est restée au prix de fr. 69 au prix de ce jour à Saint-Julien, mais, il y a tendance à la baisse et cet article baissera encore dès que les arrivages seront plus importants, le débouché étant assez limité.

Il reste peu de galipots, qui sont tenus de fr. 40 à 42 les 100 kilos.

Les goudrons n'ont pas varié de prix.

La résine jaune vaut fr. 14 à 14 50 les 100 kilos.

Les pâtes de térébenthine fr. 380 à 400 les 4 barriques.

Les nouveaux produits du printemps vont faire leur apparition dans quelques jours. On ne peut dire encore quel en sera le cours; mais il est probable que, sauf les qualités extra-fines, on les obtiendra à des prix modérés.

CETTE, LE 8 AVRIL 1874.

Il se fait encore peu d'affaires.

Comme je vous le disais dans ma dernière lettre, la non-activité, dans le commerce des vins, ne peut avoir actuellement d'autres causes que celles provenant du domaine politique.

C'est la confiance qui fait défaut, et le paupérisme va son train.

Il est certain que dans une année moins chargée d'inquiétude, comme celle-ci, avec la baisse qui vient de s'effectuer, le mouvement se serait déjà fortement accentué.

Deux autres causes, que j'appellerai secondaires, concourent aussi un peu à maintenir cette stagnation. Ce sont les prédictions météorologiques de M. Ch. Sainte-Claire Deville et l'implacable phylloxera.

Quand donc viendra le moment où les commerçants, plus éclairés qu'ils ne le sont, sauront comprendre que leurs intérêts se rapprochent plus qu'il ne paraît de ceux des consommateurs? Sans l'élévation artificielle des prix, nous eussions fait encore une campagne convenable; tandis que, je n'ose pas le dire, il faudrait, pour sauver la situation d'aujourd'hui, que la température soit défavorable à la récolte prochaine.

Les prix se maintiennent.

Les soutirages sont à peu près tous effectués.

MARSEILLE, 8 AVRIL 1874.

Céréales. — Un mouvement de reprise très-accentué se manifeste sur cet article. Avant les fêtes de Pâques, les cours s'étaient maintenus avec beaucoup de fermeté, aux deux dernières bourses ; l'élan donné ne s'est pas ralenti, et nous pouvons constater une hausse de 1 franc par charge sur les belles qualités, et presque 2 francs sur les qualités inférieures.

Notre meunerie locale a écoulé depuis peu de temps ses produits avec facilité, pour l'intérieur et pour l'Egypte, aussi a-t-elle fait des achats ; d'autre part, l'intérieur et la Suisse ont passé quelques ordres, et les arrivages sont toujours peu nombreux.

Il ne nous est arrivé dans la semaine avant Pâques, que 38,960 hectolitres, et il a été vendu en disponible, 83,200 hectolitres.

Nous cotons : les Tuzelles de Provence, fr. 43 à 43 50; tuzelles d'Afrique, fr. 38; d'Oran, fr. 38; Espagne blanc, fr. 37 50 ; Espagne rouge, fr. 35.

128/127	Tuzelle de Berdianska........	45 75 à 46
»	Marianopoli	45 »
»	Irka Odessa.......	44 50
»	Irka Azoff.........	53 50
»	Rodosto.........	42 50
»	Danube...........	31 »
»	Pologne...........	44 50

Les farines, s'écoulent facilement, au prix de :

Minot Tuzelle....fr.	62 à 64	la balle de 122 kil. 1/2.
» TS.........	59 à 62	»
» M..........	57 à 60	»
» R..........	56 à 58	»
» COS........	50 à 53	»

Les sons valent de fr. 14 à 15, les 100 kil.

Les semoules, sans sacs ni escompte, valent aux usines :

SS supérieures..............	52 à 53
OS »	49 à 50
Semoules potages............	56 à 57

Cafés. — La place n'est pas encore revenue de la panique occasionnée par la baisse imprévue des derniers temps, quelques maisons bien avisées en profitent. Ainsi nous pouvons signaler les affaires suivantes : 600 sacs Rio en magasin à fr. 95 et 1,500 sacs dito dans le port, à fr. 90. Ces affaires donnent une base sérieuse pour opérer ; et la consommation devra, nous n'en doutons pas, profiter de ces bas prix, qui s'amélioreront certainement avant peu. Les cafés bon goût, moins touchés, suivent le même mouvement. On a vendu 200 sacs Haiti des parcelles, à fr. 100; 700 sacs Porto-Rico, à fr. 110 ; 200 sacs Guayra, à fr. 118; et 500 sacs fardes Moka, à fr. 127.

En dernier lieu, la tendance paraît plus ferme.

Graines oléagineuses. — Les affaires de la semaine ont été des plus calmes ; tout ce qui touche aux graines, aux huiles et aux savons, est dans la stagnation la plus complète.

Notre stock de graines oléagineuses qui, au 31 mars 1873 était de 101,600 quintaux, est réduit au 31 mars 1874 à 77,800 quintaux.

Laines. — Toujours grande activité sur les laines, bien que notre stock soit très-réduit, et nos arrivages sans importance. Evidemment il y a des besoins en fabrique très-grands, parce qu'on n'attend pas même la nouvelle récolte qui approche.

Il a été vendu 3,167 balles, contre 1,505 arrivées. Notre stock est de 17,572 balles.

On a vendu :

300	balles	Andrinople à.......Fr.	70 »
188	»	Dardanelles fine à.....	110 »
		et 2e............	87 50
216	»	Kassapachi fine........	140 »
—	»	— 2me........	102 50 à 107 50
244	»	Géorgie à............	Prix divers.
65	»	Erzeroum à...........	72 50

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

Le Havre, 10 avril, 11 h. 45 m. matin. — Cotons : fermes. Ventes, 600 balles, très-ordinaire, Louisiane disp., fr. 100; dito sur avril, fr. 95 à 95 50; dito sur mai, fr. 96 50 les 50 kil. — Cafés : en hausse. On a vendu 1,200 sacs dont 1,000 sacs Haïti-Jacmel à livrer, à fr. 95; et 180 sacs La Guayra non gragés, à fr. 115 les 50 kil. — Laines : fermes. On a noté 20 balles Buenos-Ayres en suint, de fr. 125 à 175 les 100 kilos.

Marseille, 10 avril, midi 25 m. — Blés : affaires plus calmes; les prix restent fermement tenus aux cours précédents. On ne cite que quelques ventes de détail. On a vendu 1,200 hect. aux prix de : Burgas, 127/121 kil., à 41 50; et Irka-Azoff, 126/121 kil., 43 fr., disponibles. — Sucres : calmes.

New-York, 9 avril. — Or : 113 5/8. — Change sur Londres: 4 dollars 85 cents par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 18 3/4. — Pétrole : Standard White (le gallon), 15 cents 3/4; dito à Philadelphie, 15 cents 5/8. — Farine extra-state : 6 50 à 6 dollars 70 le baril de 88 kil. — Maïs : 91 cents les 35 litres.

Londres, 10 avril. — *Sucres* très-calmes. — *Etains*, plus fermes, Détroits, 89 liv, st.; Australie, 86 liv. st. — *Cuivres* plus fermes. Un télégramme annonce des grèves parmi les mineurs à Wallaroo; Chili 75 liv. st.

Calcutta, 7 avril. — (Toutes les cotations sont coût et fret pour Londres). — *Cotons*, fair Bengale nominal à 4 3/4 den. — *Cuirs*, meilleur marché, par suite des variations du change et du fret ; — expéditions du mois, 550,000 pièces pour l'Angleterre, 11,000 pièces pour le continent. — *Jute* sans changements. — *Indigos*. la récolte se présente mal. — *Soie*, Surdah nominale à K 20 1/2. — *Tissus et filés* calmes. — *Change*, en hausse, sur Londres, à 6 mois, sh. 1/11 ½, dito Crédits 1re classe, sh. 1/11 ½; sur Paris, à 3 mois, 2 fr. 46 c.

Bombay, 8 avril. — *Cotons*, recettes de la semaine, 66,000 b., expéditions, 71,000 b.; Dhollerah, rs 177 ; Oomrawuttée, 175 ; Dharwar, rs 190 ; Broach, rs 185. — *Change* : sur Londres, à 6 mois, 1 sh. 11 3/8.

Pondichéry, 8 avril. — *Indigo*. — Une sécheresse persistante générale compromet la récolte, surtout dans le Tirhoot, le Champarun et le Chuprah.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les pluies de ces jours derniers ont fait le plus grand bien aux emblaves. Il est impossible de souhaiter un plus bel aspect pour les récoltes en terre aussi bien en France qu'à l'étranger. Le Midi, qui commençait à se plaindre de la sécheresse, se montre beaucoup plus satisfait de l'apparence de ses prairies artificielles pour lesquelles on avait quelques craintes.

Malgré la perspective d'une moisson abondante, la situation générale des marchés aux blés, en province, a subi, depuis quinze jours, des modifications sensibles. Les besoins de farine ont ramené la meunerie sur nos halles, et les détenteurs de blé, voyant de sa part un certain empressement aux achats, ont relevé leurs prix. La diminution des importations au Havre, à Dunkerque et à Marseille, ainsi que la hausse des blés à Londres et à Liverpool, ont contribué à affirmer le mouvement de reprise qui est devenu général. Les farines et les menus grains se sont également raffermis, et un certain nombre de meuniers de province sont venus puiser, dans les stocks de Paris, les farines dont ils avaient besoin pour effectuer leurs livraisons. Ils trouvent plus avantageux d'agir ainsi, que de fabriquer eux-mêmes, la prime de mouture étant, en ce moment, complétement insuffisante, par suite de la hausse du blé.

Voici les cours extrêmes des céréales pratiqués, en ce moment, sur nos halles de l'intérieur :

Blés, fr. 35 à 39 ; seigles, fr. 26 à 28; orges, fr. 27 à 28,50 ; avoines, fr. 22,50 à 24,50 ; farines, fr. 49 à 52, le tout aux 100 kil., en marchandises immédiatement disponibles.

A Paris, les affaires ont été très-calmes cette semaine et limitées aux besoins journaliers de la consommation.

Les farines de consommation, peu offertes et fermement tenues, se sont vendues couramment de fr. 75 à 77 et 79 les 159 kil., toile à rendre. La marque Darblay est restée cotée fr. 77, bien que plusieurs marques, équivalentes comme qualité, fussent cotées fr. 78.

En farines de spéculation, il s'est traité très-peu d'af-

faires. Aux cours actuels, il y a autant d'hésitation de la part des vendeurs que de la part des acheteurs. Si, d'un côté, la température et l'aspect des champs constituent des éléments de baisse sérieux, de l'autre, la faiblesse des stocks, dans tous les grands centres, milite en faveur du maintien des cours.

Nous cotons :

	8 marques.	Supérieures.
Courant	77.25	75.75
Mai	77.50	76.25
Mai et juin	77.50	76.50
Juillet et août	75.50	74.50

Les 159 kil., toile perdue.

Les blés de terme ont été bien tenus sans changement sur les cours antérieurs. Courant fr. 37 25 à 37 50, mai fr. 37 25 à 37 50, mai et juin fr. 37 50, juillet et août fr. 35 50 les 100 kilogrammes.

Au marché de mercredi, les offres étaient nulles ou à peu près en blés indigènes et moins abondantes que la semaine dernière en blés étrangers. Les affaires ont été peu actives, la meunerie hésitant toujours à payer les prix qui lui sont demandés.

En blés indigènes les cours extrêmes ont varié de fr. 36 à 39 et 39 50 les 100 kilogrammes en gare à Paris. Les blés étrangers étaient tenus, selon qualité de fr. 35 25 à 38 25 et 38 50 les 100 kilogrammes sur wagon au Havre.

Ces cours constitueraient sur la semaine dernière une légère hausse, mais ils sont difficilement réalisables et d'après l'ensemble du marché on ne peut constater que de la fermeté.

Les seigles peu offerts et peu demandés ont été traités de fr. 26 50 à 27, les orges rares et très-recherchées se sont vendues couramment de fr. 27 50 à 28 50 et les avoines dont les offres étaient limitées ont été payées de fr. 23 à 24 50 et jusqu'à 25 le tout aux 100 kilogrammes.

Huile de Colza. — Les cours sont stationnaires avec des affaires nulles sur toutes les époques de livraison. L'opinion n'a pas été influencée par l'augmentation du stock en mars. Le stock était le 1er avril de 6,457,000 kilogrammes et tout porte à croire que ce chiffre n'augmentera pas ce mois ci, la fabrique ayant beaucoup moins vendu. Les arrivages en ce moment sont insignifiants.

Il y a quelques plaintes en Picardie sur la plante qu'on dit attaquée par les pucerons; mais ces plaintes sont locales et sans influence jusqu'ici.

Les nouvelles de la Normandie et de la Vendée sont des plus satisfaisantes.

Disponible et courant fr. 82, mai fr. 82 50, mai et juin fr. 83, juillet et avril fr. 84 25, 4 derniers fr. 86.

Huile de Lin. — Sans variations et sans affaires; cote nominale.

Disponible et courant fr. 81 25, mai fr. 82, mai et juin fr. 82 75, juillet et août fr. 84, 4 derniers fr. 83 75 le tout aux 100 kilogrammes.

Spiritueux. — Les affaires sont toujours aussi languissantes. Les éventualités de température seules pourront tirer l'article du marasme dans lequel il est plongé.

Courant fr. 65, mai fr. 65, 4 chauds fr. 65 75 à fr. 66, 4 derniers fr. 62, 4 premiers fr. 61, l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi, 5 heures.

Les farines de consommation se maintiennent très-fermes de fr. 76 à 78 et 79 les 159 kilos, toile à rendre, avec des affaires limitées aux besoins de la consommation journalière.

Les farines de spéculation sont plus offertes et calmes à la cote.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	77 25	76 25
Mai	77 25	76 25
Mai et juin	77 50	77 »
Juillet et août	75 75	74 75

Les 159 kilos, toile perdue.

Les blés sont fermes, les huiles et les 3/6 sans changement et sans affaires, avec une cote plus nominale que réelle.

E. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		2 Avril	9 Avril
ACTIF			
Encaisse métallique		1.046.857.342	1.052.594.008
Portefeuille	Paris. — Commerce	414.105.549	421 581.026
	Succursales....id	477.362.194	468.841.922
	Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
	Bons du Trésor	931.322.500	931.322.500
Avances sur	Lingots	5.638.500	6.167 900
	Effets publics	39.964.400	39.859.800
	Valeurs de chemins de fer français	63 576.150	63.250.250
	Obligations du Crédit Foncier	1.922.800	1.906.300
Rentes disponibles		67.306.733	67.306.733
Divers		18.445.547	14.258.258
PASSIF			
Billets à ordre et récépissés		8.011.982	11.374.418
Billets au porteur en circulation		2.623.752.005	2.606.727.295
Compte courant du Trésor		150.287.888	139.781.363
Comptes courants particuliers Paris		182.068.130	204.519.564
— succursales		26.699.212	23.125.831
Escompte et intérêts divers		19.515.064	21.177.793
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	5.736.666	»
Portefeuille commercial	»	1.044.795
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	529.400	»
Avances sur valeurs	»	447.000
Divers (*actif*)	»	4.187.289
—		
Billets en circulation	»	17 024.710
Compte courant du Trésor	»	1[illegible] 506.525
Comptes courants particuliers	18.878.053	»
Escomptes et intérêts divers	1.662.729	»

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	Circulation	Réserve métallique.	Portefeuille.	Avances sur valeurs	Comptes cour^ts Particul.	Comptes cour^ts Trésor.	Taux escompte
	Valeurs exprimées en millions et en dixièmes de millions.						
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170.6	114.9	—
— 25	2.887	713.3	984.2	138.9	151.2	172.4	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
— 31	3.008.9	726 4	1.239 5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2.606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—

Bilan de la Banque de France. — L'accroissement du portefeuille, que nous signalions la semaine dernière et que nous pensions pouvoir attribuer pour la plus grosse part aux demandes venues de Belgique, n'a pas persisté. Comme

on le remarquait, il était borné à Paris, et aujourd'hui que nous possédons la situation des succursales à la même date, nous constatons que chez elles le portefeuille a toujours baissé.

Au 9 avril, le portefeuille de la Banque de Paris et succursales a baissé de fr. 1,044,795. Toute la diminution porte sur les succursales : elle s'élève à fr. 8,500,000, pendant qu'il y a un accroissement de fr. 7,475,000 dans le portefeuille de Paris. — Cette différence du mouvement des escomptes dans les deux portefeuilles indique que celui qui se produit à Paris provient d'une source étrangère, ou bien que la reprise des affaires ne s'est pas encore étendue en dehors de la capitale. — Les comptes courants particuliers se sont accrus de 22 millions à Paris, mais ont baissé de 3 millions dans les succursales. Quant au compte du Trésor il a baissé de 10 millions. Les comptes des particuliers auront profité d'une partie de ces retraits.

Ces rentrées ont permis de diminuer la circulation des billets de 17 millions, et ont accru la réserve métallique de fr. 5,736,666.

Au chapitre des avances il y a eu deux mouvements en sens contraires qui se sont compensés. Les avances sur valeurs ont diminué de fr. 447,000 pendant que les avances sur lingots augmentaient de fr. 529,000.

Le chiffre des bénéfices, malgré le peu d'apparence de ce bilan, indique un courant d'affaires qui donne fr. 1,662,000 pour la semaine.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 avril 9
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	1.052.5
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.606.7
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	890.4
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	105.0
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	2:7.6
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	139.7

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

8 avril 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	36.602.145	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	21.602.145
Total	36.602.145	Total	36.602.145

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.803.274
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.128.123	Portefeuille et avances sur titres	20.282.865
Compte du Trésor	6.886.239	Billets (réserve)	9.868.395
Comptes particuliers	19.684.207	Or et argent monnayés.	648.744
Billets à sept jours	351.709		
Total	44.603.278	Total	44.603.278

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 1.097.920	L. ST. »
Compte du Trésor	»	3.768.126
Comptes particuliers	2.789.652	»
Portefeuille et avances	325.620	»
Réserve des billets	»	1.902.740
Encaisse métallique	»	927.207
Fonds publics disponibles	»	9.250

Bilan de la Banque d'Angleterre. — La diminution du compte du Trésor (3,768,126 liv. st.) donne toute la physionomie du bilan de la Banque d'Angleterre. — Au même moment, il est vrai, les comptes des particuliers se sont accrus de 2,789,126 liv. st.; mais, comme on demandait, en outre, par l'escompte, une somme de 325,000 liv. st., on a dû étendre l'émission des billets de 1,097,000 liv. st. — Simultanément, le niveau de la réserve métallique ayant baissé de 927,000 liv. st., la réserve des billets a dû diminuer de 1,902,000 liv. st. Elle se trouve réduite à 9,868,000 liv. st.; il ne faudrait pas y toucher encore, si on veut éviter la hausse de l'escompte.

Chemin de fer d'Orléans, Assemblée générale du 26 mars 1874. — L'année 1873 a été médiocre pour le réseau de l'Orléans, les résultats de l'exploitation sont inférieurs à ceux de 1872. De 58 millions le produit net est tombé à 53 millions; la longueur exploitée est restée la même, 2,020 kilomètres.

Le nouveau réseau dont le parcours s'est accru de 50 kilomètres a vu ses recettes s'élever à 13,600,000 francs, soit 300,000 francs de plus qu'en 1872.

Le réseau de l'Orléans, au milieu du mouvement d'accroissement de trafic des autres lignes, a été très-maltraité, et cela tient aux régions qu'il traverse ou auxquelles il aboutit et aux matières qu'il transporte. Ainsi, traversant surtout des pays agricoles, la mauvaise récolte des céréales et des vins ont produit un vide considérable dans les transports. Le grand mouvement d'exportation qui avait suivi la guerre ne s'est pas maintenu; il y a eu, au contraire, de ce côté, un ralentissement sensible : si, à tous ces accidents, on ajoute la guerre civile qui désole l'Espagne, on comprendra combien toutes ces causes réunies ont dû faire baisser les sources du trafic pour la Compagnie.

Résultat de l'exploitation :

Ancien réseau.		
Recettes brutes	Fr.	103.000 000
Dépenses		50.000.000
Recettes nettes		53.000.000
Nouveau réseau.		
Recettes brutes	Fr.	39.000.000
Dépenses		26.000.000
		13.000.000

En même temps que les recettes diminuaient, on a constaté ce qui était prévu, un accroissement des dépenses. Le rapport de ces dernières avec les recettes, qui n'était que 39 61 0/0, en 1872, s'est élevé en 1873 à 41 64 0/0. La progression a été la même sur le nouveau réseau : les frais se sont élevés de 59 33 à 60 61 0/0. La diminution des recettes et l'accroissement des dépenses, en abaissant le produit net, ont obligé l'Etat à avancer une plus forte somme pour sa part de garantie d'intérêt.

D'après les conventions, le revenu réservé est fixé sur l'ancien réseau à 51,300,000 francs, le produit net ayant été de 53,700,000 francs, le solde à déverser à l'Etat en atténuation de sa garantie est inférieure à 2 millions 1/2. Cette somme, avec 13,600,000 francs des recettes du nouveau réseau, forme un total de 16 millions à porter en recettes avant tout payement par l'Etat, c'est-à-dire avant le fonctionnement de la garantie.

Cette garantie portant sur un capital de 721 millions dépensé au 1er janvier 1873, s'élève à 33,600,000 francs. Il y aura donc 17 millions 1/2 à demander à l'Etat; tandis qu'en 1872, il n'avait payé qu'un peu plus de 12 millions, mais alors au lieu de ne déverser que 2 millions 1/2, l'ancien réseau avait donné 7 millions 1/2. Dans ces conditions c'est à peine si le nouveau réseau donne 2 0/0 du capital dépensé. Malgré un aussi faible revenu et une pareille charge pour l'Etat, le rapport fait remarquer que cette dernière n'est pas si onéreuse que le chiffre l'indique, car il y a des compensations. Les services rendus à l'Etat par le nouveau réseau, comme la statistique officielle l'établit, s'élèvent, en effet, à 9,000 francs par kilomètre, et comme il y en a 2,000 en activité en ce moment, l'Etat retire 19 millions de ce côté, c'est-à-dire une somme supérieure à celle qu'il fournit à titre de garantie, où plutôt qu'il avance, car on sait que cette somme doit lui être remboursée en intérêts et en principal.

Pas le mécanisme du déversoir le revenu réservé n'ayant pas été atteint, le dividende de 1873 reste fixé à 56 francs par action. — Ce dividende n'est pas le résultat seul de l'exploitation de l'ancien réseau qui ne donne, comme produit net, que 51,316,080 francs, la Compagnie trouve dans les produits de son domaine privé, et surtout dans l'établissement d'Aubin (houilles et fer), un appoint de 1 million 1/2, qui, en dehors de tout compte avec l'Etat, vient grossir le chiffre du bénéfice à répartir. De plus le domaine privé a encore permis d'ajouter 800,000 francs à la réserve extraordinaire. Elle se trouve, aujourd'hui, assez fortement constituée pour compenser la diminution du trafic de l'ancien réseau dans le cas où les recettes descendraient au-dessous du revenu réservé. On aurait ainsi à sa disposition une ressource pour compléter le dividende.

La part de l'exercice de 1873 dans les dépenses de premier établissement s'élève à 22 millions, savoir : 5 millions pour l'ancien réseau et 17 pour le nouveau. Pour y subvenir, la Compagnie a émis des obligations jusqu'à concur-

rence de 34 millions. Le taux moyen d'émission n'a pas dépassé 272 fr. 40 c., soit de 5 francs au-dessous du taux de l'année précédente. La Compagnie a encore a sa disposition une centaine de millions sur les emprunts précédemment autorisés.

Le rapport signale la liquidation des comptes avec l'État pour le transport des troupes pendant la guerre. Il en a été de même des dommages éprouvés par suite de la guerre et s'élevant à 2 millions; une première indemnité a été touchée pour les dégâts causés par l'armée allemande; ceux de l'armée de la défense sont encore à régler.

Le rapporteur a indiqué de nouveau les funestes effets de l'impôt sur la petite vitesse, il a rappelé combien en souffriraient la production et le travail. L'application même de cette taxe a été faite en violation du principe d'égalité par suite de l'immunité accordée à tous les transports faits par une autre voie que celle du chemin de fer.

Enfin le Conseil d'administration a profité de la réunion des actionnaires pour signaler de nouveau le danger de la concurrence; si on abusait des nouvelles concessions pour menacer les grandes compagnies, surtout aujourd'hui qu'il est difficile de trouver de nouvelles lignes dont le produit suffise à assurer la rémunération convenable du capital.

Les comptes et les conclusions de ce rapport ont été adoptés.

Société générale ; rapport annuel. — Le rapport constate un développement notable des affaires.

Voici les chiffres qui pourront en donner une idée :

Mouvement de caisse.........	Fr. 7.262.764.487	»
id. du portefeuille.......	3.243.314.614	»
Compte de chèque, débit et crédit réunis............................	2.565.261.337	»

Quant aux bénéfices, ils n'ont pas suivi le même mouvement, le tableau suivant en donne la preuve :

	1872	1873
Bénéfices....... Fr.	11.137.057 »	9.312.443 »
Dépenses..........	2.500.000 »	2.810.000 »

Ils ont baissé de 11 millions à 9, pendant que les dépenses s'élevaient de 2 millions 1/2 à 2.810.000 francs.

L'ouverture de nombreuses agences, une organisation nouvelle du contrôle et de l'inspection, les nouveaux impôts ont imposé des charges qui ont réduit le produit net à 6.500.000 francs.

Le revenu de l'action est ainsi descendu à 9 0/0, il est vrai que c'est le taux du dividende de la Banque de France.

Cette année, on n'a rien pu porter à la réserve extraordinaire, on s'est borné à la dotation de 10 0/0 à la réserve statutaire, portée à 9,363,000 francs, elle représente 39 francs par action.

Quelles sont les causes de cette infériorité de l'exercice de 1873 ? En faisant la part de chacune des affaires auxquelles se livre la Société, on ne tarde pas à s'apercevoir que les entreprises industrielles et les participations financières ne sont pas encore en état de rémunérer le capital employé de ce côté. Les opérations financières n'ont pas été favorisées par la crise de l'année dernière; ce n'était pas le moment des émissions et les valeurs émises ont baissé, ce qui a atteint les titres en portefeuille.

Les emprunts autrichiens et ottomans, auxquels la Société a pris part, les traites du trésor ottoman qu'elle a en portefeuille, dans l'état de crise où se trouve la Turquie, n'ont pu être une source de bénéfices. La liquidation du syndicat du chemin de fer de la Turquie d'Europe lui a attribué un certain nombre d'obligations.

Quant à l'emprunt égyptien 7 0/0 de 800 millions, dont l'émission a été faite dans les bureaux de la Société, la portion prise ferme a été liquidée, la seconde partie de cette grande opération, c'est-à-dire l'avance sur titres avec le bénéfice d'une option, reçoit son exécution.

Les obligations du chemin de fer de la baie de Chesapeake au fleuve Ohio ont été vendues; achetées en 1870, ces obligations n'ont pas donné tout le bénéfice qu'on espérait, il y a eu un emploi de fonds à un intérêt convenable.

Le syndicat de l'emprunt du Pérou 5 0/0 a aussi été dissous, et les syndiqués ont reçu en titres d'emprunt le remboursement des sommes qu'ils avaient engagées.

Cette liquidation ayant amené la baisse de la valeur, les titres ont été gardés ; ils figurent dans l'inventaire aux cours du 31 décembre 1873. Garantis par les existences et les ventes de guano dont les produits sont affectés au service de cette dette, il n'y a aucune inquiétude à avoir, les communications officielles du gouvernement du Pérou, contrôlées par la marine anglaise, doivent inspirer pleine et entière confiance.

De toutes les opérations engagées, ce sont les affaires françaises et les affaires de banque qui ont donné les meilleurs résultats. Nous rappellerons la plus-value des titres de l'emprunt 5 0/0 1872; le concours que la Société a prêté au ministère des finances pour effectuer les derniers versements pour la libération du territoire. En outre, l'encaissement pour le compte de l'État sur l'emprunt français 5 0/0, d'une somme de 46 millions 1/2, ce qui prouve que son rôle s'agrandit à Paris et dans les départements, par l'établissement des succursales.

Il y a dix ans, en 1864, la Société générale n'en avait qu'une seule, à Bordeaux ; en 1869, elle n'en avait que 30; en 1874, elle en possède 80, plus 23 bureaux de quartier dans Paris et une agence à Londres; elle va donc chercher les clients, et les clients ne tarderont pas à la récompenser de ses efforts. La confiance du public lui amène les dépôts, les sommes reçues par des tiers sous diverses formes atteignent, au 31 décembre 1873, 121 millions, contre 109 l'année précédente. Ainsi se réalise la promesse de son président, M. Denière ; elle devient le caissier du riche et le dépositaire de l'épargne du pauvre; dirigeant alors toute son activité en France, elle aura moins besoin de rechercher les affaires à l'étranger.

Nota. — Le solde des bons de monnaie émis en 1872 et restant à rembourser n'est plus que de 139,000 francs.

Le dernier Versement sur l'Emprunt de trois milliards. — Nous voici arrivés au dernier terme des paiements mensuels, et il ne serait pas inutile de jeter un regard en arrière pour se rendre compte de la manière dont ils se sont effectués jusqu'ici.

L'emprunt a été émis le 28 juillet 1872 au taux de 6 06 0/0. La somme demandée, frais de négociation compris, s'élevait à 3,498,744,639 francs, représentant 207 millions de reventes.

Au 31 décembre 1872, en moins de 5 mois, les souscripteurs avaient déjà versé ....Fr.	2,130,376,000
Pendant l'année 1873, les versements se sont élevés à..........................	1,058,795,000
Sommes encaissées au 31 décembre 1873 Fr.	3,189,171,000

Depuis le 1er janvier 1874, voici l'état des versements :

Janvier.....	70,608,000 francs.
Février.....	56,952,000 francs.
Mars	94,800,000 francs.

Au 31 mars, le Trésor avait reçu 3,411,500,000 francs. Le dernier solde à recevoir n'est plus que de 87,244,639 francs.

En rapprochant ces versements mensuels on est surpris de leur inégale répartition. Ainsi, tandis que dans les cinq derniers mois de 1872 la moyenne mensuelle des versements est de 426,000,000 francs par mois, pendant toute l'année 1873 elle ne dépasse pas 88,000,000 francs ; et enfin, dans les trois premiers mois de 1874, elle varie de 56 à 94 millions de francs. Également répartis, les versements auraient dû atteindre le chiffre de 121 millions par mois, et on voit dans la réalité combien on s'est écarté de cette moyenne.

La plus grande partie de l'emprunt a été souscrite et soldée dans les cinq premiers mois, ou plutôt au moment même de la souscription. On aura laissé une partie des sommes versées pour profiter de l'escompte accordé par le Trésor; aussi, voyons-nous, en 1873, la moyenne mensuelle de 426 millions tomber à 88 millions de francs; elle fléchit même à 56 millions, en février 1874. En mars seulement, elle se relève à 94 millions et il ne reste à recevoir, en avril, qu'une somme égale à la moyenne mensuelle de 1873.

Pendant le mois de mars, comme nous le disions plus haut, le Trésor a encaissé fr. 94,000,000.

6 millions de rentes ont été inscrites à nouveau.

Enfin les rentes libérées, de 14 fr. 50 seulement, sont aujourd'hui réduites à 2 millions.

Les 6 millions de rentes inscrites à nouveau représentent, au cours de 95 francs, une somme de 114 millions que l'on aurait consacrée, dans le mois de mars, à des achats de 5 0/0, en dehors du versement mensuel fait par les porteurs de certificats en règle. Ce chiffre de rentes nouvellement inscrites est inférieur, de 1 million, à celui de février, et de 4 millions à celui de janvier.

Pour se rendre compte de cette diminution, il suffit de songer que c'est le moment où l'agriculture a employé ses réserves et garde le capital qui lui reste pour les avances à faire à la terre ; l'industrie achète des matières premières.

D'après ce qui vient de se passer, doit-on conclure que la France peut consacrer 1,700 millions par an à acheter

des fonds publics? Le fait est tellement nouveau qu'il mérite d'être examiné.

Les 94 millions reçus par le Trésor en mars sont bien supérieurs aux versements mensuels précédents. Comment expliquer cette différence? Si les rentes libérées achetées par le public avaient été prises sur le solde de certificats en règle, l'anticipation du seul terme restant à échoir n'aurait rapporté au Trésor que fr. 3,850,000, ce qui, avec les versements réguliers de 50 millions fournis par les titres en règle, n'aurait dû donner qu'une somme de fr. 38,850,000, et il été payé 56 millions de plus. Par conséquent, les rentes inscrites à nouveau n'ont pas été prises sur les certificats en règle, mais sur les certificats restés jusqu'ici en souffrance, c'est-à-dire en retard et en entrepôt dans les portefeuilles des banquiers et des spéculateurs. Ce sont donc ces derniers qui se sont présentés sur le marché, et on n'a pas eu recours aux certificats en règle qui, même au cours actuel, paraissent classés. L'argent, pendant le mois de mars, au lieu d'aller à la Bourse, a été au Trésor pour libérer l'Emprunt, et les livraisons ont eu lieu sans écraser le marché, grâce aux reports et aux achats de la Banque et des caisses publiques, Les 87 millions qui restent à recevoir seront-ils payés en avril? On ne peut guère en douter.

La liquidation des banquiers a été fortement accélérée par les crises qui ont sévi à l'extérieur sur les divers marchés; la hausse de 5 0/0 en a été retardée, mais le classement en sera meilleur.

Note financière. — Le Sénat a adopté définitivement, par 29 voix contre 24, le projet de loi limitant à 400 millions de dollars la circulation des greenbacks et à la même somme la circulation des banques nationales.

La nouvelle émission de greenbacks dont nous parlions dernièrement a donc été autorisée. — La circulation du papier non remboursable s'élève à plus de 4 milliards de francs. Aussi la prime de l'or (113 5/8) en porte la trace.

Bourse de Paris. — La liquidation, quoique s'étant bien bien passée a été suivie d'un peu de faiblesse: de fr. 95 32, le 5 0/0 est retombé à fr. 94 95. On a perdu le report, mais cela n'a pas duré, deux jours après on cotait fr. 95 45, sur l'annonce de l'abaissement de l'intérêt des bons du Trésor à 3 1/2 0/0. Cette heureuse reprise cependant n'a pas pu se maintenir, et on cotait de nouveau deux jours après fr. 95 15. La lutte est donc très-vive au-dessus de fr. 95; les achats des recettes générales présentent les mêmes variations: elles variaient de fr. 90 à 100,000 par jour pour le 5 0/0 dans les premiers jours du mois, et ils sont tombés à fr. 36,000 le 7 avril. Il serait donc préférable de consolider le cours de fr. 95 avant de pousser en avant. On ferme aujourd'hui à 95 fr. 12 1/2.

Depuis le mois de janvier la hausse a eu lieu par le comptant, la baisse du report l'indique, tandis que nous observons un effet tout contraire sur le 5 0/0 italien: pendant la même période un déport de 2 centimes s'est changé en un report de 16 centimes. On annonce des combinaisons financières entre M. Minghetti et la Compagnie des chemins de fer Méridionaux.

Les institutions de crédit sont toujours peu animées et dans les mêmes cours que la semaine précédente.

Les recettes des chemins de fer ne s'améliorent pas; nous constatons une nouvelle baisse sur les recettes correspondantes de l'année dernière: le Lyon perd fr. 451,000, le Nord fr. 98,000, l'Ouest fr. 17,000, l'Orléans, fr. 178,000, l'Est fr. 95,000, le Midi fr. 22,000. Le ralentissement du trafic est donc général.

Parmi les valeurs étrangères nous signalerons la baisse du Suez, par suite de la pression exercée sur le vice-roi d'Egypte pour la mise en exécution des décisions de la commission du tonnage.

Les actions du Crédit foncier d'Autriche ont été aussi impressionnées, avant même la lecture du rapport du Conseil d'administration; on est donc inquiet sur la situation de la Société.

Changes. Prix des métaux précieux. — Les changes sont un peu plus fermes, on cote le Londres fr. 25 22, on a même payé fr. 25 24. Les autres places sans variation importante; on demande cependant beaucoup la lire italienne, et on la négocie de 12 3/2 à 13 1/2 de perte.

L'or fait toujours de 4 à 6 0/0 de prime; la perte sur l'argent est réduite à 7 0/0.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	2 avril			9 avril		
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4	à 6	°/₀₀ prime.	4	à	6 °/₀₀ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr	à	°/₀₀ d°	pr.	à	°/₀₀ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7	à	°/₀₀ perte	7	à	°/₀₀ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte	à	°/₀₀ prime	2 perte	à	°/₀₀ prim.
Quadruples espagnols.	82 50	à 83 ..		82 50	à 83 ..	
d° colombiens et mexicains.	80 50	à 81 50		80 50	à 81 50	
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65	à 11 80		11 65	à 11 80	
Piastres à col. Ferdinand.	5 25	à 5 50		5 25	à 5 50	
d° mexicaines. . .	5 20	à 5 50		5 20	à 5 50	
Souverains anglais . .	25 10	à 25 15		25 10	à 25 15	
Banknotes	25 15	à 25 20		25 15	à 25 20	
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75	à 25 85		25 75	à 25 85	
Dollar	5 11	à		5 12	à 5 12 ½	

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	Places étrangères	Nature du change	Paris sur les places étrangères — 9 avril	Taux de compensat	Places étrangères sur Paris — Terme du change	Cote
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅝ à 209 ⅞	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ⅝ à 122 ¾	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 à 368 ¼	et 4 %	—	— —
	»	court	367 à 367 ½	et 4 %	10 jours	80 7/12 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ½ à 210 ¾	et 4 %	—	
	»	court	210 ⅛ à 210 ⅜	et 4 %	8 jours	94 3/16 à .. ..
5 %	Trieste...	long.	218 ½ à 219 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	218 ½ à 219 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 ½ à 519	et 4 %	—	— —
	»	court	519 ½ à 521	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid...	long.	505 à 507 ½	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 510	et 4 %	8 jours	..5 14 à ....
7 %	Lisbonne .	long.	554 à 554 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	555 à 556	et 4 %	8 jours	... à .....
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à .....
	»	court	552 ½ à 555	et 4 %	8 jours	... .. à .....
7 %	St-Pétersbourg	long.	339 à 340	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	340 à 341	et 4 %	cts jours	3 49 ⅛ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 18 ¾ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 ½ %	Londres..	long.	25 22½ à 25 25	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 22 à 25 24½	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	100⅛ à % pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	100 à 99 ⅞ —	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	12¾ à 12 ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	12 ¼ à % —	moins 5 %	vue	... .. à .. .
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾ % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	13 ½ à % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 à 14 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	⅛ à 3/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à ¼ —	moins 5 %	cts jours	.. .. a .. ..

New-York (Dépêche par Câble) 8 avril 1874.

Prix de l'or plus haut.........	113 5/8
— — plus bas...........	113 3/8
— — Clôture...........	113 5/8
Change sur Londres	4 dollars 85 cents
5/20 1885	120 3/4
5/20 1887	120 1/8
Consolidés 5 0/0	115 1/2

BOURSE DE PARIS — COURS DU 3 AU 10 AVRIL 1874

	FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 3	VENDREDI 10
RENTES Françaises	3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 70	59 65
	4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	84 85	84 75
	4 %, jouissance du 22 mars 1874	73 ..	73 ..
	Emprunt 1872 5 %, 81 fr. payés, jouis. 16 février 1874. Emission 84 fr. 50	95 10	95 12½
	dº tout payé, jouissance 16 février 1874	95 10	95 12½
	Emp. Morgan et Cᵉ, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	525 ..	508 75
	Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	440 ..	441 25
	Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	357 50	343 75
	Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 1/4	19 1/4
	dº Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 ..	15 ¾
	dº Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	450 .	445 ..
	Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107 1/2	107 3/4
	dº 5,20, 1864, do dº dº	108 ...	108 ...
	dº Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 5/8	106 1/8
	Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	63 ..	63 15
	Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	61 ..	63 ..
	Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	99 1/4	100 ...
	Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	41 05	41 80
	Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	270 ..	277 50
	dº 1863. dº dº dº	300 ..	305 ..
	dº 1865. dº dº dº	287 50	298 ..
	dº 1869. dº dº dº Jouisssance octobre 1873	257 50	251 25
	Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	220 ..	231 25

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 3	VENDREDI 10
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	222 ..	222 50
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	417 50	419 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	451 25	452 50
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	295 ..	295 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	264 75	263 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	67 50	67 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	87 ..	82 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 50	88 50
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	83 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 25	35 75
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	269 ..	268 75
......	...	1912	5 °/₀	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 1/2	66 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	437 50	435 ..
20.807500	100	1881	7 °/₀	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/4	73 1/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	25 ..	25 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	217 ..	216 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	63 1/2	64 ..
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	417 ..	417 50
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	416 50	417 50
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	27 50	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	503 ..	502 50
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	507 50	506 25
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	516 25	512 50
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	515 ..	517 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	478 75	478 75

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 3	VENDREDI 10
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3875 ..	3880 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1073 75	1067 50
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	555 ..	550 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	430 ..	440 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	800 ..	800 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	417 50	406 25
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	658 75	658 75
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	657 50	670 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	295 ..	291 25
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	552 50	551 25
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	407 50	405 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	508 75	513 75
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	342 50	350 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	445 ..	445 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	430 ..	425 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	400 ..	395 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	580 ..	577 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	520 ..	512 50
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	350 .	352 50
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs.**	137 50	135 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 3	VENDREDI 10
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	345 ..	337 50
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	502 5.	506 25
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	892 50	886 25
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	598 75	598 75
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1021 25	
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	847 50	
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	532 50	526 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	696 25	700 ..
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	320 ..	321 25
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	410 ..	418 75
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	90 ..	91 25
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	72 ..	72 50
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	180 ..	178 75
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	80 ..	81 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	265 ..	262 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	255 ..	270 ..

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE.

—

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 28 mars 1874.

—

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la *Société générale* a eu lieu le 28 mars, au siége social, 54, rue de Provence ; 442 actionnaires, présents ou représentés, porteurs de 51,442 actions, ont pris part à cette réunion.

Le rapport du conseil d'administration passe d'abord en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôt en 1873 : mouvement général de la caisse, 7,262,764,487 fr. 08 ; mouvement général du portefeuille, 3,243,314,614 fr. 76 ; coupons remis à l'encaissement, 180,764,907 fr. 11. Le nombre des titulaires de comptes de chèques, au 31 décembre 1873, est de 21,606, soit en augmentation de 4,084 comptes. Le solde des trois comptes de dépôt : à disponibilité, à vue et à sept jours d'avis, s'élève, au 31 décembre 1873, à 101,920,783 fr. 16 c., et au 28 février 1874, à 118,020,912 fr. 07 c., chiffres sensiblement supérieurs à ceux de 1872. Les dépôts à échéance fixe, qui avaient diminué depuis la guerre, s'élèvent, au 31 décembre 1873, à 19,675,350 francs, et au 28 février 1874, à 23,309,500 francs. Ces diverses augmentations prouvent la confiance que la Société inspire au public.

Les ordres de Bourse, transmis pour la plus grande partie par les agences de province, se sont élevés à 277,462,867 fr. 90 c., en augmentation de plus de 10 millions sur l'année précédente.

Le nombre des bureaux de quartier a été porté de 21 à 23, par la création d'un bureau boulevard de Sébastopol, 114, et d'un bureau, rue de Flandre, 105.

La création de 15 nouvelles agences, effectuée ou décidée, à Bourges, Brest, Aurillac, Toulon, Valence, Montauban, Dunkerque, Perpignan, le Puy, Châlon-sur-Saône, Chalons-sur-Marne, Laval, Douai, Rodez et Auch, porte le nom des agences de la Société à 80.

Le rapport passe en revue la situation des entreprises industrielles et commerciales dans lesquelles la Société Générale était antérieurement engagée. Il mentionne notamment la Compagnie de Mokta-el-Hadid, qui, arrivée enfin à la période des profits, distribue, pour l'exercice, 10 0/0 du capital versé. La fusion de diverses compagnies houillères de la Moselle, affaire dans laquelle la Société était depuis longtemps intéressée, s'est enfin réalisée, et la Société nouvelle a pris le titre de Société des mines de Sarre-et-Moselle. Les actions sont demandées avec prime et pourront obtenir avec le temps une plus-value importante.

La Société industrielle Franco-Russe, précédemment créée, ayant généralisé son action, a pris le titre de Société minière et industrielle. Elle a plusieurs entreprises importantes en élaboration.

Le règlement de l'indemnité pour les marchandises warantées, brûlées par la Commune, est encore entravé ; mais le résultat peut en être apprécié, et le préjudice restera, dans tous les cas, en deçà de la part qui lui a été faite antérieurement.

Comme opérations financières, la Société est restée intéressée dans le syndicat de l'emprunt espagnol, a fait l'émission de l'emprunt égyptien, a participé à différentes opérations avec la Turquie. Les intérêts qu'elle a dans les affaires espagnoles et ottomanes ont été, à l'inventaire, l'objet de dépréciations que comportaient les cours et les circonstances ; il en a été de même des titres provenus de la dissolution du syndicat du 5 0/0 péruvien.

Les avances pour l'exécution du contrat Guanos ont, par contre, recueilli des profits supérieurs à ceux de l'exercice précédent ; les travaux de la construction du port de Callao marchent vers leur terme, et la concession pourra probablement entrer en exploitation au commencement de 1875. M. de Champeaux, ancien capitaine de vaisseau et sous-directeur au ministère de la marine, a été chargé d'organiser cette exploitation et de veiller aux différents intérêts de la Société. Il est arrivé au Pérou au mois de janvier, et les communications reçues de lui sur l'exécution des travaux, l'importance du mouvement du port et le rendement attendu sont aussi favorables que la Société pouvait le désirer.

Les bénéfices nets ont été de 6,502,838 fr. 87 c., sur lesquels 3,000,000 de francs ont été distribués le 1er octobre, pour intérêts à 5 0/0 du capital versé, pendant l'année 1873. Le conseil propose de distribuer, au 1er avril, après le prélèvement de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, 2,400,000 francs, soit 10 francs par action, ce qui portera le revenu net de l'action, pour l'exercice, à 22 fr. 50 c., soit 9 0/0 du capital versé ; seront portés à la réserve statutaire 10 0/0 des bénéfices nets, soit 650,283 fr. 88 c. et à l'exercice suivant 17,049 fr. 88 c. Les réserves s'élèveront, par suite, à 9,363,303 fr. 36 c., représentant 39 francs par action.

Le rapport explique que l'infériorité du dividende tient à plusieurs causes : la situation de plusieurs entreprises industrielles qui ne sont pas encore entrées dans leur période de production, la crise financière presque générale qui a sévi sur les marchés européens en 1873 ; enfin l'aggravation des impôts qui, pour l'exercice 1873, se sont élevés, tant anciens que nouveaux, à la somme de 510,000 francs environ.

Le rapport annonce la démission de M. Henri Davillier, administrateur, pour raisons de santé, et témoigne les regrets que le conseil éprouve de cette retraite et de celle de M. Dillais, censeur.

Le rapport des censeurs constate la régularité des comptes et leur conformité avec les chiffres portés au bilan. Il explique les modifications introduites dans différents chapitres du bilan sur la demande des censeurs, témoigne de la prudence avec laquelle ont été faites les évaluations de l'actif, signale à l'approbation de l'assemblée l'impulsion donnée au développement des agences. Il fait part à l'assemblée de la retraite de M. Dillais, censeur, pour raisons de convenance personnelle, et du choix fait par ses collègues, pour remplacer M. Dillais, de M. Prétavoine, maire de Louviers, membre de l'Assemblée nationale.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1873 et adopté les résolutions proposées par le conseil.

MM. Alfred Le Roux, Denion du Pin et Wolowski, arrivés au terme de leur mandat, ont été réélus administrateurs, et M. Prétavoine nommé censeur, en remplacement de M. Dillais. (107)

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant.* AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez :
M. E. E. Oblieght,
220, via del Corso, Rome.
28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 18 AVRIL 1874. NUMÉRO 16.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA COOPÉRATION EN ANGLETERRE ET EN ITALIE.

(1er Article.)

Il y a cinq ou six ans, il y avait en France un engouement presque universel pour ce mode particulier d'association, auquel on a donné le nom assez inexact de coopération. Il n'était guère d'esprit libéral qui ne payât son tribut d'admiration et de propagande à cette doctrine nouvelle. On comptait assez généralement supprimer, au moyen de cette organisation du travail, toutes les difficultés sociales, les grèves, les chômages, les faillites mêmes. Le *principe coopératif* — c'était là une expression qu'employaient bien des publicistes — avait à son service plusieurs organes spéciaux. Quelques économistes, néanmoins, ne partageaient pas cet entraînement de l'opinion. M. Cernuschi, notamment, dont les idées et les sentiments ne peuvent être suspects d'hostilité pour la démocratie, avait dénoncé avec vigueur les illusions des coopérateurs. Nous-même, dans *la Revue des Deux Mondes*, nous essayions d'arrêter et de prévenir les écarts d'imagination des novateurs, et nous leur disions que si la coopération peut avoir dans une certaine limite une action bienfaisante, elle ne semble pas réservée à changer subitement les conditions générales de l'industrie et du travail. Nous passions alors pour un homme de peu de foi, et l'on nous reprochait notre pusillanimité d'esprit. Cependant, aujourd'hui, une complète réaction s'est accomplie dans l'opinion publique en France : la plupart des associations coopératives, que l'on aimait à nous citer comme des modèles, sont tombées l'une après l'autre, celles-ci brutalement frappées par la faillite, celles-là se dissolvant par le désaccord des associés. Les esprits se sont refroidis; les organes qui s'étaient mis au service de l'idée coopérative ont disparu : on trouverait assez malaisément en France, à l'heure actuelle, des publicistes qui voulussent prêcher de nouveau ce dogme qui trouvait, il y a cinq ou six ans, tant d'apôtres et tant de sectateurs.

Ce revirement ne nous étonne pas : il est poussé trop loin selon nous. Suivant nos habitudes nationales, nous avons entouré tour à tour la coopération d'un excès de faveur, puis d'un excès de discrédit. Lui ayant demandé plus qu'elle ne pouvait tenir, nous avons fini par conclure que c'était une trompeuse et une aventurière qui n'était bonne à rien. Voyons comment elle se comporte chez autrui, chez des peu-

ples plus calmes qui savent avoir des espérances modérées, qui font des applications partielles et successives d'un principe nouveau, qui apportent dans ces expériences de la longanimité, de la persévérance et de l'esprit d'ordre. Outre l'Allemagne, dont nous ne dirons rien aujourd'hui, l'Angleterre et l'Italie sont là pour nous édifier. En racontant brièvement ce qui s'y passe, nous n'avons pas la prétention que les mêmes phénomènes puissent exactement se reproduire chez nous. La coopération, à notre sens, rencontre et rencontrera toujours en France plus d'obstacles matériels et moraux que dans les pays qui nous entourent: l'une de ces causes, non pas la seule, de l'insuccès de la coopération sur notre sol, c'est que nous avons ce que n'ont pas nos voisins, la petite propriété, la petite industrie et le petit commerce. Or, dès qu'il sera possible à un homme de devenir petit propriétaire, petit patron ou petit négociant, il se souciera fort peu de la perspective de devenir un *coopérateur*. Les Anglais, par exemple, se mettent aujourd'hui en tête de faire de la coopération agricole, et nous sommes loin de les en blâmer, quoique le problème nous paraisse singulièrement difficile à résoudre : mais il est évident que bien peu de nos paysans regarderaient le triomphe du système de la coopération agricole comme un progrès démocratique, social ou économique sur le régime de la petite propriété dont nous jouissons. Nous ne faisons, d'ailleurs, cette remarque que pour montrer la différence des organisations sociales de ce côté-ci et de l'autre côté de la Manche ; car nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que le principe de la coopération, appliqué judicieusement et avec mesure, pourrait rendre des services en France.

Le congrès coopératif qui vient de se tenir à Halifax, en Angleterre, nous fournit des données précieuses sur le développement des associations coopératives dans la Grande-Bretagne. Le nombre des sociétés de ce genre a légèrement diminué dans ce pays pendant l'année 1872, les associations dissoutes dans cet exercice étant au nombre de 218, et les associations nouvelles ne montant qu'à 124 : le déchet est donc de 94. Voilà, pourrait-on croire, un symptôme de mauvais augure. Il ne faudrait pas s'exagérer la portée de cette statistique. Elle montre seulement que le principe de la coopération n'est pas infaillible, qu'il ne réussit pas partout et dans toutes les conditions. Certainement, c'est un fait grave de voir 218 sociétés de cette nature se dissoudre en une seule année, après avoir sans doute perdu une forte partie de leur capital, c'est-à-dire des épargnes ouvrières; mais le nombre des membres des associations qui survivent est plus considérable que pendant l'année précédente: le chiffre du capital aussi a grossi, ainsi que celui des affaires et des bénéfices réalisés. En 1872, il y a eu 748 sociétés qui ont publié leurs bilans; les membres de ces sociétés étaient au nombre de 300,929, tandis que l'année précédente, ils ne s'élevaient qu'à 267,964 ; le capital social a monté de 56,719,000 francs en 1871 à 69,644,000 francs, en 1872; le chiffre des affaires, qui était de 217 millions en 1871, a été de 289 millions en 1872; enfin les bénéfices, qui étaient de 18 millions de francs dans la première de ces années, sont parvenus à 20,214,000 francs dans la seconde.

Arrêtons-nous un instant sur cette série de chiffres et décomposons-la. En moyenne, chacune de ces 748 sociétés compte 401 membres, 93,000 francs de capital, fait pour 386,000 francs d'affaires, et réalise 27,000 francs de bénéfices. Nous savons que rien n'est trompeur comme une moyenne; néanmoins, il faut bien opérer sur cette base puisque nous n'en avons pas d'autres. Nous croyons pouvoir conclure de ces chiffres que, pour qu'une association coopérative réussisse, il convient qu'elle soit organisée un peu en grand; qu'elle ait beaucoup d'associés, un capital assez considérable et qu'elle fasse un gros chiffre d'affaires; qu'elle soit en un mot une société anonyme résistante et douée de ressources. Ces conditions ont singulièrement manqué à nos associations françaises. On peut croire aussi que les 218 sociétés qui se sont dissoutes en Angleterre en 1872, étaient de ces associations malingres, chétives, auxquelles manque le sang, c'est-à-dire le capital.

Si l'on répartit maintenant le capital et les bénéfices par le nombre des membres, on voit qu'en moyenne le capital représente plus de 230 francs par membre, et les bénéfices 68 francs par associé, soit encore près de 30 0/0 du capital. Voilà certainement une rémunération bien élevée du capital engagé; mais il ne faut pas oublier qu'elle est acquise au prix de certains sacrifices de la part de l'affilié : celui-ci, par exemple, renonce à la faculté d'acheter à crédit, il se pourvoit toujours dans le même magasin, alors même qu'il en serait éloigné; en outre, il exerce, soit par lui-même, soit par des mandataires, une certaine surveillance, ce qui ne laisse pas que de lui prendre une part de son temps. Presque toutes ces sociétés coopératives en Angleterre sont des sociétés de consommation, c'est-à-dire qu'elles ne fabriquent pas, elles vendent; quelques-unes cependant font la banque; d'autres, en plus petit nombre, sont des sociétés de production; mais, comme nous le verrons plus tard, elles ont une fortune moins assurée et parviennent rarement à triompher des obstacles multiples qu'elles rencontrent.

En Italie, le mouvement est en sens inverse; non pas que l'on y rencontre des associations coopératives de production prospères; la société coopérative de production est un phénix qu'aucune contrée, jusqu'ici, ne nous offre, si ce n'est à l'état d'exception. Mais avec leur talent financier traditionnel, les Italiens, surtout les Lombards, se sont tournés vers les banques coopératives. Il serait puéril de contester que dans cette voie ils n'aient obtenu de nombreux et de solides succès. La situation du pays, d'ailleurs, et la législation nationale leur étaient favorables. Il y a une quinzaine de jours, une correspondance adressée de Milan au *Journal des Débats* donnait de curieux détails sur le développement des banques coopératives d'Italie. Un homme qui s'est dévoué à cette œuvre méritoire, le professeur Francesco Vigano, a écrit une monographie sur ces banques lombardes, et c'est cet ouvrage que résumait le correspondant du *Journal des Débats*. La première de ces banques coopératives italiennes date de 1862, et naquit dans la ville d'Imola. En 1864, trois institutions de ce genre vinrent à la lumière, dont l'une était destinée à un grand rôle, la Banque populaire de Milan. En 1865, quatre autres banques surgirent, puis sept en 1866, dix en 1867, onze en 1868, sept en 1869, treize en 1870, vingt et une en 1871, et enfin trente en 1872. Vous voyez combien continu, persistant, progressif fut le développement de ces institutions. A l'heure actuelle, on compte dans le royaume italien 109 banques populaires ; leur capital souscrit est de 50,713,000 francs, et leur capital versé monte à 42,335,000 francs; le chiffre de leurs affaires dépasse 224 millions. On voit que l'Italie, quoique plus pauvre, a fait presque autant dans la voie de la coopération que la riche Angleterre.

Voyons ce que sont ces banques populaires. A quelle classe viennent-elles en aide? Sur quelles opérations reposent leur prospérité et leur solidité ? Tout d'abord, disons que ce sont des établissements qui profitent beaucoup à la petite bourgeoisie, et qui ne servent que médiocrement les ouvriers. Ces banques font à peu près toutes les opérations auxquelles se livrent les plus grands établissements de crédit du monde. Elles escomptent les effets de commerce : la Banque populaire de Milan, par exemple, a escompté 43,081 effets en 1873, représentant une valeur de plus de 51 millions de francs ; elles font, à leurs associés, des prêts directs, c'est là une opération caractéristique, mais secondaire, puisque, en 1873, la Banque de Milan n'a

prêté ainsi que 1,801,000 francs, répartis entre 1,576 prêts; elles font des avances sur titres, ce qui est une opération beaucoup plus considérable et plus sûre, c'est ainsi que la Banque populaire milanaise, en 1873, a consenti 3,009 avances de ce genre, jusqu'à concurrence d'une somme de plus de 10 millions de francs; elles encaissent les effets; la Banque coopérative de Milan, en 1873, en a encaissé 4,235, pour une somme de 5,433,429 francs. Enfin, elles se livrent à une opération fructueuse, qui est, en France, concédée à titre de monopole au principal établissement de crédit du pays; elles émettent des billets, mais seulement pour de petites coupures; au 31 décembre 1873, la Banque populaire de Milan avait en circulation 1,358,000 francs de billets de ce genre.

Tel est le fonctionnement de ces banques; celle de Milan en 1873, a réalisé un bénéfice net de 811,000 francs, et a distribué un dividende de 11,20 0/0; ses actions, qui ont été émises à 50 francs, sont à 71. Le mérite de ces institutions, c'est de mettre le crédit à la portée des plus humbles commerçants.

Nous avons examiné brièvement ce que sont, en Angleterre et en Italie, les sociétés coopératives; ainsi que nous l'avons dit, ces deux contrées nous semblent plus propices que la France à ce genre d'institutions. Nous croyons, cependant, qu'on pourrait aussi peut-être les implanter sur notre sol, mais ce sera une œuvre difficile; nous nous en convaincrons en étudiant, dans un prochain article, les délibérations du congrès coopératif de Halifax.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES FINANCES DE LA VILLE DE PARIS (1).

(2e Article.)

Le succès de l'emprunt de 350 millions, émis par la Ville au mois de septembre 1871, était le corollaire du succès de l'emprunt des deux milliards émis par l'Etat. On put rembourser les 210 millions d'emprunt de capitulation, dus à la Banque de France, et les bons de la Caisse municipale émis pendant le siége et renouvelés pour un temps assez court. Sur le produit du même emprunt on prit, outre 19 millions pour des dépenses urgentes extraordinaires, 34 millions pour faire face aux échéances de 1871 et 1872 des bons de la Caisse des travaux; enfin 18 millions nécessaires pour liquider et faire disparaître définitivement, ainsi qu'on l'a dit au précédent article, cette même Caisse des travaux, cause d'autant d'embarras financiers que celle de la boulangerie.

Cette première partie de la liquidation des finances urbaines simplifiait de beaucoup la situation. Désormais, la dette flottante se trouvait réduite au déficit de 1871 et aux dernières échéances des bons de la Caisse des travaux. En attendant une consolidation nouvelle et pour combler le découvert, l'Assemblée nationale autorisa l'émission d'une nouvelle série de bons de la Caisse municipale pouvant atteindre jusqu'à 60 millions. Restait le compte à régler d'une part entre la Ville et l'Etat, et de l'autre entre les propriétaires et la Ville.

Les 210 millions de l'emprunt de capitulation étaient-ils dus par l'Etat, malgré la qualification de *municipale* donnée à cette contribution par la convention du 28 janvier 1871, ou bien étaient-ils dus par la ville de Paris? D'un autre côté, qui de la Ville ou de l'Etat devait indemniser les propriétaires des immeubles endommagés ou détruits pendant les deux siéges? Ces deux questions connexes se prêtaient admirablement à une transaction qui fut l'œuvre de M. Calmon, successeur de M. Say. La loi du 7 avril 1873 décida que la Ville, au moyen d'une allocation de 140 millions, solderait les indemnités restant dues pour la réparation des dommages matériels causés à l'intérieur ou aux alentours de Paris, par le fait des opérations militaires du second siége, et pourvoirait à la réparation des dommages matériels soufferts par les propriétés mobilières et immobilières par suite de l'insurrection du 18 mars 1871. Les indemnités ne devant pas atteindre à beaucoup près à la somme de 140 millions, la différence devait être considérée comme une restitution de l'Etat sur la contribution de guerre payée à l'envahisseur à la fin du premier siége. Toutefois, le Trésor public, aussi accablé que la Ville, ne pouvait payer sa dette qu'en 26 annuités; ce qui ne convenait ni aux indemnitaires, ni à la Caisse municipale, également désireux de ressources immédiatement réalisables. Après des négociations nouvelles, il fut convenu que le Trésor remettrait à la Ville pour une somme de 140 millions de bons de liquidation négociables sur le marché, sauf à la Ville elle-même à en répartir une portion entre les indemnitaires, jusqu'à concurrence de leurs créances. Cette opération eut pour résultat de terminer l'affaire des indemnités sans dépenses nouvelles et de faire entrer dans les caisses municipales un reliquat de 70 millions. C'était une précieuse ressource dont une partie fut employée, ainsi qu'on le verra, à faire face aux échéances des bons de la Caisse des travaux et aux annuités de la dette immobilière.

Cet exposé des faits permet de constater quel était, au 1er janvier de la présente année, la situation des deux dettes de la Ville: celle à long terme, celle à court terme. Il a existé, on l'a vu, trois émissions de bons de caisse: 1° celle de la Caisse des travaux représentant encore, au commencement de 1871, une somme de 84 millions, dont la dernière échéance est à la date de 1876. Les échéances de 1871 et 1872 formant 34 millions ont été couvertes, ainsi qu'on l'a dit, avec des fonds provenant de l'emprunt de 1871. Celles de 1873 et 1874 ont été ou seront couvertes avec des ressources provenant des 140 millions fournis par l'Etat, et des 60 millions de dette flottante. Il restera dû, pour 1875 et 1876, un solde de 20 millions; — 2° celle des bons de la Caisse municipale émis pendant le siége et consolidés au moyen de l'emprunt de 350 millions; — 3° celle autorisée en 1871 par l'Assemblée pour couvrir le déficit de l'année et venir en aide au service de trésorerie. Les 60 millions émis sont en circulation. Il reste donc pour 80 millions de bons de caisse à consolider. Il faut ajouter à cette somme, 26 millions formant une notable partie de la dette immobilière accumulée sur les seules années 1875-1876-1877, les autres annuités n'étant plus que de 1 million. C'est au total une somme de 90 millions à laquelle il faut songer à faire face dans un délai assez court et pour l'honneur de la signature municipale. Quant à la dette à long terme, voici les chiffres portés au budget de 1874: les quatre emprunts antérieurs à 1871 absorberont 39 millions; le Crédit foncier en réclame 19, l'emprunt de 1871 en exige 18. Si on ajoute à ces chiffres les annuités d'un emprunt spécial à la dérivation des eaux de la Vanne, celles pour les petites dettes résultant des acquisitions de péage et autres, on trouve une seconde catégorie de la dette créant pour 1874 une charge de 91 millions, intérêts et amortissement compris.

Il reste maintenant à examiner la situation budgétaire et à tirer les conclusions de ce travail.

Dans la série des volumes qui établissent d'une façon si complète les comptes généraux des recettes et dépenses de la ville de Paris, l'avenir constatera une lacune rappelant l'année terrible: les budgets de 1870 et 1871 n'existent pas, du moins dans leur intégralité. Toutes les pièces de la comptabilité de 1870 ont été réduites en cendre. Le Corps législatif, pour empêcher à l'avenir les emprunts déguisés, ayant décidé que le budget extraordinaire serait voté par lui, il se trouva que celui de 1870 ne fut pas compris dans le désastre, parce qu'il était annexé au projet de loi en portant fixation. Fallait-il, au lendemain du grand sinistre, commencer un exercice nouveau et reléguer le passé dans un compte de liquidation? C'eût été, assurément, une simplification, mais elle eût laissé dans l'avenir subsister chaque année, en tête des budgets de la Ville, une date sombre, celle de la fin de la Commune. On continua l'exercice 1871 commencé en janvier et devant finir en décembre. Au mois de juin, on fit un état approximatif, puis un autre en novembre. On a vu comment pendant le siége, en l'absence à peu près complète de recettes de toute nature, les dépenses avaient été couvertes en engageant l'avenir par une émission de bons de Caisse. Le reste à payer de 1870 fut donc peu de chose. Pour 1871, on prévoyait une recette de 139 millions en regard d'une dépense de 190, y compris le reste à payer de l'année précédente, soit un déficit de 51 millions. Nul grand naufrage qui ne laisse derrière lui des épaves à recueillir. Le déficit que des réclamations nouvelles semblaient devoir élever postérieurement au chiffre de 58 millions, se trouva définitivement fixé à 48, par la découverte de ressources oubliées. On put faire face, ainsi qu'on l'a vu, à cette somme avec les nouveaux bons de la Caisse municipale émis à la fin de 1871.

Ce n'est qu'à partir de 1872 qu'il est possible, grâce au rapport précité de M. Joubert, ainsi qu'au tableau d'em-

(1) Voir le numéro du 11 avril 1874.

ploi des 140 millions dressé par un autre conseiller municipal, M. Albert Dehaynin, d'appuyer sur des bases régulières un jugement sur la situation réelle de la Ville. A partir de cette époque, les budgets se présentent avec plus de netteté qu'autrefois. On n'y trouve plus cet excédant trompeur de recettes ordinaires destiné à être porté à l'extraordinaire; ces budgets multiples entre lesquels il était si difficile de découvrir un lien. Les modifications de forme introduites par M. Say au projet de budget de 1872 font qu'on est arrivé, pour 1874, à la simplicité ancienne des comptes généraux de l'Etat au temps où les recettes et les dépenses extraordinaires formaient simplement une colonne en retrait dont le total était ensuite reporté au total général. Les trois budgets ordinaires de 1872-1873-1874 font-ils espérer que la Ville, achevant de consolider sa dette à court terme, pourra faire face aux charges annuelles que des emprunts nouveaux ajouteront à la dette à long terme? Le déficit n'est-il pas plutôt à l'ordre du jour? Les dépenses ordinaires constatées pour 1872 ont été de 192 millions; celles créditées pour 1873, de 197. Pour 1874 les fixations admises sont de 203 millions. Non-seulement les recettes n'ont point suivi les dépenses dans cette marche ascendante, mais les déficits ont été de plus en plus grands, ainsi qu'il est expliqué au rapport précité de M. Ferdinand Duval.

En 1872, on a dû employer à titre de recettes ordinaires les intérêts des versements en retard de l'emprunt de 1871; plus une somme avancée par la Compagnie du gaz sur des bénéfices à venir. Le déficit a été de 7 millions, et sans ces deux ressources essentiellement extraordinaires, il eût été de 19.

En 1873, on a porté en recette ordinaire 9 millions pris sur les 140 millions fournis extraordinairement par l'Etat, et malgré cette ressource, on se trouve en présence d'un déficit de 6 millions.

Pour 1874, malgré l'application d'une taxe nouvelle de près de 8 millions, composée de centimes additionnels et de taxes de voirie, on porte en compte un déficit présumé de 13 millions, qu'on veut couvrir par de nouvelles taxes soit directes soit d'octroi. Et la dette flottante est toujours là, nécessitant un emprunt dont on ne pourra payer l'intérêt qu'en courant après des recettes inconnues.

Certains chiffres extraits du compte détaillé des recettes et dépenses pour 1874 éclaireront de quelque lueur cette triste situation. Aux recettes on trouve : 16 millions de centimes communaux; 110 millions d'octroi; 13 millions provenant des halles; 5 du gaz; 7 des eaux, etc.

On le voit, c'est l'impôt de consommation perçu à l'octroi, puis aux halles qui est la base des recettes. Aux dépenses on trouve : police 20 millions, bienfaisance 13, dette municipale 91, etc. C'est donc d'une part l'impôt de consommation, de l'autre la dette qui dominent dans cet ensemble budgétaire. Cette effroyable charge de 110 millions d'octroi ne dépasse que de 19 millions les sommes nécessaires au service de la dette municipale à long terme.

Dans cette situation, après avoir épuisé la ressource des 140 millions de l'Etat, la Ville se voit forcée d'emprunter une somme qui, fixée à 150 millions, servirait à éteindre la totalité de sa dette flottante, représentée par les bons de la Caisse municipale et le reliquat des bons de la Caisse des travaux. On consoliderait en même temps ce qui reste de la dette immobilière, moins les petites échéances de 1 million chacune dont il a été ci-dessus parlé. Le calme renaîtrait donc dans les finances municipales. Il resterait à la Ville un reliquat du nouvel emprunt destiné à des travaux, plus ses immeubles qui représentaient au commencement de 1870 une valeur en capital de 171 millions. Mais les 150 millions, montant du futur emprunt de liquidation, augmenteront d'une somme annuelle, pour intérêt et amortissement, un budget ordinaire dont le déficit, on vient de le voir, est constant. Et qu'on médite ces chiffres :

En 1852, les titres de la Ville sont au-dessus du pair, puisqu'elle émet des obligations remboursables à 1,000 fr., en échange desquelles elle reçoit 1,222 fr. du public souscripteur. En 1855 et 1860, le pair disparaît; elle reçoit 400-450-474 fr. pour en rendre 500. En 1865, c'est 450 pour rendre 500, en 1869, c'est 345 pour rendre 400; en 1871, on arrive à 270 pour rendre 400.

Les différences dans le taux des intérêts servis et dans le mode d'amortissement ne dérangent que peu les proportions entre ces chiffres. Faut-il espérer qu'une grande reprise d'affaires, une augmentation de richesse grossira les recettes, augmentera le crédit? Mais l'impôt de consommation, qui dans les finances de la Ville comme dans celles de l'Etat est la bête de somme, ne commence-t-il pas à plier sous le faix? En 1872, suivant le compte définitif, la différence des prévisions aux recettes a été, pour l'octroi, de 14 millions, et malgré ce mécompte on l'a chargé de nouveau. Que deviendront avec cet impôt excessif, les industriels, les négociants, les ouvriers; la classe productive en un mot? Va-t-on créer de nouvelles taxes de consommation pour faire face aux charges ordinaires qui naîtront de l'emprunt projeté et risquer d'épuiser la source des recettes.

Dans le grand rapport financier de M. Léon Say, parmi les idées semées avec une véritable prodigalité, il en est une indiquée à peine et que l'auteur du rapport semble vouloir garder en réserve pour l'avenir. On va l'énoncer ici en en tirant toutes les conséquences.

L'œuvre de M. Haussmann vise les siècles à venir; elle écrase notre génération. Les conceptions financières de la précédente administration nous amènent à payer, sous forme de dette municipale, non-seulement l'intérêt du capital employé, ce qui représente l'usufruit que nous avons des embellissements; mais encore, sous forme d'amortissement, le capital dont l'emploi a préparé de véritables jouissances aux générations à venir. On pourrait donc, en des temps meilleurs, entreprendre une vaste opération de conversion des obligations amortissables actuelles en rente perpétuelle et, pour cela, généraliser ce qui vient d'être fait à propos des bons de liquidation des indemnités; ils ont à la fois l'attache de la Ville et celle du Trésor. En accolant ensemble les deux solvabilités, on aurait le bénéfice de ces hauts cours de la rente, qu'on reverra tôt ou tard. Si l'opération ne peut être faite aujourd'hui pour les valeurs à lots, elle doit être possible immédiatement pour la créance du Crédit foncier et l'emprunt nouveau. La conversion de la dette amortissable de la Ville en dette perpétuelle allégerait les dépenses municipales des sommes nécessaires à l'amortissement, en ne laissant subsister que celles employées au paiement des intérêts. Alors un dégrèvement considérable pourrait être fait. Sur quel chapitre porterait-il? Sur celui de l'octroi. Nos voisins les Anglais savent bien, quand il le faut, diminuer l'impôt indirect, certains qu'ils sont d'obtenir des classes laborieuses, soulagées d'autant, un travail meilleur, un meilleur rendement.

Ce dégrèvement serait, cette fois, le bouquet prédit, qui n'a point été placé au haut d'une œuvre inachevée, et qu'une combinaison financière devrait bien nous donner quelque jour.

ACHILLE MERCIER.

LETTRES DE TURQUIE.

LA BOSNIE ET LE RÉSEAU DES CHEMINS DE FER TURCS.

Constantinople, le 6 avril 1874.

Le gouvernement Ottoman a été heureusement inspiré. Cédant aux instances de la Serbie, il vient de lui accorder la jonction de Nisch qu'elle sollicitait depuis longtemps. Ma dernière correspondance, qui traitait en détail cette question, permet à vos lecteurs d'apprécier toute l'importance de la décision de la Sublime Porte. Le transit international européen est désormais assuré d'aboutir, dans un avenir rapproché et sans transbordement, à Salonique et à Constantinople. Il sera facile au gouvernement de réaliser cet idéal en reliant Mitrowitz et Sofia à Nisch pendant que la Serbie exécutera sa ligne de Belgrade à Nisch par la vallée de la Morava. Il est une autre question de chemins de fer fort intéressante pour l'empire et dont le conseil des ministres devrait s'occuper dès à présent : celle des chemins de fer de Bosnie. Il sera d'autant plus utile de l'étudier dans votre journal qu'elle est peu connue en Europe, ainsi que le prouve un récent article du *Times* dans lequel ce journal se prononce nettement pour l'abandon du chemin de fer projeté par la Bosnie.

Le *Times* ignore un fait qui a reçu cependant une grande publicité, et qui coupe court à toute argumentation. Une convention a été signée l'année dernière entre le gouvernement Austro-Hongrois et la Sublime Porte. En vertu de cette convention les deux gouvernements s'engagent à raccorder leurs réseaux sur la frontière de Bosnie et sur deux points différents, à Novi et à Samat. L'engagement est formel. Il n'y a plus qu'à l'exécuter. D'ailleurs, en le prenant, le gouvernement Turc a agi sagement, ainsi que le démontrera un examen sommaire des ressources de la Bosnie et des résultats qu'aura pour ce pays l'ouverture de voies de communications rapides.

De toutes les provinces de l'empire, la Bosnie est incontestablement la mieux douée par la nature. Elle présente une succession de montagnes couvertes de forêts admirables, et de vallées fertiles et bien cultivées. Partout une eau pure coule à flots. Les terres sont appropriées par la

variété du relief à une grande diversité de cultures. Le climat est excellent, à l'exception d'une zone peu étendue avoisinant l'Adriatique, où la main des hommes a détruit les forêts par l'incendie.

Comme il n'existe pas en Bosnie de communications fluviales et que les routes sont rares, la situation économique de cette province est très-arriérée. Néanmoins le chiffre des exportations dépasse celui des importations de trois à quatre millions de francs. Si l'on excepté l'Herzégovine, qui se trouve d'ailleurs de la zone à exploiter par le chemin de fer, le sol est très-fertile. On trouve des champs de maïs installés dans de bonnes conditions sur des plateaux élevés de 900 à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Mais la culture par excellence est celle du blé et de l'orge. La Bosnie fournit en grande quantité des fruits délicieux, des pommes, des poires, des noix, des châtaignes, des cerises, des coings. Elle produit des pruneaux de qualité supérieure. Dans la basse Bosnie, les villes, les villages et les hameaux sont entourés de bosquets de pruniers. Depuis l'établissement des chemins de fer de la Croatie qui aboutissent à Sisseg, le seul district de la Possavina exporte ce fruit en quantité considérable. Ces envois sont dirigés sur Hambourg et de là en Amérique. En 1867, la Bosnie retirait de cette exportation 1,200,000 francs. Aujourd'hui le bénéfice que lui donne ce produit dépasse 2,000,000 de francs. Le bétail est beau parce qu'il est bien nourri en toute saison, dans ce pays où l'eau coule en abondance et où il n'y a jamais de sécheresse. Bien que la Bosnie n'ait qu'une superficie de 1,105 lieues carrées, ses troupeaux comprennent 1,000,000 de bêtes à cornes, 3,700,000 moutons et chèvres et 240,000 chevaux. Les forêts couvrent la moitié du territoire. Elles sont admirables et situées sur le parcours du chemin de fer projeté. En ce moment comme il n'existe pas de routes par lesquelles l'exportation puisse s'effectuer, les chênes, les hêtres, les sapins, les pins, les mélèzes et les tilleuls pourrissent sur place.

La Bosnie était renommée pour ses mines, dès l'antiquité. La république de Raguse en retirait un grand profit, et l'on peut même dire que leur exploitation constituait sa principale source de richesse. Elle avait l'habileté de s'en assurer le monopole en faisant des avances d'argent aux princes de Bosnie et en perpétuant cette dette. Tant que l'Europe ne fut pas pourvue de voies de communication rapides, la Bosnie exporta des quantités considérables de fer. Nos compatriotes utilisèrent ce produit lors de l'occupation de la Dalmatie. On se souvient encore à Voinica du séjour de plusieurs officiers du génie français qui surveillaient la confection des outils destinés à la construction des routes que l'armée ouvrait dans le pays.

Aujourd'hui, la production des métaux est de peu d'importance. Cela tient à plusieurs causes. Les procédés de fabrication sont primitifs. Il n'y a pas de routes. Les forêts ont été dévastées aux alentours des mines avec une grande imprévoyance, de telle sorte que l'on doit aller chercher le charbon fort loin, ce qui présente, en l'état actuel, des difficultés sérieuses. Il existe cependant des mines d'une richesse incontestable et du combustible en quantité. Pour n'en citer que quelques-unes, on trouve, pour ainsi dire, à chaque pas des mines de cuivre excellent dans le district de Kerchevo, ailleurs des gisements de plomb argentifère, de mercure, de zinc, d'arsenic. Les mines de fer de Stavri, de Meïdan, de Lubia, de Varis, de Boussavatz, de Voinica jouissent d'une réputation légitime. Leurs produits sont au moins égaux en qualité aux meilleurs fers de Styrie, de Carinthie et de Suède. Quant à la quantité, on peut dire que ces mines sont inépuisables. De plus elles sont situées pour la plupart à proximité de gisements de combustibles encore inexploités. On trouve en Bosnie de la houille et de nombreux gisements de lignite. Il en existe en quantité considérable, pour ne citer qu'un exemple, à Bléa, près des mines de fer de Stavri Meïdan.

En ce moment, la Bosnie ne communique avec Constantinople que par les voies de communication d'un pays étranger, par celles de l'Autriche-Hongrie.

En examinan. la topographie de la Bosnie, on trouve qu'elle n'a qu'un débouché vers le sud, celui du défilé de Mitrowitz. Vos lecteurs voudront bien se souvenir que Mitrowitz ne tardera pas à être relié à Salonique. La ligne ferrée de cette dernière ville à Uskub est déjà en exploitation, et les travaux que l'on poursuit entre Uskub et Mitrowitz sont sur le point d'être achevés. A la suite de la décision du gouvernement ottoman qui accorde à la Serbie le raccordement de Nisch, une nouvelle ligne ne peut manquer d'être construite pour relier Mitrowitz à Nisch, à Sophia et à Sarembey. Un chemin de fer existe et est exploité de ce dernier point jusqu'à Constantinople par Philippopoli et Andrinople.

Il s'agit maintenant de relier Mitrowitz à Novi et à Samat, les deux points de jonction avec les lignes austro-hongroises. C'est une œuvre difficile, mais non impossible. Tous les ingénieurs qui ont étudié la question calculent que le chemin de fer de Bosnie doit être exécuté parce que la dépense sera compensée, et au delà, par les bénéfices résultant, pour le pays et pour l'Etat, du développement économique de la plus riche province de l'empire. Voici le programme que conseillent les hommes compétents et qui, sans doute, sera adopté.

Mitrowitz, qui est la seule porte de la Bosnie du côté du sud, serait reliée à Bosna-Seraï, chef lieu de la province. On poursuivrait cette ligne jusqu'à Boussavatz, à 56 kilomètres au nord de Bosna-Seraï. On établirait sur ce point une gare de bifurcation pour les deux lignes qui opéreront la jonction avec le réseau austro-hongrois : l'une se dirigeant au nord-ouest sur Novi où se rattachent les grandes lignes directes venant de Vienne, d'Agram et de Trieste ; l'autre se dirigeant vers le nord-est sur Samat où sera établie la jonction avec les lignes conduisant en Hongrie. Ainsi la ligne Mitrowitz-Bosna-Seraï-Boussavatz serait la tige ou réseau de Bosnie ; les deux lignes de Boussavatz à Novi et Boussavatz à Samat en formeraient les embranchements.

La ligne de Mitrowitz à Boussavatz sera d'un parcours de 406 kilomètres. Elle présentera, comme exécution, des difficultés assez nombreuses, mais elle traverse les parties les plus fertiles et la région des forêts.

De Boussavatz à Samat, où la ligne franchira la Save pour se joindre au réseau de Hongrie, on n'aura pas à lutter contre des difficultés. La distance est de 175 kilomètres.

De Boussavatz à Novi, second point de jonction avec le réseau austro-hongrois, la distance est de 206 kilomètres. Mais il n'y aura à exécuter que les 105 kilomètres qui séparent Boussavatz de Banialouka, cette dernière ville étant reliée à Novi par un chemin de fer qui est achevé sur tout le parcours qui est de 101 kilomètres. Le tronçon à construire entre Boussavatz et Banialouka traverse un pays accidenté, mais très-riche en minerais.

J'ai déjà dit quelles sont les ressources naturelles de la Bosnie. Ce tableau serait incomplet, si je n'ajoutais que les Bosniaques sont doués de toutes les qualités qui font le bon travailleur. D'un tempérament vigoureux, sobres, économes, ne redoutant aucune fatigue, ils sont recherchés par les pays voisins pour toute espèce de travaux. Ils accourent, notamment à de certaines époques de l'année et en grand nombre, dans les forêts de la Slavonie, où l'on confectionne des millions de douelles, à destination des contrées vignobles de la France. Les entrepreneurs de ces travaux les considèrent comme leurs ouvriers les plus habiles. Les Bosniaques ont d'ailleurs, pour les travaux agricoles et industriels, des aptitudes incontestables, ce qui facilitera la transformation économique du pays.

Quels seront, pour le développement de la Bosnie, les résultats de l'ouverture des voies de communication rapides ? Etant données la fertilité du sol et les aptitudes des habitants, on peut être certain qu'une amélioration considérable sera introduite dans les procédés des travaux agricoles. Les Bosniaques ne tarderont pas à modifier l'élève des bestiaux, à perfectionner leurs cultures, à acquérir des machines, à mieux soigner leurs irrigations et à créer les industries agricoles auxquelles se prête admirablement leur pays. Ainsi les chutes d'eau seront utilisées pour l'installation de moulins. Ainsi encore ils s'adonneront à la culture de la betterave qui, en ce moment, est inconnue dans ces contrées.

Au point de vue des mines, il n'est pas nécessaire d'insister pour faire ressortir l'essor que prendra l'industrie métallurgique dans ces contrées où abondent le cuivre et le fer, la houille, les liquides et le charbon de terre. Les débouchés de ces produits étant rendus faciles par la construction des chemins de fer, ils trouveront de nombreux marchés, ne fût-ce qu'en Roumélie, où l'achèvement du réseau aura multiplié les besoins des populations.

Mais le plus grand avantage que la Bosnie retirera du nouvel état de choses sera l'exploitation de ses immenses forêts. Les nécessités de l'industrie et la construction croissante des navires ont augmenté, en Europe, la consommation des bois dans des proportions considérables. Les contrées alpestres, malgré les soins que l'on y donne aux plantations, ne suffisent plus. Les diverses industries éprouvent des difficultés, chaque jour plus grandes, pour leur alimentation en bois de construction. Il existe, en Bosnie, une réserve unique de cette richesse. Les qualités des diverses

essences sont au moins égales à celles des Alpes. Il y a là, pour la Bosnie et pour l'Etat ottoman, une source de revenus très-féconde. Pour ne parler que des constructions maritimes, on trouve, en Bosnie, des pins et des sapins rectilignes d'une longueur de 25 à 35 mètres, et quelques-uns de 40 mètres. En ce moment, ces arbres pourrissent sur place.

Le réseau de Bosnie aura trois débouchés : au sud, Mitrowitz ; au nord, Novi et Samat.

Les produits forestiers, exportés par le nord, se dirigeront naturellement vers les contrées de la Save et du bas Danube. Ils pourront facilement soutenir la lutte contre les provenances des Alpes de la Styrie, des Carinthies, de la Carniole, des forêts de la Slavonie et des confins militaires. Les bois provenant de ces différents pays sont déjà à des prix très-élevés, par les facilités qu'ils trouvent pour leur exportation par Trieste. La concurrence des bois des Karpathes ne sera pas à craindre, ces bois ayant leur débouché dans la Valachie. Ainsi pour la basse Bosnie, c'est-à-dire pour les contrées situées au nord de la ville de Bosna-Seraï, les bois, dépassant les besoins de la consommation locale, seront exportés ainsi : douelles à destination de France par Novi-Trieste. Le chêne de Bosnie est bien supérieur à celui de la Slavonie. — Exportation du bois de construction pour la Basse-Slavonie, le Banat et la Basse-Serbie.

Quant aux bois de la haute Bosnie, ils seront exportés par Mitrowitz, vers l'est, dans les riches contrées de la Morava et dans une partie de la Serbie méridionale, et dans le sud, jusqu'à Salonique. Sur cette dernière ligne, ils ne trouveront pas de concurrence et ils alimenteront les villes et les nombreux centres de la riche vallée du Vardar. Mais ces produits trouveront surtout un excellent marché en Syrie et en Egypte. On sait que ce dernier pays a pris un grand développement économique. Il importe de Trieste des bois nécessaires à sa consommation. Mais ils ont déjà atteint des prix assez élevés pour que la Suède et la Norwége aient pu envoyer leurs produits sur ce marché et y soutenir la concurrence. Il est certain que, dans ces conditions, les bois provenant de Salonique trouveraient, en Egypte un bon placement. De plus, la ville de Constantinople constituerait, à elle seule, un excellent marché, attendu que l'on y construit encore, en bois, la plupart des maisons.

Je crois en avoir assez dit pour démontrer que, contrairement à une opinion répandue en Europe, il y aurait un réel avantage pour le gouvernement ottoman à la création des chemins de fer de Bosnie.

Eschbach.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ITALIE EN 1873.

En comparant l'année 1873 à l'année 1872, on constate que le commerce extérieur de l'Italie n'est pas aussi prospère et aussi en progrès qu'on le croit généralement et qu'au contraire l'année 1873 révèle une situation moins favorable que celle de 1872.

En effet, tandis que l'importation de 1872 ne se chiffrait que par 1,186 1/2 millions de lires, en 1873 cette importation a atteint le chiffre de 1,286 1/2 millions, soit une augmentation pour 1873 de 100 millions de lires. Et l'on verra plus loin que, sauf pour le coton, cette augmentation ne provient nullement d'une plus grande introduction de matières premières.

Quant à l'exportation elle a été de 1,167 millions de lires en 1872 et de 1,133 millions en 1873, soit pour 1873 une diminution de 34 millions de lires.

Les tableaux de l'administration des douanes italiennes, rédigés avec une grande clarté établissent une sage distinction entre les variations résultant de l'augmentation ou de la diminution des quantités d'une part, et d'autre part de l'augmentation ou de la diminution de la valeur des objets.

Pour les importations, par exemple, l'augmentation de 100 millions de lires résulte pour 60 millions de l'augmentation des quantités, et pour 40 millions de l'augmentation de la valeur des objets importés.

Sur l'exportation, la diminution de 34 millions ressort pour 25 millions de la diminution des quantités et pour 9 millions de la diminution des prix.

Au premier rang des importations figurent le coton et les fils ou tissus de coton, pour 183 millions de lires en 1873 contre 157 1/2 millions en 1872. Ici, c'est surtout la matière première qui est en augmentation et à ce titre cette augmentation doit être considérée comme favorable. Pour l'importation des soies ou soieries on trouve 133 1/2 millions en 1873 contre 179 1/2 millions en 1872. Ainsi plus du quart de ce que l'Italie reçoit de l'étranger se compose de soie et de coton, à l'état brut ou ouvré. Viennent ensuite les denrées coloniales, couleurs, etc., pour 167 millions de lires contre 147 millions en 1872, les céréales pour 125 millions contre 123 en 1872, la mercerie et la quincaillerie pour 109 millions contre 91 millions en 1872. Les autres 470 millions de lires représentent d'assez nombreuses catégories d'une importance moindre.

Il n'y a presque pas de différence entre les deux années pour les céréales, du moins quant à la valeur, les blés ayant été plus chers en 1873 qu'en 1872. Mais en réalité, sur le blé seulement il y a eu une différence de quantité de 60,000 tonnes, l'importation de 1873 ayant été de 270,000 tonnes et celle de 1872 de 330,008 tonnes.

En ce qui concerne l'exportation, les soies représentent la branche la plus importante du commerce italien. En 1872, le chiffre était de 432 millions de lires, et en 1873 il est de 441 millions, soit environ les deux cinquièmes de l'exportation totale. Ce beau chiffre mérite en France toute notre attention, car la production de la soie italienne ne peut se développer sans nuire à la sériciculture française. Après les soies viennent les vins, huiles, etc. pour 130 millions de lires contre 126 millions en 1872 ; mais ici la quantité exportée a diminué, et c'est la valeur qui a augmenté. La mercerie et la quincaillerie figurent dans les tableaux pour une somme de 108 millions de lires contre 118 millions en 1872, diminution qui provient de l'abaissement de la valeur. Dans ce chiffre de 108 millions le corail représente 50 millions, les chapeaux de paille 13 millions et les chiffons 6 millions.

L'exportation des céréales ou pâtes a été de 91 millions de lires. Nous avons déjà vu que l'importation de céréales a été de 125 millions. Ainsi, l'importation a été en définitive fort réduite en 1873. Il convient de remarquer que les qualités exportées sont toujours supérieures aux qualités importées.

Pour l'exportation du bétail il y a eu une diminution sensible, soit 45 millions de lires en 1873 contre 68 millions en 1872.

En résumé, en réunissant les importations et les exportations on n'arrive qu'à un chiffre de 2,420 millions de lires pour 1873, chiffre bien faible pour un Etat de 27 millions d'habitants. En France, en effet, ce chiffre est pour 1873 de 7,527 millions de francs, et en Angleterre il est de 625 1/2 millions de livres sterling, soit en monnaie française 15,637 millions de francs !

D'autre part, en Italie, les importations excèdent en 1873 les exportations pour une somme de 153 millions de lires, de sorte que ce mouvement se solde par une dette de l'Italie envers l'étranger. Or, si les capitaux italiens étaient en partie placés à l'étranger ce découvert se règlerait avec facilité. Mais il en est tout autrement, et à ce découvert l'Italie doit ajouter ce qu'elle doit à l'étranger pour les coupons de ses fonds d'Etat et de ses titres de chemins de fer. Il en résulte pour ce pays un change défavorable qui se confond actuellement avec l'agio sur l'or. Le cours du change est, en effet, un des indices par lesquels une nation reconnaît si elle doit ou si elle est créancière. Quand on est débiteur il faut payer en exportation de produits ou à défaut en argent. Dans ce dernier cas, les remises sur l'étranger sont recherchées et les fluctuations du change sont la révélation fidèle de cette situation.

Albert Armand.

LA GRÈVE DES MINEURS ET L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE EN ANGLETERRE.

La grève des mineurs qui s'est manifestée, il y a quelque temps déjà, dans la partie sud du comté de Strafford, ne semble pas près de finir, bien que tous les propriétaires de mines ne semblent point tous animés du même esprit de résistance. Les ouvriers, eux, placent une confiance entière dans les promesses que les *Trades Unions* leur ont faites de leur procurer les moyens de résister longtemps. Jusqu'ici, les *Trades Unions* ont distribué de 5,000 à 6,000 livres sterling aux grévistes d'un des trois comtés formant le groupe, ce qui représente l'allocation de quinzaine de la paie de grève, si l'on peut ainsi dire. D'autre part, les patrons ne semblent pas prêts à modifier la résolution qu'ils ont prise, il y a une quinzaine, de réduire, soit de 1 shilling, soit de 9 deniers, la journée du mineur, suivant qu'il a affaire à des couches profondes ou à des couches minces. Les ouvriers ont sollicité un arbitrage, mais jusqu'ici les patrons n'ont pas voulu en entendre parler.

Il ne semble pas que cette grève ait fait encore sentir ses effets aux consommateurs, ce qui bi peut tenir, d'ailleurs, à cette circonstance qu'elle a coïncidé avec la fermeture habituelle des établissements métallurgiques, aux approches et à la suite des fêtes de Pâques. En outre, un nombre considérable de puits secondaires où il n'avait pas été question de diminuer les salaires, ou sur lesquels cette mesure n'avait été que tout à fait transitoire, continuent très-activement leurs opérations. Néanmoins, les meilleures sortes de charbons propres aux usages domestiques coûtent 2 ou 3 shillings de plus la tonne. En prévision d'une plus longue durée de la grève, on a cherché, dans le Strafford-shire, à s'arranger avec les districts miniers du voisinage pour l'introduction des houilles. Mais les prix demandés — 17 shillings 6 deniers par tonne de charbon pour forge — sont un obstacle à ce que cette combinaison prenne quelque importance.

Dans le Northumberland et à Durham, les travaux ont été aussi momentanément interrompus; mais, du côté des propriétaires de mines comme de celui des ouvriers, un excellent esprit paraît prévaloir. On s'attend à ce que les différends qui ont surgi entre eux arriveront vite et bien à un arrangement final. Les charpentiers pour navires ont travaillé 56 heures par semaine l'été et 50 heures l'hiver : ils désirent aujourd'hui une diminution de 4 heures, c'est-à-dire la cessation de leur travail, le samedi, à l'heure de midi, au lieu de celle de quatre, qui est actuellement en vigueur. On croit que les constructeurs de navires en fer s'associeront à cette demande.

De leur côté, les fabricants de fer du nord de l'Angleterre ont tenu un grand meeting à Stockton-sur-Tees. M. Joseph Smith présidait, et il y avait 2,000 personnes présentes. M. John Kane a développé devant la réunion les circonstances qui avaient déterminé la hausse des salaires dans cette branche des industries métallurgiques. Après une discussion qui s'est prolongée pendant trois heures, on s'est rallié à la proposition de M. Firmstone, tendant à une réduction de 1 shilling par tonne de fer puddlé, et de 10 0/0 sur le montant des salaires fixes payés aujourd'hui pour le fer forgé, à partir du 4 du mois d'avril courant jusqu'au 4 juillet. Cette détermination n'a pas empêché le travail de reprendre dans diverses usines qui chômaient depuis quelque temps. Les ouvriers des hauts-fourneaux ont consenti à une réduction de 10 0/0 sur leurs salaires.

Des concessions réciproques ont amené la fin d'une grève de 3,000 mineurs employés au puits de Somerset. La question, qui a donné naissance à cette grève, n'est pas résolue absolument toutefois. Il s'agissait de faire supporter aux mineurs une réduction de 15 0/0 sur leurs salaires actuels. Ceux-ci s'y étaient d'abord refusés d'une façon absolue et avaient cessé leur travail. Aujourd'hui, ils le reprennent, parce que les patrons d'une part retardent de quinze jours l'exécution de la mesure; de l'autre, consentent à la soumettre à un arbitrage, sans vouloir néanmoins que ce précédent tire à conséquence et soit exploité *contre la loi économique, en vertu de laquelle les prix de vente et les salaires de main-d'œuvre sont et demeurent intimement liés.* Voilà les bases de l'accord provisoire qui est intervenu. Il deviendra vraisemblablement définitif, à en juger par ce fait que les *unionistes* se sont empressés de répudier énergiquement ceux d'entre eux qui avaient écrit des lettres menaçantes aux promoteurs de la transaction.

Un industriel, M. Robert Crawshay, propriétaire des usines de Cyfartha, a signifié, tant à leurs ouvriers qu'aux mineurs qui les approvisionnent de combustible, que dans un mois il les laisserait sans occupation, à moins qu'ils ne consentent à une diminution de salaires. Pour justifier cette décision, M. Crawshay allègue qu'il ne reçoit plus de Londres aucune commande, que ses agents n'en peuvent obtenir, et que, dans ces conditions et eu égard aux prix de la matière première, il ne peut consentir à accumuler ses produits. Cette réduction, les maîtres d'usines la regardent, en général, comme devant aller jusqu'à 20 0/0, et c'est le chiffre adopté par M. Crawshay. La nouvelle a causé à Cardiff beaucoup d'émotion parmi la classe ouvrière. Néanmoins, l'*Union* des ouvriers en fer est d'avis de transiger sur la base d'une réduction de 10 0/0 des salaires actuels.

Mais sa voix sera-t-elle écoutée par les travailleurs ? Les patrons, à leur tour, ne trouveront-ils pas cette réduction insuffisante?... Telle est la double question qui se pose et dont la solution paraît assez incertaine. Il y a déjà quelques semaines que, dans un certain nombre d'usines, le travail ne dure que la moitié de la journée; tous les jours on congédie des ouvriers. Ceux-ci savent que dans l'état des choses, se transporter ailleurs serait chose inutile. Les circonstances leur imposent la résignation. Mais il serait, à notre sens, bien regrettable que les patrons abusassent de cette situation, et ils y seraient enclins, s'il est vrai, comme le dit le *Times*, qu'il n'y a, selon eux, qu'une réduction très-considérable des salaires (*a very substantial reduction*), qui puisse rétablir l'industrie du fer dans son ancienne assiette florissante.

L'assertion mériterait d'être discutée à fond, ce que l'on ne saurait se proposer ici; citons seulement quelques chiffres donnés par le *Times* lui-même, et qui ne semblent pas dénoter une situation trop déprimée. Ainsi la Grande-Bretagne, si elle exportait, en février 1872, 71,561 tonnes de *rails*, n'en exportait que 41,318 tonneaux, au même mois de l'année suivante ; or, en février 1874, ce chiffre s'est relevé à 49,713 tonnes, bien que la demande des Etats-Unis ait faibli. C'est aussi le cas, en ce qui concerne la Russie, la Suède et la Norwége, la Hollande, la France, l'Espagne, l'Autriche, les Indes espagnoles. Par contre, cette demande s'est accrue du côté de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, de l'Egypte, du Brésil, du Pérou, du Chili, de l'Inde anglaise, de l'Australie.

LA LÉGISLATION ALLEMANDE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS (1).

Les hommes d'Etat de la Prusse se sont toujours préoccupés plus du recrutement militaire que des besoins du travail industriel. En 1837, un officier du roi Frédéric-Guillaume III, M. de Horn, a proposé de réglementer l'emploi des enfants dans les fabriques à cause de l'insuffisance des contingents fournis pour l'armée par les districts manufacturiers. On observa mal les règlements proposés en dépit des commissions locales nommées par les gouvernements des provinces pour l'application de la loi. Vers 1840, le gouvernement proposa l'institution d'inspecteurs spéciaux placés sous sa dépendance directe avec charge de surveiller l'exécution des règlements. Une loi nouvelle du 13 mai 1853 demanda encore de créer ces agents partout où le besoin s'en ferait sentir, mais on n'y donna pas suite, pour des raisons d'économie peut-être. Sauf les stipulations relatives à l'inspection, le texte de l'ordonnance de 1839 et celui de la loi de 1853 se retrouvent dans le règlement des fabriques, en date du 21 juin 1869, pour l'Allemagne du Nord, et qui a été étendu depuis à tous les pays de l'empire. Aujourd'hui, la création d'inspecteurs spéciaux pour les fabriques se trouve remise à l'ordre du jour à Berlin avec de nouvelles restrictions pour l'emploi des enfants et des femmes dans les manufactures.

Une commission instituée par le congrès d'Eisenach sur la question sociale, en octobre 1872, demande l'interdiction absolue de l'emploi des enfants pour un travail régulier avant l'âge de dix ans révolus, et elle veut que les jeunes ouvriers mineurs et les femmes de tout âge ne puissent être occupés plus de dix heures par jour. Cette commission insiste sur la nécessité de l'institution d'agents spéciaux placés sous la dépendance immédiate du gouvernement pour veiller à l'exécution de la loi, et qui doivent étendre au travail à domicile le règlement sur l'emploi des enfants dans les fabriques. Certains membres du congrès, non contents de l'ingérence des inspecteurs dans les familles, ont même proposé l'intervention de la diplomatie pour règler le travail par des contraventions internationales identiques partout. Le gouvernement est disposé à adopter la plupart des résolutions du congrès d'Eisenach, et doit proposer à l'Assemblée législative de l'empire une réforme sévère du règlement des fabriques, réforme dont l'industrie allemande se préoccupe beaucoup à cause de son influence funeste à la fois pour la marche des fabriques et les intérêts des ouvriers.

Sous le régime de la législation actuellement en vigueur, il n'y a aucune restriction particulière pour l'emploi des femmes; mais les fabriques ne peuvent recevoir d'enfants au-dessous de douze ans. Les jeunes ouvriers de douze à quatorze ans doivent suivre une école pendant trois heures au moins par jour, et ne peuvent travailler pendant plus

(1) En nous empressant d'insérer cet intéressant article que nous envoie notre collaborateur, M. Grad, nous devons dire, cependant, que nous faisons des réserves sur quelques-unes des opinions qui y sont émises. Sans entrer ici dans une controverse, nous nous bornerons à faire remarquer que beaucoup de bons esprits, même parmi les manufacturiers d'Alsace, regardent comme excessif pour les enfants de quatorze ans un travail effectif de douze heures. (*Note de la direction.*)

de six heures, la durée du travail pouvant s'élever ensuite à dix heures entre quatorze et seize ans. D'après le rapport présenté par le professeur Brentano au congrès d'Eisenach, ces prescriptions ne semblent observées nulle part. C'est aussi l'avis émis au Reischrath par le député Stumm ; l'intervention de l'Etat au moyen d'inspecteurs spéciaux devient donc inévitable. Depuis longtemps les administrations provinciales signalent l'inobservance du règlement et, dès 1852, le gouvernement de Minden s'est plaint de la négligence des autorités locales pour la surveillance des fabriques. Une revue socialiste de Berlin, la *Concordia*, insiste notamment pour l'application de la limite de dix heures pour les jeunes ouvriers de quatorze à seize ans. En Bavière, dans le district de Kayserslautern les enfants de moins de dix ans sont employés dans les fabriques et travaillent même pendant la matinée du dimanche. J'ai vu des tissages travailler le dimanche à Neustadt, dans le Palatinat. M. Brentano cite le fait de jeunes garçons travaillant jusqu'à quatorze heures dans les fabriques, faisant de plus un trajet de trois à quatre lieues afin de se rendre au travail. Ailleurs, les enfants suivent les ateliers pendant la nuit parce que le jour, dit-on, on les envoie à l'école. Les chambres de commerce de la Saxe avouent que les règlements sont suivis autant seulement qu'ils sont d'accord avec les intérêts des industriels et des familles ouvrières. Aujourd'hui comme autrefois, la plupart des fabriques occupent des enfants au-dessous de douze ans.

Dans ces conditions l'inspection des manufactures devient nécessaire pour assurer l'exécution de la loi et la protection due aux enfants. En France, nous avons vu l'Assemblée nationale adopter la même mesure par la loi votée le 7 février 1873, à la suite d'un remarquable exposé de la question fait par M. Lefébure, ancien député de l'Alsace et aujourd'hui représentant de Paris. Tout homme qui a une supériorité quelconque sur ses semblables, supériorité de naissance, de fortune ou de talent, a contracté une dette envers l'humanité et a charge d'âmes. Les abus dont les enfants souffrent souvent dans les fabriques exigent l'intervention de l'Etat avec certaines restrictions pour l'emploi des jeunes ouvrières. La Société industrielle de Mulhouse a parfaitement compris cette nécessité en provoquant l'édiction de la loi française de 1841 pour la surveillance du travail des enfants dans les fabriques, en demandant même l'inspection des manufactures aux frais directs des établissements intéressés. Personne ne saurait se refuser au principe de l'inspection pour l'exécution de la législation telle qu'elle existe en France, mais les restrictions nouvelles projetées par le gouvernement allemand sont excessives et déterminent des plaintes bien motivées quand on les compare avec la législation en vigueur dans les autres pays.

Nulle part nous ne voyons le travail dans les fabriques soumis à des restrictions comme celles demandées au gouvernement allemand par le congrès d'Eisenach. Suivant la législation française encore en vigueur en Alsace, les enfants de huit à douze ans peuvent être employés pendant huit heures par jour à condition de suivre une école pendant trois à quatre heures. En Belgique, toute réglementation manque, et le gouvernement laisse à l'initiative privée le soin d'améliorer la condition de l'ouvrier. En Angleterre, la loi permet de faire travailler les enfants pendant six heures, de huit à treize ans, puis, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, pendant cinquante-huit heures par semaine. En Autriche, la durée du travail quotidien est fixée à dix heures pour les enfants de dix à quatorze ans, et à douze heures de quatorze à seize ans. En Suisse, les prescriptions, variables suivant les cantons, permettent à Zurich soixante-dix-sept heures de travail par semaine avec deux demi-journées d'école par semaine entre la douzième et la seizième année ; à Glaris, soixante-douze heures moins deux demi-journées pour l'école entre les mêmes limites d'âge ; à Bâle, douze heures de travail par jour après douze ans révolus.

Nous avons dit que l'exécution des projets du gouvernement allemand menace de troubler gravement le travail dans les manufactures, et lèse aussi les intérêts des ouvriers. La grande industrie, les filatures et les tissages notamment, emploient des hommes, des femmes et des enfants soit dans des ateliers distincts, soit dans les mêmes ateliers. Les occupations de tous les ouvriers sont réglées de manière que le travail des femmes ou des enfants ne saurait être réduit à une durée moindre sans entraver la marche du travail des hommes adultes. Quand les diverses catégories d'ouvriers s'occupent du même ouvrage dans les mêmes ateliers, comme au tissage par exemple, les difficultés et le désordre dont les nouveaux projets menacent les fabriques augmentent encore. Bref, le travail des femmes majeures comme celui des jeunes ouvriers de quatorze ans, pour lesquels on ne peut admettre des relais avec un travail alternatif d'une demi-journée, ce travail ne peut être réduit de douze heures à dix sans que le travail des hommes adultes soit arrêté à la même limite. Pareille réduction diminue la production des établissements d'un sixième, d'où une augmentation d'un sixième sur les frais généraux d'exploitation qui équivaut à la ruine d'un grand nombre d'établissements en présence de la concurrence des autres pays. Or, une industrie qui se ruine ne peut élever les salaires ni par conséquent le bien-être de ses ouvriers. L'exécution stricte du nouveau règlement des fabriques proposé en Allemagne compromet donc également les intérêts des manufactures et les ressources des familles ouvrières.

Encore, si une durée de douze heures de travail ou d'occupation dans les manufactures portait un préjudice particulier aux femmes et aux jeunes ouvriers, si la journée des ouvriers de fabrique dépassait celle du cultivateur dans les champs, on ne pourrait se prononcer contre une loi destinée à réprimer des abus réels. Mais le travail du tisserand dans l'atelier commun n'est pas plus long que celui de l'ouvrier des champs ou du tisserand à domicile. Bien au contraire, le tisserand à domicile avec le métier à bras a besoin d'une plus grande dépense de force et d'un travail d'une plus longue durée pour donner un produit équivalent à celui du tisserand avec le métier mû à la mécanique dans une manufacture. Dans la plupart des industries des grandes fabriques, le rôle de l'ouvrier se borne généralement à surveiller le travail exécuté par les machines. Dès lors, une durée de douze heures de travail pour les femmes majeures et les jeunes ouvriers au-dessus de quatorze ans ne présente rien d'excessif, et si ceux-ci ne peuvent être astreints à un travail aussi rude que celui des hommes, ils peuvent du moins supporter sans préjudice particulier un travail de même durée. Insistant ici sur l'effet préjudiciable de restrictions trop grandes de la législation du travail dans les fabriques, nous ne prétendons pas, comme les auteurs de plusieurs pétitions adressées au gouvernement allemand, que le travail dans les fabriques présente de meilleures conditions d'hygiène que le travail agricole en plein air, mais nous ne pouvons non plus reconnaître, avec les membres du congrès d'Eisenach, l'influence funeste attribuée aux fabriques sur la santé et l'état moral des populations manufacturières. Les grandes usines et les manufactures ne créent pas la misère, mais elles attirent et offrent des moyens d'existence à des malheureux, à des misérables qui seraient autrement sans ressources. Une regrettable confusion de la cause avec l'effet peut seule conduire à attribuer les infirmités et la santé souvent chétive des ouvriers de fabrique au travail manufacturier, car les fabriques, au lieu de provoquer ou de déterminer ces infirmités, reçoivent au contraire et occupent les individus infirmes ou débiles, incapables de supporter une tache plus difficile hors des grands ateliers.

En somme, les fabriques avec leur organisation actuelle ne peuvent renoncer à l'emploi des femmes et des enfants, et ne supporteront pas, sans préjudice pour les ouvriers eux-mêmes, une nouvelle réduction de la durée du travail quotidien. Que deviendraient d'ailleurs les femmes exclues des ateliers ? et quant au travail des enfants, il ne pourrait être fait par des hommes adultes dans beaucoup d'industries. Puis, il ne faut pas l'oublier, le jeune ouvrier, le bobineur des filatures est surtout un apprenti et il a besoin de se mettre au courant de son métier par une pratique suffisamment longue. Exclu des ateliers, il perdrait le temps d'apprentissage, il perdrait aussi un salaire indispensable à sa famille. La législation française suffit pour protéger les enfants dans la mesure du possible, et les mettre à l'abri de trop grands abus; mais les restrictions exagérées que propose le congrès d'Eisenach tombent dans un excès contraire par une réglementation que la pratique n'admettra jamais.

CHARLES GRAD,
Membre correspondant de la Société industrielle de Mulhouse.

CHRONIQUE DES CHAMBRES DE COMMERCE.

SOMMAIRE : *Chambre de commerce des Vosges :* extraits de ses délibérations. (Juin 1870 — Décembre 1873.) — *Chambre de commerce de Sedan :* extraits du registre de ses délibérations (1872-1873). — *Chambre de commerce de Besançon :* compte rendu de ses travaux (1873). — *Chambre de commerce du Havre :* les tarifs des chemins de fer; les quarantaines et le régime sanitaire de la navigation à l'étranger. — *Chambre de commerce de Honfleur :* le chemin de fer d'Orléans à la mer.

— *Chambre de commerce de Mâcon :* le chemin de fer de Dijon à Bourg.

Chambre de commerce des Vosges.—Elle s'est occupée de l'importante question des consulats français. Il lui a paru que leur fonctionnement « laissait à désirer en général », et que leur personnel, « dans bien des circonstances et sur divers » points, ne s'était pas montré à la hauteur de sa mission » principale, laquelle consistait surtout à représenter au » dehors les intérêts commerciaux de la France. » Selon la chambre, cette insuffisance « bien reconnue » s'expliquerait par cette circonstance que notre corps consulaire, s'il compte dans son sein bon nombre d'hommes personnellement recommandables et « possédant peut-être des » connaissances politiques et administratives », n'était pas aussi riche en fonctionnaires pourvus des connaissances industrielles et commerciales que leur rôle exige impérieusement. La chambre a donc émis le vœu « énergique » que ces fonctions « ne soient données désormais qu'après une » épreuve sérieuse et ne soient confiées qu'aux hommes » les plus honorables, initiés aux affaires commerciales, » d'une prudence et d'une expérience consommées ». Dans son opinion, les consuls, sans perdre le moins du monde leur caractère essentiel d'agents publics, devraient fournir aux négociants nationaux toutes les données dont ils peuvent avoir besoin, chercher même les moyens d'écoulement du commerce français, de même que surveiller la vente des produits ou matières d'origine française. Ils devraient, en outre, adresser en France, au moins deux fois par an, des rapports officiels, contenant une série de renseignements détaillés sur les récoltes, les ressources de toute nature, les besoins du pays où ils résident. Quant au gouvernement français, il ferait bien, afin de former, pour un avenir prochain, des candidats à cette mission délicate de favoriser « au plus vite » la création d'écoles supérieures de commerce, où les jeunes gens recevraient une éducation professionnelle, étudieraient les hautes questions industrielles et commerciales, se familiariseraient avec les langues étrangères et la législation commerciale des divers pays.

Appelée à donner son avis sur divers projets d'impôts, soit sur le chiffre des affaires, soit sur les livres de commerce, soit encore sur la petite vitesse, la chambre des Vosges les a repoussés également tous les trois. Elle a pensé que le premier ne pourrait être l'objet d'une répartition équitable, certaines industries profitant avec un moindre » chiffre autant et plus que d'autres avec un plus grand » chiffre d'affaires. » Elle a cru que le timbre auquel on avait songé à assujettir le livre-journal et le livre d'inventaire prescrits par le Code de commerce manquerait de proportionnalité. Persuadée que l'infériorité de l'industrie française, sous certains rapports, tenait surtout à la cherté des moyens de transport, elle a trouvé étrange l'idée de lui imposer un nouvel impôt « qui ne serait balancé, à l'égard » de l'industrie étrangère, ni par des drawbacks ni par » des droits compensateurs, et dont l'adoption serait faite » pour développer une tendance déjà trop favorisée par les » tarifs mal calculés des compagnies françaises, c'est-à-dire » la préférence des voies étrangères aux nôtres, par suite » l'abandon de nos ports de la Manche au profit des ports » de la mer du Nord. » On se rappelle peut-être que l'*Économiste Français* a vivement soutenu une thèse analogue (1), un vote récent de l'Assemblée nationale lui a donné tort : ce n'est pas une raison absolue pour déclarer que la thèse était fausse.

La chambre s'est occupée aussi de la législation sur les patentes, en restreignant d'ailleurs l'examen de cette législation aux points par lesquels elle intéressait spécialement les industries pratiquées en grand dans le département des des Vosges, et en particulier l'industrie cotonnière qui alimente, dans ce département, une population d'au moins 50,000 personnes. Dans cet ordre de vues, elle demande : 1° le *droit fixe* sur la profession elle-même et non sur chacun des outils qu'elle emploie; 2° le *droit proportionnel* sur la valeur locative de l'habitation, la cote mobilière afférente à celle personnelle spéciale; 3° le *droit proportionnel* au revenu probable de la profession, en calculant le dit droit pour la filature et le tissage du coton sur la broche à filer et le métier à tisser ; 4° la suppression de tout *droit proportionnel* sous la dénonciation de contribution foncière sur les murailles ne servant qu'à abriter les métiers et machines. Ces demandes, quoique inspirées surtout par les besoins des industries de la filature et du tissage de coton, s'appliquent d'ailleurs, dans la pensée des membres de la chambre, à toutes les industries dont les profits sont susceptibles de se mesurer sur le nombre des machines et des métiers employés.

(1) Voir son numéro du 1er novembre 1873.

Voilà des vues qui nous paraissent en somme, justes et libérales. Sur le sujet du travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures, la chambre a été d'avis que jusqu'à l'âge de douze ans l'enfant devait fréquenter assidûment l'école. Donc il ne devrait pas entrer dans l'atelier avant cet âge, mais de cet âge à celui de seize ans, il pourrait travailler pendant douze heures, divisées par des repos, entre cinq heures du matin et neuf heures du soir. Cette durée ne paraîtra-t-elle point excessive? Quant au travail de nuit, tout en le regardant comme *toujours mauvais pour l'ouvrier*, on le déclare du même coup *inhérent* aux industries à feu continu et parfois *indispensable* dans d'autres fabrications. La chambre ne s'explique pas l'interdiction spéciale du travail nocturne aux filles de seize à vingt et un ans; elle déclare enfin, d'une façon générale, « qu'élever le minimum de l'âge d'admission dans les » fabriques, c'est déterminer la hausse générale des sa- » laires, car les frais de subsistance de ceux qui ne tra- » vaillent pas encore s'ajoutent aux charges du travail de » leurs parents et deviennent forcément un des éléments » du salaire de ceux-ci. »

Nous serons plus explicite sur les regrets que la chambre semble accorder au régime protecteur et sur le vœu qu'elle a émis en faveur, sinon de l'abrogation entière, du moins de la révision de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions. Quand donc comprendra-t-on entièrement que la liberté est l'essence, l'âme même de l'industrie et du commerce? Qu'il n'appartient qu'à elle-même, à elle seule, de réparer les troubles ou de guérir les maux momentanés que parfois elle est susceptible de causer?

Terminons cette analyse du volume des *Travaux de la Chambre de commerce d'Epinal* par un extrait du tableau analytique des principales industries du département des Vosges :

Industries textiles.	1° L'industrie cotonnière (tissage et filature)	23.000	24.000
	2° L'industrie lainière (tissage et fabrication des draps et droguets...	800	
	3° La bourre de soie (filature)...	200	
	4° La papeterie	2.000	
	5° La fabrication des papiers peints..	200	
	6° La verrerie, la faïencerie, la tuilerie.	1.200	
	8° La meunerie et les pâtes alimentaires.	1.800	
	9° La féculerie, les sirops, les amidons.	1.500	
	10° La scierie, la vaissellerie, les navettes.	1.500	
	11° La métallurgie (fonderies, forges, constructions de machines, clouterie)....	5.000	
	Total des ouvriers de la grande industrie	37.000	

Cette statistique est d'ailleurs incomplète : elle ne donne les chiffres ni de l'industrie fromagère, l'une des plus importantes du département et qui occupe une grande partie de la population montagnarde; ni de la broderie et des dentelles, dont le siége principal est partie dans les arrondissements d'Epinal et de Neufchâteau, partie à Mirecourt, mais qui emploie un grand nombre de femmes dans tout le département; ni du tissage et du blanchiment du chanvre et du lin; ni de l'exploitation des houillères, qui attend, d'ailleurs, pour prendre tout son développement, l'ouverture du chemin de fer d'Epinal à Neufchâteau ; ni enfin des diverses et nombreuses industries locales.

On nous dit que les ouvriers sont généralement sédentaires et possèdent souvent un petit avoir, une maison, un champ. On ajoute que leurs salaires se sont relevés de 10 0/0 depuis trois ans, mais que, par contre, le coût de la vie matérielle a augmenté dans la proportion de 15 à 20 0/0. Leurs rapports avec les patrons sont, en général, satisfaisants.

Chambre de commerce de Sedan. — Sur les questions d'impôt, la *Chambre* de Sedan a préféré de beaucoup à un droit d'entrée sur les matières premières un impôt « modéré » portant sur le chiffre d'affaires de tous les négociants. Comme améliorations à introduire dans les lois sur les patentes, elle a recommandé la substitution individuelle de la classification des patentables à celle des professions, si mieux on n'aimait abroger cet impôt pour le remplacer précisément par une taxe sur le chiffre net des affaires de tout industriel et de tout commerçant. D'une façon ou de l'autre, « on enlèverait ainsi tout prétexte à cette plainte amère » souvent formulée, à tort ou à raison, que notre système » actuel d'impôts épargne ceux qui pourraient les supporter » le plus. » Elle a protesté énergiquement contre l'impôt projeté sur les tissus, en faisant remarquer « que frapper encore de

» 5 0/0 les produits manufacturés, c'était frapper deux fois » l'industrie et le commerce, alors qu'on ne demandait rien » à la propriété foncière », et elle a signalé les difficultés que rencontreraient l'assiette et la perception de cette nouvelle taxe.

En ce qui concerne le travail des enfants dans les manufactures, la Chambre a reconnu que les dispositions de la nouvelle loi ne soulevaient pas d'objections en ce qui concerne les manufactures de Sedan même. Mais il en serait autrement pour les établissements de filature, situés généralement sur des cours d'eau et combinant la force vapeur avec le moteur hydraulique. Ils occupent des enfants et des jeunes filles, travaillant la nuit. La nouvelle limite d'âge et l'interdiction du travail nocturne pour les filles soulèveraient des difficultés très-considérables et amèneraient le renvoi d'un grand nombre de garçons ou de jeunes filles.

Chambre de commerce de Besançon. — Cette chambre n'a pas fait non plus un très-bon accueil au projet de loi sur le travail des enfants et des filles mineures. Elle ne voit pas bien les motifs légitimes que la législation aurait de décider que désormais les jeunes garçons de 10 à 13 ans et les jeunes filles de 10 à 14 ans ne pourront être employés pendant plus de six heures par jour, divisées par un repos. Il faudrait alors, pendant six autres heures, recourir à l'emploi d'ouvriers adultes, et ne serait-ce pas aggraver « les » complications déjà si menaçantes qui résultent de la rareté » et de la cherté de la main-d'œuvre ? Contraindre l'indus- » trie à enlever de nouveaux auxiliaires aux ateliers des » champs, déjà incapables, malgré le secours puissant de » la mécanique, de suffire à leur pénible labeur? » A la vérité, s'il s'agissait de sauvegarder un intérêt moral de premier ordre, de telles considérations resteraient sans valeur. Mais, presque tous les enfants lorsqu'ils entrent dans l'atelier à l'âge de douze ans, ont fait leur première communion et ont profité de l'enseignement primaire. Plus tard, ils ont la ressource des classes d'adultes, ou de ces cours que les chefs d'industrie aiment à créer ou à multiplier aujourd'hui. C'est pourquoi la chambre a exprimé la même opinion que lors de l'enquête de 1867, à savoir, qu'au delà de la limite de 12 ans, toute réglementation devait cesser et faire place à une liberté entière de rapports entre patrons et ouvriers.

Cette chambre n'a point discuté, en détail, les impôts à créer : elle s'est bornée à dire, d'une façon très-générale, que le commerce, ayant déjà pris une large part dans la somme des efforts réclamés au pays, et eu égard à la stagnation persévérante des affaires, il serait conforme « aux » principes et aux règles d'une bonne justice distributive, » de ne pas en exiger davantage ». Elle a cru, en ce qui concerne les traités de commerce, « qu'au milieu du conflit » d'intérêts et d'opinions qui s'était produit » la solution la plus sage aurait consisté dans leur prorogation jusqu'en 1877.

Le ministre des travaux publics avait provoqué, de la part des chambres de commerce, un avis sur le tunnel projeté entre Calais et Douvres. Considérant qu'il s'agissait d'une œuvre d'une importance exceptionnelle, c'est-à-dire du transit par le réseau ferré de la France des échanges entre l'Asie et l'Europe, la chambre de Besançon a donné, en principe, une approbation sans réserve à l'entreprise. Celle de Sedan avait accueilli le dit projet avec la même faveur. Seulement à Besançon, on s'est préoccupé des conditions d'exploitation du tunnel futur : on n'a point pensé que le gouvernement eût le droit d'en accorder la concession perpétuelle à une compagnie quelconque ; on a dit qu'il devait, au contraire, réserver les droits de la concurrence et les chances de l'avenir, tout en assurant à la compagnie une légitime compensation des sacrifices et des efforts qu'elle aura à supporter.

Déjà l'*Economiste Français* avait publié, d'après le volume des *Travaux de la chambre de Besançon en 1873*, une étude statistique sur l'horlogerie dans nos départements de l'Est (1). Le volume pour 1873 contient à cet égard de nouveaux et intéressants détails. Il en résulte que la fabrication byzontine est en pleine possession du marché national, bien que le nombre de montres, soumises au contrôle de la garantie de Besançon, ne se soit élevé, en 1873, qu'à 386,961, tandis qu'il était monté à 394,902 l'année précédente. La quantité totale des montres répandues dans le commerce français en 1873 ayant été de 445,664, dont 1,421 fabriquées à Paris, au Havre, à Chambéry, et 57,227 à l'étranger, c'est-à-dire en Suisse, il n'en reste pas moins avéré que la fabrique de Besançon a livré à elle seule les 86.80 centièmes du total de cette production. On remarquera que cette proportion est supérieure à celle de 1869 (78.92 0/0), de 1870 (81.65), de 1871 (85.54), de 1872 (86.23), et que le chiffre des importations étrangères n'a cessé d'aller en diminuant, puisqu'en 1869, il était de 97,248 pièces, pour tomber, en 1870 et en 1871, à 50,123 et 42,651 et ne se relever qu'à 61,603 en 1871, en retombant l'année suivante à 57,272 pièces.

La chambre a répondu à un questionnaire concernant l'enquête sur les sels prescrite par l'Assemblée nationale. Ses réponses fournissent quelques détails bons à consigner ici. Avant la guerre, il existait dans la région de l'Est 17 salines ainsi réparties :

Meurthe, 8 ; Moselle, 3 ; Haute-Saône, 2 ; Jura, 3 ; Doubs, 1. — Total 17.

La guerre nous a fait perdre :

3 salines dans la Meurthe; 3 salines dans la Moselle, soit 6 en tout; mais il s'est créé depuis 2 usines dans la Meurthe, 1 dans le Doubs, et 2 autres sont en projet dans le premier de ces départements. Quant aux salines particulières au Doubs et au Jura, elles produisent annuellement 350,000 quintaux de sel, se vendant en gros au prix d'environ 13 francs le quintal, à toutes destinations, impôt et frais de transport compris.

Croirait-on, si les faits n'étaient pas là pour l'attester d'une façon irréfragable, que certains tarifs de chemins de fer sont calculés, non en raison directe, mais en raison inverse de la distance à parcourir? C'est ainsi que les savons paient plus cher de Besançon à Marseille (31 fr. 50 c. la tonne) que de Gray à Marseille (25 fr. 20 c.). Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'en rompant charge à Lyon, sauf à reprendre l'expédition sur Besançon, la Compagnie n'exige plus que 29 fr. 20 c. ! La chambre de Besançon a signalé ces anomalies au ministre compétent, mais ses bureaux ne paraissent pas avoir transmis de réponse.

Chambre de commerce du Havre. — Elle a saisi, tant le ministre de l'agriculture et du commerce que les directeurs des Compagnies de l'Est et de l'Ouest, de la question générale des tarifs de chemins de fer. Elle leur représente que, malgré des réductions déjà opérées, l'écart reste considérable, notamment pour les cotons, entre les tarifs des chemins de fer français et ceux des chemins de fer étrangers. Ainsi les cotons paient par tonne :

Fr. 49.90.....	du Havre à Benfeld (Alsace).
28.50.....	d'Anvers à — —
37.65.....	de Londres à — —
54.40.....	du Havre à Epinal.
27.70.....	d'Anvers à —

Il ressort de ces chiffres que le port d'Anvers a, sur le port du Havre, un avantage de 21 fr. 40 c. pour Benfeld (Alsace), et de 23 fr. 70 c. pour Epinal; que Londres même a sur nous un avantage de 12 fr. 25 c., situation dont la conséquence naturelle est de favoriser les marchés étrangers au détriment de celui du Havre ; car il est évident que les industriels de l'Alsace, et même, ce qui est plus fâcheux encore, ceux de l'est de la France s'approvisionneront de préférence dans les ports qui leur offrent les prix de transport les plus avantageux.

Nous avons également sous les yeux le procès-verbal de la séance du 5 mars dernier de cette même chambre, séance où il lui a été donné lecture des réponses faites au questionnaire qu'elle avait adressé en Belgique, en Hollande, en Angleterre, touchant la police sanitaire de la navigation maritime. Résumons à grands traits cette pièce intéressante.

En Belgique, la commission sanitaire de l'Escaut est nommée tant par la chambre de commerce d'Anvers que par la commission médicale de la province, et présidée par le gouverneur de cette province. Elle ressortit au ministère de l'intérieur qui a l'hygiène publique dans ses attributions, sauf à correspondre avec le ministère des affaires étrangères pour les données sanitaires de l'étranger. Elle consulte la commission médicale et prend encore en considération les avis du comité de salubrité publique d'Anvers.

Dans les Pays-Bas, l'administration sanitaire des ports relève directement du gouvernement. Il y a dans chaque province un médecin chargé spécialement du service ; ces médecins sont exclusivement des fonctionnaire : ils ne pratiquent pas chez les particuliers.

En Angleterre, l'*Act* de 1872 a détruit toutes les lois antérieures sur la matière et chargé les conseils municipaux des ports, de rivière ou de mer, d'instituer une autorité sanitaire locale qui doit faire un rapport sur tous les cas de maladie infectante se produisant dans la localité, et le transmettre au *Board of Trade*. Ces prescriptions, observées strictement à Londres, ne le sont point partout, ou du

(1) Voir, numéro du 24 mai 1873, l'article intitulé : *L'Horlogerie dans le Jura et dans le Doubs*.

moins ne reçoivent point partout une application uniforme. Ainsi à Southampton, le comité sanitaire relève du Conseil privé, et à Liverpool, le bureau de santé paraît décider en dernier ressort de toutes les questions de son domaine.

La Hollande est le pays où l'on use le moins de la quarantaine, à en juger par ce fait que depuis 1831, c'est-à-dire depuis environ quarante-trois ans, elle n'a pas été appliquée une seule fois dans le port de Rotterdam. Un navire à voiles ou un steamer, venant d'un pays où règne soit le choléra, soit la fièvre jaune, n'est en principe assujetti à cette gêne qu'autant qu'il s'est produit à bord, pendant la traversée, des cas de maladie ou de mort. C'est le médecin chargé de la visite qui en décide, de même qu'il détermine les jours de quarantaine, quand il l'a prononcée.

La Belgique applique deux régimes ; le régime de la *patente brute* et celui de la *patente suspecte*. Le premier comporte une quarantaine de cinq jours ; le second une quarantaine de trois. Les provenances d'Orient et celles des pays infectés endémiquement par la fièvre jaune ou visités temporairement par des épidémies sont, toutefois, exemptés de la quarantaine, pourvu que le navire soit muni d'une patente attestant l'état de santé de l'équipage au moment du départ ; et s'il ne s'est déclaré aucun cas de maladie contagieuse soit à l'arrivée, soit pendant le voyage ; ce navire une fois visité est admis immédiatement à la libre pratique.

En Angleterre, la durée de la quarantaine n'est pas déterminée; elle dépend des circonstances spéciales à chaque cas, sans se prolonger au-delà du temps nécessaire à la désinfection du navire, quatre jours environ. A Londres, les choses se passent tout à fait de la sorte; à Liverpool, dès que les personnes malades ont évacué le navire, celui-ci est relâché; à Southampton, même en cas de fièvre jaune, la quarantaine n'est pas imposée pourvu qu'il n'y ait pas eu de maladie à bord, dans les six jours qui ont précédé l'arrivée du navire, et que l'état sanitaire du bord soit en somme satisfaisant.

Chambre de commerce de Honfleur. — Cette chambre, fidèle à la pensée qui la guidait dès 1868, a de nouveau affirmé hautement, dans sa séance du 19 mars 1874, l'utilité d'un chemin de fer joignant Orléans au littoral. Mais ayant à se prononcer sur le tracé que devrait affecter cette nouvelle ligne, elle a protesté, et de la manière la plus énergique, contre l'avant-projet présenté par la compagnie d'Orléans, et qui consisterait à faire aboutir ce tracé à Trouville-Deauville, en passant par Mesnil-Mauger, en d'autres termes en laissant de côté Lisieux, « la première ville industrielle de la région, et en se glissant entre les ports de Honfleur et de Caen, pour les dépouiller de leur trafic séculaire ; » sans parler de la plus grande longueur qu'on donnerait ainsi à la ligne projetée et des travaux d'art considérables dont elle rendrait abusivement l'exécution indispensable.

Chambre de commerce de Mâcon. — La Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée est en instance pour obtenir la concession d'une ligne ferrée de Dijon à Bourg, passant par Saulon-la-Chapelle, Bessey, Charrey, Seurre, Navilly, Saint-Bonnet-en-Bresse, Mervans, Simard, Louhans, Frontenaud et Saint-Amour, où elle viendrait se souder à la ligne de Bourg à Lons-le-Saulnier. Dans sa réunion du 10 février dernier, la chambre de Mâcon a donné son avis sur cette demande. Elle n'a point nié l'utilité, au point de vue international, d'une ligne qui, par le mont Cenis, mettrait en communication l'Italie avec la France, la Belgique, l'Angleterre, et dont la création aurait pour effet tant de conserver à notre pays une portion considérable du trafic avec la Suisse méridionale que de lutter, autant que possible, avec la voie du Saint-Gothard. Mais elle a pensé d'autre part que la concession sollicitée par la compagnie P.-L.-M. constituerait, sur une partie notable de son parcours, « l'absorption du réseau départemental, à son profit exclusif. » Elle n'a donc adhéré au tracé en projet que dans la section de Dijon à Louhans, ce tracé devant, à partir de Louhans, se souder à la ligne de la haute Bresse, de Bourg à Châlon-sur-Saône. Sinon, la chambre de Mâcon opinerait résolûment pour le rejet absolu du projet lui-même.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

LA TÉLÉGRAPHIE CHIFFRÉE.

La télégraphie électrique date d'hier, et malgré les imperfections inséparables de tout début, elle a déjà produit une révolution complète dans les relations privées, publiques et internationales : c'est une seconde force qui est venue prendre place à côté de celle de la presse pour en décupler la puissance.

Si large que semble avoir été cette expansion, elle n'est rien, comparée à celle que devront atteindre les communications télégraphiques lorsqu'elles auront été affranchies des entraves que leur opposent la défiance des gouvernements, la routine des administrations et surtout l'imperfection de la langue dont on se sert jusqu'à ce jour. C'est sur ce dernier point que nous nous proposons d'appeler l'attention du public.

Ce fut en 1829, sur le pont du paquebot qui le transportait d'Europe en Amérique, qu'un peintre de Charlestown, Samuel Morse, trouva dans une conversation fortuite sur le parti qu'on pourrait tirer des courants électro-magnétiques, le principe de l'appareil qui porte son nom ; il fut construit en 1835, breveté en 1837 et adopté par l'Amérique en 1844.

Samuel Morse connaissait-il les *guipor* du Pérou et le vieil alphabet irlandais qui porte le nom de *Beth luis more*? C'est peu probable ; mais la nécessité lui a imposé les mêmes combinaisons purement arithmétiques dont se servent les prisonniers pour communiquer des deux côtés d'une muraille. Chaque lettre se compose d'un certain nombre de coups frappés de certaine façon, tel est au fond le principe de tous les alphabets.

Dans les *guipor* auxquels nous ne nous arrêterons point, les coups que frappe le prisonnier, sont remplacés par des nœuds. Dans l'alphabet *Beth luis more*, dont dérive probablement l'alphabet cadméen, et qui, si primitif qu'il soit, est assez complet pour transcrire toutes les langues européennes, les lettres sont composées de groupes de barres parallèles au nombre de I, II, III, IIII, IIIII, tracées au-dessus, au-dessous, ou à cheval d'une barre horizontale jouant le même rôle que celles dont on se sert encore pour la notation de la musique.

L'origine tout arithmétique de cet alphabet saute donc aux yeux ; c'est un système de numération par cinq donc les chiffres que nous nommons romains, base de notre propre alphabet, ne sont que la simplification. En suivant pas à pas la formation de la langue télégraphique nous serons forcés de démontrer mathématiquement, contrairement aux données de la philologie allemande, que tout alphabet, quel qu'il soit, n'est et ne peut être qu'un système de numération.

Pour ce qui est de Samuel Morse, il n'a fait qu'appliquer à la télégraphie le principe de l'alphabet Irlandais, et ses lettres télégraphiques se composent uniquement d'un système de numération de deux chiffres représentés par le point • et le double point - par exemple *a* = (. -), *b* = (- . . .), *c* = (- . - .), *e* = (.) et ainsi de suite.

Si l'on remplace ce point et ce double point par les chiffres 1 et 2, les 33 lettres de Morse donnent les combinaisons arithmétiques suivantes :

1	a	égale	12	12	h	égale	1111	23	q	égale	2212
2	â	—	1212	13	i	—	11	24	r	—	121
3	à	—	12212	14	j	—	1222	25	s	—	111
4	b	—	2111	15	k	—	202	26	t	—	2
5	c	—	2121	16	l	—	1211	27	u	—	112
6	dh	—	2222	17	m	—	22	28	ü	—	1122
7	d	—	2111	18	n	—	21	29	v	—	1112
8	e	—	1	19	fs	—	22122	30	w	—	122
9	è	—	11211	20	o	—	222	31	x	—	2112
10	f	—	1121	21	ö	—	2221	32	y	—	2122
11	g	—	221	22	p	—	1221	33	z	—	2221

Quiconque se donnera la peine d'établir un parallèle entre l'alphabet de Morse et le *Beth luis more*, se convaincra que ce dernier répondrait beaucoup mieux aux besoins de la télégraphie, si, comme on y arrivera plus tard, les dépêches étaient transmises à l'aide de plusieurs fils, ce qui permettrait d'appliquer à la transmission des dépêches un alphabet basé sur le principe de la notation de la musique. Ce système ferait gagner énormément de temps et c'est en télégraphie qu'on peut dire réellement *Time is money*.

Tels qu'ils ont été établis, par Morse, les 33 caractères alphabétiques, joints à dix chiffres et quelques signes de ponctuation ou de convention qui les élèvent à une cinquantaine, ont suffi pour donner aux communications électro-magnétiques, l'immense développement qu'elles ont atteint en si peu d'années.

Mais l'emploi de l'alphabet de Morse, exige de la part de celui qui transmet la dépêche, une traduction de l'alphabet vulgaire en alphabet télégraphique, et de la part de celui qui la reçoit, une retraduction de l'alphabet télégraphique en alphabet vulgaire, double cause d'erreur qui, déjà très-fâcheuse dans les dépêches claires, rend l'emploi des chiffres tout à fait incertain.

L'appareil Hughes évite aux employés télégraphistes cette double traduction à l'aide d'un mécanisme mû par l'électricité elle-même. Mais la dépense de force magnétique exigée par la télégraphie netra-marine ne permet pas

d'y employer l'appareil Hughes, trop limité d'ailleurs dan le nombre de ses caractères, et malgré ses inconvénients, on a dû conserver pour cet usage l'ancien appareil de Morse.

Or, pour la télégraphie à grande distance qui est très-chère, on a intérêt à ne transmettre les dépêches que sous leur forme la plus concentrée, c'est-à-dire à l'aide de clefs ou de chiffres qui transforment l'alphabet vulgaire en idéogrammes dont la signification a été convenue d'avance entre deux correspondants ayant des dépêches à se transmettre.

Chacun possède une clef de la valeur des signes employés, lesquels n'ont de sens que pour lui, c'est le mode de correspondre qui constitue la télégraphie chiffrée ou secrète.

Chiffres et clefs télégraphiques sont également suspects aux gouvernements qui craignent qu'on ne s'en serve pour conspirer contre la sûreté de l'Etat et aux administrations télégraphiques qui n'ignorent point que l'imagination des inventeurs de clefs s'ingénie surtout à diminuer les frais de transmission des télégrammes et, par conséquent, les recettes des compagnies.

Aussi, les communications chiffrées sont-elles interdites sur le territoire français, depuis la dernière guerre, et l'on ne se presse point de lever cette interdiction très-inutile, au point de vue politique, car du moment qu'on ne regarde pas à la dépense, rien n'est plus facile que de faire passer une dépêche politique dans le télégramme le plus insignifiant, en apparence, et il suffit pour éviter le danger des communications chiffrées d'exiger de ceux qui usent de ce mode de correspondance, le dépôt préalable de la clef de leurs dépêches. Mais le gouvernement n'est pas fâché de favoriser les administrations télégraphiques en forçant ceux qui ont recours au télégraphe à payer leurs correspondances télégraphiques plus cher, ce qui a l'inconvénient de nous mettre dans une situation d'infériorité périlleuse vis-à-vis des autres nations où la télégraphie n'est soumise à aucune entrave, et ces restrictions finisssent par tourner au détriment des monopoles télégraphiques eux-mêmes, car le bon marché des communications peut seul en favoriser le développement.

On ne saurait en donner de meilleures preuves que le résumé suivant qui donne en chiffres le degré d'activité de la correspondance électrique chez les différents peuples, pour l'année 1871 :

France, 7,447,000 dépêches; Angleterre, 12 millions (non compris 700,000 télégrammes pour le service exclusif de la presse, qui jouit de réductions de taxes); Etats-Unis, 12,404,000; Italie, 2,583,000; Suisse, 1,517,000, sans compter 109,000 dépêches en transit et 35,000 dépêches de service; Allemagne, 7,108,000; Autriche, 3,974,000; Belgique, 2,380,000; Hollande, 2,050,000.

L'avenir de la télégraphie est donc tout entier dans le perfectionnement de la langue chiffrée, et l'on peut dire qu'aucune question n'a surexcité davantage l'imagination de ceux qui sont les clients forcés du télégraphe, car toute amélioration se traduit immédiatement par d'énormes économies.

Tous les efforts se sont d'abord portés sur les dépêches financières ou commerciales ne transmettant que des cours de valeurs ou de marchandises, et l'on est déjà arrivé à des résultats remarquables que nous n'avons pas à signaler ici, chacun gardant religieusement le secret de ses combinaisons.

La langue chiffrée proprement dite n'a progressé que beaucoup plus lentement; on n'a guère utilisé jusqu'ici que les dictionnaires diplomatiques chiffrés qu'on établit en numérotant identiquement chaque mot de deux exemplaires du même dictionnaire. Chacun des deux correspondants doit donc être muni de son exemplaire; pour chaque mot de la dépêche qu'il veut expédier, il y cherche le numéro d'ordre qui y correspond, et le transcrit; celui qui reçoit la dépêche doit exécuter l'opération inverse: à chaque numéro qu'elle contient, il cherche le mot correspondant et trouve ainsi le sens du télégramme qui lui a été expédié.

Malheureusement cette méthode très-simple, en apparence, se heurte dans la pratique à de nombreux obstacles dont le plus grave est l'altération et surtout l'oubli d'un ou plusieurs chiffres par les employés du télégraphe, ce qui rend le télégramme absolument inintelligible en bouleversant tous les groupes qui suivent le chiffre omis.

Néanmoins, elle présente un avantage qui tend à en généraliser l'emploi. Les tarifs télégraphiques accordent cinq chiffres pour la valeur d'un mot; or, on est parvenu à condenser le nombre des mots ou formules les plus usités en télégraphie dans un dictionnaire de 10,000 mots numérotés de 0 à 9,999, c'est à dire ne dépassant jamais quatre chiffres, d'où il résulte que l'on gagne un chiffre, soit 20 0/0 sur les tarifs actuels, et qu'avec les 85 chiffres accordés pour une dépêche chiffrée de 20 mots, dont il faut déduire trois mots en langage clair pour la signature et l'adresse, on peut expédier un télégramme de vingt-un mots, soit quatre mots de plus.

Ce bénéfice compense à peine le mal qu'on se donne à chiffrer une dépêche et les risques qu'elle court d'arriver inintelligible.

Mais ceux qui ont eu l'occasion d'étudier les langues dites sémitiques, ont pu observer que l'hébreu est une véritable langue chiffrée construite sur les mêmes principes que le dictionnaire dont nous venons de parler plus haut. En effet, l'hébreu se compose uniquement de radicaux monogrammes, digrammes et trigrammes, formés des 22 lettres de l'alphabet cadméen, du carré de ces 22 lettres, 484, et du cube de ces mêmes 22 lettres, 10,648.

En additionnant ces trois produits on trouve :

Monogrammes..........	22
Digrammes.............	484
Trigrammes...........	10.648
Total.............	11.154

Au point de vue télégraphique, l'hébreu serait donc très-supérieur au dictionnaire diplomatique chiffré, employé jusqu'ici, puisqu'il donnerait 1,154 combinaisons de plus dont aucune ne dépasserait trois chiffres, de sorte qu'un télégramme hébreu de 85 signes, contiendrait, au moins, 25 mots au lieu de 21 que donne le dictionnaire diplomatique et l'on arriverait ainsi à une économie de 40 0/0 qui pourrait compenser la peine qu'on se donne à chiffrer un télégramme et les risques qu'il court d'être transmis incomplétement.

Mais est-on forcé de recourir à l'hébreu pour obtenir ce résultat? Nullement, l'exposé du système des radicaux trilittéraux hébreux considérés au point de vue télégraphique, vient de nous démontrer un fait que la philologie allemande n'a jamais entrevu, à savoir que tous les alphabets ne sont que des systèmes de numération qui ont pour base le nombre de leurs caractères; que le langage n'est qu'une arithmétique et l'écriture un mode de chiffrement de la parole.

Mais la parole parlée ne comporte qu'un mode de chiffrement, celui du son. Toutes les langues se composent d'une vingtaine de consonnes et d'une dizaine de voyelles au maximum, dont le produit donne une syllabe ou monosyllabe. Le nombre des monosyllabes ne peut donc pas dépasser $20 \times 10 = 200$, celui des disyllabes $= 200^2 = 4,000$ et celui des trisyllabes $= 200^3 = 60,000$, ce qui suffit à tous les besoins des langues les plus riches et les plus perfectionnées. Cette classification s'est opérée sans que nous en ayons conscience, parce qu'elle est forcée et que la parole n'en comporte pas d'autres.

Il n'en est point de même de l'écriture, elle a le choix entre la notation de l'idée et celle du son; dans le premier cas, elle est idéographique, et dans le second, phonographique.

Les inventeurs de l'écriture cunéiforme ont essayé de noter phonétiquement la syllabe à l'aide d'un seul chiffre, ce qui exigerait 200 lettres pour un alphabet complet; les inventeurs de l'alphabet chaldéen ont noté l'idée idéographiquement à l'aide de 22 caractères et du carré et du cube du chiffre 22.

Les Grecs sont revenus au système phonographique de la Chaldée, mais en décomposant l'alphabet cadméen en consonnes et en voyelles, ce qui avec leur alphabet de 24 lettres donne 18 consonnes et 6 voyelles ; soit $18 \times 6 =$ 108 monosyllabes digrammes et les diverses puissances des 108. Le grec et, à sa suite, nos langues modernes ont donc réalisé, au moins en principe, le dernier progrès de l'écriture en notant phonographiquement la pensée, comme elle l'est forcément par la parole, et c'est pour nous conformer à nos habitudes phonographiques que Morse a dû calquer son alphabet télégraphique sur celui dont nous nous servons tous les jours.

Mais cet alphabet ne répond qu'aux habitudes de l'Europe ; les Chinois et les Japonais, qui ont conservé l'écriture idéographique, sont forcés de chiffrer leurs dépêches, par l'un des moyens que nous venons d'énumérer plus haut, et enfin nous venons de voir précédemment que, dans un but d'économie, la télégraphie sous-marine inclinait de plus en plus vers la notation idéographique de l'idée, c'est à dire vers la dépêche chiffrée, de sorte que les études philologiques, considérées jusqu'ici comme des sciences essen-

tiellement de luxe, sont appelées à entrer dans le domaine des applications pratiques, le jour où elles consentiront à s'écarter du bysantinisme germanique pour se placer sur un terrain plus pratique.

D'ailleurs, l'idéographie télégraphique, ou la dépêche chiffrée, possède, sur la dépêche phonographique, un avantage inappréciable que nous n'avons pas encore signalé.

On a beaucoup parlé d'une langue universelle qui pourrait servir de truchement général à tous les peuples ; cette langue est toute trouvée, c'est l'idéogramme chiffré.

Prenons par exemple le dictionnaire diplomatique chiffré qui est déjà entre les mains de tout le monde, et supposons que le chiffre 9999 corresponde en français au mot *écriture*. 9999 est un simple numéro d'ordre qu'on peut appliquer au mot signifiant *écriture*, dans toutes les langues possibles. Supposons maintenant qu'un Chinois veuille télégraphier à un Français dont il ne sait pas la langue. Il cherchera dans son dictionnaire chinois le mot *écriture* et trouvera le mot 9999, le Français qui recevra la dépêche chinoise, cherchera dans son dictionnaire français le mot correspondant au numéro *9999* et trouvera *écriture*. Non-seulement le Français et le Chinois pourront correspondre télégraphiquement dans cette langue chiffrée, mais rien ne les empêchera de s'en servir dans leurs lettres d'affaires ou autres, il suffira pour cela de numéroter un certain nombre, d'idées les plus usuelles, et de traduire cette série de chiffres dans toutes les langues.

Quand nous disons chiffres, c'est pour nous faire mieux comprendre, car il est évident qu'il vaut mieux se servir de notre classement alphabétique que nous tenons des Phéniciens et à l'aide duquel sont composés tous nos lexiques. Notre alphabet est un système de numération par 25 qui nous donne 25 monogrammes, 625 digrammes et 15,625 trigrammes, total 16,275 numéros d'ordre très-suffisants pour répondre à tous les besoins de la correspondance télégraphique, politique et commerciale.

Un dictionnaire chiffré d'après ce principe est employé depuis un an et demi.

G. d'Orcet.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DES INDUSTRIES TEXTILES A SAINT-PÉTERSBOURG.

Une exposition de plantes textiles, de machines et d'instruments employés pour la culture et le traitement industriel de ces plantes va avoir lieu prochainement à Saint-Pétersbourg. L'ouverture de cette exposition est fixée au 13 juin, et le terme pour la réception des objets à exposer, au 27 mai.

Le gouvernement russe, voulant favoriser le développement de la culture des plantes textiles et des industries qui s'y rattachent, a pris l'initiative de ce concours, dont le programme est assez étendu. Il comprend les graines et les fibres des plantes textiles, cultivées en Russie sur une grande échelle, telles que le lin, le chanvre, le coton, le jute, l'ortie vivace, le kendyr, etc., mais il n'admet, sous ce rapport, que des produits indigènes. Il n'en est pas de même des outils, des appareils et des machines, destinés à la culture ou au traitement subséquent de ces plantes, tels que broyeuses, teilleuses, égraineuses et autres machines spéciales du même genre, pour lesquelles l'exposition est *internationale*. C'est à ce titre surtout qu'elle intéresse les pays étrangers.

La culture des plantes textiles constitue, comme on sait, une des principales sources de la production en Russie ; les manufactures, auxquelles elle fournit leurs matières premières, y ont déjà acquis un certain développement, et on peut affirmer que cette industrie est appelée à décupler sa production avant peu d'années. Nos constructeurs de machines et d'appareils spéciaux à l'usage des diverses branches de cette industrie, ont donc un réel intérêt à prendre part à un concours qui peut leur fournir des débouchés importants.

L'organisation de l'exposition a été confiée à un comité spécial siégeant à Saint-Pétersbourg, perspective de Cathérinenhof, 37, auquel doivent être adressées toutes les demandes relatives à l'exposition.

Outre les récompenses, réservées exclusivement aux concurrents russes, trois médailles d'or et sept médailles d'argent sont destinées aux exposants de la section des instruments et machines. Chaque exposant ne peut recevoir qu'un seul prix dans chaque classe de machines et d'appareils.

Les frais d'expédition sont à la charge des exposants ; cependant le comité a obtenu une réduction sur les tarifs ordinaires des chemins de fer russes. Enfin, les objets destinés à l'exposition sont, comme cela a toujours lieu en pareil cas, libres de tous droits de douane, à l'entrée et à la sortie de l'empire.

CORRESPONDANCE D'AUSTRALIE.

Le marché monétaire de la colonie se tend; il en résulte que le taux de l'intérêt est en hausse: cependant, il n'atteint pas des chiffres excessifs, restant à 6, 7, ou 8 0/0, suivant la date des échéances.

Jadis, il y avait union douanière entre les deux Etats limitrophes : Victoria et Sydney. Les principes protectionnistes que Victoria continue de soutenir et que Sydney a répudiés tout à fait, ont forcé les deux colonies à entretenir sur leurs frontières une armée de douaniers.

Le rendement des mines d'or a été inférieur, en 1873, de 40,000 onces à ce qu'il était en 1872.

L'extraction du cuivre continue sur une vaste échelle; toutefois, les bas prix qu'il trouve sur le marché de Londres déconcertent un peu la production.

Le trafic maritime est stagnant. Ce n'est point qu'à cet égard il y ait décroissance naturelle : il ne faut voir là qu'un résultat de circonstances nombreuses et qui ont amené un appauvrissement général par la baisse des valeurs.

La situation politique de la colonie est toujours favorable : les Chambres étaient saisies de deux projets, l'un tendant à rendre triennal le renouvellement de la chambre législative; l'autre, à transformer l'*Upper-House* en corps électif. De ces deux projets, l'un est devenu définitif; l'autre reste à l'état de discussion.

Il y a grève des ouvriers du fer : ils refusent de travailler au prix de 12 shillings la journée de huit heures, à moins que cette journée ne soit coupée par deux repos, chacun d'une heure. Ce qui peut, nous ne dirons pas justifier, mais expliquer leurs prétentions, c'est la demande du travail. On a besoin d'un grand nombre d'émigrants, et les femmes qu'on emploie comme domestiques obtiennent ordinairement des gages qui vont de 26 à 30 liv. st. par année.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE.

Rapport au Président de la République française.

Paris, le 9 avril 1874.

Monsieur le Président,

La France traverse en ce moment une crise difficile, et c'est un devoir pour elle d'entourer de la sollicitude la plus vive et la plus inquiète les sources fécondes de sa prospérité, le commerce et l'industrie.

Les souffrances de ces deux branches de notre richesse nationale sont donc l'objet des préoccupations spéciales d gouvernement. Si ces souffrances n'existaient que chez nous, on pourrait croire qu'elles tiennent à des causes locales et particulières à notre pays; mais elles sont aussi intenses en Belgique, en Allemagne qu'en France, et l'Angleterre est également atteinte dans plusieurs de ses grandes industries.

Dans ces époques de mévente intérieure, l'esprit public recherche avec une légitime ardeur le développement de l'exportation dont il souhaite vivement le rapide progrès. Mais ce progrès n'est pas l'œuvre d'un jour, et il ne peut être atteint que par des efforts persévérants. C'est sur les résultats déjà obtenus et sur ceux pouvant être encore réalisés que nous avons l'honneur de vous soumettre quelques indications qui nous paraissent pouvoir être utilement soumises à une commission spéciale dont elles dirigeront les études et les recherches.

Si l'on se borne à envigager les résultats d'ensemble, l'année 1873 a atteint des chiffres extrêmement satisfaisants. Comparée à l'année 1869, la dernière année régulière et normale avec laquelle on puisse la mettre en parallèle, on trouve les résultats suivants :

Années.	Importations.	Exportations.	Total.
—	—	—	—
1873.....	3.600.178.000	3.926.895.000	7.527.073.000
1869.....	3.153.000.000	3.075.000.000	6.228.000.000
Augment. pour 1873.	447.000.000	852.000.000	1.299.000.000

Mais pour se placer complétement dans le vrai, il faut retrancher des deux années de comparaison, au commerce spécial, d'une part, le mouvement des céréales dont les fluctuations dépendent presque toujours de circonstances indépendantes du degré de prospérité des affaires indus-

trielles ou commerciales; d'autre part les cotons, les laines, les soies, qui, après avoir figuré à l'importation, reparaissent à l'exportation et ne représentent que des opérations de transit (1).

Cette double rectification opérée, le mouvement réel se reconstitue comme ci-après :

Années.	Importations.	Exportations.	Total.
1873.....	3.112.000.000	3.487.000.000	6.599.000.000
1869.....	2.822.000.000	2.731.000.000	5.553.000.000
Augment. pour 1873.	290.000.000	756.000.000	1.046.000.000

Ainsi, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, malgré tous les désastres que nous avons éprouvés, le commerce spécial de la France avec l'étranger et ses possessions d'outre-mer, de 1869 à 1873, s'est accru de 1,046,000 000 fr., dont 290 millions à l'importation et 756 millions à l'exportation, soit 19 p. 100.

A l'entrée, les principales augmentations ont porté :

Sur les fils et tissus de coton pour	34	millions
— la houille..................	36	—
— les peaux brutes.............	29	—
— les fruits de table..........	22	—
— les métaux..................	30	—
— les machines et mécaniques.....	12	—

A la sortie, l'excédant s'applique à toutes les principales marchandises, à l'exception de la parfumerie, des œufs et des produits chimiques, sur lesquels il existe un déficit de 10 millions. Les articles qui ont pris le plus de développement sont :

Les fils et tissus de laine pour...	84	millions
Les tissus de soie.............	74	—
Les fils et tissus de coton.......	24	—
Les fils et tissus de chanvre....	20	—
Les outils et ouvrages en métaux..................	62	—
Les ouvrages en peau et en cuir	31	—
Les poteries, verres et cristaux..	26	—
Les vins..................	44	—
Le sucre raffiné...............	45	—
Le sucre indigène.............	33	—

Ces résultats sont certainement satisfaisants; mais, si nous comparons la France à l'Angleterre, nous nous trouvons très-inférieurs à ce dernier pays, et il nous a paru utile d'établir un parallèle plus détaillé, permettant d'apprécier sur quels points notre exportation s'est développée, sur quels autres elle est restée stationnaire.

Nous avons fait dresser dans ce but des états annuels partant de 1865 et arrivant jusqu'à la fin de l'année 1872, la dernière sur laquelle nous ayons des chiffres complets. Nous avons fait ces états non-seulement pour la France, mais pour l'Angleterre, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas. Nous n'avons pu les avoir pour l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche, n'ayant pas trouvé dans les tableaux fournis par ces derniers pays, des bases comparables aux nôtres.

Le fait le plus saillant qui se dégage tout d'abord de cette étude, c'est que la France, l'Italie, la Belgique et la Hollande trouvent en Europe leur principal débouché. L'Angleterre prend aussi une grande place dans les ventes du continent ; mais son commerce étend ses relations sur une très-large échelle avec toutes les parties du monde, et là où les autres nations commerçantes de l'Europe n'écoulent qu'une quantité à peu près insignifiante de leurs produits, la Grande-Bretagne, grâce à ses colonies, à ses établissements, à ses comptoirs, grâce aussi à la puissance de sa marine marchande, multiplie ses affaires et trouve le placement d'un grand nombre de ses produits d'exportation.

En 1865, les exportations de la France représentaient une valeur totale de 3,088,375,000 fr. qui, d'après leur destination, se répartissaient ainsi qu'il suit :

Europe..........................	2.363.461.000
Asie............................	13.769.000
Afrique.........................	245.065.000
Amérique........................	458.598.000
Océanie.........................	7.482.000
Total général......	3.088.375.000

En 1869, l'exportation totale est de 3,074,941,000 fr., ainsi répartis :

Europe..........................	2.304.361.000
Asie............................	25.964.000
Afrique.........................	217 172.000
Amérique........................	522.829.000
Océanie.........................	4.614.000
Total égal...	3.074.941.000

En 1872, notre exportation se compose comme suit :

Europe..........................	2.682 175.000
Asie............................	25.282.000
Afrique.........................	228.059.000
Amérique........................	820.287.000
Océanie.........................	5.820.000
	3.761.623.000

Mêmes résultats que précédemment : un peu de progrès en Europe, progrès assez marqué en Amérique, progrès nul dans les trois autres parties du monde.

En prenant pour point de départ la même année 1865, nous constatons qu'à cette époque, l'exportation des produits d'origine britannique, abstraction faite des colonies et de l'étranger, représentait en valeur une somme de 4,145,893,000 fr., dont:

1.589.582.000	à destination de	l'Europe.
254.440.000	—	l'Afrique.
714.267.000	—	l'Asie.
1.228.542.000	—	l'Amérique.
359.062.000	—	l'Océanie.

En 1872, le total se monte à 6,406,434,000 fr. pour les mêmes produits ainsi répartis :

Europe..........................	2.680.919.000
Afrique.........................	357.960.000
Asie............................	900.949.000
Amérique........................	2.084.649.000
Océanie.........................	34.490.000

Pour l'Angleterre comme pour la France, l'Europe est donc toujours le débouché principal ; mais les exportations du commerce britannique à destination des deux Amériques atteignent un chiffre presque égal à celui de leurs expéditions en Europe. L'Afrique, l'Océanie et surtout l'Asie donnent des débouchés toujours croissants dépassant 1,200 millions par an.

C'est en Europe que la Belgique écoule la plus grande partie des produits qu'elle expédie au dehors. Elle n'a en effet qu'une marine restreinte et ne possède pas de colonies.

En 1865, sur un chiffre total d'exportations se montant à 601,652,000 fr.

L'Europe prenait................	575.722.000
L'Afrique.......................	1.298.000
L'Asie..........................	330.000
L'Amérique......................	24.118.000
L'Océanie.......................	584.000

En 1872, le total s'élevait à 1,051,133,000 francs, et la répartition entre les différentes parties du monde s'établissait ainsi :

Europe..........................	998.776.000
Afrique.........................	769.000
Asie............................	33.000
Océanie.........................	15.000

Puissance maritime et coloniale, la Hollande concourt à l'approvisionnement de l'Amérique et de l'Océanie et principalement de cette dernière dans laquelle sont comprises les riches colonies de Java et de Sumatra.

En 1865, les exportations figurent au tableau du commerce pour une somme de 730,935,000 francs, dont :

646.225.000	sont attribués	à l'Europe,
796.000	—	à l'Afrique,
5.939.000	—	à l'Asie,
10.184.000	—	à l'Amérique,
57.791.000	—	à l'Océanie.

En 1872, le chiffre atteint 1,028,157,000 francs, qui se distribuent ainsi :

Europe..........................	927.064.000
Afrique.........................	2.155.000
Asie............................	2.215.000
Amérique........................	23.203.000
Océanie.........................	73.520.000

Enfin l'Italie, dont la marine de commerce est en voie de développement, voit progresser très-sensiblement son commerce extra-européen.

En 1865, ses exportations présentaient un ensemble qui ne dépassait pas 558,200,000 francs, dont :

500.100.000	à destination de	l'Europe,
7.700.000	—	l'Afrique,

(1) A retrancher :

	Importations 1873. millions	Importations 1869. millions	Exportations 1873. millions	Exportations 1869. millions
Pour les céréales........	206	56	158	69
— cotons..........	75	75	75	75
— laines..........	93	44	93	44
— soies...........	114	156	114	156

100.000 à destination de l'Asie,
45.300.000 — l'Amérique,
5.000.000 — d'autres pays.

En 1872, le chiffre total est de 1,167,200,000 francs, qui se répartissent entre :

L'Europe	1.049.100.000
L'Afrique	28.400.000
L'Asie	»
L'Amérique	89.700.000
Les autres pays	»

C'est-à-dire que dans la période de 1865 à 1872, le mouvement des exportations a doublé dans son ensemble, et qu'il est devenu quatre fois plus considérable avec l'Afrique.

N'avons-nous pas quelques progrès nouveaux à réaliser pour l'exportation française dans l'ordre d'idées que ces comparaisons suggèrent naturellement? Devons-nous rester aussi étrangers à ce commerce de l'Afrique, de l'extrême Orient et de l'Océanie alors que notre situation géographique semble nous appeler au contraire à y développer nos opérations, surtout depuis le percement de l'isthme de Suez?

Tel est le sujet sur lequel nous croirions utile d'appeler les études de quelques hommes compétents, sous les yeux desquels seraient placés tous les documents dont l'administration dispose.

Ils auront spécialement à examiner si un des moyens les plus efficaces pour obtenir un progrès n'est pas d'encourager les écoles de commerce créées spécialement en vue de former de jeunes négociants destinés à aller à l'étranger après avoir acquis la connaissance des langues orientales et des notions étendues sur la géographie et le commerce.

Ce système d'éducation paraît avoir beaucoup réussi en Allemagne : un grand nombre de maisons de commerce dans le monde entier et spécialement dans l'extrême Orient sont dirigées par des Allemands. Une statistique récemment publiée en Angleterre établit que dans les mers de Chine, il y a vingt-cinq maisons allemandes contre vingt-deux anglaises, et on n'hésite pas en Angleterre à attribuer ces remarquables résultats à l'éducation toute spéciale qui a été donnée en vue de ces missions.

Le rôle de nos consulats doit être aussi l'objet d'un examen attentif. On a dit quelquefois que nos consuls ne rendent pas les services commerciaux qu'on pourrait attendre d'eux.

Nous ne contestons pas qu'il n'y ait lieu de rechercher les moyens d'augmenter et de développer leur action ; mais il y aurait injustice à méconnaître les services qu'ils rendent à notre commerce. Les documents intéressants que nous recevons d'eux, les communications fréquentes, développées, qu'ils nous adressent en témoignent surabondamment.

D'où vient que le résultat de ces travaux est souvent incomplet?

Est-ce la publicité donnée aux rapports qui est insuffisante? Comment pourrait-on la rendre plus vivante et plus efficace? Les renseignements envoyés manquent-ils de la précision nécessaire pour que l'industriel français puisse fabriquer les produits dont on lui indique le débouché comme assuré? Dans ce dernier cas, ne faudrait-il pas demander aux chambres de commerce de France des types de renseignements techniques nécessaires pour chaque fabricant, dont on donnerait la formule aux divers consuls?

Ils seraient ainsi en mesure de remplir un cadre d'informations en rapport avec les exigences des diverses industries. Un avis de la commission sur ce point pourrait être important.

Nous n'avons pas, du reste, la prétention de restreindre ses études à quelques solutions indiquées à l'avance.

Nous ne parlerons donc ni des chambres de commerce françaises que quelques personnes seraient d'avis de fonder dans certains pays éloignés, où malheureusement le nombre de nos nationaux est bien faible pour les composer, ni de tous autres procédés indiqués pour développer notre commerce extérieur.

Nous croyons devoir laisser le champ libre à l'étude, et quand bien même la commission n'arriverait qu'à répandre quelques lumières et à éveiller l'attention publique sur des problèmes liés plus intimement que jamais à la prospérité nationale, nous croyons qu'elle aurait rendu un grand service au pays.

Après les malheurs que nous avons éprouvés, nous ne pouvons relever nos finances que par le travail et spécialement par le développement des échanges avec les pays étrangers. Il y a là pour tous les esprits sensés une légitime préoccupation que l'Assemblée nationale a toujours partagée. Le gouvernement cherche à s'en inspirer dans l'étude des questions qui font l'objet de ce rapport.

Si vous vouliez bien approuver ces idées, monsieur le Président, nous vous proposerions de nommer une commission dans laquelle entreraient, outre les ministres des affaires étrangères et du commerce, quelques hommes habitués soit aux questions diplomatiques, soit aux affaires d'exportation, soit aux études économiques.

Cette commission pourrait être constituée comme suit :

MM.

Bonnet, député à l'Assemblée nationale.
Passy, député à l'Assemblée nationale.
Ozenne, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Comte de Vallat, ministre plénipotentiaire.
Outrey, ministre plénipotentiaire.
Le Sourd, agent et consul général.
Desnoyers, consul général.
Marie, sous-directeur du commerce intérieur.
Person, président de la chambre syndicale d'exportation.
Fould, négociant exportateur à Paris.
Jacques Siegfried, négociant au Havre.
Paul Leroy-Beaulieu, économiste.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre respect.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
A. DESEILLIGNY.

Le ministre des affaires étrangères,
DECAZES.

Approuvé :
Le président de la République,
M^al^ DE MAC-MAHON,
duc de MAGENTA.

LES ÉCOLES DE COMMERCE.

Le 7 avril a eu lieu, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, par les soins du *Comité des Bourses destinées à développer l'enseignement commercial en France*, une réunion convoquée pour rechercher les moyens pratiques de répandre cet enseignement, et à laquelle assistaient notamment : MM. Daguin, président du Tribunal de commerce ; Frédéric Lévy, président du Comité central des chambres syndicales; Michel Chevalier, Wolowski, Joseph Garnier, V. Duruy, E. Levasseur, Wurtz, membres de l'Institut; le docteur Penot, directeur de l'Ecole de commerce de Lyon ; Vannier, directeur de l'Ecole du Havre; Bernardini, directeur de l'Ecole de Rouen; Jeanne, directeur de l'Ecole de Toulouse; Godard, directeur de l'Ecole Monge; Jacques Siegfried, négociant au Havre ; Henri Bamberger, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Michel Bréal, professeur au Collége de France ; Surell, administrateur des chemins de fer du Midi ; Alfred Blanche, Charles Robert, anciens conseillers d'Etat; Paul Leroy-Beaulieu, professeur à l'Ecole des sciences politiques; Pigeonneau, professeur au Lycée Louis-le-Grand, etc. S'étaient fait excuser : MM. Denière, Deloche, Devinck, Dumoustier de Frédilly, Alfred André, Ernest Gouin, A. d'Eichthal, A. Parran, G. Masson, etc., etc.

Un remarquable discours de M. Siegfried a été suivi d'une discussion des plus intéressantes, dans laquelle ont été traitées ou soulevées toutes les questions qui se rattachaient à l'ordre du jour indiqué : organisation, personnel et matériel de l'enseignement commercial, respect absolu de l'autonomie des écoles existantes, caractère essentiellement pratique et professionnel de cet enseignement, préparation des futurs professeurs, nécessité de former des maîtres et de recruter des élèves, obstacles qui résultent souvent de la direction donnée aux études classiques, moyens d'action que pourrait offrir l'enseignement secondaire spécial, nécessité de publier les résultats déjà obtenus, propagande à faire auprès des capitalistes, des sociétés, des chambres de commerce pour la création de bourses, débouchés à ouvrir aux maîtres et aux élèves, places à réserver à ces derniers chez les négociants; tous ces points ont été traités par des hommes dont l'opinion fait autorité.

La proposition faite par M. Frédéric Lévy de transmettre les vœux de la réunion aux chambres syndicales qui représentent le commerce et l'industrie de Paris, a été accueillie par de vifs applaudissements.

La réunion a adopté à l'unanimité des résolutions portant qu'il était nécessaire de former des professeurs pour les écoles de commerce; qu'il faut, en même temps, attirer vers ces écoles des élèves bien choisis; que pour former des professeurs, le stage des candidats comme surveillants

dans une école, pratiqué à Lyon par M. Penot, doit être recommandé; qu'il y a lieu surtout d'adresser un appel pressant aux chambres syndicales, représentées soit par le *Comité central*, soit par l'*Union nationale*, ainsi qu'à la Chambre de commerce, pour les prier d'assurer, par leur puissant concours, le succès d'une œuvre qui intéresse à un si haut degré l'industrie française.

LE PROGRAMME DU CONGRÈS GÉOGRAPHIQUE DE 1875.

Le *Journal des Débats* nous donne les renseignements suivants sur le congrès géographique qui sera tenu à Paris au printemps de 1875 :

On se rappelle qu'en 1871 eut lieu à Anvers un premier congrès international des sciences géographiques. Un grand nombre de questions furent abordées devant ce congrès. Toutes ne furent pas résolues, et la plupart ne le seront pas de longtemps. Il en fut dressé un programme que nous avons sous les yeux et qui touche, comme la géographie elle-même, à tant de points intéressants, que nous voudrions pouvoir le reproduire si son étendue ne nous l'interdisait. Nous pouvons au moins en indiquer les divisions. Ce sont les mêmes qui sont adoptées pour le nouveau congrès que vient de proposer la Société de géographie, et qui sera tenu à Paris au printemps de 1875.

Ces divisions sont les suivantes :

I. — Géographie mathématique, hydrographie et géographie maritime.

Dans ce groupe entrent les recherches cosmographiques, la détermination d'un premier méridien unique, la division centésimale des cercles du globe, la détermination des positions géographiques, l'étude des dimensions et formes du sphéroïde terrestre, la géodésie, la topographie, la navigation, les phénomènes maritimes divers qui peuvent servir à éclairer la géologie et la physique.

II. — Géographie physique.

Comprenant les études spéciales sur les divers organes de la vie du globe (fleuves, deltas, sables, montagnes, forêts, glaciers, etc.), la géologie générale, la géographie zoologique et botanique, l'anthropologie générale, l'influence de la nature sur l'homme, suivant les lieux, les époques et les climats, la météorologie générale.

III. — Géographie historique et histoire de la géographie.

Cette section peut être des plus importantes. Elle comprend l'ethnographie, la philologie, la géographie historique, les nomenclatures de tout genre, entre autres sans doute la bibliographie géographique, pour laquelle il n'existe jusqu'à présent aucun travail un peu étendu.

IV. — Géographie économique et statistique.

Grandes voies de communication, percements d'isthmes et de montagnes, colonisation, émigration, géographie commerciale, mouvements des diverses populations, villes; influence de l'homme par le travail sur la nature.

V. — Enseignement et diffusion de la géographie.

Méthodes d'enseignement, publications géographiques, établissements utiles aux progrès de la géographie, création de sociétés de géographie.

VI. — Explorations et voyages.

Résumé des explorations déjà faites donnant l'état présent du globe, explorations à entreprendre, moyens de voyager, matériel et instruments nécessaires aux voyageurs, relations de voyages en des pays peu connus.

Telles sont les diverses classes entre lesquelles se partageront les savants désireux de prendre part au congrès de 1875. Ils ont encore devant eux près d'une année pour se préparer à y apporter des travaux sérieux, et nous ne doutons pas de les voir saisir avec empressement cette occasion. La géographie passionne par son intérêt propre, sans qu'il soit besoin d'y rattacher des idées politiques, philosophiques ou religieuses. C'est le terrain sur lequel peuvent le mieux se rencontrer les savants de tous les pays, et dans la circulaire qu'il vient d'écrire à ce sujet, le président de la Société de géographie, M. l'amiral de La Roncière Le Noury, a raison d'insister sur ce point.

En même temps que le congrès sera ouverte une exposition des objets ayant trait à l'étude de la géographie. Peut-être ferait-on bien d'adjoindre à cette série spéciale une galerie d'ethnographie. Les matériaux de ce genre ne manquent pas à Paris; mais ils ne se sont jamais trouvés rassemblés, coordonnés dans un but d'enseignement. Le musée d'ethnographie du Louvre n'est lui-même qu'une faible image de ce que pourraient réunir les organisateurs du congrès en faisant appel à la bonne volonté de tous les adhérents au congrès.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires en général n'ont pas été beaucoup plus animées que la semaine précédente. Le bilan de la Banque et les recettes des chemins de fer sont toujours en diminution sur celles de la semaine correspondante de l'année dernière; mais toutefois la différence est un peu moins marquée que la huitaine précédente, ce qui permet peut être de dire que la situation n'a pas empiré et qu'elle est même un peu meilleure qu'il y a huit jours. La vérité est qu'on est toujours dans les mêmes dispositions de réserve, de défiance et d'expectative, mais que les besoins de la consommation, retardés le plus longtemps possible, ont dû être satisfaits dans une certaine mesure. Le commerce et l'industrie sentent sous eux un terrain peu solide, et la quiétude indispensable à leur libre fonctionnement leur fait complétement défaut au point de vue politique proprement dit. Au point de vue économique, ils ne sont pas plus rassurés, menacés qu'ils sont à chaque instant par de nouvelles taxes dont l'époque d'application est souvent trop vaguement indiquée, et surtout par une tendance regrettable de réduction dans la consommation, réduction malheureusement trop compréhensible en présence des charges de toutes sortes qui reposent presque exclusivement sur le commerce et l'industrie.

Une violente tempête a signalé son passage sur nos côtes par un nouveau sinistre maritime qui emprunte une bien fâcheuse coïncidence à la perte récente de deux paquebots de la Compagnie générale Transatlantique sur la ligne du Havre à New-York. En effet, un nouveau steamer de la même ligne, *l'Amérique*, vient de sombrer en face des îles d'Ouessant, dans son voyage de New-York. Là, comme dans le sinistre de *l'Europe*, les pertes sont toutes matérielles et probablement couvertes aussi par des assurances sur le corps du navire et de sa cargaison; mais la compagnie ne s'en trouvera pas moins fortement atteinte dans son crédit et sa réputation. Incontestablement, en effet, si la malveillance, qui nous semble presque impossible, ou le mauvais commandement, ce que nous avons peine à croire, ont pas part pour quelque chose dans ces trois catastrophes, la responsabilité doit en être attribuée à des vices de la construction, et plutôt de la transformation du matériel à roues de la compagnie en matériel à hélice. Une enquête est d'ailleurs probable, nécessaire même, et nous saurons avant peu à quoi nous en tenir.

Le câble transatlantique de 1866, entre l'Angleterre et l'Amérique, vient de se rompre. Il sera réparé assez facilement pense-t-on, mais en attendant nous n'avons guère à souffrir de sa rupture, la ligne télégraphique de New-York à Brest suffisant pleinement à tous les besoins du commerce français. On va également s'occuper de relever et de réparer le câble de Madère à Lisbonne et l'on a tout lieu de croire que les communications seront rétablies avant la fin du mois. L'expédition qui doit poser la section entre Pernambuco et Saint-Vincent termine ses préparatifs, elle partira dans la première semaine de mai, et la ligne entière de Lisbonne à Pernambuco sera complète avant la fin du mois de juin.

Nous avons des renseignements très-intéressants sur le commerce de la Suisse en 1872 et 1873. Ces renseignements, empruntés à une publication du département fédéral des chemins de fer et du commerce, pour les principaux articles, se résument comme suit :

	Importations. 1873	Importations. 1872	Exportations. 1873	Exportations. 1872
	Quintaux.		Quintaux.	
Fromages	16.583	18.577	392.153	385.432
Soie brute, filée, en tissus et rubans	67.518	71.673	93.713	107.259
Cotons bruts	381.267	»	16.332	»
Cotons filés, cotonnades, etc	73.871	»	329.506	»
Horlogerie	3.224	2.890	3.790	3.818
Bière	171.432	»	3.396	»
Eau-de-vie	225.726	»	16.238	»
Liqueurs	2.066.015	»	28.399	»
Beurre et saindoux	88.311	»	10.712	»
Café et ses surrogats	230.274	»	2.319	»
Céréales et légumineux secs	5.290.199	»	44.794	»
Fruits secs	50.530	»	8 408	»
Huiles (y compris le pétrole)	385.926	»	7.806	»
Malt d'orge	143.173	»	»	»
Riz	140.564	»	1.933	»
Sel	252.385	»	91/513	»
Sucre et sirop	381.292	»	1.887	»
Farines	519.543	»	38.764	»

Le total de l'importation des produits taxés au poids est de 34,821,263 quintaux, contre 3,612,939 quintaux exportés seulement; celui des produits taxés *ad valorem* est de fr. 2,726,000 à l'importation et de 5,818,787 quintaux à la sortie. Il a été importé enfin 257,013 têtes de bétail contre 266,880 en 1872, et il a été exporté 108,697 têtes contre 122.375 en 1872. En somme, les importations ont augmenté notablement, et, grâce à elles, l'augmentation des péages a permis à la Confédération de présenter un compte rendu financier offrant un boni de fr. 2,400,000.

Des renseignements plus récents nous apprennent que l'exportation des marchandises d'origine suisse aux États-Unis, a subi, elle aussi, toutes les conséquences de la crise financière dont a souffert ce dernier pays. En ce qui concerne l'horlogerie, le chiffre de l'exportation qui s'élevait pour le mois de mars 1873 à 1.151.408 francs ne s'est élevé pendant le mois correspondant de 1874 qu'à 903.667 francs. Le premier trimestre de 1873 donnait le chiffre de 4.014.122 francs, et le même trimestre de 1874 n'accuse que la somme bien inférieure de 2.247.303 francs.

Le *Moniteur Belge* publie le tableau de comparaison du commerce de 1874 avec celui de 1873. Pour l'ensemble du mouvement commercial, en ce qui concerne les marchandises dénommées au tableau officiel, on remarque: à l'importation (valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872), pour le mois de janvier 1874, une diminution de 3 0/0 sur le mois de janvier 1873 ; à l'exportation (valeurs calculées d'après le taux admis pour 1872), pour le mois de janvier 1874, une augmentation de 6 0/0 sur le mois de janvier 1873. Le mouvement de la navigation maritime pour le mois de janvier accuse à l'entrée 409 navires contre 435 en 1873. A la sortie, il y a eu cette année 492 navires contre 482 en 1873.

En Russie, à la date du 2 avril, les droits de douane perçus dans l'empire montaient à 7,743,976 r., ce qui donne sur l'année 1873 une augmentation de 73,282 r. et sur 1872 une diminution de 347,034 r. L'importation des métaux a été de 381,759 r. (diminution sur 1873: 54,873 r.), et l'exportation de 1,004,471 r. (diminution 793.600 r.).

D'après la *Gazette officielle du royaume d'Italie*, il est entré dans le port de Gênes, pendant le mois de février, 517 navires jaugeant 114,230 tonnes, et il est sorti 494 navires jaugeant 104,281 tonnes; pendant le mois correspondant de 1873 il était entré et sorti du même port 1,290 navires jaugeant 262,970 tonneaux ; c'est donc une différence de 197 navires jaugeant 37,805 tonnes en faveur de l'année dernière.

Les nouvelles de Macao nous annoncent une mesure qui mettra sans doute fin au commerce des coolies chinois, qui n'était en quelque sorte que la traite légalisée. Un arrêté du gouverneur de Macao qui était, comme on le sait, le pivot de ces sortes d'opérations, vient en effet de leur fermer ce port.

Les nouvelles de la récolte sont meilleures cette semaine. La pluie, que l'on attendait avec assez d'impatience, surtout dans les régions du centre, est venue calmer les inquiétudes qu'excitait une sécheresse trop prolongée et réparer un peu le mal, encore peu important du reste, qui avait été causé. En province, les apports ont été peu abondants cette semaine. Aussi, malgré les demandes peu actives, les prix se maintiennent-ils avec une certaine fermeté et voire même avec tendance à raidir encore; les menus grains accusent également beaucoup de tenue dans les cours et dans la tendance. Sur le marché de Paris, la situation est à peu près la même qu'en province, car au dernier grand marché, mercredi, la culture offrait peu et le commerce demandait une hausse de 50 centimes sur les cours du mercredi précédent. En somme, les blés indigènes ont été tenus de fr. 37 à 39,25, prix extrêmes, les 100 kilos en gare à Paris, suivant provenance et qualité; pour les blés exotiques, on demande à Bordeaux fr. 30 des 80 kilos pour les Californie, et au Havre on tient les Californie fr. 38 à 38.50, les Chili fr. 37,50 à 38, les Sandomirka fr. 35,50, les Amérique printemps fr. 35,50, les Pologne fr. 35 le quintal sur wagon. Les derniers télégrammes du dehors peuvent se résumer comme suit: A Londres, marché de Marck-Lane ferme aux cours de lundi dernier; cargaisons flottantes fermes avec tendance à la hausse. — Bruxelles, hausse de 0 fr. 50 sur les froments. —Cologne, blés calmes, seigles fermes. — Hambourg, blés calmes, seigles fermes. — New-York, blés en hausse, farines en baisse. — San Francisco (13 avril) froment 32 fr. 25 les 100 kilos c. f. et a, pour le Royaume-Uni et ordres:

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse et Manchester.

Laines. — La tendance n'a pas changé et se maintient toujours à la fermeté, seulement la consommation a un peu restreint ses achats sur les places du Havre et de Bordeaux; elle paraît au contraire avoir opéré plus largement sur celle de Marseille où ses emplettes ont même amené une réduction sensible du stock et par suite une légère hausse. A Anvers, l'importance des derniers arrivages a un peu réduit la demande, mais la tendance du marché est toujours aussi ferme. Sur le marché anglais les transactions paraissent avoir été plus nombreuses que de coutume, et comme notre dernière revue le disait, on a lieu d'en tirer un présage favorable pour le succès de la seconde série des grandes ventes publiques des laines coloniales.

Ces grandes ventes, toujours fixées au 26 courant, comprennent jusqu'à présent: 32,038 balles Sydney, 93,799 balles Port-Phillip, 26,844 balles Adélaïde, 4,504 balles Van Diemen, 42 balles Swan-River, 18,163 balles Nouvelle-Zélande et 28,872 balles Cap. Ensemble, 204,262 balles, ce qui joint aux 40,000 balles attendues dans la quinzaine donnera un effectif de 244,000 balles environ.

En avis des centres manufacturiers, on nous dit de Reims, que les mérinos bande se vendaient assez mal mais que la nouveauté avait reçu des ordres considérables; les filatures en carde en étaient aussi bien pourvues, mais les peignages avaient peine à vendre leur Montevideo et devaient faire des concessions sur les Australie. Peu de changement à Bradford, seulement un peu d'amélioration dans la demande pour la consommation indigène.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — Les dernier avis que nous recevons d'Angleterre ne nous signalent que des changements insignifiants dans la position du marché de Londres; les cafés de plantation anglaise offerts ont été écoulés en totalité dans les prix de sh. 104 à 106, pour middling à low middling. On attendait du reste le résultat des grandes enchères de Hollande qui doivent avoir lieu le 22 et qui comprennent 76,000 balles dont voici la récapitulation : 7,716 b. Java Tjilatjap, blanc à blanc jaunâtre; 5,267 b. dito dito ; 17,571 b. dito pâle à pâle verdâtre. 2,882 b. dito Demerara, 3,321 b. dito Cheribon, 5,600 b. dito genre des Indes-Occidentales, 10,514 dito Malang vert à verdâtre, 10,210 b. dito verdâtre, 1,476 b. Macassar et Timor, 3,073 b. Java ordinaire et triage, 4,999 b. Doorloopend.

Voici la situation générale des stocks, en café, au 1er avril sur les six principaux marchés de l'Europe :

	1872	1873	1874
	—	—	—
Hollande...Tonnes.	910.000	621.000	865.000
Anvers..........	84.000	58.000	113.000
Hambourg.........	180.000	90.000	250.000
Trieste..........	50.000	23.000	41.000
Havre..........	39.000	69.000	168.000
Angleterre.........	413.000	173.000	311.000
Total..Tonnes.	1.676.000	1.034.000	1.748.000

Voici enfin le tableau officiel des expéditions de café de Rio-de-Janeiro, du 1er juillet au 28 février écoulé, en tonnes de 1,015 kil.

Destinations	1873/74	1872/73	1871/72	1870/71	1869/70
—	—	—	—	—	—
Elbe............Tonnes.	3.535	6.271	2.064	1.550	3.107
Anvers..................	1.751	4.436	1.129	4.557	100
Brême..................	—	171	—	—	—
Canal et Angleterre......	5.311	16.100	10.192	18.057	18.886
Havre..................	4.915	3.929	2.143	2.550	7.057
Copenhague et Baltique.	1.876	2.564	4.143	3.179	2.336
Trieste et Méditerranée..	9.555	14.557	10.793	14.257	13.450
Divers ports............	1.885	3.415	2.929	3.121	3.000
Total Europe....Tonnes.	28.828	51.443	33.393	47.271	47.936
Total Etats-Unis.Tonnes.	57.420	67.571	61.700	79.471	59.429
Total...........Tonnes.	86.248	119.014	95.093	126.742	107.365

Cacaos. — Toujours peu de chose à dire de cette fève fait très-peu parler d'elle et fort diversement, car on nous renseigne sur de la fermeté à Marseille, pendant que le Havre annonce des prix irréguliers, et que Bordeaux signale une tendance à la baisse. — Sur le marché de Londres, constatons, en attendant, que la tendance est lourde.

Sucres. — Nous consacrons plus loin un article spécial à l'examen de la position générale des sucres. Contentons-nous de dire ici que les affaires en sucres exotiques sont toujours aussi nulles sur nos places maritimes. Nos derniers avis d'Angleterre nous apprennent qu'à Londres, les affaires étaient presque entièrement suspendues dans l'attente du budget, qu'à Liverpool, le marché clôturait calme et que les prix avaient été fermes à Glasgow et sans changements appréciables à Bristol.

Voici la situation des stocks en sucres au 1er avril, sur les principaux marchés d'Europe.

	1872	1873	1874
	—	—	—
Hollande*.... tonnes.	255.000	320.000	450.000
Anvers..........	22.000	3.000	8.000
Hambourg..........	8.000	55.000	63.000
Trieste..........	23.500	30.000	43.000
Havre..........	1.000	9.000	31.000
Angleterre..........	1.798.000	2.549.000	4.049.000
Total.... tonnes.	2.107.000	2.966.000	4.644.000

* Seulement en première main, le reste en première et en seconde main.

Cuirs. — Demande limitée pour le moment, tant sur nos marchés français qu'à Anvers, mais la tendance demeure toujours aussi satisfaisante et on a bon espoir de voir l'animation reparaître avant peu.

Suifs. —On signale de la baisse au Havre, pendant qu'à Paris, au marché du mercredi, quelques achats ont déterminé le relèvement de la cote du suif indigène de boucherie à fr. 90 les 100 kil. hors barrière. A Bordeaux et à Anvers les affaires sont calmes, mais les cours se soutiennent. Sur les marchés anglais, à Londres et à Liverpool, les affaires sont nulles.

Teintures. — Voici, d'après MM. L. Liebrecht et Ce, quelle était la situation des indigos, avant les grandes enchères trimestrielles, qui ont commencé le 13 courant,

« Les naufrages successifs des trois steamers *Arcturus, Woosung* et *Queen Elisabeth* avec environ 5,600 C. Bengale et Oude ont fortement agité notre marché et ont donné l'impulsion à des opérations très-importantes, non uniquement spéculatives, mais également en vue de remplacer des parties qui venaient d'être perdues dans ces steamers. Nous estimons que dans la dernière quinzaine du mois dernier environ 3,000 C. Bengale et Oude et 1,000 C. Kurpah changèrent de main à une avance, qui de 3d. a graduellement haussé à 6d., même dans quelques cas 8d. de prime sur les taux des enchères de janvier dernier a été accordé. Sur facture de Calcutta on traita au change de sh. 2.1d. à sh. 2 1/2 par roupie et pour quelques séries Ooudes des offres de sh. 2 3d. furent refusées. Les transactions auraient encore pris plus d'extension si les détenteurs, au lieu de retirer leurs parties du marché, s'étaient montrés plus traitables. Il n'y a guère de doute qu'aux prochaines enchères l'avance accordée en dernier restera maintenue et probablement même sera dépassée, si les dernières nouvelles défavorables sur le résultat des semailles printannières en Tirhoot se confirment. Pour Madras on s'attend au maintien des prix de janvier. »

Les enchères n'ont pas donné toute la satisfaction qu'on en attendait, car à la première séance malgré un grand concours d'acheteurs, l'entrain a été peu considérable et les cours pratiqués ont été légèrement au-dessous des prix extrêmes pratiqués précédemment de la main à la main, et cela malgré la tenue des importateurs qui ont soutenu le marché en retirant une forte parti de leur marchandise.

Les trois premières enchères ont donné les résultats suivants :

	Quant. vendues	Quant. présentées.
Première séance. caisses	631	1650
Deuxième » »	541	1747
Troisième » »	671	1990

Les prix payés accusent encore, comparés à ceux de janvier, 6 à 8 deniers de hausse sur les Bengale, 3 à 6 deniers sur les Kurpah ordinaires, 4 à 8 deniers sur les Kurpah moyens, et de la hausse sur les Madras.

Métaux. — Peu d'affaires en métaux cette semaine; les étains seuls ont donné lieu à quelques demandes et les prix se sont légèrement raffermis, comme on peut le constater plus loin, dans la cote du marché de Paris. Au Havre, les affaires ont été nulles. A Londres, nous apprenons la faillite d'une importante maison, causée par la baisse constante sur les étains; malgré cela la position de ce métal a été en améliorant cette semaine et des prix plus élevés ont été payés. Soit liv. st. 92 à 94 pour Détroit. Liv. st. 92 pour Banca et liv. st. 90 à 92 pour Australie; les cuivres restent toujours aussi faibles mais les affaires ont été plus suivies et l'on a noté des ventes en Chili, marques ordinaires de liv. st. 73 à 74.10, et en Burra-Burra à liv. st. 83.10. L'année dernière à la même époque, les provenances du Chili valaient liv. st. 92 la tonne sur le meme marché. Le vif-argent est en hausse par suite de la déconfiture des mines d'Almanden en Californie. Le plomb est lourd, celui d'Espagne est demandé mais avec une réduction dans les prix.

Les avis du Chili estiment la production du cuivre pour l'année à 10.000 tonnes. Ceux d'Australie nous apprennent qu'il n'a été produit que 4,000 tonnes d'étain métallique en 1873, les mineurs d'étain désertant en grand nombre pour les mines d'or.

Produits métallurgiques. — La situation de l'industrie métallurgique reste toujours aussi mauvaise malgré toutes les raisons qui semblent mitiger en faveur d'une reprise à laquelle nous croyons du reste sincèrement, et que nous attendons avant peu. Il n'y a pas de causes qui peuvent en effet arrêter plus longtemps la satisfaction des besoins si longtemps comprimés, et nous espérons que la reprise des travaux publics fera amplement regagner à notre industrie sidérurgique, la crise pénible qu'ils traversent encore. En attendant, nous devons continuer à voir les fers à 220 francs la tonne dans la Haute-Marne et le Nord, et la fonte à 75 francs.

Le marché belge se plaint toujours de l'absence de grandes commandes, mais ce que l'on appelle le courant est devenu plus important et plus suivi, et permet d'attendre patiemment une reprise générale.

En Angleterre, le marché est désorganisé par la baisse et les ventes sont la plupart du temps déterminées par le besoin de réaliser. Les consommateurs paraissent du reste complétement indifférents à la tournure que prendra les choses. La dernière bourse de Middlesborough a été cependant meilleure, la demande s'est un peu ranimée et les prix ont repris légèrement de sh. 52/6 à 55 pour fonte no 4 et sh. 57/6 à 58 pour no 3; les producteurs demandent 1 sh. 6 à 2 sh. 6 d'avance sur ces prix, et même plus en quelques cas, on a peu vendu. Les stocks à la fin du mois dans le Cleveland, ont été estimés à 114.000 tonnes. Le marché du Lancashire est déprimé, les prix ont baissé. Dans le South-Straffordshire la demande a été insignifiante. Dans les Galles du Sud, un conflit est imminent entre employés et patrons. Dans le West-Cumberland les prix ont fléchi et l'on a traité par suite un peu plus d'affaires.

Charbons. — Jusqu'à présent, nous n'avons encore aucun symptôme de reprise à signaler dans la position du marché charbonnier, quoique cependant la continuation d'une température assez froide ait facilité aux gailletteries domestiques un débouché sur lequel leurs détenteurs ne comptaient pas beaucoup. Les charbons industriels, ce qui est plus important, n'ont pas varié, et les cours doivent se voir comme suit sur le marché de Paris.

	Français.		Anglais.		Charleroi.		Mons.	
Tout-venant. Fr.	40 à	43	40 à	45	42 à	45	44 à	45
Gaillettes	50	53	52	55	50	55	50	55
Gailletteries	53	56	52	55	50	55	50	55
Noisettes	32	35	33	36	30	35	33	35
Fines	30	32	»	»	30	35	»	»

Le tout par tonne, en chantier, à Paris.

Dans le Pas-de-Calais, des fabricants de sucre ont passé marché au prix de fr. 20 la tonne, pour tout-venant. Dans le bassin de Saint-Etienne, la compagnie de Beaubrun vend ses houilles pour forges, 1re et 2e qualités mélangées, à fr. 26 la tonne. Dans la Creuse, on tient, les menus frais, fr. 14, la gaillette fr. 20 à fr. 28, les gros Perats fr. 30 à fr. 32, les gros deuxièmes fr. 18 à fr. 19, et le menu lavé pour forges fr. 24 à fr. 26.

Malgré la grande réduction de l'extraction dans les bassins belges, les stocks augmentent toujours à Mons et à Charleroi, et tant qu'il en sera ainsi, les prix ne sauraient guère se relever. A Liége, on cote les charbons gras pour coke fr. 18 à 20; le tout-venant pour forges, 50 0/0, fr. 16 à 18, les gailleteries fr. 24, et le coke lavé fr. 30.

En Angleterre, peu de variations cette semaine, malgré le bouleversement causé par les grandes grèves d'Ecosse et du pays de Galles; à Cardiff, les qualités domestiques se cotent sh. 15, et à Newcastle on cite un marché de 15,000 tonnes composées moitié de charbon à gaz, première qualité, payé sh. 12, et moitié de charbon secondaire pour métallurgie, payé sh. 9.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 16 avril 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 9,655 tonnes, contre 20,150 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 10,495 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme ; warrants 75/9.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	No 1.	No 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	87/6	..
Coltness id.	92/6	80
Summerlee id.	90	78
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	80	78
Govan id.	80	78
Monkland id.	80	78
Langloan (à Glasgow, au Canal)	90	..
Calder id. id.	92/6	80
Carnbroe id. id.	83	78
Glengarnock (à Ardrossan)	85	80
Eglinton id.	80	78
Dalmellington id.	80	78
Kinneil (à Bo'ness)	85	76
Shotts id.	..	..
Almond id.	85	..
Carron (à Grangemouth)	85	..
Lochgelly (à Burntisland)	82/6	80
Lumphinnans id.	80	79

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 15 avril 1874.

FILÉS.		le Ko
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur... Fr.	3.10 à 3.20	»
Trame 36/38 id. id.	3 20 à 3.25	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4 »	»
Trame 50 id.	4.10	»
Chaîne 40 Jumel	4.15	»
Trame 50 id.	4.30	»
Chaîne 60	5.90	»
Trame 100	8.50	»

TISSUS DE COTON.		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils... Fr.	0.30	»
Id. » 18 »	0.31 1/2 à 32	»
Id. » 20 »	0.34	»
Id. 68 20 »	0.37 à 37 1/2	»
Id. 70 21 »	0.39	»
Id. 75 26 »	0.46	»

Percale 80 26 fils.. ....Fr. 0.45 le mèt.
Jaconas 82 22/18 » .... 0.33 »
(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)
Affaires très-calmes.

COURS DES MÉTAUX DU 17 AVRIL 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	10 avril.	17 avril.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	197 50	200 »
— — en lingots — —	212 50	212 50
— anglais tough — —	212 50	M
— minerais de Corocoro —	205 »	200 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	240 »	255 »
— Détroits— —	235 »	245 »
— anglais — Havre ou Rouen....	235 »	245 »
Plomb de France, liv. Paris...........	53 »	52 »
— d'Espagne — Havre..........	M »	52 »
— anglais — —	53 »	52 »
— belge et allemand, liv. Paris...	53 50	M »
Zinc de Silésie, liv. Havre...........	57 »	55 50
— autres b/m.— —	57 »	55 »
— — — — Paris..........	57 »	56 »

SUCRES.

Paris, le 16 avril 1874.

On annonce que les négociations entamées avec les puissances contractantes de 1864 se poursuivent activement, et qu'elles aboutiront probablement bientôt à l'adoption commune du raffinage en entrepôt; on va même jusqu'à dire que l'Assemblée nationale serait saisie de la question dès la reprise de ses travaux. Ces nouvelles paraissent prématurées; il est peu probable, en effet, que l'entente soit établie avec l'Angleterre qui se prononcera seulement au moment où paraitra cet article sur le maintien ou le dégrèvement de son impôt sur le sucre, et on escompte probablement trop vite l'invitation que la commission des sucres de la Chambre des représentants belges vient de faire à son gouvernement, de supprimer les droits ou d'exercer les raffineries. Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que l'accord sur le principe ne terminera point les négociations, et qu'il restera encore à s'entendre sur les difficultés complexes qu'entrainera l'application de ce nouveau régime.

Si l'exercice préoccupe les gouvernements au point de vue des rapports internationaux, le commerce se demande également quelles seront ses conséquences sur les transactions sucrières ; tout le monde reconnait qu'il y aura lieu de modifier les conditions actuelles de la vente des sucres bruts, mais les avis se partagent dès qu'il s'agit de formuler ces modifications. Les uns, et ce sont malheureusement les moins nombreux, discutent froidement et combattent avec des chiffres les propositions émises le 30 mars dernier ; les autres sortent du terrain de la discussion et, au lieu d'arguments, ne trouvent que des injures, ils prouvent ainsi leur ineptie et ne méritent aucune réponse.

Le Comité central annonce qu'il examinera attentivement les bases de vente qui lui semblent devoir être réclamées par les fabricants, et qu'il cherchera un terrain de conciliation. Il est à désirer qu'il formule bientôt ses propositions, et que l'accord entre acheteurs et vendeurs ne tarde pas plus longtemps à se conclure.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne, jusqu'à la fin du mois de mars dernier; ce document dénote une certaine amélioration dans la situation; les stocks, qui présentaient un excédant, sur 1873, de 60 millions de kilogrammes à la fin de février dernier, se sont sensiblement réduits et n'accusent plus, à la fin de mars, que 46 millions d'excédant; la production totale de la campagne semble devoir atteindre 390 millions, soit une diminution de 18 millions environ sur la production précédente. Il y a lieu de remarquer la progression croissante de la fabrication des sucres blancs, qui représentent aujourd'hui 41 0/0 de l'ensemble.

Les marchés de samedi ont été généralement calmes, et les affaires s'y sont traitées aux cours suivants: à Valenciennes, les 7/9 ont été cotés fr. 56,50, pris au bateau, et les 10/13 fr. 53; à Saint-Quentin, les 7/9 se sont placés à fr. 56,25 et même à fr. 56,50 ; les 10/13 à fr. 53, et les sucres blancs à fr. 63,50, base n° 3.

Les affaires à livrer sont peu actives; cependant on signale du n° 3 garanti vendu à l'exportation à fr. 65,50, fabrique, 4 d'octobre; les acheteurs ne veulent plus payer maintenant que fr. 65. Les 13/14 sont demandés, sans vendeurs, à fr. 55 les 88°, anciennes conditions, 4 d'octobre.

A Paris, les cours sont fermes, et les sucres blancs valent aujourd'hui fr. 64,50, base n° 3, les 7/9 fr. 58, et les 10/13 fr. 54,25, les 88°, disponibles, entrepôt. Les 3 mois de juin se traitent de fr. 65,75 à fr. 66, et les acheteurs demandent les 4 mois d'octobre à fr. 66, base n° 3.

Le stock de l'entrepôt du Pont de Flandre est, ce jour, de 497,000 sacs, contre 295,000 sacs, l'année dernière, à pareille époque.

Les certificats mélis, sous l'influence des exportations actives de mars et de la diminution des admissions temporaires, se trouvent très-offerts et ne valent plus que fr. 74,75 à fr. 74,50, créations avril et mai ; ils vont probablement tomber à fr. 74.

Les raffinés sont bien tenus de fr. 146 à fr. 148, avril et mai; la raffinerie Say a vendu mai et juin, en Angleterre, à 30 shillings, franco à bord.

La situation de l'Angleterre est un peu meilleure, et les dernières nouvelles dénotent une tendance plus ferme, quoique les principaux importateurs attendent, pour reprendre leurs achats, que le budget ait été présenté.

Voici la statistique de la semaine finissant le 11 avril.

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres.....	3.350	3.900	4.420	1.770	39	53	83.900	57.380
Liverpool...	4.465	5.422	2.249	2.102	—	40	71.883	42.520
Clyde.......	2.760	1.240	5.950	1.740	—	—	47.860	27.530
Bristol.....	2.330	2.073	440	941	—	—	8.136	4.997
Totaux...	14.905	12.635	13.059	6.553	39	93	211.779	132.427

Ce tableau permet de constater la reprise des livraisons à la consommation, ainsi que la légère diminution de l'excédant des stocks sur 1873, qui n'est plus que de 79,000 tonnes anglaise. an lieu de 84,000 tonnes qu'il atteignait la semaine précédentes

Les sucres égyptiens ont donné lieu à d'importantes affaires avec des maisons de Londres.

En Hollande, les marchés sont très-actifs, et une amélioration prochaine des cours y semble très-probable. MM. Koch et Vlierboom, dans leur dernière circulaire, estiment que les arrivages de sucres exotiques seront réduits et s'appuient sur la diminution des stocks de sucres de betterave, sur l'avilissement actuel des prix et sur le développement constant de la consommation pour conclure à un prochain réveil général.

Dernière heure. — Les droits sur les sucres viennent d'être supprimés en Angleterre ; cette mesure produit un peu de hausse sur nos marchés, et le sucre blanc est demandé à fr. 65, le n° 3, Paris, sans vendeurs au-dessous de fr. 65,25.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 15 AVRIL 1874.

Depuis huit jours notre marché a été assez ferme et il y a eu un bon courant d'affaires ; depuis quelques jours Liverpool a été plus animé et un peu en hausse par suite de nouvelles reçues d'Amérique annonçant que l'on plante cette année une moins grande étendue de terrain pour le coton que celle de l'année dernière; cette réduction serait, dit-on, de près de 12 0/0, et en admettant un rendement, pour chaque hectare, égal à celui de la dernière récolte, cela devrait faire une différence de 4 à 500,000 balles en moins; ces nouvelles ont produit un certain effet à Liverpool, mais ici on s'est peu ému ; on connaît les Américains et l'on sait qu'ils sont aptes à faire courir des bruits qui peuvent leur être utiles; on croit généralement ici que ces nouvelles sont, tout au moins, prématurées, et ont pour but principal de soutenir les cours actuels ; on croit aussi que, même aux cours actuels des cotons, les planteurs ont plus d'avantage à cultiver ce produit qu'ils n'en auraient à cultiver les céréales.

FILÉS. — Ces articles sont tenus très-fermes principalement les bonnes filatures en chaine 33 anglais 27/29 français.

TISSUS. — Sont comparativement moins bien tenus que les filés sauf les shirtings des Indes, qui sont excessivement fermes.

ROUEN, LE 16 AVRIL 1874.

Les acheteurs du dehors font défaut cette semaine sur notre place, mais les tissus écrus restent néanmoins très-rares et en voie de hausse; et comme la plupart des tisseurs ont de très-fortes commandes, lors même que la vente de détail se trouverait ralentie pendant deux mois, le stock ne pourrait se reformer.

L'Algérie fait des commandes, et l'on demande des prix élevés pour les tissus qui conviennent à cette contrée qui paraît assurée d'avoir une belle récolte, surtout dans les provinces d'Alger et de Constantine.

Le compte 30 est peu offert à 35 1/2 pour 8 kil. 50 et l'on n'a pas de stock dans cette sorte, non plus qu'en longottes.

Les tissus teints, indiennes, rouenneries, mouchoirs sont d'une vente modérée, ils sont depuis longtemps et restent moins favorisés que les tissus écrus.

Pas de changement dans la situation des filés.

ÉPINAL, LE 16 AVRIL 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées 16 fils 32 1/4 à 32 3/4.
» » 18 » 34 1/4 » 34 3/4.
» » 20 » 36 1/4 » 36 3/4.
» 68 » 20 » 38 1/2 » 39.
» 70 » 21 » 41 » 41 1/2.
Chaine 27/29 3.25 à 3.30 Amérique.
Trame 36/38 3.35 » 3.45 »

Affaires assez actives, prix très-bien tenus.

LILLE, 16 MARS 1874.

Il est rare qu'une session du conseil général se passe sans que notre assemblée départementale ait à se prononcer sur quelque question économique importante. Cette fois, toutes viennent en même temps; les transports sous toutes leurs formes sont l'objet de l'attention du conseil : les chemins de fer, les canaux, le port de Dunkerque.

En ce qui concerne les chemins de fer, le conseil émettra le vœu que les lignes qu'il a concédées, en vertu des lois de 1865 et de 1871, soient maintenues entre les mains des compagnies concessionnaires. A l'égard des canaux, je vous ai dit que le département, de conserve avec les compagnies houillères du Pas-de-Calais et du Nord, proposait à l'Etat de lui avancer une somme de 3 millions 1/2 pour approfondir les canaux de Bourbourg et de l'Aa à 1 m. 80. L'Etat accepte cette proposition, et il ne reste plus qu'à déterminer les délais d'exécution et les termes de l'amortissement.

Le port de Dunkerque réclame des travaux d'amélioration et de réparation importants; les améliorations sont en voie d'exécution, mais, tandis qu'on exécute des travaux neufs, les parties anciennes, insuffisamment entretenues, tombent en ruines; c'est pour ces grandes réparations que le département offre encore à l'Etat de lui faire de nouvelles avances.

La légère reprise annoncée par quelques journaux de la capitale ne s'est guère manifestée dans notre région; dans l'industrie linière, la demande est un peu plus calme qu'avant Pâques, particulièrement pour les grosses toiles; les toiles fines, surtout dans les bonnes qualités, s'écoulent faiblement et ne laissent pas de stock en fabrique; le mouchoir, et surtout le mouchoir de fantaisie, s'enlève au fur et à mesure de la fabrication. Les lins de pays et ceux de Russie n'ont donné lieu qu'à très-peu d'affaires. Les fils sont très-peu demandés à l'intérieur; mais, grâce aux affaires suivies que l'on traite avec l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie, les stocks n'augmentent pas outre mesure. Le mouvement du commerce extérieur a été :

Par la principalité de Lille, du 1er au 10 avril :

	Importations.	Exportations.
Lins	29.772	100.296
Fils	18.819	68.810
Toiles	10.534	1.377

Par le port de Dunkerque, du 8 au 14 avril :

Importations.		Exportations.	
Lins	8.400	Lins	5.926
Jute	218.000	Fils de lin	92.291
Chanvre	25.200	Jute	28.895
Fils de lin	513		

Les affaires à Roubaix et à Tourcoing ont présenté peu d'animation depuis la semaine de Pâques ; nous sommes du reste dans une époque de transition entre les articles d'été et d'hiver, qui est toujours une sorte de morte saison, et des fêtes locales sont venues entraver complétement le commerce.

Nous avons eu hier un assez beau marché aux blés. La mercuriale municipale accuse une baisse de 25 centimes par hectolitre, mais dans le commerce les prix étaient fermes avec affaires courantes. La vente des farines s'est un peu améliorée, et les prix tendent à la hausse. Il y a également de la fermeté pour les menus grains; les avoines sont très-recherchées en hausse de 0,50 c. à 1 fr. les 100 kilos.

Le marché des 3/6 est de plus en plus abandonné; ni la consommation intérieure, ni l'exportation ne se décident à donner des ordres. Aussi, malgré la fermeté des marchés allemands, y a-t-il sur notre place une tendance continue à la baisse. Le courant est ici à 63 francs sans preneurs, le 3/6 disponible est au même prix, et il est probable que d'ici à quelques jours nous serons à 62 fr. Les 4 mois d'été offerts à 63 francs n'ont donné lieu pendant toute la semaine qu'à une ou deux affaires de peu d'importance. Les 4 derniers à 59 et à 58 75 ont été traités par quantités plus fortes ; néanmoins il y a encore une très-grande hésitation à prendre à ce prix à des époques si éloignées. Par suite de quelques demandes d'alcool pour subvenir aux besoins de la liquidation, on a fait, il y a quatre ou cinq jours, du 3/6 mélasse disponible à 63 fr. 50 c. et à 64 fr., et encore les distillateurs se faisaient-ils prier pour en donner une quinzaine de pipes. Aujourd'hui, en présence de la faiblesse et de l'abandon actuels, tous sont vendeurs, ce qui prouve que les stocks augmentent.

Le sucre indigène donne toujours lieu à aussi peu d'affaires; les fabricants résistent énergiquement aux cours actuels qui sont excessivement bas; on cote en effet les 7/9 à 56 25 et 56. Quelques affaires en raffinés à 150 francs.

Les charbons sont toujours aussi faibles ; les gras industriels sont à 20 fr. et ils tendent à se rapprocher du cours de 19 fr. ; les maigres sont à 18 fr., mais on en a traité à 17 fr. et même à 15 fr. dans quelques cas exceptionnels.

LYON, 16 AVRIL 1874.

Soies et Soieries. — Quoique la condition continue à enregistrer des chiffres très-élevés, la dernière cote officielle des soies a paru avec des signes indéniables de faiblesse; et cette tendance se serait probablement accentuée davantage s'il y avait eu plus d'affaires. Mais les transactions ont été peu importantes, ce à quoi, du reste, il fallait s'attendre, après le grand mouvement qui a marqué le mois dernier.

Ce mouvement, toutefois, qui a valu à la condition des recettes comme elle n'en avait pas eues depuis dix ans, n'a pas été produit par l'activité persistante et croissante des ventes en fabrique. Le fabricant, malgré les bas prix pratiqués sur la matière première, avait épuisé ses approvisionnements jusqu'à la dernière balle. La baisse graduelle lui avait fait ajourner tout achat; et ce n'est que lorsqu'il s'est vu sur le seuil de la prochaine récolte que, redoutant d'être pris à l'improviste par les événements, il s'est décidé à se pourvoir dans une assez large mesure. En agissant ainsi, en se précautionnant contre une hausse éventuelle, il a fait preuve de prudence, et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Pour le moment, tout motif de hausse a disparu, et le *statu quo* des prix s'impose à tout le monde jusqu'à ce que les résultats de la récolte permettent d'asseoir quelques prévisions. Dès à présent, on peut néanmoins prévoir de la faiblesse, pour peu que les éducations s'annoncent bien.

Parmi les affaires en soie, traitées cette semaine, nous citerons une vente de 50 balles *Dancingbear* (ours dansant nos 1 et 2) à 50 francs et 60 balles *oshio* redévidées inférieures à 49 francs. Les prix pour la première affaire indiquent une dépréciation réelle, comparativement aux cours pratiqués il y a quinze jours.

Comment le *statu quo* des prix, sinon la faiblesse, ne serait-il pas dans les prévisions générales, en présence des correspondances, de Paris aussi bien que de Londres, qui, toutes, s'accordent à présenter ces places comme encore largement pourvues, surtout celle de Londres. Il est vrai, comme on l'a vu par les statistiques publiées dans notre dernière correspondance, que l'Angleterre a importé d'énormes quantités de soieries et qu'il est tout naturel que son stock soit très-abondant. De Paris comme de Londres, il ne nous est donc venu que de faibles demandes de réassortiment. Les rares affaires d'un peu d'importance qui ont été traitées, n'ont pu l'être qu'à des prix excessivement bas.

Les nouvelles de New-York sont encore moins bonnes. Les ventes en privé sont presque nulles, et chaque jour voit passer à l'encan des masses considérables de soieries, qui ne peuvent donner que des pertes si elles ont été honnêtement et régulièrement inventoriées. Il n'y a d'exception que pour quelques articles, tels que les quadrillés, les rayés noir et blanc et certaines nuances de turquoises. Tout le reste est plus ou moins sacrifié. On s'en étonne d'autant plus que les importations faites en vue de la dernière saison ont été restreintes et que la marchandise fraîche est loin d'abonder. Une des causes principales qui poussent à ces encans paraît être la répugnance que les importateurs éprouvent à vendre à créditaux Jobbers qui harcèlent de leurs offres les détaillants. Or, les besoins de ces derniers étant notoirement peu pressants, les importateurs préfèrent la réalisation immédiate au comptant, au moyen des encans. Mais on comprend que ces dispositions ne contribuent pas à donner de la fermeté aux prix de l'étoffe.

Notre place a favorablement accueilli la nomination de la commission chargée d'étudier les moyens de développer les relations de la France avec les pays lointains. Les noms de plusieurs des membres de cette commission lui ont paru une garantie de l'esprit vraiment progressif qui préside à ses délibérations. On s'est demandé seulement s'il n'eût pas été plus simple de saisir de cette question la section spéciale du conseil supérieur du commerce, sauf à lui adjoindre quelques membres nouveaux si cela eût été nécessaire. Ce n'est qu'en France où l'on voit des institutions, créées la veille avec fracas, retomber dans le néant le lendemain. Le conseil supérieur du commerce n'a fonctionné jusqu'à ce jour qu'à titre de sous-commission du bud-

get et dans un intérêt purement gouvernemental. La question du développement de notre commerce extérieur était tout à fait de sa compétence. En la traitant, il aurait donné signe de vie, et le public se serait habitué à voir en lui autre chose qu'une institution mort-née.

Parmi les deux ou trois moyens indiqués au rapport de MM. Desseilligny et Decazes, comme de nature à favoriser notre commerce intérieur, il en est un qui a depuis longtemps attiré l'attention des chambres de commerce, c'est celui tiré des services que pouraient rendre nos consuls. Il est certain que, sous ce rapport, l'Angleterre nous est très-supérieure. Pourquoi, à l'exemple des consuls anglais, ceux de France ne seraient-ils pas astreints à envoyer régulièrement, chaque année, à une époque fixe, des rapports circonstanciés sur l'état commercial des pays où ils résident? Des communications de cette nature sont assez rares en France, et elles ne reçoivent jamais qu'une publicité insuffisante.

A cette occasion, nous pouvons dire que par une coïncidence heureuse notre chambre de commerce avait écrit, sur le rôle de nos consuls et sur les services qu'on pouvait leur demander, une lettre qui a été adressée à M. le ministre du commerce, le 3 de ce mois. Elle y signale, par parenthèse, l'abondance des informations que la sériciculture italienne a reçues, dans ces dernières années, par l'intermédiaire du consul d'Italie, sur tout ce qui se rapporte à l'exportation des semences japonaises.

Ce qui manquera longtemps encore à notre commerce extérieur pour lutter avantageusement sur les marchés lointains, c'est la production d'articles de grande consommation, les seuls qui puissent servir de base aux grosses entreprises d'exportation. L'Angleterre a le coton, c'est là sa force, nos mille articles de mode n'y suppléent pas et ne constituent qu'une matière insuffisante d'échange. Déjà pourtant nos exportations en machines et outils prennent une réelle importance sur les marchés de l'extrême Orient.

Les recherches auxquelles se livrera la commission qui vient d'être instituée auront certainement des résultats dont notre commerce profitera; mais sa mission consistera seulement à éclairer les voies, et, en dernière analyse, c'est à l'initiative qu'il appartient de s'y engager résolument et de les rendre fécondes.

LE HAVRE, 16 AVRIL 1874.

Les affaires restent assez languissantes pour la plupart de nos articles, mais les cours sont soutenus ou fermes pour beaucoup d'entre eux, et le coton a été en reprise depuis huit jours. — Mouvement maritime régulier.

COTONS.— Nous n'avons eu que 49,000 b. de recettes la semaine dernière en Amérique, soit un chiffre égal à celui d'il y a un an. A Bombay, par contre, on a signalé 88,000 b. de recettes dans la semaine contre 41,000 b. l'an dernier. Expéditions toujours bien suivies de l'Inde comme des Etats-Unis. Ces avis avaient d'abord laissé le marché assez froids, et il ne se traitait qu'un petit courant régulier d'affaires entre vendredi et samedi, à prix toujours fermes d'ailleurs.

Dès lundi, on signalait de la reprise à New-Orléans et, sur les principaux marchés américains, de plus faibles recettes (nous avons 28,000 b. pour les cinq premiers jours de la semaine), des pluies continuelles dans le Sud, et le marché de Liverpool commençait à s'animer et à raidir, en sorte que nous suivions l'impulsion ici, et nous avons eu des affaires assez importantes à signaler. Mercredi, par exemple, on faisait 4,500 b., et les autres journées, on cotait environ 2,000 b. pour chacune d'elles et, finalement, nous clôturons avec 1 franc de hausse environ sur tous cotons. Le très-ordinaire Louisiane vaut : fr. 100 à 101, le Georgie, fr. 98/99, les bons Oomra courants, fr. 74/75.

Le coton à livrer a provoqué des affaires suivies aussi avec pleine faveur proportionnelle à celle du disponible, et il en a été de même pour le coton à terme. Le Louisiane sur avril vaut fr. 97, et l'on est acheteur de juin à septembre à fr. 100.

Il y a apparence que les recettes d'Amérique vont enfin descendre un peu au-dessous de celles de l'an dernier, et ce sera surtout le cas si le temps n'est pas favorable à la prochaine récolte, parce qu'alors les planteurs retiendront autant que possible le coton qui leur reste, dans l'espérance d'en avoir un meilleur prix plus tard.

Pour le moment, les dépêches reçues depuis quelques jours signalent des pluies abondantes et même des inondations dans plusieurs districts. Il n'y a sans doute pas à s'en inquiéter beaucoup, la chose étant reproduite chaque année à peu près, et il vaut mieux d'ailleurs que cela ait lieu au premier printemps, puisque les eaux pourront se retirer et que les plantations pourront encore être faites. On a en effet pris le parti de semer plus tard qu'autrefois, et en beaucoup d'endroits on peut se livrer à cette opération jusque courant mai. On continue de dire aussi que l'on plantera environ 1 million d'acres de moins que durant la dernière campagne. Ce n'est point encore là fait prouvé, et il faut ensuite bien se souvenir que chaque saison on est contraint d'abandonner une certaine étendue de culture, parce que l'on ne saurait y donner les soins voulus. Les terres que l'on n'aura pas ensemencées permettront de porter toute l'attention à celles cultivées, et finalement on ne doit pas s'attendre à beaucoup moins de produit, parce que l'on aura ensemencé environ 10 0/0 de moins.

On s'est laissé aller à s'émouvoir des premiers avis défavorables reçus d'Amérique; il est fort possible — nous allions dire probable — que les dépêches qui nous viendront dorénavant des Etats-Unis soient encore plus mauvaises, parce que les Américains ont encore 7 à 800,000 balles de leur ancienne récolte à vendre, et comme toujours l'Europe se laissera sans doute aller à donner toute créance à ce qu'on lui dira. Néanmoins, il y a un fait qui domine tout ce qu'on pourra dire, c'est qu'il y assez de coton en perspective pour les besoins du monde, si développés qu'ils soient, et que par suite tout mouvement de hausse un peu sensible ne saurait être que factice et par cela même de courte durée. Il est juste de répéter aussi qu'aux bas prix actuels, la filature travaille partout en plein, et que cela même prémunit contre toute baisse tant soit peu marquante. C'est là, il nous semble, ce qui devra caractériser les mois prochains.

Quant à la question d'avenir, elle est naturellement subordonnée à l'aspect qu'aura la récolte américaine au mois d'octobre. C'est ce mois qui fait vraiment cette récolte, parce que l'époque de la première gelée est ce qu'il y a de plus important pour la plante. Et tout ce que l'on dira jusqu'à ce moment n'aura qu'une importance assez relative.

Les débouchés sont toujours très-considérables, et notre stock diminue, mais il est à un chiffre qui permet cette diminution :

Voici nos stocks :

	1874	1873
Etats-Unis	113.710	48.170
Brésil	4.840	19.780
Indes	22.190	87.980
Autres	1.840	3.050
	142.580	158.980
Cotons en mer :		
Etats-Unis	56.826	30.312
Brésil	1.244	363
Indes	41.590	21.186
	99.660	51.861

CAFÉS. — On a encore traité quelques milliers de sacs au début de la semaine à prix raffermissants, soit de fr. 95 à 96, et pour Haïti T. Q., et il n'y avait même que peu de vendeurs. Depuis on est retombé dans le plus grand calme, et la tendance est lourde. On dit même qu'on a laissé, en dernier lieu, 2,000 s. Jacmel à livrer à fr. 93. — Les dépêches du Brésil, en date du 25 mars de Rio, qui viennent de nous parvenir, signalent des recettes de 5,900 s, par jour; de grosses expéditions, 62,000 s. pour le nord de l'Europe, entre autres, et malgré cela les stocks étaient de 215,000 s. à Rio et 150,000 s. à Santos. — Ce sont là de mauvais avis, d'autant plus que l'on voit revenir de grands renforts, tandis que la consommation a diminué. — Ce fait, que l'on a voulu nié pendant quelque temps, est aujourd'hui palpable par toutes les statistiques.

Nous sommes aujourd'hui au grand calme sur place avec des cours nominaux, et on va attendre le résultat de la vente publique hollandaise qui aura lieu le 22 courant et à laquelle on présentera 75,000 s.

On n'a débouché encore que 4,395 s. sur place, la semaine dernière, et nous avons reçu 12,715 s. dans le même temps.

Voici le mouvement de l'article sur place du 1er janvier à ce jour :

	1873.		1874.	
Arrivages	148.638 sacs	18 fûts.	160.021 sacs	336 fûts.
Débouchés	181.245 —	184 —	81.830 —	184 —
Stocks	68.254 —	115 —	176.998 —	97 —

LAINES. — Nous avons une bonne demande toujours pour cet article, et les prix restent très-fermes. On a vendu cette semaine :

530 b. Buenos-Ayres, suint.................. 125 à 192 50
161 b. Montevideo, id. 225 267 50
14 b. Russie, lavée.......................... 575

INDIGOS. — On a encore vendu au delà de 200 colis cette semaine à prix très-raides, et on paye rondement 50 de prime pour Bengale nouveau. La vente trimestrielle de Londres se fait mollement toutefois, et c'est à peine si l'on paye les pleins prix d'avant l'enchère.

BOIS DE TEINTURE. — On ne signale que de petites affaires en campêches, mais elles suffisent pour maintenir les cours avec fermeté, et si la consommation n'achetait pas rondement, la hausse s'ensuivrait parce qu'on annonce très-peu de renforts des Antilles.

CUIRS. — Il y a une bonne demande pour les cuirs et 25,000 pièces ont été traitées depuis huit jours, tant de gré à gré qu'en vente publique, et les prix sont généralement fermes.

BORDEAUX, LE 16 AVRIL 1874.

VINS. — Depuis nos derniers avis, il y a eu quelques affaires sur les vins de 1872, provoquées par la baisse des prix.

Une portion des vins de Lacoste-Grand-Puy-Pauillac (5e crû) a été vendue à fr. 1,000 le tonneau, et environ 250 tonneaux de Bas-Médoc dans les prix de fr. 500 à 600. On a traité également plusieurs affaires dans les Palus et les Côtes à des prix modérés.

Les vins plus vieux que 1872, n'existant presque plus à la campagne, maintiennent leurs prix avec une grande fermeté.

Depuis huit jours, la température a été humide et pluvieuse, et, par suite, la pousse des vignes est retardée, ce qui n'est pas un mal, à l'époque actuelle où les gelées sont tant à craindre.

Pas d'affaires à signaler sur les 1873.

SPIRITUEUX. — Nous n'avons pas de changement sensible à signaler en 3/6; néanmoins, nous remarquons un peu de tendance à la baisse par suite du peu de demandes de la consommation et des avis reçus des lieux de production, et nos prix sont faiblement tenus comme suit:

3/6 Languedoc, disponible, fr. 108 } très-offerts.
3/6 Nord, d° fr. 70 à 71 }

CAFÉS. — La situation de notre marché reste à peu près telle que nous la désignions il y a quinze jours. Nous sommes pour ainsi dire sans affaires. Quelques ventes ont été notées, mais nous ne pouvons affirmer que les prix cotés soient bien exacts. Notre place demeurera pendant assez longtemps fatiguée, parce que la plupart des faiseurs se trouvent engagés dans des affaires à livrer dont la réalisation est encore plus ou moins éloignée; l'avenir seul nous dira comment s'opéreront les réceptions. En attendant, quelques marchés à livrer ont été, dit-on, résiliés à l'amiable. Pendant ce temps, la consommation se restreint espérant revoir des prix plus bas; elle n'écoule qu'au jour le jour et est approvisionnée par les maisons de demi-gros qui, tout en se raidissant, sont obligées d'écouler avec plus ou moins de perte.

Les importations de la quinzaine se bornent à 5,050 sacs Rio.

CACAOS. — Cet article reste faible avec peu d'affaires, l'époque de l'année dans laquelle nous entrons n'étant pas favorable à la fabrication du chocolat. Les sortes des Antilles françaises restent bien vues aux cours derniers, et, s'il y a eu quelques ventes à prix un peu moindre, c'était pour marchandise à prendre au débarquement. Les autres sortes courantes sont moins demandées et à prix moins soutenus. Les ventes de la quinzaine comprennent: 85 quarts Guadeloupe à fr. 117,50 A; 30 quarts Martinique à fr. 115 A; 85 quarts d° à quai, à fr. 114 A; 75 sacs Caraque à fr. 92,50 E; 200 sacs Guayaquil à fr. 65 E. — Il a été importé 511 sacs Bahia.

SUCRES. — Les arrivages des sucres des Antilles, dont majeure partie est vendue à livrer, sont sur le point de se faire et les navires attendus sont généralement en retard. En attendant, la raffinerie a fait quelques achats pour alimenter sa fabrication. Elle a pris 102 barriques et 104 quarts Martinique brut à fr. 57,50 A la bonne 4e; 200 barriques et 123 quarts Martinique usine à prix divers; 1,660 sacs Bourbon à fr. 64 A la bonne 4e, et 1,550 sacs Mayotte à venir de Nantes à fr. 61 et fr. 61,50 A. Ces prix montrent une tendance à faiblir, surtout si les vents d'ouest nous amenaient quelques navires à la fois.

Les raffinés restent calmes et peu demandés. On cote les pains 1er choix fr. 76; les 2e choix fr. 74 à 75; les pilés fr. 72 à 74; Mélasses, fr. 20 à 21.

LAINES. — Les transactions ont été limitées, mais les cours sont fermes. Notre enchère du 30 avril, grâce aux renforts récemment arrivés, présentera un choix de marchandises très-convenable: il y sera présenté environ 1,200 balles de Montevideo et 1,500 à 1,800 balles de Buenos-Ayres.

CÉRÉALES. — Peu de changement depuis notre dernier bulletin. Cependant la hausse, que nous avons toujours considérée comme probable avant la prochaine récolte, semble se préparer sur tous nos marchés. Nos cours sont plus fermes, et, si le mouvement n'est pas très-accentué et ne se manifeste pas par de fortes variations dans les prix, il n'en est pas moins très-réel et général. Sur notre place, sous l'influence des nouvelles de Paris et d'Angleterre, et aussi en présence de l'obstination de la culture dont les ressources s'épuisent, il faut voir les blés de pays à fr. 31 avec peu d'affaires. On cote les farines fr. 51 à 52 les 1res marques; fr. 50 les marques secondaires. Les blés du Chili et de Californie, qui semblaient devoir embarrasser notre marché, sont aujourd'hui, ou transformés en farine ou vendus dans les Charentes et sur le cours de la Garonne à la meunerie de ces régions.

Les farines étuvées sont de fr. 50 à 51 50, suivant marque, le baril de 88 kilos.

Les issues sont très-rares et très-demandées.

PRODUITS RÉSINEUX. — L'arrivée de la nouvelle récolte, le manque d'ordres et la concurrence des produits américains ont amené une dépréciation sensible sur tous les résineux, et l'on s'attend encore à une plus forte baisse afin de pouvoir concurrencer les prix américains.

Il y a eu une baisse de fr. 1 sur l'essence au marché d'hier; on s'attend à une plus forte baisse, d'abord, parce qu'il reste d'assez forts lots d'essences chez certains fabricants spéculateurs et que la nouvelle fabrication a commencé à se produire, et enfin par suite de la baisse survenue à Londres sur l'essence américaine qui ne vaut que 31/ délivré, ou 31/6. Il est donc plus que probable que nous tomberons cette année à des prix relativement modérés dès que les apports sur les marchés acquerront une certaine importance.

Voici les cours des résineux hier, 15 avril, au marché de Saint-Julien.

Brais clairs, fr. 14; les demi-clairs, fr. 13 50; les noirs, fr. 13. Colophane Hugues, fr. 19 à 25, suivant nuance; colophane ordinaire, fr. 17 à 17 50; demi-colophane, fr. 16 à 16 50.

Essence de térébenthine, fr. 66.

Résine jaune, fr. 13 50 à 14 les 100 kilos.

Pâtes de térébenthine, fr. 400 les 4 barriques.

Galipot mi-larmeux, rare; vaut fr. 40 à 42 les 100 kilos. Cet article ne se récolte qu'en novembre.

Goudron fin de four, fr. 58; goudron de gaz, fr. 65.

MARSEILLE, 15 AVRIL 1874.

Je n'ai pas à vous entretenir de politique, et ce n'est pas de la première réunion de notre conseil général, réunion assez tumultueuse, dont je viens vous parler. Cependant, j'ai à vous raconter une petite révolution qui commence aujourd'hui dans nos mœurs commerciales. Il ne s'agit en effet rien moins que de supprimer une des deux réunions que nos négociants ont l'habitude, de temps immémorial, de tenir deux fois par jour, au palais de la Bourse; jusqu'à présent, on y venait de 11 heures et demie jusqu'à 1 heure; puis, le soir de 4 h. 1/2 à 6 heures, 6 heures et demie; le commerce des blés, le plus en retard, arrivait le dernier et partait aussi le dernier, de telle façon que le négociant ne rentrait chez lui que vers 7 heures du soir, pour son courrier, ne finissait son travail qu'à une heure très-avancée, retenant ses employés quelquefois jusqu'à 10 heures du soir. Tout le monde était d'accord pour reconnaître la bourse du matin à peu près inutile; elle servait à épargner aux courtiers des courses en ville; ils trouvaient là groupés, tous les négociants, entamaient quelques affaires, qu'ils terminaient à l'aise le soir. Mais de là à prendre l'initiative pour s'affranchir de cette habitude qui a fait perdre tous les jours, un temps considérable, il y avait tout un monde, toute une routine à renverser. Quelques négociants plus hardis et plus intelligents, des jeunes, avec l'appui de la Société pour la défense du commerce, ont pris enfin cette initiative, et malgré l'opposition tacite de la chambre de commerce, mèneront l'affaire à bien; mais aujourd'hui l'aspect de la bourse qui se tiendra maintenant de 2 à 4 heures est curieux; on dirait une ruche dans laquelle un ennemi est venu se fourvoyer, tout est en l'air, on ne cause que de cela, bien que la tenue des affaires soit en général assez satisfaisante.

En effet, le mouvement de hausse que nous pressentions

dans notre dernière correspondance, s'est encore accentué cette semaine. Toutes les qualités ont été bien demandées; les ordres de l'intérieur sont arrivés très-abondants ; et si l'on a, par contre, moins vendu pour la saison, des ordres d'achat de blés durs pour l'Italie sont venus établir une large compensation. En somme, tous les blés ont une hausse de 1 franc environ par charge. Notre minoterie locale elle-même, continue des achats importants. Notre stock est très-faible, et nos arrivages à peu près nuls; nous n'avons en effet reçu que 55,200 hectolitres, et les affaires en blés disponibles ont atteint 51,200 hectolitres.

On a vendu :

Tuzelle de Provence...	43 50	100 kil.	Marianopoli..	45 50	128/123
» d'Afrique...	38 »	»	Irka Odessa..	45 »	»
» d'Oran.....	38 25	»	» Azoff....	44 25	»
Espagne blanc........	37 50	»	Rodosto dur..	43 »	»
» rouge........	35 »	»	Danube......	40 »	126/121
Ferdianska...........	46 50	128/123	Pologne......	44 50	128/124

Les farines se vendent bien au même prix qu'avant :

Les Minot Tuzelles de fr. 62 à 64, — TS fr. 59 à 62, — M fr. 59 à 60, — COS fr. 50 à 53, — SB fr. 49 à 52, la balle de 122 kilogrammes.

Cafés. — Par suite des fêtes, les transactions ont été très-calmes, pourtant les avis des principaux marchés accusent une tendance meilleure. Sur notre place, les détenteurs refusent de vendre aux mêmes prix pratiqués ces derniers temps, et il faudrait une avance marquée, pour aboutir à quelque transaction. Aussi, nous n'avons à signaler, avec des cours nominaux, que la vente de :

400 s. Porto-Rico, à fr. 115; 800 s. Rio à fr. 80; 110 s. dito à fr. 102. En bon goût, on a vendu 500 s. Haïti moitié sain, moitié avarié à fr. 92. A ces prix il y aurait d'autres acheteurs, mais les vendeurs demandent pour les Saint-Domingue, de fr. 100 à 105; Moka, fr. 130 à 135.

Cotons. — Marché soutenu. Il s'est vendu aujourd'hui :

8 b. Salonique battu, fr. 12 50; 2,000 kil. Pirée à fr. 92 50; 21 b. Pirée supérieure à fr. 105; 143 b. Tarsous fr. 72 50; 30 b. Tarsous fr. 70.

Laines. — Toujours position ferme pour cet article. On a même une hausse sur certains articles.

Il s'est vendu 2,546 b., il n'en est arrivé que 830. Notre stock n'est que de 15,956 balles.

Nous citons vendues, 681 b. Kassapachi fin à fr. 142 50; 237 b. Andrinople fine à fr. 170; 180 b. Perse suint à fr. 95; 148 Angora à fr. 77 50; et 450 b. Mossoul à fr. 2 45 et 2 65 le kilog.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 17 avril, 11 h. — Cotons : Marché actif, prix fermes. Ventes 3,005 balles, très-ordinaire Louisiane disp., à fr. 101 ; low middling Louisiane chargeant de fr. 100 à 161 ; très-ordinaire Louisiane sur avril, fr. 97 50 à 98 ; dito sur mai, fr. 98 à 98 50 ; dito sur mois suivants, fr. 100 à 101 les 100 kil. — *Laines :* Marché actif, prix fermes. On a noté 320 balles Buenos-Ayres en suint, de fr. 172 50 à 212 50 les 100 kil.

Liverpool, 17 avril. — Cotons : Ventes probables d'aujourd'hui, 15,000 balles. Marché calme, prix tenus. Importations, 2,000 balles.

New-York, 16 avril. — Change : sur Londres, 4 dollars 85 cents par livre anglaise. — Change : sur Paris, 5 18 3/4. — Pétrole : 15 cents 3/4 ; dito à Philadelphie, 15 cents 3/8. — Farine, extra-state, 6 65 à 6 dollars 85. — Maïs : 92 cents. — Froment rouge : 1 dollars 67 cents. — Café : Rio fair, 23.

Pernambuco, 31 mars. — Cotons : Pernambuco prima, 7 3/4 d. la liv. franco à bord ; Macéio et Penedo, 6 9/10 ; Paraïba, 6 3/4 ; le tout par livre, franco à bord. Marché ferme. — *Change :* sur Londres, 26 1/4 d.

Rio-Janeiro, 25 mars. — Cafés : *Good first,* 7,320 reis ; expéditions pour le Nord 60,600 s.; pour la Méditerranée, 3,100 s.: pour les Etats-Unis, 55,700 s. Stock, 215,000 s. Recettes journalières, 5,900 s. — *Change :* sur Paris, 362 reis.

A Santos, ventes 9,000 s.; qualité supérieure, 7,100 reis ; stock, 165,000 s.

Buenos-Ayres, — mars. — Cuirs salés : Saladeros, bœufs, du poids de 60 liv. esp., 57 »/» rx. Ventes totales depuis le dernier courrier (y compris les cuirs d'Entre-Rios et Rosario), 255,000 pièces. Expéditions pour le Canal et l'Angleterre, y compris le Havre, la Hollande, Anvers et Hambourg, depuis la dernière malle, y compris les cuirs d'Entre-Rios, 11,000 pièces. — Cuirs secs : ventes depuis le dernier courrier, 39,000 pièces ; expéditions pour le Canal, etc., 7,500 pièces. Stock en secs de toutes sortes, 16,000 pièces. — Laines : 56 à 90 rx. — Suifs : de bœufs, 14 »/» rx.; de mouton, »» »/» rx. — Articles d'importation : charbon de Cardiff 19 »/» rx.; sel de Cadix, 11 rx.; bois de charpente, »» rx. — *Change :* sur Londres, 49 »/» den. — *Fret :* pour Anvers, 22 1/2 à 30 ; pour la Manche, 25 à 30.

Valparaiso, 18 mars. — Nitrate de soude : 95 0/0 se cote à l. st. 1 75. — *Change :* sur Londres, 45 den.

Havane, 13 avril. — Sucres : terrés n° 12, 18 1/2 rx ; Moscovades, 16 1/2 rx. — *Change :* sur Londres, 160 0/0 de prime.

Calcutta, 14 avril. — Indigo ; Les apparences de la récolte sont mauvaises. — Cotons : *fair* Bengale, 4 3/4 den. — Jute : Cutting, liv. st. 9 17 6. — Graines : de lin, sh. 61 Riz : de table, sh. 18. — Salpêtre : 5 0/0, sh. 20 6. Le tout coût et fret. — *Change :* sur Londres, à 6 mois, traites de banque, sh. 1 11 5/16.

Bombay, 18 avril. — Cotons : marché ferme. On cote : *fair* Veravul nouveau, 5 7/16 d.; *good fair* Sawginned Dharwar nouveau, 6 7/16 d.; *fair* Oomra nouveau, 5 3/4 d.; *fully fair*, dito, 5 7/8 d.; *good fair*, dito, 6 »/» d.; *fully good fair* nouveau Oomra, 6 1/8 d.; *good fair* nouveau Dhollerah, 5 7/8 den. *fair* nouveau Dhollerah. 5 7/16 d ; *superior* nouv. Dhollerah, 6 1/8 d.: *fully good fair* nouv. Broach machine, 6 1/2 d.; le tout pour embarquement avril-mai.

Batavia, 13 avril. — Etain : à la vente publique de 9,000 picols Billiton tenue ce jour, le tout a été vendu en moyenne à fl. 55 70 par picol.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	9 avril	16 avril
ACTIF.		
Encaisse métallique	1.052.594.008	1.055.976.625
Portefeuille.. Paris. — Commerce	421 581.026	399.540.827
Portefeuille.. Succursales....id	468.841.922	459.606.966
Portefeuille.. Bons de la Ville de Paris.	30.341.062	30.341.062
Portefeuille.. Bons du Trésor	931.322.500	906.260 000
Avances sur Lingots	6.167 900	7.382.400
Avances sur Effets publics	39.859.800	39.514.600
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	63.250.250	62 947.050
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	1 906.300	1.863.300
Rentes disponibles	67.306.733	67.306.733
Divers	14.258.258	17.109.591
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés	11.374.418	8.619.983
Billets au porteur en circulation	2.606.727.295	2.602.329.785
Compte courant du Trésor	139.781.363	135.236.232
Comptes courants particuliers Paris..	204.519.564	162.659.020
— succursales	23.125.831	25.756.215
Escompte et intérêts divers	21.177.793	22.180.853
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	3.382.617	»
Portefeuille commercial	»	31.275.145
Bons du Trésor	»	25.062.500
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	1.214.500	»
Avances sur valeurs	»	691.400
Divers (*actif*)	2.851.333	»
Billets en circulation	»	4.397.510
Compte courant du Trésor	»	4.545.131
Comptes courants particuliers	»	39.230.160
Escomptes et intérêts divers	1.003.042	»

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	Circulation	Réserve métallique	Portefeuille	Avances sur valeurs	Comptes cour^ts Particul.	Comptes cour^ts Trésor.	Taux escompte
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Juillet 3	2.865	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170 6	114.9	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194 9	154.3	6 %
— 31	3.008.9	726 4	1.239 5	137.9	227.1	145.6	—
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137.5	230 9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828 8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2 807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2.606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—
— 16	2.602.3	1.055.9	859.1	104.3	188 4	135.2	—

Bilan de la Banque de France. — Le portefeuille diminue toujours; les remboursements se sont élevés à 31 millions cette semaine, Paris et les succursales y ont pris part ; Paris pour 22 millions, les succursales pour 9. Depuis le 2 janvier la somme des effets escomptés s'est abaissée de 1,219,000,000 fr. à 859,000,000 fr., soit de 360 millions ; on se liquide et le commerce ne reprend pas encore.

Le Trésor, aussitôt qu'il a quelques fonds disponibles, décharge sa dette. Il a diminué les avances qui lui avaient été faites sur bons du Trésor de 25 millions. Depuis le 2 janvier, sa dette à la Banque a baissé de 1,027,562,000 fr. à 906,000,000 fr.

Au même moment les comptes particuliers ont fléchi de 39 millions, et le compte du Trésor de 4,600,000 francs.

Dans ce mouvement de capitaux, l'encaisse métallique a gagné 3,300,000 fr., mais la circulation des billets a dû s'accroître de 4,400,000 fr. La situation de la Banque a donc peu changé; les comptes courants des particuliers et du Trésor sont réduits presque au niveau le plus bas de cette année.

Le chiffre de bénéfices dépasse à peine 1 million cette semaine.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 avril 16
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte.......	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique.......	189.5	819.0	1.297	740.8	1.055.9
Circulation..............	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.602.3
Portefeuille.............	588.5	505.2	649.6	710.7	859.1
Avances sur titres........	62.6	140.3	100.6	63.4	104.3
Comptes courants.					
Des particuliers..........	144.5	316.6	427.1	500.3	188.4
Du Trésor................	75.3	91.7	175.7	95.1	135.2

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

16 avril 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis............	36.492.300	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	21.492.300
Total......	36.492.300	Total.......	36.492.300

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.803.274
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.135.424	Portefeuille et avances sur titres............	19.220.443
Compte du Trésor.....	6.687.952	Billets (réserve)........	10.055.590
Comptes particuliers...	19.064.194	Or et argent monnayés.	746.350
Billets à sept jours....	385.087		
Total.......	43.825.657	Total.......	43.825.657

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation.............. L. ST.	»	L. ST. 297.040
Compte du Trésor..............	»	198.283
Comptes particuliers	»	620.072
Portefeuille et avances..............	»	1.062.142
Réserve des billets..............	187.195	»
Encaisse métallique..............	»	12.239
Fonds publics disponibles..........	»	»

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 avril 16
Taux de l'Escompte.......	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 ½ %
Circulation..............	21 0	26 6	25 9	24 8	26 4
Dépôts publics...........	5 3	5 9	7 6	14 6	6 6
— privés.............	12 9	18 6	19 8	17 9	19 0
Portefeuille..............	26 1	30 9	23 1	21 9	19 2
Réserve de Billets........	0 9	0 7	8 4	14 7	10 0
Réserve métallique........	7 1	12 3	19 7	25 2	22 2
Rentes disponibles........	9 4	10 8	13 2	13 3	13 8
Prix des Consolidés.......	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ⅞
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé.......	52 6	45 9	56 9	56 1	60 3
Changes sur Paris.........	25 40	25 »	25 80	25 47	25 18
— sur Amsterdam...	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 18
— sur Hambourg...	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 57
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or....... barres, par once.	3 17 9	77½ 9½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent... barres, par once.	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10 9/16
Clearing-house...........	»	»	93	100	91 0

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS PUBLICS.	DÉPOTS PRIVÉS.	PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
	Millions £ st.							
1872.								
6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 %	....
1873								
1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 %	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 %	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 %	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
24 Septem.	25.2	8.0	21.3	21.7	12.6	23.5	4 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	22.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	20.7	7 4	19.3	8 0 0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0 0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 decem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
18 février.	24.9	7.7	18.1	17.6	12.0	22.7	»	....
26 février.	24.8	8.6	17.6	17.6	12.4	22.9	»	....
5 mars...	25.6	9.0	17.1	18.4	11.9	23.3	»	....
11 mars...	25.1	9.6	17.1	18.6	12.3	23.1	»	....
18 mars...	25.1	10.1	17.3	19.3	12.2	23.1	»	....
24 mars...	25.6	10.6	16.8	19.9	11.7	23.1	»	....
2 avril..	26.6	9.7	18.7	22.3	10.4	22.6	»	....
9 —...	26.7	6.8	19.6	20.2	9.8	22.2	»	....
16 —...	26.4	6.6	19.0	19.2	10.4	22.6	»	....

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le portefeuille a diminué de liv. st. 1,062422, presque de la même quantité qu'à Paris. On a fait face à ces remboursements à l'aide des dépôts particuliers, liv. st. 620,813, et du Trésor, liv st. 198,287. La circulation des billets ayant baissé de liv. st. 297,040, sans que la réserve métallique ait été touchée, la réserve des billets a pu s'élever de liv. st. 187,000; la voilà revenue à liv. st. 10,055,00. La situation se détend et nous approchons du moment où le numéraire va commencer à rentrer à la Banque; on n'aura pas recours à la hausse de l'escompte pour défendre l'encaisse.

Compagnie générale du Transatlantique. — Le jour même où le président du conseil rendait compte aux actionnaires de la situation de la Société et de la diminution de son matériel naval par suite de la perte de la *Ville-du-Havre*, un nouveau sinistre maritime lui enlevait le paquebot l'*Europe*, un des plus beaux navires de la Société. Le premier naufrage réduisait la valeur du matériel naval de 55,544,360 francs à 50,821,706 francs; le second lui enlevait encore une somme de 4,400,000 francs; mais dans l'intervalle la reconstruction du *Lafayette* était portée pour une somme de 1,400,000 francs, et la plus-value de 1,851,044 francs attribuée au paquebot l'*Europe*, par suite d'une transformation complète, portait de nouveau la valeur totale de la flotte de l'Atlantique à 54,072,750 francs.

Le compte des travaux de transformation s'élève à 3,645,967 francs, et les nouveaux navires qui ont reçu ces améliorations rendent chaque jour de plus grands services sur le réseau de la Compagnie et lui permettent de supporter la concurrence des compagnies étrangères.

Les trois lignes de l'Atlantique ont donné de meilleurs résultats qu'en 1872.

1873	Voyageurs.	Marchandises mètres cubes.
Ligne du Mexique	3.840	17.254
Ligne de Colon..............	2.673	18.805
Ligne de New-York...........	7.423	56.241

La progression du trafic d'un exercice à l'autre donne 1,027 passagers et 23,065 mètres cubes de marchandises. L'augmentation des recettes a suivi et de 10,403,000 francs, elles se sont élevées à 11,762,219 francs.

Les dépenses n'ont pas cédé à ce mouvement, nous retrouvons presque les mêmes chiffres qu'en 1872, car pour le charbon malgré la hausse des prix, grâce aux appareils perfectionnés le surcroît de dépenses n'atteint que 29,910 francs.

Il était temps que la Compagnie fût déchargée du service du Pacifique dont les résultats étaient encore plus défavorables en 1873 qu'en 1872. Outre la subvention fixe, le solde des pertes s'est élevé à 1,835,289 francs.

Par suite d'une nouvelle convention passée avec l'Etat, la ligne du Pacifique a cessé d'être exploitée à partir du 17 février 1874. Mais pour liquider l'opération, la subvention continuera à être payée jusqu'au 31 août prochain. Les navires affectés à ce service devenus disponibles vont permettre de doubler à partir du mois de juin celui de la ligne de New-York qui, de demi-mensuel, va devenir hebdomadaire pour une partie de l'année.

Le compte d'assurances après le sinistre de la *Ville-du-Havre* a eu à supporter une perte de 1,500,000 francs; la réserve des bénéfices d'assurances de 3,501,740 francs s'est trouvée réduite à 2,001,740 francs, le reste de la somme a été payé par les compagnies qui avaient assuré ce navire.

En résumé voici les comptes d'exploitation :

Recettes	23.442.194 fr.
Dépenses	17.803.619
Reste net	5.803.574 fr.

De cette somme il faut déduire pour l'amortissement du matériel naval........... 3.490.169 »
Pour le service des obligations.......... 1.078.100 »
Soit en tout............ 4.568.269 »

Le solde, 1,235,304 francs permet la distribution d'un dividende de 15 francs par action avec un reliquat de 35,304 francs.

Un vœu a été émis par un actionnaire, et bientôt son opinion a été partagée par la majorité de l'assemblée et du conseil lui-même. Ne serait-il pas utile de changer le système d'amortissement suivi jusqu'ici? Au lieu de prélever des sommes considérables sur les bénéfices, on en appliquerait une partie au remboursement des actions. Cette pratique a déjà été mise en usage par plusieurs sociétés; dans ce cas particulier, la surveillance rigoureuse de l'Etat est, dit-on, la meilleure garantie du bon entretien du matériel.

Voilà la thèse soutenue, il ne faut pas se dissimuler qu'elle est plutôt en faveur de la hausse des actions qu'en faveur de la bonne administration de la Société.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons un nouveau malheur pour la Compagnie. Le navire *l'Amérique* a coulé le 14, en vue d'Ouessant; tous les passagers ont été sauvés. L'escale de Brest a toujours été fatale à la navigation, ne pourrait-on pas la supprimer?

La Circulation fiduciaire en France et aux Etats-Unis. — Les faits qui se passent sous nos yeux nous permettent d'étudier comparativement les méthodes suivies dans deux grands pays, en France et aux Etats-Unis, pour l'émission et la circulation des billets de banque et des billets d'Etat. Dans les deux pays on a été forcé, par suite de la guerre et des dépenses qu'elle entraîne, d'avoir recours à la suspension des paiements en espèces et à l'émission du papier. Tous les canaux de la circulation en ont été remplis ; le métal a complétement disparu devant cette invasion des billets, il s'agit maintenant de reprendre les payements en espèces, et ces deux grands Etats font des efforts pour atteindre ce but, mais les moyens qu'ils emploient sont bien différents.

En France, on ne s'occupe de la reprise des paiements en espèces que depuis le dernier versement de l'indemnité de guerre. Jusque-là, la réserve prudente de la Banque avait maintenu dans les limites les plus étroites les effets de la circulation d'un papier inconvertible en espèces métalliques, c'est-à-dire la perte au change avec les pays étrangers. Non-seulement elle n'admettait à l'escompte que le papier de commerce ou des premières signatures de Banque, mais encore elle conservait toujours un écart de 2 0/0 entre le taux de l'intérêt qu'elle avait adopté pour ses opérations, et celui des places étrangères.

Depuis la libération du territoire elle a suivi la même politique, et elle a vu ses réserves métalliques de 716 millions s'élever à 1,052 millions, pendant que la circulation des billets de 2,877 millions descendait à 2,606 millions. Ainsi, accroissement des espèces de 336 millions et diminution du papier de 271 millions.

Il ne faudrait pas cependant attribuer ces mouvements à la conduite seule de la Banque. Il ne faut pas oublier qu'une grande partie des opérations engagées à l'étranger pour l'emprunt des 5 milliards, et pour le paiement de l'indemnité se liquident depuis ce moment ; on a eu des remises à faire en France, et on a cherché comment elles pourraient passer de la manière la plus avantageuse.

Or, comme de tous les produits, l'argent, par suite de la baisse qu'il a éprouvée, se trouvait sous la main en Allemagne, on n'a pas hésité à le prendre pour se libérer ; de là l'explication de la présence de ces sacs pas même décachetés qui revenaient des caisses du Trésor allemand à la Banque de France, dans les camions du chemin de fer de l'Est.

On a profité de la situation générale, parce que tout était combiné pour en recueillir les avantages, le cas échéant ; c'est ainsi que la fortune sourit à ceux qui savent prévoir. Le conseil de régence de la Banque a toujours résisté à une nouvelle émission de papier, il en est bien récompensé aujourd'hui qu'il marche à grand pas vers la reprise des paiements en espèces, tandis que les Etats-Unis s'en éloignent de plus en plus.

Malgré toutes les pertes qu'un papier inconvertible leur a déjà infligées, bien loin d'en restreindre l'usage, la dernière loi votée par le Sénat l'étend encore. Aussitôt après la guerre, la circulation des greenbacks de 400 millions de dollars avait été réduite à 356 millions; on vient de la reporter à 400 millions.

Au même moment, la limite de la circulation des banques nationales qui, jusqu'ici, était fixée à 350 millions de dollars, a été portée à 400 millions. En présence de cette émission exagérée, il n'y a aucune réserve en espèces métalliques.

Voilà donc encore les Etats-Unis voués au papier-monnaie pour un temps indéfini. Les funestes effets de la prime de l'or se traduisant par la dépréciation du change sur l'étranger ne leur ont rien appris. L'opinion éclairée du pays proteste, mais le Congrès vote en sens contraire. Dans cette question, c'est la vieille Europe qui fait preuve de sens et de jugement. Même sous la forme républicaine et démocratique, on règle la circulation fiduciaire d'après les principes de la science et les résultats de l'expérience; en Amérique, au contraire, on manque d'autorité pour les faire accepter par les masses ignorantes, et pour ne pas résister à l'opinion qui s'égare, on aime mieux continuer à la tromper.

Les Faillites aux États-Unis pendant la dernière crise. — Il ne sera pas inutile de jeter un regard sur le nombre des faillites aux Etats-Unis pendant la panique de 1873.

Année.	Nombre des faillites.	Passif. Dollars.
1871	2.915	85.200.000
1872	4.069	121.000.000
1873	5.183	228.200.000

On sera surpris de la faible augmentation des faillites en 1873, si on compare le nombre aux années précédentes, et on comprendra cette anomalie apparente en se rappelant que le panique de l'automne de 1873 a été surtout produite par l'exagération de la spéculation sur les émissions d'actions et d'obligations des chemins de fer. Quoique ces embarras aient entraîné une suspension générale des paiements, néanmoins, la gêne du commerce remontait déjà à l'année précédente pendant laquelle le nombre des faillites s'était accru de un quart; la progression a été pour ainsi dire la même en 1873, de sorte que de 1871 à 1873 le chiffre du passif a plus que doublé !

Cet accroissement du passif des faillites a été presque entièrement fourni par la ville de New-York; car dans cette dernière ville de 20,600,000 dollars en 1872 il s'est élevé à 92,600,000 dollars en 1873, fournissant ainsi plus des deux tiers de l'accroissement total des faillites dans toute la Confédération. C'est encore là un des mauvais résultats de la concentration de tout le système des banques nationales, dans une seule ville avec des réserves insuffisantes pour soutenir le crédit dès que l'équilibre est rompu.

La Démonétisation de l'argent en Allemagne. — Une communication faite dans une des dernières séances du Parlement allemand par le président M. Delbruck en réponse à une interpellation de M. Bamberger au sujet de la démonétisation de l'argent, nous donne quelques renseignements officiels sur cette délicate opération.

On se rappelle qu'après la décision qui a été prise d'adopter l'étalon unique d'or, il reste à l'Allemagne une grosse somme d'argent à retirer de la circulation ; aussi, depuis ce moment, on a souvent pressé le gouvernement de se défaire de ce métal dans le plus bref délai et à tous prix. S'il eût suivi ces conseils on peut se figurer la perturbation qui eût atteint les marchés européens; quand la menace seule de l'offre de ce métal a suffi pour faire baisser son prix, nous l'avons déjà remarqué.

Jusqu'ici le gouvernement a essayé d'écouler ce métal, mais il n'a pu parvenir à ce résultat que pour des petites quantités, aussi M. Bamberger se plaignait-il du peu d'importance que les ventes avaient eu dans ces derniers temps. Il estimait la somme vendue à 10 millions de thalers, malgré les circonstances favorables dont on ne paraissait pas avoir profité, et les difficultés peuvent être grandes si on les laisse échapper.

A ces vives critiques voici ce que répondait M. Delbruck : Les causes qui se sont opposées à une vente plus rapide sont de deux sortes : le retrait rapide d'une grosse somme d'argent de la circulation n'est pas chose facile ; de plus, la fabrication de la monnaie divisionnaire en cuivre et en nickel, et des pièces de un mark qui doivent remplacer l'argent demande beaucoup de temps; on n'est pas encore en état d'opérer la substitution admise en principe; le peu d'argent qui a été vendu l'a été à un prix convenable; l'opération continue et on aura une réserve de ce métal suffisante, afin de saisir toutes les chances que les divers marchés peuvent offrir pour absorber le métal expulsé de la circulation allemande.

Par cette simple réponse on sent les difficultés de la transition à laquelle on aspire et du passage de la monnaie d'argent à la monnaie d'or. Avant de retirer l'argent de la circulation il faut le remplacer par de l'or, et c'est ce qui arrête.

Bourse de Paris. — Malgré le retour de l'argent sur le marché de Londres et son abondance sur celui de Paris, la semaine n'a pas donné ce qu'on attendait. A Londres, cette réapparition du métal, qui dégageait la situation de la Banque, a rendu le marché plus facile et le niveau des consolidés s'est de suite relevé de 92 1/8 à 92 3/4. — On espérait que cette amélioration des cours entraînerait le marché français; un effort a été fait dans ce sens, et on a de nouveau coté, sur le 5 0/0, fr. 95 42, le 13; mais, huit jours auparavant, alors que la hausse de l'escompte était imminente à Londres, on avait déjà vu sur la cote le cours de fr. 95 45, et, au moment de la reprise, alors que les craintes que l'on pouvait avoir s'éloignaient, on ne cotait que fr. 92 42. Il y avait là l'indication d'une volonté qui voulait la hausse, mais se trouvait arrêtée par des réalisations; en effet, on n'a pas tardé à reculer jusqu'à fr. 95 12, le 16. — Tous ces mouvements ont eu lieu sur le 5 0/0 libéré, car depuis la dernière échéance du 11 avril, le 5 0/0 non libéré a disparu de la cote. On ferme aujourd'hui à fr. 95 30.

Le 3 0/0 a été moins tourmenté; aussi les cours ont été plus faibles et les reprises moins accentuées. Comme pour le 5 0/0, le plus haut cours a été coté le 6 avril (fr. 60 15); le 13, au moment où on reprenait le mouvement en avant, on ne cotait que fr. 59 90, c'est-à-dire 25 c. au-dessous du plus haut cours déjà coté, tandis que le 5 0/0, à 2 cent. 1/2 près, revoyait le haut cours coté (fr. 95 42 contre 95 45). Le 16, quand le mouvement de recul se prononçait, le 3 0/0 descendait à fr. 59 55, c'est-à-dire de 5 cent. au-dessous du plus bas cours du mois, le 5 0/0 se tenant toujours de 7 cent. 1/2 au-dessus.

Il faut voir là un des effets des achats au comptant qui dirigent le marché. — Sur le 3 0/0, ils ont un peu fléchi; il y a eu même quelques ventes en excès; mais les demandes de 5 0/0 se maintiennent. De 40 à 50,000 fr. en février et en mars, elles se sont élevées à 75 et 90,000 fr. pour les recettes générales, et néanmoins le cours de fr. 95 40 paraît opposer une barrière dont il faut chercher la cause dans le classement de l'emprunt. Sans doute, ce classement a été merveilleux et a dépassé toutes les espérances, mais il n'est pas moins vrai que d'après la dernière publication officielle, il restait encore 9 millions de rentes qui avaient des versements en retard, dont 6 millions n'ayant fait que la première avance de fr. 14 50, plus 50 millions de rentes ayant satisfait aux versements mensuels, en tout 59 millions de rentes dont les porteurs étaient encore débiteurs envers le Trésor.

Si on se rappelle l'empressement mis par le public pour libérer, par avance, ses certificats, et la plupart des rentes classées sont dans ce cas, il n'y aurait aucune exagération à admettre que la majeure partie de ces 59 millions de rentes est restée en entrepôt dans les gros portefeuilles des banquiers et des capitalistes. Sur les 5 milliards il y aurait donc encore 1 milliard environ de flottant, résultat inespéré qu'on ne pouvait prévoir et qu'il ne faut pas exagérer aujourd'hui.

Comment expliquer autrement la lourdeur de l'emprunt et la résistance qu'il oppose aux conditions favorables du marché. Pendant les crises de l'année dernière, alors que l'intérêt de l'argent était à 8 0/0 sur les marchés étrangers, on cotait déjà 94 francs et aujourd'hui, qu'il est réduit à 3 0/0 dont la liquidation est bien avancée, on se tient dans un équilibre instable au-dessus de 95 francs. L'extrême abondance des capitaux n'a donc pu absorber qu'une partie des titres flottants de l'emprunt.

Dans ces derniers mois les chiffres d'achats des recettes générales ont fait tourner la tête à la spéculation ; elle a compté un peu précipitamment peut-être, que le classement des rentes continuerait sur le pied de 80,000 fr. par jour pour la part seule des recettes générales, et en admettant le même chiffre pour la clientèle des agents de change, on arrivait à une immobilisation de 40 millions par an.

Voilà l'objectif, peut-on espérer le voir se réaliser ? si le passé nous permet de préjuger l'avenir, nous remarquerons que les achats des recettes générales ne continuent pas toute l'année avec la même intensité ; la clientèle des agents de change n'a pas non plus l'importance qu'on lui attribue. Dans le fait on a versé l'année dernière un milliard sur l'emprunt, mais les achats avaient lieu sur des cours moins élevés ; plus on approche du pair plus on doit craindre un déclassement des titres, déclassement d'autant plus à redouter, que l'opération de l'emprunt étant terminée, on n'aura plus l'appui du Trésor et des grands syndicats de banquiers organisés sous son patronage, pour diriger l'émission des titres et les distribuer peu à peu à l'épargne. De plus, en approchant du pair, on donne la tentation d'arbitrages avec d'autres valeurs, mieux vaut conserver les cours actuels, que de s'exposer à un mouvement de recul.

Au moment où le gouvernement Ottoman acceptait une transaction avec le Crédit mobilier pour son dernier emprunt, il n'hésitait pas, sur le simple avis de la commission du tonnage, à commander au vice-roi d'Égypte de violer le contrat qu'il avait accordé à la compagnie du canal de Suez.

Changes. — Prix des Métaux précieux. — Les changes sont un peu plus faibles. Sur Londres, le chèque de fr. 25 23 est tombé à fr. 25 18, et oscille de fr. 25 19 à 25 23. Le papier sur l'Espagne est délaissé. La lire italienne qui était tombée à 12 1/2 de perte, s'est relevée à 13 3/4. La Banque de Belgique ayant réduit à 5 0/0 le taux de son escompte, le papier long qui valait 3/16 0/0 de prime, est retombé au pair.

L'or fait toujours de 4 à 6 0/00 de prime, et l'argent 7 0/00 de perte.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 9 AVRIL	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅝ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ⅝ à 122 ¾	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ⅜ à 122 ⅝	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 à 368 ¼	et 4 %	—	— —
	»	court	367 à 368	et 4 %	10 jours	80 7/12 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ½ à 210 ¾	et 4 %	—	
	»	court	210 ⅛ à 210 ⅛	et 4 %	8 jours	94 3/16 à .. ..
5 %	Trieste...	long.	218 ½ à 219 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	218 ½ à 219 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 ½ à 519	et 4 %	—	— —
	»	court	519 ½ à 520	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid...	long.	505 à 507 ½	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 507	et 4 %	8 jours	..5 14 à ... .
7 %	Lisbonne.	long.	554 à 554 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	555 à 555	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 555	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	339 à 340	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	340 à 340	et 4 %	cts jours	3 51 ¼ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 18 ¾ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
3 ½ %	Londres..	long.	25 22 à 25 25	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 20 ½ à 25 23 ½	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	100 ⅛ à % pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à .. —	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	12 ¾ à 12 ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	13 à % —	moins 5 %	vue	... .. à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	½ à ¾ % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	13 ½ à % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 à 14 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève..	long.	⅛ à 3/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à ¼ —	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

BOURSE DE PARIS — COURS DU 10 AU 17 AVRIL 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 10	VENDREDI 17
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 65	59 55
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	84 75	85 ..
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	95 12½	95 30
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	508 75	509 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	441 25	443 75
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	343 75	357 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 1/4	19 ...
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 ¾	15 ..
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	445 ..	450 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	107 3/4	108 1/2
d° 5,20, 1864, do d° d°	108 ...	106 ...
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 1/8	106 1/4
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	63 15	64 10
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	63 ..	67 50
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	100 ...	101 ....
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	41 80	41 ..
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	277 50	285 ..
d° 1863. d° d° d°	305 ..	310 ..
d° 1865. d° d° d°	298 ..	310 ..
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	251 25	250 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	231 25	227 50

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 10	VENDREDI 17
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	222 50	223 75
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	419 ..	420 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	452 50	453 75
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	295 ..	292 50
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	263 ..	262 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	67 50	66 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	82 50	83 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	88 50	89 50
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 75	35 50
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	268 75	270 ..
......	...	1912	5 °/o	janvier-juillet	......	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 1/2	66 3/4
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	435 ..	450 ..
20.807500	100	1881	7 °/o	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	73 1/4	78 1/2
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	25 ..	23 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	216 ..	214 75
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	64 ..	64 1/4
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	417 50	422 50
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	417 50	420 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 .	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	502 50	502 50
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	506 25	510 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	512 50	512 50
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	517 50	517 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	478 75	482 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 10	VENDREDI 17
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3880 ..	3870 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas.**	1067 50	1066 25
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	550 ..	542 50
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	440 ..	432 50
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	800 ..	812 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	406 25	402 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	658 75	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	670 ..	665 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	291 25	287 50
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	551 25	565 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	405 ..	403 75
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	513 75	530 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	350 ..	360 ..
50.000.000	3.950.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	445 ..	442 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	425 ..	428 75
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	395 ..	367 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	577 50	580 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	512 50	515 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	352 50	340 .
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.(00	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs.**	135 ..	137 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 10	VENDREDI 17
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	337 50	340 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	506 25	506 25
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	886 25	888 75
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	598 75	600 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1025	1025 ..
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	810	810 ..
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	52[illegible]	520 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	700 ..	700 ..
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	232 50
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	321 25	331 25
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	418 75	418 75
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	91 25	93 75
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	72 50	70 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	178 75	158 75
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	81 ..	79 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	262 50	265 ..
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	270 ..	275 ..

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE I. R. P.
DU

CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE

AVIS

MM. les Actionnaires du Crédit foncier d'Autriche sont prévenus que la neuvième Assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 9 avril, n'a pas pu avoir lieu, faute d'un nombre suffisant d'actionnaires présents ayant droit au vote.

En vertu de l'article 63 des statuts, une nouvelle Assemblée générale est convoquée pour le mercredi 22 avril, à 10 heures du matin, dans les salles de l'hôtel du Crédit foncier d'Autriche, à Vienne, 8, Herrengasse.

Les objets présentés aux délibérations de l'Assemblée générale seront :

1. Rapport du gouverneur;
2. Rapport des censeurs;
3. Approbation des comptes sociaux (Art. 61 et 68);
4. Election des administrateurs;
5. Election d'un censeur;
6. Changement des statuts.

Les actionnaires porteurs de 50 actions au moins peuvent seuls, aux termes des statuts, faire partie de l'Assemblée.

Pour y être admis, ils doivent déposer leurs actions ou certificats de dépôt dans les caisses de la succursale du Crédit foncier d'Autriche, 21, rue Neuve-des-Capucines, *avant le 17 avril*.

Les décisions prises par une Assemblée convoquée pour la deuxième fois sont valables, quels que soient le nombre d'actionnaires présents et le nombre de voix dont ils disposent (Art. 63 des statuts).

(109)

LIGNE PÉNINSULAIRE

SERVICE RÉGULIER PAR VAPEURS FRANÇAIS

BORDEAUX, PORTO, LISBONNE, CADIX
GIBRALTAR ET MALAGA

directement *vià* le HAVRE, et par correspondance pour SEVILLE

Départ du Havre tous les dix jours, les 1er, 11 et 21 de chaque mois.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE

LE HAVRE & RIO-GRANDE-DU-SUD

PAR VOILIERS DE PREMIÈRE COTE

En charge au Havre, le navire **Cora**, départ *incessamment*. — Fret : 10 fr. sec par fût de 228 litres (simples fûts) ; 1 fr. 50 sec par caisse de 12 bouteilles.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Société anonyme. — Capital : 125 millions.

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 36 des statuts, pour le **lundi 18 mai prochain**, à trois heures et demie de relevée, au siége social, **rue d'Antin, n° 3.**

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de *vingt actions* au moins.

Ont droit d'assister à l'Assemblée du 18 mai :

1° Les propriétaires d'actions nominatives et les titulaires de certificats de dépôts dont les actions auront été inscrites ou déposées au plus tard le 8 mai :

2° Les propriétaires d'actions au porteur qui auront déposé à cet effet leurs titres le 8 mai au plus tard :

A Paris, au siége social, 3, rue d'Antin;

Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Genève — Aux Succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

où les cartes d'admission peuvent être dès à pré[sent] retirées.

Tout actionnaire membre de l'Assemblée a le d[roit] de se faire représenter par un mandataire égalem[ent] membre de l'Assemblée, qui devra déposer ses p[ou]voirs au siége social *au plus tard le 11 mai.*

Le Conseil d'administration proposera à l'Ass[em]blée générale de fixer le dividende de l'exercice 1[873] à **cinquante francs** par action, ce qui porte[ra] à **30** francs le solde à distribuer le 1er jui[llet] prochain.

Paris, le 16 avril 1874. (110)

LAIT SUISSE CONDENSÉ

Observez la marque de fabrique.

PRÉPARÉ A CHAM, CANTON ZUG

Seul lait recommandé par le baron de Liebig pour l'emploi dans les ménages et dans les hôpitaux pour les émigrants et les enfants (*surtout pour les nourrissons*).

DIPLOME D'HONNEUR

LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

A l'Exposition Universelle de Vienne de 1873

SE VEND chez les MARCHANDS ÉPICIERS

POUR LE GROS, 30, RUE DES PETITES-ÉCURIES, PARIS (46)

JAMES MOSS et Co.'s STEAMERS

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE

Départs : 1, 10, 20 de chaque mois

BORDEAUX & LIVERPOOL

Prenant des marchandises à forfait pour les villes principales de l'intérieur de l'**Angleterre**, et correspondant, avec connaissements directs, avec les lignes de vapeurs de grande marche entre **Liverpool** et les

ÉTATS-UNIS, CANADA, ÉGYPTE, LES INDES, ETC.

WHITE STAR LINE

LIGNE DE L'ÉTOILE BLANCHE

SERVICE DE VAPEURS DE 1re CLASSE ET DE GRANDE MAR[CHE]

ENTRE

BORDEAUX ET NEW-YORK

(Vià LIVERPOOL)

Avec correspondances pour

Nlle-ORLÉANS, QUÉBEC, SAN-FRANCIS[CO]

et toutes les villes du

Canada, des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Chine et du Japon.

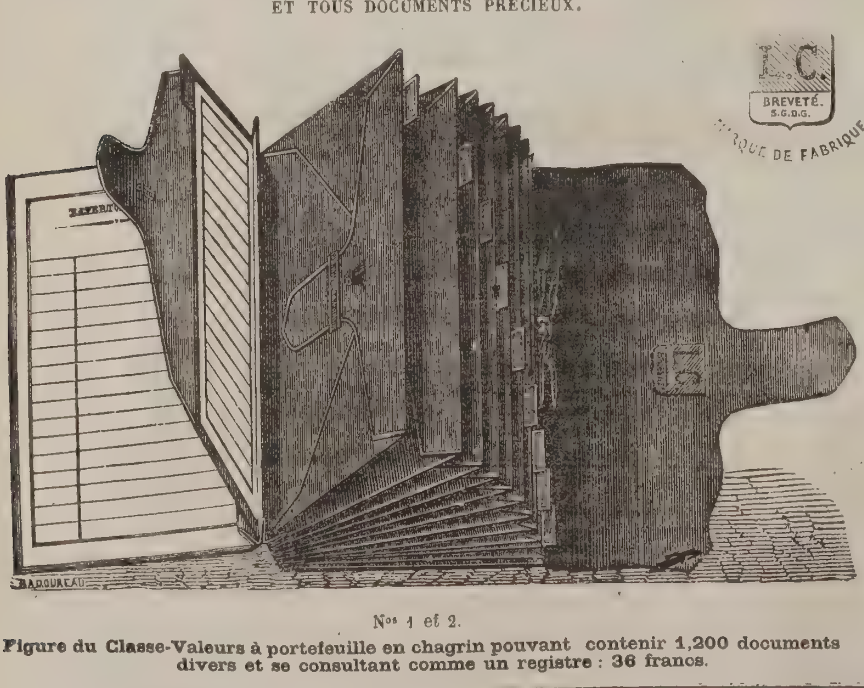
Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

CLASSE-VALEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

CLASSEUR POUR RENFERMER : **Valeurs, Titres, Reçus, Actes**

ET TOUS DOCUMENTS PRÉCIEUX.



Nos 1 et 2.

Figure du Classe-Valeurs à portefeuille en chagrin pouvant contenir 1,200 documents divers et se consultant comme un registre : 36 francs.

Le développement absolument complet des poches en fait aut[ant] de portefeuilles au dos desquels on peut enregistrer et annoter le contenu de ces portefeuilles groupés dans une couverture à soufflet fermant soit à serrure, à patte ou à l'aide de courroies.

Chaque dimension répond à un classement spécial :

Le n° 1, mesurant **29** cent. sur **23**, pour la *correspondance ou documents manuscrits, autographes*, etc., etc., 16 et 30 fermant à serrure ... 40

Le n° 2, mesurant **35** cent. sur **24**, pour *papiers d'affaires, actes, contrats, diplômes, titres*, etc., composé de 10 portefeuilles, couverture à courroies ... 20

— de 20 portefeuilles, même façon ... 32

— de 10 — dessus en chagrin : 36 francs, le même, à serrure ... 46

— — — en peau, dessus maroquin à serrure, modèle riche ... 100

Le n° 3, mesurant **43** cent sur **30**, pour les *obligations, titres, valeurs diverses*, composé de 12 poches, forte monture, à courroies ... 40

— de 12 poches, avec système breveté pour être tenu ouvert en permanence sur un bureau ... 60

CLASSEUR MULTIPLE UNIVERSEL

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

Pour banques, administrations, comptoirs financiers industriels, à développement très-étendu.

Le n° 4, mesurant **32×165** m/m extérieurement. — *Echéancier*, développant de **40** à **50** cent. et se tenant ouvert sur bureau, à recouvrement mécanique ... 60

— pour un développement de **70** à **75** centimètres ... 75

— le recouvrement mécanique, en plus ... 15

— pour un développement de **1** mètre ... 100

EXPÉDITION SANS FRAIS D'EMBALLAGE, SUR MANDAT DE POS[TE] OU VALEURS SUR PARIS.

Adresser les demandes à la Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte.

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LES REGISTRES DE GRANDES ADMINISTRATIO[NS] (68)

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 25 AVRIL 1874. NUMÉRO 17.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE

DE LA COOPÉRATION ET DE SES CONDITIONS DE SUCCÈS.

(2e Article.)

Nous avons exposé, dans un précédent article (1), les résultats du système coopératif en Angleterre et en Italie ; nous nous sommes réservé d'examiner les causes de l'échec presque absolu du même régime en France. Nous avons dit qu'il y avait, dans la constitution sociale des trois pays, des différences essentielles qui expliquent, dans une certaine mesure, l'épanouissement de la coopération au-delà de la Manche ou au sud des Alpes, et la médiocrité de son développement en France. Chez nous, la propriété, l'industrie, le commerce ont une organisation plus démocratique qu'en aucun autre pays du monde. Il y est moins impossible à un homme énergique, soit paysan, soit ouvrier, soit commis, de s'élever par ses propres forces et de se transformer, au bout d'un certain nombre d'années, en propriétaire ou en patron. Il est incontestable que cet accès plus facile à une position supérieure est une des raisons qui font que les associations exercent, en France, peu d'attrait sur l'élite des ouvriers des villes et qu'elles demeurent complétement étrangères aux ouvriers des champs. Néanmoins, il serait excessif de prétendre que la coopération n'a aucun rôle à jouer dans notre pays; elle peut tenir, dans notre système d'économie sociale, une place, non pas prédominante, mais considérable. Si on savait la bien pratiquer, elle aiderait au développement individuel, elle formerait des caractères à la fois personnels et disciplinés, elle serait un remède partiel, mais heureux, contre cet état de dispersion et d'isolement moléculaire où tombe, de jour en jour davantage, la société française.

Voyons donc quelles sont, de l'autre côté de la Manche, les conditions de développement du régime coopératif. Elles ont été exprimées avec une grande netteté dans le discours d'ouverture de M. Brassey, au congrès d'Halifax. Ce discours, reproduit par le *Times* du 7 avril, remplit deux énormes colonnes, en petit texte, de ce journal. M. Brassey est un personnage considérable; il est membre du Parlement; il possède une de ces immenses fortunes, telles que l'on n'en rencontre guère que de l'autre côté de la Manche, et qui a été laborieusement acquise dans les plus grandes entreprises de chemins de fer du monde.

(1) Voir le numéro 16, du 18 avril 1874.

L'exorde du discours de M. Brassey est une justification du rôle du capital dans l'industrie, et des bénéfices dont il jouit sous la forme d'intérêts ou de dividende. Bien loin de croire que le capital soit, en général, trop rémunéré, M. Brassey semblerait enclin à penser qu'il l'est à peine assez en Angleterre. Les ouvriers, dit-il, agiraient contre eux-mêmes s'ils arrivaient à restreindre le taux des profits, et par conséquent à amoindrir l'accumulation des capitaux dans le pays. Déjà un trop grand nombre de capitalistes sont enclins à chercher, au dehors et au loin, des emplois plus productifs et une rétribution qui, à égalité de risques, est souvent plus élevée ; c'est ainsi que l'Amérique sollicite sans cesse les épargnes anglaises, et qu'elle parvient à en absorber une forte partie. Cette défense du capital, cette *apologie*, comme disent nos voisins, est un de ces lieux communs éternels qui méritent d'être sans cesse répétés, et qu'il est toujours utile de présenter à la foule.

L'une des premières conditions pour que le mouvement coopératif réussisse, c'est que ceux qui y prennent part ne soient animés d'aucune hostilité, d'aucun préjugé contre le capital. Aux Etats-Unis, non-seulement dans l'industrie et dans les entreprises de chemins de fer, mais dans l'agriculture elle-même, les capitaux jouissent d'une rémunération qui, dans des conditions égales de sécurité, est au moins d'un tiers plus élevée que dans la Grande-Bretagne. Aussi M. Brassey déclare-t-il qu'il verrait, avec une grande anxiété, un nouvel abaissement du taux de l'intérêt dans son pays. Mais la coopération, loin d'être une arme contre le capital, doit être considérée comme un moyen d'accroître la production des capitaux et d'en améliorer la distribution, en faisant que toutes les classes contribuent à l'accumulation et à la propriété de ces fonds, mis en réserve et retranchés à la consommation journalière. M. Brassey fait remarquer que l'existence d'un certain nombre de sociétés coopératives aurait une grande influence, d'abord directe, puis bientôt indirecte, sur les conflits entre le capital et le travail. Non-seulement ce genre de luttes ne pourrait guère se produire dans le sein de ces associations, puisque les qualités d'ouvriers et de patrons y seraient réunies dans les mêmes personnes ; mais encore dans toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre les industriels ordinaires et les travailleurs qu'ils emploient, il serait plus facile d'arriver à une conciliation, l'exemple des sociétés coopératives étant là pour montrer quel est le salaire normal et la durée légitime de la journée du travail dans les différentes industries.

Après ces préliminaires utiles, le président du congrès d'Halifax est entré dans le vif de la question. Les sociétés coopératives qui ont réussi en Angleterre sont, à peu d'exceptions près, des sociétés de consommation et non pas de production. Pourquoi le succès a-t-il été refusé à celles-ci, tandis qu'il était accordé à celles-là? Il est trop facile d'en donner la raison. Ce n'est pas que les sociétés de production manquassent toujours de capitaux, ni que la bonne volonté, le zèle, l'accord des ouvriers fissent défaut. Parfois toutes ces conditions se rencontraient, et les entreprises coopératives aboutissaient cependant à un prompt et irrémédiable désastre. C'est que les idées de la plupart des hommes sont faussées par un enseignement trop abstrait de l'économie politique. On est habitué à ne parler constamment que du capital et du travail, comme s'ils étaient les deux seuls facteurs de la production. Mais ces deux forces, qui sont impuissantes isolées, le sont encore même réunies, s'il ne se trouve un esprit pour les diriger ; c'est l'intelligence directrice, la capacité commerciale, qui donnent la vie et l'efficacité à ces deux forces que l'on peut appeler matérielles : le travail et le capital. Quand on n'a que ces deux éléments, on ne possède pour ainsi dire que des engins, qui ont une grande vertu latente, mais qui ne peuvent se mouvoir et se conduire seuls ; il faut connaître la manière de s'en servir, pour employer une expression vulgaire, ; c'est ce qui, jusqu'ici, a presque toujours manqué aux associations coopératives de production en Angleterre, c'est ce qui manque chez nous, même aux sociétés coopératives de consommation.

M. Brassey, sur ce point, est, avec raison, très-explicite. On a vu, dit-il, des corps nombreux d'actionnaires, grands ou petits, mais enthousiastes et inexpérimentés, s'imaginer qu'ils pourraient conduire avec fruit les opérations les plus compliquées de l'industrie, sans en avoir une connaissance pratique et sans apporter à tous les détails administratifs cette surveillance personnelle qu'y consacraient les manufacturiers individuels dont ils avaient acheté l'établissement. La faillite venait alors à grands pas au-devant de ces imprudents. La raison la plus habituelle de ces sinistres, c'est qu'un industriel unique est bien plus propre à conduire une affaire qu'un conseil d'administrateurs aidé par un agent salarié. Voilà ce que le président du congrès coopératif d'Halifax n'hésite pas à proclamer. Il entre même sur ce point dans de grands développements. Ce n'est pas seulement, dit-il, pour la conduite personnelle de l'entreprise, c'est même pour le choix des agents et des employés qu'un patron unique a de grands avantages sur un corps d'administrateurs ou de délégués. Considérez, dit-il, une entreprise de construction de chemins de fer ; prenez les deux hypothèses, d'un patron unique et d'un patron collectif, c'est-à-dire d'une association, et voyez la différence : si la ligne est étendue, elle est divisée en plusieurs sections ; à la tête de chacune se trouve un agent principal. L'industriel unique, qui est le chef de l'entreprise, visite successivement et constamment ces sections, éprouve l'intelligence des agents auxquels il a délégué une partie de son autorité ; il les fait passer, suivant l'idée qu'il a de leur mérite, d'une tâche à une autre ; il se fait une opinion personnelle et raisonnée de leur capacité et il tire de chacun le meilleur parti possible. Au contraire, un conseil d'administrateurs ne peut se livrer à ce contrôle ; il choisit ses agents sur des recommandations dont il ne peut vérifier qu'approximativement la valeur ; s'il n'abdique pas absolument son autorité dans les mains d'un représentant, il agit presque au hasard. En outre, dit encore M. Brassey, les succès d'une entreprise dépendent de la connaissance et de l'organisation des détails. Il y a un art pour assembler et diriger de grands corps d'ouvriers, et l'on ne peut arriver à le posséder qu'après s'y être initié en sous-ordre par une pratique de bien des années.

Aussi M. Brassey pense-t-il que la plus grande difficulté pour les sociétés coopératives, c'est de découvrir un chef capable et de lui donner une grande étendue de pouvoirs. J'admets facilement, dit-il, que dans une association coopérative les travaux manuels seront exécutés probablement avec plus de soin et d'activité ; l'intérêt personnel des ouvriers les stimulera et rendra leur travail plus ardent. Mais tous leurs efforts resteront sans résultats si l'organisation générale n'est pas parfaite. Or, malheureusement, il n'est rien de si rare que le don d'organiser ; songez qu'il convient qu'il soit uni à une longue expérience et à un excellent jugement, ou les résultats commerciaux ne pourront être satisfaisants. M. Brassey à ce sujet cite des preuves du degré d'estime où l'on tient en Angleterre les hommes qui ont cette faculté si exceptionnelle, et il donne quelques exemples de la rémunération élevée qu'on leur accorde. Où trouvera-t-on, dit-il, une société coopérative qui consente à donner un salaire de 5,000 livres sterling, 125,000 francs par an, à un directeur? Et cependant, ajoute-t-il, cette rémunération est parfois accordée sans hésitation par des industriels à un aide capable.

Le président du congrès d'Halifax engage ses auditeurs à ne faire d'abord de la coopération de production que sur une très-petite échelle ; une société qui ne compte

que quelques affiliés peut être régie par des principes démocratiques ; mais dès que le nombre des sociétaires devient considérable, il faut un despotisme intelligent. M. Brassey s'en réfère à l'opinion de l'un des principaux propagateurs du mouvement coopératif en Angleterre, M. Morrison, ancien membre du Parlement. Cet homme expérimenté donnait aussi aux coopérateurs le conseil de concentrer la direction dans un très-petit nombre de mains, et de conserver au pouvoir les mêmes personnes; ce sont là des conditions indispensables pour assurer à un établissement l'unité d'administration, l'esprit de suite et de tradition sans lesquels on ne peut espérer de succès. M. Brassey cite, comme un exemple du tort qu'une direction insuffisante fait à un établissement, la situation difficile où se trouve actuellement la société coopérative métallurgique d'Ousebürn. On pourrait, d'après ces développements, penser que le président du congrès d'Halifax est bien près de désespérer de l'avenir des sociétés de production. Il n'en est pas ainsi. M. Brassey supplie ses compatriotes de ne pas abandonner les tentatives qui ont été faites dans cette voie; il leur conseille seulement de se mettre en garde contre les écueils signalés; il dit que la coopération a fait de très-grandes choses en Amérique, et il cite à l'appui de cette allégation l'œuvre des Mormons, qui ont converti un désert en un jardin. Mais les Mormons avaient un chef dont l'autorité était considérable, si ce n'est despotique.

Le meilleur moyen, selon l'orateur, de développer les sociétés coopératives de production, ce serait de les employer à des travaux circonscrits et faits à l'entreprise. M. Brassey, qui est constructeur de chemins de fer, invite des réunions d'ouvriers à faire des soumissions pour la concession de travaux restreints et de facile exécution. Ainsi ils acquerront peu à peu l'habitude des affaires et pourront ensuite passer à des œuvres plus considérables. Nous devons dire que la pratique recommandée par M. Brassey existe et prospère en France dans un grand nombre d'usines, où des groupes d'ouvriers entreprennent à forfait tel ou tel travail déterminé.

Le président du congrès d'Halifax termine son allocution en insistant sur une foule d'œuvres utiles, pour lesquelles il serait désirable que l'on vît se constituer des sociétés coopératives : la fondation de bibliothèques, d'écoles, de cercles populaires, d'ateliers d'apprentissage, de cités ouvrières, etc. Mais on peut dire que le discours de M. Brassey se résume en ces mots : « Un conseil de guerre ne livrera ou ne gagnera jamais de bataille, de même dans le champ des occupations pacifiques, aucune tâche difficile ne peut être bien effectuée sans un chef habile, en qui l'on ait confiance. »

Il est utile de répéter ces paroles. Ce qui a fait échouer en France la plupart des sociétés coopératives, non-seulement de production, mais même de consommation, c'est qu'elles n'ont pas su trouver ou garder de directeurs capables; elles leur ont presque toujours refusé les pouvoirs suffisants et la rémunération convenable.

Paul Leroy-Beaulieu.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE A PARIS (1).

(3e et dernier article.)

C'est au sortir de l'école primaire que les enfants destinés par leurs familles aux professions manuelles, entrent en apprentissage. Il était sage de leur venir en aide au début de la carrière, afin d'agrandir leur savoir et de multiplier, en leur faveur, les chances de succès. On a donc créé les classes d'apprentis. Dans une ville telle que Paris, où l'industrie est si répandue, et s'applique à une foule d'articles de goût qui ont porté au loin le renom de nos ouvriers parisiens, cette institution était précieuse. Le programme de l'enseignement approprié à la position de ces élèves comprend, outre les connaissances déjà acquises dans l'école primaire, le dessin de la figure, des notions de géométrie élémentaire ou de géométrie descriptive, des notions de perspective et de théorie des ombres, et des leçons de modelage. Il y avait, en 1871, dans les écoles, 33 classes d'apprentis, 28 pour le dessin d'art, et 5 pour le dessin géométrique. Les élèves y reçoivent au moins trois leçons de deux heures chacune par semaine. Les fournitures scolaires sont accordées gratuitement dans les classes d'apprentis.

Les classes spéciales d'apprentis ne sont pas absolument des classes d'adultes, car elles sont fréquentées par des élèves qui souvent ont dépassé de très-peu la limite réglementaire de 13 ans. Après cet âge, et en dehors des enfants voués à un apprentissage, il est une foule d'anciens élèves devenus ouvriers, qui ont besoin de perfectionner leur instruction, ou qui, l'ayant négligée dans leur plus jeune âge, soit par suite de l'inertie des parents, soit par leur propre paresse, reconnaissent enfin la nécessité d'acquérir les connaissances indispensables à la profession qu'ils ont embrassée. De là, les cours d'adultes organisés, dans les écoles, en faveur des hommes et des femmes. Il faut avoir au moins 25 ans pour y être admis ; au-dessous de cet âge, l'admission ne peut avoir lieu que dans les classes d'apprentis.

En 1830, les classes d'adultes ne comprenaient que	300 élèves.
En 1838	3.265 —
En 1844	3.750 —
En 1859	6.581 —
En 1868 (19,069 h.; 5,163 f.)	24.232 —

A la fin de 1873, les classes d'adultes et d'apprentis réunies étaient suivies par 22,573 élèves ; 16,895 appartenaient au sexe masculin, 5,678 au sexe féminin ; ils étaient distribués dans 125 classes, 76 pour les hommes et 49 pour les femmes ; 109 classes étaient ouvertes dans les écoles publiques, et 16 dans les écoles libres.

A côté de ces cours, se placent les réunions ou classes du dimanche ; elles sont fréquentées, en général, si ce n'est par des adultes, du moins par des enfants qui ont quitté l'école ; mais, dans les écoles protestantes, on voit parfois figurer, dans ces réunions, les enfants des écoles eux-mêmes. Les classes du dimanche se distinguent des réunions simples, en ce que, dans les premières, on donne l'enseignement, tandis que, dans les autres, on se borne à faire des lectures et des exhortations. En 1868, il y avait, dans les écoles primaires, 88 classes ou réunions du dimanche, 39 pour les garçons et 49 pour les filles ; on y comptait 11,109 élèves. Mais l'institution est loin d'être en en progrès. A la fin de 1873, il n'y avait plus dans les écoles que 54 réunions simples et 20 classes du dimanche. Les classes réunissaient seulement 1,445 élèves, 650 garçons et 795 filles; dans les réunions proprement dites, on comptait encore 4,746 élèves, dont 1,513 garçons et 3,233 filles. Le total des élèves était donc de 6,191.

Mais les cours d'adultes ne s'appliquent pas seulement au programme général de l'instruction élémentaire (1) : il y a, dans les bâtiments scolaires, d'autres classes d'adultes ouvertes aux ouvriers, et dans lesquelles on enseigne le dessin et le chant. Ces cours sont recherchés. En 1862, l'enseignement du dessin, dans les classes du soir, réunissait à peine 1,200 élèves ; deux ans après, en 1864, on en comptait 1,500, 1,250 du sexe masculin et 250 seulement du sexe féminin. L'administration accordait des subventions à 7 cours de dessin (6 pour les hommes, 1 pour les femmes) qui lui venaient en aide. En 1869, il y a 34 classes d'apprentis et d'adultes, 27 pour le dessin d'art et 7 pour le dessin géométrique. Le nombre des élèves suivant ces cours est de 4,000. En 1871, malgré la difficulté des temps, l'effectif de ces classes, en y comprenant les cours subventionnés, montait à 3,700 inscrits donnant chaque soir une moyenne de 2,000 élèves présents.

A la fin de 1873, le nombre des classes pour les adultes est porté à 59 : 40 pour les hommes, parmi lesquelles 6 cours spéciaux subventionnés, 19 cours spéciaux également subventionnés pour les femmes ; les 34 classes des écoles se partageaient ainsi : 26 pour le dessin d'art; 8 pour le dessin géométrique. Le nombre des élèves apprentis ou adultes qui fréquentaient les classes du soir était de 3,213. Les cours subventionnés recevaient 980 adultes hommes, et 726 adultes femmes. Le nombre des adultes inscrits dans l'art du dessin est donc aujourd'hui de 4,919.

(1) Voir l'*Economiste* des 28 mars et 4 avril 1874, nos 13 et 14.

(1) Il existe un cours d'allemand, pour les hommes, dans le 17e arrondissement, et un cours de comptabilité, dans le 3e, pour les femmes.

Dans ces chiffres, ne sont pas comprises les classes centrales primaires du jeudi dont il a été parlé plus haut.

Quant à l'enseignement du chant, il ne s'applique, dans les écoles et dans les classes d'adultes, qu'au chant d'ensemble. L'institution déjà ancienne de cet enseignement spécial a reçu de son fondateur le nom d'orphéon. Les séances publiques de l'orphéon ont obtenu, on se le rappelle, un grand succès dans les auditions annuelles des Champs-Élysées, où l'on a coutume de réunir les adultes et les enfants des deux sexes. Les événements de la guerre les ont fait un peu oublier. Cependant, l'administration ne néglige pas cet enseignement, dont le double but est de donner aux classes ouvrières de saines notions de musique, d'en développer le goût, et d'éloigner ainsi une partie intéressante de la jeune génération des plaisirs qui corrompent l'âme et des contacts générateurs du vice. Malheureusement, les cours d'adultes institués pour l'enseignement du chant ne sont pas nombreux ; il n'y en avait que 28 à la fin de 1873, et le nombre des élèves n'excédait pas 1,046.

La loi du 28 juin 1833 avait distingué entre l'enseignement primaire élémentaire, et l'enseignement primaire supérieur, et la ville de Paris, entrant dans la voie tracée par cette loi, avait créé plusieurs établissements d'instruction primaire supérieure. La loi du 15 mars 1850, qui a effacé cette distinction, n'a pas détourné l'administration de ce domaine : elle a continué d'entretenir les écoles créées, en a institué de nouvelles, et s'apprête à compléter le système par d'autres créations.

La ville de Paris possède aujourd'hui six de ces écoles, non compris deux autres établissements qui sont à peine ouverts, une école normale d'instituteurs et une école analogue pour les institutrices.

Le principal et le plus ancien établissement dont la fondation primitive est due à l'initiative privée, est le collége Chaptal. « C'est, dit un document officiel, un établissement » d'un ordre composite, embrassant tous les degrés de » l'enseignement, depuis l'enseignement primaire élémentaire, jusqu'à l'enseignement scientifique le plus développé, unissant l'étude du latin à celle de quatre langues » étrangères, s'élevant jusqu'à l'économie politique, ouvert » à toutes les idées nouvelles, à tous les essais généreux et » qui s'est défini surtout lui-même, non sans éclat, par » des succès aussi divers que ses directions. L'école polytechnique, l'école normale supérieure, l'école navale, » l'école centrale des arts et manufactures pour une minorité; pour un plus grand nombre, le baccalauréat ès » sciences ; pour les autres, des emplois dans l'industrie et » le commerce : tels sont les débouchés que le collége » Chaptal offre aux 1,200 élèves que, dès le commencement » de cette année scolaire (1871-1872), il avait recouvrés (1). »

Le collége Chaptal compte 1,203 élèves, dont 580 internes, 297 demi-pensionnaires et 326 externes; ils appartiennent presque tous à la classe bourgeoise aisée.

L'école Turgot répond au type que s'est proposé la loi du 28 juin 1833; l'enseignement y a ses limites et ses règles nettement tracées. « C'est, dit le même document, » par la base, un véritable enseignement primaire supérieur; » au sommet, un enseignement industriel et commercial, » ne formant directement à aucune spécialité restreinte, » développant les aptitudes générales et préparant ainsi à » tous les genres d'application, mais sans y entrer. » Cette école, qui n'a pas moins de 1,000 élèves externes, est fréquentée en majorité par les enfants de commerçants de détail, de petits fabricants et d'employés secondaires. L'accès en est ouvert, par l'institution des bourses, à un certain nombre d'enfants de la classe ouvrière.

Sur le modèle de l'école Turgot, ont été instituées, en 1869, l'école Colbert, dans le 10e arrondissement; elle compte 472 élèves; puis l'école Lavoisier, ouverte à la fin de 1872, dans le 5e arrondissement; elle a déjà 320 élèves. On a formé, dès le commencement de 1873, dans le 16e arrondissement, comme annexe de l'école normale d'instituteurs, une troisième école déjà fréquentée, malgré la nouveauté de sa fondation et la nature du quartier qu'elle occupe, par 106 élèves. L'administration se propose de créer, dans la région opposée, une quatrième école du même genre. Lorsque ce projet aura reçu son exécution, et que chacune des quatre parties extrêmes de Paris sera dotée d'une école du type Turgot, cette dernière école sera le centre du système, et, ainsi qu'on la dit, comme la métropole de ces établissements si utiles à la population parisienne.

Les écoles Turgot sont des écoles professionnelles dans ce sens qu'elles initient les jeunes gens aux connaissances générales qui permettent de choisir avec discernement et d'exercer avec succès une grande variété de professions. L'école des apprentis, de fondation récente, fréquentée dès aujourd'hui par 96 élèves, quoique moins spéciale que les écoles intérieures instituées par un certain nombre de maîtres d'industrie, a un caractère plus marqué d'école professionnelle. L'enseignement qui y est donné comprend l'enseignement général proprement dit, l'enseignement technologique, l'enseignement du dessin géométrique, l'enseignement spécial ou technique ayant pour objet la pratique préparatoire au métier. Il s'agit, comme on le voit, non de l'apprentissage complet d'un métier déterminé, mais, avec l'instruction générale fixée par un programme, d'une initiation réelle à la pratique des métiers divers dont l'école réunit les éléments. Cette institution répond à un besoin depuis longtemps senti; elle est destinée à un grand avenir, et elle contribuera à former des ouvriers d'une instruction peu commune, si l'on a la sagesse de la maintenir dans cette voie restreinte.

L'administration municipale n'a pas eu à s'occuper des écoles professionnelles de jeunes filles : il y a été pourvu par l'initiative particulière (1). Indépendamment de diverses écoles spéciales relevant de certains établissements industriels, Paris possède deux groupes d'écoles professionnelles de jeunes filles, organisées dans un esprit très-différent. Dans les unes et les autres, l'instruction générale s'unit à l'apprentissage d'une profession. Le premier groupe comprend 5 écoles dont la première a été fondée en 1862, et qui reçoivent 585 élèves externes. Le plus grand nombre des élèves y sont préparées pour le commerce ou exercées aux travaux de couture. On enseigne à un certain nombre la peinture sur porcelaine, le dessin industriel, le dessin pour châles, la gravure sur bois et la confection des fleurs artificielles. L'autre groupe se compose de 24 écoles qui prennent le titre d'écoles catholiques et qui confèrent l'éducation professionnelle à 1,351 élèves également externes. Dans ces écoles on forme aussi des jeunes filles pour le commerce; on les perfectionne dans la couture; on leur enseigne la peinture sur porcelaine, le dessin industriel, la confection des fleurs artificielles et en général les professions les plus avantageuses pour les femmes.

Tout ce grand système d'enseignement vient d'être complété par la création de deux écoles normales destinées à former un personnel d'instituteurs et d'institutrices. La première école, établie dans le 16e arrondissement, recevra 75 élèves internes et en compte déjà 41 ; la seconde, qui n'est autre chose qu'une transformation de l'école supérieure des jeunes filles, sera transférée dans le 17e arrondissement : elle reçoit, dans son état actuel, 60 élèves internes et devra en entretenir 75 dans son nouveau local.

Cette double création était devenue indispensable; on ne saurait, en effet, pourvoir aux besoins d'un enseignement si étendu sans préparer des maîtres capables et dignes de le donner. Dans le service des écoles publiques de Paris, il y a 665 instituteurs, directeurs ou adjoints, 645 institutrices ou maîtresses adjointes, ce qui compose un personnel de 1,310 maîtres. Les directeurs et directrices, les sous-maîtres et sous-maîtresses des établissements libres sont au nombre de 2,978. La direction et le professorat des écoles n'occupent donc pas moins de 4,288 personnes. Si l'on y ajoute le personnel des directrices et sous-directrices des salles d'asile : 242 pour les asiles communaux et 39 pour les asiles libres, on aura, pour l'ensemble du service des écoles, un nombre de 4,569 fonctionnaires. En dehors des services ordinaires de l'enseignement, les directeurs, agents et professeurs des établissements supérieurs d'instruction primaire, les professeurs spéciaux de calcul, de dessin, de chant, de gymnastique, composent un autre personnel qui, ajouté aux premiers, forme une véritable armée qui a pour mission d'instruire et de discipliner aux justes et saines idées la jeunesse parisienne. Si enfin, on considère que le budget des dépenses de l'instruction primaire dans la capital atteint 10 millions de francs, on reconnaîtra que l'enseignement est l'un des plus grands services confiés à la sollicitude de l'édilité parisienne.

Ainsi, ce n'est pas sans motif que l'on regarde Paris comme l'un des centres les plus actifs de la civilisation et des lumières. Dans cette grande ville, le zèle d'un nombre

(1) *L'Instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine;* notes, mémoires et rapports, par M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de l'instruction primaire.

(1) Il y a à Paris deux écoles nationales pour l'enseignement du dessin, l'une pour les garçons, l'autre destinée aux filles. Elles nous semblent pouvoir être rattachées aux établissements d'instruction secondaire.

considérable de citoyens aussi zélés qu'éclairés s'unit aux efforts et aux sacrifices de l'autorité publique pour multiplier, sur les divers points de la cité, et mettre à la portée de tous, les moyens d'instruction les plus abondants et les plus variés. A chaque pas, on y rencontre une salle d'asile, une école, un cours public ou libre, où, sans surcharger le budget de la famille, les Parisiens de toutes les conditions et de tous les âges peuvent s'initier aux connaissances élémentaires et se former aux leçons plus difficiles de l'éducation professionnelle. Mais l'instruction ne tient pas lieu de tout; s'il est vrai qu'en cultivant l'esprit, on élève le cœur, c'est à la condition de faire, dans l'éducation publique, une large place à la morale, sans préjudice de celle qui est due à la religion. Dans les cités populeuses, telles que Paris, la mal tient ses officines à côté des foyers du bien, et, plus qu'aucun autre peut-être, le Parisien, avec ses qualités et ses défauts natifs, a besoin d'en être préservé. C'est en puisant à la source des vérités que la science, unie à la morale, met incessamment en lumière qu'on dépouille l'ignorance; qu'on acquiert la dignité humaine, ce premier bienfait de l'éducation; qu'on se prépare à l'exercice honnête et fructueux des professions, et qu'on peut ainsi jouer un rôle modeste, mais utile, dans la société civile et politique.

A. Husson,
Membre de l'Institut.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES TROIS PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1874.

La situation du commerce extérieur ne s'est pas sensiblement modifiée pendant le mois de mars. De même qu'en janvier et en février, le chiffre de l'importation s'élève et le chiffre de l'exportation diminue :

3 premiers mois	Importation	Exportation
1873.......	776.576.000	971.982.000
1874.......	925.129.000	856.000.000
Différence : en plus	148.553.000	et 115.982.000 en moins

Le mouvement général des échanges, comprenant l'importation et l'exportation réunies, présente cependant en 1874 un résultat plus favorable qu'en 1873. Au lieu de se chiffrer par 1,748,558,000 francs, comme en 1873, il atteint pour le commencement de l'année courante la somme de 1,781,129,000 francs.

Est-il besoin de le dire? les différences que nous venons de signaler sont dues en grande partie aux variations du commerce des céréales. Tandis que nous avons exporté pour 115,108,000 francs de grains et de farines pendant les premiers mois de 1873, nous n'avons expédié, du premier janvier au 31 mars 1874, que pour 19,469,000 fr. de blés. Nous avons donc, sur ce seul article, une diminution de 95,639.000 de francs à inscrire en 1874.

A l'importation, au contraire, les céréales qui figuraient en 1873 pour 13,750,000 francs, atteignent en 1874 une valeur 78,869,000 francs, soit une différence de 65,119,000 francs en plus à l'actif de l'année courante.

En suivant les grandes divisions du tableau des douanes, nous voyons que l'importation se compose de la manière suivante :

	1873	1874
Produits alimentaires..	160.987.000	202.561.000 fr.
Matières premières.....	479.581.000	586.272.000
Produits fabriqués.....	97.383.000	96.698.000
Marchandises non dénommées..............	38.625.000	39.598.000
Total.........	776.576.000	925.129.000

On remarquera, dans le tableau qui précède, que l'importation des matières premières suit une marche ascendante. De 479.581.000 fr. en 1873, elle s'élève, en 1874, à 586.272.000 francs présentant ainsi une augmentation de 106.691.000 francs en faveur du premier trimestre de l'exercice actuel. C'est là un fait important à signaler.

En effet, si l'augmentation de l'importation des matières premières n'est pas forcément l'indice d'une situation prospère, elle n'en trahit pas moins des espérances sérieuses de la part des industriels. Ces 106 millions de matières premières importées en plus cette année seront certainement utilisées et rendront aux fabriques et aux usines un peu d'activité.

D'autre part, l'importation des produits fabriqués dénote une certaine décroissance. La différence en moins pour 1874 se chiffre seulement par 685,000 francs. C'est bien peu de chose il est vrai, mais c'est assez pour rassurer les producteurs nationaux, en leur montrant que les produits étrangers n'envahissent pas de plus en plus le marché français.

Passons au détail maintenant. Parmi les objets d'alimentation, les vins et les céréales sont les seuls qui présentent de l'augmentation en 1874. De 4,984,000 fr. en 1873, l'importation des vins s'élève à 10,602,000 fr. en 1874, accusant ainsi un accroissement de 5,618,000 fr. en faveur de cette dernière année. Nous avons déjà dit plus haut que les céréales donnaient à l'importation, en 1874, une différence en plus de 65,119,000 francs.

Quatre articles importants accusent au contraire de la diminution ; ce sont :

	1873	1874
Les sucres.....	22.198.000	15.221.000 francs.
Les cafés..	20.204.000	13.480.000 —
Les bestiaux....	24.302.000	16.577.000 —
Les graisses.....	17.521.000	11.603.000 —

En ce qui concerne les cafés, une des causes de la diminution des importations est dans le développement des sophistications.

On s'est appliqué, depuis l'établissement de l'impôt sur cette denrée, à fabriquer de faux cafés, en poudre et même en grains, en mélangeant les marcs avec de la chicorée et de la farine de fèves. Le résultat de ces fraudes, qui portent atteinte aux intérêts des négociants honnêtes, a été de diminuer la consommation déjà fortement ébranlée par l'élévation des prix nécessitée par l'impôt. Il faut espérer que la baisse récente des cours du café chez les détaillants ramènera les consommateurs un moment détournés.

L'importion des laines s'est élevée de 21,283,100 kil. valant 59,568,000 fr. en 1873, à 25,088,000 kil. valant 75,254,000 fr. en 1874. Les laines en suint ou simplement lavées entrent dans le chiffre de 1874 pour 24,338,000 kil. et représentent une valeur de 73,016,400 francs. Les pays qui en ont fourni la plus grande partie sont : la Plata, 7,371,800 kil.; l'Angleterre, 5,933,300 kil., et la Belgique, 5,006,300 kil.

L'importation du coton n'était en 1873 que de 49,900,000 francs ; elle atteint cette année 128,587,000 francs. Cette augmentation considérable est d'autant plus curieuse à signaler qu'elle n'est pas due, comme on pourrait le croire, à des demandes de l'étranger. La réexportation du coton, qui portait sur 24,780,000 francs en 1873, porte seulement sur 27,672,000 francs en 1874.

Les quantités de coton importées en France en 1873 étaient de 24,039.083 kil.; elles s'élèvent cette année à 50,451,426 kil., dont 36,033,026 kil. proviennent directement des Etats-Unis.

L'importation des soies est stationnaire : 110.904.000 fr. en 1873 et 111.322 000 francs en 1874.

L'importation de la houille diminue. Au lieu de 16.293.375 quintaux de houille crue importés en 1873, la France n'a acheté pendant le premier trimestre 1874 que 13.293.209 quintaux. La diminution porte principalement sur les houilles de provenance belge.

Parmi les produits fabriqués, nous signalerons la décroissance des importations de tissus de laine (19 millions de francs en 1873 et 16.771.000 de francs en 1874) et des tissus de coton (15.378.000 fr. en 1873 et 13.543.000 fr. en 1874).

L'exportation se décompose ainsi :

	1873	1874
Objets fabriqués.....	497.859.000 fr.	477.482.000 fr.
Produits alimentaires et matières premières	427.065.000	328.196.000
Autres marchandises .	47.058.000	51.678.000
Total...	971.982.000 fr.	856.000.000 fr.

Nous nous affectons moins de la diminution de prix de 100 millions que présente le groupe des produits alimentaires et des matières premières, que de la diminution de 20 millions que découvre le groupe des produits fabriqués. Un peu de soleil au moment de la récolte suffira en effet pour changer l'attitude des produits alimentaires; mais il faudra des conditions bien autrement difficiles à obtenir pour que les produits industriels regagnent le terrain perdu.

Dans la crise générale qui atteint notre exportation, les tissus de soie sont particulièrement frappés. Au lieu d'une exportation de 122.154.000 francs en 1873, ces tissus ne donnent plus que 98.977.000 francs en 1874. Au contraire, l'exportation des tissus de laine s'est élevée de 70.833.000

francs en 1873, à 88.070.000 francs en 1874. Les tissus de coton ont subi une diminution ; de 18.621.000 francs, chiffre de 1873, ils sont tombés à 17.353.000 francs en 1874.

Les fils présentent les résultats suivants :

	1873	1874
	—	—
Fils de laine..........	5.508.000 fr.	6.690.000 fr.
— de coton..........	2.049.000	1.559.000
— de lin et de chanvre	4.139.000	9.761.000

Les ouvrages en cuirs ou en peaux passent de 26.953.000 francs en 1873, à 28.460.000 francs en 1874, et les outils et ouvrages en métaux voient leur exportation s'élever de 16 millions (1873), à 20 millions (1874).

Deux industries semblent très-éprouvées en ce moment : ce sont la bijouterie et la lingerie. L'exportation de la bijouterie et de l'orfévrerie a diminué de moitié. Elle se chiffrait par 14 millions pendant les trois premiers mois de l'année dernière. Elle n'a plus été que de 7 millions pendant la même période de l'année courante. Quant aux confections et à la lingerie, qui figuraient sur le tableau de 1873 pour 25.834.000 francs, elles ne sont plus inscrites que pour 17.733.000 francs en 1874.

L'exportation des vins, qui avait été considérable l'autre année, présente actuellement des résultats très-ordinaires. Nous croyons devoir rappeler, à propos de cet article important de notre commerce, les chiffres des exportations depuis 1869.

1869......	61.100.000 francs.
1870......	55.788.000
1872......	60.447.000
1873......	73.009.000
1874......	61.768.000

De 22.680.000 francs, chiffre de 1873, l'exportation du sucre indigène descend cette année à 14 626.000 francs. Par contre, l'exportation du beurre s'élève de 9.365.000 francs à 17,671.000 francs.

Les laines n'avaient fourni qu'une valeur de 17 millions au tableau de 1873 ; elles figurent sur l'état nouvellement publié pour 24.571.000 francs.

Nous terminerons cette revue de notre commerce extérieur par un extrait du résumé des perceptions opérées par le service des douanes pendant les trois premiers mois des années 1873 et 1874.

	1873	1874
	—	—
Droits de douane à l'importation........	48.745.000 fr.	39.638.000 fr.
— — à l'exportation	110.000	97.000
— de statistique......	1.154.000	1.091.000
— de navigation.....	912.000	1.070.000
Produits divers des douanes.	605.000	556.000
Taxe de consommation des sels.....................	5 114.000	5.641.000
Total......	56.640.000	48.093.000 fr.

La diminution qui ressort de la comparaison de ces chiffres vient corroborer les résultats commerciaux que nous avons exposés précédemment. C'est surtout aux diminutions des recettes opérées sur les articles qui font la base de notre commerce extérieur que l'on peut reconnaître la situation plus ou moins précaire de nos échanges.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1874.

Le mouvement du commerce extérieur du Royaume-Uni présente les mêmes symptômes que le mouvement des échanges de la France. Dans les deux pays, on voit l'exportation faiblir, et l'importation s'élever. Que faut-il conclure de cette similitude ? C'est que la crise dont nous souffrons n'est pas uniquement due à des causes qui nous soient particulières ; on est obligé de reconnaître que le monde entier des affaires traverse une période difficile. Le contre-coup de la guerre de 1870-71 se fait encore sentir partout. Les sinistres financiers qui ont, récemment encore, ébranlé le crédit de plusieurs nations, la fermeture du marché espagnol, et bien d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer ici, ont fait cette situation fâcheuse, qui arrête le développement du commerce français et anglais.

Pendant les trois premiers mois de 1874, les échanges du Royaume-Uni ont présenté les résultats suivants :

	1873.	1874.
	liv. st.	liv. st.
Importation	84.867 000	92.374.000
Exportation.....	62.376.000	57.802.000

Ainsi, tandis que l'importation s'augmentait dans la proportion de 8.9 0/0, l'exportation diminuait de 7.4 0/0.

Les produits alimentaires composent toujours une forte partie de l'importation anglaise. Plusieurs de ces articles sont en progrès cette année. Ainsi le lard s'élève de 1,557,908 liv. st. en 1873, à 1,999,621 liv. st. en 1874 ; le beurre, qui figurait à l'importation de 1873 pour 1,460,274 liv. st., est inscrit, pendant le trimestre qui vient de s'écouler, pour 1,840,439 liv. st.

Le café, qui vient principalement de Ceylan, a vu son importation passer de 1,119,044 liv. st., résultat de 1873, à 1,747,156 liv. st. en 1874. De 6,417,414 liv. st., l'importation du blé s'est également élevée à 6,955,114 liv. st., pendant le même temps. Enfin les sucres bruts, portés pour 3,180,308 liv. st. sur l'état de 1873, figurent, en 1874, pour 3,798,705 liv. st.

Par contre, l'importation des vins diminue. De 1,726,555 liv. st., chiffre de 1873, elle est tombée à 1,705,671, en 1874.

L'approvisionnement du marché anglais en matières premières semble s'effectuer dans de bonnes conditions, notamment en ce qui concerne le coton en laine.

Pour cet article, il est nécessaire de faire connaître à la fois les quantités et les valeurs.

Importation du coton en laine.

	Quantités.	Valeurs.
	cwts.	liv. st.
1873........	3.920.183	17.533.518
1874.	4.358.122	16.708.148

On remarquera que les quantités s'élèvent, tandis que les valeurs fléchissent. L'approvisionnement de cette année est plus considérable que celui de 1873, et il est obtenu à des conditions de prix bien inférieures.

L'importation de la laine suit aussi une marche ascendante. Elle avait porté, en 1873, sur 83,670,077 lbs valant 4,919,136 liv. st. Elle porte, en 1874, sur 113,054,601 lbs, qui représentent une valeur de 6,772,015 liv. st.

Les tissus de soie sont les seuls produits fabriqués dont l'importation ait progressé d'une manière sérieuse. De 1,222,672 liv. st. en 1873, les étoffes importées se sont élevées à 1,807,561 liv. st. en 1874. Les rubans de soie et de satin, après avoir fait 310,532 liv. st. l'année dernière, ont atteint 519,645 liv. st. en 1874. Dans ces chiffres, les tissus de provenance française entrent pour 1,307,201 liv. st., et les rubans pour 458,266 liv. st. en 1874.

L'exportation du Royaume-Uni comprend deux grandes divisions. Dans la première, rentrent les marchandises étrangères ou coloniales réexportées. Nous y remarquons le coton en laine (1,384,156 liv. st. en 1873, et 1,823,712 liv. st. en 1874) et la laine (1,452,128 liv. st. en 1873, et 2,049,167 liv. st. en 1874). La seconde partie se compose des produits du sol et des manufactures de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

La houille y figure, en première ligne, avec 2,566,377 tonnes, valant 2,740,744 liv. st. en 1873, et 2,896,580 tonnes, valant 2,899,417 liv. st. en 1874. Puis viennent les tissus et les métaux.

	Quantités.		Valeurs.	
	1873.	1874.	1873. liv. st.	1874. liv. st.
Fils de coton......lbs.	52.910.802	52.311.763	4.087.809	3.669.746
Tissus de coton..yards	880.359.416	881.816.404	14.540.985	13.818.402
Fils de laine......lbs.	7.907.179	8.002.733	1.226.078	1.259.125
Draperies ......yards.	»	»	1.867.188	1.563.948
Autres étoffes de laine yards...............	»	»	5.239.321	3.622.557
Fers et acier ...tons.	669.563	493.583	8.375.951	7.021.345

Quant aux métaux précieux, or et argent; leur importation totale s'est élevée, en 1873, à 6,688,890 liv. st., et en 1874, à 7,096,629 liv. st.; et leur exportation à 9,022,983 liv. st. en 1873, et à 7,002,965 liv. st. en 1874.

En 1874, l'importation de l'or seul a porté sur une valeur de 2,916,068 liv. st., et l'exportation, sur 3,210,626 liv. st. pour les trois premiers mois de l'année. Pendant le même temps, l'importation de l'argent s'élevait à 4,180,561 liv. st., et son exportation, à 3,792,339 liv. st. L'or importé provenait, en grande partie, de l'Australie; l'or exporté allait aux Indes. Quant à l'argent, il venait des Etats-Unis, et il a été expédié principalement en Egypte.

L'ÉMIGRATION ITALIENNE.

Dans un de ses derniers numéros (1), *l'Economiste français*, faisant allusion à l'émigration italienne, lui accordait

(1) Numéro du 11 avril 1874.

une importance réelle, quoique assez peu remarquée jusqu'ici. La preuve de cette assertion se trouve dans un article que vient de publier l'*Economista d'Italia*, sous le titre : l'Émigration italienne d'après le recensement des Italiens à l'étranger (*l'Emigrazione italiana secondo le relazioni sul censimento dell' Italiani all' estero*) (1).

Le recensement dont il s'agit a été dressé d'après les données qu'ont fournies les agents consulaires du royaume d'Italie et par les soins tant de M. le professeur Bodio, directeur du bureau de la statistique au ministère de l'agriculture et du commerce que de M. Malvano, chef de division au ministère des affaires extérieures. Ce dernier dit qu'on peut, sans crainte de commettre une erreur grave, estimer de 432 à 478,000 le nombre des Italiens établis en dehors de leur pays. Décomposant ce total, M. Bodio assigne parmi les émigrants : 213,396 à l'Europe ; 44,360 à l'Egypte, aux régences de Tripoli et de Tunis, à l'Algérie, au Maroc, à l'Asie mineure, à la Syrie, à l'île de Chypre; 147,547 à l'Amérique centrale ou méridionale; 70,000 aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 143 au Canada ; 100 environ dans l'Inde, en Chine, au Japon ; 1,000 ou un peu plus en Australie On manque de données quant au Paraguay, à la république de l'Equateur, et aux quatre républiques de l'Amérique centrale comme à la moitié de l'île d'Haïti.

On voit par ces chiffres que c'est l'Amérique, prise dans son ensemble, qui attire le plus l'émigration italienne, puisqu'on y trouve 147,547 Italiens au midi et au centre, 70,000 au nord, soit un total de 217,547 personnes, tandis que le chiffre des sujets du royaume d'Italie, fixés en Europe, ne s'élève qu'à 213,396. Ces mêmes chiffres fournissent encore la preuve que le courant d'émigration a suivi de préférence la route de l'Amérique du Sud. La république Argentine est surtout favorisée à cet égard : elle compte dans sa population 90,000 Italiens, dont 46,000 fixés à Buenos-Ayres même. Dans la république de l'Uruguay, le chiffre est déjà très-inférieur : 32,000, dont plus des trois quarts résidant à Montevideo. Le Paraguay, pays des plus fertiles et des plus favorisés par la nature, mais, malheureusement ruiné par les guerres que lui ont faites ses voisins, le Brésil et la république Argentine et par une guerre civile de cinq ans, qui lui a fait perdre la moitié de sa population ancienne ; au Paraguay, on est à peu près certain qu'il y a des immigrants de nationalité italienne. Mais, comme nous l'indiquions plus haut, il n'a pas été possible de se procurer à cet endroit des données même approximatives.

Les rapports consulaires relèvent au Chili 957 Italiens et 1,321 au Pérou, répartis entre Lima (480), Callao (235), les autres parties de la République (605). Mais ces chiffres, pour le Pérou du moins, paraissent au-dessous de la vérité; le consul de Lima les porterait volontiers à 5,000, dont 3,500 pour la seule capitale du pays. De même, dans le Venezuela, le recensement n'accuse que 1,066 Italiens, et le consul parle de 2,132; un rapport consulaire, daté de 1864, disait qu'à cette époque il y avait 4,500 Italiens fixés au Venezuela. On n'en trouve que 150 dans les Etats-Unis de la Colombie, et 2,519 au Brésil, dont 1,649 résidant à Rio de Janeiro. Tels sont les chiffres fournis par le recensement brésilien. Ils sont loin des appréciations du consulat italien; elles portent en effet à 7 ou 8,000 le nombre des Italiens fixés à Rio-de-Janeiro même, et à un chiffre à peu près égal celui des Italiens dispersés dans les diverses provinces de l'empire.

En ce qui concerne les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, l'immigration italienne ne paraît avoir acquis quelque importance qu'à dater de 1858. Encore, à cette époque, les registres du bureau de la statistique établi à Washington n'accusent-ils qu'un chiffre de 1,240 émigrants, et ce chiffre ne se soutient pas : il faiblit dans des proportions diverses, jusqu'en 1866, où il est de 1,382 personnes. A partir de cette année, le mouvement s'accentue, au contraire, comme l'atteste la statistique suivante :

1867	1,624	émigrants italiens.
1868	1,408	—
1869	2,182	—
1870	3,105	—
1871	3,756	—

En somme, il résulterait des calculs dressés par les consuls de New-York et de San-Francisco que les États-Unis de l'Amérique septentrionale, comme on le disait plus haut, comptent 70,000 personnes, hommes, femmes, enfants venus directement de l'Italie, ou de souche italienne, dont 14,000 environ pour la Californie seule. Ces derniers immigrants firent leur première apparition en 1848, attirés par les mines aurifères. Ils éprouvèrent des mécomptes et, de 1864 à 1867, le nombre de ceux qui se rapatrièrent fut plus grand que celui des arrivants. Mais à partir de la dernière de ces dates, on voit les Italiens reprendre le chemin de la Californie : seulement ils viennent cette fois demander des moyens d'existence ou de fortune à l'agriculture et non aux *placers*.

Une question très-intéressante est celle des provinces d'Italie qui ont fourni à l'émigration ses divers contingents. Dans cette statistique, la haute Italie est représentée par le chiffre de 45,35 0/0; l'Italie centrale par celui de 10,96 0/0; l'Italie méridionale descend au chiffre de 9,33; la Sicile et la Sardaigne à 4,26. Ces chiffres ont leur philosophie et ils pourraient donner lieu à des observations diverses; mais elles nous feraient franchir les limites assignées à cet article. Nous aimons mieux les compléter par les indications suivantes qui, elles aussi, restent purement statistiques. La proportion *par cent* des Italiens qui ont émigré jusqu'ici se traduit, eu égard aux régions dont ils étaient originaires, par les nombres suivants :

Haute Italie.	1,79 0/0
Italie centrale.	0,39 0/0
Italie méridionale, Sicile et Sardaigne .	0,31 0/0

Si on décompose ces résultats généraux par provinces, on trouve que la Ligurie compte 7.07 0/0 d'émigrants; la Lombardie 0,08 ; le Piémont 2,03; la Vénétie 0,85; la Toscane 0,67; l'Ombrie 0,03; la Basilicate 0,93; les Abruzzes 0,04; les Pouilles 0,19; les Calabres 0,17; la Campanie 0,42.

Veut-on maintenant savoir quel pays choisissent de préférence les émigrants des diverses provinces italiennes? Pour l'Europe, le plus grand nombre appartiennent à la Vénétie, au Piémont, à l'Emilie, aux Marches de Romagne, à l'Ombrie, à la ville de Rome, aux Pouilles, à la Toscane; pour l'Amérique, à la Ligurie d'abord, puis à la Basilicate; aux Calabres, aux Abruzzes, à la Campanie, à Rome, à l'Emilie et à la Toscane; pour l'Asie, à la Basilicate, surtout (14,72 0/0); pour l'Afrique, à la Sardaigne et à la Sicile; pour l'Océanie, à la Lombardie.

Aussi bien le tableau ci-dessous offre-t-il les détails exacts de cette distribution.

PAYS D'ORIGINE	PARTIES DU MONDE					
	Europe	Amérique	Asie	Afrique	Océanie	Total
Piémont	81.49	15.70	0.27	2 45	0.09	100.00
Ligurie	33.33	62.17	1.64	1.72	0.14	»
Lombardie	48.17	47.52	0.52	2.63	1.16	»
Vénétie	94.52	2.46	0.92	2.03	0.07	»
Emilie	75.87	14.70	0.96	8.13	0.34	»
Toscane	50.36	14.97	4.99	29.40	0.28	»
Marches	74.03	8.01	3.20	14.18	0.58	»
Ombrie	69.34	20.10	1.01	9.55	0.00	»
Rome	64.23	17.12	4.33	13.92	0.40	»
Abruzzes	44.64	45.91	1.27	8.18	0.00	»
Campanie	46.07	30.82	1.50	21.48	0.13	»
Pouilles	56.98	9 61	14.72	18.69	0.00	»
Basilicate	41.47	54.49	1.05	2.88	0.11	»
Calabres	32.34	51.81	0.54	15.26	0.05	»
Sicile	26.46	8.40	3.26	61.12	0.76	»
Sardaigne	10.19	8.85	0.62	80.34	0.00	»

Enfin l'*Economista d'Italia* nous renseigne encore sur la proportion entre les sexes que manifeste cette émigration; sur la religion que les immigrants professent; sur leur âge et sur les professions qu'ils exerçaient au moment de leur départ. Quant au sexe, l'élément mâle l'emporte de beaucoup : 93,19 0/0 au Pérou; 86,03 au Brésil; 81,36 pour la Bolivie; 76,59 au Chili; 69,85 pour l'Uruguay; 71,40 pour les Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 69,04 pour le Venezuela; 65,04, enfin, pour la République Argentine. Sur 100 immigrants, il y en avait, au Venezuela, 16,22 0/0 au-dessous de sept ans; 15,16 0/0 dans la République Argentine; 10,88 dans l'Uruguay; 10,45 au Chili ; 10,17 en Bolivie; 6,67 en Colombie; 4,64 au Brésil, 3,33 au Pérou. Le tableau ci-dessous offre la répartition professionnelle.

	Nombre.	Prop. p. 10,000
1. Professions agricoles......	21.441	1.245 52
2. Id. industrielles....	86.634	5.104 04
3. Id. commerciales...	17.657	1.040 26
A reporter..	125.432	7.389 82

(1) Voir le numéro du 29 mars de l'*Economista d'Italia*.

	Report.....	125.432	7.389 82
4.	Industrie des transports....	14.488	853 56
5.	Propriétaires..............	2.728	160 72
6.	Domestiques..............	7.678	452 34
7.	Militaires................	115	6 77
8.	Administrateurs publics....	2.059	121 30
9.	Ecclésiastiques............	1.361	80 17
10.	Gens de loi..............	123	7 24
11.	Professions sanitaires......	938	55 32
12.	Professeurs et instituteurs..	8.008	471 79
13.	Littérateurs, artistes, savants	6.724	396 14
14.	Sans profession...........	82	4 83
15.	Professions inconnues......	100.969	—
	Total général....	270.705	10.000 »

LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

La commission récemment nommée par le président de la République pour étudier les moyens de développer le commerce extérieur de la France a tenu sa première séance le mercredi 23 avril, sous la présidence de M. Deseilligny, ministre du commerce.

M. le ministre du commerce a ouvert la séance par un fort intéressant discours, où il a parlé de la possibilité d'aider le commerce d'exportation en lui fournissant des renseignements nombreux et détaillés, en donnant plus de publicité aux rapports des consuls, qui sont instructifs, mais qui dorment enfouis dans les cartons et ne sont consultés par personne. Il a mentionné les essais faits par des sociétés d'exportation en France, en Autriche et ailleurs. Il a montré que les conditions de prix de revient entre la France et l'Angleterre se nivelaient pour un très-grand nombre d'articles à bon marché, le fer notamment, plus encore l'acier, les tissus de laine, etc. Il a touché à la question de la marine marchande et des ports, a insisté davantage sur la question de l'éducation et des écoles de commerce; il a invité la commission à se partager le travail, et notamment à profiter des matériaux nombreux et inédits que le ministère mettrait à sa disposition pour étudier d'une manière particulière les différentes contrées du globe, au point de vue des ressources qu'elles pourraient fournir soit à l'importation, soit à l'exportation du commerce français. M. Deseilligny a terminé en disant que l'œuvre de la commission n'était pas limitée, et que cette commission n'était pas une commission fermée, qu'elle était composée de peu de membres, parce qu'il est notoire que le travail devient très-difficile dans une commission très-nombreuse, mais que l'on serait très-heureux d'entendre les personnes compétentes qui sont en dehors de la commission.

M. Ozenne a présenté un questionnaire, qui n'est d'ailleurs qu'un guide et non pas un cadre limitatif.

Un membre a insisté sur cette idée que ce sont surtout les hommes qui manquent pour faire le commerce étranger : il a critiqué l'organisation et la direction de notre système d'instruction publique, a exposé la situation actuelle des écoles de commerce, il a dit que pour les faire pleinement réussir, il suffirait que l'Université ne les vît pas d'un œil hostile, et que l'on accordât aux élèves qui en sortent quelques-unes des faveurs dont jouissent les bacheliers. Le même membre a parlé aussi de la marine marchande et de l'insuffisance de nos capitaines, qui vient de l'inefficacité et de la mauvaise direction des examens qu'on leur fait subir, ainsi que de la trop grande dépendance où on les place vis-à-vis du ministère de la marine. Il a déclaré que les Français qui s'établiraient à l'étranger dans des conditions d'instruction et d'honorabilité suffisantes, y trouveraient très-facilement du crédit. Le même membre dit qu'une question dont la solution a une grande importance pour notre commerce d'exportation, c'est celle des tarifs des chemins de fer.

Une courte discussion s'engage à ce sujet. Un autre membre a insisté sur l'importance de cette question : les chemins de fer français n'auraient pas suivi la baisse des tarifs qui s'est produite en Angleterre et en Allemagne, ce qui éloigne le commerce étranger de nos ports. On cite ce fait qu'une compagnie française de steamers, nouvellement constituée, a dû établir sa tête de ligne à Anvers, en touchant le Havre, parce qu'elle ne trouvait plus dans l'Amérique du Sud un fret suffisant à destination du Havre. Le même membre insiste également sur la fâcheuse influence des récents impôts, l'étranger étant convaincu qu'on veut faire retomber sur lui le poids de nos propres charges.

Une discussion s'angage sur l'importance des impôts qui sont à la charge du commerce. Passant à un autre sujet plusieurs membres de la commission comparent les modes de publication adoptés en France et en Angleterre pour les documents officiels, notamment pour les rapports des consuls.

La commission décide de se diviser en quatre sous commissions :

1° Sous-commission pour l'étude des services consulaires et pour rechercher les meilleurs modes de divulgation des renseignements commerciaux ;

2° Sous-commission pour les écoles de commerce et l'éducation ;

3° Sous-commission des voies de communication et de transports ;

4° Sous-commission des questions diverses, impôts, crédits, conventions postales, etc.

Il est, en outre, convenu que les divers membres étudieront les ressources que les différentes contrées du globe peuvent présenter au commerce français, et il est fait entre eux, à ce sujet, une distribution de cette tâche si vaste.

LE PÉROU D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

Nous avons sous les yeux les rapports de MM. Hutchinson, Nugent, Vines, consuls de S. M. Britannique à Callao, à Arica, à Islay, les trois ports principaux du Pérou, et, à l'aide de ces documents, nous tenterons de présenter ici un aperçu de l'industrie et du commerce péruviens, comme des ressources naturelles de ce pays.

Les rapports de M. Hutchinson nous apprennent que le mouvement d'entrée et de sortie du port de Callao, pour l'année 1869, est représenté par les chiffres suivants : 4,212 navires entrés ou sortis, jaugeant 2,748,648 tonneaux, montés par 89,367 hommes. Dans cette liste, le pavillon anglais tient le premier rang (1,483 navires) ; le Péruvien le second (636); le Nord-Américain le troisième (531) ; l'Italien le quatrième (373); le Français le cinquième (280). Ces renseignements sont, à la vérité, d'une date un peu vieille; mais ils sont, dans une certaine mesure, complétés par d'autres qui datent de moins loin. Ainsi, suivant un tableau inséré dans le premier rapport de M. Hutchinson, il est entré dans le port de Callao, du 1er janvier au 30 septembre 1871, 235 navires Anglais, 113 Nord-Américains, 54 Français, 35 Italiens, 25 Allemands. Dans son second rapport, qui est très-développé, ces chiffres, s'appliquant aux six premiers mois de l'année 1872, deviennent les suivants : pavillon Péruvien 193, Anglais 103, Nord-Américain 46, Français 43, Centre-Américain 35, Italien 21, Suédois 19, Allemand 12. Ce même document nous donne les revenus douaniers du port de Callao, pendant les onze premiers mois de cette même année 1872, évalués en livres sterling : de 56.847 livres qu'ils étaient au mois de janvier, ils se sont élevés à 88.572 au mois d'octobre, et à 100,724 au mois de novembre. C'est un total de 794,693 livres sterling, soit en francs une valeur de 19,867,325 fr. (en chiffres ronds).

Au surplus, le gouvernement péruvien avait publié, pour les dix premiers mois de l'année 1872, l'état de ses revenus financiers, en ce qui concerne les ports de Callao, d'Arica, d'Islay, d'Iquique, de Pisagua, de Payta, de Pisco, de Sulaverry, d'Eten, de Chimbote. Cet état représentait 5,740,656 *soles* péruviennes équivalant à 1,076,373 de livres sterling, soit à environ 27 millions de notre monnaie française.

Le second rapport de M. Hutchinson s'étend beaucoup sur l'introduction au Pérou des travailleurs chinois. Le point initial de cette immigration se trouve dans le traité conclu entre le Pérou et le Portugal, à la date du 26 mars 1853. Trois ans plus tard (4 mars 1856), le Congrès péruvien l'interdisait; mais en 1861 il revenait sur sa décision, et, le 24 février 1872, une nouvelle convention a été signée à Lisbonne entre les deux hautes parties contractantes à savoir le Portugal et le Pérou, pour le transport des Chinois dans ce dernier État, par la voie de Macao. Le gouvernement chinois, dit-on, a défendu cette émigration, ce qui n'a point empêché le seul port de Callao de recevoir 13,380 coolies chinois en 1872; il en avait reçu 11,812 l'année précédente. Les immigrants embarqués à Macao étaient d'abord, suivant le journal le *Pueblo*, qui se publie à Lima,

au nombre de 14,494; il en serait donc mort 1,114 pendant la traversée, qui dure de 100 à 120 jours, soit 7 6/10 pour cent. Toute considérable que soit cette mortalité, elle resterait au-dessous de la moyenne, selon M. Hutchinson. Ainsi, à bord du navire *Antarès*, sur une cargaison de 263 immigrants pris à Macao en 1872, il n'en serait arrivé que 181 à Callao. C'est une perte de 31 0/0. Elle a été de 15 0/0 et de 14 0/0 à bord de deux autres navires, l'*America* et la *Rosalin*.

A ce propos, M. Hutchinson reproduit quelques extraits d'un travail lu par sir G. Young, à Brighton, lors de la dernière réunion de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, travail dont le titre seul, « l'émigration asiatique aux Indes occidentales peut-elle devenir un fait permanent? » explique assez la signification et le but. Sir George Young paraît surtout s'être préoccupé des chances de mortalité plus ou moins grandes que les fils du Céleste Empire rencontrent à la Guyane et aux Antilles anglaises. A la Guyane, dit-il, cette mortalité n'a pas été moindre de 10 0/0, dans les dix premières années de l'immigration asiatique. Depuis, ce chiffre est tombé à 4 0/0, voir parfois à 3 0/0, tant à la Guyane anglaise qu'à la Trinidad. Mais au Pérou, cette sinistre proportion est loin de s'être abaissée dans les mêmes limites, puisque M. Hutchinson porte à 30 0/0 le chiffre des Chinois qui meurent annuellement à l'hôpital de la Guadeloupe, à Callao.

Le guano forme l'un des plus importants articles du commerce de Callao, ou pour mieux dire, du Pérou même : c'est de 1836 que date la découverte des gîtes qui renferment ce précieux engrais, et qui se trouvent dans le groupe des îles Chinchas. On n'en a pas extrait, en 1871, à destination de l'Europe et à consignation de MM. Dreyfus, frères, moins de 393,726 tonnes, dont la valeur est représentée par 2,785,641 livres sterling. La Grande-Bretagne est entrée dans cette exportation pour 111,456 tonnes; la France et l'île Maurice, pour 106,736; la Belgique, pour 77,625; l'Espagne, pour 30,511; l'Allemagne, pour 24,615. Mais les dépôts de guano ne s'épuiseront-ils pas? M. le consul Hutchinson calcule, d'après des données qu'il croit très-exactes, que les îles de Guanape et de Macabré, ou les îles Lobos, ne tiennent plus en réserve, les unes que 500,000 tonnes, les secondes que 750,000. On avait bien parlé, en premier lieu, d'une découverte faite dans le voisinage de Pisco, à l'opposé des îles Chinchas; plus tard, d'un second gîte, à Lupé, soit à 91,000 milles au nord de Callao; l'on vantait à la fois l'extension et la puissance de ce gîte. Il ne s'agissait pas moins que d'une exploitation de 1,000,000 de tonneaux. Par malheur, rien de tout cela ne semble s'être confirmé. Si c'était une compensation à ce mécompte, on dirait ici que, d'après M. Steer, professeur à l'Université du Michigan, les phoques et les morses, qui fréquentent les parages où se trouvent les îles à guano, contribueraient, eux aussi, à la formation de ce détritus.

Les chemins de fer, déjà achevés au Pérou, à la date du 31 décembre 1872, avaient une longueur de 2,979 milles anglais, et représentaient un déboursé de 71,671,875 livres sterling. Il ressort de ces chiffres qu'au Pérou, il existe un mille anglais de voie ferrée, par dix milles carrés de territoire, et par mille d'habitants.

Un industriel anglais avait, en outre, pris pour la construction de lignes subsidiaires, des engagements d'une valeur de 25,200,000 livres sterling.

En ce qui concerne le port d'Arica, M. le consul Nugent commence par nous prévenir qu'il ne dispose pas de chiffres très-authentiques : il pense qu'en bloc, le commerce dont ce port est le centre peut se représenter pour l'année 1871 par une valeur (d'importation) de 1,500,000 livres sterling, dont reviendraient :

A la Grande-Bretagne.....	550.000	liv. st.
A la France.............	300.000	—
Au Chili................	240.000	—
A l'Allemagne...........	205.000	—
Aux Etats-Unis..........	75.000	—
Au Pérou lui-même......	130.000	—

M. Nugent fait remarquer que, pendant la guerre de 1870-1871, le commerce français, avec le port d'Arica, ne semblait pas avoir diminué, le port de Bordeaux étant toujours resté accessible, pendant ces années. Nos manufacturiers vendaient alors leurs marchandises même plus avantageusement, parce que l'on pensait que la guerre arrêterait notre trafic. Le commerce allemand semble s'accroître, dit M. Nugent : les draps de cette provenance tendent peu à peu à remplacer les draps anglais; les Péruviens aimeraient mieux aussi la bière allemande. Les importations chiliennes avaient consisté en farines, en froment, en orge. Depuis la guerre de sécession, les navires américains ne touchaient plus directement au port d'Arica : ils débarquaient leurs cargaisons au port chilien de Valparaiso, ou au port péruvien de Callao. Enfin, les produits transportés par les navires indigènes sont le rhum, le vin, le sucre, le riz.

Les principales importations (les monnaies mises à part) étaient représentées par des laines d'alpaga ou de moutons, des peaux de bœuf et de chinchilla, du cuivre, de l'étain et des écorces indigènes; un peu de chocolat, de café et d'olives.

Quant aux exportations parties d'Arica, elles consistent d'habitude en coton, et ce produit est d'une qualité généralement supérieure ; en luzerne, dont on obtient facilement jusqu'à sept récoltes annuelles; en blé de l'Inde; les légumes et les fruits en forment les autres articles. On a commencé, non sans succès, à cultiver la garance; on croit qu'elle deviendra un article d'exportation important.

A l'époque où M. Nugent écrivait son rapport, on venait de décider que la ville de Tacna, chef-lieu du département de Moquegna, serait réunie à la ville de la Paz, en Bolivie, par un chemin de fer. Il s'agissait là d'un projet bien avantageux pour le port de Tacna, qui déjà avait fort bénéficié des chemins de fer déjà existants sur le sol bolivien. Le tracé de cette voie ferrée doit traverser, en effet, quelques-uns des districts miniers les plus riches de la Bolivie, auxquels on n'accédait qu'au moyen de transports primitifs et rares. Aussi négligeait-on un grand nombre de gisements de cuivre ou d'étain qu'ailleurs, et avec raison, on eût tenus pour très-riches. Sur d'autres points, on extrayait, mais la matière extraite restait sur place, faute de moyens de transport économiques et prompts.

M. le consul Vines, résidant à Islay, ville située sur le littoral du département d'Arequipa, n'hésite point davantage à rapporter, aux chemins de fer qui sillonnent ce département, la prospérité nouvelle dont il jouit à cette heure. Son chef-lieu, Arequipa, situé à 7,800 pieds (anglais) au-dessus du niveau de la mer, est le centre d'un bassin verdoyant, très-fertile qu'enceignent des montagnes, dont quelques-unes atteignent l'altitude de 20,000 pieds. Le climat est bon et il rappellerait au consul anglais le climat de la Suisse, dans la saison d'été, n'était le manque total de ces orages si fréquents dans le massif suisse.

Un Européen, sachant d'ailleurs prendre son parti d'un changement de sol et d'habitudes et, au besoin, travailler de ses mains, rencontre dans ce pays des conditions de bien-être et de fortune peu ordinaires. Suivant M. Vines, il arrive à économiser 200 livres sterling environ (5,000 fr.), par chaque homme à gages, dont il peut se dispenser de faire emploi : c'est-à-dire que ces hommes gagnent eux-mêmes des salaires fort élevés. M. Vines parle, pour les bons cuisiniers et les bons intendants de 400 ou 500 livres d'appointements annuels, en laissant de côté une foule de petits profits légitimes et qui accroissent ces appointements dans une forte mesure.

Le port d'Islay aurait vu, en 1870, entrer et sortir 40 navires; 72, l'année suivante, le pavillon britannique étant représenté, pour l'année 1870, par 20 navires; l'Allemagne, par 5; la France et les Etats-Unis, tous deux par 4. Les importations, en 1870, se chiffraient comme suit :

De l'Europe........	480.000	liv. ster.
Du Chili..........	60.000	—

consistant, de la part de l'Europe, en objets manufacturés et en liqueurs.

Le département d'Arequipa comprend 7 districts, dont 5 intérieurs : la Union, Condesugos, Castilla, Caylloma, Aréquipa et 2 maritimes : Camuna et Islay. Les premiers sont peuplés, y compris la ville d'Arequipa, d'environ 130,000 personnes, dont la majeure partie, d'ailleurs, se compose d'indigènes. Nos géographies portent à 2,500,000 âmes la population totale de la République péruvienne. M. Vines en alloue 500,000 à sa partie méridionale, du moins à celle que dessert le chemin de fer dit d'Arequipa. Quand cette ligne aura reçu toute l'extension et toutes les ramifications qu'elle comporte nécessairement, elle réunira complétement les villes d'Arequipa, de Puno, de Cuzco, de Moquegna. Les contrées, dont il s'agit, renferment d'énormes richesses, soit pastorales, soit agricoles, soit minérales : il leur manquait des débouchés et des voies de communication, séparées qu'elles étaient jusqu'ici du littoral du Pacifique, par la masse d'une des Cordillères des Andes.

Cette ligne est une œuvre aussi grandiose que difficile : elle embrasse un parcours total de 650 milles, dont 108 étaient déjà construits et le reste en cours d'exécution, quand M. Vines écrivait. Ces 108 milles n'ont pas coûté au Trésor péruvien moins de 56,000,000 de francs, et l'on n'es-

timait pas à moins de 156,250,000 francs les frais de la ligne entre Arequipa et Puno, courant sur 220 milles; le reste à l'avenant, en ce qui regarde les 240 milles entre Puno et Cuzco. Aussi bien, s'agit-il ici de percer les Cordillières dans une de leurs grandes épaisseurs, comme d'établir une ligne ferrée à des altitudes de 14,000 pieds, puisque l'on s'est proposé de mettre à la fois en communication, les uns avec les autres, la vallée de Cuzco, la Bolivie et les terrains minéraux du Pérou inférieur; le bassin du lac Titicaca; les eaux du haut Amazone, celle du Madeira, son grand tributaire, et le littoral du Pacifique.

Une justice à rendre aux hommes qui, dans ces dernières années, ont occupé le pouvoir au Pérou, c'est qu'ils ont agi suivant des vues généralement très-équitables et très-libérales. Ils se sont appliqués à fonder le crédit public de leurs pays; à le doter de ces voies de communication perfectionnée qui lui manquaient et sans lesquelles une nation, quelle qu'elle soit, est de nos jours condamnée à rester en arrière. Il y avait beaucoup à faire au Pérou, sous ce rapport. Les droits de douanes qui frappaient les marchandises importées n'étaient nullement considérables. Mais la difficulté de les transporter du littoral dans l'intérieur du pays était telle qu'elle en grevait la valeur vénale d'une somme énorme. Ainsi, le froment du Chili, soumis seulement au droit de 6 shillings, par 100 livres pesant, était coté sur le marché d'Arequipa, quelque voisin qu'il fût de la côte, à 32 sh. par 100 livres. Le thé, expédié de l'Angleterre, sous le prix de 7 deniers la livre, revenait à 4 shillings 6 deniers cette même livre. Le savon, frappé seulement d'un droit à l'importation de 1 denier 1/2 la livre, arrivait au chiffre de 11 deniers, dans la vente. On pourrait multiplier les exemples.

Faute de ces débouchés et moyens de transport, les richesses minières que renferment les Andes étaient restées tout à fait inexploitées; certains gisements même, dont l'industrie européenne s'était emparée un moment, avaient dû être abandonnés. Tel a été le cas notammment, en ce qui concerne la mine célèbre *del Manto* près de Puno. Des Anglais entreprenants s'étaient mis en tête d'en tirer parti: quand ils ont vu qu'il n'était pas possible d'y faire accéder les machines, outils, engins que l'état actuel de la science mécanique exige, pour une exploitation féconde du sol, ils ont tout laissé là. Le chemin de fer qui doit franchir les Andes, et dont nous parlions tout à l'heure, donnera des moyens de pénétrer au centre d'un bassin très-riche, paraît-il, en métaux précieux: diamants, émeraudes, saphirs. Pour notre compte, nous préférerions qu'il contînt surtout de la houille; c'est, d'ailleurs quelque chose s'il renferme des gîtes de platine, comme on nous l'annonce.

De toutes les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique méridionale, la Bolivie exceptée, le Pérou est celle que l'émigration européenne semble le moins rechercher. M. Vines prétend que c'est un peu la faute du gouvernement péruvien, qui n'aurait jusqu'ici rien fait pour promouvoir ou encourager cette émigration.

LES COLONIES NÉERLANDAISES AUX INDES ORIENTALES.

Les colonies que les Hollandais possèdent en Océanie se composent des îles de Java, Madura, Banka, Billiton, Célébès, Amboina, une partie de la côte occidentale de Sumatra, la côte sud, est et ouest de Bornéo et quelques autres petites îles de l'archipel Indien. D'après le dernier recensement, fait en 1871, la population totale de ces colonies s'élevait à environ 22 millions d'âmes dont près de 35,500 Européens.

L'île de Java est la plus importante de ces possessions et c'est même une des plus belles colonies qu'il y ait dans le monde entier. Sa superficie est de 50,000 milles carrés avec une population d'environ 17 millions d'âmes dont 28,000 Européens, 182,000 Chinois, 20,000 Arabes et autres Indiens étrangers. On voit que les Chinois n'y manquent point; ce peuple d'ailleurs est, en quelque sorte en Asie ce que les Allemands sont en Europe, c'est-à-dire qu'on les rencontre partout et en grand nombre.

Batavia, ville de l'île de Java, est la capitale de toutes ces possessions et le principal port des îles orientales de l'Asie. Elle est située dans la partie nord-ouest de l'île, sur une vaste baie. Le port, ou plutôt la rade, se trouve entre la Grande-Terre et plusieurs îlots inhabités qui l'abritent suffisamment dans la mauvaise saison, c'est-à-dire durant la mousson du nord-ouest et en font un bon mouillage. Les navires de 300 à 500 tonneaux jettent l'ancre à environ une demi-lieue du rivage. A travers la ville coule une petite rivière navigable pour les barques de 20 à 40 tonneaux, jusqu'à près d'une lieue au-dessus de son embouchure; elle alimente un certain nombre de canaux qui s'étendent dans les différentes parties de la ville et offrent une grande commodité pour le commerce. Parmi les principaux négociants établis à Batavia il y a en outre des Hollandais, des Anglais, des Américains, des Français, des Allemands et des Chinois.

La statistique commerciale et les derniers rapports officiels, publiés par le gouvernement hollandais, sont de 1871; ces renseignements, comme on le voit, sont toujours de deux années en retard, on aura seulement, dans le courant de cette année-ci, ceux de 1872.

La culture du riz, qui est très-importante à Java et à Madura, a donné des résultats très-satisfaisants en 1871. Bien que la superficie des terrains affectés à cette culture n'ait augmenté que d'un dixième depuis 1867, la récolte a augmenté d'un cinquième et, comme cet accroissement est régulier tous les ans, il faut en conclure qu'il est dû à des progrès réels de l'agriculture. Ainsi, en 1867, on a produit 39,549,398 pikols de riz pour arriver successivement, en 1871, à 47,288,920 pikols (le pikol a environ 60 kilogrammes). Les quantités de riz, exportées de Java, ont été, pendant les cinq années de 1867 à 1871, comme suit :

1867	30.510.713 kilos.
1868	38.717.003 »
1869	35 903.407 »
1870	33.461.068 »
1871	57.389.647 »

Le riz est d'ailleurs le principal aliment des habitants, surtout des indigènes.

La quantité de cocotiers augmente constamment. En 1870 le nombre en était de 28,574,100 et en 1871 de 29.416.800. Cette culture est une ressource immense pour les indigènes; le revenu de quatre ou cinq de ces arbres suffit à l'entretien d'une famille entière, car non-seulement les noix se vendent pour en extraire l'huile, mais même les feuilles et les tiges servent à la fabrication de divers objets dans le pays.

La plantation du tabac s'est développée en 1871, surtout en Kediri où les 21 entreprises de ce genre produisirent 95,240 pikols contre 70,470 l'année précédente. En Pasjarolan on récoltait 39,000 pikols, mais dans les autres provinces, à l'exception de Kadoc, cette culture est languissante. Les quantités de tabac exportées de Java pendant les dernières années étaient :

1867	9.042.326 kilos.
1868	7.240.229 »
1869	10.037.647 »
1870	8.525.408 »
1871	9.410.540 »

Bien que la qualité du café récolté en 1871 fût assez bonne, la quantité était fort minime, comparée aux années précédentes; elle n'était que de 446,304 pikols contre 986,038 en 1870 et 962,800 en 1869. En 1867, elle n'était que de 290,057 pikols et cependant depuis cette époque le nombre d'arbrisseaux a été presque toujours le même, c'est-à-dire environ 225 millions de caféiers. Cette culture est encore en majeure partie exploitée par l'Etat comme on voit par les exportations suivantes :

	De l'Etat.	Des Particuliers.
1867....	57.559.074 kilos.	14.202.852 kilos.
1868....	44.064.294 »	9.998.680 »
1869....	44.611.800 »	11.001.793 »
1870....	60.713.018 »	14.214.723 »
1871....	39.721.432 »	17.146.347 »

Les documents officiels ayant rapport à la fabrication du sucre ne se trouvent pas dans le dernier rapport, de sorte que nous ne pouvons donner pour cet article que les quantités exportées qui étaient comme suit :

	Par l'Etat.	Par les Particuliers.
1867....	44.368.388 kilos.	85.514.221 kilos.
1868....	43.874.138 »	125.453.510 »
1869....	39.108.320 »	125.718.379 »
1870....	36.097.720 »	109.890.328 »
1871....	46.459.476 »	137.544.962 »

Il y a dans les îles de Banka et de Billiton des mines d'étain très-considérables; celles de Banka rendaient en 1871 seulement 67.390 pikols d'étain contre 73,500 l'année d'avant; celles de Billiton 49,850 pikols contre 47,318 pikols en 1870.

On exploite aussi à Pengaron une mine de houille appelée « Orange-Nassau » située dans la partie sud-est de Bornéo. Elle rendait en 1871 seulement 4,538 tonneaux contre 9,817 en 1870. Les grandes quantités de houille

disponible à la mine étaient la cause de ce ralentissement dans l'extraction.

Les exportations d'étain se sont élevées à :

	De l'État.	Des Particuliers.
1865.......	3.214.728 kilos.	1.573.658 kilos.
1868.......	3.750.581 »	1 788.728 »
1869.......	6.179.782 »	1.941.266 »
1870.......	4.583.093 »	2.043.036 »
1871.......	3.186.329 »	2.673.707 »

En dehors de ces principaux articles que nous venons de passer en revue, les colonies hollandaises des Indes orientales produisent encore de l'indigo, du thé, de la gomme damar, des cuirs et des peaux dont les exportations s'élèvent en moyenne par an à environ :

Indigo	350.000 kilos.
Thé...............	1.800.000 »
Gomme damar.....	900.000 »
Cuirs et peaux.....	400.000 »

et enfin des joncs, du poivre, des clous de girofle, de la muscade, etc.

Les principaux articles d'importation sont des tissus et objets fabriqués de toutes espèces, des provisions, du vin et autres boissons, des machines, etc. Celle des vins et autres boissons alcoolisées s'élèvent en moyenne à une valeur annuelle de cinq millions de francs; en provisions, à six millions; les tissus de toutes sortes, à quarante millions. Ces chiffres varient très-peu depuis 1867. L'importation des machines, au contraire, augmente tous les ans, et l'importance en a triplé de 1869 à 1871. Elle s'élève pour cette dernière année à la valeur d'environ 2,500,000 fr.

Nous faisons remarquer à nos lecteurs que toute cette statistique est pour l'île de Java et la petite île de Madura seulement. Celle des autres îles appartenant aux Hollandais, n'ayant pas encore été publiée par le gouvernement, il nous a été impossible de la donner.

Il y a très-peu à dire des fabriques dans ces contrées. On trouve une quinzaine de briqueteries aux environs de Batavia, mais cette industrie est en décadence, il y en avait davantage autrefois. A Samarang, autre ville de l'île de Java, elles réussissent mieux, de même que les tuileries et les fours à chaux.

Sur les dix moulins à décortiquer le riz, dans les provinces de Préanger seulement, quatre ont travaillé toute l'année de 1871.

Il y a à Batavia trois fabriques de machines qui ont beaucoup à faire, de même que les quatre usines de Socrabaya où l'on fait même des machines à vapeur.

On essaie d'élever des vers à soie à Tjikema, non loin de Batavia, mais cette magnanerie a fort peu de succès jusqu'à présent; les frais dépassent de beaucoup les résultats obtenus.

Dans ces derniers temps on s'est plu à croire en Hollande que les colonies aux Indes orientales sont gouvernées depuis vingt-cinq ans d'une façon libérale, et en brodant sur ce thème on prétend que des réformes sont impossibles. De 1848 à 1861, M. van Howll et ses amis ont lutté avec quelque succès contre le monopole et la contrainte, mais depuis lors, le parti adverse a eu le dessus, et bien que les conservateurs n'aient pas eu la force de tout ramener à l'ancien système, on n'a pu constater depuis cette époque aucun progrès vers de nouvelles réformes libérales.

L'*Algemeen Dagblad*, journal de Batavia, écrivait dernièrement, avec raison, qu'il ne vaut pas la peine de parler depuis vingt-cinq ans de politique libérale et de soutenir encore aujourd'hui la question des cultures de l'État. Ceci prouve incontestablement que la lutte ne touche pas à sa fin et que les Indes sont encore dans la première période de transition à une politique qui reconnaît les droits naturels de l'homme.

Cependant on aperçoit de tous côtés des symptômes récents tendant à faire cesser les abus et à préparer les voies d'une réforme générale. On avait adopté en principe la séparation des finances des colonies et de la mère-patrie. Les Indes auraient leur propre budget, mais jusqu'à présent la loi n'a pas eu d'application parce qu'on dispose constamment de soldes de comptes qui ne sont pas encore clôturés. La Hollande a construit ses chemins de fer, ses canaux et ses ports avec l'argent des Indes; il n'est donc que trop juste que celles-ci profitent à leur tour de leurs propres richesses, pour y établir des chemins de fer, des ports convenables, une bonne justice, etc. Il viendra inévitablement une époque comme aux Indes anglaises où les dépenses excéderont les recettes pendant quelque temps. Une séparation des finances d'avec la mère-patrie est donc très-utile, nécessaire même, car dans l'état actuel des choses, tout ministre des finances en Hollande sera toujours tenté d'équilibrer le budget en y comprenant les fonds indiens. L'objet de toute réforme aux Indes doit être la liberté pleine et entière des indigènes. L'État devra cesser de disposer de leur temps, de leur travail, de leur terre. Les cultures devront être abandonnées complétement aux particuliers. Il faut que les lois agraires de 1870 soient encore revisées et complétées; c'est sur elles que repose tout l'édifice de réforme économique et politique qui a besoin d'être attaqué sans plus d'hésitation. Cette mesure radicale une fois prise on verra plus de progrès en une seule année qu'on en a vu dans les vingt-cinq dernières dont on parle avec tant d'emphase. Et cependant dans le dernier rapport annuel de septembre 1873, on dit que les nouvelles lois agraires de 1870 ne sont pas encore depuis assez longtemps en vigueur pour pouvoir juger de leur effet et pour pouvoir affirmer qu'elles répondent en tous points aux besoins du pays.

Il y a surtout des formalités à remplir qui font perdre un temps précieux et découragent souvent les plus persévérants. Les droits hypothécaires sont presque illusoires et demandent à être mieux établis.

Enfin toute la législation agraire n'est qu'à son début, et la preuve que le gouvernement ne l'ignore pas, c'est l'envoi d'un fonctionnaire, cette année-ci, dans les colonies anglaises, pour y étudier la question.

Les Indes anglaises nous ont montré que les gros impôts ne sont possibles qu'avec des lois libérales qui n'entravent en rien les travaux de culture privée tout en garantissant la sécurité de la propriété. Aux Indes néerlandaises, il est, en outre, de toute nécessité d'activer la construction des chemins de fer de même que celle des routes, pour que les produits puissent être expédiés promptement vers les ports de mer. Les deux seules voies ferrées qui existent à Java font impérieusement sentir le besoin de leur extension, tandis qu'à Sumatra il n'y a encore qu'une première ligne projetée. Les ports sont dans un si piteux état qu'il n'y en a pas un seul de praticable. Les plaintes sont générales à l'égard des travaux publics. La Hollande, au contraire, a dépensé chez elle, depuis 14 ans, plus de 300 millions de francs en constructions de chemins de fer, de ports de mer, etc., sans aucune augmentation d'impôts.

La construction des routes aux Indes néerlandaises est d'une nécessité absolue; tout progrès ultérieur en dépend. Aux Indes anglaises on a dépensé 2 milliards pour les chemins de fer, les routes, etc.; 250 millions pour la construction d'hôpitaux, de casernes, etc., et les travaux y continuent toujours sans relâche d'autant plus qu'il y a encore beaucoup à faire, témoin la famine récente au Bengale. Mais aux Indes anglaises ont a lutté pendant des années contre des déficits et l'on faisait des emprunts énormes pour les travaux, tandis qu'aux Indes néerlandaises on a toujours eu des millions d'excédant.

Voyez, par exemple, l'instruction. Il est impossible d'y procurer aux enfants seulement une éducation ordinaire, et les parents sont obligés de les envoyer toujours pour quelques années en Europe.

La police laisse également beaucoup à désirer, mais les plaintes sont certainement exagérées par ceux qui représentent Java comme un théâtre de meurtre et de brigandage. La publicité que les journaux donnent, depuis quelques années, à ces sortes de crimes font qu'on en parle davantage.

On se plaint aussi de la quantité croissante des fonctionnaires qui ne paraît pas proportionnée aux projets libéraux qu'on avait annoncés. Faut-il en conclure qu'on veuille de nouveau fusionner l'administration et la justice dont la séparation a à peine commencé dans l'île de Java seulement; ce serait une erreur d'autant plus regrettable que ces fonctionnaires n'en ont ni le loisir ni les capacités. Veut-on charger de nouveau ces mêmes fonctionnaires de la surveillance des travaux publics? Autrefois, on obtenait, par voie de réquisition, les matériaux et les bras pour construire des ponts, des routes, des habitations et que sais-je? Inutile de dire ce que valaient ces sortes de constructions.

Si les conservateurs reprennent leur ancien système, l'avenir de ces belles et riches contrées sera gravement compromis pour bien des années.

Et ne faut-il pas conclure que sous une direction franchement libérale et progressive, la prospérité serait immense, si l'on considère tout ce que l'initiative privée y a créé malgré cette influence pernicieuse des partisans de l'ancien régime.

Mais il est impossible que le règne de cet esprit suranné dure plus longtemps, même dans ces contrées éloignées où les sentiments de liberté, de progrès et de perfectibilité,

qui forment les bases de l'économie politique, commencent à percer.

Cet esprit libéral est plus fort que le scepticisme des bonnes gens qui veulent faire accroire aux indigènes que les Hollandais font des sacrifices prodigieux pour faire vivre des millions d'Indiens en leur faisant récolter du café et du sucre. Veut-on faire valoir l'insuffisance et l'imperfection du système libéral, on part du principe erronné que les Indes sont gouvernées déjà depuis longtemps ainsi, car, comme nous venons de le voir, presque tout est encore à faire, et l'hésitation en Hollande vient encore bien plus de l'esprit de parti que de l'égoïsme.

D'un autre côté, les réformes, telles que le parti libéral les comprend, ne sauraient se faire en quelques années. C'eût été un immense progrès si, seulement depuis vingt-cinq ans, on avait pu substituer l'ordre et la liberté à l'anarchie et l'oppression. On ne saurait réformer d'un coup de baguette ce qui demande des années; un quart de siècle n'est qu'une page dans l'histoire d'un peuple, à moins que des révolutions redoutables n'opèrent des prodiges. Il n'y a ni équité, ni honnêteté politique dans la condamnation d'un système libéral pendant la période transitoire. On reconnaît l'arbre à ses fruits; mais les efforts du parti adverse tendent à en étouffer le germe pour proclamer ensuite d'une manière triomphante l'impossibilité de sa croissance.

On ne saurait méconnaître l'utilité d'une bonne opposition dans un Etat constitutionnel, mais il est regrettable que les partis politiques en Hollande choisissent presque toujours précisément les questions concernant les colonies comme champ de bataille de leurs plus vives discussions. Lorsqu'en Angleterre, M. Disraëli faisait appel aux conservateurs, en 1854, pour combattre la nouvelle constitution des Indes orientales, la majorité de ses partisans refusa d'y prêter l'oreille. Un semblable exemple manque presque complétement dans l'histoire parlementaire de la Hollande, dont les débats sur la guerre contre Atchin nous ont donné une nouvelle preuve. Mais ce que demandent surtout les colonies hollandaises des hommes d'Etat et des publicistes de la mère-patrie, est de ne point se borner à la critique comme ils font d'habitude mais d'indiquer du moins, à leur tour, les moyens d'amélioration.

STEAMERS DES DIFFÉRENTES LIGNES DE L'ATLANTIQUE PERDUS DEPUIS 1840

Les trois sinistres maritimes qui viennent de frapper coup sur coup la Compagnie générale transatlantique donnent malheureusement un grand intérêt d'actualité à la statistique qu'un journal américain, *The New-York nautical Gazette*, a récemment publiée. L'auteur y relève le nombre des bateaux à vapeur de toutes nationalités qui ont sombré, dans l'Océan atlantique *seulement*, depuis 34 ans. Ce travail n'allant que jusques à la fin de 1873, nous l'avons complété.

De l'année 1840 à ce jour, *soixante-dix* steamers ont été totalement détruits, depuis le *Président* qui ouvrit cette lamentable liste, jusqu'à l'*Amérique*, qui vient de la clore, mais pour combien de temps, Dieu seul le sait! (1)

Durant ces trente-quatre années la compagnie anglaise Cunard, malgré son matériel si considérable, n'a perdu que *deux* bâtiments, *Africa* et *Tripoli*; c'est la plus favorisée. La compagnie Allan, qui compte aujourd'hui 16 vapeurs, en a perdu *sept* depuis 1852, et la compagnie Inman *six* depuis 1851. La compagnie américaine Collins, qui dura de 1852 à 1857, en perdit *deux* sur *quatre* qu'elle possédait, le Humboldt et le *Franklin*; nous venions des Etats-Unis, en 1853, par ce dernier paquebot, qui périt pendant la traversée de retour.

La malle royale anglaise, en 32 années d'exploitation, a perdu *quinze* vapeurs.

La compagnie des Messageries maritimes, avec une flotte de 60 steamers, en a perdu *quatorze* depuis 21 ans qu'elle fonctionne, et la Compagnie générale transatlantique *quatre*, qui sont : *Darien*, *Ville-du-Havre*, *Europe* et il y a quelques jours *Amérique*.

Les compagnies allemandes de Hambourg et de Brême, établies en 1855, ont perdu *quatre* vapeurs ; la compagnie nationale *un*; la compagnie Anchor, *un*; la compagnie Guion, depuis 1868, *deux*; la compagnie White Star, *un*.

Il faut ajouter à ces chiffres environ *douze* steamers appartenant à des compagnies d'un ordre inférieur.

On a calculé que ces diverses lignes ont accompli dans l'Océan atlantique, depuis 1840, plus de *seize mille* voyages.

Baron S. de Lapeyrouse,
consul de France.

(1) On sait que l'équipage et la coque de l'*Amérique* ont été sauvés.

LES SINISTRES MARITIMES ET LES NAVIRES TRANSFORMÉS.

Nous empruntons au *Journal du Havre* l'article suivant qui tire une très-grande actualité des récents désastres dont plusieurs steamers transformés ont été victimes. —

Aujourd'hui, que le premier mouvement de l'émotion publique commence à se calmer, peut-être est-il possible de raisonner, avec plus de sang-froid et de maturité, sur ces catastrophes, leurs causes et leurs conséquences, à l'effet d'arriver — la seule chose pratique, en ces sortes d'affaires — à une conclusion et à une solution raisonnables. Récriminer après coup, ne sert de rien ; examiner les choses, faire la part des torts et des fatalités, c'est le seul rôle digne d'un publiciste qui se respecte, il faut laisser les récits anecdotiques et les expositions de scènes émouvantes, aux feuilles qui en vivent, et arriver, nous, à l'étude sérieuse de ces sinistres, qui, seule, peut en prévenir le retour.

La question, du reste, est devenue très-complexe, et la scène a bien changé, depuis le naufrage de l'*Europe*. Dès le premier moment, l'on disait : « C'est faute de soins et de réparations suffisantes ; on a agi légèrement. » Quand on a appris le sinistre de l'*Amérique*, — qui effectuait son second voyage, et dont le premier avait eu lieu dans des conditions si excellentes, que l'un des passagers, revenant d'Amérique, M. le marquis de Noailles, actuellement ambassadeur de France en Italie, faisait l'honneur de dire à celui qui a écrit ces lignes que jamais il n'avait vu meilleur bateau de marche plus rapide, — qu'en disons-nous ? On a appris le sinistre de l'*Amérique*, on n'a pu attribuer l'événement à un manque de soins et de surveillance ; mais l'on a dit : « C'est un défaut de construction. »

Nous-même, on s'en souviendra, dès le jour où nous avons appris la perte de l'*Europe*, nous avons soutenu cette thèse que probablement il y a dans l'allongement des navires en fer et leur transformation, soit un défaut de calcul des poids et résistances, soit un vice quelconque inhérent ou à la chose même ou aux matériaux employés. La perte de l'*Amérique* confirmait, d'une façon sinistre, nos prévisions. Mais voici que l'*Amérique* n'est pas perdue, et qu'abandonnée en mer, elle a flotté toute seule, a été recueillie et sauvée, malgré l'eau qu'elle contenait. La question se déplace donc encore une fois : la construction n'est plus seule en cause, et l'équipage français, qui a abandonné le navire, voit sa responsabilité commencer. On comprend que tout cela est fort complexe; les situations, comme les responsabilités, semblent se déplacer de minute en minute, et l'on comprendra bien que nous ne touchions à toutes ces choses qu'avec une extrême prudence.

Que les Anglais, qui ont tant à gagner à notre déconsidération, à l'abaissement de notre pavillon, fassent grand bruit, dans une pensée de concurrence, de tous ces faits où ils puisent des éléments pour nous accuser, rien là que de très-naturel. Mais l'on concevra que nous ne les suivions pas sur ce terrain en nous déchirant nous-mêmes, — ce que nous avons trop souvent et trop légèrement fait, — et que nous recherchions, avec maturité, l'origine et la cause des faits si déplorables qui se sont produits, et qu'on va exploiter pour couvrir notre navigation française, hommes et choses, d'une irrémissible déconsidération qu'elle est loin de mériter.

Nous examinerons donc successivement chacun des points incriminés dans cette lamentable affaire, et l'on verra bien que nous n'hésitons point à attribuer les torts et les responsabilités à qui de droit, quand nous jugeons qu'ils existent.

Et d'abord, la première question qui s'est présentée est celle-ci : l'allongement des navires en fer se peut-il faire dans des conditions de solidité suffisantes pour assurer la sécurité? Si ce qu'a tenté la Compagnie transatlantique était un essai isolé, on pourrait la taxer de témérité. Mais elle n'a rien fait qui ne fût réalisé déjà par les grandes entreprises anglaises, depuis cinq ou six ans. Nous avons pris, sur ce point, des renseignements précis, que nous demandons à nos lecteurs la permission de mettre sous leurs yeux.

Pourquoi, dira-t-on, ces allongements? Pourquoi ? parce qu'un bateau à vapeur brûlant du charbon, c'est-à-dire

ayant un moteur très-coûteux, en même temps que fort encombrant, il fallait arriver à résoudre ce problème : augmenter la capacité sans accroître la dépense de combustible. Comment y parvenir? En allongeant les navires. Il a été reconnu qu'un steamer ne dépense pas plus de charbon pour sa propulsion, quand il est allongé d'un certain nombre de mètres, à condition que sa longueur ne sera pas hors de proportion avec sa largeur. Cette proportion était fixée, autrefois, à sept ou huit fois la largeur; il a été reconnu que l'on peut maintenant porter à dix fois cette longueur.

Les paquebots de la Compagnie transatlantique, qui, sous leur ancienne forme, ne présentaient qu'une capacité de 1,000 tonneaux et brûlaient une quantité considérable de charbon, ne pouvaient faire un service rémunérateur. On résolut de les allonger, pour leur donner une capacité plus grande, capacité qui serait encore augmentée en élevant un spardeck pour les aménagements des passagers. On arrivait ainsi à quadrupler la capacité sans augmenter la dépense, et l'on conçoit que l'opération ait tenté la Compagnie et ait été considérée comme bonne. Cela apparaîtra plus encore si l'on considère que les voyages des steamers, ainsi transformés, produisaient, sans dépenses sensiblement plus grandes, une recette supérieure de plus d'un tiers à celle des anciens bâtiments.

La voie avait été ouverte à ces transformations par les grandes Compagnies anglaises. La Ligne Cunard a fait transformer six de ses paquebots; ces bâtiments ont été allongés de 20 mètres, ce sont : l'*Atlas*, l'*Hécla*, le *Malta*, le *Marathon*, l'*Olympe* et le *Palmyra*. La compagnie Inman emploie douze paquebots dont cinq ont été allongés; ce sont : le *City-of-Bristol*, le *City-of-Limerick*, le *City-of-London*, le *City-of-New-York*, le *City-of-Paris*. Tous ces allongements se sont faits de 1871 à 1873; ils varient de 12 à 20 mètres. La *Nationale Line*, bien connue au Havre, a eu aussi recours aux mêmes procédés et a fait allonger sept de ses navires : le *Canada*, le *Greece*, le *Queen*, le *Holland*, l'*Erin*, l'*England* et le *Denmark*, les uns de 25 mètres, les autres de 10 mètres.

Enfin, MM. Allan frères, qui font la navigation sur les mers si tempétueuses du Canada, emploient neuf steamers allongés ou en cours de transformation; ce sont : le *Moravian*, le *Nova-Scotian*, le *Peruvian*, l'*Hibernian*, le *Phœnician*, le *Waldensian*, le *North-American*, le *Manitoban* et le *Corinthian*.

Ce qui donne, sur un total de 83 grands steamers employés à la navigation de l'Atlantique, par les compagnies les plus considérables, *vingt-six paquebots allongés*.

La Compagnie transatlantique pouvait donc se croire, en face de cette expérience, autorisée à imiter ses grandes devancières. Elle l'a fait, et au lieu d'allonger ses paquebots à dix fois leur largeur, elle s'est tenue en deçà de cette limite, puisqu'elle ne les a portés qu'à 120 mètres pour une largeur de 13m,30. Elle avait pris, avant d'entreprendre ce travail, l'avis des ingénieurs les plus compétents, par l'intermédiaire même de son propre ingénieur en chef, qui appartient à l'Etat. Les plans avaient été approuvés par MM. Dudgeon et Maudsley, de Londres; Napier et Mac-Gregor, de Glasgow; Laird, de Liverpool, ainsi que par MM. Douglas-Hebson et Glower, qui font autorité en ces matières.

Cependant, et malgré tout, l'on ne peut s'empêcher de considérer qu'il y a là une inconnue, moins grave assurément qu'on ne l'avait cru au premier abord, puisque l'*Amérique*, en dépit de l'eau qu'elle a fait et de son abandon, n'a pas péri. D'où vient donc cette inconnue? Il ne sera pas difficile, sans doute, maintenant, de la découvrir, puisque deux types restent pour l'examen et l'enquête qui vont être faites : la *France*, qui est intacte, et l'*Amérique*, qui est en l'état où l'Océan l'a mise. On pourra dès lors constater si l'avarie est due à un vice de forme, ou à un vice de construction, ou à un vice des matériaux employés. Le public peut donc être sûr que la vérité, sur ce point, sera découverte et proclamée; il la saura, et il a besoin de la connaître pour être rassuré.

L'*Amérique* va revenir de Plymouth au Havre, où elle sera mise en cale sèche, et où les hommes compétents pourront la visiter; la *France* va être dirigée sur Saint-Nazaire, où elle sera soumise à l'examen attentif des hommes de l'art. On saura donc, sur ce point, tout ce qu'il importe de savoir. Nous avons voulu, aujourd'hui, exposer les antécédents de ces événements désolants; car, enfin, il ne faut pas, pour notre honneur, qu'on croie et qu'on proclame que ces choses sont faites fort légèrement. Qu'il y ait des fautes et des erreurs commises, soit. Mais des fautes volontaires, cela ne se peut admettre. D'autres peuvent le dire; quant à nous, nous ne pouvons nous résoudre à y croire, encore moins à le répéter.

Demain, nous viendrons à un autre ordre de questions, également d'une grande délicatesse, et nous nous occuperons des équipages et du rôle qu'ils ont joué en ces sinistres.

AMÉDÉE MARTEAU.

P.-S. — Voici quel est l'état actuel des choses, en ce qui concerne la situation de l'*Amérique* :

On a traité déjà avec le propriétaire du steamer *Spray*, moyennant 500,000 fr., pour désintéresser les sauveteurs. Cette somme de 500,000 fr. sera payée pour deux tiers par les assureurs anglais et français, et pour un tiers par la Compagnie, qui est elle-même son propre assureur pour cette proportion. Reste à désintéresser le second vapeur, le *F.-T. Barry*, et l'on négocie, avec espoir d'un succès immédiat. Ceci fait, et l'*Amérique* renflouée, le paquebot sera ramené au Havre, avec sa cargaison, qui n'est qu'en partie avariée. Là, l'*Amérique* sera mise en cale sèche, et l'on pourra se rendre compte des causes de la voie d'eau : s'il y a rupture, lésion, ou simplement disjoints dans les plaques, par suite de la chute de rivets. Tout raisonnement actuel serait prématuré, puisque nous aurons, dans peu de jours, le steamer sous les yeux. Attendons.

L'INDUSTRIE SUISSE DE 1770 A 1870.

M. le Dr Wartmann, secrétaire du directoire commercial de Saint-Gall, vient de publier, sous la forme la plus claire et la mieux faite pour frapper l'esprit, un très-intéressant travail sur le développement industriel de la Suisse depuis un siècle; ce siècle commence en 1770 et finit en 1870. L'ouvrage de M. Wartmann se compose d'un atlas synoptique comprenant huit feuilles de grand format et précédé d'une courte introduction en allemand et en français, où l'auteur explique le plan de son travail et remercie ceux qui ont bien voulu y coopérer.

Des huit feuilles dont se compose l'atlas, six seulement présentent un intérêt spécial; les deux autres sont des cartes d'ensemble, destinées à faciliter la lecture des cartes industrielles proprement dites.

M. Wartmann a adopté pour son travail le système historique. Chaque carte est destinée à représenter une période du développement industriel de la Suisse; les unes sont dressées au point de vue de la fabrication : ce sont des cartes de Suisse, cartes muettes, sans nom de ville ou de rivières, et se bornant à indiquer les grandes divisions politiques ou géographiques de ce pays; par un procédé analogue à celui des cartes géologiques, les différents « terrains industriels » y sont marqués au moyen de signes conventionnels dont le nombre et le rapprochement sont sensiblement proportionnels à l'intensité du travail producteur.

La seconde série, composée de trois cartes comme la première, indique sur un planisphère, à l'aide des mêmes signes, les marchés d'exportation de ces différents produits.

Il devient ainsi très-facile, par un simple travail de comparaison, d'apprécier les progrès accomplis soit au point de vue de la production, soit en ce qui concerne l'exportation, depuis la première période (1770 à 1798) jusqu'à la période actuelle (1870).

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte qui représente l'industrie de la Suisse entre 1770 et 1798, on reconnaît qu'à l'exception de la partie située à l'angle Nord-Est de la carte, c'est-à-dire dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell-extérieur, Thurgovie et Zurich, le développement industriel était partout médiocrement intense et assez clairsemé.

L'industrie du lin, très-prospère déjà à Saint-Gall et Appenzell-extérieur, assez développée dans la partie orientale du canton de Berne, ne faisait qu'apparaître dans le sud du canton de Lucerne et dans les montagnes neuchâteloises.

L'industrie de la soie avait deux centres principaux : le canton de Bâle pour la rubannerie, les bords du lac de Zurich pour la fabrication des étoffes de soie. D'autres petits centres, mais beaucoup moins importants, existaient en Argovie et en Thurgovie.

Les filatures de bourre de soie se remarquent çà et là dans le canton de Bâle, et sur les bords des lacs de Zug, de Zurich et de Lucerne.

L'industrie du coton, très-répandue dans les cantons du Nord-Est, l'est aussi, mais à un moindre degré, dans la vallée de la Linth, sur les bords du lac de Zurich et en Argovie.

De nombreuses imprimeries d'étoffes dites indiennes se voient sur les bords du lac de Neuchâtel et à Genève.

On sait que cette industrie, très-florissante dans notre ville jusqu'au commencement de ce siècle, en a aujourd'hui complétement disparu.

La bijouterie est représentée à Genève seulement, l'horlogerie à Genève et dans les montagnes de Neuchâtel.

A cette époque, si l'on s'en rapporte à la carte n° V, le principal marché d'exportation de la Suisse était la France, le nord de l'Italie, le sud de l'Allemagne et la partie orientale de l'Espagne.

Ces divers pays importaient surtout les produits de l'industrie du lin et de celle du coton ; les soieries n'y figurent qu'à l'état de filés. Le reste de l'Europe ne recevait guère à cette époque que les montres de Genève et de Neuchâtel, recherchées un peu partout jusqu'en Russie, surtout à Saint-Pétersbourg.

Dans les colonies, Cuba, Saint-Domingue et le Mexique importaient seuls quelques produits de l'industrie suisse, les toiles et les cotonnades particulièrement.

La carte n° II, qui nous transporte en Suisse vers l'année 1820, n'accuse pas à première vue un progrès bien évident. Les fabriques d'indienne ont déjà disparu du canton de Genève. L'industrie du coton et celle du lin continuent à prospérer dans la Suisse orientale, où la première tend à refouler la seconde.

Le mouvement industriel prend une grande intensité sur les bords du lac de Zurich ; il augmente aussi en Argovie où les filatures de lin se multiplient sur la rive gauche de la Reuss. L'horlogerie continue à se développer à Genève et à Neuchâtel. Des filatures de soie et de lin apparaissent dans le sud du canton du Tessin.

D'autre part, le cercle des exportations s'est notablement agrandi, comme on peut s'en assurer en consultant la feuille n° VI. En Europe, le marché s'est plus ou moins déplacé. Le principal acheteur n'est plus la France, c'est l'Italie et surtout l'Allemagne ; l'Espagne est restée stationnaire.

En dehors de l'Europe, les cotonnades suisses ont trouvé de nouveaux débouchés dans la Turquie d'Europe et d'Asie, en Syrie, en Egypte, à Turin, en Algérie, au Maroc et surtout dans la partie orientale des Etats-Unis d'Amérique. Les Républiques de la côte septentrionale et occidentale de l'Amérique du Sud ouvrent aussi leurs portes aux toiles suisses. Les soieries s'exportent dans l'Etat de New-York.

Nous voici en 1870 ; l'aspect général de la carte industrielle n'a pas sensiblement changé. C'est toujours le nord, le nord-est, et quelques régions de l'ouest qui se trouvent à la tête de la production, les régions du centre et du sud formant sur la carte une vaste tache blanche où coupent çà et là quelques traits verts ou bruns indiquant, les premiers des filatures de coton, les seconds une industrie nouvelle florissant surtout sur les bords des lacs de Thoune et de Brienz, la sculpture sur bois.

Partout du reste, mais principalement à Bâle, Saint-Gall, Zurich, Argovie et dans l'industrieuse vallée de la Linth, l'usine a remplacé la manufacture, et le tissage à la mécanique a été substitué au tissage à la main. Le même changement se remarque à Genève et à Neuchâtel où l'emploi des machines a donné à l'horlogerie un très-grand développement.

Une nouvelle industrie a fait son apparition à Genève, celle des instruments de précision représentée par l'usine de Plainpalais. L'horlogerie a trouvé un nouveau centre de production dans la vallée de Joux.

Il faut également signaler à Genève et à Neuchâtel la fabrique de boîtes à musique devenue une branche importante de l'horlogerie.

L'industrie métallurgique, principalement la construction des machines, a également fait son apparition en Suisse, et elle a même atteint sur quelques points, à Zurich, à Schaffhouse, à Winterthur surtout, un remarquable développement.

En même temps, l'industrie du tissage mécanique de la laine, jusqu'ici étrangère à la Suisse, s'est introduite à Glaris, à Saint-Gall, et dans quelques parties du canton de Berne.

L'industrie de la soie a complétement remplacé, dans le canton de Zurich, celle du coton qui est restée concentrée dans le canton de Saint-Gall. Elle en a chassé celle du lin qui s'est réfugiée dans les cantons de Berne, d'Argovie, de Lucerne et de Fribourg. Dans le Tessin, Bellinzone à de nombreuses fabriques de soie. Enfin, le canton de Soleure est devenu également un centre très-important pour cette dernière fabrication.

Si maintenant nous passons à l'exportation telle qu'elle est figurée sur la carte n° VII, nous reconnaîtrons que le monde entier, pour ainsi dire, est devenu le marché de la Suisse.

En Europe, l'Angleterre, l'Allemagne, la France et l'Italie, dans des proportions à peu près identiques, lui achètent ses soieries, ses cotonnades, ses toiles, son horlogerie. La Russie, l'Irlande, l'Espagne, la Turquie et la Grèce importent également, mais sur une échelle moindre, les soieries de Zurich et les cotons de Saint-Gall. Les tissus de coton teints et imprimés trouvent de nombreux débouchés dans la Turquie d'Asie, dans l'Inde, au Brésil, au Chili, dans l'Equateur, etc. ; les tissus en couleurs, dans les Moluques, aux Philippines, au Japon, sur la côte orientale et occidentale d'Afrique, au Cap de Bonne-Espérance, au Pérou, etc.

Les soieries vont en Turquie, en Algérie, au Cap, en Australie ; elles alimentent largement toute l'Amérique du Nord y compris la Californie et moins abondamment le Brésil, le Chili, le Pérou, l'Equateur et le Mexique.

L'horlogerie de Genève et de Neuchâtel a des débouchés en Espagne, en Turquie, en Chine, au Japon, en Australie et dans les deux Amériques, mais elle a pour marché toute l'Europe, marché sur lequel elle lutte, non sans succès avec les produits similaires de Londres et de Paris.

Tel est le résumé succinct de cet intéressant ouvrage destiné à montrer les progrès accomplis en un siècle par un petit peuple industrieux dont l'existence a été parfois bien agitée, mais qui, au milieu de tous les orages du dedans et du dehors, a conservé comme un précieux talisman l'amour du travail. C'est à cette vertu modeste que la Suisse est en partie redevable aujourd'hui de la situation qu'elle occupe en Europe, situation qui n'est nullement en rapport avec le chiffre de ses habitants.

Ce que nous avons mis beaucoup de lignes à résumer, l'atlas de M. Wartmann le révèle à première vue, d'une manière tout à la fois plus instructive et beaucoup plus attrayante. Aussi ne pouvons-nous que recommander, en terminant, ce remarquable ouvrage à tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent de l'industrie suisse et s'intéressent à ses progrès. *(Journal de Genève.)*

HISTOIRE DE L'*INCOME TAX*.

La première apparition, dans la Grande-Bretagne, de l'*Income Tax* (impôt sur le revenu) semble remonter à l'année 1512, alors que le Parlement alloua un subside de deux quinzièmes à la charge des communes et de deux dixièmes à prendre sur le clergé, afin que le roi pût faire la guerre à la France. A près de trois cents ans d'intervalle, en 1798, une autre guerre contre la France fit revivre l'*Income Tax*, mais aggravée. M. Pitt réussit dans cette entreprise, quoique ce ne fût pas sans rencontrer une vive opposition. Depuis lors, l'assiette et les produits de cet impôt ont été sujets à des fluctuations considérables, ainsi qu'il résulte du tableau suivant, sorte d'historique de l'*Income Tax*, depuis ses débuts jusqu'à ces derniers jours.

L'*Act* de 1798 soumit à cette base tout revenu de 60 livres sterling par an, à dater du 9 janvier de l'année suivante. La taxe était différente suivant la quotité des revenus imposables.

En 1803, à la date du 11 août, nouvel *Act*, connu sous le nom de *Property Tax*, qui assujettit à un prélèvement de 5 0/0 tous les revenus supérieurs à £ 150, en frappant d'une taxe moins lourde les revenus inférieurs à ladite somme.

En 1805, les 5 0/0 étaient portés à 6 1/2 pour cent, l'année suivante à 10 0/0, et l'on faisait entrer les dividendes de la Banque de Londres dans la matière imposable.

Voici les résultats fiscaux de ces mesures successives :

	£
1800	5.716.572
1804	4.650.000
1806	11.500.000
1808	16.548.985
1815	14.978.557

Pour l'année 1808, la part des divers éléments constitutifs de l'impôt était représentée par les chiffres suivants :

	£
Propriété foncière	8.657.937
Propriété mobilière	2.885.505
Profits et gains commerciaux	3.831.088
Salaires et pensions	1.174.456

Au mois de mars 1816, l'*Income Tax* fut abrogée, pour ne reparaître qu'au mois de juin 1842, sous le ministère de sir Robert Peel. Son taux annuel était fixé à 7 deniers par livre sterling de revenus, soit à 2 livres 18 shillings 4 deniers par 100 livres sterling (environ 2,500 francs). Elle ne devait, d'après le nouvel *Act*, durer que trois années, pendant lesquelles son produit moyen, par année, fut

de £ 5,350,000, et ce produit servit à l'abrogation de certains impôts indirects jusqu'à concurrence d'une somme d'environ 12,000,000 de livres.

L'*Income Tax* fut renouvelée, toutefois, pour trois années encore, tant en 1845 qu'en 1848. Au mois de mars de cette dernière année, il y eut à ce sujet des meetings qui dégénérèrent presque en émeutes, promptement réprimées, d'ailleurs. En 1851 et en 1852, autre prorogation d'une année. En 1853, le taux général de 7 deniers par livre est maintenu jusqu'en 1860, sauf à le réduire graduellement. Mais, en même temps, tous les revenus de 100 à 150 livres, respectés par l'*Act* de 1842, deviennent sujets à l'impôt, à raison de 5 deniers par livre, pendant toute la durée de cette même période, et l'*Income Tax* est étendue à l'Irlande. Enfin, en 1854, la guerre de Crimée fait porter à 14 le taux de l'impôt par livre sterl., soit près de 5 0/0.

En 1855, les revenus supérieurs à £ 150, ceux entre 100 et 150, sont frappés les uns de 2 pences, les autres de 1 denier 1/2. Deux ans plus tard, on revient aux taux de 7 deniers et de 5 deniers, quant à ces deux classes de la matière imposable, pour tomber, pour tous les deux, à 5 deniers, en 1858. Mais, en juillet 1859, les revenus au-dessus de 150 et ceux entre 100 et 150 livres sont de nouveau atteints d'une augmentation fiscale: désormais ils paient, les premiers 9 deniers par livre, les seconds 6 1/2. La taxe établie sur les revenus tirés des terres et des habitations est portée de 3 deniers 1/2 à 5 d. 1/2 pour l'Angleterre même ; de 2 d. 1/2 à 4 d. pour l'Ecosse et pour l'Irlande. Enfin, en avril 1860, les dépenses faites pour la fortification du pays font frapper de 10 deniers les revenus au-dessus de £ 150, et de 7 les revenus entre 150 et 100.

Le 14 février 1861, un comité fut institué pour rechercher comment fonctionnait l'*Income Tax*. Les taux précédemment indiqués revinrent à 9 et à 6 deniers. Deux ans plus tard, on adoptait pour tous les revenus imposables le taux de 7 deniers par livre, en accordant une remise calculée sur le pied de 60 liv. st. aux revenus de 100 à 200 livres, et en affranchissant tout à fait ceux au-dessous de 100. En mai 1864, le taux de 7 deniers tombe à 6, en mai 1865 à 4, pour se relever en novembre 1867 à 5 deniers, par suite des dépenses de la guerre d'Abyssinie, et à 6, au mois de mai 1868.

L'INDO-CHINE FRANÇAISE.

Nous empruntons au *Temps* les renseignements qui suivent :

Le traité si impatiemment attendu entre la France et S. M. Tu-Duc, empereur d'Annam, a été signé le 4 mars, par l'intermédiaire de M. le gouverneur de la Cochinchine française et les ambassadeurs annamites venus expressément à Saïgon pour conclure cette délicate affaire.

Nous n'en connaissons pas encore toutes les clauses, mais nous pouvons assurer à nos lecteurs que le Tong-Kin et son grand fleuve, le Song-Koï, nous sont ouverts, dès aujourd'hui, dans des conditions exceptionnellement favorables.

Ce résultat est dû, en premier lieu, à MM. Dupuis et Millot, les premiers Français qui aient osé, à leurs risques et périls, remonter le Song-Koï depuis son embouchure jusqu'à la province chinoise du Yunnan; à M. F. Garnier, sacrifiant une vie précieuse, pleine d'un brillant avenir, pour précipiter l'annexion du Tong-Kin à la France ; enfin, à M. le contre-amiral Dupré, qui, quoique souffrant, n'a pas voulu prendre de congé avant d'avoir arraché, en quelque sorte, les signatures du traité aux émissaires peu pressés de Tu-Duc.

Le 1er mars, avant son départ pour la France, M. le gouverneur, accompagné de Nordom Ier, roi du Cambodge, d'un brillant état-major d'officiers et de fonctionnaires, a ouvert, à Saïgon, l'Exposition agricole et industrielle de 1874. Le président du jury, M. Macaire, a fait remarquer, dans son discours d'ouverture adressé à l'amiral, que les Annamites — appelés en Asie les Français de l'Extrême-Orient — avaient fait des progrès remarquables en colonisation depuis les dernières expositions.

« Nous aurons l'honneur de vous en faire le rapport, a dit M. Macaire, pour vous mettre à même, amiral, de distribuer à tous des récompenses méritées. Que ce pays d'élite et favorisé, mieux façonné à nos mœurs, sorte enfin de son ornière. Les soies, l'indigo, le coton, les bois, les huiles, le riz, le sucre, le poivre, le café, le cacao, tels sont les produits réels et indiqués de la Cochinchine. Que l'on en développe la culture et l'exploitation, et dans peu d'années la Cochinchine sera un des plus beaux fleurons de la France et sa plus riche colonie. »

L'amiral, alors, a rappelé en termes émus les circonstances douloureuses au milieu desquelles il avait été appelé à la tête de l'administration du pays, lui, « un enfant de cette noble terre d'Alsace que la France pleure tous les jours ; » il a dit les encouragements que son administration avait donnés aux entreprises commerciales et industrielles; puis, faisant allusion au traité qu'il espérait obtenir du souverain d'Annam, le gouverneur a exprimé l'espoir de voir bientôt s'ouvrir au commerce un pays de 25 millions d'habitants et se renouer les relations interrompues avec un royaume voisin. Il a fait aussi un énergique appel à l'initiative individuelle, qui fait les colonies grandes et prospères.

Deux journaux français paraissent tous les huit jours dans notre colonie de la presqu'île indo-chinoise : l'un, s'imprimant aux frais du gouvernement colonial, a pour titre : *le Courrier de Saïgon, journal officiel de la Cochinchine française* ; l'autre s'intitule *l'Indépendant*, et vit de ses propres ressources.

Le premier a pour devoir d'insérer les arrêtés, les décrets, les ordonnances qui, à Saïgon, comme dans toute bonne possession française d'outre-mer, sortent chaque matin des bureaux politiques, commerciaux et organisateurs de nos gouverneurs militaires; le second a pris naturellement pour tâche de juger les lois coloniales, de les apprécier et de les critiquer.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LA PLATA.

Buenos-Ayres, 17 mars. — Un événement capital vient de se produire, au point de vue de la situation politique du pays. — Dans un manifeste publié par les journaux de son parti, M. le Dr Alsina se désiste de sa candidature à la présidence et se rallie à celle de M. Nicolas Avellaneda, qui, aux élections du 1er février, a obtenu beaucoup de suffrages dans les provinces. Il ne reste donc plus que deux concurrents en présence, M. le général Mitre, qui représente plus particulièrement les électeurs de la capitale, et M. Avellaneda, dont la candidature n'avait pas attiré, jusqu'à présent, toute l'attention qu'elle méritait, parce qu'elle a été mise en avant par un parti qui se tenait à l'écart de la lutte si ardente des derniers temps. Le changement survenu était trop inattendu, et il est, du reste, trop récent pour pouvoir en apprécier dès à présent les conséquences; — les partis n'ont pas encore eu le temps de se reconnaître dans la nouvelle situation qui leur est faite, et il est impossible de dire lequel des deux va recueillir la majorité des voix acquises, jusqu'à présent, à M. Alsina. — Un certain nombre d'électeurs, mécontents de ce désistement, ne voudront pas suivre leur ancien chef, et se prononceront en faveur de M. Mitre, mais, d'un autre côté, la fusion ne s'est pas faite, sans doute, sans une entente préalable qui laisse, en cas de réussite, une part très-large dans le nouveau gouvernement au parti alsiniste. Entre-temps, la résolution de M. le Dr Alsina écarte tout danger imminent d'une guerre avec le Brésil — même s'il devait conserver une part d'influence dans le gouvernement qui va être élu prochainement — et à ce point de vue, le désistement ne manquera pas de produire un résultat considérable dans les affaires.

Celles-ci tendent à s'améliorer depuis peu, on s'est remis de la dernière panique, et on a pu se rendre compte que la plupart des maisons avaient opéré avec prudence dès l'apparition des premiers symptômes de la crise. — Le commerce d'importation, cependant, lutte encore avec les difficultés que lui créent les changes défavorables et le taux élevé des intérêts, tandis que l'exportation trouve difficilement des navires pour embarquer ses produits.

Le port de Montevideo restant toujours fermé aux navires provenant d'ici, le gouvernement a publié, à titre de représailles, un décret déclarant le port de Buenos-Ayres fermé aux navires venant de l'Uruguay, en exceptant toutefois de cette mesure ceux qui, venant d'Europe, font escale à Montevideo. Les négociants de cette dernière ville se montrent très-mécontents de cette mesure, et des négociations que l'on s'attend à voir aboutir à un arrangement, ont immédiatement été engagées pour faire cesser de part et d'autre les vexations si préjudiciables aux intérêts des deux ports.

Le bruit de l'occupation de la partie septentrionale des côtes du détroit de Magellan par des troupes chiliennes, qui avait si vivement impressionné la bourse, n'a pas été confirmé ; la présence dans ces parages d'un navire chilien qui portait

secours à des naufragés, aurait été l'origine de ce malentendu qui s'est expliqué après quelques jours d'émotion.

La Société rurale argentine annonce pour le 11 octobre prochain l'ouverture d'un concours de bestiaux et des produits de l'agriculture, et a voté de nombreuses récompenses pour être distribuées à cette occasion.

L'administration des postes vient de publier l'état de ses recettes et de ses dépenses pendant l'année 1873. Les premières ont atteint un total de 92,515 piastres fortes et les dépenses se sont élevées à 72,506 piastres. Il ne s'agit que du service intérieur du pays, la confédération Argentine n'ayant pas encore de conventions postales avec l'Europe.

L'exportation des laines reste très-faible; il n'y a eu un peu d'activité pour la demande que pour la Belgique.

Change sur Londres 48 7/8 à 49.
» Paris, fr. 5 18 à fr. 5 20.

Le change à Montevideo étant à fr. 51 1/2 sur Londres.
fr. 5 45 sur Paris.

c'est-à-dire plus favorable, on expédie beaucoup de numéraire pour cette place; par contre, l'exportation du numéraire pour Rio-de-Janeiro a sensiblement diminué parce que le change sur l'Europe n'y offre plus les mêmes avantages.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro, 24 mars. — Rien de nouveau à signaler dans la situation des affaires; celles d'importation suivent un cours régulier qui contraste beaucoup avec celles des autres marchés du Brésil. L'exportation de café a également donné lieu à un bon courant d'affaires par suite de quelques concessions de la part des détenteurs, et soutenu ensuite par les nouvelles un peu meilleures des marchés d'Europe. Les arrivages de la dernière quinzaine ont été d'environ 6,000 sacs par jour. Le stock est estimé à 205.000 sacs et l'exportation du 9 au 23 s'élève à 67.850 sacs dont 24.440 pour les États-Unis.

36.120 Lisbonne, Bordeaux, le canal et le nord de l'Europe.
5.225 Marseille.
3.065 la Plata.

Les changes se cotent: { 26d — 26 3/8d sur Londres. / 364 — 366 reis sur Paris.

et les escomptes se font au taux variant de 5 1/2 à 8 0/0.

Les avis de Pernambuco n'annoncent guère d'amélioration dans l'état de la place, et à Rio-Grande-du-Sud, la crise a encore augmenté d'intensité. Les nouvelles du Nord sont heureusement assez favorables, les affaires marchaient bien à Parà Cearà et Maragnan, où l'on introduit beaucoup d'améliorations en vue d'attirer de ce côté une partie des immigrants qui se dirigent de préférence vers le sud du Brésil.

A Maragnan, il vient de se fonder un nouvel établissement de crédit, « la Banque hypothécaire de Maragnan » au capital de 6 millions de contos (16 millions 800 mille francs, dont un tiers seulement est provisoirement émis. La nouvelle Banque affectera la moitié de son capital à des prêts hypothécaires et à des avances à l'agriculture. L'autre moitié sera consacrée à des opérations de banque et de change. Sous les deux rapports, elle est appelée à rendre des services très-appréciables. Pour la première fois, on vient de faire le recensement de la population de la province de Maragnan, où l'on compte aujourd'hui 385.000 habitants, dont 80,900 blancs et 254.100 noirs ou mulâtres. Les étrangers figurent dans ce chiffre pour 4,587; un peu moins de 15 0/0 des habitants savent lire.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous sommes toujours sans améliorations marquées dans la position du marché commercial et industriel. Le portefeuille commercial de la Banque est descendu samedi dernier à 31 millions, ce qui est toujours loin d'être une situation florissante, en même temps que les comptes courants particuliers faiblissaient également. Les recettes des chemins de fer sont toujours en diminution et enfin les avis que nous recevons de divers centres industriels, tout en permettant de reconnaître peut-être un peu moins d'indifférence en matière commerciale n'accusent toujours qu'une somme de transactions très-limitée.

On projette d'inaugurer les halles centrales de Bruxelles par une exposition nationale des arts industriels dans laquelle seraient admis tous les produits industriels fabriqués en Belgique, du moment qu'ils présentent une application quelconque de l'art. Un diplôme d'admission sera accordé aux exposants, mais il n'y aura ni médailles ni récompenses. Une demande vient d'être adressée au ministre des travaux publics belges tendant à l'obtention de la gratuité de transport sur les lignes de l'État pour les expéditions destinées à l'exposition et, de leur côté, l'on pense que les lignes privées accorderont une réduction de 50 0/0 sur leurs tarifs.

D'après les renseignements reçus au ministère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie en Italie, les renseignements envoyés par les préfets du royaume constatent que les nouvelles de l'état des campagnes sont satisfaisantes et promettent une bonne récolte, grâce surtout aux dernières pluies. La végétation est un peu en retard dans les provinces de Sondrio, Macerata, Feramo, Naples, Caltanissetta et Syracuse. L'on craint un peu pour les provinces d'Ancône et de Sassari. Les nouvelles de la Sicile sont également un peu moins bonnes, surtout pour Girgenti et Catane.

Le gouvernement turc vient d'interdire l'exportation des céréales des ports de la Syrie, à cause de la cherté des denrées dans cette région, occasionnée en partie par la neige qui empêche les communications entre Beyrouth et Damas.

Nous recevons d'assez bonnes nouvelles des Etats-Unis où un rapport constate que les apparences de la récolte du blé sont extrêmement favorables, notamment en Californie où l'on compte sur environ 4,000,000 de bushels. Les nouvelles sont moins bonnes concernant la Louisiane; une inondation comme il en a été rarement vu, vient de ravager 11 districts cotonniers et 14 sucriers, submergeant et détruisant 250,000 acres de coton, 100,000 acres de grains et 500,000 acres de sucres, soit environ un sixième de la récolte. Plus de 25,000 personnes sont atteintes par le désastre et manquent absolument de tout. Plusieurs villes ont été inondées et comme le séjour des eaux se prolongera encore bien deux mois, tout espoir de reprendre la culture est abandonné.

Le Bureau de l'agriculture à Washington vient de terminer son rapport sur la statistique agricole de l'année dernière. La plus grande réduction sur le rendement des grains porte surtout sur l'Illinois qui n'a récolté que 21 acres par bushel. La moyenne du rendement des blés a été plus élevée qu'en 1872. Elle est inférieure pour la plupart des autres céréales et pour les pommes de terre. Le rendement des pommes de terre a été spécialement faible dans l'Illinois, le Missouri, l'Iowa, le Kansas et le Nébraska. La moyenne des prix suit les variations du rendement s'élevant à peu près exactement en proportion de sa diminution et s'abaissant de même devant l'augmentation de la production. Il y a seulement quelques exceptions ou modifications à cette loi, dans les districts où a régné une demande un peu éloignée ou la demande étrangère. Par contre, on a vu le cas, notamment ans le Missouri et le Kansas, où l'éloignement de la mer contre-balançait la pauvreté de la récolte et empêchait d'obtenir de prix aussi élevés que dans les autres Etats de l'intérieur, à l'Ouest de l'Ohio.

Une communication de Yedo, reçue par le *Board of Trade*, en Angleterre et portant la date de Yedo, 7 juillet, constate que l'année commerciale, en Chine et au Japon, se termine à la fin de juin avec la saison du thé et de la soie. Cette communication exprime l'espoir que la spéculation effrénée qui a eu lieu l'année dernière ne se répétera pas celle-ci. Une communication ayant la même source et portant la date du 5 août, estime à $ 8,000,000 par année, la valeur des exportations de Yedo, et à $ 370,000 celle-ci, droits payés sur cette exportation.

Notre revue des principaux produits commerciaux n'offre toujours rien de saillant; les transactions, depuis lontemps, sont toujours languissantes; cependant la position de trois ou quatre articles importants s'est un peu améliorée: les cotons, les cafés et les métaux. Les autres articles n'ont pas varié sensiblement.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Rouen, Epinal, Mulhouse et Manchester.

Laines. — Pas de changements dans la position de l'article, qui se montre toujours aussi solide qu'auparavant. Sur nos marchés, la consommation enlève toujours quelques petits lots à des cours soutenus, mais elle attend les enchères de Londres et d'Anvers pour opérer plus largement.

Le enchères d'Anvers. Elles sont fixées au 29 courant. Elles se termineront le 9 mai et comprendront environ 25,000 balles. Voici l'ordre des enchères: — Mercredi 29 avril: 1,900 b. Plata et 500 b. Cap. — Jeudi 30: 2,400 b. B.-Ayres. — Vendredi 1er mai: 2,600 b. B.-Ayres. — Samedi 2: 2,520 b. Plata. — Lundi 4: 2,500 b. Plata. — Mardi 5: 2,200 b. Plata. — Mercredi 6: 2,100 b. Plata. — Jeudi 7: 2,570 b. Plata et Russie. —

Vendredi 8 : 2,500 b. Plata. — Samedi 9 : 1,800 b. B.-Ayres. Les enchères suivantes n'auront pas lieu avant le 28 juillet.

Les enchères de Londres sont toujours fixées au 28 courant.

Voici quels étaient, au 21 avril, les arrivages en laines coloniales destinées à cette vente :

Sydney	41.123 balles.
Port-Philippe	99.430 »
Van-Diémen	4.504 »
Adelaïde	31.899 »
Swan-River	1.791 »
Nouvelle-Zélande	23.002 »
Total Australie	201.749 balles.
« Cap de Bonne-Espérance	30.642 »
Ensemble	232.391 balles.
Réexpéditions environ	9.500 »
Laissant	222.891 balles.
RENFORT :	
Anciennes existences environ	2.000 »
Cargaisons flottantes environ	26 000 »
Total approximatif	250.891 balles.

En avis du dehors, on écrit de Melbourne, le 25 février que la campagne touchait à sa fin. Pendant le mois, on avait seulement offert 4,100 b. et l'on n'attendait plus rien que du Nord. Les expéditions de Victoria, pour cette année sont en augmentation, le total atteint étant déjà de 230,742 b., soit environ 23,000 b. de plus que l'année dernière. Les prix sont sans changements. — A Buenos-Ayres, le 15 mars, on signale une demande active sur les basses sortes surtout, les acheteurs trouvant exagérées les prétentions des détenteurs de bonnes laines. Le stock en ville était estimé à 500,000 arr. et la tendance du marché était à la hausse, malgré l'élévation comparative des prix en proportion de ceux d'Europe.— A Montevideo, à la même date, la demande était bonne, mais les transactions étaient moins actives, en raison de la modicité et de la médiocrité du stock évalué seulement à 88,000 arr. ; les prix étaient fermes.

SOIES.— Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

LINS ET CHANVRES. — Voir plus loin notre correspondance de Lille.

CAFÉS. — Nos correspondances du Havre, de Bordeaux et de Marseille donnent plus loin la tendance sur nos marchés. Ici nous nous contenterons de donner le résultat des enchères publiques de Hollande, enchères dont le résultat était vivement attendu par notre commerce :

Déposés à Rotterdam.

N°	Sacs.	Estimés à	Vendus à
1	6,990	51 1/5 cents.	51 1/4 à 51 3/4 cents.
3	2,830	52 1/2 »	55 1/2 » 55 3/4 »
5	4,268	51 1/2 »	55 1/2 » 56 »
8	790	49 1/2 »	52 » 52 1/2 »

Déposés à Amsterdam.

N°	Sacs.	Estimés à	Vendus à
1	5.571	50 1/4 cents.	53 1/4 à 54 cents.
5	1.471	50 1/4 »	54 »
25	800	50 »	53 1/2 » 53 3/4 »
35	560	48 »	53 1/4 » 53 3/4 »
36	1.610	50 »	54 » 54 1/4 »
38	1.025	54 »	58 1/4 »
39	1.371	54 1/2 »	59 1/4 »
40	1.706	54 3/4 »	59 1/2 »
41	1.281	55 1/2 »	60 »
47	1.430	50 1/2 »	54 1/4 » 55 »
49	1.280	51 1/2 »	55 1/4 » 55 »

En somme, il a été offert en vente 73.145 b. Java et 14.93 b. Macassar. Les évaluations étaient fixées sur la base de 50 cents pour qualité bon ordinaire. De gré à gré, avant la vente, on payait cette sorte 52 à 52 1/4 cents, et comme aux enchères, elle a obtenu 53 1/2 à 54 3/4 cents, il y a 1 cents 1/4 de hausse, hausse qui, sur d'autres qualités, a atteint jusqu'à 5 3/4 cents, en présence d'une compétition assez animée.

Le résultat favorable de ces enchères ne pouvait avoir pour résultat que de raffermir les marchés anglais. C'est l'effet qui s'est effectivement produit à Londres où une hausse de 1 shilling s'est déclarée mercredi, laissant le Ceylan plantation middling a good middling de sh. 103/6 à 105/6. Jeudi, on notait encore 2 à 3 shillings de hausse sur les Plantations et 3 à 5 shillings sur les Indes.

Voici maintenant, d'après des statistiques anglaises, la situation des cafés sur les six principaux marchés d'Europe, au 1er avril, avec comparaison avec les années précédentes :

Stock au 1er avril des trois dernières années.

Les quantités sont exprimées en milliers de quintaux anglais.

	1872	1873	1874
	—	—	—
Hollande	920	621	865
Anvers	81	58	113
Hambourg	180	90	250
Trieste	50	26	41
Havre	30	69	168
Angleterre	413	171	311
Total	1.676	1.046	1.748

Importation en 3 mois		1873	1874
		—	—
En Hollande	qtx.	523.000	565.000
A Anvers	—	113.000	135.000
A Hambourg	—	250.000	312.000
A Trieste	—	59.000	51.000
Au Havre	—	235.000	197.000
En Angleterre	—	292.000	320.000
Total des importations	—	1 474.000	1.610.000
Stock au 1er janvier	—	886.000	981.000
Ensemble	—	2.600.000	2.549.000
Stock au 1er avril	—	1.034.000	1.748.000
Débouchés en 3 mois	—	1.326.000	846.000

SUCRES. — Nous consacrons plus loin un paragraphe spécial à cette douceur. Ici nous nous contenterons de signaler une bonne demande en clôture sur le marché de Londres avec une hausse de 3 à 6 deniers pour la journée de mercredi, sur les provenances Antilles à raffiner ; les raffinés étaient calmes. On a vendu des pains français à sh. 33. A Liverpool, marche également plus ferme ; quelques milliers de sacs Maragnan ayant été placés à sh. 18/3. A Glasgow, bonne demande sur les pilés et bonnes affaires à prix stationnaires. A Bristol, marché calme et sans changements dans la valeur ; les stocks de sucre en entrepôt attendant jusqu'au 1er mai l'abolition des droits, s'élevaient à 11,000 tonnes.

CACAOS. — On signale de la tenue ; mais un grand calme dans les transactions, les fabriques de chocolat n'ayant, du reste, guère l'habitude d'acheter à ce moment de l'année. A Londres, d'assez fortes quantités ont été offertes en vente aux enchères de mardi ; les Grenades ont été vendus avec 3 et 4 shillings de baisse sur les qualités très-bonnes, et seulement 1 à 2 shillings sur les autres ; soit à shillings 44—45 pour qualité commune, shillings 46—48 de la bonne, 49—51 de la moyenne à bonne, 52/6—56/6 de la bonne ; les Trinidad se sont vendus à des prix stationnaires pour les bonnes sortes et à des prix plus faciles pour les autres, soit à sh. 50 pour bons gris, sh. 52—56 pour roux ordinaires, sh. 61—64 pour moyens roux, sh. 70 pour bons, et sh. 80—96 pour beaux. Le stock à Londres est de 45,023 sacs contre 30,545 l'an dernier à pareille époque. Le marché de Liverpool est resté inactif.

CUIRS. — Les affaires ont été encore peu animées cette semaine et les prix ont dû céder un peu cette fois, mais sur certaines provenances seulement, notamment sur les États-Unis, dont les arrivages récents avaient fortement augmenté le stock.

SUIFS. — Nominalement plus faciles sur nos places maritimes. A Paris on a fait un pas en arrière et la cote officielle du suif de boucherie a été fixée à fr. 88 les 100 kilos hors barrière ; après la fixation de la cote on a fait encore 50 centimes de baisse. A Londres on clôture plus ferme : à sh. 37/6 pour suif de Russie Y. C. disp., et sh. 41 pour oct.-déc.

INDIGOS. — Les enchères de Londres sont terminées. En voici le résultat, tel qne nous le transmettent MM. Liebrecht et Ce, de Londres :

« La seconde série de nos enchères trimestrielles de cette année commencée le 11 courant, vient d'être clôturée ce jour ; des 10,490 C. déclarées 5,980 furent retirées, 747 rachetées et 3,763 vendues ; en outre, environ 1,250 C. ont encore été traitées par contrats privés, principalement avant l'ouverture des séances, de sorte que la quantité ayant changé de main, s'élève à environ 5,000 C.

» Par suite du petit nombre d'ordres reçus du continent et du manque de disposition des acheteurs d'opérer aux taux alloués au commencement de ce mois, l'entrain en général a laissé à désirer, nonobstant le bon support accordé par les principaux détenteurs, lesquels, non contents d'un léger bénéfice, le plus souvent retiraient leurs séries aux taux extrêmes.

» Dans l'ensemble nous constatons le résultat de ces enchères, qui est resté au-dessous de l'attente, comme suit :

Bengale et Oude......4d à 8d	de hausse comparativement au taux de janvier dernier.
Kurpah bon ordinaire..3d » 6d	
» moyen.........4d » 8d	
Bimlipatam..........3d » 6d	
Madras	parité à 2d de hausse.

» Le 27 courant on offrira en vente publique environ 1,700 surons Guatemala dont à peu près la moitié de nouvelle importation.

MÉTAUX. — La semaine, commencée assez fermement, se termine un peu plus faible, mais sans que le ton du marché soit décidément mauvais et avec quelques affaires notamment en étains. Nous donnons plus loin les cours du marché de Paris. A Londres, les affaires se sont traitées dans le même sens, c'est-à-dire avec fermeté au début de la semaine et avec une légère baisse en clôture ; les étains Détroit, dans la journée de mercredi, après avoir été payés liv. st. 102 n'ont plus été vendus que liv. st. 101 et ferment avec vendeurs à sh. 101 ; dito sur mai liv. st. 98 10 à 99 ; ceux d'Australie vendus liv. st. 101 à 100, sont tombés à liv. st. 99 ; les cuivres eux, ont été un peu influencés par les lourds affrètements au Chili que nous signalons plus loin, dans nos derniers télégrammes ; les bonnes marques ordinaires du Chili se sont vendues liv. st. 75 à 75 10 comptant ; les plombs sont toujours très-lourds de liv. st. 20 15 à 21, pour provenance anglaise. A Liverpool, les cuivres ferment stationnaires, de liv. st. 75 à 78 ; le minerai, de sh. 14/6 à 15/6. A Rotterdam, pas de changements bien appréciables sur les étains.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Le marché est un peu meilleur

cette semaine. On signale le retour de quelques ordres, et si la reprise ne se généralise pas, du moins, pensons qu'il ne faudra plus l'attendre bien longtemps. Le moment en effet, nous semble venu. D'un côté, le combustible a atteint peut-être ses plus bas cours de l'année. De l'autre, l'interruption prolongée de la fabrication n'a laissé que des stocks lourds à la vérité en présence d'une nullité complète de transactions, mais que deux semaines d'activité auront bien diminué, s'ils ne les ont fait presque complétement disparaître. Quoi qu'il en soit, notons un peu plus de demande et par suite un peu plus de fermeté sur les fontes; en Champagne, les cours ont remonté à fr. 125 pour qualité affinage, et fr. 105 pour qualité mixte, fr. 115 pour qualité au coke n° 3; par contre, les fers ont subi une nouvelle dépréciation, les 1re classe laminés ne valent plus que fr. 225; les fers spéciaux, que fr. 230 et les feuillards au coke que fr. 280; la tôle reste à fr. 355; la machine n° 20 mixte à fr. 240; le fil de fer n° 19, à fr. 310 et la pointe n° 18, à fr. 340 la tonne à l'usine. Dans la Meurthe-et-Moselle, on a traité de la fonte à fr. 77 50 et même à fr. 75. Dans le Nord, les fers marchands, 1re classe, sont à fr. 225.

Sur le marché belge, le mieux se soutient; on a même pu s'assurer quelques commandes de provenances anglaises qui ne nuisent pas au raffermissement de la situation. A Charleroi, les fers en barres et les tôles sont plus demandés. Il en est de même des fers, des tôles et des rails à Liége. Il n'y a que les fontes qui demeurent toujours délaissées, par suite de l'abondance qu'occasionnent les quantités invendues que jette sur le marché la production luxembourgeoise.

En Angleterre, le commerce et la production métallurgique sont également troublés par les grèves et les disputes ouvrières. Personne n'y trouve son compte, sauf peut-être la Belgique qui, comme nous le disions plus haut, en a profité pour s'assurer quelques commandes pressées. Le marché de Glasgow en clôture semble annoncer un peu de mieux, nous envoyant un peu plus de fermeté pour la journée de jeudi, avec le cours de sh. 76, avec acheteurs pour les warrants au comptant. La veille, la bourse de Middlesborough avait été calme, cotant la fonte n° 1, sh. 70; le n° 3, sh. 61; le n° 4 de fonderie, sh. 57/6; dito, forge, sh. 55/6; la truitée, sh. 53/6; la blanche, sh. 52 la la tonne. Dans le South-Straffordshire, les fabricants de fonte de seconde classe ont accordé une baisse de 20 sh. Les affaires ont été modérées dans le South-Yorkshire. Dans le West-Yorkshire, les meilleurs fers sont sans changement; on signale des importations de fers belges. Dans la forêt de Dean, la production est tout à fait languissante. Il en est de même dans le Durham; les expéditions pour le continent sont considérablement tombées. Dans le comté de Fife, la production excède la demande. Dans les Galles du Sud, on signale quelques ordres; de nouvelles réductions de gages vont avoir lieu.

CHARBONS. — Rien de particulier à noter cette semaine. Le marché reste actuellement stationnaire avec la baisse acquise. Toutefois, beaucoup d'industriels n'en profitent pas, espérant de nouvelles concessions, qu'ils ont peut-être chance d'obtenir si l'abstention conserve assez de partisans pour l'observer. Toutefois, le moment est délicat, car il ne faut pas que des défections passent inaperçues, permettant aux charbonnages de relever leurs tarifs. Mais, c'est là, répétons-nous, une question de tact commercial, soumise à l'appréciation du consommateur, que nous tiendrons averti autant que possible. A Paris, il faut voir sans changements les prix donnés dans notre dernière revue; on cite seulement des gailleteries d'Ecosse, première qualité, vendues en magasin, à fr. 44 25 la tonne. Dans nos bassins du Nord et du Pas-de-Calais, on ne fait presque pas de marchés, et la tendance reste faible.

Pas de variations bien sensibles non plus en Belgique. En attendant le résultat des soumissions faites par la fourniture des chemins de fer de l'Etat, le marché demeure dans le *statu quo*.

En Allemagne, par contre, on signale de la baisse dans le bassin de la Sarre, où l'administration des houillères royales de Sarrebrück a décidé de réduire ses tout-venant de fr. 4 à fr. 4 50; ce qui les met à fr. 18 50 la tonne sur wagon à la mine. A Essen, on a traité un fort marché avec la Compagnie du gaz parisien sur la base de fr. 13 50 la tonne sur vagon.

En Angleterre, les grèves paraissent diminuer d'intensité, et la baisse devient de plus en plus prononcée. Voici quelle est à peu près la position: dans le South-Straffordshire, la grève ne cesse pas, et le charbon domestique a haussé; dans le North-Straffordshire, des grèves menacent. Les grèves du Leiscestershire sont terminées. A Glasgow, on annonce de nouvelles réductions dans les gages, et les charbons sont offerts en baisse de 1 à 2 shillings, les maîtres des forges ayant décidé de jeter leurs approvisionnements sur le marché.

Dans le Fifeshire et le Clackmannanshire la demande égale à peine l'extraction et ne touche pas au stock; le salaire a encore été baissé de 1 shilling. Le charbon Wishawi se cote franco à Browmeliew sh. 10 la tonne. Dans le Yorkshire, les ouvriers sont comparativement calmes. Dans le West Cumberland, ils se soumettent. Pas de changement dans la forêt de Dean. Le Derbyshire supplée à la consommation des districts où la production est interrompue. Dans le Durham, l'entente est bonne entre patrons et ouvriers. Dans le Somersetshire on s'attend à des concessions, les mineurs agréant l'arbitration. Dans les Galles du Sud, la question est toujours pendante, la discussion ayant été reculée au 14 mai. Les mineurs murmurent à une réduction dans le Lancashire. Dans le Cleveland, la baisse domine. Et dans le district de la Tyne, les mineurs se sont soumis à la réduction de 20 0/0 à dater du 1er mai On signale, à Newcastle, une faillite de 2,500,000 francs dans les fers; un autre menace. A Londres, marché calme, baisse de sh. 1 sur les Hartley mercredi.

COURS DES MÉTAUX DU 24 AVRIL 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	17 avril.	24 avril.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	200 »	202 50
— — en lingots — —	212 50	212 50
— anglais tough — —	M	M »
— minerais de Corocoro —	200 »	200 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	255 »	260 »
— Détroits— —	245 »	250 »
— anglais — Havre ou Rouen....	245 »	265 »
Plomb de France, liv. Paris...........	52 »	50 50
— d'Espagne — Havre..........	52 »	52 »
— anglais — —	52 »	51 »
— belge et allemand, liv. Paris...	M »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre..........	55 50	56 50
— autres b/m.— —	55 »	55 50
— — — — Pa is..........	56 »	56 »

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 21 avril 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 8,931 tonnes, contre 16,128 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 7,197 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible; warrants 74/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	85	..
Coltness id.	92/6	80
Summerlee id.	85	80
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	77	75
Govan id.	77	75
Monkland id.	78	76
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	90	..
Calder id. id.	92/6	80
Carnbroe id. id.	83	75
Glengarnock (à Ardrossan)..............	85	80
Eglinton id.	76	74
Dalmellington id.	76	74
Kinneil (à Bo'ness)..................	85	76
Shotts id.	87/6	80
Almond id.	80	..
Carron (à Grangemouth)................	..	..
Lochgelly (à Burntisland).............	77/6	76
Lumphinnans id.	77/6	75

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 22 avril 1874.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.15	le K°
Trame 36/38 id. id. .	3.25	»
Chaîne 30/32 Louisiane..............	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3.40 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4 »	»
Trame 50 id.	4.10	»
Chaîne 40 Jumel..............	4.15 à 4.20	»
Trame 50 id.	4.30 à 4.35	»
Chaîne 60	5.90	»
Trame 100	8.50	»

TISSUS DE COTON.

			le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils..............Fr.	0.30		»
Id. » 18 »	0.32		»
Id. » 20 »	0.34		»
Id. 68 20 »	0.37	à 37 1/2	»
Id. 70 21 »	0.39		»
Id. 75 26 » .... disponible.	0.46	livrable 47	»
Percale 80 26 fils..	0.45		»
Jaconas 82 22/18 »	0.33		»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Il s'est traité ces jours derniers des affaires importantes en tissus: c'est le moment où d'habitude, l'industrie de l'impression cherche à se couvrir de ses besoins présumés pour la saison prochaine.

Les tissus qui ont été le plus recherchés sont les calicots 75 portées 26 fils que l'on a payés 46 1/2, jusqu'à 47 centimes; les jaconats 32 1/2 et 33; les cretonnes, calicots ordinaires et percales ont donné lieu aussi à des transactions assez considérables.

La position de la filature s'améliore: elle résiste assez bien au désir des acheteurs de s'assurer leurs besoins d'ici fin d'année, aux prix de notre dernière cote, qui, de l'opinion générale, sont bas; les premières grandes affaires de filés ont pu se traiter encore à ces cours, mais actuellement, les filatures demandent 10 à 15 centimes de hausse, suivant numéro, pour marchés de longue haleine.

SUCRES.

Paris, le 23 avril 1874.

A dater du premier mai prochain, pour les bruts et du 21 de ce même mois pour les raffinés, les sucres entreront en franchise en Angleterre, où les droits ont été supprimés le 17 avril courant.

Le chancelier de l'Échiquier sir S. Northcote, a invoqué en faveur de la suppression de cet impôt, des motifs qui lui ont été dictés par les plus saines doctrines économiques.. Après avoir fait remarquer que le droit était déjà tellement réduit qu'il en résultait plus de trouble et d'ennui pour le commerce que d'avantage pour le Trésor, il a fait ressortir que l'abolition des droits aurait pour effet de rendre l'Angleterre le principal entrepôt du sucre qui vient, par ordre d'importance, se ranger comme matière d'importation, de consommation et de commerce général, immédiatement après les céréales ; il en résultera, a-t-il ajouté, une plus grande activité dans les affaires, et si le gouvernement se prive d'une source permanente de revenu, par contre, la consommation devra se développer dans une grande proportion et faciliter au Trésor des revenus dans une autre direction.

Il est regrettable que nous ne puissions pas tenir chez nous le même langage, car les augmentations excessives d'impôt se font toujours au détriment de la consommation, et l'État est loin d'encaisser la part proportionnelle à ces augmentations ; c'est ainsi que malgré la dernière surtaxe de 4 0/0, les droits encaissés sur les sucres, en France, durant le premier trimestre 1874, sont de 3.600,000 francs inférieurs à ceux du 1er trimestre 1873, ce qui permet, jusqu'à un certain point, de craindre que les évaluations budgétaires ne soient trop élevées de 15 millions environ pour cette année.

Après tout le bruit qui s'est fait à l'occasion des avis formulés par la réunion du 30 mars dernier, il semble qu'on soit revenu aujourd'hui à des appréciations plus saines et plus raisonnables, car on étudie maintenant avec calme, de part et d'autre, la question qui ne peut manquer d'être bientôt résolue à la satisfaction des deux parties. On attend la décision qui sera prise à ce sujet par le Comité central des fabricants de sucre et il est probable qu'une réunion générale des intéressés adoptera des bases de vente que l'offre et la demande viendront ensuite sanctionner dans la pratique.

Les cours se sont relevés cette semaine d'environ 1 fr. par 100 kilos, sous l'influence de l'abolition des droits en Angleterre, mais nous sommes aujourd'hui plus faibles, et les sucres blancs valent de fr. 65,25 à fr. 65 base n° 3, disponibles et fr. 66,50, sur les 4 mois de juin, en entrepôt Paris. Les 10/13 ont donné lieu à d'importantes affaires de fr .55,25 à 55 et les 7/9 après avoir atteint fr. 59,25 sont offerts en ce moment à fr. 59, les 88° disponibles, entrepôt Paris. Sur octobre à janvier prochains, il ne s'est traité que peu d'affaires et le n° 3 arbitrable est demandé sans vendeur à fr. 65,50 en fabrique, toutes gares du chemin de fer du Nord.

Les certificats mélis créations avril et mai, sont offert à fr. 74.50 et demandés à 74 fr.

Les raffinés valent de 146 à 148 fr., avril, mai et juin.

Notre stock de sucres indigènes aux Magasins généraux du Pont de Flandre est de 491,000 sacs, contre 285,000 en 1873, et notre stock général excède de 480,000 sacs, celui de l'année dernière à pareille époque. La statistique n'est pas plus favorable en Angleterre, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	5.800	5.400	1.970	2.020	101	108	87.600	60.650
Liverpool..	1.890	2 262	2.650	3.821	»	7	71.128	40.954
Clyde.....	1.550	1.150	1.860	2.400	»	»	47.550	26.280
Bristol.....	2.989	1.051	149	651	»	»	10.976	5.397
Totaux..	12 229	9.863	6.629	8.892	101	115	217.254	133.281

On s'aperçoit aujourd'hui que la hausse aura bien du mal à se faire et à se maintenir, en présence de stocks qui pèsent si lourdement sur les principaux marchés sucriers. Il est probable que nous allons encore une fois revenir un peu en arrière, mais il ne faut pas perdre de vue que si la hausse est difficile pour le moment, elle est à peu près certaine sur les mois de juin à août, car on pourra alors évaluer exactement la diminution des importations.

L'obligation de payer 1/4 des droits en or à partir du 1er avril courant a fait exceptionnellement hâter l'expédition des sucres de la Havane, mais les exportations de ce pays seront très-inférieures cette année à celles de 1873 et on peut estimer dès maintenant le déficit de la production de 20 à 25 p. 0/0. L'effet de ce déficit ne se fera guère sentir que dans quelques mois sur nos marchés d'Europe, mais nous pourrions alors assister à une reprise sérieuse et durable, s'il venait se joindre à cette cause de hausse la moindre crainte sur notre récolte future.

Dernière heure. — Cours plus fermes et tendance à la hausse.

J. BIVORT.

LES APPARENCES DE LA RÉCOLTE DANS L'AUTRICHE-HONGRIE.

Nous trouvons dans les documents officiels publiés par le ministère de l'agriculture, à Vienne, des renseignements précis sur l'état des cultures dans ces riches contrées, renseignements qui sont d'autant plus intéressants en ce moment que les inquiétudes éveillées par la température peu favorable des derniers mois, ont été plus vives.

Dans la partie nord-ouest de l'empire, c'est-à-dire en Bohême, en Moravie et en Silésie, les emblaves d'hiver ont passé la saison rigoureuse dans de très-bonnes conditions, à peu d'exceptions près. La neige, il est vrai, qui doit protéger les jeunes plantes en les couvrant, a fait défaut jusqu'au mois de février; mais l'hiver a été si doux et si sec que le besoin de cette protection ne s'est pas fait sentir, les gelées, peu fortes et de courte durée, n'ayant causé aucun dommage sérieux. Dans le midi de la Bohême et de la Moravie, l'ensemencement des blés d'été a commencé vers le milieu de mars et a été terminé en Moravie dans les premiers jours d'avril, tandis qu'en Bohême il a subi un retard considérable par suite des neiges et des pluies tombées à cette époque. Les semailles, dans le nord et dans l'est de la Bohême, ainsi qu'en Silésie, se sont faites dans les meilleures conditions. Les plantes, toutefois, ne pourront achever leur développement que sous l'influence de pluies très-prochaines et assez abondantes pour compenser le manque d'humidité de l'hiver. Dans les provinces alpestres, savoir dans la haute et la basse Autriche, dans le Salzbourg et le Tyrol, en Styrie, en Carinthie et en Carniole, en Dalmatie, et dans le littoral, les céréales d'hiver se sont développées dans des conditions semblables à celles que nous venons d'indiquer, sauf que la neige n'a pas manqué. En Carniole, les souris des champs ont causé des dégâts qui font craindre une récolte inférieure. Dans le littoral, les insectes, après avoir dévasté les terres labourées, ont été détruits par le froid.

Quant aux cultures d'été dans le rayon des Alpes, elles ont commencé vers la fin de mars ou dans les premiers jours d'avril. L'humidité dans ces régions ayant été également insuffisante, le résultat de la récolte ne pourra être satisfaisant que si la pluie vient promptement neutraliser les effets de l'aridité de l'hiver. Dans la haute Hongrie, dans l'est de cette province et en Transylvanie, les semences d'hiver ont tenu bon ; le seigle seul, qui a légèrement souffert dans certains districts, y est moins avancé que d'habitude.

Les cultures d'hiver, dans la Hongrie occidentale, sont en assez mauvais état ; les grains, confiés tardivement à la terre, n'ont poussé que peu abondamment, circonstance qui s'explique par ce fait que l'hiver, dans ces provinces, a manqué de neige et de pluie comme dans les régions occidentales, sans être, à beaucoup près, aussi tempéré qu'il l'a été au-delà de la Leitha. Aussi les souris avaient-elles fait de grands ravages au début de la saison..

Les nouvelles d'Esclavonie sont encore moins rassurantes. Outre les inconvénients que nous venons de signaler, l'agriculteur dans ces contrées a dû combattre la rigueur d'un hiver exceptionnellement froid ; du reste, les semailles n'ont pu être que très-imparfaites, les graines ayant manqué.

L'emblavage d'été, qui aux premiers jours d'avril n'avait pas encore commencé dans une partie de la Transylvanie et dans les monts Carpathes, était presque terminé à la même époque sur les prolongements de cette grande chaîne, à Miskolcz, à Arad, en Esclavonie et dans le comitat de Zala. Le défaut d'humidité excite dans ces régions les plus vives inquiétudes au sujet de la réussite des emblaves d'été.

Dans la Galicie occidentale, les blés d'hiver ainsi que les colzas ont été tout particulièrement favorisés.

Les souris, qui l'an dernier ont porté un grave préjudice à l'agriculture, ont disparu de ces contrées et ont émigré vers l'est, de sorte qu'elles ne se montrent en grande quantité qu'au-delà de la ville de Tarnow. On a commencé avec une grande activité les semailles de printemps.

De l'ensemble de ces renseignements, que nous avons puisés dans le rapport officiel publié le 9 avril, il résulte que la sécheresse semblait devoir compromettre gravement la récolte de l'année 1874. Cependant, depuis la publication de ce document, les conditions atmosphériques se sont sensiblement améliorées; des pluies abondantes sont venues rafraîchir et fortifier le sol, et nous ne craignons pas d'affirmer que pour l'année courante on peut attendre en Autriche-Hongrie une bonne récolte moyenne.

Les rapports officiels du ministère de l'agriculture de Vienne devant être périodiques, nous ne manquerons pas d'en extraire tous les faits de quelque importance, qui nous paraîtront devoir intéresser nos lecteurs.

H. W.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 22 AVRIL 1874.

Depuis huit jours une grande fermeté a continué de régner sur notre place ; elle est principalement due aux

fortes ventes de Liverpool et aux prix que l'on obtient pour la matière première; à Manchester les acheteurs seraient assez disposés à acheter s'il leur était possible de le faire encore aux prix pratiqués il y a quinze jours, mais les producteurs, ayant à payer un peu de hausse sur le coton, cherchent naturellement à obtenir une avance en proportion de celle qui existe dans la matière première et cela arrête les affaires, les acheteurs refusant en général de payer la moindre hausse. Une faillite assez importante, celle de MM. Whitworth et Cie, d'Halifax, fabricants d'articles chaîne coton, trame laine, a produit un certain effet sur notre place, cette maison y achetant tous ses cotons filés.

En somme, il y a beaucoup de fermeté dans les prix sans beaucoup d'affaires, mais la position est plutôt meilleure qu'elle ne l'a été depuis longtemps; les nouvelles du Mexique, du Chili et du Pérou sont meilleures.

Filés. — Grande fermeté et même un peu de hausse dans les bonnes marques de chaîne mécanique n° 33 Anglais, 27/29 Français; pour les Indes et la Chine les filateurs demandent de la hausse mais les acheteurs ne la paient que très-rarement.

Tissus. — En shirtings pour les Indes et la Chine les producteurs obtiennent de meilleurs prix surtout, bien entendu, dans les bonnes marques; les tissus pour l'impression sont fermes sans changement, les affaires sont à peu près nulles dans les tissus lourds tels que Longottes, Domerties et Mexicans.

ROUEN, LE 23 AVRIL 1874.

Par suite de la hausse des cotons en baisse, la vente des filés a été assez bonne cette semaine, sans grande animation toutefois; les filés pour tissage mécanique sont particulièrement demandés, on demande de la hausse sur certaines qualités, mais jusqu'alors pas de changement sérieux dans les prix.

Les tissus sont toujours rares et les prix en hausse, la cretonne 1re qualité est cotée fr. 65 pour 16 kilog.; le calicot ch. 30 8 k. 50 pour impression est tenu à fr. 36. Tous les tisseurs sont engagés; il y a peu de monde sur place. Ce n'est plus du reste l'époque de la vente du détail. Les fabricants de rouennerie et de mouchoirs ont peu vendu, petite vente courante en tissus imprimés.

ÉPINAL, LE 22 AVRIL 1874.

Par suite de la hausse continuelle du coton nos affaires sont de plus en plus actives et nos prix ont une grande tendance à la hausse.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	32 1/2	à	33.
»	»	18 »	34 1/2	»	35.
»	»	20 »	36 1/2	»	37.
»	68 »	20 »	38 1/2	»	39.
»	70 »	21 »	41	»	41 1/2.

Chaîne 27/29 3.25 à 3.30 Amérique.
Trame 36/38 3.35 » 3.45 »

REIMS, LE 20 AVRIL 1874.

Les mois de janvier, février et mars ont été signalés par un chiffre de ventes de tissus mérinos qui, malgré les mauvais prix obtenus, montre bien que nos fabricants aujourd'hui ont pris pour principe d'écouler au fur et à mesure de la production.

Pour ces trois mois, les ventes se sont élevées à environ 90,000 pièces, contre 75,000 l'an dernier pendant la même période.

Sur ce chiffre, le bureau central de mesurage a reçu pour sa part 31,610 pièces (*janvier 10,888 pièces; février 9,234 pièces; mars 11,388 pièces*) contre 25,000 l'an dernier.

Quant au prix, on peut compter que depuis le commencement de l'année, il y a eu baisse de 0 fr. 10 à 0 fr. 15 par mètre, soit 7/8 0/0. Aussi, quoique d'après les résultats de la dernière vente à Londres, les prix des laines soient revenus aux cours d'avril-mai 1873, la situation de la fabrique de mérinos ne laisse pas que d'être assez défavorable. A ces conditions, il est permis d'espérer que les cours du tissu mérinos ne sont plus susceptibles de baisse, surtout si on se reporte à 1873, où c'est justement à cette époque que la reprise a commencé à se faire sentir.

Pendant le mois de mars, on a pu constater sur place une amélioration assez sensible dans la fabrique des tissus cardés qui était en souffrance depuis si longtemps.

Le même mouvement dans ces articles paraît avoir eu lieu simultanément dans différentes contrées.

LILLE, 23 MARS 1874.

Le conseil général du Nord a pris dans ces dernières années l'initiative de certaines mesures que l'on peut citer en exemple aux autres assemblées départementales. Nous attendons depuis longtemps dans notre département, l'exécution de certains travaux, reconnus indispensables, mais que l'Etat ne peut immédiatement exécuter, pour une raison devant laquelle il faut bien s'incliner, le manque d'argent. Cette pénurie du Trésor qui n'a fait qu'aller croissant depuis la guerre, nous condamnait à abandonner tout espoir de voir améliorer et même réparer et entretenir nos ports, nos canaux, etc., si le conseil général n'avait trouvé la véritable solution du problème et offert à l'Etat de lui avancer l'argent qui lui fait défaut en ce moment.

Les affaires chôment; la plus importante de nos industries locales, l'industrie linière, est dans le plus grand calme. On a fort peu vendu de toiles cette semaine, à peu près dans tous les genres, et on ne peut guère compter que sur la continuation du beau temps pour ranimer immédiatement la demande.

Les fils sont aussi peu demandés que la toile, et les transactions seraient bien peu importantes si on ne continuait à traiter quelques affaires avec l'étranger. On a aussi peu vendu de lins de pays que de lins de Russie; les filateurs n'achètent absolument qu'au jour le jour.

Le mouvement ci-après s'est produit dans le port de Dunkerque du 15 au 20 avril:

Importations.		Exportations.	
Lins	220.000	Lins	1.030
Fils de lin	142	Fils de lin	56.668
		Jute	34.612

Les affaires linières à l'étranger ne sont guère plus brillantes que chez nous; les dépêches de Dundee et surtout de Belfast étaient aussi peu favorables que possible.

L'industrie de la laine dans ces dernières années a toujours été plus favorisée que celle du lin; depuis quelques jours les affaires se réveillent un peu à Roubaix et à Tourcoing; ces deux places, du reste, sont les premières à se ressentir du beau temps que nous avons depuis quelques jours; les achats de la consommation diminuent les approvisionnements dans les magasins de détail, qui sont bientôt obligés de recourir à la fabrique pour se réassortir.

La situation de l'industrie des alcools est toujours aussi peu favorable; la baisse a fait de nouveaux progrès cette semaine, et l'on ne peut prévoir où elle s'arrêtera, surtout si le beau temps continue. Les acheteurs se tiennent de plus en plus sur la réserve. Les cours sur notre place sont aujourd'hui, pour le courant, de fr. 61; pour la mélasse disponible, de 61; pour les 4 d'été, de 61; pour les 4 derniers, de 58; le tout offert sans preneurs, malgré les concessions proposées par les détenteurs. Les affaires sont aussi nulles que possible.

Il y a plutôt une légère amélioration pour les sucres indigènes, par suite d'un grand fait économique, qui malheureusement ne s'est pas produit dans notre pays; je veux parler de la suppression des droits en Angleterre. Déjà on escompte la demande qui ne peut manquer de se produire à cette occasion chez nos voisins d'outre-Manche. On cote le 7/9 à fr. 57; le pain 6 k. raffiné, à fr. 150.

Le mouvement de baisse sur les charbons continue, les industriels ne paraissent pas disposés à opérer avant qu'on ne soit revenu aux cours d'avant la crise.

LYON, 23 AVRIL 1874.

Soies et Soieries. — La baisse que notre précédente correspondance faisait pressentir s'est nettement dessinée; la dernière cote a enregistré des différences d'environ fr. 2 sur la plupart des articles. S'il en est quelques-uns qui ont échappé à la constatation officielle de leur dépréciation, c'est uniquement par la raison qu'ils avaient donné lieu à peu d'affaires, mais non parce qu'ils avaient mieux résisté.

Toute l'amélioration acquise dans le mois de mars a disparu. Si grand et si général est le désir de vendre, si multipliées sont les offres qui se produisent, qu'un nouveau pas vers la baisse ne surprendrait personne; il est à prévoir avant même qu'on ne soit fixé sur le résultat de la récolte.

Que sera cette récolte? On en est encore aux suppositions, puisque les éducations ne font que débuter. Toutefois, les avis parvenus jusqu'à ce jour sont, en somme, favorables, nous dirons même plus favorables que les années précédentes, surtout en ce qui concerne les graines d'importation directe qui donnent lieu à moins de plaintes. Pour les races jaunes, dans nos départements les plus avancés, on constate déjà des déceptions; les vers manquent de vigueur mais la graine étant très-abondante, il sera facile aux éducateurs de remplacer celle perdue.

En Italie, il y a présomption également d'une bonne récolte. Les marchés à livrer de cocons qui s'étaient faits, au début, à 5 lires 50 comme minimum définitif à fixer sur la moyenne des mercuriales des chambres de commerce avec une augmentation variant de 10 à 25 centimes, seraient descendus à 5 lires et même, en dernier lieu, à 4 lires 50, si l'on doit s'en rapporter aux avis parvenus ces jours-ci.

Il est à croire que des prix pareils, qu'une extrême abondance justifierait seule, donneraient aux affaires en soie une impulsion décisive qui viendrait heureusement compenser les mécomptes des deux dernières années ; mais d'ici à deux mois bien des changements peuvent survenir. Il faut attendre.

En fabrique on a été très-calme. Les maisons anglaises qui sont venues visiter notre fabrique ont été si exigeantes sur les prix qu'il s'est traité très-peu d'affaires. Paris, il est vrai, montre plus d'envie d'acheter, la consommation au détail y étant fort active. On espère donc, de ce côté, des demandes prochaines de plus d'importance.

Par contre, les nouvelles d'Amérique signalent les affaires comme étant de plus en plus difficiles. Dans la semaine du 28 mars au 4 avril, de grandes ventes à l'encan avaient eu lieu ; les prix offerts pour les failles noires ont été si peu encourageants qu'une partie a été retirée.

Les articles couleur et mode se sont écoulés ; mais ce n'est que pour quelques nuances très en faveur que les prix du coût ont été atteints. Tout le reste a été adjugé avec des pertes de 10 à 20 0/0.

Par quelle voie mystérieuse arrivent sur le marché les soieries qui apparaissent régulièrement à chaque encan et sont cédées couramment à 25 0/0 au-dessous des prix pratiqués à Lyon, auxquels on ajouterait les droits de 60 0/0? C'est une question que le commerce d'importation se pose non sans quelque étonnement.

Quoique l'Exposition de Vienne n'offre déjà plus qu'un intérêt rétrospectif, il est bon de connaître quel esprit a inspiré les rapports des jurys étrangers sur l'exposition des soies à Vienne. Tous n'ont point encore paru, mais nous avons ceux de MM. A. Heimendahl de Crefeld, Bujatti et Harpke, de Vienne, Pinchetti, de Côme, juges très-compétents et très-autorisés. Leurs appréciations, exprimées avec beaucoup de mesure, attestent leur impartialité. Voici un court résumé de ces quatre rapports :

M. Harpke a présenté un exposé des fait plutôt qu'il n'a émis un jugement ; il a constaté, néanmoins, les succès de notre fabrique. M. Bujatti a été moins réservé. Il a signalé la beauté des couleurs et le bon goût des produits, et a rappelé à quelle hauteur s'est placée l'industrie lyonnaise. « Le » spectacle offert par la masse et l'excellence des soieries » de Lyon exposées était, dit-il, admirable. »

M. Pinchetti s'est montré un chaleureux admirateur de l'industrie française. « Aucune nation, suivant lui, n'a égalé jusqu'à présent les Lyonnais pour le mérite de l'invention, la nouveauté et la richesse des étoffes, la pureté des teintures et l'élégance des dessins. » — « Les soieries de la France, observe-t-il ailleurs, ont causé une vive admiration. Ces étoffes éblouissaient le regard par la richesse et la diversité des dispositions, l'harmonie, le bon goût, l'éclat des couleurs ; elles portaient l'empreinte d'un art sûr de sa puissance, très-soigné et irréprochable. »

Le président de la chambre de commerce de Crefeld, M. Alexandre Heimendahl, présidait la section de la soie ; il a écrit avec un esprit indépendant un rapport très-étudié et d'une réelle valeur ; il a associé les critiques aux éloges. Ne nous en plaignons pas ; les avertissements ont leur prix. Il a rendu hommage à la chambre de commerce de Lyon, « si extraordinairement active » qui avait organisé cette exposition dont il célèbre la magnificence, et il a reconnu la perfection d'une notable partie des produits.

Les quatre rapporteurs étrangers sont unanimes pour louer l'ordonnance, l'habileté d'arrangement et la grandeur de notre Exposition.

Les décisions du jury s'accordent avec ces jugements particuliers.

La section de la soie comptait 810 exposants, dont 210 appartenaient à l'Italie, 157 à la France, 122 à l'Autriche-Hongrie, 76 au Japon et à la Chine, 52 à la Suisse, 47 à l'Allemagne, 29 à l'Angleterre et à l'Inde, etc... Sur 157 exposants français, 139 ont été récompensés. Si l'on ne tient compte que des diplômes d'honneur et des médailles de progrès, on remarque les proportions suivantes pour 100 exposants : France, 35 0/0 ; Allemagne, 23 0/0 ; Suisse, 23 0/0 ; Autriche-Hongrie, 12 0/0 ; Italie, 11 0/0. En considérant seulement les industriels compris dans l'Exposition collective lyonnaise et qui ont été jugés par des sections différentes, on observe que tous, à un ou deux près, ont été récompensés à des titres divers.

Les récompenses n'ont pas été restreintes aux industriels. Sur 92 médailles attribuées aux coopérateurs dans l'industrie de la soie, la France en a reçu 50. De plus, dans le concours ouvert par la Société industrielle de la basse Autriche, en faveur des contre-maîtres et des ouvriers de mérite, l'industrie française de la soie a obtenu 18 médailles, les seules qui aient été données à la France, et, dans ce concours, l'Allemagne a eu 14 médailles ; l'Italie, 10 ; l'Angleterre, 10 ; la Suisse, 5, pour toutes les branches du travail.

LE HAVRE, 23 AVRIL 1874.

L'ensemble de notre situation commerciale tend plutôt à s'améliorer un peu ; c'est la conséquence du temps splendide qui règne et qui fait bien augurer des diverses récoltes futures. On entrevoit déjà le moment où le prix de la vie matérielle pourra quelque peu s'abaisser et permettre alors nombre de consommations qui ont été en souffrance depuis la guerre.

Cotons. — Le mouvement que nous vous signalions il y a huit jours, a continué sous l'influence des mêmes causes qui l'avaient fait commencer. Il y a d'une part diminution dans les recettes aux ports (40,000 b. pour la semaine dernière, et seulement 23,000 b. pour les cinq premiers jours de la semaine en cours), et les nouvelles sur le temps sont restées défavorables jusque dans ces derniers jours. Il y a eu là-bas en effet des pluies d'une extrême abondance, et il en est résulté une inondation partielle à Mississipi, dans la Louisiane.

En somme, on n'a peut-être pas à se féliciter de la température au premier printemps, mais à cette saison de l'année, le temps se remet aisément, et il faut bien se persuader qu'il n'y a rien encore de compromis, et tout l'avenir de la récolte est dans l'arrière-saison, comme toujours, et surtout subordonné à l'existence d'une gelée et à sa date

Les affaires ont été toutefois faites sous l'influence des avis américains et nous avons eu des journées régulières de 3,000 à 4,000 b. de vente, sur place, cette semaine, avec raffermissement graduel pour Amérique. On a payé rondement 102/103 b. pour bon très-ordinaire Louisiane, 100/102 b. pour low middling dito en charge ou en mer, et à terme, on a été jusqu'à 100 b. pour avril, 101 b. pour le mai, 103 b. pour juin, 103 b. pour juillet-août. En dernier lieu on est sensiblement plus calme, et les prix extrêmes ne sont plus obtenables ; on fait même parfois fr. 1 de réaction.

Les Surates disponibles donnent lieu à peu d'affaires, et nous commençons à recevoir quelques renforts par steamers qui remettent un peu de choix au marché. A livrer, au contraire, il y a eu un grand mouvement de demande, et les prix ont regagné partie de ce qu'ils avaient précédemment perdu. On paye maintenant fr. 68/69 pour fair Oomra, en charge, fr. 70/72 pour fully fair et fr. 74/15 pour good fair Dhollerah, fr. 78 pour Broach machine, fr. 82/83 pour good fair Hengenghaut. La filature paraît avoir largement opéré sur Surate à livrer, et l'on assure que plusieurs industriels se sont assurés du coton jusque fin de l'année.

Nos débouchés sont toujours importants, et nos stocks diminuent.

Voici nos stocks :	1874	1873
Etats-Unis........	104.730	46.910
Brésil............	4.540	19.110
Indes.............	24.690	84.870
Autres............	1.850	3.210
	135.810	154.100
Cotons en mer :		
Etats-Unis........	61.985	33.809
Brésil............	1.244	363
Indes.............	58.600	22.659
	121.849	56.831

Il est très-remarquable qu'à cette époque de l'année nous ayons encore en mer de telles quantités. Ajoutons, de plus, que nous connaissons encore 23 navires en charge dans les ports du sud des Etats-Unis et à Bombay, contre seulement 11, il y a un an.

Cafés. — Les arrivages entrés, la semaine dernière, au Havre, ont été de 3,975 s., et l'on n'a pas débouché au-delà de 3,278 s.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier à ce jour.

	1873.		1874.	
Arrivages..	154.776 sacs	507 fûts.	185.220 sacs	184 fûts.
Débouchés.	164.507 —	336 —	85.108 —	215 —
Stocks.....	69.719 —	123 —	177.695 —	66 —

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les chiffres ci-dessus représentent le mouvement des 15 premières semaines de l'année, et que les débouchés qui y figurent donnent une moyenne de 5,673 s. par semaine, si l'on prend cette moyenne seulement pour les 7 dernières semaines. Depuis que la baisse s'est dessinée, on trouve qu'on n'a sorti, dans ce laps de temps, que 25,935 s., soit 3,705 s. seulement par semaine.

Actuellement au stock ci-dessus, il faut ajouter 26,000 s., qui viennent de nous arriver depuis quelques jours et qui n'étaient pas encore entrés en dock à l'arrêté de la statistique ci-dessus. Nous avons donc au-delà de 200,000 s. à offrir à la consommation, et si celle-ci le veut, elle est maîtresse dorénavant de la position. Si elle peut, en effet, prendre pendant quelques semaines encore les quantités réduites qu'elle a demandées durant les sept dernières semaines, elle peut être assurée de voir encore notre stock augmenter, et, par suite, les prix se modérer.

Le résultat de la vente de Hollande, qui vient d'avoir lieu et qui dénote une hausse de 3 à 4 cents sur les taxations, n'aurait donc qu'une importance tout à fait secondaire ou nulle, si les choses peuvent se passer convenablement. Et c'est, du reste, ce qui semble devoir arriver. On a bien fait quelques lots, depuis hier, en diverses sortes, mais sans entrain, et les ventes vont, en somme, à peine à 3,000 s. On a payé fr. 95 à 95,50 pour Haïti disponibles et à livrer, fr. 98 pour Cap, fr. 100 pour Gonaïves, fr. 102,50 pour Saint-Marc, fr. 122 à 127 pour Guatemala, fr. 95 pour Santos, fr. 124 pour Rio lavés.

Indigos. — Cette teinture est toujours assez recherchée, et on a encore noté 95 caisses Bengale et Kurpah, depuis huit jours, à prix fermes.

Bois de teinture. — Les affaires ont retrouvé une certaine animation, et près de 1,200 tonneaux Campêche ont changé de mains cette semaine, à prix fermes. On a payé fr. 6,62 1/2 pour Aquin disponible, fr. 6,50 pour Jamaïque, fr. 6,75 pour Cap et Gonaïves à livrer.

Laines. — Nous avons toujours très-bonne demande avec des prix fermes. On a fait depuis huit jours :

737 b. Buenos-Ayres suint 172,50 à 220 »
153 b. Montevideo — 190 » à 270 »

BORDEAUX, LE 23 AVRIL 1874.

Vins. — Les affaires sur les 1872 ont continué : c'est ainsi qu'on a pris encore 350 à 400 tonneaux de Bas-Médoc dans les prix de fr. 500 à 600 et un premier bourgeois de Cissac à fr. 650.— On a pris également quelques chais dans les Palus et dans les Côtes, dans les prix de fr. 400 à 500.

Par contre, nous n'avons aucune nouvelle affaire à signaler ni dans les vins supérieurs et fins de 1872, ni dans les vins de 1873.

Le temps a été très-favorable pour la vigne depuis huit jours, et la pousse fait les progrès les plus satisfaisants.

Spiritueux.— Depuis notre dernier bulletin, nous avons à signaler de la baisse sur les prix des 3/6 Languedoc sur notre place ; la demande de la consommation est presque nulle et nos prix sont faiblement tenus, comme suit :

3/6 Languedoc disponible..... Fr. 106 offerts.
3/6 Nord — .... 70 —

Céréales.— Les avis de hausse reçus de l'Angleterre ont provoqué sur notre place quelques affaires traitées en faveur des vendeurs à 50 c. en plus que la semaine dernière. Les blés de Californie et de Chili sont tous vendus à 1,000 hectos près dans les prix de fr 30 à 31 les 80 kil., il ne nous reste que très-peu de blés indigènes de qualités médiocres qu'on tient de fr. 30.50 à 31. Pour obtenir des blés en 1re qualité, il faudrait payer 31.50 à 32. La meunerie a mieux vendu ses farines dans les prix de fr. 50.50 à 52.50. Les sons toujours rares sont demandés à fr. 20 à 21.

REVUE DES LAINES DU 18 MARS AU 17 AVRIL 1874.

Vente.

116 balles laines Buenos-Ayres en suint....Fr. 112 50 à 227 50
16 — Montevideo — .... 235 » à 250 »
19 — Entre-Rios — .... » à 212 50
84 — Avariées — .... 122 50 à 235 »
235 balles laines.

424 balles peaux de mouton Buenos-Ayres, en suint..............................Fr. 120 » à 195 »
95 balles peaux de mouton Montevideo, en suint.................................. 102 50 à 227 50
519 balles peaux de mouton.

Importations.

De Buenos-Ayres, 1,832 balles laines, 3,068 balles peaux, par *Pérou, Erymanthe, Montezuma, Niger, Coromandel et voie d'Anvers.*

De Montevideo, 826 balles laines, 563 balles peaux, par *Indépendance, Lusitania, Erymanthe, Niger et voie d'Anvers.*

Mouvement comparé des quatre premiers mois 1873 et 1874.

	Importations.		Débouchés.		Stock le 17 avril	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873
	B.	B.	B.	B.	B.	B.
Laines Buenos-Ayres.	3.983	1.984	981	1.190	2.095	902
Laines Montevideo...	1.528	1.225	306	1.147	1.040	487
Laines Espagne......	—	—	51	281	146	570
Laines France.......	—	—	7	—	—	—
Peaux de mouton Buenos-Ayres.	7.752	4.293	3.282	2.858	2.215	702
Peaux de mouton Montevideo...	2.549	1.402	712	998	826	478
	15.812	8.904	5.339	6.474	6.322	3.139
Laines en passage...	1.708					
Peaux en passage....	4.661					

MARSEILLE, 21 AVRIL 1874

Blés. — Les affaires en céréales ont été très-suivies cette semaine ; les prix se sont encore élevés de 50 centimes sur certaines qualités. Aux prix actuels, les acheteurs n'opèrent qu'avec la plus grande prudence, mais comme notre meunerie est à peu près dépourvue, et que des ordres arrivent de l'intérieur, il s'ensuit un mouvement d'affaires assez important. Ce sont surtout les blés secondaires pour la minoterie locale, tels que les Danube, Roumélie, Enos et les Pologne, qui ont été les plus demandés, et sur lesquels la hausse a surtout porté.

Les importations à Marseille se sont élevées à 119,300 hectolitres, du 10 au 17 avril. Les affaires faites pendant la même période se sont élevées à 263,800 hectolitres dont 52,800 sur marchandises disponibles. La spéculation revient en bourse, et il est certain qu'à la fin d'une campagne menée aussi sagement que celle que nous venons de traverser, en présence de stocks qui sont loin de représenter la consommation jusqu'au moment où la récolte nouvelle pourra entrer en ligne de compte, il peut y avoir quelques beaux jours de spéculation.

Supposez en effet que la récolte annuelle soit en retard de quinze jours seulement, ce qui pourrait bien arriver après un hiver aussi long, il faudra des efforts considérables, et l'emploi des vapeurs pour combler ce déficit. Les gros importateurs se mettent en mesure ou en garde contre de telles éventualités.

On cote :

Tuzelle de Provence...	43 50	100 kil.	Pologne......	44 50	128/124
» d'Afrique...	38 »	»	Tuzelle d'Oran	38 25	100 kil.
Espagne blanc........	38 »	»	Berdiansk....	46 75	128/213
Marianopoli	45 50	128/123	Irka Odessa..	45 »	126/121
Danube supérieure....	41 »	»			

Les farines ne suivent pas de loin ces prix, et on cote : les Minot Tuzelle, de fr. 62 à 64 ; les HS, fr. 59 à 62; H, fr. 59 à 61 ; COS, fr. 50 à 53; SB, fr. 49 à 52.

Cafés. — Nous avons à signaler, sans bonne reprise, quelques ventes importantes : celle de 800 s. Rio bas ordinaire à fr. 80; 300 s. Rio bonne qualité à fr. 97 50 ; 110 s. même sorte à fr. 102 et 400 s. vers fr. 100.

En cafés bon goût, la consommation revient aux achats, en présence des prix réduits qui lui rendent les affaires possibles. On a traité 1,000 sacs Java à fr. 105; 4 à 500 sacs Porto-Rico à fr. 110 à 115; 280 fardes Moka-Aden à fr. 122 50 et 105 sacs Malabar à fr. 120, le tout disponible.

Les livraisons à la consommation du 11 au 18 courant, se sont élevées à 4,889 sacs de café diverses sortes, dont 3,448 sacs sont sortis par mer, et 971 par terres. La semaine précédente avait été de 4,537 sacs.

Cotons. — Les affaires sont peu actives, mais les prix se soutiennent. On a vendu 30 b. Jumel blanc à fr. 102 1/2; 70 b. Salonique indigène à fr. 75; 15 b. Salonique américain à fr. 90; 285 b. Tarsous à fr. 70 et 72 50; 200 b. Lataquié à fr. 70 et 103 b. Pirée à fr. 82 50.

Total : 703 balles. Arrivages, 1,361 balles.

Stock au 18 avril : 12,500 balles environ.

Graines oléagineuses. — Le marché a été très-animé, et la fabrication a fait des achats importants avec une hausse bien sensible sur les sésames du Levant et sur les provenances des Indes qui donnent des huiles comestibles.

Huiles de graines. — Un mouvement de reprise s'est produit sur cet article, sans que rien modifie sa situation; mais, il est entraîné par les graines et le mouvement des huiles d'olives.

Huiles d'olives. — Amélioration sur tous les cours ; l'Espagne nous a envoyé quelques parties qui se sont écoulées à fr. 85/95 l'hectolitre.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 24 avril. — Cotons : Ventes 200 balles, très-ordinaire, Louisiane disp. fr. 101 à 102; dito sur mai, fr. 16; low middling Louisiane, chargeant fr. 100 à 101 50; fair Oomraw chargeant, fr. 68.

MARSEILLE, 23 avril. — Blés : fermes. Ventes de la journée, 5,000 hect. disp.; affaires nulles sur la marchandise à livrer; importations de la journée : 4,000 hect.; Irka Azoff disp. (revente), 126/121 kil., 43 75.

LIVERPOOL, 24 avril. — Cotons : Ouverture du marché : Ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles; marché sans changement; importations, 13,000 balles.

NEW-YORK, 23 avril. — Farine : extra-state, 6 40 à 6 dollars 30 le baril de 88 kil. — Maïs. 87 cents les 35 litres.

VALPARAISO, 1er avril. — Cuivres en barres dol. 17,95, affrétement depuis le 2 mars 4,900 tonnes (affrétement de la quinzaine 2,400 tonnes). — Change sur Londres 45 d.

BOMBAY, 21 avril. — Cotons : le fair Oomra se cote dans la parité de 5 3/4 d. par liv.; Dhollerah 5 3/4 d. Exportations de la semaine pour l'Europe, 85.000 b., dont 36,000 b. viâ Suez. Recettes de la semaine, 80,000 b. — Change : traites de banques à six mois, sur Londres, sh. 1 11 1/2.

CALCUTTA, 21 avril. — Indigos : les apparences de la récolte sont sans changements. — Cotons : fair nouv. Bengale, 4 7/8 den., coût et fret pour Londres. — Jutes : plus fermes ; W. G. nouveau, liv. st. 17 5. — Graines : de lin, sh. 70 6; de colza, sh. 48 6, coût et fret pour Londres. — Shellac : D. C. Mirzopore, liv. st. 14 17 6 ; A. C., liv. st. 10 15. — Salpêtre : 5 0/0, sh. 21 3. — Change : sur Londres, traites de banques, sh. 11 7/6; pour crédits de 1re classe, sh. 1 11 5/8 ; sur Paris, fr. 2 52 pour documents.

PONDICHÉRY 20 avril. — Le nav. fr. *Henri* charge pour Marseille. — Sésames bigarrées épuisées. La récolte de mai est évaluée à 25,000 balles seulement; contrats difficiles à 8 rs. 10.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Si quelques prairies artificielles reposant sur des sols légers ont souffert de la sécheresse, il n'en a pas été de même des emblaves de grains. Les champs sont tellement épais que des pluies douces auraient pu, en donnant un excès de végétation, provoquer la verse qui eût occasionné un préjudice sérieux dans nos contrées les plus fertiles.

La température a été aussi favorable que possible. La terre est maintenant assez mouillée pour que les herbages artificiels reprennent de la vigueur, et pour les emblaves d'hiver et les mars, nous ne pouvons désirer mieux que ce qui existe.

Les seigles épient dans les meilleures conditions et tout fait espérer que la première quinzaine de mai nous donnera de nombreux épis de blé.

Le vide commence à se faire sentir dans les greniers de la culture, et les offres en blés indigènes sont des plus restreintes, malgré les prix élevés constatés sur la majeure partie des mercuriales. Ce qui prouve la rareté et même l'insuffisance de nos ressources indigènes, ce sont les ordres d'achat passés au Havre et à Dunkerque par les usines du Nord et du Nord-Est, ceux passés à Nantes par les usines de l'Ouest, et enfin ceux qui provenant du Centre et du Midi se partagent entre Bordeaux et Marseille. Dans ces circonstances, la baisse ne saurait se produire et si nous n'avons pas à constater une hausse plus forte sur les blés nous le devons aux restants des grains auxiliaires qui forment la majeure partie de l'alimentation de nos populations rurales du Centre, de l'Est et de l'Ouest Mais ces grains qui nous ont été d'un si grand secours cette année tendent aussi à s'épuiser et sont arrivés à des prix relativement plus élevés que ceux des blés.

L'importation sur une assez vaste échelle nous est donc indispensable pour atteindre la moisson et jusque-là nous ne devons pas nous faire illusion sur les prix élevés des céréales, malgré les magnifiques promesses de la récolte en terre.

Que ces belles apparences suffisent à paralyser la hausse qui résulte du peu de marchandises offertes à la vente, nous ne pouvons désirer mieux.

Voici quels sont en ce moment les prix extrêmes des céréales sur nos marchés de l'intérieur : blés, fr. 37 à 40; seigles, fr. 25 à 27; orges, fr. 27 à 29; avoines, fr. 23 à 25.50; farines, fr. 49 à 52, et 53 le tout aux 100 kilog. en marchandises immédiatement disponibles.

Marché de mercredi 22 avril.

Les blés de terme, bien que sans affaires actives, ont été fermement tenus comme suit : courant fr. 38 25, mai 37 75, mai et juin 38, juillet et août 35 25 les 100 kil.

La vente en boulangerie est limitée aux besoins de la cuisson journalière, mais comme les offres de la meunerie sont très-restreintes, les prix des farines de consommation se maintiennent à des limites élevées.

La marque Darblay vaut fr. 79 et les autres marques varient de fr. 76 à 80 le sac de 159 kil. toile à rendre.

Le peu de farines 8 marques qui existent en magasin trouvent aux cours actuels un écoulement facile en boulangerie, et tout porte à croire que le stock ne tardera pas à être épuisé.

Les farines de spéculation donnent lieu à peu d'affaires. La tendance néanmoins est ferme et, comme nous approchons de l'époque critique de la récolte, vendeurs et acheteurs se tiennent sur la réserve.

Nous cotons :

	Huit marques.	Supérieures.
Courant..........	76 75 à 77 »	76 »
Mai..............	77 »	76 »
Mai et juin......	77 25	76 »
Juillet et août....	75 50	74 25

Les 159 kil. toile perdue.

Commerce de la France. — Documents officiels.

Sept premiers mois de la campagne 1873-1874, 1er septembre au 1er avril :

Importation. — Blés 6,223,938, seigle 60,137, farine 115,096, maïs 436,516, orge 707,259, avoine 545,719, pommes de terre 65,196, légumes secs 267,597.

Exportation. — Blés 103,163, seigle 359,981, farine 137,396, maïs 68,729, orge 1,668,448, avoine 490,910, pommes de terre 1,205,421, légumes secs 143,972, sarrasin 19,517, farine de seigle 58,186.

HUILE DE COLZA. — Il y a une diminution assez sensible dans les arrivages de province, mais comme l'épuration a encore des approvisionnements importants, cette marchandise vient augmenter le stock. La température est douce et sèche et les renseignements que nous recevons sur l'état de la plante du colza sont des plus favorables.

A l'étranger on est également satisfait.

Dans cette situation les affaires sont languissantes et les cours faiblement tenus. Cependant, aux prix actuels, les vendeurs se montrent circonspects, car, bien que l'opinion générale soit à la baisse, l'avenir offre bien des chances pour une reprise. Tout est subordonné au temps que nous aurons d'ici au 15 mai.

Disponible courant fr. 80, mai 80 75, mai et juin 81 25, juillet et août 83 », 4 derniers fr. 84 75.

HUILE DE LIN. — Cette huile n'a qu'une cote nominale. Depuis une quinzaine de jours il en a été cependant employé une certaine quantité pour les travaux de peinture.

Disponible et courant fr. 81, mai 81 50, mai et juin 81 75, juillet et août 82 75; 4 derniers 82 75 les 100 kil.

SPIRITUEUX. — Affaires presque nulles et position de plus en plus indécise. L'avenir de l'article reste subordonné aux avis qu'on recevra des vignobles dans le mois de mai.

Courant fr. 63 à 62 50, mai 63 à 62 50; 4 chauds fr. 63 à 62 50; 4 derniers fr. 60 50 à 60 ; 4 premiers fr. 59 à 58, l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi, 5 heures.

Les farines de consommation sont en baisse de fr. 1. La marque Darblay n'est plus qu'à fr. 78.

Les farines de spéculation sont calmes et tendent à la baisse.

Le courant en 8 marques est à fr. 76 25, et en supérieures à fr. 75 50.

Les spiritueux sont en forte baisse.

Courant, mai et 4 chauds, fr. 61 50 à 61; 4 derniers, fr. 60, et 4 premiers fr. 59.

ED. MARION.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	16 AVRIL	23 AVRIL
ACTIF		
Encaisse métallique....................	1.055.976.625	1.062.654.705
Portefeuille.. Paris. — Commerce....	399.540.827	403 024.684
Portefeuille.. Succursales....id......	459.606.966	447.893 636
Portefeuille.. Bons de la Ville de Paris.	30.341.062	30.341.062
Portefeuille.. Bons du Trésor........	906.260 000	896.235.000
Avances sur Lingots.............. ..	7.382.400	6.671 300
Avances sur Effets publics.........	39.514.600	39.801.050
Avances sur Valeurs de chemins de fer français.........	62 947.050	62.937.050
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	1.863.300	1.879.300
Rentes disponibles....................	67.306.733	67.307.402
Divers...............................	17.109.591	10.353.754
PASSIF		
Billets à ordre et récépissés.........	8.619.983	8.663.541
Billets au porteur en circulation.....	2.602.329.789	2.608.416.755
Compte courant du Trésor...........	135.236.232	133.786.366
Comptes courants particuliers Paris..	162.659.020	168.747.023
— succursales	25 756.215	23.952.818
Escompte et intérêts divers..........	22.180.853	23.236.164
Réescompte du dernier semestre.....	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	6.678.080	»
Portefeuille commercial	»	7.329.483
Bons du Trésor	»	10.025.060
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	711.100
Avances sur valeurs	292.500	»
Divers (*actif*)	»	6.755.837
Billets en circulation	6.086.970	»
Compte courant du Trésor	»	1.449.866
Comptes courants particuliers	4.284.606	»
Escomptes et intérêts divers	1.055.311	»

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COUR^ts Particul.	COMPTES COUR^ts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170 6	114.9	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192.8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 12	2.850.7	737.7	1 123.4	129.8	195.9	129.3	—
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2.606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—
— 16	2.602.3	1.055.9	859.1	104.3	188 4	135.2	—
— 23	2.608.4	1.062.6	850.8	104.6	192.6	133.7	—

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — Le portefeuille a encore diminué cette semaine de 8.500.000 francs; toute la diminution, il est vrai, porte sur les succursales (11.800.000 francs), car à Paris il y a une légère augmentation de 3.483.000 francs. Pouvons-nous voir là un heureux présage de la reprise des affaires?

Le Trésor a encore remboursé 10 millions sur ses avances contre bons du Trésor; sa dette se trouve réduite à 896 millions, presque au même chiffre que le portefeuille commercial (850.818.000 fr.); à 46 millions près, les deux sommes se balancent. Pour opérer ce remboursement, le Trésor n'a emprunté que 1.449.866 francs à son compte courant.

Les comptes courants particuliers se sont accrus de 4.284.000 francs malgré la diminution du portefeuille; mais avant de rechercher l'origine de cet accroissement, on s'aperçoit bientôt qu'il provient des comptes courants de Paris (6.088.000), tandis que ceux des succursales ont diminué de 1.803.000 francs.

En présence de ces rentrées, on aurait pu espérer voir une diminution de la circulation fiduciaire; nous trouvons au contraire que la circulation des billets s'est accrue de 6 millions. Pour expliquer ce changement, il faut remarquer qu'au même moment l'encaisse métallique s'est accrue d'une somme semblable (6.678.000). Par conséquent, ou on a remboursé la Banque en métal et probablement en argent, ou bien on aura versé des espèces en comptes courants et on aura retiré des billets. Ce sont ces opérations que facilitent la présence des deux métaux, or et argent, et le rapport légal invariable établi par la loi, tandis que les cours varient sur le marché général du monde.

Le chiffre des bénéfices ne dépasse pas 1.055.311 francs.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

23 avril 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	36.501.575	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	21.501.575
Total	36.501.575	Total	36.501.575

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.803.274
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.141.193	Portefeuille et avances sur titres	19.203.720
Compte du Trésor	8.683.506	Billets (réserve)	10.325.575
Comptes particuliers	17.298.300	Or et argent monnayés.	737.610
Billets à sept jours	394.180		
Total	44.070.179	Total	44.070.179

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. »	L. ST. 260.710
Compte du Trésor	1.995.554	»
Comptes particuliers	»	1.765.894
Portefeuille et avances	»	16.723
Réserve des billets	279.985	»
Encaisse métallique	535	»
Fonds publics disponibles	»	»

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Le portefeuille a varié d'une quantité insignifiante, de liv. st. 16,000 en moins. Les comptes courants des particuliers ont baissé de liv. st. 1,765,894. Heureusement qu'au même moment le compte du Trésor s'est accru de liv. st. 1,995,554. La balance a été ainsi rétablie.

L'encaisse métallique n'a pas varié; mais la circulation des billets ayant diminué de liv. st. 260,710, la réserve des billets s'est accrue de liv. st. 269,985.

Le rapport de la réserve aux engagements à vue, qui s'était abaissé à 39 0/0 il y a quinze jours, et déjà s'était relevé à liv. st. 41 1/4 0/0, atteint aujourd'hui 41 15/16 0/0. Les Banques à l'étranger, en Belgique et à Calcutta ont déjà baissé de 1 0/0 le taux de l'escompte. La situation s'améliore donc sensiblement, non-seulement à Londres, mais sur tous les marchés; ce qui le prouve, c'est que les avances sur consolidés ne dépassent pas 2 à 2 1/2 0/0, et le papier long trouve preneurs à peine au-dessus du taux de la Banque.

Le prix de l'argent (métal) est toujours faible et plutôt offert que demandé.

BILANS DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT. — Nous réunissons, dans un tableau, les variations des bilans de ces diverses sociétés, afin qu'on puisse, d'un regard, saisir les différences et, en même temps, se rendre compte de la tendance générale du marché se révélant dans les divers articles de l'actif et du passif.

Le cadre de ces bilans est loin d'être le même, et ce n'est pas sans peine qu'on peut dresser un tableau ne renfermant que des articles similaires ; nous l'essayerons cependant.

Tableau résumé des bilans des sociétés de crédit.

SOCIÉTÉS	Portefeuille. (1)	Comptes Créditeurs.	Comptes Débiteurs.	Comptes de chèques	Bons à échéance fixe.	Encaisse.	Valeurs de Bourse.	Profits et pertes.
Générale	+ 6	»	»	+ 4	+ 2	»	+ 9	»
Crédit industriel	+ 9	+ 8	»	+ 2	»	+ 3	»	+ 0.230
Crédit agricole	+ 3	»	— 4	+ 1	+ 0.4	»	»	+ 0.140
Crédit foncier	+ 4	»	»	»	»	»	»	+ 0.635
Crédit lyonnais	— 5	— 2	»	»	+ 3.000	— 3	+ 18	»
Comptoir d'escompte	+ 5	+ 15	+ 12	»	»	»	»	+ 0.500
Société des dépôts et comptes courants	— 4	— 2	»	»	»	»	»	+ 0.121

(1) Millions de francs.

Le tableau ci-joint nous montre une certaine activité des demandes d'escompte qui contraste avec la persistance de diminution du portefeuille de la Banque de France; ce qui semble indiquer que le capital s'offre et que l'on trouve de meilleures conditions au dehors.

Le portefeuille n'a baissé que dans deux institutions de crédit: à la Société des dépôts et comptes courants, et au Crédit lyonnais, de 4 millions dans le premier cas, et de 5 millions dans le second.

En résumé, en tenant compte de cette diminution, on trouve encore une somme de 18 millions pour l'accroissement total du portefeuille des diverses sociétés. La société de Crédit industriel et commercial et le Comptoir d'escompte ont seuls vu leurs comptes courants créditeurs s'accroître sous l'influence des crédits qu'ils ouvraient, sans cependant qu'il y eût un rapport entre les sommes, et même au Comptoir d'escompte, pendant que les comptes créditeurs s'accroissaient de 15 millions, les comptes débiteurs s'élevaient de 12 millions.

Nous trouvons cependant, dans les comptes de dépôts, une preuve de l'abondance des capitaux. Si l'argent ne figure pas dans les comptes créditeurs, il peut être placé sous une autre rubrique; en effet, nous voyons les comptes de chèques prendre un grand accroissement: dans les trois premières sociétés, le chiffre s'élève à 7 millions. La colonne des bons à échéance fixe signale encore mieux l'abondance d'un capital qui hésite à s'immobiliser à long terme, mais accepte des échéances déterminées. — Le Crédit lyonnais nous montre, sous cette forme, une immobilisation temporaire de 3 millions de francs.

En dehors de ces dépôts qui ont permis de se montrer plus large pour l'escompte, deux sociétés ont acheté pour 27 millions de valeurs de Bourse: le Crédit lyonnais, pour 18 millions, et la Société générale, pour 9 millions. Au même moment, il est vrai, la première société diminuait de 10 millions son compte d'avances et reports; elle consolidait ainsi une partie de son capital.

En résumé, abondance du capital et tendance des sociétés à l'immobiliser en ce moment en valeurs de bourse.

Il y a là une série d'opérations entreprises dans un but déterminé, et auxquelles la libération de l'emprunt des trois milliards ne doit pas être étrangère.

Rapport annuel du chemin de fer de Ceinture. — Le syndicat du chemin de fer de Ceinture vient de lire son rapport à l'Assemblée générale, dont la réunion a eu lieu le mois dernier. Il est intéressant d'observer l'immense mouvement de marchandises qui a lieu sur cette ligne destinée à relier les réseaux des grandes compagnies. Sans ce trait d'union, un grand nombre de produits seraient obligés à de grands détours avant d'arriver à leur destination. L'importance du tonnage de l'exercice de 1873 nous donnera une idée du transit des produits entre les diverses lignes; il s'est élevé à 2,013,486 tonnes.

Quoique considérable, ce chiffre se trouve de 181,500 tonnes au-dessous de celui de l'année précédente. La compagnie de l'Ouest seule donne une augmentation de 7,378 tonnes; mais les quatre autres compagnies donnent une diminution de 188,859 tonnes, qui se répartit ainsi entre elles:

Compagnie du Nord......	53,219	tonnes.
— de l'Est.......	25,072	—
— de Lyon......	31,587	—
— d'Orléans.....	78,981	—
Diminution totale.........	188,859	—

Dans les 2 millions de tonnes transportées en 1873 sont comprises pour 98,500 tonnes les expéditions des gares spéciales du chemin de fer de Ceinture. La gare de Paris-Bestiaux a expédié 44,137 têtes de bétail. Ces deux articles spéciaux transportés par la compagnie, au lieu d'être en diminution sont en augmentation de 13,356 tonnes de marchandises et de 11,424 têtes de bétail.

Le service de la grande vitesse ne donne que 62,867 articles de messageries; le chiffre de voyageurs s'est élevé à 3,634,224. — Les produits de la grande vitesse, y compris les trains spéciaux, ont été de 671,625 fr. Nous retrouvons presque le même chiffre en 1872.— Le service de la petite vitesse forme la base du trafic; les recettes provenant de cette source se sont élevées à 3,862,844 fr. — Voici dans quelle proportion elles ont été fournies par les différentes lignes:

Péage de la compagnie de l'Ouest........	364.241 fr.
— du Nord.........	345.807
— de l'Est.........	190.790
— de Lyon..........	469.227
— d'Orléans.........	409.589
Droits de transport de la Ceinture.......	2.083.188
Total...........	3.862.842

A ces recettes du transit, il faut ajouter le produit de la petite vitesse sur la ligne elle-même, ainsi que le transport et le péage sur l'embranchement du marché aux bestiaux.

Petite vitesse.........................	2.083.188
Nous compléterons la liste en ajoutant les recettes de la grande vitesse........	871.625
Recettes diverses......	9.029
	2.963.842

On se rappellera que les péages doivent servir les intérêts non-seulement du capital d'établissement du chemin de fer de Ceinture mais encore les installations destinées au service de la ligne, faites par les compagnies dans chacune des cinq grandes gares de marchandises, ainsi que les opérations de manutention et d'écritures que les compagnies font dans les gares.

En dehors de ce service du péage il ne reste, comme nous l'avons vu, qu'une recette de fr........	2.963.842
Si on retranche les dépenses...............	2.285.494
Excédant des recettes.....................	678.348

L'excédant des recettes n'est plus que de 678.348 fr.,

Le syndicat s'occupe d'améliorer la voie et d'y apporter des modifications importantes, telles que la suppression des passages à niveau, l'installation de nouvelles gares, l'établissement de quais pour faciliter les abords.

Il y aura cette année quelques réparations extraordinaires parmi lesquelles nous citerons la reconstruction du tunnel de Charonne, dont la voûte s'est écroulée sur une longueur de 10 mètres, et le renouvellement des voies par la substitution des rails d'acier aux rails de fer. La double voie est presque complétement terminée sur une longueur de 12,600 mètres, il ne reste plus que 1,500 mètres à remplacer.

La plus grande partie des recettes sera consacrée à solder les dépenses des grosses réparations, l'excédant seul de 678.348 fr. provenant des recettes de la ligne elle-même, sera réparti par portions égales entre les cinq compagnies réunies en syndicat; la part de chacune d'elles ne dépassera pas 134,598 fr.

Les Exportations d'argent dans l'Inde. — Les publications du *Board of Trade* nous donnent sur le mouvement de l'argent en Angleterre des renseignements qui peuvent jeter quelque lumière sur la hausse du prix de ce métal observée dans ces derniers temps. Les relevés officiels ne comprennent pas toutes les exportations, parce que une partie de l'argent a été achetée sur le continent et exportée directement vers l'Inde par Venise ou Trieste. Tout en tenant compte de cette partie des exportations qui a échappé aux constatations officielles, néanmoins les sommes d'argent qui ont passé directement par Londres ont été considérables. Le stock de ce métal a dû être sensiblement réduit.

Mouvement de l'argent pendant le mois de mars:

Exportations........................	1.234.196 liv.st.
Importations........................	885.525
Excédant des exportations.......	348.671 liv.st.

Voilà donc la somme qui a été retirée du marché anglais le mois dernier, et elle a été presque entièrement dirigée en Orient et sur l'Inde par l'Egypte. La France seule en a pris une quantité notablement supérieure à celle des autres pays.

Quantités exportées dans les différents pays:

	Liv. st.		Liv. st.
Belgique..........	1.200	Espagne, Canaries.	47.712
Pays-Bas..........	1.300	France............	133.876
Australie..........	2.000	Inde et Chine.....	991.570
Côte d'Afrique....	15.100	Autres pays.......	25.799
Mexique, Amérique du Sud.........	15.600		1.234.196

Pour compléter le tableau, nous donnerons le détail des importations par pays d'origine.

IMPORTATIONS.

	Liv. st.		Liv. st.
Mexique et Amérique du Sud...........	272.745	France...............	67.206
États-Unis...........	204.005	Pays-Bas............	39.075
Belgique...........	127.351	Amérique du Nord...	2.400
Allemagne..........	87.515	Gibraltar........ ...	2.800
		Portugal............	1.550
		Égypte...............	1.515

On peut juger de l'intensité des demandes d'argent, quand on voit les mouvements de ce métal dans les pays les plus voisins, comme la Belgique, d'où on a tiré liv. st. 127.000, tandis qu'on n'y a envoyé que liv. st. 1.200.

Quant à la France, au même moment elle recevait de de l'Allemagne et de la Belgique des sommes s'élevant à plus de cinquante millions de francs. Ces demandes inusitées d'argent auront contribué à réduire le stock de ce métal, qui s'offrait sur le marché par suite de trois causes: de la démonétisation en Allemagne, de la production plus abondante des mines, et de l'usage du papier monnaie non

remboursable chez des peuples qui, jusqu'ici, se servaient de ce métal dans leurs échanges intérieurs. Malgré cette recherche empressée, les cours cotés indiquent que le stock a été à peine entamé.

Bourse de Paris. — Les cours oscillent dans un cercle très-étroit et le marché a perdu une grande partie de son activité.

Le comptant seul entretient un grand mouvement d'affaires et après le grand effort qui a été fait pour porter et soutenir le 5 0/0 au-dessus de 95 fr., on semble avoir besoin d'un peu de repos. La dernière liquidation du 15 n'a pas même redonné un peu de vie le jour où elle a eu lieu.

Depuis que l'emprunt non libéré a disparu de la cote, les cours se sont toujours maintenus au-dessus de 95. Ainsi, cette grande opération des emprunts pour laquelle il est vrai, on n'a rien ménagé, a trouvé le pays assez bien disposé, malgré les circonstances critiques, pour l'absorber régulièrement, et quand la dernière échéance est arrivée, non-seulement les versements étaient presque tous terminés, mais on se trouvait de 10 fr. 50 au-dessus du taux d'émission.

Le dernier emprunt de 3 milliards émis en juillet 1872, 2 fr. plus cher que le premier, à 84 fr. 50 c., était coté le 11 avril, dernier terme du paiement de 95 fr. 20 à 95 fr. 05. Malgré quelques reculs inévitables au milieu des crises politiques et commerciales par lesquelles nous sommes passés, néanmoins la progression des cours a été pour ainsi dire continue. On aurait pu craindre qu'une aussi grande émission de titres se présentant sur les marchés après nos désastres ne fût trop lourde à porter; il n'en a rien été. On a pu remarquer une légère défaillance dans les derniers mois de 1872, par suite des abus et des excès de la spéculation pendant la dernière souscription des trois milliards dont les chiffres fantastiques dépassaient 40 milliards.

Emis à 84 fr. 50 c. le 5 0/0 était coté le jour même de la clôture de la souscription 89 fr. 50 c., tant la spéculation s'égarait alors en présence des résultats apparents de la souscription ; nous disons apparents, car quelques mois après on retombait à 85 fr., et un moment on a craint qu'il ne fallût défendre le cours d'émission lui-même ; tout était prévu dans ce cas, mais on n'a pas été réduit à cette extrémité.

Il fallait liquider des engagements contractés en vue de cours plus élevés et aussitôt que le flottant de la souscription a été dans de meilleures mains, le mouvement en avant a repris son cours et ne s'est pas encore arrêté. Dès les premiers mois de 1873 on cotait 92 fr. et aujourd'hui 95 francs.

Voici la progression des cours, nous ne signalerons que les plus hauts :

1872			1873		1874
	Emission				
29 juillet	1er août	décembre	mars	octobre	avril
84 50	89 50	85 25	91 85	94 17	95 45

On voit le chemin parcouru et celui qui reste encore à parcourir pour arriver au pair. Si on accepte, comme la véritable expression de l'abondance des capitaux, les demandes du comptant, il faut reconnaître qu'à aucune autre époque on n'a vu un pareil entrain; on cite même un jour où les recettes générales ont fait acheter pour 168,000 francs de rentes 5 0/0, ce qui a fait coter le cours de fr. 95,40, mais, deux jours après, on était revenu à fr. 95,12. Ne faut-il pas voir dans ces brusques demandes et dans les variations des cours qui en sont la conséquence, l'intervention de puissantes volontés faisant passer par des maisons de province, empruntant même le concours des trésoriers payeurs, pour faire revenir, des départements, des ordres d'achats partis de Paris. Cette supposition peut être vraie dans une certaine mesure; on a voulu ainsi augmenter l'action du comptant, mais on ne peut méconnaître sa puissance d'absorption et de classement, quand on jette un coup d'œil sur la feuille des achats. Il n'y a, dit-on, pas une seule demande au-dessus de 1,500 francs de rente; la spéculation n'agirait pas ainsi. Il y a, en ce moment, de gros intérêts en jeu, on sait que presque tous les banquiers ont vendu de l'emprunt, puis à leur suite, la spéculation. Le 5 0/0 change de mains, mais celles qui le prennent sont-elles aussi solides que celles qui le détenaient? Le coupon se détache le 1er mai, et on aura profité du mois qui précède, pendant lequel les titres restent plus volontiers en portefeuille, pour offrir une partie des rentes flottantes.

Depuis huit jours, le 5 0/0 oscille de fr. 95,32 à 95,15 ; on finissait hier à fr. 95,30, et aujourd'hui à fr. 95 35.

La Banque de France a encore fléchi de fr. 10 à 3,860; la baisse du portefeuille impressionne la spéculation.

Parmi les chemins de fer étrangers, les Autrichiens se sont relevés de fr. 696 à fr. 720.

Changes. — Prix des métaux précieux. — Au milieu de ce faible courant d'affaires, les opérations du change sont peu abondantes; on ne doit donc pas être surpris d'une certaine faiblesse.

Le Londres est offert de fr. 25,20 à fr. 25,17. Le papier long est plus ferme, en raison même de l'éloignement des probabilités de la hausse de l'escompte que l'on redoutait,

Le papier sur la Belgique 1/16 de perte. Le papier sur Vienne est toujours demandé de fr. 220 à fr. 222,

Les prix des métaux précieux sans variations.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 23 AVRIL	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 3/8 à 209 5/8	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 5/8 à 209 7/8	et 3 %	cts jours	.. .. à . ..
4 %	Hambourg	long.	122 3/4 à 123	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ½ à 122 3/4	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 1/4 à 368 3/4	et 4 %	—	— —
	»	court	367 ½ à 368	et 4 %	10 jours	80 7/18 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 3/8 à 210 5/8	et 4 %	—	
	»	court	210 à 210 1/4	et 4 %	8 jours	94 1/4 à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	219 à 220	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	220 à 220 ½	et 4 %	3 mois	44 35 à .. ..
	»	court	220 à 222	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 520	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	502 ½ à 505	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	8 jours	..5 14 à ....
7 %	Lisbonne .	long.	552 ½ à 556	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	556 à ...	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 552	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	341 à 342	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	342 à 345	et 4 %	cts jours	3 52 3/8 à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 18 3/4 or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
½ %	Londres..	long.	25 18½ à 25 24	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 17½ à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	100 1/16 à 100 1/8	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	1/8 à .. —	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	12 à 12 ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	12 1/4 à % —	moins 5 %	vue	... .. à .. .
5 %	Italie (or).	long.	1/8 à 3/8 % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	1/4 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	13 ½ à % —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 à 14 1/4 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	1/4 à 1/8 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	1/8 à 1/4 —	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	16 AVRIL	23 AVRIL
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ perte.	4 à 6 ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr à ‰ d°	pr. à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à ‰ perte	7 à ‰ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prime	2 perte à ‰ prim.
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 15	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 20	25 15 à 25 20
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 12 à 5 12 1/2	5 11 à »

New-York (Dépêche par Câble) 22 avril 1874.

Prix de l'or plus haut..........	113 3/4
— — plus bas...........	113 1/2
— — Clôture..........	113 1/2
Change sur Londres	4 dollars 85 cents 1/2
5/20 1885	121 1/2
5/20 1887	120 3/8
Consolidés 5 0/0	116 1/2

BOURSE DE PARIS — COURS DU 17 AU 24 AVRIL 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 17	VENDREDI 24
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 55	59 67½
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 ..	85 50
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	73 ..	73 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	95 30	95 35
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	509 50	507 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	443 75	445 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	357 50	355 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 ...	19 3/8
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 ..	15 ½
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	450 .	450 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	108 1/2	108 ...
d° 5,20, 1864, do d° d°	106 ...	108 1/8
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 1/4	106 1/2
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	64 10	64 10
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	67 50	70 50
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	101 ...	101 ...
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	41 ..	41 75
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	285 ..	292 50
d° 1863. d° d° d°	310 ..	316 25
d° 1865. d° d° d°	310 ..	312 50
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	250 ..	251 50
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	227 50	227 50

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 17	VENDREDI 24
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	223 75	223 75
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris 1855-1860**	420 ..	421 25
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	453 75	454 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	292 50	293 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	262 ..	264 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	66 50	66 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux 1863**	83 ..	83 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille 1860**	89 50	89 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 50	36 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche 1866**	270 ..	270 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	66 3/4	67 1/8
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	450 ..	450 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	78 1/2	77 3/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	23 ..	20 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	214 75	216 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	64 1/4	64 3/4
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	422 50	424 50
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	420 ..	423 75
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874	502 50	502 50
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	510 ..	505 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	512 50	512 50
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	517 50	512 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	482 50	482 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 17	VENDREDI 24
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3870 ..	3870 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1066 25	1080 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	542 50	542 50
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	432 50	437 50
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	812 50	807 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	402 50	405 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	665 ..	671 25
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	287 50	292 50
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	565 ..	556 25
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	403 75	400 ..
120.000.000	8.713.029	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	530 ..	527 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	360 ..	365 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	442 50	447 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	428 75	425 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	367 50	376 25
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	580 ..	575 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	515 ..	518 75
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	340 .	347 50
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	137 .	137 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.		ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 17	VENDREDI 24
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier	1874	**Charentes**	340 ..	335 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre	1873	**Est**	506 25	506 25
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre	1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	888 75	887 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier	1874	**Midi**	600 ..	617 50
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord**	1025 ..	1032 50
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre	1873	**Orléans**	810 ..	810
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre	1873	**Ouest**	520 ..	516 25
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier	1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier	1874	**Ch. Autriche**	700 ..	715 ..
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet	1873	**Guillaume-Luxembourg**	232 50	240 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre	1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	331 25	321 25
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	418 75	418 75
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier	1865	**Nord de l'Espagne**	93 75	95 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet	1866	**Pampelune-Barcelone**	70 ..	72 50
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier	1866	**Portugais**	158 75	176 25
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre	1865	**Romains**	79 50	78 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet	1865	**Saragosse**	265 ..	267 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet	1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier	1874	**Nord-Est français**	275 ..	280 ..

Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

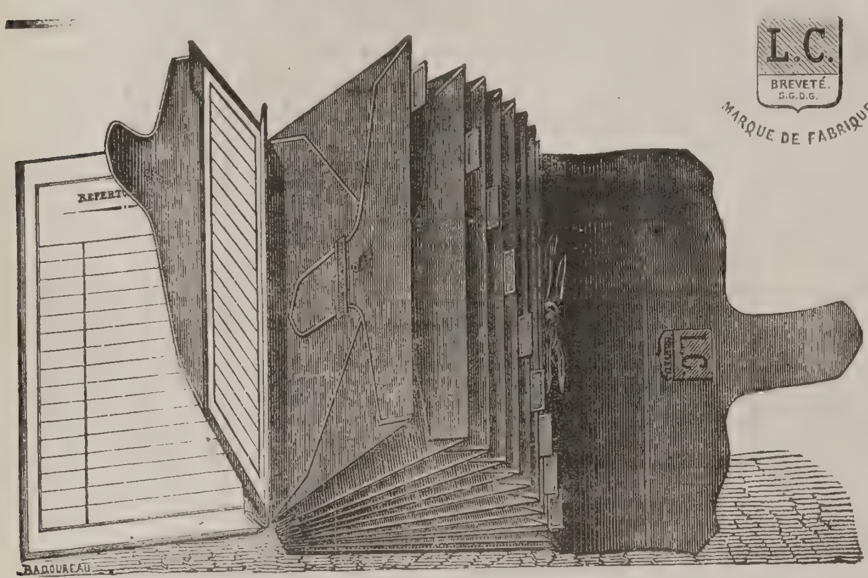
CLASSE-VALEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

CLASSEUR POUR RENFERMER : **Valeurs, Titres, Reçus, Actes**

ET TOUS DOCUMENTS PRÉCIEUX.

L.C. BREVETÉ S.G.D.G. MARQUE DE FABRIQUE.



Nos 1 et 2.

Figure du Classe-Valeurs à portefeuille en chagrin pouvant contenir 1,200 documents divers et se consultant comme un registre : 36 francs.

Le développement absolument complet des poches en fait autant de portefeuilles au dos desquels on peut enregistrer et annoter le contenu de ces portefeuilles groupés dans une couverture à soufflets, fermant soit à serrure, à patte ou à l'aide de courroies.

Chaque dimension répond à un classement spécial :

Le nº 1, mesurant **29** cent. sur **23**, pour la *correspondance ou tous documents manuscrits, autographes*, etc., etc., 16 et 30 fr. fermant à serrure........ 40 fr.

Le nº 2, mesurant **35** cent. sur **24**, pour *papiers d'affaires, actes, contrats, diplômes, titres*, etc., composé de 10 portefeuilles, couverture à courroies........ 20 —

— de 20 portefeuilles, même façon........ 32 —

— de 10 — dessus en chagrin : 36 francs, le même, à serrure........ 46 —

— — — en peau, dessus maroquin à serrure, modèle riche........ 100 —

Le nº 3, mesurant **43** cent sur **30**, pour les *obligations, titres, valeurs diverses*, composé de 12 poches, forte monture, à courroies........ 40 —

— de 12 poches, avec système breveté pour être tenu ouvert en permanence sur un bureau........ 60 —

CLASSEUR MULTIPLE UNIVERSEL

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

Pour banques, administrations, comptoirs financiers et industriels, à développement très-étendu.

Le nº 4, mesurant **32×165** m/m extérieurement. — *Echéancier*, se développant de **40** à **50** cent. et se tenant ouvert sur un bureau, à recouvrement mécanique........ 60 fr.

— pour un développement de **70** à **75** centimètres... 75 —

— le recouvrement mécanique, en plus........ 15 —

— pour un développement de **1** mètre........ 100 —

EXPÉDITION SANS FRAIS D'EMBALLAGE, SUR MANDAT DE POSTE OU VALEURS SUR PARIS.

Adresser les demandes à la Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte.

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LES REGISTRES DE GRANDES ADMINISTRATIONS (68)

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Inaltérable - Économique

BOUILLON INSTANTANÉ

QUATRE MÉDAILLES D'OR

Paris 1867 — Havre 1868 — Moscou 1872

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1869 — Paris 1872 — Vienne 1873

MIS « HORS CONCOURS » LYON 1872

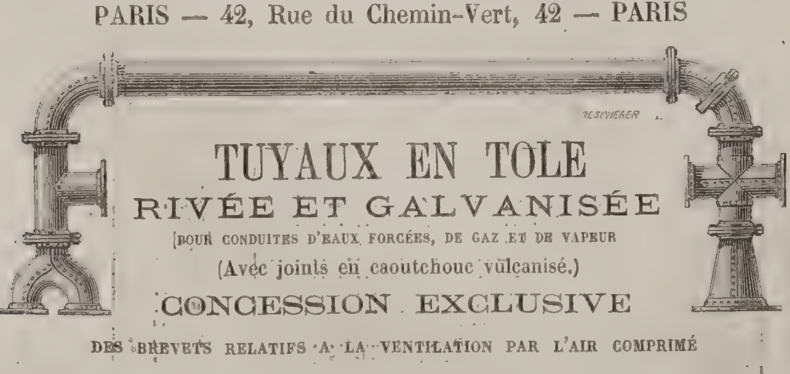
Exiger le fac-simile de la signature en encre bleue J. v. Liebig

Se vend chez les principaux **Épiciers** et **Marchands** de **Comestibles.**

Pour le gros, 30, rue des Petites-Ecuries (45)

ATELIER CENTRAL DE MATÉRIEL INDUSTRIEL

PARIS — 42, Rue du Chemin-Vert, 42 — PARIS



Adresser les demandes à M. l'Ingénieur-Directeur de l'Atelier central de matériel industriel, 2, *rue du Chemin-Vert, à PARIS.* (49)

HERNIES COMPLÉTEMENT GUÉRIES

Médaille d'argent.

Par la méthode secrète de la famille Glaser, applicable à tout âge aux deux sexes. Brochure explicative contenant des preuves, envoyée *franco* sur demande affranchie à M. B. GLASER, 24, rue Albouy, Paris. (108)

COMPAGNIE

DES MESSAGERIES MARITIMES

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le samedi 30 mai prochain, à 3 heures, salle Philippe Herz, rue Clary, nº 4 (boulevard Haussmann).

L'Assemblée aura pour objet de statuer sur les comptes de l'exercice 1873.

Les propriétaires de vingt actions au moins devront présenter leurs titres au porteur dix jours avant l'époque de la réunion, pour obtenir la carte personnelle d'admission qui leur sera délivrée : à Paris, au siége de la Société, rue Notre-Dame-des-Victoires, 28; à Marseille, dans les bureaux de la Direction de l'exploitation; à Bordeaux, à l'Agence générale, et à Lyon, chez MM. Galline et Cie.

Une carte d'admission sera directement adressée quelques jours avant l'Assemblée, à tout titulaire d'au moins vingt actions nominatives.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU

SUD DE L'AUTRICHE

ET DE

LA HAUTE ITALIE

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer du Sud de l'Autriche et de la haute Italie a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer à 15 fr. le chiffre du dividende de l'exercice 1873.

Un premier à-compte de 7 fr. 50 c. ayant été distribué en novembre dernier, le solde du dividende, soit 7 fr. 50 c. par action, serait payé à partir du 1er mai prochain. (65)

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE.

Le Gérant. AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 2 MAI 1874. NUMÉRO 18.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES CONVERSIONS DE DETTES PUBLIQUES.

Il y a quelques semaines, le bruit courait que le ministère des finances préparait un projet de conversion de l'emprunt Morgan en rentes perpétuelles 3 0/0. D'un autre côté, différentes personnes ont conseillé à la ville de Paris, dont le public connaît les embarras financiers, de convertir les obligations amortissables par tirages périodiques, qui composent la plus forte partie de sa dette, en rentes perpétuelles. Une combinaison du même genre serait recommandée à l'un des Etats les plus besoigneux de l'Europe, la Turquie, pour le tirer des perplexités où il se trouve depuis quelques mois. Quoiqu'il doive se passer, sans doute, un temps assez long avant que tous ces projets ne deviennent des réalités, on ne peut nier qu'ils ne soient sérieux; il est donc à propos d'en examiner d'avance, soit la valeur, soit la légitimité.

La conversion de l'emprunt Morgan en rentes perpétuelles du type 5 0/0 ou du type 3 0/0 se fera incontestablement un jour ou l'autre. Un ancien ministre des finances, M. Léon Say, parlait dernièrement à l'Assemblée nationale de cette opération, comme d'une éventualité prochaine. La ville de Paris pourrait trouver un soulagement momentané dans la conversion de sa dette amortissable en une dette perpétuelle. Le sultan de Constantinople et le khédive d'Egypte, qui ont à peu près épuisé la faculté d'emprunter, chercheront probablement une ressource détournée dans quelque expédient de ce genre.

Remarquons, tout d'abord, qu'il n'y a pas de similitude de situation entre l'Etat et les porteurs de titres de l'emprunt Morgan d'un côté, et de l'autre côté, la ville de Paris, ou la Turquie, ou le khédive et les porteurs d'obligations amortissables de ces trois débiteurs. L'Etat a le droit et la puissance d'imposer aux porteurs de titres de l'emprunt Morgan la conversion de leurs créances en titres de rentes 5 0/0 ou 3 0/0 pour une valeur équivalente, ou, s'ils le préfèrent, le remboursement immédiat de leurs titres actuels au pair. L'Etat français a ce droit, parce que cette faculté a été expressément réservée dans l'acte d'émission de l'emprunt ; l'Etat français, en outre, a le pouvoir d'user de cette faculté quand il le voudra, parce que les titres de l'emprunt Morgan se tiennent actuellement sur la cote de la Bourse au-dessus du pair, c'est-à-dire au-dessus du taux de remboursement, et que par conséquent le Trésor n'aurait aucun sacrifice à faire, aucune difficulté à surmonter pour rembourser les

quelques créanciers récalcitrants qui refuseraient d'accepter les conditions quelconques de la conversion.

La ville de Paris, au contraire, et plus encore le Grand Turc ou le khédive sont dans une situation différente. Non-seulement l'éventualité d'une conversion n'a pas été prévue par ces trois débiteurs, dans l'émission de leurs emprunts amortissables; mais les titres de ces emprunts se tiennent fort au-dessous du pair, de telle sorte que le débiteur ne pourrait les rembourser intégralement, sans faire d'énormes sacrifices auxquels ses finances ne pourraient suffire. Il ne peut donc s'agir, dans ce cas, d'offrir au porteur de titres l'option entre une conversion en rentes perpétuelles ou le remboursement au pair ; il ne saurait être question que d'une option entre le maintien du *statu quo*, et l'échange des obligations amortissables actuelles pour des titres de rente perpétuelle, donnant un intérêt fixe plus élevé, mais n'offrant pas de prime de remboursement. Cette situation est beaucoup plus délicate : la conversion ici ne peut être que facultative et partielle, tandis que l'Etat, vis-à-vis des porteurs de l'emprunt Morgan, peut recourir à une conversion obligatoire et totale.

Cette matière des conversions de dettes nationales est une de celles qui sont le moins connues, non-seulement du gros public, mais même des hommes éclairés. Un procédé, qui peut être fort légitime, fort efficace, a parfois été employé à tort, sans sincérité, si bien que le mot de conversion est devenu odieux aux rentiers et que, pour beaucoup de gens, il paraît synonyme de violation de contrat ou de banqueroute partielle. Cependant l'Angleterre, les Etats-Unis, la France ont usé bien des fois de cet expédient financier. Il y a dans le passé le plus récent, chez les nations les plus civilisées, tout un ensemble de faits de ce genre qu'il est intéressant d'observer. Une conversion de dette publique, faite honnêtement, raisonnablement et à propos, peut apporter un grand soulagement aux finances d'un Etat, sans léser aucun intérêt particulier, sans porter la moindre atteinte au crédit du pays. Les exemples des Etats-Unis et de l'Angleterre sont là pour le prouver. Une conversion, faite hâtivement, imprudemment, comme un expédient d'un jour et dans des formes compliquées, jette, au contraire, un grand trouble dans les idées et dans les intérêts, porte avec soi une sorte de caractère de violence et de ruse, et nuit à la solidité et à l'intégrité du crédit national. Les fâcheux souvenirs laissés, en France, par la conversion de 1862 en sont la preuve encore vivante.

C'est en Angleterre, au commencement du XVIII[e] siècle que la théorie et la pratique des conversions de dettes publiques ont apparu pour la première fois. Les conversions anglaises se sont appliquées aux titres de la dette perpétuelle dont elles ont successivement réduit l'intérêt de 6 à 3 0/0. Peu s'en est fallu même que cet intérêt ne fût réduit à 2 1/2 0/0 : mais l'occasion d'arriver à ce taux si bas ne se présenta qu'une fois dans l'histoire d'Angleterre; on la laissa passer sans la saisir, et on ne la retrouva plus.

Les dettes perpétuelles reposent sur ces deux principes : l'Etat s'engage à payer à perpétuité l'intérêt convenu lors de l'émission, à moins qu'il ne préfère rembourser les titres de rente au pair, droit qu'il conserve toujours et dont il peut user à chaque instant, s'il n'a pas spécifié qu'il ne l'exercerait pas pendant un certain nombre d'années; en second lieu, le créancier qui peut subir le remboursement de la part de l'Etat, n'a jamais le droit de l'exiger. C'est sur ces principes très-clairs et incontestés, que s'appuient la théorie et la pratique des conversions de dettes portant un intérêt élevé en dettes portant un intérêt moins élevé. La première condition pour que ces conversions soient possibles, c'est que le crédit public se soit amélioré et que le taux général de l'intérêt des capitaux dans le pays ait baissé par suite de leur abondance et de la concurrence qu'ils se font entre eux.

Les Etats empruntent le plus souvent dans des circonstances critiques, et ils sont obligés, d'accorder à leurs prêteurs un intérêt élevé que justifie la situation politique, économique et financière au moment de l'émission des titres ; mais s'ils ont eu la prudence d'emprunter au *pair* (1) ou aux environs du pair, leur crédit ne tarde pas à se rétablir après plusieurs années de calme et de travail, l'intérêt des capitaux baisse dans le pays, et l'Etat trouve l'occasion de faire honnêtement une *conversion* qui allége le poids des charges nationales actuelles. L'opération, quand elle est faite à point, est aussi licite et aussi inattaquable que celle que ferait un particulier qui, ayant emprunté à 6 0/0 dans des circonstances difficiles, en se réservant la faculté de remboursement, offrirait plus tard, après un retour de fortune, à son créancier de rembourser intégralement la dette, ou de ne plus lui payer qu'un intérêt de 5 0/0. Toute conversion légitime de dette publique doit consister en une option offerte au porteur de rentes d'être remboursé au pair, ou de consentir à ce que l'intérêt de son titre de rente soit réduit de 1/2 0/0, de 1/4 0/0, ou d'une quantité différente. Telle est la théorie dans sa simplicité : la pratique l'a souvent compliquée et corrompue.

En Angleterre, toutes les conversions de dettes publiques se sont faites suivant ces règles élémentaires. En 1715, la dette publique de ce pays, laquelle était d'origine assez ancienne, portait un intérêt de 6 0/0; mais le taux général du loyer des capitaux avait baissé, si bien que l'Etat trouva cette année à emprunter au taux de 5 0/0. Le chancelier d'alors était un homme habile qui a laissé un nom considérable dans l'histoire de l'Europe, Robert Walpole. Il s'avisa qu'on pouvait convertir les anciennes dettes, qui portaient un intérêt de 6 0/0, en titres nouveaux qui ne porteraient plus que 5 0/0 d'intérêt. Il résolut donc d'offrir aux créanciers de l'Etat l'option entre le remboursement au pair ou une réduction de l'intérêt de leur créance. Pour pouvoir effectuer les remboursements qui seraient réclamés par les porteurs de titres adversaires de la conversion, il s'entendit avec deux puissantes sociétés financières, la Banque d'Angleterre et la Compagnie de la mer du Sud. Les remboursements, toutefois, furent peu nombreux. Presque tous les porteurs de titres acceptèrent la conversion, qui procura au Trésor public une économie annuelle de 8,050,000 fr. sur les intérêts de la dette nationale. Cette opération n'eut absolument rien d'impopulaire. Une longue pratique des opérations de commerce et de banque avait appris au public anglais que l'intérêt des capitaux est sujet à varier, et que la diminution de l'intérêt est un signe de prospérité publique et de développement du crédit.

En 1727, les capitaux s'étaient encore multipliés davantage, et le taux de l'intérêt des capitaux s'était réduit au-dessous de ce qu'il était en 1716. C'était encore le même premier ministre qui gouvernait l'Angleterre. Robert Walpole n'hésita pas; il fit une nouvelle conversion des titres 5 0/0 en titres 4 0/0, et le Trésor retira de cette nouvelle opération une nouvelle économie de plus de 8,500,000 francs sur le service de la dette publique. Nos voisins ne s'en tinrent pas là ; ils suivirent toujours la progression décroissante du taux de l'intérêt dans le pays, et firent de nouvelles conversions en 1750 et en 1757. Cette fois, toute

(1) On entend par le *pair*, le taux auquel un emprunt est remboursable : ainsi le pair pour le 3 0/0, de même que pour le 5 0/0 ou pour le 4 1/2, est en France le taux de 100 francs, quoique l'on ait pris en langage de bourse l'habitude vicieuse de considérer le cours de 60 francs comme le pair de notre 3 0/0.

la dette publique de l'Angleterre se trouva tranformée en 3 0/0. Les conversions successives accomplies de 1716 à 1757 procurèrent ensemble au Trésor public de l'Angleterre une réduction de 31,675,000 francs sur le service annuel de la dette nationale.

Les guerres de l'Angleterre avec la France produisirent la création d'une dette nouvelle contractée à un taux d'intérêt élevé, parce qu'elle était née dans des circonstances critiques. Dans le courant de ce siècle, après que la paix se fut rétablie en 1815, que la prospérité fut revenue, que par le travail et l'épargne les capitaux furent de nouveau surabondants en Angleterre, les hommes d'Etat de ce pays se préoccupèrent d'imiter leurs prédécesseurs du XVIII[e] siècle et d'alléger, par des conversions successives, le poids de la dette qui devait son origine aux guerres récentes. En 1822, en 1826, en 1830, en 1834, enfin en 1844, on fit cinq conversions successives. La conversion de 1822 transforma les titres 5 0/0 en 4 0/0, ce qui produisit une économie annuelle de près de 30 millions de francs ; en 1826, les fonds 4 0/0 d'ancienne origine furent convertis en titres 3 1/2 0/0, ce qui produisit une réduction annuelle de près de 9 millions de francs sur le service de la dette ; en 1830, les fonds 4 0/0 provenant de la conversion de 1822 furent convertis en 3 1/2 0/0; d'où résulta une nouvelle épargne annuelle de 8 millions 1/2 de francs ; en 1834 et en 1844, eurent lieu des conversions qui transformèrent les fonds publics en 3 1/4 0/0; en 1854, on fit une dernière conversion qui mit toute la dette anglaise en titres 3 0/0. L'économie annuelle que l'ensemble des conversions opérées de 1822 à 1854 procura à la Grande-Bretagne fut de 79 millions de francs. D'un autre côté, les conversions opérées au XVIII[e] siècle avaient réduit l'intérêt de 31 millions et demi de francs. Toutes les conversions qui furent pratiquées en Angleterre depuis Robert Walpole ont donc eu pour effet de réduire de 110 millions de francs les intérêts annuels de la dette nationale britannique. On voit combien est grande l'efficacité de ce procédé. Cette efficacité eût été beaucoup plus considérable encore si une forte partie de la dette anglaise, contractée pendant les guerres contre la France, avait été composée, à son origine, de titres 5 ou 6 0/0 émis au pair ou aux environs du pair, au lieu d'être formée de titres 3 0/0, émis fort au-dessous du pair et qui ne se prêtaient pas à des conversions postérieures.

Quoi qu'il en soit, cet allégement de 110 millions de fr. sur les intérêts annuels de la dette nationale actuelle de la Grande-Bretagne a été obtenu par des voies légitimes, sans soulever aucune récrimination. Dans un prochain article, nous étudierons les conversions de dettes qui ont été pratiquées en France, et nous rechercherons les raisons qui les ont rendues à la fois moins efficaces pour le Trésor public et plus pesantes pour les particuliers, que celles qui se sont faites de l'autre côté de la Manche.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA RÉDACTION DES TARIFS ET DES TABLEAUX DE DOUANE.

NÉCESSITÉ D'UNE MÉTHODE UNIFORME DANS TOUS LES PAYS.

Le commerce n'est plus circonscrit dans les étroites limites d'une province ou d'un Etat. C'est une grande opération internationale qui s'accomplit sur toute la surface du globe. Les divisions de la géographie naturelle, les longues traversées en mer, les déserts et les steppesne sont plus des obstacles sérieux pour lestransactions. Tout négociant qui exporte des marchandises dans les pays d'outre-mer sait à quoi s'en tenir là-dessus. Il n'a qu'à consulter le cours des frets, à calculer la perte d'intérêts occasionnée par la durée du transport, et à élever d'autant son prix de vente. L'Océan n'est plus une barrière.

Les difficultés les plus grandes que le commerce puisse rencontrer actuellement, dans la pratique et dans la théorie, ne sont donc pas le fait de la nature ; mais le fait de l'homme. Elles proviennent uniquement d'un manque d'entente entre les puissances lors de la rédaction de leurs tarifs douaniers et lors de l'établissement de leurs statistiques commerciales. Chaque pays a agi à sa guise ; chaque gouvernement a classé et groupé les marchandises dans l'ordre qui lui a plu. Il en résulte des différences considérables entre les nomenclatures des tarifs de chaque nation, différences qui occasionnent des retards, des erreurs et des complications de toute sorte et qui nuisent à la rapidité et au développement des échanges. Dans un autre ordre d'idée, les hommes d'Etat, les économistes et les commerçants, qui étudient à différents points de vue les faits commerciaux, se trouvent dans l'impossibilité d'établir aucune comparaison entre les transactions d'ensemble ou de détail des diverses puissances. La statistique commerciale qui devrait être, suivant la définition d'Achenwall légèrement modifiée, l'expression numérique de la situation respective et comparative du commerce de chaque Etat, ne leur offre que des éléments dissemblables, réfractaires à tout rapprochement.

Un exposé rapide des grandes divisions des tarifs et des tableaux de commerce des principales nations commerciales permettra de se rendre compte du manque d'unité qui rend ces documents si défectueux.

Le tarif de la France se divise en quatre sections : matières animales, matières végétales, matières minérales, fabrications. Ces quatre sections sont en outre partagées en vingt-sept titres sous lesquels viennent se ranger, en groupes ou avec des dénominations spéciales, les marchandises de toute nature, C'est d'après la même méthode que le tableau du commerce français est rédigé; mais le mouvement commercial y est encore envisagé sous un autre point de vue, en raison de l'espèce et de la destination des marchandises. On distingue, en outre : 1° les matières nécessaires à l'industrie ; 2° les objets naturels de consommation ; 3° les produits fabriqués. Enfin notre tableau donne les valeurs et les quantités de chaque marchandise importée ou exportée au commerce général et au commerce spécial.

L'Angleterre a adopté pour son tarif l'ordre alphabétique des marchandises soumises aux droits d'entrée, et pour son tableau de commerce l'ordre alphabétique de toutes les marchandises. Dans ce dernier document, il est tenu compte des pays de provenance et de destination, des quantités et des valeurs des marchandises qui font l'objet du commerce général, et de celles qui entrent dans la consommation ; les marchandises réexportées ne sont pas confondues avec celles que produisent le sol ou l'industrie du Royaume-Uni.

Dans le tarif du Zollverein, les marchandises sont réparties en quatre chapitres dont chacun a ses divisions et ses subdivisions marquées par des chiffres et par des lettres de l'alphabet grec et latin. Le hasard des taxations semble seul avoir réuni sous une même dénomination les articles les plus dissemblables, ainsi l'on trouve, sous la *Position 20*, b, les produits de l'orfèvrerie, de la bijouterie vraie et fausse, les feuilles d'or et d'argent, les objets d'ivoire, les éventails, les parapluies, les perruques, etc., etc. Comme la même classification a été adoptée pour le tableau du commerce, il en résulte qu'en regard de la *Position 20*, b, on ne trouve qu'un seul chiffre qui indique le poids total de toutes les marchandises énumérées ci-dessus qui ont été importées dans l'année. Le tableau des échanges du Zollverein ne fait pas connaître la valeur des marchandises ; et comme il est impossible d'additionner des mesures de longueur, de capacité et de poids, il en résulte qu'on ne peut avoir aucun total, même approximatif, du mouvement commercial de l'association allemande.

La Suisse procède à peu près de la même manière, mais avec plus de logique cependant. Elle réunit dans une même partie les marchandises taxées à la valeur, dans une autre les marchandises taxées au quintal, dans une troisième les marchandises taxées au collier, etc. Elle ne donne du reste aucune indication sur la valeur de ces marchandises, et ne tient pas compte des pays de provenance ou de destination.

L'Autriche procède encore différemment. Elle a dans son tarif vingt-deux classes et quatre-vingts articles qui chacun ont des subdivisions notées par des chiffres et des lettres. Le tableau du commerce de l'Autriche a la même économie ; il fait connaître les valeurs et les quantités de chaque marchandise à l'importation, à l'exportation et au transit. Par exemple, il n'indique pas les pays de provenance et de destination, mais seulement les frontières par lesquelles les marchandises entrent ou sortent. La configu-

ration géographique de l'Autriche explique cette détermination. Il serait, en effet, difficile de rechercher si tel produit importé par la frontière de Suisse, par exemple, est de provenance française, anglaise, italienne, allemande, belge ou helvétique.

Le tarif de la Russie comprend trois divisions: les marchandises exemptes de droits; les marchandises soumises à des droits et les marchandises prohibées. Chacune de ces divisions est séparée en trois sections: denrées alimentaires, matières brutes et préparées, fabrications. La même classification est adoptée pour les tableaux du commerce russe, qui indiquent les pays de provenance et de destination, les frontières d'entrée et de sortie, les quantités et les valeurs de chaque marchandise.

En Italie, la classification du tarif et celle du tableau de commerce sont semblables en tous points. Elles comprennent vingt catégories. — La statistique commerciale est aussi complète que possible.

La Belgique a adopté l'ordre alphabétique pour son tarif et pour son tableau; si cette méthode, qui est aussi celle de l'Angleterre, a l'avantage d'être très-commode pour les nationaux; elle se prête peu à des travaux internationaux; car la traduction substitue aux mots régulièrement classés dans le texte primitif, des mots étrangers dont les lettres initiales diffèrent. On se trouve alors en présence d'une liste où les marchandises sont indiquées à l'aventure.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Tous les pays d'Europe, à l'exception de la Turquie, publient des tableaux de leur commerce extérieur; tous ont des tarifs douaniers; mais il n'y a pas deux tarifs ni deux tableaux qui soient conçus sur le même plan.

A mesure que les échanges entre les nations les plus éloignées se développent, on souffre davantage de cet état de choses, et l'on comprend de plus en plus la nécessité d'une réforme. Bien souvent des vœux ont été exprimés dans ce sens. Le congrès statistique international, qui se réunit à la Haye en 1869, a notamment demandé que la classification et la nomenclature des marchandises énumérées dans les tableaux de commerce fussent soumises à une révision générale dans le but d'y établir une rédaction aussi uniforme que possible.

Déjà même, pour répondre au programme du congrès, des travaux importants ont été exécutés. Nous avons sous les yeux un remarquable *Projet d'une classification universelle de marchandises pour les tarifs douaniers et les tableaux de commerce*, qui a été présenté au congrès de Saint-Pétersbourg (1872) par son auteur, M. Térékhoff, et imprimé par ordre du ministre de l'intérieur de Russie. M. Térékhoff n'a pas cru devoir adopter l'ordre alphabétique pour sa nomenclature universelle. Il a groupé les 3,000 espèces de marchandises connues, selon leur nature et leur destination, en vingt-trois groupes principaux, qui vont du simple au composé, de la matière première au produit fabriqué de luxe. Ainsi le premier groupe comprend les matières naturelles primitives : animales, végétales, minérales; le second les comestibles, etc., etc. Après avoir passé en revue les objets fabriqués, les tissus, le vêtement, M. Térékhoff termine sa liste par les objets de luxe, la mercerie, la parfumerie, les pièces complètes composées de matières diverses, le matériel des sciences et de l'enseignement, et enfin les déchets et engrais.

Nous n'avons pas d'objections à faire contre cette classification qui a l'avantage de pouvoir être appliquée aux tarifs des douanes des différents pays sans exiger des remaniements trop considérables et sans blesser aucun des usages commerciaux en vigueur. Des tableaux comparatifs, dressés avec beaucoup de soin et d'exactitude, démontrent d'ailleurs suffisamment les avantages pratiques de ce système.

M. Térékhoff propose en outre d'annexer au tarif universel des compléments qui seraient d'une grande utilité dans la pratique. Il dit :

« Tout en conservant une classification uniforme pour tous les tarifs, le mode de tarification adopté pour chacun d'eux serait conservé; mais les taxes fixes devraient être indiquées ainsi que le montant des droits dans le texte même du tarif, comme cela a lieu dans le tarif du Zollverein. Ensuite il est indispensable que chaque tarif contienne un appendice explicatif officiel, indiquant les dénominations des marchandises qui figurent ou rentrent dans les divers articles du tarif en donnant en outre toutes les explications nécessaires concernant la définition technique desdites marchandises et le traitement douanier auquel elles sont soumises selon la forme sous laquelle elles se présentent. De pareilles notes explicatives se trouvent dans le tableau des droits conventionnels de la France et, plus complète encore, dans le tarif officiel des douanes de la Belgique.

» On a énoncé maintes fois l'opinion qu'à une époque où les relations internationales prennent de plus en plus d'importance, la connaissance exacte de ces indications est devenue indispensable aux manufacturiers et aux commerçants, ainsi qu'à tous ceux qui servent d'intermédiaires dans les échanges et les transports des marchandises destinées aux marchés des différents pays. Ce n'est qu'en s'initiant aux interprétations officielles qu'ils pourront établir à l'avance des calculs certains et se mettre en mesure d'éviter dans leurs dispositions, envois et déclarations, les inexactitudes et les malentendus dont nous sommes si souvent les témoins, et dont les suites peuvent entraîner pour les intéressés des retards et des dommages. La connaissance intime de ces interprétations officielles n'est pas moins nécessaire aux employés de l'administration. »

Il arrive souvent aussi que des négociants, ayant à faire des expéditions à l'étranger, emploient, dans leurs déclarations, lettres de voiture et connaissements, des termes étrangers qui ne correspondent pas exactement à l'espèce de marchandises qu'ils ont l'intention de désigner. Un vocabulaire français-anglais-russe-allemand-italien devrait être également rédigé et certifié par les délégués des gouvernements. Il indiquerait, non-seulement la traduction exacte des noms des marchandises, mais encore l'indication du numéro des articles du tarif, le montant des droits et la manière dont la quantité doit être déclarée. Il existe déjà un dictionnaire douanier allemand-russe et un autre dictionnaire douanier allemand-français. C'est sur le modèle de ces deux publications que devrait être composé le dictonnaire douanier universel.

Il va sans dire que toutes les réformes proposées ci-dessus ne modifient en rien les droits actuellement en vigueur et ne peuvent avoir pour effet de déranger les combinaisons fiscales que chaque puissance a cru devoir établir.

Quant aux tableaux de commerce, ils doivent être rédigés avec la même nomenclature que celle qui aura été adoptée pour les tarifs. Mais cette première réforme accomplie, il y a encore beaucoup de modifications à introduire dans leur économie.

Il est nécessaire que toutes les statistiques puissent être faites d'après une méthode uniforme, c'est-à-dire qu'un même règlement, appliqué dans tous les pays, règle les déclarations que les négociants auront à faire. Il est à désirer aussi que les différentes puissances s'entendent pour adopter un cadre unique et des divisions semblables dans leurs publications commerciales.

Parmi les points sur lesquels les études devraient se porter principalement, nous signalerons les suivants :

1° Nécessité d'indiquer dans tous les tableaux de commerce les quantités et les valeurs qui représenteront le mouvement de chaque marchandise;

2° Pour l'établissement des valeurs, nécessité d'adopter exclusivement l'un des deux systèmes appliqués aujourd'hui, soit celui qui consiste à accepter telles quelles, les déclarations des commerçants, soit celui qui remet à une commission spéciale le soin de fixer les valeurs moyennes pour chaque année;

3° Nécessité de distinguer dans le mouvement commercial deux parties distinctes : le commerce général et le commerce spécial, qui est la représentation exacte des échanges directs;

4° Nécessité de distinguer pour chaque marchandise le pays de provenance et de destination;

5° En attendant l'adoption d'un système métrique et monétaire uniforme, nécessité d'adopter, du moins pour le mesurage et l'évaluation de chaque marchandise, des unités du même ordre. C'est-à-dire cesser de compter, comme on le fait aujourd'hui, les étoffes au poids dans un pays, à la longueur dans un autre, à la valeur dans un troisième.

Nous ne nous dissimulons pas la difficulté de ces études; mais nous sommes convaincus que la recherche d'une méthode unique rendrait un immense service au public international, et c'est pourquoi nous appelons de tous nos vœux une commission officielle composée de délégués de chaque Etat et chargée de préparer et d'accomplir cette grande réforme.

Les intérêts qui sont engagés dans cette question sont considérables. Le commerce, nous l'avons déjà dit, est entravé dans sa marche par des complications illogiques des nomenclatures de tarifs; la science économique se trouve privée, en ce qui concerne le commerce, d'un outil merveilleux qui lui permettrait d'affirmer au lieu de conjecturer, de voir au lieu de douter. Les législateurs sont obligés de décréter des lois commerciales sans avoir pu se convaincre, par des constatations numériques absolument vraies, de l'opportunité des mesures proposées à leur sanction.

Les Etats sont des personnes morales qui forment entre eux une société d'un ordre supérieur. L'adoption d'une méthode unique, d'une nomenclature uniforme faciliterait puissamment leurs rapports commerciaux, rendrait la rédaction de leurs traités de commerce plus rapide, l'usage de leurs tarifs conventionnels plus familier. Enfin, il ne faut pas oublier que les gouvernements sont intéressés, au point de vue financier, à ce que les chiffres de la statistique commerciale soient obtenus de la manière la plus exacte, et que, dans la pratique, le service des douanes y trouverait de grands avantages.

Ainsi l'adoption d'une méthode uniforme pour la préparation et la rédaction des tarifs douaniers et des tableaux du commerce est nécessaire pour le Commerce, la Science, la Politique, le Trésor et l'Administration. Des intérêts considérables sont en jeu. Nous espérons qu'ils ne souffriont pas plus longtemps et qu'une entente prochaine entre les principales puissances commerciales fera disparaître les anomalies regrettables que nous venons de signaler.

Ed. Morel.

LE RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ BATIE DANS PARIS.

Le préfet de la Seine a fait afficher et réafficher un arrêté prescrivant aux propriétaires de maisons *la mise en bon état des façades*. Cet arrêté, sur lequel il y a lieu de faire diverses observations, n'est pris qu'en l'exécution d'une loi antérieure qui, sous l'Empire, était appliquée tous les ans à quelques-uns des arrondissements de la capitale. Il y est dit à l'article 5 que, « au moins tous les dix ans, les maisons seront grattées, repeintes ou badigeonnées sur l'injonction qui sera faite aux propriétaires par l'autorité municipale. » L'opération, que le titre de l'arrêté préfectoral qualifie simplement de mise en bon état de propreté, est donc passablement dispendieuse.

La loi du 26 mars 1852 dont il s'agit et intitulée *Décret relatif aux rues de Paris*, date de l'époque où le prince-président de la République était investi d'un pouvoir dictatorial, de sorte que ses simples décrets avaient force de loi. Il est fort douteux qu'aucune assemblée élective, Chambre des députés, Corps législatif ou Assemblée nationale eût consenti à la voter. C'est, qu'en effet, par l'ensemble de ses dispositions elle porte une série d'atteintes au droit de propriété, quoique l'on fût dans un temps où il convenait de fortifier le respect dû à celle-ci. Et il faut avouer que c'est un besoin qui ne se fait pas moins sentir aujourd'hui.

A cette époque de 1852 les intérêts se sentirent rassurés comme par enchantement. Les affaires restées incertaines et languissantes depuis le 24 février 1848 se relevaient de toute part et prenaient les allures les plus satisfaisantes. Chacun dans Paris se voyait ou se croyait plus riche; l'idée d'imposer tous les dix ans un sacrifice à la propriété bâtie ne souleva pas d'objection apparente. Grâce à la légèreté du caractère national on supposait généralement que ce réveil de la prospérité publique aurait une durée illimitée. On remarqua donc peu les empiètements graves sur le droit de propriété, tel qu'il était reconnu jusqu'alors dans Paris comme ailleurs, qui étaient consacrés relativement aux maisons de Paris par le décret-loi du 26 mars. Le vulgaire n'y aperçut qu'une chose : on allait, par la latitude qu'on se donnait à l'égard des maisons, changer totalement Paris et en faire une ville incomparable. L'article 5, celui qui concerne les façades, pourrait bien déplaire aux propriétaires par les frais périodiques qu'il leur imposait, mais l'aspect de la ville y gagnerait énormément.

A lui seul cependant cet article 5 était une loi somptuaire à rebours. Les anciennes lois somptuaires interdisaient telle ou telle manifestation de la richesse, pour obliger à l'économie la société tout entière ou certaines classes dénommées. Le législateur de 1852 voulut au contraire par l'article 5, que, quels que fussent les événements, la ville eut toujours un air de fête et d'opulence. Ce n'est pas sans quelque analogie avec les villages et les villes que Potemkin, dans un célèbre voyage de l'impératrice Cathérine, avait improvisés sur la route en les peuplant pour quelques jours de villageois et de villageoises endimanchés et pomponnés. On a décrété que la ville de Paris devait avoir en permanence une apparence fastueuse, ce qui ne serait légitime que si l'on pouvait aussi bien décréter la prospérité en permanence.

L'article 5 de la loi du 26 mars 1852, pour ne parler que de celui-ci, émane d'une fausse idée et fait partie d'un faux système. C'est l'omnipotence de l'Etat en des matières où l'intervention de l'Etat n'est pas justifiée. Sans doute l'Etat ou la commune doit veiller à ce que les habitations soient établies et entretenues de façon à donner de la sécurité aux habitants. Qu'ils obligent la réparation ou même la démolition d'une maison qui, faute de solidité est un danger à la fois pour les gens qui l'occupent et pour les passants, rien de mieux. L'autorité est alors dans son droit et quand bien même, dans les grandes villes, elle exercerait ce droit avec quelque sévérité, personne ne l'en blâmerait. Mais vouloir que la ville, par ordonnance de police, ait constamment un air coquet, c'est dépasser les bornes et tomber dans l'arbitraire.

Chaque propriétaire, quand il en a le moyen, aime que sa maison ait de l'apparence; le bon entretien des façades attire les chalands; dans une maison de bonne mine les appartements se louent plus cher : il n'en faut pas davantage pour que les propriétaires, dans la limite de leurs ressources, fassent volontiers des frais.

De cette manière, toutes les fois que dans Paris la prospérité publique est affermie, l'extérieur des maisons est l'objet particulier des soins des propriétaires : mais quand les temps sont durs, quand les loyers baissent et qu'il y a des appartements inoccupés, il est presque aussi pénible d'avoir à parer sa maison, à en gratter, repeindre et badigeonner les dehors par ordre de l'autorité, qu'il le serait d'être tenu de ne se montrer dans la rue qu'en habit neuf.

Ce régime spécial institué dans Paris y offre plus d'inconvénients qu'il n'en présenterait dans la plupart des villes de province. A Paris, la propriété bâtie est affectée plus qu'ailleurs par les bouleversements politiques, parce que ces déplorables événements y diminuent la population riche ou aisée, dans une plus forte proportion. Ils font fuir les étrangers, ils déterminent les familles opulentes des départements à rester chez elles.

Le loyer des maisons est une des principales sources du revenu des familles parisiennes. Dans l'ensemble, le produit de ce loyer est notablement atténué depuis la révolution du 4 septembre. Indépendamment des raisons générales, il y en a de toutes spéciales qui lui ont causé un gros préjudice. Tout le monde sait qu'à Paris les locations les plus productives sont celles des boutiques et magasins. Or qu'est-il arrivé à cet égard ? La population riche, soit française, soit étrangère, s'étant raréfiée à Paris, la vente dans les boutiques et magasins s'est restreinte d'autant; un bon nombre ont fermé, pour s'en convaincre on n'a qu'à regarder autour de soi. Il n'en faut pas davantage pour que le montant total des loyers soit notablement en baisse.

De plus, il est constant que depuis quatre ans les très-grands magasins, où l'on réunit un nombre indéfini d'articles, et dont le *Louvre*, le *Coin de Rue*, le *Petit Saint-Thomas*, entre autres, sont des types connus, ont plutôt développé leurs affaires et même se sont multipliés. De là pour la généralité des boutiques et magasins une réduction nouvelle de clientèle qui se répercute sur les propriétaires des maisons dont les marchands en boutique sont les locataires. Une autre atteinte non moins fatale à la catégorie la plus usuelle des boutiques et magasins provient de l'énorme accroissement des patentes qui grève Paris plus que le reste de la France. Sous tous ces traits réunis la propriété bâtie de Paris est au moment d'être accablée. Il semble donc que ce soit peu le cas de maintenir, spécialement dans son article 5, le décret-loi du 26 mai 1852 qui prescrit aux propriétaires un entretien de luxe.

On dit néanmoins qu'il se prépare, dans le sein de l'administration municipale, un impôt nouveau qui serait à l'adresse des seuls propriétaires de maisons. L'administration de la ville est, on ne le sait que trop, fort gênée. Sous cette étreinte, le conseil municipal devient de temps en temps ce qu'était la taverne de Madrid où Gil-Blas prenait ses repas, et où l'on discourait afin de trouver quelque moyen de remplir les coffres vides du roi. C'est ainsi que s'est produite l'idée étrange de mettre l'éclairage de cette immense cité à la charge des seuls propriétaires, et l'idée aurait eu un tel succès, que l'autorisation de la mettre en pratique allait été demandée à l'Assemblée nationale. Motiver une telle charge pour la propriété bâtie semble plus que difficile. L'éclairage des rues et des places est d'utilité générale; c'est une nécessité absolue pour toutes les classes de la société. Il n'y a donc aucune raison pour en faire l'objet d'une taxe dont seraient seuls frappés les propriétaires de maisons. Ce serait d'une injustice flagrante.

Avant la belle découverte de Jenner, on traitait la petite vérole par le moyen de l'inoculation, qui tuait souvent le patient. D'après la manière dont on se comporte à Paris, on serait porté à croire qu'on est décidé à traiter par un moyen analogue la société française menacée de l'invasion du communisme. On lui inocule le socialisme par divers

expédients qu'on ajoute successivement les uns aux autres. Depuis 1830, on a doté Paris de l'impôt progressif sur les loyers. Par le décret-loi du 26 mai 1852 on enseigne à la population que la propriété bâtie de Paris peut, sans inconvénient, être soumise à l'arbitraire. Ceux qui le rédigèrent devaient avoir lu la veille la définition du droit de propriété que Robespierre proposa à la Convention, qui la repoussa. Elle revenait à peu près à ceci : c'est le droit de jouir de ce qu'on possède, après que le législateur en a pris tout ce qui lui convenait. Il y a maintenant la perspective de la taxe sur la propriété bâtie, pour subvenir à l'éclairage public. Nous assistons ainsi aux manifestations s'aggravant les unes les autres d'un socialisme qui est inconscient, nous nous plaisons à le croire, mais il serait temps qu'on s'arrêtât sur cette pente.

LETTRES DE TURQUIE.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

L'ORGANISATION DES POSTES ÉTRANGÈRES ET DE LA POSTE INDIGÈNE DANS L'EMPIRE OTTOMAN.

Constantinople, le 21 avril 1874.

Les nombreux articles de l'*Economiste français* et notamment une étude comparative entre les postes en France et en Allemagne, publiée dans ce journal le 28 mars dernier, ont dû éclairer le gouvernement sur l'infériorité de la poste française. Le fait que vous signalez trouve son application dans le Levant. Notre poste est ici très-défectueuse si on la compare aux postes des autres puissances fonctionnant dans le pays, et principalement à la poste allemande. Je crois utile de vous fournir à ce sujet quelques renseignements précis qui viendront à l'appui de votre démonstration.

La correspondance postale entre l'empire Ottoman et les pays étrangers n'est pas aux mains de l'administration Turque. Cette administration ne fait le service de la poste que dans l'intérieur et ne franchit pas les frontières. La ville de Constantinople et les provinces expédient les lettres, les imprimés et les échantillons dans les autres parties du monde, par l'intermédiaire des postes étrangères et au moyen des bateaux des compagnies de navigation de l'Autriche, de la Russie, de la France et de l'Italie.

Il existe à Constantinople cinq bureaux étrangers des postes : bureaux français, autrichien, russe, anglais et allemand. La poste française fonctionne depuis trente-quatre ans. La poste autrichienne, la poste anglaise et la poste russe ont été créées depuis et à quelques années d'intervalle. La poste allemande n'a été installée que tout récemment après la guerre, en 1871. En deux ans, elle a su, par un ensemble de mesures judicieuses que j'expliquerai en détail, acquérir une importance réelle et obtenir la préférence du public.

Pour que vos lecteurs possèdent tous les éléments de la question, j'indiquerai successivement les départs de chaque poste, leurs tarifs d'affranchissement des lettres, des imprimés et des échantillons avec l'unité de poids qu'elles admettent et les mesures de détail qui ont assuré leur succès, ou provoqué leur décadence.

Remarquons, avant d'entamer cette énumération, que les gouvernements européens, en installant des bureaux de poste à Constantinople, n'ont pu être guidés par l'intérêt fiscal. Il est avéré en effet qu'aucun d'eux ne couvre ses frais parce que dans leur calcul on doit faire entrer, pour la France, l'Autriche et la Russie, les subventions que ces puissances payent aux compagnies de navigation à vapeur effectuant le service postal et, pour l'Allemagne et l'Angleterre, la charge des traités en vertu desquels elles confient leurs dépêches à ces compagnies. L'Europe a surtout voulu assurer l'expédition régulière des courriers de ses ambassades et de ses colonies. De plus, comme en ce pays, plus qu'ailleurs, on juge les hommes et les choses exclusivement d'après les apparences, ceux des gouvernements européens qui ont le bon esprit de ne négliger aucun détail, se sont efforcés d'accroître leur influence sur l'opinion publique, en introduisant dans ce service des perfectionnements qui leur permettraient de distancer les postes des gouvernements moins prévoyants.

La poste française expédie des dépêches pour la France, pour l'étranger et pour les Echelles de l'empire Ottoman par les bateaux des messageries maritimes. Cette poste n'offre au commerce que la ressource d'un seul départ par semaine pour la France et pour l'étranger. Ce départ a lieu, en toute saison, le mercredi, une semaine par les Dardanelles, le Pirée, Naples, Marseille, et la semaine suivante par les Dardanelles, Smyrne, Syra, Marseille. Ce dernier bateau, qui touche à Smyrne tous les quinze jours, livre toutes les correspondances à destination de la côte de Syrie, d'Alexandrie et de la Chine. Le voyage de Constantinople à Marseille par cette voie dure en moyenne sept jours pleins.

La poste française expédie en outre des courriers par les bateaux français des Messageries maritimes :

Pour Salonique, chaque vendredi, en touchant Rodosto, les Dardanelles, Enos, Dédeagh et Cavalla;

Pour le Danube, chaque lundi, touchant Varna, Kustendjé, Soulina et Ibraïla;

Pour Trébizonde, chaque lundi, touchant Jeniboli, Samsoun, Ordon et Kerassounde.

La poste austro-hongroise est beaucoup plus active que la poste française. Elle se sert pour ses expéditions des bateaux du Lloyd autrichien. Voici l'organisation de son service :

Saison d'hiver : Départ chaque mercredi, c'est-à-dire en concurrence avec la poste française. Ce courrier est transporté par le Lloyd jusqu'à Varna d'où il est dirigé sur l'Europe occidentale par Rutschuk, Carslburg, Pesth et Vienne. Second courrier, par terre, le même jour mercredi de chaque semaine, avec la malle de toute l'Europe, par la voie de Belgrade-Vienne.

Saison d'été : Dès qu'arrive le printemps et que la débâcle des glaces a rendu le Danube navigable, en général vers le mois d'avril, la poste austro-hongroise inaugure son service accéléré avec l'Europe. Deux départs par semaine, le mardi et le vendredi : Voie de Varna, Rutschuck, Bazias, Pesth, Vienne. Le trajet s'effectue alors entre Constantinople et Paris en *cinq* jours et deux fois par semaine, tandis que la poste française continue avec une sérénité imperturbable à n'expédier qu'un seul courrier qui n'arrive à Marseille qu'après *sept* jours de traversée.

De plus, la poste austro-hongroise expédie en toute saison, et le samedi de chaque semaine, un courrier accéléré sur Trieste par bateau du Lloyd. Ce bateau touche à Syra et à Corfou. Il porte la malle de l'Allemagne, du nord de l'Europe, de la Belgique, de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique. A Corfou il remet à un bateau italien, qui attend son arrivée, la malle de l'Italie, voie de Brindisi. Cette poste a aussi organisé un service indirect pour Trieste. Départ le jeudi de chaque semaine par Gallipoli, les Dardanelles, Tenedos, Mételin, Smyrne, la Grèce, les îles Ioniennes, l'Albanie, la Dalmatie et les côtes orientales de l'Italie.

La poste austro-hongroise et le Lloyd autrichien font ainsi une rude concurrence à la poste française et aux Messageries maritimes. Un bateau du Lloyd, emportant le courrier, part :

Chaque vendredi, pour Trébizonde touchant aux ports ottomans de la côte d'Asie;

Une fois tous les quinze jours, et le samedi, pour Salonique et Volo, touchant à Gallipoli, aux Dardanelles, à Dédeagh, à Cavalla et à Lagos;

Chaque jeudi, pour Alexandrie touchant à Gallipoli, aux Dardanelles, à Tenedos, à Mételin, à Smyrne, à Chio, en Syrie, à Rhodes et à Chypre.

La poste russe offre, de son côté, un moyen de correspondance avec l'Europe, par la voie d'Odessa. Elle expédie ce courrier deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, en toute saison, par les bateaux de la puissante compagnie russe de navigation et de commerce. On compte, en moyenne six jours, pour l'expédition par cette voie d'une lettre de Constantinople à Paris. Le bateau, qui emporte ce courrier, correspond en outre avec Kherson, Nicolaiew, les ports de la Crimée, d'Azof et du Caucase, ainsi qu'avec tous les chemins de fer de la Russie.

Assez souvent, mais à des époques indéterminées, la compagnie de navigation russe organise des départs directs pour Marseille, le Havre et Londres.

Tous les quinze jours, en toute saison, la poste russe expédie un courrier à Alexandrie. Le bateau qui l'emporte part le jeudi et touche aux Dardanelles, à Smyrne, à Chio, à Rhodes, à Messine, à Alexandrette, à Lattaquié, à Tripoli, à Beyrouth, à Saint-Jean-d'Acre, à Jaffa et à Port-Saïd.

Chaque dimanche, en toute saison, départ du courrier russe pour Poti, par bateau touchant à Ieniboli, à Samsoun, à Ordon, à Kerassonde, à Trébizonde, et à Batoum.

La poste anglaise n'a pas une grande importance. Elle se sert, pour l'expédition de son courrier en Angleterre, pendant l'hiver, des Messageries maritimes françaises partant le mercredi, et pendant l'été, le nombre de ses expéditions est porté à trois, parce qu'elle utilise, à cette époque de l'année, les bateaux du Lloyd partant deux fois par semaine pour Varna. Cette poste reçoit les lettres, les impri-

més et les échantillons, à destination de tous les pays du monde.

La poste allemande se sert, pour l'expédition de ses courriers, des bateaux du Lloyd autrichien, voies de Varna et de Trieste, et de ceux de la compagnie russe, voie d'Odessa. Elle reçoit les lettres, les imprimés et les dépêches pour les départs des lundis et des jeudis, voie d'Odessa, des mardis et des vendredis, voie de Varna, et du samedi, voie de Trieste.

Examinons maintenant quel est, dans chacune de ces postes, le prix du port des lettres, des imprimés, des échantillons, et l'unité de poids qu'elles admettent, de façon à ce que l'on puisse comparer les avantages et les désavantages qu'elles offrent au public.

Poste française : lettres de 10 grammes à destination de la France, de l'Algérie, de Tanger et de Tunis, 0 fr. 80 c.; imprimés du poids de 40 grammes, 0 fr. 12 c.; échantillons du poids de 40 grammes, 0 fr. 20 c. — Poste allemande : port total des lettres du poids de 10 grammes, à destination de la France par la voie de Varna et de Trieste, 4 gros 1/2, soit 0 fr. 56 c., le gros valant 0 fr. 12 c. (En réalité, le gros vaut 0 fr. 12 c. 1/2, mais la poste allemande néglige en percevant ce 1/2 centime); port d'une lettre pesant 15 grammes, pour la même destination, 7 gros 1/2, soit 0 fr. 90 c. Veuillez remarquer dès à présent que la lettre du poids de 15 gram., expédiée à destination de France par la poste allemande et par la voie de Varna et de Trieste, ne coûte comme affranchissement que 0 fr. 10 c. de plus que la lettre de 10 grammes expédiée par la poste française. Par la voie d'Odessa, la poste allemande perçoit, pour la lettre de 10 grammes expédiée en France, 5 gros, soit 0 fr. 60 c., présentant encore au commerce une économie de 0 fr. 20 c. par lettre sur le tarif de la poste française. Le prix du port des journaux et des échantillons expédiés par la poste allemande à destination de France est plus élevé qu'à la poste française. Ainsi, elle perçoit 3 gros 1/2, soit 0 fr. 42 c. pour un poids de 50 grammes de journaux et d'imprimés, et 3 gros 3/4, soit 0 fr. 44 c. pour les échantillons du poids de 50 grammes. — Poste autrichienne : lettres du poids de 10 grammes à destination de France, 0 fr. 75 c., c'est-à-dire 0 fr. 5 c. de moins que par la poste française ; imprimés et échantillons, poids, 40 grammes, 0 fr. 17 c. — La poste russe fait payer encore plus cher que la France. Le port d'une lettre pour la France est de 1 fr. 20. Aussi le commerce use-t-il fort peu de cette poste.

Je crois utile de donner encore quelques chiffres qui serviront à démontrer les causes de la décadence de notre poste et du succès de la poste allemande.

Expéditions pour l'Allemagne : Poste française, lettres de 10 grammes, 0 fr. 60 c.; imprimés du poids de 40 grammes, 0 fr. 15 c. Poste allemande: Lettres du poids de 15 grammes, 2 gros 1/2, soit 0 fr. 30 c.; imprimés et échantillons du poids de 50 grammes, 3/4 de gros, soit 0 fr. 8 c. De plus, cette poste reçoit à destination de l'Allemagne des imprimés et des échantillons du poids de 250 à 500 grammes en ne faisant payer que 6 gros, soit 0 fr. 72 c., par la voie de Varna et de Trieste, et 10 gros, soit 1 fr. 20 c., par la voie d'Odessa. Elle expédie encore les cartes de correspondance pour l'Allemagne, moyennant 1 gros, soit 0 fr. 12 c., et à destination de la Suisse, moyennant 1 gros 1/2, soit 0 fr. 18 : Poste autrichienne : Lettres du poids de 15 grammes, 15 soldi, soit 0 fr. 30 c. (le soldi vaut environ 0 fr. 2 c.); imprimés du poids de 50 grammes, 4 soldi, soit 0 fr. 8 c.

Expéditions pour la Grande-Bretagne. Poste anglaise: Lettres d'une 1/2 once, 8 pence : Pour brochures, imprimés, photographies et échantillons de marchandises, pour 1 once, 1 penny; de 1 à 2 onces, 2 pence; de 2 à 4 onces, 4 pence; pour chaque 4 onces en sus, 4 pence. Poste française: Une lettre de 20 grammes, 0 fr. 60 ; Imprimés et échantillons du poids de 40 grammes, 0 fr. 15 c. Poste allemande : Lettres du poids de 15 grammes, 4 gros, soit 0 fr. 48 c. Imprimés et échantillons du poids de 50 grammes, 1 gros 1/2, soit 0 fr. 18. Poste autrichienne : lettres du poids de 15 grammes, 0 fr. 50 c.; imprimés du poids de 45 grammes, 0 fr. 18. La voie de la poste russe n'étant que peu ou point employée, il est inutile de donner son tarif pour cette destination, ainsi que pour les pays de l'Europe occidentale.

Expéditions pour la Belgique dont les relations avec le Levant sont très-actives. Poste française : Lettres de 10 grammes, 0 fr. 60 ; imprimés du poids de 40 grammes, 0 fr. 10 c. Poste allemande. Lettres du poids de 15 grammes, 3 gros 1/2, soit 0 fr. 42 c.; imprimés et échantillons du poids de 50 grammes, 1 gros, soit 0 fr. 12 c. Poste autrichienne : Une lettre du poids de 15 grammes, 0 fr. 50 c.; imprimés du poids de 45 grammes, 9 soldi, 0 fr. 18 c.

Expéditions pour l'Italie. Poste française : Une lettre du poids de 10 grammes, 0 fr. 60 c.; imprimés et échantillons du poids de 40 grammes, 0 fr. 9 c. Une récente convention a été conclue entre la poste française et la compagnie italienne de navigation à vapeur, la *Trinacria*, pour l'expédition par cette poste des lettres à destination d'Italie, le mardi par le paquebot de la Trinacria (départ hebdomadaire); le mercredi par le bateau des Messageries maritimes, et le samedi par le bateau du Lloyd se rendant à Trieste, avec escale à Corfou.

Je pourrais poursuivre cette énumération ; mais elle démontre suffisamment que pour la plupart des destinations, pour toutes pourrait-on dire, le tarif de la poste française est sensiblement plus élevé que celui des autres postes et surtout que celui de la poste allemande, bien qu'elle n'admette qu'une unité de poids inférieur et que son courrier reste en route deux jours de plus que le courrier des autres postes. On doit ajouter que la poste allemande délivre des mandats de poste à destination de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Italie (ainsi que des bureaux italiens en Egypte et à Tunis), de la Norwége de la Suède, des Pays-Bas, de la Suisse et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. La poste française ne délivre pas de mandats. Les envois d'argent à destination de France sont effectués par l'intermédiaire des Messageries maritimes.

En ce qui concerne les expéditions pour la Syrie et pour l'Egypte, la poste française est en concurrence avec la poste autrichienne. Ici encore son infériorité est évidente. Poste française : Lettres de 10 grammes pour la Syrie et pour l'Egypte, 0 fr. 40 c.; imprimés du poids de 40 grammes, 0 fr. 12 c.; échantillons du poids de 40 grammes, 0 fr. 20 c. Poste autrichienne: Lettres du poids de 15 grammes, pour la Syrie et pour Alexandrie, 0 fr. 20 c.; imprimés, poids de 50 grammes, 0 fr. 4 c. Pour l'Egypte, à l'exception d'Alexandrie, lettres du poids de 15 grammes, 0 fr. 40 c.; imprimés et échantillons du poids de 50 grammes, 0 fr. 8 c.

Ce n'est pas tout. Non seulement, la poste française est loin d'offrir aux expéditeurs les avantages que leur assurent les autres postes, mais elle présente de nombreux vices d'organisation. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'à ce point de vue la poste allemande, malgré la date récente de sa création, a dû, plus que toutes les autres, donner satisfaction au public.

Ainsi les bateaux qui portent les courriers n'arrivant jamais à heure fixe, le public est dans l'incertitude. La poste allemande s'empresse de faire afficher dans des endroits bien en vue des placards écrits en allemand et en français annonçant l'heure exacte de la distribution. La poste française avait autrefois cette bonne habitude. Elle y a renoncé depuis un an, on ne sait pourquoi.

Toutes les postes sont situées au centre de Péra. Les maisons de commerce sont en grand nombre à Stamboul et tous les établissements financiers à Galata. Or les distances de ces deux points jusqu'aux bureaux de poste sont considérables. Je la préciserai pour vos lecteurs de Paris en disant que le commerçant qui a son comptoir à Stamboul est obligé pour porter ses lettres à la poste de franchir une distance égale à celle qui sépare les hauteurs de Montmartre du Louvre, avec cette circonstance aggravante que le terrain à parcourir est très accidenté et que les rues sont étroites, encombrées, affreusement pavées. En hiver, on marche dans des mares de boue ; en été, on est aveuglé par des tourbillons de poussière. Qu'a fait la poste allemande? Elle a installé des boîtes aux lettres à Stamboul dans le centre commercial, à Galata sur plusieurs points, au bureau du capitaine de port allemand, ainsi que dans le magasin bien connu d'un négociant allemand. Elle a même poussé les précautions jusqu'à mettre une seconde boîte à Péra même, à l'hôtel de Pesth qui est très-fréquenté. La levée de ces boîtes a lieu, à Stamboul 1 h. 1/2, à Galata et à Péra 1 h. 1/4 avant le départ des courriers. Quant à la poste française elle offre au public la seule et unique boîte de l'hôtel dans lequel elle est installée. De plus, vous ne trouvez à la poste française, ni renseignements, ni tableaux indicateurs. A la poste allemande on s'empresse de distribuer à tous ceux qui viennent pour apporter des lettres ou pour les retirer, des feuilles volantes donnant sur le service toutes les indications désirables. Le facteur porte ces feuilles à domicile. On ne néglige aucun moyen de les répandre dans le public.

Tout le monde ici établit entre les deux postes la comparaison que je viens de tracer. Elle est d'autant plus humiliante pour nous et d'autant plus préjudiciable dans une

certaine mesure à l'influence française et aux intérêts de notre pays que la poste française tenait autrefois ici le premier rang parmi les services similaires, et que sa décadence fournit à nos ennemis une occasion propice de conclure à un abaissement évident de notre esprit d'organisation.

Je terminerai ce tableau des postes à Constantinople par quelques indications sur la poste ottomane. Elle ne fonctionne que pour les Echelles du littoral ottoman et pour l'intérieur des provinces. L'affranchissement des lettres est obligatoire pour toutes les expéditions. Cet affranchissement est entouré de précautions qui donnent la mesure et du peu de développement des correspondances écrites entre les indigènes et de l'organisation de cette poste. Ainsi, lorsqu'une lettre est jetée dans la boîte aux lettres revêtue de timbres insuffisants, la poste se garde bien de l'expédier à destination. Elle sera, dit le règlement, conservée au bureau et exposée d'une manière apparente. Son expéditeur n'est pas autrement informé de son erreur. Si sa bonne étoile le ramène au bureau et lui fait jeter les yeux sur le tableau des lettres conservées il pourra reconnaître la sienne et compléter l'affranchissement. Dans le cas contraire, il attendra longtemps une réponse de son correspondant.

Le port d'une lettre simple est de 1 piastre et 20 paras, soit environ 0 fr. 40 pour une distance de 100 heures par terre, de 3 piastres ou de 0 fr. 75 pour une distance de 200 heures, et de 6 piastres ou 1 fr. 50 pour une distance au-delà de 200 heures. On ne dit pas si le calcul de ces distances est basé sur la marche d'un homme à pied, à cheval ou en voiture. La poste ottomane se charge également des envois d'imprimés et de groups. Malheureusement ses courriers de terre sont souvent dévalisés par les brigands. Exemple, le courrier de Bagdad qui a été dépouillé quatre fois en un an. Le gouvernement ottoman est fort désireux de substituer son service des postes à celui des autres puissances pour les correspondances avec l'Europe. Ce désir est légitime. Mais il faudrait le rendre acceptable par le perfectionnement de l'organisation actuelle qui n'offrirait peut-être pas au commerce européen toutes les garanties qu'il exige et qu'il trouve dans les différents services nationaux.

ESCHBACH.

LA GRÈVE DES OUVRIERS AGRICOLES EN ANGLETERRE

La grève des cultivateurs anglais, dont nous parlions dans un de nos précédents numéros (1), et la résistance des fermiers, se prolongent, ainsi que les derniers journaux nous en apportent la preuve.

A Bury-Saint-Edmond, ville qui ne manque pas d'importance, en tant que marché agricole, les fermiers se sont réunis pour s'entendre sur la marche à suivre en ce qui touche l'agitation unioniste. L'assemblée ne comprenait pas moins de 300 personnes. Presque tous les fermiers de la partie occidentale du comté de Suffolk s'y trouvaient; d'autres étaient venus du comté de Cambridge, voire de celui d'Essex. On remarquait dans l'assistance le marquis de Bristol, grand propriétaire des environs, et le colonel Wilson, qui est également établi de ce côté. Celui-ci a rempli l'office de président, *Chairman*; il a ouvert la séance par une allocution modérée et conciliatrice. Il a déclaré qu'à son sens les fermiers feraient mal de congédier leurs ouvriers par le seul motif que ceux-ci seraient membres d'une union agricole, mais qu'ils avaient bien le droit de considérer les conditions sous lesquelles ces ouvriers s'étaient enrégimentés dans les rangs de ces sociétés. Puis, il a fait connaître que la plupart exigeaient de leurs adhérents qu'ils réclamassent un minimum de 18 shillings de gages par semaine, en même temps qu'une réduction du travail quotidien.

Or, le colonel Wilson a trouvé ces prétentions excessives, et il y a vu un parti pris d'imposer aux fermiers des sacrifices incompatibles avec leur dignité, avec leur position de fortune même. Il ne fallait point, a-t-il ajouté, qu'ils se laissassent intimider par la lettre malsonnante (*Mischievous*) d'un haut dignitaire de l'église anglicane; il était indispensable, au contraire, qu'ils formassent entre eux une ligue d'ailleurs purement défensive. On leur déclarait la guerre, force était bien à eux de la soutenir. Tant que les exigences énumérées ci-dessus persisteraient, les *Lock-out* seraient justifiables, quoique à vrai dire il y eût lieu de n'y recourir que le plus rarement possible et après avoir épuisé tous les moyens conciliatoires.

Comme cette opinion semblait peu du goût de la masse de l'auditoire et que d'énergiques réclamations se faisaient entendre, l'honorable président s'est interrompu un instant; puis il a repris et justifié sa façon de voir, soutenu par le concours du marquis de Bristol et d'un ecclésiastique, le Révérend Jones, de Fakenham. Ce dernier a même émis l'opinion qu'il fallait traiter avec les *Unions* et non les combattre. Leur existence pouvait être une chose assez désagréable pour les fermiers; mais qu'y faire, et comment croire qu'avec un *Lock-out* on viendrait à bout de prétentions qui semblent s'accuser avec tant d'énergie? L'emploi d'un pareil moyen n'aurait-il pas, au contraire, pour conséquence immédiate l'émigration des travailleurs dans d'autres cantons? Eh bien! qu'ils s'en aillent! ils seront un jour trop heureux de revenir! a-t-on crié alors de divers points de la salle, et le Révérend M. Jones a cessé de parler.

L'orateur qui lui a succédé, M. Gayford, de Barrow, a exposé que, dans l'espace de sept années, les gages étaient montés de 9 à 13 shillings par semaine, dans sa paroisse, et cela sans agitation parmi les travailleurs, sans l'intervention des *Trades' Unions*, ou d'agents salariés. Quant à lui, il ne croyait pas possible de continuer les travaux de fermage si ces agents continuaient d'aller, de district en district, excitant les manouvriers contre les patrons et disant aux premiers « qu'ils auraient à travailler, ou » à se mettre en grève, suivant qu'on leur ordonnerait de » faire l'un ou l'autre. » M. Gayford ne demandait pas que la loi intervînt pour rompre l'existence des *Unions*, mais il était bien d'avis que les fermiers cessassent d'employer les hommes qui en font partie.

Après ce discours, on est allé aux voix, et le premier résultat de ce vote a été la formation d'une association de fermiers pour le comté de Suffolk, résolution qui a réuni l'unanimité des suffrages. Il y a eu plus de doute et plus d'hésitation sur les mesures pratiques et immédiates à prendre, bien qu'évidemment l'opinion la plus sympathique à l'assemblée fut celle d'un *Lock-out* immédiat, après avertissement préalable néanmoins. Un membre, du nom de Gardner, a beaucoup loué l'efficacité de ce moyen, et le président lui-même a raconté qu'ayant offert, l'année dernière, une augmentation d'un shilling de leurs gages hebdomadaires à ceux de ses travailleurs qui déserteraient les *Unions*, tous, à l'exception d'un seul, avaient écouté sa voix et suivi son conseil. On a encore envisagé la question sous son aspect politique; on a recommandé la plus grande harmonie parmi les fermiers; enfin le marquis de Bristol, après avoir lu une lettre dans laquelle un riche fermier de Lynn regardait les *Lock-out* comme le meilleur moyen de contre-balancer la force des *Unions*, a déclaré que, pour son compte, il n'était pas préparé à congédier tout membre d'une Union pour ce fait seul, mais qu'il était résolu à n'en employer aucun, tant que ces sociétés obéiraient à leurs mots d'ordre actuels. Cette déclaration n'a été accueillie qu'avec une sympathie très-médiocre. Finalement, on a voté les deux résolutions suivantes :

1° Qu'avec les règles adoptées actuellement par les *Unions*, on se refuserait à donner du travail à leurs membres;

2° Que les manouvriers employés par les membres de l'association des fermiers du comté de Suffolk seraient avertis que, dans le délai d'une semaine, ils seraient congédiés, si mieux ils n'aimaient abandonner les *Unions*.

De leur côté, naturellement, les cultivateurs déjà en grève ou menacés de congédiement ne restent pas inactifs, et ils commencent à rencontrer beaucoup d'appui au sein des *Trades'Unions* urbaines. C'est ainsi qu'à Londres, un grand meeting a été tenu à la *Taverne de la Rose*, afin de concerter les moyens d'aider les cultivateurs à supporter les épreuves de la crise qu'ils traversent aujourd'hui. Il y avait là des délégués d'environ 100 *Trad Societies* de la métropole. M. Lanbridge, de la *Société* des ébénistes, occupait le fauteuil de la présidence et a ouvert la séance par un discours où il a assimilé la cause des paysans congédiés, par le seul fait qu'ils restaient fidèles à leur *Union*, à la cause de la liberté du travail même, que les violents procédés des fermiers mettraient en vrai péril s'ils ne rencontraient devant eux ni résistance ni obstacles. M. Banks, secrétaire général de l'*Union fédérale* des cultivateurs des comtés de Lincoln et de Suffolk, a fait alors connaître que dans les comtés orientaux de l'Angleterre il n'y avait pas eu jusqu'ici moins de 6,000 manouvriers victimes du *Lock-out*, nombre qui ne comprenait d'ailleurs que 2,500 membres des *Unions*. Jusqu'ici le comité de l'*Union fédérale* avait subvenu, sur ses propres fonds et par des cotisations nouvelles, aux besoins les plus pressants de ces pauvres gens. Mais l'*Union fédérale* sentait la nécessité de faire appel à de nouvelles ressources, à des ressources, pour ainsi

(1) Voir notre numéro du 11 avril 1874.

dire extérieures, puisque la lutte ne semblait pas près de cesser et que son terrain semblait aller en s'élargissant, au lieu de se restreindre.

Un autre meeting et plus important encore a eu lieu postérieurement à Exeter-Hall: les héros de la soirée, pour employer les expressions mêmes du correspondant du *Times*, ont été le célèbre Joseph Arch et les paysans du comté de Suffolk qui avaient voulu l'accompagner à Londres, afin de plaider ensemble leur cause commune. C'est un membre du Parlement, M. Samuel Morley, qui présidait, et parmi l'assistance on remarquait MM. George Dixon, Macdonald, Jenkins, membres eux aussi de la Chambre des communes. M. Samuel Morley a exprimé les plus vifs regrets du refus qu'avaient fait les fermiers du comté de Suffolk d'accepter tout arbitrage, surtout quand il ne s'agissait, en somme, de la part des cultivateurs de la contrée que d'obtenir 1 shilling de plus par semaine, soit 14 au lieu de 13, tandis qu'ailleurs dans le Lincolnshire, par exemple, on ne se contentait pas de salaires déjà montants à 18 shillings la semaine et qu'on réclamait un supplément hebdomadaire de 3 shillings.

Un autre orateur, M. Ball, délégué de Newmarket, s'est efforcé de disculper la classe à laquelle il appartient du double reproche qui lui a été souvent fait d'être imprévoyante et ivrogne. Il a raillé aussi la peinture *idyllique* que lady Stradbroke avait faite, peu de jours auparavant, dans le *Times*, de la situation générale des laboureurs du Royaume-Uni. On remarquera que l'évêque de Manchester se rencontre ici dans le même sentiment que M. Ball. Sa lettre à lady Augusta Stradbroke, que l'on peut lire dans les colonnes du *Times* du 22 avril, contient même, sous les formes épistolaires d'un homme bien élevé, d'un gentleman qui a pour antagoniste une comtesse, contient même, disions-nous, plus d'ironie voilée et plus de sarcasme discret.

Faut-il rattacher à l'ensemble de ce mouvement, de cette *Agitation*, comme disent nos voisins d'Outre-Manche, le meeting convoqué, le 16 avril, par le comte de Stradbroke, lord-lieutenant du comté de Suffolk? Il s'agissait ici de jeter les bases d'une société de secours mutuels (*Benefit Society*) qui, dans la pensée des promoteurs de l'entreprise, permettrait aux cultivateurs du comté de ne plus aller finir leurs vieux jours au *Work-House*, seule ressource qui leur reste aujourd'hui dans un trop grand nombre de cas. En principe, la question a été résolue dans le sens de l'affirmative, et les *Landlords* ou *Farmers* du comté seront invités à fournir le premier capital de la Société en question et à en devenir membres honoraires.

Nous terminerons cet article en parlant du discours prononcé par M. Mundella à un meeting tenu à Sheffield.

M. Mundella est un membre notable, chacun le sait, de la législature britannique. Son discours a été long, et l'analyse que nous allons essayer d'en fournir risque, à divers égards, de rester insuffisante. M. Mundella a parlé, en effet, de bien des choses, parmi lesquelles les bornes imposées à notre propre travail nous obligent de faire choix. Il a raconté qu'un délégué du *Times* s'était rendu, dans le temps, à Newmarket, qu'il y avait trouvé des demeures affectées à des laboureurs et qui n'étaient dignes ni de la richesse du pays, ni des sentiments chrétiens que le pays professe : *in Rich England, in Christian England.* Il n'existait point d'écoles dans tout ce district, ou du moins, si on voulait se procurer l'instruction, il fallait beaucoup se déplacer. M. Mundella ajoute que l'adhésion de 150 travailleurs agricoles aux *Unions* ne justifiait nullement la mise sur le pavé de 5 à 6,000. (On a vu plus haut que ces proportions sont inexactes). Enfin M. Mundella trouve singulier qu'on se plaigne tant de voir les cultivateurs se servir d'agents salariés pour faire valoir leurs intérêts. N'est-ce pas l'habitude des peuples libres? Une conséquence de la force même des choses?

M. Mundella croit que les Landlords et les Farmers ont entamé une mauvaise campagne dont il ne saurait guère sortir, en fin de compte, que la ruine pour quelques-uns, peut-être même un désordre social. C'était, on se le rappelle, la conclusion de Mgr l'évêque de Manchester.

Ad.-F. de Fontpertuis.

LES PRIX DES MARCHANDISES EN ANGLETERRE EN 1874 ET EN 1873.

The Economist, de Londres, publie sur les prix en Angleterre une étude longue et curieuse que nous allons reproduire ici.

Les mouvements des prix, pendant le mois de mars dernier, ont été encore plus remarquables que pendant les deux premiers mois de l'année courante. La période était plus courte; mais elle a manifesté une aussi grande dépression de prix presque partout, surtout dans les industries tenant au charbon et au fer, industries pour lesquelles des signes indiscutables annoncent une grande stagnation. Les chiffres donnés ci-dessous, et qui ne mettent pas seulement en regard les prix de la fin de mars et ceux de la fin de février 1874, mais encore ceux de la dernière semaine de mars 1874, rapprochés des prix de la semaine correspondante de l'année 1873, ces chiffres expliquent très-nettement ce qui se passe. Les prix actuels affectent une tendance décidée à la baisse, quoiqu'ils soient déjà très-au-dessous de ce qu'ils ont été pendant les années prospères de 1872 et de 1873. Cette baisse ne représente pas seulement la perte du bénéfice de ces années prospères; elle comprend encore celle des bonifications antérieures. En un mot, il ne s'agit pas, pour le marché anglais, des fluctuations habituelles à un temps ordinaire, mais d'une période de stagnation que des prix affaissés caractériseront.

Les chiffres qui vont suivre montrent une dépression à peu près générale: il y a bien deux ou trois exceptions, mais ce petit nombre même ne sert qu'à mieux préciser la tendance universelle. Ainsi, le coton a vu, pendant le mois de mars, son prix s'élever de 7 7/8 deniers à 8 3/16 deniers la livre, et ce fait s'explique facilement: depuis longtemps, cette partie du marché national ne s'est pas trouvée réellement surchargée; la matière première est à peu près tombée à son prix *minimum*, et chaque baisse de ce prix a correspondu à un développement de la matière manufacturée. L'amélioration de ces prix est, en elle-même, plutôt défavorable à la prospérité de la manufacture, si les objets manufacturés n'éprouvent pas une hausse correspondante.

Le froment et les farines offrent aussi des prix, sinon en hausse, du moins en diminution très-peu sensible; quant au bœuf, il y a eu plutôt hausse que baisse. Mais il s'agit ici d'articles de nécessité première, et dont les fluctuations marchandes déterminent le bien-être ou le malaise public, plutôt qu'elles n'en dérivent. En se plaçant à ce point de vue, on trouve que la différence des prix actuels et des prix de l'année précédente n'est pas trop défavorable. Le froment est monté de 55 shillings 6 deniers à 60 shillings 6 deniers, la mesure ; c'est, en somme, une augmentation d'à peu près 10 0/0 : elle est assurément de nature à constituer, comme nous aurons à l'expliquer tout à l'heure, une certaine gêne pour la masse des consommateurs; mais ceux-ci ne peuvent toutefois en ressentir une souffrance excessive.

Ces exceptions mises de coté, on constate un affaissement énorme des prix, dans toutes les branches d'industrie ou de commerce. Le fer brut d'Ecosse, qui déjà était tombé de 107 shillings la tonne, son prix de commencement d'année, à 88 shillings 9 deniers à la fin de février; le fer d'Ecosse ne se vend plus aujourd'hui que 80 shillings, parfois même 78 ou 77, et le marché n'est pas ferme. A la même époque, en 1873, il atteignait le chiffre de 118 shillings 6 deniers! C'est une baisse de 32 1/2 0/0. De même, pour les cuivres : de 84 livres au commencement de l'année, ils sont tombés à 78 livres 10 shillings fin février, et à 76 livres 15 shillings à cette heure, tandis qu'il y a une année, il se vendait 89 livres 10 shillings : c'est une réduction de 13 0/0. Quant aux étains, ils ont tombé, depuis trois mois, de 120 livres à 107 livres 10 shillings d'abord, puis à 94 livres 10 shillings; il y a un an ils valaient 145 livres 10 shillings : c'est donc une baisse de 35 0/0. Passons, en dernier lieu, aux laines: on les voit successivement tomber de 19 livres 15 shillings à 19 livres 5 shillings et à 17 livres 10 shillings; leur prix d'il y a un an s'élevait à 22 livres 10 shillings.

Examine-t-on les articles de consommation générale, on arrive à constater une baisse encore plus sensible. Le café seul s'était assez bien soutenu jusqu'ici: son prix, qui n'était que de 112 shillings 6 deniers, au commencement de 1874, avait même atteint à la fin de février le chiffre de 118 shillings 6 deniers; mais c'était là l'effet d'une spéculation inconsidérée; cette denrée est descendue subitement à 107 shillings et depuis elle est tombée à 91.

Il n'est que raisonnable de s'attendre avec l'état général de l'industrie manufacturière, à ce que les produits coloniaux souffrent. Pour le café, à des périodes plus florissantes, on en avait fait de larges approvisionnements. Aujourd'hui son offre dépasse sa demande et ses prix s'avilissent.

Après avoir caractérisé, comme on vient de le voir, cette situation dans ses traits généraux, *The Economist* la précise

dans quelques-uns de ses détails. Il parle d'abord des industries métallurgiques et minières.

Les grèves qu'a causées la notifications de réductions de salaire ont eu, dit-il, sur quelques points le pouvoir momentané de raffermir les prix. C'est ainsi que dans le rayon de Glasgow, on a vu la tonne de houille monter de 1 shilling, entre le milieu et la fin de mars, et que le prix de cette même houille est resté à peu près stationnaire sur le marché de Londres, depuis un mois. Mais, ailleurs, dans les districts de Wigan, de Barrow, de Darlington, par exemple, il y a eu, dans les dernières semaines, une baisse de 2 à 3 shillings par tonne. Quant à l'industrie du fer ouvré, les prix s'étaient jusqu'ici maintenus dans la partie méridionale du Straffordshire à 14 livres la tonne, pour les meilleures trempes : aujourd'hui c'est à peine si on en offre un peu plus de 11 livres. Les salaires ont été réduits de 20 0/0 ou doivent l'être, ce qui n'empêche pas une grande quantité d'usines de se fermer quotidiennement. Ainsi, pour s'en tenir à quelques faits, il n'y avait plus, dans le district de Glasgow que trente-quatre hauts-fourneaux en activité, contre cent-vingt, qui fonctionnaient encore huit jours auparavant. Certaines compagnies avaient éteint tous les leurs; d'autres n'en avaient conservé que la moitié.

Ajoutons que deux grosses faillites sont venues, dans la dernière semaine de mars, frapper le marché du fer de Glasgow, et que l'on craint fort de nouvelles catastrophes de cette espèce dans la région dont cette ville importante est le centre. L'association des ouvriers du fer de l'Angleterre septentrionale *The North of England Ironworkers Association* s'est bien élevée, ces jours-ci, contre les procédés *arbitraires* des patrons, qui semblent avoir renoncé à toute idée d'arbitrage, à tout compromis avec leurs ouvriers ; procédés, à la suite desquels on voit, en perspective de nouvelles et fortes grèves, dans les comtés de Lanark et de Strafford. Mais s'il est vrai, ajoute *The Economist*, que les patrons subissaient des exigences trop lourdes, que leurs débouchés se sont restreints, n'est-il pas clair que leur conduite s'explique par ce fait qu'ils ne sont pas aujourd'hui bien pressés d'offrir du travail? La tendance générale du marché en ce qui touche les salaires, est généralement contraire aux ouvriers, après l'avoir été longtemps aux manufacturiers eux-mêmes.

The Economist s'attache ensuite à discuter les causes du changement qu'il a décrit; il semble les attribuer d'une façon générale à ces alternatives de prospérité et de malaise auxquelles selon lui, toutes les industries, tous les commerces demeurent assujettis. Supposons qu'en vertu d'une cause, souvent petite, le commerce A devienne prospère: ceux qui en vivent se trouvent mis en état de consommer davantage des produits des industries B et C. Ces industries à leur tour s'enrichissent ; elles achètent de leur côté davantage, et le mouvement se communique, de proche en proche, d'un bout à l'autre de l'échelle commerciale. Qu'on renverse la cause, et le phénomène inverse se produit d'une façon non moins certaine.

La cause la plus commune de ces phénomènes alternatifs se trouve dans l'abondance ou l'insuffisance des récoltes alimentaires : quand le pain est à haut prix, les gens pauvres restreignent leurs autres dépenses. Mais cette cause n'est pas la seule à laquelle de pareils effets puissent être assignés et souvent diverses causes y concourent en même temps. Tel paraît être précisément le cas pour la crise actuelle. D'une part, il est certain que le pain a été plus cher, en 1872 et en 1873, qu'il ne l'avait été en 1869 et en 1870, les deux années qui ont immédiatement précédé l'ère de prospérité commerciale entrée à cette heure dans son déclin. Ainsi, en 1869, d'après les mercuriales officielles, on n'a payé en moyenne que 48 shillings 2 deniers la mesure de froment, et ce prix descendit même à 46 shillings 10 deniers, l'année suivante; mais en 1871, il s'élevait à 56 shillings 8 deniers, pour atteindre 57 sh. en 1872, 58 sh. 9 d. en 1873, et 2 à 4 sh. de plus actuellement. Voilà donc pour une période de trois ans, sur un objet de nécessité première, une augmentation de 20 à 30 0/0. Sans doute, l'influence d'une pareille cause se manifeste toujours d'une façon lente; sans doute aussi, les classes ouvrières ont vu, pendant cette même période leurs salaires se relever, et elles se sont mises à consommer plus de viande. Il n'en est pas moins vrai que le prix croissant du pain ne saurait être tout à fait éliminé de l'explication du phénomène en question, et l'on a le droit d'ajouter qu'il faut tenir compte encore, dans cette même explication, du renchérissement de la viande, devenue pour beaucoup de travailleurs une consommation nécessaire.

Une seconde et une troisième cause doivent se rechercher dans la tension du marché monétaire, depuis deux ou trois ans, et dans les prix excessifs du charbon et du fer. La cherté de l'argent n'a pu manquer de restreindre l'essor de l'esprit industriel, de faire avorter dans leur germe de nouvelles entreprises commerciales. Quant à la rareté du charbon comme du fer et à leurs hauts prix, ils n'ont pu évidemment que réagir, dans un sens fâcheux, sur d'autres branches de la production nationale. La houille et le fer s'emploient surtout, comme instruments de travail, dans l'industrie; si leurs prix s'élèvent, il en résulte pour beaucoup de travaux industriels un surcroît de frais de production, qu'il n'est pas toujours facile de répartir d'une façon bien proportionnelle entre le producteur et le consommateur.

Ces diverses causes, il ne faut pas l'oublier, ont agi de concert, sans parler de quelques autres d'une importance mineure. La dépréciation actuelle et générale des prix n'a donc rien d'étonnant en soi pas plus que l'ébranlement des industries minières et métallurgiques.

On peut dire que chaque période de prospérité engendre une période de souffrance. Ainsi, dans le cas d'une situation commerciale prospère, l'argent tend à devenir rare, parce qu'il est beaucoup *demandé*, et parce que le grand essor de l'industrie amenant, de toutes parts, de plus hauts prix et de plus hauts salaires, absorbe rapidement l'épargne courante. Cette raréfaction de la monnaie, diverses causes spéciales peuvent l'aggraver, par exemple des causes intéressant l'approvisionnement métallique du pays ou encore quelque développement extraordinaire de spéculations financières tel que celui qui s'est produit avant 1866. Toutes choses égales, d'ailleurs, une période de prix croissant rapidement doit faire enchérir le numéraire et engendrer, à son heure, un ralentissement de la production et une baisse de ces mêmes prix. On peut croire que, pendant ces deux ou trois dernières années, la demande d'or faite par l'Allemagne n'a pas peu contribué à ralentir les pires de ces effets. Car, cette demande était de nature à paralyser, de temps à autre, cet esprit de fausse spéculation que la prospérité enfante et auquel revient une grande part dans la rareté du numéraire aux époques en question.

De même, dans une période de prospérité commerciale, le fer et la houille sont beaucoup demandés : chaque usine en veut avoir, et les plus hauts prix ne tardent point à s'établir. Peut-être des causes toutes particulières et dont la discussion n'est point abordée cette fois par *The Economist*, ont-elles concouru aux prix vraiment extrêmes que la houille avait atteints en ces derniers temps. Quoi qu'il en soit, il regarde comme acquise cette règle : c'est que dans les époques d'essor industriel ces deux articles, le fer surtout, ne se vendront jamais qu'à des taux très-élevés, et que cette élévation même de prix sera suivie nécessairement d'un avilissement plus ou moins prolongé.

« Quelques-unes des causes, répète-t-il, qui, à un moment » donné, favorisent le développement industriel, renfer- » ment en elles-mêmes des causes puissantes de décadence. » Plus tard, il est vrai, la crise passée ou près de passer, » le numéraire à bon marché et le bas prix des grands » moyens de travail redeviennent des agents propulseurs. »

Quelle sera l'intensité de cette crise? Combien de temps se prolongera-t-elle ? *The Economist* se pose cette double question, mais sans avoir la prétention de la résoudre. Seulement il incline à croire que les choses ne sont pas encore arrivées au point où elles tendront à s'améliorer. La désorganisation, comme il dit, de l'industrie minière et des industries métallurgiques lui paraît profonde, et elle doit avoir forcément un contre-coup énergique dans bien d'autres branches de la production britannique. *The Economist* s'attend à ce que, avant que la production reprenne son assiette des dernières années, il y ait des grèves et des *Lock-out* prolongés, comme des souffrances pour les classes ouvrières ; en un mot une série de perturbations et d'inconvénients économiques.

Nous reproduisons ci-dessous les deux tableaux statistiques qui terminent l'article de *The Economist*.

1. Prix des articles ci-dessous désignés, au mois de mars 1874, par comparaison avec les mêmes prix au mois de février même année.

	28 FÉVRIER 1874	28 MARS 1874
Fer brut d'Écosse, la tonne	88 sh. 9 d.	80 sh.
Charbons, la tonne	24 sh.	23 sh. 6 d.
Cuivre, la tonne	78 liv. 10 sh.	76 sh. 15 d.
Etains, la tonne	107 liv. 10 sh.	94 liv. 10 sh.
Froment (prix moyen), par quater	62 sh. 1 d.	60 sh. 10 d.
Farine, le sac	53 sh. 6 d.	53 sh. 6 d.
Coton, la livre	7 7/8 d.	8 3/16 d.
Laine	19 liv. 5 sh.	17 liv. 10 sh.
Sucre (de Maurice), le quintal	30 sh.	29 sh. 6 d.
Café, le quintal	118 sh. 6 d.	91 sh.

II. Prix comparés des articles ci-dessous désignés à la fin du mois de mars 1874 et à la fin du mois de mars 1873.

	MARS 1874	MARS 1873	Diminution par 0/0	Accroissement par 0/0
Fer brut écossais...	80 shillings	118 sh. 6 d	32.5	....
Charbons...........	23 sh. 6 d	33 sh. 6 d	29.9	....
Cuivres.............	76 liv. 15 s	89 liv. 10 s	14.2	....
Etains..............	94 liv. 10 s	145 liv. 10 s	35.1	....
Froments...........	60 sh. 9 d	55 sh. 3 d	....	10.0
Farines.............	53 sh. 9 d	47 sh.	....	10.0
Cotons..............	8 3/16 d	9 1/4 d	10.0	....
Laines..............	17 liv. 10 s	22 liv. 10 s	22.2	....
Sucres (Maurice)....	29 sh. 6 d	35 sh. 9 d	17.5	....
Cafés...............	91 sh.	85 sh. 6 d	....	6.4

LA SUISSE

(3e Article.)

VOIES DE COMMUNICATION ET MOYENS DE TRANSPORT.

1re partie. — Routes. — Fleuves. — Lacs. — Postes. Télégraphes.

Il n'est plus besoin aujourd'hui de démontrer que les voies de communication et les moyens de transport tiennent une place de premier ordre dans le développement économique des sociétés. Au préjugé séculaire qui attachait en partie les sécurités d'existence de la commune, de la province, de l'Etat, à leur isolement poussé, si possible, jusqu'à l'inaccessibilité, succède la conviction que l'isolement, c'est la misère et la faiblesse pour les peuples comme pour les individus, et que tout exhaussement de vie indigène est subordonné à la puissance des instruments d'échange extérieur en tête desquels figure nécessairement l'appareil de viabilité et des procédés de transport.

Mais si la création et le perfectionnement de cet appareil suscitent, à peu près partout désormais, l'intérêt qui leur est dû très-inégaux sont les efforts qu'ils réclament, suivant la position et la configuration des lieux. Sans parler des routes naturelles, mers et fleuves, dont les avantages, relativement gratuits, échoient plus ou moins à telle contrée, tandis qu'ils font plus ou moins défaut à telle autre, la construction des routes terrestres, lente et coûteuse par elle-même, rencontre, en certains pays, des obstacles centuples de ceux qu'elle présente ailleurs.

Les principaux de ces obstacles, au point de vue matériel, résident dans l'étendue des espaces à franchir et dans les aspérités du sol. Heureusement, les deux choses ne se trouvent pas d'ordinaire réunies. En Suisse, l'exiguïté du territoire réduit le parcours des routes et compense, jusqu'à un certain degré, les difficultés énormes résultant du mouvement si accidenté des surfaces.

Une autre circonstance, d'ordre tout différent, est venue aussi en aide à l'établissement des voies de communication : c'est l'autonomie locale. Dans les Etats de centralisation politique et administrative, l'initiative gouvernementale se porte de préférence vers la création des voies de grande circulation, dont les bénéfices sont plus sensibles pour le gouvernement lui-même ; dans un Etat subdivisé en petits cantons souverains et en communes affranchies de la tutelle du pouvoir central, les premiers efforts et, pendant longtemps, la majeure partie des ressources ont dû et pu être consacrées à la circulation vicinale. D'où il est arrivé que l'établissement des routes prit en Suisse une marche inverse de celle qu'on lui a donnée presque partout ailleurs : marche plus rationnelle, du reste, eu égard aux vrais intérêts de l'économie sociale.

Ainsi, la France, par exemple, possédait déjà un vaste réseau de routes nationales, quand une partie notable de ses communes et même de ses districts ruraux souffrait encore gravement de l'insuffisance des moyens de communication entre eux ; et l'on s'y trouve obligé maintenant de faire tardivement, au prix de sacrifices rendus plus onéreux par leur soudaineté, ce par quoi il eût fallu commencer. En Suisse, on débuta par la viabilité rurale, et nous ne croyons pas qu'aucun pays puisse rivaliser avec elle sous ce rapport. Il faudrait compulser en détail les budgets cantonaux et municipaux pour se rendre compte de l'importance relative et de la continuité des travaux et des dépenses consacrées partout à cet objet ; mais il suffit d'y cheminer en touriste attentif, par monts et par vaux, pour apprécier les résultats acquis.

Dans toutes les parties de la Suisse du nord qui forment, depuis le pied du Jura jusqu'au pied des Alpes, ce qu'on nomme, par opposition aux contrées extrêmement montueuses, la plaine suisse, les jolies routes parfaitement entretenues, qui sillonnent en toute direction des campagnes de la plus belle culture, ressemblent à des promenades d'agrément plus qu'à de simples voies de transport. Cependant, il est encore plus intéressant de constater l'ingénieuse énergie dont ont fait preuve les populations des montagnes en vue de triompher des résistances de la nature à leurs besoins de relation. Là où l'existence des routes carrossables était rendue décidément impossible, de bons chemins praticables à cheval et à dos de mulet courent en lacet le long des pentes, contournent les sommets jusqu'à des hauteurs de milliers de mètres. Les sentiers pédestres viennent ensuite, escaladant les pointes, côtoyant les abîmes, enjambant les torrents. Quel voyageur n'a admiré, avec effroi, ces voies aériennes, pour ainsi dire, qui rendent accessibles et même habitables, dans l'Oberland, dans les Grisons, dans le Valais, etc., des régions placées, en apparence, hors de toute exploitation humaine? Partant, depuis l'extrême limite des neiges éternelles, commence, en Suisse, le domaine de la production économique. Les alpages de cette zone sont, pendant un mois ou deux par an, le rendez-vous du bétail des vallées subjacentes et le premier atelier de cette puissante fabrication fromagère connue du monde entier. Les forêts voisines retentissent de l'abatage des sapins qui, dépecés en bûches, roulent le long des *traînes* pour être recueillies et emmagasinées plus bas. Enfin, aussi haut que les derniers chalets-abris, si ce n'est plus, apparaît encore le toit hospitalier des hôtels.

Mais voici une succession de parois de granit superposées perpendiculairement en gradins, qui ne souffre pas même, sur un long espace, l'existence du moindre sentier. Comment atteindre ces vastes plateaux qu'on découvre au-dessus, depuis les pointes environnantes, et où l'on aperçoit de belles prairies, des troupeaux, des hameaux entiers? Regardez : le long de ces rampes à angle droit montent et descendent des hommes, des femmes, des enfants, la tête surmontée d'un fardeau. De grandes échelles, bien souvent branlantes, plaquées sur le rocher d'étage en étage, fournissent à la gent laborieuse un chemin que les chamois n'oseraient pas aborder.

Ce système singulier de communication, aussi ancien peut-être que la Suisse, est pratiqué partout dans les Alpes, du Valais aux Grisons. On pourrait le considérer comme le dernier mot de la viabilité ascensionniste, si on ne se rappelait que, de notre temps, l'intrépidité des grimpeurs alpins a su reculer encore les bornes du possible. Ici, la route c'est, en quelque façon, l'homme lui-même, c'est le guide. Le pic d'une main et la hache de l'autre, il crée à sa caravane un passage dans les glaces, dans la roche vive, à travers les perfides névées et leurs horribles crevasses. On a tant fait que l'escalade des pics, les plus redoutés naguère, promet de devenir une entreprise sans péril sérieux.

Il serait difficile de calculer l'ensemble du développement que présentent les routes suisses. D'un côté, les documents statistiques manquent ; de l'autre, la richesse du réseau consistant surtout, comme nous l'avons dit, en voies de communication restreinte. Le total disparaît derrière l'infini fractionnement des parties.

Ce n'est point à dire que la circulation intercantonale soit demeurée sans organes propres. On y a pourvu en second ordre, et il a suffi souvent, à cette fin, d'élargir et de raccorder les voies primitives. Néanmoins, bien des fois cette œuvre est devenue une véritable création dont les difficultés dépassaient tout ce qui s'était fait auparavant. Ç'a été, en particulier, le cas pour les *routes des Alpes* qui sont, à cette heure, en voie d'achèvement par les efforts combinés des cantons et de la Confédération. Ce fut surtout, à partir de 1848, où une constitution plus unitaire, sous le rapport national, ayant fait disparaître les frontières cantonales et créé, comme corollaire de cette réforme, un budget des travaux publics pour l'ensemble du pays, ce fut, disons-nous, à partir de ce moment que les plans de viabilité générale s'élaborèrent et reçurent graduellement exécution. Alors, on entreprit la construction de ces tronçons de routes franchissant divers cols de la grande chaîne alpestre de manière à relier commercialement les cantons situés sur les versants opposés, et aussi à compléter le système de voies stratégiques nécessaires pour la défense du pays.

L'œuvre avait commencé, il est vrai, dès l'époque où Napoléon Ier fit ouvrir le Simplon, quoique dans un but d'intérêt français. Le Simplon terminé, on vit entreprendre successivement les routes du Splügen, du Gothard, du Bernhardin, du Julier et du Majolu, grâce auxquels les rap-

ports commerciaux entre l'Italie et l'Europe centrale ont pu prendre un certain essor. Mais quoique franchissant cinq passages des Alpes, ces routes ne desservaient la contrée que bien imparfaitement. La seule qui aboutisse au cœur de la Suisse, celle du Gothard, s'arrêtait à Fluelen, devant les rochers de l'Axen et obligeait voyageurs et marchandises à emprunter les voies d'un lac étroit et orageux pour pénétrer dans l'intérieur. Quant aux autres elles pouvaient aboutir, l'une (Simplon) au lac Léman, et les trois autres au lac de Constance, mais sans toucher à la plaine entre le Jura et les Alpes. Aucune route secondaire, parallèle à la chaîne des Alpes, ne reliait entre elles ces grandes artères et ne venait ainsi neutraliser l'effet fâcheux, pour la défense nationale, de ces cinq ouvertures pratiquées dans son rempart du sud. De sorte que les contrées qu'elles parcouraient profitaient seules des avantages y attachés. Les vallées latérales en étaient complétement privées. Cet état de choses a pris fin par l'ensemble des tronçons que nous allons décrire.

Ces nouveaux chemins, qui doivent compter au nombre des beaux travaux de l'art de l'ingénieur, dans notre siècle, se rattachent à deux groupes portant l'un, le nom de réseau militaire du Gothard, l'autre de réseau commercial des Grisons.

Le premier comprend, indépendamment de la route du Brunig qui relie directement l'Oberland bernois au lac de Lucerne et par là à la Suisse du nord, trois routes des plus remarquables : 1° celle de l'Axenstein formant continuation de la route du Gothard, au fond du canton d'Uri, et venant à travers les rochers dont elle tire son nom et qui bordent à pic le lac d'Uri, se souder à Brunnen aux chemins de la plaine suisse ; 2° celle de la Furka reliant les extrémités supérieures des vallées du Rhône et de la Reuss, d'Hospenthal à Oberwald, par le col de la Furka, à une hauteur de 2,420 mètres, dépassant en élévation ceux du Simplon et du Gothard. Cependant les pentes de cette route n'atteignent nulle part 10 0/0 ; 3° celle de l'Oberalp, située à 2,040 mètres au-dessus du niveau de la mer, qui rattache les routes précédentes au réseau grison d'Andermat, à l'extrémité de la vallée d'Urseren à Dissentis sur le Rhin supérieur.

La création du réseau grison, chef-d'œuvre d'énergie et de persévérance, mériterait un historique détaillé. Ce canton, le plus étendu et le moins peuplé de la Suisse, forme un labyrinthe de montagnes et de vallées courant dans des directions contraires et qu'il semblait impossible de mettre en communication entre elles. Ajoutez-y une population différant parfois, d'une commune à l'autre, de langue, d'origine, de culte et de caractère. Cependant rien ne rebuta ce petit Etat dans le dessein de se donner un ensemble de voies commerciales. Il acheva, en 1824, sa première route carrossable, celle de Bernhardin avec un tronçon jusqu'au sommet du Splügen. En 1839, il terminait celle du Julier destinée à mettre l'Engadin en rapport avec Coire, capitale du canton, et à ouvrir un débouché sur Clèves. Ces deux routes relient commercialement l'Allemagne à l'Italie, l'une, du lac de Constance au lac Majeur, l'autre, de Coire à la Lombardie par le Splügen. De 1842 à 1860, plusieurs routes nouvelles rattachèrent les Grisons à l'intérieur de la Suisse et à ses frontières orientales. Mais, en dépit de sacrifices énormes, toutes ces routes se résolvaient en tronçons séparés les uns des autres. Il fallut, pour faire disparaître les lacunes, créer les six tronçons intermédiaires de Schyn, de l'Abula, de la Bernina, des Fours, du Fluelen, de la basse Engadin, et grâce auxquels tous les points de cette pittoresque contrée, résumé du monde alpin, ont été ouverts aux progrès de la vie économique.

La chaîne du Jura, qui forme au nord et à l'ouest de la Suisse le pendant de sa clôture alpestre du sud, sans offrir d'aussi grandes difficultés à la construction des routes, ne laissait pas d'exiger des efforts considérables. Indépendamment de la rapidité de ses pentes et de leurs profondes anfractuosités, le Jura se compose d'une succession de chaînes parallèles présentant, sur une épaisseur de 20 à 30 lieues, un système alterné de plateaux d'élévation diverse et de vallées plus ou moins profondes dans lesquelles la neige s'entasse et persiste pendant la moitié de l'année. Sillonner de bonnes routes une telle région n'était pas chose facile. On a triomphé sur divers points de ces obstacles, et le Jura est devenu le foyer d'une activité industrielle des plus remarquables grâce, en bonne partie, aux belles routes qui le traversent dans toute son étendue, de la Franche-Comté à la Suisse. Il faut citer entre autres celle qui, à partir de Champagnole, passe à Moret, aux Rousses, d'où elle bifurque d'un côté sur la Faucille, pour arriver à Gex, de l'autre sur Saint-Cergue pour aboutir à Noyon, au bord du Léman ; et celle qui, du Val-de-Travers va à Pontarlier et s'embranche avec les routes du Jura bernois.

II.

La Suisse a pu trouver aussi dans la navigation de ses principaux lacs un élément de communication moins chèrement acheté que la création de ses routes. Ces belles nappes d'eau, qui ont juste assez de courant pour les préserver des influences malsaines de la stagnation, suppléent, du moins dans une certaine mesure, à l'impossibilité de faire servir aux besoins du trafic intérieur ses nombreuses rivières, que leur nature violente et torrentueuse rend indisciplinables. Non-seulement, en effet, les grands fleuves qui prennent leur source en Suisse, le Rhin et le Rhône la parcourent longuement, et bien d'autres rivières importantes telles que l'Aar, l'Inn, l'Adige, la Sarine, la Reuss, la Limmat ne lui servent presque de rien comme voies commerciales, mais encore leurs fougueux débordements portent souvent la dévastation dans les vallées qu'ils traversent. C'est pourquoi les travaux d'endiguement et de correction de ces cours d'eau sont un des objets importants et suivis dont s'occupe la Confédération depuis un quart de siècle.

Mais on peut dire que les fleuves de la Suisse rachètent brillamment leurs méfaits envers ce pays en lui donnant ses lacs. Le magnifique Léman, d'une longueur de 104 kilomètres sur 14 dans sa plus grande largeur, est dû principalement au Rhône ; le lac de Constance, un peu moins étendu que le lac Léman, est une formation du Rhin ; le lac de Zurich, de la Limmat ; le lac de Lucerne, avec ses pittoresques annexes des Quatre-Cantons et d'Uri, le lac de Thoune et de Brientz sont dus à l'Aar et à la Reuss ; les lacs de Neuchâtel et de Bienne, à la Thièle. Tous les lacs que nous venons de nommer offrent à la navigation commerciale une carrière fructueuse et facile. Touchant chacun au territoire de plusieurs cantons, — sauf ceux de Thoune et de Brientz, — ils leurs servent de moyens naturels de communication entre eux. Les plus grands sont même des voies internationales. La rive méridionale du Léman, presque sur toute sa longueur est savoisienne ; le lac de Constance est situé entre l'Allemagne et la Suisse.

Néanmoins, la navigation des lacs n'a commencé à devenir un fait économique important qu'à dater de l'existence du réseau général des grandes routes et de l'emploi de la locomotion à vapeur.

Jusque-là elle ne profitait qu'aux populations riveraines et n'employait pour cette raison même que de petites barques à rames et quelques bateaux plats ou pontés, munis d'une ou deux longues voiles triangulaires. Il n'y avait d'ailleurs aucun service régulier de transport des personnes. Aujourd'hui, rien de plus animé que la circulation des grands lacs. Pendant que les grosses marchandises, bois, pierres, blés, etc., continuent d'employer les bateaux, mais remorqués souvent à la vapeur, de nombreux et élégants steamers rasent incessamment la surface liquide et font aux chemins de fer une concurrence (1) fort appréciée des touristes au double point de vue de l'économie et des agréments du voyage.

On ne pourrait que malaisément préciser en chiffres le mouvement de la navigation des lacs. D'après un travail statistique très-incomplet remontant à 1859, le Léman avait alors 10 bateaux à vapeur jaugeant ensemble 1,620 tonneaux et d'une force totale de 650 chevaux. Ces 10 bateaux pouvaient transporter à la fois 6,800 voyageurs. Le lac de Constance avait une flotille de six vapeurs d'une force qui variait de 40 à 65 chevaux. Cette année-là, le transport des personnes s'était élevé à 91,093 individus et celui des marchandises à 163.040 quintaux métriques. D'après un autre statisticien, M. Kolb, on comptait, en 1862, 60 bateaux à vapeur sur les onze principaux lacs de la Suisse ; mais, depuis lors, tous ces chiffres ont perdu leur valeur et ce n'est pas trop de les porter au double pour le moment actuel. La force des steamers sur le lac de Genève varie de 40 à 160 chevaux et de 25 à 100 sur les autres lacs. Les bateaux de premier ordre peuvent transporter jusqu'à cinq ou six cents personnes à la fois. Ajoutons que c'est sur les lacs des Quatre-Cantons, de Thoune et de Zurich que le progrès de la navigation a été encore le plus considérable. Pendant les mois de saison, la fréquence de

(1) Sur le Léman ou lac de Genève, le tarif est généralement de 4 à 5 francs en 1re classe pour le parcours d'un bout à l'autre, de 2 fr. 50 à 3 fr. en 2e classe, ce qui donne 5 et 3 centimes par kilomètre, y compris les bagages. Les prix ne diffèrent pas sensiblement sur les autres lacs.

départ et d'arrivée des bateaux à vapeur dépasse de beaucoup celle des convois de chemins de fer. Toutefois, pendant l'hiver, le service de navigation des lacs est aux trois quarts suspendu. Ils deviennent alors peu hospitaliers surtout à cause des perturbations auxquelles ils sont sujets. Les vents du nord et du midi soulèvent violemment leurs flots et rendent l'approche des stations difficile, parfois même dangereuse. Souvent aussi une atmosphère brumeuse les enveloppe et déroute les pilotes. Il faudrait, pour dominer ces obstacles, des bâtiments d'un force disproportionnée au rendement de la navigation pendant la saison fructueuse.

La navigation des lacs ne saurait donc se substituer en Suisse à aucun autre moyen de transport et surtout à ceux qui satisfont des besoins réguliers et constants, tels que la poste.

Le service postal n'est devenu rapide, unitaire, complet pour tout le pays que depuis 1858. Auparavant, chaque canton y pourvoyait en propre, de même qu'il avait ses douanes, ses monnaies, ses poids et mesures. Le monopole fédéral remplaça, sur ces divers points, les vingt-deux monopoles cantonaux.

Pour indemniser les cantons, il fut établi qu'une partie du produit de l'exploitation postale et de la régale des sels leur serait attribuée en proportion du profit que chacun tirait de son monopole antérieur. Bien que ce système de compensation ait imposé un certain dommage pécuniaire aux cantons des frontières, la Suisse n'a eu qu'à se féliciter, en somme, de la nouvelle organisation qui joignit au transport des lettres et dépêches un service très-étendu de messageries, de nature à faire participer promptement les points les moins accessibles du territoire de la Confédération à ses avantages.

Il est permis de citer la régie postale suisse comme un modèle d'administration honnête et progressive. Le point de vue fiscal y est toujours subordonné aux intérêts généraux, et la politique n'y exerce aucune action. Le fonctionnement d'*un cabinet noir* est chose totalement inconnue en Suisse. Le nombre des offices de poste, toujours en voie d'accroissement, s'élevait en 1872 à 1,803, sur lesquels 1,355 joignaient au service des lettres celui de la consignation et du paiement des mandats. L'administration est divisée en onze arrondissements siégeant à Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel, Bâle, Aarau, Lucerne, Zurich, Saint-Gall, Coire et Bellinzone.

La taxe de transport des lettres simples, c'est-à-dire n'excédant pas 15 grammes de poids, est réduite à 10 centimes et dans l'intérieur de chaque canton à 5 c. La taxe pour envoi d'argent est de 10 centimes par 100 francs, avec un minimum de 10 centimes. On a établi, depuis plusieurs années, la carte-correspondance de 5 centimes, les bandes avec timbres-postes pour l'affranchissement des imprimés et journaux et les enveloppes timbrées pour lettres, aux mêmes prix que les timbres seuls.

La Suisse ne s'est pas seulement associée à toutes les réformes postales inaugurées ailleurs, elle a pris l'initiative de réformes nouvelles et poursuit dans ce but des négociations continuelles avec les autres Etats. Mais elle y rencontre beaucoup de résistance. Cependant l'Angleterre a consenti à une suppression complète de comptabilité internationale en ce qui concerne les lettres, les imprimés et les échantillons, de façon que chacun des deux pays garde pour lui la totalité des taxes dont il opère la perception. Les Etats-Unis ont admis la gratuité réciproque de transit, l'Allemagne et l'Autriche, l'emploi international de la carte-correspondance. Il est presque inutile de dire que la France n'a jusqu'ici adhéré à aucune demande de ces divers genres.

Ce n'est pas sans des sacrifices pécuniaires que la Confédération réalise avec autant d'énergie toutes les améliorations que comporte son régime postal. Cependant l'accroissement de relations résultant de ces améliorations rétablit et dépasse peu à peu les recettes anciennes. En 1872 le produit brut de l'administration des postes s'est élevé à 12,083,952 fr., quand il n'était, il y a dix ans, que de 7,426,354 fr., et tandis qu'à cette époque les dépenses égalaient à peu près les recettes, en 1872, le produit net a été de 1,801,339.

L'établissement de la télégraphie électrique ne date en Suisse que de 1852, mais en peu d'années il y a atteint le niveau des pays les plus avancés. Dès 1867, la taxe interne d'une dépêche de vingt mots fut réduite à 50 centimes. De là, multiplication énorme et progressive des dépêches. Leur nombre s'élevait en 1866 à 684,793 et, en 1872, à 2,171,858. La longueur kilométrique des fils était en 1866, de 6,600; elle montait en 1872 à 14,389, dont 1,664 appartiennent à des compagnies de chemin de fer. Le nombre des bureaux télégraphiques s'est accru, dans le même temps, de 285 à 707 et celui des employés de 417 à 1,134. Les résultats financiers ont marché parallèlement. Le total des recettes a monté de 727,615 fr. à 1,675,177 fr. Mais les dépenses provoquées par l'augmentation rapide du matériel coïncidant avec la réduction des taxes font que le produit net n'a guère changé. Il était en 1866 de 40,225 fr. et en 1872 de 41,346 fr. L'avenir modifiera infailliblement ces chiffres d'une manière avantageuse.

Il est arrivé en Suisse, par la télégraphie, quelque chose d'analogue à ce que cette invention a fait dans l'ordre des communications intercontinentales. Tandis qu'il faut encore à une lettre dix ou douze jours pour franchir l'Atlantique, le fil sous-marin permet d'échanger les idées en quelques minutes d'un côté à l'autre du globe. En Suisse, la transmission électrique a fourni des moyens de relations instantanées et régulières là où le service postal ne parvenait qu'à des distributions lentes et souvent interrompues. Le fil magique arrive, à travers montagnes et neiges, jusqu'aux localités les plus solitaires, et pour ainsi dire jusqu'en plein glacier.

L'administration des télégraphes suisses a institué un bureau international appelé à rendre d'éminents et nombreux services. Ce bureau chargé, en premier ordre, de tout ce qui a trait aux questions de tarifs pour les dépêches internationales, réunit en outre les éléments de la statistique universelle des télégraphes, et les publie périodiquement. Il publie aussi un journal télégraphique contenant tous les renseignements utiles, des études spéciales sur la matière, des cartes télégraphiques, des relations internationales. Il poursuit enfin des enquêtes relatives aux propositions de modifications à apporter au règlement de service et aux objets d'intérêt général.

Terminons cette première partie de notre étude sur les voies de communication et moyens de transports en Suisse par quelques mots relatifs au mode de rétribution adopté par l'Etat envers ses employés. On sait que, dans ce pays, les traitements alloués aux services publics sont des plus modestes, et cela encore plus pour les hauts emplois que pour ceux de bas degré. Néanmoins, périodiquement, une augmentation de tous les petits traitements est opérée et l'on s'est efforcé d'y joindre, en ce qui concerne l'administration des postes et des télégraphes, une répartition de dividendes proportionnés à l'accroissement des recettes. Pour les causes que nous avons indiquées ci-dessus, cette répartition n'a pu jusqu'ici donner que de faibles résultats ; mais le principe posé produira ses conséquences avec la progression générale du rendement.

Il n'y a pas non plus en Suisse de pension de retraite assurée aux fonctionnaires. La pratique tient seulement compte des cas particuliers. De plus, le gouvernement concourt, au moyen de subventions directes, au soutien des institutions de prévoyance fondées par les employés eux-mêmes.

Il vient enfin d'établir que les fonctionnaires postaux jouiraient du repos dominical une semaine sur deux, et les fonctionnaires télégraphistes une semaine sur trois.

Nous allons nous occuper maintenant des chemins de fer.

H.-D.

LE TRAITÉ POSTAL AVEC LES ÉTATS-UNIS.

Voici, d'après l'*American Register*, les conditions du traité postal conclu à Washington entre les Etats-Unis et la France :

Le port d'une lettre des Etats-Unis pour la France est fixé à 15 grammes, ou une demi-once. Affranchissement, 45 centimes.

Le port d'une lettre de la France aux Etats-Unis est fixé à 10 grammes. Affranchissement, 50 centimes.

Chacun des deux gouvernements fixera ultérieurement la taxe des journaux et imprimés.

Le traité pourvoit aussi à l'envoi des échantillons et lettres chargées.

Nous nous félicitons assurément de la conclusion d'une négociation qui trainait depuis sept années. Nous devons cependant faire remarquer avec un sentiment de regret l'inégalité des tarifs stipulés pour l'envoi d'une lettre de France en Amérique ou d'Amérique en France. L'administration des postes françaises s'opiniâtre à fixer à 10 grammes l'unité postale, au lieu que l'Amérique fixe cette unité à 15 grammes. Nous reviendrons sur ce sujet.

RENDEMENT DES IMPOTS EN 1874

PREMIER TRIMESTRE

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le montant des rôles des contributions directes s'élève, pour 1874, à................ Fr. 661.199.000

Les deux douzièmes, échus au 31 mars 1874, représentent....... Fr. 110.199.800
Les recouvrements se sont élevés, pendant le premier trimestre, à 115.736.200

Ils dépassent donc les deux douzièmes échus de...... Fr. 5.536.400, soit de 10 c. de douzième

Les frais de poursuites, qui se sont élevés à 159,019 francs, sont dans la proportion de 1 fr. 13 pour 1,000 francs de recouvrements.

Au 31 mars 1873, l'anticipation s'élevait à 7,041,000 francs, représentant 13 centièmes de douzième, soit une diminution de 3 centièmes de douzième pour la période correspondante de 1874.

Les frais de poursuites, qui s'étaient élevés à 149,527 francs, étaient dans la proportion de 1 fr. 07 par 1,000 francs de recouvrements.

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, évalué pour l'année 1874 à 32 millions, a produit, pendant le premier trimestre, une somme de 8,384,000 francs.

IMPOTS ET REVENUS INDIRECTS

États comparatifs des recettes de l'année 1874 avec les évaluations budgétaires de la même année et avec les recettes de l'année 1873.

DÉSIGNATION DES IMPOTS.	COMPARAISON DU 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1874 avec les évaluations budgétaires correspondantes. — PRODUITS DES IMPOTS indirects du 1er trimestre de l'année 1874.		DIFFÉRENCES pour les recouvrements.		COMPARAISON DU 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1874 avec le même trimestre de l'année 1873. — PRODUITS des impôts indirects du 1er trimestre des années		DIFFÉRENCES pour le 1er trimestre de l'année 1874.	
	Recouvrements effectués	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.	1874	1873	En plus.	En moins
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	106.579.000	108.722.000	»	2.143.000	106.579.000	105.821.000	758.000	»
Droits de timbre	39.923.000	36.024.000	3.899.000	»	39.923.000	35.534.000	4.389.000	»
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	32.053.000	32.617.000	»	564 000	32.053.000	37.393.000	»	5.340.000
Droits de douanes à l'importation. — Sucres coloniaux	4.799.000	10.650.000	»	5.851.000	4.799.000	5.983.000	»	1.184.000
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	2.786.000	5.675.000	»	2.889.000	2.786.000	4.868.000	»	2.082.000
Droits de douanes à l'exportation	97.000	116.000	»	19.000	97.000	110.000	»	13.000
Droit de statistique	1.091.000	1.327.000	»	236.000	1.091.000	1.154.000	»	63.000
Droits de navigation	1.070.000	951.000	119.000	»	1.070.000	912.000	158.000	»
Droits et produits divers de douanes	556.000	462.000	94.000	»	556.000	605.000	»	49.000
Taxe de consommation des sels. — Douanes	5.641.000	5.198.000	443.000	»	5.641.000	5.114.000	527.000	»
Taxe de consommation des sels. — Contributions indirectes	2.059.000	2.029 000	30.000	»	2.059.000	2.080.000	»	21.000
Droits sur les boissons	78.235.000	85.106.000	»	6.871.000	78.235.000	74.172.000	4.063.000	»
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	31.038.000	22.699.000	8 339.000	»	31.038.000	31.409.000	»	371.000
Droit sur les allumettes	2.441.000	3.709 000	»	1.268.000	2.441.000	1.771.000	670.000	»
Droit sur la chicorée	1.268.000	1.159.000	109.000	»	1.268.000	1.068.000	200.000	»
Droit sur le papier	2.218.000	2.411.000	»	193.000	2.218.000	2.100.000	118.000	»
Droit sur l'huile minérale	121.000	47.000	74.000	»	121.000	42.000	79.000	»
Droit d'entrée sur les huiles	1.054.000	1.448.000	»	394.000	1.054.000	»	1.054.000	»
Droit sur les savons	1.242.000	1.623 000	»	381.000	1.242.000	»	1.242.000	»
Droit sur la stéarine et les bougies	1.715.000	2.087.000	»	372.000	1.715.000	»	1.715.000	»
Produit des 2/10 sur le prix de transport des voyageurs, etc	15.380.000	15 693.000	»	313.000	15.380.000	12.863.000	2.517.000	»
Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	12.132.000	9.196.000	2.936.000	»	12.132.000	9.737.000	2.395.000	»
Produit de la vente des tabacs	72.088.000	66.589.000	5.499.000	»	72.088.000	70.226.000	1.862.000	»
Produit de la vente des poudres	2.477.000	2.974.000	»	497.000	2.477.000	2.168.000	309.000	»
Produit de la taxe des lettres	22.779.000	22.711.000	68.000	»	22.779.000	22.945.000	»	166.000
Droits perçus sur les envois d'argent	326.000	241.000	85.000	»	326.000	291.000	35.000	»
Produit net des offices étrangers	110.000	874.000	»	764.000	110.000	578.000	»	468.000
Recettes diverses des postes	12.000	6.000	6.000	»	12.000	8.000	4.000	»
Totaux (b)	441.290.000	442.344.000	21.701.000	22.755.000	441.290.000	428.952.000	22.095.000	9.757 000
En moins aux recouvrements			1.054.000 (a)		En plus à 1874		12.338.000	

Les résultats ci-dessus s'appliquent ainsi qu'il suit aux anciens et aux nouveaux impôts :

		Anciens impôts.	Nouveaux impôts votés en 1871 et 1872	Nouveaux impôts votés en 1873 et 1874	Total.
Recouvrements du 1er trimestre de 1874		314.248.000	108.242.000	18.800.000	441.290.000
Evaluations budgétaires correspondantes		316.590.000	106.565.000	19.189.000	442.344.000
Différences aux recouvrem^ts	En plus	»	1,677.000	»	En moins : (a)
	En moins	2.342.000	»	389.000	1.054.000

		Anciens impôts.	Nouveaux impôts votés en 1871 et 1872	Nouveaux impôts votés en 1873 et 1874	TOTAL.
Recouvrements du 1er trimestre	de 1874	314.248.000	108.242.000	18.800.000	441.290.000
	de 1873 (V. *Journal officiel*, 22 avril 1873)	317.839.000	111.113.000	»	428.952.000
Différences aux recouvrements de 1874	En plus	»	»	18.800.000	En plus :
	En moins	3.591.000	2.871.000	»	12.338.000

(a) La moins-value de 1,054,000 francs est afférente aux impôts votés dont le produit est évalué ci-dessus pour la période de temps pendant laquelle ces impôts ont été mis en recouvrement.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau du rendement des impôts pendant le premier trimestre de 1874. Nous regrettons que l'administration n'ait pas adopté la réforme que recommandait, il y a quelques jours, le *Journal des Débats*, et qui consisterait à faire, dans ce tableau, un plus grand nombre de divisions, à distinguer, par exemple, le produit du droit sur les vins et le produit du droit sur les alcools, le rendement de la taxe sur les lettres et le rendement de la taxe sur les imprimés, journaux et échantillons. Ces modifications sont indispensables pour qu'on puisse se rendre un compte exact de l'efficacité et de l'influence de chacune de nos taxes. Nous ne doutons pas que l'administration des finances ne finisse par adopter une réforme aussi utile et d'une exécution si simple.

Notre système d'impôts et de revenus publics, tel qu'il se présente dans le tableau officiel, comprend actuellement trois catégories d'une importance fort inégale : ce sont d'abord les contributions directes, ensuite l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, en troisième lieu, les impôts et les revenus indirects.

Nous avons peu de choses à dire sur les contributions directes. De ce côté, il ne saurait y avoir de mécompte ; il n'y a pas non plus de retard de paiement. Les douzièmes échus au 31 mars 1874 représentaient 110,199,800 fr. ; les rentrées ont atteint 115,736,200 fr. c'est dire que les contribuables non-seulement ont payé avec exactitude les termes courants, mais qu'ils ont anticipé les termes futurs. Il est vrai que cette anticipation est un peu moindre que celle qui s'était produite à l'époque correspondante de 1873 : alors l'anticipation atteignait 7,041,000 fr. ; cette année-ci, elle ne monte plus qu'à 5,536,400 fr. Les frais de poursuites ont été aussi légèrement plus considérables pendant le premier trimestre de 1874 que pendant le premier trimestre de 1873. Ils représentent 1 fr. 13 c. pour 1,000 fr. de recouvrement au lieu de 1 fr. 7 c. On ne doit pas s'étonner de cette situation un peu moins favorable : la récolte de blé et de vin a été mauvaise; en outre, les affaires industrielles et commerciales sont dans la langueur. On doit, en définitive, se féliciter de la ponctualité merveilleuse du contribuable français.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières continue à donner les résultats les plus satisfaisants : on en évalue le rendement pour toute l'année à 32 millions de francs. Il a produit pendant le premier trimestre 8,384,000 fr. ; c'est notablement plus que le rendement du premier trimestre de 1873, qui ne s'était élevé qu'à 7,689,000 fr. Il est probable que le chiffre des évaluations budgétaires pour toute l'année sera dépassé de 2 ou 3 millions.

La grosse affaire de notre système de finances, ce sont les impôts et les revenus indirects; c'est cette catégorie de taxes qui a pris des proportions inouïes depuis la guerre, et qui s'est enflée outre mesure. Un premier coup d'œil jeté sur le rendement des impôts de cette nature donne une impression qui n'est pas mauvaise. D'après les évaluations budgétaires et en tenant compte de la date d'application des impôts récemment votés, cet ensemble de taxes aurait dû produire 442,344,000 fr. ; le rendement constaté est de 441,290,000 fr. ; il y a donc une moins-value, mais bien légère, puisqu'elle n'est que de 1,054,000 fr. A première vue, on devrait se féliciter de cet état de choses ; mais quand on examine la situation de plus près, elle paraît moins favorable. Les recouvrements du premier trimestre de 1874 n'ont dépassé que de 12,338,000 fr. ceux du premier trimestre de 1873. Or, les impôts nouveaux qui s'appliquent au premier trimestre de 1874 auraient dû produire 19,189,000 fr. d'après les évaluations budgétaires et ils ont effectivement rapporté 18,800,000 fr. Il résulte de ce rapprochement que le produit des anciens impôts est moins élevé pendant le premier trimestre de 1874 que pendant le trimestre correspondant de 1873. Ce fait regrettable s'explique par la mauvaise récolte, par la crise industrielle et commerciale, et aussi par l'agitation politique, qui est plus grande aujourd'hui qu'il y a un an.

A un autre point de vue encore, le rendement des impôts indirects pendant le premier trimestre se présente sous un aspect moins favorable, Il résulte des déclarations faites à l'Assemblée nationale que le mois de janvier 1874 avait donné une plus-value très-considérable, montant, croyons-nous, à 18 ou 19 millions ; à la fin du mois de février, la plus-value pour les deux premiers mois est descendue à 7 millions, c'est-à-dire que le mois de février était en perte de 11 millions environ par rapport aux évaluations budgétaires, et qu'il a absorbé ce qui restait de l'énorme plus-value du mois de janvier. Nous ne voudrions pas tirer des conclusions pessimistes de ce phénomène qui ne laisse pas d'être assez inquiétant.

L'administration des finances divise en trois catégories les impôts et les revenus indirects existants : ce sont d'abord les anciens impôts, ceux qui étaient établis avant la guerre ; puis les impôts nouveaux de première formation, c'est-à-dire ceux qui sont perçus en vertu de lois votées en 1871 et en 1872 ; ce sont enfin les impôts les plus récents, ceux qui doivent la vie à des lois de la fin de 1873 et du commencement de 1874. Les anciens impôts sont en perte, tant par rapport aux évaluations budgétaires que relativement au rendement du premier trimestre de 1873; cette perte, il est vrai, n'est pas énorme : elle n'est que de 2,342,000 fr. par comparaison avec les évaluations, et de 3,591,000 fr. par comparaison avec le produit de l'année précédente. Les nouveaux impôts votés en 1871 et 1872 sont en perte de 2,871,000 fr. par rapport au rendement de 1873; enfin, les impôts les plus récents, ceux dont l'existence date de cette année même, ont atteint, à peu de chose près, le produit qu'on en attendait. D'après les calculs budgétaires, ils auraient dû donner 19,189,000 fr., ils ont produit 18,800,000 fr.

Les faits que nous venons de relater ont une signification considérable : cette moins-value de 6,400,000 fr., par rapport au rendement de l'an dernier, sur l'ensemble des impôts qui existaient à la fois en 1873 et 1874, est un indice que notre situation économique a empiré. D'un autre côté, les chiffres atteints par les impôts les plus récents prouvent que les calculs d'évaluation étaient généralement exacts. Quelques-unes de ces taxes nouvelles, il est vrai, sont encore assez au-dessous du rendement opéré : le droit d'entrée sur les huiles n'a rapporté que 1,054,000 fr., au lieu de 1,448,000 fr. qu'il eût dû produire ; de même, au lieu de 1,623,000 fr. qu'on en attendait, le droit sur le savon n'a rendu que 1,242,000 fr.; le droit sur la stéarine et la bougie a donné 1,715,000 fr. au lieu de 2,087,000 fr. qu'il eût dû rapporter d'après les évaluations budgétaires. Mais, dans ces cas particuliers, les moins-values s'expliquent aisément par les approvisionnements qui ont précédé l'application de la taxe. Tout semble indiquer que le rendement de ces impôts les plus récents a été évalué avec une grande modération et qu'il sera dépassé, si ce n'est dans l'année présente, du moins dans le prochain exercice.

Passons maintenant en revue nos principaux impôts et revenus indirects. Il y a deux ans, quand on se félicitait du rendement inespéré des droits d'enregistrement, nous avertissions nos lecteurs que cette situation devait être considérée comme passagère ; nous leur disions que la liquidation d'une foule d'affaires et de transactions suspendues pendant la guerre était la cause principale de ce produit notable de l'enregistrement, mais que bientôt l'on verrait faiblir le rendement de cet impôt. Nos craintes ont été confirmées par l'événement. Les droits de l'enregistrement donnent, pendant le premier trimestre de 1874, la somme de 106,579,000 francs : c'est, par rapport aux évaluations budgétaires, une moins-value de 2,143,000 francs ; pendant le premier trimestre de 1872, ces mêmes droits avaient fourni 107,178,000 francs, et pendant le premier trimestre de 1873 ils avaient donné 105,821,000 francs. Or, il ne faut pas oublier que les droits d'enregistrement ont été surtaxés, en 1874, d'un demi-décime qui n'existait pas en 1873 et en 1872 ; cependant ils ont moins produit pendant le premier trimestre de 1874 que pendant le premier trimestre de 1872.

L'impôt du timbre présente des résultats plus favorables : il a rapporté 39,923,000 francs, soit 3,899,000 francs de plus que les évaluations budgétaires. Les droits de douane sur les marchandises diverses qui ont été également surtaxées d'un demi-décime en 1874, ont donné 32,053,000 francs, restant de 564,000 francs au-dessous des évaluations, et de 5,340,000 francs au-dessous du rendement de la période correspondante de 1873. L'ensemble des droits sur le sucre a presque atteint les prévisions : il a produit, en effet, 38,623,000 francs au lieu de 39,024,000 francs ; mais il présente une moins-value de 3 millions et demi par rapport au rendement de l'an dernier. Les boissons continuent à donner un rendement assez inférieur aux évaluations budgétaires : elles n'ont rapporté que 78,235,000 francs, au lieu de 85,106,000 francs qu'on en attendait, ce qui fait ressortir une moins-value de 6,871,000 francs ; néanmoins, elles dépassent de 4 millions de francs les résultats de la même période de 1873.

L'impôt sur les allumettes continue de s'améliorer, tout en offrant encore une très-forte moins-value par rapport aux évaluations. Il a rapporté 2,441,000 francs au lieu de 3,709,000 francs, chiffre des prévisions ; mais, pendant le premier trimestre de l'an dernier, il n'avait produit que 1,771,000 francs. Le droit sur la chicorée donne un produit

de 1,268,000 francs, dépassant de plus de 100,000 francs les évaluations. Nous ne croyons pas qu'il faille se réjouir de ce résultat, car, si la chicorée rapporte plus qu'on ne le pensait, c'est qu'elle prend dans la consommation une part de la place qu'y occupait le café. Les droits sur le papier et sur la poudre sont en perte légère par rapport aux évaluations budgétaires, tout en offrant une faible augmentation sur les résultats du premier trimestre de 1873. La taxe sur le transport des voyageurs atteint les prévisions, ou du moins il ne s'en faut que de 300,000 fr.

L'impôt sur le tabac est depuis quelque temps la taxe par excellence, la seule qui ne fléchisse pas et qui même soit en constant accroissement. Le produit de cette taxe pendant le premier trimestre de 1874 s'est élevé au chiffre de 72,088,000 francs, dépassant de 5 millions et demi les évaluations budgétaires, et de 1,862,000 francs le revenu de l'an dernier. La taxe des lettres a rapporté 22,779,000 francs ; c'est 68,000 francs de plus que les prévisions, mais, d'un autre côté, c'est 166,000 francs de moins que le produit du trimestre correspondant de 1873.

Nous avons minutieusement analysé le document de l'administration des finances. Quelles conclusions convient-il de tirer de cet examen ? Certes, il est heureux qu'après une mauvaise récolte, au milieu d'une crise commerciale et d'incertitudes politiques persistantes, en présence d'impôts sans cesse surélevés, notre immense système de taxes n'offre qu'une moins-value de 1 million de francs, soit 2 1/2 pour 1,000 sur l'ensemble de nos contributions indirectes. Mais il serait téméraire actuellement de tenter une prophétie pour le résultat définitif de l'exercice courant. La décroissance du rendement des impôts en mars et en février, comparativement au produit du mois de janvier, est un fait inquiétant. Néanmoins l'on peut espérer que si la récolte est bonne et si notre régime politique acquiert un peu de fixité, ce qui est indispensable, les prévisions budgétaires seront atteintes. Quant à une plus-value notable, il en faut ajourner l'espoir à l'an prochain.

Paul Leroy-Beaulieu.

(*Journal des Débats* du 29 avril 1874.)

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ILE DE CUBA.

LES CHANGES A LA HAVANE ET LA DÉPRÉCIATION DU PAPIER-MONNAIE.

L'insurrection qui dure depuis près de six ans, avec des alternatives de succès et de revers, a depuis longtemps épuisé toutes les caisses du gouvernement, bien allégées déjà auparavant pour les besoins du Trésor espagnol. Les énormes dépenses faites pour combattre cette insurrection ont dépassé de beaucoup les recettes, malgré la création successive de nouveaux impôts et de l'augmentation des droits de douane. Il fallut donc recourir à des mesures exceptionnelles, et le Gouvernement autorisa la Banque à émettre du papier monnaie, à la condition qu'elle lui ferait les avances nécessaires pour équilibrer son budget. Au bout d'un an, l'émission de ce papier-monnaie, qui ne fut même pas garanti par l'Espagne, avait atteint déjà le chiffre de 58 millions de piastres, et pourtant, grâce au concours des maisons espagnoles établies à la Havane, qui, dans un but patriotique, acceptèrent sans difficulté les nouveaux billets, on parvint à maintenir la prime sur l'or au-dessous de 10 pour cent jusqu'en juin 1872.

A ce moment, les événements d'Espagne exercèrent une influence des plus préjudiciables sur la situation de la colonie, les grands intérêts de l'industrie du sucre se trouvèrent menacés par la mise à l'ordre du jour de l'abolition de l'esclavage, surtout par la possibilité d'une solution trop brusque de cette question, et la confiance à l'étranger fut ébranlée. Par là l'impulsion était donnée à la hausse de la prime sur l'or, les crédits en blanc que l'étranger avait l'habitude d'ouvrir vers la fin de l'année pour les expéditions de sucre à faire au commencement de l'année suivante firent défaut, ce qui amena la rareté des traites sur l'Europe et par suite l'élévation graduelle des changes sur Londres, Paris et Anvers, qui depuis lors suivirent les fluctuations de la prime sur l'or.

A ces circonstances, vint se joindre celle d'un hiver exceptionnellement pluvieux; la récolte de 1872-1873 dut être retardée de plusieurs mois, et en janvier 1873 le papier sur l'Europe, qui à cette époque de l'année abonde ordinairement sur le marché, était tellement rare que le change sur Londres monta à 50 0/0 de prime et celui de Paris à 32 0/0, ce qui équivalait à une dépréciation d'environ 24 0/0 sur la valeur nominale des billets de banque.

Le commerce de Cuba, voyant alors l'abîme qu'avait ouvert devant lui la crise financière, fit tous ses efforts pour l'arrêter ; tout le monde prêta son concours vraiment digne d'un meilleur résultat afin de conjurer une catastrophe qui menaçait de jour en jour davantage ; on se persuada que le chiffre de la dette n'était en somme pas si énorme qu'elle ne pût être supportée facilement par le pays, à la condition que celui-ci aurait une administration quelque peu rationnelle, et il suffit de l'annonce de l'émission de 20 millions en or de bonds 8 0/0, à affecter au retrait de pareille somme de papier-monnaie pour rétablir la confiance et ramener le change sur Londres à 40 0/0, celui sur Paris à 24 0/0. Les propriétaires d'esclaves tinrent plusieurs réunions pour s'occuper de la question qui les intéressait le plus directement, et la majeure partie d'entre eux finirent par s'habituer à l'idée de la voir résoudre tôt ou tard. Un projet fut même élaboré par eux d'après lequel l'esclavage devait être aboli d'un coup dans l'île, et les noirs assimilés aux coolies chinois engagés par contrat fixe pour la durée de huit ans. En même temps les maisons d'importation se réunirent dans le but de fonder une banque au capital de 1 million de dollars, ayant pour mission de protéger tout spécialement les intérêts de cette branche du commerce.

Ces projets furent, en partie du moins, contrariés par la nouvelle de l'abdication du roi Amédée et de la proclamation de la république en Espagne; la souscription au nouvel emprunt fut néanmoins ouverte, mais elle n'atteignit que le chiffre de 12 millions, et force fut au gouvernement de le réduire.

Il y eut bien momentanément une amélioration sensible dans la situation : les nouveaux impôts, décrétés à la fin de 1872, avaient rendu ce qu'on en espérait, et sur l'exercice du premier trimestre de 1873 on constata un excédant de recettes de $ 2,840,000 sur les dépenses ; les changes qui étaient remontés à 54 0/0 pour le Londres, à 35 0/0 pour le Paris, baissèrent le premier à 40 0/0, le second à 24 0/0 et la prime sur l'or, du taux de 33 0/0 qu'elle avait atteint, tomba à 10 0/0 dans la journée du 16 avril 1873. Le premier dimanche d'avril on brûla publiquement pour $ 500,000 de billets de banque, et on annonça que le premier dimanche de chaque mois on en détruirait pour pareille somme.

Cette amélioration ne fut que de courte durée, car en juin le change sur Londres était coté de nouveau à 57 0/0 et ce fut avec peine que la Banque put le faire baisser d'un pour cent en vendant des traites sur l'Europe. — Le mois suivant le malaise s'aggrava, on ne vendait presque plus rien, ou à des prix désastreux; le 15 juillet, les maisons de banque ne voulant plus donner leur papier au change du jour, les demandes de traites sur Londres et Paris affluèrent dans de telles proportions à la Banque, que celle-ci se vit forcée de suspendre ses tirages. Le Londres monta immédiatement à 60, 65 et 70 0/0, et ce n'est qu'en reprenant ses opérations que la Banque put le fixer pour quelque temps aux environs de 65 0/0.

La crise qui éclata à New-York en septembre de l'année dernière, marque un nouvel acheminement vers la hausse; les faillites à Londres, qui en furent la conséquence directe, eurent leur contre-coup à la Havane, où une seule maison eut pour £ 100,000 de traites retournées, et le change sur l'Angleterre fit pendant quelques jours jusqu'à 100 0/0 de prime. — Au même moment, un incendie vint détruire un grand nombre de magasins de quincaillerie et de tissus de la *Plaza de vapor*, causant une perte de 3 millions de piastres à des marchands, qui, pour la plupart n'étaient pas assurés, et se trouvèrent ruinés. — A partir de cette époque la dépréciation du papier-monnaie n'a fait que croître, à de rares intervalles près. L'émotion que produisit la perspective d'une guerre avec les Etats-Unis, lors de la capture du *Virginius*, fit de nouveau atteindre le cours de 100 0/0 au papier sur Londres, et malgré la quantité plus considérable que fournit au commencement de cette année l'exportation du sucre, il n'a plus guère pu être ramené au-dessous de ce taux.

L'insurrection à l'intérieur est loin d'avoir diminué, tandis que le gouvernement, qui depuis six mois n'a plus reçu de renforts de l'Espagne, se voit limité à ses propres forces et se trouve obligé de faire chaque jour des sacrifices plus grands. L'importation de marchandises étrangères étant réduite aux objets indispensables les recettes de la douane qui forment la principale ressource de l'Etat, ont diminué considérablement, outre qu'elles représentent une valeur bien moindre par suite de la dépréciation du papier-monnaie. Pour combattre le déficit provenant de cette dernière cause, le gouvernement publia à la fin de février un décret rendant obligatoire le paiement en or d'une partie des droits de douane, avec augmentation graduelle pour

arriver à percevoir, à partir de novembre prochain, la totalité des droits en or. Ce décret faisait partie d'un ensemble de mesures adoptées en vue de mettre fin à la guerre intérieure; l'état de siége était proclamé dans toute l'étendue de l'île, la conscription établie devait fournir 8 0/0 de la population apte à porter les armes, et les propriétaires avaient à mettre à la disposition du gouvernement une partie de leurs esclaves.

Ces mesures n'ont pas été ratifiées par le gouvernement de Madrid qui, reculant sans doute devant la gravité de la situation faite au commerce de la Havane, n'approuva pas non plus le décret concernant le paiement en or des droits de douane.

L'exportation de l'île de Cuba a atteint dans des années de prospérité jusqu'à 500 millions de francs, dont les deux tiers sont représentés par le sucre et le reste par le riz, le café, le tabac et le coton. L'exportation du sucre, déjà bien diminuée l'année dernière, a baissé encore considérablement cette année-ci; du 1er janvier au 28 mars elle a été de :

60.600	tonn. pr les Etats-Unis	contre	91.000	tonn. pendant la même période en 1873	
5.300	— l'Espagne	—	8.200		—
300	— la France	—	1.600		—
3.800	— le Canal à ordre, l'Angleterre et le Nord de l'Europe	—	26.600		—
70.200	tonnes ensemble contre........		127.400	tonn.	—

soit une diminution pour 1874 de 57,000 tonnes, représentant une valeur d'environ 34 millions de francs.

Il y a aujourd'hui un grand nombre de projets à l'ordre du jour pour mettre fin aux embarras financiers, mais jusqu'à présent aucun d'eux n'a paru mériter une prise en considération sérieuse. En attendant, pour faire face aux déficits qui chaque mois deviennent plus considérables, le gouvernement n'a d'autre ressource que l'augmentation constante du papier-monnaie sous quelque forme que ce soit. Aussi, la dépréciation de celui-ci prend-il des proportions qu'il était impossible de prévoir. En ce moment le change sur Londres est coté à 160 0/0, celui sur Paris à 131 0/0 de prime, ce qui constitue une perte de 60 à 65 pour cent sur les billets de banque, et malheureusement la crise n'a pas dit son dernier mot, si un changement radical n'est pas bientôt adopté dans l'administration de la colonie.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LA PLATA.

Buenos-Ayres, 31 mars. — Un télégramme de Montevideo annonce que, par décision de la commission sanitaire, la libre pratique est accordée dorénavant aux navires venant de Buenos-Ayres et des autres ports de la Plata.

Par le vapeur *Ebro*, il est arrivé d'Angleterre fr. 400,000 en or, et par le vapeur suivant on attend un envoi d'espèces de la même importance. Mais on continue à réexporter le numéraire pour Montevidéo où les changes sur l'Europe sont toujours plus favorables qu'ici. L'*Ebro*, à son retour, emporte environ liv. st. 200,000.

Il y a toutefois une légère amélioration dans les cours, et comme à Montevideo la demande pour les traites est très-considérable, l'équilibre ne saurait tarder à se rétablir.

L'escompte en banque est à 10 0/0 et le taux de l'intérêt à 12 0/0 l'an. L'or fait de 1 1/4 à 1 1/2 0/0 de prime.

Les ventes de marchandises d'importation ont repris une certaine activité, mais à des prix toujours très-onéreux.

Dans la situation politique il n'y a rien de changé, les deux partis continuent à lutter pour arriver au pouvoir sans qu'il soit possible encore de dire lequel des deux a le plus de chance de l'emporter sur l'autre; les journaux du Brésil, en traitant de cette situation, s'expriment de nouveau sur un ton moins amical au point de vue des relations entre les deux pays. A Montevideo on espérait la conclusion de l'emprunt récemment proposé au taux de 85 0/0.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro, 4 avril. — Change sur :
Londres, 26d à 26 3/8d
id. Paris, 360 à 366

Bahia, 8 avril. — id, Londres, 26d à 26 1/4d
Paris, 360 à 361 reis

Aucune amélioration ne se montre dans les affaires d'importation ou d'exportation; le stock des marchandises importées augmente continuellement, ce qui rend les ventes de plus en plus difficiles et les ordres pour les articles d'exportation font complétement défaut.

Par suite du manque de numéraire, l'escompte se maintient à 12 0/0 l'an.

Pernambuco, 10 avril. — La crise monétaire continue et à mesure que l'on approche de la fin de la récolte, les embarras financiers augmentent. L'escompte varie de 12 à 15 0/0 l'an avec tendance à la hausse.

Change sur Londres, 26d à 26 3/8.
id. Paris 362 à 365 reis.

PÉROU.

Lima, 27 mars. — On attend avec impatience le rapport officiel de la commission anglaise envoyée dans le sud pour vérifier l'importance des dépôts de guano récemment découverts. Les nouvelles que l'on a reçues par des correspondances particulières ont un caractère très-favorable. La commission estimerait ces dépôts à 8 ou 10 millions de tonnes, ce qui confirmerait pleinement l'évaluation qui a été faite d'abord par l'ingénieur, M. Thierry, et par la commission péruvienne ensuite.

Une amélioration dans la situation commerciale est espérée pour la prochaine saison; les nouvelles ressources financières vont ramener la prospérité et permettre de donner un grand développement aux travaux de chemins de fer.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Voici encore un mois qui vient de se terminer sans que l'amélioration si désirée par le commerce et l'industrie se soit déclarée. Il faut néanmoins, s'estimer heureux qu'il n'ait pas été moins défavorable et se féliciter même des espérances qu'il permet de concevoir pour l'avenir; en effet, le calme survenu dans nos discussions politiques et une croyance plus générale dans leur issue pacifique permettent de concevoir quelques espérances, surtout si la récolte vient à réaliser les promesses brillantes qu'elle donne en ce moment. Quoi qu'il en soit, la situation est meilleure que l'année dernière à la même époque.

A la fin d'avril 1873, nos tableaux de douanes constataient une certaine animation dans nos échanges, animation confirmée par l'accroissement des transports sur nos grandes lignes ferrées, et par celui des recettes du Trésor. Mais il y avait des ombres à ce tableau, et qui venaient annuler tous les motifs de confiance que l'on pouvait avoir.

L'échec de la candidature Rémusat avait impressionné sensiblement les esprits, pendant que d'autre part, un retour brusque de l'hiver était venu compromettre deux de nos plus importantes industries; celle des vins et celle de la soie. Tout le monde se souvient de la fameuse gelée du 27 avril. Aujourd'hui la situation politique n'est pas plus assurée, il est vrai, qu'elle ne l'était l'année dernière, mais le commerce se laisse peut-être influencer un peu moins par les écarts de la politique, et comme nous le disions quelques lignes plus haut, la récolte tant pour nos céréales, que pour nos vins et nos vers à soie, se présente sous des auspices comme il en est trop rarement vu, malheureusement.

Nous croyons utile de compléter ce petit coup d'œil rétrospectif, en passant en revue la position de nos principales branches de commerce et d'industrie, à la fin du mois d'avril 1873. Quelques mots et quelques chiffres renseigneront suffisamment et permettront la comparaison avec ceux qui figurent habituellement dans notre revue générale des produits et dans nos diverses correspondances particulières. En suivant l'ordre adopté pour nos revues, nous donnons donc sous chaque rubrique un aperçu de la position à l'époque correspondante de l'année dernière.

La convention postale, si longtemps demandée entre la France et les Etats-Unis, vient d'être signée. Elle sera soumise à la Chambre dès sa rentrée et pourra ainsi être mise en vigueur vers le mois de juillet. Le tarif pour le transport des lettres de France aux Etats-Unis sera de 50 centimes par 10 grammes, et des Etats-Unis en France de 45 centimes par 15 grammes. Le tarif pour les échantillons et les lettres chargées est également fixé en proportion, mais celui des journaux et imprimés est resté réservé. Notre administration des postes est moins généreuse, comme on le voit que le *Post-Office* de Washington qui vient du reste de manifester encore mieux ses tendances, en signant avec la Suisse une convention, fixant à 10 centimes le tarif des cartes postales échangées entre les deux pays.

PRODUITS AGRICOLES. — La température élevée dont nous jouissons depuis plusieurs jours a déterminé un abaissement du niveau de nos cours d'eau et diminué un peu le travail de la meunerie qui se trouve par suite suffisamment approvisionné par les quantités peu considérables de blés apportés sur les marchés départementaux; les prix s'en sont un peu ressenti; ils ont fléchi légèrement. D'ailleurs, la nouvelle récolte se présente toujours bien et il n'y a guère que dans le Midi, qu'un peu de pluie serait désirable. A Paris, au grand marché du mercredi, les blés indigènes étaient peu abondants, mais la concurrence des blés exotiques a déterminé un peu de faiblesse. Les prix doivent se voir comme suit : indigènes de choix, fr. 38 à 39,50; ordinaires, fr. 36,50 à 38 les 100 kilos en gare à paris ; Orégon, fr. 38,58 ; Californie, fr. 37,75 à 38; Chili, 37,50 à 38; Amérique hiver, fr. 36, printemps, 35,50 ; Pologne, 34,75; Sandomirka, fr. 36 les 100 kilos sur wagon au Havre. Les menus graines sont tenus fermement tant sur les marchés de provinces qu'à Paris, et les offres sont très-restreintes. Les derniers avis des départements et de l'étranger sur les céréales peuvent se résumer ainsi que suit : à Marseille, de la fermeté, mais du calme. A Lille, 1 franc de baisse. A Bruxelles, de la fermeté. A Hambourg, un peu de faiblesse. A Londres, du calme, et au Mark-Lane a cargaisons flottantes. A New-York, de la hausse sur les blés.

COTONS. — A la fin d'avril, l'année dernière, les recettes s'opéraient sur un pied assez important tant aux Etats-Unis qu'aux Indes et la baisse dominait en présence d'un approvisionnement qui paraissait assuré. La nouvelle récolte aux États-Unis se présentait bien, à part quelques gelées dont l'effet était adouci par leur précocité. On prévoyait déjà le développement qui devait être donné cette année à la culture du coton, et le Havre cotait les cours de fr. 115 pour les ordinaires Louisiane ; fr. 105 pour bas dito ; fr. 74 pour Oomra vieux ; fr. 80 à 82 pour nouveaux; fr. 109,50 pour Louisiane sur mai et juin, et fr. 71 pour Oomra sur mai-juin, le livrable étant nominal. Liverpool était languissant avec des dispositions de la part des vendeurs à réaliser. Manchester était calme, la tendance en faveur des acheteurs.

Nos correspondances du Havre, Rouen, Epinal, Mulhouse et Manchester renseignent plus loin sur la position de l'article.

LAINES. — A la fin d'avril, l'année dernière, les laines commençaient à se relever et aux enchères simultanées du Havre et de Londres, les détenteurs montraient une grande fermeté. A Londres, on avait payé les pleins prix de mars, et au Havre, la baisse n'avait été que de 5 à 10 centimes sur les cours de mars, le peignage montrait une grande réserve dans ses achats ; l'on y payait fr. 200/210 pour bons mérinos et prima Montevideo, rendement 35/36 0/0, et fr. 180/190 pour Buenos-Ayres, même qualité, rendement 30/31 0/0. A Bordeaux, les prix étaient raffermis, on avait vendu des Montevideo de fr. 185 à 190. Marseille était animé, mais des concessions avaient dû être faites aux acheteurs.

Cette année la position de l'article est encore plus satisfaisante. Depuis le commencement de l'année, la fermeté ne s'est pas démentie un seul moment et les enchères de Londres, qui ont commencé le 28 avril annoncent une bonne tenue sur les cours des meilleures laines à peignes avec seulement 1/2 à 1 denier de baisse, en quelques cas sur les toisons à dos défectueuses. Les acheteurs étaient nombreux et la France paraît avoir opéré passablement; l'Allemagne a acheté un peu et la Belgique s'est abstenue. Sur nos marchés français les affaires ont été à peu près nulles cette semaine. On attendait le résultat des affaires anglaises, résultat qui ne pourra que maintenir la fermeté qui régnait déjà auparavant et maintenir les bonnes dispositions de la consommation qui achetait assez couramment.

Les avis de la Plata signalent une demande régulière à Buenos-Ayres au 31 mars et des prix fermement tenus, avec un stock de 580,000arre. On attendait des arrivages plus animés de l'intérieur. La marchandise pour France dite pour le Havre était peu demandée, de fr. 194 à 215 les 100 kilos pour qualité bonne nature, teint assez léger, conditionnement régulier et bon, généralement propre de cartilles, rendement 30 à 32 0/0 ; l'année dernière la même marchandise valait fr. 199 à 213.

On augure bien de la campagne qui va commencer. A Roubaix et à Tourcoing la fabrication est très-occupée. A Elbeuf on s'occupe également activement de la fabrication de l'article d'hiver. Dans le midi, les commissions reçues sont en exécution et l'on annonce déjà qu'elles ne seront pas dépassées cette année par la production. A Mazamet on est plus calme, la demande pour l'exportation faisant défaut.

SOIES. — A cette époque, la position de l'article était peu favorable l'année dernière. La baisse dominait malgré le retour du froid qui avait cruellement frappé la récolte séricicole de la Drôme et un peu celle de Vaucluse. Les prix étaient même tombés plus bas que pendant la guerre pour certaines provenances, principalement celles de la Chine. La fabrique s'abstenait systématiquement, la commande lui faisant défaut à elle-même, tant pour la consommation que pour l'exportation.

Notre correspondance de Lyon renseigne plus loin sur la position actuelle de l'article.

CAFÉS.— Les achats de la consommation avaient déterminé une grande animation sur les marchés du Havre à la fin d'avril 1873, puisque les ventes pendant la dernière semaine du mois y avaient atteint le chiffre de 30,000 sacs; les prix payés tendaient à dépasser les plus hauts cours atteints; ils étaient de fr. 115 à 116 pour Malabar, de fr. 107 pour Gonaïves et de fr. 105 pour Cap. A Bordeaux on était plus calme, l'on cotait fr. 117/119 pour des Guayra à livrer, et fr. 120/121 pour la même sorte gragée disponible. A Marseille, on était calme par suite de la nullité de la demander pour la réexportation; les Rio valaient 96 à 98 francs.

Cette année les cafés, après un mouvement de réaction à la hausse provoqué par le résultat favorable des enchères de Hollande, sont retombés dans le calme, la consommation se maintenant sur une grande réserve. Nos correspondances du Havre, de Bordeaux et de Marseille renseignent sur la position de l'article en France. Nous ajouterons que les derniers avis de Londres, qui ont surtout contribué à ramener le calme, se continuent à être aussi peu favorables; le marché restait lourd et déprimé, et dans la seule journée de mercredi, la baisse a été de 2 shillings par quintal anglais, laissant les good midling plantation Ceylan à sh. 106, les Mysore triage de sh. 100 à 104/6. A Liverpool, les cafés Haïti ne donnaient lieu qu'à une demande modérée au cours de sh. 75 pour Port-au-Prince. Les affaires sont calmes en Hollande.

CACAOS. — La consommation avait opéré quelques achats à cette époque-ci de l'année dernière, au cours de fr. 115 pour Martinique, fr. 112 pour Guadeloupe, fr. 120 pour Guayaquil, les 50 kil. acquittés à Bordeaux, fr. 95 pour Haïti, fr. 92 pour Trinidad, les 50 kil. acquittés au Havre.

En ce moment, les cours sont fermes, par suite de la résistance des détenteurs, mais les affaires sont presque nulles.

SUCRES. — Il régnait une demande peu active sur les sucres, au mois d'avril de l'année dernière, la fabrique ayant peu de besoins et écoulant peu ses produits. Bordeaux, avec un stock insignifiant, vendait ses bonnes qualités de nos Antilles fr. 60 les 50 kil., et Marseille cotait quelques affaires en livrable à 4 mois à fr. 32,50 pour Havane n° 12, fr. 36 pour Maurice, fr. 65,25 pour Réunion cristallisé, et fr. 29,25 pour sucre de nos Antilles.

Cette année, la situation ne présente pas mieux. Un paragraphe spécial est consacré plus loin à l'article sucres.

CUIRS. — Les cuirs Plata faisaient défaut à cette époque, l'année dernière, et au Havre, on avait reçu en place des cuirs des Etats-Unis vendus fr. 71 et 74 pour New-Orléans salés bœufs et vaches. A Bordeaux, les prix étaient bien tenus de fr. 157 à 158 pour Montevideo secs, bœufs et vaches.

Cette année, les détenteurs sont encore très-fermes, mais leurs prétentions arrêtent les affaires, et ce n'est qu'au prix de quelques concessions qu'ils ont pu conclure quelques affaires au Havre. A Bordeaux, les acheteurs paraissent mieux disposés ; le stock est aussi plus réduit. A Marseille, le calme règne.

SUIFS. — Délaissés la semaine correspondante de l'année dernière, au Havre et à Bordeaux. Sur la première de ces deux places, les Plata mouton belle qualité obtenaient fr. 102; à Bordeaux, le mouton valait fr. 102,50 à 103, et le bœuf fr. 105 à 106 les 100 kil.

Cette année, nous nous trouvons au milieu d'un calme complet et en face de cotes nominales, tant au Havre qu'à Bordeaux. A Paris, au marché de mercredi, la cote officielle a été fixée à fr. 88 pour suif de boucherie, les 100 kil. hors barrière. Le marché de Londres clôture un peu plus ferme à sh. 38/6 pour Y. C. disp., sh. 38/9 dito sur juin, sh. 42 dito sur oct.-déc.

MÉTAUX. — Une bourse nouvelle doit prochainement s'ouvrir pour le marché des métaux. C'est à Bruxelles qu'elle se tiendra, dans le nouveau palais de la Bourse, et sur le modèle de celle qui vient d'être inaugurée dernièrement à Liége.

Le ton des différents marchés a été satisfaisant cette semaine. Les étains sont bien un peu plus bas, mais, d'autre part, les affaires ont eu plus d'importance, et à Londres on a fait des Détroit de liv. st. 96 à 97, et des Australie à liv. st. 93; on avait coté à un moment liv. st. 105 pour Détroit et liv. st. 102 pour Australie sur des avis d'une hausse en Hollande occasionnée par des achats en couverture; les étains anglais clôturent à liv. st. 105. Sur le marché de Londres également, les cuivres ferment avec assez d'animation et avec tendance à se raffermir à liv. st. 74 pour bonnes marques ordinaires de Chili; les Australie sont tenus liv. st. 84, les Burra-Burra liv. st. 83, le cuivre anglais Tough de liv st. 83 à 84, choix liv. st. 85 à 86. Les marchés hollandais ont fortement varié, les achats en couverture, dont nous parlons plus haut ont fait payer le Banca, à Amsterdam jusqu'à fl. 65, mais il est redescendu à fl. 56 pour clôturer à fl. 59, livrable et comptant; le Biliton a été vendu fl. 55. Sur les marchés allemands, les cuivres sont offerts de sh. 25 à 30 pour bonnes sortes à Berlin, de th. 31 à 33 à Stettin, de 90 à 100 marcs à Hambourg; les étains se sont raffermis sur les avis reçus de Hollande, mais pour faiblir de nouveau ensuite et retomber à th. 32 pour Banca ou anglais à Berlin, 1 marc pour Banca à Hambourg; le plomb est très-faible et très-offert à 7 1/3 th. à Berlin, th. 8 1/2 à Stettin, à 25 marcs à Hambourg pour provenances allemandes.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Pas encore de reprise. A Paris, le bâtiment tend à reprendre; mais, jusqu'à présent, les travaux sont restés très-limités; les fers marchands et les fers à plancher valent fr. 240; les tôles de construction, fr. 310 à 320; les fontes sont sans changements. Dans la Champagne, toujours pas de nouvelles commandes importantes, seulement, de temps en temps, du réassortiment; la fonte se cote fr. 125 qualité affinage au bois ; les fers au coke, fr. 220 à 225; la machine mixte à tréfiler, fr. 230 à 235, le n° 20; les fils de fer, fr. 300 le n° 20 ; la pointe, fr. 390 le n° 16. Dans la Meurthe-et-Moselle; la fonte blanche vaut fr. 72 50 à 75; la fonte seconde fusion, fr. 132 50 à 135, le n° 1; fr. 115 à 120 le n° 3. Dans le Nord, les fers se maintiennent de fr. 220 à 230 le n° 1; la tôle à fr. 400 la tonne.

Sur le marché belge, la concurrence des usines luxembourgeoises déprécie toujours le marché des fontes, mais permet, par contre, aux laminoirs de travailler à meilleur compte. La fonte luxembourgeoise ne se vend plus que fr. 70 la tonne aux

usines; la fonte belge, elle, vaut fr. 92 50, première qualité affinage fer fort; fr. 82 50 dito 2e qualité.

Le marché anglais est toujours aussi démoralisé. D'un côté, la consommation est presque nulle, et de l'autre, malgré le grand nombre de des hauts-fourneaux éteints, la production forme stock. Il en résulte naturellement une baisse que les intéressés cherchent à pousser jusqu'à ses dernières limites, par leur abstention. A Glasgow, on clôture cette semaine à sh. 78/6; l'année dernière, à pareille époque, les warrants se cotaient sh. 113; il y a là une différence vraiment éloquente. La bourse de Middlesborough a été un peu plus ferme mardi; la fonte n° 1 s'y est cotée sh. 72/6; le n° 3, sh. 63; le n° 4 fonderie, sh. 60; le n° 4 forge, sh. 58; la truitée, sh. 56; la blanche, sh. 53/6 la tonne. Le South-Yorhshire signale également un peu de mieux. Il y a encore légère augmentation à Barrow et dans le North-Lancashire, un peu plus de fermeté à Darlington. A Hartlepool, par contre, le marché est irrégulier. Il est lourd à Sheffield, sauf pour les aciers. Il est déprimé dans le North-Strasffordshire, les stocks de fonte s'y accumulant. Il en est de même dans le Wolverhampton. Enfin, le commerce est stagnant, et il n'y a pas d'amélioration dans la situation industrielle du pays de Galles, de Leeds et du West-Yorkshire, du South-Straffordshire et du Cumberland.

CHARBONS. — Les affaires ne reprennent pas. On ne sait si la baisse a touché ses dernières limites, et l'on s'en tient généralement à une réserve prudente. L'adjudication des charbons pour la fourniture des lignes de l'Etat belge a eu lieu le 22 avril et, grâce à une entente préalable des charbonnages de Charleroi et de Mons, les prix n'ont pas accusé de nouvelle baisse. La moyenne des soumissions a été faite au cours de fr. 11 90 pour le menu, et de fr. 14 90 pour le gailleteux; ces prix-là répondent simplement à la baisse actuelle.

Dans le Pas-de-Calais, la sucrerie a acheté ses tout-venant à fr. 20, avec garantie de baisse; mais on cite également des marchés qui auraient été passés à fr. 17 pour des quantités plus importantes. Anzin vend ses tout-venant fr. 18, Fresne vend fr. 17, avec concessions pour des quantités importantes; la compagnie Douaisienne a même vendu, paraît-il, à fr. 14 la tonne. Dans le bassin de la Loire, on a passé des marchés en houille, deuxième qualité, à fr. 15 pour menu sortant, fr. 25 à fr. 26 pour Chatille, fr. 35 pour Pérat.

Les prix n'ont pas varié dans les bassins belges cette semaine.

En Angleterre, les disputes ouvrières durent toujours. Il y a un an, jour pour jour, les mineurs du Durham demandaient une augmentation de salaire de 10 0/0 qui leur a été accordée; aujourd'hui, ils se refusent à une diminution de 20 0/0 exigée par la baisse qui a eu lieu depuis. Quoi qu'il en soit, si l'on ne parvient à s'entendre, près de 30,000 mineurs, doivent se mettre en grève le 4 mai. Dans le Pays-de-Galles, les cours ont un peu faibli, de 6 pences à 1 schilling par tonne. En Ecosse, pas de changement; les grévistes reprennent, les uns après les autres, le chemin des charbonnages, et la baisse est toujours à l'ordre du jour.

COURS DES MÉTAUX DU 1er MAI 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	24 avril.	1er mai.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	202 50	200 »
— — en lingots — —	212 50	212 50
— anglais tough — —	M »	M
— minerais de Corocoro —	200 »	200 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	260 »	265 »
— Détroits— —	250 »	255 »
— anglais — Havre ou Rouen....	265 »	260 »
Plomb de France, liv. Paris...........	50 50	50 50
— d'Espagne — Havre...........	52 »	52 »
— anglais — —	51 »	51 »
— belge et allemand, liv. Paris...	53 »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre...........	56 50	56 50
— autres b/m.— —	55 50	55 »
— — — — Pa is...........	56 »	55 50

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 28 avril 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 8,771 tonnes, contre 12,996 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 42,225 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme; warrants 79.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	85	..
Coltness id.	90	82
Summerlee id.	87/6	81
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	80	77/6
Govan id.	80	77/6
Monkland id.	80	77/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)........	90	..
Calder id. id.	92/6	80
Carnbroe id. id.	85	80
Glengarnock (à Ardrossan).............	88/6	..
Eglinton id.	78	76
Dalmellington id.	77	75
Kinneil (à Bo'ness)...................	85	78
Shotts id.	87/6	80
Almond id.	85	..
Carron (à Grangemouth)................	85	..
Lochgelly (à Burntisland).............	80	78
Lumphinnans id.	80	77

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.
Bourse du 29 avril 1874.

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.15 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id. .	3.25 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane...........	3.35 à 3.45	»
Trame 40/42 id.	3.45 à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4.10 à 4.15	»
Trame 50 id.	4 20 à 4.30	»
Chaîne 40 Jumel...........	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...........Fr.	0.30	»
Id. » 18 »	0.32	»
Id. » 20 »	0.34	»
Id. 68 20 »	0.37 1/2 à 37 1/2	»
Id. 70 21 »	0.39	»
Id. 75 26 » .... disponible.	0.47 livrable 47	»
Percale 80 26 fils..	0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Marché ferme; il ne s'est traité que peu d'affaires en tissus; la vente en est entravée par la hausse des filés qui ont donné lieu à d'importantes transactions.

FONTES ET FERS D'ÉCOSSE ET D'ANGLETERRE.
Revue mensuelle.

Glasgow, 28 avril 1874.

La réaction si souvent prédite depuis un an s'est enfin produite sur notre marché. Aussi, notre place a-t-elle été le théâtre de plusieurs faillites dont le total s'élève aujourd'hui à plus de 12 millions de francs, déconfitures dont les maisons qui opèrent sur notre marché de fontes sont presque exclusivement les seules à supporter les conséquences.

De pareils événements, on le conçoit, ont complétement dérouté la spéculation, restée cependant jusque-là sur la brèche, essayant de produire une animation factice en dépit d'une demande dont le tableau suivant fera ressortir l'inactivité :

Exportations de fontes depuis le 1er janvier jusqu'au 18 avril :

En 1873	201,468 tonnes.
En 1874	137,187 »
Diminution pour l'année courante. .	64,281 tonnes.

Ainsi, la crise que nous nous félicitions d'avoir su conjurer l'an dernier, n'avait été qu'ajournée, et notre marché porte en ce moment la peine d'une confiance trop aveugle dans l'infaillibilité de ses débouchés.

On a vu comment la situation s'était liquidée pour les spéculateurs. Si l'issue n'en pouvait être aussi désastreuse pour les maîtres et les ouvriers, elle leur imposait néanmoins de très-durs sacrifices pour mettre respectivement leurs profits et leurs salaires en harmonie avec les nouvelles conditions qui leur sont faites. Pour les ouvriers, surtout, il fallait se résigner à perdre tout le terrain gagné pendant ces dernières années, où les salaires avaient fini par devenir un élément si considérable du prix de vente que la production ne pouvait être rémunératrice pour les fabricants que dans les circonstances exceptionnelles qu'on traversait alors, puisque déjà, lorsque la fonte était à 92, on estimait la perte des propriétaires de hauts fourneaux à 10 la tonne en moyenne.

En attendant que l'accord soit rétabli entre les maîtres et les ouvriers, les usines où se fabriquent les marques de choix sont entièrement ou partiellement au repos, et le prix de celles-ci, devenues rares, reste élevé et hors de proportion avec le cours des warrants. Les fontes Coltness et Calder sont les plus chères, les marques Gartsherrie, Summerlee, Langloan et Shotts viennent en second rang, et les fontes de cette dernière provenance ne peuvent même, en ce moment, s'obtenir que pour livraison à terme assez éloigné.

Nos fonderies ne souffrent pas autant qu'on pourrait le croire de l'inactivité générale. La fabrication des tuyaux, en particulier, occupe un grand nombre d'ouvriers, et certaines de nos usines ont pour cette spécialité des commandes dont l'exécution demandera plus d'une année.

Les forges sont moins occupées, aussi le prix des fers, des tôles et des cornières a-t-il subi une réduction relativement plus forte que la fonte brute, et nous paraît-il offrir quelque avantage aux acheteurs.

La construction des navires en fer est toujours florissante sur nos chantiers. Depuis le commencement de l'année, on a lancé sur la Clyde 44 navires jaugeant ensemble 62,650 tonnes contre 39 navires d'un tonnage total de 65,500 tonnes lancés en 1873 pendant la même période.

CASTEL ET LATTA.

SUCRES.

Paris, le 30 avril 1874.

Depuis la suppression des droits en Angleterre et le mouvement subit de hausse qui en a été la conséquence immédiate, nos cours se maintiennent très-fermes et montrent une tendance marquée à progresser davantage. Il faut espérer que nous sommes enfin sortis de l'état de lourdeur dans lequel notre marché était plongé depuis si longtemps et que nous avons traversé pour n'y plus retomber, la période la plus difficile de cette campagne, car sans compter sur une hausse rapide et prolongée que l'importance des stocks rend improbable, il y a lieu de prévoir une amélioration sensible des prix en raison du déficit des productions des colonies et du mouvement considérable d'affaires qui ne peut manquer de se produire bientôt en Angleterre. En effet, les approvisionnements de sucres acquittés sont complétement nuls chez nos voisins et quand le jour sera venu où ils se mettront aux achats les livraisons à la consommation deviendront très-importantes et les stocks diminueront rapidement; il se confirme que les déficits de la Havane, du Brésil et de Maurice seront considérables et on évalue dès aujourd'hui celui de Cuba à 25 ou 30 0/0. A la Louisiane, de grandes inondations ont ravagé la plupart des plantations. Toutes ces causes de hausse rendent les détenteurs plus confiants dans l'avenir et activent la demande à fr. 65 75 pour les sucres blancs arbitrables; à fr. 59 50 et à fr. 55 25 pour les 7/9 et les 10/13, disponibles, en entrepôt à Paris.

Le livrable est également bien tenu et les quatre mois de mai à août se traitent à fr. 66 50, base n° 3, entrepôt Paris. Sur la campagne prochaine, les affaires sont toujours très-difficiles avec les acheteurs de l'intérieur, par suite de l'incertitude qui continue à régner sur la date de l'application de l'exercice et sur les conséquences qui en résulteront pour le mode de vente des sucres, mais on signale des transactions importantes avec l'étranger; les sucres blancs n° 3 garanti, se placent à fr. 66 et les 12/20, suivant les limites de titrage à fr. 56 et 56 25, les 88°, anciennes conditions, livrables toutes gares du chemin de fer du Nord, sur les quatre mois d'octobre à janvier prochains.

La température exceptionnelle dont nous jouissons depuis une quinzaine de jours favorise les travaux d'ensemencements de la betterave qui sont déjà terminés dans le Nord et le Pas-de-Calais et qui se poursuivent partout ailleurs dans les meilleures conditions possibles, mais il est à souhaiter que la pluie vienne rafraîchir la terre et dissiper les inquiétudes qu'une sécheresse trop prolongée feraient naître sur la bonne levée de la betterave.

Notre stock de sucres indigènes aux magasins généraux du Pont de Flandre est aujourd'hui de 480,000 sacs contre 265,000 l'année dernière, à pareille date. En Angleterre, l'excédant du stock sur 1873 s'est élevé à 90,000 tonnes; les importations, les livraisons à la consommation et les exportations durant la semaine finissant le 25 avril courant, se sont chiffrées comme suit :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	6.408	2.650	2.244	1.979	81	105	91.961	61.559
Liverpool..	4.286	1.529	2.813	1.886	4	»	72.601	40.617
Clyde.....	2.940	1.390	2.850	2.420	»	»	47.640	25.250
Bristol.....	423	353	667	118	»	»	10.732	5.632
Totaux..	14.057	5.922	8.574	6.383	85	105	222.934	133.058

Cette statistique n'est évidemment pas favorable mais il est impossible qu'il en soit autrement, les approvisionnements ne pouvant se faire sur une vaste échelle, qu'à partir du 1er mai pour les bruts et du 21 mai pour les raffinés, c'est-à-dire lorsque le sucre sera exempt de tout impôt. Pendant le courant de mai, il sera certainement retiré des entrepôts anglais une grande quantité de sucre brut, et nous ressentirons ici le contre-coup du mouvement qui va se produire chez nos voisins.

J. Bivort.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
de l'Économiste Français.

MANCHESTER, LE 29 AVRIL 1874.

Il y a peu de changement dans la position du marché depuis notre dernier rapport; il y a grande fermeté mais sans beaucoup d'affaires; les producteurs cherchent à profiter des nouvelles du reste assez contradictoires que l'on reçoit d'Amérique sur la dernière récolte et sur l'étendue de terrain planté en vue de la prochaine pour demander un peu de hausse sur les prix pratiqués il y a une quinzaine de jours, mais les acheteurs sont assez froids, ont peine à croire à de la hausse, tout en admettant qu'il y a peu de chances de voir baisser les cours actuels; ils se contentent de remplir leurs besoins les plus pressants et la spéculation est complétement nulle; les nouvelles des Indes, de la Chine et du Japon seraient meilleures, et c'est la fermeté qui existe dans les articles fabriqués pour ces marchés qui fait que les détenteurs sont aussi raides pour le moment.

Filés. — Ces articles sont peu recherchés, mais excessivement bien tenus et c'est même parce que les prétentions des filateurs sont un peu exagérées qu'il faut attribuer le peu d'importance des transactions; la chaine 27/29 français 33 anglais est cotée 1/8 en hausse depuis huit jours, et de 1/4 à 3/8 plus cher qu'il y a un mois; aucun changement dans les filés fins.

Tissus. — Les affaires sont assez calmes, mais les prix sont assez tenus principalement en shirtings pour les Indes et la Chine; en tissus lourds, pas de changements dans les prix et affaires assez nulles; en tissus légers, même position.

ROUEN, LE 30 AVRIL 1874.

Par suite de la bonne tenue des cotons en hausse, la vente des cotons filés, pour tissage mécanique surtout, se fait bien; il y a peu de stock et les cours sont tenus très-raides avec légère hausse pour certaines marques les chaînes 20 et 24 sont particulièrement demandées et beaucoup de filateurs ont des engagements, prix sans changement.

Chaîne mécanique 20 du dévidé 3 fr. 05 à 3 fr. 15 1 sorte.
— — 24 » 3 » 15 » 3 » 25

Il se fait beaucoup de marchés en tissus pour l'Algérie, avec hausse dans les prix.

La cretonne est rare, il en est de même pour la longotte, pour la ch. 20 et impressions, qui est tenu de 35 1/2 à 30 c. pour 8 kil. 50.

Les acheteurs pour l'indienne, les mouchoirs, la rouennerie, sont peu nombreux; ce n'est, au reste, pas l'époque de la vente pour ces sortes.

ÉPINAL, LE 30 AVRIL 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées 16 fils 32 1/2 à 33.
» » 18 » 34 1/2 » 35.
» » 20 » 36 1/2 » 37.
» 68 » 20 » 38 1/2 » 39.
» 70 » 21 » 41 » 41 1/2.
Chaine 27/29 Amérique. 3 25 à 3.30
Trame 36/38 » 3.35 » 3.45

Bonne demande, prix très-fermes.

LILLE, 30 MARS 1874.

Les affaires continuent à se traîner dans le même état de langueur; il n'y a pas le moindre entrain, pas la moindre animation, le commerce n'achète guère que pour exécuter les ordres qu'il reçoit, et quelque avantageuses que soient les propositions qui lui sont faites, il refuse de s'engager pour l'avenir. On n'a pas confiance, voilà le grand mal du moment; on craint qu'en admettant même que les grandes récoltes répondent aux belles espérances que l'on en conçoit aujourd'hui; on craint qu'au moment même où l'on pourrait profiter du bien qu'elles produisent, les complications politiques ne se présentent, que les élections pour nos diverses assemblées nationales, départementales et municipales ne viennent toutes ensemble. J'entendais bon nombre de négociants appartenant aux partis les plus opposés exprimer cette opinion qu'il faudrait en finir immédiatement et procéder d'ici à trois mois à toutes les élections; on n'aurait plus à craindre désormais les agitations politiques, et rien n'entraverait plus la reprise des affaires.

L'industrie linière est depuis deux ans l'une des plus éprouvées; nous avons dit l'année dernière que les stocks s'accumulant, les fabricants de toile s'étaient vu contraints de réduire leur fabrication. Le stock s'est écoulé en partie pendant les trois premiers mois de cette année, mais le mois d'avril a été beaucoup moins favorable, surtout dans sa seconde partie. Les achats sont redevenus très-limités et ils restent au-dessous de la production.

Le commerce des fils se ressent naturellement de cette situation; en outre, nous approchons du moment où les ouvriers du tissage à la main vont travailler aux champs, et les fabricants écoulent ce qui leur reste en magasin et ne font pas de nouveaux approvisionnements. Les lins bruts du pays, de la Belgique et de la Russie ne donnent lieu qu'à très-peu d'affaires.

Les rentrées et sorties de marchandises ont été, par la principalité douanière de Lille, du 10 au 20 avril :

	Importations.	Exportations.
Lins....................	10.300	186.848
Fils.....................	11.226	86.390
Toiles..................	10.991	1.784

Par le port de Dunkerque, du 22 au 28 avril :

Importations.		Exportations.	
Lins..............	177.657	Fils de lin.......	24.666
Jute................	132.787		

A l'étranger, les affaires linières ne sont pas plus prospères qu'en France, et les dépêches que je reçois de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, signalent les plaintes des fabricants et des filateurs.

Roubaix et Tourcoing qui fabriquent des articles de saison et de fantaisie sont plus heureux. Avec le beau temps, les magasins de détail ont vu revenir leur clientèle et écouler une partie de leurs approvisionnements. Aussi la fabrique augure-t-elle bien de la saison et travaille avec activité.

Notre marché aux blés était hier bien approvisionné; la vente a été difficile et les prix ont baissé de 1 franc environ à l'hectolitre. Dans le commerce on n'a traité que peu d'affaires faute d'acheteurs, et les prix accusent une baisse de 50 centimes à 1 franc les 100 kilog. Quant aux farines, la vente en est presque nulle et les prix en ont également baissé de 50 centimes à 1 franc depuis huit jours. Les menus grains sont fermes et les avoines continuent à être recherchées.

Bien que les alcools aient baissé de 2 francs depuis huit jours, les acheteurs refusent d'opérer et les transactions sont très-peu importantes. On cote :

3/6 fin disponible	»
— courant	59
Mélasse disp	59
A livrer 4 d'été	58
— 4 derniers	57

Il y a une légère reprise sur les sucres, et nous cotons les 7.9 57.75 à 58 en hausse de 1 franc sur la semaine dernière. En revanche les raffinés ont baissé, et le pain 6 kil. n° 1 est à 149 francs.

Je n'ai rien de nouveau à vous signaler pour les charbons, sinon que la tendance est à la baisse et que l'on ne traite que très-peu d'affaires.

LYON, 30 AVRIL 1874.

Soies et Soieries. — La baisse des soies persiste et s'accuse de plus en plus sur toutes les sortes ainsi qu'en témoigne la dernière cote parue avec une dépréciation de 1 à 2 francs. Tout le terrain conquis en mars est perdu. S'arrêtera-t-on là ? Il se peut que non, tant la démoralisation du marché est grande. Cependant, on estime généralement qu'il sera bien difficile que le prix des cocons descende au-dessous de 4 fr. 50; et, à ce taux, c'est tout au plus si les soies de la dernière récolte pourront être établies à la parité des prix actuels, d'où il serait permis de croire qu'une baisse ultérieure est peu à craindre.

Quoi qu'il en soit, cette situation de transition retient les affaires et ajoute aux incertitudes diverses qui tendent déjà à les paralyser. Si la condition continue à enregistrer des entrées suffisantes, cela tient, à n'en pas douter, aux marchés à livrer qui s'exécutent, mais non aux transactions courantes qui sont de minime importance.

La fabrique, comme on sait, est assez largement pourvue et peut d'autant mieux attendre que les demandes de l'intérieur et de l'extérieur sont très-calmes.

En ce qui concerne l'intérieur et quoique la vente à Paris se soit ranimée, il est malheureusement trop certain que la consommation est chez nous en grande décroissance. On avait posé comme un fait, lors des discussions de l'impôt sur les matières premières, que la France consommait annuellement pour 100 ou 120 millions de soieries. Les informations qui sont parvenues à la commission permanente des valeurs pour sa session de 1874 paraissent s'accorder à réduire cette évaluation d'une trentaine de millions. La diminution de la consommation française est un fait hors de doute, qui frappe tous les yeux et qui s'explique par trop de raisons pour qu'il y ait lieu d'insister.

En ce qui concerne les marchés extérieurs, nous savons que l'Angleterre a beaucoup acheté, mais elle paraît aujourd'hui surchargée et disposée à ajourner de nouveaux approvisionnements.

En Amérique, on prévoit une liquidation pénible des stocks qui devront être réalisés ce printemps; un très-petit nombre d'articles ayant donné des bénéfices, le résultat général de la saison, quoi qu'il arrive, laissera beaucoup à désirer.

Les importations de soieries pour le mois de mars dernier, au port de New-York, se sont élevées à 2.962.670 dollars contre 3.770.888 dollars en 1873 et 5.188.565 dollars en 1872.

Depuis le 1er janvier à fin mars, les entrées en soieries ont atteint :

1872	12.940.598 dollars
1873	11.032.265
1874	7.704.477

Cette diminution est énorme comme on le voit, mais il ne faut pourtant pas prendre absolument les chiffres au pied de la lettre; nous croyons, pour notre compte, que la voie des consignations actuellement suivie avec l'Amérique sur une beaucoup plus large échelle que par le passé, doit avoir influé sur ces évaluations dans un sens restrictif.

Les relevés de la douane française des trois premiers mois, où nous trouvons les chiffres suivants en ce qui concerne les exportations de soieries aux États-Unis, nous semblent mieux exprimer la réalité.

1873	295.025 kil.
1874	169.129

Puisque nous tenons ces relevés, disons que le fait le plus saillant qu'ils présentent, c'est la réduction incroyable de nos envois de soieries en Allemagne.

En 1874, nous n'avons exporté en Allemagne (voie de la Suisse), pour les trois premiers mois, que 45,566 kilos de soieries, tandis qu'en 1873, pendant la même période, notre exportation était de 179,805 kilos, et en 1872, de 182,190 kilos. On a peine à s'expliquer cette chute subite; elle est probablement toute momentanée. L'Allemagne est un pays qui peut-n'être pas dans une voie de prospérité aussi grande qu'on était disposé à le prévoir après le versement de nos 5 milliards; mais, en somme, ce n'est pas un pays qui périclite.

Nous parlions plus haut de nos énormes expéditions de soieries en Angleterre; les relevés du premier trimestre en donnent une idée. Elle a reçu en 1874, 241,775 kilos de soieries, contre 113,738 kilos seulement en 1873, et 193,478 kilos en 1872. C'est le seul pays où la consommation soit en vrai progrès.

La décroissance de l'exportation des rubans français est à signaler : 7,916,640 francs en 1874, contre 19,655,340 en 1873, et 21,281,925 en 1872.

En somme, l'exportation pour les tissus de soie de toute espèce atteint, pour ce premier trimestre, 98,977,000 francs. Elle avait été en 1873 de 122,154,000 francs, et en 1872, de 135,741,000 francs.

Passons maintenant aux avis que nous avons reçus sur la marche des éducations qui forment en ce moment la grande préoccupation de tous les industriels et commerçants.

Elle se présente sous les auspices les plus favorables.

Le refroidissement sensible de la température a eu sans doute pour résultat de retarder la végétation des mûriers, mais celle-ci est assez avancée pour que les gelées bien dommageables soient à craindre. Les inquiétudes de ce côté ne paraissent donc pas très-vives. Quant aux graines, elles sont généralement écloses dans d'excellentes conditions; Dans le Var, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, elles ont atteint de la première à la seconde mue; dans le Vaucluse et dans l'Ardèche, elles sont un peu moins avancées.

Les sériciculteurs de l'Isère mettent seulement à incubation; l'approvisionnement est très-abondant et se compose presque exclusivement de cartons d'origine.

Les races jaunes, qui dominent dans certaines localités, ont éprouvé quelques échecs et donnent des inquiétudes. Les reproductions de Syrie figurent dans des proportions inusitées et n'inspirent pas grande confiance.

Quoiqu'il soit encore trop tôt pour préjuger du résultat définitif de la récolte, on compte cependant sur un produit supérieur à celui de l'année dernière.

En ce qui concerne l'Italie et l'Espagne, le dernier bulletin de l'Union des marchands de soie résume ainsi les avis parvenus à Lyon :

Italie. — Eclosions bien réussies. Il s'est fait à Milan des ventes de cocons à livrer à lir. 5 05 prix fort, puis à la moyenne de la chambre de commerce, 4 et 4 25 minimum, garanti, plus 10 à 15 cent. de prime.

Sicile.—Bonnes éclosions, température très-belle.

Espagne. — Alcira, 16 avril. Les froids avaient fait périr beaucoup de vers. La graine étant peu abondante et mauvaise, les éducateurs s'abstiennent en partie à cause de la guerre civile. Murcie. Vers de la 2e à la 3e mue. De fortes tempêtes ont compromis la feuille; on craint une mauvaise récolte.

BORDEAUX, LE 30 AVRIL 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, le temps a été extrêmement favorable pour les vignes : encore une ou deux semaines et elles seront complètement hors de danger des gelées.

Nous avons à signaler une affaire importante sur les vins fins de 1872 : l'achat des vins de Latour-Carnet et de Saint-Pierre. Le prix est tenu secret; mais, il y a lieu de croire qu'il est très-modéré.

On continue à faire quelques affaires sur les vins ordinaires de 1872 dont les quantités diminuent ainsi graduellement et se trouveront avant longtemps réduites à de faibles proportions.

Rien à signaler sur les vins de 1873.

Spiritueux. — Nos cours de 3/6 Languedoc ont suivi le mouvement rétrograde qui s'est produit en Languedoc. Les prix pour toutes les autres sortes sont aussi très-faiblement tenus par suite du calme général des affaires et des craintes de baisse qu'inspire le beau temps si favorable que nous avons pour la nouvelle récolte. Voici nos cours aujourd'hui :

3/6 Languedoc disponible fr. 104, très-offerts.
3/6 Nord — 70, —

Cafés. — Nos débouchés continuent presque à être nuls. La vente de Hollande s'est faite le 22, les 74,000 sacs qu'on y a présentés s'y sont vendus de 200 à 400 au-dessus des taxations; disons tout d'abord que cette augmentation ne change pas grand'chose aux cours parce que les taxations avaient été légèrement baissées sur les prix obtenus à la vente précédente. Par suite, le résultat de ces enchères n'a pas ravivé les transactions et ne produira pas non plus une haussse sensible et durable sur les cours d'il y a quelques jours; mais, en maintenant la situation présente, il pourra faciliter des arrangements pour les opérations en cours d'exécution ou à venir. Ce qui pourrait produire une hausse, ce serait un peu plus d'activité dans les ordres de l'intérieur; mais la consommation se raidit. Les ventes de la quinzaine ne comprennent que 25 sacs Guayra gragé à fr. 120 E; 300 sacs Costa-Rica à fr. 115 E; 42 sacs Mysore à fr. 112 E; 465 sacs Malabar de fr. 106,50 à 110 E; 160 sacs Malabar avariés à fr. 100 E; 30 sacs Wynard à fr. 112,50 E. Il est arrivé par *Olivier* 3,243 sacs Haïti invendus, et par *Hélène* 4,127 sacs Guayra vendus.

Cacaos. — Cet article est généralement peu demandé et, depuis longtemps, ne peut se relever : la fabrique ne marche pas, les débouchés que nous avions d'habitude en Espagne nous font défaut depuis bien des mois. Les prix sont fermes, surtout pour les sortes de la Guayra, dont nous avons 5 à 6,000 sacs de stock, qui s'obtiendraient à des prix très-sensiblement plus bas qu'il y a quelques mois. Les sortes ordinaires courantes se soutiennent mieux parce qu'elles sont beaucoup moins abondantes sur place; les Martinique et Guadeloupe restent fermes aux prix d'ouverture de la campagne. Il a été vendu depuis 15 jours, 85 quarts Martinique à fr. 115 A; 160 quarts Sainte-Lucie à fr. 59 E; 107 sacs Caraque à fr. 70 E; 45 sacs Guayaquil à fr. 65 E. Il est arrivé par divers navires 47 quarts Martinique, 25 sacs Haïti, 68 sacs Guayra.

Sucres. — Nous avons toujours peu de chose à dire de cet article, la raffinerie continuant à ne venir au marché que lorsqu'elle est à court pour sa fabrication. Notre place a peu de disponible à lui offrir et, par suite, nos cours sont un peu plus élevés que ceux des autres marchés; c'est donc surtout sur le livrable que la raffinerie a opéré ces jours-ci : elle a traité 1,100 barriques Martinique de 1,75 à 3 au-dessous du n° 3 de Paris à l'époque de l'arrivée, 389 barriques et 600 quarts Martinique usine à prix divers et 1,400 sacs Guadeloupe usine en rade, par *Montezuma* à fr. 65 A. Les navires attendus des Antilles sont, pour la plupart, en retard.

Les sucres raffinés sont un peu plus faibles parce qu'il y a eu moins de demande; on cote les pains premier choix, fr. 75 à 76 à la consommation; les 2e choix, fr. 73 à 74, les pilés fr. 72 à 73.

Produits résineux. — Les brais continuent à baisser, la demande n'étant pas en proportion des produits fabriqués et les brais d'Amérique continuant à être livrés à l'étranger à des prix au-dessous du revient des nôtres.

La nouvelle récolte des colophanes a commencé, le prix des belles qualités Hugues des Landes a valu dans la parité de fr. 20 à Bordeaux et même fr. 21; les qualités nouvelles courantes fr. 19 à 19,50. Les extrafines sont tenues à des prix élevés que le commerce n'ose pas encore aborder. Généralement les résineux sont à des prix très-doux comparativement à l'année dernière.

L'essence de térébenthine, dont il n'y a de stock guère que chez les fabricants, se tient facilement au cours de fr. 66 les 0/0 kilos; mais devra tomber encore dès que les arrivages et la production seront plus considérables, ce qui sera vers juin ou juillet.

L'essence d'Amérique, à Londres, est à 31/, la française à 30/6 faible.

Céréales. — Toujours même situation, affaires presque nulles, très-peu de blés offerts à la vente, néanmoins, acheteurs très-réservés. Il reste encore 8 à 9,000 hectolitres blés de Californie en magasin qu'on offre à fr. 30,50 les 80 kilos.

Les blés espagnols sont offerts dans les prix de 29,50 à 30 francs; ceux du Pays, Garonne et Dordogne sont tenus à fr. 30,50 à 31.

Les farines sont encore très-offertes malgré la faiblesse de notre stock et le ralentissement de la fabrication; cependant les acheteurs sont un peu plus empressés que la semaine dernière : on a payé couramment les premières marques fr. 52 et les diverses marques secondaires de fr. 50 à 51.

Les issues sont toujours très-rares, les sons surtout, qu'on recherche dans les prix de fr. 20 à 21,50.

Les avoines ont encore haussé; on les demande dans les prix de fr. 26 à 27,50.

Les récoltes en terre ont les plus belles apparences.

LE HAVRE, 30 AVRIL 1874.

Le beau temps continue et sous son influence notre situation commerciale tend toujours à s'améliorer. Nous avons eu quelque mouvement depuis huit jours, mais ce n'est pas encore dans la mesure d'autrefois, il s'en faut même de beaucoup.

Cotons. — La faiblesse des recettes en Amérique continue. On n'a pas eu au-delà de 32,000 balles pour la semaine dernière, contre 47,000 l'an dernier même semaine, et pour les cinq premiers jours de la semaine en cours nous n'avons que 22,000 balles, en sorte que nous aurons peut-être moins encore que précédemment, tandis que nous comparerons avec le même chiffre en 1873. L'excédant acquis jusqu'ici diminue donc, mais en présence de l'abondance du coton, cela n'est que de peu d'intérêt. L'abondance des approvisionnements est en effet ce qui domine la situation, abstraction faite bien entendu des nouvelles qui peuvent parvenir sur la prochaine récolte. En effet, malgré la forte consommation qui s'effectue du coton en Europe, nous voyons que les stocks généraux sont loin de diminuer, et comme on expédie très-rondement de partout le stock en mer reste toujours le même, si même il n'augmente pas. C'est là un écueil tout naturel à tout mouvement de hausse que l'on essaie de produire.

Quant aux avis américains, il semble aujourd'hui qu'on les a exagérés un tant soit peu. Il y a bien eu de grandes pluies dans le Sud, des inondations partielles même, mais le même fait se reproduit presque chaque année, et le chiffre des dommages se chiffrât-il par 100,000 balles perdues, que ce n'est en définitive que fort peu de chose sur une récolte qui peut atteindre 4 millions de balles et même dépasser ce chiffre, pour peu que l'arrière-saison soit assez satisfaisante.

On ne sait pas encore ce que l'on aura planté, cette année, puisque le travail n'est pas encore fini à l'heure qu'il est, dans les Etats de l'Atlantique, ni même dans quelques-uns de ceux qui convergent au golfe. Dans le Texas, où par la situation on plante d'abord, on sait cependant que plus de terres ont été consacrées au coton, et il ne serait pas impossible que le même fait se produisît dans quelques autres parties de l'Union. Le dernier mouvement de hausse, le bruit même des dommages causés par les eaux sont sans doute un stimulant pour les planteurs qui se trouvent dans de bonnes conditions, et nous n'avons pas à douter qu'ils aient fait les plus énergiques efforts.

Les avis reçus depuis huit jours, mauvais au point de vue de la récolte prochaine, puis meilleurs, n'ont pas eu d'effet sensible sur le marché; on a même été sensiblement plus calme, et si les prix n'ont pas varié pour les sortes principalement voulues, comme les cotons autour de très-ordinaire, en Louisiane, nous avons eu de la mollesse pour les autres qualités, et pour les Indes spécialement. On annonce toujours d'importants achats à Bombay pour notre place, et les prix ont été plutôt faibles. Aujourd'hui il faut voir le fair Oomra dans les 68 francs, le fully fair à 70 ou 70 fr. 50 c., le good fair, à 73 fr. 50 c. ou 74 fr., aussi bien par navires en mer que par navires en charge. En ce qui est du disponible, quelques renforts qui nous arrivent rapidement, par steamers, approvisionnent suffisamment le marché et les achats sont faciles. On peut faire des Oomra nouveaux passables à 71/72 francs.

Le T. O. Louisiane vaut autour de 102 francs, le Géorgie dans les 99/100 francs. A livrer, bonne tenue de 100 à 103 francs, pour low middling Louisiane, mais il y a généralement plus de désir de vendre que d'acheter.

Les avis des centres manufacturiers ne présentent rien de bien saillant, mais ils sont assez bons, dans l'ensemble.

Nous avons des arrivages réguliers, de bons débouchés aussi, mais notre stock reste stationnaire, et les cotons en mer augmentent.

Voici nos stocks:

	1874	1873
Etats-Unis	102.810	43.210
Brésil	4.240	19.070
Indes	28.480	80.090
Autres	1.890	3.360
	137.420	145.730
Cotons en mer :		
Etats-Unis	61.455	37.901
Brésil	3.164	828
Indes	65.483	23.142
	130.102	61.871

Laines. — On a vendu publiquement 311 b. Plata suint avariées, mais il ne s'est pas fait au-delà de 250 b. de gré à gré depuis huit jours. On attendait l'ouverture des grandes enchères d'Anvers et de Londres. — Il y a 293,000 b. à passer à cette dernière, et le résultat d'ouverture n'est pas brillant puisque l'on signale, en général 1/2 à 1 den. 1/2 de baisse. — A Anvers, il y a aussi de la faiblesse. — Cela n'est pas fait pour nous réveiller ici.

Cuirs. — Il y a une petite demande régulière, et 12,000 pièces ont changé de mains. On est faible toutefois, et l'on a obtenu les bons bœufs Montevideo salés à fr. 81, les vaches New-York, à fr. 59.

Teintures. — L'indigo a encore eu la vente de 57 c. Bengale et Caraque. Les prix sont toujours fermes. — En bois de Campêche, nous avons une vive demande avec des prix raidissants. On a fait au-delà de 1 million de kil. Haïti à livrer à fr. 6 75 pour Cap, fr. 6 37 1/2 à 6 50 pour Saint-Marc, fr. 6 à 6 62 1/2 pour Aquin.

Cafés. — Les débouchés de la semaine écoulée ont été de 3,122 s. seulement, et l'on a reçu 26,062 s., en sorte que notre stock augmente de la différence.

Voici le mouvement de l'article sur place, depuis le 1er janvier :

	1873.		1874.	
Arrivages..	162.356 sacs	597 fûts.	211.282 sacs	316 fûts.
Débouchés.	170.814 —	341 —	88.230 —	233 —
Stocks.....	70.992 —	118 —	200.635 —	178 —

Nous aurons un peu moins d'arrivages cette semaine suivant les apparences, mais les débouchés ne dépasseront pas les précédents bien que les ventes aient encore atteint 10,000 s. environ. — C'est toujours la même spéculation qui achète, c'est-à-dire une société allemande montée pour opérer sur le café. — Il faut noter qu'elle écarte le plus possible la consommation du marché pour ne pas avoir de concurrence à ses achats, et elle croit alors pouvoir créer un grand vide dans l'intérieur et manœuvrer ensuite, quand ses achats seront finis, pour au contraire exciter la consommation qui aurait d'autant plus de besoins qu'elle serait restée plus longtemps sans opérer. Il nous revient, de tous côtés, avis que les agents dans l'intérieur des maisons à la tête de cette spéculation découragent la consommation en lui faisant entrevoir une baisse forte et prochaine, tandis que ses opérations donnent l'idée contraire.

Nous avons cru devoir signaler ce fait étrange qui change complétement les errements commerciaux. En réalité, il semble bien, en dépit de la grande spéculation montée, que l'article doit désormais tendre à revenir à ses anciens prix, mais il faut pour cela que la consommation n'épuise pas complétement ses approvisionnements et qu'elle s'entretienne au contraire un peu, afin de ne pas être obligée de revenir toute à la fois à un moment donné.

Aujourd'hui on est plutôt faible autour de fr. 93 pour Port-au-Prince et Jacmel, fr. 96 pour Cap, fr. 98 pour Gonaïves.

Autres Articles. — Le saindoux a provoqué quelques affaires en hausse successive jusqu'à fr. 64 50 pour Wilcox. — Crins en bonne demande à prix raides. — Suifs assez délaissés à fr. 46 pour bœuf Plata. — Peu de chose à signaler dans les autres marchandises.

MARSEILLE, 30 AVRIL 1874.

Blés. — La position de notre marché aux blés est la même que celle de la semaine dernière, sans changement appréciable dans les prix. Les Suisses se sont pour ainsi dire retirés du marché; ils trouvent plus d'avantages à passer leurs ordres à Anvers. En somme les blés s'écoulent avec des prix fermes et soutenus.

Les importations, à Marseille se sont élevées à 44,000 hectolitres, du 17 au 24 avril. Les affaires faites pendant la même période se sont élevées à 295,000 hectolitres dont 44,800 sur marchandises disponibles.

Les avis sur les récoltes en France sont toujours excellents; il en est de même à l'étranger sur l'état des semailles, la situation est excellente en Bohême, en Moravie, en Silésie et en Galicie. Les temps magnifiques de ces derniers jours commencent à impressionner vendeurs et acheteurs sur les marchés européens; les prix annoncent une certaine faiblesse et du calme dans les affaires. On cote :

Tuzelle de Provence...	43 50	100 kil.	Pologne......	44 50	128/124
» d'Afrique...	38 25	»	Tuzelle d'Oran	38 75	100 kil.
Espagne blanc........	38 50	»	Berdiansk....	47 »	128/123
Marianopoli	45 25	128/123	Irka Odessa..	45 »	128/123
Danube supérieure....	40 »	123/118			

Les Farines ont peu de variation avec la semaine dernière. On cote: les Minot-Tuzelle, de fr. 62 à 64; les T. S., de fr. 59 à 62; M., de fr. 59 à 61; C. O. S., de fr. 51 à 54; S. B., de fr. 50 à 53.

Cafés. — Sur notre place, les affaires sont limitées par la réserve des détenteurs, qui ne veulent pas céder à la parité des prix pratiqués précédemment; nous avons seulement à noter la vente de 600 sacs Rio à fr. 90. Voici nos cours :

Les 50 kil.:

Rio lavé, fr. 110 à 115; Rio supérieur, manque; première bonne, fr. 108 à 110; première ordinaire, fr. 102 à 106; ordinaire, fr. 98 à 100; seconde ordinaire, fr. 90 à 93; Santos, fr. 100 à 110; Bahia, fr. 90 à 93.

Il est arrivé depuis le 18 avril, 3,104 sacs Rio, par « Zanzibar ».

En cafés bon goût, l'amélioration constatée par la vente de Hollande n'a pas encore réagi sur notre place; les détenteurs sont plus fermes, mais les acheteurs ne voudraient pas dépasser la parité des prix pratiqués précédemment. En présence pourtant de l'amélioration générale, la consommation sera sans doute encouragée aux achats, et nous espérons de pouvoir bientôt signaler une reprise dans les affaires sur notre place. On a traité 600 sacs Porto-Rico disponible à fr. 110, 350 sacs même sorte à fr. 112,50, 100 sacs Ceylan natifs et 70 sacs Malabar natifs à fr. 102, et 106 sacs Mysore à fr. 110.

Les livraisons à la consommation, du 17 au 24 courant, se sont élevées à 5,187 sacs, diverses sortes, dont 1,435 sacs par terre et 3,752 par mer, contre 4,889, la semaine précédente.

Cotons. — Les affaires ont été peu nombreuses cette semaine, mais nos cours sont bien tenus. On a vendu 64 balles Jumel à fr. 106 1/2, 15 b. Salonique américain à fr. 91 1/2, 80 b. Salonique indigène à fr. 72 1/2 à 77 1/2, 17 b. Chypre américain à fr. 82 1/2, 165 b. Tarsous à fr, 72 1/2, 40 b. Idelep et Lataquié à fr. 70, 26 b. Naplouse sans être coté, 35 b. Caucase à fr. 63. 40 b. Pirée supérieur à fr. 95 à 100.

Total : 482 balles. Arrivages : 1,891 balles.

Stock au 24 avril : 12,500 balles.

Graines oléagineuses. — Même animation que dans la semaine précédente; et, malgré des arrivages importants, la fabrication a continué ses achats avec une nouvelle hausse sur les provenances de sésames qui fournissent les huiles comestibles.

Huiles de graines. — Un peu de faiblesse et peu de changement appréciable dans la situation des huiles à fabrique.

Pour les huiles d'olive à fabrique, le marché est toujours dans la même position, peu de marchandises et peu de demandes.

A livrer, on cite quelques ventes sur septembre et octobre de fr. 86 à 87 les 100 kil.

Les arrivages du 1er trimestre s'élèvent à 9,000 hectolitres.

Les arrivages d'Espagne ont sensiblement diminué; les dernières affaires ont été faites pour les besoins de lampantes de fr. 86 à 87.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 1er mai. — Cotons: calmes, prix fermes. Ventes 300 balles, très-ordinaire, Louisiane sur mai, fr. 99 les 50 kil. — Cafés: lourds. — Laines: calmes. On a vendu une vingtaine de balles Buenos-Ayres en suint, à fr. 167 50 les 100 kil. — Saindoux: fermes. On a noté 100 tierçons États-Unis à bouche, marque Wilcox, de fr. 64 25 à 64 50 les 50 kil.

Marseille, 1er mai. — Blés: les transactions sont presque nulles, la meunerie française et celle de la Suisse préfèrent s'approvisionner sur les marchés du Nord, par suite des hauts prix tenus sur notre place.

Liverpool, 1er mai. — Cotons: Ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché calme, prix tenus. Importations, 2,000 balles.

New-York, 30 avril. — Or, 112 7/8. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents par livre anglaise. — Change sur Paris, 5 16 1/4.

ANVERS, 29 avril. — Nos enchères de laines se sont ouvertes aujourd'hui; cette première séance a été plutôt froide; sur 1,175 b. Plata offertes, 721 seulement ont été vendues, à prix sans variation sur les cours de clôture de février pour les Buenos-Ayres, soit en baisse de 10 à 15 centimes par kilog. sur les dernières affaires à main ferme; pour les Montevideo les cours étaient plus faibles. Sur 471 c. Cap offertes, 315 ont été vendues, dans la parité des prix de février.

MONTEVIDEO, 2 avril. — Change: sur l'Angleterre, 51 1/2 à 51 5/8 d.— Une crise a éclaté hier par suite de la faillite et de la fuite d'un courtier allemand.

BUENOS-AYRES, 2 avril. — Les affaires sont sans amélioration; les saladeros travaillent peu. — Fret: inactifs ; les cours par steamer sont en baisse. — Change: sur Londres, 46 d. L'argent est toujours rare. L'exportation de l'or continue.

BOMBAY, 29 avril. — Cotons. — Demandant Dhollerah, 167 rs.; Oomrawuttee, 175 rs.; Dharwar (Sawgmmed), 198 rs ; Broach, 193 rs.; — Cuivre, 56 rs. — Change sur Londres, 1 sh. 11 1/2 d.

CALCUTTA, 27 avril. — Indigos: la sécheresse continuant dans le Tirhoot, les perspectives de rendement du bas Bengale sont de moins en moins satisfaisantes. — Cotons fair Bengale, nominal. — Jute, affaires actives et prix en hausse, par suite de la diminution dans les ensemencements. — Graine de lin, bonne Patna, R. 4 10; qualité ordinaire, R. 4 9; de colza, bonne Patna, R. 3; ordinaire, R. 2 12. — Riz de table, R. 4 3, Ballam, R. 3 6. — Gomme laque: D C Mirzapore, liv. st. 14 15. — Salpêtre: 5 0/0, R. 5 14. — Change sur Paris, fr. 2 51.

PENANG, 29 avril. — Etain: sh. 25 par picol. — Poivre noir, doll. 10.— Noix de Muscade, doll. 93 les 110 n.—Sucres: de Penang, nº 1, doll. 6 50, dito nº 2, doll. 3 90; sucre basket, doll. 2 80. — Gomme élastique: doll. 49.—Peaux de buffles: doll. 9 75; dito de vaches, doll. 18 25. — Tapioca: doll. 5. — Macis; doll. 90. — Changes: traites de banque sur Londres, sh 4 4 1/4.

SINGAPORE, 29 avril. — Poivre : blanc de Rio, doll. 12 3/4; noir de Singapoore, doll. 9 1/4. — Gambier ordinaire, doll. 4 90. — Etain Malacca, doll. 26 1/2.—Farine de sagou, doll. » ».— Sagou perlé, doll. 3 12 1/2. — Change sur Londres, à 6 mois, sh. 4 4 1/4.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	23 AVRIL	30 AVRIL
ACTIF		
Encaisse métallique	1.062.654.705	1.074.054.010
Portefeuille. Paris. — Commerce	403.024.684	471.120.955
Portefeuille. Succursales. Id.	447.893.636	446.213.007
Portefeuille. Bons de la Ville de Paris.	30.341.062	30.341.062
Portefeuille. Bons du Trésor	896.235.000	872.175.000
Avances sur Lingots	6.671.300	6.583 800
Avances sur Effets publics	39.801.050	40.213.000
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	62.937.050	62.908.350
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	1.879.300	1.806.200
Rentes disponibles	67.307.402	67.307.402
Divers	10.353.754	9.421.203
PASSIF		
Billets à ordres et récépissés	8.663.541	8.123.697
Billets au porteur en circulation	2.608.416.755	2.628.928.800
Compte courant du Trésor	133 786.366	162.591.606
Comptes courants particuliers Paris	168.747.023	170.186.750
— — Succursales	23.952.818	23.963.195
Escompte et intérêts divers	23.236.164	24.164.600
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	11.399.305	»
Portefeuille commercial	66.515.642	»
Bons du Trésor	»	24.060.000
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	87.500
Avances sur valeurs	310.100	»
Divers (*actif*)	»	932.551
Billets en circulation	20.512.045	»
Compte courant du Trésor	28.805.240	»
Comptes courants particuliers	1.450.104	»
Escomptes et intérêts divers	928.436	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — L'ouverture de la saison d'été a donné une légère impulsion aux affaires, et dans le bilan arrêté le 30 avril nous trouvons enfin une augmentation du portefeuille; il y avait longtemps que le fait ne s'était produit. Elle s'élève à 66 millions, les succursales n'y ont pas encore pris part, car chez elles le portefeuille fléchit toujours; il a baissé encore de 1,580,000 fr.; mais à Paris seulement l'accroissement du portefeuille s'élève à 68 millions.

Le Trésor a remboursé 24 millions sur ses avances contre bons du Trésor, et en même temps il versait à son compte courant 28,805,000 francs, tant ses ressources sont abondantes. Nous voyons là un des effets des derniers versements sur l'emprunt qui vont beaucoup plus vite qu'on ne pensait. Le solde est bien près d'être payé, s'il ne l'est pas en ce moment; de ce chef, le Trésor aurait reçu 87 millions.

Malgré le large crédit accordé au public les comptes particuliers ne se sont accrus que de 1,450,000 francs; il y avait donc des besoins qu'on a dû satisfaire.

La circulation des billets ne s'est accrue que de 20 millions, et sur ces 20 millions 11,395,365 fr. ont leur équivalent dans les espèces métalliques qui ont grossi l'encaisse; il se trouve porté ainsi à 1,074,000,000 francs.

La Banque a passé les écritures de son dernier achat de rentes; elle a employé ainsi la somme de 24 millions qui avait été mise en réserve pour les effets prorogés et à laquelle on n'a pas eu besoin d'avoir recours.

Le chiffre des bénéfices ne dépasse pas 928,000 francs.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
1873							
Janvier 2	2.779	791.4	1.119	93.6	203.3	280.8	5 %.
Juillet 3	2.885	776.2	1.044	145.1	246.8	138.0	—
Aout 7	2.888	710.5	957.8	142.2	214.4	110.1	—
Septemb. 4	2.877	716.2	940 6	139.6	170 6	114.9	—
Octobre 2	2.938	717.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230.9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 19	2.828.8	746.7	1.134.2	130.1	212.8	132.8	—
— 26	2 807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197 9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2.606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—
— 16	2.602.3	1.055.9	859.1	104.3	188 4	135.2	—
— 23	2.608.4	1.062.6	850 8	104.6	192.6	133.7	—
— 30	2.628.9	1.174.0	917.3	104.9	194.1	162.5	—

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

30 avril 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	35.949.715	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	20.949.715
Total	35.949.715	Total	35.949.715

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.803.274
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.153.728	Portefeuille et avances sur titres	26.432.169
Compte du Trésor	14.563.122	Billets (réserve)	9.688.780
Comptes particuliers	17.993.930	Or et argent monnayés.	705.038
Billets à sept jours	365.481		
Total	50.629.261	Total	50.629.261

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 84.935	L. ST. »
Compte du Trésor	5.879.616	»
Comptes particuliers	695.630	»
Portefeuille et avances	7.228.449	»
Réserve des billets	»	636.795
Encaisse métallique	»	1.184.432
Fonds publics disponibles	»	»

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Le même mouvement d'accroissement du portefeuille vient de se produire à Londres comme à Paris. La plus-value s'élève à liv. ster. 7,228,000 et les comptes particuliers ne portent qu'une trace insensible de ce crédit mis à leur disposition.

Quoique au même moment le Trésor ait versé liv. 5,879,000 à son compte, néanmoins la réserve métallique a été touchée ; elle a baissé de liv. 1,181,432, et le niveau de la réserve des billets a dû descendre de liv. 636,795, quoiqu'on n'ait pas eu recours à une nouvelle émission puisque cette dernière ne s'est accrue que d'une somme insignifiante de liv. 84,935.

Voici encore une fois la réserve des billets au-dessous de liv. 10,000,000 ; elle ne dépasse pas liv. 9,688,780.

En présence de ce défaut d'équilibre et des demandes du métal, la Banque d'Angleterre n'a pas hésité à porter le taux de l'escompte de 3 1/2 à 4 0/0 (30 avril). En ce moment ce n'est pas tant le capital qui est rare, mais depuis notre suspension de paiement la répartition du numéraire entre les divers pays est mal faite, en France et en Allemagne on le garde prisonnier et immobilisé dans les coffres des Banques ou du Trésor ; le stock du monde se trouve réduit d'autant.

BILANS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Valeurs exprimées en millions sterling et dixièmes de millions.

DATES.	CIRCULATION.	DÉPOTS		PORTEFEUILLE.	RÉSERVE DE BILLETS	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	TAUX ESCOMPTE.	
		PUBLICS.	PRIVÉS.					
	Millions £ st.							
1872.								
6 Novembr	26.2	7.0	17.9	20.8	8.3	19.8	7 °/₀	....
1873								
1 Janvier	25.9	11.0	21.4	23.9	12.8	24.0	5 °/₀	....
26 Mars...	25.5	16.7	18.7	27.1	12.6	23.8	4 °/₀	....
9 Juillet.	26.1	5.7	19.9	19.6	10.4	22.3	5 °/₀	....
7 Août...	26.6	6.4	17.2	16.8	11.3	23.6	3 1/2	....
17 Septem.	26.5	7.3	22.0	21.6	12.7	23.9	3 0/0	....
8 Octobre	26.9	4.6	22.9	22.7	8.5	21.0	5 0/0	....
15 Octobre	26.8	4.3	20.4	21.8	7.3	19.8	6 0/0	....
31 Octobre	25.9	3.9	18.2	20.2	7.7	19.4	7 0/0	....
7 novem.	26.3	3.9	18.4	29.7	7 4	19.3	8 0/0	....
13 novem.	25.9	4.0	20.0	22.1	7.6	19.2	9 0/0	....
20 novem.	25.2	4.3	18.6	19.3	8.8	19.9	8 0/0	....
27 Novem.	24.7	5.1	18.7	18.2	10.3	21.0	6 0/0	....
5 décem.	25.2	6.2	18.5	18.1	10.7	21.6	6 0/0	....
18 Décemb	24.7	8.0	17.0	17.1	12.1	22.4	4 ½ %	....
31 Décemb	25.8	8.8	21.0	22.8	11.1	22.6	4 ½ %	....
9 Janvier	26.0	5.3	21.5	17.9	11.2	22.9	4 ½ %	....
28 janvier.	25.3	5.6	20.0	16.9	11.9	2.30	3 ½ %	....
5 février.	26.0	6.0	17.7	16.9	10.5	22.3	3 ½ %	....
11 février.	25.3	6.7	19.1	18.1	11.4	22.5	3 ½ %	....
26 février.	24.8	8.6	17.6	17.6	12.4	22.9	»	....
5 mars...	25.6	9.0	17.1	18.4	11.9	23.3	»	....
11 mars...	25.1	9.6	17.1	18.6	12.3	23.1	»	....
18 mars...	25.1	10.1	17.3	19.3	12.2	23.1	»	....
24 mars...	25.6	10.6	16.8	19.9	11.7	23.1	»	....
2 avril..	26.6	9.7	18.7	22.3	10.4	22.6	»	....
9 —...	26.7	6.8	19.6	20.2	9.8	22.2	»	....
16 —...	26.4	6.6	19.0	19.2	10.4	22.6	»	....
24 —..	26.1	8.6	17.2	19.2	10.3	22.2	»	....
30 —...	26.2	14.5	17.9	26.4	9.6	21.0	4 %	....

Crédit foncier de France. *Assemblée générale du 25 avril 1874.* — Le compte rendu des opérations de cette Société va nous permettre de juger de l'activité des affaires pour la propriété foncière et pour les travaux des communes en France. — D'après les chiffres que le rapport nous donne nous constatons un grand ralentissement dans ces deux sources de bénéfices.

En 1872, les prêts hypothécaires s'élevaient encore à.......................... 45 millions.
divisés en emprunteurs........ 1.156 » »
En 1873, ils ne dépassent pas. » 13 »
divisés en emprunteurs......... 458 » »

A côté de cette diminution des prêts, nous voyons les remboursements anticipés prendre chaque année une importance plus grande : de 24 millions en 1872, ils s'élèvent à 38 millions et demi en 1873.

Les demandes d'emprunt, qui avaient reparu en 1872 sous l'influence des besoins de la propriété foncière forcée de réparer les dégâts des deux siéges, ont déjà cessé, et en présence des prix de vente des immeubles, on ne peut songer à bâtir.

Si on n'entreprend pas de nouvelles affaires, du moins on liquide les anciennes. L'arriéré qui s'élevait encore à 17,154,000 francs, au 31 décembre 1872, n'était plus que de 13 millions à la fin de l'année dernière, près de 4 millions ont donc été remboursés pendant l'année.

Dans ces 13 millions, 3 millions environ sont dus par la Compagnie Immobilière ; mais elle-même rembourse sa dette, elle l'a diminuée de plus de 1 million cette année.

Si nous jetons un regard en arrière, nous constaterons qu'au 15 août 1871 les annuités en retard s'élevaient à 32 millions ; nous voyons combien elles sont réduites, il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir de ce côté. Dans quelques cas cependant, le Crédit foncier a dû intervenir, et pour ne pas compromettre ses créances, se rendre adjudicataire de plusieurs immeubles. Depuis l'origine de la Société il n'en a acheté que 50 : 15 maisons à Paris, 25 maisons à Marseille, 1 maison en Algérie, 9 immeubles dans les départements. Tous frais compris, ces immeubles reviennent à 2,085,000 francs, et rapportent 102,000 fr., à peine 5 0/0 aujourd'hui.

Nous venons de passer en revue les opérations directes du Crédit foncier avec la propriété immobilière ; mais ce ne sont pas les seules, et nous devons dire un mot de celles qui ont lieu par le Sous-Comptoir des Entrepreneurs. Au 31 décembre 1873 les crédits en cours d'exécution, ouverts par le Sous-Comptoir des Entrepreneurs et approuvés par le Crédit foncier, s'élevaient à 55,889,000 francs divisés en 298 preneurs ; à la même époque, l'année précédente, ils atteignaient le chiffre de 70 millions ; il y a diminution aussi de ce côté, néanmoins, les commissions perçues sur les effets escomptés dans le courant de l'année avec l'intervention du Sous-Comptoir, s'élèvent à 416,802 francs, contre 379,890 francs perçus l'année précédente.

Prêts communaux. — Nous trouvons ici des chiffres qui semblent plus favorables. Tandis que les prêts hypothécaires diminuaient de 32 millions, les prêts communaux augmentaient de 3 millions, de 17 à 20 millions. Mais cet accroissement tient à une cause toute spéciale, une seule commune, la ville de Paris a emprunté une somme de 18,868,000 francs applicables à deux dépenses particulières : 13,923,000 francs à la dérivation des eaux de la Vanne, et 2,945,000 francs pour l'indemnité des loyers. Paris a été le meilleur client du Crédit foncier ; les autres communes n'ont rien réclamé, ou des sommes insignifiantes, comme l'Algérie qui est inscrite pour deux prêts de 60,000 francs.

Au 31 décembre 1872, le total des prêts communaux s'élevait à.............................. Fr. 735.960.938
Mais déduction faite des extinctions et des remboursements, ce total ne dépassait pas.. 482.330.658
En 1873, au 31 décembre ils s'élevaient à. 488.851.111
dont 323,631,878 fr. sont dus par la ville de Paris et 7,257,628 fr. par le département de la Seine, soit plus de 67 0/0. Il ne reste que 33 0/0 de la somme pour les autres villes et communes de France ; comme dans tout le reste, la puissance de la centralisation se manifeste encore ici. La régularité avec laquelle s'acquittent les annuités des emprunts, contractés auprès du Crédit foncier par les départements et les communes, met ces opérations au nombre des plus solides, et si nous comparons la rentrée des annuités provenant de cette source à celle des prêts hypothécaires, nous remarquerons que les premières rentrent beaucoup plus régulièrement que les secondes, l'impôt qui en est le gage étant toujours acquitté avec ponctualité dans notre pays.

Sur les 60 millions montant des annuités arriérées ou en cours au 31 décembre 1873, il restait encore à recevoir sur les prêts hypothécaires.............. Fr. 13.174.462
Tandis que sur les annuités des prêts communaux, le Crédit foncier avait encaissé en 1873, 31,418,855 fr. sur 31,680,852, il ne restait à recouvrer qu'un solde de.................... 261.993

Ce n'est pas cependant la rentrée des annuités qui doit le plus préoccuper ; s'il y a eu quelques retards par suite des circonstances les plus critiques, ils disparaissent chaque jour ; ce que rien n'arrête, ce sont les remboursements anticipés. Sur les prêts hypothécaires ou sur les prêts communaux le mouvement est le même, sans que les événements que nous venons de traverser aient pu le ralentir.

Pour les prêts hypothécaires, sur un total de 1,162 millions, les sommes remboursées par anticipation s'élèvent déjà à.................. Fr. 253.000.000
L'année dernière elles n'atteignaient que.... 226.716.000
Pour les prêts communaux sur un ensemble de 755 millions de prêts, les communes ont déjà remboursé.......................... 229.000.000

L'année dernière la somme ne dépassait pas fr. 228,000,000. On voit dans quelle proportion fonctionnent les remboursements anticipés : 22 0/0 pour les prêts hypothécaires, 30 0/0 pour les prêts communaux. Si pareille situation devait se maintenir, et si on ne devait pas espérer une reprise des affaires on marcherait rapidement vers la liquidation des emprunts faits au Crédit foncier.

Emission d'obligations. — Cette émission n'a joué pour ainsi dire aucun rôle l'année dernière; le total des obligations foncières qui s'élevait au 31 décembre 1872 à........................... Fr. 884.219.332
était réduit au 31 décembre 1873 à......... 878.582.000
Pour les obligations communales, il en a été de même: de......................... Fr. 430.000.000
la somme s'est abaissée à.............. Fr. 415.935.000

L'appel continu et permanent fait aux épargnes du pays par les emprunts de l'Etat a restreint les ressources auxquelles s'alimentaient le commerce et l'industrie. Les cours des obligations ne permettaient pas de tenter une nouvelle émission; le conseil d'administration, pour ne pas rester sans ressources, la ville de Paris n'ayant pu rembourser à son échéance une somme de 98 millions, avait demandé à la Banque de France à la fin de 1872, l'ouverture d'un crédit de 30 millions sur dépôt d'obligations communales. Ce crédit a été épuisé pendant quelques mois, mais les cours des obligations s'étant améliorés avec le crédit public on a pu en émettre de nouvelles et en même temps rembourser la Banque; le 3 mars 1874 la dette ainsi contractée était éteinte.

L'impôt sur le revenu des obligations a encore provoqué quelques observations; on a fait remarquer combien il était nuisible et injuste, puisque les prêts hypothécaires à long terme y sont seuls soumis, alors que les prêts faits par les particuliers en ont été affranchis. En réponse à ces observations, le gouvernement a promis de s'occuper de la question.

Le solde des dépôts en comptes courants a varié, comme l'année précédente, de 40 à 50 millions.

Ce qui surprend c'est le faible intérêt que la société tire de son capital social, de ses réserves et des fonds déposés en comptes courants. Les réserves et le capital social représentent 73 millions; à 5 0/0 on devrait obtenir 3,650,000 francs, et le bilan n'accuse de ce chef que 3,181,000 francs.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 6,803,000 francs, chaque action obtiendra ainsi 35 francs après un prélèvement de 461,000 francs pour la réserve statutaire et un report de 102,000 francs à l'exercice de 1874.

L'année dernière, le bénéfice était de 7,420,000 francs; la réserve avait été dotée plus largement et on avait porté au compte reliquat des exercices précédents une somme de 603,638,000 francs; quant au revenu des actions il avait été fixé au même chiffre que cette année.

La Baisse des recettes des chemins de fer français (1er trimestre 1874). — Pendant le trimestre qui vient de s'écouler il s'est produit un fait significatif au point de vue de la situation industrielle et commerciale de notre pays. Ce fait, qui appelle la sérieuse attention de tous les esprits soucieux de notre prospérité nationale, est la baisse constante, progressive des recettes de nos chemins de fer.

Cet amoindrissement des produits de nos voies ferrées ne date pas de cette année. Déjà on l'avait signalé pour la fin de l'exercice de 1873; mais, il ne s'était pas accusé avec une persistance aussi croissante que dans le cours de ce premier trimestre. Comparé à celui de 1872, le trafic de l'exercice 1873 avait donné 31 millions de plus de recettes, soit 22,738,000 francs pour l'ancien réseau et 8,328,000 francs pour le nouveau. Mais s'il ne se produit pas une amélioration marquée dans le bilan des autres trimestres de l'année courante, il y a tout lieu de craindre que le rendement de l'exercice entier ne soit de beaucoup inférieur à celui de l'année 1872.

Une foule de causes, soit purement économiques, soit politiques, peuvent expliquer cet état de choses. Nous n'entreprendrons pas aujourd'hui de les rechercher. Nous nous bornerons simplement, avant d'exposer les résultats obtenus dans l'exploitation de nos grandes lignes et de signaler la décroissance continue des recettes, à constater, d'après les documents officiels, les faits suivants dont la signification n'échappera à personne : le rendement des droits de douane à l'exportation a baissé de 13 millions pendant le premier trimestre de 1874; le chiffre des importations dépasse de 149 millions celui du trimestre correspondant de 1873, accroissement motivé en partie par l'insuffisance de la récolte; la même cause a produit un abaissement de 115 millions dans les exportations, notamment en vins et céréales; et en résumé, le relevé de ce premier trimestre accuse une diminution dans le rendement des impôts, une augmentation dans le chiffre des importations et un abaissement dans celui des exportations.

Les documents statistiques de l'administration des douanes dont nous venons de relever les traits principaux ont leur importance dans le nombre des éléments d'appréciation auxquels il importe de recourir pour expliquer la crise temporaire que subit l'exploitation de nos grandes lignes de chemins de fer. Mais ces éléments d'appréciation ne sont pas les seuls qu'il convienne de consulter pour se rendre un compte raisonné de la baisse continue des recettes de nos voies ferrées. Le nœud gordien de notre situation est plutôt du domaine politique que du domaine économique. On ne doit pas dissimuler que la cause principale du mal est dans l'attente de l'*inconnu*, et que le seul remède efficace est une solution, quelle qu'elle soit, de la question pendante.

Toutefois, ajournant à une étude ultérieure l'examen des causes auxquelles se rattache la baisse des recettes de nos chemins de fer, nous allons reproduire d'une manière aussi fidèle que succincte le mouvement progressif de baisse du trafic de nos grandes lignes ferrées depuis le 1er janvier 1874.

Nous avons dit plus haut que le trafic de l'année 1873 avait donné 31 millions de recettes de plus que celui de 1872. Toutefois, le dernier bilan mensuel de 1873 n'avait nullement concouru à cet accroissement de revenus. La cinquantième semaine, en effet, s'était présentée avec 205,000 francs de moins-value que la semaine précédente. La cinquante et unième semaine s'était engagée plus nettement encore sur la pente de la baisse, et enfin, la dernière semaine de l'année avait accentué cette progression descendante de recettes.

Les débuts du premier trimestre de l'année 1874 se ressentent du ralentissement signalé dans les derniers jours de l'année précédente. Dès la première semaine, les diminutions brutes et kilométriques apparaissent sur les anciens réseaux; il en est de même sur les nouveaux réseaux, autres que ceux de Lyon et du Midi.

Le ralentissement constaté dans le trafic porte surtout sur les marchandises; et ce fait, qui depuis n'a pas cessé de se manifester, est assez significatif pour être considéré comme un avertissement dont la gravité ne saurait être méconnue. C'est de ce chef surtout que le bilan du mois de janvier 1874 a révélé des diminutions brutes sur tous les réseaux des grandes Compagnies, excepté sur les nouveaux réseaux du Lyon et du Midi.

Si l'on passe au mois de février, la diminution des recettes appelle notre attention par une marche de plus en plus rapide.

Depuis, la progression imprimée à la diminution des recettes n'a pas cessé de se manifester.

Nous résumerons la situation en donnant le tableau des résultats obtenus pendant le premier trimestre de cette année.

Anciens réseaux.

	Différence brute	Différence kilométrique
Lyon	— 4.009.000 fr.	— 7.49 0/0
Nord	— 1.770.000 »	— 6.69 »
Ouest	+ 232.000 »	+ 1.56 »
Orléans	— 2.198.000 »	— 9.34 »
Est	— 574.000 »	— 5.75 »
Midi	— 90.000 »	— 0.78 »

Nouveaux réseaux.

	Différence brute	Différence kilométrique
Lyon	+ 292.000 fr.	+ 5.89 0/0
Nord	— 89.000 »	— 3.15 »
Ouest	+ 232.000 »	+ 1.56 »
Orléans	+ 166.000 »	— 1.28 »
Est	— 552.000 »	— 9.25 »
Midi	+ 271.000 »	+ 3.36 »
Charentes	+ 100.000 »	— 11.43 »
Vendée	+ 92.000 »	+ 7. » »
Rhône-Mont-Cenis	— 227.000 »	— 15.07 »

Le bilan du trafic de nos grandes lignes de chemins de fer, pendant ce premier trimestre, permet de se faire une idée de la situation qui leur est faite par les circonstances; il est bon de rechercher les causes qui l'ont amenée et la maintiennent.

Bourse de Paris. — Depuis huit jours un grand mouvement s'est produit à la Bourse. Le cours de 95 fr. 45 sur le 5 0/0, coté au commencement du mois, et qui depuis avait été abandonné, puisqu'on avait coté 95,05, a été repris avec une grande vigueur et de suite dépassé samedi 25. Le mouvement vivement poussé par le découvert des primes qu'on donnait quelques jours auparavant à des écarts insignifiants de 0,07 à 0,10 c. pour la fin du mois, a enlevé les cours jusqu'à 95 fr. 80 c. et même 95 fr. 82. Sous l'influence de quelles causes a eu lieu cette reprise,

qui se faisait attendre depuis le commencement du mois? Est ce une nouvelle campagne de hausse qui s'ouvre en présence de notre situation et de celle du monde entier qui s'améliore, ou est-ce une simple liquidation du découvert? Le caractère d'hésitation, d'incertitude que présentait le mois d'avril pouvait faire croire à une période de stagnation prolongée, et après les tentatives faites depuis trois mois pour enlever les cours, on croirait, en présence des heureux résultats obtenus, à la clôture de la campagne d'hiver. Or, d'après ce qui se passe ici et autour de nous, les circonstances paraissent tellement favorables que nous pourrons être entraînés dans le mouvement qui emporte les principaux marchés financiers. L'élévation des cours qui se produit sur le marché de Paris n'est pas un fait isolé; le même mouvement s'observe dans toutes les bourses et souvent même pour des valeurs qui ne paraissent pas mériter un tel engouement. Mais il n'est pas moins vrai que le capital abondant cherche un placement. A Londres, à Berlin, à Vienne, les demandes reparaissent; les crises financières du continent, des États-Unis, des Etats de l'Amérique du Sud paraissent déjà liquidées. Le marché de Londres surtout, malgré quelque hésitation, par suite de l'équilibre instable des réserves à la Banque a repris en main une foule d'affaires qu'il avait délaissées quand il était forcé de s'occuper de ses propres embarras.

Aujourd'hui, il désire sortir de cette immobilité prolongée et rechercher les valeurs qui peuvent donner un intérêt plus rémunérateur que les fonds des grands États, tous aux environs ou au-dessus du pair. Ce sont donc les fonds péruviens, égyptiens, turcs, espagnols et italiens qui font l'objet de ses demandes. Il y a là un réveil de la spéculation appuyée sur l'argent avec lequel il faut compter, et qui peut donner le signal d'une nouvelle entrée en campagne.

Sur les marchés de Francfort, de Berlin, de Vienne, après de grands efforts pour sortir des embarras, conséquences des dernières crises, le crédit se restaure. Nous constatons ce résultat par la hausse des fonds italiens et des chemins de fer autrichiens.

A Paris, sur notre propre marché, les achats du comptant persistent de 73,000 fr. à 141,000 fr. par jour; on commence, il est vrai, à vendre un peu de 3 0/0, quoique dans de faibles proportions; l'arbitrage est encore assez avantageux pour tenter quelques retardataires. Mais ce qui a pu enflammer la spéculation, ce sont les derniers versements sur l'emprunt.

Nous avons déjà vu avec quelle facilité, avec quel empressement ils s'étaient effectués dans les derniers mois; ils n'ont pas été moins rapides pendant le mois d'avril.

A la fin de mars, il restait encore 87 millions à recevoir par le Trésor; le 15 avril ce chiffre était réduit à 47 millions, et le 24 à 25 millions. L'affaire a donc été liquidée dans les délais prescrits avec une ponctualité et une régularité qu'on ne saurait trop faire remarquer. Avec une pareille puissance d'absorption on est porté à tenter l'impossible.

Malgré des circonstances aussi favorables, la spéculation à la hausse était sur la brèche depuis le mois d'octobre, alors que l'on cotait déjà fr. 94 17. Elle était à peine dédommagée des frais des reports et des courtages par l'échéance des coupons. Va-t-elle enfin recevoir le prix de sa tenue? C'est ce que les apparences d'une récolte exceptionnelle paraissent lui promettre si les complications politiques ne viennent pas se jeter à sa traverse. De ce côté aussi tout paraît devoir s'arranger. On était très-effrayé de l'échéance du 12 mai; on redoutait la division du parti conservateur; on assure que le péril a été conjuré; on serait de nouveau arrivé à un rapprochement. Le ministère et la droite adopteraient comme plan de campagne la division des questions qui peuvent soulever des orages. On se bornerait, à la rentrée de la Chambre, à présenter la loi électorale et la loi de la seconde Chambre, sur lesquelles on est d'accord, et on ajournerait la question de la forme définitive du gouvernement. Dans ces débats, la majorité fera prévaloir sa volonté, et la tranquillité publique ramènera la confiance sans laquelle on ne peut rien entreprendre.

Les reports se sont élevés aujourd'hui à 0 fr. 38 c. sur le 5 0/0 et à 0 fr. 26 c. sur le 3 0/0. On ferme fin mai, coupon détaché, à 94 fr. 87 c. 1/2.

Changes. — Prix des Métaux précieux. — Le change sur Londres baisse toujours. On a coté fr. 25 19 et même fr. 25 17. Il y a longtemps qu'on n'avait vu de pareils cours.

Les reich-marks sont plus recherchés; tandis que le rouble a un peu fléchi.

La lire italienne s'améliore; on ne cote que 11 7/8 de perte; la hausse du 5 0/0 italien à fr. 65 soutient le change.

Les prix des métaux précieux sont sans variations.

Clément Juglar.

§ 1er. — Prêts hypothécaires.

Pendant l'année 1873, le Crédit Foncier a fait 458 prêts à long terme, pour une somme de . . . . 13.319.979 fr. 90

Ces prêts nouveaux portent à 20,882 le nombre, et à un milliard 162,580,107 fr. 62 le montant des prêts hypothécaires à long terme réalisés par le Crédit Foncier depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1873.

Sur ce capital de . . . . . Fr. 1.162.580.107 62
le Crédit Foncier a recouvré :

Par l'effet de l'amortissement semestriel. Fr.	75.177.114 91		
Par suite de remboursements anticipés, effectués en 1873. . Fr.	38.504.063 19	Fr.	328.498.117 17
Par suite de remboursements anticipés, effectués dans les années précédentes Fr.	214.816.939 07		

Différence. . . . . Fr. 834.081.990 45
auxquels il faut ajouter :

1° Les prêts à court terme, réalisés avec la garantie du Sous-Comptoir des Entrepreneurs, sur hypothèque et avec remise d'effets escomptés par le Crédit Foncier . . . . Fr. 41.427.370 »
2° Les prêts en réalisation. . Fr. 3.635.200 »
Ensemble. . . Fr. 879.144.560 45

§ 1. — Annuités des Prêts hypothécaires.

Le Crédit Foncier avait à recouvrer en 1873 pour annuités de prêts hypothécaires, savoir :

1° Arriéré des semestres précédemment échus, s'élevant au 31 décembre 1872 à. . . . . Fr. 17.154.530 36
2° Semestre échéant le 31 janvier 1873. . . . . 28.394.620 43
3° Semestre échéant le 31 juillet 1873. . . . . 28.019.501 43
Total . . . Fr. 73.568.652 22
L'Administretion a perçu 60.394.189 64

de telle sorte que l'arriéré, au 31 décembre 1873, n'était plus que de. . . . . Fr. 13.174.462 58

C'est par comparaison avec la situation du 31 décembre 1872, une différence en moins de 3,980,067 fr. 78 c.

Aujourd'hui, si l'on comprend dans l'arriéré le semestre échu le 31 janvier 1874, le chiffre s'élève (22 avril 1874) à 14,197,727 fr. 03 c. qui se décomposent ainsi :

Reliquat des semestres antérieurs au 31 janvier. . . . . Fr. 7.212.536 43
Reliquat du semestre échu le 31 janvier 1874 . . . . 6.985.190 60
Total . . Fr. 14.197.727 03

Cette somme est inférieure de 3,597,213 francs à l'arriéré qui existait l'année dernière à la même époque, lequel s'élevait à 17,794,940 fr. 58 c.

Il n'est pas sans intérêt de vous faire connaître la part qui, dans cet arriéré, concerne la Compagnie Immobilière.

Cette somme s'élève à 3,053,456 fr. 56 c, Le solde dû sur ces annuités par la Compagnie Immobilière s'élevait l'année dernière, à la même époque, à 4,216,636 fr. 99 c. Il s'est donc produit une diminution de 1,163,180 fr. 43 c.

Si l'on déduisait de l'arriéré total la somme due par la Compagnie Immobilière, il se trouverait réduit à 11,144,270 fr. 47 c., somme qui dépasse encore de 7,004,105 fr. 99 c. l'arriéré qui existait en 1870, à semblable époque.

Les événement de 1870 et 1871 nous avaient laissés en face d'un arriéré qui s'élevait (15 août 1871) à 32,271,021 francs.

Si la tâche qui nous incombait de faire disparaître de tels retards n'est pas encore complétement achevée, vous reconnaîtrez du moins qu'une grande partie de l'œuvre est aujourd'hui accomplie, et ce résultat, nous croyons pouvoir le dire, a été obtenu sans que le Crédit Foncier se soit un instant départi des règles de modération sans faiblesse, et de fermeté sans rigueur, qu'il s'est toujours imposées dans l'exercice des facultés dont il est investi par la loi et les contrats.

Presque toujours les poursuites auxquelles nous avons été obligés de recourir ont pu, grâce à des versements d'à-compte et au payement des intérêts échus, s'arrêter avant l'expropriation définitive.

Dans les cas, bien rares relativement au grand nombre de nos débiteurs, où cette expropriation a dû être accomplie, elle l'a été généralement dans des conditions qui ont couvert les créances de la Compagnie, et jusqu'à ce jour, fort heureusement, le Crédit Foncier ne s'est vu contraint que dans des circonstances exceptionnelles de devenir lui-même acquéreur.

Nous croyons devoir faire connaître à cette Assemblée le nombre et la valeur des immeubles dont nous avons été ainsi conduits à nous rendre propriétaires depuis l'origine même de la Société.

Ces immeubles sont au nombre de 50 et se répartissent ainsi :

15 maisons à Paris, dont le prix d'acpuisition est de 1,203,400 francs.

25 maisons à Marseille, qui ont coûté, réunies, 165,345 francs.

1 maison en Algérie, achetée 4,000 francs.

9 immeubles dans les départements représentant, au prix d'acquisition, une somme de 237,400 francs.

Total des prix d'acquisition : 1,610,145 francs.

En ajoutant à ces prix d'acquisition les frais d'actes et les grosses réparations ou reconstructions auxquelles nous avons dû faire procéder, on arrive à un prix de revient de 2,085,000 francs.

Ces immeubles sont loin d'être tous en valeur.

L'un des plus importants, qui représentera, après l'achèvement de sa reconstruction, une valeur de 300,000 francs est inachevé et ne peut être que dans quelques mois en état de location.

Cependant l'ensemble de ces immeubles nous rapporte dès aujourd'hui 102,000 francs, et ils seront, dans un rapide délai, susceptibles d'un revenu de 160,000 francs environ.

Il nous a paru essentiel de placer ces chiffres sous vos yeux, pour vous faire connaître et la solidité de nos placements et le peu d'importance des acquisitions que la liquidation des annuités arriérées et le recouvrement de nos créances nous a contraints de faire. Vous avez ainsi la preuve de la prudence avec laquelle, depuis l'origine, le Conseil d'Administration a mesuré vos prêts fonciers ; c'est telle prudence qui nous a valu de pouvoir traverser la plus redoutable de toutes les crises, en échappant au danger dont on a souvent cru menacées les Sociétés de Crédit Foncier, et qui consiste à se voir contraites, par les nécessité de recouvrement de leurs créances, à changer de nature, à dévier de leur but et à devenir, non sans dommage, des Sociétés d'exploitation et de propriété d'immeubles.

Les chiffres que nous venons d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, en dissipant toutes les craintes qui avaient pu être conçues à cet égard, vous causeront, nous n'en doutons pas, une légitime satisfaction.

Si les prêts hypothécaires à long terme, inaugurés en France par votre institution, ont traversé, sans que vos intérêts en fussent lésés, la crise de 1871, il nous sera permis de dire que le fait de leur existence a été, pour les intérêts généraux du pays, un immense bienfait et un véritable secours, qui peut seul expliquer que des troubles, bien plus profonds que ceux auxquels nous avons assisté, ne se soient pas produits sur le marché des valeurs immobilières.

Si ces valeurs n'ont pas été en 1870 et 1871, comme elles l'avaient été en 1830 et en 1848, frappées d'un avilissement qui réagissait sur les valeurs mobilières elles-mêmes et sur l'état général du crédit, nous osons penser que ce résultat est dû aux prêts hypothécaires à long terme. Grâce à eux, la propriété foncière n'a pas vu, au moment de la crise, fondre sur elle des demandes inopportunes et ruineuses de remboursements de capitaux. Grâce à eux, le nombre des ventes obligées s'est trouvé notablement diminué. et lorsque ces ventes sont devenues nécessaires, la transmission du prêt, consentie par le Crédit Foncier au profit de l'acquéreur, a rendu ces ventes plus avantageuses et plus faciles.

Les hommes qui ont fondé la Société, ont eu en vue un intérêt public encore bien plus que des intérêts particultiers, et l'expérience de ces dernières années a prouvé que le but élevé auquel tendaient leurs efforts avait été atteint.

§ 3. — Prêts Communaux.

Pendant le cours de l'année 1873, le Crédit Foncier a réalisé 61 prêts communaux à long terme pour une somme de 19,925,623 fr. 27.

Dans ces prêts de 1873 figurent un prêt de 15,923,076 fr. 92 à la Ville de Paris pour dérivation des eaux de la Vanne, et un prêt de 2,945,315 fr. 23 au département de la Seine pour le paiement de l'indemnité des loyers.

Le total des prêts communaux faits en treize années par le Crédit Foncier, depuis la loi du 6 juillet 1860 jusqu'au 30 décembre 1873, s'élève à . . . . Fr. 755.886.561 6

Sur ce capital, le Crédit Foncier a recouvré :

Par l'effet de l'amortissement semestriel . . . . . Fr.	40.504.818 68	
Par suite de remboursements à l'échéance de prêts à court terme . . .	80.661.41 23	269.780.417 7
Par suite de remboursements anticipés	148.613.829 79	

Différence 486.106.143 9
auxquels il faut ajouter les prêts en réalisation . . . . 2.784.968 (
Ce qui donne un total de . . . 488.891 111 9
dont 321,631,878 fr. 15 dus par la Ville de Paris, et . . . . 7.297.628 (
dus par le département de la Seine.

L'Administration avait à percevoir, en 1873, pou annuités de prêts communaux . . 31.680.852
Elle avait reçu, au 31 décembre. 21.418.859
Il restait à recouvrer 261.992
Cette somme se trouve réduite à à la date du 22 avril 1874, à . . . 183.685
Le semestre échu le 31 janvier 1874 sur ces prêts s'élevait à . . . 15.372.007
Il reste dû, au 22 avril, sur ce semestre 206.384

§ 4. — Prêts en Algérie.

Dans les prêts de 1873, l'Algérie figure pour prêts hypothécaires représentant 180,900 francs, pour 2 prêts communaux représentant 60,000 fran

Le total des prêts hypothécaires réalisés en Algé depuis que le Crédit Foncier y fonctionne, s'éleva an 31 décembre, 636 prêts représentant 6,891,700

Au 31 décembre 1873, les semestres en reta sur les prêts hypothécaires ne dépassaient 166,494 fr. 73 Cette somme se trouve réduite, 22 avril, à 68,240 fr. 45.

La provision spéciale faite pour les prêts hyp thécaires de l'Algérie s'élevait, au 31 décembre 18 à 682,470 fr. 98, et représentait 17.66 % des som mes restant dues.

§ 5. — Émission d'obligations.

Au 31 décembre 1873 le total des obligations fo cières en circulation s'élevait à Fr. 878.582.088
Le solde des obligation communales en circulation à 415.935.781
L'ensemble des obligations foncières et communales en circulation à 1.294.517.869

Sur les obligations en circulation, 902,686 titr correspondant à 446,918,100 francs (valeur nomina sont représentés par des certificats d'inscription minative. Ces certificats sont au nombre de 129,3

Malgré les difficultés résultant des circonstan et de la concurrence des emprunts de l'Etat, s émissions d'obligations ont suffi aux besoins de l'i titution. Vous savez qu'à la fin de l'année 1872 n avions cru devoir, dans des vues de prudence, mander à la Banque de France de nous ouvrir crédit de 30,000,000 de francs, sur dépôt d'obligat communales. Nous nous proposions ainsi de procurer les moyens de remplacer, au moins en tie, la somme de 98 millions, qui, d'après les di sitions de la loi du 18 avril 1869, devait, en v d'une affectation spéciale, nous être remboursée la Ville de Paris, et dont les lois subséquentes provisoirement modifié la destination.

Jusqu'au mois de juin 1873, le Crédit Foncier usé du crédit qui lui a été ouvert par la Ban que pour une somme de 10 millions. Le total crédit n'a été atteint que pendant quelques m compter du 1er juillet , et des remboursements gressifs, opérés à l'aide des ressources que donnait le placement de nos obligations, ont disparaître, dès le 3 mars de cette année, c'e dire avant l'époque fixée par le traité, la totalit avances qui nous avaient été faites : il n'est pl aujourd'hui à la Banque de France aucune so sur garantie d'obligations.

Tout en vous faisant connaître ce résultat, il est pourtant impossible de ne pas ajouter que, l'intérêt de nos prêts hypothécaires et de leur loppement, nous devons souhaiter que nos ém fassent de nouveaux progrès, et que surtout le de nos obligations prenne un cours plus élev aurait pour résultat immédiat d'améliorer les c tions faites à nos emprunteurs. Ce sont eux, en qui souffrent de la baisse de nos titres, et c'est nous un devoir de rappeler que tous les motif ont, avec grande raison, déterminé le législate

broger l'impôt sur les créances hypothécaires, comiandent également l'exemption de l'impôt à l'égard es obligations foncières, qui ne sont, à vrai dire, ue des fragments de prêts hypothécaires.

La législation présente, en effet, aujourd'hui cette nomalie que, par suite de l'impôt maintenu sur les bligations foncières, le seul des emprunts hypothéaires qui soit frappé d'un droit annuel pesant sur emprunteur, est précisément l'emprunt à long erme, c'est-à-dire celui de tous qui est le plus tile à la prospérité générale, qui seconde le mieux es entreprises de l'industrie, et qui, à ce titre, semlerait, au contraire, devoir mériter des encourageients particuliers.

§ 6. — Dépots en compte courant.

L'intérêt de nos comptes courants a été de 3 °/° endant toute l'année.

Le mouvement des dépôts et retraits, pendant le ours de l'année 1873, a été de 413,705,766 fr. 09.

Le nombre des comptes ouverts et fonctionnant égulièrement est de 9,397.

Le nombre des chèques payés a été de 14,020 pour ne somme totale de 203,398,047 fr. 81.

Le solde des comptes courants, qui était, au ᵉʳ janvier 1873, de 42,766,934 fr. 79, s'est élevé à 3,538,405 fr. 26 au 31 décembre.

Il est aujourd'hui (22 avril) de 59,694,924 fr. 35.

§ 7. — Crédit agricole.

L'abonnement payé au Crédit Foncier par le Crédit gricole a été fixé, pour l'année 1873, à 471,853 fr. 40.

Dont pour le personnel Fr.	366,135 15	474,853 40
— pour le loyer et divers	105,718 25	

§ 8. — Sous-Comptoir des entrepreneurs.

Les crédits en cours d'exécution ouverts par le ous-Comptoir des Entrepreneurs et approuvés par e Crédit Foncier s'élevaient, au 31 décembre 1873, n nombre, à 298, et en somme, à 55,889,700 francs.

Ces crédits se subdivisaient :

En 272 crédits sur hypothèque, our . . . . Fr. 49.731.800 »

Et en 26 crédits sur nantissement, our . . . . 6.257.900 »

Sur ces crédits ouverts, le Crédit Foncier avait ersé, au moyen de l'escompte des effets des accréités endossés par le Sous-Comptoir, une somme de 4,682,075 francs.

Le chiffre total des effets ainsi escomptés dans le ourant de 1873, avec l'intervention du Sous-Comptoir es Entrepreneurs, s'est élevé à 173,461,615 francs, our lesquels le Crédit Foncier a perçu 416,802 fr. 45 e commission.

§ 9. — Immeubles et Mobilier.

Les hôtels de la Compagnie, qui occupent une irface de 8,220 mètres 37, dont 4,306 mètres couerts de constructions, figurent dans l'actif pour eur prix d'acquisition et les frais de contrat, c'est-dire pour 6,398,168 fr. 11.

Quant aux dépenses auxquelles a donné lieu l'appropriation de ces hôtels, et qui se sont élevées à 779,616 fr. 97, nous leur appliquons, vous le savez, a amortissement qui doit s'achever en 13 années, elles ne présentent plus, au 31 décembre 1873, u'un solde de 1,116,446 fr. 66.

Le compte du mobilier s'amortit par dixièmes. Ce ompte était, au 31 décembre 1872, ... Fr. 247,883 92

Le solde, au 31 décembre 1373, est de 224,780 69

§ 10. — Frais généraux.

Le total des frais généraux de l'année 1873, est . . . . Fr. 2.812.090 86

Il en faut déduire :

Les dépenses remboursées par le édit agricole. . . Fr.	471.853 40	489.501 97
Les dépenses rembour-es par diverses Sociétés	17.648 57	
Le chiffre des frais généraux du Crét Foncier, pour l'année 1873, est donc réalité de. . . . . Fr.		2.322.588 89
Il était, en 1872, de.		2.345.389 »
Différence en moins pour 1873 Fr.		22.800 11

§ 11. — personnel.

Les dépenses pour le Personnel comptent, dans s frais généraux de l'année 1873, ur. . . . . Fr. 2.136.985 10

Une somme de. . . . . 1.760.374 95 ulement reste à la charge de la Soété.

En 1872, il restait une somme de 1.762.066 60

Différence. . . Fr. 1.691 65

Le chiffre des dépenses de l'année 1873 est inféeur d'une somme peu importante, il est vrai; mais férieur cependant à celui de l'année 1872.

Le chiffre du personnel qui, au 31 décembre de l'année 1872, était de . . . . . . 750 personnes n'est plus au 31 décembre 1873 que de 733 —

Il a donc été fait en 1873 une réduction de. . . . . 17 personnes

§ 12. — Renouvellement de feuilles de coupons.

L'administration a eu cette année a renouveler les feuilles de coupons des titres de 1,000 francs 3 0/0, 500 francs 3 0/0, 100 francs 3 0/0, et 500 francs 4 0/0 de l'emprunt de 200 millions, émis en 1853.

Ces titres avaient été munis à l'origine des coupons correspondant à une période de vingt ans (1853 à 1873). Le dernier de ces coupons arrivant à échéance le 1ᵉʳ novembre 1873, il y avait lieu de pourvoir les titres de 60 nouveaux coupons semestriels correspondant à la période de 30 années (novembre 1873 à novembre 1903) restant à courir pour l'amortissement de l'emprunt.

Le nombre des titres à munir de coupons était de. 346.091

Au 31 décembre 1873, le renouvellement avait été opéré pour 260.864

Restait. . . . . . 85.227 titres.

La dépense s'est élevée en 1873 à 64,821 fr. 19.

Cette somme ne représente pas seulement les frais occasionnés par les 260,864 titres renouvelés, elle comprend aussi toutes les dépenses de papier, impression et outillage faites pour la totalité des titres. Il ne restera donc à la charge de l'exercice 1874 que le coût relativement minime du numérotage des 85,227 feuilles de coupons non encore délivrées.

Il n'y aura à pourvoir à d'autres renouvellements de coupons qu'à partir de 1886, et pour les titres suivants :

En 1886, 360,000 obligations communales de 500 francs 5 0/0 (1ᵉʳ émission).

En 1887, 578,000 obligations communales de 500 francs 3 0/0 (emprunt de 75 millions) et obligations foncières de 500 francs de 5 0/0 (1ʳᵉ et 2ᵉ émission).

En 1890, 400,000 obligations foncières de 500 francs 5 0/0 (3ᵉ émission).

En 1891, 83,000 obligations communales de 100 francs 3 0/0 (emprunt de 75 millions).

En 1893, 630,000 obligations foncières de 500 francs 5 0/0 (4ᵉ émission) et obligations foncières de 500 francs 4 0/0 de 1863.

§ 13. — Répartition des bénéfices.

Le bénéfice de l'exercice 1873 est de 6,863,716 fr. 41 c.

Nous vous proposons de l'employer de la manière suivante :

1° Il a été payé un dividende de 12 fr. 50 par action, représentant 5 0/0 du capital versé . . . . Fr.	2.250.000
2° Il serait porté à la réserve 10 0/0 des bénéfices, après prélèvement des 2,250,000 francs ci-dessus, représentant 5 0/0 du capital versé sur les actions conformément à l'article 89 des statuts	461.371 64
3° Il serait distribué un dividende complémentaire de 22 fr. 50 par action	4.050.000 »
4° Il serait reporté au compte : Reliquat des exercices précédents.	102.344 77
Somme égale. . . . Fr.	6.863.716 41

Le dividende de 22 fr. 50, ajouté aux 12 fr. 50 déjà distribués, portera à 35 francs le revenu des actions.

Si vous adoptez nos propositions, nos réserves seront ainsi constituées :

Réserve statutaire :		
Exercices précédents. . . . . Fr.	8.522.169 09	Fr. 8.983.540 7
Exercice 1873. .	461.371 64	
Réserves spéciales (immobilières et fonds de prévoyance) . . . Fr.		5.062.602. 70
		14.046.143 43
Reliquat :		
Des exercices 1869. 1870, 1871 et 1872 . Fr.	7.365.195 30	Fr. 7.467.540 07
De l'exercice 1873 . . . . . Fr.	102.344 77	
Total des diverses réserves. Fr.		21.513.683 50

§ 14.

Permettez-nous, avant de terminer ce Rapport, de porter devant vous le témoignage du zèle et de l'activité des employés de tout ordre attachés à votre institution.

Il nous reste à vous entretenir des modifications à faire au sein de votre Conseil d'administration.

L'un des fondateurs de votre Société, l'honorable M. Wolowski, par des motifs de convenance personnelle que nous n'avons pu vaincre, a donné sa démission.

Ancien directeur de votre Compagnie, et, à toutes les époques, son défenseur habile et convaincu, M. Wolowski n'a pu prendre cette résolution sans provoquer de la part de ses collègues les plus vifs et les plus sincères regrets. Mais toutes leurs instances, aussi bien que les nôtres, ont été vaines et nous avons dû respecter la volonté de notre collègue, qui reste d'ailleurs attaché à votre Conseil par les liens des plus vives sympathies et de communes convictions.

Vous vous unirez, nous n'en doutons pas, à nos regrets, et vous vous associerez au vote par lequel le Conseil d'administration a prié M. Wolowski d'accepter le titre d'administrateur honoraire.

Pour remplacer M. Wolowski, votre Conseil a désigné provisoirement M. Félix Thoureau, l'un des principaux actionnaires de la Société, qui a fait partie de vingt Assemblées générales et a pris place au bureau quatre fois en qualité de scrutateur.

Nous vous proposons de confirmer ce choix.

L'ordre d'ancienneté désigne cette année comme administrateurs sortants :

MM. De Beauchamp, Passy, Yver.

Comme censeurs sortant :

M. Darblay.

Les membres sortants sont rééligibles.

Toutefois, l'honorable M. Darblay m'a fait connaître tout récemment une résolution que vous regretterez comme moi ; il m'a chargé de vous annoncer qu'il ne se présente pas de nouveau à vos suffrages. Messieurs les Censeurs auront à cet égard à vous faire une proposition.

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES AU NOM DES CENSEURS.

Par M. PARAVEY, l'un d'eux.

Messieurs,

Pour motiver notre assentiment aux propositions qui vous sont soumises, nous n'aurions qu'à redire ce que vous venez d'entendre. La connaissance que nous avons eue des opérations de l'exercice, l'examen attentif que nous avons fait des comptes qui en résument les résultats nous ont amenés aux mêmes convictions que votre Conseil d'administration, et nous n'hésitons pas à vous dire que vous pouvez accepter avec confiance le chiffre de bénéfices qui vous est présenté et l'emploi que le Conseil vous propose d'en faire. La distribution d'un dividende, égal à celui de l'année précédente peut avoir lieu sans inconvénient, malgré la différence de 559,000 fr., que vous aurez remarquée dans le chiffre des bénéfices. Cette différence n'empêche pas (ce qui est, vous le savez, notre constante préoccupation) de maintenir dans une mesure convenable la dotation de vos réserves, qu'il ne faut pas vous lasser d'enrichir, aussi longtemps surtout que le service des annuités dues par vos emprunteurs et le placement de vos obligations ne seront pas revenus à leur état normal.

Sous ce double rapport, le dernier exercice a fait encore des progrès satisfaisants. Vous avez vu que le chiffre des annuités en retard au 31 décembre 1873 présentait, avec celui de l'année précédente, une différence en moins de 3,920,047 fr. 78, et que, d'autre part, le placement de vos obligations a repris depuis plusieurs mois une activité qui lui avait longtemps manqué. Vous aurez appris avec satisfaction que les recettes ainsi obtenues par un commencement de retour à nos opérations normales ont permis de rembourser à la Banque, avant le terme convenu, la totalité des avances que le Crédit foncier avait cru devoir, dans des vues de prudence, lui demander à la fin de 1872, sur dépôt d'obligations communales.

Il y a donc progrès. Il n'y en a pas assez, si nous devions nous arrêter là; mais le mouvement constaté par ces résultats est un mouvement en avant, et les considérations que nous vous présentions l'année dernière conservent leur valeur et leur à-propos. La reprise de nos affaires dépend nécessairement de celle des affaires en général : nous ne pouvons rien pour hâter celle-ci; mais il faut être en mesure quand elle arrivera. Nous le pourrons, parce que nous pouvons attendre : la nature et la durée de nos opérations, les sources de produits que chaque année ajoute aux produits de celles qui l'ont précédée et lègue à celles qui la suivront nous donne le moyen d'être patients. Si vous voulez faire le rapprochement de chiffres que nous faisions avec vous l'année dernière, vous trouverez encore que sur un total de produits de 77,702,099 fr. 55, ceux

qui proviennent uniquement des intérêts et commissions sur vos prêts s'élèvent ensemble à 73 millions 613 812 fr. 13, dépassant ainsi de 2,775.428 fr. 99 le total de vos dépenses et laissant comme surcroît, parfaitement libre, 4,088,287 fr. 42, de produits accessoires.

C'est un motif, et comme nous venons de le dire, un moyen d'être patients. Ce n'est pas une raison pour être inactif et négliger de combattre, selon nos lumières et nos forces, les difficultés qui ne résultent pas de l'état général des affaires, mais d'obstacles particuliers sur lesquels nous pourrions avoir quelque prise. L'impôt, supprimé avec raison sur les créances hypothécaires et maintenu à tort sur les obligations foncières qui n'en sont pour ainsi dire que la monnaie est un de ces obstacles. Vous en connaissez la nature et les effets. Si peu qu'il y ait d'affaires, il y en aurait davantage si le cours de nos titres permettait aux emprunteurs de les réaliser d'une manière moins onéreuse. Mais comment ce cours s'élèverait-il quand nos obligations restent sous le poids d'un impôt qui ne subsiste que pour elles parmi toutes les valeurs qui ont le même caractère? Si c'était la loi commune, il faudrait se soumettre, à une époque de si grands besoins publics; mais quand c'est au contraire une exception, une dérogation à la loi, on ne comprendrait pas qu'elle pût être maintenue au préjudice précisément des opérations qui mériteraient le plus de faveur.

Personne, en effet, ne peut plus méconnaître l'importance économique et sociale des prêts hypothécaires à long terme, que notre institution a inaugurés en France. Nous ne répétons pas ici ce qui vient d'être dit avec tant de force et de clarté dans le rapport du Conseil d'administration. Il est évident pour tout le monde que l'existence de ces prêts a été le salut de la propriété foncière dans la crise redoutable que nous avons traversée, et l'on peut dire que notre institution a fait maintenant toutes ses preuves, dans les plus mauvais jours comme dans les meilleurs : elle a montré ce qu'elle pouvait, en temps de prospérité, pour seconder le travail et l'esprit d'entreprise; en temps de crise, pour protéger la propriété qui lui sert de gage et empêcher presque toujours que ses embarras deviennent des désastres. Nous devons espérer que le législateur reconnaîtra l'erreur qui lui a fait maintenir l'exception dont nous avons à souffrir et fera disparaître ce qui est une injustice et un dommage pour l'intérêt public comme pour le nôtre.

Nous ne terminerons pas ces observations sans nous associer au témoignage que le rapport du Conseil vient de vous rendre du zèle et de l'activité des employés attachés à votre Administration. Nous sommes par nos fonctions, particulièrement en mesure d'apprécier leurs efforts et leurs services : nous l'avons fait plusieurs fois devant vous, et nous aimons à rappeler ces précédents quand notre témoignage peut de nouveau se rencontrer avec celui de leurs chefs immédiats, après ces années de trouble et de labeur qui ont été une épreuve pour tout le monde.

Il nous reste à vous parler des changements qui s'opèrent dans un autre personnel qui nous touche de plus près. Ce n'est pas sans émotion que nous voyons partir cette année deux de ces ouvriers de la première heure qui ont posé les bases de notre Société, et dont les rangs s'éclaircissent de plus en plus :

M. Wolowski, qui semblait appartenir plus que personne au Crédit Foncier et que ses collègues, qui n'ont pu le retenir, ne peuvent en détacher dans leur pensée.

Et notre collègue M. Darblay qui, arrivant cette année au terme de son mandat et cédant aussi à des raisons de santé et de convenance personnelle que nos instances n'ont pu vaincre, nous a chargés, ainsi que M. le Gouverneur, de vous faire connaître sa détermination de n'être pas présenté de nouveau à vos suffrages.

Vous comprenez, Messieurs, avec quels regrets nous nous séparons d'un collègue qui l'est depuis la naissance de notre œuvre, qui en a suivi avec nous tout le développement, dans une communauté non interrompue de travaux, de sollicitudes, de responsabilité, et dont le caractère, l'expérience, la grande position commerciale nous apportaient dans l'exercice de nos fonctions un appui considérable et toujours apprécié.

Pour le remplacer de la manière la plus conforme à l'intérêt du service dont nous sommes chargés, il fallait un homme qui fût prêt, qui pût nous donner, sans nouvel apprentissage, le concours qui nous est nécessaire, qui joignît, par conséquent, aux conditions générales d'honorabilité et de capacité que doit offrir toute candidature digne de vous être recommandée, la connaissance déjà acquise, déjà éprouvée de nos affaires. Nous avons trouvé ces conditions réunies dans la personne de M. Bordeaux, membre depuis 1870 de votre Conseil d'administration, et qui, mettant son dévouement au service de la Société dans la position où nous le jugions le plus utile, a bien voulu nous donner l'assurance que, si notre choix avait votre agrément, sa bonne volonté ne nous ferait pas défaut. Nous n'avons rien à vous dire de M. Bordeaux, si ce n'est que les titres qu'il avait à votre confiance quand vous l'avez adopté une première fois ont grandi par les services qu'il a rendus et l'expérience qu'il a acquise. Arrivé parmi nous à la veille ou au milieu des circonstances les plus critiques, où il fallait de toute nécessité aller résolûment au fond des choses, il a pris dès lors et complété depuis cette connaissance de nos affaires dont nous avons besoin et qui peut vous rendre les meilleurs services dans les fonctions auxquelles nous vous demandons de l'associer. Vous ferez en l'y appelant une chose aussi utile à la gestion de vos intérêts qu'agréable à ceux à qui vous le donnerez pour collègue.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 1874.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

76 actionnaires, propriétaires de 22,792 actions, étaient présents;

22 actionnaires, propriétaires de 5,791 actions, étaient représentés.

RÉSOLUTIONS.

I. — L'Assemblée approuve les comptes présentés et fixe à 35 francs le dividende de l'exercice 1873. En conséquence, il sera distribué aux actionnaires un supplément de 22 fr. 50 par action qui, joint à la répartition de 12 fr. 50 faite le 31 décembre 1873, complète la somme de 35 francs (1).

II. — L'Assemblée décide qu'une somme de 461.371 fr. 64 c. sera portée au fonds de réserve statutaire.

III. — L'Assemblée, en exécution de l'article 26 des statuts, confirme la nomination d'administrateur, faite provisoirement par le Conseil, de M. Félix Thoureau, en remplacement de M. Wolowski, démissionnaire, et dont le mandat expirait en 1874.

IV. — L'Assemblée, en exécution de l'article 24 des statuts, nomme :

Administrateurs pour cinq ans : MM. de Beauchamp, Louis Passy, Julien Yver.

V. — L'Assemblée, en exécution de l'article 36 des statuts nomme :

Censeur pour trois ans : M. Bordeaux. (115)

BANQUE

FRANCO-AUTRICHIENNE-HONGROISE

Société anonyme. — Capital : 40 millions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

TENUE LE 23 AVRIL 1874

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS-DIRECTEURS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1873.

Déjà, dans votre réunion extraordinaire du 23 décembre dernier, nos honorables prédécesseurs, MM. Simon et Haarbleicher, vous avaient présenté un état de situation de la Banque à la date du 15 décembre 1873.

Le bilan qui vous est présenté aujourd'hui est conforme à cette situation, si vous tenez compte des modifications que nous lui avons fait subir pour faire droit aux observations de votre Commissaire, des régularisations et des amortissements auxquels sans doute nos prédécesseurs auraient eux-mêmes procédé, si, au lieu d'avoir à vous présenter un état de situation au 15 décembre, ils avaient eu à arrêter le bilan à la fin de l'exercice.

Aucune opération importante n'ayant été faite dans la dernière quinzaine du mois de décembre, les différences essentielles que vous remarquerez entre la situation présentée par nos prédécesseurs et le bilan qui vous est soumis sont relatifs aux points suivants :

A. *Comptes à demi.* — Ils ont disparu du bilan, ayant été réglés du 15 au 31 décembre.

B. *Portefeuille. — Actions et obligations.* — Dans la situation du 15 décembre, le portefeuille avait été évalué à 6,830,706 fr. 03 c.

Nous avions pensé d'abord n'apporter aucun changement à ce chiffre, bien qu'il nous eût paru exagéré. En effet, les valeurs qui constituent le portefeuille étaient en général cotées au pair ou au prix coûtant, et il ne nous semblait pas, pour certaines d'entre elles, que ces taux fussent en harmonie avec la situation actuelle des marchés financiers. Aussi, tout en conservant les évaluations faites par nos prédécesseurs, et qui avaient pour résultat de faire ressortir au compte de profits et pertes un bénéfice d'environ 1,500,000 francs, avions-nous l'intention de vous proposer de porter ce bénéfice en compte de prévision, pour parer à la perte éventuelle sur la réalisation des valeurs du portefeuille.

Mais votre Commissaire nous ayant fait observer qu'il était plus rationnel de faire supporter directement par chacune de ces valeurs la moins-value qui devait lui être attribuée, nous nous sommes ralliés à ces observations, et, en conséquence, nous avons, d'accord avec lui, fait subir au portefeuille une réduction de 1,280,000 francs.

C. *Commandites.* — Nous avons augmenté dans le bilan le chiffre des commandites de 900,000 francs; par contre, les comptes courants et comptes d'ordre du passif sont augmentés d'un pareil chiffre, par régularisation d'écritures.

D. *Participations.* — Nous avons réduit ce compte de 250,000 francs environ, supputant ainsi la probabilité d'une perte sur la réalisation de notre participation dans l'emprunt égyptien.

E. *Divers.* — Nous avons amorti, par le compte de profits et pertes, les créances contentieuses, ainsi que notre créance sur la Société de Séville à Huelva, que nous avons cédée à la condition d'être exonérés de toute avance ultérieure dans cette affaire, où il nous était impossible d'exercer aucun contrôle et qui pouvait nous exposer encore à des mises de fonds considérables.

F. *Profits et pertes.* — Par suite de ces modifications, le solde en boni du compte de profits et pertes se trouve réduit à 194,757 fr. 09 c., que nous vous proposons de reporter à nouveau, après déduction des 5 0/0 acquis à la réserve statutaire.

Nous n'avons pas, Messieurs, à vous entretenir plus longuement des résultats de l'exercice 1873. Les opérations nous en sont étrangères, puisque nous n'avons été appelés à l'honneur de diriger la Banque que par le vote de votre Assemblée générale du 23 décembre dernier.

Il est cependant utile de constater que si le compte de profits et pertes de l'année 1873 ne solde que par un bénéfice de 194,757 fr. 09 c., c'est que nous avons cru sage d'opérer des amortissements dont le montant s'élève à près de 1,800,000 francs, en vue d'assurer l'avenir de la Banque et d'apurer sa situation, de manière à la mettre désormais à l'abri de tout mécompte.

Ainsi que le constate le rapport de votre Commissaire, le capital de la Banque reste parfaitement intact, et la série des opérations que nous avons faites depuis notre entrée en fonctions vous démontrera d[e] plus, nous en avons l'espoir, que l'avenir se présent[e] dans les conditions les plus favorables.

C'est au sujet de ces opérations diverses que nou[s] croyons avoir à vous donner quelques renseigne[-]ments.

Au moment où notre gestion a commencé, nou[s] avons trouvé le capital de la Banque engagé entr[e] autres dans l'affaire du chemin de fer de Clermont Ferrand à Tulle, dans des opérations de report su[r] des valeurs étrangères, et dans de nombreuses par[-]ticipations étrangères, allemandes, autrichiennes américaines, espagnoles, etc.

A. *Chemin de fer de Clermont à Tulle* — Cet[te] affaire est incontestablement une des opérations au[x]quelles l'avenir réserve le sort le plus brillant. C[e] chemin traverse un pays privilégié au point de vu[e] des richesses minérales, et où, sous l'influence de[s] voies de communication que l'on va y créer, ne ta[r]dera pas à se développer un centre industriel aus[si] prospère que ceux de nos départements du Nord.

Cependant le fardeau accepté par nos prédéce[s]seurs nous a paru trop lourd pour la Banque. El[le] y était engagée pour un capital de près de 20,000,0[00] de francs, et nous avons cru convenable de che[r]cher à restreindre dans des limites plus étroit[es] notre part d'intervention.

Nos avons la satisfaction de vous apprendre q[ue] nous y avons réussi.

Par suite de différents accords intervenus av[ec] des établissements financiers de premier ordre, à

(1) Le dividende complémentaire de 22 fr. 50 (soit 21 fr. 83, impôt déduit), sera payé à partir du 1er juillet prochain.

ete desquels se trouve la Société générale de Crédit industriel et commercial, ainsi qu'avec l'une des maisons d'entreprise de chemins de fer les plus importantes du pays, nous ne restons plus engagés dans cette affaire que pour une souscription de ,000 actions, sur lesquelles a été opéré un premier versement de 1,125,000 francs, ce qui borne à 375,000 francs l'intervention que nous pouvons avoir à y prendre encore.

B. *Avances sur nantissements.* — Les nantissements qui garantissaient ces avances se composaient en grande partie, comme nous l'avons dit plus haut, de valeurs étrangères. Nous nous sommes efforcés d'en opérer la rentrée, en matière telle que ces avances, qui s'élevaient au 31 décembre au chiffre de 3,019,119 fr. 94 c., étaient réduites au 31 mars à 448,599 fr. 40 c.

C. *Participations étrangères.* — Nous croyons devoir vous donner ici la liste de celles que nous avons trouvées dans l'actif de la Banque à la date du 31 décembre dernier :

Banque Brésilienne-Française,
Canada-Southern Railway,
Anglo-Californian Bank,
Wiener Lombard und Escompte Bank,
Société générale Napolitaine de Crédit et de Construction,
Banque de Construction en Russie,
Rotterdamische Handels Vereinigung,
Kœniglich Ungarische Eisen und Kohlen-Gesellschaft,
Metropolitan Railway from Galata to Pera (Constantinople),
Terrains et Magasins généraux de Naples,
Erzherzog Albrechts Bahn,
Erfurt-Hof-Eger-Eisenbahn.

Nous n'avons pas à discuter le mérite de ces diverses affaires ; mais il nous a paru utile aux intérêts de la Banque de chercher à nous dégager de ces syndicats qui opèrent loin de nous, et de transformer ces participations en d'autres où nous ayons une action plus directe, choisies surtout dans des affaires françaises, de façon à pouvoir aider au développement industriel et à la prospérité du pays.

Nos efforts ont été couronnés de succès. Différentes combinaisons nous ont permis de réaliser sans aucune perte les intérêts que nous avions à l'étranger.

D. *Opérations nouvelles.* — Nous avons appliqué le capital dont ces diverses négociations nous ont rendu la disponibilité à d'autres opérations, dont les plus importantes sont les suivantes :

I. *Tramways du Nord.* — Par acte passé devant M. Lavoignat, notaire, en date du 30 janvier 1874, a été constituée, au capital de 5,100,000 francs, une Société ayant pour objet l'établissement et l'exploitation de tramways dans la ville de Lille et dans le département du Nord. Cette Société doit actuellement construire dans les principales rues de cette ville un réseau semblable à ceux qui sillonnent toutes les grandes villes de l'Europe. Ces sortes d'entreprises ont fait aujourd'hui leurs preuves à l'étranger et ne réussissent pas moins bien dans les villes de France où elles fonctionnent déjà.

La Société s'occupe activement de la construction et de l'armement de ce réseau, dont une partie sera très-prochainement ouverte à la circulation.

Nous avons pris dans cette affaire un intérêt de 4,000 francs.

II. *Chemin de fer de Lille à Valenciennes.* — Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la Compagnie de Lille à Valenciennes et ses extensions, outre les lignes dont elle a obtenu directement la concession soit de l'Etat, à titre d'intérêt général, soit des départements, à titre d'intérêt local, a repris encore l'exploitation du réseau concédé à la Compagnie du Nord-Est, et des lignes de Lille à Béthune et Bully-Grenay, de Valenciennes à Maubeuge, de Maubeuge à Fère-le-Château et de Valenciennes à Saint-Waast.

L'ensemble de ces chemins appelés à desservir les besoins des populations nombreuses et des centres industriels du Nord de la France, constitue dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, un réseau compact et indépendant, qui peut se suffire à lui-même. En dehors des grandes Compagnies, c'est incontestablement celui qui est appelé à la situation la plus avantageuse dans un avenir peu éloigné.

La Compagnie de Lille à Valenciennes possède encore dans l'Est la ligne de Sedan à Lérouville, qui est devenue une ligne frontière, et dont l'importance ne saurait être contestée au point de vue stratégique que comme au point de vue commercial.

Le réseau actuel de la Compagnie, sans y comprendre les 400 kilomètres de prolongements et de raccordements dont elle vient d'obtenir la concession, se compose actuellement de 230 kilomètres qui ont été concédés directement, et de 420 kilomètres dont elle a repris l'exploitation. De ce réseau présentant ainsi un développement de 650 kilomètres, 98 kilomètres sont déjà en exploitation, 150 environ seront livrés dans le courant de cette année, et le surplus en 1875 et 1876.

Le capital actuellement émis, et qui suffira à la construction et à l'armement de ces 650 kilomètres se compose de 70,000 actions de 500 francs libérées, de 100,000 obligations de 500 francs rapportant 3 0/0, et de 25,000 obligations également de 500 francs, à l'intérêt de 5 0/0.

Les différentes émissions d'obligations ont été régulièrement autorisées par le Gouvernement.

La moyenne de la charge du réseau dont la Compagnie est titulaire, ainsi que des lignes dont elle a repris l'exploitation, charge qui comprend le service de l'intérêt et l'amortissement de ses obligations et les redevances aux Compagnies avec qui elle a traité, s'élève à la somme de 8,500 francs par an et par kilomètre.

L'exploitation se faisant à 50 0/0 de la recette brute, il faut donc, pour couvrir cette charge, une recette brute de 17,000 francs. Tout l'excédant net appartient aux actions, sauf quelques partages de bénéfices, variant de 15 à 25 0/0, attribués à certaines lignes, dont la Compagnie a repris l'exploitation.

Aujourd'hui que la plupart des lignes achevées sont exploitées à l'état de tronçons et ne satisfont qu'au trafic local, la recette brute est déjà de près de 20,000 francs par kilomètre.

Une recette brute de 30,000 francs par kilomètre que l'on est fondé à espérer, dès que le réseau sera en état d'exploitation régulière, attribuerait aux actions un bénéfice annuel de 50 francs par titre de 500 francs.

Cette affaire nous ayant paru réunir les éléments les plus solides, nous n'avons pas hésité à nous y intéresser pour un capital de 7 millions de francs.

III. *Société anonyme de Construction de chemin de fer en Belgique.* — Nous avons pris en outre un intérêt dans une affaire belge, de concert avec la Banque de Belgique, la Banque des Travaux publics de Bruxelles, la Société des Actions réunies de Bruxelles, la nouvelle Banque de l'Union de Bruxelles, le Comptoir Général A. Eyckholt et Cᵉ de Bruxelles, la Banque Franco-Hollandaise et un grand nombre de notabilités financières de Belgique.

Par la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant, le Gouvernement belge a décidé la construction du complément de son réseau national par l'adjonction de 700 kilomètres nouveaux environ situés sur différents points de son territoire. L'établissement de ces chemins de fer est confié aujourd'hui à la Société de Construction de chemins de fer et l'exploitation s'en fera par les soins de l'Etat.

La Société de Construction reçoit de l'Etat, en paiement de ses travaux :

1° Une rente fixe de 7,000 francs par kilomètre, dont la capitalisation est faite par les soins de la Caisse d'annuités dues par l'Etat, en titres revêtus du visa de la Trésorerie de l'Etat et amortissables en 84 années ;

2° Une annuité variable, représentant une part de moitié dans les produits de l'exploitation, à partir de 18,000 francs, jusqu'au maximum de 34,000 francs par kilomètre. Cette annuité variable est représentée par des titres émis par la Banque de Belgique, au nombre de 1,600 par kilomètre, donnant droit chacun à une part proportionnelle de ce produit variable et destinés à être échangés contre des titres de la Caisse d'annuités semblables à ceux dont il est question plus haut, lorsque, conformément aux dispositions de la loi du 3 juin 1870, l'annuité variable sera transformée en rente fixe.

Les titres de la Caisse d'annuités sont actuellement cotés à la Bourse de Bruxelles, le 4 1/2 0/0 à 100 fr. 50 c., le 4 0/0 à 97 francs, le 3 0/0 à 70 francs; les annuités variables à 79 francs. Ces titres donnent lieu à des transactions importantes et régulières.

L'opération peut être entièrement liquidée en moins de six années.

Le capital de la Société de Construction se compose de 21,000,000 de francs en actions qui sont complétement libérées. Il a été en outre créé 20,000,000 de francs d'obligations donnant 5 0/0 d'intérêts, remboursables de 1875 à 1878.

Le capital actions est représenté par des actions ordinaires, auxquelles sont attachées des parts de jouissance, et par des actions privilégiées, auxquelles sont attachées des actions de dividende.

L'action privilégiée donne droit à 45 francs d'intérêt annuel, et sera amortie à 750 francs dans un délai moyen de 5 ans.

L'action de dividende attribuée à chaque groupe de 20 actions privilégiées, donne droit à 3,500 francs sur l'ensemble des bénéfices.

Chaque groupe de 100 actions privilégiées reçoit en outre une part de jouissance, donnant droit à 1/5000ᵉ de tout le surplus du bénéfice.

Pour pouvoir souscrire 4,000 de ces actions privilégiées, la Banque a dû prendre ferme au pair, comme tous les autres participants, 2,000,000 de francs d'obligations. Son rôle ne consistant pas à garder en portefeuille des obligations à intérêt fixe, nous avons cherché à négocier ces valeurs. Nous en avons immédiatement trouvé le placement définitif au pair, et nous conservons dans cette opération notre intérêt d'actionnaire, avec tous les bénéfices et avantages que nous avons signalés plus haut.

Telles sont, Messieurs, les opérations les plus importantes que nous avons effectuées depuis notre entrée en fonctions. Notre intention est de persévérer dans la voie où nous nous sommes engagés.

Nous n'entendons pas, de parti pris, négliger les affaires étrangères à la France; nous nous y intéresserons, quand elles réuniront les caractères les plus indiscutables de solidité et de bénéfice, quand surtout nous pourrons y exercer une action directe et un contrôle efficace; mais nous désirons surtout alimenter de notre capital les affaires françaises, et contribuer ainsi dans la mesure de nos forces à l'essor industriel et commercial et au bien général du pays.

Nous avons, Messieurs, en terminant, à rendre hommage au zèle de notre personnel. Il est peu nombreux, mais grâce à son dévouement et à son activité, il suffit à tous nos besoins.

Votre Assemblée aura successivement :

1° A voter sur l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes, lequel se décompose de la manière suivante :

Solde de l'exercice 1872........Fr.		40.410 75
Intérêts, commissions, change.....		1.509.435 26
Bénéfices sur placement de fonds..		547.345 74
Immeuble.........................		11.535 40
Fr.		2.108.727 15
Dont il faut déduire :		
Frais généraux.....Fr.	110.642 67	
Minimum garanti aux administrateurs.........	48.333 30	
Amortissement des frais de premier établissement et mobilier............	1.875 45	
Compagnie du chemin de fer de Séville à Huelva.	330.636 44	
Contentieux..........	124.482 20	
		615.970 06
Fr.		1.492.757 09
dont nous déduisons pour amortissement du portefeuille actions et obligations................		1.298.000 »
Bénéfice net...Fr.		194.757 09
Aux termes des statuts, nous portons 5 0/0 au compte Fonds de réserve..........................		9.737 85
Reste....Fr.		185.019 24

que nous vous proposons de reporter au compte de l'exercice 1874.

2° A ratifier, s'il y a lieu, le choix qui a été fait, comme membres de notre Comité consultatif, de MM. Philippart, Poncelet, André, Goddyn, Armidex, Pécher et Schouten, élus provisoirement à la suite de démissions qui ont été données par les anciens Administrateurs consultants, et à compléter ce Conseil, si vous le jugez convenable, par l'adjonction de nouveaux membres.

3° A nommer un ou plusieurs Commissaires chargés, pendant l'année actuelle, de faire un rapport à l'Assemblée générale sur la situation, le bilan et les comptes de la Société, et à fixer la valeur des jetons de présence qui leur sont attribués.

Nous vous rappelons à ce sujet qu'aux termes de l'article 18 des statuts, les Commissaires sortants sont rééligibles.

4° A autoriser ceux des Directeurs et des membres du Comité consultatif, qui occupent en même temps des fonctions, soit à titres d'administrateurs, soit à d'autres titres, dans les établissements ou Compagnies avec qui la Banque a traité, à conserver l'intérêt qu'ils ont actuellement dans ces Sociétés.

Il vous sera, dans votre prochaine Assemblée ordinaire, conformément à l'article 40 de la loi du 28 juillet 1867, rendu un compte spécial de l'exécution des conventions qui ont ou auront été passées avec ces Sociétés.

L'Assemblée a adopté les propositions qui lui ont été soumises par le Conseil. (113)

BOURSE DE PARIS — COURS DU 24 AVRIL AU 1er MAI 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 24	VENDREDI 1
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 67½	59 90
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 50	85 75
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	73 ..	74 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	95 35	94 87 1/2
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	507 50	512 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	445 ..	445 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	355 ..	362 50
Espagne Exterieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 3/8	19 5/8
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 ½	15 1/8
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	450 ..	447 50
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	108 ...	108 3/4
d° 5,20, 1864, do d° d°	108 1/8	110 3/8
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 1/2	107 ...
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	64 10	65 75
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	70 50	73 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	101 ...	102 ...
Rente turque 5 %, jouissance j. nvier 1874	41 75	43 70
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	292 50	300 ..
d° 1863. d° d° d°	316 25	322 50
d° 1865. d° d° d°	312 50	327 50
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	251 50	266 25
Dette générale tunisienne 5 %: Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	227 50	233 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 24	VENDREDI 1
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**...	223 75	225 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août.....	**Ville de Paris 1855-1860**..........	421 25	425 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août ...	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865..........	454 ..	455 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869..........	293 ..	294 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet..	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871..........	264 ..	265 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0........	66 50	66 75
200.000	100	1899	3 ..	novembre.......	janvier-juillet.......	Id. **de Bordeaux** 1863..........	83 ..	84 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril..........	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860..........	89 ..	89 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août.....	Id. Id. 1863..........	84 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet ..	1er juin-décembre...	Id. Id. 1868..........	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août.........	Id. **de Roubaix-Tourcoing**.....	36 ..	35 50
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet ..	Id. **dom. d'Autriche** 1866	270 ..	269 50
......	...	1912	5 °/o	janvier-juillet...	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	67 1/8	67 ..
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet...	décembre...........	**Emprunt Danubien**, 8 0/0........	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet...	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866...	450 ..	452 50
20.807500	100	1881	7 °/o	janvier-juillet...	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868...	77 3/4	77 3/4
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**.........	20 ..	20 50
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet...	1er juin-décembre...	Id. **Hongrois** 5 0/0.......	216 ..	216 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre ..	juin-décembre.......	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857.....	64 ¾	66 1/2
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre..	novembre...........	**Obligations Russes** 1867 4 0/0....	424 50	415 ..
555.500	500	1951	20 ..	id........	octobre............	Id. Id 1869 4 0/0....	423 75	420 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 .	30 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1873-1874..........	502 50	502 50
90.000	500	1874	30	Id.........	Id.	Id. 1875..........	505 ..	507 50
90.000	500	1875	30	Id.........	Id.	Id. 1876..........	505 ..	508 75
45.000	500	1876	30	Id.........	Id.	Id. 1877..........	512 50	512 ..
45.000	500	1877	30	Id.........	Id.	Id. 1878..........	512 50	512 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet...	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0..........	482 50	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 24	VENDREDI 1
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**..............	3870 ..	3860 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas.**	1080 ..	1116 25
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**...........	542 50	545 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**..............	437 50	430 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**..........	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**........	807 50	812 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**.............	405 ..	400 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**..............	671 25	670 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**..............	292 50	288 75
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**.....	556 25	557 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**......	400 ..	385 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**..............	527 50	531 25
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	365 .	371 25
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**......	447 50	465 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**...	425 ..	423 75
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**.......	376 25	387 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**..............	575 ..	580 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**.......	518 75	515 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**........	347 50	358 75
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**..........	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs.**	137 50	140 .

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 24	VENDREDI 1
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**..................	335 ..	340 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**.......................	506 25	507 50
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**........	887 50	890 ..
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**......................	617 50	613 75
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**......................	1032 50	1030 ..
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**....................	810	815 ..
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**.....................	516 25	525 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**....................	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**................	715 ..	718 75
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**..........	240 ..	255 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**.........	321 25	323 75
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**.......	418 75	418 75
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**.............	95 ..	105 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	72 50	85 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**..................	176 25	175 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**...................	79 50	82 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**..................	265 ..	267 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**.....................	95 .	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**............	275 ..	280 ..

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant.* AD -F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte...........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 9 MAI 1874. NUMÉRO 19.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES CONVERSIONS DE DETTES PUBLIQUES.

(2e Article.)

Nous avons étudié, dans notre dernier numéro, la théorie des conversions de dettes portant un intérêt élevé en dettes portant un intérêt moins élevé. Nous avons cherché en Angleterre les exemples de l'heureuse application de ces principes. Il nous a été aisé de montrer comment par quatre étapes successives au XVIIIe siècle, l'intérêt de la dette publique d'Angleterre avait été ramené de 6 0/0 à 3 0/0, et comment dans ce siècle même, par cinq conversions dont quelques-unes sont de date récente, la Grande-Bretagne avait également réduit à 3 0/0 l'intérêt des immenses emprunts contractés pendant les guerres contre la République et contre Napoléon Ier. Pour préciser davantage la question et pour prouver l'efficacité de ces opérations financières, nous avons fait ressortir que le service annuel des intérêts de la dette de la Grande-Bretagne s'était trouvé diminué de 110 millions de francs par cette double série de conversions, et que le bénéfice du trésor public aurait été le double à peu près, si les financiers anglais, contemporains de la Révolution française et de l'Empire, n'avaient pas commis la faute d'émettre une forte partie de leurs emprunts dans le type de fonds 3 0/0, au lieu de choisir, comme ils le devaient, les fonds 5 ou 6 0/0. Il nous a été facile en outre de faire voir que les droits du public avaient été scrupuleusement respectés dans toutes ces opérations, et qu'on ne pouvait élever contre elles aucune accusation de mauvaise foi ou de fraude.

Venons-en maintenant à l'examen des conversions de dettes publiques, qui se sont accomplies en France dans le courant de ce siècle. Aussi bien cette étude n'est pas superflue, puisqu'il y a quelques semaines on parlait comme d'une éventualité prochaine de la conversion de l'emprunt Morgan, et puisque d'un autre côté nos rentes 5 0/0 elles-mêmes s'approchent chaque jour du pair. On peut prévoir qu'elles l'atteindront dans un espace d'un an ou de dix-huit mois, et qu'elles le dépasseront notablement avant un délai de quatre ou cinq années. Il n'est donc pas absolument inopportun d'apprécier dans quelles conditions l'Etat pourra exécuter heureusement la conversion de l'emprunt Morgan, laquelle ne saurait longtemps se différer, et même la conversion de nos rentes 5 0/0 qui, pour être plus lointaine, est cependant une éventualité presque certaine.

En nous renfermant dans ce siècle, et sans remon-

ter à une opération accomplie par Colbert et qui se rapproche de celles que nous étudions, nous trouvons en France trois grandes conversions de dettes publiques. Toutes les trois offrent des caractères différents : deux peuvent être considérées comme ayant eu des résultats heureux pour le Trésor et pour le crédit public ; la troisième, au contraire, s'est accomplie dans de détestables conditions et a laissé aux rentiers un souvenir fâcheux. Une seule de ces trois conversions, cependant, répond au type idéal; une seule s'est opérée dans des conditions exactement semblables à celles des grandes conversions anglaises du XVIII[e] et du XIX[e] siècle.

On sait quelle est l'origine des rentes françaises 5 0/0. Elles remontent aux lois du 24 août 1793 et du 30 septembre 1797 : cette dernière créa le tiers consolidé en réduisant des deux tiers la dette publique antérieure, et en remboursant ces deux tiers ainsi radiés au moyen de papier qui n'avait qu'une valeur nominale. Il faut se garder, assurément, de confondre ces actes de violences et ces opérations spoliatrices avec l'acte souvent loyal et légitime que l'on appelle une conversion. Les rentes qui restèrent inscrites après la loi de 1797 s'élevaient à la somme de 42 millions de francs en chiffres ronds. Sous le Consulat et l'Empire la dette fut accrue de 21 millions et demi de francs de rentes environ, et au 1[er] avril 1814 les arrérages annuels de notre dette publique consolidée, qui ne consistaient qu'en titres 5 0/0, s'élevaient à la somme de 63,103,000 francs. Les malheurs de la France et la nécessité de racheter le territoire firent ajouter à ce chiffre, par la Restauration, une somme de 130 millions (en chiffres ronds) de rentes 5 0/0, non compris le milliard des émigrés qui fut représenté par des rentes du type 3 0/0. Les engagements personnels contractés par le roi Louis XVIII, pendant son exil et l'expédition d'Espagne, grossirent encore ce chiffre de 5,500,000 francs de rentes 5 0/0. En résumé, toutes les rentes 5 0/0 émises avant la Révolution de 1830 montaient à la somme de 199 millions de francs en chiffres ronds.

On sait à quels taux dérisoirement bas les premiers emprunts de la Restauration avaient été contractés : l'un d'eux, en rentes 5 0/0, fut négocié au taux de 59 francs. Néanmoins, par l'habile direction des finances, par la reprise de l'industrie et du commerce, par les rachats incessants de la caisse d'amortissement, le crédit public s'éleva avec rapidité; dix ans après notre catastrophe, ces rentes 5 0/0, émises généralement à des cours si faibles, avaient dépassé le pair. C'est en 1824 que se produisit cet heureux phénomène.

M. de Villèle proposa alors une conversion. Le 5 0/0 était coté 102 fr. 50. Il eût été à 110 ou à 115, disait M. de Villèle, si la loyauté du gouvernement n'eût laissé pénétrer ses intentions d'opérer le remboursement de cette rente au pair ou de la convertir en un type de rente d'intérêt moins élevé. « Deux » dommages notables, ajoutait le même ministre, ré» sulteraient pour la fortune publique de la continua» tion d'un pareil état de choses : le premier est celui » du rachat journalier des rentes à un taux supérieur » au pair par la caisse d'amortissement; le second, » la continuation pour l'Etat d'un intérêt de 5 0/0, » tandis que le cours de ses rentes ne le ferait res» sortir qu'à un taux moins élevé pour ceux qui les » achèteraient. »

La dette perpétuelle de l'État en 5 0/0 s'élevait alors à 197,014,892 francs d'arrérages annuels. Mais 57 millions de ces rentes appartenaient, soit à l'Etat lui-même, soit à des établissements publics dotés par l'Etat. M. de Villèle proposait de ne pas les comprendre dans la mesure générale de conversion : celle-ci n'aurait porté que sur 140 millions de rentes 5 0/0 appartenant à des particuliers ou à des corps autres que les établissements publics et l'Etat. Le ministre demandait l'autorisation de convertir ces 140 millions de rentes 5 0/0 en 112 millions de rentes 3 0/0, calculé au cours de 75 francs. Cette conversion devait être obligatoire, c'est-à-dire que les porteurs de rentes n'auraient que le choix entre le remboursement au pair ou l'acceptation de 4 francs de rentes 3 0/0 en échange de 5 francs de rente 5 0/0.

Généralement les historiens et les critiques financiers n'ont pas ménagé les éloges à ce premier plan de M. de Villèle. Certes, il ne violait aucun contrat, il reposait sur des principes d'une incontestable justesse, c'est-à-dire sur le droit qu'a toujours un débiteur de rembourser ses emprunts au pair, à moins de stipulation contraire: il eût procuré au Trésor une économie considérable, puisque le Trésor eût épargné environ 28 millions de francs sur le service annuel de sa dette. Ce plan est cependant, à nos yeux, susceptible d'une critique; il n'est pas conforme aux méthodes adoptées en Angleterre et aux Etats-Unis pour les conversions de dettes publiques; il existe un principe qui a été généralement violé dans la pratique financière des nations européennes, mais qu'il importe de remettre en honneur, c'est qu'un Etat doit éviter de contracter des emprunts dans des types de rentes faibles et qui se tiennent fort au-dessous du pair. Au lieu de proposer la conversion du 5 0/0 en 3 0/0 au cours de 75 fr. environ, M. de Villèle eût agi avec plus de prévoyance s'il avait conseillé d'opérer cette conversion en 4 1/2 au pair. Le bénéfice immédiat, c'est-à-dire l'économie annuelle réalisée sur le service des intérêts de la dette eût été moindre pendant quelques années: mais après dix ans, ce nouveau 4 1/2 0/0 eût été lui-même susceptible d'une nouvelle conversion en 4 0/0 au pair, et ce dernier, dans des circonstances favorables, eût pu à son tour être converti en 3 1/2 également au pair. C'est ainsi qu'ont procédé les Anglais au XVIII[e] siècle et au XIX[e]: c'est aussi le système que les Américains adoptent aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, ce premier projet de M. de Villèle ne fut pas adopté. M. Laffitte en proposa un autre, très-ingénieux, mais très-compliqué, et qui avait en outre le même défaut que celui de M. de Villèle. M. Laffitte proposait de créer deux grands-livres de la dette publique, l'un en 3 0/0 *mobile*, l'autre en 5 0/0 *immobilisé*. Tout porteur de rentes 5 0/0 aurait le choix de garder les titres dont il était détenteur, ou de les convertir en rentes 3 0/0 sur le pied de 75 fr. les 3 francs de rentes. Les rentes 5 0/0 auraient été immobilisées en ce sens qu'elles n'eussent pas été susceptibles de mutation, ou du moins que toute mutation de ces rentes, pour toute autre cause que la succession en ligne directe ou qu'un transport à titre d'avances d'hoirie, aurait entraîné de droit la conversion en 3 0/0 au pair. Ce projet fait honneur à l'imagination féconde de M. Laffitte ; mais, sous ces apparences de douceur, il était singulièrement rigoureux ; en outre, quand il s'agit d'opérations financières, il est un principe qu'il faut autant que possible appliquer, c'est d'éviter les combinaisons compliquées. Tout ce que le public ne comprend pas facilement et du premier coup lui paraît une fraude ; il se croit lésé par des inventions machiavéliques, et il en garde rancune.

Le plan de M. Laffitte fut rejeté, et M. de Villèle modifia son premier projet. Il fut plus heureux, et il fit voter, le 1[er] mai 1825, une loi de conversion dont voici les principales clauses. La conversion n'était plus obligatoire, c'est-à-dire que l'Etat n'imposait plus aux porteurs de 5 0/0 l'option entre le remboursement au pair ou l'acceptation à un taux fixé de rentes d'un type différent : elle était facultative, c'est-à-dire que le porteur de 5 0/0 pouvait garder son titre ou l'échanger à son gré contre les titres d'un genre différent que lui offrait le Trésor. Ces titres que l'on engageait les rentiers à prendre, au lieu de leur 5 0/0, étaient le 4 1/2 0/0 au pair et le 3 0/0 calculé au cours de

75 francs. Ainsi, le porteur de 5 francs de rentes 5 0/0 avait le choix entre la conservation de son titre, en courant les risques d'une conversion obligatoire qui pourrait être décrétée à chaque instant dans des conditions rigoureuses, ou l'échange de ces 5 francs de rentes 5 0/0, soit contre 4 fr. 50 de rentes 4 1/2 garanties contre le remboursement pendant dix ans, soit contre 4 francs de rentes 3 0/0, qui naturellement ne pourraient être remboursées qu'au pair, c'est-à-dire à une époque fort lointaine.

Cette loi de conversion ne lésait aucun intérêt, elle eut pour l'Etat quelques avantages: 30,574,116 francs de rentes 5 0/0 furent échangées contre 24,459,035 francs de rentes 3 0/0, et 1,149,840 francs de 5 0/0 furent convertis en 1,034,764 francs de 4 1/2. Le bénéfice fut pour le Trésor une économie annuelle de 6 millions de francs sur les intérêts de sa dette. Comme on le voit, la plupart des porteurs de 5 0/0 aimèrent mieux garder leurs titres de rente que d'accepter les conditions de la conversion.

Cette opération pécha par plusieurs côtés : elle fut facultative, tandis qu'elle aurait pu être obligatoire; elle donna le choix au rentier qui voulait sortir du 5 0/0, entre deux types de rentes, le 4 1/2 0/0 au pair et le 3 0/0 à 75 francs; elle n'eût dû présenter que le premier type. Une conversion obligatoire en 4 1/2 au pair eût été légitime, possible et très-utile au Trésor.

M. Bineau eut le mérite d'accomplir une opération de ce genre dans les conditions les meilleures. C'était en 1852. Les fonds 5 0/0 qui avaient échappé à la conversion facultative de 1825, ou qui avaient été créés depuis lors, se trouvaient au-dessus du pair. M. Bineau fit décréter le 14 mars la conversion obligatoire de ces titres de rente en 4 1/2 0/0 au pair, laissant ainsi le choix au porteur de rente, entre le remboursement immédiat au pair ou l'échange de chaque titre de 5 francs de rente 5 0/0 en un titre de 4 fr. 50 c. de rente 4 1/2, garanti contre toute conversion pendant dix ans. Cette opération était très-légitime, elle réussit à merveille; 175,664,010 francs de rentes 5 0/0 furent remplacées par 158,097,609 fr. de 4 1/2. Le bénéfice pour l'Etat fut de 17,566,401 fr. sur le service annuel des intérêts de sa dette. On ne remboursa que 80 millions de francs en capital aux rentiers qui ne voulurent pas échanger leur 5 0/0 au pair en 4 1/2 au pair.

Cette opération reste un modèle que nous devrons reproduire un jour ; elle est de tous points conforme aux conversions faites en Angleterre et aux Etats-Unis.

Il n'en fut pas de même de la fameuse conversion opérée par M. Fould, en 1862 ; celle-là se prête aux critiques les plus justifiées. A ce moment expirait le délai de dix ans, pendant lesquels les nouveaux 4 1/2 0/0 créés en 1852 avaient été garantis contre le remboursement. Ce fonds avait dépassé le pair; cependant, les cours des rentes françaises en général n'étaient pas assez élevés pour que l'on pût songer à convertir le 4 1/2 en 4; on aurait pu peut-être le convertir en 4 1/4, mais le gouvernement d'alors avait un besoin immédiat d'argent; il cherchait moins à se procurer une économie légère sur le service annuel des intérêts de sa dette, qu'à acquérir par un expédient des ressources actuelles considérables. M. Fould imagina une conversion facultative; il invita les porteurs de 4 1/2 ou de 4 0/0 à changer leurs titres contre un chiffre égal de rentes 3 0/0, mais à la condition de payer au Trésor une soulte de 4 fr. 50 c. pour 3 francs de rentes 3 0/0, s'ils étaient détenteurs de 4 1/2, ou de 1 fr. 20 c., s'ils étaient détenteurs de 4 0/0. Cette soulte était justifiée par l'écart des cours du 3 et du 4 0/0 ou du 4 1/2, et par l'éventualité de la plus-value en capital des titres 3 0/0.

On ne peut pas dire que cette conversion violât les droits des porteurs de rentes, puisqu'elle était facultative; mais elle était présentée dans les conditions les plus déplorables. Elle ne servait que d'expédient financier pour faire tomber immédiatement des sommes considérables dans le Trésor public; au lieu de diminuer la dette du pays, elle la maintenait au même chiffre en intérêts, et elle l'augmentait en capital. Elle jetait la confusion dans l'esprit des rentiers et le désarroi sur le marché; elle était la généralisation de ces spéculations d'arbitrage dont il est nuisible d'inspirer au public le goût et l'habitude: 133,618,809 fr. de 4 1/2 furent ainsi convertis; 39,691,628 francs de rentes 4 1/2 refusèrent d'accepter les conditions et restèrent inscrites sous leur forme primitive. Le produit des soultes fut de plus de 157 millions de francs, qui servirent à faire face aux dépenses accrues du Trésor. Cette opération a laissé un très-fâcheux souvenir, il faut avouer qu'elle était peu recommandable.

En résumé, une seule conversion en France, celle de M. Bineau, en 1852, s'est faite dans des conditions légitimes et efficaces. Il ne faudra pas recommencer dans l'avenir les fautes du passé. Si l'occasion se présente de convertir nos dettes portant un intérêt élevé en dettes à intérêt moins élevé, nous devrons agir comme les Anglais et les Américains, c'est-à-dire échanger d'abord nos titres 6 0/0 en titres 5 0/0 au pair, puis ceux-ci en 4 1/2 au pair, et plus tard, si les circonstances le permettent, convertir le 4 1/2 en 4 1/4 ou en 4. Mais une conversion ne doit jamais avoir pour effet d'augmenter le capital nominal de la dette; elle ne doit jamais, en outre, imposer aux rentiers le paiement d'une soulte.

En nous appuyant sur ces principes, nous combattrons énergiquement le projet de convertir l'emprunt Morgan en rentes 3 0/0. Ce serait accroître le capital de notre dette et en rendre l'amortissement ou le rachat presque impossible. Quand notre 5 0/0 aura atteint le pair, alors il conviendra de convertir les titres de l'emprunt Morgan en 5 0/0 au pair. Le capital de la dette restera le même, et l'intérêt sera diminué : ce sera un allégement de 2 millions et demi par an. D'un autre côté, dans trois ou quatre ans, si le calme se maintient, notre 5 0/0 aura sensiblement dépassé le pair, et il sera sans doute possible de le convertir en 4 1/2 au pair. Comme nos rentes 5 0/0 s'élèvent à 346 millions de francs en chiffres ronds, leur conversion en 4 1/2 produira 34 millions d'économies annuelles. Nous avons tenu à rétablir les vrais principes au moment où l'on menaçait de les violer relativement à l'emprunt Morgan. On ne doit jamais augmenter le capital d'une dette nationale, alors même qu'on diminue les intérêts de cette dette. Paul Leroy-Beaulieu.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE

Le ministère de l'agriculture et du commerce publie tous les ans un recueil fort intéressant qui a pour titre: *La Situation économique et commerciale de la France. Exposé comparatif pour les quinze dernières années.*

Nous venons de recevoir le fascicule publié à la fin du mois d'avril. C'est un volume de 218 pages, qui contient beaucoup de chiffres et fort peu de texte. Les tableaux synoptiques occupent en effet 215 pages; ils font connaître tous les éléments de la richesse nationale, les principaux résultats de la statistique, les grandes opérations financières de la Banque, des caisses d'épargne et le mouvement commercial et maritime de la France. On ne trouve dans cet ouvrage que trois pages de glose, si l'on peut donner ce nom à un résumé, dans lequel on a groupé, pour la plus grande commodité du lecteur, les résultats les plus importants de nos échanges. Le ministère du commerce a compris que son rôle n'était pas de les discuter, ni même de les apprécier. Il s'est borné à réunir dans une brochure, facile à consulter, tous les documents qui peuvent être utiles aux travaux de l'homme d'Etat, du commerçant et de l'économiste, et il a laissé aux chiffres le soin de parler pour lui, avec l'éloquence que chacun pourra leur prêter.

C'est le *Statistical Abstract* qui a servi autrefois de modèle à l'*Exposé comparatif*. La France a imité et non copié. Elle a pris l'idée anglaise, il y a quelques années, et depuis elle n'a cessé de la perfectionner. Aujourd'hui notre publication est beaucoup plus complète et beaucoup mieux ordonnée

que celle du Royaume-Uni, et elle peut, à son tour, être proposée comme un bon exemple à suivre aux autres pays qui n'ont pas encore publié de résumé semblable.

A l'aide des renseignements contenus dans le nouvel *Exposé comparatif* et de quelques chiffres supplémentaires que nous avons pu nous procurer, nous allons essayer de montrer quelle est la véritable situation économique et commerciale de la France. Dans le cours de ce travail, nous aurons quelquefois à consigner des résultats déjà connus de tout le monde. Il nous a paru utile de ne pas les écarter pour cette raison. Rapprochés de ceux qui sont moins connus, ils présentent en effet un intérêt nouveau, et ils sont indispensables pour donner un idée générale de la situation.

Pour rendre cet article aussi clair que possible, nous le diviserons en autant de paragraphes qu'il y aura de matières à traiter; ceci dit, nous commençons :

Territoire et Population de la France. — En 1851, le territoire de la France s'étendait sur 530,280 kil. carrés. En 1861, à la suite des annexions de la Savoie et du comté de Nice, il comprenait 543.051 kil. carrés. La cession de l'Alsace-Lorraine a eu pour effet de réduire la superficie de la France à 528,377 kil, carrés.

La population, qui était de 35,783,206 habitants en 1851 et de 37,382,225 habitants en 1861, n'est plus aujourd'hui que de 36,102,921 habitants. Le rapport entre la population et le territoire s'établit donc ainsi: 67,4 habitants par kil. carré en 1851 ; 68.8 en 1861 et 68.3 actuellement.

Colonies. — Il est impossible d'exprimer par un chiffre total la superficie et la population des colonies françaises. On n'a pas encore reconnu l'étendue de certains territoires qui nous appartiennent, ni fait le recensement des habitants de ces contrées. Ainsi, en ce qui concerne la Cochinchine, les chiffres que nous donnons plus loin ne représentent que la superficie et la population des trois anciennes provinces qui nous sont soumises; aucun document officiel n'a encore été publié sur les trois provinces récemment annexées. Quant à la population de l'Algérie et de la Nouvelle-Calédonie, il n'en a pas été fait de recensement depuis la guerre, et l'on sait qu'elle a dû s'augmenter considérablement par suite de l'émigration d'un grand nombre d'Alsaciens, d'une part, et des déportations qui ont eu lieu d'autre part, en raison des condamnations pour faits insurrectionnels.

Ces réserves faites, voici les derniers chiffres officiels:

	Superficie	Population
Algérie .... kilom. carrés.	390,000	2,912,630
Martinique	987	156,108
Guadeloupe et dépendances	1,652	133,037
Guyane française	72,000	24,127
Réunion	2,512	212,233
Sénégal	»	246,012
Inde française	489	265,171
Mayotte, Nossi-bé, Ste-Marie	1,235	27,859
Saint-Pierre et Miquelon	210	4,750
Taïti	1,500	29,000
Nouvelle-Calédonie	14,850	60,306
Cochinchine	22,380	1,292,223

On peut évaluer approximativement à plus de 6 millions d'habitants la population coloniale dépendant de la France, et à environ 500,000 kilomètres carrés la superficie de nos colonies.

La richesse territoriale de la France, métropole et colonies, se composerait donc de plus de 1,000,000 de kilomètres carrés, sur lequel se répartirait une population d'environ 42,000,000 d'habitants.

Agriculture, Céréales. — En 1857, le nombre d'hectares ensemencés en froment était de 6,593,530 ; la récolte produisit 110,426,462 hectolitres. Ce fut une bonne année. En 1872, le nombre d'hectares ensemencés s'est élevé, défalcation faite des provinces cédées, au chiffre de 6,937,922, et le produit à 120,803,459 hectolitres. *L'Exposé comparatif* ne donne pas de renseignements sur la récolte de 1873. Elle a été, assure-t-on, de 81,500,000 hectolitres de blé, et de 20,000,000 hectolitres de seigle.

En 1872, les céréales ont donné :

Froment	120.803.459	hectolitres.
Méteil	8.972.075	—
Seigle	29.868.575	—
Orge	20.866.140	—
Avoine	81.127.003	—
Maïs	11.301.202	—
Sarrasin	10.629.343	—
Légumes	5.461.332	—

Vins, Spiritueux, etc. — En 1857, la France produisait 35,410,000 hectolitres de vins : en 1872, année très médiocre, nos vignes ont donné 50,154,000 hectolitres.

La production des autres boissons spiritueuses ou fermentées est assez difficile à établir. Nous ne pouvons que nous appuyer sur les données du ministre des finances, qui relève les quantités atteintes par l'impôt.

Les alcools figurent dans les tableaux fournis par le ministère des finances au recueil dont nous nous occupons, pour 823,030 hectolitres en 1859, et pour 767,834 hectolitres en 1872.

En 1859, les cidres et les poirés étaient comptés pour 5,236,340 hectolitres : ils sont inscrits, en 1872, pour 7,186,893 hectolitres. Enfin les bières, qui donnaient 6,696,761 hectolitres en 1859, ont vu leur production s'élever, en 1872, au chiffre de 7,399,683 hectolitres.

Produits agricoles divers. — Depuis 1862, il n'a pas été fait de statistique agricole en France. On est donc obligé de citer encore aujourd'hui des chiffres fort anciens et sans doute fort inexacts. Une note de *l'Exposé comparatif* nous apprend qu'une enquête doit être faite en 1874. Nous aurons donc, dans quelque temps, des bases nouvelles qu'il sera curieux de rapprocher des précédentes. En attendant, voici les derniers résultats recueillis sur la production agricole :

Chanvre	574.339	quintaux métriques.
Lin	523.110	—
Laine	530.695	—
Suif	411.000	—
Cire	25.123	—
Miel	140.235	—
Œufs	92.408.000	douzaines.

Quant à la soie, nous avons donné, dans *l'Economiste* du 4 avril 1874, le chiffre de la production depuis 1852 jusqu'en 1873. Nous rappellerons seulement que le nombre de cocons frais produits en 1873, n'a pas dépassé le chiffre très-minime de 8,170,000 kilos.

La production de l'huile de colza, navette, œillette et cameline est évaluée à 1,117,739 hectolitres ; de lin, à 184,571 hectolitres ; de chanvre, à 154,882 hectolitres ; et d'olive, à 245,857 hectolitres.

Chevaux et Bétail. — Dans cette revue des richesses de la France, nous ne pouvons passer sous silence les chevaux et le bétail. Le recensement de 1872 nous permet d'établir l'effectif actuel :

Espèce chevaline	2.882.851
— mulassère	299.129
— asine	450.625
— bovine	11.284.414
— porcine	5.377.231
— ovine	24.707.496
— caprine	1.791.725
Total	46.793.471

En 1866, le total correspondant s'élevait au chiffre de 54,866,295 têtes d'animaux. La différence en moins que l'on remarque en 1872 est due principalement à la diminution du nombre des moutons ; au lieu de 30,386,233 moutons inscrits en 1866, nous n'en voyons plus que 24,707,496 en 1872. La guerre et le typhus ont également influé sur le nombre des chevaux et des bœufs. Enfin, il faut tenir compte, dans toutes les comparaisons que l'on établit entre les trois dernières années et les années précédentes, de la diminution qui résulte de la cession de l'Alsace-Lorraine.

Mines. — L'administration des mines se fait particulièrement remarquer par le peu d'empressement qu'elle met à publier des renseignements. Aussi, dans l'*Exposé comparatif*, nous ne trouvons que des résultats allant de 1856 à 1869. Quelque difficiles que soient les travaux de statistique, quelque longs que puissent être les dépouillements des rapports et les travaux préparatoires, il nous semble qu'on pourrait les faire en moins de 5 ans. La douane, qui a des milliers de tableaux à compulser, à additionner, à grouper et à ordonner, met maintenant 14 jours à publier son petit tableau annuel du commerce, et 15 mois à préparer son grand tableau détaillé, qui est bien le travail le plus compliqué et le plus délicat du monde. L'administration des mines n'a pas la même excuse. Le nombre des mines et des établissements métallurgiques n'est malheureusement pas très-considérable et, avec un peu de bonne volonté, elle pourrait composer sa statistique en beaucoup moins de temps.

La statistique telle que la comprend l'administration des mines n'a pas de raison d'être. Il faut, en effet, qu'elle soit actuelle ou qu'elle ne soit pas. Que nous importent aujourd'hui les résultats de 1869. Depuis cette époque, nous avons traversé une crise houillère terrible, pendant laquelle nous aurions dû être renseignés très-exactement sur le mouvement de notre production minière, sur l'augmentation du

nombre des mines, sur le nombre des ouvriers qui varie selon le plus ou le moins d'activité du travail. L'administration des mines nous a laissés à nos transes, privés des chiffres et des documents qui auraient pu rassurer les esprits, en faisant prévoir la fin de la crise, ou montrer au moins la grandeur du mal et permettre de chercher le remède. Il y a là un vice d'organisation, un esprit de routine ou un mauvais vouloir inexplicable contre lequel on doit s'élever. Les tableaux communiqués au ministère du commerce par l'administration des mines sont d'ailleurs les seuls qui méritent de pareils reproches, et cela contribue à les faire remarquer davantage.

Voici les chiffres de 1869 :

Le nombre des mines de houille s'élevait alors à 322, employant 84,494 ouvriers et produisant 134,642,052 quintaux métriques de charbon.

Viennent ensuite 1,333 tourbières, desservies par 28,179 ouvriers et rendant 3,287,642 quintaux de tourbe.

La quantité de minerais de fer s'élève à 3,461,672 quintaux métriques extraits par 9,987 ouvriers, de 87 de mines de fer et de 343 minières.

Les autres mines métallifères sont au nombre de 49 ; elles comptent 3,616 ouvriers et produisent :

Cuivre	925.198	quintaux métriques.
Plomb	3.098	—
Plomb et argent	834.083	—
Antimoine	1.206	—
Manganèse	60.730	—
Zinc	1.000	—

En outre de ces exploitations minières, la France possède 524 marais salans, 15 mines de sel gemme et 7 sources salées exploitées.

L'administration des mines n'ayant pas mission de relever le chiffre de la production du sel en France, nous sommes en mesure de donner les quantités de sel obtenues en quintaux 1872. Elles s'élèvent à 448,900, qui se répartissent ainsi : 149,400 provenant des marais salants du Midi; 108,600 des marais de l'Ouest et 190,900 des salines.

Les renseignements qui précèdent font connaître la richesse territoriale, la population et la production naturelle de la France. Nous nous réservons de donner dans un prochain article tous les documents qui concernent la production industrielle, le nombre des machines à vapeur employées dans l'industrie, le budget et la situation financière de la Banque de France et des caisses d'épargne, et enfin le mouvement du commerce, de la navigation et des pêches.

ED. MOREL.

LES NOUVELLES CONVENTIONS AVEC LA RUSSIE.

Nous recevons de notre correspondant de Saint-Pétersbourg quelques renseignements sur le nouveau traité de commerce et de navigation, la convention consulaire et la convention pour le règlement des successions, conclus entre la Russie et la France. Ces traités seront soumis très-prochainement à la sanction de l'Assemblée nationale et entreront en vigueur dès que les ratifications définitives auront été échangées. Ils ont été signés le 1er avril par le général Le Flô et le comte de Bourgoing, plénipotentiaires du gouvernement français, et par le prince Gortchakoff et M. de Reutern, agissant comme plénipotentiaires du gouvernement russe.

La durée du nouveau traité de commerce et de navigation est fixée jusqu'au 10 août 1877, dans le cas où l'un des deux États le dénoncerait douze mois avant cette date. Les deux hautes parties contractantes se garantissent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. Ce principe, auquel elles se sont arrêtées d'un commun accord, écarte toute modification aux questions de tarif. Le gouvernement russe considère ces questions comme étant du ressort de l'administration intérieure et se réserve sous ce rapport une entière liberté d'action. Les négociateurs français ont accepté ces bases d'autant plus volontiers qu'elles sont conformes aux doctrines économiques de l'Assemblée nationale, tendant, comme on sait, à rendre à la France la libre disposition de ses tarifs douaniers au fur et à mesure de l'expiration des traités existants avec les puissances étrangères. Il n'y a donc rien de changé aux tarifs protecteurs qui existent en Russie, et les produits français les subiront à l'égal de ceux des autres pays les plus favorisés.

Le principe de la nation la plus favorisée, appliqué aux produits russes importés en France, a eu pour effet, au contraire, de faire passer certains produits de l'industrie russe du tarif général au tarif conventionnel et d'autoriser l'importation de quelques produits prohibés jusqu'à ce jour, tels que les ouvrages en métaux, l'argenterie, etc. Cette prohibition était une mesure vexatoire, ne présentant d'ailleurs aucun avantage au Trésor français, attendu que l'importation en France des produits fabriqués, dont il s'agit, sera absolument insignifiante. La concession consentie ne nous porte donc aucun préjudice, et il est même possible qu'avec le temps elle favorise dans une certaine mesure l'activité de nos échanges avec la Russie.

Dans les 13 articles relatifs à tout ce qui a trait à la navigation, les deux puissances se garantissent mutuellement l'assimilation au pavillon national. Les navires russes seront également assimilés aux navires français dans les ports de l'Algérie, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Dans nos autres colonies, ils seront traités comme les navires de la nation la plus favorisée.

L'article 17 du traité de commerce établit une convention sur les marques de fabrique, permettant aux fabricants, qui auront rempli les formalités voulues pour le dépôt de ces marques, de poursuivre les contrefacteurs par les voies légales. Les industriels français devront opérer le dépôt de leurs marques de fabrique exclusivement au département (ministère) du commerce et des manufactures à Saint-Pétersbourg.

La convention pour le règlement des successions est élaborée avec un grand soin et vient remplir une lacune qui présentait de nombreux et d'assez graves inconvénients. Elle est entièrement nouvelle et elle a une importance pratique très-réelle. Le règlement des successions des Français décédés en Russie n'était régi que par un article fort incomplet de l'ancien traité, article qui donnait lieu à tant d'interprétations diverses, qu'il équivalait à l'établissement légal de l'arbitraire. Nos agents consulaires n'avaient aucune influence pour protéger efficacement, en leur absence, les droits des héritiers français; les mesures conservatoires, confiées aux soins de l'administration russe, étaient souvent négligées, ou n'étaient prises que plusieurs mois après le décès de nos nationaux, et alors, qu'une grande partie de leur succession avait été gaspillée ou aliénée au profit de personnes n'y ayant aucun droit. Il était urgent de mettre un terme à un pareil état de choses, et la nouvelle convention répond parfaitement à cette nécessité.

Nos consuls généraux, consuls et vice-consuls seront désormais de plein droit conservateurs des successions mobilières des Français décédés en Russie; ils en seront responsables et demeureront en possession de ces successions pendant six mois à partir de la dernière publication. L'accomplissement de toutes les formalités légales et des mesures conservatoires, l'apposition des scellés, etc., devront être faits, sur leur demande et sous leur surveillance directe, par les autorités locales compétentes. Dans le cas où ces dernières n'optempéreraient pas en temps utile à la demande de nos agents consulaires, ceux-ci pourront agir seuls et prendront toutes les mesures voulues pour sauvegarder les droits de nos nationaux. Ils recevront les réclamations des ayants droit, et opéreront le règlement des successions mobilières *d'après les lois françaises*. Dans le cas, où il ne leur conviendrait pas d'endosser cette responsabilité, ils pourront demander la nomination d'un curateur ou liquidateur judiciaire et déférer le règlement de la succession aux tribunaux français.

Il n'est fait d'exception à cette règle que dans un seul cas : celui, où il y aurait, parmi les héritiers, un ou plusieurs *sujets russes, refusant d'accepter les décisions de nos agents consulaires*. Les héritiers appartenant à la nationalité russe auront le droit, dans ce cas, de s'adresser aux tribunaux russes compétents qui estimeront leur part de l'héritage *d'après les lois en vigueur en Russie*. Après que les héritiers russes auront été désintéressés, le règlement de la succession suivra son cours, d'après les lois françaises et par les soins de nos consuls.

Les négociateurs russes ont beaucoup insisté pour que leurs nationaux, héritant d'une fortune sise et souvent acquise en Russie, ne fussent pas tenus à être jugés par un tribunal étranger. Le gouvernement français a cru pouvoir accepter cette clause qui prévoit d'ailleurs un cas doublement exceptionnel et, par conséquent, assez rare.

La convention que nous venons de résumer présente, comme on voit, des avantages appréciables et apporte une amélioration sensible aux garanties offertes à la propriété de nos compatriotes en Russie.

Le traité de commerce et de navigation, par contre, ne présente rien de saillant; à part l'article 17 sur les marques de fabrique, son principal mérite est d'être conçu dans un esprit un peu plus libéral que le traité précédent, et d'avoir écarté tout ce qui touche à la tarification, pour laquelle chaque pays conserve sa liberté d'action.

On peut regretter, au point de vue de notre exportation, que l'administration russe persévère dans le système des droits protecteurs très-élevés dont elle entoure son industrie indigène ; mais on doit le regretter encore davantage au point de vue des intérêts bien entendus de la Russie elle-même, qui ne peut tarder à reconnaître le préjudice considérable que lui cause ce système. Dans l'état actuel des choses, l'industrie russe vit et prospère, en grande partie du moins, aux dépens des forces productives générales du pays.

Pour la plupart des branches de l'industrie, les prix de vente des produits se règlent, en Russie, non pas sur le prix de revient, mais bien sur le prix des produits étrangers, augmenté de droits d'entrée élevés. Les inconvénients de cette situation factice pèsent lourdement sur l'agriculture, qui est et qui restera la principale source de production du pays ; ils entravent le développement du commerce russe et impriment une fausse direction à l'activité industrielle elle-même. Tant qu'elle demeurera sous l'abri des tarifs douaniers actuels, l'industrie russe ne pourra acquérir de vitalité propre, ni jeter de racines solides dans le sol naturel. En réalité, les industriels et les manufacturiers, dont le nombre ne dépasse pas 5 0/0 de la population de l'empire, exercent aujourd'hui une sorte de monopole sur les 95 0/0 de cette population, dont plus des trois quarts (78 0/0) s'adonnent exclusivement à l'agriculture.

Les partisans du système douanier russe actuel répondent à ces critiques que, grâce à ce système, la production industrielle de l'empire a augmenté de 188 0/0, de 1851 à 1871, et notamment de 88 0/0 de 1851 à 1861 et de 53 0/0 de 1861 à 1871.

Mais on peut leur répondre que la production agricole est loin d'avoir acquis, dans l'espace de temps correspondant, le développement dont elle était susceptible. En effet, cette production n'a augmenté dans ces vingt années que de 55 0/0 ; progrès insuffisant, même en tenant compte largement de ce que l'industrie manufacturière se développe toujours plus rapidement que l'industrie agricole. La production agricole n'a augmenté que de 19 0/0 de 1851 à 1861, et de 30 0/0 de 1861 à 1871.

Les inconvénients du système protecteur qui est en vigueur ne sont pas de ceux que l'on peut écarter rapidement, et il serait sans doute imprudent de les soumettre d'emblée à une réforme radicale. Il n'en est pas moins vrai que leur amendement progressif est une question vitale pour la Russie ; elle l'entreprendra tôt ou tard, et peut-être plutôt qu'on ne pense, parce que les fautes, commises dans l'administration économique d'un Etat de plus de 80 millions d'habitants et les mécomptes, qui en sont la conséquence, apparaissent avec un grossissement correspondant à l'étendue d'un aussi vaste champ d'expérience.

LETTRES DE LA PLATA.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Buenos-Ayres, le 28 mars 1874.

La crise commerciale que je vous signalais dans ma première correspondance, en date du 10 courant, comme ayant déterminé la chute de plusieurs maisons importantes de cette place, n'a pu encore être conjurée par les efforts réunis de la banque provinciale et des intéressés. Le malaise qui en résulte semble même s'aggraver de jour en jour ; il règne une grande défiance et une grande incertitude dans les affaires. Le change est très-bas et l'or devient rare. Cela tient en grande partie à l'obligation où se trouve la République d'exporter, en dehors de ses payements commerciaux, 2 millions de livres sterling par année, pour l'intérêt de ses emprunts à l'étranger. Cette dette de plus de 50 millions de francs, contractée pour la construction de ses chemins de fer et de ses tramways et pour tout un ensemble de travaux publics de premier ordre, écraserait une société moins vigoureuse que celle du jeune empire de la Plata. Il n'est donc pas étonnant qu'après les secousses de New-York et de Vienne, dont il a reçu le contre-coup, l'Etat argentin ait à traverser une rude épreuve, que justifieraient seuls le blocus de ses ports pour cause d'épidémie, la mauvaise récolte de cette année et la prochaine élection présidentielle.

Je ne sais que penser de tout ce qui a été dit sur le choléra et ses prétendus ravages. Mais je dois constater que personne ne l'a vu à Buenos-Ayres, en dehors du personnel des médecins qui touchent 2,500 francs par mois pour signaler son existence et prouver du même coup leur utilité. Un journal faisait même cette remarque, peu respectueuse pour ces heureux sinécuristes, qu'au moment où, grâce à leurs déclarations, tous les ports de l'intérieur étaient fermés aux provenances de la capitale, la mortalité de cette dernière était descendue au-dessous de sa moyenne normale. Je ne serais pas éloigné d'en conclure qu'en supprimant le corps sanitaire, on supprimerait du même coup le fléau et ses conséquences économiques qui donnent lieu à plus d'une accusation de complicité. Il y a dans le Rio de la Plata des rivalités commerciales et politiques toujours à l'affût de ces occasions de profits irréguliers. Montevideo, notamment, s'est si bien trouvée de la terreur inspirée, sur toute la côte, par le choléra imaginaire de Buenos-Ayres, que, malgré sa disparition officielle depuis un mois, elle a maintenu sa quarantaine jusqu'à présent, au grand dommage des intérêts argentins et européens, mais au grand bénéfice de ses négociants et de ses marins devenus les seuls fournisseurs des provinces intérieures.

Quant à la lutte électorale pour la future présidence, elle s'est simplifiée par la retraite d'un des trois candidats, M. Alsina, dont la rivalité avec le général Mitre avait divisé la ville en deux camps presque égaux. On reprochait vivement à M. Alsina des falsifications de registres tendant à vicier l'élection, qui a eu lieu le 1er février, des membres de la législature chargés d'élire le président dans le cas où aucun des concurrents n'aurait obtenu la majorité nécessaire. Sa position d'ailleurs de vice-président de la République semblait rendre sa candidature inconstitutionnelle; car M. Avellaneda, placé dans une position identique, avait cru devoir se démettre de ses fonctions de ministre de l'instruction publique, pour se présenter au choix des électeurs, En se retirant au moment opportun, M. Alsina a dégagé sa responsabilité compromise et changé les conditions prévues de l'élection.

Il n'y a plus en présence que deux candidats, le général Mitre et M. Avellaneda, le premier, appuyé surtout par Buenos-Ayres, et le second, par les provinces ; et comme on suppose que 10 provinces sur 14 voteront en masse pour M. Avellaneda, tous les calculs de probabilité lui assurent une majorité considérable, renforcée par une portion des partisans de M. Alsina.

C'est le 12 avril que doit avoir lieu le dénoûment légal de cette violente compétition. Ce jour-là les 14 provinces auront à élire, non le président lui-même, mais les électeurs du 2e degré chargés de cette mission spéciale. Ces électeurs, investis d'un mandat impératif, sont au nombre de 228, dont 54 pour la province de Buenos-Ayres. Or, les 10 provinces de M. Avellaneda représentent seules 134 votes. Son triomphe serait donc assuré, même en admettant l'unanimité de Buenos-Ayres en faveur du général Mitre. Telles sont les prévisions actuelles des hommes politiques et des journaux. Des incidents nouveaux peuvent modifier cette situation au dernier moment. Les partis sont d'ailleurs montés à un diapason très-élevé et parfois menaçant pour la tranquillité publique .Mais il faut rendre cette justice au général Mitre qu'il s'occupe moins de son élection que le dernier de ses partisans, et que si le vote lui est contraire, il l'acceptera en philosophe et en lettré, d'autant moins avide du pouvoir qu'il en a connu pendant vingt ans toutes les amertumes comme toutes les jouissances.

Quel que soit, du reste, le résultat de ce vote, on compte beaucoup sur l'apaisement qu'il produira dans les esprits pour la reprise des affaires et pour le maintien d'une politique de conciliation à l'extérieur. Les bruits de guerre avec le Brésil se sont compliqués d'une querelle avec le Chili, relativement à la possession de la Patagonie. On ne comprend pas à distance comment des Etats, dont le territoire dépasse de beaucoup tous les besoins de leurs populations, peuvent risquer leurs plus chers intérêts pour se disputer des solitudes inutiles qui appartiennent à d'autres. Mais c'est le vice de l'Amérique, comme de l'Europe, de tenir au luxe des états-majors et de croire encore au droit de la force. Leurs colonels qui veulent être généraux ne demandent pas mieux que de se signaler par quelque coup de main, et l'amour-propre national une fois en jeu, la plus sotte aventure devient le signal d'une guerre sans fin. Il n'y aura de paix assurée pour les jeunes républiques hispano-américaines que le jour où elles auront renoncé à l'appareil militaire de la mère-patrie et à cette profusion de titres vaniteux, qui livrent aujourd'hui l'Espagne aux *pronunciamentos* et aux coups d'Etat de ses généraux.

Cependant, malgré toutes ces causes de trouble et d'inquiétudes, les travaux publics et les entreprises privées ne se sont pas ralentis. Il y a toujours une grande activité de métiers de toutes sortes, du sud au nord de la République. Le chemin de fer de l'Ouest, qui doit un jour traverser les

Andes et qui s'arrête aujourd'hui à Chivilcoy, pose les rails d'un nouveau tronçon de 52 kilomètres. Celui du Rosario à Cordova arrivera bientôt jusqu'à Tucuman, à 300 lieues au nord-ouest de Buenos-Ayres, et ouvrira ainsi à la colonisation les riches cultures de la zone tropicale. On commence à exporter des maïs pour l'Angleterre sur une grande échelle, ce qui donne une issue à un produit exubérant dans l'intérieur et qui fournit un fret de retour suffisamment rémunérateur aux navires anglais porteurs de fer et de houille. Une compagnie vient de demander un privilége pour établir une fabrique de papier, dont il se fait ici une énorme consommation surtout pour les journaux. Elle utilisera les chiffons qui abondent, grâce à l'habitude nationale de ne jamais raccommoder le linge déchiré. Les ventes de terrains se succèdent sans interruption, aussi bien dans l'intérieur de la ville que dans les provinces, et l'affluence des émigrants fait sortir de terre de nouveaux villages sur tous les points de la Pampa. Le seul mois de février a vu entrer à Buenos-Ayres 4,931 de ces émigrants. Le contingent de l'Espagne, qui n'était que de 5,585 en 1872 s'est élevé à 8,725 en 1873. Celui de l'Italie atteint le chiffre de 40,000 par an. Celui de l'Allemagne par Hambourg double d'une année à l'autre. Cela seul suffirait à expliquer les progrès rapides du pays, en dépit des entraves qu'il rencontre dans la fatalité des événements et dans les passions des hommes.

La science elle-même trouve sa place dans ce grand mouvement d'une jeune civilisation que n'arrête aucun préjugé autoritaire et aucun formalisme administratif. On annonce pour le 1er mai prochain l'apparition d'un journal scientifique rédigé par les membres de la Société des sciences exactes de l'Université de Cordova et l'ouverture d'un jardin botanique à Buenos-Ayres, dont les travaux sont terminés.

L'Université de cette dernière ville, qui est fréquentée par plus de 1,000 élèves, vient de proposer un nouveau programme d'études tendant à en faire un véritable collége de France. La Société rurale argentine organise pour le mois d'octobre prochain une exposition d'agriculture et d'horticulture. La dernière statistique des écoles municipales de Buenos-Ayres porte leur nombre à 53, fréquentées par 4,178 élèves, dont 2,365 garçons et 1,813 filles. On vient de commencer à Cordova la construction d'un édifice destiné à l'Académie des sciences de cette ville. Le directeur de cette académie est un savant illustre en Europe, M. Barmeister, dont les travaux paléontologiques ont obtenu un grand retentissement et dont l'*Histoire de la Création* fait autorité. Et c'est l'honneur du gouvernement argentin de n'avoir jamais marchandé aux hommes de cette valeur ni la position qui leur était due, ni les crédits nécessaires à leur action.

La pierre d'achoppement de cette marche rapide vers un idéal matériel et moral supérieur à celui du vieux monde, c'est le port ou plutôt l'absence de port de Buenos-Ayres. Dans l'état actuel des choses, les grands steamers sont obligés de mouiller à 4 ou 5 lieues au large, et il en coûte plus pour débarquer un colis que pour lui faire traverser l'Atlantique. L'envasement produit par les apports du Parana a constitué une espèce de sol fluvial, à la fois solide et mobile, qui permet aux voitures d'aller décharger les goëlettes et les autres voiliers de petit tonnage jusqu'à près d'un kilomètre en pleine rivière. C'est même un des spectacles curieux de Buenos-Ayres, que la course de ces charrettes de débarquement au milieu de la Plata, avec de l'eau jusqu'au ventre de leurs chevaux. Le projet de M. Bateman, dont je vous ai parlé, consistait à creuser le port dans cette couche argilo-siliceuse à force de dragues. Mais, comme il n'avait pas étudié sur place, il s'est heurté, dans la pratique, à ce double écueil que les dragues étaient impuissantes à creuser en plein tuf et que par le fait des courants, le chenal ouvert était presque aussitôt comblé. On est à peu près d'accord aujourd'hui sur ce point qu'on ne fera d'œuvre durable qu'en sacrifiant le port immédiat, et, par conséquent, d'énormes intérêts privés à une création artificielle à 2 ou 3 kilomètres au large, qui serait reliée à la ville par un chemin de fer. C'est là le problème à résoudre, et il me semble digne de tenter quelques ingénieurs hydrographes de notre pays.

Félix Belly.

LA SIBÉRIE.

SA POPULATION, SON COMMERCE ET SES RESSOURCES NATURELLES.

Le 22 février 1858, un Anglais, M. Thomas William Atkinson, accompagné de sa femme, quittait Moscou en traîneau de voyage. Ils sortirent de cette ville par la barrière qui s'ouvre sur la route de la Sibérie. Cette barrière, M. Atkinson ne devait la repasser que sept ans plus tard. Dans cet intervalle, tantôt seul, tantôt suivi de sa noble compagne et même de l'enfant qu'elle lui avait donné pendant le voyage, il avait parcouru la Sibérie méridionale, le massif de l'Altaï, la vaste dépression qui s'étend entre ces montagnes et la chaîne des monts Célestes. Le premier de tous les Européens, M. Atkinson avait croisé la route que Tchangis-Khan et ses hordes suivirent dans leurs migrations vers l'Occident; il avait, le premier aussi, vu se dresser devant lui les masses neigeuses du Bogda-Oola et contemplé les scènes alpestres de l'Alatau. De cet itinéraire de plus de quinze mille lieues, il rapportait un journal de notes écrites scrupuleusement, au jour le jour, et qui étaient bien faites pour rectifier, à plusieurs égards, les opinions alors généralement reçues sur la Sibérie, son terrible climat, son infertilité, son aspect toujours désolé.

Voici que maintenant un autre voyageur anglais, M. Ashton W. Dilke, confirme pleinement les appréciations de son prédécesseur. Il s'en faut bien, selon lui, que la Sibérie soit cette contrée qu'on se représente volontiers comme un désert immense et uniforme, que la neige recouvre pendant neuf mois de l'année, que parcourent silencieusement de mornes cours d'eau. On y trouve des plateaux élevés et des vallées profondes; à côté de sites lugubres, des paysages magnifiques, et à côté de districts tout à fait stériles, des terrains très-productifs. A tout prendre, c'est une belle et pittoresque contrée, surtout pendant la région hivernale. « C'est notre Italie, à nous, surtout en hiver, » disait à M. Dilke un Sibérien à Saint-Pétersbourg, et, sur son conseil, notre voyageur choisit le mois de janvier 1873 pour se mettre en route (1).

La première remarque de M. A. W. Dilke c'est que, contrairement à une opinion très-répandue, même en Russie, le pays qu'il parcourait est très-peuplé. A mesure qu'il s'avançait sur la grande route, les villages se succédaient les uns aux autres. Il faut s'entendre toutefois. Il ne s'agit ici que de la grande route qui traverse la Sibérie et de ses alentours; hors de cette route, dit expressément M. Dilke, il n'y a plus que des forêts, des steppes, des déserts. Il y a d'ailleurs une raison principale qui explique ce choix des paysans sibériens: ils tirent la meilleure partie de leurs moyens de subsistance du transport soit des marchandises, soit des voyageurs. Une autre surprise pour M. Dilke fut de trouver ces villages, quoique construits en bois, très-propres, très-jolis même, ayant des maisons à trois étages et de constater que leurs habitants l'emportaient de beaucoup par l'intelligence, l'aisance, la propreté, sur ceux de la Russie proprement dite. Tel ou tel village de la Sibérie occidentale ne le cède en rien, sous l'aspect extérieur, à telle ou telle ville de la Russie, et les habitants du village montrent une connaissance de ce qui se passe dans l'empire et à l'étranger qu'il serait très-téméraire de s'attendre à trouver chez les paysans russes considérés d'une façon générale. Ici encore une restriction est cependant nécessaire. En Sibérie, il n'y a jamais eu ni nobles ni serfs, et les paysans ont pu procéder à leur aise au soin de faire fortune. Mais cette fortune n'a pas été le lot de tout le monde. En fait, elle s'est concentrée dans un assez petit nombre de mains. Ceux qui la détiennent sont habillés en paysans et vivent comme des paysans; mais au fond, ce sont des propriétaires et des trafiquants qui emploient les services de gens plus pauvres qu'eux, et la condition matérielle de ceux-ci ne paraît point, après tout, meilleure que ne l'était celle des anciens serfs de la Russie.

La population de la Sibérie est composée d'éléments fort divers: des Allemands, des Juifs, des Cosaques, des exilés politiques, des condamnés ordinaires, des tribus indigènes, des Chinois.

L'exil politique a conféré à la Sibérie un renom lugubre. Dès sa première étape urbaine, qui fut Neviansk, célèbre par ses richesses métallurgiques et sa haute tour, déviant plus encore de la verticale que celle de Pise, M. Atkinson constata qu'une bonne partie de la population descendait des fugitifs échappés au siècle dernier des solitudes de Bérézof et que le premier des princes Demidoff, malgré les terribles prescriptions du czar, avait recueillis et employés dans ses usines ou dans ses mines. Plus bas, dans le voi-

(1) Le travail de M. Ashton W. Dilke fait partie d'un volume qu'il va publier sur l'empire de Russie. Il en a détaché un chapitre pour la *Fornightly Review*, et c'est ce chapitre dont nous nous sommes servis nous-même pour l'étude offerte aux lecteurs de l'*Economiste français*.

sinage d'une bourgade située sur l'Iénissei, M. Atkinson rendit visite à un savant allemand, le docteur Falhemberg, réduit, pour toute occupation *imposée*, à cultiver du tabac. Enfin, à Irkoustk, il rencontra les princes Troubestkoi et Volkonskoi, dont le premier avait d'abord travaillé, comme forçat, aux mines de Nertschinck, où sa femme, appartenant à la haute aristocratie anglaise, était venue le rejoindre. Il faut que les circonstances aient bien changé, ou que M. Dilke ait mal vu, puisqu'il touche ce sujet assez légèrement. La plupart des exilés politiques, en Sibérie, sont aujourd'hui de race polonaise. Or, dit notre voyageur, « à » part quelques fanatiques, tous se trouvent beaucoup mieux » en Sibérie que chez eux. Ils jouissent d'un climat ma» gnifique, exploitent la terre et se font sans doute cette » réflexion qu'il vaut mieux vivre ainsi que de courir la » chance de recevoir une balle dans la tête, lors de la pre» mière insurrection polonaise à venir. Quand un exilé » polonais est arrivé en Sibérie, il appartient tout entier à » à ce pays, et l'on en a vu qui, après être rentrés dans » leur pays natal, ont sollicité un passeport pour revenir » en Sibérie. »

Ce n'est pas le lieu de traiter ici, même incidemment, les problèmes graves et complexes que soulève la transportation appliquée aux condamnés ordinaires, dont la Sibérie reçoit aujourd'hui un fort contingent. M. Dilke nous dit, ce que nous n'avons nulle peine à croire, que l'application de ce système coûte fort cher au gouvernement russe. Celui-ci ne conteste pas le fait; mais il prend son parti de ces dépenses excessives, parce que, croit-il, la plupart des transportés finissent par bien faire en Sibérie; parce que de cette façon, il verse dans le fertile bassin de l'Amour l'excédant des populations trop pressées de la Russie; parce qu'enfin l'idée de la transportation lui paraît intimidatrice et susceptible d'arrêter la criminalité dans son germe.

Beaucoup de tribus indigènes habitent la Sibérie. Autour de l'énorme nappe d'eau du lac Baïkal, dont M. Dilke ne parle pas sans quelque enthousiasme, on rencontre les Buriats, nomades de race mongolique, dont quelques-uns sont restés fidèles au chamanisme, tandis que pour la plupart, ils sont devenus chrétiens. Les *Tundras*, ou marais tourbeux, sont peuplés de tribus d'origine finnoise ou turque. Les Yakoutes sont dans ce dernier cas : ils parlent un langage que les Tartares comprennent aisément et ressemblent aux Esquimaux par la figure. Leurs *Yourtes* (demeures) sont proprement tenues ; mais, comme toutes les peuplades restées à l'état sauvage, ils consomment énormément d'alcools. Le gouvernement russe a défendu de leur en vendre; mais cette défense n'a eu jusqu'ici d'autres effets que de les leur faire payer au décuple de leur valeur, sans les empêcher de s'en procurer par des voies clandestines. Signalons encore les Toungounses, d'origine mongole, placés au centre et à l'est du pays, ainsi que les Samoyèdes et les Tchoukchis, d'extraction finnoise, riverains du détroit de Behring et de l'Océan glacial.

Au point de vue agricole, la Sibérie produit de l'orge, de l'avoine, du sarrasin; elle est riche en essences forestières. Le sous-sol renferme de grandes richesses minérales de toute sorte. Les zibelines, les renards des rochers et des glaces, l'ours brun et l'ours blanc alimentent le commerce des fourrures. Le trafic du pays, envisagé d'une façon générale, suit deux grandes voies : l'une vers la partie de la Russie située à l'ouest de l'Oural, l'autre vers la Perse, le Turkestan, le Céleste Empire.

Tomsk, qui est le chef-lieu de la Sibérie occidentale et qui, comme la plupart des villes russes, est située dans une position magnifique, Tomsk est le centre de tout ce trafic. C'est l'étape intermédiaire entre Moscou et Kiatka, le point de rencontre des routes qui desservent les districts miniers et le sud du pays, le lieu d'approvisionnement des parties de la Sibérie les plus septentrionales. C'est à Tomsk que les chercheurs d'or viennent dépenser follement pendant l'hiver, à la table de jeu ou en festins, les richesses qu'ils ont péniblement extraites du sol, pendant l'été, dans la région forestière. M. Dilke fait la réflexion qu'en Sibérie, comme en Californie, comme en Australie, le grand défaut des chercheurs d'or a été longtemps une imprévoyance suprême. Elle a un peu cédé, devant de bien amères leçons et de bien rudes expériences. Cela n'empêche pas la condition des ouvriers mineurs sibériens de rester en somme assez misérable : ils se laissent facilement entraîner dans les forêts par la perspective de gros gains : mais quand ils sont sur le champ de travail, on les fait capituler, et ils ne reviennent à la ville, pendant l'hiver, qu'avec d'assez minces bénéfices, vite dévorés de la manière qu'on disait tout à l'heure.

Kiatka, située au sud du lac Baïkal, tandis que Tomsk se trouve à l'ouest, est l'intermédiaire du commerce sibérien avec la Chine. Des pelleteries et quelques objets de moindre importance d'une part ; de l'autre, de la rhubarbe, de la porcelaine, de la soie, du thé surtout forment les bases de ces échanges. Les Chinois occupent à Kiatka tout un quartier de la ville, celui qui porte le nom de Maïmatchin, soit en français *la Ville de commerce*. M. Dilke assigne à ces deux parties de la ville un aspect physique très-différent : Dans la ville russe, des rues largement ouvertes, bien aérées et de belles maisons à plusieurs étages; dans la ville chinoise, des rues étroites et obscures, des constructions basses et misérables. Au surplus, le commerce de Kiatka a bien perdu de son importance depuis l'ouverture du canal de Suez, et grâce aussi à l'insurrection des Doungans, en Mongolie. La percée de Suez a fait prendre la voie maritime au transport des thés, surtout en ce qui concerne les thés consommés à Saint-Pétersbourg et à Moscou ; car c'est une erreur de croire que ce genre de transport ne soit point favorable à la saveur de la plante, et le thé est bien meilleur marché. Toutefois 120,000 boîtes de thé passent annuellement par Kiatka, renfermant chacune 2 pouds (1) et prennent la route de Nijni-Novogorod, par Irkoutsk et Tomsk.

Remontons à l'ouest : nous y rencontrerons Barnaoul, située sur les bords de l'Obi, dans une dépression d'environ 300 pieds (anglais). Ce n'est point un chef-lieu de province; mais ce centre possède, à l'égard de l'industrie minière, une importance égale à celle de Tomsk, pour l'ensemble du commerce de la région entière. C'est ici que toutes les richesses minérales de la Sibérie viennent se concentrer d'abord, pour de là prendre le chemin de la Russie européenne. On ne parle à Barnaoul que d'or et d'argent, que de l'exploitation des anciens gîtes ou de la découverte des nouveaux. La production aurifère paraît avoir été très-active en ces dernières années; elle s'est élevée en moyenne annuelle au chiffre de 54.000 livres (anglaises) représentant la valeur d'environ 2,500,000 livres sterling. Les gîtes les plus productifs se rencontraient jadis dans la vallée de l'Iénissei, fleuve qui prend sa source en Chine et, après avoir affecté un cours général du nord au sud, va se jeter dans la mer de Kara, par des bouches rapprochées de celles de l'Obi. Aujourd'hui, les chercheurs d'or exploitent de préférence les sables de l'Amour, ou Saghalien, et de ses tributaires, lequel, coulant de l'est à l'ouest, se déverse dans la mer d'Okhotsk.

Le gouvernement russe s'est réservé le monopole du commerce de l'or; mais les Juifs, fort nombreux du côté de Barnaoul, font fi de ce monopole et l'éludent facilement. Ils font parvenir en Chine des quantités du précieux métal, qu'ils cachent tantôt dans une miche de pain, tantôt dans les sabots de leurs montures, parfois même dans le ventre d'un poisson. Quand ces ruses sont découvertes, elles entraînent pour leurs auteurs des peines très-sévères. Cette chance n'arrête guère personne néanmoins, tant la contrebande de l'or offre de gros bénéfices. On fait aussi celle de l'argent ou celle du platine, quoique sur une moindre échelle. Les mines argentifères de la chaîne de l'Altaï produisent annuellement environ de 1,000 à 1,200 ponds. Elles sont, de même que les mines d'or, la propriété du gouvernement; mais, eu égard à leur faible rendement, elles sont exploitées en régie, tandis que les lavages d'or sont affermés dans toute la région de l'Altaï à d'opulents spéculateurs.

Disons, pour clore cette rapide étude, quelques mots de la ville d'Irkoutsk, capitale de toute la Sibérie et centre de son mouvement intellectuel, comme Tomsk l'est de son mouvement commercial. A propos de cette ville, M. Dilke revient sur la question des exilés politiques : on sait dit-il combien de Polonais furent envoyés en Sibérie à la suite des diverses insurrections de leur héroïque et malheureux pays. Comment se fait-il donc qu'à Irkoutsk et ailleurs, on rencontre si peu de physionomies, si peu de tournures restées polonaises ? C'est, d'après M. Dilke, que les exilés polonais se marient presque tous dans le pays, et que sinon eux-mêmes du moins leurs enfants deviennent de francs *Sibériens*. Cela ne veut pas dire d'ailleurs qu'ils se sont transformés en Russes. « Aucun habitant de la Si» bérie, ajoute notre voyageur, ne veut passer pour Russe. » Demandez à un paysan sibérien ce qu'il pense d'un im» migrant russe, et il vous répondra certainement qu'il » aurait honte de lui ressembler. Le Polonais s'absorbe » dans le Sibérien, mais sa haine et son mépris des Rus-

(1) Le poud vaut 40 livres russes, et la livre russe équivaut à 0k,409 français.

» ses persistent; il ne les voit, ces Russes, que sous le » double aspect de fonctionnaires cupides et brutaux, ou » de paysans que la faim a chassés de chez eux. »

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du 5 mai 1874.

Présidence de M. JOSEPH GARNIER, *membre de l'Institut, l'un des vice-présidents.*

DES MOYENS DE DÉVELOPPER LE COMMERCE EXTÉRIEUR. — DES CONSULATS.

Une communication du président ramène d'abord l'entretien sur l'enseignement de l'économie politique.

M. ANTONIN RONDELET dit qu'à l'Ecole professionnelle fondée à la Villette pour les apprentis par la ville de Paris, le programme comprend un cours d'économie industrielle pour la troisième année, mais que ce cours n'est point fait, malgré les intentions du conseil municipal, qui a voté les fonds nécessaires.

M. DUCUING ajoute que dans le conseil d'un département, qu'il ne nomme pas, un vœu en faveur de l'enseignement économique a été repoussé parce qu'on avait prononcé le nom d'économie *politique*; il pense que si on eût dit économie *rurale*, la mesure aurait été adoptée, et il déplore le préjugé qui règne aussi bien dans les sphères gouvernementales que dans le public à l'égard de l'économie politique.

M. J. LESAGE dit qu'à Grignon l'économie politique est enseignée très-explicitement par M. Dubost.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'à l'Institut agronomique de Versailles, fondé en 1848, M. de Lavergne a pu faire, sous le titre d'économie rurale, un véritable cours d'économie politique.

M. LESAGE fait remarquer que le titre était « *Economie* et *législation* rurales, » et que c'est à propos de législation que M. de Lavergne a pu traiter d'économie politique.

M. LE PRÉSIDENT propose de mettre en discussion *les moyens de développer le commerce extérieur de la France*. Cette question, dit-il, est l'objet des études d'une commission instituée près le ministère de l'agriculture et du commerce, et deux des membres de la Société présents à la réunion, MM. Jacques Siegfried et Leroy-Beaulieu, en font partie.

M. JACQUES SIEGFRIED exprime en son nom et au nom de M. Leroy-Beaulieu le désir d'entendre les avis de ses confrères. Il rappelle les points principaux indiqués dans le discours que M. le ministre a prononcé en installant la commission. Ces points sont les suivants : Organisation des consulats ; — Instruction à donner à la jeunesse au point de vue du commerce extérieur; — Vulgarisation des publications françaises et étrangères qui traitent de ce sujet ; — Amélioration des moyens de transport ; — Réforme des impôts et du régime douanier.

M. DUCUING, examinant la question des consulats, cite, d'après M. le ministre du commerce, l'exemple d'un de nos consuls en Ecosse, dont les rapports, adressés au ministère des affaires étrangères, sont restés ensevelis dans les cartons. Il s'appuie sur ce fait pour demander que les consuls, qui sont aujourd'hui des agents exclusivement diplomatiques, deviennent des agents commerciaux pouvant intervenir dans diverses transactions, pour lesquelles on est obligé d'avoir recours à l'intermédiaire des Anglais, ceux-ci donnant seuls le *du croire*, c'est-à-dire garantissant au vendeur, sous leur responsabilité, la solvabilité de l'acheteur dans les contrats de commission à terme. Pour cela, M. Ducuing voudrait que les consuls dépendissent non plus du ministre des affaires étrangères, mais du ministre du commerce ; qu'ils fussent même négociants, et, comme tels, intéressés à créer des débouchés pour nos exportations. M. Ducuing est convaincu que la France y gagnerait beaucoup. Les derniers relevés du tableau des douanes lui paraissent inquiétants. Nous avons, dit-il, contracté des dettes considérables. Si nous ne payons pas en marchandises, il nous faudra payer en espèces ou avec des billets de banque dépréciés. La voie où l'on s'est engagé est déplorable; on a surchargé l'exportation et la production ; les nouveaux impôts sont mauvais, et il en est résulté un déficit notable sur nos exportations. Si cela continue, nous sommes menacés d'une ruine... entendons-nous, d'une ruine relative.

M. MAURICE BLOCK pense qu'il serait intéressant de savoir si les consuls ou agents consulaires des pays autres que la France sont ou non des agents commerciaux ; il fait remarquer que parmi ces agents il faut distinguer ceux qui sont des fonctionnaires et ceux qui sont des négociants. Pour ce qui est des importations et des exportations, on oublie, dit-il, les métaux précieux. Or d'après les derniers relevés, il est entré en France pour 34 millions de métaux précieux ; il en est sorti pour 60 millions ; il y a donc sur ce chef une différence en notre faveur de 26 millions qui s'ajoute aux marchandises, et dont il faut tenir compte.

M. DUCUING répond que les métaux précieux n'entrent pas dans la balance commerciale. Les lingots qui entrent en France pour y être affinés ne doivent pas être portés à notre actif. Au premier trimestre de 1874, nous restions débiteurs de 67 millions. Les céréales n'entrent dans nos exportations que pour 58 millions; nous sommes donc toujours en déficit avec l'étranger, et cela, en grande partie, à cause des surtaxes qui pèsent sur nos exportations.

M. PAUL LEROY-BEAULIEU dit qu'il fait partie de la sous-commission chargée d'étudier l'organisation des services consulaires, et qu'il s'est trouvé à même d'examiner les systèmes suivis par les peuples que l'on nous indique comme modèles.

Quand la commission d'exportation s'est réunie, il y avait parmi ses membres non fonctionnaires une opinion unanime, c'est que les consulats devraient être distraits du ministère des affaires étrangères, et rattachés au ministère du commerce. Plusieurs membres inclinaient aussi à l'opinion que les consuls devraient être pris autant que possible parmi les commerçants ou les anciens commerçants de la région où se trouve le poste consulaire. M. Leroy-Beaulieu n'était pas éloigné de partager ces idées; il est vrai qu'aujourd'hui, après l'examen sérieux du système anglais, ses opinions se sont modifiées sur plusieurs points. Il y a eu en Angleterre, dans le cours de l'année 1858, une grande enquête sur l'organisation des consulats; une autre enquête moins générale, mais portant sur le même sujet, a été faite dans le même pays en 1872. Ces documents éclairent singulièrement la question. En Angleterre et dans presque tous les pays, les consuls dépendent du ministère des affaires étrangères. Toutes les instructions récentes aux consuls anglais que M. Leroy-Beaulieu a eues sous les yeux sont signées de lord Granville, le dernier ministre des affaires étrangères ou de son sous-secrétaire d'Etat, lord Enfield. Dans une foule de cas, notamment lorsqu'ils résident auprès de gouvernements semi-indépendants, ou d'une importance médiocre, les consuls sont des agents diplomatiques, et on ne peut leur enlever ce caractère : c'est ce qui arrive en Egypte, à Tunis, au Maroc, en Chine, au Japon, dans toutes les républiques de l'Amérique du Sud, dans les principautés danubiennes, etc. La proposition de dépouiller entièrement les consuls dans ces grands postes de leurs attributions diplomatiques est difficile à soutenir.

On peut affirmer que pour la protection de nos nationaux et la défense de nos intérêts, un agent ayant un caractère diplomatique exercera plus d'influence qu'un agent exclusivement commercial. Ainsi, M. Leroy-Beaulieu ne pense pas pour le moment qu'on puisse enlever les consulats au ministère des affaires étrangères. Mais, tout en dépendant du ministère des affaires étrangères, les consuls ne pourraient-ils pas correspondre directement avec le ministère du commerce pour les renseignements commerciaux ? C'est là une question qui pourrait se résoudre par l'affirmative, si l'on trouvait qu'il y eût un intérêt réel à le faire. Les préfets, qui relèvent uniquement du ministre de l'intérieur, correspondent directement avec tous les ministres.

Sur le second point, qui consiste à savoir si les consuls doivent être ou non des commerçants, les enquêtes anglaises de 1858 et de 1872 ont jeté une vive lumière. La plus importante conclusion de la commission d'enquête de 1858 a été que les consuls ne doivent pas faire le commerce, qu'on doit le leur interdire de la façon la plus absolue, que l'autorisation de trafiquer ou d'être les agents et correspondants de maisons commerciales ne peut être accordée qu'aux agents consulaires des petits postes où la Grande-Bretagne n'entretient pas de consuls en titres. L'enquête anglaise de 1872 a confirmé ces mêmes résolutions. Les inconvénients d'un consul faisant le commerce sautent aux yeux. Comment espérer de lui de l'impartialité dans les renseignements, dans les jugements, etc.? Aussi M. Leroy-Beaulieu a-t-il appris que la Belgique suit l'exemple de l'Angleterre, et qu'après s'être servie de consuls commerçants, elle arrive à ne plus vouloir que de consuls non commerçants. La bonne organisation consisterait à avoir un certain nombre de consuls régionaux, auxquels il serait interdit de faire le commerce, et au-dessous de ces consuls régionaux, un grand nombre d'agents consulaires qui pourraient être choi-

sis soit parmi les commerçants en activité, soit parmi les commerçants retirés.

M. Leroy-Beaulieu pense qu'il y a de grandes améliorations à apporter à nos consulats; mais il croit que les vices ne sont pas ceux que l'on a indiqués. L'entrée de la carrière consulaire n'est pas assez sévèrement gardée. Il faudrait que des examens très-sérieux, et que le public pût contrôler, fussent placés au début de ces fonctions. Il est regrettable que la France n'ait pas organisé un haut enseignement diplomatique et politique. Une des causes de l'inefficacité, dans certains cas, de notre personnel consulaire, c'est que chaque changement de gouvernement y introduit une légion de personnes absolument étrangères, par leur éducation et par leurs goûts, à ces fonctions. On pourrait très-bien prendre des précautions réglementaires, ou même législatives, qui empêcheraient ces abus et qui créeraient pour l'entrée dans les consulats certaines conditions. M. Leroy-Beaulieu serait assez disposé à croire que le personnel des consulats est trop ambulant, c'est-à-dire qu'il se transporte trop vite de l'orient à l'occident ou du sud au midi. On pourrait organiser un avancement régional, de sorte que les consuls d'Asie, par exemple, restassent toujours en Asie, etc. Quant à la publication des documents envoyés par les consuls, tout est à créer, quoiqu'il y ait d'excellentes circulaires de M. Guizot sur ce point. M. Leroy-Beaulieu pense qu'il serait très-aisé d'adopter purement et simplement le système anglais, c'est-à-dire la publication obligatoire dans les six premiers mois de l'année des rapports des consuls concernant l'année précédente, chaque travail devant porter la signature du consul, ce qui est le seul moyen d'engager sa responsabilité et de développer chez ces fonctionnaires le sens et le goût des choses commerciales.

M. Leroy-Beaulieu ne peut qu'indiquer en gros les réformes générales qui lui paraissent utiles et possibles; faisant partie d'une commission qui n'a que commencé son travail, il est tenu à une certaine réserve.

M. Ducuing. — Il est vrai qu'en Angleterre les consulats dépendent du *Foreign Office*; mais on ne doit pas oublier que l'Angleterre est une nation commerçante qui fait passer avant tout les affaires commerciales, en sorte que les consuls, pour relever du *Foreign Office*, n'en sont pas moins des agents commerciaux; autrement ils n'auraient pas de raison d'être. En France c'est autre chose: nos consuls dépendent d'un ministère exclusivement politique, et ils ne s'occupent guère que de politique.

M. Vuilliaumé reconnaît que là où notre gouvernement n'a pas d'agents politiques spéciaux, ce rôle incombe forcément aux consuls; mais il ajoute que ceux-ci devraient être avant tous les *ambassadeurs du commerce*. On a parlé de l'Angleterre; mais là, au *Foreign Office*, il y a pour correspondre avec les consuls une division commerciale qui n'existe pas chez nous. La France est peut-être l'Etat dont les intérêts commerciaux sont le plus mal représentés au dehors. On a critiqué avec raison les choix regrettables qu'amènent les révolutions. M. Vuilliaumé rappelle à ce propos le cas d'un ministre-poëte qui, en 1848, fit un consul de son tailleur qu'il ne pouvait pas payer. En somme, trop de consuls ne sont rien moins que préparés aux fonctions qu'il. ont à remplir, et qui sont à la fois celles d'un agent diplomatique, d'un agent commercial et d'un magistrat. Les consuls devraient sortir d'une école spéciale où ils auraient étudié les sciences politiques et économiques et le droit des gens, et recevoir une double investiture du ministre des affaires étrangères et du ministre du commerce. On a parlé de confier à des négociants la charge de consuls. M. Vuilliaumé n'approuve pas ce système, en dehors des petites places où il peut être appliqué sans inconvénients. Il veut que les grands consuls aient une position indépendante, et qu'ils ne soient point mis dans le cas d'avoir à opter entre leur intérêt personnel et celui du pays qu'ils représentent.

M. L. Simonin regrette que les précédents orateurs aient perdu de vue la question générale du commerce extérieur pour s'attacher exclusivement à celle des consulats, qui n'est que secondaire. Sur cette dernière question néanmoins, il croit pouvoir donner quelques renseignements exacts, ayant eu souvent, dans ses voyages, l'occasion de voir nos consuls à l'étranger. Or il reconnaît que notre corps consulaire est, sauf exceptions, bien mal composé. Les consuls sont censés avoir passé des examens; mais en réalité, ils n'en ont presque jamais subi. Beaucoup d'entre eux, ainsi qu'on l'a dit, entrent d'emblée dans la carrière consulaire, à la faveur des changements de régime, et ils arrivent là ne sachant ni la diplomatie, ni l'économie politique, ni le droit des gens, ni même la langue du pays où on les envoie. Ils trônent en autocrates dans leurs consulats; à peine arrivés à un poste, ils ne songent qu'à le quitter, soit pour s'élever à un poste supérieur, soit, en attendant, pour revenir en France avec un congé. Ils travaillent peu ou point, et, pour faire leurs rapports, coupent sans discernement dans les journaux des articles qui sont reproduits dans nos documents officiels avec leurs erreurs et leurs fautes d'impression. Il faut dire, du reste, qu'on ne fait rien de ce qu'il faudrait pour intéresser nos consuls à leurs fonctions. S'il en est quelqu'un qui adresse au ministère de bons rapports, ces rapports restent dans les cartons, ou ils sont publiés sans signature. On néglige là un puissant stimulant à bien faire: la légitime satisfaction d'amour-propre qu'on éprouve à se voir imprimé. En outre, les consuls restent trop peu de temps dans une résidence. On devrait les y laisser pendant plusieurs années, sauf à les avancer sur place: ils pourraient ainsi apprendre à bien connaître le pays et arriveraient à y prendre, pour ainsi dire, racine. Quant au choix et à l'investiture des consuls, M. Simonin ne pense pas que ce puisse être l'affaire de deux ministres à la fois. Mieux vaut laisser la nomination au ministre des affaires étrangères, tout en maintenant les consuls dans leur rôle essentiel d'agents commerciaux.

Arrivant à ce qui concerne le commerce extérieur, M. Simonin approuve la nomination de la commission, et il loue le gouvernement d'y avoir introduit, à côté de l'inévitable personnel officiel, des éléments jeunes et indépendants. Il espère que les travaux de cette commission seront fructueux. Les causes qui menacent notre commerce extérieur sont, selon lui, de deux sortes : les unes fatales, dérivant de la force même des choses et contre lesquelles nous ne pouvons rien; les autres, venant de nous et qu'il dépend de nous de faire disparaître. Parmi les premières, M. Simonin signale le déplacement de l'axe commercial, qui s'est produit au profit de l'Europe orientale et centrale et au détriment de l'Europe occidentale : déplacement auquel le percement de l'isthme de Suez a certainement contribué. Est-ce à dire qu'il faille regretter qu'un Français ait accompli cette grande œuvre, profitable, en définitive, à la civilisation? Nullement; mais il aurait fallu songer aussi à *percer l'isthme français*, c'est-à-dire à faciliter le transit commercial par notre pays, et malheureusement on a fait tout le contraire. On a concentré aux mains de quelques compagnies privilégiées le monopole des transports; on a négligé systématiquement les canaux et empêché la concurrence des lignes. On semble avoir pris à tâche d'entraver les transactions à l'intérieur et à l'extérieur par un ensemble de mauvaises mesures fiscales telles que l'impôt sur la petite vitesse, par des conventions onéreuses telles que la convention postale qu'on est en train de conclure avec les Etats-Unis; on a établi des tarifs différentiels à notre détriment et rendu la circulation tellement difficile et coûteuse qu'en mainte circonstance les expéditeurs même français ont tout avantage à faire passer leurs correspondances ou leurs marchandises hors de France et par le chemin le plus long, afin d'échapper aux lenteurs et aux frais excessifs de nos voies de communication. Notre mauvais régime économique a eu d'autres effets non moins funestes. Au midi, Gênes et Savone sont en train d'enlever à Marseille la fabrication des savons et le raffinage du sucre qu'elles peuvent faire dans des conditions plus avantageuses; au nord, Anvers fait au Havre, comme centre du commerce maritime, une concurrence de plus en plus redoutable. Nous sommes donc partout menacés, et la responsabilité de cette grave situation pèse sur nos gouvernants et nos législateurs. Voilà ce que la commission doit dire et dire très-haut, afin qu'on se hâte de renoncer à ces errements funestes. Qu'on fasse moins de politique et de diplomatie et plus d'affaires pratiques; qu'on se donne la peine d'apprendre l'économie politique et les langues étrangères, et de connaître aussi les pays étrangers; qu'on encourage l'esprit d'initiative et même d'aventure au lieu de l'étouffer; qu'on entre enfin résolûment dans les voies nouvelles tracées aux sociétés modernes.

MM. G. Lafond et Bordet présentent des considérations générales sur les points qui ont été développés par les autres orateurs.

M. le comte Urusky donne quelques indications sur l'organisation des consulats en Autriche et en Russie.

La réunion se sépare à onze heures moins un quart.

Arthur Mangin.

L'HYPOTHÈQUE MARITIME EN HOLLANDE.

Nous avons déjà publié un très-intéressant travail de M. René Millet sur l'hypothèque maritime. Ce travail, lu à la Société de législation comparée, a motivé les observations suivantes de M. Asser, professeur de droit à Amsterdam, sur la législation en Hollande :

Comme supplément à l'excellente étude de M. René Millet sur l'hypothèque maritime, publiée dans le dernier *Bulletin*, je me permettrai de donner un exposé succinct de la législation des Pays-Bas sur la même matière, en y comprenant les dispositions concernant la propriété des navires et les priviléges maritimes.

J'y ajoute quelques observations inspirées par le travail de M. Millet.

Voici le résumé des dispositions légales en vigueur dans les Pays-Bas depuis le 1er octobre 1838 :

Propriété. — Registres.

Les navires sont *meubles*. Cependant le transfert de la propriété se fait d'une manière analogue à celui des immeubles, du moins pour ce qui concerne :

1° Les bâtiments de mer ;

2° Ceux qui sont destinés à la navigation fluviale, mais dont les voyages s'étendent au delà des frontières du pays ;

3° Ceux qui sont *exclusivement* destinés à la navigation sur les rivières et autres eaux de la Hollande, mais dont le tonnage est de 10 *lastes* (20 tonneaux) ou plus. Pour les bâtiments de cette catégorie au-dessous de 10 *lastes*, la propriété se transfère comme celle de tous les meubles, par la simple délivrance.

Le transfert de la propriété des navires contenus dans les trois catégories précitées se fait par un acte transcrit dans les registres publics spécialement destinés à l'immatricule des navires. C'est donc l'inscription dans les registres qui prouve la propriété.

Les registres sont conservés aux bureaux de conservation des hypothèques et du cadastre.

Un bureau *central* est établi à la Haye, destiné à maintenir l'ensemble dans les divers bureaux et à exercer la surveillance nécessaire par rapport aux inscriptions et aux transcriptions.

Je passe sous silence les règles administratives concernant la tenue des registres. Afin de constater le rapport entre chaque navire et l'inscription du navire dans les registres, tout bâtiment de mer ou autre navire, inscrit pour la première fois, est marqué d'un fer rouge à l'endroit le plus apparent et d'une manière ineffaçable, par un fonctionnaire assermenté. On y marque le nom du bureau (par abréviation), le numéro du registre de transcription et l'année de cette transcription.

Les propriétaires ont la faculté de faire transcrire leurs titres pour la première fois au bureau de leur choix; mais, le navire une fois immatriculé, les inscriptions et les transcriptions y relatives ne peuvent avoir lieu qu'au même bureau.

Au bureau central, on trouve une seule table alphabétique des noms de tous les navires inscrits, ainsi qu'une seule table alphabétique de tous les propriétaires.

Tout ceci se rapporte aux navires construits en Hollande et au transfert de la propriété des navires vendus dans ce pays, ou bien vendus en pays étranger, *mais à des Hollandais.* Quand la vente en pays étranger se fait *à des étrangers*, la propriété se transfert sans transcription dans les registres de la Hollande.

Pour que cette disposition légale (concernant la vente en pays, étranger à des étrangers) ne porte pas préjudice aux garanties offertes par les registres publics, un arrêté royal ordonne :

1° Que le capitaine d'un navire immatriculé, vendu en pays étranger à des étrangers, en fasse déclaration au bureau le plus proche dans les quinze jours de son retour en Hollande, sous peine de dommages-intérêts ;

2° Que le conservateur qui reçoit la déclaration en envoie, sous peine égale, un duplicata au bureau où le navire est immatriculé, pour l'annoter en marge de la transcription ;

3° Que les propriétaires ou armateurs, s'ils ont eu connaissance de la vente avant le retour du capitaine, fassent une déclaration analogue.

Pareille déclaration doit être faite en cas de perte d'un navire.

Hypothèques. — Priviléges.

La publicité de la propriété des navires (indépendante de la possession), résultat du système d'inscription et de transfert, a pu faire adopter pour les navires un système d'hypothèques analogue à celui sur les immeubles, quoique s'appliquant ici à des meubles. D'après l'article 315 du Code de commerce néerlandais, les navires dont la propriété s'acquiert par la transcription de l'acte dans les registres, peuvent être engagés au profit des créanciers par un acte muni d'une date certaine et également transcrit dans les registres.

La loi hollandaise reconnaît trois classes ou catégories de créances privilégiées sur les navires :

1° La série de créances spécialement indiquées par la loi et énumérées dans l'article 313 du Code de commerce, conforme, sauf quelques modifications, à l'article 191 du Code français;

2° Les priviléges stipulés dans un acte *inscrit dans les registres* au profit :

(*a*) Du *vendeur*, pour prix de la vente et l'intérêt des deux dernières années (en Hollande le prix de vente ne compte pas, comme en France (art. 191-8° C. com.), parmi les créances privilégiées *ordinaires*) ;

(*b*) Du porteur d'un acte d'hypothèque (*Pand en verbandbrief*), sans qu'il soit nécessaire que le navire se trouve dans la possession du créancier : le porteur est privilégié pour le montant de sa créance et des intérêts des deux dernières années ;

3° Toutes les autres créances qui se rapportent à un navire.

Les chiffres 1, 2 et 3 indiquent l'*ordre* dans lequel les créanciers de chacune de ces trois catégories sont privilégiés; il s'ensuit que les créanciers *hypothécaires* sont *inférieurs* en rang à ceux qui ont des priviléges sans inscription énumérés dans l'article 313 précité.

Le rang des créanciers privilégiés mentionnés sub. 2 (vendeur et porteur d'un acte d'hypothèque) est réglé par la date de la transcription des actes (*potior jure qui prior tempore*).

L'arrêté royal de 1836 contient des dispositions administratives concernant l'inscription d'actes au profit de créanciers, en vertu de l'article 315 du code de commerce. Il ordonne aux créanciers de remettre au conservateur du registre dans lequel le navire a été inscrit deux bordereaux signés, indiquant tous les détails concernant la créance, spécialement énumérés dans l'arrêté, — entre autres les nom, prénoms, etc. du *créancier* et le domicile élu par lui dans le ressort du bureau.

On ne reconnaît donc que des hypothèques nominatives, et les *cessions* d'hypothèques restent sans effet vis-à-vis des tiers aussi longtemps que le nom du cessionnaire, également avec élection de domicile dans le ressort du bureau, n'a pas été inscrit au registre.

Cette disposition est comme le corollaire d'une autre qu'on trouve parmi les règles concernant la saisie et la vente des navires sur poursuites des créanciers, d'après laquelle le créancier qui a saisi le navire doit faire *signifier* les publications qui annoncent la vente *au domicile élu des créanciers privilégiés inscrits dans les registres.*

En effet, la publication seule ne semble pas un moyen assez efficace et assez sûr pour porter à leur connaissance le fait de la saisie et de la vente projetée, et pour les mettre à même de veiller à la conservation de leurs droits.

Tous les priviléges (y compris celui du créancier hypothécaire) sont éteints lorsque après l'aliénation du navire il a navigué pendant soixante jours, sous le nom et aux risques de l'acquéreur, sans opposition de la part des créanciers privilégiés du vendeur. Cette disposition ne s'applique pas à l'aliénation qui se fait en pays étranger en faveur d'étrangers, sans transcription dans les registres hollandais : elle laisse subsister les priviléges.

Le vendeur d'un navire est obligé de donner à l'acheteur une liste de toutes les créances privilégiées signées par lui.

Notre loi ne contient pas une disposition analogue à celle de l'article 192 du Code de commerce français. Les créanciers peuvent se servir des preuves ordinaires pour constater leurs priviléges.

Observations.

Quoique l'hypothèque maritime soit fort bien réglée dans le code néerlandais et les ordonnances administratives, il en est fait un usage assez restreint.

Ce sont d'abord les frais de l'enregistrement de l'acte d'hypothèque qu'on considère souvent comme un obstacle aux emprunts de cette nature.

Cependant il y a d'autres causes, résultant de la nature même de ces hypothèques, qui s'opposent au développement de cette forme de crédit maritime.

Comme l'a fort bien démontré M. Millet, l'hypothèque maritime, pour devenir un instrument vraiment utile de crédit maritime et attirer les capitaux disponibles à un intérêt

modique, devrait offrir une sécurité analogue à celle du gage ou de l'hypothèque terrestre.

M. Millet lui-même reconnaît, à la fin de son étude, qu'il importe de se garder d'illusions dangereuses à cet égard.

Cependant il me semble qu'il ne se rend pas encore suffisamment compte des obstacles insurmontables qui s'opposent à ce que l'hypothèque maritime devienne un puissant instrument de crédit.

Aucune loi ne pourra fournir au créancier, porteur d'un acte d'hypothèque maritime, un équivalent de la sécurité qui résulte pour le créancier gagiste de la *possession* du gage, et pour le créancier hypothécaire de l'*immobilité* de la chose hypothéquée. L'inscription dans les registres fournit la preuve légale du *droit* d'hypothèque; mais quel avantage en résultera-t-il pour le créancier quand le navire a été soustrait à sa poursuite ?

Je ne parle pas des risques de la mer. Le créancier peut se faire assurer, et même le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale française déclare (à tort, selon moi) le prêteur subrogé de plein droit aux bénéfices des assurances qui auraient été faites par l'emprunteur sur le navire hypothéqué. L'assurance, toutefois, ne garantit le créancier que contre une partie des risques qu'il court. Il ne peut pas se faire garantir, par l'assurance maritime, l'efficacité de son droit d'hypothèque pour le cas où le navire ne périt pas.

Un autre obstacle fort grave se trouve dans la préférence qu'on doit nécessairement accorder aux priviléges légaux et surtout au prêt à la grosse.

M. Millet me semble un peu trop optimiste à cet égard : « Personne ne se plaint, dit-il, du privilége qui appartient au prêteur à la grosse. » (P. 109.) C'est parfaitement vrai. L'intérêt de la navigation exige que le capitaine soit autorisé, quand d'autres ressources lui font défaut, à se servir du navire comme d'un instrument de crédit. Cette faculté serait peu efficace si les créances hypothécaires antérieurement inscrites ne devaient céder le pas aux emprunts contractés par le capitaine. D'un autre côté, le prêt à la grosse servant à conserver le gage commun se fait aussi dans l'intérêt du créancier hypothécaire.

Il est donc juste que la loi accorde au prêteur à la grosse (et à quelques autres catégories de créanciers en faveur desquels on peut faire valoir des arguments analogues) un privilége supérieur à celui du créancier hypothécaire. Mais cela n'empêche pas que le droit d'hypothèque ne puisse être rendu entièrement illusoire par l'application du principe mentionné. Quelque juste que soit ce principe, le créancier hypothécaire n'en aura pas moins perdu le bénéfice de son gage, et souvent en même temps tout espoir de recouvrer son argent.

Dans les Pays-Bas, on se sert presque toujours de la forme d'association indiquée par M. Millet (p. 108) pour trouver les capitaux pour la construction et l'équipement des navires à voiles. Les bateaux à vapeur sont presque tous la propriété de sociétés anonymes qui, en cas de besoin, ont recours à l'émission d'obligations au porteur. Pour les petits navires, l'armateur, qui est souvent en même temps le capitaine, fait appel au crédit que lui accordent soit le constructeur, soit d'autres personnes, à raison d'un intérêt plus ou moins élevé (la loi française de 1807 a été supprimée en Hollande) et en prenant une assurance sur la bonne arrivée du navire, qu'ils considèrent comme le gage principal de leur créance, sans toutefois remplir les formalités de l'hypothèque maritime.

Cette forme de crédit présente de graves inconvénients. Le capitaine, quasi-propriétaire du tout ou d'une partie du navire, se sent toujours sous la charge des dettes dont sa propriété est grevée. Il sait qu'en cas de perte, la dette est payée par l'assureur. Souvent il a fait assurer en même temps son intérêt de propriétaire. En ce cas, la perte du navire peut être considérée par lui comme un événement assez désirable, et l'on prétend, hélas ! que cette considération n'est pas toujours sans danger pour la sûreté de la navigation.

M. Millet s'est aussi posé la question de savoir si le système de l'hypothèque maintenue pourrait être appliqué aux *navires en construction*. Il rend compte des usages de plusieurs nations par rapport à cette sorte d'hypothèque. Les législations modernes ne contiennent pas de dispositions spéciales à cet égard.

Il est peut-être intéressant d'ajouter que la commission, nommée en 1869 par le gouvernement du royaume d'Italie pour préparer une révision complète du Code de commerce, a prévu le cas d'une hypothèque consentie pendant la période de construction, et a jugé nécessaire d'en régler la forme.

LES TRAVAUX PUBLICS PROJETÉS EN ANGLETERRE.

En ce qui concerne ses grandes lignes, le réseau des chemins de fer de la Grande-Bretagne semble complet : c'est autre chose s'il s'agit du système complexe de ramifications et d'embranchements qui doivent se souder aux grandes lignes. En outre, les lignes ferrées actuelles, quand elles ne se sont pas entendues entre elles et ne se prêtent pas un appui mutuel, ces lignes sont des rivales, pour ne pas dire des ennemies. Leurs alliances et leurs animosités exigent également l'intervention du pouvoir législatif, et l'on peut dire que des motifs analogues veulent que, de temps à autre, la législature s'occupe des compagnies et des propriétaires de canaux.

Les canaux ne peuvent prétendre au développement rapide, presque fébrile des chemins de fer. Les compagnies qui les possèdent, ou les exploitent, n'en nourrissent pas moins certaines pensées : tantôt, et c'est le cas le plus rare, elles désirent étendre leur réseau navigable; tantôt elles songent à se fusionner, ou ce qui est plus commun à s'entendre avec les compagnies de chemins de fer, voire à se mettre à la discrétion de ces compagnies. Il y a encore les *Tramways*, qui, depuis quelque temps, sont entrés en concurrence avec les railways, les canaux et autres moyens de locomotion. Il serait ridicule d'assigner des limites à ce genre d'entreprise, qui jusqu'ici ne s'est pas encore bien imposé à l'esprit des Anglais. Enfin, tant que la population ne cessera d'augmenter, tant que la richesse publique continuera de s'accroître, tant que le besoin d'une existence plus confortable se fera sentir, il faut s'attendre à de nouvelles demandes d'éclairage au gaz, et de distributions d'eau plus abondantes. Ces moyens d'améliorer la santé du peuple, sa moralité même s'étendront des cités aux villes, des villes aux bourgs, des bourgs aux hameaux, partout enfin où la population peut se trouver en mesure de faire face à des dépenses dont le but est de lui procurer plus de salubrité, plus de propreté, plus d'éclairage ; et si le développement des entreprises faites pour satisfaire à ces divers besoins n'est pas illimité, il n'est pas possible aujourd'hui d'en calculer la portée d'une façon précise.

Le nombre des nouveaux bills, concernant les railways, les tramways, les canaux, les conduites de gaz ou d'eau, dont le Parlement devra s'occuper, dans la session actuelle, ce nombre suffit pour étonner. En bloc, il s'agit de 225 projets de loi : il y en a 165 relatifs aux chemins de fer et aux canaux, dont les trois quarts s'appliquent à des constructions nouvelles. Sur ces 165 bills sollicités, 58 le sont du fait de compagnies qui viennent de se former, dont 49 en Angleterre, 3 en Ecosse, 6 en Irlande ; les autres de compagnies déjà existantes : 86 en Angleterre, 9 en Ecosse, 12 en Irlande. Il ne s'agit pas moins que de construire, pour tout le Royaume-Uni, 1,064 milles nouveaux de chemins ferrés, dépense à laquelle on se propose de faire face avec un capital de 51,343,600 livres sterling, sur lesquelles un peu plus d'un quart doit être demandé à l'emprunt et le reste souscrit par actions ; 9 bills sont sollicités pour les tramways : 6 pour l'Angleterre, 1 pour l'Ecosse, 2 pour l'Irlande, les opérations projetées devant s'étendre sur 25 milles, et le capital nécessaire étant de 368,600 liv. st. ; 22 bills concernent le gaz : 16 pour l'Angleterre, 6 pour l'Irlande.

Quant aux dépenses qu'entraînerait l'exécution de ces derniers projets, il y a une remarque à faire : c'est qu'elles seront bien plus considérables dans l'Irlande que dans l'Angleterre proprement dite. Ici, on ne les évalue qu'à 800,000 liv. st.; là, on les porte à 1,456,000 liv. st. Une autre circonstance digne de mention est que sur les 800,000 liv. st. afférentes à l'Angleterre, pour conduites de gaz, les deux tiers sont couverts par des actions, tandis qu'en Irlande, sur un chiffre de dépenses presque double, la part de ces mêmes actions est restreinte à 124,000 liv. st. Des circonstances analogues caractérisent les dépenses relatives aux conduites d'eau. Dans leur ensemble, elles comprennent 29 projets soumis à la sanction législative et représentent une somme totale de 2,482,000 liv. st.; 6 de ces projets seulement intéressent l'Irlande pour une somme de 170,000 liv. st., et la première mise de fonds est tout entière demandée à l'emprunt.

En définitive, les projets de travaux dont il s'agit nécessiteront des débourses qu'à première vue on a fixés au chiffre de 56,000,000 de liv. sterl. Comme on l'a dit, c'est au Parlement de décider du sort de ces travaux ; c'est à lui de les approuver ou de les rejeter. Mais il y a des projets secondaires, conduites de gaz ou d'eau et tramways, en

instance devant le *Board of Trade*, compétent pour statuer à leur égard, ce qu'il fait par le moyen d'ordres appelés provisoires, *Provisionnal Orders;* 26 de ces *Orders* ont été demandés. Ils impliqueraient une dépense de 300,000 liv. st.

Le *Times*, à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, ajoute, en guise de conclusion, que le public anglais se préoccupe, avant tout, du régime des chemins de fer. Nous citons textuellement : « On peut dire, sans » hésitation, que la fusion des diverses compagnies est » le point vers lequel convergent et s'attachent avec anxiété » les regards de tous. Un paragraphe spécial, quoique un peu » bref, du dernier rapport du *Board of Trade* résume les » projets de fusion qui seront soumis au Parlement dans » sa session actuelle. Rien de plus étrange que ceux qui, » récemment, furent repoussés, à si juste titre, par ses » comités, ce qui n'empêche pas les plans offerts en 1874 » d'être en nombre assez considérable. » Il y a dix-neuf projets de bills à ce sujet : si on les adoptait, quelques-unes de ces grandes compagnies qui déjà monopolisent presque tout le trafic du pays, mettraient encore la main sur un nouveau parcours de 350 milles. Le danger de souscrire à ces absorptions n'est que trop évident, quoiqu'on puisse dire, à la décharge des bills proposés, que déjà les lignes secondaires qu'il s'agirait d'absorber sont desservies par les lignes principales et rentrent dans leur système.

LES CAISSES D'ÉPARGNE EN FRANCE.

Nous examinerons prochainement le rapport qui vient de paraître sur les opérations des caisses d'épargne en France dans le cours de l'année 1872. Pour le moment nous empruntons au *Journal des Débats* une analyse qui contient les faits principaux de ce rapport.

Il y avait 514 caisses autorisées à la fin de 1871. Le nombre s'est accru de 7; mais on trouve 20 caisses qui n'ont pas fonctionné dans l'année. En réalité, le nombre des caisses en exercice en 1872 n'a donc été que de 501.

A la fin de 1870, on comptait 58 déposants par 1,000 habitants; en 1871, 1 de moins; on en compte encore 1 de moins en 1872. Sous ce rapport, il n'y a donc pas de progrès. Les départements du Nord continuent d'être ceux où l'habitude de l'épargne est le plus répandue. Des départements, par exemple, qui font fortune avec la vigne, il n'y a que l'Hérault qui soit au-dessus de la moyenne générale d'un livret par 18 habitants (exactement 17.9).

Le 1er janvier 1872, il était dû aux déposants une masse de 538,600,338 fr. 40 c. Les versements de l'année, au nombre de 1,768,267, ont accru ce solde de 156,182,482 fr. 24 c. Les crédits des livrets transférés y ont ajouté 4,563,971 fr. 22 c.; les intérêts alloués, 18,415,598 fr. 18 c., et les arrérages de rentes, 609,032 fr. 83 c. L'ensemble du compte donne 718,371,422 fr. 87 c. à l'actif des dépôts. Mais les remboursements de toute nature se sont élevés à 203,152,894 fr. 88 c.; de sorte que, à la fin de l'année, le solde n'était plus que de 515,218,527 fr. 99 c.

On voit que la différence est de 23 millions et demi. L'épargne ne s'est donc développée ni par le nombre des livrets, ni par la quantité des dépôts. La marque de nos malheurs publics s'aperçoit dans ces résultats anormaux.

Il est même remarquable que le déficit du solde de la fin de 1872 soit de plus de 12 millions au-dessous du déficit du solde de la fin de 1871, et de 117 millions au-dessous des chiffres de 1870. En déduisant les sommes du compte des caisses de nos provinces perdues, la comparaison des résultats de 1872 et de 1869 nous donne une diminution de versements de 101,313,456 francs. Les remboursements, au contraire, l'emportent d'environ 67 millions : différence totale, 168,568,530 fr. 48 c., soit 37.7 0/0. A Paris, pour donner un exemple, on comptait 37,412 livrets ouverts en 1869 ; il n'y en a plus eu que 23,601 en 1872.

En 1872, la moyenne du versement a été de 133 fr. 69 c.; en 1871, c'était 142 fr. 31 c.; en 1870, 139 fr. 63 c. La moyenne des remboursements était de 173 fr. 99 c. en 1871, et de 236 fr. 22 c. en 1870. Cette moyenne a été de 241 fr. 97 c. en 1872. On ne peut s'expliquer que d'une manière cette diminution constante des dépôts, c'est d'attribuer aux grands emprunts de la libération du territoire une attraction toute particulière sur les petits capitaux d'épargne.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS

6 MARS — 24 AVRIL 1874.

Dans sa séance du 6 mars 1874, *la Société des ingénieurs civils* a entendu la lecture d'une lettre de M. Tessié du Motay, relative à la communication faite précédemment par M. Euverte sur les aciers phosphoreux de M. Tessié du Motay a cru devoir relever dans cette communication, que d'ailleurs il appelle *remarquable*, et dont il a été question ici-même (1) « quelques inexactitudes de rédaction, qui » pour les personnes peu au courant de ses propres travaux, » sembleraient donner aux faits une interprétation diffé- » rente de la réalité ». M. Tessié du Motay ajoute que ses recherches à lui-même datent de 1869. Seulement, ce ne fut qu'à la fin de 1871 et au commencement de 1872, à Comines, et avant toute collaboration avec l'usine de Terrenoire, qui se bornait à lui fournir du ferromanganèse, qu'il obtint des aciers phosphoreux de qualité marchande, avec des fontes phosphoreuses provenant de diverses forges, françaises, anglaises, belges, notamment avec les fontes d'Ongrée, d'Hayange, de Tamaris, de Bowling, etc., etc.

Le président, M. Jordan, ayant fait remarquer que la règle constante de la *Société* était de ne pas entrer dans des polémiques concernant les questions d'invention et de brevets, n'a pas cru devoir lire la seconde partie de la lettre de M. Tessié du Motay, et, après une observation de M. Armengaud jeune, tendant à démontrer que la loi indiquée par M. Euverte était déjà formulée dans un brevet de 1872, au nom de M. Tessié du Motay, l'incident n'a pas eu d'autre suite; on a passé à l'audition d'un rapport de M. Chabrier sur la dernière session annuelle de la *Société des agriculteurs de France*.

Cette réunion comprend une section dite du génie rural, et qui est chargée des questions réclamant l'application de la science aux procédés de la culture terrienne. Cette section a été souvent présidée par M. F. R. Duval qui en est le vice-président; la présidence ayant été maintenue à M. Hervé-Mangon. La question, dit M. Chabrier, à laquelle cette section a consacré le plus de temps, a été celle des chemins de fer ruraux. Elle s'est élargie, et on a parlé des chemins de fer économiques, en concluant à la possibilité de construire des voies ferrées « en rapport avec des » trafics restreints, et en demandant de consacrer les accot- » tements de nos routes et chemins à l'établissement de la » voie à petite section ». Une expérience faite par MM. Molinos et Fronier (de la Société des ingénieurs civils), quand ils ont construit leur chemin de fer de la sucrerie de Taveaux-Ponséricourt, n'a point été étrangère à l'émission de ces conclusions et de ces vœux. La nouveauté du sujet donnait lieu à des objections nombreuses; elles n'ont pas manqué de se produire au cours de la discussion ; mais M. Chabrier a pu y répondre d'une façon victorieuse, en rappelant que la voie ferrée en question, quoiqu'elle traversât un village, cotoyât le seuil des maisons, offrît des rampes de 75 millimètres, n'avait pas laissé de fonctionner d'une façon très-régulière, à l'aide de petites locomotives, comme d'offrir une exploitation à la fois normale et considérable.

La grosse question des irrigations est revenue, comme tous les ans, à l'ordre du jour. M. Vidalin, faisant allusion aux demandes de barrages indiquées par M. Krantz dans son rapport sur la canalisation du pays, M. Vidalin a fait ressortir la nécessité de prévoir dans ces travaux les prises d'eau pour les irrigations. Il a exposé l'importance capitale des irrigations d'hiver pour les prairies; à cette époque, du mois de décembre au mois d'avril, tous les barrages débordant, aucune gêne ne serait donc apportée à la navigation par ces prises qui permettraient de couvrir les prairies d'une eau beaucoup plus limoneuse, en hiver qu'en été, et de laisser cette eau s'infiltrer dans le sol, en déposant ainsi au pied de la plante un véritable engrais.

Une question importante, bien digne de l'attention de la Société des ingénieurs civils, a été posée à la section par la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire. Dans la distribution des récompenses, dans les concours, les machines des mêmes constructeurs, souvent les mêmes machines concourent ensemble dans deux concours subséquents et sont classées premières dans l'un et dernières dans l'autre. La Société de Tours demande un programme raisonné pour un grand concours qu'elle va ouvrir au mois de juillet, sur les terres de la colonie de Mettray, pour les machines à moissonner. La Société des ingénieurs civils pourrait intervenir dans l'étude de cette question, les agriculteurs ayant reconnu la nécessité de créer dans le jury deux sections, dont une composée d'hommes techniques.

M. Liébaut a rendu compte d'un appareil très-ingénieux pour transmettre la force motrice à distance au moyen d'un tube rempli d'eau.

Une note de M. Vaudrey sur l'emploi des ciments dans les constructions rurales a amené une intéressante discussion sur la fabrication du ciment de Portland, partout où

(1) Voir l'*Économiste français*, n° du 28 mars 1874.

l'on rencontre de la chaux et de la marne. M. Hervé-Mangon est du même avis, pourvu qu'on observe certaines conditions dans la fabrication.

M. Alfred Durand Claye a fait connaître les faits les plus récents, quant à l'utilisation des eaux d'égouts en France ou à l'étranger, et a indiqué la situation des travaux en cours d'exécution dans la commune d'Asnières.

M. Forquenot donne ensuite communication de sa note sur les dispositions mises en pratique au chemin de fer d'Orléans pour l'épuration de l'eau employée aux prises d'eau d'Aigrefeuille et de Neuville-aux-Bois, pour l'alimentation des locomotives. MM. Asselin, Derennes et de Mastaing prennent part à la discussion, nous y reviendrons à la fin de ce compte rendu.

M. Molinos a la parole pour une communication sur le procédé de puddlage mécanique de M. Pernot, chef de fabrication chez MM. Petin, Gaudet et Cie. Il décrit l'appareil et la marche de l'opération. M. Molinos croit que le four Pernot mérite l'attention de la Société. M. Jordan présente quelques observations sur les avantages et les désavantages de ce four; il souhaite que la pratique prolongée confirme les appréciations basées sur les premiers essais.

Dans la séance du 10 avril, présidée par M. Félix Mathias, vice-président, la réunion a entendu la lecture d'une note très-intéressante de M. Grand, sur la culture de la canne à sucre et sur l'industrie sucrière, le long des côtes méridionales de l'Espagne. Quoique au premier abord, dit M. Grand, il puisse paraître singulier que l'on parle de culture sucrière sous le 37e parallèle nord, le fait s'explique très-bien quand on considère l'orographie particulière de cette contrée et la climatologie toute spéciale qui en est la conséquence. Du 36e au 37e parallèle nord, court, parallèlement à la mer et à une certaine distance du rivage, une chaîne de montagnes, qui forme l'extrémité de la ligne de partage des eaux entre l'océan Atlantique et la Méditerranée. Cette chaîne forme un abri contre les vents du nord, et la direction générale de cette partie de la côte andalouse fait qu'elle se présente dans les meilleures conditions possibles pour l'utilisation de la chaleur solaire. Aussi, grâce à un climat exceptionnel, cultive-t-on, sur cette partie du littoral espagnol, la plupart des plantes intertropicales, parallèlement aux végétaux moins délicats de nos contrées plus froides.

On a prétendu que la culture de la canne à sucre sur la côte d'Andalousie remontait à l'époque de l'occupation romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette culture prit un grand développement sous la domination arabe. Quand les Maures eurent été expulsés et le Nouveau-Monde découvert, elle subit un temps d'arrêt qui s'est prolongé jusque vers le milieu de notre siècle. Mais alors elle reçut une impulsion plus vigoureuse, et entra dans une ère de prospérité plus grande. Restreinte encore à ce moment à la région orientale de la côte, la culture de la canne a pris également possession, depuis quelques années, de la partie située entre Malaga et Gibraltar. Elle tend chaque jour à s'étendre davantage.

Elle embrasse trois variétés de la plante : celle qui réussit le mieux est la variété dite *Américaine*. La quantité d'eau qui se distribue par hectare de plantations est d'environ 800 à 1,000 mètres cubes pour chaque irrigation. Le nombre de ces irrigations, réparties sur les trois ou quatre mois de sécheresse, étant de 10 à 12, cela représente une quantité annuelle de 10,000 mètres cubes par hectare. Quant aux engrais, dont l'emploi est d'une si haute importance dans la culture épuisante de la canne, on se sert généralement du fumier de ferme employé seul ou mélangé à la bagasse des années précédentes. La quantité de fumier distribuée par hectare est estimée à 30 ou 40,000 kilogrammes. Lorsque la culture a lieu par périodes biennalles, le guano se substitue de préférence, la seconde année, au fumier de ferme, à cause de la plus grande facilité qu'il présente pour sa distribution dans les plantations hautes et touffues.

Suivant la quantité d'engrais employés et les soins apportés à la culture, le rendement moyen d'un hectare de plantation varie de 35 à 57,000 kilogrammes. Dans les conditions ordinaires on peut dire que le rendement d'une plantation par hectare est de 50,000 kilogrammes, en récoltes annuelles, et de 75 à 78,000 dans le cas de récoltes biennales. Le prix de revient de la canne coupée et prête à passer au moulin est de 18 à 20 francs par 1,000 kilogrammes, non compris la location de la terre qui, à raison de 380 à 400 francs par hectare, élève le prix de revient à 30 francs en moyenne. Le prix de vente est de 45 francs les 1,000 kilogrammes.

M. Grand indique ensuite la disposition générale d'une fabrique de sucre de cannes et la série des opérations qui s'y effectuent. Le rendement de fabrication serait de 7 1/2 à 10 0/0 de sucre, et de 2.5 à 3 0/0 de mélasse, représentant une moyenne de 8.5 0/0 environ.

Le prix de revient du sucre s'élèverait à 70 francs pour 100 kilogrammes, ainsi décomposés :

Prix du sucre dans la canne estimée à 45 francs les 1,000 kilogrammes	Fr.	54 »
Frais de fabrication		16 »
Total		70 »

Comme on le disait plus haut, la culture de la canne en Andalousie tend tous les jours à prendre un développement plus considérable. Il arrivera pourtant un jour qu'ayant envahi toutes les localités dont les conditions climatologiques la favorisent, force lui sera bien de s'arrêter. Dans la prévision de ce jour, plus ou moins reculé, les Andalous ont songé à naturaliser la betterave sur leur sol. A cet égard, il y a eu déjà quelques essais tentés. MM. Cartier et de Mastaing présentent quelques observations au sujet de la communication de M. Grand.

La Société s'est occupée à diverses reprises (20 mars, 10 avril, 24 avril 1874) de l'important rapport de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Malézieux sur les travaux publics aux États-Unis.

M. Badois s'est occupé de la partie de ce rapport qui concerne la navigation intérieure de la grande République. Selon lui, il serait très-urgent de développer nos voies navigables, de les compléter, de les améliorer, et pour cela il faut, au préalable, rechercher au dehors des termes de comparaison et des sujets d'étude.

Le travail de M. Badois a débuté par quelques considérations géographiques qui font connaître les principales rivières visitées par le rapporteur : le Mississipi, le Missouri, l'Ohio, les cinq grands lacs et le fleuve Saint-Laurent, qui forment ensemble un circuit navigable de 14,000 kilomètres environ. Il a décrit ensuite les appareils employés aux États-Unis à l'amélioration des rivières : 1° la drague à cuiller, toute spéciale à l'Amérique ; 2° celle de MM. Morris et Cumming' qui paraîtrait pouvoir être avantageusement importée en France; 3° les appareils du colonel Long et du général Mac-Alester, pour l'approfondissement des chenaux ; 4° les Snag Boats; les Crib Works, type général des ouvrages exécutés en lits de rivières, digues, jetées, murs de quais, etc. Passant ensuite en revue les travaux en cours d'exécution sur les rivières, il a donné quelques détails sur la rectification du cours du Mississipi, au passage des rapides de Rock Island et de Keokuck, sur l'entretien du Missouri, sur les travaux du canal de l'Illinois au lac Michigan, et sur ceux du canal de Louisville à Portland, qui contourne les chutes de l'Ohio, et dont les dimensions d'écluses sont vraiment remarquables; enfin, sur l'Hudson et sur la navigation des grands lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Dans la deuxième partie il a traité des canaux et en particulier de l'Etat de New-York. Il y aurait à emprunter aux Américains beaucoup de bonnes idées et d'excellentes dispositions dont on se doute à peine en France : ainsi, les moyens de remplissage et de vidange des sas qui permettent d'atteindre jusqu'à 190 éclusées dans une seule journée; ainsi, les portes à rabattement employées avec succès à l'amont des écluses. M. Badois a réuni, dans un dernier chapitre, les faits statistiques très-intéressants cités par M. Malézieux en ce qui concerne le mouvement, le trafic, les prix de transport, les droits de navigation et la situation financière des canaux de l'Etat de New-York, ainsi que sur la concurrence des chemins de fer parallèles et rivaux. Il compare ces faits statistiques à quelques données analogues qu'il a pu recueillir lui-même sur les voies navigables françaises, et il fait voir combien nous sommes encore loin des résultats constatés en Amérique. Notre réseau de voies navigables, bien qu'il ait huit fois plus d'étendue que celui de l'État de New-York, ne transporte annuellement que le même nombre de tonnes kilométriques; notre tonne absolue transportée parcourt une distance six fois moindre en moyenne, et nos prix de transport sont plus élevés, quoique nos droits de navigation soient beaucoup moindres.

M. Molinos fait remarquer que la comparaison établie par M. Badois, entre les prix de revient du transport sur les canaux en France et aux État-Unis, n'est pas parfaitement exacte, car les chiffres qui se rapportent aux droits de navigation sur les canaux français remontent à un assez grand nombre d'années, et ne correspondent plus aux chiffres actuels. Il y a eu une époque, en effet, où l'Etat percevait, sur certaines lignes de navigation, des droits très-

considérables, qui atteignaient parfois 6 et 7 centimes par tonne et par kilomètre; cet état de choses n'existe plus, et les droits sont aujourd'hui beaucoup moins élevés. M. Molinos n'en est pas moins tout à fait d'accord avec M. Badois, pour reconnaître qu'il y a beaucoup à faire en France pour la navigation intérieure. On a vraiment peine à se figurer quel est l'état réel des choses, et combien la navigation est difficile sur certaines lignes, qui n'existent pour ainsi dire que sur le papier. La Seine, par exemple, est à peine navigable dans certaines saisons entre l'Oise et Rouen. Quant au Rhône, on y dépense tout au plus annuellement l'intérêt de la somme qui devrait être consacrée à son amélioration. Il faut ajouter que les canaux n'ont pas de budget particulier, et que ceux qui, comme la ligne du Nord, par exemple, donnent lieu à la perception de droits de navigation importants voient ces droits engloutis dans le fond commun et, au grand préjudice de leur amélioration, employés aux besoins de canaux sans aucune importance.

M. Mallet, au sujet des dragues américaines à cuiller, qui sont décrites dans le rapport de M. Malézieux, fait observer que si ces appareils ne sont guère employés aujourd'hui qu'aux Etats-Unis, on ne peut pas dire qu'ils soient inconnus ailleurs : ainsi il y a eu occasion de voir, il y a une douzaine d'années, fonctionner plusieurs de ces dragues au barrage du Nil. L'impression qu'il a retirée d'observations, il est vrai, peut-être insuffisamment prolongées, est loin de leur avoir été favorable.

La drague à cuiller, établie sur chariot et connue sous le nom d'*excavateur américain*, a été employée en Angleterre sur l'Eastern Counties Railway, et en Russie sur la ligne de Saint-Pétersbourg à Moscou. L'importateur en France de cet engin, le capitaine du génie américain, J.-W. Cochrane, fit construire, il a plus de vingt-cinq ans, quatre de ces machines chez MM. Warral Midleton et Elwell, à Paris ; elles fonctionnèrent sur le chemin de fer du Nord, entre Clermont et Creil, et sur la ligne de Rouen au Havre. Bien que ces appareils aient fait un travail considérable, l'expérience ne leur a pas été très-favorable, et on peut dire que, sauf de l'autre côté de l'Atlantique, l'appareil américain à cuiller, à action intermittente, a été partout abandonné après expérience, soit comme drague mouillée, soit comme excavateur à sec, en faveur de la chaîne à godets à mouvement continu.

M. Mallet était le rapporteur de la partie du travail de M. Malézieux, qui concerne les *Ports maritimes* des Etats-Unis. M. Mallet a fait la remarque que cette partie n'avait pas toute l'importance qu'on pourrait lui supposer, tout d'abord, parce que les ports de l'Union étant tous ou presque tous établis dans des baies naturelles ou à l'embouchure de grands fleuves, n'ont pas exigé de travaux considérables. En outre, le peu d'élévation des marées y rendait inutile l'établissement de bassins pour maintenir les navires à flot et simplifiait encore les quelques travaux nécessaires. Le seul ouvrage à la mer qu'on puisse signaler est la digue de défense du port de refuge de la Delaware, construite en blocs naturels : elle a 1,600 mètres de longueur.

Le travail de M. Malézieux, a ajouté M. Mallet, renfermait d'ailleurs d'intéressants détails sur les procédés employés de l'autre côté de l'Atlantique à l'extraction des roches sous-marines, par exemple, la méthode vraiment originale dont on s'est servi pour déraser d'abord le le *Blossom Bock* à San-Francisco, ensuite le *Hell Gate* à New-York. On est descendu sur la roche au moyen d'un caisson ; puis on l'a creusée intérieurement de manière à n'y laisser qu'une couche superficielle, qu'à son tour, la poudre a fait sauter. M. Mallet s'est tout à fait rallié à la critique faite par M. Malézieux du projet de bateaux *porte-trains*, pour la traversée du Pas-de-Calais, croyant que la solution se trouve bien plutôt dans l'amélioration des services actuels que dans les changements radicaux qui offriraient des difficultés nouvelles et spéciales. On n'aurait qu'à imiter, d'ailleurs, le service établi, il y a une douzaine d'années, pour le transport des malles d'Irlande entre Dublin et Holyhead.

M. Morandière a présenté l'analyse de la première section du chapitre relatif aux chemins de fer de ce même ouvrage.

Dans cette *première section*, l'auteur donne quelque renseignement généraux sur les chemins de fer américains. Un premier paragraphe jette un *coup d'œil d'ensemble* sur l'étendue du réseau (76,000 kilomètres au 1er janvier 1870) ; — sur le grand nombre des Compagnies et la petite vitesse relative des réseaux ; — sur la dépense d'établissement estimée en moyenne à 130,000 francs le kilomètre ; — et sur les faibles dividendes donnés par les Compagnies américaines. Le *deuxième paragraphe* traite de la *construction* des chemins de fer en Amérique.

Voie. — Les courbes, même sur les lignes principales, descendent fréquemment aux abords des stations à 125 mètres et 150 mètres de rayon. Les pentes ne dépassent pas généralement 11 millimètres par mètre, bien que, par exception, des rampes de 24 et 27 millimètres puissent être signalées. Les grands remblais sont souvent remplacés par des estacades en charpente. Les clôtures sont très-rares, et les passages à niveau n'ont point de barrières. Les largeurs de voie varient entre $1^{m},436$ et $1^{m},830$. Le ballast est à peu près inconnu, et il est remplacé par un grand rapprochement des traverses ; $0^{m},60$ est presque un maximum. Le rail à patin, dit *Vignoles*, est le seul employé.

Wagons. — Une seule classe de voitures à voyageurs ; grande longueur des voitures ; verrous d'accès ; couloir central, siéges à dossier bas et mobile ; fenêtre à guillotine ; ventilation par la toiture ; chauffage par des poêles ; éclairage ; cabinets d'aisances ; fontaine d'eau glacée ; corde de communication des voyageurs avec le mécanicien.

Wagons spéciaux destinés à améliorer le confortable des voyageurs, tels que : wagons salons ; wagons restaurants ; wagons à lits des Compagnies et de la Compagnie Pullman ; wagons hôtels ; wagon-locomotive pour tournées de directeur.

Un paragraphe est consacré : 1° au détail de la suspension très-bonne, de ces immenses véhicules, dont les poids varient de 16 à 30 tonnes et atteignent, par exception, 35 tonnes, le nombre des roues étant alors de 8 pour chacun des deux trucks ; et 2° à l'examen des freins et des attelages, parmi lesquels un *attelage* nouveau, *système Miller*, assez remarquable.

Le troisième paragraphe renferme des détails sur la simplicité de l'*exploitation* et sur les facilités données au public ; le *service des trains*, comprenant la composition des trains, leur personnel, le personnel restreint des gares ; les billets pris à l'avance ; le public admis sur les trottoirs sans stationner dans les salles d'attente, ce qui évite le spectacle des voyageurs lâchés ; le contrôle des billets pendant la route ; l'enregistrement des bagages remplacé par le *chéquage*, c'est-à-dire par la fixation au colis d'un jeton de cuivre portant un numéro, dont le voyageur reçoit le double ; le transport des bagages à domicile à l'arrivée par des porteurs spéciaux.

La *vitesse des trains*, en Amérique, n'est pas aussi faible que le croient généralement les ingénieurs. Des vitesses effectives de 40 à 53 kilomètres à l'heure se trouvent sur certaines lignes ; mais comme les stationnements sont très-espacés, la vitesse de pleine marche varie de 48 à 64 kilomètres au plus à l'heure. Ces nombres sont détaillés dans divers tableaux. Les *tarifs kilométriques* sont, en général, plus élevés qu'en France pour les voyageurs ; ils sont de 5 à 8 centimes en moyenne pour les marchandises.

Les tarifs appliqués, sur les grandes lignes du moins, sont à peu près ceux prélevés en France, la vitesse des trains n'y est pas plus grande et la proportion de la petite vitesse à la grande y est plus considérable ; si donc, dans ces conditions, les dépenses d'exploitation sont de beaucoup supérieures à celles de nos chemins, et si, comme il y a lieu de le croire, leur augmentation tient au prix élevé des choses en Amérique, au taux de la main-d'œuvre, des combustibles, etc., il y aurait lieu d'en conclure que les tarifs appliqués, quoique égaux en valeur absolue à ceux perçus en France, sont relativement inférieurs.

M. Malézieux donne du reste à entendre qu'aux Etats-Unis, les capitaux sont entraînés dans la construction des lignes nouvelles moins par les dividendes à retirer de leur exploitation que par la plus-value qu'elles donnent aux échanges dans les régions desservies : « A la question de » savoir comment il se fait qu'on trouve encore des action- » naires en Amérique, on répond qu'il n'y a pas de ligne » si mauvaise qui ne rapporte au pays trois ou quatre fois » autant qu'elle a coûté. »

M. Dupuy demande si les accidents donnent lieu à des indemnités qui grèvent notablement l'exploitation.

M. Marché répond que ces indemnités sont en effet considérables. Une commission nommée pour s'enquérir de la manière dont s'applique la loi sur les dommages-intérêts pensait que le jury ne fonctionnait pas bien en cette matière et donnait des indemnités trop fortes : le rapport de la commission concluait, soit à la nomination d'un tribunal spécial, assisté d'un service d'ingénieurs et de médecins, soit à la continuation du renvoi au jury, mais en limitant les allocations aux chiffres suivants :

25,000 fr. pour un voyageur de 1re classe.
12,500 pour un voyageur de 2e classe.
7,500 pour un voyageur de 3e classe.

A propos de chemins de fer, signalons une note de M. Fourquenot, lue dans la séance du 6 mars 1874, et dont il a déjà été question plus haut.

Diverses méthodes, dit M. Forquenot, ont été proposées pour épurer les eaux non potables (c'est-à-dire séléniteuses, calcaires ou minérales), destinées à l'alimentation des chaudières. En l'année 1857, la question se présenta, avec un intérêt particulier à la Compagnie d'Orléans, lors de la prise d'eau à établir au dépôt d'Aigrefeuille, bifurcation des lignes de Rochefort et de la Rochelle. On choisit, comme moyen d'épuration, un lait de chaux, procédé d'ailleurs connu depuis longtemps, et que les cours de M. Péligot venaient de remettre en lumière, mais dont l'application industrielle n'avait jamais été très-satisfaisante. On a mieux réussi, lors des expériences d'Aigrefeuille, et aujourd'hui, en tenant compte des erreurs possibles dans les différentes opérations, un peu trop techniques pour être décrites ici, on arrive à éliminer de l'eau plus que les deux tiers du poids du corps formant les incrustations, moyennant une dépense évaluée à 4 centimes pour chaque mètre d'eau épurée, sans tenir compte des frais de premier établissement. En d'autres termes, quand le dosage est exact et l'opération bien conduite, l'eau d'Aigrefeuille, qui avant l'opération marque 25 degrés, est susceptible de descendre après à 5 degrés, c'est-à-dire au-dessous des meilleures eaux de rivière, l'eau de la Loire, par exemple.

LE DISCOURS DE M. DESEILLIGNY A LA COMMISSION DU COMMERCE D'EXPORTATION.

La commission de l'exportation a tenu sa première séance le 22 avril. M. Deseilligny, ministre de l'agriculture et du commerce, a ouvert la session par l'allocution suivante :

Messieurs,

C'est une vive satisfaction pour moi d'avoir à commencer avec vous aujourd'hui ces études sur l'exportation, auxquelles nous vous avons conviés, mon collègue des affaires étrangères et moi. Si M. le duc Decazes n'était pas en ce moment retenu loin de Paris par le conseil général de la Gironde, il vous aurait dit lui-même tout l'intérêt qu'il attache à nos travaux. Pour moi, je suis convaincu que les questions qui vont nous occuper sont parmi les plus utiles qu'un pays ait jamais eu à résoudre, et qui touchent de plus près à sa prospérité dans le présent et dans l'avenir.

Ce n'est pas que les critiques nous aient manqué. Le *Times* s'en est fait l'organe dans un article sévère; je ne m'en suis pas beaucoup ému, parce que le *Times* n'est pas chargé comme nous de défendre les intérêts français.

On a dit: Encore une commission ! On a oublié tous les services que les commissions d'enquête ont rendu en Angleterre. La plupart des grandes questions leur ont été soumises ; les volumes qui en sont sortis ont souvent jeté une vive lumière sur les faits qu'il importait de connaître et sur les réformes qui pouvaient être tentées. Notre commission n'est pas nombreuse, elle est composée d'hommes compétents, choisis en dehors de toute préoccupation politique. Elle saura faire mentir les prédictions malveillantes, elle s'affirmera par son travail et se justifiera par les services qu'elle est appelée à rendre.

On a dit encore, et le *Times* appuie beaucoup sur cette objection, que ce qui manque à notre exportation c'est l'objet même à exporter. On nous concède les vins, mais en dehors des vins, que peut fournir la France ? Les faits se chargent de répondre. Nous avons atteint, en 1873, près de 4 milliards de francs d'exportation, quand l'Angleterre est à 6 milliards et demi. Toutes les industries ont eu leur part dans le mouvement, les soies, les lainages, les tissus de coton, les cuirs, les denrées alimentaires, les fers bruts et ouvrés. Et puisque j'ai touché à la métallurgie, permettez-moi de vous montrer ce que nous pouvons faire.

La houille et le minerai, bases de cette industrie, ne donnent lieu qu'à des exportations limitées. Il en est de même de la fonte brute. Mais quand nous arrivons au fer, la lutte devient possible et, tout en étant plus chers que les Anglais, nous commençons à prendre une place sur les marchés étrangers.

La situation des producteurs anglais a changé d'ailleurs, nous sommes loin de l'époque à laquelle on pouvait se procurer en Angleterre une tonne de fers en barres ou en rails, à 5 liv. st., soit 125 fr.; 8 liv. st., 200 fr. semble être aujourd'hui le minimum, parce que tous les éléments, main-d'œuvre, combustible, minerai, ont beaucoup enchéri. Nous pouvons donc nous défendre mieux qu'autrefois pour le fer brut. Mais quand on arrive à l'acier, dont la consommation s'est si rapidement développée, notre situation s'améliore encore. Plus rapprochés que les Anglais des gîtes puissants de minerais riches que possèdent l'Algérie, l'Espagne et l'Italie, nous avons appris de bonne heure à les convertir en acier par les procédés Bessemer et Martin, et nous avons souvent primé l'Angleterre sur les marchés étrangers. Enfin, quand il s'agit du fer et de l'acier ouvré, se répandant dans le monde, à l'état de ponts, de charpentes, de chaudières et de machines, nous n'avons plus besoin d'être modestes: nos habiles constructeurs nous ont donné le droit d'être fiers des exportations françaises.

La question était seulement de savoir où s'étendent nos exportations, et si nous prenons une place suffisante dans les marchés lointains, et notamment ceux de l'extrême Orient. Un de nos détracteurs nous raille à cet égard et nous demande si nous comptons sur Taïti pour écouler les produits de notre commerce. Il aurait raison, si nous étions encore sous le régime des anciennes idées coloniales exclusives. Oui, il y a eu une époque où on ne regardait les colonies que comme un débouché d'exportation, et où on n'en avait pas en dehors d'elles. Mais aujourd'hui, nous nous flattons de pouvoir vendre aux colonies anglaises comme aux nôtres ; nous pouvons avoir des clients aux Indes, en Australie et au Canada, tout aussi bien que les producteurs anglais. Le tout est de pouvoir leur fournir des qualités régulières à des prix modérés, et, pour cela, d'être bien renseignés sur leurs besoins, afin de mettre nos industriels en mesure de répondre aux demandes aussi bien que nos concurrents.

On a dit encore, et cet argument a trouvé un écho dans la presse française : « Mais au lieu de faire des commissions, il valait mieux ne pas créer des impôts qui paralysent l'exportation. » Le reproche a un côté vrai, messieurs. En créant 6 ou 700 millions d'impôts pour payer l'écrasante dette que nous imposent nos malheurs, nous avons directement ou indirectement frappé le travail. Quelle que fût la forme adoptée par l'Assemblée, qu'elle s'adressât au capital, au revenu, aux objets de consommation, aux douanes, ou à toute autre source, il lui était impossible de créer d'aussi lourds impôts, qui n'ont presque pas de précédent dans l'histoire financière sans gêner la production.

Est-il vrai que nous l'ayons frappée d'une manière désastreuse? Je ne le crois pas, et je me permets de dire qu'il y a, à cet égard, de grandes exagérations dans les opinions émises. Nous avons pu éviter toute augmentation dans les douanes; les matières premières nous arrivent aussi librement qu'en Angleterre et en Belgique; les surtaxes de pavillon ont disparu, et la marine de tous les pays peut nous amener ces éléments de travail. Nous avons, il est vrai, un impôt de 5 0/0 sur le transport intérieur, mais nos voies navigables n'ont pas été frappées jusqu'ici ; et pour les chemins de fer, s'ils ont à nous payer 20 millions d'impôt sur la petite vitesse, nous leur restituons, aux termes de lois antérieures, près de 40 millions comme garantie d'intérêts, qui permettent d'abaisser le prix du transport. D'un autre côté, nous avons exempté d'impôt la marchandise fabriquée qui s'exporte.

Il a fallu subir un accroissement sur le timbre des effets de commerce et un relèvement des patentes. Mais ces taxes, correspondant à une présomption de revenu, remplacent, dans une certaine mesure, l'impôt sur le revenu, que nous n'avons pas et qu'ont nos concurrents. Au résumé, il vaudrait certainement bien mieux qu'on eût pu se passer de ces taxes, mais je ne crois pas qu'elles soient assez lourdes pour empêcher l'exportation. Il fait encore bon travailler en France, grâce à tous les éléments de richesse qui y sont concentrés. La population ouvrière devient tous les jours plus apte au travail par le progrès de l'instruction, et il faut dire à son honneur que, malgré les révolutions que nous avons traversées, les grèves ont été en diminuant, tandis qu'elles augmentaient dans d'autres pays. L'argent est abondant, même au lendemain des emprunts. Il se porte plus volontiers vers les opérations commerciales et industrielles, et je crois qu'il peut y avoir encore de beaux jours pour notre industrie.

J'avais besoin de réfuter ces objections avant d'en venir à la nature même de nos travaux et à l'ordre qui peut leur être assigné. Le rapport que M. le duc Decazes et moi avons présenté à M. le président de la République contient en germe la classification qui me paraît pouvoir être adoptée.

La première question me semble être l'étude des informa-

tions que nous recevons de nos consuls et des moyens de les rendre plus efficaces et mieux connues. Nous serons heureux de faire appel, dans ce travail, à l'expérience des représentants du ministère des affaires étrangères que nous avons parmi nous. Il ne faut pas nous dissimuler que l'opinion publique appelle de grandes réformes à cet égard. Je déclare moi-même être arrivé au ministère du commerce avec de sérieuses préventions contre le fonctionnement de nos consulats. Mais quand j'ai vu, pendant plusieurs mois de lecture attentive des documents qui nous parviennent, quelle collection nous recevons, je me suis dit que le mal n'était pas où je l'avais supposé, ou n'était pas là seulement. J'ai cru, et c'est aussi l'opinion de M. le duc Decazes, que des améliorations sérieuses pouvaient être apportées dans la publicité donnée à ces documents. Il faudra savoir ce qui se passe ailleurs et tâcher de perfectionner ce que nous avons. Evidemment nos *Annales du commerce extérieur* ne remplissent qu'imparfaitement leur but; elles sont trop peu lues. Notre intelligent collègue, M. Paul Leroy-Beaulieu, nous a montré dans *l'Économiste* ce que pouvait être la rédaction d'un journal bien fait, intéressant tous les lecteurs par l'étendue et la variété des renseignements et les présentant sous une forme heureuse qui appelle l'attention publique. Déjà, depuis quelques mois, nous avons cherché à entrer plus souvent en relation avec nos chambres de commerce par la communication de ces documents; nous leur avons transmis les correspondances qui pouvaient spécialement intéresser leur rayon. Nous leur avons demandé aussi de nous renvoyer des indications et des questions. Car une des faiblesses de ces correspondances avec les consuls, c'est qu'il n'y a presque jamais de réponse venant du commerce de France. On dit que les monologues sont ennuyeux; cela est aussi vrai pour la correspondance que pour la conversation. Les agents se fatiguent d'écrire sans qu'on leur réponde autrement que par un accusé de réception. Il faudrait qu'ils eussent des interlocuteurs compétents dans nos négociants les plus autorisés.

Je me rappelle qu'il y a treize ans j'étais en Ecosse, retenu par les suites d'un accident de voiture que j'avais eu en visitant les hauts-fourneaux des environs de Glasgow. Le consul de France à Glasgow, M. Mauboussin, mort malheureusement depuis à Sanghaï, vint me visiter souvent pendant mon séjour forcé dans un hôtel de Glasgow. Il me communiqua quelques-uns des rapports qu'il envoyait en France sur l'état de l'industrie métallurgique dans ce district si considérable. Il devait la plupart des renseignements à d'intéressantes communications des premiers négociants de la ville. Je lui dis : « Comment ne connaissons-nous pas ces rapports? Ils sont d'un intérêt extrême pour nous. » Je dirigeais alors le Creusot ; nous étions en mesure de recevoir utilement des communications; presque aucune ne nous parvenait. D'un autre côté, mon consul ne recevait que bien rarement des réponses et continuait à envoyer patiemment des séries de documents, dont quelquefois des extraits paraissaient dans les journaux français, principalement pour la partie statistique, mais qui ne provoquaient jamais aucune louange ni aucune critique, encore moins aucune observation technique.

Je crois que ce dernier point de vue des observations techniques pourrait être abordé et qu'il faudrait faire pour les consuls ce que nous faisons, nous, commerçants, avec nos agents commerciaux. Non-seulement nous répondons à leurs lettres, nous leur disons fréquemment où nous en sommes, ce que sont nos prévisions, mais nous leur indiquons exactement les renseignements qui peuvent nous être utiles. Ils savent que s'ils doivent nous engager à créer un outillage pour telle ou telle fabrication, ils doivent en même temps nous faire savoir toutes les dimensions du produit, sa qualité, son aspect, la forme à donner aux envois. Toutes les fois que cela est possible, ils nous adressent des échantillons des produits concurrents à imiter, à égaler, à surpasser peut-être.

Ne serait-il pas possible d'obtenir de nos consulats quelques indications analogues, permettant d'entreprendre des fabrications appropriées, non-seulement dans leur caractère principal, mais dans les détails d'exécution souvent si importants, aux habitudes des pays nouveaux avec lesquels nous avons à étendre nos rapports commerciaux? Nous serons heureux, messieurs, d'avoir sur ce sujet le concours de votre expérience et de vos réflexions.

Recevoir des renseignements complets, leur assurer la publicité, voilà un premier but à atteindre. Un second, non moins important, est d'avoir des hommes pour les commerces lointains. Il n'est pas rare d'entendre dire: « Nos Français ne colonisent pas : ils n'aiment pas s'expatrier. » C'est possible pour une part, bien que l'histoire de notre pays dans les siècles antérieurs donne un démenti à cette allégation. Mais avons-nous fait ce qu'il faut, à l'époque contemporaine, pour préparer les hommes au commerce d'outre-mer? Avons-nous assez d'écoles de commerce où l'on apprenne les langues vivantes, la géographie commerciale, la comptabilité?

Nous en avons quelques-unes, je le sais, dues à l'initiative privée, et je vois en face de moi M. Siegfried, qui, après avoir donné lui-même l'exemple d'un établissement personnel dans l'Inde, a cherché, après son retour en France, à créer des éléments d'instruction nouveaux. De son côté, le gouvernement a cherché à développer l'étude des langues orientales, et mon collègue à l'instruction publique s'est entendu avec moi l'an dernier pour leur consacrer une large et indépendante installation.

La commission devra s'informer, je crois, de ce qui est fait déjà et de ce qui reste encore à faire. Je suis bien loin de me plaindre du niveau élevé des études en France, mais je suis porté à croire que, pour beaucoup d'hommes destinés à entrer aux affaires, et spécialement dans les affaires lointaines, le cadre uniforme de notre enseignement ne suffit pas. Nous avons des fabriques de bacheliers donnant à mon avis un nombre de sujets supérieur aux besoins. Il n'est guère de semaine qu'on ne me dise: Je viens vous recommander un jeune homme qui sort du collége. Il a dix-huit ou dix-neuf ans. Je demande s'il a une belle écriture comme on l'exige dans le commerce. On répond : elle est médiocre, celle de la plupart des collégiens. Et les chiffres? Il est peu habitué à en faire. Les langues? Il en sait une médiocrement. Et le dessin? On en a très-peu fait. Je suis obligé de dire que je ne connais pas de situation commerciale pour le jeune homme ainsi élevé. Et cependant les études ont pu être solides; profitables pour l'esprit, elles sont une préparation excellente et nécessaire à toutes les professions libérales. Mais elles ne préparent pas à faire ce que font les Anglais, et plus encore peut-être aujourd hui les Allemands, c'est d'entrer de bonne heure dans les affaires et d'aller même dans les points les plus éloignés du monde, travailler dans des maisons de commerce comme commis d'abord, comme associés ensuite, en vue de revenir en France avec une fortune assez rapidement faite, appelée à se développer encore par la continuation des rapports avec les pays étrangers qui en ont été le berceau.

C'est ce que font les Allemands, et qu'on ne croie pas qu'en s'expatriant ils n'ont pas l'esprit de retour. Un des plus grands négociants de Glasgow, avec qui le consul de France m'avait mis en rapport, était un Allemand; on en trouve dans le monde entier. Celui-ci venait de Hambourg, et, tout en étant fort bien installé en Ecosse, il parlait souvent de son désir de venir terminer sa vie dans la ville où il l'avait commencée. L'Amérique, les Indes, l'extrême Orient fournissent de nombreux exemples d'existences commerciales ainsi organisées, préparées par une éducation spéciale, absorbées par un travail opiniâtre, mais égayées par l'espérance du retour dans la patrie. La commission jugera utile, j'en suis convaincu, de se rendre compte du progrès possible dans notre éducation commerciale et d'étudier ce qui peut être fait pour le faciliter.

Si vous pensez, comme je suis personnellement disposé à le conseiller, que les deux grandes questions dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, celle de l'efficacité à donner aux informations consulaires et celle de l'éducation commerciale, peuvent être confiées à deux sous-commissions, une troisième pourrait s'occuper des problèmes si complexes et si difficiles que fait naître la question des transports.

Nous avons reçu des plaintes nombreuses sur l'élévation de certains tarifs de chemins de fer, et la chambre de commerce du Havre s'en est faite à plusieurs reprises l'organe; nous les soumettrons à votre examen.

En le faisant, toutefois, nous voudrions vous prémunir contre des attaques trop vives. S'il s'agissait d'incriminer, non plus l'élévation de certains tarifs ou la lenteur de certains transports, mais l'ensemble même du système de nos chemins de fer, je craindrais qu'on ne s'écartât du vérible but à atteindre.

Je suis, d'ailleurs, convaincu que dans la guerre si acharnée faite à nos chemins de fer, il y a beaucoup d'exagération et que, sans bien connaître le régime de certains pays étrangers, nous nous en déclarons jaloux, pendant que ces pays se trouveraient heureux d'avoir le nôtre. Je parle notamment de l'Angleterre et de l'Amérique. Chez ces deux grandes nations commerciales, le principe de la concurrence, si séduisant au premier aspect, s'est très-souvent

transformé, au bout de quelques années, en entente entre les compagnies rivales, et je recevais ces jours derniers encore des renseignements tendant à faire croire que les Américains sont loin d'être satisfaits de ce qu'ils ont. Mais si les critiques adressées à toute l'organisation de nos chemins de fer me semblent trop sévères et si, en même temps, l'étude de ces grandes questions est trop vaste pour pouvoir être incidemment traitée dans cette commission, je ne vois aucun inconvénient, et je vois au contraire tout avantage à ce que tel ou tel tarif, telle ou telle disposition, telle insuffisance des lignes existantes pouvant gêner l'exportation soient l'objet de votre examen et soient signalés à la sollicitude de l'administration.

J'en dirai autant des voies navigables intérieures, canaux, fleuves ou rivières, de nos ports de mer et de notre marine marchande. Une commission spéciale, nommée à la suite d'un vote de l'Assemblée nationale, prépare un rapport sur la marine; vous pourrez avoir connaissance de son travail et examiner si vous devez appuyer les vœux qu'elle a formés. La marine française et le commerce extérieur d'importation et d'exportation ont beaucoup d'intérêts communs. C'est notre marine qui transporte dans le monde entier une grande partie des produits de notre industrie. Son développement aide donc beaucoup à celui de nos débouchés. Mais il ne faut pas que l'intérêt que nous lui portons nous entraîne à frapper de surtaxe le pavillon étranger; les mesures d'exclusion que nous lui infligerions se retourneraient bien vite contre nos intérêts commerciaux; nos ports deviendraient déserts, et une des sources fécondes de l'importation et de l'exportation pourrait être tarie. Il y a donc une mesure très-difficile à garder entre des intérêts qui peuvent être assez souvent en divergence. Les indications que vous donnerez au point de vue qui nous occupe nous fourniront de précieuses lumières.

Je vous propose de renvoyer à une quatrième sous-commission les questions diverses qui pourront être proposées à votre examen, soit par l'initiative du ministère, soit par celle d'un des membres de la commission, soit par des communications venues du dehors.

Ainsi la question de crédit pour les opérations de commerce extérieur peut être l'objet d'une intéressante étude. Nos nationaux trouvent-ils facilement les capitaux nécessaires pour les opérations lointaines? Les efforts des Sociétés qui, comme le Comptoir d'escompte, ont essayé des opérations ou fondé des comptoirs au delà des mers, ont-ils obtenu les résultats qu'on en attendait? Y a-t-il quelque chose à faire pour les encourager?

Dans ce même ordre de questions diverses peuvent figurer les impôts dont j'ai parlé au début. Si vous veniez à proposer de remanier considérablement les impôts existants en les remplaçant par d'autres, vous entreprendriez une tâche difficile et probablement inutile; car la France, qui a de si lourdes charges à acquitter et qui a adopté un système d'impôts, doit se garder de remettre trop souvent en question les bases admises et d'alarmer de nombreux intérêts en faisant craindre de nouvelles taxes de remplacement.

Mais, dans l'application des impôts votés et qu'il faut regarder comme momentanément hors de discussion, il peut y avoir quelques inégalités à corriger, quelques entraves à supprimer, quelques facilités supplémentaire à donner. Pour peu que le total des recettes du Trésor fût assuré, mon collègue et ami, M. le ministre des finances, ne refuserait certainement pas de les examiner, car il est tout aussi attaché que je le suis moi-même au développement du commerce international.

Je ne crois pas devoir, du reste, apporter ici de limites précises à votre examen. Le programme de cette commission n'est pas un programme fermé, mais un programme ouvert. Toutes les idées neuves et utiles seront ici les bienvenues.

Ce n'est donc pas pour circonscrire le travail, mais pour lui donner un premier aliment, que je dépose sur le bureau un questionnaire préparé par les soins de M. Ozenne, l'intelligent et expérimenté secrétaire général du ministère du commerce, membre de cette commission. Il embrasse la plupart des questions que je viens de passer en revue. Elles se trouveront réparties entre les différentes sous-commissions, si vous jugez convenable de les nommer comme je l'ai indiqué plus haut.

Je dépose en même temps entre vos mains des tableaux du plus grand intérêt que j'ai fait préparer sur le commerce de la France, de l'Angleterre et de plusieurs autres grands pays producteurs avec les différentes parties du monde. Nous avons résumé, M. le duc Decazes et moi, le résultat de ces tableaux dans notre rapport à M. le président de la République. Nous n'y avons pas joint, dans le *Journal officiel* les tableaux eux-mêmes qui sont volumineux. Mais nous les avons fait imprimer à part, et je vous les apporte. Ils seront distribués à chacun de vous et envoyés à nos chambres de commerce.

Pour tirer un parti complet de cette étude et la rendre vraiment féconde, il faudrait que vous pussiez, en dehors du travail confié aux sous-commissions, vous partager entre vous les différents pays pour en faire l'objet d'un travail personnel. Ce mode de travail serait, je crois, plus utile et plus fructueux que celui d'une sous-commission; il comporte, en effet, la lecture de très-nombreux documents. Nous mettrions à la disposition de chacun des membres chargés de l'étude d'un pays l'ensemble de renseignements que nous possédons sur ce pays, les rapports faits par nos consuls depuis quelques années, les notes de toute nature recueillies, les ouvrages publiés.

Le résultat de cet examen serait une monographie, donnant un compte rendu exact de nos rapports avec le pays spécialement examiné, comparant notre situation comme importateur ou exportateur avec celle des autres grands peuples producteurs, et montrant dans quelle branche des progrès peuvent être réalisés ou tout au moins tentés.

Vous aurez à vous partager ainsi le vaste champ d'études ouvert devant vous, et je vous demanderai dans ce but d'assigner dans le cours même de cette séance à chacun des membres le pays dont il aura à s'occuper.

Pour ces études et pour celles des sous-commissions, des dépositions orales pourront être utiles; la commission procédera alors comme commission d'enquête et appellera les négociants qui pourront lui fournir des renseignements basés sur leur expérience. Certaines dépositions plus importantes, par la situation de leurs auteurs, pourront être faites devant la commission tout entière.

J'ai déjà reçu des demandes d'audition, je les dépose sur le bureau. Je recevrai avec plaisir toutes les indications qui pourront être faites à cet égard.

Je citerai parmi les personnes auxquelles j'ai pensé, les administrateurs des Messageries maritimes, qui ont organisé les services de l'Extrême-Orient; les administrateurs du Comptoir d'escompte; M. Régis et M. Maurel, qui connaissent si bien la côte d'Afrique; M. Joseph Halphen, qui m'a donné de très-intéressants renseignements sur le commerce dans les Indes néerlandaises et sur le système de consignations dont il est partisan; M. Lilienthal, qui a si heureusement établi des rapports suivis avec le Japon.

J'en citerais bien d'autres, mais vous les connaissez comme moi, et vous nous aiderez à trouver dans tous les représentants du commerce lointain les renseignements qui nous seront si nécessaires.

L'idée n'est pas nouvelle, d'ailleurs. Déjà elle a été, en France, l'objet de la réunion de plusieurs hommes considérables qui avaient entrepris, il y a une dizaine d'années, la création d'une société d'exportation. Un appel de fonds fut fait, et, à cette époque, le public ne montra aucun empressement; il en serait peut-être autrement aujourd'hui. Mais avant que la souscription ne fût ouverte et ne rencontrât cette indifférence, les fondateurs avaient fait partir un agent pour le Japon, et je me souviens que les commandes envoyées par ce représentant s'élevèrent à une somme considérable, et que le profit paya, et au-delà, les frais du voyage et les premières dépenses de l'entreprise.

Je crois me souvenir aussi que le roi des Belges, alors qu'il n'était encore que duc de Brabant, prit un jour la parole au Sénat belge, où il parlait rarement, pour attirer d'une manière toute spéciale l'attention de son pays sur les mesures les plus propres à développer l'exportation lointaine.

Tout récemment, en Autriche, le gouvernement vient de favoriser la formation d'une Société qui doit s'occuper uniquement d'encourager et d'aider l'exportation. Les mêmes tendances existent en Russie, et ce grand pays fait les plus grands efforts pour attirer chez lui le commerce de l'Asie centrale.

Ne restons pas en arrière de ce mouvement, messieurs. Notre nation a plus besoin qu'aucune autre de refaire sa prospérité par le développement des échanges. Nous n'aurons pas perdu notre temps, si nous avons réussi à l'aider dans la conquête de nouveaux débouchés commerciaux, et, quand même nous n'arriverions qu'à appeler l'attention publique sur ces questions vitales pour l'avenir de notre pays, à faire qu'un plus grand nombre de nos concitoyens s'y intéressent et y trouvent une place pour leur activité, nous aurions rendu un vrai service au commerce français.

Vous voudrez bien nous y aider, messieurs, et je vous remercie d'avance, au nom de M. le duc Decazes comme au mien, du concours que vous nous prêterez.

A la suite des paroles de M. le ministre du commerce et d'explications échangées au sein de la commission, le travail a été réparti entre les sous-commissions et les différents membres sur les bases indiquées dans le discours que nous venons de reproduire.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LES NOUVEAUX DROITS DE DOUANE AU GUATEMALA.

Le gouvernement du Guatemala (centre Amérique) vient d'élever les droits à l'importation de quelques produits, et surtout des vins et des spiritueux. Déjà ces articles payaient des taxes d'entrée très-élevées; aujourd'hui, avec les frais qui leur sont inhérents, elles sont arrivées à dépasser de plus du double la valeur même du produit.

Comment, en présence de tels faits, le commerce d'exportation pourrait-il se développer et nos relations directes se maintenir? car si l'on calcule, on trouve que non-seulement le produit expédié arrive à être plus que triplé dans sa valeur, mais encore comme ces droits et les frais sont exigibles immédiatement, c'est un capital nouveau qui vient s'ajouter aux premiers débours, et de plus, comme dans ces pays-là les ventes se à font six et douze mois de terme, ce capital se trouve grevé d'un intérêt qui n'est pas moins de 12 0/0 par an.

Ainsi, une caisse de cognac, qui, en moyenne, peut valoir 20 francs la caisse de 12 bouteilles (il s'en expédie à 7, 9 et 12 francs la caisse), se trouve valoir, au moment de la réalisation, comme suit :

1 caisse de 12 bouteilles cognac valeur d'achat. Fr.			20 »
A ajouter : intérêts de 6 mois de navigation, 1 an de terme à la vente et 6 mois de retour des fonds; soit 2 ans à 6 0/0 par an............Fr.			2 40
			22 40
Fret et frais d'embarquement à l'arrivée............................$	1.40		
Droits de douane et taxes diverses »	6 »		
$	7.40		
Intérêt d'un an sur ces débours à 12 0/0 par an......................$	» 89		
$	8.29	à 5 fr.	41 45
Soit valeur de revient au Guatemala........Fr.			63 85

Quel bénéfice doit-on réclamer à un article si fortement surchargé pour retrouver la rémunération de son travail et courir les risques d'une confiance lointaine?

Voilà où nous conduisent le système des taxes et des impôts, et il nous est bien difficile en France de protester, avec l'exemple que nous donnons et qui est la cause évidente de la décadence de notre commerce d'exportation et de nos relations extérieures.

LA PLATA.

La culture du maïs dans la République argentine.

On nous envoie de Rosario des détails intéressants sur le développement de la production du maïs dans cette province et sur les débouchés que ce produit argentin trouve en Europe. L'agriculture qui, grâce aux colonies récemment établies dans le département de Rosario, y a pris une grande extension et y jouit d'une grande prospérité, n'y offre pas de moisson plus avantageuse que celle du maïs. L'exportation pour l'Angleterre y prend chaque jour une importance plus considérable. On se félicite à Liverpool de la qualité du maïs argentin qui y arrive par vapeur; cette denrée trouve dans ce port un placement facile, et le maïs argentin y est préféré au maïs blanc et jaune des Etats-Unis, dont la valeur dans le courant d'octobre 1873 variait de 31 sh. 9 pence à 32 sh. les 480 livres. Au mois de décembre de l'année dernière, le maïs mélangé des Etats-Unis était coté à 30 sh., et celui de provenance argentine atteignait des prix plus élevés. Il en a été expédié de Rosario dans les trois derniers mois, tant par vapeurs que par voiliers, plus de 1,000 tonneaux ou à peu près 90,000 arrobes. Le maïs envoyé en Europe par steamers est plus certain d'arriver dans de bonnes conditions. Il est probable que ce produit va devenir pour la République argentine une nouvelle et importante source de richesse nationale.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La situation des affaires est toujours aussi mauvaise. Nous sommes dans une période de stagnation complète, et le manque de confiance est aussi absolu que par le passé. Le portefeuille de la Banque a bien augmenté, mais seulement par suite de la liquidation, et d'autre part les recettes des chemins de fer sont toujours en décroissance. Il ne faut pas s'attendre à une amélioration quelconque avant une période de temps assez longue, car d'un côté si notre consommation s'est trouvée atteinte largement, de l'autre, notre exportation commence à se ressentir d'une crise analogue chez nos voisins, ainsi qu'aux Etats-Unis. On compte partout sur la récolte, pour ranimer la consommation, et nous avons encore bien des vissicitudes à traverser avant que ces espérances soient réalisées. A ce point de vue les dernières gelées qui ont été à peu près générales à l'Europe, ont causé une impression défavorable, mais il ne paraît pas néanmoins jusqu'à présent que le mal soit irréparable.

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous trouvons dans un recueil financier justement estimé, des informations qui confirment la mauvaise position des marchés étrangers On écrit en effet de Londres à la *Semaine financière* :

« Le mouvemennt des affaires au mois de mai est ordinairement très-animé, et quoique cette année rien ne fasse prévoir une activité comme celle dont on a été témoin l'année dernière à pareille époque, on peut espérer une certaine amélioration sur les dernières semaines qui viennent de s'écouler. »

De Vienne, on écrit à la même feuille :

« L'argent de l'épargne ne se hasarde plus sur le marché financier et il se tient aussi à l'écart du marché industriel et commercial. Il faudrait un grand revirement pour nous tirer de cet état de langueur où nous sommes depuis longtemps; malheureusement on ne peut signaler jusqu'ici d'où pourrait venir l'impulsion.

« Les nouvelles de la récolte sont toujours médiocres; elles sont même décidément mauvaises pour certaines provinces. Une insuffisance de récolte serait déplorable cette année surtout, où nous avons absolument besoin d'un rendement au-dessus de la moyenne. »

Une autre correspondance d'Italie, s'exprime comme suit :

« Ici aussi, les affaires sont languissantes; la récolte de l'année dernière a été mauvaise; celle de l'année présente s'annonce bien, mais que de chance à courir pendant cinq mois! Les capitaux manquent : toute l'industrie vinicole de l'Italie est à transformer, et nul n'ose affronter cinq ou six années de non-valeurs pour remplacer les plants de vignes actuels et l'argent manque. »

C'est donc le moment plus que jamais de s'entourer de renseignements sérieux sur le commerce étranger, et nous croyons que le discours prononcé par M. Deseilligny en ouvrant les travaux de la commission pour développer le commerce extérieur de la France, rend fidèlement compte des désirs de notre commerce et de notre industrie. La première partie de ce discours nous inspire même quelques réflexions que nous nous permettons de reproduire ici. Chez nos voisins, les Anglais et les Belges, une certaine publicité est donnée aux rapports des consuls à l'étranger. C'est ainsi, pour ne donner qu'un exemple, que nous voyons les journaux belges reproduire cette semaine une note aux termes de laquelle le département des affaires étrangères belge a reçu et tient à la disposition des intéressés les communications suivantes :

1° De l'agent et consul général de Belgique à Bucharest : rapport sur le commerce de la Roumanie;

2° Du consul de Belgique à Tunis: rapport annuel sur le mouvement commercial du port de Tunis en 1873;

3° Du consul général de Belgique en Australie: renseignements sur la situation commerciale de la colonie de l'Australie occidentale, au 31 décembre 1872;

4° Du consul de Belgique à Bergen: rapport sur le mouvement commercial et maritime du port de Bergen en 1873;

5° Du consul de Belgique à la Rochelle: rapport sur la situation commerciale du port de la Rochelle en 1873.

Nos agents consulaires ne sont pas moins bien informés que les agents belges, et pourtant nous ne voyons chez nous que de rares documents de cette sorte paraître chaque mois dans nos *Annales du commerce extérieur*. Pourquoi ne créerait-on pas un organe officiel du commerce d'une périodicité plus fréquente, voire même un journal officiel

du commerce quotidien? la matière ne ferait pas défaut, bien certainement. Le commerce a besoin d'être renseigné et doit éviter toute perte de temps. Nos agents à l'étranger pourraient être astreints à envoyer un rapport concis au moins une fois par mois, et à y joindre les publications étrangères pouvant offrir quelque intérêt pour notre commerce, publications qui seraient reproduites, après un tri soigneux, dans le journal quotidien officiel dont nous parlons. Les chambres de commerce pourraient également envoyer un rapport hebdomadaire sur l'état du commerce et de l'industrie dans leurs districts, rapports qui seraient d'autant plus utiles que ce qui fait peut-être encore plus défaut que les renseignements sur l'extérieur, ce sont très-certainement les renseignements *d'actualité* sur notre commerce à l'intérieur et sur notre production industrielle, autres que les renseignements de statistique annuelle. Les communications des ministères du commerce, de l'agriculture et du ministère des travaux publics aux chambres de commerce pourraient y figurer avec avantage. De même les statistiques douanières que l'on nous fait connaître chaque mois, et encore après un retard souvent assez considérable, gagneraient très-certainement à être connues chaque semaine, dans leurs principales divisions du moins. L'on pourrait enfin compléter un recueil de ce genre en y insérant, à titre non officiel, toutes les nouvelles commerciales et maritimes que nous voyons figurer dans les feuilles de nos ports de mer, et qui pour la plupart pourraient être livrées à la connaissance du commerce un jour plus tôt qu'elles ne le sont actuellement, Paris étant un point central et recevant notamment les courriers d'Angleterre et de l'Europe orientale avant le Havre, Nantes, Marseille et Bordeaux. Le commerce se trouverait par ce moyen en possession d'un organe véritablement utile, lui donnant, avec de promptes informations, les renseignements officiels qui restent actuellement enfermés dans les cartons des ministères.

Le Gouvernement paraît du reste disposé à satisfaire les justes réclamations du commerce d'exportation et d'importation. Après la signature d'un traité postal avec les Etats-Unis, on nous annonce en effet que des traités viennent d'être signés avec le Brésil et l'Uruguay. Un autre traité postal est en négociation avec le Pérou.

Le gouvernement guatemalien a décrété, à la date du 7 février, à l'importation des vins et liqueurs, l'augmentation suivante des droits :

Eaux-de-vie : en caisses de 12 bouteilles, dol. 6, soit 30 francs ; en barils, pour bouteille, dol. 0,40, soit 2 francs.

Vins de Bordeaux : en caisses de 12 bouteilles, dol. 3.60, soit 18 francs ; en barils, par bouteille, dol. 0,25, soit fr. 1.25.

Vins espagnols généreux : en caisses de 12 bouteilles, dol. 4.80, soit 24 francs ; en barils, par bouteille, dol. 0,30, soit 1.50.

Vins mousseux, vermouth et absinthe : en caisses de 12 bouteilles, dol. 9, soit 45 francs.

Liqueurs en général : en caisses de 12 bouteilles, dol. 9, soit 45 francs.

Bière : par bouteille, dol. 0,25, soit fr. 1.25.

Cette disposition sera mise en vigueur dans le délai de 30 jours pour les importations provenant de Panama, et de 75 jours pour celles qui arrivent par navires à voiles par le cap Horn.

Le mouvement du marché aux produits est toujours assez calme sur nos places maritimes. La position de la plupart des articles s'est maintenue sans changements sur la semaine précédente, et il n'y a guère que les sucres qui aient montré une tendance un peu meilleure.

Cotons. — Nous renvoyons plus loin, à nos correspondances du Havre, Rouen, Mulhouse et Manchester. Nous les compléterons par quelques renseignements sur les marchés aux tissus de Belfort et de Roanne. A Belfort, la dernière bourse a été très-animée, mais la réserve des vendeurs a arrêté l'essor des affaires. A Roanne, la position des cotonnades tendait à s'améliorer, et des achats assez importants ont été passés ces derniers temps à des prix plus favorables aux vendeurs.

Laines. — Des enchères se sont tenues simultanément à Bordeaux et à Londres. Sur ces deux dernières places, les ventes continuent. Quant à Bordeaux, M. Grossard, courtier, nous envoie le résumé suivant de celles qui se sont tenues sur cette place.

« *Laines.* — Les mauvaises nouvelles du commencement de l'enchère de Londres ont occasionné le retrait de presque tous les ordres d'achat sur notre place.

» Les avis de la vente d'Anvers, commencée le 29 avril, dénotent, comme à Bordeaux, une grande irrégularité et une tendance très-faible.

» Cette baisse inattendue est généralement attribuée à la simultanéité des ventes publiques à Londres et à Anvers et aussi à l'énorme quantité de laine disponible en Europe en ce moment.

» Cependant la fabrique est partout si peu approvisionnée que l'on ne croit pas une à très-forte dépréciation des cours.

» *Peaux de mouton.* — Notre enchère a été irrégulière et sans animation. La baisse des laines et le ralentissement dans la demande des cuirs de mouton faisaient prévoir une baisse assez sensible. Mais les concessions faites ont été insuffisantes dans presque tous les cas. En résumé, les peaux à laine haute ont fléchi de 5 à 10 centimes, et les peaux courtes ont été dépréciées de 15 à 25 centimes. Ces nouveaux cours établissent une très-forte baisse sur les cuirs de mouton, que l'on peut évaluer de 4 à 5 francs par douzaine. »

Les enchères d'Anvers se tiennent en ce moment avec plus de fermeté qu'au début, et la plupart des laines offertes trouvent preneurs dans la parité de fr. 145 à 185 pour Buenos-Ayres prima.

Quant à Londres, M. Pierrard nous transmet le compte rendu suivant des enchères qui s'y sont succédé jusqu'au 2 courant :

« Il est assez difficile de résumer la marche des enchères de laines coloniales depuis leur ouverture sur ce marché. Les opinions varient beaucoup en raison des irrégularités qui se produisent et des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent les acheteurs.

» Les deux principaux groupes de consommateurs se trouvent dans une position différente.

» Dans ces derniers temps, l'industrie du peigne a dû travailler principalement pour l'alimentation régulière de ses nombreuses machines sans pouvoir rétablir la marge nécessaire entre les laines brutes et les produits manufacturés. Les tisseurs mécaniques, les filateurs et les peigneurs trouvent partout que cette position n'est pas tenable plus longtemps.

» Par contre, la carde n'a pas pris un aussi grand essor que le peigne. Elle a pu régler sa production selon sa demande, en employant une masse de déchets, blousses et laines diverses, relativement à bon compte. Conséquemment, les affaires en draperie ont mieux marché presque partout et sont encore en bonne voie.

» Dans ces dispositions si différentes, on comprend qu'il y ait eu de l'entrain pour la carde aux cours fermes de mars.

» Les acheteurs pour le peigne sont froids, et ils essayent naturellement de concilier les besoins de leurs établissements avec les exigences de leurs acheteurs de tissus.

» Malgré cela, les bonnes laines fines et propres pour le peigne se sont maintenues, depuis l'ouverture, aux cours des dernières ventes.

» Hier, on a payé des Port-Philippe 19 den. par livre pour des suints supérieurs, et jusqu'à 43 den. pour les toisons lavées à dos. »

« Tous les jours on voit des contre-parties de bergeries offertes en mars, obtenir à peu près les mêmes prix ; quand il y a une différence en moins, elle est compensée par l'infériorité de composition des lots.

» La baisse n'est donc pas générale et elle porte en majeure partie sur les toisons à dos irrégulières et défectueuses ou sur des laines à dos communes et croisées.

» Lorsque la diminution offerte dépasse 5 0/0, les détenteurs s'empressent de faire retirer leurs laines des enchères.

» Le temps magnifique qui favorise les récoltes et l'abondance du numéraire donnent beaucoup d'espoir pour la prospérité des affaires en général.

» Les importateurs ont fait annoncer la suppression de la cinquième série d'enchères de laine sur ce marché. Ils ont également fixé l'ouverture de la troisième série au 18 août prochain, ce qui laissera deux mois d'intervalle avec celle-ci qui doit se prolonger jusqu'au 18 juin prochain. »

Nos avis du Havre ne signalent que des affaires insignifiantes, ne marquant pas de changements dans les prix, mais indiquant peut-être une tendance plus facile. Pas de changements sensibles, non plus à Marseille.

Les avis de la Plata signalent à la date 10 avril, un stock faible et des prix fermes à Montevideo. A Buenos-Ayres, à la même date, régnait une demande active à prix très-fermes, avec des arrivages restreints et un stock de 500,000 arr.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés. — Nos correspondants du Havre et de Bordeaux renseignent sur la position de l'article sur ces deux places. A Marseille, le ton du marché est devenu meilleur pour les cafés bon goût, qui ont eu preneur à fr. 102 pour Malabar et Ceylan en magasin ; fr. 102.50 pour Malabar trié disponible et liv. ; fr. 110 pour bon ordinaire Java en magasin ; fr. 116 à 120 pour Porto-Rico ; fr. 120 pour Malabar plantation et Aden trié et fr. 91 pour Haïti, les 50 kilog. Les derniers avis de Londres, soit de jeudi, signalent du calme ; les Indes moyens grisâtres valaient shil. 99/6 à 100 ; à Liverpool, le même jour régnait une demande modérée, et quelques centaines de sacs Haïti ont été vendus avec la dernière baisse.

D'après une circulaire anglaise, celle de MM. James Cook et Cᵉ, de Londres, le mouvement des cafés en Europe et aux Etats-Unis, pendant les trois premiers mois, s'est résumé comme suit :

	1874	1873	1872
Arrivages en Europe. . Tonnes.	93.358	84.557	67.036
Livraisons en trois mois	42.404	64.507	45.027
Stocks au 31 mars	105.462	66.477	91.789
Arrivages aux Etats Unis en trois mois	31.720	33.710	33.626
Livraisons id	23.015	29.709	21.208
Stocks au 31 mars	12.632	11.790	19.859

D'après une autre circulaire, celle de M. Abel Rey and brothers de Londres, les stocks en Europe se décomposeraient comme suit :

		1874	1873	1872
		—	—	—
Grande-Bretagne	ton.	23.000	15.175	30.116
Hollande	»	43.690	32.480	40.790
Anvers	»	6.500	2.550	5.220
Hambourg	»	14 000	4.500	8.500
Havre	»	11.500	5.500	9.000
Trieste	»	2.150	1.630	2.060
	Ton.	100.840	61.835	95.686

Voici enfin, pour terminer, quelle était la cote du café bon ordinaire, sur les principaux marchés de l'Europe, à la fin du mois d'avril 1874 et 1873.

	1874	1873
	—	
Java, en Hollande	53/53 1/2 cts	54 1/2 cts.
Santos, à Hambourg	51/52 1/2 »	50 1/2 52 »
Rio, à Hambourg	49 1/4 50 1/2	49 49 3/4 »
Haïti, au Havre	44 1/2 45	48 49 1/2 »
Ceylan Plantation, à Londres	62 1/2 63 1/2	58 59 »
Ceylan Natif, à Londres	49 1/2 50	51 3/4

Cacaos. — Toujours même nullité d'affaires, et par suite,les cotes se maintiennent nominalement, sans changements.

Sucres. — Voir plus loin l'article que nous consacrons à cette denrée.

Cuirs. — Peu d'affaires cette semaine en provenance de la Plata; seuls, les cuirs des Etats-Unis donnent lieu à quelques affaires, au Havre, dans la parité de fr. 58 les 50 kil. pour New-York salés, verts, vaches.

Les avis de la Plata signalent de la fermeté sur les cuirs secs à Montevideo, au 10 avril, avec un stock peu important. A Buenos-Ayres, les cuirs salés sont plus fermes à fr. 95 pour Saladeros, et fr. 82 pour Mataderos; les cuirs secs sont, par contre, un peu plus faibles à fr. 150 pour Mataderos bœufs, fr. 151,50 pour vaches, et fr. 151 pour Campo. A Rio-Grande, au 1er avril, les cuirs secs étaient tenus à 360 reis, les choisis à 370 reis; les cuirs salés étaient à 185 reis, et les Saladeritas s'attendaient à un réveil de la demande.

Suifs. — Sans affaires importantes sur nos places maritimes, les détenteurs se refusant à des concessions. A Paris, au marché de mercredi, la cote a été maintenue à fr. 88 les 100 kil., pour suif de boucherie hors barrière, mais la tendance du marché a été faible, par suite de l'importance de la production et par suite des offres. Les avis de Londres sont défavorables; à une vive demande et à de la hausse qui avait régné la semaine dernière, a succédé une réaction qui a laissé le cours du suif de Russie Y C disp. à sh. 38/6, le livrable juin à sh. 38/9, le dito oct.-déc. à sh. 42, et le dito décembre à sh. 42/3.

Les avis de la Plata signalent de la baisse à Buenos-Ayres.

Indigos. — Peu d'affaires, mais, néanmoins, bonne tenue des cours. A Londres, une petite vente de 31 c. avariées a obtenu des prix très-élevés d'un acheteur français, qui a payé sh. 4/4, quoique la marchandise fût très-brisée et qu'elle contînt 50 0/0 d'eau.

Métaux. — Sur notre marché de Paris, les affaires n'ont pas beaucoup d'animation; néanmoins les étains se maintiennent en bonne position; il faut voir les cuivres sans grands changements et calmes; le plomb, par contre, est complétement délaissé. Nous donnons plus loin le cours des métaux sur la place de Paris. Sur le marché anglais, nous voyons dominer à peu près les mêmes impressions qu'à Paris, les étains Détroit ont obtenu liv. st. 101 et même plus en quelques cas, les Australie sh. 97 à 98, l'étain anglais sh. 104 en lingots et sh. 105 en barres; les cuivres sont calmes de liv. st. 74.15 à 75 pour marques ordinaires du Chili en barres, et liv. st. 87 pour Wallaroo lingots; il faut voir le plomb faible de liv. st. 21 à 20.10. A Liverpool, les cuivres sont fermes de liv. st. 75 à 78 pour marques du Chili en barres. En Hollande, les affaires n'ont pas été bien nombreuses en étain, mais les cours se soutiennent facilement, malgré cela; l'on a payé fl. 59 pour Banca disp., et fl. 54 1/2 pour Biliton à Amsterdam; fl. 59 pour Banca disp., fl. 57 pour dito vente mai et juin, et fl. 56 pour Biliton à Rotterdam. Cette fermeté a été surtout déterminée par le chiffre élevé des débouchés pendant le mois dernier.

Produits métallurgiques. — Un peu plus de suite dans les demandes cette semaine, mais ne suffisant pas à constituer l'amélioration désirée par les maîtres de forges et de fonderies. Dans la Champagne ces derniers se plaignent surtout; les forges ont quelques commandes en matériel de mécanique, de construction et de chemin de fer, ainsi qu'en fils de fer, pointes et meubles en fer. A Saint-Dizier, la fonte au bois affinage vaut 120 fr., celle au coke n° 3 fr. 115, et les fers laminés au coke de 1re classe fr. 220 la tonne. Pas de changements dans les cours ni dans la situation des groupes métallurgiques du Nord et de la Moselle. Le groupe de la Haute-Loire ne travaille qu'au jour le jour, seule, la fabrication de l'acier marche assez bien.

Sur le marché belge, l'amélioration notée dans nos dernières revues tend à s'accroître. La fonte de moulage se vend à 115 fr. mais la fonte de fusion reste toujours avilie par la concurrence des fontes luxembourgeoises; le cours actuel des fontes belges de fusion est de fr. 82 50 à Charleroi, celui des fontes du Luxembourg de fr. 70 à 72 la tonne.

En Angleterre, nous avons enfin un peu de mieux à signaler. Les détenteurs montrent plus de fermeté et les prix se sont un peu relevés. Ainsi à Glasgow, les warrants clôturent fermes à sh. 85/6 vendeurs hier jeudi. Mardi à la Bourse de Middlesborough on a payé sh. 75 pour fonte n° 1, sh. 65 pour n° 3, sh. 60 pour n° 4, sh. 56 pour truitée et sh. 53/6 pour blanche.

Charbons. — Pas de changement dans la situation qui se maintient toujours en faveur des acheteurs. A Paris, la bonne gailleterie vaut dans les environs de 52 à 53 francs la tonne prise au chantier, et le tout-venant de 42 à 43 francs. Dans le Nord, on a soumissionné 730 tonnes charbons menus secondaires à Dunkerque de fr. 3.25 à fr. 4.25 la tonne, prix moyen; on parle d'un traité de 12,000 tonnes en tout-venant meilleure qualité, pour lequel Anzin serait en pourparlers, au prix de 17 francs la tonne. Dans le Pas-de-Calais, on a traité 6,000 tonnes tout-venant à 16 francs. Dans le bassin de la Loire, les prix se maintiennent, mais l'extraction et la demande ont été réduites à la fois.

Sur le marché belge, l'extraction est toujours limitée au possible, mais sans que l'on puisse la rendre inférieure à la demande. Dans le bassin de Charleroi, on trouve facilement des fines maigres à fr. 10.50 la tonne, mais les prix sont d'une grande irrégularité.

Sur le marché allemand, les charbonnages pensent que la baisse est arrêtée, une importante vente publique de 150 tonnes charbon de la houillère Neue-Essen ayant été faite à 21 th. les 5 tonnes. Le tout-venant gras se vend 17 th. les 5 tonnes; le fine pour coke, 16 à 17 th.; le coke lavé 10 à 11 silberg, le 1/2 hect.

En Angleterre, la grève des mineurs du Durham, que nous annoncions comme probable dans notre dernière revue, a éclaté; 12,000 mineurs environ ont abandonné les mines, et cette nouvelle a fait monter les prix à Londres où les qualités domestiques valent maintenant sh. 40 la tonne. A Newcastle, une grève a pu être évitée, les mineurs ayant accepté 10 0/0 de réduction sur leurs salaires actuels. A Cardiff, la tendance est toujours à la baisse, et les grandes marques de charbon à vapeur peuvent s'obtenir à sh. 19 la tonne.

COURS DES MÉTAUX DU 8 MAI 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	1er mai.	8 mai.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre	200 »	200 »
— — en lingots — —	212 50	215 »
— anglais tough — —	M	M »
— minerais de Corocoro —	200 »	202 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris	265 »	270 »
— Détroits —	255 »	260 »
— anglais — Havre ou Rouen	260 »	265 »
Plomb de France, liv. Paris	50 50	51 »
— d'Espagne — Havre	52 »	52 »
— anglais — —	51 »	51 »
— belge et allemand, liv. Paris	53 »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre	56 50	58 »
— autres b/m. — —	55 »	57 »
— — — — Paris	55 50	57 »

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 5 Mai 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 11,202 tonnes, contre 9,102 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 2,100 tonnes pour l'année courante.

Notre marché très-ferme; warrants 86.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	95	»
Coltness id.	»	»
Summerlee id.	95	87/6
Wishaw id.	»	»
Clyde id.	90	87/6
Govan id.	90	87/6
Monkland id.	90	87/6
Langloan (à Glasgow, au Canal)	100	»
Calder id. id.	95	88
Carnbroe id. id.	92/6	87/6
Glengarnock (à Ardrossan)	95	87
Eglinton id.	90	88
Dalmellington id.	90	88
Kinneil (à Bo'ness)	90	85
Shotts id.	97/6	87/6
Almond id.	90	85
Carron (à Grangemouth)	90	»
Lochgelly (à Burntisland)	87/6	85
Lumphinnans id.	87/6	85

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.
Bourse du 6 Mai 1874.

FILÉS.

			le K°
Chaîne 27/29	1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.15 à 3.25	»
Trame 36/38	id. id.	3.25 à 3.35	»
Chaîne 30/32	Louisiane	3.35 à 3.45	»
Trame 40/42	id.	3.45 à 3.55	»
Chaîne 40	id.	4.10 à 4.15	»
Trame 50	id.	4 20 à 4.30	»
Chaîne 40	Jumel	à 4.25	»
Trame 50	id.	à 4.35	»

Chaîne 60	....	à 5.90	le kil.
Trame 100	....	à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

			le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils	..............Fr.	0.30	»
Id. » 18 »	....	0.32	»
Id. » 20 »	....	0.34	»
Id. 68 20 »	....	0.37 1/2	»
Id. 70 21 »	....	0.39	»
Id. 75 26 »	.... disponible.	0.47	»
Percale 80 26 fils..	....	0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	....	0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)
Affaires calmes.

SUCRES.

Paris, 7 mai 1874.

Dans un article sur la suppression des droits en Angleterre, M. Dureau a fait ressortir, avec sa compétence habituelle, les avantages qui peuvent en résulter pour ce pays ; il faut lire cet article instructif à tous égards, mais on ne doit pas perdre de vue que si la liberté du marché anglais peut augmenter sa prépondérance comme entrepôt des sucres, nous avons par contre la première situation comme producteur, et en cette qualité nous ne pouvons que profiter du développement qui se produira chez nos voisins.

Il faut attendre au moins la fin de ce mois pour juger le mouvement qui va se produire dans les entrepôts anglais, ceci avec d'autant plus de raison que les sucres bruts blancs assimilés aux raffinés ne seront admis à la franchise des droits qu'à partir du 21 courant.

Voici le tableau de la semaine finissant le 2 mai :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	2.950	1.260	3.480	820	30	77	91.200	61.630
Liverpool..	2.048	4.596	2.029	1.133	84	21	72.556	44.009
Clyde.....	5.400	7.560	170	1.170	»	»	52.870	31.640
Bristol.....	1.121	2.240	1.955	208	»	»	9.898	7.664
Totaux..	11.519	15.656	7.634	3.321	114	98	226.524	144.943

Quoique dans cette semaine il n'y ait eu que deux jours jouissant de la franchise des droits, on peut déjà remarquer un excédant de 4,000 tonnes dans les livraisons à la consommation, et si on continue dans la même proportion, les stocks vont diminuer rapidement.

Le Comité des fabricants de sucre des arrondissements de Lille et de Dunkerque vient de décider, par l'organe de sa commission, que la base nouvelle des transactions devait être 100°, et que chaque degré au-dessous serait calculé au 1/100 du cours du jour. Il en résulte mathématiquement que les sucres blancs d'un titrage moyen de 98° 50 à 99° ne se paieront plus que 7 fr. environ par 100 kilogrammes au-dessus des 88° au lieu de jouir de la plus-value actuelle de 10 francs ; le Comité en est donc arrivé, en ce qui concerne les sucres blancs, à la même conclusion que la réunion du 30 mars dernier à la Bourse de Paris. Si les vendeurs tiennent absolument à la base de 100°, il n'y sera probablement pas fait grande objection, mais il arrivera ce qui a déjà lieu pour les affaires d'exportation, il y aura beaucoup de catégories de sucre suivant les titrages, et chaque catégorie aura son prix différent, tant il est vrai de dire que les bases ne peuvent rien avoir d'absolu et qu'elles seront toujours corrigées par les fluctuations de l'offre et de la demande. L'avenir dira s'il est juste d'admettre dès aujourd'hui que les sucres blancs peuvent perdre 3 francs par 100 kilogrammes au régime de l'exercice des raffineries ; il est, au contraire, très-probable que l'exportation en Angleterre portera principalement sur nos plus beaux sucres et leur donnera ainsi une plus-value qui diminuera certainement cet écart présumé de 3 francs.

En attendant que toutes ces questions soient résolues, il se traite peu d'affaires à livrer sur la campagne prochaine, sauf pour l'exportation qui a payé 66 fr. 50 le n° 3 garanti et 56 fr. 50 les 12/20, anciennes conditions, fabrique, octobre à janvier.

Quant au disponible, il est très-ferme et les vendeurs sont rares ; les sucres blancs sont demandés à 65 fr. 50 ; base n° 3 ; entrepôt Paris ; les 7/9 et les 10/13 se placent facilement à 59 fr. 50 et 55 fr. 50 les 88°, entrepôt Paris.

Le stock des sucres indigènes aux entrepôts et magasins généraux du Pont de Flandre est aujourd'hui de 462,000 sacs contre 248,000, l'année dernière, à pareille époque.

Les raffinés disponibles valent de 146 fr. à 147 fr. suivant marques.

Les certificats mélis varient de 73 fr. à 74 fr. suivant les dates de création.

En résumé, nos marchés montrent une grande fermeté, et les détenteurs semblent prendre tous les jours une plus grande confiance dans l'avenir.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 7 MAI 1874.

Nous n'avons pas de grands changements à indiquer sur l'état du marché depuis notre dernière lettre.

Le calme continue et le taux du marché reste le même pour les filés et les tissus.

En filés, il s'est fait quelques affaires ; dans les sortes spéciales pour la Chine et le Japon, on a obtenu les prix demandés.

Les tissus destinés à l'impression s'écoulent difficilement ; cependant, les détenteurs ne veulent faire aucune concession. Les prix des madapolams et jaconas sont bien tenus ; il y a plus de difficultés à la vente des long-cloths et T cloths, la fabrique a de larges stocks de ces sortes.

Le marché de Liverpool est calme, les prix régulièrement en faveur des acheteurs.

ROUEN, LE 7 MAI 1874.

Rien de changé dans la position des cotons filés depuis huit jours, les prix restent sans variation et le stock est faible.

Compte 30 pour impression 8 kil., 35 1/2 à 36. Les tisseurs ont tous des engagements, et ne se pressent pas de faire des offres à livrer. Sauf l'indienne et la cretonne qui se vendent toujours, les autres sortes sont délaissées ; les rouenneries et les mouchoirs sont peu demandés ; le mois de mai, malheureusement, n'est pas animé, mais les tisseurs mécaniques ont de fortes commandes, et peuvent attendre le mois de juillet, époque où la vente pour l'intérieur se fait sur une large échelle.

LILLE, 7 MAI 1874.

Toute l'attention du monde des affaires est maintenant portée vers la variation de la température. Aurons-nous une abondante moisson, la récolte ne trompera-t-elle pas les espérances de nos vignerons ? Telles sont les questions que l'on se pose aujourd'hui, chacun étant convaincu qu'il ne pourra que profiter de la richesse générale. On sait du reste que le paysan n'achète pas de tissus si l'année n'a pas été bonne, et l'ouvrier des villes lui-même n'achète pas de nouveaux vêtements quand le pain est cher. On suit donc avec anxiété les nouvelles du froid et de la gelée, et on y attache une telle importance qu'il pourrait bien se produire une reprise générale au moment même où la récolte sera regardée comme définitivement sauvée.

Jusqu'ici tout va bien dans nos campagnes, les fruits ont bien un peu souffert de quelques gelées blanches, mais les blés sont magnifiques et les lins, à part quelques champs tardivement ensemencés, donnent de très-belles promesses.

Malheureusement nous ne pouvons pas apprécier la situation de l'industrie dans des termes aussi flatteurs. La toile de lin se vend moins bien aujourd'hui qu'avant Pâques surtout dans les genres tissés à la mécanique ; et les toiles fines, dont la production est restreinte, s'écoulent avec moins de facilité. Les fils suivent le plus souvent le mouvement de la toile, et le manufacturier est peu disposé à acheter quand la mévente de ses produits immobilise une bonne partie de son capital. Si l'exportation n'enlevait une partie de nos fils de lin, d'étoupe et de jute, les stocks augmenteraient, mais grâce à la demande du dehors ils restent dans les limites modérées. Un peu plus d'affaires à livrer en lins de Russie, mais les lins de pays sont toujours négligés.

A l'extérieur, l'industrie linière n'est guère plus florissante qu'en France, et les nouvelles de la Belgique, de l'Ecosse et de l'Irlande sont d'un caractère défavorable.

Le commerce extérieur s'établit comme suit : par la principalité de Lille pendant le mois d'avril :

	Importations.	Exportations.
Lins..................	3.203.505	620.702
Fils..................	48.320	263.609
Toiles................	30.856	9.862

Par le port de Dunkerque, du 9 avril au 3 mai :

Importations.		Exportations.	
Lins..............	222.000	Lin..............	26.723
		Jute..............	22.000
		Fils de lin.......	22.593
		Fils de jute......	42.052
		Toiles de lin.....	70

Les affaires à Roubaix n'ont pas subi de changements depuis la semaine dernière.

Notre marché aux blés était encore hier assez bien approvisionné ; la vente s'est faite lentement aux anciens prix. Dans le commerce, les vendeurs demandaient une légère hausse, mais ils l'obtenaient difficilement et les affaires ont été très-calmes. Les farines étaient moins offertes et on obtenait 50 centimes de plus soit 49 fr. 50 à 50 fr. en consommation. Menus grains négligés, les avoines en hausse.

L'amélioration pour les sucres que nous avons signalée la semaine dernière s'est maintenue sans faire de nouveaux progrès. Les prix sont fermes, mais les transactions peu importantes. Le 7/9 est encore à 58 fr.; les 88° de 54 fr. à 54 fr. 25; les raffinés en pain de 6 kil. n° 1, restent stationnaires à 149 fr.

Il y a une légère hausse sur les alcools par suite des bruits répandus sur les dommages causés par la gelée sur les vignobles du Midi. Les vendeurs se tiennent sur la réserve, et de leur côté les acheteurs ne paraissent pas être très-désireux de s'engager. On attend des deux côtés, et dans le cas qui nous occupe, c'est le mauvais temps qui donnerait une extrême activité aux affaires; on cote :

3/6 fin disponible	»
— courant	60 »
Mélasse disp.	59 50
A livrer 4 d'été	60 50
— 4 derniers	58 »
— 3 prochains	60 »

Les charbons ont toujours une tendance à la baisse : on offre les maigres de 15 fr. à 17 fr. la tonne, les gras de 17 fr. à 20 fr.

LYON, 7 MAI 1874.

Soies et Soieries. — La grande, l'unique préoccupation de notre place devrait être en ce moment la question de savoir si les éducations marchent bien, et ce qu'il y a lieu d'espérer. Or, telle est l'atonie générale des affaires que l'on n'a presque pas fait attention aux gelées qui ont sévi ces jours-ci et dont la vigne a tant souffert. Cette crise météorologique qui, en tout autre temps, eût impressionné les esprits n'a eu cette année aucun effet sur les cours. D'abord on s'est dit que les mûriers étaient assez forts pour résister, qu'il n'y avait eu aucune pluie, et que dès lors les dégâts seraient peu sérieux; et, de plus, chacun a ajouté tout bas : Il y a tant de soies qu'il n'y aurait que demi mal à ce que la récolte fût un peu diminuée. Donc l'abaissement anormal de la température n'a causé aucun émoi dans le commerce des soies.

Ceci indique assez quel découragement règne parmi les détenteurs. La dernière cote a encore paru avec de la baisse; mais cette indication officielle des cours n'empêche pas que des prix plus bas ne soient acceptés suivant les circonstances et les besoins. Le désir d'écouler domine toujours.

Les entrées à la condition, quoique en voie de diminution, se soutiennent encore, elles sont entretenues surtout par les achats qu'opèrent les maisons qui fabriquent les genres employés à la confection et aux garnitures. Cette branche de la fabrique marche très-bien; c'est la seule qui soit en pleine activité.

L'état des marchés extérieurs est toujours très-calme. Aucune grosse affaire n'a été signalée pendant cette semaine.

LE HAVRE, 7 MAI 1874.

La petite amélioration commerciale que nous avions eue à vous signaler pendant une ou deux semaines n'a pas duré, et nous sommes revenus depuis huit jours au grand calme pour les articles. Les froids survenus ne sont pas sans laisser quelques appréhensions, et ensuite on veut voir ce qui va se passer à la réouverture de notre Chambre.

Cotons. — Ce que nous vous disions il y a huit jours de l'abondance des approvisionnements a dominé la situation, toute la semaine, et malgré des recettes de plus en plus faibles aux ports américains, en dépit d'avis toujours défavorables sur la prochaine récolte, nos marchés d'Europe se sont péniblement traînés avec de petites transactions journalières et des prix, sinon faibles, au moins faciles parfois. Le fait est naturel, la filature possède actuellement chez elle un certain stock de coton, elle en a passablement à lui venir par suite des forts achats à livrer faits il y a un mois, et on ne retrouve chaque jour au marché que de rares industriels n'ayant pas opéré précédemment, ou ceux qui ont des réassortiments à faire. Il n'y a pas à s'étonner si avec une pareille situation les ventes de chaque jour ne dépassent pas une moyenne de 6 à 700 balles. A Liverpool la situation est identique, et l'on n'y vend pas au-delà de 10 à 12,000 balles par jour, expéditions comprises. Ici aussi, nous avons du reste de rondes expéditions directes, et en avril spécialement on a sorti du marché au-delà de 54,000 balles.

Si l'abondance du coton et la longueur des transactions s'opposent à tout mouvement de hausse durable, pour le moment, il n'y a pas non plus prise pour la baisse, en raison des avis qui nous parviennent des Etats-Unis.

D'abord les recettes sont tombées à des chiffres qui seraient inquiétants si nous n'avions pas l'abondance de coton. Ainsi après avoir eu 29,000 balles de recettes la semaine dernière, contre 47,000 balles en 1873, on ne nous signale que 16,000 balles pour les cinq premiers jours de la huitaine en cours, et nous allons comparer avec une huitaine de 43,000 balles l'an dernier.

La chute progressive des recettes semble bien indiquer un épuisement certain dans l'intérieur, et cependant les données que l'on possédait il y a quelque temps n'autorisaient pas à croire à un épuisement aussi tranché. On est à se demander aujourd'hui si les mauvais temps signalés depuis un mois n'ont pas eu sur les recettes un effet matériel, en même temps qu'un effet moral. Il serait vraiment possible que les mauvais chemins eussent entravé les expéditions, et qu'aussi les planteurs, en présence de temps défavorable à la prochaine récolte, aient voulu conserver encore bonne partie de ce qui leur restait de vieux cotons pour profiter de meilleurs prix.

Il faut attendre un retour des beaux temps pour être bien édifié sur la vraie situation.

En ce qui concerne la marche de la nouvelle récolte, nous vous avons dit précédemment que dans le Texas, où les semailles se font plus tôt qu'ailleurs, on avait plus planté que l'année dernière. Il n'y a rien encore de positif pour les autres Etats, et on en est toujours à dire que l'on sèmera moins. Il y a eu des pluies encore, des gelées partielles aussi, et on a signalé la continuation des inondations. Ce sont là des circonstances défavorables sans doute, mais leur principal effet est de retarder la récolte, et l'on ne peut rien dire sur son abondance, celle-ci étant surtout le fait de l'arrière-saison.

Nous croyons bien sincèrement qu'il n'y a pas encore lieu de se préoccuper des nouvelles reçues jusqu'à présent, et que le mieux est d'attendre tout en conservant nos cours actuels. Ils sont à fr. 101/102 pour bon T. O. Louisiane. à fr. 99/100 pour dito Georgie, fr. 60 pour Bengale fr. 71/72 pour Oomra courants, etc. — A livrer, peu de mouvements et cours conséquemment à peu près nominaux comme il y a huit jours.

Le coton à terme s'est traité à fr. 98 pour Louisiane base de low middling sur mai, fr. 100 sur juin, fr. 102 sur juillet à septembre, et il en est resté plutôt acheteur à ce dernier prix pour ces époques.

Les petites ventes journalières jointes aux expéditions directes nous procurent toujours de forts débouchés et notre stock diminue légèrement. Par contre, les quantités en mer augmentent par suite des expéditions qui s'opèrent toujours fort régulièrement d'Amérique et de Bombay.

Voici nos stocks:

	1874	1873
Etats-Unis	98.000	44.820
Brésil	5.320	18.970
Indes	31.590	75.970
Autres	1.790	3.630
	136.700	143.390
Cotons en mer :		
Etats-Unis	67.704	36.424
Brésil	2.909	888
Indes	70.310	22.885
	140.923	60.197

Il résulte de ces chiffres que nous avons actuellement un approvisionnement de 74,000 b. plus fort que l'an dernier, avec une filature mieux approvisionnée elle-même.

Cafés. — Les débouchés de la semaine ont été de 3,711 s., et l'on a encore reçu 18,015 s., en sorte que le stock s'accroît toujours.

Voici le mouvement de l'article sur place depuis le 1er janvier.

	1873.		1874.	
Arrivages	178.770 sacs	507 fûts.	229.297 sacs	314 fûts.
Débouchés	176.194 —	347 —	91.941 —	249 —
Stocks	82.026 —	112 —	214.939 —	162 —

La consommation n'aura pas pris plus cette semaine que les précédentes, bien que nous observions cependant qu'il y a plutôt tendance à revenir aux achats, depuis un ou deux jours. L'exportation a aussi traité quelques petits lots Brésil. Les prix ont été faibles d'ailleurs et l'on a de nouveau traité le Haïti de fr. 90 à 92, le Gonaïves de fr. 97 à 98, le Malabar à fr. 105, le Guatemala de fr. 110 à 115. En dernier lieu, on a liquidé 15,000 s. Haïti, Manille et Guatemala à fr. 90, 100 et 110 respectivement. Ces cafés qui étaient tenus ici pour une maison de Londres qui est arrêtée, ont été pris par la spéculation allemande dont nous avons eu l'occasion de vous entretenir.

On comprend de moins en moins ces opérations, et si la consommation a le bon sens de prendre peu à peu pour ses besoins journaliers, elle pourra le faire sans provoquer d'animation ni de hausse, et nous arriverons tout doucement à la nouvelle récolte du Brésil qui s'annonce toujours sous les meilleurs auspices.

CUIRS. — Cet article reste faible, et on n'a pas vendu au-delà de 8,000 pièces de gré à gré, cette semaine, en bonne partie New-York salés vaches à fr. 59 ; puis à 58.

INDIGOS. — Les dépêches de l'Inde signalent de légères pluies, ce qui a amélioré les apparences de la récolte. Il n'a pas fallu plus pour nous remettre au calme. On n'a coté que 12 c. Bengale et 3 s. Guatemala. On a beaucoup de peine à obtenir les prix extrêmes précédents.

LAINES. — C'est à peine si l'on a vendu une centaine de balles depuis huit jours. L'attention des acheteurs est portée à Londres et à Anvers où se font actuellement de grosses enchères. Les nôtres sont annoncées pour commencer le 19 courant. Nous avons, depuis quelques jours, de fortes importations de la Plata, mais on n'offrira sans doute que partie pour le moment à la vente.

AUTRES ARTICLES. — Les bois de teinture restent en bonne position, et l'on a payé jusqu'à fr. 7 25 pour Campêche Cap disponible, fr. 6 87 1/2 pour dito à livrer. — En saindoux, 500 tierç. Wilcox, attendus par voiliers, viennent d'être laissés à fr. 63 50. — Les autres articles sont généralement fort calmes.

BORDEAUX, LE 6 MAI 1874.

VINS. — Pendant toute la semaine dernière, la température a été très-favorable à nos vignes qui ont continué à faire des progrès satisfaisants : toutefois, dans ces derniers jours la température s'est abaissée et nous avons eu, comme dans les vignobles du Nord, quelques gelées, qui cependant n'ont touché que quelques localités particulièrement exposées, et dont il est encore impossible de préciser l'importance

Le temps est toujours froid; mais nous espérons que les gelées ne se renouvelleront pas.

Les affaires sont restées très-calmes pendant la dernière huitaine; cependant on continue à acheter quelques petits vins de 1872 sur la base des prix des dernières affaires.

SPIRITUEUX. — La baisse sur les 3/6 a fait de nouveaux progrès, et nos cours continuent à être très-faibles par suite des avis reçus des lieux de production; les prix sont faiblement tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible,	fr.	99 à 98
3/6 Nord	id.	70 à 68

CÉRÉALES. — Marché plus ferme, blés moins offerts, tenus à fr. 31,50 les 80 kil., pour qualités ordinaires.

Les marchés de notre rayon, tenus depuis huit jours, ont été faiblement approvisionnés. La culture n'offre que de très-petits lots de blés, on croit qu'elle est épuisée et qu'il nous faudra forcément avoir recours aux blés exotiques pour atteindre la prochaine récolte.

Les farines sont plus demandées dans les prix de fr. 52 à 53 pour les 1res marques, et de fr. 51 à 52 pour les marques secondaires et inférieures.

Il nous arrive, chaque semaine, des farines 2es d'Espagne, qu'on vend couramment dans les prix de fr. 40 à 46 suivant qualité. La plupart de ces farines provenant de remoulles sont de qualité inférieure et ne peuvent être employées que mélangées avec de bonnes farines indigènes.

On commence à se plaindre de la sécheresse et de l'état des blés dans les terres médiocres et de coteaux ; dans les bonnes terres, les apparences sont toujours très-belles.

Les sons demandés à fr. 20, les repasses à fr. 22, les avoines à fr. 26,50 à 27,50.

PRODUITS RÉSINEUX. — Les brais nouveaux n'ont pas encore paru, les prix ne se font que sur les brais de l'ancienne récolte.

La nouvelle récolte commence à se montrer, et il s'est traité déjà de grandes affaires à livrer en colophanes dans les qualités Hugues supérieures, les autres qualités plus basses trouveraient emploi même à des prix assez doux.

L'essence de térébenthine est toujours en baisse, elle est tombée de 2 francs au marché de ce jour, et on présume que la baisse n'a pas dit son dernier mot.

Galipot mi-larmeux rare : il en reste très-peu et il ne s'en récoltera plus qu'en novembre prochain.

Voici les cours des résineux au marché de Saint-Julien, de ce jour :

Brai sec clair ordinaire,	fr.	14	»	les 100 kil.
Id. 1/2 clair		13	50	»
Id. noir		13	»	»
Essence de térébenthine,		64	»	»
Résine jaune,	fr.	14	»	les 100 kil.
Pâtes de térébenthines,		90	»	le tonneau de 4 barriques.
Galipot mi-larmeux,		42	»	»
Colophane Hugues n° 1,		22	» à 25 »	les 100 kil.
Id. ordinaire,		17	» à 19 »	»
Demi-colophane,		16	»	»
Goudron ordinaire,		55	»	la chalosse.
Id. de gaz,		60	»	»

A l'heure où nous mettons sous presse, notre correspondance de Marseille ne nous est pas encore parvenue.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 8 mai. — Cotons : marché calme, acheteurs réservés. Ventes 200 balles, très-ordinaire, Louisiane disponible, fr. 101 ; bon ordinaire, Oomraw disp., fr. 72 les 50 kil. — Cafés : fermes. On a vendu 500 sacs Rio, non lavés, à fr. 92 les 50 kil. — Suifs : en baisse.

MARSEILLE, 7 mai. — Blés : même fermeté dans les prix, malgré des affaires peu actives. Importations nulles. — Graines oléagineuses faibles. On a vendu 500 quintaux arachide Galam, à 29 25 les 100 kil.

LIVERPOOL, 8 mai. — Cotons : Ouverture du marché : ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché calme, prix tenus. Importations, 4,000 balles.

NEW-YORK, 7 mai. — Pétrole : Standard White (le gallon), 14 cents 5/8; dito à Philadelphie, 14 cents 5/8.—Farine exra-state : 6 50 à 6 dollars 70 le baril de 88 kil. — Maïs : 87 cents les 35 litres. — Froment rouge : 1 dollar 63 cents les 35 litres. — Café Rio fair : 19. — Sucre raffiné : bonne qualité sur Moscovade, 7 3/4. — Saindoux : marque Wilcox, 10 7/8. — Lard, 10 1/8. Le tout sur place, à New-York.

BOMBAY, 6 mai. — Cotons : Dhollerah rs 167, Oomrawuttée 176, Dharwar rs 201, Broach rs. 192, Comptoirs 175. Expéditions de la semaine, 92,000. Ventes de la semaine, 30,000. Importations ou arrivages de la semaine, 63,000. Quantités dans le port, 143.000. Graine de lin rs 0 0. Cuivre 56 »/». — Change sur Londres, à 6 mois, 1 sh. 11 7/16 à »/».

CALCUTTA, 6 mai. — Coton : fair Bengale 14 roup. 1/2 a. — Jute : 24 roup. »/». — Graine de lin : Patna bonne qualité 4 roup. 10 a. — Graine de colza : bonne qualité 3 roup. 2 a. — Riz : table 4 r. 3 a.; Ballam 3 r. 5 a. — Fret pour Londres : salpêtre 00, graine de lin 00, graine de colza 00, jute 00, riz 00. — Change : sur Londres, à 6 mois, 1 sh. 11 3/8 pen. par roupie.

CHRONIQUE AGRICOLE

Après des chaleurs exceptionnelles pour la saison, nous avons eu une température très-froide pendant le jour et des gelées assez intenses pendant les nuits. L'opinion s'est fortement préoccupée des conséquences de ce retour subit du froid, et comme il arrive toujours dans des circonstances semblables, on a exagéré le mal là où il était et on l'a inventé là où il n'a point paru.

D'après les divers renseignements qui nous sont parvenus de personnes très-compétentes et totalement étrangères à la spéculation, nous devons reconnaître que le dommage, bien qu'il existe, n'a pas l'importance que lui attribuent des esprits pessimistes. Dans l'Yonne, l'Aube, la Côte-d'Or et la Marne, des vignes basses ont souffert, mais les coteaux ne sont pas sérieusement atteints. Les vignobles du Rhône et de la Saône n'accusent que des dégâts partiels, et le Languedoc ne se plaint presque pas. L'effet des gelées, nul ou presque nul dans le Bordelais, est plus sensible dans la Dordogne et les Charentes, et assez sérieux dans les vignobles du Centre et de l'Ouest. Partout les arbres fruitiers ont souffert, les noyers principalement ne donneront qu'une récolte très-minime. Quant aux céréales, sauf quelques pièces de seigle qui étaient en fleurs et dont le produit sera médiocre, nous n'avons aucune plainte sérieuse à constater. Les blés sont partout très-forts, et le temps sec leur est favorable.

Les prairies artificielles laissent à désirer. Il est à craindre que la récolte en fourrages ne soit mauvaise, ce qui serait fâcheux à tous les points de vue.

Sous l'influence de ces nouvelles, les prix des blés et des menus grains se sont raffermis sur la plupart des marchés, et beaucoup de mercuriales accusent une hausse d'environ 50 centimes par quintal.

Les farines, entraînées par la hausse des blés, sont tenues à des prix plus élevés, sans être toutefois d'une vente facile.

Sur nos grandes places maritimes, les arrivages sont peu importants et les prix fermement tenus.

Voici quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français dont les approvisionnements du reste sont toujours très-faibles, indice certain de l'épuisement des stocks de la culture : blés 35.50 à 39, seigles 25 à 26, orges 26 à 28, avoines 24 à 26, farines 50 à 53 fr. Le tout aux 100 kilos, en marchandises immédiatement disponibles.

A Paris, le grand marché de mercredi n'a eu qu'une importance secondaire. Les blés, bien que peu abondants à la vente, ont suffi aux demandes de la meunerie, qui était d'autant plus réservée dans ses achats que les basses eaux limitent son travail. Les blés indigènes se sont traités de fr. 36 à 39 et 39 50 les 100 kilos en gare à Paris, et

les blés étrangers, de fr. 34 50 à 38 50 les 100 kilos sur wagon au Havre. Ces cours ne constituent aucun changement sur ceux du marché précédent; ils accusent une tendance ferme et rien de plus.

Les seigles, de fr. 26 à 26 50; les orges, de fr. 27 à 28 25 et 28 50 les 100 kilos, constatent un peu de hausse. Les hauts prix des avoines provoquent quelques offres de l'étranger; aussi les affaires traitées aux cours extrêmes de fr. 24 50 à 26 50 accusent une tendance plus faible. Les farines de consommation sont peu offertes et d'un placement régulier en boulangerie, aux cours extrêmes de fr. 77 à 79 et 80 les 159 kilos, toile à rendre. La marque Darblay est à fr. 79.

Les farines de spéculation donnent lieu à peu d'affaires. Les cours, très-mobiles, selon les variations de la température, sont soumis, en outre, à des positions de place.

On cote :

	8 marques.	Supérieures.
Courant	78 »	77 »
Juin	78.25 à 78.50	77.25
Juillet et août	76.75	76 »
4 derniers	68 »	67 »

Les 159 kilos, toile perdue.

Les blés de terme sont bien tenus; courant, fr. 38; juin, 38; juillet et août, 34 75; 4 derniers, 31 75, les 100 kilos

Huiles. — Faiblement tenues et sans affaires; la spéculation est dans l'expectative jusqu'à ce qu'elle soit fixée sur la récolte.

Colza. — Disponible et courant, fr. 79; juin, 79 50; juillet et août, 81; 4 derniers, 82 50; 4 premiers, 83.

Lin. — Disponible et courant, fr. 80; juin, 80 50; juillet et août, 81 50; 4 derniers, 81 50, les 100 kilos.

Spiritueux. —Les avis reçus des contrées vignobles ont été le point de départ d'une hausse sensible; cependant les acheteurs paraissent peu empressés aux cours actuels : courant, fr. 63; juin, 63; juillet et août, 63; 4 derniers, 61 50; 4 premiers, 60, l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi 5 heures.

Derniers cours.

Les avis qui nous parviennent des contrées viticoles confirment, en les aggravant malheureusement pour quelques localités, les renseignements que nous donnons plus haut. Il n'y a plus d'illusions à se faire sur les dégâts occasionnés par les gelées, les pertes sont immenses en Bourgogne, en Champagne et dans le Centre.

Malgré ces tristes nouvelles, les cours des vins et spiritueux ne présentent pas de variations sensibles. Si d'un côté, les vins sont en hausse, les spiritueux sont faibles.

Les farines et les blés sont stationnaires avec des affaires très-limitées.

Les renseignements continuent à être très-bons sur les récoltes des céréales en terre.

En huiles, peu ou point d'affaires, cours faibles et plus nominaux que réels.

E. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		30 avril	7 mai
ACTIF			
Encaisse métallique		1.074.054.010	1.092.980.099
Portefeuille	Paris. — Commerce	471.120.955	402.360.544
	Succursales. Id.	446.213.007	436.696.413
	Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
	Bons du Trésor	872.175.000	872.175.000
Avances sur	Lingots	6.583 800	7.327.300
	Effets publics	40.213.000	40.674.950
	Valeurs de chemins de fer français	62.908.350	62.955.550
	Obligations du Crédit Foncier	1.806.200	1.824.900
Rentes disponibles		67.307.402	67.307.402
Divers		9.421.203	9.812.738
PASSIF			
Billets à ordres et récépissés		8.123.697	7.954.942
Billets au porteur en circulation		2.628.928.800	2.555.985.220
Compte courant du Trésor		162.591.606	153 134.835
Comptes courants particuliers Paris		170.186.750	195.099.986
— — Succursales		23.963.195	24.170.303
Escompte et intérêts divers		24.164.600	25.247.069
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	18.926.089	»
Portefeuille commercial	»	78.277.005
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	743.500	»
Avances sur valeurs	527.850	»
Divers (*actif*)	391.535	»
Billets en circulation	»	72.943.580
Compte courant du Trésor	»	9.456.771
Comptes courants particuliers	25.120.344	»
Escomptes et intérêts divers	1 083.069	»

Bilan de la Banque de France. — Le portefeuille a déjà perdu toute l'augmentation de la semaine dernière. L'accroissement de 66 millions, constaté la semaine dernière, se trouve transformé en une diminution de 78,277,005 francs, et le portefeuille de Paris entre pour 68 millions dans cette somme.

Ces remboursements ont fait rentrer pour 72 millions de billets; la compensation est donc pour ainsi dire complète entre ces deux articles.

En dehors de ces mouvements, nous voyons un accroissement des comptes courants particuliers de 25 millions; simultanément, il est vrai, le compte du Trésor diminuait de 9 millions. Comme nous l'avons déjà observé ces dépôts en comptes courants ont permis de verser des espèces à la Banque, et l'encaisse s'est accru de 19 millions. Nous touchons presque à 1,100,000,000 de francs et la circulation des billets ne dépasse pas 2,555,000,000 de francs.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 7 mai
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	1.092.9
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.555.9
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	839.0
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	105.4
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	219.2
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	153.1

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

7 mai 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	35.709.555	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	20.709.555
Total	35.709.555	Total	35.709.555

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.803.274
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.149.624	Portefeuille et avances sur titres	21.784.564
Compte du Trésor	7.113.589	Billets (réserve)	9.028.160
Comptes particuliers	20.012.507	Or et argent monnayés.	580.392
Billets à sept jours	367.670		
Total	45.196.390	Total	45.196.390

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation. L. ST.	Diminution. L. ST.
Circulation	420.460	»
Compte du Trésor	»	7.449.533
Comptes particuliers	2.018.577	»
Portefeuille et avances	»	4.647.605
Réserve des billets	»	660.620
Encaisse métallique	235.194	»
Fonds publics disponibles	»	»

Bilan de la Banque d'Angleterre. — L'accroissement du portefeuille n'a pas plus persisté en Angleterre qu'en France. L'opération faite par le Conseil de l'Inde étant terminée, la somme des escomptes et avances s'est abaissée de liv. st. 4.647.000; mais les besoins du Trésor se sont manifestés par les retraits de son compte courant qui s'est abaissé de liv. st. 7.445.000.

Pour répondre à cette demande, la Banque a pu utiliser les 2,018,577 liv. st. que les particuliers ont versés en compte courant, et pour compléter la différence elle a mis en circulation liv. st. 420.460. La réserve des billets a baissé de

liv. st. 660.620, quoique l'encaisse métallique ait gagné liv. st. 235.194.

La proposition des réserves aux engagements à vue qui était encore de 42 0/0 il y a quinze jours, et était tombée à 31 0/0 la semaine dernière, s'est à peine améliorée dans le dernier bilan.

La Hausse de l'escompte sur le marché anglais. — Plusieurs causes ont agi simultanément pour déterminer la hausse de l'escompte à la Banque d'Angleterre ; une opération de trésorerie, faite pour le compte du conseil de l'Inde lui a donné une première secousse qui a été d'autant plus ressentie que son équilibre était instable.

Pour rembourser un emprunt le conseil de l'Inde a fait usage de ses ressources en retirant ses dépôts, et on a cherché à combler le vide ainsi produit par des demandes d'avances à la Banque. Le portefeuille s'est accru tout à coup de 7 millions; la semaine précédente, il ne dépassait pas 19 millions, et tout à coup il s'est trouvé porté à 26, c'est la plus brusque oscillation que nous ayons observée depuis longtemps. Au même moment, la réserve métallique baissait presque de un millier de livres. De là une grande demande de capital sur la place et des recours à la Banque, non-seulement pour le compte de l'Inde, mais encore pour la liquidation du Stock-Exchange dont les opérations ont été un peu plus difficiles que d'ordinaire. Cette rareté du capital coïncidait avec une légère hausse dans le prix de l'argent et un faible écoulement d'or sur Paris. Il n'en fallait pas plus pour déterminer la Banque à défendre son encaisse déjà si affaibli, et elle a porté le taux de l'escompte de 3 1/2 0/0 à 4 0/0.

La même hausse s'est produite au dehors, et il faut voir là un des effets de la différence du taux de l'intérêt entre la place de Paris et celle de Londres. En ce moment avec l'abondance de capitaux en quête de placement, et la lourdeur des affaires, le taux de l'escompte devrait être à 2 0/0 à Londres; s'il n'a pu se maintenir à 3 1/2 0/0, c'est que la Banque de France maintient le sien à 4 1/2 0/0 pour reconstituer ses réserves métalliques et reprendre ses paiements en espèces. Cette faible différence du taux de l'intérêt entre les deux places a cependant fini par engendrer des opérations qui ont produit leur effet accoutumé sur les cours du change et les ont déprimés à ce point que depuis quelque temps il a été avantageux de faire des remises en or sur Paris. La semaine dernière le change de Londres sur Paris était tombé assez bas pour qu'il fût avantageux d'expédier du métal en France. Cet effet se produit depuis quelques temps, si nous y joignons la liquidation des opérations engagées à l'étranger pour la négociation des traites achetées en vue du paiement de l'indemnité de guerre, on comprendra comment, depuis le 2 janvier, l'encaisse métallique de la Banque de France a pu s'élever de 766 millions à 1.174 millions de francs.

Est-ce une raison de craindre une nouvelle élévation du taux de l'escompte comme l'année dernière ? Non, les circonstances ne sont pas les mêmes. Les échanges commerciaux sont sans entrain, partout on cherche à écouler un stock trop considérable, de ce côté on n'a pas à craindre des demandes d'escompte, on les souhaiterait plutôt; d'un autre côté, l'Allemagne est saturée d'or pour le moment et on n'a pas à craindre un nouveau drainage de ce métal sur le marché anglais.

La véritable cause de tous ces embarras ce sont les accumulations de métaux précieux faites dans deux immenses réservoirs qui les absorbent comme dans un gouffre et d'où ils ne ressortent pas jusqu'ici, où même ils séjournent inutiles pour les usages du commerce. On peut évaluer à plus de 2 milliards 500 millions les sommes ainsi soustraites à la circulation monétaire en France et en Allemagne, et conservées à l'abri des demandes du public dans les caisses du Trésor et des banques.

La Banque d'Angleterre étant le seul réservoir métallique où on peut puiser à bureau ouvert, faut-il être surpris que les directeurs mettent le plus grand soin à ne délivrer le métal qu'à *son véritable prix*, prix auquel on arrive en tâtonnant par la hausse ou la baisse de l'escompte.

Le Bill sur la circulation fiduciaire aux États-Unis et le Veto du président Grant. — Beaucoup de députés ont cherché à se faire un moyen de popularité en se montrant partisans de l'accroissement de la circulation du papier. Dans quelques États, comme les dernières élections le prouvent, cela ne leur a pas réussi; mais dans d'autres, le corps entier des électeurs a soutenu ses représentants dans cette voie. M. Coburn, de l'Indiana, trouvant ainsi un puissant appui, a groupé dans un habile discours tous les arguments qu'on avait fait valoir jusqu'ici.

Il pénètre de suite au cœur de la question et s'efforce de répondre à l'objection si souvent renouvelée dans les débats, quand on faisait observer que les États du Sud et de l'Ouest ne réclamaient pas du papier mais du capital. C'est là, en effet, le principal vice du remède que l'on propose; aussi, pour le combattre, il n'hésite pas à déclarer, ce qui est complétement faux, que le capital, bien loin d'être rare dans ces régions, y est très-abondant. Ce qui leur fait défaut, ajoute-t-il, c'est la circulation du papier. Mais qui les empêche d'en acheter s'ils ont des produits à donner en échange? Voilà la réponse à laquelle il n'a pas répondu. S'ils ne peuvent en acheter, il faut leur en procurer d'une autre façon, et le bill voté par le Congrès pourra de suite atteindre ce but; c'est à titre de secours qu'on leur distribuera du papier.

Quant à la circulation fiduciaire des banques, il vaut mieux l'accroître de 50 millions de dollars, que d'en retirer un seul des mains du public.

M. Coburn résume ainsi les conséquences de cette nouvelle émission sur la reprise des paiements en espèces, et signale les avantages du papier-monnaie :

« La valeur du papier en circulation dépend moins de » son échange à vue contre des espèces métalliques que » de l'habileté et de l'intelligence des peuples pour payer » les impôts et permettre ainsi de rembourser le capital et » les intérêts de la dette publique. »

« Pour reprendre les payements en espèces il faut entre- » tenir l'activité des affaires, et pour atteindre ce but une » nouvelle émission de papier est nécessaire. Les paye- » ments en espèces ne sont qu'un accident passager dans » la vie des peuples; partout à la moindre crise les Ban- » ques ferment leurs guichets et le cours forcé est régula- » risé par la loi. Avec le temps et du crédit le gouverne- » ment remboursera sa dette et verra le papier revenir au » pair avec l'or. A la fin de la guerre la somme de papier » en circulation était plus considérable qu'aujourd'hui et » néanmoins le pays était prospère. Les embarras datent » du moment ou le chiffre du papier ne s'est pas trouvé » en rapport avec la somme des affaires. Les greenbacks » ont donné une vie nouvelle à la nation dans la paix et » dans la guerre. Avec ce nouvel instrument les salaires » ont haussé de 50 0/0, c'est la monnaie du pauvre, du » fermier, elle maintient le haut prix des produits et » une large demande sur le marché intérieur, que peut-on » souhaiter de plus ? »

La conclusion de ce qui précède, c'est que le Congrès a le droit de créer une monnaie de papier en temps de paix, quand on lui accorde à peine ce droit en temps de guerre, sous la pression de la nécessité. La situation actuelle ne présente aucune analogie avec ce qu'elle était pendant la guerre de la sécession. Espérer rétablir la confiance en émettant du papier à cours forcé quand ce papier n'a pas sa place dans la circulation, c'est oublier ce que l'expérience nous a appris, bien loin de raffermir le marché, s'expose à l'ébranler de nouveau et on aggrave le mal bien loin de le soulager. Ces craintes n'étaient pas partagées par une partie de l'opinion publique; la nouvelle émission de greenbacks devait être le commencement de l'âge d'or; chaque nouveau dollar émis paraissait doué du pouvoir d'en faire naître d'autres sur son passage; le crédit des Banques devait s'étendre et chacun devait en avoir sa part; il suffisait même de se présenter dans Wall-Street et de remplir son portefeuille de valeurs dont la hausse inévitable devait couvrir d'or les heureux possesseurs. Avant même que le bill ne fût voté, le mouvement de hausse était déjà lancé, et aussitôt le résultat connu, on a cherché à réaliser. De là, les fluctuations du Stock-Exchange dans ces derniers temps.

On avait grande confiance dans l'accroissement de la circulation pour activer les affaires et relever les cours des fonds publics; le Congrès a donné satisfaction à l'opinion, et les cours des valeurs au lieu de s'élever à la Bourse se sont abaissés. Les promesses dont on faisait tant de bruit ont été escomptées et on a de suite réalisé.

Le président Grant, plus sage que le Congrès, et essayant de redresser l'opinion qui s'égare, n'a pas hésité à mettre son veto sur le bill qui élevait à 400.000,000 de dollars la circulation des greenbacks.

Il déclare que ce projet en augmentant la quantité du papier-monnaie s'éloigne des vrais principes et viole les garanties accordées par la loi, il recommande instamment de reprendre le plus tôt possible les paiements en espèces.

On voit jusqu'où peut conduire l'ignorance des lois de

l'économie politique. Sans principes pour se diriger, on se laisse entraîner par les apparences, et on s'égare dans des questions qui touchent la communauté tout entière.

L'émission de nouveaux billets quand il y a déjà suspension des paiements, ne produit pas de moins funestes résultats que la falsification des monnaies, quand on essaye d'en accroître le chiffre par la diminution de la valeur; agir ainsi c'est porter le plus grand trouble dans la production d'un pays par suite de la hausse artificielle qu'on ne tarde pas à observer dans les prix. Comment donc placer les produits de l'industrie ainsi surtaxés sur les marchés étrangers?

La pratique anglaise a bien prouvé que les billets de banque comme le numéraire ne font qu'un faible appoint dans les échanges dont l'immense majorité se liquide par *simple compensation* entre les débiteurs et les créanciers; ce sont ces opérations qui s'exécutent chaque jour au *Clearing house* de Londres.

Nous ne saurions trop observer ce qui se passe chez nos voisins afin de saisir et de nous approprier les bonnes pratiques, et de rejeter les mauvaises.

Les excès d'émissions des billets bien loin d'aider au développement de la richesse d'un Etat en préparent la ruine, et le président Grant en mettant son *veto* au bill voté par le congrès, rend un plus grand service à la fortune publique que tous ceux qui avec grands fracas avaient la prétention de s'en montrer les défenseurs complaisants intéressés.

Émission d'obligations. — *Travaux exécutés par les grandes Compagnies de chemins de fer pendant l'année 1873.* — Nous avons fait connaître dans notre précédente revue la baisse progressive des recettes de nos grandes lignes ferrées dans le cours du premier trimestre de cette année. Il ne sera pas moins intéressant d'indiquer le montant des sommes réalisées par des émissions d'obligations en 1873, et les travaux qu'elles ont fait exécuter pendant ce même exercice.

Les rapports qui ont été présentés aux assemblées générales d'actionnaires par les conseils d'administration de nos grandes compagnies n'ont pas encore été tous livrés à la publicité. Les deux seuls qui nous soient parvenus sont ceux des compagnies de l'Ouest et d'Orléans. C'est donc dans les documents officiels de ces deux compagnies seulement que nous allons aujourd'hui puiser les indications que nous nous sommes proposé de donner à nos lecteurs, nous réservant de leur fournir ultérieurement de semblables éléments d'appréciation au fur et à mesure que nous parviendront les rapports des autres compagnies.

Aux termes du rapport de la compagnie de l'Ouest, présenté à l'Assemblée générale du 28 mars dernier, les dépenses de l'année 1873 se sont élevées, savoir :

1° sur l'ancien réseau, mais imputables au compte du nouveau réseau en vertu des conventions de 1863 et 1868, à............................Fr.	3.156.091 96
2° Sur la 1re partie du nouveau réseau, à..	799.282 41
3° Sur la 2e partie du nouveau réseau, à..	14.896.549 06
Soit, en totalité, à.........Fr.	18.851.923 43

La même compagnie a négocié, pendant l'année 1873, un chiffre de 90.678 obligations 3 0/0 qui ont produit un prix de 267 fr. 25, déduction faite de tous frais et intérêts courus au jour de la négociation, une somme de 24 073.580 francs 05 c.

La différence entre le montant des obligations négociées et le chiffre des dépenses accusées que nous supposons toutes relatives aux travaux exécutés, bien que le rapport ne s'explique point à ce sujet, est donc de 5.221.656 fr. 62 centimes.

Cette somme est en réserve dans les caisses de la compagnie pour faire face à la continuation des travaux sur les nouveaux réseaux pendant l'année courante? Elle n'entre pour rien dans le bénéfice net de l'exploitation que le rapport dit être de 10.776.362 fr. 34 c et qui a permis de répartir 17 fr. 50 d'intérêts et 17 fr. 50 de dividende par action.

Le rapport de la compagnie ne dit pas si cette somme de 5.221.656 fr. 62 c., qui forme la différence indiquée plus haut, sera suffisante pour l'exécution des travaux en cours pour l'année 1874, et s'il ne faudra pas recourir encore à de nouvelles négociations d'obligations, ce qui modifierait de nouveau la situation des actionnaires.

On regrette encore que le rapport ait omis de signaler le nombre de kilomètres qu'embrassent les travaux du nouveau réseau exécutés en 1873, et le prix de revient de chaque kilomètre, ce qui eût permis d'établir le rapport entre les sommes réalisées et les sommes dépensées. C'est à une question qui n'intéresse pas seulement les actionnaires de la compagnie, mais le public en général. On eût préféré cette indication importante plutôt que d'apprendre que les recettes générales du trafic sur le réseau entier ayant été, en 1872, de 92,140,005 fr. 42 c., et, en 1873, du de 92,660,810 fr. 25 c., cette dernière année a réalisé une augmentation de 520,804 fr. 83 c.

Chemin de fer d'Orléans — De son côté, le conseil d'administration de la compagnie d'Orléans a présenté, à l'assemblée générale du 26 mars dernier, un rapport où nous trouvons les renseignements suivants :

Les sommes dépensées pendant l'année 1873, pour la construction et le parachèvement des lignes de l'ancien et du nouveau réseau, s'élèvent à........ 23,229,000 francs,
dont 5,948,000 fr. pour l'ancien réseau,
et 17,281,000 fr. pour le nouveau.

Les lignes en construction du nouveau réseau sont celles d'Orléans à Gien, de Limoges à Brives, de Libourne à Bergerac, de Bergerac au Buisson, de Nantes à Châteaubriand.

La compagnie d'Orléans, pendant l'année 1873, a négocié 43,419 obligations formant le solde de la 13e série et, en outre, 84,770 obligations de la 14e série à valoir sur les 250,000 obligations dont cette série se compose, au prix moyen de 272 fr. 46 c.; par suite de ses négociations, la compagnie a réalisé un capital de 34,926,024 fr. 89 c.

Les sommes réalisées étant de.....	34,926,024 fr. 89
Et les dépenses effectuées de.......	23,229,000 »
La différence est ainsi de....	11,697,024 fr. 89 c.

Nous pensons que ce solde se trouve dans les caisses de la compagnie d'Orléans pour la continuation des travaux pendant l'exercice de 1874; et, à ce sujet, il y a lieu de faire les mêmes réflexions que nous avons émises plus haut en ce qui concerne la compagnie de l'Ouest. Mais on n'en regrette pas moins que le rapport de la compagnie d'Orléans garde le même silence que celui de cette dernière compagnie sur l'importance kilométrique des travaux exécutés en 1873 et le prix de revient de chaque kilomètre, seul moyen d'établir le rapport entre les sommes dépensées et les négociations d'obligations qui ont été effectuées pour cet objet.

Bourse de Paris. — Le ministère vient de faire connaître la situation des versements sur l'emprunt du 30 avril.

Le dernier terme de l'emprunt est échu le 11 avril.

La situation des versements effectués et des restes à recouvrer ressort des chiffres suivants :

Le montant total de l'emprunt était de Fr.	3.498.744.639
Les versements effectués s'élevant à la somme de	3.476.040.409
Le montant du reste à recouvrer est de	22.704.230

De cette immense opération engagée dans le triste état où était la France, voilà le solde : une somme insignifiante de 22 millions. Les versements mensuels se sont accomplis avec une régularité qu'on ne pouvait attendre, et pendant la première période ils ont toujours été en avance sur les échéances.

Le dernier terme s'est rencontré dans des conditions bien meilleures que celles dans lesquelles l'émission avait eu lieu. On avait échappé aux crises commerciales et financières, la liquidation des embarras commerciaux qui s'était fait sentir sur les principaux marchés du monde était déjà presque terminée, l'argent était abondant, et le comptant absorbant peu à peu tous les titres qui se présentaient sur le marché, la liquidation de cette gigantesque opération s'est faite dix francs au-dessus du taux d'émission.

Depuis le mois de janvier 1873 le mouvement de hausse a été continu. Voici quelles ont été les différentes étapes de la hausse :

		Plus haut	5 0/0	Plus bas.
1872	Décembre. . . .	»		83,25
1873	Mars	91,85		»
—	Mai	»		87,00
—	Août	92,45		»
—	Septembre . . .	92,50		»
—	Octobre.	94,17		»
—	Novembre . . .	»		90,35
—	Décembre. . . .	93,80		»
1874	Janvier	94,12		»
—	Février	94,00		»
—	Mars	95,10		»
—	Avril.	95,82		»
—	Mai, coupon détaché	95,10		»

On voit quelle a été la progression des cours et le chemin parcouru depuis dix-huit mois. Le mouvement le plus rapide de hausse a eu lieu sur les bas cours. De fr. 84 50, cours de l'émission, l'emprunt a rebondi de suite à fr. 90, a reculé jusqu'à fr. 85 25 avant de dépasser ce cours, et ne s'est élevé jusqu'à fr. 91 85 que dans les premiers mois de 1873. En septembre on touchait fr. 92 50, et la campagne d'hiver avec l'espoir d'une restauration monarchique s'ouvrait sur le cours de fr. 94 17. Cet espoir bientôt déçu ramenait les cours à fr. 90 35, mais dès le mois de décembre l'impression était oubliée, on revoyait le cours de fr. 93 80 et même fr. 94 12 en janvier 1874, sans que notre situation politique se soit améliorée autrement que par un apaisement général des esprits.

En février, le cours de fr. 94 a été consolidé et ce n'est qu'en mars, quand la situation des marchés étrangers s'est améliorée que le mouvement en avant a repris son cours et que de fr. 94 12 on s'est élevé à fr. 95 10, et enfin en avril, à fr. 95 82.

Le coupon a été détaché en légère réaction sur ce haut cours, mais dès le lendemain de la liquidation on cotait fr. 95 10, coupon détaché sur le 5 0/0, c'est-à-dire fr. 96 35, et fr. 60 20 sur le 3 0/0.

Profitant de tous les avantages de la situation et de l'amélioration qui se manifestait sur les divers marchés, la campagne de hausse bien conduite et appuyée sur les premières maisons de la place a atteint son but. Le 5 0/0 a été coté au-dessus de fr. 95, coupon détaché.

Peut-on cependant voir là l'ouverture d'une nouvelle campagne de hausse? Sans doute, s'il ne s'agissait que de l'abondance relative des capitaux, par suite de la liquidation et du ralentissement des affaires on pourrait conclure par l'affirmative, mais il y a la question politique toujours pendante qu'il faut résoudre, et l'ajournement n'est pas une base bien solide pour la reprise des affaires. Ce qui a singulièrement soulagé le marché, c'est la reprise des valeurs étrangères du Péruvien, du Turc, de l'Egyptien, de l'Espagnol et de l'Italien. La place se dégage des valeurs qui pesaient lourdement dans les portefeuilles.

Voici le tableau des cours auxquels elles étaient tombées et de ceux cotés pendant la dernière reprise :

	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
6 0/0 Péruvien....	Fr. 84	58	73 75
— Turc........	» 50	38	46 »
— Italien......	» 70	58	66 »

Sans que rien de particulier se soit produit dans chacun de ces Etats pour raffermir leur crédit, le découvert seul a été forcé ; de là une série de rachats qui ramènera les cours près du taux d'où ils étaient partis.

Pour l'Italien, qui aujourd'hui n'est plus du 5 0/0, mais du fr. 4 34, on compte beaucoup sur la combinaison dont l'affaire des Chemins méridionaux et romains est le point de départ ; mais il ne faut pas oublier que l'amélioration des finances italiennes ne se manifeste encore que par des déficits de 130 à 150 millions, et cependant les deux tiers des biens ecclésiastiques ont été vendus, la perte sur le papier, qui ne dépassait pas 5 et 6 0/0, il y a quatre ans, varie de 12 à 13 0/0; il est vrai qu'il y a une légère amélioration, puisqu'elle s'est élevée jusqu'à 17 0/0.

Sur toutes les places le capital se porte sur les fonds publics, et les nôtres en ont profité. Les reports ont néanmoins été un peu plus chers que le mois dernier :

	3 0/0	5 0/0
Avril........	20.25 centimes.	34.35 centimes.
Mai..........	24.26 centimes.	36.38 centimes.

Sur le 3 0/0, la différence est sensible ; sur le 5 0/0, on a cherché à l'atténuer et à ne pas laisser dépasser 38 c. tout en ne cotant pas au-dessous de 36. Mais hors parquet, on cotait couramment fr. 0 40. Les vendeurs n'ont pas écrasé le marché par des livraisons de titres ; on a, au contraire, donné toutes les facilités aux reports, et, à l'aide des achats des recettes, qui se maintiennent toujours de 45 à 75,000 fr. par jour, on a pu encore enlever les cours jusqu'à fr. 95 10 le 2 mai. Depuis ce moment, on a reculé jusqu'à fr. 94 42, et on cote encore fr. 0 33 de report du comptant à la liquidation ; il n'y a donc pas un enlèvement de cours, comme on l'espérait avant la réponse des primes. Si l'on en juge par ce que nous observons depuis six mois, le cours de fr. 95 est un haut cours ; le stock de rentes flottantes n'est pas épuisé ; tout est versé sur l'emprunt, et il est d'un poids beaucoup plus lourd ; enfin si l'on jette un coup d'œil sur nos finances, est-on assuré qu'il n'y aura pas une proposition d'emprunt avant la fin de l'année ? On a coté aujourd'hui fr. 94 35 et on finit à fr. 94 52.

CHANGE. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Les changes sont toujours faibles. On payait à la fin de la semaine dernière fr. 25 18 le chèque sur Londres il est tombé hier, à fr. 25 16. Le capital se dirige donc toujours sur la place de Paris, soit pour liquider des opérations anciennes ou pour acheter des valeurs de bourse.

Sur les principales places, les changes sont en notre faveur.

Les prix des métaux précieux n'ont pas varié.

Clément JUGLAR.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 7 MAI	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅝ à 210	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 123	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ½ à 122 ½	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 ¼ à 368 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	367 ½ à 367 ½	et 4 %	10 jours	80 2/3 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ⅜ à 210 ⅝	et 4 %	—	
	»	court	210 à 210	et 4 %	8 jours	94 ⅛ à .. ..
5 %	Trieste...	long.	219 à 220	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	220 à 220 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 518	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid...	long.	502 ½ à 505	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 506	et 4 %	8 jours	..5 10 à ... .
7 %	Lisbonne.	long.	552 ½ à 556	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	556 à 555	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... .
	»	court	552 ½ à 553	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	341 à 342	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	342 ½ à 338	et 4 %	cts jours	3 47 à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 16 ¼ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
½ %	Londres..	long.	25 16 à 25 18	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 16 à 25 19	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	pair à	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	½ à .. pte	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	12 à 12 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	12 à % —	moins 5 %	vue	... .. à .. .
5 %	Italie (or).	long.	1/3 à ⅜ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	13 ½ à —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 à 14 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	¼ à ⅛ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à ¼ —	moins 5 %	cts jours	.. .. a .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	30 AVRIL	7 MAI
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 °/₀₀ perte.	4 à 6 °/₀₀ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr à °/₀₀ dº	pr. à °/₀₀ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à °/₀₀ perte	7 à °/₀₀ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à °/₀₀ prime	2 perte à °/₀₀ prim.
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
dº mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 18	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 20	25 15 à 25 17
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 11 à	5 10 à »

NEW-YORK (Dépêche par Câble) 5 mai 1874.

Prix de l'or plus haut..........	112 1/4
— — plus bas...........	112
— — Clôture........	112 1/4
Change sur Londres	4 dollars 87 cents
5/20 1885	118
5/20 1887	120 1/4
Consolidés 5 0/0	115 1/8

BOURSE DE PARIS — COURS DU 8 MAI 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 1	VENDREDI 8
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 90	59 55
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 75	85 25
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	74 ..	74 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	94 87 1/2	94 52½
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	512 50	510 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	445 ..	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	362 50	370 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 5/8	20 ..
do Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 1/8	15 ¼
do Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	447 50	447 50
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	108 3/4	104 1/4
do 5,20, 1864, do do do	110 3/8	110 1/2
do Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	107 ...	105 1/2
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	65 75	66 ..
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	73 ..	73 75
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 ...	102 ...
Rente turque 5 %, jouissance j nvier 1874	43 70	46 25
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	300 ..	318 75
do 1863. do do do	322 50	332 50
do 1865. do do do	327 50	331 25
do 1869. do do do Jouisssance octobre 1873	266 25	275 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	233 ..	232 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 1	VENDREDI 8
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	225 ..	218 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	425 ..	422 50
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	455 ..	458 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	294 ..	294 50
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	265 ..	267 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	66 75	67 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	84 ..	86 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	89 ..	90 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 50	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	269 50	269 50
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv.obl. 100 fl. arg	67 ..	67 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	452 50	457 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	77 3/4	80 ..
209.509	300	1898	2[illegible] ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	20 50	16 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	216 50	216 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	66 1/2	67
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	415 ..	420 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	420 ..	420 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	20 ..
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 ..	30 25
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1874	502 50	505 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	507 50	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	508 75	512 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	512 ..	512 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	512 50	512 50
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 1	VENDREDI 8
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3860 ..	3880 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1116 25	1117 50
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	545 ..	547 50
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	430 ..	430 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	812 50	800 .
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	400 ..	380 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	647 50
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	670 ..	667 50
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	288 75	295 .
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	557 50	548 75
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	385 ..	385 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	531 25	535 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	371 25	387 50
50.000.000	3.930.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	465 ..	463 75
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	423 75	423 75
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	387 50	380 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	580 ..	640 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	515 ..	515 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	358 75	386 25
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	140 .	141 25

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 1	VENDREDI 8
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	340 ..	337 50
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	507 50	495 ..
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	890 ..	847 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	613 75	610 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1030 ..	1041 25
4002	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	815 ..	815
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	525 ..	522 50
123	....	24 000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	718 75	721 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 ..	248 75
4913	...	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	323 75	311 25
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	418 75	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	105 ..	115 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	85 ..	78 75
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	175 ..	170 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	82 50	81 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	267 50	278 75
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 .
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU

CRÉDIT AGRICOLE

25 avril 1874.

COMPTE RENDU

AU NOM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par M. L. FREMY, Gouverneur.

Messieurs,

Les opérations dont nous avons à vous faire connaître les résultats concernent l'année 1873.

Voici le mouvement total de vos différents comptes.

I.

Caisse. — Banque de France.

Le mouvement total de la Caisse s'est élevé, en 1873, à 1 milliard 599 millions.

Nos comptes avec la Banque de France soit à Paris, soit dans les succursales auprès desquelles nous avons des agences, ont eu, en 1873, un mouvement de 640 millions.

II.

Portefeuille.

Il est entré dans le portefeuille de la Compagnie, en 1873, à Paris et dans les agences, 1,182 millions de valeurs.

III.

Crédits sur hypothèques, sur nantissements et avances sur Titres.

En 1873, le montant des crédits réalisés s'élève à 29 millions.

Les remboursements ont atteint 27 millions.

Le solde de vos crédits, qui s'élevait, au 31 décembre 1872, à 57 millions, était, au 31 décembre dernier, de 59 millions.

IV.

Dépôts de Fonds avec chèques.

Ces comptes constituent des dépôts remboursables à vue.

Dans le courant de l'année, il nous a été versé 51 millions et demi; nous avons remboursé 51 millions; il en résulte que le solde appartenant aux déposants, qui était, au 31 décembre 1872, de 12 millions 1/2, était, au 31 décembre 1873, de 13 millions.

Le nombre des déposants était, à la fin de l'exercice, de 10,727.

L'intérêt servi pendant l'année a été de 3 0/0.

Le solde de cette nature de comptes est, aujourd'hui 25 avril, de 14 millions.

V.

Comptes courants, espèces et effets.

Ces comptes ne sont remboursables que quinze jours après avis.

Nous avons reçu 2,800,000 francs; nous avons remboursé 3,900,000 francs; le solde à notre charge, qui était de 2,900,000 francs au commencement de l'exercice, s'est trouvé, à la fin, réduit à 1,800,000 francs.

Le nombre des titulaires était, au 31 décembre 1873, de 2,293.

L'intérêt servi a été de 3 1/2 0/0 pendant toute l'année.

L'ensemble de vos dépôts s'élevait, au 31 décembre, à 14,800,000 francs.

Il a été ouvert dans l'année 191 comptes nouveaux dans les dépôts à vue, et 25 dans les dépôts à quinze jours.

Le chiffre des déposants est resté le même que l'an dernier parce que nous avons distribué aux nouveaux titulaires les numéros des comptes soldés par suite de décès.

Le nombre de vos déposants est toujours d'environ 13,000.

Nos relations d'encaissements de chèques et d'effets avec les sociétés de crédit et les maisons de banque qui font partie de la Chambre de compensation, ont toujours lieu par l'entremise de cet établissement.

Le mouvement de notre compte avec la Chambre de compensation a été, dans l'année, de 38 millions.

VI.

Bons de caisse.

En 1873, nous avons émis pour 4,500,000 francs de bons.

Le solde en circulation, qui était, au 31 décembre 1872, de 64,800,000 francs, se trouvait réduit, au 31 décembre 1873, à 54,200,000 francs.

Aujourd'hui 25 avril, le solde de vos bons en circulation ne s'élève plus qu'à 45,286,000 francs.

Pendant tout le cours de 1873, le taux d'intérêt maximum alloué à vos bons de caisse n'a pas dépassé 5 0/0, ce qui explique le chiffre relativement peu élevé du placement opéré au cours de l'exercice.

Ce n'est que tout recemment que nous nous sommes décidés à porter à 5 1/2 0/0 l'intérêt de nos titres à cinq ans.

Les souscriptions se font maintenant dans des proportions qui prouvent la juste confiance qu'inspire votre Société, mais qui, probablement, nous forceront bientôt de revenir à notre ancien taux.

Nous avons remboursé, en 1873, 15 millions de bons.

La plus grande partie des placements se fait à 5 ans, durée maxima imposée par vos statuts; l'année 1874 correspond donc à 1869, époque de prospérité et d'abondance de capitaux, où nous avions émis des titres pour une somme considérable.

Aussi avions-nous à rembourser, en 1874, 38 millions de bons.

Nous avons, à ce jour, payé plus de 19 millions, et nos ressources sont prêtes pour acquitter le surplus.

C'est avec satisfaction que nous constatons, Messieurs, qu'il nous a été possible de mobiliser des sommes aussi importantes sans apporter la moindre secousse à nos affaires et en conservant complète, augmentée même, la branche la plus productive, qui se compose de nos prêts sur hypothèques.

VII.

Agences.

Compte courant. — En 1873, le mouvement général de notre compte courant avec nos Agences a été de 766 millions.

Escomptes. — Nos agences ont escompté, en 1873, pour 687 millions d'effets.

Le nombre des agences créées par le Conseil a été, au maximum, de 19.

Douze agences fonctiennent encore; ce sont celles de:

Angoulême, Bergerac, Bordeaux, Châtellerault, Limoges, Lorient, Marseille, Périgueux, Poitiers, Saint-Jean-d'Angely, Toulouse et Troyes.

Le principe de la liquidation de 7 agences a été posé par le Conseil et appliqué à Agen, Avignon, le Havre, Lille, le Mans, Orléans et Strasbourg.

L'état de chacune de ces liquidations est arrivé à un degré d'avancement proportionné à l'importance des capitaux engagés et à la difficulté des recouvrements.

Le Havre et Orléans sont complétement apurés et soldés, sans aucune perte.

Il en est de même de Strasbourg, où il ne reste plus qu'une créance hypothécaire bien garantie, peu importante, pour le paiement de laquelle nous poursuivons la vente du gage.

A Lille, la liquidation est presque terminée: il reste des créances importantes dont le recouvrement est subordonné à des réalisations de gages ou à délais accordés.

Le cautionnement important du Directeur, joint aux prélèvements que nous avions nous-mêmes faits chaque année sur notre fonds de prévoyance, constitue une provision qui, nous l'espérons, sera suffisante pour nous mettre à l'abri de toute éventualité.

La liquidation d'Avignon est plus lente et plus difficile que celle de Lille.

Son état d'avancement ne nous permet pas encore d'être fixés sur les résultats définitifs.

Toutefois, nous n'avons pas voulu attendre l'apurement complet pour prendre les précautions que peuvent rendre nécessaires les pertes qui se produiront certainement, et depuis plusieurs années déjà nous mettons en réserve des sommes importantes.

La liquidation d'Agen est beaucoup plus récente; celle du Mans commence à peine.

Les sommes engagées dans chacune de ces deux agences n'ont, du reste, qu'une importance relativement secondaire.

VIII.

Correspondants.

Le mouvement total de nos comptes de correspondants s'est élevé à 1 milliard 275 millions, dont 256 millions et demi pour Paris, et 1 milliard 19 millions dans les agences.

Au nombre de ces correspondants figure le Comptoir de l'Agriculture.

Les excellents rapports que nous avons toujours eus avec cet établissement nous font un devoir de donner ici un témoignage de regret à la mémoire de son honorable directeur, M. Anquetil-Delisle, qui vient d'être enlevé à la suite d'une longue et cruelle maladie.

IX.

Profits et Pertes.

Déduction faite du compte des frais généraux et des prélèvements opérés pour augmenter le fonds de prévoyance, la balance du compte de profits et pertes présente le solde suivant:

Report de l'exercice 1872.......Fr.	530.227 84
Bénéfices de 1873................	1.301.169 63
Total...Fr.	1.831.397 47
Il a été distribué, à titre de dividende provisoire..................	800.000 »
Il reste une somme de...Fr.	1.031.397 47

Nous vous proposons de la répartir ainsi:

1° A la réserve statutaire 15 0/0 sur 501,169 fr. 63 c., solde des bénéfices de 1873, déduction faite des 800,000 francs représentant l'intérêt à 5 0/0 du capital versé....................Fr.	75.175 45
2° Aux actionnaires, dividende complémentaire de 5 francs par action, complétant un dividende total de 15 francs par action libérée de 200 francs........................	400.000 »
3° Report à l'exercice suivant......	556.222 02
Total égal...Fr.	1.031.397 47

Si ces propositions obtiennent votre approbation, le chiffre de votre réserve statutaire sera de 1,804,272 fr. 40 c.

Renouvellement partiel du Conseil.

Il existe au sein de votre Conseil plusieurs vacances.

L'une par suite de la mort de M. Latimier-Duclésieux, un des fondateurs de notre société.

Nous sommes certains d'interpréter fidèlement votre pensée en exprimant ici tous les regrets que nous cause cette perte.

D'autres vacances se sont produites par suite des démissions de MM. Alphonse Baroche, comte A. de Germiny et Wolowski.

Ces déterminations sont basées sur des considérations personnelles; vous regretterez, comme nous, d'être privés du concours de ces honorables Administrateurs, dont l'expérience et le dévouement nous étaient précieux.

Conformément à l'article 26 des statuts, le Conseil a choisi provisoirement:

M. Anatole Leroy-Beaulieu, en remplacement de M. Alphonse Baroche;

M. le baron Brincard, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Wolowski.

Le Conseil n'a pas encore pourvu au remplacement de M. de Germiny.

Aux termes des articles 24 et 36 des statuts, le septième renouvellement du Conseil doit avoir lieu.

Les membres sortants désignés par l'ancienneté sont:

Administrateurs: MM. Bartholony,
Rouland (Gustave).

Censeur: M. Paravey.

Les deux autres Administrateurs sortants étaient MM. Baroche et Wolowski.

Nous vous rappelons que les Administrateurs dont le mandat est expiré peuvent toujours être réélus.

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES AU NOM DE MM. LES CENSEURS,

Par M. BORDEAUX, l'un d'eux.

Messieurs,

Le rapport et les comptes qui viennent de vous être présentés constatent, pour l'exercice de 1873, toutes déductions opérées, un bénéfice net d'une somme de.......................Fr. 1.301.169 63

Ce qui donne, en y ajoutant le report de l'exercice précédent, se montant à.............................. 530.227 84

une somme totale de..............Fr. 1.831.397 47

Sur cette somme, il a été déjà distribué un dividende de 10 francs par action, représentant une somme de 800,000 francs.

Sur le solde, votre Conseil d'administration a pensé qu'il pouvait vous distribuer, comme dans l'exercice précédent, un deuxième dividende de 5 francs par action; ce qui fera, pour l'exercice, 7 1/2 0/0 du capital versé.

Les Censeurs ont donné leur approbation à cette résolution.

Ils ont pris en considération que la réserve statutaire, augmentée de 75,175 fr. 45 c., par suite de l'attribution ordinaire de 15 0/0 sur le solde des bénéfices, s'éleverait à............Fr. 1.804.272 40

et que le report de l'exercice serait encore de.......................... 556.222 02

ce qui constituerait une réserve totale de................................Fr. 2.360.494 42

Dans les circonstances délicates que les événements nous ont léguées, nous ne devrons pas hésiter à accroître, autant que les ressources disponibles le

permettront, les réserves et les provisions, afin de sauvegarder la Société contre les alternatives du crédit et les variations des valeurs; il est prudent de faire une large part aux éventualités; c'est une mesure de bonne administration sur laquelle les Censeurs croiront toujours de leur devoir d'insister.

Nous avons procédé à la vérification de la comptabilité et des écritures; nous avons reconnu leur régularité et leur exactitude. Nous vous proposons, en conséquence, d'approuver les comptes qui vous sont soumis pour l'exercice de 1873.

D'après la situation qui vous a été présentée, vous avez pu reconnaître que votre Conseil d'administration a maintenu, pendant cet exercice, la ligne de conduite qu'il s'était imposée; il a apporté une juste réserve dans les affaires nouvelles, et il a continué à donner une attention suivie à la liquidation du passé et à la marche des opérations des agences.

La liquidation de trois des agences supprimées est aujourd'hui terminée; celle des autres se poursuit avec toute la sollicitude que comporte leur situation.

Le Conseil vient encore de prescrire la mise en liquidation de l'agence du Mans. Vous approuverez comme nous la légitime fermeté ainsi apportée dans la surveillance des agences.

Nous avons le regret de nous séparer de deux de nos collègues auxquels d'autres devoirs ne laissent plus le temps nécessaire pour remplir les fonctions d'Administrateurs que vous leur aviez confiées: ce sont MM. Baroche et Wolowski.

Nous recommandons à vos suffrages les deux nouveaux membres que désigne votre Conseil d'administration: M. le baron Brincard, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui nous apportera son expérience dans les matières administratives, et M. Anatole Leroy-Beaulieu, jeune écrivain d'un esprit ouvert, d'une intelligence élevée, et déjà familier, par ses études, avec la pratique des affaires et avec tous les problèmes des sciences économiques.

---

74 actionnaires, propriétaires de 13,145 actions, étaient présents;

26 actionnaires, propriétaires de 5,226 actions, étaient représentés.

RÉSOLUTIONS.

I.

L'Assemblée approuve les comptes présentés et fixe à 15 francs le dividende de l'exercice 1873. En conséquence, il sera distribué aux actionnaires un supplément de 5 francs par action qui, joint à la répartition de 10 francs faite le 31 décembre 1873, complète la somme de 15 francs.

(*Le dividende complémentaire de 5 francs sera payé à partir du 1er juillet prochain.*)

II.

L'Assemblée décide qu'une somme de 75,175 fr. 45 c. sera portée au fonds de réserve statutaire.

III.

L'Assemblée, en exécution de l'article 26 des statuts, confirme la nomination d'administrateur faite par le Conseil:

1° de M. Anatole Leroy-Beaulieu, en remplacement de M. Baroche, démissionnaire, dont le mandat expirait en 1874.

2° de M. le baron Brincart, en remplacement de M. Wolowski, démissionnaire, dont le mandat expirait en 1874.

IV.

L'Assemblée, en exécution des articles 24 et 36 des statuts, nomme:

Administrateurs pour 5 ans: MM. Bartholony, Rouland, Brincard, A. Leroy-Beaulieu

Censeur pour trois ans: M. Paravey. (116)

COMPAGNIE

DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE

ÉMISSION

DE

36,000 OBLIGATIONS

rapportant 15 francs d'intérêt

payables les 1er avril et 1er octobre

REMBOURSABLES A 500 FRANCS

(Autorisée par Décision ministérielle du 17 juin 1872)

PRIX D'ÉMISSION : 235 FRANCS

PAYABLES COMME SUIT :

30 fr. en souscrivant;
50 le 30 mai 1874, après la répartition;
75 le 1er août 1874;
80 le 15 septembre 1874; contre la remise des titres définitifs, soit nominatifs, soit au porteur, au choix des souscripteurs.

Le coupon à échoir le 1er octobre 1874 sera reçu en déduction du dernier versement.

Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements, avec bonification d'un escompte de **6 0/0** l'an.

Les versements en retard seront passibles d'une retenue calculée à raison de **6 0/0** l'an.

En tenant compte de l'intérêt couru depuis le 1er avril et de la bonification d'intérêts sur les sommes versées, le prix de ces obligations ressort net à **229 fr. 19**, rapportant **15 francs** d'intérêt annuel; soit un placement à **6.54 0/0**.

Le réseau des Chemins de fer de la **Vendée** se compose de **660** kilomètres sur lesquels **300** kilomètres sont en exploitation, et **50** kilomètres de **Chinon** à **Tours**, seront terminés dans les premiers mois de l'année 1875.

Le réseau de la **Vendée**, le plus important, avec celui des Charentes, de tous ceux qui aient été concédés en dehors des six grandes Compagnies, traverse sept départements des plus riches du centre et de l'ouest de la France. — Depuis la concession de la ligne de **Tours** à **Montluçon**, ce réseau met l'Océan en communication avec le chemin de fer de Lyon et avec tout le midi de la France.

GARANTIE DES TITRES

300 kilomètres en exploitation;
50 kilomètres en voie d'achèvement;
24,000 Actions, représentant un capital de 12 millions, sur lesquelles il reste à verser. . . . . . **3,600,000 fr.** »
Subventions et remboursements par l'État . . **20,030,000** »

La Compagnie de la **Vendée** est, de toutes les Compagnies françaises, celle qui a à servir kilométriquement les plus faibles intérêts d'emprunt; le nombre des obligations émises jusqu'à ce jour ne s'élevant qu'à 83,000.

Ses obligations sont cotées aux Bourses de Paris, Lyon et Marseille.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les 11 et 12 mai 1874

Au **siége social de la Compagnie**, 13, rue Lafayette, à **Paris**, et sur la ligne, dans ses gares et stations;

Au **Crédit Agricole**, 17 et 19, rue Neuve des Capucines, à **Paris**;

A la **Société des Dépôts et Comptes Courants**, 2, place de l'Opéra, à **Paris**;

A la **Société générale de Crédit industriel et commercial**, 72, rue de la Victoire, à **Paris**.

Et en province dans les Succursales et chez les Correspondants de ces deux établissements, qui sont chargés du payement des Coupons des Obligations de la Compagnie, à leurs échéances, **sans frais** pour les Obligataires.

On peut verser également à la **Banque de France** et dans ses Succursales au **Crédit de la Cie des Chemins de fer de la Vendée** ou des Etablissements ci-dessus désignés. (120)

BANQUE

DES

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire a eu lieu le 1er mai.

Dix huit mille sept cent deux actions étaient représentées.

Il ressort du bilan que le portefeuille est de 4.634.154 francs représentés surtout par des obligations de Lille à Valenciennes et d'Orléans à Rouen.

Le compte débiteurs divers est de 1.603.746 fr.

Le capital est malheureusement immobilisé dans les circonstances actuelles par l'impossibilité de réaliser les obligations sans perte.

Le total des bénéfices réalisés dans l'année a été de 277.189 fr. mais défalcation faite des frais généraux il ne reste que 140.483 fr.

Le Conseil d'administration et les commissaires-censeurs estiment qu'il est de leur devoir de ne pas distribuer de dividende dans la crise actuelle, mais ils ont confiance dans une reprise prochaine des affaires.

Ils ajoutent que s'ils ont convoqué une Assemblée générale extraordinaire, c'est pour introduire dans les statuts une modification qui permettra à la société de contracter des alliances utiles, en vue d'opérations ultérieures.

Le Conseil d'administration est complété et confirmé dans ses fonctions.

Les trois commissaires-censeurs sont réélus à l'unanimité. (121)

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

(15e ANNÉE)

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS ET ALSACE-LORRAINE :

Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr.
Un mois, 5 fr. 50.

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :

MM. LE ROYER (Rhône), CH. ROLLAND (Saône-et-Loire), RAMEAU (Seine-et-Oise)

MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE

LE DIABLE A PARIS

4 VOLUMES GRAND IN-8° CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS

Dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des départements.

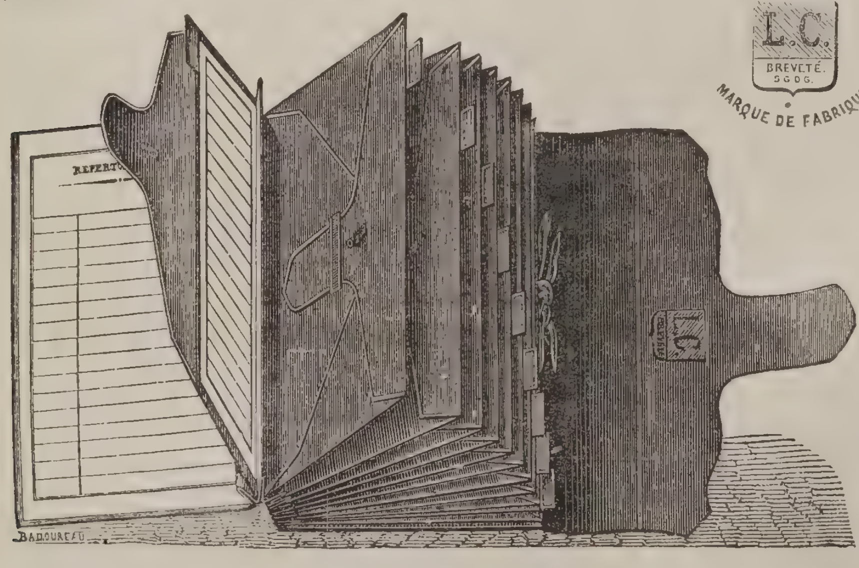
Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

CLASSE-VALEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

CLASSEUR POUR RENFERMER : **Valeurs, Titres, Reçus, Actes** ET TOUS DOCUMENTS PRÉCIEUX.

L.C. BREVETÉ S.G.D.G. MARQUE DE FABRIQUE.



Nos 1 et 2.

Figure du Classe-Valeurs à portefeuille en chagrin pouvant contenir 1,200 documents divers et se consultant comme un registre : 36 francs.

Le développement absolument complet des poches en fait autant de portefeuilles au dos desquels on peut enregistrer et annoter le contenu de ces portefeuilles groupés dans une couverture à soufflets, fermant soit à serrure, à patte ou à l'aide de courroies.

Chaque dimension répond à un classement spécial :

Le no 1, mesurant **29** cent. sur **23**, pour la *correspondance ou tous documents manuscrits, autographes*, etc., etc., 16 et 30 fr. fermant à serrure .... 40 fr.

Le no 2, mesurant **35** cent. sur **24**, pour *papiers d'affaires, actes, contrats, diplômes, titres*, etc., composé de 10 portefeuilles, couverture à courroies .... 20 —
— de 20 portefeuilles, même façon .... 32 —
— de 10 — dessus en chagrin : 36 francs, le même, à serrure .... 46 —
— — — en peau, dessus maroquin à serrure, modèle riche .... 100 —

Le no 3, mesurant **43** cent sur **30**, pour les *obligations, titres, valeurs diverses*, composé de 12 poches, forte monture, à courroies .... 40 —
— de 12 poches, avec système breveté pour être tenu ouvert en permanence sur un bureau .... 60 —

CLASSEUR MULTIPLE UNIVERSEL

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

Pour banques, administrations, comptoirs financiers et industriels, à développement très-étendu.

Le no 4, mesurant **32×165** m/m extérieurement. — *Echéancier*, se développant de **40** à **50** cent. et se tenant ouvert sur un bureau, à recouvrement mécanique .... 60 fr.
— pour un développement de **70** à **75** centimètres... 75 —
— le recouvrement mécanique, en plus .... 15 —
— pour un développement de **1** mètre .... 100 —

EXPÉDITION SANS FRAIS D'EMBALLAGE, SUR MANDAT DE POSTE OU VALEURS SUR PARIS.

Adresser les demandes à la Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte.

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LES REGISTRES DE GRANDES ADMINISTRATIONS

(68)

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant.* AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Etranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 16 MAI 1874. NUMÉRO 20.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉDACTION ET DE LA PUBLICATION DES DOCUMENTS OFFICIELS

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.

Le principe de la publicité et du contrôle régit aujourd'hui tous les Etats civilisés. Sauf pour certaines questions diplomatiques ou militaires, il est admis que le public doit être tenu au courant de tous les actes du gouvernement et de l'administration, et qu'il doit être mis à même de vérifier l'exactitude et la loyauté de la gestion des affaires générales. En outre, les particuliers, quels qu'ils soient, et surtout ceux qui se livrent aux opérations de commerce, d'industrie et de finances, ont un intérêt évident à être immédiatement renseignés sur une foule de faits sociaux ou économiques dont le gouvernement est le premier avisé. Sur ces vérités, tout le monde est d'accord de ce côté-ci et de l'autre côté de la Manche. Aussi, dans tous les Etats, on fait des statistiques officielles, on les imprime et on les met à la disposition du public. Mais, ce que l'on ne sait pas peut-être, c'est qu'il y a une méthode, un art, si l'on nous passe cette expression un peu ambitieuse, de rendre les documents officiels instructifs et opportuns, et de les faire arriver facilement, promptement, à peu de frais dans les mains qui en ont besoin. En France, malheureusement, nous sommes sur ce point fort en retard, quoique l'on ait fait quelques efforts pour améliorer l'état de choses ancien.

Il y a des publicistes, des gens d'affaires et de simples amateurs qui voudraient se procurer un budget, un compte général de l'administration des finances, un rapport législatif, une statistique récente ou ancienne, ils se trouvent généralement dans le plus grand embarras pour savoir où s'adresser; ils perdent infiniment de temps, quelquefois sans résultat. En outre, nos administrations n'ont pas encore suffisamment appris à faire des résumés, des manuels contenant la substance des lois, l'analyse des statistiques ou des faits financiers. De l'autre côté de la Manche, au contraire, on est parvenu à un haut degré de perfection qui semble ne laisser rien à imaginer ou à désirer au-delà.

Deux de ces publications anglaises ont surtout, sous un très-petit volume, une capitale importance, c'est le *Statistical Abstract* et le *Companion to British Almanac*. On ne saurait rien voir de plus pratique que ces deux annuaires, que le premier surtout. Nos documents analogues ne peuvent leur être comparés. Un

homme qui depuis cinquante ans aurait la collection de ces deux petits volumes, se trouverait en possession d'une masse de renseignements sur la situation économique et sociale qui le dispenserait de plusieurs milliers de gros ouvrages.

Un premier point à considérer et à louer dans ces publications, c'est qu'elles sont aussi peu volumineuses que possible. Le *British Almanac* est un petit livre *in-18* de 300 pages; il n'est guère plus grand et il est moins gros que notre *Annuaire du bureau des longitudes*. Le *Statistical Abstract* est un cahier in-8° qui contient de 120 à 130 pages. Il n'y a qu'une publication française, à notre connaissance, qui se rapproche pour la forme de ces documents anglais, c'est le *Recueil des lois de finances*, qui paraît chaque année; encore devons-nous dire que ce précieux annuaire pourrait, sans inconvénient, être rendu plus succinct en supprimant tous les préambules de lois et les signatures pour chaque loi du président de la République, du ministre compétent, du président de la Chambre, des secrétaires, etc., toutes mentions qui sont inutiles à l'intelligence du texte. Quant à l'*Exposé comparatif de la situation économique et commerciale de la France pendant les quinze dernières années*, document publié par le ministère du commerce, c'est un très-grand cahier d'un format encombrant, difficilement maniable. Nous faisons en France les publications officielles avec trop de luxe; nous n'avons pas l'idée du nombre de caractères d'impression, chiffres ou texte, qui peuvent tenir dans une page; nous faisons des marges énormes, nous remplissons ces volumes de blancs, sans nous douter qu'ils en deviennent lourds, incommodes et d'une conservation difficile. L'*Exposé comparatif* a un tiers de plus en surface que le *Statistical Abstract*, il pèse deux fois plus, et en définitive il contient moins de renseignements.

Un second mérite extérieur des documents anglais, c'est qu'ils portent tous le nom du libraire où l'on peut se les procurer, et le prix qu'ils coûtent. Ces deux mentions si importantes sont sur la couverture et à la première page, de la manière la plus visible. Le *Statistical Abstract* se vend 8 pence, c'est-à-dire 80 centimes; le *Companion to British Almanac* est plus cher, il vaut 2 shelling 6 pence, c'est-à-dire 3 fr. 10 c. Grâce à cette double indication, le premier venu peut avoir ces deux documents avec la plus grande facilité, sans dérangement, en chargeant un libraire quelconque de les chercher. Au contraire, en France, la plupart des documents officiels ne se peuvent acheter qu'à l'Imprimerie nationale, qui est dans un quartier excentrique, où l'on est exposé à des formalités et à des retards sans fin. Quelques publications du ministère du commerce se débitent, il est vrai, à l'imprimerie Paul Dupont, qui est mieux placée topographiquement; mais le public n'en est pas instruit. En outre, aucun de ces documents français ne porte l'indication du prix. Allez donc charger un libraire de vous acheter ces publications officielles, il s'y refusera, à coup sûr, parce qu'il sait qu'il n'y pourra parvenir sans une perte de temps qui est hors de proportion avec le gain qu'il en pourrait tirer.

En n'examinant donc les documents officiels qu'au point de vue matériel, nous devons demander à l'administration de les faire d'un format plus commode, de rogner les marges, de serrer l'impression, d'user moins de papier, d'éviter toutes les formules inutiles, d'inscrire sur chacune de ces publications le prix de vente, enfin d'avoir un dépôt pour la vente et pour la commande dans un quartier central, sur un des grands boulevards ou dans une des rues y attenant. Si l'administration avait ainsi un dépôt de vente, où l'on pût se procurer tous les documents officiels et législatifs, sans distinction d'origine, il est hors de doute que le public prendrait l'habitude de s'y adresser. Ce serait bien peu de frais: un petit local de 3 à 4,000 francs, deux ou trois employés; le débit des publications couvrirait, si ce n'est la totalité, du moins une forte partie de ces maigres dépenses. Le public français serait plus instruit du fond des choses; la presse, mieux renseignée, serait plus sérieuse et moins injuste. Voilà bien des avantages pour une bien petite peine.

Nous attachons un très-grand prix à ces conditions extérieures : mais par les informations qu'ils contiennent, les documents anglais ne l'emportent pas moins sur les documents français que par leurs caractères apparents. Le *Statistical Abstract* est un modèle dont notre *Exposé comparatif* n'est qu'une insuffisante et incomplète copie. Notre *Exposé comparatif* ne donne, en effet, aucun renseignement sur la situation financière de la France, il se borne aux faits commerciaux. La raison en est que nos différents ministères se jalousent entre eux : celui des finances et celui des affaires étrangères se regardent avec complaisance comme des aristocrates de haute lignée, et considèrent le ministère du commerce comme un parvenu avec lequel on peut se permettre un peu de hauteur. Loin de nous la pensée de dire que ces sentiments existent entre les ministres, mais ils sont sensibles entre les bureaux. Quoi qu'il en soit, il est notoire que les communications d'un ministère à l'autre sont lentes et délicates. S'il n'en était pas ainsi, nous ne pourrions comprendre pourquoi l'*Exposé comparatif de la situation économique et commerciale* ne contient rien sur l'état des finances. Voyez, au contraire, combien le *Statistical Abstract* est riche sur ce point.

Il s'ouvre par une analyse comparative pour les quinze dernières années des revenus et des dépenses de l'État et des localités. Y a-t-il rien de plus instructif, et trouverez-vous de pareils renseignements en France? Quel est chez nous le chiffre des dépenses des localités? Qui le sait? Nous voyons, au contraire, qu'en Angleterre, dans l'exercice qui va du 1er avril 1869 au 31 mars 1870, ces dépenses se sont élevées à 37,272,422 livres sterling, c'est-à-dire à près de 950 millions de francs, et le détail, l'origine des recettes, la nature des diverses dépenses locales et les chiffres y afférents nous sont indiqués. Le *Statistical Abstract*, qui a paru en septembre 1873, nous donne par catégorie de recettes le chiffre des revenus publics de l'Angleterre depuis 1858 jusqu'à l'exercice budgétaire qui finit le 31 mars 1873 : il nous fournit des renseignements pour les dépenses pendant la même période par grandes catégories de services.

Ces renseignements sont détaillés par le menu : tandis que dans nos publications trimestrielles sur le rendement des impositions, l'administration ne nous livre que des chiffres globaux pour chacune de ces grandes catégories, l'enregistrement, le timbre, les boissons, le *Statistical Abstract* va plus au fond des choses et fait toutes les subdivisions nécessaires. Ainsi les produits de l'enregistrement et du timbre sont répartis en huit catégories dont il est loisible de suivre le rendement annuel depuis le 1er avril 1857 jusqu'au 31 mars 1873 : l'on sait qu'en Angleterre l'année financière commence le 1er avril et finit le 31 mars.

Voici un long tableau encore plus intéressant que les précédents, c'est le détail et la valeur de toutes les taxes supprimées ou réduites et de toutes les taxes imposées dans la Grande-Bretagne depuis 1857 jusqu'en 1873 ; nous avons là sous les yeux en quatre pages toute l'histoire de la taxation britannique dans cette intéressante période. Nous y voyons que le montant des impôts supprimés ou diminués pendant ces quinze ans représente 35,879,000 livres sterling, soit 900 millions de francs, et que les taxes nouvelles établies dans la même période ne s'élèvent qu'à 15,672,000 livres, soit 400 millions de francs environ, d'où il ressort que la population britannique a été dégrevée de 500 millions d'impôts depuis seize ans. Ne serait-il pas instructif et curieux d'avoir en France une publication

officielle portative qui nous donnât ainsi un tableau des remaniements de taxes depuis quinze ans ?

Vient ensuite un tableau de quelques lignes présentant l'encaisse ou les disponibilités de l'échiquier anglais à la fin de chaque année depuis 1857. Des renseignements plus importants sont ceux qui concernent la dette nationale et qui nous donnent à la fin de chaque année de la même période le montant de la dette consolidée, celui de la dette viagère ou à terme, et celui de la dette flottante. D'autres tableaux, non moins intéressants, nous livrent par le menu l'estimation des revenus qui ont été assujettis à l'*Income Tax* depuis 1857 jusqu'en 1873. Nous y voyons que le total de ce revenu imposé s'est élevé de 313 millions de livres sterling, c'est-à-dire de 8 milliards de francs en chiffres ronds, à 465 millions de livres, soit 12 milliards environ. Nous pourrions suivre, d'ailleurs, le développement de chaque branche de revenus, ceux des propriétaires fonciers, ceux des fermiers, ceux des industriels, ceux des fonctionnaires. On analyse même à part les revenus des terres, ceux des maisons, ceux des mines, ceux des hauts-fourneaux, ou des chemins de fer, ou des canaux, etc.

Tous les renseignements financiers que nous venons d'énumérer ne prennent que quinze pages de cette publication, qui en contient cent vingt et qui coûte 80 centimes. Mais combien ces pages sont pleines, quoique faciles à lire ! on n'y trouve ni marges énormes, ni enjolivements, rien de superflu ; chacune d'elles ferait la matière de trois ou quatre pages de nos publications officielles, dont le format, cependant, est plus grand.

Que l'on veuille réfléchir et que l'on nous dise si de tels documents ne sont pas infiniment précieux, et si nous ne devrions pas nous ingénier à les imiter, ou plutôt à les copier servilement ; car, en vérité, nous n'avons rien de mieux à faire. Nous continuerons cette étude, et nous ferons ressortir encore davantage le mérite de ces publications anglaises et l'insuffisance des nôtres.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LES FINANCES ITALIENNES.

Les vicissitudes subies en matière de finance par les Etats ayant une existence séculaire ont été, en quelques années, le partage de l'Italie nouvelle : liquidation de l'ancien régime, vente des biens nationaux, emprunts énormes, papier-monnaie, chemins de fer, création de toutes pièces d'un système budgétaire approprié aux circonstances violentes qu'on traverse; tout cela se trouve accumulé en même temps et reflète bien, comme on devait s'y attendre, les destinées agitées du royaume nouveau. C'est là ce qui rend intéressante l'étude des finances italiennes. Les débats sur les impôts qu'on avait besoin de créer finissent à peine à Rome au moment où nous écrivons. Ils sont le complément d'une série de projets, de discussions qui, abordées au mois de novembre dernier par M. Minghetti, ministre des finances et en même temps président du Conseil, ont occupé à diverses reprises la Chambre des députés depuis deux mois. Les réformes projetées sont donc complètes et peuvent être étudiées avec fruit.

Dans un discours fort étendu, prononcé le 27 novembre dernier, le ministre a cru devoir résumer le système budgétaire italien, et ce système est nécessaire à connaître sommairement, si l'on veut comprendre un ensemble de comptes qui demeurerait confus sans une courte explication préliminaire. L'Italie, par suite de sa transformation politique, se trouve avoir sur les bras un certain nombre d'affaires extraordinaires, telles que les biens domaniaux et les obligations ecclésiastiques, la régie des tabacs, etc., qui occasionnent de brusques mouvements dans les recettes et les dépenses. Pour bien séparer ces affaires de celles qui ont un caractère normal, on dresse comme chez nous un premier budget, qui est dit de première prévision. A la fin du premier trimestre de l'année suivante, c'est-à-dire en plein exercice, un second budget, dit de prévision définitive, fixe la situation du Trésor, prévoit quel sera le déficit de caisse à la fin de l'année, quelles ressources serviront à y faire face. Les restes à payer et à recevoir à la fin du mois de décembre précédent, c'est-à-dire à la fin de l'exercice écoulé, présentent une différence toujours passive qui, ajoutée au déficit probable de l'exercice courant, forment un déficit total porté au budget de prévision définitive dont il est le dernier mot. Ce chiffre total est le fond de la discussion, et ses oscillations, d'une année à l'autre, présentent le thermomètre fidèle de la situation des finances de l'Italie.

Au mois de novembre dernier, le déficit de première prévision, pour 1874, était porté à 103 millions, dont 2 seulement provenant des dépenses ordinaires. Le budget se présentait évidemment sous d'heureux auspices. Il restait à savoir la nature des dépenses extraordinaires, cause réelle du déficit; car, ainsi qu'on l'a dit avec raison en France, un budget extraordinaire qui revient annuellement est bien prêt d'être ordinaire. Suivant M. Minghetti, l'opération des biens nationaux, balance faite des prix encaissés et des obligations amorties, présentait un déficit de 5 millions. Puis venait l'armée, la première grande cause de dépense : des régiments nouveaux à créer, une augmentation de la paie des officiers absorbent 15 millions. On arguë de l'exemple de l'Europe qui arme toujours. Le budget de la marine, pour le même motif, réclame une augmentation. Diminué, quasi abandonné à la suite des défaites navales de 1866, il est aujourd'hui ramené à la moitié environ de son chiffre ancien. Les travaux publics, la seconde grande cause de dépenses, réclame 74 millions, dont 52 applicables aux chemins de fer, en dehors des 50 millions de garantie qui figurent au budget ordinaire. Le reste est consacré aux routes des pays excentriques : Sicile, Calabre, Sardaigne; aux ports de Gênes, Venise, Ancône; aux embellissements de Rome. Les dépenses fixées, comment y faire face? A quel impôt s'adresser? Une augmentation annuelle, une plus-value sur le rendement des taxes avait été annoncée dès 1871 par M. Sella. Elle s'est depuis maintenue pour 10 millions; on espère qu'elle continuera. Une série de dispositions nouvelles, notamment celle qui taxe les appointements des employés de commerce et de l'industrie, augmentent l'impôt sur la richesse mobilière. Une plus grande exactitude dans les cotes fixées par l'administration aux meuniers, la répression de la fraude feront rendre 3 millions de plus à l'impôt sur la mouture; l'enregistrement donnera 18 millions de plus au moyen de divers remaniements et par la mesure coercitive annulant les contrats non enregistrés. L'impôt sur les alcools et la bière, ainsi que celui sur les tabacs considérablement modifiés; l'enregistrement des marchés à terme sur les valeurs de bourse; enfin l'établissement, comme en France, d'un droit de statistique achèveront, suivant les prévisions ministérielles, le total nécessaire pour combler le déficit. Un équilibre à peu près acquis sur les dépenses ordinaires; des perceptions empiriques pour achever de couvrir une centaine de millions de dépenses extraordinaires pour armements et travaux, ainsi s'annonçait, en novembre dernier, l'année 1874.

Dans la dernière quinzaine du mois de mars de cette année, le ministre a présenté obligatoirement la situation du Trésor à la fin de 1873, la balance définitive des prévisions pour 1874, et l'état des premières prévisions pour 1875.

Les dépenses prévues pour l'année 1873 avaient été de 1,575 millions, et les recettes de 1,318 millions; mais l'exercice effectif avait modifié ces chiffres. Au 1er janvier 1874, il restait, sur le précédent exercice, 328 millions non payés et 288 millions non reçus. Au mois de mars, le compte définitif, par suite de crédits non consommés et de restitutions et remboursements de non-valeurs, ne laissait plus subsister, entre le reste à recevoir et le reste à payer, qu'une différence de 111 millions à joindre au passif de 1874. Pendant l'année 1873, le budget extraordinaire avait été de 285 millions ou 21 millions de plus que celui de 1872, qui avait atteint seulement 264 millions.

L'examen de la balance définitive de prévision pour 1874, a commencé par l'établissement du déficit total à porter au compte de l'année. D'une part, 1873 avait légué 111 millions de déficit; d'autre part, au mois de novembre, on avait prévu que, pour 1874, les dépenses excéderaient les recettes de 103 millions. Mais depuis, la Chambre avait voté pour 25 millions de crédits nouveaux dont 7 pour la guerre, 5 pour les travaux publics, etc. Ces trois chiffres réunis porteraient à 239 millions, ou en chiffres ronds à 240, le chiffre total du déficit à faire figurer au chapitre des dépenses définitives pour l'année actuelle. Les prévisions de 1874 se composent donc, de 1,553 millions à payer, et seulement de 1,313 millions à recevoir; soit une différence de 240 millions égale au déficit total. Le ministre ne croit pouvoir faire face à cette situation que de la manière suivante : on paiera seulement 1,398 millions sur les 1,553 qui chargent le budget ; quant aux recettes, attendu le re-

tard dans la rentrée des impôts, retard habituel, forcé, elles n'arriveront qu'à 1,280 millions. Au 1er janvier 1875, le Trésor se trouvera donc en déficit de 118 millions auxquels il fera provisoirement face avec ses ressources habituelles: les moyens de trésorerie et l'emprunt à la Banque nationale. Au mois de mars suivant, on fixera de nouveau le déficit total. Dans ces chiffres, se trouve compris le budget extraordinaire de 1874 fixé à 126 millions.

En ce qui concerne l'année 1875, les premières prévisions, sans avoir égard au déficit total, encore inconnu, sont de 1,211 millions de recettes et 1,290 millions de dépenses; soit 79 millions de déficit spécial à l'exercice. Le budget extraordinaire est de 96 millions.

Cet ensemble constate-t-il une amélioration et marche-t-on vers cette terre promise de l'équilibre tant désirée des Italiens? La diminution des dépenses portées au budget extraordinaire semble d'un bon augure : nous voyons en effet, en 1872, une somme de 264 millions s'élevant, il est vrai, à 285 l'année suivante; mais pour 1874, on ne porte en dépense que 126 millions, et 96 pour 1875. Il est vrai que les chiffres des années 1872 et 1873 représentent seuls des faits accomplis. On remarque une décroissance plus certaine dans les chiffres du déficit complexe fixé annuellement en mars. En 1872, le déficit était de 273 millions; en 1873, il est descendu à 256, et nous venons de voir qu'il est de 240 pour la présente année (1). Cette amélioration est bien faible en présence du chiffre total et c'est autre part que nous trouvons des symptômes de vitalité. Mais ce déficit doit être et il est, en effet, l'objet constant des préoccupations des Italiens; car son existenee aggrave étrangement la situation monétaire.

Le papier-monnaie est né en Italie, comme autrefois chez nous, d'une grande révolution politique. Le 2 mai 1866, à la veille de cette courte campagne dont le résultat fut l'annexion de la Vénétie, un décret annonça que la Banque nationale ouvrirait au Trésor un crédit de 250 millions et que les paiements des billets de banque en espèces demeureraient suspendus. Il n'est pas facile de résister à l'attrait d'une ressource aussi facile que celle offerte par la planche aux billets. La nécessité de créer l'outillage national, les armements ont porté à user de cette ressource à ce point qu'avec le crédit nouveau, autorisé par la loi sur les banques, il existera pour un milliard de papier-monnaie. Jusqu'à ce jour, on s'était contenté d'un compte ouvert à la Banque nationale qui débitait le Trésor de sommes fournies à peu près totalement en billets. Aujourd'hui, on crée pour 1 milliard de papier d'Etat, somme supérieure de 170 millions à celle due à la Banque, qui sera intégralement remboursée avec le nouveau papier des 830 millions qui lui sont dus.

Six banques, savoir : Banque nationale, Banco de Naples, Banco de Sicile, Banque Toscane, Banque Romaine, Banque Toscane de crédit se portent solidairement garantes de la valeur du papier d'Etat dont, par contre, elles sont intéressées à surveiller la fabrication, à contrôler le chiffre exact d'émission. Les billets d'Etat auront une couleur différente des billets des diverses banques contre lesquels ils pourront être échangés, si bon semble aux porteurs. Pour prix du concours donné par les banques, on leur concède une augmentation de leur capital et de leur circulation. Elles pourront disposer des 180 millions de valeurs métalliques qui forment leurs encaisses, à charge d'en avoir la représentation en lettres de change payables en or et à courte échéance. Une loi devra créer un mode d'amortissement du milliard de papier d'Etat, qui aura cours forcé. Ces mesures sont une satisfaction donnée à l'opinion publique. En 1868, deux ans seulement après Sadowa, une enquête était faite sur la question du papier-monnaie, et ses résultats consignés dans trois volumes formant 2,635 pages. Puis M. Cambray-Digny avait préparé un projet d'abolition de la monnaie de papier. Quels seront les résultats des efforts de M. Minghetti? La situation est plus nette; on renonce à cette ruse qui consiste, et nous en sommes là en France, à déguiser le papier d'Etat sous forme de billets de banque : on est en face du vrai papier-monnaie. Mais la dépréciation va-t-elle s'arrêter? Une première cause des fluctuations et de la dépréciation semble enfin disparue : la nécessité de payer en métal une différence entre l'exportation et l'importation. Le drainage de l'or et de l'argent opéré par l'étranger aux dépens de l'Italie semble s'amoindrir, quoiqu'il soit loin d'avoir complétement cessé. Mais cela ne suffit pas pour maintenir au pair le papier-monnaie, comme cela existait avant 1870 dans certains Etats de l'Allemagne, pauvres alors d'or et d'argent. Il faut la confiance dans la solidité des bons d'Etat. Emprunter à une banque des billets pour une somme qu'elle serait impuissante à garantir le cas échéant; prendre l'aval de cinq banques pour 1 milliard de billets que dans une crise elles ne pourraient garantir non plus, tout cela n'est qu'un palliatif, un trompe-l'œil qui ne peut réussir qu'à raison de la solvabilité indiscutée de l'Etat. On n'arrive, par ce procédé, qu'à mélanger davantage les opérations de l'industrie et du commerce avec celles si différentes du Trésor. Il faut, pour que l'entreprise réussisse, la disparition du déficit, l'équilibre absolu du budget.

L'équilibre du budget sera atteint par la diminution des dépenses d'une part; par l'augmentation des recettes de l'autre. C'est un signe excellent que cette plus-value annuelle de 10 millions sur le rendement des anciennes taxes. C'est une chose heureuse, que le déficit ait presque entièrement pour origine les dépenses extraordinaires; c'est-à-dire les frais de premier établissement d'une nation née d'hier et qui semble bien près d'arriver à la virilité. Les renseignements que donnait récemment l'*Officiel* français, en comparant notre commerce au commerce étranger, sont concluants à cet égard. En 1865, l'Italie exportait pour 558 millions des produits de son agriculture et de son industrie, aujourd'hui elle est arrivée à une somme totale de 1,167 millions. Ce chiffre considérable (1) est le résultat d'un mouvement ascensionnel d'autant plus durable qu'il est à la fois lent et persistant. Un peu de modération dans les armements et les travaux publics; un usage moindre de certains impôts, héritage du passé, comme celui de la mouture, le plus irritant des impôts indirects, ou celui sur la loterie qui est une cause d'énervement : tout cela joint à la paix et surtout au temps, ce grand maître, permettra à l'Italie d'arriver à la prospérité financière. Alors cessera cette anomalie qui se produit au-delà des Alpes: Etat pauvre et pays riche!

Achille MERCIER.

(1) Ce qui est appelé ici *déficit complexe* prend, dans les budgets italiens, le nom de *résidu* qui indique assez bien la composition de cette nature de déficit. Ainsi les 240 millions de déficit ou de résidu pour 1874 comprennent tous les résidus, les restes à payer des années précédentes. Ils sont une liquidation du passé, des restes à payer de toutes les années antérieures, y compris le déficit spécial prévu pour l'exercice courant.

(1) Il faut observer néanmoins, qu'en 1873 les exportations ont été fort au-dessous des importations (voir l'*Economiste Français* du 18 avril) ; la différence en faveur des importations, qui est de 133 millions, est toutefois beaucoup moindre qu'elle n'était en général de 1862 à 1870 (voir l'*Economiste Français* du 25 octobre 1873).

DU RÉGIME INTERNATIONAL DES MARQUES DE FABRIQUE.

I

Un progrès économique d'une portée considérable se réalise en ce moment dans un grand nombre d'États, sur un point capital en matière d'exportation : le régime international des marques de fabrique. Il se traduit soit par des conventions diplomatiques, soit par des lois intérieures, qui ne mènent pas grand bruit, mais dont les conséquences ne tarderont pas à se faire heureusement sentir.

Les exportateurs se sont dit, avec grande raison, que s'il est utile de rechercher des débouchés nouveaux, il est indispensable de s'assurer préalablement le bénéfice des débouchés acquis, que leur dispute la contrefaçon ; et ils se sont mis à l'œuvre.

Le côté le plus significatif, en effet, de ce mouvement d'opinion, c'est qu'il est dû presque uniquement à l'impulsion de l'initiative privée. On verra, par la suite de ce travail, quelle est la part de chacun dans les résultats de la campagne; mais, ce qu'il n'est que juste de dire tout d'abord, c'est que si nos exportateurs ont montré une parfaite intelligence de la situation, ils ont trouvé d'autre part, dans l'administration centrale et la plupart de ses agents à l'extérieur, un concours sans réserves.

Avant d'entrer dans le détail des avantages obtenus, il n'est pas inutile de tracer rapidement les limites dans lesquelles la propriété des marques françaises est reconnue et garantie au dehors, d'après les documents les plus récents.

L'Angleterre, l'Autriche, la Russie, l'Italie, la Suède et la Norwége, les Villes hanséatiques et les Etats-Unis assurent à nos exportateurs la propriété exclusive de leurs marques (nom commercial, signes figuratifs, emballages), et frappent

la *contrefaçon* ainsi que l'*imitation frauduleuse* de dispositions pénales.

En Portugal, même situation, sauf que l'*imitation frauduleuse* n'est pas visée par la loi (art. 230 du Code pénal portugais).

L'Allemagne, la Belgique et la Hollande ne garantissent que la propriété du *nom* et de la *raison sociale*, et attribuent la *contrefaçon* ainsi que l'*imitation frauduleuse* à la juridiction pénale.

Telle est, à grands traits, la nature de nos rapports avec les nations liées par des traités de réciprocité. Il est facile de voir quelles lacunes restent à combler dans le cercle de nos conventions internationales pour que notre exportation jouisse de quelque sécurité. Toutefois, l'œuvre est commencée et se poursuit sous d'heureux auspices. C'est déjà beaucoup.

Examinons maintenant la signification et la portée des conventions récemment conclues; nous ferons connaître ensuite l'état des négociations pendantes. On aura ainsi la preuve que les difficultés ne sont point insurmontables et que, avec un ferme vouloir, elles peuvent être vaincues assez promptement.

Nous avons dit à cette place, il y a près d'un an (1), qu'un groupe d'exportateurs, — l'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon* — s'était constitué à Paris dans le but de poursuivre avant tout, près des pouvoirs compétents, au dehors comme au dedans, l'organisation pratique des garanties indispensables à une protection sérieuse des marques de fabrique. La première question dont ce syndicat a saisi le ministère des affaires étrangères est celle des traités de 1865 avec les Villes hanséatiques, traités que les Sénats de Hambourg et de Brême considéraient comme abrogés par la guerre. Si l'on considère que Brême et Hambourg sont les deux grands ports par où les contrefacteurs allemands dirigent leurs envois sur l'Amérique du Sud et les possessions espagnoles, pays essentiellement consommateurs de produits manufacturés, on comprendra de quelle importance était le règlement de la question soulevée.

Les motifs exposés à cette époque dans cette feuille, à l'appui des réclamations du commerce français, n'ont point trouvé de contradictions à la chancellerie fédérale. La déclaration internationale du 8 octobre dernier les a pleinement sanctionnés. Il résulte de l'accord intervenu que les plénipotentiaires font remonter au 12 octobre 1871 la remise en vigueur de l'article 24 du traité de 1865, lequel est ainsi conçu :

« Pendant la durée du présent traité, la propriété des marques de fabrique et de commerce, *sous quelque forme ou nom que ce soit*, ainsi que les étiquettes de marchandises ou emballages de toute espèce, appartenant aux sujets et citoyens de l'une ou l'autre des parties contractantes, sera réciproquement protégée.

» Toute contrefaçon, imitation ou emploi abusif desdites marques, étiquettes ou emballages, pourra être poursuivie devant les tribunaux compétents par les parties ou leurs ayants droit.

» Pour jouir de la protection stipulée par le premier alinéa du présent article, les sujets et citoyens des hautes parties contractantes devront fournir aux tribunaux compétents la preuve d'avoir fait le dépôt des marques, étiquettes et emballages qui leur appartiennent, savoir:

« Les sujets français dans les Villes hanséatiques, au tribunal de commerce de chacune d'elles;

» Et les citoyens des Villes hanséatiques, au greffe du tribunal de commerce ou des prud'hommes.

» Quant aux dessins ou modèles industriels appartenant aux sujets et citoyens de l'une ou de l'autre des hautes parties contractantes, ils jouiront réciproquement de la protection que les lois respectives accordent actuellement ou accorderont par la suite aux dessins et modèles industriels des nationaux. »

Nous avons tenu à citer l'article en entier, vu l'importance et la diversité des stipulations qu'il contient.

On remarquera que les marques sont protégées, sous quelque forme que ce soit, tandis que les dessins et modèles industriels n'auront d'autre protection que celle accordée aux nationaux.

Pour saisir toute la portée de cette différence, il faut se souvenir que l'article 287 du Code pénal fédéral atteint seulement la contrefaçon ou l'imitation du *nom*; d'où il faut conclure que sur le territoire hanséatique, la contrefaçon du nom est punie de peines correctionnelles, et que la contrefaçon des marques consistant en signes figuratifs est justiciable au moins des tribunaux civils, à titre de dommage causé; les dessins et modèles ne jouissent au contraire d'aucune protection, conformément à ce qui a lieu pour les nationaux.

Nous croyons que ces distinctions sont généralement encore peu connues ou peu comprises, et qu'elles méritent de l'être, en raison des résultats qu'elles impliquent.

La convention n'a pas tardé du reste à porter ses fruits. Une maison de Reims, qui jusque-là s'était vainement débattue contre les fins de non-recevoir du parquet de Brême, s'est mise en mesure de réparer le temps perdu aussitôt la déclaration promulguée. Le ministère public a montré en cette circonstance délicate la plus louable impartialité : il n'a point hésité à requérir contre le contrefacteur, qui a été condamné.

Il y a donc aujourd'hui sur cette question si importante un commencement de jurisprudence. Il est permis de croire que les choses n'en resteront pas là. La garantie effective des signes figuratifs, qu'on l'entende des marques ou des dessins de fabrique, s'impose de plus en plus. L'Allemagne est le seul grand pays d'Europe qui présente cette lacune dans la protection due au travail. C'est là une situation qui ne saurait se perpétuer.

Une pétition, très-fortement motivée, de la chambre de commerce de Mulhouse au prince de Bismarck a mis en lumière, d'une façon saisissante, les conséquences qu'aurait la prolongation du *statu quo*.

La chambre de commerce y expose que l'industrie alsacienne a été basée sur la protection des dessins de fabrique; que si les industriels allemands continuent à prendre les dessins artistiques des imprimeurs de Mulhouse, pour les appliquer sur des cotonnades de rebut qui « avilissent » immédiatement ce dessin, il ne restera aux fabricants qu'à délaisser les impressions de choix pour se livrer aux impressions communes; que sur ce terrain, ils sont en mesure d'écraser à eux seuls l'industrie allemande tout entière. La pétition se termine par un projet de loi très-étudié, dont les pétitionnaires demandent l'adoption.

A l'honneur de la haute industrie allemande, il faut dire que plusieurs chambres de commerce importantes ont appuyé la pétition.

Une manifestation considérable est venue apporter à l'initiative de Mulhouse un appui très-inattendu. Dans la séance du 20 mai de l'année dernière, une motion a été faite au Reichstag, par M. Petersen, en son nom et en celui de 75 de ses collègues, motion tendant à ce que le Conseil fédéral fût invité à présenter un projet de loi garantissant la propriété des signes figuratifs. Le nombre des signatures apposées au bas de la motion, nombre inusité dans une simple question d'affaires, démontre que les manifestants ont voulu peser sur le Conseil fédéral, peu sympathique, on le savait, à la mesure. La proposition a été développée du reste en excellents termes. Les orateurs ont fait voir que la législation actuelle favorise des pratiques déloyales, dont l'effet le plus certain est de jeter une grande défaveur sur le commerce allemand; qu'elles constituent un scandale auquel il est urgent de mettre un terme, dans l'intérêt bien compris du pays.

La motion a été adoptée à la presque unanimité. Il est donc vraisemblable que le dépôt d'un projet de loi est imminent.

Tel est l'état présent des choses en Allemagne; il est rassurant à tous égards. Lorsque de pareilles questions sont ainsi posées, on peut affirmer qu'elles sont bien près d'être résolues.

Nous croyons qu'un travail de ce genre s'opère dans les esprits en Belgique, terre classique, hélas! de la contrefaçon.

Une enquête faite par le ministre de l'intérieur en 1860, sous la forme d'un questionnaire adressé à toutes les chambres de commerce, amena des constatations instructives. Les chambres de commerce reconnurent, en général, que la contrefaçon était la base de la fabrication belge. La chambre de commerce de Gand disait : « Il est incontestable que beaucoup de marchandises fabriquées en Belgique ne trouvent leur placement, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, qu'à la faveur des marques étrangères qui y sont apposées... » A la question ministérielle : « Faut-il conclure des traités de réciprocité avec les pays voisins? » la chambre répondit :

« La réciprocité ne serait là qu'illusoire. Si, en effet, bien des produits belges ne se vendent qu'à la faveur de marques étrangères, nous n'en connaissons aucun de quelque importance qui, fabriqué à l'étranger, se vende à la faveur de marques belges. »

La chambre de commerce de Bruxelles insistait surtout sur les avantages qu'un grand nombre d'industries trou-

(1) Voir le n° du 24 mai 1873 de l'*Economiste Français*.

vent dans l'emploi des emblèmes adoptés par des fabricants étrangers.

La chambre de commerce de Verviers constatait le même fait, et signalait, comme bénéficiant de cet état de choses, la quincaillerie, la ganterie, les modes, la parfumerie, l'armurerie, les étoffes en tout genre.

La chambre de commerce d'Audênarde ajoutait à cette nomenclature les cigares, la coutellerie, les fils à coudre en coton et en lin, les mérinos, les orléans et les paramatas.

La chambre de commerce de Namur citait la papeterie; la chambre de commerce de Louvain, les cuirs de Bordeaux.

On voit quel tribut est prélevé sur les marques françaises, arrivées à la notoriété par l'honorabilité, la bonne façon et les sacrifices de tout genre. Il ne faut pas oublier, en effet, que la convention conclue l'année suivante — un certain nombre de chambres de commerce l'avaient réclamée au nom de l'honneur national — n'a été qu'un palliatif bien insuffisant, attendu qu'elle ne définit point ce qu'on doit entendre par *marques*, et que l'article 191 du Code pénal belge ne vise que la contrefaçon ou l'altération du *nom*. Or, la plus grande partie des marques de fabrique, dans certaines industries, sont uniquement constituées par des initiales, sous une forme distinctive, ou des emblèmes.

Nous croyons que les progrès réalisés par l'industrie belge lui permettent aujourd'hui d'envisager, avec moins d'appréhension qu'autrefois, les garanties que nos fabricants sont en droit de réclamer d'un peuple ami. En tout cas, le gouvernement qui, en 1861, n'avait pas tenu compte des résistances injustifiables, en équité, de certains centres commerciaux, semble aujourd'hui disposé, à l'exemple de l'Allemagne, à faire entrer franchement la Belgique dans le droit commun des nations civilisées. Nous n'en voulons d'autre preuve que la convention signée le 7 février dernier entre M. le comte d'Aspremont-Lynden et notre plénipotentiaire, M. le baron Baude. Dans cette annexe à l'instrument de 1861, il a été établi que les marques françaises seraient appréciées en Belgique conformément à la loi française, et réciproquement. On voit toute la portée de cet arrangement dont la conséquence finale est indubitablement l'adoption en principe de la loi française : l'avenir le prouvera.

C'est encore par l'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon* que le ministère du commerce a été saisi de la question. Sur son avis favorable, le ministère des affaires étrangères a entamé les négociations, et les a conduites avec une grande célérité. De plus, profitant d'une occasion excellente d'en appliquer le principe au traité russe alors à l'étude, notre négociateur en a fait admettre une nouvelle et très-claire rédaction, actuellement insérée dans la convention qui vient d'être signée.

Nous avons tout lieu de croire qu'une déclaration analogue est sur le point d'être conclue, si elle ne l'est déjà, entre la France et l'Italie.

A des titres divers, la nouvelle formule, en train de faire le tour du monde, assure à nos exportateurs des droits précieux.

En Belgique, par exemple, le signe figuratif devient, en fait, protégé comme le nom. En Russie, les marques françaises ne pouvaient prétendre à la protection, si elles ne remplissaient certaines conditions locales, difficiles à réaliser. En Italie, même danger, la loi de 1868 exigeant dans la marque, le nom, la profession et le domicile.

Tous ces inconvénients ont disparu.

Enfin, le ministère des affaires étrangères vient de créer un nouveau service de chancellerie qui mettra à la disposition de nos exportateurs, pour le dépôt de leurs marques à l'étranger, des facilités et des garanties qui n'existent chez aucun autre peuple.

Une circulaire ministérielle insérée au Livre jaune — ce qui indique assez l'importance attachée par le département à la création — expose l'ensemble des mesures adoptées :

. . . . . . « La propriété industrielle jouit ainsi, en principe, de toute la protection qu'il est possible au gouvernement de lui assurer; mais, s'il faut en croire les informations parvenues à mon département, cette protection dans la pratique, serait rendue illusoire par les difficultés qu'éprouveraient nos fabricants à remplir, à l'étranger, les formalités légales. Il résulterait, en effet, d'un mémoire qui m'a été adressé par un grand nombre d'industriels, qu'obligés de recourir à des intermédiaires pour effectuer le dépôt de leurs marques, ils se trouveraient dans beaucoup de cas, déchus, pour vices de forme, du droit d'introduire en justice les contrefacteurs. »

(Suivent les conclusions d'un mémoire présenté à M. le ministre des affaires étrangères au nom de l'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon.*)

« Dans ces circonstances, mon département a été sollicité de venir en aide à l'industrie française, en autorisant nos chancelleries diplomatiques ou consulaires à l'étranger, à se charger elles-mêmes d'effectuer le dépôt légal des marques pour le compte des intéressés, moyennant le paiement d'une taxe spéciale, indépendante des frais de toute nature à acquitter.

» Désireux, en ce qui me concerne, de faciliter à nos nationaux, autant qu'il peut dépendre de mon département, l'accomplissement des formalités qu'ils ont à remplir pour sauvegarder leur propriété, j'ai, de concert avec M. le ministre de l'agriculture et du commerce, soumis la question à une étude approfondie, et nous avons, d'un commun accord, arrêté, ainsi qu'il suit, un ensemble de mesures destinées à satisfaire aux vœux des industriels, tout en évitant de compromettre nos agents par une intervention trop directe de leur part.

» La première de ces mesures consisterait à fournir aux intéressés tous les renseignements de nature à les éclairer exactement sur les obligations qu'ils ont à remplir pour s'assurer, dans le pays d'importation, la garantie de leur propriété industrielle. A cet effet, les chefs de postes diplomatiques ou consulaires devraient tout d'abord adresser à mon département, en original et en traduction, le texte de toutes les prescriptions légales applicables au dépôt des marques de fabrique à l'étranger (articles de traités, règlements d'administration publique, formules obligatoires, etc., etc.).

» Ces documents, réunis et soigneusement tenus à jour, seraient placés, par les soins du ministère de l'agriculture et du commerce, dans la salle du Conservatoire des arts et métiers, spécialement affectée au service des marques de fabrique, pour y être constamment à la disposition du public. »

La circulaire énumère ensuite les pièces qui devraient être remises au département, et fixe les conditions matérielles et morales dans lesquelles le dépôt serait opéré :

« Il importe de ne point se départir du principe, invariablement suivi dans mon administration, qui consiste à ne jamais engager que la responsabilité *administrative* de nos agents, et à éviter, de la manière la plus absolue, de les exposer à la responsabilité *judiciaire* que pourrait entraîner pour eux, malgré toutes les réserves faites, le mandat dont ils se seraient chargés. D'autre part cependant, la combinaison projetée n'offrant de sécurité aux déposants que par l'intervention effective des chanceliers, qui est pour eux la seule garantie de la sincérité du dépôt, il a été décidé que la procuration serait mise au nom d'un tiers quelconque, mais que le dépôt serait effectué, par ce mandataire, sous les yeux des chanceliers eux-mêmes, dont la présence serait constatée au bas du reçu ou certificat délivré par l'autorité locale compétente, au moyen de la mention suivante : Nous chancelier de ... certifions que le dépôt de la marque de fabrique de M..... a été effectué en notre présence par M...... son mandataire. »

Les extraits qui précèdent montrent suffisamment la valeur du nouveau service dont les deux ministères n'ont pas hésité à s'imposer la charge. Nous n'insisterons pas sur les facilités et les garanties assurées au dépôt, fait dans de pareilles conditions. Tout le monde peut les apprécier ; mais ceux qui ont creusé la législation internationale, sur la propriété industrielle, se feront seuls une juste idée des ressources juridiques résultant d'un répertoire de lois, de règlements et de jurisprudence, toujours accessible et tenu constamment à jour.

Toutefois, il paraît difficile de réunir dans un délai très-rapproché tous les documents que réclame un travail si considérable. Aussi, le commerce, légitimement désireux de bénéficier le plus promptement possible du concours de nos chancelleries pour le dépôt matériel des marques, verrait-il avec reconnaissance l'administration rendre exécutoire tout d'abord cette partie capitale du nouveau service.

Il est facile de constater par les informations qui viennent d'être données, quels sérieux progrès ont été faits récemment dans le régime de la propriété industrielle et commerciale.

On ne saurait faire ressortir trop hautement les avantages que constitue cet ensemble de décisions administratives et d'arrangements internationaux. Il importe qu'on le sache bien, chacune des mesures que nous venons d'examiner est un élément immédiat et certain de recette pour notre exportation. On peut dire que c'est un vaste système de recouvrement automatique, applicable à des rentrées jusqu'ici

irrecouvrables. En effet, la suppression de la contrefaçon élargit d'autant la vente des produits authentiques ; c'est donc par sommes énormes que se cotera l'augmentation dans le chiffre d'affaires de notre commerce extérieur, si, par sa vigilance, il sait utiliser les armes qui viennent d'être mises dans sa main.

Tout n'est pas fait assurément dans l'ordre d'idées que nous avons indiqué ; mais les résultats obtenus sont de nature à rassurer sur l'issue des négociations en cours, et qui ont pour objectif le Brésil, l'Espagne, le Pérou et la république Argentine. Il nous reste à en faire connaître les éléments et, pour clore cette étude, à signaler les moyens d'arriver à un minimum d'unification du régime international des marques de fabrique.

Comte de MAILLARD-MARAFY.

LA MARINE MARCHANDE AMÉRICAINE ET LE RÉGIME PROHIBITIF.

Dans une note sur le commerce et les manufactures, Benjamin Franklin démontre en quelques mots le danger du régime prohibitif. — « Supposez, dit-il, un pays X, avec trois manufactures, par exemple : de *drap*, de *soie*, de *fer*, ayant l'approvisionnement de trois autres pays A, B, C, mais désirant augmenter la vente et élever le prix du drap en faveur des seuls fabricants de drap. En conséquence, on prohibe les draps venant de A. — A, par représailles, prohibe les soieries de X. Il suit de là que les fabricants de soieries se plaignent de la diminution du commerce. — Cependant X, pour les satisfaire, prohibe les soieries de B. — B, par représailles, prohibe les fers forgés de X. Il suit de là que les maîtres des forges se plaignent de la diminution du commerce. — Alors X prohibe les fers provenant de C. — C, par représailles, prohibe les draps de X. — Qu'est-il résulté de toutes ces prohibitions ? Que chacun des quatre pays a éprouvé une diminution dans la masse commune des jouissances et des commodités de la vie. »

Il est curieux de voir combien les Etats-Unis souffrent aujourd'hui pour avoir oublié cette leçon de l'homme éminent auquel ils doivent en grande partie leur indépendance et leur prospérité.

Le relevé de la navigation aux Etats-Unis, pendant les dernières années, prouve deux choses : la première, que la guerre de sécession a jeté une très-grave perturbation dans le commerce américain ; la seconde, que les mesures prises pour protéger la marine marchande des Etats-Unis ont eu, au contraire, pour résultat de lui porter un coup funeste.

Ainsi, le nombre des navires a été :

	Entrées.	Sorties.	Totaux.
En 1867-1868.....	26.223	26.276	52.499
En 1868-1869.....	28.732	28.296	57.028
En 1869-1870.....	30.310	29.998	60.308
En 1870-1871.....	30.121	29.861	59.982

D'un autre côté, le nombre de tonneaux a été :

	Entrées.	Sorties.	Totaux.
En 1867-1868....	8.046.015	8.279.016	16.325.031
En 1868-1869....	8.750.362	8.753.933	17.504.295
En 1869-1870....	9.155.659	9.169.403	18.325.062
En 1870-1871 ...	10.009.184	9.898.482	19.907.666

Quant à la répartition des transports entre le pavillon américain et les pavillons étrangers, elle s'établit ainsi :

En 1867-1868 : sur 52,499 navires, 16,325,031 tonneaux, et 587,581 hommes d'équipage :

Pavillon américain :
19.335 navires, soit 37 0/0 du nombre total.
7.268.506 tonneaux, — 42 0/0 —
234.118 hommes, — 40 0/0 —
Pavillons étrangers :
33.164 navires, soit 63 0/0 —
9.056.525 tonneaux, — 58 0/0 —
353.263 hommes, — 60 0/0 —

En 1868-1869 : sur 57,028 navires, 17,504,295 tonneaux, et 609,153 hommes d'équipage :

Pavillon américain :
19.587 navires, soit 34 0/0 du nombre total.
6.784.031 tonneaux, — 37 0/0 —
208.255 hommes, — 34 0/0 —
Pavillons étrangers :
37.441 navires, soit 66 0/0 —
10.720.264 tonneaux, — 63 0/0 —
400.898 hommes, — 66 0/0 —

En 1869-1870 : sur 60,308 navires, 18,225,062 tonneaux, et 620,282 hommes d'équipage :

Pavillon américain :
21.286 navires, soit 35 0/0 du nombre total.
6.992.767 tonneaux, — 38 0/0 —
206.937 hommes, — 33 0/0 —
Pavillons étrangers :
39.022 navires, soit 65 0/0 —
11.332.095 tonneaux, — 62 0/0 —
413.345 hommes, — 67 0/0 —

En 1870-1871 : sur 59,982 navires, 19,907,666 tonneaux, et 639,510 hommes d'équipage :

Pavillon américain :
21.288 navires, soit 35 0/0 du nombre total.
7.489.685 tonneaux, — 37 0/0 —
213.232 hommes, — 33 0/0 —
Pavillons étrangers :
38.694 navires, soit 65 0/0 —
12.417.981 tonneaux, — 63 0/0 —
426.278 hommes, — 67 0/0 —

L'écart entre les points extrêmes de 1867-1871 accuse une augmentation croissante du mouvement de la navigation ; la différence entre l'année 1867-1868 et l'année 1870-1871 est de 7,483 navires et de 3,582,635 tonneaux. Comparés à ceux des années qui ont suivi la guerre de sécession, ces résultats sont assurément très-favorables ; il n'en est pas de même si, comme point de comparaison, on prend les années qui l'ont précédée. En 1859-1860, le tonnage des navires entrés et sortis des ports des Etats-Unis était de 17,065,125 tonneaux, et nous voyons qu'il faut remonter à l'année 1868-1869 pour trouver un chiffre semblable. Ce résultat établit, comme nous l'avons dit, la perturbation profonde amenée par la guerre de sécession, et prouve combien sont funestes à un pays les dissentiments intérieurs. Il y a là pour la France un grand enseignement qu'elle ne doit pas oublier.

Quant à la décroissance de la part du pavillon américain dans le tonnage total pendant les années 1867-1871, elle tient en partie, à une tout autre cause. Nous disons « en partie », parce que l'augmentation des prix de construction, d'équipement et de navigation a dû nécessairement diminuer la part du pavillon américain et faire préférer les transports d'un prix moins élevé faits par les navires étrangers.

Les Américains cherchent à se persuader que la cause principale de la décroissance de la part du pavillon américain est dans l'existence des corsaires anglo-rebelles auxquels ils imputent la perte de la marine marchande. Mais c'est là une argumentation qui ne peut tromper personne, pas même ceux qui la produisent. Ce n'est pas parce que l'*Alabama* et autres corsaires ont détruit de 150 à 200 vaisseaux sur 17,000 à 18,000 formant l'effectif de la marine marchande des Etats-Unis que le pavillon américain se montre de moins en moins sur les mers.

La cause véritable de la perte de la marine marchande des Etats-Unis est dans une mesure dérivant du système protecteur. Les Américains ont pensé, bien à tort, que le meilleur moyen de favoriser les industries du pays était d'interdire la nationalisation des vaisseaux construits à l'étranger ; c'est ce que décide formellement l'*Act* de navigation. Or, cette mesure condamne la marine marchande à succomber devant la concurrence étrangère, et, ce qui le prouve, c'est que la décroissance de la part de pavillon américain est, pour ainsi dire, chaque année plus grande. Ainsi le pavillon américain a pris part aux échanges dans la proportion de 36 0/0 en 1867-1868 ; de 33 0/0 en 1868-1869 ; de 36 0/0 en 1869-1870, et de 34 0/0 en 1870-1871, tandis que la part du pavillon étranger a été successivement de 64, 66, 64 et 66 0/0 pendant les mêmes années.

Ce résultat devait fatalement se produire. Les armateurs des Etats-Unis, ne pouvant acheter des steamers étrangers et ne pouvant davantage lutter avec ceux de l'Angleterre, construisent des vaisseaux en bois dans de si mauvaises conditions que souvent de simples accidents de mer ont suffi pour déterminer des catastrophes. Après des désastres nombreux, les compagnies d'assurances sont devenues plus exigeantes et le commerce trouve tout avantage à traiter avec les propriétaires de steamers étrangers. D'un autre côté, les hauts tarifs protecteurs, établis pour favoriser l'industrie nationale, ont nécessairement augmenté le prix de la main-d'œuvre et celui de la matière première ; de telle sorte que les vaisseaux américains reviennent à un prix élevé, tout en étant de mauvaise construction.

Il ne faut pas s'étonner, après cela, que le nombre des constructions maritimes diminue aux Etats-Unis, et qu'il en soit de même pour le nombre et le tonnage des navires composant l'effectif de la marine marchande du pays :

Il y a eu :

	Nav. à voi.	Nav. à vap.	Cabotage.	Total.
En 1867-1868	18.189	3.619	6.310	28.118
1868-1869	17.840	3.546	6.101	27.487
1869-1870	17.534	3.524	7.941	28.998
1870-1871	17.298	3.567	8.786	29.651

Comme on le voit par ces chiffres, s'il existe une légère augmentation dans le nombre total des navires à partir de l'année 1869-1870, elle ne provient que de l'accroissement du nombre des bateaux faisant le cabotage; celui des navires à vapeur est moins élevé en 1870-1871 qu'en 1867-1868, et celui des navires à voiles n'a pas cessé de diminuer.

Quant aux constructions maritimes elles ont été :

	Navires.	Tonnage.
En 1867-1868	1.802	285.305
1868-1869	1.726	275.230
1869-1870	1.618	276.953
1870-1871	1.755	273.226

Il y a donc eu, en 1870-1871 une différence en moins de 47 navires et de 12,079 tonneaux sur l'année 1867-1868.

Et ce résultat ne saurait être attribué à un ralentissement du commerce extérieur des Etats-Unis pendant cette même période, puisqu'au contraire ce commerce a été toujours en augmentant, ainsi que cela résulte des chiffres officiels qui suivent :

En 1867-1868.	Importations...Fr.	1.999.341.467	
	Exportations......	2.444.143.215	4.565.078.739
	Réexportations....	121.594.057	
En 1869-1870.	Importations...Fr.	2.352.750.691	
	Exportations......	2.227.110.798	4.715.294.456
	Réexportations....	135.432.967	
En 1869-1870.	Importations...Fr.	2.487.591.418	
	Exportations......	2.685.115.729	5.336.405.262
	Réexportations....	163.698.115	
En 1870-1871.	Importations...Fr.	2.913.236.149	
	Exportations......	3.026.350.342	6.092.700.748
	Réexportations....	153.114.252	

Ainsi, à mesure que le commerce extérieur a augmenté, la part du pavillon américain a diminué, et cela grâce aux bienfaits du système protecteur; cet exemple prouve combien il est utile d'adopter, pour ne plus l'abandonner, le principe de la liberté commerciale.

Il y a, pour la France, un autre enseignement à tirer du relevé du commerce extérieur des Etats-Unis.

L'Angleterre occupe le premier rang dans les échanges de 1870-1871; l'Espagne et ses colonies le deuxième; l'Association allemande le troisième; et la France le quatrième.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Angleterre soit au premier rang, car ses nombreuses colonies, notamment le *Dominion* du Canada, lui offrent des facilités particulières pour le commerce avec les Etats-Unis, et l'importance de sa marine lui assure de nombreux transports. L'Espagne se trouve également, à cause de ses colonies, dans une situation favorable. Mais, il n'y a aucune raison spéciale pour que l'Association allemande occupe un rang meilleur que celui de la France, la différence entre le chiffre total des échanges de chacun des deux pays et les Etats-Unis est peu considérable (60 millions de dollars pour l'Allemagne et 59 millions pour la France), nous pouvons donc arriver à occuper bientôt le troisième rang, il nous suffit, pour cela, de vouloir. Mais, nous ne réussirons qu'à la condition de nous consacrer, pour ainsi dire, entièrement à l'étude de la question économique. La France a tout ce qu'il faut pour reconquérir la position qu'elle occupait avant la guerre; elle a l'initiative, l'intelligence, le désir de réussir; qu'elle veuille bien s'entendre une bonne fois sur la question politique, et le succès sera assuré.

VICTOR EMION.

DE LA PRODUCTION VINICOLE EN FRANCE.

La première quinzaine du mois de mai est toujours une époque critique pour nos vignobles; c'est le moment où la grappe naissante est le plus sensible à la gelée, et il suffit alors d'une nuit froide pour ruiner d'un jour à l'autre les plus belles espérances. Or, il paraît malheureusement démontré qu'il y a, dans nos latitudes, une tendance fatale au froid à cette époque critique. Cette année, comme l'année dernière, l'hiver que l'on croyait déjà loin semble être revenu tout à coup sur ses pas pour jeter le deuil dans nos campagnes.

Au lendemain de ce désastre partiel, il n'est pas sans intérêt de regarder en arrière et de voir quelles ont été, dans le passé, les vicissitudes de notre production vinicole.

Nous ne remonterons pas au déluge, bien que les malencontreux débuts de Noé, dans l'art de la viticulture, pussent à la rigueur nous y autoriser.

Nous ne remonterons même au siècle dernier que pour constater combien il était difficile alors à l'économiste de suppléer efficacement, par ses investigations personnelles, à l'absence de toute statistique officielle. C'est ce que montre, d'une manière saisissante, le tableau ci-dessous, dans lequel nous rapprochons quelques évaluations individuelles dont chacune, considérée isolément, pourrait emprunter quelque autorité au nom de son auteur, mais qui se contredisent l'une l'autre d'une étrange façon.

Autorités.	Dates.	Évaluations. Superficies cultivées en vignes. Hectares.	Production vinicole annuelle. Hectolitres.
Vauban....	1700	2.297.000	29.862.000
Mirabeau...	1760	1.675.000	26.297.000
Beausobre..	1764	817.000	12.800.000
D'Expilly...	1766	850.000	17.162.000
Letrone....	1779	1.817.000	21.460.000
Young.....	1788	2.024.000	40.480.000
Lavoisier...	1790	1.567.000	15.284.000

Les seuls chiffres qui puissent inspirer quelque confiance au siècle dernier sont ceux qui ressortent des documents financiers de la fin du règne de Louis XVI. En 1788, les évaluations fiscales étaient, pour la superficie cultivée en vignes, de 1,567,700 hectares, et pour la production de 25 ou 27,000,000 d'hectolitres.

Pendant toute la première moitié du dix-neuvième siècle, la fécondité de nos vignobles et le prix du vin sont restés à peu près stationnaires. La récolte moyenne était d'environ 30,000,000 d'hectolitres (soit 1 hectolitre par tête d'habitant), les meilleures années donnant à grand'peine 40,000,000, et les plus mauvaises donnant au moins 20,000,000, si on excepte 1830, année exceptionnellement stérile, qui ne produisit que 15,000,000 d'hectolitres. Ainsi, récolte moyenne : 30,000,000 d'hectolitres; récolte maximum : 40,000,000; récolte minimum : 20,000,000. Voilà des chiffres faciles à retenir. Nous y reviendrons tout à l'heure.

La période décennale qui commence en 1847 est la plus accidentée et la plus critique qu'ait traversée la France vinicole depuis un siècle. Les vendanges de 1847 et de 1848 avaient été magnifiques pour l'époque : 2,180,000 hectares de vignes avaient donné deux fois de suite plus de 50,000,000 d'hectolitres (soit près de 1 hectol. 1/2 par habitant). La chute qui se préparait n'en fut que plus violente. L'oïdium attaqua nos raisins. La production tomba à 28,000,000 d'hectolitres en 1852, 22,000,000 en 1853, puis enfin à 10,000,000 en 1854! (moins de 1/3 d'hectol. par habitant). De mémoire d'homme on n'avait vu pareille désolation. Le litre, qui, en 1849, s'était vendu au détail au prix moyen (pour toute la France) de 26 centimes, en arriva à coûter 63 centimes en 1856 et en 1857.

Cependant, le souffre aidant, l'oïdium disparaissait peu à peu de la plupart des départements. Nos vignerons reprenaient courage et remplaçaient, par de nouvelles plantations, les 50,000 hectares de vignes qu'ils avaient arrachées. Le chiffre de la production, qui n'était encore que de 15,000,000 d'hectolitres en 1855 et de 21,000,000 en 1856, remontait à 35,000,000 en 1857 et à 54,000,000 en 1858. Une nouvelle ère de prospérité s'ouvrait. Voici, d'après l'administration des contributions indirectes, les chiffres officiels des 16 dernières années :

	Hectolitres.		Hectolitres.
1858...	53.919.000	1866...	63.838.000
1859...	29.891.000	1867...	39.128.000
1860...	39.558.000	1868...	52.098.000
1861...	29.738.000	1869...	70.000.000
1862...	37.110.000	1870...	53.537.000
1863...	51.372.000	1871...	56.901.000
1864...	50.653.000	1872...	50.154.000
1865...	68.943.000	1873...	35.715.000

C'est une moyenne de 49,000,000 d'hectolitres par an, pour la période entière (1858-1873). — C'est une moyenne de 52,000,000 à peu près pour les 12 dernières années (1863-1873). — A ce chiffre de 52,000,000, ajoutons 17,000,000, nous avons le maximum des récoltes récentes. Retranchons-en 17,000,000, au contraire, et nous avons le minimum. Or, 17,000,000 est le tiers de 52,000,000; ainsi — chose remarquable! de nos jours, comme dans la première moitié du siècle, l'écart proportionnel entre les années les plus fécondes et les plus stériles ne dépasse pas une limite presque invariable. Aujourd'hui comme autrefois, prenez les 2/3 de la récolte moyenne, et vous aurez la

récolte minimum. Prenez-en les 4/3, et vous aurez la récolte maximum.

Seulement de 30,000,000 d'hectolitres, la production vinicole annuelle s'est élevée à 50,000,000, sans que l'étendue de nos vignobles ait augmenté de plus de 1/5me depuis 1830. C'est là un résultat d'autant plus avantageux pour nos viticulteurs que, grâce à l'extension donnée aux débouchés intérieurs par les chemins de fer et aux débouchés extérieurs par les traités de commerce, les hauts prix ont survécu à la crise d'il y a vingt ans. Le litre vendu au détail coûtait, en moyenne (pour toute la France), 35 centimes dans la première moitié du siècle. Pour la période 1862-1873, le prix moyen atteint 50 centimes. La valeur totale de nos récoltes annuelles est donc aujourd'hui $\frac{50}{30} \times \frac{50}{35}$ ou 2 fois et demie environ ce qu'elle était avant 1850.

Espérons que le phylloxera, ce nouvel ennemi de nos vignes, ne réussira pas, comme autrefois l'oïdium, à tarir cette source précieuse des beaux vins de France, dont les flots généreux laissent, comme ceux du Pactole, tant d'or derrière eux. Si la science réussit à conjurer ce péril menaçant, nous ne nous attristerons pas outre mesure, au point de vue de l'intérêt général, des gelées funestes qui viennent de se produire. Les bonnes années succèdent aux mauvaises comme les mauvaises succèdent aux bonnes. N'oublions pas que le vigneron est pessimiste de sa nature, et que telle récolte dont on désespérait au mois de mai s'est trouvée, en fin de compte, très-suffisamment rémunératrice. Nous avons démontré que jusqu'ici le déficit des années les plus maltraitées n'avait pas dépassé le tiers de la récolte moyenne. Il y a donc au moins beaucoup d'exagération dans le cri d'alarme de ceux qui disent : « Tout est perdu ! »

A. DE FOVILLE.

LA SUISSE

(Quatrième article.)

VOIES DE COMMUNICATION ET MOYENS DE TRANSPORT.

(Deuxième partie).

Chemins de fer. — Tunnel des Alpes.

Si le morcellement politique et administratif a favorisé, en Suisse, le développement des routes, il faisait, par contre, obstacle à celui des chemins de fer. En principe, la voie ferrée et la locomotive s'adressent à des besoins d'ordre étendu et réclament une puissante concentration d'efforts. C'est pour franchir rapidement de vastes espaces, et pour transporter sans augmentation strictement proportionnelle de frais une masse considérable de voyageurs et de marchandises, que la vapeur déploie sa merveilleuse énergie. Le chemin de parcours restreint annihile presque ces avantages.

Il y a donc convenance à procéder, en fait de chemins de fer, du général au particulier, à établir les grandes lignes avant de songer aux petites. Mais quoi de plus coûteux que la réalisation d'un pareil plan? Et quoi de plus difficile, par conséquent, à un pays où les ressources sont aussi divisées que restreintes? D'autre part, du moment qu'il s'agit d'un long parcours, on a à opter entre des directions diverses. La rivalité des intérêts locaux rend cette option d'autant plus ardue ou plus lente que l'autonomie est plus entière sur chaque point.

Toutes ces circonstances venaient se joindre, en Suisse, aux obstacles inhérents à la configuration montagneuse du sol, obstacles infiniment plus grands — cela se comprend de soi, — par rapport aux chemins de fer que par rapport aux routes anciennes. Enfin, pour comble de mésaventure, quelle aide espérer des capitaux étrangers dans une œuvre qui promettait si peu de bénéfices?

Cependant, la Suisse comprit vite qu'il lui fallait quand même des chemins de fer et, après quelques années d'hésitation, elle se mit avec ardeur à l'ouvrage et entama des négociations avec l'étranger. En 1849, l'Assemblée fédérale chargeait le pouvoir exécutif de préparer un plan d'ensemble comprenant les études techniques, le tracé général du premier réseau, le devis approximatif des dépenses et une base de législation sur la matière. L'une des conclusions qui ressortit de ce travail fut que, pendant une suite d'années, l'exploitation des chemins de fer suisses ne serait point capable de garantir un intérêt suffisant aux capitaux employés à leur création, et que, par conséquent, le principe de la construction par l'Etat s'imposait presque comme une nécessité. Mais l'esprit de décentralisation ne se rendit point à ces arguments.

En présence de l'entrain déployé par les cantons pour agir par eux-mêmes, et aussi de l'antipathie profonde que soulevait partout en Suisse l'idée d'une grosse dette publique, l'assemblée fédérale décida en 1852, après de longs débats, que l'établissement et l'exploitation des chemins de fer seraient livrés à l'initiative des cantons et à celle des compagnies. L'intervention fédérale fut restreinte aux mesures législatives ayant pour but de coordonner les entreprises cantonales avec l'intérêt national, et de placer ces entreprises sous un régime de protection compatible avec le droit commun.

Les concessions faites par les cantons devront être ratifiées par l'Assemblée fédérale, qui peut les annuler pour cause de violation ou de non-exécution du contrat. Le pouvoir central est aussi armé d'une loi spéciale d'expropriation relative aux chemins de fer. Le seul genre de faveur financière institué fédéralement consiste dans l'exonération des impôts touchant à la propriété des voies ferrées, dans celle des droits d'entrée sur la partie du matériel fixe ou roulant des entreprises, importée de l'étranger, et enfin dans l'exemption du service militaire pour les employés.

Depuis lors, le rôle du pouvoir central s'est agrandi, mais sans changer de nature, et l'expérience est venue donner un succès éclatant au principe de l'initiative locale. Avant le commencement de 1873, la ratification fédérale avait été accordée à 179 concessions dont 131 restaient en vigueur, représentant 3,100 kilomètres de voie ferrée sur lesquels 1,470 étaient en exploitation. Dans le courant de 1873 et depuis le 1er janvier 1874, plus de quarante concessions nouvelles ont été ratifiées, et il a fallu une session législative à part pour expédier toute cette besogne. Parmi ces récentes concessions figuraient plusieurs projets de chemins de fer, destinés, à l'instar de celui de Rigi, à des ascensions ultra-rapides de six à huit mille pieds. De la sorte, les cantons les plus montagneux, dont plusieurs n'avaient pas encore un mètre de chemin de fer en 1868, — Schwitz, Uri, Untervald, Appenzel et Tessin, étaient dans ce cas — en posséderont bientôt comme ceux de la plaine.

Voici quelle était la situation de la Suisse, il y a déjà trois ou quatre ans, par rapport aux autres Etats européens en matière de chemins de fer :

Elle occupait le cinquième rang, quant à la longueur totale des voies ferrées, comparée à la population, savoir : 54 mètres par 100 habitants (la France n'en avait que 42) et le septième rang, sous le même rapport comparée à la superficie, soit : 32 mètres par kilomètre carré (la France n'en avait que 29). Quelques cantons, pris isolément, se montrent très-richement dotés sous l'un et l'autre de ces rapports. Neufchâtel, Schaffouse et Saint-Gall prendraient rang avant la Belgique et l'Angleterre. Les Grisons, le plus montagneux des cantons et relativement le plus pauvre en chemins de fer, se placeraient encore avant l'Italie prise dans son ensemble, avant l'Autriche, le Portugal et la Russie. Au point de vue de la superficie, comparée à la longueur ferrée, l'Etat de Bâle-ville est le plus favorisé. Il possède 448 mètres par kilomètre carré. Les Grisons n'en ont que 2,8.

Voici quelques points de la législation générale par rapport au service des transports. Les trains de voyageurs ne sont tenus qu'à une vitesse moyenne de cinq lieues (suisses) à l'heure. Les taxes sont, par lieue suisse (4,800 m.), en première classe, 0,50 c. ; en deuxième classe, 0,35 c. ; en troisième classe, 0,25 c., bagage non compris. Pour les marchandises, qui forment plusieurs catégories, la taxe maximum est de 0,05 c. par lieue et par quintal. En grande vitesse, elles payent sans distinction de 0,08 à 0,10 c. Le numéraire paie de 0,04 à 0,05 c. par 1,000 fr. Il y a, pour les bestiaux, des taxes graduées de 0,80 à 0,10 c. par tête. La durée des concessions est laissée à la fixation des cantons qui peuvent soit construire eux-mêmes, soit traiter avec des compagnies. Cependant le droit de rachat pour la Confédération et pour les cantons (1) est réservé, tous les quinze ans, à partir de la trentième année depuis le commencement de la concession.

Le système de décentralisation adopté divise les chemins de fer suisses en un grand nombre d'entreprises distinctes. Cependant, soit par des fusions, soit par des contrats de fermage, l'exploitation du réseau entier se groupe entre les mains d'une huitaine de compagnies principales savoir :

(1) Le principe de l'abstention de la Confédération ayant prévalu, il n'y a que des concessions cantonales, sauf pour le chemin de fer du Gothard qui est placé directement sous les auspices des pouvoirs fédéraux. Cependant la Confédération est investie d'un droit de rachat général qui pourrait un jour centraliser tous les chemins de fer entre ses mains. Cela a déjà été proposé.

Suisse occidentale, exploitant la Suisse romande, Genève, Vaud, Neufchâtel, Fribourg, avec prolongement vers Bâle, par Soleure, et vers Berne, par Fribourg. Cette compagnie possède en propre ou exploite par fermage 352 kil.; *Union suisse*, desservant les Grisons, Saint-Gall, une partie de Zurich, Glaris, Appenzel et exploitant 270 kil.; *Nord-Est suisse*, desservant, à partir du lac de Constance, à Romanshorn, Turgovie, Zurich, Schaffouse, Argovie, Zug, Lucerne, avec une exploitation de 258 kil.; *Central suisse*, desservant les frontières de Bâle-campagne, de Soleure, d'Argovie, de Thurgovie, de Berne, de Lucerne, de Bâle-ville, de Zug, avec 248 kil.; *Chemins de l'Etat de Berne*, sillonnant ce canton en se soudant aux voies précédentes, avec 80 kil.; *Ligne d'Italie*, allant du Bouvaret, extrémité est du lac de Genève, dans le Valais jusqu'à Sierra, avec 79 kil.; *Jura industriel*, desservant la partie élevée du canton de Neufchâtel, de cette ville aux Brenetz, avec 35 kil.; quelques compagnies étrangères, le *Lyon-Genève*, *l'Est français*, les chemins de fer badois, etc., possèdent, sur territoire suisse, en tout, 38 kil. Le total kilométrique de ce réseau est de 1,351 kil. dont 700 environ sont à double voie. Le capital dépensé pour sa construction s'élevait, en 1868, à 450 millions, non compris 22 millions pour les entreprises étrangères. Le produit brut de son exploitation a été, en 1868, de 31,500,000 fr. et le produit net d'environ la moitié, ce qui donne à peu près 12,300 fr. par kil. et un intérêt de 3,69 0/0 pour le capital dépensé. Mais cette moyenne n'exprime pas la vraie situation des entreprises qui est fort inégale. Deux compagnies seulement font de bonnes affaires : le *Nord-Est* qui servait, à ses actionnaires, en 1868, 7,53 0/0 et le *Central suisse*, 6,02 0/0. L'*Union suisse* ne donnait que 2,68 0/0; la *Suisse occidentale*, 2,57; *l'Etat de Berne*, 1,95 0/0; le *Jura industriel*, 1 0/0. Certaines entreprises ne couvrent même pas les frais d'exploitation.

Les résultats financiers ne sont donc point brillants, en somme, et il n'en pouvait guère être autrement, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Cependant l'esprit d'entreprise n'a point été découragé par ces insuccès financiers. On a compris, en Suisse, peut-être mieux que partout ailleurs, que la productivité des chemins de fer était plus indirecte que directe, c'est-à-dire qu'en dotant le pays de voies de communications rapides, on fournissait, à toutes les branches de l'activité industrielle un surcroît d'expansion plus que compensatif des sacrifices exigés par cette création. Le *Jura industriel*, par exemple, qui relie les grands centres de la production horlogère neuchâteloise, Chaux-de-Fonds, Locles, avec la partie basse du canton, rend d'inappréciables services à cette contrée, riche de son industrie, mais sans aucune ressource agricole et bloquée par les neiges pendant six mois de l'année. La voie ferrée qui y conduit gravit une rampe énorme. Le coût de construction s'est élevé à 474,842 fr. par kil., et pour l'ensemble des 35 kil., à 17,700,698 fr. La compagnie a fait faillite; mais les municipalités, qui avaient pris à leur charge une partie du capital-actionnaire et donné caution pour le reste, ont racheté l'affaire et en tireront probablement un bon parti, quand la voie se prolongera de façon à rejoindre le reste du réseau jurassique aboutissant d'un côté à Montbéliard, de l'autre à Pontarlier.

Le seul désastre financier complet qu'aient éprouvé jusqu'ici les chemins de fer suisses est celui de la *ligne d'Italie*. Cette entreprise, due à une compagnie française, n'avait de chance de succès que par le percement du Simplon qui en ferait une voie internationale, en mettant, par son raccordement avec le réseau des chemins de la Savoie et de celui de la Suisse romande, la France, l'Allemagne occidentale, la Belgique et la Hollande en communication directe avec l'Italie du nord. Jusqu'au percement du Simplon, la *ligne d'Italie* n'était que le chemin de fer du Valais, canton pauvre et peu peuplé, incapable de le rémunérer. Il eût donc été sage de ne créer cette voie qu'avec la certitude d'un concours immédiat de la part des grands Etats limitrophes pour ce percement. La compagnie ne semble pas d'ailleurs avoir conduit ses affaires de façon à hâter ce concours. Elle a dépensé 25 millions pour construire en neuf ans, de 1856 à 1865, 79 kilomètres, ce qui donne 310,470 francs par kilom., sur lesquels les travaux d'art (ponts, viaducs, tunnels) ne figurent dans le compte général des dépenses que pour 340,000 francs. La compagnie fit faillite en 1865 et celle qui lui succéda, avec le même personnel de direction et moyennant l'achat de la ligne pour 2,500,000 francs, fut encore plus malheureuse et finit par encourir la déchéance pour non-exécution de son contrat. La ligne vient d'être adjugée à un consortium formé de la compagnie de la *Suisse occidentale* et d'une société financière vaudoise, pour 10,000 francs (1).

Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle est l'importance relative des accidents survenus sur les chemins de fer suisses. Voici, à cet égard, les chiffres d'ensemble ressortant des documents officiels pour l'année 1868. Ces documents ne vont pas au-delà de cette année.

Il y a eu, en 1868, 64 personnes victimes d'accidents, dont 28 tuées et 36 blessées. Sur ces 28 tuées, 20 l'ont été sur des trains en marche ou pendant les arrêts dans les gares; sur les 36 blessées, 13 l'ont été dans les mêmes circonstances. Parmi les personnes tuées, il y a eu 1 voyageur, 15 employés et ouvriers et 12 personnes n'étant ni voyageurs ni employés. Enfin, des 28 personnes tuées, 27 l'ont été par leur faute savoir : 1 voyageur, 14 employés et 12 autres. Sur les 36 blessés, 31 l'ont été par leur faute, savoir : 2 voyageurs, 24 employés et 5 autres.

En conséquence, il y a eu 1 blessé sur 154,013 transportés, soit par 94,534 kilom. de train, soit encore par 20,5 kilom. de longueur ferrée. En prenant les voyageurs seulement, on trouve un blessé sur 3,285,618 personnes transportées; de même, il y a eu un employé ou ouvrier blessé par 29,8 kilom. de longueur ferrée, ou enfin, parmi les autres personnes, il y a eu un blessé par 77,1 kilom. de longueur ferrée.

Voici la comparaison de ces résultats avec ceux fournis par les chemins de fer prussiens qui comptent au premier rang des moins maltraités, en Europe, pour les accidents. En 1868, sur les chemins de fer prussiens, il y a eu 1 blessé en général sur 83,096 personnes transportées, soit par 108,189 kilom. de train, soit encore par 14,9 kilom. de longueur ferrée. En 1865, il y a eu 1 voyageur blessé sur 830,900 transportés; en 1866, 1 sur 585,375; en 1867, 1 sur 3,524,261, et enfin, en 1868, 1 sur 2,694,678 transportés, ce qui donne pour cette dernière année environ 22 0/0 de plus sur les chemins prussiens que sur les chemins suisses, quant aux voyageurs blessés, et plus de 50 0/0 quant aux blessés de toute catégorie en général.

II.

Nous avons dit plus haut que l'établissement des chemins de fer prend en Suisse, à cette heure, un essor rapidement ascendant. Il est utile de voir dans quel sens est dirigé ce progrès. Deux idées principales y président. D'une part, il s'agit de plier plus fortement la locomotion du railway aux conditions géographiques et économiques du pays, d'autre part, de faire cesser l'isolement auquel son enceinte de montagnes condamne la Suisse sur le continent européen.

Pour atteindre le premier de ces buts, on a dû se préoccuper par-dessus tout de l'économie des frais de construction, qui seule peut permettre d'adapter le chemin de fer à la viabilité restreinte. Le système dit *à voie étroite* correspond mieux que tout autre à cet objet. En conséquence, on s'y applique de tous cotés. La majeure partie des concessions ratifiées récemment prend ce système pour base. L'esprit d'autonomie locale recouvre ici toute sa valeur. Chaque ville, chaque bourg va au-devant des sacrifices nécessaires, et, dans peu d'années, suivant toute apparence, la Suisse possédera un vaste réseau de petits chemins de fer, sans égal peut-être en Europe.

Mais sa circulation intérieure réclame encore autre chose. Il lui importe au plus haut degré de faire pénétrer la locomotion rapide dans le sein des cantons alpins, non-seulement pour les besoins propres de ces cantons, mais encore pour accroître et conserver la fructueuse clientèle de touristes qu'y attirent de plus en plus les splendeurs de la nature. Seulement cela n'est-il pas absolument impossible? On le croyait encore naguère; on ne le croit plus maintenant. Le chemin du Rigi a résolu le problème. C'est une voie qui dépasse en puissance ascensionnelle tout ce qui avait été obtenu jusqu'ici, et c'est l'entreprise de chemin de fer d'ores et déjà la plus productive financièrement de toute la Suisse. Le sujet mérite quelques détails.

La montagne du Rigi, située à l'entrée du lac des Quatre-Cantons, s'élève à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; sa hauteur propre est 1,500 mètres. On y monte à che-

(1) Il ne s'est pas présenté d'autres acquéreurs dans les conditions requises par l'acte de vente. Il faut ajouter au chiffre presque nul d'achat des obligations hypothécaires envers le canton du Valais et envers des particuliers, et de plus, l'obligation de construire plusieurs tronçons nouveaux à court terme, ce qui rend en somme l'opération assez onéreuse.

val ou à pied en quatre heures. Le chemin de fer réalise cette ascension en moins d'une heure. Avec les plus fortes rampes usitées jusqu'ici, il eût fallu un développement de route de 40 kilomètres; avec la voie construite, la rampe varie de 19 à 25 centimètres par mètre. Il y a un tunnel de 80 mètres et un viaduc en tôle de même longueur.

Le chemin est à crémaillère, c'est-à-dire qu'entre les deux rails ordinaires il y en a un autre posé sur une longrine et fait de deux fers laminés à rebord, entre lesquels sont comprises les dents qui engrènent avec une roue en acier portée par l'essieu d'arrière de la machine. L'essieu d'avant porte aussi une roue dentée qui sert de guide et de frein et qui est munie à cet effet de poulies à gorge cannelée. Enfin la machine est munie d'un frein à air pour modérer la descente. Des freins à main servent les arrêts aux stations.

La chaudière est verticale pour éviter les dénivellations en passant d'une partie de niveau à une rampe de 25 0/0.

Le train se compose en tout d'une machine munie d'une caisse pour les bagages et d'une voiture à voyageurs de 56 places, assis, ou d'un wagon à marchandise. La machine pèse 12 1/2 tonnes et le wagon 4,000 kilog., représentant ensemble, à l'ascension, un travail de 115 chevaux-vapeur. Les voyageurs vont cheminant en arrière et jouissent pleinement de la vue, les cloisons des bouts étant formées de glaces. Mais ce n'est pas sans émotion qu'ils se sentent suspendus parfois sur l'abîme, montant ou descendant sans voir aucune apparence de route sous leurs pas. Cependant la marche du convoi est douce, régulière, égale à la montée et à la descente. La sécurité est complète. Le chemin a été inauguré le 23 mai 1871. Cette année-là, il s'arrêtait au Rigi-Kaltbad, et il fallait faire encore à pied une route de deux heures et demie pour atteindre le Rigi-Kulm, dernier sommet de la montagne. Depuis lors, la voie ferrée a été continuée jusqu'à ce dernier point, et le parcours total s'accomplit en 1 h. 1/2. La première partie du chemin a coûté 1,250,000 francs; la seconde, 800,000 francs. On évaluait à 12 ou 15,000 le nombre de voyageurs qui montaient au Rigi ces dernières années avant l'établissement du chemin de fer; maintenant il dépasse 100,000. La compagnie a donné à ses actionnaires, en 1873, un dividende de 16 0/0.

On comprend qu'un pareil succès ne pouvait pas rester sans échos. L'inventeur du chemin, M. Riggenbach, en a fait lui-même une seconde application entre Berne et Thoune, pour l'exploitation des carrières d'Ostermundingen, avec une rampe de 10 centimètres par mètre, sur une longueur de 500 mètres, comprise entre deux parties de niveau. Les améliorations introduites déjà dans ce dernier chemin montrent que l'on n'est encore, pour ainsi dire, qu'au point de départ du système. Aussi, de nombreuses entreprises sont-elles en voie de formation. Une compagnie financière, ayant son siége à Bâle, proposait de créer un réseau de chemins de fer ascensionnels pour tout l'Oberland bernois. La souscription au capital social, fixée à 10 milions, n'ayant pas suffisamment réussi, l'affaire est, pour le moment, ajournée; mais ce n'est qu'une question de délai.

Un autre souci d'importance encore supérieure préoccupe l'esprit public. Nous voulons parler des grands tunnels des Alpes. Le percement du Mont-Cenis, dû aux efforts combinés de l'Italie et de la France, ne touche qu'indirectement aux intérêts suisses. Il serait même susceptible de leur nuire, si aucune autre trouée dans la chaîne alpine ne reliait l'Europe du nord aux ports de la Méditerranée en traversant le territoire helvétique. La position de ce pays au centre de notre continent ne l'appelle pas seulement, en effet, à être comme le carrefour des voies internationales du vieux monde. Le bassin de la Méditerranée redevenant, grâce au canal de Suez, la route la plus courte entre l'Europe et l'extrême Orient, Indes, Chine, Japon, etc., c'est, du même coup, le trafic intérieur européen et le développement si caractéristique, à notre époque, des relations commerciales entre l'Europe et l'Asie qui réclament une circulation non interrompue à travers la Suisse. Il ressort de là que le percement du Jura et des Alpes est, en quelque sorte, une question de vie ou de mort pour ce pays.

Quant à ces dernières, l'œuvre embrasse divers points dont les principaux sont le Simplon et le Gothard. Les cantons de la Suisse orientale font les plus énergiques efforts pour y ajouter le Lukmanier ou le Splügen qui, en effet, compléterait heureusement la tâche dévolue aux deux premiers. Le tunnel du Simplon, soudé aux chemins de fer de la Suisse romande, mettra par leur office l'Europe occidentale en rapport avec la Lombardie; celui du Gothard, débouchant au cœur de la Suisse centrale, reliera directement les ports de la mer du Nord avec ceux de la Méditerranée, et ce sera la route suisse par excellence. Enfin l'ouverture du Lukmanier (1) sera pour l'orient de la Suisse et de l'Europe ce que celle du Simplon doit être pour l'occident; mais, comme nous venons de le dire, l'intérêt qui s'attache au percement du Gothard prime celui des deux autres voies parce que tout le réseau des chemins suisses vient y aboutir comme au centre commun et qu'il est appelé ainsi à leur porter presque également profit.

C'est ce qui explique pourquoi l'esprit d'entreprise, délaissant provisoirement les points extrêmes, a concentré toute sa puissance sur le percement du Gothard. Et ici encore l'initiative libre a montré ce dont elle était capable. La compagnie du chemin de fer du Gothard, formée en 1869, a eu pour promoteurs des financiers et des ingénieurs suisses qui trouvèrent moyen, par leur action personnelle, de constituer et d'organiser cette grandiose entreprise. La Confédération lui a prêté son appui sans en changer le caractère autonome. Des négociations habilement conduites ont amené en peu de temps les Etats limitrophes, Italie, Bavière, Bade et Prusse, à y concourir au moyen des subventions nécessaires pour compléter le capital de la compagnie.

On sait que ce capital est de 200 millions, dont les subventions étrangères fourniront près de la moitié. L'Italie, à elle seule, donne 44 millions. La part incombant aux capitaux suisses est formée d'un capital social proprement dit, comprenant moitié d'actions et moitié d'obligations, et d'un capital de participation obtenu d'un consortium des principaux chemins de fer du pays.

Il va de soi que toute l'entreprise de la compagnie du Gothard ne consiste pas uniquement à faire le tunnel. Il y a un chemin de fer à créer de chaque côté de la montagne: au sud, la ligne tessinoise d'Airolo-Biascon et Lugano-Bellinzona, qui s'embranchera sur le réseau lombardo-vénitien; au nord, le chemin dit du Gothard, qui, de Gœchenen, suivra la vallée de la Reuss, dans le canton d'Uri, jusqu'à Altorf, de là longera le lac d'Uri, par les rochers de l'Axen, puis le lac des Quatre-Cantons jusqu'à Lucerne, où il rencontrera son point d'attache avec toutes les voies ferrées de la Suisse, du nord, de l'est et de l'ouest. C'est donc l'entreprise de beaucoup la plus considérable qu'ait formée la Suisse en fait de viabilité. Sa réussite aura pour l'Europe entière des conséquences incalculables. Le tunnel du Gothard, d'une longueur de 16,000 mètres (chiffre rond), doit être exécuté en dix ans. En ce moment, il y a environ un dixième de percé.

Nous avons dit que les besoins du trafic international européen demandaient l'établissement de voies ferrées à travers la chaîne du Jura comme à travers celle des Alpes; mais pour cette première chaîne il n'y a pas de tunnel gigantesque à ouvrir, aussi la tâche est plus avancée. Déjà, depuis plusieurs années, une ligne partant d'Olten, point central de rencontre de toutes les voies suisses, franchit le premier contrefort du Jura par un tunnel de 3,000 mètres et court par Liestal jusqu'à Bâle, où elle se soude à l'ancien réseau de l'Est français. Une autre, partant de Neufchâtel, traverse le Val-de-Travers et va rejoindre les chemins français à Pontarlier. Mais un embranchement en construction partant de ce dernier point franchit de nouveau le Jura à Jougne et vient se greffer sur l'Ouest suisse dans le canton de Vaud, près d'Eclepens. Le *Jura industriel*, dont nous avons parlé plus haut, doit aussi, par une voie en construction, se relier au réseau dit *réseau jurassique* qui, par Délémont et Laufen, aboutira à Bâle. Enfin, on vient d'inaugurer une ligne qui, partant de l'extrémité du lac de Bienne, va aussi, par Soncebaz et Moutier, rejoindre la ligne de Délémont. On peut donc dire que d'ici à peu d'années il n'y aura plus de barrières commerciales entre la Suisse et les pays qui l'environnent, et ce grand triomphe sur la nature, remporté par un si petit peuple, montrera tout ce que peut l'énergie humaine lorsqu'elle est dirigée par un bon jugement.

H. D.

LES DÉPOTS DE GUANO PÉRUVIEN

L'*Economist* de Londres, dans son numéro du 9 mai, a publié sur le guano du Pérou un article que nous croyons devoir analyser.

« Un document parlementaire vient d'être publié sous le titre de : *Rapports faits à l'Amirauté et communiqués au Foreign Office, sur les dépôts de guano du Pérou.* Le public ne l'attendait pas sans impatience, car on l'avait

(1) Le Lukmanier n'est pas très-éloigné du Gothard, mais il ferme l'extrémité méridionale de la vallée du Rhin, qui court de là à l'orient jusqu'au lac de Constance.

récemment entretenu de la découverte de beaucoup de ces dépôts auxquels on attribuait, en outre, une grande richesse. Il supposait que les informations officielles l'édifieraient à cet égard. Maintenant qu'elles ont paru, que disent-elles ?

Bien peu de chose, en vérité. La première pièce qu'elles contiennent est une dépêche du contre-amiral Cochrane, commandant la station navale du Pacifique, datée du 25 décembre dernier : elle relate les instructions données au commandant Stanley, capitaine du *Petrel*, pour une nouvelle reconnaissance des îles Chincha ; le contre-amiral Cochrane appelait l'attention de son subordonné sur les différences d'appréciation quant à la puissance de ces dépôts et l'invitait à la vérifier, à l'aide de sondages, si du moins le gouvernement péruvien ne s'y opposait pas. Sur ces instructions, le commandant Stanley se rendit aux îles Chincha ; mais il ne fit point de sondages, comme l'amiral Cochrane le lui avait recommandé. En guise de compensation, son rapport, qui porte la date du 16 janvier 1874, contient une foule de ouï-dire sur d'autres dépôts des îles ou du littoral péruviens.

Plus tard, sous la date du 17 mars, le commandant Stanley transmettait à l'Amirauté une lettre de M. Patrie, agent à Callao, de la Compagnie à vapeur du Pacifique, *Pacific steam Navigation Company*, lettre qui donne des détails sur le rapport des commissaires du gouvernement péruvien quant aux dépôts de guano récemment découverts. La correspondance en question se termine par une dépêche de l'amiral Cochrane à l'Amirauté, portant la date du 20 mars : elle relate les instructions données au commandant Cookson, successeur de M. Stanley, au sujet de ces mêmes dépôts. En somme, il résulte de cet ensemble de pièces : 1° que M. Stanley a opéré la reconnaissance des îles Chincha, mais sans apporter à cette reconnaissance tout le soin que les ordres de son supérieur lui imposaient ; 2° qu'on ne possède encore que des ouï-dire, au lieu d'une enquête officielle, sur les dépôts situés ailleurs et auxquels, à tort ou à raison, l'opinion publique prêtait tant d'importance.

La nécessité de faire cette enquête ressort, néanmoins, des documents mêmes qui viennent d'être publiés. D'abord, tout incomplet qu'il soit, le *rapport* sur les îles Chincha montre que leurs dépôts, les plus importants de tous jusqu'ici, sont sur le point d'être entièrement épuisés. Il y a deux ans déjà qu'ils ne fournissent plus rien aux approvisionnements de l'Europe ; officiellement, on évalue à 150,000 tonnes la richesse qui leur reste : le capitaine Stanley croit que cette évaluation sera « considérablement » dépassée.

La population de ces îles, qui s'élevait, il y a quelques années à 6,000 âmes, n'est plus aujourd'hui que de 105. L'amiral Moresby n'estimait, en 1853, et il était entièrement dans le vrai, qu'à 7,000,000 tonnes la puissance des dépôts alors existants, tandis que les statistiques officielles du gouvernement péruvien ne craignaient pas de la porter au chiffre de 25,000,000; ces données ne concordent pas avec celles qui ressortent du rapport de la commission mixte de 1864; mais M. Stanley explique le fait par le savoir-faire (*ingenuity*) des ingénieurs du Pérou, qui dérouta cette commission. En définitive il semble que les dépôts des îles Chincha sont épuisés et qu'il y a de bonnes raisons pour croire qu'ils n'aient rien fourni à la consommation européenne depuis quelques années.

En second lieu, le doute le plus complet subsiste quant à l'importance des dépôts les plus récemment exploités, ceux des îles Macabia et Guanape. De ce côté, on ne sait rien de positif, et l'assertion du commandant Stanley que leurs dépôts sont très-riches ne doit être reçue qu'avec une grande circonspection. Aussi bien, c'est ce qui ressort des détails qu'il donne lui-même. « Une reconnaissance, » dit-il, faite en 1871 par des ingénieurs compétents, re» levait le chiffre de 440,000 tonnes pour le groupe de Gua» napé, mais pour montrer combien de telles appréciations » peuvent être erronées, il me suffira de dire que j'ai » *toutes raisons de croire* qu'une quantité double de guano » a été extraite de ces dépôts depuis l'époque précitée, et » que ces îles sont encore loin d'être épuisées. D'autre part, » *on m'a dit* qu'il est très-difficile de se rendre un compte » exact de la valeur des dépôts, attendu que d'une part ils » varient beaucoup en épaisseur, et que de l'autre, après » avoir rencontré le sable, ou d'autres couches, et avoir cru » qu'ils formaient la dernière limite inférieure de ces dépôts, » on a eu occasion de reconnaître que les dépôts se prolongeaient » au-dessous de ces couches en apparence terminales. Le » fait est certain en ce qui concerne la portion Nord-Est » du groupe des Chinchas méridionales. »

M. Stanley ajoute qu'il a de bonnes raisons de croire (*am crediby imformed*) que dans la majorité des cas, les quantités de guano exportées ont dépassé de beaucoup les estimations qui en avaient été faites. *On pense*, dit-il encore, que les groupes de Macaia et de Guanape épuisés, le gouvernement péruvien aurait l'intention de faire exploiter l'île de Lobas de Tierra, et celle de Lobas d'Afuera, situées à 70 milles du groupe de Macabia, et qui sont encore vierges de toute exploitation. Ces deux îles, surtout celle de Lobas de Tiersa, passent pour renfermer beaucoup de guano.

On le voit, rien de certain, rien de péremptoire dans ces déclarations.

En troisième lieu, les nouveaux dépôts dont on parle le plus maintenant n'ont pas été encore exploités, et leur puissance n'est encore attestée que par le témoignage du gouvernement péruvien. Il s'agit ici d'abord des dépôts de Pabellon de Pica, placés entre Arica et Cobija.

A la date du 17 janvier, M. Stanley a dit qu'avant le rapport officiel, on estimait leur quantité à 3.000.000 de tonnes, d'une qualité d'ailleurs supérieure. Le 17 mars suivant, il communique à l'amirauté une lettre de M. Petrie, personnage dont il a été question plus haut, lettre dans laquelle l'importance de ces mêmes dépôts, d'après les évaluations des autorités péruviennes, devrait être exactement doublée. Il y aurait, en outre, 2.000.000 de tonnes à Penita de Lobos ; 900.000 à Huanillas ; 750.000 à Chanabeya, toutes de même qualité.

En réalité, toutes ces informations n'offrent qu'un caractère d'une faible sûreté. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que le commandant Cookson, successeur de M. Stanley, ne s'est pas proposé de faire un relevé approfondi des dépôts nouveaux ; l'amiral Cochrane, conséquemment, l'a dissuadé de communiquer au gouvernement péruvien, dans ces conditions, le compte rendu de ses opérations qui serait trop superficiel. Telles quelles, ces opérations ont marché lentement, quoique les autorités péruviennes aient permis les sondages, et si l'on ne manque pas, tant s'en faut, de données officielles ou non officielles péruviennes, le gouvernement anglais n'a encore, à cet endroit, aucun document dont l'exactitude ne soit pas contestable.

A tout prendre on n'est sûr que d'une chose : c'est que les dépôts des îles Chinchas sont épuisés ; sur tous les autres points, il faut attendre des investigations qui sont encore à *commencer*. Il n'y a donc pas lieu, comme le fait remarquer *The Economist*, auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent (1), d'accorder de ce chef une confiance particulière aux valeurs d'Etat péruviennes. Peut-être l'importance présumée des nouveaux dépôts de guano sera-t-elle un jour officiellement confirmée ; en attendant, les gens qui spéculent sur cette donnée le font tout à fait à leurs risques et périls.

LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES EN EUROPE
PENDANT LES QUATRE PREMIERS MOIS DE 1874.

Nous empruntons au journal belge *le Moniteur des Intérêts matériels*, l'intéressant article qui suit sur le montant des émissions de valeurs mobilières pendant les quatre premiers mois de cette année.

DÉSIGNATION	EMPRUNTS d'Etats et de Villes	ÉTABLISSEMENTS de crédit.	CHEMINS DE FER et Sociétés industrielles	TOTAUX
Allemagne.......Fr.	»	10.125.000	66.931.125	77.056.125
Autriche-Hongrie...	9.000.000	»	15 000.000	24.000.000
Amérique..........	27.870.000	»	312.572.500	340.442.500
Belgique..........	78.400.000	»	400.900	78.800.000
France	3.484.000	»	12.040.000	15.524.000
Grande-Bretagne....	125.000.000	56.250.000	392.445.750	573.695.750
Italie..........	»	3.000.000	28.350.000	31.350.000
Pays-Bas..........	2.777.200	507.740	41.891.200	45.176.140
Portugal..........	»	»	1.500.000	1.500.000
Russie..........	12.000.000	10.000.000	174.035.000	196.035.000
Suisse..........	16.380.000	7.540.000	86.132.500	110.052.500
Totaux....Fr.	274.911.200	87.422.740	1.131.298.975	1.493.632.915

Lorsque, tout au commencement de l'année 1874, nous avons publié le tableau des émissions de l'année entière 1873, nous constations que le total général des emprunts de toute nature était moins élevé de deux milliards qu'en 1872. « On a donc fini, ajoutions-nous, par se convaincre que l'exagération des appels au crédit, bien des fois et instamment signalée, était arrivée à son comble et qu'il

(1) Voir le numéro de *The Economist* du 9 mai 1874.

fallait absolument enrayer le mouvement trop précipité qui entraînait les divers grands marchés financiers à créer sans cesse des valeurs nouvelles hors de toute proportion avec les ressources dont on dispose. » Et, comparant les émissions du second semestre de cette même année avec celles du premier semestre, nous indiquions un grand pas de plus fait dans la voie de la modération et de la sagesse, puisque le premier semestre avait vu émettre pour 7,650 millions de valeurs nouvelles, tandis que le second n'en avait jeté sur le marché que pour 3,258 millions seulement. Eh bien! le monde financier a tenu à s'amender plus encore cette année que l'année précédente; car, pendant la période d'activité du commencement de l'année 1874, il n'a été fait appel au crédit que pour un milliard et demi.

Nous applaudissons de grand cœur à cette preuve de sagesse, et nous voulons y voir un heureux présage pour les affaires dans un avenir peu éloigné. Si le monde financier a le courage de persévérer quelque temps encore, — le plus longtemps serait le mieux, — dans ses errements d'aujourd'hui, il est certain que l'on arrivera relativement assez vite à déblayer la situation, sur laquelle pèsent encore les conséquences fâcheuses des immodérations passées.

Mais combien a été profond le mal qu'il s'agissait de guérir, puisqu'il a fallu arrêter complétement et radicalement dans la plupart des pays l'esprit d'entreprise! Si l'on retranche, en effet, du chiffre total des emprunts qui figurent au tableau statistique ci-dessus le chiffre partiel des émissions d'Etats, de villes, de sociétés de crédit, de sociétés industrielles et de chemins de fer faites par l'Angleterre et par les Etats-Unis, il reste pour tous les pays de l'Europe un total d'emprunts, pour les quatre premiers mois de l'année, de 580 millions seulement, dont plus de 300 pour la Russie et la Suisse.

Disons encore que cette fois le marché anglais seul a supporté les appels faits au crédit par l'Amérique pour la construction des voies ferrées, et que ni l'Allemagne, ni les Pays-Bas, trop rudement éprouvés par la crise américaine, n'ont été sollicités d'accorder aux Etats de l'Union le concours de leurs capitaux.

Une autre remarque qui nous semble intéressante, c'est le peu d'importance du capital nouveau créé en 1874 pour les établissements de crédit. Si l'on retranche du chiffre total le chiffre particulier à la Grande-Bretagne, il reste pour l'Europe 31 millions de francs, dont 10 millions pour l'Allemagne, 10 millions pour la Russie, 7 millions 1/2 pour la Suisse et 3 millions pour l'Italie. L'Autriche, la Hongrie, l'Amérique, la Belgique et la France n'ont vu naître pendant ce laps de temps aucun établissement nouveau.

C'était, on se le rappelle, l'exagération des créations de banques qui avait causé, en 1872 et 1873, la plus grande somme de mal. Il serait juste de citer ici l'axiome : *Sublata causa tollitur effectus*, et de ne pas continuer à garder rancune aux établissements de crédit. Ceux qui ont réussi à traverser et à dominer la crise de l'année qui vient de finir ont reçu, peut-on croire, un brevet de longévité et d'utilité. Si quelques-uns se ressentent encore des souffrances du passé, il faut espérer que le temps cicatrisera leurs plaies et qu'ils pourront, tirant profit d'une expérience chèrement achetée, rendre à la communauté et au crédit en général autant de services qu'ils leur ont fait de mal antérieurement.

En terminant ce rapide commentaire, faisons remarquer que près des trois quarts des sommes demandées au crédit pendant les quatre premiers mois de l'année ont été affectés à des objets d'utilité publique, chemins de fers et sociétés industrielles. On ne peut que se déclarer satisfait de cet état de choses et souhaiter que, la fin de l'année répondant au commencement, nous nous retrouvions, au début de 1875, grâce à une récolte qui s'annonce partout comme très-favorable, en possession d'une richesse nouvelle qui permette de reprendre avec une sage lenteur, mais toutefois avec assurance, notre marche interrompue vers une ère nouvelle de prospérité.

NOUVELLES D'AUSTRALIE.

La production aurifère en 1872 et en 1873. — L'étain : son rendement ; son prix. — La protection à Victoria et le libre-échange à Sydney. — L'instruction primaire. — Nouvelles du sort de l'explorateur Leichhardt. — Derniers avis venus de la Nouvelle-Guinée.

Les dernières nouvelles arrivées d'Australie par la voie des correspondants du *Times* nous fournissent une statistique comparée de la production aurifère, pendant les années 1872 et 1873.

Voici cette statistique dans ses traits généraux.

Les parties occidentales ont, en 1873, livré 268,418 onces contre 307,266 l'année précédente; les parties méridionales, 50,692 onces contre 74,807; les parties septentrionales, 9,086 onces contre 14,271. Il y a donc eu décroît de production partout, et ce décroît a atteint, dans certains districts, la proportion de 50 0/0. Il n'y a eu augmentation — encore était-elle insignifiante — que pour la mine de Stoney-Creek, dans l'ouest, et pour deux autres gîtes, Adelong et Gundagai, situés au sud.

Les chiffres suivants représentent cette production pour la période décennale qui s'étend de 1864 à 1873.

1864...	316.430 onces.	1869...	224.382 onces.
1865...	280.810 —	1870...	198.664 —
1866...	241.489 —	1871...	296.928 —
1867...	222.715 —	1872...	392.186 —
1868...	229.789 —	1873...	328.197 —

La fonte de l'étain prospère, après avoir triomphé de difficultés assez grandes, telle que la difficulté qu'on a eue d'abord à se procurer les agents nécessaires à la réduction du minerai et la nécessité de le traiter suivant des méthodes très-différentes de celles qui sont usitées dans la métropole. La perte en étain, par suite du travail de la fonte, n'excède pas le plus souvent 3 0/0, et la quantité totale de la matière première obtenue est en général de 99 0/0. La masse d'étain pur réalisée, dans les usines de la Cornouailles anglaise, n'arrive qu'à 98 1/2 0/0. Il existe quelques écarts entre le prix de l'étain cornouaillais et celui de l'étain australien. Aujourd'hui, sur le marché anglais, on paie 5 livres de plus par tonne, pour les étains de Cornouailles, que pour les étains des Détroits, et d'autre part les étains d'Australie se tiennent à 4 liv. st. par tonne, au-dessous du cours de l'étain des Détroits, ce qui fait ressortir, entre l'étain de la Cornouailles et celui de l'Australie, une différence de 9 livres par tonne, au détriment du dernier, quoiqu'il soit de 1/2 0/0 plus riche spécifiquement. Il y a dans ces faits matière à réflexion sérieuse pour les compagnies qui ont engagé de grands capitaux dans l'exploitation des gisements stannifères de l'Australie. Ces bas prix, à les envisager d'une façon générale, ne trouvent que deux explications : ou l'altération du métal, ou sa réduction imparfaite. On a pu expédier de l'étain d'une qualité impure en Angleterre et donner de cette façon à ce métal une réputation douteuse. Il est certain que bien réduits, les produits des gisements stannifères de l'Australie doivent fournir des étains, sinon supérieurs, du moins égaux de tous points à ceux produits dans tout autre pays. Tandis que ces gîtes ne livrent, en Cornouailles, que 65 0/0 de minerai à l'état brut, en Australie ils arrivent à la quantité de 70 0/0. On a déjà dit que le titre de l'étain traité n'était que de 98,50 à 99 en Cornouailles, alors qu'il est de 99 à 99,50 en Australie, et chimiquement pur.

Il semblerait que dans la colonie de Victoria l'exemple de la colonie de Sydney, qui s'est ralliée, comme nous l'avons dit ici-même, à diverses reprises, aux principes du libre-échange, tendrait à changer des dispositions contraires et en apparence fort endurcies. Peut-être, la nouvelle législature, que l'on va élire, donnera-t-elle satisfaction à ces vœux naissants. En attendant, la Chambre de commerce de Melbourne a pris l'initiative de la demande de rétablir l'union douanière entre les deux colonies que le cours du Murray sépare. Sur les deux rives du fleuve on se plaint également des vexations sans nombre que la différence des régimes douaniers inflige aux uns et aux autres. Un habitant d'Howlong, localité de la Nouvelle-Galles du Sud, se plaignait, il y a quelque temps, dans une feuille publique, *l'Argus*, de ce que s'il voulait traverser le fleuve, avec son cheval ou son chien, il devait, pour se conformer aux prescriptions fiscales, faire vingt milles en amont et vingt autres milles en aval du fleuve afin d'atteindre le lieu légal d'entrée. On pourrait multiplier les exemples analogues, et la persistance de Victoria à soutenir les idées protectionnistes, tandis que Sydney les a répudiées tout à fait, force les deux colonies à entretenir sur leurs frontières une véritable armée de ces gens, fort honorables par eux-mêmes, mais fort gênants pour le commerce et la circulation, que l'on nomme douaniers.

On sait que la législature de la colonie de Victoria a proclamé, l'an dernier, la gratuité absolue de l'instruction primaire proprement dite. Comme le système fonctionne depuis environ seize mois, il est possible de l'apprécier déjà dans ses conséquences. Avant la mise en vigueur de la législation nouvelle, toutes les écoles du pays, soit relevant de l'Etat, soit libres, exigeaient des enfants qui les fréquen-

taient la rétribution scolaire. L'*Act* de 1873 a supprimé cette rétribution dans les établissements qui dépendent de l'Etat, et a fait de cette même suppression, pour les écoles libres, une condition *sine qua non* de participation aux secours que le Trésor public consacre aujourd'hui à l'encouragement de l'instruction primaire, de quelque part qu'elle vienne. Ces écoles ont accepté ce contrat, ce qui, naturellement, n'a point déplu aux parents des élèves, lesquels, autrement, auraient été ou forcés de délier encore les cordons de leur bourse, ou d'accepter une sorte d'humiliation en transférant leurs enfants dans les écoles de l'Etat devenues, en apparence, des écoles de charité.

La suppression des *Fees* scolaires a eu pour effet immédiat d'augmenter dans la proportion de 50 pour 100 le nombre des écoliers : 206,602 en 1873, contre 135,692 l'année précédente, selon des calculs approximatifs, car un certain nombre de petites écoles privées ayant disparu, leurs élèves ont été augmenter le nombre de ceux des écoles publiques. La gratuité n'a pas amené aux écoles subventionnées certains enfants de la plus basse classe, et il y a encore de la place pour les *ragged schools* ou autres établissements analogues, à côté des écoles de l'Etat. Les adversaires de l'*Act* de 1873 tournent contre lui cette circonstance. Ses partisans, eux, demandent qu'on lui donne plus d'efficacité en le complétant par des dispositions qui forceraient les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles publiques. On le voit, il s'agit, dans ces contrées lointaines comme dans la vieille Europe, du problème délicat et complexe de l'instruction primaire rendue à la fois *gratuite* et *obligatoire*.

Au commencement de l'année, le gouvernement proposa aux écoles soit de leur prendre leurs établissements, soit de leur donner une subvention réduite. Les écoles catholiques ont seules préféré la subvention : De la sorte, elles conservent le droit de faire donner l'instruction religieuse dans leur sein même et par les soins de leurs propres instituteurs. Dans aucune des écoles, qui relèvent directement ou indirectement de l'Etat, on ne distribue ce genre d'instruction : elles restent tout à fait séculières. Toutefois, l'*Act* de 1873 a pris soin de prescrire qu'elles contiendraient toutes des locaux où le prêtre pourrait, en dehors des heures de classe ordinaire, faire entendre ses leçons et ses enseignements. Il faut ajouter que, jusqu'ici, le clergé protestant n'a montré qu'une très-médiocre sympathie pour le nouveau système : il n'a rien fait pour lui venir en aide; tout au contraire, il s'est efforcé de le battre en brèche. On espère toutefois qu'il ne persistera point dans cette opposition, que plusieurs personnes jugent d'une façon sévère, et qu'il entreprendra une tâche que l'Etat s'est déclaré incompétent à remplir, tout en étant bien loin d'en nier l'importance.

Aussi bien le clergé colonial laisse-t-il à désirer sous quelques rapports au témoignage du Révérend Perry, évêque anglican de Melbourne, qui quitte l'Australie après y avoir séjourné vingt-sept années, mais en y laissant de son esprit très-libéral, de son zèle apostolique, de son désintéressement avéré les meilleurs souvenirs. « Il ne manque » pas en Angleterre, a-t-il dit, d'hommes tels que ceux dont » nous aurions besoin en Australie. Mais on les apprécie » trop pour qu'ils n'y restent point. Ceux qui nous arrivent » sont trop souvent déterminés par cette circonstance qu'ils » n'ont pas trouvé dans la mère-patrie de moyens d'exis- » tence pour eux et pour leurs familles. Tout le monde » ne possède pas les qualités indispensables à un ecclé- » siastique qui recherche le service colonial, entre autres de » l'énergie, de la capacité intellectuelle et du tact. »

A partir de l'expédition de Sturt, dans l'intérieur de l'Australie, qui remonte à 1829, et de la fondation de la colonie d'Adélaïde, postérieure de quelques années, une double préoccupation s'empara, pour ne plus le quitter, de l'esprit des colons : ceux du Sud cherchèrent une communication avec l'Ouest; ceux de l'Est un débouché vers le Nord. Ces derniers s'imaginèrent le trouver dans quelque grand cours d'eau, dont la navigation remplacerait la traversée entre Sydney et la mer des Moluques que le détroit de Torrès et la *grande barrière* de corail rendent si dangereuse. Tel fut le but de la double tentative de Eyre, en 1840-1841, et de Leichhardt en 1847-1848. Ni l'une ni l'autre ne fut heureuse. Eyre, après des privations et des dangers sans nombre, dut rebrousser chemin, et depuis les premiers mois de 1848, on resta sans nouvelles de Leichhardt. Ce fut seulement dix années après qu'un autre explorateur intrépide, l'un des frères Grégory, retrouva ses traces près de la Victoria, rivière qui, par la longueur et la largeur de son parcours, compterait au nombre des plus grandes artères fluviales si par malheur elle ne manquait habituellement d'eau.

En 1872, le gouvernement de Sydney fit de nouvelles tentatives afin d'éclairer le mystère qui planait toujours sur le sort final de Leichhardt. Il dépêcha dans la direction suivie par l'infortuné voyageur un nommé Andrew Hume. Or, celui-ci, qui vient d'arriver à Brisbane, prétend avoir retrouvé entre les mains des Aborigènes, qui habitent les sources de Stewart's Creek, Classen, le second de Leichhardt. Classen, avec qui Andrew Hume resta quelque temps, lui raconta comment les gens de Leichhardt, après s'être mutinés, l'avaient abandonné, lorsqu'il se dirigeait vers la partie Nord-Ouest du littoral. Pendant que ces choses avaient lieu, Classen, lui, était à la recherche de l'eau potable. Quand il revint de cette excursion, il trouva Leichhardt dans un état désespéré, et cinq jours après il était mort. Tel est, en substance, le récit d'Andrew Hume, qui le complète en affirmant qu'il a retrouvé la montre ainsi que le quadrant de Leichhardt, avec 75 pages de son journal de voyage, et que ses dépouilles mortelles ont été cachées dans un arbre. Il y a bien des gens qui révoquent en doute la véracité de ces informations.

Des avis sont parvenus de la Nouvelle-Guinée, par le canal du Révérend An. Murray, de la Société des Missionnaires de Londres, *London Missionnary Society*. Ils portent la date du 17 décembre dernier. M. Murray avait pris terre à l'île d'York avec sa famille et y avait été très-bien reçu par les Papouas. Il avait également visité, dans les mêmes conditions heureuses, la baie de Redscar. Les confrères de M. Murray, déjà établis dans un des îlots qui flanquent la grande terre, avaient été très-éprouvés par les fièvres. On avait dû les transporter sur la Grande-Ile, dans un gros village Anuapata, qui ne compte pas moins de 1,500 maisons et qui est situé entre Redscar-Bay et le port Moresby. Les indigènes les y avaient reçus avec des manifestations affectueuses. La population, aux alentours d'Anapuata, paraissait dense; le sol fertile et bien cultivé; les gens bons et affables, ainsi que Wallace les a représentés. M. Murray dit que ni là, ni ailleurs, il n'a rencontré trace des gisements aurifères que l'on avait cru reconnaître dans la Nouvelle-Guinée, et qui devaient en toute probabilité déterminer de ce côté un fort courant d'émigration australienne, voire de la métropole elle-même.

LE QUESTIONNAIRE DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS.

Nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs le questionnaire présenté par M. Ozenne à la *Commission d'exportation.*

I. — SOURCES DE L'EXPORTATION.

1. Parmi les produits qui forment l'exportation des principaux peuples, ne faut-il pas distinguer trois catégories : 1° les produits fabriqués ; 2° les produits alimentaires ; 3° les matières premières ? Quels sont ceux dont il importe de stimuler la production, dans l'intérêt de l'exportation.

2. Notre industrie fait-elle des efforts suffisants pour produire selon le goût des différents consommateurs qu'elle pourrait alimenter ?

3. On a souvent reproché à nos négociants de tromper les acheteurs sur la qualité des produits qu'ils envoient à l'étranger. Les mêmes reproches peuvent-ils être adressés aux autres pays, notamment à l'Angleterre ?

II. — EXPORTATION EN EUROPE.

4. Quelle est la cause de la diminution que l'on remarque sur l'exportation des articles de Paris ?

5. Est-il possible d'augmenter notre exportation en Europe ? Que faut-il penser des expositions ? Ont-elles un résultat appréciable pour la vente de nos produits ?

6. Voit-on une différence essentielle dans la qualité des produits, selon qu'ils sont exportés en Europe ou dans les autres parties du monde ?

7. Est-il vrai que beaucoup de produits qui figurent dans notre exportation européenne, notamment à destination de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne, ne font, en fait, que transiter par ces pays ?

III. — EXPORTATION VERS LES COLONIES FRANÇAISES.

8. Quelles sont les réformes, utiles au commerce, que l'on pourrait introduire dans nos anciennes colonies ? Les relations qu'elles entretiennent avec les pays étrangers sont-elles profitables ou nuisibles à notre exportation ?

9. Quel parti pouvons-nous tirer des colonies plus récentes, dans l'intérêt de l'exportation ? Par quels moyens développer surtout la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie ?

IV. — EXPORTATION VERS LES PAYS A CIVILISATION EUROPÉENNE.

Amérique du Nord.

10. Quelle est, sur nos exportations, l'influence du nouveau régime douanier adopté par l'Union? Quels sont les principaux articles français qui continuent à être recherchés? Quelles relations avons-nous sur le territoire des Etats-Unis?

11. Ne pourrait-on organiser des chambres de commerce françaises à New-York et à la Nouvelle-Orléans?

Amérique du Sud.

12. Quels sont nos rapports avec la Plata? Dans quelle mesure profitons-nous de l'émigration française vers Montevideo et Buenos-Ayres?

13. Comment développer notre exportation sur les autres points du territoire?

V. — EXPORTATION VERS LES PAYS A CIVILISATION DIFFÉRENTE.

14. Quelle est notre exportation vers le Levant? Les besoins de ces peuples sont-ils suffisamment connus de nos négociants?

15. Quel a été, pour nos relations avec l'Inde et l'extrême Orient, le résultat du percement du canal de Suez?

16. L'Afrique est-elle suffisamment ouverte à nos exportations?

17. Quels sont, en général, les moyens d'utiliser, au profit du commerce, les voyages d'exploration? Ces expéditions n'ont-elles pas changé de nature, depuis qu'on explore, non plus les côtes, mais l'intérieur des continents? Ne pourrait-on recueillir par ce moyen des renseignements utiles au commerce, qui s'engagerait à la suite des explorateurs?

VI. — MOYENS GÉNÉRAUX DE DÉVELOPPER LES EXPORTATIONS LOINTAINES.

18. Quels sont les moyens de crédit dont pourraient disposer les compagnies qui se forment pour l'exploitation du commerce dans les pays de l'extrême Orient? Quel accueil trouvent-elles auprès des étrangers?

19. En quoi l'éducation et les lois anglaises ou allemandes contribuent-elles à pousser la jeunesse vers le commerce d'exportation?

20. Quel parti peut-on tirer, pour développer cet esprit, des écoles spéciales et du système général d'éducation? Comment l'Etat peut-il encourager les écoles de commerce?

21. Quand les Français embrassent cette carrière, trouvent-ils chez nos consuls une protection et des informations suffisantes?

22. Quelles connaissances doit-on exiger des consuls? Quelle précision et quelle publicité peut-on donner à leurs rapports? Convient-il de leur fournir d'avance des types de renseignements techniques?

A ces questions formulées par l'administration, la commission a cru devoir ajouter les suivantes :

23. Quels sont les impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'industrie d'exportation? En est-il dont on pourrait modifier la forme? Sur les produits frappés d'une taxe à la consommation, quels sont les meilleurs moyens d'assurer la franchise de l'exportation?

24. Quels sont les effets des nouvelles taxes sur les courants d'importation étrangère,et notamment sur la prospérité des entrepôts?

25. Quel est, pour l'exportation d'origine française, l'intérêt du commerce de transit? Comment peut-on l'augmenter? Est-il vrai que le courant du transit français tend à se déplacer?

26. Comment se fait-il que des négociants français profitent si peu de la navigation fluviale?

27. L'État peut-il réduire les frais de transport, en obtenant des compagnies de chemins de fer le remaniement de leurs tarifs? Quelle est au juste l'influence de ces difficultés intérieures sur l'étendue de notre exportation?

28. Quelles facilités peut-on donner à l'exportation par mer? Que doit-on faire pour l'amélioration des ports, la commodité du transbordement, etc.?

29. Quels sont les principaux points où les communications de la France avec le reste du globe laissent à désirer?

L'EXPLORATION DU SAHARA CENTRAL.

On nous envoie la copie d'un rapport fait au Conseil général d'Alger, pour accorder un subside à un voyageur qui entreprend d'explorer le Sahara. Regardant comme très-avantageuse pour la France une connaissance plus complète du désert qui avoisine sa colonie et qui n'est pas sans ressource, nous nous hâtons de publier cette pièce.

« Messieurs,

» M. le Préfet vous transmet, en l'accompagnant d'un avis favorable, une lettre de M. le président de la chambre de commerce d'Alger demandant une allocation pour l'exploration commerciale du Sahara.

» Vous avez déjà prouvé l'année dernière, en votant une allocation de 2,000 francs à M. Dourneaux-Duperré, l'intérêt que vous preniez à ce que j'appellerai la question du Sud. Mais vous n'avez encore rien donné pour l'entreprise commerciale de M. Soleillet.

» C'est à la chambre de commerce seule qu'appartient jusqu'ici l'initiative de cette œuvre. C'est elle qui a ouvert une souscription publique, et qui a recueilli ainsi 8,800 fr.

» Grâce à cette faible somme, M. Soleillet a pu accomplir un voyage déjà remarquable.

» Parti d'Alger au milieu de l'hiver dernier, avec une pacotille de diverses marchandises, il est parvenu, le 6 mars, dans le Ksar et jusque sous les murs d'Insalah. C'est là un fait important et nouveau, un pas en avant très-sérieux, et qui suffit seul à donner à ce voyage un caractère d'utilité générale incontestable.

» L'entrée dans la ville d'Insalah n'a pas été accordée au voyageur, et il a été forcé de repartir immédiatement. Les causes de ce refus d'entrer en relations commerciales avec un négociant français ne sont pas encore bien éclaircies. Toutefois, des gens de Foggara, oasis située à une journée au sud d'Insalah, se sont mis en rapport avec M. Soleillet, et ils viendront à Alger à la fin de mai avec des produits de leur pays et du Soudan.

» Les frais occasionnés par ce voyage ont dépassé de 4,000 francs les ressources recueillies par la chambre de commerce, et celle-ci s'adresse à vous pour couvrir le déficit.

» Les résultats obtenus, bien qu'incomplets, sont fort intéressants, et ils permettent d'espérer mieux encore pour un temps prochain.

» Insalah est à moitié route de Tombouctou, presque en ligne droite à partir d'Alger en passant par Laghouat. Or, Tombouctou est le point à atteindre tôt ou tard, si l'on veut que l'Algérie devienne le grand comptoir de l'Afrique centrale.

» Nous sommes encore bien éloignés de l'époque où arriveront ces choses, et nous n'y pouvons guère penser sans sourire; le chemin de fer d'Alger à Tombouctou s'arrête actuellement à Affreville, et nous en sommes à discuter sur la possibilité de le prolonger jusqu'à Boghari!

» Il n'en est pas moins vrai que cette question de l'exploration du Sahara doit être poursuivie avec une grande persévérance, et que nous devons patiemment préparer l'avenir.

» Pour le moment, il nous suffit d'encourager les études qui ont lieu sous le patronage de la chambre de commerce. Celle-ci se charge de contrôler le bon emploi des fonds que vous allez voter, et il s'agit d'ailleurs d'une somme peu considérable.

» Votre quatrième commission vous propose, en conséquence, d'allouer la somme de 4,000 francs demandée par la chambre de commerce d'Alger, pour couvrir les frais de l'exploration dans le Sahara central par M. Soleillet.

» Fait et délibéré en commission le 20 avril 1874.

» *Le rapporteur,*

« PAUL BLANC. »

L'ÉCOLE D'HORTICULTURE DE VERSAILLES.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante au sujet de l'École d'horticulture de Versailles :

« Paris, le 6 mai 1874.

» Monsieur le préfet,

» L'Assemblée nationale a décidé, au mois de décembre dernier, qu'une Ecole d'horticulture serait instituée au potager de Versailles. L'installation du nouvel établissement sera complète pour le 1er octobre prochain, et il pourra ouvrir à cette époque.

» Ainsi que vous le verrez par le prospectus ci-joint, dont je vous envoie un certain nombre d'exemplaires, l'Ecole d'horticulture de Versailles aura principalement pour but de former des jardiniers capables et joignant à la connaissance de la théorie celle de la pratique manuelle; l'enseignement sera tel qu'il permettra aux jeunes gens bien doués et se destinant à l'enseignement d'acquérir l'instruction nécessaire, grâce aux nombreuses ressources du potager et aux moyens supplémentaires d'instruction que possède Versailles.

» Le mode et les conditions d'admission sont exposés avec assez de détails au prospectus pour me dispenser d'en parler ici.

» Le régime de l'École sera l'externat, et l'instruction y sera donnée gratuitement. Les élèves auront donc à pourvoir à leur entretien à Versailles comme ils l'entendront; cela ne laissera pas d'être une charge assez lourde pour les familles; aussi, afin d'attirer un plus grand nombre de jeunes gens vers l'École d'horticulture, qui inaugure un enseignement nouveau en France, a-t-il été créé dix-huit bourses, à raison de six par année d'études. Ces bourses seront accordées aux candidats classés les six premiers sur la liste d'admission, et les titulaires recevront une allocation annuelle de 600 fr., payable par douzièmes, soit 50 fr. par mois. A l'aide de cette somme, les familles peu aisées n'auront plus qu'un léger sacrifice à faire pour maintenir leurs fils à l'établissement.

» Après leurs trois années d'études, les élèves sortis parmi les premiers pourront obtenir un stage d'une année, avec jouissance d'une allocation fixée à 1,200 fr., dans l'un des grands établissements horticoles de la France ou de l'étranger qu'ils désigneront. Toutefois, ces stages ne seront accordés qu'aux élèves dont les notes d'instruction démontreront qu'ils sont en état de tirer un bon parti de ce complément d'instruction, et de préférence à ceux qui manifesteront l'intention de se consacrer à l'enseignement.

» S'il était besoin, monsieur le préfet, d'insister sur le caractère de haute utilité de la nouvelle institution, je n'aurais qu'à remettre brièvement sous vos yeux les considérations développées lors de la discussion publique qui a eu lieu à ce sujet à l'Assemblée nationale. On a rappelé, en effet, que les produits du jardinage donnent lieu à un commerce considérable, apportant l'aisance partout où ce genre de culture est pratiqué avec intelligence. Le climat de la France et sa position géographique, a-t-on ajouté, se prêtent merveilleusement au développement de l'horticulture, et cependant, à part quelques exceptions, les potagers des fermes et des maisons de laboureurs qui occupent une surface de 200 à 250,000 hectares, ne produisent que des légumes et des fruits inférieurs; un résultat considérable serait évidemment atteint par l'amélioration des espèces et par une culture plus intelligente. Outre des profits certains et un grand accroissement dans le bien-être des classes rurales, le goût du bon jardinage entretiendrait dans les familles les saines habitudes du travail.

» Depuis longtemps on a reconnu la nécessité de faire enseigner les principes de l'horticulture dans les écoles primaires; mais les hommes spéciaux en état de professer dans les écoles normales ont souvent fait défaut, et les départements n'ont pas toujours été, pour ce motif, en mesure de réaliser leurs intentions. L'école de Versailles sera une pépinière d'où sortiront des démonstrateurs habiles et d'un vrai mérite.

» A ces divers titres, l'institution naissante mérite les sympathies de tous ceux qui prennent intérêt au développement de la richesse nationale et à l'amélioration des conditions d'existence, matérielles et morales, des classes rurales. Les assemblées départementales, en particulier, reconnaîtront que l'Ecole d'horticulture comble une lacune dans notre enseignement professionnel. Les résultats qu'on est fondé à en attendre les détermineront, j'en suis convaincu, à consentir à un léger sacrifice pour la création d'une ou plusieurs bourses à ladite Ecole.

» J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le préfet, de vouloir bien communiquer la présente circulaire au conseil général de votre département, lors de sa prochaine session, en lui mettant sous les yeux le prospectus de l'Ecole.

Vous n'aurez pas à faire de grands efforts, je l'espère, afin qu'il réserve au budget départemental quelques fonds pour l'objet dont il s'agit.

» Je vous serai également obligé de transmettre deux exemplaires du prospectus aux présidents des Sociétés d'agriculture et des comices agricoles de votre département en leur demandant leur concours.

» Les candidats qui seraient appelés à bénéficier des bourses votées, soit par les assemblées départementales, soit par les sociétés d'agriculture, seraient évidemment désignés par elles; ils auraient seulement à subir un examen destiné à constater qu'ils sont aptes à suivre les cours.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le ministre de l'agriculture et du commerce,*

» A. DESEILLIGNY. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

L'on ne s'attend sans doute pas à ce que nous ayons à présenter un bilan commercial plus satisfaisant que la semaine dernière. Quant la crise est aussi forte et aussi prolongée que celle que nous traversons, ce n'est évidemment pas une semaine qu'il nous faut pour en sortir. La reprise se produira d'abord à l'état latent pendant une période assez longue, avant que ses effets bienfaisants ne viennent la dénoncer. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là, et, au contraire, la rentrée de la Chambre, quoique accueillie avec peut-être un peu moins d'appréhension que les fois précédentes, est venue encore accroître la défiance du commerce. On se montre, en effet, fâcheusement disposé à faire coordonner les opérations commerciales avec la politique, et l'état de cette dernière n'est pas assez satisfaisant pour réagir d'une manière favorable. Jusqu'à nouvel ordre nous pouvons peindre la situation par un seul mot, emprunté à nos revues précédentes, celui de *stagnation*.

Nous avons, cette semaine, de meilleures nouvelles de la récolte. Le mal causé par les gelées qui ont signalé la première partie du mois, tout en étant d'une certaine gravité paraît avoir été beaucoup exagéré. De nouveaux renseignements, tout en confirmant la grandeur des dégâts éprouvés surtout par la vigne dans les parties basses de l'Aube, de l'Yonne et de la Côte-d'Or, disent que les pertes ne dépassent pas le tiers d'une récolte ordinaire dans le Beaujolais et le Mâconnais; que le Bordelais, le Périgord et les Charentes n'ont éprouvé que des pertes minimes et que la région du Lot a été presque épargnée. Dans beaucoup d'endroits, le retard de la saison permet même de compter sur le contre-bourgeon. Comme compensation, la récolte des céréales n'a nullement souffert et continue à donner partout les plus belles espérances; seuls, les seigles auraient été plus ou moins touchés dans les bas-fonds, et les orges auraient été légèrement atteintes. Le commerce agricole est peu animé à cette saison de l'année, l'approvisionnement des halles départementales est faible en général, et permet de supposer que la culture n'a plus beaucoup en greniers, aussi les prix sont-ils fermes avec tendance à la hausse sur un certain nombre de points, tant pour les blés que les seigles et les orges. La même tendance a dominé au marché du mercredi à Paris. Les offres étaient peu nombreuses et la hausse des farines de commerce et de boulangerie ayant rendu la meunerie moins réservée on a pu traiter des affaires plus suivies qu'il y a huit jours dans la parité des cours suivants : blés indigènes belle qualité fr. 38 50 à 39 50, qualité ordinaire fr. 37 50 à 38 50, qualités inférieures fr. 37 à 37 50 le quintal en gare à Paris; blés d'Orégon fr. 38 75, de Californie fr. 38, du Chili fr. 37 50, d'Amérique hiver fr. 36, dito printemps fr. 35 50, Pologne fr. 34 50 à 36, Sandomirka fr. 35 les 0/0 kil. sur wagon au Havre.

Les nouvelles de l'étranger nous renseignent également sur les désastres causés par la gelée sur son passage. En Angleterre, les céréales ont été peu atteintes. Dans les Pays-Bas, la jeune pomme de terre a été atteinte, mais la céréale a été aussi épargnée. En Allemagne, le blé a échappé à la gelée, mais le seigle, la vigne et les arbres fruitiers ont été cruellement frappés; l'orge, la pomme de terre, le trèfle et les colzas l'ont été partiellement. Les arbres fruitiers et la vigne ont été éprouvés, en Suisse, notamment dans les terrains bas; les céréales continuent à se bien présenter. En Autriche, les rapports officiels des régions du nord-ouest ne sont pas très-mauvais touchant l'état des récoltes, mais ceux de la Hongrie annoncent de grands dommages; dans la Moravie, la vigne a passablement souffert. Aux Etats-Unis, on en était aux semailles pour les céréales, donc rien à dire pour le moment; néanmoins, des inondations nouvelles ont encore eu lieu sur les rives du Mississipi, détruisant encore plusieurs plantations cotonnières. Les derniers avis commerciaux du dehors, sur les produits agricoles, peuvent se résumer ainsi que suit : Peu d'activité et peu de changements à Londres, à Mark-Lane, et prix bien tenus aux cargaisons flottantes. Du raffermissement sur les froments à Bruxelles; de la fermeté sur le froment et le seigle à Cologne; du calme à Hambourg; de la baisse sur les seigles et du calme sur les froments à Berlin.

Un décret vient d'approuver une convention passée à la date du 8 avril, entre l'administration télégraphique française et la *Submarine Company* autorisant cette dernière à louer à l'année, la nuit, aux publications périodiques, les

fils généralement inoccupés à ce moment. Puisque le gouvernement français s'est montré favorable à cette innovation, nous espérons que nos nationaux seront admis à jouir des mêmes avantages ; nous serons peut-être être amenés ainsi à l'étude d'importantes réformes télégraphiques et notamment à la pratique de l'abonnement, usitée depuis longtemps en Angleterre où elle contribue puissamment au développement de l'emploi des communications télégraphiques.

Le Conseil fédéral suisse vient d'adopter une ordonnance concernant la location des lignes télégraphiques dans l'intérieur de la Suisse, ordonnance qui ne perdrait rien pour les intérêts de notre commerce à être appliquée en France. En attendant que nous en soyons arrivés là, voici du reste quelles sont les principales dispositions de l'ordonnance en question. Les lignes télégraphiques suisses peuvent être louées à des particuliers pour des *entretiens d'affaires* ne devant en rien troubler le trafic ordinaire, et avoir lieu par conséquent, autant que possible, entre neuf heures du soir et huit heures du matin, à moins pourtant que les chefs de bureau ne les autorisent pendant la journée. Ces entretiens, qui n'auront lieu qu'entre bureaux reliés par une ligne directe, se feront entre deux personnes qui se seront mises d'accord au préalable, soit par écrit, soit télégraphiquement en déposant le montant de la taxe, et auront fixé une heure. Les communications réciproques ne seront pas écrites, elles seront seulement lues et dictées ; il pourra en être donné copie moyennant paiement d'une taxe particulière. Celle pour les entretiens télégraphiques est fixée à 6 francs pour le premier, ou fraction de premier quart d'heure, et 1 fr. 50 c. pour chaque 5 minutes en plus.

L'*Association des maîtres de forge* française et l'*Iron and steel Institute* anglais vont bientôt avoir leur pendant en Allemagne. Une réunion des maîtres de forge de Silésie, de la Westphalie, de Nassau et des districts du Rhin a eu lieu à Berlin et a arrêté un règlement d'une association dont le but se trouve ainsi expliqué dans une circulaire adressée à tous les maîtres de forge d'Allemagne : 1° l'Association se chargera des démarches légales à faire tant en Allemagne que dans les autres pays ; 2° elle veillera à la conclusion favorable des traités de commerce et de navigation; 3° elle demandera l'achèvement des voies de communication, le perfectionnement de leur fonctionnement et la simplification des tarifs ; 4° elle règlera le rapport entre le capital et le travail ; 5° enfin, elle établira des règlements pour faciliter les relations et les transactions entre les fournisseurs de matière première, les fabricants et les acheteurs de produits fabriqués.

Notre revue commerciale est toujours sans fait bien saillant. La consommation et la spéculation se tiennent toujours à l'écart sur nos marchés et il en résulte une certaine faiblesse sur la plupart des produits, faiblesse que la nullité des transactions ne permet pas toujours de constater bien exactement.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, d'Epinal, de Mulhouse et de Manchester.

LAINES. — La position de la fabrique paraît assez satisfaisante, le travail y est assez soutenu et naturellement la matière première s'en ressent.

C'est ainsi que les enchères d'Anvers, commencées avec baisse et indécision sous l'influence des avis des enchères de Londres, se sont terminées le 9 courant avec animation et raffermissement graduel sur les Buenos-Ayres, ramenant les prix de 10 centimes en avant sur les cours les plus bas pratiqués, les laissant à la parité des prix de gré en gré de la fin d'avril. Les Montevideo, elles, sont sans changements appréciables, et les Cap vendues ont obtenu la pleine parité des cours du jour sur le marché de Londres. En somme, à Anvers sur 20,913 b. présentées, on a vendu 19,327 b. aux prix suivants :

	BUENOS-AYRES		MONTEVIDEO	
	Bonne moyenne.	Bonne secondaire.	Bonne moyenne.	Bonne secondaire.
Saxe et mérinos.	175 à 185	150 à 170	235 à 250	»
Métis 1 a.......	170 à 180	145 à 165	230 à 245	»
— 2 a.......	170 à 180	145 à 165	220 à 240	» à 215
— 3 a.......	160 à 175	140 à 155	215 à 230	215 à 210
— 4 a.......	155 à 170	»	210 à 225	» à 200
Agneaux........	160 à 180	140 à 155	220 à 230	»
Morceaux.......	120 à 135	110 à 115	»	»
Ventres.........	110 à 120	100 à 105	150 à 165	140 à 145

Les ventes de Londres continuent toujours. M. Paul Pierrard, courtier, nous envoie le résumé suivant des enchères qui se sont succédé jusqu'au 9 courant.

« Quoique la situation de l'industrie lainière n'ait pas changé pendant cette huitaine, les enchères de laines se font avec plus d'entrain.

» Au début de la semaine, 7,000 balles s'écoulaient en trois heures. Les ventes bien disposées des derniers jours n'ont pas duré plus de deux heures pour cette quantité. On constate le maintien des cours de toutes les bonnes laines propres, et le raffermissement de ceux des genres défectueux.

» Il est arrivé plusieurs acheteurs belges et américains qui se mettent à opérer. Le concours des Français est au-dessus de la moyenne. L'animation ne règne pas sur tous leurs bancs ; mais les besoins d'acheter se font sentir dans plusieurs directions. La France n'enlève pas sa proportion habituelle.

» Quoique les rapports d'Allemagne signalent le manque de marge pour fabriquer, les peigneurs allemands et alsaciens ont rarement été plus actifs aux achats des suints d'Australie.

» L'affluence des Anglais reste grande. La carde continue ses approvisionnements avec entrain. Le peigne est plus réservé, mais il recommence une vive concurrence sur les genres fins, extra-soyeux, blancs, et propres que la France ramasse ordinairement.

» Les quantités offertes jusqu'ici s'élèvent à 81,568 balles. Il reste encore à offrir jusqu'à la clôture:—42,295 b. Sydney; 78,479 b. P. Philippe ; 22,518 b. Adelaïde ; 7,535 b. V. Diémen ; 3,792 b. S. River; 34,437 b. Nouvelle-Zélande. Ensemble 189,056 balles d'Australie, plus 22,289 b. Cap de Bonne-Espérance, faisant un total de 211,345 balles de laine auxquelles il faut ajouter : les anciennes existences, soit environ 2,000 balles de laines donnant un total général de 213,345 balles, dont en déduisant les réexpéditions 15,000 balles, on obtient la quantité de 198,345 b. laine. »

Les avis des marchés français signalent assez de fermeté. A Bordeaux et à Marseille les stocks sont très-réduits.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

CAFÉS. — Les nouvelles sont un peu meilleures de Rio et de l'étranger, aussi la tendance finale de l'article s'était-elle un peu améliorée, mais sans que les affaires aient encore repris aucune animation. Les derniers avis de Londres sont dans le même sens, pas d'activité, mais des pleins prix obtenus pour les bonnes sortes de Plantation Ceylan colorées présentées en ventes ; les Mysores ont été retirés faute d'offres suffisantes et seuls les Indes ont obtenu occasionnellement des prix un peu plus faciles. A Liverpool, la demande était meilleure et les affaires plus suivies à des prix sans changement.

CACAOS. — Bien que les affaires soient nulles sur cette denrée, les prix ne paraissent pas impressionnés et se maintiennent sans changement au Havre, à Bordeaux et à Marseille. A Londres, les enchères de mardi ont été calmes ; les bonnes qualités de Trinidad se sont tenues à de pleins prix ; les communes à des prix plus faciles. En Allemagne, à Hambourg, meilleure demande à prix fermes et sans changements.

SUCRES. — Voir plus loin l'article de notre collaborateur, M. J. Bivort.

Les derniers avis de Londres signalent de la lourdeur et très-peu d'affaires, les sortes pâles cristallisées se sont vendues meilleur marché ; les jaunes et les sortes à raffiner sans changements ; les raffinés calmes de sh. 33 à 33/6 pour 4,200 pains français. A Liverpool, affaires calmes. A Glasgow, affaires actives en sucres pilés aux prix précédents.

CUIRS. — Les provenances de la Plata sont assez fermement tenues au Havre et à Bordeaux. Sur cette place même l'article est rare. Mais par contre les provenances des Etats-Unis n'ont pu trouver quelques débouchés au Havre que moyennant une concession de 1 fr. par 50 kilos.

SUIFS. — Faibles et délaissés, tant pour les provenances exotiques que pour les sortes indigènes et tant à Paris que sur les places maritimes. Sur ces dernières, les cours sont purement nominaux.

TEINTURES. — Les indigos sont sans affaires au Havre et à Bordeaux, mais les cours se soutiennent. A Marseille, en vente publique, sur 93 caisses présentées, 85 ont été adjugées fr. 5 30 à 7 35 le kilogramme, suivant qualité. Dans la même vente, 62 sacs cochenille ont été vendus fr. 5 20 à 5 25 les grises, fr. 5 30 à 5 45 les argentées très-ordinaires, fr. 5 50 à 5 55 les noires ordinaires et fr. 5 75 à 5 85 les bonnes noires, le kilogramme. Le Rocou est délaissé à Bordeaux. Le campêche est calme et le bois jaune ferme au Havre.

Rien de nouveau sur les indigos à Calcutta à la date du 10 courant.

MÉTAUX. — Peu d'affaires cette semaine, tout le monde montrant une grande réserve, la spéculation ne se hasardant pas vu les avis de Hollande sur les étains, et les fortes expéditions du Chili pour les cuivres ; d'autre part, la consommation qui a fait quelques achats, ces derniers temps, ne paraît pas disposée à y revenir avant quelque temps. Nous donnons plus loin la cote de Paris, qui indique une certaine dépression. Les avis des marchés anglais nous parviennent dans le même esprit. Londres cote l'étain Détroit liv. st. 100 à 101, l'Australie l. st. 98 avec lourdeur, le cuivre du Chili l. st. 86 comptant, le Wallaroo l. st. 87 la tonne; le plomb est toujours déprimé par continuation. A Liverpool, le stock en cuivre du Pacifique est estimé à 20,500 tonnes cuivre pur contre un stock à peu près égal en avril 1873. En Hollande la prochaine enchère est fixée au 29 courant, elle ne comprendra que 23,300 lingots étain Banca qui seront sans doute très-fermement tenus. En attendant, à Amsterdam, des achats en couverture ont poussé le Banca disponible à fl. 62 1/2 ; le livrable ne vaut que fl. 60 sur mai et fl. 59 sur 4e enchère ; le Biliton en mer est à fl. 57 et le disponible à fl. 58. A Rotterdam, la tendance est également très-fermé ; le Banca disponible est tenu fl. 62 ; dito sur mai fl. 60 ; dito juin fl. 59 1/2 ; le Biliton disponible ne vaut que fl. 57. Rien de notable sur les places allemandes.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — L'accalmie se prolonge de plus en plus, et les seules affaires notées sont celles dont la consommation ne peut retarder la conclusion. Nous croyons qu'il n'y a plus là ni question de prix, ni du fer ni du charbon, mais bien un effet de la crise générale qui sévit partout en Europe et plus particulièrement chez nous ; les métallurgistes feraient de nouvelles concessions qu'ils n'en seraient sans doute pas plus

avancés ; les acheteurs, dans la situation actuelle du pays trouveront tout trop cher. Dans cette occurrence, il n'y a qu'à s'arrêter et à marquer le pas. C'est ce qu'ont fait les producteurs de la Champagne, en arrêtant net la baisse ; leur conduite ne leur a peut-être pas attiré une commande de plus, mais ils n'en ont pas certainement eu une de moins, la nécessité seule les amenant. Dans la Meurthe-et-Moselle, on a traité un marché important en fonte affinage à fr. 72 ; la seconde fusion est tenue fr. 102,50/105 le n° 3. Dans le Nord, on paraît un peu plus occupé, les tôles y sont plus courues de fr. 300/305 la tonne à l'usine et les fers marchands valent fr. 220. Dans la Franche-Comté, les fontes fines sont à fr. 200, les fontes au coke de Saint-Louis ne reviennent qu'à fr. 195.

Le marché belge est toujours relativement meilleur que le nôtre, et il est probable qu'il se relèverait facilement sans la lourdeur des fontes, produite par la raison que nous avons déjà indiquée dans nos revues précédentes. En effet, la fonte belge ne peut obtenir plus de fr. 80/85, leurs concurrentes les fontes du Luxembourg ne valant que fr. 67 50 ; les fers sont mieux tenus de fr. 200/205, les rails à fr. 230. L'adjudication des rails des chemins de fer de l'Etat a donné des résultats meilleurs qu'il y a deux mois, prouvant ainsi l'amélioration qui s'est produite depuis. L'ouverture de la bourse aux produits métallurgiques de Bruxelles est fixée au 20 courant.

En Angleterre, toujours une grande irrégularité, qui ne pourra disparaître qu'avec le règlement définitif de l'interminable question des salaires. Des ordres assez importants sont en main. Mais on attend pour les placer que le travail soit repris partout et que le marché se régularise. En effet, en Ecosse, il n'y a que quarante-cinq fourneaux en marche sur une centaine et dans le Cleveland, cent vingt sur cent soixante. Cette réduction de la production est même arrivée à produire un raffermissement parfaitement compréhensible et qui disparaîtra sans doute avec la cause qui l'a déterminé. A Glasgow, la rareté des warrants a déterminé la conclusion d'affaires à sh. 82/6 voire même à sh. 84. A Middlesborough on cote nominalement sh. 85/6 la fonte n° 1, sh. 70 le n° 3, sh. 62/6 le n° 4 moulage et sh. 60 le n° 4 de forge, sh. 57/6 la fonte truitée et sh. 55 la fonte blanche. A Newcastle, on est plus ferme et l'on demande liv. st. 10 à 10 10 pour les fers barres marchandes, liv. st. 11 pour les plaques de navires, sh. 67/6 à 72/6 pour la fonte n° 1, sh. 67/6 pour le n° 3, sh. 60 pour le n° 4. Demandes plus nombreuses dans le Northt-Straffordshire. Stagnation dans le Northumberland et le Durham. Plus de fermeté et un peu plus d'affaires à Manchester. Situation défavorable dans la forêt de Dean, le West-Cumberland, le South-Yorkshire, Barrow, le West-Yorkshire. Barnsley va mieux. Darlington est plus ferme, les fers et les fontes y sont demandés. Il y a également des ordres en main à Newport (Monmontshire) ainsi qu'à Sheffield, dans les branches lourdes. Enfin à Wolverhampthon et dans le Lancashire, le marché est lourd.

Charbons. — La baisse tient encore le haut du pavé et les consommateurs paraissent croire qu'elle ne s'arrêtera pas encore ; c'est du moins ce que leur abstention signifie et il y a peut-être des chances pour que leur conduite obtienne ce résultat. En attendant, on ne fait rien ou presque rien à Paris. Dans le Nord, on signale un marché de 5,000 tonnes, tout-venant passé à 17 francs, et un autre plus faible à 16 francs la tonne. Dans le Pas-de-Calais, on aurait, paraît il, traité à 18 francs pour tout-venant à sucrerie. Dans le bassin de la Saône, on obtient des charbons demi-gras à 18 francs la tonne.

Rien de nouveau sur le marché belge, les producteurs font toujours leurs efforts pour enrayer la baisse et ne parviennent guère qu'à la ralentir un peu. Les prix sont sans changements notables à Charleroi et à Mons.

En Angleterre, la grande grève des mineurs du Durham est terminée par l'acceptation de la réduction de 10 0/0 dans les salaires, et l'on s'attend à une baisse nouvelle sur les prix du charbon ; en attendant, voici la cote actuelle :

	A Cardiff	A Newcastle	A Glascow
	Sh.	Sh.	Sh.
Criblés pour ménage.......	»	17	10
— à vapeur..........	19	17	10
— — 2e qualité..	17	15/6	9
Tout-venant à usine........	14-14/6	11	»
— à vapeur.......	»	15	»
Fines pour vapeur.........	10-10/6	5/6	5/6
— — usine.........	11	5/6	»

COURS DES MÉTAUX DU 15 MAI 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	8 mai.	15 mai.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	200 »	200 »
— — en lingots — —	215 »	215 »
— anglais tough — —	M »	M
— minerais de Corocoro —	202 50	202 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	270 »	275 »
— Détroits — —	260 »	265 »
— anglais — Havre ou Rouen....	265 »	255 »
Plomb de France, liv. Paris..........	51 »	51 »
— d'Espagne — Havre..........	52 »	52 »
— anglais — —	51 »	51 »
— belge et allemand, liv. Paris...	53 »	51 »
Zinc de Silésie, liv. Havre..........	58 »	58 50
— autres b/m. — —	57 »	57 50
— — — — Paris..........	57 »	57 50

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 12 Mai 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 7,372 tonnes, contre 14,090 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 6,718 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme ; warrants 85.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	..	..
Coltness id.	..	..
Summerlee id.	102/6	86
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	90	87/6
Govan id.	90	87/6
Monkland id.	90	87/6
Langloan (à Glasgow, au Canal).........	102/6	.
Calder id. id.	105	88/6
Carnbroe id. id.	97/6	..
Glengarnock (à Ardrossan)..............	100	89
Eglinton id.	86	84
Dalmellington id.	86	84
Kinneil (à Bo'ness)...................	90	85
Shotts id.	..	..
Almond id.	90	..
Carron (à Grangemouth)................	95	..
Lochgelly (à Burntisland)..............	85	82/6
Lumphinnans id.	85	82/6

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 13 Mai 1874.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.15 à 3.20	le K°
Trame 36/38 id. id. .	3.20 à 3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane.............	3.35 à 3.45	»
Trame 40/42 id.	3.45 à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4.10 à 4.15	»
Trame 50 id.	4 20 à 4.30	»
Chaîne 40 Jumel.............	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	le kil.
Trame 100	à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils............Fr.	0.30	»
Id. » 18 »	0.32	»
Id. » 20 »	0.34	»
Id. 68 20 »	0.37 1/2	»
Id. 70 21 »	0.39 à 39 1/2	»
Id. 75 26 » .... disponible.	0.47 à 48	»
Percale 80 26 fils.............	0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)

Affaires calmes. Prix bien tenus.

SUCRES.

Paris, le 14 mai 1874.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1873-1874 ; ce tableau constate qu'à la fin du mois d'avril dernier la production était de 352 millions de kilos, soit environ 21 de moins que l'année dernière à pareille époque ; ce résultat confirme mes précédentes évaluations d'après lesquelles la récolte de cette campagne ne dépasserait pas 385 millions. L'exportation des sucres bruts est inférieure de 31 millions à celle de 1873, et les existences, tant dans les entrepôts que dans les fabriques, sont de 48 millions supérieures à celles de l'année dernière ; c'est, à peu de chose près, la même situation qu'à fin mars dernier. Ces excédants de stocks n'ont rien d'effrayant, car les importations de sucres exotiques semblent devoir être inférieures à celles de 1873, et d'autre part il est tout naturel que les stocks soient en rapport avec les besoins qui résultent du développement considérable de nos raffineries et de l'extension de notre marché.

La statistique anglaise de la semaine finissant le 9 mai est plus favorable ; elle accuse une augmentation de 6,000 tonnes dans les livraisons à la consommation, une diminution de plus de 2,000 tonnes dans l'importation, et une réduction de 8,000 tonnes environ dans l'excédant du stock. Il est fort probable que le mouvement des sucres en Angleterre va continuer dans le même sens et qu'il s'accentuera même davantage après le 21 de ce mois, lorsque les sucres blancs pourront jouir de la franchise des droits. Voici le tableau d'où découlent les conclusions ci-dessus :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	5.270	7.080	7.250	3.540	»	77	89.250	65.100
Liverpool..	3.578	3.849	3.671	4.038	106	8	72.357	43.812
Clyde.....	2.080	2.900	5.030	3.090	»	»	49.920	31.450
Bristol.....	2.085	1.876	2.730	1.795	»	»	10.742	7.745
Totaux..	13.013	15.705	18.681	12.463	106	85	222.269	148.107

Nos détenteurs de sucres, sauf quelques exceptions, semblent bien décidés à attendre les effets de la nouvelle situation du marché anglais; ils espèrent que la reconstitution des approvisionnements de seconde main viendra bientôt réduire considérablement les stocks des entrepôts de nos voisins, et si la constatation de ce fait venait à coïncider avec la diminution probable dans les importations, il pourrait en résulter pour nous un débouché qui n'est pas habituel à cette époque de l'année, ce qui produirait d'autant plus d'effet sur nos cours.

Pour le moment, les vendeurs sont rares, et la demande est active à fr. 65,75, base n° 3, disponible, entrepôt Paris. Les acheteurs paient fr. 59,75 et 55,75 les 88° pour les 7/9 et les 10/13, disponibles, entrepôt Paris.

Le stock de l'entrepôt du Pont de Flandre est aujourd'hui de 445,000 sacs de sucre indigène, contre 234,000 sacs en 1873.

Peu de transactions sur le livrable, cependant les 4 mois d'octobre à janvier prochains sont demandés à fr. 67, base n° 3, entrepôt Paris, sans vendeurs; en fabrique, il y a preneur à fr. 66 le n° 3 garanti, et vendeur à fr. 66,25 sur les mêmes époques.

En résumé, les cours ci-dessus marquent une tendance à la hausse, justifiée par la situation qui ne comportait pas l'excès de baisse à laquelle nous venons d'assister.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 13 MAI 1874.

Notre marché est excessivement ferme par suite des fortes ventes de coton à Liverpool; les producteurs ici cherchent à obtenir un peu de hausse, mais n'y réussissent qu'avec la plus grande difficulté et seulement pour des achats très-peu importants; les acheteurs n'ont pas confiance dans les nouvelles d'Amérique parlant de gelées récentes, d'inondations, de réduction dans l'étendue du terrain planté en vue de la prochaine récolte, et comme les nouvelles qu'ils reçoivent de leurs clients continuent très-décourageantes, ils n'achètent que ce dont ils ne peuvent se passer.

FILÉS. — Les prix sont cotés en hausse de 1/8 à 1/4, et ces prix sont tenus très-fermes par les filateurs; en filés pour l'exportation la demande est à peu près nulle; pour le tissage, les fabricants ayant acheté assez largement aux prix pratiqués avant la dernière hausse, peuvent attendre et n'achètent que des lots insignifiants.

TISSUS. — Les tissus tourds sont mal tenus, les stocks dans ces articles augmentent journellement; en shirtings il se fait très-peu d'affaires à cause des prétentions des vendeurs; en tissus pour l'impression, fermeté, mais peu de demandes.

ÉPINAL, LE 14 MAI 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	32 1/2 à 33.		
»	»	18 »	34 1/2 » 35.		
»	»	20 »	36 1/2 » 37.		
» 68	»	20 »	38 1/2 » 39.		
» 70	»	21 »	41 » 41 1/2.		
Chaîne 27/29	Amérique.	3 25 à 3.30			
Trame 36/38	»	3.35 » 3.45			

Les affaires sont par continuation actives surtout pour les sortes spéciales qui deviennent de plus en plus rares.

LILLE, 14 MAI 1874.

La température n'a pas subi de grands changements depuis la semaine dernière dans notre région. Nous avons eu des alternatives de pluies et de vents froids, mais le thermomètre n'est guère descendu au-dessous de zéro, même pendant la nuit. Les gelées des semaines précédentes ont bien causé quelques dommages à nos vignes, et à certains fruits à noyaux, mais ces produits réussissent rarement dans notre contrée, et le gros de nos récoltes, c'est-à-dire les céréales, les plantes fourragères, la betterave et le lin sont dans d'excellentes conditions. La végétation est bien un peu retardée, mais nos cultivateurs ne s'en plaignent pas, et accueillent avec le plus grand plaisir les pluies dont on avait tant besoin après la sécheresse relative de l'hiver.

Les affaires sont toujours languissantes: les craintes qu'inspire la récolte dans les pays de vignobles, la rentrée de la Chambre avec la discussion de questions politiques de la plus haute importance, le mauvais temps si funeste au commerce de détail, voilà diverses causes qui, réunies, ont suffi à arrêter la sorte de reprise dont quelques industries avaient pu se féliciter dans le courant d'avril. Nous sommes retombés dans le calme, et on ne peut guère compter sur une amélioration qu'après la solution de la question politique, alors aussi que l'on sera complétement fixé sur la valeur des grandes récoltes.

La semaine qui se termine aujourd'hui a été peu favorable aux affaires; outre l'Ascension, nous avons une fête toute locale, toute spéciale à la filature, le Broquelet, pendant laquelle toutes les usines restent fermées pendant plusieurs jours.

Les transactions en toiles, en fils et en lins ont été, par suite, fort limitées, et la tendance des prix est en faveur des acheteurs. Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit:

Par la principalité de Lille, du 1er au 10 mai:

	Importations.	Exportations.
Lins	14.353	107.142
Fils	11.981	70.277
Toiles	5.350	794

Par le port de Dunkerque, du 6 au 12 mai:

Importations.		Exportations.	
Lins	618.287	Lin	5.460
Jute	19.500	Jute	21.559
Toiles	2.771	Fils de lin	15
		Fils de jute	5.815
		Toiles de lin	200

Les marchés liniers de l'étranger, quoique plus prospères que le nôtre, ne jouissent pas cependant d'une bien grande activité.

Les affaires, à Roubaix et à Tourcoing, sont toujours à peu près dans la même situation; nous traversons une période de calme, et le mauvais temps exerce, de son côté, une influence fâcheuse.

Notre marché aux blés était hier assez fort; la vente a été active, et une légère hausse a été obtenue. On a payé de fr. 27,50 à 31,50 l'hectolitre. Dans le commerce, les prix n'ont pas subi de changements sensibles. Les farines se traitent, en boulangerie, de fr. 49 à 50 les 100 kil.

La demande pour les sucres indigènes s'est un peu refroidie cette semaine, et les 88° sont restés à fr. 54,25; les transactions restent limitées. Affaires calmes dans les raffinés qui restent officiellement cotés à fr. 149 pour le pain 6 kil., n° 1.

Les premières nouvelles de gelées avaient un moment ranimé notre marché d'alcools, mais il paraît qu'on ne juge pas que les dégâts occasionnés aux vignes soient bien grands, car nous sommes retombés dans le plus grand calme, et il y a même de la faiblesse pour les cours de quelques époques. On cote:

3/6 fin disponible	»
— courant	58 50 à 59 »
Mélasse disp.	59 50
A livrer 4 d'été	60 50
— 4 derniers	57 50
— 3 prochains	60 »

La tendance pour les charbons paraît être plus ferme; quelques maisons ayant passé, grâce à des concessions, des marchés importants, les compagnies de mines qui ont assuré le placement d'une bonne partie de leur extraction, vont se montrer, désormais, plus exigeantes; mais nous doutons fort que cette fermeté puisse durer bien longtemps, si les affaires ne marchent pas avec plus d'activité.

LYON, 14 MAI 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Nous avons dit dans notre dernière correspondance que la crise météorologique que nous traversons en ce moment et qui, en d'autre temps, eût fait tressauter les cours de la soie, passait tout à fait inaperçue, tant est générale la conviction que les stocks de soies anciennes sont considérables et peuvent parer à toutes les éventualités d'une mauvaise récolte. Cela est si vrai que la cote publiée postérieurement à l'envoi de notre correspondance a marqué une baisse de 1 franc sur la plupart des articles.

La persistance du froid et des gelées blanches qui l'accompagnent ont fini par répandre quelques inquiétudes, ou du moins, paraissent avoir donné à réfléchir. Les entrées en condition des derniers jours s'en sont ressenties; et, tout en faisant la part des marchés à livrer antérieurs qui sont en cours d'exécution, il est assez vraisemblable que quelques achats de prévision ont eu lieu de la part de fabricants désireux de se prémunir contre les incidents atmosphériques qui peuvent encore se produire.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de mal réel. Cependant, la feuille des mûriers jaunit; la marche des éducations est troublée; beaucoup de vers restent en route: en un mot, la récolte se présente moins bien qu'il y a une vingtaine de jours.

La fabrique qui est persuadée que, quoi qu'il arrive, les soies ne manqueront pas, ne s'émeut guère sauf de rares exceptions. Pourtant, comme nous venons de le dire, il s'est fait quelques affaires, et nous ne serions pas étonnés que la cote prochaine ne constatât un arrêt dans la baisse.

Déjà, quelques détenteurs, surtout en Italie, témoignent de plus de résistance et essaient d'escompter les inquiétudes naissantes. Mais le désarroi du marché est si grand que, en dépit des circonstances actuelles, il se pratique toujours des prix bien inférieurs à ceux cotés.

Au fond, chacun sent bien que tout, dans l'avenir, reste subordonné à une reprise dans la consommation d'étoffes. Tant que la consommation accordera ses préférences aux lainages, on ne verra pas se produire un mouvement sérieux de hausse. Ce qui pourrait arriver de pis, c'est que sous l'influence de l'intempérie de la saison, on se mît à payer des cocons au-dessus de fr. 4,50. Il en résulterait pour les soies une tenue passagère qui ne tiendrait certainement pas devant l'abstention persistante de la demande d'étoffes.

En attendant, ni la consommation parisienne, ni celle de l'Allemagne, ni celle des Etats-Unis ne s'améliorent. — New-York est toujours livré aux encans; l'Angleterre seule maintient ses demandes, mais elles sont tellement basses qu'elles aboutissent très-rarement. On signale pourtant une très-grosse affaire en soieries noires qui a fait exception cette semaine.

Voici le tableau des principales conditions d'Europe pour les quatre premiers mois de l'exercice courant. Il fait ressortir une différence tout à l'avantage de la place de Lyon, et prouve, une fois de plus, ce que nous avons souvent dit; c'est que dans la situation faite aux soieries par les préférences de la mode régnante, la fabrique lyonnaise n'est pas encore la plus mal partagée et qu'elle trouve dans la variété des articles qu'elle produit une ressource qui maintient son activité.

Mouvement des conditions des soies du 1er janvier au 30 avril 1874:

	1874	1873	Différence 0/0
Lyon........	1.252.355 kil.	968.304 kil.	29 33
St-Etienne...	240.856 —	191.026 —	26 08
Crefeld......	143.627 —	120.924 —	18 77
Elberfeld....	51.981 —	51.508 —	0 91
Zurich.......	164.227 —	145.640 —	12 76
Bâle.........	53.455 —	50.341 —	2 13
Vienne......	34.058 —	44.608 —	23 65

La Chambre syndicale des soies de Lyon, avec un zèle et une activité qu'on ne saurait trop louer, vient de publier la statistique de la production de la soie en France et à l'étranger, pendant l'année 1873; celle de l'Italie est en retard.

L'intérêt que présente ce document, d'un caractère semi-officiel, est d'autant plus grand qu'il est le seul de ce genre qui paraisse en France.

Si nous avions, depuis le commencement du siècle, des statistiques annuelles pareilles, comme l'histoire de la sériciculture serait plus facile !

Nous extrayons, de ce travail, les chiffres les plus saillants.

Voici d'abord le résumé général de la production de la soie dans le monde pendant les deux dernières années :

SOIE GRÉGE

	Récolte de 1872.	Récolte de 1873.
France..................	636.800 kil.	549.000 kil.
Italie..................	3.125.000	2.336.000
Espagne.................	171.400	130.000
Turquie : Brousse.......	77.400	100.000
» Volo, Salonique.	33.300	69.000
» Andrinople....	»	20.000
Syrie...................	107.500	150.000
Grèce...................	6.400	18.000
Géorgie, Perse, Korassan.	110.000	317.000
Chine...................	2.634.000	2.585.000
Canton..................	751.000	484.000
Japon...................	721.000	700.000
Indes-Orientales........	574.000	486.000
Totaux.....	8.947.800 kil.	7.944.000 kil.

La récolte de 1873 a donc présenté, sur celle de 1872, un déficit de 1 million de kil. de soie grége, soit 12 0/0 environ.

Entrons dans quelques détails pour la France qui nous touche de plus près.

La quantité de graines mises à éclosion a atteint 736,750 onces ou cartons, savoir :

1° Cartons du Japon............... 417.494 soit 56.7 0/0

2° Graines étrangères, autres que du Japon........................onces. 82.538 » 11.2 0/0

3° Graines indigènes et graines de reproduction......................onces. 236.718 » 32.1 0/0

Ces semences diverses ont produit 8,360,642 kil. de cocons récoltés dans les 21 départements ci-après :

Départements.	Graines mises à éclosions.	Quantités de cocons produits.
Gard..............	196.500 onces.	2.421.633 kil.
Ardèche...........	162.296	1.542.527
Drôme.............	146.003	1.514.605
Vaucluse..........	105.536	1.494.056
Isère.............	36.561	163.906
Bouches-du-Rhône.	30.788	291.952
Hérault...........	16.691	189.351
Var...............	15.524	373.157
Lozère............	11.332	122.249
Basses-Alpes......	3.740	105.562
Alpes-Maritimes....	2.672	39.409
Savoie............	2.510	8.184
Tarn..............	2.414	25.590
Ain...............	964	1.979
Rhône.............	858	17.652
Tarn-et-Garonne...	839	17.005
Aveyron...........	588	9.024
Hautes-Alpes......	542	18.932
Haute-Garonne....	204	2.550
Loire.............	126	1.040
Haute-Savoie......	62	279
Totaux.....	736.750 onces.	8.360.642 kil.

Si nous divisons la quantité de cocons récoltés par le nombre d'onces de graines mises à éclosion, nous trouvons 11 kil. 3 pour le rendement moyen général; il avait été de 12 kil. 2 en 1872.

Une certaine quantité de cocons est toujours réservée pour le grainage; cette quantité s'est élevée à 122,488 kil. qui ont donné 262,538 onces de graines. Le poids des cocons réservés pour la filature a donc été, en réalité, de 8,238,154 kilos, qui ont produit 549,000 kilos de grége, au rendement moyen de 15 kilos à la bassine.

Le prix des graines a été, en 1873, sensiblement plus élevé qu'en 1872. Voici, en effet, la moyenne fournie par la statistique des deux dernières récoltes :

	Prix en 1872.	Prix en 1873.
Cartons du Japon...............fr.	15 80	19 95
Etrangères, autres...............	15 95	17 10
Semences indigènes et reproductions	14 40	17 03

Le prix moyen de vente des cocons a été de fr. 6 20 pour les cocons du Japon et fr. 7 20 pour les cocons de pays.

L'infériorité de la dernière récolte, tant en France qu'en Italie et en Espagne, a été due à la température froide et pluvieuse qui, à la fin du mois d'avril, vint contrarier les éducations et détruire, dans certaines localités, une grande partie de la feuille. Beaucoup de vers durent être sacrifiés, faute de feuilles pour les nourrir. Ne dirait-on pas que nous sommes, aujourd'hui, menacés du même danger? Heureusement, la saison est plus avancée, le mûrier plus fort, et les stocks de soies anciennes sont, d'ailleurs, si considérables qu'il faudrait de bien grands désordres atmosphériques pour que le commerce s'alarmât sérieusement.

LE HAVRE, 13 MAI 1874.

En raison de la fête de l'Ascension qui tombe demain, j'ai dû vous avancer d'un jour l'envoi de ma correspondance hebdomadaire. Elle sera d'autant plus courte qu'il n'y a que cinq jours d'affaires à passer en revue et que celles-ci ont été des plus minimes. Nous sommes retombés au grand calme pour tous nos articles.

COTONS. — La persistance de faibles recettes en Amérique, avec de hauts prix là-bas, a commencé à ébranler un peu nos marchés en Europe, et nous avons eu plus de lots ici, depuis huit jours, en même temps que les affaires ont été un peu plus actives. A part quelques journées faibles en transactions, au début, nous avons eu des bourses, de 1,200 à 3,000 b., partie à livrer, il est vrai, et les prix ont été en se raffermissant. — Il faut payer pleinement fr. 102/103 pour bon T. O. Louisiane. Il n'y a d'ailleurs que les cotons d'Amérique autour de ce classement qui aient raffermi, et l'on se montre toujours assez vendeurs des autres qualités, comme aussi des autres provenances. — Les Oomra courants valent ainsi fr. 70/72 plus offerts que demandés et malgré le peu d'arrivages en cotons de l'Inde faits jusqu'ici, le marché est assez bien approvisionné ; avec les quantités attendues de Bombay, nous aurons un trop-plein à un moment donné.

Les recettes en Amérique ont été de 24,000 b. la semaine précédente, contre 43,000 b. l'an dernier, et pour les quatre premiers jours de la semaine en cours, on nous signale 13,000 b. Il est évident que si les recettes n'augmentent pas, sous quelque temps, il va arriver un moment où les Etats-Unis ne pourront plus expédier que des quantités très-restreintes en Europe, et nous verrons dispa-

raître, peu à peu, la surabondance de coton qui fait actuellement obstacle à tout mouvement de reprise durable. On peut prévoir que ce fait se produira en juillet; aussi, comme on escompte généralement tout à l'avance, il ne serait pas impossible que le mois de juin vît un mouvement actif sur le coton.

Il faut pour cela la continuation des faibles recettes actuelles, et dans l'hypothèse, nous pourrons parfaitement réaliser, sur les bons cotons de vente courante, une avance de fr. 5 à 10, si l'on est servi par les circonstances.

Des avis restant défavorables sur la prochaine récolte auraient aussi ce même résultat, mais il faut croire, au contraire, qu'après ce printemps si pluvieux qu'on a eu en Amérique, on aura, au contraire, un été sec et chaud. — En tous cas, nous croyons toujours que les prix actuels pour les Amérique peuvent être conservés, qu'ils ne sont pas susceptibles de baisse, à moins d'événements étrangers à la position intrinsèque du coton.

A livrer, on fait le low middling Louisiane à fr. 101 à 102 le low ordinaire à fr. 75/75, le fully fair Oomra à fr. 70, et le terme vaut fr. 100 à 103 suivant les mois. — Nous terminons aujourd'hui avec 5,400 b. de ventes, marché raffermissant.

Nous avons des arrivages assez suivis, mais toujours de bons débouchés.

Voici nos stocks:

	1874	1873
Etats-Unis........	105.520	50.390
Brésil............	3.500	17.970
Indes.............	35.080	73.060
Autres............	1.590	3.480
	141.690	144.900
Cotons en mer :		
Etats-Unis........	68.438	28.102
Brésil............	2.909	888
Indes.............	69.795	23.210
	141.142	52.200

Cafés. — La réexpédition d'un chargement de Haïti sur le Nord, et l'exportation de quelques lots Brésil nous ont produit 7,302 s. de débouchés pour la semaine. Nous avons encore eu, il est vrai, 15,561 s. d'arrivages, et le stock suit par conséquent une marche ascendante.

Voici le mouvement de l'article sur place depuis le 1er janvier:

	1873.		1874.	
Arrivages..	204.835 sacs	1425 fûts.	244.858 sacs	385 fûts.
Débouchés.	185.790 —	358 —	99.243 —	249 —
Stocks.....	99.495 —	91 —	223.198 —	91 —

A part quelques milliers de sacs pris par la spéculation que nous vous avons signalée, les affaires ont été au grand calme, cette semaine, et nous devrons de nouveau rentrer dans des chiffres très-modestes de débouchés. — Les prix n'offrent toujours pas de variation; fr. 90/91 pour Haïti, fr. 95/97 pour Gonaïves, fr. 110/115 pour Guatemala, fr. 105/107,50 pour Malabar, fr. 90/92 pour Rio ordinaire, fr. 181/102 pour Santos.

Il nous est toujours impossible de croire à un mouvement de hausse avec les approvisionnements de l'Europe, mais aux cours actuels, la baisse peut ne pas faire de progrès pendant quelque temps.

Laines. — On annonce nos enchères pour les 19, 20, 21 et 22 courant. On y offrira 8,192 b. — En l'attente de cette vente, les affaires ont été très-calmes, cette semaine, et l'on n'a pas traité au-delà de 300 b. Plata, sans changement de prix.

Cuirs. — Il s'est traité une dizaine de mille pièces depuis huit jours. Les prix sont faciles. On a obtenu des bœufs salés Rio-Janeiro à fr. 59, des vaches salées New-York à fr. 57.

Autres Articles. — On a été rarement aussi calme que cette semaine. La plupart de nos articles n'ont pas donné signe de vie. — L'indigo a eu à peine la vente de quelques caisses, et l'on n'a rien fait dans les autres teintures, non plus qu'en graisses et huiles.

BORDEAUX, LE 13 MAI 1874.

Vins. — Le temps a continué à être très-froid, et nous avons eu encore des gelées blanches qui, heureusement, ont fait peu de mal à nos vignes.

Le mal occasionné dans nos vignobles par les gelées des 4 et 5 mai n'est que très-partiel : il y a eu en effet quelques contrées et surtout les bas-fonds fortement touchés; mais dans l'ensemble, les dégâts sont peu importants et il faut espérer que nous serons dès à présent à l'abri des gelées.

Malgré les bruits alarmants de dégâts occasionnés par les gelées dans les autres vignobles de France et de l'étranger, les affaires sont restées très-calmes et nous n'avons aucune transaction d'importance à signaler dans les vins rouges.

Par contre, une affaire importante vient d'être traitée dans les vins blancs : une maison de notre place a pris la totalité de la récolte de Château-Yquem 1872 (120 tonneaux environ) au prix de fr. 1,600.

Spiritueux. — Depuis nos derniers avis nos prix se sont maintenus par suite de quelques demandes de 3/6 Languedoc pour le Nord, et nos prix continuent par suite à être tenus comme suit, mais faiblement :

3/6 Languedoc disponible....	Fr.	98
3/6 Nord —		68

Cafés. — L'article reste dans une position très-précaire, les débouchés sont presque nuls et les détenteurs seraient pour la plupart désireux d'écouler un peu plus largement. Sur les autres marchés les cours restent également faibles; nous n'avons eu depuis quinze jours que des ventes de détail qui ne nous ont pas été toutes signalées; nous avons connu les suivantes : d'abord, 75 quarts Guadeloupe bonifieur à fr. 250 A, puis 225 A; 225 sacs Mysore à fr. 115 E; 560 sacs Malabar de fr. 106 à 110 E; 97 sacs Mangalore de fr. 111 à 114 E; 225 sacs Wynard à fr. 112 50 E. Ces prix sont à peu près les mêmes que ceux pratiqués pendant les quelques semaines précédentes; mais, dans ces derniers jours, un détenteur s'est décidé à un nouveau sacrifice et il a vendu 900 sacs Guayra non gragé à fr. 100 et 100 50 E, ce qui est de fr. 10 à 15 au-dessous du prix d'il y a deux mois. Toutefois, cette vente doit être considérée comme un peu exceptionnelle puisque depuis lors on a fait 113 sacs Guayra non gragé à fr. 115 E et 290 sacs *dito* de fr. 104 50 à 109 E; 700 sacs Haïti ont été obtenus à fr. 93 E.

Cacaos. — La demande continue à être assez lente; toutefois quelques arrivages ont déterminé quelques affaires aux cours précédents, savoir: 14 quarts Martinique à fr. 115 A; 215 quarts Sainte-Lucie à fr. 59 E; 200 sacs *dito* à fr. 60 E; 40 sacs Caraque à fr. 85 E; 60 sacs Guayaquil à fr. 68 E; 300 sacs Carupano à fr. 85 E; 55 sacs Bahia à fr. 60 E. De ces diverses ventes, il résulte que ce sont toujours les sortes à bas prix que la consommation recherche; quant aux sortes fines, leur moment n'est pas encore venu, malgré les bonnes dispositions des détenteurs.

Sucres. — Les arrivages de la quinzaine comprennent 550 barriques, 768 barils et 1,250 sacs sucre des Antilles, brut et d'usine; ces quantités ainsi que la plupart de celles précédemment reçues étaient vendues à livrer à la raffinerie locale qui n'a pas eu grand besoin de venir au marché. Elle n'a traité dans ces derniers jours que 35 quarts Guadeloupe usine à fr. 67 25 A le sucre, et 1,222 sacs *dito* à prix non indiqué. Il y a en route d'autres sucres déjà vendus : nous n'aurons par suite, et pendant quelque temps, que des affaires peu importantes. Les cours restent faibles.

Sur les sucres raffinés, il y a eu encore du calme pendant ces jours-ci, les cours un peu mous, mais les raffineurs font de grands efforts pour résister à la baisse. On cote les pains 1er choix fr. 75 à 75 50; les 2e choix fr. 74 à 74 50; les pilés fr. 73 à 74.

Mélasses peu demandées à cette époque de l'année, cours fr. 19.

Céréales. — Toujours peu de blés à la vente, à part quelques lots de blés espagnols et de blés de Dordogne offerts dans les prix de fr. 31 à 31 50 les 80 kilos. Il est très-difficile à la minoterie de se procurer des blés de 1re qualité qui font défaut sur notre place.

Il est attendu chaque jour un chargement de blés d'Australie achetés par un minotier de notre place à fr. 31 50 les 80 kilos. Ces blés sont remarquablement beaux et de qualité bien supérieure à tous nos blés indigènes.

Sur les marchés des environs tenus samedi dernier, les blés en faibles quantités se sont vendus de fr. 30 50 à 31 25 pris sur les lieux de production.

Les farines sont mieux tenues; on vend celles de Nérac couramment fr. 53; les marques secondaires de fr. 51 à 52.

Les sons, les repasses et les résillons sont toujours rares et très-demandés.

CETTE, 14 MAI 1874.

Le marché des vins a joui, pendant la semaine dernière, de quelques jours d'animation, grâce au refroidissement subit de la température, lequel dure encore.

A la nouvelle de quelques points atteints de gelée dans la Lorraine, la Bourgogne et le Bordelais, il est survenu une vraie panique, car on avait devant les yeux les gelées de l'année dernière. Il semblait qu'on allait en subir une deuxième édition.

C'est donc au moment où la torpeur était le plus prononcée dans les transactions commerciales que nous avons pu voir naître tout à coup et se développer un mouvement très-vif. Il était temps, car on était à toute extrémité d'inaction, et une dépression continuelle des prix laissait pressentir quelque embarras pour certains détenteurs.

Bref, il y a eu des demandes. Nos gares un moment étaient même sur le point d'être encombrées.

Mais c'est surtout en reventes que se résument les quelques moments d'activité. Il y a eu, en effet, peu de chose acheté à la propriété.

Nous ne rechercherons point pourquoi le propriétaire s'est tenu plus raide que le négociant détenteur, soit que ce dernier se trouve dans un plus grand embarras, ou que, par sa position, il soit mieux à même de voir la situation commerciale, il a été, en cette occurrence, plus facile aux concessions, et c'est ce que nous avons pour devoir de reconnaître.

Encore une fois, nos contrées profitent de cette rigueur climatérique aux dépens des quelques pays atteints. Les agriculteurs avouent, du reste, fort bien de leur côté, que ce refroidissement ne fait que du bien à la végétation qui était déjà trop active.

De là donc, un peu d'élévation dans les prix, et tel petit vin que l'on aurait traité à 15 fr. l'hectolitre au vignoble s'est vu porter de suite à 20 francs.

Mais la lune rousse expire le 15, et qui nous dit que, le beau temps revenu, le propriétaire ne soit pas obligé de rabattre de ses prétentions. Qui nous dit aussi que la consommation, qui n'est entrée pour rien dans cet instant de réveil et qui est maintenant si bas par la souffrance des classes ouvrières, qui nous dit donc qu'elle se contentera des prix actuels. Franchement, sans être pessimiste, nous déclarons pressentir encore une certaine tension dans la situation, et c'est précisément parce que le mouvement qui vient de se produire n'a pas été assez grand que nous continuons à voir un malaise.

D'ailleurs, il y a encore pas mal de vin au vignoble, et, si l'on ajoute à cela l'apparence d'une bonne récolte et l'éloignement des prix actuels d'avec ceux que peut offrir la consommation, une hausse paraît imminente. Ce n'est qu'à ce prix que les affaires auront prochainement à reprendre, et cela très-activement.

Je ne voudrais pas achever cette correspondance sans vous dire un mot du phylloxera et de sa marche désastreuse. Son champ de destruction s'agrandit tous les jours, ainsi que nous le montre le tableau de M. Desclaux. Il y a de quoi être frappé de peur au sujet d'un des plus importants produits de France, quand on considère combien le fléau s'est agrandi depuis deux ans.

Il y a là peut-être un défaut d'attention de la part du gouvernement français.

Les 3/6 rentrent dès aujourd'hui dans leur période de bon marché. Ils ont été cotés aujourd'hui à fr. 95.

Les vins du pays sont au cours de :

26 fr. les vins légers;
29 — — 2e choix;
32 — — 1er choix.

MARSEILLE, 14 MAI 1874

Céréales. — *Blés.* — Notre marché est toujours plus animé pour le disponible surtout. Notre stock va en s'amoindrissant tous les jours, peu de navires étant attendus ce mois-ci.

Les prix pratiqués indiquent une fermeté et même de la hausse sur certaines qualités rares. Les affaires à livrer sont très-limitées, et malgré l'offre des importateurs, les acheteurs se tiennent sur la réserve et attendent d'être mieux fixés sur l'état des récoltes en terre qui, dans tout le Midi, est très-favorable.

Les arrivages de cette semaine ont été insignifiants, un vent du Nord ayant éloigné de nos côtes les navires qui étaient en vue il y a huit jours.

Les importations ont été de 15,500 hectolitres.

Les ventes de la semaine se décomposent :

En disponible.....	41.500	hectolitres.
»	16.480	»
	57.989	hectolitres.

On cote, disponible :

Espagne blanc......Fr.	38 50 à 39 »	les 0/0.
Tuzelle Afrique.......	39 » à 39 25	
Berdianska 128/24.....	47 50	
Marianopoli 128/24....	46 50	
Irka, Azoff et Odessa 128/24............	45 » à 45 50	
Danube 122/18........	40 » à 40 50	
Afrique dur 130/26...	46 » à 46 50	

Farines. — La minoterie locale, manquant de qualités secondaires de blés, a ralenti sa fabrication pour les farines C. O. S. les plus demandées. On place facilement les farines aux prix suivants :

Tuzelle extra....Fr.	61 » à 62 »
» minot......	60 » à 61 »
Minot T. S........	59 » à 60 »
» R..........	56 » à 58 »
C. O. S. supérieurs..	54 » à 55 »

Semoules. — Moins demandées ; les prix des blés durs étant toujours fermes, les semouliers n'osent acheter et maintiennent leurs prétentions pour les produits fabriqués. On cote :

S. S. raffinés........Fr.	54 »
O. S....................	52 »
Semoulettes............	50 »
Farines de blé dur 1re....	44 »
» 2e.....	35 » à 36 »
» 3e.....	31 » à 32 »

Le tout aux 100 kil., toiles perdues.

Grains grossiers. — Issues. — Marché toujours actif. La marchandise en disponible est enlevée, à l'arrivée, à des prix toujours en hausse.

Avoines..Fr.	28 50 à 30 »	les 110 kil.
Orges......	22 » à 22 50	pour brasserie.
»	21 50 à 21 75	» ordinaires.
Maïs.......	24 50 à 25 »	

Les prix sont tenus très-fermes aux prix de :

Gros son blanc.....Fr.	17 50 à 18 »
» » rouge........	15 » à 16 »
Petit » rouge.........	14 » à 14 50
Son de blé dur.........	13 50 à 14 »

Sucres bruts. — Marché peu actif avec une légère reprise dans les prix. Nous avons appris la vente de :

400 b. Antilles à..Fr.	27 25	Guadeloupe.
300 b. »	27 50	
400 b. Santiago......	27 50	
1,200 c. Havane.......	33 »	pour la réexportation.

Les importations sont nulles.

Les sucres raffinés sont recherchés, les prix sont soutenus.

Cafés. — Marché ferme.

Rio. — Ces sortes sont bien tenues; on a vendu, cette semaine :

1.100 sacs Rio, de....Fr.	100 » à 105 »	magasin.
320 » »	92 » à 97 »	en Poitou.
2.500 » viâ Bordeaux ..	93 » à 93 25	»
1.000 » » magasin....	92 » à »	en Savoie.
1.300 » » »	100 » à 105 »	»

Graines oléagineuses. — Malgré des arrivages considérables et le calme signalé la semaine passée, on remarque une hausse de 1 à 2 fr. par 100 kil. et des achats assez considérables faits par la spéculation et par les importateurs. — On a vendu cette semaine :

Sésames de l'Inde.

1.000 s. Calcutta noir.............Fr.	40 50
2.500 s. — —	40 50
11.500 s. Coromandel..................	43 »
3.000 qx. Colza Danube..............	34 »
3.000 qx. Graine coton Alexandrie	17 » à livrer.

Huiles de graines a fabrique. — Les affaires sont très-restreintes; les reventes que nous annoncions dans notre dernière revue ont été arrêtées par la hausse sur les graines. On a payé les huiles de sésames jusqu'à fr. 81. — On cote :

Sésame disponible.................Fr.	81 »
— sur les 6 derniers mois	86 »
Arachides disponibles	80 »
— sur les 6 derniers mois	84 »

Huiles d'olive. — Marché mieux tenu ; les prix ont obtenu une avance de 1 fr. par 100 kil. Les qualités comestibles, tant en huiles de graines qu'en huiles d'olive, sont peu demandées.

Savons. — Les prix des savons sont sans changement, mais très-tenus, par suite de la hausse sur les graines oléagineuses et les huiles. — On cote :

Bleu pâle et vif...............fr.	61 à 63
— — coupe ferme...........	59 »
Blanc à l'huile d'olive...........	81 à 82
— mélange baryte...........	58 à 59

Suivant qualité en fabrique.

Cotons. — Malgré les avis des marchés régulateurs du Havre et de Liverpool, notre place a été excessivement

calme; on a traité peu d'affaires sans aucun changement dans les prix :

Il a été importé cette semaine 1,769 balles, les ventes dont le détail ci-après s'élèvent à 460 balles.

Le stock est de 11,729 balles.

On a vendu :

18 Balles Malte.	prix secret.
19 Balles Jumel.	125
35 Salonique indigène.	75 à 77.50
50 Soubajac	85
14 Naplouse	prix secret.
47 Tarsous.	72.50
232 Idelep.	70
10 Balles Pirée supérieur	100
35 — — inférieur	85 à 90

LAINES. — Depuis notre dernière revue et sur les avis des enchères de Londres et d'Anvers, notre article s'est beaucoup amélioré, on a traité environ 1,500 balles cette semaine à des prix de hausse. Il est arrivé cette semaine à peu près 1,800 balles de diverses provenances.

Le stock est de 14,950 balles.

On a vendu :

800	Balles	Mazagran à. . . . Fr.	85 les 50 kilog.
		Beldia	95 »
		Aboudhia	105 »
125	Balles	débris Oran.	1.10 le kilog.
430	—	Beldia.	95 à 97.50
31	—	Débris Mazagran. . . .	1.75 »
31	—	Erzeroum	70 les 50 kilog.
50	—	Mazagran	82.50 »
20	—	Cassabianca	95 »
20	—	Rodosto fine	140 »
25	—	— 2e	110 »
100	—	Aboudia.	107 »
50	—	Rabath	115 »
23	—	Tartare grise	60 »
47	—	Domkoy.	1.10 le kilog.
45	—	Crimée	prix secret.
50	—	Kassapbachi.	prix divers.

SOIES ET COCONS. — La position de l'article est toujours très-calme, nous signalerons néanmoins que l'on remarque une légère amélioration dans les prix.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 15 mai. — Cotons : Marché actif, prix en hausse. Ventes 2,200 balles.

LIVERPOOL, 15 mai. — Cotons : Ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 15,000 balles. Marché calme, prix tenus. Importations, 3,000 balles.

MARSEILLE, 14 mai. — Blés : les prix conservent la même fermeté, malgré le calme des transactions. On a traité hier soir, en Bourse, environ 5,400 hect. disponible ; on ne cite aucune affaire sur le livrable ; importations de la journée d'hier, 14.400 hect.; Marianapolis disp., 128/124 kil., fr. 46 50 ; Berdianska disp., 128/123 kil., fr. 47 50 ; Danube disp., 122/117 kil., fr. 40 ; Varna disp., 122/118 kil., fr. 40 50 ; Irka Odessa disp., 126/121 kil., fr. 45 ; Pologne disp., 128/124 kil., fr. 45 50.

NEW-YORK, 14 mai. — Or : 112 1/4. — Change sur Londres : 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5.13 3/4. — Pétrole Standarh White (le gallon) : 13 cents 3/4. — Dito, à Philadelphie : 13 cents 3/4. — Farine extra-state : 6 35 à 6 dollars 55 le baril de 88 k. — Maïs : 86 cents les 35 litres. — Froment rouge ; 1 dollar 58 cents les 35 litres. — Café rio fair : 18 5/8. — Sucre raffiné, bonne qualité Moscovade : 7 3/4. — Lard : 10. — Le tout sur place, à New-York.

PARTIE FINANCIÈRE

—

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	7 MAI	14 MAI
ACTIF		
Encaisse métallique.	1.092.980.099	1.102.068.000
Portefeuille : Paris. — Commerce.	402.360.514	471.120.955
Portefeuille : Succursales. Id.	436.696.413	446.213.007
Portefeuille : Bons de la Ville de Paris.	30.341.062	30.341.062
Portefeuille : Bons du Trésor.	872.175.000	872.175.000
Avances sur : Lingots.	7.327.300	6.583 800
Avances sur : Effets publics.	40.674.950	40.213.000
Avances sur : Valeurs de chemins de fer français.	62.955.550	62.908.350
Avances sur : Obligations du Crédit Foncier.	1.824.900	1.806.200
Rentes disponibles.	67.307.402	67.307.402
Divers	9.812.738	9.421.203
PASSIF		
Billets à ordres et récépissés.	7.954.942	8.123.697
Billets au porteur en circulation.	2.555.985.220	2.560.136.000
Compte courant du Trésor	153 134.835	151.172 000
Comptes courants particuliers Paris. . . .	195.099.986	170.186.750
— — Succursales	24.170.303	23.963.195
Escompte et intérêts divers.	25.247.069	24.164.600
Réescompte du dernier semestre.	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique.	9.090	»
Portefeuille commercial.	»	15.180
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris.	»	»
Avances sur lingots.	2.690	»
Avances sur valeurs.	»	»
Divers (*actif*).	»	»
—		
Billets en circulation.	4.150	»
Compte courant du Trésor.	»	8.810
Comptes courants particuliers.	»	1.960
Escomptes et intérêts divers.	»	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — *L'Officiel* n'ayant pas paru aujourd'hui, nous recevons, au moment de mettre sous presse, quelques renseignements incomplets sur le bilan arrêté mercredi dernier.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

14 mai 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis.	35.493.025	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	20.493.025
Total.	35.493.025	Total.	35.493.025

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social.	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.803.274
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.155.497	Portefeuille et avances sur titres.	20.247.272
Compte du Trésor	6.885.419	Billets (réserve).	9.057.420
Comptes particuliers. . .	18.870.487	Or et argent monnayés.	735.274
Billets à sept jours. . . .	378.837		
Total.	43.843.240	Total.	43.843.240

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
	—	—
Circulation.	L. ST. »	L. ST. 245.790
Compte du Trésor.	»	228.170
Comptes particuliers	»	1.142.020
Portefeuille et avances.	»	1.537.292
Réserve des billets	29.260	»
Encaisse métallique	»	61.648
Fonds publics disponibles	»	»

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Le portefeuille a encore diminué de £ 1,537,292. Toute l'augnentation qui avait été le résultat de l'opération de trésorerie fait par le conseil de l'Inde a disparu. Les comptes courants particuliers ont fléchi presque de la même somme (£ 1,142,020) sans que la Banque ait trouvé la moindre compensation dans l'accroissement du compte du Trésor.

La circulation des billets a diminué de £ 245,790, et la réserve métallique a perdu £ 61,648 ; mais néanmoins par suite des rentrées, la réserve des billets s'est accrue de £ 29,260.

La situation de la Banque s'améliore ; la proportion des réserves aux engagements à vue de 31 0/0 s'est élevée à 37 0/0.

LE MARCHÉ ANGLAIS. — La Banque d'Angleterre se trouve dans une singulière position, sa réserve est trop faible en présence des engagements à vue auxquels elle doit toujours pouvoir répondre, et d'un autre côté, les capitaux très-abondants s'offrent de toutes parts au moment où les demandes d'escompte et d'avance ne se présentent que dans une faible mesure. Cette réserve de la Banque c'est la base du crédit de l'Angleterre, il faut donc la surveiller et la défendre avec le plus grand soin. On a déjà élevé le taux de l'escompte dans ce but, et quand on se demande si on ne sera pas obligé de l'élever encore, la Banque de Belgique et la Banque impériale de Russie l'abaissent de 1/2 0/0

Quelle est donc la cause qui menace sans cesse les réserves de la Banque ? Ce sont les demandes de métal, mais ce n'est plus comme dans les années précédentes pour le compte de l'Allemagne, c'est pour le compte de la France. La différence du taux de l'intérêt entre les deux places a fait baisser le change jusqu'à ce point qu'il est avantageux d'expédier du métal en France. Le profit qui résulte de cette opération est bien faible, mais tant qu'il y aura la moindre marge, le drainage continuera. Dans Lombard-street le taux de l'escompte se maintient de 1/4 à 1/8 au-dessous du taux de la Banque ; on attend les arrivages d'or et quoique l'on regarde une nouvelle hausse de l'es-

compte comme très-possible, cependant le papier long à six mois se négocie un peu au-dessous des cours de la semaine dernière.

Ce nouveau pas en avant serait le seul moyen de défendre les réserves, mais dans la situation actuelle doit-on le faire? Le drainage du métal est très-faible et ne se manifeste que d'un seul côté, sur une seule place, ce sont des monnaies françaises que l'on demande, et on ne réclame pas des lingots comme aux époques où la pression est vive et se fait sentir de toutes parts. C'est donc par suite d'une demande toute spéciale dont on connaît l'origine et la cause. Il suffira de ralentir les achats de valeurs étrangères pour que les payements à faire en France diminuent et pour que le change se relève de lui-même, sans que la Banque ait recours à une nouvelle hausse de l'escompte.

Chemin de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée. — *Rapport annuel.* — Les conseils d'administration des grandes compagnies publient leurs rapports annuels. Nous tâcherons de profiter des observations dont ils veulent bien faire part au public, et en même temps nous chercherons les renseignements économiques que l'on peut puiser dans les tableaux statistiques qui accompagnent ces publications.

Nous étudierons d'abord d'une manière sommaire chacun des rapports des grandes compagnies, puis, dans une vue d'ensemble, nous essayerons d'en tirer les conséquences pratiques quant au développement et à l'avenir de cette grande industrie, et aux concurrences qu'on voudrait lui opposer partout sans tenir compte de l'expérience qui a déjà été faite dans les pays étrangers.

Pour le chemin de fer de Lyon, le rapport fait d'abord remarquer le développement continu des recettes. En 1865, elles s'élevaient à................Fr. 154.535.828
En 1872, elles ont atteint................ 270.517.272
Accroissement.......................Fr. 115.987.448

En quoi cette progression énorme, inespérée, a-t-elle profité aux actions? Si nous jetons un regard sur les dividendes depuis cette époque, nous constaterons qu'abaissés alors à 60 francs, depuis ce moment ils n'ont pu se relever, et cette année, malgré un total général des recettes, s'élevant à 284 millions, on ne distribuera encore que la même somme aux actionnaires.

Ces 115 millions de francs, au lieu d'accroître les bénéfices de la compagnie, ont été exclusivement consacrés à desservir les intérêts généraux du pays, et à maintenir la circulation sur un grand nombre de *tronçons improductifs* dont elle a été surchargée. Le renchérissement de toutes choses a absorbé ce qui restait disponible sur une pareille somme.

De 1869 à 1872, voici quelle a été la répartition de cet accroissement des dépenses :

Impôts grande vitesse.................Fr.	9.000.000
Charges, 145 kil., nouveau réseau........	7.300.000
Insuffisance des produits du nouveau réseau sur 492 kil............................	5.600.000
Personnel des gares.....................	4.200.000
Dépenses de traction....................	5.400.000
Entretien, renouvellement du matériel roulant..................................	6.000.000
Entretien de la ligne....................	4.700.000
Divers, dont indemnités 3 millions........	8.500.000
Total.......Fr.	50.700.000

Ainsi, en trois années, les dépenses de toutes sortes se sont accrues de cette somme énorme, pendant que pour les mêmes exercices l'excédant des recettes ne dépassait pas 48,600,000 francs ; il a donc fallu prélever la différence (2,100,000 fr.) sur les reliquats des derniers exercices.

Ces résultats de l'exploitation dans les dernières années peignent la situation.

La compagnie poursuit les travaux qui lui ont été imposés par les dernières conventions pour l'ancien et le nouveau réseau.

LIGNES		En exploit.	En constr.	A construire	Par groupes
Ancien réseau	1872	3.794	94	479	4 367
	1873	3.858	157	350	4 365
		+ 64			
Nouveau réseau	1872	911	204	642	1 757
	1873	947	237	573	1 757
		+ 36			

En 1873, 64 kilomètres sur l'ancien réseau et 36 sur le nouveau ont été livrés à l'exploitation. Chaque année, la longueur des lignes exploitées s'accroît, mais le développement du trafic n'a aucun rapport avec l'étendue des nouveaux tronçons ajoutés à la ligne mère. Nous en trouvons la preuve dans le matériel nécessaire au service ; ainsi, de 1872 à 1873, le nombre des locomotives a dû être augmenté de 80, et les wagons à marchandises de 2,339, il suffisait d'ajouter 145 voitures pour les voyageurs.

Compte d'établissement. — Pour solder les dépenses de premier établissement de l'ancien et du nouveau réseau, on a réalisé, à l'aide de subventions de l'Etat, de la vente d'obligations et d'emprunts temporaires,
une somme de............ 128.851.321 fr. »
Les mêmes ressources, en 1872, ne donnaient que............. 70.098.416 »

La plus forte part de ces ressources a été fournie par la vente des obligations; mais, tandis qu'on n'en négociait que pour 52 millions en 1872, on en émettait pour 112 millions en 1873. Dans quelles conditions cette émission a-t-elle eu lieu?

En 1872, les 184,000 titres émis ressortaient à un prix de............	286 fr. 69
En 1873, les 417,000 titres émis ressortent à...................	269 46
Différence en moins..........	17 23

On voit combien le placement de ces obligations a été difficile, puisqu'il a fallu les céder à 17 francs au-dessous du prix moyen de l'année précédente, et à 33 fr. 37 cent. au-dessous du prix de celles négociées en 1871. Rien ne montre mieux combien l'émission des emprunts des cinq milliards a fait une rude concurrence aux obligations et combien le courant des capitaux de placement en a été détourné.

L'établissement de l'impôt de 3 0/0 n'avait pesé sur les coupons que pendant le second semestre de 1872; mais dès que les porteurs en ont senti le poids, ils ont négligé une valeur, objet de toute leur prédilection jusqu'ici, pour se jeter sur l'emprunt, et la hausse de ce dernier, qu'on savait à l'abri de l'impôt, a été parallèle à la baisse des obligations. Ainsi, c'est surtout sous l'influence de la mauvaise impression produite par l'établissement d'un impôt sur une valeur qu'on croyait à l'abri de ce genre de taxes que le petit capitaliste a cessé de rechercher ce placement. Sans le prélèvement fait sur ses revenus, il n'eût pas songé à rechercher de préférence le 5 0/0, puisqu'en 1871 et en 1872, quand les cours étaient plus bas et l'arbitrage plus avantageux, il ne le faisait pas. Mais aussitôt qu'il a été touché par l'impôt, il a cherché quelle valeur pouvait y échapper, et apercevant dans cette condition le 5 0/0 à un bas prix, il s'est jeté dessus, au grand détriment des obligations qui en ont tellement souffert que l'arbitrage en sens contraire va devenir avantageux.

A côté de ces causes de dépréciation, il y en a encore une qu'il faut signaler. Le public ne se rend pas bien compte de la situation des six grandes compagnies et de la garantie de l'Etat. Il suffit souvent qu'on lui présente une valeur sous le titre d'obligation pour qu'il se croie à l'abri de tous risques, et si le prix est inférieur aux obligations qu'il connaît, ne se rendant pas compte que ce bas prix est la conséquence des risques à courir, dans son imprévoyance ce sont celles qu'il va rechercher.

Sûrs d'attirer le capital de placement sous cette étiquette des compagnies des chemins de fer se forment dans le but d'émettre des obligations garanties par un faible capital, et par des lignes dont le trafic sera encore moins rémunérateur que celui du nouveau réseau des grandes compagnies. De là une concurrence sans frein dans les appels faits à l'épargne, et pour le crédit des anciennes compagnies, une atteinte dont une partie de la baisse signalée plus haut donne la mesure.

Il fallait cependant poursuivre l'exécution des engagements contractés en 1868 envers l'Etat, et c'est au prix de lourds sacrifices dans la réalisation des ressources qui étaient indispensables que la compagnie a évité de faire appel au concours que la Banque de France avait promis; il reste même sur le fonds de premier établissement un excédant de ressources de 29 millions.

Dans notre prochain numéro, nous passerons en revue les services de l'exploitation.

La Place financière de Paris, a la fin de 1873, d'après les rapports des sociétés de crédit. — Les rapports de sociétés de crédit, bien que rédigés au point de vue de chaque entreprise particulière, n'en reflètent pas moins la situation financière générale.

Le mouvement d'affaires accusé par chaque société et l'état des opérations réalisées par les unes et les autres, en regard du bilan des exercices antérieurs, peuvent être con-

sidérés comme un critérium du ralentissement ou de l'activité des transactions. On y trouve aussi un moyen de déterminer le degré d'incertitude et d'appréhension, de confiance et de sécurité que fait naître telle ou telle situation politique du pays.

Présentons donc en quelques traits rapides la statistique financière des sociétés d'après le bilan de l'exercice 1873.

La Société Algérienne. — Le rapport du conseil d'administration de cette société à l'assemblée générale du 29 avril indique combien l'exercice a été pénible. On y constate que les opérations faites en 1873 ont donné lieu à des mécomptes regrettables par suite d'acceptation de papiers de diverses maisons compromises ou tombées en faillite, et ces mécomptes se traduisent par un chiffre de 5 millions qui se trouvent ainsi engagés. On y constate également qu'en dehors de ces pertes, la société a subi l'influence du ralentissement général des affaires. Ces aveux exprimés, le bilan de l'exercice 1873 présente les chiffres suivants:

Le mouvement du portefeuille, moindre qu'en 1872, accuse 13 millions; celui des dépôts et comptes courants, également inférieur au chiffre de 1872, seulement 10 millions et demi, les bons de caisses 2 millions; le total des effets en circulation avec endos de la Société, 27 millions et demi; le montant des opérations financières de 1873 non encore liquidées 2 millions, 820,000 francs.

Le bilan des exploitations diverses en Algérie, qui était en 1872 de 3 millions et demi, est monté en 1873 à 5 millions 866,000 francs, et le produit net a été de 215,545 francs.

Sur le prêt statutaire de 100 millions à l'Etat; il reste à payer 23 millions et demi.

Enfin, le compte de profit et pertes se solde par	1.150.000 fr.
auxquels s'ajoute la réserve 1872	134.000
soit un total de	1.284.000
dont 400.000 francs distribués comme intérêts de 4 francs par action	400.000 fr.
Il reste	884.000

qu'on affecte à la réserve extraordinaire qui se trouve ainsi de 1.103.500 francs.

En somme, pas de dividende, et la seule perspective de la société consiste dans un ensemble de réserves qui s'élève à 1,611,297 francs, la réserve statutaire restant comme précédemment à 507,797 francs.

Le Crédit Lyonnais. — Documents du rapport soumis à l'Assemblée générale du 21 avril dernier sur l'exercice 1873: dépôts à échéance de la fin de l'année, 35 millions; au 31 décembre, rente 5 0/0 (emprunt 1871 et 1872), en portefeuille... mémoire frais d'installation d'agence, etc., amortis mais non désignés... mémoire; l'inventaire promet dans un temps rapproché l'intégralité du capital social et des réserves et même une plus-value; dividende fixée d'après ces bases mystérieuses à 45 centimes de plus qu'en 1872; bénéfices nets accusés pour 1873 à 4 millions 856,766 fr. 82 c. sur lesquels sont prélevés pour le fonds de prévoyance 1,315,000 francs; dividende fixé à 26 fr. 25 c. par actions.

Enfin, le rapport, en établissant que les réserves montent à 11 millions 171.301 fr. 92 c. a la prudence d'ajouter qu'elles s'accroîtront encore, et déclare avec confiance que telle est la véritable force des sociétés.

Le Crédit industriel et commercial. — Communications présentées à l'Assemblée générale du 22 avril:

1° Les comptes de dépôts, qui étaient fin 1872, de 5,318, se sont accrus de 344; les comptes soldés ayant été de 351, il en reste au 31 décembre 1873, un nombre de 5,311; le mouvement de fonds s'est chiffré par 387,089,723 fr. 48 c.

2° Comptes courants, 1,811; ils étaient en 1872 de 1,325; et le mouvement de fonds à été de 1,329,942,096 fr. 31 c.

3° Caisse centrale et succursale à Paris:

Entrées	514.369.709 fr. 94 c.
Sorties	514.405.525 fr. 21 c.

4° Escompte s'appliquant à 33,130 effets, d'une valeur de 414,191,609 fr. 56 c.

5° Titres entrés en portefeuille dans l'année écoulée, 374,308 francs; sortis, 429,795 francs; le solde des titres en portefeuille à la fin de l'année 1873 est de 649,570 francs; et ces titres, représentant 986 valeurs différentes, sont répartis entre 19,957 dossiers.

6° Ordres de bourse exécutés en 1873, pour 46,418,177 fr. 92 c.

7° Produit de l'exercice 1873	4.226.610 fr. 19 c.
Déduire frais généraux et réescomptes	1.319.941 fr. 44 c.
Reste à répartir	2.906.668 fr. 75 c.

Sur lesquels il a été déjà payé à 12 francs par action pour 120,000 actions une somme de 1,440,000 francs. Il reste à faire la répartition d'une somme égale, et le solde à porter aux profits et pertes de 1874 s'élève à 26,668 fr. 75 c.

Les résultats chiffrés que nous venons d'extraire des rapports en question nous permettront plus tard de résumer la situation générale des affaires pendant l'année 1873.

Bourse de Paris. — Le grand mouvement de hausse qui enlève les valeurs étrangères sur les marchés voisins, paraît devoir entraîner le nôtre, en mettant à sa disposition des capitaux qui, non-seulement étaient immobilisés, mais que l'on croyait perdus. Il y a un mois, le capital des fortunes privées et des institutions de crédit se trouvait engagé dans des valeurs dont la dépréciation était énorme et que l'on ne pouvait songer à réaliser; grâce au brusque revirement qui vient de se produire, ce capital devient de nouveau disponible; c'est un secours inespéré pour la place, ce qui va singulièrement aider la liquidation de nos embarras.

Parmi ces valeurs qui viennent comme par un coup de baguette de ressusciter, nous signalerons le Péruvien, les fonds Egyptiens, Turcs, Espagnols. Le mouvement a commencé à la Bourse de Londres, et n'a pas tardé à s'étendre aux autres marchés. — Sous quelle influence cette hausse s'est-elle produite? C'est l'abondance de l'argent cherchant un emploi qui a donné l'impulsion. Il était en quête de valeurs et aussitôt qu'il a touché à ces titres arrivés au dernier terme d'une dépréciation déjà ancienne que la spéculation à découvert avait exploitée sans pouvoir l'aggraver, ce revirement était inévitable. Du moment qu'on ne pouvait faire coter de plus bas cours il fallait se retourner, c'est ainsi que la réaction en hausse s'est produite aussitôt que l'argent s'est présenté. Les rachats du découvert ont commencé, et, avec le concours de ces demandes de sources si différentes, les cours se sont relevés rapidement au taux où nous les voyons aujourd'hui.

Le Péruvien, émis avant la guerre à 82 1/2, était descendu en février à 60 7/16 et le voilà revenu à 74 70.

Le premier emprunt Egyptien, émis en 1873, était tombé de son prix d'émission de 430 à 335; on le cote 351.

Par l'intermédiaire de la Banque de Paris le marché français avait avancé 100 millions au gouvernement espagnol, et n'avait pu être remboursé à échéance par suite des réalisations survenues depuis. Le recouvrement paraissait si peu probable que des parts ont été vendues à 25 0/0 de perte.

Sur cet emprunt on vient de rembourser, la semaine dernière, 25 millions; de plus, la Banque de Paris est couverte de 35 millions par des valeurs à échéances certaines, et le solde est garanti par un dépôt de titres d'une valeur double.

Pour les valeurs Ottomanes qui encombraient notre marché, l'amélioration des cours est encore plus sensible, en voici le tableau :

	1873 30 juin.	1874 15 février.	1874 13 mai.
Oblig. 1860 ......Fr.	360	270	316
— 1869	328	267 50	281
— 1873	297 50	230	255
Lots turcs..........	157	101 25	110
5 0/0.............	55 60	38 75	46 90

On voit la hausse qui s'est produit sur toutes ces valeurs, et combien les porte-feuilles privés et les institutions de crédit ont dû en profiter. On parle même d'arrangements qui doivent encore améliorer la situation des valeurs turques.

Les fonds italiens ont suivi le même mouvement et les voilà à fr. 66 20.

En dehors de l'abondance des capitaux et des rachats du découvert, les raisons que l'on donne pour motiver ces mouvements sur quelques-unes de ces valeurs n'ont pas de bases bien fondées.

Pour le Péruvien on parle dans les rapports de découvertes plus ou moins authentiques de guano; ces nouvelles succèdent à des rapports de même source et en sens contraire quand on désirait la baisse, au moment de la dissolution des syndicats. En dehors de ces bruits il ne faut pas oublier que ceux qui prêtent au Pérou, n'ont d'autre garantie que les produits des ventes de guano; le gouvernement mal assis est exposé à de fréquentes révolutions, et on entrevoit l'émission possible de nouveaux emprunts, si l'opinion publique admet l'existence de nouveaux dépôts de guano.

Pour les rentes égyptiennes, on comprend encore moins l'engouement du public. Le seul fait officiel connu est un *emprunt forcé* de l. st. 5,000,000 à 9 0/0, prélevé sur

les indigènes pour éteindre jusqu'à concurrence de cette somme la dette flottante. Cette mesure seule indique les difficultés du gouvernement égyptien. Si ces embarras pouvaient encore l'engager à réformer la mauvaise administration de ses financiers! mais le public, par une folle confiance, l'encourage à avoir recours au crédit, ce qui ne peut manquer d'amener une crise plus grave que celle que nous venons de traverser.

La spéculation, il est vrai, ne s'occupe pas de ces questions dans les circonstances actuelles; elle voit un mouvement, elle veut en profiter ou se liquider, sans se soucier de ce qui arrivera plus tard.

Pour nous résumer, le marché par la hausse qui s'est produite sur les fonds étrangers vient de retrouver des disponibilités très-considérables, et il compense des pertes que l'on regardait comme irréparables. De là, une plus grande puissance d'action qui, appuyée sur l'argent, ne se manifeste pas seulement sur notre place, mais encore sur la place de Londres, où les demandes se portent sans doute sur les fonds étrangers, mais aussi sur les fonds des colonies anglaises. Sur la plupart de ces valeurs on compte une hausse de 1 0/0; dans le nombre nous citerons: le Canada, le cap de Bonne-Espérance, Ceylan, Maurice, Natal, la Nouvelle-Galles du Sud, etc. Il y a donc là un mouvement sérieux qui se répartit sur toutes les valeurs et auquel les consolidés n'ont pas été étrangers.

A la Bourse de Paris le mouvement de réaction qui s'accusait à la fin de la semaine dernière paraît être arrivé à son terme. Le 8 on a coté sur le 5 0/0 94 fr. 35, après une légère reprise le lendemain, on cotait de nouveau 94 fr. 32 le 11, puis dès le lendemain on revoyait le cours de 94 fr. 65 Le bas cours de réaction, coupon détaché, paraît avoir été touché. Si les circonstances s'y prêtent, la place pourrait être entraînée dans le mouvement de hausse qui agite les marchés anglais et allemands, comme on le remarque après la liquidation des crises commerciales et financières. — On ferme aujourd'hui à fr. 94 80.

CHANGES. PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Les changes sont toujours en notre faveur : mais le Londres de 25 fr. 17 s'est relevé à 25 fr. 20, La hausse de l'escompte pourra seule modifier la situation. Sur les autres places peu d'affaires.

La Lire italienne, 10 1/2 de perte; la dépréciation diminue, on espère mieux encore.

Les métaux précieux sans changements.

Clément JUGLAR.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 14 MAI	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅝ à 210	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 123	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ½ à 122 ⅝	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 ¼ à 368 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	367 ½ à 367 ¼	et 4 %	10 jours	80 3/6 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ⅜ à 210 ⅝	et 4 %	—	
	»	court	210 à 210	et 4 %	8 jours	94 ⅛ à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	219 à 220	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	220 à 220 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 220	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 518	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	502 ½ à 505	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 505	et 4 %	8 jours	..5 12 à ....
7 %	Lisbonne .	long.	552 ½ à 556	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	556 à 554	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 553	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	341 à 342	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	342 ½ à 340	et 4 %	cts jours	3 49 ⅛ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
½ %	Londres...	long.	25 19 à 25 20	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 17½ à 25 20½	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	pair à	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à .. pte	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	11 ½ à 12 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	11 à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. .
5 %	Italie (or).	long.	⅛ à ⅜ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	¼ à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome.....	long.	11 ½ à 12 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 à 14 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	¼ à ⅛ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à ¼ —	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	7 MAI	14 MAI
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ prime	4 à 6 ‰ perte.
Or, (pièces de 20 fr.).	pr. à ‰ —	pr à ‰ d°
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à ‰ perte.	7 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prim.	2 perte à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 15	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 17	25 15 à 25 17
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à »	5 10 à .. ..

BILAN DES BANQUES ÉTRANGÈRES

BANQUES DE	Dates	RÉSERVES métalliques	CIRCULATION des billets	ESCOMPTES et avances	DÉPÔTS EN comptes courants	ACCEPTATIONS	LEGAL tenders
		En millions de livres sterling					
PRUSSE	23 avril	35.6	42.4	23.6	4.7	8.7	.. .
—	30 —	35.5	42.9	24.1	4.7	8.7	.. .
HAMBOURG	23 —	.. 9	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
—	30 —	.. 8	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
AUTRICHE	22 —	14.4	31.8	18.5	.. .	.. .	.. .
—	29 —	14.4	32.3	18.8	.. .	.. .	.. .
BELGIQUE	23 —	4.3	11.9	9 6	1.7	.. .	.. .
—	3. —	4.3	12.3	10.1	1.8	.. .	.. .
		4.8			doll. (1)		
NEW-YORK	23 —	5.1	4.9	52.8	234.4	.. .	10.0
—	2 mai.		4.9	52.5	234.4	.. .	10.2

(1) La somme des dépôts est en dollars parce que les espèces et le papier-monnaie sont confondus.

NEW-YORK (Dépêche par Câble) 13 mai 1874.

Prix de l'or plus haut..........	112 1/8
— — plus bas...........	112 7/8
— — Clôture.......	112 1/8
Change sur Londres	4 dollars 87 cents ½
5/20 1885	118
5/20 1887	120 3/8
Consolidés 5 0/0	115 1/4

BOURSE DE PARIS — COURS DU 15 MAI 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 8	VENDREDI 15
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 55	60 ..
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 25	85 75
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	74 ..	74 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	94 52½	94 80
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	510 50	512 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	440 ..	445 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	370 ..	372 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	20 ..	20 1/8
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 ¼	15 1/4
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	447 50	450 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	104 1/4	104 3/4
d° 5,20, 1864, do d° d°	110 1/2	106 ...
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 1/2	106 ...
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	66 ..	66 ..
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	73 75	74 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 ...	102 ...
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	46 25	48 15
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	318 75	318 75
d° 1863. d° d° d°	332 50	338 75
d° 1865. d° d° d°	331 25	341 25
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	275 ..	290 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	232 ..	232 .

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 8	VENDREDI 15
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet..	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	218 ..	218 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris 1855-1860**	422 50	420 50
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	458 ..	456 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	294 50	293 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet..	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	267 ..	266 25
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	67 50	67 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	86 ..	84 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 ..	90 50
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	85 50
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet..	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet ..	Id. **dom. d'Autriche 1866**	269 50	270 ..
......	...	1912	5 %	janvier-juillet...	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	67 1/2	67 ¾
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet...	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet...	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	457 50	460 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet...	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	80 ..	80 3/8
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	16 ..	18 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet...	1er juin-décembre..	Id. **Hongrois** 5 0/0	216 50	217 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre..	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	67	67 ..
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre..	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	420 ..	418 75
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	420 ..	418 50
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	20 ..	26 50
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	30 25	31 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1874	505 ..	505 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	512 50	510 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	512 ..	512 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	512 50	520 ..
1 15.457	500	1878	30	janvier-juillet...	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestr	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 8	VENDREDI 15
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3880 ..	3885 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1117 50	1120 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	547 50	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	430 ..	431 25
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	800 ..	798 75
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	380 ..	390 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	647 50	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	667 50	668 75
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	295 .	300 ..
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	548 75	550 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	385 ..	390 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	535 ..	533 75
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	387 50	398 75
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	463 75	465 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	423 75	423 75
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	380 ..	385 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	640 ..	650 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	515 ..	512 50
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	386 25	385 ..
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	141 25	148 75

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 8	VENDREDI 15
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	337 50	340 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	495 ..	491 25
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	847 50	848 75
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr. p. 1872	janvier 1874	**Midi**	610 ..	612 50
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1041 25	1045 ..
4002	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	815	810 ..
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	522 50	520 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	721 25	720 ..
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	248 75	250 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	311 25	315 ..
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	115 ..	110 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	78 75	75 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	170 ..	175 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	81 ..	80 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	278 75	278 75
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 .	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

PARIS, — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie. 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant*. AD.-F. DE FONTPERTUIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :
Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 23 MAI 1874. NUMÉRO 21.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉDACTION ET DE LA PUBLICATION DES DOCUMENTS OFFICIELS
EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

(Deuxième article.)

Nous avons déjà examiné sommairement les différentes méthodes suivies en France et en Angleterre pour la rédaction et pour la publication des documents officiels, et nous avons fait ressortir la supériorité des procédés britanniques. Nous avons insisté pour que les documents français fussent plus complets, d'un format moins luxueux et plus commode, pour que la vente en fût faite dans un dépôt situé au centre de la capitale, pour que le prix de chaque document fût inscrit sur la couverture. Voilà des réformes simples, mais précises, immédiatement praticables et au sujet desquelles nous défions que l'on fasse des objections sérieuses.

Examinant l'un des plus commodes et le plus encyclopédique des documents anglais, le *Statistical Abstract*, qui ne coûte que 80 centimes, nous l'avons rapproché de l'*Exposé comparatif de la situation économique et commerciale de la France* que publie le ministère du commerce. Nous avons montré que cette dernière publication a un champ moins vaste que celle de nos voisins. Elle ne comprend que des faits commerciaux, et elle laisse de côté les faits financiers qui sont, cependant, très-utiles à connaître pour tous. Nous sommes loin d'incriminer à ce sujet le ministère du commerce et de l'agriculture ; nous savons qu'il a de bonnes intentions, mais qu'il ne peut rien faire à lui seul; il lui faut la collaboration tantôt du ministère des finances, tantôt de celui des affaires étrangères, tantôt de celui des travaux publics. Or, ces trois départements ministériels ne sont pas très-communicatifs, ils sont peu portés à livrer promptement au public les informations instructives : c'est là, sans doute, une des raisons pour lesquelles l'*Exposé comparatif* ne contient pas un grand nombre des renseignements que renferme le *Statistical Abstract*.

Nous avons commencé l'analyse de ce document anglais et nous avons vu qu'on y trouve, en première ligne, les recettes et les dépenses du Trésor anglais pendant chacune des quinze dernières années; la répartition de ces recettes entre les différentes sources de revenus, et de ces dépenses entre les différents services; le montant des taxes locales directes ou indirectes; la répartition des dépenses locales entre les différents services des comtés et des bourgs; les

frais de perception de chacune des principales catégories d'impôts; le tableau des taxes supprimées ou réduites et celui des taxes nouvelles établies ou augmentées depuis quinze ans, avec l'indication du produit de chacune de ces taxes; la situation de la dette publique à la fin de chacun des quinze derniers exercices financiers; le montant des revenus imposés à chacune des quatre branches de l'*Income Tax* pour chaque année de la même période; voilà tout le précieux ensemble de renseignements financiers que contient, en seize pages, le *Statistical Abstract*, et que l'on ne trouverait chez nous que dans la volumineuse publication des *Comptes généraux de l'administration des finances;* nous sommes loin de vouloir blâmer ce dernier document de l'administration française : il est excellent et au plus haut degré instructif; mais, outre qu'on ne sait où se le procurer, il n'est, par sa masse, qu'à la portée de peu de personnes. Il serait donc fort utile que le ministère des finances en résumât les principales données et les communiquât au ministère du commerce, qui les mettrait en tête de l'*Exposé comparatif de la situation économique et commerciale de la France.*

Si nous continuons à suivre le *Statistical Abstract*, nous voyons que la moitié de ce petit volume est consacrée aux tableaux du commerce extérieur et de la navigation de la Grande-Bretagne. L'*Exposé comparatif* français contient la même catégorie d'informations, et s'y étend avec conscience. Mais là encore, cependant, nous trouvons que le document anglais est supérieur, en ce sens que ses renseignements sont de date plus récente. Ainsi l'*Exposé comparatif* français qui a paru le mois dernier s'arrête à l'année 1871, tandis que le dernier *Statistical Abstract* qui a paru vers le mois de septembre 1873, et qui est antérieur de huit mois au document français, contient les résultats commerciaux de l'année 1872. Nous savons que le ministère du commerce peut rejeter la responsabilité de ces retards sur le ministère des finances et sur l'administration des douanes qui met assez longtemps à préparer ces tableaux définitifs; nous savons aussi qu'un scrupule honorable, mais excessif, empêche le ministère du commerce de publier des chiffres qui, étant récents, sont provisoires et susceptibles de révision. Nous pensons, néanmoins, que ces raisons ne doivent pas prévaloir; l'*Exposé comparatif*, qui paraît dans le premier semestre de l'année, devrait contenir les résultats commerciaux de l'année précédente, alors même qu'une révision postérieure pourrait légèrement altérer quelques-uns de ces chiffres. Ces altérations ne peuvent avoir une grande importance pratique; d'ailleurs, les documents que nous réclamons ne peuvent prétendre à une rigueur absolument scientifique : il faut, sans doute, qu'ils soient exacts, mais il faut aussi qu'ils soient actuels.

Après les informations relatives aux douanes, nous trouvons dans le *Statistical Abstract* un tableau des plus intéressants, c'est celui des prix du blé, de l'avoine et de l'orge pendant chaque mois des quinze dernières années; dans le document français nous ne rencontrons que le prix moyen du blé pour chacune des quinze dernières années. Ainsi les variations mensuelles, qui se trouvent dans la publication anglaise, sont absentes de la française; cependant, elles offrent un grand intérêt. Un autre tableau, qui est aussi très-instructif et que présente le *Statistical Abstract*, ce sont les quantités de blé, d'orge et d'avoine vendues mensuellement dans les principaux marchés du pays.

Les renseignements sur la Banque d'Angleterre sont singulièrement détaillés dans le *Statistical Abstract;* ceux sur la Banque de France sont très-sommaires dans l'*Exposé comparatif.* Le document français ne nous présente que la situation générale de notre principal établissement de crédit à la fin de chacune des quinze années, le taux moyen de l'escompte, les *minima* et les *maxima* annuels du taux de l'escompte, du portefeuille, de l'encaisse et de la circulation, ainsi que les *maxima*, les *minima* et les moyennes *annuelles* des comptes courants. Le document anglais entre bien plus profondément dans le vif des opérations financières. Il nous offre les mêmes renseignements tantôt par trimestre, tantôt par mois, de sorte que l'on peut suivre toutes les fluctuations du crédit. Vient ensuite dans le *Statistical Abstract* un autre tableau curieux: c'est celui du prix moyen des fonds consolidés dans chaque mois de la période des quinze dernières années. Les statistiques sur la population, les naissances, les mariages, les décès ont dans le document anglais le grand mérite de s'étendre jusqu'à l'année voisine de la publication de ce document, tandis que nous restons en arrière de trois ans.

Quand nous aurons dit que le *Statistical Abstract* contient des informations sur les écoles primaires et leur fréquentation, sur le nombre des pauvres assistés, sur les délits et sur les crimes, nous aurons suffisamment prouvé que cette petite brochure est encyclopédique, et l'on ne s'étonnera pas de nous voir réclamer avec insistance la création d'une publication française analogue. C'est un véritable manuel du citoyen intelligent qui veut s'occuper des affaires publiques en connaissance de cause, et qui désire être au courant de la situation de son pays.

Nous ne nions pas que le document publié par notre ministère du commerce, l'*Exposé comparatif*, ne contienne quelques informations qui manquent dans le document anglais, par exemple, la statistique des postes, des télégraphes, des brevets d'invention et des machines à vapeur. Nous félicitons notre administration d'avoir introduit ces utiles éléments dans sa publication annuelle, mais il est certain qu'ils sont loin d'équivaloir aux nombreux documents qui se rencontrent dans le *Statistical Abstract* et que nous cherchons en vain dans l'*Exposé comparatif.*

La seconde publication anglaise que nous avons mentionnée avec éloge et que nous voudrions voir imiter en France, c'est le *Companion to British Almanac.* Ce petit volume est d'une nature très-complexe. Il contient des études diverses sur des questions intéressantes et actuelles, les naufrages, les salaires, etc., mais ce n'est là qu'une partie accessoire. Ce que nous recommandons dans ce document, c'est d'abord une table de toutes les lois votées par le Parlement dans la dernière année; c'est, en second lieu, une analyse succincte de toutes les lois importantes sur l'armée, sur l'éducation, sur les finances, sur la justice, sur le commerce, sur la marine, sur l'administration locale, sur les télégraphes, sur les chemins de fer; c'est, en troisième lieu, une analyse des principaux documents parlementaires et officiels sur les finances et les impôts, la navigation et le trafic, l'agriculture, la population, la criminalité, le paupérisme, les sciences, les arts, l'émigration, la poste, etc. Voilà le fond de cette publication d'un format si commode et d'un prix modique.

On y trouve, en outre, une chronique des principaux événements en Angleterre et à l'étranger de la dernière année écoulée et une table des principaux personnages morts dans le monde entier pendant le même temps.

Voilà le squelette de cette précieuse publication. Combien elle est utile à l'homme qui travaille et même au simple amateur, est-il nécessaire de le dire? En France, nous avons un mal infini à nous procurer les lois, les rapports, les enquêtes; puis ce sont des documents indigestes, grossis de formules inutiles et de préambules fastidieux; dans le *British Almanac*, nous avons la substance de tout ce qu'il est nécessaire de savoir, et pour plus de détails, nous pouvons recourir aux documents spéciaux. Certes, ce petit volume est d'une impression très-dense et parfois très-fine, mais ce n'est pas là un défaut. Ces sortes de manuels ne sont jamais lus par une seule personne, d'un trait et

d'un bout à l'autre; ce sont comme des dictionnaires ou des manuels que l'on consulte un instant pour une recherche. Peu importe donc que l'impression en soit très-fine, elle ne fatigue pas les yeux, parce qu'on n'en lit jamais que quelques lignes, rarement quelques pages à la fois. En France, nous mettons, dans nos publications officielles, un luxe qui est très-mal placé; il rend ces documents inaccessibles, d'un maniement difficile, et d'une conservation qui exigerait plus d'espace que les maisons modernes n'en laissent disponible pour une bibliothèque. Les documents officiels de vulgarisation doivent être traités comme ces dictionnaires de poche dont l'une des grandes qualités est de n'être pas encombrants.

On reproche souvent aux Français de blâmer d'une manière générale le gouvernement et l'administration de leurs pays, et de ne pouvoir formuler aucune critique précise, ni indiquer aucune réforme déterminée et immédiatement applicable; certes, nous ne méritons pas, en ce moment, ce reproche, puisque nous présentons à nos administrateurs deux modèles pour une réforme qui semble bien modeste, mais qui peut avoir des résultats considérables. C'est une raillerie, en effet, que de parler du contrôle de l'opinion publique, quand cette opinion n'a aucun document de quelque valeur pour s'éclairer et se conduire.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FILLES MINEURES.

L'Assemblée nationale vient d'adopter en troisième lecture la loi sur le travail des enfants et des filles mineures. Nous l'en félicitons. Cette question, on le sait, est partout à l'ordre du jour en Europe. Dernièrement l'*Economiste français* étudiait la législation allemande à ce sujet (1) nous y disions qu'en Allemagne les fabriques ne peuvent recevoir d'enfants au-dessous de douze ans, que les jeunes ouvriers de douze à quatorze ans doivent suivre une école pendant trois heures au moins par jour et ne peuvent travailler pendant plus de six heures, la durée du travail pouvant s'élever ensuite à dix heures entre quatorze et seize ans. Il semble, d'ailleurs, d'après les déclarations faites par M. Brentano au congrès des économistes d'Eisenach, d'après un discours du député Stumm au Reichsrath, et d'après des plaintes de plusieurs administrations provinciales, que ces prescriptions ne soient presque nulle part observées. Aussi est-il question en Allemagne de faire une loi plus sévère. Le congrès des économistes à Eisenach demandait l'interdiction absolue de l'emploi des enfants pour un travail régulier avant l'âge de dix ans révolus; il réclamait en outre que les jeunes ouvriers mineurs et les femmes de tout âge ne puissent être occupés plus de dix heures par jour. Enfin on regarde en Allemagne comme indispensable l'institution d'agents spéciaux placés sous la dépendance immédiate du gouvernement pour veiller à l'exécution de la loi. Les prescriptions recommandées par le congrès d'Eisenach sont peut-être un peu rigoureuses, surtout pour un premier pas.

En Angleterre, la loi permet de faire travailler les enfants pendant six heures, de 8 à 13 ans, puis jusqu'à l'âge de 18 ans pendant cinquante-huit heures par semaine. On sait d'ailleurs qu'en Angleterre, le nombre des lois sur le travail des enfants et des jeunes gens (*factory acts*) est très-considérable, et que les prescriptions ne sont pas absolument les mêmes pour toutes les industries. Nos voisins d'outre-Manche ne croient pas être arrivés à la limite de la réglementation légale; car, il y a une quinzaine de jours, eut lieu au Parlement britannique un grand débat, dont M. Mundella fit principalement les frais, pour élever encore la limite d'âge et pour rendre plus court le travail des enfants. Cette motion n'a conduit jusqu'ici à aucune solution, mais d'après les réponses mêmes des membres du cabinet actuel, il est visible qu'elle a de grandes chances d'être un jour adoptée.

En Autriche, la durée du travail quotidien est fixée à dix heures pour les enfants de 10 à 14 ans, et à douze heures de 14 à 16 ans. En Suisse, les prescriptions, variables suivant les cantons, permettent à Zurich 77 heures de travail par semaine avec deux demi-journées d'école par semaine entre la douzième et la seizième année; à Glaris, soixante-douze heures moins deux demi-journées pour l'école entre les mêmes limites d'âge; à Bâle, douze heures de travail par jour après douze ans révolus. La Belgique n'a aucune réglementation de ce genre; mais, si nous ne nous trompons, un mouvement assez prononcé de l'opinion publique finira par y faire prévaloir des mesures du même genre.

(1) Voir le numéro du 18 avril 1874.

Telle est en peu de mots la législation étrangère. En France, nous avions depuis 1841 une loi de parade qui défendait le travail avant l'âge de 8 ans et qui ne permettait qu'une journée de huit heures pour les jeunes ouvriers de 8 à 12 ans. Nous venons d'appeler cette mesure une « loi de parade »; le mot est sévère, mais il est juste. Faute d'agents spéciaux pour faire exécuter cette loi, elle restait absolument inobservée.

La loi nouvelle n'aura pas, nous l'espérons, le même sort: elle est conçue dans un sage esprit de modération. Au début, elle se présentait comme plus radicale, allant jusqu'à interdire le travail de nuit aux femmes majeures. Nous ne disons pas que la disposition en elle-même fût condamnable, mais il faut agir progressivement: le vieux proverbe « qui trop embrasse, mal étreint » est d'une éternelle et d'une universelle application. La loi défend, en général, l'emploi d'enfants avant 12 ans révolus: pour certaines industries seulement qui seront déterminées par un règlement d'administration publique, elle autorise l'entrée dans les ateliers à 10 ans, sans que la journée du travail puisse en aucun cas, pour ces ouvriers au-dessous de 12 ans, dépasser six heures divisées par un repos. A partir de 12 ans ils ne peuvent être employés plus de douze heures par jour. La commission avait voulu d'abord étendre jusqu'à 14 ans, puis jusqu'à 13, la restriction de la journée, mais elle a craint de compromettre la loi et elle a reculé. Le travail de nuit est interdit pour les filles mineures. Cette disposition a été vivement combattue. Notre opinion est qu'on a bien fait de la maintenir. Des inspecteurs spéciaux et salariés seront nommés pour veiller à l'exécution de la loi. Cette mesure était indispensable, si l'on voulait que la loi ne fût pas faite *ad ostentationem et pompam*. La loi nouvelle ne sera, d'ailleurs, exécutoire qu'un an après sa promulgation.

Nous croyons que cette législation est aussi pleine que possible de ménagements; elle n'est certainement pas le dernier mot de la réglementation légale, mais ce qui importe en pareille matière, c'est de ne rien brusquer, de ne pas changer subitement les conditions de l'industrie, de ne pas surprendre l'opinion publique, ce qui discréditerait à leur origine les réformes les plus importantes.

LA RÉVISION DU CADASTRE.

La loi du 21 mars dernier, relative à des augmentations d'impôts et à l'établissement d'impôts nouveaux, renferme des dispositions qui, tout incomplètes qu'elles soient, préparent cependant la voie à une réforme depuis longtemps réclamée, celle du cadastre.

On sait en quoi consistent les prescriptions dont il s'agit. Les parcelles figurant sous des dénominations diverses sur les états de section des communes, comme terres incultes ou improductives et cotisées comme telles, et qui ont été mises en culture ou sont devenues productives depuis la confection du cadastre, seront évaluées et cotisées comme les autres propriétés de même nature et d'égal revenu de la commune où elles sont situées; elles accroîtront ainsi le contingent dans la contribution foncière de la commune, de l'arrondissement, du département et de l'Etat.

Les parcelles qui, depuis la même époque, auront cessé d'être cultivées ou productives, seront l'objet d'un nouveau classement et d'une nouvelle cotisation. Elles feront l'objet d'un dégrèvement au profit des propriétaires desdites parcelles et dans la contribution foncière de la commune, de l'arrondissement, du département et de l'Etat. Chaque année, seront annexés au budget les états des nouvelles cotisations et des dégrèvements.

Le législateur a eu soin d'ajouter qu'il n'était pas dérogé aux articles 111, 112, 113, 114 de la loi du 3 frimaire an VII, ni à l'article 226 de la loi du 18 juin 1859; c'est-à-dire que les semis et plantations de bois sur le sommet et le penchant des montagnes, sur les dunes et dans les landes, continueront à être exempts de tout impôt pendant trente ans. De même, la cotisation des marais qui seront desséchés, ne pourra toujours être augmentée pendant les vingt-cinq premières années après le dessèchement; la cotisation des terres vaines et vagues depuis quinze ans, qui seront mises en culture autre que celle consistant en vignes, mûriers, arbres frui-

tiers, ne pourra être augmentée pendant les dix premières années après le défrichement; pendant les trente premières années du semis ou de la plantation, l'on ne pourra aggraver la contribution des terres en friche depuis dix ans qui seront plantées ou semées en bois. Enfin, pendant les vingt premières années de la plantation, ne sera pas augmentée la cotisation des terres vaines et vagues ou en friche depuis quinze ans, qui seront plantées en vignes, mûriers ou autres arbres fruitiers.

Sauf ces restrictions fort sages, que nous avons tenu à rappeler tout entières, une péréquation partielle de l'impôt foncier va donc être préparée par les soins de M. le ministre des finances, spécialement chargé d'établir les moyens de réaliser la réforme décrétée; il doit présenter le plus tôt possible à l'approbation de l'Assemblée nationale les dispositions destinées à assurer l'application du principe adopté.

Malheureusement, les mesures dont nous venons de rapporter l'ensemble, et qui ne sont autre chose que la proposition Lanel, nous paraissent devoir être, pour ainsi dire, peu efficaces. Au point de vue fiscal, elles ne produiront certainement pas les 20 millions que leur auteur en attendait; au point de vue des intérêts généraux, si gravement lésés par les défectuosités de notre système actuel de cadastre, les difficultés d'exécution et l'insignifiance des résultats feront bientôt regretter que la tâche ait été ainsi bornée. La proposition Lanel a séduit par un caractère de justice et d'opportunité que nous nous plaisons à reconnaître; mais elle appelait un complément que l'Assemblée nationale, mieux éclairée, peut encore lui donner. Ce complément, c'était la proposition Feray; une rénovation, une révision totale du cadastre, voilà ce qui est urgent, voilà ce qui serait vraiment utile; mais une réforme partielle est très-difficile, et, comme toutes les demi-mesures, elle coûtera fort cher sans atteindre le but poursuivi.

C'est là ce que nous voudrions indiquer ici, car ce serait, pensons-nous, rendre un service, que de contribuer à dissiper des illusions dangereuses, surtout dans la situation où se trouvent nos finances.

Bien que l'opinion soit unanime sur ce point, nous devons d'abord rappeler quelques-unes des imperfections les plus flagrantes du régime existant en matière de cadastre. Ce sujet avait été étudié, avec un soin particulier, par le regretté M. Bonjean, et l'important ouvrage qu'il avait préparé (1) contient, à cet égard, des renseignements vraiment frappants. Il montre combien on est resté loin de l'idéal qu'on avait cherché à atteindre en multipliant les formalités pour arriver à une répartition équitable de la contribution foncière.

Mais, d'un côté, il faut observer que, depuis quatre-vingts ans, tous les efforts pour assurer l'observation d'un de nos principes économiques et sociaux les plus importants, n'ont abouti à aucune amélioration sérieuse. D'autre part, on parvint à se convaincre, après une étude consciencieuse, qu'étant donné le mécanisme actuel, il n'y a que quelques légères modifications à introduire pour réaliser les vœux et calmer les plaintes si légitimes qui n'ont cessé, jusqu'à présent, de se faire entendre.

M. Bonjean avait particulièrement cherché à bien reconnaître les causes des fâcheuses inégalités que l'on constate aujourd'hui, avant de s'attacher à trouver les moyens de remédier au mal.

On ne doit pas oublier que l'arpentage des terres a commencé en 1802 et ne fut terminé qu'en 1850. Or, on établissait les évaluations dans chaque commune aussitôt après l'arpentage local. Il est résulté d'un tel système que l'évaluation est toujours restée la même, quelle que soit l'époque où elle ait été faite, sans nivellement corrélatif entre les premières évaluations et les dernières.

Mais pendant cette longue période de l'achèvement du cadastre, le sol de la France a subi d'immenses transformations. Le développement considérable des établissements industriels, les routes, les canaux, les chemins de fer, toutes les voies de communication multipliées; les marais desséchés, les terrains incultes mis en culture, l'emploi des perfectionnements agricoles, tout enfin a concouru à introduire de profonds changements dans les anciennes conditions économiques du pays.

Sans doute, étant donnée la proportionnalité primitive de l'impôt fondée sur des évaluations exécutées partout simultanément, si ces modifications s'étaient produites au même moment partout et avec des effets identiques la proportion n'aurait pas changé. Mais les choses se sont passées tout autrement, et les améliorations, les transformations se sont opérées successivement, rendant ainsi certaines contrées plus prospères, tandis que d'autres régions végétaient encore dans leur ancien état. Ainsi, un coup d'œil rapide jeté sur les diverses parties de la France, au point de vue qui nous occupe, montrerait que, dans les régions du nord-ouest, du nord-est et de l'ouest, on a mis en valeur une notable quantité de terrains, rangés par le cadastre parmi les landes, pâtis, pâtures, etc. La région de l'est est restée à peu près dans la situation où elle était autrefois; on a conservé notamment, dans les montagnes du Jura, à l'état de beaux et bons pâturages (que l'on considérerait à tort comme sans valeur, mais qui sont précisément ce qu'ils étaient jadis) la plus grande partie des terrains qui avaient cette affectation lors des opérations cadastrales.

Telle terre était d'abord couverte d'eau, en friche ou d'un accès difficile; elle a été desséchée, défrichée, des chemins nouveaux en rendent l'abord facile; si cette terre a eu la bonne chance d'avoir été cadastrée dans les premiers temps, son revenu est fixé à 5 francs et son impôt foncier à 40 centimes; si elle n'a été cadastrée que dans les derniers temps, son revenu a été fixé à 100 francs et son impôt à 8 francs.

Sans insister davantage sur des faits connus de tout le monde et mille fois cités, nous pouvons cependant rappeler encore qu'en 1820 l'impôt se distribuait entre les départements de la manière suivante:

4	départements	étaient imposés au	6e	de leur revenu.
7	—	—	7e	—
23	—	—	8e	—
18	—	—	9e	—
14	—	—	10e	—
5	—	—	11e	—
4	—	—	12e	—
4	—	—	13e	—
1	—	—	14e	—
4	—	—	15e	—
1	—	—	16e	—
1	—	—	17e	—

Aussi, les plaintes étaient-elles nombreuses et si justifiées qu'elles motivèrent la loi de dégrèvement du 31 juillet 1821.

Cette loi avait certes produit de bons résultats, mais n'avait pu que décharger les départements surchargés, sans augmenter ceux qui ne payaient pas leur quote-part.

Ainsi, les inégalités continuèrent à subsister, de même qu'elles ont survécu à la loi du 7 août 1850 et à celle du 4 janvier 1851 : une commission supérieure a même coordonné les résultats de l'enquête qui fut alors exécutée, mais ses travaux n'ont jamais été publiés, et leurs résultats n'ont pas même été communiqués aux conseils généraux.

L'urgence d'une révision générale du cadastre n'est donc pas à démontrer; quant aux moyens, nous aurons à les discuter plus tard. La dépense s'élèverait peut-être à 150 millions, mais répartis sur un certain nombre d'années, ce qui ne ferait plus que 7 ou 8 millions par an. Cette somme importante encore, il est vrai, dans l'état de nos finances, serait fournie, par exemple, par une modique imposition de 4 centimes additionnels au principal de la contribution foncière; ce sont les centimes additionnels, du reste, qui ont fait les frais du premier cadastre.

A la rigueur, on verrait à recourir à une rénovation complète et simultanée avec l'aide des intéressés, des communes et même des départements, sans rien demander à l'État, comme on l'a fait avec facilité, dans un grand nombre de communes de la Meuse, de la Haute-Saône, de la Haute-Vienne. D'importants travaux de ce genre ont eu lieu dans ces régions à la grande satisfaction des propriétaires mêmes; ceux-ci, en échange d'un léger sacrifice, ont trouvé entre autres d'immenses avantages dans l'extinction des procès ruineux de bornage, par la sûreté donnée à leurs titres de propriété.

Nous ne répéterons pas combien on s'est trompé en adoptant une demi-mesure. On a voté la proposition Lanel. Mais la proposition Lanel a un but simplement fiscal : l'imposition des friches mises en valeur depuis la confection du cadastre. Il faut donc procéder, pour ces friches, aux opérations qui ont été subies par les parcelles productives déjà cotisées. Or, sans entrer dans de grands détails pratiques, nous pouvons essayer de montrer ce qu'il en coûtera de peines, de temps et d'argent pour arriver à obtenir un produit des plus minimes. On trouve à cet égard des chiffres fort instructifs dans une intéressante

(1) *Révision et Conservation du cadastre. Enquête officieuse du président Bonjean, continuée et rédigée par Georges Bonjean.* Paris, A. Durand, 1874, 2 vol. in-8°.

brochure (1) dont l'auteur dissimule sous le voile de l'anonyme une véritable compétence en des matières difficiles et peu abordables au public.

On sait que pour faire des évaluations de revenus fonciers, il faut non-seulement trouver les éléments de ces évaluations, ce à quoi l'on arrive par les mercuriales, par les baux et même par les prix de vente; mais encore, lorsqu'il s'agit de se servir de ces évaluations de revenus pour asseoir un impôt, il faut de plus un élément tout à fait indispensable: la contenance. Or, la plupart des plans cadastraux sont très-anciens, et surtout pour les territoires traversés par des chemins de fer ou des canaux, ils ne présentent plus d'une manière suffisante la configuration des parcelles.

Il est un point, du reste, qui est commun aux plans anciens et aux plans exécutés plus récemment: c'est que la mise en culture des terrains antérieurement sans valeur a pour conséquence immédiate et générale de modifier la configuration du plan parcellaire dont le plan cadastral cesse dès lors d'être l'image. Il devient par suite impossible de déterminer, sans un arpentage nouveau, la contenance des parties améliorées.

Ces deux choses, arpentage ou détermination de la contenance, expertise ou évaluatinn des revenus, sont inséparables au point de vue de l'impôt foncier. Sans compter que c'est l'exception quand la parcelle, auparavant entièrement inculte, est devenue intégralement une parcelle cultivée.

On doit donc, quand il s'agit d'exécuter la proposition Lanel, chercher à connaître l'étendue des surfaces à arpenter; en d'autres termes, quelle est la superficie des friches mises en valeur depuis le cadastre et propres à fournir au Trésor un supplément de recettes? Une pareille évaluation est assez difficile à établir; nous croyons pourtant que l'auteur de la brochure ci-dessus, à l'aide de pièces et de documents officiels, est arrivé aussi près que possible de la vérité.

En effet, d'après l'état des sections des communes, ce registre où toutes les parcelles du territoire sont rangées dans l'ordre des numéros qu'elles ont reçus au plan, et où l'on a indiqué, pour chacune, le nom de son propriétaire, la nature de sa culture, sa contenance, sa classe, son revenu; d'après cette légende du plan cadastral, on peut se faire une idée de l'étendue de sol atteinte par l'article 9 de la loi du 21 mars 1874. On parvient ainsi à constater que, pour toute la France, les terrains figurant aux états de sections comme incultes ou improductifs, sous les diverses dénominations de landes, pâtis, pâtures, bruyères, friches, terres vaines ou vagues, présentent une contenance de 7,171,203 hectares.

Or, pour la superficie des friches mises en valeur depuis le cadastre, on trouve les résultats suivants, savoir :

Antérieurement à 1852 (constatation faite sur les lieux)................	371.116 hectares.
De 1852 à 1862 (enquête décennale de 1862)........................	369.277 —
De 1862 à 1874 (dans l'hypothèse de 40,000 hectares par année)......	480.000 —
Total............	1.220.393 hectares.

Nous admettrons même, si l'on veut, que ces chiffres, puisés, encore une fois, à des sources autorisées s'élèvent à 1,500,000 hectares. A 2 fr. 40 c. de contribution moyenne par hectare, le rendement produirait donc 3,600,000 francs; mais les friches paient déjà en moyenne 30 centimes, soit 450,000 francs, qu'il faut déduire des 3,600,000 francs: reste net, 3,150,000 francs. Un autre mode de calcul, fondé sur la distinction, au point de vue de la contribution moyenne, des bois, des vignes et des terres labourables, donnerait un chiffre encore inférieur à celui-là.

Nous voici bien loin, comme on voit, des 20 millions, ou même des 8 millions auxquels s'étaient arrêtées les estimations les plus modérées des partisans de la mesure. Et pourtant on ne peut compter même sur les 3 millions dont nous venons d'indiquer les bases.

En effet, d'une part, on ordonne le dégrèvement des parcelles qui ont cessé d'être cultivées ou productives depuis la confection du cadastre, disposition, il est vrai, pour ainsi dire gratuite; et, d'autre part, nous l'avons vu, il n'est pas dérogé aux lois antérieures accordant des exemptions temporaires d'impôt en faveur des défrichements.

Ainsi, conformément à la loi du 3 frimaire an VII et à des dispositions ultérieures du Code forestier, les friches ou landes, les montagnes ou dunes converties en terres labourables, plantées en bois, en vignes, mûriers ou autres arbres fruitiers, jouissent, soit d'une exemption totale de l'impôt, soit d'une garantie contre toute augmentation d'impôt pendant un temps variant de dix à trente années. Si bien que beaucoup de ces immunités dureront encore, suivant les cas, jusqu'en 1875 au moins, 1876, etc. On calcule ainsi qu'il faudrait réduire d'environ 1,500,000 francs la somme représentant, comme nous l'avons vu, le produit hypothétique de l'imposition des friches mises en valeur; 1,500 ou 1,600 mille francs, voilà donc ce que pourrait donner, en 1875 au plus tôt, l'application de l'article 9 de la loi du 21 mars 1874.

Il reste à examiner un autre côté de la question : à combien s'élèveront les frais d'exécution?

En estimant à 15 francs, chiffre très-modéré, le montant moyen de l'indemnité à allouer par commune aux agents du cadastre, contrôleurs et directeurs des contributions directes chargés de cette opération, on arriverait de ce chef à 550,000 francs environ.

En réduisant à cinq jours le temps nécessaire pour faire dans chaque commune, sur le terrain, les récolements, mesurages, levés de plans indispensables, et en comptant au plus bas 10 francs par jour pour payer les géomètres, arpenteurs, porte-chaînes, on trouve par commune 50 fr., soit pour tout le territoire environ 1,800,000 francs.

Ces bases d'évaluation, d'une modération extrême, produisent donc une dépense d'au moins 2,350,000 francs, destinée à préparer une recette annuelle de 1,500,000 francs. Il est vrai que, cette dépense une fois payée, le produit restera acquis sans frais nouveaux. Mais est-ce bien là ce qu'on avait rêvé en votant la proposition Lanel ?

Nous n'en devons pas moins reconnaître encore une fois ce qu'il y avait de juste et d'opportun dans le principe même de la proposition Lanel. Mais nous devons aussi répéter que cette question du relèvement de l'imposition des friches mises en valeur ne peut vraiment se séparer de la révision générale du cadastre demandée par M. Feray. La question doit d'ailleurs revenir en discussion lorsque le ministre des finances, ainsi que l'article 10 de la loi du 21 mars lui en fait l'obligation, soumettra à l'Assemblée les dispositions propres à assurer l'application de l'article 9. Il est bon que nos députés, se trouvant alors mieux éclairés, puissent revenir, en connaissance de cause, sur leur détermination du 7 mars : ils verront alors s'il n'y a point lieu de renoncer à l'exécution d'une mesure incomplète qui ne résiste pas à un examen approfondi, pour adopter, au contraire, le principe de la révision complète, qu'il est devenu impossible de reculer plus longtemps.

Charles LETORT.

(1) *Imposition des friches mises en valeur.* Paris, Sauton, 1874, in-8°.

LA CONSOMMATION DE LA VIANDE DE CHEVAL A PARIS

ET DANS QUELQUES VILLES DE L'ALLEMAGNE.

Le cheval que Buffon a si bien décrit, et qu'il appelle si justement un noble animal, s'use promptement au service de l'homme. Son sort est des plus misérables: cheval de luxe attelé à de brillants équipages, cheval de selle admiré pour ses belles allures, cheval de labeur toujours à la peine, il atteint rarement le terme de la vieillesse. A moins qu'il ne périsse tout à coup pendant sa course, atteint de blessures ou de mal subit, épuisé, amaigri, boiteux, livré à des marchands pour la valeur de sa peau, il voit sa vie, déjà si courte, abrégée encore par le couteau de l'égorgeur.

On se rappelle le clos d'équarrissage de Montfaucon, funeste lieu où des humains subissaient autrefois le dernier supplice, où, plus tard, le cheval dépouillé était jeté dans des fosses sanglantes. Il n'est pas de Parisien, contemporain de cette époque, qui n'ait remarqué avec tristesse ces longues files de chevaux attachés les uns aux autres, à la manière des wagons de chemins de fer, gravissant péniblement les rampes de la sinistre montagne, et ces lentes charrettes, transportant isolément, à travers les rues, rigide et les pieds en l'air, le cheval courageux mort en plein travail, à bout de forces.

L'abattoir construit, il y a trente ans, dans la plaine d'Aubervilliers, a supprimé, en grande partie, ces hideux spectacles et porté remède aux causes d'insalubrité qu'engendrait, aux portes mêmes de Paris, dans le voisinage immédiat d'une population nombreuse, l'existence d'un foyer d'infection dangereux pour la santé publique. Le clos d'équarrissage de Montfaucon a fait place à une usine, où,

par les procédés rationnels de la science, on transforme en un riche engrais les chairs autrefois abandonnées à la putréfaction.

Un troisième changement est sur le point de s'accomplir. Naguères encore, on était loin de songer à employer la chair du cheval comme nourriture; c'est à peine si l'administration du Jardin des Plantes en donnait à manger à ses carnivores. Lorsque les visiteurs de l'abattoir d'Aubervilliers remarquaient, bouillant doucement dans la cendre du foyer de la machine à vapeur, un pot-au-feu plein des meilleurs morceaux d'une viande de cheval bien choisie, destinée à la table des ouvriers de l'usine, ils plaignaient le sort des consommateurs assez déshérités pour s'accommoder d'un tel repas. C'est qu'en effet les imaginations ont été longtemps impressionnées par le récit des souffrances de nos soldats qui, dans la campagne de Russie ou dans certains siéges longtemps soutenus, dénués de tout, mourant de faim, en étaient réduits, sous le coup de la plus impérieuse des nécessités, à faire usage de la viande de cheval comme unique aliment.

Les choses se sont bien modifiées depuis vingt ans. Des savants distingués, des vétérinaires instruits et zélés ont formé une ligue ayant pour but d'introduire la viande de cheval dans la consommation alimentaire. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire fut le Pierre l'Ermite de cette croisade d'un nouveau genre, dont l'un des directeurs de l'Ecole d'Alfort, qui a laissé dans la science un nom respecté, avait été le précurseur, ou au moins le coopérateur convaincu. Dans des banquets, dont le menu se composait uniquement de viande de cheval accommodée sous diverses formes, et auxquels étaient conviés des représentants de la médecine et de la presse, ils ont voulu démontrer que cette viande est nourrissante et saine, qu'elle constitue un aliment plastique à bon marché, tout en augmentant, au profit de son possesseur, la valeur commerciale de l'animal hors de service.

Ces avantages ne sont pas hypothétiques, ils sont réels; aussi, dès 1866, s'est-il formé, à Paris, dans les quartiers excentriques, des boucheries spéciales où la chair dépecée du cheval est exposée en vente, comme celle du bœuf dans les boucheries ordinaires. Mais les promoteurs de cette nouveauté n'avaient point compté sur l'expérimentation forcée qui a été faite pendant l'investissement de la capitale par les armées allemandes. Si, dans toutes les classes de la société parisienne, la viande de cheval a été acceptée avec une faveur inattendue, s'il est incontestable qu'elle a rempli, à cette époque, le rôle alimentaire que les circonstances lui assignaient, il n'est pas moins certain que cette expérience en grand n'en a point développé le goût, et que cette viande est considérée, même par les personnes auxquelles son aspect et son usage ne causent aucune répugnance, comme un aliment inférieur, dont la consommation est peu susceptible de se répandre. Cependant, il faut reconnaître que, dans une ville peuplée comme l'est Paris, dans les temps surtout où la viande de boucherie atteint des prix élevés, il se trouvera toujours, pour la viande de cheval, une catégorie de consommateurs parmi les habitants qui sont contraints, par la modicité de leurs salaires ou de leurs ressources, de restreindre, dans les limites les plus étroites, la dépense de leur alimentation.

C'est, en effet, dans les capitales ou dans les grandes villes qui possèdent un nombre considérable d'individus dont l'existence n'est pas toujours assurée, que la viande de cheval peut trouver des consommateurs. A Berlin, de 1865 à 1872, on a abattu 25,873 chevaux, soit, en moyenne, 3,234 par an. On ne compte, dans cette ville, le rendement du cheval en viande nette que pour 2 quintaux de 100 livres chacun, et l'on estime que le quart seulement des quantités produites est livré à la nourriture des hommes ; la vente annuelle des boucheries chevalines ne serait donc que de 1,600 quintaux (800 kil.), ce qui constitue une consommation très-restreinte, qui ne paraît pas d'ailleurs en voie d'accroissement. A Munich, l'usage alimentaire de la viande de cheval a commencé en 1839. De cette année à 1870, on a abattu pour cette destination 3,905 chevaux, soit 325 par an, en moyenne. A raison de 100 kilogrammes par tête d'animal, base adoptée à Berlin, l'abatage aurait produit annuellement 32,500 kilogrammes pour la consommation. La viande de cheval est utilisée également à Vienne comme nourriture ; mais il n'existe aucun renseignement sur les quantités vendues pour l'alimentation : il y avait, en 1867, deux bouchers et cinq débitants de viande de cheval ; ce nombre s'est augmenté chaque année, et, en 1870, on comptait, dans la capitale de l'Autriche, huit bouchers de viande de cheval et treize débitants disséminés dans les quartiers populeux de la ville.

Nous n'avons pas appris qu'en Angleterre on se serve de la chair de cheval pour l'alimentation. Un auteur anglais, qui a examiné, surtout au point de vue chimique, la valeur des diverses substances alimentaires, reconnaît que la viande de cheval est un aliment sain et nutritif, mais que, pour la qualité, elle ressemble plus à la chair des animaux sauvages qu'à celle des animaux domestiques, qu'elle est loin de posséder la richesse de saveur et la succulence du bœuf de bonne qualité; il ajoute qu'on surmontera difficilement la répugnance qu'inspire, même dans les classes pauvres de son pays, une nourriture qui est fournie généralement par des animaux épuisés et amaigris; qu'on ne pourrait songer à élever le cheval spécialement pour la table, à cause de son prix, et que, pût-on le faire, le sentiment qu'on éprouve pour un animal intelligent, doué d'instincts élevés, précieux par les services qu'il rend à l'homme, sera toujours un obstacle non moins puissant à la généralisation de l'usage alimentaire de la chair du cheval; que la cherté excessive de la viande de boucherie pourrait seule diminuer ces obstacles et faire entrer plus largement cette substance dans la nourriture des populations; qu'enfin, il serait superflu d'appeler sur ce sujet l'attention du public anglais, la viande, provenant des chevaux devant être réservée, selon lui, pour les circonstances terribles qui ont réduit la population de Paris à en faire largement usage (1).

On ne saurait contester tout ce qu'il y a de judicieux dans ces réflexions. Si jamais, dans certains centres populeux, la chair de cheval prend place parmi les aliments ordinaires, ce n'est point dans les villes de la Grande-Bretagne qu'elle sera tout d'abord acceptée, quelque élevé que soit le prix de la viande des animaux de boucherie.

La viande de cheval se mange, comme celle de boucherie, en pot-au-feu, en miroton, en hachis. Avec le bouillon du pot-au-feu, on fait des soupes et des potages. On la prépare de la même manière que le bœuf à la mode et le haricot de mouton. On fait, avec le filet, l'équivalent du bifteck; on le sert encore rôti à la broche ou cuit dans son jus, et l'on confectionne, avec les divers morceaux, ainsi que nous l'avons vu pendant le siége, des terrines et des pâtés acceptables; mais la forme, en quelque sorte anonyme du saucisson, est la plus favorable à l'extension de la consommation de cette viande. Aussi, s'est-il établi, à Paris et en province, plusieurs fabriques de saucissons qui écoulent leurs produits avec facilité; la plus importante, sans contredit, est celle de Beaucaire (Gard). Dans le cours de 1873, elle a transformé en saucissons la chair de 500 chevaux. En dehors de la viande nette, les issues du cheval sont également utilisées comme nourriture : la langue et le cœur se mangent braisés; la cervelle, à la graisse noire; le foie, piqué avec du lard; enfin, on fabrique, avec la graisse, soit une sorte de beurre qui remplace le beurre de lait dans les préparations culinaires, soit une huile comestible que l'on peut conserver en la salant.

Les chevaux hors d'état de faire un service régulier se vendent, comme ceux qui y sont propres, au marché aux chevaux,; là, ils trouvent trois catégories d'acheteurs. Les chevaux qui ne sont pas complétement ruinés sont achetés par des maraîchers ou par des entrepreneurs de l'enlèvement des boues; les équarrisseurs se rendent acquéreurs des animaux très-maigres ou malades ; les autres chevaux sont recherchés pour être livrés à l'alimentation. Il en est de même des mulets et des ânes dont la viande, plus ferme que celle du cheval, passe cependant pour avoir plus de finesse. Les équarrisseurs qui, autrefois, n'achetaient un cheval mort que pour la peau, dont la valeur est de 20 à 25 francs, payent les chevaux gras impropres à la boucherie jusqu'à 50 fr. Le prix des chevaux comestibles est, en moyenne, de 130 à 150 francs. A ce compte, les bouchers de cheval font des bénéfices souvent supérieurs à ceux que réalisent la plupart des bouchers ordinaires.

Les chevaux destinés à l'alimentation sont conduits, soit à l'abattoir municipal du boulevard de l'Hôpital, soit dans un abattoir particulier situé à Pantin ; là, ils subissent vivants l'inspection d'un vétérinaire ; on interdit la mise en consommation des animaux trop maigres et de ceux qui sont affectés de maladies ou de plaies suppurantes ; l'examen des inspecteurs porte, après l'abatage, sur la viande nette, et lorsqu'elle est reconnue malsaine, l'usage en est prohibé.

Il y avait à Paris, au 1er janvier 1874, 48 boucheries où se débitait la viande de cheval, d'âne ou de mulet. La plu-

(1) *Foods*, by Edward Smith, 1873.

part des bouchers se procurent des animaux, soit au marché aux chevaux, soit hors de Paris, et les abattent eux-mêmes; mais il se fait aussi, dans les abattoirs, une vente à la cheville, à l'usage des petits bouchers qui ne débitent que la moitié ou le quart même d'un cheval. Les clients de ces boucheries spéciales n'appartiennent ni à la classe aisée, ni à celle des indigents; ce sont, en général, de petits employés ou des ouvriers en ménage que le bas prix de la denrée attire d'abord, et qui, ensuite, s'accoutument aisément à ce régime.

Nous donnons ci-après, d'après des documents officiels, non encore rendus publics, le nombre des chevaux, ânes et mulets abattus à Paris, depuis sept ans, pour l'alimentation, ainsi que le poids des viandes comestibles provenant de ces animaux. Pour obtenir ces quantités, nous avons, d'après la pratique suivie à l'abattoir, évalué à 190 kil. le rendement moyen en viande nette d'un cheval ou d'un mulet, et à 50 kil. celui de l'âne; dans ce poids, ne sont pas compris la langue, le foie, le cœur et la cervelle qui sont pourtant vendus aussi pour la consommation.

Nombre de têtes de chevaux, ânes et mulets abattus pour l'alimentation

Années	Chevaux	Anes	Mulets	Total
1866 2e semestre	830	»	»	830
1867 toute l'année	2.602	133	11	2.746
1868 id.	2.339	111	13	2.463
1869 id.	2.611	132	1	2.744
1870 9 premiers mois	3.545	123	»	3.668
1870 dern. trimestre. / 1871 1er semestre	43.709	920	12	44.641
1871 2e semestre	1.654	250	17	1.921
1872 toute l'année	5.004	639	22	5.665
1873 id.	7.834	1.092	51	8.977
	70.128	3.400	127	73.655

L'abatage de ces 73.655 têtes d'animaux a produit les quantités de viande nette ci-après, d'après les poids moyens susindiqués.

Années	Chevaux	Anes	Mulets	Total
	kil.	kil.	kil.	kil.
1866 2e semestre	157.700	»	»	157.700
1867 toute l'année	494.380	6.650	2.090	503.120
1868 id.	444.410	5.550	2.470	452.430
1869 id.	496.090	6.600	190	502.880
1870 9 premiers mois	673.550	6.150	»	679.700
1870 dern. trim. / 1871 1er semestre	8.304.710	46.000	2.280	8.352.990
1871 2e semestre	314.260	12.500	3.230	329.990
1872 toute l'année	950.760	31.950	4.180	986.890
1873 id.	1.488.460	54:600	9.690	1.552.750
Totaux. .	13.324.320	170.000	24.130	13.518.450

On remarquera la progression de la consommation de la viande de cheval dans ces deux dernières années; elle a pour cause principale le prix très-élevé de la viande dé boucherie, et pour cause secondaire, l'usage prolongé qui introduit l'habitude et fait cesser les répugnances. Il ne faudrait pas croire cependant que le nombre des consommateurs de cette denrée exceptionnelle soit bien considérable: en attribuant à chacun d'eux une ration quotidienne de 250 gr., évaluation vraisemblable, car ceux qui font usage de cette denrée, presque tous adultes, ne mangent guères d'autre aliment azoté, on reconnaît que, pour les années 1867, 1868 et 1869, le nombre probable des consommateurs serait au minimum de 4.958 et au maximum de 5.512. Par les causes que nous venons d'indiquer, le nombre des consommateurs se double en 1872 et se triple en 1873: pour la première année, il est de 10.815, et de 17.016 pour la seconde. En ce qui touche la période du siége pendant laquelle 44.641 chevaux, ânes ou mulets ont été abattus pour l'alimentation, si l'on répartit les 8.352.990 kilogr. de viande qu'ils ont produits, entre les consommateurs parisiens et les forains réfugiés, qui composaient une population totale de 2.118.900 individus, la part de chaque habitant aurait été de 26 grammes, chiffre qui se rapproche du taux fixé lors du rationnement prescrit à cette époque par l'autorité.

Le prix de vente de la viande de cheval varie, comme celui de la viande de bœuf, selon la qualité de l'animal et la nature des morceaux. On estime qu'en temps ordinaire, la valeur des différentes parties comestibles du cheval est moitié moindre que celle des parties correspondantes du bœuf. Ainsi, les bas morceaux, la côte, le col et le gîte se vendent au prix de 20 à 30 centimes le demi-kilo, le filet de 1 franc à 1 fr. 25 c., et les morceaux intermédiaires à un prix proportionnel. Mais, depuis que la cherté de la viande de boucherie a augmenté le nombre des consommateurs de la viande de cheval, ces prix sont légèrement dépassés. Quoi qu'il en soit, il est certain que la recherche, l'achat et l'abatage des chevaux, gras ou maigres livrés à l'alimentation constituent aujourd'hui une industrie lucrative. Toutefois, si le prix de la viande de cheval venait à s'élever encore, et se rapprochait ainsi des prix de la viande de boucherie, on verrait probablement diminuer, et peut-être s'éteindre, l'usage d'un aliment dont on ne saurait contester le rôle utile, mais qui, par les diverses causes que nous avons fait connaître, restera toujours exceptionnel.

A. Husson.

DU RÉGIME INTERNATIONAL DES MARQUES DE FABRIQUE.

II.

La déclaration franco-allemande du 8 octobre a donné à notre commerce d'exportation des moyens précieux de répression contre la contrefaçon dirigée d'Allemagne sur l'Amérique du Sud, par les ports hanséatiques. Mais les bénéfices illicites assurés à ce genre de fraude sont si considérables, qu'il ne suffit pas toujours, pour déjouer les manœuvres des contrefacteurs, d'être armé contre eux au point de départ. Il faudrait encore pouvoir, au besoin, les atteindre au point d'arrivée.

Jusqu'à ces derniers temps, les États intéressés n'avaient point voulu malheureusement, malgré l'exemple donné par la grande république du Nord, entrer, même en principe, dans la voie de la protection des marques étrangères. Hâtons-nous de dire que cette situation vient de cesser. La diplomatie anglaise a eu l'honneur de signer le premier traité sur cette matière qui ait été conclu avec les races latines du Nouveau-Monde. C'est là un fait considérable, destiné à profiter à tout le commerce européen, car, la question de principe étant tranchée, il suffit désormais à chaque peuple de réclamer le traitement de la nation la plus favorisée.

C'est ce que le gouvernement français a été sollicité de faire par l'*Union des Fabricants*, dont l'initiative et la vigilance mettent fort à contribution, comme on le voit, le bon vouloir des ministères compétents.

Le traité auquel cette demande se réfère s'est produit sous la forme modeste d'une convention consulaire entre le Brésil et le Royaume-Uni, promulguée le 24 janvier dernier. L'article 5 porte :

« Les sujets des hautes parties contractantes auront dans le territoire et les possessions de l'autre les mêmes droits que les nationaux pour tout ce qui a rapport aux marques et signes de fabrique, *de quelque espèce que ce soit*, applicables à des objets manufacturés. »

Nous croyons savoir que le ministère du commerce, en s'appropriant le vœu des pétitionnaires, a suggéré au département des affaires étrangères un moyen pratique d'arriver très-promptement à la solution désirée. Il consiste à annexer à la convention consulaire du 10 mars 1860, entre la France et le Brésil, un article reproduisant celui que nous venons de citer. Les négociations se réduiraient ainsi, sans nul doute, à un simple enregistrement, et pourraient par conséquent aboutir sans trop de retard.

Les choses sont moins avancées en ce qui concerne le Pérou et la république Argentine; car il n'y a point eu, à notre connaissance, de démarches faites près de l'administration. Néanmoins, il résulte d'un échange de vues effectué en dehors des sphères officielles, que le gouvernement péruvien accepterait vraisemblablement toute combinaison qui garantirait à titre de réciprocité la marque de ses guanos.

Portée sur ce terrain, la solution dépend uniquement du cabinet de Lima; il lui suffit, en effet, de faire voter une loi analogue à celle que notre Assemblée nationale a adoptée le 26 novembre, sur le rapport si remarquable de l'honorable M. Wolowski. Il n'est pas besoin, en ce cas, de convention internationale, l'article 9 de ladite loi y ayant pourvu par une garantie de réciprocité envers tous les peuples qui la garantissent législativement.

C'est là une procédure précieuse pour les États en voie de formation, ou auxquels il répugne de se lier à de plus puissants par des contrats bilatéraux d'une durée plus ou moins longue.

Il est encore des circonstances politiques où cette faculté de participer sans traités à certains avantages internationaux est la seule solution possible. L'Espagne, par exemple, est dans l'une de ces situations, nulles relations diploma-

tiques n'existant officiellement entre elle et les pays voisins.

Nous n'avons pas besoin d'autre transition pour dire qu'une suggestion en ce genre, faite au gouvernement du maréchal Serrano, aurait bien des chances d'être accueillie, s'il pouvait croire qu'un acte de courtoisie, autant que d'équité, assurant aux exportateurs français la garantie de leurs marques, serait vu avec satisfaction par notre gouvernement. Le règlement de cette question, d'une importance si grande pour le commerce français, est d'autant plus facile au duc de la Torre que, indépendamment des droits dictatoriaux dont il jouit, le régime des marques est soumis en Espagne, même en temps normal, aux décisions de l'exécutif. C'est en effet par le décret royal du 20 novembre 1856, rappelé aux gouverneurs des provinces par une circulaire du ministre de Fomento du 30 novembre 1865, que l'enregistrement des marques de fabrique a été organisé. Nous avons dit que la république Argentine n'est pas exempte du mouvement d'opinion qui réclame des garanties, plus nécessaires encore au consommateur qu'au fabricant lui-même. On est las, paraît-il, de voir ces riches contrées servir d'exutoire à tout ce que la contrefaçon allemande fait de pire, dans tous les genres de produits manufacturés. Quelques gros négociants de Buenos-Ayres se proposent, après la crise, de saisir les pouvoirs compétents d'une demande à cet égard. Là encore l'article 9 de la loi du 26 novembre aura vraisemblablement son application, car on assure qu'une disposition analogue serait votée sans opposition. Les lecteurs de l'*Economiste* peuvent se faire une juste idée par les « Lettres de la Plata » qui passent sous leurs yeux, de la puissance de consommation d'un Etat dont la population va grossissant avec une pareille rapidité, mais dont l'industrie ne peut évidemment improviser son outillage dans des proportions équivalentes. Il nous reste à parler du Portugal. Ce n'est pas à dire qu'il ait tout à faire en matière de marques de fabrique : une réglementation excellente au point de vue du dépôt légal, un article répressif au code pénal, et, par-dessus tout, une magistrature d'une rare impartialité; ce sont là assurément des garanties précieuses pour le fabricant honnête. Mais le gouvernement pense, avec juste raison, que les articles épars dans les différents codes qui visent la procédure à suivre, parfois par voie d'analogie seulement, gagneraient à être complétés et codifiés. De cette préoccupation louable naîtra bientôt, il faut l'espérer, un projet de loi mûrement conçu. De cette étude encore très-incomplète, on peut néanmoins conclure que le régime international des marques tient une place de plus en plus importante dans les questions commerciales à l'ordre du jour; mais il en faut conclure aussi que le travail honnête n'aura de véritable sécurité et de complète rémunération que par l'admission chez tous les peuples d'une équitable réciprocité dans les garanties nécessaires.

Il semble que l'idée ayant fait un tel chemin, l'heure serait venue de lui donner une consécration unanime, en la basant sur un *minimum d'unification*, au point de vue des principes généraux et du formalisme pratique.

Aucun pays n'a une jurisprudence comparable, en cette matière, à celle que nous possédons depuis 1857. C'est dans les décisions de nos cours et tribunaux que le monde juridique des deux hémisphères va puiser des arguments. C'est donc à la France qu'appartiendrait sans conteste le droit de proposer ce *minimum d'unification* qui aurait, entre autres avantages, celui très-appréciable de rendre facile le dépôt légal et l'introduction d'instance.

Il serait prématuré sans doute d'étudier ici les points sur lesquels une entente serait surtout désirable; ce que nous tenons à constater, c'est qu'elle serait possible. Et la preuve, c'est que dans l'une des applications les plus délicates de la propriété industrielle, — les brevets d'invention — cette entente est déjà faite entre les deux grandes nations qui, avec la France, fournissent le plus fort contingent d'inventions et de perfectionnements. L'Angleterre et les Etats-Unis viennent en effet de signer un accord aux termes duquel elles s'engagent à adopter une législation uniforme. Il n'est guère possible de supposer que la France entende rester en dehors de la conférence. Il n'est pas douteux non plus que le projet n'aboutisse, malgré des difficultés que personne ne se dissimule.

Serait-il possible dès lors de ne pas aborder la réglementation internationale des marques, si facile à organiser, que le meilleur règlement sera encore celui qui réglementera le moins?

En pareille matière, l'initiative privée est absolument impuissante. En revanche, celle des gouvernements peut se traduire si facilement en fait qu'elle ne faillira point certainement à ce que le commerce en attend; les progrès récemment réalisés permettent du moins de l'espérer. L'équité la plus vulgaire voudrait sans doute qu'en terminant cet historique, il fût fait publiquement la part des responsabilités dans l'ordre administratif. Un ensemble de travaux et de négociations, qui embrasse une période de près de deux années et dont ces lignes n'ont pu montrer que la résultante, a donné lieu, comme on le pense bien, à des études nombreuses faites à tous les degrés de la hiérarchie; mais l'usage s'oppose encore à ce que justice soit rendue, en bien comme en mal, à tel ou tel membre de cette entité collective qui s'appelle le Département. Nous nous inclinons, non sans regret, ayant la conviction que l'expression du sentiment public serait un stimulant des plus efficaces, comme des plus honorables, pour tous les serviteurs de l'Etat.

Comte de MAILLARD-MARAFY.

LETTRES DE TURQUIE.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LA TURQUIE D'ASIE ET LES PROJETS DE CHEMINS DE FER.

Constantinople, le 5 mai 1874.

Il y a deux ans environ, le gouvernement conçut le projet d'entreprendre les études complètes du réseau des chemins de fer de la Turquie d'Asie. On demanda avec instance le concours de M. Pressel, ingénieur autrichien très-distingué.

Il accepta les propositions qui lui étaient faites. M. Pressel organisa immédiatement un nombre suffisant de brigades pour mener à bonne fin l'œuvre qui lui était confiée. Ces brigades étaient composées d'ingénieurs appartenant à toutes les nationalités, mais en majorité Français et Autrichiens. Leur mission était rendue très-difficile par les conditions particulières des pays dans lesquels ils avaient à opérer. Les provinces d'Asie sont en général insalubres et leurs populations peu bienveillantes, sinon hostiles. Rien ne rebuta le courage des spécialistes chargés de cette mission. De Bagdad à Ismit et de Tripoli de Syrie à Erzeroum, les études furent entreprises avec entrain et poursuivies avec énergie. Le projet général du réseau allait être achevé. Il ne fallait pour cela que trois mois et une dépense de 17,000 livres, lorsqu'une décision du gouvernement, prise à l'improviste, du soir au lendemain, sans que rien l'eût fait pressentir, vient de notifier à M. Pressel qu'il ait à licencier immédiatement son personnel. Lui-même cesse d'être attaché au ministère des travaux publics. Cet ordre illogique et le manque d'égards avec lequel on l'a signifié aux intéressés ont étonné profondément les Constantinopolitains eux-mêmes, bien qu'ils soient habitués de longue date à ne plus s'étonner de rien.

On ne se gêne guère dans le public pour dire sa façon de penser sur cette nouvelle *turquerie*; c'est ainsi qu'on désigne ici les décisions fantaisistes et pour ainsi dire quotidiennes du gouvernement. Ce néologisme est passé dans la langue courante. On s'explique d'autant moins cette mesure qu'il y a quelques mois à peine, le gouvernement s'engageait formellement, et de son initiative, à opérer à bref délai une transformation économique. Or, pas de transformation économique et pas de progrès sans la création de routes et de chemins de fer dans des provinces dont les produits ne peuvent, en l'état actuel, être transportés même à une faible distance.

Le licenciement des ingénieurs est d'autant plus regrettable qu'ils s'étaient acclimatés, qu'ils avaient acquis la connaissance du pays, et que leurs travaux auraient permis au gouvernement de voir clair dans cette question complexe du réseau d'Asie, tout en mettant à la disposition du public une carte complète et des notions économiques exactes sur ces vastes contrées aujourd'hui presque inconnues.

J'ai pensé que votre journal serait heureux de publier les résultats les plus saillants des études effectuées par ces ingénieurs. Cette analyse de documents inédits fera l'objet de plusieurs lettres. Dans celle-ci, après avoir indiqué sommairement le tracé général du futur réseau d'Asie, je donnerai des indications précises sur le projet qui avait été définitivement adopté par la direction Pressel, dans la question si intéressante au double point de vue local et international de la communication à établir entre la Méditerranée et le golfe Persique.

Le tracé qui, d'après les études des ingénieurs, réunirait les plus grands avantages, au double point de vue de l'économie des travaux et du rendement du transit, est celui-ci :

De Bassora, où les navires peuvent se rendre du golfe

Persique par le Chott-el-Arab, la ligne gagnerait Bagdad. De Bagdad elle se dirigerait au nord, sur la rive gauche du Tigre vers Kerkouk, d'où, infléchissant vers le nord-ouest, elle gagnerait Mossoul, Mardin et Diarbekir.

Les quatre chaînes du Taurus, qui séparent Diarbekir de l'Anatolie, opposent un obstacle insurmontacle à la construction d'un chemin de fer qui relierait directement cette ville aux ports de la mer Noire. Aussi le tracé descend de Diarbekir au sud-ouest sur Ourta et Biredjik. De Biredjik, un embranchement gagne la mer de Syrie par Alep, Antioche et Sonedia. Sonedia est le port d'Antioche et à 15 kilomètres de cette ville. Alexandrette, que la plupart des ingénieurs anglais désignaient comme la tête de ligne du chemin de fer à construire dans ces contrées et qui ne peut guère servir à cet usage, ainsi qu'il sera démontré, se trouve à 40 kilomètres nord-est de Sonedia.

Reprenons le tracé du réseau général. De Biredjik, la grande ligne se dirigerait sur Aïntab à l'ouest, remonterait au nord à Marach, redescendrait de là à Ayaz, situé au nord-ouest d'Alexandrette, sur la Méditerranée. Ayaz offre aux navigateurs un port naturel aussi commode et aussi sûr que celui d'Alexandrette. D'Ayaz, le chemin de fer se dirigerait sur Konia par Adana et Nigda. Konia serait le point de rencontre de plusieurs lignes. L'une, allant vers l'est, rejoindrait le chemin de fer qui est déjà exploité de Cassaba à Smyrne.

Une autre relierait Konia à Scutari d'Asie, ville située en face de Constantinople dont elle n'est séparée que par le Bosphore, en passant par Eski-Chéir et Ismit (l'ancienne Nicomédie). Ismit est relié à Scutari par un chemin de fer d'une longueur de 97 kilomètres qui est en exploitation régulière. De Konia partirait encore une ligne se dirigeant à l'ouest vers Kaizarié, Sivas et la frontière persane. Sivas lui-même serait relié à Samsoun, sur la mer Noire, par une ligne passant à Tokat dont les mines de cuivre sont bien connues. On construirait encore une autre ligne qui relierait Sivas et Angora à Eski-Chéir et par conséquent à Constantinople.

Tel est le projet de tracé général. Nous en examinerons successivement les détails, sans négliger, bien entendu, le point de vue économique.

Dès que M. Pressel eut organisé la brigade qui devait opérer dans le sud, elle reçut mission de rechercher s'il ne serait pas possible de relier directement Bassora et Bagdad à la Méditerranée par un chemin de fer aboutissant à Tripoli de Syrie. Les ingénieurs, après de longs travaux, reconnurent qu'une ligne directe pourrait être établie entre Tripoli et Bagdad passant par Homs (Emèse) — Tadmour (Palmyre) — Deir sur l'Euphrate, Anah, Romadi où elle aurait traversé l'Euphrate et aurait gagné Bagdad à travers la Mésopotamie. Cette ligne aurait eu, en chiffres ronds, une longueur de 1,000 kilomètres. Mais il y avait de nombreuses raisons qui conseillaient de ne pas adopter ce tracé. Le chemin de fer ne traverserait, en effet, qu'un pays où il n'y a ni population dense, ni cultures, et où l'on ne trouve ni du bois, ni de l'eau. Les immenses steppes au milieu desquelles il aurait été établi servent de terrain de parcours à la grande tribu arabe des Enezès qui ne reconnaît l'autorité de la Sublime Porte que lorsqu'elle a un intérêt quelconque à feindre la soumission. Ces nomades se dirigent au printemps vers le nord-ouest et retournent en hiver vers le sud. Les troupeaux sont leur seule richesse. Ils en possèdent d'innombrables composés de chameaux, de moutons et de chevaux. Il n'existe pas de statistique de la tribu des Enezès. On estime par à peu près qu'ils peuvent mettre 40,000 cavaliers sous les armes. Les steppes qui s'étendent entre Tripoli et l'Euphrate sont aujourd'hui absolument improductives à l'exception d'une plante dont on extrait de la potasse qu'on exporte à Tripoli et à Alep, et de là à Chypre. A Kilis, près d'Alep où il existe des oliviers, on fabrique avec cette potasse du savon grossier qui ne sort pas du pays. On prétend qu'il existe des gisements de mercure sur quelques points de ce vaste territoire. Mais cette affirmation est assez vague, et ne s'appuie jusqu'à ce jour sur aucun fait probant. Quoi qu'il en soit, ces contrées désolées ne fourniraient pas, vous le voyez, de quoi alimenter le transit. Les mines éparses sur bien des points, et surtout les magnifiques monuments de Palmyre, attestent qu'en ces lieux ont vécu des populations prospères, dont l'état de civilisation était très-avancé. Mais à cette époque, il y avait de l'eau et des forêts ainsi que l'attestent entre autres preuves d'immenses meules qui servaient à écraser les olives, ce qui est facile à reconnaître d'après leur construction spéciale. Aujourd'hui les habitants se servent pour la cuisson des aliments de fiente de chameau. La partie du territoire baignée par l'Euphrate qu'aurait traversé le chemin de fer offre, il est vrai, quelques cultures; mais leurs produits ne sont que de peu d'importance. A partir de Deir, vers le sud, on utilise pour les cultures les eaux de l'Euphrate que l'on dérive au moyen de remblais en pierres. Des norias grossières puisent l'eau dans ces bassins et la rejettent dans des conduits qui la dirigent jusqu'à des distances assez grandes. On cultive principalement le blé et le doura. On voit aussi dans ces oasis quelques arbres fruitiers. Mais le tout est consommé dans le pays. C'est à Deir que finissent les oliviers et que commence la zone des palmiers.

On peut compter que de Devi à Romadi, 30,000 travailleurs sont occupés aux cultures. Au delà de l'Euphrate on se trouve dans ce pays, où vivent tant et de si grands souvenirs, qui a porté successivement les noms de Chaldée, de Babylonie, de Mésopotamie, d'Irak-Arabi, et que les Arabes désignent sous le nom de Djeziré (île), parce qu'elle est comprise entre les deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate. La Mésopotamie est habitée par une grande tribu arabe, celle des Chammars, qui ne le cède guère en importance à la tribu des Enezès. On trouve de nombreuses traces des canaux qui fertilisaient la Mésopotamie. Il en existe encore un, connu sous le nom de canal de Saklavia, qui relie le Tigre à l'Euphrate, et qui a cinquante mètres d'altitude à son point de départ du Tigre et quarante-huit mètres à la jonction avec l'Euphrate. Il n'y a qu'un moyen de redonner la vie à la Mésopotamie, c'est d'utiliser les eaux de l'Euphrate et du Tigre pour la fécondation du sol et d'organiser la navigation des deux fleuves de telle sorte que ces contrées soient mises en communication facile et directe avec les provinces de l'intérieur et avec le golfe Persique. Une correspondance ultérieure donnera d'ailleurs des détails sur cette question intéressante. Quant aux steppes qui s'étendent entre l'Euphrate et Tripoli, il faudrait, pour y ramener une situation prospère, cantonner les Arabes, entreprendre de grands travaux de boisement, et cette tâche difficile paraît dépasser les forces de l'administration turque.

Il était naturel qu'en l'état présent, on abandonnât le projet du tracé qui aurait relié Bagdad à Tripoli. La brigade d'opération a dû chercher une autre voie pour créer à la Mésopotamie un débouché vers la Méditerranée.

Les études ont commencé à 17 kilomètres au sud de Bagdad, au point précis où se trouvent les ruines de Ctésiphon. De là, pour gagner Bassora, on peut dire, d'après une reconnaissance sommaire, qu'on traverserait le Tigre et la Mésopotamie en passant à Hilla (Babylone), et 40 kilomètres plus loin à Kerbela (la terre sainte des Persans), à Medjed-Ali, tombeau du khalife Ali, le seul des quatre khalifes que reconnaisse la secte des Schiites, à laquelle les Persans appartiennent. Le chemin de fer gagnerait de là Divanié, sur l'Euphrate, et, après l'avoir traversé, se dirigerait vers Achar, qui est le port de Bassora sur le Chott-el-Arab, et en communication en toute saison avec le golfe Persique.

Exposons maintenant à grands traits le résultat des études entreprises et achevées de Bagdad à Diarbekir et à Sonedia, port d'Antioche :

De Ctésiphon, à 17 kilomètres au sud de Bagdad, le chemin de fer suit la rive gauche du Tigre et gagne la ville de Kerkouk, à 100 kilomètres, traversant les magnifiques contrées qui s'étendent entre le fleuve et la frontière persane. Ces contrées appartiennent au Kurdistan. De Kerkouk, la ligne infléchit au nord-ouest vers Erbil (champ de bataille d'Arbelles). Elle gagne ensuite Mossoul, située sur le Tigre, et à 1 kilomètre des ruines de Ninive. Là, au lieu de suivre le fleuve, elle se dirige vers le nord-ouest, et après avoir traversé le plateau chaldéen, elle revient vers le fleuve et le franchit à Feschabour. C'est à 35 kilomètres, au nord de Feschabour, que l'on a découvert, sur deux points différents, d'immenses gisements de houille. De Feschabour, le chemin de fer suit le plateau de séparation des eaux entre le Tigre et l'Euphrate, et s'engage dans l'immense et fertile plaine où il passe à Nisibin, près de Mardin, et arrive enfin à Diarbekir. La distance totale de Bagdad à Diarbekir est de 902 kilomètres. J'oubliais de dire que sur ce chemin de fer, à 130 kilomètres au nord de Badgad, on pourra, au point de Deli-Abbas, établir une ligne qui, suivant le fleuve Diala, franchira la frontière persane et rejoindra la ligne principale de ce pays à Hamadan, l'un des centres commerciaux les plus importants de la Perse. On sait que le projet du chemin de fer à établir dans ce royaume relie Recht, sur la mer Caspienne, à Abouchir, sur le golfe Persique, en passant par Teheran, Aamadan, Ispahan, Chiraz, Abouchir.

A une prochaine lettre des indications sur la navigation du Tigre et de l'Euphrate, sur l'état économique des con-

trées situées entre Bagdad et Diarbekir, et sur le projet de chemin de fer destiné à relier cette dernière ville à la Méditerranée.

ESCHBACH.

LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE BRIS ET NAUFRAGES.

Les dispositions concernant les bris et naufrages, ou pour parler d'une façon plus générale, la sûreté et le sauvetage des navires, tiennent naturellement une grande place dans les préoccupations actuelles des navigateurs et des hommes d'Etat des divers pays maritimes. Ainsi s'exprime M. Tartara, commissaire de la marine, dans la préface de l'ouvrage très-consciencieux et très-exact qu'il vient de publier sur la matière (1). Ces dispositions, nous dit-il, sont éparses un peu partout : dans l'ordonnance de 1681, le règlement de 1778, et dans le Code de 1807, qui a beaucoup emprunté à cette ordonnance, d'une façon parfois assez négligente, et qui a été d'ailleurs rédigé à une époque où le commerce maritime était encore fort limité; dans les dépêches, la jurisprudence et dans les règlements ministériels. Il restait à les réunir sous une forme portative et commode, à l'usage des gens de mer. C'est la tâche que M. Tartara s'est assignée et qu'il a bien remplie, selon nous, en s'aidant, comme il a la bonne foi et le bon goût d'en convenir lui-même, des travaux de ses devanciers, M. Sibille, avoué à Nantes, Caumont, avocat au Havre, lesquels ont, l'un, publié un commentaire très-pratique des articles 407, 435, 436 du Code de 1807 ; l'autre groupé dans un traité spécial les règles concernant la route et les signaux en mer, tandis que M. Beaussant, membre du barreau de la Rochelle, et M. Lebeau, alors commis de la marine, traitaient ou du sauvetage ou des bris et naufrages et que M. Lenglet, aujourd'hui consul à Londres, publiait dans la *Revue Maritime* (numéros d'octobre 1869 et suivants) une étude comparée de la législation anglaise en matière d'avaries et de naufrage, sans parler des grands ouvrages de M. Pardessus *(Collection des lois maritimes)* et de M. de Cussy *(Phases et causes célèbres du droit maritime des nations)*, ou bien encore des travaux de M. Ortolan.

L'ouvrage de M. le commissaire de la marine Tartara, est divisé en deux parties ; la première est intitulée : *Sauvegarde des navigateurs et des intérêts maritimes*, et comprend sept chapitres ; la seconde qui traite des *Bris et Naufrages*, en renferme vingt. On ne peut avoir la prétention de suivre l'auteur pas à pas. Il doit nous suffire d'extraire de son travail, compact et substantiel, ce qui présente le caractère le plus général et le plus susceptible d'intéresser les lecteurs de l'*Économiste Français*.

Autrefois, nous dit M. Tartara, les riverains de la mer se considéraient comme propriétaires des rivages qu'ils habitaient ; ils regardaient comme leurs les choses que la tourmente leur envoyait : c'est ce qu'ils appelaient droit de *varech*, de *lagon*, d'*épaves*. Les pêcheurs de la côte de Penmar'ch, en France, ceux de la côte de Cornouailles, en Angleterre, ne se contentaient pas de récolter ce qu'ils devaient aux fureurs de l'Océan : ils savaient tendre des piéges, souvent décrits par la poésie comme par l'histoire, aux navires en détresse et les conduire non au salut, mais au naufrage. La législation, dans une certaine mesure, favorisait ces actes de barbarie, qui ne s'arrêtaient point aux choses, puisqu'elle ne punissait les outrages faits à des naufragés de nationalité étrangère qu'autant qu'il y avait une alliance publique contractée avec leur pays d'origine. A la Hague, on voit, en 1729, l'autorité ecclésiastique venir en aide sur ce point au pouvoir judiciaire et à l'administration également impuissants : un *monitoire* fulmine l'excommunication contre les pillards ou les recéleurs d'épaves, parmi lesquels l'opinion publique soupçonnait, à tort ou à raison, des gentilshommes, voire des ecclésiastiques, de se rencontrer.

On est heureux de voir aujourd'hui de toutes autres coutumes prévaloir. Ajoutons que si ces coutumes sont de nos jours devenues universelles, chez tous les peuples civilisés, elles existaient déjà, d'une façon partielle, au siècle dernier. Ainsi, le vaisseau anglais l'*Elizabeth* s'étant réfugié pendant la guerre de 1746 dans le port ennemi de la Havane, afin d'échapper à une perte certaine, y fut reçu avec bienveillance. « En ce moment, dit le gouverneur espagnol, je ne vois dans des Anglais que des étrangers pour qui l'humanité réclame des secours. » De même, sous le premier empire, le commissaire de la marine du Croisic envoyait des secours à une frégate anglaise qui s'était échouée à l'embouchure de la Loire. En agissant ainsi, ce fonctionnaire ne faisait au surplus que se conformer à la doctrine de notre Conseil des prises (décision du 13 ventôse, an IX).

Aujourd'hui, on ne se borne plus à protéger les naufragés contre la cupidité des riverains ou contre leurs sévices ; ce à quoi ont pourvu les arrêtés du 17 floréal an IX et du 14 ventôse an XI, lesquels ont confié le soin de protéger les personnes ou les biens des victimes de la mer, en France et aux colonies françaises, au corps du commissariat de la marine ; à l'étranger, aux consuls de France. Partout, sans exception de nationalité, il se forme, sur le littoral de la mer et sur les bords des fleuves, des sociétés de secours rivalisant de zèle et d'intelligence. L'Angleterre s'enorgueillit de sa société des *Life Boats*, de ses brigades de sauveteurs volontaires, de ses garde-côtes. En France, la Société générale de sauvetage des naufragés, fondée dans ces derniers temps et à laquelle se sont unies les sociétés locales de Saint-Malo, de Dieppe, de Calais, de Marseille, a déjà créé, sans d'autres ressources que des dons volontaires, des moyens efficaces et nombreux de protéger la vie des navigateurs. Il existe chez nous, à cette heure, une soixantaine de stations de canots de sauvetage, y compris les bateaux entretenus par les *Sociétés humaines* de Dunkerque et de Boulogne, dont la constitution remonte à une cinquantaine d'années déjà, de même que par les chambres de commerce du Havre et de Honfleur. On voit s'augmenter aussi, d'année en année, le nombre des postes de porte-amarres, pourvus des appareils de va-et-vient usités de l'autre côté de la Manche et que nos douaniers, grâce à de fréquents exercices, apprennent à bien manœuvrer. Même sollicitude, à l'endroit des gens de mer en détresse, soit dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, soit en Belgique, en Hollande, en Danemark, en Norwége, en Allemagne.

Après avoir ainsi pris ses précautions, autant qu'il dépend d'elle, pour garantir la vie des personnes, la loi s'est occupée, d'une façon très-minutieuse, du navire qui les portait et qui constitue une propriété souvent très-précieuse. C'est au commissaire de l'inscription maritime du quartier sur les rivages duquel un navire est venu se perdre, d'aviser, de concert avec les intéressés, aux opérations de son sauvetage (ordonnance de 1681 ; arrêté du 27 thermidor an VII). Il peut, à cet effet, requérir des hommes, des bêtes de somme, des bateaux (circ. min. 15 février 1873), et, au besoin, la force publique. A lui de *sauver* et d'*abriter* : le sauvetage commence par tout ce que la mer a pu rejeter sur ses bords ; il s'étend ensuite à la cargaison, puis aux apparaux, finalement à la coque du navire. Pour assurer la conservation des objets ainsi recueillis, on établit des abris provisoires, et, à cet effet, les terrains appartenant aux particuliers peuvent être occupés d'office. Il est dressé procès-verbal de toutes les opérations du sauvetage, par vacations quotidiennes, jusqu'à la consommation du travail et à la retraite du commissaire de l'inscription maritime. S'il est trouvé dans le naufrage des bijoux et autres objets analogues, des monnaies étrangères, des billets de banque, des traites et autres objets de portefeuille, il en est dressé un inventaire en deux expéditions, dont l'une pour le trésorier de la Caisse des invalides de la marine, l'autre devant rester parmi les pièces comptables du commissaire qui a présidé au sauvetage.

Outre les objets sauvés d'un naufrage et dont la provenance est ainsi connue et certaine, il y a encore les objets qu'on trouve en pleine mer ou que le flot rejette à la côte : ce sont les *épaves* dans le sens que l'article 717 du Code civil assigne à cette expression. Des lois particulières et notamment l'ordonnance de 1681 régissent la conservation des épaves. Ainsi, il est enjoint à tous ceux qui en recueillent de les mettre en sûreté et d'en faire, dans le délai de 24 heures, la déclaration tant au bureau de l'inscription maritime qu'au bureau de la douane, sous peine d'être punis comme recéleurs (ordonnance de 1681 ; décret du 19 mars 1852). Une personne qui n'avait pas déclaré une épave dans les délais prescrits s'est vue condamner, par le tribunal correctionnel de Brest, à six jours de prison, 5 francs d'amende et aux frais. D'ailleurs, ceux qui trouvent des épaves et les déclarent ont droit à un salaire calculé par les ordonnances, d'après l'importance du travail que leur sauvetage a pu exiger.

Nous ne quitterons point l'excellent travail de M. Tartara, sans mentionner les deux chapitres qu'il a consacrés aux accidents et aux abordages en mer, chapitres auxquels des

(1) *Nouveau code des bris et naufrages, ou sûreté et sauvetage*, par M. Jules Tartara, commissaire de la marine. Paris, Eugène Lacroix, libraire éditeur ; 1874 (prix 7 fr.).

faits de date encore bien récente communiquent un douloureux intérêt.

Les plus grands dangers qui menacent un navire à vapeur sont assurément les explosions et les combustions spontanées. M. le vice-amiral Paris a donné des indications très-utiles sur les causes des explosions, soit qu'elles proviennent d'une déchirure partielle de la tôle de la machine, soit d'une projection totale, aussi violente et aussi spontanée que celle de la poudre. M. Ledieu, à son tour, a suggéré les précautions les plus propres à prévenir les unes et les autres. Par exemple : 1° éviter avec le plus grand soin les coups de feu, et prévenir le plus possible les dépôts salins ; 2° ne jamais ouvrir les soupapes de sûreté, ou mettre en marche avec précipitation ; 3° s'assurer fréquemment que ces soupapes ne sont pas engagées ; 4° visiter aux moments les plus opportuns toutes les parties extérieures ou intérieures des chaudières, et surtout leur fond ; 5° employer le moins possible de charbons susceptibles, par leur nature, de détériorer les tôles. Quant aux explosions fulminantes, leurs causes restent plus incertaines que celles des explosions par déchirement; mais quelle qu'en soit l'origine, ajoute M. Ledieu, il est clair que l'événement provient d'une pression ou d'un choc considérable, presque instantané, subi par les parois de la chaudière. Et il conseille de compléter les précautions indiquées ci-dessus, à propos des explosions par déchirement, par la précaution suivante : elle consiste à toujours alimenter un peu pendant le stoppage, et, au départ, à renouveler une portion de l'eau des chaudières lorsqu'elles ont été conservées pleines à la précédente extinction des feux.

Les accidents de combustion spontanée sont très-fréquents à bord des navires de commerce, surtout de ceux dont le chargement consiste en charbon, en chanvre, en coton. En pareil cas, les mesures à prendre sont d'éviter à tout prix la continuation d'air violent; de mouiller à grande eau et de noyer, s'il est possible, la matière combustible ; ou, enfin, d'étouffer le feu en fermant toute issue à l'air décomposé dans le lieu où se produit la combustion.

M. Tartara fait l'observation, selon nous très-juste, que les manœuvres de la route à la mer relèvent plutôt de la navigation que des règlements ; ce qui ne veut pas dire qu'il blâme l'usage et la jurisprudence d'avoir consacré certaines règles servant à résoudre les questions de responsabilité. Ces règles ont été codifiées par le décret du 25 octobre 1862, devenu un règlement conventionnel par suite de l'adhésion de la plupart des pays maritimes. Nous avons eu, ici-même, l'occasion de les rappeler et d'en présenter une critique d'après la *Revue maritime et coloniale*, qui ellemême l'avait empruntée à un homme du métier et à un recueil spécial d'outre-Manche. Depuis est intervenu un autre décret, celui du 26 mai 1869, interprétant, par suite et en conformité d'un supplément d'instructions de l'amirauté anglaise, les articles 11 et 13 du décret de 1862, articles concernant les feux de route. On a reproché au règlement de 1869 d'enlever au capitaine toute initiative pour sortir d'un cas difficile.

« Le plus sûr, ajoute M. Tartara, serait, sans doute, l'emploi de la lampe électrique, qui éclaire, comme en plein jour, le navire signalé; mais elle est coûteuse et n'agit que pour le besoin du moment. Jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans le domaine de la pratique et à côté d'elle, lorsqu'elle y sera, il faudra un éclairage permanent qui permette de reconnaître exactement, de nuit, comme on fait de jour, le cap réel du navire en vue. » Un système remplissant ce but a été inventé par M. Prompt, lieutenant de vaisseau, en 1867. Divers autres projets ont été présentés pour atteindre ces *desiderata* et, parmi les plus ingénieux, on ne saurait passer sous silence « l'Indicateur des secteurs éclairés » dont M. le capitaine de vaisseau Burel donnait la description dans le numéro, de janvier 1873, de la *Revue maritime.*

Le décret sur les feux et signaux ne contient pas de clause pénale; mais des circulaires du 18 mai 1860 et du 29 décembre 1866 combinées, il résulte qu'en cas d'abordage, le capitaine fautif encourt le retrait de son brevet et peut être traduit devant les tribunaux correctionnels, par application des articles 319, 320 du Code pénal, et 194 du Code d'instruction criminelle. L'article 407 du Code de commerce a résolu, lui, les questions de responsabilité matérielle que soulèvent les abordages. Que l'événement soit purement fortuit, et le capitaine abordeur est légalement excusé envers et contre tous ceux qui, directement ou indirectement, auraient éprouvé des avaries par le fait de l'abordage; qu'il y ait eu, au contraire, de sa faute, il est tenu de payer les dommages causés; qu'enfin, il soit impossible de préciser à qui la faute est imputable, l'abordeur et l'abordé ont à supporter, par moitié et égale portion, le dommage matériel.

C'est, d'ailleurs, au capitaine qui se plaint de rapporter la preuve de la faute commise. La loi française lui a en outre imparti, sauf pour un cas spécial, des délais très-courts pour porter son action devant le tribunal de commerce le plus voisin (articles 435 et 436 du Code de commerce). La loi d'Angleterre et celle d'Amérique n'imposent, au contraire, ni formalités, ni délais, pour l'introduction des actions en avaries d'abordage.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LA RUSSIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

I

NOS EXPORTATIONS EN RUSSIE.

La situation économique et sociale de la Russie a été peu étudiée jusqu'à ces derniers temps. Les renseignements statistiques indispensables à cette étude faisaient défaut, et l'on se préoccupait médiocrement en Europe du développement naissant des forces productives de ce vaste empire. Les grandes réformes introduites en Russie par son souverain actuel, les expositions internationales et la production croissante de ce pays ont appelé sur lui une attention qu'il mérite déjà par ses progrès. Mais le terrain gagné par la Russie depuis vingt ans, le rang qu'elle a pris sur le marché européen comme consommateur et comme producteur, ne sont rien en comparaison de l'avenir qui lui est réservé, et c'est surtout à ce point de vue que l'étude de sa situation économique s'impose et s'imposera chaque jour davantage à notre esprit. Cette étude devient possible au fur et à mesure que les travaux de quelques publicistes et les rapports élaborés par de nombreuses commissions d'enquête, nommées par le gouvernement russe, fournissent des données statistiques et des renseignements sur toutes les sources de la production. Elle présente d'ailleurs, à côté de l'intérêt théorique qui s'y attache, une utilité pratique qu'il nous sera facile de démontrer.

Au point de vue de la théorie, les principes économiques qui ont présidé, en Russie, au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et les résultats auxquels ils ont conduit, comportent des enseignements qui ne sont pas à dédaigner et fournissent matière à des comparaisons utiles avec ce qui se passe dans les autres pays. Ces résultats démontrent souvent, d'une manière particulièrement frappante, que l'on ne s'éloigne jamais impunément des saines doctrines et que l'on est forcé de revenir à elles, après bien des détours et bien des mécomptes, lorsqu'on les a méconnues.

Mais la connaissance des conditions où se trouvent les diverses branches de la production, en Russie, présente surtout des avantages pratiques immédiats pour notre propre industrie, à laquelle ce pays livre des matières premières en quantités considérables, en même temps qu'il lui offre un vaste marché d'exportation. La production de la Russie est essentiellement agricole, comme on sait ; son industrie ne suffit pas, à beaucoup près, aux besoins de ses 84 millions d'habitants, qui consomment annuellement pour plus de 1,400 millions de francs de produits étrangers, malgré les tarifs protecteurs élevés qui s'opposent à leur importation. Les Allemands et les Anglais, qui possèdent à un si haut degré l'initiative et l'éducation commerciales et qui sont très-bien renseignés par leurs agents consulaires, ont profité largement de cet important débouché. Nos industriels et nos commerçants n'ont su les imiter que dans des proportions notoirement inférieures à ce qu'elles devraient être, étant donnés les prix de revient et les frais de transport. Les documents officiels russes montrent que les marchandises importées de France n'atteignent pas 5 0/0 de l'ensemble des importations en Russie, tandis que les produits importés d'Angleterre dépassent 29 0/0 et ceux de l'empire d'Allemagne 45 0/0 du total des importations. D'après les publications relatives à l'année 1871, les importations de France ne sont, pour cette année, que de 12,404,712 roubles, sur une importation totale de 356,227,202 roubles, soit 3.48 0/0. Quoique l'exercice 1871 puisse passer pour une année exceptionnelle, nous citons ces chiffres afin de faire voir que ceux qui précèdent ne sont nullement exagérés en notre défaveur. D'ailleurs, les deux années de notre dernière guerre ne présentent pas, en ce qui concerne le mouvement de nos échanges avec la Russie, de différence très-sensible avec les dix années antérieures ; notamment le chiffre de nos exportations dans ce pays est resté à peu près stationnaire, tandis que l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche

et même les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont vu s'accroître leur exportation en Russie d'année en année.

En 1861 la valeur des marchandises importées en Russie d'Angleterre a été de 47.730.594 roubles (chiffres officiels
De Prusse et d'Allema. 37.902.905 — russes).
De France.......... 12.019.338 — —
D'Autriche.......... 7.960.257 — —
Des Etats-Unis...... 5.841.125 — —
De Belgique........ 1.414.684 — —

En 1871, les importations de ces différents pays en Russie présentaient les résultats suivants :

Importations de l'empire d'Allemagne 162.717.024 roubles
— d'Angleterre........... 97.280.000
— des Etats-Unis......... 16.970.000
— d'Autriche............ 16.740.000
— de France............ 12.404.712
— de Belgique.......... 4.900.000

La comparaison de ces chiffres avec les précédents montre que, pendant cette période décennale, l'Allemagne a *quadruplé* la valeur de ses exportations en Russie; que pour la Belgique cette valeur *a augmenté 3 fois 1/2*, pour les Etats-Unis *près de 3 fois*, pour l'Angleterre et pour l'Autriche *plus de 2 fois*, tandis que l'importation de France en Russie n'a subi, pour ainsi dire, *aucun accroissement*. L'année 1869 seule aurait présenté une notable augmentation, si l'on s'en tient aux documents officiels russes, qui donnent le chiffre de 21.444.194 roubles comme valeur des marchandises importées de France; mais nos tableaux officiels ne concordent pas très-exactement en général avec ceux de Russie et, dans ce cas particulier, il y a entre eux un écart considérable.

La somme de 21,444,194 roubles (évaluée au cours moyen du rouble en 1869, 3 fr. 26 c.) équivaut à 69.908.072 francs, tandis que la valeur *actuelle* de nos exportations en Russie est portée dans les tableaux de notre *Commerce général* pour la même année à 50,525,453 francs seulement. Le tableau suivant, dont nous empruntons les chiffres aux documents officiels russes et français, prouve du reste suffisamment que l'année 1869, de même que l'année 1861, a été exceptionnellement favorable.

IMPORTATIONS DE FRANCE EN RUSSIE

ANNÉES.	DOCUMENTS RUSSES VALEURS OFFICIELLES EN ROUBLES.	DOCUMENTS FRANÇAIS VALEURS ACTUELLES EN FRANCS	
		COMMERCE GÉNÉRAL.	COMMERCE SPÉCIAL.
1861	12.019.338	59.800.000	30.100.000
1862	10.510.898	43.300.000	31.500.000
1863	9.372.417	34.100.000	30.400.000
1864	9.923.179	27.400.000	23.800.000
1865	9.764.318	29.900.000	25.100.000
1866	10.227.860	28.200.000	23.400.000
1867	14.569.044	33.702.785	28.677.751
1868	12.701.565	39.971.629	28.623.095
1869	21.444.194	50.525.453	30.582.212
1870	19.123.918	36.491.210	28.444.381
1871	12.404.712	35.354.117	30.367.395

Les chiffres de la dernière colonne, relatifs à l'exportation de marchandises *françaises ou francisées*, démontrent, mieux encore que ceux du *Commerce général*, que notre exportation en Russie n'a fait aucun progrès appréciable. Est-il besoin de dire que depuis la guerre franco-allemande cette situation ne s'est pas améliorée? Si nous en étions réduits à attendre la publication *Tableau général du commerce de la France pendant l'année 1872*, nous pourrions encore conserver quelque doute à cet égard; mais, grâce aux documents officiels russes, qui sont déjà publiés depuis plusieurs mois, nous pouvons apprécier l'état de nos relations commerciales avec la Russie pendant cet exercice. Les marchandises, importées de France en Russie en 1872, ne forment que 4 1/2 0/0 de la totalité des importations. Au contraire, les importations d'Angleterre et d'Allemagne ont continué à s'accroître. La valeur des produits importés d'Angleterre s'est élevée à 120,066,596 roubles et présente une augmentation de 22,782,552 roubles sur l'exercice 1871. Les importations d'Allemagne ont été d'une valeur de 171,328,419 roubles, ce qui donne une augmentation de 8,812,395 roubles comparativement à l'année précédente. Les Allemands déploient une activité fiévreuse et font des efforts inouïs pour accaparer le marché russe et, tandis que le centre et le nord de l'Empire moscovite sont envahis par leurs produits, l'Autriche exporte dans le midi et dans les possessions russes en Orient des quantités de beaucoup supérieures à celles que mentionnent les dernières publications que nous avons citées. L'Angleterre, la Belgique, la Hollande font aussi dans cette direction des progrès incessants qui témoignent du prix qu'elles attachent au développement de leurs rapports commerciaux avec la Russie; parmi les Etats de grande production, la France seule ne suit pas cette voie, soit par apathie, soit par routine et, surtout peut-être, par ignorance de la situation et de ses avantages.

Au moment où l'on se préoccupe tant, et à si juste titre, de tout ce qui peut favoriser l'essor de notre commerce et de notre industrie, l'étude de la Russie nous semble digne de fixer l'attention de nos lecteurs. Même en dehors du puissant intérêt politique qui milite en faveur du développement de nos relations commerciales avec cet Etat, la connaissance de sa situation économique nous paraît nécessaire au commerce français et à toutes celles de nos industries auxquelles la Russie fournit, soit leurs matières premières, soit un grand débouché pour leurs produits.

II

LES ÉLÉMENTS DE LA PRODUCTION EN RUSSIE

Aperçu des rapports qui existent entre ces éléments.

La Russie est un atelier de production d'une étendue immense, dont le sol possède une réserve naturelle, pour ainsi dire, inépuisable de fertilité et de richesses. Comme tout pays neuf, auquel l'immigration des capitaux et des travailleurs étrangers ne vient pas suffisamment en aide, les éléments de la production ne s'y trouvent pas dans les rapports voulus avec l'exploitation à mettre en valeur. Dans tous les règnes de la nature les richesses abondent, et c'est le capital, le travail et les connaissances, nécessaires pour les féconder, qui font défaut. Ce manque d'équilibre entre les facteurs de la production est encore aujourd'hui le caractère distinctif de la situation économique et sociale de la Russie, malgré les progrès qui ont été faits dans ces derniers temps. Il est le résultat des conditions d'existence du plus jeune des Etats européens, conditions qui ne lui ont pas permis d'accumuler le travail, d'épargner des capitaux. Les 4/5mes de sa population se sont contentés, jusqu'à ces dernières années, de satisfaire, au jour le jour, à leurs besoins les plus élémentaires. Ce n'est guère que depuis l'année 1861 que cet état de choses a commencé à s'améliorer rapidement, avec la grande réforme de l'affranchissement des serfs qui a rendu à une grande partie de la population, jusqu'alors privée de ses droits, la libre évacuation du territoire et la libre disposition du fruit de son travail; avec l'établissement des chemins de fer qui ont amélioré la situation du crédit en donnant à l'agriculture, au commerce et à l'industrie des communications régulières et rapides; enfin avec l'essor qu'ont pris les banques et les institutions de crédit (1864) qui faisaient presque absolument défaut avant cette époque. Grâce à ces progrès et à ceux introduits en Russie par la réforme judiciaire, grâce à la légitime confiance qu'inspirent les richesses naturelles de cet Etat, les capitaux étrangers ont pu prendre dès lors une assez large part à leur exploitation, mais cette participation n'est pas encore suffisante pour rétablir l'équilibre nécessaire et, selon toute prévision, elle est appelée à s'accroître considérablement.

Les forces de travail manquent aussi en Russie, moins peut-être par la quantité que par la qualité et par leur organisation défectueuse. Quoique la population soit clair-semée, puisque la moyenne donne un chiffre 3 fois 1/2 moindre par kilomètre carré que la moyenne de tous les autres pays de l'Europe réunis, ce n'est pas le manque de bras qui se fait sentir le plus vivement; c'est le défaut d'éducation ouvrière, l'absence de spécialité, l'ignorance des procédés de travail et de culture, en un mot le défaut d'acquis et d'organisation, tant au point de vue technique que sous le rapport moral. Et cependant la population russe est une des plus intelligentes, des plus aptes à apprendre rapidement les choses les plus difficiles; elle est, sous tous les rapports, admirablement douée par la nature et sa vigueur corporelle est extraordinaire. Mais ici encore l'homme n'a presque rien fait depuis des siècles pour cultiver ces dons innés qui ne demandaient qu'un peu de liberté et un peu de lumière pour se développer. Aujourd'hui le gouvernement russe et les classes éclairées font de louables efforts pour regagner le temps perdu; mais on conçoit aisément qu'il faille au moins quelques dizaines d'années pour rattraper des siècles, pendant lesquels l'ignorance, la paresse et toutes leurs conséquences inévitables

ont pris racine dans les classes populaires. Celles-ci sont surtout adonnées à la boisson qui atteint les proportions d'un véritable fléau dans quelques provinces et que les rigueurs du climat expliquent jusqu'à un certain point. A côté de l'infériorité de l'éducation des masses, nous devons constater la grande insuffisance numérique de cette classe moyenne, qui fournit, dans les autres pays, les fermiers, les contre-maîtres, les ingénieurs, les fabricants et les commerçants, en un mot ce qu'on pourrait appeler les chevilles ouvrières de la production. L'insuffisance de ces éléments si utiles se fait vivement sentir en Russie, malgré l'immigration d'un certain nombre d'étrangers.

ÉTENDUE ET RÉPARTITION DU TERRITOIRE.

Déduction faite de l'Amérique russe, cédée aux Etats-Unis en 1867, la superficie de l'empire de toutes les Russies est évaluée approximativement à 20.359,163 kilomètres carrés. Ce chiffre, qui ne comprend pas le Turkestan russe, ni les récentes conquêtes dans l'Asie centrale, ni les mers Caspiennes et d'Azof, représente déjà, tel qu'il est, plus du double du territoire de l'Europe entière, plus du 1/7 de la superficie de la terre ferme et près du 1/24 de la surface totale du globe. La Russie d'Europe figure dans ce chiffre

pour.	4.962.460	kilom. carrés.
la Finlande pour . .	376.762	—
la Pologne	125.606	—
le Caucase	437.042	—
la Sibérie	14.456.293	—

La plus grande longueur entre les points extrêmes de la Russie d'Europe, mesurée des frontières de la Norwége à la côte méridionale de Crimée, est de 2,968 kilomètres ; la plus grande largeur, prise entre Kalisch (Pologne) et Zlatooûst (Oural) est de 2,820 kilomètres; enfin la plus grande distance à l'intérieur de l'empire tout entier, mesurée de Kalisch par Moscou jusqu'à Pétropavlosk (Kamtchatka) est de 15,122 kilomètres. Nous citons ces chiffres pour signaler l'un des principaux obstacles qui ont retardé le développement des forces productives du pays: les immenses distances, dont l'empereur Nicolas a pu dire avec quelque raison qu'elles étaient le cancer de ses Etats.

Les frontières russes ont une étendue générale de 47,265 kilomètres, dont 16,324 kilomètres sur la terre ferme et 30,941 kilomètres baignés par les mers. Les frontières de terre sont ainsi réparties entre les Etats voisins de la Russie d'Europe, dont nous avons à nous occuper principalement : Scandinavie, 927 kilomètres; Prusse, 1,306 kilomètres; Autriche, 1,105 kilomètres; Roumanie et Turquie, 505 kilomètres; en tout 3,843 kilomètres. Les frontières maritimes ont ensemble 8,903 kilomètres, dont 2,493 pour les côtes de la mer Baltique, 2,003 kilomètres pour la mer Noire, et 4,407 pour les mers Blanche et Arctique en Europe. Ce développement considérable des frontières maritimes est loin d'être aussi favorable que l'indiquent ces chiffres, à cause des conditions climatériques, de la position géographique et de la configuration des côtes, où les bons ports sont en nombre fort limité. Les îles, qui contribuent généralement à l'enrichissement des côtes, lorsqu'elles se trouvent dans leur voisinage, sont aussi en nombre insignifiant.

Par contre, la Russie possède un très-remarquable réseau de voies de communication fluviales, de canaux et de lacs, auquel les chemins de fer n'ont rien enlevé de son importance. La configuration du sol généralement plat, et dont les proéminences ne s'élèvent pas en général à plus de 250 mètres au-dessus du niveau de la mer, est très-favorable aux routes d'eau navigables, qui (non compris le bassin de la Vistule, en Pologne) atteignent une longueur totale de 34,770 kilomètres, soit 1 kilomètre de route navigable par chaque 142.7 kilomètres carrés d'étendue du territoire et par chaque 1,831 habitants. Les rivières qui ne sont que flottables ne sont pas comprises dans ces chiffres qui témoignent d'une situation très-satisfaisante, surtout si on les compare au développement des voies ferrées qui est trois fois moindre environ. Néanmoins, pour apprécier ces résultats numériques à leur juste valeur, il faut tenir compte de la durée moyenne de la navigation qui, en Russie, n'est que de 239 jours par an ; dans le nord, les communications fluviales ne sont possibles que pendant 6 mois 1/2; dans le midi, pendant 9 mois en moyenne.

La totalité des terres cultivables de la Russie proprement dite (non compris la Pologne et la Finlande), est évaluée à 441,672,500 hectares, répartis comme suit :

Terres de la couronne......	137.199.427	hectares.
— des paysans........	96.374.900	—
— de la noblesse.......	91.426.955	—
Autres propriétés privées...	68.827.500	—
Dépendances des mines.....	18.016.910	hectares.
Terres des colons, des Cosaques, des Juifs, et propriétés privées du gouvernement..	16.705.800	—
Terres des apanages	7.709.772	—
Terrain occupé par les villes.	1.863.805	—

Dans la distribution du sol par rapport à son utilisation pour la culture, les forêts occupent........... 43.00 0/0 de la surface totale.

Les terres non encore cultivées	23.28	—
Les terres labourées....	16.14	—
Les pacages	14.00	—
Les prairies...........	2.33	—
Les terres en jardin....	1.25	—

Ce qui frappe d'abord dans cette répartition du sol, c'est l'immense espace occupé par les forêts qui couvrent 188 millions 1/2 d'hectares et dont l'étendue, par rapport à la superficie totale du territoire, est proportionnellement plus grande qu'en tout autre pays de l'Europe. Ainsi, en Norwége les forêts forment les 39 0/0 de la surface totale; en Suède, 35 0/0; en Autriche, 27 0/0; en Prusse, 22 0/0; en France, 16,2 0/0; en Italie, 15 0/0; en Angleterre, 7,5 0/0 seulement.

L'espace considérable de terres encore incultes, la faible quantité de terres réellement exploitées par l'agriculture, et la proportion insuffisante des prairies doivent ensuite fixer l'attention, comme exerçant nécessairement une influence nuisible sur la production agricole. Cependant, la fertilité du sol des 49 gouvernements de la Russie proprement dite est telle que, malgré les procédés de culture très-primitifs et l'insuffisance des engrais, leur production en blés et pommes de terre dépasse de 20 0/0 les besoins de la consommation locale; 14 gouvernements seulement produisent moins que leur consommation ; tous les autres, et surtout ceux du centre et du midi, situés dans la région « de la terre Noire » donnent d'abondantes récoltes.

Le terrain occupé par les villes se répartit entre 2,000 villes en chiffres ronds, dont 1,000 de premier rang et 1,000 petites villes qui ne sont souvent en réalité que d'assez pauvres villages. A part les deux capitales et Odessa, la Russie d'Europe proprement dite ne compte guère que 15 villes ayant plus de 50,000 habitants et 60 villes de plus de 20,000 habitants. La population rurale, répartie en 80,000 communes, habite 244,927 villages, dont 22,640 de première classe, possédant des églises paroissiales et 182,920 de seconde classe, 2,400 hameaux, 650 colonies, etc., non compris 86,716 maisons isolées.

LA POPULATION RÉPARTIE PAR ÉTAT SOCIAL.

Le nombre des habitants de toutes les possessions russes ne peut être déterminé que d'une manière approximative et doit s'élever aujourd'hui à plus de 84 millions. Les derniers recensements ont donné :

Pour la Russie d'Europe, en 1867.....	63.658.934	âmes.
— le royaume de Pologne, en 1867.	5.705.607	—
— la Finlande, en 1865	1.843.253	—
— la Sibérie et le Caucase, en 1870.	10.583.640	—
— le Turkestan russe environ......	400.000	—

Actuellement la population de la Russie proprement dite doit dépasser 66 millions d'âmes : elle atteint à peine 22 0/0 de la population de l'Europe, tandis que le territoire qu'elle occupe s'étend sur près de la moitié de notre continent. Cette population est répartie d'une manière fort inégale : dans les gouvernements les plus peuplés on compte 48 habitants par kilomètre carré (Moscou, Koursk, etc.), mais la moyenne est de 13 habitants par kilomètre carré et le minimum descend jusqu'à 1 habitant par 2,75 kilomètre carré (Archangel).

Les 63,658,934 habitants de la Russie d'Europe étaient classés en 1867, comme l'indiquent les tableaux suivants, par état social et par religion :

PAR ÉTAT SOCIAL.		PAR RELIGION.	
Paysans............	52.253.697	Grecs orthodoxes..	53.139.247
Habitants des villes.	5.743.880	Catholiq. romains..	2.882.991
Militaires	3.669.739	Mahométans.......	2.358.766
Ecclésiastiques....	624.383	Protestants........	2.234.121
Noblesse héréditaire	533.691	Israélites..........	1.829 100
Nobles. personnelle et fonctionnaires.	303.781	Vieux-Croyants....	922.070
Etrangers.........	108.929	Païens............	255.503
Non dénommés ...	420.834	Arméniens grégoriens	37.136

Les habitants des campagnes forment, comme on voit, les 82 0/0 de la population totale; c'est ce qui explique l'importance exceptionnelle de la réforme qui a aboli le servage en Russie, et l'immense influence que cette réforme, et les conditions dans lesquelles elle s'est accomplie ont dû

exercer sur le développement d'un Etat ainsi composé. Le chiffre de la population qui professe la religion orthodoxe grecque, et dont l'éducation religieuse et morale est, par conséquent, confiée au clergé russe, dépasse 83 0/0 du nombre total des habitants. L'infériorité intellectuelle et morale du bas-clergé russe et son indifférence à propager le peu de lumière qu'il possède, sont malheureusement incontestables ; elles contribuent beaucoup à entraver les progrès de l'éducation populaire, ainsi que l'a constaté le rapport de la commission impériale d'enquête sur la situation de l'agriculture en Russie.

Les tableaux qui précèdent montrent aussi que la bourgeoisie est faiblement représentée dans ce pays, où elle n'atteint pas 8 0/0 de la population.

Enfin on remarque que la population ouvrière, industrielle et minière ne figure pas, dans cette classification, sous une rubrique spéciale; elle est confondue et comprise en majeure partie dans celle des campagnes. D'après un rapport officiel sur l'industrie manufacturière, le nombre d'ouvriers était évalué en 1870 à 463,093, non compris le personnel des fabriques, soumises aux droits d'accise, savoir: 252 fabriques de sucre, 365 fabriques de tabacs, environ 3,000 distilleries, 1,683 brasseries et 413 distilleries d'hydromel. Le nombre des ouvriers des mines était à la même époque de 250,000. On pourrait donc évaluer à environ 1,000,000 la totalité de la population ouvrière non agricole; mais cette évaluation ne serait pas exacte, attendu que le personnel ouvrier d'un très-grand nombre d'établissements industriels est composé de paysans qui y travaillent pendant une partie de l'année, et qui reprennent les travaux des champs pendant la belle saison. Ainsi que nous le disions au début, l'industrie russe ne possède pas encore de classe ouvrière proprement dite, et presque tout est à créer sous ce rapport. L'agriculture elle-même n'est pas beaucoup mieux partagée, quoiqu'elle soit le gagne-pain des 78 0/0 de la population; elle ne dispose que d'un personnel ouvrier flottant, dont l'existence date seulement de l'abolition du servage (1861). Cette réforme, si salutaire en principe, a changé et bouleversé, sans transition suffisante, toutes les conditions économiques antérieures; nous verrons, par la marche de la production agricole, que son premier effet a été de jeter un grand trouble dans le pays, et que son influence bienfaisante commence à peine à se faire sentir treize ans après sa promulgation.

(A suivre.) I. WITOLD.

LES TRAVAUX DES CHAMBRES SYNDICALES DE PARIS.

Dans sa séance du 24 mars dernier, la *Chambre syndicale* de la passementerie, mercerie, boutons et rubans, s'est occupée de la formation d'une liste de commissaires adjoints à titre d'experts, au comité d'expertise légale institué près le ministère de l'agriculture et du commerce.

M. Jumelle, après avoir retracé d'une façon brève l'historique de la question a conclu en ces termes :

« La confection de ces listes d'experts-adjoints, parmi lesquels seront pris ceux que présentera la chambre de commerce à la sanction ministérielle, est un grand pas obtenu dans la voie que poursuivent les chambres syndicales ; ce n'est cependant qu'un avancement un peu lent vers le but final que nous déterminons ainsi : expertises en douane et au ministère, faites gratuitement, rapidement et sciemment ; c'est-à-dire justes, promptes et gratuites ; insistons sur ce mot et n'oublions pas que les experts en douane prélèvent annuellement, avec les amendes et les vacations, une somme énorme sur le commerce d'importation ; n'oublions pas non plus cette vérité qui peut s'ériger en axiome : plus il y a d'importations dans un pays, plus il s'y fait d'exportations. Dès lors, c'est faire œuvre patriotique que de demander à l'administration d'apporter le moins d'entrave possible au commerce d'importation.

» Au surplus, nous avons obtenu que les marchandises sujettes à l'expertise fussent délivrées à l'arrivée moyennant caution des amendes qui pourraient être encourues, et que la douane retînt seulement des échantillons ; nous avons aussi obtenu que la facture du fabricant ou de l'expéditeur, certifiée et légalisée par les agents consulaires du corps d'expédition, servît d'appui à l'assertion faite du prix des marchandises. Nous avons obtenu enfin ces listes annuelles d'experts qui mettront le commerce actif et compétent en contact avec l'administration, ce qui produira un peu plus de lumière. »

M. Haas a envoyé à la *Chambre* de la chapellerie, dont il est vice-président, copie d'une lettre qu'il adresse à ceux de nos députés qui sont membres de la commission de l'enquête ouvrière. M. Haas ne pense point « qu'il puisse » être question de toucher à notre organisation sociale » actuelle, dont la formule peut se traduire ainsi: *A chacun* » *selon ses œuvres.* » Seulement, M. Haas assure que certaines combinaisons pourraient aider au bien-être de l'ouvrier et radoucir des sentiments haineux qu'il nourrit vis-à-vis des capitalistes. A ce point de vue, il recommande le projet suivant, dans la réalisation duquel, comme on le verra, l'Etat et les patrons se trouveraient associés.

Tout patron occupant des ouvriers aura à supporter une contribution spéciale de 20 centimes par ouvrier pour chaque journée de travail effectif. Le montant de cette contribution sera versée à l'ouvrier, avec sa paie habituelle, en une monnaie dont il va être question ci-après. L'Etat délivrerait contre espèces des bons de monnaie, comme il délivre actuellement des timbres-poste, des timbres pour les quittances et les effets de commerce, et c'est avec cette monnaie que les patrons seraient tenus de payer le montant de cette contribution, en appliquant sur les timbres, pour les oblitérer, le nom de l'ouvrier; cette monnaie n'aurait pas cours et serait versée dans des conditions déterminées par chaque travailleur à son crédit dans les caisses de l'Etat, pour constituer le fonds de prévoyance de la classe ouvrière. Au bout de vingt-cinq années de travail, au moyen de cette caisse, l'Etat pourrait servir, à chaque travailleur, une pension viagère de 250 à 300 francs par an, et réserver, à sa mort, pour sa famille, un héritage de 1,500 francs environ.

M. Haas réduit d'ailleurs cet impôt de 20 centimes, qu'il impose aux patrons, à 10 centimes pour les femmes et les travailleurs de la campagne. Il suppose que l'Etat pourrait utiliser les immenses ressources de ces contributions dont il serait le gérant, pour le rachat de nos lignes ferrées et pour le rachat de notre dette.

Nous exposons ici et nous ne discutons pas : sans quoi, tout philanthropique qu'il soit, le projet de M. Haas nous suggérerait des objections assez nombreuses, dont la première serait puisée dans son caractère coercitif, en somme, socialiste si on aime mieux. Ce n'est pas que nous n'apprécions autant que personne « l'immense avantage de la paix sociale » et que nous n'éprouvions le plus vif désir de la voir un jour s'établir sur la base du respect des droits, comme des intérêts, des uns et des autres. Seulement, le socialisme, qu'il soit conscient ou inconscient, nous paraît être le pire des agents à employer pour une telle œuvre.

Dans sa séance du 15 avril dernier, le *Syndicat général* a entendu une communication des fondateurs d'une *Société de patronage des condamnés libérés*, communication dont M. de Lamarque s'est fait l'interprète.

Voici en quels termes M. de Lamarque a défini le but de la *Société* dont il est membre, et sollicité le concours des chambres syndicales.

« Tous ceux qui étudient de près notre société sont frappés des périls que lui font courir les repris de justice. Tous les ans nos prisons rejettent au milieu de nous environ 160,000 individus plus ou moins flétris par des sentences de condamnation. Ce sont là ces recrues de l'armée du mal qui va grossissant d'année en année, et qui menace continuellement notre sécurité. Quel moyen doit-on employer pour se préserver autant que possible de ses atteintes? Il faut lui enlever, à l'aide du patronage, tous les individus qui sont susceptibles d'être ramenés dans les voies de l'honneur. Telle est la tâche difficile entreprise par la Société générale. Elle se propose d'étendre son action sur toute la France avec le concours de comités départementaux. Elle désire pouvoir offrir du travail à tous les libérés présumés amendés, bien qu'elle sache malheureusement qu'un petit nombre seulement voudra profiter de ce bienfait. Quant à ceux qui le repousseront afin de continuer leur vie de paresse, de vice et de crime, ils se signaleront d'eux-mêmes aux rigueurs des lois, et, lorsqu'il sera bien démontré qu'ils sont les ennemis irréconciliables de l'ordre social, le législateur, avec l'approbation des gens de bien, pourra édicter contre eux les mesures les plus sévères, la transportation ou la réclusion perpétuelle.

» Le patronage existe depuis plus d'un demi-siècle aux Etats-Unis d'Amérique, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Italie, et partout on se loue des résultats qu'il produit. La France, qui a toujours si puissamment contribué aux progrès de la civilisation. à toutes les époques de notre histoire, ne voudra pas rester en arrière de ces pays. La Société générale a déjà reçu du public parisien, et principalement du haut commerce, des marques éclatantes de sympathie. Aujourd'hui, elle vient, par l'organe de l'un de ses membres, solliciter l'appui des chambres syndicales,

afin qu'à l'aide de leurs recommandations elle puisse procurer du travail à ceux de ses patronnés qu'elle jugera, après une enquête minutieuse, dignes de cette assistance.

Il va sans dire que le président de la réunion, M. Berthaud, vice-président du syndicat général, a remercié M. de Lamarque de son intéressante communication, et lui a promis d'appeler sur la question qui en faisait l'objet l'attention des diverses chambres syndicales. Tous les assistants ont été de cet avis.

Nous avons déjà eu l'occasion de constater, dans nos colonnes, le projet d'une école d'*apprentis de l'industrie parisienne*, mis en avant par la *Chambre* de la tabletterie. Ce projet a reçu le meilleur accueil de toutes parts. La grande presse de Paris ne lui a pas marchandé son concours, et, de leur côté, les chambres syndicales semblent très-disposées à le favoriser. Déjà la *Chambre* du papier, par l'organe de son président M. Havard, lui a donné une adhésion cordiale, qui s'est manifestée par une première liste de souscriptions. Naturellement la *Chambre* de la tabletterie, promotrice de l'idée, n'était pas restée en arrière. Elle avait apporté son concours financier en même temps que son initiative morale.

Toutes les chambres syndicales de Paris ont tenu, le 4 mai courant, leur assemblée générale, sous la présidence de M. Pariot-Laurent, président du syndicat général, assisté de M. Duménil, Guérin-Brécheux, Havard, Hiélard, Marienval, vice-présidents ; Nottelle, Sriber et Turney, secrétaires.

M. Pariot-Laurent a ouvert la séance par une allocution, qu'ont accueillie de vifs applaudissements et dont nous reproduisons les extraits suivants :

« La véritable force de notre association réside dans les chambres syndicales. L'organisation de l'industrie parisienne a donc été, cette année comme toujours, l'objet de nos soins et de nos efforts.

» Six nouvelles chambres ont été constituées, savoir : pour la bijouterie imitation ; la boucherie en gros et les commissionnaires en bestiaux ; les laitiers en gros et nourrisseurs ; change et banque ; les marchands de chevaux ; les instruments et appareils de chirurgie.

» Toutefois, quelques-unes de nos anciennes chambres ayant cessé de fonctionner, ou s'étant séparées de nous, le nombre de nos chambres syndicales reste le même que l'année dernière.

» Le nombre des affaires renvoyées à l'examen des chambres syndicales de l'*Union*, du 1er avril 1873 jusqu'au 1er avril 1874, a été de 1,150.

1° Du tribunal de commerce de Paris.......	1,050
2° Affaires venues à l'amiable.............	25
3° Affaires renvoyées par la justice de paix..	72
4° Du tribunal civil de Paris..............	2
5° Du tribunal de commerce de Versailles.	1
TOTAL.....	1,150

Affaires conciliées........................	849
Id. ayant nécessité un rapport au tribunal.	286
Rapports déposés aux justices de paix......	14
Sentence arbitrale déposée au tribunal civil.	1
TOTAL.....	1,150

» Les droits de chambre perçus sur toutes affaires ont été de 5.508 fr. 50, ce qui donne une moyenne de 4 fr. 79 pour chaque affaire.

» Le droit de chambre est de 6 fr. La moyenne est au-dessous de ce chiffre parce que les arbitres ont le droit, suivant les circonstances, et pour faciliter les arrangements, de diminuer ou même de supprimer le droit de chambre, surtout lorsqu'il s'agit d'affaire de minime importance. Ces droits sont perçus pour les frais généraux et ils sont si modiques que nous pouvons dire encore une fois que la justice des chambres syndicales est gratuite : c'est une des gloires que revendique notre Société, d'avoir fondé l'arbitrage gratuit.

» J'appellerai votre attention sur une question qui nous touche tous au plus haut degré : je veux parler de la question des apprentis.

» L'ouvrier surtout y est intéressé. Dans l'ancienne société, sous l'empire des maîtrises et des jurandes, le travail était asservi, les industries étaient circonscrites par des limites qu'on ne pouvait franchir. L'ouvrier restait attaché à une industrie, comme le serf à la glèbe, et il ne pouvait devenir maître qu'en surmontant de nombreux obstacles ; mais l'ouvrier faisait partie de la corporation, il formait une unité et n'était pas isolé comme aujourd'hui.

» Avec la liberté illimitée dont jouit le travail, l'ouvrier ne se rattache à rien ; il change ou peut changer chaque jour d'industrie. Comment avoir avec ce système de bons ouvriers ? En formant des écoles d'apprentis, nous apporterons un remède à ce mal. Nous aurons des ouvriers honnêtes et capables ; ce serait, sans contredit, le moyen le plus heureux et le plus efficace d'établir d'utiles relations entre les patrons et les ouvriers et de résoudre le problème difficile dont nous cherchons la solution.

» Il ne suffit pas à un peuple qui aspire au premier rang dans le monde commercial d'avoir des ouvriers habiles et laborieux, des fabricants sans rivaux, il faut encore qu'il écoule ses produits.

» Il ne faut pas se proposer la gloire comme unique but dans nos luttes industrielles ; il faut qu'elle soit accompagnée de profits ; il faut que le commerce soit pour la France, non-seulement un instrument de civilisation dans le monde, mais aussi un instrument de fortune pour elle-même. Nous l'avons dit souvent dans *l'Union nationale* ; nous avons souvent fait étudier la question vitale des débouchés du commerce français. Notre voix a sans doute été entendue, car deux de nos ministères, celui du commerce et celui des affaires étrangères, viennent de nommer une commission chargée d'étudier les moyens de développer le commerce extérieur de la France. »

La parole a été donnée ensuite à M. Turney, secrétaire, qui a lu le rapport sur les travaux de l'exercice. Nous en reproduisons quelques passages :

» Nous avons demandé que les expertises en douane soient désormais confiées à des arbitres choisis sur la présentation des groupes professionnels. Nous sommes heureux de vous dire qu'il a été fait droit à notre requête, et que chacune de nos chambres a été invitée à dresser, par spécialité, une liste de noms, parmi lesquels sera désigné, pour chaque cas particulier, un négociant compétent pour arbitrer entre l'administration et l'importateur.

» Voilà un premier pas de fait, et nous attendons de bons résultats de cette réforme encore toute récente. Mais, pour qui connaît par expérience les pertes de temps et les difficultés de toute nature qu'entraînent les formalités de douane, il doit être évident que nous ne pouvions limiter à ce seul point nos observations, et qu'une étude sérieuse et approfondie s'imposait à nous, aujourd'hui surtout que de douloureuses nécessités ont aggravé et multiplié les exigences du fisc. C'est donc dans son ensemble que la question d'application a été examinée, et plusieurs de nos séances ont été consacrées à la discussion du rapport présenté par une commission spéciale.

» L'exercice de la préemption et le mode d'expertise, tant sur l'espèce que sur la valeur, ont surtout paru vexatoires ; la prime attribuée par l'administration à ses agents vérificateurs a semblé de nature à surexciter dangereusement un zèle par lequel les négociants sont trop souvent exposés à perdre un temps précieux. Enfin, désireux que le commerçant honnête, dont la déclaration est loyale et consciencieuse, soit protégé contre des tracasseries subalternes, nous nous sommes trouvés unanimes à demander que les intérêts du Trésor soient conciliés avec une grande facilité dans les relations internationales. C'est, en effet, une vérité élémentaire que la multiplication des échanges avec l'étranger est le moyen le plus efficace de rendre au commerce et à l'industrie de la France l'activité et l'élasticité nécessaires pour supporter sans fléchir les charges de toute nature dont une si grosse part leur incombe.

» Trouver ou créer ses débouchés, c'est le rôle du commerce ; et si l'Angleterre a pris sur ses rivales une avance si considérable, elle le doit surtout à l'esprit d'entreprise de ses négociants, constamment à la recherche de régions inexplorées où ils fondent des comptoirs et déversent le trop-plein de ses manufactures. Lorsqu'ils se sont emparés de la place, ils s'y établissent solidement et il devient difficile de lutter avec eux ; car les meilleures chances, comme les meilleurs morceaux, sont pour les premiers arrivés.

» A diverses reprises, votre syndicat général s'est efforcé de stimuler l'initiative du commerce français et de l'inciter, en dehors des sentiers battus, à l'exploitation de contrées où nos produits pourraient devancer leurs similaires étrangers ou entrer avantageusement en concurrence avec eux. L'Inde, le Japon, la Chine ont tour à tour été l'objectif de projets soigneusement élaborés, à la réalisation desquels a manqué un concours suffisant.

» Les rapports entre ce que l'on est convenu d'appeler le travail et le capital sont depuis longtemps un grave sujet de sollicitude ; ils appellent à juste titre l'examen calme et impartial du philosophe, de l'homme d'Etat, du chef de maison, car ils ont un intérêt toujours actuel au double point de vue industriel et social. La formule défi-

nitive qui doit les résoudre est le secret de l'avenir ; peut-être sera-t-elle multiple comme les conditions où se présente la question ; peut-être encore n'aura-t elle, en dernière analyse, rien d'absolu.

» Nous ne saurions manquer de recommander encore ce problème à vos méditations, aujourd'hui qu'une enquête ouverte dans nos diverses chambres doit faire connaître le sentiment pratique de chacun de nos groupes sur un point important que nous nous sommes bornés à étudier théoriquement. Nous voulons parler de la convenance et de l'avantage que chaque syndicat professionnel peut voir, ou ne pas voir, à se mettre en relations permanentes avec le syndicat correspondant ouvrier.

» Plusieurs d'entre nous ont salué de vives sympathies la constitution de ces syndicats ouvriers appelés, suivant eux, à faire surgir et discuter à ciel ouvert des griefs et des aspirations qui, jusque-là, fermentaient dans de dangereuses ténèbres ; ils y ont vu le corollaire et le complément logique de nos chambres syndicales, une légitime satisfaction donnée au principe d'égalité qui régit nos sociétés modernes.

» D'autres, au contraire, ont assisté avec inquiétude et regret à un développement qui leur semblait ne présager que luttes et résistances, et présenter un danger menaçant pour la liberté individuelle du travail.

» Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence d'un fait accompli : plusieurs chambres ouvrières existent ; d'autres sont en formation, et il ne nous reste plus qu'à décider s'il est désirable ou non d'entrer avec elles en rapports suivis. »

» Dans nos réunions, l'affirmative a été soutenue par divers orateurs qui considèrent cette entente comme indispensable pour rapprocher deux éléments entre lesquels existerait, à l'état latent, un antagonisme plein de périls. Ce n'est, disent-ils, que par un contact plus intime que peuvent apprendre à se connaître et s'estimer réciproquement ceux qui se regardent comme des ennemis, tandis que leurs intérêts bien compris sont étroitement liés et solidaires. De ce contact naîtront tout d'abord des conseils de famille, composés en nombre égal de délégués patrons et de délégués ouvriers, qui, au point de vue de la conciliation, rendront les mêmes services que nos chambres syndicales dans les litiges entre commerçants. Et, pour démontrer que ce n'est pas là une utopie ou tout au moins un projet difficilement réalisable, on citait une ou plusieurs industries où ces comités d'arbitrage ont déjà fonctionné avec les meilleurs résultats.

» Une opinion contraire a été développée : on a objecté que nos chambres syndicales, constamment restées étrangères à toute réglementation du travail, commettraient une faute lourde en reconnaissant et consacrant par leur adhésion une organisation toute de combat, aussi funeste à l'indépendance des ouvriers qu'à celle des patrons ; que la juridiction paternelle des prud'hommes remplissait déjà, à la satisfaction générale, le rôle réservé aux nouveaux comités d'arbitrage proposés ; qu'enfin, ce qui se passe dans un grand pays voisin où, depuis quelques années, se succèdent des grèves formidables, était un salutaire avertissement dont il importait de faire son profit.

» Tout en exprimant un vœu favorable, le syndicat général n'a rien voulu préjuger avant d'avoir été éclairé par une discussion large et complète. Lorsque chaque chambre aura exprimé son opinion réfléchie, la question nous reviendra, et nous chercherons à la résoudre au mieux, convaincus que les avis qui nous seront transmis, dans l'un ou l'autre sens, auront été inspirés par une sincère sympathie pour l'intelligente population de nos ateliers. »

LE TARIF DES ÉTATS-UNIS.

Le comité des voies et moyens, *The Committee of Ways and Means* du Congrès des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, s'est fort occupé, ces derniers jours, d'entendre les observations qu'on est venu lui faire sur un nouveau tarif projeté des droits à l'importation. Depuis quelque temps déjà, les droits protecteurs avaient été abaissés de 10 0/0. Mais, dans la session actuelle du Congrès, il a été introduit un bill qui propose de les relever à leur ancien taux, et c'est là-dessus que le Comité des voies et moyens a tour à tour entendu des protectionnistes, qui se sont fait les avocats fervents de la mesure, et des consommateurs d'acier qui, au contraire, ont plaidé la cause de la réduction des droits actuels. Aussi bien, n'y a-t-il pas lieu de s'attendre, de la part du Congrès, à une solution immédiate : le bill est venu tardivement, et le Congrès, dans sa session actuelle, ne trouvera pas tout le temps nécessaire à son examen approfondi.

Il n'est pas inutile, cependant, dit le *Times*, de relever les renseignements produits de part et d'autre, parce qu'il y en a d'intéressants et qui établissent les étroites relations qui existent entre la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies.

M. Joseph Wharton, de Philadelphie, qui possède la seule mine de nickel existant aux Etats-Unis (elle est située dans le comté de Lancastre, Pennsylvanie), tout en se désintéressant pour son propre compte de la surélévation en projet, a dit au comité qu'il considérait cette surélévation, envisagée à un point de vue général, comme très-avantageuse aux intérêts de son propre pays. Un autre grand industriel de Philadelphie, le général Robert Patterson a pensé que la dernière crise financière des Etats-Unis avait eu pour effet de stimuler l'activité des manufacturiers anglais ; selon lui, la situation des manufactures de coton et de celles de la laine, en Amérique, en était devenue si mauvaise qu'en ce qui le touchait, il céderait volontiers ses établissements à moitié de leur valeur. Il a même parlé de les fermer bientôt. Quant à M. Reeves, maître de forges, autre grand industriel de Pennsylvanie, il a constaté l'état très-languissant des industries du fer et de l'acier, mais en attribuant plutôt cet état de choses à la dernière crise financière des Etats-Unis qu'à la compétition étrangère.

M D. D. Dana, de Boston, à ce même propos, a soutenu que les droits d'importation sur l'acier, qui sont aujourd'hui *ad valorem*, devraient être convertis en droits *spécifiques*. A l'appui de cette opinion, il a dit que l'acier d'Angleterre était indispensable aux producteurs américains, la qualité de l'acier fabriqué aux Etats-Unis n'étant pas telle qu'elle permît à ces industriels de fabriquer des haches, des scies, des faux, des outils, de façon non-seulement à rivaliser heureusement avec l'étranger, mais encore à satisfaire l'acheteur indigène. En outre, selon M. Dana, les métallurgistes américains se trouveraient dans l'impossibilité absolue d'exporter plusieurs articles par le prix excessif de la seule qualité d'acier dont ils puissent faire usage, tandis qu'en ce qui regarde les articles que l'étranger demande, les droits actuels sur la matière première en restreignent le débouché.

M. George Barnes, de Syracuse, dans l'Etat de New-York, qui fabrique des coupoirs à l'usage des machines dites *moissonneuses*, déclare qu'il emploie trois cents ouvriers dans son usine et qu'elle consomme, annuellement, trois cents tonnes d'acier.

Il a soin de se précautionner, un an d'avance, pour son approvisionnement d'acier ; mais il éprouve des difficultés constantes quant au règlement des prix, la fixation de ces prix dépendant d'une circonstance éventuelle, la quotité des droits fiscaux établis sur la base *ad valorem*. Dans la pensée de M. Barnes, le Congrès ferait donc sagement, s'il remplaçait le droit *ad valorem* sur les aciers par un droit spécifique, en même temps que modéré ; alors les producteurs américains se trouveraient en état, grâce à leur habileté supérieure dans la fabrication, de faire face à la concurrence étrangère. La fabrication de l'acier, dit-il, n'est pas tant une affaire d'habileté que de méthode, et avec du temps l'on pourrait arriver à faire d'aussi bons articles qu'en Angleterre. Déjà, il était arrivé que des couteaux américains avaient valu ceux de l'Europe. Par malheur, ce n'avait été que par exception ; et la prévention contre l'acier américain est telle, ajoute M. Barnes, que nos clients nous obligent à fabriquer avec de l'acier anglais.

M. William H. Weed, de Cohoes (New-York), se félicite de l'exportation des haches et des outils qu'il fabrique. Il employait beaucoud d'acier d'origine américaine, mais, en fin de compte, il trouvait plus avantageux de mettre en œuvre l'acier d'origine anglaise, quoique son prix vénal fût de 25 0/0 supérieur. D'après M. Weed, les neuf dixièmes des haches dont on se sert dans son pays étaient faites d'acier anglais ; en outre, beaucoup d'aciers prétendus américains ne seraient que des aciers anglais, provenant des mêmes matières premières étrangères que dans le Royaume-Uni. M. Weed s'est prononcé en faveur des droits spécifiques, en vertu des mêmes raisons et pour les mêmes motifs que M. Barnes et M. Dana. Il a conclu en disant que si les Américains pouvaient se procurer du fer suédois, ils ne fabriqueraient pas de moins bon acier que les Anglais eux-mêmes, et que la suppression des droits qui, à cette heure, frappent les fers de Suède, aurait certainement une heureuse action sur la prospérité industrielle du pays. Les droits *ad valorem* n'ont

pas trouvé davantage un champion dans M Wallace Barnes, de Bristol, dans le Connecticut, fabricant de ressorts d'horloges.

M. J. W. Hubbard, de Waterville (Maine), qui fabrique des faux et des haches, a déclaré que ses faux étaient pour la plupart en acier anglais; quelques-unes en acier allemand. Il a été d'avis que ses compatriotes pourraient faire un acier égal à celui des Anglais; il a demandé un droit spécifique, mais réduit sur les aciers de provenance exotique. Tel a été aussi le vœu de M. Henri Crossman, du Massachusetts, fabricant d'instruments tranchants. Avec les droits actuels, il lui était impossible de soutenir la concurrence avec les manufacturiers de Sheffield. M. Richard Back, fabricant de ciseaux et de tarières, du Massachusetts également, a représenté que, grâce au tarif actuel, les Anglais pouvaient offrir, sur le marché américain, leurs produits à un prix de 10 ou 15 0/0 au-dessous des prix américains. M. Taff, importateur à Boston, partisan lui aussi des droits spécifiques, voudrait les voir réduire à 2 ou 2 1/2 cents, tout au plus, par chaque livre de matière première. Ce serait, d'après M. Charles Converse, de Norwich (Connecticut), un très-bon moyen de stimuler l'exportation des armes fabriquées aux Etats-Unis. Ces armes sont aujourd'hui particulièrement recherchées dans l'Amérique du Sud, et si les prix de l'acier pouvaient s'abaisser de 5, de 10, de 15 0/0, elles rencontreraient vraisemblablement la même faveur dans tous les autres pays.

Tel est l'ensemble des dépositions portées devant le *Committee of the Ways and Means* par les avocats des faibles tarifs douaniers. Il a plus tard entendu les champions du protectionnisme. Ceux-ci ne veulent pas de réduction dans les tarifs ; ils repoussent aussi la conversion des droits *ad valorem* en droits *spécifiques*. Avant l'année 1860, ont-ils dit, la possibilité de fabriquer l'acier aux Etats-Unis n'était pas démontrée : depuis cette époque et surtout depuis l'accroissement des droits d'importation, cette fabrique a pris un développement considérable. Elle est représentée par 34 usines, situées dans neuf Etats, usines qui emploient des milliers de bras et dont l'importance se chiffre, en capital, par des millions de dollars. En 1873, la production de ces établissements réunis s'est élevée à 44,000 tonnes, dont 36,000 de produits moyens ou faibles, et 7,700 du meilleur des aciers. La dernière année fiscale a vu l'importation de 21,000 tonnes d'acier, dont 2,100 de la plus haute qualité.

Quant à la conversion des droits *ad valorem* en droits *spécifiques*, ces mêmes personnes s'y opposent parce qu'elle aurait, selon eux, pour conséquence d'exhausser les taxes que supportent les aciers de qualité inférieure, dont l'industrie américaine fait un si large usage, surtout pour les instruments agricoles et dont l'importation, par conséquent, dépasse de beaucoup celle des qualités supérieures. Elles ajoutent que la réduction de droits proposée pour ces dernières qualités nuirait sérieusement à cette branche de leur industrie. Enfin, à les en croire, les partisans des droits réduits ne représenteraient qu'une faible minorité parmi ceux qui emploient l'acier en Amérique.

En dernier lieu, les protectionnistes ont rédigé un mémoire, pour être soumis au Congrès : ils y demandent qu'on ne réduise pas les droits, et ils l'ont revêtu de six cents signatures, provenant des fabricants qui emploient l'acier et des négociants en cet article.

LA PROPRIÉTÉ ET LES GRANDS PROPRIÉTAIRES EN ÉCOSSE.

On connaît peu, en France, ou mal, la valeur territoriale de l'Ecosse, et l'on ne s'y doute guère des revenus énormes que certains grands propriétaires perçoivent de leurs biens. Notre travail a pour but de combler cette importante lacune.

La superficie du sol possédé, en Ecosse, est de 18,946,695 acres ou 7,578,680 hectares, sans y comprendre l'espace occupé par les chemins de fer, les canaux, les voies parcourues par les conduites de gaz ou d'eau et les tramways. Le nombre total des possesseurs du sol est de 131,530, et le revenu qu'ils en retirent en 1873 est de 467,470,100 francs.

Depuis dix-huit ans, de 1855 à 1872, le revenu des propriétés écossaises a acquis une très-notable augmentation, ainsi que nous le démontrons dans le tableau suivant :

Noms des Comtés.	Revenu foncier en 1855 en francs.	Revenu foncier en 1872 en francs.	Augmentation en 18 ans en francs.
Aberdeen	17.955.150	26.913.150	8.958.000
Argyll	7.280.900	10.704.850	3,423.950
Ayr	18.089.400	24.641.660	6.552.200
Banff	4.021.825	5.391.175	1.369.350
Berwick	7.274.875	9.063.600	1.788.725
Bute	1.339.175	2.154.425	815.250
Caithness	2.347.675	3.422.125	1.074.450
Clackmannan	1.663.775	2.390.050	726.275
Cromarty	245.675	299.125	53.450
Dambarton	4.073.600	7.171.000	3.097.400
Dumfries	8.836.075	12.352.825	3.516.750
Edinburgh	31.940.425	52.584.875	20.644.450
Elgin	3.402.575	4.427.650	1.025.075
Fife	16.672.525	21.395.075	4.722.550
Forfar	16.203.975	28.164.600	11.960.625
Haddington	7.042.625	8.363.600	1.320.975
Inverness	5.591.375	8.477.300	2.885.925
Kincardine	4.010.975	5.424.600	1.413.625
Kinross	1.158.850	1.507.375	348.525
Kirkcudbright	5.477.725	8.253.700	2.775.975
Lanark	53.284.225	91.287.050	38.002.825
Linlithgow	3.420.575	5.318.875	1.898.300
Nairn	687.000	971.725	284.725
Orkney et Shetland (Iles)	1.613.300	2.402.400	789.100
Peebles	1.987.275	2.943.725	956.450
Perth	18.393.175	22.576.975	4.183.800
Renfrew	13.021.100	23.187.100	10.166.000
Ross	4.370.200	6.254.475	1.904.275
Roxburgh	7.910.475	10.175.925	2.265.450
Selkirk	1.488.850	2.839.675	1.350.225
Stirling	8.016.050	10.658.550	2.642.500
Sutherland	1.183.275	1.745.950	562.675
Wigtown	4.268.625	5.595.225	1.326.600
	284.253.300	429.059.750	144.806.450

Comme on le voit, pendant cette période de 18 ans, le revenu foncier s'est accru d'environ 8,045,000 francs par année, et c'est dans les comtés d'Aberdeen, d'Ayr, d'Edinburgh, de Forfar, de Lanark et de Renfrew que la plus-value des terres est surtout marquée.

Parmi les grands propriétaires, il en est quelques-uns qui possèdent une étendue de terrain véritablement fantastique, notamment le duc de Sutherland, maître souverain de 1,176,574 acres de superficie, soit 470,630 hectares (2 acres 1/2 égalant un hectare). Il n'est cependant pas le plus riche, loin de là, car ses terres sont situées, au nord extrême de l'Ecosse, dans une des parties les plus rocheuses et les moins fertiles du pays ; c'est ce qui explique l'accroissement modéré (562,675 francs) du revenu de ses propriétés pendant les 18 années précitées. Du reste, nous croyons très-intéressant et très-nouveau de dresser ici la liste des plus gros propriétaires terriens d'Ecosse, avec l'indication de la quantité d'acres qu'ils possèdent et du revenu moyen annuel qu'ils retirent de leur exploitation. Nous avons laissé de côté les revenus inférieurs à *400,000 francs*, quoiqu'ils soient cependant assez nombreux, et nous avons converti, pour la commodité du lecteur, les acres en hectares et les livres sterling en francs.

Noms.	Nombre d'hectares.	Revenu annuel en francs.
Duc de Sutherland	470.630	1.428.675
Comte de Breadalbane	183.344	1.457.300
Duc de Buccleugh	172.940	4.603.550
Sir J. Matheson	169.824	487.200
Comte de Seafield	122.360	1.797.100
Duc de Richmond	107.707	1.509.450
Comte de Fife	101.126	1.807.800
M. A. Matheson	89.065	559.650
Duc d'Athole	77.990	1.018.950
Duc d'Argyll	70.045	1.271.075
M. Baillie de Dochfour	66.259	439.525
Lord Lovat	64.630	703.700
Duc d'Hamilton	59.176	2.851.825
Comte de Dalhousie	55.200	1.476.275
Comte de Stair	46.500	1.721.150
M. Gordon de Cluny	43.013	635.025
Duc de Portland	42.582	1.038.175
Comtesse de Home	41.563	1.431.725
Duc de Montrose	41.504	627.475
Marquis de Bute	37 268	1.194.300
M. Malcolm de Potalloch	33.032	455.000
Marquis d'Ailsa	30.406	895.625
M. Morrison d'Islay	26.800	410.975
Comte d'Airlie	26.236	541.600
Comte de Wemyss	22.863	1.270.650
Duc de Roxburgh	20.172	1.095.500
	2.222.255	32.729.275

Ainsi, voilà *vingt-six* personnes qui se partagent, à elles seules, presque le *tiers* de la surface productive de l'Écosse, soit 2,222,255 hectares, avec un revenu de 32,729,275 francs! N'est-ce pas prodigieux ? Et si l'on compare à ces colossales fortunes, produit du sol, celles de nos plus riches propriétaires de France, nous ne pensons pas que l'avantage soit pour eux. On citait, il est vrai, il y a 25 ans, le marquis d'Aligre pour ses vastes biens fonciers; mais ces hautes situations sont tout à fait exceptionnelles chez nous, tandis qu'en Ecosse, on compte 75 propriétaires qui possèdent chacun plus de *seize mille* hectares de terres, en dehors des 26 privilégiés dont nous avons donné les noms.

Nous ne parlons pas des valeurs de portefeuille qui doublent, et parfois triplent les revenus de ces nababs écossais; c'est ainsi que le duc de Buccleugh, dont les terres seulement lui donnent, chaque année, une moyenne de 4,600,000 francs, passe pour avoir plus de *dix millions de rente*. Et dire que l'Angleterre offre un assez grand nombre de fortunes plus considérables encore que celles que nous venons d'énumérer pour l'Ecosse! Quant à l'Irlande, à part de rares exceptions, sa richesse territoriale est loin d'avoir de pareils représentants.

Bon S. DE LAPEYROUSE,
Consul de France.

LES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT ET DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Il a été présenté dernièrement à la Chambre un rapport sur les travaux de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous empruntons au *Journal des Débats* une analyse de ce document.

« Les incendies de la Commune avaient fait tout disparaître dans l'hôtel des deux Caisses dont il s'agit, qu'une même administration gouverne. Il a fallu tout reconstituer. Les transcriptions ordonnées dans toute la France sur les registres des finances conservés, soit aux trésoreries et aux recettes, soit dans les préfectures et les sous-préfectures, ont permis de mener de front le travail du rétablissement des comptes de l'amortissement et des dépôts et des matériaux sur lesquels la Cour des comptes travaille. Il ne reste plus trace aujourd'hui de la destruction qui semblait avoir tout anéanti, et on peut admirer que la bonne organisation des services financiers du pays ait rendu ces résultats possibles.

L'une des deux Caisses semblerait n'avoir plus de raison d'être en ce moment-ci, l'amortissement de nos dettes ne consistant plus que dans un remboursement annuel à faire à la Banque sur son compte spécial d'avances; mais il n'est pas probable, ces remboursements achevés, que l'Etat renonce, même provisoirement, à toute espèce d'amortissement de la rente consolidée, et il est à espérer que la France sera alors assez sûre de sa fortune pour y pourvoir. La Caisse d'amortissement ne sera donc probablement pas complétement supprimée, quoique le système d'amortissement créé par la loi du 11 juillet 1866 n'existe plus. Son rôle n'est d'ailleurs pas fini, même à présent, car il n'a rien été décidé encore sur l'emploi des fonds, c'est-à-dire des rentes et des arrérages qu'elle possède, quoique ces fonds figurent aux recettes du compte de liquidation. Elle a du moins à encaisser des arrérages tant que la question de cette affectation ne sera pas réglée.

De 1867 à 1871, en quatre ans et quelques mois, la Caisse d'amortissement a employé 99,345,951 fr. 65 c. de capital à racheter 4,404,287 fr. de rente. Il n'y avait alors que du 3 0/0. Les rachats ont été faits à 69 fr. 02 c., en 1867; à 70 fr. 11 c., en 1868; à 71 fr. 47 c., en 1869; à 65 fr. 66 c., en 1870, et enfin, en 1871, à 53 fr. 15 c. (cours moyen).

La Caisse d'amortissement est aussi chargée d'exécuter l'annulation des rentes qui lui sont transférées par la Caisse des retraites pour la vieillesse, en compensation de rentes viagères inscrites au Grand-Livre; ce service motiverait encore, à la rigueur, le maintien de son existence.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des opérations de la Caisse dite spécialement Caisse des dépôts et consignations, qui sont bien plus nombreuses, mais il faut au moins montrer comment elles ont subi l'influence des événements.

Sauf celles qui sont relatives aux immeubles, — car depuis quelque temps la furie des expropriations s'était un peu calmée, — les consignations n'avaient cessé de s'accroître jusqu'en 1869. Le solde était de 181,865,179 fr. 67 c. au commencement de 1870. Il a peu varié depuis, car à la fin de 1872 il est encore de 174,121,811 fr. 90 c.; mais au lieu d'entrées et de sorties touchant au chiffre de 100 millions on a eu, en 1870, 69 millions de recettes et 78 millions de dépenses; en 1871, 45 millions 1/2 de recettes et 40 millions de dépenses; et en 1872 79 millions 1/2 de recettes et 84 millions 1/2 de dépenses. La reprise des travaux était déjà sensible en 1872, et les comptes des consignataires se trouvaient alors revenus au nombre de 100,000 environ, dont 60,000 reconstitués et 40,000 nouveaux.

La décroissance des dépôts volontaires était à désirer en 1868, année où la Caisse avait un solde de 88 millions. On réduisit tout exprès le taux de l'intérêt servi, et, dès la fin de 1869, le solde n'était plus que de 18 millions. On considère comme normal un fonds de dépôt de 10 à 12 millions. En 1871, les fonds déposés obligatoirement pour garantir des émissions passagères de monnaie de papier, faites par divers établissements, ont grossi passagèrement l'encaisse de 20 millions. Ces fonds retirés, les dépôts volontaires n'ont pas dépassé 9 millions en 1872, y compris ceux des établissements publics, dont les comptes, au nombre de 1,569, ont dû être tous reconstitués.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler des mouvements des caisses d'épargne durant les dernières années. Le solde des dépôts de cette provenance n'a cessé de fléchir depuis 1870, les versements devenant moindres et les demandes de remboursement s'augmentant toujours.

La Caisse a dû, pour payer, prendre diverses mesures dilatoires, mais elle n'a pas aliéné les valeurs représentant la créance de l'épargne. Le concours de la Banque l'a tirée d'embarras. La Banque lui a prêté, de 5 1/2 à 6 1/2 0/0, l'argent nécessaire, contre dépôt de rentes et d'obligations. Si la différence de l'intérêt a coûté 844,000 fr., l'Etat n'y a rien perdu; c'est le compte spécial de réserve des caisses d'épargne qui en a fait les frais. Cette réserve, créée en 1860, est aujourd'hui riche d'un capital de plus de 21 millions; elle est de nature à diminuer de beaucoup, sinon entièrement, les inquiétudes qu'on pourrait concevoir dans l'hypothèse, du reste inadmissible, d'une liquidation soudaine du compte général des caisses d'épargne.

Au commencement de 1870, la Caisse ou le Trésor avait à servir 2,302 pensions de retraite aux sociétés de secours mutuels. A la fin de 1872, ce nombre était de 3,927. Avec les capitaux réservés en cas de décès, l'avoir des fonds de retraite était, à cette date, de plus de 20 millions. Cet avoir grossit toujours. Les dépôts libres des sociétés ont, au contraire, diminué en 1870 et 1871. Le montant s'en est relevé depuis; il est d'environ 5 millions.

On remarque les mêmes décroissements, plus sensibles encore dans les comptes des versements reçus par la Caisse des retraites pour la vieillesse et par les Caisses d'assurances. Ce n'a pas été une petite affaire que la reconstitution de cette partie de la comptabilité de la Caisse des dépôts et consignations; mais la clientèle de ces deux services a été bientôt rassurée, et les opérations, qu'un peu d'inquiétude avait contribué à ralentir, ont peu à peu repris leur cours.

Nous ne dirons rien de diverses caisses spéciales qui n'intéressent que des catégories restreintes de particuliers; mais il en est trois dont on ne peut tout à fait passer les opérations sous silence.

A découvert de 24 millions, la Caisse des dépôts avait demandé à ne plus servir les pensions de la Légion d'honneur accordées aux anciens militaires depuis 1869. Elle a repris ce service. La liquidation de la Caisse de la dotation de l'armée suit une marche régulière; elle ne sera achevée qu'en 1876. La Caisse des prêts aux communes et aux départements pour l'achèvement des chemins vicinaux n'avait, en 1871, pas reçu les 20 millions que la loi de 1868 lui alloue annuellement; elle en dispose maintenant, et ce service aussi est redevenu régulier.

En somme, le bilan de la Caisse des dépôts et consignations, qui se soldait, à la fin de 1869, par le chiffre de 1 milliard 64 millions, est descendu à 892 millions à la fin de 1872. Cette diminution n'est pas regrettable en ce qui concerne l'Etat, dont les finances n'ont pas besoin d'être embarrassées par trop d'opérations impliquant des remboursements imprévus.

La Caisse a toujours réalisé des bénéfices sur l'ensemble de ses opérations; elle en a réalisé même dans les années 1870, 1871 et 1872; mais ces bénéfices ne sont qu'apparents, car la réalisation des valeurs de son actif la constituerait en perte. La commission de surveillance n'a pas été d'avis d'en faire profiter le Trésor, comme d'habitude. Re-

portés au compte des rentes, ils atténuent le déficit possible et, avant peu, l'équilibre aura été tout à fait réduit.

On sera encore sorti à bon marché de cette liquidation. Il y a eu un moment où plus de 500 millions d'opérations diverses, faute de pièces régulières, ont figuré à un compte dit compte d'attente. Heureusement que, dès la fin de 1871, déjà 488 millions en avaient pu sortir. »

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LA PLATA

Buenos-Ayres, 21 avril. — Contrairement à l'attente générale le résultat des élections du 12 n'est pas assez clairement établi pour savoir auquel des deux partis en concurrence appartient la victoire. Tandis que le comité avellanediste répand à profusion des télégrammes annonçant que la majorité appartient à ses candidats, les journaux qui appuient la candidature de M. le général Mitre publient des chiffres établissant tout à fait le contraire. D'après ces derniers, sur les 228 électeurs au 2e degré chargés d'élire le futur président de la République, le parti du général Mitre aurait 122 candidats d'élus, savoir :

54 dans la province de Buenos-Ayres.
10 — San-Juan.
8 — Rioja.
10 — San-Louis.
10 — Mendoza.
12 — Catamasca.
18 — Santiago.

Ces chiffres ont naturellement besoin de confirmation, mais le sentiment dominant à Buenos-Ayres est que M. le général Mitre a la majorité ; cependant on y redoute en même temps les manœuvres de ses adversaires qui s'appuient sur l'armée et ont pour eux un grand nombre des gouverneurs des provinces. M. le docteur Avellaneda étant aussi le candidat officiel, il est très-difficile de connaître exactement la vérité sur le dépouillement du dernier scrutin, et il faudra très-probablement attendre les élections définitives qui auront lieu le 12 juin. En attendant, la lutte continue dans des proportions gigantesques ; les ovations, les protestations et la violence même marquent toute cette période des manifestations de l'opinion publique. Le 19 avril, a eu lieu à Buenos-Ayres, au théâtre des Variétés, une ovation en faveur du général Mitre qui a attiré une foule immense aux abords de ce théâtre, et pendant ce temps les partisans de M. Avellaneda parcouraient d'autres parties de la ville, musique en tête.

Les affaires sont en partie suspendues pendant ce mouvement et elles souffrent de cette incertitude dans l'avenir. Les ventes en mars et avril ont été assez régulières, mais la confiance a de la peine à renaître à la suite de quelques faillites qui se sont déclarées. Les changes toutefois sont un peu plus favorables, le Londres étant coté à 49 d et le Paris à 5 20/5 21.

BRÉSIL.

Nous trouvons dans les journaux de Rio-de-Janeiro les dispositions relatives à l'application du nouveau tarif des douanes qui sera mis en vigueur à partir du 1er juillet prochain ; nous en résumons les principaux points lesquels peuvent offrir de l'intérêt pour notre commerce d'exportation.

Les droits fixés par le tarif seront soumis à une augmentation de 4 décimes additionnels, graduellement réductibles ; cette réduction sera déterminée chaque année lors de l'établissement du budget. En outre, l'Etat percevra 5 0/0 de droits d'expédition sur le montant des droits d'entrée, conformément à l'article 625 du règlement du 19 septembre 1860.

Est prohibée l'importation des articles suivants : 1° les armes et munitions de guerre si leur introduction n'est pas autorisée par un permis spécial ; les poignards, couteaux-poignards, ainsi que toutes les autres armes dont le port n'est pas autorisé ; 2° les produits alimentaires et médicinaux qui, par vice propre ou avarie, pourraient nuire à la santé publique ; 3° les contrefaçons des œuvres nationales.

Les marchandises dans la fabrication desquelles il entre des matières diverses, si elles ne se trouvent pas mentionnées au tarif, paieront comme si elles étaient fabriquées exclusivement de la matière prédominante ; en cas de doute, c'est la matière la plus imposée qui servira de base.

Sont exceptés toutefois de ces dispositions, les tissus mélangés pour lesquels la perception des droits est soumise aux règles suivantes :

1° Les tissus de coton, mélangés de laine ou de fil, paieront comme tissus de coton, si cette matière y domine, avec une augmentation de 20 0/0 ; si, au contraire, la laine ou le fil y entre dans une plus grande proportion, ils acquitteront les droits comme tissus de l'une ou de l'autre de ces deux matières sous réduction de 10 0/0.

2° Les tissus chaîne soie et trame mélangée paieront comme la soierie, avec un rabais de 20 0/0 ; ceux dont la chaîne ou la trame seule est en soie jouiront d'une réduction de 50 0/0, et ceux qui contiennent de la soie dans une proportion plus faible paieront les droits comme tissus de la matière prédominante, augmentés de 30 0/0.

Les articles ornés de broderies ou de garnitures précieuses et qui ne se trouveraient pas spécialement désignés dans le tarif, paieront un droit *ad valorem* proportionnel à celui indiqué pour les mêmes articles dépourvus de ces ornements.

Les droits *ad valorem* sont prélevés sur la valeur déclarée qui devra avoir pour base le prix coûtant à l'étranger, augmenté de tous les frais jusqu'au port de destination ; dans le cas où les données manqueraient pour établir la valeur de cette façon, ou si la douane reconnaissait que la déclaration est inférieure à la valeur réelle, on fera l'estimation d'après le cours des marchés consommateurs, diminué des droits d'entrée et d'un bénéfice imaginaire de 10 0/0. Pour le cas où cette estimation ne serait pas acceptée par l'importateur, on aura recours à une expertise que la douane pourra toujours requérir, si elle suppose qu'il y a fraude ; si l'expertise établit que la déclaration est de 50 0/0 en dessous de la valeur réelle, la douane appliquera une amende de 50 0/0 sur les droits à payer.

Les douanes de Rio-de-Janeiro, Bahia et Pernambuco auront le droit de préempter les marchandises déclarées en dessous de leur valeur et pour lesquelles les importateurs se seront refusé à accepter la décision arbitrale ; en cas de préemption, la douane remboursera la valeur déclarée, augmentée de 5 0/0, et fera vendre les marchandises aux enchères publiques, au risque de l'employé qui aura fait la préemption et qui demeure responsable, envers le Trésor, du montant déboursé.

Certaines marchandises paient les droits sur le poids brut, d'autres sur le poids net réel, et enfin quelques-unes sur le poids net légal, c'est-à-dire sur le poids brut, sous déduction de la tare fixée dans le tarif. Si des marchandises, payant au poids net légal, se trouvent réunies à d'autres payant au poids net réel, c'est toujours sur le poids réel que les droits seront acquittés.

Les droits sur les marchandises payant au poids net réel paieront sur le poids brut, lorsque l'importateur ne sera pas en état de déclarer le poids net.

Il sera accordé des réductions de droits sur des marchandises avariées ou cassées, et le montant en sera fixé par des experts.

Pour les tissus sur lesquels les droits sont prélevés d'après le nombre de fils, celui-ci sera déterminé au moyen du compte-fil, sur un carré de 5 millimètres de côté.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Il y a un an jour pour jour, le gouvernement de M. Thiers était renversé, et sans qu'aucun trouble matériel se fût déclaré dans le pays, le commerce et l'industrie se voyaient déjà paralysés par l'incertitude de l'avenir politique. Depuis rien n'est venu contribuer à le rassurer, et aujourd'hui même nous nous voyons de nouveau sans ministère, et nous ne savons même pas quel courant d'idées dominera, fût-ce même provisoirement, dans celui qui va lui succéder. On avouera qu'il y a là matière à de tristes réflexions et que nous sommes loin de nous trouver dans des conditions qui puissent rendre aux affaires la base solide qui leur est indispensable. Mais tout le monde est au courant du tort que nous cause notre instabilité politique, et il ne sert à rien de s'étendre davantage sur ce pénible sujet, bornons-nous à dire que cette semaine la crise politique, venant ajouter son effet à ceux de la crise commerciale et industrielle, a eu pour effet de restreindre encore davantage le chiffre des transactions. On ne peut guère espérer désormais de reprise, une bonne récolte

aidant, que lorsque le ciel politique se sera un peu dégagé. Espérons donc que ce sera le plus tôt possible.

Malgré les difficultés du moment, on annonce de plusieurs côtés la création d'établissements industriels. La région du Nord se désigne surtout par son initiative, et l'arrondissement de Cambrai va s'enrichir de deux nouvelles usines métallurgiques, l'une de forges, l'autre d'ateliers pour la construction mécanique. A Fourmies, c'est un vaste établissement pour le peignage des laines, que l'on fonde au capital de 4.000.000 de francs. A Roubaix, quatre filatures de laine, chaîne simple, se montent actuellement avec le concours d'usines alsaciennes et une fabrique anglaise de rubans de cardes doit s'établir avant peu. A Amiens, une réunion de commerçants et fabricants de velours de coton, de teintures et d'apprêteurs, sous les auspices de la chambre de commerce, vient de décider la fondation d'une société anonyme par actions pour la teinture et l'apprêt des velours de coton. A Rouen, enfin, on va se mettre en mesure de provoquer l'importation directe des laines étrangères, dans ce port, par la formation d'une société au capital souscrit et effectif de 3.000.000 de francs, société qui avec l'aide de relations avec l'Australie, la Russie et l'Espagne, a déjà pu préparer l'expédition d'une douzaine de mille balles. Nous souhaitons bonne chance à toutes ces entreprises, tant industrielles que commerciales, qui montrent qu'au moins tout esprit d'entreprise n'est pas éteint chez nous et que nous n'en faisons pas moins tous nos efforts pour nous relever de la mauvaise situation où les circonstances nous ont placés.

Le *Moniteur belge* vient de faire connaître la statistique du mouvement des échanges de la Belgique avec l'étranger pendant les deux premiers mois de 1874.

Pour l'ensemble du mouvement, on remarque:

A l'importation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de février 1874, une diminution de 5 0/0 sur le mois de février 1873. — Pour les deux premiers mois de 1874 une diminution de 4 0/0 sur les deux premiers mois de 1873. — A l'exportation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de février 1874, une augmentation de 13 0/0 sur le mois de février 1873. — Pour les deux premiers mois de 1874, une augmentation de 9 0/0 sur les deux premiers mois de 1873.

Nous sommes également en état de faire connaître quelques renseignements sur le mouvement commercial d'un pays qui nous est peu connu, malgré son peu d'éloignement, le Portugal. Ces renseignements sont relatifs au mouvement général des échanges pendant l'année 1873, mouvement qui, importations et exportations réunies, de 114 millions de francs, chiffre où il était en 1861, a dépassé 240 millions en 1867, et est arrivé à 267 l'année dernière. Dans ce dernier chiffre, les importations figurent à elles seules pour 151 millions. Les droits perçus à l'entrée se sont élevés à 33 millions et demi, ceux perçus pour la sortie, peu nombreux, à la vérité, n'ont pas dépassé 485.000 francs. Parmi les importations, figurent au premier rang les cotons pour 24 millions, les céréales pour 13 1/2, les métaux pour 27, les denrées coloniales pour 14, les poissons pour 7 1/2 et les soieries pour 5. A la sortie, ce sont les vins qui ont la place d'honneur: il ne s'en est pas exporté l'année dernière pour moins de 4.600.000 francs. On exporte aussi beaucoup de bétail d'origine espagnole et engraissé dans les prairies du Portugal. Le mouvement du port de Lisbonne en 1872 a été de 514.000 tonneaux, sur lesquels 242.000 par vapeurs; la marine portugaise, sur ce chiffre, ne figure que pour 115.300 tonneaux, dont 12.700 seulement à vapeur.

Le 10 courant s'est tenue à Zurich, l'assemblée annuelle des délégués de l'*Union suisse du commerce et de l'industrie*, société composée par la réunion des délégués de vingt sociétés industrielles et commerciales de divers cantons de la Suisse et dont nous avons une espèce de reproduction dans l'assemblée de l'*Union nationale du commerce et de l'industrie*, à Paris, formée par la réunion de quatre-vingt-deux chambres syndicales parisiennes. L'*Union suisse* représentée, ces deux dernières années, par la *Société de Zurich* et qui a chargé, cette année, de la direction de ses affaires le *Comité commercial de Saint-Gall*, présidé par le colonel de Gonzenbach, a passé en revue quelques questions d'une grande importance. Elle a formulé diverses demandes de modifications et de projets de loi concernant le transport des marchandises par chemin de fer, dans le sens de l'étendue de la responsabilité matérielle. Elle a exprimé une opinion favorable relativement aux délibérations du congrès international dont l'objet était l'introduction d'un numérotage uniforme des fils pour les produits de l'industrie textile, innovation basée, comme on le sait, sur l'emploi du système métrique; elle a en même temps décidé de réitérer une demande précédente auprès du Conseil fédéral en faveur de la prompte introduction en Suisse du système métrique des poids et mesures. Enfin, l'*Union suisse* a résolu d'observer une attitude expectante relativement à la fixation de la durée du travail dans les fabriques, et aux lois fédérales futures sur les billets de banque et les assurances, ainsi qu'à un nouveau Code commercial.

Le mouvement de nos différents marchés aux produits cette semaine, est toujours resté fort calme. Il s'est manifesté un peu plus de fermeté sur certains articles, sans qu'il y ait eu plus d'activité, et seulement grâce à quelques demandes de la consommation. En dernier lieu les cotons clôturent lourds, les laines un peu en baisse, les soies nettement en baisse, les cafés, avec langueur et réserve, les cacaos sans affaires, les sucres avec un peu de mieux, les cuirs sans amélioration, les suifs avec un peu plus de demandes et les prix maintenus, les métaux et les produits métallurgiques sans affaires, et les charbons avec une tendance relativement moins faible.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse et Manchester.

Laines. — Bien que le ton des enchères anglaises soit plutôt meilleur, les ventes publiques du Havre, qui ont commencé le 19 courant, ont accusé de la baisse, notamment 10 à 15 centimes sur les Montevideo, mérinos seconda; la plupart des laines de provenance Buenos-Ayres offertes ont été même retirées, les détenteurs jugeant tout à fait insuffisants les prix offerts. Nos marchés de Bordeaux et de Marseille, qui avaient un peu escompté les résultats différents des enchères de Londres, vont, sans doute, se ressentir de celui des enchères havraises; il va en résulter un certain froid et probablement une certaine réserve de la part de la consommatiton, déjà mise en défiance par les perturbateurs politiques.

Nous donnons ici le résultat des enchères de Londres, tel que nous le transmet M. Paul Pierrard, courtier.

« Les ventes de laines coloniales de cette semaine ont été encore plus animées que précédemment. L'hésitation de plusieurs acheteurs à opérer aux prix actuels commence à disparaître. Les cours sont devenus réguliers et très-fermes pour toutes les provenances. Les instants de mollesse favorables aux acheteurs sont très-rares. On adjuge la totalité des quantités offertes chaque jour. C'est un signe incontestable de fermeté qui manquerait parfois dans la première huitaine. Les probabilités de réaction restent bien faibles en présence de la résistance certaine des détenteurs, et des besoins que beaucoup d'acheteurs timorés auront encore à satisfaire. L'affluence des acheteurs reste grande. L'Alsace et l'Allemagne continuent avec entrain des achats considérables. L'Amérique a enlevé un millier de balles et envoie des nouvelles plus favorables. La Belgique achète un peu. Les Anglais sont plus actifs pour le peigne et s'approvisionnent grandement pour la carde. La France opère prudemment et alimente ses machines en se réservant la chance d'acheter plus grandement si les prix s'adoucissent un peu. On estime que l'exportation prend la moitié des quantités adjugées. Les quantités offertes jusqu'au 16 courant s'élèvent à 120,525 balles. Il reste encore à présenter jusqu'au 18 juin prochain, 32,379 b. Sydney, 64.462 b. P. Philippe, 16,674 b. Adélaïde, 5,357 b. V. Diémen, 3,746 b. S. River, 29,647 b. Nouvelle Zélande; soit 152,565 b. d'Australie, et avec 19,823 b. Cap Bonne-Espérance, ensemble, 172,388 b. des colonies; avec les anciennes existences, environ 2,000 b., 174,388 b., et en déduisant les réexpéditions, 15,000 b. le stock est de 159,388 balles de laine, au 16 courant, bien entendu. »

La situation de la fabrique est moins bonne cette semaine, comme nous le disions plus haut. Roubaix et Tourcoing souffrent des événements politiques, les commissions ont été moins nombreuses qu'on ne l'attendait. Sedan est dans la même position. Louviers a reçu quelques ordres nouveaux. Elbeuf est peu actif, les réassortiments d'été, s'y font mal: on a reçu seulement comme compensation quelques bonnes commissions en articles d'hiver à des prix satisfaisants, paraît-il. Dans le Midi, on se plaint des résultats de la campagne d'été; Carcassonne, Castres et Mazamet n'ont reçu encore que quelques ordres en article d'été. En Allemagne et en Angleterre, l'industrie lainière n'est pas en bonne situation. L'Allemagne souffre de l'engorgement de ses comptoirs dans l'Inde, la Chine et le Japon et la production pour l'exportation à ces pays a dû être réduite. En Angleterre, à Bradford, les prix sont fermes, mais les affaires calmes, sur le marché aux filés et avec seulement quelques petits ordres pour l'Amérique; sur le marché aux tissus, les articles de fantaisie sont seuls un peu demandés et malgré la faiblesse des stocks les producteurs se montrent plus faciles pour traiter.

Soies. — Voir plus loin, notre correspondance de Lyon.

Cafés. — Rien de marquant à dire cette semaine sur cet article, en dehors des lignes que lui consacrent nos correspondants du Havre, Bordeaux et Marseille. Nos derniers avis de Londres ne nous signalent que des offres limitées à prix fermes et avec une bonne demande pour compte de la consommation, de sh. 102/6 à 105 pour plantation Ceylan bas moyen à moyen. A Liverpool, demande modérée de sh. 72/6 à 73 pour Port-au-Prince et sh. 7 pour Rio. En Hollande, l'article est calme avec quelques demandes pour le compte de la consommation. La Société de commerce vient de faire connaître qu'elle tiendra sa plus prochaine vente publique mensuelle de cafés le 27 mai à Rotterdam. Il y sera offert 79,472 b., dont 2,292 b. Preanger brun clair, 2,763 b. blanc jaunâtre, 5,575 b. Menado, 3,244 b.

Macassar, 1,377 b. Timor, 477 b. bleu, 8,034 b. Tagal, 1,247 b. vert un peu genre Indes-Occidentales, 22,029 b. verdâtre à pâle verdâtre, 14,461 b. Malang et Bangil vert, 9,381 b. Malang et Tanger blanchâtre à pâle, 1,907 b. ordinaire et triage, 5,201 b. Doorloopend. A Hambourg, c'est également la consommation qui fait les frais du marché; elle a donné lieu à une bonne demande à prix ferme, soit sh. 85/86 pour Rio bon ordinaire et sh. 80/82 pour Haïti dito.

CACAO. — Toujours même nullité des transactions sur cette fève; sur nos marchés français, les cotations sont presques nominales de fr. 66/67 pour les Para; fr. 55/57 pour les Haïti ent.; fr. 113 pour les Guadeloupe acq. au Havre; fr. 70 pour Guayaquil et Bordeaux; fr. 70/75 pour dito; fr. 73/75 pour les Para; fr. 53/54 pour les Haïti; fr. 112/114 pour nos Antilles acq. à Marseille. A Londres, tendance lourde à sh. 55 pour Trinidad rouges ordinaires; sh. 50/51 pour Grenade bons à beaux; fr. 51/54 pour Guayaquil. Seul Hambourg a été actif aux prix bien soutenus de R. M. 52/53 pour Para, 41/41 1/2 pour Haïti, 70/130 pour Caraque, les 100 livres.

SUCRES. — Voir plus loin l'article de notre collaborateur, M. J. Bivort.

Les marchés anglais, de Londres, Liverpool, Glasgow clôturent avec une bonne demande et des affaires suivies à prix fermes. Les dernières cargaisons flottantes vendues ont obtenu sh. 22/3 pour moscovade Cuba bonne qualité; sh. 25 1/2 pour dito terré, n° 12 1/2; sh. 26 pour dito centrifuge; sh. 20 pour Sainte-Lucie sur échantillons, et sh. 20 aussi pour Trinidad.

CUIRS. — Grand calme, cette semaine, sur tous nos marchés, sans changements ni dans la position, ni dans les prix. A Anvers, même inactivité et même lourdeur. A Liverpool, l'article est également lourd et délaissé.

SUIFS. — Du mieux cette semaine. C'est Paris qui a commencé le mouvement, des acheteurs assez nombreux s'étant présentés au marché de mercredi, aux cours de fr. 88,89, et finalement de fr. 88,50; le cours officiel du suif de boucherie a été fixé à fr. 88, les 100 kil., hors barrière. Le Havre a coté sur Plata bœuf fr. 90. Londres est toujours lourd et en baisse, le disponible Russie Y C jaune n'y est coté que sh. 39. Oct.-déc. sh. 42/6, vendeurs.

TEINTURES. — Les indigos restés en bonne position, mais sans demande pour le moment. A Londres, on annonce, pour le 29 courant, une vente publique de 400 c. avariées, par le ministère de MM. Finlay et Cie. Ces indigos proviennent du naufrage du *Victoria-Nyanza*, venu de Calcutta. Les derniers avis de Calcutta ne signalent pas de changements dans les estimations; celles pour le bas Bengale sont toujours moyennes.

Les bois de teinture sont sans changements au Havre, avec des affaires languissantes, quoique un peu plus faciles, la consommation montrant un peu plus de bonne volonté. A Bordeaux, la marchandise manque.

HUILES MINÉRALES. — Le marché de Paris est peu animé, les acheteurs montrant une grande réserve tant pour le disponible que pour le livrable; il n'y a guère que l'huile brute de pétrole qui ait donné lieu à quelques affaires, à fr. 26 pour disponible, et fr. 24,50 livrable. Voici la cote :

		Fr.
Pétrole raffiné, Amérique, 800°, les 100 kil. acquitté, inflammable au-dessous de 35° centigrades....	disponible.......	67 »
	pair..............	67 »
	3e trimestre.........	72 »
	5 et 4 derniers mois.	73 »
Essence lavée et désinfectée densité 695/711°, en gare de Paris, tare nette, fûts perdus, par wagons complets..........	disponible..........	81/82
	juin....	82/83
	3e trimestre........	86 »
	5 et 4 derniers mois.	86 »
Pétrole brut de Pensylvanie, les 100 kil., densité 795/800°, disponible, en gare à Paris, acquitté, livrable entrepôt..........	disponible..........	52 »
	livrable..........	26 »
	en mer..........	24 50
Essence brute de pétrole Amérique, densité 695/710°, les 100 kil., disponible, acquitté, en gare à Paris, livrable entrepôt..........	disponible..........	80 »
	livrable..........	26 »
	en mer..........	26 »
Huile grasse de pétrole 850/860° les 100 kil..........	brute..........	32 »
	épurée..........	40 »
	goudron..........	20 »
Huile shiste légère, épurée, les 100 kil., 810/815°, acquittée..........		65 »
Huile shiste légère, épurée, les 100 kil., 805/810°, acquittée..........		60 »
Huile shiste brute, 850/860°..........		25 »
» dégoudronnée, 840°..........		35 »
Shiste grasse, les 100 kil. 880/900° en gare à Paris, tare nette, fût perdu..........	épurée..........	40 »
	goudron liquide.....	15 »

Le marché de Marseille est très-calme, l'huile épurée en barils vaut fr. 34/35, en caisses fr. 37/38, les 100 kil., entrepôt. Au Havre, on ne fait rien pour le moment. A Anvers, le marché est meilleur et les prix plus fermes à fr. 30,50 payé pour le disponible, fr. 34 pour juin, et fr. 30 pour septembre-décembre. Marché faible à Amsterdam à fl. 15, pour le disponible. A Hambourg, marché faible à R. M. 12,60/13, pour le disponible. A Londres, on clôture calme de 11 à 11 1/2 den., pour marques S. W., et 11 1/2 den., pour P. W., disponible. Liverpool, ferme avec peu d'affaires, de 11 1/2 den. à 1 sh. pour disponible.

MÉTAUX. — Il ne s'est pas produit de fluctuations sensibles dans la valeur des métaux, et la position reste à peu près ce qu'elle était la semaine dernière tant sur le marché de Paris qu'à l'étranger. La cote de Paris, qui figure plus loin, n'accuse pas du reste, de variations et les affaires ont été très-restreintes. Cette semaine à Londres, les cuivres restent toujours faibles : c'est l'effet des avis en baisse de Valparaiso; on clôture avec lourdeur à liv. st. 74 pour marques ordinaires du Chili en barre au comptant, et liv. st. 85 à 85 10 pour Wallaro. Les étains, sur la même place, continuent à profiter du bon effet produit par les quantités relativement faibles offertes pour les prochaines enchères de Hollande; les Détroits valent liv. st. 97 et l'Australie liv. st. 94.10; le plomb étranger reste calme, mais celui de provenance anglaise est ferme à liv. st. 20 15 pour saumons. Sur le marché de Liverpool, les cours sont lourds, parité de liv. st. 74 à 78 pour marques du Chili en barres. A New-Castle, le cuivre coke and tile se paie liv. st. 83 à 84; les marques choisies, liv. st. 85 à 85, le plomb d'Espagne est en hausse à liv. st. 22 05 pour saumons; liv. st. 27 10 pour blanc sec et liv. st. 22 10 pour rouge. La première bourse aux métaux, de Bruxelles, a été ouverte mercredi, comme nous l'avons annoncé; il n'y a pas encore de cote officielle et il n'y pas d'affaires importantes en cuivres et en plomb; mais en étain, les détenteurs maintenaient une grande fermeté; basée sur les avis de Londres et de Hollande. A Amsterdam, le Banca se cotait fl. 61 et le Biliton fl. 57 pendant qu'à Rotterdam, le Banca disponible obtenait fl. 64, le livrable mai, fl. 59; juillet, fl. 59 et le Biliton disponible, fl. 57. Les avis des marchés allemands sont satisfaisants en général pour l'étain et aussi pour le zinc, mais les affaires sont au grand calme pour les cuivres et le plomb.

P. S. — A Londres, les étains ont un peu baissé mercredi, mais avec plus d'affaires.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Pas de modifications dans la situation. La réserve en reste toujours le trait dominant et on ne voit guère arriver que quelques commandes en disponible que les forges et fonderies acceptent sans disputer les prix, histoire de s'occuper et de ne pas travailler pour le stock, toujours grandissant en magasin. Les fers se soutiennent mieux que les fontes; à Paris, le laminé n° 2, 1re classe, vaut fr. 240/250, et le fer spécial, fr. 260/270, pendant que la fonte a peine à atteindre fr. 300/310 pour les tuyaux unis, fr. 330, pour les raccords, et fr. 360, pour les cannelés. Dans la Haute-Marne, il en est de même; on a fait de la fonte à fr. 115/125, pendant que les fers laminés valent fr. 220/230, qualité au coke; fr. 235/245, qualité mixte; fr. 265/270, puddlés au bois première qualité; les fers martelés sont à fr. 175, la verge à tréfiler n° 20 fr. 235/245; le fil de fer, à fr. 300 le n° 20. Dans la Meurthe-et-Moselle, la fonte affinage se vend à fr. 72/75, la deuxième fusion n° 3 de fr. 95/100. Dans le Nord, les fers marchands sont à fr. 220, les tôles de fr. 300/305. Dans la Franche-Comté, les fontes sont un peu plus demandées, à fr. 200. Dans la Dordogne, un peu plus de fermeté sur les fers martelés qui se traitent de fr. 48/50, et sur la verge pour clous qui vaut fr. 46/48.

Le marché belge est toujours plus favorisé que le nôtre, quoique la situation laisse beaucoup à désirer. A la bourse industrielle de Bruxelles, sur les avis d'Angleterre, signalant toujours des grèves, la fonte de moulage était tenue de fr. 105/110, et l'on offrait fr. 102 50 : le fer laminé n° 3 était tenu fr. 200 la tonne; les rails sont à fr. 230, section ordinaire, et fr. 240, section légère.

En Angleterre, c'est toujours l'irrégularité qui domine. La demande est toujours réduite, mais la fermeté domine malgré cela dans quelques régions, par suite du règlement toujours pendant de la question des salaires. C'est ainsi que le prix des tôles s'est élevé de 10 sh. dans le South-Straffordshire; mais, sauf de rares exceptions, l'inaction est générale dans le Royaume-Uni et les cours sont la plupart du temps nominaux. Dans le Cleveland, presque toutes les mines de minerai sont fermées, les hommes ayant refusé de se soumettre à une diminution de 12 1/2 0/0 réclamée par les patrons, et ayant également refusé de porter la question devant les arbitres; on peut bien se procurer du charbon et du minerai autre part et à bon marché; mais, malgré cela, la production du nord de l'Angleterre se trouve fort empêchée. A la dernière bourse de Middlesborough, la fonte n° 1 se cotait sh. 82/6; le n° 3, sh. 70; le n° 4 fonderie, sh. 71/6; dito forge, sh. 89; truitée, sh. 57/6; blanche, sh. 55. A Glasgow, mardi, les warrants valaient sh. 84, avec un marché calme. Il n'y a guère que la fabrication des rails et la construction maritime qui soient un peu actives en ce moment, les tôles pour navires se cotant liv. st. 10 7/6 à 10 6 et les barres marchandes liv. st. 10 à 10 10 la tonne.

CHARBONS. — La tendance est meilleure. Les prix ne se relèvent pas encore, mais du moins ils ne baissent plus et paraissent se raffermir à la baisse acquise; les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais qui sont enfin parvenus à se débarrasser d'une partie de leur stock moyennant quelques concessions, paraissent décidés à tenir plus fermement ce qui leur reste. Dans le Pas-de-Calais, on a traité cependant encore des charbons gras à fr. 18, et des maigres à fr. 16, mais sans doute pour de très-fortes quantités. Dans les bassins belges, on a traité un marché de 6,000 tonnes tout venant de gaz passé à Mons à fr. 15 la tonne sur wagons; la gaillette est à fr. 29, et la gailleterie à fr. 28; à Charleroi, le tout venant vaut fr. 17, et la gailleterie fr. 24/25 la tonne. En Angleterre, toute crainte de grève paraît écartée dans le Durham, mais près de 23,000 mineurs du South-Yorkshire font des objections à une réduction de 12 0/0 sur les salaires pendant que toutes tentatives de conciliation ont échoué dans le South-Stalfordshire. Malgré cela, la valeur des charbons n'a pas varié sensiblement. A Newcastle, les charbons à vapeur sont à sh. 17; les domestiques à sh. 16, à gaz sh. 12/6; coke, sh. 11/6, fines à vapeur, sh. 5/6 à 6. A Cardiff, l'association des propriétaires du pays de Galles et du Monmoutshire a décidé une réduction de 10 0/0 dans les salaires, réduction qui sera très-probablement acceptée.

COURS DES MÉTAUX DU 22 MAI 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	15 mai.	22 mai.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	200 »	200 »
— — en lingots — —	215 »	212 50
— anglais tough — —	M	M »
— minerais de Corocoro —	202 50	200 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	275 »	270 »
— Détroits— —	265 »	260 »
— anglais — Havre ou Rouen....	255 »	255 »
Plomb de France, liv. Paris..........	51 »	53 »
— d'Espagne — Havre..........	52 »	53 »
— anglais — —	51 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	51 »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre.........	58 50	58 50
— autres b/m.— —	57 50	57 50
— — — — Paris..........	57 50	57 50

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 19 Mai 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 6,465 tonnes, contre 17,493 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 11,028 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme ; warrants 85/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	..	..
Coltness id.	..	..
Summerlee id.	100	90
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	91	88
Govan id.	91	87/6
Monkland id.	91	88
Langloan (à Glasgow, au Canal)..........	105	..
Calder id. id.	105	90
Carnbroe id. id.	95	..
Glengarnock (à Ardrossan)..............	100	90
Eglinton id.	88	86
Dalmellington id.	87	85
Kinneil (à Bo'ness).....................	90	85
Shotts id.	..	..
Almond id.	90	..
Carron (à Grangemouth).................	90	..
Lochgelly (à Burntisland)...............	90	87/6
Lumphinnans id.	85	82/6

La situation de notre marché de fontes est extrêmement critique. D'un côté, le débat entre les maîtres de forges et les mineurs se prolonge au-delà de toute attente, et la moitié environ de nos hauts-fourneaux sont éteints; de l'autre, le stock des fontes, diminuant peu à peu, est tombé au chiffre insignifiant de 27,900 tonnes. Que cet état de choses continue encore quelque temps et nos prix, si factices déjà, ne seront plus réglés que par la fantaisie d'un petit noyau de détenteurs.

Les warrants sont à 88/, et toutes les marques sont à des prix excessifs. Le Gartsherrie n° 1 est à 105/, le Langloan à 102/6, le Glengarnock à 100/. Les fontes Coltness et Shotts sont trop rares pour être cotées. Le n° 3 de toutes ces marques n'existe pas pour le moment.

En attendant, la demande est faible et ne donne aucun signe d'animation très-prochaine. Les exportations de la semaine dernière sont de 7,372 tonnes, contre 14,090 tonnes expédiées l'année dernière, pendant la semaine correspondante, soit une diminution de 6,718 tonnes pour l'année courante.

Espérons que maîtres et ouvriers, que sépare une différence de 20 0/0 sur les salaires, sentiront bientôt la nécessité d'un accord, ou tout au moins d'une trêve. Si la production est alors reprise dans toutes les usines, les prix tomberont d'eux-mêmes au niveau que leur assignent les conditions naturelles de l'offre et de la demande. Il ne faut pas toutefois perdre de vue que notre marché est exposé à des perturbations fréquentes, par suite de l'insignifiance du stock et de l'extrême valeur qu'il acquiert lorsque la production est momentanément arrêtée. C'est dans les circonstances que nous traversons que l'on apprécie de quelle importance un stock assez fort est pour la tranquillité de notre industrie.

Pendant que le prix de la fonte augmente, celui du fer diminue: depuis le mois de mars, nos prix pour les fers en barres ont baissé de liv. st. 1 à liv. st. 1.10 la tonne.

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 20 Mai 1874.

Un calme presque complet dans les affaires a suivi, depuis une quinzaine de jours, au mouvement que nous avions signalé.

L'impression qui avait été disposée à couvrir ses besoins aux plus bas prix, est redevenue plus prudente depuis que ses achats ont provoqué une hausse de 5 à 6 0/0 sur presque tous les articles de sa consommation.

Malgré cette abstention, soutenus par la hausse de la matière première, les prix ont pu se maintenir, et nous cotons aujourd'hui nominalement les

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.		3.15 à 3.20	le K° »
Trame 36/38 id. id. .		3.20 à 3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane		3.35 à 3.45	»
Trame 40/42 id.		3.45 à 3.55	»
Chaîne 40 id.		4.10 à 4.15	»
Trame 50 id.		4 20 à 4.30	»
Chaîne 40 Jumel................		à 4.25	»
Trame 50 id.		à 4.35	»
Chaîne 60		à 5.90	le kil.
Trame 100		à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...........Fr.	0.31	»
Id. » 18 »	0.33	»
Id. » 20 »	0.35	»
Id. 68 20 »	0.37 1/2	»
Id. 70 21 »	0.39 à 40	»
Id. 75 26 » .... disponible.	0.47 à 48	»
Percale 80 26 fils..	0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

SUCRES.

Paris, le 21 mai 1874.

On semble complétement rassuré aujourd'hui, au sujet du projet mis dernièrement en avant pour équilibrer notre budget, c'est-à-dire au demi-décime qu'il était question d'ajouter à toutes ces contributions indirectes, entre autres à celle du sucre ; une telle mesure eût été rationnelle avant l'application des récentes augmentations d'impôts, mais maintenant qu'il est facile de s'apercevoir du mauvais effet que le fisc retire de toutes ces surélévations successives, il serait peu aisé de comprendre la persévérance dans une voie aussi contraire aux véritables intérêts du Trésor.

Il est vraiment déplorable de voir notre principale branche de commerce constamment livrée à l'incertitude et bouleversée par des changements incessants de législation, aussi serait-il temps de rassurer, par un peu de stabilité, les intérêts considérables qui sont attachés à ce commerce, si intimement lié à notre agriculture et à notre industrie.

Voici le tableau de la statistique anglaise, durant la semaine finissant le 16 mai courant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	5.750	7.080	6.030	5.380	»	2	88.900	66.800
Liverpool..	812	3.757	3.536	2.961	»	»	69.633	44.608
Clyde.....	5.652	2.570	4.860	4.310	»	»	50.712	29.710
Bristol.....	1.265	872	1.860	1.867	»	»	10.147	6.750
Totaux..	13.479	14.279	16.286	14.518	»	2	219.392	147.868

Il résulte de cette statistique que les stocks ont vu diminuer leur excédant de 9,000 tonnes, que la consommation a augmenté d'environ 2,000 tonnes, et que les importations sont en diminution de 1,000 tonnes. Ces chiffres sont favorables, surtout si l'on tient compte que c'est seulement à partir du 21 courant que les sucres blancs doivent jouir de la franchise des droits.

En France, la position est également satisfaisante ; le stock de sucre indigène des Magasins généraux de Paris a diminué de 16,000 sacs depuis huit jours, et est, en ce moment, de 429,000 sacs. Les cours ont progressé, cette semaine, dans des proportions sensibles, par suite surtout des rachats d'une partie du découvert qui paie aujourd'hui les sucres blancs fr. 67, base n° 3, disponibles, entrepôt Paris. Les 7/9 et les 10/13 se placent à fr. 60,25 et fr. 56, les 88°, disponibles, entrepôt Paris.

Les nouvelles que nous recevons de toutes parts, au sujet de la récolte en terre, ne sont pas favorables; la sécheresse et le froid ont arrêté la végétation de la betterave qui est, en outre, dévorée par les insectes. Il faudra, sans doute, faire de nombreux réensemencements et, quoi qu'il arrive, on peut estimer, par les terres emblavées jusqu'ici, que la récolte future sera inférieure aux précédentes. L'étranger a passé, ces jours-ci, des ordres d'achat importants à fr. 66,50, le n° 3 minimum, livrable dans toutes les gares du chemin de fer du Nord, sur les quatre mois d'octobre à janvier prochains. A ce prix, les vendeurs font défaut, et on dit qu'il vient de se traiter une grosse affaire, sur ces époques, à fr. 66,75.

Les sucres raffinés sont également en reprise et cotés fr. 1 par 100 kil. de plus que la semaine dernière; ils valent de fr. 145 à fr. 147 pour l'intérieur, et de fr. 72 à fr. 73,50 pour l'exportation.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 20 MAI 1874.

Notre marché continue à subir l'influence de celui de Liverpool. Jusqu'à samedi dernier la grande fermeté qui existait dans les cours de la matière première expliquait

celle qui était visible dans les cours des filés et des tissus; depuis deux jours les affaires ont diminué d'importance à Liverpool et nos cours ont immédiatement été moins fermement tenus; jusqu'ici il n'y a point de baisse réelle, les prix sont même nominalement sans changements, mais la tendance du marché est plutôt favorable aux acheteurs qui pourraient traiter, nous le croyons, avec réduction de 1/8 sur les filés sur les cours pratiqués il y a huit jours.

FILÉS. — Les affaires sont très-calmes, mais les filés pour les Indes et la Chine sont très-bien tenus par suite des engagements des filateurs; tous les autres genres de filés sont fermes sauf la chaîne 33, 27/29 français qui pourrait être traitée à 1/8 au-dessous des cours d'il y a huit jours.

TISSUS. — Les shirtings, mulls, jaconas pour les Indes et la Chine, surtout dans les grandes largeurs sont fermes, étant engagés jusqu'à la fin de juillet, tous les autres genres de tissus sont nominalement sans changements mais le ton plutôt en faveur des acheteurs.

ÉPINAL, LE 21 MAI 1874.

Voici les prix pratiqués cette semaine et qui ont une grande tendance à la hausse.

Calicots. — 3/4 60 portées	16 fils	33	à	32 1/2.
» »	18 »	35	»	34 1/2.
» »	20 »	37	»	36 1/2.
» 68 »	20 »	39	»	38 1/2.
» 70 »	21 »	41	»	41 1/2.
Chaîne 27/29 Amérique.	3 25 à 3.35			
Trame 36/38 »	3.35 » 3.50			

LILLE, 21 MAI 1874.

Le beau temps nous est revenu depuis hier, mais les nuits sont encore très-froides; le vent qui soufflait au nord depuis un mois s'est mis un peu vers l'est. Nos récoltes n'avaient pas souffert du froid, mais il était temps qu'une température plus clémente vînt hâter la végétation, qui sera, du reste, assez en retard cette année. Les blés ont une magnifique apparence; les lins sont beaux; la betterave a été un peu attaquée, mais il n'est pas trop tard pour réensemencer les champs les plus endommagés, et, de ce côté, il n'y aura pas grande perte. Si nous avons maintenant de la chaleur et un peu de pluie, les récoltes seront très-généralement bonnes.

L'horizon commercial ne s'est pas éclairé depuis la semaine dernière; les affaires en toile sont toujours aussi calmes, particulièrement pour les genres mécaniques; les toiles tissées à la main se vendent mieux, et la production s'écoule aisément. On comprend difficilement la persistance de cette mévente; les stocks sont nuls dans les maisons de gros; il y a de grands besoins, et cependant on n'achète qu'au jour le jour et des quantités minimes. Le commerce des fils reste dans la même stagnation, et, pour vendre, les filatures sont toujours obligées de faire des concessions; de concessions en concessions, on est arrivé à la dernière limite, et les acheteurs rencontrent aujourd'hui plus de résistance.

On a traité plus d'affaires sur place en lins de pays et surtout en lins rouis sur terre; en campagne, les achats sont toujours difficiles. Les lins de Russie n'ont donné lieu qu'à un petit nombre de marchés à livrer; les prix restent fermes; le disponible est un peu plus recherché.

Le mouvement du commerce extérieur a été :

Par le port de Dunkerque, du 9 au 13 mai :

Importations.		Exportations.	
Lins	370.586	Lins	3.600
Jute	184.100	Fils de jute	48.614
Chanvre	3.080	Toiles de lin	385
Etoupe	480	Toiles de jute	19.200
Fils de jute	105		

La situation est la même à l'étranger; à Dundee, à Belfast, en Belgique les transactions présentent peu d'activité.

Roubaix et Tourcoing font de grands achats de matières premières aux ventes publiques de Londres et d'Anvers; mais le mauvais temps et les incertitudes politiques ont exercé sur les affaires une influence fâcheuse dont les fabricants de ces deux villes se plaignent en ce moment. Quatre établissements de filature de laine (chaîne simple) vont être installés à Roubaix avec le concours des usines d'Alsace; Roubaix ne veut plus être tributaire de Fourmies pour cet article. En même temps Fourmies ne veut plus dépendre de Roubaix pour le peignage de ses laines; on va créer à Fourmies un peignage considérable au capital de 4 millions de francs.

Roubaix va encore s'enrichir d'une nouvelle branche d'industrie, des Anglais vont y monter une fabrique de rubans de cardes; les propriétaires de cette usine ont un brevet pour la France et tout le continent.

Nous avons eu hier un marché aux blés moyen, la vente a été assez active et il en est résulté une hausse moyenne de 60 centimes à l'hectolitre.

Dans le commerce les prix sont restés fermes avec affaires courantes.

Les farines étaient peu offertes et plus recherchées; la tendance est à la hausse pour cet article. Pas de changement pour les menus grains, les prix varient peu et restent bien tenus.

Nous pouvons signaler une amélioration pour les alcools; le disponible et le courant du mois sont surtout recherchés, les autres marques restent sans affaires.

On cote :

3/6 fin disponible	60.50
— courant	60 » à 60.50
Mélasse disponible	60.50 à 61 »
— à livrer 4 derniers	58 »
— — 3 prochains	60.75

Les cours ont légèrement progressé pour les sucres, particulièrement dans ces derniers jours, néanmoins les fabricants se tiennent encore sur la plus grande réserve.

On cote aujourd'hui :

Sucre indigène 88°	54.75
— Nos 7/9	58.50
Pain 3 k. n° 1	149

Il y a un peu plus de fermeté sur le marché charbonnier, quelques grands industriels ayant passé des marchés importants, les mines ont immédiatement relevé les cours. Mais cette hausse rencontre une très-vive résistance et elle est loin d'être définitivement acquise. Aux cours actuels, on n'achète plus qu'au jour le jour.

LYON, 21 MAI 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Depuis ces derniers jours la conviction que la récolte des soies sera bonne semble prendre le dessus.

Il est constant que, malgré le froid qui a jauni et flétri la feuille, les vers ne marchent pas mal; cette âpre température, à ce qu'il paraît, convient aux vers du Japon; car jamais ils ne se sont mieux comportés.

Ce qui se passe en Espagne fortifie le pronostic d'une bonne récolte. Les éducations, comme on sait, y avaient mal débuté. Chacun prophétisait une mauvaise année, et voilà que maintenant tout s'annonce bien. Les nouvelles deviennent de jour en jour meilleures, et la feuille atteint des prix fabuleux. Malgré un approvisionnement réduit en graines, l'Espagne fournira au moins son contigent habituel de soies. Les premiers prix s'établissent aux environs de 5 francs. L'année dernière, ils étaient de 7 à 8 francs.

En France, les insuccès signalés sont très-partiels et limités aux départements qui se rapprochent de la zone du Nord. N'oublions pas d'ailleurs que la récolte française pèse peu maintenant dans la balance en présence de la production italienne et des importations asiatiques.

Etant données ces circonstances, on comprend que l'arrêt dans la baisse ne se soit pas produit comme notre place s'y attendait généralement. La dernière cote a causé quelque surprise; elle a étonné ceux qui, prétextant des derniers froids, s'étaient persuadés que l'heure de résister était venue; mais il y a un tel désarroi sur le marché; il y a tant de filateurs et mouliniers pressés de dégager leur position, à la veille de la récolte, pour maintenir leur crédit auprès des marchands de soie et des capitalistes, qu'il se produit des différences de prix très-sensibles, et que finalement les concessions l'emportent sur les velléités contraires. C'est ainsi que la dernière cote a pu enregistrer, sur les organsins-filateurs, une baisse de 3 francs qui, à première vue, a semblé bien forte.

En ce qui touche le marché de l'étoffe, les perspectives d'une bonne récolte sont déjà escomptées par les acheteurs. D'autre part, les incertitudes politiques, inopinément aggravées par la crise ministérielle, ont fait suspendre pendant quelques jours les ordres de commission. L'inquiétude cependant a été de très-courte durée; les affaires entamées avant la crise ont été promptement reprises, et c'est surtout sur l'étoffe de couleur qu'elles ont porté; quant aux tissus noirs, la vente sur banque continue à être très-contrariée par l'énorme développement qu'a pris dans ces derniers temps la consignation.

La saison intermédiaire du printemps si favorable au porter de la soie aura été bien raccourcie cette année; et cela au grand détriment de notre fabrique qui n'a pas vendu autant qu'elle l'espérait. C'est Paris qui a envoyé cette se-

maine le plus de visiteurs à notre place et a donné des commissions en plus grand nombre. Londres était également représenté par plusieurs grandes maisons ; mais Londres prévoit tellement de la baisse qu'il ajourne ses achats ou offre des prix si bas que les transactions proposées avortent.

En somme, au point de vue des transactions en fabrique, cette dernière semaine a donné lieu à d'assez nombreuses affaires de commissions livrables en août et septembre. Le travail de la teinturerie de couleur s'en est immédiatement ressenti.

Nous résumons en quelques lignes le dernier bulletin publié par l'Union des marchands de soie de Lyon portant la date d'aujourd'hui, 21 mai :

Les nouvelles des éducations sont bien meilleures qu'il y a huit jours; le retour du beau temps a exercé une influence favorable sur les vers et sur les mûriers. Les Japons d'origine donnent les plus belles espérances à peu près partout ; les jaunes et les reproductions se comportent moins bien. Les vers atteignent la quatrième mue en général ; quelques chambrées ont déjà franchi cet âge.

En Italie, la marche des éducations promet un bon résultat. Quant à la récolte espagnole, il se confirme qu'elle sera égale, sinon supérieure, à celle de 1873.

LE HAVRE, 20 MAI 1874.

Les affaires n'ont pas repris d'activité après les fêtes, et la crise ministérielle dans laquelle nous sommes est peu faite pour redonner quelque entrain aux transactions. — J'ai encore à vous faire, par suite, une bien maigre revue.

Cotons. — On a été encore actif vendredi et samedi derniers par suite de faibles recettes annoncées des États-Unis, 22,000 b. pour la semaine. Dès lundi, les nouvelles de Versailles ont peu disposé aux affaires et nous avions pardessus tout des dépêches d'Amérique faisant prévoir des arrivages un peu plus abondants aux ports. Il semble définitivement que le mauvais temps et les inondations ont eu pour effet de retenir forcément dans l'intérieur quelques cotons qui vont pouvoir venir maintenant que les eaux se retirent. Jusqu'à ce moment, toutefois, cette circonstance ne se produit guère et nous n'avons encore que 18,000 b. de recettes pour 5 jours, contre 16,000 la semaine dernière.

Quoi qu'il en soit, les affaires sont devenues très-languissantes depuis quelques jours, la filature ne prenant absolument que pour ses besoins du moment. Heureusement que nous sommes en dessous des prix de Liverpool, aussi avons-nous eu quelques débouchés plus suivis pour l'exportation qui a traité passablement de Sorocaba et de Surate sur notre place. — Les cours sont aisés pour toutes sortes; le très-ordinaire Louisiane vaut 101 et 102 fr., et le terme a fléchi en proportion à 98 fr. 50 pour mai, à 99 fr. pour juin, à 102 fr. pour juillet et septembre, à 102 fr. 50 pour octobre. — En Oomra on a fait de bons lots à 69 et 70 fr. — Ces cotons ont décidément peu de soie, cette année, et la filature leur préfère les broach-machines. Cette sorte est peu abondante encore et on paye rondement 82 fr. pour les petits lots qui nous arrivent par les steamers.

Le livrable s'est maintenu fort calme toute la semaine ; on n'a guère fait que quelques lots sur échantillons ces derniers jours, à prix généralement faciles. On clôture froidement.

Nos débouchés restent réguliers par suite des expéditions directes qui se font.

Voici nos stocks:

	1874	1873
Etats-Unis	111.050	46.780
Brésil	3.580	17.820
Indes	33.940	72.150
Autres	1.980	3.580
	150.550	140.330
Cotons en mer :		
Etats-Unis	56.562	27.976
Brésil	1.000	2.616
Indes	82.708	23.085
	140.270	53.677

Cuirs. — On n'a pas vendu au-delà de 6,000 pièces cette semaine, en nouvelle baisse pour les vaches New-York salées qui s'obtiennent à fr. 55 50. On a fait quelques petits lots de Saladeros nouveaux de Montevideo, à fr. 86 pour bœufs et à fr. 87 50 pour vaches. Ces prix ne résisteront pas aux arrivages.

Cafés. — La position reste la même pour cet article, c'est-à-dire que chaque semaine nous recevons plus que nous ne débouchons; pour la semaine qui vient de s'écouler, les arrivages vont encore à 8,777 b., contre 5,753 s. de sorties. — Voici d'ailleurs le mouvement de l'article depuis le 1er janvier.

	1873.		1874.	
Arrivages..	230.306 sacs	1425 fûts.	253.635 sacs	385 fûts.
Débouchés.	203.586 —	368 —	104.996 —	333 —
Stocks.....	91.170 —	1009 —	226.222 —	» —

En présence d'un stock pareil, la consommation n'a pas lieu de se presser, aussi vient-elle aux achats au jour le jour. Nous n'avons par suite qu'un petit courant d'affaires minimes, et il ne se traite en effet que des bagatelles en dehors de quelques lots que prend toujours, quand l'occasion s'en trouve, la grande spéculation allemande dont nous vous avons parlé. Les opérations qu'elle fait ont pour résultat de maintenir les cours, ce dont profitent les détenteurs actuels. Le Haïti se traite toujours de fr. 90 à 91, les Cap de fr. 92 à 93, les Gonaïves de fr. 95 à 98, et l'on a fait aussi de petits lots Jamaïque à fr. 99 50, Maracaïbo à fr. 101, Manille à fr. 102 50, Malabar à fr. 108, Guayra gragés à fr. 117, Guatemala de fr. 112 à 120, le tout suivant mérite.

Laines. — Les affaires de gré à gré ont manqué d'entrain en l'attente de nos enchères qui ont ouvert avec peu d'animation et de la faiblesse et se sont continuées de même. Les laines de Buenos-Ayres ont obtenu à peu près les cours de mars, mais on a fléchi de 5 à 10 c. pleinement pour Montevideo.

Sur 1,920 b. offertes à la première séance, il n'en a été vendu que 1,127 b.

Sur 2,453 b. offertes à la deuxième séance, on en a adjugé 1,465 seulement.

Depuis, on a repris environ 300 b. des parties retirées.

Le faible résultat de notre enchère est d'autant plus remarquable, que les avis d'Anvers et de Londres sont favorables, et il faut bien admettre là que l'incertitude politique est pour beaucoup dans ce qui se passe sur place.

Teintures. — L'indigo est retombé dans un calme plat, et il est faible. Il y a aussi presque absence d'affaires dans les autres teintures, mais on est ferme pour campêches. On a même payé fr. 8 pour un chargement de 300 tx Santo-Domingo à livrer.

Autres Articles. — Au grand calme en général. Le suif a motivé quelques petits achats à fr. 44 pour Plata mataderos; à fr. 43 75 pour mouton. On est toujours bien faible pour cet article qui n'a pas de débouchés suffisants. Rien absolument de saillant pour les autres articles.

BORDEAUX, LE 21 MAI 1874.

Vins. — Les affaires de vins restent calmes et on ne fait guère que quelques achats de vins ordinaires de 1872 et 1873 déterminés par des besoins immédiats. Nous n'avons aucune affaire à signaler parmi les vins supérieurs et fins de ces deux années.

La température est devenue plus chaude cette semaine et l'ensemble de notre récolte de vin de 1874 se présente d'une manière favorable.

Spiritueux. — Nous n'avons pas de changement à signaler sur nos cours de 3/6 depuis nos derniers avis; les affaires sont toujours très-calmes; néanmoins les prix se maintiennent comme suit :

3/6 Languedoc disponible. .Fr. 98 »
3/6 Nord — ..... 68 »

Produits résineux. — Pas de changement à signaler : l'essence de térébenthine est toujours à fr. 64.

Céréales. — La hausse a fait des progrès sensibles cette semaine, les blés de plus en plus rares sur les marchés de notre rayon comme sur notre place se sont vendus de fr. 31 50 à 34 les 80 kilos, c'est donc une hausse de fr. 1 à 3 par hecto.

Les farines que nous cotions la semaine dernière fr. 52 à 53 sont tenues pour les premières marques à fr. 56 et 58 les 100 kilos. Vainement les acheteurs offrent-ils fr. 55, c'est donc une hausse de fr. 3 à 5 par 100 kilos. Les marques secondaires sont tenues de fr. 53 à 54.

Cette hausse ne surprendra pas nos lecteurs : depuis plus de six mois que nous l'avions prévue, nous l'avons chaque semaine indiquée dans toutes nos revues : c'est, le répéterons-nous, le déficit de notre récolte qui n'a pas été comblé, et jusqu'à ce que nous ayons reçu le nécessaire pour atteindre la prochaine récolte, nous serons exposés à des fluctuations exagérées ; c'est ainsi que hier, au marché d'Agen, les blés se sont vendus de fr. 33 à 34 et 35 avec peu de vendeurs.

C'est à l'importation prompte et rapide qu'il faut avoir recours; si d'ici un mois nous ne recevons pas 50 à 60,000 kilos de blés exotiques à notre port, nous aurons

les blés sur tous nos marchés à des prix insensés, parce que tous, producteurs et consommateurs, savent bien qu'il ne reste plus de blés indigènes que pour un mois à peine de notre consommation locale.

Il y a suffisamment de cargaisons flottantes et de blés dans les docks anglais pour combler notre déficit, deux ou trois chargements de blés de Californie sont attendus dans notre port. Il est aussi attendu par une de nos plus importantes maisons un chargement de blés d'Australie de qualité extrabelle.

MARSEILLE, 21 MAI 1874.

Nous venons de passer une semaine peu animée comme affaires et presque tous les articles sont dans la même position. Nous avons eu un nouveau sinistre commercial. Cette semaine, une maison importante en cafés a suspendu ses paiements. Il n'y a rien d'étonnant de voir des maisons même les plus prudentes atteintes par des crises comme celles que nous traversons et sur un article, qui a subi une dépréciation de près de 50 0/0. Nous devons même reconnaître que la place a supporté honorablement cette rude épreuve.

Céréales. — *Blés.* — La position des blés est toujours bonne, les affaires continuent à être assez nombreuses, les prix sont fermes mais sans nouvelle hausse. A livrer, les affaires sont peu nombreuses malgré les petites concessions offertes par les vendeurs.

D'après les avis des Dardanelles il est passé du 7 au 12 mai 22 navires chargés de blés à destination de notre port.

Les importations de la semaine s'élèvent à 97,320 hectolitres; depuis le commencement du mois elles s'élèvent à 160,000 hectolitres.

Ces chiffres indiquent une augmentation d'importation cette année sur l'année dernière à pareil jour de près de 600,000 hectol.; malgré ces forts arrivages notre stock est presque insignifiant surtout en blés de bonne qualité.

Les ventes de la semaine se décomposent comme suit :

Marchandise disponible	45.820	hectol.
— à livrer	13.600	—
Total des ventes	59 420	—

On cote :

Richelle rouge	Fr. 48 50	poids	130/25 kil.
Espagne blanc	38 50		»
Tuzelle Afrique	50 »		128/111
Marianopoli	46 50		128/23
Samsoum blanc	44 50		126/22
Berdianska	47 50		128/23
Pologne	46 et 46 50		128/23
Irka Odessa ou Azoff	46 »		128/23
Dur Afrique	46 50		130

Farines. — Les affaires ont été un peu plus animées cette semaine, mais les prix sont toujours tenus sans variation.

On cote : Minot tuzelle, fr. 63 à 65; T S, 59 à 62; M R, 57 à 59; C O S 53 à 54.

Denrées coloniales. — Les *Sucres bruts* sont plus fermes sur les avis des marchés du Nord qui indiquent de la hausse ; les détenteurs maintiennent leurs prétentions et nous verrons, si cela continue, de pleins prix avant quelques jours. On a vendu : 280 c. Cuenfugos à fr. 28 la bonne 4e; 800 c. Havane dans le port à fr. 31 le n° 12 les 50 kil., 4 mois.

Sucres raffinés. — Le marché est bien tenu. Les prix ont obtenu une avance de 0 50 c. par 50 kil. sur toutes les qualités.

Cafés Rio. — Malgré les quelques arrivages qui sont entrés dans nos ports la position se raffermit. Les affaires sont peu nombreuses mais les prix pratiqués marquent de la tenue. On n'a noté que quelques affaires pour la consommation.

Cafes bon goût. — Sans changement notable dans les prix, mais position assez bonne; la consommation continue ses achats. — On a vendu : 800 s. Malabar plantation à fr. 121; 1,800 s. Porto-Rico à prix secrets que l'on affirme être fr. 114.

Cacaos. — La position est faible; la tendance est à la baisse.

Poivres. — Affaires restreintes, mais les prix tendent à fléchir.

Graines oléagineuses. — La position s'accentue dans l'opinion, si ce n'est autrement, à la hausse. La spéculation fait quelques achats à livrer mais vend la marchandise disponible. Les sésames du Levant sont rares, sans affaires même à livrer. Les sésames de l'Inde sont soutenues; on a vendu : 40,000 b. Coromandel disponibles à fr. 42 50, disponible et à livrer; 8,000 b. Coromandel livraison novembre à fr. 44. Les arachides ne subissent aucune variation; on a vendu : 1,000 q. Sierra-Leone à fr. 31 50; 2,000 q. Boulam à fr. 31 ; 4,000 q. Rio-Congo à fr. 31, les 100 kilos, 90 jours.

Huiles de graines. — Les huiles à fabrique de ces qualités sont tenues; pourtant il y a moins de fermeté que la semaine dernière. On cote : sésames, fr. 80 50; arachides, lires 80, fr. 78 50. Les qualités comestibles sont soutenues; les affaires sont assez suivies.

Huiles d'olive. — Affaires nulles; la savonnerie n'est pas aux achats ; les prix ont subi une baisse de fr. 0 50 0/0. Les huiles d'olive comestibles sont peu demandées; prix inchangés.

Savons.—La hausse des graines oléagineuses et des huiles par conséquent a produit une meilleure tenue sur les savons que nous cotons aux prix ci-après : bleu pâle et vif, coupe ferme sup., fr. 63 à 66; moyenne ferme, fr. 59 50 à 60 ; moyenne, fr. 59 ; blanc à l'huile d'olive, fr. 84 à 86.

Métaux. — Les cuivres demeurent calmes, les étains ont suivi, pendant la semaine, le mouvement de baisse accentuée.

Cotons. — Le calme persiste sur notre marché, il subit, en cela, le mouvement des marchés régulateurs; la filature est pourvue et peut s'abstenir d'acheter dès qu'on voudra provoquer de la hausse sur l'article.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 669 b., les recettes montent à 1,962 b., le stock est de 11,682 b.

Les ventes de la semaine se décomposent : 37 b. Jumel fair, fr. 107 50 ; 20 b. Jumel bourre, prix secrets; 86 b. Salonique indigène, fr. 75 à 77 50; 50 b. Volo, fr. 77 50; 142 b. Ta sous, fr. 72 50; 53 b. Caramanie, fr. 67 50 à 70; 54 b. Pirée supérieur, fr. 100; 47 b. Pirée inférieur, 80 à 82 50.

Laines. — La demande a été active, et les prix sont très-fermes avec même une légère amélioration sur certaines provenances. Les laines de la nouvelle récolte qui commencent à nous arriver donnent un nouvel aliment à notre marché et sont généralement vendues à leur débarquement : importations, 2,207 b.; ventes, 1,800 b. environ ; stocks, 12,413 b. Voici les ventes connues: 59 b. Madagascar, 85 ; 15 b. Tunis suint, 90; 150 b. débris Oran, prix secrets; 800 b. Maroc Mazagran, 85 à 90 ; 800 b. Maroc Kasapbachi, 95 à 97 50; 14 b. Tunis suint, 95; 59 b. débris Kabyle, 70; 150 b. Carack, 85; 5 b. Tunis, 90; 172 b. Géorgie, deuxième tonte, prix secrets; 23 b. Tartarie gris foncé, 60.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 22 mai — Cotons : calmes, tendance lourde. Ventes 100 b. Très-ordinaire Louisiane sur juin, fr. 99 : dito sur juillet, fr. 100 les 30 kil.— Cafés : fermes, on a vendu 350 sacs Haïti à fr. 91.25 les 50 kil. — Suifs : calmes. On a traité 50 pipes Plata bœuf mataderos à fr. 45.37 1/2 les 50 k.

Marseille, 22 mai. — Blés : Toujours même fermeté et même calme pour les affaires. Ventes de la journée d'hier, 4,300 hect. dont 3.200 h. à livrer. Importations de la journée d'hier, 40,500 hect.

Liverpool, 22 mai. — Froment : bonne demande; marché ferme et prix en hausse de 2 pence sur les froments blancs (50 c. par 100 kil.) ; Froments roux tenus aux cours précédents.

New-York, 21 mai. — Or : 112 3/8. — Change sur Londres : 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 13 3/4. — Pétrole Standarh White (le gallon) : 13 cents 1/4. — Dito, à Philadelphie : 13 cents 1/4. — Farine extra-state : 6 30 à 6 dollars 50 le baril de 88 k. — Maïs : 87 cents les 35 litres.

Calcutta, 18 mai. — Indigos : les perspectives de la récolte dans le Tirhoot sont sans changement; dans le bas Bengale on compte sur un rendement moyen. — Cotons: *fair* Bengale, 4 7/8 den. la livre, coût et fret.— Jute : sans changement. — Graine de lin : belle Patna, R. 4 9; qualité ordinaire, R. 4 7. — Riz : de table, R. 4 3; Ballam, R. 3 6. — Salpêtre : 5 0/0 de réfraction, R. 5 14. — Change : sur Londres, sh. 1 11 à 1 11 1/8 ; sur Paris, fr. 2 47 pour traites avec documents.

Calcutta, 20 mai. — Coton fair Bengale, 15 rs »/». — Jute, 24 rs. — Riz table, 4 rs 3, dito Ballam, 3 rs 7. — Change sur Londres, 1 sh. 11 1/8.

Bombay, 20 mai. — Cotons. — Marché plus calme : Dhollerah, 175 rs.; Oomrawuttee, 180 rs. — Change sur Londres, 1 sh. 11 1/8 d.

Singapore, 20 mai. — Poivre noir de Singapore, doll. 10 ; dito blanc de Rio, doll. 14.—Café Bontyne, doll. 20. — Gambier ordinaire, doll. 4 87 1/2. Fret du gambier pour Londres, 57 sh. 6 d. — Change sur Londres, 53 d.

Shanghai, 20 mai. — Soie. — Les rapports sur la nouvelle récolte sont favorables.

CHRONIQUE AGRICOLE

Depuis quelques jours la température s'est sensiblement modifiée et si malheureusement la chaleur arrive trop tard pour les contrées viticoles de l'Ouest, du Centre et de l'Est, elle peut encore atténuer les dégâts causés par les gelées sur quelques points du Midi.

Dans plusieurs contrées du Centre et de l'Ouest les seigles, trop endommagés par les gelées pour donner l'espoir d'une récolte même médiocre, ont été fauchés et donnés en fourrage aux bestiaux. Pour remplacer les seigles détruits de cette façon, on sèmera du blé noir, ce qui est

susceptible d'atténuer la perte dans d'assez fortes proportions. Les blés, les orges et les avoines n'ont pas assez souffert du froid pour donner des inquiétudes sur leur rendement. Les champs attaqués par les gelées forment une exception insignifiante. Il n'en est malheureusement pas de même des haricots et des pommes de terre hâtives qui devront être ressemés presque partout.

Les fruits ont partagé le triste sort des vignes, la préparation des arbres qui donnait l'espoir d'une récolte exceptionnelle a subi les épreuves les plus rudes, et il est indubitable que la récolte en sera fort compromise.

Cette perte, ajoutée à tant d'autres, cause un préjudice notable aux contrées du Nord et de l'Ouest.

La température actuelle, très-favorable aux blés qu'elle préserve de la verse, est nuisible aux fourrages. Les prairies artificielles notamment ne donneront qu'une première coupe médiocre, mais susceptible d'être compensée par une seconde coupe plus productive. Cette circonstance, qui a provoqué une forte hausse sur les prix des fourrages, a déterminé une baisse très-sérieuse sur les bestiaux. C'est fâcheux pour les éleveurs et pour les consommateurs, car le nombre des animaux destinés à l'engrais diminuera dans de fortes proportions et si la viande maigre baisse momentanément, elle est susceptible d'atteindre plus tard des prix excessifs, par suite de la rareté des élevages.

Toutes les correspondances qui nous parviennent des grands centres agricoles constatent la magnifique apparence des blés en terre dont l'extrême épaisseur entretient assez de fraîcheur dans le sol pour résister à la sécheresse. Les orges et les avoines, après quelques jours de chaleur, auront besoin d'un peu d'eau de même que les blés de mars.

Malgré toutes les apparences d'une belle récolte en blé, les mercuriales de nos principaux marchés constatent une progression incessante dans les cours. C'est le fait de l'épuisement des greniers de la culture et des prix élevés des blés étrangers que la meunerie est obligée d'acheter à la côte anglaise ou à Marseille. Les importations, très-restreintes depuis le commencement d'avril, reprendront, dans une quinzaine, une importance qui, sans nous permettre la reconstitution de nos stocks, suffira aux besoins de la consommation jusqu'à l'époque de la moisson. La fabrication des farines, très-réduite par la diminution du volume des cours d'eau, a provoqué une hausse assez sensible en province, hausse qui ne s'est pas manifestée dans les mêmes proportions à Paris.

Les seigles ont également haussé sous l'impression du préjudice occasionné à la récolte par les gelées. La hausse des orges n'a d'autre cause que la rareté de la marchandise à la fin d'une campagne. Les hauts prix pratiqués pour les avoines ayant fait appel aux avoines étrangères abondantes en Russie, en Danemark et en Suède, il en est résulté une légère réaction en baisse sur la plupart de nos halles.

Voici quels sont en ce moment les prix extrêmes des céréales sur les marchés français:

Blés 36.50 à 39.50, seigle 26 à 27, orges 27 à 28, avoines 24 à 26, farines 50 à 54 francs les 100 kilos, en marchandises disponibles.

Marché de Paris, *mercredi 20 mai.* — Avec des offres très-restreintes de la part de la culture et minimes de la part du commerce, les prix des blés, malgré la réserve de la meunerie aux achats ont été fermement tenus. Sur les qualités de choix, on a même constaté une plus-value de 25 à 50 c. plus ou moins difficilement réalisée. Les blés indigènes ont été payés de 37.50 à 40 et 40.50 les 100 kilos en gare à Paris. En blés étrangers, il s'est traité des clubs à 39, des blanquilles à 39, des Californie à 38.50 et 39, des Chili à 37.75, des Amérique d'hiver à 36, des Amérique de printemps à 35.50 et des Pologne de 34.50 à 35.25 les 100 kilos sur wagon au Havre.

Les seigles, très-demandés et peu offerts, ont été payés de 27 à 27.50, les orges ont varié de 27.50 à 28.50 et 29, et les avoines de 25 à 26 et 26.50, le tout aux 100 kilos.

En spéculation, les affaires ont été peu actives, mais les prix sont restés très-fermes. On a coté les blés de terme en courant de mois 38.75, sur juin 38.25, sur juillet et août 34.50 et sur les 4 derniers 31.75 les 100 kilos.

Les farines de consommation dont les offres sont très-restreintes sont d'une vente assez régulière en boulangerie de fr. 79 à 80 et 81 les 159 kilos toile à rendre. La marque Darblay est à fr. 81.

Les farines de spéculation donnent lieu à peu d'affaires. Si d'un côté, les vendeurs sont réservés, de l'autre les acheteurs sont très-indécis.

Huiles. — Les huiles n'ont qu'une cote nominale.

Spiritueux. — Tendance lourde avec peu d'affaires.

Les gelées des vignes ont peu d'influence sur les cours, car ce sont les 3/6 de betteraves qui forment maintenant la majeure partie de notre production.

Courant 61, juin 61 50, juillet et août 62, 4 derniers 61, 4 premiers 59, l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi 22 mai. — Derniers cours.

Les farines de consommation depuis deux jours ont haussé d'une manière sensible, La marque Darblay est à fr. 82, les autres marques se paient de fr. 80 à 83 et 84 de terme. Les blés sont en hausse de 50 centimes à 1 fr. sur les cours de mercredi. Le courant est à fr. 39 50, le juin à fr. 38 50, juillet et août fr. 35 25, 4 derniers fr. 31 75. Les farines de spéculation sont également en hausse.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	80 50	80.25
Juin	80.50	80.25
Juillet et août	78.25	77.50
4 derniers	68.50	67.25

E. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		14 mai	21 mai
ACTIF			
Encaisse métallique		1.102.068.632	1.111.713.575
Portefeuille	Paris. — Commerce	400.191.319	368.965.020
	Succursales. Id.	428.691.649	412.142.384
	Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
	Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur	Lingots	10.021.200	11.486.200
	Effets publics	40.825.450	41.222.150
	Valeurs de chemins de fer français	62.973.750	63.019.050
	Obligations du Crédit Foncier	1.813.900	1.794.600
Rentes disponibles		67.307.402	67.307.402
Divers		7.075.202	10.493.128
PASSIF			
Billets à ordres et récépissés		7.565.786	7.850.401
Billets au porteur en circulation		2.560.136.230	2.527.825.165
Compte courant du Trésor		151.171.701	144.147.605
Comptes courants particuliers Paris		187.309.861	190.410.360
— — Succursales		23.152.425	23.796.077
Escompte et intérêts divers		26.260.916	27.279.024
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
	—	—
Encaisse métallique	9.644.943	»
Portefeuille commercial	»	47.775.564
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	1.465.000	»
Avances sur valeurs	422.700	»
Divers (*actif*)	3.417.926	»
—		
Billets en circulation	»	32.311.065
Compte courant du Trésor	»	7.024.096
Comptes courants particuliers	3.744.151	»
Escomptes et intérêts divers	1.018.108	»

Bilan de la Banque de France. — Deux chiffres caractérisent encore ce bilan, ce sont des diminutions ; 47.775.000 francs sur le portefeuille et 32 millions de francs sur la circulation des billets. Au milieu de la stagnation des affaires, les remboursements dominent toujours. Cette semaine la baisse de l'escompte se manifeste à Paris et dans les succursales : 31 millions dans le premier cas et 15 millions dans le second. Depuis le 5 janvier de cette année, voici le portefeuille réduit de 1.219.000.000 fr. à 781 millions, soit une décroissance de 438 millions de francs.

Dans le même espace de temps, la circulation des billets a diminué presque de la même somme de 2.916 à 2.527 millions, soit de 389 millions, et en effet, cette semaine encore, alors que le portefeuille se vidait jusqu'à concurrence de 47 millions, la circulation des billets s'abaissait de 32 millions.

Les comptes courants particuliers, malgré ces remboursements, ce qui indique l'abondance des capitaux disponibles, se sont élevés de 3.744.000 francs, mais le compte courant du Trésor perdait 7.024.096 francs.

Dans tous ces mouvements, l'encaisse métallique a encore gagné 9.644.943 francs. Il y a toujours avantage sur les

places étrangères, par suite des cours du change, à faire des remises en espèces sur Paris.

Pendant que le portefeuille baissait de 438 millions et la circulation des billets de 389 millions, la réserve métallique s'est accrue de 345 millions qui reposent immobiles dans les caves de la Banque et contribuent pour leur part à la gêne métallique sur le marché anglais.

Le chiffre des bénéfices ne dépasse pas 1.018.108 francs.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

21 mai 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	35.883.410	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	20.883.410
Total	35.883.410	Total	35.883.410

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.905.461
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.160.062	Portefeuille et avances sur titres	18.723.678
Compte du Trésor	6.785.152	Billets (réserve)	9.735.580
Comptes particuliers	18.188.693	Or et argent monnayés.	732.425
Billets à sept jours	410.237		
Total	43.097.144	Total	43.097.144

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. »	L. ST. 287.775
Compte du Trésor	»	100.267
Comptes particuliers	»	681.794
Portefeuille et avances	»	1.523.594
Réserve des billets	678.160	»
Encaisse métallique	387.536	»
Fonds publics disponibles	102.187	»

BANQUE D'ANGLETERRE. — Le portefeuille, escompte et avances, a diminué en Angleterre comme en France; nous noterons une diminution de liv. st. 1,523,594. La circulation a fléchi de liv. st. 287,775, mais ici les comptes courants particuliers ont pris part à ces remboursements, ils ont diminué de liv. st. 681,794.

Par suite de ces rentrées, la réserve métallique s'est accrue de liv. st. 387,536, et la réserve des billets de liv. st. 678,160.

Les réserves de la Banque se reconstituent, la proportion des réserves aux engagements à vue s'est élevée à 38 0/0.

CHEMIN DE FER PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE. — *Rapport annuel. — Exploitation.*— Dans notre dernier bulletin, nous avons passé en revue les travaux et dépenses de l'exercice 1873 et les moyens de trésorerie (émission d'obligations) employés pour y faire face; nous étudierons aujourd'hui l'exploitation.

En 1872 il y avait en exploitation sur l'ancien réseau. . . . . kilom. 3.719

En 1873 . . . . — . 3.722

Les autres lignes n'ont été exploitées que partiellement ou n'ont été ouvertes que dans le courant de l'année, soit environ 104 kilomètres sur les sections suivantes :

Avignon à Miramas;
Le Pouzin à Alais;
Saint-Césaire au Cailar;
Aimargues à Aigues-Mortes.

Les produits bruts de l'exploitation de ces 3,722 kilom. se sont élevés à. . . . . Fr. 284.655.000

En 1872, les 3,719 kilomètres donnaient . 267.101.000

Soit en plus pour 1873. . Fr. 17.554.000

Cette augmentation des recettes ne se trouve pas également répartie entre la grande et la petite vitesse.

La grande vitesse est en perte de 1,800,000 francs sur l'année précédente : les voyageurs pour 600,000 francs et les marchandises pour 1,100,000 francs. Toute l'augmentation a été donnée par la petite vitesse. Les marchandises seules et les houilles donnent 20,000,000 francs.

Il y a eu une légère diminution sur les voitures, chevaux et bestiaux ainsi que sur le magasinage.

En déduisant les impôts sur les transports en grande vitesse, ci. . . . . Fr. 18.042.932

Et les subventions pour les services extérieurs 173.525

Fr. 18.216.457

Il reste pour les recettes brutes une somme de. . . . . Fr. 266.438.000

En 1872 elles donnaient. 248.418.000

Différence en plus pour 1873 . . . . Fr. 18.020.000

Le chiffre des dépenses toujours croissantes a absorbé une grande partie de cette plus value.

Elles s'élèvent à . . . . Fr. 133.719.000

En 1872 elles ne dépassaient pas. 118.036.000

Différence en plus pour 1873 . . . . Fr. 15.683.000

Voici comment cet accroissement de dépenses se répartit :

	1872.	1873.
Administration centrale Fr.	6.200.000	8.000.000
Exploitation	41.000.000	44.700.000
Matériel et traction	40.600.000	50.000.000
Entretien, surveillance de la ligne	11.300.000	12.600.000

Le matériel et la traction prennent la plus grosse part dans ces dépenses, près de 10 millions. Néanmoins, l'accroissement du chiffre des dépenses est tellement considérable que le Conseil cherche à l'expliquer et à l'atténuer.

Ainsi il fait remarquer que l'accident de Bandol (explosion de wagons chargés de poudres pour le compte de l'État), a entraîné pour la compagnie, par suite de condamnations à des dommages et intérêts, une dépense de 1 million 327,000 francs. On est en instance auprès du Conseil d'Etat pour obtenir le remboursement.

Le remplacement de certains types d'essieux de wagons a encore occasionné une dépense de. . . . . . Fr. 4.037.000

Cette amélioration et cette augmentation de la valeur des voitures peut se répartir sur plusieurs exercices, et on ne laisserait ainsi, à la charge de 1873, qu'une somme de. . . . . Fr. 1.759.000

Les réductions provenant de ces deux sources s'élèveraient à. . . . . Fr. 3.605.000

Et au lieu de. 115.502.000

les dépenses de 1873 ne dépasseraient pas 111.897.000

Même ainsi réduites, le produit net n'excède pas. 5.477.000

En 1872, il s'élevait à. 9.584.000

La comparaison de l'accroissement des recettes et des dépenses, dans ces deux années, nous montre combien ces dernières deviennent de plus en plus menaçantes,

ACCROISSEMENT DES	Recettes.	Dépenses.
1872	26.000.000	16.400.000
1873	18.000.000	15.600.000
1873 Dépenses rectifiées comme ci-dessus.		12.500.000

Le rapport de la dépense à la recette brute qui, en 1872, n'avait été que de. 39 99 0/0

s'élève, en 1873 à. 41 99 0/0

On ne saurait trop rechercher les causes de cet accroissement des dépenses, et le rapport entre dans quelques détails sur lesquels nous appelons l'attention.

Voici comment se répartissent les augmentations des dépenses de 1873 sur 1872 :

Frais judiciaires. . . . . Fr. 436.784

Indemnités pour pertes, retards et avaries, marchandises petite vitesse. 2.163.384

Combustible consommé par les locomotives. 5.775.162

Les années 1871 et 1872 ont donné lieu à un nombre exceptionnel de réclamations et beaucoup n'ont été réglées qu'en 1873, ce qui permet de penser que les dépenses de cette source seront moins importantes dans le présent exercice.

Quant aux prix du combustible, ils se sont encore beaucoup élevés en 1873.

Le prix moyen de la tonne a été de. . . . . . . .Fr. 33 18

contre. 25 71

en 1872.

La plus-value s'est élevée à fr. 7,46 par tonne ! Au même moment, par suite de l'extension du trafic, la consommation s'élevait de. . . . . 625.000 tonnes

à. . . . . 702.000 »

On sent combien les moindres variations des prix de la houille se font sentir dans les dépenses de l'exploitation, surtout quand la hausse des prix coïncide avec un accroissement de la consommation.

A toutes ces dépenses, il faut encore ajouter le montant des renouvellements des voies.

Dépenses pour la réfection et le renouvellement des voies.

1871	Fr. 8.084.000
1872	9.162.000
1873	8.853.000

On obtient ainsi un chiffre de. . . . . . . .Fr. 120.700.000 de dépenses, qui, comparé à celui des recettes. 284.600.000

représente, en 1873........................ 42 42 0/0.

La proportion ne dépassait pas :

En 1872.................................. 39 59 0/0

En 1871.................................. 37 28 0/0

Telle a été l'aggravation des charges pour la compagnie qui n'a été compensée que par l'accroissement des recettes de la petite vitesse, car toutes les autres recettes sont en perte. Les 19 millions ainsi obtenus ont été fournis par un excédant de 919,728 tonnes transportées en plus que dans l'année précédente.

Il ne sera pas inutile de mettre sous les yeux le chiffre du tonnage des marchandises expédiées dans les dernières années.

	Tonnage petite vitesse.
1871..................	9.517.000
1872..................	12.471.000
1873..................	13.391.000

L'augmentation se répartit sur toutes les branches du trafic, nous ne trouvons des diminutions que sur les vins, les poteries, les verreries, les tissus.

Les transports de céréales n'ont pas pris le développement qu'aurait pu faire supposer le déficit de la récolte de 1873 ; l'augmentation du tonnage pour cet article n'a pas dépassé 117,000 tonnes.

La diminution du transport des vins se comprend en présence de la faible récolte de la Bourgogne; mais cette diminution a été en partie compensée par l'extension des expéditions du Languedoc qui en ont été la conséquence. Les gares de la rive droite du Rhône qui avaient expédié en 1872............................Tonnes. 927.964
ont expédié en 1873........................ 1.308.457
soit une augmentation de 41 0/0.

Le nouveau réseau dont la longueur au 31 décembre 1873 était de 947 kilomètres donne toujours des résultats bien insuffisants, s'il n'y avait à côté l'ancien réseau pour parfaire la différence.

Il y a eu aussi ici une augmentation du produit brut, mais les dépenses ont absorbé une plus large portion des produits nets.

En 1871, le produit net s'élevait à......Fr. 3.222.000

En 1872, à................................ 2.342.784

En 1873, il se trouve réduit à.............. 1.883.979

Les dépenses prennent chaque année une part prépondérante.

Quant aux recettes kilométriques, il faut toujours les mettre en comparaison avec l'ancien réseau afin de ne pas oublier le point de départ.

Recettes kilométriques.

Ancien réseau.	71.584 fr.
Nouveau réseau	14.148

Pendant que sur l'ancien réseau la moyenne kilométrique de 1872 à 1873 s'est élevée de 66,815 francs à 71,584 francs, sur le nouveau réseau elle est tombée de 14,539 francs à 14,148 francs.

Le nouveau réseau est donc une charge, et une charge des plus lourdes pour la compagnie.

Les chemins de fer Algériens sont encore dans de moins bonnes conditions; on note cependant avec plaisir que le produit kilométrique s'est élevé à 11,185 francs, il approche déjà de celui du nouveau réseau. Ce sont les céréales qui fournissent le principal élément du trafic; puis viennent les minerais de fer et les alfas.

La liquidation de l'exercice 1873 se solde par un produit net de.............................. Fr. 148.641.496

D'où il faut déduire pour l'intérêt des obligations........................	78.820.341
Pour l'amortissement...............	5.470.096
Droit de timbre....................	1.698.245
Charges du nouveau réseau qui doivent être supportées par l'ancien......	17.379.881
Total.......	Fr. 103.377.563
De cette somme il y a à retrancher le montant des annuités encaissées pour le compte des lignes en exploitation	1.510.175
	Fr. 101.867.388
Il reste comme produits nets de l'exploitation une somme de............	Fr. 46.774.106

Et afin de pouvoir distribuer 60 francs par action, on a dû avoir recours à un reliquat de solde de l'année précédente de 2.987.454 francs.

Le dividende à 60 francs pour 800.000 actions représente une somme de 48 millions; il ne restera donc à reporter qu'un solde de 1.761.561 fr. Sans des économies le dividende sera difficilement maintenu l'année prochaine dans les conditions actuelles.

Emission d'obligations.—*Travaux exécutés par les grandes compagnies de chemins de fer français en 1873* (suite). — Nous avons donné dans un précédent numéro une indication des sommes que les compagnies de l'Ouest et d'Orléans ont réalisées par des émissions d'obligations pendant l'année 1873, et des travaux exécutés pendant cette même année. Il reste à faire connaître ce que les autres grandes compagnies ont fait dans le cours du même exercice.

Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. — On a vu que la compagnie s'est procurée par la vente de :

	417.676 obligations 3 0/0
au prix moyen de.....	269 fr. 46 c.
une ressource de......	112.547.181 francs.

Cette ressource a été affectée à l'exécution de travaux, quoique une partie seulement des kilomètres en construction ait été livrée à l'exploitation en 1873. On ignore ce qui a été dépensé sur les 112.547.181 francs d'obligations négociées et ce qui reste dans les caisses de la compagnie pour la continuation des travaux pendant l'exercice courant Dans tous les cas, le solde encaissé est assez important puisque la compagnie a pu se dispenser de profiter du prêt de 30 millions qui lui avait été offert par la Banque de France.

Chemin de fer du Nord. — Le rapport de la compagnie présenté à l'assemblée générale du 29 avril, après avoir constaté que les dépenses de premier établissement de l'ancien et du nouveau réseau à la fin de 1873 s'élevaient à 828.991.648 francs et que les dépenses de 1873 exclusivement montaient à............... 24.615.305 fr. 31 c.
déclare qu'il a été négocié pendant le cours du même exercice............................ 153.511 obligations
qui, au cours moyen de................. 281 fr. 75 c.
ont produit une somme de........ 43.251.724 fr. 25 c.

A quel objet ont été employées les importantes ressources que la compagnie s'est ainsi procurées par la vente de 153.511 obligations? Le rapport a la franchise de ne signaler aucune augmentation de longueur de ligne. Il y a donc lieu de croire que la compagnie a voulu se prémunir contre toute éventualité en encaissant cette importante réserve et se trouver ainsi en mesure de faire face à l'exécution de travaux à venir.

Chemins de fer de l'Est. — Cette compagnie pendant l'exercice 1873 a émis un chiffre de 50.445 oblig. 3 0/0
qui au prix moyen de..........Fr. 266 31
ont produit un capital de.........Fr. 13.434.007 95

Le rapport soumis à l'assemblée générale du 27 avril se tait abolument sur l'importance des travaux exécutés pendant l'année. On doit donc se borner à constater l'encaissement par la compagnie du produit de l'émission précitée de 50,445 obligations 3 0/0.

Chemins de fer du Midi. — Le compte rendu que le conseil d'administration de cette compagnie a soumis à l'appréciation de l'assemblée générale du 22 avril évalue à 19,393,749 fr. 43 le coût des travaux d'achèvement et de construction qui ont été exécutés pour l'ancien et le nouveau réseau pendant l'année 1873.

Il n'est pas question d'émission d'obligations pendant ce même exercice. Nous nous bornerons donc à relever dans le rapport les chiffres les plus significatifs sur la situation de l'entreprise. La ligne de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, de 38 kilomètres, a été ouverte à l'exploitation en 1873. La longueur totale du réseau exploité est actuellement de 1,947 kilomètres sur lesquels 1,886 kilomètres sont placés sous la garantie de l'Etat.

Bourse de Paris. — La politique a dominé le marché pendant toute la semaine et il est à peine remis de ses émotions. La chute des ministres a causé un grand ébranlement, moindre cependant qu'on aurait pu le supposer, et si un nouveau ministère était entré de suite en fonctions, l'équilibre de la Bourse serait déjà rétabli, tant le capital est abondant et tant on est habitué à de mauvaises nouvelles; pourvu qu'il y ait un chef on a confiance.

Comme nous le faisions remarquer la semaine dernière, le mouvement de reprise sur la rente après le détachement du coupon était bien caractérisé : de 94 fr. 35 c. plus bas cours coté le 8 mai, on s'était déjà relevé par un mouvement de hausse continu à fr. 94 90.

Sur le 3 0/0 de fr. 59 40 on remontait à fr. 60 07, et malgré les dangers, les inquiétudes de la lutte qui allait s'engager à l'Assemblée nationale sur le vote de confiance

réclamé par le ministère, la Bourse fermait dans ces cours samedi dernier.

Dès 4 heures sur le boulevard, le même jour, quelques bruits défavorables circulaient déjà et le 5 0/0 de fr. 94 90 était déjà offert à fr. 94 60. La nouvelle de la chute du ministère a été connue à Paris à 6 heures, aussitôt la rente baissait de fr. 1 ; on cotait fr. 93 90. C'était dans le premier moment de la panique et en dehors du parquet, c'est-à-dire du grand marché régulateur où se traitent les affaires à terme et au comptant.

Dès le même soir le 5 0/0 se relevait à fr. 94 40 et le lendemain matin, dimanche, il oscillait de fr. 94 15 à fr. 94 27. Aussi la première impression passée, la Bourse ouvrait lundi dernier avec une légère amélioration sur ces cours.

Le 5 0/0 était coté de fr. 94 17 à fr. 94 35 et le 3 0/0 de fr. 59 55 à fr. 59 40.

Le lendemain, quoique le ministère ne fût pas constitué une amélioration sensible s'était déjà produite, et on était déjà remonté à fr. 94 60 sur le 5 0/0 et à fr. 59 60 sur le 3 0/0, quand, par une de ces fausses nouvelles si fréquentes à la Bourse, sur le bruit d'une demande de dissolution de l'Assemblée nationale, on est retombé de quelques centimes au-dessous du plus bas cours ; on a coté fr. 94 15 sur le 5 0/0 et fr. 59 35 sur le 3 0/0.

Dès le lendemain on apprenait qu'aucune proposition n'avait été déposée sur le bureau du président et on regagnait de suite les cours de fr. 94 55 et de fr. 59 60.

Ainsi le cours de fr. 94 35 que nous indiquions il y a huit jours comme le bas cours de réaction en baisse, coupon détaché, et qui avait déjà été coté le 8 et le 11 mai, sans aucun incident politique particulier, a à peine été dépassée quand un événement aussi grave que la chute du ministère est venu surprendre le marché. On avait donc déjà touché le fond, et quand l'événement a été connu, quand on l'a supposé même plus grave qu'il n'était, cependant, c'est à peine si on cote quelques centimes au-dessous de fr. 94 35. Le cours de fr. 94 15 a été à peine touché sur les 5 0/0.

Le 3 0/0 dans cette déroute de la spéculation s'est beaucoup mieux tenu ; avant la crise on cotait au plus bas fr. 59 40 ; quand elle a éclaté on a revu le même cours, puis, de suite, on reprenait à fr. 59 60, il a fallu la crainte d'une demande de dissolution pour faire coter 5 centimes au-dessous des plus bas cours, c'est-à-dire à fr. 59 35 c.

Rien ne montre mieux la bonne tenue du marché, il faudrait un événement d'une grande gravité pour le faire descendre au-dessous de ces cours. La hausse est donc la tendance actuelle, mais au milieu de telles complications jusqu'où pourra-t-elle aller ?

Aujourd'hui, vendredi, le ministère n'étant pas encore constitué, on oscille de fr. 94 30 à fr. 94 20 et on ferme à 94 fr. 27.

Le mouvement sur les valeurs étrangères qui la semaine dernière les avait poussées de 1 et de 2 0/0 en avant paraît être arrêté.

Le Péruvien de fr. 75 35 est revenu à fr. 73 10.

Le Turc après s'être élevé de fr. 46 à 49 50 est redescendu à fr. 47 15.

L'Italien atteint fr. 67.

L'Egyptien de fr. 351 est retombé à fr. 340.

Les fonds espagnols sans changements.

Le mouvement de réaction en hausse qui vient de forcer le découvert sur les fonds étrangers paraît arrivé à son terme. Les vendeurs ont dû racheter les titres qu'ils n'avaient pas et qui leur avait servi à écraser le marché en 1873 alors que les embarras se montraient sur toutes les places. La revanche a été prise, il s'agit de pousser les cours en avant; pour atteindre ce but il faut des nouvelles favorables des pays emprunteurs, aussi quand il n'y en a pas d'officielles on en invente. Pour le Péruvien on parle d'un rapport présenté au Parlement anglais par le commandant du Pétrel qui estimerait à 7,400,000 tonnes les dépôts de guano, ce qui confirmerait les appréciations des commissaires péruviens; mais on élève encore des doutes à cet égard.

On signale quelques embarras dans l'Amérique du Sud, dans l'Uruguay et dans la République argentine.

Pour le Turc la mission de Sadyk Pacha paraît avoir réussi et cet heureux résultat a déjà été escompté. — Le syndicat qui a traité avec le délégué de la Turquie prendrait ferme en rente 3 0/0 la partie de l'emprunt nécessaire pour le remboursement des bons du Trésor ottoman, se réservant l'option pour le surplus. Voilà encore le crédit de la Turquie remis à flot pour quelque temps ; la présence du czar en Angleterre, les paroles qu'il a prononcées donnent à penser que la paix de l'Europe ne sera pas troublée et que la question d'Orient va sommeiller pendant quelque temps.

Les recettes de chemin de fer toujours faibles; les diminutions sur les six grandes compagnies sont un peu plus fortes que la semaine précédente, il en est de même des Autrichiens et du Sud-Autrichien ; la progression des recettes ne continue que sur les chemins de fer espagnols, le Sarragosse-Alicante et le Saragosse à Pampelune, ainsi que le Nord de l'Espagne.

Escomptes et Changes. — La Banque d'Angleterre ayant relevé le prix des napoléons, les entrées de numéraire sont moins abondantes. Cette mesure, au cours actuel de la livre sterling, suspend le drainage des pièces de 20 francs de Londres vers Paris.

Le ralentissement des transactions est général, les relevés du *Board of Trade* le prouvent.

L'argent abondant, mais le change sur Londres varie toujours de fr. 25 17 à fr. 25 21, un peu plus de fermeté.

La lire italienne, 11 de perte, la dépréciation se tend de nouveau.

Clément Juglar.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 21 MAI	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.						
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 3/8 à 209 5/8	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 5/8 à 210 1/4	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 3/4 à 123	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 1/2 à 122 1/4	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 1/4 à 368 3/4	et 4 %	—	— —
	»	court	367 1/2 à 367	et 4 %	10 jours	80 3/4 à .. ..
4 %	Francfort..	long.	210 3/8 à 210 5/8	et 4 %	—	
	»	court	210 à 210	et 4 %	8 jours	94 1/8 à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	219 à 220	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	219 à 221	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 220	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 516	et 4 %	8 jours	.. .. à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 1/2 à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	502 1/2 à 505	et 4 %	—	— —
	»	court	507 1/2 à 503	et 4 %	8 jours	..5 15 à ... .
7 %	Lisbonne .	long.	552 1/2 à 556	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	556 à 554	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 1/2 à 557 1/2	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 1/2 à 553	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	341 à 342	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	342 1/2 à 336	et 4 %	cts jours	3 47 1/4 à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 3/4 or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.						
½	Londres...	long.	25 20 à 25 22	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 17 à 25 21	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	3/16 à 1/16 ..	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	3/16 à 1/16 pte	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	11 ½ à 12 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	11 à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. .
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à 3/8 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/3 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	11 ½ à 12 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	15 à 14 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	¼ à 1/8 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	1/8 à ¼ —	moins 5 %	cts jours	.. .. a .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	14 MAI	21 MAI
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ perte.	4 à 6 ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr à ‰ d°	pr. à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à ‰ perte	7 à ‰ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prime	2 perte à ‰ prim.
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 15	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 17	25 15 à 25 17
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à	5 10 à »

New-York (Dépêché par Câble) 20 mai 1874.

Prix de l'or plus haut..........	112 1/4	
— — plus bas...........	112 ./.	
— — Clôture......	112 1/4	
Change sur Londres	4 dollars 87 cents ½	
5/20 1885	118	
5/20 1887	120 3/8	
Consolidés 5 0/0	115 1/4	

BOURSE DE PARIS — COURS DU 22 MAI 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 15	VENDREDI 22
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	60 ..	59 42½
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 75	85 25
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	74 ..	74 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	94 80	94 27½
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	512 50	514 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	445 ..	440 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	372 50	367 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	20 1/8	20 ¼
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 1/4	15
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	455 ..	455 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	104 3/4	105 1/4
d° 5,20, 1864, do d° d°	106 ...	107 ...
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 ...	105 7/8
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	66 ..	66 75
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	74 ..	73 50
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 ...	102 1/8
Rente turque 5 %, jouissance j nvier 1874	48 15	47 25
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	318 75	310 ..
d° 1863. d° d° d°	338 75	320 ..
d° 1865. d° d° d°	341 25	322 50
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	290 ..	280 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	232 ..	240 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 15	VENDREDI 22
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	218 ..	217 50
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	420 50	420 25
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	456 ..	457 50
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	293 ..	293 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet.	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	266 25	270 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	67 50	67 75
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	84 ..	85 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 50	92 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	85 50	84 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	405 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	35 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	270 ..	269 50
......	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	67 ¾	68 ..
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	460 ..	457 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	80 3/8	83 ..
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	18 ..	19 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	217 ..	218 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	67 ..	68
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	418 75	418 75
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	418 50	419 25
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
......	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	31 ..	31 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1874	505 ..	505 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	505 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	510 ..	510 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	512 ..	510 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	520 ..	520 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestr	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 15	VENDREDI 22
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3885 ..	3865 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas.**	1120 ..	1112 50
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	560 ..
40.000.000	1.729.006	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	431 25	431 25
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	798 75	802 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	390 ..	385 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	668 75	666 25
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	300 ..	315 ..
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	551 25
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	390 ..	385 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	533 75	530 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	398 75	400 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	465 ..	462 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	423 75	420 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	385 ..	385 .
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	650 ..	645 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	512 50	503 75
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	385 ..	397 50
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs.**	148 75	145 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 15	VENDREDI 22
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	340 ..	335 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	491 25	492 50
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	848 75	847 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	612 50	615 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1045 ..	1050 ..
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	810 ..	812 50
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	520 ..	522 50
123	....	24 000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	720 ..	716 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	250 ..	255 ..
4913	...	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	315 ..	315 ..
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	110 ..	118 75
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	75 ..	81 25
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	175 ..	193 75
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	80 ..	79 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	278 75	292 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 18 mai 1874.

Messieurs, conformément à l'article 37 de nos statuts, nous venons vous soumettre aujourd'hui le compte des opérations de notre société, pendant l'exercice 1873.

La crise financière et commerciale qui a éclaté sur le marché de Vienne dès le mois de mai et qui n'a pas tardé à s'étendre à toutes les grandes places de l'Europe, a réagi sur les résultats obtenus pendant cet exercice. Les éléments exceptionnellement favorables de l'année 1872 faisaient d'ailleurs défaut, et nos efforts ont tendu plutôt à rester en dehors des atteintes de la crise qu'à chercher des sources de bénéfices extraordinaires.

Nous avons donc principalement donné nos soins aux opérations entamées pendant l'exercice précédent, tout en prêtant notre concours, dans nos succursales, à diverses émissions faites par des institutions et maisons de premier rang.

Nous n'entrerons pas dans les détails statistiques de transactions qui se trouvent résumées au bilan, mais nous croyons devoir mentionner ici que notre intervention dans le dernier emprunt a donné lieu, comme en 1872, à des affaires importantes et suivies avec le Trésor.

Les sommes considérables qui ont passé entre nos mains par suite de ces opérations étant presque entièrement remboursées à la fin de l'exercice 1873, et la puissance financière de la France ayant fait heureusement disparaître la plus-value passagère des changes sur l'étranger, nous ne faisons plus figurer, comme dans notre dernier bilan, le solde créditeur du Trésor dans un article spécial.

Les évaluations de notre portefeuille aux cours dépréciés du 31 décembre dernier et les réalisations auxquelles nous avons procédé ont diminué les bénéfices obtenus par nos opérations courantes à Paris et dans nos succursales.

En présence de la crise politique que traversait l'Espagne, et malgré la baisse survenue dans les cours, nous avons jugé opportun de vendre la totalité des rentes extérieures 3 0/0 que nous possédions à la fin du dernier exercice. Nos engagements se bornent donc à la participation de notre établissement dans le syndicat de 100 millions, et à un certain nombre d'actions de la Banque hypothécaire d'Espagne.

Nous sommes heureux de constater ici que ces deux affaires, quoique menacées dès leur début par les événements les plus graves, sont entrées maintenant dans une phase nouvelle, et que nous pouvons espérer une liquidation satisfaisante dans un avenir relativement peu éloigné.

En effet, le comité du syndicat a pu, le 8 de ce mois, procéder à un premier remboursement de 25 pour 100 sur l'avance de 100 millions.

La situation dans laquelle se trouve l'Espagne depuis un an et les combinaisons générales dictées par le désir de rentrer dans l'avance de 100 millions ont déterminé le comité du syndicat à rétrocéder le privilége de la Banque hypothécaire au gouvernement espagnol. Les conditions dans lesquelles doit se faire la liquidation du syndicat constateront la valeur du privilége de la Banque hypothécaire, dont la concession fut un des principaux motifs de l'avance de 100 millions. Dans des circonstances moins critiques la Banque hypothécaire, nous en sommes certains, eût procuré à ses actionnaires de très-beaux bénéfices.

Nous devons d'ailleurs reconnaître que nous n'avons eu qu'à nous louer des divers gouvernements qui se sont succédé en Espagne, et qui tous ont reconnu la valeur des services financiers que nous nous sommes efforcés de rendre au pays.

Nos succursales ont continué à nous être d'une grande utilité. Celle de Bruxelles notamment a été pour nous une source de bénéfices très-satisfaisants.

Les membres de nos différents comités consultatifs, aussi bien que nos directeurs et notre personnel, nous ont prêté un concours efficace et ont droit à tous nos remercîments.

Nous avons eu le regret de perdre, durant le cours de cette année, un membre de notre comité consultatif en Belgique, M. J. Vanderlinden, d'Anvers, dont nous avons toujours apprécié les capacités; nous l'avons remplacé par l'un des financiers les plus éclairés de cette ville, M. Dumercy-Heirman.

M. J. Cahen ayant désiré ne plus faire partie de notre comité consultatif à Amsterdam, nous avons dû renoncer à son concours et nous avons pourvu à son remplacement par la nomination de M. P. W. Scholten, l'un des chefs de la maison Vᵉ Tjeenk et Cⁱᵉ, l'une des plus anciennes et des plus honorables de la place d'Amsterdam.

Notre bilan a été dressé selon le mode approuvé par vous l'année dernière, le cours moyen du mois de décembre étant pris comme taux maximum pour toutes les valeurs cotées, et les opérations non liquidées étant comptées sans majoration aucune, en dehors des intérêts à 5 p. 0/0.

Le compte de profits et pertes que nous vous soumettons présente un bénéfice de 8,844,704 fr. 91, réduit par l'ensemble des frais généraux, amortissement et allocations, à la somme nette de 7 millions 102,442 fr. 63.

L'abonnement au timbre et les impôts et contributions diverses représentent une charge de 128,168 fr. 91 c.

Les frais généraux proprement dits, énumérés dans les paragraphes 2 et 5, s'élèvent, pour nos cinq établissements de Paris et de l'étranger, à 1 million 251,602 fr. 91.

Nous avons de nouveau inscrit cette année une somme de 10,000 fr. pour dotation de la caisse de retraite et de prévoyance en faveur de nos employés à Paris.

Les nouveaux frais d'aménagement ont été complétement soldés, et le mobilier, après l'amortissement opéré, ne présente plus pour nos cinq établissements qu'une somme de 68,804 fr.

Aux termes de la loi et de nos statuts, nous avons prélevé 5 p. 0/0 sur le montant du bénéfice net de 7,102,442 fr. 63, soit 355,122 fr. 13 pour la réserve légale qui, par suite, s'élève, au 31 décembre 1873, à 1,059,277 fr. 13.

En dehors de cette réserve légale, il existe un fonds de prévoyance voté par décision de votre dernière assemblée générale et s'élevant à 5,363,500 fr. Le total de nos réserves actuelles, lorsque vous aurez approuvé nos comptes, sera donc de 6 millions 422,777 fr. 13.

Votre conseil d'administration et votre comité de censeurs sont unanimes pour réserver l'augmentation du fonds de prévoyance pour les exercices, qui, comme en 1872, donnent lieu à des bénéfices exceptionnels.

En conséquence, nous vous proposons de répartir, pour l'exercice 1873, un dividende de 50 fr. par action, et de reporter à nouveau, au compte de profits et pertes, le solde de 135,088 fr. 45 qui reste disponible après cette répartition de 10 p. 0/0 sur le capital versé.

Nous devons ajouter que les deux opérations financières, contractées au mois de décembre de l'année dernière par notre établissement, comme principal intéressé, avec les autorités municipales de Paris et de Bruxelles, ont été avantageusement réalisées : mais comme ces réalisations n'ont eu lieu qu'en janvier, les résultats de ces deux opérations ne figureront que dans l'exercice de 1874.

Nous soumettrons, à votre approbation, après la lecture du rapport de MM. les commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

L'assemblée générale, à l'unanimité, a approuvé les comptes de 1873 et a fixé le montant du dividende, pour cet exercice, à 50 fr. par action, dont le solde, soit 30 fr. sera payé à partir du 1ᵉʳ juillet prochain.

MM. E. Leviez et Ch. Gide ont été nommés commissaires pour l'exercice 1874. (127)

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DES CHARENTES

La réunion des actionnaires de la compagnie des Charentes a eu lieu le 25 avril dernier. Nous venons de parcourir le rapport sur la situation de l'entreprise présenté par le conseil d'administration.

L'attention est d'autant plus appelée sur les rapports présentés par les administrateurs des lignes qu'on qualifie de *second réseau* qu'on a élevé plus d'objections sur les résultats qu'on devait attendre de leur exploitation.

En ce qui la concerne, la compagnie des Charentes, qui tient la tête de ce second réseau, a présenté aux intéressés et au public les renseignements les plus détaillés et les plus complets sur sa situation. On sent, à la lecture de ce rapport, les efforts persévérants d'une administration sage et dévouée, entre les mains de laquelle cette compagnie modeste grandit chaque année et conquiert sa place parmi les grandes compagnies de chemins de fer.

Le réseau de la compagnie des Charentes comprend aujourd'hui 721 kilomètres de lignes d'intérêt général, savoir : 345 kilomètres en exploitation, 154 kilomètres en construction, et 222 kilomètres à construire. Elle a obtenu, en outre, la concession de 89 kilomètres, à titre de chemin de fer d'intérêt local. Enfin, elle a été autorisée à demander la concession de 105 kilomètres.

En résumé, la Compagnie des Charentes est concessionnaire de plus de 800 kilomètres de chemin de fer traversant des contrées industrielles et agricoles extrêmement riches, et appelée à ouvrir de nouveaux débouchés aux centres commerciaux les plus importants du Midi et de l'Ouest de la France. L'adjonction des lignes qu'elle sollicite porterait son réseau à plus de 900 kilomètres.

Les lignes actuellement exploitées constituent une grande voie qui met directement la Roche-sur-Yon, la Rochelle et Rochefort en relations avec Angoulême, d'une part, et la Gironde d'autre part. — Par ce fleuve, le réseau des Charentes se trouve provisoirement relié avec Bordeaux, en attendant que la Compagnie ait obtenu dans cette ville l'entrée qui lui a été promise par le gouvernement.

Ce raccordement n'a qu'une longueur de 35 kilomètres. Par son exécution, de nouveaux débouchés se trouveront ouverts aux produits du Midi ; les relations commerciales entre Bordeaux, Nantes et le Mans seront singulièrement facilitées, et les lignes des Charentes auront acquis cette indépendance qui caractérise toutes les grandes Compagnies.

Dans le courant de l'année, la Compagnie livrera à l'exploitation l'importante section d'Angoulême à Limoges. — Cette ligne achevée, le réseau sera en possession entre la Roche-sur-Yon et Limoges de 375 kilomètres ininterrompus, et entre Limoges et Blaye de 300 kilomètres donnant lieu également à une exploitation continue.

Au 31 décembre 1873, la Compagnie avait réalisé un capital de 104 millions et demi. Elle avait disposé, en outre, de ressources diverses montant à 8 millions et demi. Ses dépenses d'établissement n'avaient encore exigé que 98 millions. Elle avait, en conséquence, un excédant de ressources de 15 millions. Il convient d'en déduire toutefois le montant des approvisionnements; ce qui réduit à 12 millions 1/2 le solde réellement disponible.

A cette somme viendront s'ajouter les subventions restant à payer, le reliquat de l'exploitation, le produit des bons de délégation non négociés, enfin le dernier versement à appeler sur les actions.

Les ressources totales assurées s'élèvent ainsi à plus de 30 millions, somme supérieure à celle qui est nécessaire pour terminer le réseau jusqu'à Limoges et Coutras.

La Compagnie a jugé prudent néanmoins de s'assurer d'autres rentrées, soit pour couvrir des ressources momentanément immobilisées, soit pour préparer, sans interruption, la suite de ses travaux; elle a demandé, à cet effet, au gouvernement, l'autorisation de négocier des obligations nouvelles dans la mesure de ses besoins, et dans la limite des crédits votés par les précédentes assemblées.

Les relations financières qu'elle a su se créer faciliteront singulièrement cette négociation. La Compagnie des Charentes a conclu, en effet, pour le solde des bons de délégation à placer, un traité avantageux avec le Comptoir d'escompte de Paris. Ce grand établissement de crédit a donné son concours à la Compagnie des Charentes, et l'on peut en attendre les meilleurs résultats.

La recette brute totale réalisée en 1873, sur le réseau des Charentes, a été de 3,522,815 fr.; en 1872, la recette brute correspondante avait été de 3,215,213 fr. L'augmentation de 1873 équivaut à un accroissement moyen kilométrique de plus de 1,000 francs par kilomètre exploité. Cet accroissement, dans les circonstances désavantageuses du dernier exercice, témoigne de la valeur du réseau des Charentes et montre l'avenir qui lui est réservé.

A tous les points de vue, on est donc fondé à dire que la Compagnie des Charentes est sortie des épreuves et des luttes inhérentes à toute entreprise nouvelle. Ses recettes d'exploitation, malgré la crise qui atteint toutes les grandes compagnies, se maintiennent à un niveau très-satisfaisant. Son crédit se consolide chaque jour. Elle peut envisager l'avenir avec confiance.

Les actionnaires ont applaudi aux bons résultats présentés; ils en ont reporté le mérite au conseil d'administration tout entier, dont les membres et, à leur tête, leur honorable président, se consacrent avec dévouement à l'entreprise dont ils ont accepté la direction.

Le réseau des Charentes a pris une grande importance. Mais ce qu'on ne doit pas oublier, c'est que ce réseau est destiné à se suffire à lui-même ; qu'il dessert des régions agricoles d'une richesse extrême ; qu'il n'a point, par conséquent, à demander à des concurrences déguisées un élément de fortune. La Compagnie des Charentes, au même titre

que les grandes compagnies et, comme elles, bien que dans une sphère plus modeste, a droit à son indépendance. Mais, cette condition de son existence assurée, elle n'a aucune visée ambitieuse. Elle s'applique, au contraire, à détruire les préventions injustes qu'elle a parfois rencontrées, et elle est heureuse de reconnaître que ses efforts conciliants ne sont pas restés infructueux.

A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient présentés, nommé administrateur M. Durieu, vice-président du conseil d'administration du Crédit industriel et commercial, et M. Forcade de la Roquette, ancien ministre des travaux publics, administrateur des chemins de fer de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Elle a réélu MM. J. Dupuy, le comte Brocard-Doumerc, E. Chevalier, administrateurs sortants. (128)

CANAL DE SUEZ

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 2 juin prochain, à une heure, rue Saint-Honoré, 251 (salle Valentino).

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires, propriétaires de vingt-cinq actions, doivent justifier, rue Clary, 9, à Paris, du dépôt de leurs titres dans la caisse centrale, ou chez un des correspondants de la Compagnie.

Cette justification doit être faite au moins cinq jours avant la réunion.

Le secrétaire général,
P. MERRUAU.
(126)

BANQUE

DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Société anonyme, au capital de 12 millions de fr.

MM. les actionnaires de la *Banque des Chemins de fer d'Intérêt local* sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 15 juin prochain, à trois heures, salle Lemardelay, rue Richelieu, 100, à l'effet de délibérer sur des propositions de fusion avec une autre Société.

Le dépôt des actions devra être fait, au siége social, 37, boulevard Haussmann, avant le 1er juin. (125)

PARIS — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant :* M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte.............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 30 MAI 1874. NUMÉRO 22.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

La question des chemins de fer d'intérêt local est à la fois l'une des plus actuelles et des plus controversées. Notre pays n'a pas assez de voies ferrées, c'est un fait incontestable. D'un autre côté, quelques chemins de fer nouveaux sont entrepris dans des conditions telles qu'ils occasionnent un vrai gaspillage de la fortune publique; c'est aussi là une vérité de toute évidence. Voyons donc comment l'on peut accroître le réseau de la France, sans cependant épuiser notre épargne à des travaux dont les résultats seraient hors de proportion avec les dépenses. Plusieurs fois déjà nous avons traité ce sujet, et il y a apparence que nous y reviendrons souvent encore. Aujourd'hui nous avons la bonne fortune d'avoir pour guide dans cette étude un homme très-compétent, M. Maurice Bouffet, qui a publié, il y a quelques semaines, une instructive brochure sur cette matière (1).

M. Bouffet est un ingénieur des ponts et chaussées; il nous prévient lui-même dans sa préface que le travail qu'il publie a été lu dans une réunion d'ingénieurs et d'inspecteurs du contrôle du chemin de fer du Midi. Ainsi le lecteur sait immédiatement à qui il a affaire; c'est à un homme spécial, qui ne saurait être suspect de mauvais vouloir pour les grandes compagnies. S'il est partial, ce sera probablement en leur sens; s'il tombe dans quelques exagérations, ce sera certainement du côté de la réglementation. Nous faisons ces observations préliminaires, non pas pour rien enlever à la valeur de l'œuvre de M. Bouffet, mais pour que chacun puisse mieux apprécier la portée de ses conclusions. Telle qu'elle est, cette brochure est, à notre connaissance, le document le plus instructif sur les chemins de fer d'intérêt local.

On peut dire que cette brochure contient deux parties dont l'esprit diffère : la première, qui semble pleine de suspicion contre ces voies nouvelles; la seconde, au contraire, où l'auteur marque plus de confiance et donne des renseignements précieux sur les conditions de productivité et sur le coût de construction du réseau départemental.

M. Maurice Bouffet ne s'attaque pas absolument à la loi de 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local, il reconnaît même qu'elle est une loi de progrès et

(1) Cette brochure a paru à Carcassonne, chez Labau, imprimeur; il est regrettable qu'elle n'ait pas paru à Paris, ce qui lui aurait valu plus de publicité.

d'avenir; mais il la considère comme incomplète et pense qu'elle laisse la porte ouverte à des abus dangereux pour la fortune publique. Les abus que prévoit l'auteur, chacun les devine : c'est, par la soudure de diverses lignes départementales, la création de voies concurrentes et parallèles aux lignes anciennes. Il y aurait là, suivant M. Bouffet, un dommage pour la fortune publique, puisqu'il y aurait un double emploi; il y aurait un dommage pour les caisses de l'Etat, puisque les garanties d'intérêt que le Trésor doit aux grandes compagnies, en vertu de conventions que personne ne propose de violer, se trouveraient peut-être augmentées notablement et, au lieu de coûter à l'Etat 40 millions par an, exigeraient de lui un sacrifice de 60 ou de 80 millions peut-être. Nous n'entreprendrons pas en ce moment d'examiner au fond et en détail l'exactitude de cette thèse : elle contient du vrai et du faux. Il n'y a rien d'absolu en cette matière, tout doit être considéré suivant les cas particuliers; il est évident, par exemple, que le tracé conçu, il y a deux ans, pour le projet de ligne de Calais à Marseille, était déraisonnable et choquait le bon sens. Mais il est vrai, d'un autre côté, qu'un nouveau chemin de fer de Lyon à Marseille par la rive droite du Rhône est de la plus absolue nécessité. Il est certain encore que la construction d'un chemin de fer de Cette à Marseille par la plage est également indispensable et ne doit pas être indéfiniment ajournée. Ainsi, sur ce point, nous n'admettons pas qu'il y ait de principe absolu; pour la concession de ces lignes nouvelles, plus ou moins voisines des anciennes, on doit se déterminer d'après la considération du trafic, de l'importance des débouchés, de la productivité probable des lignes projetées, et des facilités qu'elles assureraient au commerce. C'est une question de tact, de mesure, en même temps que de bonne foi.

M. Maurice Bouffet redoute une autre conséquence, préjudiciable selon lui, de la loi de 1865, c'est la constitution de grandes compagnies financières et de grands réseaux non contrôlés par l'Etat. Voyons un peu ce que l'auteur entend par cette formule. La défense nationale, dit-il, pourrait être compromise, si le tracé des grandes lignes n'était pas soumis à l'approbation du gouvernement. Nous croyons que de récentes mesures prises pour la construction des chemins de fer dans la zone frontière suffisent pour sauvegarder l'intérêt stratégique dont se préoccupe M. Bouffet. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, sous prétexte que certaines lignes pourraient servir aux envahisseurs de notre sol, suspendre ou retarder indéfiniment le développement de notre réseau. Ce remède serait pire que le mal. Ce que craint encore M. Bouffet, c'est que les cahiers des charges, rédigés uniquement par les départements, contiennent tant de dispositions disparates qu'il en résulte la plus grande confusion. Ce ne serait là, d'après l'auteur lui-même, un inconvénient que dans le cas de grandes lignes qui se seraient formées subrepticement par la soudure de plusieurs tronçons départementaux. Nous croyons qu'il y aurait un moyen très simple d'obvier à l'inconvénient que signale M. Bouffet, et qu'il s'exagère selon nous : ce serait d'édicter que toute compagnie de chemins de fer d'intérêt local, dont le réseau dépasserait 500 ou 600 kilomètres, serait par le fait même soumise à toutes les clauses du cahier des charges des grandes compagnies, et que notamment elle pourrait se voir racheter son réseau dans les mêmes conditions que celles qui ont été stipulées pour les anciennes compagnies.

M. Bouffet prend un exemple pour préciser ses objections. Supposons, dit-il, la construction par tronçons départementaux juxtaposés d'une ligne complète entre Bordeaux et Lyon. Voilà, assurément, un tracé qui est bien choisi et qui remplirait une lacune. M. Bouffet n'aurait pas d'objection de principe contre la concession d'une semblable ligne par les départements qu'elle traverserait. Il reconnaît que nos grands réseaux actuels sont souvent trop isolés les uns des autres, qu'ils ont besoin d'être reliés par des lignes transversales; il admet, d'un autre côté, que l'Etat, par suite de sa situation financière, sera longtemps dans l'impuissance d'exécuter lui-même ces lignes. Il ne croit pas, non plus, que les grandes compagnies aient grand intérêt à s'en charger, ces lignes transversales ne devant probablement pas être très-productives, et le réseau de la plupart des grandes compagnies étant déjà très-étendu. A ce propos, M. Bouffet remarque que nos six grandes compagnies se partagent un réseau concédé de 20,000 kilomètres, et que la compagnie de Lyon seule aura un réseau de 6,200 kilomètres, tandis que la plus grande des lignes anglaises, le *London and North Western* n'a que 2,400 kilomètres. Ce n'est qu'aux Etats-Unis qu'on rencontre des compagnies aussi puissantes que les nôtres. La Compagnie de Pensylvanie possède 7,000 kilomètres; mais le territoire américain est infiniment plus étendu que le territoire français. M. Maurice Bouffet juge libéralement que « l'extension du réseau futur ne peut se faire qu'en dehors des grandes Compagnies actuelles ».

Ainsi, prenant l'exemple de grandes lignes transversales, comme celle de Bordeaux à Lyon, supposées formées de tronçons départementaux, M. Bouffet ne croit pas qu'il y ait lieu de s'alarmer, pourvu que le tracé soit soumis à l'examen du pouvoir militaire, que la compagnie soit assujettie à un contrôle technique et financier dont les conditions seront réglées par un cahier des charges général; pourvu encore que le réseau soit rachetable par l'Etat dans les conditions stipulées pour les grandes compagnies. De ces formalités ou garanties réclamées par M. Bouffet, nous n'admettons que la dernière, et encore seulement pour le cas où il s'agirait de compagnies ayant un très-long réseau, 500 ou 600 kilomètres par exemple.

Après ces deux hypothèses, celles de lignes absolument parallèles aux anciennes, et celles de grandes lignes transversales formées par la soudure de plusieurs tronçons départementaux, M. Maurice Bouffet examine une troisième hypothèse, celle de petites lignes d'intérêt local qui se formeraient pour opérer des rectifications préjudiciables à l'unité des grands réseaux actuels. Les vieilles lignes, dit l'auteur, ont dû souvent dans leur tracé se plier à certaines exigences administratives ou militaires, et abandonner le droit chemin de leur point initial à leur point d'arrivée pour desservir des centres de population ou des positions défensives importantes. C'est ainsi que notre réseau présente de regrettables déviations de la ligne droite et des allongements de parcours. On peut citer, comme exemples, le grand détour de Dijon sur la ligne de Paris à Marseille. M. Bouffet cite encore un autre cas de ce genre, c'est l'énorme détour qui est infligé au commerce du Languedoc vers Paris. On l'oblige à passer par Tarascon et Avignon, tandis qu'un raccordement de Nîmes à Montélimar lui éviterait un trajet inutile et long. M. Maurice Bouffet n'élève pas d'objections de principe contre la concession de ces raccordements à des compagnies d'intérêt local, mais il exige toujours les mêmes conditions de contrôle technique et financier par l'Etat, d'approbation du tracé par l'autorité militaire, et de droit de rachat réservé à l'Etat. Nous croyons, quant à nous, que dans le cas de raccordement, il vaut mieux que la grande compagnie, dont il s'agit d'abréger le parcours, obtienne la concession, pourvu qu'elle accomplisse les travaux en un délai de trois ou quatre ans sous peine de déchéance, et qu'elle prenne l'engagement, aussi sous peine de déchéance, d'y avoir un service accéléré et régulier. Car il arrive trop souvent que les grandes compagnies demandent des concessions simplement pour les enlever à d'autres, ou bien encore qu'ayant accompli les travaux et ouvert les lignes de raccordement, elles ne s'en servent pas et continuent à faire suivre à leurs trains rapides l'ancien parcours.

On voit que, jusqu'ici, M. Bouffet a pris les hypothèses les plus délicates ; celles de chemins de fer d'intérêt local étant absolument parallèles et concurrents aux lignes existantes, ou bien encore constituant par la soudure de plusieurs tronçons départementaux une vraie ligne d'intérêt général, ou enfin consistant en un raccordement ou une rectification du tracé des lignes d'une grande compagnie. M. Bouffet ne s'oppose à la concession de lignes d'intérêt local que dans le premier de ces cas ; il l'admet, au contraire, dans les deux autres, mais en prenant certaines précautions. Or, voici quelles sont ces précautions :

« 1° Aucune concession nouvelle de chemin de fer ne sera accordée qu'après examen par le pouvoir militaire, selon les formes d'usage ou celles qui seront déterminées par un décret.

» 2° Toutes compagnies de chemins de fer, présentes et à venir, seront soumises à un cahier des charges spécial, rédigé en vue de l'exploitation stratégique de la ligne ferrée, en temps de guerre, arrêté en forme de règlement d'administration publique, et qui pourra, en tout temps, être mis en exercice sur simple réquisition du chef du pouvoir exécutif.

» 3° Les concessions de chemins de fer d'intérêt local, faites par les pouvoirs départementaux, ne seront rendues valables que par un décret rendu en Conseil d'Etat, qui imposera toutes conditions nécessaires à la sauvegarde de l'intérêt public. Le refus de ces concessions ne pourra être prononcé que par une loi.

» 4° Tous chemins de fer d'intérêt local concédés par les départements font ou feront partie de la grande voirie, et sont des dépendances du domaine public au même titre que les routes départementales.

» 5° Tous chemins de fer, concédés ou à concéder par l'Etat ou le département, sont sujets à la faculté de rachat partiel ou total par l'Etat, selon les formes qui seront déterminées par la loi, ou, à son défaut, par un règlement d'administration publique.

» 6° Toutes compagnies présentes ou à venir, concessionnaires de lignes d'intérêt local, seront soumises, de la part des pouvoirs publics, à un contrôle technique et financier, dont les conditions seront réglées par un cahier des charges général, qui sera arrêté par un décret rendu en Conseil d'Etat. »

Nous croyons excessives et superflues la plupart des formalités que demande M. Maurice Bouffet. Il est visible que ce développement de la réglementation rendrait encore plus lente, plus laborieuse, la concession et la construction des lignes d'intérêt local. Déjà les retards en matière de travaux publics sont, en France, indéfinis. L'intérêt stratégique n'existe à un haut degré que pour la zone frontière et pour les environs de Paris ; on arrêterait, en France, toutes les entreprises, si on les soumettait à des commissions d'officiers ; ce serait un vrai dédale de formalités. La faculté de rachat par l'Etat ne mérite d'être stipulée que pour les lignes ayant 500 ou 600 kilomètres d'étendue. L'utilité du contrôle technique par l'Etat ne nous semble pas non plus indispensable ; les départements ont, d'ailleurs, tout intérêt à ce que leurs lignes soient bien exécutées ; ils se piqueront d'honneur, et pourront déléguer des ingénieurs capables pour la réception des travaux. Quant au contrôle financier, on ne peut le porter au-delà des précautions récemment recommandées par le Conseil d'Etat, et qui consistent en une certaine proportion entre le capital-obligations et le capital-actions.

Tout en critiquant, dans la brochure de M. Maurice Bouffet, la demande d'une réglementation exagérée, nous rendons justice aux appréciations judicieuses et libérales de ce savant ingénieur. Nous étudierons, dans un prochain article, la seconde partie de sa brochure ; elle contient les chiffres les plus curieux sur la productivité des chemins de fer d'intérêt local, sur les dépenses de construction et les frais d'exploitation.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

Le prix de la terre.

Les économistes en général se sont plus occupés de la valeur théorique du sol qui nous porte et qui nous nourrit que du prix réel de la terre. Il est toujours utile cependant de contrôler par l'observation des faits les conclusions auxquelles le raisonnement seul a conduit. Bastiat, dans ses *Harmonies économiques*, pose en principe que le prix d'un terrain ne représente jamais que l'avantage procuré à l'acquéreur par les travaux dont ce terrain a été l'objet, défrichement, clôture, amendements, etc... à l'exclusion de toute valeur intrinsèque applicable au terrain lui-même. Et tous ceux qui ont lu les *Harmonies* se rappellent l'apologue ingénieux de Jonathan dans l'Arkansas, qui sert de démonstration à ce théorème. Il est certain que dans un pays neuf comme l'Amérique, les propriétaires ne trouveraient guère d'acheteurs s'ils ne se contentaient pas de se faire rembourser leur travail. Mais quand il s'agit de la France, par exemple, que devient cet argument de l'option toujours possible, suivant Bastiat, entre l'achat et le défrichement ? Nos laborieux paysans seraient trop heureux de trouver sous leur main un sol vierge encore qui ne demandât qu'à être arrosé de leur sueur pour devenir fécond. Est-ce que les alluvions qui se forment parfois naturellement dans le lit de nos fleuves ne s'achètent pas plus cher, dès leur apparition, que certains champs où le travail humain a été prodigué ?

La théorie de Bastiat est donc trop absolue. Elle ne cesserait d'être vraie partout, suivant lui, que le jour où le globe tout entier serait divisé en héritages privés et soumis à la culture. Ce jour-là, nous en demeurons d'accord avec lui, ne paraît pas devoir être prochain. Mais nous soutenons que les résultats qu'il ajourne à ce lointain avenir se sont déjà produits en France. Il n'y a pas chez nous un pouce de terre qui n'ait son maître. L'agriculteur français n'a donc d'autre alternative que d'acheter la terre ou de s'expatrier. Or plutôt que d'en venir là, plutôt que de quitter le sol natal auquel tant de liens l'attachent, plutôt que s'engager dans des voyages coûteux et dans des recherches hasardeuses, il se résignera à payer la terre et à la payer beaucoup plus cher qu'il ne l'eût fait, s'il y avait eu à proximité des terrains sans propriétaires.

C'est ce qui fait que dans nos contrées, la valeur du sol, après avoir longtemps augmenté moins vite que la population, commence au contraire à augmenter plus vite le jour où l'espace vient à manquer. Ce jour-là, d'ailleurs, tout conspire pour provoquer la hausse. Si la productivité du sol reste la même, un plus grand nombre de bouches se disputant la même quantité de pain, de viande, etc... le prix des subsistances s'élève, et la valeur du capital foncier augmente avec le revenu. Si on réussit à produire davantage, le résultat est le même : augmentation de revenu, et par suite augmentation de la valeur vénale. Enfin si la prospérité générale se développe en même temps que les habitants se multiplient, la consommation individuelle tendant à augmenter, le renchérissement de la terre est encore plus accentué.

Or de toutes les causes d'augmentation que nous venons de signaler, amélioration des terres, accroissement de la population, développement de la richesse publique et de la consommation individuelle, il n'en est pas une qui n'ait exercé plus ou moins énergiquement son action, en France, depuis le commencement du siècle. Nous devons donc nous attendre à constater ici une hausse bien supérieure à celle que ferait prévoir la théorie de Bastiat.

Il faut d'ailleurs ajouter aux influences purement économiques dont nous venons de parler, une autre cause de cherté, cause pour ainsi dire psychologique. Le paysan en général, et le paysan français du XIX[e] siècle, en particulier, aime la terre pour elle-même et indépendamment des profits qu'il en tire. Il l'aime passionnément. Il l'aime d'amour. Nous laissons à d'autres le soin d'analyser cette espèce de soif que les vassaux d'autrefois ont aujourd'hui de devenir propriétaires. Nous nous bornons à constater le fait en faisant appel, à cet égard, au témoignage de tous ceux qui ont vécu au milieu de nos populations rurales, et nous n'hésitons pas à affirmer que cette passion de l'homme des

(1) Sous ce titre, l'*Économiste français* publiera de quinze en quinze jours des *extraits analytiques* des principaux chapitres d'un important travail inédit de M. Alfred de Foville, auquel l'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du dernier concours annuel d'économie politique, statistique et finances.

champs pour la terre est une des causes qui ont le plus activement contribué à en élever le prix en France.

Ce préambule était nécessaire pour faire accepter, sans étonnement, l'énorme différence que nos calculs font ressortir entre le prix moyen de l'hectare au commencement du siècle et le prix moyen de l'hectare aujourd'hui. Cette différence, il faut bien le dire, est très-difficile à déterminer d'une manière précise. Le commerce des terres, presque nul au moyen âge, ne comporte aujourd'hui encore ni marchés, ni cours publics. Le vendeur et l'acheteur sont seuls en présence dans la plupart des cas, et l'on comprend que les circonstances particulières, les convenances personnelles influent considérablement sur les transactions de cette nature. On s'exposerait donc à de grandes erreurs, si on entreprenait l'étude des variations du prix de la terre sans autres ressources que celle de l'investigation personnelle.

Il y a une de nos grandes administrations publiques qui eût été admirablement placée pour éclairer, à cet égard, la science économique. Tout changement de propriétaire, par vente ou par succession, donnant lieu à l'application d'un droit de mutation proportionnel à la valeur de l'immeuble, l'administration de l'enregistrement est appelée à recevoir et à contrôler les déclarations des acquéreurs, et tous les ans, depuis longtemps, le directeur de chaque département adresse au directeur général, entre autres renseignements statistiques, le prix moyen des terres dont l'évaluation a eu lieu. Il n'y aurait eu qu'à réunir annuellement ces tableaux en un seul pour créer un document d'un intérêt considérable. Malheureusement ce travail d'ensemble n'avait pas encore été fait en 1871, et l'incendie du ministère des finances, qui a détruit les archives de la direction générale de l'enregistrement, l'a rendu impossible.

En revanche, l'administration des contributions directes nous fournit d'utiles indications. Nous avons aussi, entre les mains, un rapport très-instructif adressé, en 1870, au ministre de l'agriculture et du commerce, par M. Legoyt, alors chef de la division de la statistique générale de la France, rapport où sont résumés et commentés les résultats des deux grandes enquêtes de 1852 et de 1862.

De semblables documents n'existaient pas au siècle dernier. Lavoisier, dont les évaluations méritent une confiance relative, estimait, dans son *Mémoire à l'Assemblée nationale sur la richesse de la France* (1790), le revenu net de la propriété foncière non bâtie à 1,200 millions de francs. Il en défalquait la moitié à titre d'impôts. Restait aux propriétaires 600 millions, soit environ 12 francs par hectare. C'est aussi l'estimation de Forbonnais. M. Léonce de Lavergne l'accepte dans son *Economie rurale de la France*, et il passe de la rente à la valeur vénale du sol en admettant la proportion de 3 0/0. A ce compte l'hectare aurait valu, en moyenne, 400 francs.

Nous croyons que Lavoisier a fait à l'impôt une part trop grande dans ses évaluations, et nous proposons, après mûr examen, les chiffres suivants pour 1789 :

Valeur vénale de l'hectare........Fr.	500
Rente du propriétaire...............	15
Bénéfice de l'exploitant...............	6
Frais, salaires et impôts...............	35
Produit brut....... 15 + 6 + 35 =	56

A ce compte, la valeur totale des terres françaises, en 1789, aurait été de 25 à 30 milliards.

La Révolution française déchargea le sol des dîmes et des droits féodaux; mais les mesures révolutionnaires de 1793 produisirent un avilissement extraordinaire des valeurs foncières. Les biens nationaux mis en vente représentaient le tiers du territoire. Les acquéreurs manquaient et les prix devinrent bientôt dérisoires. Le montant des aliénations réalisées atteignit à peine 1 milliard, et le prix des propriétés rurales tomba de 50 0/0. La valeur moyenne de l'hectare, en 1795 et 1796, n'atteignait pas 300 francs.

Les guerres du premier empire et ses erreurs économiques retardèrent forcément la renaissance de notre agriculture. En 1815 encore, M. de Lavergne évalue comme il suit le produit brut de l'hectare moyen.

Rente du propriétaire.....Fr.	18
Bénéfice de l'exploitant.......	6
Frais accessoires............	2
Impôts fonciers............	4
Salaires.....................	30
Produit brut..............Fr.	60

D'après cela, le prix moyen de l'hectare serait, pour 1815, d'environ 600 francs; admettons que ce chiffre soit un peu au-dessous de la vérité. Toujours est-il qu'on ne saurait, sans exagération, le porter à plus de 700 francs.

Nous voici arrivés à une période relativement pacifique et prospère, et la valeur des biens ruraux va s'en ressentir. Dans une annexe de la loi du 31 juillet 1821, qui fixa définitivement les conditions d'exécution du cadastre, nous trouvons l'évaluation officielle du revenu net imposable des immeubles de toute nature (propriétés bâties et non bâties). La somme totale est de 1,580,597,000 francs.

En 1851, l'administration des contributions directes procède de nouveau à l'estimation des revenus territoriaux (art. 2 de la loi du 7 août 1849). Cette nouvelle évaluation qui ne comprend pas les forêts de l'Etat, s'élève à 2,643,365,700 fr. Il ressortirait de là pour l'ensemble de la propriété immobilière, une augmentation de plus de 2/3 en trente ans. Pour la propriété non bâtie, l'évaluation de 1851 donne un revenu net de 1,905,622,436 francs et une valeur vénale de 63,696,780,456 francs. Les évaluations par hectare sont les suivantes :

NATURES DE TERRES	COEFFICIENTS SUPERFICIELS	REVENU PAR HECTARE	VALEUR VÉNALE PAR HECTARE
		fr. c.	fr.
Terrains supérieurs.........	1.4	119 61	4.359
Terres labourables..........	52.2	42 49	1.479
Prés, herbages............	10	72 60	2.256
Vignes................	4.4	69 38	1.479
Bois..................	16.2	20 18	642
Terres incultes............	14.8	4 64	155
Cultures diverses..........	1	49 10	1.433
Moyennes proportionnelles..	100.0	38 63	1.291

A ce compte, le prix moyen de la terre aurait doublé en France de 1815 à 1851. Mais on pourrait croire ces estimations exagérées, bien qu'en 1851 la propriété foncière fût encore sous le coup de la dépréciation déterminée par les événements de 1848 et par les menaces du socialisme. M. de Lavergne, par exemple, lorsqu'il a écrit son *Economie rurale de la France*, ne croyait pas que le prix moyen de l'hectare atteignît 1.000 francs au commencement du second empire. Nous allons voir cependant les évaluations de l'administration des contributions directes, en 1851, pleinement confirmées, malgré leur apparente exagération, par l'enquête agricole de 1852.

Voici en effet les moyennes fournies à cette époque par les estimations des commissions cantonales de statistique :

NATURES DE TERRES	VALEUR VÉNALE DE L'HECTARE	FERMAGE PAR HECTARE
	fr.	fr.
Terres labourables de 1re classe.......	2.282	55
— — de 2e classe.......	1.559	46
— — de 3e classe.......	905	29
Prés naturels de 1re classe.......	3.282	113
— — de 2e classe.......	2.967	79
— — de 3e classe.......	1.385	50
Vignes de 1re classe.......	2.521	87
— de 2e classe.......	1.768	62
— de 3e classe.......	1.110	41

Les bois, les landes ne figurant pas dans ce tableau, nous ne pouvons en tirer une moyenne générale applicable à tout l'ensemble du territoire. Mais nous y trouvons la preuve que les évaluations fiscales de 1851 n'ont rien d'excessif, au contraire.

Voici maintenant les résultats de l'enquête de 1862 :

NATURES DE TERRES	VALEUR VÉNALE DE L'HECTARE	FERMAGE PAR HECTARE
	fr.	fr.
Terres labourables de 1re classe.......	3.066	96
— — de 2e classe.......	2.175	69
— — de 3e classe.......	1.355	45
Prés naturels de 1re classe.......	4.151	152
— — de 2e classe.......	3.958	104
— — de 3e classe.......	2.022	72
Vignes de 1re classe.......	3.564	139
— de 2e classe.......	2.638	98
— de 3e classe.......	1.783	68
Bois et forêts...........	1.380	»

Si les commissions de statistique ont exactement déféré aux instructions qu'elles ont reçues, les valeurs vénales ont dû être établies d'après les adjudications et les ventes effec-

tuées dans chaque commune. Les évaluations qui précèdent peuvent donc être acceptées avec une certaine confiance. Or, si nous comparons une à une celles de 1852 et celles de 1862, nous arrivons à cette conclusion qu'en dix ans, les terres labourables moyennes ont gagné 40 0/0, les prés 30 0/0, les vignes plus de 50 0/0. Et si, rapprochant ensuite avec M. Legoyt des valeurs moyennes déterminées, en 1862, les superficies correspondant à chaque nature de terre, nous faisons l'addition, nous arrivons à très-peu près à la somme ronde de 100 milliards pour la valeur totale du domaine agricole de la France, d'où résulte pour la valeur moyenne de l'hectare, environ 1,850 francs!

Est-il téméraire de prédire que l'enquête agricole qui doit avoir lieu cette année même portera ce chiffre à 2,000 francs au moins? Non certes; car cela ne revient qu'à attribuer à notre domaine agricole une plus-value de 8 0/0 depuis douze ans, et cette appréciation à coup sûr est plutôt au-dessous de la vérité qu'au-dessus.

Résumons-nous. Le prix moyen de l'hectare de terre en France a suivi d'après nos calculs approximatifs la rapide progression que voici :

En 1789	500 francs.
En 1815	700 —
En 1851	1.290 —
En 1862	1.850 —
En 1874	2.000 —

En d'autres termes le prix moyen de la terre a quadruplé depuis 85 ans, triplé depuis 60 ans, doublé depuis 40 ans.

Ces conclusions rencontreront sans doute plus d'un incrédule. Elles nous ont surpris nous-même, et nous avons éprouvé le besoin de les contrôler par l'expérience personnelle de quelques juges compétents. Nous nous sommes assuré ainsi qu'elles n'avaient rien d'invraisemblable. Sans doute, la plus-value est loin d'atteindre le taux que nous avons indiqué dans certaines régions où un sol privilégié et de faciles débouchés assuraient depuis longtemps à l'agriculture toute la prospérité possible. Mais en revanche que de départements transformés depuis trente ans! Il en est où les défrichements, où les amendements bien entendus, où le perfectionnement des procédés de culture, où la multiplication des débouchés produite par les chemins de fer et par les traités de commerce ont triplé et quadruplé la valeur du sol en moins d'un tiers de siècle? Que serait-ce si la France agricole n'avait à lutter contre tant d'influences funestes : la dépopulation croissante des campagnes, l'éloignement des capitaux, les désastres de la guerre, l'aggravation des impôts et l'incertitude de l'avenir?

A. DE FOVILLE.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

Pendant les quatre premiers mois de 1874.

Le chiffre de l'importation, qui avait été en augmentant pendant les trois premiers mois de l'année 1874, a subi une légère réduction pendant le mois d'avril. Nous nous sommes livrés, sur les données de l'administration des douanes, à un travail qui nous permet de faire connaître la part commerciale revenant à chacun des quatre premiers mois de l'année courante, tant à l'importation qu'à l'exportation. Il est assez intéressant de suivre ainsi pas à pas les variations de nos échanges :

	Importations. 1873.	Importations. 1874.	Différence en plus en faveur de 1874.
	—	—	—
Janvier...Fr.	262.027.000	294.022.000	31.995.000
Février.......	245.462.000	297.770.000	52.308.000
Mars.........	269.087.000	333.337.000	64.250.000
Avril.........	246.704.000	290.472.000	43.768.000
Total des quatre premiers mois.....Fr.	1.023.280.000	1.215.601.000	192.321.000

	Exportations. 1873.	Exportations. 1874.		Différence pour 1874.
	—	—		—
Janvier.Fr.	260.104.000	206.932.000	en moins	53.172.000
Février....	277.547.000	281.427.000	en plus	3.880.000
Mars.......	434.331.000	367.641.000	en moins	66.690.000
Avril......	340.840.000	347.162.000	en plus	6.322.000
Total des 4 premiers mois...Fr.	1.312.822.000	1.203.162.000	en moins	109.660.000

On remarquera la différence qui existe entre la tenue des importations et celle des exportations. Tandis qu'à l'actif de chaque mois, l'importation enregistre une augmentation en faveur de 1874 qui varie de 31 à 64 millions de francs, l'exportation oscille sans cesse. Tantôt son mouvement est inférieur, et tantôt supérieur à celui du mois correspondant de l'année précédente. Malheureusement, il n'y a pas balance entre ces deux mouvements en sens contraire. Les deux augmentations en faveur de 1874 sont : la première de 3,880,000 francs pour le mois de février, et la seconde de 6,322,000 francs pour le mois d'avril. C'est bien peu de chose en comparaison des diminutions qui s'élèvent à 53,172,000 francs pour le mois de janvier et à 66,690,000 francs pour le mois de mars. Aussi pour les quatre premiers mois, le résultat d'ensemble présente-t-il, en 1874, une diminution de 109,660,000 francs comparativement aux chiffres de la période correspondante de 1873.

Maintenant cette mobilité même peut donner quelque espoir pour l'avenir. En somme, le dernier mois, le mois d'avril accuse un progrès notable : 43,768,000 francs à l'importation et 6,322,000 francs à l'exportation. C'est un indice qui peut faire prévoir une reprise des affaires dans un assez bref délai. Mais pour quand? Le mois de mai, témoin de la crise ministérielle, est un mois perdu, et la saison de printemps est bien avancée. Il suffirait d'un peu de calme pour que le mois de juin fût excellent. Faisons donc des vœux pour la paix intérieure dont nous avons tant besoin.

Commençons maintenant notre revue habituelle du tableau commercial des quatre premiers mois.

Les importations de céréales s'élèvent toujours. En 1873 elles n'étaient que de 18 millions, elles atteignent 110,983,000 francs en 1874.

Les vins passent aussi de 6,631,000 francs en 1873 à 13,519,000 francs en 1874.

Les autres objets d'alimentation accusent au contraire une certaine diminution; nous remarquons notamment :

Quatre premiers mois	1873.	1874.
—	—	—
Les sucres.......Fr.	31.663.000	22.430.000
Le café............	25.390.000	17.063.000
Les bestiaux........	33.341.100	22.612.000
Viandes............	16.104.000	8.841.000
Graisses............	22.190.000	13.845.000

En ce qui concerne les matières premières, et principalement les textiles, les importations s'élèvent. Ainsi nous voyons les laines qui de 76,571,000 francs en 1873 passent à 99,110,000 francs en 1874. La soie et la bourre de soie, après avoir donné l'an dernier 137,415,000 fr. atteignent pour le début de l'exercice courant le chiffre de 143,470,000 francs. Le coton surtout est importé en quantité considérable. Au lieu de 32,396,894 kilogrammes de coton en laine importés en 1873, nous en voyons figurer 63,159,228 kilogrammes sur le relevé de 1874. La valeur totale de cet article passe de 66,600,733 fr. en 1873 à 162,210,638 fr. en 1874.

Notons encore les peaux brutes : 42,248,000 fr. en 1873 et 50,434,000 francs en 1874; et les minerais : 6 millions 1/2 en 1873 et 10 millions 1/2 en 1874.

Par contre l'importation de la houille crue diminue. Il en était entré en France pendant les quatre premiers mois de 1873 une quantité de 23,205,171 quintaux métriques représentant une valeur de 41,537,256 francs; en 1874, nous ne voyons plus figurer sur le tableau des importations que 17,757,509 quintaux métriques valant 35,515,018 fr.

Parmi les objets fabriqués nous ne voyons guère à signaler qu'une augmentation dans l'importation des nattes, tresses et chapeaux de paille et d'écorce. De 12,974,000 fr. en 1873, l'importation de ces articles s'élève à 15,099,000 francs. Les tissus fabriqués restent absolument stationnaires et les chiffres de 23 millions pour les tissus de laine et de 18 millions 1/2 pour les tissus de coton, représentent le mouvement des importations en 1873 et en 1874. Il n'y a que les tissus de soie qui présentent une légère augmentation : 10,948,000 francs en 1873 et 12,656,000 fr. en 1874.

Le mouvement de l'exportation des tissus est autrement tourmenté. Nous y voyons des oscillations nombreuses; des diminutions pour les tissus de soie, de lin, de chanvre et pour les fils de coton, et des augmentations pour les tissus de laine et de coton et pour les fils de laine, de lin et de phormium. On jugera mieux d'ailleurs de ces variations en consultant le tableau suivant :

EXPORTATIONS.

Quatre premiers mois	1873.	1874.
	—	—
Tissus de soie................Fr.	170.841.000	142.769.000
— de laine....................	99.813.000	111.268.000
— de coton....................	26.531.000	27.514.000
— de lin ou de chanvre.......	8.382.000	7.407.000
Fils de laine..................	8.101.000	9.577.000
— de coton.....................	2.555.000	2.166.000
— de lin ou de chanvre........	5.538.000	6.847.000
— de phormium et de jute......	1.072.000	1.271.000

Les objets fabriqués dont l'exportation se ressent particulièrement des difficultés du moment sont les produits de la bijouterie et de l'orfévrerie (24.856.000 fr. en 1873 et 12.260.000 fr. en 1874), et les confections et les articles de lingerie (36.604.000 fr. en 1873 et 24.109.000 fr. en 1874). D'autres, au contraire, sont en progrès, comme les outils et ouvrages en métaux (25 millions de francs en 1873 et 29 millions en 1874), et le sucre raffiné (43 millions de francs en 1873 et 45 millions en 1874). Ce ne sont là, d'ailleurs, que des augmentations insignifiantes à opposer aux énormes diminutions accusées par certaines marchandises.

Ainsi, dans la catégorie des matières premières et des objets d'alimentation, nous voyons l'exportation des céréales baisser de 97.824.000 fr. en 1873 à 28.047.000 fr. en 1874. Les vins tombent également de 106.831.000 fr. en 1873 à 95 651.000 fr. en 1874, et les eaux-de-vie descendent de 30.612.000 fr. en 1873 à 10.511.000 fr. en 1874. Le sucre brut indigène, dont l'exportation atteignait l'année dernière 25.012.000 fr., ne figure plus sur le nouveau relevé que pour 17.189.000 fr. C'est une véritable débâcle.

Nous avons gardé pour la fin quelques chiffres meilleurs. L'exportation du beurre est en progrès. De 15.765.000 fr. l'an dernier, elle atteint actuellement 24.130.000 fr.

Le coton en laine exporté en 1873 représentait une valeur de 29.763.000 fr.; les expéditions de ce même article s'élèvent, pour 1874, à la somme de 40.791.000 fr., soit une augmentation de 11.028.000 fr. en faveur de l'exercice courant. En consultant les tableaux de détail, on voit que ces chiffres correspondent à 16.910.812 kil. pour 1873 et à 18 457.495 kil. pour 1874. L'augmentation de l'exportation est due à des demandes de l'Allemagne et de la Suisse.

L'exportation des soies s'est élevée de 37.780.000 fr. en 1873 à 47.784.000 fr. en 1874; enfin, l'exportation de la laine, qui n'était que de 22.666.000 fr. pour les quatre premiers mois de l'année dernière, atteint le chiffre de 34.381.000 fr. pour la période correspondante de 1874.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

Pendant les quatre premiers mois de 1874.

La valeur totale des marchandises importées dans le Royaume-Uni pendant les quatre premiers mois de l'année s'est élevée au chiffre de 116.109.540 liv. st. en 1873 et au chiffre de 123.960.721 liv. st. en 1874.

L'exportation des marchandises et des produits anglais figurait en 1873 pour 83.719.392 liv. st.; en 1874, elle représente une valeur de 77.234.354 liv. st.

Il faut encore ajouter à ces chiffres 1.739.086 liv. st. pour 1873, et 2.676.497 liv. st. pour 1874, si l'on tient compte des marchandises coloniales qui rentrent dans l'exportation générale de l'Angleterre.

Tout compte fait, on voit que la situation du commerce anglais diffère peu de la nôtre. Comme en France, l'importation tend à s'élever et l'exportation diminue toujours. Nous allons voir quels sont les articles sur lesquels ce double mouvement en sens inverse s'accuse le plus nettement.

A l'importation, nous remarquons d'abord la laine en masse dont les apports se sont élevés à 129.531.271 lbs valant 7.774.533 liv. st. en 1873 et à 161.965.272 lbs. valant 9.743.776 en 1874. La plus grande partie de ces laines provient d'Australie. On évalue en effet à 7.923.700 liv. st. la valeur des laines fournies à l'Angleterre par cette riche colonie pendant les quatre premiers mois de l'année courante.

Les sucres accusent un progrès considérable, comme on peut le voir par les quelques chiffres que voici :

Importations	1873	1874
	£	£
Sucre raffiné et candi.......	1.071.883	1.126.147
Sucre brut..................	4.362.845	5.408.247

Les tissus de soie voient aussi leur importation se développer. Nous signalons ce mouvement avec d'autant plus de plaisir qu'il intéresse tout particulièrement la fabrique française de laquelle sortent presque toutes les étoffes de soie qui entrent dans le Royaume-Uni. En 1873, l'importation de ces tissus se chiffrait par 1.644.480 liv. st. En 1874, elle atteint 2.396.224 liv. st. Quant aux rubans, ils figurent pour 438.416 liv. st. en 1873 et pour 693.006 liv. st. en 1874. La part de la France, dans l'importation de l'Angleterre en 1874 est de 1.723.218 liv. st. pour les étoffes et de 610.999 liv. st. pour les rubans.

La consommation du pétrole devenant plus générale, nous voyons l'importation de cet article qui ne portait que sur 11,744 tonnes l'année dernière, atteindre 35,410 tonnes pendant les quatre premiers mois de 1874. La valeur ne suit pas exactement une marche proportionnelle à l'élévation des quantités. Elle était de 205,929 liv. st. en 1873; elle est de 452,268 en 1874.

Voici le mouvement de l'importation du coton :

	Cwts.	Liv. st.
1873	5.498.346	23.884.244
1874	5.912.083	22.431.803

Il y a donc élévation pour les quantités et baisse pour les valeurs, ce qui est l'indice d'une bonne situation.

Les quantités de blé importées en Angleterre en 1873 s'élevaient à 12,296,089 cwts valant 7,906,726 liv. st.; elles atteignent, en 1874, le chiffre de 12,852,346 cwts valant 8,633,756 liv. st.

Enfin, la valeur des cafés entrés tant dans la consommation que dans le commerce de l'Angleterre, s'est élevée de 1,790,623 liv. st., chiffre de 1873, à 2,595,889 liv. st. en 1874.

Parmi les marchandises étrangères et coloniales que l'Angleterre réexporte, le coton et la laine sont les plus importantes. Il a été réexporté, en 1873, pour 1,979,057 liv. st. et en 1874, pour 2,472,221 liv. st. de coton.

La valeur des laines réexportées en 1873 était de 1,739,086 liv. st., elle atteint 2,676,497 liv. st. en 1874, et dans ce dernier chiffre, les expéditions à destination de France entrent pour 1,101,279 liv. st.

Nous arrivons maintenant à l'exportation directe des produits du sol ou des manufactures britanniques.

Parmi les marchandises dont l'exportation est en progrès cette année, nous citerons la bière (920,853 liv. st. en 1873 et 1,010,591 liv. st. en 1874).

La diminution du prix des houilles a pour effet de présenter sur le tableau du *Board of Trade* une anomalie semblable à celle que nous remarquions plus haut pour le coton. Les quantités s'élèvent; les valeurs s'abaissent, et nous nous trouvons en présence des résultats suivants :

Exportation de la houille.	Quantités.	Valeurs.
1873..........Ton.	3.714.356	£ 3.986.629
1874.............	3.975.769	3.894.053

Nous n'avons plus à noter maintenant que des marchandises dont l'exportation a décru. On les trouvera groupées dans le tableau que voici :

Exportation.	1873.	1874.
	—	—
Cuivre.........	£ 1.155.065	£ 981.229
Fils de coton...	5.350.011	4.911.841
Tissus de coton.	19.224.033	17.972.914
Fers et aciers..	12.028.852	9.808.703
Fils de lin.....	743.005	598.657
Tissus de lin...	2.799.530	2.629.467
Tissus de laine.	6.258.434	4.560.542

On voit par ces quelques chiffres que les grandes industries anglaises ne sont pas mieux traitées que les nôtres.

Il nous reste à donner le mouvement des métaux précieux : le total de l'or et de l'argent importés dans le Royaume-Uni en 1873 était de liv. st. 10,117,039; il n'est plus, en 1874, que de liv. st. 9,249,994. D'autre part, les exportations qui s'élevaient à liv. st. 11,284,712 en 1873, sont tombées à liv. st. 9,647,958 en 1874.

LA RUSSIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(2e article.)

III.

L'ÉMANCIPATION DES SERFS EN RUSSIE

La Russie traverse actuellement une période de transformation et de transition, inaugurée en 1861 par la charte d'émancipation des serfs, qui a fait entrer ce pays dans une ère nouvelle, où toutes ses conditions d'existence se sont trouvées profondément modifiées. Aussi est-il impossible de bien se rendre compte de sa situation présente en général, et surtout de sa situation agricole, sans connaître

les traits caractéristiques de cette grande réforme et les conditions dans lesquelles elle s'est accomplie.

Jusqu'au décret du 19 février (3 mars) 1861, la Russie a vécu péniblement sous l'empire de la loi du servage. Les grands propriétaires, au nombre de 103,000 exerçant un monopole sur 23 millions de serfs, attachés à la glèbe, possédaient un droit exclusif à l'exploitation de leur travail. Le mode d'exploitation de ce travail consistait généralement en concessions de lots de terre, faites, non pas aux serfs individuellement, mais aux communes entières, qui se chargeaient d'en faire la répartition entre les familles suivant le nombre d'ouvriers valides dont chacune d'elles pouvait disposer. La distribution des terres était renouvelée tous les quinze ans. En échange des terres ainsi concédées, les communes fournissaient des redevances en nature et les corvées nécessaires pour cultiver les terres seigneuriales; ces corvées consistaient en travaux de culture, moisson, fenaison, etc., exécutés par les paysans à l'aide de leurs propres engins et de leur bétail. Cet état de choses, qui datait du XVIe siècle, s'étendait à 21 millions de serfs; les 2 millions restants formaient le nombreux personnel des serviteurs, attachés aux familles des seigneurs, et comprenaient aussi les artisans, auxquels les propriétaires accordaient l'autorisation d'exercer leurs métiers, et même de se déplacer pour gagner leur vie, moyennant une redevance en argent. Par contre le seigneur était le tuteur responsable de ses paysans; il leur devait aide et protection, répondait du paiement de leurs impôts, les gouvernait en maître presque absolu, et était censé le faire gratuitement en bon père de famille. Les paysans de la Couronne au nombre de 20 millions, 2 millions de paysans des apanages et 267,000 paysans des mines et établissements métallurgiques de l'Etat, se trouvaient dans une situation analogue à celle des serfs de la grande propriété.

Telle était, en deux mots, l'organisation, née de la loi du servage; elle entravait complétement l'initiative privée et créait des obstacles insurmontables à tout progrès, en perpétuant indéfiniment les procédés de culture les plus primitifs, tant sur les terres des grands propriétaires et de la Couronne, que sur celles qui étaient concédées temporairement aux communes rurales. Afin de rétablir en Russie les conditions indispensables au développement normal de toute société, il fallait que le législateur intervînt pour rendre à la population des campagnes la libre évacuation du territoire, la libre disposition du fruit de son travail, la jouissance de ses droits naturels, et, avec elles, le goût du travail et du bien-être. Il fallait en même temps débarrasser les seigneurs des inextricables entraves qu'opposait, aux progrès de la grande culture, une organisation vicieuse et surannée, et stimuler leur initiative, en les obligeant à coopérer utilement à la production du pays. Enfin, et c'était là la vraie difficulté à vaincre, on devait concilier ces réformes avec les droits acquis de chacun, et conserver, dans la mesure du possible, aux propriétaires leur revenu, et la jouissance de leurs terres aux paysans.

La charte d'émancipation, dont nous allons esquisser rapidement les principales dispositions, doit résoudre ce grand et difficile problème. Cet acte a mis les communes de serfs à même de racheter les terres dont elles n'avaient que l'usufruit, au moyen d'une opération de crédit, faite par une institution spéciale, la *Banque de rachat*, créée à cet effet. Les redevances et les corvées des serfs ayant été évaluées en argent et capitalisées à 6 0/0 (intérêt légal en Russie), les communes ont dû payer d'abord 20 0/0 de ce capital à leurs propriétaires. Pour les 80 0/0 restants, la Banque de rachat a délivré à ceux-ci des certificats, garantis par l'Etat, rapportant 5 0/0 et nominatifs, dont le transfert était assujetti aux formalités prescrites pour les mutations des propriétés foncières. Tous les cinq ans, le tiers de ces certificats fut échangé dans la suite, par voie de tirage au sort, contre des obligations du Trésor au porteur, amortissables en trente sept ans et rapportant également 5 0/0 d'intérêt.

Le service de cet intérêt et de l'amortissement fut assuré par une annuité de 6 0/0, exigée des communes rurales pendant quarante-neuf ans, à l'expiration desquels ces communes se trouveront définitivement investies du droit de propriété. Le mécanisme de cette opération de crédit était bien combiné en lui-même, et il eût pu produire de bons résultats dès le début, si le législateur avait su tenir compte de l'état financier et social du pays, auquel s'appliquait la réforme; excellente en principe, elle fut mal appropriée à la constitution de la Russie et fit naître un état de crise qui se traduisit par des pertes considérables pour la richesse nationale. Le gouvernement russe a commis, malgré ses louables intentions, deux fautes d'une grave imprévoyance, dont l'une a eu, pendant plusieurs années, des effets désastreux pour la grande propriété, tandis que l'autre qui exerce encore toute son influence, pèse lourdement sur les communes des serfs affranchis.

LA CRISE DE LA GRANDE PROPRIÉTÉ.

En même temps qu'il proclamait l'acte d'émancipation, le gouvernement crut devoir supprimer, d'un trait de plume les institutions de crédit hypothécaire de la Couronne, les seuls qui existassent alors en Russie, sous prétexte que ces établissements, qui dataient du règne de Catherine II, faisaient des prêts « à raison du nombre de serfs meublant chaque domaine ». La fermeture et la liquidation de ces établissements furent considérées comme une conséquence logique de la charte d'affranchissement promulguée par l'Etat, qui se refusa obstinément à autoriser la création d'autres institutions de crédit pouvant les remplacer. La Banque de rachat devait suffir à tout. Or, les emprunts contractés aux établissements de crédit de la couronne par 44,166 grands propriétaires s'élevaient alors à la somme de 1,446 millions de francs environ, et, conformément aux dispositions de l'ukase impérial, la dette de chaque propriétaire fut déduite en une fois de la somme qu'il avait à toucher en certificats ou obligations de rachat. Ainsi réduite, la part du grand nombre fut plus que modeste, mais la situation précaire des propriétaires fut encore aggravée par la difficulté de convertir ces titres en espèces sonnantes; les banques foncières ou agricoles manquaient, et les obligations de rachat éprouvèrent une dépréciation de plus du tiers de leur valeur nominale. La plupart des propriétaires subirent cette perte et se trouvèrent à la tête d'un capital insuffisant pour exploiter leurs terres, au moment, où le matériel agricole était à créer de toutes pièces, où la main-d'œuvre cessait d'être gratuite et où un nouvel état de choses leur imposait un apprentissage difficile. Si l'on ajoute à cela qu'ils n'avaient pour les seconder ni fermiers habiles, ni ouvriers capables, et que les propriétaires eux-mêmes n'avaient ni l'expérience, ni les connaissances nécessaires pour se tirer d'embarras, on aura un tableau complet du désarroi où ils se virent plongés pendant plusieurs années.

Cependant le plus fort de cette crise a été franchi : les institutions de crédit ont pris un rapide développement pendant les dix dernières années et le crédit rural commence à s'établir sur des bases plus larges. Mais l'amélioration qui s'est produite aurait été beaucoup plus sensible, si l'acte d'émancipation n'avait pas laissé subsister l'organisation communale russe, telle qu'elle était avant la réforme. Le législateur a conservé ainsi une grande partie des inconvénients, inhérents au régime du servage, et il les a même aggravés en accordant à la commune une plus grande indépendance.

L'ORGANISATION COMMUNALE EN RUSSIE.

La commune russe, qui se compose exclusivement de paysans, est devenue, depuis la nouvelle loi, une sorte de personne juridique et morale, responsable devant l'Etat et investie, vis-à-vis de ses membres, de la plupart des droits de monopole et de tutelle, dont jouissait autrefois le seigneur. Elle est propriétaire des terres, qu'elle répartit entre les familles des serfs affranchis, comme elle répartit aussi entre elles la somme des impôts fixés par l'Etat ; elle a le droit de fixer le budget communal, de créer et d'annuler des taxes selon ses besoins, de s'immiscer au partage des successions etc. Le paiement des annuités de rachat des terres lui incombe jusqu'au remboursement intégral de la somme avancée par l'Etat. Elle gère les caisses d'épargne et les magasins de réserve, où les paysans sont tenus de verser une certaine partie de leur récolte en prévision d'une disette. C'est encore la commune qui prête à ses membres le blé dont ils ont besoin pour faire les semailles, ou qui leur fait des avances d'argent. En somme les 1,000 à 2,000 habitants de chaque commune constituent une véritable société, dont les membres sont solidaires entre eux, et qui possèdent et exploitent en commun les terres rachetées. Chacune de ces sociétés est administrée par un maire assisté d'un conseil communal et d'un tribunal communal, et chaque village par un *ancien* et par un conseil de village.

On a dit avec raison que l'organisation du gouvernement en Russie était autocratique dans les régions élevées et démocratique à la base. Les institutions communales y ont même un caractère socialiste assez prononcé, comme on a pu le voir. Les maires et les membres des conseils et des tribunaux communaux sont élus par tous les paysans et pris parmi eux; il en est de même des anciens et des membres des conseils de village. Les élections se renou-

vellent tous les trois ans, mais les grands propriétaires et tous les éléments civilisés en sont rigoureusement exclus; ils n'appartiennent pas aux communes, au milieu desquelles se trouvent leurs terres, et ne peuvent y exercer aucune fonction, ni aucune influence. Etant donnés l'ignorance profonde et le manque de culture qui règnent parmi les membres de ces associations communales, on peut se figurer sans peine ce que doit être le *self government*, appliqué dans de pareilles conditions, et le rôle absolument prépondérant qu'y joue le cabaret pendant les périodes électorales. L'autonomie administrative et l'indépendance de la commune russe, dont quelques utopistes ont fait grand bruit, sont d'ailleurs tout à fait illusoires; l'autorité effective et absolue est exercée par le maire et par les *anciens*, ou en leur nom par leurs secrétaires, plus instruits qu'eux, et qui sont souvent recommandés à leur choix par les agents du gouvernement. L'expérience démontre en outre que les paysans riches et honnêtes évitent généralement de briguer les suffrages de leurs pairs, préférant travailler en paix pour eux-mêmes que de consacrer leur temps à des fonctions, qui leur imposeraient le devoir de réprimer de nombreux abus et de s'aliéner ainsi tous ceux qui s'en rendent coupables. Aussi, dans les assemblées communales et villageoises, l'influence réelle appartient-elle le plus souvent aux paysans les moins recommandables, à ceux qui cultivent mal leurs terres et qui ne paient pas leurs contributions. De là des délibérations absurdes, des jugements injustes et arbitraires, des décisions diamétralement opposées aux véritables intérêts des communes, qui sont presque toujours administrées par des hommes ignorants et sans expérience quand elles ne sont pas exploitées par quelques paysans madrés et peu scrupuleux.

La commission impériale d'enquête sur la situation de l'agriculture en Russie a compris combien cette organisation est funeste au progrès de l'agriculture ; elle a signalé aussi dans son rapport les inconvénients de la législation actuelle, qui tend à établir, en les isolant respectivement, un antagonisme dangereux entre les anciens serfs et les grands propriétaires, et elle en a conclu à la nécessité de créer une nouvelle organisation communale, dont les éléments civilisés ne soient pas systématiquement exclus.

Une nouvelle loi, qui est à l'étude, viendra sans doute amender avant peu le côté le plus défectueux de la situation créée par l'acte d'affranchissement des serfs; elle permettra à la Russie de faire des progrès, beaucoup plus rapides que ceux que nous aurons à constater dans sa production agricole, qui fera l'objet de notre prochain article.

J. WITOLD.

LES BANQUES COLONIALES.

Les banques coloniales furent instituées pour vingt années en 1851. Nos désastres ne permirent pas de s'occuper, en temps utile, du renouvellement de leur privilége, et des décrets (11 septembre 1871 — 8 août 1873) prorogèrent, provisoirement, leur durée de quelques années (au 1er septembre 1874).

L'Assemblée nationale est saisie de la question; elle a même (séance du 21 mai), après une première lecture, décidé, sans discussion d'ailleurs, qu'elle passerait à une seconde délibération. Il faut, en effet, donner à ces institutions une consécration nouvelle qui leur permette d'avoir, devant elles, un horizon suffisamment étendu et, devant le public, une situation incontestée. Il est donc opportun de s'occuper de leur rôle dans le mouvement général des affaires et de profiter de l'occasion pour examiner si elles sont susceptibles de réformes ou d'améliorations et ce qu'il leur faudrait pour réaliser ce que l'on doit attendre de leur fonctionnement.

Commençons par reconnaître que l'on ne peut, dans la pratique des affaires, assimiler une banque coloniale de circulation à une institution continentale du même genre. La banque d'émission, en effet, n'est pas un but, mais un moyen ; c'est un outil qui doit varier, dans sa contexture, selon l'objet à transformer pour la consommation humaine, Une même lime ne peut s'employer indifféremment pour le bois ou le fer, si, d'ailleurs, elle ne cesse d'être lime dans les deux cas. La matière première, à laquelle est appliqué cet instrument si délicat que l'on appelle une banque, doit donc être le premier sujet de notre attention.

Le premier point qui frappe, en étudiant les faits, dans les colonies, c'est la variabilité excessive du stock en numéraire. En Europe, par exemple, il y a une foule d'industries de natures fort diverses qui exigent des quantités plus ou moins considérables d'espèces monnayées, mais qui assurent, par leur diversité même, une moyenne généralement constante du stock métallique. Les déficits de récolte, la guerre viennent parfois, il est vrai, déranger cet équilibre, mais cela ne se produit heureusement pas tous les ans, et puis la densité de la population, le rapprochement des distances, surtout depuis les chemins de fer et les fils électriques, ramènent assez rapidement la balance, préviennent même, fort souvent, par une légère modification dans les cours du change, avertissement salutaire, cette rupture d'équilibre.

Cela ne se passe pas ainsi aux colonies, où la situation précaire du stock métallique est un fait permanent. Toutes les forces vives d'une même colonie sont, en général, appliquées, d'une manière presque exclusive, à une même nature d'exploitation. En outre, elle ne produit guère que pour l'extérieur ; de là résulte qu'une bonne ou mauvaise récolte, les besoins de la contrée étant à peu près constants, est de conséquence majeure pour l'importance du numéraire en circulation. Une situation moyenne est rare; presque toujours le numéraire manque à peu près totalement ou abonde inopportunément.

Le rôle d'une banque coloniale est, en ce cas, tout tracé : rétablir l'équilibre rompu. Qu'elle ne se plaigne pas de ce rocher de Sisyphe qu'elle pousse sans cesse et qui retombe constamment; c'est sa raison d'être, sa source de bénéfices. Plus d'uniformité, tarissant les affaires, ne lui donnerait peut-être pas de bénéfices suffisants pour vivre.

En Europe, une banque métropolitaine est plus rarement appelée à servir de balancier; favoriser le mouvement du capital en le mettant aux mains de ceux qui peuvent l'utiliser de la manière la plus fructueuse, c'est à peu près là son seul rôle. Dans les colonies, la nature de l'industrie, l'éloignement des marchés de consommation, la population clair-semée, tout concourt à rendre secondaire ce dernier rôle et à donner plus d'importance au premier.

Il est vrai que, dans les comptes d'une banque coloniale, les bénéfices semblent ne résulter que de l'escompte ou des prêts et avances, nullement de l'importation ou de l'exportation du numéraire ou du mouvement de papier (tirages et remises) destiné à les éviter, qui ne figurent que comme charges aux frais généraux. Mais nous ferons remarquer que l'une de ces opérations ne va pas sans l'autre et qu'il serait vain, de la part d'une institution de crédit de ces contrées lointaines, de vouloir émettre des billets, ouvrir des comptes courants, escompter, prêter, etc., et ne pas se charger de maintenir le stock métallique dans des conditions moyennes. A cause de sa circulation en billets à vue, elle serait la première victime de cette intelligente abstention.

D'ici nous voyons venir une objection. On achète ou vend du numéraire, comme toute marchandise, par voie d'échange avec une contre-partie. Or, si la contre-partie manque ou est superflue, que fera-t-on? Eh bien, cette situation, qui serait embarrassante dans un pays d'Europe où elle n'est jamais que transitoire, est plus aisée à supporter pour une colonie où elle dure parfois des années.

Une colonie n'est pas de la même nature que les diverses parties d'une métropole. On peut, question de nationalité à part, morceler ce dernier pays et voir chacune de ses parties former un tout ayant sa vie propre et n'échangeant avec les autres que sur le pied d'égalité, service contre service. Témoin la Belgique, la Grèce, etc. Pourquoi? parce que chacune de ces parties se compose plus d'hommes que de territoires, de volontés que de puissance végétative. Il n'en est pas de même d'une colonie. La population intelligente et laborieuse y manque, à l'origine; le sol y est riche mais peu peuplé, en comptant les habitants, non par tête, mais par capacité productive. L'homme civilisé arrive avec ses capitaux, ses connaissances, son expérience et surtout son esprit de méthode. Il prend possession de la terre, l'exploite, sait associer l'indigène à son œuvre par ses côtés utiles; mais sur ce sol dont il tire le meilleur parti possible, qu'il arrose de ses sueurs et féconde de son savoir acquis ailleurs, il ne fait que planter sa tente; colon, il n'a pas renoncé à sa nationalité; il pense à son retour, dût-il ne jamais s'effectuer; ses fils épousent des filles de colons, ils font souche et cependant leur patrie est ailleurs. Ils n'habitent la colonie qu'à titre provisoire. C'est leur atelier, non leur maison.

Cette situation, utile à indiquer pour le sujet que nous traitons, fait que les rapports d'intérêts collectifs entre certaines villes de la métropole et les colonies sont infiniment plus intimes qu'entre habitants de deux pays civilisés, voisins mais différents, amis mais distincts. Cela revient à dire que, prenant chaque colon avec le capital, non qu'il possède dans la mère-patrie, mais qu'il affecte au travail dans la colonie, une colonie peut avoir pendant beaucoup plus de temps et d'une manière plus importante un solde créancier

ou débiteur avec la métropole, qu'un pays d'Europe chez un autre. En peu de temps une nation du vieux continent se libère vis-à-vis de ses voisins si elle ne veut descendre, commercialement parlant, au rôle de colonie vis-à-vis de son principal créancier, comme le Portugal vis-à-vis de l'Angleterre. Dans les rapports de métropole à colonie, la communauté d'intérêts fait qu'un solde d'intérêts peut être durable sans appauvrissement de part ni d'autre.

A son tour, une banque coloniale doit avoir de sérieuses et constantes attaches dans la métropole. Des rapports tout autres que ceux qu'ont les banques continentales entre elles doivent s'établir entre les banques métropolitaines et celles des colonies. Ces rapports doivent être permanents, et, ayant un caractère normal, ne doivent pas plus inquiéter que ceux tracés plus haut entre les colonies et la mère patrie.

De ces considérations générales passons aux faits et arrivons aux banques coloniales françaises.

La République de 1848, par un décret (27 avril) qui l'honorera dans l'histoire, abolit l'esclavage dans les colonies françaises où il existait, et posa le principe d'une indemnité à attribuer aux propriétaires ainsi dépossédés. Un an après, l'Assemblée constituante fit honneur, avant de se séparer, aux engagements pris par le gouvernement provisoire, et la loi du 30 avril 1849 décida que 6 millions de rentes 5 0/0 (120 millions en capital nominal) et une somme de 6 millions une fois payée, seraient affectés à indemniser les anciens propriétaires d'esclaves. La même loi, et c'est là ce qui nous intéresse pour le moment, réserva un huitième de la rente attribuée à chaque colonie pour le consacrer à l'établissement d'une banque. C'est là l'origine des cinq banques coloniales fondées à Saint-Pierre (Martinique), la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Saint-Denis (Réunion), Cayenne (Guyane) et Saint-Louis (Sénégal). Une souscription fut ouverte pour annexer les capitaux du public à ceux provenant du huitième de l'indemnité, mais, chose à noter, personne ne répondit à cet appel; aucune action ne fut souscrite. Il faut donc reconnaître, pour être juste, que c'est à la prévoyance des législateurs de l'Assemblée constituante de 1848-49 que les colonies doivent la création des cinq banques dont nous nous occupons.

Ce ne fut cependant que le 11 juillet 1851 qu'une loi les organisa, et, en 1853, que les trois premières entrèrent en activité, les deux autres n'ayant ouvert leurs bureaux qu'en 1855.

Les banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion furent établies au capital de trois millions chacune. La Banque de la Guyane eut un capital de 300,000 francs, doublé en 1863, au moyen, cette fois, d'une souscription publique; elle demande aujourd'hui de réduire ce capital à 450,000 francs en remboursant à chaque actionnaire un quart de sa mise sociale. On est d'avis de lui accorder ce point, et on a raison, la Banque doit mieux savoir que qui que ce soit le capital qui convient à ses affaires. La Banque du Sénégal, fondée au capital de 230,000 francs, demande à le porter à 300,000 francs.

Les banques coloniales remirent aux indemnisés, au lieu et place des rentes qu'elles gardaient pour se former un capital, des titres d'actions; moyennant quoi, elles eurent le droit de disposer de ces rentes soit en les vendant, soit en les engageant. En attendant, elles touchèrent les arrérages à partir d'avril 1849, ce qui leur fournit un premier fonds de caisse.

Les comptes courants ne tardèrent pas à grossir ce premier encaisse. Ils se sont en effet développés d'une manière assez satisfaisante, surtout si l'on songe que les banques coloniales ne paient aucun intérêt aux déposants; en effet, avant la dernière guerre, ils montaient pour les trois principales banques réunies (Martinique, Guadeloupe et Réunion) de 4 à 5 millions. Les douloureux événements de 1870-71, en ralentissant les affaires, les portèrent bien vers 7 à 8 millions; mais depuis, ils sont revenus à l'ancien chiffre que les trois banques se partagent moyennement d'une manière à peu près égale, quoique avec un peu d'infériorité pour la Banque de l'île de la Réunion.

Nous avons dit que les banques coloniales ne paient aucun intérêt à leurs déposants; on peut se demander s'il ne serait pas équitable que la loi qui leur accorde un privilége, les contraignît à ce sacrifice. Cette question, qui semble limitée, est plus grosse de conséquences que l'on ne suppose. Sous l'empire d'un intérêt proportionné aux taux d'escompte, quoique avec une marge suffisante, les capitaux déposés s'accroîtraient et probablement au détriment de la circulation. Or, depuis dix ans, la circulation totale des trois grandes banques coloniales oscille entre 16 à 18 millions. Il n'y a rien d'exagéré à supposer qu'un intérêt l'entamerait d'un tiers, soit 5 à 6 millions; avec les comptes courants actuels, qu'un intérêt payé ne diminuerait certainement pas, on arriverait à une dizaine de millions; ce qui est à peu près équivalent au capital social, réserve comprise.

Or le rendement moyen des actions, en remontant à dix-sept ans en arrière, est de 10 3/4 0/0 pour celles de la Martinique, 7 1/2 0/0 pour la Guadeloupe et 8 2/3 0/0 pour la Réunion. Entamé de 4 0/0, et c'est le moins que l'on puisse payer dans les colonies où l'intérêt de l'argent est encore fort élevé, même après l'abaissement considérable que lui a fait subir l'avénement des banques coloniales, ce qui resterait, vu les risques attachés aux opérations d'une institution de cette nature, serait insuffisant. On nous objectera que depuis cinq ans le rendement est supérieur à ces taux moyens; qu'ainsi les actions de la Banque de la Martinique ont touché moyennement, pour les exercices partant du 1er juillet 1868 pour finir au 30 juin 1873, 16 1/3 0/0, et celles de la Guadeloupe 10 2/3 0/0; nous répondrons que, pour une banque de la nature de celles dont nous nous occupons, il faut élargir la période. Ainsi la banque de la Guadeloupe n'a rien pu distribuer de 1864 à 1868, et cependant, aujourd'hui, toutes pertes déduites des bénéfices, elle a une réserve de 25 0/0 de son capital et a payé à ses actionnaires, comme on a vu, plus de 10 0/0 en moyenne par an de leur mise sociale. Mais sortons de ces calculs un peu arides, arrivons au simple bon sens et reconnaissons que la convenance de payer ou non un intérêt aux comptes courants est affaire de déposant à dépositaire. L'inscrire dans les statuts serait peu pratique; quel taux, d'ailleurs, devrait appliquer la banque? en subordonnant ce taux à celui de l'escompte, ne viendrait-on pas accroître par une minutieuse réglementation les difficultés déjà si grandes d'une institution de crédit surveillée et pour ainsi dire régie par une métropole située aux antipodes.

Ce n'est pas sur ce terrain restreint que la discussion doit s'engager, mais sur la question du privilége, car ce n'est qu'en raison du privilége que l'on voudrait astreindre chaque banque coloniale à payer un intérêt à ses déposants.

Or, ici, le principe de liberté est presque une question de fait plus que de droit. Les colonies, nous l'avons démontré, ne sont pas majeures; les inconvénients du privilége sont donc moins réels qu'ils n'apparaîtraient sur le vieux continent et, certainement, sans l'intervention de l'administration métropolitaine, nos colonies auraient été longtemps privées des utiles institutions qui nous occupent. Elles les attendraient peut-être encore. Que l'on n'oublie pas que, lorsque les capitaux privés furent sollicités en 1851-1852 de venir en aide aux banques, comme commanditaires, il n'y eut pas une seule souscription, quelque minime qu'elle fût. Nous croyons donc, convaincus d'ailleurs de l'efficacité de la liberté absolue des banques de circulation, que, dans les colonies, cette liberté ne peut arriver que lorsqu'elles sont parvenues à un certain développement, que lorsqu'elles approchent du moment où elles auraient le droit de réclamer leur autonomie en même temps que la possibilité de la maintenir, commercialement parlant du moins, car nous réservons le côté politique qui mériterait un examen *ad hoc*.

En outre de son capital, chaque banque peut émettre des billets au porteur et à vue de 500, 100 et 25 francs, mais de façon à ne jamais déposer le triple de l'encaisse métallique. Ces billets ont cours légal mais non cours forcé et leur remboursement à présentation assure leur maintien au pair des espèces.

Le projet primitif du gouvernement autorisait l'émission de la coupure de 5 francs; l'Assemblée législative de 1851 refusa cette faculté que réclamait quelques années après la Banque de la Guadeloupe tout au moins, si ce n'est les deux autres (Martinique et Réunion). Le récent projet de renouvellement du privilége l'autorise à nouveau, et il a raison. Une banque, tenue de rembourser à vue les billets qui se présentent, est parfaitement en mesure de savoir à quelle coupure s'arrêter.

Chacune des banques coloniales françaises fait l'escompte des effets sur place, mais à deux signatures et, au besoin, jusqu'à 120 jours d'échéance; elle peut aussi placer l'une de ces deux signatures par une garantie, soit en marchandises, soit en actions de la Banque ou en rentes sur l'Etat, soit en matières d'or ou d'argent, ou par une cession de *récoltes pendantes*.

Cette dernière nature de garantie représente peut-être le côté le plus original des banques coloniales. Prêter sur récoltes pendantes! car c'est bien un prêt au fond. On ne connaît pas ce progrès en Europe et on pourrait le proposer aux institutions de crédit en faveur de l'agriculture comme amélioration importante à apporter à leur fonction-

nement. Que l'on prenne bien garde au mot *pendantes*. Il ne s'agit pas ici d'une récolte non encore semée, pas même d'une récolte encore sous terre, mais bien levée depuis une année au moins (les cannes à sucre veulent seize à dix-huit mois avant d'arriver à maturité); on voit le côté positif de cette sorte de garantie. Le planteur a attendu un an avant de profiter des facilités que lui offre la banque; puis, quand sa récolte est reconnue en bonne voie, une avance du tiers de sa valeur lui est consentie pour une durée maximum de cent vingt jours. On a reconnu que les désastres qui peuvent atteindre une récolte ne lui font guère perdre plus de la moitié de sa valeur; mettons les deux tiers et la Banque est encore sauve, même en ne tenant aucun compte de la signature de l'effet escompté.

Mais il est un point dont l'importance ne doit pas échapper au lecteur; c'est le mot *cession*; cession de récolte! s'il y a cession, la Banque possède, donc ce n'est plus une avance de sa part, une garantie de la part du planteur.

Voici l'explication:

En droit, le prêteur sur gage doit être saisi du gage; le gage, sauf remboursement à l'échéance, est la chose du prêteur; il peut, en cas d'inexécution du contrat, le vendre sans le faire saisir par voie de contrainte et aux termes d'un jugement à attendre; il le détient, vous ne payez pas, il le vend et se rembourse, par ses mains, jusqu'à due concurrence. Or, on voit la difficulté dans le cas d'une récolte. Non arrivée à maturité, elle ne pouvait être emmagasinée au nom du prêteur; forcément elle restait sur pied et le terrain qui la supportait n'appartenant pas nécessairement au prêteur la récolte restait, en ce cas, un gage commun à tous les prêteurs ou mieux à tous les créanciers. Comment sortir de là? Un ministre du second empire, intelligence des plus distinguées, que la France vient de perdre récemment, M. de Chasseloup-Laubat, a résolu cette difficulté par une fiction légale, et l'a fait avec un plein succès comme la pratique d'une vingtaine d'années le démontre. Il proposa, ce qui fut adopté, d'autoriser une cession à la banque. La récolte pendante, qui est le gage, n'appartient plus, en ce cas, légalement à l'emprunteur, mais au prêteur; ce dernier peut donc disposer de la récolte au gré de ses sûretés. Il doit faire compte avec l'emprunteur, mais, tranquille sur le gage, il lui fait des conditions abordables.

Cette solution est naturelle si on réfléchit que l'emprunteur sur récolte pendante n'est pas comme tout autre emprunteur sur gage, qui vise à avoir des capitaux libres pour délivrer son gage et en jouir sans obstacle. Ici l'emprunteur, au moins dans la majeure partie des cas, n'entend liquider son opération qu'avec le produit de la récolte engagée. Il vend donc partiellement sa récolte en empruntant sur cette garantie; quoi de plus juste que l'acquéreur de cette portion de valeur soit juridiquement le maître du tout, sauf à tenir compte du surplus?

Les banques coloniales, ce progrès accompli, en réclament un autre que la commission de l'Assemblée nationale ne veut pas leur accorder. Ce serait, lorsqu'un escompte, appuyé de cession de récolte pendante, aurait laissé une perte à la banque, de continuer le droit de celle-ci sur le neuvième de la récolte suivante. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit plus haut, c'est que Paris est à quatre ou cinq mille lieues des siéges des banques coloniales et qu'on est mal venu à leur contester l'utilité d'une faculté qui leur permettrait d'être plus douces dans leurs conditions, plus larges dans le chiffre de leurs avances. Cela dérange un peu les idées des fanatiques admirateurs du Code civil; eh! que de choses que n'ont pas prévues les auteurs de ce Code, si remarquable certainement, mais qu'il ne faut pas respecter au point de ne pas le discuter; que de progrès seraient enrayés si on devait tout d'abord le suivre à la lettre, à commencer par le prêt sur récoltes pendantes (Code civil, art. 2102) qui a rendu déjà tant de services aux colonies; qui, au besoin, en rendrait non moins en France.

ALPH. COURTOIS FILS.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES PORTS ITALIENS, PENDANT L'ANNÉE 1873.

Le *Bureau central de la Statistique* du royaume d'Italie vient de publier, ces jours-ci, le mouvement de la navigation dans les ports du royaume pendant l'année 1873. Nous n'avons pas sous les yeux ce document lui-même, mais l'*Economista d'Italia*, dans son numéro du 17 mai courant, en a condensé les données et les résultats principaux.

Le nombre total des bâtiments de toute nationalité, à voile ou à vapeur, sur lest ou chargés, qui entrèrent dans les ports italiens ou qui en sortirent, en l'année 1862, était de 214,387, représentant un tonnage de 14,297,465 tonneaux. A dix ans d'intervalle, ces chiffres deviennent les suivants: 247,137 bâtiments et 22,002,345 tonneaux. Il faut remarquer que dans les chiffres relatifs à l'année 1862, on n'avait compris ni le port romain de Civita-Vecchia ni ceux de la Vénétie, encore possédés à cette époque par l'Autriche. Autrement le total des entrées et des sorties, pour l'ensemble des ports italiens, devrait être représenté de la façon suivante: 231,620 navires; 20,359,034 tonneaux.

En laissant à part le port de Civita-Vecchia et les ports vénitiens, on extrait de ces données les résultats suivants, pour la période de 1862 à 1872:

Augmentation du tonnage.	1° 40 pour cent, en ce qui concerne la navigation internationale. 2° 47 pour cent, en ce qui concerne le cabotage.
Augmentation du nombre des navires.	8 pour cent d'une façon générale. 15 pour cent quant au cabotage.

Veut-on maintenant faire la part respective des deux genres de navigation, celle à la vapeur et celle à voiles, on arrive à la répartition que voici: pour la navigation internationale, 45 0/0 du tonnage par navire à voiles; 55 par navire à vapeur. Ces proportions se retrouvent presque identiquement pour le cabotage: 44 pour les navires à voiles et 56 pour les vapeurs.

Quant aux pavillons, il va sans dire que le pavillon italien occupe le premier rang pour le cabotage: 92 pour cent de navires italiens. Il n'y a que 36 pour cent de ces mêmes navires à concourir au commerce international. Ces calculs sont, de même que les précédents, établis sur la base du tonnage légal, et non sur celle du nombre des navires.

Veut-on, enfin, se rendre compte du nombre des navires chargés, ou des navires sur lest, qui sont entrés dans les ports italiens ou qui en sont sortis durant cette période? Voici les chiffres de cette statistique, sans distinction entre les voiliers et les vapeurs, mais toujours d'après le tonnage et non le nombre des navires:

Commerce international.	86 chargés. 14 sur lest.	100
Cabotage.	83 chargés. 17 sur lest.	100

Tels sont du moins les chiffres donnés d'une façon officielle et d'après les méthodes adoptées par le *Bureau central de la Statistique*. Mais l'*Economista* s'inscrit en faux, s'il est permis d'ainsi dire, contre les uns et contre les autres, et, de son côté, il arrive aux chiffres suivants: le tonnage total des navires sur lest serait de 9 0/0 à l'entrée et de 19 0/0 à la sortie. L'*Economista* ne parle ici que des navires faisant le trafic international, et sans distinguer entre les voiliers et les vapeurs. En même temps, il donne des détails sur le développement du commerce d'Italie de 1862 à 1872, que nous reproduisons. Ces détails sont exprimés en millions de *lires*, et chacun sait que la *lira* de nos voisins de l'autre versant des Alpes équivaut exactement à notre propre franc.

Commerce général (y compris le transit).

	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.		
	Voie de terre	Voie de mer	Totaux	Voie de terre	Voie de mer	Totaux
1862	311	600	911	264	393	657
1863	321	661	982	279	421	700
1864	296	796	1.092	243	389	632
1865	297	726	1.023	200	413	613
1866	262	655	917	219	449	668
1867	302	663	965	352	570	822
1868	313	673	986	391	485	876
1869	293	743	1.041	371	503	874
1870	»	»	967	»	»	855
1871	332	744	1.076	579	635	1.214
1872	430	876	1.306	678	610	1.288

Ce tableau nous montre que, dans l'intervalle de dix années, les importations du royaume d'Italie ont crû de 42 0/0 et ses exportations de près du double, soit 96 0/0. Si l'on distingue entre les genres de transports, on voit que les importations suivant les voies terrestres offrent une augmentation de 38 0/0, et celles par les voies maritimes, de 46 0/0.

Quant aux exportations, les voies terrestres ont un

avantage marqué : 150 0/0 d'augmentation contre 55 0/0 pour les voies maritimes. Pousse-t-on plus loin cette analyse; fait-on la part du pavillon italien et celle des pavillons étrangers, on s'assure que, pour une valeur de 100 *lires*, 67 0/0 des marchandises importées avaient pris les chemins maritimes et 33 0/0 les chemins terrestres, et que sur les 67 0/0 revenant au trafic de mer, 23 0/0 avaient été convoyés sous pavillon national et 44 sous pavillons étrangers. En ce qui concerne l'exportation, ces chiffres respectifs sont de 52 0/0 par voie terrestre; de 48 par voie maritime, dont 24 sous pavillon étranger.

L'*Economista* aurait bien voulu serrer de plus près qu'il ne l'a pu cette question si intéressante du *Carico di ritorno* ou chargement de sortie. Cette question, nous rappelle-t-il, a tenu une place importante dans les études préparatoires de la grande enquête sur les conditions de la marine marchande, que notre propre gouvernement fit faire de 1862 à 1863, et qui aboutirent à la loi de 1866. Mais, ajoute-t-il, les statistiques de la navigation et du commerce italiens sont encore faites, à cette heure, d'une façon trop incomplète ou trop sommaire, pour permettre de la vider. Ces statistiques, il est vrai, font bien connaître la capacité des bâtiments entrés et des bâtiments sortis sur lest ou avec cargaison; mais elles ne permettent pas de se faire une idée exacte du chargement effectif des navires. L'*Economista* nous prévient encore que les distinctions établies par ces mêmes statistiques entre la navigation internationale et le cabotage ne laissent pas d'être un peu vagues. Pourquoi, dit-il, s'obstiner dans des errements vicieux, quand on a en mains de bons modèles, par exemple les instructions émanées de la direction générale des douanes de Paris, en date, la première fois du 27 septembre 1871, la seconde du 31 mars 1874?

LE MARQUIS DE CHASSELOUP-LAUBAT

ET L'ADMINISTRATION COLONIALE.

Nous avons sous les yeux une *biographie* de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, ancien conseiller d'Etat, ancien député, ancien ministre, qui a exercé une grande influence sur l'organisation de notre marine et sur l'administration de nos colonies. C'est un ouvrage qui fait honneur à celui qui l'a écrit, M. Delarbre, directeur de la comptabilité générale du département de la marine, et qui met bien en relief le trait saillant du caractère et de la carrière de l'homme auquel il est consacré : nous voulons dire un dévouement éclairé, sincère, persévérant à la chose publique.

Né le 29 mars 1805 dans la ville d'Alexandrie, qui faisait alors partie du département français dit de Marengo, Justin-Napoléon-Prosper était le troisième fils du marquis de Chasseloup-Laubat, général du génie qu'il commanda en chef, en 1796 et en 1797, à l'armée d'Italie, et en 1813, pendant la campagne de Russie, et qui avait dirigé les siéges de Stralsund et de Dantzig, de même que la fortification des places d'Alexandrie, de Peschiera et de Mantoue. Après avoir fait brillamment ses premières études aux lycées Bourbon et Henri IV, et suivi les cours de la Faculté de droit de Paris, Prosper de Chasseloup, âgé seulement alors de vingt-trois ans, entrait, en qualité d'auditeur, au Conseil d'Etat sous le ministère Martignac, à une époque où ce grand corps comptait dans ses rangs des célébrités telles que le criminaliste Bérenger, le baron de Gérando, l'illustre Cuvier, le général du génie Allént. Il y resta jusqu'en 1838, remplissant les fonctions du ministère public près la section du contentieux, puis se rendant en l'année 1836 en Algérie, où il assistait comme volontaire à la première expédition contre Constantine, que dirigeait le maréchal Clausel. A son retour, M. de Chasseloup remit au comte Molé, président du Conseil des ministres, un mémoire sur notre jeune colonie. Le mémoire contient la remarque suivante, présage des idées que M. de Chasseloup, devenu ministre à son tour, devait essayer de faire prévaloir touchant le régime de nos possessions algériennes : « A côté des colons européens, nous » avons des colons tout trouvés qu'on pourrait très-bien » fixer définitivement au sol, et avoir ainsi en quelque » sorte sous la main. En effet, une fois l'indigène, cultivant » les mêmes champs, se construisant une demeure, ayant » des intérêts permanents à la paix, aux progrès de toute » sorte, la conquête véritable serait à peu près faite; peu à » peu, une partie de nos idées, de nos principes s'infiltre» rait dans cette population si intelligente. »

En 1838, M. de Chasseloup fut choisi par l'arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure) pour le représenter à la Chambre des députés. Depuis lors, et sauf une interruption de 1848 à 1849, c'est-à-dire pendant la seconde Constituante, il ne cessa de faire partie de nos assemblées législatives. Le cadre de cet article ne permet pas de le suivre pas à pas dans cette carrière nouvelle, où il sut déployer toujours une grande aptitude aux affaires et une vraie puissance de travail. A cet égard, il nous suffira de rappeler la part qu'il a prise comme député aux lois sur le rachat des canaux, sur l'établissement des voies ferrées (1842), sur la réorganisation du Conseil d'Etat (1845), sur la réduction de l'impôt du sel (1847), sur la dotation de l'armée, le rengagement et le remplacement (1855). M. de Chasseloup n'hésita point à combattre énergiquement cette loi funeste et ses appréciations n'ont été que trop justifiées par les événements. A ses yeux, si le projet contenait une pensée fort louable d'amélioration du sort des sous-officiers et des soldats, elle renfermait en germe l'altération profonde du principe même de nos institutions militaires, en introduisant une pensée de lucre immédiat pour l'homme qui demandait à entrer sous les drapeaux ou à y rester; enfin, quiconque pouvait payer le prix fixé par l'Etat était libéré de tout service. « Ce qu'il y a d'admirable dans l'armée française. » s'écria M. de Chasseloup, c'est qu'elle est la représenta» tion fidèle du sentiment national, parce qu'elle est com» posée de toutes les classes de la société. Or, je suis con» vaincu que les classes moyennes d'où sortent, en général, » les sous-officiers, disparaîtront de l'armée. *C'est là une » tendance funeste, mais qui sera irrésistible.* »

A deux ans de distance, M. de Chasseloup prit à diverses reprises la parole dans la discussion du Code de justice militaire; il prononça aussi un important discours sur le projet d'établissement d'un impôt des valeurs mobilières, impôt direct et impôt de transmission. Il repoussa l'impôt direct pour deux raisons; d'abord, parce que les valeurs mobilières payaient, selon lui, autant d'impôts directs qu'elles en pouvaient supporter; ensuite, parce qu'en établir un nouveau, non sur toutes, mais sur quelques-unes seulement, aurait constitué une injustice. Le Corps législatif vota un droit de transmission de 20 centimes par 100 francs. Le dernier travail de M. de Chasseloup comme député fut son rapport sur le projet de loi concernant l'exploitation de trois grandes lignes de paquebots à vapeur entre la France et l'Amérique et, le 24 mars 1859, il était nommé ministre de l'Algérie et des colonies, ministère de création nouvelle.

Déjà, le 10 avril 1851, M. de Chasseloup avait reçu le portefeuille de la marine ; mais il ne l'avait conservé que fort peu de temps, jusqu'au 26 octobre de cette même année. Dans cet intervalle, il avait pu prendre néanmoins quelques mesures utiles à la marine : la loi des 22 juillet-12 août sur les encouragements à donner aux pêches de la morue, de la baleine, du cachalot ; le décret du 16 août sur le service à bord, qui complétait l'ordonnance du 31 octobre 1827, en la mettant en rapport avec les changements qu'avaient introduits ultérieurement la vapeur, la nouvelle artillerie, une alimentation meilleure, une comptabilité plus régulière. En 1859, ministre des colonies et de l'Algérie, qu'un acte impérial venait de détacher du département de la marine, il se vit en face de difficultés particulières et qu'il aborda de front, s'il ne les résolut pas toutes pendant un ministère spécial qui dura trente mois.

M. de Chasseloup se rendit, de sa personne, en Algérie. Il s'y trouva en face de problèmes délicats. Il y existait de grands chefs indigènes, qui dominaient le pays. Fallait-il avancer pas à pas en les refoulant, comme on a fait dans l'Amérique du Nord ? Gouverner les indigènes, à la façon turque, en chargeant les chefs de le faire en notre nom ? Essayer la pacification, en introduisant au milieu des indigènes, beaucoup d'Européens, de colons, qui, peu à peu, à la longue, infiltreraient, s'il est permis d'ainsi dire, à ces Arabes, nos mœurs et notre civilisation ? Les sentiments personnels de M. de Chasseloup se révoltaient à l'idée seule d'une extermination et d'un refoulement incessants. Ni l'exemple des Turcs, ni celui des Anglais, dans l'Inde, ne lui paraissaient applicables à notre colonie.

Que faire alors pour arriver à une conquête complète, à un apaisement assuré, à une assimilation des deux races, ou, pour mieux dire à leur superposition ? Procéder avec une grande prudence, pensa M. de Chasseloup. « Ma poli» tique, écrit-il le 19 février 1860, est d'arriver à une » juxtaposition des indigènes, vis-à-vis de nous; à une » sorte d'assimilation sans secousse. Je veux ouvrir les » portes, ne contraindre personne à y passer, mais mon» trer l'intérêt qu'on a à venir à nous. » De plus, il cherchait les moyens de faire aimer notre façon de rendre la justice, de fixer l'indigène au sol, de substituer la propriété individuelle à la propriété collective. « La constitu» tion individuelle de cette propriété, la justice française,

» ne l'oubliez pas, écrivait-il au général Yusuf, voilà » les deux bases de l'édifice que la France doit vouloir » élever en Afrique. » Et les faits suivaient de près les déclarations, puisque le 24 septembre 1860, le ministre, en présence de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, distribuait aux Ouled-Kosseir des titres de propriété individuels.

Dès le 31 décembre de l'année précédente, un décret avait organisé à nouveau les tribunaux civils des musulmans. Ce décret consacrait trois mesures également importantes : l'une accordant aux musulmans la faculté de contracter sous l'empire de la loi française ; la seconde plaçant la justice indigène sous la surveillance de notre propre magistrature ; la troisième, enfin, attribuant aux Arabes le droit d'appel devant nos tribunaux, à l'aide d'une procédure des plus promptes et des moins coûteuses.

« Les colonies sont dans un état de souffrance incon- » testable. Le système commercial qui les régit, est dé- » mantelé de toutes parts sans qu'il soit possible, tout le » monde le reconnaît, de le restaurer dans son intégrité » première et dans ses conditions essentielles. Il en est » venu à ce point que non-seulement il ne garantit plus, » mais qu'il compromet au moins les intérêts des colo- » nies. » Ainsi s'exprimait le gouvernement lui-même dans un document de l'époque où M. de Chasseloup fut appelé à prendre le portefeuille de la marine. Ce document faisait allusion au *pacte colonial*, en vertu duquel, pour emprunter les expressions de Rossi, on disait d'une part aux Français : — Vous ne consommerez que du sucre de vos colonies, c'est-à-dire que ce sucre vous le paierez plus cher que s'il vous venait du Brésil ou des Indes ; — aux colons, vous ne porterez que des étoffes françaises ; vous ne consommerez que des denrées produites en France ou par des Français ; en d'autres termes nous prélevons sur vous un impôt au profit de certains producteurs métropolitains. M. de Chasseloup eut le mérite de reconnaître le mal comme d'en proposer le remède : il réussit à faire abroger le *pacte colonial*, par la loi du 3 juillet 1861, qui, incomplète à certains égards, n'en mérite pas moins le titre de loi d'émancipation commerciale des colonies, qui lui a été donné.

Nous n'avons point à remémorer ici dans quelles circonstances et à quelle occasion la France crut devoir guerroyer contre l'empire d'Annam et, après sa victoire, s'installer définitivement sur ces lointains rivages. Cette installation nous avait coûté beaucoup de sacrifices, soit pécuniaires, soit personnels, et il ne manquait pas de gens, même dans les conseils du souverain, qui demandaient de la faire cesser tout à fait, ou du moins de la restreindre aux proportions les plus modestes. C'est ce qu'on avait souvent conseillé, en ce qui concerne l'Algérie, au roi Louis-Philippe, sous le nom d'occupation restreinte. M. de Chasseloup ne voulut pas du système pour la Cochinchine. Il pensa qu'il fallait renoncer entièrement à nous y établir ou bien y jeter les bases d'un véritable empire colonial. Nous ne pensons pas qu'il ait eu tort. Il s'agit ici, en effet, d'un pays que la nature a bien richement doté et dont les immenses ressources, encore à l'état latent, n'attendent pour se développer que de l'initiative et de l'intelligence. Ou il faut, comme l'écrivait M. de Chasseloup lui-même, « renoncer à créer, pour notre pays des moyens d'in- » fluence dans l'extrême Orient, ou il faut apporter en » Cochinchine les études, les soins les plus sérieux. Nous » avons rencontré une admirable position..... Nous avons » sous les pieds les contrées les plus fertiles de la terre.... » Si nous savons en tirer parti, si nous ne compromettons » pas l'avenir, c'est de ce point que doit un jour rayonner » l'influence française sur l'Orient. »

Le 20 juillet 1867, M. l'amiral Rigault de Genouilly remplaçait M. de Chasseloup au ministère de la marine. Les sept années que celui-ci avait passées à la tête de ce ministère avaient été marquées par des réformes et des mesures très-nombreuses. Dans l'impossibilité de les citer toutes, on se bornera à signaler ici la création d'une deuxième école de matelots-canonniers et d'un second bataillon de fusiliers marins; d'une école de mécaniciens et de chauffeurs, à Brest et à Toulon (1862) ; l'établissement des *Pupilles de la Marine* (1862). M. de Chasseloup réorganisa le dépôt des cartes et plans; il débarrassa de ses vieilles entraves la législation sur les pêches (décret du 10 mai 1861). Il prit l'initiative d'un code de signaux à l'usage de toutes les nations maritimes (24 juin 1864). Enfin, il s'est occupé du matériel naval d'une façon qui semblait alors à la fois prudente et hardie.

Un labeur aussi pénible que vaste a servi de couronnement à cette belle vie publique : on a désigné la préparation de la loi qui régit aujourd'hui le recrutement de l'armée, en place et lieu des lois de 1818 et de 1832, dont les inspirateurs avaient été le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le maréchal Soult et le général Préval. « Loin de se lais- » ser abattre par ses revers, disait M. de Chasseloup, dans » son rapport sur la loi du 12 mars 1872, une nation qui » ne consent pas à déchoir, étudie la cause de ses revers, » se met hardiment à l'œuvre, réforme tout ce qui a pu » l'affaiblir et parvient à se relever, quelquefois plus puis- » sante. »

Assurément, quand il prononçait ces paroles, M. de Chasseloup ne les appliquait pas dans sa pensée à notre seule organisation militaire : il devait songer encore aux lacunes de notre enseignement et aux vices persistants de nos lois économiques ou administratives.

Toute brève qu'elle doive rester, cette notice serait incomplète si elle ne rappelait pas que M. de Chasseloup-Laubat a été le président de la *Société de géographie de Paris*, la plus ancienne et la plus célèbre, après tout, des sociétés de ce genre.

Sa parole était grave et sobre, au Corps législatif, quand il traitait d'affaires. Elle se colorait, devant la Société de géographie et s'imprégnait de la poésie latente, si l'on peut ainsi dire, qui se dégage de la géographie. Ecoutons ce qu'il y disait un jour : Dans notre jeunesse, nous avons pu apprendre ces vers d'Homère qui racontent les navigations errantes d'Ulysse jusqu'aux extrémités du monde. Mais alors, les bornes les plus lointaines de ce monde ne dépassaient point, pour les plus savants, les confins du bassin de la Méditerranée. Plus tard, un Samien franchit le détroit de Gibraltar; un Phocéen s'avança peut-être dans le nord de l'Océan jusqu'au îles Færoé ou jusqu'à l'Islande (*Ultima Thulé?*) Les conquêtes d'Alexandre reculèrent ces bornes; de même firent les conquêtes du peuple romain. Mais il faut arriver au XVe et au XVIe siècle pour assister enfin à un développement splendide, dès son début, et qui ne doit pas s'interrompre de l'esprit de découverte. De nouvelles et brillantes perspectives se sont ouvertes devant tous : navigateurs, voyageurs, missionnaires s'élancent à l'envi dans ces voies; les uns pour ajouter à la carte du globe des terres jusque-là inconnues; les autres pour enrichir la science de faits neufs; les derniers pour civiliser des nations idolâtres et des peuplades sauvages. Depuis lors, ajoutait M. de Chasseloup : « Depuis leur généreux élan, quels rapides progrès et à » mesure que nous nous rapprochons de notre époque, » combien ils s'accélèrent! Les retracer, ce serait presque » retracer l'histoire des rapports établis entre les diffé- » rents peuples de la terre; ce serait vouloir parler de » tous les pays dont naguère on connaissait à peine l'exis- » tence. Car il semble qu'aujourd'hui l'homme veuille, » si j'ose ainsi dire, rattrapper le temps perdu; ce que » vingt siècles n'ont pu faire, un seul l'accomplit. »

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

DE LA RÉORGANISATION DES MONTS-DE-PIÉTÉ.

L'Assemblée nationale est saisie d'un projet de loi relatif à la réorganisation des monts-de-piété. Les auteurs de ce projet, ont, nous n'en doutons pas cédé à un sentiment très-louable en voulant soustraire l'administration des banques de prêts sur gages au caprice de la spéculation, par la variation des taux du prêt, au moyen de la centralisation par la tutelle directe de l'Etat.

Le mobile dont les honorables auteurs se sont encore inspirés, est d'arriver au prêt, avec le moins de charges possibles aux frais de l'emprunteur, et de réduire par conséquent tout ce qui peut être compris dans l'intérêt, tel que droit de magasinage, droit de prisée et droit de commission, d'engagement et de dégagement. Telle qu'elle existe, l'administration du mont-de-piété ne paraît pas présenter les conditions suffisantes d'un fonctionnement régulier; les auteurs du projet lui reprochent sa division, qui au lieu d'en faire une institution d'utilité publique, la fait plutôt considérer comme une série d'établissements opérant avec bénéfices par les prêts sur gages.

C'est du moins l'impression qui pourrait résulter de la la trop grande différence existant entre les conditions du prêt imposées à l'emprunteur de Paris (9 1/2 0/0) ou de Dunkerque (14 0/0) et celles que subit l'emprunteur d'Angers (1 0/0) et Bordeaux (4 0/0).

A cet égard, nous ne pourrons qu'approuver toute idée de réforme ayant pour but de réduire au taux le plus bas l'intérêt du prêt sur gage et surtout d'unifier ce taux dans toute l'étendue du territoire. Le taux d'intérêt légal

de l'argent prescrit par la loi est une base qui devrait servir de maximum; l'administration empruntant à un taux inférieur liquiderait ses frais généraux par le surplus et par les bonis abandonnés, résultant de ses ventes annuelles.

Un argument invoqué par les auteurs du projet, en faveur de la réforme qu'ils sollicitent, est la compétition existant entre l'administration et son conseil d'une part, et l'association des commissaires-priseurs de l'autre. Il paraîtrait résulter, d'après les termes du projet, les plus grands dangers de cette compétition incessante, motivée d'une part, par l'amour-propre, et de l'autre par l'intérêt; cette diversité de vues peut créer des divisions, des appréciations différentes, dont le danger serait partagé par ceux-là mêmes qui devraient bénéficier des opérations du mont-de-piété. De cette divergence d'opinions, prévue par le projet de loi, peut naître une irresponsabilité regrettable, et en insistant sur ce point, les auteurs du projet proposent un système d'administration dont la responsabilité deviendrait individuelle, et suivrait le degré d'élévation de l'emploi, en ayant comme dernier stimulant le cautionnement versé et consacré au service de l'administration.

L'intention des auteurs du projet de réforme est de donner à l'institution des monts-de-piété un caractère plus charitable et moins administratif; notre pensée ne va pas jusqu'à croire qu'on puisse supposer à cette honorable institution l'idée de la spéculation; le supposerait-on, que les intéressés, ceux qui s'en servent le plus, seraient là pour affirmer le contraire. Ce qui est à souhaiter, c'est une organisation plus régulière, présentant un caractère d'uniformité et de vues qui maintienne partout où on la retrouve le même emprunt, au même taux, et aux mêmes conditions. C'est là, nous l'avouons, une aspiration que tous les partisans de saines doctrines économiques partagent; la difficulté ne paraît être que dans les moyens d'application.

Or, nous résumerons l'esprit de réforme des auteurs du projet de loi en trois points que nous analyserons dans un sens pratique, pour juger dans quelle mesure une transformation complète est nécessaire ou nuisible au développement de cette institution.

L'esprit du projet nous dit : placer sous l'autorité directe de la commune la direction des prêts sur gages, c'est la soustraire ainsi à toute idée de spéculation de trafic, ou de concurrence pouvant résulter de l'initiative privée.

Nous déplorons cette tendance, qui ferait passer l'administration publique des monts-de-piété sous la tutelle directe de l'Etat, et nous sommes convaincus que le fonctionnement des prêts sur gages dans de telles conditions ne donnerait pas les résultats que les signataires du projet en attendent. A ne considérer l'utilité des monts-de-piété qu'au point de vue moral, ils ne rendent de services évidents qu'à la condition d'ignorer à qui ils les rendent. Certains bureaux des quartiers commerçants de Paris prêtent aux veilles d'échéance à bon nombre de négociants, qui, pour éviter le discrédit, n'iront jamais s'adresser à une banque de prêts municipaux. Il ne faut pas se le dissimuler, une des qualités les plus précieuses de cette administration est sa discrétion forcée, discrétion qui disparaîtra le jour où l'administration publique sera dirigée par l'Etat. Cet inconvénient offrira surtout de grands dangers en province, où, en matière de crédit, on est si prompt à être renseigné; et si les signataires du projet pensent que les nouveaux administrateurs, grâce à la centralisation excessive dont ils dépendront, seront plus étroitement liés à l'administration, il est à craindre que l'emprunteur ait à redouter l'effet de cette rigidité.

Un motif invoqué par le projet de loi porte sur la réduction du taux de l'intérêt prélevé sur le gage, lequel sera possible par la diminution des frais généraux, et par l'emprunt contracté à des conditions au-dessous du taux légal. Partant de cette hypothèse, le projet nous donne le décompte d'une somme minime empruntée, d'après lequel il nous démontre qu'un service dans lequel l'intérêt absorbe le principal, est une spéculation plutôt qu'une opération charitable. Il y a là un exemple qui n'offre rien de concluant; à proprement parler, le mont-de-piété n'est ni une banque, ni une institution de crédit, il est, et il doit rester une institution de bienfaisance, et le but des services qu'il peut rendre est moins dans les rigueurs qu'un calcul peut produire comme intérêt légal et acquis, que dans la facilité qu'il offre de les acquitter ou de les renouveler. Or, rien dans le projet ne nous démontre que sous la direction municipale l'emprunteur sera allégé de cette obligation; et d'ailleurs, l'Etat se substituant au particulier sera soumis aux mêmes lois, pour les conditions d'emprunt, car nous ne supposons pas que les auteurs du projet aient l'intention de faire peser sur chaque commune, les charges de ces établissements; dans ce cas, ce serait *l'Income-Tax* d'un nouveau genre, doublé du monopole. Alors, si l'Etat, ou la commune se fait emprunteur, il le fera certainement à un taux normal, les donateurs n'augmenteront pas du jour où l'administration du mont-de-piété changera de direction, et à cet égard, il devra accepter les bénéfices et les charges que lui imposeront la loi commune du crédit et de l'intérêt; ce sera donc sur la réduction des frais généraux que nous trouverons quelques modifications en faveur de l'emprunteur? Nous verrons plus loin, par la statistique officielle, ce que nous pouvons déduire une fois le décompte fait de l'intérêt du capital, car c'est là où la diminution plus sensible pourrait amener une réduction de l'intérêt prélevé sur l'emprunteur.

Reste à examiner la question du personnel.

Les auteurs du projet estiment que c'est dans les modifications proposées par la réforme qu'on trouvera une amélioration tant au point de vue économique qu'administratif. Faut-il admettre que le service des prêts municipaux sera astreint à un chiffre déterminé de personnel, ou faut-il l'établir d'après les besoins du service? Si nous admettons la première hypothèse, le nouveau genre d'établissement à prêts sur gages rendra de bien médiocres services, ses moyens étant limités; si au contraire, les nécessités du service déterminent le nombre, nous arriverons au même résultat qu'avec l'ancien système. Le projet parle bien de suppression des commissaires-priseurs appréciateurs, en y substituant la responsabilité des agents-comptables chargés d'estimer la valeur des nantissements; si cela était, on ne réaliserait d'abord qu'une faible économie, et ensuite on s'exposerait au plus grand danger. Les signataires du projet ne doivent certainement pas ignorer que la première année du fonctionnement des bureaux auxiliaires de Paris, le mont-de-piété a clos son exercice annuel par une perte sèche de 250,000 francs, occasionnée par le défaut d'appréciation de ses agents.

En ce qui touche les commissaires-priseurs, le projet ne refuse pas absolument leur concours, par cette raison qu'il est indispensable, attendu qu'on ne peut pas, en vertu d'une loi particulière, créer des officiers ministériels pour une institution municipale, seulement il repousse leur ingérence dans l'administration, et ne veut les considérer que comme de simples préposés, chargés des ventes publiques. A ce titre seul, l'idée de réforme croit réaliser une grande économie; nous verrons à l'examen du système économique combien ce raisonnement est fondé; mais ce dont il n'est pas tenu assez compte, c'est de la concession que lesdits commissaires-priseurs font à l'administration. Le projet nous dit bien qu'en vertu de la loi de leur institution, ces officiers ministériels perçoivent un droit de 6 0/0 sur les ventes publiques, et que la loi sur les monts-de-piété, antérieure à 1851 leur alloue un demi pour cent pour droit de prisée, mais ce que le projet ne nous dit pas, c'est que lesdits commissaires-priseurs, intéressés et responsables de l'administration du mont-de-piété ne perçoivent qu'un droit de 3 0/0 sur les ventes, à la charge des acquéreurs, et l'abandonnent complétement au profit de l'administration. Leur élimination de l'administration nouvelle des prêts municipaux restituera leurs droits entiers à son égard; reste à savoir si, indépendamment des pertes résultant du défaut d'appréciation, il ne faudra pas constater une augmentation de frais généraux occasionnée par la surélévation des frais de vente, qui de 0 s'élèveront à 3 0/0.

Tel est un cas que les honorables signataires du projet ne paraissent pas avoir prévu d'une manière suffisante. Si nous examinons le mode de recrutement du personnel, nous n'y voyons, en fait de changement, que la création d'une nouvelle responsabilité, et l'exigence d'un cautionnement proportionnel. Le changement est plutôt dans la forme qu'au fond, attendu qu'il n'en résulte qu'une simple division de responsabilité, mais avec moins de garantie. Le système de nomination et le caractère du conseil de surveillance, chargé de défendre les intérêts de l'administration, ne subit guère de modifications avec le nouveau projet qui ne demande purement et simplement que la consécration, par une loi, de l'application du décret des 24 mars et 6 avril 1852, concernant le mont-de-piété de Paris, et sa généralisation à tous les établissements similaires en province.

Le projet propose le choix du conseil de surveillance à l'assentiment du conseil municipal, la nomination du directeur au choix du maire, et le recrutement du personnel complétant l'organisation des prêts aux soins du directeur. De cette manière, il enchaîne la responsabilité à tous les

degrés hiérarchiques, c'est là un fait; mais il peut aussi faciliter l'esprit de coterie et limiter la confiance des prêteurs qui n'auront d'autre garantie désormais que le taux du cautionnement de ce personnel, limité par la loi.

Là où les monts-de-piété sont sans importance, la nouvelle loi n'aura pas d'effet, par cette raison que les dons le plus souvent suffisent à faciliter la gratuité des prêts en général très-peu nombreux et *minimes;* c'est là une institution charitable et rien de plus. Mais dans des grands centres comme Lyon, Paris, où le chiffre annuel des opérations s'élève à cinquante millions, il faut considérer l'importance d'une telle administration, son développement toujours croissant, et se dire qu'une transformation aussi radicale pourrait bien porter un coup à son crédit. Jamais les institutions de crédit, sous la tutelle directe de l'Etat, n'ont obtenu de succès, parce qu'elles favorisent plus souvent le monopole au détriment du droit commun, et il est à craindre que la nouvelle organisation ne produise pas, à cet égard, les effets que ses promoteurs en attendent.

En somme, sur quoi repose le fond de la réforme et la substitution du système administratif?

Sur deux points : l'abaissement du taux de l'intérêt par des réformes économiques dans l'organisation, et ensuite la réduction du personnel par l'adjonction de la responsabilité individuelle garantie par le cautionnement.

Nous avons vu, au point de vue moral, la défiance que pouvait inspirer à l'emprunteur timide et nécessiteux l'apparence d'une institution de prêt patronnée et dirigée par l'Etat; nous examinerons plus loin si les garanties que la nouvelle organisation offre aux prêteurs sont suffisantes pour favoriser le développement des prêts; mais, ce que nous concluons dès à présent, c'est l'insuffisance du nouveau projet à introduire dans la nouvelle législation des prêts municipaux, substitués aux monts-de-piété actuels, une nouvelle impulsion. La responsabilité qu'il crée sera plus apparente que réelle et, dans tous les cas, restera limitée dans des villes comme Paris, où le cautionnement, aussi élevé qu'il soit, sera toujours insuffisant.

Comme caractère de moralité, jamais personnel n'a paru mieux partager le sentiment de la responsabilité qui lui incombe que les agents actuels du mont-de-piété; ils ne sont pas nommés facultativement par tel ou tel, mais ils subissent des examens préalables, démontrant des capacités spéciales d'admission, puis ils sont présentés au conseil de surveillance qui ne les admet qu'en vertu de certificat de haute moralité. Le conseil de surveillance est nommé par le gouvernement et le directeur par le ministre. Nous n'insisterons pas sur le caractère de moralité invoqué par le nouveau projet; selon nous, il propose une réforme radicale, peut-être dangereuse, substituée à un ordre administratif régulièrement constitué, fonctionnant aussi bien qu'on puisse le désirer, et qui a pour lui le mérite d'être le fruit d'une longue expérience acquise par l'usage et les besoins de l'institution.

La nécessité d'une réforme aussi subite ne nous étant pas démontrée d'une manière péremptoire, il nous reste à examiner dans quelle mesure l'établissement des prêts municipaux peut réduire le taux de l'intérêt au profit de l'emprunteur.

II.

L'argument principal invoqué contre l'institution actuelle des monts-de-piété est la variation du taux de l'intérêt dans des localités différentes; dans certains endroits même sa surélévation atteint des proportions presque usuraires. cependant, si on étudie attentivement le système du prêt sur gages, on verra qu'il y a là plutôt un phénomène économique qu'une spéculation; si le mont-de-piété jouit de faveurs, de dons ou de legs, ils ne sont pas centralisés dans une administration et restent au contraire une propriété locale qui, ajoutée au peu de demandes d'engagement dans certains endroits, détermine le prêt gratuit. Centraliser en une seule administration l'institution des prêts sur gages, et lui donner comme directeur l'Etat, afin de lui imprimer une nouvelle impulsion, serait-il une garantie de succès au point de vue économique? Nous en doutons: il y a là, comme dans toutes les transactions, une loi plus forte que les conventions: celle de l'*offre* et de la *demande*. Alors que tous les ouvriers travaillent et satisfont amplement à leurs besoins, les engagements diminuent, et le mont-de-piété n'ayant pas besoin d'argent, emprunte au taux le plus bas; mais dans des moments de crise ou de chômage, alors que la nécessité fait augmenter les engagements, le mont-de-piété est bien obligé de faire subir aux emprunteurs le sort qu'on lui fait subir, c'est-à-dire l'emprunt au taux légal!

Avant la guerre, le mont-de-piété de Paris empruntait à 3 0/0, il avait 4 0/0 de frais plus 1/2 0/0 comme droit de prisée, son bénéfice réel était donc de 2 0/0, puisqu'il prêtait à 9 1/2 p. 0/0. La loi qui le régit a décidé que l'excédant des prêts, ainsi que les bonis non réclamés résultant des ventes seraient attribués au compte des hospices. Ici, nous sommes en parfait accord avec le projet pour contester l'autorité d'une telle loi et affirmer que rien ne peut démontrer en vertu de quel droit les hospices prélèvent une aussi forte redevance sur un établissement qui, à un autre point de vue, peut être considéré comme assistance publique.

La vraie et salutaire réforme est celle qui déciderait que les reliquats d'opérations, bénéfices ou bonis ne fussent plus détournés de leur application directe, qui ne serait autre que la capitalisation des bénéfices pour contre-balancer l'intérêt des capitaux d'emprunts, qui se réduiraient d'autant plus que le capital de l'administration augmenterait.

Pour nous, c'est le seul titre de réforme que nous sollicitons comme utile au développement des monts-de-piété, parce quelle repose sur une question de chiffres; quant à toute idée de réorganisation, nous ne croyons guère à son efficacité, à moins qu'elle garantisse détruire l'évidence du compte que nous établissons, pour y substituer un ordre économique mieux compris et plus facile dans l'application.

Nous prendrons comme type administratif le mont-de-piété de Paris, que nous considérerons un terme moyen entre les établissements charitables qui prêtent gratuitement et les monts-de-piété qui prêtent au taux le plus élevé.

Le taux arrêté pour Paris est de 9 1/2 p. 0/0, sur lesquels sont prélevés 4 0/0 pour les frais et 1/2 p. 0/0 comme droit de prisée; l'attention du projet s'est arrêtée sur la réduction des frais généraux sans toutefois affirmer dans quelle mesure elle est possible; or, quelque élevé que paraisse ce taux, eu égard au capital considérable engagé dans l'opération, il faut considérer que le mont-de-piété de Paris compte un personnel variant de 450 à 480 employés, dont la moyenne des appointements est de 2,000 francs par an; ensuite, les besoins du service ont nécessité la création de succursales et de bureaux auxiliaires pour faciliter les transactions; en un mot, l'administration a à sa charge la location de 26 locaux, plus celle du siége social, qui appartient à l'Assistance publique. L'intention du projet serait peut-être de supprimer une partie du personnel, en diminuant les bureaux auxiliaires, et réduire ainsi les frais de location. On substituerait sans doute à cet ordre de choses l'ancien système des intermédiaires; si cela était, nous en laisserions toute la responsabilité aux réformateurs qui, pour éviter l'apparence d'un taux usuraire auraient favorisé le trafic, attendu que les commissionnaires du mont-de-piété n'ont jamais travaillé gratuitement.

Il nous reste à examiner l'importance des commissaires-priseurs dans l'administration.

Selon nous, l'intervention des commissaires-priseurs dans les opérations du mont-de-piété offre un caractère de garantie non-seulement pour les prêteurs, mais encore pour l'emprunteur; les appréciateurs de Paris, auxquels le projet fait allusion, sont des employés spéciaux, choisis, guidés, sous la garantie directe des commissaires-priseurs; et le demi pour cent, prélevé comme droit de prisée, représente bien faiblement l'importance des services que ces officiers ministériels rendent à l'administration. La sécurité du prêteur, qui confie ses capitaux au mont-de-piété repose sur la moralité effective que lui présententent les commissaires-priseurs par le nantissement des objets qu'ils prennent en gage, et par la garantie pécuniaire qu'ils offrent, en demeurant responsables des pertes. Retirez cette double garantie, sur quoi reposera la confiance du prêteur?

On en trouvera, nous n'en doutons pas; mais rien ne nous fait supposer qu'ils ne seront pas plus exigeants, quand ils croiront courir plus de risques.

Or, nous concluons, contrairement à l'esprit du projet, que le maintien des commissaires-priseurs dans une administration aussi importante que le mont-de-piété est indispensable à un double titre; d'abord comme appréciateurs, pour conjurer les pertes sur l'estimation des nantissements offerts à l'administration, et ensuite comme agents responsables envers le prêteur. Le jour où cette garantie disparaîtra, nous craignons bien que l'Etat soit contraint de combler la différence résultant des pertes.

L'uniformité d'un établissement de prêts sur gages dans toute l'étendue de la France, sous la tutelle directe de l'Etat, n'est pas chose nouvelle, la disproportion des taux d'intérêt a frappé plus d'un esprit qui, au premier abord, a pu croire à l'usure, mais il suffit de se reporter aux projets

abandonnés des législateurs de 1848, 1851, et à la réforme radicale tentée par la Commune de 1871, puis abandonnée, pour reconnaître qu'il doit y avoir une cause plus puissante que l'esprit de réforme. Cette cause, nous la trouvons dans les besoins et dans les ressources dont peuvent disposer les monts-de-piété.

Dans certaines parties de la France, le mont-de-piété est un établissement charitable qui prête gratuitement ou à un faible taux, aux plus nécessiteux; dans d'autres, il est une administration publique dont les prêts sur gages facilitent les transactions; si, dans les deux cas, l'esprit de l'institution est le même, l'opération est toute différente. C'est là un obstacle que le projet demeure impuissant à faire disparaître. Si cependant l'uniformité administrative centralisée dans la municipalité prévalait, il se créerait, à côté de la nouvelle administration, des établissements occultes aux prêts usuraires qui recueilleraient certainement la plus forte clientèle des monts-de-piété, lui enlevant ainsi le plus clair de son bénéfice.

C'est là une assertion dont l'évidence nous est démontrée par l'expérience; tant que le mont-de-piété de Paris n'a eu que deux ou trois succursales, les intermédiaires ont profité de la difficulté qui résultait, pour les emprunteurs, de s'y adresser, mais quand le mont-de-piété a étendu partout ses bureaux auxiliaires avec la facilité du prêt direct, le chiffre de ses opérations a considérablement augmenté.

Enfin, nous terminerons en déclarant que la difficulté d'une réforme, à cet égard, nous paraît d'autant plus grande, qu'elle n'est pas opportune, ni réclamée par l'opinion publique. L'élévation du taux de l'intérêt infligé aux emprunteurs n'est pas, comme nous l'avons démontré, la conséquence d'un vice d'organisation, pas plus qu'une idée de spéculation, mais une conséquence de lieux, de besoins et de circonstances que le système des prêts municipaux sera impuissant à détruire. En un mot, c'est un obstacle matériel qui s'augmentera, nous le craignons bien, de nouvelles complications, lorsque la direction actuelle, placée sous la garantie pécuniaire des individus, deviendra la charge de l'Etat ou des municipalités.

Aussi, espérons-nous que les nouveaux législateurs, s'inspirant de l'esprit de leurs devanciers, reconnaîtront que la seule réforme utile, nous dirons même nécessaire, au développement de cette institution honorable et bienfaisante, est plutôt dans la consécration du droit de capitaliser ses bénéfices et les bonis résultant de ses opérations, que dans une nouvelle organisation, peut-être aussi bonne que l'ancienne, mais offrant certainement moins de garantie à tous les intéressés.

EUGÈNE PETIT.

LES CHEMINS DE FER ALLEMANDS.

Il y a plusieurs jours déjà, divers journaux annonçaient que le Conseil fédéral avait agréé définitivement l'augmentation des tarifs et que la promulgation de cette mesure ne se ferait guère attendre. Il paraît, toutefois, qu'elle rencontre de la résistance de la part de certains Etats, représentés au sein de ce conseil. Mais elle est surtout combattue par un grand nombre d'industriels, en tant qu'elle devra porter sur les tarifs des marchandises. Ils font observer que le produit du dernier exercice n'a en général pas été défavorable. Là où cela est réellement le cas, il faut en rechercher la cause, selon eux, dans diverses circonstances extraordinaires, telles que la mise en exploitation de lignes, condamnées à rester provisoirement peu fructueuses, etc. Certains railways accusent même des résultats brillants, selon l'opposition. Mais lors même qu'il n'en serait point ainsi, elle estime que le dernier exercice, pendant lequel le prix des matériaux est arrivé à un taux extraordinaire, ne pourrait être invoqué à l'appui d'une mesure aussi essentielle pour la vie économique du pays. Les industriels allemands font valoir en outre que le commerçant ne saurait couvrir une augmentation de ses frais, en haussant le taux de sa marchandise. Il doit rechercher tout d'abord quels sont les perfectionnements à introduire, les économies à réaliser dans son entreprise. Et sous ce rapport, il reste encore beaucoup à faire par les compagnies de chemins de fer. Dans une assemblée qui avait été convoquée par la *Société pour la défense des intérêts économiques des provinces rhénanes et de la Westphalie*, à Dusseldorf, ces vues ont été amplement développées.

Cependant, une déclaration que vient de faire à la seconde Chambre prussienne, le ministre du commerce, M. de Achenbach, fait entrevoir que le Conseil fédéral ne tardera point à se prononcer dans le sens de la proposition qui lui a été faite par le chancelier fédéral. M. de Bismarck, jusqu'ici adversaire assez absolu d'une augmentation du tarif des marchandises, a fini par s'y rallier, en considération des résultats de l'exploitation des voies ferrées pendant le dernier exercice, résultats rassemblés par le département des chemins de fer, ainsi qu'en considération de la situation précaire des railways particuliers. En conséquence, le chancelier fédéral a proposé au Conseil fédéral de décider que rien ne s'oppose à une augmentation des tarifs de marchandises, n'excédant pas en moyenne 20 0/0. En même temps, le chancelier fédéral avait proposé les bases d'une réforme générale des tarifs, à introduire aussitôt que les travaux préparatoires le permettraient.

Le mémoire accompagnant cette proposition expose la situation financière de 35 compagnies allemandes, à partir de 1867 jusqu'en 1873. Dans la première de ces années, le développement de leurs lignes en exploitation était de 11,375 kilomètres. Leur construction avait absorbé 2,384,373,074 marcs (fr. 1-25) ou 209,615 marcs par kilomètre. En 1873, la longueur des lignes exploitées était de 15,831 kilom., leur capital de premier établissement était arrivé en même temps à 3,762,685,160 marcs ou 237,683 m. par kilomètre. En conséquence, la longueur des lignes s'est augmentée pendant la période précitée de 39 0/0, et le coût kilométrique de 13 0/0. En y ajoutant 10 lignes qui n'ont été mises en exploitation que postérieurement à l'année 1873, on arrive à un total de 18,479 kilom., ayant exigé une dépense de 4,418,499,512 marcs ou 239,097 marcs par kilomètre.

Passant aux résultats de l'exploitation, le chancelier fédéral constate que les recettes des trente-cinq railways en question ont atteint ent 1867 un chiffre total de 326,018,947 marcs (29,318 marcs par kilom.) contre 561,189,677 m. (35,927 m. par kilom. en 1873). Quant aux dépenses, elles étaient en 1867 de 157,008,410 m. (14,119 m. par kilom.) et de 333,901,760 m (21,376 m. par kilom.) en 1873, ce qui équivaut à 48,1 et 59, 5 0/0 de la recette brute. Ainsi, l'excédant total qui avait été en 1867 de 169,010,537 m. et en 1873 de 227,287,917, m. est descendu par kilomètre de 15,199 m. à 14,551 m., de 51,9 0/0 de la recette brute à 40,5 0/0 et de 7,1 0/0 du capital de premier établissement à 6 0/0. En tenant compte des dix voies ferrées, dont il a déjà été question, on arrive aux résultats suivants: Recettes du chef de l'exploitation: 610,020,639 m., ou 33,483 par kilom.; dépenses, 372,609,521 m. ou 20,452 m. par kilom. équivalant à 61,1 0/0 des recettes brutes. En même temps, l'excédant total (237,411,318) descend à 13,031 m. par kilom. et à 5,4 0/0 du capital d'exploitation. Les dépenses qui précèdent ne représentent que celles motivées par l'exploitation proprement dite. Mais lorsqu'on fait entrer en ligne de compte celles nécessitées par des réparations, etc., l'excédant descend à 172,207,986 m. ou 11,024 m. par kilom. et à 4,6 du capital de construction, ou, en y comprenant les dix lignes dont la mise en exploitation est plus récente, l'excédant (180,892,584 m.) se trouve réduit à 9,929 m. par kilom. et 4,1 du capital de construction. De 1867 à 1873, la recette kilométrique s'est accrue, mais l'excédant a diminué, les frais d'exploitation ayant subi une augmentation de 25 0/0.

La cause en est à ce que pendant la dernière période septennale, les traitements des employés ont haussé de 25 0/0, la main-d'œuvre des ouvriers de 50 0/0 environ, tandis que les prix des matériaux se sont augmentés de 100 0/0 et plus. Le chancelier établit en outre que l'augmentation préconisée de 20 0/0 ne garantirait encore nullement la hausse de la moyenne de l'intérêt des voies ferrées de 4,1 0/0 à 5,5 0/0. Son mémoire développe finalement que l'augmentation devra être aussi restreinte que possible pour chaque article, tout en ne frappant point les denrées alimentaires, et qu'elle devra servir à arriver à une égalité plus grande dans la tarification des divers articles. Mais M. de Bismarck réclame en échange que la responsabilité des voies ferrées soit étendue davantage.

Disons encore que les administrations des chemins de fer allemands ont tenu, il y a quelques jours, une conférence en vue de l'augmentation proposée qu'elles ont résolu d'appuyer. Bien qu'estimant qu'il s'écoulera quelque temps avant que le nouveau tarif puisse être appliqué également aux transports directs, en destination de l'étranger, la conférence a été néanmoins d'avis que l'augmentation ne rencontrerait point d'obstacles, ni en Belgique, ni en France, ni en Autriche; ce dernier pays attendrait même l'exemple de l'Allemagne, pour procéder également à une augmentation de ses tarifs.

(Moniteur des intérêts matériels.)

COURRIER D'OUTRE-MER

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

AUSTRALIE.

Melbourne, 25 mars. — Le Parlement de l'État de Victoria, composé de l'Assemblée législative (*legislative assembly*) et de la Chambre haute (*legislative council*), a été dissous le 9 de ce mois à la suite d'un désaccord entre ces deux branches de la représentation nationale. Dans la dernière session, la Chambre haute rejeta deux projets adoptés à une grande majorité par l'Assemblée législative, celui qui réglait l'exploitation des mines sur la propriété privée et celui qui modifiait l'exercice du droit électoral. Le premier de ces projets se trouve rejeté pour la seconde fois par la Chambre haute, ce qui a provoqué un grand mécontentement parmi la majorité de l'Assemblée législative; pour rétablir l'harmonie entre ces deux pouvoirs, le ministre président du conseil (*chief secretary*), M. Francis, a promis de proposer l'adoption d'une réforme constitutionnelle qui dispose que, dans le cas où un projet de loi voté à deux reprises par l'Assemblée législative serait rejeté obstinément par la Chambre haute, le gouverneur pourrait proroger le Parlement, et, dans un délai qui ne serait pas moindre de trente jours et n'excéderait pas soixante jours, réunir les deux chambres en un seul corps pour statuer en dernier ressort. = Or, l'Assemblée législative est composée de 78 membres, tandis que la Chambre haute n'en compte que 30, de sorte qu'une forte majorité dans la première peut annuler complétement l'influence de la seconde.

Les élections au premier degré qui ont eu lieu le 18 n'ont pas apporté de modification sensible dans la composition de l'Assemblée législative, et celles au 2e degré, qui ont eu lieu aujourd'hui, paraissent également devoir se passer sans provoquer de lutte bien sérieuse; les élections au 3e degré se feront le 22 avril et offriront probablement plus d'animation.

Malgré la gravité de la question constitutionnelle à résoudre, il est à espérer que la prochaine session amènera aussi la discussion d'un nouveau tarif douanier; l'Etat de la Nouvelle-Galle du Sud avait, jusque dans ces derniers temps, un tarif *ad valorem* semi-protectionniste, mais, aujourd'hui, il est revenu franchement dans la voie du libre-échange et cherche à faire de Port-Jackson l'entrepôt de l'Australie; d'autre part, les Etats de Queensland et de la Nouvelle-Zélande s'efforcent d'attirer chez eux l'immigration, profitant, pour l'engagement de colons, du sentiment d'inquiétude et de mécontentement qui règne ailleurs parmi les classes ouvrières et principalement dans les centres agricoles de l'Angleterre. En présence de ces efforts, il devient indispensable de faire quelque chose et un remaniement des tarifs dans un sens plus libéral s'impose comme une question de premier ordre, malgré l'opposition que cette mesure rencontre dans le ministère actuel.

D'après le recensement qui a eu lieu le 31 décembre dernier, la population de l'Etat de Victoria s'élève à 790,488 habitants, ce qui donne une augmentation de 19,761 sur l'année précédente; le chiffre de l'immigration a été de 29,459, mais, par contre, 26,294 personnes ont émigré, ce qui laisse un excédant de 3,165 pour la première. Il est intéressant de mentionner à côté de ces chiffres les progrès que la dernière loi sur l'instruction gratuite dans les écoles de l'Etat a fait faire; dans un discours prononcé le 24 dans une réunion électorale, M. Stephen, procureur général, l'un des promoteurs de la loi, a cité les principaux chiffres qui vont être publiés prochainement dans un rapport ministériel. Le nombre des élèves inscrits sur les rôles des écoles gratuites en 1873 est de 206,602, constituant une augmentation de 70,640 sur l'année précédente; il est établi que, de ce nombre seulement, 15,618 avaient reçu déjà un commencement d'instruction dans les écoles privées, de sorte que l'augmentation effective est de 55,022 élèves. La moyenne de ceux qui ont fréquenté les écoles d'une façon à peu près régulière a été de 97,039; pendant le mois de septembre, elle avait atteint le chiffre de 101,960. Lorsque la loi fut adoptée, l'année dernière, on estimait généralement qu'une somme de 50,000 liv. st. serait suffisante pour faire face aux dépenses nécessitées par l'établissement d'écoles nouvelles et l'amélioration des anciennes; on était loin de compte, car il a été dépensé jusqu'à présent environ le triple de cette somme; mais ces dépenses ont été l'objet de si peu de critiques que M. Stephen pense que pareille somme sera accordée l'année prochaine sans la moindre objection.

Quant à la position des instituteurs, la nouvelle loi l'a amoindrie pour quelques-uns d'entre eux qui dirigeaient des écoles supérieures à Melbourne, mais elle l'a améliorée pour la plupart des autres et principalement pour ceux dont les émoluments étaient insuffisants. On a adopté dernièrement une mesure d'après laquelle vingt professeurs choisis dans vingt écoles différentes de tout le territoire, sont appelés à faire partie d'une association nommée « Institut » et toucheront annuellement une somme de 100 liv. sterl. outre leurs émoluments et leurs gratifications pour chaque élève sortant qui aura obtenu le diplôme d'instituteur. L'ouverture de nouvelles écoles permettra aussi de donner de l'avancement aux instituteurs et de leur faire une position qui ne manquera pas d'être enviable; dès que les écoles en voie de construction seront terminées, il s'en trouvera soixante-quinze assez importantes pour contenir chacune de 500 à 1,000 élèves; les instituteurs en chef (*head teachers*) toucheront de 360 à 600 liv. ster. (9,000 à 15,000 fr.) par an, indépendamment des profits extraordinaires attachés à leurs fonctions, qui, pour les grandes écoles, peuvent être estimés à 100 liv. ster. annuellement. Il y aura ensuite cent seize instituteurs ordinaires, aux appointements variant de 170 à 310 liv. ster. (4,250 à 7,750 fr.) et de plus, leurs femmes et leurs filles pourront être employées comme aspirantes. Avant 1873 il n'y avait que trente et un instituteurs qui touchaient plus de 360 liv. sterl., et quarante-quatre qui recevaient plus de 170 liv. sterl.

Les conseils de surveillance des écoles ont rendu de bons services et ce n'est qu'exceptionnellement que M. Stephen a eu à lutter contre l'ingérence trop personnelle de quelques-uns de leurs membres dans les détails d'administration intérieure, ou contre le désir d'augmenter le nombre des écoles au-delà de ce qu'une sage économie permet de faire. M. Stephen pense que le budget de l'instruction qui a été de 350,000 liv. sterl. ou de 9 millions de francs en chiffres ronds, ne doit pas être dépassé sensiblement afin de ne pas provoquer des récriminations contre le système de l'instruction gratuite.

Un autre membre du gouvernement, M. Gilliès, annonce qu'il soumettra dans la prochaine session parlementaire un nouveau projet tendant à augmenter le réseau des chemins de fer, et il a ajouté que, suivant lui, les points les plus éloignés du territoire seraient reliés à la capitale dans un délai de dix ans au plus. En attendant, on constate avec satisfaction que les recettes des chemins de fer sont en pleine voie d'augmentation; du 1er juillet 1873 à ce jour, elles ont atteint un total de liv. st. 616,561 contre liv. st. 496,423 pour la période correspondante en 1872-73.

L'état général des affaires n'est pas en tous points satisfaisant, quoique le marché d'importation ait été animé par de gros achats de la spéculation. Les arrivages considérables et continuels qui font augmenter les stocks au-delà de la consommation ne laissent pas entrevoir une reprise dans un avenir très-prochain. L'escompte se cote à 7 0/0 l'an pour les effets de commerce à 3 mois, et à 8 0/0 pour ceux à échéance plus longue; l'intérêt accordé pour les dépôts à 6 mois est de 3 1/2 0/0, et de 4 0/0 l'an pour ceux à 12 mois.

Le total des importations depuis le 1er janvier, par le port de Melbourne, a atteint le chiffre de liv. st. 3,334,367 contre liv. st. 3,461,363 pendant la même période en 1873, et celui des exportations a été de liv. st. 3,322,467 contre liv. st. 4,053,263, soit une diminution de liv. st. 126,996 sur l'importation de cette année, et de liv. st. 730,760 sur l'exportation.

L'exportation de l'or a également diminué dans de fortes proportions; tandis qu'à cette époque on avait embarqué déjà l'année dernière 379,249 onces, il n'a été expédié, jusqu'à présent, que 242,173 onces.

L'industrie de la conservation de la viande est momentanément arrêtée par suite de la cherté du bétail. La seule compagnie qui travaillait encore jusqu'à présent vient de suspendre ses opérations.

L'EXEMPTION D'IMPOT SUR LA PETITE VITESSE

POUR LES MARCHANDISES EN TRANSIT.

Le président de la République française,

Décrète :

Art. 1er. L'exemption d'impôt relative au transport des marchandises en transit d'une frontière à l'autre s'applique à toutes les opérations de transit effectuées directement à travers le territoire français sans toucher aux entrepôts.

Lorsque le transit s'accomplit sous le régime des douanes, les acquits-à-caution ou soumissions de transit garantissent la taxe à défaut d'exportation régulièrement justifiée.

Dans les autres cas, les formalités indiquées dans l'article 2 ci-après deviennent applicables.

Art. 2. L'exemption d'impôt relative aux expéditions faites de l'intérieur à un pays étranger s'applique :

1° Aux transports directs d'un point quelconque du territoire à destination d'un lieu situé à l'étranger, ou dans les possessions françaises hors d'Europe ;

2° Aux transports directs d'un point quelconque du territoire à un point de la frontière de terre ou à un port d'embarquement.

Dans le premier cas, l'exportation est justifiée par la déclaration de sortie que prescrivent les règlements de la douane et qui doit être revêtue d'un certificat d'exportation, faute de quoi, les compagnies de chemins de fer sont responsables de la taxe de 5 p. 100.

Dans le deuxième cas, les déclarations que les expéditeurs ont à remettre aux compagnies doivent spécifier que les envois sont destinés à l'étranger ou aux possessions françaises situées hors d'Europe, et les compagnies de chemins de fer ne peuvent mettre les marchandises à la disposition du consignataire chargé de réaliser l'exportation qu'autant que, par une soumission en double, le consignataire a garanti la taxe de 5 p. 100, à défaut d'exportation régulièrement justifiée.

L'une de ces soumissions, qui doivent être souscrites sur des imprimés fournis par l'administration des contributions indirectes, est remise par le consignataire aux compagnies et par celles-ci au service des contributions indirectes.

L'autre reste aux mains du consignataire pour être, par le service des douanes, revêtue des certificats de sortie à mesure que l'exportation s'accomplira. Après apurement, elle est échangée contre l'ampliation retenue par le service des contributions indirectes.

Art. 3. Les marchandises expédiées en franchise de la taxe de 5 p. 100 sur les points de sortie, par terre, par eau ou par chemin de fer, doivent être exportées dans un délai de 10 jours si le passage à l'étranger doit s'effectuer par chemin de fer, par terre, par un canal ou une rivière, et de 30 jours si le transport doit être continué par mer. Ces délais courent du jour où les chargements sont arrivés au point de sortie.

A l'expiration des délais concédés, la taxe de 5 p. 100 devient exigible.

Art. 4. Les transports effectués en franchise de la taxe de 5 p. 100 ne peuvent, sous peine de l'application de l'impôt, subir d'autres interruptions que celles nécessitées par le service même des chemins de fer.

Si, dans le cours du transport des marchandises expédiées en franchise de la taxe de 5 p. 100 sont arrêtées pour être livrées à l'intérieur, les compagnies de chemins de fer ne peuvent s'en dessaisir qu'au vu d'une quittance de la régie constatant le paiement de cette taxe, faute de quoi elles sont personnellement responsables de l'impôt.

Art. 5. Dans tous les cas où la taxe de 5 p. 100 devient exigible par voie de répétition, elle est calculée, pour le parcours entier par chemins de fer, d'après le tarif applicable aux expéditions à l'*intérieur*. Le cas échéant, les compagnies de chemins de fer doivent fournir à cet égard les éléments de décompte.

Art. 6. Lorsque les services des douanes et des contributions indirectes ont délivré des acquits-à-caution ou reçu des soumissions pour les chargements à destination de l'étranger, ils poursuivent directement les soumissionnaires ou les cautions pour le recouvrement des droits exigibles à raison du non-accomplissement des conditions stipulées au présent règlement.

Dans les autres cas, les répétitions d'impôt s'exercent envers les compagnies de chemins de fer.

Art. 7. Les compagnies de chemins de fer sont tenues de dresser des feuilles d'expédition distinctes pour les marchandises expédiées en franchise de la taxe de 5 p. 100.

Si elles ne récapitulent pas à des comptes particuliers, d'une part, les articles comprenant l'impôt, d'autre part, les articles exemptés de l'impôt, elles doivent les faire figurer dans les colonnes distinctes de leur compte unique et inscrire en regard de chaque article, comportant l'impôt, le montant de la taxe de 5 0/0.

Art. 8. Les vérifications du service des contributions indirectes, soit dans les gares ou stations, soit au siége de l'exploitation de chaque compagnie de chemins de fer, peuvent s'étendre à toutes les opérations de comptabilité concernant les transports. Les compagnies sont tenues de conserver pendant un délai de quatre mois au moins et de représenter les feuilles d'expédition qui se rapportent à des transports effectués en franchise ou avec permission de l'impôt.

BIBLIOGRAPHIE.

F. Vial : *Les premières Années de la Cochinchine*, 2 vol. in-18; Paris, Challamel, 1874. — Sous ce titre un officier de la marine française, M. le capitaine de frégate Vial, vient de publier un historique des débuts de l'établissement colonial que la France a tenté de fonder dans l'Extrême-Orient.

Ce livre est fort intéressant, au point de vue de l'histoire surtout. On y voit se dérouler, d'une façon à la fois méthodique et agréable, les phases militaires ou diplomatiques qui ont préparé et amené l'assiette présente de la Cochinchine française. On y voit passer les figures des hommes dévoués et habiles qui ont pris part à ces événements et les ont menés à bien : l'amiral Rigault de Genouilly, qui s'emparait de Tourane en 1858, et, l'année suivante, enlevait Saïgon; l'amiral Charner, qui, en 1861, débloquait Saïgon, assiégé par toutes les forces annamites et prenait de vive force, les uns après les autres, les ouvrages de Khi-Hoa; l'amiral Bonard, « doué d'une intelli» gence vive et d'une imagination brillante, dit notre au» teur, et qui avait accepté avec enthousiasme la mission » de créer un empire colonial en Cochinchine »; l'amiral de la Grandière, l'amiral Roze, le gouverneur actuel, l'amiral Dupré, le commandant Doudart de Lagrée, qui est mort en dirigeant l'exploration du grand fleuve Mékong, et son si digne remplaçant, le lieutenant de vaisseau Garnier, que les Tonquinois ont récemment assassiné, dans des circonstances sur lesquelles toute la lumière ne semble pas encore faite.

L'ouvrage de M. le capitaine de frégate Vial s'ouvre par des considérations générales sur la colonisation et les colonies françaises, avec une description de la Cochinchine, envisagée sous le rapport de sa population, de ses ressources naturelles, de son importance politique ou commerciale, et se termine par des réflexions générales sur la nature de nos institutions d'outre-mer. Pour son compte, M. Vial les trouve entachées de deux défauts essentiels : une centralisation excessive de tous les services et une uniformité à peu près absolue de régime, qu'il s'agisse des îles du golfe du Mexique ou de celles de l'Océan Indien, du Sénégal, de Cayenne ou de la Cochinchine et de la Nouvelle-Calédonie.

M. le capitaine de vaisseau Rieunier a fait précéder le travail de son frère d'armes d'une *préface*, qui nous a paru remarquable à plusieurs titres. Il y constate les immenses efforts que les Anglais et les Américains ont tentés, avec succès, en Chine et au Japon, pour faire tomber les barrières qui se dressaient devant l'expansion de leur activité commerciale. Les Allemands aujourd'hui marchent sur leurs traces. « Et nous, ne finirons-nous pas enfin, se de» mande M. Rieunier, par suivre leur fécond exemple? » Il y a certainement, dit-il à ce propos, un vice d'éduca» tion très-grave chez nous; beaucoup de jeunes gens ont » un reste d'anciens préjugés à l'égard des affaires com» merciales, très-nuisibles au développement de nos efforts » dans ces pays lointains. Cependant, notre race y est » sympathique par son caractère; avec ses qualités et » même ses défauts, elle aurait des moyens d'action plus » puissants pour réussir chez ces peuples que les Anglais, » les Allemands, les Américains. »

C. de Varigny : *Quatorze Ans aux îles Sandwich* (in-18, Paris, Hachette, 1874). — M. de Varigny avait bien le droit d'entretenir le public des îles Sandwich, autrement appelées l'archipel Havaïen. Il a, pendant de longues années, habité cet archipel et, sous le règne du dernier de ses rois, il a pris une part très-active, en tant que ministre, aux destinées politiques du pays. Ajoutons que M. de Varigny sait écrire et raconter : nous n'en voudrions pour preuve que les pages très-attachantes qu'il a consacrées au compte rendu de son excursion au volcan de Kiluea, dans l'île d'Havaï, qui a donné, dans la langue des indigènes, son propre nom à l'archipel tout entier.

En moins d'un siècle, cet archipel, nous dit notre auteur, « a passé de l'extrême barbarie, du paganisme le » plus honteux à un état de civilisation remarquable.... » Dans ce court espace de temps, on peut suivre pas à » pas la marche d'une civilisation naissante ; assister aux » progrès matériels et moraux d'un petit peuple parmi le» quel on chercherait vainement aujourd'hui un homme, » ou une femme de vingt ans, qui ne sache lire, écrire, » compter. » Certes ce sont là des efforts bien méritoires, suivis d'un très-heureux succès. Et c'est un spectacle des plus originaux et des plus instructifs à la fois que celui de ce peuple encore anthropophage, quand Cook le visita en 1779, pour y trouver la mort, un peu par sa faute paraît-il d'après les traditions indigènes, tandis qu'aujour-

d'hui il a des journaux, pratique très-sincèrement et très-heureusement jusqu'ici les institutions parlementaires, et s'est presque approprié l'esprit chrétien.

M. de Varigny a écrit sur ces transformations une série de chapitres neufs et intéressants. La dernière de ces épithètes peut assurément s'appliquer à son livre tout entier. Dans un temps où chacun parle volontiers et tant bien que mal de *omni re scibili et quibusdam aliis*, on aime à se trouver en face de quelqu'un qui sait ce dont il parle, quoiqu'il en parle avec une complaisance peut-être excessive, mais dont l'explication se trouve dans le *quorum pars magna fui*.

M. Charles Duverdy : *Du Traité de contrat par terre en général, et spécialement par chemins de fer*. (Chaix; Paris 1874.) — M. Chaix vient de publier une nouvelle édition du livre de M. Ch. Duverdy, avocat à la Cour d'appel de Paris, dont nous venons d'énoncer le titre. Ce fait seul qu'un livre aussi technique, dans sa double spécialité, est arrivé à une deuxième édition, témoigne en sa faveur. Disons, pour le caractériser dans la forme, qu'il contient une exposition des principes du droit applicables aux transports par la voie de terre, et que d'autre part M. Ch. Duverdy a remanié son premier travail, dans ses parties les plus importantes, en ce qui concerne les *Fraudes* notamment.

Badon-Pascal : *Répertoire du Journal des assurances*, etc., *de 1849 à 1872 inclusivement*, grand in-8°, Paris, administration du *Journal des assurances*. — C'est un livre, en apparence bien aride, en fait très-instructif et très-utile que celui qu'ici nous annonçons sous ce titre.

M. Badon-Pascal s'est donné le soin, en effet, de relever toutes les décisions juridiques auxquelles la matière des assurances a donné lieu depuis plus de vingt ans. Cette matière est délicate; elle donne lieu à de fréquents litiges, et il ne peut être indifférent ni aux assureurs, ni aux intéressés de connaître dans quel sens la jurisprudence a tendu à les fixer. Nous croyons pouvoir dire qu'après avoir parcouru le travail de M. Badon-Pascal, si consciencieux, croyons-nous, on restera édifié et sur la matière même des assurances et sur la façon dont il est possible, nous ne dirons pas de rendre amusant, mais intéressant un sujet fort aride, pour ceux du moins qu'il ne concerne pas directement. Ajoutons que tout le monde aurait intérêt à s'assurer.

L. Figuier : *L'Année scientifique et industrielle* (17e année). Paris, Hachette, 1874. — Ce volume, comme ceux qui l'ont précédé, comprend treize titres généraux, que nous énoncerons dans l'ordre de classement que leur a donné l'auteur : Astronomie, Physique, Mécanique, Météorologie, Chimie, Histoire naturelle, Art des constructions, Hygiène publique, Médecine et Physiologie, Agriculture, Arts industriels, Académies et Sociétés savantes, Nécrologie scientifique.

Parmi ces titres, le plus grand nombre ne rentrent point dans le cercle des travaux et des investigations ordinaires de ce recueil. Ce n'est guère que dans les sections qui concernent l'Art des constructions, l'Hygiène publique, l'Agriculture, les Arts industriels que nous pouvons trouver ici quelque chose à glaner.

La première de ces sections comprend une douzaine d'articles intéressants à divers égards, notamment sur le chemin de fer projeté à travers l'Asie centrale, le canal futur de l'Atlantique au Pacifique, de l'isthme de Panama à l'isthme de Téhuantépec, le tunnel du Saint-Gothard, la longueur totale des chemins de fer du monde. D'après les renseignements recueillis par M. Figuier, cette longueur totale serait de 189.691 kilomètres, dont 97.660 pour l'Europe, 89.959 pour l'Amérique; 7.152 pour l'Asie, 932 pour l'Afrique; 1.974 pour l'Australie et les îles Indiennes. Quant à la longueur des chemins de fer français en exploitation, elle serait d'environ 18.000 kilomètres, soit 18 0/0 de la longueur totale du réseau européen et près de 40 0/0 de l'ensemble de toutes les lignes exploitées.

Dans la section de l'Agriculture, M. Figuier a décrit fort en détail, les travaux entrepris en 1873, pour l'étude des mœurs du phylloxera, ce nouveau fléau de nos vignes, et des moyens de le détruire. Il a constaté aussi l'état de la sériciculture en cette même année.

L'Exposition universelle de Vienne, celle de Lyon, la conservation des bois au moyen du goudron, celle des viandes par le froid lui ont fourni au titre des Arts industriels, le sujet des notices instructives.

Signalons, enfin un article sur la note que M. le général Morin a présentée à l'Académie des sciences touchant les volumes d'air nécessaires pour assurer la salubrité des lieux habités, ainsi que le compte rendu des expériences de M. Péligot sur les alliages d'or, de zinc et de cuivre qui permettraient de fabriquer une monnaie décimale de poids possédant probablement les qualités que l'on recherche dans les pièces d'or en circulation à cette heure.

LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LYON.

Le Comité d'action de la Société de géographie de Lyon a l'honneur d'informer le public que, dans sa séance du 23 avril de la présente année 1874, il a voté la mise au concours des trois sujets suivants :

1° Dresser une carte géographique indiquant, au moyen de signes, les localités du globe produisant la soie en cocons, les marchés intérieurs de chaque région, ainsi que les marchés d'importation et d'exportation.

Cette carte devra être accompagnée d'un mémoire renfermant des notes statistiques, claires et précises.

La carte et le mémoire seront rendus *franco* au secrétariat de la Société, quai de Retz, 25, avant le 31 mars 1875.

Une médaille du prix de 500 francs sera attribuée au travail couronné.

2° Présenter un compte rendu d'une exploration scientifique des Alpes grenobloises, au point de vue stratégique.

Ce mémoire devra être envoyé à la même adresse, avant le 31 octobre 1875.

Une médaille du prix de 500 francs est également promise au meilleur travail.

3° Indiquer les meilleurs moyens de vulgariser les connaissances géographiques.

Cette étude sera envoyée au secrétariat susdit, avant le 30 novembre 1874.

Une médaille de 300 francs est proposée pour prix de ce concours.

Toutes les pièces porteront une épigraphe répétée sous un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de prix ou de mention honorable. La Société publiera dans son bulletin les mémoires couronnés. De plus, la Société se réserve, à l'égard du premier sujet, de présenter au prochain congrès géographique à Paris, la carte et le mémoire qui auront mérité la préférence.

Le Président du Comité : L. Desgrand.

Le Secrétaire général : Christophe.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

L'ensemble de nos correspondances nous semble signaler une légère détente cette semaine. Il ne faut pas dire, en effet, amélioration, car ce serait s'écarter beaucoup de la vérité. Les affaires ont été et restent incontestablement mauvaises à l'étranger et surtout chez nous; seulement la formation d'un nouveau ministère a mis fin aux craintes que pouvait faire surgir l'irrégularité de notre situation politique, surtout au point de vue de nos relations commerciales avec l'extérieur.

La récolte continue à se présenter sous les auspices les plus favorables. La terre desséchée avait besoin de pluie, et les orages fréquents qui ont sillonné le pays ont calmé un peu les inquiétudes que l'on pouvait avoir à ce sujet. Aussi la campagne se montre-t-elle partout sous les plus belles apparences. Les avis du dehors nous arrivent un peu partagés. En Angleterre, les blés d'automne ont été plus ou moins atteints par les dernières gelées, mais les blés de printemps ont échappé en partie; le rendement de la récolte sera néanmoins moins fort qu'on ne l'espérait au début. Les Pays-Bas paraissaient avoir beaucoup souffert du froid, et l'en ne compte plus guère que sur une demi-récolte. En Allemagne, la récolte a été moins éprouvée qu'on ne l'avait pensé au premier moment. Il en est de même en Autriche-Hongrie; la récolte sera un peu tardive, et, spécialement en Hongrie, on ne compte que sur un rendement réduit. La Russie méridionale paraît avoir été épargnée; c'est, du moins, ce que disent les lettres d'Odessa. Enfin, aux Etats-Unis, l'immense production des principales régions paraît devoir se continuer cette année.

Les avis des différents marchés agricoles signalent presque tous de la fermeté. Sur nos halles départementales, cette fermeté est déterminée par l'épuisement des ressources de la dernière récolte, et l'on craint que la tendance à la

hausse ne se prononce encore plus fermement avant que nous n'arrivions à la moisson. A Paris, au grand marché de mercredi, les offres étaient peu nombreuses, tant de la part du commerce que de celle de la culture; il s'en est suivi une demande de hausse de 1 fr., que la meunerie s'est montrée plus disposée à payer qu'auparavant, en présence de la hausse qui s'est déclarée sur les farines; les cours pratiqués ont été de fr. 39 50 à 40 50 pour qualités de choix indigènes, et fr. 38 39 pour qualités ordinaires dito les 100 kilos à Paris. Les avis de nos places maritimes sont unanimes à constater la hausse; au Havre, on vend: les Californie disponibles, fr. 39, dito à livrer dans la quinzaine, fr. 39 50; Chili disponible, fr. 38 à 38 25; dito à livrer dans la quinzaine, fr. 37 50; Amérique hiver, fr. 37 50; dito printemps, fr. 35; Pologne, fr. 36 les 100 kilos sur wagon. A Bordeaux, on tient les blés de fr. 41 à 41 25 les 100 kilos. Les derniers télégrammes de l'étranger peuvent se résumer comme suit: de la fermeté à Bruxelles; de la faiblesse à Berlin; de la fermeté sur les seigles à Amsterdam; de la fermeté sur les seigles et du calme sur les blés à Cologne; du calme sur les seigles et de la faiblesse sur les blés à Hambourg; du calme avec tendance à la baisse sur le marché de Mark-Lane à Londres, et peu d'affaires avec cours précédents au marché des cargaisons flottantes.

Le *Journal officiel* a publié cette semaine un décret fixant le règlement d'administration publique appelé à déterminer les conditions sous lesquelles seront accordées les exemptions prononcées par la loi du 21 mars 1874, concernant la taxe de 5 0/0 sur les transports par chemin de fer en petite vitesse.

En Italie, où cette taxe existait déjà, le Parlement vient d'approuver un projet de loi établissant une surtaxe de 3 0/0 sur les transports à grande vitesse, et de 2 0/0 sur les tranports par petite vitesse. Par suite, la taxe établie par la loi du 6 avril 1862 sur les transports par grande vitesse sur les chemins de fer, se trouve être portée de 10 0/0 à 13 0/0. La mise en vigueur de ces nouvelles dispositions se fera deux mois après leur promulgation.

Le courrier des Etats-Unis, qui nous est parvenu au commencement de cette semaine, nous apporte des renseignements assez intéressants.

Nous y trouvons en première ligne les rapports officiels du bureau des statistiques pour le semestre expiré le 31 décembre 1873. En voici les principaux chiffres, ceux relatifs au semestre correspondant de l'année dernière en regard:

	1873.	1872.
	—	—
Importations........	$ 285,260,613	$ 323,880,273
Exportations, produits du pays, valeur en or................	295,721,859	268,294,313
Exportations, produits étrangers	10,957,146	14,138,453

1873.	Par navires américains.	Par navires étrangers.	Par terre.
Importations............	$ 74,292,254	$ 203,200,485	$ 7,767,844
Exportations, produits du pays, valeurs diverses.	76,711,070	243,852,746	4,006,404
Exportations de produits étrangers.	3,777,509	5,748,562	1,431,075
1872.			
Importations...........	80,699,483	223,486,786	9,694,005
Exportations, produits du pays, valeurs diverses.	84,429,971	207,359,499	4,391,392
Exportations de produits étrangers............	3,752,462	9,078,661	1,307,330

1873.	Importations	Exportations, produits du pays, valeur en or.	Exportations, produits étrangers
Espèces et lingots......	$ 21,828,698	$ 27,207,034	$ 2,643,092
Marchandises	263,431,918	268,514,825	8,314,054
1872			
Espèces et lingots......	13,560,196	44,849,084	6,037,291
Marchandises	310,320,077	223,445,229	8,101,162

Les exportations, pendant le semestre en question, ont donc excédé de $. 15,277,937 les importations, tandis que le semestre correspondant de 1872 donnait un excédant des importations sur les exportations de $. 42,206,052. La proportion des transports effectués par navires étrangers s'est élevée à 74 0/0; elle était de 72 0/0, l'année précédente.

D'après le bureau fédéral des statistiques, nous relevons encore que, pendant les trois premiers mois de l'année courante, il est arrivé dans le seul port de New-York 11,813 émigrants dont 3,953 Allemands et Alsaciens-Lorrains, 4,500 Anglais, 852 Français, 209 Suisses et 47 Belges.

Un autre document, émanant du rapport mensuel du secrétaire de l'Association des soies d'Amérique, en date du 30 avril, nous apprend que l'importation des soies manufacturées, entrées à New-York pendant le mois dernier, a atteint la valeur de $. 340,907 dont partie livrée à la consommation et partie emmagasinée, ce qui porte à $. 2,051,931 la valeur totale des marchandises actuellement sur ce marché.

La position du marché de New-York est toujours la même. Le commerce a été peu actif pendant la semaine expirant le 11 mai et les prix ont été fort irréguliers, quoique la hausse du change n'ait pas continué et que l'or ait baissé. Les dry goods sont toujours demandés mais seulement par petits lots, le commerce de détail étant assez actif à l'intérieur. Les vins et spiritueux sont un peu plus faibles, les importateurs ayant à peu près perdu l'espoir de voir passer à la session actuelle, au Congrès, le *Bill* réglant les nouveaux droits d'importation et se décidant plus facilement par suite à réaliser; jusqu'à présent on croit généralement que le nouveau droit sera de 40 cents.

Des documents officiels sur le commerce des Etats-Unis de la Colombie pendant l'exercice 1871-1872 (1er août-30 septembre) nous font connaître que l'importation de ce pays pendant cette période a atteint le chiffre de 21 millions pendant que celui de l'exportation était estimé à 41 millions soit à peu près les mêmes chiffres que l'année précédente. La France pour sa part figure pour 4 millions à l'importation et seulement pour 565,000 francs à l'exportation. Dans le chiffre total des exportations figurent pour 10 millions les espèces, pour 7 1/2 le tabac, pour 4 3/4 le café, pour 4 1/2 le quinquina, pour 2 1/2 l'indigo, pour 2 1/2 les chapeaux dit de Panama. Le mouvement de la navigation a été de 462,000 tonneaux sur lesquels 45,000 seulement appartiennent au pavillon français.

Le gouvernement Chilien vient de faire connaître le programme de l'Exposition internationale qu'il compte ouvrir le 16 septembre 1875 à Santiago. Ce programme comprend cinq sections divisées en vingt-six groupes, comprenant à peu près tous les produits bruts ou manufacturés, les machines, le matériel naval et jusqu'aux produits des beaux-arts et le matériel pédagogique.

Le nouveau tarif de douane voté par la législature de la Nouvelle-Galle du Sud en Australie, contient plusieurs modifications relatives à des articles que la France peut être appelée à fournir. En prenant pour base les taxes françaises, les fruits conservés en bouteilles payeront fr. 2.50 ou fr. 1.25 suivant dimension; les fruits secs, fr. 0.46 le kilogramme; la moutarde à fr. 0.13 dito; les spiritueux fr. 2.75 le litre; les vins, fr. 1.10 dito, les vins mousseux fr. 1.65 dito, le vinaigre fr. 1.10 dito, etc., etc.

Le marché aux produits a été un peu plus animé cette semaine et les prix ont continué à se raffermir un peu, notamment sur les cafés, les sucres et les indigos; les cotons sont au grand calme, mais les prix se soutiennent et les laines sont fermes à la baisse acquise. La tendance est meilleure sur les produits métallurgiques et surtout sur les charbons.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Epinal, Mulhouse et Manchester.

Laines. — Cet article se maintient décidément avec beaucoup de fermeté, tant au Havre qu'à Marseille et à Bordeaux. Au Havre, la consommation a profité de la baisse pour faire quelques achats courants qui ont consolidé les cours. A Marseille le stock des laines du Maroc est insignifiant, les arrivages se trouvent enlevés au fur et à mesure. A Bordeaux on est plus calme.

Les avis des enchères de Londres nous arrivent dans le même sens que ceux du Havre; là aussi après la baisse du début les prix se sont raffermis et la vente continue en présence d'un concours empressé d'acheteurs. Voici du reste comment s'expriment à ce sujet MM. Fréd. Huth et Cie à la date du 23 courant.

« Depuis le 14 courant nos enchères ont progressé avec plus d'entrain et de régularité dans les cours. Les laines en suint pour peigne, par exemple, ont regagné le terrain perdu à l'ouverture et s'adjugent maintenant aux prix des ventes précédentes. Les lavées à dos sont aussi plus élevées qu'au commencement de la série — les genres défectueux d'environ 1/2 d et les qualités bonnes et propres d'environ 1d la lb. Les lavées à dos de Port-Philippe, bonnes à supérieures, dont le choix a été plus grand ces derniers jours, atteignent même parfois la parité de mars, mais cela n'arrive guère qu'exceptionnellement, le gros de ces laines étant toujours de 1/2 d à 1 d au-dessous des prix en question. Les scoureds ne montrent aucun changement sensible, les meilleures qualités continuant à jouir d'une bonne demande, tandis que les sortes inférieures et défectueuses, quoique toujours bon marché, s'écoulent un peu plus régulièrement. L'amélioration signalée ci-dessus touche à peine les laines de Sydney, et bien que les qualités propres se vendent un peu mieux qu'à l'ouverture, les lots inférieurs et défectueux restent plus ou moins négligés. Les suints sont sans changement. Quelques parties supérieures de Mudgee lavées à dos, propres et plutôt longues que fines, se sont vendues à des prix satisfaisants, mais les genres superfins et très-courts de mèche se ressentent fortement du calme qui règne actuellement dans cette branche de l'industrie française. Les agneaux sont assez bien recherchés, à des prix qui ne

diffèrent pas beaucoup de ceux pratiqués à la clôture des dernières enchères. Les sortes inférieures et chardonneuses sont seules délaissées et relativement bon marché. Les Cap continuent fermes et les prix, surtout pour les scoured, arrivent au niveau de mars.

» Les laines suivantes ont été offertes à Liverpool les 19 et 20 courant: — 5,672 balles Méditerranée, 1,372 b. Russie, 737 b. la Plata, 840 b. Espagne et Portugal, 935 b. Pérou et Lima, 1,102 b. pelades de Buenos Ayres et d'Angleterre, 717 b. diverses. Total 11,375 balles. Ces ventes se sont passées avec assez peu d'entrain, et vu le choix médiocre des genres offerts, les prix de toutes les laines communes ont fléchi en général de 1/2 d à 1 d la lb. Les Russie et Angora furent presque toutes retirées. Les La Plata et les Pérou ont seules joui d'une bonne demande, aux anciens cours. Le total adjugé dépasse à peine le tiers de la quantité offerte. »

Les avis des centres manufacturiers signalent une certaine émotion produite par la suspension de paiements d'une importante maison de Paris, dont le passif n'est pas moins de 4 millions de francs. La place de Roubaix, à elle seule, se trouve atteinte, par ce sinistre, pour près de 1,500,000 francs. Dans le Midi, on signale aussi plusieurs faillites.

Sur le marché anglais, à Bradford, toutes les fabriques travaillent, mais la plupart, seulement, pendant un nombre limité d'heures par jour. Les tissus grossiers sont un peu délaissés, les grèves et les disputes ouvrières ayant un peu diminué la consommation; les tissus de fantaisie sont dans une meilleure position, quoique l'exportation montre peu d'empressement aux achats pour le moment.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

MM. Arlès-Dufour et Cie nous transmettent de Lyon leur bulletin des dernières nouvelles touchant la situation actuelle de la récolte 1874 :

Espagne : *Murcie.* — La récolte sera plus abondante, et de meilleure qualité que l'an passé. — *Valence.* L'excellente réussite des vers a contre-balancé le déficit dans la quantité de graines mise à l'éclosion : on pense maintenant que cette récolte dépassera la dernière. — *Alcira.* 20 mai. Le marché s'est ouvert aujourd'hui, et on a payé de fr. 4 90 à 5, les rares cocons qui y ont paru. — Levant : *Brousse.* 20 mai. Educations contrariées par des intempéries. Les vers sont de la 1re à la 3e mue, suivant les localités. Il n'y a pas encore de plaintes sérieuses. La feuille abonde. — *Beyrouth.* 14 mai. Les vers approchent de la 4e mue dans la plaine, et de la 3e dans la montagne. Ils donnent de belles espérances, et l'on s'attend à de bas prix pour les cocons. — Grèce. *Calamata,* 13 mai. La récolte s'annonce bien. Vers à la 3e. — France : *Gard.* 25 mai. Les vers montent à la bruyère. On signale quelques échecs sur les races jaunes, mais aussi de belles réussites. Sur certains points où il reste beaucoup de feuilles, on craint que le résultat de la récolte soit moindre que l'an dernier. — *Beaucaire.* 26 mai. Quelques échantillons de cocons commencent à paraître : ils sont de bonne qualité. — *Vaucluse.* Vers à la bruyère. On s'attend d'une belle récolte. Quelques plaintes sur les jaunes. — *Avignon.* 26 mai. Il s'est traité quelques très-petits lots de cocons à fr. 4 à 4 25 pour verts et fr. 5 à 5 50 pour jaunes. — *Ardèche.* La 4e mue s'est bien passée, Les races jaunes se comportent mieux que l'année dernière. Feuille recherchée. — Il y aura des cocons la semaine prochaine. — *Drôme.* Avec le retour du beau temps, les éducateurs ont repris confiance; les vers ont franchi la 4e mue et l'on n'entend pas de plaintes. — Italie : *Sicile.* Messine, 23 mai. Malgré les intempéries de la saison, les vers franchissent la 4e mue, sans plaintes. On espère une récolte abondante et de bonne qualité. — *Naples.* 23 mai. La température est redevenue favorable. Les vers sont à la bruyère, et promettent une belle récolte. — *Marches. Ombrie. Romagne.* 23 mai. Vers autour de la 4e mue. Marche satisfaisante. Les cocons commenceront à arriver sur les marchés à la fin de ce mois. On croit que les annuels verts se paieront lire 3 50 a 4 (fr. 3 15 à 3 60). — *Vénétie. Vicence. Vérone.* 25 mai. Vers généralement la 3e à la 4e mue. La récolte s'annonce magnifique. — *Tyrol.* 23 mai. Les vers ont heureusement franchi la 3e mue. Le temps est redevenu favorable. Tout va bien. — *Lombardie.* 25 mai. Les vers sont de la 3e à la 4e, et donnent de belles espérances. Les reproductions et les races jaunes se comportent mieux que les années précédentes. A Milan, la disposition aux marchés anticipés de cocons a sensiblement diminué; les acheteurs manquent aujourd'hui aux prix payés pendant la 1re quinzaine du mois. On cite quelques contrats de lire 4 60 à 4 70 (fr. 4 10 à 4 20), pour bons cocons de colline. — *Côme.* 25 mai. Educations de la 3e à la 4e. Le manque de feuilles à la suite des gelées a forcé quelques éducateurs à jeter leurs vers. Pas de maladie. — *Piémont.* Nouvelles toujours très-bonnes. Vers de la 3e à la 4e mue. Feuille très-recherchée. Le froid a fait, en somme, de très-faibles dégâts.

Cafés. — Après un courant d'affaires assez animé, provoqué par des nouvelles favorables de Rio annonçant une réduction dans la moyenne des recettes quotidiennes, on s'est un peu arrêté, attendant, avant de nouvelles opérations, le résultat des enchères publiques de Hollande. — Ces enchères ont eu lieu le 27 courant, et ont donné lieu à une hausse de 4 cents sur les estimations qui avaient été fixées pour la plupart des lots. Voici quelques-uns des prix obtenus par quelques numéros :

Nos.	Sacs.	Description.	Evaluation.	Prix payés.
		Déposés à Rotterdam.		
1	2.283	Préanger bon blanc........	57	60 1/2
3	4.039	Pâle verdâtre, un peu big..	51 1/2	55 1/2
11	2.305	Préanger brun pâle........	68	72
13	7.568	Tagal bon verd., un peu bl.	51	55 3/4
16	6.038	Bigarré verdâtre...........	51 1/2	54 3/4
17	1.916	Bon verd., un peu big....	51 3/4	54 1/2
19	2.277	Un p. genre des Ind.-Oc. bon verd., qq. fèves blanches.	52	56
20	1.117	Pâle verd., un peu big....	51 1/2	55 1/2
21	1.466	Bon verd., un peu roux....	51 3/4	55
27	1.163	Timor big. verd., qq. fèves rousses et mortes........	50	54 1/2
		Déposés à Amsterdam.		
8	3.691	Malang pâle un p. big., qq. fèvres rousses et mortes.	51 1/2	55 1/4
9	1.220	— —	51 1/4	54 1/2/54
17	3.152	— —	51 3/4	56 1/2/57
18	1.761	— —	51 1/2	55 3/4
20	2.296	— —	51 1/2	54 3/4
44	4.723	Malang vert, très-peu de f. mortes et blanches.......	52	55 1/2

Les enchères ont été animées et la consommation y a pris, paraît-il, une grande part. Au Havre leur résultat a été accueilli avec une hausse de fr. 3/4. Il en a été de même à Londres où il a provoqué une hausse de pleinement 2 shellings par quintal; le good midling plantation Ceylan se vendait sh. 108/6, le bon ordinaire Ceylan natif sh. 85/6-86 et le bon dito Costa-Rica coloré sh. 104. A Liverpool, prix fermes tant pour les Rio que pour les Haïti. On a payé sh. 74 pour des Port-au-Prince.

Cacaos. — Toujours un certain calme sur cette denrée. Les prix se sont généralement maintenus. En Angleterre on note un peu de lourdeur.

Teintures. — Un peu plus d'activité sur les indigos au Havre, avec des prix soutenus dans la parité de ceux précédemment pratiqués; sur la même place les bois de teintures sont calmes mais sans changements sensibles. A Bordeaux, au contraire, la demande a diminué cette semaine sur les indigos; les rocous sont faibles par suite de l'importance du stock et les bois de teinture font presque complètement défaut. A Londres on a vendu hier une cargaison de campêche (350 tonnes) Jamaïque pour la Baltique à liv. 5.12/6, et à Liverpool 600 tonnes dito à liv. 5.10.

Cuirs. — Les affaires ont été sans animation cette semaine, tant au Havre qu'à Bordeaux; malgré cela les détenteurs font assez bonne mine et l'on ne croit pas que l'accroissement des stocks qui a lieu en ce moment les amène à des concessions beaucoup plus importantes que celles faites cette semaine.

Suifs. — En meilleure situation cette semaine et d'une manière à peu près générale. A Paris c'est la diminution des offres qui a provoqué cette réaction ; on a payé mercredi fr. 87 50 pour suif de boucherie les 100 kil. hors barrière et fr. 89 pour dito à trois mois et fr. 93 pour 4e mois. Au Havre on note plus de recherche aux cours de fr. 93 pour Montevideo bœuf saladeros et fr. 88/89 pour mouton. A Bordeaux les bœufs saladeros valent maintenant fr. 95 et les moutons fr. 93 les 100 kil. Meilleure tenue, également à Anvers. En Angleterre, à Londres la diminution des recettes ramène de la fermeté et le suif Y C disp. vaut sh. 39/6, dito sur juin sh. 39/6, dito oct-déc. sh. 43/3, dito déc. sh 43/9 le cwt.

Métaux. — D'un côté l'étain et le plomb font montre d'une fermeté continue pendant que de l'autre les cuivres ont reperdu la petite avance qu'ils avaient reconquise si péniblement à la fin de la semaine dernière. Cette dernière réaction a été déterminée par la réception d'un télégramme de Valparaiso annonçant de fortes expéditions (2,600 tonneaux) pour la 1re quinzaine du mois courant. C'est dans ce sens, du reste, que la cote de Paris se trouve modifiée; on la trouvera plus loin. A Londres, depression également sur les cuivres; les bonnes marques ordinaires du Chili ne valent plus que l. st. 73 à 73.50; les étains sont au contraire en hausse, car le marché clôture avec acheteurs à l. st. 101 pour Détroit et l. st. 97 à 98 pour Australie; le plomb est fermement tenu de l. st. 20.15 à 21 pour anglais et saumons; le plomb étranger est plus facile de l. st. 22.à 22.10, suivant marque. A la Bourse de Bruxelles le cuivre a été payé fr. 210 et l'étain fr. 265 les 100 kilos pendant qu'on offrait le plomb à fr. 51.50 le zinc brut à laminer à fr. 55, et le non laminable à fr. 52.

Produits métallurgiques. — C'est toujours l'atonie qui continue à régner et à mesure que les espérances en faveur d'une reprise déterminées par l'envoi de quelques commandes viennent à sombrer par le retour du calme absolu, les prix éprouvent de nouvelles dépréciations, mais plus nominales qu'effectives, faut-il ajouter. Dans la Haute-Marne, on paraît moins satisfait que la semaine dernière et l'on veut en voir la cause dans la dernière crise politique. Quoi qu'il en soit, les quelques ordres reçus, presque tous à livrer de suite, ont été donnés aux cours de fr. 220 à 225 pour fers laminés de 1re classe au coke, fr. 230 à 235 pour fers spéciaux 1re catégorie, fr. 335 à 340 pour pointes n° 18, fr. 550 à 560 pour chaîne n° 20-22; fr. 120 à 130 pour fonte au bois affinage et fr. 110 à 125 pour dito au coke n° 3. Dans la Meurthe-et-Moselle on cite une affaire de fonte qui aurait été faite à fr. 72.50, et dans le Nord les fers marchands de 1re classe sont à fr. 220 la tonne.

Sur le marché belge, l'amélioration est soutenue et les commandes arrivent de plusieurs côtés; on a même envoyé des tarifs en Angleterre, envoi à la suite duquel plusieurs commandes sont même arrivées, malgré le peu de dispositions de la part des Anglais à favoriser l'industrie belge, et de la croyance où ils sont de temps meilleurs pour leur industrie nationale. A la Bourse de Bruxelles les fontes du Luxembourg se sont vendues fr. 66 à 70, les fers marchands n° 1 fr. 200, les tôles n° 2 fr. 270. Les rails vieux sont offerts sans demandes.

Sur le marché anglais, les affaires n'ont pas encore repris : les disputes ouvrières continuant toujours à leur faire grand tort : à la dernière Bourse de Middlesborough, il y avait peu de monde; la fonte n° 1 s'est cotée sh 82/6, le n. 3 sh 75, la fonderie sh 66 1/2, celle de forge sh 62/6, la truitée sh 58, la fonte blanche sh 55; les rails valent liv. 8.15 dimensions ordinaires, liv. 9 section légères; les tôles liv. 10.5, les fers à cornière liv. 10.10, les barres communes liv. 9.12/6 à 10 et les barres pudlées liv. 5.15 à 6, la tonne anglaise. Dans le South-Staffordshire on cote les barres ordinaires liv. 13.15 à 14 et les marques Dudley liv. 14.12/6.

Charbons. — Les demandes qui avaient semblé réapparaitre la semaine dernière sont devenues moins nombreuses. Elles tenaient sans doute à la satisfaction de besoins immédiats, qui aussitôt satisfaits ont laissé retomber le marché dans le calme. Il faut du reste s'attendre à de pareils soubresauts, tant que la véritable saison des approvisionnements ne sera pas arrivée, c'est dire que nous ne commencerons à être fixés d'une manière certaine sur l'esprit dans lequel s'engagera la nouvelle campagne, que dans six semaines à deux mois. Pas de changements sensibles dans les prix pratiques aux mines du Nord, du Pas-de-Calais et de la Loire. Dans le bassin du Gard à Bességes, on signale une certaine animation et des demandes suivies aux prix de fr. 30 pour grosses houilles premières, fr. 25 pour pérats tendres de bonne qualité, fr. 20 pour tout-venant domestique et fr. 26 pour noisettes.

Dans les bassins belges, la gailleterie parait avoir été un peu plus recherchée et comme en même temps la production se trouve à son minimum par suite des fêtes qui ont lieu à cette époque de l'année, les charbonnages en ont profité pour raffermir un peu leurs cotes. A Mons, la gailleterie vaut fr. 26 pour qualités grasses et fr. 25 pour demi-grasses, le tout-venant usine est à fr. 15 la tonne. Dans le bassin de Charleroi, on a passé plusieurs marchés en gailleteries demi-grasses de fr. 22 50 à 25, le cours moyen est de fr. 23; en fines demi-grasses, on a traité 2,000 tonnes à fr. 9,75 la tonne à la fosse.

En Allemagne, la direction des mines royales de Saarbruck vient de décider une baisse nouvelle de fr. 2 par tonne sur les premières sortes et de fr. 2,50 sur les dernières sortes. Voici le prix courant actuel.

Saarbruck		1re	2e	3e
Sur bateaux :	grasse	22.50	16.50	10.50
—	flambante	»	16 »	10 »
Sur wagon :	Dudveller	22 »	16 »	10 »
—	Sulzbach	22 »	16 »	10 »
—	Heinitz Dechen.	22.50	16 25	10 »
—	Konig	22 »	15.75	9.50
—	Altenwald	22 »	16 »	10 »
Louisenthal				
Sur bateaux :	Louisenthal	22 »	16.25	9.25
Sur wagon :	Louisenthal	22 »	16.25	9.50
—	Von den Heydt.	22 »	15.50	9.50
—	Roden	22 »	15.50	9.50
—	Friedrichstal	» »	15.50	» »
—	Itzenplitz	» »	15 »	» »
—	Zichvald	» »	15.50	» »
—	Griesboun	» »	15 »	» »

En Angleterre, pas de variations bien sensibles, le travail se trouve repris sur beaucoup de points où il avait été interrompu et la production s'en trouvant augmentée, les prix ne peuvent naturellement que faiblir, d'autant plus que les débouchés semblent suivre une progression contraire à celle de la production. Les fêtes de la Pentecôte ont un peu diminué l'extraction mais dans des proportions naturellement peu importantes. A Newcastle, le tout venant usine est à sh. 11, celui à vapeur à sh. 15, celui à gaz à sh. 12/6, le charbon domestique vaut sh. 16, et le charbon de vapeur 1re qualité sh. 17. A Cardiff, on peut se procurer du charbon à vapeur 1re qualité de sh. 18 à 19 et le tout-venant de sh. 14 à 14/6, les menus valent sh. 10 à 10/6 la tonne.

COURS DES MÉTAUX DU 29 MAI 1874

SUR LA PLACE DE PARIS.

	22 mai.	29 mai.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre	200 »	198 »
— — en lingots — —	212 50	210 »
— anglais tough — —	M	M
— minerais de Corocoro —	200 »	202 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris	270 »	265 »
— Détroits — —	260 »	262 50
— anglais — Havre ou Rouen	255 »	257 50
Plomb de France, liv. Paris	53 »	53 »
— d'Espagne — Havre	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris	53 »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre	58 50	58 50
— autres b/m. — —	57 50	57 »
— — — — Paris	57 50	57 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 26 Mai 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 6,705 tonnes, contre 17,173 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 10,468 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme ; warrants 86/9.

(Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.)

Fontes d'Écosse.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	105	90
Coltness id.	..	95
Summerlee id.	100	88/6
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	89	87
Govan id.	89	87
Monkland id.	91	87
Langloan (à Glasgow, au Canal)	105	..
Calder id. id.	105	90
Carnbroe id. id.	95	..
Glengarnock (à Ardrossan)	98/6	88
Eglinton id.	88	86
Dalmellington id.	87	85
Kinneil (à Bo'ness)	92/6	85
Shotts id.	100	90
Almond id.	87/6	..
Carron (à Grangemouth)	87/6	..
Lochgelly (à Burntisland)	90	87/6
Lumphinnans id.	87/6	85

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 27 Mai 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	à 3.20	»
Trame 36/38 id. id.	à 3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaîne 40 id.	à 4.10	»
Trame 50 id.	à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	le kil.
Trame 100	à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...Fr.	0.31 à 0.32	»
Id. » 18 »	0.33 à 0.34	»
Id. » 20 »	0.35 à 0.35 1/2	»
Id. 68 20 »	0.37 1/2 à 0.38	»
Id. 70 21 »	0.40	»
Id. 75 26 »	0.47 à 0.48	»
Percale 80 26 fils	0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)

SUCRES.

Paris, le 28 mai 1874.

La température, plus chaude depuis quelques jours, active la végétation de la betterave que les derniers froids avaient arrêtée dans son développement; la culture demande de la pluie, car presque partout la terre est desséchée. Il se confirme que les surfaces ensemencées sont moins étendues que celles de l'année dernière, tant en France que dans les autres pays betteraviers de l'Europe. Cette probabilité d'une récolte inférieure cause une grande fermeté sur le livrable qui se ressent également de la hausse du disponible ; les acheteurs étrangers et la spéculation, car la raffinerie se tient toujours à l'écart pour les marchés à livrer, paient fr. 67,50, le n° 3 garanti, fabrique gare Nord, octobre à janvier, et fr. 57,25 sur les mêmes époques et dans les mêmes lieux de livraison, les 88° 12/20 anciennes conditions.

Le disponible, par suite de la résistance des détenteurs et de l'activité de la demande du découvert et de la spéculation à la hausse, a progressé, depuis huit jours, dans des proportions sensibles et vaut aujourd'hui fr. 67,75, le n° 3 arbitrable, fr. 60,50 et fr. 56,50, les 88° 7/9 et 10/13, entrepôt Paris.

Les mois prochains de juin, juillet et août, après avoir été cotés un moment au-dessous du prix du disponible, se sont relevés jusqu'à fr. 67,75, le n° 3 arbitrable, entrepôt Paris.

La statistique des quatre premiers mois montre à l'évidence combien un nouveau demi-décime de surtaxe sur le sucre serait défavorable au développement de notre commerce. Outre l'aggravation de charges, déjà trop lourdes, pesant sur une industrie dont la situation est languissante, car l'exportation et la consommation présentent, sur l'année dernière, des différences en moins de 10 et de 22 millions de kilos, le Trésor ne tirerait probablement aucun profit de ce demi-décime, la limite extrême de l'impôt ayant été déjà atteinte, sinon dépassée, ainsi que l'indique le déficit de 6,500,000 francs constatés sur les droits perçus par le fisc depuis le commencement de l'année. Le commerce et l'industrie du sucre ont besoin de stabilité pour assurer leur prospérité, ils peuvent supporter les charges actuelles qui sont malheureusement nécessaires, mais songer à remanier continuellement l'assiette de notre impôt serait vraiment aller jusqu'à l'imprudence et contre le véritable intérêt de nos finances.

J. Bivort.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 27 MAI 1874.

L'approche des fêtes de la Pentecôte a amené le calme annuel qui règne à pareille époque, les affaires sont excessivement calmes, la grande majorité des maisons ont fermé lundi dernier, qui est un *Bank Holiday* autrement dit un jour de congé légal; on a ouvert partout hier, mais aujourd'hui tout le monde, sans exception, ferme à midi jusqu'au lundi 1er juin au matin; vu la nullité des affaires, les prix sont excessivement bien tenus, peut-être même mieux cette semaine que vers la fin de la dernière; les filés sont surtout très-fermes ainsi que les bonnes fabrications dans les tissus; la tendance générale du marché est à une continuation de la fermeté, et nous ne serions pas surpris si, la semaine prochaine, il y avait un peu de hausse. Nous avons souvent vu la hausse se produire dans la semaine qui suit celle de la Pentecôte.

ÉPINAL, LE 28 MAI 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	33	à	33 1/2.
»	»	18 »	35	»	35 1/2.
»	»	20 »	37	»	37 1/2.
» 68	»	20 »	39	»	39 1/2.
» 70	»	21 »	41 1/2	»	42.

Chaîne 27/29 Amérique. 3 25 à 3.35
Trame 36/38 » 3.40 » 3.50

Affaires actives, prix très-fermes.

LILLE, 28 MAI 1874.

Malgré la persistance des beaux temps qui a fait pousser vigoureusement nos blés, nos lins et nos betteraves, les affaires ne se raniment pas. Il y a une sorte d'hésitation générale; on craint de s'engager, et il semble que les achats de la spéculation, même la spéculation la plus prudente, soient complétement sortis des habitudes de notre commerce. Le marché français manque de confiance, d'entrain, de ressort, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

L'industrie linière n'a pas vu la moindre amélioration; les ventes en toile mécaniques sont toujours limitées; la toile à la main écoule cependant sa production.

Très-peu d'affaires en fils de lin et d'étoupe; les fils de jute n'obtiennent pas des prix en rapport avec ceux de la matière brute qui a subi des augmentations sensibles sur le marché de Londres. Aussi les filateurs refusent-ils de traiter et les prix restent nominaux.

Peu d'affaires en lins du pays par suite de la difficulté où se trouvent les négociants de s'approvisionner en campagne.

Les transactions en lins de Russie ont été un peu plus importantes, les prix sont très-fermes.

Le mouvement du commerce extérieur a été, du 1er au 10 mai par la principalité de Lille :

	Importations.	Exportations.
Lins	12.737	55.562
Fils	6.678	77.807
Toiles	»	3.438

Par le port de Dunkerque :

Importations.		Exportations.	
Jute	280.295	Lin	15.000
Toiles de lin	411	Fils de lin	26.086
		Fils de jute	20.145

Les marchés liniers de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse et de la Belgique continuent à présenter peu d'activité.

Les villes de Roubaix et de Tourcoing sont encore sous la pénible impression d'un grand désastre financier, celui d'une forte maison de Paris, qui atteint Roubaix seule pour la somme de un million et demi; la plupart des grandes maisons de commission de Roubaix figurent parmi les créanciers pour des sommes importantes; l'une des plus anciennes est, dit-on, inscrite au passif de la faillite pour plus de 600,000 francs; heureusement son crédit ne saurait subir la moindre atteinte, en admettant même que cette somme dût être perdue entière.

Les laines d'Australie arrivent en quantités importantes, aussi les détenteurs de peignés provenant de ventes antérieures, cherchent-ils à écouler, et cette semaine a vu de nombreuses réalisations. Les acheteurs de tissus sont rares et l'exportation demande peu; quelques affaires ont été refusées parce que la sécurité faisait défaut; néanmoins tous les ouvriers sont occupés dans nos établissements.

Le marché aux blés d'hier était moyennement approvisionné, la vente a été facile, avec une hausse moyenne de 70 c. à l'hectolitre. Dans le commerce la hausse était de 1 fr. aux 100 kilog. et les affaires présentaient une assez grande activité.

Les farines sont également en hausse de 2 fr. 50 aux 100 kilog. sur les prix de la semaine dernière. Prix fermes et vente courante pour les menus grains.

Il n'y a pas de changement sensible sur le marché des alcools; les derniers prix cotés sont exactement les mêmes que ceux que je vous ai envoyés la semaine dernière. Les affaires sont calmes pour le rapproché, les époques de la prochaine campagne restent bien tenues.

Les transactions en sucres indigènes ne sont pas animées et il y a une certaine résistance de la part des vendeurs. Néanmoins la hausse se fait lentement et nous cotons aujourd'hui :

Sucre indigène 88°	fr.	55
— Nos 7/9		59
Pain 6 kilog. no 1		149

Les charbons maintiennent leurs prix, mais les grands consommateurs refusent de traiter aux cours élevés, et la hausse n'a pas fait de nouveaux progrès.

LYON, 28 MAI 1874.

Soies, Soieries. — Nous ne croyons pas que depuis 1856 les présomptions d'une bonne récolte aient été aussi accentuées. Pendant ces vingt dernières années, la fin des éducations amenait toujours des déceptions et des plaintes universelles, et finalement le cours des cocons s'établissait à de très-hauts prix d'après cette conviction que la soie produite serait insuffisante pour satisfaire aux besoins de la consommation. Cette année la persuasion contraire prévaut sur toute la ligne. On se croit sûr d'une excellente récolte; déjà des prix de marché, conclus en Espagne, en France et en Italie sont publiés dans des documents spéciaux. Nous préférons ne pas les reproduire, pas plus que ceux qui nous sont fournis par nos propres correspondances. Ces prix sont trop isolés pour être acceptés comme l'expression vraie et générale des transactions. Il faut encore attendre une huitaine de jours pour pouvoir dégager une moyenne des mercuriales qui nous parviendront. Dès à présent, on ne peut tenir pour certain que les cours des cocons seront loin d'atteindre ceux de l'année dernière. Jusqu'où descendront-ils? nul ne le sait encore.

Les dépêches venues de Chine laissent prévoir que, dans ce pays-là, les éducations se sont également bien comportées et qu'il n'y a pas lieu de prévoir une diminution des arrivages de cette provenance.

Au Japon, la température étant plus froide, la récolte est moins avancée.

En présence de ces faits et des perspectives qui en ressortent, il est tout simple que la dernière cote officielle ait encore enregistré de la baisse; et probablement on n'a pas encore touché le fond.

Qu'une telle situation rende les affaires en étoffes encore plus difficiles, cela n'est pas douteux. Telle est pourtant l'extrême envie de faire des affaires, que nos fabricants, plutôt que de ralentir leur travail, se sont soumis, dit-on, à la clause d'un rabais dans le cas où la baisse de la matière première viendrait à s'accentuer après la récolte. Cette clause, si insolite qu'elle paraisse, aurait été acceptée, et on comprend sans peine que les commissionnaires y trouvent leur compte; car, en même temps qu'ils s'assurent les assortiments dont ils ont besoin, ils sont certains de ne payer, au moment de la livraison, que les prix en rapport avec celui de la soie.

Ceci dénote dans les allures de notre fabrique un changement que nous avons plus d'une fois signalé. Autrefois, lorsqu'il se manifestait un temps d'arrêt de la part de la consommation, la fabrique suspendait, sans sourciller, sa production; on démontait les métiers; de là les chômages qui prenaient souvent les proportions de grandes crises. Depuis vingt ans, il n'y en a plus. C'est sur le capital seul, c'est sur le fabricant qui ne veut pas désarmer que portent les crises, quelle que soit leur durée. De cette façon le travail de l'ouvrier reste intact et l'organisation de la fabrique lyonnaise n'est pas entamée. On voit par là que la production lyonnaise a pris tout à fait le caractère de la grande manufacture. C'est ainsi que, malgré l'état de souffrance où elle se débat depuis plus de deux ans, ni les relevés de la condition des soies, ni ceux de l'exportation des soieries ne sont en décroissance.

Paris a, cette semaine, continué de donner des commissions en étoffes de couleurs; mais, par contre, la fin de saison en Amérique est très-défavorable. L'Angleterre demande en ce moment l'étoffe riche, ce qui est tout naturel avec la baisse graduelle des soies.

LE HAVRE, 28 MAI 1874.

Les semaines se succèdent et se ressemblent au point de vue des affaires. Cette fois encore, nous avons eu du reste les fêtes de Pentecôte qui ont coupé la huitaine en deux. Il n'y avait pas de marché lundi, et c'est à peine si les affaires reprenaient mardi.

COTONS. — Les recettes sont stationnaires en Amérique, 21.000 b. pour la semaine dernière, 16.000 b. pour les cinq premiers jours de celle-ci. Les expéditions se réduisent beaucoup, mais nous voyons que l'on vient de faire là-bas une révision des stocks à la suite de laquelle on a trouvé un excédant d'une trentaine de mille balles. C'est autant qui nous reviendra en Europe. — Le point important de la semaine c'est une nouvelle huitaine de beau temps; il est vrai que l'on se plaint maintenant du sec dans plusieurs régions. Il semble que cela ne soit toutefois pas bien sérieux à la suite des pluies continuelles qui avaient donné lieu à tant de plaintes pendant six semaines. — Des avis qui nous viennent maintenant de là-bas il n'y a, ce nous semble, à retenir qu'un certain retard de la plante. Il est bien clair que si l'on ne regagne pas ce retard on aura une récolte d'autant plus soumise aux mauvaises chances de l'arrière-saison, les seules à peu près qui soient sérieuses. Rien ne dit toutefois que les choses resteront ainsi. Il s'est vu des années où la plante, fort retardée jusqu'en juillet, traversait à ce moment une série de temps tellement avantageux qu'elle donnait son produit avec précocité et abondance.

En résumé, nous ne voyons rien dans les nouvelles concernant la prochaine campagne qui puisse influencer la marche de l'article pour le moment, et nous restons en présence d'une consommation qui marche parfaitement et aussi en présence d'approvisionnements qui suffisent amplement aux besoins actuels. A cette époque de l'année, on voit d'ordinaire le moment approcher où les stocks vont commencer leur marche décroissante. Il n'en est pas de même cette fois-ci, et au contraire nous n'avons que perspective et augmentation.

Dans de telles conditions, on ne peut s'attendre à ce que la filature fasse de grands approvisionnements, et elle se borne pour le moment à acheter au jour le jour, de telle sorte que nous avons une succession de marchés très-languissants. On n'atteint que difficilement une moyenne de 1.000 b. de vente par jour, presque totalité en disponible. On écoule volontiers aux prix actuels, mais sans faire pression à la vente, et les cours se maintiennent sans changement. T. O. Lousiane 101 et 102 fr., Oomra courant autour de 70 fr., broach machinés 82 fr.

Le terme n'a eu de mouvement que pour le mois courant; les besoins des découvertes ont fait payer 99 fr. 50, mais on est ensuite retombé à 99 fr.

Le mois de juin, en conséquence, s'est un peu raffermi aux alentours de 100 fr.; mais les autres mois sont négligés, et il n'y a pas plus de désir d'acheter que de vendre.

Nous avons toujours de bonnes expéditions directes, ce qui maintient nos débouchés à un chiffre élevé.

Voici nos stocks:

	1874	1873
Etats-Unis	109.850	54.720
Brésil	1.990	18.100
Indes	30.520	71.360
Autres	1,980	3.740
	144.340	147.920
Cotons en mer :		
Etats-Unis	47.863	25.842
Brésil	1.000	426
Indes	92.463	23.765
	141.326	50.033

CUIRS. — Les transactions restent bien languissantes, et quelques arrivages ont précipité les cours, ainsi que nous vous le faisions prévoir. On vient en effet de laisser des bœufs Montevideo salés nouveaux à fr. 84, et des vaches salées New-York à fr. 35. Même à ces prix il n'y a qu'une demande assez limitée, et il est à croire qu'ils ne se maintiendront pas encore.

LAINES. — La 3e séance de nos enchères n'a pas eu plus d'animation que les deux premières. Sur 2,680 b. présentées à cette séance on n'a vendu que 1,082 b., et une centaine de balles ont été reprises après les enchères. Toutefois le mouvement a été meilleur depuis, 600 b. ont été traitées de gré à gré à prix soutenus.

CAFÉS. — L'idée que la spéculation allemande allait un peu opérer à la vente de Hollande, a donné plus de ton à l'article depuis huit jours, d'autant plus que la consommation a fait des achats un peu plus suivis, et avec des affaires un peu plus importantes, on s'est raffermi. Le résultat de l'enchère néerlandaise étant venu tel qu'on l'escomptait, c'est-à-dire vente animée avec hausse de 3 cents 1/2 à 4 cents 1/2, on a encore été plus ferme ici, et finalement il nous faut signaler fr. 3 à 4 de reprise sur le Haïti; cette sorte vaut aujourd'hui fr. 95/96, les Gonaïves fr. 102/103. On a fait passablement de Guayra à fr. 105, des gragés de fr. 112 à 117, des Guatemala de fr. 110 à 120, des Rio de fr. 80 à 70, des lavés de fr. 116 à 120.

Pour la première fois depuis longtemps les débouchés qui ont été de 6,593 s. pour la semaine, dépassent un peu les arrivages qui ont été limités à 6,440 s.

Voici le mouvement de l'article sur place du 1er janvier à ce jour :

	1873.		1874.	
Arrivages..	224.724 sacs	1425 fûts.	260.075 sacs	385 fûts..
Débouchés.	217.122 —	378 —	111.589 —	340 —
Stocks.....	91.052 —	999 —	226.027 —	7 —

TEINTURES. — L'indigo n'est pas animé; on a fait 38 c. Bengale nouveau de 30 à 40 c. de prime. En bois de campêche, un peu plus de mouvement ; 1,000 tonnes environ ont changé de mains à fr. 6 25 pour Cayes et Jacmel, à fr. 6 45 pour Saint-Marc et Gonaïves à livrer, à 6 75 pour Cap disponible et livrable, à fr. 12 pour Carmen.

SAINDOUX D'AMÉRIQUE. — On a vendu au-delà de 2,000 tierçons de cette marchandise, depuis huit jours, grande partie à livrer, avec une hausse sensible, laquelle a porté le Wilcox de fr. 64 à 66, et l'on demande même encore plus cher.

AUTRES ARTICLES. — Quelques lots suif Montevideo bœuf à fr. 46 50, des lotins de plumes d'autruches de fr. 16 à 20, et une partie de 228 s. crin cheval Rio-Grande à fr. 157 50, voilà tout ce que l'on a noté de saillant cette semaine.

BORDEAUX, LE 28 MAI 1874.

VINS. — Les affaires de vins continuent à être très-calmes dans notre département ; toutefois, des achats de petits vins de 1872 et de 1873 s'effectuent un peu chaque jour, sous l'influence de besoins immédiats, et les quantités de ces vins, déjà si restreintes, diminuent ainsi graduellement. Les perspectives de la récolte prochaine sont satisfaisantes.

SPIRITUEUX. — La situation des 3/6 reste exactement telle que nous l'avons indiquée dans notre précédent bulletin. Les affaires sont toujours excessivement calmes, et les prix continuent à être faiblement tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible, fr.	98	»
3/6 Nord —	68	67

CAFÉS. — Depuis notre dernière revue, nous avons eu un peu d'amélioration sur cet article, par suite de certaine entente entre vendeurs et acheteurs. Cela a continué à ramener quelques ordres du dehors, et la consommation, rassurée par le maintien des cours, a fait quelques achats ; puis, dans ces derniers jours, on a payé des prix un peu plus élevés, chaque jour donc a amené des affaires, et nous récapitulons ainsi les ventes de la semaine : 2,260 sacs Guayra non gragé, de fr. 102,50 à 110 E.; 490 sacs Costa-Rica, de fr. 119 à 123 E.; 440 sacs Guatemala, à fr. 110 E.; 750 sacs Mysore, de fr. 112 à 116 E.; 1,845 sacs Malabar, de fr. 105 à 111 E.; 235 sacs Wynard, à fr. 105,50 à 106 E. Hier, a eu lieu la vente publique de Hollande, comprenant 79,000 sacs, les avis reçus hier soir indiquent une grande animation; on aurait payé 55 à 56 cents, soit 3 cents 1/2 de hausse sur les taxations ; ce résultat ne peut que raffermir l'article sur notre marché. Nous avons reçu, cette quinzaine, 3 navires de la Guayra, avec quelques renforts, et, de plus, 500 sacs Rio et 300 sacs Centre-Amérique.

LAINES. — Les avis des premières séances d'enchères à Londres et à Anvers ont amené une baisse sur tous les marchés d'Europe ; mais bientôt les besoins de la consommation ont raffermi les cours, et aujourd'hui on est revenu à peu près aux prix du mois dernier.

PEAUX DE MOUTON. — Les peaux à laine longue ont subi une baisse de 5 à 10 centimes à notre enchère des 30 avril et 1er mai. Les peaux courtes ont baissé de 15 à 25 centimes. Les cours de ces dernières sortes ne se relèvent pas ; mais les laines entières sont plus fermes.

CÉRÉALES. — La hausse a fait de grands progrès depuis nos derniers avis. — La persistance de la sécheresse et la pénurie des blés de la dernière récolte sont cause de cette hausse. Jusqu'à l'arrivée des blés nouveaux, on peut s'attendre à des cours élevés.

Blés, fr. 35 » pour les 1res qualités ;
» 33 » à 34 » pour les 2es.

Les farines sont très-demandées et leur valeur a augmenté dans la proportion de celle des blés.

PRODUITS RÉSINEUX. — Les *brais* ont éprouvé une petite reprise,

Les ordinaires valent de fr. 14.50 à 15 » ;
Les supérieurs — » 16 » ;
Les demi-clairs — » 14 ».

Les *colophanes* sont restées aux mêmes prix, vu l'importance de la fabrication dans ce moment; mais les demi-colophanes et colophanes ordinaires ont éprouvé une reprise de 25 à 50 c.

La continuation des bas prix des essences d'Amérique à l'étranger et surtout à Londres, Liverpool et même Anvers, a pesé sur nos marchés et le cours de l'essence de térébenthine qui était à fr. 64 vendredi dernier, est tombé à fr. 62 au marché d'hier, à Saint-Julien. Ce cours commence à paraître assez modéré, pour que la consommation ne craigue pas de se munir abondamment.

Les *galipots* très-rares, fr. 42 les 100 kil.

La *résine jaune* n'a pas varié de prix depuis notre dernier bulletin; mais paraît devoir être demandée, à livrer, à fr. 14.50 et fr.15, par les contrées qui en font une grande consommation, à partir du mois de juillet.

CACAOS. — Toujours même calme sur cette fève qui ne peut guère se relever avant l'époque de la grande consommation, c'est-à-dire vers l'automne; nos cours cependant se maintiennent pour les sortes ordinaires courantes dont notre stock est peu important; on obtiendrait plus de concessions sur les sortes fines. — Dans cette quinzaine il n'a été traité que 98 sacs Caraque, de fr. 107.50 » 110 E; 860 sacs Guayaquil, de fr. 67.50 à 70 E, et 300 sacs Bahia, à fr. 55.50 E. Il a été importé quelques Guayra et Puerto-Cabello par trois navires.

SUCRES. — La raffinerie locale continue à se tenir un peu éloignée des achats, parce que chaque navire arrivé lui a apporté des lots qu'elle a traités depuis longtemps. Par suite de ce peu d'affaires, les cours sont moins fermes. Il n'a été traité, depuis nos derniers avis, que 1875 sacs Bourbon disponibles, à prix non indiqué, et 500 sacs Maurice à livrer par *Courrier de Colon* à fr. 65 A la bonne quatrième. Il est arrivé quatre navires de la Martinique.

La demande pour les raffinés est assez active.

On cote les pains, premier choix, fr. 75; les deuxième choix, fr. 72 à 74; les pilés, 70 à 72.

MÉLASSES. — Calmes.

CETTE, 28 MAI 1874.

Les transactions sont encore à peu près nulles depuis le mouvement factice de hausse, causé par les dernières variations climatériques.

Cependant il est aisé de prévoir que, comme je vous le disais dans ma dernière correspondance, on reviendra sous peu à la réalité, dont paraissent avoir peur les propriétaires qui n'ont pas vendu.

Mais ces derniers jouent leur va-tout.

Un juge impartial déplorera le peu de notions qu'ont, en général, les agriculteurs sur les causes des prix et le peu d'informations qu'ils prennent sur l'état du marché.

Ce sera là malheureusement toujours un défaut inhérent à la petite propriété, sans contester les avantages de celle-ci sur son opposée, la grande propriété, qui a pour elle le monopole et l'absentéisme.

Toujours est-il que si l'année 1874 se prenait à garder rancune à tout ce qui l'a rendue si mauvaise pour nos contrées, après avoir morigéné l'aveuglement de quelques spéculateurs, après avoir pleuré sur les influences économiques, elle bouderait à la cupidité des producteurs agricoles.

On achète actuellement au vignoble :

1° Les petits vins, de fr. 140 à 150 le muid;
2° Les 2e choix, de fr. 160 à 170;
3° Les 1er choix, de fr. 180 à 190;
4° Les beaux Narbonne, de fr. 28 à 30 l'hectolitre;
5° Les vins du Roussillon, de fr. 35 à 38 la charge.

Cours du marché d'hier pour le 3/6 : fr. 90.

MARSEILLE, 28 MAI 1874.

Notre commerce a été moins animé cette semaine à cause des fêtes qui ont coupé la semaine.

La publication du décret fixant les cas où la remise du droit sur les marchandises voyageant à petite vitesse serait accordée est venue donner satisfaction à bon nombre de maisons de notre place, qui recevaient beaucoup de marchandises pour l'exportation, et qui n'auraient plus pu lutter avec le commerce d'Italie.

Les industries locales, huilerie et savonnerie, chôment toujours; pourtant on remarque un petit réveil dans l'huilerie.

Les mouvements de nos ports continuent à diminuer comme nombre de navires entrant et sortant, mais la navigation à vapeur entre pour la plus grande partie dans notre trafic, ce qui fait que les marchandises importées nous arrivent en aussi grande quantité que les années précédentes; les céréales, par contre, nous donnent un excédant de plus de 800,000 hectolitres sur l'année passée.

CÉRÉALES. — *Blés.* — La demande continue à être très-active sur cet article; de tous côtés, les statistiques établissent un fort déficit sur les années précédentes. Nous croyons que les prix de faveur que l'on obtient depuis quelque temps se maintiendront jusque vers la fin de septembre. Les farines de spéculation de Paris tiennent notre marché en éveil; depuis fort longtemps on n'avait vu les prix aussi élevés. — Les importations de la semaine s'élèvent à 117,260 hectolitres. Depuis le commencement du mois, elles s'élèvent à 350,000 hectolitres.

Les ventes de la semaine se décomposent comme suit :

Marchandises disponibles.......... 72.900 hectolitres.
— à livrer.......... 47.640 —
120.540 —

D'après les avis des Dardanelles on signale les passages de 36 navires avec blé à destination de Marseille du 13 au 19 mai.

D'après le tableau publié par l'administration de la douane. Voici les importations de blé et en regard nous mettons pour combien y figure notre port :

	Total des importations en France.	Marseille seul.
	—	—
Janvier..........	702.400 q.	635.488 q.
Février..........	719.400	320.000
Mars..........	765.000	330.000
Avril..........	818.000	240.000

D'après ces chiffres il a été importé à Marseille seulement depuis le commencement de l'année 1,525,488 q., tandis que dans toute la France le total des importations ne s'élève qu'à 3,004,800 q.

Les cotes n'ont pas sensiblement varié, on peut évaluer la hausse acquise depuis la semaine dernière de fr. 0.75 à fr. 1 par charge de 160 litres, tant en disponible qu'à livrer.

FARINES. — Notre marché a été peu animé, la boulangerie de l'intérieur préférant prendre les blés que les farines, pourtant les prix ont subi une augmentation proportionnée à celle acquise par les blés. La meunerie locale maintient ses prétentions, se basant sur les apparences des récoltes dont les résultats sont fort contestés.

Notre cote de la semaine dernière doit être élevée de fr. 1 par sac sur chaque qualité.

GRAINS GROSSIERS. — Nous confirmons notre dire de la semaine dernière, les nombreux arrivages sur ces qualités de céréales pèsent sur le marché, aussi voyons-nous un petit écoulement dans cette marchandise.

DENRÉES COLONIALES. — Les sucres bruts profitent de la tenue que nous signalent les avis du Nord. Peu d'affaires sont traitées; nos raffineries trouvant un débouché fort restreint à l'étranger, à cause de la concurrence belge. A livrer, les prix n'ont subi aucun changement. Nous avons noté les ventes ci-après :

800 b. Réunion par Merle blanc à....fr. 64 75
8,200 b. Maurice par Charles à.......... 34 25
275 b. Santiago par secondo Romano à. 28 50

Cafés. — La position de cet article se raffermit à chaque bourse, mais, au dernier moment, on ne trouve plus de vendeurs aux cours actuels, les dépêches de Hollande accusent une hausse de 4 0/0 sur les prix de taxation, il est à désirer que ces prix de hausse soient le fait de la consommation et non pratiqués par la spéculation, pour faire maintenir la fermeté de la position. Nous ne pourrons constater ce fait que dans notre prochaine lettre. — Nous donnons les ventes connues cette semaine :

Cafés Rio. — 2.000 s.	Rio et Halo Platensa, fr.	78 40	
1.300 »	magasin..........	prix secrets.	
500 »	»..........	92 »	
300 »	»..........	94 »	à 102 »
500 »	»..........	95 »	
Cafés bon goût. — 2.150 s.	Porto-Rico mag....	118 »	
100 »	»....	112 50	
700 »	»....	113 »	à 115 »
250 s.	Costa-Ricca.......	114 »	

140 s. Guayra gragé......	124	»
100 s. » jaune......	107	»
150 s. Saint-Domingue....	90	»

Et, après la dépêche de Hollande, on a vendu, aux enchères, 1,096 sacs Saint-Domingue plus ou moins avariés, qui ont été payés, pour ceux à l'état sain, fr. 92,25 à 92,75, et pour les avariés, de fr. 89 à 89,75.

Poivres. — Depuis notre dernière revue, la position de cette fève s'est sensiblement améliorée sur les avis de hausse venus de Londres. Nous n'avons noté que la vente de 300 s. Singapore, qui ont été payés fr. 67,50 les 50 kil., conditions d'usage.

Graines oléagineuses. — Depuis un mois, la spéculation achète beaucoup; aussi voyons-nous le maintien des prix. Les détenteurs même ont augmenté leurs prétentions.

Sésames du Levant. — Nous avons eu quelques arrivages cette semaine, l'huilerie a pris les petites parties venues par vapeur à pleins prix.

Sésames de l'Inde. — Affaires assez suivies ; nous avons noté les ventes ci-après :

4,000 q. Calcutta blanc à fr. 47 25.

Arachides. — Quelques achats ont été faits cette semaine; ils se décomposent comme suit :

1,000 q. Sierra-Leone à...fr.	31	»
2,800 q. Congo, decortiqués..	42	»
2,500 q. Boulam............	31	»
1,400 q. Galam..............	31	»

Huiles de graines. — L'huilerie ayant été obligée de payer des prix de hausse sur les graines, a maintenu ses prix pour les dérivés des graines; aussi remarquons-nous de la tenue sur les cours de la semaine dernière.

Huiles d'olives à fabrique et comestibles sans variations aucunes, ni dans les prix ni dans les positions.

Savons. — Notre industrie locale travaille mais ne trouve pas un écoulement facile pour ses produits, et malgré la hausse sur les huiles, elle ne maintient ses prix que faute de demandes, les concessions qu'elle pourrait offrir n'augmenteraient son débouché. — Nous maintenons, mais nominalement, notre cote de la semaine dernière.

Tourteaux. — Cette marchandise continue d'être demandée et recherchée, les exécutions des marchés à livrer se font facilement, les prix sont très-fermes et en voie de hausse. A livrer on ne trouve pas de vendeurs.

Cotons. — Nous subissons les marchés régulateurs; toute cette semaine les dépêches nous sont arrivées indiquant le calme et même de la baisse à Liverpool.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 847 balles. — Les importations montent à 3.683 balles. Voici le détail des ventes de la semaine:

18 balles	Jumel..............	107.50
37 —	Salonique..........	75 à 77.50
31 —	Chypre.............	77.50 à 85
62 —	Tarsous............	72.50
432 —	Idelep.............	70
152 —	Caramanie..........	62.50 à 65
52 —	Pirée supérieur.....	92.50 à 100
20 —	— inférieur......	82.50
43 —	Malte prix secrets	

Total. 847 balles.

Laines. — La situation de notre marché continue à être bonne. Les prix sont toujours très-fermes et les laines de la nouvelle récolte trouvent facilement acheteurs.

Il est arrivé 5.330 balles.

Il a été vendu 2,000 b. environ.

Le stock est de 13,500 b. environ.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 29 mai. — Cotons : Affaires calmes, tendance lourde. Ventes, 100 balles ; très-ordinaire, Louisiane disp., fr. 101 ; dito sur mai, fr. 99, avec vendeurs ; bon ordinaire, Oomraw disp., fr. 70 les 50 kil.

Marseille, 29 mai. — Blés : Importations nulles ; marché ferme, tendance à la hausse ; aucune affaire à noter dans la matinée. Importations de la semaine, 69,579 qtx m. Ventes de la semaine, 88,360 qtx m.

Liverpool, 29 mai. — Cotons : Ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché sans changement. Importations, 32,000 balles.

New-York, 28 mai. — Or : 112 3/8. — Change sur Londres : 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 13 3/4. — Pétrole Standarh White (le gallon) : 13 cents 1/4. — Dito, à Philadelphie : 13 cents 1/4. — Farine extra-state : 6 30 à 6 dollars 50 le baril de 88 k. — Maïs : 81 cents les 35 litres.

Havane, 26 mai. — Sucres : terrés n° 12, 19 3/4 rx l'arrobe ; Moscovades, 17 3/4 rx. — Change sur Londres, 161 0/0 de prime.

Calcutta, 26 mai. — Riz : de table, sh. 17 3. — Graines : de lin, sh. 61 6 ; de colza, sh. »». — Salpêtre : 5 0/0, sh. 20 6. — Cotons : *fair* Bengale, 6 den. Le tout coût et fret. — Change : sur Londres, à 6 mois, traites de banque, sh. 1 11 1/16.

Singapore, 27 mai. — Gambier ordinaire, doll. 4 92 1/2 le picol. — Poivre blanc de Rio, doll. 16 ; dito noir de Singapore, doll. 10 80 par pic. (60 kil. 453 gr.). — Etain Malacca, doll. 26. — Farine de Sagou, doll. 2 55. — Change sur Londres, à 6 mois, sh. 4 5. — Fret pour gambier, sh. 5 16.

Penang, 27 mai. — Etain, doll. 25 le picol. — Tapioca, doll. 5. — Poivres : noir, doll. 10 1/8 ; blanc, doll. »». — Sucres : Penang, n° 2, doll. 5 85 ; Basket, n° 1, doll. 2 75. — Gomme élastique, doll. 48. — Peaux : de buffles, doll. 9 25 ; de vaches, doll. 18. — Change sur Londres, traites de banque, sh. 4 4 3/4. — Frets pour Londres, sh. »».

Pondichéry, 25 mai. — La récolte des sésames de mai n'a produit que 20,000 balles. Le cours est à 9 rs 6 par achats. Un petit solde de bigarrées est procurable à 9 rs. — Riz étuvé pour les îles, 6 rs. — Fret pour Marseille, 80 fr. — Change sur France, 2 fr. 48 c.

Bombay, 27 mai. — Cotons. — ventes calmes, prix soutenus. Dhollerah, 171 rs.; Oomrawuttee, 175 rs.; Dharwar (Sawginned), 208 rs.; Broach machined, 199 rs. — Cuivre, rs. 55 1/2. — Change sur Londres, à 6 mois, 1 sh. 11 d.

Calcutta, 27 mai. — Coton fair Bengale, 15 rs »/». — Jute, 26 rs. 43. — Riz table, 3 rs 7, dito Ballam, » rs ». — Change sur Londres, 1 sh. 11.

Le Bengale a été parcouru par une pluie générale qui a permis les semailles d'hiver et fait grand bien à celles du printemps. Dans le Thirhoot, les pluies ont seulement été légères et partielles, et la détresse a augmenté dans le sud de cette région.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		21 mai	28 mai
ACTIF			
Encaisse métallique		1.111.713.575	1.127.655.298
Portefeuille	Paris. — Commerce	368.965.020	366.535.626
	Succursales. Id.	412.142.384	412.372.741
	Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
	Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur	Lingots	11.486.200	11.912.300
	Effets publics	41.222.150	41.028.950
	Valeurs de chemins de fer français	63.019.050	62.937.550
	Obligations du Crédit Foncier	1.794.600	1.793.000
Rentes disponibles		67.307.402	67.307.402
Divers		10.493.128	8.332.680
PASSIF			
Billets à ordres et récépissés		7.850.409	7.815.207
Billets au porteur en circulation		2.527.825.165	2.509.226.600
Compte courant du Trésor		144.147.605	155.078.925
Comptes courants particuliers Paris		190.410.360	205.470.855
— — Succursales		23.796.077	30.959.582
Escompte et intérêts divers		27.279.024	27.772.731
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	15.941.723	200.000
Portefeuille commercial	»	2.429.394
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	426.100	»
Avances sur valeurs	»	276.300
Divers (*actif*)	»	2.160.448
Billets en circulation	»	18.598.565
Compte courant du Trésor	10.931.320	»
Comptes courants particuliers	22.224.010	»
Escomptes et intérêts divers	493.707	»

Bilan de la Banque de France. — Encore une nouvelle diminution du portefeuille de fr. 2,200,000, et Paris seul donne une diminution de fr. 2,430,000. Les succursales gagnent fr. 230,000. On se liquide et le capital disponible vient s'accumuler dans les caisses de la Banque, soit pour le compte du Trésor, soit pour le compte des particuliers. Le premier a augmenté de fr. 10,900,000 cette semaine; le second de 22,200,000.

Au même moment, ces rentrées ont fait baisser la circulation des billets de fr. 18,598,000, et ont accru l'encaisse de fr. 15,941.000. Voilà la réserve métallique à fr. 1,127,655,000, et la circulation des billets est réduite à fr. 2,509,226,000. Le chiffre des bénéfices s'élève à fr. 443,707.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 28 mai
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 ½ %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	1.127.6
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.509.2
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	778.6
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	105.7
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	236.4
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	155.0

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

28 mai 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	36.028.980	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	21.028.980
Total	36.028.980	Total	36.028.980

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.905.461
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.163.618	Portefeuille et avances sur titres	18.200.419
Compte du Trésor	7.023.992	Billets (réserve)	10.258.185
Comptes particuliers	17.993.472	Or et argent monnayés.	731.255
Billets à sept jours	361.238		
Total	43.095.320	Total	43.095.320

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation L. ST.	»	L. ST. 377.035
Compte du Trésor	238.840	»
Comptes particuliers	»	195 221
Portefeuille et avances	»	523.259
Réserve des billets	522.605	»
Encaisse métallique	144 400	»
Fonds publics disponibles	»	»

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le portefeuille à Londres a encore diminué de liv. 523,215, ce qui en un mois donne une réduction totale de liv. 6.200,000. On voit combien les demandes à la Banque sont devenues plus rares et avec quelle facilité on l'a remboursée de ces avances; et ce qui prouve cette aisance du marché, c'est le chiffre des dépôts en comptes courants qui est resté le même: il était de liv. 17.900,000 au 30 avril; nous le retrouvons sans changement aujourd'hui.

Le compte du Trésor a fléchi au contraire presque dans la même proportion que les escomptes et avances; il est vrai que l'opération de Trésorerie, faite par le Conseil de l'Inde était pour une grande part la cause de cet accroissement du portefeuille.

Aujourd'hui qu'elle est liquidée, la circulation des billets baisse chaque semaine; depuis ce moment elle est déjà réduite de liv. 500,000.

L'encaisse métallique se reconstitue lentement, mais chaque jour son niveau s'élève, et la réserve des billets sous l'influence de ces deux causes, diminution des billets, accroissement des espèces, se reforme; elle atteint liv. 10.200,000 avec un portefeuille qui ne dépasse pas liv. 18.200,000; ce qui a permis d'abaisser hier le taux de l'escompte à 3 1/2 0/0.

La proportion des réserves aux engagements à vue de 37 0/0, il y a quinze jours, s'est élevée et dépasse aujourd'hui 43 0/0.

Le Marché anglais. — On observe toujours une grande aisance sur le marché. Il y a peu de demandes et les offres sont toujours nombreuses. La confiance est même telle que l'argent recherche de préférence le papier long; le papier à vue a plus de peine à se placer. — Les dépôts privés se reconstituent et les billets et le métal refluent de l'intérieur du pays vers la Banque, en même temps que l'Amérique dirige un large courant d'or du même côté. — Avec un tel ensemble d'heureuses circonstances l'encaisse se reconstitue et la Banque reprend un équilibre plus stable. La semaine dernière le taux de l'escompte sur le marché libre ne dépassait pas 3 5/8 et on entrevoyait à bref délai la baisse de l'escompte; les changes étaient plus fermes, et cela confirmait l'espérance que l'on avait et qui depuis hier est devenue une réalité: la Banque a abaissé le taux de l'escompte à 3 1/2 0/0. Le conseil des directeurs ne se laisse guider que par le niveau des réserves; quand il s'élève ils abaissent le taux de l'escompte, quand il s'abaisse ils l'élèvent. Le moindre accident peut retourner le mouvement qui commence, sans parti pris on se retournera de même. Cette baisse de l'escompte va augmenter encore l'écart qui existe entre le taux de l'escompte à Paris et en Belgique et pousse le métal dans cette direction où il avait déjà une tendance à se porter avant que cette dernière mesure fût prise. Il faut donc espérer que la Banque de France abaissera le taux de l'escompte aussitôt qu'elle se sentira en mesure de reprendre les paiements en espèces; elle y prélude déjà par la mise en circulation de 200,000,000 de pièces de 5 francs et depuis quelques jours en payant les appoints en pièces de 5 francs et de 10 francs en or.

L'Amérique heureusement envoie beaucoup de métal à Londres et tant que le drainage du métal en France n'en absorbe pas la plus grosse part, les directeurs pourront maintenir la mesure qu'ils viennent de prendre. Tout dépend de la décision de la Banque de France; son objectif est connu: la reprise des paiements en espèces; mais avant d'atteindre ce but voudra-t-elle le retarder un peu en abaissant le taux de l'escompte? Elle se trouve, il est vrai, dans de très-bonnes conditions: le métal lui revient de tous les pays qui en possèdent, et l'Allemagne elle-même à laquelle nous en avons tant donné, lui retourne une partie des pièces de 20 francs qui sont encore en sa possession. Le billet de banque français fait prime dans les provinces que nous avons perdues, on le recherche comme la remise la plus avantageuse sur la France, et si la nouvelle monnaie d'or n'était pas frappée au-dessous de sa valeur nominale, elle sortirait déjà. En présence du mouvement des échanges, nous pouvons assister à de nouvelles surprises de ce côté. — L'activité qui s'était manifestée en Allemagne après la guerre n'a pas continué, les recettes des chemins de fer en font foi, et la valeur d'un grand nombre de lignes a déjà baissé de moitié.

Les Banques américaines depuis la crise de 1873. — On vient de recevoir l'extrait du rapport du contrôleur de la circulation des 1,900 banques des Etats-Unis, à la date du 27 février, nous profiterons des renseignements que nous fournit ce document officiel pour établir une comparaison à la même date pendant les deux dernières années, en 1873 et en 1874. Les différences que nous observerons entre les divers articles des bilans nous donneront un enseignement pratique qui pourra jeter quelques lumières sur la situation de l'Europe.

Situation des banques de l'Union, d'après le rapport du contrôleur de la circulation:

	1873 27 février Dollars	1874 27 février Dollars
	ACTIF	
Obligations fédérales déposées en garanties de la circulation des billets	384.6	389.6
50 pour garantir les dépôts	15.0	14.6
Autres valeurs	22.0	25.3
Effets à échanger au Clearing-House	131.3	62.7
Avances et escomptes	913.2	894.0
Espèces	17.7	33.3
Légal tenders notes	97.1	102.7
Réserve pour le remboursement des bank-notes	95.7	101.5
	PASSIF	
Capital versé	484.5	490.8
Surplus (réserve)	114.6	123.0
Profits non répartis	48.5	50.2
Circulation des bank-notes	336.2	359.6
Dépôt privés	656.1	595.3
Solde dû aux banques nationales	134.2	138.4

Ce tableau sommaire (nous n'avons donné que les principaux chiffres des bilans), nous montre un assez grand ralentissement des affaires. Le portefeuille, escomptes et avances, a diminué de 913 à 894 millions de dollars soit de 20 millions de dollars, mais la destruction du capital disponible a été beaucoup plus considérable et pour une faible part, elle apparaît dans la diminution des sommes déposées en comptes courants qui ont fléchi de 61 millions de dollars.

Non-seulement les demandes d'escomptes ont diminué mais les effets remis aux banques pour être échangés en compensation au Clearing-House ont diminué de 131 millions de dollars à 62; la baisse ici est de plus de moitié.

Le retrait des dépôts en comptes courants a exigé la sortie de quelques bank-notes aussi cet article s'est accru de 26 millions de dollars en 1874. Mais néanmoins, la situation des banques s'est trouvée fortifiée par la rentrée d'espèces métalliques jusqu'à concurrence de 16 millions de dollars et de légal tenders jusqu'à concurrence de 24 millions soit un accroissement des réserves de 40 millions de dollars contre une nouvelle émission de billets qui n'a pas dépassé 26 millions de dollars. L'accroissement des réserves s'est surtout manifesté dans les bilans des banques de New-York: les espèces en caisse se sont accrues de 13,499,000 dollars à 24,686,000 et le légal tenders de 10,890,000 dollars à 23,875,000.

Si l'on recherche comment s'est faite la répartition des espèces dans le territoire de l'Union américaine, on remarquera que toutes les réserves métalliques ne sont pas venues se réfugier à New-York, comme la loi le prescrit, puisque c'est là que doit avoir lieu l'échange des billets.

Par suite de la suspension des payements une partie du métal est restée dans diverses banques nationales et tandis que les espèces augmentaient de 11,187,000 dollars dans les banques de New-York, dans toutes les banques de l'Union l'accroissement ne dépassait pas 15,588,000 dollars, il restait donc 4,400,000 dollars tenus en réserve dans les banques en dehors de New-York.

Ce ralentissement des affaires qui ressort de l'examen des banques de l'Union n'est pas un fait isolé, nous ne le savons que trop par expérience, mais nous pouvons encore le démontrer par l'observation de ce qui se passe sur les principaux marchés de l'Europe. Si nous jetons un coup-d'œil sur les bilans des banques étrangères, tels que les donne chaque semaine l'*Economist* anglais, voici les chiffres du portefeuille qui permettront de faire la comparaison en 1873 et en 1874.

Situation moyenne du portefeuille au milieu du mois d'avril :

Millions liv. st.	1873.	1874.	Diminutions.
	—	—	—
	£.	£.	£.
Banque d'Angleterre	40.0	33.0	6.9
— de France	90.0	76.2	13.7
— de Prusse	35.9	24.1	11.7
— d'Autriche	18.7	18.5	2
— de Belgique	10.9	9.7	1.2
Total	195.7	161.7	34.0

On voit combien la réduction des escomptes et des avances a été grande dans toutes ces banques : de £. 195,700,000 le chiffre s'est abaissé à £. 161,700,000, soit de £. 34,000,000 ou de 17 0/0; cette dépression considérable des affaires qu'on observe après toutes les crises, explique la singulière abondance du capital disponible en ce moment, l'absence des demandes et la torpeur des affaires.

Quelques causes spéciales ont eu une influence directe sur cette réduction des transactions parmi lesquelles, pour l'Angleterre, nous signalerons la réduction des dépôts du Trésor à la Banque, ce qui a diminué ses ressources; en France, le même effet a été produit par le remboursement d'une partie des avances faites à l'État pendant la guerre. Toute déduction faite, il y a néanmoins une grande dépression des affaires et la cessation des immenses payements faits par la France dans ces dernières années, payements dont le règlement s'est fait sentir sur tous les marchés du globe a dû y contribuer pour une forte part. Il y a moins de demandes et par conséquent le capital est plus offert.

Recettes comparées des grandes lignes de chemins de fer en 1873 et 1874 (1er trimestre). — Dans un précédent numéro, nous avons exposé la situation de nos grandes lignes de chemins de fer français, au point de vue de leurs recettes. Le tableau suivant des recettes comparées de ces lignes pendant le premier trimestre des années 1873 et 1874 complétera cette étude.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. — Les recettes du mois de janvier 1873, pour l'ancien réseau, s'étaient élevées à la somme de.............. Fr. 18.859.065 62

Celles de janvier 1874 n'ont atteint que le chiffre de.................... 18.057.713 20

Soit.............................. Fr. 801.352 42

de moins que le mois correspondant de l'année dernière.

Dans la somme de 18,057,713 20 fr., encaissée par la compagnie en janvier 1874, les recettes fournies par les voyageurs, au nombre de 1,292,555, entrent pour un chiffre de.............................. Fr. 3.685.489 65

et les produits des bagages, marchandises, etc, pour.................... 14.372.223 55

Somme égale....... Fr. 18.057.713 20

Le nouveau réseau, au contraire, a donné, dans le même mois de janvier 1874, une augmentation de revenus sur le mois correspondant de 1873.

Ainsi, en janvier 1874, les recettes totales se chiffrent par.............................. Fr. 899.327 47

Celles du mois correspondant de 1873 avaient été de........................ 771.312 20

Soit une différence en plus, pour le mois de janvier 1874, de.................... Fr. 128.015 27

En décomposant la recette totale de ce mois, qui a donné fr. 899,327 47, on trouve que les voyageurs, au nombre de 130,852, ont rapporté à la compagnie la somme de.................... Fr. 228.806 15

et les bagages, marchandises, etc....... 670.521 32

Somme égale.......... Fr. 899.327 47

On voit que la perte de fr. 801,352 42, subie par l'ancien réseau, en janvier 1874, comparativement au mois correspondant de 1873, se trouve un peu compensée par la plus-value de recettes de 128,015 fr. 27 qu'a fournie le nouveau réseau, et qu'en somme, la perte de la compagnie, accusée par la différence des recettes, entre le mois de janvier 1874 et le mois correspondant de 1873, se trouve réduite à la somme de................ Fr. 673.337 15

Toutefois, il est bon de remarquer que la plus-value des recettes de 1874 (nouveau réseau), sur le mois de janvier 1873, s'explique par un accroissement de 36 kilomètres sur ce réseau. Il est vrai aussi que l'augmentation de 64 kilomètres, donnée à l'ancien réseau, n'a pas produit les mêmes résultats.

Le mois de février 1874 présente également une différence en moins des recettes de l'ancien réseau sur le mois correspondant de 1873, et une différence en plus à l'avantage du nouveau réseau.

Ainsi, les recettes de février 1873, de l'ancien réseau, avaient été.......................Fr. 18.935.806 49

Celles de février 1874 n'ayant été que de 17.749.093 69

La différence en moins subie par l'ancien réseau est de.......................... 1.186.712 80

En compensation, les recettes fournies par le nouveau réseau pendant la même période ayant été en 1874, de..............................Fr. 845 211 41

et en 1873, de.......................... 750.930 96

La plus-value de cette année sur le mois correspondant de 1873, est de........Fr. 94.280 45

La perte subie par l'ancien réseau se trouve ainsi réduite, en raison de cette plus-value, de......Fr. 1.186.712 80

à..............................Fr. 1.092.432 35

Enfin, le mois de mars 1874, qui a produit une somme de recettes (ancien réseau) de.......Fr. 23.488.836 66

accuse une différence en moins, sur le mois correspondant de 1873, de.......... 1.706.129 30

Dans cet ensemble de recettes, celles des voyageurs au nombre de 1.665.601 entrent pour.............................. 5.276 385 20

Et le produit des bagages, marchandises, pour.............................. 18.212.501 46

Somme égale.........Fr. 23.488.836 66

La plus-value réalisée par le nouveau réseau pendant ce mois sur le mois correspondant de 1873 est moins élevée qu'en février et n'est que de..........Fr. 73.063 10

L'ensemble des recettes atteint.......... 1.183.144 65

En résumé, voici le tableau des recettes générales du 1er trimestre 1874 comparé au trimestre correspondant de 1873 :

Ancien réseau :

1er trimestre 1873..................Fr. 63.019.828 07

— 1874.................... 59.327.643 55

Différence en moins du dernier trimestre.......... ....Fr. 3.694.184 52

Nouveau réseau :

1er trimestre 1874..................Fr. 2.927.483 53

— 1873.................... 2.632.144 68

Différence en plus du dernier trimestre sur le correspondant de 1873.........Fr. 295 338 85

La diminution des recettes pour le premier trimestre s'élève déjà à 3,358,846 francs, et malheureusement la diminution a toujours été croissante jusqu'au 31 mars.

Les Marchés de Vienne en 1874. — La crise qui a éclaté il y a eu un an le 9 mai, à la Bourse de Vienne, et qui a entraîné tant de ruines n'est pas encore liquidée, car nous ne pouvons encore distinguer aucun mouvement de reprise. La place a tellement été ébranlée que l'équilibre a été perdu, et on cherche depuis un an à le reprendre sans pouvoir y parvenir. La comparaison des cours des valeurs à un an d'intervalle en dira plus que de longs commentaires.

Tableau des cours à la Bourse de Vienne :

Banques	Sommes versées	Cours du 8 mai 73	Cours au 8 mai 74
—			
Anglo-Oesterr. Bank	120	242	134
Nied-Ost. Escompte-Ges.	500	1.208	860
Crédit Anstalt	160	316	217
Union Bank	200	227	102
Giro. Kassenverein	500	640	202
Handels Bank Wiener	200	251	68
Bankverein Wiener	80	335	72
Wechsler Bankverein	80	229	»
Borsen Bank	80	108	»

Sociétés immobilières	Sommes versées.	Cours du 8 mai 73	au 8 mai 74
—			
Wiener Bauges.	100	192	63
Allg. Osten Bauges.	200	222	68
Bau Veskehrsges	80	80	14
Wechsler-Bauges.	40	53	14

On voit toute l'étendue de la dépréciation qui a atteint toutes les valeurs. Pour les banques la plupart au 8 mai étaient déjà cotées 100 pour 100 au-dessus du taux d'émission; le capital ainsi engagé avait doublé pour les heureux possesseurs, aujourd'hui pour les sociétés les plus privilégiées il a baissé de moitié. Pour les trois premières seulement on se tient encore au-dessus du taux d'émission; pour les autres il a été perdu, et enfin pour les deux dernières le capital versé a été anéanti.

Pour les Sociétés immobilières, et on se rappelle que ce sont elles qui sont la cause de tout le mal, la baisse des prix est encore plus sensible. Toutes sont au-dessous du taux d'émission, quelques-unes de 27 0/0, d'autres de 76 0/0. Ces opérations des constructions ont englouti des fortunes, et la place a beaucoup de peine à se relever d'un pareil désastre. On l'a déjà fait remarquer, mais nous en avons encore ici la preuve, qu'une crise de valeurs immobilières est beaucoup plus grave qu'une crise de valeurs mobilières et commerciales. La liquidation de valeurs qu'on ne peut négocier que sur place, leur nom l'indique assez, est très-pénible, très longue, toujours désastreuse parce que le nombre de capitaux auxquels elles peuvent convenir est très-restreint, et le marché du monde n'est pas là pour absorber des produits qui s'offrent au-dessous du cours.

Bourse de Paris. — Depuis la nomination du ministère la Bourse a repris confiance, et elle s'est empressée de reconquérir les cours déjà cotés avant le chute du ministère de M. de Broglie.

Le samedi, 12 mai, on cotait 94 fr. 90 et, le 25 mai, on revoyait sur la cote le cours de 94 fr. 85.

Tout le terrain perdu pendant la crise gouvernementale a été regagné non sans passer par de grandes perplexités.

Comme nous le faisions remarquer, la semaine dernière, à la première nouvelle de l'échec ministériel on est tombé hors la Bourse à 93 fr. 90; mais le lundi 18, au parquet, on a touché à peine le cours de 94 17 au plus bas, même sans ministère, deux jours après on cotait 94 60; une fausse nouvelle, l'assurance d'une demande de dissolution précipita de nouveau les cours à 94 15, mais on paraît encore avoir touché le fond, car on rebondit de suite à 94 55, et, le ministère connu, on s'élève d'un mouvement continu et sans réaction à 94 85 le 25 mai.

Ainsi le cours de 94 35, que, depuis le commencement du mois, nous indiquions comme un bas cours a été à peine dépassé, quoique la situation fût assez critique, mais la loi du 19 novembre, en mettant le pouvoir exécutif hors de discussion pendant sept années, a donné beaucoup de stabilité aux affaires; les ministres passent, mais on sent qu'il y a une main au gouvernail et cela suffit. Si tout avait été mis en discussion on n'aurait pas vu la même fermeté.

Les demandes du comptant soutiennent toujours les cours; elles varient de 75 à 100,000 francs de rentes par jour; l'épargne achète toujours sans s'occuper des accidents politiques, et il y a eu, dans ces derniers temps, recrudescence de demandes par suite des bas cours qu'on ne pensait pas revoir. La stagnation des affaires commerciales a aussi rendu disponible une partie des fonds de roulement de nos négociants et a dirigé, vers la Bourse, une nouvelle couche de capitaux.

Quoi qu'il arrive dans la situation actuelle, nous voyons les cours de la rente osciller de 94 15 à 94 90; ce sont les deux cours extrêmes en baisse et en hausse dont il paraît difficile de s'écarter pour le moment.

La Bourse était faible avant-hier; on était retombé à fr. 94 47; on s'est relevé hier à fr. 94 67 1/2; on cote aujourd'hui fr. 94 52.

Le report sur le 5 0/0 a été coté de fr. 0 33 à 0 35.

Après la brillante reprise qui a eu lieu sur les fonds étrangers, le mouvement paraît terminé. Depuis qu'ils ont atteint de hauts cours, ils sont beaucoup plus lourds. Le Turc se tient avec peine au-dessus de fr. 47 50. Le Péruvien ne peut dépasser fr. 73 25. Enfin l'échec que vient d'éprouver M. Minghetti a précipité le 5 0/0 italien de fr. 67 à 66 50. La rente espagnole subit l'influence générale et est entraînée à 19 1/6. Les obligations égyptiennes se tiennent à fr. 237. — Sur toutes ces valeurs, les hauts cours de réaction ont été cotés; il faudrait de nouveaux événements pour les enlever.

Changes. Prix des métaux précieux. — L'échéance de mai paraît devoir être calme. Les changes se sont un peu relevés; Londres est ferme à fr. 25 22 1/2; les bas cours de nos valeurs ont dû solliciter des achats sur notre marché. Partout le papier est un peu plus demandé. La lire italienne s'est encore améliorée jusqu'à 9 1/4 0/0 de perte; les complications politiques l'ont ramenée à 9 5/8 0/0.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 28 MAI	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅝ à 210	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 123	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ½ à 122 ½	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 ¼ à 368 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	367 ½ à 367 ½	et 4 %	10 jours	80 2/3 à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ⅜ à 210 ⅝	et 4 %	—	
	»	court	210 à 210	et 4 %	8 jours	94 ⅛ à .. ..
5 %	Trieste...	long.	219 à 220	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	219 à 221	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 222	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 515	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix....	long.	514 à 517	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 518	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid...	long.	502 ½ à 505	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à 505	et 4 %	8 jours	..5 15 à ...
7 %	Lisbonne.	long.	552 ½ à 556	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	556 à 555	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 553	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	341 à 342	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	342 ½ à 340	et 4 %	cts jours	3 48 ¼ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾ or à ..
	»	court	470 à 460	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
½	Londres...	long.	25 18 à 25 20	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 18 à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	3/16 à 1/16 ..	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à 1/16 pte	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	11 à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. .
5 %	Italie (or).	long.	— ⅛ à ⅜ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/4 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome.....	long.	11 à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	12 à 14 ¼ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	1/16 à pair —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à ¼ —	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	21 MAI	28 MAI
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ prime	4 à 6 ‰ perte.
Or, (pièces de 20 fr.).	pr. à ‰ —	pr à ‰ d°
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à ‰ perte.	7 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prim.	2 perte à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 15	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 17	25 15 à 25 20
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à »	5 10 à .. ..

BILAN DES BANQUES ÉTRANGÈRES

BANQUES DE	Dates	RÉSERVES métalliques	CIRCULATION des billets	ESCOMPTES et avances	DÉPOTS EN comptes courants	ACCEPTATIONS	LEGAL tenders
		En millions de livres sterling					
PRUSSE..................	7 mai	35.4	42.3	23.4	4.7	8.4	.. .
—	15 —	35.5	42.0	22.8	4.8	8.4	.. .
HAMBOURG...............	7 —	.. 9	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
—	13 —	.. 9	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
AUTRICHE...............	6 —	14.4	33.1	19.5	.. .	.. .	.. .
—	13 —	14.4	32.9	19.3	.. .	.. .	.. .
BELGIQUE...............	7 —	4.5	12.0	7.9	1.9	.. .	.. .
—	13 —	4.4	12.0	9.9	1.9	.. .	.. .
NEW-YORK	9 —	5.6	12.0	52.5	doll. (1) 236.2	10.2	.. .
—	16 —	5.6	12.0	52.1	236.3	10.4	.. .

(1) La somme des dépôts est en dollars parce que les espèces et le papier-monnaie sont confondus.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 29 MAI 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 22	VENDREDI 29
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 42½	59 67½
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 25	86 ..
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	74 ..	74 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	94 27½	94 52½
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Cᵉ**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p. j. octobre 1873	514 ..	512 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr.	440 ..	447 50
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	367 50	367 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	20 ¼	19 1/2
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15	15 1/2
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	455 ..	457 50
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	105 1/4	105 ...
d° 5,20, 1864, do d° d°	107 ...	108 ...
d° Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	105 7/8	106 1/2
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	66 75	66 30
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	73 50	73 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 1/8	102 ...
Rente turque 5 %, jouissance j nvier 1874	47 25	47 82½
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	310 ..	322 ..
d° 1863. d° d° d°	320 ..	330 ..
d° 1865. d° d° d°	322 50	339 ..
d° 1869. d° d° d° Jouissance octobre 1873	280 ..	277 50
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	240 ..	242 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 22	VENDREDI 29
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	217 50	218 75
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	426 25	428 75
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	457 50	470 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	293 ..	293 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet.	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	270 ..	270 25
....	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	67 75	68 25
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	85 ..	85 75
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	92 ..	92 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	84 ..	85 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	405 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 ..	35 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. dom. d'Autriche 1866	269 50	271 ..
....	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	68 ..	68 ..
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	457 50	457 50
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	83 ..	79 ...
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	19 ..	18 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	218 50	219 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0 0 1857	68	68 ..
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	418 75	419 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	419 25	418 ..
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	31 ..	35 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1874	505 ..	505 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	505 ..	508 75
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	510 ..	510 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	510 ..	510 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	520 ..	520 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 22	VENDREDI 29
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3865 ..	3860 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1112 50	1108 75
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	563 75
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	431 25	440 25
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	802 50	810 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	385 ..	387 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	652 50
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	666 25	665 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	315 .	312 50
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	551 25	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	385 ..	385 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	530 ..	533 75
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	400 ..	405 ..
50.000.000	3.900.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	462 50	480 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	420 ..	415 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	385 ..	405 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	645 ..	652 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	503 75	507 50
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	397 50	402 50
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	145 ..	147 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.		ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 22	VENDREDI 29
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier	1874	**Charentes**	335 ..	340 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre	1873	**Est**	492 50	492 20
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre	1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	847 50	853 75
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier	1874	**Midi**	615 ..	615 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord**	1050 ..	1052 50
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre	1873	**Orléans**	812 50	818 75
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre	1873	**Ouest**	522 50	530 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier	1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier	1874	**Ch Autriche**	716 25	708 75
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet	1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 ..	255 50
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre	1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	315 ..	311 25
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier	1865	**Nord de l'Espagne**	118 75	120 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet	1866	**Pampelune-Barcelone**	81 25	81 25
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier	1866	**Portugais**	193 75	212 50
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre	1865	**Romains**	79 ..	72 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet	1865	**Saragosse**	292 50	287 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet	1870	**Médoc**	95 .	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier	1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU

SUD DE L'AUTRICHE ET DE LA HAUTE-ITALIE

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 avril 1874.

Présidence de M. le baron Alphonse de Rothschild, Président du Comité de Paris.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Introduction.

Messieurs,

Vous êtes réunis, aujourd'hui, en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire.

Comme assemblée générale ordinaire, nous avons à vous exposer les résultats de notre gestion pendant l'exercice 1873.

Comme assemblée générale extraordinaire (1), nous soumettrons à votre ratification la nouvelle convention intervenue avec la Compagnie du chemin de Vienne-Pottendorf-Neustadt, et qui convertit en traité d'affermage le traité d'exploitation que vous avez ratifié dans votre précédente réunion.

En ce qui concerne l'assemblée ordinaire, le compte que nous avons à vous rendre sera divisé en deux parties: la première vous fera connaître l'état des travaux, celui des dépenses et la situation financière au 31 décembre 1873; la seconde vous présentera les résultats de l'exploitation, ainsi que nos propositions pour la fixation du chiffre du dividende.

CHAPITRE PREMIER

TRAVAUX ET DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT

L'ensemble des concessions faites à la Compagnie représentait, d'après notre rapport de l'année dernière, une longueur totale de......... kilomètres. 4.252
dont en exploitation............................ 4.155

En construction ou à construire.......... 97

Par suite de l'adjonction au réseau de la Haute-Italie de la ligne d'Udine à la Pontebba et de l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Saint-Peter à Fiume, la situation de l'ensemble de notre réseau se trouve, aujourd'hui 30 avril, modifiée comme il suit:

En exploitation............... kilomètres. 4.210
En construction ou à construire.......... 112

Total 4.322

	En exploitation	En construction ou à construire	Total
Ligne de Trieste et embranchements........	1.284	»	1.284
Lignes de Hongrie.....	646	»	646
Lignes du Tyrol........	307	»	307
Lignes de la Vénétie....	437	70	507
Lignes de la Lombardie et de l'Italie centrale.	780	42	822
Lignes du Piémont.....	756	»	756
	4.210	112	4.322

§ Ier. — RÉSEAU SUD-AUTRICHIEN

Longueur du réseau: 2,237 kilomètres

	kilomètres en exploitation.
1° Lignes primitivement concédées...	1.974
2° Lignes dont la concession éventuelle a été ultérieurement réglée par la convention du 27 juillet 1869..............	263
Total égal................	2.237

Lignes primitivement concédées

Ligne de Trieste

Les travaux en cours d'exécution dans les trois grandes gares de Vienne, Gratz et Trieste, suivent leur cours régulier.

La gare des voyageurs de Vienne peut être considérée comme terminée; il reste encore à exécuter une remise à voitures qui ne sera probablement commencée que l'année prochaine. Nous disposons, ainsi que nous vous l'avons expliqué antérieurement, de tous les terrains nécessaires pour faire face aux besoins que le développement du trafic pourrait réclamer dans l'avenir.

Nous finissons cette année les deux pavillons latéraux du bâtiment des voyageurs de Gratz; nous n'aborderons la construction du pavillon central que lorsque le mouvement incessamment progressif de cette gare l'aura rendu nécessaire.

Les magasins de la nouvelle gare des marchandises de Trieste, sur les terrains du port, sont en construction, et le service y sera transporté dans le courant de l'été. Quant au bâtiment des voyageurs et aux installations du service de la traction, nous espérons pouvoir les commencer encore dans le courant de cette année; il y a là des questions multiples et délicates à résoudre, en raison des exigences de la douane et des nécessités du service lui-même.

La deuxième voie est complète depuis le commencement de l'année entre Vienne et Gratz. La dernière section, encore à simple voie, n'a qu'une longueur de 30 kilomètres; la pose de la seconde voie sera faite cette année sur le tiers de ce parcours.

Les autres travaux exécutés, en 1873, sur la ligne du Sud et ses annexes de Croatie et de Carinthie, se bornent, comme dans les années précédentes, à l'agrandissement de quelques magasins, à la pose de voies de garage et à l'installation de quelques grues et ponts à bascule.

Le laminoir de Gratz a livré en 1873:

	tonnes.
Rails en fer ordinaire..................	17.110
Rails d'acier..............................	3.467
Total..............	20.577

Nous avons pu disposer, pour compte de tiers, d'environ 7,000 tonnes, dont la livraison a été effectuée, et le produit net en sera, comme d'usage, porté au crédit du compte spécial de réserve pour la réfection de la voie.

Lignes de Hongrie.

Sur la section de Kottori à Barcs, on a remplacé quelques ponts établis entièrement en bois, à l'origine, par des ouvrages avec culées de maçonnerie et tabliers en fer. Les autres travaux exécutés en 1873 sur le réseau hongrois sont sans importance.

Lignes du Tyrol.

Les travaux de consolidation, entrepris à la suite de l'inondation de 1870, ont été poursuivis et presque entièrement terminés.

Après avoir réglé avec le Gouvernement bavarois toutes les conditions de sa participation, nous avons commencé les travaux si urgents de la gare de Kufstein. Ces travaux qui, d'un commun accord avec l'administration bavaroise, ont été réduits au strict minimum, se répartiront sur trois exercices et seront terminés l'année prochaine.

En dehors de la gare de Kufstein, il n'a été fait sur la ligne du Tyrol que des travaux très-peu importants.

Les dépenses faites en 1873, sur les lignes du réseau Sud-Autrichien primitivement concédées, s'élèvent à.........................Fr. 7 225.881 43

Les dépenses faites antérieurement étaient de.............................. 402.911.550 »

Dépense totale au 31 décembre 1873 410.137.431 43

Lignes dont la concession éventuelle a été réglée par la convention du 27 juillet 1869

Lignes de Villach-Franzensfeste (Pusterthal) et de Saint-Peter-Fiume

La ligne de Villach à Franzensfeste est achevée et arrivée à l'état complet d'entretien, sauf toutefois les bâtiments des petites stations que nous n'entreprenons que successivement, au fur et à mesure que les besoins des localités sont bien connus et en voie de se développer.

Lors de l'ouverture de la ligne, quatorzes petites stations n'avaient ni magasins ni bâtiments de voyageurs. Le service se faisait dans la maison de garde adjacente à chaque station et dans des hangars provisoires. Depuis lors on a construit six bâtiments de voyageurs et sept magasins. Le reste se fera au fur et à mesure que l'état de choses l'exigera.

La ligne de Saint-Peter-Fiume a été ouverte le 25 juin 1873, et nous avons dû travailler tout l'été à consolider quelques parties qui se trouvent dans des terrains très-difficiles. Aujourd'hui, après l'épreuve de l'hiver, on peut dire que la ligne est terminée, sauf toutefois au point du tunnel de Maloberche. Il s'est produit un mouvement dans la masse du coteau et le tunnel doit être reconstruit sur une long d'environ 150 mètres. Il y a lieu d'espérer qu travail sera terminé en 1874.

Les dépenses faites en 1873, sur les lignes de lach-Franzensfeste et de Saint-Peter-Fiume, vent à...................... Fr. 7.245.06

Les dépenses faites antérieurement étaient de............................ 90.692.07

Total au 31 décembre 1873 Fr. 97.937.13

Avec l'achèvement de la ligne de Saint-Pe Fiume finit la mission de la direction de la truction du réseau Sud-Autrichien. Ce service, fonctionne depuis l'origine de la Société, a cons dans cette période 1,390 kilomètres de lignes velles, parmi lesquelles la ligne du Brenner, un plus remarquables de l'Europe; il a dirigé la r tion de 796 kilomètres, reçus par la Société mains du gouvernement, dans un état très-diff de leur état actuel.

Le service spécial de la construction du r Sud-Autrichien n'ayant plus de raison d'être, supprimé le 1er juillet prochain et réuni au se de l'entretien.

C'est-à-dire que désormais les dépenses d'établ ment du réseau Sud-Autrichien, tel qu'il exist maintiendront dans des limites très-restreintes.

Port de Trieste

La construction du port de Trieste a suivi cours régulier et a progressé autant que pouv permettre les conditions mêmes du travail et les trictions imposées par les exigences du commerc digue du large est finie, sauf quelques détails. est de même du premier môle. Le mur de qu premier bassin et les murs de quai du deu môle sont en voie de construction définitive. Le mier bassin approche donc de son achèveme pourra vraisemblablement être livré au commerc même temps que la nouvelle gare de marchan établie sur les terrains conquis précisément en a de ce bassin.

Il a été convenu avec l'autorité maritime qu jour où la navigation pourrait disposer du pre bassin du nouveau port, nous serions autori commencer le remblaiement du bassin actu chemin de fer, et que, plus tard seulement, c livraison du deuxième bassin, la partie du por tuel comprise dans le troisième bassin du no port serait livrée à l'entreprise. Ces disposi dictées par les nécessités commerciales, auraie en tout cas, pour conséquence de retarder l'ac ment des travaux. Mais il était d'ailleurs, d longtemps déjà, évident que, le terme fixé pou achèvement dans le traité de 1867 devait être r si l'on ne voulait s'exposer à voir se renouvel graves accidents auxquels avait donné lieu la truction du premier môle. La nature éminem vaseuse et compressible du fond de la mer, da golfe de Trieste, exige absolument qu'après les tr de fondation et de remblais, on laisse au tem soin d'amener l'état d'équilibre nécessaire pou blir les murs de quai avec toute chance de sol

Le gouvernement ayant reconnu que ces reta pouvaient en aucune façon nous être imputés, avons, pour éviter toute discussion ultérieure clu avec lui un traité additionnel qui est en c ment soumis à la ratification du Reichsrath, termes duquel le délai d'achèvement du port par le traité de 1867 à la fin de 1873, est rep la fin de 1878, sans que d'ailleurs rien soit c aux autres dispositions de la convention.

Au point où en sont aujourd'hui arrivés le vaux, après l'expérience que nous avons ac nous croyons pouvoir exprimer la conviction d'ici à cinq ans le port de Trieste sera entièr terminé dans des conditions de solidité parfa que cette place de commerce, à la prospérité quelle notre Compagnie est si vivement inte possédera un port répondant à tous les beso mouvement commercial considérable que lui sa situation géographique.

A l'occasion de ce traité, nous avons conse la demande du gouvernement, à renoncer po années, à courir du 1er janvier 1874 au 31 bre 1880, au droit de priorité résultant pour Compagnie de l'acte de concession de 1859 su lignes projetées depuis longtemps, savoir: un reliant à la mer le chemin de fer du Prince-R et une ligne reliant le Tyrol au Vorarlberg. Compagnie avait déjà, dans le traité de 1867, r pour sept années à l'exercice de ce droit de Nous ne voyons aujourd'hui, pas plus qu'en aucun inconvénient à cette renonciation. N seau en Autriche est complet; il ne saurait dans nos intentions de l'agrandir encore, sur nous chargeant de lignes très-coûteuses qui n ront jamais être établies qu'à la condition d' cours très-large de l'État.

(1) Le nombre des actions exigées par les statuts pour la validité des délibérations des Assemblées générales extraordinaires étant de 150,000, et le chiffre des actions représentées à la séance ne s'étant élevé qu'à 108,228, il n'a pas pu être donné communication de la question portée à l'ordre du jour, qui était du ressort de l'Assemblée extraordinaire.

§ II. — Réseau italien

Longueur du réseau : 3,517 kilomètres

Savoir :

1° Lignes appartenant à la Compagnie :

En exploitation	1.973 kil.	
En construction	112	
		2.085 kil.

2° Ligne appartenant à des sociétés privées et exploitées par la Compagnie :

En exploitation	675	
En construction	186	
		861

3° Réseau Toscan-Ligurien (convention du 4 janvier 1869) :

En exploitation	386	
En construction	185	
		571
Total		3.517 kil.

Lignes appartenant à la Compagnie.

Lignes de la Vénétie.

Contrairement à nos prévisions, les travaux de la station maritime n'ont pu être complétés dans le courant de l'exercice 1873.

L'approfondissement du nouveau bassin dont le gouvernement s'est chargé, et qui doit fournir les remblais nécessaires à l'exécution des quais et magasins, a subi des retard notables.

Nous avons pu, malgré cette circonstance, pousser activement la partie de l'entreprise dont nous avions pris la conduite directe ; le bureau de douane, un magasin, une certaine longueur de murs de quais et la communication avec la gare du chemin de fer par un faisceau de voies sont à peu près terminés, et pourront être mis à la disposition du commerce, à bref délai.

L'ensemble du projet sera probablement mis à complète exécution dans le courant de l'année 1874.

La cinquième annuité pour le remboursement des dépenses faites par la Compagnie a été régulièrement payée par le gouvernement au commencement du mois de mars.

Les travaux exécutés sur les lignes de la Vénétie comprennent l'agrandissement de la station de Vérone, devenue insuffisante par suite du développement constant du trafic entre le port de Venise et la voie du Brenner. Ces travaux seront continués en 1875.

Nous avons dû, pour des raisons analogues, augmenter les aménagements des gares de Padoue, Lonigo, Saint-Boniface, Mozzecane et Monselice.

Enfin, nous avons renouvelé sur l'ensemble des lignes de la Vénétie une longueur de 38 kilomètres de voie.

Ligne d'Udine à la Pontebba.

Par des circonstances indépendantes de notre volonté, le projet de cette ligne n'est approuvé que sur une partie de sa longueur ; la seconde section est encore soumise à l'examen du ministère. Les travaux de construction ont été commencés le 30 mars dernier par la Banque de construction de Milan, à qui ils avaient été réservés dans les arrangements pris avec la Banque générale de Rome, au moment où nous nous sommes décidés à nous prévaloir de notre droit de priorité sur la concession de cet embranchement.

Nous avons reçu de la Banque de construction les assurances les plus formelles que les travaux seront poussés avec la plus grande vigueur, et nous tiendrons la main à ce que cette promesse se réalise et à ce que les délais assignés pour l'achèvement de chacune des sections soient rigoureusement observés.

Le projet de la station définitive d'Udine, dressé d'accord entre les deux directions de Vienne et de Turin, en vue de concentrer dans cette unique station les opérations des douanes italienne et autrichienne qui s'exécutent aujourd'hui séparément à Udine et à Goritz, au grand détriment du mouvement international des personnes et des marchandises, a reçu l'approbation du gouvernement italien. Dès que les deux gouvernements autrichien et italien se seront accordés sur les dispositions de ce projet, il sera mis à exécution.

Lignes de la Lombardie et de l'Italie Centrale.

Les travaux exécutés ou entrepris sur le réseau de la Lombardie et de l'Italie centrale comprennent, en Lombardie :

La construction d'un ouvrage de décharge près de Magenta, pour donner un écoulement aux crues extraordinaires du Tessin et prévenir le retour des dommages considérables causés par l'irruption des eaux contre les levées du chemin de fer en 1868 ; — l'agrandissement du quai de la messagerie à la gare de Milan ; — la construction du bâtiment définitif des voyageurs à la gare de Crémone, et quelques travaux et paiements pour solde de moindre importance ; — la réfection de 18 kilomètres de voie.

Dans l'Italie centrale, — la continuation des travaux d'agrandissement à la station de Bologne, et quelques aménagements nouveaux à la station de Plaisance ; — l'exécution de travaux de défense et de consolidation le long du Reno, entre Bologne et Pistoie ; — la réfection de 46 kilomètres de voies en rails de fer sur la ligne de Bologne à Plaisance, et de 5 kilomètres en rails d'acier sur la ligne de l'Apennin.

Ligne de Côme à la frontière suisse.

Après de longues hésitations, la station de Chiasso, sur le territoire suisse, a été préférée par les deux gouvernements à celle de Côme sur le territoire italien, pour l'établissement de la station internationale, et le tracé de cet embranchement a pu être déterminé.

Afin d'être prêts à ouvrir cette section à l'exploitation en même temps que la section de Chiasso à Lugano, dont elle est le prolongement, nous avons commencé en régie l'ouvrage le plus important, la galerie de Monte-Olimpino, qui est située près de la frontière suisse. Cette mesure nous a permis de recueillir les données nécessaires pour mettre ce travail en adjudication dans des conditions qui ne laissent pas de chance aux mécomptes.

Ligne directe de Treviglio à Coccaglio.

Nous avons présenté au gouvernement italien le projet de cette ligne dont l'exécution nous avait été imposée, l'année dernière, en vertu de la convention du 30 juin 1860. Mais, comme il était facile de le prévoir, de nombreuses réclamations ont été soulevées par les communes que le tracé direct prescrit par la convention précitée, laissait à l'écart ; et, comme ces communes offraient en même temps de prendre à leur charge l'excédant de dépense qui serait résulté des allongements de parcours qu'elles sollicitaient, nous avons présenté au ministère une variante au tracé direct, qui nous paraissait de nature à concilier les intérêts du trafic à grande distance que la ligne directe était destinée à desservir avec ceux du trafic local. L'adoption de cette variante a soulevé des difficultés qui ne sont pas encore définitivement résolues.

Lignes du Piémont.

Nous avons continué en 1873 les travaux d'agrandissement des gares de Turin et d'Alexandrie commencés en 1872 ; nous avons entrepris la création d'une gare de manœuvres à la station de Sampierdarena, dans laquelle l'encombrement est devenu excessif, et quelques améliorations à la gare principale de Gênes, rendues indispensables par suite de l'ouverture de la ligne du littoral.

Nous avons consolidé la galerie de Giovi, à travers laquelle s'effectue tout le mouvement entre Gênes et l'intérieur, et nous espérons que, lorsque ces travaux seront complétés, ce passage, sans contredit le plus important de notre réseau, se trouvera pour toujours à l'abri des interruptions.

Malgré le vif intérêt que nous portons au port de Gênes, et quoique nous soyons tout disposés à remplir l'engagement pris par notre Compagnie, dans la convention de 1864, de concourir pour une somme de 3 millions aux travaux compris dans le projet d'amélioration de ce port, l'accord n'ayant pu s'établir entre les divers services administratifs intéressés sur l'application de cette somme, nous n'avons eu, en 1873, aucune dépense à supporter de ce chef.

En dehors des travaux que nous avons indiqués plus haut, nous n'avons à signaler sur les lignes du Piémont que les constructions suivantes : Agrandissements des stations de Verceil et de Novare ; — construction d'un viaduc de décharge sur la rive gauche du Tessin en remplacement d'un ouvrage emporté par les inondations de 1868 ; — quelques travaux complémentaires sur la ligne du Mont Cenis et la liquidation, sauf un solde insignifiant, des sommes dues à l'entreprise de construction de cette même ligne ; — renouvellement de 60 kilomètres de voie.

Ligne du Saint-Gothard.

Nous n'avons eu à payer, en 1873, pour notre concours dans la dépense de la grande galerie du Saint-Gothard, que la somme de 260,294 fr. 09 c., au lieu de 1,200,000 fr., que nous avions annoncée dans notre rapport, en prévision de l'avancement que l'on se promettait d'obtenir et qui, en réalité, n'a pas été obtenu.

Le chiffre total des dépenses faites par la Compagnie sur l'ensemble des réseaux qui lui appartiennent, antérieurement à l'exercice 1873, était de	339.945.470 02
Celles faites pendant l'exercice 1873 sur l'ensemble des réseaux s'élèvent à	12.841.019 09
Dans cette dernière somme est comprise celle de 4,500,000 fr. représentant les dépenses de mise en état pendant les années de 1865 à 1868, et qui, suivant une délibération de l'assemblée générale de 1869, ont été portées définitivement en 1873 au compte de premier établissement.	
Dépense totale au 31 déc. 1873	352.786.489 11

Lignes de Vigevano à Milan et du Montferrat.

Les travaux exécutés en 1873 se limitent à quelques ouvrages de défense et de consolidation représentant la somme de . . . . . . Fr.	226.353 14
Les dépenses faites antérieurement, y compris le rachat de ces lignes, s'élevaient à	7.459.662 51
Dépense totale au 31 décembre 1873.	7.686.015 65

Ligne de Troffarello à Chieri.

Cette ligne, que nous exécutons pour le compte de la commune de Chieri, sera terminée cet automne, grâce à l'activité avec laquelle sont conduits les travaux.

Ligne de Mondovi à Bastia.

Il en est de même de la ligne de Mondovi à Bastia, qui sera ouverte à l'exploitation vers le mois d'octobre, époque probable de l'ouverture de la ligne de Savone à Turin, sur laquelle elle vient s'embrancher.

Ligne de Vérone à Legnago et de Legnago à Rovigo et Adria.

Le tracé définitif de la première de ces lignes est à l'étude et sera incessamment soumis à l'approbation du gouvernement.

Les projets d'exécution de la seconde sont approuvés, et les travaux commenceront dans la présente campagne.

Lignes appartenant à des Compagnies privées et exploitées par la Compagnie.

Ligne de Mantoue à Modène.

L'exploitation de cette ligne n'a pu s'exécuter en 1873 que sur les deux tronçons isolés que séparait le cours du Pô. Le grand pont métallique destiné à les réunir et à mettre Vérone et la ligne du Brenner en communication directe avec Bologne et l'Italie centrale et méridionale est presque terminé ; nous pourrons donc prochainement ouvrir à l'exploitation la ligne entière de Vérone à Modène sur les bases du contrat que nous avons provisoirement conclu avec la Compagnie concessionnaire et qui ne deviendra définitif qu'après avoir obtenu votre approbation.

Nous regrettons que ce contrat n'ait pu être préparé à temps pour être soumis cette année à vos délibérations.

Ligne de Monza à Calolzio.

Cette ligne a été ouverte à l'exploitation le 27 décembre 1873. Bien que son exécution fut loin d'être complète, nous avons cru devoir déférer aux pressantes sollicitations qui nous ont été faites d'en hâter la mise en exploitation.

Les travaux jugés nécessaires pour la réception de cette ligne s'exécutent en ce moment aux frais des concessionnaires et par leurs soins.

Ligne de Crémone à Mantoue.

Les travaux de cette ligne s'exécutent également aux frais et par les soins de la Compagnie concessionnaire. Nous ne sommes pas en mesure de vous faire connaître exactement quand ils seront terminés.

La convention provisoire que nous avons passée pour en prendre l'exploitation sera soumise à votre approbation.

Nous vous rappelons que nous sommes chargés de fournir le matériel de la voie et que nous utilisons à cet effet le matériel en bon état provenant de la réfection de nos lignes principales.

Réseau Toscan-Ligurien.

Nous vous avons présenté, l'année dernière, un exposé détaillé de la constitution de ce réseau que le gouvernement italien fait construire, à ses frais, par ses ingénieurs, et dont l'exploitation nous a été cédée en vertu de la convention du 4 janvier 1869.

Vous savez que ce réseau se compose de trois groupes distincts, savoir :

Les *lignes Toscanes*, construites et exploitées depuis de longues années ;

La *ligne de Ligurie, ou de la Corniche*, qui a été construite récemment et dont toutes les sections nous ont été remises pour l'exploitation, sauf une dernière section de 32 kilomètres entre Sestrie et la Spezia encore inachevée ;

La *ligne de Savone à Turin*, qui est encore en construction.

Il n'y a aucun fait intéressant à vous signaler sur les lignes Toscanes.

Sur les lignes de la Ligurie nous devons constater, à notre grand regret, que l'état des travaux entre Voltri et San Remo est toujours aussi déplorable. L'exploitation a subi dix interruptions en 1873, par suite de mouvements dans les galeries, d'éboulements, de dégâts dans les terrassements, etc., etc. Il est vrai que les dépenses nécessaires pour la restauration des sections en mauvais état sont uniquement à la charge du gouvernement ; mais d'un autre côté, il n'est pas moins incontestable que notre Compagnie ne retire pas de cette exploitation les avantages sur

lesquels elle avait compté, et que ses frais d'exploitation sont loin de rester dans les limites prévues.

La section de Sestri à la Spezia, dont l'achèvement avait été annoncé comme prochain, est encore loin d'être terminée, et rien ne fait présager qu'elle puisse s'ouvrir avant l'année 1875.

Nous vous signalerons également, en les regrettant, les retards qu'a subis la construction de la ligne dite de Savone. Nous ajouterons, toutefois, en ce qui concerne cette dernière, que l'exploitation pourra, suivant les assurances qui nous ont été données, commencer avant la fin de l'année 1874.

Il n'est pas inutile de rappeler ici les conditions auxquelles l'exploitation du réseau Toscan-Ligurien nous a été concédée par le gouvernement italien.

Avance au gouvernement d'une somme de 45 millions de francs, portant intérêt en notre faveur à 8 0/0 et amortissable au moyen des excédants de produit net disponibles après tous les prélèvements convenus.

Contribution aux travaux d'agrandissement et de réfection jusqu'à concurrence de 6 millions, portant intérêt en notre faveur à 8 0/0 et amortissable, pendant la durée de notre concession.

Fourniture du matériel roulant jusqu'à concurrence de la somme de 12 millions, à des conditions identiques d'intérêt et d'amortissement.

Nous déduisons sur le produit brut des sections exploitées :

(*a*) Nos frais d'exploitation de toute nature;

(*b*) Le montant des intérêts et de l'amortissement échus sur nos avances en travaux et en matériel roulant;

(*c*) Et enfin, sur la somme restante, à titre de prime d'exploitation, nous prélevons 10 0/0 pour les lignes Toscanes et Liguriennes, et 5 0/0 pour la ligne de Savone.

Après ces déductions, l'excédant, s'il y en a un, est affecté à payer les intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 45 millions;

En cas d'insuffisance, le gouvernement parfait la somme nécessaire au paiement des intérêts échus sur la somme de 45 millions, mais l'amortissement de cette avance demeure suspendu.

Voici quelle était notre situation au 31 décembre 1873, en tenant compte des conditions que nous venons de rapporter.

L'amortissement de l'avance de 45 millions faite au gouvernement a cessé de fonctionner depuis 1870; il reprendra son cours très-probablement après la mise en exploitation de la lacune entre Sestri et la Spezia.

L'amortissement de l'avance totale de 18 millions pour matériel et travaux s'élève, au 31 décembre 1873, à. . . . . Fr. 571.218 08

Sur l'avance de 12 millions pour acquisition du matériel nous avions dépensé.	11.631.950 95
et sur l'avance de 6 millions en travaux.	2.911.272 78
Soit en totalité . . . . Fr.	14.543.223 73

Les dépenses effectuées, par suite de la prise à bail du réseau Toscan, se résument donc, au 31 décembre 1873, par les chiffres ci-dessous :

Restant dû par le gouvernement sur l'emprunt de 45 millions, déduction faite de l'amortissement antérieur à 1873 . . . . Fr.	44.334.975 22
Avance de 18 millions, déduction faite de la somme déjà amortie. . .	13.972.005 65
Total. . . . . Fr.	58.306.980 87

D'autre part, les produits pendant l'exercice 1873, sont les suivants :

Intérêts à 8 0/0 sur la somme capitale de 44,334,975 fr. 22 c. . . . Fr.	3.546.798 01
Intérêts à 8 0/0 sur les deux avances de 18 millions (ci-dessus)	1.104.558 25
Total. . . . . Fr.	4.651.356 26
A déduire l'impôt sur la richesse mobilière.	594.085 52
Reste.	4.057.270 74
Prime de 10 0/0 dans les conditions rapportées plus haut sur le produit net de l'exploitation.	209.735 44
Total pour 1873. Fr.	4.267.006 18

§ III. — MATÉRIEL ROULANT ET OUTILLAGE DES ATELIERS.

Notre parc de matériel roulant, en y comprenant les commandes faites dans le courant de l'exercice, dont une partie reste à livrer en 1874, comprendra :

1,318 machines locomotives;

3,386 voitures à voyageurs;

25,887 wagons à marchandises et wagons divers, plus le matériel de la navigation des lacs en Italie, composé de 8 bateaux à vapeur et de 3 gabares.

Ce matériel sera en mesure de suffire aux exigences du service; et, à moins d'un développement tout à fait extraordinaire du trafic — dont nous n'aurions pas d'ailleurs à nous plaindre, — nous ne pensons point que d'ici à quelque temps, des commandes nouvelles d'une certaine importance deviennent nécessaires. Nos ateliers de Turin seront, du reste, bientôt mis en état de faire face à nos besoins ordinaires en Italie.

Les dépenses faites en 1873 pour le matériel roulant et l'outillage s'élèvent à. . Fr.	28.478.708 65
Les dépenses faites au 31 décembre 1872 étaient de	191.164.114 77
Dépense totale au 31 déc. 1873 Fr.	219.642.823 42

§ IV. — RÉCAPITULATION DES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT.

	Dépenses faites		
	Au 31 décembre 1872.	En 1873.	Totaux.
Réseau Sud-Autrichien.			
1° Lignes primitivement concédées	402.911.550 »	7.225.881 43	410.137.431 43
2° Lignes ultérieurement concédées.	90.692.071 54	7.245.067 58	97.937.139 12
Réseau italien.			
1° Lignes appartenant à la Compagnie	339.945.470 02	12.841.019 09	352.786.489 11
2° Lignes de Milan à Vigevano et du Montferrat . .	7.459.662 51	226.353 14	7.686.015 65
	841.008.754 07	27.538.321 24	868.547.075 31
Frais d'études et de tracé des lignes nouvelles . . .	404.882 38	»	404.882 38
Matériel roulant, outillage et mobilier.	191.164.114 77	28.478.708 65	219.642.823 42
Totaux.	1.032.577.751 22	56.017.029 89	1.088.594.781 11
Approvisionnements, immeubles	34.385.065 39	7.268.949 39	41.654.014 78
Prix d'acquisition des lignes lombardo-vénitiennes, déduction faite de la valeur du matériel et des approvisionnements au moment de la prise de possession (4,708,096 fr. 27 c.)	56.541.903 72	»	56.541.903 72
Prix d'acquisition de la ligne Trieste, déduction faite de la valeur du matériel et des approvisionnements, au moment de la prise de possession (15,776,417 fr.).	161.881.674 08	(1) 1.234.605 45	163.116.279 53
Prix d'acquisition des lignes du Piémont, déduction faite de la valeur du matériel et des approvisionnements au moment de la prise de possession (23,590,615 fr. 56 c.).	176.409.384 44	»	176.409.384 44
Rachat d'actions des Sociétés privées	3.201.378 30	250.606 50	3.451.983 80
Participation au prix d'acquisition du chemin de Ceinture de Vienne.	1.192.626 22	256.739 65	1.449.365 87
	1.466.189.783 37	65.027.929 88	1.531.217.713 25

CHAPITRE II.

SITUATION FINANCIÈRE.

§ V.

Les ressources réalisées par la Compagnie au 31 décembre 1873 s'élèvent en totalité à la somme de. . . . . Fr. 1.599.081.692 95

Savoir :

(*a*) Versement de 500 francs sur 750,000 actions	375.000.000 »
(*b*) Emprunts divers représentés :	
1° Par le placement de 3,640,426 obligations 3 0/0 à long terme. .	868.452.643 83
2° Par le placement de 250,000 obligations 5 0/0 à long terme. .	107.078.303 73
3° Par le placement de 600,000 bons à court terme	248.550.745 39
Total égal. Fr.	1.599.081.692 95
D'où à déduire le montant de 270,000 bons remboursés de 1869 à 1873	135.000.000 »
Reste. . . Fr.	1.464.081.692 95
La dépense faite ou portée en compte est de.	1.531.217.713 25
excédant ainsi les ressources d'une somme de . . . . Fr.	67.136.020 30

à laquelle il a été pourvu jusqu'à concurrence de 50 millions environ, par un emprunt temporaire, et, pour le surplus, par la réserve spéciale et par le solde du compte exploitation.

Nous croyons devoir rappeler, à ce propos que la Compagnie est créancière du gouvernement italien pour une somme de 58 millions de francs dont elle lui a fait l'avance, ensuite de la convention de 1869.

Les dépenses effectuées en 1873 et portées au compte de premier établissement se sont élevées, d'après le tableau qui précède, à 65,028,000 francs. Les travaux de construction, les fournitures de matériel roulant et les approvisionnements figurent dans cette somme pour 63,286,000 francs. Le surplus est représenté :

(*a*) Par un paiement de 1,235,000 francs fait au gouvernement autrichien, à valoir sur le complément du prix d'acquisition de la ligne de Vienne à Trieste :

(*b*) Par une somme de 250,000 francs affectée au rachat des actions des Sociétés privées en Italie;

(*c*) Enfin, par une somme de 257,000 francs, montant de notre participation dans la dépense des travaux d'achèvement du Chemin de Ceinture de Vienne.

Les sommes à réaliser pour faire face aux besoins de 1874 peuvent se résumer comme suit :

Dépense de construction du réseau Sud-Autrichien . . . . Fr.	11.000.000
Dépense de construction du réseau Italien.	15.000.000
Augmentation du matériel roulant en Italie.	18.000.000
Paiement au gouvernement Autrichien. Prélèvement.	3.000.000
Remboursement à la Caisse d'épargne de Milan	3.000.000
Remboursement des bons échéant en mars et septembre	30.000.000
Ensemble. . . . . Fr.	80.000.000

La Compagnie s'est, jusqu'à concurence de 50 millions de francs, assuré les ressources nécessaires pour faire face à ces prévisions au moyen de l'émission d'une nouvelle série de 200,000 obligations 3 0/0 avec coupons échéant en janvier et juillet. Le syndicat avec lequel nous avions déjà traité l'année dernière a pris ferme ces 200.000 obligations au prix de 246 fr.

CHAPITRE III.

EXPLOITATION.

VI. — *Recettes.*

Les produits bruts de l'exploitation se sont élevés, en 1873, à la somme de. . . . . Fr. 162.240.665

Savoir :	
Réseau Sud-Autrichien.	91.892.867
Réseau de la Haute-Italie.	70.347.798

La comparaison avec les recettes de l'exercice précédent donne les résultats suivants :

A. — Réseau Sud-Autrichien.

Recettes de l'année 1872. . . . . Fr.	85.126.338
Recettes de l'année 1873.	91.892.867
Augmentation. . . . . . Fr.	6.766.529

B. — Réseau de la Haute-Italie.

Recettes de l'année 1872. . . . . Fr.	65.873.050
Recettes de l'année 1873.	70.347.798
Augmentation. . . . . . Fr.	4.474.748

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) Payement à valoir sur la somme de 75 millions, complément du prix d'acquisition de la ligne de Trieste (article 16 de l'acte de concession du 23 septembre 1858).

PARIS — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant :* M. DUCHOS.

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte..........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à **Rome**, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 6 JUIN 1874. NUMÉRO 23.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

(Deuxième article.)

Nous avons, dans un précédent article, analysé la première partie de l'instructive brochure de M. Bouffet, et tout en louant les intentions de l'auteur, nous avons cru devoir faire quelques critiques et certaines réserves sur les formalités auxquelles il propose d'assujettir les lignes d'intérêt local. Mais c'est la seconde partie de la brochure qui nous paraît surtout instructive et digne d'attention.

L'auteur est très-pénétré de cette vérité que le développement actuel de nos voies ferrées est très-inférieur à celui de la plupart de nos voisins. Se référant aux statistiques du ministère des travaux publics en 1869, il dresse le tableau suivant:

PAYS.	LONGUEURS totales EXPLOITÉES.	RAPPORT AVEC LA FRANCE — Pour l'étendue des lignes relativement à la superficie du territoire.	RAPPORT AVEC LA FRANCE — Relativement au nombre d'habitants.
	kilom.		
Belgique........	3.052	3.32	1.40
Angleterre......	24.760	2.51	1.86
Pays-Bas........	1.480	1.45	0.92
Suisse..........	1.380	1.07	1.24
Allemagne......	17.322	1.05	1.02
France..........	16.954	1.00	1.00

On voit que cette comparaison ne nous est pas favorable, et que nous occupons le bas de l'échelle. Encore doit-on dire que la supériorité de l'Allemagne, sous le rapport de l'étendue des voies ferrées, s'est singulièrement accrue depuis 1869; les Allemands ayant consacré des sommes énormes, depuis la guerre, au développement de notre réseau, tandis que la construction des chemins de fer en France a été presque insignifiante depuis les derniers événements. Evidemment, il y avait à cette activité des Allemands et à cette abstention des Français des causes financières, indépendantes du bon vouloir du gouvernement; ces causes sont trop connues pour qu'il soit utile de les relater. Néanmoins, il y a une vérité que nous ne devons pas oublier, c'est que notre réseau est inférieur en étendue relative aux réseaux de tous nos voisins, sauf l'Italie et l'Espagne.

Comment faire cesser cette infériorité? Par quels procédés faire les travaux nouveaux et à qui les confier ? L'auteur écarte l'idée que les grandes compagnies actuelles aient un intérêt à combattre de parti pris toute concession de chemins de fer d'intérêt local ou à accaparer dans leurs mains ce troisième ou quatrième réseau. « Quand on voit la Suisse, dit-il, » posséder, toutes proportions gardées, un réseau de » voies ferrées plus étendu de un quart que celui de » la France ; quand on voit l'Angleterre en posséder » deux fois et demie comme nous, et la Belgique trois » fois et un tiers, il faut bien admettre que notre » propre réseau est destiné, par la force même des » choses, à s'accroître considérablement, et il serait » puéril de penser que l'on puisse, par des mesures » législatives qui en de telles matières restent toujours » impuissantes, s'opposer au développement irrésis- » tible de moyens de transports si économiques et si » avantageux pour la fortune publique. Le mieux est » assurément de se borner à prendre les précautions » que l'expérience a prouvées efficaces pour sauvegar- » der l'intérêt général contre les atteintes qu'il pour- » rait recevoir de cet avenir inévitable. Pour qui » observe la marche des choses, il est douteux qu'on » ait à attendre de longues années avant de voir les » mailles du réseau français deux fois plus serrées » qu'aujourd'hui, à moins toutefois que nous ne nous » condamnions nous-mêmes à une infériorité vis-à-vis » de nos voisins, qui équivaudrait en quelque sorte à » un suicide économique. » Ainsi M. Bouffet, ingénieur des ponts et chaussées, reconnaît que l'œuvre des chemins de fer d'intérêt local est au fond essentielle. Très-sympathique aux grandes compagnies, il pense que celles-ci perdraient leurs peines si elles s'opposaient obstinément à toutes les entreprises de cette nature. Il ne serait pas éloigné de croire et de dire qu'elles ont été jusqu'ici un peu trop ombrageuses et susceptibles.

L'intérêt bien entendu des grandes compagnies, ce serait de défendre leurs artères principales, mais non pas de protester contre l'établissement d'un réseau d'affluents. En définitive, dit M. Bouffet, les lignes d'intérêt local devront toujours être construites avec une si rigoureuse économie, qu'elles ne pourront jamais faire une véritable concurrence aux grandes et anciennes lignes. Elles leur apporteront plutôt du trafic, en cherchant les marchandises sur tous les points du territoire. Ce serait comme les radicelles qui se ramifient à l'infini et qui, au lieu d'épuiser les fortes racines, les font vivre et les développent. Nous sommes complétement de l'avis de l'auteur. L'idée que l'on peut faire concurrence aux grandes lignes avec un grand nombre de chemins de fer d'intérêt local soudés les uns aux autres est une idée absolument chimérique. Nous lisions, par exemple, dans un journal de province que l'exécution du chemin d'Orléans à la mer, qui viendrait s'ajouter aux lignes du centre de la France, constituerait la ligne directe la plus courte de Marseille à la Manche. L'auteur s'était donné beaucoup de peine pour rassembler des chiffres et démontrer que tout le transit prendrait désormais cette voie nouvelle et déserterait la ligne de Lyon. Cette proposition était mathématiquement vraie, mais pratiquement d'une évidente fausseté. Toutes ces lignes secondaires ou tertiaires ont des courbes et des pentes qui ne leur permettent pas un service accéléré et un trafic considérable.

Si cette œuvre des chemins de fer d'intérêt local doit nécessairement se faire, convient-il qu'elle soit accaparée par les grandes compagnies, qui demanderaient les concessions de tous ces tronçons nouveaux ? Nous ne pensons pas qu'il doive en être ainsi : ce ne serait ni de l'intérêt du public, ni de l'intérêt des grandes compagnies elles-mêmes. Déjà celles-ci ont un réseau énorme et qui, pour l'une d'elles, est bien près de dépasser les forces d'un seul conseil d'administration. Mais il y a d'autres raisons pour que les anciennes compagnies s'abstiennent de la construction des chemins de fer d'intérêt local. M. Bouffet les expose à merveille : « Soit à cause des exigences du » public vis-à-vis d'elles, soit par suite de la nécessité » pour une grande administration de s'en tenir à des » règles générales et uniformes sans lesquelles l'ordre ne » pourrait régner dans leur sein, les grandes compa- » gnies ne peuvent prétendre à construire et à exploiter » avec l'économie extrême qu'il y faut apporter, si l'on » veut ne pas rendre impossible l'extension du réseau » secondaire. » Cette considération, selon nous, est d'une très-grande force.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les chemins de fer d'intérêt local doivent être construits avec une parcimonie extrême, si l'on veut qu'ils fassent, non pas d'excellentes affaires, mais des affaires passables. Il n'est que trop certain que ces lignes seront d'une grande utilité pour le pays, mais probablement d'un faible rendement pour les actionnaires. M. Bouffet montre que les 310 kilomètres exploités en 1869 par les petites compagnies (non compris les Charentes) avaient coûté en moyenne 230,000 francs par kilomètre, dont 30,000 de subvention de l'État. La recette brute kilométrique avait été de 14,200 fr.; les dépenses s'étaient élevées à 10,570 fr., et les recettes nettes avaient été ainsi abaissées à 3,630 fr. ce qui représente seulement 1 1/2 0/0 du capital engagé. M. Bouffet reconnaît que, la plupart de ces lignes étant très-récentes, il est probable que leur trafic augmentera : néanmoins, il croit qu'il se passera un long temps avant que le capital puisse être suffisamment rémunéré.

Un produit brut kilométrique de 14,000 ou de 15,000 francs est déjà un résultat considérable. La plupart des lignes nouvelles sont dans une situation bien moins favorable. Ainsi, en 1872, le produit brut kilométrique des 824 kilomètres appartenant aux compagnies secondaires (y compris les Charentes) était seulement de 12,412 fr.; en 1873, les mêmes compagnies exploitaient 999 kilomètres, et le produit brut kilométrique était seulement de 11,298 fr. Notez qu'il ne s'agit là que des lignes secondaires d'intérêt général, et que la plupart des lignes d'intérêt local ont un rendement encore plus faible. Il ne faut pas tirer de ces faits la conclusion que cette catégorie d'entreprises ne sera jamais rémunératrice; elle est au début de son existence et elle traverse la crise de l'adolescence ; mais il faut assurément se convaincre que ces petites lignes, pour faire leurs frais, doivent avoir été construites avec une singulière économie ou bien avoir été dotées de subventions assez notables.

Quand une ligne d'intérêt local coûte 200,000 francs par kilomètre et qu'elle ne jouit pas de subvention, il est bien à craindre que le capital ne soit pendant de longues années insuffisamment rémunéré, à moins que cette ligne ne soit placée dans une contrée exceptionnellement industrieuse comme le département du Nord. Quand elle coûte 150,000 francs par kilomètre, ce qui est un prix raisonnable elle peut, si elle est bien placée, avoir des chances de réussir. Quant à une dépense de premier établissement inférieure à 150,000 francs, il n'y faut guère songer, à moins que les conditions topographiques ne soient exceptionnellement favorables. En définitive, il faut que les compagnies nouvelles portent toute leur attention sur la réduction des frais de construction, et qu'elles admettent des pentes et des courbes notablement plus considérables que celles des grandes compagnies.

M. Bouffet a dressé un très-instructif tableau sur les frais d'exploitation et les revenus nets qui correspondent à des chiffres déterminés de revenu brut dans des conditions normales. Le minimum des dépenses d'exploitation par kilomètre est de 4,500 francs, de sorte que tout chemin de fer qui ne produira pas cette somme devra être arrêté, à moins qu'il ne lui vienne

quelque secours du dehors. Une recette brute kilométrique de 7,000 francs peut correspondre à une dépense d'exploitation de 5,950 francs et laisser une recette nette de 1,050 francs, qui suffit à rémunérer au taux de 6 0/0 un capital de 17,500 francs. Si la recette brute atteint 10,000 francs par kilomètre, les frais d'exploitation peuvent n'être que de 7,500 francs, ce qui porterait à 2,500 francs la recette nette, cette dernière somme suffisant pour rémunérer un capital de 41,700 francs. Une recette brute kilométrique de 15.000 francs correspond à des frais d'exploitation de 9,750 francs, à une recette nette de 5,250, et peut rémunérer un capital engagé de 87,500 francs. Si la recette brute atteint 20,000 francs, les dépenses seront probablement de 12,000, la recette nette de 8,000, et l'on pourra rémunérer un capital de 133,300 francs. Enfin, dans le cas exceptionnel d'une recette brute de 30,000 francs, la dépense pourra n'être que de 15,000, la recette nette également de 15,000, et le capital couvert pourra s'élever à 250,000 francs. Tels sont les chiffres de M. Bouffet : bien entendu, ce sont des moyennes, susceptibles de variations dans les cas particuliers. Nous croyons, quant à nous, que la proportion des frais d'exploitation à la recette brute est un peu exagérée par M. Bouffet. Il y a beaucoup de grandes lignes, si ce n'est en France, du moins à l'étranger, qui font des recettes brutes de 15,000 ou 16,000 francs et dont les frais d'exploitation ne dépassent pas 7,000 francs, ou bien encore qui réalisent une recette brute de 25 à 30,000 francs sans que les frais d'exploitation dépassent 12,000 francs.

Quoi qu'il en soit, il faut au moins une recette brute kilométrique de 7,000 francs pour qu'une ligne puisse payer le simple intérêt de la dépense faite en matériel roulant : pour peu que le capital engagé par les actionnaires ou les obligataires soit de 100,000 francs par kilomètre, la recette brute doit atteindre 14,000 ou 15,000 francs pour que l'intérêt et l'amortissement soient payés. M. Bouffet démontre, d'ailleurs, que le pays, c'est-à-dire la richesse publique en général, peut retirer un grand bénéfice d'une ligne, alors même que les frais d'exploitation en sont trop faibles pour rémunérer le capital engagé. Il en tire la conclusion que les départements ne font pas une mauvaise affaire en accordant des subventions même à des lignes réputées ingrates. Nous reproduirons dans notre prochain numéro les instructifs calculs de l'auteur à ce sujet. Pour résumer cet article, il nous suffit d'établir les points suivants : les grandes compagnies n'ont en général rien à craindre de la concurrence de chemins de fer d'intérêt local qui ne soient pas absolument parallèles à leurs propres lignes ; la construction de ce petit réseau doit être faite dans un laps de quelques années, mais une condition absolue pour que l'opération financière ne soit pas plus mauvaise que l'opération économique, c'est que les lignes nouvelles soient construites avec une extrême économie.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LES BANQUES COLONIALES *(suite et fin)* (1).

Pendant que paraissait notre premier article, avait lieu la deuxième délibération sur la prorogation du privilége des banques coloniales. Quelques orateurs ont courageusement pris la parole au sujet d'un amendement de MM. Sébert, Dupont, général Frébault, Brame, Foubert, A. Léon, Babin-Chevaye et Chéguillaume ; mais l'Assemblée a adopté, tel que, le projet de la commission, après cependant une première épreuve douteuse.

Heureusement qu'il reste encore une lecture à faire. Il est vrai que de méchantes langues prétendent que la deuxième délibération a seule de la valeur, la première n'ayant pour objet que de tâter l'Assemblée sur l'idée générale, et la dernière, d'homologuer les décisions de la deuxième. Mais nous nous plaisons à espérer qu'il n'en sera pas ainsi, cette fois au moins, et que l'Assemblée se mettra à même de juger sainement la question si importante soulevée par les auteurs de l'amendement à l'article 7, et de ne voter qu'en connaissance de cause. Il serait malheureux que les colonies pussent regretter de voir leurs intérêts les plus chers traités si légèrement par ceux qui, aux antipodes, se sont chargés de les gouverner. Ce serait leur faire désirer la décentralisation, administrativement tout au moins.

L'amendement qui, comme l'indiquait le dernier paragraphe de notre précédent article, a pour objet de permettre à la Banque, qui ne serait pas totalement remboursée du montant d'un effet à une signature garantie par une récolte pendante, de retrouver ce qui lui serait encore dû, jusqu'à concurrence du tiers du montant de cet effet, sur le tiers de la récolte suivante, a été vaillamment défendu par quelques-uns de ses signataires (MM. Sébert, Dupont et La Serve), et faiblement attaqué par MM. Alfred André, Ducuing, rapporteur, et l'amiral de Montaignac, ministre de la marine, qui s'est très-habilement dérobé à la discussion en disant, avec une concision qui avait son mérite, qu'il partageait complétement l'opinion de la commission.

Mais allons au fait et regrettons qu'une notabilité aussi élevée de la banque parisienne que l'est M. Alfred André, qui a traité jadis avec tant de supériorité la question des chèques, ait laissé échapper quelques erreurs qui attestent un sujet incomplétement étudié.

Avec l'honorable rapporteur, il a appelé prolongation de privilége ce qui est accroissement de garantie. La distinction vaut la peine d'être faite, d'autant plus que deux récoltes consécutives, dans les colonies à sucre, s'entremêlent, et que, dans les soins donnés au terrain, il serait bien difficile de reconnaître ce qui appartient à l'une ou ce qui revient à l'autre. Les dépenses que requièrent les travaux successifs de deux récoltes simultanément en cours, le planteur peut en faire une partie ; pour l'autre, il compte sur la banque ; là est la cause de l'effet remis à l'escompte, qu'il serait bien difficile, avouons-le, de séparer du but qui l'a créé.

Sur le continent, un effet, à force de circuler, finit bien vite par être dépaysé ; le mobile qui l'a créé disparaît ou plutôt n'est plus unique et, lorsqu'il est arrivé à échéance, il a servi à plusieurs industries bien étrangères, souvent, les unes aux autres. Aux colonies, cela ne se passe pas ainsi : l'effet créé est aussitôt présenté à la banque qui l'escompte et le conserve jusqu'à son échéance. Peut-on bien dire avec M. Alfred André que c'est là de l'escompte, surtout comme l'entendent les banquiers parisiens ; ne serait-ce pas plutôt une avance déguisée, déguisée au vu et su de tout le monde, loyalement, mais enfin déguisée en opération d'escompte. Nous le disions il y a huit jours en débutant : *On ne peut, dans la pratique des affaires, assimiler une banque coloniale de circulation à une institution continentale du même genre.* Eh bien ! c'est justement là l'erreur dans laquelle sont tombés les deux honorables députés.

Disons le mot : on ne connaît pas encore à Paris ce que c'est qu'une banque coloniale ; on en est, à cet égard, non au mois de mai 1873, mais au mois de mai 1851, et on argumente comme M. Chégaray (le rapporteur du projet primitif) à l'Assemblée législative dans son *premier* rapport. Comme lui, on fait (au fond c'est cela) la guerre au prêt sur récoltes pendantes ; on le regarde comme une énormité dangereuse, loin de le considérer comme un progrès exotique à acclimater dans nos contrées. On oublie (ou plutôt on ignore) ce que disait le 29 novembre 1850 M. l'amiral Romain-Desfossés dans son exposé des motifs : *Cette opération, il ne faut pas hésiter à le dire, est en quelque sorte toute la banque coloniale.* Prophétie que les événements ont confirmée, avec un succès des plus remarquables.

Ah ! si M. de Chasseloup-Laubat, l'homme de France qui connaissait le mieux les choses coloniales, était encore de ce monde, il aurait peut-être converti la commission, comme jadis il l'a fait à l'Assemblée législative, en commençant par le rapporteur tout le premier. Prenant les choses de haut, en intelligence élevée qu'il était, il aurait de nouveau renversé sans efforts et les minuties de droit civil élevées par l'honorable rapporteur d'à présent, et les comparaisons erronées de l'éminent banquier d'aujourd'hui.

Il est un argument que M. Alfred Dupont a laissé en-

---

(1) Voir le n° 22 (30 mai 1874).

trevoir et qui aurait gagné à être un peu plus développé; c'est le côté d'assurance que revêt la continuation de garantie partielle sur partie de la récolte suivante. Un cyclone détruit une récolte, nantissement premier d'une avance, mais, vu son état peu avancé, fait peu de dommages à la récolte suivante. Quoi de plus important, là où il ne peut exister d'assurances générales, que de laisser naître cette assurance particulière si favorable au développement du crédit, puisqu'elle augmente, au profit de l'emprunteur, la sécurité du prêteur.

Enfin, avant de reprendre notre travail au point où nous l'avons laissé il y a huit jours, supplions l'Assemblée de ne pas oublier que ce qu'elle va voter aura forcément une durée de vingt ans et que les dommages que pourraient produire un vote erroné, l'éloignement ne lui permettrait de s'en apercevoir que lorsqu'ils auraient acquis une proportion grave pour la prospérité de nos chères colonies.

Il ne sera pas sans opportunité de fournir les chiffres des opérations d'escompte et avances des cinq banques coloniales durant le dernier exercice écoulé ; on jugera mieux par là leur importance réelle :

	Martinique.	*Guadeloupe.*	*Réunion.*	*Guyane.*	*Sénégal.*
Effets à deux signatures..Fr.	19.628.801	12.697.696	3.766 988	2.015.786	799.203
Effets à une signature garantis par :					
Rentes-Actions.	1.386.600	308.733	908.700	837.845	71.370
Marchandises.	»	37 000	4.204.815	»	»
Mat. or-argent.	271.662	3.882	38.509	19.183	341.660
Récoltᵉ pendᵉ.	1.000.458	8 939.760	2.326.667	»	»
Ensemble Fr.	22.287.521	21.987.071	11.245.679	2.892.814	1.212.235

Sans entrer dans des détails qui nous mèneraient trop loin, disons qu'à la Martinique les planteurs font présenter leur papier à la banque par l'entremise d'un commissionnaire qui l'endosse, ce qui évite de fournir des garanties. C'est pour cette raison que les effets à deux signatures sont si considérables dans cette colonie, et qu'il y en a si peu à une seule signature.

On remarquera l'importance des effets à une seule signature avec garantie de marchandises dans le chiffre total de l'île de la Réunion. Cela tient à un incident utile à raconter. L'article 20 des statuts n'autorise la banque de cette colonie à accepter les marchandises en garantie d'effets à une signature admis à l'escompte que jusqu'à concurrence des deux tiers de leur valeur. Or, le Comptoir d'escompte de Paris a établi une agence à Saint-Denis et avance la totalité de la valeur de la marchandise. Il faisait donc à la banque une concurrence irrésistible sous l'empire de laquelle, de 1,937.527 francs, somme escomptée avec cette nature de garantie en 1864-65, cette sorte d'opération était tombée en 1868-69 à 415,919 francs; en 1869-70, elle n'atteignait encore que 590,198 francs; mais un décret impérial du 8 janvier 1870 ayant autorisé la Banque de l'île de la Réunion à accepter comme garantie le plein de la valeur de la marchandise, les opérations de ce genre montèrent, en 1870-71, 1871-72 et 1872-73, à 3,304,414, 4,388,571 et 4,204,815 fr. On voit par cet exemple que nous citons à dessein les inconvénients d'une réglementation trop étroite à une pareille distance.

Nous avons relaté plus haut la nécessité de rapports particuliers entre les banques coloniales et les institutions analogues de la métropole. C'est à cette fin que des relations avaient été créées, dès l'origine, entre la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations et les trois banques établies en 1853. La Banque de France encaissait leurs remises puis, comme elle ne paye aucun intérêt à ses comptes de dépôt, versait les fonds à la Caisse des dépôts et consignations; bientôt cette dernière avança aux banques coloniales sur dépôt de leurs rentes comme garantie.

Cette manière d'opérer, fort rationnelle de la part du prêteur, ne pouvait suffire aux banques coloniales et remplir le but qu'elles se proposaient et que la nature de leurs opérations leur imposait comme nous l'avons déjà démontré. Un traité avec le Comptoir d'escompte de Paris, passé en 1860, et dont les conditions furent adoucies en 1866, permit aux banques coloniales de disposer d'un crédit à découvert à Paris; la Banque de la Guadeloupe put aller jusqu'à 6 millions, les deux Banques de la Martinique et de la Réunion 4 millions chacune, et celle de la Guyane jusqu'à 400,000 fr.

Sous l'empire de ce traité les opérations de remises et de tirages prirent un assez grand développement, au moins à la Guadeloupe, à la Martinique et, proportion gardée, à la Guyane, car la Réunion renonça bientôt aux bénéfices de ce traité et la création d'une agence du Comptoir à Saint-Denis ne l'a pas encouragée à renouer ces relations. Actuellement la Banque de la Réunion a, seule des quatre susnommées, conservé l'habitude de tirer sur la Banque de France, où elle a un crédit subordonné aux rentes déposées par elle ; avec ces mandats, qui sont recherchés dans les Indes anglaises, elle peut payer les importations de riz et de travailleurs qui lui viennent de cette contrée assez régulièrement. La Banque du Sénégal n'a que récemment traité avec le Comptoir d'escompte Les autres banques opèrent surtout par le canal du Comptoir d'escompte de Paris. Depuis une dizaine d'années les tirages des cinq banques sur la France montent à 25 millions en moyenne, que couvrent assez régulièrement des remises pour le même montant, remises en majeure partie appuyées de connaissements, c'est-à-dire consistant en marchandises de la colonie envoyées par elle pour être vendues sur les marchés européens.

Ajoutons, pour donner une idée du mouvement intérieur de ces banques, que les sommes entrées en compte courant durant l'exercice entier, se sont accrues depuis une dizaine d'années ; elles ont presque doublé. De 80 à 90 millions, elles sont arrivées à 136 millions en 1872-73.

Quoique les banques coloniales aient le droit d'établir des succursales, il n'en a été fondé aucune jusqu'alors. Peut-être, sous ce rapport, peut-on leur adresser quelques critiques. C'est d'ailleurs la même réponse qu'à Paris : « Elles ne nous donneraient que des pertes. » Qui sait ? dans les premières années, c'est possible, mais ensuite. Et puis n'est-ce-pas, dans l'esprit, une des charges de leur privilége ?

Ces cinq banques sont représentées à Paris par une agence centrale dont l'origine n'a pas été sans difficultés ; proposée par le gouvernement en 1850, elle fut repoussée par l'Assemblée législative en 1851, puis a été reprise par le pouvoir exécutif en novembre 1852.

« Au moyen de cette organisation qu'il aura sous la main, disait M. Romain-Desfosses, le ministre de la marine et des colonies de 1850, le gouvernement sera à même de connaître la marche de chacun de ces établissements, et pourra le rappeler à temps à l'observation de ses statuts, lorsqu'il s'en écartera. » — « C'est l'expression du principe de la centralisation, » disait avec franchise en 1855 M. Barbaroux, l'auteur du premier rapport de la commission de surveillance des banques coloniales. « Votre commission a l'unanimité, répliquait M. Chégaray, le rapporteur de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet, devenu loi le 11 juillet 1851, votre commission n'a pas hésité à penser qu'il était infiniment préférable d'abandonner aux banques le soin de faire gérer, comme elles l'entendront, leurs intérêts et leurs affaires en Europe, soit au moyen d'agents spéciaux nommés par elles sous la responsabilité de qui de droit, soit en ayant recours à des mandataires commerciaux. Leur clientèle sera assez brillante et assez lucrative pour être recherchée par les maisons les plus considérables et les mieux accréditées. Ce sera aux Banques de profiter de la concurrence pour stipuler avec celles qui leur présenteront les conditions les plus favorables et les plus rassurantes garanties. »

Entre ces deux opinions, la dernière nous paraît préférable, la conclusion, si l'intérêt des banques coloniales s'y trouvait satisfait, ne nous semblant pas contraire à la possibilité du maintien d'une agence unique, mais libre. Les succès incontestés et vraiment remarquables obtenus par l'agence actuelle ne nous font pas illusion ; nous les attribuons en entier à l'intelligence élevée et au zèle incessant du titulaire actuel. Rarement les banques coloniales auront la main aussi heureuse.

Somme toute, les banques coloniales ont déjà rendu des services signalés aux contrées où elles sont instituées, et nous ne doutons pas que, durant la nouvelle période de vingt années qui va s'ouvrir devant elles, elles ne leur en rendront encore de fort importants.

Alph. Courtois fils.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE.

(Suite.)

Nous avons donné dans un précédent article la superficie de la France et de ses colonies, le mouvement de la population et des progrès de la production agricole; nous continuons aujourd'hui cet exposé de la situation économique de notre pays par une revue de la force productive de l'industrie nationale.

Production agricole et industrielle. — L'*Exposé comparatif* publié par le ministère de l'agriculture et du

commerce ne fait connaître que la valeur de la production agricole de la France. Nous sommes forcés de recourir à la statistique de l'industrie publiée en 1873 pour y chercher le chiffre de la production industrielle

La production générale annuelle du sol et des usines et manufactures de la France peut être évaluée à 18 milliards de francs environ.

Dans ce total respectable, les produits agricoles figurent pour plus de 8 milliards et les produits industriels pour 9,756,000,000 francs.

Il y a trente-cinq ans, en 1840, la statistique agricole évaluait à 5,000,000,000 de francs le chiffre de la production animale et végétale, et la statistique industrielle calculait que les produits fabriqués pouvaient représenter une valeur de 4,167,147,336 francs. L'ensemble de la production agricole et industrielle était alors évalué à un peu plus de 9 milliards de francs.

Il est intéressant de rapprocher et de comparer ces chiffres, qui permettent de constater le développement considérable de l'industrie française pendant cette période. En 1840, la France était surtout un pays agricole ; maintenant elle est dotée d'une industrie puissante qui produit plus que son sol.

En 1840, le nombre des établissements industriels qui participaient à la production de 4 milliards de produits était de 71,497 ; d'après la dernière statistique de l'industrie, on compte en France 1,782,932 ouvriers, qui produisent des objets fabriqués pour une valeur de 9 milliards 756,000,000 francs.

Ces chiffres généraux posés, nous reprenons l'analyse de l'*Exposé comparatif* :

Sucre indigène. — En 1863, la production du sucre indigène ne dépassait pas le chiffre de 142,934,000 kilogr. D'après les informations recueillies par le ministère des finances, la quantité de sucre fabriqué en 1873 s'est élevée à 415,727,000 kil.

C'est surtout depuis 1868 que l'industrie sucrière s'est développée avec rapidité. Le tableau suivant permet de constater ses progrès :

1868........	238.116.000	kil. sucre fabriqué.
1869........	242.150.000	— —
1870........	277.731.000	— —
1871........	336.249.000	— —
1872........	375.597.000	— —
1873........	415.727.000	— —

Métaux. — Nous venons de donner, pour la production sucrière, les résultats de l'année 1873 : pour les métaux, nous sommes obligés de remonter à l'année 1869, l'administration des mines n'ayant pas cru devoir, ainsi que nous l'avons dit précédemment, publier de renseignements depuis cette époque.

Nous croyons utile de rapprocher des chiffres de 1869 ceux de 1865. On pourra, à l'aide de cette juxtaposition, apprécier les modifications qui se sont produites pendant les cinq années qui ont précédé 1869, et, par induction, rechercher quel peut être actuellement le mouvement de la fabrication des métaux. Nous nous bornerons, quant à nous, à poser les données de ce problème délicat.

Métaux fabriqués.	1865. Quint. métriques.	1869. Quint. métriques.
Fonte	1.203.711	1.380.965
Fer — rails	208.786	216.628
Fer — fers marchands	560.454	687.092
Fer — total	796.240	903.720
Acier de forge, puddlé, etc.	353.651	1.026.147
Acier fondu	52.094	76.100
Cuivre	182.114	218.591
Plomb	146.797	254.566
Zinc brut	14.563	47.271
Manganèse	48.584	60.730

A cette liste, il convient encore d'ajouter 31,997 kilogr. d'argent fin en 1865, et 46,299 kilogr. de ce même métal en 1869. Enfin le lavage des sables du Rhin, et l'affinage des cendres et regrets d'orfèvre ont produit 801,000 grammes d'or fin en 1865 et 755,557 grammes d'or fin en 1869.

Poudres. — Nous arrivons maintenant aux industries dont l'Etat a le monopole. Avant la guerre, il se vendait, chaque année, de 4 à 4 millions 1/2 de kilogrammes de poudre. L'année 1870, la vente s'est élevée au chiffre de 3,503,013,180 kil. de poudre, représentant une valeur de 1,110,741,549 francs. Depuis, le nombre des chasseurs s'étant trouvé très-diminué par l'élévation du prix des permis de chasse, et l'industrie ayant trouvé des matières explosives plus puissantes et moins coûteuses que la poudre, on a vu tomber la vente de la manufacture au chiffre de 2,502,204 kil. en 1871, et de 2,798,450 kil. en 1872.

Tabacs. — En 1869, la manufacture des tabacs a vendu 32,574,000 kil. de ses produits, pour 255,707,000 francs.

Depuis la guerre, l'élévation du prix des tabacs, la diminution du nombre des consommateurs, par suite de la cession de l'Alsace-Lorraine, la concurrence faite à l'Etat par les tabacs allemands introduits en fraude, ont fait baisser la vente à 28,105,589 kil. en 1872. Il faut remonter à l'année 1857 pour trouver un chiffre de vente inférieur. Le revenu que l'Etat en retire n'a fait, au contraire, que s'élever ; il a été, pour 1872, de 268,476,621 francs.

Brevets d'invention. — Les efforts faits en vue de perfectionner l'industrie sont constatés par le chiffre des brevets d'invention. Il est à remarquer que depuis la guerre leur nombre a diminué dans une certaine mesure. Avant 1869, on délivrait, en moyenne, de 5,000 à 6,000 brevets chaque année. En 1871, il n'en a été demandé que 2,782, et en 1872 que 4,875. Il ne faut pas déduire de cette diminution qu'il y a moins de chercheurs que par le passé ; mais on peut, sans se tromper, affirmer que pour la plupart, le paiement des annuités est devenu un obstacle sérieux. Les inventeurs appartiennent rarement à la classe aisée, et dans les temps que nous traversons, les versements exigés par la loi leur paraissent une lourde charge.

Depuis la loi organique du 5 juillet 1844, le total des brevets délivrés, tant aux Français qu'aux étrangers, s'élève au chiffre de 127,618.

Force motrice. — Depuis quinze ans le nombre des appareils à vapeur employés par l'industrie n'a cessé de s'élever. Il était en 1857 de 13,306 représentant une force de 405,686 chevaux-vapeur. Le dernier recensement publié accuse un chiffre de 32,814 machines ayant une force de 870,378 chevaux.

Les industries qui ont adopté le plus complétement les appareils à vapeur sont les suivantes :

Les mines de charbon de terre : 453 machines de 12,306 chevaux en 1852, et 1,079 machines de 41,098 chevaux d'après le dernier recensement ;

Les usines à fer : 368 machines de 12,354 chevaux en 1852, et 1,500 appareils de 47,933 chevaux en 1869 ;

Les filatures : 1,179 machines de 16,495 chevaux en 1852, et 2,482 machines de 50,722 chevaux en 1869 ;

Le tissage : 97 machines de 1,738 chevaux en 1832 et 611 machines de 12,157 chevaux d'après le dernier recensement ;

Les sucreries et les raffineries : 515 machines de 5,193 chevaux en 1852, et 1,664 machines de 18,188 chevaux en 1869.

En 1852, les briqueteries et les tuileries ne possédaient que 15 machines d'une force totale de 95 chevaux, elles en ont actuellement 296 d'une force de 2,406 chevaux. Il en est de même des mines de minerais qui n'avaient que 15 machines de 337 chevaux en 1852 et qui maintenant en ont 149 d'une force de 2,305 chevaux.

L'agriculture emploie aussi un grand nombre de machines à vapeur. Il n'y avait en France en 1852 que 91 batteuses de blé d'une force de 364 chevaux ; leur nombre s'est élevé en 1869 à 2,549 et leur force à 11,156 chevaux.

Les minoteries, qui ne comptaient que 151 machines de 1,933 chevaux en 1852, en avaient déjà 1,258 de 13,335 chevaux en 1869.

Si l'on songe que chaque cheval-vapeur équivaut à la force de 21 hommes de peine, on voit de quel admirable instrument de travail dispose notre agriculture et notre industrie. Sans la vapeur, il est incontestable que la production industrielle de la France n'aurait pas atteint le chiffre de 10 milliards environ que nous avons donné plus haut.

Un recensement nouveau des machines à vapeur se prépare en ce moment. Nous aurons prochainement la situation numérique exacte de la force motrice à vapeur utilisée en France.

Voies de communication. — Les fleuves et les rivières de la France forment des voies de communication naturelles qui s'étendent sur un parcours de 8,400 kilomètres. 400 kilomètres seulement sont impraticables à la navigation.

Il convient d'ajouter encore au chiffre de 8,000 kilomètres de fleuves ou rivières navigables 5,000 kilomètres de canaux exécutés.

Les routes nationales ont un développement de 37,300 kilomètres et les routes départementales s'étendent sur une longueur totale de 47,500 kilomètres.

Effectif de la navigation a vapeur fluviale. — Depuis

longtemps, l'effectif de la navigation fluviale tend à diminuer. Il était, en 1856, de 247 bateaux, jaugeant 49,625 tonneaux. Le dernier résultat connu accuse une augmentation pour le nombre des bateaux qui est de 272, et une diminution importante pour le chiffre du tonnage qui est tombé à 33,909 tonneaux.

Il y a tout lieu d'espérer que l'on verra augmenter bientôt le chiffre du tonnage. En effet, le nombre des passagers, qui n'était que de 1,801,000 en 1856, est aujourd'hui de 9,695,803 ; en outre, et c'est là le point principal, tandis qu'en 1856 on ne transportait par bateaux à vapeur que 1,714,000 tonnes de marchandises, le commerce, qui comprend mieux ses intérêts, offre à la batellerie à vapeur un fret de 4,051,418 tonnes.

CHEMINS DE FER. — Parler du développement des chemins de fer depuis une quinzaine d'années serait au moins superflu. Nous citerons simplement quelques chiffres extrêmes. En 1857, il n'y avait encore que 7,442 kilomètres de voies ferrées en exploitation. Au 1er janvier 1874, on en comptait déjà 18,423, défalcation faite du réseau alsacien. Le nombre des locomotives était en 1857 de 2,729, il est actuellement de 5,000.

En 1858 encore, le poids des marchandises transportées ne dépassait pas 14,966,639 tonnes. Le dernier chiffre des transports s'élève à 44,013,433 tonnes.

POSTE. — La statistique postale permet aussi de constater le développement des rapports et des relations lointaines. Nous réunissons ici les principaux résultats, pour trois années : l'année 1857, qui donne le mouvement postal minimum, l'année 1869, qui présente les chiffres les plus élevés, et l'année 1872, qui fait connaître la situation créée par la guerre :

	1857.	1869.	1872.
Nombre de lettres .	252.454.000	364.746.650	339.712.096
Imprimés, échantillons.	144.295.000	367.186.800	297.867.799
Correspondances avec l'étranger	17.182.059	33.160.172	38.629.897
Chargements. . . .	885.177	5.356.073	4.810.050

TÉLÉGRAPHES. — Le réseau télégraphique s'est aussi développé considérablement. Les lignes s'étendaient en 1858 sur une longueur de 13,030 kil.; elles comptent en 1872 pour 44,965 kil. De plus, depuis 1863 des lignes électro-sémaphoriques ont été créées. Leur étendue est de 1,423 kil. La télégraphie sous-marine n'est sérieusement exploitée par la France que depuis 1865 ; il y avait alors 535 kil. de lignes sous-marines. Aujourd'hui nous en possédons 1,140 kil. Dans ce chiffre figurent la ligne de Marseille à Alger, ouverte en 1871 et qui mesure 922 kil.; le câble du littoral 110 kilomètres et le câble de Livourne à Maccinaggio : 108 kil.

Au service des télégraphes se rattachent les tubes de transmission atmosphérique. En 1866, il n'y avait qu'un tube mesurant 1 kil. 050. Au commencement de 1873 la longueur des tubes exploités était de 23 kil. 5.

Le public se familiarise de plus en plus avec l'usage de la télégraphie. En 1858, le nombre des dépêches transmises à l'intérieur ne dépassait pas 349,887; en 1872, il s'est élevé à 5,395,762.

Le chiffre des dépêches internationales s'est élevé de 114,086 en 1858 à 827,581 en 1872.

Les résultats du service télégraphique de l'Algérie ne sont pas compris dans les chiffres qui précèdent. Il faut donc encore ajouter aux résultats de 1858 le nombre de 52,247 dépêches tant intérieures qu'internationales, et celui de 554,381 dépêches transmises par les bureaux algériens.

ED. MOREL.

LETTRES DE TURQUIE (1).

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'ASIE. — LA NAVIGATION DU TIGRE, DE L'EUPHRATE ET DU CHOTT-EL-ARAB.

Constantinople, le 23 mai 1874.

Ainsi que je l'indiquais dans ma dernière lettre, c'est Ctésiphonte, à 17 kilomètres au sud-est de Bagdad, qui a été le point de départ des ingénieurs de la direction Pressel, chargés d'étudier le chemin de fer projeté pour relier le golfe Persique à la Méditerranée d'une part par Mossoul, Diarbekir et Sonedia, port d'Antioche, ou par Alexandrette, et d'autre part à Constantinople par Badgad, Mossoul, Diarbekir, Ourfa, Biredjik, Aïntab, Ayas, Adana, Konia, Eski Cheïr, Ismit et Scutari. Avant d'entreprendre l'examen détaillé de ce tracé, il est nécessaire de donner quelques indications sur la navigation actuelle de l'Euphrate et du Tigre jusqu'au golfe Persique et sur les facilités qu'offrent leurs eaux pour redonner à ces contrées leur antique prospérité, au moyen d'un système d'irrigations.

Ainsi que le savent vos lecteurs, le Tigre (Chott) prend sa source au sud du lac de Van, se dégage promptement des contreforts qui l'enlacent, et se dirige vers le sud-ouest sur Diarbekir d'où il infléchit brusquement à l'est vers Mossoul. De là il se dirige vers Bagdad.

L'Euphrate (Frat) prend sa source à l'ouest du mont Ararat : il se dirige vers l'ouest sous le nom d'Euphrate oriental et reçoit un grand nombre de cours d'eau, entre autres l'Euphrate occidental qui vient du plateau d'Erzeroum. Aux environs de Malatié, il se tourne vers l'est, puis prend la direction générale du sud-est. Il se dégage difficilement des montagnes de l'Arménie ; mais arrivé dans la Mésopotamie, ses eaux coulent tranquillement dans de vastes plaines où il passe successivement à Biredjik, à Deïr, point du passage des caravanes qui se rendent d'Alep à Bagdad, à Hitt où l'on voit les ruines de Babylone dispersées sur les deux rives du fleuve sur un rayon de plus de 8 kilomètres, à Romadi et arrive enfin à Gourna où il se réunit au Tigre et forme le Chott-el-Arab.

Dans les temps modernes, c'est à un Anglais, le général Chesney, alors colonel, qu'appartient l'honneur des premiers essais de navigation sur l'Euphrate. Son entreprise se rattachait au projet du chemin de fer de l'Euphrate, projet auquel il s'était voué. Il fit venir d'Angleterre deux bâtiments démontés. Après qu'on les eut montés à Biredjik, ils descendirent le fleuve avec des fortunes diverses. L'un se heurta contre des rochers et fut coulé. L'autre poursuivit heureusement son voyage et lorsque le projet du chemin de fer de l'Euphrate fut momentanément abandonné, on expédia ce bateau aux Indes.

L'administration turque ne poursuivit pas ces essais. Elle concentra tous ses efforts sur la navigation du Tigre, ainsi que je l'expliquerai. Néanmoins il y a environ quatre ans, Midhat-Pacha, depuis grand-vizir et alors gouverneur général de Bagdad, résolut de les continuer. L'entreprise présentait d'autant plus de difficultés qu'il s'agissait de remonter pour la première fois le cours du fleuve. Néanmoins le *Bassorah*, bateau à vapeur sur lequel s'était embarquée la commission spéciale nommée pour cet objet, remonta jusqu'à Meskané. L'année suivante, encouragé par ce résultat, Midhat-Pacha organisa une flottille et des voyages réguliers. Plusieurs eurent lieu. Malheureusement depuis deux ans la navigation a été interrompue par une sécheresse persistante qui pendant la plus grande partie de l'année a diminué considérablement le volume des eaux. D'ailleurs ces expériences ont démontré que l'Euphrate ne sera pas navigable tant qu'on n'aura pas pris certaines mesures. Sur plusieurs points il est nécessaire de rectifier le cours du fleuve, sur d'autres de l'endiguer et partout de le rendre uniforme en détruisant les obstacles qui divisent les eaux et font naître des courants extrêmement rapides.

C'est principalement sur l'endiguement des deux fleuves que le gouvernement devrait porter toute son attention. Bien en aval de Hitt, bâtie sur l'emplacement de Babylone, on trouve le district de Soukoussouk, où il existait autrefois de puissantes digues qui maintenaient l'Euphrate dans son lit. Il y a quelques années, on les avait réparées, aujourd'hui elles n'existent plus. Le fleuve a débordé tout le long de ses deux rives, et il forme des marais immenses que l'on ne franchit pas en moins de 25 à 30 heures. C'est là la plaie du pays, la cause permanente des fièvres qui le rendent, pour ainsi dire, inhabitable. Bien que Bassorah soit situé à une grande distance, on y ressent l'influence des miasmes paludéens qu'exhale cette contrée, et c'est principalement pour ce motif que cette ville est déchue de son antique splendeur. La reconstruction de ces digues est donc indispensable pour assurer l'avenir du pays. On retirerait de ces travaux un triple avantage : régularisation du cours du fleuve, assainissement du pays, terres d'une fertilité exceptionnelle acquises à la culture. L'endiguement aurait encore ce résultat de faciliter les irrigations. Les cultivateurs auraient alors à leur disposition des quantités d'eau suffisantes et la chaleur du soleil, ces deux facteurs des cultures prospères. En établissant des canaux fécondateurs, on ne ferait d'ailleurs que suivre l'exemple des anciens habitants. On voit encore, dans toute cette contrée, les traces des nombreux canaux auxquels elle devait sa prospérité. Il suffirait, pour transformer le pays, de les déblayer pour qu'ils contribuassent à l'irrigation générale. Midhat-Pacha, dont il faut rappeler le nom toutes les fois qu'il s'agit d'améliorations introduites en Mésopotamie, avait

(1) Voir le numéro du 23 mai 1874.

donné tous ses soins à l'entretien du canal qui existe en amont de Hitt, à Kenaniè. C'est là que se trouve l'écluse qui donne accès aux eaux de l'Euphrate dans un grand canal. Cette artère se subdivise bientôt en trois canaux qui se dirigent vers le Tigre et le rejoignent en arrosant et en fertilisant cette partie de la Mésopotamie. L'un d'eux débouche dans le Tigre, à une heure de distance en aval de Bagdad. On compte douze heures de marche entre Kenaniè et le Tigre. Les cultivateurs placés dans la zone d'irrigation font trois récoltes successives par an. Il y a quelques années, sous Midhat-Pacha, les Arabes voulurent étendre leurs cultures. Les capitaux leur faisaient défaut. A l'appel du gouvernement général, les employés et ceux des habitants qui possédaient des épargnes les placèrent dans cette entreprise agricole. Les recettes furent telles que les prêteurs quintuplèrent leur capital.

Les Arabes établis sur le bord du fleuve se servent, pour leurs irrigations, de norias (naours) primitives.

Quant aux transports, ils sont effectués au moyen d'embarcations spéciales, les baghla, les belem et les kelek qui méritent une mention spéciale. Le baghla est une embarcation de dimension variable, mais toujours assez grande. Elle marche à la voile, elle n'est pas munie de rames. Lorsque le vent n'est pas favorable et pour remonter le courant, on hale le baghla. Le belem est plus petit que le baghla. Il voyage au moyen des mêmes procédés. Lorsque le jour baisse, ces embarcations qui, d'habitude, marchent de conserve et au nombre de cinq ou six, sont tirées à terre et les mariniers passent la nuit sur la rive, en ayant soin d'allumer de grands feux pour éloigner les bêtes fauves. Le kelek est principalement employé sur le Tigre. C'est une sorte de radeau. Sa construction ne nécessite ni de grands efforts d'imagination, ni une industrie développée, ni une main-d'œuvre coûteuse. On jette des branches d'arbre sur des outres gonflées et le kelek est construit.

Examinons maintenant la navigation du Tigre, de Diarbekir à Mossoul et Bagdad. Bien qu'à Diarbekir les eaux du fleuve ne soient guère volumineuses, on lance des kelek qui descendent jusqu'à Bagdad. Ce mode de navigation est d'ailleurs le seul actuellement dans toute cette section. Lorsque les eaux sont hautes, un kelek descend de Mossoul à Bagdad en trente heures.

On a essayé de substituer une navigation sérieuse à ce moyen primitif de transports. Un bateau à vapeur a remonté le Tigre de Bagdad jusqu'à une certaine distance de Mossoul. On a pu arriver jusqu'à un point connu sous le nom de portes de Nemroud. La légende arabe diffère sur ce personnage de la tradition biblique. Elle n'en fait pas un grand chasseur devant l'Eternel. D'après les Arabes, Nemroud aurait été un grand constructeur. Ainsi il aurait dirigé les travaux de la tour de Babel. On lui attribue également la construction d'un pont sur le Tigre. Quoi qu'il en soit de la légende, il est certain qu'un pont a existé à l'endroit qui porte le nom de Nemroud. On en voit les ruines. C'est là que se trouve l'obstacle le plus sérieux à la navigation du Tigre, entre Mossoul et Bagdad. Il se dresse sous la forme d'un banc de rochers assez élevé pour que les eaux du fleuve y forment une cascade. Ainsi que je l'ai déjà dit, le bateau employé aux essais remonta le Tigre jusque-là, non sans éprouver quelques avaries. Il put néanmoins redescendre facilement jusqu'à Bagdad. Ce voyage a démontré la possibilité de la navigation du Tigre entre Bagdad et les portes de Nemroud. Il serait d'un grand intérêt pour ces contrées que l'on exécutât les travaux nécessaires pour établir un service régulier jusqu'à Mossoul. Il y a là des contrées fertiles qui ne possèdent pas de débouché. Nous aurons d'ailleurs à étudier plus tard leur état économique.

A partir de Bagdad, le Tigre est navigable pendant toute l'année jusqu'à Gourna, où il forme, en se réunissant à l'Euphrate, le Chott-el-Arab, et où les gros vaisseaux peuvent arriver en toute saison. Néanmoins, en ce qui concerne cette section du Tigre, de Bagdad à Gourna, on doit faire une légère réserve pour la saison d'été. Au moment des fortes chaleurs, les eaux devenant basses, il se forme dans son lit des amoncellements de sables mouvants, de vraies barres qui rendent la navigation pénible, sans toutefois l'interrompre.

Il existe deux services réguliers de navigation à vapeur entre Bagdad et Bassorah. L'un est effectué par l'État, l'autre par une compagnie anglaise. Ces bateaux ne manquent ni de voyageurs, ni de marchandises. Le plus souvent ils sont encombrés. Ils ne suffisent pas au transport des articles d'importation et d'exportation. L'exportation consiste principalement en laines, en dattes, en cotons, en chevaux arabes et persans, à destination des Indes et du l'Angleterre. L'importation est alimentée presque exclusivement par les articles anglais et par le charbon qu'apportent directement d'Angleterre des bateaux à voiles et quelques bateaux à vapeur. A l'époque des chaleurs et de la formation des barres dans le Tigre, de Bagdad à Gourna, pendant une période de deux mois environ, le trajet entre Bagdad et Bassorah s'effectue en sept, huit ou dix jours. Pendant tout le reste de l'année, la moyenne du trajet est de trois à quatre jours.

En général, le cours du Tigre est assez paisible de Bagdad jusqu'à une certaine distance de Gourna, et sur cette partie de son parcours ses rives sont élevées et en pente douce. Au fur et à mesure qu'on se rapproche de Gourna, c'est-à-dire du point de jonction avec l'Euphrate, les sinuosités du Tigre se multiplient, ses rives s'abaissent et son courant devient très-rapide. Pendant la saison des pluies, le fleuve gonflé sort de son lit, inonde les campagnes environnantes pendant un mois environ et les féconde avec une puissance qui égale celle du Nil, si elle ne la dépasse pas. C'est surtout aux environs de Gourna, là où le peu d'élévation des rives du fleuve facilite son débordement, que l'on en voit les merveilleux effets. Dès que les eaux se sont retirées, la nature renaît comme par enchantement, la terre se couvre d'une végétation luxuriante, et les nomades accourent de toutes parts avec leurs troupeaux. Ils sèment et ils récoltent bientôt après. Puis, quand arrive la sécheresse, ils émigrent.

Le Tigre et le Chott-el-Arab offrent sur tout leur parcours, de Bagdad à Bassorah, l'aspect le plus pittoresque. Tantôt la vue s'étend sur d'immenses forêts de dattiers, tantôt on aperçoit des fourrés dans lesquels se tiennent les bêtes fauves, les lions, les chats sauvages, des bandes innombrables de chacals. Les sangliers sont fort communs : ils errent en troupeaux nombreux, et très-souvent, lorsque les rives sont verdoyantes, on en aperçoit et l'on en tue du bateau sur lequel on a pris passage. Les oies sauvages, les pélicans, les ibis, des quantités d'oiseaux de toute espèce, au plumage varié, abondent sur les deux rives et dans les îles ravissantes qui surgissent de loin en loin, sur le parcours du fleuve.

Cette navigation à vapeur est rendue assez difficile par la cherté et quelquefois par le manque de charbon. Ce combustible est apporté d'Angleterre, bien qu'il en existe d'admirables gisements à Zakho, en amont de Mossoul, et à 30 ou 35 kilomètres de la rive gauche du Tigre, ainsi que j'aurai à l'indiquer dans une prochaine lettre. On comprend dès lors que le charbon anglais atteigne souvent, à Bassorah, le prix de 3 livres sterling. Aussi les bateaux chauffent-ils assez souvent avec du bois. Les bois eux-mêmes sont d'un prix élevé. Ils n'ont pas, d'ailleurs, une grande puissance calorifique, d'où il suit qu'ils produisent un encombrement sur les bateaux qui les utilisent, au détriment du service des transports.

Le cours de l'Euphrate et du Tigre se régularise au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de la ville de Gourna, située à leur confluent. Ce centre, qui a une population d'environ 6,000 âmes, se trouve ainsi situé entre de grandes masses d'eau courante, ce qui explique la particularité curieuse dans ce pays ravagé par les fièvres, de la salubrité de son climat. Cette considération très-importante, la proximité des terres qui peuvent être arrosées par les canaux fécondateurs, la possibilité, même en l'état actuel, pour les vaisseaux de haut bord de remonter le Chott-el-Arab jusqu'à Gourna, désignent cette ville comme entrepôt futur du commerce d'importation et d'exportation.

En descendant de Gourna vers Bassorah, on arrive à Kouti-Frenki (château des Francs). Ce nom vient d'une maison qu'un vice-consul d'Angleterre avait fait construire en cet endroit, dont le climat, sans être aussi sain que celui de Gourna, est néanmoins moins meurtrier que celui de Bassorah. On trouve à Kouti-Frenki des dépôts de charbon. De là, on arrive en une heure environ à Achar, qui est l'échelle de Bassorah sur le Chott-el-Arab. La ville de Bassorah n'est pas assise sur les bords du fleuve, ainsi qu'on le croit généralement. Elle est bâtie le long d'un canal qui part d'Achar, se dirigeant vers l'ouest. Elle est aujourd'hui bien déchue de son antique splendeur. Sa population ne dépasse pas 16,000 habitants. A part le canal principal, il en existe un grand nombre, comme un réseau, au nord et au sud de Bassorah. Les canaux d'irrigation sont envahis par les eaux au moment du flux, qui fait sentir son influence dans le Chott-el-Arab et dans l'Euphrate et le Tigre bien en amont de Gourna. Le reflux laisse ces canaux à sec. Leurs bords sont couverts de forêts de dattiers et d'arbres odoriférants. Les habitants du pays ne peuvent suffire à la récolte des dattes. On

voit, à cette époque de l'année, arriver de nombreuses troupes d'ouvriers que fournissent les contrées voisines. L'eau des canaux n'étant pas potable, on est obligé, à Bassorah, de la faire venir d'Achar. Ainsi, non-seulement cette ville est placée sous l'influence directe des immenses marais qui sont formés au nord par l'Euphrate, mais les fièvres y sont encore développées par la mauvaise qualité de l'eau qu'on y boit et par les émanations de la vase des canaux, que le reflux met en contact avec l'atmosphère. On comprend dès lors que Bassorah, ainsi rendue peu habitable, soit tombée progressivement dans une décadence profonde.

C'est à Achar que se trouvent la quarantaine, l'arsenal, l'hôpital et la douane. En descendant d'Achar vers le golfe Persique, on trouve la rive persane à une distance de quelques milles. A partir de ce point, jusqu'à l'embouchure du Chott-el-Arab, la rive droite est turque et la rive gauche persane. On aperçoit sur ce dernier territoire la ville de Mohamara. Plus bas, on voit des villages assez nombreux sur les deux rives. Leurs habitants sont à moitié sauvages.

Le Chott-el-Arab se jette dans le golfe Persique par plusieurs embouchures. Une seule est navigable. Elle est connue dans le pays sous le nom de Faô. Il existe en ce point extrême du territoire turc un centre qui porte le même nom. C'est moins une ville ou un village que la réunion de plusieurs établissements exclusivement affectés aux besoins des différents services du gouvernement. Il existe à Faô une douane, une quarantaine et deux bureaux télégraphiques, l'un pour les employés du gouvernement et l'autre pour ceux de la Compagnie anglaise. On sait que la ligne télégraphique internationale de Turquie aboutit à Faô, d'où elle est reliée à Kuratché, sur la côte occidentale des Indes anglaises par un câble qui, sur ce parcours, attérit en Perse, à Abouchir. Le pays est administré par un caïmakam, façon de préfet, qui a à sa dispostion un stationnaire armé de quelques canons et un détachement de troupes. Cette organisation défensive est d'autant plus nécessaire qu'à proximité se trouve la grande tribu des Nassari, bien connue pour ses habitudes de rapines.

Les bateaux profitent du flux et du reflux pour entrer dans le Chott-el-Arab et pour en sortir. On compte une distance de douze milles de Faô à la partie de la mer où la navigation n'offre plus de dangers. Mais, sur ce parcours de douze milles, les commandants des navires sont obligés de prendre les plus grandes précautions. Le danger provient de ce que le fond du Faô est envasé sur toute sa longueur. Il ne reste pour le passage des bateaux qu'une sorte de chenal dans lequel on ne trouve pas plus de quatre brasses de fond. Si le bateau oblique à droite ou à gauche, il échoue. Ce chenal est indiqué par des bouées qu'a fait poser la Compagnie anglaise de navigation qui effectue les voyages des Indes à Bassorah. Ces bouées sont situées à de grandes distances les unes des autres, ce qui rend la tâche du pilote très-délicate. Les bateaux qui viennent du golfe Persique prennent leurs pilotes à Abouchir, sur la côte persane, ce qui leur occasionne une perte de temps sensible. On en trouve aussi quelques-uns dans l'île persane de Rarik. Les bateaux qui sortent prennent leurs pilotes à Faô.

Vos lecteurs auront une idée exacte de la navigation de ces contrées lorsque j'aurai ajouté qu'elles sont reliées à l'extérieur par les bateaux d'une compagnie anglaise qui font tous les dix jours le trajet entre Bombay et Bassorah, en touchant à Abouchir, à Lindjee, à Bonder-Abbas, à Mascat et à Kuratché. De Bassorah, la poste apportée par ces bateaux est transportée à Bagdad par les bateaux de la Compagnie anglaise de navigation fluviale, qui reçoit pour ce service une grosse subvention de la Compagnie anglaise de navigation maritime.

Midhat-Pacha avait créé une Compagnie indigène de navigation maritime, destinée à relier Bassorah aux ports ottomans de la mer Rouge et à Constantinople. Cette Compagnie qu'on nommait l'Oman, n'a eu qu'un succès relatif. Les voyages de ses bateaux sont très-intermittents.

J'examinerai dans ma prochaine lettre le tracé du chemin de fer projeté de Bagdad à Diarbekir.

ESCHBACH.

LES SALAIRES AGRICOLES EN EUROPE.

Un éminent économiste, dont nous avons eu, dans ces colonnes mêmes, plusieurs fois l'occasion de citer les études, M. Cliffe Leslie, vient de publier dans le *Fortnightly Review*, un nouveau travail très-intéressant, sur les salaires agricoles en Europe, que nous allons, sinon traduire à la lettre, du moins résumer pour l'*Economiste français*.

M. Cliffe-Leslie explique tout de suite la pensée-mère de cette étude. Tout le monde sait que les comtés orientaux de l'Angleterre se trouvent en ce moment sous le coup d'une crise agricole : il y a grève de la part d'un grand nombre de laboureurs et les fermiers, en général, ont répondu à cette grève, par le *Lock-Out*, c'est-à-dire par un congédiement en masse des travailleurs à leur service. Voilà les faits. Mais n'ont-ils qu'une valeur toute locale, comme les fermiers semblent le penser? M. Cliffe Leslie leur attribue une portée plus haute : il les lie, d'une façon même étroite, à l'ensemble des nouveaux phénomènes économiques qui se sont manifestés de notre temps, par suite de l'essor de l'industrie et du commerce européens, de la distribution de la monnaie soit métallique, soit fiduciaire, de la hausse des prix, de l'accroissement de la population, des sentiments qui de nos jours se sont infiltrés dans les classes ouvrières, comme aussi du jeu des lois terriennes ou de l'influence des systèmes récents d'économie rurale.

Une première remarque à faire est celle-ci : c'est que d'une façon générale, les salaires des ouvriers agricoles se sont fort relevés dans le cours de ces dernières années. En Belgique, on a évalué pour quelques districts cette hausse à fr. 1 par jour (fr. 3 50 au lieu de fr. 2 50), et jadis M. de Lavergne disait que chez nous, elle avait été de 20 0/0, durant la décade 1855-1865. D'autres statisticiens, le docteur Baur et le professeur von der Goltz, dont les appréciations se rapportent exclusivement à nos départements du Nord, ont parlé d'une augmentation de 60 0/0 dans l'intervalle de vingt-six années. Quant à l'Allemagne, la division des ouvriers agricoles en plusieurs classes, de même que la différence entre les modes de paiement, tantôt en espèces, tantôt en nature, rendent assez difficile une supputation semblable. En ce qui concerne les *Tagelöhner* et les *freie Arbeiter*, c'est-à-dire les journaliers proprement dits et les laboureurs libres, M. von der Goltz fixe (en argent) à 100 0/0 la hausse de leurs salaires dans les provinces rhénanes, et de 50 à 60 0/0 dans les provinces occidentales de la Prusse proprement dite. Ces appréciations concordent d'une façon remarquable avec celles de M. White, consul anglais à Dantzig. Pour lui, la rémunération des ouvriers agricoles, à la considérer d'une façon générale, s'était élevée de 50 à 100 0/0 dans la dernière période de vingt ans. M. White ajoutait que les fermiers craignaient fort pour l'avenir l'augmentation. En tous les cas, la hausse qui s'est produite dans plusieurs parties de l'Allemagne dépasse de beaucoup les faits du même genre en Angleterre, si les calculs de M. Caird ne restent point au-dessous de la vérité.

Un autre fait non moins remarquable, et qui affecte aussi un caractère européen, est la grande différence de ces salaires suivant les diverses régions d'un pays. En Angleterre, vers la fin de 1853, leur taux moyen était de 12 shillings à la semaine dans les comtés du sud, tandis qu'il s'élevait à 18 shillings dans les comtés du nord. Encore ces moyennes étaient-elles loin de donner une idée exacte des variations locales: c'est ainsi qu'en 1870, 7 shillings seulement dans le Dorsetshire et 22 dans le Yorkshire ou le Northumberland, représentaient la rémunération hebdomadaire des ouvriers agricoles. Aujourd'hui, dans ces différents comtés, les mêmes variations oscillent entre 11 et 25 shillings. Pour la Belgique, M. de Laveleye les a résumées dans les chiffres suivants : dans la Campine ou dans les environs de Hasselt et de Saint-Trond: fr. 1 25 par jour en été et franc 1 en hiver, sans nourriture ou autre avantage; dans les Flandres : fr. 1 50; dans l'Ardenne : fr. 2 50; dans les bassins houillers et métallurgiques de Liége, Charleroi, Mons : francs 3, ou fr. 3 50. En Hollande, d'après les documents recueillis dans notre dernière *Enquête agricole*, les salaires varieraient de franc 1 à francs 2, suivant les provinces. Quant à notre propre pays, M. de Lavergne, écrivant, en 1865 et divisant notre sol en six grandes zones, estimait à francs 600 dans le nord-ouest et le sud-est les gains annuels du laboureur français; à 360 dans le nord-est; à 300 seulement dans l'ouest, le sud-ouest, le centre.

Décompose-t-on ces données fournies en bloc, on voit, d'après l'*Enquête décennale* publiée, en 1868, que la journée, à cette époque, s'élevait à fr. 3 14 et à fr. 4 35, en temps de moisson, dans le département de la Seine, pour tomber à fr. 1 14 ou à fr. 1 68, dans le département des Côtes-du-Nord. L'année suivante, l'illustre et regrettable John Stuart Mill parlait d'une journée de 3 francs, pour les environs de la ville d'Avignon où il résidait, alors que dans certaines parties de la Bretagne, elle n'était pas supérieure à 1 franc. Enfin, M. Victor Bonnet, dans une lettre récemment écrite à M. Cliffe Leslie, signale des journées de fr. 3 50 par jour, dans un rayon de 4 à 5 lieues de Paris;

de fr. 2 50 ou francs 2, à quelque quarante ou cinquante lieues plus loin ; de fr. 1 25 et même de franc 1 seulement, dans quelques cantons ruraux, dépourvus encore de voies ferrées.

En Allemagne, les salaires agricoles les plus bas se rencontrent dans les provinces de la Silésie orientale et dans celle de Posen. Dans certaines parties de la Silésie, leur taux moyen ne dépassait pas, en 1873, 8 1/2 pence par journée estivale, et 7 seulement par journée hivernale, alors que dans quelques endroits des provinces rhénanes, il atteignait de 2 shillings 6 deniers à 4 shillings 6 deniers, pour l'été, et 2 sh. 2 1/2 den. à 3 shillings pour l'hiver. A la tâche, le laboureur recevait dans ces derniers endroits de 2 sh. 6 den. à 6 shillings, par jour, suivant le temps et la saison. Les statistiques auxquelles se réfère le numéro de mai 1874 du journal de l'Association agricole de la Prusse rhénane *(Zeitschrift des landwirthschaftlichen Vereins für Rheinpreussen)*, ces statistiques accusent aussi de singulières inégalités, dans cette portion même du royaume. Ajoutons que les faits précités ne rendent pas tout à fait compte de l'importance et de la variété des écarts en question. Les femmes allemandes prennent une part très-active aux travaux des champs, et, de canton en canton, on constate des différences dans la rémunération que ces travaux leur rapportent. D'autre part, le nombre des journées de travail est loin d'être le même partout: il est bien plus grand, en général, à l'ouest qu'au nord-est de l'Allemagne, bien qu'ici la sévérité de l'hiver et sa durée entraînent une consommation supérieure de chauffage et une dépense plus forte en vêtements.

Et maintenant, par quelles causes expliquer le double phénomène qui vient d'être décrit, à savoir l'immense hausse des salaires agricoles et la prodigieuse diversité de sa répartition locale?

Pour bien des personnes, l'explication du premier de ces phénomènes se trouve tout entière dans l'émigration au dehors et dans le reflux des populations rurales vers les villes. Mais, objecte M. Cliffe Leslie, l'émigration au dehors n'explique rien pour la France et pour la Belgique, où elle n'existe pour ainsi dire point. En Allemagne, il est vrai, cette émigration a été très-considérable; mais un accroissement naturel de population a rétabli l'équilibre. D'ailleurs, les émigrants appartenaient, pour le plus grand nombre, aux parties de l'empire où l'augmentation des salaires s'est fait le moins sentir, où la population était le plus clairsemée, où il y a le moins de petits propriétaires. Quant à l'Angleterre, l'émigration ne paraît pas avoir diminué beaucoup jusqu'ici le nombre des travailleurs agricoles; peut-être même l'a-t-elle laissé tout à fait intact dans les districts où leurs salaires sont le plus élevés, et tout en tenant compte de l'effet indirect, mais appréciable, que la vaste émigration irlandaise a dû avoir sur les gains des laboureurs de l'île voisine, il semble difficile de rapporter à cette seule cause la grande hausse de ces gains qui s'est produite récemment, surtout dans les cantons septentrionaux.

M. Cliffe Leslie attribue beaucoup plus d'importance, à cet égard, au reflux des populations rurales vers les villes manufacturières et les bassins miniers. Il fait remarquer, toutefois, que rien de semblable n'a eu lieu (sur une large échelle) dans les Flandres belges et que, néanmoins, les salaires agricoles s'y sont fort relevés. En Allemagne, l'attraction des villes et des centres manufacturiers sur les campagnes a été assurément très-forte; mais, s'il fallait chercher là l'unique cause du fait à l'étude, comment expliquer en même temps que dans ces villes et dans ces centres eux-mêmes, les salaires industriels ont crû dans une proportion encore plus forte? En France, aussi, la hausse des salaires industriels a précédé, déterminé même le déplacement des populations rurales. Des faits analogues se sont produits en Angleterre : on y a vu les gains des ouvriers de l'industrie marcher du même pas, d'un pas plus rapide même que ceux des ouvriers de l'agriculture.

Il faut donc, si l'on tient à présenter à cet endroit une explication suffisamment compréhensive, lier les deux ordres de faits : l'augmentation des salaires agricoles et la hausse générale du prix des objets nécessaires à l'existence, laquelle dérive elle-même de l'immense affluence de l'or nouveau et d'une circulation fiduciaire de plus en plus considérable. Pour s'en tenir à l'Allemagne, le tableau suivant, dû à M. Wynne, donne une juste idée de l'élévation, de 1853 à 1874, du prix des denrées alimentaires et des vêtements.

	1853	1863	1873-74
Beurre (la livre).....	3 1/2 silbergroschen (1).	4 1/2 sgr.	13 à 14 sgr.
Œufs (la douzaine).	2 —	3 »	9 10 »
Bœuf (la livre).....	3 —	4 1/2 »	7 »
Veau (id.).......	2 —	non-rel.	4 5 »
Pommes de terre le q[l]	10 —	id.	25 »
Etoffe de lin (l'aune).	2 1/2 —	id.	4 1/2 »
Drap (id.).......	30 à 35 sgr.	id.	60 à 70 »
Café (la livre).....	5 à 6 —	id.	10 à 12 »

Mais si l'on veut bien prendre la peine de remarquer que l'élévation des salaires est restée supérieure dans ce pays à celle du coût de l'existence, on arrive forcément à cette conclusion qu'il est impossible d'approfondir la question des salaires sans entrer dans l'examen des causes de cet autre et si remarquable phénomène, la grande diversité locale qu'affectent ces salaires.

De ces causes, les unes peuvent être regardées comme générales, les autres comme particulières. Parmi les premières, il convient de ranger d'abord les avantages naturels que chaque pays, chaque localité offre soit à l'industrie, soit au commerce et qui sont fort inégaux; puis le développement qu'on y a donné aux voies de communication, aux chemins de fer surtout. Il y a quelques années, M. Caird dressa une sorte de carte de l'Angleterre divisée en deux zones, celle des hauts et celles des bas salaires agricoles. A cette époque (en 1850), les salaires n'étaient que de 8 shillings 5 deniers dans les comtés du sud, tandis qu'ils s'élevaient à 11 shillings 6 deniers dans les comtés du nord, plus favorisés sous le double rapport qu'on rappelait tout à l'heure. Or, treize ans plus tard les comtés du nord, sous l'empire des mêmes causes, gardaient leur supériorité (18 shillings contre 12). En Belgique, les gains des laboureurs de la Campine et des Flandres, région dénuée de richesses souterraines, restent de 100 à 300 pour cent au-dessous des gains des laboureurs qui habitent les régions où le fer et le charbon abondent, où les industries métallurgiques florissent.

Franchit-on le Rhin, on se trouve en face de deux grandes zones naturelles, l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud: l'une comprenant la Prusse proprement dite, la Poméranie, la province de Posen, la Silésie, le Brandebourg, le Mecklembourg, le Sleswig-Holstein, les duchés de Brunswick et d'Oldenbourg, le Hanovre; l'autre, la Westphalie, la Saxe, la Bavière, les Provinces rhénanes, le grand-duché de Bade. Cette dernière zone est le grand siége de l'industrie et du commerce germaniques : elle est sillonnée de nombreuses voies ferrées et de grands cours d'eau qui portent des flotilles de bateaux à vapeur. C'est là que les salaires agricoles sont le plus élevés. Ainsi, pour s'en tenir à un exemple, tandis que les laboureurs du district de Dusseldorff, ville située sur le Rhin, gagnent par jour de 2 sh. 6 den. à 4 shillings, ceux de Gumbinnen, dotée toutefois d'un sol fertile, doivent se contenter de 1 shilling à 1 sh. 9 1/3 deniers.

Une autre cause qui agit d'une façon très-puissante sur l'inégalité des gains des agriculteurs réside dans la diversité des climats ou des sols, et M. Cliffe Leslie la trouve d'autant plus digne d'attention qu'elle ne s'accorde pas avec une ancienne théorie économique. Après avoir cité de nombreux taux de salaires en Allemagne, le professeur von der Goltz fait la remarque que dans les parties les moins bien situées du Würtemberg, le cultivateur ne reçoit pas plus en moyenne de 47 à 49 kreutzers par jour, alors que dans les parties les mieux traitées par la nature, il arrive à un paiement quodidien de 78 à 80 kreutzers. « Le même fait, » ajoute-il, se constate partout dans l'Allemagne du Centre » ou dans celle du Sud, suivant la différence des situa- » tions topographiques et la fertilité plus ou moins grande » des sols. »

Sans doute les montagnards, c'est-à-dire les habitants des parties les plus déshéritées descendent dans la plaine et dans la vallée à l'époque des grands travaux des champs; c'est un moyen pour eux de se procurer quelques ressources supplémentaires. Mais pendant tout le reste de l'année ils gagnent moins que les laboureurs du bas pays, tout en ressentant des besoins plus forts. En définitive, il ne faudrait pas, comme dit notre auteur, s'exagérer l'importance du fait en ce qui touche l'égalisation des gains. Le paysan irlandais aimait aussi autrefois à traverser le canal de Saint-Georges au moment des moissons et à louer ses bras aux fermiers anglais. Mais le déplacement élevait-

(1) 5 silbergroschen valent 6 deniers anglais, et les 6 deniers équivalent à environ 65 centimes français.

il son salaire au niveau du salaire anglais? non: il lui procurait seulement le moyen de moins souffrir de la grande insuffisance des salaires irlandais.

En France, comme en Allemagne, c'est la proximité des grands centres industriels, ou la facilité de communiquer avec les forts marchés de consommation, qui rend surtout compte de la rémunération élevée ou faible du travail agricole. En Normandie, cette rémunération comparée à celle de la Bretagne est dans le rapport de 2 à 1. C'est que la Normandie est plus voisine et la Bretagne plus éloignée de Paris; c'est encore que la Normandie possède de grandes villes manufacturières et la Bretagne aucune; c'est enfin que le sol de la première est beaucoup plus fertile et que les bras y sont plus rares. La circonstance qu'en Belgique on compte, pour la même quantité d'hectares, 270 Flamands contre 100 Ardennois sert aussi, indépendamment d'autres causes, à expliquer pourquoi les laboureurs flamands gagnent deux fois moins, en moyenne, que leurs camarades des Ardennes.

Mais il semble que ce soit l'inégalité des avantages respectifs des divers pays en ce qui touche le commerce, les manufactures, les débouchés, l'affluence du numéraire, l'assiette de la circulation fiduciaire qui exercent sur la diversité des salaires ruraux l'action la plus décisive et la plus générale. L'Europe s'est couverte de voies ferrées; dans ses contrées les plus riches et les plus productives, elle dispute aujourd'hui au marché anglais le monopole industriel qu'il a gardé longtemps; dans ces mêmes contrées le numéraire circule plus abondant qu'autrefois et sa puissance d'achat a diminué en conséquence. De là une élévation générale du coût des choses qui s'est étendue au coût du travail lui-même, qu'il revête le caractère industriel ou le caractère agricole. Néanmoins le mouvement a commencé par le travail industriel, pour s'étendre ensuite au travail agricole, parce qu'à la longue le renchérissement des objets nécessaires à l'existence a fini par atteindre aussi bien l'ouvrier des champs que celui des villes. Aux temps d'Adam Smith et d'Arthur Young, l'infériorité des salaires était compensée pour le premier par les facilités de nourriture et de logement dont il jouissait. Mais la construction des voies ferrées lui a ravi au moins le premier de ces avantages : ainsi, tandis que le salaire du laboureur restait invariable dans quelques paroisses du sud de l'Angleterre pendant tout un siècle, de 1770 à 1870 (7 ou 8 shillings), le prix de la viande, dans ce même intervalle, s'élevait de deux deniers, même de 1 denier 1/4 la livre, en quelques lieux, à 10 deniers, les prix du lait et du beurre suivant proportionnellement une progression analogue.

En somme, conclut M. Cliffe Leslie, la hausse des salaires est un fait commun à toute l'Europe, quoique un fait en partie nominal, puisqu'il est venu rétablir un rapport profondément troublé, celui du coût des choses et des moyens de les acquérir. Partout, cette hausse a été très-inégale, mais parfois, en Allemagne surtout, des différences locales dans les conditions de l'existence matérielle servent de correctifs à ces inégalités. Partout aussi, en Europe, les laboureurs rompent les liens de la tradition et de l'habitude; en Angleterre, ils ont de plus appris à connaître et à utiliser la puissance bienfaisante ou terrible, suivant le cas, du principe d'association. « Considère-t-on le nombre » et la force des causes qui tendent à l'émancipation de » ces hommes, ou l'étendue de leur champ d'action, on » se persuade difficilement que des résistances locales puis- » sent faire échec à leurs vœux et à leurs tendances. Le » malheur est que ces mêmes résistances peu judicieuses, » mais qu'on n'arrêtera point sans doute, sont susceptibles » de faire perdre à la Grande-Bretagne la plus grande » partie de ses travailleurs ruraux. »

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La proposition Wolowski. — La convention postale avec le Brésil. — Commission du budget de 1875 : Rapport de M. Léon Say. — Prorogation des tarifs temporaires pour le transport des céréales. — Canal de jonction entre la Marne et la Saône. — Chemins de fer serbes. — Un nouveau port sur la mer Noire. — La situation de l'Autriche-Hongrie. — La peste bovine et la production animale en Angleterre. — La statistique chevaline en Europe.

Malgré les préoccupations politiques surexcitées par les discussions parlementaires sur les lois électorales, l'équilibre du budget de 1874, les moyens d'assurer celui de l'exercice 1875 continuent à inquiéter vivement l'attention publique.

Aussi le projet présenté par M. Wolowski, ces jours derniers, projet destiné précisément à fournir de faciles solutions à nos problèmes financiers actuels, a-t-il excité un intérêt général.

M. Wolowski, en effet, a déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition dont il était question, d'ailleurs, depuis quelque temps déjà, et dont nous aurons à faire un examen sérieux.

Cette proposition a pour but :

1° D'éviter le recours à tout nouvel impôt et à toute augmentation des impôts existants;

2° De mettre en équilibre le budget de 1875, au moyen de la conversion de l'emprunt Morgan et des avances de la Banque de France; de fonder un amortissement de 100 millions de francs consacrés à la dette publique; de supprimer le cours forcé des billets de la Banque de France;

3° De diminuer la dette flottante;

4° D'établir le budget de 1875 en excédant de recettes sans aucun surcroît d'impôts, au moyen de sommes dès maintenant inscrites aux dépenses de 1875 et couvertes par les recettes actuelles.

Voici, du reste, le texte du projet présenté par M. Wolowski :

« Art. 1er. Une rente de 75 millions de francs en 5 0/0 ou en 3 0/0 sera inscrite au Grand-Livre de la dette publique, pour servir à la conversion de l'emprunt Morgan, contracté en 1871, et des avances faites au Trésor par la Banque de France.

» Art. 2. A partir du... les billets de la Banque de France cesseront d'avoir *cours forcé*, mais ils conserveront le *cours légal* sur l'ensemble du territoire français.

» Art. 3. Sur la somme de fr. 225.459.795 inscrite au budget de 1875 pour le service de l'emprunt Morgan (17.759.795) et le payement de la Banque de France (207.700.000), une somme de fr. 25.459.795, sera retranchée afin de ne plus recourir à un impôt nouveau pour mettre le budget en équilibre.

» 75 millions seront consacrés au service de la rente nouvelle en 5 0/0 et en 3 0/0 employée à la conversion de l'emprunt Morgan et des avances de la Banque de France. L'excédant disponible servira à solder la différence entre les dépenses et les recettes du budget de 1874, et le surplus sera employé au service de la dette flottante.

» 100 millions de francs seront désormais consacrés annuellement à l'amortissement de la dette publique.

» Enfin les 25 millions de surplus seront portés en recette jusqu'à décision ultérieure. »

A propos de documents parlementaires, nous pouvons signaler qu'on vient de distribuer le texte de la nouvelle convention postale conclue entre la France et le Brésil, le 30 avril 1874. En voici les principales dispositions :

Les échanges de dépêches régulières ne seraient plus limités aux seuls paquebots-poste français et anglais. Tous les bâtiments à vapeur du commerce, qui naviguent entre l'Europe et le Brésil et touchent dans les ports de France, pourraient être utilisés au même titre, ce qui augmenterait le nombre des dépêches expédiées de l'un des deux pays pour l'autre. En principe, chaque pays assurerait, à ses frais, le transport des objets expédiés, soit au moyen des paquebots naviguant sous son pavillon, soit au moyen des paquebots naviguant sous pavillon tiers, et recevrait, par compensation, la portion de taxe qui représente le prix de transport par mer de ces objets.

La convention de 1860 avait fixé le port des lettres échangées entre les deux pays à 80 c. par 7 gr. 1/2, aussi bien pour les lettres affranchies que pour les lettres non affranchies; mais, par suite des variations du cours du change, l'administration brésilienne, qui ne se considérait pas comme suffisamment rémunérée, dans certains cas, pour son service, avait demandé une augmentation des taxes à son profit exclusif. Cette prétention ne pouvait pas être admise. Cependant, on est tombé d'accord de porter à 1 fr. ou 400 reis le port des lettres, mais en substituant, pour la perception de la taxe, la progression par 10 grammes à la progression par 7 gr. 1/2. Cette taxe se partagerait dans la proportion de 25 centimes ou 100 reis pour chaque office, et de 50 centimes ou 200 reis pour celui des deux offices qui assurerait, à ses frais, le transport par mer.

L'affranchissement resterait facultatif, comme sous le régime de la convention de 1860. Toutefois, un droit fixe de 30 centimes ou 120 reis serait perçu en sus de la taxe sur le destinataire d'une lettre non affranchie.

On voit que la France, sans entrer encore résolûment dans une voie complétement libérale et conforme aux doctrines économiques les plus larges, semble renverser peu à peu cette « muraille de la Chine » que les étrangers

l'accusent si fréquemment d'entretenir avec jalousie autour d'elle.

La commission du budget de 1875 continue activement ses importants travaux, et tout fait espérer que cette année les discussions financières ne seront pas ajournées indéfiniment, comme nous l'avons vu pour l'exercice 1874. On voit aujourd'hui à quoi peuvent conduire des errements aussi regrettables. Aussi de nombreux rapports ont-ils déjà été déposés; nous aurons à en analyser plusieurs, pour les étudier avec certains détails, mais nous croyons devoir dès maintenant emprunter quelques lignes à celui de M. Léon Say, sur les dépenses de l'exercice 1875 pour le ministère des finances.

M. Léon Say s'exprime ainsi :

« Le budget des dépenses du ministère des finances est divisé en quatre parties et nous vous proposons d'ouvrir à ce budget, pour 1875, des crédits dont le montant se partage comme il suit, entre les quatre parties :

» 1re partie. Dette publique et dotations	1.221.408.474
» 2e partie. Service général du ministère	19.956.950
» 3e partie. Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	246.894.449
» 4e partie. Remboursements et restitutions	19.143.900
Ensemble . . Fr.	1.507.403.773
» Les crédits demandés par le gouvernement s'élevaient ensemble à.....Fr.	1.498.638.573
» Et les crédits ouverts au budget de 1874 montaient à.....Fr.	1.487.847.660

» La comparaison entre ces trois sommes fait ressortir une augmentation, pour les crédits que nous vous proposons, de 8,765,200 francs par rapport aux demandes du projet de budget de 1875, et de 19,556,113 francs par rapport au budget voté de 1874.

» L'augmentation par rapport aux demandes du projet de budget primitif n'est qu'apparente.

» Votre commission vous propose au contraire des économies sur les demandes, montant à 465,000 francs, et la différence provient du transport au budget du ministère des finances de deux chapitres, montant ensemble à 9,230,200 francs, qui figuraient en 1874 au budget du ministère des travaux publics.

» Par rapport au budget de 1874, il y a une augmentation de 10,325,913 francs qui, ajoutés aux 9,230,200 fr. transportés du budget du ministère des travaux publics, fait ressortir une différence de 19,556,113 francs.

» Sur la 1re partie, l'augmentation est de Fr.	1.603.873
» Sur la 3e, de	5.223.200
» Sur la 4e, de	4.108.000
» Total des augmentations.....Fr.	10.935.073
» Sur la 2e partie, il y a, au contraire, une diminution de.....Fr.	609.160
laissant en définitive une augmentation de dépenses en 1875, par rapport à 1874, de......	10.325.913

» L'augmentation des dépenses de la première partie du budget est due à l'accroissement des crédits pour les pensions de retraite militaires et civiles, accroissement compensé jusqu'à concurrence de 1.996.925 francs par la diminution du compte des intérêts dûs à la Banque de France.

» L'augmentation des dépenses de la troisième partie du budget est due pour 4.150.000 francs aux chapitres des manufactures de l'Etat, le prix des tabacs en feuilles ayant augmenté ; le reste de l'augmentation se partage entre le service des contributions directes et celui de l'enregistrement et du timbre.

» Enfin l'augmentation des dépenses de la quatrième partie du budget a pour cause l'ouverture d'un chapitre nouveau, dans lequel on a porté un amortissement de 3 millions sur les paiements effectués pour l'expropriation des fabriques d'allumettes, et l'accroissement pour 1 million des prévisions de remboursements de perceptions indûment faites, en raison de la mise en recouvrement des impôts nouveaux.

» Quant à la diminution des dépenses de la deuxième partie, elle provient, pour la presque totalité, des économies proposées au chapitre du matériel et des impressions du ministère des finances. »

Un arrêté ministériel en date du 30 mai dernier a prorogé jusqu'au 30 juin le tarif commun temporaire, fixé d'abord par l'arrêté du 14 septembre 1873, maintenu par décisions des 27 décembre, 31 mars et 30 avril 1874, pour le transport des céréales sur les chemins de fer.

Ce tarif, qui devait prendre fin le 31 mai, continuera donc d'être appliqué encore pendant ce mois, à la petite vitesse, aux blés, farines de froment et de seigle, riz, sarrasins, et seigles, sur les chemins de fer du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Paris à la Méditerranée, du Midi et de la Ceinture.

C'est là, sans doute, une des conséquences ultimes de la crise dont nous avons souffert l'an dernier; les difficultés de transport n'ont pas été, d'ailleurs, atténuées comme elles devaient l'être, en ces circonstances, par la circulation sur les voies navigables, placées aujourd'hui, par la concurrence singulièrement cruelle et acharnée des chemins de fer, dans une situation vraiment précaire.

Cependant, nous devons signaler, à ce propos, qu'une enquête d'utilité publique vient d'être ouverte dans les départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or, sur un avant-projet dressé par M. l'ingénieur en chef Dureteste, pour l'établissement d'un canal de jonction entre la Marne et la Saône. Ce canal aurait pour but de compléter la grande ligne navigable entre le nord de la France et le bassin de la Méditerranée, en faisant disparaître la lacune de 151 kilomètres comprise entre Donjeux (limite actuelle du canal de la Haute-Marne) et Pontailler sur la Saône, point où la navigation fluviale présente une grande sécurité. La ligne navigable entre Dunkerque et Marseille peut être ainsi réduite à 1,200 kilomètres, sur lesquels la lacune à construire ne représente environ qu'un huitième de la longueur totale; le développement comparatif des autres voies entre les mêmes points est de 1,168 kilomètres pour les voies ferrées, et de 1,143 kilomètres pour les voies de terre.

D'après l'avant-projet, le développement du canal entre Donjeux et la Saône serait de 151 kilomètres; les hauteurs cumulées des chutes des écluses seraient de 295m57; le nombre des écluses de 92; la chute moyenne des écluses de 3m21. Dans ces conditions, la dépense totale des travaux serait de 43,100,000 francs, soit une dépense kilométrique de 285,430 francs. L'alimentation serait assurée au moyen des eaux de la Marne et à l'aide surtout d'un système de réservoirs pour l'emmagasinement des eaux.

Dans leur dernière session, les conseils généraux des départements que traverse la nouvelle voie navigable ont été appelés à donner leur avis sur cette importante question. Nous compléterons ces indications sommaires lorsque l'instruction de l'affaire sera plus avancée.

D'ailleurs, les travaux publics semblent redoubler d'activité un peu partout, — sauf peut-être en Turquie, où les chemins de fer paraissent jouir d'une faveur bien intermittente.

Cependant, les journaux hongrois publiaient récemment le texte de la convention conclue entre le cabinet de Bude-Pesth et le gouvernement Serbe relativement au raccordement de la ligne Belgrade-Alexinacz, plus connue sous le nom de chemin de fer de la Vallée de la Morava. Il résulte de cette convention que, dès la solution de la question du raccordement des railways serbes au réseau turc aura été assurée, le gouvernement hongrois établira une ligne allant de Bude-Pesth à Semlin (frontière serbe). De son côté, le gouvernement de la Servie s'engage à prolonger ce railway à travers son territoire jusqu'au point où les voies ferrées serbes et hongroises devront aboutir au réseau turc. Une commission mixte réglera les questions de détail, dans le délai d'une année après la signature de la convention. Les travaux pour la construction du railway Bude-Pesth-Semlin, du pont sur la Save ainsi que de la ligne serbe allant jusqu'à Alexinacz commenceront une année après la signature de la convention au plus tard. Il devront être terminés dans un délai de trois ans.

C'est ainsi qu'un autre projet, auquel est attaché, pour ainsi dire, tout l'avenir commercial, tout le développement matériel de la Roumanie, non moins que l'essor économique d'une partie de l'Europe orientale, a déjà été l'objet d'études poussées fort loin.

Il s'agirait d'établir sur la mer Noire un port qui, relié à l'intérieur et au reste du pays par une voie ferrée, viendrait modifier les conditions d'existence de ces régions où les ressources de toutes sortes ne manquent certes pas.

Nous allons en esquisser à grands traits les principaux avantages.

La construction d'un port serait un immense bienfait pour la navigation, qui n'aurait plus à lutter contre les obstacles que lui présente le Danube, et serait affranchie de tous les frais qu'elle a à supporter en ce moment et qui la rendent si onéreuse. — Le commerce et l'agriculture trouveront à leur tour des facilités plus grandes pour l'écoulement de leurs produits, par suite de la diminution des frais qui les grèvent actuellement; le mouvement

commercial et maritime, au lieu de ne s'opérer que pendant 7 à 8 mois de l'année, situation qui amène chaque année des crises financières et des stocks élevés de produits agricoles, aura lieu sans discontinuer pendant toute la durée de l'année au moyen de cette porte de sortie toujours ouverte sur la mer Noire.

Ici se présente une question : le mouvement commercial prendra-t-il cette direction ? question essentielle et de laquelle dépend tout l'avenir du projet. La réponse ne saurait être douteuse.

En effet, la longue étendue de côtes d'Odessa à Constantinople ne présente qu'un seul port, Varna, si toutefois l'on peut donner le nom de port à une rade foraine, ouverte à tous les vents et où l'embarquement et le débarquement rencontrent des difficultés extrêmes. Si donc, par le moyen d'une voie ferrée, le port, dont l'emplacement a été choisi dans des conditions parfaites, est mis en communication non-seulement avec le reste du pays, mais encore avec l'Europe, cette voie sera certainement préférée, puisqu'elle sera la plus directe.

C'est pour arriver à ce résultat que les projets ont pour base l'établissement d'une ligne ferrée du port à Galatz, ligne qui aboutirait directement à cette ville sans le détour si préjudiciable de Barbosi qui, nous l'espérons et le désirons vivement pour Galatz, sera enfin entièrement supprimé et remplacé par une ligne directe sur Braila et le reste du pays. D'un autre côté, le projet comporte un embranchement sur Ismaïl et Bolgrad ; ce serait donc pour la Bessarabie, si déshéritée de bonnes voies, un bienfait immense. — Enfin le port pourrait être relié à Iassi par Vasioui, directement, au lieu de l'être par Tecoutch, ainsi que le projet l'établit: ce dernier tracé serait certainement extrêmement avantageux, car les marchandises arriveront à préférer cette voie à celle d'Odessa en raison de son moins d'étendue jusqu'à la mer. Seulement les études concernant cette voie ne sont pas encore faites; il est très-important que le gouvernement les autorise, et cela le plus tôt possible, et que cette ligne soit construite avant que, par l'achèvement de la voie d'Odessa, les marchandises aient pu s'habituer à suivre ce dernier chemin.

L'Autriche se trouve directement intéressée à ces entreprises utiles, bien qu'il lui soit peut-être difficile encore d'y prendre par elle-même une part bien active. Cependant, à cet égard, nous devons dire que les statistiques commerciales de l'empire austro-hongrois publiées récemment, donnent une idée favorable des conditions du pays, malgré la débâcle financière qui a sévi pendant l'année 1873. Voici les chiffres du commerce extérieur comparés à ceux des deux années précédentes :

	1873.	1872.	1871.
Importations. .	570,623,963	613,433,753	524,581,500 fl.
Exportations. .	423,123,015	384,606,789	463,050,843 »
	994,746,978	998,040,542	987,632,343 »

On verra par ces chiffres que la crise n'a que légèrement affecté le total de l'année dernière. La diminution des importations a été d'environ 7 pour cent, tandis que l'augmentation des exportations a été de presque 10 pour cent. La puissance d'absorption du pays a été moindre, mais l'industrie a fait un pas considérable.

Les affaires financières de l'Autriche-Hongrie ont subi une rude épreuve et 18 banques, représentant un capital total de 18 millions de florins, ont fait banqueroute pendant l'année 1873. Il faut ajouter à ce nombre 14 autres sociétés d'assurances, de transports, de commerce, de constructions, avec un capital total de 9 millions de florins, qui toutes ont fait faillite. En outre, 83 banques, ayant ensemble un capital nominal de 150 millions de florins ont liquidé, et elles ont été suivies de 103 autres compagnies, au capital de 144 millions de florins, et dont la plus grande partie sont absolument insolvables. Cela fait un chiffre total de 750 millions de francs et il représente, naturellement, un désastre réel. Cependant, il paraît que certaines classes seulement de la population ont été directement frappées, et la masse du peuple qui travaille dans le commerce et dans l'industrie n'a pas eu, relativement, à souffrir de ce désastre. Les caisses d'épargne prospèrent, et l'empire en général montre des dispositions à suivre la voie du progrès dans laquelle il est entré depuis quelques années.

En Angleterre et en Allemagne, la situation économique ne présente guère de faces nouvelles. Un fait qui pourrait devenir grave au point de vue de la richesse du pays vient pourtant de se produire dans la Grande-Bretagne. La peste bovine a fait de nouveau son apparition dans le Cheshire; et à l'assemblée de ce comté, le président, en appelant l'attention sur le fait, a annoncé en même temps que la maladie se propageait dans la province; et bien que l'autorité ait possédé en d'autres temps le pouvoir de combattre le mal en exerçant une surveillance et une inspection de tous les instants, ce pouvoir n'existant plus aujourd'hui en raison du retrait, depuis août dernier, des ordres du Conseil privé, Cheshire, a fait observer le président de la Chambre d'agriculture, est dans une tout autre position que la plupart des autres comtés anglais, à cet égard, car il est situé à proximité d'un ou deux grands ports par lesquels le bétail d'Irlande arrive en Angleterre. Selon les règlements actuels, le seul pouvoir que possède l'autorité locale, c'est d'imposer des amendes pour l'exposition, soit dans les foires et marchés, soit par la circulation sur les routes publiques, d'animaux atteints par la maladie. Le conseil de la Chambre d'agriculture voudrait que le comté fût mis en possession de son droit de contrôle, et dans ce sens il a été résolu qu'une adresse serait envoyée au Conseil privé, demandant qu'il lui fût permis d'exercer la surveillance et son droit d'inspection sur le mouvement du bétail pouvant venir en contact avec les animaux infestés ainsi que sur les abattoirs ou dépôts d'animaux ayant des rapports avec les marchés ou les foires du comté.

Il faut espérer que l'épidémie ne s'étendra pas, et ne viendra pas arrêter l'essor d'une branche de production agricole en réel progrès ; car du rapport publié il y a huit jours à Londres par le département vétérinaire du conseil privé, il résulte que le chiffre du bétail existant en Angleterre à la fin de l'année 1873 comprenait 5,964,549 têtes d'animaux de race bovine, soit une augmentation de 300,000 têtes sur l'année 1872 et de 400,000 têtes sur la moyenne de la période quinquennale de 1869 à 1873 inclusivement. Le nombre des moutons était de 29,427,635, soit 1,500,000 têtes au-dessus de 1872 et près de 1 million audessus de la moyenne desdites cinq années. Pour les porcs, il y a eu une baisse de 220,000 têtes sur 1872, bien que la moyenne, qui est de 2,374,640 têtes, ait été dépassée de 125,000 têtes.

Les importations d'animaux de race bovine de l'Irlande en Angleterre ont été de 684,618 têtes, contre 616,080 en 1872; celles de moutons et agneaux ont été de 604,371, contre 518,606 têtes en 1872; de porcs, 364,371, contre 443,644 en 1872.

Les importations de l'étranger ont été de 198,968 têtes de bétail, contre 171,966 têtes en 1872; 849,278 moutons au lieu de 810,539 pour l'année précédente, et 79,923 porcs, contre 16,058.

Dans un ordre d'idées analogue, nous ajouterons quelques chiffres auxquels la loi sur les haras, votée récemment, donne un intérêt particulier.

Dans un travail assez étendu sur les moyens d'augmenter la production et de prolonger la conservation du cheval de guerre, M. Decroix, vétérinaire principal de l'armée, donne le dénombrement de la population chevaline de l'Europe, y compris les ânes et les mulets.

Cette population se compose de 30,780,200 têtes, la France non comprise. Dans ce nombre :

La Russie figure pour......	1.800.000 têtes.
L'Autriche, —	3.100.000 —
L'Angleterre, —	2.666.200 —
L'Allemagne, —	2.500.000 —
La Turquie, —	1.100.000 —
L'Espagne, —	650.000 —
La Hollande, —	300.000 —
La Belgique, —	260.000 —
La Suisse, —	110.000 —

La France compte 3,633,605 têtes, et 4 millions en y comprenant l'Algérie. Il y a 400,454 poulains et pouliches au-dessous de 3 ans ; 351,654 chevaux entiers (étalons compris), 872,911 chevaux hongres, et 1,257,832 juments ; 299,129 mulets jeunes ou adultes ; 450,625 ânons, ânes, ânesses. Ces chiffres diffèrent peut-être légèrement de ceux qui ont été présentés, pour la France, au cours de la discussion sur les haras; mais l'écart n'est pas assez considérable pour qu'il soit utile de modifier les données fournies par M. Decroix.

L'ORGANISATION CONSULAIRE

Notre commerce et notre industrie ont à lutter contre de puissants rivaux, et de grands efforts doivent être faits, d'une part pour conserver notre marché intérieur, et d'autre part, pour étendre notre commerce extérieur. Aujourd'hui, ce dernier commerce est à peu près exclusivement entre les mains de maisons étrangères, anglaises, allemandes, suisses. Quelle en est la conséquence ? C'est que, quand les produits français sont meilleurs ou moins chers que les produits similaires anglais, suisses ou allemands on les achète à l'étranger; quand, par contre, ils sont seulement égaux

comme qualité et comme prix, ces maisons donnent la préférence à leurs produits nationaux par suite de la plus grande facilité qu'elles ont comme relations d'affaires ou comme crédit.

Il ressort de ce fait qu'il est indispensable qu'un grand nombre de maisons françaises s'établissent à l'étranger et visent à développer les transactions avec la France. Toute mesure ayant ce but sera donc de la plus grande utilité pour le pays et devra être encouragée de toute manière. La multiplication des écoles de commerce me paraît être un des moyens les plus pratiques d'y arriver.

Mais il est un autre point qui a une grande importance et sur lequel il faudrait surtout appeler l'attention, c'est celui des consulats. D'autres peuples, les Américains par exemple, pourraient à la rigueur se passer de consuls. Leur grand esprit d'initiative, leurs institutions où domine le *self government* les ont préparés à se tirer partout d'affaire sans protection et sans guide. Chez nous, au contraire, nous sommes élevés sous la tutelle administrative; nous sommes habitués à l'initiative du gouvernement en toute chose; nous avons donc besoin d'un corps consulaire plus parfait qu'aucun autre peuple. En sommes-nous là? Chacun sait que non et que dans cette question où, par suite de notre caractère, nous aurions besoin d'être mieux partagés que d'autres, nous sommes dans un triste état d'infériorité.

Nos consuls, nommés pour la plupart par faveur et sans aucun examen, ne connaissent généralement rien ni de la langue, ni des lois, ni du commerce des pays où on les envoie, et ils restent trop peu de temps dans le même pays pour pouvoir apprendre à le connaître. Nommé d'abord à Stettin, par exemple, un consul sera envoyé à Lima, puis à Pétersbourg, enfin à Beyrouth. Chez les Anglais, c'est autre chose. Les consuls sont très-rarement déplacés, et s'ils le sont, c'est dans un rayon très-restreint. Ils comprennent à fond leurs attributions d'agents commerciaux, fournissent à leur gouvernement des rapports sérieux et aident singulièrement leurs compatriotes à créer ou à développer des rapports d'affaires.

Je ne veux déverser ici aucun blâme sur notre corps consulaire. Au contraire, je tiens à constater qu'il jouit à l'étranger d'une juste considération. Je m'attaque seulement à son organisation considérée au point de vue des intérêts du commerce français, et je ne crois pas être démenti en affirmant que nos consuls ne sont que d'une très-faible utilité pour les commerçants français établis à l'étranger. D'autre part, les rapports qu'ils fournissent ont trop peu d'importance pour pouvoir aider nos négociants à étendre leurs relations. Il est facile également de se rendre compte des avantages que nos rivaux, les Anglais et les Belges, retirent de leur meilleure organisation consulaire, avantages qui, venant s'ajouter à ceux qu'il trouvent dans leur sol, rendent pour nous la lutte encore plus difficile.

L'établissement des consuls date du XIIIe siècle. C'étaient à l'origine des agents purement commerciaux envoyés par une ville ou par une corporation pour défendre des intérêts particuliers dans les pays étrangers. A cette époque, leur intervention était effective et rendait d'immenses services au commerce de Marseille, de Gênes et des Villes hanséatiques. Petit à petit et à mesure que le commerce, au lieu de se concentrer dans quelques villes, s'étendit dans tout le pays, à mesure aussi que la centralisation envahit les différents Etats, le rôle des consuls dut se modifier. A leurs titres d'agents commerciaux, ils durent joindre des fonctions administratives, quelquefois judiciaires. Ils devinrent des fonctionnaires commissionnés par leur gouvernement.

Aujourd'hui, leur situation est double. D'une part, ils représentent leur gouvernement tant vis-à-vis de leurs nationaux que vis-à-vis des gouvernements étrangers et sont par ce fait de vrais agents publics; d'autre part, ils ont conservé leurs fonctions d'agents commerciaux. Il était à craindre que par suite de ce double caractère, l'une ou l'autre des attributions ne fût négligée et malheureusement pour le commerce le côté administratif l'a emporté.

Le mal étant reconnu, il reste à chercher le remède. Sera-t-il dans la distraction des consulats du ministère des affaires étrangères pour les adjoindre au ministère des travaux publics et du commerce? Mais ce ne serait qu'une demi-mesure et d'ailleurs à cette question souvent soulevée on a répondu qu'à cause de leur caractère diplomatique ils devaient dépendre du ministre des relations extérieures. Serait-ce en autorisant, comme dans la plupart des autres pays, les consuls à faire le commerce? Cette solution serait assurément économique et aurait à certains égards des avantages; mais il faut, à mon avis, la laisser jusqu'au temps éloigné encore où il y aura en assez grand nombre à l'étranger des commerçants français honorables et capables de remplir ces fonctions délicates. Il faut attendre également que le *self government* soit entré dans nos lois et dans nos mœurs. De longtemps encore il faudra donc conserver à nos consuls le caractère de fonctionnaires publics nommés par le gouvernement et ne pouvant faire aucun commerce.

Il faut chercher ailleurs les améliorations à apporter, qui consisteraient dans les points suivants :

1° Stabilité de la carrière consulaire et considération qui s'attache à tout poste où le mérite seul conduit;

2° Connaissance parfaite des langues et des lois des pays où l'on est envoyé. Comme moyen, maintien des consuls pendant toute leur carrière dans une zone composée de pays de même origine;

3° Simplification dans les instructions consulaires qui, dans leur état actuel, sont d'une complication excessive;

4° Suppression de l'usage qu'ont les consuls de refuser leur concours à leurs nationaux dans l'embarras, en alléguant qu'ils ont l'ordre d'éviter les causes de collision avec les pays où ils sont accrédités.

Pour arriver à ces résultats, j'ai été amené à proposer la solution suivante. Il serait créé une école spéciale préparatoire pour la carrière consulaire, et à l'avenir nul ne pourrait être nommé consul sans être sorti de cette école. L'école serait divisée en autant de sections qu'il serait trouvé nécessaire pour correspondre à un certain nombre de zones dans lesquelles seraient répartis les postes à desservir. Dans la première, par exemple, l'étude de la langue anglaise, des lois anglaises et américaines serait obligatoire. Dans la seconde, on enseignerait, avec la langue espagnole, les lois des pays d'origine espagnole. Une troisième serait consacrée à la langue allemande, etc., etc. Chaque élève choisirait, en entrant, la section qu'il préférerait. Tous les élèves apprendraient en commun les lois françaises dont la connaissance leur serait utile, le droit commercial, les traités, le droit des gens, les règlements de navigation, en un mot, on leur enseignerait en théorie tout ce qui serait jugé nécessaire pour les préparer à une bonne pratique. Après trois ans de séjour dans cette école, on obtiendrait, à la suite d'un examen sérieux, le titre d'élève-consul surnuméraire et un traitement suffisant jusqu'à ce qu'une place vacante se présentât dans la zone pour laquelle on a été préparé. Jusque-là, l'élève sortant resterait attaché au ministère. Il entrerait alors, par exemple, à New-York comme élève-consul attaché à un consul général pour s'initier à la triture pratique des affaires, puis, après un certain séjour, il serait nommé consul de 2e classe dans un petit port d'Amérique; puis, il passerait à la 1re classe en Angleterre et deviendrait enfin consul général dans une grande colonie anglaise. Il aurait alors passé sa carrière entière sinon dans le même pays, du moins au milieu de populations de même race, parlant la même langue, et il aurait eu tout le loisir d'étudier à fond les points intéressants pour la France dans les institutions ou les produits des pays qu'il aurait habités. Le mérite seul donnant droit aux nominations, le corps consulaire deviendrait un corps homogène, respecté, comme le sont par exemple chez nous ceux des mines ou des ponts et chaussées, parce qu'on saurait que pour arriver à ces fonctions, il a fallu un travail long et opiniâtre, que la faveur seule ne vous a pas nommé, et qu'à moins de causes graves, tout consul sera certain de rester au service jusqu'à l'époque de sa retraite. Ce serait alors une carrière sérieuse, ambitionnée, dès l'enfance, par les caractères amoureux des voyages, et, la compétition aidant, on n'aurait à envoyer au dehors que des sujets hors ligne, dignes à tous égard de représenter la France et capables de rendre de vrais services, non-seulement au gouvernement, mais encore au commerce national.

Je voudrais aussi qu'on excitât l'émulation parmi les consuls en les obligeant à fournir sur les pays qu'ils habitent, de fréquents rapports dans lesquels ils donneraient les meilleurs renseignements qu'il pourraient recueillir sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, la population, les institutions, les travaux publics et tout autre sujet susceptible d'intéresser notre commerce. Une publication spéciale et périodique rendrait compte au commerce des points qui, dans ces rapports, pourraient l'intéresser.

Enfin, au lieu de l'ancienne instruction qu'on prête à Talleyrand, lorsqu'il envoyait un agent en mission : « Surtout pas de zèle! » je voudrais qu'on répétât bien aux consuls :

« Vous êtes nommés avant tout pour être utiles au com-
» merce français et aux nationaux qui habitent l'étranger
» ou y voyagent. Vous devez donc leur fournir tous les rensei-

» gnements qu'ils vous demanderont, leur faciliter leurs » démarches auprès des autorités, vous mettre, en un mot, » à leur service ainsi que le font les consuls anglais. » Dans vos rapports avec ceux qui s'adressent à vous, » ne les considérez pas comme des administrés ; ne les » astreignez pas à ces nombreuses formalités qui les fati- » guent et les éloignent de vous. S'il leur est arrivé un » dommage quelconque, mettez-vous à leur service ; ne » craignez pas de vous plaindre et de prendre énergique- » ment leur défense. Nous sommes derrière vous pour vous » soutenir et nous ne vous désavouerons pas si vous restez » dans les limites de la modération et de la prudence. »

Je proposerais aussi d'autoriser les consuls à correspondre directement avec les chambres de commerce et à répondre aux questions qu'elles pourraient leur poser. Il serait aussi certainement utile de créer des inspecteurs généraux des consulats, qui, par de fréquentes tournées dans leur zone, arriveraient à instruire le gouvernement du mérite relatif des différents consuls, des mesures à prendre pour simplifier les formalités des services et des modifications à apporter aux traités de commerce ou aux conventions conclues avec les différents peuples. Les essais de ce genre tentés, notamment en 1781 et en 1817, ont donné des résultats qui devraient engager à les renouveler.

Je pense qu'avec l'organisation ci-dessus on arriverait au but proposé, qui serait d'avoir à l'étranger des agents commerciaux effectifs et utiles. D'autres solutions seraient sans doute possibles et peut-être préférables. Il est donc à désirer qu'on s'empare dans la presse de cette question qui intéresse si vivement notre commerce extérieur, qu'on la traite sous toutes ses faces, et que les chambres de commerce prennent auprès du gouvernement l'initiative des demandes de réformes.

Aug. Lalance.

DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

RAPPORT PRÉSENTÉ A LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR PAR LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LES ÉCOLES DE COMMERCE ET LA MEILLEURE MANIÈRE DE FORMER LES NÉGOCIANTS.

Messieurs,

Parmi les divers éléments nécessaires pour le développement du commerce extérieur, l'un des plus importants consiste dans la valeur des négociants qui s'en occupent. On peut répéter à ce sujet le proverbe si connu : tant vaut l'homme, tant vaut la chose! Il est donc intéressant d'étudier ce que font quelques-unes des nations voisines pour former des négociants instruits, capables, bien au courant de ce qui se passe dans les pays étrangers, et de voir quel enseignement il en ressort pour nous.

Les Anglais y arrivent aujourd'hui sans grande peine. C'est maintenant chez eux une affaire de tradition. Les jeunes gens y sont préparés tout naturellement par les conversations qu'ils entendent autour d'eux, et ils trouvent très-facilement à faire un bon apprentissage sous les yeux dévoués de quelque parent ou ami, car il n'est guère de famille dont un ou plusieurs membres ne s'occupent d'affaires. En outre, l'éducation anglaise, visant à former le jugement et à développer l'habitude du raisonnement beaucoup plus qu'à surcharger la mémoire, est précieuse pour ceux qui, se destinant au commerce, ont besoin d'une instruction plus solide que brillante. Enfin, les Anglais ont un immense avantage pour leur commerce extérieur, c'est que le monde est couvert de leurs colonies où ils ont par conséquent des relations toutes faites et où la langue des affaires est l'anglais, ce qui rend moins nécessaire pour eux de connaître plusieurs langues.

En examinant de très-près les changements que les télégraphes ont amenés depuis quelques années dans la manière de traiter toutes les affaires et surtout les affaires lointaines, on peut reconnaître toutefois que si l'Angleterre, prise en masse, tient encore le premier rang dans le commerce, ses négociants considérés individuellement sont souvent dépassés par ceux de quelques autres nations. Cela tient à ce qu'aujourd'hui, dans ce que nous pourrions appeler l'état de concurrence internationale télégraphique où le monde est entré, il faut, pour devenir un négociant accompli, avoir fait une étude approfondie de presque tous les pays, de leurs usages commerciaux, de leur clientèle, être doué d'une souplesse d'esprit et d'une grande promptitude de décision ; en un mot, posséder une variété d'aptitudes et de connaissances qu'un collége d'enseignement secondaire et un apprentissage dans une maison de commerce ne suffisent pas à préparer. Il faudrait aux Anglais quelque chose de plus, croyons-nous ; ce serait un enseignement supérieur pour le commerce.

Cette formation d'hommes bien préparés pour les grandes affaires, nous la trouvons surtout en Allemagne où, à deux degrés différents, dans les *Real Schulen* d'abord, dans les instituts de commerce ensuite, les jeunes gens poussent très-loin leurs études de langues vivantes, de géographie, de comptabilité et d'usages commerciaux. On pourrait citer à ce sujet les écoles de Leipzig, de Dresde, de Chemnitz, de Francfort, de Brême, de Hambourg, de Danzig, de Berlin, etc. Celle de Leipzig est la plus connue ; fondée en 1830, par la Corporation des marchands de la ville et dirigée à son origine par un Français, disons-le en passant, son succès va toujours croissant. Elle a du reste été décrite en détail par M. Baudoin, dans son rapport sur l'enseignement spécial en Belgique, en Allemagne et en Suisse. Ce rapport contient sur ces trois pays des renseignements fort intéressants dont nous ne saurions trop recommander la lecture. Il a été écrit en 1865, et nous prenons la liberté de suggérer au gouvernement l'idée de compléter cette étude par l'envoi d'un nouveau délégué qui visiterait les écoles récemment fondées. Ce serait rendre un grand service à l'enseignement commercial.

Les jeunes gens allemands ainsi préparés n'ont pas besoin d'un grand capital ou de hautes protections pour réussir. Ils entrent comme employés dans des maisons étrangères, savent s'y rendent utiles, puis indispensables, arrivent à être intéressés dans les bénéfices, souvent à succéder au patron et enfin forcent les Anglais à constater qu'en Chine il y a plus de maisons allemandes que de maisons anglaises.

Les Suisses ne poussent pas très-loin leurs études commerciales; ils sortent jeunes de leurs écoles d'enseignement secondaire et commencent très-tôt leur apprentissage. Ils cherchent ensuite à faire leur chemin dans des maisons étrangères en y entrant comme petits commis pour s'élever peu à peu jusqu'aux places les plus hautes, grâce à leur persévérance, à leur esprit d'ordre, à leur économie, à leur travail. Nous constatons certainement la réussite très-remarquable de ce petit peuple dans les affaires extérieures, mais nous pensons avec plusieurs de ses négociants les plus considérables qu'un séjour de deux ou trois ans dans des écoles spéciales remplacerait ou du moins raccourcirait avantageusement le long apprentissage commercial auxquels les jeunes gens suisses sont astreints.

L'Institut supérieur de commerce d'Anvers a une réputation européenne. Il a été fondé en 1852 et jouit d'une dotation annuelle de 50,000 fr. faite par l'Etat et la municipalité. M. Baudoin dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, et M. Penot dans un rapport fait à la Société industrielle de Mulhouse en 1866 en ont expliqué toute l'organisation.

Enfin l'Italie, à peine unifiée, a senti le besoin de donner une nouvelle impulsion à son commerce extérieur et, parmi les moyens qu'elle a employés, elle s'est empressée de créer à Venise et à Gênes des Instituts supérieurs de commerce richement dotés. L'école de Venise, ouverte en 1869 avec une subvention annuelle de 65,000 fr. fournis par la province, la municipalité, la chambre de commerce et l'Etat, a en outre de ses cours commerciaux proprement dits, des chaires de langues orientales telles que le chinois et le japonais. L'Etat assimile son diplôme à celui des Facultés de droit, exigé pour l'entrée dans la carrière consulaire.

En France, bien qu'il se manifeste depuis quelque temps un sentiment nouveau dont nous parlerons tout à l'heure, nous avons cru trop longtemps que pour être un bon négociant il suffisait d'avoir une instruction médiocre. Qui de nous n'a pas entendu dire autour de lui des phrases comme celle-ci : Mon fils aîné est très-intelligent, je le destine à une profession libérale, mon fils cadet est moins bien doué, il entrera dans le commerce! Nous sommes possédés aussi au plus haut degré du désir de placer nos enfants dans l'administration, de leur assurer une position que nous appelons stable et qui, en réalité, est devenue depuis la cherté croissante de toutes choses à peine suffisante pour vivre très-modestement. Enfin, nous croyons avoir tout dit en prétendant que les Français ne vont pas à l'étranger parce qu'ils se trouvent trop bien chez eux. Il faudrait cependant distinguer entre l'émigration définitive des travailleurs qui partent pour coloniser, et l'émigration temporaire des jeunes négociants qui cherchent fortune à l'étranger avec l'idée arrêtée de revenir dans leur patrie au

bout de quelques années. N'est-ce pas ainsi que font les autres nations et croit-on que la majorité des Anglais, des Allemands, des Suisses établis à l'étranger n'aspirent pas au moment du retour? Seulement, plutôt que de mener une vie de privations chez eux, ils préfèrent consacrer quelques années à chercher la fortune là où on la trouve le plus facilement, c'est-à-dire dans les pays lointains. S'il fallait du reste une preuve officielle du désir des Anglais de rentrer chez eux, nous la trouverions dans le rapport tout récent sur l'émigration anglaise. On y voit que dans l'Angleterre proprement dite il est parti, pendant la période décennale de 1861 à 1871, 703,000 émigrants, et qu'il est revenu par contre des pays étrangers 252,000 Anglais.

Cette émigration temporaire est féconde sous tous les rapports : au point de vue politique, par exemple, elle a pour conséquence de satisfaire les aspirations des libéraux exagérés qui, au lieu de rester comprimés dans leur pays et de finir par devenir des révolutionnaires, s'en vont trouver au loin l'indépendance nécessaire à leur bonheur et reviennent quelques années après plus disposés à préférer aux coups de tête les progrès lents, mais constants. Au point de vue national, nul n'est meilleur citoyen que celui qui revient de l'étranger en rapportant non-seulement la fortune, mais encore l'expérience et le jugement. Enfin, si nous savions mieux profiter des ressources que nous offre le monde entier, nous ferions disparaître, ou en tous cas diminuer grandement la difficulté que nous avons en France d'assurer l'avenir de nos enfants, et notre population, au lieu d'être en décroissance, reprendrait, sans doute, un développement normal analogue à celui des nations voisines.

Le peu de goût pour les voyages et la médiocre estime que les Français ont eus jusque dans ces dernières années pour tout ce qui touche au commerce, proviennent en majeure partie, croyons-nous, de notre système d'éducation nationale. Il faut connaître les choses pour être à même de les faire ou pour en avoir le goût; or, on ne nous enseigne pas du tout à prendre intérêt à ce qui se passe hors de nos frontières. L'Université, trop lente à apprécier les changements que les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes, les traités de commerce ont introduits dans le monde, nous a donné et persiste encore trop, malgré quelques modifications dont nous parlerons un peu plus loin, à nous donner une instruction qui peut être excellente pour un petit nombre, mais qui ne convient pas à la majorité de nos compatriotes. Elle forme des littérateurs, des avocats, des candidats à tous les emplois du gouvernement; en un mot, des bacheliers trop exclusivement nourris de latin et de littérature ancienne, et elle ne se préoccupe pas des carrières commerciales. Le rang qu'ont pris dans le monde les nations où le commerce est le plus en honneur devrait cependant finir par modifier ces idées d'autrefois et par faire comprendre qu'au contraire, c'est surtout dans les affaires que les hommes instruits et capables trouvent aujourd'hui l'emploi le plus fécond de leurs facultés.

M. Duruy a cherché à faire, dans ce sens, une heureuse modification. Il est entré dans la voie moderne en organisant l'enseignement secondaire spécial. Cet enseignement, dont le programme est bien conçu, aurait pu servir d'utile préparation aux carrières commerciales et à des écoles techniques supérieures; il a malheureusement rencontré plusieurs obstacles dont il n'a pas encore triomphé. Le plus grave consiste dans sa juxtaposition à l'enseignement classique, sous la direction du même proviseur et dans le même bâtiment. Le proviseur, élevé dans les idées littéraires et ayant toujours en vue les concours généraux, pousse naturellement vers les études classiques ses élèves les plus intelligents. D'autre part, pour mettre en honneur l'enseignement spécial, il aurait fallu le confier à des professeurs particulièrement distingués ; or, on n'a pas encore réussi à les former, et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'on leur fait une situation morale et matérielle inférieure à celle de leurs collègues classiques. La routine de beaucoup de pères de famille aidant, on est arrivé ainsi à laisser se répandre l'idée que cet enseignement spécial était destiné à servir de refuge aux enfants incapables de suivre les classes latines.

Nous ne voulons pas entrer à ce sujet dans des développements qui nous conduiraient trop loin, et nous nous contenterons de dire qu'à notre avis, il serait bon de séparer ces deux enseignements partout où cela se pourrait. Dans les grands centres il serait facile à l'Université d'avoir des lycées uniquement classiques et des lycées d'enseignement secondaire spécial. Certains colléges peu importants auraient avantage, dès maintenant, à se vouer entièrement à ce dernier genre d'enseignement. Dans les villes de moyenne importance, la question serait plus complexe, mais on pourrait commencer par appliquer cette réforme dans quelques-uns des endroits où elle paraîtrait devoir réussir le plus facilement. Introduire le progrès petit à petit est souvent le moyen le plus sûr de le faire réussir.

En tous cas, le gouvernement, se laissant guider par le succès extrêmement remarquable du collége Chaptal, des écoles Turgot, Colbert, Lavoisier et de l'Ecole commerciale de l'avenue Trudaine, devrait, s'il ne pouvait lui-même en créer de semblables, ne négliger aucun moyen d'engager quelques-unes de nos grandes villes à les prendre pour modèles.

L'enseignement secondaire spécial, mis ainsi en honneur, servirait non-seulement d'enseignement complet pour les jeunes gens qui se contenteraient d'une instruction moyenne, mais surtout d'utile préparation à certaines écoles techniques supérieures. A cet égard, le mouvement qui est en train de se produire en France est des plus significatifs et il indique clairement que l'opinion publique commence à modifier ses idées sur l'instruction. N'est-il pas caractéristique, dans un pays où l'initiative individuelle s'efface presque complétement devant l'omnipotence administrative, de voir, depuis 1870, les négociants de Lyon, de Marseille, du Havre, de Rouen, de Bordeaux, se cotiser et réunir des sommes importantes pour fonder des écoles supérieures de commerce? Qu'il nous soit permis de retracer, en quelques mots, l'historique des écoles de ce genre que possède la France.

La plus ancienne est l'Ecole supérieure de commerce de Paris, dont le siége est rue Amelot. Elle a été fondée en 1820, par M. Blanqui, avec l'appui de MM. Casimir Périer, Ternaux, Chaptal, Jacques Laffitte, etc., et elle est aujourd'hui la propriété de la Chambre de commerce de Paris.

Vint ensuite celle de Mulhouse, fondée en 1866, par l'initiative privée, avec le concours de la Société industrielle de cette ville. Cette école qui, depuis, a servi de type à toutes celles qui ont été créées en France, a été obligée de fermer ses portes lors de l'annexion, faute de pouvoir continuer ses cours en langue française, et elle s'est transportée à Lyon où un groupe nombreux de négociants, appuyé et dirigé par la chambre de commerce, venait précisément de réunir un capital de 1 million 120,000 francs pour une création de ce genre.

L'Ecole du Havre a été fondée en 1871, par la seule initiative des négociants de la ville, au capital de 220,000 francs. Les négociants et industriels de Rouen ont souscrit 250,000 francs pour la leur, qui a été ouverte en 1871, et celle de Marseille, dont les cours ont commencé en 1872, a trouvé des souscripteurs pour une somme de 450,000 francs. Enfin Bordeaux est sur le point d'en créer une avec le concours de la municipalité, de la chambre de commerce, de la Société philomathique et probablement du Conseil général.

Ces écoles, sauf celle de Paris qui étend un peu plus son cercle d'études, ont un programme à peu près identique. Elles prennent des jeunes gens qui ont terminé leur instruction générale et elles les gardent pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de dix-huit ans et au delà, pour leur enseigner, d'une façon toute spéciale, les connaissances nécessaires pour le grand commerce. Le bureau commercial proprement dit y occupe douze heures par semaine, la géographie commerciale quatre heures, l'étude des marchandises et des matières premières quatre heures, la législation et l'économie politique deux, la calligraphie deux, l'anglais quatre, enfin une autre langue étrangère, au choix de l'élève, quatre heures. A ce programme fondamental, Lyon ajoute des conférences sur les devoirs du négociant; Rouen, l'histoire du commerce; le Havre et Marseille un cours d'armement maritime, enfin cette dernière école donne aussi des cours d'arabe et d'élocution.

Nous sommes heureux de pouvoir dire, après avoir visité ces écoles, qu'elles répondent parfaitement à leur but de former des jeunes gens capables de devenir, en peu d'années, soit d'excellents employés supérieurs, soit des chefs de maison distingués, et cela aussi bien pour le commerce intérieur que pour les affaires internationales.

Toutes ces écoles, à l'exception peut-être de celle de Lyon, qui a été particulièrement favorisée, ont eu à lutter contre les difficultés inhérentes à tout début. Il a fallu former les professeurs, que l'on ne trouvait pas préparés à cet enseignement d'un genre nouveau; il faut aussi obtenir que les parents y envoient leurs enfants, et cela ne se fait pas du jour au lendemain dans un pays

aussi peu habitué que le nôtre aux innovations qui ne sont pas du domaine de la politique proprement dite. La difficulté de se procurer des professeurs disparaîtra bientôt grâce au comité fondé par M. H. Bamberger pour y remédier. L'accroissement du nombre des élèves aura lieu au fur et à mesure que ces écoles seront plus connues et que les jeunes gens qui en sortiront auront fait leurs preuves.

Nous croyons que le gouvernement ferait bien de donner son appui à ces écoles *supérieures* de commerce, non pas que nous l'engagions à intervenir dans leur création ou dans leur fonctionnement (nous trouvons au contraire qu'il faut conserver soigneusement à ces établissements leur caractère indépendant), mais nous lui recommandons les mesures suivantes :

1° Engager les proviseurs des lycées et des colléges à considérer les écoles supérieures de commerce comme un utile complément de l'enseignement secondaire spécial ;

2° Accorder aux élèves des écoles supérieures de commerce patronnées par les chambres de commerce la faculté du sursis d'appel dont il est question dans l'article 57 de la loi militaire du 27 juillet 1872 ;

3° Assimiler le diplôme desdites écoles à ceux qui sont mentionnés dans l'article 53 de la loi militaire pour le droit au volontariat d'un an. Si le gouvernement jugeait nécessaire d'entourer ce diplôme de certaines garanties, les examens pour son obtention pourraient se faire en présence d'un commissaire administratif, comme cela se pratique en Allemagne ;

4° Fonder des bourses auprès de ces écoles et un prix décerné au concours entre elles, prix qui pourrait consister en un voyage d'études à l'étranger fait par un ou plusieurs élèves, sous la conduite d'un professeur ou d'un directeur;

5° Décider que le diplôme des écoles supérieures de commerce facilitera à ceux qui en seront titulaires l'entrée dans différentes carrières administratives, telles que les consulats, les postes, les douanes, etc;

6° Enfin saisir la plus prochaine occasion de témoigner l'intérêt que le gouvernement porte à ces écoles.

Le gouvernement ferait bien aussi, puisqu'il désire développer nos affaires extérieures, de prêter son appui moral à toutes les fondations qui ont pour but de faire connaître aux Français ce qui se passe dans les pays étrangers. Nous citerons à ce sujet la Société de géographie de Paris et la commission commerciale qu'elle vient de constituer d'accord avec les chambres syndicales. Nous recommanderons aussi le journal commercial l'*Économiste français*, fondé l'an dernier, dans un but d'intérêt public, par un groupe de négociants de Paris, Lyon, Marseille, le Havre, Bordeaux, Saint-Etienne et Reims. N'y aurait-il pas avantage, par exemple, à faire paraître dans ce journal, dès leur réception, les rapports les plus intéressants de nos agents consulaires? Enfin, le gouvernement ne pourrait-il pas se départir un peu de la méfiance qu'il semble avoir à l'égard de l'économie politique, dont la diffusion est cependant si nécessaire à la formation d'une des qualités les plus utiles aux peuples: le jugement!

Dans les suggestions que nous avons cru devoir faire, nous nous sommes préoccupés surtout de l'idée de rester dans le domaine des choses pratiques. Nous serons heureux si la commission pense comme nous et veut bien appuyer nos vœux.

Les Membres de la sous-commission:
Jacques SIEGFRIED,
A. PERSON.

LES CHEMINS DE FER ALLEMANDS ET LE PROJET D'ÉLÉVATION DES TARIFS.

Nous avons déjà mis nos lecteurs au courant de la demande adressée au chancelier de l'empire d'Allemagne par les Compagnies de chemins de fer allemands pour être autorisées à relever leurs tarifs. Nous empruntons au *Moniteur des Intérêts matériels* un nouvel article sur cette importante question :

« Nous donnons ci-dessous une très-intéressante analyse du rapport de la chambre de commerce de Cologne, en ce qui concerne la question de l'augmentation des tarifs. C'est une réponse topique aux considérations que la chancellerie impériale a fait valoir dans le sens d'une augmentation des tarifs, et les arguments de la chambre de commerce sont saisissants.

» On sait notre opinion sur la matière. Nous n'avons plus à y revenir, au point de vue de la Belgique, puisqu'une déclaration ministérielle est venue enlever toute crainte de voir l'Etat belge suivre l'exemple que veulent lui donner les chemins de fer allemands. Nous n'en insistons pas moins sur le sérieux des motifs invoqués par la chambre de Cologne.

» La chambre de commerce de Cologne vient de se prononcer également au sujet de l'augmentation des tarifs, dans son rapport du dernier exercice, dont elle a adressé un extrait aux autorités que la chose concerne.

» Selon elle, loin de songer à une augmentation, le gouvernement devrait préconiser plutôt une réduction des tarifs. La chambre de commerce s'appuie, à cet effet, tant sur la situation fâcheuse du commerce et de l'industrie que sur les résultats financiers favorables, fournis par la grande majorité des chemins de fer privés de l'Allemagne. En somme, il faudrait réaliser, au contraire, le plus tôt possible, la promesse faite par la Constitution de l'empire, et d'après laquelle le prix de transport de houille, coke, bois, minerais, pierres, sel, fer brut, fumier et d'autres matériaux du même genre serait réduit à un taux répondant aux besoins de l'agriculture et de l'industrie, en vue d'améliorer autant que possible leur condition.

» Cette thèse s'étaie sur un grand nombre de données statistiques. Ainsi, la chambre considère comme un fait acquis que les chemins de fer prussiens se sont développés d'une manière fort satisfaisante pendant les dernières années. Abstraction faite de quelques reculs, produits tant par la crise commerciale de 1857 que par des guerres, le mouvement des marchandises et des voyageurs a suivi une marche ascendante constante, en en augmentant en même temps le produit net. La chambre de commerce en puise entre autres la preuve dans le fait que l'Etat est tenu de payer environ 4 1/2 0/0 des frais d'établissement des chemins de fer de l'Etat prussien, tandis que ceux-ci ont produit pendant les treize dernières années un intérêt moyen de 5 93 0/0. Le dividende moyen des actions primitives et des actions de priorité des railways privés s'est élevé pendant les dix-huit dernières années à 6.9 0/0, même en y comprenant les lignes moins importantes. Cela fait donc près de 6 0/0 d'une part, et près de 7 0/0 de l'autre.

» En rapprochant les dividendes de douze des meilleurs chemins de fer particuliers de la Prusse de ceux des douze principales banques de ce pays, de 1858 à 1872, on arrive à des résultats réellement surprenants. Ainsi, le dividende moyen de ces railways a atteint 10 3 0/0 alors que les douze banques n'ont pu arriver qu'à une moyenne de 7.6 0/0. Bien plus, aucune des banques, pas même la Banque du commerce et de l'industrie de Darmstadt, ni le Kassenverein de Berlin ou la Société d'escompte, ni les actions de la Banque de Prusse n'ont pu atteindre la moyenne des douze railways. Lorsqu'on compare le produit financier de ces derniers avec celui d'un nombre égal de compagnies minières et métallurgiques, les résultats sont plus défavorables encore pour ces dernières. Bien que quelques-unes de ces entreprises aient distribué des dividendes de 25, 33, 40, voire même de 60 0/0, le dividende moyen, payé pendant les 18 dernières années, n'atteint que 6.3 0/0. En opposant la cote des actions des railways précités à celle des actions des banques, ainsi que des sociétés minières et métallurgiques, pendant les deux dernières années, on constate que la baisse subie par les titres de railways n'a été que de 26 0/0, alors qu'elle s'est élevée pour les banques à 33 0/0 et pour les compagnies minières et métallurgiques à 50 0/0; les titres de création plus récente, qui n'ont pas été compris dans ces chiffres, ont subi une baisse de 57 0/0.

» La chambre de commerce croit avoir établi à l'évidence, par ces détails, combien sont peu fondées les assertions assez répandues d'après lesquelles les actions de chemins de fer seraient menacées d'une dépréciation complète, que le capital et l'initiative se détourneraient de la construction et de l'exploitation des voies ferrées, pour se porter sur d'autres entreprises plus lucratives, en un mot que la situation des chemins de fer serait relativement la plus défavorable et que les tarifs de ces derniers demandent à être augmentés, fût-ce même au détriment du commerce et de l'industrie. Et cependant, l'existence de ceux-ci est bien plus sérieusement menacée en ce moment que celle de la grande majorité des voies ferrées particulières de la Prusse.

» Le rapport de la chambre de commerce s'occupe ensuite des nouvelles charges que l'augmentation imposerait au public. Selon elle, l'augmentation générale des tarifs de 20 0/0, — augmentation préconisée par quelques-uns, — produirait pour toute l'Allemagne une somme de 56 millions, dont 32 millions seraient fournis par la Prusse. En faisant porter une augmentation du même chiffre uniquement sur les marchandises, transportées aujourd'hui à un taux réduit, on obtiendrait une augmentation de 26 millions, dont la Prusse paierait 15 millions 1/2 de thalers.

L'augmentation des tarifs des produits bruts, etc. produirait 12 millions, dont la Prusse aurait à fournir encore la plus grande partie, soit 7 millions de thalers.

» Le rapport renferme encore un autre calcul intéressant. C'est celui de la répartition de la quote-part de la Prusse dans le produit de l'augmentation. Les chemins de fer particuliers les moins importants, d'un développement de 2,184 kilomètres et dont le dividende variait en 1872 de zéro à 6 0/0 n'en recevraient qu'une partie fort insignifiante ; les chemins de fer de l'Etat prussien, d'une longueur de 3,899 kilomètres, retireraient une part bien plus forte de l'augmentation ; mais la part du lion reviendrait à cette catégorie de chemins de fer privés (6,688 kilomètres), dont le dividende a varié pendant 1872 de 6 à 17 0/0, et dont le dividende moyen répond à un intérêt de 8-77 0/0 du capital-actions. Et, en effet, une augmentation de 20 0/0 de tous les tarifs, tout en imposant à la population de la Prusse une nouvelle charge de 32 millions, n'augmenterait les revenus des petites voies ferrées particulières que de 2,600,000 thalers seulement, ceux des chemins de fer de l'Etat de 10,100,000 thalers et ceux des grandes Compagnies particulières de 19,300,000 thalers. Ajoutez-y que, depuis, le taux de la main-d'œuvre et les prix de la houille, du fer et des autres matériaux ont de nouveau baissé dans une mesure fort sensible, et on devra avouer, selon la chambre de commerce de Cologne, qu'une augmentation des tarifs, à laquelle, malgré des symptômes analogues, personne n'a songé en 1858, serait la plus grande erreur économique que l'on pût commettre. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires ne sont pas devenues beaucoup plus actives cette semaine que pendant celle qui la précédait, et nous continuons à n'avoir à enregistrer aucun changement bien sensible dans la situation, toujours aussi tendue que précédemment en présence de la crise presque générale qu'éprouve la consommation. Deux événements importants ont pourtant marqué cette semaine. Nous voulons parler de l'abaissement simultané du taux de l'escompte en France et en Angleterre, abaissé à 4 0/0 à la Banque de France et à 3 0/0 à la Banque d'Angleterre. Ces réductions ne pourront produire qu'une impression excellente dans le monde des affaires, impression qui serait sans doute beaucoup plus marquée s'il n'était notoire qu'en ce moment, ce n'est pas l'argent qui fait précisément défaut, mais que c'est surtout le manque de confiance qui empêche les capitaux de se porter vers les opérations pourtant si rémunératrices du commerce et de l'industrie.

De nouvelles communications viennent d'être créées entre la France et l'Amérique méridionale par l'établissement à Bordeaux d'une nouvelle ligne à vapeur, sous pavillon équatorien, inaugurée tout récemment par le départ du steamer *Villa-de-Bilbao* pour le Pacifique touchant à la Corogne et à Santander. Par contre, on annonce que la ligne anglaise de la *Pacific mail Steam navigation Company* faisant le trajet également entre Bordeaux et les côtes du Pacifique et qui en était arrivée à rendre ses départs hebdomadaires, a jugé avoir donné trop d'extension à son service; les départs seront par suite réduits à un départ unique par quinzaine. On ajoute même que les steamers rendus libres par cette diminution du service doivent être vendus sous peu à une compagnie qui se proposerait de les mettre sur une ligne entre New-York et le Havre. Ce dernier port vient de régulariser ses relations avec les Antilles et le Mexique par la création d'un service direct de navigation à vapeur avec ces destinations; les départs ont lieu tous les mois et alternativement les voyages se font pour les Antilles françaises, Haïti, Saint-Thomas, et Vera-Cruz.

Des communications télégraphiques relient maintenant Odessa au réseau européen. Le nouveau câble télégraphique fonctionne entre Odessa et Constantinople; sa pose a été terminée le 22 du mois dernier.

Un avis du *Board of Trade* anglais donne avis officiel de la levée du blocus de la Côte-d'Or établi le 15 décembre 1873. La levée du blocus a eu lieu le 17 avril 1874.

La levée du blocus de Bilbao a eu lieu également et les communications avec ce port sont déjà reprises, notamment pour l'exploitation si importante des minerais de fer. C'est la *Somorrostro iron ore Company* qui a, la première, recommencé ses expéditions, un steamer, le *Somorrostro*, après avoir fait, pendant le siége, le service des blessés et des malades, ayant quitté Bilbao il y a quinze jours avec un chargement de minerai pour Bayonne.

Les nouveaux droits de douane aux Etats-Unis, dont nous parlions dans notre dernière revue, viennent d'être votés par le Congrès de Washington. Un télégramme nous fait connaître qu'ils ont été portés à 50 cents par gallon en baril sur les vins non mousseux ; à $ 2 par caisse sur ceux en bouteilles ; à 10 cents par livre sur les houblons. Les droits sur la soie ont été seulement régularisés.

Nous avons reçu cette semaine le courrier des Antilles, qui continue à nous signaler des troubles à Haïti, où le général Domingue était arrivé à Port-au-Prince avec 2,000 hommes pendant qu'une force à peu près égale s'assemblait dans les environs. Sa candidature avait même été posée, en l'absence du Sénat, par le président Nissage et l'élection devait avoir lieu le 15 mai. Le parti contraire à son élection paraissait devoir s'y opposer par la force et la situation était des plus menaçantes, paralysant de plus en plus les affaires. Les nouvelles de la Jamaïque y signalent de la lourdeur dans les affaires avec des marchés bien approvisionnés des principaux articles de consommation et d'exportation. Le temps s'était amélioré, des pluies assez fortes tombées sur la plus grande partie de l'île faisant grand bien aux plantations ; la jeune canne se présentait fort bien et les champs de café dans les basses terres promettaient une récolte abondante. A la Barbade, la récolte du sucre était terminée dans beaucoup de districts, mais dans d'autres on avait à peine râpé un tiers de la récolte; la pluie avait produit là aussi ses effets bienfaisants, et amélioré la qualité de la jeune canne. La Trinidad signalait également des pluies favorables à la récolte dont les opérations se continuaient encore. Les nouvelles de Grenada, dans l'Amérique centrale, signalent un incendie important qui aurait détruit, en quelques heures, 149 maisons de la ville de Massaya ainsi que plusieurs plantations.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Epinal et Manchester.

Laines. — D'un côté, les détenteurs de laines exotiques montrent une grande fermeté, légitimée par le résultat favorable des enchères de Londres et les nouvelles reçues des centres de production, pendant que de l'autre, la filature montre une grande répugnance à payer les prix assez élevés qui lui sont demandés. Il en résulte un certain ralentissement dans les affaires en laines, sur nos marchés du Havre, de Bordeaux et de Marseille. Sur cette dernière place, on signale un retard marqué des arrivages en laines de la dernière récolte; seules les laines du Maroc sont parvenues assez promptement. A Anvers, les Buenos-Ayres se maintiennent avec beaucoup de fermeté et une bonne demande au prix les plus hauts des dernières enchères ; les provenances de Montevideo sont moins demandées par suite des fortes quantités de laines d'Australie mises en vente à Londres. De cette dernière place, M. Paul Pierrard, courtier, nous envoie le résumé suivant des enchères qui ont eu lieu jusqu'au 1er du mois courant.

« Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, l'affluence des acheteurs n'a pas diminué aux ventes publiques de laines coloniales. Beaucoup d'acheteurs de l'intérieur et de l'étranger sont partis à l'occasion des fêtes de la Pentecôte; mais ils ont été remplacés par d'autres nouvellement arrivés. L'entrain aux achats est devenu général. Les cours s'affermissent de plus en plus pour toutes les provenances. En général, les acheteurs ne dissimulent pas leurs regrets d'être forcés d'alimenter leurs établissements dans ces conditions, mais ils doivent avoir un certain espoir d'une prochaine reprise des affaires. On s'étonne que les existences considérables de laines coloniales et autres ne permettent pas actuellement de rétablir la marge nécessaire entre les matières premières et les produits manufacturés. L'augmentation du matériel de l'industrie lainière dans ces dernières années s'est faite rapidement partout, sur une très-grande échelle, pendant que la production des laines exotiques s'était considérablement ralentie. La faveur exceptionnelle des laines brutes est due exclusivement à la prudence avec laquelle elles ont été produites et offertes pour satisfaire à la demande croissante dont elles sont l'objet. Les cours étant redevenus rémunérateurs, on signale une augmentation de production dans les colonies. Les Australiens ont su tirer parti de l'équilibre entre l'offre et la demande, en ce qui concerne les laines brutes. Les Anglais font de même dans quelques contrées où les affaires de fabrique sons languissantes, et ils s'entendent pour limiter le travail de leurs machines en pareil cas. Si cet exemple était suivi par les principaux manufacturiers européens, on rétablirait, sans secousse et fructueusement, une production générale en rapport avec les besoins et les exigences de la consommation. Dans les catalogues de 7,000 balles par jour, en moyenne, on trouve un choix très-varié dans tous les genres. Les meilleurs *Port-Philippe* pour chaînes et cannettes fines sont très-abondantes et fort recherchées pour la France. On a remarqué l'excellente nature des grandes marques de *Van-Diémen* et l'irrégularité de composition des lots intermédiaires. Les bons *Sydney* en suint sont en faveur parmi les filateurs français pour remplacer les toisons lavées à dos, dont la nature et la régularité laissent souvent à désirer.

Les suints d'*Adélaïde* sont bien poussés, mais les toisons sont mal débordées. Les toisons de la *Nouvelle-Zélande* ne sont pas généralement bien lavées à dos, et les suints ne paraissent pas très-légers. Presque toutes les laines du *Cap de Bonne-Espérance* sont lavées à chaud (scoured) et il y en a d'excellentes. Dans ces derniers jours, l'exportation a enlevé au moins la moitié des quantités offertes. La France prend sa forte portion habituelle. L'Alsace reste aussi active qu'au début. Les peigneurs allemands se sont beaucoup ralentis. Plusieurs nouveaux acheteurs belges sont arrivés, et ils opèrent sur les Cap et les lavées à chaud défectueuses d'Australie en concurrence avec la Prusse. Les achats pour l'Autriche, l'Italie et l'Amérique sont peu importants. Les quantités offertes jusqu'à ce jour s'élèvent à 195.621 balles. Il reste encore à présenter jusqu'au 17 juin prochain : 16.148 b. Sydney ; 35.416 Port-Philippe ; 9.188 Adélaïde ; 2.472 V. Diémen ; 3.666 S. River ; 16.540 N.-Zélande, soit 83.428 b. d'Australie et 13.862 b. du Cap de Bonne-Espérance ; ensemble, 97.290 b. des colonies, plus les anciennes existences, environ 2.000 b., formant un total de 99.290 b., moins réexpéditions, environ 15.000 b., soit, pour le total du stock, environ 84 290 balles de laine. »

Les nouvelles de Buenos-Ayres, portant la date du 25 avril, nous annoncent de la hausse et une bonne demande sur les bonnes laines, les qualités défectueuses dominant, comme toujours, à la fin de la saison. A Montevideo, demande très-active aux prix extrêmes de 38/40 réaux l'arrobe en barraque, secondes belles 38/39 0/0, en présence de l'insignifiance du stock réduit à 15,000 arrobes environ. La campagne est à peu près terminée à la Plata, et les expéditions pour l'Europe sont en déficit de 25,000 b. à Buenos-Ayres, et de 8,000 b. à Montevideo.

Les avis des centres manufacturiers sont peu intéressants cette semaine. Roubaix a reçu quelques acheteurs qui sont surtout venus pour s'assurer des dispositions de la place. A Elbeuf, on se plaint, malgré quelques commissions reçues pour la fabrication de tissus d'hiver, quelques manufacturiers seulement se montrent satisfaits. Lavelanet et Mazamet, dans le Midi, souffrent encore plus. La suspension importante que nous signalions dans notre dernière revue, à Paris, va, paraît-il, pouvoir être évitée, la maison en question allant reprendre ses paiements. En Angleterre, à Bradford, la filature a reçu quelques ordres, mais la fabrique de tissus se plaint toujours de ce que les ordres des commissionnaires soient toujours offerts à des prix qu'il lui est impossible d'accepter. La nouvelle tonte des laines, en Angleterre, sera, paraît-il, abondante et de bonne qualité ; quelques lots ont même déjà été apportés sur les marchés du pays où elles ont obtenu de pleins prix.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon. Voici le bulletin de l'état actuel de la nouvelle récolte, qui nous est transmis par MM. Arlès, Dufour et Cie, de Lyon.

« Espagne. — *Valence, 1er juin.* — La récolte touche à sa fin. On paie fr. 4,75 c. 5, les verts ; fr. 5 c. 5,50 les jaunes. Un certain nombre d'éducateurs ont étouffé leurs cocons. — Levant. — *Constantinople, 2 juin* (par dépêche). — Les avis sur la récolte sont très-favorables. On s'attend à des prix bas pour les cocons. — Grèce. — *Calamata, 25 mai.* — Vers à la 4e. Espérances d'une assez belle récolte. — France. — *Gard, 1er juin.* — Malgré des échecs partiels, la récolte sera bonne dans les Cévennes. — Les races jaunes ont mieux réussi qu'on ne l'espérait. Les marchés débutent aux prix suivants : Saint-Ambroise, fr. 4,50 c. 4,75 pour annuels verts, sans doubles ni tachés ; Saint-Ambroise, fr. 5,00 c. 5,75 pour jaunes, sans doubles ni tachés ; Saint-Hippolyte, fr. 5 pour verts, sans doubles ni tachés ; Alais, fr. 6 pour jaunes, sans doubles ni tachés. Les cocons sont de belle qualité. On explique ces cours élevés par les achats des fileurs privilégiés qui obtiennent, pour des articles spéciaux, des prix exceptionnels, et veulent s'assurer, coûte que coûte, des cocons extra. — Vaucluse. — *Avignon, 2 juin.* — On paie : fr. 4 c. 4,40 les annuels verts, sans doubles ni tachés ; fr. 5 c. 5,25 les jaunes, sans doubles ni tachés. La qualité des cocons parus jusqu'ici n'est pas très-satisfaisante. — Ardèche. — *Aubenas, 1er juin.* — On croit que cette récolte sera une des meilleures qu'on ait vues depuis la maladie. Quelques cocons commencent à paraître ; il n'y a pas encore de cours. — Drôme. — La marche des éducations continue satisfaisante. — Italie. — *Naples, 30 mai.* — Les premiers cocons qui ont paru étaient de mauvaise qualité. On a payé : lire 3,30 c. 3,90 (environ fr. 3 c. 3,50) les annuels verts, doubles compris. Quelques marchés dans les Calabres se sont ouverts aux mêmes conditions. — *Toscane, 31 mai.* — On considère une très-belle récolte comme assurée. — *Marches-Romagne.* — La récolte continue à se très-bien présenter. Les races jaunes se comportent bien. — *Jesi, 30 mai.* — Quelques cocons précoces verts se sont vendus de lire 3 c. 3,20. — *Lombardie et Piémont.* — Les vers vont remarquablement bien ; la récolte ne sera limitée que par l'insuffisance de la feuille dans certaines localités. Les fileurs craignent que le rendement ne se ressente de la nécessité, où se trouvent certains éducateurs, de rationner leurs vers. — *A Milan,* grande réserve pour les marchés à livrer ; on ne cite que quelques contrats entre lire 4 c. 4,40 (environ fr. 3,60 c. 3,95) la plupart avec facilités de paiement. — *Turin, 1er juin.* — Les premiers cocons parus sur le marché se sont vendus : lire 4,40 c. 4,80 (environ fr. 4 c. 4,30) pour Japons supérieurs ; lire 3,70 c. 4,30 (environ fr. 3,35 c. 3,90) pour Japons qualité moyenne. »

Cafés. — L'article s'est maintenu en bonne position depuis le résultat des dernières enchères de Hollande, quoique la réserve de la consommation, en présence de stocks importants dans nos entrepôts, ait un peu modéré le mouvement de hausse qui commençait à se dessiner. Toutefois, la consommation a fait des emplètes assez régulières cette semaine, et, sans doute, elle aurait même acheté davantage sans l'élévation des prétentions des détenteurs. Les avis des marchés anglais sont très-fermes et ils signalent de la demande ; la dernière cargaison traitée à Londres a été de 2,000 sacs Jacmel vendus sh. 70. En Hollande, depuis la vente, le marché s'est pleinement soutenu dans le ton des enchères, soit de 55 à 55 1/2 cents pour le bon ordinaire Java ; il y a très-peu d'offres sur le marché. A Hambourg, à la suite des enchères de Hollande, il a été fait des affaires considérables à des prix en hausse progressive.

Un télégramme de Ceylan, daté 26 mai, signale les chargements de café depuis le 1er octobre à ce jour comme suit :

Plantation.	21,018 ton.	contre 35,290 ton.	même période en 1873.
Natif......	3,439	» 5,554	» »
	24,457 ton.	contre 40,844 ton.	même période en 1873.

Différence en moins sur 1873, 16,387 tonnes.

Cacaos. — Toujours très-peu d'affaires en cacaos sur nos marchés. A Bordeaux, les qualités courantes sont assez rares, mais les sortes fines sont abondantes et délaissées. A Hambourg, la demande est bonne mais sans changements dans les cours. A Londres, le marché est également stationnaire.

Sucres. — Voir plus loin la revue de notre collaborateur M. J. Bivort.

Rien de marquant, en dernier lieu, sur les marchés anglais, Londres étant presque fermé par suite du Derby ; on citait seulement la vente d'une cargaison Porto-Rico à sh. 22/26 pour le Royaume-Uni. A Bristol, bonne demande à des prix stationnaires pour les sortes courantes de sucres bruts, tant disponibles qu'au débarquement. A Liverpool, demande modérée. A Amsterdam, pas de changements ; on a fait des Java de fl. 2 à 2 1/5 en dessous de novembre pour marchandises à bord, de fl. 3 1/4 à 1 1/4 pour marchandises sur grenier, fl. 22/24 sur Surinam ; les raffinés sont mieux demandés, sur les époques éloignées, de fl. 33/33 1/2 pour n° 1. A Rotterdam, marché faible.

Cuirs. — Délaissés au Havre, tant pour les provenances Plata que pour celles des Etats-Unis, et cours faibles, pendant qu'à Bordeaux, les prix se maintiennent en présence d'un stock assez faible qui explique un peu cette anomalie. Les nouvelles de la Plata ne sont pas mauvaises. A Montevideo, les cuirs salés clôturaient, en effet, animés et en hausse, à 85 réaux, soit fr. 86 les 50 kilos rendus contre fret et commission au Havre, pour novillos, bœufs, saladeros, et l'on estimait à 500,000 têtes le déficit sur la campagne précédente. A Buenos-Ayres, on était plus faible avec tendance à la baisse à fr. 95 pour saladeros bœufs, à fr. 93 pour dito vaches, fr. 82 pour mataderos bœufs et vaches ; les cuirs secs valaient fr. 153/159.

Suifs. — Moins fermes, la température étant nuisible aux expéditions ; on a fermé, par suite, au cours de fr. 87 les 100 kil. au marché de mercredi à Paris. Les affaires sont très-calmes sur nos autres marchés français. A Londres, on pense que les expéditions de la Plata et d'Australie seront limitées cette année ; on clôture ferme à sh. 40/6 pour YC disponible et sh. 44 pour oct.-déc. A la Plata, les dernières correspondances signalent un peu de fermeté, le déficit dans les expéditions était estimé devoir atteindre 25,000 pipes.

Huiles minérales. — Affaires fort calmes à Pari , avec tendance à la baisse en présence de la réserve des acheteurs ; les essences de pétrole se maintiennent plus fermement ; le pétrole brut est ferme aussi. Au Havre, on cote, nominalement le pétrole brut fr. 28, et le raffiné fr. 25 les 100 kilos 80°. Grand calme à Marseille. A Londres, marché calme, pétrole S.W 11 den., P.W 11 1/4 den., sept. sec. 12 den. le gallon. A Liverpool, pétrole raffiné 11 1/2 à 12 den. le gallon. A Anvers, marché faible blanc disp. fr. 28.

Métaux. — Peu d'animation dans les affaires cette semaine mais malgré cela la situation du marché est bonne à Paris et la tendance générale est ferme, voir même à la hausse pour les cuivres ; les cours sont donnés plus loin. Au Havre toujours même absence d'affaires. A Marseille, le plomb est bien tenu ; les arrivages et les débouché sont assez réguliers, 1re fusion fr. 46/48, tuyaux fr. 54 ; les étains sont plus fermes, Détroit fr. 275, français fr. 260, anglais fr. 270, pas d'affaires en cuivre. A Londres, le marché est très ferme, les cuivres sont même en hausse à l. st. 75.10 pour les marques du Chili en barre, les étains Détroit valent l. st. 100 à 100.10, le plomb Anglais l. st. 21. A Newcastle, le cuivre Cake and Tile est coté l. st. 83 à 84 best select L. st. 85/86, le plomb anglais en saumons vaut L. st. 22.5 litharge l. st. 24. En Hollande l'étain a un peu faibli, payé d'abord fl. 59 1/2 /50 pour Banca sur mai, il est descendu à 57 1/2 ; le Biliton vaut fl. 57. A Bruxelles à la dernière bourse, le cuivre était plus offert à fr. 215, mais l'étain se maintenait à f. 265, le plomb restait offert à fr. 51.50, le zinc à fr. 55, En Allemagne peu d'affaires, le zinc est très-ferme mais les cuivres sont calmes et les étains sont tenus d'une manière un peu irrégulière.

Produits métallurgiques. — Le Comité des maîtres de forges, à sa dernière réunion, a eu occasion de constater que la situation du marché français tendait à s'améliorer, par suite de la baisse du combustible, qui permettait d'obtenir, dans le Nord, avec de la fonte à fr. 75, du fer marchand 1re classe à fr. 210, fer qui est vendu aujourd'hui fr. 220 ; les rails sont mieux tenus à fr. 260 et donnent plus de rémunération. A Paris, le fer marchand à plancher est tenu fr. 220/230, la tôle de construction fr. 290/310. Dans la Haute-Marne, on a reçu quelques demandes qui ont permis aux prix de montrer un peu plus de fermeté, les fontes 2e fusion n° 1 ont pu être vendues fr 150/155, le n° 3 fr. 120/125, la fonte affinage reste délaissée, les feuillards sont un peu plus demandés, mixtes fr. 235/240 ; en tôles, quelques

commandes en qualités inférieures à fr. 300, le fil de fer est assez demandé à fr. 319 le n° 19, ainsi que la verge de tréfilerie qui vaut fr. 240/245 pour qualité mixte. Dans la Meurthe-et-Moselle, un peu de reprise également, en fonte affinage, bonne marque on a traité à fr. 75, la fonte 2e fusion vaut fr. 120 le le n° 1, fr. 95/100 le n° 2. Dans la Loire, on signale également une légère reprise.

Sur le marché belge, l'amélioration se continue lentement, mais d'une façon suivie et infiniment préférable à une brusque réaction. A la dernière bourse de Bruxelles, où les affaires ont été assez nombreuses, la fonte luxembourgeoise se traitait à fr. 70, celle de Liége, affinage fer fort à fr. 80/82, celle de Longwy à fr. 72, la fonte de moulage à fr. 120 le n° 2, fr. 110 le n° 3, fr. 105 le n° 4, fr. 102,50 le n° 5, et fr. 100 le n° 6. A Charleroi, on cote les fers marchands fr. 200/210, les poutrelles à fr. 220, les rails à fr. 230. La dernière adjudication des rails pour les chemins de fer du Luxembourg a été remportée par les usines allemandes qui ont soumissionné à raison de fr. 223 la tonne.

Le marché anglais est toujours désorganisé, les grèves ne se terminant pas; par suite, certains produits venant à faire défaut, il s'est produit un peu de hausse. Dans le Cleveland, à Midlesborough, on cotait mardi, la fonte n° 1, sh. 85; le n° 3, sh. 78; fonderie, sh. 73; forge, sh. 62/6; truitée, sh. 60; blanche, sh. 57/6; le commerce des fers fins était paralysé, les rails valant l. st. 9, sections ordinaires, les tôles l. st. 10-10, les barres communes l. st. 10, les cornières l. st. 10-5, les barres pudlées l. st. 6-7/6, en meilleure demande. A Wolverhampton, quelques affaires en tôles et en plaques pour navires, de qualité moyenne, à prix fermes; les fontes restaient délaissées. A Stoke-Upon-Trent, les barres étaient cotées l. st. 10-5, les tôles pour fontes l. st. 10-10, celles pour bouilleurs l. st. 12-15. Dans le pays de Galles, les ordres n'arrivent toujours que fort lentement. A Darlington, il n'y a que la fabrique de tôle et la construction mécanique qui aillent un peu; les rails, sections ordinaires, sont cotés l. st. 8-15, à 9-5, les tôles pour navires l. st. 10 à 10-10, les barres marchandes l. st. 9-10 à 9-15, les barres pudlées l. st. 6 à 6-2/6, la fonte n° 3 sh. 72/6, le n° 4 de forge sh. 62/6 à 67. A Barrow in Furness, pas d'améliorations. A Barnsley, les tôles et les rails ont eu, par contre, un bon courant d'affaires.

CHARBONS. — Toujours une grande réserve, surtout de la part de la consommation qui se soucie peu de ramener la hausse par des demandes inconsidérées; dans le nord de la France, elle paraît même vouloir se reconstituer en syndicat, de manière à pouvoir recommencer la campagne qui lui a si bien réussi la saison dernière. En attendant, les cotations peuvent être considérées comme maintenues et sans changements.

En Belgique, le gouvernement a refusé son approbation aux soumissions déposées pour l'adjudication des fournitures aux chemins de fer de l'Etat, trouvant ces soumissions trop élevées, eu égard à la situation du marché. A Mons, il faut voir les prix moyens de fr. 28 à 30 pour gaillettes, fr. 18 à 20 pour tout venant, et fr. 16 à 18 pour fines.

En Angleterre, la mise hors feu d'un grand nombre d'établissements métallurgiques a contribué à déprimer un peu le cours des houilles industrielles. Ainsi à Newcastle, les charbons à vapeur ne valent plus que sh. 20 à 16 par chaldron, les charbons domestiques se vendent sh. 16/6 à 15. A Stoke-Upon-Trent, les prix du charbon sont fermes. Il en est de même à Wolverhampton, ou des grèves ont diminué l'extraction. Pas de changements à Barrow in Furness ni à Barnsley; dans ce dernier district, quelques charbonnages vendent toutefois le charbon domestique aussi bas que sh. 10 la tonne.

COURS DES MÉTAUX DU 5 JUIN 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	29 mai.	5 juin
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	198 »	205 »
— — en lingots — —	210 »	215 »
— anglais tough — —	M	M »
— minerais de Corocoro —	202 50	207 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	265 »	270 »
— Détroits — —	262 50	265 »
— anglais — Havre ou Rouen....	257 50	260 »
Plomb de France, liv. Paris..........	53 »	53 »
— d'Espagne — Havre..........	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	53 »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre..........	58 50	58 50
— autres b/m. — —	57 »	57 50
— — — — Paris..........	57 »	57 50

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 2 Juin 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 7,016 tonnes, contre 16,880 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 9,864 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme; warrants 93/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)................	107/6	95
Coltness id.	..	..
Summerlee id.	102/6	94
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	96	94
Govan id.	95	93
Monkland id.	96	94
Langloan (à Glasgow, au Canal)..........	107/6	..
Calder id. id.	105	94
Carnbroe id. id.	100	..
Glengarnock (à Ardrossan)..............	98/6	90
Eglinton id.	92	90
Dalmellington id.	90	88
Kinneil (à Bo'ness).....................	92/6	85
Shotts id.	105	94
Almond id.	90	..
Carron (à Grangemouth)................	92/6	..
Lochgelly (à Burntisland)................	90	87/6
Lumphinnans id.	90	87/6

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE,

Bourse du 3 Juin 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

			le K°
Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaine 30/32 Louisiane..........	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaine 40 id.	à 4.05	»
Trame 50 id.	à 4.15	»
Chaine 40 Jumel..........	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaine 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...........Fr.	0.31 à 0.32	»
Id. » 18 »	0.33 à 0.34	»
Id. » 20 »	0.35 à 0.35 1/2	»
Id. 68 20 »	0.37 1/2 à 0.38	»
Id. 70 21 »	0.40	»
Id. 75 26 »	0.47 à 0.48	»
Percale 80 26 fils..	0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.33 à 0.32	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

Les affaires sont toujours au grand calme, et nous n'avons à signaler pour cette semaine que quelques affaires assez importantes en filés ordinaires, à 3.20 la chaine et 3,30 la trame, pour qualités courantes.

Les tissus n'ayant donné lieu à aucune transaction importante montrent un peu de mollesse.

SUCRES.

Paris, le 4 juin 1874.

On commence à se préoccuper sérieusement de la récolte future, on a perdu l'avance sur laquelle on comptait, et la persistance de la sécheresse empêche le développement de la plante. Il y a beaucoup de places vides dans les champs ensemencés, et quelque temps qu'il fasse maintenant, il y aura certainement un déficit par suite de ces éclaircies. La betterave est une plante très-vivace, mais il ne faut pas perdre de vue que depuis près de huit mois la terre a été presque entièrement privée d'eau, elle est desséchée à une grande profondeur, et s'il ne survient pas de pluies abondantes et continues, il faudra s'attendre à une récolte médiocre.

En ce moment, cette préoccupation est générale, car le peu de fabricants qui avaient vendu se rachètent et les ordres nombreux de l'étranger ne trouvent plus de contre-parties. Les rares vendeurs tiennent fr. 67,75, le n° 3, gare fabrique sur octobre à janvier, ou fr. 68,50, ent. Paris.

Les 12/20 sont tenus sur les mêmes époques de fr. 57 à 57,50, gare fabrique.

Le stock de sucre indigène aux Magasins généraux du Pont-de-Flandre est de 387,000 sacs, contre 201,000 sacs, en 1873.

Le disponible, qui vient d'éprouver quelques jours de faiblesse, se relève vivement à fr. 67,50, base n° 3, fr. 61,50 les 7/9, et fr. 57 les 10/13, entrepôt Paris, et la demande dépassant l'offre, il est à présumer que les cours vont encore progresser.

La situation du marché anglais est également favorable, l'excédant du stock s'est réduit à 65,000 tonnes, et les chiffres suivants indiquent que les livraisons à la consommation continuent à être supérieures à celles de l'année dernière.

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	8.880	6.170	6.880	4.220	»	63	90.370	65.400
Liverpool..	3.998	6.360	3.306	2.761	940	11	69.361	49.781
Clyde.....	4.007	6.840	4.733	3.270	»	»	50.582	33.270
Bristol....	2.928	4.180	2.481	2.216	»	»	9.032	7.283
Totaux...	19.813	23.550	17.400	12.467	940	74	219.345	155.734

En résumé, c'est la fermeté qui domine partout, on est revenu de cette panique qui avait fait tomber nos cours à des limites inconnues jusqu'ici ; les prix actuels reflètent la véritable situation, et la rareté des vendeurs indique la tendance de l'avenir.

Dernière heure. — Blanc demandé, fr. 67.75 à fr. 68 disponible ; les 10/13 valent fr. 57.50 et les 7/9 se placent à fr. 61.75 les 88 degrés.

J. Bivort.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 3 JUIN 1874.

Contrairement à ce qui arrive généralement sur notre place dans la semaine qui suit celle de la Pentecôte, notre marché ouvre celle-ci d'une manière très-calme, et bien que les prix soient nominalement sans changements, la tendance est bien certainement plutôt en faveur des acheteurs, principalement dans la chaîne numéro 33 anglais 27/29 français où l'on pourrait obtenir des concessions de 1/16 même 1/8 ; les nouvelles des Indes sont mauvaises, et ceci, joint à la diminution des ventes de matière première à Liverpool, diminution causée par l'augmentation des arrivages de coton dans ce port et par les nouvelles reçues d'Amérique au sujet de la prochaine récolte, explique la faiblesse que nous signalons sur notre place.

Filés. — Peu d'affaires, mais sauf la chaîne n° 32 les autres classes sont assez bien tenues.

Tissus. — Grand calme dans les shirtings pour les Indes, les tissus pour l'impression sont également peu demandés; en tissus lourds, les stocks sont importants et les prix irréguliers.

ÉPINAL, LE 4 JUIN 1874.

Calicots. — 3/4 60	portées	16	fils	33	à	33 1/2.
»	»	18	»	35	»	35 1/2.
»	»	20	»	37	»	37 1/2.
» 68	»	20	»	39	»	39 1/2.
» 70	»	21	»	41 1/2	»	42.

Chaîne 27/29 Amérique. 3.25 à 3.35
Trame 36/38 » 3.40 » 3.50

Marché un peu plus calme, prix bien tenus.

LILLE, 4 JUIN 1874.

On se préoccupe vivement parmi nos industriels de la nouvelle hausse qui vient de se produire sur les charbons. Depuis la grande crise de 1872-73, nous n'avions vu de prix aussi élevés; en moins de 15 jours les cours viennent d'augmenter de 3 à 5 francs par tonne. Ce renchérissement du combustible, qui pèse lourdement sur les prix de revient de nos produits fabriqués, se produit aujourd'hui dans des circonstances tout à fait anormales; l'industrie végète et le plus gros des consommateurs de houille, la métallurgie, a éteint le plus grand nombre de ses feux; rien donc n'explique la hausse du côté de la demande, qui est restée fort restreinte. C'est l'offre qui a diminué, les compagnies de mines, pour ne pas faire de stock sur le carreau, ont mis tous leurs ouvriers aux travaux préparatoires, et la production a été énormément réduite; de plus, vers la fin d'avril et au commencement de mai, les compagnies ont traité aux plus bas prix d'alors, c'est-à-dire à 15 ou 16 francs pour les gras et demi-gras, avec les plus importants consommateurs de l'industrie et avec le négoce, et ayant ainsi assuré l'écoulement de la plus forte partie de leur production, elles ont immédiatement relevé leurs prix. Les industriels vont essayer de réagir contre cette hausse qu'ils regardent comme quelque peu factice, en se formant en syndicats et en achetant à l'étranger afin d'amener un trop-plein sur nos marchés du Nord.

Ainsi que je viens de vous le dire, l'industrie végète et toutes les branches souffrent plus ou moins de l'incertitude dans laquelle on laisse le pays depuis trois ans. On n'a pas confiance dans l'avenir et on n'opère qu'au jour le jour; les ventes à la spéculation, qui sont d'un si puissant secours pour le producteur et qui lui permettent d'immobiliser moins de capitaux, ont aujourd'hui disparu de nos marchés, aussi les souffrances sont-elles grandes, et j'entendais encore dans les dernières bourses les hommes des partis les plus divers réclamer l'organisation définitive du gouvernement ou la nomination d'une nouvelle Assemblée à qui ce soin soit confié. Tel est aujourd'hui le sentiment général des hommes d'affaires de notre région.

L'industrie linière est toujours dans le même calme; les matières brutes indigènes et russes ont donné lieu à des transactions assez actives, parce que les filatures sont toujours obligées d'alimenter leurs métiers ; mais les produits fabriqués ne se vendent pas et les fils sont presque aussi négligés que la toile; il est encore heureux que, grâce à des réductions dans la production, les stocks soient restés dans des proportions très-ordinaires. Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la principalité de Lille pendant le mois de mai :

	Importations.	Exportations.
Lins	1.619.390	452.714
Fils	31.302	204.356
Toiles	28.176	6.725

Par le port de Dunkerque, du 27 mai au 2 juin :

Importations.		Exportations.	
Jute	55.000	Lin	13.100
		Toiles de lin.	6.000
		Fils de jute.	10.800

Les affaires, à Roubaix et à Tourcoing, sont assez calmes; le beau temps y conduit bien quelques acheteurs de Paris, qui étudient la place et préparent leurs achats, mais on n'a encore que très-peu opéré. Il est probable qu'à la fin du mois les acheteurs viendront en plus grand nombre et que la vente se ranimera quelque peu; en fabrique, on travaille avec activité.

Nous avons eu hier un beau marché aux blés; la vente a été active, mais les prix n'ont guère haussé que de quelques centimes; les apparences de la récolte sur pied continuent à être magnifiques. Les offres de la meunerie sont rares, les demandes de la boulangerie plus suivies; aussi cote-t-on les farines en hausse de 50 c. à 1 fr. au quintal.

Les alcools sont très-fermes, pour toutes les époques. On cote :

3/6 fin disponible	62 »
— courant	62 50
Mélasse disp	62 50
— A livrer 4 derniers	60 »
— — 3 prochains	62 50

Le sucre indigène est également en hausse de 1 fr. à 1 fr. 50 sur les prix de la semaine dernière :

Sucre indigène, 88°	55 50 à 56 »
— n°s 7/9	60 50
Pain 6 kilos n° 1	149 »

Les froids du mois dernier, suivis des chaleurs sèches de la dernière huitaine, en diminuant les espérances que l'on pouvait concevoir sur la récolte, ont été la principale cause de la légère reprise qui se produit pour les sucres et les alcools.

LYON, 4 JUIN 1874.

Soies et Soieries. — On peut regarder dès à présent comme passée à l'état de fait accompli l'existence d'une grande et belle récolte de soie. Les intempéries du commencement de mai n'ont, en fin de compte, porté aucun préjudice à l'issue des éducations. Faut-il croire que la maladie a entièrement disparu ? Sommes-nous rentrés dans la période des années normales? Cela est encore douteux; car, en France surtout, les races jaunes et les reproductions japonaises de deuxième et troisième année ont encore été marquées par bien des revers. Bornons-nous à constater qu'après vingt ans d'échecs, de mécomptes et de déceptions nous nous trouvons en face d'une récolte pleine et naturelle, et de prix auxquels notre fabrique n'était plus habituée. C'est bien quelque chose.

Des marchés de cocons s'ouvrent en France de fr. 4 à 4 50 pour les verts et de fr. 5 à 5 50 pour les jaunes, tandis que la moyenne de l'année dernière a été de fr. 5 50 pour les premiers et de fr. 6 50 pour les seconds.

On cite, il est vrai, des prix plus élevés, notamment dans les Cévennes; mais ils s'expliquent par des positions spéciales d'acheteurs. En France comme en Italie, il y a des filatures de premier ordre dont les produits sont retenus à l'avance, quels que soient les prix qu'ils atteignent, parce qu'ils ont le privilége de servir à des emplois particuliers. Dès lors, au moment de l'achat des cocons, les industriels qui ne peuvent s'en passer n'ont d'autre souci que de se les procurer coûte que coûte. Cet empressement à se jeter sur les soies de premier ordre finit par gagner les filatures de seconde classe d'où sortent des produits moins beaux, et, de proche en proche, les prix des cocons s'élèvent d'une manière irrégulière. Etant donnée l'abondance certaine de la récolte, les filateurs dont les produits n'ont pas à l'avance une vente assurée, ont tout à gagner à laisser passer les maîtres privilégiés du marché et à attendre que les cours se fixent et se nivellent.

En Italie, les arrivages de cocons sont encore trop insignifiants pour qu'on puisse considérer les cours comme établis, mais les contrats à livrer continuent à se faire en baisse;

et, après avoir été de lires 4 à 4 60 et à 4 80, il y a quinze jours encore, les prix oscillent aujourd'hui de lires 4 à 4 25, avec bonification de 25 à 50 centimes pour quelques lots exceptionnels qui ne peuvent laire loi; et, à ce prix-là encore, l'acheteur se tient sur la réserve. L'an dernier, on payait lires 7 les verts et lires 8 les jaunes. Ces prix si bas tiennent à la conviction généralement partagée que la récolte italienne sera cette année de 25 à 30 0/0 supérieure à celle de l'année dernière.

Les dépêches de Chine, s'appuyant sur les résultats connus, font prévoir une importation de 65 à 70,000 balles pour la campagne qui s'ouvre, avec des prix probables de début inférieurs de 33 0/0 à ceux qui se pratiquaient l'an dernier à la même époque.

La première récolte de Canton est évaluée à 2,000 balles; la qualité, surtout dans les sortes inférieures, laissera à désirer; les prix d'ouverture sont cotés :

Piastres 385 n° 2;
» 375 n° 3;
» 355 n° 4;

avec peu d'empressement de la part des acheteurs et tendance à la baisse.

On ne sera fixé que vers la fin du mois sur la récolte du Japon, dont les perspectives toutefois sont favorables.

Les avis du Levant et du bassin de la Méditerranée sont à l'unisson des informations générales ; et quand bien même des insuccès partiels seraient signalés, le résultat d'ensemble ne saurait être modifié.

Sous l'influence de ces nouvelles, la cote officielle ne pouvait apporter que de la baisse, et encore faut-il dire que si la fabrique avait voulu acheter un peu largement, elle aurait, loin de faire monter les prix, elle aurait obtenu des concessions. La cote prochaine ne paraît pas devoir être meilleure. Les quelques rares marchés à livrer qui ont été proposés, font revenir les soies nouvelles au-dessous des prix actuels.

En fabrique on a continué à recevoir quelques commissions en étoffes de couleur. Les tissus noirs sont toujours d'une vente très difficile : les belles qualités s'écoulent seules sans dépréciation de prix.

Les relevés de la condition des soies pendant le mois de mars accusent l'entrée de 4,137 balles du poids de 283,964 kilos, contre 4,637 balles du poids de 315,203 kilos, pendant le mois correspondant de 1873, d'où résulte une différence en moins de près de 10 0/0. Mais jusqu'à présent l'exercice courant n'en présente pas moins comparativement à l'exercice précédent une plus-value importante. Voici les chiffres :

1873 — balles 19.385 kil. 1.283.507
1874 — » 23.206 kil. 1.536/299

Les relevés de l'exportation des soieries pour les quatre premiers mois de l'année ne sont pas, comme on le voit, en absolue concordance avec ceux de la condition. En effet, tandis que ceux-ci sont en hausse, ceux-là, au contraire, tendent plutôt à s'abaisser, comme en témoignent les chiffres ci-après, concernant l'exportation des soieries pures :

1872 — fr. 109.468.352
1873 — fr. 113.201.010
1874 — fr. 106.190.712

Entre les pays qui nous demandent le plus de soieries, c'est toujours l'Angleterre qui occupe le premier rang : 341.813 kilos contre 206.967 kilos, qui forment le total de nos envois aux États-Unis.

Nos expéditions à l'Allemagne continuent à être en grande décroissance : 95.898 kilos en 1874, tandis qu'en 1873, elles montaient à 291.522 kilos, et en 1872 à 220.693 kilos.

Comment se fait-il que nos exportations à cette destination aient descendu si subitement ? Les informations nous manquent encore pour l'expliquer complétement.

Nos importations de soies et bourre de soie présentent de l'augmentation, fr. 143 millions 470.000 en 1874, au lieu de 137 millions 415.000 en 1873.

L'exportation est également en croissance : 37.780.000 en 1873, et 47.784.000 en 1874. Notre marché de la matière première n'a donc rien perdu ; notre fabrique non plus. Quelle sera maintenant l'influence de la nouvelle récolte et des prix plus bas qui seront la conséquence de la surabondance des matières premières ? C'est là une question qui mérite d'être étudiée avec soin, et sur laquelle nous nous proposons de revenir dans nos prochaines correspondances.

LE HAVRE, 4 JUIN 1874.

Nous n'avons pas eu de fête cette semaine, mais de ce que nous ayons à vous résumer six jours d'affaires, il ne s'ensuit pas que nous ayons une longue revue à vous faire. Il y a prolongation du calme précédent, et il a même été plus profond encore, si cela est possible.

Cotons. — Les recettes en Amérique perdent tout à fait de leur importance au point de vue de la marche future de l'article se continuant à 2 ou 3,000 b. par jour, elles ne peuvent en effet produire jusqu'à la fin de campagne qu'une différence de 50 à 60,000 balles en plus ou en moins, et la situation du coton n'est plus là. Nous l'avons dit à bien des reprises différentes, les approvisionnements sont considérables, et en voie d'augmentation constante, par suite de la continuation de rondes expéditions de tous les points de production. — Aussi à Liverpool, la semaine précédente, on avait 103,000 b. d'arrivages; cette fois ci en six jours seulement on a déjà reçu 156,000 b. La consommation, si forte qu'elle soit, est donc bien certaine de trouver amplement ce qu'il faut à ses besoins et sa politique, ce nous semble, est de n'acheter qu'au jour le jour.

Cette manière d'agir sera d'autant plus prudente, que les nouvelles qui nous parviennent des États-Unis sont favorables à la prochaine récolte. Il fait là-bas un temps sec et chaud qui va évidemment permettre de rattraper le retard constaté dans les progrès de la plante ; c'est ce que l'on apprend par les dépêches télégraphiques. Les lettres reçues cette semaine étaient déjà très-favorables et ce que nous y avons vu de plus saillant, c'est que l'on faisait les semailles partout où il était nécessaire de recommencer cette opération. — On peut donc croire encore que l'on aura mis en culture à peu de chose près, la même quantité de terres que précédemment.

Il ne faut d'ailleurs pas attacher une importance plus grande qu'il ne convient à cette prétendue diminution de culture. Chaque saison, en effet, les planteurs se voient contraints de sacrifier une partie des champs ensemencés pour mieux soigner ceux qui sont bien venus, et il est clair qu'un léger pourcentage de moins dans les terres ensemencées représentera précisément la quantité des terrains dont il aurait fallu abandonner la culture à un moment donné.

En résumé les nouvelles d'Amérique sont très-favorables jusqu'ici à une bonne production, et c'est à l'arrière-saison qu'incombera la plus ou moins bonne réussite de la récolte. — Puisque nous avons largement ce qu'il nous faut de coton pour attendre cette époque, il semble très-raisonnable de ne marcher qu'au jour le jour dans les achats jusqu'à ce moment.

On sent certainement qu'il en doit être ainsi, et nous avons eu ici toute la semaine des achats excessivement languissants. On a fait environ 7 à 800 b. par jour en moyenne, principalement en Bengale et Surate pour l'exportation. Cette première sorte dont les arrivages ont cessé depuis longtemps, se maintient avec une grande fermeté, mais il n'en est pas de même des Oomra. On fait les sortes courantes à fr. 69/70, et il y a aussi de la faiblesse pour Amérique. Dans l'état actuel du marché le T. O. ne vaut pas au delà de fr. 100/101, encore ne vend-on que fort peu de chose, et si l'on voulait réaliser, il faudrait faire des concessions.

Le livrable est nominal, sans affaires saillantes. A terme on a fléchi sensiblement. Le Louisiane sain s'est traité à fr. 97 50, le juillet à 99, l'août à fr. 99 50.

Voici nos stocks:

	1874	1873
États-Unis	122.910	51.950
Brésil	3.990	18.100
Indes	34.920	70.250
Autres	1.980	4.110
	163.800	144.410
Cotons en mer :		
États-Unis	28.210	27.796
Brésil	1.062	606
Indes	86.585	22.061
	115.857	50.463

Cuirs. — Les prix ont été stationnaires depuis huit jours, mais avec des affaires fort restreintes. On écoule toujours les vaches N/York salées à fr. 55, et le bon marché de cette sorte pèse sur toutes les autres.

Laines. — Les affaires sont assez suivies en cet article, et c'est encore celui qui marche le mieux. On a fait au-delà de 500 b. depuis huit jours, un peu dans toutes les

sortes, et les prix sont bien soutenus. On semble toutefois plus calme en dernier lieu.

CAFÉS. — L'amélioration de prix signalée à notre précédente revue s'est maintenue, et elle a même encore progressé depuis. On paye fr. 94/95 pour Haïti tels quels, fr. 97/99 pour sains, fr. 101 à 107 pour Gonaïves, et on accorde jusqu'à fr. 109/110 pour Guayra non gragés, jusqu'à fr. 125 pour Guatemala gragés. La consommation après s'être longtemps tenue à l'écart revient un peu plus assiduement aux achats, et nous avons eu la vente de 7.000 s. depuis huit jours. Les arrivages étant assez limités, le stock se dégage un peu, mais il reste toujours très-fort, Il y a encore beaucoup de marchandise attendue, et la situation est loin de comporter un mouvement actif.

Voici le mouvement de l'article sur place du 1er janvier à ce jour :

	1873.		1874.	
Arrivages..	234.623 sacs	1425 fûts.	261.962 sacs	385 fûts.
Débouchés.	227.067 —	747 —	117.243 —	340 —
Stocks.....	91.006 —	630 —	221.922 —	» —

S'il y avait encore besoin d'une démonstration pour prouver que le bon marché est le principal agent d'une grande consommation, les chiffres statistiques du café pourraient en tenir lieu.

TEINTURES. — L'indigo a été complétement délaissé depuis huit jours, et il en a été d'ailleurs de même des autres produits. — Les bois de Campêche seuls donnent lieu à quelques petites affaires régulières, mais sur une très-petite échelle aussi ; on a fait quelques Carmen de fr. 11 50 à 12, des Aquin à fr. 6 25, des Cap à fr. 6 75.

AUTRES ARTICLES. — Aucun mouvement quelque peu notable dans les autres articles.

BORDEAUX, LE 4 JUIN 1874.

VINS. — Depuis nos derniers avis, on a traité des affaires d'une certaine importance en vins ordinaires et supérieurs de 1872 — depuis le prix de fr. 475 — jusqu'à fr. 1,000 le tonneau. — C'est surtout pour satisfaire à des demandes de l'Angleterre que ces achats ont été effectués. — On signale aussi quelques achats de vins ordinaires de 1873 avec un peu de baisse dans les prix.

Le temps continue à être très-favorable pour la récolte prochaine; mais nous avons encore à craindre la coulure.

Il arrive du Midi des nouvelles excessivement alarmantes relativement aux progrès du phylloxera. — C'est une menace sérieuse pour une des sources de la richesse de la France. On ne s'en émeut pas assez.

SPIRITUEUX. — Depuis nos derniers avis, nos cours de 3/6 ont éprouvé un peu de baisse, et continuent à être faiblement tenus aux prix ci-dessous, par suite du calme persistant des affaires, et des avis peu favorables des lieux de productions.

3/6 Languedoc disponible, fr. 96 } très-offerts.
3/6 Nord — 67 }

LAINES. — Cet article est de plus en plus ferme. La consommation revient aux achats et on cote tous les jours quelques affaires.

Notre prochaine enchère est fixée au 1er juillet; elle comprendra 3,500 à 4,000 balles de la Plata.

PEAUX DE MOUTON. — Les peaux à laine haute sont toujours recherchées; mais les peaux à laine courte continuent à être délaissées.

Notre vente publique annoncée pour le 3 juillet se composera de 3,000 à 4,000 balles.

CÉRÉALES. — Affaires très-actives avec hausse de 1 fr. par hectolitre, sur les blés depuis la semaine dernière.

Les marchés de notre rayon sont de plus en plus dépourvus de blés, malgré les prix élevés offerts par les acheteurs qui, à 34 fr. 50 et 35 fr. les 80 kilos, ne peuvent acheter que de très-faibles quantités.

Il est évident pour tout le monde qu'il ne reste plus de blés indigènes et qu'il nous faudra vivre de blés exotiques pendant les deux grands mois de grande consommation qui nous séparent de la future récolte.

Il est offert beaucoup de blés exotiques à livrer sous quinzaine de la côte anglaise dans les prix de fr. 38 à 39 les 100 kilos pour les Californie et les Chili; et de fr. 35 à 36 pour les blés de printemps des États-Unis, coût, fret et assurance.

Il nous arrive chaque jour de petits lots de ces blés par steamer et aussi des blés d'Espagne qu'on vend couramment fr. 32 à 32 50 pour les blancs et fr. 29 50 à 30 50 pour les roux.

Les farines sont moins demandées, on cite peu de ventes, les premières marques de Nérac sont tenues de fr. 57 à 58; celles du Lot et autres de fr. 56 à 57.

Il n'existe que peu de farines fabriquées avec des blés indigènes, tous les minotiers emploient des blés étrangers.

Les repasses sont très-rares et demandées de fr. 21 à 23, les sons de fr. 20 à 21.

Le bruit a couru que l'Espagne interdisait l'exportation des céréales; si cette nouvelle se confirmait, elle provoquerait une forte hausse sur notre place parce que nous recevons journellement des quantités de blés et farines de divers points de l'Espagne.

MARSEILLE, 4 JUIN 1874.

La position de notre place n'a pas éprouvé de changement cette semaine; les affaires continuent à être excessivement restreintes.

Le mouvement des ports de Marseille, pendant la deuxième quinzaine du mois de mai 1874, a donné les résultats suivants :

Entrés. — Long cours : 22 navires français, jaugeant 11,752 tonneaux; 43 navires étrangers, dont 3 anglais, 2 américains, 6 autrichiens, 4 espagnols, 11 grecs, 6 italiens, 2 divers, jaugeant 12,351 tonneaux.

Entrés. — Cabotage : 251 navires français, jaugeant 65,878 tonneaux; 209 navires étrangers, dont 8 anglais, 14 autrichiens, 1 danois, 38 espagnols, 16 grecs, 122 italiens, 1 ottoman, 6 russes, 1 suédois et norwégien, 1 divers, jaugeant 44,072 tonneaux.

Sortis. — Long cours : 24 navires français, jaugeant 10,183 tonneaux; 14 navires étrangers, dont 1 anglais, 1 américain, 1 allemand, 6 grecs, 2 italiens, 1 russe, 2 divers, jaugeant 5,379 tonneaux.

Sortis. — Cabotage : 227 navires français, jaugeant 67,681 tonneaux; 139 navires étrangers, dont 8 anglais, 1 américain, 3 autrichiens, 39 espagnols, 9 grecs, 72 italiens, 3 ottomans, 2 russes, 2 suédois et norwégien, 1 divers, jaugeant 30,095 tonneaux.

BLÉS. — Cet article est toujours très-ferme, de nombreuses transactions se sont opérées cette semaine, surtout à livrer. Les prix ont obtenu une avance de 0,25 à 0,50 c. par charge. Nous remarquons que quelques affaires ont été conclues sur les derniers mois de l'année.

Les avis des marchés de l'intérieur indiquant tous de la tenue ont contribué pour beaucoup sur les prix qui se sont pratiqués.

Les avis des Dardanelles signalent le passage au détroit de 39 navires à destination de Marseille, dont 36 avec blé, 2 avec maïs.

Les importations du mois de mai se décomposent comme suit :

Odessa	193.280	hect.
Marianopoli Berdianska	22.560	»
Galatz Ibraïla Sulina	60.320	»
Burgas, Varna, Bombay	31.360	»
Constantinople	2.560	»
Salonique	15.040	»
Volo, Rodosto, Dedeagh	320	»
Espagne	36.320	»
Afrique française	57.120	»
Total	418.880	hect.

Les importations depuis le 1er janvier se sont élevées à 2,273,440 hect.

Et depuis le commencement de la campagne, soit le 1er septembre dernier, à 6,298,940 hect.

L'année dernière pendant le même temps les importations s'étaient élevées à 3,243,620 hect.

De ces chiffres il résulte que jusqu'à ce jour les importations de l'année 1873-1874 ont été supérieures à celles de l'année précédente de 3,055,320 hect. et malgré ce fort chiffre d'importation notre stock est complétement nul, il est à peine de 40,000 hect.

Aussi jusqu'en septembre croyons-nous voir le maintien des prix actuels si nous n'avons pas une nouvelle hausse à signaler.

DENRÉES COLONIALES. — Les sucres bruts sont beaucoup plus fermes, peu d'affaires sont traitées; mais les prix pratiqués accusent de la hausse. Voici les principales affaires faites :

300 c. Havane crist.	fr.	23 50
245 b. Martinique		25 75 bonne 4me ;
750 b. Antilles, à livrer par divers navires, payés: Martinique, fr. 28; Guadeloupe		27 75
6,000 b. Réunion, en magasin à		63 75 les 50 kil.

Conditions d'usage.

CAFÉS. — La position de cette fève s'accentue vers la hausse, les détenteurs maintiennent fermement leurs prétentions, la consommation fait quelques achats; pour les qualités bon goût, nous avons enregistré les ventes suivantes :

618 s. Bally Bonthyme . . . . fr. 90
300 s. Capitania 89
350 s. Malabar trié 107 50

FARINES. — La meunerie locale fabrique peu, la demande est excessivement restreinte, pourtant les avis de l'intérieur nous accusent une grande secheresse qui arrête complétement la fabrication. — L'Italie continue à emprunter à notre place pour les farines. — Les prix ont subi nominalement la hausse obtenue sur les blés. — Nous maintenons notre cote de la semaine précédente.

GRAINS GROSSIERS. — Peu d'affaires ont été connues cette semaine, pourtant aux dernières bourses nous remarquons une légère faveur sur ces divers articles.

Voici les importations du mois :

Seigle	9.920	hect.
Orge	14.240	»
Maïs	13.280	»
Fèves	1.920	»
Avoines	75.600	»
Total	114.960	»

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Les arrivages de mai sont de 248,300 quintaux métriques contre 134,800 en mai 1873 Le chiffre de nos importations depuis le 1er janvier s'élève à 1,015,800 quintaux métriques graines de toutes provenances contre 647,550 pour les 5 premiers mois de l'année dernière. L'excédant en faveur de 1874 au 31 mai est donc de 368,250 quintaux métriques. Le stock en magasin en mains de l'importation est de 162,300 quintaux métriques contre 78,950 en 1873. L'approvisionnement des fabriques est selon nous de 480,000 quintaux métriques, contre 190,000 au 31 mai 1873. La précocité des arrivages est générale en diverses qualités, surtout pour les sésames des Indes dont une notable partie nous est venue par vapeurs, voie de Suez, et pour les arachides de la côte occidentale d'Afrique où la récolte a été particulièrement prospère cette année. Nous aurions ainsi reçu déjà tout l'excédant de cette dernière provenance. D'après ces évaluations et en consultant le mouvement en mer des sésames des Indes, comparé aux années précédentes, nous ne pensons pas que les importations générales de l'année soient sensiblement plus considérables que celles de 1873, alors que les envois du Danube en colza, surtout, paraissent devoir nous faire presque entièrement défaut. La tenue du marché se ressent naturellement de cette abondance inusitée d'arrivages corroborant le calme de la savonnerie marseillaise. Les prix restent faibles de nouveau sur toutes les qualités, à l'exception des sésames de Coromandel, que l'importation défend par la mise en magasin, et qui restent nominaux de 42,50 à 43 disponible, et 44 à livrer.

HUILES DE GRAINES. — Nous avons encore de la baisse à enregistrer; malgré les efforts faits par les détenteurs, les prix n'ont pas pu se maintenir. Ce mois-ci nous avons encore des livraisons qui vont peser sur le marché. Nous ne croyons pas que les prix puissent se relever, d'un côté les graines fléchissent, de l'autre la demande en savons est excessivement restreinte, comme on le verra ci-après. L'intérieur demande peu pour ne pas dire rien. Le stock des colzas dans le nord augmente chaque mois. Les sésames sont offertes en disponible. Le 78 50 à 79 et à livrer sur les 6 derniers mois à 82. Les arachides continuent d'être offertes à 75 50 disponible et 80 fr. à livrer.

HUILES D'OLIVES. — La mévente des savons se fait plus sensiblement sentir sur les qualités d'huiles. Les prix se soutiennent nominalement faute de demande, les détenteurs n'obtiendraient pas plus d'écoulement s'ils offraient à des prix de baisse.

SAVONS. — La demande est complétement arrêtée sur ce produit de notre industrie locale. Les grandes fabrications faites les années précédentes pèsent dans nos entrepôts. De nombreuses commandes faites sur les principaux marchés de l'intérieur attendent encore un écoulement et on obtient les savons de Marseille à meilleur marché sur les places de consommation qu'ici. Les fabricants maintiennent nominalement leurs prétentions sans affaires possibles pour le moment.

COTONS. — Le calme continue, les affaires cette semaine ont été successivement réduites, et malgré les concessions offertes par les vendeurs, nous n'avons que fort peu de ventes à enregistrer. Notre marché, comme toujours, subit l'influence des places du Havre et de Liverpool.

Voici les ventes connues cette semaine :

51 balles	Salonique indigène	75 à 77,50
36 —	id. semence Amérique	95
21 —	Volo	75
12 —	Naplouse	prix secrets.
64 —	Tarsous	72,50
185 —	Lattaquié	70
18 —	Trébizonde	67,50
32 —	Perse	60
32 —	Pirée supérieur	100 à 95
16 —	id. inférieur	80 à 82,50
467 Total.		

Les importations de la semaine s'élèvent à 1.934 b ; le stock est de 18.812 b ; les arrivages de l'année s'élèvent à 58.780.

SOIES ET COCONS. — Les transactions continuent à être nulles. Les nouvelles sur la marche de la récolte, dans toutes les contrées séricicoles sont généralement très-satisfaisantes. Les résultats peuvent même être appréciés d'une façon assez exacte. On estime que la quantité de cocons sera beaucoup plus importante que l'année passée et la qualité supérieure. On parle du prix de 4 à 4 25 pour les bons cocons japonais verts.

LAINES. — Nous éprouvons cette année un retard considérable dans nos importations des laines de la nouvelle récolte ; les froids tardifs et prolongés qui se sont fait sentir dans toutes les contrées que baigne le Méditerranée en sont cause. La situation du marché conserve la bonne tenue, avec ventes plus ou moins considérables, suivant l'importance des arrivages ; car notre stock est très-réduit.

Il est arrivé cette semaine 6.765 balles dont 1.800 b. environ ont été en transit. Les ventes s'élèvent à 2.500 balles environ.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 5 juin. — Cotons : calmes, tendance lourde. Ventes, 200 balles.

LIVERPOOL, 5 juin. — Cotons : Ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché calme, drix tenus. Importations, 16,000 balles.

NEW-YORK, 4 juin. — Or : 111 1/2. — Change sur Londres : 4 dollars 88 cents »/» par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 13 3/4. — Pétrole Standarh White (le gallon) : 13 cents 3/4. — Dito, à Philadelphie : 13 cents »/». — Farine extra-state : 6 15 à 6 dollars 35 le baril de 88 kil — Maïs : 81 cents les 35 litres. — Fromevt rouge : 1 dollar 52 cents les 35 litres. — Fret pour céréales : 10. — Café : Rio fair, 17 1/4. — Sucre : raffiné, bonne qualité Moscowade, 7 7/8. — Saindoux : marque Wilcox, 11 5/8. — Lard : 10 3/8.

HAVANE, 1er juin. — Sucres terrés nº 12, 22 1/2 rx l'arrobe ; Moscovades, 17 3/4 rx. — Change sur Londres, 174 0/0 de prime.

RIO-JANEIRO, 16 mai. — Cafés : good first, à Rio, 7,300 à 7,500 reis ; à Santos, 5,900 à 5,950 reis. — Expéditions, depuis le départ de la dernière malle, pour la Manche et l'Elbe, 1,000 sacs. Stock à Rio, 160,000 s.; dito à Santos, 140,000. — Moyenne de l'importation journalière à Rio, 2,700 s. — Nouvelles exportations de Santos vers le Nord de l'Europe, 21,200 s. — Articles d'importation : charbons : de Cardiff, 23,000 reis ; de Newcastle, 23,000 reis. — Sel de Cardiff, 740 reis. — Change : sur Londres, 25 »/» à 25 1/4 d.; sur Paris, 378/375 reis. — Fret pour la Manche, sh. 42 1/2.

MONTEVIDEO, 11 mai. — Change : sur Paris, fr. 5,41 à 5,43 ; sur Londres, 51 3/8 à 51 1/2 den.

BUENOS-AYRES, 10 mai. — Change : sur Paris, fr. 5,22 à 5,20 ; sur Londres, 46 1/4 à 49 1/8 den.

BOMBAY, 3 juin. — Les grandes pluies ont endommagé considérablement les cotons. — Change sur Londres, à 6 mois, 1 sh. 10 d. 13/15.

SINGAPORE, 2 juin. — Poivre noir de Singapore, doll. 10 7/8 ; dito blanc de Rio, doll. 14 1/2. — Gambier ordinaire, doll. 4 95. — Change sur Londres, 52 3/4 d. — Fret du gambier pour Londres, 55 sh.

CALCUTTA, 1er juin. — Voici les expéditions pour l'Angleterre pendant la quinzaine : Salpêtre, 320 sacs. — Riz, 500 sacs. — Peaux, 141,000. — Jute, 5,200 balles. — Jute (coupé), 200 balles. — Graine de lin, 2,300 sacs. — Laque à teindre, 80 caisses ; dito en écaille, 590 caisses. — Cotons, 200 balles. — La malle de Londres du 8 mai est arrivée le 30.

CALCUTTA, 2 juin. — Coton Bengale, 13 rs 1/4. — Jute, 26 rs. — Graine de lin de Patna, 4 rs 9. — Graine de colza, 3 rs 4. — Riz table, 4 rs 2 ; Ballam, 3 rs 9. — Change sur Londres, 1 sh. 10 14/15 d.

CHRONIQUE AGRICOLE

La récolte en blés continue à donner les plus belles espérances. A part quelques terres légères, qui ont de temps à autre besoin de pluie, l'ensemble des emblaves ne laisse rien à désirer. Pour les plaines de la Beauce et de la Brie, qui sont, en somme, le grenier de la France, la température actuelle est des plus favorables. L'épiage se fait dans les meilleures conditions et promet une bonne grenaison. Le Nord et l'Ouest accusent également toute satisfaction. Le Centre, l'Est et le Midi ont eu, ces jours passés, des ondées assez abondantes pour dissiper les craintes conçues momentanément. Les avoines et les orges ont besoin de pluie. La sécheresse commence à les fatiguer sans cependant leur causer un préjudice bien sérieux.

Les seigles ont malheureusement été trop éprouvés par les gelées pour donner une récolte autrement que mé-

diocre; c'est chose jugée maintenant. Cette année, la culture éprouvera un dommage sensible dans la non-réussite des premières coupes de fourrages. Pour compenser, dans une certaine mesure, l'infériorité de cette récolte, elle devra utiliser une partie de ses guérets, en y semant des plantes fourragères d'une croissance rapide. Les pois, les vesces de printemps et les spergules devront avoir sa préférence.

Nos marchés de l'intérieur de plus en plus dégarnis de grains indigènes, continuent à accuser une élévation sensible dans les cours.

Les farines sont également en hausse prononcée, et sur quelques points du Midi les marques de premier choix se paient fr. 60 le quintal, prix qui est l'équivalent de celui de fr. 94 le sac de 159 kilos à Paris.

Loin de pouvoir expédier des marchandises sur le rayon de la capitale, ces contrées y achèteraient plutôt.

Voici du reste quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur nos marchés de l'intérieur :

En les comparant avec ceux de Paris, on se rendra facilement compte de l'impossibilité de déplacer avec un avantage quelconque soit des blés, des seigles, des orges, des avoines et des farines émanant de notre production indigène. Ce sont les grains étrangers seuls qui peuvent, en se répandant dans l'intérieur, nous donner les moyens d'atteindre l'époque de la moisson. Blés 38.50 à 43, seigles 27 à 29, orges 28 à 29.50, avoines 25 à 27, farines 51 à 60. Le tout aux 100 kilos en marchandises, immédiatement disponibles.

Depuis quelques jours, les importations dans nos ports de la Manche ont été assez nombreuses, elles ont permis à la meunerie du rayon de continuer à fabriquer; mais elles ont été insuffisantes pour reconstituer des stocks. A Bordeaux et à Marseille, les arrivages sont toujours faibles. Ces places n'ont plus d'intérêt commercial pour nous, les cours y étant plus élevés qu'à Paris.

Heureusement, chaque semaine nous rapproche de la moisson, dont l'abondance probable apportera des modifications complètes dans une situation momentanément très tendue. L'Algérie, le midi de la France et l'Espagne pourront, d'ici un mois, commencer l'approvisionnement de nos halles du Midi.

A Paris, au grand marché de mercredi, les offres en blés indigènes faisaient presque défaut, et les quelques petits lots présentés à la vente ont facilement trouvé preneurs de fr. 39 à 42 les 100 kilos en gare à Paris.

En blés étrangers, les offres étaient également minimes, surtout pour les marchandises disponibles, et les détenteurs ont pu réaliser des prix élevés. On a traité des clubs à 39.50, des Blanquillos à 39.25, des Californie à 39, des Canada blancs à 39, des Chili à 38.25, des Amérique d'hiver à 37.50, des Amérique printemps à 35.50, le tout aux 100 kilos sur wagon au Havre. Ces cours constituent sur la semaine dernière une nouvelle hausse de 50 cent. en moyenne par quintal.

Les menus grains ont acquis une plus-value analogue à celle des blés. Les seigles se sont vendus de 28 à 28.50, les orges de 28.50 à 29.50, et les avoines de 26 à 27.50, le tout aux 100 kilos.

La pluie qui est tombée vers la fin du marché, a rendu les acheteurs plus réservés, sans diminuer les hautes prétentions des vendeurs. — Les farines de consommation se maintiennent à des prix élevés. Les offres en boulangerie sont restreintes et la vente, bien que limitée aux besoins de la cuisson journalière, est régulière. La marque Darblay est à fr. 83, les autres marques varient de 82 à 83, 84 et même 85 le sac de 159 kilos, toile à rendre.

Sous l'influence de ces cours, le prix du pain de 2 kilos a été augmenté de 5 centimes dans tous les quartiers.

Vendredi, 5 heures.

Les farines de consommation, sans être plus offertes, sont en baisse de 1 fr.

La marque Darblay est à fr. 82 et les autres marques varient de fr. 81 à 83 et 84 les 159 kil. toile à rendre.

Les farines de spéculation au contraire sont en hausse assez sensible sur toutes les époques de livraison, et n'ont que de rares vendeurs.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	82 »	81.50
Juillet	81.25	80.50
Août	76.25	75.75
Septembre et octobre	70. »	69. »
4 derniers	68.50	66.50

Les 159 kil. toile perdue.

Les huiles n'ont que des cours nominaux, les affaires étant presque nulles.

On cote :

	Colza.	Lin.
Disponible et courant	78.75	76. »
Juillet	79 50	76.50
Août	80.75	77 »
4 derniers	82 »	78 »
4 premiers	83 »	»

Les 100 kil.

Les spiritueux sont calmes sans beaucoup d'affaires.

En circulation 1,000 pipes.

Courant 61,25; juillet et août 63; 4 derniers 63, 4 premiers 61.

L'hectolitre à 90 degrés.

E. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		28 mai	4 juin
ACTIF			
Encaisse métallique		1.127.655.298	1.143.677.567
Portefeuille	Paris. — Commerce	366.535.626	350.486.001
	Succursales. Id.	412.372.741	395.860.127
	Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
	Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur	Lingots	11.912 300	11.927.800
	Effets publics	41.028.950	42.448.150
	Valeurs de chemins de fer français	62.937.550	63.923.050
	Obligations du Crédit Foncier	1.793.000	1.800.500
Rentes disponibles		67.307.402	67.307.402
Divers		8.332.680	7.594.186
PASSIF			
Billets à ordres et récépissés		7.815.207	7.887.765
Billets au porteur en circulation		2.509.226.600	2.496.637.265
Compte courant du Trésor		155.078 925	165 864.005
Comptes courants particuliers Paris		205.470.855	190.346.060
— — Succursales		30.959.582	27.235.949
Escompte et intérêts divers		27.772.731	28.675.348
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	16.022.269	»
Portefeuille commercial	»	32.562.239
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	15.500	»
Avances sur valeurs	2.412.200	»
Divers (*actif*)	»	738.494
Billets en circulation	»	12.589.335
Compte courant du Trésor	10.785.080	»
Comptes courants particuliers	»	15.848 438
Escomptes et intérêts divers	902.617	»

Bilan de la Banque de France. — Le bilan arrêté hier présente toujours le même aspect que les précédents, les accroissements et les diminutions portant sur les mêmes articles.

Le portefeuille, depuis l'échéance du 31 mai, a diminué de 32 millions, et les remboursements se partagent entre Paris et les succursales. Au même moment, les comptes courants particuliers augmentent de 15 millions et l'encaisse de 16 millions, pendant que la circulation des billets diminue de 12 millions. Le Trésor seul a eu quelques besoins qui se manifestent par un retrait de 10 millions de son compte courant. Les avances sur valeurs seules se sont accrues de 2,400,000 francs. Malgré l'échéance du 31 mai, le solde des bénéfices ne dépasse pas 902,617 francs.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 4 juin
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	1.143.6
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.496.6
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	746.3
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	108.1
Comptes courants.					
Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	220.5
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	165.8

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COUR[ts] Particul.	COMPTES COUR[ts] Trésor.	TAUX ESCOMPTE
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Octobre 2	2.938	7'7.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194 9	154.3	6 %.
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230 9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1 207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980 7	904.0	104.1	207.9	145 2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2 606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—
— 16	2.602.3	1.055.9	859.1	104.3	188 4	135.2	—
— 23	2 608.4	1.062.6	850 8	104.6	192.6	133.7	—
— 30	2.628.9	1.174.0	917.3	104.9	194.1	162.5	—
Mai 7	2.555 9	1.092.9	839.0	105.4	219.2	153 1	—
— 14	2 560.1	1.102.0	828.8	105.6	210 4	151.1	—
— 21	2.527.8	1.111.7	781.1	106.0	214.2	144.1	—
— 28	2 509 2	1.127.6	778.6	105.7	235.4	155.0	—
Juin 4	2.496.6	1.143.6	746.3	108.1	220.5	165.8	4 %.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

4 juin 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	36.551.060	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3 934.900
		Or monnayé et lingots.	21.551.060
Total	36.551.060	Total	36.551.060

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.904.108
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.122.400	Portefeuille et avances sur titres	18.338.146
Compte du Trésor	8.047.544	Billets (réserve)	10.508.500
Comptes particuliers	17.487.664	Or et argent monnayés.	840.836
Billets à sept jours	380.982		
Total	43.591.590	Total	43.591.590

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 271.765	L. ST. »
Compte du Trésor	1.023.552	»
Comptes particuliers	»	505.808
Portefeuille et avances	137.727	»
Réserve des billets	250.315	»
Encaisse métallique	631 661	»
Fonds publics disponibles	»	1.353

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Quoique les augmentations dominent dans le dernier bilan, deux chiffres seulement ont quelque importance : le compte du Trésor s'est accru de liv. st. 1,023,552. La réserve métallique a gagné liv. st. 631,661, et quoique la circulation des billets ait augmenté de liv. st. 271,761, la réserve de ces mêmes billets a encore gagné liv. st. 250,315. — Le portefeuille n'a varié que d'une quotité insignifiante (liv. st. 137,727 en plus), et les comptes particuliers ont baissé de liv. st. 505,808.

L'accroissement de l'encaisse et de la réserve des billets, quoique la proportion par rapport aux engagements à vue ne se soit pas améliorée, a permis à la Banque d'abaisser à 3 0/0 le taux de l'escompte.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ANGLAIS.—La reconstitution des réserves de la Banque d'Angleterre qui, la semaine dernière, avait ramené de 37 à 43 0/0 leur rapport avec les engagements à vue nous faisait pressentir une réduction prochaine du taux de l'escompte; elle a, en effet, eu lieu hier ; au même moment, la Banque de France réduisait aussi le taux officiel de 1/2 0/0 et l'abaissait à 4 0/0, maintenant seulement un écart de 1 0/0 entre le taux de Londres et celui de Paris.

L'abondance des capitaux est partout considérable, la difficulté est de leur trouver un emploi. — A aucune époque les effets de commerce du premier ordre n'ont été aussi rares en présence du capital qui cherche un emploi, et, si l'or n'était pas recherché comme il l'a été, si les réserves de la Banque n'avaient pas été réduites à un niveau inquiétant pour la stabilité des affaires, le taux de l'escompte serait déjà à 2 0/0. — L'établissement de l'étalon unique d'or en Allemagne, et le rétablissement de l'encaisse de la Banque de France pour arriver à la reprise des paiements en espèces ont détourné l'or de ses courants ordinaires, et l'Angleterre étant le seul pays qui, tout en conservant une circulation métallique, ait continué à payer en espèces à bureau ouvert toutes les sommes qu'on lui demandait, n'a pas été alimentée comme elle l'eût été en temps ordinaire. Dans ces derniers temps l'écart seul du taux de l'escompte entre Londres et Paris, se rencontrant avec un change favorable, a permis de retirer de l'or de la Banque d'Angleterre et de le faire passer en France. — Au moment où la Banque d'Angleterre a relevé le taux de l'escompte pour s'opposer à ces opérations elle ne sentait pas encore le reflux d'espèces et de billets qui se manifeste ordinairement à cette époque de l'année. Ce reflux est aussi régulier que le flux qu'on observe au printemps et à l'automne.

LE RALENTISSEMENT DES AFFAIRES AUX ÉTAT-UNIS. — Le mouvement fébrile imprimé aux affaires après l'interruption forcée, conséquence de la guerre franco-allemande a été suspendu comme toujours par les excès de la spéculation. La crise qui, à l'automne de 1873, s'est fait sentir un peu partout, a apporté un premier arrêt, et l'impulsion qui entraînait les transactions ayant été neutralisée, le marché livré à lui-même n'a pu reprendre la brillante activité des dernières années.

Partout le mouvement des échanges s'est ralenti, et partout on recherche et on invoque des causes particulières pour expliquer cette lourdeur des affaires. Déjà pour les marchés d'Europe, nous avons rapporté ce que l'on dit ; faisons-nous un instant l'écho de l'impression des marchés hors d'Europe.

Il faut toujours que l'on trouve une cause directe au mal dont on souffre. Aux Etats-Unis on accuse les tentatives malheureuses et inopportunes faite par le Congrès pour régler la circulation du papier. Au moment où la suspension des payements devint inévitable, pendant la guerre de la sécession, on entrevoyait déjà quels conflits s'engageraient dans l'avenir entre les partisans du papier monnaie et les partisans de la reprise des payements en espèces. Ces tristes prévisions ne se sont que trop réalisées, et d'après les tendances qui règnent aujourd'hui, nous ne sommes pas encore au bout de la lutte, car on a même été jusqu'à parler d'une rupture de l'Union.

Comme partout, et comme toujours, on attribue l'origine de tout le mal à une seule cause ; on méconnaît les conditions dans lesquelles se développent les faits économiques. Ainsi au moment où l'opinion publique aux Etats-Unis se plaint si vivement des mesures prises par le Congrès au sujet de la circulation du papier, sans avoir les mêmes motifs, l'opinion n'est pas plus satisfaite en Angleterre, en France, dans l'Allemagne du Nord et dans l'Allemagne du Sud. Le malaise commercial dont se ressent le monde entier dépend donc plutôt des causes générales, et les causes particulières propres à chaque pays n'ont qu'une importance secondaire. On l'a bien vu en France après la guerre, malgré les conditions défavorables dans lesquelles elle était placée; forcée de faire face à de nouveaux impôts et d'employer son capital dans de nouveaux emprunts, pour payer l'indemnité de guerre, néanmoins, elle a été entraînée dans le flot qui poussait alors le commerce du monde, et dans l'ensemble des nations qui y concouraient elle n'a pas joué le rôle le moins brillant.

On se trompe de voie, quand on s'imagine aux Etats-Unis que c'est en élargissant la circulation du papier qu'on apportera un remède à la situation actuelle. La présence des greenbacks dans la circulation est un fait malheureux une charge léguée par la guerre.

Le Congrès a été réduit à en autoriser l'émission dans un moment critique, mais aujourd'hui il ne doit plus y

toucher que pour en autoriser le retrait. Ce n'est pas en cherchant à fixer un maximum à la circulation des greenbacks, que ce maximum soit de 382 au de 400 millions de dollars que l'on redonnera de la vie aux affaires.

Pense-t-on offrir ainsi un nouveau capital aux fermiers du Sud et de l'Ouest? Mais contre quelles garanties? Quant aux banques, elles ne peuvent escompter que le papier de commerce à courte échéance, dont le terme extrême ne doit pas dépasser 90 jours. Comment à si court terme retrouver la disponibilité d'un capital qui aurait été immobilisé dans des travaux de drainage, dans des constructions et même dans des amendements ou des fumures exceptionnelles? Les banques ne peuvent être d'aucun secours dans ces besoins. Les institutions de crédit foncier qui émettent des lettres de gage peuvent seules accorder du crédit à long terme, dans ce but particulier.

Quant aux banques, ce n'est pas de ce côté et en augmentant la circulation des billets qu'il faut rechercher à développer leur activité ; il suffira de jeter un regard sur la transformation qui s'est opérée dans leurs bilans depuis 1850, pour s'en convaincre.

Tableau des bilans des banques des États-Unis depuis 1850.

Années	Circulation millions dollars	Encaisse	Escomptes et avances	Dépôts
1850	131.3	45.3	364.2	109.5
1855	186.9	53.9	576.1	190.4
1860	207.1	83.5	691.9	253.8
1866	258.6	207.6	500.6	522.5
1870	295.1	179.8	688.8	546.2
1874	339.6	173.3	814.0	595.3
Accroiss. de 1850 à 1874	208	128	450	486

On peut juger par les chiffres qui précèdent du développement rapide des opérations des banques aux Etats-Unis ; mais ce qui surprendra beaucoup de personnes, c'est que ce développement prodigieux des affaires a eu lieu sans que la circulation de billets, favorisée par la suspension des paiements, y ait pris la plus forte part, comme nous l'avons vu dans ces derniers temps en France.

Le chiffre qui domine dans ce tableau est celui des escomptes et des avances : de 364 millions de dollars en 1850, il s'est élevé à 814 millions en 1874, soit de 450 millions. Quand on rapproche ce dernier chiffre de celui de la circulation des billets, on voit combien est grande la disproportion, puisque l'accroissement n'est pas même de moitié, mais cette disproportion paraîtra encore plus grande si on remarque le niveau de la réserve métallique qui, dans le même espace de temps, s'est élevée de 128 millions; par conséquent, l'accroissement des espèces métalliques atteint 61 0/0 si on le rapproche de celui des billets.

Le papier émis par les banques, même dans les pays où elles jouissent de ce privilége, ne joue donc pas le rôle qu'on se plaît à lui attribuer. Un seul article a marché d'un pas égal, a même dépassé la progression des escomptes et des avances : ce sont les dépôts en comptes courants ; de 1850 à 1874 ils augmentent de 486 millions de dollars, pendant que les escomptes ne s'élèvent que de 450 millions. L'observation confirme ici ce qui est bien constaté aujourd'hui, quoique l'opinion publique ne soit pas encore pénétrée de ce fait, c'est que le plus souvent les banques n'escomptent du papier de commerce qu'en ouvrant un crédit en compte courant, sans donner en échange ni billets ni espèces, quoique les clients puissent toujours leur en réclamer. Le billet de banque ne sert que d'appoint et d'intermédiaire pour faire prendre l'habitude des comptes courants et des virements dans les localités où les affaires ne se sont pas encore développées, et où les moyens d'échange manquent.

Si les membres du Congrès aux Etats-Unis jetaient un regard sur le tableau qui précède, ils verraient que rien jusqu'ici ne s'est opposé au développement des opérations des banques, et que ce n'est pas par une augmentation de la circulation des billets, au moment où ils perdent déjà 12 0/0 comparés à l'or, que l'on peut apporter un soulagement à l'état actuel des transactions et relever le marché.

La Diminution du trafic sur les chemins de fer étrangers. — Nous rencontrons partout des signes sensibles de la diminution des affaires, et la faiblesse des recettes des chemins de fer, non-seulement en France, mais à l'étranger, vient encore nous prouver combien l'activité commerciale a cessé d'être partout ce qu'elle était depuis la guerre. Les pays les plus riches ont mieux résisté jusqu'ici, néanmoins les recettes de leurs principales lignes ont aussi été atteintes ; c'est ce que nous observons en France. Nous avons déjà vu combien la diminution était sensible sur les chemins de fer de Lyon.

Si nous jetons un regard sur les chemins de fer étrangers, la décroissance des recettes est encore plus marquée ; ainsi, sur le Lombard-Vénitien, la diminution s'élève déjà à 5 0/0.

Le tableau ci-joint donnera une idée de l'étendue et de la proportion des diminutions.

	RECETTES. 1873.	RECETTES. 1874.	Diminut.	Propor.
	liv. st.	liv. st.		
Chemins de fer français	7.133.000	6.827.000	303.000	5 %
Id. Lombard-Vénitien	2.220.000	2.126.000	94.000	5 %
Chemins de fer des Etats-Unis.				
Atlantic and Great-Western	604.000	571.000	33.000	5 ½ %
Erie	1.173.000	1.136.000	37.000	3 %
Great-Western of Canada	362.000	350.000	12.000	3 ½ %

Aux Etats-Unis, la dépression a été encore plus sensible sur l'Atlantic and Great-Western; la proportion s'est élevée jusqu'à 5 1/2 0/0. — Sur l'Erie et sur le Great-Western of Canada, elle a été moins profonde, et elle ne dépasse pas 3 et 3 1/2 0/0.

Le ralentissement du trafic, dans tous les cas, est bien visible; si, pour une ligne, la proportion est plus forte qu'en Europe, le chiffre des recettes est infiniment plus faible ; l'Erie, une des plus grandes lignes, donne à peine le septième des produits du chemin de fer de Lyon !

Même en tenant compte des excès de la concurrence des lignes parallèles qui ont dû détourner une partie du trafic sur les lignes des Etats-Unis, la baisse des recettes indique bien la diminution des expéditions de marchandises qui se manifeste, en ce moment, dans le monde entier, et si le trafic des chemins de fer représente assez bien le trafic des pays qu'ils traversent, nous avons là un moyen de mesurer le degré d'activité de leurs transactions.

L'Angleterre, seule, fait exception, et sur les dix-huit principales lignes, on observe encore, jusqu'ici, un accroissement des recettes; au 16 mai dernier, il s'élevait déjà à liv. st. 580,000, et, au 23 mai, à liv. st. 656,318. — Sans doute, ce ne sont pas les plus-values des années précédentes, mais le développement normal des affaires masque en partie l'arrêt qui se manifeste partout ailleurs aujourd'hui.

Le Monnayage de l'argent en Allemagne. — On annonce que dans une séance tenue le 11 mai courant, le Conseil fédéral allemand a décidé que l'on ajouterait à la nouvelle monnaie d'argent des pièces de 5 marcs. On n'a pas encore limité la somme, afin de se rendre compte de la manière dont ces pièces seront acceptées, et on diminuerait le nombre des pièces de 1 marc.

Cette détermination indiquerait-elle qu'on rencontre des difficultés dans l'émission de la nouvelle monnaie d'or, et qu'on désirerait en retarder l'introduction?

La pièce d'argent de 5 marcs paraît plutôt destinée à une double circulation d'or et d'argent qu'à une circulation dans laquelle l'argent ne doit remplir que le rôle de monnaie divisionnaire comme le billon.

Bourse de Paris. — Depuis la dernière bouffée de hausse qui s'est produite après la solution de la crise ministérielle, alors que le 5 0/0 de fr. 94 15, plus bas cours coté, est remonté à fr. 94 85, la Bourse s'est montrée faible, sans affaires, et l'approche de la liquidation n'a pu lui redonner un peu de vie. La réponse des primes a eu lieu sans apporter un peu d'animation aux affaires.

Si le cours de fr. 94 85 avait été dépassé on aurait pu en lever un grand nombre, mais sur le cours de fr. 94 50 la plupart ont été abandonnées. Voilà la première fois depuis plusieurs mois que les haussiers sont en défaut, cependant les circonstances au point de vue de l'argent étaient favorables, les reports bon marché.

Taux des reports.

	3 0/0	5 0/0
Mai.	26 c. — 24 c.	38 c. — 36 c.
Juin.	24 c. — 22 c.	36 c. — 33 c.

Ils avaient fléchi de 2 et de 3 centimes ; rien ne s'opposait de ce côté à un mouvement de hausse. Mais comme nous l'avons déjà fait remarquer, le cours de fr. 95 auquel a été portée la rente dans ces derniers mois est un haut

cours ; nous sommes arrivés à une étape, toutes les circonstances favorables quant à l'abondance de l'argent ont été escomptées ; il faut donc s'arrêter un peu, laisser le tassement se faire, d'autant plus que dans ces derniers temps il y a eu un certain déclassement de titres : les mois d'été vont permettre aux portefeuilles de reprendre leur équilibre, et si la récolte est bonne, comme tout l'annonce pour les céréales, on repartira pour de plus hauts cours, ou on liquidera notre situation financière par un nouvel emprunt, comme M. Wolowski vient de le proposer à la Chambre, sans avoir recours à de nouveaux impôts, en dégrevant même ceux qui pèsent le plus sur les contribuables.

On rembourserait les avances faites par la Banque à l'Etat, et la reprise des paiements en espèces serait le signal d'un nouveau mouvement de hausse qui remettrait notre marché dans un équilibre que la guerre a détruit.

Pour le moment, la liquidation a été lourde ; on est retombé à fr. 94.25 et à fr. 94.57 fin juin ; on oscille toujours comme nous l'avons déjà vu, autour de fr. 94.35 que, dès le commencement de mai nous signalions comme un bas cours. On n'a pas tardé à se relever à fr. 94.77 ; mais là aussi on a été arrêté et il a fallu reculer. Les oscillations journalières de la Bourse sont donc limitées entre fr. 94.25 bas cours, et fr. 94.80 haut cours. En hausse ou en baisse, à moins de grands événements qui ne sont pas probables, on ne s'écartera guère de ces cours.

Le taux de l'escompte a été abaissé hier de 1/2 0/0 à Londres et à Paris ; cette nouvelle constatation officielle de l'abondance des capitaux n'a pu enlever le 5 0/0 au-dessus de fr. 94.82, et dès la fin de la Bourse, on était plus faible, ce cours était déjà abandonné, on fermait à fr. 94.65.

Aujourd'hui on remonte à fr. 94.82.

Les fonds étrangers, Turcs, Péruviens, Égyptiens, sont dans les mêmes cours ; on ne reprend pas les hauts cours cotés il y a quinze jours. Quant à l'Italien, l'ébranlement du ministère Minghetti l'a précipité de fr. 67.50 à fr. 65.50, et il est revenu depuis à fr. 66.95 ; on voit par quelles brusques oscillations il a passé.

Change. Prix des Métaux précieux. — La réduction du taux de l'escompte à Londres a arrêté la hausse du change, dès la semaine dernière il a fléchi à fr. 25.19 et même fr. 25.17. Nous ne pouvons encore indiquer le résultat de la baisse de l'escompte qui a eu lieu hier.

Pour la lire italienne, on escompte la récolte de juin plus que la politique, et les cours se maintiennent à 9 1/2 de perte.

Prix des métaux précieux sans changement.

Sous cette influence on compte en ce moment sur des rentrées plus importantes que de coutume, on attend surtout des expéditions de métal d'Amérique et d'Australie. On envisage donc avec plus d'assurance les demandes de l'extérieur, de la Banque de France en particulier, dont la réserve serait déjà suffisante, n'était la situation politique, pour reprendre les payements en espèces. Dans l'état actuel des choses, prendre une pareille mesure puis être obligé de faire un pas en arrière produirait un effet déplorable. Si la Banque de France ne reprend pas officiellement les payements en espèces, en fait elle paye déjà en métal, et, comme elle a à son choix l'or et l'argent, elle se trouve à l'abri des demandes d'or qui pourraient la compromettre. Forcée ainsi d'éloigner encore le but qu'elle poursuit depuis le dernier payement de l'indemnité de guerre, elle prend du moins les mesures les plus opportunes pour se mettre à l'unisson avec les marchés européens et elle a abaissé à 4 0/0 le taux de l'escompte. — L'écart de 1 0/0 avec la Banque d'Angleterre est insuffisant pour permettre seul des arbitrages d'une place sur l'autre si les cours du change ne viennent pas favoriser l'opération.

New-York (Dépêche par Câble) 3 juin 1874.

Prix de l'or plus haut..........	112
— — plus bas..........	111 5/8
— — Clôture........	111 5/8
Change sur Londres	4 dollars 88 cents
5/20 1885	118
5/20 1887	120 1/2
Consolidés 5 0/0	115

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 3 JUIN	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris, TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅞ à ...	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 123	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ⅜ à ...	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 ¼ à 368 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	367 ¼ à ...	et 4 %	10 jours	90 ./. à .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ⅜ à 210 ⅝	et 4 %	—	
	»	court	210 à ...	et 4 %	8 jours	94 5/16 à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	219 à 220	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à ...	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	219 à 221	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	..— —
	»	court	519 à 516	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	502 ½ à 505	et 4 %	—	— —
	»	court	506 à ...	et 4 %	8 jours	..5 18 à ... .
7 %	Lisbonne .	long.	552 ½ à 556	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	556 à 555	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 553	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	341 à 342	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	342 ½ à 340	et 4 %	cts jours	3 47 ⅝ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
½	Londres...	long.	25 18 à 25 19	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 18½ à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	3/16 à 1/16 ..	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à pte	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	— ⅛ à ⅜ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/2 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	... .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	28 MAI	4 JUIN
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ perte.	4 à 6 ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr à ‰ d°	pr. à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à ‰ perte	7 à ‰ perte.
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prime	2 perte à ‰ prim.
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
d° mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 15	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 20	25 15 à 25 20
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à	5 10 à »

BILAN DES BANQUES ÉTRANGÈRES

BANQUES DE	Dates	RÉSERVES métalliques	CIRCULATION des billets	ESCOMPTES et avances	DÉPÔTS EN comptes courants	ACCEPTATIONS	LEGAL tenders
		En millions de livres sterling					
PRUSSE................	15 mai	35.5	42.0	22.8	4.8	8.4	.. .
—	23 —	35.4	40.9	22.7	4.7	9.2	.. .
HAMBOURG............	13 —	.. 9	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
—	21 —	1.0	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
AUTRICHE............	13 —	14.4	32.9	19.3	.. .	.. .	.. .
—	20 —	14.3	32.7	19.0	.. .	.. .	.. .
BELGIQUE............	13 —	4.4	12.0	9.9	1.9	.. .	. .
—	21 —	4.3	11.7	9.7	2.0	.. .	.. .
NEW-YORK	16 —	5.6	4.9	52.1	doll. (1) 236.3	.. .	10.4
—	23 —	5.4	4.9	51.8	234.2	.. .	10.9

(1) La somme des dépôts est en dollars parce que les espèces et le papier-monnaie sont confondus.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 29 MAI AU 5 JUIN 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 29	VENDREDI 5
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	59 67½	60 07½
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	86 ..	86 ..
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	74 ..	75 50
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	94 52½	94 80
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. octobre 1873	512 50	515 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr.	447 50	446 25
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	367 50	377 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 1/2	18 7/8
do Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 1/2	15 3/4
do Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	457 50	460
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	105 ...	105 ½
do 5,20, 1864, do do do	108 ...	106 ...
do Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 1/2	106 ¼
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	66 30	66 65
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	73 ..	73 ..
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 ...	102 ...
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	47 82½	48 20
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	322 ..	316 25
do 1863. do do do	330 ..	330 ..
do 1865. do do do	339 .	328 75
do 1869. do do do Jouisssance octobre 1873	277 50	278 75
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	242 ..	250 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 29	VENDREDI 5
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	218 75	222 50
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	428 75	435 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	470 ..	472 50
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	293 ..	300 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	270 25	278 ..
....	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	68 25	70 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	85 75	86 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	92 ..	91 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	85 ..	85 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 ..	35 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	271 ..	272 50
....	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	68 ..	68 ¾
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	457 50	450 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	79 ...	79 ..
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	18 ..	18 91
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	219 ..	221 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	68 ..	67 ½
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	419 ..	419 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	418 ..	419 ..
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	35 ..	35 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1874	505 ..	507 50
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	508 75	512 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	510 ..	513 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	510 ..	510 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	520 ..	520 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 29	VENDREDI 5
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3860 ..	3850 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1108 75	1115 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	563 75	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	440 25	438 75
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	810 ..	810 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	387 50	381 25
60.000.000	7.000 000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	652 50	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	665 ..	663 75
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	312 50	293 75
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	552 50	550 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	385 ..	390 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	533 75	528 75
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	405 ..	432 50
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	480 ..	475 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	415 ..	415 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	405 ..	432 5.
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	652 50	646 25
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	507 50	510 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	402 50	401 25
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	147 50	146 ..

LONGUEUR Exp.	LONGUEUR Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.		ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 29	VENDREDI 5
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier	1874	**Charentes**	340 ..	340 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre	1873	**Est**	492 20	493 75
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre	1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	853 75	857 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr. p. 1872	janvier	1874	**Midi**	615 ..	620 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord**	1052 50	1060 ..
4002	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre	1873	**Orléans**	818 75	818 75
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre	1873	**Ouest**	530 ..	530 .
123	....	24 000	500	350	17 50 p. 1872	janvier	1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier	1874	**Ch Autriche**	708 75	716 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet	1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 50	255 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre	1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	311 25	315 ..
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier	1865	**Nord de l'Espagne**	120 ..	118 75
621	619	158.865	500	tout	—	juillet	1866	**Pampelune-Barcelone**	81 25	81 25
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier	1866	**Portugais**	212 50	212 50
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre	1865	**Romains**	72 50	71 25
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet	1865	**Saragosse**	287 50	277 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet	1870	**Médoc**	95 ..	95 .
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier	1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU

SUD DE L'AUTRICHE

ET DE LA HAUTE-ITALIE

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 avril 1874.

·ésidence de M. le baron Alphonse de Rothschild, Président du Comité de Paris.

(*Suite et fin.*)

Si l'augmentation des recettes du réseau Sud-Autri-.ien n'a point atteint le chiffre que les résultats des emiers mois de l'année et la circonstance de l'Ex-ısition universelle de Vienne permettaient d'espérer, s causes en sont bien connues. La crainte d'une idémie cholérique, dont la gravité a été beaucoup agérée, a diminué sensiblement l'affluence des voya-urs que l'Exposition universelle devait attirer à enne. La récolte, qui jusqu'au dernier jour avait ésenté les plus belles apparences, a été mauvaise; enfin une crise financière inouïe, sans précédent ns l'histoire économique de l'Autriche, a éclaté à enne au moment où toutes les affaires commer-ıles et industrielles étaient entrées dans la voie d'un ·s-large développement. Il en est résulté un arrêt usque de toutes les transactions, et à la crise pu-ment financière qui sévit encore aujourd'hui, est nue se joindre, comme il fallait s'y attendre, une ise industrielle dont les effets se sont traduits par très fortes diminutions dans les recettes de presque us les chemins de fer.

En Italie, l'augmentation des produits bruts pen-nt les premiers mois de 1873 nous faisait espérer ur l'année entière une augmentation définitive de us de 10 millions. Malheureusement, le choléra, qui sévi avec violence d'abord en Vénétie, puis à Gênes , à un degré moindre, en Lombardie et dans l'Italie ntrale, est venu contrarier toutes nos prévisions. ın-seulement les combinaisons que nous avions pré-rées pour attirer les visiteurs de l'Exposition de enne sur la voie de l'Italie ont échoué; non-seule-ent la saison des eaux et de la villégiature, qui nne lieu tous les ans à une circulation très-active, été improductive, mais même le mouvement des ırchandises a été entravé et ralenti par suite des arantaines prolongées auxquelles ont été assujettis , deux principaux ports de la Haute-Italie, Venise Gênes.

Nous avons eu, d'ailleurs, notre part de déceptions r le rendement définitif des récoltes. Dans la Haute-ılie, les gelées tardives ont causé de graves dom-ıges au mûrier et à la vigne, et le produit des cé-ales, à peine suffisant pour les besoins de la pulation, n'a donné lieu à aucune exportation.

Nous avons eu pourtant une augmentation de pro-its de 4,474,747 fr. sur les lignes appartenant à la ımpagnie, et de 6,240,608 fr. sur l'ensemble du ·seau.

Les marchandises ont contribué, pour la majeure rtie à cette augmentation. L'Italie ressent, comme ıs les autres pays de l'Europe, les conséquences la crise financière et commerciale. Malgré cela ı industrie fait des progrès constants; il suffit, ur s'en convaincre, de remarquer que le mouve-ent des houilles destinées à la consommation, qui, 1872, s'élevait à 735,000 tonnes, a atteint, en 1873, chiffre de 977,000 tonnes, soit près de 30 0/0 ugmentation.

Ce progrès de l'industrie italienne, bien que ra-ıti, continue néanmoins sa marche en 1874.

Nous vous avions annoncé l'année dernière, sous erve du règlement définitif de nos comptes avec gouvernement italien, que nous étions enfin af-nchis de la garantie. Nous pouvons, cette année, ıs donner cette assurance sans aucune réserve, chiffres de garantie se trouvant notablement dé-ısés par les produits de nos lignes.

VII. — *Dépenses.*

.es dépenses totales de l'exploita-ı s'élèvent à	69.865.934 »
Savoir :	
·seau Sud-Autrichien	36.443.370 »
·seau de la Haute-Italie	33.422.564 »

.a comparaison avec l'exercice 1872 donne les ré-tats suivants :

A. — Réseau Sud-Autrichien

Dépenses en 1872	32.943.726 »
Dépenses en 1873	36.443.370 »
Augmentation	3.499.644 »

B. — Réseau de la Haute-Italie

Dépenses en 1872	28.466.245 »
Dépenses en 1873	33.422.564 »
Augmentation	4.956.319 »

La dépense totale de l'exploitation sur le réseau Sud-Autrichien s'est accrue de ... 3.499.644 »

Alors que la recette brute s'accroissait de ... 6.766.529 »

La proportion des frais d'exploitation aux recettes brutes, qui était en 1872 de 38.7 0/0, a été, en 1873, de 39.6 0/0.

Cette différence, qui se justifierait d'ailleurs facilement en raison des conditions générales dans lesquelles s'est effectué le service pendant l'année écoulée, est due surtout à l'ouverture de la ligne Villach-Franzensfeste, qui, depuis le 1er janvier 1873, figure au compte exploitation. Cette ligne de 208 kilomètres, dont plus de la moitié, d'un profil très-difficile, n'a eu qu'un trafic très-restreint, le mouvement des céréales de Hongrie sur le Tyrol et la Suisse ayant complétement fait défaut.

Si nous déduisons des résultats généraux du réseau Sud-Autrichien, indiqués ci-dessus, les chiffres de recette et de dépense de la ligne Villach-Franzensfeste, soit 2,015,500 fr. en recette et 1,608,000 fr. en dépense, nous constatons que le pourcentage du réseau exploité en 1872 est resté en 1873 absolument le même, soit 38.7 0/0.

Ce résultat doit être considéré comme satisfaisant surtout si l'on veut bien tenir compte des charges extraordinaires que nous a imposées l'Exposition universelle de Vienne, soit en raison des indemnités que nous avons dû accorder au personnel par suite de la cherté des vivres, soit en raison des tarifs très-réduits que nous avons dû appliquer à une certaine catégorie de transports, et du service exceptionnel de trains de voyageurs, qui n'a été que très-peu utilisé pendant une grande partie de l'été, l'affluence des étrangers étant restée très-au-dessous des prévisions.

L'accroissement des dépenses pour le réseau italien a été, en 1873, de 4,956,318 fr. Cet accroissement absorbe et surpasse l'augmentation du produit pendant le même exercice.

Le rapport entre les dépenses et les produits, qui avait été en 1872 de 43, 2 0/0, s'est élevé en 1873 à 47, 5 0/0.

Ce résultat tient à diverses causes. En premier lieu, notre réseau italien, obligé de se pourvoir à l'étranger de la plupart des matières nécessaires à son exploitation, et ne pouvant, en vertu de la loi du cours forcé, percevoir ces tarifs autrement qu'en papier, a dû subir, sans compensation, dans tous ses marchés de fournitures la perte, du change, qui, en 1873, a été en moyenne de 14 0/0.

Le renchérissement continuel du prix des objets de consommation, et, en général, de toutes les choses nécessaires à la vie, en Italie, s'est traduit par une augmentation de salaires d'environ 20 0/0.

Le surcroît de dépenses que nous avons eu à supporter de ce chef en 1873, pour améliorer dans la mesure de nos ressources la condition de nos agents les moins rétribués, a dépassé 600,000 francs.

L'augmentation des frais de traction a tenu presque exclusivement à l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus en 1873; en effet, l'augmentation de ces frais a été de 14 0/0, et celle du nombre de kilomètres a été de 10 0/0. Le prix moyen du combustible s'est maintenu en 1873 à peu près au même niveau qu'en 1872, grâce aux contrats stipulés avant la crise, et qui, pendant cinq ans encore, nous garantissent de tout mécompte. Mais nous avons subi, pour cet article de consommation comme pour les autres, l'influence fâcheuse du cours du change.

Les dépenses du trafic ont augmenté de 8 0/0, et sont restées par conséquent en juste proportion avec l'importance des transports, qui a dépassé, en 1873, de 800,000 tonnes le tonnage de 1872.

Quant aux dépenses d'entretien, bien qu'elles soient restées les mêmes par kilomètre exploité, elles surpassent, au total, de 9 0/0 le chiffre de 1872, par suite des travaux extraordinaires de réparation qu'ont nécessités sur certaines lignes les inondations du printemps de 1873.

Les dépenses générales de l'exploitation se sont accrues d'une somme de 148,822 francs, dont la majeure partie doit être attribuée à l'accroissement nécessaire du personnel des divers services, et aux travaux extraordinaires qu'a entraînés la révision des comptes des exercices antérieurs pour le règlement définitif des garanties.

La disproportion entre les dépenses d'exploitation sur le réseau autrichien et sur le réseau italien pendant l'exercice 1873, n'est pas un fait nouveau; cette disproportion, ainsi que vous avez pu le constater dans nos comptes rendus antérieurs, a toujours subsisté, et dans le même sens défavorable au réseau italien.

Il faut en rechercher la cause d'abord dans la différence des éléments qui constituent nos recettes en Italie et en Autriche.

En Italie, le produit du mouvement des voyageurs entre dans nos recettes pour environ une moitié de leur total, et ce mouvement s'est exécuté jusqu'à ce jour dans des conditions de fixité du nombre journalier de trains, de vitesse, de personnel et de frais de gare bien supérieurs à ceux qu'aurait occasionnés un service de marchandises où le nombre des trains aurait varié chaque jour, suivant la plus au moins grande affluence des transports, où la vitesse aurait été moindre, et où les frais de gare, plus sommaires auraient été couverts par une taxe spéciale.

Nous avons en Italie une quantité considérable d'embranchements qui entraînent des frais spéciaux aux gares de bifurcation, et des pertes de temps pour le personnel et le roulement des machines, qui se traduisent par des augmentations de dépenses.

Le réseau autrichien est, sous ces divers points de vue, dans une situation meilleure. Son trafic se compose, pour 70 0/0, de marchandises.

La ligne principale de Trieste, dont le trafic est si important, compose à elle seule plus du quart de la longueur exploitée, et ce réseau n'a qu'un très-petit nombre d'embranchements.

Le réseau autrichien jouit, d'ailleurs, du privilége de ne devoir recourir à l'étranger pour s'approvisionner de matières de consommation que lorsqu'il y trouve un bénéfice.

Ces raisons sont décisives pour justifier la disproportion que nous avons signalée. Nous nous sommes, toutefois, préoccupés très-sérieusement de la question de la réduction des frais d'exploitation en Italie, et, après une étude attentive, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

L'élévation du pourcentage des dépenses provient exclusivement de deux causes : l'abaissement de nos tarifs et l'exagération du nombre de trains de voyageurs.

L'abaissement des tarif était réclamé depuis longtemps et avec insistance par le commerce. Cet abaissement nous était conseillé, d'ailleurs, dans une certaine mesure, par l'extension de nos réseaux et par la nécessité de créer des relations avec les Compagnies voisines en Italie et à l'étranger. Dans de telles conditions, les réductions successives que nous avons faites ont produit, dès l'abord, les plus heureux résultats, et créé une circulation de personnes et de marchandises qui a dépassé toutes les prévisions. Malheureusement, ainsi que nous vous l'avons expliqué tout à l'heure, nos frais d'exploitation, depuis une année surtout, ont subi l'influence du renchérissement général des objets de consommation et des salaires dans toute l'Europe, influence à laquelle est venue s'ajouter celle de la dépréciation du papier italien. L'abandon spontané que nous avions fait au commerce d'une quote-part de nos taxes statutaires s'est donc aggravé tout à coup d'une perte involontaire sur la part de ces mêmes taxes que nous nous étions réservée, et, en fin de compte, l'abaissement du prix des transports par chemin de fer a dépassé, au grand détriment de nos recettes nettes, les limites que nous avions eu l'intention de lui assigner.

Nous avons étudié avec soin quels sont, parmi nos tarifs, ceux qui peuvent être relevés sans préjudice sérieux pour l'industrie, et qui nous permettraient de compenser, au moins en partie, les pertes résultant des causes que nous venons d'exposer.

La réduction dans les services des voyageurs qui pourrait, sans inconvénient, se réaliser immédiatement, amènerait aussi des économies notables dans nos frais d'exploitation.

VIII. — *Sections en exploitation sur les lignes en construction.*

Les produits de la section de Saint-Peter à Fiume, ouverte à l'exploitation le 25 juin 1873, ont été portés au compte de construction jusqu'à la fin de cet exercice.

Les recettes brutes se sont élevées à ... Fr.	207.186 32
Les dépenses ont été de	167.328 10
Reste pour le produit net Fr.	39.858 22

IX. — *Produits nets.*

A. — Réseau Sud-Autrichien.

Les recettes brutes s'élèvent à Fr.	91.892.867 15
Les dépenses d'exploitation ont été de	36.443.369 88
Produit net... Fr.	55.449.497 27

A déduire pour la participation de l'exploitation aux frais généraux de la Société 1.903.469 35

Reste..... Fr. 53.546.027 92

A ajouter la participation au bénéfice sur l'exploitation :

Du chemin de Ceinture de Vienne	15.917 62	
De la ligne de Grammat-Neusiedl	15.343 50	
De la ligne de Leoben-Vordernberg	446 05	
		31.707 17
Total à porter en compte... Fr.		53 577.735 09

B. — Réseau de la Haute-Italie.

Les produits nets du réseau italien s'établissent comme il suit :

1° Lignes de la Vénétie.

Recettes brutes.............. Fr.	14.023.315 73
Dépenses	6.485.076 72
Produit net... Fr.	7.538.239 01
A déduire pour frais généraux....	280.256 94
Reste pour la Vénétie Fr.	7.257.982 07

1° Lignes de la Lombardie et de l'Italie centrale.

Recettes brutes.............. Fr.	27.744.652 90
Dépenses	12.900.007 78
Produit net... Fr.	14.844.645 12
A déduire pour frais généraux....	649.171 »
Reste.... Fr.	14.195.474 12

Le produit net, abstraction faite des résultats de l'exploitation des lignes de Varese et de Sesto-Calende, qui ne doivent pas être compris dans le calcul de garantie, est de .... Fr. 14.720.357 15

A déduire pour frais généraux 489.584 33

Reste... Fr. 14.230.772 82

La garantie de 5,20/0 attribuée à ces lignes sur un capital de 265 millions 500,000 fr., en vertu de la convention du 4 janvier 1869, est, au 31 décembre 1873, de .... 13.806.000 »

Il n'y a, par conséquent, aucune insuffisance à réclamer.

Total pour la Lombardie et l'Italie centrale 14.195.474 12

3° Lignes de Piémont.

Recettes brutes.............. Fr.	28.579.829 26
Dépenses	14.037.479 36
Produit net... Fr.	14.542.349 90
A déduire pour frais généraux...	1.883.965 34
Reste... Fr.	12.658.384 56

La garantie de produits bruts attribuée à ces lignes, y compris les lignes des Sociétés privées, est de 28.882.451 30

Les produits bruts réalisés sont de 31.384.731 74

Il n'y a donc aucune insuffisance à réclamer.

A déduire :

(a) Somme à payer aux actions non rachetées des lignes de Coni et de Stradella	376.760 87	
(b) Pertes sur l'exploitation de lignes privées.	530.628 58	
(c) Pertes sur la navigation des lacs..........	52.265 01	
		959.654 46
Reste pour le Piémont... Fr.		11.698.730 10

RÉCAPITULATION.

Produits nets du réseau Sud-Autrichien		53.577.735 09
Produits nets du réseau italien :		
Lignes de la Vénétie.	7.257.982 07	
Lignes de la Lombardie et de l'Italie centrale	14.195.474 12	
Lignes du Piémont.	11.698.730 10	
		33.152.186 29
Total général des produits nets Fr.		86.729.921 38

CHAPITRE IV.

LIQUIDATION DE L'EXERCICE 1873.

Le produit de l'exploitation, déduction faite de la part des frais généraux de la Société imputable au compte d'exploitation, est, d'après ce qui précède, de 86.729.921 38

A ajouter le solde créditeur des comptes produits de l'emploi des fonds, profits et pertes, exercices clos, etc 5.673.373 07

Total... Fr. 92.403.294 45

Les charges afférentes à l'exercice sont les suivantes :

Intérêts et amortissements des emprunts (1)	72.871.946 50	
A déduire les intérêts des fonds engagés dans les lignes en construction	32.842 »	
		72.839.104 50
		19.564.189 95
A déduire le solde débiteur du compte pertes de change....... Fr.		8.304.446 05
Reste Fr.		11.259.743 90
Le chiffre correspondant pour 1872 étant de		13.127.012 20
La diminution pour l'exercice 1873 atteint le chiffre de		1.867.268 30

dont voici la décomposition :

Le produit net s'est accru de	2.970.509 »	
et le solde créditeur des comptes produits de l'emploi des fonds, profits et pertes, exercices clos, etc., de...	2.542.525 »	
Ensemble..... Fr.		5.513.034 »
Par contre, l'augmentation des charges des emprunts est de	6.338.357 »	
et celle des pertes de change de	1.041.945 »	
		7.380.302 »
Reste comme ci-dessus... Fr.		1.867.268 »

Nous vous avons déjà, en vous entretenant de nos recettes et de nos dépenses d'exploitation, expliqué en partie les causes qui ont amené ce résultat, auquel les augmentations de recettes accusées par nos publications hebdomadaires ne pouvaient vous préparer. Mais un point sur lequel nous ne saurions trop souvent revenir, et qui constitue un fait absolument indépendant de notre pouvoir et de notre volonté, c'est la dépréciation persistante du papier-monnaie, surtout en Italie, dépréciation qui accroît cette année nos charges d'une somme de 8,300,000 francs, correspondant à plus de 11 francs par action.

En présence de cette situation, nous croyons, dans un but de prudence, devoir vous proposer de borner le dividende au chiffre strictement acquis, et de laisser intacte la réserve spéciale.

Si vous approuvez cette proposition, le compte de liquidation de l'exercice 1873 s'établira comme il suit :

La somme disponible sur cet exercice est, d'après les chiffres qui précèdent, de......	11.259.743 90
Celle restée disponible sur les exercices antérieurs, et mise en réserve, s'élève à	7.070.796 19
Total..........	18.330.540 09
Dividende de 15 francs sur 750,000 actions	11.250.000 »
Reste à porter au compte réserve extraordinaire	7.080.540 09

L'à-compte distribué en novembre dernier étant de 7 fr. 50, il restera, pour parfaire le dividende de 15 francs, à distribuer 7 fr. 50 par action, qui seront payés à partir du 1er mai prochain.

CHAPITRE V

TRANSFERT DU SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ DE LA HAUTE-ITALIE A MILAN, ET LITIGES SOUMIS A L'ARBITRAGE.

L'article 7 de la convention du 30 juin 1864 autorisait la Compagnie de la Haute-Italie à établir son siége dans une des villes du royaume, et dérogeait ainsi aux dispositions statutaires qui assignaien[t] à l'administration italienne la capitale pour rési[-]dence.

En 1865, au moment où nous prenions possessio[n] du réseau piémontais, diverses considérations, d'or[-]dre exclusivement administratif, nous conseillèren[t] non-seulement de surseoir à tout déplacement mais même de concentrer à Turin les directions de[s] divers services.

L'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie survenue en 1866, en créant pour nous d'important[s] intérêts dans un centre d'action très-éloigné de Turin, remit en question la convenance de conser[-]ver dans cette ville le siége de la Compagnie. Ce[s] doutes se confirmèrent, et même la nécessité d'u[n] transfert devint évidente pour tous en 1869, aprè[s] la prise à bail des lignes toscanes.

Par l'effet de cette prise à bail, Florence, qu[i] était à cette époque la capitale, se trouva naturel[-]lement désignée au choix du conseil d'administra[-]tion. La délibération qui transportait dans cette ville le siége de la Compagnie avait été prise, e[t] nous nous préoccupions déjà de la suite à donner à ce projet lorsque, par suite des événements poli[-]tiques, Rome devint la capitale du royaume d'Italie.

Ce fait considérable coïncidant avec cette circon[-]stance que, pendant les débats relatifs à la con[-]vention du 4 janvier 1869, la durée du bail des lignes toscanes avait été restreinte à un petit nom[-]bre d'années, décida le conseil à annuler sa précé[-]dente délibération.

Mais les inconvénients résultant du maintien de l'administration centrale à Turin n'en subsistaient pas moins, et la nécessité d'un changement une fois constatée, il était urgent de mettre un terme aux incertitudes passées et de donner à la Compa[-]gnie italienne un siége définitif. Le choix ne pou[-]vait être douteux. Par sa position géographique dans la Haute-Italie, qui rendait plus facile le con[-]cours aux réunions du conseil des administrateurs appartenant aux provinces plus éloignées, et les communications de la direction générale avec les chefs de service détachés dans les principaux cen[-]tres de population, Milan remplissait toutes les conditions voulues pour y installer, à la portée de tout le réseau, l'administration centrale. Milan nous était indiqué aussi par l'importance de ses établisse[-]ments financiers, dont le plus respectable et le plus puissant, la Caisse d'épargne, a donné à notre Com[-]pagnie tant de preuves de confiance et de bonne volonté.

En conséquence, le conseil d'administration a décidé le transfert de son siége à Milan, et c'est pour donner plus de force à cette délibération que nous venons vous la soumettre aujourd'hui.

Si vous l'approuvez, nous nous occuperons immé[-]diatement des moyens de réaliser ce déplacement, sans porter aucun trouble dans la marche du ser[-]vice et sans créer de nouvelles charges.

Nous avons récemment acquis, pour le compte de la caisse de retraite des employés, dont la situation financière est très-prospère, une des plus grandes propriétés immobilières de Milan.

La caisse des retraites se chargerait de faire exé[-]cuter à ses frais, dans les vastes constructions qui couvrent une partie de cette propriété, les aména[-]gements nécessaires pour y installer commodément tous les services de l'administration centrale. En compensation, la Compagnie payerait un loyer cal[-]culé sur l'ensemble des dépenses faites par la caisse des retraites pour l'acquisition de l'immeuble et pour l'aménagement intérieur des bureaux.

Si on considère, d'une part, que, dans le cas du maintien du siége de la Compagnie à Turin, il au[-]rait fallu exécuter enfin des agrandissements toujours différés, mais que les annexions successives à notre réseau rendaient indispensables, et d'autre part que nous pourrons fournir, après le transfert, dans les bâtiments de la station de Turin devenus disponi[-]bles, des bureaux et des logements pour lesquels nous payons aujourd'hui des indemnités assez consi[-]dérables, on reconnaîtra que l'augmentation de dé[-]pense résultant du transfert à Milan est tout à fait insignifiante, en présence des avantages que doit en recueillir notre administration en Italie.

Litiges soumis à l'arbitrage.

Si vous vous voulez bien vous rappeler les diverses phases de la constitution de notre réseau Italien, vous remarquerez que nos concessions sont régies par quatre conventions principales, auxquelles viennent s'adjoindre un certain nombre de conventions se[-]condaires, relatives aux lignes appartenant à d'autres Compagnies.

Il est résulté de cet état de choses qu'obligés de fondre dans une exploitation unique des éléments disparates et quelquefois contradictoires, nous som[-]mes venus nous heurter, dans nos liquidations de

---

(1) Ce chiffre se décompose comme il suit :

Intérêts des obligations 3 0/0 et 5 0/0, déduction faite de la part afférente au gouvernement et au compte construction de la ligne de Saint-Péter à Fiume	57.232.565 »
Intérêts des bons	10.650.000 »
Amortissement des obligations 3 0/0 et 5 0/0 déduction faite de la part afférente au gouvernement dans l'amortissement des obligations 5 0/0..	4.814.881 50
Amortissement des actions	174.500 »
Somme égale... Fr.	72.871.946 50

omptes de garantie, et en général dans nos rapports 'intérêts avec le gouvernement italien, à des difficultés d'interprétation de nos conventions qui ont endu impossible jusqu'à ce jour tout règlement définitif des arriérés qui pourraient nous revenir.

La fin du régime des garanties, qui nous rendait otre liberté d'action pour la gestion intérieure de os intérêts, nous a semblé un moment favorable pour rocéder à une liquidation générale du passé, et ette manière de voir ayant été partagée par le gouvernement italien, nous avons obtenu de lui que outes les questions laissées en suspens seraient réolues par un tribunal arbitral qui se réunirait à bref élai.

Nous recueillons en ce moment tous les éléments écessaires pour éclairer les arbitres et justifier nos quidations, et nous espérons que, dans le courant e l'année 1874, nous verrons enfin toutes les quesons litigieuses résolues, en ce qui concerne les exerces écoulés, et définitivement interprétées et réées pour l'avenir.

CHAPITRE VI

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

De l'exposé qui précède se dégagent deux résultats ontradictoires: d'un côté, les recettes ont progressé ns une assez large proportion; de l'autre, le dividende a diminué.

C'est qu'en effet notre situation présente deux ries de faits, les uns favorables et rassurants pour venir, les autres défavorables, et qu'en 1873 l'influence de ces derniers a malheureusement prévalu ns la liquidation finale de l'exercice.

Nos deux réseaux d'Italie et d'Autriche sont à peu ès complets; ils n'ont à craindre de longtemps nfluence d'aucune ligne concurrente, et comme s deux pays que nos lignes desservent s'avancent ec rapidité, chacun suivant ses aptitudes particures, dans la voie du progrès, nous pouvons compr sur un développement constant de notre trafic.

C'est ainsi qu'en Italie comme en Autriche, malé le choléra qui a brusquement fait irruption aux ux extrémités de notre réseau, malgré la crise ancière de Vienne qui a entraîné tant de ruines et rêté le développement de l'industrie en Autriche, algré l'insuffisance des récoltes, nos recettes prétent en 1873 une augmentation considérable sur chiffre de 1872.

Si ces causes passagères, dont rien en ce moment fait craindre le retour, ne se reproduisent pas, et les prévisions favorables qui ont été recueillies et bliées par les gouvernements en Italie, en Autrie et en Hongrie sur la prochaine récolte se réalit, il y a lieu d'espérer que nos recettes, pendant huit derniers mois qui restent à courir, compenront les diminutions de produit que présentent les naines écoulées de 1874.

En regard de ces espérances légitimes, il convient tenir compte des circonstances défavorables contre quelles nous avons eu à lutter et d'en apprécier durée probable et l'influence sur l'avenir.

En ce qui concerne les denrées alimentaires et objets nécessaires à la vie, vous connaissez les ises de leur renchérissement, et vous admettrez s doute avec nous que ces causes ne peuvent se pétuer; et, quant aux approvisionnements destià l'exploitation, il s'est déjà produit une baisse s-marquée dans le prix des charbons et des fers, sse qui ne peut manquer de faire de nouveaux grès.

Une de nos principales causes de préoccupation ır l'avenir prenait sa source dans nos dissentints financiers et administratifs avec le gouvernent italien.

MM. les administrateurs du réseau italien n'avaient manqué d'exposer à leur gouvernement leurs efs, et les pourparlers se poursuivaient activent à Rome lorsqu'une mesure de conciliation, forme aux convenances des deux parties, est vee en hâter heureusement la solution. M. le prént du comité de Paris, désireux de donner au vernement italien une preuve de déférence et en me temps d'imprimer au débat le caractère géal qui lui appartenait, comme engageant, à un ré égal, l'intérêt des deux réseaux de la Compa-, a cru devoir se rendre à Rome.

'effet de cette démarche a répondu au sentiment l'avait dictée. L'appel fait aux sentiments de veillance du gouvernement italien a été entendu, e règlement des questions controversées déféré n tribunal arbitral qui, nous en sommes convainstatuera équitablement sur nos débats financiers, gera nos charges et nous permettra de proporner notre service aux besoins du trafic.

e résultat est satisfaisant, et vous vous associerez otre conseil pour le constater et pour remercier le baron de Rothschild du dévouement à vos ints dont il a donné une nouvelle preuve en cette onstance.

Reste la question du change, la plus grave de nos préoccupations, et malheureusement celle sur laquelle nous ne pouvons exercer aucune influence. Nous vous confirmons néanmoins l'espoir de voir s'améliorer cette situation.

En ce qui concerne l'Autriche, le change s'est sensiblement abaissé, et une bonne récolte suffirait probablement pour le ramener aux environs du pair.

Quant à l'Italie, les mesures financières que le gouvernement vient de prendre ont déjà produit un allégement; et si des circonstances imprévues ne viennent point en contrarier les effets, il est probable que l'état de choses actuel se maintiendra et même deviendra meilleur.

D'autre part, les économies que nous pourrons obtenir dans notre exploitation en Italie, par les suppressions et par les améliorations dont nous vous entretenions tout à l'heure, exerceront une heureuse influence sur la proportion de nos dépenses aux produits bruts.

En résumé, les circonstances fâcheuses qui ont pesé jusqu'ici sur notre situation présentent toutes un caractère temporaire, tandis qu'au contraire les circonstances favorables présentent un caractère essentiellement permanent.

Nous conservons donc notre confiance dans l'avenir, et, en dépit des mécomptes qu'ont entraînés jusqu'ici les événements, nous croyons fermement que vous trouverez enfin dans la grande entreprise où vos intérêts sont engagés, la compensation des sacrifices et de la longue attente que vous avez eu à subir.

CHAPITRE VII

OBJETS DIVERS.

Nous avons eu la douleur de perdre M. le marquis de Rora, président du conseil de Turin, que, presque au lendemain de votre dernière réunion, la mort enlevait brusquement à notre affection et à notre estime. Le conseil de la Haute-Italie a, en outre, reçu la démission de M. le baron Bolmida.

D'un autre côté, S. Exc. M. le comte Zichy, appelé par la confiance de S. M. l'empereur d'Autriche-Hongrie au poste d'ambassadeur à Constantinople, a dû se démettre de ses fonctions de président du conseil de Vienne, et il a joint à cette démission l'expression de regrets auxquels répond la vive réciprocité des nôtres.

M. le marquis de Rora et S. Exc. M. le comte Zichy appartenaient à la Compagnie depuis la création de chacun des deux conseils. Tous les deux avaient dévoué presque exclusivement à ces fonctions le concours de leur zèle et de leurs lumières. Vous conserverez comme nous le souvenir de leurs longs services, et vous ratifierez, nous n'en doutons pas, le témoignage public de reconnaissance que nous nous plaisons à leur rendre aujourd'hui.

PROCÈS-VERBAL DE RÉVISION

Les commissaires soussignés, chargés de la vérification annuelle des comptes de la Compagnie des chemins de fer réunis du Sud de l'Autriche et de la Haute-Italie, déclarent avoir vérifié le bilan de 1872 et l'avoir trouvé parfaitement conforme aux écritures passées dans le grand-livre de la Compagnie.

En foi de quoi ils apposent ici leurs signatures.

Vienne, le 6 avril 1874.

Les commissaires :

Signé : LANDAUER, MILDE.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Nous vous proposons de ratifier la nomination :

A Vienne,

De M. le baron Maximilien de Gagern, et de M. Henry Jacques, vice-président du chemin de fer de la Theiss, en remplacement de M. Westenholz et de M. le baron Bürger, tous deux décédés;

A Turin,

De M. le prince Giovanelli et de MM. les commandeurs Mari, Castagnola, Peyron et Fortis, en remplacement de M. le marquis Pepoli, démissionnaire; de MM. Pasini, Paleocapa, et marquis Rora, décédés, et de M. le baron Bolmida, démissionnaire.

Les administrateurs sortants, cette année, par suite du roulement établi, sont :

Pour le Conseil de Vienne :

MM. le baron de Hopfen; le chevalier de Wiener; le baron Tinti.

Pour le Comité de Paris :

M. le baron Alphonse de Rothschild, que nous vous proposons de réélire.

Quant au conseil de Turin, les administrateurs sortants devraient être, d'après le roulement, M. le marquis Pepoli, démissionnaire depuis 1864, et M. Pasini, décédé dans la même année, auxquels ont succédé M. le prince Giovanelli, et M. le commandeur Mari, dont nous vous proposons de ratifier la nomination. Il n'y a, par conséquent, pas lieu à réélection pour le conseil de Turin.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE.

Les feuilles signées au commencement de la séance constatent la présence de 71 actionnaires, représentant 108,228 actions.

I

A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 1873, et fixe le dividende à 15 francs.

II

A l'unanimité moins un, l'assemblée approuve le transfert à Milan du siége de l'administration du réseau de la Haute-Italie.

III

A l'unanimité, l'assemblée réélit pour administrateurs :

MM. le baron de Hopfen,
le chevalier de Wiener,
le baron Tinti,
le baron Alphonse de Rothschild.

A la même unanimité elle confirme : 1° le choix fait par le conseil de Vienne, de M. le baron Maximilien de Gagern, et de M. Henri Jacques, vice-président du chemin de fer de la Theiss, en remplacement de M. Westenholz et de M. le baron Burger, tous deux décédés; 2° le choix fait par le conseil de Turin, de M. le prince Giovanelli et de MM. les commandeurs Mari, Castagnola, Peyron et Fortis, en remplacement de M. le marquis Pepoli, démissionnaire, de MM. Pasini, Paleocapa et marquis Rora décédés, et de M. le baron Bolmida, démissionnaire. (65)

COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
18e réunion. — 2 juin 1874

RAPPORT DE M. FERDINAND DE LESSEPS

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION FINANCIÈRE

Nos recettes se sont élevées, en 1873, au chiffre de 24,830,000 francs. Les dépenses sont de 17,340,000 francs.

Les pièces justificatives des comptes de 1873 seront, suivant l'usage, mises sous les yeux de la commission de vérification que vous aurez à nommer dans cette séance.

La compagnie a envers ses actionnaires un arriéré de six coupons d'intérêt; le 1er juillet pro-

chain, un septième coupon sera échu, et il n'est pas à présumer qu'un coupon puisse être mis en paiement avant le 1er octobre ; par conséquent, il y a, dès à présent, lieu de considérer que l'arriéré est de sept coupons ; d'autre part, nos comptes en prévision, calculés avec le plus grand soin, établissent qu'il ne franchira pas cette limite. Aussi croyons-nous opportun de liquider immédiatement cet arriéré et de dégager ainsi tout à votre avantage notre situation financière, qui nous permettra de vous distribuer régulièrement, à partir du 1er janvier prochain, l'intérêt des exercices courants.

A cet effet, nous vous proposons de capitaliser les sept coupons du 1er juillet 1871 au 1er juillet 1784, représentant une valeur totale de 35 millions ou de 87 fr. 50 par action, de laquelle il y a à déduire les avances faites par la compagnie pour les impôts, avances qui sont, pour les sept coupons, de 2 fr. 50 par titre ; la somme nette revenant à chaque action est de 85 francs.

Il serait créé, pour régler les coupons arriérés, autant de titres qu'il y a d'actions, c'est-à-dire 400,000 titres qui seraient remboursables au pair, à 85 francs en quarante ans et qui produiraient un intérêt de 5 0/0 ; l'amortissement commencerait en 1882 ; l'intérêt courrait du 15 novembre prochain et serait payable annuellement.

Nous devons bien nous expliquer sur ce point que, dans la proposition qui vous est soumise, il ne s'agit, en aucune manière, de contracter un emprunt, ce qui serait contraire à la loi. Les actions, d'après nos statuts, ont droit à des intérêts de 5 0/0, après paiement des charges des emprunts et des dépenses d'exploitation et d'entretien du canal.

Dans l'état actuel, nos coupons arriérés, tout en ne constituant pas une dette, jouissent d'une priorité sur l'intérêt de l'exercice courant.

Telle est la situation qui serait maintenue par le règlement des coupons arriérés ; nous avons en vue d'affecter à ce règlement une annuité fixe qui ne chargera chaque exercice que dans une proportion déterminée à l'avance. L'annuité qui sera employée à l'intérêt et à l'amortissement des nouveaux titres sera prise sur les revenus disponibles après paiement des charges résultant des emprunts et de l'exploitation du canal, et avant toute distribution d'intérêt ou de dividende pour l'année courante. Telle sera la nature de ces titres.

Etant donnée la création de 400,000 titres, il en reviendra aux délégataires 176,602, c'est-à-dire un nombre égal à celui des actions du khédive, qu'ils représentent.

Conformément au contrat d'émission des délégations sur ces 176,602 titres, 120,000 seront employés à payer aux délégataires, comme aux porteurs d'actions, sept coupons ; le surplus, soit 56,000 titres, concourra à l'amortissement des délégations.

Ces 56,000 titres formeront un fonds spécial d'amortissement. La caisse d'amortissement des délégations se trouvera de la sorte dotée d'un capital productif d'un intérêt de 240,000 francs environ. Cet intérêt, ainsi que le produit du remboursement des 56,000 titres, lorsqu'ils viendront eux-mêmes à être remboursés, seront exclusivement affectés à l'amortissement des délégations. Quant à ceux de ces titres qui n'auraient pas été amortis à l'expiration de la période de jouissance des délégations, ils seront, à cette époque, suivant que les délégations auront ou n'auront pas alors été amorties en totalité, négociés jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour compléter l'amortissement des délégations, et le surplus sera distribué aux délégataires.

Travaux et entretien.

Les travaux que nous effectuons se divisent en travaux extraordinaires et en travaux d'entretien.

Votre intérêt exige que le canal soit maintenu dans l'excellent état de navigabilité où il se trouve.

Quant aux travaux extraordinaires, ils sont surtout profitables au commerce, qui rencontre dans leur exécution de nouvelles facilités. L'importance de ces travaux doit être loyalement proportionnée à vos bénéfices.

Depuis l'inauguration, la Compagnie s'était préoccupée d'améliorer sans cesse la navigation du canal, d'abréger la durée des passages, question importante pour des bâtiments à vapeur, dont la dépense quotidienne est élevée.

Tous nos efforts tendaient à ce que l'augmentation du mouvement maritime n'entraînât aucune lenteur ; si les recettes ne vous donnaient pas encore les profits sur lesquels vous étiez en droit de compter, vous étiez cependant fondés à penser que l'application légitime de votre acte de concession amènerait une progression rapide de vos revenus et compenserait bientôt les sacrifices que vous auriez faits dans l'intérêt du commerce. Aussi, de nouvelles gares avaient été créées, les anciennes avaient été en partie agrandies, des courbes avaient été élargies : nous nous proposions de persévérer dans cette voie. On peut évaluer à 30 millions les travaux que nous avions l'intention d'exécuter en un certain nombre d'années, dans le but unique de rendre de plus en plus rapide et facile la traversée du canal.

Mais ces travaux, réclamés par le commerce pour la commodité de la navigation du canal et des opérations à Port-Saïd, ceux-là mêmes qui y avait le plus grand intérêt nous ont placés dans la nécessité d'en ajourner l'exécution.

Le 25 avril 1873, M. le commandant Willoughby de la marine royal anglaise, agent principal des transports indiens en Egypte, tout en constatant que les grands transports de Sa Majesté Britannique avaient, pendant la campagne, parfaitement effectué leur passage d'une mer à l'autre, nous demandait si des améliorations ne pourraient pas être faites qui faciliteraient plus encore le transit de ces grands navires de guerre de 4,500 tonnes de capacité.

L'honorable officier de la reine ne prévoyait pas alors, sans doute, que son gouvernement allait nous mettre dans l'impossibilité d'accueillir sa demande et que précisément, dans le tarif illégal qui allait nous être imposé, ces mêmes transports d'État seraient arbitrairement favorisés d'un tarif spécial inférieur de 30 p. 100 à celui qui frappe les navires de commerce.

Nous sommes aujourd'hui contraints de mettre un frein à tout élan de générosité, et, afin de faire jouir votre capital d'un revenu régulier, de limiter nos dépenses à l'entretien proprement dit, nous avons arrêté tout travail d'amélioration.

Exploitation. — Service de la navigation.

Pendant l'année 1873, 1,173 navires jaugeant ensemble 2,085,072 tonnes de capacité réelle ont passé le canal.

L'accroissement des recettes est proportionnellement supérieur à l'accroissement du nombre des navires. C'est, en effet, par le tonnage qu'il faut évaluer la progression : les navires utilisant le canal maritime augmentent de plus en plus leur capacité.

En 1870, la capacité réelle moyenne des navires était de 1,338 tonnes.

Cette capacité moyenne, pendant le premier trimestre de l'année courante, est de 1,847 tonnes. C'est une augmentation de plus de 38 0/0.

Le *Cella* a transité avec un tirant d'eau de 7 mètres 39 centimètres.

Le relevé qui vous a été distribué des navires en route, en charge ou en partance à la date du 1er juin, donne un total de 416 vapeurs. L'année dernière, à la même date du 1er juin, un relevé semblable donnait 341 navires. Nous constatons, en conséquence, une augmentation de 22 0/0.

Service du domaine.

La recette générale du service s'est élevée, en 1873, à la somme de 1,002,181 fr. 34 c., y compris le produit des ventes de bâtiments, pour 19,096 fr. et le produit des locations pour 87,183 fr. 98 c.

La recette des ventes de terrains effectuées pendant les quatres premiers mois de l'exercice courant a été de 97,181 fr. 85 c. pour une aliénation de 1,626 mètres 52, ce qui fait ressortir un prix moyen de 62 fr. 23 c. par mètre.

L'achèvement prochain du canal Ismaïlieh, qui vient d'être assuré par un contrat passé entre le gouvernement égyptien et un de nos anciens chefs de travaux, donnera une grande valeur aux terrains d'Ismaïlia et augmentera le mouvement de transit par le canal maritime. Cette large voie fluviale mettra en communication directe la navigation du Nil avec le lac Timsah.

Service des eaux.

Le produit moyen mensuel des recettes du service a été de 6,381 francs. Il était de 5,800 francs pour la campagne 1872-73.

Les plantations le long des berges du canal maritime, simplement faites et surveillées par les cantonniers, sont continuées. « J'ai la satisfaction, nous écrit notre chef de service des eaux, M. Pierre, de voir ces plantations réussir et de pouvoir assurer que dans quelques années, et presque sans frais, les bords du canal, de Port-Saïd à Ismaïlia seront couverts de végétation, principalement de roseaux et de tamarix. »

Situation générale.

Notre rapport à l'Assemblée générale du 15 juillet de l'année dernière se terminait ainsi :

« Nous avons la satisfaction de vous annoncer que nos démarches à Constantinople, favorablement accueillies par S. M. I. le sultan et ses ministres, ont obtenu le meilleur résultat que nous pouvions désirer.

« Il a été reconnu que la taxe du canal était due, conformément aux termes du firman de concession, sur la capacité utilisable des navires et non sur les papiers officiels de bord.

« La situation est donc excellente pour la compagnie, qui est restée et restera maîtresse de ses tarifs aux conditions de son contrat. Nous ne pr[...] voyons pas que nous ayons à nous défendre cont[re] de nouvelles difficultés. Nous considérons que vo[us] êtes assurés du maintien de vos droits et de la ju[ste] rémunération de vos capitaux. »

Lorsque nous prononcions ces paroles, il ét[ait] difficile de prévoir que, peu de mois après, des t[ra]mes politiques seraient ourdies, à Constantinopl[e], contre les intérêts français, sous la direction [de] l'ambassade britannique, conseillée par un admini[s]trateur délégué des Messageries maritimes. [On ne] pouvait encore moins prévoir l'attentat qui a ém[u] à un si haut degré l'opinion publique de tous l[es] pays.

Mais notre résistance vous a conservé votre pr[o]priété et a maintenu intact, au point de vue [du] droit, le contrat en vertu duquel vous avez nobl[e]ment consacré vos capitaux à une entreprise réput[ée] impossible par ceux-là mêmes qui s'efforcent a[u]jourd'hui de vous frustrer de vos légitimes r[e]venus.

Notre protestation du 26 avril dernier résum[ait] les faits qui se sont produits depuis notre préc[é]dente réunion.

Le même jour un télégramme d'Egypte annon[çait] au conseil d'administration que nous avions [été] obligés de subir, sans l'accepter, la violation à ma[in] armée de notre contrat, et que nous demanderi[ons] à l'assemblée générale des actionnaires de déclar[er] la revendication permanente de tous nos droits.

La réponse télégraphique de Paris, approuva[nt] notre résistance morale contre la force matériel[le], nous informa immédiatement, le 27 avril, que [le] conseil d'administration s'associait formellement a[ux] protestations ainsi qu'aux réserves faites par [son] président envers la Porte pour maintenir les dro[its] des actionnaires.

On avait espéré et même annoncé que la con[s]piration politique formée contre une société lib[re] et privée et l'attentat final, n'ayant d'autre but q[ue] de prendre possession du canal, pourraient être, [en] quelque sorte, justifiés par une imprudence ou p[ar] une initiative violente de notre part. On av[ait] même expédié à l'avance des télégrammes da[ns] toute l'Europe annonçant que nous voulions ferm[er] le canal et que nous menacions d'éteindre des fe[ux] qui n'existent pas, puisque nous ne permettons p[as] encore la navigation de nuit. Notre rôle, au co[n]traire, était tout passif, et, si la navigation dans [le] canal avait été arrêtée, c'eût été du fait de nos a[d]versaires, attendu qu'ils étaient incapables de fa[ire] fonctionner le service du transit sans notre secou[rs].

Vous avez vu que nous avons laissé à la coaliti[on] hostile, sans nous en effrayer, ses provocations, ses [co]lères et ses armes transitoires de violence, en g[ar]dant pour nous seuls, avec le calme et la modérati[on] qui conviennent à une juste cause, la force perm[a]nente du droit.

C'est dans cet esprit que nous vous avons c[on]voqués.

Tout en vous faisant connaître la vérité sur [la] coalition qui méditait votre ruine par la surpri[se], par l'intimidation et par l'abus de la force ma[té]rielle, nous ne venons pas ici faire une agitat[ion] intempestive ni fermer la porte à toute négociati[on]. Nous croyons au contraire, qu'il y a lieu de n[ous] recueillir et de vous engager à ne pas prendre [de] parti définitif dans un moment de juste irritation.

Nous vous demandons seulement de donner à votre président directeur et à votre conseil d'admi[nis]tration les pleins pouvoirs d'agir suivant les c[ir]constances qui se présenteront.

Le principe qui nous a guidés dans nos préc[é]dentes démarches peut vous donner la mesure [de] l'usage qui sera fait des pouvoirs que nous réc[la]mons, afin de nous fortifier par une entente pr[éa]lable.

Chaque fois que l'on a voulu nous engager [ou] nous contraindre à agir contre votre droit, no[tre] principe invariable a été de ne consentir à auc[une] modification du contrat qui pût affaiblir, soit p[our] le présent, soit pour l'avenir, la base essentielle [de] vos statuts. En outre, dans nos diverses négo[cia]tions, nous avions toujours réservé votre approbati[on] comme nous le ferons encore si nous avons à ad[hé]rer à un arrangement équitable.

Le moment est venu de mettre sous vos yeux [le] rapport final de la commission dite internation[ale] du tonnage, contre lequel nous avons toujours p[ro]testé en ce qui concerne son application au ca[nal] de Suez, et dont les conclusions ont été rend[ues] exécutoires par la Porte Ottomane, sous une p[res]sion diplomatique, sans qu'il y eût un plaign[ant] responsable, sans que les deux parties contractan[tes], l'Egypte et la compagnie de Suez, aient été appel[ées] et entendues.

(*La fin au prochain numéro*).

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes.......	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 13 JUIN 1874. NUMÉRO 24.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

LES FRAIS DE PERCEPTION DES IMPOTS EN FRANCE.

Voilà plus de trois ans que nous rajeunissons l'antique fable du tonneau des Danaïdes, et que nous épuisons notre temps et nos forces à remplir les vides toujours croissants de nos budgets. L'équilibre que nous croyons atteindre nous fuit. La patience finit par manquer au contribuable que menacent les exigences indéfinies de nos prochains exercices budgétaires. N'y aurait-il pas moyen de faire face à nos charges par d'autres méthodes que de nouveaux impôts ? C'est là le problème que bon nombre d'excellents esprits se sont posé ; vraiment, nous ne croyons pas que ce soit là une recherche aussi chimérique que celle de la pierre philosophale. Un éminent économiste, M. Wolowski, proposait à ce sujet un plan qui ne manque ni de mérite, ni d'efficacité. Ce plan a été l'objet, au sein de la Société des économistes, d'une discussion approfondie dont nos lecteurs trouveront plus loin le compte rendu. Ils y verront qu'à nos yeux le projet de M. Wolowski n'a qu'un tort, celui de venir un an ou dix-huit mois trop tôt. Mais en dehors de ce plan, dont il conviendrait, selon nous, de retarder l'application à l'exercice 1875, ne pourrait-on trouver d'autres moyens de rendre plus productif notre système d'impôts, sans élever le taux des différentes taxes. Nous avons, quant à nous, cette conviction. Sans parler de remanier de fond en comble, à l'heure actuelle, notre système fiscal, ce qui sera cependant nécessaire un jour, ne pourrait-on accroître par une perception meilleure, plus vigilante, l'élasticité des taxes ? Voilà le problème circonscrit que nous allons étudier aujourd'hui, en puisant nos renseignements dans le récent rapport déposé par M. Léon Say sur les dépenses du ministère des finances.

Les frais de régie de perception et d'exploitation des revenus publics sont prévus dans le budget de 1875 pour un chiffre de 246,894,449 francs. Dans cette somme ne sont pas compris les remboursements et les restitutions, qui ne représentent pas des dépenses réelles, mais seulement une atténuation des recettes, l'Etat rendant de la main gauche ce qu'il a perçu en trop ou à tort de la main droite.

Ce chiffre de 247 millions de francs en chiffres ronds, pour les frais de régie, de perception et d'exploitation, est-il excessif ? Quelle proportion des recettes représente-t-il ? Les recettes du budget de l'Etat sont évaluées à 2,573 millions et demi de francs. Si l'on rap-

prochait ce chiffre de celui des frais de régie et de perception, on trouverait que ceux-ci sont, par rapport au produit des impôts, dans la proportion de 9 1/2 à 100. Ce serait là certes une proportion excessive, mais disons immédiatement qu'elle n'est exacte qu'en apparence; en réalité, elle est absolument fausse et s'éloigne même beaucoup de la proportion vraie. Il faut tenir compte de plusieurs faits qui échappent aux personnes qui ne sont pas très-versées dans notre organisation budgétaire. En premier lieu, les frais de régie, de perception et d'exploitation supportés par l'Etat pourvoient au recouvrement non-seulement des impôts qui profitent au budget des recettes de l'Etat, mais encore des centimes additionnels communaux et départementaux et de diverses taxes spéciales dont le produit est versé dans le budget des départements ou des communes. L'ensemble de ces recettes départementales et communales perçues par l'Etat atteindra en 1875 le chiffre de 360 millions qui, ajoutés aux 2,573 millions et demi du budget général de l'Etat, forment un total de 2,933 millions de francs. Le chiffre de 247 millions de frais de perception mis en regard de ce produit total donnerait une proportion d'environ 8 0/0.

Cette proportion est mathématiquement exacte, et elle peut sembler bien forte; dans beaucoup de pays les charges de recouvrement des impôts sont moins considérables. Mais il faut tenir compte d'une circonstance, qui est spéciale à notre système fiscal, et qui rend moins désavantageuse en réalité qu'en apparence cette proportion des frais de perception au produit brut des impôts. L'Etat français a eu l'idée de s'adjuger la fabrication exclusive de certaines denrées grevées d'impôts, les tabacs et les poudres. Tandis que l'Angleterre, par exemple, perçoit à la douane l'impôt sur le tabac, ayant rigoureusement prohibé la culture de cette plante à l'intérieur du pays, l'Etat français achète d'énormes quantités de tabac brut, puis il le travaille et le manipule dans de grandes usines. Les frais de ces achats et de cette fabrication viennent grossir le chapitre des frais de régie et de perception; or, dans le budget de 1875 les dépenses pour les achats de tabac brut et pour les frais de fabrication dans les manufactures nationales dépassent 60 millions de francs. Il nous paraîtrait juste de déduire ces 60 millions de francs des frais de perception, qui se trouveraient ramenés à 187 millions de francs en chiffres ronds, et représenteraient en définitive 6 0/0 environ des recettes totales budgétaires.

Ainsi, en considérant en bloc tout notre système d'impôts, on voit que les frais de perception proprement dits sont de 6 0/0 de la recette brute. Cette proportion est assurément notable, elle n'est pas, cependant, exorbitante : elle varie naturellement dans les diverses grandes catégories d'impôts. Etudions rapidement ces variations.

Le premier groupe d'impôts qui s'offre à nos regards, c'est celui des contributions directes. L'Etat retire de ce chef pour ses propres dépenses 408 millions de francs; les départements et les communes obtiennent, par les centimes additionnels que l'Etat perçoit en leur nom, 283 millions; mais l'administration des contributions directes perçoit, en outre, un assez grand nombre de taxes dont M. Say dans son rapport donne l'énumération, et qui montent à 20 ou 30 millions de francs. En tenant compte de tous ces éléments, on voit que l'administration des contributions directes asseoit et recouvre pour 719 millions de francs d'impôts (1). On sait qu'il faut distinguer l'assiette et le recouvrement des impôts. L'assiette consiste à établir et à constater la matière imposable; le recouvrement est l'opération subséquente qui fait rentrer l'impôt. Les frais d'assiette de tout l'ensemble d'impôts, qui dépendent de l'administration des contributions directes, ne s'élèvent qu'à 0 fr. 94 centimes par 100 francs, et les frais de recouvrement représentent 2 francs 27 c. par 100 francs. En résumé, les frais de perception de l'administration des contributions directes atteignent 23,450,000 francs pour un produit de 719 millions; c'est 3 fr. 21 centimes de dépenses pour 100 francs de recettes.

Voilà, certes, une perception économique. Peut-être, cependant, pourrait-on la réduire encore, ou tout au moins on devrait s'efforcer, en maintenant la dépense au même niveau, de rendre l'instrument encore plus efficace. M. Say, au nom de la commission du budget, propose de remanier les circonscriptions des perceptions rurales, et d'en réduire le nombre au fur et à mesure des vacances. Cette mesure a déjà été faite quelquefois avec succès. Il est certain que le développement des voies de communication rend plus aisée, à l'heure actuelle, la perception des impôts directs dans les campagnes. Mais il y a une mesure bien plus importante que M. Say propose de mettre à l'étude, c'est la question de la réunion des deux directions des contributions directes et de l'enregistrement. Ce serait là le meilleur moyen de rendre facile l'opération de la révision du cadastre, et d'assurer la rentrée entière de tous les droits de l'enregistrement. M. le marquis d'Audiffret a bien des fois réclamé cette réforme. Si les droits d'enregistrement rentraient tels qu'ils sont établis, l'Etat pourrait percevoir une cinquantaine de millions de plus.

Les dépenses de l'enregistrement, du domaine et du timbre montent à 18,928,000 francs pour une somme de recouvrements s'élevant à 572 millions de francs: on voit que la proportion est de 3 1/2 0/0. C'est à peu près la même que celle des contributions directes. Les crédits ouverts en 1875 pour ce chapitre dépassent de 700,000 francs ceux de 1874. Cependant il est bien probable qu'ils devront s'accroître dans l'avenir: l'un des meilleurs moyens d'assurer l'entière perception des droits consiste, en effet, dans la division des bureaux d'enregistrement les plus encombrés. Il restera à étudier si la jonction des deux directions de l'enregistrement et des contributions directes ne pourrait pas produire une augmentation des recettes, par une meilleure constatation de la matière imposable, sans aggravation des dépenses.

Les crédits ouverts pour le service des forêts s'élèvent à 12,571,000 francs et le produit est de 38 millions et demi de francs. Un fait remarquable, c'est que les dépenses de ce service sont presque aussi élevées qu'en 1869, où elles atteignaient le chiffre de 12,800,000 francs. Cependant, depuis lors, l'administration des forêts a perdu 150,952 hectares situés en Alsace-Lorraine et 24,631 hectares restitués à la famille d'Orléans; il est vrai que, par contre, elle a regagné 65,395 hectares appartenant autrefois à la liste civile impériale et exploités par elle. En définitive, l'administration des forêts a aujourd'hui 120,000 hectares de moins qu'autrefois. Elle réclame néanmoins à peu près les mêmes crédits; elle se rejette, il est vrai, sur les dépenses de reboisement et de gazonnement. Le service des forêts ayant une utilité économique bien supérieure à son utilité financière, on ne peut le considérer uniquement sous le rapport du rendement fiscal. On pense, néanmoins, que même à ce dernier point de vue, la multiplication des routes forestières serait fort avantageuse. Ce sont des travaux immédiatement productifs. Il y a encore des massifs de forêts, surtout dans les montagnes, dont le produit serait singulièrement accru par la construction de routes.

Le service des douanes est un des plus intéressants. La recette prévue de ce chef monte à 261 millions de francs et la dépense à 30,240,000 francs. Les frais

(1) Non compris 6 millions de francs de la taxe municipale sur les chiens et 54 millions en chiffres ronds de prestations en nature pour les chemins vicinaux; les rôles de ces taxes sont faits par les agents des contributions indirectes, mais le recouvrement ne leur appartient pas.

de perception sont donc de 11 1/2 0/0. Ce sont les plus élevés de notre système fiscal. Disons néanmoins que, depuis 1860, ils n'ont cessé de se réduire, ainsi que le montre le tableau suivant :

1860.	Dépense par 100 fr. de perception.	25 »
1861.	— — —	23 1/4
1862.	— — —	22 1/2
1863.	— — —	23 1/2
1864.	— — —	23 1/4
1865.	— — —	20 3/4
1866.	— — —	19 1/2
1867.	— — —	18 3/4
1868.	— — —	19 »
1869.	— — —	19 1/3
1870.	— — —	18 1/3
1871.	— — —	15 1/2
1872.	— — —	16 1/2
1875.	Dép. prévue par 100 fr. de perception	11 5/8

Le nombre des agents de la douane avait également décru dans des proportions considérables depuis 1860 ; il s'est légèrement relevé depuis 1870, sans toutefois regagner le chiffre de 1860 :

Nombre des agents de la douane.

1858	27,791 agents.
1859	27,851 —
1860	29,438 —
1861	28,076 —
1862	28,084 —
1863	27,771 —
1864	26,758 —
1865	25,982 —
1866	22,809 —
1867	22,084 —
1868	22,073 —
1869	22,084 —
1870	22,165 —
1871	22,156 —
1872	22,932 —
1873	22,924 —
1874	22,902 —
1875	22,924 —

Ces tableaux suscitent une observation importante. Nous approchons du moment où, les traités de commerce étant expirés, il sera loisible au pays de réimposer les matières premières. Cette proposition sera probablement faite en 1876. Si l'on commettait la folie d'adopter cette mesure, il faudrait augmenter de 6,000 ou 7,000 le nombre des agents des douanes pour le reporter au chiffre de 1860, et l'on verrait les frais de perception presque doubler.

Le service qui peut être remanié avec le plus d'avantage, est celui des contributions indirectes proprement dites. Il coûte 32,800,000 francs, pour une recette de 965 millions. La proportion est modique, les dépenses n'atteignant pas 3 1/2 0/0 du produit. La commission du budget pense que l'on pourrait obtenir une énorme plus-value en augmentant légèrement la dépense. Beaucoup de droits glissent entre les mains des agents du fisc, non-seulement par une fraude volontaire, mais encore par la négligence des personnes que les déplacements fréquents fatiguent et rebutent. La commission du budget propose de transformer chaque recette à cheval en deux recettes à pied. La surveillance serait ainsi plus aisée. On a remarqué que toutes les fois qu'une circonscription de recettes était divisée, le produit croissait considérablement. Ainsi, l'on a calculé que pour 1 franc de dépenses nouvelles, on obtenait 25 francs de nouvelles recettes. Il n'est pas exagéré de dire qu'une meilleure organisation du service des contributions indirectes pourrait rapporter une plus-value de 50 millions.

Il y a peu de choses à dire des tabacs, parce que, actuellement, l'on fait une grande enquête sur le régime des manufactures nationales.

Le service des postes est plus intéressant : il est curieux de voir que le nombre des lettres a constamment augmenté depuis 1870, sans cependant atteindre encore le chiffre de 1869 où nous avions, il est vrai, trois départements de plus.

Le nombre des lettres expédiées de 1867 à 1873 est relevé dans le tableau ci-dessous :

1867.....	342.013 470	lettres
1868.....	348.655.000	—
1869.....	364.745.650	—
1870.....	281.351.580	—
1871.....	305.114.570	—
1872.....	349.847.657	—
1873.....	359.433.432	—

Dans les produits de 1873 comparés à ceux de 1869, il y a un accroissement de 15,708,870 francs sur 75,745,980 francs, ce qui fait une augmentation de 21 0/0 dans la recette, tandis qu'il y a eu 25 0/0 d'augmentation dans la taxe.

On ne peut espérer que les frais du service des postes diminuent ; tout au contraire, il faudra s'attendre à les voir augmenter. On devra accroître le nombre des bureaux, celui des employés et surtout le chiffre des traitements. D'un autre côté, il serait peu raisonnable de demander aux postes une augmentation de produits. Il y aura lieu, dès que les circonstances le permettront, de diminuer la taxe postale. La poste joue surtout un rôle social et un rôle économique : elle n'est qu'accessoirement une source de revenus pour le Trésor.

Quoi qu'il en soit, si l'on examine les différents impôts, on voit qu'il est possible, sans augmentation des tarifs, de tirer d'eux un produit plus considérable. Cela est vrai, surtout des contributions indirectes à proprement parler, peut-être aussi des tabacs, et plus encore de l'enregistrement.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE DEPUIS UN DEMI-SIECLE (1).

II

Le prix du blé.

Il n'y a pas de prix dont les variations aient été de tout temps plus attentivement suivies que celui du blé. On ne saurait s'en étonner. Au point de vue pratique, le prix du pain est une question, sinon de vie ou de mort, du moins de bien-être ou de souffrance pour le plus grand nombre des hommes. Au point de vue théorique, c'est le prix du blé que les économistes ont habituellement choisi comme terme de comparaison pour apprécier les changements de valeur des métaux monétaires.

Rien, il faut bien le reconnaître, ne justifie ce rôle spécial attribué à une denrée qui n'est en somme qu'une marchandise comme une autre. L'or et l'argent ne servent pas uniquement à acheter des grains et des farines; ils servent à payer des produits et des services de toutes sortes, et leur valeur dépend, par conséquent, non pas seulement de la quantité de blé, mais aussi de la quantité de viande, de la quantité de vin, de la quantité de terre, de la quantité de travail.... contre laquelle on peut les échanger. Il faut donc, pour avoir la mesure exacte des dépréciations successives du signe monétaire, rechercher les variations *normales* de *tous* les prix, et les faire tous concourir, chacun en raison de son importance commerciale, à la détermination d'une série de moyennes proportionnelles. C'est dans cette voie qu'ont été dirigées les recherches de MM. Leber, Stirling, Levasseur, Léonce de Lavergne... C'est ce procédé de calcul que nous avons appliqué nous-même à une période récente de l'histoire des prix (1820-1870). Cette méthode est assurément d'une pratique moins commode que celle qui se base exclusivement sur le blé; mais c'est la seule rationnelle, la seule vraie ; et si, dans certains cas, on arrive à peu près au même résultat par les deux moyens, il n'y a là qu'un accident fortuit et exceptionnel.

Les textes anciens nous fournissent quelques renseignements intéressants sur la valeur des grains alimentaires chez les Grecs et chez les Romains. Nous ne remonterons

(1) Voir l'*Économiste français* du 30 mai 1874.

pas si haut, et nous ne citerons même que pour mémoire la taxation du pain par le Concile de Francfort, en 794. MM. Guérard, Leber et autres estiment, d'après cette taxation, que l'hectolitre de blé, à la fin du VIIIe siècle, devait s'échanger contre 10 grammes d'argent, soit 2 francs de notre monnaie actuelle. Cette interprétation repose sur de spécieuses déductions, mais il ne faut pas s'en exagérer la portée, car rien n'est capricieux comme les prix de ces époques lointaines, et c'est de leur extrême mobilité qu'on est surtout frappé quand on compulse les archives commerciales des siècles passés. Nous avons sous les yeux, outre un nombre considérable d'indications isolées, principalement relatives aux époques de grande abondance ou de disette, plusieurs documents anciens d'un intérêt exceptionnel. C'est d'abord la série des prix annuels du blé sur le marché de Strasbourg depuis le milieu du XIIIe siècle, retrouvée dans les bureaux des hospices de cette ville et récemment publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce; puis les mercuriales du marché de Rosoy-en-Brie, de 1600 à 1673, et celles du marché de Paris depuis 1674; puis enfin, la série des moyennes décennales du marché d'Oxford depuis 1583, d'après M. Loyd, et une autre table de prix annuels applicables au centre de l'Angleterre, table insérée en 1863 dans la Statistique générale de la France. Quand on rapproche ces documents et qu'on les compare, année par année, ou mieux encore lorsqu'on en effectue la traduction graphique et qu'on réunit, — comme nous l'avons fait, — les divers tracés obtenus dans un même tableau synoptique, les divergences qui se manifestent d'un marché à un autre sont telles qu'on a peine à y croire. Ce n'est pas seulement entre l'Angleterre et le continent que la différence est parfois énorme : les prix de Paris s'éloignent encore moins de ceux de Londres ou d'Oxford que de ceux de Strasbourg. Ainsi, en 1531, en 1574, en 1575, de 1610 à 1620, le blé coûte sur les bords de la Seine deux fois autant que sur les bords du Rhin; de 1650 à 1652, de 1661 à 1663, tandis que dans la Brie l'hectolitre vaut 30, 35, 40 fr., à Strasbourg il ne dépasse pas fr. 7 ou 8. En revanche, en 1623, l'Alsace affamée paie le froment quatre fois ce qu'on le paie à Paris. Et la réunion de Strasbourg à la France, en 1681, est loin de rétablir l'égalité, car nous voyons encore, entre les cours des deux villes, des écarts de 100 0/0 en 1693, en 1699, en 1709, en 1741; de 200 0/0 en 1700, en 1725; de 300 0/0 en 1710. Parfois il suffit de quelques lieues pour changer du tout au tout le prix du grain : en juin 1692, par exemple, nous avons la preuve que le froment se vendait à Figeac 130 0/0 plus cher qu'à Rodez; or, il y a la même distance de Rodez à Figeac que de Paris à Fontainebleau.

De nos jours, on chercherait en vain de pareilles différences, allât-on de Paris ou de Londres à New-York ou à Odessa. C'est qu'aujourd'hui les échanges sont plus faciles, les voyages moins hasardeux, les transports moins coûteux et quelquefois plus prompts, d'une extrémité à l'autre de l'Océan ou de la Méditerranée, qu'ils ne l'étaient jadis entre deux de nos provinces.

Pour se rendre un compte exact des mille entraves qui, sous Louis XIV encore, paralysaient le commerce des céréales, il faut lire la Correspondance des contrôleurs généraux dont la publication récente a valu à M. de Boislisle une distinction si méritée. La question des grains tient dans cette correspondance une place énorme, et on y peut suivre au jour le jour, pour ainsi dire, le perpétuel conflit des spéculations véreuses, des passions populaires et des interventions souvent maladroites, toujours arbitraires, de l'autorité d'alors. Un régime commercial si précaire ne contribuait pas moins que l'insuffisance des moyens de communication à rendre impossible ce nivellement des prix qui aujourd'hui résulte de la facilité des transports, de la liberté des transactions, du jeu alternatif et comme spontané de l'importation et de l'exportation. La France actuelle ne pourrait manquer de pain que si les sources de la production venaient à se tarir en même temps sur tous les points du globe, ce qui n'est guère à redouter. Nos pères n'ont pas connu cette espèce d'assurance mutuelle contre la faim qui existe aujourd'hui, et pendant des siècles entiers on a vu la famine décimer périodiquement nos provinces. Les énormes différences que nous constations tout à l'heure dans les cours simultanés des divers marchés du pays sont peu de chose à côté de celles que présente la série des prix successifs d'une même localité. A Strasbourg, par exemple, nous voyons l'hectolitre coté : fr. 6 12 en 1316 et fr. 0 26 en 1318; fr. 0 86 en 1527 et fr. 6 79 en 1529; fr. 15 49 en 1574 et fr. 2 07 en 1577; fr. 3 61 en 1619 et fr. 66 28 en 1623, puis dix fois moins en 1624! On comprend quels désastres ces violents soubresauts devaient entraîner. Avec de pareils écarts, les moyennes quinquennales ou décennales qu'on trouve dans certaines statistiques n'ont guère de sens et sont plus trompeuses qu'instructives. Ce qui vaut mieux que de confondre ainsi dans une moyenne illusoire des infiniment grands et des infiniment petits, c'est d'élaguer, dans le tracé graphique des prix annuels, les saillies extrêmes correspondant à des années exceptionnelles pour ne s'attacher qu'à la direction générale des cours les plus usuels; il suffit presque pour cela d'un coup d'œil, et on dégage ainsi ce que l'on peut appeler l'*axe normal des prix*. C'est en procédant de la sorte que nous arrivons à formuler les indications suivantes.

Le prix normal du froment, au commencement du XVIe siècle, peut être évalué à 1 franc l'hectolitre; au milieu de ce siècle, il a à peu près doublé. Puis la hausse s'accélère brusquement, et les deux règnes d'Henri IV et de Louis XIII ne sont, à quelques années près, qu'une longue famine. Le blé ne descend guère au-dessous de 10 francs sous Henri IV, au-dessous de 13 à 15 francs sous Louis XIII; et il coûte souvent le double. Sous Louis XIV encore, les disettes se succèdent à de courts intervalles, et si ce n'est plus la règle, ce n'est pas encore l'exception. La période la plus favorisée, au point de vue de la fixité et de la modération relatives des prix, correspond à Louis XV et à Louis XVI. De 1720 à 1730, la valeur de l'hectolitre, à Strasbourg, oscille entre 7 et 9 francs; ensuite le prix normal recommence à s'élever progressivement, et, *depuis 150 ans, on peut dire qu'en moyenne l'hectolitre de blé augmente de 10 centimes par an.* Cette loi, d'un énoncé si simple, s'applique aussi bien à l'Angleterre qu'à la France; mais, d'un côté comme de l'autre, on aurait quelque peine à la découvrir ou même à en vérifier l'exactitude, si, au lieu de recourir au procédé graphique, on se bornait à examiner, année par année, les mercuriales de nos marchés, qui présentent encore, en raison de l'inégalité des récoltes, d'assez brusques variations. C'est ce que montre le tableau suivant, que son caractère officiel nous engage à transcrire ici tout entier. Chacun des prix moyens annuels qui y sont consignés a été calculé au moyen des prix moyens mensuels relevés séparément dans dix régions différentes : Nord-Ouest, Nord, Nord-Est, Ouest, Centre, Est, Sud-Ouest, Sud, Sud-Est et Corse.

Prix moyens annuels de l'hectolitre de froment, en France :

Dates	Année astronomique du 1er janvier au 1er janvier		Année agricole du 1er août au 1er août	
—	fr.	c.	fr.	c.
1800—1801	»	»	21	51
1801—1802	22	19	23	83
1802—1803	25	14	24	76
1803—1804	22	88	19	25
1804—1805	18	36	18	97
1805—1806	20	22	20	76
1806—1807	20	»	19	42
1807—1808	18	60	17	35
1808—1809	16	67	15	33
1809—1810	15	17	16	89
1810—1811	20	26	24	40
1811—1812	26	33	32	84
1812—1813	33	»	26	68
1813—1814	22	82	17	70
1814—1815	17	73	18	13
1815—1816	19	53	24	42
1816—1817	28	31	35	79
1817—1818	36	16	28	33
1818—1819	24	65	21	24
1819—1820	18	42	17	56
1820—1821	19	13	19	36
1821—1822	17	79	15	60
1822—1823	15	49	17	26
1823—1824	17	52	16	61
1824—1825	16	22	15	63
1825—1826	15	74	15	90
1826—1827	15	85	16	41
1827—1828	18	21	21	22
1828—1829	22	03	22	75
1829—1830	22	59	21	99
1830—1831	22	39	22	29
1831—1832	22	10	23	25
1832—1833	21	85	17	88
1833—1834	16	62	15	46
1834—1835	15	25	15	43
1835—1836	15	25	15	90
1836—1837	17	32	18	60
1837—1838	18	53	18	44

1838—1839............	19 51	21 29
1839—1840............	22 14	23 10
1840—1841............	21 84	18 64
1841—1842............	18 54	19 30
1842—1843............	19 55	20 18
1843—1844............	20 46	20 63
1844—1845............	19 75	18 60
1845—1846............	19 75	22 05
1846—1847............	24 05	30 77
1847—1848............	29 01	19 29
1848—1849............	16 65	15 63
1849—1850............	15 37	14 47
1850—1851............	14 32	14 37
1851—1852............	14 48	16 08
1852—1853............	17 23	18 21
1853—1854............	22 39	29 47
1854—1855............	28 82	26 75
1855—1856............	29 32	31 47
1856—1857............	30 75	28 85
1857—1858............	24 37	18 26
1858—1859............	16 75	16 12
1859—1860............	16 74	18 58
1860—1861............	20 24	22 30
1861—1862............	24 55	25 28
1862—1863............	23 24	21 14
1863—1864............	19 78	18 28
1864—1865............	17 58	16 50
1865—1866............	16 41	17 06
1866—1867............	19 61	24 10
1867—1868............	26 19	28 90
1868—1869............	26 64	21 26
1869—1870............	20 33	20 21
1870—1871............	20 56	23 45
1871—1872............	25 65	» »
1872—1873............	23 15	» »

Depuis plus d'un demi-siècle, le prix normal de l'hectolitre a, comme le montre ce tableau, haussé de 5 francs. Prix normal vers 1820: 18 francs. Prix normal vers 1870: 23 francs. C'est bien, comme pendant les cent années précédentes, 0 fr. 10 d'augmentation par an l'un dans l'autre.

En même temps la production doublait : la récolte oscillait vers 1820 entre 40 et 60 millions d'hectolitres ; elle oscille actuellement entre 80 et 120. On voit que les meilleures années ne dépassent guère que d'un tiers les années les plus maltraitées.

L'amplitude des oscillations du prix annuel moyen est moindre encore. Ainsi, la récolte de 1861 n'ayant été que de 75 millions d'hectolitres alors que la précédente avait dépassé 101 millions, cette diminution d'un quart dans la production n'a fait monter les prix que d'un cinquième. De même en 1871-1872 : une année exceptionnellement féconde a pu suivre une année exceptionnellement stérile sans que la baisse ait eu rien d'excessif. Ce sont là les heureux effets de la double révolution économique que la génération présente a vue s'accomplir. On était encore si loin de là, il y 30 ans, quand l'échelle mobile était en honneur et que ni les chemins de fer ni les bateaux à vapeur n'existaient, que T. Tooke, le savant auteur de l'*Histoire des Prix en Angleterre*, n'hésitait pas à reproduire, dans un chapitre consacré aux céréales et intitulé : *Effects of quantity on price*, une règle de proportion donnée avant lui par Davenant et G. King.

Voici cette règle :

Soit le déficit par rapport à la consommation moyenne égal à :	La hausse par rapport au prix moyen sera de :
1/10	3/10
2/10	8/10
3/10	16/10
4/10	28/10
5/10	45/10

Il n'est pas sans intérêt d'observer qu'à ce compte, la valeur totale de chaque récolte serait en raison inverse de son abondance. Supposons, par exemple, la règle de Davenant applicable à un chiffre moyen de 30 millions d'hectolitres et à un prix moyen de 10 francs, produisant une valeur moyenne de 300 millions de francs. Vienne un déficit de 1, 2, 3, 4, 5 dixièmes : on aura 27, 24, 21, 18, 15 millions d'hectolitres à 13, 18, 26, 38, 55 francs, ce qui donne 351, 432, 546, 684, 825 millions de francs ! Une demi-récolte vaudrait donc presque trois fois autant qu'une récolte normale. Dans de telles conditions, on voit que les cultivateurs auraient eu avantage, si l'entente avait été possible entre eux, à réduire volontairement la production des céréales, et qu'ils eussent pu s'enrichir ainsi en affamant et en ruinant le consommateur. Une coalition de cette nature était évidemment chose irréalisable. Mais le calcul qui précède montre qu'il a pu y avoir autrefois pour la spéculation un intérêt très-considérable à faire le vide sur les marchés, pour provoquer ainsi, par des déficits apparents, des hausses artificielles. Les colères de la foule étaient donc moins aveugles qu'on ne l'a cru souvent, lorsqu'elle poursuivait de sa haine les *accapareurs de grains* et les accusait d'exploiter la détresse publique.

Aujourd'hui, la règle de Davenant n'a plus de valeur; et c'est tout au plus si la hausse, quand une mauvaise année succède à une année moyenne, atteint une proportion égale à celle du déficit. Aussi l'intérêt commun de l'agriculture et du commerce n'est-il plus d'affamer le consommateur, mais de courir au contraire au-devant de ses besoins, en portant le plus vite possible, aux lieux où le blé manque, le trop-plein des régions les plus favorisées.

A. DE FOVILLE.

L'honorable M. de Lavergne nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer; nous serons heureux d'ouvrir nos colonnes aux renseignements qu'il voudra bien nous donner.

« Versailles, 1er juin 1874.

» Monsieur le Directeur,

» Je vois dans le dernier numéro de l'*Économiste français* un fragment du travail de M. Alfred de Foville sur les prix, où la valeur moyenne actuelle de l'hectare de terre en France est portée à 2,000 francs ; je crois cette évaluation très-exagérée.

» Elle peut être admise à la rigueur pour la moitié du sol véritablement en valeur; mais pour l'autre moitié qui comprend les terres incultes, les bois et les plus mauvaises terres arables, elle me paraît inadmissible. Je n'ai pas en ce moment sous la main les documents qui peuvent servir à la discuter. Je dois dire seulement que je ne saurais accepter les résultats de la statistique de 1862, faite évidemment dans un but politique et dont j'ai eu plusieurs fois à signaler les erreurs.

» Un travail nouveau va probablement être fait à propos de la révision demandée des valeurs cadastrales. Jusque-là, je crois prudent de réserver son opinion.

» Recevez, monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération. L. DE LAVERGNE. »

Nous recevons, d'un autre côté, de notre collaborateur M. de Foville la note suivante.

« Nous regrettons de voir les conclusions de nos recher-
» ches sur les variations du prix de la terre combattues
» par M. de Lavergne. Il est vrai que l'éminent économiste
» n'estimait en 1860 qu'à 1,000 francs la valeur vénale de
» l'hectare dans notre pays. Nous n'avons pu nous appuyer
» dans nos recherches que sur les renseignements officiels,
» c'est-à-dire sur les travaux de l'administration des con-
» tributions directes et sur les résultats de nos grandes
» enquêtes agricoles. Il nous paraît difficile que ces travaux,
» généralement consciencieux et sincères, soient aussi
» éloignés de la vérité que M. de Lavergne le suppose. Nous
» rappellerons, en outre, que le rapport académique dont
» notre mémoire a été l'objet, de la part de M. Levasseur,
» déclarait nos conclusions sur ce point spécial très-vrai-
» semblables et motivait cette opinion. Quoi qu'il en soit,
» la révision cadastrale, qui doit bientôt commencer, jettera
» sans doute plus de lumière sur ce différend ; et en tout
» état de cause nous serons reconnaissant à M. de Lavergne
» des renseignements nouveaux qu'il voudra bien nous
» apporter. »

LA RUSSIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (1).

(Troisième article.)

IV.

SITUATION DE L'AGRICULTURE.

Nous avons examiné les principaux traits de l'acte d'affranchissement des serfs en Russie et l'influence que cette loi a exercée sur la grande propriété foncière ainsi que sur les communes émancipées. Cet examen nous a démontré que l'époque de transition, où ce pays est entré depuis treize ans, a été rendue plus critique encore par les erreurs commises dans l'introduction de cette réforme, erreurs qui en ont retardé la propagation et paralysé le succès. Nous avons vu, d'une part, que si l'émancipation des communes est en

---

(1) Voir les numéros des 23 et 30 mai 1874.

voie de s'accomplir; il n'en est pas, à beaucoup près, de même de l'émancipation individuelle des paysans, qui sont demeurés assujettis aux inconvénients de l'ancien régime, les plus nuisibles à l'accroissement de la production rurale: la propriété collective avec toutes ses conséquences, et l'administration de cette propriété sur les bases d'une organisation vicieuse. On a vu, d'autre part, que les progrès de la grande culture avaient été enrayés par l'insuffisance des capitaux et des établissements de crédit, par le manque de fermiers et d'ouvriers capables, et par l'inexpérience des propriétaires.

La situation actuelle de l'agriculture en Russie est la conséquence naturelle de l'état où s'y est trouvée l'économie rurale pendant plusieurs siècles avant la réforme, et des méprises que l'on n'a pas su éviter dans l'application de cette dernière. Mais cette situation est essentiellement transitoire, et on ne saurait l'apprécier avec trop de prudence et de circonspection. Dans un grand nombre de localités, l'affranchissement n'est que partiellement accompli, le partage des terres n'étant pas terminé; dans d'autres, les paysans sont encore astreints à payer temporairement des redevances, et le rapport de la commission d'enquête nous apprend même que la corvée n'a pu être abolie partout, la force des choses s'étant opposée à l'application littérale de la loi. En ce qui concerne la grande culture, l'exploitation rationnelle des terres, au moyen d'engins perfectionnés, d'ouvriers à demeure et de bétail en quantité suffisante, rencontre encore des obstacles insurmontables dans certaines provinces, et leur mise en valeur, au moyen de fermages bien entendus et à long bail, n'existe qu'à l'état d'exception. Beaucoup de grands propriétaires font encore cultiver leurs terres avec le matériel des paysans et par leurs soins; ils les paient quelquefois en espèces, le plus souvent en nature, soit en leur donnant une partie de la récolte, soit en leur accordant des avantages ou des droits temporaires, que les paysans préfèrent généralement au salaire en argent. Les lois qui règlent les rapports entre le propriétaire et les ouvriers qu'il occupe, étaient très-défectueuses jusqu'à ces derniers temps, et l'on éprouve, même aujourd'hui, une certaine difficulté à faire comprendre aux serfs affranchis qu'un travail, dont ils se sont chargés moyennant salaire payé en argent, doit être exécuté ponctuellement et avec soin. L'obligation, qui résulte pour les ouvriers d'une convention librement consentie, ne répond pas à l'idée qu'ils s'étaient faite de la liberté, et on les voit souvent quitter l'ouvrage, malgré les arrhes reçues, sans tenir aucun compte des engagements pris.

L'assolement triennal est le mode de culture le plus généralement employé, et c'est encore le moins imparfait de ceux qui sont en usage en Russie. A l'exception de quelques grandes propriétés, où l'assolement alterne a été adopté, et dont l'exploitation est à la hauteur des progrès de notre époque, les méthodes de culture laissent beaucoup à désirer; elles épuisent le sol sans lui restituer des forces nouvelles par un fumage suffisant. Les terres de labour ont une extension disproportionnée avec l'étendue des prairies et des bons pâturages, le bétail et, par conséquent, les engrais naturels font défaut et l'usage des engrais artificiels est encore très-limité. On emploie, en moyenne, 15,000 kilos d'engrais par hectare, là où la nature du sol en demanderait 30,000. L'appauvrissement du sol qui en résulte est tel que l'on compte en Russie, comme une chose normale, une année de mauvaise récolte tous les quatre ou cinq ans.

Le déboisement rapide des forêts, dont la plupart ne sont pas exploitées rationnellement, et dont le quart n'est pas même cadastré jusqu'à présent, exerce une influence nuisible sur les cours d'eau et sur le climat, qu'il rend plus froid et plus sec, en exagérant ainsi ses défauts naturels. L'administration russe se préoccupe à bon droit de parer aux inconvénients qui naissent du gaspillage des forêts et de l'imprévoyance des spéculateurs qui les détruisent; nous dirons, à ce propos, qu'une conférence forestière *internationale* est convoquée pour le 16 août, à Lipetsk (gouvernement de Tamboff), et que tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'économie forestière peuvent y prendre part, en faisant parvenir leur adhésion avant le 24 juin. La conférence aura à examiner les propositions faites par la commission d'enquête, et les résolutions qui interviendront serviront de bases à de nouvelles mesures législatives, dont le gouvernement russe ne méconnaît pas l'urgence.

CHARGES DE L'AGRICULTURE EN RUSSIE.

A toutes les causes, déjà si nombreuses, qui placent le cultivateur russe dans des conditions défavorables, il faut ajouter la répartition extrêmement inégale des impôts qui pèsent sur la propriété foncière. Cette grande diversité dans le taux et dans le mode de perception des impositions, provient surtout de la législation en vigueur, qui ne trace aucune limite au droit que possèdent les assemblées provinciales, de district et communales, d'imposer la propriété foncière, sans être assujetties à aucun système normal d'imposition. Dans certaines contrées, l'impôt est réparti uniformément par hectare, quels que soient le rendement et la qualité des terres; ailleurs, les terres sont divisées en plusieurs classes, dont chacune est taxée différemment, et il n'y a guère que quelques gouvernements où les contributions locales soient proportionnées au rendement.

Les charges supportées par l'agriculture sont de trois espèces; elles se composent des impôts fonciers, des impositions personnelles et du rachat des terres (pour les paysans affranchis).

Impositions foncières. — Les impositions foncières de la grande propriété consistent en contributions locales (de province et de district), en taxes spéciales imposées aux membres de la noblesse et qui ne sont supportées que par les terres appartenant aux nobles, et enfin dans la quote-part au *fond de concours*, somme que le Trésor perçoit annuellement sur les recettes provinciales, sans que l'Etat ait à s'occuper de la manière dont elle est prélevée sur les contribuables.

Le taux des contributions locales varie de 6 centimes (gouvernement d'Olonets) à 54 centimes (gouvernement de Riazan) par hectare, et la moyenne est de 28 centimes par hectare pour les trente et un gouvernements où fonctionnent les assemblées provinciales. Par rapport au rendement des terres, ces contributions varient entre 3,61 0/0 (gouvernement d'Orel) et 16,5 0/0 (Nijni-Novgorod) du revenu moyen des propriétés.

Depuis l'année 1873, une partie du « fonds de concours » s'élevant à la somme de 27 millions de francs, est prélevée sur les biens-fonds et se répartit de la manière suivante :

	Par hectare.	Moyenne par hect.
Grandes propriétés privées, de	1 à 40 cent.	13 cent.
Terres non habitées . . . . »	0,3 à 15 —	6 —
— des apanages. . . . . »	0,3 à 31 —	5 —
— des paysans . . . . . »	1 à 48 —	12 —

La moyenne générale est de 12 centimes 87 par hectare. Mais l'impôt du « fonds de concours » absorbe dans certains districts du gouvernement de Tamboff jusqu'à 15 0/0 du bénéfice net, et les contributions locales 25 0/0 de ce bénéfice, soit ensemble 40 0/0. Dans quelques contrées du gouvernement de Novgorod, les contributions locales absorbent 17 0/0 du revenu net des grandes propriétés ; si l'on y ajoute la taxe spéciale qui grève les propriétés de la noblesse, on concevra que ces impôts exagérés soient considérés comme vexatoires et intolérables, d'autant plus que le principe de la législation russe n'assigne aucune limite à leur accroissement. La nécessité de la péréquation des impositions foncières se fait donc vivement sentir en Russie, car si la moyenne générale de toutes les charges supportées par la grande propriété est de 20 à 80 centimes par hectare, soit 4,1 0/0 du bénéfice net réalisé, on constate des variations tout à fait anormales dans les divers districts de l'empire.

Impôts personnels. — Ces impôts ne sont payés que par les paysans; ils comprennent la capitation, les redevances pour les paysans domaniaux, la part du « fonds de concours » qui n'est pas prélevée sur les immeubles, et les taxes communales.

La capitation figure dans les prévisions budgétaires de 1873 pour 139,408,135 francs et varie de 3 fr. 95 à 7 fr. 15 par tête. Les paysans domaniaux et ceux des apanages paient en moyenne 5 fr. 22, les paysans affranchis, 4 fr. 55 et les paysans des provinces baltiques 6 fr. 50. Les paysans domaniaux acquittent en outre une redevance qui varie de 45 c. à 1 fr. 30 par tête, qui atteint en moyenne 1 fr. 14, et qui était évaluée en 1873 à 11,312,000 francs.

La part du « fonds de concours », supportée par les paysans dans le courant de la même année, a été fixée au budget à 45,511,300 francs, ce qui donne une moyenne de 1 fr. 79 par tête, avec des variations qui vont de 23 cent. à 3 fr. 23 par tête suivant les districts.

Les taxes communales, qui comprennent tous les frais de l'administration communale, la taxe pour l'entretien des juges et des arbitres de paix et diverses autres redevances, remplaçant la prestation en nature, sont celles qui varient le plus d'une commune à une autre, le plus souvent sans que les différences qui existent soient justifiées d'une manière quelconque. L'inexpérience et l'ignorance des paysans, auxquels

la législation laisse la liberté de fixer le budget de la commune comme ils l'entendent, sont causes que le taux des contributions locales est rarement proportionné aux besoins et aux moyens des contribuables.

Le seul impôt dont la répartition soit faite sur des bases rationnelles et équitables, est celui du rachat des terres, qui incombe aux communes affranchies et dont la perception doit prendre fin en 1910, avec l'amortissement des sommes avancées par l'Etat pour l'affranchissement des serfs.

V.

LA PRODUCTION AGRICOLE.

Malgré toutes les causes qui retardent le développement de l'économie rurale en Russie, la fertilité du sol y est si grande, que la production agricole augmente en dépit des obstacles que les institutions et les hommes opposent à la fécondité de la nature.

Aucun Etat ne produit et n'exporte autant de blé que la Russie. Le seigle, l'orge, l'avoine, les graines oléagineuses y sont cultivés sur presque toute l'étendue de l'empire; le froment, le blé sarrasin, les pommes de terre, les plantes légumineuses au midi et au centre; le maïs et le millet dans la Tauride et sur le Terek dans le Caucase; le lin et le chanvre dans les gouvernements du centre et du nord-ouest; le tabac en Ukraine, en Crimée et sur le Volga; la betterave dans les districts sucriers du sud et de l'ouest; la vigne en Crimée, en Bessarabie, dans le pays des Cosaques du Don, à Astrakhan et surtout dans les provinces du Trans-Caucase. La production des fourrages est considérable, malgré l'absence de prairies artificielles. Le jardinage est peu développé, mais les contrées méridionales donnent des fruits excellents, des olives, des dattes, des pistaches, et produisent aussi du safran, de l'indigo, de la garance, du carthame, du pastel, de la cochenille, de la rhubarbe et d'autres plantes médicinales. La production du bétail est abondante, quoiqu'elle ne soit pas en progrès. Sans parler de l'élève des rennes dans l'extrême nord et des chameaux dans la Sibérie méridionale, l'élevage des chevaux est pratiqué sur une grande échelle dans les steppes russes et dans les gouvernements de Moscou, Tamboff, Kharkoff, Woronège et Kieff; celui de la race ovine a une grande extension, mais ne fournit des produits de qualité supérieure que dans les provinces Baltiques et dans les gouvernements du midi; l'élevage de la race porcine est le plus répandu dans les districts du centre, et celui de la race bovine dans presque toutes les provinces, de même que l'élève de toute espèce de volaille. L'apiculture est très-développée dans le bassin du Volga et dans les anciennes provinces polonaises. La sériciculture, introduite par Pierre le Grand, commence à fournir des produits à la consommation intérieure et à l'exportation.

La valeur de la production en blés de toute sorte et en pommes de terre est évaluée pour 1870, dans le rapport de la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture en Russie, à 4,421,281,800 francs. D'après les données recueillies en 1850 par M. Tengoborski, la production des blés et des pommes de terre atteignait alors 2,856 millions de francs; en 1860 elle s'était élevée à 3,400 millions de francs, ce qui donne pendant cette période décennale une augmentation de 19 0/0. Les récoltes de 1870 montrent une nouvelle augmentation de 30 0/0 pendant cette seconde période de dix années, au début de laquelle l'émancipation des serfs fut introduite en Russie. Ces chiffres prouvent que la production augmente, absolument parlant, mais si l'on tient compte de l'accroissement de la population et de l'étendue des terres cultivées, et si l'on compare les progrès réalisés à ceux qui ont été faits dans d'autres pays, ces progrès se trouvent singulièrement amoindris.

Le tableau suivant, relatif à l'exercice 1870-71 et extrait du rapport de la commission d'enquête (1), montre que si la Russie occupe encore le premier rang, quant à la quantité absolue de blés produite, elle s'est laissé dépasser par les Etats-Unis sous le rapport de la quantité produite en moyenne par habitant et par année, et même qu'elle est reléguée au dernier rang si l'on considère le rendement par hectare cultivé.

(1) Les chiffres du rapport de la commission d'enquête sont exprimés en mesures russes, *deciatines* et *tchetverts*, que nous avons converties en mesure du système métrique pour plus de clarté. Nous avons compté 1 déciatine = 10,925 hectare et 1 tchetvert = 2,099 hectolitres. Nous ferons remarquer que le tchetvert a été évalué à 2,36 hectolitres dans quelques publications, mais que cette évaluation est inexacte.

	PRODUCTION GÉNÉRALE des céréales en hectolitres	RÉCOLTE MOYENNE par habitant en hectolitres.	RÉCOLTE MOYENNE par hectare en hectolitres	
			Froment.	Seigle.
Russie.........	608.710.000	9.44	8.64	
États-Unis......	506.478.700	13.01	16.89	
France.........	247.472.100	6.30	21.89	19.78
Prusse.........	178.415.000	7.35	21.89	21.31
Angleterre.....	136.435.000	6.09	65.09	»
Autriche..... .	86.688.700	2.41	18.24	18.62

Les chiffres ci-après, donnant les moyennes annuelles des quantités de blés de toute sorte, semés et récoltées en Russie depuis le commencement du siècle, démontrent même que la production du blé par tête d'habitant, de même que le rendement des semences, n'a fait que des progrès peu appréciables.

ANNÉES.	MOYENNES ANNUELLES semées, en hectolitres.	MOYENNES ANNUELLES récoltées, en hectolitres.
1802-1813	102.431.200	325.345.000
1834-1840	»	374.721.000
1840-1847	124.290.186	440.227.468
1857-1863	141.982.657	461.780.000
1870-1871	144.930.952	608.710.800

La récolte de 1871 présente, il est vrai, une augmentation de 87 0/0 sur celles des premières années du siècle, mais si l'on tient compte de l'accroissement de la population et des conquêtes faites par la Russie, la production en blé par tête d'habitant ne présente qu'un faible accroissement : on a récolté en moyenne par habitant et par année

dans la période de 1840-47, 8.19 hectolitres.
— — de 1857-63, 7.14 —
— — de 1870-71, 9.44 —

Le rendement des semences est aussi demeuré bien au-dessous de ce qu'il devrait être et s'est peu amélioré ;

Il était de 317 0/0 de 1802 à 1813
— 350 — 1840 à 1847
— 340 — 1857 à 1863
— 420 — 1870 à 1871.

Encore faut-il observer ici que ce dernier chiffre de 420 0/0 n'est adopté dans le rapport de la commission d'enquête que sous toute réserve, et que la statistique officielle donne pour le rendement des semences en 1870-71 le chiffre de 360 0/0.

Cette dernière évaluation est cependant au-dessous de la vérité, mais il est à peu près certain que les chiffres correspondants aux années antérieures sont également trop faibles ; de sorte que le rendement n'a augmenté réellement, pendant ces 69 ans, que dans le rapport de 317 à 360, soit de 13 0/0 environ, les procédés de culture étant demeurés presque aussi primitifs qu'ils l'étaient au commencement de cette longue période. Quand on compare la marche de la production des blés en Russie à celle des Etats-Unis, qui accuse une augmentation de 72 0/0 de 1850 à 1870, on n'est pas étonné de voir que les blés d'Amérique commencent à faire concurrence à ceux de la Russie sur les grands marchés occidentaux.

J. WITOLD.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Les chemins de fer français pendant le premier trimestre de 1874. — Budgets de 1874 et 1875. — L'impôt du sel en Europe. — Les finances italiennes. — Le commerce de l'Italie pendant le premier trimestre de 1874. — Le budget de l'Algérie. — Le canal de Suez et la Chambre des lords d'Angleterre. — Le bill sur les boissons spiritueuses. — La législation maritime de l'empire d'Allemagne.

Considérée dans son ensemble, la situation économique générale paraît manifester un état de malaise assez nettement dénoté par la baisse des recettes des chemins de fer. En Angleterre, le mouvement ascensionnel du trafic est fortement ralenti; en Amérique, le déficit s'accuse avec persistance; en France, les résultats du premier trimestre de 1874 sont aussi peu satisfaisants que possible, comme le montrent les chiffres suivants, extraits des documents officiels récemment publiés.

La perte de 1874 sur 1873 est de 8,184,646 francs, quoi-

que le réseau compte 706 kilomètres de plus, et même que la longueur moyenne exploitée durant les trois mois l'emporte de 749 kilomètres (18,563 contre 17,814). Cette perte serait même de 8,598,905 francs, mais il y a un bénéfice de 414,259 fr. à en défalquer, obtenu sur le réseau des compagnies diverses.

Sur l'ancien réseau, la seule ligne en bénéfice est celle du Midi; mais elle ne gagne que 138,721 fr., tandis que le Nord perd 1,560,243 fr.; l'Est, 791,321 fr.; l'Ouest, 13,648 fr.; l'Orléans, 2,023,961 fr.; la Méditerranée, 3,352,825 fr.; Bességes à Alais (exploitation spéciale détachée de la comptabilité de la Méditerranée), 57,866 fr., et le chemin de fer de Ceinture (rive droite), qui a une existence à part, 246,372 fr. La perte totale de l'ancien réseau est de 7,908,013 francs. C'est là le chiffre qui atteste principalement l'état de langueur et de malaise de l'industrie des transports, c'est à dire de l'industrie tout entière. Si un prompt remède n'est pas apporté à cet état des choses, la perte serait, pour l'année entière, de 32 millions. Il y a une année déjà que la décroissance du trafic et des affaires est devenue ainsi visible.

Sur le nouveau réseau, qui a reçu un développement de 317 kilomètres, la moins-value est moins sensible. Le mouvement local et les transports de l'agriculture y font meilleure figure; mais la perte est encore de 1,093,929 fr. pour certaines lignes; l'Est, par exemple, qui a reçu, en 1874, 820,735 fr. de moins qu'en 1873. Une plus-value de 403,037 fr., réalisée par les Compagnies de l'Ouest, d'Orléans et de la Méditerranée, réduit la différence à 690,892 francs.

La plus-value obtenue sur le réseau des compagnies diverses est, comme nous l'avons dit, de 414,259 fr., ou plutôt de 414,309 fr., car il y a une erreur de chiffres au tableau; elle a été, en très-grande partie, réalisée par la Compagnie d'Orléans à Châlons-sur-Marne et par celle de Somain à Anzin et à la frontière belge.

En somme, la recette a été de 135,465,228 francs sur l'ancien réseau, contre 43,373,241 fr.; de 36,692,422 fr. contre 37,383,314 fr. sur le nouveau, et de 2,713,588 fr., contre 2,299,279 fr. sur le réseau des compagnies diverses. Le kilomètre avait produit, sur l'ensemble des lignes, en 1873, 10, 276 fr. de recettes brutes; il ne produit plus que 9,420 fr. en 1874. La différence est de 856 fr. ou de 8,33 0/0. Ce sont là des résultats trop évidemment fâcheux. Si le malaise est général, il n'est nulle part plus accusé qu'en France.

Aussi se trouve-t-on amené à approuver une résolution que, dans d'autres circonstances, il eût fallu critiquer. Dans la séance du 28 mai, M. Cézanne a déposé, au nom de la commission d'enquête sur le régime général des chemins de fer, un rapport sur les propositions de MM. Baragnon, Lepère et autres, tendant à ce qu'un crédit de 48 millions fût mis à la disposition du gouvernement, pour être appliqué à la percée du Simplon.

La Commission, tout en reconnaissant l'importance du projet, en raison de son utilité pour conserver à la France un transit considérable, mais regrettant que l'état des finances ne permette pas d'en subventionner quant à présent l'exécution, conclut à ce qu'il soit renvoyé à des temps plus favorables.

En attendant, le déficit continue à rester à l'ordre du jour dans nos finances. Pour 1874, il s'élève encore officiellement à 37,800,000 fr. : 21 millions représentant le montant des impôts proposés par le gouvernement, à la fin de l'année dernière, à l'acceptation de l'Assemblée nationale, et que celle-ci n'a point cru devoir adopter, et 16,800,000 fr., chiffre auquel est évaluée la perte provenant du retard apporté dans le vote de certains impôts. Remarquons en outre que, d'après nos informations, le mois d'avril a donné une moins-value de 10 millions sur le rendement des impôts, ce qui porte à près de 48 millions le déficit réel actuel.

Quant au budget de 1875, les dépenses excéderaient les recettes d'une somme de 42 millions, par suite de nouveaux besoins qui se feraient déjà sentir : la création notamment des canaux de l'Est, l'amélioration de ceux du Nord, la construction de plusieurs lignes de chemins de fer, la mise à exécution plus complète de la loi du 24 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, enfin l'allocation de nouvelles indemnités de guerre devant bientôt exiger l'ouverture de nouveaux crédits.

On sait que le gouvernement a l'intention de combler ce déficit par un demi-décime sur les principales contributions indirectes, y compris les sucres et l'enregistrement.

Notons cependant que le Conseil d'Etat a donné son avis sur les impôts nouveaux à l'aide desquels il est possible d'équilibrer le budget de 1874. Si nous sommes bien informés, le conseil recommande l'impôt sur le sel et l'impôt du gaz. L'impôt du gaz n'apportera que peu de ressources, on le sait, parce que beaucoup de villes ont assujetti le gaz à une taxe municipale assez lourde, et qu'on ne pourra dès lors le grever que très-légèrement au profit de l'Etat. Quant à l'impôt sur le sel, on sait les répugnances qu'il soulève chez le ministre des finances et dans une partie de la Chambre. On peut donc s'attendre à de nouveaux et très-vifs débats sur ce sujet.

Nous avons eu déjà plusieurs fois à nous déclarer en faveur de l'impôt sur le sel ; nous nous contenterons de donner, en passant, un aperçu des revenus de cet impôt dans les différents Etats de l'Europe :

En Autriche, le monopole du sel produit à l'Etat 44 millions et demi de francs, dont il faut défalquer 9 millions de frais de perception. En Bavière, les droits sur le sel sont inscrits au budget pour plus de 8 millions de francs. En Belgique, les produits de l'accise sur le sel dépassent 9 millions de francs. En Espagne, l'*estancada* du sel fournit brut 29,290,000 francs. En Prusse, les droits du sel produisaient, en 1870, 29 millions de francs. En Russie, les salines rapportent à l'Etat environ 40 millions de francs. En Suisse, la régale des sels donne 4 millions de francs. En Turquie, les salines rapportent 18 millions de francs. En France, où la consommation dépasse 320,000,000 kilog., l'impôt est fixé, comme on sait, à plus de 32,000,000 francs.

Il serait d'une bonne politique, cependant, de ne pas laisser le déficit s'acclimater chez nous ; nous voyons trop bien par l'exemple d'autres nations, de l'Italie, en particulier, avec quelles difficultés on doit lutter pour ressaisir l'équilibre des budgets, quand une fois on l'a perdu.

Ainsi, le Parlement italien s'est séparé, il y a quelques jours, après avoir voté, entre autres projets de loi, la convention postale additionnelle avec la France, et le budget de prévision définitive des recettes et des dépenses pour 1874. Voici le sommaire de ce budget :

Dépenses ordinaires	Fr.	1.319.043.983 38
— extraordinaires		221.818.278 39
Total	Fr.	1.540.862.261 77
Recettes		1.364.147.325 32
Différence	Fr.	176.714.936 45

Et pourtant on ne saurait trop approuver le système financier de l'habile ministre des finances italiennes et l'on devrait bien, ailleurs, prendre exemple sur le goût déclaré qu'il montre pour effectuer des économies. Il ne s'obstine point à prendre des voies problématiques pour augmenter les recettes, mais il s'attache surtout à diminuer les dépenses ; et, ce qui doit paraître, en France surtout, assez rare, il y arrive.

D'ailleurs, si la situation financière de l'Italie laisse encore beaucoup à désirer, il n'en est pas moins vrai qu'elle continue à se développer et à progresser au point de vue industriel et commercial. Ainsi, les importations pendant le premier trimestre de l'année courante ont dépassé 334 millions, ce qui constitue une augmentation de 50 millions sur la période correspondante de l'année dernière. Les exportations ont atteint le chiffre de 284 millions; augmentation, 3 millions. La disproportion qui existe entre les importations et les exportations doit être attribuée surtout à une demande plus grande de matières premières et d'instruments de travail.

Entrant dans les détails, l'*Economista* constate une augmentation dans l'importation des alcools et une diminution dans l'exportation des vins, dues à une très-mauvaise récolte pour la vigne. Pour une raison semblable, l'Italie a moins expédié d'huile d'olive et a reçu plus d'huile de lin, de colza, etc.

Pour l'acide stéarique importé, il y a augmentation de 2,145 quintaux, et de 9,500 quintaux pour le nitrate de soude.

Le sel marin a fourni à l'exportation 6,732 tonnes. Ce produit paraît appelé à former dans l'avenir une source de plus en plus abondante de bénéfices.

Le commerce en fruits, beurre et fromage a subi des fluctuations nombreuses; mais le manque de viande de boucherie qui s'est fait spécialement sentir a amené une importation extraordinaire de poisson, augmentation qui figure pour un chiffre de 51,358 quintaux. Les têtes de bestiaux, reçus également en plus, comptent pour environ 2,800, déduction faite de l'exportation d'autre part.

Il est entré 2,900 quintaux de coton brut de plus que l'année dernière; mais l'exportation en a fait partir 23,000.

Le commerce des laines est en progrès. L'exportation sur ce point est supérieure à l'importation.

Quant à la soie, les rapports donnent une statistique satisfaisante. L'importation des graines de vers à soie a été augmentée d'environ 10,000 kilog. (déduction faite de 10,000 autres kilogrammes qui ont été reçus pour ainsi dire en transit). La quantité de soie qui vient recevoir une façon complémentaire en Italie a augmenté: les tissus fabriqués à l'étranger ne sont pas venus en aussi grande abondance, tandis que, d'autre part, les tissus italiens ont trouvé au dehors un plus grand débit.

Quant aux céréales et aux grains en général, l'importation, quoique considérable, a été moindre qu'on n'aurait pu se l'imaginer.

Mais revenons à la France. La commission chargée d'élaborer le rapport sur notre budget pour 1875 continue à travailler activement. Plusieurs rapports partiels ont déjà été, nous l'avons dit, déposés et distribués:

Celui de M. de Rainneville, relatif au ministère des affaires étrangères, en fixe la dépense à 11,253,500 francs, chiffre égal à celui de l'année courante ;

Celui de M. Rousseau, sur les dépenses du ministère des travaux publics, propose de les fixer ainsi :

Service ordinaire. . . . . Fr.	76.612.490
Travaux extraordinaires.	79.682.728

Le total de ces sommes présente une réduction de 9 millions 1/2 sur les chiffres proposés par le gouvernement et une diminution de 1.750.000 francs sur le budget courant.

Le rapport de M. Benoît (de la Meuse), en ce qui concerne les dépenses du ministère de l'intérieur, propose de fixer ces dépenses à 81,810,235 francs.

Ce chiffre est inférieur de 460,000 francs aux propositions du gouvernement, mais il est supérieur de près d'un million aux dépenses autorisées pour l'année courante.

Cette augmentation porte : sur les télégraphes (60,000 francs), sur les prisons (251,200 francs), sur le produit du travail des condamnés (111,000 francs), etc., etc.

La commission a continué l'étude du budget de l'Algérie, dont M. Peltereau-Villeneuve est le rapporteur. Ce budget spécial monte à 24 millions et coûtera pour l'année 1875, 1.500.000 francs de plus que pour l'année 1874. Peu de réformes sont susceptibles d'être apportées en ce qui concerne le budget des dépenses. Mais il en est autrement en ce qui touche le budget des recettes.

La France a fait d'énormes sacrifices pour l'Algérie. Il est temps qu'elle recueille le bénéfice de ces sacrifices. La solution consisterait dans l'application à la colonie de l'impôt foncier. Cette réforme a été fréquemment demandée depuis plusieurs années, mais chaque fois qu'on arrive à l'application, on la recule à l'année suivante.

On sait qu'en Algérie l'impôt n'est payé que par les Arabes, de sorte qu'il se produit ce résultat singulier que les conseils généraux de notre colonie dans lesquels l'élément arabe n'est représenté qu'en infime minorité, votent les impôts qui ne sont payés que par d'autres.

D'un autre côté, en ajoutant aux 24 millions du budget spécial de l'Algérie les sommes qui se dépensent dans chaque ministère pour notre colonie, on peut évaluer à 40 millions le montant total de ces dépenses. Or, les recettes de l'Algérie ne sont que de 22 millions environ. Il faudrait au moins que l'Algérie se suffit à elle-même. Aussi la commission du budget de 1875 a-t-elle résolu de mettre à l'étude cette question de l'introduction de l'impôt foncier en Algérie, de manière qu'il puisse être appliqué dès l'année prochaine.

Ce résultat est très-enviable, financièrement parlant. Si l'impôt foncier en Algérie pouvait amener dans les coffres de l'Etat 10 à 15 millions de plus, ce serait une ressource précieuse pour nos finances.

Une commission spéciale a été nommée dans le sein de la commission du budget pour veiller à l'application de ces idées fort justes, mais plus ou moins faciles à mettre à exécution.

L'affaire du canal de Suez vient de donner lieu, à la Chambre des lords d'Angleterre, à un échange d'observations qui présentent une certaine importance.

A une demande de production des documents relatifs à la question de neutralité du canal en temps de guerre, qui lui était adressée par lord Dunsany, le comte Derby a répondu en faisant l'éloge de M. de Lesseps et en constatant que la gigantesque entreprise qu'il avait menée à bien était un immense bienfait pour le monde entier, particulièrement utile à la politique et au commerce de l'Angleterre. Quant à une protection spéciale des intérêts anglais qui ne semble pas suffisamment établie, et à laquelle lord Dunsany voudrait donner un caractère plus effectif, lord Derby, faisant allusion aux difficultés qui se sont produites dernièrement entre M. de Lesseps, d'une part, et le vice-roi avec la Porte, de l'autre, espère que de semblables incidents ne se reproduiront probablement plus.

« On ne saurait reconnaître, dit l'honorable ministre, que la position de l'Angleterre est précaire et que ses droits ne sont pas clairement définis. La concession de 1856, faite par le vice-roi d'Égypte et sanctionnée par la Porte, définit, d'une manière très-nette et très-précise, les droits ainsi que les devoirs de la compagnie concessionnaire du canal, et elle garantit la neutralité du canal pour la marine marchande. »

« Le gouvernement anglais, a ajouté lord Derby, est disposé à accueillir toute proposition raisonnée ayant pour objet de prévenir un différend de la nature de celui qui vient de se produire. Un second conflit ne se terminerait, à coup sûr, comme il a failli arriver cette fois, que par la prise de possession de l'exploitation du canal au nom du gouvernement égyptien et sous l'autorité de la Porte. »

Ces dernières déclarations de lord Derby ne manqueront pas de paraître graves aux actionnaires du canal de Suez et aux autres intéressés dans cette entreprise. Il semble, en effet, en ressortir une impression assez peu favorable sur la façon dont leurs droits sont envisagés par le gouvernement britannique, lequel paraît se préoccuper d'une façon moins équitable, il faut le dire, qu'égoïste, des avantages que l'Angleterre doit retirer de l'œuvre de M. de Lesseps. Cet incident ne peut que nous fournir l'occasion de protester encore une fois, au nom de la justice et du droit, contre les singuliers agissements dont la Commission de Constantinople et le Gouvernement ottoman ont donné le spectacle peu édifiant.

La Chambre des communes a voté un bill sur le débit des boissons spiritueuses, réglant les heures d'ouverture et de fermeture des cabarets; donnant pouvoir aux juges qui délivrent les licences de faire fermer dans l'après-midi des dimanches, aux heures qu'il conviendrait de fixer dans l'intérêt de la paix publique, etc.

La législation des Etats maritimes de l'empire d'Allemagne contenait, sur l'importante question des sauvetages, des dispositions très-anciennes, en général surannées, et qui, depuis longtemps, soulevaient les plaintes et les réclamations des navigateurs et des compagnies nationales et étrangères.

Le gouvernement fédéral, en présence des lacunes et des divergences de législation existant dans les différents Etats de l'empire, avait, dans les derniers mois de l'année 1868, ordonné la préparation d'une loi générale sur les naufrages et une première commission, composée des délégués des Etats maritimes de la Confédération du Nord, s'était aussitôt mise à l'œuvre, sans avoir pu cependant résoudre les difficultés existantes. Une seconde commission a repris ce travail, il y a déjà deux ans, et le Reichstag, saisi du projet de loi élaboré par la commission, a, dans la séance du 12 mars dernier, approuvé avec quelques modifications l'ensemble des dispositions qui devront être mises en vigueur sur toutes les côtes de l'Allemagne à partir du 1er janvier 1875.

La nouvelle loi fait disparaître tout d'abord les dispositions législatives particulières à chaque Etat, et les remplace par des mesures générales et uniformes, tout en maintenant, cependant, en certains points de détail, les réglementations particulières; puis, pour assurer la protection des intérêts maritimes de l'Allemagne en matière de naufrages, elle a créé des employés spéciaux chargés de la surveillance des côtes maritimes. Ces derniers, qui sont nommés par les différents gouvernements faisant partie de la Confédération allemande, relèvent cependant de la grande chancellerie impériale. A côté de ces premiers employés sont placés, pour la partie administrative, des chefs de bureau, des syndics chargés plus particulièrement de la direction des sauvetages, et qui ont, à cet effet, une véritable autorité de police. C'est à eux que doivent être transmis tout d'abord les avis concernant les naufrages.

Les sociétés de secours pour les naufragés n'ont pas été oubliées dans la loi; les dispositions nouvelles leur accordent une position en quelque sorte privilégiée, et les sociétaires seront désormais admis à participer à la rémunération et aux récompenses accordées pour le sauvetage des personnes.

Le Reichstag, enfin, maintient dans la loi nouvelle la compétence absolue de l'autorité administrative en matière de naufrage dans toutes les questions de procédure qui n'exigent pas l'intervention des tribunaux.

Le chapitre 4 stipule, en outre, — et c'est là un chan-

gement profond dans la législation actuelle des Etats maritimes de l'Allemagne, — que les objets sauvés et recueillis en mer seront dévolus au fisc de chaque Etat particulier, s'il n'y a pas de propriétaires découverts, et que ceux à qui ces objets étaient autrefois dévolus et abandonnés n'auront droit désormais qu'à une indemnité réglée par les gouvernements de chaque Etat de l'empire.

Enfin, et dans un article spécial, il est stipulé que la loi nouvelle ne porte aucune atteinte aux dispositions des traités sur les droits attribués aux consuls étrangers dans les affaires de sauvetage.

LA CRISE AGRICOLE EN ANGLETERRE

ET LA RÉSISTANCE DES FERMIERS.

A diverses reprises, l'*Économiste français* a entretenu ses lecteurs (1) *de l'agitation agricole* en Angleterre, c'est-à-dire des grèves qui se sont produites parmi les laboureurs et des *Lock-Out*, ou congédiement en masse de ces mêmes laboureurs, réplique des fermiers à des prétentions qu'ils trouvaient exagérées ou iniques. Il a suivi avec soin la marche de ce double mouvement, et fait connaître les appréciations dont il avait été l'objet de la part d'hommes bien placés pour en juger la portée et les conséquences, tels que l'évêque anglican de Manchester, M. Culley, écrivain de la *Fortnightly Review*, M. Mundella, membre de la Chambre des communes. On se rappelle que, s'occupant du projet conçu par M. Arch de faire immigrer aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, 100,000 travailleurs agricoles, avec leurs femmes et leurs enfants, M. Culley regardait ce projet d'un œil très-favorable, optimiste même, tandis que l'évêque de Manchester se demandait si les fermiers anglais *n'étaient pas devenus fous*, et que M. Mundella n'attendait, à son tour, de leur résistance et de celle des landlords que la ruine pour les uns, peut-être même un grave désordre social.

M. Richard Jefferies vient d'examiner la question à un point de vue différent (2). A la vérité, il ne se dissimule point que, de quelque côté que la victoire se prononce, l'issue de la lutte sera nuisible aux fermiers comme aux laboureurs. Elle rompra l'esprit de corps qui, jusqu'à ce jour, avait servi de lien aux uns et aux autres, et qui reposait non sur la sympathie réciproque, sentiment assez étranger, en général, au tempérament anglais, mais bien sur la communauté des goûts, des habitudes, des travaux, des espérances et des mécomptes. Mais M. Jefferies n'a été nullement surpris de la résolution qu'ont prise les fermiers du Suffolk de congédier leurs travailleurs quand ils ont vu ceux-ci se coaliser afin d'obtenir un supplément de gages; il pense même que leur exemple sera imité de comté en comté. Il est d'ailleurs convaincu que, dans le conflit engagé, le mot final sera en faveur des fermiers et non des grévistes.

Les premiers jouissent donc d'une grande puissance? Oui, répond M. Jefferies sans hésiter, d'une puissance immense et qu'on est trop enclin à diminuer. Ils forment corps, bloc, pour ainsi dire, et sans que, dans un temps comme le nôtre, il puisse être question soit d'une injustice complète, soit d'une tyrannie absolue, ils ne manquent pas assurément de moyens propres à faire sentir, en bien ou en mal, leur action aux personnes qui dépendent d'eux. En veut-on un premier exemple? A tort ou à raison, les fermiers composent presque exclusivement les comités, *Boards of Guardians*, qui veillent à l'exécution de la loi des pauvres, qui gèrent l'assistance publique et en distribuent les secours. Il faut bien reconnaître que, jusqu'ici, les indigents des campagnes ont été beaucoup plus favorisés à cet égard que ceux des villes. On a fait pour eux très-souvent beaucoup plus que ne l'exigeaient les dispositions strictes, l'esprit même de la *Poor Law*, ou loi sur les pauvres. Or, la plupart des ressources dont les *Guardians* disposent proviennent de la propriété terrienne, et maintenant qu'ils sont en lutte ouverte avec ces mêmes hommes dont ils satisfaisaient naguère largement les misères, il est probable qu'ils se renfermeront désormais dans une application rigoureuse de la loi. De fait, ce système de représailles, nous dit M. Jefferies, a été déjà mis en pratique dans des districts éloignés de plusieurs centaines de milles du principal théâtre de l'agitation. S'il en est ainsi pour la charité légale, qui, après tout, est soumise à des règles qu'elle ne saurait tout à fait enfreindre, à plus forte raison la charité et la bienveillance privées, que rien ne contraint, qui n'obéissent qu'à leur impulsion propre, peuvent-elles fortement restreindre, supprimer même entièrement leurs aumônes et leurs bons offices, et rendre ainsi le séjour de la paroisse insupportable à un grand nombre de gens.

Les agitateurs se persuadent aisément, il est vrai, que le *Lock-Out* ne peut durer, parce qu'il faut, sous peine de ruine pour les fermiers, que leurs travaux s'opèrent, et on a vu que des hommes rattachés par leurs idées et leur situation sociale à l'élément conservateur partageaient cette façon de voir. M. Jefferies s'en écarte tout à fait. Pour lui, les fermiers se trouvent fort à leur aise pour continuer le système du *Lock-Out* ou congédiement, et cela par la raison que les propriétaires les soutiennent et les épaulent. Entre ces deux classes il y a identité d'intérêts. Si le tenancier est mis dans l'impossibilité de faire ses récoltes, le landlord ou propriétaire lui fera remise de sa rente, et tout sera dit. Les fonds dont les unionistes disposent sont bien peu de chose par rapport à la richesse des propriétaires terriens, *et de nos jours, la bourse la mieux garnie est assurée du triomphe final*. D'ailleurs, chaque centaine d'hommes qui se mettent en grève ou que leurs maîtres congédient, épuise le pécule de l'Union, et plus celle-ci paraîtra redoutable par le nombre, moins elle le sera sous le rapport financier.

Ainsi raisonne M. Jefferies, qui paraît s'être placé dans la double hypothèse que, non-seulement les laboureurs se sont mis les premiers dans leur tort par la marche qu'ils ont prise, mais encore, qu'au fond, leurs demandes sont ou exagérées ou iniques. Dans un meeting qui a eu lieu récemment à Sheffield, M. Mundella tenait un tout autre langage. Dans la riche Angleterre, dans la chrétienne Angleterre, *in rich England, in christian England*, il y avait encore beaucoup à faire, selon lui, en faveur des classes agricoles; ici leurs demeures étaient sordides; là elles manquaient d'écoles. Avant lui, l'évêque de Manchester avait nettement déclaré que les salaires des ouvriers agricoles ne pouvaient plus, à raison de l'élévation croissante du coût de l'existence, non-seulement leur procurer quelque comfort, mais suffire même à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Pour terminer le conflit, il aimait mieux, ajoutait-il, faire appel, d'ailleurs, non à des motifs tirés de la crainte, mais plutôt aux sentiments que la raison et l'équité suggèrent. A s'en tenir à ces *motifs tirés de la crainte*, est-il bien sûr que M. Jefferies les a bien pesés et en a tenu un compte exact? Il ne nous est pas prouvé que tous les landlords soient aussi déterminés qu'il le pense, à faire abandon de leurs rentes afin de permettre à leurs fermiers de continuer le *Lock-Out*. Ensuite, grâce aux souscriptions volontaires et à l'appui que l'Union agricole obtient des *Trades' Unions* manufacturières, il est très-possible qu'elle puisse, de son côté, continuer la lutte assez longtemps encore. Enfin il est une considération très-importante toutefois que M. Jefferies a entièrement négligée: c'est celle du péril social qu'un tel état de choses, s'il se prolongeait outre mesure, pourrait faire courir à son pays, sans parler du déficit en céréales qui le menacerait si, à l'époque des moissons, les deux parties en litige persistaient encore, l'une à ne pas travailler, l'autre à ne pas faire travailler.

Sous ce dernier rapport, M. Jefferies se sent rassuré. Il est incontestable, dit-il, sans recourir même à la statistique, qu'annuellement un fermier emploie aujourd'hui un cinquième de moins de serviteurs qu'il y a une dizaine d'années ; dans la saison des grands labours et de la récolte, c'est même d'un tiers qu'il faudrait parler. Telle a été la conséquence des progrès de la mécanique agricole et de son emploi de plus en plus répandu. Le foin est fauché, la terre est défoncée, les sillons sont semés, les moissons levées à l'aide de machines que meut la vapeur et qui économisent beaucoup de main-d'œuvre. Quant à celle qui reste nécessaire, beaucoup de vieilles gens, qui auraient été jadis insuffisants, sont capables aujourd'hui de la fournir. Les serviteurs attitrés des fermes, bouviers, charretiers, bergers, jouissent de cottages, de jardins, et sont trop bien payés pour qu'ils ressentent vraisemblablement la tentation de déserter leurs travaux. Quant aux journaliers, dont le manque pourrait être appréhendé, il convient de se souvenir qu'à l'époque des moissons, une foule d'hommes, de femmes, de jeunes filles accourent des grandes villes, heureux de trouver une occasion d'accroître leurs maigres ressources. Il y a enfin ces troupes d'Irlandais que les steamers versent, chaque année, au mois de juin, dans le port de Bristol et qui n'ont d'autre but, en traversant le canal Saint-Georges, que de venir moissonner en Angleterre.

(1) Voir les numéros des 28 juin 1873, 11 avril 1874, 2 mai 1874.

(2) *The Power of the Farmers* (la puissance des fermiers), dans le numéro du 1er juin de la *Fortnightly Review*.

Mais, dira-t-on, en dépit de tous ces secours le produit des récoltes subira une diminution, et il y aura des pertes. Oui, répond M. Jefferies, mais pour la première année, ces pertes seront à peine sensibles. Elles le seraient beaucoup plus certainement lors d'une seconde année; mais sur qui, en somme, retomberaient-elles surtout? Sur les laboureurs, évidemment, pourvu que le propriétaire continuât de remettre au fermier tout ou partie de la rente. Avec un produit plus faible, les prix ne pourraient manquer de croître, et avec les 9 shillings de salaire, ou plutôt de solde, que l'*Union* paie aujourd'hui à ses adhérents, ceux-ci seraient fort menacés de périr d'inanition. Que l'on se place un instant dans l'hypothèse, nullement improbable, d'une grève et d'un *Lock-Out* s'étendant à presque tous les comtés. « Le fermier dira : nous pouvons attendre; ce n'est pas » de quelques shillings de plus ou de moins que dépend » notre existence. Mais à son ancien serviteur, il ne restera » que l'alternative de l'émigration ou de la faim. » On le voit, l'écrivain de la *Fortnightly Review* s'attache fortement à son idée que tous les landlords, ou du moins leur grande majorité, sont prêts à sacrifier leurs rentes dans l'intérêt d'une cause commune : il ne suppose pas un instant chez eux ces sentiments de bienveillance ou de justice qui pourraient les faire incliner à tenir compte des réclamations des travailleurs, — en quoi il les calomnie, selon nous.

Comme nous le rappelions plus haut, les unionistes ont envoyé M. Arch en Amérique afin de préparer les voies à une large immigration en ce pays des laboureurs anglais. Ce projet, aux yeux de M. Jefferies, est une preuve que les grévistes ne s'abusent point sur l'issue funeste pour eux de la lutte qu'ils ont entreprise. Il pourrait bien se faire qu'il y eût autre chose dans la pensée de cet *exode*, comme on a dit. Beaucoup de laboureurs se sentent attirés peut-être vers l'Amérique par l'espoir d'une existence plus assurée et plus indépendante; d'autres se sont imaginés sans doute que la menace d'un pareil déplacement de la population rurale du Royaume-Uni serait susceptible de faire réfléchir les auteurs du *Lock-Out*. Mettons que l'opinion de M. Jefferies soit hors de conteste. Supposons aussi cette émigration accomplie. L'honorable champion des fermiers a-t-il réfléchi à ceci : c'est qu'en refusant aujourd'hui une assez faible augmentation de salaires, les fermiers s'exposent à en subir une bien plus forte dans quelque temps. Il est si optimiste dans un sens, de même que M. Culley dans un autre, qu'il n'a pas pris garde peut-être à cette circonstance. Cependant, il nous semble que M. Culley ne se trompait guère, en disant que si la moyenne des salaires agricoles était actuellement de 14 shillings (1), la raréfaction des bras aurait pour effet immédiat de porter cette moyenne à 17 shillings puis à 20; enfin à un chiffre peut-être supérieur lors du printemps de 1876.

Ici encore M. Jefferies tient un remède tout prêt. Les bras deviendront ainsi rares : soit. Eh bien! on importera d'autres travailleurs, on en fera venir, pour les districts frappés du *Lock-Out*, des districts où le travail a gardé ses conditions normales. Mais cela s'appellerait, suivant une expression populaire et pittoresque : *déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul*. M. Jefferies oublie, en outre, qu'il parlait tout à l'heure d'une grève et d'un *Lock-Out* à peu près généraux. Il a pensé aussi à l'importation de travailleurs irlandais. Mais les fils d'Erin, quelque précaire que leur condition y soit trop souvent, tiennent beaucoup aux collines, aux lacs, aux tourbières de leur verte patrie; ils n'apparaissent guère en Angleterre qu'à la façon des oiseaux de passage, et quand ils se décident à l'émigration, c'est l'Atlantique qu'ils franchissent; c'est au Canada et aux Etats-Unis qu'ils vont transporter leurs demeures et demander des moyens de vivre plus larges et plus abondants.

Selon M. Jefferies, les fermiers n'objecteraient rien à l'augmentation des salaires; ce qui les blesse, ce qui leur a paru un procédé à la fois brutal et insolent à leur égard, c'est l'Union. Mais, en définitive, qu'est-ce qui a provoqué cette union, dont à coup sûr nous ne songeons pas à approuver, tant s'en faut, tous les agissements et même toutes les tendances, si ce n'est la résistance plus ou moins passive des fermiers à des prétentions pécuniaires que bien des gens sensés et honnêtes ne trouvent pas déraisonnables, nous le répétons? Il ne suffit pas de dire que les fermiers avaient le même droit de s'associer que leurs serviteurs eux-mêmes, ce que personne ne conteste; que leurs associations sont de deux ans postérieures à celle des laboureurs; qu'ils ont été loin de recourir au *Lock-Out* avec la promptitude dont les propriétaires de mines et de hauts-fourneaux, les fabricants de coton leur avaient donné l'exemple, dans des circonstances analogues; il ne suffit pas de louer leur patience et leur longanimité. La vraie question est celle de savoir si, dans l'agitation actuelle, tout est factice; si la politique des représailles est toujours la meilleure; si « des hommes raisonnables » et susceptibles d'interpréter les signes du temps, pour » parler comme l'évêque de Manchester, peuvent se » bercer de l'espoir qu'avec de tels moyens, il leur sera » possible de retarder plus ou moins longtemps la solution » inévitable de ce problème : la rémunération plus équitable » des hommes qui défoncent leurs terres, soignent leurs » bestiaux, récoltent leurs moissons? »

(1) 12 shillings dans les comtés du sud et du sud-ouest; 14, dans ceux du centre; de 14 à 18 dans ceux du nord, 20 dans quelques endroits que favorise le voisinage des grands centres manufacturiers.

Chose singulière, M. Jefferies donne aux unionistes le conseil de changer leur tactique qu'il trouve mauvaise, et prend la peine de leur en indiquer une autre qui lui paraîtrait préférable. « Vous vous efforcez, leur dit-il, d'éloi» gner autant que possible vos compagnons des localités » où les fermiers se montrent récalcitrants. Vous ne négli» gez rien pour amener les laboureurs à l'émigration, » pour éclaircir la population rurale, dans le double but » évidemment de raréfier les bras et d'élever ainsi la main» d'œuvre, comme d'éviter de prendre trop de monde à la » charge de vos fonds. Vous feriez beaucoup mieux de » laisser les laboureurs congédiés dans leurs paroisses où » ils pourraient réclamer le bénéfice de la *Poor Law*. Voilà » ce qui toucherait les fermiers de beaucoup plus près. » Tous, en effet, payent les taxes locales, et quelques-uns » de très-lourdes. A la vérité, le principe en la matière » est que l'homme valide n'a point droit aux secours pa» roissiaux; mais, dans la pratique, s'il se présente au » *Work-house* en prouvant qu'il est dénué de toute res» source, les portes ne se ferment pas devant lui. Qu'on imagine » l'effet que produiraient des millions d'hommes, de fem» mes, d'enfants, allant solliciter l'assistance publique! Les » chiffres de son budget croîtraient tout de suite d'une façon » singulièrement lourde, tandis qu'en dépeuplant les paroisses, » vous allégez, au contraire, ces chiffres. » On est embarrassé de dire ce qu'il faut penser d'un tel conseil dans la bouche de M. Jefferies. En se rappelant qu'il parlait tout à l'heure des restrictions inusitées que les *Boards of Guardians* apportaient, depuis la grève, à la distribution de ces mêmes fonds, on serait tenté de lui prêter une intention quelque peu machiavélique.

En terminant, M. Jefferies rend justice à la bonne conduite, jusqu'à cette heure, des unionistes agricoles. Elle a été, dit-il, étonnamment bonne, *wonderfully good*. Dans leurs immenses meetings, ils ont entendu les harangues les plus passionnées : leur journal a conseillé l'incendie, et ils sont restés calmes, paisibles, impassibles. « Ce sont » des gens abruptes, aux idées primitives et dont les » préjugés sont très-violents, mais ce ne sont pas des co» quins (*roughs*), mot expressif qu'il faut réserver pour » désigner la lie du peuple des grandes villes. » Il n'y a absolument aucune raison de croire que cette attitude se démente; mais il n'y en a guère non plus pour conjecturer une prompte fin de ce triste conflit. Un arbitrage semblerait le meilleur, peut-être le seul moyen d'en hâter l'issue. Mais n'est-il pas à craindre que les unionistes, ou plutôt leurs meneurs, ne le rejettent, à moins qu'ils ne sachent d'avance qu'il doit sanctionner toutes leurs prétentions? Tel est du moins le sentiment de M. Jefferies. Quant aux fermiers, il estime qu'ils se prêteraient volontiers à tout accommodement qui ne serait pas entièrement incompatible avec leur dignité ou leurs intérêts pécuniaires. Néanmoins M. Jefferies ne fait pas grand fond sur l'arbitrage, et, tout en regardant comme des amis maladroits ou perfides des travailleurs agricoles ceux qui leur conseilleraient de persister dans des procédés faits pour envenimer de plus en plus les rapports des deux classes, il arrive à cette conclusion quelque peu fataliste : que c'est du temps et des événements qu'il faut attendre le dénoûment de la crise.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LE SYNDICAT INDUSTRIEL DU HAUT-RHIN.

La guerre de 1870 avait surpris l'industrie alsacienne en plein développement; l'issue fatale de la lutte, en arrachant à la mère patrie des provinces consternées de ses

malheurs, vint menacer gravement chez elles des intérêts matériels dont la voix, peut-être discordante au milieu d'accents dus à des sentiments plus élevés, méritait cependant d'être écoutée.

Exclue désormais, après la signature des préliminaires de paix du 26 février 1871, du marché où elle écoulait ses produits, l'industrie de l'Alsace pouvait se demander ce qu'elle allait devenir. Et ces milliers d'ouvriers qu'elle nourrissait, pourrait-elle continuer à leur donner du travail ? Malgré les difficultés des temps, malgré les prix exorbitants de la houille, du coton et de toutes les autres matières nécessaires à la fabrication, les chefs d'établissements avaient tenu à honneur de ne pas laisser chômer leurs ateliers. Mais les magasins étaient pleins, et, faute de prompts débouchés, la production devait nécessairement s'arrêter.

Sans doute, grâce à l'initiative de la chambre de commerce de Mulhouse, agissant de concert avec les principaux industriels de la région, grâce aux démarches pressantes de ses délégués, tant à Paris qu'à Versailles et à Berlin, une clause rassurante avait été intercalée dans le traité préliminaire.

En effet, l'article 5 était ainsi conçu :

« Les intérêts des habitants des provinces cédées par la » France, en tout ce qui concerne leur commerce et leurs » droits civils, seront réglés aussi favorablement que pos- » sible, lorsque seront arrêtées les conditions de la paix » définitive. Il sera fixé, à cet effet, un espace de temps » pendant lequel ils jouiront de facilités particulières pour » la circulation de leurs produits. »

Cependant, rien n'était assuré ; il pouvait dans l'intervalle, surgir telle difficulté, telle exigence imprévue, qui rendrait illusoire ou réduirait singulièrement le bénéfice de cette promesse. Aussi, dans sa séance du 8 mars 1871, la chambre de commerce de Mulhouse jugea-t-elle nécessaire de nommer sans retard une commission spéciale, ayant pour objet d'obtenir des deux gouvernements des conditions aussi favorables que possible, et chargée d'entretenir jusque-là une action permanente, de tenter toutes les démarches utiles à la cause.

La *Commission pour la défense des intérêts alsaciens* entra immédiatement en campagne ; quatre délegués partirent pour Paris, porteurs des instructions suivantes :

En premier lieu, insister pour que Mulhouse, avec une partie, la plus vaste possible, de son territoire industriel, ne soit pas détachée de la France;

En second lieu, si, comme il n'était que trop à craindre, cette tentative devait rester vaine, demander :

1° Que tous les produits manufacturés se trouvant alors en Alsace, et dont il sera possible de constater l'origine française, soient admis à rentrer en France, sans avoir à payer aucun droit;

2° Que toutes les commandes faites et tous les marchés conclus avant la guerre puissent être exécutés dans les conditions du régime actuel ;

3° Que les brevets d'invention français acquis aux Alsaciens-Lorrains, soient sauvegardés ;

4° Qu'il soit accordé une période transitoire et graduelle durant laquelle les produits alsaciens, à charge de justifier de leur provenance, seront encore admis sur le marché français et dans les colonies, francs de droits, si possible, ou avec des droits réduits.

Après diverses péripéties, dues pour une large part aux cruelles difficultés auxquelles se trouvait en proie à ce moment le gouvernement de la France, l'industrie et le commerce du Haut-Rhin furent autorisés par le ministre des finances, dès le 9 avril, à introduire en franchise, jusqu'à la signature du traité de paix, les produits d'origine française ou alsacienne. Quant aux mesures nécessaires pour empêcher les abus et la fraude, il s'en rapportait à la prudence des intéressés et approuvait la création, précédemment proposée, d'un *Syndicat industriel*. Le 16 avril, le *Syndicat industriel du Haut-Rhin*, dont les membres avaient été nommés d'un commun accord par les chambres de commerce de Mulhouse et de Colmar, put se constituer. Ce corps eut bientôt à jouer un rôle important et utile, dont les phases ont été exposées avec une grande netteté, après la clôture définitive de ses travaux, par son vice-président, M. Lazare Lantz, dans une *Notice historique et statistique* (1) du plus haut intérêt.

Mais finissons-en d'abord avec la *Commission*. Le 10 mai 1871, le traité de paix définitif fut signé à Francfort. L'article 9 portait : « Le traitement exceptionnel, accordé » maintenant aux produits des territoires cédés, pour l'im» portation en France, sera maintenu pour un espace de » temps de six mois, depuis le 1er mars, dans les condi» tions faites avec les délégués de l'Alsace. »

Le délai fixé, écoulé en fait de moitié, était évidemment insuffisant, en raison surtout des difficultés excessives des communications avec la France, les chemins de fer étant dépourvus de matériel et encombrés par les transports militaires. Nouvelles démarches des délégués, nouvelle campagne qui dura près de trois mois, et enfin, le 12 octobre 1871, une convention additionnelle au traité de Francfort était signée à Berlin ; elle réglait définitivement les relations douanières entre la France et l'Alsace-Lorraine.

Ainsi, les produits fabriqués dans les provinces annexées devaient être admis en France aux conditions que voici :

1° Du 1er septembre au 31 décembre 1871, franchise de tout droit de douane; 2° du 1er janvier au 30 juin 1872, un quart, et du 1er juillet de la même année au 31 décembre 1872, moitié des droits qui étaient ou pourraient être appliqués à l'Allemagne. Etaient exclues du bénéfice des dispositions énoncées sous le n° 2, les denrées alimentaires, telles que vins, alcools, bières, etc.

Les produits français, tels que fontes, fers en barre ou en tôle, aciers en barre ou en tôle, fils et tissus de coton, fils ou tissus de laine et autres produits de même nature, destinés à recevoir un complément de main-d'œuvre dans l'Alsace-Lorraine, étaient admis en franchise dans les territoires cédés, et placés sous le régime de l'admission temporaire.

Parmi un certain nombre d'autres dispositions qu'il serait trop long de citer ici, par exemple celle qui est relative aux marchés conclus, avant ou pendant la guerre, entre Alsaciens-Lorrains et sujets restés Français, figurait un article 7 que voici : « Afin de prévenir les fraudes et de li» miter aux seuls produits fabriqués dans l'Alsace-Lorraine » le bénéfice des stipulations qui précèdent, il sera institué » en Alsace-Lorraine des syndicats d'honneur en nombre » suffisant pour exercer une surveillance efficace. Ils seront » élus par les chambres de commerce et exclusivement » composés d'Alsaciens et de Lorrains; ils seront en outre » agréés par le gouvernement français. »

A partir de ce moment, le rôle de la *Commission pour la défense des intérêts alsaciens* était terminé.

Nous avons dit que, dès le 16 avril 1871, le Syndicat du Haut-Rhin avait été constitué ; après lui furent établis les syndicats de la Basse-Alsace et de la Lorraine. Nous allons voir maintenant comment a fonctionné la première de ces institutions, sur laquelle M. L. Lantz a fourni, dans son *Rapport*, des renseignements fort intéressants.

Composé de trente membres choisis parmi les principaux industriels et commerçants du département, le Syndicat était donc chargé de constater l'origine des marchandises alsaciennes et françaises, qui pourraient être importées en France ; son caractère était essentiellement départemental. Son siége était à Mulhouse, avec des bureaux à Colmar, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Thann, Massevaux et Mulhouse.

Les certificats d'origine n'étaient délivrés que sur un engagement d'honneur pris par l'expéditeur et signé par lui, que sa marchandise était de pure origine alsacienne ou française. Toutefois, en ce qui concernait les produits de l'industrie de la construction de machines, pour lesquels des *matières premières* de fabrication étrangère sont indispensables, des certificats d'origine pouvaient être délivrés, à la condition que ces matières eussent été francisées par le paiement des droits de douane.

Le Syndicat avait tout pouvoir, y compris la vérification des livres, pour contrôler les déclarations des expéditeurs. Toute maison voulant jouir de la faculté conférée par les certificats d'origine, dut préalablement se faire admettre par le Syndicat, et souscrire à toutes les obligations d'ordre et de contrôle susceptibles d'être imposées.

Toute fraude ou toute contravention commise *sciemment* faisait encourir à la personne qui s'en serait rendue coupable la déchéance définitive de la faculté d'introduction, en ce qui la concernait, sans préjudice d'une amende de 20 0/0 de la valeur de la marchandise indûment introduite, amende perçue au profit des douanes françaises. Le paiement de ces amendes était garanti par un fonds de prévoyance constitué par des versements opérés, à titre de cautions, par les maisons admises au bénéfice des certificats d'origine.

Les frais à percevoir furent fixés à un droit de un pour mille sur la valeur déclarée, toute valeur inférieure à 500 francs payant pour 500 francs. En cas de fausse déclaration, le contrevenant était passible d'une amende de 500 francs.

(1) Paris, chez Sandoz et Fischbacher.

Tel est, en substance, l'ensemble des principales dispositions réglementaires de l'institution; voyons quels furent les résultats pratiques.

Le nombre total des maisons dont les demandes d'admission purent être agréées, s'éleva à 468, dont 214 pour Mulhouse, 58 pour Thann, 36 pour Guebwiller, 99 pour Colmar, 43 pour Sainte-Marie-aux-Mines et 18 pour Massevaux.

Nous ne pouvons, dans cet exposé fort sommaire, résumer les questions souvent fort complexes que le Syndicat eut à élucider dans ses nombreuses séances, ou retracer la suite complète de ses travaux. Nous allons seulement grouper quelques chiffres qui montreront l'importance de son action.

Un mot d'abord de la question financière. Les comptes furent arrêtés au 31 décembre 1872, dernier jour où le Syndicat exerça dans la plénitude de ses attributions. Pour l'ensemble des six bureaux,

Les recettes totales montèrent à. . . . Fr.	257.011 10
Les dépenses à.	104.770 10
L'excédant fut de. . . . . Fr.	152.241 »

Le nombre des certificats d'origine délivrés dans les six bureaux s'éleva au total de 125,425, ainsi répartis:

Mulhouse	79.135
Thann.	14.179
Sainte-Marie-aux-Mines.	16.159
Colmar	8.178
Guebwiller.	4.950
Massevaux.	2.824
Total.	125.425

La décomposition de ce total suivant les exercices est intéressante. Ainsi, en 1871, le nombre des certificats délivrés pour la France, du 24 avril au 31 décembre, s'éleva à 58,352, contre 3,008 délivrés pour l'Allemagne, du 1er septembre au 31 décembre. En 1872, on en compta en tout 61,356, soit 36,902 pour le premier semestre, et 24,454 pour le second. En 1873, du 1er janvier au 30 juin, il y en eut 2,706.

En 1872, la valeur des produits alsaciens importés en France par les six bureaux du Haut-Rhin montait à 115,544,170 fr., et celle des produits français réimportés en France, à 41,069,715 fr., ce qui donnait, pour le Haut-Rhin, en produits alsaciens et français importés en France, un total général de 156,613,885 fr.

Les tissus et les filés tiennent une place considérable dans ces mouvements de marchandises. Ainsi, pour les totaux de tissus de toute espèce importés en France, en 1872, sous le régime indiqué, nous trouvons 16,424,174 kilos, — 136,313,305 mètres, soit une valeur de 115,064,767 fr.; — pour les filés, soie, coton ou laine, les quantités se chiffrent par 3,467,703 kilos, valant 25,230,537 fr.

La convention additionnelle du 12 octobre avait particulièrement chargé les syndicats de veiller à ce que les produits de l'Alsace-Lorraine qui seraient importés en France dans le courant de 1872 ne pussent dépasser en quantité les limites du commerce ayant existé entre les deux pays en 1869. Il y avait là à dresser une statistique fort pénible à établir. Les résultats de cette statistique comparés à ceux des opérations effectuées à l'aide des certificats d'origine fournissent les chiffres que voici:

Pour les tissus de cotons imprimés et teints, l'importation totale en France, en 1872, fut de. . . .	20.245.822m
Les importations possibles étaient de. .	67.713.198
Différence en moins.	47.467.376m
Pour les tissus de coton écrus et blancs, les tissus de laine et mélangés, l'importation a été de.	66.177.807
Les importations possibles étaient de. .	150.026.630
Différence en moins.	83.848.824m

Pour les filés de coton, cette différence en moins s'élève à 10,343,371 kilos, et à 917,666 kilos pour les filés de laine. Quant aux produits de l'industrie métallurgique, les importations possibles étaient de. . . . . 10.382.432 k.

Les importations réelles ne s'élèvent qu'à	6.644.063
Différence en moins.	3.738.369 k.

De ces comparaisons entre les quantités admissibles à l'importation en France et les quantités réellement importées, il ressort donc que les limites fixées à l'importation, bien loin d'avoir été dépassées, n'ont même pas été atteintes. Ce résultat n'établit que trop éloquemment l'impartialité du Syndicat du Haut-Rhin et la rigueur avec laquelle il remplit les hautes fonctions qui lui étaient dévolues.

En résumé, pendant ses deux années d'exercice, le Syndicat industriel du Haut-Rhin a contrôlé et permis, au moyen de 122,000 certificats d'origine qu'il a délivrés, d'importer en France des produits franco-alsaciens d'une valeur totale de *trois cent cinquante millions de francs.*

Cette œuvre, — les tableaux qui ont été publiés par M. Lantz en montrent la grandeur et la difficulté, — il a su l'accomplir sans défaillance et sans reproche, parce qu'il a toujours pris pour règle la justice et le droit, et qu'il s'est appuyé sur cette force sociale qui se nomme la solidarité.

Il n'y a pas à craindre que, sa mission terminée, son nom soit oublié, non plus que ceux des hommes qui ont pris en main, dans des circonstances bien cruelles et bien délicates, des intérêts graves et nombreux. Ces hommes n'ont pas cherché l'éloge; ils ont consacré avec abnégation à leurs concitoyens leur temps et leur peine, et la seule récompense qu'ils aient cherchée a été de faire le bien; ils y ont réussi, en présidant à une séparation dont ils ont pu atténuer pour une part la violence, au milieu de leurs patriotiques angoisses.

CHARLES LETORT.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET ET LE PROJET DE LOI DE M. WOLOWSKI.

Réunion du 5 juin 1874.

Présidence de M. MICHEL CHEVALIER, *membre de l'Institut, un des vice-présidents.*

M. Bardoux, député du Puy-de-Dôme, a été invité à cette réunion, à laquelle assistent quelques-uns de ses collègues à l'Assemblée nationale, membres de la Société: MM. Wolowski et Léon Say, députés de la Seine, D. Wilson, d'Indre-et-Loire, Pascal Duprat, des Landes.

M. WOLOWSKI annonce la perte que la science économique vient de faire dans la personne de M. Wischers, conseiller des mines de Belgique. Il exprime, à ce sujet, des regrets qui seront, il n'en doute pas, partagés par la Société d'économie politique.

M. PASCAL DUPRAT a connu en Belgique, pendant son exil, M. Wischers, et il rappelle les éminents services que cet homme distingué a rendus à la science sociale, en contribuant activement à quelques-unes de ses applications les plus fécondes et les plus philanthropiques.

M. WOLOWSKI adresse à son collègue M. Bardoux, en son propre nom et au nom de la Société, des remercîments pour les efforts qu'il a faits dans le but d'étendre l'enseignement de l'économie politique.

M. BARDOUX exprime combien il est sensible à cette approbation.

La question de l'enseignement économique occupe de nouveau la réunion pendant quelques minutes.

M. WOLOWSKI signale, à ce propos, la récente publication d'un livre de M. Xavier Neumann, professeur d'économie politique à l'Ecole militaire de Vienne.

M. LE PRÉSIDENT invite la réunion à désigner la question qui sera discutée.

M. LÉON SAY propose d'examiner la proposition de loi soumise à l'Assemblée nationale par son collègue, M. Wolowski, et tendant à équilibrer le budget de 1875; mais il demande, en même temps, qu'une place soit réservée à l'ordre du jour d'une des plus prochaines réunions, pour la question des taxes municipales spéciales, dont il avait posé le principe lorsqu'il était préfet de la Seine, par la proposition d'une taxe spéciale de balayage. Une loi a été votée dans ce sens. La ville de Lyon est en instance devant l'Assemblée pour obtenir une loi semblable. M. Léon Say avait proposé aussi, pour la ville de Paris, deux autres taxes spéciales, l'une pour le pavage, l'autre pour l'éclairage. Il a été étonné, dit-il, de voir qualifier ces taxes d'impôts socialistes par un journal qui fait autorité, *l'Economiste français.* C'est le contraire qui lui paraît vrai: faire payer l'entretien des routes par ceux mêmes qui ne s'en servent pas, cela peut être du socialisme; mais les fermer, comme en Angleterre, par des barrières qui s'ouvrent à prix d'argent pour ceux qui passent, c'est tout l'opposé. Aussi, M. Léon Say croit-il bon d'appeler sur ce point de théorie l'attention de la Société.

M. LE PRÉSIDENT répond que la question sera mise à l'ordre du jour.

M. WOLOWSKI s'applique à justifier le projet de loi qu'il a soumis à la commission du budget de l'Assemblée nationale, et dont *l'Economiste français* a fait connaître les dispositions dans sa *Revue économique* du 6 juin. Il reproduit, à l'appui de ce projet, les arguments développés par

lui dans son *Exposé des motifs*. L'honorable député, en offrant un moyen de dégager le budget de 1875 de la surcharge destinée à combler le déficit restant au budget de 1874, et qui s'accroît d'autant plus que l'on tarde à le combler, a voulu d'abord écarter toute aggravation des impôts existants, et même en préparer le dégrèvement; il a voulu aussi sortir de la fiction périlleuse du cours forcé, et enfin procurer au crédit public une base solide par la création d'un amortissement proportionné à l'extension de la dette du Trésor. M. Wolowski croit atteindre ce triple but en inscrivant au Grand-Livre de la dette publique une rente de 75 millions en 5 0/0 ou en 3 0/0, pour servir à la conversion de l'emprunt Morgan et des avances faites à l'Etat par la Banque de France. Ces 75 millions seraient pris sur les 225 millions et demi actuellement inscrits au budget de 1875, pour le service de l'emprunt Morgan et l'amortissement de la somme due à la Banque de France; il resterait encore, de cette façon, 150 millions disponibles, qui seraient destinés, savoir (en chiffres ronds) : 50 millions à établir l'équilibre du budget de 1874 et à diminuer certains impôts, et 100 millions à constituer un fonds d'amortissement de la dette publique. M. Wolowski prévoit contre son projet trois objections principales. La première s'appuierait sur le contrat qui lie l'État à la Banque; mais, dit-il, on a toujours le droit de se libérer, et l'avantage de pouvoir supprimer le cours forcé compensera bien le léger sacrifice qu'imposera cette anticipation. La seconde objection consiste à dire que le Trésor ne paie actuellement à la Banque que 1 0/0 d'intérêt, tandis que la rente remise en paiement coûtera plus cher. A quoi M. Wolowski oppose de nouveau la compensation du cours forcé supprimé, et, de plus, celle de l'élan qui résultera, pour le crédit de la France, du sacrifice ainsi consenti de la diminution des dépenses annuelles et de l'accroissement des recettes. Quant à la conversion de l'emprunt Morgan, dit-il, loin d'imposer aucune charge, elle procurera une économie annuelle de près de 4 millions sur le service de l'intérêt et de l'amortissement. Enfin, la troisième objection se fonde sur le danger qu'on voit à *rouvrir le Grand-Livre*. Sur ce point, M. Wolowski est rassuré par la facilité avec laquelle le grand emprunt de 3 milliards a été soldé, par l'amélioration générale du marché financier, et par l'avantage qu'il voit à détourner de toute voie aventureuse, pour leur ouvrir un débouché régulier, les capitaux qui affluent à la recherche de placements. Enfin, il fait remarquer qu'il ne s'agit pas, en réalité, de contracter un emprunt nouveau, mais de convertir et de classer une dette existante.

M. Léon Say considère le fond de la proposition de M. Wolowski comme excellent. L'État doit 870 millions à la Banque et charge son budget, pour faire face aux besoins de cette dette, de 207 millions; si l'État devait cette même somme au public, il chargerait son budget de 45 millions seulement pour intérêts, et pourrait même, après avoir consacré une somme importante à l'amortissement, trouver un disponible considérable. Aussi n'est-ce pas le principe même que M. Léon Say examine.

Seulement, il se demande quelle sera l'influence de l'opération sur la circulation. Il ne s'arrête pas, bien entendu, aux moyens termes, c'est-à-dire à cette idée que la Banque remplacerait purement et simplement dans son portefeuille des bons du Trésor par des inscriptions de rente, sans aucune intervention du public.

M. Léon Say ne comprendrait pas qu'on remît à la Banque du papier à 5 0/0 au lieu et place d'un papier qu'elle garde aujourd'hui à 1 0/0. S'il s'agissait du public, ce serait très-différent; M. Léon Say verrait toute sorte d'avantages à mettre entre les mains du public un papier à 5 0/0 afin de retirer de la Banque un autre papier à 1 0/0. L'augmentation de la dépense lui paraîtrait largement compensée par le fait de la libération de l'État envers la Banque.

Aussi ne veut-il examiner la proposition de M. Wolowski que dans cette hypothèse qu'il s'agit de remplacer les bons du Trésor qui sont à la banque par des rentes qui seraient dans le public.

C'est alors que M. Léon Say se demande s'il n'en résultera pas un retrait des billets de banque obtenus par la souscription des rentes et rendus par l'État à la Banque, et une diffusion d'un grand nombre de titres de rente. En un mot, il y aura sur la place, quand l'opération sera terminée, 870 millions en billets de banque de moins, et 870 millions en titres de rente de plus.

Eh bien! ne peut-on pas craindre que cette disparition de billets de banque ne cause un trouble dans la circulation, et n'amène une crise momentanée dans les affaires? C'est sur ce point spécial que M. Léon Say appelle l'attention des honorables membres de la Société.

M. Michel Chevalier déclare que la question lui semble réclamer un examen approfondi, et qu'il ne peut exprimer, pour le moment, qu'une opinion provisoire. Il commence par faire ressortir ce qu'il y a de mauvais dans le système financier auquel on est arrivé en cherchant pour ainsi dire à tâtons les moyens de tirer la France des embarras terribles où ses désastres l'ont plongée. Il reconnaît d'ailleurs qu'il était difficile de faire bien. On est parvenu à mettre le budget à peu près en équilibre, c'est quelque chose; mais à quel prix ce résultat a-t-il été obtenu? On a monopolisé les allumettes, on a taxé la petite vitesse, c'est-à-dire qu'on a eu recours à des expédients anti-économiques. Au lieu de favoriser le travail, la production et les échanges, qui sont les seules sources de la richesse publique, on n'a fait que leur imposer des charges et leur susciter des obstacles. On a créé ainsi une situation dont il est impossible de ne pas tenir compte, si l'on veut apprécier la portée du projet de M. Wolowski. Il y a notamment dans cette situation une chose mauvaise en soi, c'est le cours forcé; mais plus heureux que d'autres pays, — l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, — nous en avons peu souffert jusqu'ici. Il se pourrait cependant que le cours forcé devînt un embarras, et à ce point de vue M. M. Chevalier goûte assez le projet qui tend à le supprimer. Quant au chiffre des impôts, il se soucie moins de le réduire et ne verrait même point de mal à l'accroître, fût-ce de 150 ou 200 millions, si le produit de cette augmentation devait servir à développer nos chemins de fer, à améliorer nos ports, à encourager la production et à répandre l'instruction qui rend le travail plus fécond. Mais un emprunt est toujours chose grave, surtout quand il s'agit d'un milliard et plus. Sur ce point, il faudrait savoir si les banquiers, qui sont des intermédiaires utiles dans une pareille opération, ont pu dégager leur portefeuille du trop-plein de rente 5 0/0. Peut-être alors un emprunt serait-il possible dans quelques mois; en ce moment même M. Chevalier le croit inopportun.

M. Wolowski répond aux objections formulées par MM. Léon Say et Michel Chevalier. A la crainte exprimée par le premier qu'une nouvelle émission de rente n'encombre le marché, il réplique en rappelant que son projet tend non à l'émission d'un emprunt nouveau, mais à la transformation d'emprunts existants, sans aucun frais de négociation. M. Say a parlé du trouble que jetterait dans la circulation le retrait de 870 millions en billets de banque remplacés par 870 millions en titres de rente. M. Wolowski croit pouvoir aussi le rassurer sur ce point, en disant que l'encaisse métallique de la Banque couvrira bientôt la moitié des billets en circulation, et que la circulation sera soutenue d'abord par l'accroissement de cet encaisse, ensuite par la force propre des billets, auxquels le commerce est maintenant habitué. D'autre part, M. Wolowski voudrait, comme M. Michel Chevalier, que le travail et la production fussent libres et favorisés, que l'instruction fût répandue; mais il croit que cela peut se faire sans augmenter nos charges déjà très-lourdes, et même en supprimant celles qui précisément pèsent sur la production. Il persiste à croire que si son projet est rejeté, on sera contraint de revenir à des expédients temporaires, tandis que la situation réclame une solution définitive. Il revient sur la nécessité de supprimer le cours forcé. En résumé, profiter des circonstances favorables du marché pour sortir du cours forcé et pour rembourser la Banque et le Morgan (sur ce dernier, il y a près de 4 millions d'économie annuelle à réaliser, plus de 100 millions pour la durée à courir de cet emprunt, c'est-à-dire plus du double du sacrifice sur l'intérêt à payer à la Banque); établir un équilibre sérieux du budget, sans accroître l'impôt, afin d'alléger la situation du commerce et de l'industrie; enfin augmenter les ressources de la dette flottante, tel est le but que s'est proposé M. Wolowski. Il peut être atteint, selon lui, sans véritable sacrifice pour le Trésor, et au grand bénéfice du crédit public et de la production nationale.

M. Paul Coq a peine à comprendre que l'on songe à rouvrir le Grand-Livre pour grossir de nouveaux milliards le capital de la dette inscrite. La nécessité de mettre le budget en équilibre pas plus que le retrait du cours forcé, ne justifie à ses yeux l'emploi d'un tel remède, qu'il faut réserver pour les moments difficiles.

Assurément la cessation du cours forcé serait désirable. M. Paul Coq ne pense pas d'ailleurs que le retrait d'une partie notable du papier émis par la Banque présentât les difficultés et les dangers qu'on entrevoit. La richesse de l'encaisse, qui s'accroît d'heure en heure, est telle qu'il se-

rait facile de remplacer dans la circulation une portion notable des billets émis par des espèces.

L'expérience déjà faite en 1855 et 1856 est propre à nous rassurer; on a pu voir à cette époque la réserve métallique tomber à moins de 1/3 de l'émission, après avoir été de plus des 2/3. L'on pourrait se contenter aujourd'hui du même chiffre, ce qui, en réduisant à 500 millions, par exemple, un encaisse de 1,150 millions qui ne sert à rien, et en opérant avec ménagement la vente d'une portion des rentes remises à la Banque, suffirait à nous débarrasser du cours forcé sans appauvrir le marché de numéraire.

Mais si le plan de l'honorable M. Wolowski échappe par ce côté à tout grave reproche, il n'en est pas de même, ce semble, au point de vue de l'opportunité. M. Paul Coq estime qu'à l'heure actuelle, l'exécution de ce plan présenterait un double danger.

Non seulement, en effet, la France est placée à l'intérieur, en ce qui touche les affaires, sur un terrain branlant qui s'oppose à ce que le commerce et l'industrie puissent se permettre la moindre opération à long terme, mais au dehors l'avenir est plein de menaces.

Eh bien! continue M. Coq, qu'on se figure le Grand-Livre chargé, sans nécessité, d'une nouvelle dette de 1,500 millions à 2 milliards, et le cours forcé fermé à la veille de la guerre. Est-on bien sûr que si elle éclate on retrouvera ces deux leviers aussi fermes, aussi puissants qu'avant? Cela est plus que douteux. Le cours forcé est un bât relativement léger; la France y est faite, outre que c'est une incomparable force; notre crédit public, d'autre part, est entier. Restons sur ces deux ancres, et réservons cette double force pour les périls qui nous menacent et sur lesquels il faut avoir l'œil ouvert.

M. Villiaumé se montre très-opposé à toute création d'impôts nouveaux. On n'en a déjà créé que trop, selon lui. La plupart sont oppressifs, vexatoires, quelquefois ridicules. Ce que M. Villiaumé demande comme le meilleur moyen d'équilibrer le budget, c'est la réduction sévère des dépenses publiques, la suppression des fonctions inutiles et des sinécures; il ne doute pas qu'on ne pût, en entrant hardiment dans cette voie, réaliser une économie totale de 100 millions, et il adjure les députés présents à la réunion de diriger dans ce sens tous leurs efforts.

M. C. Lavollée doute beaucoup du succès de la proposition de M. Wolowski devant la commission du budget et devant l'Assemblée. Quoi qu'il en soit, il serait très-désirable que MM. les députés se fissent rendre bien exactement compte de l'effet produit par quelques-unes des récentes augmentations d'impôts. Il y a des industries qui ont été très-rudement frappées par l'application de ce système financier, peut-être trop simple, qui consiste à ajouter décimes sur décimes aux taxes existantes. Il est vraiment impossible de les grever davantage sans compromettre le travail. Il conviendrait donc d'examiner de nouveau s'il ne vaudrait pas mieux diminuer de 40 à 50 millions (ce qui suffirait pour l'équilibre budgétaire) le remboursement annuel de 200 millions fait à la Banque, en répartissant la dette sur un plus grand nombre d'années. L'assentiment de la Banque serait nécessaire; mais il est à croire que la transaction serait acceptée, car elle serait aujourd'hui sans péril pour la Banque.

M. Leroy-Beaulieu considère la proposition de M. Wolowski comme très-ingénieuse et très-acceptable au fond. Il la regarde seulement comme prématurée, et croit qu'il la faut appliquer non pas aujourd'hui, mais dans dix-huit mois. La raison qui fait considérer, par M. Leroy-Beaulieu, cette proposition comme inopportune, c'est que notre situation financière n'est pas encore bien connue. Quel sera au juste le déficit de 1874? Personne ne le sait. Il y a un déficit originel, si l'on peut parler ainsi, de 20 millions, qui provient de ce que l'on n'a pas voté un nombre d'impôts suffisants; il y a une seconde cause de déficit, qui vient de ce que l'on a apporté un retard à voter les récents impôts, et qui infligera une perte de 17 millions à l'exercice 1874; il y a enfin une troisième cause de déficit, qui est la moins-value des impôts par rapport aux prévisions; le mois d'avril, à lui seul, a rapporté 10 millions de moins qu'on ne pensait. En définitive, ces trois causes accumulées portent à 47 millions le déficit du budget de 1874, à la fin d'avril; mais le déficit de l'exercice entier pourra très-bien monter à 80 ou 100 millions, peut être. Dans de telles conditions, s'engager dès maintenant à ne plus mettre d'impôts nouveaux, c'est un peu présomptueux.

Si la situation financière actuelle est incertaine quant aux recettes, elle ne l'est pas moins quant aux dépenses; et c'est encore une raison pour M. Leroy-Beaulieu de ne pas recourir immédiatement à un emprunt. Il y a un ordre de dépenses auquel il est pourvu jusqu'ici par un compte extraordinaire que l'on appelle le compte de liquidation. Ce compte de liquidation a encore des ressources pour l'année 1874 et pour l'année 1875; mais il ne restera rien pour l'année 1876. Or, il faut se rappeler que des estimations, exagérées sans doute, portaient à 1,700 millions, sans compter les fortifications, les dépenses nécessaires pour le matériel de guerre. Sur cette somme énorme, le compte de liquidation n'aura fourni que 400 millions. Il resterait donc plus d'un milliard à se procurer, quand le compte de liquidation sera épuisé en 1876, et c'est alors qu'il faudra recourir à un emprunt.

Ainsi, l'incertitude de notre situation financière, tant au point de vue des recettes qu'au point de vue des dépenses, telle est la première raison qui fait trouver, à M. Leroy-Beaulieu, prématuré le projet de M. Wolowski. Il serait à craindre que ce prochain emprunt ne fût trop tôt suivi d'un autre, auquel cas nous aurions l'air d'imiter la Turquie.

M. Leroy-Beaulieu est d'avis qu'il faudra, un jour, convertir l'emprunt Morgan; mais il y a, selon lui, un principe, en fait de conversions de dettes, qui est observé en Angleterre et en Amérique, et qui doit être proclamé en France. C'est qu'une conversion ne doit jamais donner lieu à une augmentation du capital de la dette publique. Il faut que les titres livrés en échange des titres convertis soient émis au pair; il faut donc attendre que notre 5 0/0 soit au pair pour convertir l'emprunt Morgan.

Quant à rembourser immédiatement et intégralement la Banque, M. Leroy-Beaulieu pense que ce n'est pas indispensable, la période critique du cours forcé est passée. L'encaisse de la Banque dépasse 1,150 millions, et la circulation est descendue au-dessous de 2,500 millions. A vrai dire, le cours forcé n'existe plus que nominalement, puisque la Banque paie à ses guichets les appoints non-seulement en argent, mais même en or. Le cours forcé cessera de lui-même dans un an ou dix-huit mois; actuellement il est inoffensif, il s'achemine naturellement à sa fin. Il est inutile de faire de grands sacrifices pour le faire prématurément cesser. Telles sont les raisons qui font que M. Leroy-Beaulieu, tout en trouvant bon en lui-même le plan de M. Wolowski, pense qu'il est préférable d'en retarder d'un an ou de dix-huit mois l'application.

La réunion se sépare à 11 heures 20 minutes.

Arthur Mangin.

LE TRAFIC DES CHEMINS DE FER ANGLAIS.

PENDANT LES CINQ PREMIERS MOIS DE 1874.

Comparativement aux périodes précédentes analogues, il y a eu un ralentissement marqué dans l'augmentation du trafic des chemins de fer anglais, pendant le premier semestre de l'année courante.

Ainsi, pour les cinq premiers mois de 1874, les résultats de l'exploitation ont donné, au total, liv. st. 16.371.000

Pour la période correspondante de 1873 . . . . liv. st. 15.791.000

Augmentation . . 580.000

soit 3,67 0/0.

En 1873, l'accroissement, par rapport à la période correspondante de 1872, était à peu près double de celui que nous venons de noter, soit comme total, soit comme moyenne pour cent.

Le tableau que voici donne à cet égard des renseignements intéressants à partir de 1870 :

				Pour cent.
Accroissement pendant le	2e	semestre	1870	5.3
—	1er	—	1871	6.8
—	2e	—	1871	9.2
—	1er	—	1872	8.3
—	2e	—	1872	7.5
—	1er	—	1873	9.1
—	2e	—	1873	8.5
—	1er	—	1874	3.7

L'accroissement restreint observé en 1874 est dû presque exclusivement à la circulation des voyageurs. Sur les 580,000 liv. st. auxquelles il s'élève, 387,000 environ, ou les deux tiers, proviennent de cette source, le tiers restant, ou moins de 200,000 liv. st., ayant été produit par le développement du mouvement des marchandises. A la même date, il y a un an, ce mouvement présentait une augmentation de 894,000 liv. st., c'est-à-dire, quatre fois plus considérable que celle du semestre courant; la circulation des voyageurs est, cette année, augmentée dans une proportion plus forte qu'en 1873 : elle avait donné alors

un accroissement de 247,000 liv. st., et cette année elle compte pour 387,000 liv.

Le ralentissement observé dans la marche ascendante des recettes, apparaît surtout dans les dernières semaines, plutôt que dans le commencement même de l'année. Les documents analysés ici, et qui vont jusqu'au 16 mai, présentent les résultats de vingt semaines, sauf pour quatre compagnies, qui comptent cinq semaines de moins; mais l'accroissement fut plus marqué pendant la première que pendant la seconde moitié de cette période.

Pendant les 10 premières semaines, jusqu'au 7 mars, l'augmentation fut de.	liv. st.	350.000
Pendant les 10 dernières, du 7 mars au 16 mai, de	liv. st.	230.000
Total . .		580.000

soit 5 pour cent environ pendant les 10 premières semaines et seulement 2 1/2 pour cent pendant les dernières. Ce fait est d'autant plus significatif, que c'est pendant cette dernière période que le courant des affaires est habituellement bien dessiné, et qu'on peut se faire une idée de l'importance qu'il aura pendant le reste de l'année.

La répartition de l'augmentation présentée par les Messageries est intéressante à examiner. Sur une des grandes lignes, le *Great Western*, il y a même plutôt un mouvement de décroissance. Sur le *Sheffield*, qui est ordinairement une bonne ligne à cet égard, le progrès est excessivement peu accusé, car les chiffres sont respectivement de 13,000 liv. st. pour les voyageurs, contre 9,000 seulement pour les marchandises. Sur le *North-Western*, celles-ci ne figurent que pour 17,000 liv. st. dans l'accroissement des recettes, dont le total est d'environ 93,000 liv.

Il y aurait peut-être lieu de s'étonner que cette diminution dans l'accroissement des recettes n'ait pas été plus accentuée encore. Dans quelques pays autres que l'Angleterre, le trafic des chemins de fer a éprouvé une dépression beaucoup plus considérable. En France, en Amérique, en Autriche, ce phénomène a été particulièrement marqué. Quelle qu'en soit la cause, dit l'*Economist*, la production industrielle paraît en Angleterre plus constante que chez les peuples voisins, et souffre moins dans les moments critiques. La véritable explication, peut-être, c'est que les autres pays sont dans une dépendance plus étroite de l'agriculture, la plus variable de toutes les industries ; ils éprouvent ce qu'éprouva la Grande-Bretagne dans des temps de crise, avant la suppression des *corn laws* ou lois sur les céréales, quand sa production agricole était artificiellement stimulée, et que les fluctuations de la fortune publique étaient par conséquent plus accentuées qu'aujourd'hui. Il reste à voir si le mouvement ascensionnel se ralentira encore davantage, ou fera place à une diminution réelle, et si la comparaison avec les pays étrangers continuera à demeurer à l'avantage de l'Angleterre jusqu'à ce qu'une nouvelle période de progrès vienne à s'ouvrir.

PROPOSITION

POUR L'INSTITUTION D'UNE CHAMBRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Présentée à la Commission pour le développement de l'exportation, par A. Person.

Dans la première séance de la commission, j'avais été chargé de préparer un travail destiné à répondre à la partie du Questionnaire qui nous a été remis, ayant pour titre : « Amérique du Nord », et je m'étais proposé de le soumettre à la commission, dans la séance d'aujourd'hui.

Dans ce travail, j'exposais comment notre commerce extérieur a pris naissance il y a une soixantaine d'années, et comment il s'est développé depuis; je répondais à des demandes souvent énoncées par les chambres syndicales de Paris, et j'examinais si le passé ne pouvait pas fournir des conseils utiles pour le développement de nos affaires extérieures.

La modification de notre programme, adoptée dans la précédente séance, m'a décidé à ajourner la communication que j'avais l'intention de faire; elle sera mieux à sa place lorsque les travaux de la commission seront plus avancés.

J'ai retenu seulement le paragraphe 11.

« Ne pourrait-on organiser des chambres de commerce françaises à New-York et à la Nouvelle-Orléans ? »

Ce paragraphe me fournit l'occasion de vous adresser une proposition que je regarde comme pouvant avoir une grande utilité pour la satisfaction des intérêts qui nous occupent.

Je réponds d'abord à la question : qu'il serait impossible de composer ces chambres de commerce avec des Français. Il n'existe peut-être plus une seule maison de commerce qui soit gérée par nos compatriotes dans les deux villes désignées, principalement à New-York. Le très-petit nombre de celles qui comptent encore comme françaises, à cause de leur origine, sont presque toutes aux mains d'Américains, d'Allemands ou de Suisses, ou bien elles ont leur chef résidant en France. Le petit commerce est peut-être plus largement représenté, mais il ne saurait fournir les éléments nécessaires.

En admettant que notre appréciation soit erronée et en supposant, pour un instant, qu'il soit possible de composer le personnel de ces chambres, il y aurait une autre objection très-sérieuse contre elles, ce serait leur éloignement. Malgré la rapidité des communications, il s'écoulerait toujours plus d'un mois entre la réponse et la demande, et ce délai rendrait souvent cette réponse inutile.

Au contraire, l'exportation retirerait un très-grand avantage de l'institution d'une *Chambre spéciale du commerce extérieur*, et nous demandons à la commission de vouloir bien examiner le principe de cette proposition, les détails de l'exécution étant laissés de côté pour le moment.

Cette chambre serait placée sous la direction du ministre du commerce; elle examinerait toutes les questions que l'administration lui adresserait, et elle aurait à y répondre.

Les dépêches commerciales de nos consuls d'outre-mer lui seraient communiquées pour qu'elle en pût extraire les documents intéressant le commerce d'importation et d'exportation et les porter à la connaissance des négociants.

Elle serait chargée de répondre aux consuls ; de leur indiquer la nature des renseignements dont le commerce aurait besoin; de leur adresser des questions et des instructions.

Les négociants pourraient lui adresser leurs réclamations pour qu'elle les examinât, les discutât, y répondît lorsqu'il y aurait lieu de le faire, ainsi que toutes les informations ou suggestions relatives à sa spécialité.

Elle pourrait correspondre avec les chambres de commerce des ports de mer, ainsi qu'avec celles des villes qui ont un mouvement régulier d'exportation ou d'importation telles que Lyon, Saint-Etienne, Roubaix, Reims, Rouen, etc., sur tous les sujets d'intérêt spécial à ce commerce.

Cette chambre serait composée de négociants dont le commerce extérieur est l'affaire principale, et qui, par cette raison, sont en correspondance régulière et fréquente avec les différents points du globe; beaucoup d'entre eux ont visité les divers pays qui peuvent nous intéresser, et leur réunion dans une chambre de commerce spéciale produirait, nous n'en doutons pas, des résultats très-satisfaisants pour le développement dont notre commission est chargée de rechercher les moyens.

Nous la prions donc de bien vouloir prendre notre proposition en considération.

A. Person.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondances particulières de l'*Économiste français.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 30 mai.

La question principale du jour est toujours la *Currency reform* qui a pour objet le retrait du papier-monnaie de l'État, et dont l'adoption ne peut manquer d'exercer sur la situation financière du pays une influence considérable. Ses conséquences probables sont discutées chaque jour par la presse dans les sens les plus divers, elles sont examinées avec tout le sérieux qu'exige un aussi grave débat et le projet, voté une première fois par le Congrès, annulé ensuite par un veto présidentiel, revient de nouveau devant le Sénat qui, dans sa séance du 29, par 31 voix contre 24, a décidé le renvoi devant une commission spéciale (*Conference comittee*). La réforme est basée sur la création de nouvelles banques ou plutôt sur la liberté des banques et l'émission de leurs notes dans une mesure à déterminer, proportionnelle au rachat du papier-monnaie actuel. Or, le véto de M. Grant était motivé principalement par la proportion insuffisante entre le retrait des greenbacks et l'émission des bank-notes, mais en amendant le premier projet pour arriver à retirer le papier de l'Etat dans une proportion de 40 0/0 de l'émission des billets de banque, il paraît probable que l'approbation du président ne saurait plus être refusée. Reste à savoir si, dans ces conditions, les banques pourront exécuter leurs engagements pour la reprise des paiements en espèces et si le pays n'aura pas à traverser une nouvelle crise financière plus formidable que la dernière. — Il existe aujourd'hui aux Etats-Unis déjà plus de deux mille banques possédant un gros stock de billets dépréciés qu'elles offrent en prêt au public à des taux plus

ou moins bas. Les nouvelles émissions se confondront en partie avec ces mauvaises valeurs et l'opposition qui, à vrai dire, ne forme qu'une minorité assez restreinte dans le Congrès, signale, non sans une certaine apparence de raison, les dangers de cette transformation dont la nécessité est reconnue, sans que l'on soit d'accord sur les moyens pour l'opérer.

Le Sénat a eu à s'occuper d'une autre question non moins délicate au point de vue des institutions américaines, et il vient de la trancher par un vote dont l'obtention avait été, depuis plusieurs années, le but presque exclusif des efforts de Ths. Sumner. Il s'agit de la loi sur l'égalité des droits civils, présentée à diverses reprises par l'éminent citoyen, mais toujours sans succès et qu'il put finalement faire renvoyer devant une commission d'examen à la fin du mois de janvier dernier, quelques mois à peine avant sa mort. Le vote du Sénat a été rendu par 29 voix contre 16; il devra être ratifié par une majorité des deux tiers des voix dans le Congrès, mais aujourd'hui que les anciens adversaires de Sumner sont devenus ses admirateurs, il y a lieu de penser que la victoire qu'il vient de remporter au Sénat ne lui sera plus disputée ailleurs. Si, comme il semble probable, le Congrès étend enfin aux esclaves affranchis l'égalité absolue des droits civils, on pourra considérer, comme heureusement terminée, la période d'expérience commencée par la guerre de sécession; politiquement, l'œuvre se trouvera couronnée, et il n'y aura plus qu'à attendre si la nouvelle loi aura un côté pratique assez fort pour faire disparaître peu à peu les préjugés et les injustices que l'on a conservés contre les gens de couleur.

La discussion dans le comité des subsides (*House Comittee on appropriations*) qui a commencé le 27, a donné lieu a la communication de renseignements intéressants sur le nombre des télégrammes transmis, l'année dernière, sur le réseau concédé à la « Western-Union-Telegraph Company' » et sur les progrès qui ont été faits sous son administration. De 2,200 stations télégraphiques que la compagnie possédait, en 1866, le nombre s'est élevé, en 1873, à 5,740 qui ont transmis, l'année dernière, 13,362,837 dépêches, c'est-à-dire à peu près autant que toute l'Angleterre. Cet énorme développement est dû à ce que, contrairement à ce qui a eu lieu en France, le prix des télégrammes a été réduit considérablement; en 1866, la moyenne des recettes était de $ 1 10 par dépêche, tandis qu'en 1873, elle est tombée à $ 0 55 cents. Le nombre des bureaux ouverts est, à quelques centaines près, le même que pour tout le réseau anglais, qui en possède 5,474, mais il dépasse de beaucoup celui de la France où l'on n'en comptait que 3,400 à la fin de 1873.

Malgré l'opposition que l'exposition de Philadelphie a rencontrée dans les principales villes, le projet passe décidément à l'état d'exécution, et les travaux doivent commencer incessamment. Dans sa séance du 23 mai la commission financière a adopté les résolutions suivantes :

1° Adjudication, pour le 25 de ce mois, des travaux de construction du pavillon des beaux-arts qui couvrira une superficie de 1 acre 1/2 et coûtera $ 1,500,000, dont les deux tiers sont supportés par l'Etat de Pensylvanie et le reste par la ville de Philadelphie;

2° Construction immédiate du Conservatoire (*Conservatory Hall*) dont les frais, devant s'élever à $ 200,000, seront supportés entièrement par la ville de Philadelphie;

3° Elévation, dans un délai de quelques mois, de la section destinée à l'exposition des machines, estimée à $ 800,000 également à la charge de la ville et devant couvrir un espace de 10 acres;

4° Achèvement, pour la fin du mois de juin, des plans du corps principal de l'exposition et exécution immédiate des travaux après l'adoption de ces plans. Cette partie qui devra occuper une superficie de 20 acres est évaluée à $ 2,000,000 sur lesquels $ 1,800,000 sont déjà souscrits.

La commission estime, en outre, à $ 250,000 les dépenses pour le pavillon de l'agriculture qui aura 5 acres de superficie; à 1 million de dollars les frais de déblai, drainage et établissement des communications ferrées; à $ 500,000 les frais d'administration, ce qui, avec une réserve de $ 875,000 pour les dépenses imprévues, constitue un budget de $ 7,125,000.

Il a été décidé que les constructions seraient toutes d'un caractère simple et c'est dans cet ordre d'idées que les sommes indiquées ont été jugées suffisantes.

Voici quelques chiffres sur le commerce des Etats-Unis, relevés d'après les rapports de la douane de New-York.

Importations pendant la semaine finissant le 16 mai $ 7,523,869, contre $ 6,515,037 pour la semaine précédente.

Exportations pendant la même période $ 6,604,654 contre $ 4,454,367 pour les six jours précédents.

Total des importations depuis le 1er janvier $ 158,750,082 contre $ 177,450,344 l'année dernière.

Total des exportations du 1er janvier au 19 mai, $ 107,304,858 contre $ 106,123,432 en 1873, non compris $ 16,423,886 d'espèces qui avaient atteint l'année dernière le chiffre de $ 19,960,727.

Dans ces données les exportations pour la France figurent pour $ 2,877,836 se répartissant comme suit :

Blés	298.923	bushels.
Café	1.630	balles.
Cotons	1.903	—
Pétrole	3.024.108	gallons.
Huile de baleine	25.317	—
Lard	36.842	quintaux.
Saindoux	29,798	—
Suif	16.391	—
Tabac en feuilles	1.404	hogsheads.
— manufacturés	5.043	—
Fanons de baleine	29.637	—

L'exportation pour la France présente une différence sensible sur l'année dernière, car à cette époque elle avait atteint le chiffre de $ 4,559,569; pour l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, l'Allemagne et la Havane, il y a eu augmentation cette année-ci.

PANAMA.

Les journaux de l'isthme de Panama vont jusqu'au 15; ils ne s'occupent guère que des événements qui ont eu lieu récemment au Guatemala et au Chili, et qui ont failli amener une rupture entre cette dernière république et l'Angleterre. Le ministre des affaires étrangères de Guatemala a adressé au représentant de la Grande-Bretagne auprès des gouvernements de l'Amérique centrale une lettre dans laquelle il expose que son administration a fait prendre, à la première nouvelle de l'attentat contre M. Magee, des mesures énergiques grâce auxquelles la vie de celui-ci a été préservée. Il offre en même temps d'accorder tout le dédommagement pécuniaire que le gouvernement anglais sera dans le cas d'exiger, se montrant ainsi désireux de donner toute la satisfaction que la gravité de l'injure commande.

Quant au colonel Gonzalez, l'auteur de cet attentat, il n'a pas été tué, ainsi qu'on l'avait annoncé, et il devait être jugé le 28 avril dernier.

PÉROU.

Lima, 27 avril 1874.

L'événement du jour est l'arrangement conclu entre le gouvernement du Pérou et la maison Dreyfus frères et Cie, dont voici en substance les principales dispositions :

Article 1er. — MM. Dreyfus payeront l'intérêt et l'amortissement de la dette étrangère du Pérou jusqu'au 1er juillet 1875, et ils seront en tous cas responsables de l'exactitude de ces payements.

Art. 2. — Pour l'avenir, le gouvernement traitera avec les maisons qui voudront spéculer sur le guano. Après le 1er juin 1875, le gouvernement pourra exporter ou permettre d'exporter du guano pour les marchés qui sont actuellement en possession de MM. Dreyfus, et, dès le 31 octobre 1876, il pourra autoriser la vente sur ces marchés.

Art. 3. — S'il arrivait qu'un dépôt, en Europe, fût épuisé avant le 31 octobre 1876, les nouveaux exportateurs pourront commencer à vendre au lieu et place du dépôt que la maison Dreyfus n'aurait pas jugé à propos d'approvisionner.

Art. 4. — Dans le cas où le gouvernement n'aurait pas fait d'arrangement pour le service du second semestre de 1875, la maison Dreyfus se chargerait des payements de ce semestre; elle exporterait la quantité de guano nécessaire, et alors le monopole dont elle jouit serait prolongé de six mois.

Art. 5. — La maison Dreyfus payera toutes les dépenses de chargement et de consignation en Europe jusqu'au 31 décembre 1875.

L'article 6 expose le règlement de comptes de 1874.

Art 7. — Le guano exporté par la maison Dreyfus jusqu'au 31 mars 1874, époque à laquelle ont été réglés les comptes, est déclaré être la propriété exclusive de ladite maison.

Art. 8. — Depuis la liquidation du 31 mars 1874, MM. Dreyfus ont encore à exporter 850,000 tonnes, en vertu du contrat de 1869.

Art. 9. — Après avoir payé les intérêts et l'amortissement de la dette pendant la période désignée, ainsi que les autres déboursés convenus, la maison se trouvera débitrice envers le gouvernement d'une somme de 7 millions de *soles* qui sera délivrée au Trésor péruvien par versements mensuels de 400,000 *soles* chacun, le premier devant avoir lieu le 1er août 1874. Toutefois, en attendant, la somme de 800,000 *soles* sera payée immédiatement comme à-compte.

Art. 10. — La maison Dreyfus acquerra la propriété des 850,000 tonnes non encore exportées, au fur et à mesure des versements de son service.

Art. 11. — Toutes les obligations de la maison Dreyfus se borneront aux clauses de la présente convention.

Art. 12. — A l'expiration du contrat, si la maison Dreyfus est débitrice, elle s'acquittera immédiatement, et, dans le cas contraire, elle sera payée en guano.

Art. 13. — Afin d'augmenter la vente du guano, le gouvernement autorise MM. Dreyfus à baisser le prix de celui de Guañape et de Macabi de 13 liv. st. à 12 liv. st. 10 sh. par tonne.

Art. 14. — Dans le même but, le gouvernement permet à MM. Dreyfus de manipuler le guano de manière à en composer un article satisfaisant malgré la réduction de prix.

Art. 15. — L'autorisation de diminuer le prix du guano cessera lorqu'on commencera l'exportation des dépôts du Sud.

Le prix de ce nouveau guano sera fixé à la suite d'expertises et analyses faites au Pérou et en Europe sur la base du prix de 12 liv. st. 10 sh., qui est actuellement celui du guano de Guañape et de Macabi.

Tels sont les points essentiels de l'accord intervenu entre le gouvernement et la maison Dreyfus.

Le but principal de ce contrat est de fixer d'une manière très-claire la situation des deux parties et des futurs exportateurs.

Lorsque la valeur des guanos du Sud sera connue en Europe, l'Etat redoublera d'énergie dans l'accomplissement des grands travaux publics desquels dépend l'avenir du Pérou.

Pour extrait : A. HERNANDEZ.

CHILI.

Du Chili, on apprend la confirmation du télégramme qui annonçait que l'Angleterre avait obtenu aussi de ce côté la satisfaction voulue, par la mise en liberté du capitaine Hyde, qui avait été retenu à Valparaiso après la perte du steamer *Tacna*, qu'il commandait.

La colonne d'expédition partie récemment de Panama pour aller châtier les Indiens du Darien pour leurs attaques contre les chercheurs de caoutchouc, n'a pas pu atteindre son but. Une partie de la colonne a fait défection et les Indiens sont restés maîtres du terrain, ce qui aura pour conséquence de diminuer de beaucoup cette année l'exportation du caoutchouc.

CUBA.

Les dépêches de la Havane mentionnent la dépréciation de plus en plus grande du papier-monnaie. La mesure adoptée dernièrement de faire acquitter 50 0/0 des droits d'entrée en or pour diminuer le déficit dans les recettes de la douane a obligé le gouvernement à autoriser les entreprises d'intérêt public à percevoir leurs recettes en or. C'est ainsi que la Compagnie du chemin de fer a obtenu la permission de doubler ses prix lorsqu'ils sont acquittés en papier-monnaie.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE DES INDES ET DU JAPON.

Bombay (lettre du 18 mai 1874).

Traites de banque 6m	1.11 1/8 à 3/16
Traites contre crédits 6m	1.11 5/16 à 3/8
Traites contre documents 6m	1.11 3/8 à 7/16

Calcutta (lettre du 15 mai 1874).

On a chargé cette semaine un peu de jute, des graines et du salpêtre. Le thé commence à être offert sur notre marché ce qui va sans doute donner une certaine consistance à nos taux.

Traites de banque 6m	1.11 1/16
Traites contre crédits 6m	1.11 1/8 à 3/16
Traites contre documents 6m	1.11 1/4 à 5/16

Les documents ayant été plus abondants, hier et aujourd'hui, on croit généralement que la baisse des changes s'arrêtera.

Yokohama (lettre du 14 avril 1874).

Les changes ferment en clôture à 4/4 pour papier de banque, et à 4/4 1/4 pour papier de commerce.

PARTIE COMMERCIALE.

—

REVUE GÉNÉRALE.

Les récoltes continuent à se présenter sous l'aspect le plus favorable, permettant d'espérer, si les perspectives actuelles viennent à se réaliser, une année d'abondance qui sera peut-être suffisante pour faire cesser ou du moins atténuer en partie la crise commerciale et industrielle que nous traversons. Les derniers avis en France, et d'une manière générale, constatent que les blés sont magnifiques; un peu plus d'humidité n'aurait certes pas nui, mais les derniers orages ont en partie remédié à la sécheresse. Dans le Midi, du côté d'Arles, on va même commencer à couper les blés. La récolte des seigles va également commencer sous peu dans les mêmes régions et donnera partout d'excellents résultats, sauf, bien entendu, dans les endroits où les gelées du printemps n'ont rien épargné. Les avoines paraissent se présenter moins bien; on ne paraît guère compter que sur une récolte médiocre et les fourrages font complètement défaut. Au dernier marché du mercredi, à Paris, le marché était faible, le blé indigène était peu offert, mais par contre, les provenances étrangères étaient assez abondantes, et la meunerie ne s'est montrée disposée aux achats que moyennant une concession de 50 centimes par quintal métrique, concession qui lui a été faite, laissant le cours des qualités indigènes de choix de fr. 40/41, celui des belles qualités de fr. 39/40, celui des ordinaires fr. 38/39 les 100 kilos, à Paris. Blanquillos fr. 39.25/39.50; Californie fr. 38.50/38.75; Chili fr. 38/38.25; Amérique printemps fr. 39.50; Amérique hiver fr. 36; Pologne fr. 35/35.50 les 100 kilos en gare au Havre, Calais, Dunkerque ou Rouen.

Les nouvelles des récoltes à l'étranger sont presque aussi satisfaisantes qu'en France, et partout les blés surtout, promettent abondance et qualité. En Angleterre, le blé de printemps est un peu faible, mais celui d'automne pourrait difficilement être plus beau; la tendance des marchés est à la baisse. Dans les Pays-Bas, on est plus ferme, mais cependant le temps est beau et favorable aux céréales qui à l'exception des seigles, sont très-belles. En Allemagne, on paraît satisfait de l'état actuel des récoltes. Toutefois la moisson sera tardive, le beau temps dont on jouit maintenant ne permettant pas de regagner le temps qu'ont fait perdre les gêlées du printemps. En Autriche-Hongrie, c'est la baisse qui domine, le temps s'étant tout à fait remis, et la récolte se présentant beaucoup mieux. Dans la Russie, on est mécontent du côté de la Baltique, mais par contre, Odessa présente des récoltes de très-belle apparence. En Italie, on ne paraît compter que sur un rendement moyen. Aux Etats-Unis, on semble compter sur une récolte bien supérieure à celle de l'année dernière, les surfaces emblavées ayant été augmentées presque partout; jusqu'à présent les blés d'hiver se sont très-bien présentés; ceux du printemps seuls sont un peu tardifs.

Les derniers avis commerciaux de l'étranger peuvent à peu près se résumer comme suit : Affaires peu actives avec tendance à la baisse à Mark-Lane, et baisse de 6 deniers sur quelques qualités aux cargaisons flottantes à Londres. Marché calme de fr. 37/39 pour indigène et fr. 35/38 pour étranger à Bruxelles. Froment sur novembre fr. 34 08 (en hausse) à Amsterdam. Froments faibles, juin fr. 32 06, août-sept. fr. 31 68; sept.-oct. fr. 30 09 à Berlin.

Nous avons consacré la première place et un peu plus d'étendue que d'habitude, à l'exposé de la situation actuelle des récoltes en France et à l'étranger. Toutes les préoccupations, tant du commerce que de l'industrie et de la finance s'y rapportent en ce moment. La situation générale n'a du reste pas varié; seulement en s'habituant à la crise on la trouve peut-être moins aiguë. Toujours grande abondance d'argent, c'est même pléthore qu'il faut dire, et l'on se montre de moins en moins disposé à s'engager dans des opérations commerciales ou industrielles.

L'administration des douanes vient d'autoriser l'importation temporaire en franchise de boîtes en fer blanc de provenance anglaise, remplies de biscuits, mais seulement quand elles doivent être réexportées vides dans un délai de six mois, garanti par un acquit-à-caution.

Un décret du 17 mai 1872, inséré au *Journal officiel*, a ouvert le bureau des douanes de Vieux-Condé (gare) :

1° Au transit des marchandises prohibées et non prohibées;

2° A l'importation des marchandises taxées à plus de 20 francs par 100 kilogrammes, ou nommément désignées par l'article 8 de la loi du 27 mars 1817;

3° A l'importation des fils de lin et de chanvre, des machines et mécaniques, des papiers, des cartons et des ouvrages en papier et en carton;

4° A la sortie des papiers, des cartons et des ouvrages en papier ou en carton expédiés à l'étranger en franchise des taxes intérieures;

5° A la constatation de la sortie et du passage à l'étranger des marchandises de prime (y compris les sucres raffinés) accompagnées d'expéditions émanant d'autres bureaux;

6° A la sortie des matières d'or et d'argent expédiées à l'étranger dans les conditions prévues par la loi du 19 brumaire an VI.

D'après la statistique que vient de publier le *Board of Trade* sur le commerce de l'Angleterre avec l'extérieur pendant le mois de mai, de nouvelles diminutions dans les exportations viennent s'ajouter à celles constatées pendant les quatre premiers mois de l'année.

Importations.	Mai. liv. st.	5 premiers mois. liv. st.
1872	28.291.001	145.713.188
1873	34.385.907	151.650.705
1874	28.560.292	152.461.389
Exportations.		
1872	20.721.303	99.380.183
1873	22.607.082	106.326.474
1874	21.229.247	98.463.601

Les importations d'or et d'argent ont augmenté pendant le mois, mais elles sont encore en baisse pour les cinq premiers mois, et les exportations sont toujours en diminution. Le mouvement maritime est toujours en progrès tant à l'entrée qu'à la sortie.

Un de nos lecteurs nous écrit pour rectifier une nouvelle donnée dans notre dernière revue. Il s'agit de l'augmentation des droits de douane à l'entrée des vins mousseux aux Etats-Unis. Notre correspondant nous écrit que ce n'est pas le Congrès tout entier qui a voté ces droits ainsi que nous l'avons annoncé, mais seulement la Chambre des représentants de Washington. Notre correspondant ajoute: « J'ai sous les yeux la dépêche elle-même, en date du 2 juin, ainsi conçue : « La Chambre des représentants a adopté les » modifications suivantes à ses tarifs douaniers: droits sur » les vins non mousseux, 50 cents par gallon en baril, etc.» Or, cette modification au droit de douane sur les vins doit, avant de devenir loi, être adoptée maintenant par le Sénat et approuvée ensuite par le président; en cas d'amendement elle retournerait devant la Chambre des représentants jusqu'à ce qu'enfin tous les termes en soient adoptés par le Congrès et le président. Les quelques renseignements que j'ai reçus me font espérer, quoique bien faiblement je l'avoue, que le Sénat s'opposera au passage de cette loi. Ma lettre en date du 24 février dernier nous en faisait ressortir tout le désavantage pour nos petits vins français, désavantage encore plus sérieux aujourd'hui si la loi est adoptée; car ce n'est plus de 40 cents, mais de 50 cents par gallon dont il s'agit, soit le double des droits actuels; en un mot on aurait à payer 71 francs par hectolitre de vin au lieu de 35 fr. 50. »

Notre dernier courrier des Etats-Unis, entre autres nouvelles, nous fait part d'un projet de convocation générale des représentants des différentes halles aux cotons du pays afin de centraliser les statistiques et les renseignements sur la nouvelle récolte.

Les journaux américains parlent également de la création d'une ligne régulière entre New-York et Marseille. Entre ces deux places, il n'y a de communication par steamers que lorsque la compagnie *Anchor*, de Glascow, fait toucher à Marseille un de ses steamers, l'envoyant ensuite se compléter en Espagne. La nouvelle ligne serait projetée par M. Firmin Dufour, et des navires sont actuellement en construction dans ce but. Un d'entre eux vient même d'être terminé et lancé; il porte le nom de *City of Tokio* et jauge 5,500 tonneaux.

Les Messageries maritimes viennent de rétablir l'escale de Rio-Janeiro, sur leur ligne de Bordeaux à Pernambuco: Bahia, Rio Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres. Cette escale avait été supprimée, on se le rappelle, par suite de la fièvre jaune qui régnait à Rio.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse et Manchester.

LAINES. — L'article se maintient toujours en bonne position tant sur nos marchés français qu'à l'étranger, soutenu qu'il est par les demandes continues de la fabrication et par les nouvelles défavorables des centres de production. Les enchères anglaises commencées depuis deux mois, durent encore; M. Helmuth Schwartz, courtier, nous transmet le résumé suivant des dernières séances :

Voici la note des arrivages et quantités précédemment cataloguées :

	Arrivages compris. Balles	Cataloguées Balles.
Sydney	52.787	46.799
Port-Philip	117.446	102.031
Vandiemen's Land	9.012	8.086
Adélaïde	35.995	31.213
Swan River	3.915	3.867
New-Zealand	40.106	34.578
Cape	34.119	25.576
Total	293.380	252.111

Il y a eu amélioration sur les laines de Port-Phillip. Les sortes en suint ont haussé de 1/2 à 1 denier, et les lavées de pleinement 1 denier par livre et quoique la hausse ait été surtout marquée sur les meilleures classes de laines, les classes inférieures n'ont pas été exceptées. Actuellement toute la baisse qui s'était donc déclarée sur les laines de Port-Phillip a été regagnée, et les cotations présentes sont dans la parité des cotations de mars, les excédant même en quelques cas de 1/2 à 1 denier par livre. Les bonnes Adelaïde et Nouvelle-Zélande en suint montrent moins de fermeté que les Port-Phillip, mais l'amélioration s'est largement étendue aux Nouvelle-Zélande lavées. Les Sydney en suint se sont bien vendues et les belles sortes scoured ont notamment obtenu de bons prix, mais les sortes lavées ont été et demeurent négligées, et sont décidément meilleur marché, ce qui est attribué à la condition un peu irrégulière de ces laines, quoique cela ne semble pas suffisant pour une dépréciation aussi marquée. Les laines du Cap étaient en petites quantités; elles ont été moins demandées, et les sortes scoured ont perdu l'avance qu'elles avaient obtenue au milieu des enchères.

Nous empruntons à M. Paul Pierrard les quelques lignes suivantes, également relatives aux enchères de Londres :

Jusqu'à la clôture, qui aura lieu le 16 de ce mois, on peut s'attendre à beaucoup de régularité dans les prix en présence de l'entrain général.

Certaines marques retirées dès le début aux cours faibles ont été réalisées dernièrement à la satisfaction des détenteurs.

Les approvisionnements pour la fabrique anglaise n'atteignent pas la proportion habituelle, surtout pour le peigne.

Les achats pour l'exportation sont considérables. Cependant la France n'a pas opéré avec l'entrain accoutumé.

L'Allemagne n'a jamais autant acheté de laines à peigne, et elle soutient une concurrence très-vive pour les meilleures laines en suint.

L'Alsace a été et reste extrêmement active.

Les opérations pour la Belgique, la Prusse et l'Autriche n'augmentent pas d'importance dans les laines à carde des colonies.

L'ouverture de la 3e série de ventes reste fixée au 18 août prochain, et elle aura lieu dans la nouvelle salle de la Bourse aux laines. "The Wool Exchange", dans Coleman street. Grâce à des sollicitations énergiquement soutenues, on a dû obtenir que les principaux acheteurs français et leurs courtiers se rapprochent de la tribune des vendeurs dans le nouveau local.

On trouvera plus loin dans notre correspondance de Lille, les renseignements sur la marche des affaires à Roubaix et à Tourcoing. A Bradford, en Angleterre, les filés sont peu demandés et la fabrique ne marche que sur les ordres anciens.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

CAFÉS. — Cette fève a fait preuve d'une grande fermeté cette semaine, et cela malgré l'augmentation croissante des stocks, augmentation qui peut faire craindre une réaction lorsque la consommation aura satisfait tous ses besoins. Les derniers avis de Londres nous disent que les lots vendus obtiennent pleinement les prix demandés, soit sh. 108/6 à 113/6 pour plantation Ceylan bas moyen à moyen; sh. 102 à 105/6 pour Guatemala colorés et sh. 93 à 95/6 pour Costa-Rica pâles grisâtres. A Liverpool, bonne demande également. En Hollande, le marché est en bonne position avec une demande régulière aux prix de l'enchère et des offres limitées; le bon ordinaire Java et Malang trouve facilement acheteurs à 55 cents, et l'on demande 55 1/2 à 56 cents.

Les débouchés en Hollande pendant le mois de mai, d'après les statistiques de MM. Koch et Vlierboom, se comparent comme suit :

	1874. Balles.	1873. Balles.	1872. Balles.
Maatschappy	56.051	91.834	71.119
Particuliers	24.400	28.600	20.100
Total	80.451	121.434	91.219
Les débouchés, pendant les 5 mois derniers, ont été :			
Maatschappy	230.347	370.777	293.325
Particuliers	108.700	161.300	110.900
Total	339.047	532.077	404.225
Les stocks le 31 mai :			
Sur cédules	187.900	115.600	192.000
Invendus de la Maatschappy	446.600	410.700	380.700
Stocks de O. I. des particuliers.	56.300	22.000	57.300
— de W. I. de la Maatschappy et des particuliers.	6.300	»	3.900
Total	715.100	548.300	633.900
A flot :			
Pour la Maatschappy	85.700	98.300	25.500
— des particuliers	18.900	41.000	33.200

On s'attendait généralement à des débouchés plus importants en Hollande en mai; mais ils proviennent presque entièrement des enchères d'avril, et les délivraisons des dernières enchères ne seront reportées qu'en juin.

A Hambourg, les affaires ont eu une grande animation, quoique l'on ait clôturé un peu plus calme; le Rio bon ordinaire se cotait 80/83 pf; le Santos ordinaire, 58/78 pf, et le Haïti bon ordinaire, 77 pf.

Sucres. — Meilleurs cette semaine, ainsi que le constate l'article de notre collaborateur, M. Bivort, article que l'on trouvera plus loin.

Aux derniers avis, Londres clôturait stationnaire à sh. 25 pour Havane moyen terré; sh. 19 pour Bahia brun ordinaire; sh. 26 pour Maurice moyen, et sh. 29 à 29/6 pour betterave français cristallisé. A Liverpool, marché stationnaire également. A Glasgow, belles affaires en sucres pilés. En Hollande, plus d'affaires et un peu plus de fermeté; de fl. 2 1/4 à 2 1/2 en dessous de novembre, pour sucres en débarquement; Surinam, fl. 21 à 23 1/2; raffinés peu demandés sur la base de fl. 32 1/2 pour disponible.

Cuirs. — Un peu mieux tenus cette semaine, avec un peu plus de demandes, au Havre. A Bordeaux, au contraire, la consommation s'est retirée momentanément du marché, ses derniers achats lui ayant suffi. A Anvers, les affaires ont été importantes, mais les cours n'ont pas varié malgré cela.

Suifs. — Meilleure tendance cette semaine sur les cours par suite des avis en hausse du dehors. A Paris, on a noté un franc de hausse avec une demande active aux prix de fr. 88, 88.50 et 89 pour suifs disponibles, 90 pour 2 mois prochains, fr. 93 à 93.50 pour 4 derniers mois. Au Havre, même fermeté, on a payé fr. 96 pour Plata bœuf saladeros, et fr. 92 pour dito mouton. A Bordeaux, le suif Plata mouton vaut fr. 93 à 93.50 les 100 kilos. A Marseille, on a vendu du Plata bœuf à fr. 93 les 100 kilos à terme. A Londres, en clôture calme à sh. 47/3 pour YC. disp., sh. 41/3 sur octobre-décembre; sh. 44/9 sur décembre.

Teintures. — Un courant d'affaires plus calme en indigo, cette semaine. Au Havre, le stock actuel est de 3,686 c., 42 surons, 377 colis; une enchère doit avoir lieu le 7 juillet sur cette place, et comprendra 700 c. A Bordeaux, affaires fort calmes.

Huiles et Graines oléagineuses. — Voir plus loin notre correspondance de Marseille et de Lille. A Paris, les huiles clôturent en baisse de 50 centimes aux cours suivants :

COLZA.		LIN.	
Disponible	80 25	Disponible	76 »
Courant	80 25	Courant	76 »
Juillet	81 »	Juillet	76 »
Août	82 50	Août	77 »
4 derniers	83 50	4 derniers	79 »
4 premiers	84 50	4 premiers	» »
Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 1 0/0, entr.		Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 2 0/0, entr.	
COTE OFFICIELLE.			
Disp. en tonne	82 »	Dip. en tonne	77 50
Tout fût disp	80 50	— en fût	76 »
Epurée en tonne	90 »	Indigène	» »

A Amsterdam, au 10 juin, huile de lin faible à fr. 71,95 pour disp., fr. 71,95 pour automne; huile de colza faible à fr. 74,07 pour disp., fr. 75,92 pour automne, fr. 78,82 pour mai 1874. — A Berlin, même date, huile de colza ferme à fr. 75,46 pour juin-juillet, fr. 77,18 pour sept.-oct., fr. 77,81 pour oct.-nov. — A Hull, même date, huile de lin ferme à sh. 28/9 pour courant, sh. 29/6 pour juillet-décembre. — A Londres, même date, huile de lin plus ferme de sh. 28/6 à 29, huile de colza ferme à liv. st. 31,10 pour anglaise brune disponible, liv. st. 31,15 à 32 pour juillet-août, liv. st. 33 pour sept.-déc., et liv. st. 32,10 pour raffinée.

Pas d'affaires en huiles minérales cette semaine; à Paris, néanmoins, les cours des essences de pétrole et du pétrole brut se maintiennent fermement; à Marseille, il en est de même; à Anvers, le marché est faible et en baisse.

Métaux. — La tendance est bonne cette semaine, tant sur le cuivre que sur l'étain et le plomb, mais les affaires sont toujours aussi peu importantes, la consommation ayant une tendance fâcheuse à s'approvisionner sur les marchés anglais. Nous donnons plus loin les cours sur le marché de Paris. A Marseille, les cuivres sont en hausse à fr. 205 pour provenance d'Espagne, fr. 215 pour Chili en lingots, fr. 230 pour étain en feuilles, fr. 245 pour étain Détroit, fr. 260 pour étain en verges, fr. 271 pour étain anglais. A Londres, bonne demande sur les étains de liv. st. 98,10 à 99,10 pour Australie, liv. 103 pour Détroits; les cuivres ont également donné lieu à une bonne demande à liv. st. 78,10 pour bonnes marques du Chili en barres; plomb anglais en saumons ferme à liv. st. 21,6. A Bruxelles, à la Bourse, le zinc était calme à fr. 55 pour laminable, fr. 40 pour vieux zinc, le cuivre à fr. 215, l'étain à fr. 275, et le plomb de fr. 53/54.

Produits métallurgiques. — L'amélioration continue, mais fort lentement; le principal c'est que les affaires se régularisent et que la baisse s'arrête. A Paris, pas de changements notables dans les cours, les fers à plancher sont faibles à fr. 240 pour 1re série, fr. 270 pour 2e série, les tôles sont plus fermes à fr. 320, les fontes sont faibles. Dans la Haute-Marne, les fers au coke sont peu demandés de fr. 135/155 pour n° 1, fr. 110/125 pour n° 3; la machine est demandée de fr. 225/235 pour n° 20 au coke, le fil de fer de fr. 310/320 le n° 19. Dans le Nord, on trouve des fers marchands à fr. 210 le n° 1.

Sur le marché belge un peu plus de fermeté, mais sans que les affaires soient devenues plus nombreuses. Les fontes du Luxembourg sont tenues à fr. 70 et l'on a traité à fr. 71.50, bonne qualité affinage pour les Ardennes; l'affinage Charleroi, vaut fr. 76/80, les fer ébauchés sont demandés, les fers marchands restent à fr. 200 le n° 1, les vieux rails sont offers de fr. 125/130 la tôle vaut fr. 270.

Toujours le même désarroi en Angleterre, les grèves d'ouvriers mineurs continuant et par suite faute de minerai la production se trouvant réduite des deux tiers. A Middlesborough, mardi on cotait la fonte n° 1 sh. 85, le n° 3 sh. 7716, fonderie sh. 70, forge sh. 65, truitée sh. 62/56, blanche sh. 68/66. A Glascow les warrants sont montés et clôturent à sh. 97.

Charbons. — La baisse se trouve complétement arrêtée et à la faveur d'ordres reçus ces derniers temps les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais ont même déjà relevé leurs prix. La masse des consommateurs, et nous n'entendons pas dire par là la grosse consommation commence à se trouver perplexe, se demandant s'il ne vaudrait pas mieux ne pas retarder davantage les achats, pour ne pas s'exposer de nouveau à subir le prix de 1872/73. Nous croyons que ce serait là au contraire, le moyen le plus sûr de les ramener, et qu'une grande réserve est certainement plus que jamais nécessaire. Par le fait: la métallurgie qui enlève une grande partie des produits des charbonnages, n'a pas encore repris; elle manifeste bien un peu plus d'animation mais il paraît certain malgré cela que les affaires ne reprendront pas sérieusement avant l'hiver. Or, notre opinion est qu'une hausse qui ne serait pas occasionnée en partie par des demandes de l'industrie ne saurait être qu'une hausse factice, dont une campagne d'abstention aurait bien vite raison. L'adjudication de l'assistance publique a provoqué des soumissions pour tout venant aux prix de fr. 18 pour première qualités, prix offerts par les mines d'Anzin et de Ferfay. A Charleroi, on cite un marché de 4,000 tonnes gailletéries 1/2 grasse passé à fr. 24 la tonne. En Angleterre les grèves subsistent toujours; 24,000 ouvriers viennent encore d'abandonner les mines dans le Derbyshire et les districts avoisinants refusant une réduction de 10 0/0 dans leurs salaires. Les mineurs du Monmoutshire et du South-Wales ont également laissé leur travail, n'ayant pu s'arranger avec leurs patrons sur des questions de détail, la réduction de 10 0/0 ayant été primitivement consentie.

COURS DES MÉTAUX DU 12 JUIN 1874

SUR LA PLACE DE PARIS.

	5 juin	12 juin.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre	205 »	205 »
— — en lingots — —	215 »	220 »
— anglais tough — —	M »	M
— minerais de Corocoro —	207 50	212 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris	270 »	275 »
— Détroits — —	265 »	270 »
— anglais — Havre ou Rouen	260 »	265 »
Plomb de France, liv. Paris	53 »	53 »
— d'Espagne — Havre	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris	53 »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre	58 50	58 50
— autres b/m. — —	57 50	57 50
— — — — Paris	57 50	57 50

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 10 Juin 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

			le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...	Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.		3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane		à 3.40	»
Trame 40/42 id.		à 3.50	»
Chaîne 40 id.		à 4.05	»
Trame 50 id.		à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel		à 4.25	»
Trame 50 id.		à 4.35	»
Chaîne 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

			le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils	Fr.	0.31 à 0.32	»
Id. » 18 »		0.33 à 0.34	»
Id. » 20 »		0.35 à 0.35 1/2	»
Id. 68 20 »		0.37 1/2 à 0.38	»
Id. 70 21 »		0.40	»
Id. 75 26 »		0.47 à 0.48	»
Percale 80 26 fils		0.46	»
Jaconas 82 22/18 »		0.32 1/2	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).
Affaires nulles. Prix sans changement.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 9 Juin 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 5,460 tonnes, contre 14,309 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 8,849 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme ; warrants 96/.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	107/6	95
Coltness id.	112/6	..
Summerlee id.	100	94/6
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	96/6	94/6
Govan id.	96	94/6
Monkland id.	..	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)	..	..
Calder id. id.	105	95
Carnbroe id. id.	96	..
Glengarnock (à Ardrossan)	98/6	92
Eglinton id.	94	92
Dalmellington id.	..	..
Kinneil (à Bo'ness)	95	90
Shotts id.	100	94/6
Almond id.	92/6	..
Carron (à Grangemouth)	92/6	90/6
Lochgelly (à Burntisland)	92/6	90
Lumphinnans id.	90	87/6

SUCRES.

Paris, le 11 juin 1874.

La situation générale des marchés sucriers s'est sensiblement modifiée depuis six semaines; à une baisse exceptionnelle et exagérée vient, en effet, de succéder un mouvement de hausse qui a fait remonter les cours à un niveau plus raisonnable. Le début de la campagne avait été marqué par une dépréciation rapide des prix et les baissiers avaient vu le succès dépasser leurs espérances, ils étaient devenus et étaient restés jusque dans ces derniers temps les maîtres du marché et avaient fini par décourager les détenteurs qui n'osaient plus compter sur une reprise; tout le monde à peu près en était arrivé à croire que la fin de la campagne serait analogue à son début, et qu'il serait impossible de lutter contre les nombreux éléments de baisse que comportait la situation; on faisait valoir le manque absolu de sécurité et de stabilité qui sont des besoins urgents pour le développement normal du commerce et de l'industrie, l'état continu de crise gouvernementale, l'incertitude d'un changement d'assiette de l'impôt du sucre, les remaniements incessants et écrasants des tarifs, enfin l'énorme quantité de marchandises disponibles dans les entrepôts et les ports. Ces arguments, à l'abri desquels la baisse avait fait des progrès si extraordinaires, paraissaient ne pouvoir être contrebalancés par aucune raison de hausse et le nombre était restreint de ceux qui pensaient qu'il y aurait un revirement dans la position et qu'à un moment donné les prix suivraient une marche ascensionnelle sous l'influence du mouvement d'affaires dont les Anglais devaient bénéficier par suite de la suppression des droits ainsi que sous l'influence de la réduction des récoltes des colonies et de leurs moindres importations en Europe.

Comme toujours, en pareilles circonstances, le mouvement de baisse avait été poussé jusque dans ses limites extrêmes et avait atteint des prix que rien ne justifiait; aussi, la hausse s'est faite sans peine, car elle ne venait pas fausser la position, mais rétablir un équilibre trop longtemps détruit.

Aujourd'hui, les acheteurs sont nombreux et les détenteurs sont moins disposés à vendre; les exigences de ces derniers deviennent du reste tous les jours plus grandes. Les sucres blancs valent fr. 68 75, base n° 3, disponibles en entrepôt, à Paris; même prix sur juillet et août; sur les quatre mois d'octobre à janvier, ils sont demandés à fr. 68 50, le n° 3 garanti, entrepôt Paris ou à fr. 68, le n° 3 garanti, fabrique, toutes gares du réseau du chemin de fer du Nord. La sécheresse continue à rendre les fabricants peu disposés à traiter sur la campagne prochaine.

La hausse des 10/13 et des 7/9 est des plus rapides; on les demande à fr. 59 et 65, les 88°, disponibles.

Notre stock de sucres indigènes aux Magasins généraux du Pont de Flandre a diminué cette semaine de 11,000 sacs; il est aujourd'hui de 376,000 sacs contre 186,000 sacs en 1873.

Les certificats d'exportation, créations juin, valent de fr. 73 75 à fr. 74.

Les raffinés se sont relevés d'un franc; on les cote de fr. 147 à 149, suivant marques.

En Angleterre, le stock se maintient au même niveau, mais l'excédant du stock de cette année sur celui de l'année dernière continue à décroître et n'atteignait plus, le 6 courant, que 56,000 tonnes; les livraisons à la consommation et les importations sont toujours très-importantes. Voici le tableau du mouvement des sucres dans le Royaume-Uni durant la semaine dernière :

Tonnes	Importation. 1874	Importation. 1873	Consommation. 1874	Consommation. 1873	Exportation. 1874	Exportation. 1873	Stock. 1874	Stock. 1873
Londres...	7.750	7.380	5.550	4.820	»	6	92.600	67.800
Liverpool..	5.979	5.299	3.400	1.821	23	4	68.918	53.255
Clyde.....	4.231	6.640	4.925	3.710	»	»	49.888	36.200
Bristol.....	2.438	2.231	2.477	2.230	»	»	8.993	7.284
Totaux..	20.398	21.550	16.352	12.581	23	10	220.399	164.539

Les nouvelles de la Havane, de Porto-Rico et de Maurice confirment les précédentes évaluations des récoltes de ces pays; on estime toujours le déficit de 25 à 30 0/0.

En résumé, l'état général des marchés sucriers est beaucoup meilleur et la tendance reste encore à la hausse, les demandes dépassant actuellement les offres.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 10 JUIN 1874.

Il n'y a pas d'amélioration dans la position de notre marché depuis huit jours, les prix sont purement nominaux, et quand on peut faire quelques offres fermes et d'une certaine importance, on obtient quelques concessions; les vendeurs ayant en général montré plus de dispositions à écouter les propositions des acheteurs, il s'est fait quelques affaires, mais elles ont été généralement peu importantes. Les stocks augmentent sensiblement et si la demande n'augmente pas d'importance il est probable que nous verrons sous peu une faiblesse plus accentuée et que nous reviendrons aux cours qui étaient pratiqués il y a un mois environ.

FILÉS. — Ces articles sont en général peu demandés et les prix sont en faveur des acheteurs; pour les Indes et le continent, les affaires sont insignifiantes; pour le tissage mécanique les fabricants n'achètent qu'au jour le jour.

TISSUS. — Les shirtings pour les Indes et la Chine sont à peu près complétement délaissées; en tissus pour l'impression, les affaires sont très-calmes, les tissus légers sont peu demandés; mais comparativement assez fermes, les tissus lourds sont toujours très-mal tenus comme prix.

ÉPINAL, LE 11 JUIN 1874.

Calicots. —	3/4 60	portées	16	fils	33	à	33 1/2.
	»	»	18	»	35	»	35 1/2.
	»	»	20	»	37	»	37 1/2.
	» 68	»	20	»	39	»	39 40.
	» 70	»	21	»	41 1/2	»	42 1/2.

Chaîne 27/29 Amérique. 3.25 à 3.35

Trame 36/38 » 3.40 » 3.50

Affaires actives, prix fermes, tendance à la hausse.

LILLE, 11 JUIN 1874.

La situation du marché linier s'est complétement modifiée cette semaine; les affaires, depuis longtemps très-calmes, ont repris une certaine activité. Malheureusement, la cause de cette amélioration n'est pas de celles dont on puisse se féliciter : la récolte est gravement compromise en France, ou du moins, il est certain aujourd'hui que le lin restera court et ne donnera, par suite, en poids, que les deux tiers d'une récolte ordinaire. Sous l'impression de ces nouvelles, la filature a fait des achats de lins tant indigènes qu'étrangers, et de leur côté, le négoce et le tissage ont donné des ordres à la filature.

Les affaires ont été trop languissantes dans ces derniers temps, pour que les cours se soient immédiatement relevés, mais les derniers prix sont maintenant fermement tenus, et plusieurs filatures demandent de la hausse.

La toile n'a pas encore suivi le mouvement, parce que les acheteurs de cet article sont moins vite renseignés; nous sommes, du reste, dans une période de mi-vente qui peut durer encore une quinzaine de jours.

Les consommateurs de lin, de fils et de toiles hésitent d'autant moins à opérer en ce moment, que les prix sont excessivement bas, et qu'une récolte excellente aurait seule pu les maintenir à un pareil taux.

Le commerce extérieur a été, du 3 au 9, par le port de Dunkerque :

Importations.		Exportations.	
Lins	1.427.424	Lins	32.600
Jute	305.570	Fils de lin	24.523
Chanvre	23.100	Fils de jute	16.471
Etoupe	213.412	Toiles de lin	8.735
		Toiles de jute	4.900

A Belfast, à Dundee, en Belgique, l'industrie linière ne jouit pas d'une bien grande activité.

A Roubaix et à Tourcoing, les fabricants sont complétement occupés; la filature de coton trouve un écoulement assez facile de ses produits.

Les achats de laine sur la place de Londres, sont à peu près terminés, malheureusement la laine brute est restée, proportionnellement plus chère que la laine peignée, et certaines maisons, dont la spécialité est d'acheter de la laine brute,

de la faire peigner et d'en chercher l'écoulement, se sont contentées d'opérer sur la laine brute, en renonçant à faire passer par le peignage.

Les affaires en huile de lin ont été fort calmes cette semaine; on cote les huiles de lin du pays, à fr. 67.50 les 91 k., les huiles de colza sont fermes à fr. 68.50 les 91 k. Il y a de la demande pour cet article, mais les détenteurs paraissent peu disposés à vendre à ce cours. Les huiles d'œillette sont en hausse; on cote fr. 164 les 91 k.

La situation sucrière s'est un peu améliorée; on demande les sucres à la hausse, mais les détenteurs résistent, et ne veulent pas encore abandonner le solde de la dernière campagne aux cours actuels, qui ne sont pas encore rémunérateurs. Les derniers cours cotés sont :

Sucre indigène, 88°............	58 » à 60 »
— n°s 7/9........	63 » à 65 »
Pain 6 kilos n° 1..............	150 »

La fermeté persiste pour les alcools. Lille cote le disponible fr. 62.50; le courant fr. 64, 64.50 offert.

Le 3/6 de mélasse disponible a été traité à fr. 64.50, on l'offre à 65. Vous verrez, par ces prix, que l'écart qui doit exister avec ceux de Paris, pour rendre les affaires possibles entre les deux places, est loin d'exister.

La demande pour les charbons est fort calme, l'industrie ne voulant pas accepter les hauts cours ; nous sommes, du reste, encore assez loin de l'hiver, pour qu'on ne se hâte pas trop de traiter.

LYON, 11 JUIN 1874.

Soies et Soieries. — Les affaires ont été, cette semaine, très-restreintes. Les chiffres de la condition, quoique faibles, sont encore au-dessus de ce qui s'est fait. Les contrats antérieurs, les rentrées des moulins y figurent pour une large part. Comme conséquence facile à prévoir, la cote est arrivée avec une nouvelle baisse de 2 à 3 francs qui a affecté particulièrement les soies courantes de France et d'Italie et les gréges de Chine. La baisse, pour ces dernières, équivaut à une dépréciation de 6 à 7 0/0 ; et encore faut-il dire que plus d'une affaire, terminée à des cours plus bas, soit pour liquider des positions chargées, soit parce que le détenteur ne croyait pas à la fin de la baisse, n'a pu être enregistrée, les prix ayant été tenus secrets.

Il n'y a donc pas encore de cours bien établis ; et, à vrai dire, détenteurs et consommateurs agissent un peu chacun d'après sa propre inspiration.

Ce désarroi dans les idées a été augmenté, ces jours derniers, par les nouvelles contradictoires transmises sur le résultat final de la récolte.

Tandis que les avis sont unanimes à constater une réussite presque générale des semences comme quantités de cocons, les essais à la bassine, surtout pour les cocons d'importation directe, sont beaucoup moins favorables qu'on ne devait s'y attendre avec la température sèche qui a régné vers la fin des éducations.

Le rendement ne serait pas de moins d'un kilo inférieur à celui de l'an passé.

Il est peut-être prématuré de se prononcer définitivement là-dessus, d'autant que, dans une question où des intérêts si divers sont en jeu, on ne pourra savoir exactement la vérité que le jour où, les achats de cocons étant faits, les filateurs fixés sur leur prix de revient offriront les soies nouvelles.

En attendant, on constate que la récolte est abondante partout. Les échecs partiels signalés ne dépassent pas ceux auxquels les éducateurs étaient habitués avant la maladie. L'Italie surtout aura une grande récolte, et la plus-value de cette récolte viendra certainement compenser ce que nous avons de moins en France, si nous nous reportons à l'époque où notre fabrique s'alimentait presque exclusivement des soies de ces deux pays.

Tout en tenant compte de la large augmentation de la production des soieries depuis vingt ans, l'accroissement de l'importation des soies étrangères est infiniment plus considérable; car la Chine, tant de Shanghaï que de Canton, et le Japon nous enverront cette année, à eux seuls, environ 100,000 balles, soit 5 millions de kilos, c'est-à-dire une quantité presque égale à la production totale de la France et de l'Italie.

Nous ne parlons pas des autres pays qui fournissent encore des appoints respectables.

Il faudrait donc que la consommation augmentât dans de grandes proportions pour pouvoir absorber toutes ces soies; et cette éventualité ne me semble malheureusement ni probable, ni imminente, à en juger par la diminution de l'exportation des soiries depuis le commencement de cette année.

Cette diminution, pour le dire en passant, est plus forte qu'on ne le suppose généralement. D'après les relevés en poids que nous avons extraits des tableaux de la douane des quatre premiers mois de 1874, elle se chiffre ainsi :

1872...........	1.405.069 kil.
1873...........	1.400 659 —
1874...........	1.160.215 —

Et ce qui est encore à noter, c'est que la différence porte exclusivement sur les soiries unies, les soieries mélangées et les rubans.

Ainsi, d'une part, d'après ces tableaux, l'exportation des soieries depuis le 1er janvier présente une diminution d'à peu près 20 0/0, tandis que les entrées en condition dont nous avons donné les chiffres dans notre précédente correspondance, se sont augmentées de 18 0/0. Par ce double fait, qui n'est contradictoire qu'en apparence, s'explique cette abondance de la soie que l'on ressent d'autant mieux qu'elle coïncide avec une mévente prolongée de l'étoffe.

L'écart des prix des cocons entre les marchés de la France et de l'Italie se maintient. On continue à payer plus cher en France.

Dans les Cévennes, les prix qui avaient un peu fléchi au commencement de la semaine, sont remontés, ceux des jaunes surtout. Il est certain qu'avec ces derniers la filature aura moins d'*alea* qu'avec les verts.

La moyenne des prix payés à ce jour en France s'établit de 4 francs à 4 fr. 50 les verts, et 5 fr. 50 à 6 francs les jaunes.

En Italie, les verts se paient en moyenne 4 francs et les jaunes 4 fr. à 4 fr. 50.

On commence à offrir quelques marchés à livrer; il s'en est fait quelques-uns; mais d'un côté notre fabrique montre peu d'empressement, et d'un autre côté l'incertitude qui règne sur le rendement rend le filateur plus hésitant dans ses propositions.

Les dépêches de Shanghaï du 7 juin annoncent le marché ouvert. Environ 500 balles ont été traitées.

Voici les cours pratiqués :

Tsatlées 5e très-courantes	250 taëls.
— 4e 1/2....................	280
Bleu éléphant......................	320
Lion d'or n° 3.....................	320
— n° 4.....................	300

Les qualités classiques n'étaient pas encore arrivées. Les maisons européennes, sur les nouvelles reçues montraient une grande réserve, espérant acheter à des prix plus bas. Quoiqu'il soit difficile de juger les qualités de la récolte d'après les quelques balles parues, il ne semble pas que la qualité de la soie soit meilleure que l'an dernier.

Change .... 6.01.

En fabrique, calme complet. Quelques ventes où la baisse était largement escomptée ont eu lieu cependant. La fabrique ne croit pas à une grande baisse des prix. Elle fait remarquer que la dépréciation actuelle étant depuis longtemps prévue, chaque acheteur s'est abstenu le plus qu'il lui a été possible, ainsi que le prouve la diminution des exportations, et que dès lors on peut s'attendre à un retour favorable des affaires, les stocks à l'extérieur n'étant pas lourds. D'ailleurs la baisse, quand elle a atteint un certain degré, a toujours pour effet de stimuler la consommation. Il y a dans le bon marché une vertu qui attire l'acheteur ; cela s'est toujours vu. Après tout, les cours sont encore sensiblement plus élevés qu'avant la maladie des vers à soie; ils le sont au moins de 15 0/0. Les manipulations de filature coûtent également plus cher; les prix de teinture ont doublé pour les couleurs et quadruplé pour les noirs. Ces divers éléments des prix de revient empêcheront que les prix des soieries soient entraînés à la dérive; telle est du moins la conviction qui prévaut.

Les nouvelles de New-York présentent la fin de la saison comme n'ayant pas été meilleure que son commencement.

Les existences en tissus noirs sont très-abondantes. Par contre, l'étoffe de couleur s'est bien vendue et les approvisionnements en paraissent très-réduits. Les articles spéciaux de la saison d'été comme grenadines, gazes et autres ont été liquidés à des prix très-satisfaisants.

LE HAVRE, 11 JUIN 1874.

Les semaines se suivent et se ressemblent. Nous avons toujours la même atonie générale dans les affaires, et si quelques-uns de nos articles ont eu un peu plus de mouvement cela est fort limité et l'ensemble de la situation est toujours au grand calme.

Cotons. — Nous ne voyons absolument rien à changer aux appréciations que nous faisions à notre précédente

revue. L'abondance du coton est manifeste, non-seulement pour le présent, mais aussi pour les mois à venir, et dans cette situation, avec des avis très-favorables d'Amérique pour la prochaine récolte, la filature ne doit et ne peut acheter qu'au jour le jour. Elle se renferme étroitement dans cette manière d'agir et les ventes moyennes de cette semaine, sur place, ne dépassent pas 5 à 600 b. par jour. Avec un si faible mouvement, il faut bien s'attendre à ce que les prix présentent une certaine faiblesse et c'est en effet ce qui a lieu. Cependant les cotons d'Amérique au cours de très-ordinaire se maintiennent à peu près, mais les petits cotons, comme aussi les belles qualités sont faibles, et l'on peut traiter le bon bas Louisiane à fr. 90/91.

Il y a aussi un certain laisser-aller pour les Surate moyens. On fait des bons Oomra courants à fr. 68/69, et du good-fair bon a été aussi à fr. 71 50 en disponible, à fr. 71 à livrer par voiliers en mer. Il est aujourd'hui bien prouvé que nous aurons excès d'importations de l'Inde, et il sera fort difficile d'écouler ces cotons si nos cours ne sont pas au-dessous de ceux de Liverpool. Par contre aussi si tel est le cas, nous aurons de la demande pour l'exportation, et c'est d'ailleurs déjà ce qui se produit depuis quelque temps. La Belgique et l'Allemagne nous ont déjà enlevé beaucoup de Bengale et d'Oomra, et ce mouvement paraît devoir continuer.

Le livrable est plus négligé encore que le disponible, et cela se comprend, car dans la situation actuelle on ne peut guère songer à spéculer sur le coton, car les chances de hausse sont bien faibles, si même l'on en voit. Tout est soumis à la question de récolte en Amérique et jusqu'ici toutes les nouvelles qui nous parviennent sont des plus favorables.

On attend cependant sous peu le premier rapport du bureau d'agriculture de Washington. Il aura surtout de l'intérêt en ce qu'il nous fera connaître la quantité des terres ensemencées en coton, au fond, la diminution qu'il pourra nous faire connaître, n'aura qu'une importance très restreinte, parce qu'il est prouvé aujourd'hui que la récolte dernière a très-mal rendu et qu'une production bien meilleure peut être obtenue d'une quantité moindre de terre, si la saison d'automne est bonne.

Le coton à terme suit la marche générale des affaires. Il donne lieu à fort peu de mouvement, et on a été faible encore. On a traité le Louisiane juin à fr. 96 et 97, l'août à fr. 98 et 98 50, le septembre à fr. 100. Il est à remarquer du reste que l'on ne veut pas s'engager plus comme vendeur que comme acheteur, et en effet, nous devons vous le répéter, s'il n'y a pas grandes chances de hausse, il n'y a pas non plus de motifs suffisants de baisse aux prix où nous sommes. Le T. O. Louisiane à fr. 100, les bons Surate à fr. 68/70 constituent des cours sains qui permettent à la filature de travailler avec profit.

Voici nos stocks :

	1874	1873
Etats-Unis	122.070	47.250
Brésil	4.290	18.050
Indes	31.900	68.550
Autres	2.180	4.200
	160.440	138.050
Cotons en mer :		
États-Unis	30.644	29.282
Brésil	508	1.506
Indes	99.256	22.630
	130.408	53.418

CUIRS. — On a écoulé en vente publique une dizaine de mille pièces Lima et sortes diverses à prix aisés. De gré à gré, on a fait à peu près autant, en y comprenant un bloc de 7,000 Rio-Janeiro salés à livrer, traité pour l'exportation à fr. 56 50 pour bœufs et fr. 67 pour vaches.

Les New-York salés valent fr. 55 à 55 50; les bœufs Montevideo nouveaux fr. 83, et il se traite quelques petites affaires à ces prix.

LAINES. — Les prix sont très-fermes, et l'on a traité au-delà de 1,000 b. depuis huit jours; la majeure partie en Montevideo et bande orientale, de fr. 225 à 262 50.

CAFÉS. — La consommation a continué des achats réguliers, et l'exportation a, de son côté, traité passablement de Rio et de Santo à prix fermes. Pour Haïti, on s'est même raidi. On trouve assez difficilement des tels quels à fr. 95, des sains à fr. 100, et l'on a payé jusqu'à fr. 127 50 pour des Guatemala gragés. Nous avons des arrivages toujours assez suivis, mais avec les débouchés importants que l'article a retrouvés, le stock diminue cependant. On a fait au-delà de 15,000 sacs depuis huit jours.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 17 janvier à ce jour.

	1873.		1874.	
Arrivages..	256.367 sacs	1425 fûts.	267.027 sacs	385 fûts.
Débouchés.	231.876 —	759 —	127.119 —	385 —
Stocks.....	107.941 —	618 —	217.471 —	618 —

Les derniers avis de Rio que nous ayons sont du 16 mai. Les recettes journalières, après être tombées à 2,300 sacs, avaient successivement remonté à 2,600 et 2,900 sacs, et nous avons vu des lettres qui font prévoir une augmentation immédiate, parce que l'on s'attend à voir arriver rapidement les cafés de la nouvelle récolte; l'on dit celle-ci très-abondante. Il y a là un point important à suivre.

TEINTURES. — L'indigo est dans le plus grand calme. On annonce du reste pour le 7 juin une enchère de 750 c. Bengale sur notre place, et elle précédera de quelques jours la grande vente trimestrielle de Londres. En bois de campêche, on est calme aussi. On a fait 7 à 800 tx de Carmen de fr. 11 50 à 12, des Cap à fr. 6 75, des Aquin un peu inférieurs à fr. 6 15, des Jamaïque à fr. 6 37 1/12. Les autres teintures sont délaissées.

SUCRES. — Le temps sec qui règne est préjudiciable à la betterave, et quelques affaires ont été traitées cette semaine sur place. On a fait 200 barriques Antilles brut de fr. 50 55 à fr. 59 50, la bonne 4e, environ 1,600 qts et sacs usines, de fr. 67 à 73 aux conditions ordinaires, à fr. 33 25 aux conditions de l'indigène; enfin, une cargaison de 350 boucauts, Porto-Rico à livrer et une petite partie de 350 sacs Rio à fr. 28 le nº 12.

AUTRES ARTICLES. — Calme profond toujours. Le suif s'est cependant réveillé un peu, et l'on a fait 1,500 pipes et 1/2 pipes Plata de fr. 45 à 46 pour moutons, de fr. 47 à 47 50 pour bœuf, et même fr. 48 pour livraison sur août. En cacaos, la spéculation vient de traiter 750 s. Trinidad à fr. 62. C'est très-bon marché, mais à côté de cela, on est vendeur à fr. 65/66 sans que l'on trouve d'acheteurs pour la consommation, et notre stock s'accumule. Nous avons aujourd'hui sur place 36,000 sacs, dont un tiers en Para, un autre tiers en Trinidad, et le surplus en Bahia, Haïti, etc.

BORDEAUX, LE 10 JUIN 1874.

VINS. — Depuis nos derniers avis, les affaires de vins ont continué à être très-calmes; toutefois, on fait toujours quelques achats de petits vins de 1873 et 1872 pour des besoins pressants.

Nous avons eu depuis cinq jours de violents orages, mais ils n'ont pas endommagé la prochaine récolte, et les vignes continuent à présenter une très-belle apparence.

SPIRITUEUX. — Nos cours de 3/6 Languedoc ont encore un peu rétrogradé; les 3/6 d'industrie sont aussi très-faiblement tenus, toutefois sans nouvelle baisse et les prix pour ces deux sortes sont aujourd'hui tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible, fr. 94.
Id. Nord » 67.

CAFÉS. — L'amélioration que signalait notre revue d'il y a quinze jours, comme produite par le résultat de la vente publique de Hollande, s'est continuée tant pour la demande que pour les prix payés. Chaque jour a amené des affaires; les cours sont aujourd'hui sensiblement plus élevés et quelques arrivages nous ont refait un stock intéressant. Il a été traité 60 quarts Guadeloupe bonifleur à fr. 245 A; 68 quarts *dito* Habitant à fr. 242 et 230 A; 930 sacs Guayra gragé de fr. 120 à 130 50 E; 2,815 sacs *dito* non gragé de fr. 112 à fr. 117 50 E; 1,450 sacs. Rio non lavé de fr. 90 à 97 50 E; 260 sacs *dito* supérieur à fr. 120 E; 2,700 sacs Capitania à prix secret; 200 sacs Haïti à fr. 98 E; 235 sacs Costa Rica, de fr. 122 à 126 E; 500 sacs Guatemala à fr. 117 50 E; 440 sacs Mysore de fr. 117 à 120 E; 1,600 sacs Malabar de fr. 109 à 115 E; 210 sacs Mangalore à fr. 117 E; 200 sacs Wynard à fr. 119 E; 20 boucauts Ceylan plantation à fr. 90 50 E. Il est arrivé 58 quarts Antilles, 61 sacs Rio, 2,430 sacs Guayra et 135 sacs Guatemala.

CACAOS. — La demande a été un peu plus faible cette quinzaine, mais cependant dans ces derniers jours, les prix pour Guayaquil ont été mieux soutenus parce que cette sorte se fait rare en attendant de nouveaux arrivages. Il a été traité 63 quarts Martinique à fr. 113 A; 100 quarts Guadeloupe à fr. 115 A; 556 sacs Guayaquil de fr. 70 à 73 E. Il est arrivé 74 quarts Antilles, 910 sacs Carupano, 180 sacs Guayra, 142 sacs Guayaquil.

SUCRES. — Depuis quelques temps, nous sommes au fort

des arrivages des Antilles, notre dernière revue signalait 4 navires entrés en notre port. Depuis lors, nous en avons reçu 8 qui apportent ensemble 1,600 barriques, 700 quarts et 3,800 sacs. Beaucoup de ces sucres, soit bruts soit d'usine, vont s'appliquer à des marchés à livrer, ce qui va éloigner encore la raffinerie d'achats en disponible. Elle n'a traité depuis quinze jours que 140 barriques Martinique usine, 125 barriques et 145 sacs Guadeloupe usine, à prix divers et non indiqués.

Les raffinés restent en même position, mais nous touchons à la saison des fruits où la consommation doit grandir. Les cours sont stationnaires, pains 1er choix, fr. 74 à 74 50, pilé, fr. 74.

Mélasse. Peu de marchandise en raffinerie; cours fr. 20 à 21.

PRODUITS RÉSINEUX. — Il y a eu une petite reprise sur les résineux, et si la résine jaune, comme les autres années, vient à être très-demandée, les cours des brais pourraient bien se maintenir fermes; tout dépendra du plus ou moins de demandes de la consommation.

Par suite du peu d'entrain dans les affaires, et aussi toujours par suite des cours en baisse de l'essence d'Amérique en Angleterre, l'essence de térébenthine continue à être assez dépréciée. On compte aussi sur une grande récolte en France. Le cours de l'essence de térébenthine est de 28/6 pour l'américaine, 28/3 pour la française.

Voici les cours au marché de Saint-Julien, hier 9 courant.

Les 100 kilos.	Les 100 kilos.
L'essence de térébenthine a été payée fr. 58, en baisse de 2 fr. sur le cours de vendredi dernier.	La colophane ordinaire f. 17 50;
Le brai clair d'hiver vaut fr. 15;	La 1/2 colophane fr. 16 50 à 17;
Le brai clair nouveau supérieur fr. 16;	La colophane Hugues de fr. 18 à 22 25 suivant nuance;
Le demi-clair fr. 14 50;	La résine jaune en pains fr. 15;
Le noir fr. 13;	Le galipot mi-larmeux fr. 45;
	Les pâtes de térébenthine les 4 b/ques fr. 380 à 400;
	Les goudrons de four (la chalosse) fr. 55.

CÉRÉALES. — Les prix élevés pratiqués sur nos marchés environnants de fr. 34 à 35 50 pour les 80 kilos blés, ont fait arriver dans notre port d'assez fortes quantités de blés et farines exotiques. On évalue à 100,000 sacs les blés et à 30,000 sacs les farines arrivés ou attendus pendant le mois courant de juin, soit d'Espagne, soit d'Angleterre, soit directement du Chili et de divers points d'Amérique.

Ces quantités pèsent sur notre place et ont provoqué à notre marché d'hier une baisse de 1 fr. par hecto sur les blés de toutes provenances qu'il faut coter comme suit :

Blés indigènes de Garonne, de Dordogne et entre 2 mers	Fr. 34
Blés d'Australie disponibles	34
» de Californie »	31 50 à 32
» de Chili suivant qualité	30 » à 32
» d'Amérique reçus printemps	29 » à 30 50
Blanquilles d'Espagne arevalo et medio	31 50 à 32 50
Blés reçus d'Espagne	29 » à 30 »

Les farines ont dû subir le même mouvement de baisse. Les difficultés qu'on éprouve pour vendre les farines exotiques contribuent à faire baisser les prix de toutes les farines indigènes. On cote les 1res marques de Nérac et de ville fr. 55 à 56; celles d'Agen et du Lot fr. 54 à 55, et les marques secondaires de fr. 53 à 54.

On croit à de la baisse encore; nous croyons que si nos besoins pour courant juin sont comblés et assurés, ceux pour juillet ne le sont pas. Il serait donc dangereux de baisser encore, parce qu'on n'importera pas pour combler la consommation considérable de juillet, et qu'alors nous aurions des prix exorbitants et quelques jours difficiles à passer pour atteindre les blés de la future récolte.

CETTE, 11 JUIN 1874.

Nous semblons être arrivés au moment de transition prévu depuis longtemps. C'est vous dire que nous sommes en pleine baisse et que nous assistons à un coup de théâtre dont le tableau suivant sera fatalement une grande activité dans les transactions, à des prix d'autant plus bas qu'il faut que le vin se mette au niveau de la bourse ouvrière, et ce n'est pas peu dire.

Je ne voudrais plus vous parler du phylloxera, mais je ne puis faire autrement en rentrant d'une visite dans les vignobles du Gard, pays désolé.

On y vend à presque rien les foudres de caves, qui n'ont plus leur raison d'être. Le fléau a ses limites actuellement près du territoire d'Agde, par une ligne se dirigeant vers le nord.

Je dois profiter de ces deux mots sur cette terrible maladie pour nier la trop grande influence qu'on lui donne sur les prix, pour cette raison que de nouvelles plantations s'organisent activement, au fur et à mesure dans les départements du Tarn et de la Garonne, qui comblent en très-grande partie le déficit de nos récoltes.

D'ailleurs, son action lente ne pourrait guère se reconnaître que sur la moyenne d'une année à une autre.

Les vins d'Espagne, qui s'étaient bien maintenus jusqu'à ce jour, suivent le courant fatal depuis que les colonies espagnoles, par suite de leur crise politique, en ont restreint le débouché.

3/6 ....fr. 88.

MARSEILLE, 11 JUIN 1874.

La préoccupation politique enraye certainement les affaires, mais aussi à cette époque de l'année notre marché subit un moment d'arrêt dans les transactions.

La bourse a été moins fréquentée cette semaine à cause des processions qui se font avec beaucoup de solennité dans notre ville. Demain, la Bourse est fermée à cause de l'anniversaire de la fête votive du Sacré-Cœur.

La principale industrie locale ne fait pas son plein comme fabrication, on ne sait à quoi attribuer ce manque de demande pour les savons, pourtant voilà plus d'un an que les dépôts sont épuisés. Pour les céréales, nous sommes dans un moment de transition et à chaque bourse on subit l'influence du temps et des avis sur la température des diverses villes de l'intérieur.

BLÉS. — La semaine a été moins active comme transaction, seulement les prix du disponible ont obtenu une nouvelle avance. Comme on le verra ci-après, le stock est presque nul. Les arrivages ont été peu nombreux. Le principal débouché continue à être la meunerie locale et des villes environnantes. La Suisse et l'intérieur prennent peu.

Cette semaine on a reçu quelques échantillons de blé nouveau d'Afrique. Le poids en est supérieur ainsi que la qualité. On compte sur un gros rendement Quelques affaires ont été faites sur les derniers mois de l'année.

Les ventes de la semaine se décomposent comme suit :

Ventes en disponible,	32,000 hect.
« à livrer	24,000
Total....	56,640

Voici le résumé des importations de la semaine:

Odessa	45.280 hect.
Berdianska	12.800
Taganrock	15.040
Ibraila	39.200
Salonique	800
Espagne	3.520
Afrique française	10,560
Total	127.200

Mouvement des blés aux docks:

Le stock, le 6 juin était de....	2.904.111 kil.
Les entrées de la semaine.....	30.021
	2.934.132
	932.094
Les sorties sont de	2.002.038

FARINES. — Les prix se soutiennent à cause des prix des blés, mais les affaires sont excessivement restreintes. On cote: Minot Tuzelle, fr. 62 à 65; T. S., 59 à 62; M. B., 59 à 61 et 63; R., 57 à 59; C. O. S., 52 à 55; S. B., 51 à 54, la balle de 122 kil. 1/2, sac compris, rendu franco en gare ou à quai; escompte, 1 0/0 comptant.

GRAINS GROSSIERS. — Les avis sur ces articles sont plus calmes aussi, comme on le verra ci-après. Les affaires traitées sur ces articles ont été conclues avec des prix de baisse. Les arrivages se succèdent.

Ventes de la semaine:

AVOINE : 200 s. Danube, fr. 25 75, disponible les 101 k.; 500 Danube, fr. 25. liv. fin courant; 500 Danube, 25 50, disp.; 5,000 Danube, 24 50, liv. de ce jour au 5 juillet; 1,000 Danube, 24 50, liv. de ce jour à fin juillet; 960 Danube, 25 75, disp.; 1,000 Danube, 25 50, liv. 20 courant; 400 Danube, 26, disp.; 400 Danube, 25 75, disp.; 500 Odessa, 25 50, disp.; 35,000 Philippeville, 22 0/0, liv. août-septembre; 1,000 Sardaigne, juillet arr. août.

SEIGLES. — 1,000 q. seigle disp. fr. 22 50.

ORGES.— 500 q. Philippeville, 21 0/0; 100 Philippeville, 21 0/0;

MAÏS.— 200 q. Trébizonde, 22 0/0; 100 q. Trebizonde, 22 0/0.

SUCRES BRUTS. — La position se raffermit chaque jour, les avis qui nous arrivent du Nord accusent une hausse progressive, aussi voyons-nous nos détenteurs élever leurs prétentions après chaque affaire.

Voici les affaires conclues cette semaine :

250 b. Martinique à livrer par divers ; 1,500 c. Havane à fr. 30 le n° 12, fr. 28,25 bonne 4e.

CAFÉS RIO. — Les affaires sont très-actives et les prix sont non-seulement très-fermes, mais les vendeurs ont élevé leurs prétentions, nos prix de cote marquent de fr. 3 à 4 de hausse, on a vendu : 280 s. Rio ex-Savoie, fr. 88 ; 1,664 s. Rio par Magnolia, à fr. 102; 3,000 s. Rio par Conception, à fr. 102; 2,100 s. Rio ex-d°, à fr. 92,50; 400 Rio magasin, à fr. 100.

CAFÉS BON GOUT. — La hausse sur ces qualités a été beaucoup plus forte que sur les Rio. On évalue l'avance obtenue sur ces prix à plus de 10 0/0 depuis quinze jours. Outre les affaires ci-après cotées, la consommation a beaucoup acheté, mais par petites parties. — Tous les avis des marchés régulateurs marquent de la hausse.

On a vendu : 400 s. Porto-Ricco à fr. 125 ; 178 s. id. gros droits à fr. 118; 300 s. Bonchipre à fr. 104 ; 1,500 s. Java à fr. 115,50 ; 650 s. Malabar à fr. 115; 200 s. Palambang à fr. 94; 1,250 s. Java à fr. 115,50; 400 s. Preanger à fr. 122,50; 107 s. Malabar à fr. 107,50 ; 100s. Ceylan natif non trié à fr. 100; 510 s. Costa-Rica vert à fr. 125; 158 s. Costa-Rica vert à fr. 125; 100 s. Saint-Domingue à fr. 104.

Le stock des sucres bruts est de :

2,420 c.	Havane pesant......	532.130 k.
18,177 s.	Egypte	1.821.377 —
5,370 c.	Pernambouc	116.620 —
		2.864.290 —
140 s.	Indigène.............	140.005 —
	Total.......	3.004.295 —

Le stock des cafés est de 5,553,201 k.; celui des poivres de 1,091,237 k.; celui des cacaos de 100,809 k.

HUILES COMESTIBLES. — Les prix se soutiennent sans affaires.

HUILES D'OLIVES. — Affaires toujours très-restreintes. On cote disponible 54, à livrer six derniers mois 1874, 55; et six premiers mois 1875, fr. 56, la millerole de 64 litres.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Peu d'affaires traitées, mais nouvelle baisse à signaler.

SÉSAMES DE L'INDE. — Affaires plus nombreuses. Nous croyons que l'on a touché le dernier prix de baisse à fr. 40; 1,800 quintaux Calcutta noir à livrer; 40 sésames du Levant. Affaires insignifiantes conclues aux prix antérieurs.

COTONS. — Nous enregistrons cette semaine encore une nouvelle baisse sur les prix ; affaires presque nulles sur l'influence des marchés régulateurs qui sont tous arrivés pendant toute la semaine avec de la faiblesse. On a vendu 648 balles, il a été importé 1,859 balles, le stock est de 11,759 balles.

Détail des ventes :

25 b. Jumel, fr. 105 ; 50 b. Jumel, fr. 107 50 ; 31 Salonique indigène, fr. 75, 77 50 ; 38 Salonique semence, Amérique, fr. 90 ; 10 Volo, fr. 70 ; 8 Chypre, fr. 75 ; 135 Tarsous, fr. 72 50 ; 171 Idelep, fr. 67 50 à 70 ; 110 Caramanie, fr. 62 50 ; 28 Pyrée supérieure, fr. 92 50 à 97 50 ; 42 Malte, fr. 75 à 77 50.

SOIES ET COCONS. — La situation des affaires sur notre marché ne s'est pas améliorée. Seulement les transactions ont été un peu plus importantes, par suite de la décision prise par quelques détenteurs d'alléger leur stock en présence de la baisse persistante que nous subissons. Cela nous a permis de noter les ventes de 25 à 30 balles soie filature de Syrie de tout premier ordre de fr. 68 à 71.

LAINES. — Cette semaine a été absorbée par les débarquements de deux forts arrivages du Maroc. La rapidité avec laquelle sont effectués les envois de cette contrée aura pour conséquence que bientôt toute la récolte nous aura été expédiée. Seulement, comme dans ce moment les premiers besoins de la fabrique sont remplis, on constate moins d'empressement de la part des acheteurs, ce qui n'empêche pas que les prix pratiqués n'ont reçu aucune altération.

Le Levant ne nous a expédié encore que quelques laines de Volo et Salonique, les prix des autres sortes ne sont pas encore tranchés, parce que les producteurs ne se trouvant pas en face de leurs acheteurs attendent jusqu'à la dernière limite pour leur faire payer le plus cher possible; c'est ce qui arrive chaque année.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

MARSEILLE, 12 juin. — Blés : même fermeté. Ventes de la journée d'hier, 10,500 hect., dont 4,800 à livrer. Importations de la journée d'hier. 19,200 hect. Stock dans les docks, 20,020 qtx mét. ventes de la semaine, 43,008 qtx mét. — Sucres : calmes. — Cafés : fermes.

LIVERPOOL, 12 juin. — Cotons : ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 1,000 balles. Marché sans changement. Importations, 1,000 balles.

LE HAVRE, 12 juin. — Cotons : calmes, tendance lourde. Ventes, 100 balles. — Très-ordinaire, Louisiane disp., fr. 99 à 100 ; dito sur juin, fr. 96 à 96 50 ; dito sur juillet, fr. 98 à 98 50 les 50 kil. — Cafés : fermes. — Laines : marché actif, prix fermes.

NEW-YORK. 11 juin. — Or, 111. — Change sur Londres : 4 dollars 87 cents 3/4 par livre anglaise. — Change sur Paris, 5 13 3/4. — Farine extra-state : 6 dollars 20 le baril de 88 kil. — Froment rouge : 1 dollar 50 cents les 35 litres. — Café : Rio fair, 18 1/2. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 7 7/8. — Saindoux : marque Wilcox, 11 1/2.

SINGAPORE, 10 juin. — Gambier ordinaire, doll. 4 97 1/2 le picol. — Poivre blanc de Rio, doll. 14 1/4 ; dito noir de Singapore, doll. 10 3/4 par pic. (60 kil. 483 gr.) — Etain Malacca, doll. 26. — Farine de Sagou, doll. 2 57 1/2. — Sagou perlé, doll. 3 05. — Change sur Londres, à 6 mois, sh. 4 4 5/8. — Fret pour gambier, sh. 50.

PENANG, 10 juin. — Etain, doll. 25 1/4 le picol. — Tapioca, doll. 5. — Poivres : noir, doll. 10 1/2 ; blanc, doll. 14 1/2. — Sucres : Penang, n° 2, doll. 3 75 ; Basket n° 1, doll. 2 80. — Gomme élastique, doll. 47. — Peaux : de buffles, doll. 9 20 ; de vaches, doll. 17 50. — Change sur Londres, traites de banque, sh. 4 4 1/2. — Frets pour Londres, sh. 65.

SAINT-DENIS, 29 mai. — Sucres : réalisent fr. 21 25 la bonne 4e. — Riz : on cote le Bengale fr. 27 50. — Change sur France, 7 1/2 0/0 de prime.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		4 JUIN	11 JUIN
ACTIF			
Encaisse métallique		1.143.677.567	1.153.361.642
Portefeuille	Paris. — Commerce	350.486.001	338.051.776
	Succursales. Id.	395.860.127	393.131.927
	Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
	Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur	Lingots	11.927.800	10.448 900
	Effets publics	42.448.150	42.832.450
	Valeurs de chemins de fer français	63.923.050	63.784.350
	Obligations du Crédit Foncier	1.800.500	1.751.800
Rentes disponibles		67.307.402	67.307.402
Divers		7.594.186	9.852.363
PASSIF			
Billets à ordres et récépissés		7.887.765	7.744.717
Billets au porteur en circulation		2.496.637.265	2.476.288.300
Compte courant du Trésor		165 864.005	162.022.240
Comptes courants particuliers Paris		190.346.060	212.473.860
— — Succursales		27.235.949	26.714.934
Escompte et intérêts divers		28.675.348	29.484.916
Réescompte du dernier semestre		6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	9.684.075	»
Portefeuille commercial	»	15.162.425
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	1.478.900
Avances sur valeurs	196.900	»
Divers (*actif*)	2.258.177	»
Billets en circulation	»	20.348.965
Compte courant du Trésor	»	3.841.765
Comptes courants particuliers	18.606.785	»
Escomptes et intérêts divers	809.568	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — Les mouvements s'accusent toujours dans le même sens à la Banque de France. Le portefeuille a encore diminué de 15 millions, mais aujourd'hui la répartition est bien inégale et Paris y prend la plus grosse part: 12 millions contre les succursales fr. 2,700,000. Depuis l'année dernière toute la diminution des escomptes porte sur le portefeuille de Paris ; la haute banque n'a donc plus les mêmes besoins que l'année dernière, alors qu'il fallait fournir du papier de change au Trésor pour le payement de l'indemnité de guerre, et elle n'a plus recours à la Banque.

Les comptes particuliers n'ont pas été atteints par ces remboursements, car ils se sont accrus de 18 millions; le compte du Trésor a baissé de fr. 3,800,000.

L'encaisse métallique a encore vu son niveau s'élever de fr. 9,684,000 et la circulation des billets a été réduite de 20 millions.

Le chiffre des bénéfices atteint fr. 809,000 cette semaine; la spéculation à la hausse sur les actions de la Banque a déjà été impressionnée de ces réductions successives qui étaient prévues cependant.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COURts Particul.	COMPTES COURts Trésor.	TAUX D'ESCOMPTE
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Octobre 2	2.938	747.3	1.056.0	138.6	173.0	176.6	—
— 23	2.989	723.6	1.171.4	138.0	194.9	154.3	6 %.
Novembre 7	3.009.7	732.8	1.225.7	137 5	230 9	117.1	—
— 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 26	2.807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2 606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—
— 16	2.602.3	1.055.9	859.1	104.3	188 4	135.2	—
— 23	2.608.4	1.062.6	850 8	104.6	192.6	133.7	—
— 30	2.628.9	1.174.0	917.3	104.9	194.1	162.5	—
Mai 7	2.555.9	1.092.9	839.0	105.4	219.2	153.1	—
— 14	2.560.1	1.102.0	828.8	105.6	210 4	151.1	—
— 21	2,527.8	1.111.7	781.1	106.0	214.2	144.1	—
— 28	2 509 2	1.127.6	778.6	105.7	235.4	155.0	—
Juin 4	2.496.6	1.143.6	746.3	108.1	220.5	165.8	4 %.
— 11	2.476.2	1.153.3	731.1	108.3	239.1	162.0	—

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

11 juin 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis...........	36.850.050	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	21.850.050
Total........	36.850.050	Total........	36.850.050

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.906.154
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.125.434	Portefeuille et avances sur titres...........	17.999.621
Compte du Trésor.....	7.691.288	Billets (réserve)........	10.840.125
Comptes particuliers...	17.847.892	Or et argent monnayés.	846.666
Billets à sept jours....	374.952		
Total........	43.592.566	Total........	43.592.566

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation............................	L. ST. »	L. ST. 32.635
Compte du Trésor......................	»	356.256
Comptes particuliers	360.228	»
Portefeuille et avances.................	»	338.525
Réserve des billets.....................	331.625	»
Encaisse métallique.....................	304.820	»
Fonds publics disponibles..............	2.046	»

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le portefeuille a aussi diminué à Londres, mais d'une faible somme de liv. st. 338.000. Comme en France, les comptes particuliers se sont accrus de liv. st. 360,000. Au même instant le compte du Trésor baissait de la même somme (liv. st. 356,000).

Quoique la circulation ait baissé d'un chiffre insignifiant sous l'influence du retour dans les caisses de liv. st. 304,000 en espèces, la réserve des billets s'est accrue de liv. st. 331,625.

Le retour du numéraire s'accentue chaque jour et l'équilibre de la Banque devient de plus en plus stable. La proportion des réserves aux engagements à vue s'élève à 45 0/0.

Marché monétaire anglais. — Nous constations la semaine dernière l'abondance des capitaux qui avait engagé les Banques d'Angleterre et de France à abaisser le taux de l'escompte. — Cette aisance que l'on remarquait sur les deux marchés, était la conséquence du retour et de la disponibilité des capitaux dans le monde entier. Depuis ce moment, les Banques du Bengale et de Bombay ont abaissé le taux de l'escompte de 2 et de 1 0/0, ce qui nous ramène déjà de 5 0/0 au-dessous du maximum qui avait dû être maintenu pendant les moments les plus critiques de la famine. Nous pouvons donc conclure que, de ce côté, les embarras diminuent, s'ils n'ont déjà cessé. On cherche à liquider la situation et on parle d'un emprunt qui mettrait un terme aux expédients auxquels on a dû avoir recours.

L'abaissemement du taux de l'escompte va encore faciliter l'exportation du numéraire de Londres sur les marchés étrangers, et, par conséquent, réduire la réserve qui est déjà bien faible, mais le conseil des directeurs parait décidé à suivre le mouvement, et si la proportion devient trop faible, on relèvera encore le taux de l'escompte; on imite ici ce qui se pratique dans les irrigations: selon qu'on abaisse ou qu'on relève les vannes, l'eau s'écoule ou s'amasse derrière l'obstacle.

La Banque d'Angleterre a réduit le taux de l'escompte à 3 0/0, pour se mettre à l'unisson avec les offres du capital sur le marché libre, et depuis que cette mesure a été prise, le taux de l'intérêt, au dehors, est déjà tombé à 2 3/4.

L'argent (métal) n'étant plus demandé dans l'Inde, les besoins du continent seront bientôt satisfaits, et, en présence des arrivages attendus, on entrevoit une nouvelle baisse.

Recettes des chemins de fer pendant le premier trimestre de 1873 et de 1874. — Le ministère des travaux publics vient de publier les recettes de l'exploitation des chemins de fer français pendant le premier trimestre de 1873 et de 1874; les chiffres officiels méritent de nous arrêter un instant.

Le tableau donne séparément les recettes de l'ancien réseau, du nouveau réseau et des compagnies diverses.

Sous le titre d'ancien réseau, on comprend les six grandes compagnies, on y a joint la petite ligne de 32 kilomètres, de Bassèges à Alais, et le chemin de fer de Ceinture.

Recettes des chemins de fer pendant le premier trimestre 1873-1874.

	Longueur exploitée. 1873. kil.	Longueur exploitée. 1874. kil.	PAR KILOMÈTRE. Recettes totales. 1873. fr.	PAR KILOMÈTRE. Recettes totales. 1874. fr.	Différence de 1874 sur 1873. En plus.	Différence de 1874 sur 1873. En moins.
Ancien réseau......	9.182	9.247	15.615	14.650	»	965
Nouveau réseau.....	7.807	8 149	4.788	4.503	»	285
Compagnies diverses	825	1.467	2.787	2.325	»	462
Total....	17.814	18.563	10.276	9.420	»	856

Ancien réseau.

Comme on peut le voir dans le résumé ci-dessus, la longueur kilométrique de l'ancien réseau s'est à peine accrue de 9,182 à 9,247, soit de 65 kilomètres; mais les recettes ont éprouvé des variations beaucoup plus grandes. Sur l'ensemble des lignes, on observe une diminution des recettes qui s'élève déjà à 7,908,000 francs et réduit la recette moyenne kilométrique de 15,615 francs à 14,650 francs, soit une diminution de 965 francs par kilomètre pour les trois premiers mois de l'année.

Une seule ligne, le Midi, donne un excédant kilométrique insignifiant de 173 francs, toutes les autres sont en perte de 1,500 à 1,000 francs par kilomètre. Selon l'importance des diminutions des recettes, voici comment les lignes se classent :

	Pertes kilométriques.
Est..............	1.530 francs.
Nord..........	1.356 —
Paris-Lyon....	1.164 —
Orléans......	1.003 —
Ouest.........	15 —

Au premier coup d'œil on remarque que le ralentissement du trafic se fait surtout sentir sur les lignes qui traversent les pays où l'industrie est le plus développée. L'Est et le Nord sont les deux lignes les plus atteintes, le Lyon vient ensuite et l'Orléans suit de bien près; on sent que les pays qu'ils traversent sont plutôt agricoles qu'industriels, aussi la diminution des recettes est moins sensible que sur l'Est et le Nord; mais c'est principalement dans l'Ouest que cette différence se manifeste de la manière la

plus visible. Dans cette région où les centres de population qui se livrent à l'agriculture l'emportent de beaucoup sur ceux où règne l'industrie, la diminution des recettes a été jusqu'ici insensible: la recette kilométrique s'élevait l'année dernière à 15,070 fr., elle atteint encore cette année 15,055 fr., soit une simple différence en moins de 15 francs! On voit combien est grand l'écart entre la perte éprouvée par l'Est et par l'Ouest. Ce qui prouve mieux encore que tout ce qui précède la diminution du trafic ce sont les recettes du chemin de fer de Ceinture; ici la diminution kilométrique, s'élève à .... fr. 12,319

Nous retrouvons sur cette ligne qui sert de transit et répartit les produits dans la capitale et dans ses faubourgs où l'industrie domine, non-seulement la trace de la diminution des recettes des cinq grandes Compagnies qui aboutissent à Paris, mais l'abaissement des recettes a plus que doublé. Dans ce point de croisement et de concentration des marchandises il y a eu un arrêt bien marqué à l'arrivée et au départ qui se traduit par le chiffre de fr. 12,319 que nous avons donné plus haut. Tandis que pour les autres lignes la diminution varie de 6 à 9 0/0, ici elle dépasse 20 0/0.

Nouveau réseau.

Sur le nouveau réseau la diminution de recettes est générale, le Midi ne fait pas exception comme pour l'ancien réseau, mais la proportion n'est plus la même. Voici dans quel ordre elle a eu lieu :

Diminution kilométrique des recettes.

Est	Fr.	835 »
Ouest		202 »
Nord		121 »
Midi		118 »
Orléans		60 »
Paris-Lyon		12 »

La répartition de la diminution des recettes n'est pas la même sur le nouveau réseau que sur l'ancien ; l'Est tient, il est vrai, toujours la première place, et la somme ainsi perdue est quatre fois plus considérable que celle du chemin de fer de l'Ouest si favorisé dans l'ancien réseau, et qui, ici, vient en seconde ligne.

De fr. 835 pour l'Est, la perte kilométrique s'abaisse déjà à fr. 202 pour l'Ouest; puis vient le Nord fr. 121, le Midi dont l'ancien réseau présentait une plus-value se trouve ici en perte de fr. 118; l'Orléans seul et Paris-Lyon se tiennent relativement mieux; la diminution des recettes sur leur nouveau réseau atteint à peine 60 et 12 fr. par kilomètre; le trafic sur ces lignes s'est mieux soutenu.

Sur toutes les lignes du nouveau réseau la perte moyenne kilométrique pendant le premier trimestre s'élève encore à fr. 285.

La proportion pour cent des recettes perçues en moins sur l'ancien et le nouveau réseau est à peu près la même, de 6.18 0/0 dans le premier cas, et de 5.95 0/0 dans le second. Pour un seul trimestre on constate combien le mouvement des échanges s'est déjà ralenti. — Le nouveau réseau a été presque aussi atteint que l'ancien par rapport à ses recettes, et ici l'influence de la ligne mère et des meilleures parties du territoire mises en exploitation jouent un grand rôle; nous allons voir pour les compagnies diverses combien, en l'absence de conditions aussi heureuses, la dépression est considérable.

Compagnies diverses. — Outre les six grands réseaux de nos chemins de fer, on sait qu'il y a un grand nombre de compagnies qui, en dehors des Charentes (347 kil.), d'Orléans à Châlons-sur-Marne (157 kil.) Vendée (195 kil.), n'exploitent qu'un nombre très-restreint de kilomètres, variant de 81 à 3. — Par l'ouverture de quelques nouveaux tronçons la longueur kilométrique exploitée s'est un peu étendue dans le premier trimestre 1874 : de 825 kilomètres elle s'est élevée à 1,167; les recettes par suite ont gagné fr. 414,255, mais la répartition kilométrique les fait baisser

de	Fr.	2.787
à		2.325
Soit une différence en moins de	Fr.	462

Ainsi pendant que les recettes kilométriques du nouveau réseau baissent de fr. 285, celles des Compagnies diverses baissent de près du double, elles atteignent presque la moitié de la perte de l'ancien réseau (fr. 965) dont la dépression forme le trait caractéristique de la situation.

Si, changeant de point de vue, nous notons l'abaissement proportionnel des recettes l'ordre se trouve encore renversé.

Différence kilométrique des recettes de 1874 sur 1873 :

		En moins.	p. 0/0
Compagnies diverses		462	16 58
Ancien réseau	Fr.	965	6 18
Nouveau réseau		285	5 95
Ensemble	Fr.	856	8 33

Les recettes des compagnies diverses dont la diminution kilométrique est de 16.58 0/0 passent au premier rang et l'ancien réseau au second; c'est toujours le nouveau réseau des grandes Compagnies qui a été le moins touché et garde le dernier rang.

Parmi les compagnies diverses la diminution du trafic a été très-inégalement répartie : sur la ligne du Nord-Est et sur la ligne du Rhône à Sathonay, deux petits tronçons de 19 et 7 kilomètres, elle s'élève à fr. 3,200 et fr. 2,000 par kilomètre, tandis que sur l'ancien réseau la diminution la plus forte (Est) ne dépasse pas fr. 1,530. C'est toujours dans les régions industrielles que l'on rencontre des différences aussi marquées.

Voici quelques exemples des diminutions qui méritent encore d'être notées :

	Longueur.	Différence kilométrique en moins.
Charentes	347	545 fr.
Médoc	66	472 »
Saint-Dizier à Vassy	22	313 »

A côté de ces diminutions nous devons signaler trois accroissements des recettes qui font contraste au milieu de cet arrêt des expéditions des marchandises sur toutes les lignes sauf le Midi.

Le petit embranchement de Somain à Anzin et à la frontière belge, 19 kilomètres, donne une plus-value de fr. 6,492 par kilomètre ; celui de Perpignan à Prades, 26 kilomètres, fr. 558 ; celui d'Epinac à Velars, 27 kilomètres, fr. 411.

L'activité isolée que nous constatons sur ces petits tronçons n'a pu compenser le vide qui s'est produit dans les gares de la plus grande partie des compagnies diverses.

Il ne faut pas oublier que notre comparaison porte sur une époque des plus prospères et à la suite d'un grand mouvement commercial et surtout des embarras qui en sont la conséquence ; il y a toujours un moment de repos et de réaction, nous sommes dans cette situation aujourd'hui, il ne faut pas nous en étonner et surtout ne pas perdre espoir.

Bourse de Paris. — Les préoccupations de la politique dominent toujours sur le marché, et, tour à tour, dans les deux camps de la hausse et de la baisse, on espère et on désespère ; selon que la majorité se reforme ou se sépare, les cours oscillent de quelques centimes en hausse ou en baisse. Aurons-nous un avenir? fût-il même seulement de sept années, on s'en contenterait pour le moment. Avec la réduction des affaires et l'abondance de l'argent, les banques abaissent partout le taux de l'escompte, et à Londres, les consolidés ont monté de 1/2 0/0, tandis que chez nous nos rentes ont plutôt fléchi. L'incertitude arrête complétement l'essor de la Bourse; tout le mouvement de hausse auquel nous avons assisté, c'est-à-dire 1 franc environ sur le 5 0/0 depuis le mois d'octobre de l'année dernière, s'est produit pendant les vacances de Pâques, en l'absence de l'Assemblée, parce qu'alors le marché n'obéissait qu'aux influences générales; la question politique était au second plan; on ne craignait pas chaque jour de la voir trancher dans un sens contraire à ses espérances. Aujourd'hui tout dépend d'un vote de l'Assemblée; et avec une majorité aussi instable, comment acheter des rentes en spéculation si l'on ne peut pas les lever? Dans ces conditions, la Bourse est entre les mains du comptant; les opérations à terme n'interviennent que par instant, suivant les divers souffles du vent.

La dernière liquidation a été moins facile qu'on ne pensait; les reports se sont tendus ; il y a eu des livraisons importantes, et par suite, un certain déclassement des titres. Les nouveaux portefeuilles qui s'en sont chargés dans les hauts cours sont moins disposés à se charger encore en voyant que le mouvement en avant est arrêté.

On espère, et si l'on ne s'en rapportait qu'à la situation matérielle du marché, tout paraît promettre une campagne d'affaires ; mais n'oublions pas que nous sortons d'une de ces périodes dans lesquelles l'activité des affaires a été portée à son comble et telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable. La crise de l'année dernière n'a pas empêché le mouvement de hausse de se produire sur nos fonds publics, même dans des circonstances difficiles; il ne faut pas être surpris si l'amélioration est plus lente à se produire dans des circonstances meilleures.

A toutes les époques on a remarqué ces contradictions apparentes; les mouvements sont presque toujours escomptés à la Bourse, et quand l'effort, prématuré souvent, a produit le résultat désiré, un moment de repos est nécessaire avant de repartir; il faut laisser les tassements se faire et les cours s'asseoir.

Nous sommes dans cette situation aujourd'hui; jusqu'à ce que le sort de la récolte soit fixé, à moins d'une détermination favorable prise par l'Assemblée, il est peu probable qu'on s'écarte beaucoup des cours actuels. Nous répéterons donc toujours ce que nous disons depuis le détachement du coupon : sur le 5 0/0 la Bourse paraît devoir osciller entre fr. 94.35 bas cours, et fr. 94.90 haut cours. Nous avons déjà constaté que pendant le mois de mai on ne s'était pas écarté de ces cours, malgré les graves incidents politiques qui sont venus se jeter à la traverse; les premiers cours du mois de juin confirment nos prévisions.

Le 5 0/0 de fr. 94.25 en liquidation n'a pas tardé à se relever, report compris, à fr. 94.82; c'était le cours auquel nous le laissions vendredi dernier; nous touchions le haut cours, depuis ce moment il est retombé à fr. 94.37 1/2 (le 9 juin) nous touchons le bas cours, et dès le lendemain on reprenait à fr. 94.62. On sent bien l'étendue de l'oscillation dans laquelle la Bourse se meut avec une sensibilité extrême, selon les bruits de l'extérieur. Le comptant est cependant toujours très-bon; il achetait encore hier 70,000 francs de 5 0/0 et 20,000 de 3 0/0, mais on a l'oreille à Versailles et les scènes regrettables qui précèdent les séances et qui se renouvellent à la gare du chemin de fer contrarient et inquiètent la Bourse. Sous ces mauvaises impressions, on ouvre aujourd'hui à fr. 94 40 et on ferme à fr. 93 75.

Quant aux fonds étrangers, ils sont entièrement dans les mains de la spéculation, surtout de la spéculation à l'étranger, dont notre marché est le reflet. L'abondance des capitaux paraît avoir peu d'action sur leurs prix, car, pendant que les uns s'élèvent au-dessus des cours déjà cotés, les autres s'abaissent et se rapprochent de leur plus bas cours.

Ainsi, l'Italien de 65 fr. 50 c., cours auquel il avait été ramené en liquidation, vient de se relever à 67 fr. 65 c., dépassant les plus hauts cours cotés. Le plan de M. Minghetti a eu beau échouer, la crainte de la dissolution du Parlement, la convention des méridionaux ajournée, tous ces prétextes dont la Bourse se sert souvent avec si peu de discernement, rien n'a pu arrêter le mouvement. L'année dernière le 5 0/0 Italien était tombé en juillet à 60 fr. 15 c. le voilà revenu à 67 fr. 65 c.

Outre les causes dépendant de l'abondance des capitaux, il y a une cause spéciale et particulière à l'Italie, la perte sur le papier de 15 1/2 0/0 est tombée à 9 1/4 0/0. La beauté des récoltes et de leurs futurs produits amène la baisse du change, et la baisse du change provoque la plus-value que nous observons en ce moment. La baisse de la prime de l'or que nous rappelons plus haut a compensé et au-delà la mauvaise impression produite par l'échec de M. Minghetti. L'effet de cette baisse du change qui se manifeste depuis quelque temps, ne s'est fait sentir que tardivement. Sera-t-elle durable si l'équilibre financier du budget ne se rétablit pas ?

Les autres fonds étrangers paraissent avoir pour le moment touché leurs cours de réaction en hausse.

Le Turc de 49 fr. 50 c. est retombé aux environs de 47 fr. dans l'espérance de la conclusion définitive du traité, il est remonté à 48 fr. 50 c.; aujourd'hui le traité est conclu, mais on parle du refus de la signature du sultan et on tombe à 45 fr.

Le Péruvien de 73 fr. 50 c. a fléchi à 70 fr.

Le mouvement de réaction en hausse qui sur ces deux valeurs a forcé le découvert à se liquider est terminé; depuis quinze jours nous l'avons indiqué, nous approchons de la réaction en baisse sur laquelle on peut espérer des cours meilleurs.

CHANGES. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Les changes sont toujours en notre faveur, le métal a donc une tendance à se diriger sur notre marché. Nos immenses exportations et le payement de l'indemnité de guerre après avoir pendant quatre années rendu les changes défavorables pour nous, produisent un effet contraire aujourd'hui. Un déplacement artificiel des capitaux et du métal a eu lieu; toutes les nations, par suite des opérations de change, y ont pris part, la France ayant payé tous les frais; aujourd'hui l'équilibre se rétablit.

Le Londres varie à peine de 25 fr. 18 c. à 25 fr. 19 1/2 c.

La livre italienne se cote de 9 1/4 à 9 1/2 de perte.

Les métaux précieux sans changement, l'argent plutôt offert à Londres par suite de la cessation des demandes pour l'Inde.

CLÉMENT JUGLAR.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères — 10 JUIN	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. — TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅞ à ...	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 123	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 ⅜ à ...	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	368 ¼ à 368 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	367 ¼ à ...	et 4 %	10 jours	80 11/12 .. ..
4 %	Francfort.	long.	210 ⅜ à 210 ⅝	et 4 %	—	
	»	court	210 à ...	et 4 %	8 jours	94 ½ à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	219 à 220	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à ...	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	219 à 221	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	220 à 221	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 516	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	502 ½ à 505	et 4 %	—	— —
	»	court	506 à ...	et 4 %	8 jours	..5 20 à ....
7 %	Lisbonne .	long.	552 ½ à 556	et 4 %	400 jours	... à ...
	»	court	556 à 555	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 557 ½	et 4 %	400 jours	... .. à ... ..
	»	court	552 ½ à 553	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	341 à 342	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	342 ½ à 340	et 4 %	cts jours	3 49 ⅜ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
½	Londres...	long.	25 18 à 25 19	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 18 ½ à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	3/16 à 1/16 ..	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à ... pte	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à ... —	moins 5 %	vue	... .. à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	— ⅛ à ⅜ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/2 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	4 JUIN	11 JUIN
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c..	4 à 6 ‰ prime	4 à 6 ‰ perte.
Or, (pièces de 20 fr.).	pr. à ‰ —	pr à ‰ dº
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$ Le kil. 218 fr. 89 c	7 à ‰ perte.	7 à ‰ perte
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ prim.	2 perte à ‰ prime
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..	82 50 à 81 75
dº colombiens et mexicains.	80 50 à 81 50	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50	5 25 à 5 50
dº mexicaines. . .	5 20 à 5 50	5 20 à 5 50
Souverains anglais . .	25 10 à 25 15	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 20	25 15 à 25 20
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à »	5 10 à .. ..

BILAN DES BANQUES ÉTRANGÈRES

BANQUES DE	Dates	RÉSERVES métalliques	CIRCULATION des billets	ESCOMPTES et avances	DÉPOTS EN comptes courants	ACCEPTATIONS	LEGAL tenders
		En millions de livres sterling					
PRUSSE............	23 mai	35.4	40.9	22.7	4.7	9.2	.. .
—	30 —	35.4	41.4	22.9	4.7	8.9	.. .
HAMBOURG.........	21 —	1.0	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
—	28 —	1.0	.. .	.. .	.. .	.. .	.. .
AUTRICHE..........	20 —	14.3	32.7	19.0	.. .	.. .	.. .
—	27 —	14.3	32.0	18.5	.. .	.. .	.. .
BELGIQUE..........	21 —	4.3	11.7	9.7	2.0	.. .	.. .
—	28 —	4.3	11.6	9.6	2.0	.. .	.. .
					doll. (1)		
NEW-YORK	23 —	5.3	4.9	51.8	234.2	.. .	10.9
—	30 —	5.4	4.8	51.4	232.4	.. .	11.2

(1) La somme des dépôts est en dollars parce que les espèces et le papier-monnaie sont confondus.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 12 JUIN 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 5	VENDREDI 12
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er janvier 1874	60 07½	59 60
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	86 ..	86 ..
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	75 50	75 50
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 février 1874	94 80	94 67½
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Cᵉ**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p. j. octobre 1873	515 ..	513 75
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	446 25	450 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance octobre 1873	377 50	371 25
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 ⅞	18 1/2
dᵒ Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	15 ¾	13 3/4
dᵒ Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	460	460 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance novembre 1873 (coup. de 60 doll.)	105 ½	104 ...
dᵒ 5,20, 1864, do dᵒ dᵒ	106 ...	108 1/2
dᵒ Consolidé 5 %. Jouissance novembre 1873	106 ¼	106 ...
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	66 65	67 15
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	73 ..	71 50
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 ...	101 ⅞
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	48 20	45 30
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance janvier 1874	316 25	315 ...
dᵒ 1863. dᵒ dᵒ dᵒ	330 ..	327 50
dᵒ 1865. dᵒ dᵒ dᵒ	328 75	322 50
dᵒ 1869. dᵒ dᵒ dᵒ Jouisssance octobre 1873	278 75	262 50
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance juillet 1873	250	249 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 5	VENDREDI 12
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine 1857**	222 50	220 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris 1855-1860**	435 ..	434 50
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	472 50	475 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	300 ..	297 50
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	278 ..	275 ..
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	70 ..	69 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux 1863**	86 ..	85 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille 1860**	91 ..	92 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	85 ..	86 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	35 ..	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche 1866**	272 50	274 50
....	...	1912	5 °/ₒ	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	68 ¾	68 ⅜
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	450 ..	450 ..
20.807500	100	1881	7 °/ₒ	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	79 ..	79 ½
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	18 91	19 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	221 50	221 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	67 ½	65 ⅛
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	419 ..	418 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	419 ..	418 ..
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	35 ..	35 50
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1874	507 50	507 50
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	512 50	512 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	513 ..	513 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	510 ..	510 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	520 ..	520 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 5	VENDREDI 12
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3850 ..	3745 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1115 ..	1105 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	438 75	435 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	810 ..	812 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	381 25	382 50
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	657 50
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	663 75	663 75
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	293 75	285 ..
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	390 ..	392 50
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	528 75	522 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	432 50	430 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	475 ..	468 75
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	415 ..	417 50
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	432 5.	436 25
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	646 25	622 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	510 ..	515 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	401 25	411 25
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	380 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	146 ..	147 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 5	VENDREDI 12
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	340 ..	342 50
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	493 75	497 50
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	857 50	850 ..
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	620 ..	615 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1060 ..	1058 75
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	818 75	821 25
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	530 .	530 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	716 25	715 ..
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 ..	255 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	315 ..	315 ..
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	118 75	117 50
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	81 25	82 50
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	212 50	205 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	71 25	70 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	277 50	272 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 .	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

18e réunion. — 2 juin 1874

RAPPORT DE M. FERDINAND DE LESSEPS

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION FINANCIÈRE

(*Suite et fin.*)

Voici le texte des recommandations de la commission du tonnage international :

« La commission est d'avis qu'on peut régler le mode de perception par une transaction, dont les dispositions sont les suivantes : »

Ce préambule indique bien dans quel sens la majorité de la commission entendait formuler un *projet de transaction* qui devait naturellement obtenir le consentement des parties contractantes. Il est la justification des puissances signataires du protocole qui n'avaient pas entendu se rendre complices d'une violation de contrat.

Seule, la politique anglaise a mis toute sa diplomatie en œuvre pour faire d'une proposition de transaction un moyen de contrainte armée et entraîner la Turquie dans la voie de la dépossession d'une propriété dont elle convoitait la succession.

(Lecture est donnée du projet de transaction.)

Vous remarquerez, messieurs, à un point de vue général, le premier et le dernier paragraphe de ce document.

Le premier donne aux vœux de la commission de Constantinople leur véritable caractère ; celui d'un *avis* formulé en vue d'une *transaction*.

Une pression diplomatique a pu amener la Porte Ottomane à dénaturer le caractère du document que nous venons de reproduire, et le transformer en sentence ; mais le document existe avec sa formule, et il n'est plus permis de le modifier. La commission de Constantinople a entendu rédiger un projet de transaction, et c'est par un abus flagrant que ce projet a été rendu exécutoire, sans que vous ayez été appelés à le discuter.

Le dernier paragraphe, sorte d'annexe diplomatique insérée à la suite des vœux de la commission, signale le but véritable de vos adversaires : il tend à vous interdire toutes modifications de vos taxes générales de remorquage, de pilotage, d'ancrage, etc., sans une entente préalable avec la Sublime-Porte qui, « de son côté, s'entendra à ce sujet avec les principales puissances intéressées avant de prendre aucune détermination. »

Votre taxe actuelle de remorquage est à peine l'équivalent des dépenses spéciales que nécessite ce service important. — Votre taxe de pilotage représente à peu près la dépense de la simple direction donnée aux navires par les pilotes, sans y comprendre les services des télégraphes et des gares. — La taxe d'ancrage n'existe pas : nous ne l'avons pas encore établie. — La hausse des charbons peut nous constituer en perte pour le remorquage; votre service de pilotage peut vous créer de nouvelles obligations, et il ne vous serait pas permis de toucher à ces taxes générales non limitées dans le contrat!

Vous n'étiez pas tenus de commencer par créer un port sur la Méditerranée. Vous pouviez ouvrir simplement le canal dans la mer et renvoyer aux temps propices la création de cet abri vaste et sûr, où les navires entrent de jour et de nuit et par les plus mauvais temps. Vous vous êtes imposé ce sacrifice, vous avez voulu que, dès le premier jour de l'inauguration, l'œuvre fût complète, et, dans un sentiment de libéralité, vous n'avez pas, comme c'était votre droit, mis en perception la taxe spéciale d'ancrage prévue dans votre acte de concession. L'avant-port est fait, les principaux bassins sont terminés, des dépenses d'entretien chargent votre budget, des améliorations constantes s'imposent, et vous auriez à renoncer à votre droit de percevoir des taxes destinées à compenser vos sacrifices.

Mais, en vous adressant à la Sublime-Porte, et pourvu que les « principales puissances intéressées y consentent », vous pourriez obtenir une taxe d'ancrage.

N'y eût-il dans la décision qui vous a été impérieusement notifiée que cette seule prétention, il vous serait interdit de l'accepter. Vous ne pouvez reconnaître un droit d'immixtion des puissances étrangères dans l'exécution de votre contrat primitif. Si des réclamations doivent vous atteindre, elles ne peuvent être formulées que par des particuliers responsables de leurs demandes, et déférées à des tribunaux réguliers.

Si l'on admettait une seule fois que, dans l'exécution de son contrat, et en dehors de ses obligations légales, la Compagnie pût avoir à rendre compte de ses agissements à une puissance quelconque, un pareil acte équivaudrait à un abandon absolu de vos conventions. Votre liberté, comme vos droits d'actionnaires, seraient livrés à l'arbitraire ou au caprice des gouvernements.

La décision qui vient de vous être imposée par la force armée n'est-elle pas la justification la plus complète de notre résistance ? Est-il possible de violer plus catégoriquement un contrat écrit, non-seulement contre vos intérêts sacrés de propriétaires du Canal maritime, mais encore contre l'intérêt du commerce général ?

Votre acte de concession reposait sur deux grands principes : les taxes devaient être basées sur le tonnage vrai, et elles devaient frapper également chaque navire.

La décision de la commission substitue arbitrairement au tonnage vrai, loyalement établi, au gross-tonnage, au tonnage « exact et correct », suivant l'expression même du *Board of Trade*, un tonnage officiel inexact, fictif, favorisant les bâtiments de guerre et les paquebots-poste au détriment des navires de commerce.

Ainsi les gouvernements n'avaient pas craint de se faire eux-mêmes la part du lion dans l'acte de spoliation des actionnaires en affranchissant de la surtaxe leurs propres navires et ceux qu'ils se sont engagés à subventionner.

La courte expérience que nous avons faite depuis un mois de l'application forcée du nouveau tarif, avec son tonnage inexact et ses surtaxes arbitraires, a confirmé nos prévisions. Il est des navires, et des navires anglais — qui vous paient plus avec la taxe illégale, qu'ils ne vous payaient avec la taxe légale. Par contre, les paquebots-poste subventionnés bénéficient d'une réduction scandaleuse.

Le gross-tonnage seul répondait aux légitimes exigences de votre acte de concession. Seul il taxait les navires avec égalité.

Vous remarquerez, d'ailleurs, que la commission de Constantinople préconisait le mode de jaugeage dit *danubien* comme universel. Ce tonnage vous a été imposé par la force, mais pas un seul gouvernement ne l'a encore adopté.

On vous impose donc un tonnage inexact favorisant certains navires, et pour compenser la perte qui doit nécessairement résulter de l'adoption d'un tonnage inexact, on vous accorde une surtaxe.

Mais par une disposition spéciale, on édicte que cette surtaxe sera diminuée dès que votre trafic aura atteint un chiffre annuel de 2 millions 100,000 tonnnes.

Vous chercheriez en vain, dans votre contrat, une clause, une phrase, un mot permettant cette innovation. C'est une violation absolue de votre droit

Enfin, la décision vous refuse la surtaxe pour les bâtiments de guerre, pour les bâtiments construits ou nolisés pour le transport de troupes et pour les bâtiments sur lest. Cette fois encore, vos adversaires ne violent pas seulement l'esprit de votre contrat, ils en violent encore la lettre.

Quel est votre droit? Que vaut votre contrat? Qu'est-ce que la tonne de capacité visée dans votre concession?

Nous avions répondu à ces questions, loyalement, publiquement après deux enquêtes.

A leur tour, questionnés par des adversaires français, les juges français répondaient catégoriquement.

L'arrêt mémorable de la Cour d'appel de Paris ne saurait être trop reproduit. Il a sa place marquée dans ce rapport, lequel doit constater aux yeux du monde entier les droits méconnus des actionnaires français.

(Lecture est donnée de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris).

Malgré les motifs de droit et d'équité qui, dans des circonstances ordinaires, nous auraient autorisé à rejeter purement et simplement les propositons de Constantinople qui, d'ailleurs, ne se présentaient pas encore sous une forme comminatoire, et en considération de nos bons rapports avec l'Égypte et avec la Porte, nous crûmes convenable de déclarer que nous étions prêt à soumettre au conseil et à l'assemblée générale des actionnaires un projet de transaction.

Dans notre conviction, et considérant le progrès constant du transit du canal, un abaissement de tarif, dans un temps donné, était une mesure intelligente que le conseil d'administration n'aurait pas manqué de vous proposer de lui-même après l'accomplissement des conditions définies dans l'article 2 de votre projet.

Plein de confiance dans l'avenir de notre entreprise, nous considérions que, dans ce cas, il n'y aurait pas de perte pour vous ; et c'est par ce motif que vos adversaires n'ont pas accepté nos contre-propositions, car leur but n'était pas d'être justes à votre égard, mais de vous décourager pour détr[uire] notre Société.

Alors a commencé la phase des menaces, de violence et de la tentative de confiscation du b[ien] d'autrui à main armée.

Sous une première menace de l'emploi de la fo[rce] militaire, mise ainsi à la disposition de la diplom[atie] anglaise, et voulant éviter ou tout au moins retar[der] un éclat fâcheux pour tout le monde, nous avi[ons] d'abord consenti à nous soumettre provisoirem[ent] dans les délais ordonnés par les statuts pour to[ute] modification de tarif, nous réservant de trou[ver] une compensation dans les termes mêmes de n[otre] contrat.

Notre intention était de proposer au conseil l'[élé]vation des droits généraux dans la proportion [de] l'abaissement de la taxe spéciale de navigation [qui] nous était arbitrairement imposée.

L'article 17 de notre acte de concession du 5 j[an]vier 1856 établissait notre droit incontestable à [ce] sujet.

Il disait :

« Pour indemniser la Compagnie des dépenses [de] construction, d'entretien et d'exploitation qui s[ont] mises à sa charge par les présentes, nous l'autoris[ons] dès à présent et pendant toute la durée de sa jou[is]sance, à établir et percevoir pour le passage dans [les] canaux et dans les ports en dépendant des droits [de] navigation, de pilotage, de remorquage, de hal[age] ou de stationnement, suivant des tarifs qu'[elle] pourra modifier à toute époque, sous la condi[tion] expresse :

» 1° de percevoir ces droits sans aucune excep[tion] ni faveur sur tous les navires dans des conditi[ons] identiques ;

» 2° de publier les tarifs trois mois avant la m[ise] en vigueur dans les capitales et les principaux po[rts] de commerce des pays intéressés ;

» 3° De ne pas excéder pour le droit spécial [de] navigation le chiffre maximum de 10 francs [par] tonne de capacité des navires et par tête de p[as]sager. »

Dans la nouvelle position qui nous était faite[, il] fallait considérer que le droit de navigation, li[mité] à 10 francs par tonne de capacité, était destiné [à ré]munérer les capitaux des actionnaires, employés [à la] construction du canal, et que les droits géné[raux] non limités devaient subvenir à l'insuffisance [du] droit spécial afin de couvrir les charges d'entre[tien] et d'exploitation. C'est pour cette cause q[u'ils] étaient modifiables à toute époque, suivant les [be]soins exigés pour une meilleure et plus facile n[avi]gation du canal.

Les auteurs de l'acte de concession avaient v[oulu] limiter les bénéfices, mais ils n'avaient pu limiter [les] besoins d'entretien et d'exploitation inconnus [à la] date du contrat.

La tonne définie dans sa capacité (termes du [con]trat) avait d'abord paru devoir suffire aux charge[s de] l'intérêt statutaire, aux bénéfices ou dividendes[, à] l'entretien; mais la réduction imposée illégalem[ent] nous obligeait à appliquer, pour ne rien faire [per]dre à la Compagnie, la lettre aussi bien que [l'es]prit du contrat en ce qui concernait les droits g[éné]raux.

Le système arrêté de vos adversaires étant de [ré]duire vos revenus et le nôtre de les maintenir, [il a] été impossible de s'entendre et l'on est arrivé[, en] présence de notre résistance, à mettre à exéc[ution] les menaces de violence. Ordre formel a été d[onné] au prince vassal par le suzerain, agissant sous [l'im]pulsion d'une pression politique, de nous dé[pos]séder par la force armée de l'administration [du] canal.

En vertu de cet ordre, nous avons été som[més,] sous la responsabilité de la Porte ottomane, [d'ap]pliquer, à partir du 29 avril, le tarif du droit [spé]cial de navigation avec surtaxe, tel qu'il avai[t été] déterminé par la commission dite international[e du] tonnage.

Voici, d'ailleurs, le texte de la signification [des] ordres de Constantinople, que le khédive d'Egy[pte a] été tenu d'exécuter à son grand regret :

Le prince héritier, ministre de l'intérieur, au pré[sident] de la Compagnie du canal de Suez.

« Caire, 25 avril 1874

» J'ai l'honneur de vous prévenir qu'à la sui[te de] la communication dernière que vous m'avez fa[ite et] que Son Altesse a transmise au gouvernement i[mpé]rial, S. A. le grand vizir a fait savoir à Son A[ltesse] que la Sublime Porte maintenait le délai fix[é au] 29 avril pour l'application de la décision relati[ve au] tarif.

» Son Altesse, en outre, a été autorisée à us[er de] tous les moyens et même de la force, en cas [d'op]position de la part de la Compagnie, pour faire [tran]siter les navires en conformité de cette décision

» En conséquence des ordres de la Sublime-Porte, n Altesse a chargé le général Stone de se rendre Port-Saïd avec la force nécessaire pour prendre, cas où la Société maintiendrait son opposition, le rvice provisoire du transit et de l'exercer au lieu et ace et pour compte de la Compagnie.

» Son Altesse, monsieur le président, m'a chargé vous dire qu'elle désire vivement et qu'elle esre que la Compagnie, en présence de la décision la Porte, ne voudra pas maintenir la décision anncée par vous et déchargera par là Son Altesse de courir à des mesures coercitives qui lui sont péniss et qui auraient pour la Société des conséquences 'elle voudrait lui éviter. »

Le mot « autorisé » qui se trouve dans cette déche avait semblé justifier l'opinion, émise par elques personnes, que le khédive d'Égypte, dont es suspectaient les intentions, avait sollicité spontament l'ordre de prendre possession du canal et e, par conséquent, à lui seul incombait la responsabilité de l'attentat commis en dernier lieu. Il ait, en effet, réclamé cette ordre, mais voici dans uelles circonstances. Depuis que la Porte l'avait vité à nous faire connaître que la force serait emoyée pour obliger la Compagnie de Suez à appliquer llégale décision de la commission de tonnage, A. le khédive avait naturellement demandé quels aient les moyens qu'il faudrait employer pour arver à ce résultat. Pendant plusieurs jours il y eut échange de télégrammes à ce sujet entre le Caire Constantinople. Lorsque les réponses de la Porte aient ambiguës, on en sollicitait de plus claires, de us décisives. Lorsqu'enfin l'on est arrivé à la néssité d'indiquer les moyens d'exécution, il a fallu s préciser, car le khédive n'entendait assumer aune espèce de responsabilité.

La Porte hésitait encore ; mais un télégramme de ondres, insistant pour qu'on refusât le délai légal ue les ministres ottomans étaient disposés à accepter, it un terme à toute indécision. En conséquence, khédive fut autorisé, pour exécuter l'ordre du surain, à envoyer un corps de troupes dans l'isthme à traiter les employés du canal comme des indiènes, au mépris de nos propres conventions et des aités internationaux.

Dix mille hommes furent expédiés sur la ligne du nal contre notre excellent et dévoué personnel omposé de cent trente Français. Malgré le petit ombre de ces derniers, décidés à ne pas permettre u'on entrât dans leurs domiciles ou dans leurs bueaux et ateliers, il a fallu la sagesse du khédive et otre influence personnelle pour que de grands maleurs ne soient pas survenus.

Le commandement de l'armée égyptienne donné l'honorable général Stone, citoyen de Etats-Unis Amérique, la promptitude avec laquelle le khédive a it retirer ses troupes dès qu'il eut reçu notre parole vant notre déclaration écrite, et nous devons ajour l'intervention amicale et habile de M. Ruysseaërs, consul général des Pays-Bas, ont évité les raves conflits qui étaient à redouter et sur lesquels n comptait pour s'emparer de votre propriété.

La responsabilité matérielle retombe tout entière ur la Porte Ottomane et la responsabilité morale ur ceux qui, par un mobile égoïste ou jaloux, l'ont bligée à donner le premier exemple de la spoliaon de capitaux étrangers engagés loyalement en rient.

L'opinion publique, même en Angleterre, a déjà étri cette politique qui, après s'être souvent attriué, dans son unique intérêt, le monopole de la proection de l'empire ottoman, a réussi à ternir l'auéole de bonne foi de fidélité aux engagements qui estaient encore à la vieille Turquie.

On pouvait supposer, d'après les procès-verbaux de commission dite internationale, que MM. les ommissaires avaient eu l'intention de compenser xactement par leur surtaxe, la différence existant ntre le gross-tonnage anglais (capacité réelle utiliable) et le tonnage danubien (nouvelle capacité nette fficielle, inexacte autant que l'ancienne).

L'expérience de mesurage faite du 29 avril au r mai, sur six navires entrés dans le canal, nous a gnalé une perte de 4,723 fr. 55. Nous avons alors emis au gouvernement égyptien un tableau comparatif des taxes légalement dues à la compagnie et de lles qu'elle a été forcée de subir.

Nous avons ajouté au tableau cette annotation :

« La compagnie du canal de Suez déclare rendre esponsable la Porte Ottomane de la somme de 723 fr. 55, résultant de l'application d'un tarif imosé par la force militaire avec l'ordre de prendre ossession du canal.

» L'agent supérieur de la compagnie en Egypte ra chargé de remettre chaque mois un tableau mblable comprenant le total des tableaux précéents, afin qu'il soit signifié à Constantinople où restitution sera poursuivie par tous moyens que de droit jusqu'au jour ou nous obtiendrons justice. »

Tous vos intérêts et tous vos droits ont été sauvegardés avec la même ténacité qui a réussi à vous faire sortir de tant de crises encore présentes à votre mémoire.

Nous avions d'abord lutté pour votre existence, qui est aujourd'hui heureusement assurée ; vos adversaires se sont coalisés pour restreindre une prospérité toujours croissante ; vous nous aiderez à faire échouer leurs dernières attaques en votant avec confiance les résolutions que nous vous proposons.

L'Assemblée vote sur les questions suivantes portées à l'ordre du jour :

Assistent à la séance 497 actionnaires représentant 57,714 actions.

Vote sur les conclusions du rapport du président.

L'assemblée,

Après avoir entendu la lecture du rapport faite par M. Ferd de Lesseps, président-directeur de la compagnie, au nom du conseil d'administration,

Approuve à l'unanimité ce rapport et ses conclusions,

Ratifie les mesures prises par le président-directeur et par le conseil, et leur donne pleins pouvoirs pour négocier la solution des questions pendantes, en vue de la revendication des droits de la compagnie qui subit, provisoirement, sans l'accepter, la violation armée de son contrat.

Vote sur les conclusions du rapport de la commission de vérification des comptes de l'exercice 1872.

L'assemblée,

Conformément aux propositions du conseil d'administration et aux conclusions du rapport de la commission de vérification nommée par l'assemblée générale des actionnaires, dans sa réunion du 15 juillet 1873, pour l'examen des comptes,

Décide à l'unanimité :

Sont approuvés les comptes des recettes et des dépenses présentés par l'administration de la compagnie, pour l'exercice 1872.

Règlement de coupons d'intérêt d'actions.

Cette question a été étudiée et soumise à l'assemblée sur la demande d'un très-grand nombre d'actionnaires. Le vote a eu lieu au scrutin. Le conseil d'administration a déclaré qu'il s'abstenait de prendre part au vote.)

L'assemblée décide :

Les coupons d'intérêts arriérés des actions, du 1er juillet 1871 au 1er juillet 1874 inclusivement, seront réglés par la création de 400,000 titres, rapportant un intérêt de 5 p. 100 l'an, et remboursables au pair à 85 francs, en quarante ans, à partir du 16 novembre 1882, par voie de tirages au sort annuels. L'intérêt de ces titres courra du 15 novembre 1874, et sera payé annuellement.

L'intérêt annuel et l'amortissement de ces titres ne seront acquittés qu'après le paiement des charges définies par les paragraphes 1 et 2 de l'article 62 des statuts et sur les produits disponibles.

Extrait de l'article 62 des statuts.

Les produits annuels de l'entreprise servent d'abord à acquitter dans l'ordre ci-après :

§ 1er. Les dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration et généralement toutes les charges sociales.

§ 2. L'intérêt et l'amortissement des emprunts qui peuvent avoir été contractés.

Application des articles 26 et 77 des statuts. — Nomination des administrateurs.

L'assemblée décide à l'unanimité :

Sont nommés membres du conseil d'administration.

MM. Alloury, — de Clercq, — comte de Clérembault, — Daubrée, — Dauprat, — David, — Delamalle, — Fréville (Augustin), — comte de Gontaut, — Guichard, — Guillaume, — baron de Lesseps, — Ch. Aimé de Lesseps, — marquis de Mirabeau, — de Mondésir, — Morellet, — Motet Bey, — Mourette, — Peghoux, — Spément.

Nomination d'une commission de vérification pour l'examen des comptes de 1873.

L'assemblée décide à l'unanimité :

Les comptes des dépenses et des recettes de l'exercise 1873 sont renvoyés à l'examen d'une commission de vérification pour le rapport en être présenté à l'assemblée générale dans sa réunion ordinaire de 1875.

Sont élus membres de cette commission :

MM. J. Cestel, — Mercier de Caladon, — Peltier, — Razy, — Tourneux.

Modification de l'article 42 des statuts.

L'Assemblée décide à l'unanimité :

L'article 42 des statuts est modifié de la manière suivante :

« Un agent supérieur, chef des services, réside en Egypte ;

» Il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des travaux et la marche de l'exploitation ;

» Il représente la compagnie dans tous ses rapports avec le gouvernement égyptien et les tiers. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

(130)

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant :* M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte..........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 20 JUIN 1874. NUMÉRO 25.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE

DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL EN FRANCE.

Il semble qu'en l'année 1874 ce soit faire de l'archéologie que d'invoquer et de défendre la liberté du travail. Une récente discussion de l'Assemblée nationale nous prouve cependant que l'importance pratique de ce principe est très-loin d'être universellement reconnue en France. On a consacré de longues séances à Versailles au projet de loi de M. Tirard, tendant à autoriser la fabrication à tous titres des objets d'or et d'argent destinés à l'exportation. Rarement on a vu de débat plus prolongé et plus approfondi. Quand il s'agit de voter une centaine de millions d'impôts nouveaux, c'est à peine si l'on apporte autant d'attention, de vivacité et d'éloquence.

Quoi de plus simple, de plus modeste, de plus légitime que la proposition de M. Tirard? Ce qu'il demande existe depuis longtemps partout autour de nous. Les pays voisins se trouvent bien, sans doute, de cette liberté du travail appliquée à l'industrie de la bijouterie, puisqu'il n'est jamais parvenu à nos oreilles qu'ils voulussent changer de régime. Sommes-nous donc plus avisés que les Anglais, les Allemands, les Belges, les Suisses réunis ensemble? Ou bien avons-nous seuls conservé le privilége du culte de la réglementation à outrance?

Nous n'analyserons pas ici la discussion sérieuse et intéressante qui s'est élevée à l'Assemblée nationale sur cet important sujet. M. Teisserenc de Bort, M. Grivart, ministre du commerce, M. Magne, ministre des finances, ont violemment combattu la liberté réputée anarchique qu'ont défendue avec talent MM. Tirard et Ducarre. Les premiers ont gagné leur cause. Nous sommes trop impartiaux pour nier que le discours de M. Teisserenc de Bort ne fût plein d'arguments spécieux, habilement présentés et de nature à faire impression sur un public qui est en défiance contre toutes les idées nouvelles et contre tous les principes économiques. Mais, vraiment, il nous semble que l'argumentation de l'honorable orateur, si on la poussait jusqu'à ses conséquences logiques, nous conduirait à un état de choses bien étrange.

On sait qu'il est interdit en France, aux termes d'une loi de l'an VI, de mettre en vente ou même d'exposer des objets d'or ou d'argent dont le titre serait inférieur au titre légal de 750 millièmes. Tous les objets d'or ou d'argent sont assujettis à un contrôle

et à un poinçonnage qui donnent lieu à la perception d'un droit assez élevé. Ce droit ou cet impôt est de 37 fr. 50 c. par hectogramme d'or et de 1 fr. 90 c. par hectogramme d'argent. Le produit de cette taxe pour le Trésor serait de 6 millions selon M. Teisserenc de Bort, et seulement de 5 millions et demi, d'après les prévisions budgétaires.

La proposition de M. Tirard prétendait respecter absolument cet impôt, puisque l'exemption du titre légal n'était accordée qu'aux objets destinés à l'exportation, c'est-à-dire précisément à ceux auxquels l'Etat restitue actuellement à la sortie le droit perçu lors de la fabrication. L'intérêt de la réforme était de permettre à la France de lutter sur les marchés étrangers, notamment dans l'Amérique du Sud et dans l'extrême Orient, avec l'Allemagne. Il paraît que dans ces contrées éloignées on aime à se parer de bijoux d'or à un titre faible, parce qu'on a le goût du luxe et souvent peu de moyens pour le satisfaire. Que voulez-vous? Tous les peuples n'ont pas les mêmes fantaisies et les mêmes usages ; si l'on veut attirer la clientèle étrangère, il faut se conformer à ses coutumes et non pas vouloir lui imposer les nôtres. L'honorable M. Deseilligny était bien pénétré de cette vérité, quand il établit récemment une commission pour le développement du commerce d'exportation. Une des causes les mieux constatées et les plus universellement reconnues de la limitation de nos débouchés étrangers, c'est que nos fabricants répugnent à s'inquiéter des goûts et des habitudes des consommateurs du dehors. Nous les traitons tous comme s'ils étaient français. Nous leur faisons ainsi peut-être beaucoup d'honneur, mais ils ne s'en montrent pas reconnaissants.

D'après les travaux de la commission législative, la fabrication totale de la bijouterie française, or et argent, s'élève en chiffres ronds à 120 millions : la France exporte annuellement le tiers de cette production, c'est-à-dire pour 42 millions de francs. M. Ducarre a bien raison de s'écrier que la proportion de l'exportation à la production totale est bien faible. Quoi ! voilà des objets qui sont recherchés et appréciés dans le monde entier, puisque partout où se trouve un œil d'homme ou de femme, l'or et l'argent ont du prix; nous avons pour le travail de ces articles une habileté et un talent que le monde entier célèbrent ; cependant nous exportons à peine le tiers de notre production. Au lieu de se réjouir, on devrait s'alarmer de cet état de choses.

On devrait s'aviser qu'il y a là quelque obstacle dont il importe de se délivrer. Cet obstacle existe, en effet, et il est facile à découvrir : c'est que nos exportations de bijouterie ne s'adressent qu'à un public restreint, celui des classes élevées ; quant à toutes ces couches de consommateurs populaires, qui aiment les bijoux à un titre faible, nous les dédaignons et nous les repoussons. Nos lois nous défendent de les satisfaire. Voyez l'Allemagne, sa conduite est différente et les résultats qu'elle obtient le sont également. Quatre villes du nouvel empire produisent à elles seules plus que la France entière. Pforzheim fabrique pour 72 millions de francs de bijoux d'or et d'argent; Hanau pour 40 millions; Gmund pour 10 millions, et Stuttgard pour 5 millions : c'est ensemble 127 millions.

Le titre légal et licite de la fabrication en France, c'est 750 millièmes ou 18 carats : la ville de Pforzheim fabrique à 13 carats, c'est-à-dire à 560 millièmes; les villes de Gmund et de Hanau à 14 carats ou 580 millièmes; celle de Stuttgard prend tous les titres intermédiaires entre 14 et 18 carats. Vous nous direz qu'au-dessous de 18 carats on n'a plus que des bijoux avilis, dépréciés, qui ne conviennent pas aux classes aisées et supérieures; cela peut être vrai, mais des consommateurs plus modestes s'en contentent. L'Allemagne les satisfait et elle fait, en cela, preuve de sens pratique. Or, notez que cette grande production de l'Allemagne est en voie de croissance rapide : il est clair que si la loi nous contraint de ne jamais dévier du titre de 750 millièmes ou de 18 carats, nous abandonnons à nos rivaux un débouché immense dont il nous serait aisé de nous approprier une partie.

Nous eussions compris qu'on repoussât la proposition de M. Tirard au nom des intérêts du Trésor, qui perçoit 6 millions ou tout au moins 5 millions par le contrôle des articles d'or et d'argent. L'intérêt du Trésor est fort respectable, surtout dans le moment présent, où les dépenses de l'Etat dépassent ses recettes. Mais la proposition prétendait respecter l'impôt, le directeur même du bureau de la garantie avait répondu que la liberté du titre accordée à l'exportation ne compromettrait pas le rendement du fisc; qu'elle rendrait seulement les frais de surveillance un peu plus élevés. Cet estimable fonctionnaire ajoutait seulement que l'industrie française était fort mal inspirée, qu'elle perdrait la réputation de ses produits si on lui permettait d'exporter des articles à un titre plus bas que le titre légal de 750 millièmes. Il est vrai que plus tard le même bureau de garantie se ravisa, et déclara que le changement proposé pourrait diminuer notablement la recette du fisc.

Quoi qu'il en soit, les adversaires de la proposition Tirard ne se sont pas tenus à l'argument de l'intérêt fiscal. Voyez le long discours de M. Teisserenc de Bort, il remplit seize colonnes et demie du *Journal officiel*, et sur ces seize colonnes et demie, il n'y en a que quatre qui soient consacrées à défendre l'intérêt du Trésor; les douze autres colonnes ne sont que des conseils donnés à l'industrie de la bijouterie, ou plutôt ils contiennent une verte et longue réprimande à ces imprudents fabricants qui ne savent ce qu'ils font, et qui vont maladroitement se suicider.

Suivant l'honorable député, la réglementation est absolument indispensable à cette industrie de l'or et de l'argent qui tomberait, faute de cette lisière, dans l'improbité, le discrédit et le mauvais goût. La réglementation n'est pas moins indispensable au public, à l'acheteur étranger, qui sont réputés absolument incapables de distinguer le vrai du faux et dont il faut protéger la confiance et la naïveté. M. Teisserenc de Bort ne paraît pas supposer qu'il puisse y avoir au monde des hommes ayant le goût des bijoux d'or et d'argent à un titre inférieur au nôtre, et il pense qu'on n'achète jamais de tels bijoux que par ignorance et par duperie. Voyez, cependant, où l'on arriverait si l'on appliquait les principes de l'honorable député de la Haute-Vienne : combien n'y a-t-il pas d'articles dont le consommateur est souvent assez mauvais juge et et que quelques producteurs falsifient ! Prenons les vins : est-ce que la moitié ou les trois quarts de ceux qui achètent des vins fins ne sont pas absolument incapables de vérifier l'exactitude des dénominations et des origines? S'ensuit-il que l'Etat devrait intervenir pour certifier la loyauté du producteur de vins et pour protéger contre ses erreurs le consommateur ignorant ? Qui ne sait que beaucoup des bouteilles de vin de Champagne qui se vendent soit en France, soit à l'étranger, des vins de liqueur et en général de tous les vins classés et estimés usurpent des noms respectables et auxquels elles n'ont pas droit? Cela nuit-il à la renommée et au crédit des grandes maisons comme la veuve Clicquot et des grands crus comme le Château-Laffitte ou le Chambertin ! Cependant, il est incontestable que les abus dans le commerce des vins sont autrement nombreux que dans le commerce des métaux précieux ? S'ensuit-il qu'il convienne de réclamer l'intervention de l'Etat? Faudra-t-il qu'il y ait des commis dégustateurs d'eau-de-vie parce que beaucoup d'esprits grossiers prennent pour l'exportation le nom de cognac ?

M. Teisserenc de Bort rappelait que, dans une réunion d'agriculture, on avait émis le désir de voir l'Etat vérifier les engrais, et il semblait approuver cette proposition. Mais pourquoi aussi ne vérifierait-il

pas les étoffes de soie et de laine, tous les articles fabriqués et même naturels ? Car il est incontestable qu'il y a quelquefois des fraudes sur ces objets.

La proposition de M. Tirard était non-seulement acceptable, mais au plus haut degré recommandable. Il faut que nous prenions l'habitude de la complète liberté du travail. Ne vivons pas isolés dans les 500,000 kilomètres carrés qui forment notre territoire. Tenons compte de cette vérité que, pour avoir un grand commerce, il faut avoir un peu l'esprit cosmopolite. M. Teisserenc de Bort est encore plongé dans cette vieille théorie que la France doit se consacrer uniquement aux produits d'une exceptionnelle élégance. Jamais nous ne conseillerons à notre pays de renoncer à ses traditions de bon goût, mais il peut aussi prendre sa part de la production destinée aux classes moyennes et inférieures des pays étrangers. Si l'on avait admis la proposition de M. Tirard, il est à peu près certain qu'on n'aurait pas moins vendu à l'étranger d'articles d'or et d'argent poinçonnés au titre légal; mais on aurait vendu en outre une quantité considérable d'articles à un titre inférieur. Parce que nous exportons des vins de l'Hérault et de l'Aude, s'ensuit-il que nous ne trouvions plus de chalands à l'étranger pour les vins de Bourgogne ou de Médoc? Les buveurs de vins de l'Hérault ne sont pas des buveurs de Château-Laffitte et de Romanée. Il n'y a donc aucune concurrence entre ces boissons de qualités si différentes. De même, les acheteurs de bijoux d'or à 13 carats ne sont pas les mêmes que les acheteurs de bijoux à 18 carats. Il nous plaît de dédaigner le gros des consommateurs : *Profanum vulgus odi et arceo,* disait Horace, mais Horace était un poëte. Ouvrons-nous toutes les couches de consommateurs, et surtout respectons dans toute son étendue la liberté du travail ; nous nous en trouverons bien.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LE COMMERCE DE LA FRANCE
PENDANT LES CINQ PREMIERS MOIS DE 1874.

Depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mai, le commerce de la France a présenté les résultats suivants :

	Importation.	Exportation.
	Fr.	Fr.
1873....	1.284.611.000	1.635.356.000
1874....	1.542.945.000	1.518.613.000

La situation reste donc toujours la même : d'une part, augmentation de l'importation; d'autre part, diminution de l'exportation. Tant que les récoltes ne seront pas faites, on ne peut espérer que cet état de choses se modifie. Ce sont en effet toujours les céréales dont le mouvement est décisif et nous subissons encore, en ce moment, l'influence fâcheuse des moissons de l'année dernière.

Tandis que, pendant les cinq premiers mois de 1873, nous n'avions importé que pour 24,842,000 francs de blés, cette année nos importations de grains et de farines s'élèvent déjà à 138,127,000 francs.

A l'exportation, c'est le contraire qui se produit. A la fin de juin 1873, nous avions déjà expédié pour 111,852,000 francs de céréales. Pendant les cinq premiers mois de 1874, nos exportations de ce chef ne dépassent pas 28,915,000 francs.

A l'exception des céréales, la plupart des produits alimentaires ont vu leur importation diminuer en 1874 ; nous citerons notamment :

Les sucres....	40.546.000 fr.	en 1873 et	32.981.000 fr.	en 1874
Les cafés......	32.120.000	—	22.652.000	—
Les bestiaux...	30.695.000	—	44.756.000	—
Les graisses...	25.563.000	—	16.191.000	—
Les viandes...	18.196.000	—	10.101.000	—

Par contre, l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie se développe considérablement. L'importation totale de ces articles n'était que de 787 millions en 1873 ; elle dépasse 961 millions en 1874.

Les matières premières qui ont participé à cette augmentation sont les suivantes :

Laines............	118 millions	en 1873 et	139 millions	en 1874
Soie..............	161	—	173	—
Coton.............	80	—	192	—
Peaux brutes......	51	—	67	—
Graines oléagineuses	33	—	41	—

On le voit, les trois articles qui alimentent notre industrie textile sont en progrès ; nous avons encore à inscrire, parmi les augmentations moins importantes, les minerais de toute sorte (8 millions en 1873 et 13 millions en 1874) ; le cuivre (15 millions en 1873 et 20 millions en 1874). Malheureusement il nous faut signaler, en regard de ces accroissements, la défaillance de plusieurs articles : les bois à construire (26 millions en 1873 et 18 millions en 1874) ; les houilles (50 millions de francs en 1873 et 47 millions de francs en 1874, correspondant à 28 millions de quintaux métriques pour la première de ces années et à 23 millions de quintaux pour l'année courante); le coke (5 millions de francs en 1873 et 4 1/2 en 1874).

L'importation des produits fabriqués augmente également, mais dans une très-faible mesure; en 1874, les fils de coton importés se sont élevés à 11 millions; les tissus de soie à 15 millions ; les tissus de laine à 28 millions ; les tissus de coton à 23 millions, et les peaux préparées à 13 millions. Par une coïncidence assez singulière, chacun des chiffres qui précèdent est de 2 millions plus élevé que le chiffre correspondant de l'année 1873.

Nos principaux articles d'exportation sont toujours les tissus. Voici quel a été leur mouvement en 1873 et en 1874.

	1873.	1874.
	Fr.	Fr.
Tissus de soie............	224.176.000	178.565.000
— de laine..........	116.139.000	147.340.000
— de coton..........	33.309.000	35.059.000
— de lin et de chanvre.	11.195.000	9.481.000
Fils de laine.............	11.499.000	12.230.000
— de coton............	3.168.000	2.621.000
— de lin..............	7.040.000	8.293.000
— de jute..........	1.464.000	1.505.000

Ainsi, les tissus de soie paraissent très-vivement atteints par la lourdeur générale des affaires. Les tissus de lin, les fils de coton et de jute subissent également la même influence fâcheuse. Au contraire, les tissus de laine et de coton et les fils de laine et de lin semblent au-dessus de la situation et donnent lieu à des expéditions plus importantes que celles de l'année précédente.

Du reste, la même différence s'applique à la plupart de nos marchandises d'exportation: les unes s'élèvent, les autres perdent; nous avons vu plus haut que la balance penchait malheureusement du côté de la perte.

Parmi les articles exportés qui souffrent en ce moment, nous appellerons notamment l'attention de nos lecteurs sur les suivants :

Orfèvrerie et bijouterie......	34 millions	en 1873 et	15 millions	en 1874
Confections.....	44	—	31	—
Vins............	133	—	116	—
Eaux-de-vie.....	37	—	13	—
Sucre brut indigène.........	26	—	20	—
Graines à ensemencer.......	18	—	11	—

Voici la contre-partie de ce tableau, c'est-à-dire la liste des marchandises dont l'exportation s'est développée cette année.

Ouvrages en peau	47 millions	en 1873 et	52 millions	en 1874
Outils et ouvrages en métaux.	30	—	37	—
Tabletterie.......	54	—	62	—
Sucre raffiné.....	55	—	60	—
Beurre.........	22	—	31	—
Laines..........	28	—	44	—
Soies...........	47	—	56	—
Coton..........	34	—	46	—
Bestiaux........	17	—	30	—

Terminons cette revue en puisant dans le tableau du commerce quelques chiffres relatifs aux perceptions opérées par le service des douanes et des contributions indirectes. En 1873, à pareille époque, les recettes de la douane s'élevaient à 94 millions et celles des contributions indirectes à 329 millions. Pendant les cinq premiers mois de cette année, le premier de ces services a perçu 78 millions et le second 426 millions. La diminution des recettes de la douane provient des droits perçus à l'importation qui, en 1873, avaient été de 81 millions et qui ne sont, en 1874, que de 66 millions. Le ralentissement de l'importation du café est cause, en partie, de cette différence.

Quant au mouvement des métaux précieux, or, argent et billon, il s'est chiffré, pendant les cinq premiers mois de 1873, par 175,091,000 fr. à l'importation et 129,724,000 fr. à l'exportation. De janvier à fin juin 1874, il a présenté les résultats suivants : importation, 477,880,000 fr.; exportation, 66 millions 827,000 fr.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES CINQ PREMIERS MOIS DE 1874.

Le commerce de l'Angleterre, pendant le mois de mai, a présenté les résultats suivants :

	Importation.	Exportation,
	liv. st.	liv. st.
Mai 1874....	28.560.000	21.229.000
Mai 1873....	34.386.000	22.607.000

Si l'on compare le mouvement commercial du mois de mai 1874 et du mois correspondant de 1873, on voit qu'il y a, cette année, une diminution de 17.1 0/0 à l'importation et de 6.1 0/0 à l'exportation.

Mais les proportions qui précèdent ne s'appliquent qu'au commerce du mois de mai seul; en examinant les opérations commerciales qui se sont faites pendant les cinq premiers mois des deux années, on trouve des rapports tout différents.

Commerce pendant les cinq premiers mois.

	Importation.	Exportation.
	liv. st.	liv. st.
1874.....	152.461.000	98.464.000
1873.....	151.681.000	106.326.000

Ainsi que ces chiffres le constatent, les importations se sont élevées de 0.5 0/0, et les exportations ont diminué de 7.4 0/0 en 1874, comparativement à 1873. La situation du commerce anglais, dont l'importation ne s'améliore pas sensiblement et dont l'exportation perd de son importance, est donc assez peu avantageuse en ce moment.

Voici la liste des marchandises importées en Angleterre en 1873 et 1874. Nous la divisons en deux parties ; dans la première figurent les articles qui ont donné lieu à des affaires plus considérables pendant le début de l'année courante que pendant la période correspondante de l'année dernière ; ce sont :

Importations.	1873.	1874.
—	liv. st.	liv. st.
Beurre..............	2.669.850	3.307.790
Produits chimiques...	388.392	444.667
Café................	2.717.504	3.327.799
Guano...............	742.500	993.081
Pétrole.............	320.724	466.437
Tissus de soie.......	2.089.459	2.956.358
Rubans de soie......	556.628	849.948
Lin et chanvre......	934.242	1.295.844
Sucre raffiné........	1.427.104	1.561.057
— brut..........	6.018.436	6.901.454
Laine en masse......	10.547.096	11.646.396

D'autre part, l'importation des articles énumérés ci-après a subi, en 1874, une décroissance notable :

Importations.	1873.	1874.
—	liv. st.	liv. st.
Lard................	3.181.699	2.956.063
Cacao...............	258.887	190.017
Coton...............	29.937.604	26.407.324
Peaux...............	1.857.653	1.547.079
Soie et bourre......	2.164.740	1.923.030
Thé.................	3.518.781	2.827.808
Vins................	3.432.015	2.966.670

En ce qui concerne le coton, il ne faudrait pas attacher à la diminution qui ressort de notre tableau plus d'importance qu'elle n'en mérite. Il ne faut voir dans cette décroissance qu'un effet de la baisse des prix d'une année sur l'autre. Les quantités de coton importées se sont élevées, en 1873, à 7,055,716 cwts, et en 1874, à 7,021,599 cwts. La différence en moins qui existe entre ces deux chiffres n'est nullement en rapport avec l'écart que l'on constate en n'examinant que les valeurs.

Parmi les marchandises étrangères ou coloniales réexportées, nous signalerons le coton brut qui a figuré pour 2,463,282 liv. st. en 1873, et pour 3,075,865 liv. st. en 1874 ; la laine, qui s'est élevée de 2,910,195 liv. st. en 1873, à 4,136,660 liv. st. en 1874. L'exportation de l'indigo a baissé, au contraire, de 1,040,722 liv. st. en 1873, à 761,293 liv. st. en 1874.

Nous arrivons maintenant à l'exportation des produits du sol ou de l'industrie britanniques.

C'est dans cette partie du tableau anglais que nous trouvons les diminutions les plus considérables. Ainsi le fer et l'acier, qui figuraient, en 1873, pour 1,281,075 tons valant 15,995,280 liv. st., ne figurent plus, en 1874, que pour 956,821 tons valant 12,956,274 liv. st. Les fils de lin tombent de 878,989 liv. st. en 1873, à 742,618 liv. st. en 1874 ; et les tissus de lin, de 3,431,963 liv. st. en 1873, à 3,209,550 liv. st. en 1874. De 2,761,879 liv. st. en 1873, les tissus de laine pure descendent à 2,396,231 liv. st. en 1874, tandis que les tissus mélangés vont de 7,322,708 liv. st. en 1873, à 5,496,532 liv. st. en 1874.

Les variations de prix des tissus cotons et des houilles ont influé sur le chiffre des valeurs de ces deux articles ; mais comme nous l'avons dit plus haut, pour avoir la situation exacte des échanges de ces marchandises il faut tenir compte surtout du mouvement des quantités exportées.

Ainsi, tandis que pour les fils de coton nous voyons les valeurs tomber de 6,652,811 liv. st. en 1873, à 6,189,435 liv. st. en 1874, les quantités s'élèvent, au contraire, de 88,605,377 lbs, chiffre de 1873, à 89,275,935 lbs en 1874. Pour les tissus de coton, l'écart est encore plus grand. Nous voyons à l'exportation :

		Quantités.	Valeurs.
		yards.	liv. st.
Tissus de coton	1873..	1.445.909.340	26.105.257
	1874..	1.434.785.791	34.365.796

Enfin les chiffres de l'exportation des houilles sont les suivants :

		Quantités.	Valeurs.
		tons.	liv. st.
Houilles	1873..	4.956.298	5.311.355
	1874...	5.084.401	4.892.206

Quant aux métaux précieux, or et argent réunis, leur importation a baissé de 12,239,290 liv. st. en 1873, à 11,552,413 liv. st. en 1874 ; et leur exportation, qui se chiffrait par 14,167,264 liv. st. en 1873, n'a plus été que de 10,707,950 liv. st. en 1874. L'année dernière, la plus grande partie de cette exportation avait été dirigée sur la Russie ; cette année, c'est l'Égypte qui semble le pays principal de destination des métaux précieux exportés.

LE MOUVEMENT FINANCIER, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE L'ALLEMAGNE (1).

SOMMAIRE. — La crise commerciale. — Les pessimistes. — Les salaires et la cherté de la vie. — Les bienfaits du travail à la tâche. — Les amis des ouvriers. — Le travail des femmes et des enfants. — Les congrès. — Maçons et charpentiers. — Les meuniers et leurs *desiderata*. — Moyen de resserrer les liens entre les patrons et les ouvriers. — Les tarifs des chemins de fer. — La question de l'utilisation des cours d'eau. — Les assurances sur la vie et contre les accidents. — La situation et le mouvement des banques allemandes. — Le ralentissement des affaires. — La foire de Francfort-sur-l'Oder. — Le marché à laine de Breslau. — Le produit des douanes et des droits de consommation. — Le tabac en Allemagne et en France.

La crise commerciale, qui s'étend en ce moment un peu partout, se fait également sentir en Allemagne. Ce pays a subi, de son côté, les effets de la guerre, ce jeu auquel tout le monde perd ; son industrie s'est développée avec une rapidité anormale, malsaine, le socialisme le ronge et lui prépare un avenir plein de doute et d'obscurité. Il n'est donc pas étonnant que les pessimistes élèvent la voix et trouvent de l'écho.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait la *Weser-Zeitung*, dans son numéro du premier de ce mois, et ce que reproduisaient d'autres feuilles en l'approuvant parfois. Nous résumons : « Après avoir assisté à une véritable frénésie de créations d'entreprises, c'est-à-dire à de folles dilapidations de capitaux, nous nous trouvons en face d'ouvriers qui demandent un salaire de plus en plus élevé pour un travail de moins en moins satisfaisant. Il en résulte une augmentation des frais de production qui restreint la demande et réduit la consommation. Les conséquences de ces prétentions sont plus graves encore, dit la *Weser-Zeitung*, à l'étranger ; les produits allemands sont primés par ceux de la France et de l'Angleterre, dont quelques-uns leur font même une concurrence victorieuse sur notre propre marché. La cherté de la vie est devenue telle qu'elle dépasse celle des autres pays de l'Europe, et l'on ne verra bientôt plus, comme autrefois, des étrangers venir s'établir en Allemagne pour jouir d'un surcroît d'aisance comparativement à celle que leur revenu pouvait leur procurer dans leur patrie. » Le journal s'étend ensuite sur les défauts des ouvriers et conclut en proposant de remplacer autant que possible le travail à la journée par le travail à la tâche, remède presque unique, dit-il, à l'infériorité de l'industrie allemande.

Il paraît vraiment que les ouvriers n'ont pas à se plain-

(1) L'*Économiste français* publiera désormais, chaque mois, une revue économique, financière et sociale de l'Allemagne.

dre en Allemagne: ils ont, nous apprend l'un, chiffres en main, vu augmenter leurs salaires au-delà de la hausse des prix des denrées alimentaires; ils ont, ajoutent d'autres, obtenu une diminution des heures de travail, et le travail en lui-même devient moins pénible par différentes causes; ils ont, s'écrient d'autres encore, conquis dans l'Etat une influence hors de toute proportion avec leur nombre : les uns les aident par sympathie, les autres par crainte ; qui par ambition, qui par esprit d'opposition, qui par amour du paradoxe, le même acte peut avoir des mobiles si différents !

Nous n'avons pas à rechercher, bien entendu, ce qui pousse les uns et les autres à agir dans un sens déterminé, mais nous pensons ne blesser personne en disant que l'esprit d'émulation y est pour quelque chose. A l'heure qu'il est, *le moyen d'augmenter le bien-être de l'ouvrier* est une question à l'ordre du jour, non-seulement dans de nombreuses réunions d'ouvriers qui luttent naturellement *pro aris et focis*, mais encore dans certains cercles de patrons, qui publient même, dans cette intention, des revues spéciales, comme *l'Ami des ouvriers* et *la Concorde*; enfin les associations ou congrès d'économistes des deux nuances — libérales et autoritaires — ont inscrit les mêmes questions dans leur programme. La grande question du moment, c'est le travail des femmes et des enfants, qui vient d'occuper le législateur français, qui est à l'ordre du jour au Parlement anglais et que l'Allemagne se prépare à éclairer par une grande enquête. Cette enquête préoccupe beaucoup de personnes, les procédés à employer ont été discutés par des hommes spéciaux, mais les résolutions prises nous semblent soulever plus d'une critique. Nous aurons, sans doute, à y revenir.

Puisque nous parlons d'associations et de congrès, disons tout de suite que nous aurons souvent à analyser les débats de ces assemblées libres si chères à l'Allemagne. Il s'en réunit plusieurs centaines tous les étés pour discuter des matières plus ou moins économiques.

Mentionnons, comme l'un des premiers en date cette année, le congrès des maîtres maçons et charpentiers, qui ont discuté la création d'écoles d'apprentis, dont la fréquentation serait obligatoire, et arrêtons-nous un moment au congrès des meuniers, qui s'est réuni le 2 de ce mois. Le journal allemand qui en parle a oublié de dire où il a eu lieu ; nous croyons avoir lu qu'il avait été convoqué à Mayence.

Les questions à l'ordre du jour ont été assez nombreuses. La première est relative à l'exécution des engagements de travail. En Angleterre comme en Allemagne, les lois punissent le manque de parole par une amende qui est convertie en prison en cas de non paiement. Les ouvriers s'en plaignent. Les patrons, disent-ils, sont toujours assez riches pour payer l'amende, la prison n'atteint que l'ouvrier. Ils comprennent cependant qu'un engagement doit être tenu; que les patrons ne pourraient jamais en prendre, si les ouvriers pouvaient les abandonner au milieu d'un travail; seulement ils voudraient que la matière fût retirée aux tribunaux correctionnels et attribuée aux tribunaux civils qui détermineraient l'indemnité due au patron. Les gens de bon sens répondent que si l'ouvrier n'a pas le moyen de payer l'amende, comment s'acquitterait-il de l'indemnité? La question de la fidélité due aux engagements n'est pas encore résolue d'une manière générale, mais les meuniers l'ont résolue en leur faveur.

Ils auront des registres d'ouvriers, et se consulteront les uns les autres sur les antécédents des hommes qui viendront leur offrir du travail. Cela paraît d'une simplicité un peu brutale, mais il y a une compensation, c'est que les ouvriers meuniers entreront dans l'association de leurs patrons — de celle qui se réunit en congrès — et qu'on créera des caisses de secours mutuels auxquelles les patrons contribueront sans naturellement y puiser des secours. On fera revivre ainsi la corporation sans ses règlements.

Une autre question était relative aux tarifs des chemins de fer. La réunion se proposait de pétitionner contre l'élévation projetée du tarif, mais nous devons ajouter qu'elle est venue trop tard, car dix jours après, parut le décret qui augmente le tarif de 20 0/0. Seulement, la réunion pourra toujours chercher à obtenir que la farine soit transportée au même prix que les grains.

La question des cours d'eau, discutée après, a donné lieu à un fait remarquable : les meuniers ont reconnu que d'autres personnes pouvaient avoir plus de droits qu'eux à l'eau qui fait marcher leurs moulins. Or, nous avons vu assez souvent des individus se donner tort, mais des réunions, jamais. Le fait mérite donc d'être relevé. Comme moteur, disent-ils, l'eau peut à la rigueur être remplacée par la vapeur, mais comment se passer d'eau pour les irrigations, pour l'entretien des canaux navigables, pour les besoins de la salubrité dans les villes? L'administration pourra donc souvent, dans les contestations, se prononcer contre les meuniers; aussi ces derniers se bornent-ils à demander qu'une nouvelle législation détermine mieux les droits de chacun et leur accorde une indemnité en cas de diminution ou de suppression de la force motrice naturelle.

Pour abréger, nous ne parlerons pas de l'institution d'assurances contre les accidents que les meuniers entretiennent et dont le mouvement est important, mais nous dirons qu'on a lu un rapport sur les gazes à blutoirs, et que le rapporteur a donné aux produits suisses la préférence sur les produits français. Avis aux producteurs français, il ne tient qu'à eux de faire aussi bien.

On vient d'entrevoir, par l'exemple des meuniers, que l'assurance est entrée assez profondément dans les mœurs. Nous recevons une statistique des compagnies d'assurances sur la vie en Prusse, relatives aux années 1871 et 1872. A la fin de l'année 1872, 280,198 personnes étaient assurées pour le cas de mort, et le montant du capital assuré s'élevait à 243,783,384 thalers, soit : 870 thalers (3,242 fr. 50 c.) par tête. Cette moyenne indique que les classes supérieures sont loin de dominer parmi les assurés. Il y a, en outre, l'assurance en cas de vie (une somme à recevoir à une époque déterminée) ; sous cette forme, 24,883 personnes s'étaient fait assurer pour 6,508,672 thalers, et 75,458 personnes s'étaient fait inscrire pour des rentes viagères (375 fr. en moyenne par personne).

Les chiffres ci-dessus ne renferment pas les assurances en cas d'accident proprement dit, qui sont assez nombreux, mais on n'en connaît pas le montant total. Ainsi, nous croyons que les assurances contractées par les meuniers, par exemple, ne sont comprises dans aucune des statistiques d'ensemble publiées jusqu'à ce jour, on ne les trouve que dans le compte rendu de la Compagnie de Magdebourg, qui les centralise.

L'industrie des assurances, dont les applications sont si nombreuses, semble se développer en Allemagne, mais pas autant, cependant, que les banques. Il est même des personnes qui trouvent celles-ci trop nombreuses, et plus d'une voudrait, sinon en supprimer la plupart, du moins leur retirer le droit d'émission; mais, jusqu'à présent, ces institutions de crédit se sont assez bien défendues, et il n'est pas probable que leurs adversaires l'emportent dans la lutte. Voici, en attendant, la situation, au commencement du mois dernier, des 30 banques allemandes, dont les noms suivent : Banque de Prusse; Banques de Berlin, Breslau, Cologne, Danzig, Magdebourg, Posen, Stettin, Gœrlitz, Hanovre, Francfort-s-Mein, Hambourg, situées en Prusse; Banque de Brême; Banque de commerce et Banque privée établies à Lubeck; Banque de l'Allemagne du Nord, Vereins-Bank, Banque de virement, situées à Hambourg; Banques de Bade, Brunswick, Darmstadt, Dessau, Dresde, Gera, Gotha, Leipzig, Meiningen, Oldenbourg, Thüringe, Weimar, situées dans diverses parties de l'Allemagne.

Nous donnons, en thalers de 3 fr. 75, la situation de l'ensemble des banques, et séparément celle de la Banque de Prusse dont les chiffres sont déjà compris dans la première colonne.

	Ensemble des 30 Banques	Banque de Prusse seule
Total de l'actif..........	716.884.000	408.460.000
dont : Encaisse métallique.	302.685.000	237.290.000
Papier-monnaie, billets des autres banq.	15.075.000	5.659.000
Lettres de change, (portefeuille)......	270.296.000	137.215.000
Avances (sur lingots, effets, etc.).......	57.861.000	23.519.000
Valeurs diverses....	62.967.000	4.837.000
Total du passif......	581.954.000	376.553.000
dont : Billets en circulation.	415.084.000	286.374.000
Dépôts............	63.576.000	31.648.000
Comptes courants, etc	103.294.000	58.531.000

Nous ne reproduisons ici, à l'exemple des journaux allemands auxquels nous empruntons ces données, que les rubriques principales, mais elles suffisent pour en tirer des déductions, surtout si l'on compare ces chiffres à ceux du même mois de l'année précédente. Il résulte du tableau ci-dessus que la circulation des billets, s'élevant à 415 millions de thalers (2,056 millions de francs), est couverte jusqu'à concurrence de 302 millions de thalers (1,510 millions de francs) par l'encaisse métallique. C'est plus des deux tiers, ou exactement 71 0/0. L'encaisse de la Banque de

Prusse est même assez considérable pour couvrir 83 0/0 de sa circulation, ce qui est une situation très-favorable. Comparativement au 1er mai 1873, il y a une augmentation d'encaisse, pour l'ensemble des banques, de 21,804,000 thalers, et un accroissement des dépôts de 10,309,000 thalers. La diminution porte sur les rubriques suivantes : papier-monnaie, 9,691,000 th.; portefeuille, 58,296,000 th.; avances, 11,459,000 th.; billets, 1,877,000 th.; comptes courants, 75,967,000 th. Ce qui indique un ralentissement sensible des affaires.

Ce ralentissement ressort encore des rapports sur la foire de Francfort-sur-l'Oder et sur le marché aux laines de Breslau, le chef-lieu de la Silésie.

La foire de Francfort-sur-l'Oder est bien déchue de son ancienne importance, mais elle a encore reçu 66,890 quintaux de marchandises (2,111 qx de moins qu'en 1873). Il y vient peu d'étrangers maintenant, et les marchandises consistent principalement en produits fabriqués. Il est venu 21,760 qx de cotonnades, 13,643 qx de draps, 10,959 qx de soieries, 6,331 qx de toiles, puis des peaux, des cuirs et un grand nombre d'autres objets sortant des manufactures allemandes. On ne comptait, en 1874, que 2,001 vendeurs (2,006 en 1873), bien qu'on ait réduit les taxes locales des quatre cinquièmes.

Le marché à laine de Breslau, qui a été ouvert le 8 de ce mois, nous intéresse davantage. Des fabricants anglais, suédois, français, s'y fournissent aussi bien que des allemands.

Aux quantités qui se trouvaient en entrepôt dans la ville, sont venus s'ajouter, dans les trois derniers jours, 12,000 quintaux de laine tant lavée à dos qu'en suint. Les toisons sont moins lourdes cette année, mais le lavage a mieux réussi que l'année dernière. Les produits des troupeaux les mieux famés ont obtenu les prix de 1873, mais généralement les cotes restèrent de 2, 3 à 4 0/0 au-dessous du prix des précédents marchés; les laines communes baissèrent même davantage

A Augsbourg et dans quelques autres villes, on a obtenu des résultats analogues, mais on annonce qu'en Autriche et surtout en Hongrie les possesseurs de troupeaux s'attendent à des déceptions bien plus grandes.

Le ralentissement des affaires ressort encore de la diminution du rendement des droits de douane. Toutefois, cette diminution doit être attribuée en partie à la réduction des droits. Quoi qu'il en soit, voici le résultat de la perception des taxes douanières et des impôts de consommation pendant les quatre premiers mois de 1874 comparé aux chiffres correspondants de 1873.

	Quatre mois de 1874	Quatre mois de 1873
Droits de douane....	11.026.925 th.	15.904.539 th.
Sucre indigène.....	8.121.835	6.083.612
Sel...............	3.393.236	3.199.528
Tabac.............	212.932	92.843
Eau-de-vie.........	6.822.000	5.133.845
— Taxe différ.	14.098	6.117
Bière..............	2.312.530	2.128 622
— Taxe différ.	98.980	95.696

On aura remarqué le chiffre insignifiant du tabac. Dans les mêmes quatre mois cet impôt a produit 97,216,000 fr. au Trésor français, et comme la perception allemande a été d'environ 800,000 fr., la France en tirerait en apparence plus de 120 fois autant.

Mais il ne faut jamais se fier aux apparences. En fait, les 97 millions renferment la valeur du tabac, qui pourrait bien être de 20 millions. En défalquant cette somme, il reste encore 77 millions au profit du Trésor français. D'un autre côté, les 800,000 francs ci-dessus ne constituent que le droit sur les champs cultivés en tabac. Mais ces champs, quelque étendus qu'ils soient, — leur superficie est de 26,490 hectares, — ne fournissent pas la totalité du tabac fumé, prisé ou mâché en Allemagne; il en entre encore des quantités considérables qui supportent un droit de douane, pouvant s'élever à environ 20 millions de francs par an. Pour 4 mois nous aurions à prendre 6,600,000 francs qui, réunis aux 800,000 francs imposés au tabac indigène, forment un total de 7,400,000 francs à mettre en regard des 77 millions du produit net français. Il en résulte que le tabac n'est imposé en France que 10 ou 11 fois autant qu'en Allemagne.

Du reste, on peut juger du faible taux de la taxe allemande par ce seul fait que les 26,490 hectares plantés en tabac ont produit, en 1873, 45,132,200 kil. de tabac. L'impôt étant pour l'année entière d'environ 1,500,000 francs, le kilogramme ne supporte que 3 à 4 centimes. On sait qu'on fait un grand nombre de cigares avec un kilogramme de feuilles. En France, le kilogramme supporte environ 8 francs d'impôts, aussi les gouvernements allemands sont-ils quelque peu jaloux des succès de notre Trésor et l'on a discuté à diverses reprises l'introduction d'un système qui décuplât le revenu pour le Trésor allemand. Jusqu'à présent aucun de ces projets n'a pu aboutir. Les intérêts engagés dans le tabac sont très-considérables, ils se défendent avec vigueur et persévérance, mais nous ne croyons pas qu'ils échapperont toujours aux entreprises du fisc. Quoi qu'il en soit, si tout n'est pas pour le mieux dans notre manufacture de tabac, sachons-lui gré, du moins, de nous donner un revenu net de 200 millions par an.

Maurice BLOCK.

REVUE ÉCONOMIQUE.

L'équilibre du budget. — La Commission pour le droit de réunion. — Le Congrès international des sciences géographiques. — Les télégraphes en Suisse et en Russie. — Les finances de la Hollande. — L'emprunt turc. — Les discussions financières aux Etats-Unis. — Le nouveau tarif douanier au Brésil. — La traite des coolies chinois. — Le port de Yokohama.

L'on sait aujourd'hui à quels moyens pense recourir le gouvernement pour combler le déficit du budget. C'est bien, comme nous l'avons annoncé, par un nouveau demi-décime additionnel sur un certain nombre de contributions indirectes qu'il se propose de rétablir l'équilibre.

Sans aucun doute, quelque élevées que soient certaines taxes, la plupart supporteront encore cinq centimes additionnels, mais le nombre de celles qui seront écrasées par le fardeau ne peut que s'accroître, et il viendra un moment où cette ressource si élastique fera complétement défaut. C'est précisément cette élasticité qui constitue le danger ; on obtient trop facilement pour ne pas demander, et l'on est entraîné au-delà du but.

On se rappelle que la commission du budget de l'exercice 1874 avait, d'accord avec le gouvernement, fixé à la somme de 146,483,000 francs les nouveaux impôts à voter pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses de l'exercice.

Sur cette somme, grâce aux impôts déjà votés, une recette de 121,858,000 francs est dès à présent acquise au Trésor ; restent à créer 24,625,000 francs de recettes. C'est pour y arriver que le ministre propose l'addition d'un nouveau demi-décime temporaire aux droits et produits indirects soumis déjà au décime par les lois en vigueur.

La perception de ce demi-décime produirait, dit l'exposé des motifs, non-seulement les 24 millions nécessaires à l'équilibre du budget, mais, en outre, un excédant de près de 22 millions que le gouvernement considère « comme une ressource indispensable pour faire face aux nouveaux besoins, déjà prévus, nécessités par l'organisation de l'armée et l'exécution de certains travaux publics dont l'Assemblée s'est préoccupée, en même temps que pour parvenir sûrement à l'équilibre financier qui doit inaugurer le budget du prochain exercice. »

Ainsi, il nous faut 24 ou 25 millions, tandis que le projet de loi demande plus de 42 millions, en promettant de bien employer l'excédant. Nous avons de la peine à croire que ce mode d'opérer puisse être sérieusement justifié. En bonnes finances, il faut que le besoin soit constaté d'abord, et ce n'est que lorsque son étendue est exactement déterminée qu'on s'occupe des voies et moyens, auxquels on ne doit demander que le strict nécessaire.

Heureusement, M. le ministre des finances n'a pas jugé nécessaire de proposer une dérogation aux dispositions qui affranchissent de tout centime additionnel les nouveaux impôts votés depuis le 30 décembre dernier.

Le timbre, le savon, les allumettes, l'acide stéarique, les transports à grande ou petite vitesse, l'impôt sur les places des voyageurs, enfin les huiles minérales seraient, pour différents motifs, affranchis de la perception du nouveau demi-décime. Sans cette modération relative, l'excédant aurait été bien plus fort encore, et, sans aucun doute, on aurait trouvé l'occasion de l'utiliser.

Il convient d'ajouter que, consulté sur ce projet financier, le Conseil d'Etat, partant de ce fait que l'Assemblée a déjà voté 122 millions d'impôts nouveaux sur les 146,483,000 fr. qui avaient été demandés au début, avait pensé aussi qu'il pourrait suffire de n'imposer un nouveau demi-décime que sur une partie des impôts indirects, et il avait été d'avis, contrairement au projet, qu'il y aurait lieu d'exempter de la nouvelle taxe les droits d'enregistrement, qu'il considérait comme devant supporter plus difficilement la surcharge.

Une commission a été instituée au ministère de l'inté-

rieur, à l'effet de réunir et coordonner tous les documents relatifs à l'exercice et à la réglementation du droit de réunion et de préparer les éléments d'un projet de loi sur cette matière.

Cette commission est composée de :

MM. Welche, conseiller d'Etat en service extraordinaire, secrétaire général du ministère de l'intérieur, président; Paul Andral, conseiller d'Etat; Durangel, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur; Léon Renault, conseiller d'Etat en service extraordinaire, préfet de police; Lascoux, conseiller à la Cour de cassation; Ferdinand Duval, préfet de la Seine.

M. Aylies, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, remplira les fonctions de secrétaire.

Nous doutons fort que cette commission, malgré le mérite des membres qui la composent, arrive à donner une solution à une question demeurée jusqu'ici comme une pierre d'achoppement de l'administration française, sous nos régimes successifs. L'opinion publique n'a pas, d'ailleurs, accueilli cette nomination avec plus de confiance.

L'organisation du congrès international des sciences géographiques, qui se tiendra à Paris aux prochaines vacances de Pâques, est poursuivi par la Société de Géographie avec une grande activité. Il est considéré, d'ailleurs, en France aussi bien qu'à l'étranger, comme une des assises les plus solennelles que puisse tenir la civilisation moderne. Les délégués officiels des nations étrangères dont les noms viennent d'être transmis au président de la Société, M. le vice-amiral baron La Roncière Le Noury, par les ambassadeurs des grandes puissances, sont actuellement :

Pour l'Angleterre : le comte de Derby, ministre des affaires étrangères ; sir Bartle Frere, président de la Société de Géographie de Londres, que son dernier voyage dans l'Afrique orientale a signalé à l'attention publique; sir Henry Rawlinson, le célèbre orientaliste et le prédécesseur de sir Bartle Frere comme président de la Société de Géographie de Londres ;

Pour l'Allemagne : le général Baeyer, doyen des illustrations géographiques de l'Allemagne, fondateur de la commission internationale de géodésie; le baron de Richtoffen, explorateur de la Chine, président de la Société de Géographie de Berlin; Petermann, directeur des *Mittheilungen*; Oscar Peschel, de Leipsick, un des maîtres les plus accrédités en matière d'histoire de la géographie; Kiepert, dont les cartes et les atlas sont connus du monde entier ; Tappaeus, auteur d'un des dictionnaires de géographie les plus considérables et les plus estimés ;

Pour l'Autriche-Hongrie : le général Dobner de Dobenau, directeur de l'Institut militaire géographique de Vienne ; l'amiral Wullerstorf-Urbair, illustré par l'expédition scientifique autour du monde de la frégate *Novara*, dont il était le commandant en chef ; le comte Sceczen, François Pulski, J. Hanaalvi, président de la Société géographique de Buda-Pesth ; Hermann Vambéry, bien connu par ses explorations dans l'Asie centrale.

Ces choix, faits par les gouvernements eux-mêmes, sont un honneur pour la France et témoignent de la considération dont nos géographes en général et notre Société de Géographie en particulier jouissent à l'étranger.

Le gouvernement français s'est associé, dès le principe, aux éminents organisateurs du congrès; les ministères ont chacun contribué pour leur part aux dépenses d'organisation par d'importantes subventions auxquelles il faut ajouter celle que la commission centrale (conseil) de géographie a prélevée sur son propre fonds et beaucoup d'autres que l'on est en droit d'attendre des groupes intéressés à contribuer à une solennité si favorable au développement des entreprises de la géographie française.

Le congrès sera accompagné d'une exposition internationale de cartes, tableaux, ouvrages, objets et instruments divers relatifs aux sciences géographiques.

La commission de géographie commerciale a été chargée du soin d'organiser une exposition spéciale où figureront les ouvrages les plus récents relatifs aux matières de l'enseignement dont elle s'occupe : les plans, coupes, tracés des voies nouvelles, en projet ou en cours d'exécution, ainsi que des machines nouvelles ou perfectionnées relatives à ces voies de communication; les produits des contrées lointaines utilisables par notre commerce et notre industrie; les produits les plus remarquables de l'exportation européenne dans ces contrées. Elle favorise de son patronage la création d'un journal à la fois géographique et commercial, digne de la mission qu'elle est appelée à remplir et pour la fondation duquel se sont associés déjà les membres les plus éminents de la Société de géographie et un certain nombre des membres des Chambres syndicales de Paris.

En Suisse, le Conseil d'Etat a ratifié, à l'unanimité, la convention additionnelle du mois de mars 1874 à la convention monétaire conclue en 1865, entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse.

Dans le rapport sur l'administration des télégraphes en ce pays, nous trouvons les détails statistiques suivants :

Le total des dépêches transmises en 1873 a été de 2,422,009, en augmentation de 292,790, soit 13,75 0/0 sur 1872. Les dépêches à l'intérieur figurent dans ce chiffre pour 1,641,075 (augmentation 10,83 0/0); les dépêches internationales expédiées et reçues pour 550,886 (augmentation 10,55 0/0); les dépêches transitantes pour 230,048 (augmentation 53,20 0/0). Les mois les plus chargés sont août, septembre et octobre; ceux qui le sont moins sont février, janvier et décembre.

Le pays étranger avec lequel l'échange des dépêches est le plus considérable, est la France, avec 150,001 dépêches tant expédiées que reçues; viennent ensuite l'Italie avec 82,151 dépêches; l'Allemagne du Nord, 76,213; Bade, 45,927; l'Autriche, 45,224, etc. Au bas de la liste sont le Portugal, 166 dépêches; la Grèce, 94, et la Perse, 56. La Chine et le Japon figurent dans le tableau pour 248 dépêches.

En Russie, à partir du 1er juillet prochain, un nouveau tarif entrera en vigueur pour la correspondance télégraphique à l'intérieur. D'après la décision prise par le conseil de l'empire, décision approuvée par l'empereur, la Russie est, sous le rapport télégraphique comme sous tant d'autres, divisée en deux parties, en Russie d'Europe et en Russie d'Asie. La première s'étend jusqu'au méridien de Catherinbourg et comprend le Caucase; la seconde s'étend, d'un côté, du méridien de Catherinbourg à celui de Stretna, et comprend le Turkestan, de l'autre côté, jusqu'aux dernières limites de l'empire, le long de l'océan Pacifique.

La première moitié, la Russie d'Europe, est divisée à son tour en trois zones dont le rayon extérieur est : de 100 kilomètres pour la première zone et de 1,000 kilomètres pour la seconde; tout le pays compris au delà de la seconde zone forme la troisième. La seconde moitié, la Russie d'Asie, est divisée en quatre zones, avec un rayon, la première de 100 kilomètres, la seconde de 520, la troisième de 1,570; la quatrième comprend toute l'étendue du pays au delà de la troisième zone. D'après ces différentes zones, le prix des dépêches est fixé ainsi :

1re zone	1 rouble	50 cop. (1)
2e —	1 —	»
3e —	2 —	»
4e —	3 —	»

Le décret ou *avis* du conseil de l'empire contient d'autres détails sur le prix des dépêches d'une de ces zones à une autre dans la Russie d'Asie et de celle-ci à la Russie d'Europe. L'*avis* engage en outre le ministre de l'intérieur à étendre dans la mesure du possible, et de plus en plus, le rayon de la première zone (celle de 50 copecks) aussi bien pour la Russie d'Asie que pour la Russie d'Europe, jusqu'au moins 300 kilomètres; à augmenter les fils télégraphiques à l'intérieur des villes et aux environs, et à en prévenir chaque fois le public par la voie des journaux; même recommandation en ce qui concerne la Finlande.

Le nombre des lignes télégraphiques déjà établies est dès à présent considérable, mais bientôt il n'y aura plus un point à l'une des extrémités de cet immense empire qui ne soit relié à l'autre, d'Arkhangel à la mer Noire, depuis le nord de la Sibérie jusqu'au Turkestan, et depuis les frontières du côté de la Prusse et de l'Autriche jusqu'à la mer d'Okhotsk.

En Hollande, un rapport du gouvernement à la seconde Chambre contient les communications financières suivantes :

Le déficit du budget néerlandais, pour l'année 1874, s'élève à 3 millions 1/2. Ce déficit pourra être couvert par une émission facultative de bons du Trésor.

Quant au budget des Indes néerlandaises, la guerre contre les Atchinois a coûté 13 millions environ ; elle en coûtera probablement encore 6 1/2. Il restera 20 millions pour faire face aux dépenses nécessaires ; on n'a donc pas à craindre de diminution dans le revenu colonial pour cette année. D'autre part, le ministre des finances déclare qu'il n'est pas disposé pour le moment à accorder la suppression des droits d'accise sur les sucres. Pourtant une amélioration du mode de perception lui paraît nécessaire. Mais les mesures récentes prises par la France rendent le renouvellement de la convention sur les sucres plus difficile. En

(1) Le rouble arg. vaut 100 copecks, soit 4 fr. 04.

tous cas, le gouvernement hollandais n'a aucune raison pour prendre l'initiative de ce renouvellement.

L'*Economist*, de Londres, ne pouvait se dispenser de parler du nouvel emprunt turc, dont il est question depuis quelque temps. Il a signalé la grave situation de l'empire ottoman, qui emprunte sans cesse et ne peut sortir des embarras où il est plongé. Dans l'espace de trois ans, il a fait trois emprunts qui montent à 19 millions sterling (la moitié de l'emprunt 1873, soit 6 millions, a seule été placée) ; il demande maintenant 19 millions effectifs, ce qui ferait, en quatre ans, 38 millions, avec un capital nominal beaucoup plus fort et 4 millions sterling d'intérêt à payer par an. Le plan mis en avant, mais que le sultan ne paraît pas disposé à accepter, consiste dans la formation d'une Société qui se chargerait de la perception de tous les impôts dans l'empire turc, et qui aurait sans doute quelque contrôle sur les dépenses. C'est une idée tout à fait neuve, et, de fait, l'indépendance de la Turquie serait bien plus menacée qu'elle ne l'était par les demandes de la Russie, lesquelles provoquèrent, comme chacun sait, la guerre de Crimée.

Aux Etats-Unis, la lutte persiste toujours entre les deux principes irréconciliables, le libre-échange et le protectionnisme. Le bill relatif aux modifications des tarifs de douanes continuait toujours, d'après les dernières nouvelles, à occuper les discussions parlementaires.

La Chambre des représentants a rejeté le bill de circulation recommandé par le comité du Congrès et voté par le Sénat. Elle a décidé la nomination d'une nouvelle commission qui sera chargée de conférer avec le Sénat. D'ailleurs, le Congrès paraissant décidé à ne voter d'autres lois financières que celles augmentant la circulation fiduciaire, le président a décidé qu'il ferait usage de son droit de véto à l'encontre de toute loi de ce genre. Il préfère inaction à législation, si législation doit être synonyme de papier-monnaie, ce en quoi nous sommes loin de le désapprouver.

Le gouvernement brésilien a récemment promulgué un nouveau tarif douanier, qui sera en vigueur à partir du 1er juillet 1874.

Il sera perçu, en sus des droits d'entrée, une surtaxe de 40 0/0, susceptible d'être réduite graduellement.

La majeure partie des droits sont établis *ad valorem*. Les formalités multipliées et gênantes qu'entraîne ce mode de perception sont tout ce qu'il y a de plus contraire à l'activité féconde des affaires.

Les dispositions préliminaires du tarif sont fort longues : 54 articles les composent. La *Shipping Gazette* en a donné la traduction, mais sans faire connaître le tarif lui-même.

Des lettres reçues de Hong-Kong annoncent que la traite des coolies chinois, qu'on annonçait comme supprimée à Macao, s'est bien vite réorganisée sous de nouvelles formes. Le gouverneur portugais l'autorise ; seulement, il prescrit que chaque émigrant aura à sa disposition un espace de trois mètres, et que, la veille du départ, un officier se rendra à bord, afin de faire débarquer les coolies qui ne voudraient pas partir. Mais ces stipulations seront-elles exactement exécutées? Il est permis d'en douter.

L'importance commerciale du port de Yokohama devient chaque année plus considérable, malgré les craintes qu'avaient fait naître, à une autre époque, l'ouverture et la libre pratique des ports de Nagasaki et de Koti. La facilité et le bon marché des transports à vapeur, qui permettent aux habitants du sud d'envoyer tous leurs produits à Yokohama où ils trouvent des débouchés sûrs et faciles, assurent à cette ville le monopole du commerce, et en font le principal entrepôt du pays.

Il résulte, en effet, du rapport publié par l'administration des douanes du Japon, pour l'année 1873, que le port de Yokohama exporte à lui seul un total de marchandises supérieur à celui de toutes les autres villes maritimes de l'empire; le commerce du thé, le commerce de la soie, qui entrent pour près de trois quarts dans le total des exportations du Japon, se font presque entièrement dans cette ville.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les transactions commerciales ont été mauvaises. Bien que la récolte de la soie ait été abondante au Japon, les producteurs et les marchands du pays n'ont pas consenti à baisser leurs prix, et ont préféré les consigner pour leur propre compte. Il en est résulté des pertes sérieuses qui ne sont pas encore liquidées. La crise financière et commerciale qui a éclaté en Amérique, et dont le contre-coup s'est fait sentir en Europe, a également affecté le commerce du Japon. La plus grande partie des maisons anglaises et américaines qui avaient fait d'importantes commandes, les retirèrent ; les fabricants n'achetèrent qu'au jour le jour, et l'année s'est terminée dans des conditions très-défavorables.

La quantité de soie exportée depuis le 1er janvier 1873, époque de l'ouverture de la campagne, jusqu'au 1er janvier 1874, s'est élevée au chiffre de 9.844 balles. Ce résultat accuse sur celui de l'année précédente une augmentation de 800 balles environ.

La production du pays est stationnaire depuis déjà plusieurs années et malgré la multiplicité des échanges, les facilités des relations et l'élévation notable des prix, les quantités de soie exportées ne dépassent jamais 12 ou 15.000 balles. Ce fait est d'ailleurs facile à expliquer : le Japonais, et c'est là une des causes de son infériorité vis-à-vis du Chinois, ne songe pas au lendemain. S'il reçoit en échange de son travail une rémunération plus élevée, il travaille un jour de moins par semaine ou quelques heures de moins par jour ; il ne produit jamais au-delà de ses besoins ; il ne sait pas ce que c'est que l'épargne, la prévoyance, la véritable économie. Cette situation se perpétuera d'ailleurs tant que la famille n'aura pas été constituée sur des bases mieux définies. C'est là une de ces réformes qui, même chez un peuple aussi prompt aux transformations que le peuple japonais, sont surtout l'œuvre du temps.

LA CONSTRUCTION DU CANAL DE L'EST

ET LE BUDGET DE 1875.

Versailles, le 14 juin 1874.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro d'hier de votre excellent journal l'*Économiste français*, je lis ce qui suit, page 676 :

« Quant au budget de 1875, les dépenses excéderaient » les recettes d'une somme de 42 millions, par suite de » nouveaux besoins qui se feraient déjà sentir : la création » *notamment* des canaux de l'Est, etc... »

L'influence que vous attribuez à la construction du canal de l'Est sur l'accroissement des dépenses du budget de 1875 paraîtra exagérée, lorsque l'on saura que la charge qui en résulte pour le Trésor, pendant ledit exercice, n'est que de 240,000 francs. Cette charge ira en croissant chaque année au fur et à mesure de l'exécution des travaux, période pendant laquelle l'Etat paie aux cinq départements de l'Est l'intérêt simple à 4 0/0 des sommes avancées par eux au ministère des travaux publics. Mais elle ne deviendra sérieuse qu'à partir de l'année 1882, lorsque commencera l'amortissement du capital de construction ; à cette époque, le canal de l'Est sera terminé sur 500 kilomètres de longueur totale, et imprimera à la richesse publique, et par conséquent à l'accroissement des impôts, une impulsion qui permettra au Trésor de supporter facilement l'annuité de 4,752,248 francs à verser pendant vingt années au syndicat des cinq départements.

L'appréciation de l'*Economiste*, relative au budget de 1875, ne serait donc guère moins erronée, si on l'étendait au budget immédiatement suivant. Je crois utile, monsieur le directeur, de vous en signaler l'inexactitude, d'abord dans l'intérêt de la vérité, mais aussi dans le but de ne pas laisser se former dans l'esprit des lecteurs d'un journal qui jouit d'une aussi légitime autorité, l'opinion que les départements de l'Est, en réclamant comme une réparation nationale le rétablissement de leurs voies navigables interceptées par la nouvelle frontière, ont aggravé les charges du Trésor au point de lui créer des embarras.

Un des caractères saillants de l'œuvre du canal de l'Est, et ce qui en a déterminé le succès devant l'Assemblée nationale, c'est la part que les départements, les communes, l'industrie et le commerce de la région intéressée y ont prise pour en accélérer l'exécution et pour alléger dans une forte proportion la charge de l'Etat qui en sera le constructeur et le propriétaire. Au lendemain de nos désastres, la conception d'une œuvre aussi considérable au point de vue technique, la réalisation des voies et moyens par une intervention aussi énergique des populations les plus éprouvées par la guerre, font honneur, comme le dit si justement le rapport de M. Krantz, au bon sens, à la fermeté et au patriotisme des cinq départements de l'Est. J'ajouterai que l'adoption de ce grand projet par l'Assemblée nationale fait honneur à l'esprit de justice et à l'énergie de la nation tout entière.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H. VARROY,

Député de Meurthe-et-Moselle, président de la Commission interdépartementale du Syndicat de l'Est.

OBSERVATIONS SUR LES VARIATIONS DU PRIX DU BLÉ DEPUIS CINQUANTE ANS.

A M. le Directeur de l'*Economiste français*.

Versailles, le 18 juin 1874.

Monsieur,

J'ai encore une observation à vous présenter à propos de la seconde partie du travail de M. de Foville.

« Depuis plus d'un demi-siècle, dit-il, le prix normal de l'hectolitre de blé a, comme le montre le tableau ci-joint, haussé de cinq francs. Prix normal vers 1820, 18 francs; prix normal vers 1870, 23 francs. »

Or, si vous voulez bien vous reporter au tableau présenté à l'appui de cette affirmation, vous n'y trouverez pas, ce me semble, la preuve de ce qu'y voit M. de Foville.

Ce tableau donne la moyenne officielle du prix du blé depuis 1800. Je ne le reproduirai pas tout entier, vos lecteurs peuvent le retrouver dans votre dernier numéro, page 672. Il s'y trouve d'ailleurs de nombreuses variations qui résultent d'une année à l'autre de l'état de la récolte et qui vont quelquefois du simple au double. On ne peut se faire une idée un peu juste de la véritable situation des prix qu'en prenant des moyennes décennales. Voici quelles sont ces moyennes :

1° de 1801 à 1810 — 19.94 l'hectolitre.
2° de 1811 à 1820 — 24.40 —
3° de 1821 à 1830 — 18.38 —
4° de 1831 à 1840 — 19.04 —
5° de 1841 à 1850 — 19.74 —
6° de 1851 à 1860 — 22.40 —
7° de 1861 à 1870 — 21.49 —

Ainsi, le prix du blé qui est au point de départ d'environ 20 francs, s'élève fortement dans la seconde période décennale, descend dans la troisième, remonte graduellement dans la quatrième, cinquième et sixième pour redescendre dans la septième. La différence entre la première et la dernière période est de *un franc quinze centimes* seulement.

Cette différence s'accroît quand on compare la troisième période avec la dernière ; elle devient alors de 3 francs 11 centimes ; mais jusqu'à quel point est-il permis d'isoler ainsi la période de 1820 à 1830 de ce qui la précède ? Ces dix années ont été un temps exceptionnel d'abondance et de bon marché.

Quant à la règle de Davenant, elle est évidemment fausse de nos jours, et je doute qu'elle ait jamais été juste, même au plus beau temps du régime protecteur.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

L. DE LAVERGNE.

LE SYSTÈME D'ARBITRAGE
DANS L'INDUSTRIE DU FER EN ANGLETERRE.

On doit à M. Hughes de bonnes indications sur la marche du bureau d'arbitrage, *Arbitration Board*, dans l'industrie du fer en Angleterre. Selon lui, la fonction de tribunal qui lui incombait, quant au règlement des salaires ne pouvait qu'être assez mal remplie, si patrons et ouvriers ne se trouvaient en face de certaines bases fixes et bien déterminées d'avance ; tandis qu'avec ces bases la besogne du *Board* se réduirait en définitive à vider une question de simple arithmétique. Du moment qu'il s'agissait d'arbitrer les salaires d'une façon équitable, la première chose à faire était d'établir le rapport entre ces salaires et les prix courants du fer manufacturé. M. Hughes ne semblait pas, d'ailleurs, s'apercevoir de cette double circonstance : c'est que ce rapport ne pouvait être constant, et que dans aucun cas, il n'était possible de le fixer *a priori* pour un certain nombre d'années. Déjà les patrons et leurs ouvriers avaient contracté l'habitude, au moins d'une façon partielle, d'admettre la base suivante: chaque hausse d'une livre sterling dans les prix du fer manufacturé entraînerait une augmentation de 10 0/0, en ce qui concernait les fonderies et les forges, et de 1 shilling par tonne, à l'égard du puddlage. M. Hughes pensa qu'il n'y avait qu'à convertir cette habitude en règle, en recommandant toutefois cette clause supplémentaire : qu'en aucun cas, aucune réduction ou augmentation des salaires ne pourrait avoir lieu tant que les prix marchands du fer n'offriraient pas une variation de 5 shillings. Mais cette variation s'étant produite, elle déterminerait dans le taux des salaires des variations parallèles, dans un sens ou dans l'autre, et fixées à 3 deniers par tonne pour les puddlers, et à 2 1/2 0/0 à l'endroit des autres ouvriers.

Les suggestions de M. Hughes ont eu pour résultat l'adoption, dans le nord de l'Angleterre, du pacte connu sous le nom de *Sliding scale Arrangement* (pacte de l'échelle mobile). Ce fut M. David Dale, président du bureau d'arbitrage qui rédigea les détails du nouveau système, et l'on décida qu'il serait mis en vigueur à partir du 31 mars 1872. Ses traits généraux se trouvent décrits dans un mémorandum homologué, le 17 octobre 1871, par le *Board* et que nous reproduisons dans son intégrité, à raison tant de l'importance que de la nouveauté des règles qui y sont consacrées :

1° Les salaires à payer dans l'Angleterre du nord seront déterminés, chaque année, à quatre époques : le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet, le 1er octobre.

2° Les prix nets réalisés seront relevés par périodes de trois mois, se terminant un mois avant chaque terme. Ces tableaux seront transmis au bureau d'arbitrage qui les vérifiera, et en promulguera les résultats par une déclaration authentique.

3° Cette déclaration servira à fixer les salaires, pour le trimestre suivant, d'après les bases indiquées ci-dessous :

Aucun changement moindre de 3 deniers par tonne de puddlage et de 2 1/2 0/0, en ce qui concerne les autres genres de travail, ne sera introduit dans les salaires.

Chaque fluctuation de 5 shillings dans les prix marchands, en un sens ou en un autre, donnera lieu aux variations suivantes dans les salaires : 3 deniers par tonne, pour les puddlers ; 2 1/2 0/0 pour les autres ouvriers. Il est bien entendu que 2 shillings 6 deniers de fluctuation seront tenus comme équivalant à 5 shillings, et que toute fraction au-dessous de 2 shillings 6 deniers sera négligée.

Le prix normal du fer manufacturé est évalué à 6 livres 17 shillings 6 deniers, la tonne, par rapport à la fixation des salaires actuels ou en vigueur depuis le 1er juillet 1871.

4° Toutes les réclamations soit de patrons, soit d'ouvriers actuellement pendantes devant le bureau d'arbitrage devront être retirées.

5° Les augmentations de salaires courront à partir du 1er novembre. Toutes les modifications à venir seront inscrites sur les bulletins de paie, évaluées à tant pour 0/0, d'après la base des salaires actuels.

6° Le tableau suivant expliquera le jeu du système :

Pour justifier		Les prix nets doivent être
une augmentation	de sh. 2 1/2 0/0	de Liv. 7. 0. 0.
	5 »	7. 5. 0.
	7 1/2 »	7. 10. 0.
	10 »	7. 15. 0.
une réduction	de sh. 2 1/2 0/0	de Liv. 6. 15. 0.
	5 »	6. 10. 0.
	7 1/2 »	6. 5. 0.
	10 »	6. 0. 0.

et ainsi de suite.

Avant l'adoption de l'échelle mobile, c'étaient les patrons qui fournissaient aux arbitres la preuve de leurs prix de vente : ils les relevaient sur leurs registres que les ouvriers n'avaient aucun moyen de vérifier ou de contrôler. D'autre part, on ne pouvait soumettre ces registres à une inquisition gênante toujours trop susceptible de tourner à la malveillance ouverte. Le bureau d'arbitrage tourna la difficulté en transmettant à chaque fabricant en fer un modèle de relevé desdits prix, auquel il eut soin de laisser un caractère privé et confidentiel. De l'ensemble de ces relevés, il ressortit que pour les mois de décembre 1871, janvier et février 1872, les prix nets du fer manufacturé avaient atteint en moyenne le chiffre de 7 livres, 16 shillings, 6 deniers. En conséquence et en vertu de l'arrangement qui venait d'intervenir, le comité permanent du bureau d'arbitrage annonça que les ouvriers avaient droit à une augmentation de salaire de six pence par tonne de fer puddlé, et de 5 0/0 pour les autres sortes de travail, à partir du 1er avril jusqu'au 1er juillet 1872. A cette dernière date, cette augmentation alla jusqu'à 7 1/2 d. 0/0, et il était visible qu'au trimestre commençant en octobre, elle deviendrait encore plus forte.

Mais déjà les ouvriers se montraient peu satisfaits de l'échelle mobile, parce qu'elle ne leur procurait pas des salaires aussi élevés que l'ancien système à forfait dit du Staffordshire. Ils commencèrent par réclamer de leurs patrons qu'on rapprochât les dates de révision consacrées par le nouveau mode. Ceux-ci, dans un meeting tenu à Newcastle, le 20 juillet 1872, consentirent à suspendre le jeu de l'échelle mobile jusqu'à la fin de cette même année. Plus tard même, tenant compte de la prospérité extraordinaire dont les industries métallurgiques jouissaient alors, ils ne refusèrent pas une nouvelle augmentation, qui équivalait à 12 1/2 0/0, et qui portait, pour le trimestre de juillet à octobre, la hausse totale des salaires à 20 0/0. Ils s'engageaient en outre à maintenir cette hausse jusqu'à la fin de janvier 1873. On

examinerait alors le système de l'échelle mobile, si l'on ne pouvait s'entendre; les patrons parlaient d'en référer à un arbitrage.

En fait, depuis le 1er janvier 1873, l'échelle mobile a cessé de fonctionner. Les salaires des ouvriers en fer ont été toujours en croissant d'ailleurs, et sont arrivés, dans la première moitié de l'an passé, jusqu'au taux de 13 shillings 3 deniers par tonne de fer puddlé, le chiffre le plus haut qu'ils aient jamais atteint; toutefois l'idée d'une échelle mobile n'a jamais été abandonnée tout à fait. Au contraire, le bureau d'arbitrage s'en occupe toujours; mais il comprend que cette règle devra subir des modifications qui permettent de l'étendre aux comtés de Stafford et de Warwick, afin d'échapper aux difficultés naissant de ce que les districts s'agitent continuellement les uns après les autres à cause des salaires.

Nous en avons assez dit pour faire comprendre le mécanisme du système dont nous parlons, et ce serait excéder les bornes de cet article que d'y enregistrer tous les actes auxquels le *Board* a procédés. Il suffira de signaler ici quelques-uns des résultats de son action.

Dès sa naissance qui remonte au moi des mars 1869, il reçut l'adhésion de dix-huit grandes usines, employant 8,524 ouvriers. En mars 1870, la Compagnie métallurgique du Yorkshire méridional, *South Yorkshire Iron Company*, imita cet exemple, et le nombre des ouvriers soumis à la juridiction du bureau atteignit le chiffre de 10.827. A environ deux ans de distance (janvier 1872) ces nombres montaient à 33 pour les usines, à 13,784 pour les ouvriers. Aujourd'hui les seules usines restées étrangères au bureau d'arbitrage sont celle de MM. Fox, Head et Cie et les hauts fourneaux de Newport, que régit le principe coopératif et qui partant n'ont pas besoin de ses bons offices. L'état financier de l'institution est d'ailleurs excellent, chacun des établissements agrégés contribuant à sustenter sa caisse proportionnellement au nombre d'ouvriers qu'il emploie. C'est ainsi qu'en 1871, la quote-part d'un de ces établissements ne dépassait pas 1 livre 11 shillings, tandis que pour un autre elle allait jusqu'à 160 livres. Les recettes totales pour l'année précitée furent d'environ livres 1,300 et les dépenses d'à peu près livres 1,400. A mesure que les relations du bureau se sont étendues, les travaux de son comité permanent sont aussi devenus plus lourds, de sorte qu'en 1872 on a jugé convenable de former des districts régionaux et d'attacher un sous-comité à chacun d'eux. Leur mission est de pacifier les litiges en première instance; s'ils n'y parviennent pas, le comité général est saisi.

Le but principal, le but essentiel de l'institution est de prévenir les grèves et les *lock-out* ou congédiements en masse : elle l'a pleinement atteint puisqu'il n'y a point de grève générale des ouvriers du fer depuis qu'elle s'est mise à l'œuvre. Lorsqu'en 1871, les ouvriers réclamèrent une augmentation, les puddlers, de 1 shilling par tonne, les autres de 10 0/0 sur le quantum de leurs salaires d'alors, il fallut beaucoup de temps pour arranger l'affaire, et, dans quelques rares occasions, les réclamants manifestèrent des dispositions réfractaires. Un visa affiché dans toutes les usines affiliées et signé par le président, le vice-président et par deux secrétaires du *Board*, portait « qu'aucune suspension de travail ne devait surgir pendant les préliminaires de l'arrangement dont il recherchait la solution prompte puisqu'il n'était pas loisible aux ouvriers de recourir à l'arbitrage et de se mettre en grève en même temps. » Cet avis produisit l'effet qu'on en attendait. Les ouvriers restèrent fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris vis-à-vis du bureau de respecter ses décisions quelles qu'elles fussent.

Dans un règlement, qui est dans les mains de tous les membres de l'Association, dirigeants ou autres, il est dit que quiconque se croit fondé à faire valoir un grief doit l'exposer, en premier lieu, au représentant des ouvriers de l'établissement où il travaille. Ce représentant a l'ordre d'écarter les plaintes qui ne lui paraissent pas sérieuses; dans le cas contraire, il doit les porter d'abord à la connaissance du gérant ou directeur de l'usine, en les recommandant à son attention et à son équité. Ces plaintes sont recueillies suivant une formule officielle. Si l'affaire ne s'arrange point de cette façon amiable, elle devient l'objet d'un procès-verbal, signé par le plaignant, par le représentant de l'Association et par le maître de l'usine lui-même autant que possible. Cette pièce est envoyée aux secrétaires du *Board*; ceux-ci, à leur tour, la transmettent au comité permanent, lequel doit se réunir, pour statuer, aussi vite que cela lui est possible, après les sept jours qui ont suivi la réception de la plainte.

La plus impérative et la plus importante des règles que le bureau s'est tracées à lui-même est libellée en ces termes : « Il est nécessaire que les membres de l'Association se persuadent bien qu'ils ne doivent jamais recourir aux grèves ou aux interruptions de travail. L'objet principal de l'institution est précisément de prévenir les unes et les autres. Qu'une grève ou une suspension de travail se produise, et le bureau se refusera à l'examen des griefs dont on exciperait pour les justifier jusqu'à la reprise des travaux, et le fait de leur interruption sera pris en considération dans sa décision sur le différend lui-même. » On peut dire, d'une façon générale, qu'à cet égard l'*Arbitration Board* a vu ses efforts couronnés d'un plein succès, circonstance dont il faut, en grande partie, reporter le mérite à l'esprit que M. Dale et M. Jones, du côté des patrons, M. Kane, du côté des ouvriers, ont imprimé à ses délibérations. Depuis 1869, il ne s'est pas élevé de conflit entre les fabricants de fer de l'Angleterre septentrionale et leurs ouvriers, que le mécanisme adopté par le bureau n'ait réussi à concilier. Il s'est produit sans doute çà et là des frottements fâcheux et des différends regrettables; mais ce sont là des incidents qui tiennent à la situation même dans laquelle le capital et le travail se trouvent l'un vis-à-vis de l'autre, et qu'il n'est au pouvoir d'aucune réglementation de prévenir.

En somme, le bureau d'arbitrage n'en est plus à faire les preuves de son utilité. Il suffirait, pour s'en convaincre amplement, de se rappeler que les procédés qu'il inaugurait ont été souvent imités dans d'autres branches de l'industrie britannique. Les patrons et les ouvriers n'étant point partout et toujours les mêmes, leurs différends ont été aplanis tantôt par la voie de l'arbitrage sans conciliation, tantôt par celle de la conciliation pure et simple sans arbitrage. Mais supposons un instant que l'exemple de l'*Arbitration Board* soit resté stérile : cette Association peut toujours revendiquer l'honneur d'avoir mis un terme à ces grèves et à ces *lock-out* qui ont si longtemps désolé et ruiné l'industrie du fer dans le nord du pays. Dans une lettre adressée à M. Mundella, membre des Communes, M. Dale, dont le nom est venu tout à l'heure sous notre plume, atteste le fait dans les termes suivants : « Pendant trois années remarquables par de grandes fluctuations dans les prix commerciaux, le *Board* a préservé des grèves la grande industrie de l'Angleterre septentrionale, non-seulement par son arbitrage dans le règlement des salaires, mais encore par son intervention dans les petits démêlés qui ne peuvent manquer de se produire, plus ou moins souvent, dans chaque établissement industriel. D'une façon générale ou d'une façon particulière son action a été régulatrice, et il n'est jamais arrivé que les parties litigieuses aient refusé l'obéissance à ses décisions. »

AD.-F. DE F.

LES PRIX DES MARCHANDISES EN ANGLETERRE

PENDANT LES MOIS D'AVRIL ET MAI 1874.

Sous ce titre : *Les Prix des marchandises en Angleterre en 1874 et en 1873*, nous avons reproduit dans nos colonnes (1) une étude publiée par *The Economist*, de Londres, dans son numéro du 25 avril dernier. Le même recueil y a donné une suite, dans son numéro du 6 juin. Nous reproduisons ci-dessous ce nouveau travail.

Les chiffres et les tableaux qui suivent concernent le mouvement des prix durant les mois d'avril et de mai 1874. Les faits qui en ressortent peuvent, au premier coup d'œil, paraître en désaccord avec ceux que notre précédent article mettait en relief. En réalité, ils les laissent subsister. Une baisse persistante dans tous les prix, dans ceux surtout de la houille, du fer et des autres métaux manufacturés, voilà ce que nous constations alors. Pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, ce mouvement paraît avoir subi un temps d'arrêt. On serait même tenté parfois de croire qu'il s'est accentué en sens contraire. Mais ce ne sont là que des intermittences propres aux mouvements de cette espèce, et à elles seules elles ne donnent pas le droit de conclure qu'on est à la veille d'une reprise de quelque durée. Nos chiffres actuels dégageront, en outre, certains points qui ne manquent pas d'intérêt.

Envisagés en détail, ces chiffres accusent les résultats suivants :

1° Le maintien ou même l'amélioration des prix du charbon et du fer, ainsi que des autres métaux. Les fontes d'Ecosse qui, à la fin de mars dernier, se cotaient à 80 shillings (la tonne), et qui depuis étaient même tombées à 71 shillings 3 deniers, se sont relevées à 86 sh. 3 d. en fin

(1) Voir l'*Économiste français*, n° du 2 mai 1874.

mai, et depuis il y a eu nouvelle hausse. La houille, de 23 sh. 6 den., est arrivée un instant à 26 sh. 6 den. et même davantage, mais elle est retombée à 23 sh. 3 den. Le cuivre a été à peu près stationnaire; en définitive il a subi une légère baisse: 74 livres 10 sh. au lieu de 76 liv. 15 sh. L'étain *des Détroits*, après être tombé de 94 l. st. 10 sh. à 87 l. st., est remonté à 96 l. st. 10 sh. et se tient ferme à ce cours.

2° Les prix du froment se sont également affermis: la *Gazette* accuse moyennement, fin mai, 62 sh. 4 deniers (le quarter), tandis qu'on ne le payait que 60 sh. 10 den. fin mars et 59 sh. 5 den. le 11 avril dernier.

3° Le bœuf et les denrées coloniales ont en général baissé. Les qualités supérieure et inférieure de bœuf sont tombées l'une de 5 sh. 2 den. à 4 sh. 9 den., l'autre de 3 sh. 9 den. à 3 sh. 6 den. (le stone) (1); les sucres de Maurice et de Manille, de 17 et 29 sh. 6 den. à 15 sh. 9 den. et 28 sh. (le quintal); le café, de 91 sh. à 85 sh. 6 den. (le quintal); le poivre, de 7 3/8 deniers à 6 1/4 den. (la livre).

4° Quant aux matières premières textiles, le coton est de 1/4 den. par livre plus cher qu'il y a deux mois (8 1/2 den. contre 8 3/16); mais la laine a continué de baisser (16 l. st. 5 sh. contre 17 l. st. 10 sh. la balle). Il faut noter la même chose pour les produits chimiques, la soude ayant descendu de 16 l. st. à 15 l. 5 sh. la tonne, et le salpêtre, de 27 sh. 9 den. à 23 sh. le quintal.

Ces faits exigent peu de commentaires. La fermeté des froments indique l'appauvrissement actuel des stocks, mais non des craintes au sujet de la récolte future, du moins jusqu'ici. La baisse des produits chimiques, de la laine, des articles de provenance coloniale, du bœuf, sert à fixer, au contraire, les idées sur le cours normal du commerce, nonobstant le temps d'arrêt qui s'est produit dans la dépréciation de la houille et du fer. Le travail diminuant, il s'ensuit une diminution parallèle dans les consommations de luxe; à ce point de vue, la baisse dans les prix du bœuf, du sucre, du café a quelque chose de significatif. La fermeté des cotons atteste l'état exceptionnellement prospère de l'industrie qui les met en œuvre, et qui a bénéficié de cette circonstance, que la matière première s'est tenue longtemps aux plus bas prix. Telle est en général la principale condition de prospérité pour une industrie quelconque, et l'industrie cotonnière offre un bon exemple de ce que l'abaissement du prix des objets manufacturés peut faire pour l'extension de leur vente. Nous n'avons plus qu'à rechercher les causes qui ont retardé la baisse de la houille et des fers et qui, au premier abord, paraissent dignes d'une explication.

En réalité, cette explication n'a rien de difficile. Supposons, d'une part, que l'état général de la production et de la consommation de certains articles soit tel, à un moment donné, que la concurrence des producteurs entre eux doive amener une baisse des prix, à moins que l'étendue de la production ne se restreigne, — et nous croyons fermement que l'industrie de la houille, comme celle du charbon, se trouve aujourd'hui dans ce cas, — rien d'impossible à ce qu'il se manifeste dans la baisse un temps d'arrêt et que ce temps d'arrêt n'ait pas d'influence sur le résultat final. Il peut être la conséquence d'une tactique adoptée par certains producteurs qui restreignent leur offre, de façon à ce que l'approvisionnement du marché soit seulement en rapport avec ses besoins immédiats et tout à fait impérieux, peut-être même au-dessous de ses besoins. Il peut arriver alors que cette restriction de l'offre procure aux producteurs des gains temporairement plus élevés que la situation réelle ne semble le comporter. C'est ce qui est advenu, paraît-il, dans l'industrie des fers et dans celle des charbons. De toutes parts on a vu des hauts-fourneaux, des puits se fermer, parce que leurs propriétaires refusaient de produire aux cours généraux du marché. D'habitude, ce sont les ouvriers qui se mettent en grève quand il est question de réduire leurs salaires. Mais que ce soit le capitaliste qui refuse de produire à perte, ou l'ouvrier de louer ses bras à un tarif réduit, qui permettrait encore à ce capitaliste de faire des bénéfices sur des prix abaissés, le résultat est pour le moment identique. Une offre restreinte raffermit le marché, et ceux qui continuent de le servir profitent d'une hausse des prix. Mais, on le répète, ce phénomène reste essentiellement accidentel. Dès que le capital, le travail, l'outillage engagés dans ces industries s'efforcent de développer la production jusqu'au maximum de leurs puissances réunies, l'excès de l'offre reparaît et en même temps la dépression des prix. Le régulateur suprême du marché, celui auquel reste toujours le dernier mot, c'est, en effet, le rapport entre la production et la consommation: avant qu'un équilibre normal se soit rétabli, les prix doivent nécessairement s'accommoder à un niveau tel qu'une large demande permette d'utiliser tout le capital, comme tout le travail dont les producteurs disposent.

Théoriquement, il y a deux moyens de rétablir cet équilibre. Les producteurs peuvent se soumettre à des réductions de prix successives jusqu'à ce que la demande, qui s'accroît à chacune de ces réductions, ait épuisé l'offre entière, ou bien le capital et le travail peuvent en partie et systématiquement déserter la production, laissant ainsi de beaux profits à ceux qui continuent de l'alimenter. Il est peu probable, toutefois, que l'on s'arrête au dernier de ces partis dans les circonstances actuelles, du moins tant que ces prix extrêmes, qui ont fini par resserrer la consommation, n'auront pas cessé d'exister. Tant qu'une demande adéquate y a correspondu, les hauts prix ont impliqué un taux de salaires et de profits qui n'étaient point en rapport avec les salaires et les profits régnant dans les autres industries, même en faisant la part des risques et des désagréments personnels inhérents à l'exploitation des mines et aux industries métallurgiques. On peut croire qu'à la longue, capitalistes et travailleurs se contenteront, dans ces dernières industries, de profits et de salaires moindres, pourvu que les uns et les autres ne tombent point à un taux réellement trop disproportionné par rapport à celui des autres branches de la production industrielle. Cette réduction a devant elle une grande marge avant que les intéressés songent à déserter leur œuvre, soit soudainement, soit par degrés.

La persistance des hauts prix est une tentation pour bien du monde et constitue une nouvelle cause de dépréciation future. Si les mineurs et les ouvriers en fer déjà employés résistent à la diminution des salaires, il y a des gens tout prêts à se contenter de ces salaires réduits, et, en somme, la capacité totale de production s'accroît dans ces industries. S'il s'agissait de capitalistes poursuivant de grands bénéfices illégitimes, la situation resterait exactement la même. La persistance des hauts prix attirerait de nouveaux capitaux, et l'excès de la production sur la consommation, qui entraîne l'avilissement des prix, en serait accélérée. Les causes qui permettaient de prédire à coup sûr que les prix exorbitants du charbon et du fer ne dureraient pas longtemps, qu'ils amèneraient, un jour ou l'autre, un resserrement de la consommation, une dépression générale du commerce, une baisse générale, ces causes agiront pendant toute la durée de la baisse elle-même. Tout ce que pourront faire les producteurs n'est pas capable d'en arrêter longtemps le cours à moins que le capital et les bras ne s'accordent à déserter l'industrie. Tous les moyens artificiels de maintenir les hauts prix, la réduction des extractions minières, par exemple, ne feront que rendre plus puissantes les circonstances dont la crise actuelle est issue.

Le temps d'arrêt survenu dans la dépression des prix de la houille et du fer suggère une autre réflexion: c'est qu'une industrie peut très-bien prospérer dans des conditions de rémunération moyennes. Quel devrait être ce niveau? Le retour aux prix existants avant la hausse extraordinaire de ces dernières années? Ou bien une rémunération un peu supérieure à l'ancienne? C'est ce qu'il n'est point facile *a priori* de déterminer. Mais on peut être assuré qu'une large demande, aujourd'hui suspendue, répondrait à des prix moins élevés. Tous les renseignements des districts où les industries métallurgiques florissent font allusion à des demandes qui n'ont pas lieu parce que les hauts prix les déconcertent. Les chemins de fer que l'on projette, une foule d'entreprises, tant nouvelles qu'anciennes, recherchent la houille et les fers manufacturés, mais ils s'arrêtent devant des prix exagérés et qui leur interdisent l'espoir d'un profit. De là, dans une large mesure, ce grand resserrement de la consommation qui a paralysé l'industrie minière comme les industries métallurgiques et rendu moins facile la résistance des ouvriers à une réduction de salaires. Mais de ce mal aussi doit sortir le remède, c'est-à-dire l'abaissement des prix à un taux équitable et modéré. Les demandes dont on parlait tout à l'heure n'auraient plus alors de motifs pour différer de se produire, et elles arriveraient à faire promptement équilibre à la puissance productive, d'autant qu'il existe de nombreux capitaux qui restent à cette heure oisifs et qui, faute d'un autre emploi, sont prêts à se porter, d'une façon directe ou d'une façon indirecte, vers de nouvelles entreprises. Quant aux ouvriers, ils pourront, selon toute apparence, continuer leur résistance tant qu'il leur restera quelque chose des ressources que d'énormes salaires leur ont permis de réaliser, pendant ces

(1) Le stone vaut 3 kil. 628.

dernières années ; mais ces ressources une fois épuisées, il faudra bien céder à la force des choses, et la réaction ne tardera point à se produire.

Prix des marchandises pendant les mois d'avril et de mai 1874.

MARCHANDISES.		SEMAINES FINISSANT LES 28 mars.	4 avril.	25 avril.	2 mai.	30 mai.
Fonte écossaise	la tonne.	80 sh.	83 sh. 9	74 sh. 3	76 sh. 3	86 sh. 3
Charbons	—	23 sh. 6	23 sh. 6	25 sh.	24 sh. 6	23 sh. 3
Cuivres	—	76 £ 15 sh.	76 £ 15 sh.	75 £	75 £ 10	74 £ 10
Etains des Détroits	—	91 £ 10	91 £ 10 sh.	87 £	99 £	96 £ 10
Froment	le quarter.	60 sh. 10	60 sh. 3	60 sh.	62 sh. 1	62 sh. 4
Farines (rendues en ville)	le sac.	33 sh. 6	33 sh.	30 sh.	30 sh.	29 sh. 6
Bœuf (2e qualité)	le stone.	3 sh. 9	....	3 sh. 8	3 sh. 8	3 sh. 6
Id. (1re qualité)	—	5 sh. 2	....	5 sh. 3	5 sh. 3	4 sh. 9
Coton (*Middling Upland*)	la livre.	8 3/16 d.	8 1/8 d.	8 1/8 d.	8 5/16 d.	8 1/2 d.
Laine	la balle.	17 £ 10 sh.	17 £ 10 sh.	16 £ 15 sh.	16 £ 5 sh.	16 £ 5 sh.
Sucre (Manille)	le quintal.	17 sh.	17 sh.	17 sh. 3	17 sh. 3	17 sh. 9
Id. (Maurice)	—	29 sh. 6	29 sh. 3	29 sh. 3	29 sh. 3	28 sh.
Café (Ceylan)	—	91 sh.	83 sh. 6	80 sh.	80 sh.	85 sh. 6
Poivre	la livre.	7 3/8 den.	7 1/4 d.	6 3/4 d.	6 1/2 d.	6 1/4, 3/8 d
Soude	la tonne.	16 £	16 £	15 £ 15 sh.	15 £ 5 sh.	15 £ 15 sh.
Salpêtre	le quintal.	27 sh. 9	27 sh. 9	27 sh. 9	27 sh. 9	23 sh.

LA QUESTION DU CADASTRE (1).

Une deuxième réunion de la commission d'études pour la question du cadastre a eu lieu le 26 mai dernier.

Faisaient partie de cette réunion : MM. Braine et Trémoulet, anciens présidents de chambres de notaires, à Arras et Villeneuve-sur-Lot ; Garnier, conseiller-maître à la Cour des comptes, directeur du *Journal de l'Enregistrement* ; Bonjean, avocat, fils de l'ancien sénateur ; Labiche, président du Conseil général d'Eure-et-Loire ; Maurice Block, rédacteur du journal l'*Economiste français* ; Lefèvre, président des géomètres de France ; Derivry, directeur du *Journal des Géomètres*, à Noyon ; Durand, percepteur à la Ferté-Alais.

Les membres de cette réunion avaient prié de les présider, M. Bochin, avocat à la Cour d'appel de Paris, vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Plusieurs membres de la presse avaient bien voulu se rendre à cette convocation.

MM. Roussel et Menault, rapporteurs de la question du cadastre dans leurs conseils généraux, qui ne peuvent assister à cette réunion, ont écrit pour appuyer l'urgence de la rénovation complète du cadastre.

M. Roussel communique le vœu très-fortement motivé, émis en ce sens dans la dernière session du conseil général de la Meuse. Il convient d'en extraire les considérants suivants :

« En dehors d'une rénovation complète et définitive du » cadastre, dit le conseil général de la Meuse, il ne peut y » avoir rien de praticable ; aucune modification n'est pos- » sible soit pour augmenter, soit pour diminuer l'impôt, » sans qu'au préalable on n'ait exactement constaté la » contenance de la propriété qui doit y être soumise ; ce » qui rend indispensable l'arpentage et le bornage de cette » propriété, non-seulement pour la désigner, la figurer, » en établir l'identité, sur les plans et autres pièces du » cadastre, mais pour en déterminer la valeur productive » qui doit servir de base à l'établissement de l'impôt.

» Tout autre procédé serait une source d'irrégularités et » d'inexactitudes.

» Ce serait une idée très-erronée d'opérer autrement, » car d'immenses modifications sont survenues dans l'état » de la propriété foncière depuis l'établissement du ca- » dastre, par suite des ventes, des mutations, pour ainsi » dire innombrables dont elle a été l'objet ; par suite de » l'établissement des canaux, des routes, des chemins de » de toutes les catégories, et surtout des anticipations com- » mises par maladresse ou avec intention sur les parcelles » non délimitées. Toutes ces modifications provenant de » tant de causes diverses, n'ont été constatées par aucune » note, aucune mention, aucune désignation, ni sur les » plans, ni sur les autres pièces du cadastre. Il existe au- » jourd'hui un si grand trouble, une si grande confusion » entre ces pièces et l'état et la figure actuels du terrain, » qu'il est absolument impossible d'avoir recours à ces » documents pour établir une péréquation quelconque de » l'impôt. Ces documents sont devenus tellement inexacts » et mensongers, en tout ou en partie, qu'ils donneraient » lieu à une multitude d'erreurs ou de fausses appréciations » qui rendent leur usage absolument impossible.

» Il faut donc avoir recours à une rénovation complète » et définitive du cadastre, avant de songer à une péré- » quation qui ne peut avoir le caractère d'une juste répar- » tition de l'impôt que lorsqu'elle aura pour base la con- » statation exacte, sur les pièces cadastrales et sur le » terrain, des contenances et des figures de toutes les » propriétés qui doivent y être soumises.

» Or, la rénovation complète du cadastre n'est possible » qu'avec le concours de l'initiative privée, en exécutant les » abornements généraux tels qu'ils sont pratiqués dans la » Meuse et dans plusieurs départements, aux frais des » propriétaires, avec le concours de l'administration des » finances.

» Ce mode d'exécution établit le cadastre sur la base » certaine du droit de propriété, en rend possible la » conservation, permet des améliorations agricoles autre- » ment impossibles par suite du morcellement infini, et » augmente la valeur productive et vénale du sol.

. . . .

» Par ces motifs, le conseil général est d'avis qu'en agissant » autrement, on imposerait de nouvelles charges à la pro- » priété foncière déjà surchargée, sans donner aux popu- » lations aucune des compensations réclamées si justement, » qu'on ne pourrait obtenir aucune répartition équitable de » l'impôt, sur des plans cadastraux insuffisants et erronés, » qu'il n'existe donc qu'un seul mode de procéder, la ré- » novation complète du cadastre. »

M. le président expose brièvement l'état de la question ; la proposition Lanel, votée et imposant les terres défrichées depuis le cadastre, la proposition Feray, plus large, qui a amené la nomination d'une commission chargée d'examiner la question de la révision de toutes les évaluations cadastrales.

M. Feray, président de cette commission parlementaire, a bien voulu provoquer de la part des hommes qui composent cette réunion, auteurs d'importantes études sur le cadastre, leur avis sur le meilleur mode de révision des évaluations cadastrales.

La réunion reconnaît l'immense service rendu par M. Feray à la question du cadastre à laquelle il a fait faire un si grand pas. Mais elle a cru, par les motifs exprimés dans le procès-verbal de sa dernière séance, que rien n'était possible en dehors d'une rénovation complète du cadastre, commençant par un bornage et un arpentage nouveau des parcelles dont les délimitations sont aujourd'hui si erronées et dont il est impossible, dans des cas si nombreux, de constater l'identité.

Elle invoque, à l'appui de son opinion, l'autorité des hommes d'État, des ministres les plus expérimentés des temps passés et modernes, de Vauban, du premier Consul, de l'illustre président Bonjean, de M. le marquis d'Audiffret, les cahiers des notables, les vœux des conseils généraux, la grande enquête agricole de 1866, l'exemple des pays voisins, le vœu de la Cour de cassation dans son arrêt de 1864 pour que le cadastre devienne enfin le titre légal de la propriété après que les bornages généraux auront été déclarés obligatoires ; enfin, les réclamations incessantes des populations rurales depuis plus de deux siècles.

M. le président donne ensuite lecture des vœux émis sur son rapport par l'Assemblée générale des Agriculteurs de France dans sa session de 1873 (Paris, Guillaumin, rue Richelieu, et Bellaire, rue des Saints-Pères) :

1° Que le renouvellement complet et général du cadastre ait lieu au plus tôt en étudiant les moyens de faciliter cet important travail, et d'en diminuer la dépense qui incom-

(1) Voir le numéro du 4 avril 1874.

berait, dans une juste mesure, aux intéressés, aux communes, aux départements, à l'État;

2° De rendre collective et générale l'obligation du bornage imposée jusqu'ici, par l'article 646 du Code civil, uniquement dans un but d'intérêt privé;

3° En conséquence, de transformer en obligation réalisable au plus tôt, la faculté laissée aux communes par la loi du 7 juillet 1850, de renouveler leur cadastre après 30 ans;

4° De donner à ce travail sa véritable efficacité par un mode de conservation et de mise au jour prompt, facile, régulier, en constituant le grand livre foncier, en assurant à la propriété un titre légal, un crédit mérité, une juste perception des droits, et par là même, la possibilité de les abaisser;

5° De faire servir cette grande opération de base à une équitable répartition de l'impôt.

Après cet exposé, M. Braine donne lecture d'une brochure signée « Cléante », qui paraît émaner d'un homme fort compétent. L'auteur conclut en faveur de la rénovation complète du cadastre. Tel est aussi l'avis de M. Braine. Il est également partisan en principe du grand livre foncier ou terrier, mais il entend faire certaines réserves sur son mode de confection.

Tout en ne laissant rien d'occulte dans notre système hypothécaire, afin de mieux fonder le crédit de la propriété, il voudrait trouver un moyen de ménager les convenances de l'emprunteur qui n'aime pas à voir sa situation trop connue.

M. Garnier et d'autres membres de la réunion répondent à M. Braine que la première condition du rétablissement du crédit qui fait défaut aux campagnes est la publicité de l'hypothèque.

M. Lefèvre, à propos du procès-verbal de la dernière séance, fait observer qu'il a émis dans une brochure son avis sur une opération se bornant à la révision des évaluations cadastrales, mais qu'il n'est pas opposé à la rénovation complète du cadastre avec le bornage et l'arpentage nouveau des parcelles, dont il reconnaît toute l'utilité.

Il pense que, si l'on ne peut obtenir de l'Assemblée nationale la rénovation complète, il faut se borner à demander, quant à présent, la révision des évaluations des revenus territoriaux.

M. Derivry appuie cette opinion.

MM. Braine, Bonjean, Trémoulet, Bochin, tout en reconnaissant le grand mérite du système de M. Lefèvre, partagent l'avis exprimé également par MM. Menault et Roussel et par la réunion dans la dernière séance, qu'on ne peut faire aucune révision équitable des évaluations des revenus territoriaux sans avoir au préalable refait les plans cadastraux, vérifié les contenances des parcelles qui manquent ou sont si souvent inexactes.

Ils rappellent à cet effet l'avis du conseil général de la Meuse, et toutes les autorités qu'on a invoquées plus haut.

D'ailleurs, le système très-ingénieux de M. Lefèvre peut également s'adapter à une rénovation complète du cadastre avec arpentage et bornage nouveau dont M. Lefèvre reconnaît lui-même toute l'utilité.

MM. Garnier et Bonjean présentent des observations très-intéressantes sur la nécessité de réformer notre système hypothécaire et sur ce point important que cette réforme se lierait étroitement à la rénovation du cadastre.

Le président croit pouvoir résumer les opinions qui se sont produites dans cette séance et dans la séance précédente, en disant que la grande majorité de la commission semble se prononcer très-nettement en faveur de la nécessité et de l'urgence de la rénovation complète du cadastre, et qu'elle se fonde, à cet effet, sur les considérations suivantes :

Il est impossible de procéder à aucune évaluation équitable des revenus territoriaux, sans avoir, au préalable, arpenté et délimité de nouveau les parcelles dont un grand nombre, même aujourd'hui, ne peuvent être retrouvées.

Il est indispensable de faire cesser au plus tôt les longs procès en bornage qui ruinent les 8,500,000 petits propriétaires de nos 143 millions de parcelles, en donnant par les bornages collectifs obligatoires, au moyen du cadastre, un titre légal à la propriété.

Il faut mettre un terme à ces déplorables litiges sur l'identité des parcelles si difficile à reconnaître, qui font que tantôt le conservateur inscrit un bien non hypothéqué, que tantôt il omet une parcelle hypothéquée.

On doit au plus tôt rétablir le crédit qui, par suite de cet état de choses désastreux, fuit les campagnes. La province, au lieu de 200 millions en 1869, a placé en 1872, en rentes sur l'État, par les receveurs généraux, 400 millions.

Un dixième de la population des campagnes a émigré en dix ans.

La valeur vénale de la propriété rurale a diminué (voir l'enquête de 1866), excepté dans les ventes en détail.

Par là, enfin, on évitera des fraudes s'élevant à 50 millions par an au préjudice de l'enregistrement, et on pourra peut-être aussi abaisser les droits.

On doit enfin, en présence des 5,600,000 mutations annuelles de parcelles et du mouvement de la propriété foncière qui s'élève à 7 milliards par an, regarder comme nécessaire, à l'exemple des pays étrangers, un mode de conservation et de mise à jour constant et régulier du cadastre, suivant l'avis de MM. d'Audiffret, Laureau, Durand, Noiset, Vignes, Bonjean, en demandant, comme en Hollande et ailleurs, la réunion des trois grandes administrations des contributions directes, des hypothèques, de l'enregistrement, auxquelles on adjoindrait le cadastre.

Le système proposé par M. Durand, percepteur à la Ferté-Alais, recommandé par l'Assemblée des Agriculteurs, semble offrir à cet égard, de sérieuses garanties.

Quant aux frais de la rénovation, ils ont été singulièrement exagérés. Quand même ils devraient être supportés uniquement par l'Etat, il convient de remarquer que l'opération doit être répartie sur plusieurs années.

Mais les populations ont si bien compris le bienfait d'un nouveau cadastre que, dans la Meuse et dans beaucoup d'autres départements, le travail a été opéré uniquement aux frais des intéressés avec l'aide de l'administration des finances.

Un grand nombre d'assemblées de notables autrefois, et de conseils généraux, à l'époque moderne, ont émis un vœu en ce sens. Les révisions opérées ont été tantôt effectuées au moyen de centimes départementaux, tantôt aux frais des départements et des communes.

Tous les membres de la réunion sont d'accord pour soumettre à la commission parlementaire, comme résultat de leurs travaux, une formule de vœu unique. Cette formule qui s'inspire, ainsi qu'on le fait remarquer, de l'exposé qui précède, est résumée par M. Labiche, dans les termes suivants :

Art. 1er. — Il y a lieu de renouveler le cadastre.

Art. 2. — Le cadastre renouvelé servira de livre terrier.

Art. 3. — Le cadastre renouvelé servira de base à l'établissement de l'impôt.

Ces propositions sont votées à l'unanimité.

LES EXPERTISES EN DOUANE

ET LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-ANGLAIS DE 1860.

J'ai déjà traité dans l'*Économiste français* du 5 juillet 1873 la question des expertises au point de vue des intérêts du commerce et du fisc. En parlant de l'interprétation et de l'application, par la douane, du traité de commerce de 1860, j'ai exprimé ma conviction que l'administration agissait en contradiction avec l'esprit qui avait guidé les négociateurs dans leurs efforts pour introduire le libre-échange en France. Il est vrai que, depuis 1870, le fisc s'est vu dans la triste nécessité d'augmenter, par tous les moyens possibles, les sources de son revenu, et il est facile de comprendre que les bureaux de la douane aient reçu l'ordre de surveiller les importations avec un nouveau zèle. Mais il est également permis de croire que le passage, à la tête du gouvernement, de l'élément protecteur, représenté par MM. Thiers et Pouyer-Quertier, n'a pas été sans influence sur l'impulsion transmise à des employés naturellement stimulés par leur participation dans les amendes infligées au commerce. Dans tous les cas, il est certain que la reprise des importations après la guerre s'est accompagnée de difficultés en douane inconnues jusqu'alors. Les négociants intéressés n'ont pas tardé à s'apercevoir de ce changement défavorable, mais il leur était presque impossible d'obtenir, le cas échéant, la réparation qu'ils ne manquaient pas de réclamer. Il fallait s'adresser au Tribunal qui les avait condamnés et qui, en admettant leurs plaintes, devait se condamner lui-même. La douane, en effet, était juge de la légalité de ses procès-verbaux. Aussi l'administration ne manquait-elle jamais d'invoquer la régularité de la procédure suivie en refusant de discuter les principes. Ou encore elle se rejetait sur un vieux règlement qui interdit le remboursement des sommes perçues. Ne pouvant obtenir satisfaction à Paris, les importateurs se sont adressés au gouvernement anglais, qui a négocié la nomination d'une commission anglo-française pour examiner et corriger

la procédure en usage. Le commerce n'a pas manqué de se présenter devant cette commission ; et surtout la chambre de commerce britannique, les chambres syndicales de l'Union nationale de Paris ont puissamment contribué à démontrer la pressante nécessité de réformes radicales. L'effet produit par l'intervention active de ces chambres est indiqué ainsi par M. Ozenne, dans son rapport au maréchal de Mac-Mahon, ainsi que dans le protocole résumant les nouvelles dispositions :

« Quant aux expertises, écrit M. Ozenne, une étude » attentive de la question *et les dépositions faites devant la* » *Commission* ont démontré la nécessité d'examiner et de » résoudre plusieurs points de détail. »

Et dans le protocole relatif à l'interprétation, par la douane, du traité de 1860, les commissaires écrivent :

« Considérant, d'un autre côté, que la pratique des me- » sures dont il s'agit *n'est pas toujours conforme à l'esprit* » *qui les a dictées* et qu'il importe de remédier à cette si- » tuation, les commissaires soussignés estiment qu'il y a » lieu de prendre les mesures suivantes :

» 1° Dans chacun des bureaux de douane ouverts à l'im- » portation des marchandises taxées à la valeur, une liste » des fabricants ou négociants pouvant servir d'experts, » sera dressée, chaque année, par la chambre de commerce » dans la circonscription de laquelle se trouve ledit bureau » de douane : copie de cette liste sera transmise au minis- » tère du commerce et de l'agriculture et au ministère des » finances;

» 2° Les experts, désignés par le déclarant ou par la » douane, seront choisis exclusivement parmi les négo- » ciants ou les fabricants portés sur la liste ci-dessus » prévue ;

» 3° En cas de désaccord, le tribunal de commerce dési- » gnera un tiers arbitre, lequel ne pourra être choisi que » parmi les négociants ou fabricants qui s'occupent prati- » quement du produit qui fait l'objet du litige ;

» Dans le cas où la douane renoncerait à exercer son » droit de préemption, elle autorisera la remise immédiate, » à l'importateur, de ses marchandises, à la condition ex- » presse que ledit importateur prendra l'engagement, sous » caution suffisante, de payer les droits et amendes qui » pourraient résulter de l'expertise en vue de laquelle la » Douane prélèvera les échantillons nécessaires ;

» 5° Le déclarant et la douane pourront demander qu'au » lieu d'être faite au point d'arrivée, l'expertise pour la » constatation de la valeur soit effectuée à Paris dans les » conditions déterminées par le présent protocole ;

» 6° Lorsque le recours à l'expertise a lieu, il doit être » notifié dans les quarante-huit heures qui suivent la dé- » claration, et le droit de préemption se trouve éteint ;

» 7° La décision des experts devra être rendue dans les » dix jours qui suivront leur constitution. »

Ces dispositions sont exclusivement applicables aux marchandises d'origine britannique.

Il n'est pas douteux que les améliorations comprises dans ces sept articles faciliteront beaucoup les relations entre la douane et les importateurs. La douane a tout à gagner aux nouveaux règlements, son intervention dans les expertises n'ayant plus tout à fait le même caractère. Le commerce profite en même temps de la diminution des délais et de la plus grande certitude qu'il a de trouver des experts capables sur les listes des chambres de commerce. Il s'agit maintenant de faire dresser immédiatement ces listes d'experts ; pour cela les chambres syndicales peuvent être d'une grande utilité, en soumettant de leur côté des listes de spécialistes à la chambre de commerce. Il faut espérer que la confection de ces listes aura lieu avant la séparation des chambres pour les vacances d'été. Il faudrait aussi faciliter le travail du tribunal de commerce en préparant des noms de négociants sérieux pour arbitrer en dernier ressort.

Le protocole du 5 mai, dont je viens de citer les sept articles, constitue, avec la convention supplémentaire du 24 janvier 1874, le complément du traité de commerce franco-anglais du 23 juillet 1873. Il est vrai que ce protocole ne contient pas toutes les améliorations proposées à la commission ; mais aussi est-ce la première fois que des négociations ont eu lieu à cet égard, et considérant l'opposition que ces changements ont dû rencontrer dans les administrations notamment, le succès obtenu est bien plus important que les quelques détails qui manquent encore. Cependant je ne puis laisser passer sans observation la question de la valeur à déclarer, à laquelle la commission ne s'est pas arrêtée. Je sais que M. Ozenne estime que le traité de 1860 est suffisamment explicite à cet égard, mais d'un autre côté il a admis que la pratique de la douane n'était pas toujours conforme à l'esprit du traité, de sorte qu'il eût été tout aussi nécessaire d'introduire une stipulation à l'égard de la valeur qu'à propos des experts. Les questions d'importance secondaire qui n'ont pas été introduites dans le protocole, mais qui resteront pour former la base de négociations ultérieures, comprennent : la faculté pour le déclarant de laisser sa marchandise pour compte à la douane si celle-ci en conteste la valeur ; le montant des vacations des experts ; le dépôt dans la quinzaine de leur signature de tous les procès-verbaux d'expertise au tribunal de commerce où les négociants pourraient les consulter ; l'abolition de droits de douane sur le transport et sur la commission ; la question de l'origine et la question de la valeur à déclarer. Cependant, malgré ces quelques omissions, les nouveaux règlements d'expertise constituent une preuve éclatante de ce que peut faire l'initiative privée, bien organisée et persévérante jusqu'au succès.

K. B. MURRAY.

QUESTIONNAIRE

DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE D'EXPORTATION.

La Commission pour le développement du commerce d'exportation a rédigé le questionnaire suivant pour être envoyé aux chambres de commerce et aux principaux exportateurs.

1. Quels sont les principaux articles d'exportation de votre ville, de votre département?
2. Quels sont les pays où ces articles trouvent leurs principaux débouchés?
3. Quels sont ceux où vous ne trouvez pas ou peu de débouchés pour vos produits?
4. Connaissez-vous les causes qui vous empêchent d'exploiter ces pays et quelles sont ces causes?
5. Quelles sont les réformes, utiles au commerce, que l'on pourrait introduire dans nos colonies? Par quels moyens développer surtout la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie?
6. Ne pourrait-on organiser des chambres de commerce françaises vers quelques pays étrangers?
7. Dans quelle mesure profitons-nous de l'émigration française dans les deux Amériques ?
8. Quels sont, en général, les moyens d'utiliser, au profit du commerce, les voyages d'exploration ?
9. Quels sont les articles dont l'exportation a augmenté depuis la guerre et pour quels pays?
10. Quels sont les articles dont l'exportation a diminué depuis la guerre et pour quels pays ?
11. Vos fabricants ou producteurs ont-ils des articles spéciaux pour l'exportation ?
12. Quels sont ces articles et pour quels pays ?
13. Notre industrie fait-elle des efforts suffisants pour se conformer aux goûts, besoins et habitudes des différents consommateurs ?
14. Quelles sont les voies d'expédition que vous employez?
15. Quelles sont les améliorations que vous croyez utiles pour faciliter le bon marché de vos transports?
16. Comment se fait-il que les négociants français profitent si peu de la navigation fluviale?
17. Dans quels pays trouvez-vous vos plus forts concurrents pour l'exportation de vos articles ?
18. Connaissez-vous les causes qui leur permettent de travailler à meilleur marché que vous ?
19. Est-il possible d'augmenter notre exportation en Europe? Que faut-il penser des expositions? Ont-elles un résultat appréciable pour la vente de nos produits?
20. Avez-vous à vous plaindre des contrefaçons et savez-vous où elles se produisent?
21. Quels sont les impôts qui pèsent le plus lourdement sur vos articles d'exportation?
22. Y en a-t-il que le législateur ait fixés sans croire qu'ils pèseraient directement sur vos articles d'exportation?
23. Quels seraient les moyens de vous en affranchir sans qu'ils cessent de frapper ceux de vos articles destinés pour la consommation intérieure?
24. Avez-vous des rapports avec nos consuls?
25. Quels sont les services qu'ils pourraient vous rendre?
26. Croyez-vous que des rapports directs de nos consuls avec votre chambre de commerce aideraient aux développement de votre exportation?
27. Quels sont les articles d'importation qui vous intéressent le plus? D'où les recevez-vous?

28. Ne pourriez-vous pas les recevoir plus directement, c'est-à-dire consommez-vous des matières premières que vous devez aller chercher en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, etc., qui pourraient venir directement en France?

29. Pourquoi ces matières premières ne viennent-elles pas directement en France?

30. Quelles sont celles dont l'importation directe a diminué depuis la guerre?

A quelles causes attribuez-vous cette diminution?

31. Quels sont les frais que vous supportez pour recevoir ces matières premières de l'entrepôt d'Europe d'où vous les tirez?

32. Quels seraient-ils du port de France le plus rapproché de vous?

33. Quelles sont les lignes maritimes à vapeur que vous employez pour vos expéditions outre-mer?

34. Sont-elles françaises ou étrangères?

35. Pourquoi avez-vous souvent avantage à donner votre fret aux vapeurs étrangers en concurrence avec nos vapeurs nationaux?

36. Quel a été, pour nos relations avec l'Inde et l'extrême Orient, le résultat du percement du canal de Suez?

37. Quelles sont les entraves qui pèsent sur notre marine marchande au point de vue de l'exportation?

38. Les frais de port sont-ils plus élevés chez nous que chez nos voisins, les délais de chargement ou de déchargement plus considérables?

39. Quelles sont les lignes régulières à voile qui desservent les ports où vous embarquez vos marchandises?

40. Pour quels points du monde êtes-vous obligés d'envoyer vos marchandises s'embarquer dans des ports étrangers?

41. Combien de jours le chemin de fer demande-t-il pour transporter vos marchandises, en petite vitesse, aux points principaux où vous expédiez?

42. N'arrive-t-il pas presque toujours que vos expéditions en petite vitesse parviennent beaucoup plus promptement que le règlement de chemins de fer ne l'indique? Ne serait-il pas opportun de mettre les règlements d'accord avec les faits, et de rendre ainsi aux opérations toute la rapidité qu'elles comportent?

43. Comment êtes-vous remboursés de vos expéditions directes en pays étrangers?

44. Usez-vous de l'intermédiaire d'établissements de crédit pour opérer ces rentrées?

45. Voyez-vous quelques améliorations à introduire dans les opérations de nos banques pour faciliter les affaires d'exportation ou d'importation?

46. Quelles sont les connaissances spéciales que vous désirez le plus rencontrer chez les jeunes gens que vous engagez comme employés?

47. Quelles sont les langues vivantes qui vous semblent aujourd'hui les plus utiles à vos transactions avec l'étranger?

48. En quoi l'éducation et les lois anglaises ou allemandes contribuent-elles à pousser la jeunesse vers le commerce d'exportation?

49. Quel parti peut-on tirer, pour développer cet esprit, des écoles spéciales et du système général d'éducation? Comment l'Etat peut-il encourager les écoles de commerce?

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro, 23 mai.

Le rapport sur le budget de l'année prochaine, qui a été lu à la Chambre des députés par le ministre des finances, contient quelques indications qui méritent d'être résumées en raison de l'intérêt tout particulier qu'elles présentent au point de vue économique et commercial.

La comparaison des recettes pendant la dernière période décennale montre une progression constante à l'exception de l'exercice 1870-71 pendant lequel il y a eu une légère différence en moins sur l'exercice précédent. Cette progression s'est trouvée arrêtée pendant le premier semestre de l'exercice actuel et il n'y a pas lieu d'espérer que cet état de choses soit modifié par le résultat du second semestre. C'est dans les provinces du Para, Pernambuco, Rio-de-Janeiro et Bahia, c'est-à-dire celles où les recettes de la douane forment la majeure partie du revenu que l'on constate les différences les plus notables; elles sont de 11.5 0/0 pour le Para, de 24 0/0, 25.08 0/0 et 26.75 0/0 pour les trois autres. Le rapport en attribue la cause à l'excès d'importation de marchandises étrangères pendant les deux années précédentes, à la mauvaise récolte dans quelques districts et à la baisse des prix du sucre et du café.

La réforme des tarifs douaniers et la réduction partielle des droits n'a contribué en rien à la diminution signalée, car la compensation s'est établie par une importation plus considérable des articles favorisés, ou par la diminution de la fraude; la réduction des droits d'ancrage n'a nullement contrarié non plus la marche progressive des recettes appartenant à ce chapitre.

Les prévisions pour l'année prochaine établissent le chiffre des recettes probables à 106,000 contos de reis (297 millions de francs), contre un budget de dépenses de 102,634 contos de reis (287 millions et demi de francs) dans lequel

le ministère de la guerre est compris pour.	15.734	contos de reis.
celui de la marine pour	11.600	—
— de l'agriculture	17.695	—
— des finances pour	43.122	—

Pour le service des intérêts pour les emprunts contractés à l'étranger, le change de 25 d. sur Londres a été pris pour base, comme étant le taux qui se rapproche le plus de la moyenne; le chiffre accordé l'année dernière à titre d'avance aux provinces pour l'exécution de leur garantie de 2 0/0 en faveur des chemins de fer de Bahia, Pernambuco et San Paulo est maintenu, malgré l'augmentation dans les recettes de cette dernière ligne.

Le fonds de réserve créé depuis 1871 en vue de l'émancipation de l'esclavage, atteint aujourd'hui le chiffre de 3,243 contos de reis (environ 7 millions de francs) dont il faut déduire les frais de perception.

A propos de ce chapitre le rapport estime à 1,002,240 le nombre actuel des esclaves au Brésil, qui d'après le recensement matriculaire se répartiraient comme suit:

47.260	à Rio de Janeiro.	
207.709	dans la province du même nom.	
103.095	—	de Bahia.
66.499	—	Pernambuco.
17.899	—	Ceara.
45.121	—	Maragnan.
15.683	—	Para.
82.843	—	San Paulo.
83.760	—	Rio Grande du Sud.
208.103	—	Minas Geraes.
124.268	dans les autres provinces.	

La situation commerciale de presque toutes les places du Brésil est fort peu satisfaisante. La mauvaise récolte, les bas prix des produits d'exportation, les existences trop considérables de marchandises importées sont autant de causes de malaise auxquelles il faut ajouter les craintes des complications politiques dans les rapports avec le gouvernement de la république Argentine. Le soulèvement qui a eu lieu dernièrement au Paraguay a obligé le gouvernement de l'Assomption à demander l'intervention armée du Brésil pour se protéger des insurrections périodiques dont il est menacé, et cette intervention, qui récemment est devenue un fait accompli, ne contribuera certes pas à faciliter les négociations pendantes pour la délimitation des frontières entre le Paraguay et la confédération Argentine. Quoique dans les régions officielles on continue à protester du désir que l'on a de poursuivre une solution pacifique de cette question, les armements continuent, et de part et d'autre on se reproche par la voie des journaux de faire chaque jour de nouveaux préparatifs de guerre.

Les changes sont partout extrêmement défavorables au commerce d'importation; ils varient de:

24 3/4 à 25d sur Londres.

382 à 385 reis sur Paris.

et même sur quelques-uns des marchés le papier sur l'Europe fait complétement défaut.

En attendant la prochaine immersion du câble télégraphique sous-marin qui doit relier directement le Brésil au Portugal, on vient de terminer les préparatifs pour la pose de celui qui doit aller du Parà à Demerara (Guyane anglaise), et qui touchera probablement aussi à quelques points de la Guyane française et hollandaise. A Demerara, le câble se trouvera relié au réseau télégraphique des Indes occidentales et de l'isthme de Panama, de sorte que de ce côté aussi il y aura correspondance entre le Brésil, les Etats-Unis et l'Europe. Les frais sont faits en commun par l'administration du Télégraphe brésilien, la Compagnie de l'Amérique centrale et la Compagnie du télégraphe brésilien et occidental; le câble se trouve tout prêt, à bord du vapeur Hooper, qui doit en opérer l'immersion. D'autre part, la pose du câble entre Rio de Janeiro et Rio Grande du Sud a été terminée d'une manière satisfaisante le 17 mai

dernier, et il ne reste donc plus qu'à achever le tronçon entre cette dernière ville et l'Uruguay pour mettre le Brésil en communication directe avec la Confédération argentine.

NOTES SUR LES RÉCOLTES.

Nous résumons les notes que nous recevons de nos correspondants les mieux placés pour apprécier l'état des diverses récoltes.

Blés. — Les blés ont peu souffert des gelées du commencement de mai; leur croissance a été un peu retardée, mais ils n'ont rien perdu de leur belle apparence, et laissent subsister à peu près entières les espérances qu'ils avaient fait naître dès le mois d'avril. Les seules craintes que l'on ait maintenant sont inspirées par la persistance de la sécheresse qui pourrait, à la longue, devenir fatale à la récolte qui est en terre; déjà dans certaines contrées on se plaint du manque d'eau. Ce sont là heureusement des exceptions assez rares, et, à moins de nouvelles révolutions atmosphériques, peu probables en cette saison, il est permis de compter dès maintenant sur un rendement supérieur.

La situation de la récolte, si bonne qu'elle soit, ne paraît pas avoir beaucoup d'influence sur les marchés des grains. Les cours restent fermes et accusent même une légère tendance à la hausse. Cela prouve évidemment que les approvisionnements ne sont plus en quantité suffisante pour alimenter les marchés et que l'on aura beaucoup de peine à attendre la future récolte avec les stocks de l'année dernière. Il n'y a plus, en effet, à compter sur la culture; depuis longtemps déjà elle n'amène plus rien et dénote une pénurie complète. On comprend dès lors l'inactivité des transactions; la réserve est plus que jamais imposée aux acheteurs et les vendeurs ne peuvent pas encore se résoudre à céder dans leurs prétentions, surtout avec la perspective des difficultés que l'on aura prochainement pour alimenter la consommation. Aussi sans quelques achats faits par la meunerie, achats provoqués par une hausse légère des cours des farines, les affaires eussent été à peu près nulles pendant le mois de mai.

Betteraves.— La betterave en terre se présente bien; elle n'a pas souffert du froid autrement qu'un petit retard dans la végétation, mais elle est comme le blé et la plupart des autres récoltes, menacée par la sécheresse. Si le manque d'eau continue, il y aura des mécomptes dans le rendement, du moins sous le rapport de la quantité.

Prairies. — On est unanime pour reconnaître que les prairies ne donneront presque rien cette année. La sécheresse a mis les fourrages dans un état déplorable, et les dégâts sont si étendus qu'on les tient pour irréparables.

Les premières coupes ne donnent qu'un produit insignifiant; les secondes sont déjà fort compromises, en sorte que, quoi qu'il arrive maintenant, le déficit de la récolte sera certainement considérable.

Bestiaux. — Les effets du mauvais état des prairies se sont fait immédiatement sentir sur les marchés aux bestiaux. Les transactions assez suivies jusqu'ici se sont ralenties et les cours ont rapidement décliné; 20 0/0 de baisse par kilogramme de viande sur pied, sur les prix du mois d'avril. Les éleveurs craignant de ne pouvoir mener à bien, par suite du manque de fourrages, les éducations qu'ils avaient entreprises, amènent déjà sur les marchés les jeunes sujets de l'année dernière.

Sucres. — La position des sucres s'améliore visiblement; les progrès sont lents, mais continus, et permettent d'espérer une campagne favorable surtout si la betterave, dont les apparences sont bonnes quant à présent, conserve ses avantages jusqu'à la récolte. Les magasins généraux où la fabrique contrainte par le mauvais état des cours portait la plus grande partie de ses produits, commencent à s'alléger un peu; et cependant la fabrication courante ne s'est pas ralentie, ce qui indique bien un mouvement d'affaires plus actif. Ce résultat attendu en vain depuis bien longtemps est dû en majeure partie aux demandes venues d'Angleterre sous l'influence de l'abolition des droits d'entrée sur les sucres dans ce dernier pays.

Cocons. — La récolte des cocons, en France, promet d'être très-abondante, exceptionnelle même, malgré les accidents de toutes sortes qui ont contrarié l'éclosion et l'éducation des vers à soie. Les cocons nouveaux ont fait leur apparition sur les marchés et se sont vendus 4 fr. 20 c. et 4 fr. 40 c. le kilo. Ces prix sont suffisamment rémunérateurs pour l'éleveur, à cause de la grande quantité des produits; mais ils sont absolument désastreux pour le commerçant qui, ayant encore en magasin une quantité considérable d'invendus provenant de la dernière récolte et payés le double des prix actuels, va se trouver dans l'obligation de soutenir les cours nouveaux et par conséquent d'augmenter encore son stock s'il veut éviter une dépréciation énorme sur ses anciennes marchandises. La baisse des cocons nouveaux amènerait dans le commerce et dans la fabrique une véritable débâcle.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires sont toujours aussi calmes que par le passé, et rien ne semble encore indiquer que la période des mauvais jours ait dit son dernier mot. L'argent abonde partout, mais on montre toujours la même hésitation à l'engager dans des opérations industrielles et commerciales qui pourraient empêcher sa réalisation immédiate à un moment donné. Il y a là, sans doute, un manque de confiance causé en partie par la crise économique, mais la plus grande part doit être attribuée aux préoccupations politiques qui augmentent toujours, à mesure que se rapprochent les chances d'un dénoûment prochain pour les difficultés qui enrayent déjà depuis si longtemps la marche des affaires commerciales et industrielles.

On trouvera plus loin, dans la revue agricole de notre collaborateur M. Marion, des renseignements sur la situation actuelle des principaux produits de l'agriculture. Dans notre partie économique, on trouvera également réunis et condensés les rapports arrivés jusqu'à ce jour touchant la récolte. Nous dirons à ce sujet que l'on commence à se préoccuper bien vivement du manque presque complet de fourrage auquel nous condamne la non-réussite des dernières récoltes; déjà le bétail est moins cher et très-offert sur nos marchés, faute de pouvoir être nourri; si des importations sérieuses ne viennent pas parer au déficit, nous sommes exposés à nous trouver à l'automne en face d'une réduction très-notable de notre bétail, réduction qui pourrait même aller jusqu'à nuire sérieusement aux travaux des champs. Dans un ordre d'idées opposé, la récolte de la soie donne des résultats inespérés, mais qui ont amené une dépréciation telle de la matière première, que les stocks de matière brute et d'étoffes fabriquées devront subir des pertes sérieuses pour trouver un écoulement. Nous renvoyons, du reste, à notre correspondance particulière de Lyon pour de plus amples détails à ce sujet.

En Allemagne, une importante réunion des délégués de quarante chambres de commerce allemandes, tenue à Francfort-sur-le-Mein, s'est prononcée à l'unanimité contre la mesure projetée d'une augmentation des tarifs de chemins de fer. Il ne paraît pas que le gouvernement se soit trop vivement préoccupé de cet avis, car, le 11 courant, le ministre du commerce, à Berlin, a adressé une notification aux différentes administrations de chemins de fer, les informant qu'une augmentation de 20 0/0 sur les tarifs serait définitivement applicable à dater du 1er août prochain.

Les nouvelles des États-Unis arrivées par le dernier courrier nous apprennent que le mouvement du commerce ne s'était pas amélioré, quoique les récoltes s'annoncent mieux et que les eaux se soient retirées dans les régions inondées. La consommation n'est pas active à cette époque de l'année et la spéculation était découragée. Les principaux produits étaient en baisse. Les dry-goods, dont l'importation était en diminution pendant la semaine expirant le 30 mai, avaient eu un marché fort calme; on cherchait autant que possible à en réduire le stock, et les agents de gros et demi-gros s'efforçaient, mais vainement, à décider les acheteurs à opérer sur une plus grande échelle; au détail, on notait un peu plus d'animation, mais une animation strictement limitée aux besoins de la consommation. Des nouvelles plus récentes, arrivées par câble, et portant la date du 16 courant, nous apportent le rapport du bureau de l'agriculture, à Washington, sur la situation de la récolte du coton, rapport d'après lequel la surface cultivée en coton serait de 10 0/0 en dessous de celle de 1873; des pluies abondantes et des inondations au début, et de la sécheresse en mai avaient retardé beaucoup la croissance, mal qui a été en partie réparé par des pluies légères en juin. On s'attend, du reste, à ce que le rapport pour juillet soit identique à celui de l'année dernière pour la même époque.

Dans les nouvelles parvenues par le dernier courrier de l'Amérique centrale, nous relevons qu'au Mexique, le message du président Lerdo, à l'ouverture du Congrès, recommandait vivement l'élévation des tarifs de douane. Au Guatemala, on avait livré au public, le 15 avril, une ligne télégraphique entre la capitale et Guapiniquilapa. Au Costa-

Rica, la vente de l'opium a été prohibée. La valeur des importations aux Etats-Unis de la Colombie, pendant l'année fiscale 1872-1873, a été de 12.515.639; celle des exportations s'est élevée à 10.960.608; pendant le même laps de temps, il est entré dans les ports 1,010 navires jaugeant 361.156 tx. Au Chili, on a inauguré solennellement le chemin de fer de Chillan à Talcahuano, et l'on devait ouvrir, le 1er juin, une nouvelle ligne faisant le trajet entre Valparaiso, Iquique et *intermedios*, en quatre jours, ligne qui sera desservie par la *Pacific mail steam navigation Company*.

La pose des différentes sections de câbles destinés à relier l'Amérique méridionale avec le continent se continue toujours, mais avec un succès différent. La section de Lisbonne à Madère, qui s'était rompue, a été rétablie, ce qui permet actuellement les communications jusqu'au Cap-Vert. On procède actuellement à la pose, entre le Cap-Vert et Pernambuco. Cette opération, qui a heureusement marché jusqu'à présent, sera probablement terminée le 21 courant, permettant alors de communiquer avec toute la côte du Brésil jusqu'à Rio-Janeiro. Par contre, le steamer chargé de mettre en communication Rio et la Plata, s'est perdu avec le câble qui était à son bord, de sorte que la Plata ne pourra être reliée au fil principal avant une période d'au moins trois mois.

Les premières expéditions de thé de la saison, en Chine, viennent d'avoir lieu par les steamers *Glencairn* et *Braemar-Castle*, partis pour l'Angleterre les 14 et 15 courant respectivement.

Les affaires en produits commerciaux ont été plus calmes que la semaine dernière, pour la raison que la consommation, satisfaite par ses derniers achats, a repris sa tactique de réserve. Les laines sont seules privilégiées et tenues fermement; les denrées coloniales, les cotons sont au grand calme, les soies sont fortement en baisse. Sur le marché industriel, les charbons et les produits métallurgiques tendent à se raffermir insensiblement.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, de Marseille, Epinal, Mulhouse et Manchester.

Laines. — La consommation continue à acheter assez régulièrement sur nos marchés à des prix toujours très-soutenus, notamment en provenances Plata, sur les Montevideo qui ont obtenu une légère hausse. Les laines indigènes donnent également lieu à des affaires suivies sur nos places de l'intérieur et dans nos campagnes à des prix en faveur des vendeurs; dans la région de Paris, les qualités courantes valent fr. 210/230, les qualités exceptionnelles; 240/250 les 100 kilos, dans l'Orléanais. On a payé fr. 170/210 dans la Champagne, Reims et Suippes achètent les laines; lavées à dos fr. 480/540; dans les Vosges, on demande même 500 fr., mais il a été vendu à 440 fr. de la bonne laine lavée et bien séchée; enfin, dans la Meurthe-et-Moselle, on traite de la qelle sorte demi-fine lavée à dos à fr. 500; de l'ordinaire assez fine fr. 450 et de l'ordinaire fr. 400 les 100 kilos. A Anvers, la consommation achète également d'une façon suivie, à des prix en faveur pour les qualités de Montevideo; les Buenos-Ayres qualité moyenne 28/9 0/0 valent fr. 170/175 les 100 kilos.

A Londres, les enchères se sont terminées mardi sans que nous ayons à signaler de changements dans la tendance que signalaient nos précédentes informations.

Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres confirment que la saison touche à sa fin; les affaires ont été assez animées et au départ du courrier on notait une certaine fermeté aux cours de fr. 174/186 pour qualités défectueuses 27/29 °/o; fr. 188/220 pour secondaires et moyennes 30/32 °/o; fr. 163/175 pour agneaux chardonneux 26/29 °/o et fr. 179/207 pour dito meilleur conditionnement, les 100 kilog. fret par steamer. A Montevideo, c'est de la hausse que l'on signale, mais par suite du manque de choix on avait été peu actif, le stock ne dépassant pas 15,000 arr. en laines défectueuses.

Les avis des centres manufacturiers nous rapportent quelques affaires en peignés à Roubaix; mais du calme dans la filature et sur les tissus. A Verviers, quelques ordres en filés mais insuffisants pour accuser une reprise. A Bradford, les bonnes marques de filés sont un peu plus demandes, mais les tisssus sont toujours délaissés; il n'y a guère que les mohairs et les alpagas qui aient donné lieu à quelques commandes pour la saison prochaine.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance particulière de Lyon.

Cafés. — L'article se maintient en bonne position, mais sans faire de nouveaux progrès, les achats s'étant un peu arrêtés sur nos marchés et les affaires languissant un peu. Les derniers avis d'Angleterre nous avisent d'une nouvelle hausse; tous les lots offerts sur la place de Londres sont enlevés aussitôt dans les prix de sh. 115/118 pour moyens à bons moyens plantation Ceylan; sh. 91/6 pour bon ordinaire Ceylan natif; sh. 116/6-113/6 pour Costa-Rica colorés; sh. 97 pour la Guayra ordinaire; sh. 113/6-118/6 pour Guatemala colorés. A Liverpool on est plus calme. En Hollande le bon ordinaire Java obtient 56 1/2 cents. La direction de la Société de commerce vient de faire connaître qu'elle tiendra sa plus prochaine vente publique mensuelle de cafés le 24 juin à Amsterdam. Il y sera offert 86,600 b., dont 399 b. mi-brun; 7,770 b. Tjilat jap, 2,941 b. jaune à jaunâtre, 4,649 b. blanc, 4,988 b. Cheribon vert à verdâtre, 17,896 b. pâle à verdâtre, 3,292 b. Tagal vert, 505 b. genre Indes Occidentales, 8,725 b. vert à verdâtre, 10,844 b. Solo, 18,144 b. Malang et Tanger vert à verdâtre, 940 b. dito pâle, 643 b. Palembang, 925 b. Triage, 3,976 b. Doorloopend. Les avis des Etats-Unis signalent toujours de la hausse.

Nous empruntons à MM. Fréd. Huth et Cie, de Londres, la statistique suivante relative à la position de l'article café, à la fin de mai, sur les marchés d'Europe et des Etats-Unis.

Stocks totaux. — Fin de mai 1874:

Hollande	43.000 tonnes.
Anvers	5.400 »
Hambourg	14.800 »
Copenhague	4.000 »
Trieste	2.000 »
Gênes	500 »
France	25.500 »
Angleterre	26.600 »
Etats-Unis	13.300 »
	135.100 tonnes.

Quantités attendues:

Attendu en juin-décembre,

De Rio:

Quantité flottante, fin de mai, pour les Etats-Unis	165.000 sacs.	
Quantité flottante, fin de mai, pour l'Europe	112.000 »	
Recettes quotidiennes de juin et juillet estimées à 4,000 sacs par jour	240.000 »	
Recettes quotidiennes de août-sept.-oct., estimées à 10,000 sacs par jour	900.000 »	
Total	1.417.000 sacs.	
Ou		85.000 tonnes.

De Santos:

Quantité flottante fin de mai	85.000 s.	
Expéditions estimées, pour juin et juillet, 75,000 sacs par mois	150.000 »	
Expéditions estimées, pour août-sept.-oct. 50,000 sacs par mois	150.000 »	
	385.000 s. ou	21.310 tonnes.

Quantités flottantes ou attendues pour le restant de l'année des autres pays de production:

Bahia	1.520 tonnes.	
Ceylan et Cochin	16.000 »	
Java	17.000 »	
Costa-Rica et Guatemala	8.000 »	
Venezuela	15.000 »	
Haïti	2.000 »	
Divers	2.000 »	
		167.830 tonnes.
Quantités totales attendues pour les 7 mois, juin-decembre 1874		302.930 tonnes.

Livraisons pour les 7 mois, juin-décembre 1874:

Angleterre, consommation 1,250 tonnes par mois	8.750 onnes.	
Exportation, 5,000 tonnes par mois	35.000 »	
Ports du continent (excepté en France) environ 15,000 tonnes par mois	100.000 »	
France, consommation et exportation, 4,000 tonnes par mois	28.000 »	
Etats-Unis, 9,000 tonnes par mois	63.000 »	
		234.750 tonnes.
Reste fin décembre en Europe et aux Etats-Unis un stock total de		68.180 tonnes.

1873.	1872.
Contre 73,503 tonnes.	60,670 tonnes.

Cacao. — Rien d'important à signaler sur cette fève; les affaires ayant été encore moins importantes que la semaine précédente sur les marchés anglais, on est calme et les cours sont stationnaires.

Sucres. — L'amélioration acquise se conserve; mais les affaires sont plus calmes qu'il y a huit jours, ainsi que le constate notre collaborateur M. J. Bivort dans sa revue que l'on trouvera plus loin. Les derniers avis de Londres signalent la continuation de la demande sur les sortes des Antilles à raffiner. A Liverpool, la demande a un peu diminué et les affaires sont devenues plus calmes; à Glasgow, les affaires sont bonnes par continuation en sucres pilés à des prix stationnaires.

Nous empruntons à une circulaire anglaise la statistique suivante résumant la position de l'article sucre à la fin de mai, sur les six principaux marchés d'Europe:

Stock au 1er juin des trois dernières années.

	1872	1873	1874
	—	—	—
Hollande (A)	245	380	505
Anvers	3	18	3
Hambourg	3	70	45
Trieste	25	30	53
Havre	4	5	23
Angleterre	1.503	2.869	4.307
Total	1.783	3.372	4.936

(A) En premières mains seulement ; pour les autres marchés, en premières et secondes mains.

Importations en 5 mois.

		1873	1874
Importations en 5 mois		—	—
En Hollande	qtx	1.065.000	1.140.000
A Anvers	—	46.000	45.000
A Hambourg	—	473.000	490.000
A Trieste	—	101.000	151.000
Au Havre	—	37.000	33.000
En Angleterre	—	4.851.000	5.738.000
Total des importations	—	6.573.000	7.597.000
Stock au 1er janvier	—	3.180.000	4.039.000
Ensemble	—	9.753.000	11.636.000
Stock au 1er juin	—	3.372.000	4.936.000
Débouchés en 5 mois	—	6.381.000	6.700.000
Débouchés en mai	—	1.396.000	1.648.000
Importations en mai	—	1.534.000	1.511.000

Cuirs. — Affaires très-calmes sur nos marchés. Au Havre, les cours qui avaient un peu cédé sur certaines provenances tendent à reprendre un peu plus de fermeté. A Bordeaux, la fermeté est plus déclarée, le stock étant fort léger, surtout en présence de quelques demandes de l'intérieur qui se sont succédé sur cette place. A Anvers, on a été plus animé; on payait en dernier lieu fr. 140 pour Buenos-Ayres secs, bœufs et vaches, 11 1/2 kil.; fr. 79/89 pour Uruguay, bœufs suivant poids.

Suifs. — Peu d'affaires cette semaine tant sur nos places maritimes qu'à Paris, où l'on cotait mercredi disponible fr. 91.50 les 100 kilos hors barrière. A Londres, on est plus ferme; la qualité YC jaune disponible vaut shillings 42 soit une hausse de 3 deniers sur les cours du marché précédent.

Métaux. — Le consul de Belgique au Chili transmet à son gouvernement des chiffres très-intéressants sur le commerce du cuivre au Chili, chiffres que nous reproduisons ci-dessous.

Il a été exporté du Chili en 1872... 1,000,286 quint. de cuivre fin.
Les chiffres montent, en 1873, à... 907,385 — —

Ce qui accuse une diminution de.. 92,901 quint. pour 1873.

Le commerce de Valparaiso a exporté de Bolivie, pendant l'année 1872, 22,057 quintaux de cuivre fin; l'exportation a été en 1873, de 23,424 quintaux, ce qui accuse une augmentation de 1,367 quintaux pour 1873.

Diminution de 1873 sur 1872 pour exportations du Chili.. 93,441 qtx.
Augmentation de 1873 sur 1872 — de Bolivie. 1,367 —

Diminution totale de 1873 sur 1872.................. 92,074 qtx.

L'exportation des cuivres en 1873 et 1872 se décompose comme suit:

		1873.	1872.
Cuivre en barres (cuivre fin)	quintaux	599.732	686.228
Cuivre en mottes (régules id.)	»	255.240	298.143
Cuivre en minerais (cuivre fin)	»	75.837	38.512
	quintaux	930.809	1.022.883

Soit une diminution de 1873 sur 1872, de qx 92.074

Les tableaux suivants montrent le mouvement général des exportations de cuivre fin (barres, régules et minerais) :

		1873.	1872.	Différence
Angleterre (de Chili et Bolivie)	qtx	856.550	844.601	+ 11.949
France (du Chili)	»	45.627	105.667	— 60.040
Belgique (id.)	»	1.357	»	+ 1.357
Etats-Unis (id.)	»	9.919	9.805	+ 114
Allemagne (id.)	»	15.379	2.614	+ 12.765
Pour ordres, sous voiles (id.)	»	1.977	60.196	— 58.219
	quintaux	930.809	1.022.883	— 92.074

Rien de bien important à signaler cette semaine sur le marché des métaux. Les cuivres, après un moment de fermeté bien accentué, ont un peu reperdu, mais restent encore bien soutenus : le plomb, le zinc et l'étain sont restés sans grandes variations avec son courant d'affaires très-limité. On trouvera plus loin les cours sur la place de Paris. A Marseille, bonne tenue sur le marché aux métaux, mais très-peu d'affaires également. On est toujours sans transaction aucune au Havre et les cours sont purement nominaux. A Londres, les cuivres sont très-bien tenus à l. st. 79.10 la tonne pour bonnes marques ordinaires du Chili ; les étains sont calmes au cours ferme de l. st. 101.10 à 102, pour Détroit comptant; le plomb vaut l. st. 21 à 21.5. A Liverpool le marché du cuivre est ferme, de grandes affaires ayant été faites pour la spéculation et la position statistique de ce métal étant très-satisfaisante, on a fait 3.090 tonnes disponibles en barres de l. st. 74, 79.10 la tonne, et 760 tonnes régules de shil. 15/3 à 15/4 1/2; à livrer, on a fait de l. st. 77 à 80 pour barres, et shil. 15/3 par minerai ; le dernier cours tenu est de l. st. 83 pour barres et shil. 15/3 à 15/9 pour minerai; l'étain Détroit vaut l. st. 103 ; le Pérou, l. st. 65 à 80 ; le plomb anglais, l. st. 21 à 21.50; le plomb de Silésie l. st. 22.5 à 22.10. En Allemagne, transactions calmes et prix irréguliers pour les cuivres de th. 27 1/2 à 28, à Berlin ; de th. 29 à 32, à Stettin ; de mk. 88 à 90, et à 100 à Hambourg. Marché ferme pour les étains, de th. 34 1/2 à 36 1/2, à Berlin ; mk. 1.08 à 1.10, à Hambourg ; le plomb est également bien tenu : de th. 7 1/6 à 7 1/2, à Berlin ; mk. 25.25 à 24.50, à Hambourg ; et th. 7 1/2 à 9 1/2, à Stettin ; enfin, il en est de même du zinc, vendu à mk. 22 à 21.05, à Hambourg.

Produits métallurgiques. — La reprise ne se dessine pas encore bien nettement, bien que les ordres aient une tendance à devenir plus nombreux. Aux prix actuellement tenus par les producteurs, la fonte de fer 2e fusion est un peu délaissée dans la Champagne ; les bonnes marques n° 3 paraissent plus en faveur de fr. 110/125 voir même à 130 pour de petites quantités ; les fers laminés sont peu recherchés ; il n'en est pas de même des feuillards qui obtiennent fr. 280/285 1re catégorie mixtes et de la machine qui vaut fr. 225/235 le n° 20 au coke ; il y a enfin de la hausse sur les fils de fer qui valent fr. 310/320 le n° 19, et sur la pointe tenue fr. 335/340 le n° 18 en vrac. Dans le Nord et les Ardennes il faut voir les fers de fr. 210/220, et la tôle à fr. 290. Dans la Meurthe-et-Moselle la fonte est à fr. 75/77 50 la tonne.

Sur le marché belge on commence à travailler sérieusement ; toutes les usines étant pourvues de commandes pour un temps plus ou moins long et pouvant se permettre d'attendre des propositions au lieu d'en faire. La fonte de moulage est demandée à fr. 105 le n° 5 avec écart de fr. 2 50 par numéro ; la fonte affinage, fer fort vaut fr. 80/85, les fers en barres fr. 205 le n° 1, les tôles f. 260/280 le n° 2, les qualités à chaudières fr. 310/350 les rails fr. 220/230 et la fonte luxembourgeoise est tenue fermement à fr. 70 la tonne.

Nous nous retrouvons encore en présence des grèves en Angleterre, notamment dans le Cleveland et le pays de Galles, sans qu'une solution paraisse encore proche. Il paraît certain au contraire que si les ouvriers ne se soumettent pas les patrons sont disposés à leur demander de plus grands sacrifices, ou la généralisation de la grève : c'est dire que la position du marché industriel reste toujours aussi troublée. A Glascow les warrants clôturent à sh. 96 avec vendeurs à sh. 97/6.

Charbons. — La fermeté renait peu à peu sur le marché, mais non encore la hausse ainsi que certains le disent. A Paris la gailleterie est assez recherchée et vaut maintenant dans les fr. 54, le tout venant est plus abondant et vaut dans les fr. 20/21. Dans le Nord on est également plus animé, cependant on trouve toujours du tout venant de fr. 17/19 la tonne. Dans le bassin de la Loire on signale une baisse de fr. 2 50 par tonne. Dans le Gard, les menus lavés sont à fr. 22 ; les charbons de forges fr. 18 et les mottes à fr. 24 la tonne.

En Belgique les adjudications faites pour le service des chemins de fer de l'Etat dénotent une hausse assez sensible sauf à Charleroi, on en a offert en moyenne à fr. 14 05 pour menu et fr. 17 20 pour tout venant. A Mons on peut trouver du tout venant marché ferme sur octobre à fr. 18, pour tout venant fr. 15 pour fine braisette.

En Angleterre toujours des grèves et des prix stationnaires.

COURS DES MÉTAUX DU 19 JUIN 1874

SUR LA PLACE DE PARIS.

	12 juin.	19 juin
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre	200 »	212 50
— — en lingots — —	225	222 50
— anglais tough — —	M »	220 »
— minerais de Corocoro —	212 50	212 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris	275 »	272 50
— Détroits — —	270 »	267 50
— anglais — Havre ou Rouen	265 »	265 »
Plomb de France, liv. Paris	53 »	53 »
— d'Espagne — Havre	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris	53 »	53 »
Zinc de Silésie, liv. Havre	58 50	58 »
— autres b/m. — —	57 50	57 »
— — — — Paris	57 50	57 50

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 16 Juin 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 5,483 tonnes, contre 13,129 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 7,644 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme ; warrants 96/.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow)	107/6	100
Coltness id.	112/6	..
Summerlee id.	105	99
Wishaw id.	..	..
Glyde id.	..	99
Govan id.	100	98
Monkland id.	100	99
Langloan (à Glasgow, au Canal)	..	.
Calder id. id.	105	99
Carnbroe id. id.	..	..
Glengarnock (à Ardrossan)	105	96

Eglinton	id.	100	98
Dalmellington	id.	103	101
Kinneil (à Bo'ness)		100	95
Shotts	id.	105	99
Almond	id.	95	..
Carron (à Grangemouth)		..	..
Lochgelly (à Burntisland)		95	92/6
Lumphinnans	id.	95	92/6

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.
Bourse du 17 Juin 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20	à 3.25	le K°
Trame 36/38 id. id.	3.30	à 3.35	»
Chaine 30/32 Louisiane		à 3.40	»
Trame 40/42 id.		à 3.50	»
Chaine 40 id.		à 4.05	»
Trame 50 id.		à 4.15	»
Chaine 40 Jumel		à 4.25	»
Trame 50 id.		à 4.35	»
Chaine 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8.50	»

TISSUS DE COTON.

			le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils.....Fr.		à 0.32	»
Id. » 18 »		à 0.34	»
Id. » 20 »		à 0.36	»
Id. 68 20 »		à 0.38	»
Id. 70 21 »		à 0.40	»
Id. 75 26 »		à 0.48	»
Percale 80 26 fils		à 0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.32	à 0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).
Affaires calmes. Prix ferme.

SUCRES.

Paris, le 18 juin 1874.

Le *Journal officiel* vient de publiér le tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1873-74 jusqu'à la fin du mois de mai dernier. L'analyse de ce document est intéressante, car elle permet d'évaluer, à peu près exactement, le résultat définitif de la fabrication de cette campagne.

On compte actuellement, comme en 1872-73, 514 fabriques, mais la quantité de jus qu'elles ont déféquée n'est point aussi considérable que l'année dernière et n'atteint que 65,432,394 hectolitres, au lieu de 70,486,809 ; la densité moyenne du jus est restée de 3° 8.

Les charges résultant des défécations s'élèvent à	352.180.459 kilos.
En y ajoutant les excédants constatés aux deuxième et troisième inventaires, soit	33.457.678 »
on obtient le chiffre de	385.638.137 kilos.
duquel il faut retrancher le sucre des mélasses expédiées en franchise, les pertes matérielles et autres décharges, ainsi que les manquants constatés aux deuxième et troisième inventaires, soit ensemble	8.836.019 »
pour obtenir la quantité nette de sucre fabriqué	376.802.118 kilos.

L'année précédente, la production du sucre indigène avait atteint, dans la même période, c'est-à-dire du commencement de la campagne à la fin du mois de mai 391,062,163, et à la fin du mois d'août 395,254,598 kilos ; il n'avait donc été produit, durant les mois de juin, juillet et août 1873, que 4,192,435 kilos ; en supposant, ce qui n'est pas probable, que la fabrication de ces mêmes mois atteigne, cette année, un chiffre aussi élevé, la production totale de la campagne 1873-74 serait de 380,994,553 kilos au maximum.

L'industrie du sucre fait des efforts persévérants pour améliorer son outillage et obtenir des produits d'une pureté et d'une beauté plus grandes ; ces tendances à un perfectionnement continu et cet élan du progrès se reflètent dans l'importance des sucres blancs qui forment aujourd'hui 38 0/0 de la totalité des sucres fabriqués. Cette proportion qui n'était que de 30 0/0 la campagne précédente, se serait accrue beaucoup plus vite encore sans les entraves que l'industrie rencontre dans l'instabilité de notre législation.

Notre exportation présente une diminution de 25,413,203 kilos sur la période correspondante de 1872-73 ; cette diminution provient, pour la plus grande partie, de la préférence accordée par les Anglais sur leurs marchés, aux produits autrichiens, qui ont été offerts, dès le début de la campagne, à des prix plus bas que les nôtres.

On sait que le rendement de l'impôt sur le sucre est resté, durant le premier trimestre de 1874, de 6,500,000 francs audessous des évaluations budgétaires ; en rapprochant le ralentissement de notre exportation de la décroissance de notre consommation intérieure que ce déficit accuse, et en tenant compte des reprises du début de la campagne, on s'explique facilement les 49,657,596 kilos qui forment l'excédant du stock général de 1874 sur celui de 1873. Il ne faut pas perdre de vue que cet excédant pourra décroître et disparaître même rapidement par suite de la diminution des importations de sucres exotiques et des besoins qui résulteront d'une récolte de fruits exceptionnelle. Du reste, les détenteurs envisagent l'avenir avec confiance, car ils sont persuadés qu'en présence des déficits des colonies, nos stocks n'ont rien d'effrayant et qu'ils seront ramenés à des limites normales au commencement d'octobre prochain.

Contrairement à ce qu'il était permis d'espérer, c'est à une nouvelle augmentation d'un demi-décime sur certaines taxes indirectes, entre autres le sucre, que le gouvernement a recours pour chercher à établir l'équilibre de son budget. Il est inutile d'insister sur les conséquences déplorables qui résulteraient de l'adoption de ce projet pour l'industrie du sucre et pour toutes celles qui s'y rattachent.

La température n'est toujours pas favorable à la betterave qui souffre de la sécheresse et du froid ; il est bien tombé quelques pluies, mais elles n'ont pas été jusqu'à présent assez abondantes pour pénétrer profondément la terre desséchée. En somme, la récolte s'annonce comme devant être moyenne.

Les cours des sucres blancs sont restés stationnaires, mais les 7/9 et les 10/13 sont toujours vivement recherchés ; on cote les blancs fr. 68.50, base n° 3, disponibles ou livrables sur juillet et août, entrepôt Paris. Les 7/9 et les 10/13 sont demandés à fr. 65,25 et 59,25, les 88°, disponibles, entrepôt Paris, sans beaucoup de vendeurs.

Les 4 mois d'octobre à janvier prochains valent fr. 68,50 demandés et fr. 68,75 offerts, base n° 3, entrepôt Paris ; le n° 3 garanti, livrable en gare fabrique du réseau du chemin de fer du Nord se traite à fr. 68.

Le stock de sucre indigène aux magasins généraux du Pont-de-Flandre est de 370,000 sacs contre 175,000 sacs, en 1873.

Les sucres raffinés sont en hausse ; tenus de fr. 149 à fr. 151, suivant marques.

Les transactions en certificats mélis sont peu actives ; nos raffineurs exportent, en effet, beaucoup et ne perdent pas de vue que la plus grande partie du stock est composée de sucres blancs ; les créations disponibles valent fr. 73,75, avec une tendance faible.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 17 JUIN 1874.

Le calme continue sur notre place depuis notre dernier rapport et les prix sont nominaux, mais de plus en plus en faveur des acheteurs, surtout pour le disponible ; les vendeurs arrivant à la fin de leurs engagements montrent plus de disposition à écouter les offres des acheteurs, mais ces derniers, voyant les ventes minimes de cotons à Liverpool, et recevant de leurs commettants des nouvelles très-peu encourageantes, sont peu disposés aux achats et ne placent que de petits ordres de peu d'importance, et seulement quand ils obtiennent des réductions assez sensibles sur les prix cotés ; la tendance actuelle est à la baisse, bien que les nouvelles de la prochaine récolte de cotons soient plutôt de nature à faire hausser les cours de la matière première.

FILÉS. — Toutes les diverses classes de ces articles sont peu courues et l'on obtient des réductions de 1/8 et même de 1/4 sur les prix pratiqués il y a huit jours.

TISSUS. — Demande languissante surtout en shirtings pour les Indes ; faiblesse dans les cours des tissus pour l'impression, bien qu'il y ait un peu de reprise en indiennes principalement pour le Mexique ; tendance générale : faiblesse.

ÉPINAL, LE 18 JUIN 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées	16 fils	33	à	33 3/4.
» »	18 »	35	»	35 3/4.
» »	20 »	37	»	37 3/4.
» 68 »	20 »	39	»	39 40.
» 70 »	21 »	41 1/2	»	42 1/2.
Chaîne 27/29 Amérique.		3.25	à	3.35
Trame 36/38 »		3.40	»	3.50

Prix très-fermes.

LILLE, 18 JUIN 1874.

Le temps a été peu propice aux récoltes pendant cette dernière huitaine ; le vent du nord n'a pas cessé de souffler, et le baromètre est descendu pendant la nuit, bien près, sinon au-dessous de 0. Le blé a peu souffert, la betterave s'est bien accommodée des quelques pluies que nous avons eues ; mais pour le lin, il était trop tard ; les champs semés en mars ont fleuri, et le lin ne peut plus allonger, il restera court. Les lins tardifs peuvent encore s'améliorer, mais il faudrait un temps très-favorable pour qu'ils donnassent un bon rendement ; on en a du reste déjà labouré la plus grande quantité.

Ainsi que nous l'avons dit la semaine dernière, le déficit considérable que l'on prévoit dans la récolte a donné un rude coup de fouet aux affaires. La baisse qui se poursuivait graduellement depuis un an s'est arrêtée complète-

ment; les lins du pays ont été recherchés, mais les négociants de la place n'en avaient pas à vendre ou ne se souciaient pas de les vendre en ce moment, dans la crainte de ne pouvoir en racheter aux mêmes conditions en campagne, aussi les transactions n'ont-elles pas été très-considérables. En revanche, on a traité des quantités importantes de lins de Russie, et les prix sont aujourd'hui en hausse de 2 à 5 francs sur les plus bas cours de la saison. En fils, on a traité il y a huit jours de très-grosses affaires, le mouvement s'est continué, bien que dans des proportions moindres. Les prix sont très-fermes, et la plupart des filateurs ayant écoulé leurs stocks et assuré le placement de leur production pour quelques semaines, demandent de la hausse.

On ne fait rien en toile, à part quelques ventes de toile à teindre; nous sommes dans un mois de mévente, il est probable toutefois, si l'on en juge par les demandes de renseignements adressées au commerce, que la reprise viendra plus tôt que les années précédentes.

Le mouvement du commerce extérieur a été, pendant les dix premiers jours de juin, par la principalité douanière de Lille:

	Importations.	Exportations.
Lins	6.130	100.566
Fils	7.503	84.358
Toiles	7.271	635

Par le port de Dunkerque, du 9 au 15 juin :

Importations.		Exportations.	
Lins	183.283	Lins	4.527
Jute	175.000	Fils de lin	4.038
Chanvre	1.000	Fils de jute	24.016
Etoupe	163.169	Toiles de lin	258
		Toiles de jute	1.175

Roubaix et Tourcoing ont fait des achats considérables aux ventes publiques de laine du Havre et de Londres; on y attend encore 4,000 balles d'Australie. Les laines peignées ont donné lieu à quelques transactions importantes qui ont attaqué le stock; de là la nécessité de racheter de la matière brute. La filature de laine est relativement dans une position moins favorable que le peignage; la filature de coton écoule assez facilement les produits. Les tissus ne sont pas excessivement demandés, nous avons eu cependant depuis huit jours la visite des représentants de maisons d'exportation.

Les blés sont faibles et ont subi une dépréciation de 25 à 50 c. à l'hectolitre. Quoique plus fermes, les farines sont offertes et d'une vente difficile.

Les graines de lin ont été bien demandées cette semaine, la recherche s'est surtout portée sur les provenances de Taganrog disponible, et on a vendu un chargement arrivé par vapeur à fr. 46, mais on n'obtiendrait plus aujourd'hui au-dessous de 46,75. Pour livraison octobre et septembre, on offre fr. 38. Les Algérie sont cotés fr. 39, mais il n'y a pas d'acheteurs à ce prix; les lins de la Baltique sont offerts de fr. 29 à 39 suivant qualité. Les graines de colza sont demandées à fr. 34,35.

On cote les huiles de lin 68 fr. les 91 kilos, conditions de la place de Lille; les huiles de colza 70 fr., et on tient à la hausse. Les huiles d'œillettes sont à 161 fr.

Les fêtes de Lille, qui ont duré de samedi à mercredi, ont entravé les affaires et notamment le marché des alcools et des sucres. Les transactions ont été à peu près nulles dans ces deux articles. Les derniers cours cotés sont:

Sucre indigène, 88°	58 »
— nos 7/9	62 75
Pain 6 kilos n° 1	151 75
3/6 fin disponible	» »
— courant	63 50 à 64 »
Mélasse disp.	64 50 à 65 »
— A livrer 4 d'été	60 »
— — 4 derniers	60 50 à 61
— — 2 prochains	63 50

Les charbons conservent leurs prix, mais la hausse paraît complétement arrêtée. L'industrie achète au jour le jour.

LYON, 18 JUIN 1874.

Soies et Soieries. — Semaine nulle.

Il semblait que, sous l'impression des nouvelles s'accordant à représenter le rendement des cocons du Japon à la bassine comme inférieur à celui de la récolte de l'année dernière, les cours auraient dû un peu se raffermir et les transactions reprendre plus d'activité. Il n'en a rien été. Les affaires traitées en filature des Cévennes de 1er ordre et en filatures courantes n'ont été que des faits isolés, et le mouvement est loin d'avoir été général.

La fabrique paraît tellement sûre que la matière première en belles soies et en soies moyennes ne lui manquera pas, que le bon marché des offres qui lui sont faites ne la tente pas; elle veut attendre, au moins la fin de la récolte, avant de prendre des dispositions qui l'engageraient pour quelques mois.

Les marchés de cocons sont abondamment pourvus, soit en France soit en Italie. Il s'y était manifesté il y a quelques jours, un peu de faiblesse. Mais les correspondances arrivées aujourd'hui d'Italie annoncent plus de fermeté; ce sont toujours les cocons jaunes de belle qualité qui en profitent; ils ont gagné 25 centimes, Quant aux verts, il paraît décidément que leur rendement est mauvais; aussi les cours, en ce qui les concerne, ne s'améliorent pas.

Voici les derniers avis qui nous sont transmis sur les prix pratiqués :

	Japon		Jaunes	
Gard :				
Alais	4	à 4,25 fr.	6 fr.	
Le Vigan	4,20	4,40		
Anduze	4,25	4,40	6	à 6,10
Drôme :				
Crest	4,30	4,35		
Saillons	4,25			
Ardèche :				
Aubenas	4			
Largentière	4,10	4,25	5	5,50

Italie.	Qualités vendues	Qualité supérieure		Qualité moyenne	
Asti...kil.	32.000	fr. 4.20	à 5.20	fr. 3.60	à 4.10
Bra	33.000	4.20	4.80	3.60	4.10
Racconigi.	55.000	4.50	5.10	3.70	4.40
Pignerole.	30.000	4.40	4.90	3.70	4.30
Turin	28.000	4.30	4.70	3.50	4.20
Brescia	15.000	4.52		4.07	
Cremone..		3.45	3.90	3.10	8.40
		Jaunes		Verts	
Parme	11.000	4.40	6.50	3.40	5.60

Par suite des affaires restreintes en soies les chiffres de la condition ont fléchi. La cote a encore paru avec une différence de 2 francs environ; on croit néanmoins que la baisse, au moins pour les soies d'Europe, sera momentanément arrêtée; car si le rendement laisse à désirer, autant que les dernières lettres l'affirment, on toucherait au prix de revient de la nouvelle soie; à Milan on est déjà plus ferme.

En ce qui est des provenances asiatiques, lesquelles ont donné lieu à très peu d'affaires, on se demande si l'abondance des récoltes européennes n'est pas de nature à en réduire l'emploi. La large place qu'elles ont prise dans la fabrication n'est-elle pas pour quelque chose dans la dégradation de l'étoffe? N'ont-elles pas contribué à abaisser le produit, ou bien faut-il attribuer exclusivement l'infériorité actuelle des tissus de soies aux étranges procédés de la chimie tinctoriale? Nous croyons que c'est à cette dernière que revient la plus grande part de responsabilité. Dans tous les cas, malgré les offres très-basses, il s'est traité peu d'affaires, cette semaine, dans ces sortes.

On a vendu ici :

Bleu éléphant	fr. 44 »
Tsatlées courantes	37 » à 39 »
Japon, bon n° 1	57 » à 58 »
Oshio courantes	48 »

Les dépêches de Shanghaï du 13 juin annoncent un marché faible et de rares affaires. On a coté :

Bleu éléphant	305 taels.
Cock Worm 3e classique	395 »
Beautiful Wonman, n° 2	320 »
Kukee Chin-gean	325 »
Kukee Chin-gno	320 »

Change, 6 1/4.

Hong-Kong, 13 juin :

Canton Tsatlées n° 4........ 360 dollars.

Change, 3.50.

Les qualités des nouveaux arrivages étaient peu satisfaisantes.

Rien de précis du Japon.

— Les relevés du *Board of Trade* pour les cinq premiers mois viennent de paraître. Voici les chiffres des exportations de soieries (*Broad Stuffs*) pendant les trois dernières années :

1872 Liv. st.	2.107.264
1873	2.089.459
1874	2.956.358

La part des soieries de provenance française a été de :

1.391.601 Liv. st.	en 1872
1.517.792 —	en 1873
2.130.831 —	en 1874

La progression est, comme on le voit, rapide et constante; mais, ainsi que nous l'avons dit souvent, on se tromperait si l'on prenait ces derniers chiffres pour la valeur exacte des soieries françaises exportées au delà du détroit. Ces chiffres comprennent toutes les soieries suisses

et allemandes expédiées en Angleterre par le transit de nos voies ferrées. Il serait intéressant de connaître dans quelle proportion ces dernières entrent dans nos exportations; malheureusement tous les éléments nous manquent pour nous renseigner sur ce point d'une manière même approximative.

Si maintenant on ouvre le tableau du *Board of Trade* au chapitre des exportations, on trouve les chiffres suivants :

	Soieries étrangères réexportées.	Soieries anglaises exportées.	Totaux.
1872......Liv. st.	61.472	191.730	253.202
1873	35.023	144.724	179.747
1874	47.063	171.844	219.474

Les exportations et réexportations de soieries d'Angleterre pendant la dernière année accusent donc une certaine plus-value sur l'année précédente; mais cette plus-value est loin d'équivaloir à l'accroissement des importations.

La conclusion à tirer de ce rapprochement, c'est qne la consommation des soieries étrangères, en Angleterre, s'est accrue d'une manière notable, ou bien que les stocks, dans les maisons d'importation, doivent être considérables.

En ce qui concerne les importations de soies écrues en Angleterre, elles accusent, au contraire, une légère diminution comparativement à l'année dernière : de 1.992.612 livres (poids) en 1873, elles sont descendues à 1.872.250 liv. pendant les cinq premiers mois de 1874.

Toutes ces informations sont en concordance avec les relevés de la douane française.

On remarquera, en ce qui concerne l'importation et l'exportation des soies écrues, que les tableaux de la douane française accusent en notre faveur de l'augmentation, tandis que ceux de la douane anglaise font ressortir, comme nous venons de le voir, une petite diminution. Nous avons donné les relevés de la douane française dans notre précédente correspondance.

LE HAVRE, 18 JUIN 1874.

Les affaires ne sortent pas encore de la torpeur où elles se renferment depuis si longtemps. Peut-être aurait on vu quelques meilleures dispositions, si le vote de lundi dernier à Versailles avait été plus tranché, mais on reste provisoirement dans l'atonie, et c'est bien plus encore le système suivi pour les nouveaux impôts qui pèse sur les transactions que l'incertitude politique dans laquelle nous sommes.

Cotons. — Nous avons cette semaine la déclaration du bureau d'agriculture de Washington sous date du 15 juin. Nous vous en transcrivons le texte :

Les ensemencements en coton présentent un déficit de 10 à 11 0/0 sur l'an dernier, et la condition de la plante est de 8 à 9 0/0 plus mauvaise. Toutefois les dispositions à ensemencer de nouvelles terres sont très-générales, et le temps ayant été très-favorable depuis mai, la condition de la plante s'améliore.

Pris dans son ensemble, cette déclaration ne présente aucun intérêt. Il nous importe peu de savoir qu'il y a eu à une certaine date 10 à 11 0/0 moins de terres ensemencées que l'an dernier, puisque l'on ajoute que la tendance à ensemencer d'autres terres est très-générale. Il faudrait savoir quelle proportion de terres a été de nouveau plantée. Il y a même plus, l'an dernier, à la première déclaration du bureau faite alors sous date du 23 juin (soit huit jours plus tard), on déclarait que vu le mauvais temps qui avait régné, on avait abandonné la culture de nombreux champs. Plus tard encore on disait que cet abandon de culture était d'environ 10 à 12 0/0, en sorte que l'on aurait, cette année dès l'abord, au moins autant de coton ensemencé que l'an dernier, et il restera à compter la quantité de terres mises en culture depuis.

Si nous passons maintenant à la qualité de la plante, nous voyons qu'elle est inférieure de 8 à 9 0/0 à l'année dernière, avec toutefois cette mention que la condition s'améliore sous l'influence d'un temps favorable depuis mai. Jusqu'à quel point cette amélioration ira-t-elle. C'est une question que l'avenir seul pourra trancher.

En tous cas, avec les lettres que nous avons jusqu'au 6 juin, et les dépêches jusqu'au 16 courant, nous pouvons conclure que la récolte est en très-bonne voie, et dès maintenant, sauf imprévu à l'automne, on peut s'attendre à un produit au moins semblable au dernier. Nous disons semblable, parce qu'alors même que les conditions actuelles ne s'amélioreraient pas très-sensiblement, on peut compter que l'on fera autant par aire qu'en 1873-1874, et bien évidemment on aura autant d'airage cette année que l'année dernière, en culture effective, malgré l'apparence de diminution.

Quelle que soit la valeur des avis reçus, les marchés tant en Amérique qu'en Europe, ne se sont pas accrus, et au contraire, avec des affaires toujours fort languissantes, les prix ont continué de présenter de la faiblesse et de l'irrégularité, et ici, finalement, nous sommes en baisse d'environ 1 fr. Le très-ordinaire Louisiane se fait à 99 fr; les bons Oomra courants à 67, 68 fr. A livrer il y a presque absence d'affaires, et c'est aussi le cas pour coton à terme. Pour ce dernier, on est resté à 96 fr. pour Louisiane juin, 97 fr. 50 à 98 fr. pour juillet, 99 fr. pour août, 100 fr. pour septembre, fort peu d'acheteurs à ces cours.

Les ventes journalières ne dépassent pas 4 à 500 b, et comme il s'effectue toujours des expéditions directes, il n'y a pas encore apparence que nous retrouvions plus de mouvement.

	1874	1873
Etats-Unis........	117.470	48.980
Brésil............	3.070	18.120
Indes............	33.380	66.400
Autres............	2.120	4.170
	156.060	137.670
Cotons en mer :		
Etats-Unis........	27.844	20.793
Brésil............	3.077	1.172
Indes............	97.342	25.121
	128.263	47.086

Cuirs. — On n'a traité que quelques milliers de pièces, cette semaine, sans changement pour bonnes sortes, mais à prix plutôt aisés pour sortes moyennes et inférieures. Les bœufs Montevideo salés nouveaux obtiennent toujours 83 francs. — Les vaches New-York salées continuent de s'écouler à 55 francs.

Laines. — Voilà le seul article de la place qui marche convenablement. Les prix sont toujours très-fermes, et nous avons un courant d'affaires importantes; on a traité depuis huit jours :

377. B. Buenos-Ayres suint 145 à 220
787. B. Montevideo d° 170 à 265
1265. B. Chili suint à liv. autour de 247 50.

Cafés. — Nous avons encore eu au début de la semaine des affaires assez suivies, mais on est devenu plus calme depuis. Il y a eu à cela plusieurs raisons. D'abord la consommation se trouve un peu plus munie maintenant, à la suite des achats faits depuis quinze jours; ensuite les avis du Brésil signalent toujours de gros stocks et font pressentir de prochaines recettes de la nouvelle récolte que l'on présente toujours comme très-bonne. Enfin on est dans l'attente d'une nouvelle enchère de Hollande qui aura lieu le 24 courant et comprendra 86,000 sacs. Il y a du reste encore une autre cause au calme actuel, c'est la raideur des prix tenus. Il faut payer fr. 98/99 pour Haïti tels quels en bons classements, parfois même jusqu'à 100 francs, 101/102 pour sains, et des Guatemala gragés ont obtenu jusqu'à 130 francs. — Nous clôturons fort raides.

Les débouchés sont toujours réguliers, on a encore sorti 10,645 sacs cette semaine. Il est vrai que nos arrivages ont été de 13,787 sacs.

Voici le mouvement de l'article sur place jusqu'à ce jour.

	1873.		1874.	
Arrivages..	259.464 sacs	1.425 fûts.	280.814 sacs	385 fûts.
Débouchés.	242.793 —	767 —	137.764 —	385 —
Stocks.....	99.121 —	610 —	220.613 —	» —

Sucres. — On est resté très-raide pour cet article, mais sans nouvelles affaires saillantes, le stock nous faisant défaut. Il convient qu'il se rétablisse un courant régulier d'importation. On n'a noté que 481 c. Havane, à 32 fr.

Teintures. — L'indigo est dans un complet abandon, et la tendance des prix est lourde. — Les bois de teinture sont paisibles aussi, avec des prix aisés. On a traité 470 tx. campêche Cayes, dans le port, à 5 fr. 75 c. et quelques petits lots Carmen de 11 fr. 50 c. à 12 francs suivant qualité.

Suifs. — Nous avons depuis quelque temps un mieux sensible pour cet article avec des affaires assez régulières. En dernier lieu on a traité au delà de 600 pipes et demi-pipes Plata de 48 à 49 fr. 25 pour bœuf disponibles de 49 à 50 francs pour bœuf à livrer. — C'est de Londres qu'est parti ce mouvement entièrement spéculatif.

Autres Articles. — On a été fort calmes pour nos autres marchandises. Quelques saindoux ont cependant changé de mains à prix plus chers, 65 fr. 50 à 66 francs pour Wilcox, 64 à 65 francs pour autres marques.

BORDEAUX, LE 17 JUIN 1874.

VINS. — Rien de saillant à signaler dans les affaires de vins ; néanmoins, on continue toujours à faire quelques achats de vins ordinaires de 1872 et 1873, motivés par des besoins pressants.— On a fait aussi quelques tentatives d'achat sur les vins de 1874, livrables après la récolte, et on parle même de quelques affaires qui auraient été traitées.

La floraison des vignes est presque complétement terminée et s'est achevée dans de bonnes conditions.

Les nouvelles les plus alarmantes continuent à nous arriver du Midi relativement au phylloxera ; quelques vignobles de la Gironde sont aussi très-gravement atteints, quelques-uns même presque tout détruits. Toutefois, rien ne paraît troubler l'incroyable quiétude de ceux qui ne sont pas encore atteints. Le gouvernement, d'ailleurs, ne paraît pas s'apercevoir qu'une des sources les plus importantes de la richesse de la France est menacée de disparaître.

SPIRITUEUX. — Depuis nos derniers avis, nos cours de 3/6 n'ont pas éprouvé de changement sensible : Les 3/6 Languedoc sont très-faiblement tenus ; mais les 3/6 d'industrie de bonne qualité sont un peu plus fermes.

Nos prix continuent à être établis comme suit :

3/6 Languedoc disponible....Fr. 94
3/6 Nord — 67

CÉRÉALES. — Depuis notre revue du 10 courant, la baisse a fait encore des progrès. Jusqu'à lundi dernier, les blés ont baissé de fr. 1 à fr. 1.50 et les farines de fr. 1 à fr. 3, suivant marques et provenances. — A notre marché d'hier mardi, on semblait revenu de cette panique générale et on a pu constater le retour des acheteurs qui avaient absolument disparu depuis huit jours. Les bonnes farines surtout étaient plus demandées. On constate qu'elles sont rares depuis surtout que la plupart des premières marques n'emploient que des blés exotiques.

Les eaux sont très-basses dans nos rivières et on évalue à plus de 50 0/0 le travail des moulins au-dessous de leur production ordinaire ; aussi craint-on une grande rareté de farines en juillet et août.

Les blés exotiques qui pesaient sur notre place sont à peu près tous vendus, sauf deux chargements, l'un de Californie et l'autre d'Amérique.

On cote les blés d'Australie fr. 33.50; de Californie, de fr. 30 à 31 ; de Chili, de fr. 30 à 31 ; d'Amérique roux, de fr. 28 à 29 ; indigènes Dordogne de fr. 32 à 33 ; d'Espagne, de fr. 28 à 31. On cote des farines, premières marque de Nérac de fr. 53.50 à 54 ; de ville, de fr. 53.50 à 54 ; marques secondaires de fr. 50 à 52.

Il ne se vend plus de barils minots étuvés, vu les prix trop élevés. On cite une affaire de 200 barils marque Chaumel, vendus à fr. 55 les 88 kilos.

Au moment où nous mettons sous presse, la correspondance de Marseille ne nous est pas encore parvenue.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 19 juin, 11 h. 48 m. — Cotons : Affaires calmes, tendance lourde, la marchandise à terme à des prix plus fermes. Ventes 500 bal. Très-ordinaire Louisiane sur août à 1 fr. 99, dito, dito, septembre et octobre à fr. 100 avec acheteurs les 50 kil. — Cafés : Marché actif, prix en hausse. On a traité 2,680 sacs dont 360 sacs Rio non lavés à fr. 90, 980 sacs Santos non lavés à 110 et 1.500 sacs Malabar à fr. 117 50 les 50 kil. ent.

BORDEAUX, 19 juin. — Hier soir, on a traité les affaires suivantes : Cafés : 530 sacs Rio non lavés sans prix, et 122 Malabar à fr. 105 les 50 kil.

MARSEILLE, 19 juin. — Blés : Toujours même fermeté. Ventes de la journée d'hier, 11,280 hect. disp. Sans affaires sur le livrable. Importations de la journée d'bier 118,000 hect. — Graines oléagineuses : calmes. — On a vendu 3,000 qtx arachides Galam à fr. 29 les 100 kil. — Cafés : fermes. — On a fait 1,000 qtx Rio à fr. 103 les 50 kil.

NEW-YORK. 18 juin, — Or, 111 1/8. — Change sur Londres : 4 dollars 88 cents 3/4 par livre anglaise. — Change sur Paris, 5 13 3/4. — Pétrole Standard White (le gallon : 13 cents. — Farine extra-state : 6 dol. 15 à 6 dol. 35 le baril de 88 kil. — Froment rouge : 1 dollar 50 cents les 35 litres. — Café : Rio fair, 18 3/4.

PONDICHÉRY, 15 juin. — Cotons Western, 66 francs les 50 kil., coût et fret ; dito Tinnevelly, 72 francs ; on ne peut pas obtenir d'engagements en Cocanadah. — Arachides décortiquées, 30 francs les 100 kil., coût et fret. — Sésames, 39 à 40 francs dito. — Riz, 6 rs. — Change sur France, à 3 mois, 2 fr. 43 c.; sur la Réunion, à 60 jours, 2 fr. 70 c.

Le nav. fr. *Figaro*, c. Bérard, vient d'être affrété pour Marseille ; on pense qu'il a obtenu 80 francs par tonneau.

Le nav. fr. *Berryer*, c. Berger, est parti pour la Réunion.

SINGAPORE, 17 juin. — Poivre noir de Singapore, doll. 10 60 ; dito blanc de Rio, doll. 13 1/2. — Gambier ordinaire, doll. 4 97 1/2. — Change sur Londres, 52 3/8. d. — Fret du gambier pour Londres, 50 sh.

CALCUTTA, 17 juin.—Coton Bengale, 13 rs 1/4.—Jute, 25 1/2 rs. —Graine de lin de Patna, 4 rs 8. — Graine de colza, 3 rs 6. — Riz table, 4 rs 2 ; Ballam, 3 rs 8. — Change sur Londres, 1 sh. 10 3/4 d.

CHRONIQUE AGRICOLE

La moisson des seigles est en pleine activité dans le midi. Les résultats de la récolte sont moins mauvais qu'on ne l'avait craint à la suite des gelées du mois de mai, mais n'en constituent pas moins un déficit assez sensible. Dans les plaines d'Arles et dans les environs de Perpignan on commence à couper les blés, et, si le beau temps seconde cette opération, les cultivateurs de ces contrées n'auront rien à désirer sous le rapport de la quantité, comme sous celui de la qualité. D'après nos correspondances des grands centres agricoles, on compte partout sur une belle récolte de blé, la fleur et l'épiage s'étant effectués dans les meilleures conditions.

Les avoines et les orges ont souffert énormément de la sécheresse. Dans beaucoup de contrées la récolte de ces grains sera médiocre, pour ne pas dire mauvaise, et nulle part elle ne donnera, à moins d'une modification complète dans la température, un résultat même ordinaire. Ces appréciations, qui semblent reposer sur des renseignements indiscutables, ont provoqué une hausse sensible sur ces grains.

On est fixé maintenant sur la récolte des fourrages. Le déficit est considérable et de nature à produire une perturbation sensible dans nos pays d'élevage. Les premières coupes donnent environ un tiers d'une récolte ordinaire et dans un assez grand nombre de localités l'herbe est tellement petite qu'on a renoncé à y porter la faulx ; on la fait manger aux bestiaux. La conséquence de la disette des fourrages est dès aujourd'hui une hausse de 50 0/0 dans le midi sur les foins tandis que les bestiaux subissent une baisse de 30 0/0 en moyenne.

On va procéder bientôt au sciage des colzas dont le produit sera très-variable selon les localités. Dans la Vendée et dans l'Anjou la récolte sera médiocre, les gelées ont causé un préjudice assez sérieux pour nécessiter le labour d'un assez grand nombre de champs. Dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Aisne le puceron a fait un tort assez considérable, mais cependant, on espère encore un rendement moyen. Dans l'Eure, dans l'Orne, dans Seine-et-Marne et Seine-et-Oise on compte sur une récolte bonne ordinaire et sur une qualité exceptionnelle si le beau temps favorise le sciage de la plante. Dans son ensemble, la récolte en France est meilleure que celle des pays étrangers ; sans être abondante, elle suffira largement à tous les besoins de la consommation.

Depuis une huitaine, les importations ont été plus nombreuses sur le littoral, et ces importations, coïncidant avec l'approche de la moisson, ont décidé la culture à apporter plus de blé sur nos halles.

La marchandise a donc été moins rare et la meunerie forcée, par les basses eaux, de restreindre sa fabrication, a montré une grande réserve dans ses achats. Il en est résulté une baisse moyenne de 75 c. par quintal et une certaine difficulté de vendre. C'est le commencement d'un mouvement qui peut devenir d'autant plus sérieux que les offres en blé à livrer à partir de juillet sont abondantes et à 15 0/0 environ au-dessous des cours de la marchandise disponible.

Les farines, toujours rares à la vente, se maintiennent très-fermes.

Voici quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français :

Blés 38 à 42, seigles 26 à 27, orges 27 à 29, avoines 27 à 30, farines 51 à 56 francs les 100 kilos, en marchandises immédiatement disponibles.

Au marché de mercredi, les offres, presque nulles en blés indigènes, étaient relativement abondantes en blés étrangers. La meunerie, dont les basses eaux réduisent la fabrication, a peu acheté, et les quelques lots qu'elle a traités dénotent une baisse de 25 c. environ par quintal sur les blés étrangers principalement. Les blés indigènes se sont payés de 38 à 41 francs les 100 kilos, en gare à Paris, et les blés étrangers ont varié de 35.50 à 38 et et 38.75 les 100 kilos, sur wagon, au Havre.

Les seigles, plus offerts, ont fléchi de 1 franc et ont été d'une vente difficile de 26 à 27. Les orges, dont il ne reste plus que quelques lots de qualité douteuse, ont été payées de 27.50 à 28.50 et 29. Les avoines, subissant le contrecoup de la hausse qui s'est produite sur quelques places de la Beauce, ont haussé dans de fortes proportions. Les qualités de choix se sont payées jusqu'à 30.50 et les autres ont varié de 28 à 29, le tout aux 100 kilos, en disponible.

Les farines de consommation, peu offertes, sont ferme-

ment tenues, bien que la boulangerie limite ses achats aux besoins de sa cuisson journalière.

Les marques de choix varient de 83 à 85, les autres se paient de 81 à 82 fr. les 159 kilos, toile perdue.

Les farines de spéculation sont en hausse assez prononcée sur toutes les époques de livraison et les vendeurs deviennent rares.

Voici les cours pratiqués mercredi.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	83 »	81.75 à 82
Juillet	81.50	80.50
Août	77.25	75.50
Septembre et octobre	69.50	68. »
4 derniers	67.50	66. »

Les 159 kil. toile perdue.

Huiles. — L'état d'incertitude dans lequel on est encore sur le résultat de la récolte du colza fait que les vendeurs sont très-réservés. Le livrable éloigné est en hausse assez sensible. La position, du reste, est une position d'expectative. L'huile de lin est ferme.

On cote :

	Colza.	Lin.
Disponible et courant	82.75	77 »
Juillet	83 »	77 50
Août	84 »	78 »
Septembre et octobre	85 75	79 50
4 derniers	86 »	»

Les 100 kil.

Spiritueux. — Peu d'affaires et cours stationnaires. Les avis du Midi sont très-contradictoires, et ceux du Nord sont plus favorables à la betterave. Aux cours actuels, la spéculation paraît plutôt disposée aux achats qu'aux ventes. Le stock est de 8,000 pipes, et la circulation de 800.

Courant, fr. 63,75; juillet et août, fr. 64,75; 4 derniers, fr. 64,25; 4 premiers, fr. 61,50, l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi, 5 heures.

Les farines de consommation, dont les offres se restreignent chaque jour, sont en nouvelle hausse. La marque Darblay est tenue fr. 84; les autres marques varient de fr. 82 à 84, 85 et exceptionnellement 86 les 159 kilos, toile à rendre.

Les farines de spéculation sont en hausse sur le rapproché, sur lequel les vendeurs sont rares, tandis que le livrable éloigné, plus offert que demandé, est faiblement tenu.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	83 75	81 75
Juillet	81 50	81 »
Août	76 50	75 25
Septembre et octobre	69 »	67 »
4 derniers	67 »	65 50

les 159 kilos, toile perdue.

E. Marion

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	11 juin	18 juin
ACTIF		
Encaisse métallique	1.153.361.642	1.164.854.461
Portefeuille. Paris. — Commerce	338.051.776	339.683.443
Portefeuille. Succursales. Id.	393.131.927	397.108.531
Portefeuille. Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
Portefeuille. Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur Lingots	10.448.900	10.862.500
Avances sur Effets publics	42.832.450	42.998.850
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	63.784.350	63.688.550
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	1.751.800	1.759.100
Rentes disponibles	67.307.402	67.307.402
Divers	9.852.363	8.943.786
PASSIF		
Billets à ordres et récépissés	7.744.717	8.104.297
Billets au porteur en circulation	2.476.288.300	2.475.607.000
Compte courant du Trésor	162.622.240	176.154.114
Comptes courants particuliers Paris	212.473.860	213.892.140
— — Succursales	26.714.934	29.683.514
Escompte et intérêts divers	29.484.916	30.677.107
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	11.492.819	»
Portefeuille commercial	5.608.271	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	413.600	»
Avances sur valeurs	77.900	»
Divers (*actif*)	»	908.577
Billets en circulation	»	681.300
Compte courant du Trésor	14.131.874	»
Comptes courants particuliers	4.386.860	»
Escomptes et intérêts divers	1.192.191	»

Bilan de la Banque de France. — Enfin, la baisse du portefeuille est arrêtée; nous notons même une légère augmentation de fr. 5,608,000, qui a été fournie, pour la plus grande partie, par les succursales. Le mouvement paraît partir de la province, puisque sur ces fr. 5,608,000, elle donne fr. 3,976,000. Pour satisfaire ces demandes, la Banque n'a eu besoin d'avoir recours ni à la circulation des billets, ni à la réserve métallique : les premiers ont fléchi de fr. 681,300, la seconde s'est accrue de fr. 11,492,819.

L'abondance des capitaux est telle, qu'au moment où l'on demandait à la Banque, d'un côté pour 5 millions d'escompte, de l'autre, on lui versait fr. 4,386,850 en compte courant, et là encore les succursales donnaient la plus grosse part (fr. 2,958,000).

Le Trésor, dont les rentrées se font toujours bien, déposait en même temps fr. 14,000,000 à son crédit.

Depuis le retour du métal, les avances sur lingots ont repris quelque activité : de fr. 10,448,000 elles se sont élevées à fr. 10,862,000, soit de fr. 413,000.

Le chiffre des bénéfices est un peu meilleur, il s'élève à fr. 1,192,191.

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

Valeurs exprimées en millions et en dixièmes de millions.

	Circulation	Réserve métallique.	Portefeuille.	Avances sur valeurs	Comptes courts Particul.	Comptes courts Trésor.	Taux escompte
1873							
Novemb. 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	732.8	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
— 26	2,807.0	759.9	1.134.9	1.292	209.4	147.1	—
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 9	2.897.7	776.8	1.219.9	128.9	237.8	138.3	—
— 16	2.916.8	797.6	1.207.2	127.5	220.8	138.1	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 19	2.610.4	1.006.9	874.6	103.7	199.4	142.1	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2 606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—
— 16	2.602.3	1 055.9	859.1	104.3	188 4	135.2	—
— 23	2.608.4	1.062.6	850 8	104.6	192.6	133.7	—
— 30	2.628.9	1.174.0	917.3	104.9	194.1	162.5	—
Mai 7	2.555.9	1.092.9	839.0	105.4	219.2	153 1	—
— 14	2 560.1	1.102.0	828.8	105.6	210 4	151.1	—
— 21	2.527.8	1.111.7	781.1	106.0	214.2	144.1	—
— 28	2 509 2	1.127.6	778.6	105.7	235.4	155.0	—
Juin 4	2.496.6	1.143.6	746.3	108.1	220.5	165.8	4 %.
— 11	2.476.2	1.153.3	731 1	108.3	239.1	162.0	—
— 18	2 475.6	1.164.8	736.7	108.4	243.5	176.1	—

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS COMPARÉS DES DERNIÈRES ANNÉES

	1857 nov. 12	1866 mai 23	1870 juin 30	1872 juillet 25	1874 18 juin
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Taux de l'escompte	8 ½	4 ½	2 ½ %	5 %	4 %
Réserve métallique	189.5	819.0	1.297	740.8	1.164.8
Circulation	581.2	1.024.7	1.447	2.416.3	2.475.6
Portefeuille	588.5	505.2	649.6	710.7	736.7
Avances sur titres	62.6	140.3	100.6	63.4	108.4
Comptes courants. Des particuliers	144.5	316.6	427.1	500.3	243.5
Du Trésor	75.3	91.7	175.7	95.1	176.1

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

18 juin 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.625.050	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.625.050
Total	37.625.050	Total	37.625.050

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.913.774
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.132.574	Portefeuille et avances sur titres	17.792.274
Compte du Trésor	8.134.337	Billets (réserve)	11.995.150
Comptes particuliers	18.486.719	Or et argent monnayés.	1.000.584
Billets à sept jours	395.152		
Total	44.701.782	Total	44.701.782

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. »	L. ST. 380.025
Compte du Trésor	443.049	»
Comptes particuliers	638.827	»
Portefeuille et avances	»	207.347
Réserve des billets	1.155.025	»
Encaisse métallique	928.918	»
Fonds publics disponibles	7.620	»

Bilan de la Banque d'Angleterre. — En Angleterre le portefeuille n'a pas été aussi favorisé qu'en France; il a encore baissé de liv. st. 207,347. La circulation des billets a baissé d'une somme encore plus considérable, liv. st. 380,025; mais les comptes courants du Trésor et des particuliers s'étant accrus de liv. st. 443,049 et de liv. st. 638,827, le niveau de l'encaissé métallique s'est élevé de liv. st. 928,918, et, comme conséquence, la réserve des billets de fr. 1,155,025.

La proportion des réserves aux engagements à vue dépasse 43 0/0; chaque jour elle s'améliore.

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES.

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 18 juin
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	25 6
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	8 1
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	18 4
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	17 7
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	11 9
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	23 6
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	13 9
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ⅝
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	61 8
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 17
— sur Amsterdam	12 3 ⅜	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 18
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 62
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or (barres, par once)	3 17 9	77 ½ 9 ½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent (barres, par once)	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10 ⅝
Clearing-house	»	»	93	100	198

Le Marché anglais. — Toujours mêmes facilités sur le marché anglais. L'escompte à deux et trois mois est tombé à 2 1/2 0/0, quoique la dernière liquidation au Stock-Exchange ait amené quelques demandes; on s'attendait donc à une nouvelle diminution du taux de l'escompte officiel à la Banque. Le taux a en effet été abaissé hier à 2 1/2 0/0.

L'or continue toujours à arriver sur une grande échelle de l'Amérique, de New-York en particulier. Les banques de l'Inde, de Bombay et du Bengale ne cessent d'abaisser le taux de l'escompte, ce qui éloigne de plus en plus les craintes de demande d'argent pour l'Inde.

Les relevés du Clearing-House, de Londres, nous permettent de signaler déjà un léger mouvement de reprise des transactions en Angleterre.

Jusqu'au 8 avril, les relevés hebdomadaires de cette année comparés à ceux de l'année précédente donnaient chaque semaine des diminutions qui, dans les dernières mêmes, variaient de 11 à 18 millions sterling. Du 18 mars au 8 avril on a compensé au Clearing-House £ 34,000,000 de moins que pendant la même période en 1873. Mais, depuis le 15 avril, malgré quelques défaillances passagères le mouvement de compensation l'emporte déjà de liv. st. 20,000,000 sur l'année précédente, et ce chiffre n'exprime pas encore tout le mouvement d'affaires qui se dessine, parce que la nouvelle chambre de compensation, qui vient de se former pour les liquidations du Stock-Exchange (Bourse), a rendu inutile la création d'un grand nombre de chèques, qui, les jours de liquidation, passaient par le Clearing-House, et venaient grossir les chiffres des opérations. On a remarqué en effet, depuis ce moment que les jours de liquidation présentent de grandes diminutions : dans les trois derniers mois on a ainsi économisé la création des chèques jusqu'à concurrence de liv. st. 27,000,000. Dans les dernières liquidations la dépression est moindre, ce qui, à la Bourse comme dans les affaires, semble indiquer un certain réveil.

Les Recettes des Petites Voitures et des Omnibus a Paris pendant les premiers mois de 1874. — Le ralentissement des affaires est la grande préoccupation du moment. La semaine dernière, nous en trouvions la trace dans le trafic des chemins de fer pendant le premier trimestre de 1874; il était intéressant de restreindre l'observation à un cercle plus étroit et de nous rendre compte des effets de cet arrêt sur certains besoins des populations des villes, de la ville de Paris en particulier; que ces besoins se manifestent par les consommations de l'octroi ou par les transports en voiture, omnibus, petites voitures, grande remise.

Le compte rendu annuel de la Compagnie générale des voitures, à Paris, nous permettra, jusqu'à un certain point, de nous rendre compte des changements d'habitude de la population par suite de la suspension des affaires depuis les premiers mois de cette année. Nous pourrons même reconnaître par la différence du mode de transport, par la classe pour ainsi dire qui a été choisie : grande remise, petite voiture ou omnibus, la clientèle qui a le plus souffert. Pour les chemins de fer nous avons noté que ce sont les pays où l'industrie a le plus d'importance qui ont été les plus maltraités; dans une ville où tous les rangs se mêlent comme à Paris, il sera curieux de voir quelles sont les classes les plus éprouvées. Le déplacement des individus à pied ou en voiture indique bien le degré d'activité des affaires; les recettes des voitures de place, de grande remise et des omnibus vont donc nous permettre de juger de l'aisance de la population et des besoins de transport qu'elle a dû satisfaire en employant un des moyens indiqués ci-dessus.

Parmi les recettes énumérées dans le compte annuel des Petites Voitures, ce sont celles de la place, c'est-à-dire des voitures prises sur la voie publique qui forment la base des revenus de la Société. Les recettes d'administration et du service des locations dépassent à peine 200 et 300,000 francs, tandis que celles de la place s'élèvent à 14,574,187 francs. Voici quel a été depuis 1872 le mouvement décroissant des recettes.

	Recettes des voitures de place.	Recettes des voitures de grande remise.	Recettes diverses.	Dépenses.	Bénéfices.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1872...	14.821.000	585.435	1.956.000	15.036.000	2.327.580
1873...	14.574.000	554.451	2.260.000	15.236.000	2.153.065
Différences.	— 247.000	— 30.984	+ 304.000	+ 200.000	— 174.435

En 1873, elles ont diminué de 247,000 francs, mais la baisse est bien plus sensible sur les recettes des voitures de grande remise qui ont baissé de 30,984 francs, sur un chiffre total qui ne dépasse pas 585,435 francs. — Si la baisse des recettes des petites voitures avait eu lieu dans la même proportion, elle se serait élevée à 750,000 francs au lieu de 247,000 francs.

Pendant que les recettes de la place et de la grande remise baissaient de 277,000 francs, les dépenses s'élevaient de 200,000 francs, et s'il n'y avait eu une plus-value de 304,000 francs sur les recettes diverses, les bénéfices auraient été sensiblement atteints : de 2,327,580 en 1872, ils se trouvent réduits à 2,153,065 en 1873, soit une perte de 174,435 francs. On est surpris du chiffre des recettes pour arriver à un si faible résultat; les dépenses absorbent presque toutes les recettes comme le prouvent les chiffres suivants :

	Par journée de voiture.		
	Recettes.	Dépenses.	Bénéfices.
1872.....	14 fr. 83 c.	12 fr. 68 c.	2 fr. 15 c.
1873.....	14 fr. 33 c.	12 fr. 47 c.	1 fr. 91 c.

Toutes les dépenses déduites, le chiffre des bénéfices qui était encore de fr. 2.15 par journée et par voiture en 1872, est tombé à fr. 1.91 en 1873. Le nombre des journées de voitures a été de 40,506 journées supérieur à celui de 1872, et quoiqu'on ait employé 60,000 chevaux en moins, par suite de la diminution des relais, néanmoins, les bénéfices n'ont pas répondu aux facilités qu'on offrait au public.

Ainsi, dans cette industrie, la proportion des dépenses aux recettes s'élève à 87 0/0; dans les chemins de fer elle varie de 42 à 47 0/0; on voit dans quelles conditions différentes le capital est rumènéré ici.

Ces dépenses, comme pour les chemins de fer, tendent toujours à s'accroître; ainsi, quoique les maladies et la mortalité aient été moindres sur les chevaux qu'à aucune autre époque, on a dû en réformer un certain nombre, 1,200 environ, et pour la remonte on a dû s'adresser à l'Allemagne, au Danemark, à la Russie, mais même en répartissant les demandes sur une aussi grande surface, les prix ont été de fr. 162 supérieurs à ceux de 1872, et le prix moyen des chevaux s'est élevé à fr. 785, alors que celui de l'effectif des 8,315 chevaux qui forment le matériel vivant de la Compagnie ne dépasse pas fr. 457 : l'augmentation des prix est de plus de 72 0/0; de ce chef l'accroissement des dépenses pour l'année dernière s'élève à fr. 269,000 ; la baisse des prix des fourrages n'a pu compenser cet accroissement de dépenses que jusqu'à concurrence de fr. 15,000.

La construction et l'entretien des voitures sont réservés aux ateliers de la Compagnie, mais il est difficile de se rendre compte du prix de revient; le rapport ne donne que des prix d'estimation. Ainsi, tandis qu'il porte le prix moyen des 5,073 voitures en circulation à fr. 837, celui des voitures neuves s'élèverait à fr. 1,200. — On n'établit pas de comparaison avec le prix de revient de l'année précédente.

Ici, comme pour les chemins de fer, c'est la traction, c'est-à-dire la cavalerie au lieu de la houille qui cause le plus fort accroissement de dépenses.

La Compagnie se plaint des tarifs trop bas qui lui ont été imposés, surtout pour les voitures à quatre places traînées par deux chevaux. Elle fait remarquer qu'elle a plus d'avantages à faire sortir deux coupés dont les courses se renouvellent plus souvent. Il y a ici une question de matériel et de frais généraux qui ne sont pas en rapport avec l'activité du service.

Le solde des bénéfices, toute déduction faite pour la réserve, permet de distribuer un dividende de fr. 25 par action.

Ce que nous voudrions faire ressortir de ce rapport, surtout si nous le comparons à celui des omnibus qui nous occupera prochainement, ce sont les variations de recettes indiquant le mouvement des voyageurs que l'on remarque dans ces diverses administrations.

Petites voitures. — Recette moyenne par voiture et par jour.

1872................	14 fr.	43
1873................	14	33
1874................	12	92 jusqu'à la fin de mai.

On voit combien la dépression a été sensible. La diminution des recettes, qui était déjà de 0 fr. 50, de 1872 à 1873, s'élève à 1 fr. 91 dans les cinq premiers mois de 1874. Les premiers mois de l'année ont été très-pénibles pour cette industrie qui, avec les mois d'été, commence à se relever. Ainsi la première quinzaine de mai donnait encore une diminution de 0 fr. 57 par voiture et par jour sur la quinzaine correspondante de l'année précédente, tandis que la seconde quinzaine, dès que les froids ont diminué, donne une plus-value de 1 fr. 35. L'influence heureuse de la saison se fait sentir; mais nous sommes toujours au-dessous des recettes des cinq premiers mois de l'année précédente.

Pour les omnibus un effet tout contraire se produit : l'accroissement des recettes continue depuis le commencement de l'année ; il n'a été interrompu qu'un moment, pendant les froids de la première quinzaine de mai.

Les recettes moyennes par voiture et par jour se sont élevées de 1 fr. 20 dans les cinq premiers mois de 1874 comparés à la période correspondante de 1873, et le nombre de voitures en circulation de 645 a été porté à 653.

L'influence de la saison d'été se fait sentir d'une manière beaucoup plus marquée que pour les petites voitures. Tandis que pour ces dernières, pendant la dernière quinzaine, l'accroissement des recettes par voiture et par jour s'élève à 1 fr. 35, pour les omnibus il s'élève à 7 fr. 33. Dans la quinzaine précédente, si pénible par les froids tardifs, le produit journalier de chaque voiture avait baissé de 1 fr. 36.

Comparé à la plus-value moyenne de 1 fr. 20 par voiture et par jour depuis le 1[er] janvier 1874, on voit combien l'accroissement du 21 au 27 mai a été considérable pour les omnibus, puisqu'il s'élève à 7 fr. 33.

Sous l'influence du ralentissement des affaires, du malaise qui en est la conséquence et de la cherté de plus en plus grande de toutes les consommations, un changement se produit dans les habitudes de la population. Beaucoup de personnes qui prenaient des voitures de place prennent des omnibus. Quant à la clientèle ordinaire des voitures en commun qui s'est trouvée ainsi accidentellement accrue loin de diminuer, elle augmente toujours. L'année dernière, elle était déjà revenue à 111 millions de voyageurs presque le même chiffre qu'en 1868, car en 1869, amenée où le chiffre maximun a été observé, le nombre des personnes transportées dans Paris ne dépassait pas 116 millions.

La banlieue de Paris a été plus atteinte de 3 millions de voyageurs en 1868, le chiffre, en 1873, n'a pu se relever qu'à 2,267,000. Ici, il y a un déficit considérable de près du tiers, une partie de la population a donc dû émigrer, ou se restreindre.

Quant à la population de Paris, on voit que l'élévation des salaires a été encore plus rapide que l'élévation des prix, puisqu'elle peut toujours consacrer la même somme à son transport en voiture ; quant au chômage de l'industrie, on ne peut en voir la trace, même le contre-coup de ce côté. Ce n'en est pas moins un des faits les plus intéressants qui, au milieu de tous nos embarras et de toutes les causes nouvelles de dépenses, prouvent la richesse de notre pays, de Paris en particulier.

Bourse de Paris. — L'argent se montre chaque jour de plus en plus abondant. La semaine dernière, le ministre des finances le constatait déjà, en abaissant le taux de l'intérêt des bons du Trésor à 3 0/0 pour trois mois, et à 5 0/0 pour un an ; depuis, il a été suivi dans cette voie par toutes les caisses de dépôts. La Banque d'Angleterre avait donné l'exemple, mais l'impulsion première était partie de l'Inde. Aussitôt que les banques de Bombay et de Calcutta ont pu réduire le taux élevé qu'elles avaient dû adopter pour faire face à la famine du Bengale, le marché de Londres a éprouvé un grand soulagement qui n'a pas tardé à se faire sentir de place en place. Joignez à cela le ralentissement des affaires et on comprendra dans quelle aisance se trouve la bourse aujourd'hui. Cette aisance même, comme quelques personnes pourraient le penser, n'a rien d'artificiel, car les faits sont là pour prouver que l'équilibre monétaire si profondément troublé dans les années précédentes, se rétablit. Le retour de l'or sur le marché de Londres est signalé chaque jour dans les dépêches que nous recevons, et de là il ne tarde pas à se répandre sur le continent. A l'aide de ces rentrées, malgré le cours forcé, la Monnaie de Paris a déjà pu reprendre la frappe des pièces de 20 francs, et la Banque la mise en circulation des pièces de 5 et de 10 francs.

Toutes ces ressources, affluant sur le même point, ont donné beaucoup d'activité à la bourse de Londres. Depuis l'établissement du Stock-Exchange clearing-house (chambre de compensation des valeurs de bourse), on peut se rendre compte du mouvement des affaires. Le chiffre de la dernière quinzaine est un peu plus faible que celui de la quinzaine précédente. De liv. st. 42,000,000 il est tombé à 33,000,000, et il n'y a encore qu'une organisation incomplète, car le nombre des adhérents s'accroît chaque jour, de 79, depuis la dernière liquidation, il s'est élevé à 87. Comme toujours le premier mouvement de hausse avait été escompté, et nous avons vu dans quelles proportions pour les fonds turcs, égyptiens, péruviens. Il y a donc un peu plus de calme, mais les consolidés, coupon détaché varient à peine de 92 3/4 à 7/8 pour juillet.

A Paris, le mouvement de hausse qui, sur les rentes pour le moment, se trouve enrayé, s'étend et se propage sur toutes les valeurs et en particulier sur les valeurs ayant la garantie de l'Etat : obligations de chemins de fer, obligations diverses, subventions sous forme d'annuités. Les obligations de la Ville de Paris et du Crédit foncier sont aussi recherchées par les capitaux de placement.

Après toutes les épreuves par lesquelles on a passé, et par

lesquelles on craint de passer encore, on remarque que ce sont les valeurs à revenu fixe qui ont la préférence du public. Les cours de la rente ont pris le devant, pendant que ceux des autres valeurs ne variaient pas ; aujourd'hui le travail de nivellement et d'arbitrage s'opère ; l'équilibre au point de vue du revenu tend à s'établir entre les bonnes valeurs, ce qui retarde le mouvement en avant du 5 0/0. On approche du pair, et on réfléchit qu'il y a d'autres valeurs présentant presque les mêmes garanties, et qui offrent une marge de bénéfices beaucoup plus larges au point de vue du remboursement, tandis que pour le 5 0/0 on entrevoit déjà la conversion. Mais le travail s'opère sur une échelle beaucoup plus grande, il y a tout le paquet des valeurs à remorquer, et, sous un pareil poids que la place supporte sans fléchir, il ne faut pas être surpris si la marche est plus lente.

Les préoccupations politiques ont aussi une grande influence sur la place, moindre cependant qu'on pourrait le croire. Ainsi les derniers votes de l'Assemblée et le tumulte de la rue n'ont pu faire descendre le 5 0/0 au-dessous de 94 fr. 37 ; on est revenu à 94 fr. 40 vendredi dernier, mais aussitôt que le calme a reparu on s'est relevé à 94 fr. 80 le 15 ; là les hésitations ont encore refoulé les cours à 94 fr. 55, mais dès le lendemain on cotait le plus haut cours du mois (94 fr. 85).

Les oscillations de la Bourse depuis le cours de 94 fr. 37 (9 juin) prouvent bien que le bas cours a été touché à ce moment. En effet, voici les mouvements qui se sont produits depuis.

	5 0/0 Hauts cours	Bas cours
9 juin......	»	94 fr. 37 c.
11 —	94 fr. 65 c.	»
12 —	»	94 fr. 40 c.
15 —	94 fr. 80 c.	»
16 —	»	94 fr. 55 c.
17 —	94 fr. 85 c.	»

De 94 fr. 37, les bas cours se sont, dans chaque réaction en baisse, toujours relevés de 94 fr. 37 à 94 fr. 55, et les hauts cours ont progressé dans le même sens de 94 fr. 65 à 94 fr. 85. La tendance à l'amélioration des cours est donc bien marquée. Mais pour enlever le cours de 95 il y a de la résistance, nous avons expliqué plus haut pourquoi. Il faudra probablement, à moins d'une détermination heureuse de l'Assemblée, attendre le mois de juillet et la rosée des coupons (on l'estime à 400 millions de francs, pour faire répartir les marchés. La bourse de ce jour atteint le cours de 95 francs.

Les institutions de crédit sont faibles, la Banque de France en particulier. Ses actions, qui étaient tombées à 3740 la semaine dernière, ont encore fléchi à 3730. La baisse continue du portefeuille, comme cela se manifeste après la liquidation de toutes les crises, malgré les affirmations contraires de ceux qui ne daignent pas observer les faits, donne à réfléchir.

Toujours même incertitude pour le Turc ; on se relève un peu de la panique et on revient dans les cours moyens de 45 à 46,35.

CHANGES. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Le change sur Londres s'est un peu relevé de 25 fr. 20 à 25 fr. 21, puis il a fléchi de nouveau à 21 fr. 18. La même tendance se manifeste toujours sur notre marché. Sur les autres places, rien de particulier à noter ; le papier sur l'Italie est moins ferme, la perte de 9 0/0 s'est relevée à 10 0/0.

L'or en barre est au pair, l'argent 16 à 20 0/0 de perte.

Clément JUGLAR.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 17 JUIN	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅞ à ...	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 122 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 à 122 ¼	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	367 ¼ à 367 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	366 ¾ à 367 ¼	et 4 %	10 jours	81 ... à .. ..
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	—	
	»	court	209 ¾ à 210	et 4 %	8 jours	94 ½ à .. ..
5 %	Trieste...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	222 à 223	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	44 25 à .. ..
	»	court	222 à 223	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 516	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid...	long.	508 à 510	et 4 %	—	— —
	»	court	512 à 514	et 4 %	8 jours	..5 20 à ....
7 %	Lisbonne.	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... à .....
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	343 à 344	et 4 %	cts jours	3 50 ¼ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
½ %	Londres...	long.	25 18 à 25 19	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 18½ à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	$\frac{3}{16}$ à $\frac{1}{16}$ ..	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	⅛ à pte	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	— ⅛ à ⅜ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/4 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève..	long.	pair à $\frac{1}{16}$ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

NEW-YORK (Dépêche par Câble) 17 juin 1874.

Prix de l'or plus haut..........	111 ¼
— — plus bas..........	111
— — Clôture..........	111 ¼
Change sur Londres	4 dollars 88 cents ¼
5/20 1885	118 ¼
5/20 1887	120 ¾
Consolidés 5 0/0	114

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE

TABACS

Assemblée générale extraordinaire des obligataires du 12 juin.

L'assemblée, représentant la majorité des obligataires, a entendu la lecture du rapport préparé par le comité provisoire qu'elle avait nommé le 16 mars pour se rendre compte de l'état des affaires de la Compagnie.

La lecture de ce long document a été faite par l'honorable M. Lalou, président nommé à la dernière assemblée, et a été à plusieurs reprises interrompue par de nombreuses marques d'approbation qui témoignaient de la satisfaction des obligataires de voir enfin leurs intérêts entre les mains de mandataires sérieux et dévoués.

Après une courte discussion à laquelle plusieurs obligataires ont pris part, l'assemblée a voté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

Première résolution.

L'assemblée des obligataires consent à ajourner le paiement de deux coupons sur quatre, ainsi que l'amortissement statutaire des obligations, qui sera repris dès que les circonstances le permettront.

En conséquence, il ne sera exigé que les deux autres coupons, montant ensemble à quinze francs, et dont le premier sera payé à partir de fin juillet prochain.

Deuxième résolution.

L'assemblée émet le vœu que M. Lalou, président de l'assemblée, veuille bien s'occuper du renouvellement du conseil d'administration de la Compagnie française de Tabacs et du remaniement nécessaire des statuts.

Troisième résolution.

L'assemblée décide que la durée du mandat définitif du comité des obligataires sera d'une année, avec rééligibilité de ses membres.

Et l'assemblée nomme successivement, pour composer ce comité, MM. LARTIGUE, FIEVET, BONTEMPS, CH. ASSOLANT et DE LAMONTA, qui, présents à l'assemblée, acceptent ce mandat. (140)

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que les intérêts du premier semestre 1874, soit 12 fr. 50 par obligation, seront payés à partir 1er juillet prochain, tous les jours non fériés, de 10 heures à 2 heures, au siége de la Compagnie, rue Condorcet n° 6.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il suit :

1° Obligations nominatives...Fr. 12 125

2° Obligations au porteur...... 11 70

Les porteurs de plus de 20 obligations pourront déposer leurs titres, dès le 20 courant, en échange d'un mandat à échéance du 1er juillet. (141)

BOURSE DE PARIS — COURS DU 19 JUIN 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 12	VENDREDI 19
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er juillet 1874	59 60	59 27½
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	86 ..	85 60
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	75 50	75 75
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 mai 1874	94 67½	94 97½
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. avril 1874	513 75	516 25
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	450 ..	450 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance avril 1874	371 25	375 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 1/2	19 ¼
dº Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	13 3/4	13 ¾
dº Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	460 ..	470
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance mai 1874 (coup. de 60 doll.)	104 ..	105 ..
dº 5.20, 1864, do dº dº	108 1/2	107 ⅛
dº Consolidé 5 %. Jouissance mai 1874	106 ...	106 ..
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	67 15	67 50
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	71 50	70 50
Russe 1870 5 % Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	101 ⅞	102 ⅛
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	45 30	46 60
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance avril 1874	315 ...	311 25
dº 1863. dº dº dº	327 50	322 50
dº 1865. dº dº dº	322 50	323 75
dº 1869. dº dº dº Jouissance octobre 1873	262 50	268 75
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance janvier 1874	249 ..	248 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 12	VENDREDI 19
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	220 ..	220 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	434 50	435 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	475 ..	465 .o
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	297 50	302 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	275 ..	275 50
....	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	69 50	70 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	85 ..	86 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	92 ..	90 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	86 ..	86 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	36 50
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	274 50	277 50
....	...	1912	5 °/o	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	68 ⅜	68 ½
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	450 ..	455 ..
20.807500	100	1881	7 °/o	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	79 ½	79 ..
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	19 ..	19 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	221 ..	221 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	65 ⅛	65 ⅛
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	418 ..	418 25
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	418 ..	418 25
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	35 50	36 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1874	507 50	508 75
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	512 50	510 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	513 ..	513 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	510 ..	515 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	520 ..	520 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 12	VENDREDI 19
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3745 ..	3715 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas.**	1105 ..	1115 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	435 ..	437 50
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	812 50	808 75
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	382 50	385 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	657 50	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	663 75	663 75
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	285 ..	281 25
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	552 50	550 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	392 50	395 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	522 50	522 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	430 ..	430 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	468 75	457 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	417 50	415 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	436 25	450 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	622 50	620 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	515 ..	508 75
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	411 25	433 75
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	380 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs.**	147 50	147 ..

LONGUEUR Exp.	LONGUEUR Tot.	Nombre des actions	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 12	VENDREDI 19
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	février 1874	**Charentes**	342 50	347 50
2140	3159	584.000	500	»	33 fr. p. 1872	novembre 1873	**Est**	497 50	501 25
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	850 ..	855 ..
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	615 ..	618 75
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1058 75	1057 50
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	821 25	830 ..
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	530 ..	532 50
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch. Autriche**	715 ..	726 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 ..	255 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	315 ..	312 50
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	117 50	132 50
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	82 50	90 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	205 ..	202 50
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1865	octobre 1865	**Romains**	70 ..	67 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	272 50	277 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 .
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

BANQUE FRANCO-AUTRICHIENNE-HONGROISE

Assemblée générale extraordinaire
du 11 juin 1874.

RAPPORT

Messieurs,

Lorsque, le 7 mai dernier, nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire, nous avions l'intention de vous proposer de modifier nos statuts, de façon à nous permettre de réduire de moitié notre capital social et d'échanger deux de nos actions libérées de 250 francs chacune contre un titre définitivement libéré.

L'objectif de votre conseil d'administration était éminemment favorable à vos intérêts, puisque la possibilité d'un appel de fonds paraissait peser sur le cours de nos titres.

Cet objectif est cependant d'une réalisation difficile. Les jurisconsultes éminents dont nous avons pris les conseils nous affirment qu'une semblable mesure ne peut être votée que par l'unanimité des actionnaires. Sans doute il n'était pas possible d'espérer que votre assemblée réunît la totalité des intérêts sociaux; cependant, l'unanimité aurait été obtenue par le fait même de l'échange que certainement aucun actionnaire n'aurait refusé, et nous étions décidés à en tenter l'épreuve.

Mais, depuis la date de la convocation, des négociations ont été entamées avec la Banque franco-hollandaise, en vue d'arriver à la fusion des deux établissements. Les termes dans lesquels la proposition nous était faite donnaient une complète satisfaction à nos désirs, présentaient des avantages que nous n'avons pas besoin de signaler à votre attention et résolvaient toutes les difficultés légales qui paraissent s'opposer à la réalisation des projets que nous avions voulu vous soumettre; aussi n'avons-nous pas hésité à écouter cette proposition, et les négociations entamées ont été poursuivies avec une telle activité et sont arrivées à un tel degré d'avancement, que votre comité consultatif, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'alinéa final de l'article 27 de nos statuts, a décidé de faire porter à l'ordre du jour de l'assemblée du 11 juin la discussion sur l'opportunité et les conditions de ce projet.

Nous allons les résumer.

Il est d'abord intéressant que vous sachiez que chacune des deux Banques a procédé à des rachats d'actions de l'autre établissement. Ces achats se sont élevés à 80,000 titres qui ont été acquis à un prix moyen de 410 francs par titre.

La fusion aura pour conséquence naturelle d'amortir et d'anéantir ces 80,000 titres.

Le nombre des actions des deux Banques réunies se trouvera alors réduit à 100,000.

La Société nouvelle, dans laquelle elles viendront se confondre, sera donc constituée au capital de 50 millions, représenté par 100,000 actions.

Les achats de titres dont nous venons de parler présentent, pour les actions non amorties, un bénéfice considérable, que nous croyons pouvoir fixer à 70 francs pour chacune d'elles. Ce bénéfice exceptionnel sera immédiatement appliqué à la libération des actions de la nouvelle Société, de sorte que chaque action de la Banque franco-hollandaise ou de la Banque franco-autrichienne-hongroise, sur laquelle 250 francs seulement ont été versés, sera échangée contre une action de la nouvelle Société libérée de 320 francs.

L'opération, qui peut s'effectuer sans amoindrir les ressources liquides de la nouvelle Société, se fera, il est à peine besoin de le signaler, sans qu'aucun des deux conseils d'administration prélève sur ce bénéfice exceptionnel les tantièmes statutaires auxquels il a droit.

Le système que nous venons d'indiquer pare sans doute aux inconvénients légaux qui nous étaient signalés quant au dédoublement du capital des deux Banques, mais il ne répond pas absolument aux objections qui nous étaient faites quant à l'éventualité d'un appel de fonds.

C'est pour parer à ce dernier inconvénient que les statuts de la Société nouvelle enlèveront au conseil d'administration le droit de faire des appels de fonds ultérieurs et le réserveront exclusivement à l'assemblée générale. Encore celle-ci, pour voter valablement une mesure de ce genre, devra-t-elle réunir les neuf dixièmes des actions, émises et sa décision devra-t-elle être prise à l'unanimité des suffrages.

La libération des actions, ainsi rendue difficile, pour ne pas dire impossible, par voie d'appel de fonds, s'effectuera désormais par un prélèvement annuel sur les bénéfices sociaux.

Actuellement, ces bénéfices sont répartis à titre d'intérêt d'abord, à titre de dividende ensuite. Dorénavant, une partie importante de ce dividende sera appliquée annuellement à la libération des actions.

L'actionnaire aura toutefois la faculté de se libérer par anticipation, pourvu que ce soit d'une manière complète pour chaque titre, et, dans ce cas, il aura naturellement droit à l'intégralité du dividende. Celui-ci, ainsi que l'intérêt annuel, sera réparti proportionnellement au montant versé sur chaque action.

Nous n'avons pas oublié qu'à côté des actions de notre Banque, il existe des certificats de fondateur, créés au nombre de 157, et qui ont été remis, lors de la constitution de la Société et conformément à l'article 5 de nos statuts, aux premiers souscripteurs de 500 actions. Ces certificats ont droit, conformément à l'article 30, à une certaine quotité des bénéfices sociaux; il leur a également, et dans une certaine mesure, été réservé une option pour la souscription des actions ultérieurement émises en augmentation du capital social. Ce double droit doit leur être conservé dans la proportion du capital que la Banque apportera à la Société nouvelle. Quant à la quotité de bénéfices à répartir entre ces certificats, nous croyons utile de vous faire remarquer qu'elle sera prise sur l'allocation de l'administration de la Société nouvelle. Cette allocation était fixée à 15 0/0 des bénéfices supplémentaires dans les statuts de notre Banque, et à 20 0/0 dans ceux de la Banque franco-hollandaise. Bien que la moyenne entre ces deux chiffres soit de 17 0/0 environ, l'allocation de l'administration dans la nouvelle Société ne sera que de 14.75 0/0, et le prélèvement au profit des certificats de fondateur, fixé proportionnellement à 2.25 0/0, s'effectuera ainsi sans qu'il soit porté aucune atteinte aux droits des actionnaires de l'une ni de l'autre Banque. Ces droits seront même augmentés, car les actionnaires recevront désormais 83 0/0 des bénéfices supplémentaires, tandis que les statuts actuels ne leur attribuent que 80 0/0.

Les statuts de la Société nouvelle ont été élaborés par nous, de concert avec la Banque franco-hollandaise. Ils donnent la formule des principes que nous venons d'esquisser et qui doivent servir de base à la fusion. Mais comme le projet en est actuellement soumis à nos conseils, nous ne pouvons encore vous en donner le texte définitif.

Il va sans dire, Messieurs, qu'au moment d'opérer la fusion, la situation de chaque Banque devra être contradictoirement arrêtée et contrôlée. La valeur respective des titres de chaque établissement doit être fixée de la manière la plus précise, et l'on devra tenir compte à qui de droit de la plus-value que l'un des titres pourrait présenter sur l'autre.

Tels sont, Messieurs, les principaux traits de la combinaison proposée. Elle nous paraît présenter pour les actionnaires de chaque Banque le double avantage d'une réduction importante des frais généraux et de la libération des actions par les bénéfices, sans qu'il puisse être désormais question d'appel de fonds.

Nous avons donc l'honneur, Messieurs, d'accord avec notre comité consultatif, de vous proposer de voter la délibération suivante :

Résolution.

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de l'administration et sur l'avis conforme du comité consultatif, donne à M. G. Joris pleins et entiers pouvoirs à l'effet de fusionner la Banque franco-autrichienne-hongroise avec la Banque franco-hollandaise, par voie de Société nouvelle ou autrement, et ce, dans les conditions générales qui sont indiquées dans le rapport qui précède quant à la constitution du capital social, quant à la répartition des bénéfices, et quant au droit de faire des appels de fonds, droit qui serait exclusivement réservé à l'assemblée générale extraordinaire, délibérant comme il y est dit.

L'assemblée générale se proroge au jour qui sera ultérieurement fixé par les administrateurs-directeurs et charge ceux-ci de la convoquer, à l'effet de confirmer, le cas échéant, les pouvoirs ci-dessus conférés à M. G. Joris.

Il sera en outre dressé, au 30 juin 1874, une situation de la Banque. La Banque franco-hollandaise sera conviée, d'une part, à contrôler cette situation, et, de l'autre, à fournir sa situation à la même date.

Les administrateurs-directeurs, auxquels sera adjoint M. le commissaire de la Société, sont chargés de présenter à la réunion prochaine un rapport sur la situation des deux établissements, sur les conditions financières de la fusion projetée et sur la plus-value que les actions de l'un des deux établissements peuvent présenter sur les actions de l'autre.

La présente délibération sera déposée aux minutes du notaire de la Banque. (138)

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE.

Le Gérant : M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte..........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:
Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 2e VOLUME. SAMEDI 27 JUIN 1874. NUMÉRO 26.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

AVIS. — *Nos abonnés recevront prochainement la table analytique des matières traitées par* L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS *pendant le 1er semestre 1874.*

PARTIE ÉCONOMIQUE

DE LA LIBERTÉ DU PRÊT A INTÉRÊT.

Nous prenions dernièrement la défense de la liberté du travail en France, et nous nous faisions le champion des orfèvres qui voudraient fabriquer et vendre, pour l'exportation, des articles d'or et d'argent à un titre moindre que le titre légal, qui est de 750 millièmes. Aujourd'hui, c'est la liberté du prêt à intérêt qui nous attire et qui nous semble mériter d'être vengée des insultes qu'on lui adresse. On sait qu'un membre de l'Assemblée nationale, M. Limpérani, a eu l'audacieuse idée de déposer un projet de loi pour que le maximum légal de l'intérêt, tant dans les prêts civils que dans les prêts commerciaux, fût aboli. Par une heureuse fortune, l'Assemblée, à une majorité presque douteuse, a pris cette motion en considération. Mais la commission nommée par les bureaux pour étudier ce projet de loi l'a jugé et condamné, non pas sans phrases, car elle s'est donné la peine de faire un rapport qui n'a pas moins d'une soixantaine de pages.

Ce rapport est curieux à étudier : il a de grandes prétentions à la science, à la profondeur, et aussi, il faut bien le dire, à l'éloquence et même à l'élégance. C'est un rapport docte et consciencieux : on sent que l'auteur est ému, mais que cette émotion ne l'a pas empêché de recueillir, à droite et à gauche, une ample variété de solennelles et imposantes maximes.

L'honorable M. Sacaze paraît avoir remué toute une bibliothèque pour composer cette amplification. Il fait un grand usage surtout de citations latines, qui sembleraient être hors de mise en cette affaire : *Nefas est corrumpere leges patrias.* C'est là le mot de la fin dont il se sert. Mon Dieu ! personne n'a le dessein de « corrompre les lois de la patrie ». En passant, il nous cite Pline qui parle de la *quæstuosa segnitia*, c'est-à-dire, de la cupide paresse; il flétrit ces familles qui, suivant l'énergique expression de Juvénal, « manquent de respect à leur pauvreté. » Les axiomes latins se pressent aussi nombreux dans le rapport de M. Sacaze que les proverbes dans la bouche de Sancho. L'honorable rapporteur s'est plongé, en outre, dans la lecture du livre de Bœck sur l'économie

politique des Athéniens ; Tite-Live aussi l'attire : il nous rappelle « l'histoire du centurion montrant au » peuple sur la place publique les chaînes qui recou- » vraient son corps cicatrisé, » et dont il avait été chargé par des créanciers avides.

Laissons là, je vous prie, les Grecs et les Romains, le centurion du Forum, Pline et Juvénal, et regardons un peu autour de nous. M. Sacaze, qui a mis tant de soin à glaner dans l'antiquité des anecdotes ou des maximes classiques, ne s'est nullement donné la peine de passer la Manche ou l'Atlantique. Peut-être aurait-il mieux valu être moins lettré et plus voyageur. M. Sacaze parle bien en passant de l'Angleterre, mais seulement pour donner une nouvelle preuve du goût prononcé qu'il a pour les citations : « Les An- » glais, dit-il en répétant un mot de Léon Faucher, » s'enrichissent par la production et les Français par » l'épargne. » Qui croirait que ces paroles, d'une vérité singulièrement douteuse, fussent un argument concluant contre la liberté du prêt à intérêt? C'est généralement avec des aphorismes de ce genre que l'honorable député veut écraser cette hydre de la liberté de l'argent.

Ce serait néanmoins ne pas rendre complète justice à M. Sacaze que de lui dénier la connaissance des écrits des économistes. On voit qu'il a voulu s'abîmer dans leurs ouvrages ; mais peut-être a-t-il retiré d'une lecture rapide plus de confusion que de netteté. Il appelle Montesquieu « le plus *rationnel* et le plus ingénieux des économistes ». Il critique et loue avec finesse en même temps Adam Smith, mal inspiré en cette affaire, mais « d'ordinaire plus judicieux ». Quant à Turgot, l'honorable rapporteur ne semble avoir pour lui qu'une estime hautaine : c'est un homme « adonné à la spéculation pure et mettant quelquefois le raisonnement au-dessus de l'expérience ». Voilà un contradicteur dont on se débarrasse avec beaucoup d'aisance. Nous nous permettrons de faire observer à M. Sacaze que Turgot ne fut pas un simple rêveur ; qu'avant d'être ministre, il fut longtemps intendant du Limousin, et qu'il y fit, si l'on nous passe une expression devenue vulgaire, des merveilles. Plût au ciel que tous les intendants passés, tous les préfets et tous les députés présents et futurs eussent le sens rassis de Turgot! Nous ne savons trop si Colbert n'encourt pas, aux yeux pénétrants de M. Sacaze, la même disgrâce que Turgot. Voici comment s'exprime à son sujet l'honorable rapporteur : « Colbert proposa de laisser » des banquiers s'établir dans les villes les plus im- » portantes pour y subvenir, par des prêts d'argent, » aux nécessités quotidiennes du commerce. Une » assemblée eut lieu pour donner son avis sur ce » projet, mais à la suite d'une consultation théolo- » gique, il fut écarté. Il est probable que, sans cet » avis qui dut fortifier des scrupules que le célèbre » contrôleur général avait vainement tenté de vaincre, » la réforme proposée par Turgot et accomplie par » l'Assemblée constituante eût été avancée d'un siècle. » Or, comme l'honorable M. Sacaze condamne plus loin le régime établi par Turgot et par l'Assemblée constituante, il nous paraît que dans son esprit Colbert doit être aussi coupable d'un excès de hardiesse.

Quoi qu'il en soit, voyons quelles sont les raisons de fond alléguées par l'honorable rapporteur. Car les citations latines qu'il prodigue ne sont sans doute que de riants ornements pour faire passer et goûter des arguments plus austères. Il nous paraît que ces raisons sont au nombre de trois : l'une morale, la seconde expérimentale et la troisième scientifique. M. Sacaze est très-effrayé du débordement de l'immoralité à notre époque. Ne lui demandez pas de prouver que ce débordement existe : ce n'est pas un théorème, c'est un axiome qui sert de preuve pour arriver à des conséquences importantes, mais qui n'a pas besoin d'être prouvé lui-même. Les statistiques criminelles, dit-il, révèlent ce fait douloureux, qu'au lieu de s'élever le niveau de la moralité publique n'a pas cessé de s'abaisser dans notre pays. « Or, plus les temps affai- » blissent le ressort de la loi morale, plus il sied au » législateur de le fortifier par des causes qui dépen- » dent de lui. » Voilà des considérations bien graves et bien imposantes. Nous sommes beaucoup moins convaincu que M. Sacaze de l'incurable et spéciale immoralité de notre temps : nous le prions de vouloir bien lire les recueils des sermonnaires des siècles passés, il y verra que toujours on s'est plaint de la corruption du siècle, de l'avarice, de l'usure, du luxe des courtisanes, de la ruine des fils de famille, etc. Puisque M. Sacaze aime les citations, en voici une qui est de Rossi, pour lequel il professe une particulière estime : « Nous oublions, disait-il, les blessures de nos ancê- » tres, et nous ressentons vivement nos moindres » piqûres. » Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Sacaze reconnaît, dans un autre passage de son mémoire, que le délit d'usure a considérablement diminué depuis un certain nombre d'années.

Le second argument de M. Sacaze est d'ordre expérimental, par conséquent il pourrait être plus saisissable, s'il était bien présenté : « La liberté du taux » de l'intérêt a troublé, à toutes les époques, par ses » excès, jusqu'à la chose publique elle-même. » Cette proposition est catégorique ; certes, si elle était prouvée, elle pèserait d'un grand poids, d'un poids décisif dans la balance. Voyons donc un peu quelles sont les énormes perturbations politiques et sociales dues à la liberté du prêt à intérêt. Le croiriez-vous, c'est à Rome, à Athènes et sous la Révolution française que M. Sacaze va chercher les preuves de cette affirmation. Mais Rome et Athènes sont un peu loin de nous ; puis, il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet : il y aurait à examiner la constitution de la propriété et l'organisation du travail dans ces républiques, et à voir si tout le mal ne venait pas de là. Passons à la Révolution française, c'est plus près de nous, mais est-ce un temps normal? M. Sacaze prétend que pendant quinze années la liberté du prêt à intérêt a ruiné les familles, que le loyer de l'argent s'est élevé jusqu'à 50 0/0. Que des familles aient été ruinées, nous le savons, hélas! mais n'y avait-il pas cent causes plus puissantes que la liberté du prêt à intérêt, pour ruiner les familles dans cette période tourmentée? Que le taux de l'intérêt des capitaux soit monté à 50 0/0 sous la Terreur et sous le Directoire, qui peut vraiment s'en étonner? Nous ne nous sentons pas le cœur d'un usurier, mais nous avouons que, si nous eussions vécu à cette époque, nous eussions regardé le taux de 50 0/0 comme très-modéré et que nous n'eussions pas consenti à prêter à ce prix. On n'ignore pas, en effet, que le prêteur était remboursé en assignats, qui perdaient quelquefois plus de 50 0/0 entre le moment du prêt et le moment du remboursement. M. Sacaze veut bien admettre, d'ailleurs, que dès l'établissement du Consulat, ces taux d'intérêt vertigineux disparurent. Pourquoi? Parce que l'on avait de la sécurité politique et une monnaie métallique, c'est-à-dire douée de fixité. Ainsi quand M. Sacaze dit solennellement : « Toute l'histoire prouve, » il est entendu que *Toute l'histoire* signifie Rome, Athènes et les quinze années de la Révolution française. Quant à jeter un coup d'œil sur l'Amérique et sur l'Angleterre, où la liberté du taux de l'intérêt existe depuis 1833, M. Sacaze s'en garde bien : il semble seulement assimiler l'Angleterre à « ces pays sans lois et sans justice régulière où il n'y a rien d'assuré pour personne, » abusant ainsi d'une expression de Montesquieu, qui certainement ne s'appliquait pas à la Grande-Bretagne.

La dernière raison donnée par M. Sacaze, en faveur de sa thèse, c'est qu'il n'est pas exact que l'argent soit une marchandise, ainsi que le prétendent les économistes. On sait que l'un des arguments les plus forts pour la liberté du taux de l'intérêt, c'est l'assimilation de l'argent à une marchandise ordinaire,

dont le marché doit être complétement libre. Comment donc se fait-il que l'argent ne soit pas une marchandise comme une autre, aux yeux de M. Sacaze ? C'est, suivant l'honorable rapporteur, que l'argent ne périt pas, ne se détruit pas avec le temps, ainsi que les denrées. Un marchand de denrées n'est pas le maître du consommateur, suivant M. Sacaze, parce qu'il faut qu'il se défasse de ses denrées, sinon elles périraient et tomberaient en pourriture. Au contraire, un capitaliste est maître de l'emprunteur, parce qu'il peut garder indéfiniment ses écus sans les voir tomber en poussière ou se corrompre. De là il résulte que la loi n'a pas besoin d'intervenir pour protéger l'acheteur contre le vendeur, tandis qu'elle doit intervenir pour protéger l'emprunteur contre le prêteur. Voilà un argument ingénieux, mais c'est un vrai sophisme. Est-ce qu'il n'y a pas une foule de marchandises qui ne sont pas corruptibles et qui ne se détruisent pas par le non-usage en quelques semaines, en quelques mois, ou en quelques années? Les diamants, par exemple, les maisons, les biens fonciers, mille autres marchandises sont aussi peu corruptibles et périssables que l'argent, sans que le législateur ait pensé à intervenir pour en régler la vente ou le loyer. M. Sacaze ne semble pas croire qu'il puisse exister d'autres marchandises que des objets d'épicerie. L'or et l'argent, quoi qu'on dise, et les capitaux en général sont bien des marchandises absolument comme les autres ; que M. Sacaze veuille bien s'informer, sur ce point, auprès des régents de la Banque d'Angleterre, et il verra quelle réponse il en recevra. Toutes les fois que les demandes d'or deviennent un peu trop considérables au guichet de Lombard-Street, on en élève le prix, et l'on obtient le résultat désiré qui est une réduction de la demande. On procède ainsi exactement comme pour toute marchandise quelconque.

Nous avons montré combien étaient frivoles les objections que l'on fait à la liberté du prêt à intérêt. Nous aurons à montrer, dans un prochain article, quelles sont les raisons considérables qui plaident en faveur de cette réforme; la plus sérieuse, c'est qu'en voulant fixer un maximum aux prêts à intérêt, on supprime souvent ce prêt. Que l'on veuille bien regarder autour de soi, et que l'on nous dise si depuis quatre ans, en France, les prêts civils ne sont pas complétement supprimés. Lorsque le gouvernement emprunte à 6 0/0, en délivrant des titres qui ont des chances sérieuses de plus-value sur le capital, il est impossible d'espérer que les particuliers puissent trouver à emprunter à 5 0/0, sans offrir à leurs prêteurs aucune chance d'augmentation du capital. En définitive, la loi sur le maximum de l'intérêt de l'argent a empêché, depuis quatre ans, une foule d'hommes honnêtes et solvables de trouver les fonds dont ils auraient eu le plus grand besoin.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA COOPÉRATION EN ALLEMAGNE.

L'initiative du mouvement qui a produit les associations coopératives se partage entre l'Angleterre et la France : la première, dans l'ordre chronologique des faits, doit précéder la seconde, dont l'action fut plus puissante au point de vue de la propagation des idées en Europe.

En Angleterre, on voit ce phénomène résulter du développement rapide de l'industrie, des habitudes traditionnelles d'association, de la cherté des subsistances et de l'abaissement des salaires, à la suite du blocus continental. Au début de ce siècle, les anciennes corporations, respectées par la législation anglaise, mais soumises à la libre concurrence qui grandissait avec l'industrie, conservent leur organisation ou se dissolvent, d'autres se forment en petites communautés ouvrières, ou deviennent le noyau de sociétés secrètes, conçues en vue d'une résistance contre la réduction des salaires. De ces sociétés secrètes sont sorties une partie des sociétés de grève et de chômage (*Trade Unions*), lesquelles ont été depuis, sans exception, mises en possession d'une existence légale.

En Angleterre, on le voit, l'œuvre est due à l'initiative populaire et non à l'initiative scientifique. L'ouvrier anglais, appuyé sur l'observation et la réflexion, réalise par ses seuls efforts des conceptions parfaitement viables, que Stuart Mill n'hésite pas à déclarer conformes aux besoins sociaux, et auxquelles il donne la sanction de la science.

Mais ces combinaisons éparses, isolées, poursuivies chez un peuple insulaire, ne pouvaient exercer sur l'Europe l'influence que donnèrent à l'idée coopérative les essais d'association tentés en France en 1848, essais auxquels le gouvernement de cette époque prêta l'appui de ses conseils et de ses subventions. Malheureusement, le peuple et les partisans d'une réforme économique se jetèrent dans ce mouvement avec des idées peu mûres encore et une préparation incomplète. Nombre de sociétés succombèrent, soit par défaut d'organisation, soit par suite d'une direction vicieuse, et celles qui avaient survécu furent frappées du même coup que le gouvernement qui leur avait été favorable.

Mais, comme il est arrivé si souvent, l'idée arrachée d'un sol où elle n'a pu fleurir, passe le Rhin. Elle trouve l'Allemagne livrée à une agitation confuse, née des besoins des peuples et des souffrances sociales, dont la satisfaction et le soulagement sont demandés par les uns aux formes coopératives du moyen âge, par les autre aux rêves de l'utopie. C'est alors que commence le rôle de M. Schulze-Delitzsch, à l'œuvre de qui M. Benjamin Rampal vient de consacrer une étude solide et intéressante (1).

M. Schulze avait suivi d'un œil attentif et d'un cœur ému les divers épisodes des mouvements populaires; il avait observé la France et l'Angleterre, et étudié les théories émises, les combinaisons essayées. Bientôt, il ajoute à cette double étude le trésor de ses propres réflexions, et trouve les formes les mieux appropriées à son pays et au génie de sa nation.

C'est ainsi, on le voit, comme le montre M. Rampal dans le volume où il trace rapidement et avec conscience le tableau historique des doctrines sociales c'est ainsi qu'à l'inverse de ce qui s'était passé en Angleterre, l'initiative est prise en Allemagne par la science, qui, passant de la théorie à l'application, trace aux classes populaires la voie qu'elles doivent suivre.

Le savant traducteur nous fait voir, sous la direction de M. Schulze et de ses adhérents, l'économie politique cessant d'être impopulaire, car l'ouvrier et l'artisan ont reconnu, à des signes non équivoques, que la science a retrouvé des entrailles, qu'elle n'a plus pour but seulement l'accumulation des richesses, mais leur distribution plus équitable, sans violences, sans mesures arbitraires et par la libre action du groupe industriel, dont la prospérité est liée à la prospérité générale. Nous ne pouvons ici analyser d'une manière étendue cette phase intéressante de l'histoire de la science; M. Benjamin Rampal l'a fait, et nous renverrons à son *Introduction* au *Cours d'économie politique* de M. Schulze. Mais nous allons présenter succinctement les résultats pratiques aujourd'hui acquis en Allemagne, où le mouvement, loin de se ralentir, prend des proportions toujours croissantes.

En voici d'ailleurs l'évolution, dans ses traits principaux.

L'Allemagne ne possédant pas, au même degré que la France et l'Angleterre, la grande industrie, et bon nombre d'ateliers y étant constitués sur une petite échelle, le plus souvent sans autre personnel que celui de la famille, M. Schulze cherche d'abord à leur procurer à bon marché les matières premières qui n'arrivaient à ces artisans qu'en passant par de nombreux intermédiaires. Il les groupe dans un but d'achat en commun des produits bruts, et plus tard, en établissant des magasins communs, il les réunit dans un but de vente collective des produits ouvrés. Ils peuvent ainsi, par la suppression des intermédiaires inutiles, livrer leurs articles à des prix à la fois plus modérés et plus rémunérateurs.

Ce premier pas fait, M. Schulze se dit : Que manque-t-il à l'ouvrier pour acquérir le capital? Il lui manque le crédit, lequel se refuse à tout homme qui n'offre pas de garanties matérielles. Parmi les ouvriers que je vois autour de moi, beaucoup ont une incontestable valeur. Un certain nombre atteint à des salaires élevés. Aucun d'eux, pourtant, isolément, soumis à toutes les chances de la vie, ne peut puiser aux sources du crédit. Groupons ces valeurs

(1) *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et artisans*, par Schulze-Delitzsch; traduit et précédé d'une esquisse biographique et d'un aperçu sur les nouvelles doctrines économiques et leur application, par Benjamin Rampal. — Paris, Guillaumin, 1874, 2 vol. in-18.

fragiles, et nous allons donner à leur ensemble la permanence et la solidité qui leur manquent à l'état d'isolement. Que ces ouvriers s'unissent par un lien solidaire, chacun répondant pour tous et tous pour chacun, et le crédit qui leur fait individuellement défaut leur sera collectivement acquis. Puis, au moyen de l'épargne et de la capitalisation des bénéfices, l'action du crédit sera facilitée et accrue.

C'est sur cette base que M. Schulze-Delitzsch constitue ses banques populaires. La valeur de l'individu est, par cette combinaison, élevée à une puissance égale à celle du capital. Cent ou deux cents ouvriers, petits industriels ou boutiquiers, s'unissent en société et signent un engagement collectif envers des capitalistes qui leur prêtent des fonds que la société prête à son tour à ses membres. Il est créé en outre un fonds de roulement au moyen d'un droit d'admission d'un demi-thaler, de cotisations mensuelles d'un thaler (3 fr. 75 c.), et de dépôts d'épargnes, au prorata desquels les bénéfices se répartissent. L'administration est surveillée par les déposants. Voilà, dans sa plus grande simplicité, le système des banques populaires.

Deux de ces établissements furent fondés, en 1850, par M. Schulze; on en comptait déjà cent vingt à la fin de 1858 dans les diverses parties de l'Allemagne, et le fondateur pouvait dire au congrès des économistes allemands de Francfort, en septembre 1859, que, sur 8 millions de francs prêtés par quarante-cinq de ces banques, les pertes ne s'étaient pas élevées à 400 francs.

Depuis lors, les résultats se sont considérablement accrus, et la foi profonde de M. Schulze-Delitzsch dans l'avenir des associations dont il est le promoteur en Allemagne a reçu une confirmation qu'on ne saurait récuser. Voici quelques chiffres fournis par les comptes rendus annuels de 1867 à 1872 inclusivement.

En 1867, le nombre des sociétés ayant envoyé à l'agence centrale leurs arrêtés de comptes s'élevait à 1.707, soit, en y comprenant, par une évaluation approximative, celles dont on n'a pas reçu les bilans, 1.900 sociétés environ.

En 1868, on comptait :

1.558	Sociétés d'avances et de crédit.
236	» (pour achat de matières premières et pour magasins en commun.)
555	» de consommation.
2.349	» c'est-à-dire, en évaluant approximativement celles qui n'ont pas remis de bilans, 2.600 sociétés environ pour toute l'Allemagne.

En 1869 :

1.750	Banques du peuple.
267	Sociétés industrielles.
627	» de consommation.
2.644	sociétés, soit, pour toute l'Allemagne, 3.000 sociétés environ.

En 1870 :

1.871	Banques du peuple.
276	Sociétés industrielles.
739	» de consommation.
2.886	sociétés, soit, pour toute l'Allemagne, 3.100 à 3.200 sociétés.

En 1871 :

2.059	Banques du peuple.
404	Sociétés industrielles.
827	» de consommation.
3.290	sociétés, soit, pour tous les pays allemands, de 3.400 à 3.500 sociétés.

En 1872 :

2.221	Sociétés de crédit (d'avances, banques du peuple, etc.).
442	» industrielles (achat de matières premières, de magasinage collectif et de production).
902	» de consommation.
37	» agricoles (achat de semences, d'engrais, de machines).
3.602	sociétés.

Les sociétés, dit M. Schulze, doivent être évaluées de 3.700 à 3.800 environ, vu que le mouvement devance constamment la statistique.

Des 3.602 associations de 1872, le tiers des sociétés d'avances, soit 807, et le cinquième des sociétés de consommation, soit 170, ont remis leurs bilans à l'agence centrale. En prenant ces bilans pour bases d'une évaluation proportionnelle du mouvement général de la coopération allemande, on peut évaluer le total des opérations de 620 à 630 millions de thalers au moins, soit 2 milliards 632 millions et demi de francs. Sur ce chiffre, il faut estimer les avances faites par les seules sociétés de crédit de 600 à 610 millions de thalers, le capital social de 33 à 35 millions, l'argent confié par des tiers à environ 100 millions de thalers; le nombre des membres à plus de 1.200.000.

Tels sont, en résumé, les résultats que l'on trouvera plus détaillés dans des tableaux statistiques fort complets, à la suite du second volume publié par M. Rampal, et qui contient, en six discours, l'exposé doctrinal de M. Schulze-Delitzsch. Cette partie théorique, nous n'avions guère à l'examiner dans ce recueil consacré surtout aux questions pratiques; mais, même au point de vue restreint auquel nous nous sommes placé, on voit quelle immense portée a le mouvement économique en Allemagne, tant dans le domaine de la science proprement dite, que dans le domaine des faits. Grâce au travail ingrat d'un traducteur familiarisé de longue date avec ces études, le public français pourra désormais aborder sans fatigue la lecture d'une des œuvres les plus originales d'un économiste de talent, en qui un de nos publicistes les plus distingués, M. Nefftzer, trouvait du Bastiat et du Luther.

CHARLES LETORT.

LETTRES DE TURQUIE (1).

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LA TURQUIE D'ASIE ET LES PROJETS DE CHEMINS DE FER.

Constantinople, le 9 juin 1874.

Ma précédente lettre donnait quelques indications sur la navigation du Tigre et de l'Euphrate. Il reste à examiner le tracé du chemin de fer à établir dans ces contrées. Nous étudierons aujourd'hui la section de ce chemin de fer qui reliera Bagdad à Mossoul, en faisant prédominer dans ce travail l'examen de la question économique. Cette section, qui aurait une longueur totale de 496 kilomètres, partirait de Ctésiphon, à 17 kilomètres au sud-est de Bagdad. J'ai déjà fait remarquer que la section devant relier Bagdad à Bassorah n'a pas encore été étudiée. D'après le projet que nous examinons, la ligne partant de Ctésiphon s'infléchit au nord-ouest vers Bagdad pour s'engager dans la péninsule formée par le fleuve Diala et par le Tigre. Avant de la suivre, arrêtons-nous à Bagdad.

Cette ville a une population de 70,000 à 80,000 habitants, la plupart Arabes. Les maisons sont construites en briques à moitié cuites, le bois faisant défaut dans le pays. On remarque dans les maisons de la classe aisée des faïences assez belles qui sont fabriquées sur place dans des fours primitifs. Ces fours sont chauffés au moyen d'un arbuste qui porte, dans le pays, le nom d'épine de chameau. Pour cuire les aliments, on se sert à Bagdad, ainsi que dans toute la Mésopotamie, de bouse de chameau. Sur de nombreux points de ce territoire où abondent le bitume, l'asphalte et le naphte, on mélange la bouse à de la paille et l'on trempe cette préparation dans le naphte. On obtient ainsi un combustible dont l'odeur est supportable.

Il existe à Bagdad une colonie d'environ 12,000 Persans qui habitent dans un faubourg nommé Gadim, situé à dix-sept kilomètres au nord-ouest. Il est relié à la ville par un tramway qu'avait fait construire Midhat-Pacha dont il faut rappeler le nom toutes les fois qu'on parle des améliorations introduites en Mésopotamie. Cet ex-grand-vizir a été gouverneur général de ce *vilayet* pendant plusieurs années.

Le faubourg de Gadim présente une particularité qui nécessite quelques développements et motive une digression par l'intérêt qu'elle présente à un point de vue international pour la santé publique. C'est là que se trouve l'un des trois sanctuaires des schiites. Vos lecteurs savent que les sectateurs de l'Islam se divisent en sunnites et en schiites, Les Turcs sont sunnites, se considèrent comme orthodoxes et qualifient les schiites de schismatiques. Ceux-ci, dont les Persans font partie, n'acceptent pas la dénomination de schiites qui vient d'un mot arabe signifiant faction (schiah), et ils prennent celui de Al-Adeliat, la secte des justes. Quoi qu'il en soit de cette prétention de chacune des deux sectes à posséder seule la vérité, les schiites ne reconnaissent pas comme légitimes Abou-Bekr, Omar et Othman, les trois premiers khalifes, successeurs de Mohamed. Ils n'admettent comme héritier du pouvoir du prophète que le quatrième khalife Ali, son fils Hussein et sept imans. Remarquons, à ce propos, qu'iman est le titre dogmatique et légal de tout chef de secte musulmane et

(1) Voir le numéro du 6 juin 1874.

par conséquent du padischah de Constantinople; sultan est devenu celui du public et de l'histoire.

Les schiites sont très-attachés à leur foi et, disons le mot, très-fanatiques. Ils entourent d'un respect absolu les tombeaux des fondateurs de leur secte. Leurs sanctuaires les plus vénérés se trouvent sur le territoire ottoman, en Mésopotamie. Ils sont au nombre de trois: Kerbela, où est le tombeau d'Hussein, à 40 kilomètres au sud de Hitt (Babylone); Medjed-Ali (tombeau du khalife Ali), à quelques kilomètres au sud, et Gadim, le faubourg de Bagdad, dont je vous parlais, où se trouve le tombeau de Moussa-Ghazimi, le septième iman des schiites. Le vœu le plus ardent de tout Persan est d'être enterré sur l'un de ces trois territoires sacrés. Chacun d'eux s'impose des sacrifices et prend toutes les dispositions nécessaires pour qu'après sa mort, son cadavre soit transporté à Kerbela, à Medjed-Ali ou à Gadim. D'après leur croyance, la réalisation de ce vœu les conduit tout droit en paradis. Aussi voit-on arriver de Perse des caravanes portant des centaines de cadavres couchés dans de mauvais cercueils. On paye un droit à la frontière, et la caravane s'avance lentement, empestant tout le pays qu'elle traverse. La commission sanitaire trace un itinéraire à ces charniers ambulants et prend quelques précautions. Mais elles sont insuffisantes; et tous ceux qui ont vu cet affreux spectacle affirmeront que c'est là l'une des causes les plus actives et les moins étudiées des maladies épidémiques qui ravagent périodiquement ce pays et l'Europe.

Pour en finir avec la question de santé publique, dans les vastes contrées formant un immense triangle dont les sommets sont Alep, Diarbekir et Bagdad, tous les habitants ainsi que les étrangers en résidence sont atteints d'une maladie qui dure un an environ et se manifeste sous la forme d'un gros bouton très-désagréable mais nullement dangereux. La croyance populaire attribue cette maladie à Bagdad aux dattes que l'on mange en grande quantité; à Diarbekir, à l'air que l'on respire; à Alep, à l'eau que l'on boit. La science médicale n'est pas, d'ailleurs, plus avancée que le peuple dans la connaissance de cette maladie. Ce que l'on sait le mieux, c'est que personne n'y échappe et que son action est limitée à l'ouest par la chaîne qui, se détachant du Taurus, court le long de la Méditerranée, et au nord par le massif du Taurus.

Il existe, à Bagdad, des faubourgs qui sont reliés à la ville par deux ponts de bateaux. Cette cité a une industrie assez active, mais sa prospérité relative provient surtout de son commerce de transit avec la Perse, le Turkestan, l'Arabie et l'Inde. On y fabrique de belles armes, des faïences, des étoffes de laine et de soie, des maroquins, des turbans (kefié) très-recherchés que l'on paye de 3 à 4 livres l'un (la livre turque vaut 23 francs). Ces turbans sont supérieurs à ceux que fabriquent Alep et Damas. Les ouvriers graveurs de Bagdad jouissent d'une légitime réputation. Ils polissent et ils gravent les améthystes et le cristal de roche, qu'on trouve abondamment dans ces contrées, avec un goût parfait. Le commerce de transit consiste en étoffes de laine et de soie, en châles, en tapis, en cotonnades imprimées qu'envoie la ville persane de Tebritz, et qui sont très-recherchées à cause de leur bas prix, en cachemires, en denrées coloniales, en chevaux de la Saklavia, — qui est, non un centre de population, ainsi que l'indiquent plusieurs ouvrages, mais une vaste contrée, — en ânes blancs, dits de Bagdad, qui possèdent de grandes qualités, et que l'on paye aussi cher que les admirables chevaux de ce pays.

La douane perçoit un droit qui devrait être de 8 0/0, mais qui, tout compte fait, s'élève de 12 à 14 0/0. Ses recettes annuelles sont de 8,000,000 de piastres (la piastre turque vaut 23 centimes).

L'importation européenne, pour les besoins du pays, est très-bornée, les populations étant pauvres, et n'ayant, d'ailleurs, que des goûts simples. Elle ne consiste guère qu'en articles de mercerie et de quincaillerie, en objets de luxe, et en charbon pour les besoins de la navigation à vapeur de Bagdad à Faô, à l'embouchure du Chott-el-Arab. Une tonne de charbon coûte, à Bagdad, de trois à cinq livres, bien qu'il existe de magnifiques gisements de houille à 35 kilomètres du Tigre, en amont de Mossoul, ainsi que je l'expliquerai.

Bagdad pourrait, sans aucun doute, redevenir la cité florissante d'autrefois, si le gouvernement organisait sérieusement un système général d'irrigations dans ces fertiles contrées qui, en l'état actuel, donnent trois récoltes, et si l'on attachait les Arabes au sol et à l'existence sédentaire par un ensemble de mesures rationnelles.

Le commerce de la Mésopotamie, soit à l'importation, soit à l'exportation, est entre les mains des Anglais et de la Société suisse d'exportation. Elle a un agent à Bagdad, un autre à Bassorah, un troisième à Alep et un quatrième à Mossoul. L'élément français n'est représenté, à Bagdad, que par quelques ingénieurs attachés au service du gouvernement ottoman, et par des Dominicains qui rendent de grands services, sans doute, mais dont les efforts visent principalement au but religieux.

Les céréales produites sont consommées sur place et n'alimentent pas le commerce d'exportation, à cause de la cherté des transports.

La main-d'œuvre est à bas prix. Les ouvriers pour travaux de terrassement sont payés de 5 à 6 piastres, soit 1 fr. 35 c. Un artisan gagne par jour de 6 à 7 piastres. Un laboureur est payé 2 piastres et nourri. Cette nourriture consiste en pain et en boulgour (le couscoussou des Arabes d'Algérie). Les petits négociants sont très-heureux lorsqu'ils ont, dans leur journée, recueilli un bénéfice de 10 piastres, soit 2 fr. 30 c. On loue les bêtes de somme, en prenant d'habitude pour base de la fixation du prix, non la journée, mais la distance. En moyenne, ces locations reviennent, par bête et par jour, à 15 piastres, soit 3 fr. 45 c.

Les cultivateurs n'ont pour instruments de travail que la charrue et la pelle. Les pics et les houes sont inconnus, ainsi que la hache, dont la nécessité ne se fait pas sentir dans ces pays dépourvus de bois. Les bois nécessaires pour les constructions viennent du haut Tigre, sur les radeaux (keleks) dont je vous ai parlé dans une précédente lettre.

A Bagdad et dans toutes ces contrées, on ne boit que l'eau du Tigre, qui est légère et excellente lorsqu'on a pris soin de la filtrer.

Les indications générales sur les cultures et sur les richesses en minéraux et en troupeaux de la Mésopotamie, viendront après l'examen du tracé de la voie ferrée projetée pour la relier à la Méditerranée et à Constantinople.

J'ai déjà dit que le tracé partant de Ctésiphon, à 17 kilomètres de Bagdad, s'infléchit au nord-ouest, vers Bagdad, et entre dans la péninsule formée par le fleuve Diala et par le Tigre. Le Diala, qui vient d'au-delà de la frontière de Perse, se jette dans le Tigre, à Ctésiphon, au point précis où a commencé l'étude du tracé. Le tracé suit la péninsule jusqu'à son extrémité, où l'on aurait à traverser le défilé qu'y forme la montagne du Hamrin. La terre de cette péninsule est excessivement fertile. On y trouve les traces de nombreux canaux. La largeur de la péninsule est de 15 à 20 kilomètres. Sa longueur est de 124 kilomètres. Le Diala, vers Bagdad, a en moyenne 100 mètres de largeur et 2 m. 05 c. de profondeur. La population de la plaine de Bagdad et du Diala est d'environ 1,200 âmes par lieue carrée.

Le Hamrin est une montagne qui vient étrangler la sortie vers le nord de la péninsule formée par le Tigre et le Diala. Il y aura là un défilé de 8 kilomètres à traverser, puis le tracé conduit le chemin de fer jusqu'à la ville de Deli-Abbas. Deux particularités sont à signaler ici. La montagne du Hamrin établit une séparation entre la race arabe et la race kurde. A l'ouest et au sud du Hamrin, habitent les Arabes. Les Kurdes peuplent les contrées situées à l'est et au nord de cette montagne jusqu'à Mossoul, qui est le centre de la Chaldée. Quant à la ville de Deli-Abbas, elle est le point extrême de la ligne isotherme qui, partant d'Alep vers la Méditerranée et passant au centre de la Mésopotamie à Deir, établit la démarcation au point de vue des produits du sol. Au nord de cette ligne on trouve les oliviers et les arbres fruitiers d'Europe. Au sud est le pays des palmiers.

Après avoir traversé le défilé du Hamrin et gagné Deli-Abbas, la ligne projetée suivrait le pays magnifique et peu accidenté qui conduit jusqu'à Kerkouk, sur un parcours de 372 kilomètres. La population de ces contrées n'est pas de beaucoup aussi dense que celle de Bagdad. On n'y compte guère que 3 à 400 habitants par lieue carrée.

Kerkouk est bâtie sur une montagne. Elle est entourée de murailles en ruines et défendue par une citadelle. C'est l'ancienne Corcura. Elle compte 16,000 habitants, d'origine kurde. L'élément chrétien n'y est représenté que par quarante familles arméniennes. La ville est traversée par le Ghaza-Tchair, sur lequel il n'y a pas de pont, de telle sorte que, dans la mauvaise saison, les communications sont interrompues entre les deux parties de la ville.

Kerkouk, ainsi d'ailleurs qu'Erbil et Mossoul, est située au centre d'un splendide pays d'une grande fertilité et assez cultivé. Les céréales abondent dans toutes ces contrées : mais les difficultés des transport s'opposent à leurs exportations, ainsi que je le démontrerai par des chiffres, en ex-

posant à la suite de ce travail les considérations économiques générales que suggère la situation de la Mésopotamie et du Turkestan.

Néanmoins, le commerce de Kerkouk, d'Erbil et de Mossoul est très-actif. Il porte sur les objets d'un prix assez élevé pour supporter les frais de transport. Ainsi, on expédie de ces contrées annuellement à Alep et à Bassorah cinq mille chameaux chargés de noix de galle. L'industrie locale produit des poteries, des peaux, des draps grossiers, quelques cotonnades et une certaine quantité de vins. La fabrication de ces vins est primitive. On presse le raisin dans des urnes que l'on bouche hermétiquement avec de l'argile. Lorsqu'on ouvre les urnes après un certain temps, on ne trouve plus qu'une petite quantité de vin reposant sur une couche épaisse de lie. Ce vin est d'ailleurs agréable à boire. On en envoie jusqu'à Bagdad.

Le district produit également des fromages auxquels on mêle, en les confectionnant, des herbes odoriférantes. On en exporte de grandes quantités dans la Mésopotamie et jusqu'à Bassorah.

On trouve dans cette contrée de nombreux puits de pétrole, de naphte et d'immenses gisements de bitume, ainsi que des salines qui méritent une mention spéciale. Dans certains puits on trouve le naphte surnageant sur de l'eau salée. C'est cette eau soumise à l'évaporation qui donne le sel dont Kerkouk exporte plus de 2,000 ocques par an (l'ocque équivaut à 1 kilog. 282).

En partant de Kerkouk, le tracé de la ligne projetée se dirige vers le nord-ouest et arrive à une petite ville Altem Renpru, où passe le petit Zarb, rivière considérable qui se jette plus bas dans le Tigre. A Altem Renpru se trouve le seul pont qui existe dans ces contrées. Ce pont est en pierre et d'une architecture curieuse qui rappelle celle du pont d'El Rialto de Venise. Lorsque l'année est prospère, il y passe jusqu'à 100,000 chameaux chargés. Le petit Zarb est navigable pour les keleks qui arrivent des frontières de Perse chargés de noix de galle, de coton, de bois de construction, etc.

Puis on entre dans la belle plaine d'Erbil (Arbelles) et l'on arrive à cette ville qui compte 6,000 habitants kurdes. Près de là est le village d'Ankeava où habitent 700 Chaldéens.

En sortant d'Erbil, on entre dans la magnifique plaine de Chemamleck et l'on arrive ensuite au grand Zarb, belle rivière qui vient du plateau de Van. Après avoir traversé le Zarb, on s'avance à l'ouest sur le plateau où eut lieu la bataille d'Arbelles ou plutôt de Gangamella. Ce point est situé à huit heures d'Arbelles. Le tracé passe au milieu du champ de bataille.

On arrive ensuite à Mossoul, dont l'étude sera comprise dans ma prochaine lettre.

ESCHBACH.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La commission du budget. — La proposition de M. de Lorgeril. — La convention monétaire entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. — Le commerce de la Nouvelle-Calédonie. — La situation économique du Venezuela.

La commission du budget a tenu ces jours passés une longue et intéressante séance où la discussion a porté sur l'impôt du demi décime additionnel à diverses contributions indirectes que propose M. Magne.

M. Wolowski a exposé les résultats de la perception des impôts indirects en 1874. Le déficit était de plus de 1 million sur les évaluations pendant le premier trimestre. Il s'est élevé à plus de 12 millions pendant le mois d'avril, et à 11,600,000 francs pendant le mois de mai. Les cinq premiers mois de l'exercice 1874 ont accusé un déficit de 25 millions, qui se serait accru encore de plus de 11 millions, sans l'élévation du produit du tabac.

C'est donc, en ce qui concerne le produit des impôts nouveaux, une différence en moins d'environ 35 millions pour cinq mois.

Ce triste résultat donne un avertissement sévère et décisif: on ne saurait augmenter la charge des impôts qui deviennent moins productifs à mesure qu'on les surcharge. Il est impossible d'accepter le projet du gouvernement. Il est temps de s'arrêter dans une voie qui conduit à d'aussi déplorables résultats. D'ailleurs, l'accroissement du produit de l'impôt n'est pas nécessaire. Les circonstances ont changé; le moment est venu de diminuer les charges. On le peut en ne remboursant désormais que 150 millions de francs par an, au lieu de 200 millions à la Banque.

Ces 200 millions étaient nécessaires quand on devait à la Banque plus d'un milliard et demi, quand l'escompte était à 6 0/0, le change sur Londres à 25 fr. 60 c., l'encaisse métallique faible, et qu'il existait une perte sur le billet de banque vis-à-vis de l'or qui faisait prime. Aujourd'hui, nous ne devons à la Banque que 870 millions, l'escompte est à 4 0/0, le change à 25 fr. 18 c. Le cours forcé n'est plus que nominal, le billet est au pair avec l'or. Pourquoi donc épuiser les forces productives du pays en l'écrasant sous des charges nouvelles, alors que la situation du marché et le crédit de la Banque n'exigent rien de pareil?

M. Daru, répondant à M. Wolowski, croit que le déficit provient de ce que les évaluations de 1874 étaient trop élevées. On se trouve donc en présence d'un déficit permanent, auquel il faut pourvoir par des impôts permanents.

M. Daru est absolument opposé à toute réduction dans le remboursement à la Banque, et il estime qu'un impôt frappant sur tous les produits par le moyen d'un demi-décime est plus facile à supporter qu'un impôt élevé sur quelques matières.

M. Plichon se prononce contre toute augmentation d'impôt sur le sucre, et il établit que la diminution du produit provient des exagérations de la taxe. C'est là une des causes principales du déficit.

M. Léon Say fait observer que les évaluations de 1874 ont eu pour base les produits de 1872, dont on a majoré le total en considération des taxes nouvelles. A-t-on été trop optimiste dans ces évaluations? C'est une question à examiner. Toutefois, M. Léon Say rappelle que les évaluations de 1874 ont subi, par rapport à celles de 1872, une première diminution de 10 millions sur les boissons, et une seconde diminution de 5 millions sur le sucre. Néanmoins, il ne peut se prononcer sur la valeur absolue des évaluations de 1874. Mais il est évident que les inquiétudes politiques et la crise commerciale ont eu une action certainement très-forte, et la hausse des prix résultant des taxes nouvelles a dû réduire dans une forte proportion les consommations courantes.

M. Léon Say demande donc qu'on n'approuve pas en principe le demi-décime, mais qu'on examine en détail la proposition qui est faite par le ministre. Le projet de loi n'est pas étudié. Il est possible que quelques-uns des impôts existants puissent produire autant et même plus qu'on ne leur demande. Ainsi, quant à l'impôt sur les vins, les taxes rachetées par les villes l'ont été à des époques diverses sur la base de la valeur du vin à ces époques. Une révision qui rétablirait sur une même base toutes les taxes de remplacement produirait, dit-on, 5 millions. On sait encore qu'en organisant l'entrepôt de Bercy on pourrait faire rentrer 2 à 3 millions de plus au Trésor. L'impôt sur la bière est-il bien assis et ne peut-on pas le réformer pour éviter les fraudes que fait naître la distinction entre la petite et la forte bière? Plutôt que d'augmenter le droit sur le sucre, ne vaudrait-il pas mieux supprimer la bonification pour les acquittements au comptant en faisant payer des intérêts de retard aux contribuables qui obtiennent un crédit? Cette mesure produirait environ 4 millions de francs.

M. le président de la commission du budget pourrait parler d'un projet de réforme qu'il a eu entre les mains et qui avait pour but de remanier les circonscriptions des recettes ambulantes dans trente-trois départements. Cette réforme pourrait produire 9 millions de francs.

M. Léon Say rappelle qu'il a toujours demandé qu'on remboursât la Banque, et cela au point de vue de la reprise des paiements en espèces. Il demande que le président de la commission appelle dans le sein de la commission le gouverneur et les régents de la Banque.

Ces indications de l'honorable M. Léon Say nous paraissent mériter la plus sérieuse attention ; notre conviction est que, s'il est impossible aujourd'hui de sortir de la situation où nous sommes sans créer de nouveaux impôts, on pourrait trouver, dans le remaniement de certaines taxes existantes, des ressources qui ne sont pas à dédaigner, peut-être une vingtaine de millions.

M. Rouveure a développé son projet d'impôt sur le revenu.

M. Wolowski a pris de nouveau la parole. Il a fait observer qu'en Angleterre on a eu à choisir entre la diminution de la dette et la diminution des impôts. L'Angleterre a fait son choix; or ce choix est en faveur de la diminution des impôts. Elle a reconnu que le moyen le plus efficace d'enrichir la nation, c'est de les diminuer plutôt que les maintenir pour diminuer les dettes.

M. Gouin a fait des réserves sur la proposition de laisser, en dehors des dépenses budgétaires, les garanties d'intérêts aux chemins de fer. Il a recueilli des chiffres qu'il communique à la commission au sujet des dépenses de la garantie d'intérêts des chemins de fer et de la valeur actuelle en capital de la suite des paiements à faire dans l'avenir. Depuis dix ans, les résultats prévus par M. de Franqueville

se sont réalisés. M. Gouin en conclut à l'exactitude des prévisions pour l'avenir, d'après lesquelles, au-delà de 1884, la garantie serait nulle. Faut-il, pour liquider une opération de cette nature, créer de nouveaux impôts? M. Gouin ne le croit pas. Les prévisions de 1875 à 1884 sont, en dépenses de garanties, de 155 millions ; en y ajoutant les dépenses de 1874 et 1875, on aurait 210 millions à débourser. Ne peut-on créer des délégations remboursables en vingt-huit ans, dont le service ne coûterait que 13 millions par an à l'Etat ? On pourrait ne réaliser ces délégations qu'au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la somme totale.

Ce projet de conversion des garanties, déjà étudié, d'ailleurs, en 1871, sera sans doute, nous le pensons, examiné cette fois avec tout le soin qu'il mérite.

On voit par ce résumé qu'en somme la commission est peu favorable aux projets que M. Magne a pu soutenir encore devant elle avant-hier. Elle serait dès maintenant portée à diminuer de 200 à 150 millions le chiffre de l'amortissement annuel à payer à la Banque de France, avec laquelle un nouveau traité interviendrait. On pense, du reste, que la discussion du budget pourra commencer dans quelques jours, et qu'elle sera terminée dans le courant de juillet, mais nous n'y comptons guère.

Quoi qu'il en soit, si le mal est réel, les remèdes abondent, et chacun s'ingénie à trouver un nouvel expédient. Ainsi, la proposition de loi suivante vient d'être présentée à l'Assemblée par M. de Lorgeril et renvoyée à la commission du budget :

« Art. 1er. — A partir de la promulgation de la présente loi, seront assujettis à une taxe se soldant au moyen d'un timbre sur les opérations de bourse, indépendamment du timbre déjà prescrit par la loi :

» L'achat et vente à terme, à prime ou avec report et tout autre acte conforme aux usages commerciaux, différent de l'achat ou vente au comptant, ayant pour objet des titres de dettes de l'Etat, des communes et d'autres associations reconnues par la loi, des actions ou obligations sociales et en général tout titre d'autres valeurs cotées en Bourse.

» Art. 2. — La taxe pour les transactions mentionnées dans l'article premier sera appliquée dans la mesure suivante :

» Pour tout titre dont la valeur à la Bourse, le jour de l'opération, ne dépasse pas 10,000 fr. . . . . . . 1 fr.
De 10,001 à 20,000 fr. . . . . 2 »
De 20,001 à 50,000 fr. . . . . 5 »
De 50,001 à 100,000 fr. . . . . . . 10 »
De 100,001 à 150,000 fr. . . . . . . 15 »

» Et elle augmentera dans la même proportion de 50,000 en 50,000 francs pour les sommes supérieures.

» Art. 3. — Les contrats désignés à l'article premier devront toujours être stipulés par le ministère d'un agent de change. »

Nous doutons fort que ce projet de l'honorable M. de Lorgeril, dont les effets viendraient d'ailleurs se cumuler avec ceux de plusieurs impôts déjà passablement lourds, ait plus de succès que sa taxe sur les chapeaux à haute forme.

Le *Journal officiel* du 23 juin a promulgué la loi portant approbation de la convention additionnelle à la convention monétaire du 23 décembre 1865, signée à Paris, le 31 janvier 1874, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse.

Les hautes parties contractantes s'engagent, pour l'année 1874, à ne fabriquer ou à ne laisser fabriquer de pièces d'argent de 5 fr., frappées dans les conditions déterminées par l'article 3 de la convention du 23 décembre 1865, que pour une valeur n'excédant pas les limites suivantes, savoir :

» Pour la France, 60 millions; pour la Belgique, 12 millions; pour l'Italie, 40 millions; pour la Suisse, 8 millions.

» Sont imputés sur les sommes ci-dessus fixées les bons de monnaie délivrés au 31 décembre 1873, savoir :

» Par la France, pour une valeur de 34,968,000 fr.; par la Belgique, pour une valeur de 5,990,900 fr.; par l'Italie, pour une valeur de 9 millions.

En dehors du contingent fixé ainsi, le gouvernement de S. M. le roi d'Italie est autorisé à laisser fabriquer, pendant l'année 1874, pour le fonds de réserve de la Banque nationale d'Italie, une somme de 20 millions de francs en pièces d'argent de 5 francs. Ces pièces devront rester déposées, sous la garantie du gouvernement italien, dans les caisses de la Banque nationale d'Italie, jusqu'après la réunion de la conférence monétaire qui se tiendra dans le courant du mois de janvier 1875, à Paris.

La clause insérée dans l'art. 12 de la convention du 23 décembre 1865, relativement au droit d'accession, est complétée par la disposition suivante :

« L'accord des hautes parties contractantes est nécessaire » pour que les demandes d'accession soient admises ou » rejetées. » Enfin, cette stipulation aura la même durée que la convention du 23 décembre 1865.

Il ne reste plus à la présente convention additionnelle que d'être ratifiée. Elle sera mise en vigueur dès que la promulgation en aura été faite d'après les lois particulières à chacun des quatre Etats. »

Voici quelques chiffres intéressants relatifs à notre colonie de la Nouvelle-Calédonie et à son commerce.

Pour le cabotage, l'état comparatif du commerce d'échange entre Nouméa et la côte, pendant les années 1872 et 1873, donne les résultats suivants :

	Valeurs des produits importés à Nouméa.	Valeurs des produits exportés de Nouméa.	Total des valeurs mises en circulation.
1872....fr.	531.530	768.700 »	1.300.230 »
1873....fr.	654.564 (1)	1.291.255 91	1.945.819 91

Le mouvement de la navigation pour la place de Nouméa, pendant les années 1872 et 1873, peut se résumer ainsi :

	NOMBRE de NAVIRES. 1872.	1873.	TONNAGE. 1872.	1873.	NOMBRE D'HOMMES d'équipage. 1872.	1873.	NOMBRE de PASSAGERS. 1872.	1873.
Entrées des bâtiments français..........	26	49	4.133	6.901	245	302	71	683
Entrées des bâtiments étrangers	84	148	11.501	26.905	896	1.812	492	734
Totaux....	110	167	15.634	33.806	1.141	2.114	563	1.417
Sorties des bâtiments français..........	22	20	2.535	7.380	194	327	63	38
Sorties des bâtiments étrangers..........	70	130	10.614	24.530	837	1.513	316	543
Totaux....	92	150	13.149	31.910	1.031	1.840	379	581

Le total des arrivées, en 1873, est donc de 3,515 personnes, dont 542 néo-hébridais introduits dans la colonie; par contre, il est parti 892 personnes, dont 56 néo-hébridais rapatriés, soit un excédant des entrées sur les sorties, s'élevant à 2,623 personnes.

En récapitulant les importations et les exportations pendant les deux dernières années pour la place de Nouméa, nous trouvons les chiffres instructifs que voici :

IMPORTATIONS.	1872.	1873.
Denrées et marchandises importées de France par navires français	1.018.000 »	2.198.363 80
Denrées et marchandises françaises importées de l'étranger par .... Navires français..	50.200 »	155.000 »
Navires étrangers.	4.821.300 »	7.556.560 »
Produits des îles..........	80.250 »	37.650 »
Totaux..........	5.969.750 »	9.947.573 80
EXPORTATIONS.		
Denrées et marchandises françaises ou étrangères provenant de l'importation..........	264.500 »	282.247 »
Produits de la colonie et des îles expédiés pour.......... France......	»	»
l'Etranger...	587.630 »	644.108 »
Totaux..........	852.130 »	926.355 »

Si ces chiffres dénotent un progrès sensible dans la situation économique de notre colonie, ils montrent aussi que le pavillon français, là comme dans tant d'autres stations commerciales, ne tient pas encore la place prépondérante qui devrait lui revenir naturellement.

La chambre de commerce de Bordeaux a reçu de M. le consul des Etats-Unis de Venezuela à Bordeaux, l'avis que, plusieurs maisons importantes de cette ville s'étant adressées au président de la république de Venezuela, afin de solliciter la suppression de certaines formalités établies dans le Code des finances actuel pour les factures consulaires, leurs réclamations ont été prises en considération, et un nouveau Code de finances est sur le point d'être sanctionné par le Congrès de ce pays. Nos nationaux y trou-

(1) Dont 120.000 francs en or apportés par la *Dépêche*.

veront une diminution dans les formalités à remplir pour les factures consulaires, et même dans les peines infligées en cas de contravention.

Cette intéressante nation est entrée, d'ailleurs, depuis quelques années, dans une voie où l'on ne saurait trop se féliciter de la voir persévérer. Le journal *le Havre* a analysé le Message adressé par le président du Venezuela, à l'ouverture de la dernière session du Congrès. Nous emprunterons à ce document l'énumération éloquente des faits qui montrent les progrès moraux et matériels réalisés en ce pays, dans le cours de la dernière législature.

En première ligne des préoccupations du gouvernement, nous voyons avec satisfaction que le Message du président place l'organisation et le développement de l'instruction publique.

Les premières fondations d'écoles primaires datent à peine de deux ans, et elles reçoivent aujourd'hui plus de 15,000 élèves, ce qui est quelque chose, quand on songe aux difficultés à vaincre dans un pays où le mouvement scolaire est entièrement à créer. Le budget des écoles était de 225,000 francs, sans compter le concours apporté par les municipalités. Mais le gouvernement propose d'élever ce budget à 500,000 francs et de multiplier le nombre des écoles, de façon à y recevoir 50,000 élèves au moins. Ce chiffre représenterait déjà le tiers de celui qui doit être atteint, pour que le Venezuela occupe bientôt, en matière d'instruction populaire, le rang de la Belgique, qui compte 100 élèves sur 1,000 habitants. Ce serait un résultat considérable atteint dans le court espace de deux années et demie.

Après l'instruction publique, c'est l'organisation de l'immigration et le développement des voies de communication qui occupe tout spécialement les efforts du gouvernement. Ce sont, en effet, les trois points les plus importants pour l'avenir du pays.

Les richesses naturelles du Venezuela ne seront réellement productives que lorsque sa population aura atteint le chiffre de 4 à 5 millions d'habitants (au lieu de 1,500 mille, chiffre actuel). Dans le but de déterminer ce mouvement considérable d'immigration, le gouvernement a institué déjà des commissions d'encouragement et mis à leur disposition des fonds spéciaux. Un décret, publié il y a quelque temps, assure aux immigrants le passage et la nourriture gratuits jusqu'au moment de leur établissement dans le pays. Nous savons que, déjà, un grand nombre de demandes ont répondu à cet appel, et si ce premier essai produit les résultats qu'on est fondé à en attendre, pendant ce premier semestre, des agences générales d'inscription et d'expédition vont être créées dans tous les pays d'Europe. Il est infiniment probable que l'agence pour la France aurait son siége au consulat du Havre.

En même temps et pour encourager la confiance dans l'avenir du pays, les travaux intérieurs sont activement poussés. Pour résumer ce qui a été fait dans le département des travaux publics, le Message présidentiel présente un tableau divisé en trois groupes, ne comprenant pas moins de deux cent cinquante œuvres d'intérêt public, actuellement terminées ou mises en activité, parmi lesquelles figurent : voies de communication, édifices, ponts et chaussées, mines, canaux, aqueducs, travaux maritimes, écoles, télégraphes, remorquage à vapeur sur le lac de Maracaïbo, embellissement des villes, etc. Ce qui reste à faire de ces travaux doit être terminé avant trois ans. Le réseau postal comprend déjà quarante-deux lignes en service.

Pour montrer l'activité et la valeur des productions du pays, il suffit de noter les succès obtenus à l'exposition de Vienne par le Venezuela, qui avait envoyé 500 échantillons de ses produits et de son industrie : minéraux, plantes alimentaires et médicinales, bois de toute essence, coton et autres textiles, drogues, teintures, fécules, arts graphiques, imprimerie, lithographie, photographie, etc., etc. Cette exposition venezuelienne a obtenu du jury 25 prix, la plupart de première classe.

Dans un autre ordre d'idées, le Message analyse un travail qui témoigne de l'intelligente initiative de son administration, en même temps que du concours dévoué qu'elle rencontre dans toute l'étendue du pays. Elle a pu, en effet, dans le court espace de sept mois, et en y consacrant une somme très-minime, faire le recensement complet de la population. Outre le chiffre des habitants et les renseignements sur leur situation civile, ce remarquable travail de statistique, qui sera un des titres les plus honorables de l'administration du président Guzman, comprend un tableau complet du cadastre national.

C'est avec plaisir que nous citons les parties les plus intéressantes du Message présidentiel, celles qui permettent le mieux d'apprécier l'étendue du progrès matériel et moral accompli dans ces pays que, volontiers, l'Europe considèrerait encore comme barbares.

LA CONSOMMATION DU LAIT A PARIS.

La consommation du lait, déjà fort importante il y a un demi-siècle, a acquis depuis lors, et surtout dans ces dernières années, des proportions considérables.

Dans un rapport sur les marchés qui remonte à 1806, le préfet de police rappelait qu'à cette époque le lait était « d'un usage général dans Paris », et que le nombre des nourrisseurs et des vaches s'y était prodigieusement accru.

L'usage du lait s'est, en effet, développé rapidement dans la capitale, où cette denrée est, pour une foule de personnes, la base des repas du matin. Beaucoup de femmes et d'enfants de toutes les conditions déjeunent ordinairement d'une tasse de café au lait. Il n'est pas jusqu'aux ouvriers travaillant dans leur ménage, qui n'aiment ce genre d'alimentation. D'un autre côté, le Parisien célibataire, qui se nourrit hors de son domicile, se fait servir de préférence la tasse de café dit *à la crème*, déjeuner sommaire et commode, que le consommateur peut rendre plus substantiel, en ajoutant un peu de beurre au petit pain qui en fait partie intégrante. Le lait entre encore dans la nourriture du Parisien sous beaucoup de formes qu'il est superflu de rappeler.

Autrefois, le lait destiné à la consommation parisienne provenait exclusivement des étables des nourrisseurs ou des fermiers des environs de Paris; il était apporté par des femmes de la campagne qui installaient leur débit, chaque matin, sous les portes cochères ou dans les allées des maisons. Plus tard, l'industrie de quelques spéculateurs organisait, sur les routes de terre, des services de voitures en poste qui amenaient à Paris le tribut de pays plus éloignés. Alors se créèrent, sur les divers points de Paris, pour la vente du lait, des dépôts qui prirent le nom ambitieux de crèmeries, et dans lesquels même on pouvait consommer sur place le café à la crème et le riz au lait. Un nouveau changement s'est produit dans le mode d'approvisionnement de cette denrée, par suite de la construction des chemins de fer : la mise en activité des grandes lignes a procuré des moyens de transport puissants et économiques, et imprimé une vive impulsion au commerce en gros du lait. Des entrepreneurs offrant des garanties par leurs capitaux, ont pu acheter des fermiers tout le lait disponible provenant de leurs étables, l'acheminer vers les stations prochaines, et composer des chargements spéciaux qui, amenés périodiquement à Paris, approvisionnent en partie les établissements publics qui font usage de lait et les nombreuses boutiques de crémiers, disséminées dans toute la ville.

Ce nouvel état de choses, en étendant le cercle de l'approvisionnement (1) et en augmentant considérablement les arrivages, a eu pour effet d'abaisser, dans une forte proportion, le prix de cet objet de consommation, et de permettre au commerce loyal de livrer, à des taux modérés, un lait de bonne qualité.

Quelle que soit la différence de race des vaches laitières, quel que soit, dans les conditions ordinaires, le régime de nourriture auquel on les soumet, le lait plus ou moins abondant qu'elles fournissent serait d'une valeur alimentaire à peu près égale, s'il était pur de tout mélange et laissé dans son état naturel. Mais il n'en est point ainsi.

Le lait des fermiers arrivant chaque jour par les chemins de fer est, en général, le produit de deux traites : celle du matin, dont le lait est quelquefois écrémé, et celle du soir qu'on ajoute à la première, telle qu'elle est obtenue. Ce lait, lorsqu'il a été ainsi affaibli de la partie grasse qu'on a soustraite, est nécessairement moins alimentaire; mais il serait encore passable, si les intermédiaires, comme on en a de fréquents exemples, n'augmentaient,

(1) La zone dans laquelle les marchands en gros recueillent le lait des fermiers pour l'expédier sur Paris peut être figurée par une ligne passant, sur le chemin de fer du Nord, à Verberie (72 kilom.), à Ailly-sur-Noye (112 kilom.) et à Beauvais (88 kilom.); sur le chemin de fer de l'Ouest (rive droite), à Sérifontaine (77 kilom.), à Gaillon (94 kilom.), à Evreux (108 kilom.); sur le chemin de fer de l'Ouest (rive gauche), à Chartres (88 kilom.) et Dreux (82 kilom.); sur le chemin de fer d'Orléans, à Artenay (102 kilom.); sur le chemin de fer de Lyon, à Sens (113 kilom.); enfin à Longueville (89 kilom.), sur le chemin de fer de l'Est.

par l'addition de l'eau, le volume du liquide. Ce sont ces pratiques trop communes qui, à l'époque où la surveillance était nulle ou à peu près, avaient fait classer dans la qualité inférieure le lait venu par les chemins de fer.

Le lait que les nourrisseurs de la banlieue débitent ou font débiter, le matin, au coin des rues et sous les portes cochères, ne vaut pas davantage. Il est parfois écrémé comme le premier et souvent additionné d'une notable quantité d'eau.

Sans contredit, le meilleur lait que l'on puisse obtenir à Paris, lorsqu'il est naturel, est celui que certains crémiers se procurent directement chez les nourrisseurs des départements voisins et qui provient de vaches de bonne race, vivant en été à l'air libre dans de verts pâturages, et recevant l'hiver, à l'étable, une nourriture substantielle.

Les vaches entretenues à l'intérieur de Paris appartiennent presque toutes aux races normande et flamande; soumises à une nourriture exceptionnelle et à la stabulation absolue, elles donnent chaque jour, pendant douze à quinze mois, jusqu'à 10 litres de lait et plus. Mais il est douteux que ce liquide, produit d'un régime un peu artificiel, soit doué des mêmes qualités alimentaires; il n'en est pas moins rangé dans la première qualité, lorsqu'il est livré pur au consommateur.

Le lait n'ayant jamais été assujetti aux droits d'octroi, il était difficile d'établir, avec précision, le chiffre des quantités qui composent l'ensemble des arrivages. A diverses époques cependant, on a essayé de s'en rendre compte. Ainsi en 1843, pendant une journée entière du mois de juin, on a reconnu, par une vérification attentive des entrées, que Paris avait reçu, dans l'espace de vingt-quatre heures, 173,000 litres de lait, équivalant pour l'année à........................ 63.155.000 litres.
auxquels ajoutant le produit de 2,300 vaches nourries à l'intérieur, à raison de 10 litres par vache et par jour, soit. 8.395.000
on a obtenu, pour quantité totale...... 71.540.000 litres.

C'était, pour chaque habitant, une consommation moyenne de 71 lit. 96 par an et de 0 lit. 20 par jour.

Ces résultats, calculés sur la base peut-être insuffisante du produit d'un seul jour, quelque importantes que soient les quantités qu'ils accusent, n'ont rien d'exagéré pour l'époque; nous les croyons plutôt au-dessous de la vérité.

En 1856, nous avions évalué, comme il suit, les arrivages du lait à Paris :

Quantités transportées, en 1854, par les chemins de fer.................	59.143.689 litres.
Lait des nourrisseurs et des fermiers des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, arrivant par les routes de terre, d'après une moyenne prise sur les introductions de deux journées en mars et août 1855.............	41.745.097
Lait de 2,302 vaches nourries à l'intérieur de Paris, à raison de 10 litres par vache et par jour..........	8.402.300
Total..........	109.291.086 litres.

D'après ces quantités, la moyenne de la consommation individuelle, calculée sur la population constatée en 1851, était de 103 lit. 76 par an et de 0 lit. 28 par jour.

Mais, dans cette évaluation établie sur des chiffres fournis par les administrations des chemins de fer, il n'avait pas été fait généralement déduction du poids des récipients (1) ; on a pris, par erreur, pour base des calculs, des quantités brutes au lieu de quantités nettes, ce qui a produit un excédant d'un cinquième environ, dans celles que l'on a attribuées à la consommation réelle. Il eût donc été nécessaire de réduire de 9 à 12 millions de litres, les arrivages des chemins de fer, ce qui eût ramené la consommation au-dessous de 100 millions de litres. Dans ce cas, la part moyenne de chaque habitant, en tenant compte de l'augmentation de la population depuis le dernier recensement, eût été de 86 lit. 80 par an, et de 0 lit. 23,78 par jour.

Nous avons pu, grâce aux communications des Compagnies de chemins de fer et à l'obligeance de l'administration de l'octroi, recueillir des renseignements plus complets et surtout mieux contrôlés, sur le développement des arrivages, tant par les voies ferrées que par les routes de terre, et donner ainsi une base plus sûre à notre évaluation des quantités de lait consommées actuellement dans Paris.

Quantités de lait transportées par les chemins de fer, pour la consommation de Paris, de 1856 à 1869.

Indication des lignes de chemins de fer.	ANNÉES				
	1856	1861	1866	1869	1872
—	litres.	litres.	litres.	litres.	litres.
Ouest (1)....	»	32.715.000	32.715.000	33.882.000	32.250.070
Nord........	25.093.600	28.626.400	23.844.200	22.565.100	19.512.500
Orléans.....	11.436.849	14.546.544	12.804.804	12.539.757	9.476.662
Lyon (2)....	4.997.600	6.299.300	7.627.510	9.427.970	8.614.494
Est (3)......	»	»	»	2.816.231	1.952.961
Totaux ...	»	»	»	81.231.058	71.806.617

Pour évaluer, aussi exactement que possible, la consommation de l'habitant de Paris, nous ferons choix de l'année 1869. Les renseignements, pour cette période annuelle n'offrent aucune lacune, et nous croyons qu'elle est, plus que l'année 1872, l'expression des temps ordinaires. Nous compterons donc, comme premier élément de cette évaluation, la somme des arrivages par chemins de fer, tels qu'ils sont constatés plus haut, soit............. 81.231.058 litres.

Il y a lieu d'inscrire, comme second élément, les quantités introduites par les portes de la Ville, auxquelles aboutissent des routes de terre, et qui ont été évaluées, d'après les entrées effectuées pendant une journée de 24 heures, en mai 1873, à....................	12.034.050
Enfin on doit ajouter, comme troisième élément d'appréciation, le produit de 5,065 vaches laitières, pour la plupart normandes ou flamandes, nourries à l'intérieur de Paris, à raison de 10 litres par vache et par jour, soit..	18.487.250
Total des arrivages......	111.752.358 litres.

Rapportées à la population supposée égale à celle de 1872, ces quantités donnent, pour chaque tête d'habitant, une consommation moyenne de 61 litres 45 par an, et de 0 litre 16,83 par jour.

Si les résultats indiqués pour 1843 sont exacts, l'augmentation de la consommation individuelle aurait été considérable, de cette année à 1854, même avec la réduction des quantités à 100 millions de litres. Mais, de 1855 à l'époque actuelle, après l'annexion des populations de la banlieue, la consommation subit une baisse très-notable. On peut remarquer en outre, dans le tableau qui précède, un déplacement dans le mode d'approvisionnement. Le lait des fermiers et nourrisseurs des environs de Paris n'arrive plus en aussi grande abondance; les quantités originaires de cette provenance qui ne s'élevaient pas à moins de 41 millions de litres, tombent à 12 millions. Par contre, le lait recueilli au loin et amené par les chemins de fer, ainsi que celui des vaches laitières de l'intérieur entrent désormais pour des quantités beaucoup plus fortes, dans la consommation parisienne. D'un autre côté, on voit que la consommation de 1872, comparée à celle de 1869, accuse un déficit de près de 10 millions de litres. Ce fait, commun à beaucoup d'autres denrées, peut tenir à deux causes : à une diminution très-probable de la population par l'effet des événements de 1870, et à un état de gêne universelle qui a eu pour conséquence de restreindre les consommations dans une certaine mesure.

En somme, dans la situation présente, les quantités de lait transportées par les chemins de fer égalent à peu près les 7/10es de tout l'approvisionnement, dont le rayon s'étend jusqu'à 25 lieues autour de Paris. En dehors des arrivages par les voies de communication rapides, les fermiers et les nourrisseurs des environs de Paris introduisent, soit par charrettes, soit à dos de cheval ou d'âne, un peu plus de 1/10e (4); les vaches laitières, entretenues dans l'intérieur de la ville, produisent le surplus, soit près de 2/10es.

Nous nous garderons bien d'affirmer que les quantités auxquelles s'élève la totalité des apports représentent,

(1) Les boîtes en métal dans lesquelles le lait est expédié des lieux de production, sont comptées pour un cinquième dans le tonnage des compagnies de chemins de fer.

(1) La distinction des arrivages de lait manque pour l'année 1856.

(2) Pour 1856 et 1861, la Compagnie de Lyon ne possède que le chiffre des arrivages par la petite vitesse.

(3) Les renseignements relatifs au transport du lait par le chemin de fer de l'Est n'ont pu être fournis pour les années 1856, 1861 et 1866.

(4) Les glaciers préfèrent ce lait à celui qui est apporté par les chemins de fer, parce qu'il n'est jamais soumis à l'ébullition, même dans les fortes chaleurs.

dans l'alimentation, tout ce que l'analyse devrait y trouver de matières nutritives. Le lait dont se nourrit le Parisien est, trop souvent, l'objet de pratiques ou de fraudes qui en altèrent plus ou moins profondément la composition. D'abord, pour prévenir la coagulation pendant le transport, lorsque la température est élevée, tantôt on en soumet une partie à l'ébullition avant de l'expédier, tantôt on y mêle du bicarbonate de soude (1). Ces moyens de conservation employés par des personnes avides ou peu éclairées, qui n'observent pas toujours de justes proportions, peuvent altérer la qualité du lait. Mais cette altération est trop certaine, lorsque, par les mains du producteur, par des intermédiaires, il est, comme il arrive souvent, écrémé, étendu d'eau ou même falsifié. Pour masquer ces pratiques coupables, et donner au lait la densité et l'apparence qui lui manquent, certains laitiers y ajoutent des préparations destinées à l'épaissir et à le colorer; ils emploient ainsi de l'extrait brun de chicorée, du caramel, de la teinture de pétales de souci, de l'émulsion d'amandes, des décoctions de son, de farine ou de fécule. Il n'est pas démontré que ces tromperies, pratiquées sur une large échelle et d'une manière constante, soient sans influence sur la santé publique, et en particulier sur celle des jeunes enfants dont le lait de vache est la principale nourriture. Aussi l'autorité a-t-elle pris, depuis plusieurs années, des mesures énergiques, pour protéger la population contre les sophistications d'une denrée qui joue un rôle si important dans l'alimentation. On fait prélever, à l'improviste, soit sur les wagons mêmes, dans les boîtes fermées expédiées pour le compte des marchands en gros, soit chez les marchands au détail, des échantillons dûment scellés. Ces échantillons sont analysés avec soin, et l'analyse constate la densité du lait, les proportions de beurre, de lactine, d'albumine, de caséine et d'eau qui le composent, et c'est à raison de cette composition, comparée à celle du lait pur de composition moyenne, que les échantillons sont appréciés, qu'ils sont reconnus provenir d'un lait pur ou d'un lait falsifié par addition d'eau ou d'autres matières. Dans ce cas, ils donnent lieu à des poursuites judiciaires et presque toujours à des condamnations. Mais, comme la composition du lait est variable par des causes que nous avons rappelées, on est amené, pour rester dans les limites d'une bonne justice, à user, dans la pratique de la surveillance spéciale, de certaines tolérances. Ainsi, le lait normal renferme, en moyenne, 13 0/0 de matières fixes, et 4 0/0 de beurre. Lorsque les échantillons soumis à l'analyse présentent une minimum de 11,50 0/0 de matières fixes et 3 0/0 de beurre, le lait sur lequel ils ont été prélevés est réputé exempt de toute fraude.

Ces mesures, auxquelles il faut applaudir, ont été suivies d'importants résultats : sous l'influence de la surveillance régulière exercée sur le commerce du lait fourni aux habitants de Paris, la qualité de ce produit s'est sensiblement améliorée. En 1871, le lait du commerce en gros, transporté par les chemins de fer, ne donnait pas moins de 44 0/0 de lait falsifié; en 1872, cette proportion était réduite à 34 0/0, et elle est tombée à 16 0/0 en 1873; quant au lait du commerce de détail, il était encore plus sophistiqué. En 1871, la proportion des falsifications qu'il subissait s'élevait à 53 0/0; ce chiffre s'est abaissé à 44 0/0 en 1872, et à 34 0/0 en 1873. On voit combien le mal était étendu, et combien il est grave encore. Si l'on a remarqué que la qualité des nombreux échantillons sur lesquels porte l'examen, devient meilleure, à mesure que la rigueur de la surveillance amène d'autres habitudes, il n'est pas moins vrai qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est à désirer que la sollicitude du public, trop enclin à l'insouciance dans les matières où sont engagés ses intérêts, s'unisse à la vigilance de l'autorité, pour mettre fin à des abus que les marchands consciencieux sont les premiers à déplorer, et qui tendent à altérer et à gaspiller un aliment aussi précieux par sa digestibilité, que par la richesse des éléments nutritifs qu'il contient.

Indépendamment du lait proprement dit, le Parisien consomme, sous le nom de crème, un mélange liquide de crème et de lait plus ou moins pur. Il boit aussi le lait de quelques chèvres ou celui des ânesses que l'on entretient dans Paris. Ce dernier est ordinairement conseillé par les médecins, dans la convalescence de certaines maladies.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs des analyses des différents laits, destinées à en montrer la composition chimique. Ces renseignements permettront d'apprécier, dans une certaine mesure, les effets des sophistications de diverses sortes que l'on fait subir à cet aliment. La première analyse qu'on va lire, et à laquelle on a joint, pour la comparaison, la composition du lait de femme et du lait d'ânesse, de chèvre et de brebis, a été faite par MM. Chevallier et O. Henri, sur du lait recueilli à l'état normal.

LAIT PUR.

SUBSTANCES	Lait de vache	Lait d'ânesse	Lait de femme	Lait de chèvre	Lait de brebis
	Prop. p. 100	Prop. p. 100	Prop. p. 100	Prop. p. 100	Prop. p. 100
Caséum sec.....	4.48	1.82	1.52	4.02	4.50
Beurre..........	3.13	0.11	3.55	3.32	4.20
Sucre de lait sec	4.77	6.03	6.50	5.28	5.00
Sels divers.....	0.60	0.34	0.45	0.58	0.68
Eau	87.02	91.65	87.98	86.80	85.62
Totaux......	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Matière sèche p. 100 de lait...	12.98	8.35	12.02	13.20	14.38

Il existe d'autres analyses plus récentes du lait de vache : leurs divergences dans les détails, montrent combien la composition du lait est variable, selon le pays, la race, l'alimentation et diverses circonstances.

LAIT DE VACHE PUR.

SUBSTANCES	D'après M. Boussingault I	II	III	IV	D'après M. Poggiale
Caséine	3.40	3.40	3.30	3.40	3.80
Beurre..........	4.00	4.00	3.50	3.60	4.38
Sucre de lait...	5.30	5.90	5.50	6.00	5.27
Sels............	0.20	0.20	0.20	0.20	0.27
Eau	87.10	86.50	87.50	86.80	86.28
Totaux.....	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Matières fixes p. 100 de lait....	12.90	13.50	12.50	13.20	13.72

LAIT DE VACHE ÉCRÉMÉ.

SUBSTANCES	D'après MM. Chevallier et O. Henry	SUBSTANCES	D'après M. Boussingault
	Prop. p. 100		Prop. p. 100
Caséum sec	4.24	Beurre............	1.50
Beurre	0.40	Lactine...........	5.10
Sucre de lait.......	4.06	Caséum, albumine et sels..........	5.20
Sels...............	0.37	Eau	88.20
Eau................	90.93		
Totaux	100.00	Totaux	100.00
Matière sèche pour 100 de lait........	9.07	Matières fixes pour 100 de lait.......	11.80

Nous appelons l'attention sur cette dernière analyse, d'où l'on remarquera que le principe butyreux a presque totalement disparu; elle explique très-clairement, selon nous, pourquoi la consommation du beurre est si considérable dans les cafés et même dans les ménages. En effet, l'addition de cette substance au pain et au lait, en restituant à ce dernier un élément qui lui manque, ne fait que compenser l'écrémage. Et voilà comment, sans qu'il s'en doute, le consommateur supplée instinctivement à la fraude.

A. HUSSON.

(1) Les marchands en gros emploient, sous le titre de conservateur, la solution suivante : Eau chaude non bouillante, 1 litre; bi-carbonate en morceaux, 100 grammes. Pendant l'été ou dans les temps chauds ou orageux, on met 10 centilitres de cette solution par 20 litres de lait.

LES VARIATIONS DU PRIX DU BLÉ.

Notre collaborateur, M. de Foville, nous adresse la note suivante, en réponse aux objections de M. de Lavergne que nous avions publiées dans notre dernier numéro.

« *A M. le Directeur de* L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

» Paris, 21 juin 1874

» Monsieur,

» Vos lecteurs doivent savoir gré à M. L. de Lavergne de leur avoir communiqué, à deux reprises, les observations

critiques que lui suggéraient mes recherches sur les variations des prix. Je suis moi-même loin de m'en plaindre.

» En ce qui concerne le prix de la terre, l'éminent économiste désire attendre les résultats de la prochaine révision cadastrale pour exposer ses convictions personnelles; je n'ai donc pas quant à présent à revenir sur ce point.

» Pour ce qui est du blé, j'espère qu'il n'y a entre mon honorable contradicteur et moi qu'un simple malentendu. Les moyennes décennales que m'oppose M. de Lavergne sont calculées très-exactement dans les publications officielles d'où j'ai extrait le tableau inséré dans votre numéro du 13 juin, et il suffit de les avoir sous les yeux pour reconnaître qu'elles n'accusent, de 1801-1810 à 1861-1870, qu'une hausse de 1 fr. 55.

» Là n'est donc pas la question. La question est de savoir si la distinction que j'ai cru devoir établir entre le *prix moyen* et le *prix normal* est justifiée ou non. M. de Lavergne affirme « qu'on ne peut se faire une idée un » peu juste de la véritable situation des prix qu'en prenant » des moyennes décennales. » Je disais, au contraire, dans l'article dont il s'agit, et je crois encore que ces moyennes « plus trompeuses qu'instructives » constituent un moyen d'investigation et de synthèse très-inférieur au procédé graphique, qui donne, pour ainsi dire l'image vivante des phénomènes constatés. Le format de l'*Economiste français* ne me permet pas de soumettre à l'examen de vos lecteurs mes pièces de conviction et je le regrette beaucoup. Mais, si M. de Lavergne m'autorise à lui confier les divers tracés géométriques qui m'ont dicté mes conclusions, il reconnaîtra, j'en suis sûr, que cette méthode en vaut bien une autre. Il s'assurera que ce que j'ai appelé l'*axe normal des prix* n'est pas un vaine abstraction, et qu'il n'y a qu'à éliminer (comme on le fait dans le calcul des revenus cadastraux) les chiffres extrêmes correspondant à des époques exceptionnelles pour voir les autres se concentrer et se grouper autour d'une direction unique, dont l'inclinaison n'a pas sensiblement varié depuis 150 ans. Ainsi déterminé, le *prix normal*, qui forcément diffère presque toujours du *prix moyen*, ressort bien à 18 francs environ vers 1820 et à 23 francs vers 1870.

» Si M. de Lavergne trouve cet écart de 5 francs exagéré, c'est que ses moyennes décennales subissent lourdement l'influence des disettes de 1802, 1811-1812 et 1816-1817 d'une part, et des cours extrardinairement bas de 1864-1865 d'autre part. Même en se bornant à des comparaisons purement numériques, il suffirait de laisser de côté les années exceptionnelles et de prendre, par exemple, la moyenne décennale de 1818-1827 et la moyenne quinquennale ou septennale la plus récente pour retrouver exactement les valeurs *normales* de 18 et 23 francs que j'ai indiquées comme applicables aux premières et dernières années du demi-siècle sur lequel mes recherches se sont particulièrement portées.

» Veuillez agréer, Monsieur, etc.

» A. de Foville. »

LE DROIT INTERNATIONAL

DANS SES RAPPORTS AVEC LA PROPRIÉTÉ, LA LIBERTÉ COMMERCIALE ET LA COLONISATION.

Soit pris en lui-même et considéré d'un point de vue uniquement scientifique, soit envisagé dans ses applications multiples et complexes à la politique courante, le droit international, ou, comme on l'appelait jadis avec plus d'ampleur, le *droit des gens* (1), a engendré une vaste littérature. Qu'on parcoure la *bibliographie* jointe par M. Vergé à l'édition qu'il donna en 1858 du célèbre ouvrage de G.-F. de Martens : elle ne comprend pas moins de 49 pages gr. in-8°, et les noms illustres qu'on y voit figurer, Hugo de Groot, Selden, Leibniz, Kant, Condorcet, Madison, Fichte, Jouffroy, attestent assez l'intérêt que les modernes, pour ne parler que d'eux, ont attaché aux études de cette nature.

Qu'est-ce donc que le droit international ? Un démembrement du droit universel, dont Grotius a cherché la base dans la sociabilité propre à notre espèce, mais la sociabilité obéissant aux vues de notre raison et à ses règles ; une conséquence directe du droit naturel si bien rattaché par Leibniz à la notion même de Dieu, qui est juste par essence et non par volonté, *et non voluntate sed ipsa essentia sua, qua ratione etiam auctor est veritatis*. Pour sortir des généralités, « c'est l'ensemble des faits et des principes reconnus » qui réunissent les divers Etats en association juridique et » humanitaire, et assurent en outre aux citoyens des di- » vers Etats une protection commune pour les droits géné- » raux résultant de leur qualité d'homme », suivant la définition qu'en a donnée récemment M. le docteur en droit Bluntschli, professeur à l'Université d'Heidelberg (1). Cette définition fait toucher du doigt, pour ainsi dire, l'immensité du champ que la science du droit international embrasse, et que le professeur allemand nous paraît avoir parcouru, en somme, avec un esprit libéral et suffisamment dégagé de certains de ces préjugés nationaux qui se glissent partout, là même où ils semblent avoir le moins à faire. Nous ne saurions évidemment avoir la prétention de le suivre pas à pas : il nous suffira de mettre ici en relief les points principaux qui lient le droit international à l'économie politique, c'est-à-dire la protection des personnes et des biens, la liberté commerciale, la colonisation.

En ce qui concerne les étrangers, M. Bluntschli pose en principe qu'aucun Etat n'a le droit d'interdire d'une façon absolue aux étrangers l'entrée de son territoire ou de fermer le pays au commerce général, et qu'il doit à ces étrangers, pour leurs personnes, leurs familles et leurs biens, la protection de ses propres lois et de ses propres coutumes. Ce sont là des conquêtes de la civilisation moderne. Au moyen âge, on refusait encore de reconnaître aucun droit quelconque aux étrangers, à moins qu'ils ne fussent placés sous le patronage spécial d'un hôte, d'un patron, d'un propriétaire foncier, d'un bourgeois influent ou riche. L'étranger est un ennemi : *Hospes hostis*, disait le droit de l'ancienne Rome, et si le génie de la Grèce, plus humain et plus libre, avait adouci la dureté de cette sentence, la *République* et les *Lois* de Platon, la *Politique* d'Aristote attestent des défiances significatives à l'égard de ceux qui ne sont pas citoyens grecs. Xénophon seul, qui se proposait de déterminer en faveur d'Athènes un large courant d'importation et d'exportation, de salaires et de tributs, un plus grand afflux d'émigrants, Xénophon a parlé de faire disparaître les charges sans profit pour la ville, mais gênantes ou oppressives pour eux, auxquelles étaient assujettis les métèques. Parmi ces charges, figurait celle du service militaire, et l'auteur du *Traité des moyens d'accroître la fortune publique* donnait d'excellentes raisons de les en dispenser. On sait que dans les Etats de l'Europe actuelle les étrangers n'y sont pas astreints; c'est leur règle fondée sur cette idée que ce service est de son essence une obligation civique et politique inséparable de la qualité de citoyen de l'Etat, et du moment qu'on n'accorde pas de droits politiques aux étrangers, il paraîtrait inique de leur imposer des obligations corrélatives à ces droits. Les Etats se sont bien réservé la faculté d'interdire l'entrée de leur territoire à certains étrangers pour motifs politiques ou judiciaires, comme d'extrader les criminels; mais on ne les voit plus imiter l'exemple de l'ancienne Egypte, du Japon et du Paraguay, essayant de s'isoler d'une façon complète, ou celui du Maroc et du Khanat de Bokhara, excluant les chrétiens de leurs territoires.

Les lois de la guerre continentale autorisent le vainqueur à s'emparer provisoirement de tous les biens qui font partie du domaine public de l'Etat ennemi; mais il doit respecter les propriétés privées *et n'y porter atteinte que lorsque les opérations militaires l'exigent*. Cette maxime est rappelée dans l'art. 38 des instructions de 1863 pour les armées en campagne des Etats-Unis d'Amérique, document des plus remarquables, tant par l'esprit général qui y respire, que par ses dispositions précises et auquel nous aurons l'occasion de revenir (2). Ce respect de la propriété privée constitue, selon le mot de M. Bluntschli, une loi essentielle du

(1) Cette opinion n'est pas ébranlée par la réflexion de M. Bluntschli, « que l'expression *droit des gens* est une » mauvaise traduction du *Jus gentium.* » Cela est vrai, au point de vue grammatical. Mais le droit des gens, tel que Grotius, Leibniz et les publicistes de race latine l'ont toujours entendu, avait une signification aussi étendue que philosophique, que ne possède pas peut-être, au même degré, le nouveau terme de *droit international*.

(1) Son livre intitulé *Le Droit international codifié* a paru en 1870; à cette époque, il passa dans notre langue par les soins de M. Lardy, conseiller de la légation suisse en France. La librairie Guillaumin vient d'en publier une seconde édition. Elle est précédée d'une préface écrite par M. Laboulaye à propos de la 1re édition et d'une nouvelle préface due à M. de Molinari, qui ajoutent à la valeur intrinsèque du travail de M. Bluntschli.

(2) On peut le considérer, a dit M. Bluntschli, comme *la première codification* des lois de la guerre sur terre. Il fut rédigé par le professeur Lieber, revu par une commission d'officiers et ratifié par le président Lincoln.

droit naturel des nations modernes, un principe fondamental de la guerre entre peuples civilisés. A-t-il été toutefois suffisamment respecté par les troupes allemandes, pendant la campagne de 1870-1871? M. Bluntschli n'ose pas répondre d'une façon tout à fait affirmative: il s'en tire par des distinctions. « Pris en grand, affirme-t-il, ce devoir » a été rempli par l'armée allemande. Les collections pu- » bliques et les œuvres d'art ont été protégées avec soin » contre tout dommage. En Champagne, les vignes et les » caves des particuliers furent gardées et protégées par l'ar- » mée occupante. » Ce n'est pas le lieu de serrer de près cette dernière affirmation. Il faut se souvenir qu'après tout M. Bluntschli est allemand et professeur; lui savoir même gré de cet aveu qu'en détail il a été détruit, cassé, ou *détourné* une foule de choses, sans que *les nécessités militaires l'exigeassent.*

Voilà pour la guerre continentale. Quant à la guerre maritime, « si l'on suit, disait M. Vergé en 1858, l'historique des » anciens règlements des principales puissances de l'Europe, » de la France principalement, et des traités, on éprouve le » regret de signaler de nombreuses variations dans l'esprit » et dans les dispositions de ces différents actes, et souvent » peu de scrupules dans le maintien des engagements pris. » Sans doute, il y a eu des améliorations, on a réalisé des progrès notables que nous indiquerons tout à l'heure. Mais la libre circulation des navires de commerce, si elle a été admise en principe dans le premier traité conclu, en 1795, entre le grand Frédéric et les Etats-Unis d'Amérique, si Napoléon Ier se prononça dans le même sens contre la Grande-Bretagne, cette libre circulation n'est pas devenue un principe universellement reconnu et respecté du droit international. Malgré l'opinion de plus en plus vive des négociants anglais à cet égard, le gouvernement britannique n'a pu encore se décider à lui donner une consécration officielle, et personne n'ignore que, contrairement à la renonciation au droit d'amener et de saisir les navires marchands dont la Prusse, l'Autriche et l'Italie donnèrent l'exemple, lors de la guerre de 1866, la France a continué, pendant celle de 1870-1871, de pratiquer le système des prises maritimes.

Mais, d'autre part, le droit international de l'Europe a définitivement proscrit la *course*. Déjà, cette abolition avait pris place dans le traité précité de 1785; mais elle ne reparaissait pas dans la révision de ce traité, qui eut lieu dix ans plus tard, et depuis lors les négociations entamées sur ce point entre les nations maritimes n'avaient point abouti. Ce fut seulement au congrès de Paris, en 1856, que les puissances européennes parvinrent à se mettre d'accord, et signèrent une déclaration commune, ainsi conçue : *La course est et demeure abolie.* Signée à l'origine par l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie, cette déclaration fut ensuite ratifiée expressément par tous les Etats européens et par quelques Etats américains. Par malheur, cette abolition n'est pas universelle, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ayant, par déclaration du 16 avril 1856, refusé d'y accéder, refus qu'à la vérité ils motivèrent non par sympathie pour la course elle-même, mais sur ce fait qu'elle leur paraissait indispensable tant que la marine de guerre conserverait le droit de capture des bâtiments de commerce. La France, la Prusse, la Russie se montrèrent très-disposées à l'admission de la réforme proposée par les Etats-Unis; mais il n'en fut pas ainsi de la Grande-Bretagne, et les choses en sont restées là.

Le célèbre principe que le *pavillon couvre la marchandise* a été introduit pour la première fois dans la législation française sous le règne de Louis XVI (1). Consacré dans de très-nombreux traités internationaux avant et depuis cette époque (de 1646 à 1846), admis par le Portugal, la Hollande, l'Espagne, la Russie, le Danemark, la Suède, la Prusse, l'Autriche, les Etats musulmans, mais constamment repoussé par l'Angleterre, il ne s'est vu définitivement acquis au droit public de chaque peuple et au droit des gens que lors du congrès de 1856. Il y a été proclamé que « la » marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de » guerre, n'est pas saisissable même sous pavillon de » guerre, » et ces mots *contrebande de guerre* s'appliquent aux armes de toute sorte, aux projectiles, à la poudre, de même qu'au salpêtre et au soufre servant à la fabriquer, aux embarcations de guerre, aux dépêches relatives aux opérations militaires et transportées dans l'intention de favoriser l'un des belligérants. Cette décision solennelle a terminé des dissidences sur la façon d'interpréter l'entière liberté des neutres, qui s'étaient manifestées chez les nations les plus favorables à cette liberté. *Enemy's ships, Enemy's goods*, disait le vieil adage anglais, et la France inclinait à autoriser la saisie des marchandises neutres sur navire ennemi. D'autres puissances, distinguant entre le navire et la cargaison, interdisaient la saisie des marchandises neutres sur navire ennemi et déclaraient de bonne prise la marchandise ennemie à bord d'un navire neutre. Les auteurs n'étaient pas moins divisés d'opinion.

Une des gloires des Hollandais est la revendication, dès le XVIIe siècle, de la liberté des mers. Grotius s'en fit le champion dans le traité qui a pour titre *Mare liberum*, auquel Selden répliqua par le *Mare clausum*, que la Cour d'amirauté approuva, sous Jacques Ier, et dont Charles Ier ordonna la publication après de nouveaux débats avec la Hollande. A cette époque, l'Angleterre émettait diverses prétentions à l'égard des quatre mers qui l'entourent savoir : d'exclure les étrangers, nommément les Hollandais, de la pêche du hareng à la distance de dix lieues; d'obtenir les honneurs du pavillon dans toute l'étendue de ces mers, voire au delà; d'interdire enfin les hostilités entre les autres puissances dans des portions considérables des mers voisines. La République de Gênes se bornait à demander les honneurs maritimes dans le golfe du même nom, et Venise a maintenu, jusqu'aux derniers jours de son existence, ses droits fictifs à l'empire de la mer Adriatique. La Russie interdisait, avant 1856, la navigation de la mer Noire. Enfin, les droits de péage que le Danemark percevait jadis sur les navires franchissant les passages de la Baltique semblent aussi avoir été une réminiscence de la théorie de Selden.

Aujourd'hui, c'est un axiome du droit international que, par sa nature même, la mer ne peut dépendre d'un État donné, et qu'elle est ouverte au commerce et à la navigation de tous les peuples, de tous les individus, libre en d'autres termes. Les riches trésors qu'elle renferme sont devenus le patrimoine de l'humanité. Il s'est toutefois élevé de nos jours plusieurs conflits entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet de la pêche dans les eaux anglaises de Terre-Neuve; ils ont été tranchés par un traité, en date du 2 août 1839, qui reconnaît aux pêcheurs américains le libre droit de pêche dans ces parages, sauf une zone réservée aux Anglais et dont la largeur est fixée à trois milles comptés à partir de la côte. Le traité de 1867, passé entre la France et le Royaume-Uni, garantit la pleine liberté de la pêche en pleine mer, tout en réservant aux nationaux la pêche dans la partie de la mer qui dépend du territoire de chacun des État contractants.

Une seule restriction générale a été apportée à la liberté des mers : elles ne doivent pas servir au transport des esclaves. Au dernier siècle, ce transport était regardé non seulement comme licite, mais comme légitime, et l'on se souvient que, par le traité célèbre dit de l'*Assiento*, l'Angleterre obtint de l'Espagne le monopole de la fourniture des nègres destinés aux colonies intertropicales de cette dernière puissance. En 1792, le Danemark sollicita l'abolition de la traite des noirs, et tant au congrès de Vienne, en 1815, qu'à ceux d'Aix-la-Chapelle, en 1818, et de Vérone, en 1822, les grandes puissances européennes déclarèrent qu'il était temps de mettre un terme à ce « fléau » et se promirent pour sa destruction une aide mutuelle. Depuis, l'Angleterre a conclu, à cet effet, de nombreux traités avec la France (1831, 1833, 1845); avec l'Espagne (1835); avec les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale (1842); avec l'Autriche, la Russie, la Prusse (1845). Ces instruments assimilent, en général, la traite des nègres à la piraterie et menacent les négriers des mêmes peines que les pirates. M. Bluntschli nous semble d'ailleurs avoir raison quand il traite cette assimilation de forcée, puisque la piraterie menace le commerce maritime tout entier, tandis que la traite des nègres n'entrave point la liberté des mers.

Un des rares progrès que le droit international doit au congrès de Vienne, dit M. Bluntschli, et dont l'initiative appartient à Guillaume de Humboldt, est le principe que les divers Etats, traversés par un même fleuve ou une même rivière navigable, ont un droit et un intérêt communs à pouvoir tous s'en servir librement, selon certaines règles. Les motifs sur lesquels se fonde, en Europe, la liberté de la navigation fluviale, sont également applicables aux fleuves américains et à toutes les rivières en général. Il s'agit donc ici d'un principe dont l'application tend à devenir universelle. Mais pourquoi, suivant la remarque de notre auteur, le restreindre, comme le font les traités de 1815, aux fleuves *communs*, c'est-à-dire à ceux qui sillonnent le territoire de plusieurs Etats ? Va-t-on au fond des choses, on reconnaît qu'il n'y a pas de raison d'ac-

(1) Règlement du 26 juillet 1778 relatif à la navigation des bâtiments neutres en temps de guerre.

corder à tous les peuples la libre navigation du Rhin, plutôt que celle de la Tamise ou de la Loire : sinon on serait forcé d'admettre ce raisonnement absurde que si un fleuve traverse d'abord plusieurs Etats et vient ensuite à faire partie d'un seul, ce dernier a le droit d'en interdire l'accès. Jadis le Mississipi était un fleuve commun ; aujourd'hui il ne coule plus que sur le sol de l'Union américaine: le Pô, également commun, il y a quelques années, ne sort plus du territoire italien. Ont-ils pour cela changé de nature? La libre navigation fluviale ne repose pas sur le fait que les bords d'une rivière sont en la possession d'Etats différents. Elle découle de cette circonstance que le fleuve ne fait qu'un avec la mer, et la mer est ouverte au commerce de toutes les nations. La liberté des mers entraîne donc la liberté de la navigation fluviale.

Les jurisconsultes romains considéraient l'occupation comme le titre principal qui confère la propriété : *Quod enim nullius est, id ratione naturali occupanti conceditur*, et leur doctrine a été acceptée par Grotius, Puffendorf, Blackstone. Cependant, en Europe, à l'époque des grands voyages d'outre-mer, on se prit à croire que la simple *découverte* d'un territoire inconnu constituait un titre suffisant pour s'approprier la souveraineté d'un pays. C'est d'après cette doctrine et la fameuse dévolution faite par le pape Alexandre VI à la couronne d'Espagne et à celle de Portugal, de toutes les terres découvertes et à découvrir, à l'ouest et à l'est d'une ligne imaginaire, tracée d'un pôle à l'autre à cent lieues à l'ouest de l'Archipel des Açores, que les Espagnols et les Portugais justifiaient leurs droits sur l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Quant à l'Angleterre, dont la morale politique fut toujours fort élastique, elle a tour à tour invoqué la théorie de la première occupation et celle de la simple découverte. Après avoir opposé celle-ci aux Hollandais, quand elle voulut s'emparer de la Nouvelle-Amsterdam, elle se servit contre l'Espagne et contre nous-mêmes de la seconde, invoquant à l'égard du Canada la prétendue prise de possession de Cabot en 1496, comme si, écrivait M. de Vergennes, il n'y avait pas eu déjà près de cinquante ans que Jacques Cartier s'était solennellement approprié le Canada, au nom du roi de France, lorsque les *Pilgrim Fathers* débarquèrent au cap Cod.

Pour nous, la vraie, la bonne doctrine est celle de l'occupation réelle, utile, permanente. C'est au fond, a dit M. Laboulaye, « la glorification du travail, le titre le » plus légitime de la propriété, le seul qui réponde à la » pensée du créateur et profite au genre humain tout » entier. » Tel est aussi le sentiment de M. Bluntschli: il va jusqu'à soutenir que les Anglais en Australie, les Espagnols et les Portugais dans l'Amérique méridionale, les Pays-Bas dans les Archipels malaisiens, ont abusé de leur puissance en étendant leur souveraineté sur des pays immenses, inhabités, qu'en fin de compte il ne leur était pas possible de gouverner et de cultiver. « Il n'y a de *vraie* » occupation, ajoute-t-il, que lorsqu'elle est réelle et » durable; l'occupation temporaire ou symbolique ne peut » engendrer qu'un droit factice. » Mais franchement, il nous semble que l'occupation de Java par les Hollandais et de l'Australie par les Anglais n'offre rien de *temporaire et de symbolique*. Quant à ses progrès et à ceux de la colonisation, il faut bien faire la part du temps et de l'avenir.

Le savant professeur pèche donc ici par un excès de scrupule juridique. En revanche, qu'il a raison quand, de la façon la plus énergique, il refuse aux peuples civilisés le droit de refouler devant eux les indigènes, de les tuer, d'anéantir leur race! William Penn, continue-t-il, a tracé la véritable marche à suivre; il acheta des Peaux-Rouges les terrains qu'il voulait distribuer aux Quakers, ses compagnons, et mettre en culture. On sait trop que cet exemple n'a point trouvé aux Etats-Unis d'imitateurs. En Australie, les premiers colons qui, à la vérité, étaient des *Convicts*, se sont cru le droit tantôt de détruire les indigènes, comme ailleurs on détruit les bêtes fauves, et non-seulement la magistrature locale est restée inerte, mais encore les jurys locaux ont trouvé bon que la torture vînt s'ajouter à la mort quand il s'agissait de ces malheureux; tantôt de les contraindre à un travail excessif et de jeter les récalcitrants sur quelque île solitaire pour y périr de fatigue ou de faim. Aussi, d'après des calculs établis il y a quelques années, on ne comptait plus, dans l'Australie même, que de 30 à 40,000 indigènes, et un journal du pays a raconté que les quatre derniers naturels de la Tasmanie, un homme et trois femmes, avaient figuré, en 1864, dans un bal donné par le gouverneur de l'île.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES PROJETS D'IMPOT

SUR LA PARFUMERIE ET LES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES.

Les abords de la commission du budget sont encombrés cette année d'une multitude de propositions plus ou moins étranges, ayant toutes pour objectif la pensée louable de venir en aide à M. le ministre des finances, mais n'arrivant, en réalité, qu'à inquiéter les intérêts, et à jeter le discrédit sur notre situation financière.

Les intérêts s'inquiètent, en effet, et avec juste raison, en voyant surgir, comme d'une boîte à surprise, des projets d'une fiscalité excessive, qui frappent sans motifs telle ou telle industrie, ayant souvent payé plus largement que toute autre sa part des charges publiques.

Mais l'effet produit au-dehors est plus fâcheux encore. Les étrangers, témoins de cette poursuite affolée de taxes minuscules et vexatoires, ne reconnaissent plus la puissante nation productrice, à qui la confiance des peuples a fait, au lendemain de désastres sans exemple, l'offre prestigieuse de quarante milliards.

Ce côté de la question n'a peut-être pas été vu suffisamment. Il est fait pour inspirer les plus sérieuses réflexions.

Nos législateurs feraient donc acte de sagesse en résistant à la tentation de lutter d'imaginative avec les professeurs de solutions improvisées qui s'agitent autour d'eux. Les erreurs politiques peuvent être plus ou moins dangereuses; les erreurs financières ont d'autres conséquences, souvent plus graves encore, qu'il serait prudent d'éviter.

Nous ne nous laisserons point entraîner au facile plaisir de démontrer la légèreté avec laquelle sont proposées la plupart des petites inventions fiscales dont les auteurs aspirent à équilibrer le budget; mais nous croyons devoir examiner, avec quelques détails, deux propositions d'ordre plus sérieux, et à ce titre plus fâcheuses encore, qui causent en ce moment une certaine émotion parmi les intéressés. Nous voulons parler des droits de timbre projetés sur la parfumerie et les spécialités pharmaceutiques.

Commençons par l'industrie de beaucoup la plus importante, la parfumerie; d'autant plus qu'il se présente, en ce qui la concerne, un cas particulier, digne de toute attention, et qui, résultant d'un fait purement technique, a dû échapper à l'auteur du projet de loi. Ce fait, c'est que l'impôt atteindrait, d'une manière exceptionnelle, le département des Alpes-Maritimes. Des considérations patriotiques dont tout le monde appréciera l'opportunité, interdisent évidemment une mesure dont les suites pourraient être bien graves dans les circonstances présentes.

Nous n'insistons pas, sachant bien que nous serons compris; nous ne nous en tiendrons point toutefois à cette considération, cependant prépondérante; il est bon de montrer que la taxe, en elle-même, achèverait de ruiner une vaillante industrie que les derniers impôts ont déjà cruellement maltraitée.

Disons tout d'abord que certaines branches de ce commerce important ne peuvent plus être et ne sont plus exploitées en France depuis la surtaxe des alcools, les savons transparents par exemple, dont la fabrication est passée entre les mains des Belges, qui nous envoient des expéditions considérables de cet objet de grande consommation depuis que la mode s'en est emparée. La préparation des essences menace également de nous échapper comme nous a échappé celle des alcaloïdes. Une taxe de plus, et les fabricants seront forcés d'abandonner encore la production de nombreux articles devenus onéreux. Ce serait le commencement de la ruine pour une industrie essentiellement française depuis plusieurs siècles.

L'expérience parle haut, comme on le voit, et il est urgent d'en tenir compte.

Et pour quel résultat ces mesures désastreuses? Pour atteindre une consommation intérieure de treize millions seulement (1), ainsi qu'il résulte d'une enquête faite en 1870 par la chambre syndicale, sur la demande du ministère du commerce.

A la vérité, l'exposé des motifs du projet de loi auquel nous faisons allusion ne dit rien de ces graves intérêts. Il les relègue dans une manière de *post-scriptum*, et les tranche sans plus de formalités; c'est là un procédé quelque peu sommaire, on en conviendra.

En revanche, l'auteur, M. le vicomte de Lorgeril, développe ses vues en matière de spécialités pharmaceutiques, sans apporter toutefois au débat la moindre preuve des attaques dont il se fait l'écho. Nous craignons qu'il n'ait commis une confusion regrettable et n'ait pris pour des spécialités pharmaceutiques de ces panacées universelles

(1) L'exportation est de 20 millions.

que désavouent tous les spécialistes diplômés. Mais là n'est pas la question capitale. M. de Lorgeril s'est mépris bien plus gravement encore sur le rendement probable de l'impôt. Une enquête, basée sur les livres des principaux commissionnaires de Paris, vient d'établir que la vente totale, en France et à l'étranger, représente 18 millions pour les fabricants, déduction faite des remises qu'ils font à leurs acheteurs. De ce chiffre, il faut extraire l'exportation, laquelle bénéficierait naturellement du drawback. Le produit de l'impôt serait donc dérisoire, même quand il aurait pour assiette le *quantum* inadmissible (10 0/0) du projet.

Mais M. le vicomte de Lorgeril, déplaçant la question, paraît vouloir établir son impôt à titre de peine disciplinaire, pour ainsi dire, à l'encontre d'abus dont certains fabricants de spécialités se rendraient coupables. C'est confondre deux ordres d'idées très-divers. La fraude dont se plaint l'honorable député est prévue à l'article 423 du Code pénal. C'est au parquet d'agir. C'est, au contraire, donner une prime à l'immoralité que de lui assurer l'impunité par l'acquittement d'une taxe également obligatoire pour le commerçant honnête.

Ajoutons que l'auteur du projet de loi, bien loin de modérer l'essor des produits qu'il flétrit, leur imprimerait, au contraire, un développement prodigieux, car il autoriserait ainsi certains industriels à répandre les annonces les plus mensongères, à vendre librement des substances inertes et sans valeur, pendant que les produits sérieux, ayant à compter avec le prix de revient, disparaîtraient peu à peu de la circulation commerciale.

Malheureusement, M. de Lorgeril n'est pas le seul à préconiser l'impôt malencontreux dont nous entretenons le lecteur. M. le docteur Testelin a, lui aussi, proposé une taxe analogue, sauf toutefois en ce qui concerne la parfumerie, à laquelle il a eu la sagesse de ne pas toucher. L'honorable député du Nord ne fait pas difficulté, du reste, d'avouer, pour peu qu'on le presse, que son impôt est aussi mauvais que beaucoup de ceux que l'on a votés à Versailles; mais la majorité ne voulant pas de l'impôt sur le revenu, il se résigne à frapper là où il suppose qu'il y a à prendre.

En somme, l'auteur ne paraît pas avoir une grande confiance dans son œuvre. Aussi a-t-on vu l'empressement avec lequel l'honorable député a accueilli les informations rectificatives qui lui ont été soumises. M. le vicomte de Lorgeril ne voudra pas sans doute se montrer moins accessible aux enseignements de la pratique, de sorte que l'ajournement des propositions est loin d'être invraisemblable.

Une considération prépondérante est du reste de nature à provoquer cette décision. La voici :

L'Assemblée a voté, le 26 novembre dernier, sur le rapport de l'honorable M. Wolowski une loi relative au timbre-marque, longuement étudiée, car elle figurait en principe dans le rapport fait le 18 mai 1872 par M. Desseilligny au nom de la commission du budget. Aux termes de l'art. 1, les fabricants propriétaires d'une marque déposée sont admis à la faire timbrer moyennant un droit de 1 0/0 sur le prix fort de l'objet qui en est revêtu.

Le règlement d'administration publique qui fixe les détails de cette innovation législative a été adopté par le Conseil d'Etat et va paraître au *Journal officiel* dans quelques jours.

C'est dans le fonctionnement de cette loi qu'est la solution du problème poursuivi par les auteurs des projets d'impôts en question. Le timbre qu'ils proposent ne pouvant être employé cumulativement avec celui que mentionne l'article 1er de ladite loi, l'adoption de toute disposition nouvelle sur ces matières serait, en fait, l'abrogation de la législation du 26 novembre, avant même un commencement d'exécution.

Une grande Assemblée ne peut se contredire à si courte échéance. On objectera peut-être que le cas s'est vu déjà plusieurs fois. Nous ne le nions pas; mais on nous accordera bien que ce sont là des accidents fâcheux, qu'il n'est pas bon de citer comme des précédents.

Il est à croire que l'honorable M. Wolowski, qui a particulièrement qualité pour demander le respect des dispositions votées le 26 novembre, s'en expliquera nettement au sein de la commission du budget, et amènera facilement les auteurs des propositions en cause, à attendre les résultats pratiques de la nouvelle législation, pour appliquer, à cet égard, telles mesures que l'expérience pourrait conseiller.

Cte DE MAILLARD-MARAFY.

LES MOYENS DE DÉVELOPPER LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

par M. G. DUBAR, *au nom du Comité du commerce.*

La création d'une commission chargée de rechercher les moyens de donner à notre commerce extérieur une plus vive impulsion, a été accueillie avec grande satisfaction dans notre région industrielle et commerciale. La crise que nous traversons, et qui se prolonge depuis deux ans, a pour cause principale la diminution de la consommation de tous les produits qui ne sont pas de première nécessité, et cette diminution devait se produire, puisque la guerre et les impôts qui l'ont suivie ont porté une grave atteinte à la richesse publique.

Ce qu'on ne pouvait plus vendre à l'intérieur, on s'est efforcé de l'écouler au dehors ; des tentatives nombreuses ont été faites dans ce but et par les négociants et par les producteurs eux-mêmes. Ces tentatives, pour être isolées, n'ont pas été cependant sans donner des résultats, et il suffirait de parcourir les documents statistiques de l'administration des douanes pour se convaincre que l'exportation de plusieurs articles manufacturés a pris dans ces trois dernières années une importance exceptionnelle.

Mais la crise est trop grave, trop persistante, elle a trop profondément atteint toutes les branches de notre production indigène pour que le remède ait pu faire disparaître immédiatement le mal, et, malgré l'augmentation des exportations que nous venons de signaler, les magasins des industriels se sont remplis de produits fabriqués et aujourd'hui encore des stocks considérables pèsent sur notre marché et sont, pour des raisons diverses qu'il serait trop long d'énumérer, un obstacle presque invincible à une reprise des affaires.

Ecouler au dehors ce trop plein, profiter des bas prix du moment qui facilitent singulièrement les exportations et arriver en même temps à faire connaître à des consommateurs nouveaux des produits qui n'ont besoin que d'être connus pour être appréciés, tel est le but que poursuivent aujourd'hui bon nombre de producteurs français.

Nous n'admettons pas que le gouvernement puisse se faire lui-même exportateur et créer de toutes pièces des comptoirs, des magasins là où la France en a manqué jusqu'ici. C'est de toute autre façon que nous comprenons le rôle du gouvernement dans la question qui nous occupe.

L'organisation proprement dite du commerce appartient à l'initiative privée et elle s'en acquittera mieux que l'Etat, qui n'a qu'à lui faciliter la tâche, ou du moins à ne pas lui susciter d'obstacles.

Les moyens propres à développer l'exportation des produits français peuvent être, suivant nous, rangés en deux grandes catégories: les uns trouvent leur application dans le pays même, les autres ne peuvent être réalisés qu'au dehors.

Pour pouvoir exporter, il faut produire à bon marché ; les principaux éléments d'un prix de revient, ceux du moins qui varient le plus avec les pays producteurs, c'est la main-d'œuvre, ce sont les charges imposées par le Trésor public aux contribuables; la main-d'œuvre ne peut être à bas prix dans un pays où le système financier consiste à frapper de préférence les denrées de première nécessité; ce que l'ouvrier paie à l'Etat pour sa nourriture et sa consommation, il le redemande à l'industrie sous forme d'augmentation de salaires. Ainsi les impôts de consommation, aussi bien que ceux qui frappent directement l'industrie et le commerce dans leurs diverses manifestations, transports, échanges, etc., sont funestes à l'exportation, et contribuent à accroître dans le pays ce trop-plein de produits qui n'est que trop généralement constaté.

Nous venons de citer le transport et l'échange; nous remarquons avec regret qu'à cet égard, loin de progresser, la France marche à grands pas en arrière. En 1860, on nous promettait, et non sans solennité, les transports à bas prix; on n'a rien fait pour tenir cette promesse, et la première fois que l'Etat a touché aux transports et à l'échange, ç'a été pour en augmenter le coût en les imposant; et n'est-il pas question aujourd'hui encore d'accroître les droits de navigation par canaux, comme si l'on ignorait que les tarifs des canaux sont comme la soupape de sûreté de nos tarifs de chemins de fer, et que seuls ils les empêchent d'atteindre leur maximum.

La cherté des transports, voilà le mal dont nous souffrons le plus; la Belgique et l'Allemagne, où nous rencontrons nos concurrents les plus directs, jouissent de tarifs bien plus bas. En voici un exemple entre mille: le tarif intérieur français pour une tonne de tissus de coton est d'un peu moins de 8 centimes, le tarif de transit est de 6 cen-

times et demi ; les mêmes marchandises ne paient que 5 centimes sur les chemins de fer belges et allemands, c'est-à-dire 25 0/0 de moins !

En voulez-vous une autre preuve ? Les industriels de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, d'Armentières, se servent indifféremment des ports de Dunkerque et d'Anvers pour l'importation de leurs matières premières, pour cette excellente raison que le transport de Dunkerque à Lille et d'Anvers à Lille revient à peu près au même prix, bien que la distance d'Anvers à Lille soit bien plus grande.

Les tarifs différentiels de transit et autres sont encore à notre désavantage ; et les usines de Courtrai, de Tournai, de Gand même, qui font venir leurs matières premières de Marseille, paient pour le transport par chemins de fer des prix sensiblement moins élevés que nous. Bon nombre d'industriels avaient trouvé moyen de profiter de ces tarifs spéciaux en faisant expédier de Marseille, à un point quelconque de la frontière belge ; de là, ils réexpédiaient à Lille et bénéficiaient encore d'une différence sensible sur les tarifs intérieurs, mais depuis l'application du droit de statistique, qui, bien que léger en apparence, ne laisse pas d'être lourd lorsqu'il s'agit de marchandises de peu de valeur sous un grand volume, on a généralement renoncé à ce moyen habile de diminuer les frais de transport.

L'impôt sur la petite vitesse a encore aggravé une situation pénible pour nos producteurs ; nous ne répéterons pas ici tout ce qui a été dit sur cette taxe funeste, nous nous bornerons à en réclamer l'abolition au plus vite, et le remplacement, si cela est nécessaire, par une augmentation sur les contributions directes. Ce que nous reprochons en effet à l'impôt sur les transports, comme à toutes les taxes qui pèsent directement ou indirectement sur l'industrie, c'est d'être une entrave pour les affaires, c'est d'empêcher la formation des richesses, alors que l'Etat devrait faire tous ses efforts pour la favoriser ; nous demandons en un mot que l'on s'efforce d'atteindre la fortune acquise et non le capital en formation.

Loin de taxer les transports, il importerait de multiplier les chemins de fer et les canaux et de réaliser dans la mesure du possible cette concurrence des chemins de fer avec les canaux, que le Parlement anglais, à la suite de la grande enquête de 1872, regardait comme la véritable solution de la crise des transports. Il faudrait surtout simplifier les rouages administratifs qui retardent l'exécution de tous les travaux utiles, et qui imposent à la plus simple des entreprises des formalités qui font perdre souvent plusieurs années !

Elle serait longue encore, si nous voulions l'épuiser, la liste des réformes intérieures qui contribueraient à développer l'exportation française, mais nous craignons de donner à ce travail un développement excessif, et nous nous empressons de sortir de notre pays et d'examiner les ressources que notre organisation politique, administrative et commerciale met à la disposition de nos exportateurs.

Pour traiter des affaires importantes et suivies avec les pays étrangers, il faut être bien renseigné, avoir à sa disposition des moyens de transport faciles et posséder des employés capables et particulièrement formés pour ce genre de commerce.

Les renseignements, surtout pour les pays lointains, ne peuvent nous venir que du gouvernement ; l'Etat a partout des agents qui le représentent et qui peuvent facilement lui donner sur les ressources du pays qu'ils habitent et sur les objets qui peuvent y être importés des détails précis, les seuls qui aient quelque valeur pour le commerce. Malheureusement, les agents de l'Etat sont pour la plupart des hommes très-compétents dans les questions de législation internationale, mais complétement étrangers aux affaires. Elevés dans les idées de l'administration française, ils ignorent absolument cet axiome si bien pratiqué par nos voisins les Anglais, *Time is money*. Aussi quand un négociant les consulte, ils ne répondent pas ou répondent trop tard et le résultat est le même.

Nous pourrions donner à l'appui de ce que nous avançons bien des exemples, mais il nous faudrait citer des noms, et nous ne voulons pas que cette étude contienne contre plusieurs agents consulaires des attaques purement personnelles.

Il est certain que la plupart d'entre eux ignorent complétement le mouvement commercial et industriel des pays où ils représentent la France ; il est certain que cette ignorance est d'autant plus coupable et d'autant plus funeste aux intérêts de notre pays, qu'elle n'est pas un mal nécessaire puisque les consuls étrangers possèdent cette science des affaires tant méprisée par nos agents.

Presque tous les exportateurs vous diront qu'ayant demandé des renseignements aux consuls français, ils n'en avaient pas reçu de réponse, et que s'étant adressés à des consuls anglais, belges, portugais, espagnols, ils avaient immédiatement été renseignés à leur complète satisfaction.

Il y a donc une réforme urgente à faire de ce côté ; il faut que tous nos agents au dehors aient des connaissances qui leur permettent de suivre le mouvement des affaires, il faut surtout que, pour l'avancement, on tienne compte des capacités commerciales de l'agent et du soin qu'il a apporté à rédiger des rapports spéciaux et à éclairer les commerçants français.

Ceci nous conduit directement à parler des *Annales du commerce extérieur*. On y trouve les rapports envoyés par les consuls, ou plutôt les statistiques, car ce sont presque toujours des reproductions de documents officiels publiés par les gouvernements étrangers, sans aucun commentaire, sans les explications indispensables pour que nos nationaux puissent en tirer parti. Les consuls attendent donc que les documents officiels paraissent dans les pays où ils résident, puis ils prennent leur temps pour rédiger leur rapport, l'impression des *Annales* amène ensuite un nouveau retard, et il se trouve que nous ne possédons les renseignements qu'au moment où ils ne peuvent plus nous être d'une utilité pratique pour notre commerce.

On peut faire mieux : le *Recueil consulaire* de la Belgique en est la preuve. Le fascicule que nous recevons aujourd'hui même contient entre autres un rapport du consul de Bucharest qui ne remonte pas au-delà du mois de mars, un rapport du consul de Tunis du 31 mars, un rapport du consul de Bergen du 21 avril, un rapport du consul d'Archangel du 20 mars. Ce dernier que nous avons sous les yeux est une véritable mercuriale : les prix des marchandises les plus importantes y sont indiqués, on y apprécie la valeur et la qualité des récoltes, etc.

Si nous voulions résumer en peu de mots notre opinion sur les *Annales du commerce extérieur* et sur le *Recueil consulaire*, nous dirions que les documents insérés dans le premier sont destinés aux économistes qui en tireront grand profit pour une étude de longue haleine, que les documents insérés dans le second sont bien destinés aux commerçants qui pourront s'en inspirer pour diriger leurs affaires. Nous ne contestons pas le mérite des premiers, nous demandons qu'on y joigne les seconds.

Il serait encore bien facile au gouvernement de donner satisfaction au commerce sur le point suivant : Quand on se prépare à expédier des marchandises dans un pays quelconque, on se préoccupe tout d'abord des droits établis sur les marchandises dans le pays destinataire. Il n'est pas aisé de se procurer ces tarifs et le gouvernement ferait œuvre utile s'il faisait publier par le ministère du commerce et des affaires étrangères un recueil comprenant les tarifs de la douane à l'entrée de tous les pays ; il faudrait encore y joindre les surtaxes de pavillon là où elles sont perçues, ainsi que les usages spéciaux tels que la limitation des sommes reçues en papier, en argent, etc., et pour certaines colonies les droits d'octroi qui remplacent ou viennent se joindre aux droits de douane.

Avec l'aide des consuls, on n'aura pas grand'peine à établir un ouvrage de ce genre ; sur les autres points les réformes seront plus difficiles à réaliser, et on n'y arrivera qu'en faisant dépendre à certains égards les consuls du ministère du commerce. Les hommes sont naturellement portés à travailler dans leur intérêt, pour leur avancement, ils aiment du moins qu'on leur sache gré de ce qu'ils ont fait ; or le ministère des affaires étrangères ne récompensera jamais un consul pour un rapport qui n'intéresse que le département du commerce.

La facilité des transports à l'extérieur, voilà encore un des éléments qui influent le plus sur le développement de l'exportation d'un pays. Nous sommes encore loin de l'Angleterre sous ce rapport, et trop souvent nous sommes obligés d'expédier dans les ports anglais et belges les marchandises destinées aux colonies parce que les navires qui y vont directement ne prennent pas leur point de départ dans nos ports, ou ne le font qu'à des intervalles trop éloignés. La marine marchande de la France n'a pas progressé dans la même mesure que celle des autres pays, elle ne s'est pas transformée aussi vite ; l'infériorité de notre marine commerciale, voilà donc encore un obstacle qui s'oppose au développement de notre commerce extérieur.

Ce n'est pas seulement par suite du trop petit nombre de navires que nos expéditions maritimes sont en souffrance, c'est aussi à cause de l'état d'abandon dans lequel on laisse quelques-uns de nos ports. La région du Nord est, à ce point de vue, des plus mal partagées : le port

de Dunkerque tombe presque en ruines; depuis plus de vingt ans les crédits nécessaires pour exécuter les travaux d'entretien les plus indispensables n'ont pu être obtenus, et le fonctionnement du port est compromis si l'on n'y avise au plus tôt. Le Conseil général, la Chambre de commerce de Dunkerque et la Compagnie des chemins de fer du Nord offrent d'avancer à l'État une somme d'environ six millions pour hâter l'exécution des travaux de réparation, mais il faut en passer par les autorités administratives, c'est-à-dire que nous attendrons un an avant que l'entente ne soit complète et qu'alors même, la moindre difficulté pourra encore amener de nouveaux retards. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'est le port d'Anvers qui bénéficie de cette situation, et nous voyons que chaque jour le mouvement y augmente au détriment de notre établissement maritime français, qui est cependant dans une situation admirable et qui pourrait devenir l'égal du Havre si l'on y faisait les dépenses nécessaires.

Nous avons parlé de la nécessité de créer un personnel spécial pour notre commerce; à cet égard un grand pas a été fait; des écoles de commerce ont été fondées dans plusieurs villes, et à Lille même notre *Institut industriel* comprend une section commerciale. Nous pouvons donc espérer avoir, dans quelques années, un personnel nouveau, sachant parler plusieurs langues et admirablement préparé pour le commerce extérieur.

Il importerait de donner aux élèves de nos écoles spéciales le goût des voyages; dans ce but, notre Société a fondé des prix, mais les sommes mises à la disposition des lauréats seront souvent insuffisantes; pourquoi l'Etat n'accorderait-il pas des bourses de voyages aux élèves les plus distingués des écoles de commerce comme il en accorde à ceux des écoles des Beaux-Arts, de l'Ecole normale et autres? Pourquoi n'enverrait-il pas ces jeunes gens à l'étranger, à titre d'attachés temporaires auprès de nos consuls?

Nous livrons, Messieurs, ces quelques observations à votre appréciation, à vos critiques; nous avons tenu à vous dire combien nous attachons d'importance aux questions dont l'examen vous a été confié, avec quel intérêt nous suivons vos travaux. Nous ne doutons pas que, grâce à vous, des progrès sérieux ne soient accomplis; vous rendrez ainsi un véritable service à notre pays, car, aujourd'hui plus que jamais, la France a besoin de développer son commerce extérieur.

DE LA CRÉATION DE CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ETRANGER.

L'Association du libre-échange de Bordeaux nous communique la lettre suivante, qu'elle vient d'adresser à M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères :

« Bordeaux, le 15 juin 1874.

» Monsieur le Ministre,

» Au moment où la commission que vous avez instituée va s'occuper de rechercher les moyens de développer le commerce de la France avec les pays étrangers et plus spécialement les pays d'outre-mer, il nous paraît opportun d'appeler votre haute attention sur une question qui a été soulevée à plusieurs reprises, et que les délégués de notre Association, MM. Alexandre Léon et Marc-Maurel, ont produite devant la commission d'enquête sur la marine marchande en 1870.

» Nous voulons parler de la constitution, auprès de nos principaux consulats, de chambres de commerce dont les membres seraient choisis parmi les résidents français les plus distingués par leur mérite personnel et l'importance de leurs affaires. L'organisation de ces chambres de commerce serait, à peu de chose près, celle des chambres de commerce de France; leurs attributions consultatives seraient les mêmes et s'exerceraient sous la présidence, de droit, du consul, comme elles s'exercent, en France, sous la présidence du préfet.

» Nous croyons superflu d'insister auprès de vous sur les avantages que le commerce français peut espérer d'une institution qui aiderait puissamment à la protection éclairée et compétente de ses intérêts, transmettrait ses avis et lui enverrait en échange les notions les plus utiles au développement des relations.

» La diversité des situations et des affaires, le nombre plus ou moins restreint des négociants français établis sur tel ou tel point rendraient difficile une organisation uniforme et des mesures générales. Nous le comprenons : c'est pourquoi nous ne vous demandons aujourd'hui que de tenter l'expérience dans quelques ports de mer ou grands centres commerciaux importants.

» Nous vous signalons :

» En Europe : Londres, Saint-Pétersbourg, Madrid et Constantinople;

» En Asie : Calcutta, Batavia, Singapore et Bombay.

» En Afrique : Alexandrie, le Caire et Maurice;

» En Amérique : New-York, la Nouvelle-Orléans, San-Francisco, la Havane, Vera-Cruz ou Mexico, Caracas ou la Guayra, Port-au-Prince, Rio-Janeiro, Bahia, Montevideo, Buenos-Ayres, Valparaiso, Lima.

» Cette indication n'a, dans notre pensée, rien de limitatif; vos informations diplomatiques vous mettent mieux à même que nous d'y ajouter un ou plusieurs ports du Centre-Amérique, de la Chine, du Japon, de l'Australie, etc.

Si vous prenez notre vœu en considération, nous serons à vos ordres, monsieur le Ministre, pour formuler notre opinion sur les détails d'organisation et de fonctionnement des nouvelles chambres de commerce et sur la nature et la réglementation de leurs rapports avec les chambres de commerce de France; mais il nous paraît convenable d'attendre qu'il vous convienne de nous indiquer vos vues et de nous adresser vos questions.

» C'est au député de la Gironde et à l'éminent et ancien collaborateur de notre Association que nous recommandons une tentative dont le Ministre des affaires étrangères peut seul assurer le succès.

» Veuillez agréer, etc. *Les membres du Comité.* »

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

PÉROU.

Lima, 13 mai.

L'excellent résultat du voyage d'exploration du vapeur de guerre anglais le *Pétrel* aux dépôts de guano du Sud a décidé le ministre de la Grande-Bretagne à se concerter avec le gouvernement pour exécuter des recherches semblables dans les dépôts du Nord, afin de déterminer avec précision la qualité et la quantité des engrais qu'ils contiennent encore.

Le naturaliste Raymondi, dans un mémoire présenté au gouvernement, résume comme il suit ses observations sur les guanos du Sud :

« Parmi les 33 échantillons de guano qui viennent d'être analysés les meilleurs sont :

Patache, 2e pampa, ammoniaque......	13 » 0/0
— n° 11 —	10 »
— n° 13 —	12 80
Punta de Lobos (polygone inf., 3e zone), ammoniaque........	15 67
Guanillos, grande pente........	10 66
Guanillo (1er polygone, 2e zone)........	10 21
Patillos, grandes quebradas de l'île....	12 »
Chipana. — Petit coffre........	11 10
Pabellon de Pica........	14 25
— (grand Cerro, côte sud)......	9 50
— (bouche de l'Enfer)........	12 05

» Les échantillons de guano de la province de Tarapaca, même les plus riches n'ont pas d'odeur, ammoniacale bien prononcée, et ceci est dû, en grande partie, à leur sécheresse. On sait que la présence de l'eau produit la décomposition de l'urate d'ammoniaque en carbonate qui, étant très-volatil, donne au guano son odeur ammoniacale. Mais une autre cause de ce que le guano de Tarapaca n'a pas une odeur ammoniacale aussi forte que celui des Chinchas et de Guanape provient de ce qu'une grande partie de l'ammoniaque est combinée avec l'acide phosphorique, ce qui produit un sel ammoniacal plus fixe.

» Cette association de l'ammoniaque à l'acide phosphorique donne à ce guano plus de valeur, car ce dernier est en grande partie à l'état soluble, et, par conséquent, est absorbé facilement par les plantes. »

On estime que le guano du Nord est suffisant pour couvrir la valeur entière de la dette du Pérou, et que les dépôts du Sud constitueront un fonds de réserve pour les besoins de l'avenir.

M. Meiggs, l'entrepreneur des chemins de fer de l'Etat, vient de former une compagnie de travaux publics et privés.

Pour extrait : A. HERNANDEZ.

CUBA.

La Havane, 6 juin.

Change sur Londres....	175 à 180 0/0 de prime.	
— Paris	150 » 153 »	—
Prime sur l'or........	158 » 160 »	

La Banque espagnole a été autorisée par décret du 4 courant à vendre de l'or pour le compte du gouvernement aux

personnes qui présenteront un certificat du Trésor constatant que la somme demandée est destinée au paiement de la portion des droits d'entrée ou des impôts exigible en or.

Le taux de la prime pour ces ventes sera fixé chaque jour par la Banque.

MEXIQUE.

Des télégrammes du 2 et du 6 juin annoncent comme très-probable le prochain remaniement du tarif des douanes dans un sens plus libéral. Les droits d'exportation sur le numéraire et les droits que l'on perçoit actuellement à l'arrivée des marchandises transportées d'un point à un autre du territoire seraient complétement supprimés.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Notre commerce ne se décide pas encore à sortir de sa torpeur, et nous n'avons à renseigner cette semaine que sur un mouvement d'affaires tout aussi limité que celui de la semaine dernière. Quelques articles privilégiés se soutiennent bien un peu, mais c'est là l'exception et une exception rentrant beaucoup trop dans le sens de l'adage qui veut que l'exception confirme la règle. L'argent, plus surabondant que jamais sur toutes nos places financières et sur celles de l'étranger, est une preuve assez évidente de l'atonie qui règne actuellement dans le monde commercial, et ce ne sera guère que lorsque toutes ces sommes auront trouvé à s'utiliser, lorsque les grands travaux publics reprendront, que nous pourrons espérer voir cesser la crise actuelle qui sévit du reste aussi bien chez nos voisins que chez nous.

L'aspect des récoltes est toujours aussi favorable et vient pallier un peu ce que la situation actuelle du commerce a d'affligeant en permettant de compter pour l'avenir sur des jours meilleurs. En effet, les orages violents qui ont sillonné notre contrée cette semaine ont bien eu pour effet de détruire presque complétement les récoltes sur plusieurs points, mais ils n'ont guère causé que des désastres locaux, et ont eu, au contraire, des résultats généralement bienfaisants en remédiant à la sécheresse qui aurait pu faire un mal beaucoup plus grand et beaucoup plus général en se prolongeant. Telle qu'elle nous est revenue, elle cause encore beaucoup d'inquiétude à l'égard des orges et des avoines; Les blés et les seigles sont dans une meilleure situation dans le midi. On est, paraît-il, en avance d'au moins quinze jours, et la récolte des blés s'opère dans beaucoup d'endroits; on a même livré à Paris de la farine produite avec du blé des environs d'Arles.

Les avis d'Angleterre sont moins bons que la semaine dernière; les rigueurs hivernales, que nous avons ressenties s'y sont produites aussi, et assez pour éloigner un peu l'époque de la moisson. Les Pays-Bas paraissent satisfaits de l'aspect de leurs récoltes; la coupe du colza est déjà commencée et donnera un rendement moyen, mais très-riche en huile; les orges sont superbes et les blés se présentent bien; seules les avoines demanderaient un peu d'humidité. En Allemagne, les seigles viennent parfaitement ainsi que les autres céréales, mais les avoines, les colzas, les pommes de terre et les vignes paraissent avoir été fortement éprouvés par le mauvais temps. Les derniers rapports officiels du département agricole, à Vienne, sur la position des récoltes en Autriche-Hongrie, constatent que le temps leur a été favorable pendant la première quinzaine du mois et que partout leur condition est sinon excellente, du moins apte à fournir une récolte moyenne pour les blés; les seigles eux promettent de donner dans la proportion d'une belle moyenne. La Russie nous envoie des nouvelles assez favorables sur l'état des récoltes aux environs de Taganrog et dans les provinces voisines du Don et celle de Samara; par contre, sur les frontières de Pologne et en Pologne, le froid a nui beaucoup et donne peu d'espoir d'avoir une récolte même moyenne.

Quant au mouvement des affaires agricoles, il est peu prononcé en ce moment, le blé indigène commençant à faire défaut, et celui de provenance exotique alimentant presque seul nos grands marchés. C'est ce qui s'est produit au marché du mercredi, à Paris, où l'on a noté quelques affaires pratiquées dans la parité des cours suivants: indigène disponible, fr. 38/40.50 les 100 kilogrammes à Paris; blanquillos, fr. 38/38.50; Californie, fr. 38; Canada blanc, fr. 38; Chili, fr. 37; Amérique hiver, fr. 36; printemps, fr. 34/34.50; Sandomirka, fr. 34.50; Pologne, fr. 34/34.50 les 100 kilogrammes, livrable au Havre, Dunkerque ou Rouen. Seigles, en baisse, de fr. 20/25.50; orges fr. 28/28.50; avoines, en hausse de fr. 26.50/31; farines de choix et marque D, en hausse, à fr. 85. Les derniers avis de Londres signalent de la tenue mais peu d'affaires; à Amsterdam du calme; à Berlin, un marché lourd et de la baisse; à Bruxelles, de la tenue sur les indigènes mais 1 franc de baisse sur les qualités exotiques; Cologne, sans changements; Hambourg, calme.

Un document reçu au ministère des affaires étrangères et destiné aux *Annales du commerce extérieur* nous apporte les modifications suivantes aux droits d'importation perçus au Canada: Eaux de Cologne en futailles (hectolitre) 204 »; id. en flacons ne contenant pas plus de 112 grammes de liquide (flacon), 0 26; Eaux-de-vie (hectolitre), 136 »; Vins mousseux (12 bouteilles), 15 41; Id. autres, contenant moins de 11,5 degrés centésimaux d'alcool et ne valant pas plus de 205 fr. 44. l'hectolitre (l'hectolitre), 40 80; Id. autres, en futailles (l'hectolitre), 81 60; Id. id. en bouteilles (12 bouteilles), 7 70; Articles non dénommés (valeur) 17 1/2 0/0.

Dans cette dernière catégorie sont compris les velours et les soieries, les modes, la bijouterie et autres articles de luxe. Les droits ci-dessus ont été appliqués à partir du 1er mai, mais sauf ratification par le sénat canadien. En cas de non ratification, la différence entre les anciens droits et les nouveaux serait remboursée aux importateurs.

Nous apprenons également qu'un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis a été soumis à l'approbation du sénat de Washington. D'après ce traité, tous les produits des deux pays, et en outre un grand nombre d'articles manufacturés, plus le papier à impression, les caractères d'imprimerie, les instruments aratoires, le matériel naval et les navires eux-mêmes, seraient admis en franchise réciproque. Un article dudit traité permettrait en outre à la marine canadienne de se livrer à la navigation au cabotage aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, cet article a même suscité de nombreuses réclamations d'armateurs qui espèrent le faire annuler.

La ligne télégraphique entre Lisbonne et Rio-Janeiro *via* Madère, Saint-Vincent et Pernambuco, est enfin établie; elle fonctionne et après l'échange des premiers télégrammes officiels, elle a été livrée au public. Maintenant il ne s'agit plus que de savoir le parti qui en sera tiré et si les prix qui ne sont pas encore connus ne seront pas trop élevés. C'est malheureusement ce qui est à craindre, et ce que l'on pourra cependant éviter, en favorisant l'établissement de « Compagnies de transmission », telles qu'il en existe en Angleterre et comme il s'en trouve plusieurs de projetées à Paris même, en ce moment. Ces compagnies ont pour but de réunir plusieurs télégrammes émanant d'envoyeurs différents en un seul, par le moyen de clefs abréviatives très-perfectionnées, et de faire profiter ainsi d'une partie de l'économie qui aura pu être réalisée, en expédiant par exemple un télégramme unique de vingt mots au lieu de quatre de dix mots chacun.

Pendant que nous parlons télégraphie, annonçons qu'une conférence pour la révision de la convention télégraphique internationale, conclue à Paris en 1865, doit se réunir en 1875 à Saint-Pétersbourg. Espérons que de nombreuses réformes seront décidées, et qu'elles pourront ouvrir les yeux à notre administration française, qui en maintenant ses tarifs intérieurs à un prix déraisonnable se fait très-certainement autant de tort qu'elle en cause à tous les intérêts du pays.

Le mouvement commercial de la semaine n'offre guère d'intérêt cette semaine, que pour les cafés et les laines, sur le marché des produits exotiques; et pour la métallurgie et les charbons, sur le marché industriel. Seuls, en effet, ces produits ont dénoté de la fermeté ou du moins une tendance meilleure; tous les autres n'accusent qu'une très-grande pénurie d'affaires et des cours plus ou moins faibles.

COTONS. — Voir plus loin, nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse.

LAINES. — Les marchés aux laines n'accusent pas une grande animation, mais partout, en France comme en Angleterre, en Belgique et en Allemagne, nous constatons de la fermeté et une fermeté qui tend à s'accroître, quoique les hauts prix empêchent déjà beaucoup les affaires. Ces hauts prix, qui sont en effet justifiés par la teneur des avis reçus des différents centres de production, ne sont guère d'accord avec la position des centres manufacturiers. Ces derniers, en effet, se plaignent en ce moment d'une mévente presque générale, causée soit par l'abstention ou la réduction de la consommation, soit par un excès de production. Roubaix est toujours actif, mais les acheteurs ne paraissent pas encore avoir commencé des achats sérieux. A Elbeuf, on est fort calme, les réassortissements d'été étant terminés; on a seulement fait quelques petites expéditions pour l'étranger. Dans le Tarn, l'Hérault, et l'Aude, l'industrie lainière est en souffrance, il n'y a guère que Vienne qui ait reçu déjà quelques petites commissions d'hiver. Louviers, seul, a reçu des commandes importantes, qui se succèdent assez régulièrement. En Belgique,

Verviers ne paraît pas favorisé, presque tout le monde s'y plaint, tant dans la fabrication des filés que dans celle des tissus. Enfin en Angleterre, Bradford signale un peu de mieux, la filature ayant reçu quelques commandes sur certains articles qui lui ont permis de demander des prix un peu plus élevés et la fabrication des tissus ayant reçu des commandes importantes en mohairs et tissus brillants ainsi qu'en orléans à livrer; les autres genres restent toujours négligés.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés. — C'est toujours le parti de la hausse qui a le dessus, et les enchères, qui viennent d'avoir lieu en Hollande, lui ont donné pleinement raison, en constatant une hausse de 3 à 6 cents sur les taxations qui avaient été précédemment fixées. Voici, du reste, les prix qui ont été payés, pour quelques numéros, à ces enchères qui ont été très-animées.

Numéros.	Sacs.	Taxations. Cents.	Prix payés. Cents.
Deposé à Amsterdam :			
1	1.277	60 —	64 1/4
4	4.182	56 —	59 1/2
8	7.751	55 1/2	59 —
12	1.252	63 —	69 —
13	1.363	56 —	59 1/4
30	3.390	56 —	59 —
31	1.973	55 3/4	59 —
39	3.586	57 1/2	61 1/2
Déposé à Rotterdam :			
3	1.152	56 1/2	59 1/2
6	3.491	56 —	59 1/2

Les avis d'Angleterre, qui nous sont parvenus, ont de même constaté une grande activité et une fermeté constante, mais qui avaient fait place, mardi, à un mouvement de réaction très-prononcé, un peu enrayé, mercredi, grâce aux nouvelles de Hollande, qui ont même permis de regagner un peu du chemin perdu. Nos marchés français, ont été un peu plus calmes cette semaine, la consommation s'étant un peu retirée du marché, ainsi que l'on peut s'en assurer plus loin, dans nos correspondances du Havre, Bordeaux et Marseille.

Cacaos. — Toujours même insignifiance des transactions sur cette fève, sans que la consommation, éloignée pourtant depuis si longtemps du marché, montre quelque velléité de s'en rapprocher En Angleterre, de la lourdeur également.

Sucres. — Les sucres, ainsi que le constate notre collaborateur M. Bivort dans sa revue spéciale, que l'on trouvera plus loin, sont dans une position moins satisfaisante que la semaine dernière. Il en a été de même sur les marchés anglais, qui sont au grand calme; Glasgow signale même 6 deniers de baisse par quintal anglais sur les cours de la semaine précédente. En Hollande, il y a eu aussi ralentissement dans les affaires, et on a à peine vendu dans la semaine 5 à 6.000 cranjangs; les prix se sont cependant maintenus fermes de fl. 2 à 2 1/4 au-dessous des cours de novembre pour sucres blonds, et de fl. 3 1/4 à 1 pour bruns; les raffinés restent un peu plus recherchés à prix soutenus sur livraison future. Dernier télégramme de la Havane, 22 juin : marché stationnaire sans changement; n° 12, 24 rx; moscovades, 18 3/4 rx; change sur Londres, 195 d.

Cuirs. — En bonne situation, grâce aux avis favorables reçus de la Plata; malgré cela, on fait peu d'affaires, la consommation se tenant à l'écart au Havre, et la marchandise faisant défaut à Bordeaux.

Suifs. — Les suifs sont toujours demandés, et la hausse a fait de nouveau progrès cette semaine. C'est ainsi qu'hier, à Paris, on a coté le cours de fr. 95 et même celui de fr. 95 50 pour suif courant du mois et mois prochain; fr. 100 pour quatre derniers mois. Les marchés du Havre, de Bordeaux et de Marseille suivent Paris, mais d'un peu plus loin, et les affaires y ont eu beaucoup moins d'animation. Londres nous arrive en baisse; la marque YC disponible ne vaut plus que sh. 42/6; octobre-novembre, sh. 45/6 à 45/9; décembre, sh. 45/9 le cent.

Huiles oléagineuses. — Les huiles de colza ont donné lieu à une certaine hausse sur les marchés du Nord et sur celui de Paris; notre correspondance de Marseille nous fait même voir que l'effet a été ressenti par contre-coup sur les huiles et les graines oléagineuses, sur cette place. Les derniers cours, à Paris, doivent se voir comme suit :

COTE COMMERCIALE.

Colza.		*Lin.*	
Disponible	83 50	Disponible	77 50
Courant	83 50	Courant	77 50
Juillet	83 »	Juillet	78 25
Août	83 75	Août	78 75
4 derniers	85 25	4 derniers	79 50
4 premiers	86 »	4 premiers	» »
Les 100 kilos nets, fûts compris, esc. 1 0/0, entr.		Les 100 kilos nets, fût compris, esc. 2 0/0, entr.	

COTE OFFICIELLE.

Disponible en tonne...	85 »	Disponible en tonne...	79 »
Tout fût disponible....	83 50	— en fût	77 50
Epurée en tonne	93 »	Indigène	» »

Les derniers avis de Londres signalent du calme : huile de colza disponible, sh. 61; de lin dito, sh. 28/6. A Hull, marché inactif : huile de lin disponible, sh. 28/7 1/2. A Amsterdam, du calme : disponible, fr. 75 12 pour colza; fr. 71 42 pour lin. A Berlin, de la faiblesse sur l'huile de colza, qui vaut fr. 77 50. A Cologne, du calme : huile de colza disponible, fr. 83 24 les 100 kilos.

Huile de pétrole. — De meilleurs avis des Etats-Unis ont provoqué un raffermissement sur la plupart des marchés européens et même un mouvement de hausse sur quelques-uns. A Paris, les cours ont été majorés de 1 à 2 fr., et le raffiné d'Amérique vaut maintenant fr. 67/68 les 100 kilos. A Marseille, le marché est fort calme.

Métaux. — Peu d'affaires sur notre marché de Paris, mais bonne tenue aux cours que nous donnons plus loin. Au Havre, on ne fait plus rien depuis plusieurs mois. A Marseille, on ne traite presque rien en ce moment; seul, le plomb a donné lieu à quelques transactions aux cours de fr. 49 pour 1re fusion et fr. 54 pour laminé. En Angleterre, les prix se sont bien maintenus cette semaine, notamment sur l'étain et sur le plomb; l'étain Détroit s'est payé £ 100 à 101, l'Australie £ 96 à 97, le plomb anglais en saumons £ 21,5, le cuivre du Chili en barres £ 79.10; ces prix sont pour le marché de Londres. A Liverpool le cuivre est ferme à l. st. 79.10 pour barres et sh. 15/3 à 15/9 pour minerai régule. A Glasgow, le cuivre Tough vaut l. st. 85 à 86, le cuivre en feuilles l. st. 96, le plomb a donné lieu à une forte demande de l. st. 21,6 à 22. Les avis de Hollande nous signalent un peu de faiblesse qui a dû disparaître depuis la disparition de la cause qui l'avait produite, les avis défavorables d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, on avait payé l'étain Banca disp. de fl. 58 à 59 1/2, le Billiton dito fl. 56 1/2. A la dernière Bourse de Bruxelles, mercredi, le cuivre s'était payé fr. 215, l'étain fr. 265, le plomb fr. 52,50, le zinc fr. 54,55; à celle de Liége le cuivre s'était également payé fr. 215, le plomb fr. 51,50 et 52, l'étain fr. 270, le zinc brut fr. 55, dito laminé fr. 65 les 100 kilos. Les avis d'Allemagne sont assez favorables à l'égard des cuivres qui ont en ces derniers temps des affaires plus suivies, l'étain, le plomb et le zinc paraissent avoir maintenu fermement leurs cotes.

Produits métallurgiques. — La tendance paraît se prononcer manifestement dans le sens d'une amélioration que nous avons tout lieu de croire sérieuse cette fois. A Paris, quelques achats ont été faits par des maisons de la place dans la parité de fr. 235 pour fers laminés n° 2, fr. 270 pour cornières, fr. 240 pour fers à plancher 1re classe. Dans la Champagne on a également reçu quelques commandes qui ont permis d'esquisser un léger commencement de hausse du meilleur augure pour l'avenir. Voici quel est actuellement le tarif en cours.

Fonte au bois pour affinage	120	130
» mixte id. (mi-coke)	105	110
Fonte au coke pour 2e fusion n° 1	130	155
» id. n° 3	110	125
(Suivant les marques.)		
Fers laminés de fonte au coke, 1re classe	210	220
» mixtes	230	235
» de fonte au bois	245	255
» id. 1re qualité	265	275
(10 fr. d'écart entre les autres classes.)		
Fers spéciaux, 1re catégorie	220	230
Feuillards, 1re catégorie, au coke	260	265
» mixtes	270	275
» id. au bois	280	285
» sur 1 millimètre	270	280
Tôle de construction puddlée, de 2 mil	330	345
id. de 3 mil	310	325
Fer battus, à la houille, qualité mixte	270	275
Id. id. qualité au bois	280	285
Tampons bruts pour wagons	330	335
Essieux bruts	290	300
» finis	415	425
Machine n° 20, au coke	225	230
id. mixte	235	240
id. au bois	270	275
id. en fer à grain	330	340
id. en fer à grain fin	360	365
Fil de fer quincaillier, puddlé, n° 19	320	330
id. id. recuit	325	335
(écart de 15 fr. par n° descendant).		
Pointe n° 18 en vrac	335	340
Chaînes polies, nos 22 et 23	550	555
Moulages, poterie, les mille points	140	145
» poêlerie	150	155
Tuyaux de descente les 1,000 kil	195	205
Ornement courant, balcons, etc	280	290
(En gare des usines.)		

Pas de changements encore dans les prix dans le Nord, les Ardennes et la Meurthe-et-Moselle, mais partout une fermeté beaucoup plus grande déterminée par la réception de commandes assez nombreuses relativement.

En Belgique, peu d'affaires aux cours actuels, l'industrie redoutant une hausse de combustible et craignant de s'engager avant d'être fixée, mais grande fermeté sur les prix pour le disponible. A Bruxelles, la fonte luxembourgoise était à fr. 70, celle de la Moselle de fr. 71 50/72, celle de Liége de fr. 80/90, celle de Charleroi à fr. 80, le fer marchand de Liége n° 1 à fr. 205 les 100 kil. A la bourse industrielle de Liége on cotait les cours suivants : fonte anglaise n° 3, fr. 97 50, fonte d'Ecosse n° 3, 110, fonte indigène, 100, fer marchand n° 1, 200, tôle n° 2, 270, dito n° 3, 290, dito n° 4, 370; rails, fr. 230 la tonne.

Le marché anglais est toujours aussi désorganisé, les grèves continuant toujours et ayant déterminé une diminution de la production assez sensible pour raffermir momentanément les cours. Il faut coter actuellement dans le Cleveland la fonte n° 1 à sh. 80, le n° 3 à 72/6, les rails ordinaires à l. st. 8 10, la tôle pour navires à 10 10, les barres communes 9 5. A Woolverhampton, les

barres marquées valent l. st. 12 à 14, celles de lord Dudley, par exception. l. s. 14.12/6; les barres non marquées valent l. st. 10 10. Partout la fabrication est bien calme et l'ensemble du marché accuse une grande lourdeur.

CHARBONS. — La fermeté qui s'est déclarée depuis environ six semaines, se maintient mais sans s'accroître malgré les efforts intéressés qui sont faits en ce sens. A Paris, la gailleterie vaut maintenant dans les fr. 56 prix moyen, et le tout venant, qui est abondant, ne dépasse guère fr. 47 la tonne en chantier. Dans le Nord, les charbonnages cèdent leurs tout venant à fr. 19 la tonne, mais seulement pour des quantités très-importantes, la cote officielle étant à fr. 22. Les charbons anglais commencent à revenir leur faire une certaine concurrence et l'on cite un industriel qui aurait traité pour 7,000 tonnes de tout venant anglais, rendu à Dunkerque, à fr. 20; d'autres marchés auraient été passés fr. 21 et 21 50. Dans le Pas-de-Calais, on signale un marché de 5.000 tonnes tout venant, livrable jusqu'en janvier, à fr. 28 escompte 5 0/0. Dans le bassin de la Loire on cite une affaire importante de 12,000 tonnes menu sortant Saint-Louis à fr. 16 la tonne. Dans le bassin de Saône-et-Loire la mine de Blanzy aurait vendu 7,000 tonnes tout venant à fr. 21 la tonne sur le carreau.

Sur le marché belge, les charbonnages font toujours tous leurs efforts pour déterminer la hausse, coûte que coûte, et ils y réussissent, du moins en partie. Le tout venant industriel, vaut fr. 16 50 à Liége, 18 à Mons et Charleroi; le tout venant domestique fr. 20, la gailleterie 26, le coke non lavé 25, le lavé 28 à Liége, le coke non lavé 22, et le lavé 28 à Charleroi.

En Angleterre, le marché reste dans le même état d'irrégularité, provenant de l'inaction de la métallurgie. A Newcastle le charbon à vapeur 1re qualité vaut fr. 16, celui de seconde qualité fr. 15. A Cardiff les mêmes qualités valent respectivement sh. 18-19 et sh. 17 la tonne.

COURS DES MÉTAUX DU 26 JUIN 1874

SUR LA PLACE DE PARIS.

	19 juin	26 juin.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	212 50	212 50
— — en lingots — —	222 50	222 50
— anglais tough — —	220 »	220 »
— minerais de Corocoro —	212 50	210 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	272 50	272 50
— Détroits— —	267 50	267 50
— anglais — Havre ou Rouen....	265 »	256 50
Plomb de France, liv. Paris...........	53 »	53 50
— d'Espagne — Havre..........	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	53 »	M »
Zinc de Silésie, liv. Havre...........	58 »	58 50
— autres b/m.— —	57 »	57 »
— — — — Paris..........	57 50	57 50

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 23 Juin 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 5,475 tonnes, contre 12,287 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 6,812 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est agité; warrants 100/.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow).................	107/6	96
Coltness id.	110	..
Summerlee id.	105	96/6
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	97	95
Govan id.	97	95
Monkland id.	98	96
Langloan (à Glasgow, au Canal)..........	107/6	.
Calder id. id.	105	96/6
Carnbroe id. id.	..	..
Glengarnock (à Ardrossan)..............	100	96
Eglinton id.	96	94
Dalmellington id.	96	94
Kinneil (à Bo'ness).....................	95	92/6
Shotts id.	105	96
Almond id.	92/6	..
Carron (à Grangemouth).................	95	..
Lochgelly (à Burntisland)...............	92/6	90
Lumphinnans id.	92/6	90

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 24 Juin 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

			le K°
Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20	à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30	à 3.35	»
Chaine 30/32 Louisiane		à 3.40	»
Trame 40/42 id.		à 3.50	»
Chaine 40 id.		à 4.05	»
Trame 50 id.		à 4.15	»
Chaine 40 Jumel................		à 4.25	»
Trame 50 id.		à 4.35	»
Chaine 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...........Fr.	à 0.32	»
Id. » 18 »	à 0.34	»
Id. » 20 »	à 0.36	»
Id. 68 20 »	à 0.38	»
Id. 70 21 »	à 0.40	»
Id. 75 26 »	à 0.48	»
Percale 80 26 fils.............	à 0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.32 à 0.32 1/2	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours). Affaires calmes. Prix ferme.

SUCRES.

Paris, le 25 juin 1874.

Le projet du gouvernement d'établir un nouveau demi-décime additionnel sur la plupart des contributions indirectes soulève de vives objections dans le sein de la commission du budget. N'y a-t-il pas lieu de craindre que les matières imposées ne fléchissent déjà sous des charges trop lourdes; que le maximum de leur rendement n'ait déjà été atteint, sinon dépassé; que la consommation ne soit entravée et diminuée dans de notables proportions et que l'augmentation attendue dans les revenus du Trésor ne fasse place à un déficit nouveau? Telles sont les questions sur lesquelles a porté principalement la discussion; MM. Plichon et Villain se sont spécialement attachés à montrer que l'industrie du sucre était incapable de supporter une nouvelle surélévation de taxe. On semble assez généralement disposé, dans les différentes parties de l'Assemblée nationale, à repousser le projet du ministre des finances et à recourir pour établir l'équilibre du budget à une réduction des annuités à payer à la Banque de France.

Les nouvelles des départements sucriers signalent presque toutes une souffrance sensible de la betterave; la sécheresse est grande et les pluies inégales qui viennent de rafraîchir certains rayons n'ont pas été suffisamment abondantes pour pénétrer profondément le sol. Aussi la betterave manque d'eau, et sauf dans le Nord, elle se présente mal. Dans le Pas-de-Calais les plaintes sont vives; dans l'Eure et les Ardennes on s'attend à un déficit de 20 à 25 0/0 dans la récolte.

Malgré cet état défavorable de la betterave, le livrable est offert à 67 fr. 50 le n° 3 garanti gare, fabrique nord, et demandé à 67 fr. Cette baisse provient des pluies qui sont tombées dans les environs de Paris et qui ont influencé notre marché; par suite on a été également plus faible dans le Nord; mais il est probable que cette réaction n'ira pas beaucoup plus loin, à moins toutefois qu'il ne vienne à tomber prochainement des pluies abondantes.

La baisse s'est produite sur le disponible en même temps que sur le livrable; on offre aujourd'hui les sucres blancs à 67 fr. 50, base n° 3, entrepôt Paris. Les 7/9 valent de 63 fr. 75 à 63 fr. 50 et les 10/13 58 fr. les 88° entrepôt Paris. A ces prix les vendeurs sont rares et les détenteurs renouvellent leurs warrants, il semble en effet que les cours ne peuvent guère fléchir davantage et qu'ils se relèveront même facilement avant peu.

Les certificats mélis, créations juillet et août, valent fr. 74; il en a été traité de grosses quantités à ce prix, avec la réserve d'une augmentation proportionnelle en cas de surtaxe.

Les raffinés disponibles sont très-fermes de fr. 150 à fr. 151.

Le stock des sucres indigènes, aux Magasins généraux du Pont-de-Flandre est de 354,000 sacs contre 164,000 sacs, l'année dernière, à pareille époque.

Le marché anglais est calme, par suite des arrivages qui continuent à être très-importants et des stocks qui se sont accrus de 10,000 tonnes depuis quinze jours; cependant la consommation dénote toujours des progrès incessants, et on s'attend à une amélioration prochaine sous l'influence des déficits des colonies qui ne tarderont pas à se faire sentir. Voici le tableau de la statistique du mouvement des sucres dans les quatre principaux ports de la Grande-Bretagne, durant la semaine finissant le 20 courant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	8.400	9.610	5.700	4.530	»	88	99.400	72.550
Liverpool..	2.597	3.890	3.404	3.899	12	»	69.536	55.921
Clyde.....	3.412	4.620	4.726	4.050	»	»	51.723	39.130
Bristol....	2.105	1.796	1.873	1.733	»	»	10.556	6.572
Totaux..	16.514	19.916	15.703	14.212	12	88	231.215	174.173

Il résulte de ce tableau et des précédents que les importations sont plus précoces cette année, et comme il est notoire aujourd'hui que la récolte des colonies est inférieure à la précédente, il faut s'attendre, pour la suite, à une grande diminution dans les arrivages, et comme conséquence à une réduction rapide des stocks qui pèsent en ce moment sur les cours.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 25 JUIN 1874.

Calicots. — 3/4	60	portées	16	fils	33	à	33 3/4.
»		»	18	»	35	»	35 3/4.
»		»	20	»	37	»	37 3/4.
»	68	»	20	»	39 1/2	»	40.
»	70	»	21	»	42	»	42 1/2.

Chaîne 27/29 Amérique. 3 25 à 3.35
Trame 36/38 » 3.40 » 3.50

Affaires très-actives, surtout pour les calicots 70 portées, de 22 à 30 fils, et les calicots 75 portées; 26 fils; ces derniers sont pour ainsi dire introuvables.

LILLE, 25 JUIN 1874.

Nous venons de traverser, à Lille, une quinzaine de fêtes qui, sans arrêter les affaires, les ont du moins quelque peu entravées. Il semble que cette reprise sur laquelle on comptait au moins pour le mois de juillet s'éloigne sans cesse, et cependant la récolte des céréales a toujours aussi belle apparence. Nous avons manqué d'eau dans le Nord, mais le blé n'en a pas trop souffert, et, depuis quelques jours, de petites pluies ont légèrement rafraîchi le sol.

La reprise que nous avons signalée il y a quinze jours, pour certaines branches de l'industrie linière, se maintient, mais il y a moins d'entrain cette semaine, surtout pour les produits fabriqués, c'est-à-dire pour les fils de lin et d'étoupe. Les grands achats du premier moment ont fait face aux besoins immédiats; la baisse a été arrêtée, les prix restent fermes, mais la filature a grand'peine à obtenir la hausse qu'elle réclame. Les lins continuent à s'écouler facilement, avec un mouvement de hausse légère, mais continue; en lins de pays, on ferait des affaires sur place, si le négoce pouvait racheter en campagne aux cours acceptés par la filature, mais cela est impossible. En lins de Russie, les marchés à livrer ont été très-importants. Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur la toile qui traverse une période de calme qui se reproduit chaque année à cette époque. Pour cet article aussi, la baisse est complétement arrêtée. La toile à teindre fait exception dans le calme général et, pour cette spécialité, les fabricants ont leur production engagée jusqu'au mois de septembre.

Le mouvement du commerce extérieur a été, du 10 au 20 juin, par la principalité douanière de Lille :

	Importations.	Exportations.
Lins.........	2.764	56.931
Fils.........	10.347	48.460
Toiles........	10.493	2.662

Par le port de Dunkerque, du 16 au 22 juin :

Importations.		Exportations.	
Lin.........	26.000	Lin..	45.000
Jute........	315.200	Fils de lin..	67.342
Etoupe.....	103.100	Toile de lin.	3.950

L'industrie roubaisienne éprouve quelque difficulté à écouler ses produits ; l'article lainage est délaissé; l'exportation, qui est d'ordinaire considérable, ne fait pas de demandes, et on ne prévoit guère d'améliorations de ce côté. La fermeté de la laine brute s'explique difficilement dans ces circonstances, et elle ne peut se maintenir qu'avec une reprise prochaine sur les tissus.

Notre marché aux blés était, hier, assez bien approvisionné, la vente s'est faite facilement, et cependant avec une baisse de 50 centimes à l'hectolitre ; dans le commerce, il y a eu également une légère baisse. Les farines sont plus fermes, et on signale quelques transactions en farines étrangères. Les menus grains sont recherchés et les avoines indigènes en hausse de 50 centimes à 1 franc, soit fr. 29,50 à fr. 30,50 les 100 kil. sur notre place.

Le mouvement de hausse que nous annoncions sur les huiles s'est continué, notamment pour les huiles de colza brutes qui font fr. 72,50, en hausse de fr. 2,50, et épurées fr. 78,50. Les huiles de lin sont également fermes aux cours de fr. 70.

Pas de changement important pour les graines oléagineuses.

Les affaires en sucre indigène sont de plus en plus difficiles; il y a une différence énorme entre les prix offerts par les acheteurs et ceux tenus par les vendeurs; et on ne cote même plus de cours à la bourse de Lille.

Les cours des alcools sont plus fermes cette semaine et légèrement en hausse sur ceux de notre dernier bulletin. Nous ne pouvons cependant constater d'activité dans les transactions, les affaires sont restreintes, et au cours on achète facilement. On cote :

3/6 fin disponible.....Fr.	64 »
— courant..........	64 50 à 65 »
Mélasse disponible.......	64 50 à 65 »
3/6 à livrer 4 premiers....	60 50 à 61 »
— — 4 d'été.........	60 50 à 61 »
— — 4 derniers.....	61 50
— — 2 prochains....	64 25 à 65 »

Les charbons sont calmes, les grands consommateurs se tiennent en dehors du marché, dans l'espoir de voir les prix baisser un peu. Les charbons belges, surtout ceux de Charleroi, sont un peu moins fermes, et on obtient assez facilement des concessions pour des quantités importantes. Les charbonnages du Pas-de-Calais s'efforcent de maintenir les pleins prix.

LYON, 25 JUIN 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Nous touchons à la fin de la récolte; les marchés de cocons en France sont à peu près terminés. Ils commencent en Italie à être moins alimentés.

Après avoir cru à une très-grande récolte, on craint maintenant de s'être laissé aller à l'exagération, non pas tant sous le rapport de la quantité qui sera toujours considérable, que sous celui de la qualité qui laisse décidément à désirer.

Il est résulté de cette nouvelle manière de juger la situation une réaction qui s'est étendue de l'Italie à la France. Aussi tous les marchés de cocons clôturent en hausse pour les belles soies.

Les filateurs qui avaient pu d'abord s'approvisionner à des prix bas, convaincus à présent de l'infériorité du rendement, augmentent leurs prétentions. Les industriels italiens, toujours plus facilement impressionnables, ne demandent rien moins que 5 à 6 francs de plus qu'il y a quinze jours.

Notre fabrique ne sera pas prise au dépourvu ; elle trouve sur place, dans tous les genres de marchandises courantes, de quoi s'alimenter pour ses besoins actuels. Ce n'est que sur les marques extra-belles de France, de Piémont et d'Italie que portent les marchés à livrer, et, pour retenir ces sortes, la fabrique en passe aisément par toutes les exigences des détenteurs.

Ainsi, on paie 100 francs, condition des Cévennes, certaines qualités de gréges de France, sortant des premières filatures; 102 francs des gréges d'Espagne, 100 francs des organsins classiques Piémont.

Pour la soie courante, la hausse n'a été qu'exceptionnellement réalisée. Quelques filatures deuxième ordre de France, bénéficiant des résistances des Italiens, ont pu se placer assez facilement dans les prix de fr. 92 à 95.

En soies asiatiques il s'est traité, grâce aux dispositions faciles avec lesquelles les détenteurs ont suivi le marché sans élever leurs prix, d'assez grosses affaires. Environ 600 balles gréges Chine et Japon ont changé de main, aux prix précédemment pratiqués; c'est-à-dire de fr. 43 à 45 les bonnes 4e Tsatlées; fr. 56 à 58 les Mysbash n° 1.

Le marché de Shanghaï, après avoir faibli jusqu'aux 17 et 18 juin, sous l'influence des nouvelles d'Europe et sous la menace des Chinois de ne pas apporter leurs soies, s'est brusquement ranimé; et dans les journées des 22 et 23 plus de 2,000 balles ont été vendues avec une augmentation de 5 à 10 taëls.

On cotait suivant dépêche du 23 courant :

Tsatlées Koo-fong-Sing	n° 3..	390 taëls.
— —	n° 3 1/3 ..	370 —
Lion d'or	n° 1.......	360 —
—	n° 2.......	340 —
—	n° 3.......	320 —
Redpeacock	....	305 —
Bleu éléphant	....	310 —
Eléphant jaune	....	285 —

Change, 7 55.

Exportation depuis l'ouverture de la campagne : 4,000 balles.

En ce qui est du marché de l'étoffe, il semble que ce renouveau de hausse aurait dû attirer les acheteurs, stimuler leurs demandes et finalement se résoudre dans une amélioration corrélative des prix. Jusqu'à présent, cet effet ne s'est pas réalisé; la hausse de matière a plutôt contrarié les plans de la fabrique.

Si la baisse s'était maintenue, la fabrique aurait été poussée à établir ses produits à de tels prix assez bas pour qu'il lui eût été possible d'atteindre à de nouvelles couches du consommateurs. La hausse qui survient déconcerte ses projets. Jusqu'à présent, commissionnaires et acheteurs ne se montrent guère plus pressés qu'auparavant de s'approvisionner. Ils affectent de ne pas croire à la durée de la

hausse. C'est à grand'peine qu'ils consentent à payer les mêmes prix qu'il y a quinze jours. Il en résulte cette alternative peu favorable pour la fabrique; d'une part, elle ne vend pas plus cher ce qu'elle a en magasin, et d'autre part, elle a la perspective de le remplacer avec des soies d'un coût plus élevé. Sa position reste dès lors plus incertaine. Or, ne l'oublions pas, une seule chose peut justifier la hausse, et encore une hausse très-modérée; ce serait une reprise durable de l'étoffe. Si cette reprise ne vient pas, tous les efforts des détenteurs italiens pour élever les cours seront chimériques. Le mouvement sera éphémère.

La saison s'est terminée en Amérique. On écoule dans des encans les stocks invendus. Les prix sont mauvais, mais cela déblaie le terrain pour la saison d'automne.

Les relevés de la douane pendant les cinq derniers mois donnent, pour les soieries de toute espèce, y compris la passementerie et les rubans, les chiffres suivants à l'exportation :

1872..................Fr.	188.423.000
1873	224.176.000
1874	178.565.000

L'exportation des soieries unies pures s'est élevée à fr. 132,546,234, contre 149,348,140 en 1873 et 135,997,002 en 1872.

La part de l'Angleterre, pour les cinq derniers mois, est en kilos de 446,463, tandis que celle des Etats-Unis n'est que de 233,006 kilos.

LE HAVRE, 25 JUIN 1874.

Nous avons eu au commencement de la semaine un peu plus de mouvement pour une partie de nos articles, mais cela n'a pas eu grande durée, et à part les laines et le café qui sont toujours assez recherchés, on est déjà retombé dans le calme que nous sommes appelés à vous annoncer chaque huit jours.

Cotons. — Nous ne sortons pas encore de la torpeur précédente. Il y a cependant eu quelques velléités de racheter un peu plus couramment, et de fait, la filature ne doit pas avoir grandes provisions dans l'ensemble. Les ventes journalières ont été de 6 à 800 balles, c'est bien peu de chose encore, sans doute, mais c'est un petit progrès sur les semaines précédentes. Malheureusement le marché s'use tous les jours, et comme les vendeurs sont plus nombreux que les acheteurs, les cours sont faibles toujours. On a fléchi de 1 franc encore cette semaine, pour la plupart des sortes, et il y a quelques cotons qui sont d'ailleurs plus affectés. De ce nombre sont les petites désignations d'Amérique au-dessous de bas, et ces cotons à peu près invendables, sont plutôt nominaux qu'autrement; quant au très-ordinaire, il vaut dans les 98 francs pour Louisiane.

A terme, on est fort calme, et plus nous allons plus les transactions de ce genre tendent à se limiter; le Louisiane juin est nominal à fr. 95.50; on a fait du juillet à fr. 96.50, de l'août à fr. 99 et ensuite à fr. 98, de l'octobre à fr. 100.

Les Surate dont le marché est mieux approvisionné sont faibles aussi. On traite le fully good fair Oomra à fr. 72.50, le good fair à fr. 71 ou 71.50, et on a laissé du fully fair en débarquement à fr. 67. En livrable on a encore payé fr. 66.50 à 67, pour fair Oomra en mer par voilier; fr. 70, pour good fair Dhollerah dito.

Ce qui prolonge ce calme et cette faiblesse est encore moins le chiffre de l'approvisionnement actuel que les avis qui nous parviennent d'Amérique. Les lettres du 13 juin de New-York sont des plus favorables à la récolte en terre, et à cette date on signalait déjà des fleurs dans les districts cotonniers du Sud. La floraison a rarement lieu sitôt que cela, et souvent on ne la signale pas encore à cette époque; en sorte que l'on ne peut plus dire maintenant que la récolte soit en retard, comme c'était le cas il y a peu de temps encore. Les nouvelles télégraphiques reçues depuis les lettres ont été au moins aussi favorables. Il y a là-bas des ondées et de la chaleur, et la plante progresse parfaitement.

On ne met pas encore de chiffre de récolte en avant, mais il ne paraît pas douteux qu'avec une bonne arrière-saison on ne puisse atteindre au chiffre de la récolte actuelle, et il serait même très-possible qu'on la dépassât.

En somme, il n'y a rien de stimulant dans les nouvelles, et en dehors de toute spéculation possible, il n'y a guère à attendre que des achats de filature, encore est-il plus que probable que celle-ci n'opérera qu'au jour le jour.

Les quelques arrivages que nous avons continuent encore de fournir un bon approvisionnement à la filature, et nos débouchés sont fort réguliers.

Stocks comparés ce jour :

	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	113.350	47.660
Brésil	5.790	16.720
Indes.............	35.780	63.980
Autres............	2.120	3.890
	157.040	132.250
Cotons en mer :		
Etats-Unis........	26.079	18.104
Brésil............	» »	1.173
Indes	96 462	25.121
	122.541	44.398

Sucres. — Il commence à nous parvenir de nouveau quelques renforts, mais la plus grande partie passe directement à la consommation.

Cafés. — Les avis du Brésil n'ont rien signalé de bien saillant jusqu'à hier où une dépêche de la veille, par le nouveau câble, nous a fait connaître une baisse sensible, à la suite de laquelle on a expédié rondement pour tous pays, et les stocks étaient tombés à 70,000 s. à Rio, à 100,000 s. à Santos. — Les arrivages journaliers étaient faibles. — Avant ces nouvelles le marché était très-actif, et on a fait au-delà de 30,000 sacs, cette semaine, avec une hausse sensible. On paye fr. 101 à 102 pour Haïti tels quels, 104 à 105 pour sains, 106 à 106 50 pour Cap, 110 pour Gonaïves. On a accordé jusqu'à fr. 125 pour Porto-Rico, 120 pour Malabar, jusqu'à 133 pour Guatemala, 136 pour Porto-Cabello gragés. Les Rio et Santos ont donné lieu à des affaires suivies aussi, de fr. 90 à 120 suivant qualité.

Les débouchés de la semaine ont été de 11,915 s. contre seulement 2,925 s. d'arrivages et le stock diminue. — Il est évident qu'avec les grandes affaires traitées cette semaine, nous avons encore une perspective de forts débouchés.

Voici le mouvement de l'article sur place :

	1873.		1874.	
	—		—	
Arrivages..	271.148 sacs	1.415 fûts.	283.590 sacs	385 fûts.
Débouchés.	248.991 —	767 —	149.681 —	385 —
Stocks.....	105.617 —	630 —	211.472 —	» —

Cacaos. — Il y a décidément un peu de revif pour cet article. On a encore fait 2,000 s., cette semaine, des Guayaquil à fr. 60, des Trinidad de 65 à 66, plus 100 quarts Guadeloupe à fr. 112 50. — Tout cela par exemple n'est pas de la hausse.

Cuirs. — Il y a un sentiment de mieux pour cet article, mais avec des affaires fort limitées. On n'a pas noté au-delà de 10,000 pièces dans la semaine, parfois avec un peu de raffermissement. On a ainsi payé fr. 56 pour vaches New-York salés.

Laines. — Les affaires sont toujours fort actives, et les prix sont plutôt à l'avantage des vendeurs. — On a fait, depuis huit jours :

599 B. Buenos-Ayres suint à fr.	170 à 247 50
46 B Entre-Rios suint à.....	240
13 B. Bande Orientale suint à.	150
555 B. Montevideo suint de...	175 à 180
52 B. Chili suint à...........	225

Teintures. — L'indigo est faible, et il n'a eu que la vente de 20 c. Java et de 2 s. Guatemala. En dividivi, une partie de 1,610 s. Carthagène a été réalisée à fr. 12 50. — En bois de campêche, on est faible aussi. On a laissé 400 tx Saint-Marc et Gonaïves à livrer à fr. 6 25, et 300 tx Carmen, aussi à livrer, fr. 11 25 pour coupe du Havre, à fr. 10 25 pour coupe de Bordeaux.

Suifs. — On a encore fait au début de la semaine environ 1,500 fûts Plata jusqu'à fr. 49 pour mouton, jusqu'à fr. 50 50 pour bœufs, et l'on a ensuite tenu plus cher. Toutefois le marché de Londres, qui conduisait le mouvement, s'est arrêté, et hier il fléchissait un peu, en sorte que nous sommes calmes aujourd'hui.

Autres Articles. — Il s'est produit peu de mouvement dans nos autres marchandises, et nous ne voyons rien de saillant à signaler.

BORDEAUX, LE 24 JUIN 1874.

Vins. — Nous n'avons aucun changement à signaler depuis nos derniers avis : les affaires de vins restent calmes et se bornent à quelques achats de vins ordinaires de 1872 et 1873 pour les besoins immédiats.

La température continue à être assez favorable pour les vignes; toutefois, il serait à désirer que les orages et les pluies abondantes que nous avons eus fussent maintenant suivis de chaleurs. Plusieurs communes de notre département ont eu malheureusement leur récolte de vins et de

blé détruite par la grêle du 21 juin. — Les ravages qui en sont résultés ne sont pas assez considérables pour affecter notablement l'ensemble de la récolte prochaine, mais c'est un désastre pour ceux qui ont été frappés.

Spiritueux. — La situation reste exactement la même; les affaires sont peu importantes et nous cotons aujourd'hui:

3/6 Languedoc disponible.....Fr. 94—93
3/6 Nord — .... 67 »

Cafés. — Les transactions ont été régulières pendant la dernière quinzaine. La spéculation a fait défaut et c'est la consommation qui a fait des achats. Grâce à la bonne tenue des autres marchés, nos cours se sont tenus et se sont même améliorés pour certaines sortes. Il a été traité depuis 15 jours : 430 sacs Guayra gragé à fr. 128 et 130 E; 1850 sacs *dito* non gragé de fr. 115 à 117,50 E; 2,250 sacs Ris non lavé de fr. 86 à 102,50 E; 2,550 sacs Costa-Rica de fr. 122 à 127,50 E; 450 sacs Mysore de fr. 118,50 à 121,50 E; 2,560 sacs Malabar de fr. 110 à 122,50 E; 310 sacs Mangalore à fr. 119 et 120 E; 100 quintaux Salem à fr. 130 E. Aujourd'hui a eu lieu la vente publique de Hollande (84,600 sacs). Elle s'est faite en hausse de 2 à 4 cents sur les taxations. Par suite, nos détenteurs se regardent, et il est probable qu'une nouvelle hausse surgira de cette situation.

Nous avons reçu par *Margarette* 2,900 sacs Guayra.

Cacaos. — Le calme sur cette sorte de marchandise a été encore plus grand que précédemment; la fabrique reste inactive, mais elle doit avoir peu de provisions et nous ne serions pas étonnés de la voir revenir bientôt aux achats; pour cela, il faudrait que quelques arrivages, en venant réformer nos stocks qui sont faibles en quantités ordinaires, l'appelassent au marché. Nous n'avons connu de traité pendant cette quinzaine que 40 quarts Guadeloupe à fr. 115 A, et 50 sacs Caraque à fr. 105 E.

Sucres. — Les arrivages des Antilles, très-nombreux pendant les premiers jours du mois, se sont ralentis cette quinzaine. La marchandise disponible est peu abondante et la raffinerie est assez bien approvisionnée par les achats antérieurs. Elle n'est venue aux achats que pour de petites quantités à livrer, savoir : 150 barriques Martinique brut, à livrer à fr. 58,50 A, la bonne quatrième; 1,934 sacs Guadeloupe usine 1er jet à prix non indiqué, et 2,370 sacs Havane à livrer par *Hamburgsond* à fr. 65 A le type, bonne 4e de Bourbon.

Les raffinés s'écoulent bien à la consommation, et les cours restent fermes de fr. 75 à 76 pour les pains première sorte; et fr. 74 à 74,50 les deuxièmes sortes; fr. 73 à 74 les pilés.

Mélasses en demande active; marchandise peu abondant; cours fr. 20 à 22.

Céréales. — Le temps d'arrêt signalé par notre dernier bulletin dans la dépréciation de nos cours se continue, et l'on peut même annoncer plus de fermeté sur notre marché au début de cette semaine. Ce mouvement de réaction devait se produire; les expéditions par steamers, non pas très-considérables, mais très-fréquentes, qui avaient amené une baisse exagérée, ont cessé et n'ont guère chance de se renouveler avec opportunité, la moisson nouvelle étant prochaine; de plus, la sécheresse a amené sur les rivières une grande diminution des eaux, et les usines ne produisent que le quart ou le tiers de leur fabrication normale. Mais nous ne croyons pas que ce mouvement de reprise doive en rester là, et on aurait grand tort de considérer comme acquise jusqu'au mois d'août, c'est-à-dire jusqu'à la moisson, la baisse de la dernière quinzaine. Malgré les affirmations contraires, nous tenons que la meunerie ne pourra disposer de la nouvelle récolte, dans des proportions appréciables, avant le 1er août, à condition encore qu'une période de pluies, ne fût-elle que de huit jours, ne vienne pas retarder la mise en grenier; or, ce qui reste de blés entre les mains de la culture, joint aux reliquats des arrivages de blés exotiques encore en magasin à Bordeaux même, suffira-t-il à nos besoins jusqu'au 1er août? Nous n'osons le croire et nous ne serions pas étonnés de voir les prix s'élever, vers le 25 juillet, dans des proportions bien difficiles à préciser, mais d'autant plus exagérées que cette période de hausse à outrance sera plus courte.

Les premières marques se sont vendues de fr. 53 à 54 les 100 kilos. Elles sont rares et assez demandées; les marques secondaires de fr. 51 à 52.

Les beaux blés de toutes provenances fr. 31; les autres de fr. 28 à 29.

Issues rares: repasse fr. 23 à 24; sons fr. 18,50 à 19,50 les 100 kilos.

Farines étuvées: sans affaires.

Produits résineux. — Il est survenu un peu plus de calme sur les brais sans qu'il y ait encore eu de baisse, par suite des avis d'Angleterre et d'Amérique.

Les brais clairs ordinaires sont cotés de fr. 14,50 à 15; les demi-clairs fr. 14, les noirs fr. 12,50 à 13.

Colophanes. — Les colophanes se raisonnent toujours comme la cote dernière et s'écoulent peu à peu sans grande animation.

Essences de térébenthine. — Au cours de fr. 56, il s'est écoulé beaucoup d'essences et des lots assez importants ont été vendus pour l'Angleterre et autres pays étrangers. La demande étant très-forte et les arrivages peu en rapport, il s'en est suivi une hausse de 2 fr. au marché de ce jour, le cours est donc à fr. 58 et pourra se maintenir tant que les métives qui se font en ce moment arrêteront les transports.

Les galipots sont rares, de fr. 43 à 44 les 100 kilos.

Goudron. — Fin fr. 55 la chalosse; supérieur fr. 58.

Résine. — La résine jaune est cotée 15 fr. avec des acheteurs pour des lots assez importants, soit disponible, soit à livrer.

Térébenthine. — Les pâtes de térébenthine sont cotées de fr. 300 à 350 les 4 barriques suivant la qualité et soutiendront probablement ce prix toute l'année.

MARSEILLE, 25 JUIN 1874.

Le commerce est à se demander quand nous aurons un moment de sécurité politique pour entreprendre quelques opérations de longue haleine. Les membres de l'Assemblée nationale se préoccupent beaucoup trop, au point de vue commercial, des opinions politiques et pas assez des questions commerciales. Le budget n'étant pas encore voté, on se demande sur quoi se baseront les nouveaux impôts à percevoir. De là, point d'opérations à livrer; on satisfait les besoins journaliers les plus pressants. La spéculation se tient loin de notre marché. Si, à cette question politique, vous ajoutez la saison dans laquelle nous rentrons, où les affaires commerciales sont habituellement arrêtées, vous vous rendrez un compte exact du marasme dans lequel est notre place. Les seuls articles qui ont donné lieu à quelques opérations sont les denrées coloniales, et encore on se demande si ce mouvement fiévreux sera de longue durée.

Blés. — Nous avons eu cette semaine beaucoup d'arrivages. D'après le relevé ci-après, on a craint un moment que cette grande quantité de marchandise, à la fin de la saison, pesât sur notre marché et précipitât la baisse. Ce danger n'existe pas pour le moment : de très-nombreux chargements ont été transbordés sur des vapeurs, et la marchandise a été réexportée pour l'Italie. On parle de très-fortes quantité de blés et de farine envoyés à Gênes et Naples, marchés qui sont complétement dépourvus. Notre stock, par conséquent, est toujours faible, et il est à désirer que cet état de choses continue jusqu'à la récolte prochaine, car autrement nous aurions une dépréciation considérable sur l'article et on ne peut trop prévoir quelles en seraient les suites.

Il a été importé du 18 au 24 juin 277,920 hect.

Les ventes se décomposent comme suit :

Marchandises disponibles......	54.480	hect.
» à livrer........	18.400	»
Total.....	72.880	hect.

Il serait peut-être bien difficile de coter des cours qui peuvent changer d'un moment à l'autre.

Farines. — Le seul aliment de notre meunerie a été pendant le courant de cette semaine fourni par les demandes faites pour l'Italie. Un grand nombre de balles de farines ont été embarquées sur les vapeurs partis cette semaine. On cote:

La balle de 122 kilogr. 1/2 sac compris, rendu franco en gare ou à quai, esc. 1 0/0 comptant. On cote:

Minot-Tuzelle..............Fr.	62 —	à 65 —
» T S....................	59 —	62 —
» M et B.................	59 —	61 et 63
» R......................	57 —	59 —
C O S......................	52 —	55 —
S B........................	51 —	54 —

Issues. — On cote :

Sons rouges..................	15 —	à — —
Sons blancs..................	17 —	18 —
Repasses.....................	17 —	19 —

Les 100 kilogr. sans sacs ni escompte, pris aux usines, comptant.

Semoules.

S S supérieures..............	52	à 53
O S —	49	50
Semoulettes..................	48	49
Semoules à potage............	56	57

Le tout les 100 kilogr. net. les sacs à payer en sus.

Farine 2e provenant des semoules, 32 à 33, la balle de 100 k.

DENRÉES COLONIALES. — *Sucres bruts.* — Marché très-ferme, affaires assez suivies, la tendance est à la hausse. On a vendu :

150 balles Martinique, à fr. 28.75 bonne 4e; 184 balles Martinique, fr. 29, esc. 1/2; 25 balles Martinique, dans le port, fr. 28.75; 800 balles Antilles, Martinique, fr. 29; Guadeloupe, fr. 28.75; 200 balles Ciunfugos, fr. 29.25, les 50 kilogr. conditions usage.

Les sucres raffinés continuent à être bien tenus aux cours antérieurs.

CAFÉS. — La position de cette fève est excellente, la demande pour la consommation est bien suivie. Les prix ont obtenu une nouvelle avance, la tendance est encore à la hausse. Les enchères de Hollande sont venues donner de la fermeté aux prix acquis.

Les ventes citées cette semaine consistent :

500 sacs Java à fr. 117 50 ; 300 s. Ceylan natif non trié à 100; 110 s. Cozengo à 90; 100 s. Moka Aden trié à 135; 200 s. Moka Aden 134; 74 tierçons Ceylan plantation 145; 1,000 s. Rio et Conception 105; 1,800 s. Rio du Havre prix secrets; 500 s. Rio 102; 700 s. Rio mag 104 50; 400 s. Rio 110; 200 s. Rio mag 116.

POIVRES. — La position est toujours très-ferme; affaires suivies, prix en hausse. On a vendu :

1,100 sacs Singapore à fr. 65.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Marché faible; les affaires conclues ont été terminées grâce aux concessions faites par les détenteurs. La tendance est encore à une nouvelle baisse.

SÉSAME DE L'INDE. — Affaires nulles, tendance à la baisse, nombreux arrivages attendus, le stock est élevé. On a vendu :

4,500 q. Kurrachée blancs à 48 12 1/2; 750 q. Mozambique 48; 500 Coromandel avariés 35 50 enchères.

ARACHIDES. — Affaires très-nombreuses mais à des prix de baisse.

1,000 q. Galam à livrer à fr. 29; 15,000 q. bas de côte Casamanice 29 et 29 50; 1,000 q. dito 29 75; 2,000 q. Ruffesques à livrer 34 25

DIVERS. — On a vendu :

2,500 q. ravisons Danube à fr. 22 30; 800 q. ravettes à 20 50.

Le tout les 0/0 kil. Conditions d'usage.

HUILES DE GRAINES. — La situation est loin de s'améliorer ; parfaitement renseignés par les circulaires mensuelles de nos courtiers de graines, les fabricants de savons sont effrayés des quantités de graines arrivées depuis le commencement de l'année, et par les quantités attendues, aussi ils se tiennent loin du marché malgré que la demande en savons soit plus suivie depuis quelques jours. Mais malgré ce surplus de fabrication, les relevés de l'octroi constatent de très-fortes existences à l'entrepôt. On cote Sésame disponible à fr. 78 50 sans acheteurs; à livrer 81 50 sur les 6 derniers mois, les autres qualités sont sans variations.

HUILES D'OLIVES. — Affaires toujours très-restreintes, pourtant cette semaine il y a eu un peu plus de demandes.

SAVONS. — Affaires suivies, demandes actives, prix fermes aux cours antérieurs.

SOIES ET COCONS. — Les résultats de la récolte sont aujourd'hui parfaitement connus, et il ressort des calculs faits en tenant compte de la quantité des cocons, que la récolte de 1874 est supérieure d'un tiers à celle de 1873.

Nous avons enregistré cette semaine les ventes suivantes.

15 à 18 balles soie filature de fr. 55 à 67; 3000 b. japonais verts de Volo, à livrer, à fr. 15 ; 3000 b. japonais verts de Syrie, fr. 15 50 ; 3000 frisons de Perse en boules, qualité extra, fr. 5 50 ; 1000 frisons de Carassan, fr. 4.

Les prix paraissent donc devoir s'établir ainsi :

Filature Syrie marques privilégiées, fr. 65 à 68 ; Filature Syrie bonnes premières fr. 63 à 66 ; Filature Syrie 2me ordre, fr. 58 60.

Pour les cocons à livrer il est probable qu'on payera de fr. 14 50 à 15 les japonais verts de Volo et 15 50 à 16 les japonais verts de Syrie.

Les soies fermes sont tout à fait à la baisse, il en est de même pour les déchets qui sont actuellement à moitié prix de celui de l'année passée à pareille époque.

COTONS. — Notre marché a été encore moins animé que la semaine dernière bien que les vendeurs se montrent plus sérieux d'écouler la marchandise qu'ils ont en magasin ; mais en face de rares ordres de la filature, les détenteurs sont forcément obligés d'attendre qu'on leur face des offres ; la spéculation ayant disparu de notre marché, découragée qu'elle est des opérations faites depuis le début de cette campagne.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 809 b. ; les importations s'élèvent à 4,392 b. ; le stock est de 12,023 b.

LAINES. — Voici comment s'exprime M. Christian Sauerwein, courtier, dans sa revue hebdomadaire du marché aux laines :

« La semaine a été plus calme. Nous l'attribuons surtout à la disproportion qui existe entre le prix des peignés et celui de la laine brute. Il est facile de comprendre que dans cette situation le fabricant aille au jour, le jour et que des affaires importantes ne puissent pas s'engager. »

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 26 juin. — Cotons : calmes, tendance lourde. Ventes, 200 balles. — Très-ordinaire, Louisiane disp., fr. 98 ; dito sur juillet, fr. 96. — Cafés : fermes. On a vendu 1,290 sacs Guatemala à fr. 125 à 130 les 50 kil. — Saindoux : lourds.

MARSEILLE, 26 juin. — Blés : calmes. Ventes de la journée d'hier, 1,300 hect. disp. Affaires nulles sur le livrable. Importations de la journée d'hier, 24,000 hect. — Sucres : marché ferme. On a fait 200 sacs Martinique, bonne 4e, à fr. 29 ; 100 sacs dito, à fr. 28 75 ; et 80 sacs Guadeloupe balance, à fr. 28 75 les 50 kil. entr. — Laines : marché ferme. On a noté 200 balles Mazagran, à fr. 85 à 87 50 ; et 100 balles Caramancie, à fr. 82 50 les 50 kil.

LIVERPOOL, 26 juin. — Cotons : ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché sans changement. Importations, 18,000 balles.

NEW-YORK, 25 juin. — Or, 111 3/8. — Change sur Londres : 4 dollars 88 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris, 5 13 3/4. — Farine extra-state : 6 dol. 15 à 6 dol. 35 le baril de 88 kil. — Froment rouge : 1 dollar 49 cents les 35 litres. — Café : Rio fair, 20.

RIO-JANEIRO, 6 juin. — Cafés good first 6,500 reis, qualité régulière 5,700 reis. Exportation 58,000 sacs, dont 38,000 pour l'Amérique du Nord. Importation journalière 2,400 sacs. Stock 140,000 sacs. — Change sur Londres, sh. 25 à 25 1/4.

CALCUTTA, 22 juin. — Riz de table, sh. 17 6. — Graines de lin, L. A. T., coût et fret et assur., sh. 61 6 ; de colza, sh. 50 6, dito. — Salpêtre 5 0/0, sh. 20, coût et fret et assur. ; — Jute Cuttings, l. st. 9 12 6, coût et fret et assur. — Cotons fair, 6 den. coût, fret et assur. — Change sur Londres, à 6 mois, traites de banques, sh. 1 10.

BOMBAY, 24 juin. — Vente lourde. On cote : Dhollerah, 165 rs. — Change sur Londres, 1 sh. 10 9/16 d.

SINGAPORE, 24 juin. — Gambier ordinaire, doll. 5 le picol. — Poivre : blanc de Rio, doll. 14 ; noir de Singapore, doll. 11 15 par pic. (60 kil. 453 gr.) — Etain Malacca, doll. 25 1/2. — Farine de Sagou, doll. 2 60. — Sagou perlé, doll. 3 10. — Change sur Londres, à 6 mois, sh. 4 3 1/2. — Fret pour gambier, sh. 42 6.

PENANG, 24 juin. — Etain, doll. 25 10 le picol. — Tapioca, doll. 5. — Poivres : noir, doll. 10 1/2 ; blanc, doll. 16. — Sucres : Penang, n° 2, doll. 3 85 ; Basket, n° 1, doll. 2 95. — Gomme élastique, doll. 47. — Peaux : de buffles, doll. 9 20 ; de vaches, doll. 17 50. — Change sur Londres, traites de banque, sh. 4 3 1/2. — Frets pour Londres, sh. 62 6.

VALPARAISO, 2 juin. — Cuivres en barres, doll. 16 20 le quintal à bord. Affrétements de la quinzaine, 2,700 tx cuivre pur. — Change sur Londres, 44 3/4 den.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	18 JUIN	25 JUIN
ACTIF		
Encaisse métallique	1.164.854.461	1.174.203.815
Portefeuille. Paris. — Commerce	339.683.443	341.311.499
Portefeuille. Succursales. Id.	397.108.531	389.981.470
Portefeuille. Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.341.062
Portefeuille. Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur Lingots	10.862.500	11.101 000
Avances sur Effets publics	42.998.850	43.718.150
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	63.688.550	43.939.400
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	1.759.100	1.772.100
Rentes disponibles	67.307.402	67.307.402
Divers	8.943.786	12.166.444
PASSIF		
Billets à ordres et récépissés	8.104.297	8.276.719
Billets au porteur en circulation	2.475.607.000	2.475.289.590
Compte courant du Trésor	176.154.114	175.798.637
Comptes courants particuliers Paris	213.892.140	223.431.620
— — Succursales	29.683.514	26.508.619
Escompte et intérêts divers	30.677.107	31.943.662
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	6.136.704

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	9.349.354	»
Portefeuille commercial	»	5.499.005
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	238.500	»
Avances sur valeurs	983.150	»
Divers (*actif*)	3.222.658	»
Billets en circulation	»	317.410
Compte courant du Trésor	»	355.477
Comptes courants particuliers	6.363.985	»
Escomptes et intérêts divers	1.266.555	»

Bilan de la Banque de France. — Le mouvement de reprise sur le portefeuille que nous signalions la semaine dernière est déjà arrêté. Malgré l'approche de l'échéance semestrielle, le chiffre des escomptes a baissé de la somme dont il s'était élevé accidentellement et la perte porte tout entière sur les succursales. Elles demandaient, il y a huit jours, pour 4 millions d'escomptes; aujourd'hui, elles ont déjà remboursé 7 millions. La diminution du portefeuille serait donc beaucoup plus sensible si le portefeuille de Paris n'avait continué son mouvement ascensionnel, de 1,628,000 f.

Le compte courant du Trésor a varié d'une somme insignifiante. Les comptes courants particuliers se sont accrus de 6,363,000 fr. Malgré les remboursements, ceux de la province ont fléchi de 3 millions, pendant que ceux de Paris s'élevaient de 9 millions de fr.

Le chiffre des billets en circulation n'a pas varié, mais l'encaisse a gagné 9 millions. Le même mouvement de rentrée des métaux précieux, par suite des changes qui nous sont favorables, persiste à se produire.

Pendant le 1er semestre de 1873, le chiffre des bénéfices s'élevait à 33,500,000 fr., et permettait de distribuer 170 fr. de dividende; en 1874, pendant le même espace de temps, il donne 31,900,000 et on distribuera 160 fr.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

25 juin 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	38.116.320	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	23 116.320
Total	38.116.320	Total	38.116.320

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.839.394
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.137.507	Portefeuille et avances sur titres	17.623.326
Compte du Trésor	8.768.385	Billets (réserve)	12.221.610
Comptes particuliers	17.722.423	Or et argent monnayés.	853.130
Billets à sept jours	356.145		
Total	44.537.460	Total	44.537.460

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 264.810	L. ST. »
Compte du Trésor	634.048	»
Comptes particuliers	»	764.296
Portefeuille et avances	»	168.948
Réserve des billets	226.460	»
Encaisse métallique	343.816	»
Fonds publics disponibles	»	74.380

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES.

	1857 nov. 14	1866 mai 16	1872 nov. 13	1873 fév. 26	1874 25 juin
Valeurs exprimées en millions et dixièmes de millions sterling.					
Taux de l'Escompte	10 %	10 %	7 %	3 ½ %	3 %
Circulation	21 0	26 6	25 9	24 8	25 8
Dépôts publics	5 3	5 9	7 6	14 6	8 7
— privés	12 9	18 6	19 8	17 9	17 7
Portefeuille	26 1	30 9	23 1	21 9	17 6
Réserve de Billets	0 9	0 7	8 4	14 7	12 2
Réserve métallique	7 1	12 3	19 7	25 2	23 9
Rentes disponibles	9 4	10 8	13 2	13 3	13 8
Prix des Consolidés	88 ¼	87 ½	92 ⅛	92 ¾	92 ⅝
	sh. d.				s. d.
Prix moyen du Blé	52 6	45 9	56 9	56 1	61 8
Changes sur Paris	25 40	25 »	25 80	25 47	25 17
— sur Amsterdam	12 3 ¾	11 13	12 4 ½	12 0 ½	11 18
— sur Hambourg	13 14 ¼	13 10	20 95	20 52	20 62
PRIX :	£ s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Or, barres, par once	3 17 9	77 ½ 9 ½	77 9 ½	77 9 ½	77 9
Argent, barres, par once	0 5 1½	5 2 ¼	4 11 ¼	4 11 13/16	4 10 ⅝
Clearing-house	»	»	93	100	198

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Comme en France le portefeuille a baissé de liv. st. 168,900. Au même moment, quelques besoins ont fait retirer liv. st. 764,200 des comptes particuliers, mais le Trésor a comblé le vide ainsi produit en versant à son compte liv. st. 634,000.

Le retour du métal se poursuit toujours comme en France; l'encaisse se trouve encore grossi de liv. st. 343,000 et la réserve des billets s'accroît de liv. st. 226,400.

La situation de la Banque devient chaque jour meilleure; la proportion des réserves aux engagements à vue dépasse 48 0/0.

Le Marché monétaire anglais. — Le taux de l'escompte a été abaissé la semaine dernière à 2 1/2 0/0, et sans les embarras extérieurs, il serait déjà à 2 0/0, comme nous l'avons remarqué. La rareté des métaux précieux dans le monde entier tient à deux causes : l'opération du monnayage de l'or entreprise par l'Allemagne et l'accumulation des espèces et des lingots dans les coffres de la Banque de France par suite de la suspension des paiements. Les demandes d'escompte ont été un peu plus nombreuses à l'approche de la liquidation semestrielle, mais le métal, en ce moment, revient encore plus vite. Le minimum du taux de l'escompte est tombé à 2 1/4, et quand on rapproche de la situation du marché les expéditions d'or qu'on attend de New-York, on entrevoit le moment où il sera abaissé à 2 0/0. — Partout on recherche de bonnes valeurs pour l'escompte, et on n'en trouve pas; néanmoins le papier long est plus cher que le papier à trois mois, ce qui indiquerait qu'on regarde le taux actuel comme un minimum.

Prix des consolidés, Taux de l'intérêt a la Banque d'Angleterre. — Il est toujours utile d'avoir sous les yeux le taux de l'intérêt officiel et les cours des consolidés, afin de se rendre compte de la plus ou moins grande tendance des capitaux à se porter dans cette direction, quoiqu'on sache qu'il n'y a aucun rapport entre le prix du capital qui s'offre pour les besoins du commerce, et celui qui s'immobilise comme placement dans les fonds publics. Le tableau suivant va en donner une nouvelle preuve.

Date	Prix des consolidés	Taux de l'escompte	Prix moyen du blé sh. d.
—	—	—	
1870 8 juin...	92 3/4	3	45 3
1871 —	91 5/8	2 1/2	60 0
1872 —	92 1/2	4	58 11
1873 —	92 1/4	7	57 5
1874 —	92 3/4	3	62 2

Ce qui attire l'attention dans ce tableau ce sont les énormes variations du taux de l'intérêt à la Banque comparées aux faibles et insignifiantes oscillations des consolidés. De 2 0/0 le taux de l'escompte la Banque a pu s'élever à 7 0/0, et les consolidés au lieu de suivre le même mouvement en haussant le taux de capitalisation ont suivi un mouvement contraire, et les cours se sont élevés de 91 5/8 à 92 1/4. Rien ne prouve mieux que le capital qui se dirige vers les fonds publics ne s'offre pas pour les besoins du commerce et ne peut être que d'un faible secours dans les embarras de ce dernier, cependant en temps ordinaire, il y a une légère baisse des consolidés quand la Banque élève le taux de l'escompte, quoique cette baisse ne soit jamais en rapport avec la hausse officielle. Dans les circonstances actuelles la bonne tenue des consolidés confirme ce que l'on savait déjà, c'est que la Banque d'Angleterre était réduite à élever le taux de l'escompte non pas pour résister aux demandes exagérées de la spéculation, mais pour arrêter les demandes d'or de l'Allemagne qui voulait réaliser en espèces les traites qui lui avaient été remises par le Trésor français pour le payement de l'indemnité de guerre. En relevant le taux de l'escompte la Banque d'Angleterre mettait l'or à un plus haut prix les cours du change en portaient immédiatement la trace, et l'or que l'on essayait d'amener en Allemagne tendait aussitôt, ainsi que sur les autres marchés, à s'en échapper et à retourner à Londres où on l'estimait à un plus haut prix.

Au milieu de ces oscillations si diverses du taux de capitalisation du capital depuis quatre années le prix du blé s'est toujours maintenu à un taux plus élevé qu'en 1870. En juin 1871 il s'était déjà élevé de 45 sh. à 60. Mais il avait fléchi à 58 et 57 sh. en 1872 et 1873 sans pouvoir se rapprocher du prix de 1870, et dès 1874 il s'était relevé à 62 sh. Malgré le maintien de ces hauts prix, le capital est tellement abondant que le taux de l'escompte a pu être abaissé à 2 1/2 0/0 tant les populations supportent légèrement cette nouvelle charge.

Recettes et Dépenses du Trésor italien. — Alors que la rente italienne se relève de l'abaissement dans lequel elle était tombée, et nous avons déjà indiqué sous l'influence de quelle cause: baisse de la prime de l'or par suite de l'abondance de la récolte des cocons, il est intéressant de suivre

l'état des recettes et des dépenses du Trésor; les communications faites à quelques journaux d'Italie nous mettent à même de le faire. Bien que les comptes du Trésor pour le mois de mai n'aient pas encore été publiés, on en possède déjà les chiffres les plus importants.

Voici la situation :

	Recouvrements.		Payements.
Mai 1873 . . .	63.687.000 fr.		62.298.000 fr.
id 1874 . . .	72.030.000		85.039.000
En plus . .	8.343.000 fr.	En plus	22.741.000 fr.

Il y aurait donc eu pendant le mois de mai un déficit de plus de fr. 14 millions entre les recettes et les dépenses. La situation du Trésor donnée par la *Gazette officielle* n'est pas, il est vrai, d'accord avec ces chiffres, elle indique bien un déficit de fr. 4 millions dans les recettes, mais elle ne donne pas le détail des dépenses.

Si on fait remonter l'observation jusqu'au 1er janvier 1874, on obtient les résultats suivants :

	Recouvrements.		Payements.
De janv. au 31 mai 1873	468.206.000 fr.		423.726.000 fr.
— — 1874	467.861.000		428.122.000
En moins	345.000 fr.	En plus	4.396.000 fr.

Ce tableau est loin de ressembler au précédent; depuis le commencement de l'année il n'y a pas, il est vrai, d'amélioration dans les recettes, il y a même une diminution, mais elle est légère, si nous la comparons à celle du mois de mai, et elle ne dépasse pas pour les cinq mois fr. 345,000. Pour les payements l'accroissement, au contraire, est assez sensible: il s'élève à fr. 4,396,000, mais il est bien inférieur à ce que nous avons constaté en mai (fr. 22,741,000). Il y a quelques difficultés dont ces chiffres sommaires ne permettent pas de se rendre compte; un chiffre néanmoins signale un malaise intérieur: pendant les cinq premiers mois de 1874, l'impôt foncier a rendu 12 millions de moins qu'en 1873.

Le budget tel qu'il a été voté par le Parlement avant sa dissolution, donne un déficit de 176 millions qui ne représentent même pas l'insuffisance des ressources du Trésor, car le budget évaluait les recettes à fr, 1,364,000,000 et les recettes des cinq premiers mois de 1874 ne montent qu'à fr. 467,861,000.

En 1873 les recouvrements n'ont donné que fr. 1,290 millions; l'exercice 1874 donnera à grand'peine un résultat égal, nous nous éloignons de plus en plus du chiffre des prévisions budgétaires, fr. 1,364,147,000.

Nous ne devons pas oublier les 50 millions des nouveaux impôts votés par le Parlement; le plus productif, il est vrai, celui des actes sous-seings privés, a été rejeté et ceux qui ont été adoptés ne seront perçus que pendant la seconde moitié de l'année, de sorte que le total des recouvrements au lieu de fr. 1,364,000 000 n'atteindra guère que 1.315 millions. Le déficit prévu de 176 millions se trouvera porté à 226 millions. La hausse actuelle du 5 0/0 italien repose donc seulement sur l'abondance des capitaux et des récoltes.

Les dernières Négociations pour l'emprunt Turc. — On n'a pas oublié les récentes combinaisons financières qui ont été nouées à Paris avec le concours de la banque Ottomane et des principales maisons de Banque et le refus de ratification par le sultan des conditions acceptées par son délégué. — On a prétendu d'abord que cette rupture des négociations avait été déterminée par le taux de la commission, 3/4 0/0, qu'on avait trouvé exorbitant, et surtout par la prépondérance que l'on donnait à la Banque Ottomane qui devenait une banque d'Etat chargée d'exercer un contrôle sur toutes les opérations du gouvernement. On n'a pas insisté d'abord sur la forme de l'emprunt lui-même et sur les avantages ou les inconvénients qu'il y aurait à l'émettre en 5 ou en 3 0/0, c'est sur ce point que la critique a porté depuis et nous y arrêterons un instant. Les oscillations qu'a éprouvées le 5 0/0 Turc, puisque de 49.50 il est tombé à 44,90, indiquent bien toutes les espérances que l'on fondait sur la conclusion de cet emprunt. Depuis que l'accord a été rompu les porteurs de Turc espèrent toujours, mais ils n'espèrent plus qu'en tremblant.

A défaut d'une combinaison française pour obtenir la somme de 500,000,000 fr. nécessaire à la mise à flot du crédit de la Turquie, on a parlé d'une combinaison anglaise. — Cet emprunt de 500 millions de francs consoliderait toute la dette flottante telle qu'elle a été établie par le dernier budget, et il resterait encore au Trésor Ottoman une somme de 35,000,000 francs disponible, ce qui le dispenserait d'avoir recours, comme il a été obligé de le faire jusqu'ici, à des avances temporaires ruineuses pour attendre la rentrée des impôts. — Tout est donc à l'avantage du Trésor dans cette combinaison, reste à savoir de quelle manière on se procurera ces 500,000,000 francs, et c'est devant cet obstacle que se désespèrent ceux qui sont intéressés à l'avenir de la Turquie et qui ont confiance dans ses ressources et dans sa loyauté. Quant à cette dernière, sa conduite dans l'affaire du canal de Suez y a déjà porté atteinte.

Il s'agit donc de se procurer une somme de 500,000,000 de francs, dont 150,000,000 fr. devaient être garantis par le syndicat de Paris, et on espérait que 100,000,000 fr. seraient pris de l'autre côté du détroit : quant aux derniers 250,000,000 fr., on devait les négocier plus tard.

L'emprunt devait se faire en 3 0/0 sur le cours d'émission de 26 1/2 à 27; cette détermination a tout gâté quand on a fait remarquer que, par cette combinaison, on augmenterait dans des proportions considérables la dette de l'Empire. Puisqu'on emprunte à ce taux, ne serait-il pas préférable, a-t-on dit, d'émettre de la rente 5 0/0 au même taux. La régularité, la ponctualité des paiements après quelques années permettrait, la confiance se trouvant rétablie, de réduire le taux de l'intérêt, et en maintenant une bonne gestion des finances on pourrait espérer, dans quinze ou vingt ans, l'abaisser à 5 0/0.

Au lieu d'une combinaison aussi simple, la proposition d'émettre les 500,000,000 de francs en 3 0/0, représentait un capital de 1,750,000,000 de francs que le Trésor ottoman n'aurait pas reçu, mais qu'il s'engageait à rembourser. Il y aurait là un écart d'amortissement qu'on n'aurait jamais vu, puisqu'il dépasserait 73 0/0; en France, même pour les obligations des petites lignes de chemins de fer non garanties par l'Etat, la prime de remboursement ne dépasse pas 50 à 55 0/0.

Sans doute en émettant du 5 0/0 le taux de l'intérêt reste le même, et la charge annuelle n'est pas changée. Mais pourquoi engager l'avenir et rendre impossible toute conversion? En 3 0/0 le capital à rembourser par le Trésor est sans proportion avec celui qu'il recevait : 1,750,000,000 de francs contre 500,000,000 de francs! Quand on a vu qu'on s'engageait aussi légèrement, les capitalistes porteurs de titres ottomans se sont effrayés; on a senti trop tard la faute à Constantinople; la ratification du traité n'a pas eu lieu; on cherche une combinaison nouvelle, mais le crédit de la Turquie n'en a pas moins reçu un coup qu'on aurait pu éviter.

Bourse de Paris. — On ne peut s'empêcher de remarquer que la Bourse suit une voie diamétralement opposée à celle qu'elle devrait suivre si elle tenait compte des votes de l'Assemblée de Versailles. On peut dire qu'il n'y a plus de majorité; la grande décision à prendre quant à la forme du gouvernement est livrée à un coup de dés. Les dernières décisions ont été prises à une si faible majorité et dans des sens tellement contraires qu'à bon droit on se demande où l'on nous mène? Quant à la Bourse, elle ne s'en préoccupe pas; bien plus, après les scènes déplorables de la rue Saint-Lazare et la ferme répression qui y a mis fin, elle a pris confiance, et ne doute pas du maintien de l'ordre. Puisqu'il ne nous est pas permis d'entrevoir autre chose pour le moment, il faut s'en contenter. Après les événements des dernières années, on est devenu moins impressionnable. On se rappelle que la rente et les valeurs ont beaucoup mieux résisté qu'on ne pouvait s'y attendre à ces terribles épreuves et alors on se laisse aller aux influences qui dominent sur le marché.

Depuis le commencement du mois on oscillait sur le 5 0/0 de 94 fr. 35 c. à 94 fr. 80 c. et nous faisions remarquer que tant qu'il n'y aurait pas un fait nouveau on ne descendrait pas au-dessous de 94 fr. 35 c., mais qu'on aurait quelques difficultés à s'élever au-dessus de 94 fr. 80 c. En effet, jusqu'au 15, on a successivement perdu et reconquis ce dernier cours, mais ce n'est qu'à partir du 15 qu'il a été franchement enlevé.

Depuis lors, malgré la situation politique, une succession d'événements sont venus agir sur le marché.

La liquidation de quinzaine a laissé voir une abondance de capitaux qui a prouvé que l'on n'était pas engagé. Les reports ont été très-offerts; rassuré de ce côté on a pensé qu'on pouvait faire un pas en avant; on a en effet coté 94 fr. 85 c. mais on reculait bientôt à 94 fr. 55 c. Deux jours après la Banque d'Angleterre abaissait le taux de l'escompte à 2 1/2 0/0; le bilan des banques d'Amsterdam, de Berlin, de Vienne, attestait en même temps l'allégement des besoins, la diminution des demandes d'escomptes et l'augmentation des réserves métalliques.

La Bourse malgré ses préoccupations a ressenti aussitôt le changement qui se produisait sur les marchés étran-

gers; leurs tendances et leurs allures sont modifiées; les Allemands qui étaient vendeurs ont envoyé des ordres d'achat; ces ordres du dehors venant se joindre à ceux du comptant, qui a toujours été excellent, le marché a été soulevé et l'ensemble des valeurs a participé à ce mouvement, surtout celles qui se traitent dans les Bourses étrangères. Le pas en avant qu'on attendait après les grandes échéances de juillet, on l'estime à 400 millions de francs, a été fait; la spéculation a pris les devants sur les achats au comptant, et vendredi dernier le 5 0/0 franchit le cours de 95 francs, ce cours si débattu depuis le détachement du coupon.

Il y a déjà six mois que l'on tourne autour de lui sans pouvoir le dépasser; mais il ne faut pas négliger de remarquer que ce qui était un haut cours alors est devenu le cours normal aujourd'hui; et ce cours a été ratifié par le comptant après avoir été, comme toujours, escompté par la spéculation. — On ne se rappelle jamais assez à la Bourse les étapes par lesquelles passent les cours, et alors soit en hausse, soit en baisse on est toujours surpris. Jetons donc les yeux sur les mouvements de la cote, non au jour le jour, mais sur une longue période afin de nous rendre compte du chemin parcouru.

L'année dernière on cotait comme plus haut cours en mars 91 fr. 85 c. sur le 5 0/0. Jusqu'en juillet au milieu d'oscillations diverses, mais sans jamais dépasser ce cours on a laissé le classement se faire par le comptant, alors seulement on a dépassé ce niveau, et on a coté 92 fr. 02 c. On voit combien l'effort était grand; le mois de juillet a à peine suffi pour consolider ce cours, et ce n'a été qu'en août, un peu avant le détachement du coupon, qu'on a vu apparaître le cours de 92 fr. 45 c.; dix jours après, coupon détaché, on a coté 92 fr. 20 c. Et alors, malgré les circonstances défavorables au milieu desquelles on était placé, alors que la crise éclatait aux Etats-Unis et rayonnait sur les marchés d'Europe le mouvement ascensionnel a persisté sans s'arrêter.

En septembre on cotait fr. 92,50: avec les bruits des efforts tentés pour une restauration monarchique on s'est élevé à fr. 94,17 en octobre.

La perte de toutes les illusions dont se berçait le marché a fait reculer les cours jusqu'à fr. 90,35 en novembre; mais là on a touché le tuf et dès le mois de janvier 1874, quoique tout espoir de restauration monarchique fût perdu, on revoyait le cours de fr. 94,12, amené cette fois par la seule situation de la place. Ce n'est qu'en mars qu'on a abordé le cours de fr. 95; à la fin d'avril avant le détachement du coupon on le dépassait péniblement, un moment on cote 95,82, mais le véritable mouvement est fait après la liquidation, avec un seul report on regagne le coupon et on cote fr. 95,10, coupon détaché c'est-à-dire fr. 96,35. Ce haut cours était prématuré, on recule: nous indiquions alors le cours de fr. 94,35 comme le bas cours auquel on devait revenir, et en effet, malgré les complications politiques et le renversement du ministère de Broglie, on n'est descendu qu'à fr. 94,17, mais avant un aussi grave événement on avait déjà coté fr. 94,35. On voit que dans l'état actuel du marché en hausse comme en baisse, les accidents de la politique n'ont qu'une influence secondaire. La Bourse suit d'autres courants; avec les communications internationales, si faciles aujourd'hui, elle est dans un milieu qui l'entraîne malgré tous les points d'interrogation, tous les nuages même qui sont à l'horizon. A fr. 95,55 taux auquel ferme aujourd'hui le 5 0/0, il n'y a que fr. 3,18 de hausse sur le cours coté en octobre dernier; c'est peu au milieu de l'abondance des capitaux; mais si l'écart en hausse est faible, l'écart en baisse l'est encore plus. Le marché reste donc en équilibre tout en se rapprochant de 96 francs; il ne s'écarte pas des oscillations que les reports cumulés chaque mois doivent produire. Le véritable mouvement de hausse ne paraîtra qu'au-dessus de ce cours, car le prix de 96 francs représente du 5 0/0 à fr. 94,75, coupon détaché, et il n'y a qu'un report à payer pour le toucher. Nous sommes donc dans des cours moyens.

CHANGE. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — Aucune variation importante à noter.

Clément JUGLAR.

NEW-YORK (Dépêche par câble) 24 juin 1874.

Prix de l'or plus haut	111 3/8
— — plus bas	111 3/4
— — clôture	111 3/8
Change sur Londres	4 dollars 88 cents 1/4
5/20 1885	118 3/5
5/20 1887	121
Consolidés 5 0/0	114 1/4

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 24 JUIN	TAUX DE compensat	PLACES ÉTRANGÈRES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 1/2 %	Amsterdam ..	long.	209 3/8 à 209 5/8	et 3 %	2 mois	.. .. à .. ..
	»	court	209 7/8 à ...	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 1/4 à 122 1/2	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 à 122 1/4	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	367 1/4 à 367 3/4	et 4 %	—	—
	»	court	366 3/4 à 367 1/4	et 4 %	10 jours	81 .. à .. ..
4 %	Francfort.	long.	209 1/2 à 209 3/4	et 4 %	—	
	»	court	209 3/4 à 210	et 4 %	8 jours	94 1/2 à .. ..
5 %	Trieste...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	222 à 223	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne....	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	44 25 à .. ..
	»	court	222 à 223	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 516	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	—
	»	court	507 1/2 à ...	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid...	long.	508 à 510	et 4 %	—	— —
	»	court	512 à 514	et 4 %	8 jours	5 20 à ...
7 %	Lisbonne.	long.	553 à 553 1/2	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... à ...
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 1/2	et 4 %	100 jours	... .. à ...
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... .. à ...
7 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	343 à 344	et 4 %	cts jours	3 50 1/4 à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 3/4 or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
1/2 %	Londres...	long.	25 18 à 25 19	moins 3 1/2	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 18 1/2 à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	3/16 à 1/16 ..	moins 5 1/2	—	... .. à .. ..
	»	court	1/8 à pte	moins 5 1/2	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	9 1/2 à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	— 1/3 à 3/8 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/8 à 1/2 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome.....	long.	9 1/2 à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	25 JUIN
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	pr. à ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.)	pr. à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 10 à 25 15
Banknotes	25 15 à 25 20
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à »

ORGANISATION ÉLECTORALE ET REPRÉSENTATIVE DE TOUS LES PAYS CIVILISÉS, par *J. Charbonnier*. Paris, Guillaumin, 1 fort volume in-8°.

Le titre seul de cet ouvrage indique le puissant intérêt d'actualité qui s'y attache. C'est un véritable *compendium* présentant, sous une forme claire et saisissante, l'état actuel de la législation et de l'organisation de tous les peuples en matière électorale et de l'organisation des Chambres représentatives dans les divers Etats du monde.

L'auteur a étendu ses recherches à toutes les contrées, même les plus minuscules et les plus éloignées. Cette étude consciencieuse est dégagée de tout esprit de parti; c'est un instrument de travail solide et précis indispensable à tout homme politique et à quiconque suit avec intérêt la marche des affaires publiques, tant en France qu'à l'étranger.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 26 JUIN 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 19	VENDREDI 26
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er juillet 1874	59 27½	59 55
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	85 60	86 50
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	75 75	76 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 mai 1874	94 97½	95 55
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. avril 1874	516 25	515 ..
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr.	450 ..	450 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance avril 1874	375 ..	377 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 ¼	19 ...
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	13 ¾	13 3/4
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	470	470 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance mai 1874 (coup. de 60 doll.)	105 ..	104 1/2
d° 5,20, 1864, do d° d°	107 ⅛	108 1/2
d° Consolidé 5 %. Jouissance mai 1874	106 ..	106 ...
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	67 50	67 40
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	70 50	71 75
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 ⅛	102 ¾
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	46 60	47 ..
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance avril 1874	311 25	311 25
d° 1863. d° d° d°	322 50	330 ..
d° 1865. d° d° d°	323 75	326 ..
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	268 75	269 50
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance janvier 1874	248 ..	248

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 19	VENDREDI 26
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	220 ..	219 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	435 ..	437 50
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	465 .o	467 50
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	302 ..	306 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	275 50	278 ..
....	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	70 ..	70 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	86 ..	88 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 ..	90 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	86 ..	89 50
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	36 50	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	277 50	277 ..
....	...	1912	5 °/o	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv.obl. 100 fl. arg	68 ½	68 ¾
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	455 ..	455 ..
20.807500	100	1881	7 °/o	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	79 ..	81 ¾
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	19 ..	18 50
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	221 50	223 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	65 ⅛	65
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	418 25	418 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	418 25	419 ..
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	36 ..	35 50
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1874	508 75	230 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	510 ..	508 50
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	513 ..	512 50
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	515 ..	513 75
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	520 ..	518 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	485 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestr	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 19	VENDREDI 26
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3745 ..	3645 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1115 ..	1121 25
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	555 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	437 50	438 75
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	808 75	812 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	385 ..	375 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	657 50
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	663 75	670 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	281 25	267 50
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	550 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	395 ..	405 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	522 50	523 75
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	430 ..	435 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	457 50	458 75
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	415 ..	415 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	450 ..	450 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	620 ..	625 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	508 75	515 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	433 75	482 50
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	147 ..	147 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.		ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 19	VENDREDI 26
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier	1874	**Charentes**	347 50	342 50
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre	1873	**Est**	501 25	505 ..
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre	1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	855 ..	867 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier	1874	**Midi**	618 75	623 75
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord**	1057 50	1065 ..
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre	1873	**Orléans**	830 ..	833 75
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre	1873	**Ouest**	532 50	530 ..
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier	1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier	1874	**Ch Autriche**	726 25	727 50
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet	1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 ..	255 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre	1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	312 50	313 75
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier	1865	**Nord de l'Espagne**	132 50	142 50
621	619	158.865	500	tout	—	juillet	1866	**Pampelune-Barcelone**	90 ..	98 75
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier	1866	**Portugais**	202 50	205 ..
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre	1865	**Romains**	67 50	68 75
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet	1865	**Saragosse**	277 50	283 75
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet	1870	**Médoc**	95 .	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier	1874	**Nord-Est français**	280 ..	280 ..

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant* : M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX : Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte	52	26
Russie, Principautés Danubiennes	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Obliegbt, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 4 JUILLET 1874. NUMÉRO 27.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

AVIS. — *MM. les Actionnaires de la Société anonyme du journal* L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS *sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 14 juillet courant à 10 heures précises du matin, au siége social, 17, rue du Faubourg-Montmartre, à l'effet d'entendre le rapport du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire vérificateur des comptes ; d'approuver les comptes ; de nommer un Administrateur, et un Commissaire des comptes pour l'exercice 1874-1875.*

LA BANQUE DE FRANCE ET LE TRÉSOR.

Nous craignons que ce ne soit un bonheur réservé à la prochaine génération que celui de voir notre budget définitivement en équilibre, et de ne plus assister à la recherche sans cesse renaissante d'impôts nouveaux. Depuis trois ans et demi, nos pauvres commissions du budget et nos divers ministres des finances s'épuisent à étudier, à proposer, ou à voter des taxes qui doivent toutes être les dernières et qui néanmoins sont bientôt suivies d'autres.

M. Magne est en ce moment en lutte avec la commission du budget pour faire voter un nouveau demi-décime sur les impôts indirects : cela produirait, assure-t-il, 42 millions, et ce serait suffisant, non-seulement pour les besoins de 1874, mais encore pour ceux plus considérables de 1875. On lui objecte que les consommations plient déjà sous le faix des contributions indirectes, et que le consommateur se dérobe. On invoque contre lui la moins-value de 25 millions de cette catégorie d'impôts pendant les cinq premiers mois, moins-value qui porte jusqu'à concurrence de 12 millions sur avril, et de 11 millions et demi sur mai. On lui dit que c'est là une preuve que le taux des impôts indirects est excessif et qu'une nouvelle élévation les rendrait moins productifs. Il y a, sans doute, de l'exagération dans ce raisonnement. Une partie de la moins-value vient évidemment de la mauvaise récolte de blé et de vin ; cela est certain pour les droits sur les boissons. Une autre partie de la moins-value vient des approvisionnements faits en vue d'une taxe nouvelle ou d'une surtaxe; c'est ce qui est arrivé pour le sel, la stéarine et les savons. Une autre cause de moins-value, c'est la crise commerciale qui sévit partout et qui, diminuant les transports par chemins de fer, réduit aussi le produit des deux dixièmes perçus par l'État sur le prix des places des voyageurs. Quant au taux des droits, nous ne pensons pas qu'il ait très-

fortement affecté jusqu'ici les consommations. Néanmoins, il y aurait évidemment imprudence à aller plus loin, et à augmenter de nouveau des taxes dont le rendement est déjà inférieur aux prévisions. L'impôt de M. Magne doit donc être écarté. Si l'on veut mettre encore des impôts, et nous croyons que ce sera nécessaire, si ce n'est pour cette année, du moins pour l'année prochaine, il faut voter un second décime sur le sel, la seule denrée qui ne soit pas plus chargée aujourd'hui qu'avant la guerre ; il faut appliquer quelques-unes de ces réformes demandées par M. Say dans son rapport sur le ministère des finances : des remaniements dans le service des contributions indirectes et dans l'organisation de l'entrepôt de Bercy rapporteraient une douzaine de millions, simplement en rendant la fraude plus difficile et en faisant rentrer la totalité des droits établis.

Mais il est encore d'autres moyens pour nous tirer de nos embarras momentanés : il y a une très-ingénieuse combinaison de M. Gouin, pour un emprunt spécial remboursable en vingt-huit ans et destiné au paiement des garanties d'intérêts aux grandes compagnies de chemins de fer. Il y a surtout une proposition encore plus simple, adoptée par la commission du budget et consistant à réduire à 150 millions au lieu de 200 le remboursement annuel obligatoire à la Banque de France. Voilà un procédé que nous recommandons depuis tantôt trois ans; enfin on y vient. Nous n'avons cessé de préconiser cette combinaison si simple; presque tout le monde aujourd'hui paraît l'adopter, sauf M. Magne.

Nous avons sous les yeux le savant rapport de M. Wolowski, l'auteur et le rapporteur de ce projet. Qu'il se produisît contre ce plan des objections, il y a deux ou trois ans, nous l'avons compris; mais, à l'heure actuelle, nous trouvons bien pusillanimes ceux qui s'effraient d'une semblable mesure. Ceux-là assurément n'ont pas suivi l'accroissement constant de l'encaisse de notre Banque, la diminution continue de la circulation des billets; ceux-là ignorent sans doute que l'escompte sur notre place est à 4 0/0 ; que le billet de notre Banque, sur plusieurs marchés de l'étranger, fait prime relativement à l'or; que le change sur Londres est à 25.18. Certes, nous sommes loin du moment où la circulation des billets atteignait presque 3 milliards 100 millions, et menaçait de se heurter au maximum légal de 3 milliards 200 millions, où l'encaisse était au-dessous de 700 millions, où la prime sur l'or était de 25 0/00.

Au 25 juin dernier, l'encaisse de la Banque de France montait à 1,174 millions de francs pour une circulation de 2,475 millions; c'est une proportion d'environ 45 0/0. Ce stock métallique le plus considérable de l'Europe vient encore de grossir de 21 millions. La France est aujourd'hui à peu près aussi riche en métaux précieux qu'avant la guerre. M. Léon Say, chargé de faire une étude sur les changes depuis 1870, déclarait ces jours-ci à la commission du budget que nos pertes métalliques devaient être infiniment plus faibles que l'opinion ne le supposait. Les métaux précieux sortis de France pour l'opération de l'indemnité n'ont été qu'en quantité limitée, et déjà une très-forte partie y est rentrée. M. Wolowski, dans son rapport, donne l'état fourni par la Banque d'Angleterre de ses achats et de ses ventes d'or français.

Elle en possédait, en décembre 1871, pour une somme de liv. st.	7.222.895
Elle en a acheté jusqu'en mai 1872.	310.461
De juin à décembre 1872.	429.870
De janvier à décembre 1873	22.244
Les acquisitions se sont alors arrêtées. Total de l'or français possédé par la Banque d'Angleterre, à la fin de 1873, liv. st.	7.985.470
Elle en a déjà vendu beaucoup plus de moitié, soit, liv. st.	4.670.054
L'or français aux mains de la Banque d'Angleterre au 25 juin 1874, était de l. st.	3.315.416

Ainsi, de 200 millions de francs le stock d'or français de la Banque d'Angleterre est descendu à 83 millions de francs; le reste est revenu en France. Il en a été à peu près de même pour l'Allemagne.

L'encaisse actuel de la Banque de France est l'un des plus forts que l'on ait jamais vu ; avant la guerre, il est vrai, il était un peu plus considérable, mais déjà l'on s'en alarmait. Le point culminant a été, le 7 avril 1870, de 1,307 millions. Au 29 juin 1871, cette somme s'est réduite à 550 millions. Au 26 décembre 1871, elle montait à 634 millions, pour retomber au 30 janvier 1872 à 630. Elle était au 13 novembre 1873 de 731 millions, et n'a cessé de grossir depuis lors jusqu'à 1.174 millions (25 juin 1874), et 1.195 millions à l'heure actuelle.

Nous empruntons au rapport de M. Wolowski le tableau de la composition de l'encaisse de la Banque de France à différentes dates des dernières années.

COMPOSITION DE L'ENCAISSE DE LA BANQUE DE FRANCE.

Les jours où le maximum de l'encaisse a été atteint dans l'année avec la quotité de l'or et de l'argent.

	OR	ARGENT	TOTAL
1869.			
23 décembre..	704.000.000	501,000.000	1.266.000.000
1871.			
25 août	591.000.000	98.000.000	691.000.000
1872.			
18 décembre..	657.000.000	133.000.000	792.000.009
1873.			
5 juin	690.000.000	125.000.000	820.000.000
1874.			
31 mars......	729.000.000	311.000.000	1.040.000.000
21 mai.......	»	»	1.111.000.000
28 mai.......	»	»	1.127.000.000
17 juin	884.885.000	318.345.000	1.163.230.000
25 juin	»	»	1.174.203.000

M. Wolowski, selon nous, a grande raison de dire que ces chiffres sont pleinement rassurants. Ce n'est certainement pas une différence de 50 millions dans les remboursements annuels du Trésor qui pourra compromettre une situation aussi forte.

D'après son bilan du 25 juin dernier, la Banque possédait en espèces . . . . . . Fr.	1,174,203,815
Son portefeuille réalisable en moyenne en quarante-deux jours.	731,295,969
Ses avances sur lingots et valeurs s'élevaient à	109,549,000
En ajoutant la réserve spéciale et les recettes disponibles	67,307,000
On obtient un total de ressources facilement réalisables de . . . . . . Fr.	2,120,000,000
Alors que tous les engagements exigibles sont de	2,900,000,000

Dans une semblable situation, la possession de 867 millions de bons du Trésor, dont l'Etat rembourserait 150 millions par année, ne devrait pas être considérée comme un péril.

La proposition de M. Wolowski, adoptée par la Commission du budget, ne tend, d'ailleurs, qu'à fixer un minimum de remboursement. L'Etat pourrait toujours verser à la Banque plus de 150 millions si ses ressources le lui permettaient ou si les circonstances semblaient le lui commander. Il ne s'agit donc que d'une faculté pour l'Etat et non d'une obligation pour lui. Il est bien entendu que le consentement de la Banque de France à cette réduction éventuelle de l'annuité de remboursement serait nécessaire; personne ne prétend faire violence à notre grand établissement de crédit, mais on connaît trop le bon sens et le patrio-

tisme de ses directeurs pour douter de leur acquiescement à une mesure qui serait utile à l'Etat sans être pernicieuse pour personne.

Si la proposition de la commission du budget est adoptée par la Chambre, comme l'Etat a déjà versé cette année 160 millions à la Banque, il s'en tiendrait là en 1874, et le budget de cet exercice serait allégé de 40 millions; dans chacune des années prochaines on rembourserait 150 millions. Par ce moyen l'Etat aurait payé complétement la Banque en cinq ans et demi au lieu de quatre ans et quelques mois.

Chacun comprend qu'il y a un grand intérêt à la reprise des payements en espèces. Mais c'est une erreur de croire que cette reprise soit subordonnée au remboursement intégral des avances faites par la Banque à l'Etat, ou à la réduction de la circulation des billets au chiffre d'avant la guerre. Il est certain que désormais la France emploiera beaucoup plus qu'il y a quatre ou cinq ans le billet de banque pour les paiements à l'intérieur. Ce papier s'est vulgarisé, il a pénétré partout, dans les moindres villages : on en a apprécié la solidité et la commodité. Les petites coupures de 20 fr. pourront rester en circulation; il n'est pas téméraire de dire que le pays aura besoin pour ses échanges d'environ 2 milliards de billets. La reprise des paiements en espèces pourra donc se faire, alors même qu'une partie de la dette de l'Etat envers la Banque ne serait pas encore payée. Le maintien ou la suppression du cours forcé dépend du taux des changes. Or, ce taux nous est actuellement favorable. Nous ne doutons pas, quant à nous, que le cours forcé qui n'existe plus que nominalement depuis quelques semaines ne cesse légalement en 1875 ou au commencement de 1876. La reprise des paiements en espèces ne sera pas retardée d'une heure par la réduction à 150 millions de l'annuité payée par le Trésor à la Banque.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE

DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

III

Le pain et la viande.

Nous avons constaté, dans notre précédent article, que le prix *normal* du froment avait augmenté de 25 à 30 0/0 depuis un demi-siècle. Cette plus-value apparente n'en serait pas une en réalité si, comme nous le croyons, le prix normal actuel de l'hectolitre (23 fr.) ne constitue pas une *valeur* supérieure ni même tout à fait égale à celle du prix normal de 1820 (18 fr.). — Nous verrons bientôt que le prix de la viande au contraire a pris, depuis 25 ans, un essor tout à fait hors de proportion avec la dépréciation du signe monétaire.

D'où vient cette différence? Pourquoi cette immobilité relative d'un côté? Pourquoi cette progression rapide de l'autre? L'intérêt théorique et pratique de la question nous oblige à entrer ici dans quelques développements.

Le blé et la viande, considérés soit comme revenu agricole, soit comme dépense alimentaire, représentent aujourd'hui, en France, des valeurs du même ordre; mais il s'en faut de beaucoup que la production et la consommation de l'un et de l'autre suivent, dans leurs variations respectives, des lois identiques.

En ce qui concerne le blé, la consommation individuelle, au point où elle en est arrivée chez nous, ne paraît pas susceptible d'une bien grande extension. On estime, en général, qu'elle tend vers un chiffre annuel de trois hectolitres de grain par tête. Nous croyons cette évaluation moins exacte pour le présent et surtout pour l'avenir que pour le passé. Plus on mange de viande, de légumes, de pommes de terre notamment, et moins on mange de pain. Il n'y a pour s'en assurer qu'à comparer l'alimentation des Anglais à la nôtre, ou, sans sortir de France, l'alimentation des classes aisées à celle des classes pauvres. La consommation du pain est donc loin d'augmenter, comme certaines autres, en raison directe de la richesse publique, et dès à présent, nous pensons qu'en tenant compte des femmes et des enfants, on donnerait pleine satisfaction à tous les appétits avec une ration moyenne d'une livre de pain par jour. N'a-t-il pas été récemment démontré ici même qu'à Paris la consommation individuelle n'avait pas dépassé 435 grammes de 1853 à 1855, 382 gr. de 1856 à 1859, 412 gr. de 1860 à 1865 (après l'annexion de la banlieue) et 419 gr. de 1866 à 1869? Peut-on dès lors prétendre que l'allocation de 500 grammes par tête que nous proposons pour l'ensemble du pays soit insuffisante? A ce compte, c'est tout au plus 280 litres de froment par an qu'il faudrait pour chacun des 36 millions d'habitants de la France, soit pour la population tout entière un chiffre total de 100 millions d'hectolitres. C'est précisément le taux normal de la production actuelle; mais il n'y a là qu'une coïncidence illusoire. En effet, l'homme ne peut évidemment utiliser pour son alimentation qu'une partie des grains qu'il recueille. Il faut avant tout assurer l'avenir : pour le froment, qui ne multiplie guère que dans la proportion de 1 à 7, l'ensemencement nécessite un prélèvement de 15 0/0. L'industrie, d'un autre côté, réclame chaque année quelques millions d'hectolitres, et c'est à peine si les trois-quarts de la production annuelle sont transformés en pain. Ainsi sur les 100 millions d'hectolitres de blé que la France produit actuellement, il n'en va pas au four plus de 70 à 75 millions. C'est 200 litres par tête au lieu de 280. Le but que nous indiquions tout à l'heure n'est donc pas atteint; mais avant de s'en plaindre, il convient de comparer le présent au passé pour se rendre compte des progrès déjà obtenus.

Le tableau ci-dessous les met en lumière :

Consommation annuelle du froment en France.

Dates	Consommation totale — Millions d'hectolitres	Consommation par tête — Litres
1760	22,5	108
1784	30	125
1813	41	133
1840	58,8	175
1870	72	200

On voit qu'une véritable transformation s'est produite depuis une centaine d'années dans le régime alimentaire de la France; au siècle dernier, 13 millions d'habitants sur 20 ne se nourrissaient, quand ils avaient de quoi se nourrir, que de grains inférieurs, méteil, seigle, orge, maïs, sarrasin, avoine. Aujourd'hui la proportion est renversée. C'est un résultat honorable et encourageant pour notre agriculture. Le domaine collectif des céréales s'agrandit peu, car, dans un pays presque entièrement défriché comme le nôtre, les principales cultures se contiennent mutuellement dans des limites à peu près invariables. Mais sur les 150,000 kilomètres carrés que la France consacre à la production des grains, le froment qui, en 1840, n'en occupait que 55,870, en couvre aujourd'hui près de 80,000 et gagne encore du terrain tous les jours. — D'autre part, le rendement moyen de l'hectare qui, au XVIIIe siècle, n'excédait pas 8 hectolitres et qui, en 1820 encore, ne dépassait pas 10, s'est élevé successivement à 12,45 en 1840, 13,64 en 1852, 14,67 en 1862, et l'année 1872, année exceptionnelle il est vrai, a donné le chiffre énorme de 17,40 hectolitres. En somme, la culture du blé, depuis 50 ans, a gagné 33 0/0 en surface et 50 0/0 en fécondité, ce qui donne exactement l'accroissement de 100 0/0 que nous avons observé en comparant la production normale d'aujourd'hui à celle de 1820, car $4/3 \times 3/2 = 2$.

Il ne faudrait plus maintenant qu'un nouvel accroissement d'un tiers pour compléter la ration individuelle de 280 litres que nous avons reconnue désirable et que nous croyons suffisante. Il n'y a certainement là rien d'irréalisable, et, comme malheureusement la population de la France est devenue presque stationnaire, il est probable que, dès le commencement du XXe siècle, nos blés seront en mesure d'assurer, sans collaboration, à chacun de nous son pain quotidien, à raison d'une livre par tête.

Dans le calcul qui précède, nous avons raisonné comme s'il n'y avait ni importation ni exportation. Mais cette omission volontaire ne diminue pas sensiblement la valeur de nos conclusions, car, quelle que soit l'importance et l'utilité de nos échanges internationaux, les pays étrangers ne font guère que nous rendre, quand nos besoins l'exigent, ce qu'ils nous prennent quand il y a surabondance chez nous et insuffisance chez eux. Voici quel a été depuis quinze ans notre commerce extérieur en grains et farines de toutes sortes (commerce spécial).

(1) Voir *l'Économiste français* des 30 mai et 13 juin 1874.

Années	Importation — Millions d'hectolitres (1)	Exportation — Millions d'hectolitres (1)
1858	3,36	8,31
1859	2,81	10,01
1860	1,07	4,64
1861	15,72	1,65
1862	7,29	3,07
1863	3,00	4,64
1864	1,91	4,45
1865	1,67	8,45
1866	1,70	7,56
1867	16,84	4,48
1868	16,97	4,30
1869	12,07	6,94
1870	12,26	2,40
1871	21,94	3,53
1872	7,00 (?)	15,00 (?)
	125,61	89,43

Il y a, on le voit, excédant des importations sur les exportations; mais, en 15 ans, cet excédant n'a été que de 36 millions d'hectolitres soit, en moyenne, 2,4 par an. C'est peu de chose à côté d'une production indigène qui oscille entre 80 et 120 millions d'hectolitres.

Résumons-nous. Le prix de revient du blé s'est forcément ressenti depuis 50 ans de la plus-value des terres et de la hausse des salaires; mais cette cause de cherté a été en partie compensée par le perfectionnement des procédés de culture et l'augmentation du rendement. Pour ce qui est de l'offre et de la demande, nous avons vu que s'il y a encore un écart notable entre la consommation *possible* et la production, cet écart, comblé aujourd'hui par les menus grains, a déjà diminué de près de moitié depuis le commencement du siècle et tend à disparaître. Dans ces conditions, le prix du froment ne devait pas obéir sans quelque résistance au courant ascendant déterminé dans l'ensemble des valeurs vénales par la dépréciation des monnaies qui leur servent de mesure, et il n'y a pas lieu de s'étonner du mouvement continu, mais lent, que nous avons constaté.

En ce qui concerne la viande, les conditions sont tout autres.

Interrogeons d'abord la consommation. Ce n'est plus ici comme pour le pain la qualité seule qui laisse à désirer, car la France mangerait volontiers deux et trois fois plus de viande qu'il n'en entre actuellement dans son alimentation. Nous laissons à d'autres le soin de rechercher quelle pourrait être l'influence heureuse ou regrettable d'un régime plus azoté sur les qualités physiques, intellectuelles ou morales du peuple français; les opinions à cet égard sont partagées; mais, à tort ou à raison, la consommation individuelle, quand elle n'est pas limitée par des considérations pécuniaires ou autres, tend incontestablement vers un chiffre élevé, et nous n'exagérons rien en disant que l'appétit de nos compatriotes serait à la hauteur d'une ration moyenne de 100 kil. par an, soit à très-peu près 275 grammes par jour. En veut-on la preuve? La consommation de la viande dans la capitale dépassait, en 1869, 80 kilogrammes par tête. Or il n'y a pas que des riches à Paris, et il est clair que si les Parisiens mangent en moyenne 80 kilogrammes de viande, au prix où elle est, ils en mangeraient bien davantage en supposant qu'elle leur fût offerte à discrétion et gratuitement. Nous sommes donc sûrs de ne pas être au-delà de la vérité en évaluant à 3,500 millions de kilogrammes la consommation, sinon désirable, du moins *possible* de la France. Voici maintenant quelle était la consommation *réelle* lors des trois grandes enquêtes agricoles du siècle :

Espèces.	Millions de kilogrammes de viande consommés — En 1840	En 1852	En 1862
Espèce bovine	298,9	429,7	450,1
Espèce ovine	79,7	103,5	112,0
Espèce porcine	290,4	298,4	377,7
Espèce caprine	1,9	2,0	2,8
Totaux	670,9	833,6	942,6

D'après ces chiffres, la part de chacun ressort :

Pour 1840. . . à 19 » kil. dont 8,53 de porc;
— 1852. . . . 23,19 8,30 —
— 1862. . . 25,10 10,06 —

Ainsi, bien que la France, en 1862, ne mangeât encore que le quart de la viande qu'elle pourrait manger, il y avait déjà grand progrès sur 1840. En vingt-deux ans, la consommation totale avait augmenté de 40 0/0 et la consommation individuelle de 27,5 0/0.

Il est intéressant de se demander comment ce supplément de ressources a pu être obtenu. Voyons d'abord quelles ont été les variations numériques de nos populations animales. Le dénombrement en a été fait plusieurs fois depuis le commencement du siècle et dans des conditions de plus en plus rassurantes au point de vue de l'exactitude des résultats publiés.

Voici d'abord les évaluations successives dont la population bovine de la France a été l'objet :

Années	Autorités.	Adultes et élèves.	Veaux.	Totaux.
1789	Lavoisier	7.089.000	»	»
1812	Recensement	7.726.838	»	»
1829	id.	9.130.632	»	»
1840	Enquête	9.936.538	»	»
1852	id.	10.093.737	»	»
1862	id.	10.955.273	1.856.316	12.811.589
1866	Recensement	11.322.878	1.410.510	12.733.388
1872	id.	»	»	11.284.414

Ce tableau ne fait ressortir qu'une augmentation de 10 0/0, de 1840 à 1862, dans le nombre des bœufs, taureaux, vaches, bouvillons, taurillons et génisses.

Pour l'espèce ovine, voici les chiffres publiés :

Années.	Autorités.	Nombre de têtes.
1789	Lavoisier	20.000.000
1812	Recensement	27.338.494
1829	id.	28.930.181
1840	Enquête	32.151.430
1852	id.	30.500.000
1862	id.	29.529.678
1866	Recensement	30.386.233

Ici, c'est une diminution de 8 0/0 qui résulte de la comparaison des existences constatées en 1840 et en 1862.

La population porcine présente les variations suivantes :

Années.	Autorités.	Nombres de têtes.
1789	Lavoisier	4.000.000
1812	Recensement	4.655.700
1829	id.	4.968.597
1840	Enquête	4.910.721
1852	id.	5.246.403
1862	id.	6.037.543
1866	Recensement	5.889.624

Nous trouvons ici une augmentation de 23 0/0.

L'espèce caprine, en France, a été recensée pour la première fois en 1862. On a compté 1,726,400 boucs, chèvres et chevreaux. Le recensement de 1866 n'a donné que 1,680,000 têtes. Il ne semble donc pas que cette race soit en progrès. D'ailleurs la viande de chèvre ne représentait en 1862 que trois millièmes de la consommation totale, et par conséquent nous pouvons omettre sans regret cet élément dans un calcul qui ne peut être qu'approximatif.

Nous n'avons pas non plus à nous préoccuper sérieusement de la viande de cheval qui ne joue un rôle alimentaire un peu important que dans les grandes villes. (Voir l'*Economiste français* du 23 mai 1874.)

En somme, pour l'ensemble des animaux de boucherie proprement dits, voici le résultat collectif des quatre dénombrements de 1812, 1840, 1862 et 1866, par millions de têtes :

	1812	1840	1862	1866
Espèce bovine (moins les veaux)	7,73	9,94	10,95	11,32
Espèce ovine	27,34	32,15	29,53	30,39
Espèce porcine	4,66	4,91	6,04	5,89
	39,73	47,00	46,52	47,60

Ce sont là des chiffres assez inquiétants. A ne considérer que les totaux qui précèdent, notre population animale serait restée absolument stationnaire de 1840 à 1866, et nous croyons que le recensement de 1872 est loin d'avoir donné des résultats plus satisfaisants. On ne peut guère s'étonner de cette immobilité quand on songe à l'étendue limitée de

(1) Pour les farines, les poids ont été convertis en volumes, en considérant le quintal métrique comme équivalant à 180 litres de grain.

nos pâturages, aux excessives sécheresses qui, à certaines époques, ont condamné les éleveurs à décimer eux-mêmes leurs troupeaux, aux terribles épidémies qui ont dépeuplé tant de pâturages, enfin aux désastres récents de la guerre et de l'invasion.

Mais alors comment se fait-il que, de 1840 à 1862, la consommation de la viande ait augmenté de 40 0/0?

L'abaissement des droits d'entrée, en 1853, a bien donné aux importations une vive impulsion; l'étranger nous envoie aujourd'hui beaucoup plus de bétail vivant et de viandes abattues que par le passé. Cependant, il serait injuste d'attribuer au commerce extérieur tout l'honneur d'un progrès qui, malgré les apparences, est pour la plus grande partie l'œuvre de notre agriculture. Remarquons d'abord que les 46 millions et demi de têtes recensées en 1862, ne se répartissent pas de la même manière que les 47 millions de 1840 : en réalité, il y a eu dans cet intervalle substitution d'un million de bœufs et d'un million de porcs à deux millions et demi de moutons. C'est évidemment un échange avantageux. Ce n'est pas tout : les éleveurs français, stimulés par des prix de plus en plus élevés, se sont appliqués et ont réussi à transformer nos vieilles races françaises au double point de vue du développement musculaire et de la précocité. Il a été reconnu que, de 1840 à 1862 seulement, le poids moyen des bêtes abattues avait augmenté dans les proportions suivantes :

	Poids brut.	Poids net.
Taureaux ou bœufs. .	10 0/0	8 0/0
Vaches.	35 »	27 »
Veaux.	35 »	34 »
Moutons.	33 »	29 »
Agneaux.	40 »	37 »
Porcs.	30 »	20 »

L'avantage qui résulte de là, au point de vue de la consommation, est évident. Quant à la précocité des races perfectionnées, elle ne compense pas moins efficacement la lenteur avec laquelle nos animaux se multiplient, car lorsque la population totale reste stationnaire, le nombre des animaux abattus croît forcément en raison inverse de leur âge moyen. L'espèce ovine se prête mieux que toute autre à ces métamorphoses, et la baisse des laines indigènes, la hausse constante de la viande ont poussé les éleveurs à profiter de cette élasticité physique pour remplacer dans leurs bergeries les moutons à riches toisons qu'on recherchait tant autrefois par des moutons très-précoces et très-charnus, spécialement destinés à la boucherie. C'est ainsi que la consommation de la viande de mouton elle-même a pu augmenter de 40 0/0, tandis que les troupeaux perdaient un douzième de leur effectif. Elle n'était cependant encore que de 3 kilog. en 1862. Pour le porc, le chiffre moyen ne s'est jamais beaucoup écarté de 10 kilog. Mais le bœuf qui, en 1840, ne donnait que 8 k. 3/4 par tête, en donnait déjà 12 en 1862, et en donne aujourd'hui 15. Nous ne serions pas surpris que la prochaine enquête agricole révélât une consommation individuelle de près de 30 kilog. par an, pour toute la France.

Dans les villes (chefs-lieux de départements, chefs-lieux d'arrondissements, et villes de plus de 10,000 âmes) la ration moyenne ressort à 49 kilog. en 1839, 50 en 1844, 51 en 1849, 53 1/2 en 1858, et environ 55 aujourd'hui.

C'est à Paris qu'on mange proportionnellement le plus de viande : la consommation semble avoir été de 70 kilog. sous le premier Empire et la Restauration. Sous Louis-Philippe elle n'était plus que de 61 ou 62 kilog. Elle s'est relevée rapidement à partir de 1850, et nous la voyons atteindre de nouveau 70 kilog. en 1855, dépasser 75 en 1858 et 1859. L'annexion des communes suburbaines, relativement pauvres, nous ramène en 1861 à 71 kilog. Mais le mouvement ascendant reprend aussitôt et donne 73 kilos en 1863, 76 en 1866, 82 en 1869! L'augmentation est ici de plus d'un tiers en 25 ans.

Quand on interroge ainsi parallèlement les exigences et les tendances de la consommation d'une part, et d'autre part les ressources et les efforts de la production, on ne s'étonne plus que l'état d'équilibre qui s'était maintenu entre l'offre et la demande, pendant toute la première moitié du siècle, se soit trouvé, il y a vingt ans, subitement rompu. Au lendemain d'une crise politique qui avait maltraité et découragé tous les intérêts, l'industrie, le commerce et l'agriculture, débarrassés peu à peu de leurs entraves, retrouvaient à la fois la vie et la prospérité. L'invasion imprévue de l'or californien et australien ajoutait à d'incontestables réalités de séduisantes illusions. On se croyait plus riche encore qu'on ne l'était, et on avait hâte de jouir de cet or dont on constatait l'abondance sans en bien comprendre la dépréciation. Le superflu n'avait jamais paru si nécessaire, et le luxe en toutes choses devint un véritable besoin. Les aliments de première nécessité, le pain, le lait,... se ressentirent peu, comme consommation et comme prix, de cette surexcitation des appétits. Mais on se disputa la viande. Nous avons vu que la France suffirait à une consommation bien supérieure à la consommation actuelle. On ne s'en aperçut guère que lorsque l'aisance publique eut ainsi généralisé le goût du bien-être. Ceux qui mangeaient peu de viande voulurent en manger davantage. Ceux qui ne la connaissaient que de nom commencèrent à y goûter, et c'est un aliment dont il est difficile de se déshabituer quand on s'y est une fois accoutumé. La production n'avait pu prévoir ces exigences nouvelles et fut prise au dépourvu. La conséquence inévitable en pareil cas est la hausse; car le mécanisme de ces mouvements économiques est toujours le même. Il existe entre la demande, l'offre et le prix une triple corrélation ; ce sont les trois termes d'une équation, et aucun des trois ne peut varier sans que les deux autres s'en ressentent. Quand la demande augmente plus que l'offre, le prix s'élève. En s'élevant, il ralentit les progrès de la consommation; il stimule les efforts du producteur, et on arrive ainsi à un nouvel état d'équilibre plus ou moins stable. C'est ce qui a eu lieu pour la viande. Seulement ici la production a tant de peine à se développer et la consommation a tant de peine à se restreindre que la hausse devait être et a été en effet exceptionnellement rapide.

C'est ce que nous vérifierons dans notre prochain article en étudiant, avec quelque détail, les variations successives du prix de la viande en France, principalement depuis un demi-siècle.

A. DE FOVILLE.

LES FLUCTUATIONS DU PRIX DU BLÉ.

Nous recevons les lettres suivantes, que nous nous empressons de publier.

A Monsieur le Directeur de l'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

« Versailles, le 29 juin 1874.

» Monsieur,

» Je ne discuterai pas avec M. de Foville sur sa distinction entre le prix *normal* et le prix *moyen*. Qu'est-ce que le prix normal d'une denrée? Comment le déterminer? Questions délicates qui exigeraient un long examen ; pour le moment, il me suffit d'avoir constaté que la comparaison des prix moyens accuse une hausse insignifiante dans le prix du blé depuis 70 ans (1 fr. 55 par hectolitre au lieu de 1 fr. 15 comme on l'a imprimé par erreur). Je crois bien que la suppression de l'échelle mobile a agi, comme je l'avais annoncé d'avance, en hausse plutôt qu'en baisse, mais toujours dans des proportions restreintes. Je ne me dissimule pas qu'en présence des causes nombreuses et diverses qui agissent sur le prix du blé, l'étude des moyennes décennales ne donne que des résultats imparfaits, mais je maintiens que c'est encore la plus sûre méthode pour approcher de la vérité. La recherche du prix normal ouvre une large porte à l'arbitraire.

» Ces dissentiments ne m'empêchent pas de rendre justice au travail consciencieux et aux recherches savantes de M. de Foville.

» Recevez, etc.

» L. DE LAVERGNE. »

A Monsieur le Rédacteur en chef de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

« Londres, le 27 juin 1874.

» La question soulevée par M. de Lavergne, à l'occasion des faits avancés par M. de Foville est d'un intérêt si général, qu'un examen attentif des cours en Angleterre nous aidera à la résoudre.

» L'Angleterre étant le seul pays qui soit toujours à la merci des arrivages, pour une très-grande partie de ses besoins, nos cours sont les plus aptes à nous éclairer sur la question de la hausse et de la baisse. Le gouvernement anglais ayant, depuis quarante ans, recueilli les cours hebdomadaires de nos principaux marchés, nous avons là des données certaines.

» Pour simplifier, je diviserai ce laps de temps en trois périodes de quatorze années chacune :

» 1° De 1830 à 1844, époque antérieure au libre-échange pour les grains ;

» 2° De 1844 à 1858, époque partiellement antérieure et partiellement postérieure au libre-échange ;

» 3° De 1858 à 1872, époque pendant laquelle le libre-échange a été définitivement accepté par tous.

» Je donnerai non-seulement les prix du blé, mais aussi ceux de l'orge et de l'avoine, car il en ressort un fait très-important et instructif.

		Blé.	Orge.	Avoine.
Cours moyen de 14 années	de 1830 à 1844 par Bushel(1) francs	8.97	5.02	3.45
—	de 1844 à 1858 — —	8.54	5.17	3.47
—	de 1858 à 1872 — —	7.89	5.57	3.71
La baisse en 40 ans par Bushel est de	—	1.12	» »»	» »»
	Soit 12 1/2 0/0			
La hausse en 40 ans par Bushel est de	—	» »»	» 55	» 26
	Soit		11 0/0	7 75 0/0

» Pendant ces quarante ans, la population de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a augmenté d'un tiers, et la consommation du blé de beaucoup plus; néanmoins, le prix du blé a baissé de 12 1/2 0/0, ce qui constitue une économie annuelle de plus de 175 millions de francs sur le prix de cet article de première nécessité. Durant cette même période, l'orge, la vendange de notre pays, a augmenté de prix dans une proportion à peu près égale à la baisse sur le blé, et l'avoine aussi a subi une augmentation.

» La plus grande consommation de ces deux derniers grains a été suivie par la hausse habituelle, pendant que pour le blé, une consommation toujours croissante a provoqué des arrivages de plus en plus considérables, et cela même à des prix de plus en plus bas.

» J'ai déjà examiné cette question dans un essai lu par moi, en 1868, à la réunion de la *Statistical Society of London*, et j'ai démontré que le blé, la principale nourriture de notre race en dehors des tropiques, a, de toutes les céréales, la plus vaste zone propre à sa culture.

» Permettez-moi aussi d'ajouter qu'une bonne récolte de blé chez vous est maintenant presque aussi avantageuse à l'Angleterre qu'à la France; car, ne produisant nous-mêmes qu'une moitié de ce qui nous est nécessaire, il nous faut importer l'autre, et la France est le seul compétiteur important que nous rencontrons dans les marchés étrangers; aussi toutes les années de bon marché en Angleterre concordent-elles avec de bonnes récoltes en France, de même que les prix les plus élevés que nous ayons payés marquent les années où la France elle-même a été obligée d'acheter des blés étrangers.

» Nous attendons donc toujours avec le plus vif intérêt les rapports sérieux de l'*Economiste Français* sur l'aspect de chaque récolte.

» J'ai l'honneur, etc. JAMES CAIRD. »

LA GRÈVE DES OUVRIERS AGRICOLES EN ANGLETERRE

ET LE DERNIER MEETING DES FERMIERS A NORWICH.

Nous avons suivi avec soin les diverses phases de la crise agricole qui s'est produite, depuis environ deux années, chez nos voisins d'outre-Manche. De nouveaux documents, insérés dans le *Times*, ne laissent pas que de jeter quelque nouveau jour sur la question, sa portée et les chances qu'elle peut avoir d'aboutir à une solution de nature, sinon à satisfaire tout à fait chacune des parties en litige, à les amener du moins à des transactions acceptables de part et d'autre.

Le comté de Norfolk, situé à l'extrémité orientale de la portion du pays où l'agitation a pris naissance et s'est successivement développée, paraissait y avoir échappé à peu près jusqu'à ces derniers jours. Il y avait bien eu, çà et là, quelques grèves, et des laboureurs avaient même émigré dans les comtés septentrionaux. Mais ils en étaient revenus promptement et complétement désabusés, croyait-on, de certaines illusions et de certains préjugés, plus affectionnés qu'autrefois à leur contrée natale et à leurs vieilles habitudes, à leur train de vie coutumier. D'ailleurs, leurs salaires nominaux atteignaient, en général, le chiffre de 15 shillings par semaine, et, si l'on tient compte des travaux de la moisson ou d'autres travaux exceptionnels, s'élevaient en réalité, selon plusieurs fermiers, à une livre par semaine pour toute l'année, alors que la location d'un joli cottage, avec jouissance d'un jardin de vingt verges (2), ne dépassait pas 4 liv. st. 10 shill. annuellement. Voilà les faits tels que les présente le *Times*, et qu'un correspondant spécial les a décrits à lui-même. Toutefois, ce qui s'est passé dans le comté limitrophe de Lincoln et surtout dans les comtés du sud et du sud-est, a décidé les fermiers du Norfolk à se former en association, dans le but: 1° de défendre les occupants du sol contre la tyrannie des *Unions agricoles* ou de toute autre combinaison de même espèce, comme de maintenir intact le principe de la liberté du contrat entre le maître et le serviteur; 2° de protéger contre l'intimidation et les menaces tant ceux des ouvriers agricoles qui n'appartiennent point à ces unions que ceux qui en étant membres, seraient désireux de les quitter; 3° de dédommager les uns et les autres des pertes que leur résistance à la pression des agitateurs leur auraient fait encourir.

Chaque membre de la nouvelle association doit payer, en y entrant, une somme de 2 shillings 6 deniers, par chaque 50 acres de terrain qu'il exploite, plus 1 denier par chaque livre sterling de la part qui lui incombe dans l'assiette de la taxe des pauvres. Elle est régie par un comité central, qui correspond avec des comités locaux, auxquels les *Boards of Guardians*, c'est-à-dire les comités préposés à l'exécution de la loi des pauvres, ont fourni une organisation toute prête. Chacun de ces comités locaux reçut tout d'abord qualité pour fixer, dans sa circonscription, un maximum de salaires; de même, le comité central était autorisé, en cas de grève, à donner le signal d'un *Lock out* (renvoi des ouvriers) obligatoire pour tous les membres de l'association. On ne tarda point, toutefois, à s'apercevoir que l'opinion publique sanctionnerait difficilement cette double règle, et dans la première réunion générale, qui a eu lieu, le 20 juin à Norwich, on l'a modifiée dans un sens moins arbitraire et moins coercitif. Les comités locaux délibéreront, mais seulement sur les questions relatives aux salaires et à la durée du travail qui pourront surgir. Quant au comité central, s'il est avisé d'une grève, il devra convoquer une assemblée générale de l'association, afin que cette assemblée avise aux mesures définitives à prendre.

Cinq cents fermiers assistaient à la réunion du 20 juin, et le fauteuil de la présidence était occupé par lord Walsingham, président titulaire de l'association. Il a ouvert la séance par une allocution, dont plusieurs passages méritent bien d'être relevés. Lord Walsingham ne se dissimule point que la crise actuelle menace l'agriculture anglaise dans sa racine même, *at his very root*, et que sa solution importe aussi bien aux landlords ou propriétaires qu'aux fermiers et aux laboureurs proprement dits. Aussi recommande-t-il de la tolérance, et déconseille-t-il l'animosité systématique vis-à-vis des *unions* déjà formées, quoique assurément les fermiers eussent, de leur côté, le droit d'agir pour leur propre défense. Fixer, d'une manière générale, les salaires, pour chaque district, c'eût été, évidemment, procéder d'une façon arbitraire, puisque ces salaires dépendent de beaucoup de circonstances variables selon les lieux, l'étendue des fermes et leurs cultures. Mais une distinction entre les salaires des unionistes et ceux des non-unionistes n'offre rien qui ne soit naturel et légitime. Assurément, les laboureurs possèdent le droit de s'associer; mais, à coup sûr aussi, le travail de ceux qui se placent sous le joug d'une association perd de sa valeur aux yeux des personnes employant ce travail, et il n'est nullement injuste qu'elles en réduisent le taux.

Lord Walsingham a nettement repoussé l'arme de guerre du *Lock out* ou congédiement en masse. Les unions agricoles, a-t-il dit, subsistent, beaucoup moins en vertu des cotisations de la classe même qui les compose, que de l'appui étranger et de la sympathie extérieure qui leur sont venus. Cet appui persistera aussi longtemps que l'on pourra supposer chez les fermiers le déni à leurs hommes du droit de s'associer. Avec plus de modération, plus de prudence, on eût pu, vraisemblablement, éviter bien des difficultés, — il en parlait par expérience personnelle, — et faire comprendre aux laboureurs qu'en s'affiliant aux unions, ils ne servaient pas leurs véritables intérêts. Parmi les promoteurs de ces associations, il y avait, sans doute, quelques personnes qui obéissaient à un mobile désintéressé, celui d'aider au bien-être des classes agricoles; mais la plupart ne cédaient-ils point à des considérations ou à des visées politiques d'une certaine nature, n'ayant rien de commun avec l'agriculture et les besoins des laboureurs? C'est, du moins, ce qu'il était permis d'inférer des discours récemment prononcés à Leamington, par M. Dixon, membre du Parlement, M. Arch et quelques autres.

Nous avons cité, ici-même (1), l'opinion d'un écrivain anglais touchant le peu de fonds qu'il y avait à faire sur l'arbitrage, comme moyen de terminer ce grave conflit. « N'est-il pas à craindre, » disait M. Jefferies, « que les » unionistes ou plutôt leurs meneurs ne le rejettent à moins

(1) Le *bushel* vaut 36 lit. 34.
(2) La verge, *Rod*, vaut 25 m. 29 d. carrés.

(1) Voir *l'Economiste français* du 13 juin : La Crise agricole en Angleterre.

» d'être sûrs d'avance qu'il doit sanctionner toutes leurs » prétentions ? » A en juger par le langage de lord Walsingham, l'arbitrage ne sourirait pas davantage sinon aux fermiers, du moins aux champions les plus autorisés et les plus modérés de leur cause. « De quel droit, s'est écrié « l'honorable président du meeting de Norwich, M. Morley » ou M. Dixon s'érigerait-il en arbitre des différends sur» venus entre le fermier et ses travailleurs? Une pareille » prétention ne serait pas moins ridicule que celle d'un » fermier voulant trancher, entre les filateurs de Manches» ter et leurs hommes, la question des heures de travail. » Lord Walsingham rejette donc l'arbitrage. Il aurait plus de confiance dans la fondation de sociétés de secours mutuels, *Benefit Societies*, affiliées à l'*Unité* de Manchester (1). Beaucoup de paysans ne sont entrés, en effet, dans les unions qu'avec l'espoir d'en être secourus dans leurs vieux jours. Cet espoir chimérique, il serait donné aux sociétés de secours rurales de le remplir et il serait préférable de voir les épargnes hebdomadaires du laboureur lui préparer des ressources contre la maladie et la vieillesse que de les voir destinées à fournir un aliment à une cause de désordres, peut-être même de révolutions sociales!

« Nous ne sommes pas réunis en cette enceinte, a dit lord Walsingham en terminant son discours dont nous citons désormais les termes mêmes, pour stigmatiser l'*Union agricole* ou déverser l'injure sur ses promoteurs, bien que peut-être nous n'ayions point à attendre de ceux-ci un traitement semblable. Que l'Union meure de sa belle mort, comme quelques-uns inclinent à le croire, ou qu'elle vive, au contraire, elle constitue aujourd'hui un fait, qu'il est impossible de méconnaître. Mais ce fait est un mal: il a engendré de faux espoirs, prodigué de fausses promesses, suscité des mécontentements et excité des mauvais vouloirs entre deux classes de la société. Pour nous, voici ce que nous avons à faire: nous renfermer dans les limites d'une ligue, strictement mais énergiquement défensive. Il viendra un moment où les laboureurs reviendront à leurs anciens maîtres, persuadés qu'il est au pouvoir et dans la volonté de ceux-ci de faire bien plus en leur faveur qu'ils ne sont en droit de l'espérer des hommes à qui ils semblent, à cette heure, accorder une confiance imprudente. »

Ce discours a été fort applaudi. Les orateurs qui ont succédé à lord Walsingham, M. Leamon, M. Hardy, M. Charles Read, membres du Parlement, se sont inspirés des mêmes sentiments.

« Je ne prétends pas, s'est écrié M. Hardy, que le » *Lock out* ne soit pas un moyen de lutte légitime; mais il » est, au fond, désastreux et tout au moins son emploi » doit-il rester purement individuel. » M. Hardy a pleinement reconnu aux laboureurs le droit de s'associer, d'émigrer même; mais il a censuré, en termes très-vifs, les procédés de M. Arch et consorts « dont la réussite empire» rait leur situation au lieu de l'améliorer, en éloi» gnant les capitaux du sol. »

Pour M. Read, l'association du Norfolk avait une signification conciliante et non menaçante à l'endroit des travailleurs, et il a félicité les fermiers du Suffolk d'en avoir donné l'exemple. « En élevant bannière contre bannière, » ils ne s'étaient pas seulement proposé, comme on l'a dit, » d'empêcher les travailleurs d'améliorer leur sort; ils » avaient voulu contrecarrer les efforts d'agitateurs dont le » but était semi-politique, et qui, laissés à leur pleine li» berté, ne tendraient à rien moins qu'à mettre les fermiers » dans l'impossibilité de travailler et de vivre; battre en » brèche une organisation, qui poussée à son point extrême, » deviendrait aussi vexatoire, aussi tyrannique, aussi occulte » que la *Chambre étoilée* des vieux temps. »

Tous ces discours n'appellent pas de réflexions particulières, et il en est, en somme, ainsi d'une courte lettre adressée au *Times* par M. Bristol, habitant de Londres. Cette lettre paraît empreinte, toutefois, de quelque optimisme. A en croire son signataire, les ouvriers reviendraient rapidement à leurs travaux, soit par suite de désillusions, soit par l'effet des *Lock out*. On n'appréhendait plus le manque de bras pour la récolte prochaine ; quant à la saison d'hiver, personne de raisonnable pouvait-il supposer que les ressources de l'*Union* seraient suffisantes pour entretenir les travailleurs congédiés et leurs familles jusqu'au printemps de l'année prochaine? La menace d'une émigration en masse de la classe agricole n'émeut pas davantage M. Bristol : C'est, en quelque sorte, la flèche du Parthe, dit-il, que M. Arch a décochée. Que les laboureurs refusent, ce qui est très-possible, ajoute-t-il, d'aller au Canada, il deviendra évident, pour les chefs de l'*Union* eux-mêmes que l'excès de l'offre du travail sur sa demande, dans les comtés de l'Est, oppose un obstacle invincible à l'amélioration du sort de leurs clients en Angleterre même. En attendant, M. Arch et ses amis auront rendu aux fermiers un double service : d'abord, de les avoir débarrassés d'une somme appréciable, sinon très-forte, de travail disponible, ce qui est toujours une source de trouble et de mécontentement là où ce phénomène se manifeste; ensuite, d'avoir entretenu, sur les fonds de l'*Union*, durant un temps prolongé, des travailleurs dont les bras, grâce en partie à une année exceptionnelle, ne faisaient pas besoin aux fermiers, mais que toutefois ils se seraient crus autrement obligés de sustenter.

En terminant, M. Bristol manifeste d'ailleurs sa répugnance pour de nouvelles grèves et de nouveaux *Lock out*. Cette conclusion témoigne de plus de bon cœur que de logique, à moins que, portant ses yeux au-delà du présent, son auteur n'ait entrevu, avec raison, des complications menaçantes pour l'avenir. De part et d'autre on ferait bien de songer aux éventualités dont est grosse une trop longue durée du conflit actuel. Ces sympathies et cet appui extérieur qui, d'après lord Walsingham, font la grande force de l'agitation agricole, ne paraissent pas encore sur le point de tarir : du moins, lors de la démonstration des laboureurs, qui a eu lieu récemment à Manchester, une collecte publique en faveur des victimes du *Lock out* a-t-elle produit 5,000 francs, et, circonstance significative, plus de la moitié de cette somme (2,925 fr.) se composait de pennies, c'est-à-dire de pièces de deux sous. Le déclassement d'un grand nombre d'hommes et l'oisiveté forcée à laquelle ils sont réduits renferment aussi des menaces pour la paix publique. Ainsi, aux dernières petites sessions du district d'Haverhill, onze laboureurs congédiés comparaissaient devant les magistrats sous la prévention d'avoir injurié et menacé les serviteurs d'un fermier, M. Long, afin de les décider à quitter leur travail, comme d'avoir résisté à la police. Il y avait treize semaines qu'ils n'avaient plus d'occupation eux-mêmes, et suivant l'expression dont ils se sont servis devant le tribunal, ils étaient *enragés* de voir que d'autres étaient à cet égard plus heureux. Voilà des faits qui semblent plutôt justifier les craintes de l'évêque de Manchester que la quiétude de M. Jefferies ou celle de M. Bristol.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

(1) Nous verrons dans un prochain article que la situation de cette grande Société est loin d'être financièrement prospère.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La commission du budget. — Le déficit des impôts indirects en avril et mai 1874. — La prorogation du tarif commun temporaire appliqué au transport des céréales par chemins de fer. — La convention franco-italienne sur les marques de fabrique. — La loi sur l'hypothèque maritime. — L'arrêté du préfet du Rhône contre le phylloxera. — Le commerce de l'Algérie. — La Chambre des communes et le canal de Suez. — Le budget de l'Espagne. — Le traité franco-annamite concernant le Tonquin.

Ce que nous avions prévu et annoncé dans notre dernière *Revue* s'est réalisé à la lettre : la commission du budget a statué sur la proposition de M. Wolowski, tendant à inviter le ministre des finances à négocier avec la Banque de France pour la réduction, au *minimum*, à 150 millions, des remboursements annuels. La proposition a été adoptée par 12 voix contre 9.

M. Wolowski a été nommé rapporteur; il a déjà déposé son rapport sur le bureau de la Chambre. On sait par quels arguments l'honorable député soutient cette proposition, à laquelle nous avons depuis longtemps donné notre adhésion. Nous n'y reviendrons donc pas. Nous feront seulement remarquer que l'équilibre du budget ne sera rien moins qu'assuré par l'adoption de cette mesure. Aux 50 millions qu'elle produira, l'Assemblée aura à voir s'il ne serait pas convenable de joindre d'abord les 32 millions que produirait la surtaxe d'un décime sur le sel, surtaxe à laquelle consentirait aujourd'hui M. le ministre des finances, et à laquelle la commission ne paraît pas trop hostile.

Toutes ces questions sont d'une extrême urgence ; le temps marche, le déficit grandit et devient de plus en plus difficile à combler ; il suffit de consulter le tableau suivant, qui présente, pour les impôts et revenus indirects, les différences entre les recouvrements effectués en avril et mai 1874 et les évaluations budgétaires relatives à ces deux mois :

	En plus.	En moins.
Droits d'enregistrement	»	2.583.000
Droits de timbre	»	1.154.000
Droits de douane à l'importation :		
Marchandises diverses	»	3.342.000
Sucres coloniaux	»	3.747.000
Sucres étrangers	»	818.000
Droits de douane à l'exportation	»	23.000
Droits de statistique	»	50.000
Droits de navigation	112.000	»
Droits et produits divers de douane	121.000	»
Taxe de consommation sur les sels :		
Douane	»	2.037.000
Contributions indirectes	»	524.000
Droits sur les boissons	»	9.960.000
Sucres indigènes	»	1.836.000
Allumettes	»	935.000
Chicorée	73.000	»
Papier	50.000	»
Huile minérale	»	30.000
Droits d'entrée sur les huiles	»	232.000
Savons	»	298.000
Stéarine et bougie	»	881.000
2/10es sur les voyageurs	»	2.590.000
Droits divers	1.820.000	»
Tabacs	6.030.000	»
Poudres	»	539.000
Taxe des lettres	»	11.000
Envois d'argent	34.000	»
Produit des offices étrangers	»	566.000
Recettes diverses des postes	12.000	»
	8.252.000	32.156.000
Déficit d'avril et de mai 1874	23.904.000	

Pendant ce temps, des nécessités qui se font toujours sentir obligent le ministre des travaux publics à proroger, sur les propositions des compagnies de chemins de fer, le tarif réduit appliqué aux céréales depuis bientôt un an. Aux termes de l'arrêté qu'il vient de prendre, le tarif commun fixé par l'arrêté ministériel du 14 septembre dernier, pour le transport à petite vitesse des blés, farines de froment et de seigle, riz, sarrasins et seigles, continuera d'être appliqué jusqu'au 31 juillet 1874 inclusivement sur les chemins de fer du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Paris à la Méditerranée, du Midi et de la Ceinture.

Suivant la déclaration qui vient d'être échangée entre le gouvernement italien et le gouvernement français, à l'effet de fixer la signification de l'article 13 de la convention littéraire et artistique signée le 29 juin 1862 entre l'Italie et la France, les marques de fabrique auxquelles s'applique cet article sont celles qui, dans les deux pays, sont légitimement acquises aux industriels ou négociants qui en usent, c'est-à-dire que le caractère d'une marque italienne doit être apprécié d'après la loi italienne, de même que celui d'une marque française doit être jugé d'après la loi française. Cet article additionnel aura la même force, valeur et durée, que s'il était inséré mot pour mot dans la convention précitée du 29 juin 1862, à laquelle il sert de commentaire.

L'Assemblée nationale a terminé la seconde délibération sur la loi relative à l'hypothèque maritime; elle a décidé qu'elle passerait à une troisième lecture. C'est avec satisfaction que nous considérons comme à peu près accomplie une des réformes les plus nécessaires et les mieux justifiées, consacrées d'ailleurs par une pratique déjà longue dans plusieurs pays étrangers. Le *mort-gage* anglais, institué par le *Merchant shipping Act* en 1854, est une véritable hypothèque, car il affecte le navire mort-gagé à la garantie des emprunts de l'armateur. L'hypothèque maritime figure aussi dans le code de commerce prussien depuis 1861; la Hollande et le Danemark ont également reconnu au navire le caractère immobilier sur lequel est fondée l'hypothèque. Sans les événements de 1870 elle existerait en France; le gouvernement impérial avait présenté un projet de loi au Conseil d'État quand la guerre a éclaté. Les grandes commissions d'enquête de 1865 et 1870 avaient reconnu que l'hypothèque maritime, qui permettra à l'armateur de donner ses navires en garantie des avances dont il a besoin, est un instrument de crédit indispensable pour le développement de l'industrie navale, pour la transformation de son outillage, l'augmentation ou la reconstitution de son fonds de roulement.

L'hypothèque maritime sera purement conventionnelle, c'est-à-dire qu'elle aura pour source unique la convention. La loi la fait porter tantôt sur la propriété entière du navire, tantôt sur une part indivise de propriété, avec extension de plein droit aux accessoires dans l'un comme dans l'autre cas, et la faculté de la limiter, dans la convention, au corps du bâtiment. Les accessoires séparés de la coque ne sont pas en état de supporter isolément une hypothèque. Aucune raison n'existant pour empêcher d'instituer l'hypothèque sur le navire en construction, la loi étend aux bâtiments sur cale de chantier l'aptitude qu'elle reconnaît aux bâtiments à flot. Dans ce cas, c'est dans l'intérêt de l'armateur créancier qu'elle est établie, et c'est au constructeur qu'elle rend le crédit plus facile, car, tant que le navire n'a pas été reçu par celui qui en a fait la commande, il est réputé propriété du constructeur, et, sans la garantie de l'hypothèque, les avances de l'armateur se trouvent parfois en péril; or, il est d'usage que ces avances s'élèvent jusqu'aux quatre cinquièmes de la dépense à faire.

C'est aux receveurs des douanes que seront confiés les registres de l'hypothèque maritime. Pour ne pas étendre à l'infini et sans utilité le travail des inscriptions et toutes les formalités qu'elles entraînent, l'hypothèque ne sera applicable qu'aux navires d'au moins 20 tonneaux de capacité ; elle se périmera par trois ans.

L'hypothèque maritime suffira-t-elle à elle seule pour développer le crédit maritime ? On ne saurait l'espérer. Les commerçants des ports sont à peu près unanimes à penser que le prêt hypothécaire maritime ne pourra se généraliser qu'à la condition de n'être pas enfermé dans les limites rigoureuses du prêt légal. On n'attirera les capitaux du côté des entreprises de mer, sujettes à tant de risques, que si l'on se décide à faire fléchir les lois restrictives du taux de l'intérêt, et à donner aux parties pour la fixation des conditions de prêt une latitude qui leur est aujourd'hui refusée. C'est dans les grandes affaires maritimes que la liberté du prêt est surtout désirable ; il serait même utile d'abroger complètement la loi de 1807, limitative du taux de l'intérêt, les entraves de cette législation n'étant plus compatibles avec les conditions actuelles du commerce et de l'industrie. Il y a trois ans environ qu'une proposition d'abrogation a été présentée, mais l'Assemblée ne paraît pas pressée de s'en occuper, peut-être parce que la commission qui a été chargée d'examiner cette proposition a été d'avis qu'il ne fallait pas toucher aux prescriptions de la loi de 1807.

Le préfet du Rhône vient de prendre un arrêté concernant le phylloxera. Voici le résumé des dispositions contenues dans cet arrêté :

Dans toutes les communes où le phylloxera aura fait des ravages, le maire devra en aviser aussitôt l'administration préfectorale.

« Tous les plants de vigne compris dans l'espace ravagé seront arrachés jusqu'aux racines. Les mêmes mesures seront prises jusqu'à un rayon de cinq mètres au-delà des ceps paraissant sains.

» Les pieds de vigne ainsi arrachés seront entassés et brûlés le jour même.

» Dans le cas d'une opposition de la part du propriétaire, les travaux seront suspendus jusqu'à ce que l'administration ait statué sur le bien fondé de ladite opposition. »

L'arrêté est visé par M. le ministre de l'agriculture et des travaux publics.

Nous ne pouvons être d'accord avec M. le Préfet du Rhône sur l'efficacité de son remède administratif, et, sans nous demander si l'on doit voir dans le phylloxera une cause ou un effet, il est permis de regarder comme à peu près illusoire, au point où en est arrivé le fléau, une mesure si utile contre la peste bovine, par exemple. Nous ne pouvons nous étendre ici sur les modes de dispersion du phylloxera, parmi lesquels le vent est un des plus puissants ; mais, en deux mots, l'arrachage des plants est ici d'autant plus inefficace que l'insecte destructeur, après avoir séjourné sur un cep, va porter ses ravages à des distances beaucoup plus considérables que celle des cinq mètres, prévue par l'arrêté préfectoral. D'ailleurs, nous croyons que les remèdes aujourd'hui connus sont suffisants pour combattre le mal avec avantage, et qu'il s'agit seulement, désormais, de les appliquer avec discernement.

Après avoir donné précédemment quelques chiffres montrant les progrès de la Nouvelle-Calédonie, nous pouvons aujourd'hui fournir, au sujet de l'Algérie, quelques éléments numériques qui font voir dans quelle voie de rapide développement est entrée la colonie, et combien il serait funeste et impolitique d'arrêter ce mouvement par un retour vers l'ancien état de choses.

Il a été importé en Algérie :

Sucres. — 3,175,548 k. en 1852; 7,270,787 k. en 1872. — Différence en plus, 4,095,239 kil.

Cafés. — 1,310,968 k. en 1852; 2,486,201 k. en 1872 — Différence en plus, 1,175,233 kil.

Le mouvement général du commerce (importation et exportation) s'est élevé en 1872 à....Fr.	361,648,611	»
Il n'était en 1852 que de.............	86,946,560	»
L'accroissement du chiffre d'affaires est donc de............................Fr.	274,702,051	»

Le mouvement maritime s'est augmenté de 681,118 tonnes. Le chiffre des escomptes de la banque, de 189,537,683 fr; la population européenne, de 118,834 habitants. Ce chiffre ne comprend pas les colons établis dans les nouveaux villages créés depuis le mois de juillet 1872.

La vieille gallophobie anglaise a paru se ranimer dans une récente séance de la Chambre des communes. Il s'agissait des réformes judiciaires projetées en Egypte. A ce sujet, on voit M. Cochrane proposer que l'Angleterre adhère aux réformes judiciaires proposées en Egypte, approuvées par tous les gouvernements européens, surtout à cause du canal de Suez. Il proteste contre la réclamation de M. de Lesseps, qui prétend que le canal doit être considéré comme un canal français.

En 1872, dit M. Cochrane, 1,702 navires ont passé le canal, parmi lesquels il y avait 80 navires français et 767 anglais.

Il rappelle ensuite les dépenses faites par l'Egypte et les peines qu'elle a prises pour ce canal. Il conclut en disant que les intérêts de l'Egypte devraient être pris en considération.

M. Cartwright croit que la jalousie de la France empêche l'exécution des réformes judiciaires.

M. Watkin engage le gouvernement à s'assurer que les intérêts des sujets anglais sont représentés dans la police et dans l'administration du canal.

M. Burke reconnaît l'importance de la question, vu le développement des relations commerciales avec l'Egypte. Il reconnaît aussi les inconvénients du système actuel des cours consulaires. Le gouvernement croit que si le système actuel était abandonné, il serait essentiel d'en adopter un autre sur lequel tous les gouvernements seraient d'accord; mais l'objet principal vient du gouvernement français qui hésite à abandonner une position acquise en Egypte. M. Burke espère cependant que la France se rangera aux vues des autres gouvernements, sinon il ne voit pas quelle conduite l'Angleterre pourrait ultérieurement suivre, si ce n'est de procéder sans l'assistance de la France. Il termine en disant que l'Angleterre est toujours en correspondance à ce sujet avec le gouvernement français, et qu'il ne peut pas encore produire cette correspondance.

La motion de M. Cochrane et de M. Burke a été rejetée; mais leurs paroles désobligeantes pour la France restent comme une démonstration nouvelle de la sincérité de l'entente cordiale entre l'Angleterre et notre pays et des passions égoïstes qui s'acharnent contre la grande œuvre du canal de Suez.

La *Gazette* de Madrid du 28 juin a publié un projet de budget. Les recettes y figurent pour 708 millions de pesetas et les dépenses pour 627 millions, y compris 148 millions pour frais de guerre. De nouveaux impôts sont proposés sur les successions en ligne directe, sur les voyageurs, le timbre des marchandises, les denrées coloniales, les sucres indigènes, le tonnage des navires et les voyageurs par mer, le sel, la farine, les céréales et sur tous les objets valant plus de deux réaux.

L'escompte sur les pensions et traitements supérieurs à 1,000 francs, ainsi que sur les bons du Trésor, est augmenté d'un neuvième. Les coupons des bons du Trésor ne seront admis en paiement que jusqu'à concurrence de 175 millions. Le gouvernement fera une émission de bons s'élevant à 250 millions de francs. Les biens nationaux serviront au paiement avec un intérêt de 6 0/0. Le renouvellement pour trois mois des traites et des billets du Trésor est déclaré obligatoire. Le ministre est autorisé à s'entendre avec les créanciers de l'Etat sur le mode de paiement des semestres échus et sur celui du 1er juillet.

Le ministre pourvoira à la dette extérieure au moyen des billets des mines de Rio-Tinto, à raison de 25 millions de pesetas, payables chaque année par trimestre. Une adjudication publique aura lieu. Une autre somme de 25 millions de francs sera affectée annuellement au remboursement de la dette intérieure en retard et à l'échéance du 1er juillet, pour les subventions aux chemins de fer, les actions des routes, les récépissés et les consignations des bons du Trésor. Le ministre reprendra les billets hypothécaires et substituera une autre garantie. Il abandonne l'impôt de 5 0/0 sur la rente et renonce à la régie des tabacs, dont il réformera l'impôt. Il établit une direction générale des octrois.

Malheureusement la mort du maréchal Concha est un événement de nature à apporter, par ses conséquences, à ce plan financier, des modifications qui ne permettent de citer qu'avec réserves l'exposé ci-dessus.

Enfin, nous terminerons cette revue par une nouvelle qui intéresse notre commerce dans l'extrême Orient.

L'affaire de l'acquisition du Tonquin par la France a reçu, pour le présent, une solution. La France ne s'est pas annexé la province, mais le contre-amiral Dupré a réussi à négocier un traité de commerce, ce qui est la meilleure chose que l'on pût espérer, après la désastreuse issue de l'expédition Garnier. Le traité a été signé et déclaré, le 14 mars, d'une manière officielle. Aux termes de ce traité, le royaume d'Annam est pratiquement ouvert au commerce européen par l'entremise des Français, et la France a payé un prix comparativement bien faible, vu l'importance de la clause obtenue en échange.

Voici les principales dispositions du traité:

1° Trois ports sont ouverts au commerce, dont l'un est celui d'Hannoy dans la province de Tonquin;

2° Liberté pour les Européens de résider et de posséder des immeubles dans les susdits ports, sous la protection d'un consul français et d'une garnison de 100 hommes;

3° Libre circulation dans l'intérieur du royaume au moyen de passeports visés par le consul;

4° Autorisation pour le transit des produits chinois à travers le Tonquin;

5° Libre exercice du culte catholique dans tout le royaume;

6° Versement à l'Espagne, par le gouvernement annamite, d'une indemnité de 1 million de dollars;

7° Cession par la France, au gouvernement annamite, de 5 steamers, chacun de la force de 500 chevaux, 100 canons et 1,000 fusils se chargeant par la culasse;

8° Interdiction au roi d'Annam, au cas de révolte ou de troubles à l'intérieur, de recourir à d'autre puissance que la France.

Le rôle de l'Etat est à peu près terminé ainsi; à nos négociants à faire le reste.

LA RUSSIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (1).

(Quatrième article.)

V.

LA PRODUCTION AGRICOLE (*suite*).

Céréales. — Nous avons vu que l'hectare cultivé en céréales donne, en Russie, une récolte moyenne de 8 hectolitres 64, et que la production annuelle est d'environ 608,700,000 hectolitres. Cette culture occupe donc un espace de plus de 70 millions d'hectares, dont 50 millions seulement sont en activité chaque année, le restant étant laissé en jachère. En rapprochant ces chiffres du rendement des semences, qui est de 400 0/0 pour les blés de mars, et de 425 à 450 0/0 pour les blés d'hiver, on voit que cette culture n'est pas encore sortie de la période extensive et que le rendement et la production peuvent s'accroître notablement avant d'avoir atteint leurs limites normales. On doit en dire autant de la plupart des autres produits du sol, car la culture intensive n'a encore été pratiquée en Russie que tout à fait exceptionnellement. On peut admettre, sans exagérer la fertilité des terres, que le rendement moyen de l'hectare cultivé en blés atteindrait facilement 13 hectolitres 64, ce qui correspond à une augmentation de 58 0/0 du rendement actuel, par l'application de méthodes d'exploitation rationnelles et perfectionnées.

Mais il faut se garder d'en conclure que la production des blés peut augmenter dans le même rapport, si ce n'est dans un avenir éloigné. Les récoltes suffisent généralement, en Russie, à la consommation indigène et aux semailles, et laissent pour l'exportation un excédant qui varie de 30 à 70 millions d'hectolitres. Les 608,700,000 hectolitres, récoltés en 1871, se sont répartis comme suit:

Ensemencement..........	145.000.000	hectol.
Consommation indigène....	375.000.000	»
Distilleries.............	21.000.000	»
Excédant pour l'exportation	67.700.000	»

Cependant l'exportation des céréales russes atteint rarement un chiffre aussi élevé; elle ne pourrait le dépasser que dans les années exceptionnellement favorables, et à la condition d'offrir des produits dont la qualité et le prix puissent soutenir victorieusement la concurrence des blés d'Améri-

(1) Voir les numéros des 23 et 30 mai, 13 juin 1874.

que sur le marché européen. Or, la culture extensive, telle qu'elle existe en Russie, ne permet pas d'arriver à ce résultat : elle est incompatible avec la modicité du prix de revient et ne fournit pas des grains irréprochables. Les blés russes sont d'un bon poids, mais leur nettoyage est souvent défectueux, et le séchage artificiel, auquel on les soumet avant de les battre, leur laisse un goût de fumée qui déprécie souvent leur valeur commerciale. L'emploi de bonnes machines, qui commence à se répandre dans le pays, permettra de perfectionner le nettoyage et de supprimer la dessiccation artificielle, sinon dans le nord où elle paraît indispensable à cause du climat, du moins dans toutes les contrées méridionales, où elle est pratiquée par pure routine. Néanmoins, le cultivateur russe n'a pas intérêt, quant à présent, à augmenter sa production en blés, et l'insuffisance du bétail et des engrais dont il dispose, s'oppose d'ailleurs aux efforts qu'il tenterait dans cette direction. Pour produire des blés de bonne qualité à bon marché, il doit s'attacher à améliorer le rendement de l'hectare et à restreindre l'espace consacré à la culture des céréales, de manière à ne pas dépasser de beaucoup les récoltes actuelles. La question des engrais joue ici un rôle important : pour obtenir un bon fumage de ses terres, l'agriculteur russe doit doubler les doses d'engrais qu'il emploie; il doit donc augmenter, dans les mêmes proportions, la production des plantes fourragères et des prairies, afin de pouvoir élever une quantité de bétail suffisante. C'est en rétablissant des proportions normales, entre l'espace beaucoup trop étendu qu'il cultive en blés, et celui des terres produisant des fourrages, qu'il acquerra l'un des principaux éléments de la production à bas prix, en même temps qu'il augmentera ainsi la quantité et la valeur de l'ensemble de ses récoltes Pour rétablir ces proportions, il faudrait arriver graduellement à restreindre la surface des 70 millions d'hectares, consacrés aux céréales, à 45 millions d'hectares, dont la production, à raison de 13 hectol. 64 par hectare, équivaudrait à celle qui existe aujourd'hui. Les terres devenues disponibles, qui atteindraient progressivement 25 millions d'hectares, seraient utilisées en partie à la culture des plantes fourragères ou en prairies artificielles, et en partie à la production du lin, du chanvre, de la betterave, du tabac et d'autres plantes industrielles; elles donneraient ainsi des résultats aussi avantageux, pour le moins, que ceux que l'on en obtiendrait en les cultivant en blés, et pourraient d'ailleurs être employées de nouveau à la production des céréales au fur et à mesure que les besoins de l'exportation viendraient à augmenter.

L'exportation des céréales de Russie se répartit de la manière suivante entre les divers Etats européens :

Grande-Bretagne	47,2	0/0	Italie..........	5,9	0/0
France.........	12,9	»	Turquie........	3,5	»
Prusse.........	14,7	»	Hollande.......	5,0	»
Autriche.......	2,7	»	Tous les autres pays.........	4,9	»
Suède, Norwége.	1,2	»			

Les céréales exportées se décomposent, d'autre part, suivant leur espèce, en froment environ 58 0/0
seigle — 15 0/0
avoine — 14 0/0
orge — 6.5 0/0
maïs — 3.5 0/0

Pommes de terre. — La production des pommes de terre, dont la culture occupe en Russie 863,000 hectares, a fait des progrès rapides, dus à l'emploi de ces tubercules pour la consommation, pour la fabrication de la fécule, et surtout pour la distillation de l'eau-de-vie. Elle a augmenté de 87 0/0 de 1851 à 1871. En 1851, il a été planté 11,208,660 hectolitres et récolté 33,848,474 hectolitres de pommes de terres ; en 1871, 17,463,680 hectolitres ont produit 63,307,939 hectol. à la récolte.

Betteraves. — Le développement considérable de l'industrie des sucres et les avantages que la culture de la betterave présente pour l'agriculture, ont amené un accroissement rapide dans la production de cette plante. En 1860, la récolte de 93,955 hectares, affectés à cette culture, a été de 9,222,400 quintaux métriques ; en 1871, 135,124 hect. ont produit 13,386,550 quint. mét. de betteraves. Pendant cette période de dix ans, l'espace cultivé a donc augmenté de 40 0/0, et la production de 45 0/0. La valeur de la production de 1871 était d'environ 28 millions de francs. Le rendement qui résulte des chiffres précédents est extrêmement faible, l'hectare ne produisant en moyenne que 99,06 quintaux métriques. En Prusse, la production de l'hectare cultivé en betteraves atteint généralement 245 quint. mét., et même 352 quint. mét. dans les environs de Magdebourg. Dans nos départements du nord, la récolte moyenne est évaluée à plus de 300 quint. mét. par hectare. On voit d'après cela quelle marge est encore laissée à l'accroissement de cette production et de l'industrie des sucres en Russie.

Lin. — La culture du lin occupe environ 655,000 hect. de terres. D'après les données statistiques officielles, la production annuelle du lin à filer s'élève à 196,560,000 kilos, et celle de la graine de lin, à semer et à battre, à 5,247,500 hectolitres d'une valeur totale moyenne de fr. 248,000,000. L'exportation de ces produits accuse un accroissement rapide ; celle du lin à filer était de 56 millions de kilogrammes en 1861 et dépassait 170 millions en 1870, malgré la guerre. L'exportation des toiles à voile et des grosses toiles à sacs a également triplé pendant ces neuf années.

Chanvre. — Il n'en est pas de même du chanvre et de la graine de chanvre, dont la production ne s'est accrue que faiblement, et dont l'exportation est restée stationnaire depuis une dizaine d'années. La culture de cette plante laisse beaucoup à désirer en Russie ; on doit attribuer, en grande partie à cette circonstance le temps d'arrêt qui s'est produit dans la demande à l'étranger. La production annuelle du chanvre est de 98 millions de kilogrammes, et celle de la graine de chanvre de 5,248,000 hectolitres, d'une valeur moyenne de 85 millions de francs. La quantité moyenne exportée est d'environ 49 millions de kilos de chanvre, 1,146,000 kilos d'étoupes, et 5 millions de kilos de cordes et cordages par année.

Tabac. — Les plantations de tabac, au nombre de 112,896, occupaient, en 1871, 40,265 hectares de terres, qui ont produit 36,259,550 kilos de tabacs divers d'une valeur de 23 millions de francs. Depuis 1856, le nombre de ces plantations avait doublé, l'espace cultivé en tabac avait augmenté de 50 0/0 et la production totale de 100 0/0. Malgré ces progrès, la culture du tabac ne produit pas le quart de ce que l'on pourrait en attendre, si elle était pratiquée par des planteurs expérimentés et si l'on s'attachait à cultiver des qualités supérieures.

La valeur totale des récoltes est évaluée pour 1871, dans le rapport de la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture en Russie, à fr. 4,733,262,400 (1), dont 4,421,281,800 fr. pour les céréales et les pommes de terre, et 311,980,600 fr. pour le restant de la récolte de l'année. Tout nous porte à croire que cette évaluation est trop faible ; la valeur des récoltes de lin, de chanvre, de betteraves et de tabacs dépasse, à elle seule, 380 millions de francs, sans compter les plantes fourragères, les foins et les légumes secs, dont la Russie produit des quantités assez considérables, même pour l'exportation. La valeur totale de la récolte annuelle doit approcher, en réalité, de 5 milliards de francs.

Pour compléter cet exposé de la production agricole en Russie, il nous reste à parler de l'élevage des diverses races de bétail, des produits de l'économie forestière, et des industries agricoles proprement dites, qui feront l'objet de notre prochain article.

J. Witold.

LA DIMINUTION DES DROITS EN ANGLETERRE ET LA PLUS-VALUE DES IMPOTS.

Les tableaux du rendement des impôts en Angleterre, pendant le trimestre qui vient de finir, méritent d'être étudiés. En comparant leurs chiffres à ceux qu'a offerts le trimestre correspondant de l'année précédente, il convient de ne pas oublier qu'au mois d'avril dernier, le chancelier de l'Echiquier avait proposé et fait accepter au Parlement des réductions ou des suppressions de taxes s'élevant ensemble à liv. sterl. 4,000,000 environ et se décomposant comme suit :

1° Abaissement de l'income tax d'un penny par livre sterling, ci........................	1.500.000
2° Abolition entière des droits sur le sucre à partir du 1er mai 1874, pour les sucres bruts, et du 21, pour les sucres raffinés, ci.........	2.000.000
3° Abolition des taxes sur les chevaux, sur les marchands de chevaux, sur les courses, ci	480.000
Soit en chiffres ronds........... Liv. st.	4.000.000

une diminution de recettes pour l'exercice entier.

Or, le trimestre qui vient de s'écouler et qui est le premier de l'exercice, dans les coutumes anglaises, n'accuse qu'une diminution totale inférieure à 9,000 livres sterl. sur l'ensemble.

(1) 1,392,136,000 roubles. Nous avons admis la valeur du rouble égale à 3 fr. 40 c. La valeur nominale du rouble = 4 francs.

Il y a une perte, il est vrai, de 250,000 livres sur diverses branches de l'*excise;* 97,000 sur l'income-tax, différence vraiment insignifiante; 160,000 sur les articles dits *divers*, et l'on sait que le rendement de ces articles varie en plus ou en moins sans que l'on puisse baser là-dessus des inductions solides ; le restant sur les douanes, diminution qu'explique plus que suffisament l'abolition des droits sur le sucre. Mais, sur tous les autres chapitres, les trois mois qui viennent de finir offrent des excédants de recettes, sur l'*excise* 43,000; sur le timbre 69.000 ; sur la taxe de la terre et celle des maisons 51,000 ; sur les postes 170,000 ; sur les télégraphes 200,000; et parlant d'une façon générale, on peut dire, que malgré la renonciation à des taxes qui, bon an ou mal an, rapportaient 4 millions de liv. st., le revenu du dernier trimestre de l'année 1874 est resté le même que celui du trimestre correspondant de l'année précédente.

Envisage-t-on les résultats pour l'exercice entier, ils apparaissent plus favorables encore. On s'assure que les seules pertes encourues par le Trésor public se rattachent exclusivement aux articles de taxation abandonnés et sont bien moindres qu'on n'aurait pu le croire. Au mois d'avril 1873, M. Lowe avait réduit de moitié les droits sur les sucres, et il estimait à 1,500,000 liv. st. le déficit qui de ce chef résulterait pour l'exercice finissant au 1[er] avril 1874. Quant à la perte résultant de la suppression de 1 penny par livre sur l'income tax, il l'évaluait à un chiffre égal. Sir Strafford Northcote a aboli ce qui subsistait encore des droits sur le sucre, renonçant ainsi tout à fait à une source de revenus qui, en 1873 avaient rendu 3,250,000 livres, tandis que la double réduction sur l'income tax représentait 2,000,000 pour cinq trimestres. En somme, il s'agissait de l'abandon pour deux exercices de plus de 8 millions, dont 5 applicables au dernier. Eh bien ! l'exercice 1873-1874 comparé à l'exercice 1872-1873, se solde par un excédant de recettes de liv. st. 857,000. Malgré la perte depuis un an de la moitié des droits sur le sucre, et depuis trois mois de plus de la moitié du reste, les douanes n'offrent en définitive qu'un déficit de liv. st. 887,000, et la *Property tax* réduite à deux reprises différentes ne perd que 1,470,000 livres seulement. Ces deux faits sont d'une nature particulièrement encourageante. Il y a deux mois qu'aucun droit n'est plus perçu sur les sucres, et cependant le Trésor ne s'aperçoit pas de ce vide dans ses recettes générales : c'est une preuve de la prospérité générale du commerce britannique. Quant à la diminution relativement minime des produits de l'income-tax, elle s'explique en partie du moins, semble-t-il, par la plus grande *exactitude*, pour se servir d'un terme adouci, avec laquelle se font les déclarations quand l'impôt n'affecte qu'un taux modéré.

Laissant de côté les deux articles dont il vient d'être parlé et les articles divers, également en déficit, mais négligeables, comme on l'a dit plus haut, toutes les autres sources auxquelles puise le Trésor britannique sont devenues plus fécondes. Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice échu, l'excise offre une augmentation de l. st. 1,500,000. Cette augmentation n'est, à la vérité, que de l. st. 43,000, en ce qui concerne les trois mois qui viennent de s'écouler, et il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point la crise que traversent certaines branches de l'industrie agricole a pu contribuer à cette décroissance relative, dont il ne faut point, au surplus, s'exagérer l'importance, puisqu'en définitive, il y a eu, de ce chef, un accroissement absolu de recettes. Il faut d'ailleurs se féliciter, sans aucune réserve, des recettes supérieures du service de la poste et de celui des télégraphes, d'autant que sous le rapport fiscal, ils étaient restés depuis quelque temps stationnaires, et que le rachat des lignes télégraphiques privées avait occasionné au Trésor public de gros déboursés. Que les choses continuent de marcher comme elles le font à cette heure, et il est très-probable que l'exercice actuel n'offrira aucun déficit par rapport à l'exercice immédiatement antérieur; le Trésor anglais aura fait remise aux contribuables de 100 millions de francs de taxes sans que ses recettes aient été en rien affectées par cette libéralité.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS.

MAI 1874. — Des moyens de combattre l'ensablement des ports de mer. — Des caisses de retraites instituées par les Compagnies de chemins de fer. — Les accidents de hauts-fourneaux aux Etats-Unis.

Dans sa séance du 1[er] mai, la Société des ingénieurs civils a entendu la lecture d'une intéressante note de M. Bergeron sur son nouveau moyen d'approfondir l'entrée des ports de mer et de maintenir leur entrée libre à toute heure de la marée aux navires d'un fort tonnage. Ce moyen consiste dans l'emploi de tuyaux métalliques percés de trous, enfoncés dans le banc de sable qu'il s'agit d'enlever, dans lesquels on ferait entrer de l'eau soumise à une forte pression. Cette eau s'écoulant avec rapidité par les orifices des tuyaux agirait comme autant de petites sources venant du fond; elle soulèverait le sable, qui serait ensuite emporté au large ou sur la plage par le courant des rivières, des chasses provenant des réservoirs de retenue ou seulement de la marée descendante.

Dans la séance du 15 mai, M. Marché a donné communication d'une note sur les caisses de retraites instituées par les Compagnies de chemins de fer.

Toutes les grandes Compagnies françaises se sont préoccupées d'assurer à ceux de leurs agents qui ont rempli certaines conditions d'âge et de temps de service, une pension viagère représentant une fraction plus ou moins grande du traitement moyen qu'ils ont perçu pendant les dernières années de leur présence. Le capital de cette pension est, en général, constitué à l'aide de retenues faites aux agents sur leur traitement et d'une dotation annuelle effectuée par la Compagnie. Les caisses de retraites instituées par les Compagnies diffèrent non-seulement par les conditions à remplir pour donner droit à la retraite, par le taux des retenues et des versements, le montant de la pension, etc., mais encore par leur système général de fonctionnement, par les mesures prises pour constituer les ressources nécessaires. Il y a plus, chacune des Compagnies a plusieurs fois modifié l'organisation de sa caisse de retraites et il en est plusieurs qui étudient encore actuellement la révision de leur règlement ; la question n'est donc pas encore complétement résolue et cette situation donne un certain intérêt à l'examen comparatif des stipulations en vigueur.

M. Marché établit d'abord les formules générales qui peuvent servir de bases à l'étude comparative des données adoptées par chacune des Compagnies ; on constate ainsi que le capital constitué est d'autant plus élevé que le taux des versements, celui de l'intérêt et le nombre d'années de service est plus considérable. L'employé livré à lui-même et se chargeant seul de s'assurer son avenir devrait épargner annuellement 12,5 0/0 de son traitement pour se constituer, à l'âge de cinquante ans, après vingt-cinq ans de service et d'épargne, une pension viagère égale à la moitié de son traitement moyen. Ce chiffre montre la nécessité de l'intervention des Compagnies, et si l'on en rapproche le taux des retenues et des versements stipulés dans les règlements des caisses instituées, et qui varie, pour les deux éléments réunis, de 4 à 8 0/0, il démontre en outre la nécessité d'accroître les ressources de ces caisses par des mesures spéciales. Ces mesures consistent en général à reculer au-delà de cinquante ans la limite d'âge auquel la retraite est liquidée, à augmenter le temps de service, à effectuer et à accroître le fonds destiné à constituer les retraites des agents qui y ont droit à l'aide de tout ou partie des versements faits par ceux des agents qui par démission, révocation ou décès, viennent à perdre les droits à la retraite.

M. Marché, après ces considérations préliminaires, examine successivement les règlements adoptés par les Compagnies du Nord, de l'Ouest, du Midi, de Lyon et de l'Est.

Au Nord, à proprement parler, il n'existe pas de caisse de retraites : « Une retenue de 3 0/0 *obligatoire* pour les » employés commissionnés, appointés à l'année, *facultative* » pour les ouvriers payés à la journée, est effectuée tous » les mois sur les appointements et salaires.

» Le montant de cette retenue, qui *appartient en propre* » à l'agent qui l'a subie, est versé tous les trois mois, à son » compte personnel, à la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, » à l'effet de lui constituer une pension viagère, à partir » de l'âge de cinquante ans.

» Les versements sont effectués, soit à fonds perdus, soit » à capital réservé, au choix de chaque agent, conformé- » ment aux règlements de la Caisse de retraites pour la » vieillesse. » (Art. 1[er] du règlement d'avril 1868.)

La Compagnie n'est ici qu'un intermédiaire entre la Caisse de retraites pour la vieillesse (gérée par l'Etat) et son personnel qu'elle oblige à avoir recours à cette caisse ; elle perçoit l'épargne des agents et la transmet à la Caisse de la vieillesse en laissant ces agents personnellement propriétaires du montant de leurs retenues et des intérêts accumulés, qu'ils restent ou non ultérieurement au service de la Compagnie.

En dehors de cette opération, la Compagnie fait liquider des pensions viagères indépendantes de celles acquises par les versements du personnel et établies sur les bases suivantes :

« 1° Pour le personnel commissionné, la pension est de » *un quatre-vingtième du traitement moyen des six dernières* » *années* pour chaque année de service accomplie sans in- » terruption.

» 2° Pour les ouvriers à la journée, qui se sont soumis à » la retenue spécifiée à l'article premier, la pension est » égale à la rente acquise à la Caisse des retraites pour la » vieillesse, au moyen de cette retenue, etc., etc. » (Art. 7 du règlement.)

Il n'y a donc pas, nous le répétons, une caisse de retraites ayant une existence et un fonctionnement particuliers ; il y a, d'une part, l'obligation pour les employés de s'assurer à la caisse de la vieillesse par l'intermédiaire de la Compagnie, et de l'autre, des pensions de retraite, d'une valeur fixée à l'avance, *octroyées* par la Compagnie, *motu proprio*, celle-ci faisant face, comme elle l'entend, aux charges qui en résultent.

Aussi le règlement des pensions de retraite du Nord ne renferme aucune stipulation, quant à la manière dont la Compagnie réalisera et gérera les ressources qui lui sont nécessaires pour constituer, à l'époque voulue, la pension dont elle a pris charge.

On sait par les comptes rendus de la Compagnie que pour satisfaire à ses engagements, elle a constitué un fonds de dotation qu'elle gère elle-même et qu'elle alimente *actuellement* par un versement annuel égal au montant total des retenues faites aux employés, soit 3 0/0 du traitement total annuel du personnel.

Ce fonds de dotation, géré par la Compagnie, fructifie par l'accumulation des intérêts et par l'effet des radiations des employés démissionnaires, révoqués, etc., qui restent bien possesseurs du montant de leurs retenues personnelles, mais n'ont aucun droit sur le fonds de dotation.

Les conditions à remplir pour avoir droit à la retraite sont, au Nord :

1° Cinquante ans d'âge ; — 2° l'agent doit compter vingt-cinq ans de service, au moins, en qualité d'employé du service sédentaire, et vingt ans dans le service actif. Les pensions des employés du service actif, admis à la retraite après vingt ans, mais avant vingt-cinq ans de service, sont liquidées sur le pied de vingt-cinq ans de service.

A la Compagnie de l'Ouest, l'article 1er du règlement (juillet 1869) formule qu'il est *institué une caisse de retraites* dont le fonds est formé :

1° Par les valeurs au crédit de la caisse précédemment instituée ; — 2° par les retenues opérées sur les traitements fixes des employés, à savoir : 4 0/0 du traitement (retenue faite mensuellement) et le premier *douzième* de toute augmentation de traitement ; — 3° par une dotation de la Compagnie, dont le montant est égal aux retenues indiquées ci-dessus, et versées aux mêmes époques ; — 4° et 5° par les dons, les amendes et le produit du placement des fonds de caisse.

Mais, aux termes de l'article 3, le montant des retenues, lesquelles appartiennent en propre aux employés qui les ont subies, est versé tous les trois mois à la caisse de la vieillesse, dans les mêmes conditions qu'à la Compagnie du Nord. Ces sommes n'entrent donc dans la caisse de retraites que pour en ressortir aussitôt, ou pour mieux dire n'y entrent pas, et les choses se passent comme au Nord : la caisse n'a en réalité à réaliser et à gérer que les fonds provenant de la dotation de la Compagnie. Il y a seulement cette différence que la quotité, le placement et l'emploi des fonds de cette dotation sont *réglementés*. La Compagnie assure à l'agent remplissant les conditions d'âge et de service une pension totale égale *à la moitié* de son traitement moyen des six dernières années, y compris la pension acquise à l'employé par ses retenues versées à la caisse de la vieillesse. C'est donc la différence entre la moitié du traitement moyen et la pension produite par les retenues de l'agent, que la Compagnie *garantit* et qu'elle assurera à l'aide de son fonds de dotation.

Pour avoir droit à la retraite, les conditions à remplir sont :

Pour les agents du service des trains, cinquante-cinq ans d'âge et vingt-cinq ans de service ;

Pour les agents du service ordinaire, soixante ans d'âge et trente ans de service.

M. Marché fait remarquer que si la Compagnie de l'Ouest assure une pension de retraite supérieure à celle que les agents de la Compagnie du Nord peuvent obtenir, dans les conditions moyennes, elle exige une retenue plus élevée, recule l'âge du retraité de cinquante à cinquante-cinq et soixante ans, et demande cinq ans de service de plus.

Les Compagnies du Midi et de Lyon ont institué, dans toute l'acception du terme, une caisse de retraites, recevant à la fois les retenues des employés et les versements de la Compagnie qui font dans la caisse masse commune. Il n'y a plus intervention de la Caisse de la vieillesse.

Au Midi, le fonds est constitué :

1° Par une retenue de 3 0/0 sur les traitements et salaires, et la retenue du premier mois sur toute augmentation de traitement ; 2° par le versement fait chaque mois par la Compagnie d'une somme égale *au* TIERS du total des retenues opérées sur les agents.

Au chemin de Lyon, la retenue sur le personnel est de 4 pour 100 et la participation de 3 pour 100, sur les *trois quarts* des retenues opérées sur les agents.

L'art. 4 du règlement du Midi porte que les retenues et les versements de la Compagnie *forment le fonds nécessaire* pour servir les pensions acquises aux employés au moment de leur mise à la retraite, et l'art. 5 dit que l'agent âgé de 55 ans et 25 ans de service *a droit* à une pension égale à la moitié de son traitement moyen des six dernières années de service. Le principe de la garantie de la Compagnie n'est pas inscrit dans le règlement.

Qu'arriverait-il alors si la somme en caisse ne *formait* pas, à un moment donné, les fonds nécesaires à la constitution des pensions dont le chiffre est déterminé à l'avance ? Faut-il penser que la Compagnie a calculé le taux des retenues et des versements de manière à être certaine de toujours *fournir les fonds nécessaires ?* Il est permis d'en douter, surtout en présence de la faible part fournie par la Compagnie, qui n'est que le tiers de celle versée par les employés.

Il faut remarquer qu'au Midi et au Lyon, les retenues faites aux employés ne restent pas, comme au Nord et à l'Ouest, leur propriété individuelle ; elles sont *acquises* (sauf quelques cas particuliers) à la caisse des retraites du jour où elles sont opérées. « Aucun employé quittant la Compagnie, » dit le règlement du Midi, par démission, révocation, etc., n'a droit au remboursement des retenues.

Le fonds commun bénéficie donc, du fait des radiations, non-seulement, comme au Nord et à l'Ouest, de la part versée pour les agents rayés par la Compagnie, mais encore des retenues elles-mêmes et de leur produit par l'accumulation des intérêts.

C'est là le caractère distinctif de l'organisation des caisses du Midi et du Lyon, et c'est grâce aux bénéfices résultant de ces mesures que ces Compagnies ont pu réduire leur part de versement à un taux inférieur à celui des retenues, tout en assurant une pension dont le montant est fixé à l'avance.

Enfin, la Compagnie de l'Est a constitué également une caisse de retraites alimentée par la retenue faite aux agents et les versements de la Compagnie, formant une masse commune gérée par celle-ci ; les retenues sont également acquises à la caisse du jour où elles sont effectuées, mais cette caisse diffère des deux précédentes en ce que le versement de la Compagnie est égal à la retenue, soit 2 pour 100 du traitement par chacune des deux parties, et en ce que le montant de la pension de retraite n'est point fixé à l'avance, mais déterminé d'après le montant des fonds en caisse au moment de la liquidation de cette pension.

Les art. 6, 7 et 12 du règlement de l'Est fixent ainsi les règles à suivre pour déterminer le montant de la pension de retraite :

« Il sera tenu un état nominatif des employés indiquant : » 1° la durée du service de chacun d'eux, son âge et la » somme des traitements qu'il aura reçus depuis son en- » trée à la Compagnie ; 2° le total des traitements payés » depuis leur entrée à tous les employés encore en fonc- » tions.

» L'évaluation du capital d'une retraite s'obtiendra en » multipliant la valeur du fonds en caisse au jour de la » liquidation de la retraite par la somme des traitements » de l'employé qui se retire, et en divisant le produit par » la somme des traitements reçus par tout le personnel en » fonctions à la même époque.

» Le capital représentatif de la retraite sera employé par » la Compagnie à la constitution d'une rente viagère immé- » diate ou différée, sur une ou plusieurs têtes, d'après les » tarifs et règlements de la Compagnie d'assurances sur la » vie *la Générale.* »

En principe, le chiffre de la pension n'est pas ici fixé à l'avance, et dépend du montant des fonds en caisse et de la quotité des versements effectués par le personnel et par la Compagnie ; il ne saurait donc y avoir d'insuffisance exigeant la garantie préalable de la Compagnie, dont les charges se trouvent ainsi limitées aux versements qu'elle a faits. M. Marché dit *en principe*, parce qu'il n'en serait

ainsi que lorsque la caisse aurait atteint sa période de *fonctionnement normal*, après 20 ou 25 ans, lorsque toutes les pensions à liquider concerneraient des employés ayant concouru à la formation du fonds en caisse, pendant la totalité de leur service, sous le régime du règlement actuel.

Pratiquement, il n'en a pas été ainsi. Le règlement considéré est du 1er janvier 1862, et à cette époque la Compagnie avait en service un grand nombre d'employés dont il a fallu liquider la retraite dès les premières années de fonctionnement du nouveau système. Les pensions résultant de l'application des règles précédentes ont été insuffisantes, et la Compagnie a dû, par dispositions spéciales, prendre à sa charge le complément nécessaire pour assurer une pension d'un taux déterminé, variant *du tiers à la moitié* du traitement moyen. Il y a lieu de croire que les charges résultant pour la Compagnie de cette intervention sont devenues considérables, car elle se préoccupe de modifier le règlement actuel en se rapprochant des conditions et du taux de retenues de la Compagnie de l'Ouest.

M. Marché ne parle pas dans cette comparaison de la Compagnie d'Orléans, qui n'a pas institué de caisse de retraites. La Compagnie d'Orléans fait participer ses employés dans les bénéfices de l'exploitation, et elle verse une partie de la somme attribuée, dans la répartition, à chaque employé, à la Caisse de la vieillesse et à la Caisse d'épargne. Il n'est point fait de retenue sur les traitements, mais les ouvriers et les employés ont formé, sous le patronage de la Compagnie, une société de secours mutuels qui reçoit leurs versements personnels.

M. Cornuault donne ensuite communication d'une Note sur les accidents de hauts-fourneaux aux Etats-Unis.

Les ingénieurs de nos usines françaises n'aiment pas, paraît-il, à publier le récit des événements de cette nature, car nos recueils techniques sont fort pauvres sur ce point. Aussi croit-il intéressant de rapporter, d'après des notes disséminées dans des journaux techniques américains, un certain nombre d'accidents de hauts-fourneaux, survenus aux Etats-Unis, et plus spécialement en Pensylvanie l'année dernière.

La fin de l'année 1872 et le commencement de 1873 ont en effet été marqués par de nombreux désastres pour les fourneaux américains : écroulements, engorgements, explosions se sont succédé avec une inquiétante rapidité. Une des causes de ces accidents pourrait bien avoir été l'avidité des maîtres de forges américains à profiter de la période de hauts prix et de grande demande de la fonte. Les hauts-fourneaux ont été surmenés. On a employé des charges excessives, enrichi outre mesure les lits de fusion ; on a forcé, enfin, la vitesse des fourneaux. Mais ces accidents sont relativement faciles à éviter, à l'aide de certaines précautions qu'indique M. Cornuault et qui donnent à sa communication un véritable intérêt pratique.

DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

Nous avons consacré plusieurs articles à l'étude de l'intéressant travail de M. Maurice Bouffet, ingénieur des ponts et chaussées, sur les chemins de fer d'intérêt local et la loi du 12 juillet 1865. Nous détachons aujourd'hui de sa brochure les pages qui suivent.

D'après les résultats de l'année 1869, qui a été très-florissante pour le pays, sur les 15,481 kil. du réseau des six grandes Compagnies exploités, 10,555 kil. n'ont donné qu'une recette nette moyenne de 10,600 francs par kilomètre, ne couvrant, au taux de fr. 6.66 0/0, qui est celui du taux des actions des grandes lignes, qu'un capital de construction de 160,000 francs, tandis qu'il a été de 452,000 francs.

Il est vrai que les lignes d'intérêt local s'établiront forcément dans des conditions de tracé (sous le rapport des pentes et des rayons de courbures) qui permettront de réduire considérablement les frais de construction. Mais, tout compte fait, il paraît difficile qu'après avoir traversé les premières années, toujours ingrates, de l'exploitation, la dépense de premier établissement puisse en moyenne s'abaisser au-dessous de 150,000 francs par kilomètre, oscillant entre 100,000 francs dans les conditions topographiques les plus favorables, et 200,000 francs dans les circonstances les plus difficiles que pourront aborder des entreprises de cet ordre.

Ceci posé, prenons les résultats de l'exploitation pour 1869, des petites compagnies du réseau concédé par l'Etat (non compris les Charentes) groupées sous le nom de compagnies diverses dans la statistique du Ministère. Dans leur ensemble, elles nous donneront une idée très-serrée des résultats qu'on peut attendre des lignes d'intérêt local.

Pour une longueur exploitée en 1869 de	310 kil.
On trouve (1) une recette brute kilométrique de	14.200 fr.
Pour une dépense de	10.570 fr.
Reste pour la recette nette	3.630 fr.
Le rapport de la dépense à la recette est de	74 0/0

D'un autre côté, tandis que les tarifs moyens des voyageurs et des marchandises ont été pour les six grandes compagnies de 0 fr. 0544 et 0 fr. 0611, pour les lignes précédentes ils ont été de 0 fr. 052 et 0 fr. 106.

Elles ont transporté par kilom.	98.760 voy. ayant produit.	5.100 fr.
	73.170 tonnes —	7.780
Autres produits (10 0/0 de la recette brute)		1.320
Total		14.200 fr.

La dépense de construction semble ressortir à 230,000 francs par kilomètre environ (en y comprenant les subventions de l'Etat), dont 200,000 francs seulement fournis par les compagnies.

La recette n'est donc que de 1 fr. 50 0/0 de la dépense.

La plupart de ces lignes étant exploitées depuis peu, on peut compter encore sur une certaine rapidité dans l'accroissement des recettes. Mais il ne semble pas qu'on puisse espérer de les voir de longtemps, sinon jamais, couvrir entièrement les dépenses de construction.

Que conclure de tout ceci, sinon que les lignes d'intérêt local ne pourront prospérer, et par suite se développer, qu'avec de fortes subventions des départements ?

C'est là un point qui est hors de doute, et il n'est pas inutile de le faire ressortir pour prémunir contre les mécomptes auxquels s'exposent bon nombre de nos assemblées départementales.

Mais si les futures lignes ne peuvent être, en général, que de mauvaises *spéculations financières*, à moins d'être convenablement subventionnées, il n'en est pas moins vrai qu'elles constituent un excellent placement pour la *fortune publique*, et c'est aussi ce qu'il importe de mettre en lumière.

Si les chemins de fer exécutés venaient à être tout à coup supprimés, assurément tous les transports qu'ils font ne s'effectueraient pas sur les routes de terre, car beaucoup de marchandises qui voyagent aujourd'hui par voie ferrée ne pourraient pas supporter les frais de transport par voie de terre, et par suite ne voyageraient plus.

Il semble donc qu'on ne puisse pas dire que les voies ferrées économisent entièrement au pays toute la différence de prix qui existe entre les deux modes de transport.

Mais si l'on tient compte, non pas même des commodités que les chemins de fer procurent aux populations et des relations commerciales qu'elles développent en facilitant et accélérant les voyages, mais seulement de l'accroissement de la production agricole et industrielle qu'ils produisent, en étendant le cercle de leurs débouchés par la diminution considérable des frais de transport; assurément aussi trouvera-t-on que ce n'est pas exagérer la valeur économique des voies ferrées pour la contrée qu'elles desservent, en lui donnant pour mesure la différence de prix que coûteraient au pays, par voie de fer ou par voie de terre, toutes les marchandises et tous les voyageurs que transporte le chemin de fer.

Le coût du transport des voyageurs par route de terre varie entre 0 fr. 08 et 0 fr. 12 par kilomètre; celui des marchandises entre 0 fr. 25 et 0 fr. 50, suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas du retour.

D'autre part, si l'on considère l'ensemble des 16,465 kilomètres du réseau français exploité en 1869, on trouve que chaque kilomètre a transporté en moyenne :

249.470 voyageurs à 0 fr. 0543—produit.	13.500 fr.
380.860 tonnes, *P. V.* à 0 fr. 0617	23.500
Messageries et produits divers (16 0/0 des précédents)	6.000
Total de la recette brute kilom	43.000 fr.

(1) Ces chiffres de recette kilométrique diffèrent un peu de ceux de la statistique officielle, parce qu'on a cru ici ne devoir diviser la recette totale que par 284 kil., attendu que, d'une part, le chemin d'Epinac à Velars (27 kil.) ne transporte que des ouvriers mineurs gratuitement, et par suite ne donne pas de recette pour les voyageurs, et que le Médoc (25 kil.) ne transportait pas encore de marchandises.

En prenant les prix de transport les plus bas par voie de terre, on voit que le rapport de l'économie réalisée par le pays, à la recette brute faite par les chemins de fer, est pour les voyageurs :

$$\frac{0^f08 - 0^f0543}{0^f0543} = 0,47.$$

et pour les marchandises à petite vitesse, de :

$$\frac{0^f25 - 0^f0617}{0^f0617} = 3,05$$

Chaque kilomètre de nos chemins de fer fait donc réaliser *annuellement* au pays (sans tenir compte des messageries et accessoires) une économie de :

Sur les voyageurs 13.500 fr. $\times$ 0,47 =	6.345 fr.
Sur les marchandises *P.V.* 23.500 f. $\times$ 3,05 =	71.675
Total des économies.........	78.020 fr.

Soit pour l'ensemble du réseau 1,285,600,000 francs, non compris les 385,600,000 francs de bénéfice net qu'ils donnent aux actionnaires ou obligataires.

Cela revient à dire que le pays aurait fait encore un placement à 6 0/0, lors même qu'il eût subventionné les 16,465 kilomètres de ce réseau jusqu'à concurrence de 1,300,000 francs par kilomètre (tandis que la dépense faite n'a pas atteint 500,000 fr.) ou de 21,400 millions pour l'ensemble (tandis qu'ils n'ont coûté que 8,200 millions).

Si l'on faisait un calcul semblable pour le seul nouveau réseau qui, financièrement parlant, semble n'avoir été qu'une mauvaise spéculation, on trouverait que les 6,164 kilomètres qui le composaient en 1869 n'ont donné qu'une recette brute kilométrique de............... 20.200 fr.
pour une dépense de construction de..... 440.000
mais qu'ils auraient produit une économie de 42.700
soit l'intérêt à 6 0/0 d'un capital de.... . 710.000
si les rapports et moyennes du trafic de l'ensemble du réseau étaient applicables au seul nouveau réseau.

Il n'en est pas ainsi, toutefois, parce que sur les petites lignes les marchandises sont beaucoup moins abondantes que sur les grandes, par suite d'un manque total de trafic de transit.

Ainsi la Compagnie du Midi, sur l'ancien réseau, transporte, contre un voyageur, $1^t,70$ de marchandises et $0^t,686$ seulement sur le nouveau réseau ; de sorte que sur ce nouveau réseau, pour 1^f00 de recette, 0^f52 sont donnés par les voyageurs et 0^f48 par les marchandises.

Si la moyenne restait la même pour l'ensemble de tout le réseau français, l'économie réalisée par le pays serait, par kilomètre de réseau, de 34,520 francs au lieu de celle de 42,700 trouvée plus haut. Elle n'en est pas moins largement suffisante pour justifier son exécution. Mais l'économie ainsi évaluée à 34,520 francs reste au-dessous de la réalité, parce que les chiffres de transport de 0^f08 et de 0^f25 ne sont plus ceux qui doivent servir de point de départ dans le cas des lignes secondaires.

Si je prends, en effet, les chiffres de la circulation pour l'ensemble des routes nationales et départementales dans le département de l'Aude, je trouve que sur 10 colliers : 2 transportent des voyageurs, 2 marchent à vide et 6 marchent en charge.

Ainsi sur 4 colliers à marchandises 3 sont chargés et 1 marche à vide. Ce qui veut dire que la moitié du roulage se fait en charge aller et retour, et l'autre moitié revient à vide. Le prix réel de transport doit donc être la moyenne de fr. 0.25 et de fr. 0.50, soit de fr. 0.375.

Dans le cas des petites lignes, on ne doit donc pas compter que les frais de transport sur voie de terre soient moindres que 0 fr. 375 pour les marchandises, et que 0 fr. 10 pour les voyageurs.

Si l'on applique ces prix aux 310 kil. de petites lignes que nous avons examinées plus haut, on trouve que les économies de frais de transport qu'elles ont procurées au pays, en 1869, sont par kilomètre :

Pour les voyageurs...... $5.100^f \times \frac{0^f10 - 0^f052}{0^f052} = 4.700$ fr.

P. les marchandises *P. V.* $7.780^f \times \frac{0^f375 - 0^f106}{0^f106} = 19.800$

Économie totale............ 24.500 fr.

A six pour cent, le pays aurait donc pu les subventionner jusqu'à concurrence de 400.000 francs par kilomètre. Si donc ce ne sont pas en elles-mêmes des entreprises financièrement productives, elles n'en ont pas moins pour le pays une très-grande valeur économique.

Si l'on prenait enfin l'exemple du chemin de fer suisse du Jura industriel, de Neuchâtel à la Chaux-de-Fond et au Locle, dont M. J. Michel a décrit, dans les *Annales des Ponts et Chaussées* de mai 1869, les péripéties émouvantes, *héroïques*, comme il dit, par lesquelles a passé la construction au point de vue financier, on verrait encore que, malgré les sacrifices énormes qu'ont dû s'imposer les populations pour mener l'entreprise à bonne fin, elles ont fait un heureux placement de leurs capitaux, en dehors de la facilité, capitale pour elles, qu'elles en ont retirée dans leurs relations commerciales.

Les capitaux employés font ressortir la dépense kilométrique à 475.000 francs.

Les recettes sont, en chiffres ronds (1),	en voyageurs, 165.420 v. à 0f.06...	9.925 fr.
	en marchandises, 27.430 t. à 0f.185	5.075
	divers (1/10)......................	1.500
	Total.................	16 500 fr.

Les prix de transport par terre étaient de 0 fr. 86 par *T. K.* (chiffre donné par M. Michel), pour les marchandises, et ne devaient sans doute pas descendre au-dessous de 0 fr. 12 pour les voyageurs. Les économies réalisées par le pays sont donc annuellement :

Pour les voyageurs... 9.925 fr. $\times \frac{0^f12 - 0^f06}{0^f06} = 9.925$ fr.

Pour les marchandises. 5.075 fr. $\times \frac{0^f86 - 0^f185}{0^f185} = 18.529$

Total................ 28.445 fr.

Ce qui, en ajoutant les 4.755 francs de revenu net de l'exploitation, donne un revenu de 7 0/0 du capital dépensé.

Essayons enfin, pour clore cette étude, de rechercher un indice des lignes nouvelles à l'ouverture desquelles le pays peut encore trouver des avantages sérieux.

De l'examen des résultats de l'exploitation d'un très-grand nombre de lignes, je crois pouvoir conclure que, si bonne que soit la direction de cette exploitation, on ne doit pas compter sur des résultats moyens, meilleurs que ceux consignés dans le tableau suivant :

PAR KILOMÈTRE	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Recette brute..........	4.500	7.000	10.000	15.000	20,000	30.000
Rapport de la dépense d'exploitation à la recette brute...........	1.00	0.85	0.75	0.65	0.60	0.50
Dépense..............	4.500	5.950	7.500	9.750	12.000	15.000
Recette nette........	»	1.050	2.500	5.250	8.000	15 000
Capital couvert à 6 0/0.	»	17.500	41.700	87.500	133.300	250 000

D'où l'on conclut, tout d'abord, que la nouvelle ligne doit rapporter plus de 7,000 francs par kilomètre pour payer le simple intérêt des dépenses faites en matériel roulant ; et, que pour pouvoir vivre sans subvention, les lignes mêmes construites avec la plus grande économie, devront rapporter de 15 à 20.000 francs par kilomètre.

C'est dire que la plupart des lignes d'intérêt local exigent pour être construites des subventions plus ou moins fortes.

Mais quelle est la mesure des subventions que le département peut accorder avec avantage ?

Les exemples que j'ai cités plus haut, et l'expérience acquise prouvent que, pour que la voie ferrée n'ait pas à craindre la concurrence des voies de terre, les tarifs kilométriques ne doivent pas dépasser 0 fr. 06 c. pour les voyageurs et 0 fr. 12 pour les marchandises, et que ce sont bien réellement là les tarifs qui conviennent aux lignes d'intérêt local. Admettons-les donc.

Dès lors la mesure de la valeur économique de la voie ferrée sera de $\frac{0^f12 - 0^f06}{0^f06}$, soit une fois la recette brute due aux voyageurs, plus $\frac{0^f375 - 0^f12}{0^f12}$, soit deux fois la recette brute due aux marchandises.

Or, en admettant, comme nous l'avons trouvé plus haut pour les 310 kil. du réseau des petites compagnies, que pour 100 voyageurs, la voie ferrée transportera 75 tonnes (ce qui correspond assez bien aux moyennes de la circulation sur les routes du département de l'Aude), il en résultera que pour 6 francs de recette, produits par les voyageurs, les marchandises en produiront 9 ; et que, pour 15 francs de recette brute, le pays profitera d'une économie de 6 francs + 2 $\times$ 9 = 24 francs ; soit d'une somme équivalente à la recette brute multipliée par $\frac{24}{15} = 1,6$.

Et si l'on admet, ce qui paraît convenable, que le pays

(1) Ce sont les chiffres de l'année 1866, qui semble une année normale pour le trafic de cette ligne.

retire au moins 10 0/0 des subventions qu'il donnera pour l'exécution de ces nouvelles lignes, on pourra former le nouveau tableau que voici :

PAR KILOMÈTRE	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Recette brute de la ligne	4.500	7.000	10.000	15.000	20.000	30.000
Economie sur les transports qu'elle fait réaliser au pays.........	7.200	11.200	16.000	24.000	32.000	48.000
Sommes jusques auxquelles peut s'élever la subvention à accorder par la région desservie........	72.000	112.000	160.000	240.000	320.000	480.000

Enfin, pour entrer encore plus avant dans la question, si nous prenons le cas d'une route qui (comme la *moyenne* des *940* kilom. des routes nationales et départementales du département de l'Aude) aurait une circulation diurne de 218 colliers (les colliers vides n'étant comptés que pour un quart), ces colliers se décomposeront (en prenant toujours ce qui se passe dans l'Aude) de la manière suivante :

Colliers d'agriculture..........	47		
— de roulage............	107 à 800k	———	85 tonnes
— de voitures publiques.	10 à	3 voyag.	110 voyag.
— de voit. particulières.	40 à	2 —	
— vides 56 comptés pour	14		

Si cette circulation de 85 tonnes et 110 voyageurs était prise en entier par une voie ferrée qu'on établirait parallèlement à la route (résultat qu'on peut à très-peu près admettre), le tonnage kilométrique annuel de la voie ferrée et sa recette brute seraient les suivants :

En voyageurs 40.150 à 0 fr. 06....	2.409 fr.	
En marchandises 31.025 t. à 0 fr. 12.	3.723	
Total.........	6.132 fr.	6.745 fr.
Recettes diverses 1/10....	613	

De sorte qu'une voie ferrée établie dans ces circonstances procurera au pays une économie annuelle de 10.792 francs, et à 10 0/0, pourra être subventionnée jusqu'à concurrence de 108.000 francs par kilomètre.

Or, d'après les résultats de la circulation sur les routes nationales et départementales, en 1857, les seuls que j'aie sous la main au complet, on peut compter que 35.000 kil. de ces routes avaient une circulation diurne de plus de 200 colliers. A la même époque, 7.000 kilomètres de chemins de fer étaient en exploitation. Il semble donc qu'on peut admettre que le développement des voies ferrées en France peut atteindre avantageusement un chiffre de 42.000 kilomètres. C'est justement ce que devrait posséder notre pays pour avoir un réseau aussi étendu, proportionnellement à la superficie du territoire, que celui du Royaume-Uni, en 1869, pour posséder, en un mot, huit kilomètres environ de chemins de fer par myriamètre carré de superficie.

Ces rapprochements montrent qu'il doit y avoir encore en France de très-nombreuses directions et de très-grandes longueurs pour lesquelles le pays aurait un grand avantage à établir des voies ferrées, même au prix de subventions relativement considérables. Les Conseils généraux n'auraient donc pas moins tort de négliger la question des chemins de fer départementaux que celle de la petite vicinalité.

DÉPOT DES MARQUES DE FABRIQUE EN BELGIQUE.

FORMALITÉS ET FRAIS.

(Note communiquée à l'ÉCONOMISTE FRANÇAIS, par l'*Union des Fabricants pour la répression de la contrefaçon*) (1).

La nouvelle convention franco-belge, obtenue par les soins de *l'Union des Fabricants*, ayant pour effet d'assurer une protection efficace à un grand nombre de marques déshéritées jusque-là de tout moyen de défense, la formalité du *dépôt* intéresse désormais le grand commerce tout entier. Le comité directeur de l'Association a donc décidé de faire appel aux bons offices de M. le ministre de France en Belgique, dans le but d'obtenir des éclaircissements précis sur les formalités, souvent controversées, qu'il importe d'accomplir.

M. le baron de Trenqualy, chancelier de la légation, délégué par M. le baron Baude, a bien voulu adresser au conseil judiciaire de l'Association un exposé de la question aussi complet que lucide, que le comité se fait un devoir de porter à la connaissance des exportateurs français.

(1) Cette société a son siége rue de Grenelle-St-Germain, 9.

Pour l'intelligence des explications qui vont suivre, il est bon de rappeler que les formalités imposées par la loi belge et celles qui résultent des conventions internationales, sont notablement différentes, la loi belge exigeant le dépôt au greffe du Tribunal de commerce et au secrétariat du Conseil des prud'hommes, tandis que le traité ne mentionne que l'obligation d'un seul dépôt au Tribunal de commerce.

Cela dit, nous transcrivons littéralement la dépêche de M. le baron de Trenqualy.

« Par votre lettre du 16 mai à M. le baron Baude, vous avez exprimé le désir de savoir :

» 1° S'il est régulier que les prud'hommes exigent, d'après les stipulations de la convention du 1er mai 1861, deux exemplaires de la marque de fabrique dont un Français voudrait opérer le dépôt en Belgique;

» 2° Quelles sont les formalités à remplir pour effectuer le dépôt, et si le déposant doit remettre l'objet lui-même ou un *fac-simile;*

» 3° Enfin quels sont les frais de l'opération.

» Bien que l'art. 7 du décret du 11 juin 1809, confirmé par l'art. 50 de la loi belge du 7 février 1859, rende essentiellement obligatoire le dépôt de la marque au secrétariat du Conseil des prud'hommes de Bruxelles, cependant l'art. 16 de la convention du 1er mai 1861 déroge en effet à cette disposition en faveur des Français, en ne stipulant pour eux et réciproquement pour les Belges à Paris, qu'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

» On a vu dans cette distinction une sorte de privilége au profit de l'étranger, et la question de savoir si un Français pouvait réellement se dispenser de déposer sa marque au Conseil des prud'hommes a été portée devant la Cour de cassation de Bruxelles. Celle-ci, par son arrêt du 20 juin 1865, a décidé que nos compatriotes ne sont soumis qu'aux obligations spécifiées dans la convention de 1861, et que le dépôt au greffe du Tribunal de commerce suffit pour garantir tous les droits de l'intéressé.

» C'est là aujourd'hui une jurisprudence établie. Toutefois, les tribunaux belges admettent que le traité du 1er mai 1861 ne peut être invoqué par des Français résidant et ayant leur établissement en Belgique.

» En ce qui concerne l'opération même du dépôt, voici quelles sont les formalités à remplir :

» 1° Le fabricant fait une déclaration sur timbre de 45 centimes, dans laquelle il explique son intention de déposer tel objet dont il indique les marques ou particularités pouvant le distinguer, le mode d'emballage, etc.;

» 2° Il fait enregistrer cette déclaration chez le receveur de l'enregistrement moyennant 2 fr. 20;

» 3° Enfin, il la remet au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles, avec deux exemplaires de l'objet; coût, 7 fr. 45.

» S'il s'agit d'une marque inhérente au produit à garantir, tel que savon, crayon ou gravure, le fabricant doit déposer l'objet même. Un fac-simile ne suffirait pas.

» S'il s'agit, au contraire, d'une étiquette, il n'aurait à remettre l'objet sur lequel elle doit être appliquée que si cet objet a une forme dont il désire se réserver la propriété.

» Le fabricant peut aussi opérer par l'entremise d'un fondé de pouvoirs; dans ce cas, ce dernier doit produire, en outre, une procuration. Cette procuration, si elle est datée de Belgique, sera écrite sur papier timbré au coût de 45 centimes. Si elle est datée de France, elle devra être soumise en Belgique, avant le dépôt, à un visa pour timbre de 45 centimes. Dans l'une comme dans l'autre des deux hypothèses, cette pièce paiera le droit d'enregistrement.

» D'après cela, les frais du dépôt seront donc les suivants :

» 1° Timbre de la déclaration ....Fr.	0 45
» 2° Enregistrement	2 20
» 3° Droit de dépôt au greffe.........	7 45
Total.........	10 10

» Somme à laquelle il faudra ajouter 2 fr. 65 pour timbre ou visa, et pour enregistrement de la procuration, si le dépôt se fait par l'entremise d'un fondé de pouvoirs, soit 12 fr. 75.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Consul honoraire, chancelier de la légation,*

Bon DE TRENQUALY. »

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

CHILI.

Valparaiso, 17 mai.

Le gouvernement vient d'accorder à la Compagnie Sud-Américaine de vapeurs une subvention annuelle de 100,000 piastres pour son service entre Valparaiso et Panama. Grâce à ce subside la Compagnie indigène pourra soutenir la concurrence avec les vapeurs anglais qui, depuis la suppression de la ligne française, cherchaient à se créer un monopole et à évincer toute concurrence. La Compagnie Sud-Américaine s'engage à établir deux départs par mois à partir du 15 novembre prochain; ses tarifs de prix de passage et de frets seront fixés de commun accord avec le gouvernement.

Le rapport de la Compagnie du télégraphe transandin constate, pour l'exercice qui vient de finir, un résultat en tous points satisfaisant. Les recettes se sont

élevées à	$	50.000
auxquelles il faut ajouter les subventions des gouvernements chilien et argentin, de	$	38.000
Soit ensemble		88.000
Les frais d'exploitation, comprenant $ 4,000 de réparations, ont été de		35.000
ce qui laisse un bénéfice de	$	53.000

La subvention devant être portée à $ 45,000 à partir du moment où les communications directes existeront avec l'Europe et le nombre de télégrammes devant forcément augmenter à ce moment, le succès de cette grande entreprise ne peut plus être mis en doute.

Le Conseil d'Etat a approuvé la convention postale signée le 22 mars dernier avec l'Allemagne; elle est la reproduction exacte de la convention avec la France pour tout ce qui concerne le transport des dépêches, mais elle offre un avantage notable aux expéditeurs de lettres de ou pour l'Allemagne, en ce sens que les mêmes taxes de fr. 1, pour celles passant par le détroit de Magellan, et de fr. 1.30 pour celles qui traversent l'isthme de Panama sont applicables aux lettres d'un poids de 15 grammes au lieu de 10 grammes pour la France. Ainsi une lettre dont le poids varie entre 10 et 15 grammes, expédiée d'Allemagne, voie de France, et transportée par les paquebots français de Saint-Nazaire ne coûtera que 10 gros (fr. 1.25), tandis qu'expédiée de France elle aura à payer fr. 2.60. Cette différence si sensible pour les lettres simples devient beaucoup plus considérable lorsqu'il s'agit de lettres d'un poids plus élevé.

Les recettes de la douane de Valparaiso pendant les quatre premiers mois de 1874 s'élèvent à $ 2,410,334, ce qui constitue une augmentation de $ 167,721 sur celles de la même période en 1873.

ÉQUATEUR.

Guayaquil, 24 mai.

Les négociations en vue de contracter un emprunt de quatre millions de piastres en Angleterre n'ayant pas abouti, le gouvernement a chargé son représentant à Londres de ne pas les renouveler et révoque tous les pouvoirs donnés pour cette opération. Cet échec ne fera qu'augmenter les embarras financiers du pays, embarras dont le commerce souffre beaucoup; et, en effet, les changes sur l'Europe restent à des taux très-élevés malgré l'activité qui règne dans l'exportation à ce moment-ci de l'année.

PÉROU.

Lima, 27 mai.

Il y a eu une légère reprise dans les affaires, quoiqu'elle ait été contrariée par la suspension de paiements de deux maisons d'une certaine notoriété qui avaient joui jusqu'à présent d'une grande confiance. L'une d'elles, qui s'occupait principalement du placement des économies des classes peu aisées, annonce un passif de 2 1/2 millions de dollars contre un actif couvrant à peine le tiers de ce chiffre; le coup a été terrible, mais ce triste événement n'a pourtant pas occasionné de panique et les banques n'ont pas eu à faire face à des demandes de remboursement extraordinaires.

Le manque de traites sur l'Europe est toujours très-grand; aussi les changes se maintiennent-ils et il est fort difficile de se procurer du papier sur l'Europe.

PANAMA.

Des modifications importantes sont annexées dans l'organisation du service du transit; par suite d'un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer et la Pacific Mail Company, la direction générale des deux entreprises est centralisée entre les mains de M. D. N. Coravine, qui a été depuis de longues années l'agent de cette dernière compagnie et connaît à fond tout ce qui se rattache au trafic interocéanien. Les mesures qui seront la conséquence de ces changements sont de nature à ramener une grande partie du transit, qui a pris depuis quelque temps la route par le détroit de Magellan, à cause de l'élévation des prix de transport par l'isthme et de l'organisation défectueuse du service.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La semaine qui se termine nous donne des résultats plus satisfaisants que celle qui la précédait et décidément la tendance vers une amélioration ultérieure paraît se prononcer d'une façon beaucoup plus sensible que nous n'avons encore eu à le signaler depuis le début de l'année. La perspective d'une récolte abondante commence déjà à être escomptée par notre commerce et nous croyons qu'il peut compter avec raison sur une bonne campagne d'automne et surtout d'hiver, si les perspectives actuelles viennent à se réaliser; c'est alors que l'argent inutile si abondant aujourd'hui pourra trouver un emploi assuré qui aidera pour beaucoup, sans doute, à la reprise des affaires que l'on est en droit d'espérer. La situation est d'ailleurs, sans contredit, meilleure qu'elle ne l'était l'année dernière à pareille époque. Juillet 1873 ne s'est, en effet, fait remarquer que par la rareté de l'argent, car alors l'escompte de la Banque de France, quoiqu'il eût été récemment abaissé, était fixé à 5 0/0, et à la Banque d'Angleterre à 7 0/0; les affaires étaient au grand calme et paralysées en partie par la surtaxe de pavillon qui existait encore; au dehors, on était dans un moment de crise en Italie, et les nouvelles d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne n'étaient guère plus satisfaisantes. Cette année, au contraire, les nouvelles d'Italie signalent le bon effet produit par la récolte abondante des cocons; il en est de même en Autriche-Hongrie, où la récolte donne les plus belles espérances; en Angleterre, où les affaires d'exportations paraissent se ranimer un peu, et aux Etats-Unis où les derniers avis annoncent aussi une tendance vers le mieux.

Si nous comparons d'autre part les prix payés pour les principaux produits commerciaux et industriels, nous voyons que les prix actuels sont généralement moins élevés qu'en juillet 1874. C'est le cas pour les huiles de colza et de lin, les suifs exotiques, les sucres, les cafés, les cacaos, les cotons, les tissus de coton, les laines, les soies, les métaux et les charbons. Les céréales seules font exception. Il y a marge à une campagne de hausse, comme on le voit, et ce n'est certes pas la cherté des matières premières qui fait obstacle en ce moment à la reprise des affaires. Cette reprise d'ailleurs nous paraît déjà commencée, ainsi que nous le disons plus haut, et en comparant les prix actuels avec ceux pratiqués au commencement du mois courant, nous constatons des majorations importantes sur le prix des avoines, des huiles, des suifs, des cuivres, des étains et des houilles; la hausse s'est également fait sentir, mais plus légèrement sur les sucres, les cacaos, les laines, le plomb, le zinc. Nous ne constatons de baisse que sur les blés, les orges, les farines et les cotons, baisse déterminée par l'apparence des récoltes futures, et sur le pétrole, où elle est causée par l'augmentation de la production aux Etats-Unis.

On trouvera du reste dans le tableau que nous publions ci-après les chiffres qui nous ont inspiré les observations que nous venons de faire.

Nous sommes en possession du tableau du mouvement du commerce extérieur de la Belgique pendant les années 1873 et 1874. Pour l'ensemble du mouvement on remarque : A l'importation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de mois 1874, une augmentation de 1 0/0 sur le mois de mars 1873. Pour les trois premiers mois de 1874 une diminution de 2 0/0 sur les trois premiers mois de 1873. A l'exportation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois de mars 1874, une diminution de 1 0/0 sur le mois de mars 1873. Pour les trois premiers mois de 1874, une augmentation de 5 0/0 sur les trois premiers mois de 1873.

Le mouvement maritime donne pour résultat, du 1er janvier au 3 mars, à l'entrée : 1,304 navires jaugeant 503,327 tonneaux et portant 464,673 tonneaux en 1874, contre 1,301 navires jaugeant 441,767 et portant 374,821 tonneaux en 1873. A la sortie, on trouve 1,304 navires jaugeant 564,519 tonneaux, et portant 327,479 tonneaux en 1874, contre 1401 navires jaugeant 501,456 et portant 302,182 tonneaux en 1873.

D'après un avis de l'administration allemande des chemins de fer, à partir du premier août prochain, les tarifs en vigueur sur les lignes de fer d'Alsace-Lorraine, dans leurs rapports directs avec les autres chemins de fer de l'empire allemand, subiront une augmentation de 20 0/0 en ce qui concerne le transport des marchandises, cadavres, véhicules, etc. Cette mesure ne s'applique pas aux blés, légumes secs, pommes de terre, au sel, à la farine ni aux produits des moulins, pour lesquels les anciens tarifs seront maintenus. Dans les rapports directs avec les stations de chemins de fer non allemands, la même augmentation de 20 0/0 sera appliquée à la même date pour la part afférente aux lignes alsaciennes-lorraines. Quant aux relations directes isolées, les anciens tarifs seront remplacés, autant que possible, jusqu'à la date ci-dessus, par des tarifs nouveaux, sur la base de la surélévation.

D'autre part, un autre avis de la même administration porte qu'à partir du 20 juillet, les tarifs pour le transport des voyageurs sur les chemins de fer de l'Alsace-Lorraine et du grand-duché de Luxembourg seront élevés d'environ 17 0/0. Les prix seront établis comme suit par distance de 7 kil. 1/2 : trains ordinaires, 1re classe, fr. 0 75, dito 2e cl. 0 50, dito 3e classe, 0 32; trains rapides, 1re classe, fr. 0 85, dito 2e classe, 0 60; les billets d'aller et retour jouiront d'une réduction de 25 0/0.

Une communication de l'agent consulaire de France à Sierra-Leone au gouvernement donne le tableau suivant des droits perçus, dans ce port, pour les navires sous pavillon étranger : droits de phare, 3 pences par tonneau jaugé à Sierra-Leone; droit de tonnage, 6 pence dito, dito; droits de port, 100/150 tx, l. st. 1; 150/200 tx, l. st. 1 10; 200/250 tx, l. st. 2; 300/350 tx, l. st. 2 10; 350 et au-dessus, l. st. 3; droits de pilotage : sh. 5 à l'entrée, sh. 2 6 à la sortie, par pied anglais de tirant d'eau.

Le projet de loi, permettant à la Compagnie du *South-Eastern-Railway* d'entrer en arrangement avec notre gouvernement pour l'établissement d'un port en eau profonde à l'ouest de Boulogne, a été définitivement adopté par la Chambre des lords, dans sa séance de vendredi dernier; et cette loi sera applicable dès que l'assentiment de la reine aura été obtenu, ce qui ne saurait manquer. Le projet de loi définitif sera présenté à l'Assemblée nationale dans le courant de la session actuelle.

Les dernières nouvelles de New-York signalent une légère reprise sur le marché des dry goods; le marché des vins et des spiritueux restait fort calme dans l'attente du vote du *tarif bill*, vote qui sera même peut-être retardé à la rentrée du Sénat, la session devant finir le 22 courant et la discussion de tous ces tarifs de douane devant être fort longue.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances particulières.

Laines. — Toujours en bonne situation avec des prix très-fermes et une demande peu importante, mais pourtant assez régulière de la part de la fabrication. Les avis de nos places maritimes, pour les laines exotiques, et ceux de nos foires de l'intérieur, pour les laines indigènes, nous arrivent rédigés presque unanimement dans ce sens. Il en est de même sur les places étrangères, a Bradford et à Anvers, ainsi que dans les centres de production, à Buenos-Ayres et à Montevideo, où il ne reste d'ailleurs presque plus rien en stock. En Algérie, la campagne est terminée aussi, et il paraît que la fabrication indigène, encouragée par le bon résultat des récoltes, aurait acheté plus largement que précédemment, ce qui aurait un peu réduit les expéditions.

Les nouvelles des centres industriels sont moins bonnes. La filature et le peignage paraissent bien être satisfaits et avoir autant de besogne qu'il en faut, surtout dans le Nord, à Roubaix, Tourcoing, Avesnes, Fourmies, etc., mais il n'en est pas de même du tissage qui se plaint un peu du manque d'ordres nouveaux. En dernier lieu, cependant, il s'est produit un peu de mieux; Roubaix a vu quelques acheteurs; Elbeuf a reçu quelques ordres pour l'intérieur et notamment pour les exportations, la vente de l'hiver s'y présente assez bien; à Lisieux, plusieurs manufactures sont en activité; à Mazamet, la marchandise manque et l'on s'attend à une bonne saison d'été. Castres, Lavelanet, la Bastide-Rouairoux continuent toujours à se plaindre. A l'étranger, Bradford a reçu quelques commandes en étoffes pour la consommation indigène et pour l'Amérique; les filés y sont plus fermes. A Verviers, la filature se plaint, mais les étoffes s'écoulent assez bien. En Allemagne, on est au grand calme. En Autriche, on est mécontent, et Brünn, surtout, souffre beaucoup de la concurrence allemande et anglaise.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés. — Les affaires n'ont pas eu une grande animation sur nos places françaises, cette semaine, mais les débouchés y ont été assez réguliers à des cours fermement soutenus par les avis en hausse de Hollande et d'Angleterre, et par celles signalant de l'animation à Rio (28 juin, par le nouveau câble). Nous donnons plus loin les affaires traitées au Havre et à Marseille. A Londres, on a payé, cette semaine, les mêmes prix que vendredi dernier, pour les plantations Ceylan et les Indes, mais les autres provenances étaient tenues beaucoup plus fermement. En Hollande, on a pleinement maintenu les cours de l'enchère, et comme les besoins sont assez grands, on s'attend à des débouchés importants. A Hambourg, les affaires ont eu une grande animation, et la hausse n'a pas été moindre de 4 à 5 pfennings sur toutes les sortes.

Cacao. — Quelques achats de la consommation, cette semaine, tant au Havre qu'à Bordeaux et à Marseille, dans la parité des cours précédemment tenus. A Anvers et à Hambourg, les débouchés sont beaucoup plus importants pour cet article, et les prix sont plus fermement tenus.

Cuirs. — Les avis du dehors contribuent à raffermir les cours sans que les affaires prennent pour cela une grande importance; elles se limitent pour le moment au débouché de quelques lots au Havre, car, à Bordeaux, le stock est insignifiant. Les dernières nouvelles de la Plata signalent toujours une grande fermeté et, d'après une lettre de Buénos-Ayres, le déficit pour la saison était estimé à 530 000 têtes, chiffre que l'on croyait même devoir encore augmenter.

Suifs. — Cet article n'a pu conserver la hausse acquise, et nous voyons qu'il a été traité au dernier marché, à Paris, du suif de boucherie disponible à fr. 94 les 100 kilogs, dito les quatre derniers mois à fr. 100; à ces prix mêmes les affaires étaient très-difficiles. Sur nos places maritimes, les avis d'Angleterre ont aussi déterminé la baisse, et empêché les affaires. A Londres on clôture lourd, à sh. 416, pour marque YC jaune, disponible, le livrable éloigné un peu plus ferme, à sh. 46/3 sur décembre.

Métaux. — Pas d'affaires cette semaine; les cours sont à peu près les mêmes que la semaine dernière, sauf pour les étains qui ont faibli par suite de l'importance des expéditions du détroit de Malacca. Nous donnons plus loin les cours de Paris. A Marseille, même dépréciation sur les étains cotés fr. 265 pour Détroits; le plomb est fermement tenu de fr. 49/48.50, 1re fusion, le cuivre à fr. 245 pour rond, fr. 215 pour Espagne en plaques, et fr. 215 pour Chili en lingots; le zinc, marques communes, vaut fr. 73 les 100 kilos. Au Havre on a traité 15,000 tonnes minerai Corocoro. A Londres, l'étain clôture assez ferme, à l. st. 101 pour Détroit, l. st. 98.10 pour Australie; le cuivre, qui a donné lieu à d'assez bonnes livraisons, ferme à l. st. 87.10 pour Burra Burra; l. st. 78.10 pour Chili, en barres, marques ordinaires. A Swansea on signale la vente de quelques centaines de tonnes minerai régule à sh. 15/9. Les nouvelles de Hollande sont bonnes; les prix se soutiennent assez bien pour les étains à fl. 60 à Amsterdam, pour Banca disponible, à fl. 60 1/2. à Rotterdam; le Billiton vaut fl. 57 1/2.

Produits métallurgiques. — Rien de saillant sur le marché métallurgique en France cette semaine, sinon que la tendance meilleure paraît se prononcer un peu plus et tend même à se transformer en hausse légère. Les quelques cas où l'on a pu obtenir une majoration de prix sont cependant rares encore, et l'on peut assurément traiter aux cours que nous avons indiqués dans notre dernière revue. Sur le marché belge on augure bien de l'avenir, mais les affaires n'ont pas encore repris tout à fait; les prix actuels sont cependant fermement tenus à fr. 72 pour fonte luxembourgeoise; fr. 72.50 pour fonte de la Moselle; fr. 80 pour fonte liégeoise ou de Charleroi; fr. 115 pour fonte de moulage n° 1; fr. 145 pour fers ébauchés n° 1; fr. 210 et 220 pour marchand n° 1. Le marché anglais est toujours désorganisé, et sauf en spéculation, les cours sont pour la plupart nominaux.

Charbons. — Les chômages sur les canaux sont commencés et par suite l'on s'attend à voir augmenter les stocks des charbonnages, stocks dont l'accumulation viendra certainement enrayer la hausse, si l'empressement des acheteurs ne vient pas permettre imprudemment aux compagnies de s'en assurer un écoulement certain; en attendant que nous soyons renseignés sur ce point, bornons-nous à signaler le maintien des cours donnés dans notre revue précédente avec une nuance de fermeté sur la gailleterie. En Belgique les cotes de la semaine passée sont encore les cotes courantes et la tendance du marché est également ferme. En Allemagne on est plus faible; à Essen, les charbons gras tout venant ne valent que 16 à 18 th.; le coke lavé 8 sbg. par centner, le non lavé bonne qualité 5 1/2 à 6 sbg. En Angleterre, les grèves continuent toujours, mais on ne s'en ressent pas trop par suite de la diminution de la consommation métallurgique; les qualités domestiques sont un peu plus fermement tenues que les sortes à usine.

TABLEAU GÉNÉRAL DES COURS PRATIQUÉS PENDANT LE MOIS DE JUIN.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES. (*Les cours ci-contre sont seulement donnés pour le disponible.*)			COURS PRATIQUÉS PENDANT LES SEMAINES EXPIRANT LES				
			4 JUIN 1874	11 JUIN 1874	18 JUIN 1874	25 JUIN 1874	25 JUIN 1873
Céréales.							
Blés indigènes	à Paris	les 100 kil. fr.	39 »/42	38/41	38 »/41	38/40.50	34.50/38.50
Seigles —	—	— —	28 »/28.50	27.50/28.50	26 »/27	25/25.50	19.50/20.25
Avoines —	—	— —	24.25/27.50	25 »/28.50	27.50/29	26.50/30	20/21.50
Farines de consommation	—	— —	83	82 »/	83 »/85	85	80
Huiles et matières grasses.							
Huile de colza indigène	à Paris	les 100 kil. fr.	77.50	80.25	82.75	83.50	90
— de lin —	—	— —	76	76	77	77.50	93.75
— de sésame	à Marseille	— —	78	78 50	79 »/79.50	79	»»
— d'arachides	—	— —	76.50	76.50	76 »/77	76/76.50	»»
— d'olive à fabrique	—	— —	56	54	54	54.50	»»
— de pétrole raffinée	à Paris	— —	67	67	66	»»	»»
— — épurée (en barils)	à Marseille	— —	72/73	72/73	72	72	»»
Savon bleu pâle coupe ferme, marque spéciale	—	— —	62/65	62/65	62/65	61/65	»»
Suif de boucherie indigène	à Paris	— —	87	89.50	91.50	94/94.50	95
— Plata bœuf	au Havre	— —	95	94/95	96/98.75	100.50/101	102/104
— — mouton	—	— —	91	90/92	91	98	97/100
— de Russie, YC jaune	à Londres	le cwt sh.	41/6	40/3	42/ »	42/6	»»
Denrées coloniales.							
Sucres indigènes, blanc n° 3	à Paris	les 100 kil. fr.	67.50/67.75	68.75/68.50	68.50	67/65.75	73.50/74
— raffinés	—	— —	147/148	147/149	149/151	150/151	155/155.50
— Havane, n° 12	au Havre	les 50 kil. —	65	65	65	»»	»»
— Antilles françaises, bonne 4e	—	— —	58.50	59.50	58.75/59.50	58.50/59.50	56.50/57
— Antilles françaises, bonne 4e	à Bordeaux	— —	57.50	57.50	57	58	58/59
— Havane, n° 11/13	à Londres	le cwt sh.	24/6—26	24/6—26	24/6—26	»»	»»
Cafés Haïti sains	au Havre	les 50 kil. fr.	99/100	100	101/102	104/105	103
— Rio 1er ordinaire	à Marseille	— —	100/103	100/104	100/107	103/108	104/106
— Malabar	à Bordeaux	— —	»»	106	105	115.120	118
— Ceylan good ordinary	à Londres	le cwt sh.	85—86	86—87	86—87/6	86—87/6	»»
— Rio fair	à New-York	la livre cents.	17 1/4	18 1/2	18 3/4	20	18 1/4
Cacaos Trinidad	au Havre	les 50 kil. fr.	65/66	62	65	65/66	»»
— Para	—	— —	66/67	66/67	66/67	67	»»
— Guayaquil	à Bordeaux	— —	70	70/73	70.50	»»	72
Matières textiles.							
Cotons très-ordinaire Louisiane	au Havre	les 50 kil. fr.	100/101	100	99	98	115/116
— bon ordinaire Oomraw	—	— —	69/70	68/69	67/68	67	76/78
— Jumel	à Marseille	— —	105/107.50	»»	»»	»»	»»
— Ch. 24 tramé 30	à Rouen	le kilog. —	3.25	3.25	3.25	3.25	»»
— chaîne 27/29	à Epinal	— —	3.25/3.35	3.25/3.35	3.25/3.35	3.25/3.35	»»
— trame 36/38	—	— —	3.40/3.50	3.40/3.50	3.40/3.50	3.40/3.50	»»
— chaîne 27/29	à Mulhouse	— —	3.10/3.25	3.20/3.25	3.20/3.25	3.20/3.25	3.35/3.40
— trame 36/38	—	— —	3.20/3.30	3.30/3.35	3.30/3.35	3.30/3.35	3.45
— Midling-Upland	à New-York	la livre cents.	18 3/8	18	18	»»	21
Laines (prix extrêmes) B.-Ayres en suint	au Havre	les 100 kil. fr.	92.50/215	185/197.50	145/200	170/247.50	»»
— M.-Video en suint	—	— —	125/327.50	105/255.50	170/265	175/180	»»
— B.-Ayres —	à Bordeaux	— —	167.50/185	»»	135/175	170	275/216
— M.-Video —	—	— —	»»	»»	155/235	180/250	180
Soies : cocons jaunes (moyenne de prix)	en France	le kilog. —	4.5/5	4/4.50	3.75/4.25	»»	5.50
— cocons verts (moyenne de prix)	—	— —	5.50/6	5.50/6	5.50/5.75	»»	6.50
Produits industriels.							
Métaux : cuivre, Chili en barre	à Paris	les 100 kil. fr.	205	205	212.50	212.50	227
— — —	à Londres	la tonne liv. st.	82—83	78.10	79.10	79.10	81—82
— étain Détroits	à Paris	les 100 kil. fr.	270	270 »	267.50	267.50	360
— — —	à Londres	la tonne liv. st.	98—98.10	103 »	101.10—102	100/101	140
— — Banca	en Hollande	fl.	57 1/2	»»	»»	60/60 1/2	83—84
— plomb, toutes provenances	à Paris	les 100 kil. fr.	53/55	53	53	53/53.50	60.50/61.50
— zinc, toutes provenances	—	— —	57/58	57.50/58.50	57.50/58	57/58	72.50
— fonte 2e fusion, n° 3	en Champagne	la tonne —	110/125	»»	110/125	110/125	»»
— — affinage fort	en Belgique	— —	80	80	80/85	80/85	»»
— — n° 3	en Cleveland	— sh.	72/6—75	77/6	»»	72/6	112/6—115
— — warrants	en Ecosse	— —	88	97	97/6	100	110/6
— fers marchands 1re classe	en Champagne	les 100 kil. fr.	210	210/220	210/225	210/225	»»
— — —	en Belgique	— —	200	205	205/210	205/210	280/285
— — —	en Angleterre	la tonne liv. st.	9.5	9.5/9.10	9.5/9.10	10	16—16.12/6
— rails fer. Section ordinaire	en France	les 100 kil. fr.	260	260	225/260	225/260	»»
— — —	en Belgique	— —	220/230	220/230	220/230	220/230	300
— — —	au pays de Galles	la tonne liv. st.	8.5	8.5—8.10	8.5—8.10	8.5/8.15	12.10—13
Charbons : gailleterie domestique	à Paris	— fr.	54	54/55	54/55	56	»»
— — —	à Charleroi	— —	24/25	24/26	24/26.50	24/26.50	40/42
— — —	à Newcastle	— sh.	17	17/6	17/6	17/6	18—21
— tout venant usine	à Paris	— fr.	46	46/48	46/48	46/49	»»
— — —	à Charleroi	— —	16/17	16/18	16/18	16/18	28/30
— — —	à Newcastle	— sh.	15—18	15—18	16—18	17	16—19

COURS DES MÉTAUX DU 3 JUILLET 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	19 juin	3 juillet.
	—	—
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	212 50	210 »
— — en lingots — . —	222 50	210 »
— anglais tough — —	220 »	217 50
— minerais de Corocoro —	212 50	207 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	272 50	270 »
— Détroits — —	267 50	262 50
— anglais — Havre ou Rouen....	265 »	256 50
Plomb de France, liv. Paris...........	53 »	53 »
— d'Espagne — Havre..........	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	53 »	M »
Zinc de Silésie, liv. Havre..........	58 »	58 »
— autres b/m. — —	57 »	57 50
— — — — Paris.........	57 50	57 50

COURS DES FONTES.
Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 30 Juin 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 6,415 tonnes, contre 12,107 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 5,692 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible ; warrants 77/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.
Gartsherrie (à Glasgow).................	107/6	87/6
Coltness id.	105	..
Summerlee id.	..	82/6
Wishaw id.	..	..
Clyde id.	83/6	81/6
Govan id.	82/6	81/6
Monkland id.	..	85
Langloan (à Glasgow, au Canal).........	107/6	..
Calder id. id.	102/6	85
Carnbroe id. id.	67/6	84
Glengarnock (à Ardrossan)..............	100	96
Eglinton id.	84	82
Dalmellington id.	84	82
Kinneil (à Bo'ness).....................	83/6	81
Shotts id.	100	85
Almond id.	83/6	..
Carron (à Grangemouth)................	..	..
Lochgelly (à Burntisland)..............	83/6	81
Lumphinnans id.	81	76/8

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 1er Juillet 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

		le K°
Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id. .	3.30 à 3.35	»
Chaine 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaine 40 id.	à 4.05	»
Trame 50 id.	à 4.15	»
Chaine 40 Jumel.............	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaine 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...........Fr.	à 0.31 3/4	»
Id. » 18 »	à 0.34	»
Id. » 20 »	0.36 à 0.35 3/4	»
Id. 68 20 »	0.37 3/4 à 0.38	»
Id. 70 21 »	à 0.40	»
Id. 75 26 »	0.48 à 0.48 1/2	»
Percale 80 26 fils..	à 0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.32 à 0.32 1/2	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours). Affaires calmes. Prix fermes.

SUCRES.

Paris, le 2 juillet 1874.

Il vient de se produire un changement de température heureux pour la betterave ; à une sécheresse prolongée et inquiétante ont succédé des alternatives de soleil et de pluie qui sont favorables au développement de la plante ; les nouvelles des divers départements sucriers s'accordent à constater l'apparence satisfaisante de la récolte.

Sous l'influence de ces circonstances favorables, les vendeurs à livrer sur la campagne prochaine sont devenus plus nombreux et moins exigeants ; de leur côté, les acheteurs se sont montrés plus réservés et il s'est conclu des affaires sur les quatre mois d'octobre à janvier prochains au prix de fr. 67,75, le n° 3 garanti, entrepôt Paris, ou à fr. 66,75, fabrique, gare Nord.

En somme, les transactions sont très-restreintes sur ces époques, et il ne faut pas s'étonner que la majorité des fabricants soient peu disposés à vendre dès maintenant tout ou partie de leur récolte, car les bas prix qu'on leur offre ne leur semblent pas avantageux, et il leur paraît préférable d'attendre. Il se pourrait, en effet, que la diminution très-probable des importations de sucres exotiques en Europe ne se fît sentir que vers octobre à janvier, et dans ce cas les cours actuels seraient largement dépassés.

Le disponible, abandonné par la spéculation, a fait de nouveaux progrès en baisse ; ce mouvement a été favorisé par la raffinerie qui, après avoir fait des achats importants au début dea réaction, s'est trouvée possesseur d'approvisionnements suffisants pour exiger, tous les jours, des concessions nouvelles ; le ainsi que les sucres blancs sont tombés à fr. 66,75, base ° entrepôt Paris ; les 7/9 et les 10/13 ne se placent plus aujourd'hui qu'à fr. 63 et fr. 57,50, les 88° disponibles, entrepôt Paris.

Le stock des Magasins généraux du Pont-de-Flandre était, à la date du 1er juillet, de 340,000 sacs de sucre indigène, contre 157,000 sacs, en 1873.

Les certificats mélis, créations juillet et août, valent de fr. 74 à fr. 73,75 ; affaires calmes.

Les raffinés disponibles sont plus faibles de fr. 148 à fr. 150.

Les mélasses disponibles se traitent de fr. 14 à fr. 14,50, suivant les lieux de livraison ; elles valent fr. 13,50 sur la campagne prochaine.

La statistique du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne, durant la semaine dernière, dénote une nouvelle augmentation du stock, mais il ne faut pas perdre de vue que nous sommes à l'époque des grands arrivages et que ceux de la même période de 1873 ont été encore plus importants, aussi les excédants de stocks sont descendus de 57,000 tonnes à 50,000 tonnes. Voici le tableau de cette statistique :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	7.000	8 480	5.400	4.490	»	178	101.000	76.350
Liverpool..	3.093	6.265	3.400	5.142	59	2	69.170	57.042
Clyde.....	4.615	9.080	4.551	4.890	»	»	51.787	43.320
Bristol.....	1.996	1.739	1.978	2.339	»	»	10.574	5.972
Totaux..	16.704	25 564	15.329	16.861	59	180	232.531	182.684

En résumé, les excédants de stocks diminuent lentement en Angleterre et en France, et il en résulte une certaine lourdeur dans les transactions, qui s'explique surtout chez nous, où l'instabilité de notre législation vient encore paralyser l'extension des affaires ; heureusement que, malgré les efforts du ministre des finances, l'augmentation d'un demi-décime sur la plupart des contributions indirectes a été rejetée par la Commission du budget, et que le projet de M. Wolowski, tendant à diminuer de 200 à 150 millions les remboursements de l'Etat à la Banque de France, a été favorablement accueilli par la Commission, dont les décisions semblent devoir être ratifiées par l'Assemblée nationale. Ce vote mettrait fin aux incertitudes qui pèsent depuis si longtemps sur le commerce des sucres, et nos législateurs agiront sagement en ne nous le faisant pas trop attendre.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 2 JUILLET 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	33	à	33 3/4.
»	»	18 »	35	»	35 3/4.
»	»	20 »	37	»	37 3/4.
»	68	20 »	39 1/2	»	40.
»	70	21 »	42	»	42 1/2.

Chaine 27/29 Amérique. 3.25 à 3.35

Trame 36/38 » 3.40 » 3.50

Marché plus calme par suite des inventaires qui se font généralement au 30 juin.

LILLE, 2 JUILLET 1874.

Les acheteurs de toile recommencent à paraître sur notre marché ; il en est venu quelques-uns cette semaine, c'est-à-dire plutôt que les années précédentes.

Le peu d'importance des stocks dans les maisons de détail explique, au moins autant que le déficit de la récolte des lins, ces achats anticipés.

Toutefois l'importance des affaires traitées, dans leur ensemble, n'est pas considérable, mais on peut déjà espérer une bonne campagne pour le mois de juillet, août et septembre. La toile blanche et la toile à teindre ont été surtout l'objet des transactions accomplies cette semaine.

Les affaires en fils sont moins importantes que pendant les deux semaines précédentes ; il faut dire, du reste, que des transactions très-considérables avaient eu lieu, et que les consommateurs sont largement approvisionnés. On constate encore cependant un certain courant d'affaires

pour l'exportation ; il y a une certaine reprise et des expéditions importantes ont été faites cette semaine.

Les lins ont encore joui d'une bonne demande cette semaine, surtout le lin de Russie ; toutefois le chiffre des affaires à livrer est inférieur à celui des semaines précédentes qui était exceptionnellement considérable. Les lins de pays sont très-fermes, d'abord à cause du déficit de la récolte et aussi parce qu'on teille peu en ce moment ; en campagne les ouvriers étant occupés soit au rouissage, soit au teillage.

La situation s'est améliorée cette semaine sur les marchés étrangers, et nous recevons de bonnes nouvelles tant de l'Ecosse que de l'Irlande, Le mouvement du commerce extérieur a été, par le port de Dunkerque, du 24 au 30 juin :

Importations.		Exportations.	
Jute	77.200	Lin	80
Chanvre	25.490	Fils de lin.	45.198
Lin	63.000	Fils de jute.	7.200
Etoupe	667		
Toile de lin.	3.950		

La ville de Roubaix a été visitée cette semaine par un grand nombre d'acheteurs.

Les moulinés sont surtout recherchés en ce moment, et il est impossible de satisfaire en temps à toutes les demandes ; il est à espérer que la recherche se portera sur d'autres articles délaissés depuis quelque temps. Certains genres de filés sont excessivement recherchés et ne peuvent être fournis assez rapidement à la fabrique. Roubaix est obligé d'avoir recours à Avesnes et à Fourmies.

Marché aux blés peu approvisionné hier : vente active avec une hausse de 0 40. Dans le commerce, les transactions sont très-calmes ; on se tient sur la réserve, ce qui s'explique fort bien par le temps exceptionnellement favorable à la récolte des blés que nous avons depuis quinze jours. Pas de changement important pour les farines, qui sont cependant un peu plus offertes. Les menus grains sont fermes, avec une demande suivie ; on commence à parler des orges nouvelles.

Les huiles de lin étrangères se sont traitées à fr. 71 ; celles du pays sont demandées de fr. 73 à 72 50 sur place.

Les graines de lin sont en bonne demande pour les disponibles comme pour les livrables. Les huiles de colza, après avoir été en hausse, pendant quelques jours, subissent un mouvement de baisse. On cote aujourd'hui fr. 72 50. Les nouveaux colzas qu'on a montrés hier au marché sont magnifiques mais les prix ne sont pas fixés.

A l'étranger, au contraire, la récolte en a été très-défectueuse. On cote les tourteaux de lin à fr. 29 et 30 ; ceux de colza, de fr. 18 50 à 19.

Les affaires en sucre sont actuellement fort calmes ; on avait cependant traité, au commencement de la semaine, quelques cotes de 7/9 sur la base de fr. 62 ; nous cotons aujourd'hui :

Sucre indigène 88°	55	50
— — 7/9	61	25
Pain 6 kil. n° 1	151	50

Les alcools n'ont pas été moins calmes cette semaine, et, à part quelques affaires en courant du mois, il ne s'est rien fait d'important. Hier, après l'arrivée des dépêches de Paris, à la hausse, le marché s'est un peu ranimé, et il s'est fait quelques lots des 4 derniers mois à fr. 62 50 et des 2 premiers à fr. 61.

Les cours du jour sont :

3/6 fin disponible.....Fr.	64 »
— courant	64 75 à 65 »
Mélasse disponible	64 50 à 65 »
3/6 à livrer 4 premiers	61 »
— — 4 d'été	61 »
— — 4 derniers	62 50
— — 2 prochains	65 »

La demande pour les charbons reste extrêmement calme et les prix sont tout au plus fermes. Si nous restons encore quinze jours dans cette situation, il y aura une baisse sensible sur les prix.

LYON, LE 2 JUILLET 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Ainsi que notre dernière correspondance le faisait prévoir, la cote officielle a paru avec une hausse de 1 à 4 francs sur la plupart des articles, et encore certains prix exceptionnels ont été faits pour des marques de premier ordre qui n'ont pu être enregistrés, ces affaires ayant été traitées en Italie ou dans les Cévennes, c'est-à-dire en dehors de notre place.

Le mouvement s'est dessiné nettement vers la fin de la semaine et n'a fait depuis lors que se généraliser en embrassant presque toutes les sortes. Tous les articles même les plus abandonnés il y a un mois ont gagné au *minimum* 1 à 2 francs.

Les chiffres de la condition se sont ressentis immédiatement de ce mouvement. Le moulinage a contribué à les élever ; mais la fabrique n'y est pas restée étrangère sans que cependant elle se soit approvisionnée pour un long espace de temps.

Ce mouvement est-il appelé à être durable ? Est-ce vraiment une campagne de hausse qui s'ouvre, ou plutôt, ce que nous préférerions, n'est-ce pas un terme à l'anarchie des cours, au désarroi qui régnait depuis plusieurs mois ? Comprise ainsi, réduite à ces limites, la hausse n'aurait rien qui fût de nature à contrarier la fabrique. La filature et le moulinage y trouveraient leur avantage, tandis que les bas prix laisseraient à la fabrique le moyen d'établir ses produits, dans des conditions telles que la consommation fût disposée à leur revenir.

Le changement à vue qui a modifié si brusquement les allures du marché est dû à trois causes :

1° Au bruit accrédité que les soies de bonne qualité seront difficiles à produire et conséquemment seront rares ; chaque fabriquant a voulu dès lors s'assurer une provision réservée. Dans l'Ardèche, dans la Drôme, et hors de France, en Italie comme en Espagne, il y a des contrats engagés qui comprennent des livraisons juspu'en avril 1875.

2° Aux renseignements qui présentent la récolte de 1874, comme équivalente seulement à celle de 1873. On n'a pas l'abondance espérée, on en conclut à l'insuffisance ; c'est la réaction dépassant toujours le but.

3° A la spéculation des banquiers en Italie. Cette spéculation a lieu chaque année, il est vrai ; mais cette année, en présence du prix des cocons, les spéculateurs italiens ont très-largement opéré. Beaucoup de soies italiennes sont déjà en seconde et même en troisième main ; le trafic s'est également étendu aux cocons secs.

En résumé les faits acquis sont ceux-ci : récolte supérieure à celle de l'année dernière, mais avec une plus grande proportion de mauvais cocons ; progrès marqué dans les éducations des races de pays et encouragement pour les paysans à faire leurs graines ; donc bon espoir pour le retour aux récoltes d'autrefois ; achats énormes dans les soies de premier ordre et à des prix très-rémunérateurs pour la filature. Enfin, la spéculation substituée au filateur dans une large part pour offrir la matière au consommateur.

Comme on le voit, c'est en Italie que la hausse a eu son point de départ, et la spéculation s'y est mêlée et s'en mêle encore. A vrai dire, nous eussions mieux aimé qu'au lieu de surgir dans les pays de production, le mouvement fût parti d'une place de fabrication, comme celle de Lyon, parce qu'alors on aurait été sûr que ce sont les demandes de la consommation qui avaient produit la hausse et que par conséquent elle avait eu un point d'appui solide.

Quoi qu'il en soit, bien que jusqu'à présent les acheteurs d'étoffes ne paraissent pas s'être inquiétés outre mesure de cette hausse des soies, on remarque cependant de meilleures dispositions de leur part ; des ventes pour Paris et pour Londres ont allégé les stocks sans que les prix, bien entendu, aient été en rapport avec celui de la matière. En général, les acheteurs se comportent comme si rien ne s'était passé depuis quinze jours. Ils attendent pour se montrer moins exigeants que la hausse soit un fait accompli et non discutable.

A Londres, les enchères de soies, qui ont eu lieu, ont donné les résultats suivants : les ouvrées (environ 60,000 livres anglaises) ont été vendues à des prix au-dessous de la parité des prix actuels des grèges. Les Chines grèges ont été adjugées à la parité de 14 schillings 06. Les Japon ont obtenu un peu mieux que les prix pratiqués précédemment en privé. Il s'est vendu notamment 200 balles Mysbash n°s 3 et 4 à 17 schillings 06. On peut donc dire que Londres est resté en dehors du mouvement qui s'est cependant communiqué assez brusquement au marché de Shanghaï où des transactions importantes avec des prix en hausse ont eu lieu, ainsi qu'en témoignent les dépêches ci-après :

Shanghaï 29 juin :

Lion d'or	1	375 à 380 taëls.
—	2	355 à 360 —
—	3	335 à 340 —
—	4	315 à 320 —
Kukee Chiy Jun		345 —
Red Pea cock		325 —

Tendance à la hausse. Détenteurs très-fermes. Stock 1,500 balles.

Exportations depuis le 1er juin, 7,000 balles.
Change sur Londres 5,10 1/2.
— — France 7,50

Hong-Kong, 29 juin :

Tsatlee nº 2 355 piastres.
— — 3 335 —
— — 4 315 —

Peu d'affaires. Grande réserve de la part des acheteurs. La seconde récolte promet d'être abondante et de bonne qualité.

Voici le mouvement de la condition des soies pour la campagne soyeuse de 1873, 1874 : 3,462,675 kilos contre 3,078,334 kilos pour la campagne soyeuse de 1872, 1873. La moyenne de la dernière période quinquennale avait été de 3,046,305 kilos; d'où ressort une augmentation de plus de 13 1/2 0/0 au profit de la dernière campagne.

LE HAVRE, 2 JUILLET 1874.

Les transactions ont retrouvé un peu plus de mouvement cette semaine pour quelques-uns de nos articles, mais il s'en faut encore de beaucoup qu'il y ait animation dans les affaires. On espère toujours en de bonnes récoltes, ce qui pourrait peut-être redonner un peu plus de régularité dans les transactions.

COTONS.— On avait eu raison de faire des réserves pour la publication trop hâtive du premier rapport du bureau d'agriculture de Washington. A l'apparition de ce document, on ensemençait encore des terres et le *Financial Chronicle* de samedi dernier, dont nous avons reçu un résumé par câble-poste, évaluait à 8 0/0 seulement la diminution des terrains plantés. En somme, si l'on se reporte à ce qui se passait l'année dernière et si l'on rapproche ce qui se passe cette année, il doit y avoir maintenant plus de terres cultivées effectivement qu'il y en avait en 1873, puisqu'alors on abandonnait beaucoup de champs, tant les conditions de la plante étaient mauvaises, tandis que pour la campagne présente, la situation de la plante a été continuellement en s'accroissant, si bien que de 17 0/0 audessous d'une condition moyenne qu'elle avait fin mai, elle ne présente plus que 6 0/0 au-dessous à fin juin.

L'époque tardive des semailles devait mettre nécessairement la récolte en retard; mais le temps extrêmement favorable qui règne depuis un mois a fait regagner une partie du temps perdu, et à fin juin, on ne considérait plus la plante que comme retardée de deux semaines, et une température propice comme celle qui règne peut encore diminuer ce retard.

En résumé, tous les avis qui nous viennent d'Amérique sont favorables à une forte production, ou pour mieux dire, la plante est dans des conditions telles que l'on peut espérer un fort produit; mais il faut toujours rappeler que c'est seulement l'arrière-saison qui fait la récolte, et qu'une gelée précoce, par exemple, pourrait diminuer le produit attendu de 4 500,000 balles.

En fait donc, les avis américains, tout en exerçant nécessairement une influence sur les opérations actuelles, ne peuvent toutefois être de nature à écraser le coton, et si la filature a tout intérêt à ne pas se trouver à la tête d'un trop fort stock, ce serait aussi agir contre cet intérêt que de se laisser acculer sans stock du tout, parce que nous avons certainement encore des nouvelles à sensation dans les quelques mois qui viennent, et ces nouvelles survenant à un moment où des achats plus suivis seraient nécessaires, provoqueraient un mouvement très-malheureux en ce sens qu'il pourrait n'être que factice.

Nous avons toujours été au grand calme cette semaine, bien qu'il y ait eu, dans ces derniers jours, plutôt un peu plus d'entrain aux affaires, les besoins de l'intérieur devenant sans doute plus pressants. Le chiffre des ventes journalières n'a cependant pas dépassé 500 b. en moyenne; mais ces 500 b. représentaient plus de petits lots. Les prix sont toujours aisés; T. O. Lousiane 97 à 98 fr.; pour Oomra 66 fr. A livrer on a payé du low middling Louisiane sain 97 fr.; du fair Oomra 66 et 66 fr. 50, du good fair 70 fr. — Le terme est calme et on a fait le juillet à 95 et à 96,50, l'août à 97 et 96 fr. mais en dernier lieu on raffermit et il faut payer 95 fr. juillet, 97 fr. août, 98 fr. septembre.

Stocks comparés ce jour :

	1874	1873
Etats-Unis........	119.710	48.680
Brésil...........	5.790	16.720
Indes............	38.130	63.110
Autres...........	2.500	4.420
	166.130	132.930

Cotons en mer :

Etats-Unis........	13.553	15.709
Brésil...........	» »	2.260
Indes............	92 060	25.721
	105.613	43.690

SUCRES. — On est resté ferme avec peu d'affaires, par suite de la rareté de la marchandise à la vente sur place. On a fait 86 bqs Antilles usines, à fr. 68.75; et environ 800 tonnes Antilles usines, tant disponibles qu'à livrer, de fr. 66.50 à 67; par 100 kilog., entrepôts, conditions des indigènes.

CAFÉS.— Les recettes restent petites à Rio, et le marché a beaucoup remonté avec des affaires très-actives, si bien que le stock est tombé à 40,000 s. avant-hier à Rio, à 6,000 s. à Santos. — Ici on s'est maintenu avec fermeté, mais avec moins de mouvement, et c'est à peine si l'on a traité 10,000 s. dans la semaine. — On paie fr. 105/106 pour Haïti sains, fr. 107 à 107.50 pour Cap, 112.50 pour Gonaïves; les autres sortes sont très-raides aussi, et avec les bons avis du dehors qui parviennent, la tendance reste favorable.

Les débouchés de la semaine ont atteint 15,339 s. contre seulement 4,300 s. d'arrivages, ceci réduit notre stock.

Voici le mouvement de l'article sur place :

	1873.		1874.	
Arrivages..	288.037 sacs	1.757 fûts.	288.456 sacs	209 fûts.
Débouchés.	251.370 —	815 —	165.020 —	385 —
Stocks.....	120.117 —	924 —	200.999 —	209 —

CUIRS. — Le sentiment de mieux persiste, et nous avons eu même plus d'affaires cette semaine, bonne partie pour la consommation. Il s'est fait aussi 19,600 pièces; on est plus ferme dans l'ensemble, et parfois plus cher pour certaines sortes. On a ainsi payé fr. 86 pour bœufs salés Montevideo nouveaux, et l'on a fait des Rio-Grande salés bœufs à livrer, à fr. 78.

CACAOS. — Il y a un peu plus de mouvement pour cet article, mais grâce à des concessions de prix. — On a noté cette semaine 50 s. Haïti, à fr. 48.50, et 1,758 s. Para, à fr. 65.

LAINES. — C'est toujours cet article qui va le mieux de ceux de la place. Il y a une grande fermeté, on demande même plus cher, ce qui restreint les achats. — Ils sont cependant bien suivis. On a fait :

129 B. Buenos-Ayres suint à fr. 147 50 à 215
667 B. Montevideo suint de... 220 à 250
29 B. Chili suint à.......... 245

SAINDOUX D'AMÉRIQUE. — Cet article s'est ranimé ces derniers jours et 800 tierç. Wilcox ont changé de mains de fr. 66.25 à fr. 67. Même à ce dernier prix on ne peut importer de New-York avec profit.

TEINTURES.— L'indigo est au calme. On n'a fait que 23 c. Bengale, cette semaine dans la parité des prix établis.—En bois, le campêche est faible pour les provenances de Haïti. — On a laissé les Gonaïves à livrer, à fr. 6.40; environ 120 tx. ont été traités ainsi, et une quinzaine tx disponibles ont obtenu fr. 6.50.— En carmen, on écoule toujours quelques lots à fr. 12. — En bois jaunes, on a payé fr. 7 pour 22 tx. Savanilla.

SUIFS.— On a réengagé quelques achats assez importants, en dernier lieu, avec de la baisse. — Actuellement le Plata, mouton, vaut fr. 48.50, le bœuf, fr. 50.

AUTRES ARTICLES. — Il s'est traité quelques petits lots os Plata, huile de baleine, cire du Chili, à fr. 190, cornes, Rio-Grande, etc., mais il n'y a pas encore une activité sensible dans les affaires.

BORDEAUX, LE 1er JUILLET 1874.

VINS. — Pas de changement dans la situation depuis nos derniers avis. Les achats de vins à la campagne continuent à être calmes; mais cependant on achète toujours quelques vins ordinaires de 1872 et 1873, dans les bas prix.

Depuis quelques jours on constate une coulure importante dans la plupart des vignobles de notre département; il en résultera une diminution très-notable de la prochaine récolte.

SPIRITUEUX. — Depuis nos derniers avis, nous n'avons pas de changement à signaler dans nos cours de 3/6; les ventes sont toujours très-difficiles et les prix restent faiblement tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible fr. 90 »
3/6 Nord d° 67 »

CÉRÉALES. — Peu de changement à signaler dans la cote des blés et des farines. Les importations ont cessé et nous

conservons notre opinion à la hausse pour la deuxième quinzaine du mois. La consommation est très-grande et on y voit une preuve de l'épuisement des ressources de la culture, obligée par suite de s'adresser à la boulangerie.

Voici nos cours :

Beaux blés du pays (sans affaires), et du dehors Australie, Californie, etc., etc. fr. 30,50 à 31,

Qualités secondaires de fr. 28 à 29.

Les farines 1res marques fr. 53 à 54 les 0/0 kilos.

d° diverses provenances fr. 51.

Rien à signaler en farines étuvées.

Produits résineux. — L'essence, que des ordres assez considérables et pressants pour l'étranger avaient fait monter au prix de 60 francs, est tombée aujourd'hui à 57 fr., avec un apport de 55 pièces au marché de Saint-Julien.

La baisse est motivée par la réserve où se tiennent tous les acheteurs de l'intérieur surtout et les avis de calme des essences d'Amérique, qui sont cotées à Londres à 27 francs seulement sans affaires notables.

MARSEILLE, 2 JUILLET 1874.

Le commerce des graines oléagineuses et huiles de graines s'est vivement préoccupé de nos appréciations sur ces marchandises; nous donnerons la semaine prochaine un aperçu de cet article depuis 1871.

Nous croyons être dans le vrai, les prix pratiqués confirment chaque jour notre dire.

Les affaires en général subissent toujours la même influence et sont excessivement restreintes.

Blés. — Voilà, à quelques jours près, notre année pour les blés étrangers finie. Aussi croyons-nous être utiles à nos lecteurs en leur donnant un aperçu des importations de l'année commençant le 1er juillet 1873, et finissant le 30 juin 1874.

Les prix pratiqués cette semaine ont marqué une baisse successive que l'on peut évaluer sur les cours de la semaine dernière à plus de fr. 1.50 par charge. On a même pratiqué le prix de fr. 33 pour des Danubes 122/17, livraison courant juillet, ce qui marque sur cette qualité une baisse de fr. 9 sur les plus hauts prix pratiqués sur cette provenance. Nous croyons que la baisse n'a pas dit son dernier mot, et que nous verrons des prix beaucoup plus bas. Il est à espérer que cette baisse aura été escomptée par les meuniers et que nous n'aurons pas de sinistres commerciaux à déplorer. Les avis des Dardanelles nous signalent le passage de 17 navires à destination de Marseille.

Voici le relevé des importations du mois de juin :

Odessa et Nicolaeff, 370,880 hect.; Marianopoli et Berdianska, 92,480 hect.; Taganrog et Kertch, 159,840 hect.; Galatz, Ibraïla et Sulina, 96,480 hect.; Varna, Burgas, Balchick et Bombay, 35,040 hect.; Constantinople, 18,880 hect.; Salonique, 5,440 hect.; Volo, Rodosto, Dedeagh et Enos, 21,440 hect.; Espagne, 20,000 hect.; Afrique française, 56,480 hect.

Depuis le 1er janvier, les importations s'élèvent à 3,150,400 hect., et depuis le 1er juillet 1873 jusqu'à ce jour, 8,165,880 hect.; du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, les importations n'avaient été que de 4,614,020 hect., ce qui fait que pendant l'année 1873 et 1874, il est arrivé 3,551,860 hect. de plus que l'année précédente.

Nous commençons donc l'année aujourd'hui avec un stock il est vrai supérieur à celui de l'année passée, mais il est encore peu considérable, les importations du mois dernier ayant en grande partie été réexportées pour l'Italie.

Nous croyons qu'il est inutile de donner aujourd'hui la cote des blés, qui varie presque à chaque bourse, pour ne pas dire à chaque affaire.

Farines. — La balle de 122 kil. 1/2, sac compris, rendue franco en gare ou à quai, esc. 1 0/0 comptant. On cote :

Minot-Tuzelle, fr. 62 à fr. 64; Minot T S, fr. 58 à fr. 61; Minot M et B, fr. 58 à fr. 62; Minot, R, fr. 56 à fr. 58; C O S, fr. 51 à fr. 54; S B, fr. 51 à fr. 54.

Issues. — On cote :

Sons rouges, fr. 15; sons blancs, fr. 17 à fr. 18; repasses, fr. 17 à fr. 19.

Les 100 kil., sans sacs ni escompte, pris aux usines, comptant.

Semoules. — S S supérieures, fr. 48 à fr. 49 50; O S, fr. 46 à fr. 48; semoulettes à potages, fr. 54 à fr. 55.

Le tout, les 100 kil. net, les sacs à payer en sus.

Farine 2e, provenant des semoules, fr. 31 à fr. 32 la balle de 100 kil.

Grains grossiers. — Affaires toujours très-restreintes, les prix pratiqués cette semaine marquent une nouvelle baisse de 50 à 75 centimes par charge ou quintal.

Importations du mois :

Seigles, 18,720 hect.; orges, 19,840 hect.; maïs, 15,680 hect.; fèves, 8,800 hect.; avoines, 180,000 hect.

Denrées coloniales. — Les sucres bruts sont peut-être moins fermes que les semaines précédentes. Les avis du Nord étant moins chauds, nos raffineurs se tiennent sur la réserve. Nous n'avons connu que les affaires ci-après :

280 b. Martinique, 29 esc. 1/2; 80 b. Guadeloupe, 28,75.

Cafés. — La position de cette fève est toujours très-ferme, les affaires ont été suivies toute la semaine, et nous avons enregistré de la hausse sur les prix. A la dernière bourse nous constatons un moment d'arrêt que nous ne pouvons expliquer, les avis de Rio, venus par télégraphe, nous accusent de la surexcitation sur l'article, au Brésil. La spéculation n'ose pas trop se charger de marchandise; voilà, nous croyons, la seule cause de cet arrêt. Les prix, nous devons le constater, conservent leur cote et sont très-fermement tenus. On a vendu :

500 s. Java, fr. 120; 1,000 s. Rio mag., fr. 85 à fr. 94; 550 s. Rio mag., fr. 109; 100 s. Rio mag., fr. 115; 1,000 s. Rio *vià* Bordeaux, fr. 102,50; 290 s. Rio magasin, fr. 100; 300 s. Malabar natif, fr. 115 à fr. 116; 2,532 s. Rio *vià* Havre, fr. 104; 200 s. Guayra, fr. 120; 400 s. Haïti par *Berthe* lavé, fr. 106; 1,478 s. Rio, aux enchères, plus ou moins avariés, de fr. 79,75 à fr. 112; 1,318 s. Rio, aux enchères, de fr. 95 à fr. 101,25, le tout aux 50 kil., conditions d'usage.

Poivres. — Marché ferme, prix tenus aux cours antérieurs. Nous avons enregistré les ventes de :

500 s. Siam, fr. 64,50; 200 s. Singapore, fr. 68; 119 s. Siam, fr. 66.

Graines oléagineuses. — La semaine prochaine, en donnant le relevé du mois de juin, nous mettrons en parallèle les importations des années précédentes, et les prix pratiqués aux mêmes époques, pendant les années remontant jusqu'en 1871. Aujourd'hui, nous nous bornons à confirmer notre dire des semaines précédentes, que la défaveur est sur cet article; que les affaires qui se terminent sont dues aux concessions successives des détenteurs; que le stock est très-élevé et que la marchandise attendue est supérieure à celle que l'on signalait les années précédentes, à la même époque.

Nous avons noté les ventes ci-après :

2.000 q.	Sesames,	Kurrachée blanc	à 48 12 1/2.
600 q.	—	Bombay bigarés	» 47 25.
5.000 q.	Arachides	Gambie	» 33.
2,500 q.	—	Rio mines avarié	» 28 50.
500 q.	—	Bas de côte	» 29 50.
5.000 q.	Lin	Rumé à livrer	» 35 50.
1.000 q.	—	Espagne	» 37 75.
1.000 q.	—	Afrique	» 38 12 1/2.
2.000 q.	—	Russie	» 35 50 liv. juil. et août.
8.000 q.	Cotons	Alexandrie	» 18 25 liv. lointaine.
3.000 q.	Ravisons	Danube	» 23.

Huiles de graines a fabrique. — Décidément nous ne savons pas où pourra s'arrêter la baisse; on a pratiqué le prix de fr. 77 pour les sésames disponibles et fr. 74 50 à 75 pour les arachides; même à ces prix il n'y a plus de preneurs. — La savonnerie achète peu, ayant des demandes excessivement restreintes, et ne prend que pour ses besoins journaliers, espérant sur de nouvelles concessions de la part de l'huilerie.

Comestibles. — Les prix sur ces qualités se maintiennent fermement, mais les affaires sont excessivement restreintes.

Huiles d'olives à fabrique. — Notre dire sur les huiles de graines pourrait bien s'appliquer à ces qualités, mais la production étant moins grande, la dépréciation ne peut être aussi forte. Les prix sont faibles, mais se maintiennent nominativement.

Savons. — Notre industrie locale est toujours bien découragée; les affaires sont nulles et, quoique la saison de consommation soit déjà bien avancée, les demandes sont excessivement restreintes. Pourtant nous devons constater que les prix se maintiennent aux cours de la cote.

Tourteaux. — Affaires assez suivies, mais les prix continuent à être très-fermes, la marchandise est rare et est excessivement demandée. A livrer, les vendeurs se raréfient chaque jour et la demande se multiplie.

Cotons. — Notre marché est toujours très-calme, il subit l'influence des marché régulateurs.

D'après M. Jules Barneau, courtier, les importations depuis le commencement de l'année se décomposent comme suit :

Janvier	16.492	Balles.
Février	9.458	—
Mars	10.970	—
Avril	10.556	—
Mai	11.284	—
Juin	9.384	—
Total	68.144	
Contre en 1873	57.510	Balles.
Le stock est de	11.811	—
Contre en 1873	15.507	—

SOIES. — Nous sommes enfin sortis du calme morbide qui nous étreignait; les affaires ont été actives cette semaine et nous avons pu enregistré un grand nombre de transactions avec une légère faveur sur les prix de la semaine passée.

On a payé fr. 72 pour 2,000 kilog. soie filature de Syrie à livrer.

En disponible il s'est traité 20 à 25 b. soie filature de fr. 68 à 72; 20 à 25 b. soie filature de Morée, de fr. 60 à 62.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 3 juillet.— Cotons: Affaires calmes, tendance lourde. Ventes, 200 balles. La marchandise à terme, à des prix plus fermes. Très-ordinaire: Louisiane disp., fr. 97 40; dito sur septembre, fr. 98 à 98 50 les 50 kil. — Cafés: calmes, prix fermes. On a vendu environ 460 sacs dont 200 sacs Haïti à l'état sain, à fr. 105; 122 sacs Santos non lavés, de fr. 113 à 120; et 145 sacs Malabar tridges à livrer à fr. 45 les 50 kil. ent.

MARSEILLE, 3 juillet. — Blés: affaires très-calmes. Les ventes de la journée d'hier ne se sont élevées qu'à 6,400 h. disp. Affaires nulles sur le livrable. Importations de la journée d'hier, 876,000 hect. — Graines oléagineuses: calmes. On a vendu 400 qtx arachides Mozambique, à fr. 42 50 les 100 kil. — Cafés: fermes. On a traité 1,000 sacs Rio, à fr. 83 à 99 les 50 kil. — Laines: marché ferme. On a fait 30 balles Samsoun retondu, à fr. 90; et 10 balles Italie, à fr. 290 les 50 kil.

LIVERPOOL, 3 juillet. — Cotons: ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché ferme. Importations, 32,000 balles.

NEW-YORK, 2 juillet. — Or, 110 3/4. — Change sur Londres, 4 dollars 88 cents 1/4 par livre anglaise. — Change sur Paris: 5.13 3/4. — Pétrole standard White (le gallon): 42 cents 1/2. — Dito, à Philadelphie: 12 cents 1/1. — Farine extra-state: 6 05 à 6 dollars 25 le baril de 88 kil. — Maïs: 77 cents les 35 litres. — Froment rouge: 1 dollar 41 cents les 35 litres. — Fret pour céréales: 10. — Café Rio fair: 20 3/4. — Sucre raffiné, bonne qualité Moscovade: 7 5/8. — Saindoux, marque Wilcox: 12 1/4. — Lard: 10 1/4. Le tout sur place à New-York.

PERNAMBUCO, 27 juin. — Change sur Londres, 25 1/4 den.

RIO-JANEIRO, 27 juin. — Change sur Londres, 25 1/4 den.

BOMBAY, 1er juillet. — Cotons. — Vente très-bonne. On cote: Dhollerah à 162 rs; Dharwar (Sawgined), 168. — Change sur Londres, à 6 mois 1 sh. 10 3/8 den.

CALCUTTA, 1er juillet. — Expéditions pour l'Angleterre pendant la quinzaineécoulée: Salpêtre, 6 00 sacs. — Riz, nulles. — Peaux, 334,000. — Jute, 5,500 balles. — Jute (coupé), 200 balles. — Graine de lin, 6,300 sacs. — Graine de colza, 900 sacs. — Laque à teindre, 1,100 caisses; dito en écaille, 2,100 caisses. — Cotons, 1,700 balles.

CALCUTTA, 1er juillet, soir. - Coton Bengale, 13 rs 1/4. — Jute, 25 1/2 rs. — Graine de lin Patna, 4 rs 8. — Graine de colza, 3 rs 6. — Riz table, 4 rs 2; Ballam, 3 rs 7. — Change sur Londres, 1 sh. 10 5/8 d.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les seigles sont coupés dans tout le Midi, dans le Centre, l'Est, l'Ouest, et le rayon de Paris, la moisson de ce grain est en pleine activité; sur quelques points elle est même terminée. Les résultats confirment les craintes que les gelées tardives du mois de mai avaient fait concevoir.

Le grain est chétif et les gerbes légères. Cette récolte présente dans son ensemble un déficit dont on ne se rend pas encore un compte bien exact.

En ce qui concerne les blés, la satisfaction est générale. La moisson un peu retardée par les pluies touche à sa fin dans le Midi. L'abondance et la qualité du grain ne laissent rien à désirer. Dans les plaines d'Agen, de Toulouse, de Carcassonne et de Lectoure, les quelques battages effectués ont permis de constater des poids qui varient pour l'hectolitre de 80 à 85 kilos. C'est un résultat qu'on n'obtient que dans les meilleures années. Le Centre, l'Est, l'Ouest et le rayon de Paris commenceront à couper vers le 12 de ce mois, le Nord commencera du 15 au 18 et à la fin du mois la majeure partie des blés sera récoltée.

Toutes nos correspondances s'accordent à donner les plus belles espérances. Partout on compte sur un rendement exceptionnel et si le beau temps favorise la moisson, la qualité du grain sera aussi belle qu'en 1868.

Les orges et les avoines ont tellement souffert de la sécheresse, qu'elles ne donneront cette année qu'un produit chétif. Les contrées les mieux partagées ne comptent que sur deux tiers d'une récolte ordinaire et dans d'autres on n'espère qu'un quart.

Le Midi est mal partagé. C'est dans le Centre et la Beauce que la récolte est considérée comme devant être passable, mais là seulement.

Sans les dernières pluies, beaucoup de terres auraient à peine donné la semence qu'on leur a confiée.

Les premières coupes de fourrages ont été des plus mauvaises. On espère mieux des secondes coupes; mais cette récolte, quoi qu'il arrive maintenant, sera insuffisante et forcera les cultivateurs à se défaire d'un grand nombre d'animaux qu'ils auraient élevés.

Il y aura donc forcément une notable diminution dans les engrais et la perspective d'une grande élévation dans le prix de la viande pour l'avenir.

La Vendée et l'Anjou ont commencé le sciage de leurs colzas. La récolte dans ces contrées est considérée comme médiocre au point de vue de la quantité et de la qualité.

Les échantillons de graines que nous avons eu occasion de voir nous ont semblé d'un conditionnement inférieur et tel que nous n'estimons pas le rendement de la graine de ces provenances à plus de 30 0/0 d'huile.

La récolte dans le centre sera un peu meilleure que dans l'Anjou; mais la graine n'est pas plus belle. La Normandie et le Nord, dont la récolte a été si vantée, ne font que la commencer. Les renseignements qui nous parviennent sur la qualité de la graine dans ces contrées sont très-contradictoires. Quelques personnes en estiment le rendement en huile à 33 0/0; d'autres l'évaluent à 37 0/0. Nous verrons dans quelques jours quel sera le chiffre véritable; il est assez difficile de se former une opinion sur des on-dit.

En Allemagne on se plaint beaucoup de l'apparence des champs de colza, et cependant, sur les marchés de Berlin, de Cologne, de Stettin et de Hambourg, la spéculation offre de grandes quantités d'huile à livrer sur les mois d'automne en baisse assez sensible comparativement aux cours du disponible.

Il en est de même en Belgique et en Angleterre.

La majeure partie des marchés de la province signale de la baisse sur les blés. En présence des belles espérances que donne la récolte, la culture se montre très-désireuse de vendre ce qui lui reste de blé, et cette disposition coïncidant avec des offres importantes de l'étranger, il en résulte une grande difficulté dans la vente. La meunerie, de son côté, met la plus grande réserve dans ses achats, qu'elle limite à ses plus stricts besoins. La fabrication des farines restreinte par les basses eaux fait que les prix se maintiennent assez fermes sur ces marchandises, dont la rareté est sensible dans un grand nombre de localités. Tous les menus grains, sauf l'avoine, sont plus ou moins délaissés et en baisse.

Voici, du reste, quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français:

Blés, 35 à 39; Seigles, 24 à 26; Orges, 25 à 26.50; Avoines, 26 à 30; Farines, 50 à 54; le tout aux 100 kil. en marchandises immédiatement disponibles.

Le livrable même à courte échéance n'a pas encore de prix établis.

A Paris, le marché de mercredi a offert les allures d'un marché de fin de campagne. Les offres en blé, sans être très-abondantes, étaient empressées, aussi les acheteurs ont-ils facilement pu obtenir une baisse moyenne de 1 fr. sur les cours de la semaine dernière. Il s'est traité peu d'affaires, personne ne voulant se charger de marchandises au-delà des besoins journaliers.

Cours de 5 heures, Vendredi, 3 juillet.

Les farines de consommation, un peu plus offertes, sont d'une vente plus laborieuse et leurs prix extrêmes varient de 80 à 83 et 84 fr. les 159 kilos, toile à rendre.

Les farines de spéculation, après avoir baissé hier d'une manière assez sensible, se sont raffermies sans donner lieu à plus d'affaires. Les acheteurs sont de plus en plus réservés.

	8 marques	Supérieures.
Courant	81.25 ...	79.75
Août	76.75 ...	74.50
Septembre et octobre.	69 » ...	67.25
4 derniers	69 50 ...	65.75
4 de novembre	65 25 ...	64.50

les 159 kilos, toile perdue.

Les huiles donnent lieu à peu d'affaires, la tendance néanmoins reste ferme en présence des avis de plus en plus contradictoires sur le rendement du colza:

Voici les derniers cours:	Colza.	Lin.
Disponible et courant	82 75	80 »
Août	83 25	79 75
4 derniers	85 »	80 »
4 premiers	85 75	80 50

Les spiritueux subissent l'influence de la température. En hausse sensible hier par suite de la grande chaleur qui donnait des inquiétudes pour la betterave, ils sont plus calmes aujourd'hui, sur l'avis non encore confirmé d'orages assez violents dans le Nord.

Courant, 67; juillet et août, 68; 4 derniers, 67; 4 premiers, 63, l'hectolitre à 90 degrés.

E. MARION

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	25 JUIN	2 JUILLET
ACTIF		
Encaisse métallique	1.174.203.815	1.195.458.839
Portefeuille. Paris. — Commerce	341.311.499	355.044.491
Portefeuille. Succursales. Id.	389.981.470	416.847.364
Portefeuille. Bons de la Ville de Paris	30.341.062	30.300.000
Portefeuille. Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur Lingots	11.101 000	12.176.200
Avances sur Effets publics	43.718.150	45.155.350
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	43.939.400	64.133.200
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	1.772.100	1.800.600
Rentes disponibles	67.307.402	67.307.402
Divers	12.166.444	12.227.028
PASSIF		
Billets à ordres et récépissés	8.276.719	8.477.648
Billets au porteur en circulation	2.475.289.590	2.522.518.365
Compte courant du Trésor	175.798.637	168 108.825
Comptes courants particuliers Paris	223.431.620	243.211.928
— — Succursales	26.508.619	29.661.807
Escompte et intérêts divers	31.943.662	31.721.005
Réescompte du dernier semestre	6.136.704	4.363.645

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	21.255.024	»
Portefeuille commercial	40.598.886	»
Bons du Trésor	»	41.062
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	1.313.700	»
Avances sur valeurs	1 659.500	»
Divers (*actif*)	60.584	»
Billets en circulation	47.228.775	»
Compte courant du Trésor	»	7.689.812
Comptes courants particuliers	22.934.096	»
Escomptes et intérêts divers	»	222.657

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — Sauf le compte courant du Trésor qui a diminué de 7 millions retirés de la Banque pour faire face au paiement du coupon des rentes 3 0/0 qui a lieu en ce moment, tous les chapitres sont en augmentation marquée sur la semaine précédente: le portefeuille a augmenté de 40,599,000, il y a longtemps que nous n'avions eu à constater semblable variation dans ce sens ; il faut toutefois tenir compte de l'échéance du 30 juin, qui est l'une des plus importantes de l'année et qui a certainement motivé le plus grand nombre de demandes d'escompte. — Les comptes courants ont augmenté en même temps de fr. 22,900,000, ce qui prouve que tous les fonds demandés à la Banque n'ont pas été employés.

Le numéraire continue à rentrer avec abondance, l'encaisse est en augmentation de 21 millions; il est certain que l'on préfère aujourd'hui le billet de banque au métal; les billets en circulation ont augmenté de fr. 47,229,000.

Il y a quelques demandes d'avances sur valeurs, ce chapitre s'est élevé de 1,659,000 francs. Depuis que le premier semestre 1874 a été arrêté, le chiffre des bénéfices acquis s'élève à 1,721,005 fr. En résumé il y a cette semaine une certaine amélioration sur les bilans précédents.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

2 juillet 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	38.224.775	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	23 224.775
Total	38.224.775	Total	38.224.775

DÉPARTEMENT E LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	13.601.093
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.211.463	Portefeuille et avances sur titres	22.548.779
Compte du Trésor	9.705.890	Billets (réserve)	11.134.863
Comptes particuliers	20.158.029	Or et argent monnayés.	704.826
Billets à sept jours	361.176		
Total	47.989.558	Total	47.989.558

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. 1.195.205	L. ST. »
Compte du Trésor	937.505	»
Comptes particuliers	2.435.606	»
Portefeuille et avances	4.925.453	»
Réserve des billets	»	1.086.750
Encaisse métallique	»	39.849
Fonds publics disponibles	»	238.301

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — Le portefeuille a augmenté de l. st. 4,925,453. Comme à Paris, cette augmentation doit surtout être attribuée aux besoins qu'amène l'échéance du 30 juin. L'encaisse métallique ayant diminué de l. st. 39,849, la réserve des billets s'est abaissée de l. st. 1,086,750. Le compte du Trésor a grossi de l. st. 937,505 et a aidé à fournir aux demandes qui, du reste, n'ont pas été aussi importantes que l'augmentation du portefeuille pouvait le faire supposer, puisque les comptes particuliers se sont élevés de l. st. 2,435,606.

La circulation a augmenté de 1,195,205 l. st. et les fonds publics disponibles ont encore diminué de l. st. 238,301. La proportion des réserves aux engagements s'est abaissée cette fois à 39 0/0.

L'AVANCEMENT DU RÉSEAU DES GRANDES ET DES PETITES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER. EN 1873.—On s'occupe avec raison de la construction de chemin de fer d'intérêt local : mais les controverses auxquelles cette question est livrée, font que de part et d'autre on dénature souvent les faits. Il a été constaté que sur les 725 nouveaux kilomètres, ouverts en 1873, 379 seulement appartiennent aux six grandes compagnies, tandis que 346 sont l'œuvre de petites compagnies.

Ces chiffres sont exacts, mais nous devons les envisager à un double point de vue : l'accroissement moyen annuel du réseau des grandes et des petites compagnies et l'opportunité de presser, en ce moment, la construction de lignes pouvant faire concurrence au réseau des grandes compagnies.

A l'appui de nos observations nous donnerons les chiffres officiels de l'étendue de la construction du réseau des grandes et des petites compagnies dans ces dernières années et des dépenses d'établissement faites par les anciennes compagnies sur leur nouveau réseau.

Il ne suffit pas d'observer ce qui se passe pendant une seule année pour conclure et répandre la louange ou le blâme sans discernement. De ce que, l'année dernière, le nombre de nouveaux kilomètres mis en exploitation se partage presque également entre les grandes et les petites compagnies est-ce à dire qu'il en a toujours été ainsi ?

Pour le penser il faut ignorer les faits, nous les rappellerons ici :

Nouvelles sections ouvertes par les

	GRAN^des COMP^ies.	PET^ites COMP^ies.	TOTAL.
1867	1.003 kil.	173 kil.	1.176 kil.
1868	457 »	78 »	533 »
1869	684 »	32 »	716 »
1870	392 »	111 »	503 »
1871	310 »	208 »	518 »
1872	522 »	57 »	579 »
1873	379 »	346 »	725 »
Totaux	3.747 »	1.003 »	4.750 »
Moyenne	535 »	141 »	678 »

D'après ce tableau on voit combien le nombre de kilomètres livrés à l'exploitation a été inégalement réparti par année. Il n'en ressort pas moins que pour 3,747 kil. ouverts par les grandes compagnies depuis 1867, les petites n'en ont livrés que 1,003; soit en moyenne 535 dans le premier cas, 141 dans le second.

Si l'année dernière les chiffres se balancent c'est que les petites compagnies n'avaient mis en exploitation, l'année précédente, que 57 kil. Ce n'est donc pas seulement le nombre de kilomètres livrés, chaque année au public, qui indique le degré d'avancement du réseau, ce sont surtout les sommes dépensées en travaux, car rien n'est plus variable, nous venons de le voir, que l'ouverture des sections qui ne peut se faire que quand elles se rattachent au réseau principal.

D'après les rapports des grandes compagnies voici l'état des sommes dépensées annuellement depuis 1868 :

Dépenses de premier établissement du réseau des six grandes compagnies.

1868	238.000.000 » fr.
1869	256.000.000 »
1873	172.000.000 »

Si nous ne sommes pas encore revenus aux sommes dépensées annuellement avant la guerre, on peut dire cependant que l'effort fait par les grandes compagnies a été plus considérable, car, avant 1870, les taux moyens de vente des obligations étaient de 320 à 330 fr. et, en 1873, ils n'ont pas dépassé 272, et pour certaines des meilleures compagnies ils ont même été au-dessous. L'activité que l'on peut imprimer aux travaux dépend du placement possible des obligations sans s'écatrer sensiblement du taux de la garantie de l'Etat.

Si les grandes compagnies trouvent des difficultés à pousser la construction de leur réseau dans ces conditions, quelles doivent être celles des petites compagnies qui, avec les plus grands efforts parviennent à grand'peine à placer leurs obligations, et ne trouvent preneurs qu'en essayant, par tous les moyens possibles, à les assimiler à celles des grandes compagnies garanties par l'État, et en abaissant le prix de 240 fr. à 220 fr. Dans ce cas on emprunte de l'argent à 7 0/0 pour construire des chemins de fer qui ne rapportent pas plus de 1 à 2 0/0.

Il y a donc ici deux intérêts engagés, celui des preneurs d'obligations et celui des émetteurs; d'après ce qui précède ce n'est pas le premier qui est le mieux sauvegardé ; les grandes compagnies, sans se discréditer, ne pourraient imiter une semblable pratique.

Il nous reste à dire un mot de l'opportunité de presser en ce moment la construction de lignes pouvant faire concurrence aux grandes Compagnies. Ici l'expérience a été faite en Angleterre et en Belgique, c'est à nous de savoir si nous voulons en profiter ou la regarder comme non avenue.

Dans une discussion qui à ce sujet s'est élevée dernièrement en Belgique, le ministre des travaux publics a prononcé quelques paroles qu'on ne saurait trop méditer.

Voici dans quelles conditions le débat a été engagé. Aux termes d'une convention en date du 25 avril 1870, on a ajouté aux 800 kilomètres productifs de l'Etat 640 kilomètres pour les bassins houillers. Cette concession nouvelle dont on pressentait le danger était la conséquence des concessions partielles déjà accordées. L'Etat avait laissé organiser autour de son réseau un autre réseau qui devait lui dérober le trafic, et quand il a été achevé il a dû s'en débarraser à tout prix.

Une carte de Belgique sous les yeux on peut se convaincre de l'extension extraordinaire prise par la construction des chemins de fer dans ces dernières années. Aux 31 septembre 1869 il n'y avait que 800 kilomètres en exploitation à la fin de 1873 on en comptait 1,600; et ce réseau augmentant chaque jour vient réduire le produit moyen de l'ensemble et rendre moins bonne la proportion générale de la dépense à la recette.

Voici quel a été ce rapport dans les dernières années:

Rapport des dépenses aux recettes.

1871.	52 0/0.
1873.	71 0/0.

De 52 0/0 il s'est élevé à 71.65 0/0, impossible de mieux toucher du doigt les funestes effets des abus de la concurrence. Nous ne sommes pas encore arrivés à ce point, mais nous en approchons: sur notre nouveau réseau des six grandes compagnies le rapport de la recette à la dépense en 1872 s'est élevé à 64 0/0.

L'extension imprévoyante du réseau belge a donc amené une crise que l'on cherche à conjurer en ce moment.

Comme partout, on a commencé par construire les lignes assurées d'un trafic important, et celles qu'on exécute aujourd'hui ne pouvant donner qu'un produit moindre cherchent et arrivent à détourner le trafic; les promoteurs de ces entreprises ne s'en cachaient pas. Ce sont eux qui ont provoqué la convention du 25 avril 1870 et dans leur prospectus ils déclaraient que l'idée qui avait présidé à la constitution du réseau de leur Société était surtout une idée de concurrence. Par conséquent, ils s'appliqueraient à former des lignes parallèles aux lignes de l'Etat pour leur disputer le trafic. La prospérité de l'entreprise se fondait moins sur les recettes propres de la ligne que sur celles qu'elle pouvait enlever aux lignes voisines. On faisait remarquer que par un système de jonctions de rachats habilement combinés, de fusions adroitement ménagées, on arriverait à s'assurer la marchandise au point de départ. Tel était le programme; l'Etat n'a pas été assez clairvoyant pour entrevoir les conséquences, le but a été atteint et nous voyons dans quelle situation se trouve l'industrie des chemins de fer en Belgique. Quand un exemple aussi récent est à nos portes, pourra-t-on ne pas en tenir compte et tomberons-nous toujours dans les mêmes erreurs, alors que la pratique de nos voisins nous permettrait de les éviter.

Les nouvelles émissions de valeurs pendant les quatre premiers mois de 1874. — Quelle a été l'importance des nouvelles émissions pendant les premiers mois de 1874 sur les divers marchés du monde? Les renseignements que nous trouvons à ce sujet dans le *Moniteur des intérêts matériels* nous permettront de répondre à cette question qui détermine les courants du capital sur les divers marchés du monde.

Voici quelle a été l'importance de ces émissions :

PAYS.	ÉMISSIONS DE VALEURS EN 1874. Emprunt d'États et des Villes.	Etabliss^ts de Crédit et de Finances.	Chemins de fer, Sociétés industelles.	Total pendant les quatre premrs mois
Angleterre... £.	5.000.000	2.250.000	15.697 930	22.947.830
Amérique	1.114.000	»	12.502.550	13.217.700
Russie	480.000	400.000	6.961.400	7.841.400
Suisse..........	655.200	301.000	3.455.300	4.402.100
Belgique	3.136.000	»	16.000	3.152.035
Allemagne......	»	405.000	2.677.245	3.082.245
Pays-Bas	111.000	20.000	1.675.643	1.807.046
Italie...........	»	120.000	1.134.000	1.254.000
France..........	139.360	»	481.000	620.960
Divers..........	»	»	»	»
Total...£.	10.996.000	3.496.000	45.251.000	59.745.000

Pendant les quatre premiers mois de cette année le capital appelé par les nouvelles souscriptions n'a pas dépassé 60 millions de livres sterling, soit 1,500,000,000 francs.— Cet appel des fonds se trouve très-inégalement réparti entre les emprunts d'Etat et des villes, les institutions de crédit et de finances, les chemins de fer de sociétés industrielles. Ce sont ces dernières qui ont pris la plus grosse part, soit 45,000,000 de liv. ster. et dans ce chiffre si important, ce sont les chemins de fer de la Grande-Bretagne et de l'Amérique qui ont absorbé la plus grosse somme : 15,000,000 de liv. ster., et 12,000,000 de liv. ster., plus de la moitié de la totalité ; la Russie et la Suise ne viennent qu'en troisième et quatrième lignes.

Pour les emprunts des Etats et des villes il y a une grande diminution des demandes. Sur les 10,00,000 liv. ster. qui ont été offerts, 5,000,000 liv. ster. ont été absorbées pour le compte de l'Angleterre par le nouvel emprunt indien rendu nécessaire afin de liquider les achats de subsistances faits en vue de soulager la famine du Bengale. Le second emprunt digne d'être noté est un petit emprunt belge de 3,000,000 de liv. ster. qui n'a dû être employé que comme mesure de conversion et de consolidation. C'est donc à peine si de ce chef on a eu recours au crédit.

Quant aux établissements financiers et aux institutions de crédit, la disparition presque complète de leurs émissions prouve que les diverses places se trouvent dans une situation bien meilleure; c'est le signe d'un équilibre beaucoup plus stable. La diminution des appels au crédit venant de cette source indique que la crise de l'année dernière a servi de leçon et on en a profité; beaucoup de maisons qui n'ont eu qu'une existence éphémère, ont dû liquider et les places se sont trouvées débarrassées d'une principale cause de l'incertitude des affaires.

Aujourd'hui, le capital est surtout sollicité par l'industrie, et par l'industrie des chemins de fer, et quoique son immobilisation dans cette voie ne soit pas toujours sans dangers, il y en a moins, cependant que dans les sociétés financières qui le font souvent disparaître sans qu'il en reste aucune trace. Ici, du moins, le chemin de fer peut n'être pas rémunérateur, mais au moins il rend des services.

C'est surtout sur cette nouvelle direction imprimée au capital qu'on doit fixer son attention; la tendance est bien meilleure et on en recueillera les fruits si on persévère dans cette voie.

Bourse de Paris. — Nous laissions la Bourse vendredi dernier sur ses plus hauts cours : fr. 59 60 pour le 3 0/0, fr. 95 70 pour le 5 0/0. Le mouvement était lancé et déjà le découvert, c'est-à-dire les vendeurs à prime et terme avaient racheté quand ils s'étaient vus débordés, puis, tout à coup la marche en avant a été arrêtée.

Que s'est-il donc passé pour produire ce double mouvement, mouvement de progression dans le premier cas, de recul dans le second? — Comme nous le remarquions la semaine dernière, on ne voulait pas s'occuper de politique à la Bourse, on négligeait les discussions des commissions parlementaires, on ne lisait même pas les journaux. L'a-

bondance des capitaux sur les divers marchés et les demandes du comptant avaient suffi pour faire reparaître le cours de fr. 94 80 sur la cote; la hausse reprenait le dessus, et aussitôt après la liquidation du 15 elle a pris de plus grandes proportions, après un instant de faiblesse; le 16, dès le lendemain, le cours de fr. 94 85 était acquis, bientôt enlevé; le cours de fr. 95 reparaissait sur la cote pour être bientôt dépassé: on cotait fr. 95 35. Là se manifestait un peu d'hésitation. Mais un secours inespéré et imprévu arrivait tout à coup au secours de la place. — La Caisse des dépôts a prêté un puissant appui aux haussiers; vers le milieu de la semaine dernière elle a acheté en quatre bourses pour fr. 700,000 de rentes et on dit qu'elle doit en acheter pour fr. 1,500,000. Sous l'influence de ces achats combinés de l'épargne, des caisses publiques et de la spéculation qui devance ou suit le mouvement, le 3 0/0 et le 5 0/0 ont été poussés en avant et ont atteint de plus hauts cours. De fr 58 85, coupon détaché, le 3 0/0 a été porté à fr. 59 60, et le 5 0/0 de fr. 94 37 à fr. 95 70. Ces cours rendaient la situation du vendeur très-critique; il fallait racheter et ils le faisaient à l'envi, reconnaissant qu'ils avaient eu tort, quand un nouvel incident est venu leur donner raison trop tard.

Par la seule situation de la place la position était tendue: de fr. 94 65 sur le 5 0/0, on était monté à fr. 95 70 et sur le 3 0/0 de fr. 58 85 à fr. 59 60; une réaction était inévitable avant la liquidation, elle a été favorisée par la décision des commissions parlementaires dont on aimait à ne pas tenir compte jusqu'ici.

On se rappelle que la commission du budget n'a pu encore aligner les recettes avec les dépenses. Il manquait 21 millions quand l'Assemblée s'est séparée pour les vacances de Pâques. Par suite du vote tardif de certains impôts, il faut compter sur un nouveau déficit de 17 à 18 millions, et enfin le rendement des impôts indirects pendant les cinq premiers mois de l'année courante est resté de 25 millions en deçà des prévisions budgétaires; il est vrai que cette perte porte presque tout entière sur le mois d'avril et de mai, et cela peut dépendre des approvisionnements qui ne se font pas toujours avec une régularité parfaite: les rentrées de la première quinzaine de juin donnent à penser qu'il en est ainsi. — M. Magne, sans se laisser impressionner par cette diminution des impôts indirects, avait pensé combler le vide en les grevant d'un demi-décime. — Son projet avait déjà été rejeté par le Conseil d'État, mais devant la commission du budget il s'est trouvé en présence de contre projets qui, au lieu de chercher dans des impôts permanents l'équilibre du budget, ne sont que des expédients et des emprunts avoués ou déguisés. M. Gouin propose d'émettre des bons du Trésors spéciaux pour payer les garanties d'intérêt aux chemins de fer; MM. Wolowski et Say conseillent de réduire de 50 millions le remboursement de la somme promise chaque année à la Banque. — M. Magne a repoussé ces deux propositions; mais la majorité de la commission du budget ayant passé outre, ce nouvel échec, éprouvé par le ministre des finances, a jeté le désarroi parmi les acheteurs qui, effrayés de sa retraite possible, se sont mis à vendre.

Samedi et lundi dernier, sous cette impression, on a beaucoup vendu, presque tout ce qui avait été racheté; la précipitation était grande, et néanmoins on n'a pas pu coter sur les 5 0/0 au-dessous de 95 fr. 30 c. tandis que sur le 3 0/0 on est revenu à 59 fr. 35 c. On s'est maintenu aux cours déjà atteints avant les achats de la Caisse des dépôts et consignations, ce qui indiquait que si une couche superficielle des spéculateurs avait été touchée, le fond du marché était toujours bon. Le 30 on ouvrait il est vrai à 95 fr. 35 c. en vue de la réponse des primes, mais on fermait à 95 f. 60 Les plus hauts cours étaient déjà regagnés, et la liquidation s'annonçait en hausse, le report était tombé à 0 fr. 31 c. sur le 5 0/0.

On s'est de suite rassuré quant on a su que le Conseil de régence de la banque acceptait la réduction de 50 millions sur les 200 millions qu'on devait lui rembourser. M. Magne avait sauvegardé les principes et, son opinion se trouvant dégagée, sa situation était raffermie.

La liquidation s'est donc opérée dans des condition excellente; l'argent a été tellement offert que le report de 31 c. est tombé à 24 c. On a coté 95 fr. 90 c. en liquidation, soit 96 fr. 15 c. fin juillet, et comme les acheteurs auront la jouissance du coupon cela ne remet le 5 0/0 qu'à 94 fr. 90 c.; puisque nous avons constaté que le cours de 94 fr. 35 c. était un bas cours, nous ne sommes même à ce prix que dans les cours moyens.

VENDREDI 3 JUILLET.

La hausse s'accentue et s'étend à toutes les valeurs françaises:

Le 3 0/0 monte à 60 10, le coupon se trouve complétement rattrapé. — La rente 5 0/0, qui avait légèrement faibli à la fin de la Bourse d'hier, reprend aujourd'hui de 96 27 à 96 50 et consolide ainsi le cours de 96 francs.

Les actions de la Banque de France continuent à rattraper le coupon; on cote 3,710.

Les chemins de fer de Lyon, du Nord, d'Orléans sont en reprise de 10 à 15 francs.

Le 5 0/0 Italien, dont le coupon semestriel va être détaché, atteint le cours de 68 10.

Les chemins Autrichiens sont recherchés à 726 francs. Il y a aussi 30 francs à toucher sur cette valeur dans quelques jours, et nous approchons du moment où les recettes vont s'améliorer.

Sur le marché des valeurs en banque le 5 0/0 turc reste au-dessous du cours de 46 fr. soutenu encore par le coupon de 2 fr. 50 qui va être payé.

Les fonds Péruviens sont offerts, la baisse vient de Londres.

Les fonds Espagnols sont délaissés sous le coup des derniers événements.

Les obligations Egyptiennes 1873 montrent toujours une certaine fermeté autour de 345 francs.

CHANGES. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — A Londres, l'argent est encore meilleur marché que ces jours derniers. L'absence d'affaires amène une accumulation de capitaux qui ne trouventpas d'emploi. On escompte à 3 mois à 2 1/8. — A Paris, on recherche le papier sur place à 3 1/2 0/0. L'argent est aussi très-abondant. — Le Londres versement se maintient de 25 18 à 25 19. Le papier long est à 27 17 1/2. — Le papier sur l'Espagne est sans affaires. — La lire italienne est à 9 1/4 à 3/8 de perte en voie d'amélioration.

L'or, toujours au pair, l'argent fin perd 19 0/00.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 1er JUILLET	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 1/2 %	Amsterdam ..	long.	209 3/8 à 209 5/8	et 3 %	2 mois	... à ...
	»	court	209 7/8 à 209 5/8	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 1/4 à 122 1/2	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 à 122	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	367 1/4 à 367 3/4	et 4 %	—	— —
	»	court	366 3/4 à 366 1/4	et 4 %	10 jours	81 11 1/2 à ..
4 %	Francfort.	long.	209 1/2 à 209 3/4	et 4 %	—	
	»	court	209 3/4 à 209 1/2	et 4 %	8 jours	94 1/2 à .. ..
5 %	Trieste ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	222 à 223	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	41 15 à .. ..
	»	court	222 à 221 1/2	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	.. — —
	»	court	519 à 515	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 1/2 à ...	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	508 à 510	et 4 %	—	— —
	»	court	512 à 507	et 4 %	8 jours	..5 11 à ... .
7 %	Lisbonne .	long.	553 à 553 1/2	et 4 %	400 jours	... à ...
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 1/2	et 4 %	400 jours	... .. à ... ..
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	343 à 342	et 4 %	cts jours	3 39 7/8 à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 3/4 or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	... or à ... ..
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
1/2 %	Londres...	long.	25 17 à 25 19	moins 3 1/2	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 17 à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	pair à pte	moins 5 1/2	—	... à ... ..
	»	court	1/8 à —	moins 5 1/2	cts jours	... à ...
5 %	Italie.....	long.	9 à 9 1/2 —	moins 5 %	—	... à ...
	»	court	9 1/2 à .. —	moins 5 %	vue	... à ...
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à 3/8 —	moins 5 %	—	... à ...
	»	court	— 1/4 à 1/2 —	moins 5 %	—	... à ...
5 %	Rome.....	long.	9 1/2 à 10 —	moins 5 %	—	... à ...
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... à ...
5 %	Genève...	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	—	... à ...
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	... à ...

NEW-YORK (Dépêche par câble) 1er juillet 1874.

Prix de l'or plus haut.........	110 7/8
— — plus bas.........	110 5/8
— — clôture.........	110 5/8
Change sur Londres	4 dollars 88 cents 1/4
5/20 1885	117 3/4
5/20 1887	117 1/4
Consolidés 5 0/0	113 3/4

BOURSE DE PARIS — COURS DU 3 JUILLET 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 26	VENDREDI 3
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er juillet 1874	59 55	60 10
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	86 50	87 50
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	76 ..	76
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 mai 1874	95 55	96 50
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p. j. avril 1874	515 ..	518 75
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr.	450 ..	453 75
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance avril 1874	377 50	370 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	19 ..	18 5/8
do Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	13 3/4	12 3/4
do Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	470 ..	470
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance mai 1874 (coup. de 60 doll.)	104 1/2	104 7/8
do 5,20, 1864, do do do	108 1/2	109
do Consolidé 5 %. Jouissance mai 1874	106 ..	105 7/8
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	67 40	67 85
Péruvien 6 %, tout payé, jouissance janvier 1874	71 75	71
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	102 3/4	104 1/4
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	47 ..	45 75
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance avril 1874	311 25	308 75
do 1863. do do do	330 ..	330 ..
do 1865. do do do	326 ..	326 25
do 1869. do do do Jouisssance octobre 1873	269 50	266 25
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance janvier 1874	248 ..	249 75

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 26	VENDREDI 3
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet.	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	219 ..	222 50
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	437 50	438 75
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	467 50	475 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet.	Id.	Id. 1869	306 ..	310 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	278 ..	280 ..
....	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	70 50	72 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	88 ..	85 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	90 ..	91 50
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	89 50	91 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	37 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre.	1er janvier-juillet	Id. dom. d'Autriche 1866	277 ..	280 ..
....	...	1912	5 °/o	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	68 3/4	66 7/8
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	455 ..	455 ..
20.807500	100	1881	7 °/o	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	81 3/4	82 ..
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre.	1er février-août	**Obligations Honduras**	18 50	22 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	223 ..	217 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	65	65
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	418 ..	420 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	419 ..	419 ..
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	35 50	36 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre.	décembre	**Bons Lombards** 1874	230 ..	508 75
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	508 50	513 75
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	512 50	515 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	513 75	516 25
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	518 ..	518 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	485 ..	400 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestr	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 26	VENDREDI 3
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3645 ..	3705 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1121 25	1125 ..
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	555 ..	553 75
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	438 75	435
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	812 50	845 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	375 ..	380 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	657 50	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	670 ..	682 50
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	267 50	277 50
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	550 ..	552 50
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	405 ..	412 50
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	523 75	522 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	435 ..	450 ..
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	458 75	467 50
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	415 ..	428 75
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	450 ..	467 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	625 ..	618 75
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	515 ..	515 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	482 50	503 75
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	147 50	147 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 26	VENDREDI 3
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	342 50	338 75
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	505 ..	513 75
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	867 50	887 50
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	623 75	628 75
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1065 ..	1087 50
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	833 75	851 25
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	530 ..	542 50
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	727 50	726 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 ..	255 ..
4913	...	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	313 75	306 25
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	142 50	145 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	98 75	93 75
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	205 ..	203 75
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	68 75	67 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	283 75	285 ..
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	280 ..	272 50

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à **Rome,** chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 11 JUILLET 1874. NUMÉRO 28.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

AVIS. — *MM. les Actionnaires de la Société anonyme du journal* L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS *sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 14 juillet courant à 10 heures précises du matin, au siége social, 17, rue du Faubourg-Montmartre, à l'effet d'entendre le rapport du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire vérificateur des comptes ; d'approuver les comptes ; de nommer un Administrateur, et un Commissaire des comptes pour l'exercice 1874-1875.*

PARTIE ÉCONOMIQUE

LA LIBERTÉ DU PRÊT A INTÉRÊT.

(2e article.)

Il y a quinze jours, nous avions commencé l'examen d'un rapport de M. Sacaze, sur, ou plutôt contre la liberté du prêt à intérêt. Nous n'avions pas eu de peine, croyons-nous, à montrer combien étaient insuffisants les arguments de l'honorable député. Nous avions promis de continuer l'étude de cette importante question; nous le faisons d'autant plus volontiers que nous avons eu la bonne fortune de lire, sur ce sujet, un très-instructif travail d'un autre député, M. Arthur Legrand. Mieux inspiré que son collègue, M. Arthur Legrand est grand partisan de la liberté du prêt à intérêt. La brochure qu'il a consacrée à cette thèse date de quelques années; mais elle reste cependant actuelle et péremptoire.

Quoi qu'en dise l'honorable M. Sacaze, les arguments en faveur de la liberté du prêt à intérêt ne sont pas théoriques, ils sont éminemment pratiques. L'histoire des emprunts d'Etat est la plus forte démonstration que l'on puisse trouver de l'impossibilité de déterminer un taux fixe pour l'intérêt de l'argent. Il en est de même de l'histoire des banques. Certes, s'il est de grands emprunteurs qui méritent du respect et des égards et qui soient de force à ne pas se laisser opprimer, ce sont les Etats. La France, l'Angleterre, l'Allemagne ne sont pas, nous le pensons, de crédules jeunes gens ou de légers dissipateurs qui consentent à subir toutes les conditions des usuriers. Ces grandes puissances n'ont aucune raison pour être des dupes et encore moins pour être des victimes. Cependant, examinez le taux des emprunts qu'elles ont contractés depuis un demi-siècle ou trois quarts de siècle : presque tous ont offert au prêteur un intérêt très-supérieur à cinq pour cent. Sous la Restauration, le taux des premiers emprunts pour la libération du sol a été de

plus de 8 0/0. Notre grand emprunt de 2 milliards, conclu en 1871, est revenu à près de 7 0/0 au Trésor, et celui de 3 milliards à 6 0/0. N'est-ce pas là une preuve évidente qu'il était impossible, aux dates où ces emprunts furent faits, de se procurer des capitaux au taux légal. Si l'Etat, qui a un prestige énorme, y renonçait, comment peut-on supposer que des particuliers y fussent parvenus? Il est évident qu'en 1871 des citoyens honnêtes et solvables, ayant besoin d'argent, n'en auraient pu trouver une quantité un peu importante au taux de 5 0/0. Quelle était donc l'efficacité de la loi qui limitait à ce chiffre le maximum légal de l'intérêt, si ce n'est de mettre dans le plus grand embarras des personnes dignes de sympathie, et de les priver des ressources qui leur étaient nécessaires? Parcourez, dans le *Times*, les 50 ou les 60 fonds d'Etats qui sont cotés à la Bourse de Londres, vous n'en trouverez que 7 ou 8 qui n'offrent pas une rémunération supérieure à notre intérêt légal. Si donc c'est un délit de prêter à un taux supérieur, il y a en Europe plusieurs millions, et en France plusieurs centaines de mille personnes qui commettent ouvertement et journellement cette infraction, en souscrivant aux emprunts publics ou en achetant des titres de rente. L'Etat, qui se dit le gardien de la moralité universelle, ne tient-il pas un langage burlesque ou coupable quand il dit : « Personne ne pourra emprunter au-dessus de » 5 0/0, si ce n'est moi ; toute personne qui prêtera » au-dessus de ce taux à un particulier, si digne d'aide » qu'il soit, sera flétrie comme un usurier ; toute » personne qui me prêtera même à 6 ou à 7 0/0 sera » regardée comme un respectable père de famille et » aura droit, de ma part, à toute sorte d'égards. » En réalité, l'Etat, qui proscrit les prêts particuliers au-dessus de 5 0/0 d'intérêts, a l'air d'un monopoleur qui craint la concurrence et qui veut attirer à lui tous les capitaux.

Rendons pourtant cette justice à l'Etat qu'il permet à toutes les sociétés anonymes d'emprunter, comme lui-même, à un taux d'intérêt qui est supérieur au taux légal. Lisez les annonces des journaux, qu'y voyez-vous? C'est que des titres produisant 15 francs d'intérêt sont émis quotidiennement à 250 fr. ou à 225, quelquefois plus bas. L'Etat sanctionne, cependant, toutes ces émissions : or, il est clair que dans ces cas-là l'intérêt légal est de beaucoup dépassé. Si c'est une faute impardonnable d'emprunter au-delà de 5 0/0, nous ne voyons pas pourquoi l'Etat ne préserve pas les sociétés anonymes de cette folie. Si c'est, au contraire, un avantage de pouvoir se procurer de l'argent, même quand on le doit payer au taux du marché, nous ne voyons pas pourquoi l'Etat réserve cet avantage comme un privilége exclusif pour lui-même et pour les sociétés anonymes. Voyez un peu où l'on arrive avec cette inégalité. Je suis propriétaire et je veux améliorer mon fonds par des travaux d'irrigation ou de drainage. Je suis convaincu que l'argent ainsi employé me rapporterait 10 0/0 : je serais disposé à offrir le taux de 6 ou 7 à un prêteur, mais l'Etat me l'interdit. Supposez une société anonyme dans des conditions exactement semblables, elle ne rencontrera aucun obstacle pour emprunter au taux qui lui paraîtra raisonnable. Est-ce donc qu'un particulier est moins sage ou moins digne de sympathie qu'une société anonyme? Pourquoi les simples citoyens et les Compagnies ne sont-ils pas traités de même? Quelle est la raison de cette inégalité?

Jusqu'ici nous n'avons examiné que les emprunteurs, à savoir les Etats, les sociétés anonymes et les particuliers ; mais occupons-nous maintenant des prêteurs. On n'apprend rien à personne en disant que les banques élèvent le taux de l'escompte suivant la situation du marché. L'an dernier encore en France, le taux de l'escompte a été à 7 0/0. Ce taux a souvent été dépassé : en Angleterre, celui de 10 0/0 a été atteint. Or, que font les banques en escomptant du papier, si ce n'est de prêter des capitaux? La Banque aurait bien, dans les moments de crise, un autre moyen de se tirer d'affaire que l'élévation du taux de l'escompte : il lui suffirait de réduire les bordereaux qui lui sont présentés. Mais consultez les négociants, tous vous diront qu'ils préfèrent l'élévation de l'escompte à la réduction des bordereaux : ils aiment mieux payer 7, 8 ou même 9 0/0 l'argent dont ils ont besoin que de ne recevoir que la moitié de cet argent. Ce ne sont pas seulement les négociants qui sont dans ce cas. Tout le monde éprouve le même sentiment. Chacun préfère obtenir les fonds qui lui sont nécessaires, dût-il les payer cher, que de se les voir absolument refuser.

M. Legrand, dans son instructive brochure, cite quelques exemples du détriment que la limitation du maximum de l'intérêt peut porter à nos commerçants et à nos propriétaires. « Dans presque tous les pays, » dit-il, avec lesquels la France fait des échanges, le » prix de l'argent est plus élevé que le taux légal » français. Il en résulte qu'une maison de commerce » paie, par exemple, l'intérêt de l'argent qu'elle doit » à une maison du Brésil à raison de 8 0/0, tandis » que cette maison ne peut être tenue de servir à son » correspondant français qu'un intérêt de 6 0/0. Ainsi, » un négociant de Paris doit 100,000 fr. à un négo- » ciant de Rio ; ce dernier doit également 100,000 fr. » au négociant de Paris. On pourrait supposer qu'à » la fin de l'année les deux comptes courants se ba- » lancent, et que la liquidation s'opère par une simple » compensation ; nullement. Le compte courant » ouvert à Rio porte intérêt à 8 0/0, de telle sorte » qu'à la fin de l'année le passif est de 108,000 fr. » Au contraire, le compte courant ouvert à Paris » porte intérêt à 6 0/0, et le passif est de 106,000 fr.; » le négociant de Paris perd une différence de 2,000 fr. » En résumé, quand nous sommes débiteurs des » étrangers, nous leur payons l'intérêt de la somme » due sur le pied de l'intérêt de leur pays; quand » nous sommes leurs créanciers, ils nous paient l'in- » térêt de la somme due à 6 0/0. »

Ainsi s'exprime M. Arthur Legrand. Certes, il est possible que la pratique trouve un moyen d'obvier à cet inconvénient par des conventions spéciales et des artifices détournés. Mais est-ce un argument à donner en faveur du maintien d'une loi, que le public en évite les inconvénients incontestables en la violant?

Mais ce sont surtout les cultivateurs, les petits marchands, les ouvriers qui sont les victimes de la loi qui est censée les protéger. Presque tous trouveraient assez facilement dans la classe aisée des prêteurs à 6 ou à 7 0/0, dans les moments difficiles. Le maximum légal de l'intérêt empêche ces prêts de se faire au grand jour et avec sécurité. Il en résulte que ces petits emprunteurs ne trouvent plus de l'argent chez les personnes honorables et sont obligés de recourir à de sordides usuriers, lesquels font métier de braver les lois en se couvrant de tout risque par des falsifications de titres ou par des taux d'intérêts vertigineux.

Nous avons devant nous l'exemple de tous les pays pour nous inviter à renoncer au *maximum* légal du taux de l'intérêt. Sir Robert Peel a constaté que c'est à la liberté du taux de l'intérêt que l'Angleterre doit d'avoir pu traverser sans trop de catastrophes commerciales la crise de 1839. Les régents de la Banque d'Angleterre ont solennellement émis la même opinion. La Suisse, la Hollande, les Etats-Unis d'Amérique, l'Espagne, le Wurtemberg et bien d'autres, qu'il serait trop long de nommer, ont renoncé au *maximum* que nous prétendons maintenir. En 1836 et en 1850, il fut question en France d'abolir cette entrave surannée. Il est curieux de constater qu'en 1850 le *maximum* du taux de l'intérêt fut défendu par M. Pierre Leroux et combattu par MM. Léon Faucher, Paillet, Odilon Barrot, Rouher, etc. Voici comment s'exprimait le défenseur de la limitation légale du taux de l'intérêt, M. Pierre Leroux : « Il s'agit d'attaquer

» la tyrannie de la classe des capitalistes; il s'agit » de proclamer de nouveau le droit de la société de » limiter l'intérêt de l'argent; il s'agit par là d'in» tervenir dans le commerce, l'industrie et l'agricul» ture.... C'est l'intérêt de l'argent qui fait la ruine » de l'humanité.... C'est la question même de la pro» priété; mais la propriété n'est pas, comme peuvent » le penser beaucoup de membres de cette Assemblée, » même de la gauche, fondée sur le travail individuel. » Non, la propriété est fondée sur le droit de la so» ciété tout entière; la propriété est indivise dans son » essence... » Assurément, M. Sacaze doit trouver qu'il a là un allié et un prédécesseur compromettant. Il est incontestable, cependant, que la limitation légale de l'intérêt de l'argent est une intervention de l'État dans l'industrie, l'agriculture et le commerce; que c'est aussi une atteinte à la propriété.

En supprimant le *maximum* de l'intérêt, il ne s'agit point, d'ailleurs, de permettre l'usure. L'usure est un fait condamnable et délictueux. Mais en quoi consiste-t-il? Est-ce à prêter à 6 ou 7 0/0? Non, c'est à abuser de certaines circonstances physiques ou morales où peut se trouver un emprunteur pour lui extorquer un consentement à des conditions tellement excessives qu'elles répugnent manifestement au bon sens et à l'équité. Il est clair que des cas pareils peuvent parfois se présenter. Si l'on abuse des passions de jeunes gens, de la détresse passagère de personnes affligées par des accidents imprévus, pour leur prêter à des taux démesurés comme 20, 30, 40 0/0, le contrat peut être nul, mais pour défaut de consentement ou pour dol. Quant à la liberté du taux légal de l'intérêt, nous espérons bien qu'on finira par l'admettre dans la législation française. La force des choses triomphe toujours des considérations mesquines et surannées.

Paul Leroy-Beaulieu.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE.

(*Suite et fin.*)

Budget. — L'accroissement perpétuel des budgets de la France a déjà donné lieu à une très-intéressante étude publiée dans l'*Economiste français* (1). Nous nous bornerons donc à rappeler ici les chiffres principaux cités dans cet article:

	Dépenses.
1819 ....Fr.	896.000.000
1829..	1.015.000.000
1832..............	1.174.000.000
1847..............	1.629.000.000
1853..............	1.547.000.000
1866..............	2.203.000.000
1875 (chiffre demandé)	2.930.000.000

Depuis 1816, les dépenses de la France se sont élevées de 896 millions à 2,930 millions de francs. Elles ont, on le voit, plus que triplé.

Droits de douane. — En 1864, les perceptions opérées par le service des douanes ne dépassaient pas 162,600,000 francs; en 1873, les recettes effectuées par le même service s'élèvent à 255,550,000 francs et se décomposent ainsi:

Droits de douane à l'importation....Fr.	216.646.000
— — à l'exportation.......	342.000
— de statistique..................	5.499.000
— de navigation..................	4.417.000
— produits divers................	2.846.000
Taxe de consommation des sels........	25.800.000

Contributions indirectes. — De son côté, le service des contributions indirectes, qui percevait, en 1864, une somme totale de 553,227,000 francs, a reçu, en 1873, une somme de 857,704,000 francs. Dans ce chiffre, les droits sur les boissons et les bières figurent pour 323,600,600 francs; les droits sur les sucres pour 98,699 francs; la vente des tabacs pour 290,950 francs, etc.

Monnayage de l'or et de l'argent. — En 1857, la valeur totale des monnaies d'or et d'argent fabriquées en France s'élevait à la somme de 576 millions de francs. Deux ans après, en 1859, la fabrication atteignait le chiffre de 711 millions. Loin de dépasser ce résultat, elle a beaucoup diminué depuis cette époque. Le chiffre le plus bas qu'elle ait atteint avant la guerre est celui de 171 millions en 1865. En 1870, la rareté de l'or l'a fait descendre à 124 millions. Le dernier terme de la baisse n'était pas atteint, car nous la voyons figurer pour 74 millions seulement en 1871, et même pour 27 millions en 1872.

Il convient de remarquer que ces différences sont dues entièrement à la fabrication de l'or qui était: en 1857, de 572 millions; en 1859, de 702 millions; en 1861, de 98 millions; en 1865, de 161 millions, et en 1869, de 234 millions. Pendant les dernières années de trouble que nous avons traversées, la valeur de l'or monnayé a été de 55 millions en 1870, et de 50 millions en 1871. En 1872, il n'en a pas été fabriqué.

A mesure que le monnayage de l'or perdait de son importance, le monnayage de l'argent tendait à se développer. En 1857, la valeur des monnaies d'argent sorties des hôtels n'était que de 3,809,611 francs; pendant les trois années suivantes, elle dépassait 8 millions. En 1861 et 1862, nous la voyons descendre à 2 millions 1/2, et en 1863, à 329,610 francs seulement. Puis vient une période de reprise: 7 millions en 1864; 44 millions en 1866; 129 millions en 1868. La guerre arrive. Le monnayage de l'argent diminue; mais il est encore important et se chiffre par 69 millions en 1870, par 26 millions en 1871, et par 27 millions en 1872.

Ces chiffres suffisent à expliquer l'abondance des pièces d'argent et la rareté de l'or dans la circulation.

Banque de France. — Le mouvement général de l'escompte n'était que de 4,561,100,000 francs en 1858. Il s'est élevé, en 1860, à 5 milliards; suivant une marche à peu près régulière, il était arrivé aux chiffres de 6,892,900,000 francs en 1870, et de 8,181,800,000 francs en 1872; on a assisté, par exemple, à une augmentation prodigieuse, et le mouvement général de l'escompte a subitement atteint 13,451,900,000 francs.

Le taux moyen de l'escompte, qui était de 3,70 en 1858, de 3,45 en 1859, et de 3,63 en 1860, est monté à 5,52 en 1861. L'année suivante, nous le voyons redescendre à 3,77, pour remonter ensuite à 4,63 en 1863, et à 6,51 en 1864. Ce dernier taux n'a pas été dépassé. En 1865 et 1866, on a fait 3,66; de 1867 à 1869, le taux de l'escompte s'est tenu entre 2,50 et 2,71. Enfin nous l'avons vu pendant la guerre à 3,99 en 1870, et à 5,71 en 1871; en 1872, il était encore de 5,15. Il est actuellement à 4,50.

Il est curieux de suivre le mouvement ascensionnel de la circulation des billets. Voici quelques chiffres qui font connaître la circulation maxima depuis 1858.

1858..........Fr.	733.000.000
1860..............	801.000.000
1865..............	924.000.000
1866..............	1.029.000.000
1868..............	1.326.000.000
1870..............	1.814.000.000
1871..............	2.359.000.000
1872..............	2.678.000.000

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces chiffres; bien que la quantité de papier en circulation soit considérable, bien que le cours forcé soit toujours en vigueur, les billets de la Banque de France font encore une prime de 1 0/0 en Allemagne.

Caisses d'épargne. — Avant de clore cette revue rapide des finances de la France, nous avons à parler du mouvement des caisses d'épargne.

Peu de chiffres sont aussi intéressants que ceux qui constatent le progrès de l'épargne en France. Dans le tableau comparatif publié dans l'*Exposé*, on suit avec plaisir la formation et le développement des petits capitaux, amassés sou à sou par les travailleurs. En 1857, le nombre des livrets ouverts pendant l'année n'était que de 165,282; nous le voyons s'élever à 299,329 en 1868, et à 313,553 en 1869. Sans doute, l'élévation que l'on remarque pour ces deux années est le résultat des économies réalisées pendant l'Exposition universelle, qui fut profitable à tant d'intérêts grands et petits. La guerre est venue interrompre ce mouvement. Le nombre des livrets n'est plus que de 224,299 en 1870, de 99,990 en 1871 et de 205,612 en 1872.

Les versements effectués pendant l'année 1857 forment une somme de 119,999,183 francs. — Jusqu'en 1867, les versements annuels restent au-dessous de 200 millions. En 1869, ils atteignent le chiffre de 269,064,928 francs. On les voit ensuite tomber à 83 millions en 1871; l'année 1872 indique une reprise sérieuse de l'épargne, car le chiffre des versements s'élève à 156,182,482 francs.

Des facilités plus grandes sont, du reste, offertes au public. Il n'y a plus seulement en France 411 caisses d'épargne et 179 succursales autorisées, comme en 1857;

(1) Numéro du 17 janvier 1874.

on compte maintenant 521 caisses et 655 succursales.

On sait que chaque année, soit sur la demande des déposants, soit en vertu des lois des 30 juin 1851 et 7 mai 1853, un certain nombre de livrets sont convertis en titre de rente. Le capital employé à l'achat de ces rentes est très-variable; en 1857, il est de 11,954,006 francs; et en 1858, de 9,225,379 francs seulement. De 1859 à 1866, il varie entre 10 et 14 millions par an, et de 1867 à 1870, il va de 8 1/2 millions à 9 1/2 millions de francs; mais en 1871, surexcités par l'emprunt de deux milliards, obéissant à un sentiment généreux et patriotique, les titulaires de livrets enlèvent 72,702,110 francs à la caisse d'epargne et les reportent sur l'emprunt.

COMMERCE. — Prenant pour base la période écoulée entre 1859 et 1873, nous allons rapprocher les chiffres de l'importation et de l'exportation pendant les années les plus caractérisées de cette période :

	Importation.	Exportation.
	Fr.	Fr.
1859......	1.640.700.000	2.266.400.000
1861......	2.442.300.000	1.926.300.000
1862......	2.198.600.000	2.242.700.000
1866......	2.793.500.000	3.180.600.000
1867......	3.026.500.000	2.825.900.000
1869......	3.153.100.000	3.074.900.000
1870......	2.867.400.000	2.802.100.000
1872......	3.570.320.000	3.761.623.000
1873......	3.600.178.000	3.926.895.000

Ainsi, de 1859 à 1873, le chiffre de notre importation s'est augmenté de 2 milliards; et le chiffre de notre exportation de 1,660 millions.

Nous avons pu donner les chiffres généraux de l'importation et de l'exportation en les puisant dans les résumés mensuels publiés par l'administration des douanes; mais ces résumés sommaires n'indiquant ni la provenance, ni la destination des marchandises, nous sommes obligés de nous reporter au tableau définitif du commerce en 1871. Cela importe peu d'ailleurs, notre intention étant de faire connaître seulement des proportions.

Voici, par exemple, dans quelle mesure les cinq parties du monde participent à notre commerce d'importation.

Importation.			
Pays de provenance.	Fr.		
Europe............	2.677.000.000	ou	75.0 0/0
Amérique.........	507.000.000	—	14.2 —
Afrique...........	232.000.000	—	6.5 —
Asie..............	144.000.000	—	4.1 —
Australie et Océanie.	6.000.000	—	0.2 —
	3.566.000.000	ou	100.00 0/0

Exportation.			
Pays de destination.	Fr.		
Europe............	2.049.000.000	ou	71.3 0/0
Amérique.........	622.000.000	—	21.8 —
Asie..............	181.000.000	—	6.2 —
Afrique...........	16.000.000	—	0.5 —
Australie et Océanie.	5.000.000	—	0.2 —
	2.873.000.000	ou	100.00 0/0

Ce qui frappe tout d'abord dans ce tableau, c'est la part considérable prise dans le mouvement de nos échanges par les pays d'Europe. A l'importation elle est de 75 0/0, et à l'exportation de 71.3 0/0. Les quatre autres parties du monde réunies ne participent donc à notre commerce que pour 25 0/0 à l'importation, et pour 28.7 0/0 à l'exportation. Ces proportions devraient, il nous semble, indiquer aux négociants de quel côté ils doivent tourner leurs efforts. N'est-il pas regrettable de voir que notre commerce avec l'Asie ne figure que pour 4.1 0/0 à l'importation, et pour 6.2 0/0 à l'exportation? Il y a, dans l'extrême Orient, un débouché considérable à conquérir, et il serait à désirer que les maisons sérieuses cherchassent à nouer des relations de ce côté.

Si maintenant nous comparons la répartition du commerce par terre et par mer, nous voyons qu'elle a fort peu varié depuis 1857. A cette époque, la proportion du commerce par mer était de 71.8 0/0; elle est, en 1871, de 72.6 0/0; — le commerce par terre, qui figurait pour 28.2 0/0 en 1857, ne compte plus que pour 27.4 en 1871. Il ne faut donc pas croire, comme quelques personnes l'ont assuré, que le développement des chemins de fer avait développé les transports par terre au préjudice du commerce maritime. Les chiffres ci-dessus constatent que le commerce maritime s'est développé dans une proportion plus grande que le commerce terrestre.

NAVIGATION. — En 1857, le mouvement de la navigation, entrée et sortie réunies, se chiffrait par 41,703 navires chargés jaugeant 6,752,000 tonneaux. Le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint avant la guerre est celui de l'année 1869, pendant laquelle nous comptons 53,806 navires et 10,954,000 tonneaux. Le mouvement de la navigation s'est encore élevé depuis; il est représenté, en 1873, par 54,627 navires jaugeant 12,474,913 tonneaux.

La part du pavillon français était de 17,981 navires et 2,891,000 tonneaux en 1857; de 18,827 navires et 4,164,000 tonneaux en 1869, et enfin de 18,464 navires et de 4,539,410 tonneaux en 1873.

A côté de ces résultats qui indiquent un certain progrès, nous avons malheureusement à constater une diminution sensible dans le cabotage. En 1857, on comptait 80,712 navires et 3,236,000 tonneaux. — En 1870, dernier chiffre connu, nous ne voyons plus que 55,118 navires caboteurs jaugeant 2,843,000 tonneaux. Cette situation est très-regrettable tant au point de vue commercial qu'au point de vue maritime. Le cabotage et la batellerie sont également nécessaires au commerce, pour lui permettre de s'affranchir au besoin des exigences des compagnies de chemins de fer.

PÊCHES MARITIMES. — Du reste, les pêches maritimes perdent chaque année de leur importance. Ce n'est pas que les armements, pour la morue, soutenus par les primes, diminuent. Au contraire; au lieu de 447 navires montés par 13,695 hommes, en 1857, nous comptons 680 navires et 14,744 marins en 1872; mais où la décroissance se fait sentir, c'est dans le chiffre des exportations. En 1857, l'exportation de la morue s'élevait à 19,185 tonneaux métriques, et la prime payée par l'Etat dépassait 3 millions; en 1872, il n'a plus été exporté que 9,477 quintaux de morue, et la prime est tombée au chiffre de 1,713,726 francs.

D'autre part, la pêche à la baleine, qui était encore exercée, en 1857, par 6 navires jaugeant 2,311 tonneaux et montés par 154 hommes, a été abandonnée totalement depuis 1864.

La pêche du hareng présente des résultats plus satisfaisants.

Pêche du hareng.

	Salé à bord.		Frais.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
1857....	178	8.146	465	10.045
1860....	235	11.752	462	9.980
1863....	184	8.642	523	12.061
1866....	192	9.278	598	13.806
1869....	222	11.944	561	14.782
1871....	203	10.943	588	14.249

Enfin les quantités de poissons pêchés et rapportés ont presque triplé. On comptait en effet, en 1857, un produit de 13,180 tonneaux métriques de harengs. En 1871, le rapport de cette pêche a été de 38,805 tonneaux métriques.

Le nombre des bateaux qui se livrent à la pêche côtière n'était, en 1857, que de 7,286, jaugeant 50,634 tonneaux et montés par 31,877 pêcheurs. En 1871, il s'est élevé à 8,995 bateaux, 68,517 tonneaux et 38,150 hommes. La cause de cette augmentation se trouve suffisamment expliquée par la décroissance du mouvement du cabotage. Les marins caboteurs se sont faits pêcheurs sur les côtes.

ED. MOREL.

L'ENQUÊTE SUR LES CHEMINS DE FER.

LES TARIFS DE TRANSPORTS.

C'est à la suite de la crise qui suivit la conclusion de la paix, que l'Assemblée nationale constitua une commission d'enquête sur le régime général des transports.

De même qu'en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, les enquêtes de ce genre se sont multipliées en France.

Depuis la grande enquête de 1850, qui eut lieu dans le sein de la commission de législation au Conseil d'Etat, sous la présidence de M. Vivien, il y a eu l'enquête de 1863-1865, dont les résultats importants ont été consignés, comme on sait, dans un rapport de M. Michel Chevalier.

En 1870, deux commissions, l'une administrative et l'autre parlementaire, avaient été désignées pour continuer les travaux de l'enquête précédente et faire passer dans le domaine des faits les perfectionnements qui s'étaient introduits depuis cette époque dans l'exploitation de nos chemins de fer. La tâche de ces deux commissions fut interrompue par les terribles événements que nous avons eu à traverser.

En créant une situation tout exceptionnelle et sans précédents, la guerre de 1870-71 était venue jeter, dans le système général de nos voies ferrées, une perturbation pro-

fonde, dont les funestes résultats ont cruellement pesé sur le commerce et l'industrie.

Dans le but de faciliter ses travaux, la commission nommée aussitôt après la fin de la guerre répartit les études à faire entre trois sous-commissions, dont la deuxième, dite des tarifs, a déposé son rapport il y a trois mois. Cet important document, dû à M. Dietz-Monnin, et dont il a déjà été, avant sa publication, question dans ce journal (1), est aujourd'hui imprimé; nous pouvons y puiser d'intéressants renseignements sur une des questions les plus délicates que l'économiste ait à résoudre actuellement.

Ce rapport, malheureusement, est demeuré encore bien incomplet; son auteur est le premier à le reconnaître. Il conclut même à un supplément d'instruction, dont il établit d'ailleurs fort nettement l'impérieuse nécessité.

En effet, dès le 31 mars 1871, la sous-commission des tarifs avait adressé aux divers intéressés, — chambres de commerce, chambres consultatives, conseils généraux, préfets, maires, tribunaux consulaires, syndicats commerçants et industriels, — un questionnaire ne renfermant pas moins de vingt-deux questions. Il semblait que ce questionnaire pût servir de thème à la rédaction de nouveaux cahiers publics destinés à jeter les bases des réformes à inaugurer. Sans borner exclusivement son attention à la question des tarifs, la commission avait très-largement étendu le champ de ses investigations, et lui avait fait embrasser la plupart des questions qui se rattachent à l'exploitation de nos voies ferrées: tarifs, classification des marchandises, état du personnel, du matériel, des gares et voies de garage, création d'entrepôts privés, établissement d'embranchements particuliers, rapports des Compagnies entre elles, etc.

Les intéressés ont, il faut le dire, assez mal répondu, en général, à l'attente des commissaires. Les réponses et mémoires que ceux-ci ont reçus ne permettent vraiment pas de formuler encore des conclusions sur ce qui concerne l'objet principal de ces travaux, c'est-à-dire la réforme des tarifs.

Ces réponses, au nombre de 108, sont, pour la plupart, conçues en termes généraux, sans être suffisamment appuyées de faits précis, ce dont il importait surtout de se préoccuper: il est impossible de nier que, dans leur ensemble, elles laissent beaucoup à désirer.

Un petit nombre seulement des groupes intéressés ont fait parvenir des observations présentées dans un langage excellent et qui peuvent servir de base à un supplément d'enquête. La sous-commission estime que seule cette enquête nouvelle pourra permettre de résoudre les graves questions qui ont été soumises à son examen: les intérêts majeurs qui se trouvent en présence, et auxquels il importe de donner pleine satisfaction, en s'entourant de toutes les lumières possibles, justifient amplement cette décision de sa part.

Cette sorte d'insouciance chez les personnes ou les corps constitués auxquels avait été adressé le questionnaire, à l'égard d'une enquête si universellement réclamée, nous paraît profondément regrettable. Trente chambres de commerce seulement ont adressé le tableau des *desiderata* formulés dans leur région; à elles se sont joints seulement sept tribunaux de commerce, un conseil des prud'hommes, un conseil d'arrondissement, dix chambres consultatives, huit sociétés industrielles ou agricoles, cinq syndicats ou chambres syndicales, quatre préfets, seize maires, quatre inspecteurs généraux des ponts et chaussées, enfin, vingt et un industriels ou négociants. Nous voulons espérer que les intéressés sauront répondre avec plus d'empressement à l'enquête nouvelle ouverte pour compléter les résultats de celle-ci, en justifiant d'une manière sérieuse des plaintes que nous regardons comme souvent fondées, mais que leur précision seule et leur légitime concordance peuvent faire accueillir et satisfaire.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons dit, cette première instruction n'aura pas été inutile, et quelques-uns de ses résultats peuvent même être considérés comme définitivement acquis. Nous retrouverons ceux-ci au cours de cette étude.

L'attention de la commission avait porté tout d'abord, et cela se conçoit, sur la détermination, aussi exacte que possible, des principales marchandises et denrées composant le trafic de chaque région, tant au départ qu'à l'arrivée, par chemins de fer, voies navigables ou roulage. Il était également intéressant de savoir en même temps quelles sont les marchandises et denrées dont la production et la consommation seraient augmentées par des réductions de tarifs, quelle relation peut exister entre l'abaissement de ceux-ci et l'augmentation de tonnage pour les principales marchandises. Enfin, au même ordre d'idées se rattachait la question de savoir quel est le parcours moyen des principales marchandises reçues ou expédiées par chaque région.

La commission n'a enregistré, sur ces divers points, que des réponses aussi rares et aussi insuffisantes que possible. Nous pouvons cependant citer l'opinion de la Société centrale pour l'amélioration des transports de Paris; voici comment elle s'exprime au sujet de la relation entre les réductions des tarifs et l'augmentation du tonnage des marchandises :

« Le nombre des tonnes kilométriques transportées par » les chemins de fer étant de 6 milliards en 1869, au » prix moyen de 6 centimes, c'est 360 millions de recette » brute. Les frais d'exploitation, à 40 0/0, prennent sur ce » chiffre 144 millions, et laissent un bénéfice de 216 mil» lions.

» Si la révision des tarifs généraux réduisait la moyenne » de 1 centime, soit à 5 centimes, il faudrait, pour que » les Compagnies ne fussent pas lésées, une augmentation » de 1,200 millions de tonnes.

» Les Compagnies nient la possibilité d'un tel résultat » que nous, au contraire, nous tenons pour certain.

» Disons, par parenthèse, qu'une augmentation de » 1,200 millions de tonnes kilométriques réduirait bien au» dessous de 40 0/0 les frais d'exploitation et donnerait, » par la réduction même du tarif, un plus fort produit » net. »

De nombreuses et vives critiques sont élevées tous les jours contre l'existence et surtout l'application faite par les Compagnies de chemins de fer de ces tarifs appelés spéciaux, différentiels, communs, tarifs d'exportation ou internationaux; quels sont donc les résultats produits dans chaque région par ces tarifs? Y a-t-il des anomalies et des contradictions dans ces différents tarifs actuellement en vigueur? Y a-t-il des inégalités créées ainsi entre les producteurs ou consommateurs de localités différentes? On voit combien ces questions sont brûlantes et actuelles; comment ont-elles été élucidées par les réponses au questionnaire?

On sait que, pour indemniser les Compagnies de chemins de fer de leurs dépenses, tant de construction première que d'exploitation, le Gouvernement leur a accordé l'autorisation de percevoir, pendant toute la durée de leur concession, les droits de péage et les prix de transport fixés par les cahiers des charges.

Ces droits de péage et ces prix de transport constituent le tarif légal de chaque Compagnie.

Les cahiers des charges, en répartissant les diverses marchandises dans des séries différentes, contiennent des tarifs *maxima* qui, comme le mot l'indique, ne peuvent être dépassés.

Les Compagnies peuvent se mouvoir au-dessous de ces maxima, sous cette triple condition :

1° Que tout changement devra être affiché un mois d'avance;

2° Que les tarifs abaissés ne pourront être relevés qu'après des délais déterminés;

3° Qu'ils devront être homologués par l'administration.

L'expérience ayant démontré que les prix élevés des tarifs généraux les rendaient généralement inapplicables, les Compagnies ont établi divers tarifs à prix réduits, qui portent les dénominations de tarifs spéciaux, différentiels, communs, d'exportation ou internationaux.

Les tarifs spéciaux, proprement dits, sont ceux qui fixent des prix inférieurs au prix du tarif général pour les expéditeurs qui se soumettent à certaines conditions.

Dans son acception générale, l'expression de tarifs *différentiels* comprend tous les tarifs présentant entre eux une inégalité quelconque, soit dans les prix perçus, soit dans les conditions d'application de ces prix. Ainsi, ils varient, par exemple, pour les différents parcours d'un chemin de fer, suivant une loi autre que la proportionnalité à la distance; un prix demandé pour un parcours double ou triple n'est pas double ou triple de celui de la distance simple.

Les anciennes entreprises de transport, telles que messageries, roulage, etc., appliquaient le principe de la différentiation des prix. Ce fait ressort clairement des procès-verbaux de l'enquête qui eut lieu en 1850, au Conseil d'État, sur l'application des tarifs.

A diverses reprises, leur principe fut contesté, soit dans des enquêtes, soit par voie de pétitions, mais il a été maintenu, au grand avantage, il faut le dire, de l'industriel et du consommateur.

(1) Voir *l'Economiste français* du 17 mai 1873.

Sauf les inégalités produites par ces tarifs entre les producteurs et consommateurs de localités différentes, et que nous examinerons plus loin, les tarifs réduits présentent des avantages incontestables et appréciés par le commerce tout entier. Aussi, à part quelques groupes industriels qui ont fait des réserves, quant à l'application de ces taxes, la grande majorité des réponses au questionnaire de la commission est-elle favorable à leur maintien.

Seulement, on accuse volontiers les Compagnies de ne les appliquer le plus souvent que dans le but de porter un grave préjudice aux voies fluviales avec lesquelles elles sont en concurrence. Généralement, où cesse la voie fluviale, le tarif différentiel disparaît.

Dès le début de la création des chemins de fer, les Compagnies, en établissant des tarifs à prix réduits, paraissent avoir eu, en effet, pour objectif, le monopole du trafic en France, et toutes leurs forces ont été dirigées contre le cabotage et la batellerie. De nombreux exemples, de simples comparaisons de tarifs pourraient le démontrer surabondamment, comme aussi l'examen de la condition des canaux tombés entre les mains des Compagnies de chemins de fer, ce qui est le cas pour les canaux du Midi.

Cependant, elles se défendent, avec une grande vivacité, du reproche qu'on leur adresse d'avoir voulu ruiner la batellerie; mais les faits sont là qui dénotent clairement cette préoccupation. Nous nous bornerons à invoquer un témoignage que les Compagnies ne récuseront pas, c'est celui de M. Marc, ancien administrateur du chemin de fer d'Orléans. En 1850, interrogé par M. Vivien, président de la commission chargée de l'enquête sur l'application des tarifs, M. Marc a déclaré avec une grande loyauté (c'est l'esprit, sinon le texte exact de sa réponse), que le but constant des Compagnies était de rendre leur monopole effectif, en attirant à elles la totalité des transports.

Pour répondre aux plaintes de la navigation, il est à citer que, depuis un certain nombre d'années, des entreprises maritimes à vapeur se sont créées, et que ces entreprises, largement dotées, bien conduites, ont pu donner une large rémunération à leur capital. Ainsi, par exemple, M. J. de Coene, ingénieur à Rouen, dans le remarquable travail qu'il a adressé à la commission, rappelle qu'il existe depuis plusieurs années, entre Bordeaux et Rouen, une entreprise de navires à vapeur à départs réguliers, qui donne d'excellents résultats financiers.

Il n'est pas douteux, pour cet ingénieur, que dans un certain avenir, de nouvelles Compagnies maritimes s'établiront entre l'Algérie, Marseille, Cette et Rouen, venant ainsi faire concurrence au chemin de fer, dans des conditions de prix telles que, selon lui, la navigation aura l'avantage. Il pense que, lorsque la marine fluviale et le grand cabotage seront définitivement constitués d'une façon véritablement industrielle, une concurrence énergique sera organisée, dans un petit nombre d'années, entre les deux modes de transports. Il attribue l'infériorité actuelle de la navigation, principalement à une constitution insuffisante au point de vue financier des entreprises, aux irrégularités et aux dangers de la navigation dans des canaux mal aménagés, et sur le parcours desquels il estime qu'on n'a presque rien fait pour permettre à des entreprises sérieuses et solides de s'organiser. Il conclut en invitant la marine à s'efforcer de créer des lignes à départs fixes et réguliers; la régularité et la vitesse étant, d'après lui, le seul moyen d'avoir une clientèle sérieuse, sans laquelle elle ne peut vivre.

Reste la question des anomalies que présentent les divers tarifs que nous venons d'examiner, et des inégalités qu'ils créent entre les producteurs ou consommateurs de localités différentes.

Deux grands principes dominent l'institution des Compagnies de chemins de fer, et on les trouve inscrits à chaque instant dans le cahier des charges, dans l'ordonnance de 1846, qui est en quelque sorte la charte des chemins de fer, et dans tous les documents judiciaires :

Le premier, c'est *l'égalité absolue entre tous les expéditeurs* ;

Le second, qui est une conséquence du premier, c'est *la prohibition de tout traité de faveur.*

Ces principes ont-ils été respectés dans l'établissement des divers tarifs réduits, spéciaux et différentiels?

De l'examen des dépositions assez nombreuses faites à ce sujet, il résulterait que ces tarifs donnent lieu à d'assez nombreuses plaintes, au point de vue de leur combinaison, en ce qui regarde les houilles, les fers et fontes, les sucres — pour la raffinerie de Paris, en particulier, — les vins et eaux-de-vie, etc. Ces plaintes seront à préciser et à développer dans l'enquête nouvelle.

Les tarifs communs, de transit, internationaux, ont été également attaqués eu égard à l'usage souvent peu équitable qui en est fait par les Compagnies ; nous les examinerons en continuant cette étude, dans un prochain article.

CHARLES LETORT.

LES ASSOCIATIONS AMICALES EN ANGLETERRE.

LEUR SITUATION FINANCIÈRE ET LEUR LÉGISLATION.

Les associations amicales, *Friendly Societies*, qui correspondent, dans un sens plus large et avec une liberté d'allures beaucoup plus grande, à nos sociétés de secours mutuels, remontent à une époque fort reculée. Ansell, dans le livre qu'il a consacré à leurs origines, cite, en effet, une société de ce genre établie à Cambridge dont les statuts, rédigés en saxon, restent observés encore aujourd'hui; selon l'historien Turner, dont Augustin Thierry et M. Henri Martin semblent partager l'opinion, les *Guilds* des Anglo-Saxons n'étaient guère autre chose.

Les *Friendly Societies* ont longtemps vécu dans l'isolement légal; elles existaient, mais sans posséder la personnalité civile. Il y a déjà un assez grand nombre d'années que la législation britannique s'en est occupée pour la première fois. Elle le fit dans les dispositions les plus sympathiques et reconnut à ces sociétés le droit : 1° de vendre et acquérir; 2° d'ester en justice, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs; 3° de placer leurs excédants libres dans les caisses de la réduction de la dette nationale. Elles furent également dispensées des droits de timbre pour un grand nombre de leurs actes, et les formes de leur dissolution, le cas échéant, furent rendues simples et peu coûteuses.

Ces divers avantages furent concédés aux *Friendly Societies* sous la seule condition de se faire enregistrer et de publier certains états de situation, les uns annuels, les autres quinquennaux. Par l'enregistrement, on voulait s'assurer que les statuts de ces sociétés n'étaient point en désaccord avec les lois existantes, et parmi les documents qu'on en exigeait figurait la preuve, pour celles qui accordaient des pensions ou des secours annuels, qu'elles les avaient basés sur des tables certifiées par un notaire. *Actuary.* En somme, il ne s'agissait ici que de priviléges acquis actuellement à toutes les sociétés par actions; mais, à cette époque, les légistes et même la masse du public nourrissaient des défiances à l'endroit des associations revêtant un caractère légal. On ne les admettait pas facilement au bénéfice de la personnalité civile, et il est clair que le législateur, quand il s'écarta, en faveur des sociétés qui nous occupent, de ses vieilles habitudes méticuleuses, s'inspira surtout de la pensée de faire naître et de favoriser, autant qu'il dépendait de lui, le goût et les moyens de l'épargne au sein des classes ouvrières.

En France, qu'une institution quelconque ait enfin réussi, après l'accomplissement de formalités compliquées et minutieuses, à se faire reconnaître d'utilité publique, ce qui lui donne l'investiture légale, tout le monde, fondateurs, actionnaires, public, est enclin à lui prédire une existence prospère. Tout au plus quelques économistes se tiennent-ils sur la réserve et attendent-ils l'institution à ses œuvres personnelles, avant de lui décerner un brevet de longue vie. Ces derniers ne sont pas, en effet, persuadés, tant s'en faut, que la loi possède à elle seule la puissance de féconder ce qu'elle crée ou ce qu'elle sanctionne; ils regrettent de la voir souvent se méprendre sur sa force effective, se mêler de choses qui ne la regardent en rien et que son intervention intempestive allanguit, quand elle ne les rend point tout à fait stériles. De l'autre côté de la Manche, une disposition d'esprit naturelle et la pratique du *self government* depuis bientôt deux siècles empêchent de telles illusions de se produire, ou du moins ne leur permettent pas de se perpétuer bien longtemps; aussi nous ne sommes nullement étonné de voir l'organe le plus autorisé de la science économique chez nos voisins jeter une sorte de cri d'alarme, à propos des *Friendly Societies* même, et reprocher au Parlement d'être, dans une large mesure, l'auteur responsable de l'opinion qui s'est accréditée, à savoir que, ces sociétés ayant reçu la consécration légale et la faveur du gouvernement, elles offraient aux petites épargnes toute la sécurité désirable. Or, suivant *The Economist* (1), qui s'appuie sur le plus récent rapport de la *Commission* spéciale sur ces sociétés, une pareille opinion est juste le contre-pied de la vérité.

Les *Friendly Societies* fonctionnent à la façon des com-

(1) Voir les numéros du 16 mai et du 6 juin 1874.

pagnies d'assurances : en échange de cotisations annuelles, elles se proposent de garantir certains avantages éventuels, à échéance plus ou moins lointaine. La loi leur permet aujourd'hui de promettre, à leurs membres, des sommes ne dépassant point 200 l. st. : 1° à la naissance d'un enfant; 2° à la mort d'un associé; 3° pour les frais funéraires de la femme d'un de ces mêmes associés. Il leur est également loisible d'allouer des sommes, mais moindres, pour l'enterrement des enfants ; ces sommes ne devant pas excéder 10 l. st., s'il s'agit d'un enfant âgé de moins de dix ans, et 6 l. st. seulement si cet enfant n'a pas atteint sa cinquième année. Elles peuvent enfin accorder des pensions annuelles, en cas de vieillesse, d'infirmités, de veuvage ; doter même certains de leurs membres, toute limite d'âge écartée, sans qu'aucune pension annuelle puisse dépasser le chiffre de 30 l. st., aucune dotation, celui de 200 l. st. une fois payées. Cette nomenclature, comparée à celle que l'on trouve dans notre loi du 15 juillet 1850 et le décret présidentiel du 25 mars 1852, précise les différences que l'on signalait plus haut, d'une façon générale, entre les *Friendly Societies* de la Grande-Bretagne et les Sociétés de secours mutuels de France.

Ce n'est pas, en vérité, merveille que les ouvriers anglais, séduits par de tels avantages, aient mis un grand empressement à devenir membres des associations qui les leur promettaient, surtout s'ils se sont imaginé, comme on nous l'assure, que leur reconnaissance légale les mettait à l'abri de tout risque pécuniaire. C'était, par malheur, mal apprécier le caractère ainsi que les effets de cette reconnaissance, et les conséquences de cette erreur paraissent avoir été très-sérieuses pour les intéressés.

On peut, au point de vue financier, ranger les *Friendly Societies* sous deux grandes catégories : en premier lieu, les plus importantes, celles sur lesquelles il a été possible de se procurer quelques renseignements ; en second lieu, les moins importantes, dont quelques-unes se trouvent dans le même cas, mais sur la majorité desquelles on ne possède aucune donnée quelconque. Les premières sont connues sous le nom de Sociétés affiliées, *Affiliated Societies*, et la plus nombreuse, comme la plus opulente, est l'Unité de Manchester, *Manchester Unity*, laquelle, comptant 426,633 membres et 3,488 siéges d'opérations, peut le mieux servir à juger des effets de la législation existante :

Voici son bilan, tel qu'il a été dressé devant notaire :

ACTIF.

Montant des cotisations........	l. st.	6.473.531
Recettes accidentelles et diverses		392.127
Capital consolidé..............		2.558.735
Total.....	l. st.	9.424.393

PASSIF.

Secours et pensions aux malades et infirmes	l. st.	8.548.592
— funéraires aux membres		1.775.162
— aux veuves...........		444.086
Total.....	l. st.	10.767.840

D'où ressort un excédant des dépenses sur les recettes de...................... l. st. 1.343.447

Cette association, si riche en apparence, se trouve donc en réalité insolvable. A plus forte raison doit-il en être ainsi de ces petites sociétés, qui ne vivent que de cotisations insuffisantes et précaires qu'elles recueillent au hasard ou plutôt qu'elles soutirent, le plus souvent, à de pauvres ouvriers trop confiants. Plusieurs d'entre elles tiennent leurs réunions à la taverne : elles n'ont ni registres, ni comptabilité régulière ; leur gestion ne repose sur aucun calcul, n'obéit à aucune impulsion scientifique, et ce sont leurs fréquentes déconfitures, nous dit-on, qui ont inspiré aux ouvriers pauvres cette idée navrante et si dangereuse : « Que la loi des pauvres constitue la meilleure des associations de prévoyance, puisqu'elle donne sans rien exiger, tandis qu'ailleurs, on prend beaucoup sans jamais rien rendre. »

La conclusion de tout cela, selon *The Economist*, c'est que le législateur doit scrupuleusement s'abstenir de donner non-seulement sa garantie, mais encore rien qui puisse ressembler à une garantie, à des associations dont la condition reste forcément incertaine, parce que leurs opérations reposent sur des calculs aléatoires de leur nature et dont l'établissement semble entouré de difficultés toutes spéciales.

Ces difficultés consistent surtout dans la fixation du taux de cotisation, l'évaluation des secours aux malades et des pensions viagères. Tel taux de cotisation sera suffisant pour une population vigoureuse et placée d'ailleurs dans de bonnes conditions hygiéniques, qui deviendra trop minime s'il s'agit au contraire d'une population maladive que le climat sous lequel elle vit, ou son genre particulier de labeurs, expose à des infirmités précoces. Quant aux pensions viagères, pour déterminer, d'une façon rationnelle, leur graduation, ainsi que les limites d'âge et le temps de participation aux charges de la société qui doivent les régir, il faut s'appuyer sur des tables de mortalité rédigées d'une façon rigoureuse et scientifique. Tout le monde est d'accord sur ce point. Le malheur est que, par leur nature même, ces tables sont d'une exécution difficile, et les meilleures qu'on ait encore dressées ne peuvent prétendre à devenir des guides universels et infaillibles. La partie du sujet de beaucoup la mieux connue est celle assurément qui concerne la longévité humaine ; néanmoins, lorsqu'il a été question de fixer les chiffres divers des pensions de retraite à concéder aux membres de l'Eglise irlandaise, les commissaires à qui incombaient ce soin ne trouvèrent pas dans les tables de longévité générales des éléments d'information assez précis. Ils durent en faire dresser de spéciales à la classe d'hommes dont ils s'occupaient.

Il va sans dire que la prospérité ou le mauvais succès des sociétés de cette nature dépend en outre, à un haut degré, de la manière dont elles sont administrées et gérées. Fixer le taux des secours en cas de maladie, voilà, dans cette gestion, le soin le plus délicat, la besogne la plus épineuse. On est ici en face de deux écueils : favoriser, par trop de libéralité, la fraude, ou refuser, par trop de prudence, un soulagement aux véritables besoins. Dans la première hypothèse, l'association s'expose à la ruine ; dans la seconde elle fait défaut à sa raison d'être et trahit son mandat même.

Plusieurs gérants des plus grandes associations amicales se sont plaints d'avoir rencontré, à cet égard, des difficultés presque insurmontables, et ont émis l'opinion qu'il n'y avait guère que les associations étroitement localisées qui pussent être sûres d'en triompher. Le choix des administrateurs eux-mêmes est aussi un objet d'une importance capitale. Dans beaucoup de sociétés le collecteur, *Collector*, c'est-à-dire la personne qui va, de logis en logis, provoquer des adhésions, ou recueillir les cotisations souscrites, est le pivot de tout le système, et ce n'est d'ordinaire un homme ni très-bien élevé, ni très-instruit. Peut-être une éducation raffinée et des dehors soignés ne seraient-ils pas de mise dans l'espèce : tel est du moins le sentiment d'un homme très-compétent en ces matières et qui a observé de près les choses. « Des collecteurs dont le niveau intellectuel et moral se » rapproche de celui des gens avec qui ils se trouvent en » contact familier et quotidien, dit M. Atherton, font » mieux en un sens notre affaire. Le malheur est que leur » instruction, par trop élémentaire, les expose en même » temps à des erreurs de comptabilité fort préjudiciables » pour la société qu'ils gèrent » ; et de fait il n'y a guère de collecteur dont les livres, même chez les plus grandes sociétés, ne présentent des irrégularités, qu'on accuse parfois de n'être pas toutes involontaires.

Les avantages attachés à l'emploi de collecteur le font, d'ailleurs, vivement rechercher. Ils se composent principalement de remises sur les cotisations encaissées, remises généralement fixées à 25 0/0 du quantum de ces cotisations et subsidiairement d'allocations diverses comprenant les sommes que chaque membre doit verser en entrant, en dehors de sa cotisation hebdomadaire ; des droits de transcription, des profits sur la vente des statuts, parfois même sur celle des cartes de sociétaire. Quelques associations y ajoutent des indemnités de déplacement, voire de libérales gratifications dans le cas où, se trouvant en concurrence avec d'autres sociétés, leurs propres collecteurs réussiraient à détacher de celles-ci un certain nombre de leurs membres : en récapitulant ces divers avantages, on s'assure que certains collecteurs réalisent, bon an mal an, des bénéfices qui vont jusqu'à 400 livres sterling environ. C'est, on le voit, un fort joli denier pour des gens qui, dans leur situation primitive, devaient se contenter d'un salaire hebdomadaire ne dépassant pas une livre. Ces faux frais ne sont pas, d'ailleurs, les seuls, et l'administration intérieure des sociétés, tout enveloppée qu'elle reste de mystère, décèle des abus et des gaspillages qui démontrent jusqu'à l'évidence qu'on y exploite sur une large échelle la bonne foi ou la simplicité des pauvres sociétaires.

En présence de tous ces faits et des résultats qu'avait eus la législation qui régit à cette heure les associations amicales, on s'est fort naturellement demandé si, pour se servir d'une expression consacrée chez nous, *il n'y avait rien à faire.*

Au sein de la commission spéciale à laquelle nous fai-

sions allusion au début de ces pages, les avis se sont partagés. La majorité de ses membres voudrait conserver l'enregistrement de ces associations, ainsi que le fonctionnaire ou *Registrar* préposé à ce service, sauf à lui adjoindre des assesseurs locaux et à l'investir du droit tant de délivrer des certificats officiels aux associations qui auraient rempli toutes leurs obligations statutaires, que d'agir près de toutes par voie de persuasion et de bons conseils. Ces mêmes membres proposent aussi de publier une série de tables à l'usage des sociétés, sans leur en imposer, d'ailleurs, l'usage obligatoire, et de les contraindre à soumettre tous les cinq ans, au moins, leur situation à une expertise publique. Ils ont parlé, enfin, d'imposer à leurs registres et à leurs comptes des formes régulières et d'adopter à cet endroit un système de contrôle efficace. Ce plan peut sourire aux esprits imbus de l'idée centraliste : il va droit contre les visées de ceux qui regardent l'ingérence administrative à la fois comme gênante et illusoire. Quoi, diront-ils, c'est à la protection dont la loi passe pour avoir entouré les associations amicales, qu'un trop grand nombre d'ouvriers doivent d'avoir conçu sur leur compte des illusions dangereuses ; et vous voudriez affirmer cette protection d'une façon plus visible, palpable pour ainsi dire. Mais, dans votre système, vous ne faites point assez alors. Vous vous proposez bien de faire établir, tous les cinq ans, par devant notaire, l'actif et le passif de chaque société ; mais vous ne disposez pas qu'à la suite de cet examen, les sociétés reconnues insolvables auront à disparaître. Après, comme avant l'inventaire notarié, l'état légal de toutes les sociétés indifféremment reste le même. La plus mauvaise, celle qui a été le plus mal gérée, qui aura fait les plus folles dépenses n'en restera pas moins munie de l'investiture légale : elle continuera d'être enregistrée, certifiée, surveillée, garantie au même titre que la société la plus prévoyante et la mieux conduite. Qu'on entre dans cette voie et, au lieu d'avoir amélioré des errements vicieux, on les aura rendus pires à certains égards. Jusqu'ici du moins le législateur pouvait garder l'espoir que les associations engendrées par son intervention, très-bien intentionnée quoique malencontreuse, se montreraient solvables ; plus tard, il verrait, par des chiffres irréfragables, qu'elles ne le sont nullement, et force lui serait néanmoins de leur continuer son encouragement et son appui.

Retirer le bénéfice de l'enregistrement aux sociétés insolvables, en d'autres termes les priver de la personnalité civile, tel apparaît donc le complément obligé du système auquel s'est ralliée la majorité de la commission spéciale. Mais ce moyen est-il réellement praticable ? Une association ainsi frappée d'une sorte de stigmate public serait une association vouée à une ruine certaine, tandis qu'éclairée par l'expérience de ses premiers essais, instruite par ses propres fautes et mieux dirigée désormais, elle pourrait prospérer au contraire. L'industrie offre tous les jours l'exemple de semblables retours. Quant à l'Etat, concevrait-on qu'il pût patronner ces sociétés, pendant les premières années de leur fondation, c'est-à-dire au moment même où l'ignorance et l'incurie les menacent de plus de risques, pour les abandonner ensuite, en portant à leur crédit un coup mortel, à l'instant même où elles ont le plus de chances de mieux gérer leurs intérêts, de mieux conduire leurs affaires?

Les autres membres de la commission spéciale se sont proposé de saper à leur base même les causes de fraude dans l'organisme des *Friendly Societies*. Selon eux, le *Registrar* ne devrait pas se contenter, quand on soumet à son examen des modifications de statuts, de s'assurer de leur caractère légal ; il serait tenu encore d'apprécier les cotisations ainsi que les bénéfices ou charges, et de conseiller, à l'égard des cotisations, des taux de nature à garantir par eux-mêmes la solvabilité des associations. Comme il s'agit ici d'une intervention officieuse et non d'une prescription obligatoire, il délivrerait aux sociétés s'étant conformées à ses vues et à ses indications des certificats d'une nature spéciale, qui constitueraient en leur faveur une distinction apparente et faite pour rassurer le public. Mais on objecte à ce système que l'Etat créerait ainsi, de ses propres mains, des sociétés de *première classe*, sans pouvoir acquérir la preuve réelle que ces sociétés mériteraient toute confiance, alors qu'un chacun, à raison même de leur origine, n'hésiterait pas à se fier entièrement à elles. L'usage de tables de maladies et de mortalité défectueuses est assurément une des causes qui atteignent le crédit de ces sociétés ; mais ce n'est pas la seule. Une mauvaise gestion, des dépenses exagérées peuvent encore, on le répète, compromettre gravement leur situation pécuniaire. Que des sociétés privilégiées fissent de mauvaises affaires, l'Etat les ayant patronnées se trouverait en face d'un étroit dilemme : il lui faudrait ou leur continuer son patronage ou leur interdire, par le retrait de leur privilége, l'espoir et les moyens de mieux faire à l'avenir.

Aux yeux de *The Economist*, aucune de ces mesures n'est capable de guérir le mal, et, fidèle à la doctrine du *laisser-faire* et du *laisser-passer*, si calomniée souvent par des publicistes qui n'ont pas pris la peine d'en vérifier le sens et la portée, il recommande au législateur de refuser, au contraire, toute aide, tout patronage particulier à ces associations, et de les assimiler en tout et pour tout aux simples sociétés par action. Il serait d'avis toutefois d'imposer une restriction, mais une seule, à leur complète liberté d'allures. On l'a imposée, dit-il, aux Compagnies d'assurances qui recueillent les épargnes du riche ; pourquoi en dispenser les associations amicales qui s'emparent des épargnes du pauvre? Toute compagnie d'assurances est tenue de fournir, à certaines époques, sous des formes spécifiées, un compte rendu des opérations qu'elle pratique. Ces documents sont pour but de porter à la connaissance du public la solvabilité ou la non-solvabilité de ces compagnies, et souvent ils le remplissent. En exiger d'analogues des *Friendly Societies*, ce serait faire acte de logique, et loin de les couvrir ainsi d'une sorte de garantie, les pouvoirs publics témoigneraient, au contraire, de quelque défiance à leur égard.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La convention postale entre la France et les Etats-Unis. — La réduction de la dette américaine pendant le mois de juin. — La famine du Bengale. — Les grèves de Belfast et de Barnsley. — La ratification du traité de commerce et des conventions franco-russes. — Les douanes, les timbres mobiles, l'instruction publique, le service obligatoire en Russie.

Depuis huit jours, beaucoup de temps perdu pour les affaires ; la politique n'en a pas laissé pour l'étude des questions de finances, qui ne sont pas plus avancées que la semaine dernière. Le second semestre de 1874 est entamé, et le budget de l'exercice n'est même pas encore réglé ; quand le sera-t-il?

Le *Journal officiel* a promulgué la loi portant approbation de la convention postale conclue entre la France et les Etats-Unis. A la suite du décret de promulgation se trouve le texte de la convention, dont nous résumons ci-après les dispositions les plus importantes.

L'échange entre l'administration des postes de France et celle des Etats-Unis, en dépêches closes, de lettres, d'échantillons de marchandises, de photographies et d'imprimés de toute sorte, se fera par les paquebots-postes français, par les paquebots de la ligne hambourgeoise, par la voie d'Angleterre, et les paquebots affectés au transport des dépêches entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Les frais de transport seront à la charge de l'office envoyeur, mais ils seront acquittés par l'administration qui pourra assurer le transport dans les conditions les moins onéreuses, et sauf remboursement par l'autre administration. L'Algérie est assimilée à la France, quant à l'effet de la convention.

L'affranchissement est facultatif pour les lettres ordinaires, c'est-à-dire non chargées, échangées entre les deux pays. La taxe à percevoir en France sera de 50 centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes, pour les lettres ordinaires. Le gouvernement français se réserve la faculté d'appliquer la progression de quinze grammes en quinze grammes. La taxe à percevoir aux Etats-Unis sera de 9 cents par quinze grammes ou fraction de quinze grammes. Outre ces taxes, les lettres non affranchies supporteront un droit fixe de 25 centimes ou 5 cents, suivant le cas. En cas d'insuffisance d'affranchissement, les lettres seront traitées comme non affranchies, sauf déduction du prix des timbres-postes. Si cette déduction produit une fraction de demi-décime français ou de cent américain, le demi-décime ou le cent sera perçu en entier. Le port des lettres chargées est acquitté d'avance jusqu'à destination. Outre la taxe applicable à la lettre ordinaire affranchie du même poids, la lettre chargée supportera, au départ, un droit de 50 centimes en France, et de 10 cents aux Etats-Unis.

L'affranchissement est obligatoire, de part et d'autre, et jusqu'à destination, pour les échantillons, photographies, gravures, journaux, brochures, livres, musique, catalogues, avis imprimés, lithographiés ou autographiés. Le gouvernement du pays d'origine fixera les taxes. Sous aucun prétexte, les objets de correspondance affranchis jusqu'à destination ne pourront être frappés, dans le pays de destination, d'un droit quelconque à la charge des destinataires.

Les deux administrations pourront échanger des lettres ordinaires et des imprimés provenant ou à destination des pays auxquels elles servent d'intermédiaires, de même que des lettres chargées provenant ou à destination de ces pays si l'affranchissement des lettres ordinaires peut être opéré jusqu'à destination. Pour jouir d'une modération de taxe, les échantillons devront n'avoir par eux-mêmes aucune valeur marchande, être placés sous bandes ou de manière à permettre la vérification, ne porter d'autre écriture à la main que l'adresse du destinataire, la marque de fabrique ou de marchand, la signature de l'envoyeur ou une date. Seront taxés comme lettres les échantillons ou imprimés ne remplissant pas ces conditions ou non affranchis jusqu'à la limite fixée. Les administrations des deux pays peuvent ne pas transporter et distribuer sur leurs territoires des photographies, gravures et imprimés, s'il n'a pas été satisfait aux lois concernant leur publication et leur circulation, tant en France qu'aux Etats-Unis.

Aucun paquet ou lettre contenant de l'or, de l'argent, des objets passibles de droits de douane, ne sera reçu à destination des deux pays, ou des pays qui empruntent leur intermédiaire. Les liquides, articles pouvant détériorer la correspondance ou prohibés dans le pays de destination, ne seront pas admis. Les paquets ne devront pas avoir plus de 60 centimètres, ou 2 pieds américains, en longueur, ni plus de 30 centimètres, ou un pied américain, dans les autres sens.

Les deux administrations s'engagent à faire transporter, soit à travers leur pays respectif, soit au moyen de services de poste maritimes, les correspondances que l'un d'entre eux voudra échanger avec d'autres pays par cette voie. Les objets de correspondance mal adressés ou mal dirigés seront réciproquement renvoyés par l'intermédiaire des bureaux d'échange respectifs. Ceux qui auront été adressés à des destinataires partis pour le pays d'origine de ces objets, seront rendus, chargés du port qui aurait dû être payé par les destinataires.

Les mesures adoptées pourront être modifiées lorsque, d'un commun accord, les deux administrations en reconnaîtront la nécessité. Les effets de la convention conclue ne cesseront qu'un an après que l'une des parties contractantes aura prévenu l'autre de son intention de les faire cesser.

Puisque nous parlons des États-Unis, nous pouvons ajouter que le gouvernement continue à donner un exemple assez rare et que nous ne sommes pas près de suivre, celui d'une diminution dans les dépenses publiques. Les crédits votés par le Congrès pour 1874 offrent une réduction de 28 millions de dollars sur ceux de 1873, et, de plus, le compte mensuel établi par le secrétaire de la Trésorerie montre que la dette publique était au 1er juillet de 2,143,088,241 dollars, soit 2,180,197 dollars de moins pendant le mois de juin.

L'*Economist* de Londres contenait récemment un très-long et un très-remarquable article résumant tous les maux causés dernièrement par la famine aux Indes. Passant à l'examen de leurs causes premières, il leur assigne plusieurs origines bien distinctes. D'abord l'accroissement énorme, depuis plus d'un siècle que dure l'occupation anglaise, de la richesse monétaire, de la circulation des espèces; par contre, l'augmentation, en raison directe du prix de revient, des denrées, des aliments, des choses, en un mot, les plus nécessaires à la vie matérielle. Secondement, l'accroissement forcé, logique et naturel du chiffre de la population. Cet accroissement porte dans une proportion régulière sur les habitants des campagnes, cultivateurs et agriculteurs : or, le défrichement des terres, l'assainissement des jungles ne sont pas en proportion avec le nombre plus grand des habitants; plus d'hommes à nourrir, et relativement moins de denrées et de récoltes : cause permanente et incontestable de disette. Troisièmement, l'exportation : le commerce, dans les Indes, a, sous le gouvernement anglais, pris des proportions prodigieuses; les produits du sol ont trouvé des débouchés immenses; les naturels se sont enrichis en or et en argent.

Les idées pratiques, commerciales et industrielles de l'Angleterre et de tout l'Occident ont été appliquées trop vite à un peuple oriental. L'Angleterre le comprend aujourd'hui : elle a dépensé son or pour acheter du riz et d'autres produits du sol et les répandre en les revendant à gros bénéfices, dans le monde entier. Puis elle a dû ouvrir la main de nouveau pour faire vivre tout un peuple, le plus beau fleuron de sa couronne. C'est une faute qu'elle doit reconnaître et empêcher de se reproduire à l'avenir : les *relief works*, des secours de toutes sortes ont été prodigués à grands frais; il y allait des destinées futures de la plus vaste colonie du globe.

Le fait de statistique le plus certain qui résulte des nouveaux travaux entrepris sur cette grave question, est qu'en 1774, la vaste contrée occupée aujourd'hui par les possessions anglaises n'était pas habitée par 90,000,000 d'âmes, et qu'elle en compte aujourd'hui 283,000,000.

Pendant que l'Inde subit ainsi les effets d'une crise terrible, la métropole est elle-même en proie à des convulsions dont l'*Economiste français* a suivi avec soin quelques-unes. Mais les phénomènes d'apaisement que nous avions à enregistrer récemment ont eu une contre-partie. Une des grèves les plus formidables dont le Royaume-Uni ait encore été le théâtre, vient d'éclater à Belfast (Irlande); plus de quarante mille ouvriers des manufactures de la ville et des environs ont refusé le travail. Cette nouvelle a causé une grande consternation dans le pays.

Les manufacturiers ont voulu imposer une réduction de salaire à leurs ouvriers, et ceux-ci ont quitté le travail en masse. L'exaspération de ces hommes est grande, et la police a dû déployer des forces considérables pour maintenir l'ordre. Une réunion immédiate a eu lieu dans un champ à Falls Road et plusieurs discours ont été prononcés, tous empreints d'une violence extrême contre les patrons. Un des orateurs s'est écrié : « La dernière grève s'est passée paisiblement, mais il n'en sera pas de même cette fois-ci. » Les manufacturiers se sont réunis de leur côté et ont décidé de ne rien rabattre de leurs prétentions.

D'autre part, un meeting de mineurs a eu lieu à Barnsley. On y a résolu de ne pas accepter la réduction de 10 0/0 dans le salaire. Une grève de 20,000 de ces mineurs est imminente.

Nous devons noter ici l'application, en Russie, des timbres mobiles aux documents sur papier libre à la place du papier timbré, promulguée récemment, comme une mesure des plus libérales; non-seulement elle réalise un progrès très-appréciable dans la pratique des affaires, qu'elle facilite et active, mais elle a de plus une importance toute particulière au point de vue du fisc, toutes les actions, les obligations des sociétés privées, et en général toutes les valeurs nationales ou étrangères cotées à la Bourse devant dorénavant être revêtues de pareils timbres. Ils seront de 5 copecks (17 centimes) pour les valeurs au-dessous de 50 roubles, et de 40 copecks (1 fr. 40) pour celles au-dessus. Dorénavant, il n'y aura plus, et pour certains actes seulement, que deux sortes de papier timbré, les feuilles à 40 copecks et celles à 5 copecks.

Le Journal du ministère de l'instruction publique de Russie (revue paraissant tous les mois) contenait, dans un de ses derniers numéros, un relevé statistique des progrès de l'instruction publique dans ce pays qui n'est pas dépourvu d'intérêt et d'importance. Il en résulte notamment que sur 687 garçons ayant terminé leurs cours d'études élémentaires dans les *gymnases*, 577 ont exprimé le désir de suivre les cours universitaires et 99 ceux d'écoles supérieures spéciales. *Onze* seulement n'ont pas pu ou voulu continuer leurs études de perfectionnement. Sur ces onze jeunes gens, trois ont passé au service militaire, trois au service civil et trois sont entrés dans le commerce. Des 99 ayant choisi les écoles spéciales, 45 sont entrés à l'Institut des voies de communication, 32 à l'Institut technologique, 13 à l'Institut des mines, 7 à l'Institut d'agriculture, et les deux derniers à celui de commerce. Ces chiffres parlent en faveur des dispositions studieuses de la nouvelle génération, dont le goût, de plus en plus développé pour les études techniques et d'application, est un signe manifeste des progrès économiques de la Russie, de son immense avenir sous ce rapport et de ses pressants besoins. Il reste à désirer que l'éducation morale de cette jeunesse, qui doit se faire au sein des familles, soit au niveau des progrès de son instruction.

D'autre part, nous constaterons pourtant une particularité relative au service obligatoire pour tous, décrété récemment, et qui doit être mis en pratique pour la première fois au mois de novembre prochain. L'émigration des colonistes allemands et des Tatares de la Crimée est une des conséquences regrettables, mais inévitables de la loi nouvelle. On sait que depuis leur première arrivée en Russie, les colons, Wurtembergeois pour la plupart, très-répandus dans la Russie méridionale, avaient reçu, entre autres priviléges, celui d'être exemptés du service militaire ; mais du moment que la nouvelle loi devenait égale pour tout le monde, y compris les classes privilégiées, jusqu'ici exemptes également de toute espèce de redevances, il ne pouvait être fait exception en faveur des colons allemands ou des Tatares. Plutôt que de se soumettre à la loi du recrutement général, les uns et les autres ont préféré quitter les foyers où ils ont vécu et prospéré, tant est

grande leur répugnance pour le service militaire, tant aussi est évidente la preuve qu'ils ne se sentent pas Russes. Il n'est pas de jour que des familles entières ne quittent Odessa, se dirigeant, les Tatares vers la Turquie, les colons allemands vers l'Amérique. Cette émigration est une grande perte pour le moment, au point de vue économique, car, les uns et les autres s'étant enrichis en Russie, emportent avec eux un capital qui s'élève, dit-on, à plusieurs centaines de millions. Mais au point de vue de l'avenir, c'est peut-être un grand avantage, la Russie n'ayant certes rien à gagner à garder chez elle des corps étrangers non assimilables et pour lesquels elle ne sera jamais une patrie. *Dura lex, sed lex.* Heureusement, avant longtemps ces colons allemands et tatares seront remplacés par des familles venues des différents pays slaves de la Turquie et de l'Autriche, ayant avec les Russes une même origine, de mêmes affinités nationales, et qui, par conséquent, deviendront facilement des Russes. Le bruit avait couru un instant qu'en présence de cette émigration, le gouvernement avait résolu d'accorder à ces colons, pour les conserver, quelques immunités. C'était supposer que le gouvernement agît à la légère. Une disposition législative récemment publiée prouve que ce bruit n'avait aucun fondement. Il y est dit que la loi du 4 juillet 1871 est applicable aux colons et que ceux d'entre eux qui voudraient profiter de la liberté qui leur y est laissée de vendre leurs biens et de quitter la Russie, peuvent le faire en en donnant avis au gouvernement avant le 1er septembre prochain. Ceux qui n'auront pas rempli cette formalité et ne se seront pas fait inscrire sur les registres de la conscription, seront considérés et poursuivis comme ayant, de propos délibéré, violé la loi.

LETTRES DE LA PLATA (1).

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Buenos-Ayres, 25 mai 1874.

Je vous écris au milieu des bruits de fêtes, de détonations d'artillerie, des cloches sonnant à toutes volées, de drapeaux flottants à toutes les fenêtres, et d'un immense concours des populations venues de tous les coins de la province pour célébrer la date nationale par excellence, l'anniversaire du 25 mai 1810. C'est la *trêve de Dieu et de la patrie* pour les partis et les ambitions. Depuis trois jours l'illumination est en permanence. La place Victoria couverte d'arcs de triomphe et de banderolles aux couleurs argentines, bleu et blanc, a pris un aspect féerique. C'est sur cette place que se trouve le *cabildo* historique où, à la nouvelle de l'invasion de l'Espagne par Napoléon, et sous l'impression d'un mécontentement général contre l'administration du dernier vice-roi, l'élite de la population de Buenos-Ayres, convoquée par la Junte municipale en un congrès ouvert, déposa toutes les autorités de la métropole et choisit dans son propre sein le gouvernement de la révolution qui devait aboutir, six ans plus tard, à la déclaration d'indépendance prononcée par le congrès national de Tucuman. Cet acte souverain du 25 mai 1810, accompli sans verser une goutte de sang, a précédé de onze ans l'émancipation des autres vice-royautés espagnoles de l'Amérique. C'est la date la plus glorieuse du nouveau monde. Elle tombe aujourd'hui dans les circonstances les plus critiques, peut-être, que la République argentine ait traversées depuis vingt ans. Mais elle n'en est pas moins la grande fête à laquelle tout le monde s'associe, sauf à reprendre demain la lutte acharnée qui, depuis quelques mois, désole le pays et compromet ses plus chers intérêts.

Je viens d'assister à la cérémonie officielle du *Te Deum* commémoratif, chanté dans la cathédrale pour célébrer cette victoire de la liberté et de la paix. Le vaste édifice, pavoisé comme l'église des Invalides et tendu de soie rouge, avait été meublé pour la réception des autorités et du corps diplomatique, comme pour une fête toute monarchique. Le président de la République et le gouverneur de Buenos-Ayres, venus dans des voitures de gala, à travers des cordons de troupes qui reproduisaient tous les costumes de notre armée, se sont assis en face l'un de l'autre dans des fauteuils dorés, et toute la nef centrale a été occupée par les ministres et par les membres des deux Congrès. Malheureusement, l'appareil militaire, dont M. Sarmiento ne peut se passer, a troublé le concours pacifique qui devait être la seule majesté de ces jours patriotiques. C'est l'incurable faiblesse de la race hispano-américaine et de ses gouvernements les mieux intentionnés d'aimer à s'entourer d'oripeaux, d'épaulettes et de toute la mise en scène de la force. La République argentine, qui ne vit que de travail et de commerce, doit peut-être tous ses désastres à cette faiblesse. C'est son état militaire ambitieux et avide qui a lancé le général Mitre dans la guerre du Paraguay, où sa popularité s'est amoindrie, et où le Brésil a conquis le patronage presque souverain qu'il exerce aujourd'hui sur la malheureuse terre des Francia et des Lopez. C'est l'intervention militaire de M. Sarmiento dans les provinces qui soulève aujourd'hui contre lui les esprits les plus modérés et qui enlève à l'élection de son successeur le caractère de sincérité sans laquelle il n'y a pas de pouvoir légitime. En Amérique, comme en Europe, il n'y aura de libres institutions et de sécurité internationale que lorsque le rôle des états-majors aura cessé d'être prépondérant pour devenir un simple auxiliaire de la puissance civile.

Je ne vous donnerai pas d'autres détails sur les incidents de cette *glorieuse journée.* Ils sont partout les mêmes : grande revue, ballons lancés, feux d'artifice, musiques jouant la *Marseillaise* aussi bien que l'hymne national. La place Victoria, qui est une réduction de celle de la Concorde, avec ses deux fontaines de bronze sorties de la fonderie artistique du Val d'Osne (Haute-Marne), dirigée par M. Barbezat, est depuis trois jours un décor d'opéra incessamment traversé par des fonds toujours renouvelés, mais, hélas ! sans enthousiasme et sans allégresse. La situation politique et financière est si grave aux yeux de tout le monde, qu'elle semble paralyser toute manifestation. L'élection présidentielle, qui devait mettre fin à la lutte des partis, n'a fait que creuser l'abîme qui les sépare et rendre l'avenir plus incertain. Le résultat de cette élection n'est pas encore officiellement proclamé ; mais on sait que M. Avellaneda l'a emporté sur le général Mitre, grâce à la majorité des provinces, et comme l'orgueil de Buenos-Ayres ne peut se résoudre à accepter un président provincial, contre le parti duquel s'élèvent d'ailleurs de nombreuses accusations de fraude et de violence, on ne parle, depuis quelques jours, que de révolution, de séparation et de guerre civile. Le commerce et les affaires en sont aux abois ; les ventes aux enchères sont les seules ventes actives. La Banque hypothécaire, dont les cédules représentent le crédit territorial de la République, les a vues baisser de 18 0/0 ; et la Banque de la province a diminué ses escomptes de 50 0/0. Telle est la situation créée par la mauvaise foi des partis et par l'abus des influences. Elle a faussé le jeu naturel des institutions et produit une telle confusion morale, que les consciences loyales ne savent de quel côté se tourner.

Et cependant derrière ces appétits de pouvoir et d'argent et ces compétitions personnelles implacables, il y a un peuple qui n'aspire, comme en France, qu'à l'ordre matériel dans la liberté, et qui marche d'un pas si rapide dans les voies du travail agricole, industriel et scientifique, qu'aucune autre nation ne peut lui être comparée sous ce rapport. Je vous ai déjà signalé quelques-unes de ses créations presque spontanées. Je trouve aujourd'hui, dans un document officiel, un résumé sommaire de ses progrès depuis seulement cinq ou six ans, qui a toute l'éloquence des chiffres. C'est le message adressé, il y a huit jours, au congrès national, par M. Sarmiento. Je ne puis vous apporter un tableau d'ensemble plus autorisé et plus concluant. Il vous dira tout ce que la liberté produit de merveilles, même dans le milieu le moins préparé aux devoirs qu'elle exige.

« Le progrès de nos revenus, dit ce message qui est le testament politique de M. Sarmiento, a suivi, d'année en année, une augmentation proportionnelle à celui de l'éducation publique, de la correspondance épistolaire, de l'émigration, de la consommation du papier qui est la mesure du mouvement intellectuel, de la viabilité et de la télégraphie.

» Demain, nous parlerons avec l'Europe, non-seulement de ce port qui nous met en communication avec elle, mais encore du dernier coin de la République.

» En chemins de fer, en lignes télégraphiques et en tramways, notre pays marche à l'avant-garde de cette partie de l'Amérique.

» Des 12 millions de piastres fortes (60 millions de francs) qui constituaient, en 1868, notre budget des recettes, les revenus de l'Etat se sont élevés l'année dernière à 20,160,000 piastres fortes (plus de 100 millions de francs).

» L'émigration, qui n'était alors que de 39,000 individus, est montée à 80,000 l'année passée, et paraît devoir s'élever à 100,000 dans l'année courante.

» La poste ne transporta, en 1868, que 4 millions d'imprimés ou de manuscrits, tandis qu'elle en a transporté, en 1873, 7,787,000 sur un parcours de 81,000 lieues, sans

(1) Voir *l'Economiste français* du 9 mai 1874.

compter 1,000,000 de lettres mises en mouvement par la poste ambulante.

» En 1870, il avait été expédié 6,440 télégrammes sur un ensemble de lignes ne représentant que 129 milles ; en 1873, il en a été expédié 170,079 (25 fois autant) sur les 2,618 milles de télégraphes qui fonctionnent aujourd'hui.

» Il n'y avait, en 1868, que 1,006 enfants élevés dans les colléges nationaux; il y en a eu 4,000 en 1873.

» En 1872, à la chute de Rosas, on ne comptait que 20 écoles entretenues par l'Etat de Buenos-Ayres et bien moins encore dans les autres provinces. On compte 1,117 écoles publiques, dont une grande partie sont dotées d'édifices appropriés, souvent somptueux.

» En 1868, il n'y avait qu'une bibliothèque *populaire* à San-Juan. Il y en a aujourd'hui 140 distribuées dans les villages les plus obscurs et les plus éloignés, et formées de 32,000 volumes qui ont coûté 80,000 piastres fortes (400,000 francs).

» En 1868, les communications avec l'Europe n'employaient que 4 vapeurs par mois. Il y en a maintenant 19, de sorte que nous avons un départ régulier par chaque jour et demi (sans compter les partances libres).

» Jusqu'en 1868, on n'introduisait qu'à peine 12,000 rames de papier d'impression par an ; en 1872 et en 1873, sa consommation est montée, chaque année, à 200,000 rames. Jusqu'en 1868, on n'avait dépensé annuellement que 51,000 piastres fortes (255,000 francs) en achat de livres. Leur introduction, dans ces deux dernières années, s'est élevée à la somme de 348,416 piastres (1,750,000 francs), soit : 174,000 piastres par an.

» Les machines auxiliaires du travail s'élevaient, en 1868, au nombre de 5,360; dans ces deux dernières années elles ont atteint le chiffre de 70,000, etc. Et comme la population n'a pas doublé dans la période quinquennale dont je vous rends compte, il est évident que chaque habitant a vu doubler la somme de bien-être dont il jouissait, par le doublement de sa richesse, de son intelligence et de son activité. »

Il est difficile, comme vous le voyez, de présenter, à l'aide de quelques chiffres, un tableau plus saisissant des progrès accomplis pendant la durée d'une seule magistrature présidentielle. Ce tableau cependant a des ombres. La révolte de Lopez Jordan dans l'Entre-Rios, et la guerre civile qui en est résultée ont coûté 100 millions de francs à la République, soit le revenu d'une année entière.

Ses recettes ont en outre baissé sensiblement depuis le commencement de la crise, et des difficultés ont surgi avec le Chili et avec la Bande orientale qui ajoutent aux complications intérieures les excitations aveugles de la vanité locale. C'est sous l'influence de ces excitations que l'on consacre, aux dépenses militaires, des sommes qui seraient mieux placées en améliorations vicinales. Une des curiosités de la place Victoria est une mitrailleuse montée sur un omnibus blindé destiné à servir de fortin mobile sur les frontières indiennes. Cette mitrailleuse restera embourbée un jour dans une fondrière de la Pampa, à côté de ses chevaux tués à coups de flèches, et elle n'inspirera aux Indiens que des désirs de vengeance. Mais elle répond aux instincts violents qui gouvernent encore toute la politique américaine, et dont M. Sarmiento, malgré ses préoccupations constantes d'instruction publique et de développement moral, n'a pu complétement s'affranchir.

Heureusement pour sa mémoire, le président central laissera après lui des institutions dignes d'une haute intelligence, et pour lesquelles aucun sacrifice ne lui a paru trop élevé. Vous venez de voir par le chiffre des écoles et des bibliothèques populaires toute l'importance donnée par son gouvernement à la diffusion des connaissances utiles dans les masses. M. Sarmiento ne s'en est pas tenu là : sous son impulsion et au prix des plus grandes dépenses, l'intructions supérieure s'est fortifiée du concours d'un grand nombre d'hommes spéciaux appelés d'Europe et des Etats-Unis.

Il y a une Académie des sciences à Cordova et plusieurs fermes-écoles installées sur divers points du territoire. On s'occupe de créer un Institut agronomique et plusieurs écoles spéciales, La science pure elle-même n'est pas négligée. M. Burmeister, l'auteur du livre célèbre : *l'Histoire de la création*, est à la tête d'un Musée paléontologique qui ne serait pas indigne d'une capitale européenne. Je ne puis d'ailleurs vous donner une idée plus précise de cette gloire nouvelle de la République argentine, improvisée comme toutes les autres, qu'en vous citant encore le passage suivant du message de M. Sarmiento, qui honorerait la plus illustre administration et qui intéressera tous les savants du monde.

« Je suis heureux de vous annoncer que l'Observatoire astronomique (de Cordova) a dépassé les espérances que j'avais conçues en le créant, de contribuer au développement des sciences naturelles. Le professeur Gould, chargé de ces travaux, victime d'un accident malheureux qui a empoisonné son existence (la perte de ses deux filles noyées), a obtenu l'autorisation de s'éloigner pour quelques mois du théâtre de ces malheurs, que le pays entier déplore. Mais il laisse derrière lui cette consolation d'avoir exécuté, avec un personnel limité, une œuvre que les Observatoires de Greenwich et de Paris n'auraient pas accomplie en cinq ans, avec des forces doubles et de meilleurs instruments.

» Le nôtre, qui ne possède que la dotation indispensable d'instruments pour toutes espèces d'observations, a terminé l'uranographie qu'il avait entreprise, ajoutant des millions d'étoiles visibles à celles que contenaient jusqu'ici les catalogues. Il a vérifié la position et l'intensité de lumière de 83,000 étoiles au sud du Tropique, dans la zone où elles n'avaient été cataloguées par aucun travail antérieur, et il a rectifié les indications de plus de 3,000 autres. Il a observé une comète, dont l'orbite ne pouvait être déterminé que dans cet hémisphère, et il a rendu, de plus, des services pratiques au pays, en fixant la position de plusieurs points géographiques et les heures des stations de chemins de fer. »

» Satisfait du résultat de ses travaux, le professeur Gould pense consacrer son voyage en Europe et aux États-Unis à l'impression de quatre volumes d'observations astronomiques avec lesquels l'Observatoire argentin aura augmenté les connaissances du monde dans une science qui avait besoin de combler cette lacune.

» Je ne veux pas laisser passer cette occasion de vous rappeler que le Musée paléontologique de Buenos-Ayres, sous la savante direction de M. Burmeister, occupe le rang le plus élevé dans le mondé scientifique par les exemplaires nombreux, variés et complets qu'il possède des espèces éteintes. Depuis la mort de M. Agassiz, que pleurent les sciences naturelles, il n'y a pas, dans les deux Amériques, de naturaliste plus éminent que le directeur du Musée de Buenos-Ayres. Je crois que cette province s'honorerait de mettre ce musée sous la protection de la nation, afin qu'elle concourrût par ses ressources à donner plus d'ampleur aux travaux de l'illustre naturaliste. Le Musée Agassiz, créé par les munificences des amis du progrès, est un des plus complets qui existent, et ce ne serait que justice d'appeler Musée Burmeister celui qu'il a rendu déjà célèbre par ses études.

» Le gouvernement l'a autorisé à faire les dépenses nécessaires pour la traduction et l'impression d'un ouvrage sur la géologie du territoire argentin, qui, étant données la compétence et l'autorité de son auteur, ajoutera des documents d'une grande valeur à la science de la formation de notre globe. »

Je ne veux ajouter que quelques chiffres à ces détails si glorieux pour un pays neuf. Les revenus de l'Etat, d'après le message, se sont élevés à 20,160,379 piastres fortes, avec une augmentation de près de 2 millions de piastres sur l'exercice précédent. Mais les dépenses ont atteint plus de 31 millions. C'est un déficit de plus de 10 millions qui a dû être comblé par le crédit. Cette situation n'est pas désespérée, mais elle est jugée très-mauvaise par les financiers. Dieu veuille qu'elle inspire à M. Avellaneda, le futur président, le courage de la suppression des dépenses militaires qui n'ont produit jusqu'ici que des désastres.

Félix Belly.

L'INDUSTRIE DE LA HOUILLE ET DU FER EN ANGLETERRE

ET LE DERNIER MEETING DE L'*Association nationale des mineurs.*

Un correspondant du *Times* lui écrivait dernièrement de Wolverhampton :

« La grève des mineurs de la partie sud du comté de Stafford peut être regardée comme virtuellement terminée, grâce à la médiation aussi opportune qu'efficace de M. Chamberlain, maire de Birmingham. Il s'y est si bien pris que les fondés de pouvoir de 7,000 ouvriers du district de Cannok-Chase ont acquiescé à un arrangement auquel, de leur côté, les patrons ont souscrit, et il y a toute raison de croire qu'il en sera de même des mineurs des plus anciens puits du bassin, lors de leur très-prochaine réunion.

» Les termes de cette convention respectent la diminu-

tion de salaires, qui fut notifiée il y a près de quatre mois, mais elle adopte, pour la fixation de ces salaires à l'avenir une échelle mobile graduée sur les prix courants du charbon. Si elle devient définitive, dans quelques jours, la réunion périodique des fabricants de fer aura une importance particulière, en ce sens qu'elle mettra ces fabricants à même de s'arrêter à quelque chose de stable quant aux prix de leurs produits.

» Ces prix, dans les usines mêmes agissant de concert, affectent à cette heure des allures irrégulières et anormales. Les barres de 1re marque, qui servent de base aux prix régulateurs du fer fini sont aujourd'hui cotées respectivement à liv. st. 12, 13, 14 et 14 12 sh. 6 den. la tonne, tandis que les barres communes se cèdent à liv. st. 10. 5 sh., parfois même à des cours plus bas.

» Dans de telles conditions, la production des fers moyens ou communs n'est nullement rémunératrice, et bien des usines, qui déjà n'opèrent plus que sur une échelle réduite, se seraient entièrement fermées, n'était le désavantage évident de disperser des ouvriers éprouvés, et de nuire à des clientèles appréciées. Aussi, quelque réduction qu'aient subie les prix de ces deux catégories de fers, elle doit être compensée et au-delà par le coût amoindri du combustible, du matériel et du travail.

» La concurrence des usines belges se fait encore assez lourdement sentir à certains fabricants de fer. La fonte est l'objet d'une demande peu active, et les qualités communes se cotent à des prix fort bas.

» Les usines du Shropshire expédient ici, pour la fonderie, d'assez fortes quantités de gueuses, au prix de 7 liv. st. 10 shilling, la tonne rendue sur place. Le nombre des fourneaux actuellement en activité dans le Staffordshire méridional est de 55 sur un chiffre total de 153; mais on donne à entendre que plusieurs des fourneaux suspendus vont reprendre. »

Un très-nombreux meeting des mineurs du district de Wrexham, qui appartiennent à l'*Association nationale des mineurs* vient d'avoir lieu à Coedpoeth, près Wrexham, sous la présidence de M. William Lester. M. Macdonald, membre du Parlement, devait y assister ; mais retenu par un deuil de famille, il s'est fait suppléer par M. Burt, l'un de ses collègues, qui occupe aux Communes le siége de Morpeth. Celui-ci a pris la parole : « L'une des devises de » l'association, a-t-il dit, porte que l'*union fait la force* et » elle renferme une leçon à l'usage, non-seulement des » ouvriers anglais, mais de ceux encore du monde entier. » Quant à lui-même, il y avait déjà longtemps qu'il avait » plaidé pour la première fois la cause des *Trade Unions*, » à une époque où cette cause était loin d'être aussi popu- » laire et aussi bien appréciée qu'aujourd'hui; on disait » généralement alors que l'unionisme et la science écono- » mique étaient inconciliables. Toutefois, John Stuart Mill, » l'un des grands maîtres de cette science, n'hésita point à » déclarer qu'à défaut des *Unions*, un ouvrier pourrait se » trouver contraint de louer son travail à un taux au- » dessous de la valeur marchande de ce travail, et tel était » précisément le mal que l'organisation unioniste s'était » proposé de prévenir. En son particulier, l'*Association na-* » *tionale des mineurs* avait contribué, en outre, à une » législation plus protectrice que l'ancienne de la vie des » mineurs, et c'était justice de rapporter en grande partie » à ses persévérants efforts des mesures telles que le *Mines* » *Regulation Bill.* »

M. Butt n'a pas nié que, méconnaissant leur pouvoir véritable, les *Unions* n'eussent commis plusieurs fautes. Ainsi elles ne s'étaient point toujours assez souvenues qu'il n'appartient pas plus à une réunion d'hommes qu'à un homme seul de réaliser l'impossible, et que, par exemple, il ne dépendait point d'elles d'élever les salaires au-dessus de leur valeur marchande, ou de les faire hausser, quand le commerce était déprimé. D'ailleurs on pouvait être, — comme il l'était lui-même, — un partisan très-décidé des unions ouvrières, parce qu'elles renfermaient de bons germes sans croire que ces germes eussent donné tous leurs fruits, et pour son compte, il entrevoyait une heureuse évolution pour l'avenir, celle qui transformerait ces *sociétés*, d'armées permanentes du travail qu'elles étaient à cette heure, en auxiliaires et en agents actifs du mouvement coopératif.

« En attendant, les *Unions*, a continué l'orateur, n'avaient pas laissé que de produire de meilleurs rapports entre les patrons et les ouvriers. » Le *Lock out* des ouvriers agricoles et la constitution des fermiers en associations particulières, quand ils refusent aux laboureurs le droit d'en agir de même, ont fourni ensuite à M. Butt l'occasion de rappeler ce qui se passa dans les comtés du Nord, quand les unions ouvrières y firent leur première apparition. Quiconque s'y affiliait était *ipso facto* un homme *noté* ; mais les ouvriers persistèrent et finirent par triompher, ce que les fermiers feraient bien de méditer, au lieu de lutter contre l'inévitable. Quand les unionistes du Nord firent leur première grève, ils se mirent en campagne avec 23 livres seulement ; dans le cours de la grève, ils trouvèrent moyen d'en dépenser 5,000, et l'accord rétabli, ils se trouvèrent en avoir encore 700 dans leurs caisses. Cette expérience leur apprit que c'est en temps de paix qu'il faut se préparer des ressources pour le temps de guerre, et à cette heure l'association dispose d'une somme de 18,000 liv. Les patrons s'étaient flattés d'empêcher le mouvement d'aboutir ; force leur avait été bientôt de reconnaître qu'une pareille tâche dépassait leur puissance ; ils ne tardèrent point à recevoir, en leur qualité officielle, les mandataires des *Unions*, et à traiter avec eux.

A la vérité, ils se réservaient encore d'apprécier à eux seuls les griefs qui leur étaient déférés. Aujourd'hui, dans les comtés du Nord, on voit s'assembler, en cas de différend, six propriétaires de mines d'un côté, six mineurs de l'autre ; c'est par une délibération collective que le litige se règle, et quand on en vient au vote, la main calleuse de l'ouvrier vaut autant que celle du patron le plus riche. Ainsi s'arrangent les conflits, sans grèves, sans *Lock out*. Voilà l'exemple qu'il faudrait suivre, la marche qu'il faudrait généraliser partout. Elle montrerait clairement que les *Trade Unions* et les grèves ne sont pas des termes nécessairement synonymes. Au surplus, quelques-unes des grèves les plus insensées qu'eût vues M. Butt avaient éclaté dans des districts où les *Unions* n'avaient pas pénétré, et les hommes ne sont que trop souvent portés à écouter leur impulsion seule pour se lancer dans des aventures où le droit n'est pas pour eux et dont ils ne sauraient attendre le plus léger bénéfice.

» Le temps viendra, je l'espère, a dit en terminant M. Butt, » où les ouvriers deviendront, comme c'est déjà le cas dans » une localité du Nord (1), propriétaires des mines qu'ils » exploitent, et là selon moi réside la meilleure solution » du problème. Dans ma pensée, le travailleur possède le » droit de participer à la richesse que ses labeurs contri- » buent tant à créer, et s'ils songeaient davantage à épar- » gner leur argent, au lieu de le dissiper de la façon » parfois la plus déplorable, ils verraient luire l'aube de » meilleurs jours. Que les ouvriers restent unis entre eux » et sympathiques les uns aux autres : cette union et ces » sympathies sont aussi des gages d'un brillant avenir. » J'ai foi dans cet avenir des classes laborieuses, non » qu'elles agissent toujours bien, mais parce qu'elles s'ef- » forcent du moins de bien faire. A aucune époque, elles » n'avaient joui d'un aussi grand ascendant soit dans l'or- » dre social, soit dans l'ordre politique, et si leurs aspira- » tions s'élevaient, leurs perspectives seraient assurées. » Qu'elles fuient les cabarets et recherchent, en même » temps, tous les moyens de culture intellectuelle et d'a- » mélioration morale. Elles connaissent déjà les avantages » de l'union : à elles maintenant de développer et de faire » fructifier ces avantages. »

Cette péroraison a été couverte d'applaudissements chaleureux.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LES TAXES SPÉCIALES.

Réunion du samedi 5 juillet 1874.

Présidence de M. Ch. Renouard, membre de l'Institut, procureur général près la Cour de cassation.

M. Wladimir Besobrasoff, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, assiste comme invité à cette réunion.

M. Georges Renaud, secrétaire de la quinzième section (Économie politique et Statistique) de l'Association fran-

(1) M. Butt fait sans doute allusion aux houillères de *Whitwood and Methley Junction* situées dans la partie sud du comté d'York, dirigées par M. Briggs. Il nous semble toutefois que les combinaisons d'ailleurs si remarquables et couronnées d'un vrai succès auxquelles M. Briggs a recouru, suggèrent plutôt l'idée d'une *société par actions* que d'une *société coopérative* dans le vrai sens de l'expression.

çaise pour l'avancement des sciences, rappelle à la Société que le troisième congrès de l'Association aura lieu à Lille, le 20 août prochain. Il exprime, tant au nom de la section dont il est secrétaire, qu'au nom du conseil même de l'Association, le désir que l'Economie politique soit plus largement représentée au congrès de Lille qu'elle ne l'a été à ceux de Bordeaux et de Lyon, et que les maîtres de la science économique viennent se joindre aux hommes éminents qui, dans l'Association, se trouvent à la tête des sections de physique, de chimie, d'anthropologie, etc. Il ajoute que cette année le congrès sera présidé par un membre de la section d'Economie politique, M. d'Eichtal.

M. JOURDAN donne des renseignements très-satisfaisants sur le cours d'économie politique qu'il professe à Marseille, et qui compte de 300 à 400 auditeurs.

M. W. BESOBRASOFF, prié de communiquer à la Société ses impressions relativement à l'état des esprits, au point de vue des idées économiques, en Russie et dans les pays qu'il a visités, dit que la jeunesse russe lui semble malheureusement plus accessible aux prédications socialistes qu'à l'enseignement économique ; que peut-être y a-t-il eu néanmoins, sous ce rapport, quelque amélioration dans ces derniers temps. M. Besobrasoff croit, d'autre part, que ce n'est plus aujourd'hui la France, mais plutôt l'Allemagne qui est en Europe le foyer le plus redoutable de l'action et de la propagande socialistes. Il a pu étudier, pendant un mois de séjour en Angleterre, l'esprit des ouvriers de ce pays, et il assure que cet esprit est excellent. L'opinion est, en général, très-avancée, et même républicaine; mais cette opinion s'allie à un très-grand respect de la loi, à des habitudes vraiment parlementaires et à une tolérance pleine de courtoisie pour les opinions contraires. M. Besobrasoff a été reçu avec toutes sortes d'égards à Londres dans un club d'ouvriers, l'*Elysæus-Club*. On lui a demandé son sentiment sur les hommes d'État et les philosophes anglais, notamment sur John Stuart Mill et sur M. Bright, sur l'état social de la Russie, sur celui de l'Angleterre, etc., et on l'a écouté avec déférence. Des réponses très-mesurées et très-polies qui lui ont été faites, il ressort, en somme, que les ouvriers anglais obéissent à un courant démocratique très-accentué, mais nullement socialiste. Les ouvriers de Londres ne se trouvent pas heureux malgré leurs salaires élevés ; mais ils se préoccupent surtout de la condition des ouvriers agricoles, qu'ils voudraient voir arriver à la propriété du sol comme les paysans français. Ils semblent perdre confiance dans l'efficacité des associations coopératives, et repoussent l'égalité de salaire admise par plusieurs de ces associations. A Paris, M. Besobrasoff eût désiré aussi être admis dans une société d'ouvriers. On lui a répondu qu'il y serait mal vu, et peut-être pris pour un espion. Il va de soi que la responsabilité de ce refus et de cette prévision doit être laissée tout entière à la personne à qui M. Besobrasoff s'est adressé. Quoi qu'il en soit, M. Besobrasoff se croit autorisé à conclure que les mœurs politiques et économiques des classes ouvrières sont fort supérieures en Angleterre à ce qu'elles sont en France. Quelques membres lui font observer que cette différence tient sans doute à la différence des institutions, et que les mœurs et les idées de nos ouvriers s'amélioreront d'elles-mêmes, lorsqu'on aura en France la liberté comme en Angleterre.

La Société met en discussion la question des *taxes spéciales*, proposée dans la réunion précédente par M. Léon Say.

M. LÉON SAY plaide la cause des taxes spéciales. Les octrois et les contributions directes, qui alimentent le budget des villes, manquent, dit-il, d'élasticité ; on a abusé des centimes additionnels, et l'Assemblée et le gouvernement refusent aux communes l'autorisation de s'en imposer de nouveaux. C'est surtout à Paris que les ressources n'ont pas l'élasticité nécessaire. La ville de Paris doit 200 millions; il n'y a pas pour elle d'économies possibles ; ses services sont mal dotés. L'administration municipale a dû chercher, dans ces circonstances, à se créer des ressources nouvelles, en faisant payer à part aux riverains des voies publiques le balayage, le pavage et l'éclairage. Le conseil municipal a discuté cette mesure, et déjà la taxe spéciale pour le balayage a été autorisée et est maintenant appliquée. M. Léon Say reconnaît qu'elle a été assez mal accueillie par la population; que l'assiette en était difficile. Néanmoins l'exemple de Paris a été suivi par la ville de Lyon, et l'Assemblée nationale et le conseil d'Etat sont saisis de la question. Répondant à un article de l'*Economiste français* où l'on a attribué aux taxes dont il s'agit un caractère « socialiste », M. Léon Say proteste contre cette qualification. Il croit que faire payer à une certaine catégorie de citoyens des dépenses dont ils profitent particulièrement, c'est tout le contraire du socialisme. On ne pouvait d'ailleurs, dans l'espèce, s'adresser qu'aux propriétaires, ceux-ci ayant la faculté de déverser en partie sur leurs locataires les charges nouvelles qui leur incombent, si, comme on l'a prétendu, ces charges ne correspondent pas à des travaux où les propriétaires soient les premiers et les plus directement intéressés, — ce que n'admet pas l'honorable orateur. M. Léon Say revient en terminant sur les nécessités urgentes qui s'imposent à la ville de Paris, et il croit que, ces nécessités étant données, les taxes spéciales sont préférables à d'autres, notamment à un accroissement des droits d'octroi.

M. E. RONDELET, membre du Conseil municipal, est d'avis que les taxes préconisées par M. Léon Say nous ramènent, en quelque sorte, à la barbarie. La civilisation c'est, selon lui, l'Etat, l'administration publique impersonnelle, se chargeant de fixer et de répartir les dépenses communes, sans se préoccuper des intérêts privés. Or, on prétend mettre aujourd'hui certaines dépenses à la charge d'une catégorie de citoyens. C'est introduire dans notre système financier le principe de l'inégalité des charges. Les taxes spéciales ont, aux yeux de M. Rondelet, plusieurs inconvénients; mais elles ont surtout le tort grave d'enlever à l'administration son impersonnalité et de l'engager dans une voie funeste, où elle ne saura comment s'arrêter; car si l'on a la prétention de faire payer chaque chose à chacun, il deviendra impossible de justifier des dépenses telles que le budget des cultes, les subventions aux théâtres, etc., etc., qui sont cependant et doivent rester à la charge de tous; en un mot, on ne va pas à moins qu'à désorganiser la société.

M. ARTHUR MANGIN se déclare, en principe, très-partisan des taxes spéciales. Il ne croit pas que la civilisation consiste à faire payer indistinctement toutes choses par tout le monde ; c'est là plus que du socialisme : c'est du communisme. Il croit, au contraire, que l'idéal de la civilisation et de la justice serait que chacun payât les services qu'il reçoit de la société, comme il paye les services qu'il reçoit des particuliers. Ce principe n'est pas applicable à certains services qui sont réellement communs et indivisibles ; mais il est applicable et il est appliqué en effet à d'autres services, tels, par exemple, que le transport des lettres, que chacun paye pour son compte et dans la mesure où il en use. Personne assurément ne conteste la justice de la taxe postale. En peut-on dire autant des taxes de balayage, de pavage et d'éclairage? M. Mangin ne le pense pas, et il estime que ces taxes méritent, jusqu'à un certain point, l'épithète de « socialistes » par laquelle l'*Economiste français* les a caractérisées. Elles n'ont, en effet, de spécial que le nom, car on les fait peser non sur ceux qui profitent de la dépense ou qui la rendent nécessaire, mais sur une catégorie de citoyens prise arbitrairement, celle des propriétaires. Est-ce le propriétaire qui use le pavé, qui salit la chaussée et le trottoir? nullement : ce sont les passants ; ce sont surtout les voitures et les chevaux ; et s'il profite plus que d'autres, de l'entretien et du nettoyage des voies publiques, c'est seulement en ce sens, que la détérioration et le *salissement* de ces voies lui étant particulièrement incommodes et préjudiciables, il demande et il a le droit de demander qu'on y remédie. Il est donc souverainement injuste de lui faire payer la réparation de dommages dont il souffre, loin de les avoir causés.

Mais, dit-on, le propriétaire déverse cette charge sur ses locataires. En ce cas déjà la taxe cesse d'être spéciale, et alors pourquoi ne pas la faire payer directement aux locataires? La raison en est simple: le propriétaire est un contribuable commode; on s'adresse à lui parce qu'il donne toujours prise : qu'il commence par payer, et puis après qu'il se rattrape, s'il le peut, en faisant payer ses locataires! Ainsi raisonne au fond l'Administration. Elle oublie qu'il y a dans les grandes villes, et notamment à Paris, un grand nombre de propriétaires qui n'ont point de locataires. Il y en a même qui n'ont pas de maison, qui ne possèdent qu'un terrain, et qu'on ne taxe pas moins *en raison de leur façade*. Autrefois, les propriétaires étaient tenus de balayer *au droit* de leur façade jusqu'au milieu de la rue. C'était une charge assez arbitraire, mais qui ne leur coûtait rien. Aujourd'hui, sans qu'ils l'aient assurément demandé, on les dispense de cette corvée, mais on leur prend leur argent. M. Mangin le répète, cela est arbitraire ; les taxes nouvelles *dites* spéciales sont contraires à tous les principes de la science économique, et elles sont insoutenables au point de vue de la justice distributive.

M. LÉON SAY croit pouvoir maintenir que le balayage, l'entretien et l'éclairage des voies publiques profitent spécialement aux propriétaires, et il en voit la preuve dans

les fréquentes réclamations que les commerçants adressent à l'administration municipale dans le but d'obtenir que leur rue soit bien pavée, bien entretenue, bien éclairée.

M. Alph. Courtois trouve que les taxes spéciales ont l'inconvénient grave d'augmenter les frais de perception, d'imposer aux agents de l'administration un zèle et une intelligence qu'il n'est guère possible d'exiger d'eux, et de n'être jamais réellement proportionnelles aux services rendus. Il se prononce en principe pour l'unité du budget. Il pense que dans la commune comme dans l'État chacun doit contribuer aux charges publiques dans la mesure de ses facultés, et que c'est, en conséquence, au revenu de chacun qu'il faut s'adresser. L'impôt sur le revenu est généralement reconnu juste; mais on objecte les difficultés qu'il rencontrerait dans l'application. Ces difficultés ont été exagérées: en tout cas, elles se réduisent à peu de chose dans un cercle restreint comme celui d'une commune ou même d'une grande ville. M. Courtois pense donc que l'impôt sur le revenu est essentiellement un impôt municipal et d'une application facile dans toute commune, et c'est à cet impôt qu'il faut, selon lui, demander la plus grande partie des ressources nécessaires aux dépenses publiques, en allégeant d'autant les autres charges et en se gardant de recourir à des taxes vexatoires d'une équité contestable.

M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, reproche aussi aux taxes nouvelles de rompre l'uniformité de notre régime financier, et d'entraîner dans l'application des difficultés plus grandes qu'on ne croit. A Paris, on fait peser la taxe du balayage sur les propriétaires. A Lyon, le conseil municipal demande l'autorisation d'établir une taxe semblable; mais c'est aux locataires qu'il veut l'imposer. Voilà donc deux systèmes en présence, et il pourra s'en produire d'autres encore; il y a là une source de complications fâcheuses. D'autre part, on prétend faire payer aux contribuables les services rendus. Mais la ville de Paris a passé avec la Compagnie du gaz un contrat qui lui assure un revenu de 5 millions; — et c'est dans ces conditions qu'elle veut faire payer encore 3 millions aux propriétaires! Ceux-ci répondent avec raison qu'on ne saurait leur réclamer le montant d'une dépense qui est payée, et bien au-delà. M. Wilson préférerait qu'on en revînt aux centimes additionnels. Mais, dit-on, la matière imposable est épuisée. Pas si épuisée, répond M. Wilson, puisqu'on la frappe de nouveau. On le fait, il est vrai, sous une forme nouvelle; mais en réalité, c'est la propriété que l'on atteint. Autant vaut agir franchement, et recourir à des centimes additionnels sur le foncier et sur les portes et fenêtres.

M. Léon Say reconnaît que la ville de Paris réalise un bénéfice notable sur la consommation du gaz, mais seulement sur le gaz consommé par les particuliers; et c'est, selon lui, le gaz public, sur lequel la Ville ne gagne rien, qu'il s'agit de faire payer aux riverains, et dont ils profitent réellement, puisqu'ils réclament quand on parle de le diminuer.

M. E. Menier se prononce en faveur d'une taxe calculée d'après la valeur des immeubles, et d'une association syndicale des propriétaires, qui répartiraient entre eux le montant de cette taxe en y faisant participer leurs locataires et principalement les commerçants: ceux-ci ayant, ainsi que les propriétaires, tout intérêt à favoriser la circulation qui, elle-même, est un élément nécessaire au développement de la richesse publique. Les taxes spéciales et les taxes sur les besoins sont, selon M. Menier, des obstacles à la circulation, et la répercussion de l'impôt doit se faire non pas de bas en haut, mais de haut en bas.

M. Robineau se préoccupe surtout de l'incidence de l'impôt. A défaut de l'impôt sur le revenu, qui est pour lui l'idéal, on est bien obligé de recourir à d'autres ressources, et M. Robineau croit qu'on fait bien de s'adresser aux propriétaires, qui sont des intermédiaires naturels entre le fisc et la population, sauf à détaxer ceux qui n'ont pas de locataires.

M. Olry de Labry a été, pendant douze ans, ingénieur de la ville de Paris; il a préparé et réparti beaucoup de taxes spéciales, et il a toujours été frappé, ainsi que ses collègues, de ce qu'il y a d'inévitablement arbitraire et injuste dans ces taxes, qui soulèvent de continuelles réclamations. Ces réclamations amènent des remaniements, sans que personne soit encore satisfait, et ces embarras renaissants se multiplient naturellement avec le nombre des taxes. En somme, c'est toujours sur le propriétaire que l'on frappe de préférence, parce qu'il ne peut pas s'en aller, ou que, s'il s'en va, sa propriété reste. Quant à faire payer les dépenses par ceux qui les rendent nécessaires, comme le voudrait M. Arthur Mangin, M. O. de Labry ne pense pas que ce soit là une solution pratique. Il en revient donc aux centimes additionnels, à l'impôt foncier, en prenant pour base le revenu, non tel que le suppose le cadastre, mais tel qu'il ressortira de l'examen des baux. Quant aux propriétaires qui n'ont pas de locataires, ils sont à eux-mêmes, dit M. O. de Labry, leurs propres locataires.

M. Joseph Garnier donne raison à la fois à M. Léon Say et à M. O. de Labry. Il soutient que le propriétaire et ses locataires (c'est tout un) sont justement et équitablement frappés par les taxes spéciales; que c'est bien pour eux qu'on use et qu'on salit la voie publique en leur apportant les marchandises qu'ils consomment. Selon M. Garnier, l'impôt national ne peut avoir qu'un caractère général et uniforme; mais les taxes spéciales sont d'une bonne application dans les villes.

M. Wilson revient sur les arguments qu'il a déjà développés; il conclut de nouveau à ce qu'on s'adresse à la propriété, mais en la taxant, non pas en raison de l'étendue de sa façade, ce qui est injuste, mais en raison du revenu qu'elle produit; ce qui atteint mieux le but proposé, lèse moins les intérêts privés, et ne compromet pas l'unité de notre régime financier.

M. Arthur Mangin, répondant principalement à MM. L. Say, Menier et Joseph Garnier, conteste leur théorie de la répercussion, et nie que les propriétaires soient, comme on le dit, spécialement intéressés dans la question de voirie. Ils ne le sont que comme citoyens, au même titre et au même degré que tous les autres. Quant à la répercussion, elle n'est qu'un leurre pour le propriétaire qui n'a pas de locataires, *a fortiori* pour celui qui n'a pas de maison, et qui, étant taxé *en raison de sa façade*, paie non-seulement pour lui-même, mais pour tous les locataires qu'il pourrait avoir. Le propriétaire, c'est, selon M. Mangin, *la tête de Turc* sur laquelle on croit pouvoir frapper à tour de bras, parce qu'*a priori* on le suppose riche. Et c'est pourquoi les taxes dites spéciales semblent à l'orateur fortement entachées de socialisme.

M. le Président, avant de lever la séance, se félicite de ce que la réunion n'ait pas de vote à émettre sur la question; il pense qu'elle serait, comme il l'est lui-même, embarrassée de se prononcer, et tentée de donner un peu raison à tout le monde. Ce qui ressort, pour lui, de plus clair de cette discussion, c'est qu'il faut payer, et que pour payer il faut produire, c'est-à-dire travailler. Quant aux propriétaires, M. le Président semble les abandonner un peu à la fatalité de leur situation, qui les expose plus que d'autres, il le reconnaît, aux atteintes du fisc.

La réunion se sépare à onze heures.

Arthur Mangin.

M. Leroy-Beaulieu, absent de la séance de la *Société des Economistes* où a été traitée la question des taxes spéciales de balayage et d'éclairage, eût combattu, s'il eût été présent, ce système d'impôts. Il aurait d'abord fait remarquer que l'article de l'*Economiste français*, auquel M. Léon Say a fait allusion et qui a été l'origine de ce débat, ne traitait qu'en passant de ces taxes nouvelles: cet article qualifiait, il est vrai, de *socialiste* le régime actuel de la propriété foncière à Paris; on ne peut nier, en effet, que la propriété bâtie ne soit soumise à Paris à un ensemble de mesures artificielles et arbitraires, à une foule de servitudes, d'obligations somptuaires, de règlements capricieux, à l'impôt progressif sur les loyers, etc. Quant aux taxes spéciales de balayage, d'éclairage et autres, M. Leroy-Beaulieu croit qu'il serait pernicieux d'introduire ce principe dans nos grandes villes et surtout dans notre capitale. Ces taxes spéciales reposent sur une assiette infiniment moins solide et moins équitable que nos quatre contributions directes. Celles-ci sont assises sur la valeur présumée des immeubles ou sur le produit évalué des industries. Au contraire, les taxes spéciales d'éclairage et autres peuvent affecter très-inégalement des propriétés d'une même valeur. On ne peut nier, d'ailleurs, que l'éclairage soit un service public auquel chacun doit contribuer, surtout dans les grandes villes. Dans les villes d'Angleterre où chaque ménage occupe une petite maison qui lui est propre, il y a moins d'inconvénients à rejeter sur les riverains la charge de l'éclairage. Mais sur nos grands boulevards, dans nos grandes avenues, avec nos maisons à six étages qui abritent souvent des douzaines de familles de locataires, il est évident que l'éclairage ne doit pas être la charge de la seule propriété. Quant à la taxe de balayage, elle est préjudiciable en ce sens qu'elle impose une dépense en argent à beaucoup de personnes qui pourraient sans frais, soit par elles-mêmes, soit par leurs gens de service, balayer le trottoir et la chaussée qui touchent leur résidence.

Si l'on voulait introduire en France le système des taxes spéciales, il faudrait, d'ailleurs, implanter dans notre pays tout le système municipal britannique, c'est-à-dire la spécialité des comptes de chaque taxe, la spécialité des agents chargés d'en employer le produit ou d'en vérifier l'emploi. Qu'on ne l'oublie pas, en Angleterre, les contribuables à ces taxes nomment toute une série de mandataires électifs, pour consentir le taux de ces contributions et constater qu'elles ne sont pas détournées de leur destination. C'est ainsi que l'on peut citer, par exemple, les *lighting surveyors*, qui sont élus par ceux qui paient la taxe spéciale.

Le régime de la spécialité des taxes est, d'ailleurs, partout sur le point de disparaître. Les Anglais l'abandonnent et adoptent un système analogue au nôtre. Ils ont une taxe générale, assez semblable à notre contribution foncière, c'est la taxe des pauvres; quand ils ont besoin de faire face à des dépenses de n'importe quelle nature, ils se contentent d'élever le quantum de la taxe des pauvres, de même que nous mettons des centimes additionnels à notre contribution foncière. Ils ont vu, en effet, par expérience, combien compliqué et inégal était le jeu des taxes spéciales. Il ne faudrait pas adopter le régime d'un pays étranger précisément au moment où ce pays l'abandonne (1).

M. Leroy-Beaulieu est assurément loin de contester la situation exceptionnellement difficile où se sont trouvés les récents administrateurs de la ville de Paris. Il est prêt à rendre hommage à leur intelligence et à leur zèle; il ne saurait notamment que féliciter vivement M. Léon Say de son habile gestion des finances de la Ville dans des circonstances singulièrement critiques. Mais il croit que l'administration devrait s'en tenir aux quatre contributions directes, dont l'assiette peut être facilement perfectionnée. Il pense aussi que les dépenses de luxe pourraient être réduites, et qu'il y aurait un grand avantage à soulager la propriété parisienne de quelques-unes des servitudes sous lesquelles elle gémit, et à la débarrasser de quelques-uns des règlements somptuaires qui l'accablent.

LA LÉGISLATION DES BREVETS D'INVENTION EN ANGLETERRE.

Dans la séance du 24 avril 1874 de la Société de législation comparée, M. Dunoyer, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, avait communiqué les résultats d'une étude faite par lui au sujet de divers documents sur la législation des brevets d'invention, et notamment sur les réformes proposées par une commission d'enquête au Parlement anglais. Le mémoire de M. Dunoyer a été publié dans le dernier numéro du *Bulletin* de la Société, d'où nous avons extrait cet intéressant travail.

I

Au mois d'août de l'année dernière, un congrès international s'est réuni à Vienne pour examiner les questions de législation relatives à la protection des inventions. M. Lyon-Caen a publié dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence* une analyse sommaire des travaux de ce congrès, et notamment la traduction des *résolutions* qui y ont été votées. Le congrès de Vienne de 1873 ne s'est pas borné à déterminer les principes qui lui ont paru essentiels à toute bonne loi sur la matière; il a en outre émis l'avis que les gouvernements des divers Etats de l'Europe devaient être instamment sollicités de rechercher par la voie diplomatique les moyens d'établir un système de protection internationale des inventions.

D'autre part, en Angleterre, une commission parlementaire a procédé, durant le cours des années 1871 et 1872, à une enquête approfondie sur les effets de la loi de 1852 et sur l'application qui est faite de cette loi dans le Royaume-Uni. Cette commission a voté un assez grand nombre de *résolutions* dont la dernière est ainsi conçue : « Le comité est d'avis qu'en matière de *lettres patentes* (brevets d'invention), il devrait y avoir uniformité de législation dans les divers Etats civilisés du globe. Il estime que le gouvernement de Sa Majesté doit être prié de prendre des informations auprès des gouvernements étrangers et des gouvernements coloniaux, afin de savoir dans quelle mesure ils seraient disposés à prendre part à des conventions internationales pour atteindre ce but. »

(1) Voir l'*Administration locale en France et en Angleterre* par Paul Leroy-Beaulieu (ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques). Paris, Guillaumin, éditeur, 1872.

Il est manifeste que, dans la plupart des Etats dont le commerce extérieur a pris le plus de développement, il y a aujourd'hui une tendance marquée vers l'uniformité de législation en ce qui touche la protection qu'il convient d'accorder aux inventeurs. Cette tendance est un fait très-naturel; elle est la conséquence d'une évolution économique dont le résultat final est facile à prévoir : nous verrons disparaître peu à peu les limites qui séparent encore aujourd'hui les anciens marchés nationaux, jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus qu'un vaste marché ouvert sans distinction à toutes les nations les plus commerçantes du globe.

L'établissement d'un système de protection internationale et uniforme pour les inventions peut donc, dès aujourd'hui, être considéré comme une des questions de politique économique qui sont à l'étude. La solution de cette question et l'accomplissement de cette réforme seront facilités ou entravés selon qu'il y aura plus de conformité ou plus de disparité entre les lois des divers Etats commerçants sur cette matière. Fort heureusement, presque partout les lois qui sont actuellement en vigueur sur les brevets d'invention sont de date relativement récente : si l'on excepte la loi française de 1844, elles ont été promulguées dans un intervalle de temps qui ne remonte guère au delà de vingt années ; d'où cette conséquence qu'il y a entre toutes ces lois des traits de ressemblance et de concordance très-notables.

Ainsi la loi belge actuellement en vigueur est la loi de 1854 modifiée dans certaines parties par une loi de 1857 ; la loi anglaise date de 1852 ; la loi autrichienne date de la même année; la loi suédoise de 1856 ; la loi portugaise de 1868. Aux Etats-Unis, la loi qui est aujourd'hui appliquée n'a pas plus de quatre années d'existence; elle a été votée en 1870. Au Brésil, un projet de loi présenté en 1869 a été adopté en 1871. En Allemagne, en vertu de l'article 4, § 5 de la Constitution du 15 mai 1871, le droit de légiférer sur la matière est compris dans les attributions du *Reichsrath*. Il est vrai qu'aucune loi de l'Empire n'a encore été promulguée pour la protection des inventions ; mais la question est étudiée, et la *Société des Ingénieurs allemands* a préparé un projet de loi applicable à toutes les parties de l'Empire. A la vérité ce n'est là qu'un document privé, en quelque sorte, mais qui présente néanmoins un grand intérêt. Enfin, quelques Etats n'ont pas de législation spéciale pour la protection des inventions. Tel est le cas du Danemark, où les inventeurs n'ont d'autre titre à une protection publique que les lettres patentes délivrées par le roi sur la proposition du ministre de l'intérieur, lequel procède selon des règles qui sont purement traditionnelles dans son département. En Hollande, une loi sur les brevets d'invention, qui remontait à 1817, a été abolie en 1869 et n'a pas été remplacée. Pour ce qui est de la Suisse, aucune loi fédérale n'y protége la propriété des inventions industrielles.

Je me propose de borner la communication que je dois faire à la Société à l'étude d'une seule législation, celle de l'Angleterre, et particulièrement à l'analyse des *résolutions* qui ont été adoptées en 1872 par la commission parlementaire anglaise, après deux années d'enquête.

Cette commission, composée de 25 membres en 1871, de 23 membres en 1872, parmi lesquels le chancelier de l'Echiquier et l'attorney général, a consacré à ses investigations 23 séances, dans lesquelles ont été entendus 29 déposants. Parmi les personnes qui ont été appelées à déposer dans l'enquête, figurent des magistrats, des administrateurs, des hommes de loi et, notamment, M. Robert Grove, membre de la commission royale des patentes ; lord Romilly, maître des rôles, qui a pris une part considérable à la préparation de la loi de 1852 ; sir Roundell Palmer, solicitor général de 1861 à 1863, puis attorney général de 1863 à 1866 ; M. Henson, très-versé dans la connaissance de toutes les difficultés auxquelles donne lieu la loi des patentes. La commission a reçu également le témoignage de plusieurs inventeurs célèbres : M. Bessemer, bien connu par le procédé qui porte son nom et qui a été le point de départ d'une fabrication nouvelle, celle des aciers *puddlés ;* sir William Armstrong, auquel l'Angleterre doit les beaux appareils dans lesquels l'eau, sous pression, est employée comme moteur ; M. Siemens, membre de la Société royale, président de l'Institut des mécaniciens, connu par l'invention des générateurs et des fours au moyen desquels l'industrie peut aujourd'hui réaliser, dans diverses opérations métallurgiques, une économie de combustible qui ne va pas à moins de 75 0/0; puis des manufacturiers : M. Howard, fabricant de machines pour l'agriculture; M. Holden, fabricant de tissus de laine ; M. Wright, président de la chambre de commerce de Birmingham ; M. Nasmyth; M. Muspratt, ancien membre de la chambre de commerce de

Liverpool, fabricant de produits chimiques; M. Allhusen, président de la chambre de commerce de Newcastle. Particulièrement préoccupée du désir d'améliorer la loi de 1852, la commission a tenu tout spécialement à s'enquérir auprès des hommes qui en connaissent le mieux le mécanisme et les effets. D'une part, elle a interrogé un certain nombre de fonctionnaires employés dans l'*office* public de la commission royale des patentes, notamment de M. Woodcroft et M. Michell, et, d'un autre côté, elle a reçu la déposition de plusieurs agents de patentes, praticiens expérimentés dans leur profession, MM. Johnson, Newton, Carpmael, Lloyd Wise, Bower, Haseltine. Enfin deux étrangers fort compétents ont été également entendus dans l'enquête, M. Schneider, administrateur et directeur de l'usine du Creuzot, pour la France, et pour les Etats-Unis d'Amérique, M. Chittenden, ancien *register of the Treasury* sous la présidence de Lincoln, qui a participé dans une très-large mesure à la préparation de la loi américaine de 1870.

Si j'ai tenu à faire connaître à la Société les noms de la plupart des personnes que la commission parlementaire anglaise a entendues, c'est dans le dessein d'insister sur la valeur et l'autorité des *résolutions* que la commission a adoptées après avoir recueilli tous les témoignages des déposants. Ces résolutions, en effet, sont très-manifestement déduites des dépositions obtenues dans l'enquête.

II

Sur le principe même de la protection qu'il convient d'accorder aux inventeurs, c'est-à-dire sur la question de savoir si la jouissance exclusive des bénéfices que peut procurer une invention doit être garantie temporairement à son auteur, le comité est très-affirmatif. Voici en effet comment sont conçues les deux premières résolutions qu'il a adoptées. On remarquera qu'elles sont fondées sur des motifs de pure utilité et non sur des raisons tirées du *droit naturel*.

« Le comité est d'avis : 1° que le privilége conféré par les lettres patentes favorise les progrès de la fabrication ; grâce à ce privilége, en effet, un grand nombre d'inventions d'une très-grande importance sont introduites dans la pratique industrielle et se développent beaucoup plus rapidement qu'elles ne pourraient le faire en l'absence du système des lettres patentes ; 2° que le privilége conféré par les lettres patentes a, en outre, pour effet, l'introduction et la divulgation de très-nombreux perfectionnements dans les procédés de la fabrication ; perfectionnements qui, considérés chacun isolément, sont d'une importance moindre que les inventions proprement dites, mais qui, réunis, et par leur nombre, contribuent grandement au progrès de l'industrie. »

La commission admet toutefois ceci : c'est que la suppression du régime de la protection par lettres patentes ne rendrait assurément pas tout progrès impossible ; mais elle paraît fermement convaincue que sous un régime de droit qui n'assurerait aucune protection spéciale aux inventeurs, les inventions seraient moins fréquentes, les perfectionnements moins nombreux et le progrès industriel plus lent. Telle est du moins l'opinion exprimée dans la troisième résolution : « Le comité est d'avis qu'en l'absence de la protection qui résulte des lettres patentes, la concurrence des fabricants entre eux pourrait les conduire sans doute à imaginer et à appliquer des procédés et des engins de fabrication perfectionnés, mais que ce résultat serait probablement obtenu moins rapidement que par l'effet de tous les stimulants qui aiguillonnent l'inventeur sous le régime des lettres patentes. »

Le comité d'enquête aurait pu ajouter que, sans doute, la suppression des lettres patentes n'empêcherait pas l'esprit d'invention de se faire jour, mais que l'inventeur, privé de protection par la loi, ne manquerait pas de chercher dans les *secrets de fabrique* un moyen de se protéger lui-même, au grand détriment des intérêts généraux de l'industrie. Cette conséquence de la suppression des brevets a été mise en lumière avec beaucoup de force dans les discussions qui ont eu lieu à Vienne en 1873.

Enfin le comité a examiné encore une autre question générale : celle de savoir s'il n'y aurait pas avantage à laisser l'imitation libre, mais en dédommageant l'inventeur, et s'il ne serait pas préférable de le récompenser par des libéralités faites au nom de l'Etat en reconnaissance du service rendu au public, plutôt que de faire du privilége résultant des lettres patentes le prix de sa découverte. Sur ce point encore le comité d'enquête s'est prononcé en faveur du système des brevets et contre celui des récompenses nationales, ainsi qu'on peut le voir par sa quatrième résolution : « Il ne paraît pas qu'un système qui consisterait à accorder aux inventeurs des récompenses pécuniaires puisse être substitué avec avantage pour l'intérêt public au privilége temporaire conféré par les lettres patentes. »

Je passe maintenant aux résolutions qui sont relatives à la législation anglaise, particulièrement à la loi de 1852, et aux critiques que l'application défectueuse de cette loi a provoquées en Angleterre.

III

La loi de 1852 est connue en France : elle a été traduite par M. Renouard qui en a inséré des extraits dans son *Traité des brevets d'invention*. Je me contenterai de rappeler celles des dispositions de cette loi qui sont nécessaires pour l'intelligence des *résolutions* du comité.

La loi de 1852 a institué une commission spéciale et permanente qu'on appelle la *Commission royale des lettres patentes*. Cette commission est composée, ou du moins devrait être composée, aux termes de la loi, de deux catégories de personnes : 1° les commissaires *ex officio*, parmi lesquels sont le chancelier de l'Echiquier, le maître des rôles, les officiers de loi de la couronne, c'est-à-dire l'attorney général, le solicitor général, l'avocat de la reine, l'attorney général pour l'Irlande, le solicitor général pour l'Ecosse et le solicitor général pour l'Irlande ; 2° les commissaires nommés par la reine, qui doivent être choisis parmi les personnes compétentes. Les pouvoirs de la commission royale des lettres patentes ne peuvent être exercés par moins de trois commissaires réunis.

Toute demande de lettres patentes pour une invention et toute déclaration jointe à la demande doivent être déposées à l'*office* des commissaires. Ce sont les commissaires agissant en nombre suffisant pour représenter la commission qui délivrent les lettres patentes, sous le sceau de la commission. Les droits exigés pour la délivrance des lettres patentes sont fixés par un tarif annexé à la loi. Ces droits s'élèvent, à l'expiration de la troisième année, à 75 livres (1,875 fr.), y compris les droits pour le dépôt de la demande, pour l'avis que le déposant entend y donner suite, pour le dépôt des spécifications, pour le warrant en vertu duquel il est procédé au scellement des lettres patentes, pour le sceau, pour le certificat constatant le paiement des droits exigibles. A l'expiration de la septième année, il faut ajouter une nouvelle somme de 100 livres (2,500 fr.). Total pour toute la durée de la jouissance : 175 livres (4,375 fr.).

La durée du privilége conféré par les lettres patentes est de quatorze ans. Toutefois le gouvernement a été autorisé par un acte de 1835, par un autre acte de 1839 et par l'acte de 1852, à prolonger de sept ans la durée du privilége, pourvu que la demande de prorogation ait été formée avant l'expiration du terme fixé par les premières lettres patentes. L'effet des lettres patentes s'étend à tout le Royaume-Uni, ainsi qu'aux colonies où les lois en vigueur ne mettent pas obstacle à leur efficacité.

Il est tenu à l'*office* de la commission royale deux registres : 1° un registre des patentes ; 2° un registre des propriétaires, où sont inscrites ces cessions soit totales, soit partielles.

Quant à la procédure à suivre pour obtenir les lettres patentes, il est de règle que toute demande doit être accompagnée d'une *spécification*, c'est-à-dire d'une description ; seulement, il y a deux cas à distinguer : 1° le demandeur entend se contenter d'une protection provisoire ; 2° le demandeur veut obtenir immédiatement une protection absolue. Dans le premier cas il doit déposer avec sa demande une *spécification provisoire* signée par lui ou par son agent, suffisante pour faire connaître la nature de son invention. Dans le second cas il doit déposer avec sa demande un écrit signé de lui et cacheté, qu'on appelle *spécification complète*, où son invention est décrite et qui en détermine exactement la nature, le caractère et la forme. Les effets de la spécification provisoire et ceux de la spécification complète sont très-différents. Si la spécification provisoire est admise, voici quelles sont les conséquences : l'invention peut, pendant six mois à compter de la demande, être appliquée et divulguée, sans que le fait de cette divulgation puisse être opposé ultérieurement au demandeur ni mettre obstacle à la délivrance des lettres patentes ; seulement, pendant ce délai de six mois, l'inventeur reste privé de tout moyen de droit pour se défendre contre les tentatives d'imitation. L'effet de la spécification complète est beaucoup plus étendu. En vertu du certificat délivré au demandeur qui en a fait le dépôt, la jouissance exclusive de son invention lui est assurée pendant les six mois qui suivent sa demande, exactement comme s'il avait obtenu des lettres patentes ; il a les mêmes droits et les mêmes priviléges que s'il était patenté.

Lorsqu'une demande est accompagnée d'une spécification provisoire, celui des membres de la commission à qui l'af

faire est renvoyée prononce, après examen, l'admission de ladite spécification, si elle lui paraît indiquer suffisamment la nature de l'invention ; et, dans ce cas, le fait de l'admission est porté à la connaissance du public par les moyens de publicité que la commission juge les plus convenables. Lorsque le demandeur a déposé une spécification complète, le commissaire chargé de l'instruction délivre un certificat de dépôt qui emporte de plein droit l'admission, et le fait est également publié dans les formes adoptées par la commission. En outre, la commission royale, à partir du jour du dépôt, tient à la disposition de toute personne qui en fait la demande des copies de la spécification complète, tandis qu'aucune copie de la spécification provisoire ne peut être livrée au public qu'après l'expiration du délai de la protection provisoire.

Tant que dure la protection, soit provisoire, soit complète, qui se prolonge pendant six mois à compter de l'admission des spécifications, le demandeur peut s'adresser aux commissaires en leur office pour leur donner avis de son intention d'obtenir effectivement la délivrance des lettres patentes qu'il a demandées. La commission publie cette déclaration en ayant soin de fixer les délais dans lesquels les oppositions pourront être reçues. Après expiration du délai, passé lequel les oppositions ne sont plus recevables, la demande, les spécifications et les oppositions sont renvoyées à l'un des magistrats qui font partie de la commission royale. Celui-ci donne audience au demandeur et aux opposants, puis il délivre, s'il y a lieu, un *warrant* pour le scellement des lettres patentes. Il indique dans le warrant la teneur et les effets des lettres, spécifie les restrictions, réserves, conditions qu'il juge nécessaires, et toutes ces clauses doivent être reproduites dans les lettres patentes elles-mêmes. A quoi il faut ajouter qu'aucune délivrance de lettres patentes ne peut avoir lieu sur une spécification provisoire tant qu'elle n'a pas été complétée ; et ce sous peine d'annulation, dans le cas où il serait jugé que la description connue au moment de la délivrance n'était pas suffisante pour indiquer d'une manière précise et détaillée la nature, les caractères et la forme de l'invention.

Voilà, en termes sommaires, quelles sont les dispositions de la loi de 1852 qui ont été l'objet des critiques du comité d'enquête.

(La fin prochainement.)

LES FINANCES ÉGYPTIENNES.

On lit dans le *Times :*

« Il est bien permis de se demander dans quel tonneau des Danaïdes le khédive jette son argent. Le télégraphe annonçait dernièrement qu'il venait de contracter près de la banque Anglo-Egyptienne un nouvel emprunt de 75,000,000 de francs ; le taux n'en est pas élevé pour l'Egypte ; quatorze pour cent ne comptent pour rien dans ce paradis financier. Mais, il y a deux mois à peine, nous avons appris au Caire que le vice-roi venait d'obtenir de ses sujets eux-mêmes un emprunt de 125,000,000 de francs ; un de vos correspondants a suggéré d'ailleurs l'idée que l'opération n'avait point été tout à fait *volontaire*, et personne ne saurait dire ce qui se trouve encaissé à cette heure de la somme souscrite. Mais cela donne fort à penser de voir qu'il taille encore ajouter à cet encaisse, quel qu'il soit, une somme de 75,000.000 de francs, et cela au lendemain même d'une opération aussi considérable. On parle du projet qu'aurait le khédive de visiter Constantinople et quelques stations d'eaux européennes. Mais à coup sûr Son Altesse serait fort capable de faire ces petites excursions pour 20 ou 25 millions, au plus haut chiffre. Ne le pensez-vous pas ?

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Malgré l'empire repris par les préoccupations politiques et les craintes qu'inspire toujours les crises, surtout quand elles acquièrent l'intensité de celles que nous avons encore dû traverser cette semaine, le commerce a été moins influencé que l'on aurait pu le supposer. Il commence un peu à devenir indifférent à tous les changements politiques, du moment qu'ils sont impuissants à amener une solution définitive des difficultés pendantes et leur fréquence a amené avec elle l'habitude. Nous n'avons pas moins à noter cette semaine, un moment d'arrêt dans la légère reprise que nous annoncions la semaine dernière, arrêt qui s'est surtout accentué dans les industries qui, telles que la métallurgie, exigent d'avoir devant elles un avenir plus dégagé que celui qui se présente actuellement.

Les récoltes continuent à donner les plus grandes espérances et ces espérances commencent déjà à entrer dans le domaine de la réalité, car sans parler des régions méridionales où la récolte est déjà terminée, et les régions du centre où elle est en train, les nouvelles reçues sont unanimes à constater que grâce au temps favorable de ces derniers jours, le retard qui existait dans le nord et l'est est complètement regagné et que la moisson y sera générale avant huit jours. Les avoines et les orges ont un peu profité des pluies de la semaine dernière, mais on se plaint beaucoup encore en certains endroits, et la récolte est seulement moins mauvaise que l'on ne s'y attendait. Les orges ont donné de bons résultats. Les vignes se présentent parfaitement, dans les endroits qui sont épargnés par le phylloxera. La coupe des colzas est commencée, et leur récolte paraît devoir être plus satisfaisante que celle des lins ; les chanvres ont également beaucoup souffert de la sécheresse. On comprendra qu'en présence des perspectives favorables qui s'accumulent, la tendance des marchés ne puisse qu'être à la baisse. C'est en effet ce qui a lieu, les offres dépassant partout les demandes et les arrivages en blés exotiques s'opérant en outre sur une échelle assez importante. A Paris, au grand marché du mercredi, les offres étaient assez rares sur les blés indigènes, mais nombreuses pour les exotiques et malgré une baisse de fr. 1 50 à 2 par quintal métrique sur les cours de mercredi dernier, la vente a été excessivement laborieuse et pour ainsi dire presque impossible. Les cours cotés ont été de : fr. 35 à 38 les 100 kil. à Paris pour sortes indigènes, fr. 37 pour Californie, fr. 36 à 36 50 pour Chili, fr. 37 à 36 pour Espagne blanc, fr. 33 pour Amérique printemps, les 100 kil. au port d'arrivée. Les seigles nouveaux disponibles étaient offerts de fr. 22/23 les 100 kil., les orges nouvelles à fr. 25, les colzas de fr. 35 à 36 les 100 kilos. La farine marque D est en baisse à fr. 82 les 157 kilos.

En Angleterre, la récolte du blé se présente assez favorablement, les dernières pluies ayant fait grand bien, et la chaleur de ces derniers temps ayant en partie réparé les dommages causés par les gelées de juin. Il en a été de même en Ecosse et en Irlande. Dans les Pays-Bas on se montre également satisfait, et la baisse domine sur tous les marchés. En Allemagne, dans les régions septentrionales, les gelées ont produit des résultats défavorables et à l'exception des blés qui se présentent un peu mieux, les avoines et les graines oléagineuses laissent beaucoup à désirer. La position des récoltes de l'Autriche-Hongrie ne s'est pas sensiblement modifiée ; les apparences sont toujours bonnes et la récolte doit commencer dans une quinzaine de jours. Les avis de la Russie sont un peu partagés; favorables pour la région du Don et pour le littoral de la mer Noire, ils laissent à désirer pour les régions du Nord, du Centre et de l'Est. Dans la Russie méridionale les récoltes ont une très-belle apparence, de même qu'en Bessarabie où l'on semble compter sur un rendement supérieur à celui de l'année dernière. Au contraire, dans la petite Valachie, l'aspect des blés en terre ne promet qu'un rendement médiocre et inférieur à celui de l'année passée, et les orges surtout ont été détruits en grande partie. On annonce les mêmes résultats sur les orges du côté de Dobroudja. Dans la Turquie d'Europe les récoltes, en général, se présentent sous les meilleures apparences. Dans les districts de Rodosto et d'Andrinople les emblaves sont satisfaisantes, et la moisson des orges a déjà commencé favorablement. Dans le bas Danube les récoltes promettent aussi d'être bonnes cette année, et toutes les craintes ont fait place à des espérances brillantes. En Asie Mineure les perspectives sont pour la plupart excellentes, et, si elles viennent à se réaliser, ce sera une année d'abondance qui sera peut-être suffisante pour indemniser les habitants de toutes sortes de privations et de pertes qu'ils continuent à subir. Aux Etats-Unis, les dernières correspondances signalent quelques dégâts causés par les sauterelles, mais la récolte paraît néanmoins devoir dépasser la moyenne. A San-Francisco, les blés nouveaux ont déjà fait leur apparition, on compte sur un rendement abondant et sur une belle qualité.

La chambre de commerce de Paris vient de recevoir une communication de la direction de l'enregistrement et du timbre du département de la Seine, de laquelle il résulte que, conformément à l'article 6 du décret du 19 février 1874, quatre modèles différents de timbres mobiles seront retirés de la circulation, savoir :

« 1° Timbres mobiles proportionnels au tarif de 1850. Deux types : déesse ou effigie impériale;

2° Timbres mobiles, au tarif de la loi du 23 août 1871. Deux types : effigie impériale ou étoile.

» L'échange s'opérera de manière que le Trésor n'ait à faire aucun remboursement. Dans le cas où le montant des droits des timbres mobiles rapportés se trouverait inférieur à celui des droits des timbres à remettre en échange, les détenteurs devront payer l'excédant ou l'appoint.

» Le commerce n'aura pas, d'ailleurs, à réserver des timbres mobiles à 50 c. pour servir au paiement du droit de 50 c. par 2,000 fr. ou fraction de 2,000 fr., établi par l'article 3 de la loi du 20 décembre 1872, sur les effets tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en France.

» Des timbres de cette quotité, au modèle créé par le décret du 19 février 1874 (Mercure et Abondance), seront à sa disposition dans tous les bureaux d'enregistrement.

» En ce qui concerne les coupons et vignettes pour effets de commerce, qui ne sont pas admis à l'échange et qui devaient recevoir la formalité du contre-timbre, moyennant le paiement du supplément de droit édicté par l'article 3 de la loi du 19 février 1874, le délai de trois mois accordé pour ce contre-timbrage par l'article 4 du décret du même jour, et qui est expiré, a été, dans l'intérêt du commerce, prorogé jusqu'à la date extrême fixée pour l'échange des timbres mobiles, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre prochain. »

D'autre part, la chambre de commerce de Bordeaux vient d'être informée que, par décision ministérielle, la patente de santé n'est plus obligatoire pour les navires qui naviguent directement de ports français à ports français.

Les ratifications du président de la République et de S. M. l'empereur de Russie : 1° sur le traité de commerce et de navigation, suivi d'articles séparés ; 2° sur la convention consulaire ; 3° sur la convention pour le règlement des successions, signée entre la France et la Russie le 1er avril 1874, ont été échangées, samedi 4 juillet 1874, à Saint-Pétersbourg, par le chargé d'affaires de France et le conseiller privé actuel gérant le ministère impérial des affaires étrangères. En conséquence, lesdits traité et conventions, dont les textes se trouvent annexés aux lois qui autorisent le président de la République à les ratifier et qui ont été insérés au *Journal officiel* le 20 juin 1874, sont entrés immédiatement en vigueur.

La Russie, comme nous l'avons déjà constaté plusieurs fois, continue à s'avancer dans la voie du progrès économique. Pour ne citer ici qu'un fait, à la date du 13 juin, la recette des douanes montait à 19,000,618 r. et se trouvait en augmentation de 710,177 r. sur le chiffre correspondant de l'année dernière. A la même date, l'importation des métaux (6,289,706 r.) avait augmenté de 1,350,870 r. et l'exportation (11,009,612 r.) de 1,016,127 r., comparativement aux chiffres correspondants de 1873.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Epinal, Mulhouse, Zurich et Manchester.

LAINES. — La position de cet article ne dément pas la bonne opinion que nous avons eu à émettre jusqu'à ce jour, et nous sommes toujours en présence d'une grande fermeté de la part des détenteurs, pleinement justifiée par des achats réguliers de la part de la consommation. Les laines indigènes du rayon de Paris valent pleinement fr. 215 à 235 les 100 kilos et dans la Champagne, les laines lavées à dos du rayon d'Epernay se sont payées fr. 250 à 260 les 100 kilos, avec 2 0/0 sur les grands lots. Dans le Bourbonnais, les laines moyennes se sont payées fr. 190, les agneaux fr. 220 ; dans l'Orléanais, fr. 190 à 230 ; les agneaux fr. 250 à 280, 5 0/0 ; dans la Sologne, fr. 160 à 176 ; dans le Berry, fr. 170 à 200. Sur nos places d'importation nous avons également à constater une certaine animation. Aux enchères tenues à Bordeaux, il s'est même déclaré une majoration de 0 fr. 15 sur les bonnes laines Buenos-Ayres et Montevideo. De même à Marseille la fermeté a été générale et il n'y a guère que les Saloniques qui aient baissé et fait ainsi exception à la règle. A Anvers, où le stock actuel est de 40,000 balles, les laines de bon conditionnement et de belle qualité ont obtenu 5 à 10 centimes de hausse sur les enchères de mai. Les ventes ont surtout consisté en sortes propres au peignage et à la fabrication des étoffes, la filature, un peu gênée, limitant strictement ses achats.

Le stock général existant à la fin du mois de juin dernier en Europe se décomposait comme suit :

	1874	1873	
Anvers	40.027	13.547	balles.
Havre	14.250	8.510	
Bordeaux	3.127	1.826	
Marseille	382	427	
Liverpool	1.300	3.211	
Brême	125	651	
Total	59.211	28.172	balles.
Laines coloniales à Londres	173.417	150.324	balles.

Les derniers avis de la fabrique sont meilleurs que la semaine dernière pour Roubaix et Tourcoing, où les achats étrangers ont pris une assez grande importance cette semaine. Les nouvelles de Bradford ne signalent pas de changements ; les prix de la matière brute sont toujours en hausse, et les affaires en filés ont été assez bonnes ; les fabricants ont décidément plus d'occupation et la tendance générale est plus ferme.

SOIES. — Voir plus loin nos correspondances de Lyon et de Marseille.

CAFÉS. — Semaine fort calme par suite de la réserve de la consommation, et, d'un autre côté, parce que les détenteurs conservant bonne opinion de l'article, ne sont pas disposés à faire des concessions et préfèrent retirer la marchandise. Les quelques affaires traitées cette semaine l'ont été à des cours en faveur des acheteurs, et sur les places anglaises la baisse a même été un moment de 4 à 5 shillings par quintal ; en Hollande, le bon ordinaire Java est resté offert à 59 cents ; les fortes livraisons du mois ayant inspiré une grande confiance.

Voici d'après MM. Philippi et Cie la situation statistique sur les marchés hollandais, au 30 juin :

		1874	1873	1872	1871
Livraisons en juin	sacs	109.202	53.375	86.404	94.890
Livraisons du 1er janvier au 30 juin	»	339.549	424.152	379.729	415.276
Stock en 2e main, au 30 juin	»	165,373	162.201	182.254	235.527
Stock invendu à la Société Néerlandaise	»	412.199	318.510	319.951	482.300
Flottant	»	82.700	132.700	26.400	139.300

Les stocks européens ont également considérablement diminué dans le courant du mois dernier, car voici l'estimation des quantités existant au 30 juin dans les principaux entrepôts de l'Europe :

		1874	1873	1872
Grande-Bretagne	tonnes	26.000	28.738	33.250
Hollande	»	38.030	30.490	31.960
Anvers	»	4.800	3.360	5,350
Hambourg	»	11.000	13.500	8.500
Havre	»	11.000	9.000	6.500
Trieste	»	2.000	2.000	2.080
	Tonnes	92.930	87.088	87.640

	1874	1873	1872	1871	1870
Stock à Londres : ton.	20.430	15.050	18.030	15.120	21.075

SUCRES. — Voir plus loin l'article que leur consacre notre collaborateur, M. J. Bivort. Nous nous contenterons de dire que les cours sont fermes et nominaux, au Havre, pour les provenances exotiques ; en baisse à Nantes ; faiblement soutenus à Marseille et à Bordeaux.

CACAOS. — Quelques affaires trop insignifiantes pour pouvoir permettre d'établir un raisonnement quelconque sur l'article ; contentons-nous de dire que les prix pratiqués n'ont pas dénoté de changements sensibles.

CUIRS. — La tendance reste toujours très-favorable à cet article, et les prix ont constamment raidi. Au début de la semaine, des affaires assez majeures ont même été traitées ; et depuis, quoique le marché se soit un peu calmé, les prix sont toujours un peu tendus, notamment sur les Plata saladeros.

HUILES OLÉAGINEUSES. — Les affaires en colza sont assez calmes en ce moment, néanmoins la circulation de filières assez importantes a déterminé un peu de baisse, notamment sur les époques éloignées ; les huiles de lin sont au contraire en hausse. Voici, du reste, quels ont été les derniers cours.

COTE COMMERCIALE.

Colza.		*Lin.*	
Disponible	82 50	Disponible	80 50
Courant	82 50	Courant	80 50
Août	82 75	Août	80 50
4 derniers	84 »	4 derniers	80 50
4 premiers	85 »	4 premiers	80 50
Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 1 0/0, entr.		Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 2 0/0, entr.	

COTE OFFICIELLE.

Disp. en tonne	84 »	Disp. en tonne	82 »
Tout fût disp.	82 50	— en fût	80 50
Epurée en tonne	92 »	Indigène	» »

Les derniers télégrammes de l'étranger signalent de la faiblesse en Allemagne, à Berlin, à Cologne et à Hambourg, et du calme en Angleterre, à Londres et à Hull.

PÉTROLE. — Quelques affaires cette semaine, à Paris, en huile de pétrole et en essences sur les 5 et 4 derniers mois à fr. 69 pour pétrole raffiné, et fr. 82/83 pour essence lavée ; cette dernière surtout est très-fermement tenue, le stock et les arrivages attendus étant peu importants. Marché calme à Marseille, de fr. 15,25 à 16 pour huile de pétrole brute, prix obtenu pour 2,260 barils vendus aux enchères. Prix en baisse à Anvers, disponible blanc, fr. 26,50 à 27.

MÉTAUX. — Très-peu d'affaires cette semaine tant sur nos marchés qu'en Angleterre, et baisse assez notable sur les cuivres, déterminée par les fortes expéditions du Chili. Les étains ont également faibli, et les avis des marchés hollandais nous arrivent dans le même sens, puisque le Banca disponible aurait rétrogradé jusqu'à fl. 59 1/2 pendant qu'il aurait été traité du livrable vente juillet à fl. 59 et du Billiton disponible à fl. 57.

Voici la statistique des étains en Hollande à la fin du mois :

	30 juin 1874.	30 juin 1873.	31 mai 1874.
Etain Banca, provision disponible sur cédules . . Lingots.	14.549	37.496	27.928
Etain Billiton, en 1re et 2e main	33.450	12.653	32.850
Lingots.	47.999	50.149	60.778
Etain Banca, sous voile. Ling.	14.600	31.800	24.100
— Billiton —	12.000	16.000	24.000
— Banca nouvelles provisions destinées aux prochaines enchères......	126.363	113.212	89.155
— Banca, délivr. du mois.	13.379	11.467	4.400
— — — de l'année.	68.623	72.119	55.244
— Billiton — du mois..	11.600	5.900	11.200
Prix du Banca.... Fl.	60	82 1/2	58 1/2

Produits métallurgiques. — Demandes peu importantes cette semaine, par suite des événements politiques; mais, malgré cela, l'amélioration acquise se conserve pleinement, et il faut voir les cours donnés dans notre dernière revue tenus avec fermeté, tant dans les régions du Nord que dans celles de l'Est et du Midi. Il en est de même sur le marché belge, où les fontes même commencent à participer au mouvement de hausse; les fontes du Luxembourg étant maintenant tenues à fr. 72 les 100 kilos. Le marché anglais est encore calme; mais on a lieu d'attendre une reprise avant peu, et déjà les demandes de renseignements se font jour, à la suite de la cessation des grèves du Cleveland.

Charbons. — La consommation ne paraît pas disposée à sortir encore de sa réserve, malgré la fermeté que les achats pratiqués avant le chômage, ont permis au charbonnage de montrer. Il faut voir là un indice que la hausse pratiquée ces jours derniers n'est pas encore passée dans le domaine des faits accomplis, et que du moins c'est là le point de vue actuel des acheteurs. C'est dire qu'il se passera encore quelque temps avant que les affaires ne reprennent un peu d'animation. Voici en attendant quels sont les cours tenus à Paris et aux différents charbonnages belges et anglais, les prix de ces derniers étant donnés pour la tonne à la mine et ceux pour Paris pour la tonne en chantier.

	Paris.	Charleroi.	Mons.	Cardiff.	Newcastle.
Gaillette.... Fr.	55 à 60	25 à 29	29 à 30	»	»
Gailleterie......	54 à 58	24 à 26	26 à 27	20 50	20 80
Tout-venant....	45 à 48	15 à 17	15 à 18	17 05	15 75
Menus..........	32 à 36	»	»	12 50	7 50
Fines..........	30 à 32	15 à 13	»	»	»

Les seules nouvelles importantes à l'étranger, sont : en Belgique l'acceptation par le gouvernement des soumissions faites pour les dernières adjudications ; en Angleterre, la continuation des grèves et sur une échelle de plus en plus développée.

COURS DES MÉTAUX DU 10 JUILLET 1874
SUR LA PLACE DE PARIS.

	3 juillet.	10 juil.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	210 »	206 50
— — en lingots — —	210 »	217 50
— anglais tough — —	217 50	217 50
— minerais de Corocoro —	207 50	205 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	270 »	265 »
— Détroits—	262 50	257 50
— anglais — Havre ou Rouen....	256 50	255 »
Plomb de France, liv. Paris...........	53 »	53 »
— d'Espagne — Havre.........	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris...	M »	M »
Zinc de Silésie, liv. Havre.........	58 »	58 »
— autres b/m.— —	57 50	57 50
— — — — Paris.........	57 50	57 50

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 8 Juillet 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur... Fr.	3.20 à 3.25	
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaîne 40 id.	à 4.05	»
Trame 50 id.	à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel.............	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils..........Fr.	à 0.32	»
Id. » 18 »	à 0.34	»
Id. » 20 »	à 0.36	»
Id. 68 20 »	à 0.38	»
Id. 70 21 »	à 0.40	»
Id. 75 26 »	48 1/2 à 0.49	»
Percale 80 26 fils..	à 0.46	»
Jaconas 82 22/18 »	0.32 à 0.32 1/2	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours). Affaires calmes. Prix fermes.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH

Zurich, le 8 juillet 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeurs en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables au pair).

FILÉS DE COTON.

Numéros français

Chaîne	27/29	Amérique en bobines		340	le kilogramme.
—	40	Jumel	—	455	—
—	58/60	—	—	570	—
Trame	36/38	Amérique en cannettes		326	—
—	50	—	—	405	—
—	98/100	Jumel	—	770	—

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages Centimètres	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21 le mètre
65	19	20 1/2	23	—	—	—
70	20 3/4	22	24 3/4	—	—	—
75	22	23 1/2	26 1/2	—	—	—
85	—	—	29 1/4	31 1/2	—	—
90	—	—	30 1/2	32 1/2	34 3/4	37 1/4
108	—	—	36 3/4	39 1/4	41 3/4	—
118	—	—	39 3/4	42 1/2	45 1/2	—
119	35	37 1/4	40 1/2	43	46 1/2	—
135	41	43 1/2	49	52 1/2	56	—

(Le calicot 90 cent. Chaîne 30, Trame 34, dit « lourd » vaut 2 cent. de plus.)

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 44 cent. le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98/100, 31 cent. le mètre.

Les affaires ont été régulières en filés et en tissus écrus. Les tissus de coton en couleur et le calicot rouge andrinople rouge jouissent d'une bonne demande suivie.

Henri Fierz.

SUCRES.

Paris, le 9 juillet 1874.

La sécheresse inspire de nouveau des inquiétudes ; les pluies ont été rares depuis quelques mois, et la terre est privée d'humidité jusqu'à une grande profondeur ; il y a donc lieu de craindre que la betterave ne trouve pas, dans l'intérieur du sol, l'eau qui lui est indispensable, si des pluies abondantes et fréquentes ne succèdent bientôt à l'extrême chaleur que nous subissons en ce moment. Les premières betteraves levées offrent, à la vérité, une belle apparence, mais toutes celles qui ont été semées tardivement souffrent beaucoup et sont gravement compromises.

Les fabricants, en présence de cette température qui présage une récolte médiocre, sont moins disposés à vendre d'avance sur les quatre mois d'octobre à janvier prochains, et tandis qu'il était possible, il y a huit jours, de trouver sur ces époques du n° 3, en entrepôt Paris, à fr. 67,50, les acheteurs sont obligés de payer aujourd'hui fr. 68 en entrepôt Paris, et fr. 67 en fabrique, gare Nord. Le sucre roux acquit 7/9 est demandé à fr. 60,75 et offert à fr. 61, les 88 degrés, entrepôt Paris.

Le disponible est plus demandé, et sa tendance se dessine à la hausse ; les sucres blancs valent de fr. 67 à 67,25, base n° 3, les 7/9 de fr. 63,25 à 63,50, et les 10/13 fr. 57,50, les 88°, entrepôt Paris.

Le stock des sucres indigènes aux Magasins généraux du Pont-de-Flandre est aujourd'hui de 324,000 sacs, contre 142,000 sacs, à pareille date, l'année dernière. La marchandise est toujours abondante, et les stocks restent élevés, tant en France qu'en Angleterre, mais il paraît de plus en plus probable que l'excédant du stock général de cette année, sur celui de 1873, sera contre-balancé par une moindre importation résultant du déficit des productions de Cuba, de Porto-Rico, des Indes-Occidentales et du Brésil ; il semble donc que les prix qui sont actuellement très-modérés, s'amélioreront au fur et à mesure de la diminution des excédants de stocks, lorsqu'on pourra apprécier exactement la véritable situation du marché européen.

La statistique de la semaine dernière, en Angleterre, accuse une très-légère augmentation du stock, mais l'excédant qui était de 50,000 tonnes n'est plus maintenant que de 43,000 tonnes ; la consommation continue à être plus active qu'en 1873, et les importations sont inférieures de 5,000 tonnes à celles de la période correspondante de l'année dernière.

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
Tonnes	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Londres...	8.980	11.950	8.780	7.200	»	80	101.200	80.350
Liverpool...	3.357	5.479	3.470	2.370	»	»	69.057	60.151
Clyde.....	4.310	4.890	3.779	3.890	»	»	52.318	44.320
Bristol.....	2.083	1.385	2.056	1.977	»	»	10.601	5.380
Totaux..	18.730	23.704	18.085	15.437	»	80	233.176	190.201

Ces chiffres montrent une tendance d'amélioration sensible sur le marché anglais, et confirment les prévisions que nous venons d'émettre sur la position future de l'article.

J. Bivort.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, LE 8 JUILLET 1874.

Depuis notre dernier rapport nous avons eu des affaires assez calmes, des prix un peu en faveur des acheteurs pendant quelques jours ce qui en a décidé quelques-uns à placer les ordres qu'ils avaient en mains; depuis deux jours le ton est meilleur et les vendeurs sont moins disposés à faire des concessions, ceci est surtout le cas dans les filés, où les stocks sont comparativement insignifiants, tandis que dans les tissus, et surtout dans les sortes lourdes, les stocks sont larges, et pèsent sur le marché. Les nouvelles de la récolte prochaine du coton sont meilleures, et expliquent le peu de disposition de la part des acheteurs à rien faire en spéculation et leur intention de ne traiter qu'au jour le jour et au fur et à mesure de leurs besoins.

FILÉS. — Demande faible, mais fermeté dans les cours, le continent achète peu. Pour les Indes et la Chine il ne se fait pas non plus grand'chose, mais les filateurs sont fermes dans leurs cotes.

TISSUS. — Il ne se fait presque rien en shirtings, les tissus pour l'impression sont peu demandés, les sortes lourdes, qui se vendaient un peu il y a quelques jours, sont délaissées.

ÉPINAL, LE 9 JUILLET 1874.

Calicots. — 3/4 60	portées	16	fils	33	à	33 3/4.
»	»	18	»	35	»	35 3/4.
»	»	20.	»	37	»	37 3/4.
» 68	»	20	»	39 1/2	»	40.
» 70	»	21	»	42	»	42 1/2.

Chaîne 27/29 Amérique. 3 25 à 3.35
Trame 36/38 » 3.40 » 3.50

Prix très-bien tenus.

LILLE, 9 JUILLET 1874.

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée pour le marché linier depuis la semaine dernière. Des acheteurs de toile ont visité notre marché, et ont pu opérer dans de bonnes conditions avec les fabricants qui avaient encore du stock. Ceux qui viendront plus tard n'obtiendront sans doute plus les mêmes avantages, car la fabrique se montrera plus ferme quand elle aura un peu allégé ses magasins; tout, du reste, indique que les prix ont atteint leurs plus basses limites; les fils sont fermes, et le lin a augmenté de 5 à 7 francs pour les provenances de Russie, et dans une proportion bien plus considérable pour les sortes du pays et de la Belgique.

Le tissage et la filature ne peuvent donc plus acheter de matières premières aux conditions de ces derniers mois, et chercheront à récupérer la différence sur leur prix de vente. S'il y a encore du stock pour certains genres de toiles, d'autres commencent à être rares.

Ainsi que nous l'avons dit, les fils sont fermes, mais la demande manque d'activité excepté pour les n[os] fins qui ont donné lieu à des transactions importantes.

La grève de Belfast (Irlande) n'est peut-être pas étrangère à ce résultat : les patrons ayant imposé, à leurs ouvriers, une réduction de 10 0/0 sur les salaires, 30,000 ouvriers de filature se seraient mis en grève; le chiffre est sans doute exagéré, mais ce qui est certain, c'est que les filateurs prononceront le *Lock out* le 18 courant, si tous les ouvriers n'ont pas accepté la réduction. Cette grève, si elle se continue, ne peut manquer d'exercer une grande influence sur tous les marchés étrangers.

Le mouvement du commerce extérieur a été, pendant le mois de juin, par la principalité de Lille :

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lins..........	1.59.745	337.215
Fils..........	39.696	265.035
Toiles........	30.457	5.507

Par le port de Dunkerque du 1er au 7 juillet :

Importations.		Exportations.	
—		—	
Lin........	449.068	Lin........	19.629
Jute........	397.600		
Chanvre.....	119.870		
Toile de lin.	10		

Roubaix et Tourcoing ont reçu cette semaine des quantités considérables de laines de Buenos-Ayres, et de la Plata par Anvers et le Havre, de laines d'Australie et du Maroc par Dunkerque, de laines d'Algérie et du Levant par Marseille; aussi nos peignages sont-ils en pleine activité. En même temps les négociants étrangers arrivent sur notre place et achètent des lainages assez largement; le mois de juillet est du reste un mois de vente.

Les blés en terre mûrissent dans de bonnes conditions et la récolte continue à avoir la plus belle apparence; si le temps continue la moisson se fera quinze jours plus tôt que d'ordinaire. Comme la seule crainte de ne pouvoir attendre les nouveaux blés avec ce qui reste en magasin, maintenait les prix; cette crainte n'existant plus, tous nos marchés tendent à la baisse, et il est à prévoir que le mouvement s'accentuera de jour en jour.

Les graines de lin sont bien demandées à des prix en baisse, on a vendu des chargements de Taganrog à fr. 37 les 100 kil. c. a. f. liv. à Dunkerque; à ce prix il y a encore des acheteurs, mais les détenteurs ne se montrent pas bien pressés de vendre. Les huiles de lin sont en baisse à fr. 73 pour les lins du pays et à fr. 71 pour les étrangers.

Les prix des graines de colza ne sont pas encore bien fixés, tant il y en a peu sur place; les huiles sont en baisse et on les cote aujourd'hui fr. 71 50 les 91 kil. Les tourteaux de colza sont à fr. 18 les 100 kil.; ceux de lin à fr. 29.

Les affaires en alcools ont été assez actives cette semaine; on a surtout traité des 4 derniers mois 1874, avec Paris, grâce à l'écart qui existe entre les cours des deux places. Assez d'affaires également en courant et en août dans les prix de fr. 65 à 65 50; presque rien en disponible. On cote en hausse sur la semaine dernière :

3/6 fin disponible......Fr.	65 50
— courant..........	65 50
Mélasse disponible.......	66 »
3/6 à livrer 4 premiers....	61 50
— — 4 d'été........	61 50
— — 4 derniers.....	63 »
— — 1 prochain	65 50

Les sucres indigènes bruts sont délaissés; cependant le 7/9 paraît avoir donné lieu à quelques affaires au cours de fr. 61 50. Il y a demande à ce cours.

Pas de changement important dans les charbons, les transactions continuent à être peu actives.

LYON, LE 9 JUILLET 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Nous avons encore de la hausse à enregistrer, une hausse de 1 à 3 francs qui embrasse la généralité des articles. Il est à croire que la cote prochaine sera moins brillante. On ne peut pas dire que la hausse soit absolument arrêtée; mais évidemment il y a une tendance au calme. Le mouvement qui était parti des places de production, s'est heurté aux résistances des marchés de consommation. C'est ainsi que la fabrique lyonnaise a bien pu céder dans une certaine mesure à l'initiative prise par les détenteurs italiens, et se pourvoir contre le développement possible de ce mouvement, par des achats qui ont enflé les chiffres de la condition. Mais elle n'a jamais cru que la hausse pût prendre de grandes proportions. Elle était payée, on peut le dire, pour savoir le contraire; car les acheteurs qui hantaient à ce moment le marché, étaient loin de s'émouvoir d'une hausse qui ne leur semblait pas justifiée.

Il s'est traité, en effet, sous le coup de l'élévation des cours quelques grosses affaires, mais à des prix sur lesquels la hausse de la dernière quinzaine n'avait exercé aucune influence.

Pourtant, ces ventes ont toujours cela de bon qu'elles déblayent la voie et allégent les stocks. Il est clair que le mouvement de hausse de la matière sera de courte haleine tant que la fabrique ne vendra pas plus aisément son étoffe : on aura beau affirmer que le rendement des cocons est mauvais, cela ne suffira pas pour faire craindre la pénurie des soies.

Déjà, quelques types des soies de la nouvelle récolte sont arrivés sur notre place; ils seront bientôt suivis des balles, et le marché étant ainsi plus largement approvisionné, il est probable que les cours prendront leur véritable assiette.

Au fond, c'est moins un mouvement réel de hausse qui s'est produit qu'une réaction utile contre l'avilissement indéfini des prix; la situation ne comporte pas autre chose. C'est à cela qu'il faut s'en tenir. Le mieux est de ne pas pousser les choses, ni trop en avant, ni trop en arrière.

Les nouvelles du marché anglais sont au calme; c'est un marché très-chargé, comme l'on sait, mais toujours plein de ressources. A Paris, la vente marche assez mal. En Amérique, la position s'améliore; le stock, par suite de l'écoulement au détail, paraît très diminué. On augure bien de la saison prochaine.

L'exercice de 1874 se divise en deux parts bien dis-

tinctes ; jusqu'à fin juin, les prix n'ont cessé de décroître ; à partir de juillet, un mouvement contraire tend à se dessiner. Nous avons pensé qu'il était bon de se rendre bien compte du chemin parcouru ; et à cet effet, nous avons dressé un tableau comparatif des cours depuis le 1er juillet 1872.

	Titres	1er juil. 1872	1er janv. 1873	1er janv. 1874	1er juil. 1874
ORGANSINS.					
France, filat. et ouvr., 2e ordre.	24/28	122/124	115/118	100/103	88/92
Brousse, ouvraison française....	20/22	120/123	116/118	98/100	84/86
Piémont, tir. et ouvr., 1er ordre.	24/28	121/130	121/123	105/107	94/96
Bengale, ouvraison française....	24/28	92/93	90/92	80/82	63/66
TRAMES.					
France, filat. et ouvr., 2e ordre..	24/28	114/118	112/114	99/100	85/88
Italie, frisant classique..........	24/28	103/107	100/102	94/97	90/92
Chine, ouvr. française, 2e ordre.	40/45	93/95	82/84	96/70	56/58
Japon, ouv. et tours compt., 1er ord.	26/30	103/106	101/103	94/96	73/76
GRÈGES.					
France, bouts noués, 1er ordre..	10/12	120/122	118/120	110/112	96/102
Italie, frisant classique..........	9/11	108/110	98/100	86/88	71/73
Japon, maybash, 2..............	14/18	76/78	72/74	68/70	54/56
Tsatlées, 3 1/2	»	76/77	72/73	57/59	47

On voit quel chemin la baisse a fait depuis deux ans ; il était, on peut le dire, temps de s'arrêter. Malgré la réaction de la dernière quinzaine, les prix restent assez bas pour que la fabrique puisse établir ses étoffes dans des conditions de solidité et de bon marché qui lui ramènent la consommation. C'est ce à quoi elle doit s'appliquer, en vue de hâter le moment où, entre les soieries et les lainages, l'hésitation de la mode ne sera plus possible.

LE HAVRE, 8 JUILLET 1874.

Il y a eu ralentissement dans les affaires depuis quelques jours, conséquence inévitable des débats attendus à Versailles. Le temps est toujours splendide, nos récoltes sont désormais assurées et c'est un bien grand point pour l'avenir des affaires.

COTONS. — Nous avons reçu le *Financial Chronicle* de New-York du 27 juin ; il est des plus favorables à la prochaine récolte et les chiffres qu'il indique sont bien ceux que nous vous donnions l'autre semaine par dépêche du câble. — Il y a 8 0/0 de terres ensemencées en moins que l'an dernier, mais la condition de la plante est de 8 1/2 0/0 meilleure que l'année dernière à pareille époque, et dès lors, on ne peut pas s'étonner que l'on puisse avoir un produit pareil, sinon supérieur ; mais comme nous vous l'avons toujours dit, c'est le temps à l'automne qui détermine la qualité, et des pluies et des gelées en octobre peuvent diminuer ce produit de 400 à 500,000 balles. On ne peut toutefois pas spéculer sur l'existence probable de pareilles intempéries qui sont, au contraire, choses fort rares, et jusqu'à plus ample informé, on doit considérer que nous aurons une récolte dans les 4 millions à 4 millions 200,000 balles. — C'est une perspective très-favorable à l'industrie parce que d'une part, elle aura ses approvisionnements bien assurés, et que de l'autre les prix devront s'établir un peu au-dessous des cours actuels, en sorte que ses chances de perte seront encore diminuées, et que l'imprévu est en faveur du coton.

A bas prix de la matière première, on peut en effet toujours travailler en plein, dût-on même ne pas trouver l'écoulement complet des produits. On n'a pas en effet à craindre grande baisse sur des stocks de manufacturés, quand ils sont à bon marché, et au contraire toute circonstance fortuite a grande chance d'être en faveur du coton, et en ce cas c'est aussi profitable pour les existences en magasin.

Mais ce n'est pas pour le moment qu'il faut parler de ce qui peut advenir des stocks de manufacturés, car à part quelques petits articles, il n'y a pas de stocks, et au contraire nombre de filateurs ont vendu leur production jusqu'à la fin de l'année. — Dans cette situation, et au moment où les arrivages d'Amérique vont à peu près cesser pour quelques mois, en Europe, il devenait prudent aux filateurs de s'assurer un peu de coton, pour certaines sortes surtout, qui deviennent rares à ce moment de la saison, et c'est ce qui nous a valu un peu de révif dans les transactions cette semaine. On a surtout recherché les cotons d'Amérique dans les fr. 95 à 105 et il nous faut constater une reprise d'environ fr. 2 sur ces sortes. La moyenne des ventes journalières a été d'environ 900 balles ; ce n'est pas encore énorme, sans doute, mais c'est une tendance, et si la politique veut bien enfin nous laisser tranquille, il y a lieu de croire que nous aurons désormais des transactions régulières et que les prix se maintiendront.

Le T. O. Louisiane vaut maintenant fr. 99 à 100. En Oomra, il y a aussi disette de bons lots, et l'on a de nouveau accordé fr. 73 pour du fully good fair, fr. 69 pour du fully fair.

A livrer, on a payé fr. 97 50 pour du fully strict good ordinary Louisiane, fr. 66 à 66 50 pour fair Oomra, fr. 70 à 71 pour good fair dito, et le terme s'est un moment beaucoup raffermi, si bien que l'on payait jusqu'à fr. 96 50 pour juillet, fr. 99 50 pour septembre. Les prix ont un peu reperdu de cette fermeté, mais il y a généralement peu de vendeurs disposés à s'engager à découvert, tant on a peur de l'avenir. Aujourd'hui le juillet vaut fr. 95 50, le septembre fr. 98 50.

De belles récoltes en Europe sont en effet de nature à développer l'écoulement des fabriques, et on peut absorber d'énormes quantités de coton.

Nos débouchés sont toujours importants, aussi bien pour notre filature que pour l'exportation.

Stocks comparés à ce jour.

	1874	1873
Etats-Unis	118.580	57.840
Brésil	5.690	18.980
Indes..............	36.380	70.110
Autres.............	3.220	4.430
	163.870	151.360
Cotons en mer :		
Etats-Unis.........	8.684	4.347
Brésil.............	609	»
Indes..............	92.091	24.457
	101.384	28.804

SUCRES. — L'article est ferme sur place, mais le manque de marchandise à la vente restreint forcément les transactions. — On a fait 62 bqs, Antilles bruts, à fr. 59 ; la bonne 4e, et 150 sacs usines, à fr. 68 ; ces derniers aux 100 kil., entrepôt.

CAFÉS. — On a sorti dans la semaine de nos docks 21,000 sacs, contre seulement 4,400 d'arrivages et le stock diminue en conséquence.

Voici le mouvement de l'article sur place :

	1873.		1874.	
Arrivages..	290.866 sacs	1.757 fûts.	293.192 sacs	594 fûts.
Débouchés.	254.627 —	825 —	185.889 —	385 —
Stocks.....	119.689 —	914 —	184.866 —	209 —

Les affaires ont langui cette semaine, depuis quelques jours surtout, et finalement les ventes de la semaine ne dépassent pas quelques milliers de sacs. On est un peu faible, et l'on a fait en dernier lieu de petites concessions de fr. 1/2 à 1. — Nous devrons encore avoir cette semaine des débouchés assez ronds, toutes les affaires précédentes n'étant pas encore expédiées. Il faut dire, du reste, que le grand déficit des débouchés qui ressort des chiffres précédents, indique bien qu'il y a des vides dans l'intérieur.

CUIRS. — Nous n'avons pas vendu moins de 27,000 pièces cette semaine, avec des prix en hausse de fr. 1 à 3 ; on a payé fr. 89 pour bœufs Montevideo salés ; à livrer, fr. 81 pour dito Rio-Grande ; fr. 58 pour vaches New-York. Il se confirme de plus en plus qu'il y aura cette année un déficit considérable dans les abattages à la Plata, et l'on parle de 600,000 têtes.

CACAOS. — On a traité de petits lots Para, de fr. 65 à 67, suivant qualité et quantité, et l'on a fait aussi 300 quarts Guadeloupe, à fr. 111. L'article est toujours dans une position difficile, avec un stock trop lourd pour les besoins.

LAINES. — Les prix sont toujours des plus fermes pour les sortes de la Plata, et même ils sont en faveur des vendeurs, mais avec un peu moins de mouvement toutefois, depuis quelques jours surtout. On a fait :

527 b. Buenos-Ayres, de... Fr. 180 à 210
130 b. Montevideo, de, ... 230 242 50
97 b. Plata.

TEINTURES. — On n'a rien fait en indigo, et, par suite de notre enchère qui a eu lieu le 7 courant, on y offrait 800 et quelques colis, mais 150 seulement ont été adjugés, et une vingtaine de caisses ont été traitées après la vente. Les indigos fins ont obtenu 40 à 50 c. de prime ; les indigos ordinaires du pair, à 20 c. de prime ; enfin les inférieurs de 20 à 50 cent. au-dessous des estimations. — Cela nous laisse en somme dans la parité des cours précédents.

Les bois de teinture ne donnent lieu qu'à de petites affaires de détail. On a fait une centaine de tonnes en campêche Cap, fr. 7 11 1/2 ; dito Aquin à fr. 6 75 ; de bois jaune Carmen, à fr. 9 25 ; Tampico, de fr. 9 50 à 9 75. Plusieurs cargaisons campêche Haïti offertes sur notre

marché ont été traitées pour des ports étrangers, à des prix supérieurs aux nôtres.

Suifs. — On a encore traité 7 à 800 fûts Plata, de fr. 48 50 à 48 62 1/2 pour mouton; de fr. 50 à 50 25 pour bœufs. L'article est maintenant beaucoup plus calme et plutôt faible.

BORDEAUX, LE 8 JUILLET 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, la situation est restée la même ; nous n'avons à signaler aucun achat important de vins de 1872 et 1873 ; mais on continue toujours à acheter quelques vins ordinaires de ces deux années à des prix modérés.

On signale également des affaires de quelque importance sur les vins de 1874 de Palus et côtes ordinaires, livrables au mois de janvier prochain.

Les apparences de notre prochaine récolte continuent à être belles ; mais elles sont cependant bien diminuées par la coulure importante qui s'est produite dans la plupart des vignobles de vins ordinaires.

On évalue à 3,000,000 d'hectolitres les pertes occasionnées par la grêle du 28 juin, dans les départements de l'Hérault et du Gard : c'est 1/5 environ de la récolte.

Spiritueux. — Nos cours de 3/6 du Languedoc n'ont pas éprouvé de changement ; mais nous avons beaucoup de fermeté et même un peu de hausse en 3/6 Nord, par suite des avis reçus des lieux de production.

Nos prix sont aujourd'hui établis comme suit :

3/6 Languedoc disponible fr. 90 », offerts.
3/6 Nord d° 68 » à 69 », très-fermes.

Cafés. — Cet article a conservé la bonne position qu'il avait pendant la quinzaine précédente, et que le bon résultat de la vente de Hollande faisait prévoir. La consommation est venue régulièrement au marché, non pas qu'elle ait traité de grandes quantités à la fois, mais elle a répété plus souvent ses achats.

Les prix payés ont été quelquefois en progressant, et pour certaines sortes on a fait fr. 2 et 3 plus cher qu'il y a quinze jours. Certains détenteurs, croyant à une nouvelle amélioration, restent provisoirement hors du marché. Voici les ventes de cette quinzaine : 30 quarts Guadeloupe-Bonifieur à fr. 235 A.; 15 quarts *dito* Habitant à fr. 235 A.; 260 sacs Guayra gragé de fr. 126 à 136 E.; 1,280 sacs Guayra non gragé de fr. 120 à 122,50 E.; 1,300 sacs Rio non lavé à fr. 102,50 E.; 700 sacs Costa-Rica de fr. 126 à 129 E.; 180 sacs Mysore à fr. 122,50 E.; 825 sacs Malabar de fr. 120 à 122 E.; 255 sacs Mangalore de fr. 119 à 122 E. Nous n'avons reçu que de faibles renforts.

Cacaos. — Pour cet article, nous sommes toujours très-calmes, les acheteurs sont froids et peu disposés à s'approvisionner. Nous allons demeurer encore un ou deux mois dans cette position, jusqu'à la reprise de la fabrication d'automne. Il n'a été traité que 78 quarts Martinique à fr. 111 A.; 40 sacs Bahia à fr. 57 E.; 870 sacs Guayaquil de fr. 70 à 72,50 E. Nous attendons prochainement quelques renforts en cette dernière sorte.

Sucres. — La raffinerie, suffisamment pourvue et appelée à prendre, ces jours-ci, livraison de sucres arrivés par les navires qui sont en notre rade, sucres qu'elle avait, en grande partie, traités à livrer n'a pas eu à faire de nouveaux et forts achats, excepté du livrable, en vue de l'avenir. Elle n'a traité que 15 barriques brut Martinique disponibles à fr. 58,50 A. la bonne 4e ; 200 barriques, 600 sacs, Antilles usine à livrer, au prix des indigènes à l'époque de l'arrivée.

Nos usines ont, depuis quelque temps, augmenté la fabrication du sucre raffiné qui s'écoule rapidement, au fur et à mesure de la fabrication. — Nous sommes, du reste, à l'époque de l'année où la consommation est toujours assez grande.

Les arrivages de la quinzaine comprennent environ 1,200 barriques, 400 quarts et 1,500 sacs des Antilles; 570 sacs Maurice et 5,800 sacs Havane.

Céréales. — La température exceptionnellement favorable à la moisson et les avis d'abondance qui surviennent de toutes parts ont exercé, sur la tenue de notre marché, une influence considérable. On oublie trop que les blés nouveaux ne sont pas encore en consommation, que le stock réel est très-réduit, et on applique trop aisément aux blés vieux, exotiques ou du pays, les prix de 25 et 26 francs, livrables après la récolte, tandis que la consommation marche sans cesse et qu'on ne peut l'entretenir qu'avec les reliquats de 1873.

Sous l'empire de cette exagération, les beaux blés étrangers ou du pays, disponibles ou livrables sur l'heure, sont cotés de fr. 29,50 à 30, et on cite des affaires en blés nouveaux traitées à fr. 28 et 27, 26, 25, selon que les livraisons doivent s'effectuer fin juillet, en août, ou en 4 mois de septembre.

Les farines ont subi une dépréciation analogue. Bien que les qualités supérieures soient très-rares, pour livraison immédiate, elles sont tombées à fr. 51,50 et fr. 52 les 100 kil. Nérac et ville. Les sortes secondaires se traitent à des prix infiniment variables.

Les issues sont toujours rares et chères.

Les farines étuvées pour l'exportation sans affaires.

Produits résineux. — Rien de changé pour les produits résineux secs. Seulement, les résines jaunes sont très-demandées à fr. 15 de premier achat.

Quant à l'essence de térébenthine, les avis des cours toujours en baisse de l'essence d'Amérique et le calme des affaires ont provoqué une nouvelle baisse. 75 fûts offerts au marché de Saint-Julien ont été payés fr. 55, en baisse de fr. 2 sur le dernier marché. A Londres, le cours de l'essence américaine a été de 25/6 à 25/9. Ces prix paraissent maintenant assez modérés, il pourrait cependant se produire encore quelque peu de baisse pendant les mois chauds.

MONTPELLIER, 9 JUILLET 1874.

Le département de l'Hérault a été cruellement éprouvé le 28 juin, ainsi qu'une partie du département du Gard.

Un orage de grêle affreux, parti de Saint-Pons, à l'extrémité ouest de l'Hérault, vers minuit, s'est abattu sur plusieurs lieues de large, à travers tout le département dans la direction de l'est, jusqu'à Nîmes.

Le désastre est immense ; les communes atteintes ont été véritablement ravagées; de mémoire d'homme on n'avait rien vu de comparable. Au moyen des tableaux de la production vinicole par commune, on a pu chiffrer approximativement les pertes. On les évalue au moins à trois millions d'hectolitres.

Au prix moyen depuis dix ans de 15 francs l'hectolitre, c'est une perte de 45 millions de francs, sans compter: que les localités partiellement atteintes feront probablement de très-mauvais vin ; et que dans les localités où la récolte a le plus souffert les souches sont endomagées pour plusieurs années.

Le phylloxera nous fait beaucoup de mal cette année dans l'arrondissement de Montpellier, et rien jusqu'ici n'a été reconnu pour le combattre d'une efficacité certaine.

A cela près, l'année sera bonne pour les propriétaires encore épargnés par les deux fléaux ci-dessus.

Il est sorti beaucoup de raisins partout, les pampres sont magnifiques, et en temps normal, nous aurions dans l'ensemble une belle récolte.

Malheureusement la mévente est grande sur les vins de l'année dernière, et la liquidation d'une de nos plus faibles récoltes (à la suite des gelées du printemps dernier), sera désastreuse pour le commerce qui se heurte à une réduction de consommation tout à fait inusitée, conséquence de la crise que subit notre pauvre pays.

CETTE, LE 9 JUILLET 1874.

La situation ne s'améliore pas.

Les transactions n'ont pas encore eu le moindre peu d'activité.

Il s'achète bien peu en vignoble, et ces achats correspondent à des besoins immédiats d'expédition.

Si cependant les affaires reprennent, ainsi que semblerait le laisser prévoir les derniers bilans des banques, nul doute que les vins invendus trouvent bientôt preneurs. Mais sans hausse pourtant.

Nous avons eu ces derniers jours un peu de grêle qui, en temps ordinaire, eût certainement suffi pour faire monter les prix. Mais en ce moment ci la consommation est trop débile pour supporter la moindre hausse.

Les prix sur notre place sont :

Aramond	Fr. 23	» l'hectol., nu.		
Beau-Montagne	30	»	—	—
Bourret (blanc)	27	»	—	—
Narbonne	35	»	—	—
Roussillon	40	»	—	—
Espagne	37	»	—	—
3/6	85	»	—	logé.

MARSEILLE, 9 JUILLET 1874.

Semaine semblable aux précédentes, affaires excessivement restreintes sur presque tous les articles, nous croyons devoir attirer l'attention des lecteurs sur notre article *graines oléagineuses et huiles*; nous avons cherché à établir

la véritable position de ces marchandises et de leurs dérivés.

BLÉS. — La baisse fait de nouveaux progrès après chaque affaire ; si la demande était plus suivie, les concessions seraient encore plus grandes de la part des détenteurs, qui ne voient pas la nécessité d'offrir des concessions à ceux qui n'ont aucune demande. Les cours sont excessivement irréguliers, ils sont subordonnés aux qualités des diverses provenances.

Il a été importé cette semaine 172,470 hect. ; les ventes de la semaine, qui n'ont pas été importantes, s'élèvent : Marchandises disponibles 26,440 hect. ; à livrer 7,940.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Nous sommes forcés de convenir que tous nos dires, depuis plus d'un mois, se sont confirmés ; la situation du marché est loin de s'améliorer, car quelques-unes des qualités de graines, qui paraissaient avoir atteint l'extrême limite de la baisse au mois dernier, ont de nouveau fléchi de fr. 1 à 1,50. C'est ainsi que l'on a pu obtenir des Calcutta noirs à livrer à fr. 38.

La fabrication s'est largement approvisionnée en arachides et sésames surtout; comme on le verra aux huiles, elle trouve très-difficilement l'écoulement de ses produits.

Nous avons reçu, en juin, 103,950 q.; en juin 1873, 165,850 q.

Les importations des 6 premiers 1874 atteignent le chiffre de 1,119,750 q., contre, en 1873, 813,400 q.; c'est donc un excédant acquis de 306,350 q.

Voici les chiffres comparatifs des importations de graines oléagineuses, sur notre place, depuis 6 ans :

6 premiers mois 1869, 821,060 q.; 6 premiers mois 1870, 906,102 q.; 6 premiers mois 1871, 677,170 q.; 6 premiers mois 1872, 811,400 q.; 6 premiers mois 1873, 813,400 q.; 6 premiers mois 1874, 1,119,750 q.

Le stock au 30 juin 1874 : en magasin, 166,600 q.; en fabrique, 430,000 q.; soit 596,600 q.; contre, en 1873, 113,000 q.; contre, en 1872, 393,000 q.; contre, en 1871, 230,970 q.

Par ces chiffres, nous pouvons constater que le stock de cette année est presque du double supérieur à celui des années antérieures à la même époque.

HUILES DE GRAINES A FABRIQUE. — La baisse a fait de nouveaux progrès, et encore aux prix actuels les acheteurs sont rares. Nous devons constater que le contraire nous paraît impossible. Nous sommes en présence d'une grande quantité de marchandises importées, d'un stock de graines de près du double supérieur à celui des années antérieures remontant jusqu'en 1872. Il est presque égal à la moitié de l'importation des six premiers mois de l'année 1874. Toutes les piles à huile sont pleines, les fabricants ont leurs usines encombrées et la savonnerie a fabriqué cette année 81,240 quintaux de moins que les années précédentes.

HUILES D'OLIVES A FABRIQUE. — Quelques reventes sur juillet ont dû être cédées à fr. 53,50. Ce prix accuse une baisse de 50 cent. sur le prix coté dans la dernière revue.

SAVONS. — Nous devons noter que cette industrie, qui est la principale branche de notre commerce local, subit un moment d'arrêt. Nous ne chercherons pas la cause que les uns attribuent à l'influence de la nouvelle taxe, d'autres à la grande quantité de marchandises fabriquées les années précédentes; pour nous aujourd'hui, nous nous bornerons à donner les chiffres des quantités de produits fabriqués et des conséquences qui en ressortent pour les huiles et les graines oléagineuses.

Dans la pratique de la savonnerie on évalue la production d'après le nombre de cuites réalisées. Du nombre de cuites on déduit facilement le nombre de caisses, et par le poids moyen de la caisse, on a le résultat en poids.

Ces calculs ont donc été faits pour les six premiers mois de la présente année, et en voici les résultats :

Janvier	275 cuites
Février	252 —
Mars	224 —
Avril	214 —
Mai	250 —
Juin	268 —
Total	1.483

à 80 caisses par cuite, fait un total de 118,640 caisses, et chaque caisse pesant 150 kil., un total de 1,779.600 kil. de savons fabriqués.

Les années précédentes, la production s'élevait à 2,160 cuites environ. C'est-à-dire que cette année le déficit de la production a été de 677 cuites, représentant 54,160 caisses, ou soit 81,240 quintaux métriques. Et si l'on veut représenter en valeur ce déficit, on reconnaîtra que la savonnerie a produit pour plus de 5 millions de francs en moins.

Et malgré cette diminution dans la production, le débouché paraît encore plus restreint, nos magasins et nos usines sont encombrés de marchandises, et malgré l'impôt qui pèse sur ces produits, les prix sont plus faibles et inférieurs à ceux pratiqués aux mêmes époques des années 1872 et 1873.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 10 juillet.—Cotons : Affaires calmes, tendance lourde. Ventes ; 100 balles. Très-ordinaire Louisiane disponible : fr. 99; dito, dito sur août : fr. 96.50 ; dito, dito sur septembre : fr. 98.50 à 98 ; dito, dito sur octobre : fr. 99 les 50 kil.

MARSEILLE, 10 juillet. — Blés : affaires très-calmes. Les ventes sur la marchandise disp. Les ventes de la journée d'hier se sont élevées à 32.000 hect. à livrer. Importations de la journée d'hier 33.000 hect.

LIVERPOOL, 10 juillet.— Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché sans changement. Importations nulles.

NEW-YORK, 8 juillet. — Or, 109 3/4. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5.13 3/4. — Pétrole standard White (le gallon) : 12 cents 1/4. — Dito, à Philadelphie : 12 cents 1/4. — Farine extra-state : 5 90 à 6 dollars 10 le baril de 88 kil. — Maïs : 77 cents les 35 litres. — Froment rouge : 1 dollar 38 cents les 35 litres. — Fret pour céréales : 9 1/2. — Café Rio fair : 20 3/4. — Sucre raffiné, bonne qualité Moscovade : 7 5/8. — Saindoux, marque Wilcox : 12 1/4. — Lard : 10 1/8. Le tout sur place à New-York.

BOMBAY, 8 juillet. — Cotons. — Vente lourde. On cote le Dhollerah à 160 rs; le Dharwar (Sawgined), 188; Compta, 170. — Change sur Londres, à 6 mois, 1 sh. 10 3/16 den. (par roupie).

CALCUTTA, 8 juillet, soir. - Coton Bengale, 13 rs. — Jute, 23 1/2 rs. — Graine de lin de Patna, 4 rs 8. — Graine de colza, 3 rs 6. — Riz table, 4 rs 2; Ballam, 3 rs 6. — Change sur Londres, 1 sh. 10 1/2 d.

SAINT-DENIS, 26 juin. — Sucres : marché faible. On cote fr. 21 la bonne 4e. — Articles d'importation : riz Bengale, fr. 29,50. — Mules du Poitou, fr. 1,425. — Change, 7 1/2 0/0 prime. — Fret, fr 57,50.

PORT-LOUIS, 25 juin. — Sucres : cours nominaux. — Articles d'importation : mules de la Plata, doll 100; vin de Provence, doll. 45 ; savon de Marseille, doll. 9; huile d'olives : Plagniol, doll. 4 ; Possel, doll. 3,75 ; sel de Marseille, doll. 105 ; vermouth N. P., doll. 3,30 ; riz, en baisse : Mooghy, doll, 5,60 ; Ballam, doll. 5 ; Saïgon, doll. 3,65.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

	2 JUILLET	9 JUILLET
ACTIF		
Encaisse métallique	1.195.458.839	1.209.374.907
Portefeuille. Paris. — Commerce	355.044.491	353.231.073
Portefeuille. Succursales. Id.	416.847.364	408.008.558
Portefeuille. Bons de la Ville de Paris	30.300.000	30.300.000
Portefeuille. Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur Lingots	12.176.200	11.268 500
Avances sur Effets publics	45.155.350	45.661.050
Avances sur Valeurs de chemins de fer français	64.133.200	64.018.900
Avances sur Obligations du Crédit Foncier	1.800.600	1.677.400
Rentes disponibles	67.307.402	67.307.402
Divers	12.227.028	7.136.507
PASSIF		
Billets à ordres et récépissés	8.477.648	8.743.697
Billets au porteur en circulation	2.522.518.365	2.537.691.410
Compte courant du Trésor	168 108.825	153.825.680
Comptes courants particuliers Paris	243.211.928	251.495.578
— — Succursales	29.661.807	26.529.316
Escompte et intérêts divers	1.721.005	2.502.749
Réescompte du dernier semestre	4.363.645	4.363.645

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	13.916.068	»
Portefeuille commercial	»	10.652.224
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	907.700
Avances sur valeurs	268.300	»
Divers (*actif*)	»	5.090.521
Billets en circulation	15.173.045	»
Compte courant du Trésor	»	14.283.145
Comptes courants particuliers	5.151.153	»
Escomptes et intérêts divers	781.744	»

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — La situation arrêtée au 9 juillet accuse encore peu d'activité dans les transactions commerciales ; le portefeuille a diminué de 10,652,000, cette diminution porte surtout sur le portefeuille des succursales qui, à lui seul, s'est abaissé de 8,839,000. — Il faut toutefois tenir compte de ce que le dernier bilan comportait l'échéance du 30 juin ; en réalité, le portefeuille

est encore en augmentation de 29,947,000 sur l'avant-dernière situation.

L'encaisse grossit chaque jour, l'augmentation est encore aujourd'hui de 13,916,000. Les comptes courants de Paris ont augmenté de 8,284,000, mais dans les succursales, il a été retiré de la Banque 3,132,000 ; le compte-courant du Trésor a également diminué de 14,283,000 employés au paiement du coupon de la rente 3 0/0 ; pour faire face aux demandes, la circulation des billets a été augmentée de 15,173,000.

Les avances sur actions et obligations de chemins de fer et du Crédit foncier ont diminué, mais il a été emprunté à la Banque 506,000 francs sur dépôts de rentes françaises ; cette demande correspond à l'amélioration de nos fonds d'Etat.

Les bénéfices de la semaine ne s'élèvent qu'au chiffre de 781,744 francs.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

9 juillet 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis..........	37.447.525	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3 984.900
		Or monnayé et lingots.	22.447.525
Total......	37.447.525	Total.......	37.447.525

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Fonds publics disponib.	14.212.352
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.349.111	Portefeuille et avances sur titres...........	18.466.804
Compte du Trésor.....	5.427.280	Billets (réserve).......	10.171.400
Comptes particuliers...	19.964.380	Or et argent monnayés.	809.331
Billets à sept jours....	366.116		
Total.......	43.659.887	Total.......	43.659.887

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation..........................	L. ST. 1.195.205	L. ST. »
Compte du Trésor...................	937.505	4.378.610
Comptes particuliers	2.435.606	193.649
Portefeuille et avances...............	4.925.453	4.081.975
Réserve des billets..................	»	963.403
Encaisse métallique.................	»	672.745
Fonds publics disponibles............	»	»

Bilans de la Banque d'Angleterre. — On continue à Londres l'exportation du numéraire pour la France, la diminution de la réserve métallique est considérable cette semaine, elle s'élève à liv. st. 672.745; par suite le chiffre de l'émission des billets est réduit de liv. st. 777.250.

Le portefeuille a diminué de liv. st. 4.081.975, mais les fonds publics disponibles ayant au contraire augmenté de liv. st. 611.259, et les comptes courants particuliers ainsi que le compte courant du Trésor étant en diminution, les premiers de liv. st. 193.649 et le second de liv. st. 4.278.610, la circulation a grossi de liv. st. 186.210, et la réserve des billets s'est abaissée de liv. st. 963.463.

La proportion des réserves aux engagements à vue est de 42 0/0; il y une légèae amélioration sur la semaine dernière.

L'emprunt national égyptien par souscrition publique. — Depuis que les gouvernements orientaux ont recours au crédit, et on a vu sur quelle échelle, ils imitent successivement tous les procédés suivis jusqu'ici en cette matière en Angleterre et en France. Ils se sont d'abord adressés à des syndicats de banquiers et de capitalistes qui se chargeaient de remplir les coffres vides du Trésor. Puis on a trouvé les conditions imposées dans ces négociations trop dures, et on cherche si on n'en trouvera pas de plus douces dans une souscription publique. — Le Khédive vient donc de décréter un emprunt national. Pour justifier cet appel aux capitaux de ses sujets, on fait remarquer que depuis dix ans l'Egypte a un excédant des exportations sur les importations de 10 millions de liv. sterl. chaque année; le pays a donc dû s'enrichir d'autant, et c'est à cette fortune immense, dit-on, qu'on s'adresse aujourd'hui en essayant d'un emprunt national de 5 millions de liv. st. — On ouvre un grand-livre, et on y inscrit une rente qui rapportera à perpétuité un intérêt de 9 0/0. — Le Rousnamé est le grand-livre de l'Etat, les dettes qui y sont inscrites sont privilégiées. — La souscription a réussi, et néanmoins les valeurs égyptiennes ont du mal à se relever; à côté d'apparences extérieures si favorables, il y a donc un mal latent que nous devons rechercher.

Ce qui étonne quand on observe la conduite des finances en Egypte depuis une douzaine d'années, c'est la fréquence des appels du crédit. — On voit que certains procédés usités en France, pour la Ville de Paris en particulier, ont porté leurs fruits. On emprunte sous le prétexte de faire des travaux utiles; ce sont des dépenses reproductives qui forment la base des appels, mais dans le nombre il y en a beaucoup qui ne le sont pas.

Passons en revue la succession des divers emprunts émis depuis 1862.

Date de l'émission.	Sommes demandées.	Intérêt.	Taux d'émission.	Amortissement.
1862.£	3.290.000	7 0/0	82 1/2	1 0/0
1864..	5.704.000	7 000	93	15 années.
1866..	3.000.000	7 0/0	92	8 —
1868..	11.890.000	7 0/0	75	30 —
1873..	32.000.000	7 0/0	»	» —
Total... £	55.884.000	»	»	»

En douze années le gouvernement égyptien a emprunté pour 1,400,000,000 francs, et en jetant les yeux sur le tableau qui précède, on remarque que plus on avance, plus le chiffre des emprunts augmente. Faut-il être surpris si on témoigne moins d'empressement à les souscrire; c'est une marchandise dont le prix s'avilit en raison même des quantités offertes.

Pour mieux nous rendre compte de ces appels si fréquents au crédit, recherchons l'origine de ces émissions.

Le premier appel fait par l'Egypte aux capitaux étrangers eut lieu en 1862. Les engagements pris vis-à-vis le canal de Suez se montaient à liv. st. 4,000,000, et le poids de la dette flottante engageait le vice-roi Saïd Pacha à suivre l'exemple de la Porte, et à s'adresser au marché européen. On demanda une modeste somme de liv st. 3,292,000 qui, pour un revenu de 7 0/0, fut émise à 82 1/2 0/0.

La réalisation de cette opération put à peine faire face à la moitié des obligations du vice-roi, et son successeur Ismaël Pacha se trouva en 1863 en face de réclamations nouvelles qu'on ne put satisfaire que par un nouvel emprunt de liv. st. 5,704,200, placé en 1864 en 7 0/0, à 93, avec une période d'amortissement de quinze années. On pensait, après avoir payé toutes les dettes du gouvernement précédent, garder encore un surplus pour les travaux publics, mais toutes ces combinaisons furent encore déjouées.

L'épizootie qui éclata alors dans le Delta, se répandit jusqu'en Nubie et persista pendant deux années, coûta au gouvernement près de liv. st. 5,000,000 pour remplacer le bétail qui avait disparu et venir au secours des fellahs ruinés par l'épidémie.

Dans un pareil état de gêne du Trésor égyptien, le chemin de fer d'Alexandrie à Suez, dont les réparations avaient été négligées était tombé dans un état de ruine complète. Pour le rétablir, il fallut émettre en 1866 pour liv. st. 3,000,000 à 7 0/0; cet emprunt fut placé à 92.

L'abolition du travail forcé sur le canal de Suez entraîna un arbitrage et l'empereur Napoléon accorda à la Compagnie une indemnité de liv. st. 3,360,000 payables en bons du Trésor à 12 0/0 d'intérêt.

A cette somme vient peu après s'ajouter celle de liv. st. 400,000 pour rachat du domaine d'El-Ouady qui avait été cédé à la Compagnie du Canal de Suez.

Dans le but de faire face à ces nouvelles dépenses et pour mener à bonne fin les travaux publics commencés, on contracta en 1868 le grand emprunt de liv. st. 11,890,000 à 7 0/0 émis à 75.

Il permit d'éteindre presque entièrement la dette flottante et de ramener pour la première fois à 8 0/0 le taux de l'argent.

Ne doutant plus de son crédit, le gouvernement du Khédive poussa plus activement que jamais les travaux publics et dépassa de beaucoup les ressources du pays. Les revenus augmentaient sans doute mais pas dans la même proportion que les dépenses. Le budget des travaux publics était trop lourd pour les ressources ordinaires du pays; une nouvelle dette flottante issue de conditions plus dures que la première s'était élevée graduellement à liv. st. 26,000,000 à 14 0/0 d'intérêt, tandis que les premiers emprunts ne dépassaient pas 9 0/0. L'avantage d'une consolidation était évident. On chercha à en tirer parti en émettant à 7 0/0 un nouvel emprunt de liv. st. 32,000,000, soit de 800,000,000 fr. Cette somme fut offerte au public au mois de juin 1873, mais la souscription ne fut pas entièrement couverte; la moitié seulement avait été prise ferme par les contractants, ce qui permit au gouvernement égyptien de continuer les grands travaux déjà entrepris.

La dette égyptienne, y compris ce dernier emprunt, atteint donc le chiffre de liv. st. 55,884,000 ; nous venons de voir comment elle a été constituée et quels développe-

ments extraordinaires elle a pris dans ces dernières années. Tant que les émissions ne dépassèrent pas de faibles sommes en rapport avec les revenus actuels du Trésor, on trouva des preneurs à un taux modéré de 82 1/2 0/0. Bientôt même quand les motifs de l'emprunt furent bien justifiés on plaçait le 7 0/0 à 93; mais dès 1868 la somme demandée s'élevant à liv. st. 12,000,000. Il fallut baisser le prix d'émission à 75, et enfin en 1873 la demande portant sur un capital trois fois plus considérable, la souscription ne fut pas couverte.

En dehors de la dette nationale que nous venons d'analyser, il existe encore la dette privée du khédive, qui résulte de trois emprunts étrangers conclus en son propre nom, et hypothéqués sur les vastes possessions territoriales qui constituent sa fortune privée et personnelle.

Le premier emprunt fut émis en 1866 pour remplir les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de son oncle Halim-Pacha dont il avait acheté les propriétés et pour introduire dans le pays une grande quantité de machines et d'instruments perfectionnés pour l'agriculture. — Le chiffre de cet emprunt fut de 3.387.800 liv. sterlings portant 7 0/0 d'intérêt et amortissable en quinze années.

L'emprunt qui suivit avait un but plutôt politique qu'économique. — L'ordre de la succession au trône ayant été changé et le fils du khédive devant succéder à son père et remplacer l'aîné de la famille, qui jusqu'ici prenait le pas sur lui, on dut indemniser celui dont on prenait la position, et pour lui retirer l'influence qui s'attachait à ses propriétés, on l'expropria. Un arrangement intervint par lequel le frère du khédive, qui devait lui succéder, renonça à ce droit moyennant une somme de 2.080.000 sterlings payés en obligations portant 9 0/0 d'intérêts, et remboursables par tirage semestriels pendant quinze années.

Le troisième emprunt connu sous le nom d'emprunt du khédive fut conclu en 1870; il était de 7.142.860 sterlings et donnait 7 0/0 d'intérêts rachetable en vingt ans. — A l'aide de ces capitaux on voulait développer sur une large échelle la culture de la canne à sucre.

Le total nominal de ces emprunts a déjà été réduit par l'amortissement au chiffre de 10.116.286 sterlings. — On voit sous combien de formes différentes on a eu recours au crédit dans ces douze dernières années. Les amortissements, toujours soigneusement stipulés, n'ont eu lieu que par de nouveaux emprunts; il n'y a donc pas lieu d'être surpris si les porteurs de ces titres n'ont plus la même confiance que dans les premières années, et quand on a vu l'année dernière une nouvelle demande de 32.000.000 sterlings qui n'a pas été complétement couverte, et cette année quand on voit le khédive avoir recours à un emprunt national de 5.000.000 livres, il ne faut pas être étonné si les fonds égyptiens sont 20 à 30 0/0 au-dessous des cours que nous avons vu coter antérieurement.

Sans doute si on accepte les chiffres officiels pour les budgets et pour les douanes on constate de grands changements. Ainsi les recettes du budget en 1864 atteignaient à peine........................... liv. st. 4.813.000
en 1873 elles sont montées à....... liv. st. 10.571.000

Les dépenses ordinaires malheureusement ont grossi dans la même proportion.

La plus grande partie des ressources mises à la disposition du gouvernement a été employée en travaux reproductifs, mais les strictes règles de l'économie n'ont pas toujours été observées. On a exécuté beaucoup de travaux utiles qui ne peuvent payer de suite l'intérêt du capital qu'ils ont absorbé; c'est ce qu'on observe chez nous pour les chemins de fer d'intérêt local. — Le réseau des chemins de fer et des lignes télégraphiques en Egypte ne peuvent en ce moment rémunérer les sommes d'argent qu'elles ont immobilisées.

Quant aux emprunts du vice-roi, on ne peut nier qu'une partie de l'argent ainsi obtenu a été gaspillée, une autre a été absorbée par le luxe plus que royal déployé au Caire, le reste a été employé à développer les ressources du domaine de Son Altesse.

A côté des ombres du tableau, il y a certains chiffres qui permettent de le voir sous une couleur plus riante, c'est le mouvement commercial et les chiffres officiels des douanes.

	Exportations.	Importations.
	liv. st.	liv. st.
1862........	8.800.000	3.700.000
1863........	14.300.000	6.000.000
1864........	13.500.000	6.900.000
1865........	10.700.000	5.300.000
1866........	10.200.000	5.000.000
1867........	10.800.000	4.100.000
1868........	16.600.000	5.000.000
1869........	10.500.000	5.200.000
1870........	12.300.000	5.300.000
1871........	15.000.000	5.700.000

Tandis que les importations ont à peine varié et ont plutôt diminué depuis 1864, l'accroissement des exportations qui eut lieu alors à cause de la disette du coton, après avoir fléchi sensiblement de 14,300,000 à 10,200,000 liv. st., par suite de la cessation de la cause passagère qui les avait enflées, c'est-à-dire par suite de la guerre de la sécession aux Etats-Unis, a repris de suite à 10, 12 et 15 millions en 1871. Il y aurait donc là, si on accepte ces chiffres, une balance du commerce de 10,000,000 liv. st. en faveur de l'Egypte; si, au contraire, on observe le budget, le chiffre de 10,000,000 liv. st. auquel les recettes sont évaluées ne laisse, défalcation faite du service de la dette, (4,300,000) que 3,250,000 liv. st. pour l'administration générale et un excédant de 2,000,000 liv. st. applicable à l'amortissement. C'est bien peu, surtout si nous recherchons comment le budget des recettes a été établi. Ici encore, on a escompté l'avenir. Tel qu'on le présente s'il montre une large plus-value, les taxes qui atteignent le sol ont fourni presque tout l'accroissement, puisqu'elles donnent 4,000,000 liv. st., c'est-à-dire une somme égale au revenu total du pays, il y a dix ans, mais une partie de cette somme provient du rachat de l'impôt territorial. Cette mesure financière nommée « *Moukabala* », adoptée depuis plusieurs années, a pour but de liquider la dette flottante sans avoir recours aux capitaux étrangers. Pour faire rentrer cet impôt, on a accordé un titre légal de propriété à tous ceux qui consentiraient à payer six années de l'impôt territorial réparti en douze annuités. Ce supplément d'impôt est donc une ressource transitoire, un revenu exceptionnel et anticipé qui manquera plus tard. Le Moukabala donne en ce moment 1,681,000 liv. st. par an, on compte sur des excédants pour combler le déficit que cette avance, absorbée aujourd'hui, prépare pour les prochains budgets.

Il faut compter sur un développement de la richesse du pays plus rapide encore que dans le passé, et sur une meilleure gestion de ses finances. Le khédive a fait un premier pas dans cette voie, en créant une chambre de délégués à laquelle, chaque année, il rend compte de son administration. Il faut plus encore pour relever les cours, il faut remplir les engagements pris et cesser d'émettre de nouveaux titres.

Bourse de Paris. — Le mouvement de hausse a continué malgré tous les incidents politiques qui sont venus se jeter à la traverse. — On le pressentait déjà avant la réponse des primes et quand on ne jetait pas les regards en dehors de la Bourse, il s'accomplissait au milieu des circonstances les plus favorables. Le jour de la réponse des primes tous les vendeurs à découvert avaient été débordés et avaient dû racheter. — Les achats de la Caisse des dépôts et consignations sont venus donner un nouvel appoint à ces demandes en absorbant toutes les offres de la spéculation aux abois, et on a même parlé dans les couloirs de l'Assemblée d'un auxiliaire puissant qui aurait agi dans le même sens que la Caisse des dépôts et consignations. On voulait demander au ministre s'il était vrai que les fonds de 34 millions, destinés à former la dotation d'une caisse de secours aux blessés et déposée dans la caisse du Trésor avait été employés en achats de rentes? On prétendait que le Trésor, pour s'exonérer des intérêts qu'il avait à servir, avait déjà, il y a trois mois, mis à la disposition de la Caisse de secours, sur les 34 millions, 17 millions qu'elle a employés en rentes.

Etait-il vrai que le Trésor venait de remettre les 17 derniers millions à ladite caisse de secours pour acheter immédiatement de nouvelles rentes?

Joignons à toutes ces demandes celles du comptant et des recettes générales, l'abondance des capitaux, le paiement du coupon de juillet, le bas prix des reports, et on reconnaîtra que rarement la place s'est trouvée dans une situation plus favorable à l'élévation des cours.

Malgré les complications politiques qu'on néglige peut-être un peu trop, malgré le manifeste du comte de Chambord, on a coté 96 fr. 75 c.; nous voici revenus au cours que l'on voyait apparaître un instant sur la cote en novembre 1871, après le succès de la première émission des deux milliards. Il est vrai que la seconde émission des trois milliards a fait tomber le 5 0/0 de ce haut cours à 84 fr. 50 c.; mais depuis ce moment la masse des inscriptions flottantes sur le marché n'a pas empêché le

niveau des fonds publics de s'élever d'une manière lente et continue jusqu'au taux où nous les voyons aujourd'hui.

Est-ce à dire que le mouvement va continuer sans interruption jusqu'à 100 francs? C'est sur ce point qu'on nous permettra d'exprimer quelques doutes. Si nous rappelons nos souvenirs, nous constatons que le mouvement de hausse auquel nous assistons ne dépasse pas sensiblement les hauts cours déjà cotés au milieu des plus grands embarras, à peine après la guerre et au sortir de la Commune. Dans une situation aussi critique le ressort des capitaux était tel qu'à peine le premier emprunt émis en juin 1871 à 82 fr. 50 c. on cotait en novembre 96 fr. 45 c. Après le second emprunt, émis en juillet 1872 à 84 fr. 50 c., on cotait aussitôt le succès de la souscription connu 90 fr. ; on atteignait 91 fr. 85 c., en mars 1873 et 94 fr. 17 c. en octobre.

Il est vrai que tous ces hauts cours après avoir été touchés étaient bientôt abandonnés; mais ils n'indiquent pas moins très-clairement l'élasticité de notre crédit, même dans les conditions les plus défavorables. Toujours est-il que depuis le mois d'octobre 1873 nos fonds publics n'ont pas gagné en hauts cours ce qu'on pouvait espérer, puisque naguère encore on cotait 94 fr. 17 c.; mais les écarts en baisse ont disparu, et le haut cours de l'année dernière est devenu le bas cours des derniers mois.

Le classement de cette immense émission de titres s'avance donc beaucoup plus rapidement qu'on ne pouvait le prévoir; reste à savoir si on pourra se rapprocher du pair sans déterminer des réalisations et des arbitrages. On paraît d'accord pour déclarer qu'à 100 fr. le 5 0/0 est bon à vendre. Mais attendra-t-on ce cours, quand il y a tant de valeurs qui, si elles ne donnent pas un plus fort intérêt présentent par la prime de remboursement un écart de bénéfice bien plus considérable? C'est ce paquet de valeurs dont les cours s'ébranlent en ce moment et qu'il faut remorquer.

Sans même sortir des fonds publics, l'arbitrage du 5 0/0 contre du 3 0/0 est indiqué en ce moment, et on l'exécute sur une assez grande échelle. Depuis le détachement du coupon du 3 0/0 jusqu'au 1er juillet, la hausse, comme cela doit être à cause des 5 unités, l'emportait toujours sur le 5 0/0, d'abord de 43 cent., puis de 20 cent ; mais depuis le 1er juillet, pendant que le 5 0/0 s'élevait de 75 cent, le 3 0/0 gagnait 97 cent ; la préférence pour ce dernier fonds est bien accusée. — Elle ne l'est pas moins pour d'autres valeurs, parmi lesquelles nous citerons les actions et les obligations de chemin de fer, du Crédit foncier et de la Ville de Paris. Le mouvement se propage, mais l'effort des capitaux, au lieu de se porter sur un seul point, commence à s'étendre et à se diviser sur une immense surface ; il ne faudrait pas être surpris si les différences en hausse étaient moins marquées que par le passé.

Parmi les institutions de crédit, la Banque de France et le Crédit foncier ont éprouvé un vif mouvement de reprise. — Les cours des actions de chemin de fer, dont les recettes sont moins faibles, se sont aussi sensiblement améliorés; quant aux obligations, pour quelques-unes, c'est un sensible changement de reprise. Sur les valeurs étrangères, l'Italien continue son mouvement de hausse ; le Turc oscille aux environs de 46 francs ; quant au Péruvien, tous les rapports favorables officiels ou pas officiels sur les dépôts de guano n'ont pu l'empêcher de tomber de 73 à 66 1/2.

Vendredi 10 juillet.

Toute l'activité du marché se porte sur les rentes françaises; le 3 0/0 ouvre à fr. 60 60 et le 5 0/0 à 96 80. — On accueille le message du maréchal de Mac-Mahon par une reprise de près de 50 c.; la Bourse et le monde des affaires sont généralement favorables au pouvoir qui sait se montrer ferme et énergique.

Le comptant est toujours bon; les receveurs généraux continuent les achats pour la province; ils prennent aujourd'hui 80.000 fr. de rente 5 0/0 et 4.000 de 3 0/0.

Il se fait très-peu d'opérations sur les autres valeurs; les actions de chemins de fer français ont peu varié.

La rente italienne est très-soutenue malgré l'inconvénient inhérent à l'encaissement des coupons en France. — Le Crédit mobilier monte de quelques francs. — On dit que les obligataires des chemins de fer Romains recevront prochainement tout ou partie des trois coupons échus. — Les actions du Crédit foncier d'Autriche continuent à s'améliorer.

Hors parquet, il se fait encore moins d'affaires. Le 5 0/0 turc se soutient au-dessus de fr. 46; sur ce marché, le coupon de juillet, dont le paiement au Crédit mobilier est officiellement annoncé pour le 23 courant, n'est pas encore détaché; les vendeurs à découvert s'abstiennent.

Les fonds espagnols et le 6 0/0 péruvien sont aujourd'hui peu en faveur.

On parle de quelques ventes importantes d'obligations égyptiennes 1873.

Changes. — Prix des métaux précieux. — L'escompte est un peu plus serré à Londres à 2 3/16 0/0 ; on le voit même à 2 1/4 par suite des exportations de numéraire pour la France, et du maintien du taux officiel. — En Belgique, on escompte à 3 7/8 seulement. — A Paris, l'argent est toujours très-abondant; le papier sur place est très-rare et demandé à 3 1/4. — On fait peu d'affaires. Le versement sur Londres se fait à 25.18 1/2; la Belgique, 99 7/8; l'Italie, 9 3/8 de perte ; Hambourg, 122 1/4 papier court, 122 1/2 papier long; Berlin, 366 3/4 court et 367 1/4 papier long; Madrid, 5.07 à 5.08; Lisbonne, 5.54. — Or, au pair. — Argent fin, 20 0/00 de perte.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères — 7 JUILLET	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. — TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 ⅞ à 210 ⅛	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 122 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 à 122 ⅛	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	367 ¼ à 367 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	366 ¾ à 366 ½	et 4 %	10 jours	80 11/12 à ..
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	—	
	»	court	209 ¾ à 209 ½	et 4 %	8 jours	94 ¼ à .. ..
5 %	Trieste	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	44 20 à .. ..
	»	court	222 à ...	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 514	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	508 à 510	et 4 %	—	— —
	»	court	512 à 506	et 4 %	8 jours	..5 14 à ....
7 %	Lisbonne .	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	554 à	et 4 %	8 jours	... à .....
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... .. à .... ..
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... .. à .... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	343 à ...	et 4 %	cts jours	3 51 ¼ à ..
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾ or à ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
½ %	Londres...	long.	25 18 à 25 19	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 17 à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	pair à pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	1/16 à —	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	9 ½ à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. ..
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/4 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	9 JUILLET		
Or en barre à 1000/1000. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	pr.	à	0/00 prime
Or, (pièces de 20 fr.).	pr.	à	0/00 —
Argent en barre à 1000/1000. Le kil. 218 fr. 89 c .	18	à 20	0/00 —
Argent (pièces de 5 fr.).	2 perte	à	0/00 —
Quadruples espagnols.	82 50	à 83 ..	
dº colombiens et mexicains	80 50	à 81 50	
Ducats de Hollande et d'Autriche.	11 65	à 11 80	
Piastres à col. Ferdinand.	5 25	à 5 50	
dº mexicaines.	5 20	à 5 50	
Souverains anglais.	25 10	à 25 15	
Banknotes.	25 12 ½	à 25 17 ½	
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75	à 25 85	
Dollar.	5 10	à »	

BOURSE DE PARIS — COURS DU 10 JUILLET 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 3	VENDREDI 10
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er juillet 1874	60 10	60 50
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	87 50	87 60
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	76	76 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 mai 1874	96 50	96 77½
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. avril 1874	518 75	517 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr.	453 75	455 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance avril 1874	370 ..	370 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 5/8	18 ...
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	12 3/4	12 3/4
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	470	470 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance mai 1874 (coup. de 60 doll.)	104 7/8	104 1/8
d° 5,20, 1864, do d° d°	109	107 7/8
d° Consolidé 5 %. Jouissance mai 1874	105 7/8	106 ...
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	67 85	66 40
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	71	71 ..
Russe 1870 5 % Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	104 1/4	104 3/4
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	45 75	43 50
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance avril 1874	308 75	286 25
d° 1863. d° d° d°	330 ..	312 50
d° 1865. d° d° d°	326 25	310 ..
d° 1869. d° d° d° Jouissance octobre 1873	266 25	270 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance janvier 1874	249 75	233 75

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 3	VENDREDI 10
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet..	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	222 50	218 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	438 75	440 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	475 ..	480 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	id.	Id. 1869	310 ..	308 75
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id 1871	280 ..	272 50
......	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	72 50	71 50
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux** 1863	85 ..	84 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	91 50	92 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	91 ..	90 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 ..	37 50
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. dom. d'Autriche 1866	280 ..	280 ..
....	...	1912	5 %	janvier-juillet	...	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl 100 fl. arg	66 7/8	67 1/2
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	455 ..	450 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	82 ..	80 1/2
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	22 ..	21 ..
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	217 50	217 50
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	65	65 1/2
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	420 ..	425 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	419 ..	425 ..
......	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	36 ..	35 50
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1874	508 75	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	513 75	513 75
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	515 ..	520 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	516 25	520 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	518 ..	520 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	490 ..	490 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 3	VENDREDI 10
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3705 ..	3675 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1125 ..	1092 50
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	553 75	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	435	450 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	845 ..	840 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	380 ..	380 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	660 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	682 50	687 50
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	277 50	283 75
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	552 50	560 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	412 50	415 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	522 50	522 50
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	450 ..	462 50
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	467 50	463 75
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	428 75	420 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	467 50	487 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	618 75	602 50
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	515 ..	557 50
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	503 75	485 ..
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	147 50	155 ..

LONGUEUR Exp.	LONGUEUR Tot.	Nombre des actions	VALEUR d'émiss.	SOMME payée	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	ÉPOQUES de jouissance		ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 3	VENDREDI 10
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	février	1874	**Charentes**	338 75	340 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre	1873	**Est**	513 75	511 25
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre	1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	887 50	888 75
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier	1874	**Midi**	628 75	610 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord**	1087 50	1050 ..
4002	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre	1873	**Orléans**	851 25	851 25
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre	1873	**Ouest**	542 50	547 50
123	....	24.000	500	350	17 50 p. 1872	janvier	1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier	1874	**Ch Autriche**	726 25	687 50
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet	1873	**Guillaume-Luxembourg**	255 ..	242 50
4913	....	750.000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre	1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	306 25	305 ..
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier	1865	**Nord de l'Espagne**	145 ..	140 ..
621	619	158.865	500	tout	—	juillet	1866	**Pampelune-Barcelone**	93 75	90 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier	1866	**Portugais**	203 75	206 25
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre	1865	**Romains**	67 50	67 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet	1865	**Saragosse**	285 .	262 50
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet	1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier	1874	**Nord-Est français**	272 50	275 ..

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Du Chemin de fer d'Arzew à Saïda

(200 kilomètres) et prolongements,
Concessionnaire du **droit exclusif** d'exploiter l'**alfa** sur **300,000 hectares** en Algérie,
Propriétaire des **domaines** de l'Habra et de la Macta, province d'Oran,
(25,000 hectares irrigués.)

Capital social : VINGT MILLIONS
Siége social à Paris, rue Basse-du-Rempart, 52.

ÉMISSION

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
DU 22 JUIN 1874 DE

100,000 OBLIGATIONS

Rapportant un intérêt annuel de **15** francs,
Payables les 1er janvier et 1er juillet.
Remboursement à **500** francs en 90 ans.

PRIX D'ÉMISSION : 220 FR.

(Jouissance du 1er juillet 1874.)

Payables comme suit :

Fr. **35** en souscrivant;
65 à la répartition;
40 le 1er octobre 1874;
40 le 1er janvier 1875, sous déduction du coupon échéant le 1er janvier;
40 le 1er avril 1875.

Les versements anticipés seront escomptés à 6 0/0 l'an. Par suite, les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition n'auront à payer que **217 francs**. En tenant compte de la jouissance acquise, l'obligation donne

UN REVENU DE 7 0/0

sans compter la prime de remboursement à 500 francs qui, ajoutée au revenu, assure un placement à **7.50** 0/0.

GARANTIES DES TITRES

1° **Capital-actions : 20,000,000 de francs,** dont plus de la moitié a déjà été dépensée, conformément aux termes du décret de concession du chemin de fer d'Arzew à Saïda et prolongements, rendu suivant avis du Conseil d'Etat. Justification de ces dépenses a été faite au Ministère, pour obtenir du gouvernement l'autorisation d'émettre les obligations.

2° **Revenus du chemin de fer.** — D'après évaluations basées sur les relevés officiels, sur les tarifs approuvés par le Conseil des ponts et chaussées, et sur les recettes des chemins de fer similaires en Algérie, le trafic donnera, tous frais d'exploitation payés, 20,000 francs par kilomètre, soit pour la ligne entière.................Fr. 4.200.000

3° **Bénéfices de l'exploitation de l'alfa** (ou sparte) **sur 300,000 hectares** de terres à alfa des Hauts-Plateaux concédés à titre de subvention. Les bénéfices sur la vente de ce textile, si recherché pour la fabrication du papier et d'autres nombreux usages, atteindront, d'après les calculs les plus modérés, au minimum.................................Fr. 3.000.000

Ensemble........Fr. 7.200.000

Pour assurer le service des obligations, il suffit de.................................Fr. 1.611.800

4° **Propriétés foncières** de la Compagnie : les fertiles domaines de l'Habra et de la Macta, d'une superficie de **25,000 hectares irrigués** au moyen des eaux retenues par le barrage-réservoir de l'Habra, d'une contenance de 30.000,000 de mètres cubes, construit par la Compagnie, et dont la réception définitive par l'Etat a eu lieu le 29 avril 1873. La valeur de ces domaines, établie suivant le prix des terres analogues en Algérie, est supérieure à celle du capital emprunté.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les 14, 15 et 16 Juillet 1874

A la **Société générale de Crédit industriel et commercial**, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux-succursales ;

A la **Société de Dépôts et de Comptes courants**, 2, place de l'Opéra, à Paris. (149)

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER NANTAIS

ÉMISSION

DE

25,715 OBLIGATIONS

RAPPORTANT 15 FRANCS D'INTÉRÊTS

Payables les 1er janvier et 1er juillet

REMBOURSABLES A 500 FR.

Autorisée par décision ministérielle du 27 juin 1874.

Le réseau des chemins de fer Nantais se compose d'environ 187 kilomètres.

Son point de départ est placé au centre de la partie industrielle de Nantes. **Les navires pourront arriver jusqu'aux quais de sa gare maritime.**

Il met Nantes en communication directe avec les ports de l'Océan, Paimbœuf, Pornic, etc., avec les marchés importants de la Vendée, et s'étend sur les parties les plus riches et les plus fertiles des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée. Il dessert les établissements industriels de la rive gauche de la Loire, les *Minoteries de Paulx, de Dolbeau,* les *Briqueteries de Challans,* etc. Il forme tête de ligne pour relier Nantes avec la Rochelle et Bordeaux.

La première moitié du réseau, située dans la Loire-Inférieure, a une longueur de 100 kilomètres environ; l'état d'avancement des travaux donne la certitude qu'elle sera ouverte à l'exploitation dans le milieu de l'année 1875.

GARANTIES

La plate-forme est terminée sur une longueur de 50 kilomètres.

La Compagnie a dépensé jusqu'à ce jour, en travaux et approvisionnements, trois millions huit cent mille francs, ci...................... 3,800,000 fr.

Elle reçoit, à titre de subvention :
Réseau de la Loire-Inférieure...... 2,850,000 fr.
Pour l'arrivée à Nantes............ 1,950,000 »
Réseau de la Vendée............... 2,117,500 »
Sur lesquelles il n'a été encaissé que 462,500 fr.

RECETTES

Le produit kilométrique calculé sur les états de la circulation relevés en 1866, par M. l'agent-voyer en chef du département, et en appliquant les tarifs du cahier des charges, s'élève à 12,544 francs, soit pour les 100 kilomètres de la Loire-Inférieure................................ 1,254,400 fr.

La dépense est évaluée au maximum à.............................. 450,000 »

Le service des 25,715 obligations, soit 257 obligations seulement par kilomètre, n'absorbera que 411,500 fr., soit 4,115 fr. par kilomètre.

Or, il n'a pas été tenu compte dans ces calculs, du trafic interdépartemental qu'assure à la Compagnie sa jonction avec les chemins des Charentes et de la Vendée.

PRIX D'ÉMISSION : 240 FRANCS

PAYABLES COMME SUIT :

25 francs en souscrivant ;
75 — à la répartition;
70 — le 31 août 1874 ;
70 — le 15 octobre 1874 contre la remise des titres définitifs.

Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements avec bonification d'un escompte de **5 0/0** l'an.

En tenant compte de la jouissance et de la bonification d'intérêt, le prix de ces obligations ressort net à **237 50**, rapportant 15 francs d'intérêt annuel, soit un placement à **6** francs **30 0/0**, non compris la prime de remboursement.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
les 14, 15 et 16 juillet.

A PARIS : chez MM. L. Sée fils et Ce ;
A NANTES : à la Caisse de la Compagnie, 82, boulevard Delorme ;
A COLMAR : chez MM. Ab. Sée et fils ;
A MULHOUSE : id. id.
A STRASBOURG : à la Banque d'Alsace et de Lorraine ; — chez MM. F. Bastien et Ce ; — L. Blum-Auscher ; — L. Grouvel et Ce ; — Ch. Stæhling, L. Valentin et Ce.
A METZ : à la Banque d'Alsace et de Lorraine ; — chez MM. Ch. et E. Goudchaux et Ce.

Et chez tous les correspondants de **MM. L. Sée fils et Ce**, en France et à l'étranger.

On peut souscrire aussi par correspondance, en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit de **MM. L. Sée fils et Ce**, auxquels devront être adressés les récépissés des versements.

La répartition aura lieu au prorata des souscripteurs.

Les Coupons seront payables à Paris, Nantes, Strasbourg, Metz, Colmar et Mulhouse.

Les Obligations seront cotées aux Bourses de Paris et de Nantes. (150)

COMPAGNIE

DES CHEMINS DE FER DES CHARENTES

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir les porteurs d'obligations de la Compagnie qu'il sera procédé, en séance publique, le vendredi 24 juillet, à 3 heures, au siége de la Société, 42, rue de Châteaudun, au tirage de :

35	obligations de la	1re	série.
69	—	2e et 3e	—
57	—	4e et 5e	—
110	—	6e	—
56	—	7e	—
18	—	8e	—
37	—	9e	—
44	—	10e	—
426	obligations.		

remboursables à partir du 1er octobre prochain. (152)

DETTE GÉNÉRALE

DE L'EMPIRE OTTOMAN

MM. les porteurs de la Dette générale qui voudront être payés, en Europe, du semestre échéant au mois de juillet 1874, sont prévenus qu'ils auront à en faire la déclaration aux agents de la Banque impériale ottomane, à Paris et à Londres, ou chez ses correspondants à Francfort, à Amsterdam et à Rome, jusqu'au 13 juillet courant.

Cette déclaration devra être accompagnée d'un bordereau en double expédition indiquant les numéros des coupons.

A partir du 13 juillet, les coupons précédemment déclarés devront être déposés aux établissements ci-dessus indiqués pour être vérifiés, et ils seront échangés contre un récépissé payable à dix jours de date.

Les coupons préalablement déclarés, qui n'auraient pas été présentés pour être payés aux établissements susmentionnés, avant le 13 octobre 1874, devront être envoyés à la Banque impériale ottomane, à Constantinople, qui seule est autorisée à les payer après cette date. (151)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE.

Le Gérant, M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte...........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davie et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 18 JUILLET 1874. NUMÉRO 29.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE.

La semaine qui se termine a été remplie par d'intéressantes discussions sur les finances du pays. L'augmentation de l'impôt sur le sel a été rejetée pour la seconde fois par l'Assemblée nationale. La nouvelle surtaxe d'un demi-décime sur l'enregistrement et les contributions indirectes a eu le même sort. L'honorable M. Magne, qui attachait un grand prix à l'adoption de cette mesure, s'est démis de ses fonctions de ministre des finances. Il est possible que la Chambre ait voté, au moment où paraîtra cet article, la réduction de 50 millions du remboursement à la Banque.

Nous avouons que nous regrettons vivement le rejet du second décime sur le sel : c'eût été là, selon nous, le meilleur moyen de compléter l'ensemble de nos ressources budgétaires. Il n'est que trop vrai, en effet, que nos budgets de 1874 et de 1875, tels qu'ils sont dressés, offrent des insuffisances de recettes qui montent déjà à plus de 65 millions pour 1874 et qui, en prévision, sont de 50 millions pour 1875. Il est vrai que l'on peut modifier l'ordonnance des budgets; en retranchant 50 millions sur le remboursement à la Banque, on approchera de l'équilibre, si on ne l'atteint pas; mais il faut prendre aussi en considération le prochain épuisement du compte de liquidation, la nécessité de reconstituer notre matériel de guerre et de reconstruire nos forteresses, ce qui coûtera bien en quelques années un milliard et demi ; il ne faut pas oublier non plus que les dépenses pour les travaux publics et l'instruction publique et quelques autres services aussi, tels que la marine, n'ont pas atteint actuellement le point culminant. Il faut enfin penser qu'avec une dette aussi colossale que la nôtre, il y a un intérêt politique et social de premier ordre à pratiquer avec constance un amortissement régulier et sérieux. Ce sont toutes ces raisons qui nous portaient à désirer le vote d'un second décime sur le sel et d'un demi-décime sur les trois premières contributions directes. On eût ainsi mis un terme à cette éternelle poursuite d'impôts nouveaux qui inquiète inutilement le pays ; on eût assis nos budgets sur des bases singulièrement larges et fermes; on se fût réservé les moyens de soulager, dans un an ou deux, la production en réduisant ou en supprimant les impôts les plus funestes, tels que la taxe sur les transports, les droits de timbre sur les effets de commerce, etc.

Quoi qu'il en soit, l'on n'a pas adopté cette politique

le courage a failli à l'Assemblée pour cette tâche difficile et laborieuse. Rien ne serait plus superflu que de récriminer. Examinons simplement la situation actuelle de nos finances, telle qu'elle résulte des votes nouveaux et telle qu'elle ressort des documents les plus récents.

Nous avons, dans un récent article, donné les arguments qui nous faisaient regarder sans terreur la réduction du remboursement à la Banque. Le rapport de M. Wolowski et son discours ont été d'une lucidité qui ne laisse rien à ajouter. Au lieu d'être remboursée dans un délai de quatre ans et un tiers, la Banque serait complétement payée en cinq ans et demi, par fractions de 150 millions par année : il n'y aurait pas là de péril. Avec un encaisse de plus de 1,200 millions et une circulation de 2 milliards et demi seulement, avec un cours des changes avantageux, il est clair que notre billet de banque ne peut perdre de sa solidité. Comme nous l'avons dit plusieurs fois, la période critique du cours forcé est terminée, nous touchons au port. Il ne tiendra qu'à la Banque de reprendre dans un an ou dix-huit mois ses paiements en espèces.

Quelle est la situation de nos impôts? Dans quelle mesure ont-ils été augmentés depuis la guerre? Quelles sont les raisons de la moins-value actuelle? Peut-on légitimement espérer que cette moins-value disparaisse et se change même, l'an prochain, en plus-value? Voilà un ensemble de questions qui mérite qu'on s'y arrête avec attention et réflexion.

Dans le magnifique discours qui a ému la Chambre, sans toutefois la convaincre pleinement, puisqu'elle votait deux jours après contre l'impôt du sel, M. Bocher a pris tour à tour les principaux impôts indirects et montré ce qu'on leur demandait avant la guerre et ce qu'on leur demande depuis lors.

Avant 1869, l'enregistrement rapportait à l'Etat 434 millions ; il en rapporte aujourd'hui 572; les douanes produisaient 136 millions, elles en donnent aujourd'hui 261. Parmi ces articles des douanes ainsi surtaxées, c'est le café qui a subi la plus forte augmentation de droits depuis la guerre : en 1869, il rendait au Trésor 26 millions, aujourd'hui on lui en demande 70 ; avant la guerre, le sucre versait au Trésor 107 millions, aujourd'hui on en exige 177 millions, sans toutefois parvenir à les faire pleinement rentrer. Par six lois successives, on a voulu augmenter de 152 millions le produit des droits sur les boissons, mais on s'est aperçu que les évaluations du rendement étaient exagérées et l'on a réduit à 120 millions les prévisions budgétaires pour le produit de ces surtaxes. On conçoit que M. Bocher, en faisant défiler sous les yeux de l'Assemblée, avec cette sûreté de mémoire et cette précision de langage qu'il possède à un si haut degré, toutes ces surélévations successives des taxes indirectes, ait exercé sur son auditoire une profonde influence. Cet effet s'aggravait encore quand l'éminent et sympathique orateur commentait les moins-values de notre système d'impôts pendant le premier semestre, et conjurait l'Assemblée de ne point voter des surtaxes qui seraient illusoires pour le Trésor et qui ne produiraient que la cherté et le déficit.

Certes, la Chambre a eu raison de ne pas élever en bloc nos impôts indirects dont le taux, pour certains, a atteint une hauteur vertigineuse ; parmi ces impôts, il n'y en avait qu'un qui se prêtât à une augmentation légitime, c'était l'impôt du sel, parce que seul il était resté, après la guerre, ce qu'il était auparavant. Mais nous devons dire que M. Bocher exagérait un peu son argumentation, et qu'il concevait, selon nous, une trop forte alarme du léger déficit des six premiers mois de l'exercice courant.

Voici le tableau des moins-values et des plus-values des impôts et revenus indirects pendant le premier semestre.

	Augment.	Diminut.
Enregistrement	»	2.729.000
Droits de timbre	2.019.000	»
Droits de douane à l'importation :		
Marchandises diverses	»	1.914.000
Sucres coloniaux	»	9.969.000
Sucres étrangers	»	3.792.000
Droits de douane à l'exportation.	»	43.000
Droits de statistique	»	286.000
Droits de navigation	328.000	»
Droits et produits divers de douanes	283.000	»
Taxe de consommation du sel dans le rayon des douanes...	»	2.434.000
Taxe de consommation hors du rayon des douanes	»	725.000
Droits sur les boissons	»	13.304.000
Sucre indigène	3.805.000	»
Allumettes	»	2.783.000
Chicorée	136.000	»
Papier	»	236.000
Huile minérale	63.000	»
Droit d'entrée sur les huiles	»	801.000
Savons	»	887.000
Stéarines et bougies	»	1.726.000
2/10es du prix de transport des voyageurs et 1/2 décime sur la petite vitesse	»	4.153.000
Divers	4.302.000	»
Tabacs	10.560.000	»
Poudre	»	1.364.000
Postes :		
Taxe des lettres	347.000	»
Droits perçus sur les envois d'argent	138.000	»
Produits nets des offices étrangers	»	1.589.000
Recettes diverses	22.000	»
	22.003.000	48.735.000
Diminution....		26.732.000

Nous avouons que nous ne sommes que médiocrement effrayé de ce mécompte de 27 millions ; ce n'est en définitive qu'une perte de 3 0/0, alors que toute l'Europe traverse une crise industrielle et commerciale intense, alors que la France a eu deux mauvaises récoltes de blé et de vin, alors aussi que la situation politique reste pleine d'incertitudes. Cette moins-value de 27 millions est certainement regrettable ; mais elle s'explique par les circonstances économiques de l'année actuelle ; il ne faut pas y chercher la preuve que la consommation va définitivement se restreindre et que l'an prochain, comme cette année, nous serons voués à des déficits considérables. Dès que les circonstances économiques se seront modifiées, quand la récolte de blé et la récolte de vin seront bonnes, nous verrons le niveau des recettes se relever. En définitive, plusieurs pays d'Europe, l'Allemagne et l'Italie, notamment, se trouvent en présence de moins-values qui sont équivalentes aux nôtres.

M. Magne, dans son dernier discours, a donné sur les causes de ces mécomptes des explications qui méritent qu'on s'y arrête. La plus-value notable sur le tabac est un phénomène, dont le moraliste rigoureux pourrait peut-être s'affecter, mais dont le financier doit être singulièrement heureux. Celle de 2 millions sur le timbre mérite aussi d'être signalée. Parmi les moins-values, il n'y a de bien sérieuses, à notre avis, que celle des droits d'enregistrement et des droits sur le sucre. Le sucre perd près de 10 millions pendant le premier semestre ; cela est grave : est-ce la consommation qui se restreint? Est-ce l'assiette des droits qui est mauvaise? L'exercice des raffineries apportera-t-il une amélioration? Ce sont là des questions épineuses et qu'une expérience prolongée peut seule résoudre. Tout ce que l'on peut dire à l'heure actuelle, c'est que le sucre est une de ces denrées dont la consommation se trouve très-affectée par une mauvaise récolte et une crise commerciale. La diminution des droits d'enregistrement est aussi inquiétante ; mais, quoique nous pensions que l'enregistrement soit trop lourdement grevé, évidemment la moins-value vient, non de l'élé-

vation des droits, auxquels il est difficile de se soustraire, mais du ralentissement des transactions.

Sauf les moins-values sur l'enregistrement et les sucres, nous disons que les autres mécomptes ne nous inquiètent guère. Il est très-vrai que si l'impôt du sel a produit 3 millions de moins que les prévisions, cela tient aux énormes approvisionnements qui se sont faits à la fin de l'année dernière dans la crainte d'une surtaxe. Nous avions signalé à ce moment ce phénomène à nos lecteurs. La diminution de 1,600,000 francs sur le produit des offices étrangers des postes n'est pas regrettable, parce qu'elle vient de conventions postales nouvelles, qui ont donné plus de facilités au commerce. Nous ne savons quelle est la cause de la diminution de 1,364,000 francs sur les poudres, mais ce n'est pas l'élévation du droit, car il a été réduit. Il est certain que le mécompte de 13 millions sur les boissons tient à la mauvaise récolte de l'an dernier. Il est évident que le prix du vin ayant presque doublé, et les quantités produites étant d'un tiers inférieures à celles des années précédentes, les droits qui ne sont pas *ad valorem* ont dû donner un rendement moins considérable. Il en est exactement de même pour les cafés, qui forment l'article le plus important des marchandises diverses frappées par la douane. Le prix de cette denrée était de fr. 135 les 100 kilog. pour les provenances d'Haïti, en 1869; il s'est élevé, par suite d'une mauvaise récolte, à fr. 230 en décembre 1873; il n'est pas étonnant que la consommation se soit réduite; mais c'est là une circonstance accidentelle. Il doit en être à peu près de même de la moins-value des droits sur les transports; c'est la crise commerciale, générale en Europe, qui est la principale, si ce n'est l'unique cause de ce mécompte. Nous regrettons cependant que l'administration n'ait pas fait une rubrique spéciale pour le rendement du droit sur la petite vitesse.

Il ressort, croyons-nous, de ce commentaire qu'il ne faut pas s'alarmer outre mesure de la moins-value des impôts pendant le premier semestre. Ce phénomène regrettable est dû à des causes évidemment accidentelles. Le second semestre ne donnera-t-il pas de mécomptes ? Il serait téméraire de le prétendre. L'amélioration des recettes qui s'est manifestée pendant le mois de juin est un symptôme dont il ne faut pas faire grand cas. En effet, une forte partie de cette amélioration tient aux approvisionnements qu'a suscités la crainte du nouveau demi-décime proposé par M. Magne. C'est ce qui ressort, en ce qui concerne les cafés, du discours de l'honorable ministre. En effet, M. Magne a déclaré que, en juin 1869, la consommation du café n'avait été que de 2,900,000 kilogrammes; en juin 1873 de 2,600,000, tandis que, en juin 1874, elle s'était élevée à 4,135,000 kilogr. Il est évident que cette augmentation énorme en juin 1874 tient seulement au désir d'éviter la surtaxe que M. Magne annonçait. Il est donc possible que les recettes du second semestre ne montent pas encore exactement au niveau des prévisions. Nous croyons même que c'est probable. Mais l'écart ne sera sans doute pas de plus de 20 à 25 millions.

Voici quelle sera, dans ces conjectures, la destinée de l'exercice 1874. Les impôts votés auront rendu 50 millions de moins environ que les prévisions; en second lieu, le rejet de certaines taxes et le retard apporté à l'application de quelques autres causeront une insuffisance de 40 à 45 millions. Il en résulterait que le déficit de 1874 monterait à 90 ou 95 millions et se réduirait à 50 millions environ, si l'on ne remboursait cette année que 160 millions à la Banque. L'an prochain, nous croyons que les bonnes récoltes de blé et de vin rétabliront au niveau des prévisions du budget les recettes des impôts établis : le budget de 1875, sans ressources nouvelles et par le seul fait de la réduction à 150 millions du remboursement à la Banque, serait donc en équilibre. Le compte de liquidation fournira, d'ailleurs, à l'exercice 1875, des moyens presque suffisants pour le matériel de guerre.

En 1876, il est vrai, le compte de liquidation sera expiré : on devra encore à la Banque 700 millions environ; mais peut-être le rendement des impôts aura-t-il repris la marche ascendante qu'il avait sous l'empire. Puis notre 5 0/0 sera au-dessus du pair ; on pourra convertir l'emprunt Morgan; on pourra faire un emprunt en 4 1/2 à 92 ou à 93 ; dans trois ou quatre ans on devra même songer à la conversion du 5 en 4 1/2, ce qui produirait une économie de 34 millions annuellement. Le service des garanties d'intérêts aux chemins de fer diminuera rapidement. Voilà les perspectives rassurantes qui s'offrent à nous, si nous sommes sages. La Providence nous fait des avances en nous donnant de splendides récoltes : secondons-la par notre calme et nous verrons de nouveau des jours heureux.

Nous ne pouvons laisser tomber M. Magne sans dire quelques mots de ce ministre dont la chute était depuis plusieurs semaines prévue et presque certaine. Il serait injuste de refuser à l'honorable M. Magne de rares et de précieuses qualités : il a plusieurs parties d'un grand ministre des finances, une excessive rigueur dans la tenue des comptes, le culte de la régularité et de l'exactitude. Il jouissait jadis d'une faveur exceptionnelle dans le public financier. Sa parole est d'une clarté et d'un charme qui longtemps ont exercé sur les Assemblées une influence pénétrante et décisive. Malheureusement, il manquait à l'ancien ministre la science économique et l'esprit d'innovation. Il était l'homme des anciennes doctrines et des moyens éprouvés. Son intelligence si lucide n'osait s'élever à des aperçus nouveaux. Dans l'examen des impôts, il considérait plutôt l'avantage immédiat du Trésor, que l'intérêt permanent du pays. Nous souhaitons à son successeur de joindre aux heureuses qualités de M. Magne des connaissances économiques plus jeunes et plus sûres, un peu plus d'esprit de recherche et de souci de la production.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE
DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

IV.

Le prix de la viande de boucherie.

Lorsqu'on cherche à se rendre un compte exact des variations des prix, en vue d'arriver ainsi à calculer la dépréciation du signe monétaire, on se trouve en présence de difficultés de plusieurs natures. Tantôt les documents statistiques font défaut. Tantôt ils sont contradictoires. Alors même que l'on a entre les mains des indications très-complètes et très-sûres, comme lorsqu'il s'agit, par exemple, du blé ou du pain, le problème ne se borne pas à une simple comparaison numérique. Il importe, en effet, de dégager, autant que possible, les phénomènes généraux des circonstances accidentelles qui altèrent souvent le mouvement naturel des prix, et nous avons eu récemment un exemple frappant des divergences qui peuvent résulter de cette opération délicate, selon le procédé adopté pour l'analyse et la synthèse des faits.

Pour d'autres denrées et par exemple pour la viande, dont nous avons à nous occuper aujourd'hui, il y a une difficulté de plus. Quand on parle du prix d'un hectare de terre ou d'un hectolitre de blé, il n'y a pas d'équivoque possible; mais quand on parle du prix de la viande, il faut, pour être clair, dire de quel prix on parle, car ce mot n'a pas le même sens chez l'éleveur, chez le boucher et chez le consommateur. Le bœuf, le veau, le mouton, dont la chair figure sur nos tables, passent forcément par bien des mains. Le producteur peut les diriger lui-même sur les divers centres d'approvisionnement; mais beaucoup de bestiaux y sont amenés par des marchands qui ont été les prendre dans les fermes. Sur les marchés, le vendeur se trouve en face de deux catégories de bouchers : les uns n'achètent que ce dont ils ont personnellement besoin pour satisfaire leur clientèle; d'autres achètent en outre des animaux qu'ils abattent et revendent ensuite à leurs con-

(1) Voir l'*Economiste Français* des 30 mai, 13 juin et 4 juillet 1874.

frères. Vient enfin le consommateur qui fait son choix sur l'étal même. Il faut donc distinguer quatre prix différents : 1° viande sur pied au lieu de production; 2° viande sur pied au marché; 3° viande abattue, vendue en gros; 4° viande vendue au détail dans les boucheries. A qualités égales, chacun de ces prix est nécessairement supérieur à celui qui le précède, puisque chacun des vendeurs successifs a des déboursés à recouvrer et un bénéfice à réaliser.

Au point de vue qui nous occupe, c'est sur les cours des marchés, à égale distance pour ainsi dire de la production et de la consommation, que nos observations porteront le plus utilement, et le plus facilement aussi, grâce aux mercuriales officielles qui, jour par jour, donnent le taux moyen des transactions. Ce sont, croyons-nous, les meilleurs termes de comparaison qu'on puisse prendre; toutefois il ne faut pas leur attribuer une exactitude rigoureuse. Voici comment les cotes officielles se déterminent : les préposés de l'administration évaluent *au toucher* le poids *net* de viande que toute bête vendue leur paraît devoir donner, et c'est en divisant le prix convenu de gré à gré par le rendement présumé qu'on obtient le prix du kilogramme sur pied. Cette supputation, malgré la grande expérience des agents qui en sont chargés, ne peut être qu'approximative. Faisons remarquer aussi qu'indépendamment du consommateur, le boucher qui fait abattre a pour clients accessoires le tanneur qui le débarrasse des peaux et des cornes, le fondeur qui lui prend les graisses, le tripier qui lui réclame les abats. Il a évidemment à tenir compte de ce triple trafic dans ses conditions d'achat et de vente, tout comme le producteur a à tenir compte dans ses calculs des revenus que donnent, de leur vivant, les animaux de boucherie : travail, lait, laines, fumier...

M. Husson a retrouvé, dans les archives de la Préfecture de la Seine, les mercuriales du marché parisien depuis 1751 jusqu'à 1780. Pendant cette période, le prix du kilogramme sur pied oscille, pour le bœuf, entre 10 et 19 sous, pour le veau, entre 14 et 20, pour le mouton, entre 12 sous 1/2 et 19. C'est un prix moyen de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilogramme.

En 1812, époque du rétablissement de la caisse de Poissy, nous voyons apparaître des prix sensiblement supérieurs aux précédents :

Prix du kilogramme sur pied à Poissy.

Époques.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.
1810-1815....Fr.	1 06	0 85	1 25	1 06
1816-1820.......	1 06	0 87	1 20	1 19
1821-1825.......	0 90	0 72	1 08	0 95
1826-1830.......	1 01	0 86	1 18	1 07
1831-1835.......	0 96	0 84	1 17	1 13
1836-1840.......	1 07	0 94	1 30	1 14
1841-1845.......	1 09	0 94	1 37	1 20
1846-1850.......	0 98	0 87	1 22	1 12
1850-1853.......	0 91	0 80	1 14	1 08

Ce tableau nous montre qu'à Paris le prix de la viande n'a pas sensiblement varié pendant la première moitié du siècle. On a quelquefois fondé une opinion contraire sur l'augmentation notable qui ressort, pour cette période, de la série des prix pratiqués par l'administration hospitalière du département de la Seine. Voici ces prix, groupés par périodes décennales :

Viande fournie aux hôpitaux de Paris (le kil.).
(8/10 de bœuf, 1/10 de veau, 1/10 de mouton).

1814-1823....................Fr.	0 7684
1824-1833......................	0 8366
1834-1843......................	0 9576
1844-1853......................	0 9904

Nous constatons ici une hausse de près de 30 0/0; mais ne vient-elle pas surtout des améliorations introduites dans le régime alimentaire des hôpitaux de Paris? Ce qui est certain, c'est que la viande, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, avait une tendance plus marquée à la hausse dans les départements qu'aux portes de la capitale. Le tableau suivant, extrait des publications officielles, en fait foi :

Prix du kilogramme de viande dans les départements.

		1824-33	1834-43	1844-53	Hausse de 1824-43 à 1844-53
Bœuf...	Villes Fr.	0 82	Fr. 0 92	Fr. 0 96	Fr. 17 0/0
	Hospices.	0 72	0 78	0 82	14 —
Veau....	Hospices.	0 76	0 80	0 86	13 —
Mouton.	Villes...	0 84	0 96	1 »	20 —
	Hospices.	0 76	0 82	0 88	16 —

Ainsi donc, le prix de la viande n'avait presque pas varié, pendant toute la première moitié du siècle, sur les marchés d'approvisionnement de Paris, et, en province, l'augmentation de 1824-33 à 1844-53 n'avait guère été que de 15 0/0. Il faut dire que les cours des années 1848, 1849, 1850 et 1851 s'étaient fortement ressentis des événements politiques. La révolution de février avait fait perdre aux vendeurs tout le terrain qu'ils avaient péniblement gagné depuis 1830. Ce mouvement de recul fit paraître d'autant plus rapide le renchérissement qui suivit 1852. Il y a là une époque de transition et de crise qui mérite d'être examinée avec une attention particulière. Nous recommandons au lecteur, à ce point de vue, le tableau suivant qui donne les prix annuels tirés des mercuriales de Poissy et des comptes des hospices de Paris depuis 1847 jusqu'en 1862.

	Prix du kilogramme sur pied. Bœuf.	Veau.	Mouton.	*Prix du kilog. de viande fourni aux hospices.*
1847.Fr.	1 04	1 50	1 25	1 02
1848....	»	»	»	1 »
1849....	0 91	1 20	1 07	1 01
1850....	0 87	1 07	1 02	0 98
1851....	0 83	1 05	1 »	0 93
1852....	0 86	1 47	1 04	0 93
1853....	1 05	1 29	1 20	1 04
1854....	1 23	1 40	1 32	1 14
1855....	1 31	1 50	1 51	1 15
1856....	1 34	1 51	1 44	1 20
1857....	1 30	1 62	1 52	1 18
1858....	1 23	1 53	1 30	1 14
1859....	1 22	1 58	1 45	1 »
1860....	1 25	1 53	1 47	1 11
1861....	1 28	1 62	1 47	1 16
1862....	1 29	1 55	1 42	1 14

On remarquera l'équivalence approximative des cours de 1840, 1847, 1853. C'est de cette triple base que nous partirons pour apprécier les variations récentes, évitant ainsi les exagérations auxquelles on peut être conduit, quand on prend pour point de repère une année exceptionnelle, comme l'a fait M. Audiganne dans son travail sur la cherté des vivres en 1871. Les prix de 1849, auxquels il compare tous les autres, n'ont évidemment rien de normal et les causes du bon marché des subsistances à cette époque ne sont pas toutes de nature à la faire regretter. Si l'on rapproche dans le tableau qui précède les cours exceptionnellement hauts de 1856-57 des cours exceptionnellement bas de 1851-52, on trouve, à cinq ans d'intervalle, un écart de plus de 50 0/0 ; abstraction faite de ces prix extrêmes, il ne reste guère acquis à la période dont nous nous occupons qu'une hausse de 25 0/0.

Ici encore l'augmentation est sensiblement moins rapide à Paris que dans les départements. Voici en effet le mouvement des prix sur les marchés de province :

Années.	Bœuf.	Mouton.
1840..................Fr.	0 92	1 »
1847......................	0 95	»
1853......................	0 96	1 02
1854......................	1 10	»
1855......................	1 16	1 20
1856......................	1 18	1 20
1857......................	1 20	1 20
1862......................	1 30	1 50

Faisons connaître enfin le résultat comparatif des deux grandes enquêtes agricoles de 1840 et de 1862. Il s'agit ici de la valeur de la viande au lieu même de production :

	Enquête de 1840.	Enquête de 1862.	Taux de l'augment.
Bœufs et taureaux. Fr.	0 80	1 14	42 53 0/0
Vaches..............	0 70	1 02	45 70 — (1)
Veaux..............	0 80	1 18	47 50 —
Moutons.............	0 78	1 24	58 97 —
Agneaux.............	0 90	1 24	37 78 —

En tenant compte de la proportion dans laquelle chaque espèce contribue à l'alimentation publique, il résulte des chiffres qui précèdent que le kilogramme de viande, au lieu de production, représentait en moyenne une valeur de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 vers 1840, et de 1 fr. 10 à 1 fr. 15 vers 1862.

(1) La Statistique générale de la France, à laquelle nous empruntons les éléments de ce tableau (série II, tome 16, page lxxiv), dit 54,29 au lieu de 45,70. Nous ne croyons pas inutile de signaler cette inexactitude.

En résumé, les prix de 1862, comparés aux prix de 1840, 1847, 1853, donnent approximativement les augmentations que voici :

Viande fournie aux établissements hospitaliers de Paris	12 0/0
Viande sur pied dans les marchés d'approvisionnement de Paris	25 0/0
Viande sur pied dans les marchés départementaux	35 0/0
Viande évaluée au lieu de production (enquêtes agricoles)	45 0/0

Ce qui frappe avant tout dans ces chiffres, c'est leur grande inégalité. M. L. de Lavergne, dans une note publiée en 1865 (*Journal des Economistes*), s'attachait à démontrer que le renchérissement des denrées alimentaires était moindre qu'on ne le croyait généralement, et, à l'appui de cette thèse, il invoquait les prix des fournitures faites aux hôpitaux de Paris. Le tableau comparatif qui précède montre qu'il eût difficilement trouvé un document plus favorable à sa cause. Mais ne faut-il pas chercher dans les nécessités budgétaires et dans la qualité des fournitures dont il s'agit l'explication du privilége dont l'Assistance publique semble jouir? Quant à la différence que fait ressortir la comparaison des mercuriales parisiennes et départementales, c'est l'effet naturel de ce nivellement progressif des prix que tous les commerces ont vu se produire à mesure que les transports devenaient moins onéreux et les communications plus faciles. On a dit avec raison que les chemins de fer avaient réduit les distances. Là où les débouchés faisaient autrefois défaut, le rapprochement des grands centres a été forcément aussi préjudiciable pour le consommateur qu'avantageux pour la production.

Nous n'avons encore examiné que la première moitié de la période qui s'est écoulée depuis le milieu du siècle. Il nous reste à rechercher quelles ont été les variations du prix de la viande depuis 1862. Les publications administratives ne nous offrent pas ici de statistiques aussi complètes que pour les époques antérieures; mais nous devons à d'obligeantes communications des éléments d'appréciation très-sûrs en ce qui concerne le marché parisien. Nous les réunissons dans le tableau ci-dessous :

	Prix du kilogramme de viande sur pied dans les marchés d'approvisionnement de Paris.				Viande fournie aux hospices. (le kilog.)
	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	
1860....Fr.	1 25	1 11	1 53	1 47	1 11
1861........	1 28	1 16	1 62	1 47	1 16
1862........	1 29	1 16	1 55	1 42	1 14
1863........	1 29	1 18	1 59	1 42	1 19
1864........	1 29	1 18	1 59	1 45	1 20
1865........	1 27	1 12	1 62	1 42	1 20
1866........	1 31	1 18	1 64	1 49	1 24
1867........	1 39	1 29	1 75	1 55	1 29
1868........	1 38	1 25	1 74	1 53	1 26
1869........	1 39	1 24	1 67	1 44	1 26
1870 (1)....	1 40	1 23	1 74	1 51	1 27
1871 (2)....	1 47	1 34	1 97	1 65	1 58
1872........	1 58	1 47	2 »	1 75	1 42
1873........	1 79	1 65	1 83	1 85	1 80

Ce tableau fait ressortir deux temps d'arrêt bien marqués dans le mouvement ascendant des prix, de 1861 à 1865 d'abord, puis de 1867 à 1870. Le bœuf vaut fr. 1,29 pendant la première période, fr. 1,39 pendant la seconde. Cette augmentation de 10 centimes s'explique aisément par l'apparition, dans nos pâturages du nord, du typhus des bêtes à cornes qui, depuis 1815, avait épargné la France. Les causes de la hausse bien autrement violente qui se manifeste après 1870 ne sont pas moins faciles à déterminer. Il semble que tous les fléaux se soient alors déchaînés à la fois sur nos campagnes : une désastreuse sécheresse affamant nos troupeaux, puis la guerre, l'invasion, les réquisitions et les gaspillages, enfin la peste bovine ramenée par les armées allemandes et coûtant la vie, en deux ans, à 96,000 bêtes ! De semblables ravages ne se réparent pas vite et les prix s'en ressentiront longtemps. Ils n'ont d'ailleurs pas dit leur dernier mot, car il n'y a presque pas eu de pluie cette année encore, et quand l'eau manque, les fourrages manquent aussi. Les cours en pareil cas commencent presque toujours par fléchir, parce que les cultivateurs sont condamnés à se défaire des animaux qu'ils ne peuvent plus nourrir; mais ces hécatombes forcées diminuent les ressources de l'avenir. Il n'est donc que trop certain qu'une hausse nouvelle se prépare, et nous pouvons prédire, sans avoir l'espoir de voir cette prévision démentie par les faits, que la viande coûtera bientôt plus cher qu'elle n'a jamais coûté.

(1) Les sept premiers mois.
(2) Les sept derniers mois.

A ne voir que les cours transitoires de 1873, il en ressort, comparativement à ceux de la fin du règne de Louis-Philippe, les augmentations approximatives que voici :

	Taux de l'augmentation
Bœuf	70 0/0
Vache	80 —
Veau	40 —
Mouton	55 —
Viande fournie aux hospices	70 —

Est-ce à dire que les Parisiens se trompent quand ils disent que la viande a doublé ? Malheureusement non : c'est qu'ici comme ailleurs, l'augmentation officielle des prix de gros est loin de donner la mesure de l'augmentation réelle des prix de détail. La différence entre le prix moyen du kilogramme sur pied et celui du kilogramme sur l'étal des bouchers, qui autrefois, à Paris, n'excédait pas 15 ou 20 centimes, et qu'on évaluait déjà à 30 centimes il y a dix ans, s'est encore accrue très-notablement depuis lors. Comment en serait-il autrement? Les frais généraux, loyers, salaires, impôts et taxes diverses, ont pris chez la plupart des détaillants une importance excessive. Les commerces que leur nature semblait le moins prédestiner à l'élégance, comme la boucherie, rivalisent aujourd'hui de luxe avec les autres, et il faut bien que toutes ces dépenses accessoires soient payées, en fin de compte, par le consommateur?

Nous traiterons ultérieurement avec les développements qu'elle mérite cette grave question des intermédiaires, et c'est ce qui nous dispense d'insister davantage quant à présent.

Nous nous bornerons, dans notre prochain article, à étendre à la viande de porc les recherches que nous avons dû restreindre aujourd'hui à la viande de boucherie proprement dite, et à examiner l'influence que peut exercer ici le commerce extérieur sur la consommation et les prix.

A. DE FOVILLE.

L'ENQUÊTE SUR LES CHEMINS DE FER (1).

LES TARIFS DE TRANSPORTS.

(Deuxième article.)

Les tarifs *communs* sont des tarifs spéciaux, tantôt à base fixe, tantôt à base kilométrique ou différentielle, préparés par deux ou plusieurs Compagnies pour des transports empruntant des sections appartenant à ces Compagnies.

On leur a reproché, en particulier, d'avoir porté une rude atteinte au grand et au petit cabotage, surtout par voiliers.

Diverses anomalies et inégalités ont été signalées dans ces tarifs communs. Ainsi, par exemple, d'après le tarif commun E, n° 16, Ouest-Orléans, pour les zincs et tuyaux, le transport de Nogent-le-Rotrou à Albi est meilleur marché que du Mans, station intermédiaire. Le commerce du Mans se trouve ainsi dans une situation moins avantageuse que celui de Nogent-le-Rotrou. Les exemples de ce genre abondent dans les réponses au questionnaire de la commission d'enquête; ainsi, de Lille à Toulouse, une balle de toile a payé 94 fr. 45 c. les 1,000 kilos, et de Paris à Toulouse le même colis, une autre balle en tout semblable, a payé 104 fr. 10 c.

Mais voici encore d'autres sources d'inégalités regrettables.

Au point de vue de la concurrence faite aux producteurs, commerçants et transporteurs français par ceux de l'étranger, il existe des tarifs dits d'exportation, de transit ou internationaux. Ces tarifs sont régis par le décret du 26 avril 1862, dont nous croyons devoir reproduire les principales dispositions.

« En ce qui concerne le transport des marchandises de » transit, le ministre de l'agriculture, du commerce et des » travaux publics pourra autoriser les *Compagnies qui en* » *feront la demande*, à percevoir les prix et appliquer les » conditions qu'elles jugeront les plus propres à combattre » la concurrence qui leur est faite par les voies étrangères.

» Elles ne seront astreintes, dans ce cas, à aucune formalité d'affichage préalable et à aucune loi, soit pour appliquer les taxes réduites, soit pour opérer, dans les limites » fixées par leur cahier des charges, le relèvement des prix » abaissés.

» Les Compagnies auxquelles cette autorisation aura été » accordée, communiqueront au Ministre les prix et condi-

(1) Voir le numéro du 11 juillet 1874.

» tions applicables au transit la veille de leur mise en » vigueur.

» Les Compagnies seront dispensées, pour les tarifs d'ex- » portation à prix réduits, des formalités d'affichage préalable » prescrites par l'article 49 de l'ordonnance du 15 novembre » 1846. Elles seront en outre exonérées de l'obligation im- » posée par le cahier des charges de ne pas relever les » taxes avant le délai d'un an.

» Si, dans un délai de cinq jours à dater de l'enregistre- » ment de nouvelles propositions au ministre, celui-ci n'a » pas notifié aux Compagnies son opposition, les nouveaux » tarifs pourront être appliqués à titre provisoire.

» Après le délai minimum de trois mois, les Compagnies, » pour relever leurs tarifs, seront tenues de se conformer à » toutes les dispositions de leur cahier des charges et de » l'ordonnance du 15 novembre 1846. »

Cette ordonnance de 1846 fournit aux expéditeurs de marchandises des garanties multiples vis-à-vis des chemins de fer. Nous avons vu que le tarif n'est mis en exécution que lorsqu'il a été affiché pendant un mois et lorsqu'il a reçu l'homologation ministérielle. Quand il s'agit d'abaissements de tarifs, les chiffres homologués ne peuvent être élevés qu'une année après leur mise en vigueur.

Ce sont ces garanties que le décret de 1862 a supprimées en ce qui concerne les tarifs de transit et d'exportation.

Les dispositions nouvelles furent adoptées par le Gouvernement dans l'intérêt de la Compagnie de l'Est et pour mettre cette dernière en mesure de faire concurrence aux chemins belges et rhénans. Ces chemins diminuaient en effet leurs tarifs proportionnellement aux chiffres homologués par le ministre français et plaçaient ainsi la Compagnie française dans l'impossibilité de les suivre dans cette voie, obligée qu'elle était, pour faire de nouvelles réductions, de se soumettre aux délais fixés par l'ordonnance de 1846. Il en résultait que toutes les marchandises destinées au transit, au lieu d'être débarquées au Havre, à Boulogne ou à Dunkerque, étaient détournées sur le port d'Anvers et transportées sur rails belges.

Mais il fallait s'inquiéter en même temps des intérêts du commerce d'exportation. De là les dispositions du décret du 26 avril 1862, dans le but de favoriser la concurrence de nos produits avec les produits similaires des marchés étrangers. Ces modifications ne furent acceptées par le commerce français qu'après avoir soulevé de vives objections, surtout de la part des habitants et des industriels de l'Alsace. Ces derniers prétendaient, avec quelque raison, qu'il était injuste que la marchandise étrangère, expédiée d'une ville d'Allemagne à destination d'une ville française, payât un prix de transport moins élevé que leur marchandise à eux, en voyageant en France et y faisant un parcours semblable, ou même un trajet plus long. Des pétitions adressées par eux au Sénat, en 1863, furent l'objet d'une discussion intéressante qui aboutit au maintien des dispositions nouvellement édictées.

Pour ce qui concerne en particulier les tarifs d'exportation, il y fut observé que ces tarifs étaient un auxiliaire puissant pour notre industrie nationale dans la concurrence qu'elle est appelée à soutenir sur les marchés étrangers.

La question ne semble pas avoir fait de grands progrès depuis 1863.

Tout en rendant justice à cette classe de tarifs dont la création était rendue indispensable par l'existence de ce que l'on appelle le *Marché général*, un grand nombre de groupes interrogés par la commission ont cité des faits précis qui portent une atteinte sérieuse au principe fondamental de l'égalité entre les expéditeurs. L'*Economiste français* a d'ailleurs déjà traité cette importante question au point de vue de la concurrence redoutable faite à nos chemins de fer par les lignes belges et allemandes (1).

Après avoir examiné les tarifs à prix réduits au double point de vue des résultats qu'ils ont produits et des anomalies et inégalités qu'ils ont créées entre les divers producteurs ou consommateurs, il restait un troisième point à éclaircir : c'est celui des réformes qu'il convient d'y apporter pour les mettre en harmonie avec notre état économique, si différent de celui qui existait à l'époque où ils ont été mis en vigueur. Il aurait été à souhaiter qu'on pût réunir, à cet égard, les vœux de divers centres manufacturiers ou commerçants de la France. Ces vœux, s'ils avaient été formulés en termes précis, auraient servi à jeter les bases d'une sorte de *modus vivendi* entre le public et le syndicat des grandes compagnies, car, ne l'oublions pas, les six grandes compagnies n'en forment plus qu'une seule, dès qu'il s'agit d'une question de principe.

A défaut de vœux émanant ainsi des divers groupes que la commission a consultés et dont l'ensemble aurait constitué les *cahiers* du public dans ses rapports avec les compagnies de chemins de fer, il a fallu se borner à chercher, parmi les réponses au questionnaire, celles qui pourront servir de jalons pour l'enquête supplémentaire à laquelle la commission devra se livrer pour compléter son travail.

L'un voudrait que les tarifs spéciaux fussent généralisés dans une certaine mesure, mais sans modifier la responsabilité des compagnies en cas d'avaries, et en demandant une réduction de délai. Les autres s'élèvent surtout contre la clause de non-garantie stipulée par les tarifs spéciaux, clause qui engendre de fréquents procès entre les commerçants et les chemins de fer. D'autres encore pensent que la plus grande amélioration à apporter au régime des chemins de fer, serait l'unification des tarifs pour chaque espèce de marchandise, non-seulement pour chaque compagnie en particulier, mais pour toutes les compagnies.

Enfin, sous forme de conclusion sur cette question si intéressante pour notre commerce, nous pouvons emprunter le passage suivant à la déposition de la Société centrale pour l'amélioration des transports :

« Jusqu'ici les tarifs spéciaux, qui ont rendu d'incon- » testables services et sont devenus une nécessité, ont » conservé le caractère arbitraire de ce qu'on nommait, » sous l'ancien régime, *un don gracieux.*

» L'expéditeur qui, faute de les connaître, n'en a pas » réclamé le bénéfice, est réglé au tarif général, au double » et au quadruple quelquefois de ses concurrents mieux » informés.

» Les Compagnies en usent sans autre considération que » leur intérêt propre et pour la consolidation de leur pri- » vilége : elles ont toutes une tendance à repousser les pro- » duits des autres réseaux. Ainsi l'Ouest n'est pas favorable » aux houilles du Nord qui pourraient venir approvisionner » les usines de la Normandie ; ce sont les charbonnages » anglais qui desservent la Seine-Inférieure pour les 6/7 » de sa consommation : 600,000 tonnes, provenance d'An- » gleterre, contre à peine 100,000, provenance du Nord et » du Pas-de-Calais.

» Ainsi les Compagnies, si on les laisse faire, n'iront pas » à moins qu'à se constituer de véritables domaines, des » provinces industrielles et économiques, dont elles arbi- » treront les conditions d'existence, le rayon d'approvi- » sionnement et d'exportation, quelque chose de plus » désastreux que les anciennes douanes provinciales.

» Il faut que les tarifs spéciaux deviennent de droit » commun ; jusqu'ici ils n'ont reçu aucune espèce de *pro- » mulgation* au sens *juridique* du mot.

» Aux conditions du tarif général, le prix de transport » moyen perçu dépasserait 10 centimes par tonne et par » kilomètre. Les tarifs spéciaux, par dérogation aux précé- » dents, ont fait que ce coût moyen de la tonne kilomé- » trique est descendu à 6 centimes. Seulement les tarifs » spéciaux, n'étant pas d'application générale, maintiennent » les consommateurs et les producteurs dans une dépen- » dance absolue des Compagnies et les placent, vis-à-vis » les uns des autres, dans des conditions d'inégalité de » traitement incompatibles avec notre développement éco- » nomique.

» Il s'agit d'obtenir que les tarifs généraux, les seuls » contractuels, les seuls qui donnent un droit réel aux » transporteurs, soient réformés de manière à maintenir, » et même à diminuer encore le prix moyen perçu de » 6 centimes par tonne kilométrique, *sans exception ni » faveur*, suivant l'expression des premiers cahiers des » charges ; le tarif *légal* est de 10 centimes en moyenne ; » le tarif réel est de 6 ; il faut que le *fait* et le *droit* ne » fassent qu'un.

» Quant aux tarifs de transit et d'exportation, ils ne » doivent plus reconnaître que des expéditions par wagons » ou trains complets, fermés ou non fermés, sans distinc- » tion de marchandises, taxées selon le double élément du » poids et du volume. »

La classification actuelle des marchandises du tarif général a donné lieu à d'intéressantes observations de la part des déposants. On sait que le cahier des charges et l'ordonnance de 1846 ont établi une réglementation absolue sous le rapport :

1° De l'égalité entre tous les expéditeurs, quant aux prix et conditions ;

2° De la fixation des prix *maxima*, en indiquant les règles et conditions pour les abaissements de ces prix ;

3° De la division des objets à transporter en trois classes :

(1) Voir les numéros des 1er novembre et 13 décembre 1873.

spiritueux, etc., — graines, fers, etc., — pierres, sels, etc.; plus une quatrième classe ou série établie bientôt pour le transport des houilles, marnes et fumiers ;

4° Enfin de l'unité kilométrique pour le calcul des prix à appliquer, sauf l'exception apportée en 1863, par le Gouvernement, d'accord avec les Compagnies.

Mais, en réduisant les *prix maxima*, les Compagnies ont modifié ces conditions. Elles ont adopté, pour le classement des marchandises, des classifications qui, variant suivant les Compagnies, ont rompu l'unité nécessaire entre elles et qui sont devenues par cela même un obstacle très-sérieux au développement des relations commerciales. De là des inégalités, des anomalies innombrables, créant au commerce des embarras sans cesse renaissants, et la conviction, chez les membres de la commission, que ces classifications appellent d'une manière urgente une révision qui y porte l'uniformité et la simplicité.

C'est surtout lorsqu'une marchandise doit emprunter le parcours de plusieurs réseaux, que ces inconvénients deviennent particulièrement vexatoires pour le public. Alors, comme le dit la *Chambre de commerce de Beaune*, « ces conséquences sont désastreuses. La vérification des lettres de voitures de marchandises parcourant plusieurs lignes, devient extrêmement difficile, voire même impossible pour le plus grand nombre. De là des différences importantes qui, chaque année, tournent au profit des Compagnies. »

En effet, toutes ont leur *Cour des comptes*, où chaque lettre de voiture revient au contrôle, et où les moindres erreurs sont relevées avec un soin minutieux. Si une marchandise a été taxée d'une manière insuffisante, l'expéditeur ou le destinataire est immédiatement prévenu par l'employé qui a taxé, que la Compagnie rend responsable, et qui doit opérer lui-même le recouvrement. Mais si, au contraire, il y a lieu à détaxer, ce qui arrive souvent (car au milieu du dédale des tarifications, si l'employé responsable n'est pas sûr de la taxe qu'il doit appliquer, il n'hésite pas à se mettre à couvert en taxant assez haut pour éviter toute reprise sur lui), la différence qui a été payée en trop à la Compagnie, entre, sans qu'aucun avis en soit donné aux intéressés, dans un compte à part, ayant pour titre : compte des sommes à disposition, dont le chiffre total, très-considérable pour certaines Compagnies, s'il faut en croire la chambre de commerce de Beaune, tourne à leur profit en restant entre leurs mains.

A ce sujet, la *Société de statistique des Deux-Sèvres* nous apprend que depuis quelque temps il s'est formé, dans le Midi, une agence à laquelle quelques négociants de la région ont déjà confié leurs lettres de voiture, et qui leur a fait restituer par les Compagnies des sommes importantes résultant de fausses ou d'abusives applications de taxes, moyennant la moitié de la valeur recouvrée.

Après avoir étudié dans quelles conditions se fait la circulation des marchandises lorsqu'elles passent sur plusieurs réseaux, ce qui permet de constater ainsi quels obstacles sérieux apportent aux relations commerciales les différences de tarifs, la commission semble se prononcer, par l'organe de M. Dietz-Monnin, l'auteur du rapport, pour l'adoption d'une classification uniforme et d'un tarif kilométrique ayant pour base la valeur des marchandises, leur volume, la distance parcourue, tarif qu'on appliquerait en considérant toutes les lignes des différents réseaux comme les prolongements les unes des autres.

Cette mesure donnerait peut-être la solution d'une question que l'enquête n'a jusqu'ici élucidée que d'une manière des plus insuffisantes ; il s'agit des augmentations des prix de transport résultant des détours que les marchandises sont souvent obligées de faire pour aller d'un point à un autre.

Par exemple, sur la ligne de l'Ouest,

de Sablé à Laval, distance 42 kil., on paie pour 136 kil.;
de Sablé à Mayenne, » 62 » — 144 »
de Sablé à Evron, » 40 » — 106 »
de Sablé à Sillé, » 42 » — 82 »

Pour les farines, de la Flèche à Angers, on paie 1 fr.; de Sablé à Angers, 3 fr., la distance étant à peu près la même. D'autres faits analogues, fort nombreux, amènent à la même conclusion, et font mieux sentir la nécessité soit de la construction de nouveaux tronçons de lignes destinés à éviter les crochets dispendieux, soit de l'achèvement rapide de parties de réseaux depuis longtemps entreprises ou promises.

D'après les réclamations parvenues à la commission, il est permis de constater ainsi de flagrantes inégalités entre les différents centres de production. Dans l'opinion de ceux des correspondants qui ont formulé des projets de réformes, ces inégalités ne disparaîtront qu'autant que les prix de transport par les lignes détournées aura été réduit au prix kilométrique de la distance directe du point de départ au lieu de destination, ce qui, pour le dire en passant, obligerait les Compagnies à multiplier les communications et à encourager l'établissement des chemins de fer d'intérêt local.

Charles LETORT.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN ALLEMAGNE.

SOMMAIRE. — La crise en Autriche, causes de sa prolongation; remèdes héroïques; le salut public. — La situation en Prusse, en Westphalie et sur les bords du Rhin. — Mouvement des banques en 1874 et 1873. — Les progrès du monnayage, l'introduction des comptes en *marks*. — Suppression du péage sur les routes de l'Etat. — La saison des congrès. — Le Congrès des instituteurs : majorité contre la gratuité de l'instruction primaire. — Le congrès des vérificateurs des poids et mesures. — Les congrès d'administrateurs. — Le système décimal en Hongrie. — La question ouvrière en Allemagne. — L'enquête officieuse en Saxe. — Les deux éléments du socialisme. — La réforme et la révolution. — Les deux sortes d'amis de l'ouvrier.

La crise financière qui s'est déclarée si subitement l'année dernière à Vienne, dit un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, continue de peser sur l'Autriche, et si elle est moins intense en ce moment, elle n'en est que plus générale. Nous ne souffrons pas des suites du mal, mais du mal lui-même : la Bourse, les affaires, le commerce, l'industrie, les particuliers sont encore tout aussi accablés que l'année dernière.

Le correspondant, dont la compétence est évidente, entre dans d'intéressants développements sur les causes de la durée de la crise. La principale est qu'on n'a pas employé le remède unique, radical, indispensable en pareil cas, l'élimination des éléments morbides. Au fond, qu'est-ce qu'une crise, si ce n'est la fermentation qui sépare le bon du mauvais, précipitant l'un et laissant surnager l'autre. Or, à Vienne, cette séparation est à peine ébauchée : on voit encore figurer à la Bourse un certain nombre de valeurs trop malades pour vivre, et pas assez pour mourir, et ces valeurs ont pour effet inévitable d'empêcher l'essor des affaires sérieuses, dont les papiers restent ainsi bien au-dessous de leur cours naturel.

Autre cause de souffrance. Environ 150 banques et entreprises industrielles sont en liquidation ; la plupart ont perdu la moitié de leur capital, et depuis un an les actionnaires attendent en vain le moment de rentrer l'autre moitié. Aucun dividende, bien entendu, ne leur a été distribué. La plupart de ces actionnaires sont particulièrement intéressants, parce qu'ils ne sont capitalistes que dans la limite du placement de leurs épargnes. Il est inutile de dire qu'on accuse les liquidateurs de faire traîner l'opération en longueur, afin d'avoir le temps de « s'engraisser » au dépens de l'affaire. Or, malgré la grandeur des pertes, le capital sauvé, mais toujours séquestré, s'élève encore à des centaines de millions ; ces millions restent hors de la circulation qui donne la vie au travail ; et pourtant le travail seul peut réparer les désastres causés par la spéculation.

On se demande ce qu'il y aurait à faire pour débrouiller le chaos, et notamment, si l'administration peut intervenir utilement. En thèse générale, nous dit-on, l'administration ne peut exercer son droit de surveillance sur certains établissements que tant qu'ils sont en activité ; une fois en liquidation, ils n'existent plus pour l'administration. Les tribunaux seuls pourraient intervenir sur la demande des actionnaires, mais il paraît que les tribunaux sont partout un remède bien coûteux. Mais, dit-on à Vienne, la solution de la crise est une question de salut public, que l'administration s'en mêle quand même. Est-ce qu'elle ne mettrait pas, par exemple, un chemin de fer sous le séquestre, dans l'intérêt général. Ici aussi il s'agit d'intérêt général ? Nous n'avons pas, bien entendu, à prendre parti dans la question, mais nous aurions mieux aimé voir le correspondant exciter les actionnaires à s'occuper énergiquement de leurs affaires, puisqu'il reconnaît lui-même que des actionnaires énergiques réussissent quelquefois à hâter le dénoûment.

En Prusse aussi il y a eu crise et ralentissement des affaires, mais le mal a été moins intense. Les journaux financiers renferment encore des comptes rendus de liquidation, mais ils sont surtout remplis de rapports annuels d'établissements en plein exercice, surtout de chemins de fer, de mines et d'usines, dont le nombre est si considérable en Allemagne ; du reste, toutes les Compagnies par actions sont tenues de publier leurs rapports. Un rapport du consulat général autrichien à Cologne résume l'ensemble des comptes rendus émanés des industrieuses provinces du Rhin et de Westphalie. Cette partie de l'Allemagne court

plutôt l'aléa de l'industrie que l'aléa de la bourse ; aussi, si beaucoup se plaignent, d'autres manifestent hautement leur satisfaction. Nous ne citerons pas, comme le rapport que nous avons sous les yeux, le montant des dividendes distribués par les diverses Compagnies ; nous dirons seulement que les fabriques de tissus ont été peu occupées, tandis que la plupart des mines et usines sont florissantes. Les manufactures de tissus de soie souffrent de la concurrence française. Parmi les industries diverses, les fabriques de chocolat et de sucrerie, et surtout les fabriques d'eau de Cologne, semblent seules avoir eu à se louer de l'année 1873.

Pour juger de l'ensemble de la situation, il n'est pas sans utilité de jeter un coup d'œil sur le mouvement des banques dont nous trouvons le tableau dans la feuille commerciale de Brême du 27 juin dernier. Nous résumons ce tableau qui donne la situation du 31 mai pour les 30 banques allemandes (en thalers de 3 fr. 75 c.).

	Ensemble des banques.	La Banque de Prusse seule.
Total de l'actif.....Th.	711.666.000	Th. 399.386.000
Dont :		
Encaisse métallique.....	304.114.000	236.297.000
Billets d'autres banques et papier-monnaie.....Th.	14.235.000	4.289.000
Portefeuille (lettres de change)....	273.435.000	132.282 000
Avances sur effets, etc., etc.....	54.376.000	20.932.000
Autres actifs.....	65.506.000	5.586.000
Total du passif.....Th.	575.947.000	367.393.000
Dont :		
Billets en circulation.....Th.	398.224.000	276.625.000
Dépôts.....	58.985.000	31.435.000
Comptes courants.....	118.738.000	59.335.000

L'ensemble de la circulation fiduciaire est donc couvert, jusqu'à concurrence de 74 0/0, par l'encaisse métallique ; la circulation des billets de la Banque de Prusse est couverte jusqu'à concurrence de 85 0/0. Si l'on groupe les banques autres que la Banque de Prusse, on trouve en regard de 100 thalers en billets : 62 thalers en métal dans les 11 banques prussiennes secondaires, 50 thalers dans les six banques des villes hanséatiques, 42 thalers dans les 11 autres banques.

Comparativement au mois précédent (avril 1874) on constate une diminution de 5,218,000 thalers sur l'encaisse, de 4,861,000 sur le portefeuille, de 6,007,000 sur les billets en circulation, de 16,860,000 sur les dépôts, et une augmentation de 15,444,000 sur les comptes courants. Si, au contraire, on compare le mois de mai 1874 au mois de mai 1873, on trouve les résultats suivants :

Actif :

	Augmentation.	Diminution.
Encaisse métallique.....Th.	1.992.000	»
— en papier.....	»	21.221.000
Portefeuille.....	»	75.778 000
Avances.....	»	8.906.000
Autres.....	6.497.000	»

Passif :

	Augmentation.	Diminution.
Billets en circulation.....Th.	»	16.638.000
Dépôts.....	7.380.000	»
Comptes courants.....	»	99.038.000

Nous n'avons pas besoin de transition pour dire qu'on commencera en 1875 les comptes en *marks* (cette orthographe vaut mieux que marcs) dont trois font un thaler En attendant, le frappage continue ; au 20 juin dernier, il existait déjà, en or : 832,713,980 pièces de 20 marks et 202,800,640 pièces de 10 marks, et en argent : 19,812,808 pièces de 1 mark (au fond, toutes les anciennes pièces de 10 silbergroschen ou tiers de thaler sont des marks), 6,014,432 marks en pièces de 40 et de 20 pfennings (centimes).

Les pièces de 40 centimes, dites sans doute pièces de 4 groschen, semblent une singulière coupure à côté de la pièce d'un demi-mark qui en a 50, car le mark se divise en 100 pfennings ; le pfenning vaut 1 cent. 25 environ. Il faudra, du reste, encore bien du temps avant que les disgracieuses pièces de billion d'outre-Rhin aient fait place à une monnaie plus élégante.

La loi du 27 mai 1874 a supprimé, à partir de 1875, les péages sur les routes de l'Etat ; restent encore les péages sur les routes établies par entreprise privée. Puisque l'opinion s'est prononcée contre ces routes, — qu'on avait considérées un moment comme un progrès, — les routes par entreprise existantes seront probablement rachetées, et l'on n'en fera plus de nouvelles. On aimera mieux entreprendre un chemin de fer où le péage se confond, pour le public avec le prix de la traction.

Nous avons déjà dit que l'Allemagne est le pays des congrès, et que nous sommes dans la saison où ils se réunissent. Nous allons en mentionner deux à des titres très-différents. L'un est le congrès des instituteurs qui s'est réuni à Brême, et nous le mentionnons pour constater qu'il s'est prononcé, à la majorité d'une voix, contre l'instruction gratuite. Il semblerait pourtant que les instituteurs devraient tous être pour la gratuité qui supprime la rétribution scolaire, et leur assure un traitement fixe sur la caisse comunale.

Le second congrès à mentionner est celui des « vérificateurs des poids et mesures ». Les réunions d'employés ou de fonctionnaires discutant des questions administratives sont très-fréquentes en Allemagne. Des bourgmestres, des conseillers municipaux, des sous-préfets, des secrétaires de tout rang se réunissent en congrès, examinent l'effet des lois et règlements, et chacun propose les améliorations que lui inspire sa pratique administrative. Ces congrès ont lieu publiquement et les journaux en rendent compte.... Y a-t-il lieu d'introduire cet usage en France ? Le lecteur appréciera. Quoi qu'il en soit, lesdits vérificateurs se sont réunis à Berlin du 1er au 5 juin. Ils ont discuté surtout des questions techniques, mais ils ont aussi exprimé le vœu que l'administration fasse son possible pour que le système décimal entre de plus en plus dans la pratique. Ils ont demandé aussi que la vérification ait lieu d'une manière périodique.

Mentionnons ici que la Hongrie vient, par la loi VIII de l'année 1874, d'introduire chez elle le système métrique.

La question ouvrière est toujours la grande question économique à l'ordre du jour en Allemagne. Un grand nombre de publications périodiques n'ont d'autre tâche que de l'examiner sous toutes ses faces ou de faire de la propagande dans un sens ou un autre. Généralement elles travaillent pour les ouvriers : les unes, parce qu'elles y trouvent leurs lecteurs ; les autres, parce qu'elles ont des vues plus ou moins confuses sur la question. Nous trouvons peu de feuilles qui rendent de véritables services. Quoi qu'il en soit, nous allons analyser des lettres que M. Ad. Held, professeur à l'Université de Bonn, adresse à la *Concordia*, journal créé par des patrons (à tendance religieuse) dans un esprit que le titre indique suffisamment. M. Ad. Held a fait un voyage en Saxe, s'est mis en rapport avec les démocrates socialistes ; il les a fait causer, au besoin *inter pocula* ; il a vu aussi d'autres personnes, et expose les résultats de son enquête.

Selon les impressions de M. Held, la démocratie socialiste est formée par deux éléments. L'un se compose d'hommes remplis d'une irritation passionnée, produite par l'insécurité de leur situation et par la durée de la monotonie du travail, mais surtout par la comparaison du sort du fabricant avec le sort de l'ouvrier. Ils ne se contentent pas de demander des réformes raisonnables ; ils vont d'un bond jusqu'à la revendication de la totalité des produits du travail, sans faire aucune part au capital. Le second élément constitue un groupe d'hommes imbus d'un radicalisme politique qui affichent des tendances révolutionnaires, d'ailleurs heureusement purement théoriques. Ces tendances sont exploitées dans des intérêts électoraux, mais elles contribuent à monter les têtes et à pervertir les intelligences. Beaucoup de socialistes ont des notions tellement confuses ou tellement superficielles sur ces matières, qu'ils sont souvent hors d'état de formuler leurs *desiderata*. L'un d'eux, auquel M. Held avait demandé quel but ils désiraient atteindre, se borna à répondre : « Cela est écrit dans *Unsere Ziele*, » titre d'une brochure socialiste que l'individu en question *n'avait pas lue*.

M. Held cite un certain nombre de conversations qu'il a eues avec des socialistes, et desquelles il résultait que les conversions au socialisme sont dues pour la plupart à l'audition de discours d'agitateurs comme Lassalle, Bebel, Liebknecht. D'un certain nombre de faits cités par M. Held, il résulte assez clairement que la « réforme sociale » prépare le terrain à la « révolution sociale », mais M. Held ne croit pas à ces rapports de causalité ; il pense, au contraire, que la révolution vient, parce qu'on ne réforme pas assez. Voilà une proposition qui ressemble à une vérité, et pourtant il ne faut pas trop s'y fier, car il y a réforme et réforme. Quelle réforme offrir à des gens qui sont jaloux de l'aisance du fabricant ? Des écoles, des contributions aux caisses de secours et autres « réformes » pareilles existent, quelques-unes sont même imposées par les lois, mais ces institutions ne peuvent rien contre le socialisme.

Sans aucun doute, il y a encore d'autres réformes à introduire ; tant que l'humanité existera, il faudra réformer, jamais la perfection n'est atteinte ; mais M. Held croit-il qu'en rejetant dans son argumentation toute la faute sur les

fabricants, il n'alimente pas pour sa petite part l'esprit révolutionnaire? Est-ce que les agitateurs ne s'empareront pas de ses phrases les plus énergiques, est-ce qu'ils ne s'appuieront pas de préférence sur les opinions d'un homme modéré, d'un savant? Dans les rapports entre les patrons et les ouvriers, les torts sont tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; est-il juste de donner toujours raison aux ouvriers, et ne pense-t-il pas contribuer à les rendre ainsi plus exigeants, plus difficiles à satisfaire?

En somme, comme nous aurons l'occasion de le montrer dans d'autres articles, les ouvriers ne sauraient dire de nos jours qu'on ne s'occupe pas d'eux. On prépare des lois en leur faveur, des enquêtes officielles et officieuses sont en train, des sociétés sont fondées pour leur venir en aide, de nombreux journaux plaident leur cause. Seulement, certains de leurs amis sont si bruyants, qu'ils parviennent de plus en plus à couvrir la voix de ceux qui, — amis d'une autre nuance, — leur disent: C'est par vos propres efforts, par le travail et l'épargne, que vous avez le plus de chance d'améliorer votre position. Chose curieuse! L'école économique qui se prétend la gardienne exclusive de la morale ne veut pas entendre parler de responsabilité, d'efforts personnels, d'épargne, — de *self-help*, en un mot. Cela ne ressemble-t-il pas un peu au renversement des rôles?

Maurice Block.

LETTRES DE TURQUIE.

Correspondance particulière de l'Économiste français.

LA TURQUIE D'ASIE ET LES PROJETS DE CHEMINS DE FER (1).

Constantinople, le 30 juin 1874.

J'indiquais dans ma précédente lettre le tracé à suivre pour l'établissement d'un chemin de fer de Bagdad à Mossoul. Cette dernière ville est bâtie, sur la rive droite du Tigre, au pied d'un contre-fort des montagnes Kurdes. Son altitude au-dessus du fleuve est, pour la partie basse de la ville, de 7 mètres, et pour la partie haute, de 25 mètres.

Mossoul est entourée de murs de calcaire en ruines très-pittoresques. Sa population est de 40 à 50,000 habitants. En face, sur la rive gauche du Tigre, on voit les ruines de Ninive que l'on suit sur un développement d'environ 12 kilomètres. Les deux rives du Tigre sont reliées sur ce point par un pont ou plutôt par plusieurs ponts d'une construction singulière. Sur le premier bras du Tigre est jeté un petit pont long de 20 mètres. Puis vient un deuxième pont de 300 mètres reposant sur 30 arches. On traverse ensuite un pont de bateaux. Pendant la belle saison ils servent à franchir le Tigre. Mais dès que viennent les hautes eaux, les ponts en pierre sont inondés comme la plaine, par suite de l'insuffisance de leur élévation.

Mossoul a une grande importance commerciale, parce qu'elle se trouve sur la route des caravanes qui se dirigent de la Perse et du Kurdistan vers l'ouest et vers le sud, ainsi que de celles venant de Bassorah et de Bagdad au sud et d'Alep à l'ouest. Cette ville est d'ailleurs située dans un magnifique pays habité par des Kurdes et des Chaldéens, qui sont bien plus travailleurs que les Arabes, et Mossoul reprendrait certainement son ancienne importance, si l'on créait pour cet immense et fertile territoire des voies de communication rapides lui assurant des débouchés sur le golfe Persique et sur la Méditerranée. Aujourd'hui, on n'y fait que teindre et imprimer en couleur les mousselines qui, bien qu'elles aient tiré leur nom de celui de la ville, viennent des Indes par Bassorah. Ces mousselines ne sont d'ailleurs exportées que dans les pays avoisinants. On fabrique également à Mossoul des étoffes de laine, de la poterie et des armes. Le commerce de transit sur lequel je donnerai des détails dans l'exposé général de la situation économique de ces contrées, consiste, ainsi que celui de Kerkouk, en noix de galle, en cotons, en laines, en soieries, en armes, en graines tinctoriales, en poteries, en chevaux, etc., etc. Alep étant en communication constante avec Mossoul, par les voyages incessants des caravanes, les étoffes européennes commencent à être importées dans ces contrées. Il y aurait peut-être là un débouché pour certains produits français. Tous les renseignements à ce sujet seraient facilement fournis au ministère du commerce par les consuls et par les dominicains français qui sont établis à Mossoul et y possèdent une école, un hôpital et une imprimerie d'où sortent des ouvrages dans toutes les langues si nombreuses et si diverses de ces peuples. Le patriarche des Chaldéens réside en hiver à Mossoul et, pendant la belle saison, dans le monastère d'El Koch, à huit heures au nord de la ville. Le patriarche des Nestoriens est installé à Djoulamarch, au nord, dans une vallée du grand Zarb. La secte des Syriens a un évêque à Mossoul; non loin de là se trouve la montagne Mekloub Dugh où, suivant la tradition, vivait Jonas; quoi qu'il en soit, un monastère qui s'élève aujourd'hui sur l'emplacement des ruines de Ninive est désigné par les Turcs sous le nom de Younès peganber (prophète Jonas), de même que l'ancienne église de Saint-Georges de Mossoul est devenue Georgi peganber, la mosquée du prophète Georges. Les religions sont tellement mêlées dans ces contrées qu'elles s'empruntent les unes aux autres des usages et des saints.

(1) Voir le numéro du 27 juin 1874.

Les musulmans eux-mêmes sont divisés en de nombreuses sectes dont la principale est celle des yezids (kurdes) qui sont environ au nombre de 150,000 entre Erbil et Mardin. Leurs croyances religieuses se rapprochent de celles des anciens Persans, par leur culte pour le Dieu principe du mal (Ahrimane de Zoroastre). Ils prétendent que les hommes n'ayant rien à craindre du Dieu, principe du bien, ils doivent réserver toutes leurs prières et toutes leurs offrandes pour le principe du mal, afin de conjurer ses fureurs. On trouve aussi dans ces contrées des Djellali de la secte des Zendicks qui s'enivrent de hatchich, *parce qu'il fait descendre le ciel sur la terre.* Parmi les Persans répandus dans ces régions et surtout à Bagdad, on trouve encore des Alévis, secte créée par Heflah, l'esclave favori du calife Ali. Les Alévis offrent cette particularité curieuse qu'ils se marient une fois par an, à une époque déterminée. Les hommes se réunissent dans une salle qui communique par une ouverture avec la terrasse. Les femmes, groupées sur cette terrasse, jettent leurs pantalons dans la salle basse. Chaque homme épouse la propriétaire du pantalon qu'il a ramassé. Bien des couples, ainsi formés par le hasard, sont peu satisfaits : mais ils ont du moins l'espoir d'être plus heureux, l'année suivante, lorsqu'on recommencera l'opération.

Kerkouk, Erbil et Mossoul sont appelées à un grand avenir commercial, par leur situation centrale entre le Kurdistan et l'Arabie, la Perse et la Syrie, le jour où l'on aura assuré aux cultivateurs la propriété du sol, la sécurité contre les nomades, une justice égale et impartiale, des voies de communication; le jour, pour tout dire, où l'on aura substitué au désordre et à l'impuissance de l'administration actuelle, une organisation rationnelle et méthodique prenant sa base sur les vrais principes économiques.

De Mossoul, on peut faire suivre au tracé du chemin de fer l'une ou l'autre rive du Tigre. Il serait néanmoins préférable, et de beaucoup, de prendre la rive gauche, parce que si l'on suivait la rive droite on aurait à passer à travers les montagnes Sindjar qui ont 6 et 700 mètres d'altitude, et que d'ailleurs les territoires à traverser dans cette direction ne sont ni peuplés, ni cultivés. Sur la rive gauche du Tigre, au contraire, se trouvent les riches et fertiles plaines de la Chaldée. Le tracé, sur cette rive, ne rencontre d'ailleurs pas de grandes difficultés d'exécution et l'on arrive ainsi à Fichabour. Sur ce point il sera nécessaire de construire un pont de 280 mètres de longueur, pour franchir le Tigre. Il sera facile d'exécuter ce travail, parce que les rives sont très-élevées et que, par suite, on n'aura pas à redouter les inondations.

A 35 kilomètres au nord-est de Fichabour, près du centre de Zacko, s'élèvent deux montagnes, le Djebel-Herbol et le Djebel-Sindia, qui contiennent, la première, du bitume fossile et la seconde de l'anthracite. Cet anthracite se présente en couches nombreuses et dont quelques-unes atteignent jusqu'à 23 mètres de hauteur. Quant à la qualité de ce charbon de terre, elle est supérieure. L'exploitation de ces richesses serait très-facile et l'on pourrait les utiliser dès à présent en construisant un chemin de fer de 35 kil. qui relierait les mines au Tigre. On pourrait les expédier jusqu'à Bagdad, au moyen des keleks. Ce mode de transport que j'ai déjà décrit, bien que très-primitif, suffirait pour le moment. Remarquez que Bagdad consomme de grandes quantités de charbons venant directement d'Angleterre et dont la tonne se vend à un prix moyen de 4 et 5 livres, et non de 3, ainsi que je l'écrivais, par un *lapsus calami*, dans une précédente lettre. On doit noter encore que, si le combustible était à meilleur marché, les cultivateurs auraient tout intérêt à se servir de pompes à vapeur pour l'irrigation de leurs terrains. Or, des calculs consciencieux démontrent que l'exploitation immédiate des gisements du Djebel-Sindia permettrait de livrer la tonne de charbon à Bagdad pour le prix moyen de 2 livres.

Le chemin de fer, après avoir franchi le Tigre à Fichabour, monterait vers le petit centre de Babil, situé à 30 kil. dans la direction de l'est. Ce point est le plus élevé de ces

contrées. Il a une altitude de 700 mètres. A partir de Babil commence l'immense et magnifique plaine qui conduit à Nisibin et à Mardin. Au sud se trouvent les terrains de parcours des Arabes Chammars, terrains qui étaient autrefois peuplés, ainsi que l'attestent de nombreuses ruines, et où coulent plusieurs cours d'eau qui portent le nom générique de Khabour. Ces cours d'eau se réunissent plus au sud en une rivière, le Khabour Tchaï, qui se jette dans l'Euphrate vers Deïr.

Quant à la plaine que traverse le tracé à partir de Babil, elle est habitée par les Kurdes. Les villages sont nombreux et l'on compte sur ce point jusqu'à 2,000 habitants par lieue carrée. Aussi les cultures sont-elles prospères et ininterrompues en-deçà et au-delà de Nisibin.

Nisibin est située dans le vilayet de Diarbekir. Les Romains avaient parfaitement compris son importance au double point de vue militaire et commercial. Sa forteresse arrêta longtemps tous les efforts des Parthes. Aujourd'hui Nisibin n'est plus qu'une bourgade comptant de 1,500 à 2,000 habitants. En 1842, un gouverneur intelligent, Hafenz Pacha, avait construit des bains, des bazars, de belles casernes. Malheureusement, son exemple ne trouva pas d'imitateurs, et l'incurie de l'administration a laissé tomber tous ces bâtiments en ruines. Cette négligence incroyable étonnerait partout ailleurs qu'en Turquie, où l'Etat paraît ignorer les premiers éléments de conservation de ses intérêts. Car Nisibin est le point où se rencontrent la route venant du nord-est de la Perse et se dirigeant vers le sud-ouest sur Deïr et Damas, une seconde route venant de l'ouest, d'Alep et d'Ourfa, et gagnant Mossoul à l'est; une troisième reliant Deïr au sud à Nisibin et à Diarbekir au nord. Il est bien entendu que ces routes ne ressemblent en rien aux voies de communication bien établies et bien entretenues d'Europe. Ce sont des chemins tracés par les caravanes qui les suivent.

De Mossoul à Nisibin et en remontant au nord vers les montagnes de la Chaldée, on trouve les chèvres dites d'Angora. Il y en a, dans ces contrées, de nombreux troupeaux. Les agents de la Société suisse d'exportation parcourent ces contrées et enlèvent tous ces précieux produits.

De Nisibin, le tracé se dirige vers l'Est, arrive bientôt après à Dara, petit centre où l'on trouve des ruines très-intéressantes, et gagne Mardin.

Cette ville offre un aspect extraordinaire. Elle est bâtie au flanc d'une montagne isolée dans la plaine, d'une longueur d'environ 4 kilomètres et de 6 à 700 mètres d'altitude. Cette montagne domine la plaine de la Mésopotamie. Mardin s'étage en terrasses jusqu'à son sommet, où l'on voit, sur un énorme bloc de basalte, les ruines de l'ancien château. Mardin ne compte guère plus que 10,000 habitants, dont les trois quarts chrétiens de diverses sectes. Cette ville est le siége du patriarcat des Jacobites. Dans l'hypothèse de la construction d'un chemin de fer, la population descendrait en grande partie au village de Goli, situé au pied de la montagne, et ce centre acquerrait certainement une grande importance. On fabrique, à Mardin, des maroquins et des toiles.

De Mardin, le chemin de fer, dans le cas où l'on voudrait relier Diarbekir au réseau, se dirigerait au nord-ouest vers cette ville pour redescendre, au sud-ouest, sur Ourfa. J'ai déjà dit, dans une précédente lettre, que les chaînes du Taurus, qui se dressent au nord de Diarbekir, font rejeter le projet de la construction d'un chemin de fer dans cette direction. Si, au contraire, on juge à propos, après calcul détaillé, de laisser Diarbekir en dehors du réseau, la ligne se dirigerait directement à l'est de Mardin, sur Ourfa.

Si le chemin de fer devait aller jusqu'à Diarbekir, il traverserait, pour gagner cette ville, à partir de Mardin, un pays montagneux et boisé, où abondent les noix de galle noires, réputées les meilleures du Kurdistan.

Diarbekir, l'ancienne Amida, est située sur le Tigre, et élevée de 35 mètres au-dessus du niveau du fleuve. La plaine dans laquelle elle est bâtie s'étend au nord en suivant le cours du Tigre jusqu'à Argana-Maden, où l'on trouve de riches mines de cuivre. La population de la ville est de 40,000 habitants, dont la moitié chrétiens. Diarbekir est la résidence d'évêques chaldéens, jacobites et arméniens. Le climat est très-malsain et le bouton dont sont atteints les résidents est bien plus dangereux qu'à Bagdad et qu'à Alep. Cela tient sans doute à ce que Diarbekir est enfermé dans un cercle que limitent de toutes parts de hautes montagnes. L'atmosphère n'est jamais purifiée par les vents qui ne peuvent se frayer un passage à travers ces remparts naturels. Il fait, à Diarbekir, plus chaud qu'à Bagdad. On fabrique, dans cette ville, des maroquins, des étoffes de laine, de soie et de coton pour la consommation locale et pour celle des pays avoisinants. Ses poteries et ses vins rouges jouissent d'une renommée méritée. Les graveurs de Diarbekir sont très-adroits. On trouve, dans cette contrée, des émeraudes et de la malachite; à Bagdad, du cristal de roche et des améthystes; à Mossoul, le rubis d'Orient, le rubis spinelle et le rubis balais.

De Diarbekir, le chemin de fer se dirigerait au sud-ouest sur Siverek et Ourfa. De Diarbekir à Siverek, le terrain présente une continuation de collines. Sur leurs flancs où coulent de nombreux ruisseaux, on voit des rizières, tandis que les autres céréales sont dans la plaine. Le riz que produisent les pays situés entre Diarbekir et Bagdad est de couleur foncée. Son grain est petit et sa qualité médiocre. On le consomme sur place. Le riz que produisent Ourfa et Alep est au contraire de très-belle qualité, à gros grains et d'une blancheur éclatante.

A Siverek, ainsi que dans une zone assez peu étendue vers l'ouest et le sud, on fabrique avec le raisin du *petmès*, qui est une sorte de confiture excellente.

De Siverek à Ourfa, les territoires sont peu peuplés, quoique fertiles. Au point de vue géologique, les terrains sont basaltiques de Diarbekir à Ourfa, calcaires et marneux d'Ourfa à Alexandrette.

Ourfa compte environ 25,000 habitants. On y fabrique de belles cotonnades et des étoffes d'une finesse et d'une légèreté merveilleuses avec les toisons des chèvres d'Angora. A partir d'Ourfa on exporte les céréales vers Alexandrette. On paye pour les transports 20 paras par ocque pour les produits industriels, cotons, soies, vins, cuirs, étoffes, etc. (La piastre turque est subdivisée en 40 paras et vaut 0 fr. 23; 20 paras font par conséquent 0 fr. 11 1/2. L'ocque turque équivaut à 1 kil. 283 grammes.)

D'Ourfa, le tracé se dirige sur Biredjik, sur l'Euphrate. On trouve sur ce parcours un véritable désert, puis une belle plaine où sont installés les Kurdes Tcharmeliks. Ces Kurdes donnent à leurs maisons une forme demi-circulaire tandis que les autres Kurdes et Arabes sédentaires surmontent invariablement leurs habitations d'une terrasse. On arrive ensuite à Biredjik. Avant d'indiquer les deux tracés qui pourraient être adoptés pour, de Biredjik, gagner Alexandrette ou Sonedia, le port d'Antioche, j'examinerai dans une autre lettre les territoires que nous venons de parcourir, à leur point de vue économique et par rapport aux richesses naturelles qu'ils possèdent.

ESCHBACH.

LA RÉUNION ANNUELLE DU *COBDEN CLUB*.

Le banquet annuel du *Cobden Club* a eu lieu, le 11 de ce mois. Il a été présidé par le très-honorable M. W.-E. Baxter, membre du Parlement. Parmi les assistants étrangers, on remarquait notre compatriote M. Léon Say, M. Ropes, président de la chambre de commerce de Boston, M. Mahon Sands, de New-York; M. Halstead, de l'Ohio; M. le baron G. von Overbeck, consul général d'Autriche à Londres; M. Cyrus Field, le docteur Julius Faucher, de Berlin, etc., etc.; et parmi les Anglais, M. Ayrton, sir Lewis Mallet, sir John Bennett, sir Charles Dilke, MM. Cartwright, Lawson, James Caird, etc., etc.

Après le banquet, M. le président Baxter a pris la parole. Il s'est déclaré tout d'abord « un admirateur très-» sincère et un disciple très-convaincu » de Cobden, ainsi que des doctrines dont il fut « sinon le seul, du moins le » principal propagateur »; on l'a regardé parfois comme l'homme d'une *seule idée*, et, dans le temps, lord Palmerston eut la mauvaise inspiration de lui appliquer quelque reproche de ce genre. Mais jamais on ne commit une plus grande méprise, car l'esprit de Cobden était ouvert à toutes les idées larges et généreuses; c'était un esprit très-clairvoyant, aussi étranger aux illusions de l'optimisme qu'aux chimères de l'utopie, ou aux recherches d'une popularité éphémère. Très-patriote, en ce sens qu'il sentait tout le prix des libertés et des franchises dont jouit son heureuse patrie, Cobden ne fermait point pour cela les yeux aux difficultés et aux dangers de son état social, et il redoutait fort qu'un invincible attachement à des idées vieillies et à des pratiques que répudie l'esprit moderne ne l'empêchât un jour de marcher à l'avant-garde des peuples civilisés. Car cet apôtre du libre-échange était un véritable pionnier du progrès; ses conversations, de même que ses écrits et ses discours, étaient pleines d'allusions à un

futur état de choses, moins chargé de jalousies et de défiances sociales, où l'on verrait se réaliser le mot du divin maître : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.*

Cobden, a continué M. Baxter, surtout dans ses dernières années, faisait prédominer quatre objets dans ses préoccupations politiques : l'économie dans les dépenses publiques, la réforme des lois terriennes, les progrès du libre-échange à travers le monde entier, et l'amitié entre les divers peuples. Les dangers des dépenses imprévoyantes sont reconnus de tout le monde; mais on ne s'accorde point aussi facilement sur le trait qui les marque d'un caractère indiscutable. Si Cobden vivait encore, il semble qu'il féliciterait ses concitoyens du changement profond qui s'est fait dans leur politique extérieure. « Vous » avez cessé, leur dirait-il, de vous mêler des querelles » petites ou grandes du continent; vous ne parlez plus de » l'équilibre européen, encore moins de ces misérables » dispositions des traités de 1815, faites pour favoriser les » seules dynasties, sans égard pour les besoins des peuples » et leurs aspirations nationales. Vous avez laissé faire » une Italie une et une Allemagne unie ; vous avez retiré » vos troupes de vos propres colonies, et, chez vous-mêmes, » assis votre système militaire sur des bases purement » défensives; vous avez fait tout cela, et vous avez très- » bien fait. L'Angleterre est devenue le magasin et le chan- » tier de construction navale du globe entier. Votre richesse » publique et votre bien-être particulier se sont élevés à un » point que vous n'aviez jamais connu encore. »

Sur les autres points qui le préoccupaient, Cobden témoignerait-il d'une satisfaction aussi complète? Son interprète posthume ne paraît pas le penser. La principale mission que s'était imposée Cobden de son vivant, nous dit-il, est loin de s'être achevée après sa mort. Il y a bien eu, dans la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud, des pas décisifs faits du côté des principes du *Free trade;* mais dans celle de Victoria, qui est limitrophe et dans d'autres colonies, ce sont plutôt les tendances rétrogrades qui prévalent. En Angleterre même, on attend toujours le couronnement d'un libre régime économique, quoique l'abrogation des lois sur les céréales et la brillante administration financière de M. Gladstone aient beaucoup rapproché du but convoité. Quant aux lois terriennes, Cobden souhaitait qu'elles trouvassent un jour quelqu'un qui fît contre elles ce que lui-même avait fait contre les *Corn Laws.* Mais ce quelqu'un n'a pas surgi encore, et s'il y a eu des améliorations en ce sens, ce qu'il y aurait injustice à ne pas reconnaître, elles ont marché d'un pas lent et sans offrir rien de bien décisif.

Pour son compte, toutefois, M. Baxter restait bien convaincu, suivant une opinion exprimée par lui à diverses reprises, que la réunion dans les mêmes mains de grandes propriétés, surtout situées sur des points différents du sol, constituait un mal sérieux, offrait même un danger social. Toute loi qui, d'une façon directe ou d'une façon indirecte, tendait au maintien de cet état de choses devrait être rappelée; celles qui consacraient les substitutions et le droit de primogéniture étaient des reliques d'un passé en grande partie disparu, et il serait temps que le transfert de la terre fût aussi libre d'entraves que celui de toute autre marchandise.

M. Baxter n'a rien dit des sentiments qu'eût éveillés chez Cobden la dernière lutte de l'Allemagne et de la France; lui-même, tout en faisant la part du sentiment d'égoïsme tout britannique qu'il a éprouvé en voyant que l'orage a respecté sa patrie, lui-même ne paraît pas trop mécontent de l'issue finale de la lutte, c'est-à-dire de la constitution au centre du continent d'une puissance capable de tenir en échec d'autres *Etats plus remuants.* Mais passons outre, et suivons la harangue de M. Baxter.

Il a lu deux lettres; l'une émanant de M. Henry Parkes, secrétaire colonial de Sydney, qui remercie le Cobden Club de la médaille d'honneur qu'il lui a décernée, à raison des services par lui rendus à la cause du libre-échange en Australie; l'autre dans laquelle M. Michel Chevalier s'excusait, sur ses nombreuses occupations, de ne pouvoir se rendre, suivant son usage, au banquet annuel de l'association. On remarquera qu'au nombre de ces occupations, notre éminent compatriote range la question du tunnel sous-marin d'une rive à l'autre de la Manche. « Il y a dix ans, » dit M. Michel Chevalier, que ce projet était qualifié de » chimérique. Aujourd'hui, il reçoit de plus en plus » l'appui des gens d'affaires et des grands financiers » français. Qu'un appui semblable lui soit acquis en » Angleterre, et bientôt ce qui n'est encore qu'un projet, » sera devenu une réalité. »

La présence de M. Cyrus Field a fourni l'occasion à M. Baxter de le complimenter, tout en faisant un grand éloge du peuple américain. « Il n'y a personne, » s'est-il écrié, qui admire plus que moi les Etats-Unis » et qui ait moins caché cette admiration. J'ai fait plu- » sieurs voyages dans la grande République, et je suis » un témoin oculaire de l'étonnante, de la merveilleuse » énergie de corps et d'esprit que ses citoyens manifestent. » J'ai admiré le système des écoles publiques, vraie sauve- » garde de la démocratie, de même que cet élan chrétien » qui a couvert même le *Far West* d'églises qui sont toutes » le produit d'offrandes volontaires. Mais dans cet ensemble » un point fait tache : c'est une législation fiscale aussi ar- » riérée que détestable, et qui, entre autres maux infligés à » la nation forcée de la subir, a déjà causé le déclin d'une » marine marchande jadis des plus florissantes. »

A ce propos, M. Baxter a rappelé la venue en Angleterre, il y a un an, de M. David Wells, protectionniste autrefois, mais devenu le chef des libre-échangistes américains. Le Cobden Club l'entendit alors faire une critique vive et très-compétente du système économique de son pays, tel que l'ont fait les législatures qui se sont succédé depuis une quinzaine d'années. M. Baxter a jugé utile de lire devant la réunion qu'il présidait certains passages d'un document signé de M. Wells et qui porte la date de 1871, passages, a-t-il ajouté, bien connus, mais tellement significatifs, que leur intérêt faisait passer aisément sur leur manque de nouveauté. M. Wells y rapporte qu'en 1869, un habitant du Nord-Ouest se rendit en Angleterre dans l'intention d'y acquérir un navire en fer propre au transport des grains sur les grands lacs. Mais les navires de cette sorte qui sont construits à l'étranger, ne sont point admis au bénéfice de l'enregistrement dans les ports de l'Union. L'acquéreur eut alors l'idée de transporter son navire par sections destinées seulement à servir de types. Il amena des ouvriers habiles et établit un chantier de navires en fer dans le voisinage de Chicago. Seulement, quand on eut fait les calculs de revient, d'après les droits frappant le fer et variant de 38 à 66 0/0, l'entreprise parut impossible, et c'est ainsi que Chicago resta et reste encore sans chantier pour les navires en fer.

M. Lewis Mallet a pris ensuite la parole. Lui aussi a loué le libre-échange d'être le meilleur des moyens pour l'apaisement des haines internationales et la conciliation des intérêts divers. Il s'est félicité de voir réunis autour de la même table et animés d'un même esprit des représentants de tous les pays, des Anglais, des Français, des Allemands, des Américains, M. Léon Say, M. le docteur Julius Faucher, M. Cyrus Field. Porteur d'un nom cher à l'économie politique, M. Léon Say a continué dignement les traditions qu'il tenait de son illustre grand-père. Il a fait tout ce qui dépendait de lui pour maintenir le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, alors que ce traité traversait les circonstances les plus difficiles. Le docteur Julius Faucher, allemand par la naissance, mais français par son extraction, pourrait être regardé à divers titres comme un homme international. Il n'a pas peu contribué à répandre en Allemagne la doctrine du libre échange, et on lui doit, en grande partie, l'heureuse issue du traité commercial intervenu entre la Prusse et l'Autriche. Quand à M. Cyrus Field, son nom et celui de la télégraphie inter-océanique se sont identifiés ; chacun connaissait l'esprit de suite, la confiance, l'énergie qu'il a déployés pour le succès de cette œuvre, qui annihile, pour ainsi dire, les distances placées par la nature entre l'Europe et l'Amérique, et met encore au service de la liberté commerciale ces grandes forces naturelles que notre époque a su assouplir et dompter.

M. Léon Say se lève alors, au milieu des applaudissements de l'auditoire et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, je vous prie de m'excuser si je parle en français, mais il me semble que votre société sera d'autant plus disposée à l'indulgence, que les principes de Richard Cobden sont vrais dans tous les pays et dans toutes les langues. J'ai été très-sensible au témoignage de sympathie que vous m'avez donné et aux compliments que sir Lewis Mallet a bien voulu m'adresser. Mais je ne puis pas oublier que la France donne en ce moment un spectacle qui doit affliger les vrais amis de la science économique. Nous devons surtout le regretter, ceux de mes amis et moi qui avons été obligés, soit dans le gouvernement, soit dans les Chambres, de nous incliner devant la nécessité et de faire fléchir les principes.

» En France, nous n'avons pas le *déjeuner libre.* Depuis l'heure de notre lever jusqu'à celle de notre coucher, nous payons, on peut bien le dire, pour nos moindres mouvements.

» Oui, mes amis et moi, nous avons dû prendre la responsabilité de mesures regrettables parce que nous n'avions pas le choix des moyens. Soumis aux plus dures extrémités, nous avons dû obéir à la nécessité. Nous étions comme un voyageur surpris par la tempête, et qui se trouve obligé de se construire un abri avec les premiers matériaux qu'il trouve sous sa main.

» Nous n'avons pas dû nous borner à ces durs sacrifices dans notre organisation financière ; il a fallu abandonner pour notre circulation la base métallique, si chère à la France depuis la douloureuse expérience des assignats. Notre métal s'en est allé à l'étranger, et nous pourrions faire le compte des pièces de 20 francs en or qui ont été fondues en Allemagne. Il y en a pour plus d'un milliard. Pour remplacer ce milliard, nous avons émis des billets, et des billets à cours forcé.

» Jusqu'à présent, le cours forcé n'a pas eu d'inconvénients, et le cours du change montre que le franc est au pair comparé à la livre sterling. Je ne puis m'empêcher cependant de penser à ce que me disait mon père, Horace Say, en 1848, à une époque où les paiements en espèces avaient également cessé. « Je suis effrayé, me disait-il, du » peu de mal que fait le cours forcé. »

» Mon sentiment est identique aujourd'hui ; et voyant combien peu nous avons souffert, je me demande si la théorie du cours forcé ne pourrait pas, ce qui serait un grand malheur, s'acclimater dans notre pays. Le moment est d'ailleurs arrivé où nous pourrons réformer peu à peu le système provisoire d'impôts que nous avons adopté.

» Les taxes sur les objets de consommation paraissent avoir atteint les dernières limites. Ces taxes produisent environ 900 millions de francs par an. A la fin de l'année 1873, on a divisé les impôts dont il s'agit en deux catégories d'importance à peu près égale comme revenu, et sur la première de ces catégories on a établi une taxe supplémentaire de 4 0/0.

» Au 30 juin de cette année, c'est-à-dire six mois après, on a pu faire le compte : les impôts surchargés de 4 0/0 ont donné une diminution, tandis que les impôts auxquels on n'avait point touché ont donné un excédant. C'est une preuve expérimentale qui démontre que les relèvements de tarifs ne donnent pas toujours des excédants de produit.

» Nous remplacerons petit à petit dans notre édifice financier les matériaux rassemblés un peu au hasard, par des matériaux de bonne qualité. Il faudra du temps et des efforts ; mais, malgré tous les obstacles que nous avons à vaincre, je vous prie de croire qu'il y a en France une petite phalange d'hommes fidèles aux principes de Richard Cobden, et qui finiront par les faire triompher. »

A M. Léon Say succède le docteur Julius Faucher. Il fait allusion à l'exposition universelle de Vienne, la première solennité de ce genre qu'ait encore vue l'Allemagne, et signale une liaison intime entre les expositions et le libre-échange. « On a dit, ajoute-t-il, que l'Allemagne se » montrait encore réfractaire à la liberté commerciale ; je » suis persuadé qu'au contraire les expositions, tant de » Londres que de Paris, l'y ont convertie. Au fond, la » cause est gagnée, les restes du système protecteur seront, » sans doute, lents à disparaître des législations alleman» des ; mais en Prusse, il se trouvait, aussi bien qu'en » France, en Autriche et en Russie, un noyau d'hommes » qui étaient des disciples de Cobden, et qui ne se tiendraient » pas pour satisfaits tant qu'ils n'auraient pas poussé jus» qu'au bout leur première réussite. »

Vient ensuite M. Cyrus Field. Il commence par remercier la réunion de la sympathie dont elle a fait preuve vis-à-vis de lui-même, et vis-à-vis des Etats-Unis ; une amitié de vingt années l'unissait à Cobden et il avait eu le plaisir de lui offrir l'hospitalité lorsqu'il se rendit aux États-Unis ; M. Cyrus Field a évoqué alors un autre souvenir personnel. « J'étais en Egypte, a-t-il dit, lorsque » j'appris la nouvelle de la mort de mon illustre ami, et » je me trouvais assis, en compagnie de M. de Lesseps » et d'une centaine de gentlemen européens, autour d'une » table de festin. Je tendis à M. de Lesseps le fatal télé» gramme ; il le lut à haute voix, et chacun alors de se » lever de table sous l'empire d'un sentiment irrésistible, » et comme s'il venait de perdre quelqu'un qui lui fût » personnellement cher. »

» Je pourrais, a continué M. Cyrus Field, vous entretenir un peu du mouvement en faveur du libre-échange, qui se manifeste sur l'autre bord de l'Atlantique. Mais il y a déjà vingt-quatre jours que je suis en Europe, et je préfère laisser ce soin à M. Halstead, tout fraîchement débarqué. »

Prenant alors la parole, M. Halstead a d'abord entretenu son auditoire du système monétaire en Amérique, et tout d'abord, sans hésitation, il l'a déclaré basé sur un faux principe, tout en plaidant pour lui les circonstances atténuantes. Car les hommes d'Etat fédéraux n'avaient pas toujours eu, tant s'en fallait, toutes leurs coudées franches. Ils avaient eu d'abord à compter avec les prétentions du particularisme, avec cette doctrine du *Home Rule*, en vertu de laquelle certains Etats laissaient le gouvernement fédéral se tirer d'affaire comme il le voudrait, ou plutôt comme il le pourrait. Plus tard, il y a eu la grosse affaire de l'esclavage : des gens d'une certaine couleur voulant forcer d'autres gens à travailler sans salaire, sous prétexte que leur peau était d'une teinte différente de la leur. Encore la prétention des blancs du Sud ne s'arrêtait-elle point là : toujours en raison de leur qualité de maîtres d'esclaves, ils entendaient faire la loi, en politique, au reste de leurs concitoyens, à ceux qui vivaient de leurs propres ressources, du travail de leurs propres mains.

L'Union a triomphé de ces grosses difficultés ; elle s'est maintenue, et a détruit l'esclavage ; ce n'a été qu'au prix d'une guerre civile et d'immenses sacrifices pécuniaires. Mais ce gouffre de la dette qui s'ouvrait béant devant elle, il fallait bien le combler. Il n'y avait que la question des voies et moyens qui restât indécise, et M. Halstead était, d'ailleurs, fort disposé à croire que les législateurs de son pays avaient entrepris leur tâche d'une façon tout à fait empirique, sans idée rationnelle, même sans plan préconçu.

Cette œuvre, selon lui, a été hybride : elle n'implique pas de préférence théorique pour le système protecteur et ne représente que le résultat d'une coalition d'intérêts divers, mais également égoïstes : aux uns, on a sacrifié le sel ou le fer ; aux autres, le cuir ou les pierres de taille, et ainsi de suite. Chacun a emporté son morceau de la matière fiscale, et, de la sorte, on est arrivé finalement à un système d'impôts où le plus grand nombre s'est trouvé sacrifié au plus petit.

M. Halstead a raconté ce qui s'était passé dans la grande ville de Cincinnati et l'a présenté comme un bon spécimen de ce qui, en l'espèce, s'était pratiqué dans l'Union entière. A Cincinnati, on peut dire qu'il n'y avait pas de protectionnistes : tout au plus si l'on aurait pu rencontrer, dans toute son enceinte, une demi-douzaine de personnes méritant cette qualification. Mais dans le grand Etat de Pennsylvanie, c'était tout le contraire, et la Pennsylvanie jouissait d'une grande influence politique ; on la regardait volontiers comme la clef de voûte des Etats-Unis eux-mêmes. Or Cincinnati et l'Etat de l'Ohio se laissèrent traîner à la remorque de leur puissant voisin, sans se demander comment il pouvait se faire que la Pennsylvanie, avec ses grandes richesses minérales et ses ressources de toutes sortes, eût accepté le régime de la protection.

Mais on avait quelque espoir de détromper les Pennsylvaniens, avant longtemps. On pouvait dès à présent signaler de grands changements à cet égard dans l'esprit des habitants de la Nouvelle-Angleterre, et plusieurs membres du Cobden Club avaient en mains les preuves de cette assertion. Quant à l'orateur, il ne craignait pas d'exprimer le ferme espoir que toutes les nations parlant l'idiome anglais épouseraient bientôt les doctrines du libre-échange, et que leur adoption dans son propre pays ne manquerait pas d'y provoquer la création, sur les immenses fleuves qui le sillonnent, de cités sans rivales dans l'antiquité, et capables même d'égaler « la métropole majestueuse de cet empire britannique dont le pavillon, en temps de guerre comme en temps de paix, flottait sur toutes les mers. »

M. Ayrton, membre du Parlement, a clos la séance. Il faisait partie de la majorité qui a soutenu, pendant près de sept années, l'administration de M. Gladstone et que les dernières élections générales ont fait tomber à l'état de minorité. « J'aime à faire entendre ma voix dans cette enceinte libérale, s'est écrié M. Ayrton, au moment même où le libéralisme semble condamné à céder la place à ce que l'on pourrait appeler, à juste titre, une coalition de tous les intérêts protectionnistes et de tous les intérêts personnels du pays. »

Après ces paroles, accueillies par des applaudissements, M. Ayrton a relevé une singulière coïncidence, à savoir un état général des esprits, lors de ces élections, analogue à ce qu'on avait constaté, lors du mémorable ministère de sir Robert Peel. A l'aide d'une habileté aussi consommée que persévérante, cet homme d'Etat avait réussi à convaincre la nation qu'elle avait tout à craindre du libéralisme, et que lui, lui seul, était en mesure de la gouverner de façon à réformer tous les abus et à satisfaire tous les

intérêts, généraux et particuliers. L'aspiration, sans doute, était grande et généreuse ; mais tout juste l'opposé du principe du Cobden Club ; car si le libre-échange a une mission spéciale, c'est celle de guerroyer contre ces intérêts particuliers de classe qui froissent l'intérêt commun. Voilà pourquoi aussi, selon l'orateur, c'était un grand devoir pour les disciples de Richard Cobden, que de rester fidèles aux principes libéraux.

CONSÉQUENCES PRATIQUES

DE LA *DÉCLARATION* FRANCO-ITALIENNE DU 7 JUILLET SUR LES MARQUES DE FABRIQUE.

La nouvelle convention franco-italienne relative aux marques de fabrique ayant été promulguée au *Journal officiel* (7 juillet), le moment est venu d'entrer dans quelques détails sur les conséquences pratiques qu'elle comporte.

La première réflexion suggérée par la lecture de ce document, c'est que la rédaction en est extrêmement tourmentée. Nous avons même vu de vieux jurisconsultes la trouver presque inintelligible et regretter surtout, qu'une prescription destinée à éclairer nos exportateurs sur l'étendue de leurs nouveaux droits, s'éloignât à ce point des formes du langage ordinaire.

Disons immédiatement que ce reproche, très-fondé, du reste, ne retombe pas sur le négociateur français. Il avait à réclamer pour ses nationaux le traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire le traitement assuré aux Belges en Italie par la convention du 28 mai 1872. Il lui a paru, sans nul doute, que, pour le succès de l'entreprise, il convenait de s'en tenir strictement au texte de ladite convention, en quoi il a agi prudemment. Il n'eût point été habile de risquer une controverse sur la teneur d'un traité appelé à nous conférer des avantages exceptionnels. Voici, en effet, quelles sont les conséquences de l'acquiescement du gouvernement italien à la proposition faite par M. le marquis de Noailles :

Une marque de fabrique n'est valablement déposée, en Italie, que si elle contient le nom, le *prénom*, le domicile et le genre de commerce de l'impétrant (loi du 30 août 1868, art. 1er). Or, toutes ces conditions ne sont presque jamais réunies, de sorte que, antérieurement à la Déclaration du 7 juillet dernier, les marques déposées par des Français à Turin auraient pu être attaquées, pour la plupart, avec succès, en nullité de dépôt.

Ce n'est pas tout. L'article 3 de la loi de 1868 porte défense au *commerçant* de substituer sa marque à celle du *fabricant*, sous peine de 2,000 francs d'amende et de tous dommages et intérêts. La loi française juge, au contraire, que celui qui a payé un produit, est le maître absolu de faire de cette marchandise ce que bon lui semble, et a parfaitement le droit, en prenant la responsabilité d'un objet manufacturé, de rendre cette responsabilité effective par l'apposition de sa marque à la place de celle de son vendeur, à la condition, bien entendu, qu'il n'y ait aucune intention frauduleuse. Toutes les maisons de commerce basées sur cette faculté éminemment rationnelle ne pouvaient opérer en Italie sans s'exposer à la rigueur des lois.

Telle était la situation. On ne s'en doutait guère généralement ni en deçà ni au delà des Pyrénées; mais elle n'en existait pas moins, et il aurait suffi d'un contrefacteur avisé pour jeter le désarroi, avec une impunité parfaite, dans les affaires les plus honorables.

Grâce au nouvel ordre de choses issu de la convention, une pareille manœuvre n'est plus possible ; le commerce français est à l'abri. Il l'est même à un point tel qu'il importe d'en préciser les limites dans des termes qui traduisent fidèlement, en langue vulgaire, la Déclaration internationale du 7 juillet. En réalité, une marque française, qu'elle réponde ou non aux exigences de la loi italienne, devra être reçue à l'enregistrement par le Musée industriel de Turin et protégée par les tribunaux de la Péninsule, à la seule condition qu'elle ait été déposée valablement en France.

On voit par là que les Français jouiront dorénavant en Italie de droits plus étendus que les indigènes eux-mêmes. Il en faut conclure que la révision de la loi de 1868 conformément aux principes libéraux qui sont l'honneur de notre législation, est décidée dans la pensée du gouvernement italien. C'est en effet seulement par ce commencement d'unification que pourra s'établir l'égalité du traitement entre les deux peuples. La première instance en contrefaçon montrera l'urgence de cette solution, et en hâtera l'accomplissement plus que toutes les discussions économiques, mais quoi qu'il arrive, les avantages acquis à nos nationaux sont définitifs.

Il est un point toutefois que la convention ne tranche pas explicitement, et que notre diplomatie aura certainement à cœur de régler, si besoin est, de manière à faire porter tous ses fruits au nouvel acte diplomatique. Le voici : la loi française telle qu'elle est interprétée à juste titre par le ministère du commerce, autorise le fabricant à déposer par un seul et même acte tous les signes distinctifs de sa fabrique ou de son commerce. En Italie, le déposant doit faire dresser autant d'actes, et payer autant de fois la taxe, qu'il possède de signes distinctifs. Il s'ensuit que, vu le quantum élevé de la taxe (40 fr. le dépôt et 10 fr. le certificat), cette garantie n'est demandée que par ceux qui possèdent un très-petit nombre de signes distinctifs. Il ne saurait en être autrement : dans une foule d'industries, la parfumerie, par exemple, ou encore la fabrication des fils de coton et des tissus, une maison doit avoir un grand nombre d'étiquettes servant à caractériser les produits de prix différents, et ceux aussi de destinations différentes. Ce sont là des nécessités professionnelles, impossibles à éviter. Tel objet de consommation doit être présenté souvent sous des aspects divers suivant les latitudes et autres conditions d'exportation bien connues des intéressés. L'emballage n'est pas d'ailleurs le même la plupart du temps, si l'envoi doit passer l'équateur ou s'il doit être dirigé vers le nord. Est-il équitable d'obliger le fabricant à payer deux dépôts pour distinguer le même objet ? La jurisprudence administrative n'en a pas jugé ainsi en France. Si donc les marques françaises doivent être appréciées en Italie d'après la loi française, il nous paraît évident qu'à cet égard également les Français ont le droit de se prévaloir en Italie de leur législation nationale.

Examinons d'ailleurs quel est l'intérêt du Trésor italien, seule considération qui puisse être invoquée, de l'autre côté des monts, suivant toute vraisemblance.

Un fabricant de parfumerie a au moins quatre cents étiquettes. La formalité du dépôt lui coûterait donc *vingt mille francs !* Naturellement il ne dépose pas; et les consommateurs d'Italie doivent à une erreur économique du législateur d'être inondés de contrefaçons, et d'être trompés sur la nature et la qualité de leurs achats.

Si, au contraire, le système français est admis, le dépôt est opéré, et le Trésor gagne, en outre de la taxe, une somme plus ou moins forte en légalisations et papier timbré.

Nous trouvons un argument de plus à l'appui de notre thèse dans les paroles de l'honorable M. Panattoni qui, lors de la discussion de la loi de 1868, dont il fut le rapporteur, répéta à plusieurs reprises que ce n'était pas là une loi fiscale, mais une garantie nécessaire à tous.

D'autre part, l'*Exposé des motifs* présenté par le ministère faisait consister uniquement le but de ladite loi dans la satisfaction de ces exigences d'ordre élevé. Il s'exprimait ainsi, laissant, lui aussi, de côté toute considération fiscale :

« Non-seulement l'industriel demeure encouragé à mettre » de l'esprit de suite dans la branche d'industrie qu'il a » choisie, à perfectionner ses produits, à conquérir un re- » nom qui sera un gage de confiance, mais les consom- » mateurs eux-mêmes ayant expérimenté l'un et l'autre » genre de produits, ceux de ce négociant et ceux de ce- » lui-là, ont le droit d'être garantis dans leurs préférences » contre les contrefaçons ou altérations des marchandises » qui peuvent se produire sous une marque identique. »

Il est de toute évidence que, si la loi italienne est entendue d'une façon étroite, les intérêts des consommateurs ne seront aucunement garantis, le droit de dépôt concédé en principe étant dénié en réalité à un grand nombre d'industries.

Ce serait d'ailleurs, à un autre point de vue encore, méconnaître l'esprit de la loi. En effet, le législateur a cru que chaque fabricant n'aurait à déposer qu'une marque unique ; laquelle servirait à caractériser tous les produits, quels qu'ils fussent, de sa fabrique ou de son commerce. Cette interprétation résulte des discours prononcés dans la laborieuse discussion qui eut lieu au Parlement, laquelle démontra surabondamment, il faut bien l'avouer, combien ces matières spéciales étaient peu familières à la plupart des orateurs.

On ne doit pas trop s'en étonner : il est certain qu'autrefois la marque consistait uniquement dans un signe conventionnel, souvent de très-petite dimension, et qu'elle ne s'appliquait qu'à des catégories fort restreintes de produits manufacturés ; mais il n'en est plus de même aujourd'hui. La vulgarisation du principe salutaire de la responsabilité industrielle a donné à la marque un tout autre

caractère. Le signe récognitif plus ou moins apparent, en usage naguère encore, est devenu insuffisant pour garantir le fabricant et le consommateur. L'expérience a prouvé que l'aspect général peut seul constituer actuellement une marque protectrice. De là, nécessité de déposer toutes les étiquettes, bandes, etc., le mode de fermeture et même d'emballage, et tous autres accessoires donnant à l'ensemble une physionomie reconnaissable de prime abord.

Le jurisprudence a consacré par nombre d'arrêts la signification nouvelle qu'il convient d'attribuer au mot *marque*. Nous citerons une des dernières formules adoptées, — elle a été donnée par la Cour d'Aix, 24 mai 1872, — comme rendant avec une grande clarté la pensée de la magistrature :

« Attendu que ce qui importe par-dessus tout, c'est *l'impression que peut, à première vue, éprouver un acheteur inattentif ou illettré.* »

On ne saurait mieux dire ; mais s'il en est ainsi, nos fabricants dont les marques seront désormais appréciées en Italie conformément à la loi française, doivent par conséquent être admis à déposer, — comme en France, — en un seul et même acte et moyennant une seule et même taxe, *l'ensemble* des signes caractéristiques qui remplace aujourd'hui ce qu'on entendait précédemment par la marque de fabrique.

Toute autre interprétation de la Déclaration du 7 juillet ne conférerait en réalité à un grand nombre de fabricants qu'une faculté illusoire, et le Gouvernement italien, qui a montré en toute cette négociation un esprit d'équité et de libéralisme qu'on ne saurait trop hautement reconnaître, ne voudra pas s'exposer à ce qu'on lui rappelle la vieille maxime de droit : Donner et retenir ne vaut.

Cte DE MAILLARD-MARAFY.

REVUE ÉCONOMIQUE.

L'introduction des coolies et la distribution des terres domaniales à la Nouvelle-Calédonie. — Les émigrants français aux Etats-Unis. — Les grèves en Angleterre. — Le monnayage en Angleterre pendant l'année 1873. — Les précautions contre la peste bovine en Angleterre. — Lord Derby et la Conférence diplomatique de Bruxelles. — Les sinistres maritimes. — L'emprunt canadien.

Le ministre de la marine vient de recevoir du gouverneur général de la Nouvelle-Calédonie ampliation d'un arrêté autorisant l'introduction dans l'île des travailleurs asiatiques, indiens et chinois, aux conditions actuellement en vigueur à la Martinique, à la Guadeloupe, etc. C'est là une décision fort importante pour l'avenir de notre colonie. En faisant naître la concurrence entre les étrangers et les déportés, une pareille mesure ne peut, en effet, que favoriser le développement de la culture, qui laisse tant à désirer, surtout dans l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie.

Un autre arrêté destiné à avoir une certaine influence sur ses progrès économiques, est celui qui, à la date du 13 avril dernier, a prescrit la codification des dispositions législatives régissant la distribution des terres domaniales dans la colonie et l'étude des résultats obtenus sous l'empire de ces dispositions. Aux termes de cet arrêté, le secrétaire colonial présentera, pour le 1er septembre prochain, un rapport sur les modifications et additions que l'expérience aurait fait reconnaître utile d'apporter à la législation domaniale en vigueur. Il appuiera son rapport :

1° D'un travail de codification des actes divers qui composent ladite législation ; 2° de documents statistiques faisant ressortir, par périmètre, les valeurs créées sur chaque concession, afin que le conseil puisse faire un rapprochement entre la superficie des terres livrées à la colonisation et la mise en œuvre de ces terres. Il produira également une situation de tous les territoires livrés par le service topographique, en indiquant les parties disponibles qu'il classera en :

Terres propres à la culture ;
— ne convenant qu'à l'élève du bétail ;
— en périmètres forestiers ;
— en périmètres miniers.

Les terres indiquées comme propres à la culture seront, autant que possible, divisées d'après les qualités du sol, en :
Terres convenant à la culture de la canne à sucre ;
— — du riz ;
— — du café ;
— — du tabac ;
— — du coton ;
— — du manioc ;
— — du maïs ;
— — des plantes vivrières.

Les demandes de terres devront être accompagnées d'un mémoire dans lequel le pétitionnaire indiquera :

1° Le genre d'exploitation auquel il destine la terre qu'il demande ; 2° le délai dans lequel il compte commencer l'exploitation annoncée, et le capital qu'il doit appliquer à la réalisation de ses projets ; 3° les biens fonciers dont il est propriétaire ou locataire dans la colonie, et le parti qu'il en a tiré. Le mémoire contiendra en outre un exposé raisonné, expliquant la relation entre la superficie demandée et le genre d'exploitation auquel la concession est destinée.

A diverses reprises, nos ouvriers agricoles et autres ont été invités à ne point contracter d'engagements comme émigrants avant de s'être préalablement renseignés auprès de l'administration :

A Paris, au Havre, à Belfort, à Bordeaux, à Marseille, chez les commissaires spécialement chargés du service de l'émigration, et dans les départements à la préfecture et dans les sous-préfectures. L'administration vient de renouveler ces recommandations, en présence des nombreuses demandes de rapatriement aux frais de l'Etat, adressées à plusieurs de nos agents à l'étranger, notamment à Philadelphie (Etats-Unis), où beaucoup de Français, et spécialement les Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française, ont été loin de trouver les avantages que les recruteurs d'émigrants leur avaient fait espérer.

La lutte entre les ouvriers ruraux et les fermiers continue en Angleterre. On écrit de Cambridge que les ouvriers congédiés ont, sous l'inspiration des meneurs, offert aux patrons leurs services pour la récolte. Ceux-ci les ont refusés, ne voulant employer que ceux ou qui ne font pas partie de la Ligue ou qui s'en retirent. Il paraît difficile à beaucoup de personnes de ne pas voir, dans ce qui se passe chez nos voisins, la main de l'Internationale. Aussi les fermiers ont-ils peut-être raison de résister. S'ils cédaient aujourd'hui, demain surgiraient de nouvelles exigences, et, par suite, l'impossibilité de cultiver. Du reste, l'agriculture anglaise, avec ses machines, trouvera toujours moyen de couper ses orges et ses blés.

Quant à la grève de Belfast, dont nous parlions dans notre dernière *Revue*, elle continue sans qu'on puisse prévoir le moment où elle se terminera. Il y a aujourd'hui, tant à Belfast que dans les districts environnants, 10,000 personnes sans travail, et on estime à 50,000 livres l'importance des salaires qui leur étaient distribués chaque semaine. C'est une perte considérable pour la classe ouvrière : ceux qui en ressentiront les premiers le contre-coup, ce sont les marchands au détail, qui approvisionnent les ouvriers et souvent sont obligés de leur faire de longs crédits. Ces marchands ont tenu un meeting et font tous leurs efforts pour qu'un arrangement intervienne le plus tôt possible.

Jusqu'ici les ouvriers n'ont fait aucune proposition aux patrons qui, de leur côté, sont parfaitement décidés à maintenir la diminution des salaires. Les quelques usines qui marchaient encore, ne tarderont pas à être fermées. On annonce qu'un grand nombre d'ouvriers sont allés chercher du travail en Angleterre ; déjà deux départs ont eu lieu.

S'il faut en croire les journaux de Belfast, la grève ne serait continuée que par l'influence des meneurs ; la grande majorité des ouvriers seraient disposés à reprendre le travail, même avec la réduction des salaires. Sous l'influence de la grève et de la grande diminution de la production qui en est la conséquence, le marché a acquis une grande fermeté.

Le directeur général de la Monnaie de Londres vient de publier un rapport sur les opérations de l'année 1873. Il a été frappé pour 3,332,000 liv. st. de pièces d'or, somme fort inférieure à celles que présentent les deux années précédentes : 15,000,000 de liv. en 1872, et 10,000,000 en 1871. Il a été jugé opportun de ralentir la fabrication en 1873, parce que les fortes quantités jetées précédemment dans la circulation suffisaient amplement aux besoins. Il a été frappé pour 1,082,000 liv. st. de monnaie d'argent, et pour 47,000 de monnaie de cuivre.

Nous avons parlé, il y a quelques semaines, d'une nouvelle explosion de la peste bovine constatée dans certains comtés de la Grande-Bretagne. Il y a tout lieu de croire que le fléau ne s'est pas répandu au-delà des localités atteintes. Dans une des dernières séances de la Chambre des communes, sir E. Barley a demandé au président du conseil d'éducation s'il était vrai qu'il ne fût pas permis au bétail arrivant vivant de la Bretagne et de la Normandie à Southampton d'être transporté à Londres, et quelles étaient les raisons motivant cette restriction apportée au commerce du bétail étranger. Il voulait savoir, en outre, si le gouvernement avait des raisons de penser que la peste

bovine existait actuellement en Normandie et dans la Bretagne.

Répondant à M. Barley, M. Sandon a dit que le bétail importé à Southampton, de la Bretagne et de la Normandie, serait soumis à la quarantaine pendant une quinzaine de jours, avant d'être envoyé à Londres, parce que le gouvernement n'a pas été informé que la France ait adopté des mesures satisfaisantes contre l'importation du bétail provenant de l'Allemagne, de l'Italie et de la Belgique ; mais il n'y a pas de raison, a-t-il ajouté, pour croire que l'épizootie existe en France.

En présence de la singulière attitude de l'Angleterre à l'égard du Congrès diplomatique de Bruxelles, attitude précisée dans une certaine mesure par la récente dépêche de lord Derby à l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, il est intéressant de rappeler que, trois jours avant l'ajournement du Congrès des Etats-Unis, le président de la commission des affaires étrangères de la Chambre présentait la résolution suivante, qui a été votée à l'unanimité :

« Attendu qu'en tous temps la guerre est destructive des intérêts matériels des peuples, démoralisante dans ses tendances, et contraire aux sentiments du public éclairé ;

» Attendu encore que les différends qui s'élèvent entre les nations doivent, dans l'intérêt de l'humanité et de la fraternité, être réglés, s'il est possible, par voie d'arbitrage international ; en conséquence :

» Il est résolu par la présente que le peuple des Etats-Unis, qui est dévoué à une politique de paix avec tout le genre humain, qui jouit de tous ses bienfaits et qui espère qu'elle sera maintenue et universellement adoptée, recommande, par l'intermédiaire de ses représentants dans le Congrès, que l'arbitrage soit adopté comme un substitut national à la guerre. Il recommande, en outre, aux pouvoirs du gouvernement qui sont investis du droit de faire des traités (le Président et le Sénat) de pourvoir, si possible, à ce qu'à l'avenir, dans les traités conclus entre les Etats-Unis et les puissances étrangères, la guerre ne puisse être déclarée par l'une des parties contractantes à l'autre, avant que des efforts n'aient été faits pour régler toute cause de différend par un arbitrage impartial. »

Au moment où certaines idées, qui, quelque portée qu'on leur attribue, n'en marquent pas moins un progrès moral, pénètrent ainsi peu à peu les esprits de toutes origines, il est au moins étrange de voir une grande nation comme l'Angleterre déclarer qu'elle « est fermement résolue à ne pas prendre part à une discussion sur les règles du droit des gens, règles qui déterminent les relations des belligérants... »

La réunion du Congrès postal international à Berne, annoncée pour le 15 septembre prochain, peut être regardée maintenant comme certaine. Voici les noms des représentants des diverses puissances qui doivent prendre part à ce congrès.

Belgique, MM. Fassiaux, directeur général des chemins de fer, postes et télégraphes de Belgique ; Vincheut, inspecteur général, et Gife, inspecteur de la même administration. — Danemark. Bien qu'il ait promis sa participation, son représentant n'est pas encore désigné. — Allemagne, M. Stephan, directeur général des postes, et M. le conseiller Günther. — Grèce, MM. Mansolas, chef de division au ministère de l'intérieur ; Albert-Hugues Bélant, consul de Grèce à Genève. — Hollande, MM. J.-P. Hofstede, directeur en chef des postes au ministère des finances, et C.-W. baron Sweerts de Landas Wyborgh, directeur du bureau de poste à Rotterdam. — Autriche-Hongrie, MM. Guillaume Kolbensteiner, directeur général des postes et télégraphes, à Vienne ; Michel Gervay, directeur général des postes hongroises, à Pesth ; François Pilhal, conseiller ministériel au département du commerce, à Pesth ; ces deux derniers ont été désignés pour remplacer les deux délégués en cas d'empêchement. — Portugal, M. le vicomte de Santa Isabel (1), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération suisse, et M. le conseiller Eduardo Lessa, directeur général des postes. — Russie, M. le conseiller privé baron de Velho, directeur du département des postes russes. — Suisse. A promis son concours, mais son représentant n'est pas encore connu. — Suède et Norvége, M. W. Roos, directeur général des postes en Suède, et M. C. Oppen, secrétaire d'expédition au ministère de la marine et des postes en Norvége. — Espagne, M. Miguel Manso, directeur général des postes et télégraphes, et M. Emilio C. de Navasqües, chef du bureau international du département des postes et télégraphes. — Egypte, le directeur général des postes, M. Muzzi Bey. — Roumanie, M. George Lahovari, directeur général des postes et télégraphes de Roumanie, à Bucharest. — Serbie, M. Mladen Radoïcovics, commissaire de section des postes et télégraphes, à Belgrade. — L'Italie, l'Angleterre et la France prendront également part à cette réunion, d'où sortiront, il faut l'espérer, quelques réformes utiles au développement des relations internationales.

(1) Décédé en mai 1874.

Le nombre toujours croissant des sinistres maritimes provoque de plus en plus l'attention des personnes en état d'émettre à cet égard un avis raisonné, et nous avons sous les yeux l'analyse d'un travail qu'un officier de marine, M. Ingoaf, a publié sous le titre de : *Recherches sur les moyens de prévenir les accidents de mer, leur législation et leur influence sur la marine marchande en France.*

Les *Annales du sauvetage* constatent que pendant les cinq années 1865 à 1869, le nombre des naufrages sur les côtes de France a été de 249, 365, 418, 297 et 526. Total, 1,855.

Les causes de ces sinistres se répartissent ainsi :

Par force majeure	930
Par impéritie, négligences, mauvaises manœuvres,	445
Mauvaises conditions de construction, d'équipement ou de chargement	374
Causes indéterminées	106

Il arrive souvent qu'un navire au mouillage rompt ses amarres ; il faut en conclure que les câbles sont maintes fois d'un trop faible échantillon. Des erreurs de route ou de chronomètre, la négligence de l'emploi des sondes, des calculs et des relèvements aux atterrages, sont une cause de sinistres sur les côtes. Quant aux naufrages en mer, ils sont dus, le plus souvent, à la vétusté des carènes et à la surcharge.

Une loi déterminant les numéros des chaudières correspondant aux divers tonnages ; une grande rigueur prescrite aux officiers visiteurs pour la délivrance des certificats de navigabilité ; l'adoption de la mesure proposée par M. Plimsoll, et consistant à fixer, par un trait apparent tracé sur la carène, le tirant d'eau qu'il serait défendu de dépasser, seraient nécessaires. Le décret de 1862 relatif aux collisions ne réclamerait que de faibles modifications ; mais il n'est pas toujours assez connu des équipages, ou il est mal compris. Les capitaines devraient veiller à ce que les hommes de barre fussent bien au fait des manœuvres à faire en cas de besoin. Il serait désirable que l'appréciation des événements de mer exigeant des connaissances spéciales, ne fût confiée exclusivement qu'à des marins. Dans ce but, M. Ingoaf propose la création de tribunaux maritimes, composés de capitaines de navires, qui feraient une enquête sur les accidents de mer. Les appels seraient jugés en dernier ressort par le conseil d'amirauté.

On sait que le ministre des finances du Canada a négocié en Angleterre un emprunt de 20,000,000 de dollars ; tout l'emprunt a été souscrit, et il est possible que ce chiffre même ait été dépassé.

Il s'agit d'un emprunt canadien non garanti, portant 4 0/0 d'intérêt. C'est la première fois que le Canada paraît sur le marché de Londres avec son seul nom pour garantie, et le placement d'un emprunt de 20,000,000 de dollars à 90 est un témoignage de la solidité de son crédit et de la confiance que la politique prudente de l'administration actuelle inspire aux financiers de la métropole.

Car, bien que l'emprunt ait été offert au-dessous du pair, il ne faut pas oublier que l'emprunteur gagne en intérêt beaucoup plus qu'il ne perd en capital, en supposant qu'un emprunt à 5 0/0 eût été souscrit au pair. A ce propos, la *Gazette* de Montréal écrivait :

« Si, comme nous l'avons entendu dire, aucune partie de cet emprunt n'est garantie par l'Angleterre, *la transaction est excellente, en fait meilleure qu'aucune de celles qui ont jamais été faites sur le marché de Londres par les Etats-Unis ou le Canada.* »

LA LÉGISLATION DES BREVETS D'INVENTION EN ANGLETERRE (1).

(Suite et fin.)

IV

Tout d'abord il a paru au comité que les conditions exigées pour la validité et l'admission des spécifications provisoires sont insuffisantes. Aussi a-t-il émis l'avis suivant, qui forme le texte de sa sixième résolution : « Aucune protection provisoire, rétroagissant jusqu'au jour de la demande, ne devrait être accordée que si la nature de l'invention et les caractères particuliers qui en constituent la

(1) Voir le numéro du 11 juillet 1874.

nouveauté ont été clairement décrits dans la spécification provisoire, et sur le rapport d'une personne compétente constatant que cette invention est réellement nouvelle et présente bien le caractère d'une invention industrielle, dans le sens où la loi emploie le mot *industrie*. »

Pour plus de sûreté, le comité a ajouté par sa septième résolution une condition nouvelle à celles que la loi de 1852 avait prescrites : « Aucune lettre patente ne devrait être accordée pour la protection d'une invention admise au bénéfice de la protection provisoire, sans que la *spécification provisoire* ait été examinée et sans qu'une *spécification complète* ait été déposée. Cette spécification complète devra décrire entièrement les moyens de mettre l'invention à exécution. Les personnes ayant autorité pour examiner l'affaire devront vérifier et constater la concordance de la description contenue dans la spécification provisoire et de la description contenue dans la spécification complète, au moins quant aux parties essentielles de l'invention. »

En effet, la loi de 1852 n'a établi nulle part la nécessité d'une comparaison entre la spécification provisoire et les compléments de spécification ultérieurement produits. D'où il suit qu'actuellement une invention pourrait n'être entièrement et complétement réalisée qu'après le dépôt de la spécification provisoire, et cependant, grâce à l'effet rétroactif des lettres patentes sollicitées dans les délais de la protection provisoire, le demandeur pourrait faire remonter le privilége de sa découverte à une époque où elle n'existait pas encore, c'est-à-dire au jour de la demande primitive. En outre, l'article 9 de la loi de 1852 n'imposait nullement au demandeur l'obligation de faire avant la délivrance des lettres patentes, une description de son invention comprenant l'indication détaillée et précise des moyens de la mettre en œuvre. D'où il résulte qu'aujourd'hui encore des lettres patentes peuvent être délivrées sans qu'il y ait eu réellement divulgation du secret qui constitue l'invention, puisqu'aux termes de l'article 9, il suffit que la spécification complète fasse connaître la nature, les caractères et la forme de l'invention ; ce qui est, à vrai dire, un peu trop vague.

Aussi le comité a-t-il insisté sur ce point, en exprimant par sa huitième résolution le vœu suivant : « Que le magistrat qui délivre le warrant en vertu duquel a lieu le scellement des lettres patentes, et qui a droit d'insérer dans ce warrant toutes les conditions qu'il juge nécessaires, y mentionne formellement la condition qui suit, savoir : que la fabrication ou le procédé de fabrication qui constitue l'invention soit, dans un délai raisonnable, répandu dans tout le Royaume-Uni assez complétement pour satisfaire à la demande du public, et cela en ayant égard aux intérêts existants. » Toutefois, il faut bien reconnaître que dans la pratique il sera assez difficile d'établir d'une manière efficace une clause propre à amener le résultat que le comité a eu en vue.

V

D'autre part, le comité d'enquête a constaté que le fonctionnement actuel de la commission royale donne lieu à de très-justes plaintes.

Ainsi, la loi de 1852 n'a pas borné aux seuls commissaires *ex officio* le nombre des membres de la commission des lettres patentes. La loi porte expressément qu'un certain nombre d'autres personnes doivent être désignées par la reine pour faire partie de la commission et assister dans leurs fonctions de commissaires le lord chancelier, le maître des rôles et les officiers de loi de la couronne. Or, jamais jusqu'ici aucune autre personne n'a été nommée en dehors des commissaires *ex officio*. Actuellement, le lord chancelier, le maître des rôles, les deux officiers de loi pour l'Angleterre sont les seuls membres de la commission. Le comité d'enquête reconnaît qu'en raison des autres devoirs que ces hauts magistrats ont à remplir, il est très-difficile que la commission puisse fonctionner dans les conditions prescrites par la loi de 1852. La loi exige en effet la réunion de trois commissaires au moins. En fait, c'est aujourd'hui un simple employé de l'*office* des lettres patentes qui remplit toutes les fonctions de la Commission royale. (V. les quatorzième et quinzième *résolutions*.)

Quant au tarif des droits, le comité d'enquête voudrait qu'il fût établi de manière à donner aux patentés le plus grand intérêt possible à faire connaître et à divulguer promptement leurs inventions. Il faudrait de plus, suivant le comité, que les droits fussent calculés dans le but de procurer à l'office de la commission royale les moyens d'assurer la bonne organisation du service des lettres patentes et d'établir des répertoires qui seraient de véritables archives, et des archives complètes du progrès industriel. (V. la dixième *résolution*.) Par sa onzième résolution, le comité d'enquête a exprimé en outre le vœu « qu'aucune personne faisant partie de l'administration des lettres patentes ne soit placée dans une position telle qu'elle puisse avoir un intérêt pécuniaire soit à accroître, soit à restreindre le nombre des patentes en montrant plus ou moins de facilité à les délivrer. »

VI

Du reste, le comité d'enquête a résumé dans sa seizième et dans sa dix-septième résolution les divers points sur lesquels il lui a surtout paru urgent d'amender la loi de 1852. Voici la traduction de ces deux résolutions.

« Le comité est d'avis que la loi et l'application qui en est faite sont défectueuses :

» (*a*) Elles permettent que des lettres patentes soient délivrées pour une invention qui ne devrait pas être patentée, soit parce qu'elle n'est pas proprement une invention industrielle, soit parce qu'elle ne présente pas le caractère de nouveauté nécessaire. Elles permettent en outre que des lettres patentes soient accordées pour la même invention à plusieurs personnes qui en font simultanément l'application.

» (*b*) Elles n'offrent aucune garantie contre la délivrance des lettres patentes qui seraient uniquement ou principalement recherchées dans le but de mettre obstacle à la réalisation de véritables découvertes.

» (*c*) Les facilités qui sont accordées au demandeur pour justifier du caractère de nouveauté de son invention sont insuffisantes.

» (*d*) Le temps, la peine, la dépense qu'on est obligé de consacrer aux démarches qui sont faites dans l'intérêt, soit des patentés, soit du public, excèdent de beaucoup les limites raisonnables.

» Le comité est d'avis qu'il faudrait modifier la loi et en réformer l'application sur les points qui suivent:

« (*a*) Aucune protection ne devrait être accordée à une invention, sinon sur le rapport d'une ou de plusieurs personnes compétentes, lesquelles constateraient que les conditions prescrites par la sixième *résolution* ont été remplies. » — C'est-à-dire que les personnes consultées devraient avoir certifié au préalable que l'invention est vraiment nouvelle, qu'elle est bien une invention industrielle, et que les caractères particuliers qui en constituent la nouveauté ont été clairement décrits dans la *spécification provisoire*.

« (*b*) Aucun *warrant* pour le scellement des lettres patentes ne devrait être délivré, sinon lorsque l'accomplissement de toutes les conditions prescrites par la septième *résolution* a été constaté. » — C'est-à-dire que le commissaire chargé de délivrer le *warrant* devrait vérifier préalablement si une spécification complète a été déposée, si cette dernière spécification décrit suffisamment les moyens de mettre l'invention à exécution, s'il y a concordance, au moins sur les points essentiels, entre la spécification complète et la spécification provisoire.

« (*c*) Dans le cas où il y aurait concurrence pour une même invention entre plusieurs fabricants, les lettres patentes devraient être accordées à celui qui en a fait l'application le premier, à moins qu'il ne soit démontré, à la satisfaction de l'autorité compétente, qu'il n'est pas le premier inventeur.

» (*d*) Tout procès relatif à une concession de lettres patentes devrait être porté devant un juge assisté des conseils de personnes compétentes et expérimentées, lesquelles pourraient être choisies parmi les membres de la Commission royale des patentes. En règle générale, ce juge devrait prononcer sans l'assistance d'un jury; mais il faudrait toutefois lui donner le pouvoir de convoquer un jury dans tous les cas où l'intervention des jurés est requise pour la constatation des faits.

» (*e*) La commission des patentes devrait être augmentée par l'adjonction d'un certain nombre de nouveaux commissaires qui seraient choisis parmi les personnes les plus compétentes en raison de leur expérience juridique, scientifique, technique, et qui, n'étant pas empêchées par d'autres fonctions, pourraient consacrer tous leurs soins à l'administration des patentes.

» (*f*) Toutes les fois qu'une demande est introduite à l'effet d'obtenir des lettres patentes, il faudrait que les membres de la commission se fissent une règle de commettre à quelqu'un ou à quelques-uns d'entre eux le soin de constater, avec l'aide d'assistants compétents, si l'invention est réellement susceptible d'être patentée, si la nature de cette invention et les points particuliers qui en constituent la nouveauté ont été clairement décrits dans une spécification provisoire, si l'invention est nouvelle ; et quant à la spécification complète, si elle indique d'une manière suffisamment détaillée les moyens de mettre l'invention à exécution, comme aussi s'il y a concordance dans toutes les

parties essentielles entre la spécification complète et la spécification provisoire.

» (g) Il conviendrait d'introduire dans toutes les lettres patentes les clauses suivantes qui n'y sont pas habituellement insérées, savoir: 1° que le patenté ou les personnes à qui il concède la faculté d'exploiter l'invention sont tenus de donner à l'application qu'ils en veulent faire une extension suffisante pour satisfaire à la demande dans un temps raisonnable; 2° que le patenté est tenu d'accorder dans de bonnes et loyales conditions la permission d'exploiter à toutes personnes compétentes, les commissaires restant juges, en cas de contestation, de la compétence desdites personnes comme aussi de l'équité des conditions débattues, sous la réserve qu'ils donneront une attention convenable aux conséquences qui peuvent résulter de la concurrence étrangère.

» (i) Indépendamment des services qu'elle rend aux inventeurs par l'examen de leurs *spécifications* et par les renseignements qu'elle met à leur disposition en leur ouvrant les archives de son *office*, la commission des patentes devrait veiller à ce qu'il fût fait des abrégés des spécifications plus satisfaisants que ceux qui existent. Il conviendrait notamment d'abandonner la pratique qui consiste à accepter sans contrôle ni révision les abrégés préparés par les patentés eux-mêmes. »

Suivent quelques autres indications relatives à la procédure devant les magistrats qui ont autorité pour prononcer sur les différends auxquels peuvent donner lieu les concessions de lettres patentes, ainsi que sur le traitement des membres de la commission autres que les commissaires *ex officio*, et sur les émoluments des employés attachés à l'office de la commission des patentes. Il serait sans intérêt de rapporter ici les résolutions adoptées par le comité d'enquête sur ces différents points.

VII

Il ne me reste plus à mentionner qu'une seule question parmi toutes celles qu'a examinées le comité d'enquête.

La loi de 1852 prévoyait le cas où des lettres patentes seraient demandées pour une invention antérieurement réalisée hors du Royaume-Uni, soit par un sujet de la reine, soit par un étranger, et l'article 25 de cette loi semblait admettre qu'une invention déjà appliquée hors du royaume pouvait donner lieu à la délivrance d'une patente en Angleterre, alors même que cette invention n'aurait pas été patentée ou brevetée à l'étranger. La question toutefois pouvait paraître douteuse, et il était difficile de la résoudre négativement sans sortir des termes exprès de la loi. Le comité, par sa neuvième *résolution*, exprime l'avis qu'il y a lieu de suppléer à l'insuffisance des dispositions de la loi de 1852 sur ce point. En effet, cette résolution est ainsi conçue: « Le comité est d'avis qu'aucune lettre patente délivrée pour la protection d'une invention appliquée en pays étranger ne doit être considérée comme valable, à moins qu'un brevet n'ait été octroyé pour la même invention dans le pays où elle est mise en œuvre, et à moins que ledit brevet n'ait été accordé à l'inventeur originaire ou à son agent dûment autorisé. »

Il est bien entendu d'ailleurs que cette disposition, si elle recevait force de loi, laisserait subsister dans toute leur intégrité les autres prescriptions de l'article 25, en vertu desquelles les lettres patentes accordées dans le Royaume-Uni, pour les inventions brevetées à l'étranger, ne peuvent plus conserver aucune efficacité après l'expiration de brevet concédé hors du Royaume-Uni.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Au moment où l'on attend des résultats de la récolte un mouvement favorable à la reprise des affaires, il nous a paru intéressant de passer en revue les différentes branches importantes de notre commerce et de notre industrie, en nous servant pour cela de renseignements certains et absolument désintéressés.

Les bonnes apparences de la récolte prochaine ont déjà fait sentir leur influence sur les affaires qui sont, par leur nature, intimement liées aux intérêts agricoles. Ainsi, le commerce des vins, depuis longtemps plongé dans le calme par suite des incertitudes qui enveloppaient le résultat final de la récolte et commandaient la réserve aux acheteurs aussi bien qu'aux propriétaires, commence à se réveiller.

On sait qu'en dépit des accidents de toutes sortes qui ont assailli les vignes, le rendement de cette année sera encore excellent, et cette perspective rend les détenteurs plus faciles en affaires. Seulement, ce sont maintenant les acheteurs qui se montrent rétifs, comptant bien obtenir des concessions plus importantes lorsque les vendanges viendront forcer les propriétaires à vider leurs caves pour faire place aux vins nouveaux.

La situation des détenteurs devient donc assez difficile; ils ont refusé jadis de vendre à des prix élevés et se voient aujourd'hui sur le point de subir des réductions considérables. Il est vrai de dire que les pertes, s'il y en a, seront à peu près couvertes par les bénéfices faits au début de la campagne, mais les propriétaires qui veulent encore tenir leurs prix, jouent un jeu dangereux, et ils feraient mieux de prendre leur parti de la baisse et de vendre avant l'arrivée des vins de l'année.

Toutes les chances, en effet, sont contre eux; le commerce n'a pas de stocks importants et se trouve par là à l'abri des éventualités de la récolte. Après le premier mouvement de fièvre, dès le début de la campagne précédente, les négociants comprenant le danger et prévoyant très-bien ce qui arrive, ont mis une grande réserve dans leurs achats et se sont sagement limités aux besoins de leur clientèle.

On n'a donc rien à craindre du côté du commerce proprement dit; il se trouve dans de bonnes conditions pour aborder les affaires nouvelles.

En eaux-de vie, les transactions ont aussi plus d'activité que par le passé. La demande de l'étranger est assez active et elle le serait bien davantage si les propriétaires détenteurs voulaient vendre à des prix convenables.

Ces derniers paraissent croire que lors même qu'il y aurait une bonne récolte (ce qui n'est plus douteux), les cours élevés se maintiendraient en raison des besoins probables de l'intérieur, et, en conséquence, ils maintiennent leurs prix.

Les cours de laines brutes exotiques sont toujours fermes; les ventes publiques de Londres se sont terminées dans de bonnes conditions pour les détenteurs, c'est-à-dire, avec peu d'invendues et des prix largement rémunérateurs. On croit généralement que les cours actuels se maintiendront pendant tout le reste de l'année, bien que les besoins de l'industrie soient peu considérables en présence de la mévente des produits manufacturés.

Les laines indigènes sont moins recherchées et moins bien cotées que les précédentes. La demande est très-limitée, les industriels s'étant approvisionnés, avant la tonte, sur les marchés étrangers. De plus, la grande abondance de la matière nuit aussi à son débit. C'est la première fois depuis la guerre, que les troupeaux, parfaitement reconstitués, ont pu donner une aussi grande quantité de laine.

Moins heureuses que le commerce sont les manufactures de lainages, surtout celles du Midi et un peu dans le Sud-Ouest, l'industrie du Nord étant heureusement un peu plus favorisée. Presque toutes les industries qui s'occupent de la préparation de la laine, peignage, filature et tissage, sont dans un état de souffrance très-prononcé. Les demandes de l'exportation sont nulles et le marché intérieur est loin de pouvoir absorber la production journalière. On restreint cependant le plus possible la fabrication, dans le but de soutenir les prix et d'alléger les stocks, mais on n'arrive pas à ramener les commandes. Ce malaise est la conséquence inévitable de ce qui s'est passé depuis trois ans dans la plupart des industries. Au sortir de la guerre, on s'est trouvé en face de grands besoins, et pour les satisfaire on a fabriqué à outrance pensant que ce mouvement ne se ralentirait plus. Quand on s'est aperçu que la demande se ralentissait, il y avait des quantités énormes de marchandises sur tous les marchés de l'étranger; on a alors songé à restreindre la production, mais il était déjà bien tard. C'est ce trop-plein dont il faut maintenant attendre l'écoulement. Il est probable d'ailleurs que la liquidation va se trouver facilitée avant peu, du moins en ce qui concerne le marché intérieur, par le mouvement d'affaires auquel donnera lieu la réalisation des récoltes. Remarquons en passant, qu'il est très-heureux que la matière première soit restée chère, sans quoi nous verrions la marchandise en magasin tomber à des prix désastreux.

Les cours des cotons sont de nouveau retombés vers la baisse, après avoir eu pendant quelque temps une certaine fermeté. Les dernières nouvelles des lieux producteurs annonçant une récolte égale au moins à la précédente, ont amené cette rechute des prix. Les détenteurs ont donc dû recourir de nouveau à leur système de concessions, système qui ne leur est que trop familier depuis longtemps, et aux magasins généraux. La position déjà fort difficile pour les vendeurs est encore aggravée par le délaissement

dans lequel la filature laisse maintenant notre marché pour aller s'approvisionner de préférence aux centres mêmes de la production.

La position de la filature de coton n'est pas absolument mauvaise, grâce au bas prix de la matière première; les cours des filés ne sont pas, il est vrai, très-avantageux, mais la marchandise ne séjourne pas en magasin, et c'est tout ce qu'on peut demander pour le moment.

Les tissus de cotons restent aussi dans d'assez bonnes conditions. L'écoulement des produits est facilité par la diminution apportée dans la production par l'abandon à la campagne du tissage à la main, momentanément suspendu à cause des travaux agricoles. Les prix, sans être avantageux, ne laissent pas de pertes.

La place de Rouen est très-éprouvée, en ce qui concerne sa fabrication spéciale dite rouennerie.

Les affaires en toiles sont nulles. Malgré les restrictions de toutes sortes apportées dans la production, les stocks augmentent tous les jours et entraînent de plus en plus les cours vers la baisse. On est arrivé à l'extrême limite du bon marché, sans que les transactions aient pour cela plus d'entrain. La hausse des lins (hausse provoquée par le peu d'abondance de la récolte pendante) aurait dû cependant ramener la faveur vers les toiles. Il n'en a rien été, et on ne prévoit pas d'amélioration avant longtemps peut-être.

Grâce à l'incertitude et aux contradictions qui enveloppent encore l'importance du rendement des cocons en France et en Italie, le commerce des soies a pu, ces temps derniers, relever un peu ses cours, mais cette légère amélioration est de si peu d'importance en présence des pertes antérieures, qu'on n'ose pas dire que la situation des commerçants soit changée. Il faudrait de longs mois très-favorables pour rendre quelque prospérité à cette branche de commerce.

La fabrique de Lyon, très-éprouvée aussi et depuis longtemps, a fait le mois dernier d'assez bonnes affaires avec Paris et l'Angleterre. Malheureusement, la lenteur que la place de Paris apporte actuellement dans ses paiements, enlève aux fabricants une bonne partie du profit qu'ils pourraient tirer de leurs ventes. D'un autre côté, les commandes d'Amérique sur lesquelles on comptait principalement pour ranimer les affaires, n'arrivent pas.

Les industries diverses montrent également une tendance plus favorable et espèrent tirer parti de la détente qui s'opère actuellement dans notre situation économique.

Les charbons, de leur côté, se maintiennent avec fermeté, il est vrai, mais à des prix qui sont très-praticables et que l'on ne peut que souhaiter de conserver le plus longtemps possible, pour le plus grand avantage des industries si nombreuses qui ont été si cruellement éprouvées par la hausse exagérée de l'année dernière.

Toutes les branches de la grande industrie métallurgique souffrent, à différents degrés, de l'absence de commandes et de l'avilissement des prix. Bon nombre d'usines ne travaillent plus que pour alimenter leur matériel et occuper leurs ouvriers le plus longtemps possible; d'autres, et ce sont les plus heureuses, marchant à l'aide de moteurs hydrauliques, sont arrêtées par le dessèchement des cours d'eau. On espère cependant que le marché se trouvant déchargé d'une bonne part de la production ordinaire, va bientôt reprendre son activité, et que les cours pourront être ramenés à un taux normal. Déjà, dans l'est, où la crise, il est vrai, dure depuis plus longtemps que dans les autres contrées, on remarque un petit mouvement de reprise. Le malaise toucherait donc à sa fin, surtout si l'épargne provenant de prochaines récoltes se portait vers les placements immobiliers et venait rendre à l'industrie du bâtiment un peu de son ancienne prospérité. C'est du moins ce qui a été constaté à la dernière réunion trimestrielle des maîtres de forges de France. C'est dans le Nord et dans l'Est que ce réveil a été surtout le plus marqué et les prix des principaux produits métallurgiques se sont non-seulement raffermis, mais encore plusieurs d'entre eux ont éprouvé une certaine majoration; le Midi moins éprouvé par la crise est plus lent à ressentir les effets de l'amélioration actuelle, mais déjà les usines du Centre commencent à se mettre à l'unisson de celles des groupes champenois et du Nord, et les fabricants de la région de Saint-Etienne viennent de lancer des tarifs où se trouve notée une hausse de fr. 1,50 sur les tarifs précédents. En somme, sans nous appesantir davantage sur cette revue de détail, l'on voit que nous sommes fondés à concevoir les plus légitimes espérances pour l'avenir, et que des jours meilleurs semblent devoir avant peu compenser un peu les lourdes pertes qui ont été forcément subies pendant le premier semestre de l'année.

Notre revue commerciale n'enregistre pas de grands changements sur la semaine dernière, il y a même une certaine faiblesse sur la plupart des articles, mais une faiblesse causée plutôt par les avis reçus des pays de production que par la situation économique du moment.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Mulhouse et Zurich.

Laines. — La fermeté est toujours le trait dominant du marché; mais les affaires ont été un peu moins actives, par suite de l'approche de ventes publiques importantes au Havre et à Anvers. A Bordeaux, les cours sont fermes, tant pour les Buenos-Ayres que pour les Montevideo. A Marseille, les laines de Turquie commencent à arriver, et les prix pour les bonnes laines de Rodosto ont été de fr. 140 pour fines et de fr. 110 pour secondes. Les avis d'Anvers signalent toujours une bonne demande à des cours pleinement soutenus, à 10 centimes environ au-dessus de la moyenne fixée aux enchères de mai-juin; les prochaines ont été fixées au 28 courant, et le nombre des quantités mises en vente n'est pas encore fixé. Bonne tenue en Angleterre, à Bradford, quoique avec un peu moins d'affaires; les filés sont dans une bonne situation, quoique la spéculation ait un peu arrêté ses achats; les tissus sont un peu plus calmes, mais les prix tendent toujours à la hausse.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance particulière de Lyon.

Cafés. — Les avis des marchés producteurs nous arrivent moins bons et, par suite, les détenteurs montrent un peu moins de confiance et les acheteurs un peu plus de réserve. Il s'ensuit que les transactions ont été fort calmes cette semaine, chacun attendant d'être fixé d'une manière plus complète pour engager des opérations sérieuses, soit dans une voie, soit dans une autre. Ainsi donc, du calme à Londres, où cependant les Ceylan colorés sont les sortes se tenant le plus fermement. Du calme également à Anvers, à Rotterdam, où le bon ordinaire Java se cote 58/59 cents, et où on n'a connu que la vente de 2,000 b. Macassar; enfin, à Hambourg, où les transactions de la huitaine ne dépassent pas 6,000 sacs.

Sucres. — On trouvera plus loin la revue des sucres indigènes de notre collaborateur M. J. Bivort. Nous nous occuperons seulement ici des sucres de provenance exotique, pour dire qu'ils ne provoquent que des affaires très-restreintes sur nos places d'importation et que les cours y ont une tendance plus faible. La bonne 4me de nos Antilles vaut 59 francs au Havre; 60 à 60 f. 50 à Nantes; 58 fr. 50 à Bordeaux et 58 à 59 francs à Marseille. Les derniers avis de Londres continuent à signaler un marché languissant; les prix sont un peu inférieurs à ceux cotés la semaine dernière. En Hollande, on fait peu d'affaires tant en bruts qu'en raffinés; ces derniers, prompte livraison, sont même un peu faibles.

Cuirs. — Peu d'affaires cette semaine, mais malgré cela la position de l'article demeure excellente et les prix n'ont aucune peine à se soutenir. Les avis de la Plata continuaient à affirmer de plus en plus un déficit dans les expéditions de cette année pour l'Europe; on estime même ce déficit à plus de 600,000 pièces. A Anvers la demande a été très-active et les prix ont fortement haussé.

Indigo. — Les enchères publiques continuent toujours à Londres, et elles n'ont dû finir qu'aujourd'hui même. Elles ont accusé une grande fermeté et surtout une grande raideur de la part des détenteurs. Ces derniers ayant écarté les acheteurs par les hauts prix demandés ont préféré du reste racheter leur marchandise. Par contre, on n'a rien fait cette semaine à Bordeaux. Les derniers avis de Calcutta, reçus télégraphiquement, sont défavorables; les inondations avaient fait un grand mal; dans le Purneah, on n'estimait pas à moins de 50 0/0 le déficit qu'elles causent dans la récolte et actuellement l'on craint des inondations dans les districts de Bangalpore, Maldak, Morshedabah et du Tirhoot.

Suifs. — Un peu plus animés cette semaine à Paris, les concessions des vendeurs ayant en partie satisfait les acheteurs, il a été traité du disponible à fr. 91 les 100 kilos pour suif de boucherie hors barrière, et à fr. 96 pour dito sur quatre derniers mois. L'article se soutient mieux sur nos places maritimes sans que pour cela les affaires y soient plus animées. A Anvers on est calme, les hauts prix demandés écartent les acheteurs. A Londres on est languissant, la marque YC jaune disponible ne vaut pas au-delà de sh. 41, oct. déc. chl. 45, Décembre 45/6 le cwt.

Pétrole. — Cet article est faible tant sur nos marchés qu'à l'étranger, sans que les concessions faites attirent les acheteurs. Il n'y a guère que les essences qui soient un peu recherchées et par suite un peu plus fermes de fr. 81/82 pour disponible à Paris, et fr. 82/83 pour quatre et cinq derniers mois. A Marseille, on cote respectivement fr. 52/56 et fr. 64/65 pour essence en barils ou en caisses, fr. 31/32 et fr. 34.50/35 pour pétrole brut en barils ou en caisses; Anvers est lourd à fr. 26.50 pour pétrole blanc type disponible. Londres cote 9 à 9 1/4 den. pour SW disponible. Amsterdam a été actif, mais seulement sur le livrable à fl. 13 1/2 sur septembre, fl. 14 sur octobre. Hambourg a été faible de 10 Rm mk. 70 à 10.90.

Métaux. — Peu d'affaires cette semaine avec un peu de fermeté sur l'étain et le plomb, mais des cours nominaux pour les cuivres et pour le zinc. Nous donnons plus loin les cotes sur le marché de Paris. A Marseille le plomb est ferme par suite de la réduction des arrivages, à fr. 49.50 pour 1re fusion; les cuivres valent fr. 220 à 245 suivant marque et provenance. A Londres, les cuivres sont nominaux à l. st. 79.10 pour bonnes marques

ordinaires du Chili ; les étains clôturent un peu plus fermement, de l. st. 97.10 à 98 pour Détroit ; l. st. 100 pour Banca ; l. st. 96 pour Australie. A Bruxelles les métaux sont calmes ; le cuivre bien tenu à fr. 215 ; l'étain offert et faible à fr. 255 ; le plomb vaut fr. 52 et le zinc fr. 55 les 100 kilos. En Hollande, les étains sont fort calmes, avec tendance à la baisse de fl. 58 1/2 à 59 pour Banca disponible ; fl. 56 3/4 à 57 dito sur juillet ; Biliton, fl. 56 1/2 à 57. En Allemagne le zinc est ferme, Breslau cote ses provenances th. 6 5/6 le centner.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — L'amélioration notée se continue toujours fort lentement, mais elle se maintient et montre un caractère de solidité que l'on n'était plus habitué à lui voir depuis bien longtemps. Les demandes de prix sont nombreuses, venant un peu de toutes parts, et nul doute qu'il ne s'ensuive au moins quelques affaires importantes. Et attendant les cours se relèvent peu à peu, et, à Paris, on cote maintenant : fers marchands, 1re classe au bois, fr. 270, dito au coke, 230/235, fers à plancher 1re série 240, dito 2e 270, tôle 320 à 340, fonte au coke 320, dito au bois 300 la tonne. Dans la Champagne, les prix de certains articles ont haussé ; la fonte affinage vaut fr. 126 50, la fonte 2e fusion 115/125 le n° 3, les fers au coke 215, au bois 250/250, les fils de fer n° 19 310/315, la chaîne n° 22/23 515/550, la pointe n° 18 335/345.

Dans le Nord on a porté les fers marchands de 1re classe à fr. 220, les fers de cornières se traitent de 240 à 250. Dans la Meurthe-et-Moselle la fonte affinage vaut fr. 75 à 77/50. Dans les Ardennes les fers valent fr. 220/230, les tôles 260, dito à clous recuites 320.

En Belgique la confiance revient peu à peu et l'industrie commence à prendre des dispositions pour faire face aux commandes qu'elle attend. On obtient difficilement maintenant les fontes luxembourgeoises à fr. 74, celles de Liége valent 84, la fonte tendre à crasses 75 ; les fers valent fr. 202 50 à 205 pour n° 1.

Sur le marché anglais, la diminution de la production, suite des grèves, a fini par amener avec elle un peu de fermeté et les fers en barres se cotent maintenant dans le Staffordshire liv. 14 à 12, dans le Cleveland la fonte est remontée à sh. 62 et voire même à 62/6 le n° 3, n° 1 70, n° 4 forge 55, dito fonderie 57. Dans le Durham la fonte n° 1 vaut sh. 67/6 à 70, le n° 3 61 à 62/6, le n° 4 55 à 56, les rails liv. 8.10 à 8.15, dito section légère liv. 9 à 9.10, tôles pour navire 9.17/6 à 10 la tonne.

CHARBONS. — La position ne se dessine pas encore et l'on reste dans le *statu quo*, haussiers et baissiers faisant chacun des efforts pour s'emparer du marché et ne pouvant y réussir. La situation est plutôt favorable à l'acheteur qui est à même de prolonger cet état de choses aussi longtemps qu'il le voudra, et qui pourra peut-être obtenir des concessions qui lui seraient refusées actuellement, sans nul doute, par les charbonnages et leurs agents, ces derniers étant persuadés avec raison que des bas prix en ce moment seraient la perte de leur campagne d'hiver. A Paris, les affaires sont donc nulles. Dans le Pas-de-Calais, les mines de Lens ont relevé le tarif de leur tout-venant à fr. 20 50, qualité à gaz.

Sur le marché belge, il ne se traite presque rien, quoique l'approbation par l'Etat des adjudications du 10 juin puisse être interprétée en faveur des charbonnages. On se tient toujours sur la réserve. On cite un marché de 200,000 hect. tout-venant 40 0/0 passé à Mons, à raison de fr. 20. A Charleroi, on offre, paraît-il, des fines trois quarts grasses à fr. 10 50.

En Angleterre, les affaires sont calmes et les prix sont sans changement sauf en Ecosse où ils ont baissé de 2 sh. par tonne. A Newcastle on peut obtenir des charbons à gaz meilleure qualité de sh. 10 à 12, dito à vapeur, sh. 15 à 18. En Ecosse on cote : houilles à vapeur et domestique, sh. 9/6 à 12/6, charbon à gaz, sh. 20 à 34. A Cardiff, le charbon à vapeur vaut sh. 15 à 20 suivant qualité et par tonne.

COURS DES MÉTAUX DU 17 JUILLET 1874

SUR LA PLACE DE PARIS.

	3 juillet.	17 juil.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre....	210 »	205 »
— — en lingots — —	210 »	215 »
— anglais tough — —	217 50	215 »
— minerais de Corocoro —	207 50	202 50
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.......	270 »	260 »
— Détroits — —	262 50	255 »
— anglais — Havre ou Rouen....	256 50	252 50
Plomb de France, liv. Paris..........	53 »	53 50
— d'Espagne — Havre.........	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	53 »
— belge et allemand, liv. Paris....	M »	M »
Zinc de Silésie, liv. Havre.........	58 »	57 50
— autres b/m, — —	57 50	56 50
— — — Paris..........	57 50	57 »

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 14 Juillet 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 9,352 tonnes, contre 11,230 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 1,878 tonnes pour l'année courante.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow).........	105	84	..
Coltness id.	107/6	..	
Summerlee id.	100	85	80
Wishaw id.	..	..	
Clyde id.	85	82/6	..
Govan id.	83/6	81	..
Monkland id.	85	82/6	..
Langloan (à Glasgow, au Canal).	107/6	85	85
Calder id. id.	105	85	..
Carnbroe id. id.	87/6	82	..
Glengarnock (à Ardrossan)......	90	81	81
Eglinton id.	83	81	82
Dalmellington id.	83	81	73
Kinneil (à Bo'ness)............	82/6	77/6	70
Shotts id.	97/6	85	..
Almond id.	82	..	..
Carron (à Grangemouth)........	85		
Lochgelly (à Burntisland).......	82/6	80	70
Lumphinnans id.	80	77/6	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 15 Juillet 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	à 3.22 1/2	»
Trame 36/38 id. id.	à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaîne 40 id.	à 4.05	»
Trame 50 id.	à 4.15	»
Chaîne 40 Jumel............	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils............Fr.	à 0.32	»
Id. » 18 »	à 0.34	»
Id. » 20 »	à 0.36	»
Id. 68 20 »	à 0.38	»
Id. 70 21 »	à 0.40	»
Id. 75 26 »	0.49 à 0.50	»
Percale 80 26 fils............	0.46 à 0.46 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	0.32 à 0.32 1/2	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).

Mulhouse, le 15 juillet 1874.

Après une longue période d'accalmie dans nos affaires, nous voyons poindre une reprise qui a toutes chances d'être durable :

La hausse est lente mais certaine, et les acheteurs sont impuissants à lui résister, car les stocks ne sont pas importants, et l'avenir est engagé dans bien des maisons.

Les articles les mieux tenus sont les filés pour lesquels on paye fr. 3 22 1/2 la chaîne et fr. 3 35 la trame, pour bonnes qualités ; la plupart des bonnes filatures sont engagées pour longtemps. les calicots 75 portées 26 fils pour lesquels on demande jusqu'à 50 centimes à livrer ; les dernières affaires traitées l'ont été à 49, mais même à ce prix il est impossible de s'assurer de forts lots.

Les percales délaissées depuis si longtemps sont remontées à 46 46 1/2 après avoir été, il y a peu de temps, à 45 45 1/2.

Les jaconas seuls restent à l'ancien prix de 32 32 1/2 ; il y a très-peu de demandes dans cet article qui semble momentanément tout à fait délaissé ; en Suisse il vaut de 29 1/2 à 30 centimes.

Les façons de tissage commencent à s'améliorer légèrement, et la filature n'est plus seule à profiter de la situation, car pendant que les cours des filés restent très-fermes, mais stationnaires et sont améliorés pour la filature par la baisse de la matière première, les tissus montent au profit du tissage.

L'impression, favorisée par les chaleurs, a eu un mois de juin assez satisfaisant, et écoulé avantageusement sous l'influence de la hausse, ses soldes de fin de saison.

Nos cours, en général, ne sont guère que de 4 à 5 0/0 au-dessous de ceux d'Epinal et de Remiremont.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 15 juillet 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19	20 1/2	23	—	—	—
70	20 3/4	22	24 3/4	—	—	—
75	22	23 1/2	26 1/2	—	—	—
85	—	—	29 1/4	31 1/2	—	—
90	—	—	30 1/4	32 1/2	34 3/4	37 1/4
108	—	—	36 3/4	39 1/4	41 3/4	—
118	—	—	39 3/4	42 1/4	45 1/2	—
119	35	37 1/4	40 1/2	43	46 1/2	—
135	41	43 1/2	49	52 1/2	56	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines.		3,40	cents le kilogramme.
— 40 Jumel	—	4,55	—
— 58/60	—	5,70	—
Trame 36/38 Amérique en cannettes		3,76	—
— 50	—	4,05	—
— 98/100 Jumel	—	7,70	—

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

La bonne demande en filés et tissus continue, et malgré la lourdeur des prix de la matière première, il y a plutôt tendance à la hausse pour les produits, vu les forts engagements dont la fabrique s'est chargée,

HENRI FIERZ.

SUCRES.

Paris, le 16 juillet 1874.

Après avoir repoussé l'impôt sur le sel présenté par M. Joubert et défendu par le gouvernement, l'Assemblée nationale s'est trouvée en présence des propositions d'augmentation d'un demi-décime de M. Magne et de la réduction des remboursements de l'Etat à la Banque de France de M. Wolowski. La discussion a porté hier sur le premier de ces deux projets et, ainsi que nous l'avions précédemment fait prévoir, le Ministre des finances n'a pu réussir à obtenir de l'Assemblée la faveur qui lui avait fait défaut dans le sein de la Commission ; sa proposition a été rejetée par 413 voix contre 256. Voici donc le commerce des sucres à l'abri d'une nouvelle surélévation de taxes dont les mauvais effets étaient prévus et redoutés de tous les intéressés. On doit se féliciter de ce vote qui prouve à quel point nos représentants sont pénétrés de l'impossibilité d'augmenter encore le fardeau excessif qui pèse sur l'industrie, en général, et spécialement sur la nôtre ; le déficit de l'impôt du sucre atteint, en effet, pour les six premiers mois de cette année, 9,965,500 francs, et rien ne prouve que le deuxième semestre de 1874 soit plus favorable au Trésor que le premier. C'eût été écraser le commerce du sucre sans profit pour le Trésor que de le frapper de nouveau d'une augmentation de taxe, car voter des impôts, ce n'est pas toujours voter des revenus.

Le tableau du *Journal officiel* de la production et du mouvement des sucres, depuis le commencement de cette campagne jusqu'à la fin du mois de juin dernier, constate peu d'amélioration dans la situation générale de nos entrepôts où l'excédant de marchandise sur le stock de l'année dernière, à pareille époque, est de 35,274,917 kil.; l'excédant sur les sucres achevés, restés en fabrique, est de 9,810,677 kil., soit ensemble un total de 45,085,594 kil. Il est digne de remarque que parmi les sucres entreposés, les blancs dépassent les roux d'un million de kilos ; ce fait provient en partie de ce que les sucres blancs, qui n'entraient, en 1873, que pour 30 0/0 dans la fabrication générale, ont atteint, cette année, la proportion de 38 0/0. Il faut s'attendre, par suite, à ce que l'écart normal de prix entre les 10/13 et les blancs se réduise dans une certaine mesure d'ici à la campagne prochaine.

La production de 1873-74 ne dépassera pas 380 millions ; à la fin de juin dernier, elle était de 375,242,259 kil., ainsi que le montre le résumé suivant :

Les charges résultant des défécations étaient de	352.180.459 kil.
En y ajoutant les excédants constatés aux 2e et 3e inventaires, soit	33.736.151 »
on obtient	385.916.610 »
Et il faut retrancher de ce chiffre le sucre des mélasses expédiées en franchise, les pertes matérielles et autres décharges, ainsi que les manquants constatés aux 2e et 3e inventaires, soit ensemble	10.674.351 »
pour déterminer la quantité nette de sucre fabriqué	375.242.259 kil.

Ce chiffre accuse une diminution de 20 millions de kilos environ sur la production de la campagne 1872-73 et sera vraisemblablement supérieur à celui qu'atteindra la campagne 1874-75, d'après ce qu'il est permis de supputer dès maintenant sur le résultat final de la récolte en terre. La température, exceptionnellement élevée de ces derniers jours, aurait été profondément préjudiciable au développement de la betterave, si cet accès même de chaleur n'avait amené des orages dont la plante a largement profité; mais dans les pays assez nombreux où les orages ont fait défaut, il y aura 15 ou 20 0/0 de déficit.

Les affaires sur les quatre mois d'octobre à janvier prochains ne sont pas actives, et il faut s'attendre à ce que bien peu de sucre ait été vendu lorsque commencera la campagne, ce qui pourra occasionner bien des mouvements et des surprises ; aujourd'hui, on cote nominalement le n° 3 arbitrable à fr. 67,25, entrepôt Paris, et le n° 3 garanti à fr. 66,50, fabrique. Les 7/9 valent fr. 59,50, les 88°, fabrique.

En disponible, les affaires sont également calmes, et la raffinerie n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins ; les sucres blancs valent fr. 66,50, base n° 3, les 7/9 de fr. 63 à fr. 63,25, et les 10/13 fr. 57,25, les 88°, entrepôt Paris.

Les raffinés sont fermes de fr. 146,50 à 147,50, et les certificats d'exportation sont demandés à fr. 73,75, et tenus fr. 74.

Pour sortir de l'état de lourdeur dans lequel le marché se trouve en ce moment, il faudrait peu de chose, car l'excédant du stock européen a une tendance continue à décroître, et les bas prix actuels pourront se relever facilement lorsque le déficit probable de 180 millions dans les colonies sera bien et dûment constaté.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LILLE, 16 JUILLET 1874.

La récolte des céréales tiendra tout ce qu'elle promettait depuis longtemps ; les blés ont une apparence magnifique, et la moisson pourra être commencée quinze jours plus tôt que les années ordinaires. On compte beaucoup, dans notre monde commercial, sur les richesses que l'agriculture va tirer de cette année exceptionnelle pour amener une reprise prochaine des affaires.

L'industrie linière ne présente pas encore une bien grande activité; des acheteurs de toiles ont visité notre marché, mais leurs opérations ont été moins importantes que les années précédentes, ils annonçaient du reste leur retour pour le mois de septembre. C'est un fait acquis aujourd'hui que les habitudes du commerce de toiles se sont transformées ; on ne fait plus deux ou trois fois par an de gros achats, on achète au jour le jour suivant les besoins. Ceci s'explique d'abord par la facilité avac laquelle on se rend aujourd'hui sur les marchés producteurs, et surtout par le calme des affaires, et l'incertitude politique qui éloigne les intermédiaires de se lancer dans des entreprises de longue haleine. Les stocks en toile ne sont plus aussi considérables qu'au commencement de l'année ; et quelques genres commencent même à manquer. Les affaires en fils ont été moins actives à l'intérieur, excepté pour les fils fins qui sont très-demandés ; pour l'étranger les transactions ont été importantes.

En lins de pays et de Russie, le mouvement d'affaires a été assez limité cette semaine.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit, par la principalité de Lille du 1er au 10 juillet :

	Importations.	Exportations.
Lins	8.485	197.969
Fils	18.428	80.173
Toiles	8.918	859

Par le port de Dunkerque du 8 au 14 juillet :

Importations.		Exportations.	
Lin	262.619	Lin	24.661
Jute	132.600	Fils de lin	1.086
Etoupe	11.845	Fils de jute	49.651
Fils de lin	917		

La récolte exerce déjà une grande influence sur nos marchés aux blés ; les cultivateurs ont hâte de se débarrasser de ce qui leur reste de la dernière campagne ; aussi les apports sont-ils considérables et hier encore nous avons eu à constater une baisse de fr. 2.43 à l'hectolitre. Les farines sont également offertes en baisse de fr. 1, au cours de fr. 48.50 à 49.50 pour les meilleures marques.

Les graines de lin sont généralement délaissées et on attend les nouvelles graines du pays qui seront sur nos marchés avant quinze jours. Les lins de Taganrog se vendent fr. 37 c. f. a. liv. Dunkerque, mais difficilement. En revanche, les graines de colza s'enlèvent rondement au cours de fr. 22.50 à 23.50 l'hectolitre.

Les huiles de lin sont fermes à fr. 71 pour celles du pays, à fr. 70 celles de l'étranger, le tout par kil. 91. Les huiles de colza sont en baisse à fr. 70. Les tourteaux sont bien demandés à cause de la sécheresse. Ceux de lin à fr. 29.50 les 100 kil.; ceux de colza à fr. 75.50 et 78.50; ceux de pavots à fr. 16.50 et 17.

Le 3/6 a été très-ferme cette semaine ; et on a traité beaucoup d'affaires pour toutes les époques jusqu'en octobre. Les 4 d'octobre et les 8 premiers sont plus offerts que demandés. On cote :

3/6 fin disponible ... Fr.	66 50
— courant	66 50 à 66 75
Mélasse disponible	67 50
3/6 à livrer 4 premiers	62 »
— — 4 d'été	62 »
— — 4 derniers	62 50
— — 1 prochain	67 50

Les affaires en sucre indigène sont des plus calmes et il est difficile d'établir un cours, faute d'acheteurs. On offre le 7/9 à fr. 61.50. Quelques affaires en raffinés à fr. 151.

Les charbons sont toujours dans la même situation et on n'a pu obtenir 1 centime de hausse depuis le mouvement du mois de mai. On achète couramment et pour des quantités restreintes des maigres à fr. 17.50 et 18; des gras de fr. 21 à 23.

LYON, 16 JUILLET 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Comme nous l'avions fait pressentir dans notre dernière correspondance, la cote de samedi dernier a été moins brillante que les deux précédentes. A l'exception des organsins de France, marques privilégiées, qui ont encore accusé 1 franc de hausse, tous les autres articles sont restés stationnaires; pour quelques-uns même, la cote a enregistré 1 franc de baisse.

Le calme est donc revenu; la demande de la matière première s'est ralentie, et déjà le désir de vendre se manifeste chez les filateurs qui n'ont pas profité de l'élan des trois dernières semaines. Certaines exagérations sont ramenées à des termes plus vrais. Les grèges sont encore chères, car on ne peut pas établir les organsins aux prix où quelques-unes d'entre elles sont tenues. Il y a lieu de croire que, grâce à l'abondance générale et spécialement à la bonne récolte constatée à Brousse et au bas prix des cocons achetés sur ce marché, il sera possible d'arriver à des cours inférieurs à ceux pratiqués en Toscane.

Déjà à Milan, d'où était parti le signal de la hausse, on rencontre de meilleures dispositions à écouler.

Les dépêches de Chine annoncent également plus de calme.

Nous ne croyons pas que la baisse soit appelée à s'accentuer beaucoup. Tout le monde a intérêt à ce que les prix actuels se soutiennent; il n'est pas douteux, d'ailleurs, que le rendement est mauvais. La nature des soies du nord de l'Italie semble devoir être inférieure cette année; en général, les soies de la dernière récolte sont duveteuses, et les filateurs qui voudront conserver leurs marques dans un rang élevé devront faire des écarts de cocons énormes. Cette circonstance contribuera à maintenir les prix.

Quelque chose qui pèse sur la situation plus qu'on ne croit, quoique d'une manière inconsciente, c'est l'incertitude politique; la Bourse peut vivre au jour le jour, il n'en est pas de même de l'industrie. Si les affaires politiques permettaient de longues visées, la consommation serait enlevée, et il y aurait de la hausse en perspective. Cette hausse serait favorisée par les belles apparences des récoltes en blé et en vin, et par l'abondance de l'argent.

Dans l'état actuel des choses, la fabrique fait tout ce qu'elle peut pour maintenir et même agrandir sa production; elle développe ses exportations; c'est un parti pris de sa part plutôt qu'un besoin réel.

Nous sommes dans un mauvais mois de vente; il n'est donc pas surprenant que les acheteurs d'étoffe soient rares sur notre place. La vente par pièces qui constituait un certain élément d'écoulement pour les maisons secondaires, tend à disparaître de nos habitudes.

On signale des envois assez importants de soies teintes pour l'Allemagne et pour la Suisse; c'est un des résultats heureux de l'Exposition de Vienne.

Voici le mouvement de la condition des soies sur les principaux marchés consommateurs :

	Six premiers mois de 1873.		1874.	
Lyon	B.22 691	K.1.535.058	B.27.083	K.1.832.318
Saint-Etienne	5.856	346.984	6.020	363.268
Zurich	3.703	230.736	4.136	256.962
Crefeld et Elberfeld	5.422	291·862	5.244	293.631

Ce tableau montre que toutes les places de production suivent une marche à peu près similaire. On se pose cette question : Pourquoi l'exercice de 1874 est-il plus favorisé que celui de 1873, quand il est certain que toutes les consommations fléchissent? La réponse est évidemment dans la baisse de la soie, qui a mis à la portée d'un plus grand nombre l'emploi de l'étoffe; car il ne paraît pas que la mode soit revenue aux soieries et que même des symptômes dans ce sens se soient manifestés jusqu'à présent.

LE HAVRE, 16 JUILLET 1874.

La dépression des affaires s'est fait sentir plus vivement, cette semaine, pour la plupart de nos articles. On attend toujours avec vive impatience une solution des choses de la politique, et si elle est telle qu'on la souhaite, nous devrons évidemment avoir une reprise vigoureuse, car les récoltes sont partout bien belles, et cela peut se traduire, pour la France seule, par une économie de 5 à 6 millions par jour dans les dépenses de la vie toute matérielle, et ce sera autant qui refluera sur les autres branches de besoins.

COTONS. — Il ne s'est rien produit de nouveau depuis huit jours. Le temps reste aussi beau en Amérique que chez nous, et la récolte progresse admirablement. Il fait sec et chaud, ce qui est le point favorable en ce moment, et on dit que les champs sont exempts de mauvaises herbes et d'insectes. Il est fort probable que d'ici à peu de jours on signalera l'arrivée de la première balle du Texas.

Ces avis continuellement favorables ont quelque peu pesé sur la situation, cette semaine; nous avons eu un peu moins d'affaires, soit une moyenne de 700 b. par jour, et les prix ont perdu de la raideur que nous vous signalions il y a huit jours. Ce n'est pas cependant que le coton en vente soit bien abondant, beaucoup de détenteurs gardant pour le mois de septembre, parce qu'ils croient que l'on sera plus cher à ce moment; mais avec la demande languissante qui existe, il y a assez de lots dont on se montre vendeurs pour remplir les besoins et créer une certaine irrégularité dans les cours de certaines sortes. Ce sont surtout les petits cotons d'Amérique qui sont faibles, et l'on fait des classements encore passables dans les fr. 80 à 84 en Louisiane; le T. O. de cette sorte se maintient encore à 98 99 fr., et il est loin d'être abondant.

Il nous semble toujours que les filateurs qui emploient ces sortes et celles au-dessus ont tout intérêt à se maintenir un certain stock, parce que ces cotons iront toujours en se raréfiant d'ici à trois mois, peut-être même d'ici à quatre mois, et qu'alors la moindre demande un peu sérieuse qui viendrait pourrait pousser les cours sensiblement en avant pour ces sortes.

Il ne faut pas s'attacher beaucoup à la lourdeur des stocks actuels. Nous savons bien que Liverpool a atteint vendredi dernier un million de balles, qu'il le dépassera cette semaine, mais on peut dire que ce sera cette fois-ci le plus élevé niveau à atteindre cette campagne, et s'il est à croire qu'il y aura balance pendant quelques semaines, entre les arrivages et les débouchés, on peut certifier qu'il y aura ensuite diminution graduelle, et ce seront surtout les cotons d'Amérique qui feront déficit. Avec la consommation telle qu'elle marche, il n'y a par le fait rien de bien effrayant à ce stock-là, mais il a cela de bon qu'il pourra permettre d'attendre pour les premiers achats aux Etats-Unis, et pour peu que les recettes se fassent là-bas un peu promptement, on peut espérer avoir des cotons à bon marché.

Les affaires industrielles vont toujours fort bien chez nous, mais elles souffrent en Angleterre, la demande pour l'Inde et pour la Chine étant très-faible depuis quelque temps.

Ici nous avons toujours des débouchés très-suivis, par contre de faibles arrivages, et notre stock diminue.

Stocks comparés à ce jour :

	1874	1873
Etats-Unis	113.470	57.050
Brésil	7.900	21.280
Indes	32.650	70.920
Autres	3.120	4.430
	157.140	153.680
Cotons en mer :		
Etats-Unis	7.898	2.633
Brésil	1.918	508
Indes	89.910	22.817
	99.726	25.958

SUCRES. — Le manque de marchandise empêche des affaires suivies, et nous restons avec des cours fermes. On a noté depuis huit jours 44 barriques Antilles bruts de fr. 59 à 59,50 la bonne 4e, et 1,950 s. Antilles usines, de fr. 64 à 66 par 50 k. acquitté.

CAFÉS. — Les sorties de la semaine ont encore été fort suivies, ainsi que nous vous en marquions l'espoir il y a huit jours. Elles vont à 11,192 s., contre seulement 606 s. d'arrivages. Il en résulte que notre stock diminue.

Voici le mouvement de l'article sur place.

	1873.		1874.	
Arrivages	311.270 sacs	1.854 fûts.	293.798 sacs	594 fûts.
Débouchés	258.008 —	833 —	197.081 —	385 —
Stocks	136.712 —	1.003 —	174.280 —	209 —

Les affaires ont été de nouveau fort restreintes, pendant toute la semaine, et c'est à peine s'il s'est vendu 3 à 4,000 s. avec de la baisse dans les cours. On a fait en dernier lieu des Jacmel à fr. 102, pour cafés presque sains, des Gonaïves à fr. 107,50 pour sains.

La statistique générale, en Europe, pour les six mois écoulés n'est pas défavorable. On a reçu 3,005,000 quintaux

anglais contre 3,203,000 qx. en 1873, et les débouchés ont été de 2,170,000 qx., contre 2,680,000 qx. en 1873, même temps. — C'est, comme on le voit, un déficit de 510,000 qx dans la consommation. Sans doute la cherté a dû restreindre la consommation, mais c'est encore davantage l'approvisionnement à l'intérieur qu'elle a limité, et il est bien certain que les stocks sont plutôt dans les ports que dans les mains des détaillants. Les stocks présentaient un total de 1,819,000 qx, contre 1,414,000 qx il y a un an, ce qui ne fait qu'un excédant de 405,000 qx. — Il faudrait évidemment une bien grande récolte au Brésil pour ramener les cours à un taux normal.

Teintures. — On n'a fait cette semaine que 15 c. indigo Bengale et 3 sur. Guatemala, dans la parité des cours précédents. — Peu de chose à dire des autres teintures. On a encore fait 48 tx dividivi Rio Hacha à fr. 12,50 et 20 tx curcuma Madras de fr. 22,50 à 23,50.

En bois de teinture, il ne s'est pas fait au-delà de 400 tx cette semaine, des Aquin à fr. 6,75; des Cap à fr. 7,12 1/2, des dito à livrer à fr. 6,75, enfin un petit lot Lima à fr. 17.

Cuirs. — Les affaires ont encore été actives, depuis huit jours, et l'on a payé une hausse sensible. Les ventes vont à 30,000 pièces tant disponibles qu'à livrer, et l'on a payé fr. 82 pour bœufs Rio Grande salés, fr. 91 à 92 pour dito Montevideo, fr. 59 pour vaches New-York.

Laines. — Les affaires ont été plus modérées cette semaine en l'attente de notre grande enchère périodique qui commence mardi prochain. — On n'a fait que:

145 b. Buenos-Ayres, de...	Fr. 170	à 207 50
247 b. Montevideo, de,......	172 50	265

Autres Articles. — Il y a calme profond dans les autres articles, et tel que rarement on en a vu de pareil. Les quelques rares affaires qui se traitent ne sont guère que du détail.

BORDEAUX, LE 15 JUILLET 1874.

Vins. — Le même calme continue sur les vins supérieurs et fins de 1872 et 1873; toutefois, les bas prix auxquels sont tombés quelques petits vins de 1873 ont motivé plusieurs achats, et il paraît impossible que la baisse fasse de plus grands progrès. On a même payé fr. 600 le tonneau quelques vins de premières côtes.

L'apparence des vignes continue à être très-satisfaisante, malgré la coulure qui a eu lieu il y a un mois. Nous avons des chaleurs tropicales, mais qui paraissent favorables aux vignes.

Spiritueux. — Nous continuons à avoir un calme excessif en 3/6; néanmoins, les prix continuent à être bien tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible,	fr. 90 »	
3/6 Nord —	68 »	à 70 »

Céréales. — La baisse fait de nouveaux progrès à mesure que les blés nouveaux arrivent sur les marchés où ils commencent à paraître. Les propriétaires, qui ont été prêts à livrer les premiers, ont obtenu un bon prix, fr. 28 l'hectolitre; mais aujourd'hui, les offres sont plus nombreuses et on ne paie pas les blés nouveaux plus de fr. 26, livrables immédiatement. Cependant la farine est encore rare, bien que moins chère que la semaine dernière, et malgré la réserve de la boulangerie qui n'achète que le moins possible, par très-petites quantités et seulement pour ses besoins immédiats. Il paraît probable que les cours actuels des blés baisseront de fr. 2 et 3 encore, surtout si la récolte s'achève daus de bonnes conditions. — On a payé quelques blés vieux de pays fr. 27,50. Les farines disponibles, 1res marques, fr. 50,50 à 51 les 100 kil., assez rares. — Les issues très-demandées à fr. 24 la repasse, et fr. 20 le son.

Farines étuvées, sans affaires.

Au moment où nous mettons sous presse, la correspondance de Marseille ne nous est pas encore parvenue.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 17 juillet. — Cotons : marché lourd. — Ventes : 400 balles. — Très-ordinaire Louisiane, sur septembre, fr. 98 vendeurs; dito dito fr. 97 50, acheteurs, les 50 kil.

Marseille, 17 juillet. — Blés : affaires calmes. — Ventes de la journée d'hier, 1,600 hect. à livrer. — Sans affaires sur la marchandise disponible. — Importations de la journée d'hier, 72,000 hect. — Cotons : calmes. On a vendu 58 balles Idelep à fr. 62 50 les 50 kil. — Laines : fermes.

Liverpool, 17 juillet. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché sans changement. Importations 10,000 balles.

New-York, 16 juillet. — Or, 109 7/8. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5.13 3/4. — Pétrole standard White (le gallon) : 12 cents 1/4. — Dito, à Philadelphie 12 cents 1/4. — Farine extra-state : 5 90 à 6 dollars 10 le baril de 88 kil. — Maïs : 78 cents les 35 litres. — Froment rouge : 1 dollar 40 cents les 35 litres. — Fret pour céréales : 9 1/2. — Café Rio fair : 20 3/4. — Sucre raffiné, bonne qualité Moscovade : 7 7/8. — Saindoux, marque Wilcox : 12 5/8. — Lard : 10 3/8. Le tout sur place à New-York.

Havane, 14 juillet. — Sucres terrés, n° 12, l'arrobe, 14 réaux ; — dito moscovades, n° 13, 18 3/4 réaux. — Change sur Londres, 187 0/0 de prime.

Shanghaï, 11 juillet. — Soies, affaires plus actives, prix un peu en baisse. — Thés noirs, délaissés ; verts demandés. — Change des banques, 5 sh. 10 1/2.

Pondichéry, 17 juillet. — Quelques arachides sont procurables à fr. 30 les 100 kil., coût et fret. La récolte de septembre, pour les sésames, dépassera 300,000 h.; celle des indigos, à Calcutta, souffre des excès de pluies.

Padang, 25 juin. — Cafés : on a vendu aujourd'hui 25,000 picols café à fl. 60; on suppose que la moitié de cette partie est destinée pour les Etats-Unis.

Penang, 10 juillet. — Etain, doll. 24 3/4 par picol. — Poivre noir, doll. 12 1/4; blanc, doll. 16 1/4. — Noix de muscade, doll. 92 les 110 noix. — Sucres de Penang n° 1, doll. 6,25; dito n° 2, doll. 3,85; sucre basket, doll. 2,95. — Gomme élastique, doll. 47. — Peaux de buffles, doll. 9,30; dito de vaches, doll. 18.25. — Tapioca, doll. 5. — Macs, doll. 92. — Cachou, doll. 4,50. — Frets pour Londres, sh. 6,6.

Singapore, 10 juillet. — Etain Malacca, doll. 25 5/8. — Farine de Sagou, doll. 2,70. — Sagou perlé, doll. 3,15.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les fortes chaleurs de ces jours passés ont déterminé dans plusieurs contrées des orages violents. Sur quelques points du Centre et du Sud-Ouest, la grêle a fortement endommagé les récoltes. Le mal occasionné par ces orages n'a été heureusement que local et, comme tel, sans influence sur l'ensemble de la récolte.

La moisson, entièrement terminée dans le Midi, dans le Sud-Ouest et dans le Sud-Est, est en pleine activité dans le Centre et dans le rayon de Paris. Les résultats en ce qui concerne les blés dépassent toutes les espérances. La quantité et la qualité ne laissent rien à désirer. Depuis 1868, nous n'avons pas eu d'aussi belle récolte.

Aussi les mercuriales constatent-elles à chaque marché une baisse d'autant plus importante que les nombreux arrivages de blés étrangers, coïncidant avec les offres très-empressées de la culture, constituent un trop-plein de marchandises qui écrase les cours.

Sur quelques marchés, les blés nouveaux ont déjà fait leur apparition, et les prix tenus par les détenteurs tant pour le disponible que pour le livrable à courte échéance, présentent un écart d'environ 25 0/0 inférieur aux cours du mois dernier.

Les farines ont également baissé, mais dans des proportions moindres que les blés, les basses eaux ayant considérablement ralenti la fabrication.

Les prix des menus grains ont aussi fléchi plutôt par suite de la baisse des blés que par l'abondance des offres. Bien que les dernières pluies aient sensiblement amélioré les avoines et les orges, la récolte en sera toujours de beaucoup au-dessous d'une récolte ordinaire.

Le Nord et le Nord-Ouest commenceront leur moisson la semaine prochaine. D'après les correspondances qui nous parviennent de ces contrées, on a les plus belles espérances. Là comme partout ailleurs, la dépréciation constatée sur les blés et les farines est sensible et tout porte à croire que la baisse est loin d'avoir atteint ses dernières limites.

Voici quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français. Nous ne parlons que des marchandises immédiatement disponibles et sans distinction de provenances.

Blés, fr. 33 à 35; seigles, fr. 22 à 23; orges, fr. 24 à 25; avoines, fr. 25 à 28; farines, fr. 47 à 51, les 100 kil.

On offre des blés nouveaux livrables fin courant à fr. 34 à 30, livrables première quinzaine d'août. En seigles nouveaux, on a traité quelques affaires en disponible à fr. 22,50 et en livrable sur août à fr. 21,50, le tout aux 100 kil., en gare des pays de production. En avoine nouvelle, qualité loyale et marchande, on a traité quelques lots à fr. 22 les 100 kil., livrables sur les 4 mois de septembre.

Le commerce anglais, impressionné par l'importance des stocks en blé dans tout le Royaume-Uni, fait des offres nombreuses avec des concessions qui varient de 1 à 3 shillings par quarter sur les prix de la semaine dernière. L'abondance de la récolte en Californie, aux Etats-Unis et sur tout le littoral de la mer Noire lui font croire à la possibilité d'une baisse prochaine et très-sérieuse avec d'autant plus de raison, que la Belgique, la Hollande et la partie de l'Allemagne du Nord qui sont ordinairement acheteurs à la cote anglaise, n'auront besoin, cette année, que de quantités de blé insignifiantes.

La graine de colza est assez abondante sur les marchés de la Vendée, de la Normandie et du rayon nord de Paris. La qualité est généralement satisfaisante, bien qu'il y ait beaucoup de choix. Jusqu'à présent, les cours ne sont pas

encore bien établis. La culture tient les belles qualités fr. 35 et 36 les 100 kil. Ces prix, aux cours actuels de l'huile, constitueraient le fabricant en perte, si la mauvaise récolte de fourrages ne donnait aux tourteaux une plus-value sensible.

La Hongrie, où la récolte de la graine est terminée, ne se montre pas très-satisfaite. La qualité est médiocre et la quantité inférieure de plus de 10 0/0 comparativement à l'année dernière. Par contre, les renseignements qui nous parviennent de la Belgique et de l'Allemagne du Nord ne laissent rien à désirer. On commencera vers la fin de la semaine le sciage du colza dans ces contrées.

Le marché de mercredi n'a offert, au point de vue commercial, qu'un intérêt secondaire. La meunerie, qui compte avec raison sur une nouvelle et forte baisse dans les prix des blés, borne ses achats aux stricts besoins de sa clientèle et ne prend que de la marchandise *immédiatement disponible*. Quelques lots de blés nouveaux du Midi et de la Vendée ont été payés de fr. 33 à 33,50 les 100 kil. rendus dans les usines, et ces cours qui servent de base pour le commerce, constituent, depuis huit jours, une baisse de fr. 3 et 4 par quintal. Les offres, qui augmenteront à mesure que la récolte nouvelle deviendra disponible, rendent à peu près impossible la vente des blés vieux tant étrangers qu'indigènes, qui restent offerts de fr. 32 à 33 et 35 les 100 kil., en gare à Paris. La campagne d'importation peut donc, dès aujourd'hui, être considérée comme finie, et les détenteurs, qui ont voulu résister au mouvement de baisse, seront obligés à des sacrifices onéreux pour réaliser.

Les seigles nouveaux se traitent de fr. 22 à 23 les 100 kil. C'est une forte baisse. On ne veut plus des seigles vieux. Les orges vieilles, très-délaissées, n'ont qu'une cote nominale à fr. 23. Les avoines, entraînées par la baisse générale, n'ont pas preneurs pour la marchandise disponible au-dessus de fr. 27,50 pour les choix, et de fr. 25 à 26 pour les qualités ordinaires, le tout aux 100 kil. Le livrable est offert de 10 à 15 0/0 au-dessous, selon les époques de livraison.

Les farines, sous l'influence de la baisse du blé, fléchissent tous les jours.

Les graines de colza sont d'une vente difficile. Les bas cours de l'huile ne disposent pas la fabrique aux achats. Les vendeurs tiennent la graine nouvelle de fr. 34 à 35, 36 et 37; mais ne peuvent vendre à ces cours.

Seuls, les spiritueux accusent une tenue très-ferme, la température actuelle inspirant les inquiétudes les plus sérieuses pour la betterave.

Vendredi 17 juillet. — Cours de 5 heures.

Les farines de consommation sont en forte baisse et restent offertes aux cours extrêmes de fr. 74 à 77 et 78, les 159 kil., toile à rendre. La marque Darblay est à fr. 77.

La vente en boulangerie est très-limitée, la chaleur réduisant sensiblement la consommation.

Les farines de spéculation sont également en baisse. Le disponible seul se maintient, les autres époques de livraison délaissées n'ont qu'une cote nominale.

	8 marques	Supérieures.
Courant	77 25	75 25
Août	72 25	69 25
Septembre et octobre	66 25	64 50
4 derniers	64 75	62 75
4 de novembre	62 50	61 »

les 159 kilos, toile à rendre.

La moisson, qui ne devait commencer dans nos départements du Nord que la semaine prochaine, est en pleine activité dans ces contrées depuis hier. Les résultats sont magnifiques et constituent un nouvel élément de baisse d'autant plus sensible que les marchandises étrangères accumulées sur le littoral du Nord vont forcément refluer sur les marchés de l'intérieur et y déterminer de l'encombrement.

Les affaires en huiles sont des plus restreintes, et les cours sont en voie de baisse prononcée.

	Colza.	Lin.
Disponible et courant	78 25	79 50
Août	78 50	79 50
4 derniers	80 75	79 50
4 premiers	81 75	79 50

le tout aux 100 kil.

Les spiritueux sont en hausse. Dans le Nord, la betterave souffre de la sécheresse, et dans le Midi, il est à peu près certain que tous les vins de cette année, trouvant leur emploi dans la consommation, la production en 3/6 sera insignifiante. A Paris, le stock n'est plus que de 6,875 pipes, la circulation est de 700 pipes.

Courant, fr. 68,25 à 68,50; août, fr. 70; 4 derniers, fr. 68,25; 4 premiers, fr. 64,25, l'hectolitre à 90 degrés.

Ed. MARION.

PARTIE FINANCIÈRE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

		9 JUILLET	16 JUILLET
ACTIF			
Encaisse métallique		1.209.374.907	1.225.933.187
Portefeuille	Paris. — Commerce	353.231.073	330.157.195
	Succursales. Id.	408.008.558	405.088.344
	Bons de la Ville de Paris	30.300.000	30.300.000
	Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Avances sur	Lingots	11.268 500	12.255.400
	Effets publics	45.661.050	45.700.350
	Valeurs de chemins de fer français	64.018.900	64.282.400
	Obligations du Crédit Foncier	1.677.400	1.672.200
Rentes disponibles		67.307.402	67.3[illegible]0.782
Divers		7.136.507	10.399.333
PASSIF			
Billets à ordres et récépissés		8.743.697	9.806.094
Billets au porteur en circulation		2.537.691.410	2.556.829.255
Compte courant du Trésor		153.825.680	148 235.865
Comptes courants particuliers Paris		251.495.578	235.577.491
— — Succursales		26.529.316	28.123.998
Escompte et intérêts divers		2.502.749	3.302.241
Réescompte du dernier semestre		4.363.645	4.363.645

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	16.558.280	»
Portefeuille commercial	»	25,994 092
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	986.900	»
Avances sur valeurs	297.600	»
Divers (*actif*)	3.262.826	»
—		
Billets en circulation	19.137.845	»
Compte courant du Trésor	»	5.589.815
Comptes courants particuliers	»	14.323.399
Escomptes et intérêts divers	799.492	»

BANQUE DE FRANCE

TABLEAU DES BILANS HEBDOMADAIRES.

	CIRCULATION	RÉSERVE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	AVANCES SUR VALEURS	COMPTES COUR^ts Particul.	COMPTES COUR^ts Trésor.	TAUX ESCOMPTE
	VALEURS EXPRIMÉES EN MILLIONS ET EN DIXIÈMES DE MILLIONS.						
1873							
Novemb. 13	3.012.5	731.5	1.230.1	136.9	223.7	104.7	7 %.
— 20	2.983.9	732.1	1.192 8	131.9	210.9	104.9	6 %.
— 27	2.924.9	731.1	1.151.3	130.8	201.2	121.2	5 %.
Décembre 4	2.883.8	759.9	1.136.5	130.3	200.5	134.7	5 %.
1874							
Janvier 2	2.886.3	766.3	1.193.1	129.1	197.9	165.5	—
— 23	2.869.1	810.9	1.157.5	124.8	200.7	136.9	—
— 30	2.832.6	840.7	1.130.5	143 2	208 6	150.3	—
Février 5	2.801.8	856.1	1.113.5	122.2	234.5	133.5	—
— 12	2.759.6	870.0	1.062.3	116.0	216.8	133 3	—
— 19	2.717.6	912.5	1.012.8	109.1	238.0	113.8	—
— 26	2 700.1	933.7	978.0	108.4	225.8	131.1	—
Mars 6	2.690.5	656.6	943.5	105.7	210.8	141.3	4 ½ %
— 12	2.667.3	980.7	904.0	104.1	207.9	145.2	—
— 26	2.598.0	1.028.0	853.2	104.2	187.0	153 4	—
Avril 2	2.623.7	1.046.8	891.4	105.4	208.7	150.2	—
— 9	2 606.7	1.052.5	890.4	105.0	227.6	139.7	—
— 16	2.602.3	1.055.9	859.1	104.3	188 4	135.2	—
— 23	2.608.4	1.062.6	850 8	104.6	192.6	133.7	—
— 30	2.628.9	1.174.0	917.3	104.9	194.1	162.5	—
Mai 7	2.555.9	1.092.9	839.0	105.4	219.2	153.1	—
— 14	2.560.1	1.102.0	828.8	105.6	210 4	151.1	—
— 21	2.527.8	1.111.7	781.1	106.0	214.2	144.1	—
— 28	2 509.2	1.127.6	778,6	105.7	236.4	155.0	—
Juin 4	2.496.6	1.143.6	746.3	108.1	220.5	165.8	4 %.
— 11	2.476.2	1.153.3	731.1	108.3	239 1	162.0	—
— 18	2 475.6	1.164 8	736.7	108.4	243.5	176.1	—
— 25	2.475.2	1.174 2	731.2	109.4	249.9	175.7	—
Juillet 2	2.522.5	1.195.4	771.8	111.0	272 8	168.1	—
— 9	2.537.6	1.209.3	761.2	111.3	278.0	153.8	—
— 16	2,556.8	1.225.9	735.2	111.6	263.7	148.2	—

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE. — Nous avons à constater une nouvelle diminution du portefeuille de fr.

25,994,000, la reprise commerciale est encore loin de se manifester aujourd'hui.

Les comptes courants de Paris ont diminué de fr. 15,918,000, mais ils ont augmenté de fr. 1,594,000 dans les succursales. Le compte du Trésor s'est abaissé de fr. 5,589,000.

Le numéraire ne cesse de rentrer à la Banque, l'encaisse s'est encore accru de fr. 16,558,000, et l'émission des billets en circulation a été augmentée de fr. 19,138,000.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

16 juillet 1874.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets émis	37.287.485	Dette du Gouvernement.	11.015.100
		Fonds publics immobil.	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	22.287.485
Total	37.287.485	Total	37.287.485

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Fonds publics disponib.	14.225.691
Réserve et solde du compte profits et pertes	3.387.346	Portefeuille et avances sur titres	17.024.322
Compte du Trésor	3.825.205	Billets (réserve)	10.073.330
Comptes particuliers	19.929.496	Or et argent monnayés.	760.294
Billets à sept jours	388.590		
Total	42.083.637	Total	42.083.637

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation	L. ST. »	L. ST. 61.970
Compte du Trésor	»	1.602.075
Comptes particuliers	»	34.884
Portefeuille et avances	»	1.442.482
Réserve des billets	»	98.070
Encaisse métallique	»	209.077
Fonds publics disponibles	13.339	»

Bilan de la Banque d'Angleterre. — L'exportation du numéraire pour la France a été moins considérable cette semaine que la précédente; l'encaisse métallique a diminué seulement de liv. st. 209,077.

Tous les autres chapitres sont également en diminution, sauf les fonds publics disponibles qui ont une légère augmentation de liv. st. 13,339.— Le portefeuille est réduit de liv. st. 1,442,482. — Les comptes courants particuliers ont diminué de liv. st. 34,884 et le compte du Trésor de liv. st. 1,602,075.

La circulation des billets ayant été réduite de l. st. 61,970, la réserve ne s'est abaissée que de liv. st. 98,070.

La proportion des réserves aux engagements s'élève à près de 45 0/0.

Les Recettes du Trésor en Angleterre. — Elles portent la même trace du ralentissement que nous avons observé en France dans les dernières publications des revenus indirects. Les résultats fournis par le dernier trimestre nous permettent déjà de juger jusqu'à quel point les prévisions du chancelier de l'Echiquier se sont réalisées. Nous ne prendrons que les trois principales branches du revenu qu'il est surtout utile de consulter pour se rendre compte de l'ensemble des recettes, c'est-à-dire les douanes, les taxes indirectes sur les boissons et le timbre.

Voici les recettes comparées des deux trimestres correspondants en 1873 et en 1874.

	1873.	1874.	Augment.	Dimin.
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
Douanes	4.393.000	4.061.000		332.000
Taxes indirectes	5.987.000	6.000.000	13.000	»
Timbre	2.456.000	2.434.000	»	22.000
			13.000	354.000
A déduire				13.000
Total	12.836.000	12.495.000	»	341.000

La diminution s'élève à liv. st. 341.000 pour un seul trimestre; le chancelier de l'Echiquier ne s'attendait pas à une pareille diminution, Si nous rapprochons des chiffres actuels les sommes inscrites au budget, nous constatons combien déjà les recettes s'éloignent des prévisions.

	Diminutions prévues pour l'année.	Diminutions prévues pour le trimestre.	Résultats actuels.	Différence en plus.	Différence en moins.
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
Douanes	1.600.000	400.000	—332.000	68.000	»
	Augmentation prévue.				
Taxes indirectes	438.000	109.000	+ 13.000	»	96.000
Timbre	330.000	82.000	— 22.000	»	104.000
				68.000	200.000
					68.000
Différence en moins					132.000

Pour les douanes, par suite de la réduction des droits sur les sucres, on s'attendait à une diminution sensible des recettes, et on l'avait évalué à liv. st. 1.600.000 pour l'année, soit liv. st, 400.000 par trimestre, et en réalité elle n'a été que de liv. st, 332.000. Il y a donc eu une différence en plus, sur laquelle on ne comptait pas, de liv. st. 68.000.

Pour les taxes indirectes et pour le timbre la déception est complète, ce qui indique bien un certain malaise intérieur. — Pour les taxes indirectes, d'après l'accroissement des recettes des années précédentes on avait évalué la plus-value trimestrielle à liv. st. 109,000 et elle n'a été en réalité que de liv. st. 13,000, ce qui laisse un déficit de 96,000 liv. st.

Pour le timbre, les estimations du budget ont été encore plus fautives. On espérait un accroissement de liv. st. 82,000 et on se trouve en présence d'une diminution de liv. st. 22,000, ce qui met le budget des recettes en perte de liv. st. 104,000.

Ces deux différences avec les évaluations du budget : liv. st. 96,000 pour les taxes indirectes, et liv. st. 104,000 pour le timbre donnent un déficit de liv. st. 200,000 qui est amoindri par la plus-value des recettes des douanes liv. st. 68,000; il n'en reste pas moins pour ce trimestre une différence de liv. st. 132,000 sur les prévisions budgétaires.

Les douanes seules continuent à remplir les coffres du Trésor; la consommation ne paraît pas avoir souffert de ce côté, malgré la réduction du droit sur le sucre, mais pour les boissons et pour le timbre, le malaise intérieur se traduit par les chiffres que nous avons donnés. Les mêmes causes générales produisent les mêmes effets; les conséquences de la crise de l'année dernière se font sentir sur tous les grands marchés qui ont été touchés.

Les Recettes du Trésor égyptien. — Nous passions en revue, dans notre dernier numéro, les emprunts du Gouvernement égyptien depuis une douzaine d'années, et nous remarquions qu'on n'était pas fixé sur l'étendue de ses ressources, quoiqu'elles parussent considérables.

Sous la pression de besoins sans cesse renaissants le gouvernement du Khédive vient de publier des documents officiels qui jettent quelques lumières sur sa position financière. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement égyptien donne des projets de budgets, mais ils ne concordaient pas entre eux. Dans ces exposés on cherche en vain le détail des dépenses, et c'est la partie la plus indispensable pour fixer l'opinion publique sur l'utilité des recours au crédit.

L'état officiel que nous possédons aujourd'hui montre toujours la même lacune; il nous indique seulement l'étendue des ressources sans nous éclairer sur l'utilité des dépenses.

Les recettes du dernier budget étaient évaluées à liv. ster. 10,000,000 et voici le détail qu'on nous donne :

Impôt direct	6.529.000 l. st.
Douanes	620.000 »
Chemins de fer recettes nettes	879,000 »
Total	8.028,000

Les dernières liv. ster. 2,000,000 sur lesquelles on compte seront fournies, on l'espère, par une nouvelle taxe sur le tabac.

L'impôt direct se subdivise comme il suit :

Taxe sur la terre	3.668.000 l. st.
Dîmes	385.000 »
Moukabala (revenu foncier anticipé)	1.576.000 »
Annuités, dette des villages	160.000 »
Dîmes sur les palmiers.	182.000 »
Licenses	287.000 »
Divers	272.000 »
Total	6.530.000 »

La plus grande partie des ressources est fournie par l'impôt direct sur la terre (liv. st. 3,668,000); mais il y a une portion du territoire qui ne paye encore que des dîmes beaucoup plus légères que l'impôt foncier puisqu'elles ne donnent pour 1,244,000 acres qu'une somme de liv. st. 385,000 tandis que 3,467,000 acres payent la plus grosse part, c'est-à-dire une somme dix fois plus forte. Ce sont des terres privilégiées qui finiront par rentrer dans le droit commun. Quant au moukabala, cette rentrée anticipée de l'impôt foncier donne aujourd'hui liv. st. 1,576,000, plus du tiers de l'impôt direct. Cela ne durera, il est vrai, que

douze années, et quand les recettes ainsi escomptées auront été absorbées, il faudra aviser.

Le gouvernement égyptien a ainsi abandonné 50 0/0 des taxes foncières, moyennant le paiement de 50 0/0 en plus pendant douze années. On ne s'est décidé à un pareil sacrifice, après tous les emprunts auxquels on avait eu recours, que pour diminuer la dette flottante. Rien ne montre mieux à quelles extrémités le gouvernement était réduit par sa prodigalité et par ses dépenses improductives. La perte, y compris les intérêts à 8 1/2 0/0 sur la totalité des versements ne sera pas moindre de £ 1,500,000, et le revenu annuel du moukabala s'élevant à £ 1,500,000 la perte totale s'élèvera à £ 3,000,000.

Le rachat de la taxe foncière n'empêchera pas le gouvernement de mettre de nouvelles taxes jusqu'à concurrence de pareille somme; mais ce ne sera pas moins une opération délicate, surtout après le contrat qui a fait accepter le moukabala.

On trouvera de plus grandes ressources en augmentant la dîme sur les palmiers qui jusqu'ici n'a été fixée qu'à £ 182,000.

Les douanes rapportent £ 620,000 et les frais de perception ne dépassent pas 6 0/0 de recette. Les droits sont ainsi répartis *ad valorem*: 1 0/0 pour les exportations et 8 0/0 pour les importations; il ne paraît pas y avoir de grandes modifications à apporter à ce chapitre du budget des recettes.

Les chemins de fer forment la dernière branche des revenus et on y a réuni les télégraphes.

Le total des recettes des chemins de fer s'élève à liv. st. 1,310,000 et se répartit ainsi :

Transport du coton de l'intérieur à Alexandrie .... £	185.000
Transport des céréales	92.000
Transport des bagages, voitures et animaux.	284.000
Marchandises diverses	168.000
Marchandises importées	116.000
Total	845 000

Voyageurs 1re classe.	2e classe.	3e classe.	
46.117	179.601	1.846.000	433.000
Articles divers			32.000
Total .... £			1.310.000

Les détails du trafic sont donnés avec le plus grand soin et permettent de se rendre compte de l'importance des divers articles. Les voyageurs comme partout donnent à peine la moitié des recettes, ce sont les marchandises qui fournissent les plus grandes ressources. La répartition des voyageurs par classe mérite aussi de fixer l'attention.

Les recettes des télégraphes réunies à celles des chemins de fer donnent une somme totale de fr. 1.478.264
dont il faut déduire pour les dépenses.. . . . 599.826

Il reste une recette nette de. . . 878.438

La proportion des dépenses n'excède pas 40 0/0, ce qu'on peut considérer comme un chiffre modéré.

De tout ce qui précède il résulte que le gouvernement égyptien peut compter annuellement sur un revenu de £ 9,000,000 dans lequel il y a £ 1,750,000 de recettes anticipées. Nous ne parlons pas des nouvelles taxes que selon les circonstances on pourra appliquer.

Dans ce long exposé livré à la publicité on nous montre bien la liste des recettes, mais on garde toujours le silence sur les dépenses. On doit donc craindre que les recettes ne montent pas encore au niveau nécessaire pour maintenir l'équilibre, et on ne peut pas prouver que le déficit des dernières années a été causé par des travaux qui plus tard combleront le vide qu'ils ont créé. Voici quelques jalons pour nous guider dans ce dédale. Mais la conduite à tenir est encore bien incertaine, quand selon l'usage des gouvernements orientaux, tout dépend des fantaisies ou du bon vouloir de celui qui tient les rênes du pouvoir.

Bourse de Paris. — Avant de nous occuper du mouvement de hausse qui a persisté avec une grande intensité, jetons un coup d'œil sur les bilans des institutions de crédit et sur les recettes des chemins de fer, afin de rechercher si les mêmes causes qui déterminent le mouvement d'affaires à la Bourse se font aussi sentir pour les marchandises et les transactions, sur les diverses places de commerce. Nous prendrons, pour mesure de ces mouvements, les derniers bilans de la Banque de France et les recettes des chemins de fer.

L'échéance semestrielle du 30 juin montrait un certain mouvement d'affaires; le portefeuille s'était relevé de 40 millions, malgré les remboursements d'effets qui avaient déchargé le portefeuille de 105 millions; mais cet accroissement coïncidant avec la fin du mois n'a pas persisté; il a cessé avec les besoins qui l'avaient fait naître, et, dès le 10 juillet, on notait pour l'escompte un mouvement de recul de 11 millions. Voilà ce que nous donne l'observation des mouvements hebdomadaires; mais si nous embrassons, d'un coup d'œil, un plus grand espace, nous nous rendrons mieux compte des changements qui se sont opérés.

L'année dernière, au 30 juin, le même mouvement se produisait sur le portefeuille de la Banque et pour l'échéance semestrielle il s'élevait de 90 millions : cette année, le même mouvement ne dépassait pas 40 millions.

Prenons-nous les variations du mois de juin dans les deux années, les différences seront encore plus marquées :

Portefeuille	1873 7 juin	1874 4 juin	1873 2 juillet	1874 2 juillet
Paris .... Fr.	412	350	559	355
Succursales	324	295	485	416
Fr.	736	645	1.044	771

En 1873, pendant le mois de juin, du 1er au 2 juillet, le chiffre des escomptes s'élève de 736 millions à 1 milliard 44 millions, soit de .... 308 millions.
Pendant le même mois, en 1874
l'accroissement n'est plus que de.......... 126 —

Quant au portefeuille lui-même, d'une année sur l'autre, il a fléchi de 1 milliard 44 millions à 771 millions, soit de 273 millions; sur quelque point que porte l'observation, le ralentissement du mouvement commercial est bien marqué, et ce qui prouve que le malaise est profond, c'est que la diminution des escomptes est plus sensible à Paris que dans les succursales : de 559 millions ils ont baissé à 355 millions, soit de 204 millions du 2 juillet 1873 au 2 juillet 1874, tandis que, pour les succursales, dans le même espace de temps, ils ont fléchi de 69 millions seulement. C'est au centre, là où l'activité est ordinairement la plus grande, que la dépression est la plus sensible; bien plus, le chiffre des escomptes, toujours supérieur à Paris à celui des succursales, a pris le dessous. La durée même de l'escompte, le papier, présenté dans ces derniers temps, étant à courte échéance, indique encore que les opérations engagées n'ont pas un caractère réellement commercial.

Cette diminution des affaires à la Banque se fait sentir sur les bénéfices. La semaine dernière ils ne dépassaient pas 800,000 francs, et si, la semaine précédente, on notai encore 1,700,000 fr., ce bénéfice tenait au renouvellement du prêt de 30 millions fait à la ville de Paris.

La spéculation ne laisse pas échapper ces occasions d'acheter ou de vendre et, sous ces impressions, les cours des actions de la Banque s'élèvent ou s'abaissent.

A côté de ces signes non équivoques de la diminution des recours à la Banque, si nous jetons un coup d'œil sur le bulletin hebdomadaire des recettes des chemins de fer, nous constatons, pour la première fois de l'année un arrêt dans la diminution du trafic. Il y a quinze jours, les recettes étaient encore de 169,000 francs au-dessous de celles de 1873; la semaine dernière, on constatait une augmentation de 309,000 francs sur la semaine correspondante de l'année dernière. — C'est un heureux réveil que nous constatons avec plaisir, car si la baisse eût continué, les dividendes des deux compagnies, le Nord et le Lyon, qui n'ont pas recours à la garantie de l'Etat, n'auraient pu être maintenus.

C'est au milieu de cette langueur des transactions, à en juger par les bilans des banques et les recettes des chemins de fer, que nous avons vu le mouvement de hausse s'épanouir avec un entrain sans pareil, et ici il y a plus que l'abondance de capitaux français.

Les recettes générales ont acheté au comptant, dans les dix premiers jours du mois, 100,000 livres de rentes par jour en moyenne, mais l'année dernière, à pareille époque, les achats quotidiens atteignaient souvent 950,000 livres de rentes; il y a trois jours, le chiffre des achats est tombé à 58,000 livres. — L'action du comptant est donc moins active qu'en 1873, et néanmoins les cours des fonds publics s'élèvent avec une rapidité beaucoup plus grande. Cet état de choses doit tenir ou à un plus grand nombre de demandes venant d'une autre source, ou à la rareté du stock de titres disponibles sur 7 milliards d'emprunts émis depuis le début de la guerre.

Que la spéculation mal engagée prenne pour les achats la place de l'épargne, c'est ce dont on ne saurait douter quand on se rappelle qu'en liquidation de juin des maisons de banque d'Allemagne qui étaient restées sur leurs ventes à découvert de 5 0/0 français depuis le cours d'émission, ont

commencé à racheter et à liquider leur position. — Après les succès militaires de leur nation, elles ne pouvaient courir aucun danger à spéculer sur la difficulté du classement des emprunts français ; de liquidation en liquidation, elles espéraient toujours un retour en arrière qui leur serait favorable, et quand elles ont vu enlever le cours de 95 francs, elles ont pris le parti de se liquider. — On comprend le redoublement de demandes qui a dû se produire, s'il est vrai que la perte qu'elles éprouvent s'élève à plus d'un milliard !

A côté de ces demandes venant de l'étranger, il y a un fait qui ressort de l'examen de la cote, c'est la rareté des titres offerts au comptant. — En liquidation de juin, le report était déjà tombé à 24 c.; depuis ce moment il a encore fléchi ; le comptant a même été coté 10 c. au-dessus du pair ; dans les plus mauvaises conditions on peut emprunter sur titres à 1 1/2 0/0 ! Il n'y a donc pas d'offres, l'emprunt paraît classé ; déjà, il y a trois mois, au moment des derniers versements, en constatant l'empressement avec lequel les retardataires se libéraient, nous nous demandions où bientôt on trouverait des rentes ? Ce moment paraît arrivé, et alors avec une moindre demande les cours s'élèvent beaucoup plus que par le passé. Nous sommes toujours en présence de ce double résultat de l'offre et de la demande, qui, selon leur intensité respective très-variable, déterminent la hausse ou la baisse des prix.

Il y a quinze jours nous faisions remarquer que le cours de 96 fr. 20 c., malgré sa nouveauté sur la cote, n'était qu'un cours moyen ; depuis ce moment, en effet, on a toujours monté ; le cours de 97 fr. 20 c. a bientôt été atteint, et alors tous les vendeurs de primes ayant dû racheter, il y a eu une fusée de hausse jusqu'à 98 fr. sur le 5 0/0 et 62 fr. sur le 3 0/0. — Jusque-là les votes défavorables de l'Assemblée n'arrêtaient pas le mouvement en avant, mais sur ces sommets l'équilibre est devenu instable et on a attribué la réaction devenue nécessaire, au bruit déjà tant de fois répété de la démission de M. Magne : plus on approche du but, plus le 3 0/0 devient le favori de la spéculation ; depuis la liquidation il a gagné 2 fr. 40 c., tandis que le 5 0/0 n'a gagné que 2 fr. 25 c., et il n'a que trois unités contre cinq. — On prend position pour des cours plus élevés, mais avant d'aller plus loin, il faut s'attendre à une réaction vers 97 fr., ce qui redonnera de la force et de l'aplomb au marché.

Vendredi, 17 juillet. — Le marché est plus calme aujourd'hui, il s'engage peu d'affaires, mais il y a des réalisations qui pèsent sur les cours ; la réaction en baisse, causée par la démission du ministre des finances, bien qu'arrêtée hier presque violemment dès le début de la Bourse, pèse également sur les rentes françaises.

Le 3 0/0 ouvre à 61,70 et rétrograde à 61,45. — Le 5 0/0 ouvre à 97,60 et reste à 97,47 1/2. On se préoccupe un peu plus des incidents politiques qui ne peuvent manquer de se produire la semaine prochaine ; on sent pourtant, malgré cette hésitation momentanée, une tendance soutenue de ramener la rente vers les plus hauts cours.

Il y a des ventes nombreuses de rente italienne ; elle tombe à 65,87 1/2. — Le Crédit mobilier baisse à 277,50. — L'impression causée par l'entrée de M. Emile Erlanger dans le conseil d'administration de cette société est peu favorable.

La Banque de France, le Crédit Foncier sont bien tenus. Les chemins de fer Autrichiens reprennent faveur, les Lombards font 310. — Les chemins Français sont un peu plus faibles qu'hier, mais sans baisse marquée.

En banque, les combinaisons dont il est question avec la Banque ottomane et la rentrée possible de Sadik-Pacha aux affaires, relèvent les cours des fonds Turcs, le 5 0/0 reste, coupon détaché, à 44,85. — Les lots Turcs se relèvent également. — Le 6 0/0 Péruvien est moins offert que ces jours derniers. — Les ventes semblent arrêtées sur les fonds Espagnols. — La tendance continue à être assez ferme sur les obligations Egyptiennes 1873.

CHANGES. — PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX. — La Banque d'Angleterre n'a fait aucun changement dans son taux minimum, à Lombard street on escompte à 2 1/8 et 2 1/4 0/0. — En Belgique, en dehors de la Banque Nationale, on ne fait pas au-dessous de 3 7/8, il y a cependant tout lieu de croire que le taux officiel ne sera pas élevé.

A Paris, on fait fort peu d'affaires, l'argent est toujours aussi abondant. Le papier se fait couramment à 3 0/0 pour première banque, à 3 1/8 et 3 1/4 acceptations de banque, et 3 1/2 le papier de commerce.

La tendance du change sur Londres est plutôt faible ; on cote 25,18, le versement et le papier long. — Belgique, 99 15/16. — Italie, 9 1/2 à 9 5/8. — Amsterdam, 210 papier court, 209 3/4 papier long. — Hambourg, 122 1/4 court, 122 1/2 long. — Berlin, court 366 3/4 et long 367 1/2. Vienne, court 222 1/2 et long 221 1/2. — Madrid, 5,07. — Barcelone, 5,13.

Or, au pair, argent fin, 25 0/00 de perte, offert.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 14 JUILLET	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 3/5 à 209 5/8	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 7/8 à 210	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 ¼ à 122 ½	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 à 122 ¼	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin....	long.	367 ¼ à 367 ¾	et 4 %	—	— —
	»	court	366 ¾ à 366 ¾	et 4 %	10 jours	80 11/12 à 81
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	—	
	»	court	209 ¾ à 209 ¾	et 4 %	8 jours	94 ¼ à 94 ¼
5 %	Trieste ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	44 20 à 44 15
	»	court	222 à ...	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 512	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	8 jours	... à ...
6 %	Madrid ...	long.	508 à 510	et 4 %	—	— —
	»	court	512 à 506	et 4 %	8 jours	..5 14 à ..5 13
7 %	Lisbonne .	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... à ...
	»	court	554 à ...	et 4 %	8 jours	... à ... ..
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... .. à ... ..
	»	court	554 à 555	et 4 %	8 jours	... .. à ... ..
7 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	... .. à ...
	»	court	343 à ...	et 4 %	cts jours	3 51¼ à 3 52¼
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13¾ or à 5 13¾
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
½ %	Londres...	long.	25 17 à 25 19	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 18 à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique..	long.	pair à pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	1/16 à —	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie.....	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	9 ¾ à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. .
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à 3/8 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/4 à ½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	16 JUILLET
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	pr. à ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.)	pr. à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
dº mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 10 à 25 15
Banknotes	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à »

NEW-YORK (Dépêche par câble) 15 juillet 1874.

Prix de l'or plus haut	109 3/4
— — plus bas	109 7/8
— — clôture	109 3/4
Change sur Londres	4 dollars 87 cents
5/20 1885	116 7/8
5/20 1887	117 1/4
Consolidés 5 0/0	112 5/8

BOURSE DE PARIS — COURS DU 17 JUILLET 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 10	VENDREDI 17
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er juillet 1874	60 50	61 45
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	87 60	88 80
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	76 ..	76
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 mai 1874	96 77½	96 47½
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Cᵉ**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. avril 1874	517 50	518 75
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr	455 ..	445 ..
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance avril 1874	370 ..	382 50
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	18 ...	17 ¾
dᵒ Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	12 3/4	12 ⅛
dᵒ Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	470 ..	470
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance mai 1874 (coup. de 60 doll.)	104 1/8	104 ⅜
dᵒ 5,20, 1864, do dᵒ dᵒ	107 7/8	110
dᵒ Consolidé 5 %. Jouissance mai 1874	106 ...	106 ¼
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	66 40	65 90
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	71 ..	70 50
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	104 ¾	104 ⅞
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	43 50	44 80
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance avril 1874	286 25	295 ..
dᵒ 1863. dᵒ dᵒ dᵒ	312 50	318 75
dᵒ 1865. dᵒ dᵒ dᵒ	310 ..	312 50
dᵒ 1869. dᵒ dᵒ dᵒ Jouisssance octobre 1873	270 ..	280 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance janvier 1874	233 75	233 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 10	VENDREDI 17
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	218 ..	217 ..
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	440 ..	450 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	480 ..	480 ..
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	308 75	305 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	272 50	271 25
....	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	71 50	68 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux 1863**	84 ..	85 ..
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille** 1860	92 ..	91 50
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	90 ..	91 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	425 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	37 50	40 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	280 ..	281 ..
....	...	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	67 ½	68
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	450 ..	450 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	80 ½	78 ..
209.509	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	21 ..	20 50
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	217 50	219 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	65 ½	65 ⅜
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	425 ..	428 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	425 ..	428 ..
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	35 50	35 50
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1874	510 ..	510 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	513 75	513 75
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	520 ..	520 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	520 ..	520 ..
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	520 ..	530 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	490 ..	492 50

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 10	VENDREDI 17
182.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3675 ..	3730 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1092 50	1112 50
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	450 ..	450
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	840 ..	860 ..
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	380 ..	380 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	660 ..	665 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	687 50	695 ..
30.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	283 75	277 50
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	560 ..	565 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	415 ..	420 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	522 50	533 75
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	462 50	468 75
50.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	463 75	510 ..
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	id. **française et Italienne**	420 ..	415 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	id. **franco-hollandaise**	487 50	497 50
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	602 50	625 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	557 50	550 ..
120.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	485 ..	506 25
20.000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	155 ..	155 ..

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.	ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 10	VENDREDI 17
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	fevrier 1874	**Charentes**	340 ..	331 25
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre 1873	**Est**	511 25	515 ..
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre 1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	888 75	891 25
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr, p. 1872	janvier 1874	**Midi**	610 ..	620 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord**	1050 ..	1056 35
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre 1873	**Orléans**	851 25	856 25
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre 1873	**Ouest**	547 50	550 ..
123	....	24 000	500	350	17 50 p. 1872	janvier 1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier 1874	**Ch Autriche**	687 50	711 25
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet 1873	**Guillaume-Luxembourg**	242 50	247 50
4913	...	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre 1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	305 ..	308 75
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier 1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier 1865	**Nord de l'Espagne**	140 ..	141 25
621	619	158.865	500	tout	—	juillet 1866	**Pampelune-Barcelone**	90 ..	85 ..
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier 1866	**Portugais**	206 25	202 50
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre 1865	**Romains**	67 50	70 ..
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet 1865	**Saragosse**	262 50	265 ..
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet 1870	**Médoc**	95 ..	95 ..
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier 1874	**Nord-Est français**	275 ..	277 50

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE.

Le Gérant M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:
Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro, sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 25 JUILLET 1874. NUMÉRO 30.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LE TRÉSOR ET LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

La question des chemins de fer d'intérêt local est revenue bien des fois sous notre plume, et il est probable que nous aurons encore à la traiter à l'avenir. C'est une de celles, en effet, qui soulèvent le plus de controverses et pour lesquelles on se passionne le plus dans un sens ou dans l'autre. On ne peut cependant la résoudre d'une manière absolue : c'est par des distinctions et des considérations de fait qu'il faut juger chaque cas particulier. Condamner *a priori* tous les chemins de fer nouveaux, ce serait une inconcevable folie ; vouloir, d'un autre côté, laisser une liberté sans aucun contrôle à tous les lanceurs d'affaires de ce genre, ce serait aussi une imprudence. *Medium inter utrumque tene*, a dit le poëte latin, et vraiment ce précepte du poëte trouve son application dans la question économique qui nous occupe. Une excessive circonspection et une incurable pusillanimité de la part de l'Etat seraient en définitive non moins fâcheuses, plus fâcheuses même qu'une tolérance exagérée.

Il faut se pénétrer des idées qui suivent : la France n'a pas assez de chemins de fer; parmi les voies ferrées d'intérêt local, il y en a qui se présentent dans de bonnes conditions, qui doivent sillonner des départements déjà riches et populeux: celles-là doivent être immédiatement autorisées ; d'autres, au contraire, s'offrent au premier coup d'œil comme des œuvres improductives, étant construites dans des régions ingrates et stériles: celles-ci doivent être ajournées; enfin l'Etat, qui a le droit d'exiger certaines garanties dans l'intérêt des porteurs d'obligations, ne doit pas pousser non plus cette tutelle à l'extrême, car il porterait ainsi les capitaux français à s'expatrier. Nos grands emprunts vont être classés, il faut donc s'inquiéter de savoir ce que va devenir notre épargne qui est immense: prenez garde de la pousser de nouveau dans les sables du Soudan, dans les déserts de l'Asie mineure ou dans les pampas de l'Amérique du Sud. Nos petits capitalistes ne trouveraient pas en ces entreprises plus de sécurité que sur notre sol, et leurs capitaux seraient irrévocablement perdus, non-seulement pour eux, mais pour le pays. Si l'Etat se montre si zélé protecteur des épargnes populaires, il ne suffit pas qu'il interdise les chemins de fer d'intérêt local, dont un certain nombre peuvent être rémunérateurs; il convient encore et surtout qu'il ferme notre marché

à toutes ces affaires étrangères de crédit, de construction, de viabilité, d'emprunts d'Etat, toutes ces affaires étant pour la plupart destinées à faire des dupes et des victimes. Hâtons-nous de dire que nous ne convions pas le gouvernement à une sévérité aussi rigoureuse. Nous voulons seulement montrer combien il serait insensé de prohiber en France toute une catégorie d'entreprises, sous prétexte qu'elles sont ruineuses, et de laisser une liberté entière aux imprudents ou aux impudents qui viennent pomper sur notre sol les épargnes populaires pour les engloutir dans les déserts de l'Orient ou des antipodes.

Mais ce n'est pas seulement l'intérêt des petits capitalistes, c'est aussi celui du Trésor que l'on invoque contre les chemins d'intérêt local. Examinons donc en toute impartialité quel est l'intérêt réel et constant du Trésor. Aussi bien, la récente discussion qui a occupé dernièrement la Chambre sur le projet de M. Gouin nous encourage à cette recherche.

Tout d'abord, il peut paraître assez extraordinaire d'affirmer que l'intérêt du Trésor serait compromis par l'extension de notre réseau ferré. Quand on voit l'Etat dépenser tous les ans des sommes énormes pour les routes nationales dont il ne retire aucun péage; quand on le voit créer une caisse des chemins vicinaux qu'il alimente par des prélèvements sur le budget, on se demande comment les voies ferrées d'intérêt local, pour lesquelles on ne lui réclame aucun concours, lui porteraient un préjudice sérieux. Chacun sait quel développement de prospérité est résulté de la création de notre réseau actuel de chemins de fer; sur beaucoup de points les produits ont augmenté en quantité, et sur presque tous la valeur s'en est accrue dans d'énormes proportions. Conçoit-on que la continuation de cette œuvre soulève tant d'alarmes gouvernementales? Supposez que d'ici à dix ou quinze ans, la France compte 20,000 kilomètres de chemins de fer de plus, et ce chiffre serait très-raisonnable, n'est-il pas vrai de dire que l'agriculture et l'industrie en recevraient une grande impulsion? Il se pourrait, sans doute, qu'une partie du capital engagé ne fût pas rémunérée pour les actionnaires et pour les obligataires. Ce serait là un malheur, à coup sûr, mais les voies une fois construites resteraient, elles serviraient au pays. Nous avons publié dernièrement dans ce journal une intéressante et savante étude d'un ingénieur des ponts et chaussées, M. Bouffet, qui montre comment une ligne d'intérêt local, même ruineuse pour ses actionnaires, est un bénéfice immense pour le pays, et comment, par l'épargne sur les transports, elle rend un service social qui, dans la plupart des cas, représente pour la communauté un profit considérable (1).

Si ces voies ferrées minuscules ont cette action, comment se ferait-il que le Trésor pût en pâtir? Il semble que la production s'accroissant, le prix des immeubles et des denrées haussant, les consommations se développant, l'impôt doive donner un rendement plus élevé! S'est-on demandé par quels phénomènes et en vertu de quelles causes les impôts indirects ont, pendant les vingt années qui ont précédé la guerre, et indépendamment de tout remaniement du taux des taxes, presque doublé? C'est le développement de notre réseau de routes et de voies ferrées qui a été le principal agent de toute cette prospérité nationale et fiscale. Le fisc est, en effet, l'associé naturel de la nation; il prélève une quote-part sur ses bénéfices, et plus ceux-ci sont grands, plus cette quote-part est forte.

D'après les déclarations de l'honorable ministre des travaux publics, il y a actuellement en exploitation 18,784 kilomètres de chemins de fer d'intérêt général, 4,946 autres kilomètres sont concédés; enfin des projets de concession pour 2,657 kilomètres seront prochainement soumis à la Chambre. Cela fera dans quelques années un ensemble de 26,387 kilomètres. Quant aux lignes d'intérêt local, on a concédé et déclaré d'utilité publique 4,177 kilomètres, sur lesquels 1,266 seulement sont en exploitation. Quand tout ce réseau sera achevé, nous aurons en chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local 30,564 kilomètres. On voit quelle petite part les lignes d'intérêt local prennent jusqu'ici dans ce total. Si l'on examine les concessions, elles ne forment pas le septième. Si l'on considère les longueurs en exploitation, elles ne forment que le dix-huitième. Franchement, il ne peut y avoir grand péril à donner plus de développement à ce réseau secondaire. On en concéderait 10,000 kilomètres de plus à exécuter dans un délai d'une dizaine d'années, qu'il n'y aurait là aucun excès. En supposant que chaque kilomètre d'intérêt local coûte en moyenne 150,000 fr., 10,000 kilomètres reviendraient à 1 milliard et demi, que l'on dépenserait en une dizaine d'années. Or, un milliard et demi, ce n'est guère que l'épargne habituelle et annuelle de la France.

Nous disons que l'intérêt du Trésor, loin d'être compromis par le développement bien entendu et sagement conçu des chemins de fer locaux, en serait, au contraire, favorisé. Nous avons jadis publié le tableau officiel des bénéfices, soit directs, soit indirects, que l'Etat retire des chemins de fer. Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'en sommes perçues pour l'impôt ou en économies réalisées sur ses transports, l'Etat encaisse chaque année plus de 9,000 francs par chaque kilomètre en exploitation. Cette somme a encore augmenté depuis l'impôt sur la petite vitesse : le ministre des travaux publics, dans son dernier discours, évalue à 183 millions, dont 56 millions d'épargnes sur ses transports, et 127 millions d'impôts divers, les bénéfices que les chemins de fer rapportent chaque année à l'État. Cependant, notre réseau exploité n'est, à l'heure actuelle, que de 20,000 kilomètres. Supposez qu'avec le temps il s'élève à 40,000 kilomètres, nous sommes loin d'affirmer que les bénéfices de l'État seront doublés, nous savons très-bien que les nouveaux chemins seront moins productifs que les anciens. Toutefois, dans le tableau que nous avons reproduit naguère, les lignes qui ont le moindre trafic, rapportent encore à l'État annuellement 3,000 ou 4,000 francs par kilomètre; c'est là le bénéfice que le Trésor retire de chemins comme ceux de Vitré à Fougères ou de la Vendée. On peut admettre que les 20,000 nouveaux kilomètres, qui viendraient s'ajouter aux 20,000 kilomètres existants, produiraient bien au Trésor annuellement 3,000 francs chacun; ce serait pour lui un bénéfice annuel de 60 millions. Voilà ce que disent tous les calculs puisés aux sources gouvernementales, et voilà ce que l'on ne veut pas prendre en considération.

On parle toujours des garanties d'intérêt que l'État doit aux grandes lignes, et l'on représente ces garanties comme susceptibles de s'accroître par suite des chemins de fer locaux qui détourneraient le trafic. Nous croyons ces craintes peu fondées, ou tout au moins singulièrement exagérées. L'Etat paie actuellement 40 millions par an aux grandes compagnies. D'après les calculs faits par M. de Franqueville et qui jusqu'ici se sont vérifiés d'une façon presque miraculeuse, ces avances de l'Etat iraient désormais en diminuant chaque année et disparaîtraient complétement en 1885, par suite du développement du trafic. M. Caillaux, ministre des travaux publics, a exprimé la crainte que la concurrence des chemins de fer d'intérêt local ne vînt retarder jusqu'à 1890 ou même jusqu'à 1895 l'époque où le trafic des chemins d'intérêt général serait assez considérable pour se passer des garanties de l'État. Voyons si ces alarmes sont justifiées, voyons en outre si cette éventualité, au cas où elle se vérifierait, porterait un grand préjudice à l'État.

Comment peut-on croire que les chemins de fer d'intérêt local seraient si nuisibles au trafic des grandes

(1) Voir l'*Economiste Français* du 4 juillet 1874.

compagnies ? Certes, quand on proposait de créer un chemin de Calais à Marseille, nous concevons que l'on eût des inquiétudes pour les lignes existantes. Mais, il ne s'agit ici de rien de pareil. Les chemins de fer locaux viennent pour la plupart s'embrancher sur les grandes lignes; ce ne sont pas des rivaux, ce sont des affluents. Ils sont comme les vaisseaux capillaires pour les artères, comme les chemins vicinaux ou de grande communication pour les routes nationales. Mais alors même que certains chemins locaux — c'est la minorité — ont un trajet en partie parallèle à celui des grandes lignes, alors même que plusieurs de ces concessions départementales se soudant les unes aux autres parviendraient à faire une ligne d'une étendue considérable, il ne pourrait jamais y avoir de concurrence dangereuse de ce côté pour les grandes compagnies. Ces chemins locaux sont construits dans des conditions d'économie telles qu'ils ne seront jamais susceptibles d'un trafic autre que le trafic local. Tous ces tronçons mis au bout les uns des autres ne feront jamais une ligne qui mérite le nom de grande ligne. Quand un chemin de fer d'intérêt local fera 28,000 ou 30,000 francs de recettes brutes par kilomètre, il aura donné tout ce dont il est capable. Quant à croire que ces lignes, même en se fusionnant, puissent sérieusement lutter avec les grandes lignes du Lyon-Méditerranée, du Nord, de l'Orléans, c'est renouveler en pensée la fable de la grenouille se mesurant au bœuf.

Ainsi, nous ne pensons pas que les anciennes compagnies souffrent, même dans la moindre mesure, de la construction du réseau vicinal. Si quelques parties de ce nouveau réseau leur enlèvent un peu de trafic par des abréviations de distance, elles trouveront une ample compensation dans les transports nouveaux que leur apporteront tous ces petits affluents qui pénétreront le pays de toute part. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que tous ces chemins d'intérêt local ne seront pas construits en un jour: il se passera du temps avant qu'on en exploite 10,000 ou 15,000 kilomètres. L'effet qu'ils produiront sera graduel et lent.

Nous ne croyons donc pas que l'Etat voie le fardeau de ces garanties s'accroître par suite de ces lignes vicinales. Mais supposons qu'au lieu de cesser en 1885, les garanties d'intérêts doivent être prolongées jusqu'en 1890 ou 1895, par suite de la construction de 10,000 ou 15,000 kilomètres de chemins nouveaux, serait-ce là un grand malheur? Pendant quelques années de plus, le Trésor aurait à continuer aux anciennes compagnies des avances remboursables de 20 ou 25 millions par an. Mais, en revanche, il percevrait environ 3,000 francs par chaque nouveau kilomètre de chemins de fer exploité, c'est-à-dire 30 ou 45 millions pour un réseau vicinal de 10,000 ou de 15,000 kilomètres, et ce dernier bénéfice serait permanent, se reproduirait invariablement tous les ans. Ne vous semble-t-il pas que le Trésor gagnerait à cette opération?

Nous avons approuvé le conseil d'Etat quand il a fixé une proportion entre le capital-actions et le capital-obligations des compagnies. C'était là une œuvre de bonne foi et de tutelle légitime: mais nous ne saurions l'approuver s'il refusait systématiquement toutes les concessions nouvelles ou s'il voulait donner aux anciennes compagnies toutes les lignes productives. Actuellement un des départements les plus riches de France, peut-être pourrions-nous dire le plus riche de France, l'Hérault, est en instance pour obtenir la déclaration publique de tout un réseau dont fait partie la ligne de Cette à Marseille par la plage. Il est incontestable que la rive droite du Rhône, ce beau et productif pays du Languedoc, a été sacrifié dans les concessions primitives. Il y a là, cependant, des éléments de trafic et de richesse considérables. Nous espérons que le conseil d'Etat comprendra l'utilité d'accroître le réseau de circulation de ces contrées. Nous avons déjà dit bien des fois les raisons pour lesquelles nous conseillons en général la concession de lignes nouvelles à des compagnies autres que les anciennes. Nous n'avons pour celles-ci aucun sentiment d'hostilité. Nous pensons seulement qu'elles sont déjà surchargées, qu'elles ont une exploitation trop vaste et qu'il vaut mieux créer quelques groupes secondaires, en confiant à ces groupes les rares concessions qui se présentent encore avec des apparences d'avenir. Si l'on voulait prélever dans chaque région les quelques lignes à faire qui peuvent être avantageuses et les accorder uniquement aux anciennes compagnies, il est clair qu'on empêcherait complétement la constitution de sociétés nouvelles sérieuses, et qu'on rendrait impossible la confection du réseau départemental.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LE REMBOURSEMENT A LA BANQUE DE FRANCE

ET LA REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES.

La situation de la Banque de France préoccupe toujours beaucoup l'opinion publique, et on a vu dernièrement, dans la discussion de impôts à l'Assemblée nationale, avec quel soin le ministre des finances et le rapporteur de la commission du budget s'appuyaient sur la situation actuelle de la Banque: le premier, pour ne rien changer à la conduite qui avait été tenue jusqu'ici à son égard; le second, au nom de la commission du budget, pour modifier un peu les conditions du contrat passé avec elle, et réduire de 50 millions la somme de 200 millions qu'on était convenu de lui payer annuellement pour le remboursement des avances qu'elle avait faites à l'Etat.

Pour le ministre, cet énorme amortissement annuel de la dette contractée avait été le salut des billets de Banque, et avait empêché leur dépréciation; pour la commission du budget, la Banque n'a jamais éprouvé d'embarras sérieux, et la preuve c'est que le retour du numéraire dans ses caisses a été beaucoup plus rapide que le remboursement des avances faites à l'Etat.

La réserve métallique était réduite en février 1871 à..........................Fr.	398.000.000
et dans les premiers jours de juillet de cette année, elle s'élevait à..............	1.209.000.000
Différence en plus.................Fr.	811.000.000

Tandis que sur le crédit de 1,530 millions dont il faut déduire les 43 millions affectés au budget de liquidation, le Trésor n'a pas encore remboursé 600 millions.

Cette déclaration du rapporteur de la commission que la Banque n'avait point éprouvé d'embarras sérieux pendant la suspension des paiements avait blessé M. Magne, et il en a fait la base de son argumentation. M. Wolowski avait affirmé que la Banque avait toujours eu une marge de 200 millions de billets pour venir au secours du commerce avant d'atteindre la limite extrême de ses émissions; il s'appuyait sur le bilan publié à la date du 29 octobre, qui donne comme maximum de la circulation des billets le chiffre de 3 milliards 8 millions. M. le ministre, remontant à la situation journalière, a montré que le lendemain l'émission des billets avait dû être portée à 3,071,000,000 de francs; au lieu de 200 millions, on n'était plus qu'à 129 millions de la limite légale. Mais ce lendemain, que M. Magne représente comme un jour ordinaire, était la veille de l'échéance d'octobre, toujours très-chargée et doublement pénible à traverser en ce moment à cause de la crise américaine, qui se faisait aussi sentir sur tous les marchés d'Europe.

Pour les besoins de cette échéance, la Banque avait dû émettre pour 63 millions de billets; chaque nouvelle émission la rapprochait de la limite légale, 3,200,000,000 fr., mais on voit dans quelle circonstance et sous la pression de quels événements elle avait été réduite à agir ainsi, et cela en ayant timidement recours au moyen que la Banque d'Angleterre manie avec tant de succès, nous voulons parler de la hausse de l'escompte. Même en suivant tous les incidents du marché, et en tenant sa caisse toujours ouverte pour y répondre, il lui restait disponible plus de 100 millions pour répondre à l'imprévu. La Banque d'Angleterre s'est trouvée souvent dans les mêmes conditions, elle est arrivée bien près de la limite légale qui lui est imposée par l'acte de 1844 sans qu'on ait eu aucune crainte pour sa stabilité. Pendant les dernières crises commerciales elle avait laissé descendre sa réserve de billets beaucoup trop bas et on a dû suspendre l'acte de 1844. Aujourd'hui qu'elle comprend toute la puissance de la hausse de l'es-

compte qui lui permet de mettre le prix de l'or ou de ce qui le représente, le billet, au taux du marché, puisqu'on le recherche d'une manière toute particulière, tous les embarras pour la circulation fiduciaire ont disparu. On voit la Banque d'Angleterre maintenir sûrement, par la hausse de l'escompte, le niveau de sa réserve de billets à la hauteur qu'elle désire ; bien plus, elle peut faire rentrer le métal qui s'échappait de ses coffres en le mettant à un prix qui en fait la remise la plus avantageuse par suite de l'action de cette hausse de l'escompte sur les cours des changes. — Par conséquent, affirmer, comme le ministre n'a pas hésité à le faire, qu'une pareille demande de billets pendant deux ou trois jours aurait suffi pour épuiser la réserve disponible des billets de la Banque de France, c'était supposer que plusieurs échéances de fin du mois pouvaient se produire coup sur coup et que la Banque était privée du droit d'élever le taux de l'escompte et de le mettre en rapport avec l'intensité inusitée des demandes.

Sans même avoir recours à ce moyen extrême, les rentrées sur lesquelles on comptait, mais qui ne pouvaient se produire qu'après l'échéance, n'ont pas tardé à faire fléchir la circulation et à lui rendre une marge de 200,000,000 fr., avant d'atteindre la limite légale. Avec un semblable écart on ne peut dire que la situation de la Banque ait été en péril; le commerce aurait pu payer un peu plus cher l'escompte de son papier, mais il aurait gagné par l'amélioration des cours du change ce qu'il eût perdu de ce côté. Comme toutes les autres places nous supportions le contre-coup de la crise qui sévissait alors et au milieu de tous nos embarras, il faut bien le reconnaître, d'une manière beaucoup plus légère chez nous.

Si l'argumentation du ministre des finances n'était pas exacte, il ne faut pas moins reconnaître que l'on approchait de la limite légale qui, au moment de l'émission du dernier emprunt de trois milliards, avait dû, pour faciliter les opérations de trésorerie et de banque, être portée à 3 milliards 200,000,000 francs. — A 129,000,000 francs près, cette somme a été atteinte, mais est-il vrai que la Banque n'ait pu continuer ses opérations et attendre que la balance se refît entre son encaisse et ses émissions autrement que par le remboursement des 200 millions dus par l'Etat ?

On remarquera d'abord que, jusqu'au 31 octobre 1873, le remboursement annuel de 200,000,000 francs n'a eu aucune action sur l'émission et ne l'a pas empêchée de s'élever au-dessus de 3 milliards, quoiqu'en 1871, alors que cette convention fût conclue, elle ne dépassât pas 2,300,000,000 fr. Mais n'insistons pas; observons si depuis ce moment ce remboursement, si prisé par le ministre, a eu une action plus sensible et plus effective. Examinons donc les bilans de la Banque depuis le 31 octobre 1873, et voyons s'il n'y a pas eu d'autre cause beaucoup plus puissante que ce remboursement de 200 millions pour aider la Banque à reprendre son équilibre.

Bilan de la Banque.

1873	Encaisse.	Circulation.	Portefeuille.
31 octobre	731.000.000	3.071.000.000	1.455.000.000
4 décembre ..	759.000.000	2.883.000.000	1.136.000.000
Différence....	28.000.000	188.000.000	319.000.000

En un mois, aussitôt que la crise, arrivée à son apogée, a commencé à décroître, on a constaté les changements apportés dans le bilan de la Banque. Le portefeuille, c'est-à-dire le papier escompté, diminue de 319 millions, et par suite de ces remboursements 188 millions de billets rentrent dans les caisses et la circulation se trouve diminuée d'autant ; non-seulement ce reflux se produit sur le papier, mais aussi sur les espèces métalliques, et l'encaisse s'accroît de 28 millions. Le changement a été rapide sous l'influence des mêmes causes qui, un mois auparavant, avaient produit un effet tout contraire. Quant au remboursement du Trésor à la Banque, il n'a pu avoir aucune action sur le portefeuille ; et c'est là le principal changement qui a entraîné tous les autres. Mais ne nous bornons pas à une seule observation, suivons depuis cette époque les variations du bilan, afin de nous assurer de la rectitude de notre critique.

Bilan de la Banque.

1873	Encaisse.	Circulation.	Portefeuille.
31 octobre ...	731.000.000	3.071.000.000	1.455.000.000
1874			
16 juillet....	1.225.000.000	2.556.000.000	735.000.000
Différence ...	494.000.000	515.000.000	720.000.000

Depuis le 4 décembre, les différences que nous avons signalées n'ont fait que s'accroître, et toujours dans le même sens.

Le portefeuille a baissé de 720 millions, et la circulation des billets de 515 millions.

La réserve métallique, au contraire, s'est accrue de 494 millions.

La Banque a donc vu rentrer dans ses caisses une somme de 515 millions en billets, et 494 millions en espèces, soit en tout fr. 1,009,000,000. D'où peuvent venir ces remboursements? des effets escomptés au commerce et des avances faites à l'Etat et à la ville de Paris. Or, dans quelle proportion interviennent chacun de ces remboursements dans le remboursement total?

Remboursement des effets de commerce.Fr. 720.000.000
Remboursement du Trésor jusqu'à ce jour. 160.000.000

Le simple rapprochement des chiffres indique la puissance des remboursements selon la source d'où ils proviennent, et les chiffres nous montrent que sur une courte ou une longue période, ceux du Trésor ont toujours la plus faible part. Le reste de la somme pour arriver au milliard que nous constations plus haut, a été fourni par les remboursements de l'emprunt pour la libération du territoire, et des avances faites à la ville de Paris et au Crédit foncier.

Ce n'est donc pas à l'aide des versements anticipés du Trésor, que la Banque a pu traverser le défilé dans lequel elle s'est trouvée engagée. Nous venons de voir que ce remboursement n'avait pu la détourner de ce mauvais pas, et que depuis lors, des causes étrangères avaient eu une action décisive plus puissante. Ce n'est pas à dire que nous soyons opposé à ce remboursement; nous aurions voulu qu'on pût le faire plus rapidement, parce que nous comprenions, ce qu'on doit toujours se rappeler, qu'une banque ne peut rembourser ses billets à vue quand une grande partie de son portefeuille est immobilisé; mais cette proportion est variable et dépend de l'élasticité de la circulation fiduciaire dont on ne saurait fixer la limite : cette limite se trouve très-exactement indiquée par les cours du change. Quand on s'occupe de la circulation fiduciaire, il faut toujours avoir les yeux sur la cote du change dans les pays qui ont une circulation métallique, la cote de Londres sera donc pour nous la meilleure base. Si, pour compléter le tableau que nous venons de présenter, nous y jetons les yeux, voici ce que nous observons :

Le change de Londres, qui s'était élevé jusqu'à fr. 26 alors que le Trésor faisait acheter directement des traites pour le paiement de l'indemnité, s'était abaissé à fr. 25 40 en 1872, quand un syndicat de banquiers fut chargé de recueillir sur les divers marchés du monde le papier nécessaire pour cet immense transfert de capital.

Il fléchit même un instant à fr. 25 30 en février 1873, et remonta à fr. 25 54 quand on voulut presser la libération du territoire par des versements anticipés; puis le dernier paiement terminé, il était retombé à fr. 25 33, quand le retentissement de la crise américaine le fit remonter à fr. 25 70; mais aussitôt la fin de décembre, il était revenu à fr. 25 24, c'est-à-dire presque au pair (fr. 25 20) et le taux de l'escompte était ramené à 5 0/0. On voit combien les remboursements du Trésor ont eu peu d'influence sur ces variations qui déterminaient très-exactement la valeur de la circulation fiduciaire. Depuis ce moment, la situation s'est encore sensiblement améliorée. Le change qui, depuis la guerre, nous avait toujours été défavorable, nous est devenu favorable, il est tombé à fr. 25 17; aussi M. Bocher, en répondant à M. Magne, faisait remarquer avec beaucoup d'à-propos qu'avec le jeu de l'escompte, décidée à en user au besoin largement, la Banque pourrait revenir dès à présent aux paiements en numéraire, parce que, disait-il, pour compléter sa pensée, une pareille mesure n'est possible qu'à une seule condition, c'est que le change nous soit favorable; et, pour que le change nous soit favorable, la condition essentielle aussi, c'est que la balance du commerce international penche de notre côté, et que la valeur de nos exportations l'emporte sur nos importations.

L'excédant de nos exportations sur nos importations, de nos ventes sur nos achats au dehors, voilà ce qui a contribué à reformer si rapidement le stock métallique de la France, et à le ramener presque au niveau où il était avant la guerre; voilà ce qui nous a permis en grande partie de solder comme nous l'avons fait notre indemnité de guerre; voilà ce qui soutient le change pour nous, et fait affluer l'or à la Banque. A ces observations si justes que M. Bocher rappelait au souvenir de l'Assemblée, il faut encore ajouter que le Trésor n'a rien négligé pour se procurer des traites dans les meilleures conditions; il a largement payé les frais de ces négociations. Nous avons ainsi artificiellement produit des vides sur les marchés étrangers, et nous profitons aujourd'hui de l'équilibre qui se rétablit et de la

nouvelle répartition des métaux précieux qui se fait en notre faveur.

Pour que cette situation favorable se maintienne, il faut que le travail national, au lieu d'être gêné par des impôts excessifs, conserve et recouvre, par l'allégement des charges publiques, l'expansion nécessaire pour entretenir ce courant qui nous a amenés au port. Voilà ce qui a sauvé la Banque, et ce qui, dans un bref délai, lui permettra de reprendre les paiements à bureau ouvert, si on peut dire qu'elle ne les a pas repris déjà, quand elle a remis en circulation pour plus de 200 millions de pièces de 5 francs, retirant des mains du public les billets de 5 francs, faisant rentrer même les billets de 20 francs, de sorte qu'aujourd'hui les rôles sont renversés : la Banque oblige à prendre du métal quand on ne lui réclame que du papier.

Que la production soit moins abondante et plus chère par suite de nouveaux impôts, et notre industrie sera dans une position désavantageuse par rapport aux pays étrangers ; le pays s'appauvrira. Au lieu de voir nos rentes presque au pair, l'encaisse de la Banque reconstitué, le change de Londres à fr. 25.17, nous reviendrons en arrière, et le remboursement complet de la Banque ne réparera pas le mal qui aura été produit par une taxation à outrance. Pour parer à un défaut d'équilibre en votant le demi-décime on eût voté la cherté et le déficit permanent.

Clément JUGLAR.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE 1874.

Six mois se sont écoulés depuis le premier janvier. Nous voici à la moitié de l'année. Le tableau du commerce, qui s'arrête à la fin de juin, est particulièrement intéressant, parce qu'il permet de rechercher déjà quel sera le chiffre probable des affaires de tout l'exercice.

D'après ce qui s'est produit les années précédentes, la part des échanges opérés, pendant les six premiers mois, représente un peu moins que la moitié du total général des affaires de l'année. Voici, du reste, les données qui établissent ces proportions :

Commerce d'importation.

	Six premiers mois.	Année totale.	Proport. 0/0.
	Fr.	Fr.	
1872....	1.678.732.000	3.570.320.000	47 0/0
1873....	1.611.635.000	3.600.178.000	45 0/0
1874....	1.854.524.000	»	»

Commerce d'exportation.

	Fr.	Fr.	
1872....	1.727.599.000	3.761.623.000	46 0/0
1873....	1.941.830.000	3.926.895.000	50 0/0
1874....	1.744.557.000	»	»

En prenant les proportions les moins favorables, on peut donc être à peu près certain de voir l'exportation doubler, d'ici à la fin de l'année. Quant à l'importation, en admettant qu'elle représente, pour les six premiers mois écoulés, 46 0/0 du mouvement total de l'année, on est en droit de compter, pour les six mois qui restent à parcourir, une proportion de 54 0/0.

Il va sans dire que nous donnons ces calculs purement hypothétiques pour ce qu'ils valent. Des circonstances imprévues peuvent se produire, qui modifient sensiblement les prévisions que nous venons de faire.

En ce qui concerne les données officielles acquises sur le mouvement du commerce extérieur du 1er janvier au 30 juin 1874, on a déjà remarqué que l'importation accusait un progrès sensible sur les chiffres de 1872 et de 1873, et que l'exportation de 1874, inférieure à celle de 1873, dépassait cependant encore les résultats obtenus en 1872.

Nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur cette élévation de l'importation et cette décroissance de l'exportation que nous avons déjà signalées maintes fois, et nous commencerons de suite l'examen du mouvement des principales marchandises.

Le tableau suivant fait connaître la part prise dans l'importation par les articles dont la valeur dépassé le chiffre de 30 millions. Ils sont classés par ordre d'importance, en 1874.

Importation (valeurs).

	1874.	1873.
	Fr.	Fr.
Céréales....	204.623.000	33.920.000
Coton....	201.809.000	100.296.000
Laines....	174.665.000	152.853.000
Soies....	162.962.000	157.851.000
Houille....	99.211.000	122.188.000
Peaux brutes..........	87.709.000	74.593.000
Sucres..........	42.896.000	46.250.000
Graines oléagineuses....	41.476.000	28.493.000
Bestiaux..........	40.683.000	64.915.000
Café..........	35.930.000	50.444 000
Bois à construire	35.087.000	51.261.000
Tissus de laine........	32.744.000	30.498.000
Lin..........	31.849.000	35.089.000

On remarquera que toutes les marchandises qui figurent dans ce tableau, à l'exception des tissus de laine, rentrent dans les groupes des matières premières et des objets d'alimentation. Les produits de l'industrie étrangère n'entrent en France que dans une proportion relativement restreinte. Le tableau des douanes accuse, en effet, une importation de 467 millions de produits alimentaires, de 1,117 millions de matières premières, et seulement de 195 millions d'objets fabriqués.

Parmi les marchandises dont l'importation s'est élevée, nous appellerons l'attention sur les céréales, le coton, les laines, les soies, les peaux brutes et les graines oléagineuses. Il y a eu, au contraire, diminution sur les sucres, les bestiaux, le café, les bois à construire et le lin.

En ce qui concerne les quantités de marchandises importées, voici les chiffres les plus intéressants :

Importation (quantités).

	1874.	1873.
	kil.	kil.
Coton en laine........	91.401.930	45.544.753
Laines en masse, en suint ou lavées..........	63.264.200	55.153.900
Déchets de bourre de laine	843.900	738.500
Houille crue (quintaux).	28.937.816	34.327.164

La composition des marchandises qui constituent notre exportation diffère essentiellement de celle de l'importation. Tandis que les matières premières et les produits alimentaires ne comptent, à la sortie de France, en 1874, que pour 646 millions, les objets fabriqués figurent pour une somme de 1,001 millions de francs.

Les principales marchandises exportées en 1873 et 1874 ont été :

Exportation (valeurs).

	1874.	1873.
	Fr.	Fr.
Tissus de soie..........	207.513.000	261.193.000
— de laine..........	158.350.000	135.564.000
Vins..........	128.373.000	162.734.000
Tabletterie, mercerie...	74.589.000	70.743.000
Ouvrages en peau......	60.930.000	71.167.000
Soie et bourre..........	57.753.000	50.761.000
Laines..........	49.400.000	38.563.000
Coton..........	49.017.000	45.972.000
Peaux préparées......	48.752.000	50.496.000
Outils et ouv. en métaux.	46.041.000	47.884.000
Beurre..........	42.463.000	31.699.000
Céréales..........	36.062.000	118.418.000
Tissus de coton........	35.041.000	34.423.000
Confections, lingerie...	34.391.000	47.340.000

Les diminutions les plus importantes à signaler dans le mouvement de l'exportation portent sur les tissus de soie, les vins, les céréales, les ouvrages en peau, les peaux préparées et la lingerie. Par contre, les tissus de laine, la tabletterie, la soie, les laines, le coton, le beurre sont en progrès.

Quant au mouvement des métaux précieux, voici un résumé qui fera connaître les principales variations pendant les six premiers mois des trois dernières années :

Or, argent et billon.

	Importation.	Exportation.
	Fr.	Fr.
1872......	211.189.000	78.337.000
1873......	215.891.000	240.183.000
1874......	538.243.000	74.914.000

Les perceptions opérées par le service des douanes et des contributions indirectes s'élevaient, pour les six premiers mois de 1873, à 516,630,000 francs; elles atteignent, à la fin de juin 1874, le chiffre de 528,445,000 francs.

En terminant, indiquons brièvement le mouvement de la navigation de la France, qui s'établit de la manière suivante :

Navires chargés sous tous pavillons.

	Entrée.		Sortie.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
1872...	14.645	3.302.384	10.924	2.507.207
1873...	14.727	3.330.327	11.340	2.585.564
1874...	15.057	3.639.478	11.378	2.571.429

Comme ces chiffres permettent de le constater, le mouvement de la navigation présente les mêmes variations que le mouvement commercial. Le tonnage des navires entrés progresse en même temps que l'importation, et le tonnage des navires sortis de nos ports se ressent de la décroissance anormale de notre exportation.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE 1874.

Pendant le premier semestre des années 1873 et 1874, le commerce extérieur du Royaume-Uni a présenté les résultats suivants :

	Importation.	Exportation.
	—	—
1873.........Liv. st.	181.923.000	125.787.000
1874................	186.586.000	117.831.000

Ainsi, en 1874, l'importation a déjà dépassé de 4,663,000 liv. st. le chiffre de l'année 1873. C'est une augmentation de 2.5 0/0 en faveur de l'année courante. Malheureusement, ce progrès est contre-balancé par la diminution de l'exportation, diminution qui n'est pas moindre de 7,956,000 l. st., soit environ 6.3 0/0.

Parmi les articles importés qui accusent de l'augmentation en 1874, nous citerons :

	1873	1874
	—	—
	Liv. st.	Liv. st.
Beurre...........	3.266.001	4.125 765
Fromage.........	1.014.002	1.152.941
Café	4.028.625	4.527.136
Froment.........	12.045.660	12.780.579
Avoine...........	2.149.767	2.602.061
Chanvre..........	991.152	1.049.491
Maïs.............	2.740.600	3.694.899
Tissus de soie.....	2.471.510	3.641.474
Rubans de soie...	677.311	1.021.572
Sucre raffiné.....	1.831.849	2.102.722
— brut.......	8.027.845	8.987.577
Bois commun.....	2.217.536	3.076 621
Laine............	12.212.244	13.983.924

Nous signalerons tout particulièrement dans le tableau précédent les chiffres qui concernent le beurre et les tissus et rubans de soie. C'est aux envois de France qu'est due l'augmentation de l'importation anglaise. Pour la soie notamment, notre pays a fourni à l'Angleterre pour 2,600,456 liv. st. de tissus, et pour 895,448 liv. st. de rubans, c'est-à-dire environ les trois quarts de l'importation totale de ces articles.

En regard des marchandises dont l'importation s'est accrue, il convient de placer celles qui présentent au contraire une diminution sensible : ce sont le lard (3,469,525 liv. st. en 1873 et 3,296,456 en 1874); les peaux (1,329,175 liv. st. en 1873 et 1,090,294 en 1874); les pommes de terre (1,679,422 liv. st. en 1873 et 706,621 en 1874); enfin le thé, dont l'importation a atteint 3,640,509 liv. st. l'année dernière et qui, cette année, ne dépasse pas le chiffre de 3,009,021 liv. st.

L'importation du coton, grâce à la baisse des prix, offre de l'augmentation pour les quantités, et de la diminution pour les valeurs. Elle était, l'année dernière, de 8,240,835 cwts valant 34,333,516 liv. st.; en 1874, elle accuse 8,384,448 cwts d'une valeur de 31,093,601 liv. st.

Les tableaux mensuels du *Board of Trade* divisent l'exportation en deux parties : 1° exportation des produits étrangers et coloniaux amenés précédemment sur le marché anglais; 2° exportation des produits directs du sol et de l'industrie britanniques.

Dans la première catégorie, nous remarquons :

Réexportation.

	1873	1874
	—	—
Café.......Liv. st.	2.051.765	1.806.291
Cuivre brut........	984.572	1.043.589
Coton brut.......	2.973.476	3.542.605
Indigo	1.211.820	877.167
Riz..............	1.009.451	1.216.318
Thé..............	1.137.589	963.947
Laine............	4.108.740	6.291.238

La crise des cafés sur le marché d'Anvers, la famine du Bengale ont causé les variations que l'on remarque dans le mouvement des cafés et des riz.

Dans la catégorie des produits anglais, les chiffres les plus saillants sont les suivants :

Exportation.

	QUANTITÉS		VALEURS	
	1873	1874	1873	1874
	—	—	l.s.	l.s.
Houille........ tons.	6.018.910	6.171.526	6.410.588	5.823.254
Fils de coton.. lbs	103.534.756	105.623.439	7.733.436	7.249.611
Tissus de coton yards	1,699.252.117	1.745.879.158	28.077.244	26.948.482
Fer et acier... tons.	1.532.067	1.171.720	19.167.086	15.785.842
Fils de lin.... lbs.	15.362.924	13.540.696	1.024.170	865.074
Tissus de lin... yards.	112.236.662	100.460.221	3.951.129	3.766.806
Tissus de laine yards.	»	»	11.385.138	9.177.700

Le fait, que nous avons déjà signalé, de l'augmentation des quantités coïncidant avec la diminution des valeurs, se reproduit encore pour la houille, les fils et les tissus de coton. Nous n'avons pas besoin d'en rappeler les causes qui sont connues de tout le monde. Par exemple, il importe de faire remarquer la diminution de l'exportation des produits métallurgiques anglais, des fils et tissus de lin et des tissus de laine. On voit, par les chiffres qui précèdent, combien l'industrie anglaise est gravement atteinte dans ses produits les plus importants.

Voici maintenant le mouvement des métaux précieux :

	OR		ARGENT	
	Importat.	Exportat.	Importat.	Exportat.
	—	—	—	—
	liv. st.	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1873....	8.964.081	11.249.222	6.569.957	4.947.000
1874....	7.706.496	5.871.049	7.235.132	6.612.114

L'or importé en 1874 provenait en grande partie de l'Australie (2,874,152 liv. ster.) et des Etats-Unis (2,054,127 liv. ster.) Quant à l'argent, il en a été fourni, cette année, pour 2,046,925 liv. ster. par les Etats-Unis, et pour 2,024,483 liv. ster. par le Mexique.

L'exportation de l'or, très-réduite en 1874, s'est faite surtout à destination de France (1,516,369 liv. ster.) et de l'Amérique du Sud (1,311,540 liv. ster.). L'argent exporté a été, pour les deux tiers, soit 4,618,401 liv. ster. dirigé sur l'Egypte.

LES ÉLÉMENTS DU SALAIRE NATUREL

D'APRÈS LES CALCULS D'UN STATISTICIEN ALLEMAND.

(Premier article.)

La question du salaire est à l'ordre du jour en Angleterre, en Allemagne, en Autriche. Nous l'examinerons ici à un double point de vue. Nous rechercherons d'abord les éléments du salaire naturel, c'est-à-dire de celui qui est indiqué par le caractère même du travail qu'il doit rémunérer; puis nous établirons, par des statistiques, le salaire réel, c'est-à-dire le prix qui est actuellement payé pour le travail dans la société moderne. Une étude très-intéressante de M. le Dr Engel, le savant directeur du bureau de statistique de Berlin, nous guidera dans cet examen et nous fournira les chiffres nécessaires à nos calculs.

On a beaucoup discuté sur le salaire naturel, et les économistes sont loin d'être d'accord sur ce point. Aussi, n'avons-nous pas la prétention de résoudre ici cette grande question; mais il nous semble que l'on peut, sans avoir à craindre trop de contradicteurs, affirmer ceci : en règle générale, un travail quelconque ne trouvera des individus qui s'y livrent en nombre suffisant et suffisamment instruits qu'à la condition que le salaire qui s'y attache présente aux travailleurs les trois éléments suivants :

1° Le remboursement (en intérêts et par annuités) de tout ce que les travailleurs ont dû dépenser d'argent, de temps et de peine pour se préparer et se rendre aptes à leur travail;

2° Les moyens de leur existence;

3° La perspective d'un avenir, c'est-à-dire la possibilité de vivre dans leur vieillesse sans avoir besoin d'implorer la charité des autres ou de l'Etat.

C'est bien là le *minimum* des avantages que le travail doit rapporter à celui qui s'y livre. Du moment qu'un de ces trois éléments n'est pas contenu dans le salaire, le travailleur n'y trouve plus une rémunération suffisante et il abandonnera le travail, à moins que des circonstances extérieures, comme, par exemple, l'impossibilité pour lui de se livrer à une autre occupation, ne le retiennent et ne l'enchaînent. Le salaire naturel reposera donc sur ces trois éléments. Remarquons, en passant, que ce salaire naturel, tel que nous le comprenons, repose en même temps sur une prétention des plus justes et des plus morales ; elle est juste, parce que ce salaire n'est que la restitution du prix du travail (ce qu'il a coûté au travailleur, ce que celui-ci a dû dépenser pour s'en rendre capable) de la part de celui qui en profite ; elle est morale, parce que ce salaire relève la situation du travailleur en offrant à l'homme, comme fruit d'une vie honnête et active, la possibilité de se reposer

dans ses vieux jours, quand il ne pourra plus travailler, sans avoir recours à la charité soit publique, soit privée, sans être à charge à personne. D'ailleurs, le travail humain est soumis aux mêmes règles économiques que tout autre instrument de production. Du moment que le travail d'une machine, par exemple, ne rapporte plus au moins les frais de sa construction et de son entretien, le propriétaire la supprime et le constructeur n'en construit plus. On peut donc appeler aussi les trois éléments sur lesquels nous faisons reposer le salaire naturel, le prix coûtant du travail.

Quand on essaie de déterminer ce prix coûtant, on remarque d'abord que la vie de l'homme doit être divisée en trois périodes bien distinctes : la première, celle de l'enfance et de la première jeunesse, est tout à fait improductive : elle est consacrée exclusivement au développement physique et intellectuel ; la seconde, celle de l'âge adulte, qui seule est productive ; enfin la troisième, celle de la vieillesse, qui est improductive comme la première. Nous savons fort bien que les dépenses de la première période sont supportées par les père et mère ou par d'autres personnes et que les dépenses de la vieillesse sont souvent faites par les fils ou petits-fils du vieillard ; mais, en tout cas, il faut qu'il y ait des moyens d'y faire face et là où ils n'existent pas, là où il n'y a pas de fortune amassée d'avance, il faut que ces moyens soient créés par le travail. Par conséquent, l'homme, envisagé comme un agent économique réduit à ses propres forces, doit créer toutes ces ressources, et il ne peut les créer que pendant la seconde période, celle de l'âge adulte. La fixation de ces trois périodes dans la vie du travailleur (et nous employons ce mot dans son acception la plus large, en l'appliquant à tous ceux qui travaillent soit de la main, soit de la tête, depuis le manouvrier jusqu'au professeur), la fixation de ces trois périodes dépend naturellement de la durée probable de la vie qui varie selon les occupations de l'homme ; mais elle dépend aussi du genre de travail auquel l'individu se prépare. Un manœuvre, un aide-forgeron sont vite élevés ; un mécanicien demande plus de temps. Pour faire un médecin, un ingénieur, un avocat, un professeur, il en faut encore davantage : non-seulement les qualités intellectuelles doivent exister chez celui que l'on destine à l'une de ces carrières libérales, mais il faut aussi une longue série d'années pour faire son éducation ; plus celle-ci avance, plus les obstacles qui restent à franchir deviennent difficiles. Combien de jeunes gens, arrivés jusqu'au dernier examen, reculent épouvantés ou échouent s'ils osent l'aborder ! Alors toutes les dépenses sont perdues, — ou au moins la majeure partie, — puisque l'individu ainsi arrêté dans sa carrière, descend souvent à un degré moins élevé et moins rétribué du travail humain.

Il faut donc tenir compte non-seulement de la probabilité de la vie, mais aussi de la probabilité de la réussite : dans une grande glace on ne paie pas seulement le prix coûtant de la glace même, mais aussi de toutes celles que le manufacturier a dû refondre avant d'obtenir celle qu'il livre au commerce. L'inégalité qui existe dans la rétribution du travail de l'ouvrier et celui d'un homme engagé dans une carrière libérale (*common and skilled labour*), n'est donc pas une injustice, comme on l'a prétendu si souvent, mais elle est justifiée par les mêmes causes qui font qu'une belle statue en marbre vaut plus cher qu'une petite figure en plâtre.

Voici maintenant les quatre éléments principaux qui composent le prix coûtant du travail :

1° Restitution du capital employé pour l'éducation du travailleur ;

2° Les dépenses nécessaires à son entretien pendant la période consacrée au travail ;

3° Les dépenses nécessaires pour vivre pendant la période de la vieillesse ;

4° Les frais de son enterrement.

Examinons chacun de ces éléments :

I. — Restitution des frais de l'éducation.

Dans un pays où l'instruction obligatoire existe, comme en Allemagne, on peut diviser toute la population travailleuse en trois catégories. La première contiendra tous les individus n'ayant reçu que l'instruction primaire ; à la seconde appartiendront tous ceux qui ont participé à l'instruction secondaire ; enfin la troisième catégorie sera formée par ceux qui sont parvenus jusqu'à l'enseignement supérieur, jusqu'à l'université et à des écoles ayant pareil rang dans l'enseignement. Pour ne pas compliquer nos calculs nous n'envisagerons que la population mâle. L'expérience a démontré que le premier degré de l'instruction, l'enseignement primaire, est acquis au plus tard à l'âge de 15 ans accomplis, presque toujours déjà à 14 ans ; l'enseignement secondaire à l'âge de 20 ans, enfin l'enseignement supérieur est terminé à l'âge de 25 ans. Par conséquent, la période productive commence en moyenne pour la première catégorie à la 16e année, pour la seconde catégorie à la 21e année ; enfin pour la troisième catégorie au commencement de la 26e année. Selon les calculs de probabilité pour ces différents âges, la durée moyenne de cette période doit être fixée pour la première catégorie à 44 ans, pour la seconde catégorie à 41 ans, enfin pour la troisième catégorie à 37 ans. Maintenant, si l'on admet que l'éducation d'un garçon de la première catégorie coûte dans la première année 3 thalers (1 thaler vaut 3 fr. 75) par mois et dans chaque année suivante un demi-thaler de plus, on arrive au bout de quinze ans à la somme totale de 1,170 thalers, sans compter les intérêts intermédiaires. Pour l'éducation d'un garçon de la seconde catégorie, il faut partir de 5 thalers par mois pour la première année, avec augmentation d'un thaler pour chaque année suivante ; ce qui fait à la fin de la 20e année la somme totale de 3,480 thalers ; enfin, dans la troisième catégorie, la première année coûte déjà 6 thalers par mois et chaque année suivante apporte une augmentation d'un thaler par mois ; l'on arrive ainsi au bout des 25 ans à la somme totale de 5,400 thalers. Il faut ajouter à ces sommes une quote-part dans les dépenses perdues sur l'éducation de ceux qui ont échoué. On peut évaluer ces derniers dans la première catégorie à 5 pour cent, dans la seconde catégorie à 10 pour cent et dans la troisième à 15 pour cent ; par conséquent, il faut augmenter les 1,170 thalers de la première catégorie de $\frac{1,170}{20} = 58,5$ thalers, les 3,480 thalers de la deuxième catégorie de 348 thalers, enfin les 5,400 thalers de la troisième catégorie de 810 thalers ; ce qui fait :

pour la 1re catégorie la somme totale de 1,228 thalers.
— 2e — — 3,828 —
— 3e — — 6,210 —

Nous avons vu que la période productive, celle pendant laquelle le travailleur doit gagner par son travail la restitution de ces différentes dépenses, dure dans la première catégorie, 44 ans ; dans la deuxième catégorie 41, et dans la troisième catégorie, 37 ans. Par conséquent, et en comptant 5 0/0 d'intérêt pour le capital à amortir, le travailleur de la première catégorie doit gagner de ce chef une annuité de 69th,533, celui de la deuxième catégorie une annuité de 221th,258 et celui de la troisième catégorie une annuité de 371th,358.

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes (comme, en règle générale, ces annuités servent à élever les enfants du travailleur, il faut, pour ne pas exposer ceux-ci à périr en cas d'accident, assurer le service régulier de celles-là), on ne doit pas oublier les accidents, les maladies, la mort, la ruine commerciale ou industrielle du travailleur pendant la période productive. Les sociétés d'assurances, de secours mutuels et les autres institutions de ce genre permettent d'y pourvoir. On trouvera dans le tableau ci-après les détails de ces articles et nous nous bornons à indiquer ici le total des primes à payer pour assurer le service régulier des annuités que nous avons trouvées plus haut. Ce total s'élève :

dans la 1re catégorie à la somme de 15th,680
— 2e — — 31th,164
— 3e — — 51th,526

Ce qui augmente d'autant les annuités qui doivent être gagnées par le travailleur, portant celles

de la 1re catégorie à la somme de 85th,213
— 2e — — 252th,422
— 3e — — 422th,874

II. — L'Entretien.

Les frais de l'entretien ne sont pas les mêmes dans les trois catégories de travailleurs ; ils augmentent dans chaque catégorie supérieure. Cela n'a pas besoin d'être expliqué. Un travailleur de la 1re catégorie ne peut pas vivre à moins de 12 gros et demi (1 gros = 12 centimes 1/2) par jour ; celui de la 2e catégorie pas à moins de 25 gros, et celui de la 3e pas à moins de un thaler ; il faut donc qu'il gagne :

Dans la 1re catégorie, 150 thalers par an,
» 2e » 300 »
» 3e » 400 » » en chiffres ronds.

Les primes à payer pour assurer le service régulier de ces sommes en cas de maladie, d'accident, infirmité naturelle, crises commerciales ou industrielles, etc., etc., et dont on trouve les détails dans le tableau ci-après, représentent :

Pour la 1re catégorie, une somme totale de 42 th. 108
» 2e » » » » » 53 th. 830
» 3e » » » » » 72 th. 880

III. — L'Entretien pendant la vieillesse.

Cet entretien peut être assuré par différents moyens et sans de grands sacrifices, grâce aux nombreuses institutions charitables ou industrielles qui existent maintenant partout. Les caisses de retraite pour la vieillesse, les caisses de secours mutuels en France, le *Government annuity office* en Angleterre, la « Alters-renten-Bank » en Allemagne, sans compter les différentes et nombreuses sociétés d'assurances, offrent aux travailleurs la perspective d'une vieillesse indépendante, moyennant une prime qu'ils paieront pendant la période du travail. En comparant les primes à payer dans les différents établissements d'Etat qui ont le même but que nos caisses de retraite pour la vieillesse, on arrive au résultat que voici : 100 thalers de rente coûtent, à partir de la 16e année, une prime de 3 thalers 1/2, à partir de la 20e année une prime de 4 thalers, et à partir de la 26e année une prime de 5 thalers ; par conséquent, les travailleurs de la 1re catégorie, ayant besoin d'une rente de 150 thalers pour vivre, doivent encore payer, pendant toute la période de temps où ils travaillent, une prime annuelle de 5 thalers ; les travailleurs de la 2e catégorie, une prime de 12 thalers; enfin ceux de la 3e catégorie, une prime de 20 thalers.

IV. — Les Frais funéraires.

Il y a en Allemagne des caisses que l'on appelle mortuaires ou funéraires, « Sterbe- » ou « Grab-Kassen », qui, moyennant une prime très-modique, paient, à la mort de l'assuré, une certaine somme pour son enterrement, « ein Begräbnissgeld. » La prime pour « ein Begräbnissgeld » de 26 thalers est d'un demi-thaler ; pour 50 thalers, elle est de 1,2 thaler; enfin pour 100 thalers, la prime est de 2 thalers 2/3. Ces sommes peuvent représenter les frais mortuaires des trois catégories.

La somme totale de ces quatre articles que nous avons appelés les éléments du prix coûtant du travail et qui forment les bases du salaire naturel est donc :

Pour la 1re catégorie, 282 th. 821 par an,
» 2e » 619 » 455 »
» 3e » 918 » 425 » ce qui, traduit en francs, représente un salaire de 1,060 fr. 50 c. pour les travailleurs de la première catégorie (ceux qui ne reçoivent que l'instruction primaire), 2,323 francs pour les travailleurs de la deuxième catégorie (ceux qui reçoivent l'instruction primaire et l'instruction secondaire), enfin 3,454 fr. 25 c. pour les travailleurs de la troisième caté-

OBSERVATIONS ET TITRES	CATÉGORIE I.		CATÉGORIE II.		CATÉGORIE III.	
	UNITÉS	TOTAUX thalers	UNITÉS	TOTAUX thalers	UNITÉS	TOTAUX thalers
A. — Généralités.						
1) Somme totale des frais de l'éducation dans la première période ..	Durée de la période: 15 ans	1.170	Durée de la période: 20 ans	3.480	Durée de la période : 25 ans	5.400
2) Augmentation de cette somme par les frais perdus pour ceux qui ont échoué pendant cette période. Le nombre de ces derniers étant de..	5 0/0	»	10 0/0	»	15 0/0	»
3) La somme à ajouter à celle portée sous le n° 1 est de..........	»	58,5	»	348	»	810
4) Et la somme totale de..........	»	1.228,5	»	3.828	»	6.210
5) qui doit être amortie en.........	44 ans	»	41 ans	»	37 ans	»
B. — Le prix coûtant du travail.						
I. Restitution des frais de l'éducation.						
1) L'annuité à rembourser est de...	....	par an 69th,533	....	par an 221th,258	....	par an 371th,358
2) Primes pour l'assurance de cette annuité :						
a) Pour maladies..................	12,5 jours à 70/360 th.	2th,430	13 jours à 221/360 th.	8th,617	14 jours à 371/360 th.	14th,328
b) Pour accidents..................	2 0/00 sur 1.228th,5	2 457	1 0/00 sur 3.828th	3 828	1 0/00 sur 6.210th	6 210
c) Invalidité avant l'âge...........	2 » » »	2 457	2 » »	7 656	2 » »	12 420
d) Chômage dans les crises.........	25 jours à 70/360	4 860	n'existe	pas dans	ces catégories	
e) Echec dans la carrière..........	10 0/0 sur 34th,766 (1)	3 476	10 0/0 sur 110th,63 (2)	11 063	10 0/0 sur 185th,68 (3)	18 568
Somme des primes.....	»	15th,680	»	31th,164	»	51th,526
II. Frais de l'entretien dans la deuxième période.....	12 1/2 gros p. jour	150th	25 gr. par jour	300th	1th,111 p. jour	400th
Primes pour l'assurance de ces frais.						
a) En cas de maladie..............	12,5 jours à 12 1/2 gr.	5th,208	13 jours à 25	10th,833	14 jours à 1th,111	15th,555
b) En cas d'accident...............	à raison de 20 gr. pour une rente de 10 th.	10 »	à raison de 10 gr. pour une rente de 10 th.	10 »	à raison de 10 gr. pour une rente de 10 thalers	13 333
c) Invalidité avant l'âge...........	à raison de 1 th. pour une rente de 100 th.	1 500	à raison de 1 th. pour une rente de 100 th.	3 000	à raison de 1 th. pour une rente de 100 th.	4 000
d) Chômage pour crises, en comptant	25 jours à 12 1/2 gr.	10 400	n'existe	pas dans	ces catégories	
e) Echec dans la carrière..........	10 0/0	15 000	10 0/0	30 000	10 0/0	40 000
Somme des primes.....	»	42th,108	»	53th,833	»	72th,888
III. Entretien dans la vieillesse.						
Prime à payer à partir de la 2e période	à raison de 3th 1/3 pour une rente de 100 th.	5th,000	à raison de 4 th. pour une rente de 100 th.	12th,000	à raison de 5 th. pour une rente de 100 th.	20th,000
IV. Frais de l'enterrement.						
Prime à payer pour une somme de.	25 th.	0 500	50 th.	1 200	100 th.	2 666
RÉCAPITULATION.						
I. Restitution......................	»	85th,213	»	252th,422	»	422th,874
II. Entretien........................	»	192 108	»	353 833	»	472 888
III. Vieillesse......................	»	5 000	»	12 000	»	20 000
IV. Enterrement....................	»	0 500	»	1 200	»	2 666
Somme totale formant le salaire naturel pour ch. catég. de travaill..	»	282th,821	»	619th,455	»	918th,420

(1) Ces 34th,766 représentent la moitié des 69th,533, montant de l'annuité à rembourser pour restitution des frais de l'éducation. — (2) Moitié de 221th,258. — (3) Moitié de 371th,358.

gorie (ceux qui reçoivent l'instruction supérieure). Tel devrait être, d'après les curieux calculs du savant statisticien de Berlin, le salaire naturel pour chacune des trois classes de travailleurs, dont la première contient les ouvriers proprement dits, la seconde les employés, contre-maîtres, ouvriers d'élite, et la troisième les professions libérales.

Pour donner aux lecteurs la possibilité de contrôler nos calculs et de remplacer les articles qu'ils ne trouvent pas en harmonie avec la vie actuelle par d'autres qui lui paraissent plus exacts, nous résumons les données ci-dessus dans le tableau qui précède.

Dans un prochain article, nous mettrons en regard de ces chiffres le salaire réel, c'est-à-dire les sommes que le travail rapporte actuellement dans chacune des trois catégories de travailleurs.

R.

L'UNION NATIONALE DES LABOUREURS ANGLAIS

ET SES MOYENS D'ACTION.

Dans l'un de ses derniers numéros (1), *l'Économiste Français* a reproduit l'opinion d'un écrivain de la *Fortnightly Review* sur l'issue probable de la crise agricole que subit à cette heure une partie considérable de la Grande-Bretagne. Selon M. Jefferies, l'issue finale de cette crise ne saurait être douteuse : les *Farmers*, forts de leur aisance propre et de leurs nombreux moyens d'action, de l'aide tant morale que pécuniaire de l'aristocratie terrienne, les fermiers ne pouvaient manquer de l'emporter. Telle n'est point, tout au contraire, l'appréciation de M. J. Charles Cox, qui expose, lui aussi, sa pensée dans le même recueil (2). M. Jefferies avait intitulé son étude le *Pouvoir des fermiers* (*The Power of the Farmers*) ; M. Cox appelle la sienne : *Le Pouvoir des Laboureurs* (*The power of the Labourers*). L'antithèse est tranchée, et il s'agit, on le voit d'une riposte dans toute la force du terme. Elle vaut la peine de s'y arrêter.

M. J. Charles Cox place donc une confiance absolue dans le triomphe de l'*Union agricole* et des intérêts qu'elle représente. La première raison de cette confiance, il la puise dans l'inutilité des résistances que les filateurs, les propriétaires de mines, les maîtres de forges ont souvent opposées, dans des conditions analogues, aux efforts des sociétés ouvrières. Il ne conteste pas que ces résistances n'aient été couronnées souvent d'un succès apparent. Mais au prix de quels sacrifices pécuniaires, et pour quel faible temps! Ainsi, on a vu des propriétaires de mines réussir, au bout d'une année, à faire taire les réclamations de leurs ouvriers; mais une seconde année n'était pas finie que ces mêmes ouvriers s'enrôlaient de nouveau sous la bannière des *Trade Unions*, pour sortir cette fois victorieux de la lutte. Dans toutes les branches d'industrie, il serait facile de citer des faits pareils : écrasés parfois, mais pour un instant, les *Trade Unions* ont toujours reparu dans l'arène, avec des forces nouvelles, et de jour en jour leur ascendant paraît plus irrésistible. Les fermiers auraient-ils donc des chances de réussir là où de puissants industriels ont échoué? Un journal qui est loin de leur être hostile, *The Mark Lane Express*, se prononce nettement pour la négative. « Il y a, dit cette feuille, une leçon que le conflit actuel » est bien fait pour inculquer aux fermiers : c'est que, quoi » qu'ils fassent, quoiqu'il arrive, il n'est pas en leur pou» voir de déraciner entièrement *l'Union agricole*... Le tra» vailleur sait aujourd'hui comment combattre pour sa pro» pre cause, et il est évident, d'autre part, que le propriétaire » ne se trompe pas davantage sur son intérêt immédiat. Et » quel moment le fermier choisit-il pour se lancer dans » une pareille lutte? Le moment où, en dépit de son ca» pital, de son énergie, de son éducation, il fait, au point » de vue politique, la plus triste figure! Le législateur le » grève d'impôts; il accueille ses réclamations d'une ma» nière moqueuse. Le fermier se montre résolu vis-à-vis de » ses serviteurs; mais est-il sûr d'agir ainsi au mieux des » intérêts du maître de la terre? »

Ces dernières paroles, venant surtout de cette part, donnent à réfléchir : elles semblent entamer fortement l'optimisme de M. Jefferies quant à l'aide pécuniaire que les fermiers seraient en droit d'attendre de leurs propriétaires pour la continuation de la lutte, en d'autres termes du *Lock out* ou congédiement. Le thème de M. Jefferies présupposait deux choses : l'absence parmi toute une classe d'hommes bien nés, riches, bien élevés, de ces sentiments de bienveillance et de sympathie envers les déshérités de la fortune, qui parlent souvent plus haut que la notion du droit strict ; puis la complicité chez les propriétaires terriens de l'intérêt personnel avec les passions ou les préjugés. Or, la première de ces suppositions n'est nullement vraisemblable et fait injure à la nature humaine ; quant à la seconde, *The Mark Lane Express* insinue en termes discrets qu'elle est gratuite, et M. Charles Cox prétend que les landlords, en eûssent-ils l'intention, n'auraient pas les moyens de continuer longtemps le sacrifice de leurs rentes en faveur de leurs fermiers. A part, nous dit-il, ceux qui participent au mouvement industriel, ou qui, par un heureux accident, retirent de leurs immeubles ou de leurs terres des revenus élevés, les landlords possèdent un moindre capital flottant que les autres classes de la société. Grâce aux garanties mêmes et aux restrictions, également artificielles, dont, dans leur aveuglement et avec le concours de législatures à leur disposition, ils ont entouré leur monopole, il existe bien peu de domaines qui livrent une rente supérieure à trois pour cent. Les plus avisés parmi eux commencent à regretter la préférence qu'ils ont donnée à des tenanciers tenus en bride, mais indolents, sur des tenanciers plus libres, mais en même temps plus actifs, et le régime des fermes d'une étendue démesurée a cessé manifestement d'être en faveur exclusive au cœur même des comtés où sévit le *Lock out*. En un mot, conclut M. Cox, si les fermiers ne peuvent attendre la victoire que du concours pécuniaire prolongé des propriétaires, ils feraient tout aussi bien de baisser pavillon de suite.

Que l'on considère, continue-t-il, les unions agricoles d'un œil craintif ou d'un œil sympathique, il est bon de se mettre au courant des forces numériques dont elles disposent réellement. La croissance de l'*Union nationale des laboureurs* (The national agricultural Labourers' Union) paraît merveilleuse, quand on la compare à celle de quelques-unes des *Trade Unions* les plus connues et les plus anciennes. Tandis que l'*Association des mineurs réunis* et l'*Association nationale des mineurs* ne comptent encore, malgré leurs nombreuses années, l'une que 106,000 membres et l'autre 136,000, l'Union agricole, qui existe depuis deux années seulement, a déjà réuni 86,214 cotisations. Encore, ce chiffre ne donne-t-il pas une idée suffisamment exacte de la force, de la fougue initiale, pourrait-on dire, du mouvement, puisque dans le cours de l'année dernière, l'émigration a fait perdre à l'association sept ou huit mille adhérents. De plus, on rencontre dans presque tous les villages, dans ceux surtout que renferme le périmètre du *Lock out*, bien des paysans qui, sans avoir trouvé encore le courage de déserter leur travail, et de vivre sur les neuf shillings hebdomadaires que l'union alloue aux grévistes, n'en apportent pas moins leurs pence à son fonds commun. Enfin, la société qui s'appelle *l'Union fédérale des travailleurs* comprend à la fois des ouvriers urbains et des ouvriers ruraux, et l'on ne peut évaluer à moins de 40,000 le nombre des laboureurs proprement dits qui en font partie.

Bref, en s'appuyant sur le chiffre des ouvriers agricoles tel qu'il est fourni par le dernier recensement, et en tenant compte du lien étroit qui dans chaque village existe entre l'unioniste avéré et l'unioniste latent, on arrive, sans exagération, à dire que deux laboureurs sur trois, si ce n'est dans les comtés du Nord et dans les comtés septentrionaux du centre, subissent virtuellement l'influence des unions, lorsque ce n'est pas leur contrôle absolu Quant à leurs déboursés jusqu'à ce jour, le même document public, — car les unions étalent plutôt leurs forces qu'elles n'en font mystère, — le document duquel sont extraits les chiffres qui précèdent, offre aussi le détail des dépenses. En ce qui concerne les comtés de l'Est où sévit le *Lock out*, elles se sont élevées, pour une période de douze semaines, à 14,000 liv. sterl., dont 10,000 livres fournies par les laboureurs eux-mêmes, le reste représentant l'appoint des cotisations extérieures. Ces faits, ces chiffres n'autorisent-ils point M. Cox à prétendre qu'il est difficile d'exagérer une puissance capable, dans un laps de temps relativement aussi court, d'obtenir une somme aussi considérable que celle de 250,000 francs des misérables paysans du Dorsetshire, du Wiltshire et autres comtés aussi pauvres, dans le but de soulager ceux de leurs frères qui, dans le comté de Suffolk ou celui de Cambridge, combattent pour la cause commune?

M. Cox regarde la migration à l'intérieur et l'émigration au dehors comme des armes très-puissantes dans les mains des laboureurs anglais. La colonie de Queensland, la Nouvelle-Zélande, le Canada, dit-il, se disputent à qui accueillera le mieux leurs services, et les villes du Nord absorbent promptement ce qu'on a nommé le surplus du travail. Et quel moyen ont les fermiers de faire face à ce drainage,

(1) Voir le numéro du 13 juin : *la Crise agricole en Angleterre et la Résistance des fermiers*.

(2) V. le numéro du 1er juillet de la *Fortnightly Review*.

si l'on peut s'exprimer ainsi, des bras dont ils dépendent, drainage qui s'accroît en raison directe de leur obstination propre? On a parlé d'importer des coolies, des Chinois, des Suédois, des Allemands, des Irlandais. L'idée d'acclimater sous le ciel froid et brumeux de la Grande-Bretagne les fils du Céleste-Empire ou les indigènes de l'Oude; de plier les sectateurs de Brahma et de Bouddha ou les idolâtres aux habitudes et aux mœurs d'une contrée chrétienne, égaie quelque peu notre économiste; et il est convaincu que les fermiers ne seraient pas les derniers à se plaindre du concours d'ouvriers étrangers à leur sol et à leur façon de vivre. Quant aux Irlandais, « songer à les envoyer, de » ferme en ferme, faire la moisson est une invention qui » fait bien sur le papier, mais susceptible certainement » d'égayer toutes les personnes connaissant ce peuple. » Ce qui advint, l'an dernier, aux fermiers du Warwickshire ne laisse place à aucune illusion. A force de temps et de démarches, ces fermiers avaient enfin réussi à s'assurer le concours, pour la levée de leurs moissons, d'un assez bon nombre d'Irlandais. Eh bien! quand ceux-ci arrivèrent sur le champ de leurs futures opérations et se furent rendu compte des conditions locales du travail, ils refusèrent nettement de se mettre à l'œuvre à des taux de salaires moindres que ceux qui étaient réclamés par les unionistes; beaucoup d'entre eux s'enrôlèrent même aussitôt,dans leurs rangs. Depuis, M. Arch s'est rendu dans l'Irlande méridionale, et si cette visite n'a pas répondu à toutes ses espérances, elle n'a pas laissé néanmoins que d'affaiblir les idées d'antagonisme entre les paysans des deux pays, que les fermiers s'imaginent, si vainement, être en mesure d'exploiter à leur gré et à leur convenance.

Voilà pour le point de vue économique. S'adressant à des hommes qui appartiennent, pour la plupart, au parti conservateur et se piquent d'un vif attachement à la vieille constitution britannique, M. Cox leur signale dans l'introduction chez eux de travailleurs irlandais un grave danger politique. Il raconte, sous sa propre garantie, qu'à l'époque où l'on respirait, pour ainsi dire, dans l'air, des complots fenians, où l'on craignait une surprise à main armée du château de Chester, un assez grand nombre d'émissaires actifs de cette cause s'étaient répandus en Angleterre, sous couleur d'y venir travailler aux champs. Dans le comté de Warwick et ailleurs, ils semèrent la haine contre leurs maîtres dans l'esprit des laboureurs anglais, au point de pouvoir compter, au cas où une sédition serait venue à éclater, sur l'assistance active des plus mauvais de ces travailleurs. Des fermes avaient été désignées pour l'incendie et le pillage; leurs tenanciers voués à la mort. La condition déprimée des laboureurs et leurs misérables salaires pouvaient seuls, selon M. Cox, donner quelque prise sur eux à des excitations aussi détestables. Mais, que les fermiers anglais, ajoute-t-il, instruits par cet exemple, y regardent à deux fois avant d'embaucher en masse des Irlandais de la classe la plus inculte, dont la haine de toutes les institutions britanniques « est notoire et, en somme, justifiée. »

En définitive, l'écrivain de la *Fortnightly Review* estime que la seule ressource laissée aux fermiers pour contrebalancer l'éloignement de leurs serviteurs consisterait dans une importation ou, pour mieux dire, une réimportation de travailleurs venant des Etats-Unis. Mais, ici encore, les illusions sont à craindre, et jusqu'à cette heure les faits et certaines prévisions n'ont pas marché bien d'accord. Il y avait environ trois semaines que le *Lock out* régnait dans le district de Newmarket, lorsqu'on vit tout à coup apparaître sur toutes les murailles de superbes affiches annonçant que 40,000 anciens immigrants n'attendaient que d'avoir réuni les subsides nécessaires à leur passage pour s'embarquer et rentrer au foyer natal. Au bas de ces affiches figurait la signature du consul anglais de New-York. A l'arrivée de la plus prochaine malle d'Amérique, on apprit que tout était faux dans ces affiches, et leur contenu et la signature du consul. Celui-ci plus tard a fait savoir qu'il ne croyait pas pouvoir rassembler plus de 400 personnes désireuses de se rapatrier, et ce, à condition qu'on leur avancerait les frais de la route!

Il n'y a pas longtemps qu'un habitant de Londres, dans une lettre adressée au *Times*, félicitait ironiquement M. Arch et ses amis du service qu'ils avaient rendu aux fermiers anglais en les débarrassant d'une somme appréciable, sinon très-forte, de travail disponible, « ce qui était » toujours une source de mécontentement et de malaise là » où le phénomène se manifestait. » (1) Cette opinion de l'excès de l'offre du travail sur sa demande, souvent mise en avant par les fermiers pour justifier leur refus d'augmenter les salaires qu'ils servent, cette opinion a trouvé dans M. Cox un contradicteur décidé. De 1851 à 1861, dit-il, tandis que la population générale de l'Angleterre et du pays de Galles croissait dans la proportion de 10 0/0, la classe agricole subissait, elle, une diminution d'un centième. Dans la période décennale suivante, ce double fait s'est accentué d'une façon très-frappante : 13 0/0 d'augmentation quant à la population en bloc; 15 0/0 de diminution en ce qui touche la population rurale, et très-vraisemblablement, cette décroissance s'est encore précipitée de 1872 à 1874. En même temps, la production agricole a diminué elle-même. « Comment, » s'écriait dernièrement un éminent agronome, M. James Howard, devant la Société d'agriculture du comté de Bedford, « comment ferons-nous » pour nourrir un jour cinquante millions de personnes, » quand aujourd'hui nous ne suffisons pas aux besoins ali» mentaires de trente? » Et l'on voit par les statistiques financières de l'exercice 1872-73 que, pendant cette période, le Royaume-Uni a importé 12,634,423 *quarters* de froment, soit 2,688,867 de plus que dans la période précédente; des pommes de terre pour la valeur de liv. st. 22,750,000 (liv. st. 2,200,000 de plus qu'en 1871-72); pour liv. st. 13,000,000 d'autres légumes; pour liv. st. 21,000,000 de viande abattue et liv. st. 5,500,000 de bétail sur pied. Le tout forme un total de subsistances représentant un chiffre de liv. st. 80,000,000 (2,000,000,000 de francs), tandis qu'il y a quatre années, la moitié de cette somme suffisait aux besoins de l'importation alimentaire.

(1). V. l'*Economiste français* du 4 juillet 1874.

Voilà dans quelles conditions l'agriculture anglaise s'est trouvée engagée dans une crise redoutable et contrainte d'affronter un nouvel élément désorganisateur. Comment se fait-il donc que bien des gens dévoués à ses intérêts et fort bon patriotes ne ménagent ni l'appui moral, ni l'aide matérielle à une société qui, par la menace d'une émigration en masse des laboureurs, tend assurément à rendre sa marche encore plus difficile? M. Cox s'est posé cette question intéressante et qui, en apparence, implique contradiction. Il ne trouve d'autre réponse à y faire que la situation désastreuse (*Mournful*) des paysans, comme elle se trouve décrite dans le premier et le second rapports de la commission sur le travail des enfants, des jeunes personnes et des femmes employés à l'agriculture, publiés en 1868-1869. « Ces do» cuments signalent dans les comtés ruraux, à part quel» ques-uns situés dans le Nord, un état de choses bien ca» pable de faire rougir tout honnête Anglais. Jamais aucun » gouvernement civilisé n'a probablement mis en lumière » un tel assemblage de fautes et de méfaits nationaux. » Et l'éloquence sinistre de ces pages est d'autant plus significative, ajoute-t-on, que les témoignages qui les remplissent émanent presque toujours, non des paysans eux-mêmes, mais bien des squires ou des recteurs de paroisses, et qu'ils ont été recueillis par des hommes pour la plupart cadets de grandes familles, ou étroitement attachés aux intérêts des propriétaires terriens. « C'est là qu'il faut chercher la vé» rité sur le conflit actuel, quand on n'est pas soi-même » familier avec la vie rurale; c'est là qu'on peut voir la » valeur que les maîtres eux-mêmes assignaient tant aux » salaires qu'aux avantages accessoires de leurs serviteurs, » et trouver le vrai moyen de placer l'exagération du côté » où réellement elle existe. »

C'est la publication de ces rapports, continue M. Cox, qui a disposé les esprits à envisager d'un œil sympathique les efforts de M. Joseph Arch et de ses collaborateurs. Quand les *Lock out* éclatèrent et qu'il parut évident qu'après tout l'émigration constituait la meilleure arme à leur opposer, personne n'eut l'idée de dissuader les laboureurs d'abandonner leur terre natale, parce que tout le monde avait la conviction que, dans neuf circonstances sur dix, cette expatriation leur assurerait un meilleur avenir ainsi qu'à leurs familles. Certains esprits superficiels en vinrent même à croire, comme si l'exemple de l'immense émigration irlandaise n'attestait pas le contraire, qu'elle profiterait aussi bien aux restants qu'aux partants. Quant aux chefs même de l'agitation agricole, ils ont vu plus volontiers dans l'émigration un remède certain, quoique un peu désespéré, aux maux qu'ils déploraient et dont leurs clients avaient à souffrir. Ils ont pensé qu'un jour ou l'autre, les statisticiens et les agriculteurs, frappés de plus en plus de la marche descendante de la production agricole du Royaume-Uni, réfléchiraient à l'intérêt qu'il y aurait, pour employer les expressions de M. Cliffe-Leslie, « à donner » à chaque laboureur industrieux et actif l'espoir bien fondé » de posséder un jour quelque petite ferme en propriété » personnelle. » On ne saurait trop y insister, redit à ce propos M. Cox : « L'émigration est la plus puissante peut-être des » flèches que l'union agricole détient dans son carquois. Cette

» arme forcera la question de la terre d'aboutir. Il faudra
» bien faire quelque chose pour décider les laboureurs à
» rester chez eux; il faudra bien abroger la législation
» terrienne qu'ont façonnée depuis cent ans les deux bran-
» ches de la législature britannique, également composées
» de propriétaires fonciers; sinon, le déclin de l'Angleterre
» est proche, et un cataclysme seul peut l'arrêter. »

De ces dernières considérations à l'examen de la puissance politique des laboureurs, il n'y avait qu'un pas, et M. Cox n'a point manqué de le franchir. Il n'est pas besoin d'ajouter que, partant de données tout à fait en désaccord avec celles de l'auteur du *Power of farmers*, il arrive aussi à des conclusions toutes différentes. On ne sait point assez, disait M. Jefferies, quel est l'ascendant politique des fermiers; on est trop enclin à l'apprécier au-dessous de sa vraie valeur. Quel homme raisonnable, s'écrie à son tour le champion des laboureurs, qu'il soit tory ou radical, pourrait leur contester à cette heure une puissance politique autre que celle des fermiers? Et il nous les montre exerçant avec prépondérance ce pouvoir dans les élections des comités scolaires, *School Boards*, institués par l'acte de 1870; dans la surveillance de l'emploi des fonds des pauvres; recrutant des alliés même parmi ces curateurs de la loi des pauvres, *Poor Law Guardians*, que M. Jefferies représente comme les plus implacables ennemis des unionistes et très-disposés à renfermer leur droit à la charité publique dans sa plus stricte expression légale.

Lors du meeting qui a eu lieu le 20 juin dernier à Norwich, et qui ne réunissait pas moins de cinq cents fermiers, lord Walsingham a porté contre les principaux promoteurs de l'Union agricole l'accusation d'obéir surtout à des vues et à des considérations qui, au fond, n'avaient *rien de commun avec l'agriculture* et *les besoins des laboureurs* (1). M. Cox assurément protesterait contre ces expressions; mais on a déjà vu qu'il ne déguise nullement la portée politique, sociale même, de l'agitation agricole. A la fin de son article, dont nous allons reproduire littéralement les dernières lignes, il précise cette portée : « On ne peut douter, dit-il, que ce mouvement ne tende plus loin que ne l'ont cru tout d'abord certains esprits prudents, qui recherchaient bien le mérite d'aider aux vainqueurs, mais sans responsabilité pour eux-mêmes. La résolution de ne pas laisser encourir aux laboureurs des comtés occidentaux une défaite même partielle devient de jour en jour plus intense et plus inflexible. Ce sentiment s'est surtout fait jour à Manchester, lors des démonstrations des *Trade unionists* du Lancashire, du Yorkshire, du Cheshire. La masse compacte des spectateurs qui saluaient de leurs acclamations les unionistes, à mesure qu'ils parcouraient les longues rues de cette grande ville, n'avait jamais été dépassée ni en nombre, ni en enthousiasme. Qu'est-ce qui les attirait, cependant? ce n'était ni une pompe courtisanesque, ni un appareil militaire; c'était le seul désir d'exprimer aux laboureurs grévistes une sympathie invincible. Pour la première fois, dans l'histoire du pays, les travailleurs de la ville et ceux de la campagne commençaient à reconnaître la communauté de leurs intérêts..... Qui pourrait prévoir les conséquences futures de ce rapprochement?... Ernest Jones disait, dans l'un de ses derniers discours, que « pour justifier la rébellion,
» deux choses étaient indispensables : d'abord des griefs in-
» tolérables; ensuite l'épuisement, avant de tirer l'épée, de
» tous les moyens moraux, légaux, constitutionnels. » Or, les griefs sont intolérables; les moyens moraux et légaux ont été épuisés; nous réclamons maintenant l'emploi du moyen constitutionnel; en d'autres termes, la franchise. »

Il y a dans ces derniers mots comme un grondement de colère contenue, comme une sourde menace. Nous relatons et nous n'apprécions pas.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LA SUISSE (2).

(Cinquième article.)

LES INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

I.

Nous nous sommes occupé, dans nos derniers articles, des voies de communication et moyens de transport de la Suisse. Ce sera donner une suite logique à cette étude, que de parler maintenant de ses institutions de crédit. Le crédit forme en effet comme un mécanisme supplémentaire de relations et d'échanges et dote les capitaux d'une faculté merveilleuse de circulation. Aussi est-on allé jusqu'à dire qu'il était l'âme de l'industrie moderne. Il y a sans doute exagération à parler de la sorte. C'est, avant tout, la liberté du travail qui donne à notre âge économique sa puissante vitalité et son génie propre; cependant le développement, sans analogue dans les temps passés, que prend aujourd'hui le crédit, constitue un des traits saillants de cette vitalité et l'accroît notablement par ce fait fondamental et décisif, qu'il permet d'échanger la richesse qui existe contre une richesse qui n'existe pas encore, mais dont il provoque ou accélère ainsi la création.

On se rend non moins bien compte de l'étonnante fécondité du crédit lorsqu'on découvre qu'il a pour objet de réaliser une association continue et universelle des producteurs entre eux, au moyen d'avances mutuelles, et même avec les non-producteurs au moyen de capitaux d'emprunt.

Mais le fonctionnement de cette association demande des instruments spéciaux, à savoir les banques et le papier fiduciaire. Il semblerait donc naturel de mesurer la puissance acquise au rôle du crédit par l'abondance de ces instruments. Toutefois, nous le savons, on doit discerner en cela, comme en toute autre chose, le bon emploi du mauvais, la mesure de l'abus. On a vu se produire à diverses époques et en divers pays comme une pullulation de banques et de titres fiduciaires qui n'était rien moins que l'expression réelle des services rendus à l'industrie et au commerce par le crédit. C'est même sur la crainte des excès de ce genre que s'appuient principalement les adversaires de la liberté des banques. A leurs yeux, la multiplicité de ces institutions aurait plus d'inconvénients que d'avantages et le mieux résiderait dans l'omnipotence d'un établissement central placé plus ou moins directement sous la main de l'Etat.

L'histoire des banques suisses fournit de précieux éléments pour la solution du problème. Dans un si petit pays et sous l'empire du principe d'absolue décentralisation économique autant que politique qui y a prévalu jusqu'à ces derniers temps, il était impossible que le régime d'unification, représenté par les grandes banques semi-gouvernementales des pays voisins, s'établît, et avec lui une vaste circulation fiduciaire. Il n'y avait place, en dehors des banques privées, que pour de petites institutions, restreintes, quant à leur sphère d'action et à leurs ressources, aux circonscriptions cantonales. Tel fut et dut être le premier état des banques suisses. Et non-seulement ces banques devaient reposer sur des bases étroites, mais encore un isolement mutuel découlait forcément de leurs conditions mêmes d'existence. La divergence sur mille points des lois en matière commerciale créait de grandes difficultés de plus à ce que le papier des banques acquît une circulation extérieure au canton. Cette raison même amoindrissait encore leur circulation intérieure, parce qu'elle ne pouvait dès lors s'appliquer qu'à des affaires purement locales et d'un parcours très-réduit.

Voilà ce qui explique le manque d'essor dont a été frappée, jusqu'à ces dernières années, la circulation des billets de banque en Suisse et qu'on lui a tant reproché. Ce manque d'essor ne provenait ni de la faiblesse ni du défaut de solidité des banques, puisque leur capital propre et même leur réserve métallique sont demeurés d'ordinaire fort au-dessus du chiffre de leurs engagements, et que jamais aucune banque suisse de circulation n'a faibli. Il tenait uniquement à des causes d'ordre politique et de législation commerciale. C'est ce que n'ont pas compris les publicistes étrangers qui ont voulu aborder ce sujet.

Mais, d'autre part, les défectuosités inhérentes au régime primitif des banques suisses, défectuosités dont le progrès des institutions et l'intelligence pratique des affaires tendent rapidement à triompher aujourd'hui, eurent pourtant, dès l'origine, leur compensation. L'organisation des banques revêtit un caractère de sincérité qui les mettait à l'abri des aventures financières et politiques auxquelles la circulation fiduciaire d'autres pays a été si fortement en butte. Elles ne pouvaient devenir ni des instruments de spéculation de bourse ni des fabriques de papier-monnaie. Corrélativement, une certaine dose de liberté pratique pénétrait spontanément au sein du système avant qu'on eût à trancher le débat de principe ou à courir les risques d'une solution prématurée soit dans un sens, soit dans l'autre. Il suffisait, en fait, que chaque canton se donnât une banque publique pour que l'ensemble de la Confédération possédât un réseau supérieur, par le nombre des institutions et même

---

(1) Voir l'*Economiste français*, numéro du 4 juillet 1874.
(2) Voir l'*Economiste français* du 16 mai 1874.

par sa puissance effective, sur chaque point, à ceux des pays qui semblaient le plus favorisés. Cependant on n'avait pas le droit de dire pour cela, comme l'ont fait bien des écrivains, qu'il y eût en Suisse pleine liberté d'établissement de banques et que tout le mal en venait. Le canton, Etat souverain, pouvait investir sa banque du monopole d'émission ou de tout autre privilége, et il pouvait y avoir ainsi autant de banques à monopole que de cantons. Qu'est-ce qu'un régime semblable aurait eu de commun avec celui de la liberté ?

Voici, en définitive, comment les choses se passèrent. Dans plusieurs cantons il se fonda, sous les auspices de l'Etat et souvent avec son concours financier, une banque à monopole, sous le titre de « Banque cantonale », et telle est encore la situation pour les cantons de Vaud, de Neuchâtel, du Valais, du Tessin. Mais antérieurement déjà ou simultanément, dans d'autres cantons comme Saint-Gall, Berne, Genève, Zurich, Bâle, etc., une ou plusieurs banques se créèrent par l'initiative privée, sans autre intervention de l'État que l'autorisation préalable. Enfin, dans d'autres, on vit surgir des établissements libres à côté de la banque cantonale. De tout cela ressortit l'existence d'un régime mixte où la concurrence régnait ou bien demeurait ouverte sur certains points, tandis qu'elle était interdite sur d'autres. On fut ainsi en mesure d'apprécier la valeur comparative des systèmes par leurs œuvres. Mais les résultats de cet état de choses ne pouvaient pas rester longtemps douteux dans un pays comme la Suisse. En premier lieu, l'épreuve se montra favorable au système de liberté et de pluralité. On vit la circulation s'y développer plus largement et plus vite. En second lieu, depuis le jour (1848) où la constitution fédérale commença de primer les constitutions cantonales, à titre de garantie suprême des libertés publiques et privées et de base du droit commun suisse, les monopoles octroyés dans tels et tels cantons se trouvèrent frappés virtuellement de néant vis-à-vis des revendications et des entreprises concurrentes.

Néanmoins, la cause de l'unité de circulation et de la grande banque d'Etat ne fut pas abandonnée. Ses partisans, nombreux, en Suisse comme partout ailleurs, dans le monde financier, s'efforcèrent de faire tourner le mouvement de centralisation et de suprématie fédérales qui se produisait, au profit de leurs idées. En dépit de la marche des faits, on continua à déclarer que c'était à la multiplicité des petites banques qu'il fallait attribuer l'insuffisance de circulation générale, et qu'il n'y avait d'autre remède à y apporter que la création d'une banque fédérale, constituée à l'instar de la Banque de France. On ne négligea pas, en même temps, de faire entrevoir l'avantage d'étayer le crédit public et même l'approvisionnement monétaire sur un établissement de ce genre, car il y a toujours eu et il y aura toujours des visées pareilles dans les plans de monopole d'émission. Des pétitions en faveur de cette thèse furent adressées plusieurs fois à l'Assemblée fédérale qui les rejeta.

Enfin, on est parvenu à faire adopter dans la nouvelle constitution fédérale, dernièrement élaborée, un article qui investit les pouvoirs fédéraux du droit de légiférer sur l'émission des billets de banques et sur leurs garanties de remboursement. Les partisans de la liberté durent en prendre leur parti moyennant cette réserve obtenue par eux et inscrite dans le même article, que les attributions nouvelles données à la Confédération ne pourraient pas aboutir au monopole ni au cours forcé.

On en est là. Si le régime nouveau qui sortira de cet acte constitutionnel modifie notablement le mode de vivre des banques et les soumet à un règlementarisme plus ou moins fâcheux, il fera disparaître tout ce qui subsiste encore de monopoles cantonaux en matière de banques, et il contribuera, sans nul doute, au développement de la circulation, grâce à l'unité législative qu'il introduira dans l'organisation des banques et dans leurs rapports entre elles.

II.

Passons maintenant aux données statistiques. L'existence de trois banques publiques en Suisse ne remonte pas plus haut que quarante ans. Nous avons dit quelle marche elle a suivie. A cette heure, il en existe de quatre-vingts à cent, dont vingt-neuf banques de circulation. Voici l'énumération de ces dernières, rangées d'après leur date de fondation, avec l'énoncé de leur capital actuel, de leur circulation moyenne en 1869 et 1873 et de l'encaisse au 31 décembre 1873 de la plupart d'entre elles.

DATE de la fondation	BANQUES DE CIRCULATION SUISSES EN 1874	CAPITAL social en 1873	CIRCULATION MOYENNE En 1869	CIRCULATION MOYENNE En 1873	ENCAISSE métallique le 31 déc. 1873
		fr.	fr.	fr.	fr.
1834	Banque cantonale de Berne	6.000.000	1.466.000	3.649.000	»
1836	Banque de Zurich	6.000.000	2.070.000	2.691.000	»
1837	Banque de Saint-Gall	4.500.000	1.839.000	3.479.000	1.327.422
1844	Banque de Bâle	4.000.000	596.000	2.174.000	2.661.923
1845	Banque du commerce à Genève	5.000.000	1.837.000	6.535.000	4.072.396
»	Banque cantonale Vaudoise	6.000.000	2.791.000	4.342.000	»
1848	Banque de Genève	2.500.000	831.000	1.800.000	»
1850	Banque cantonale de Fribourg	2.340.000	360.000	770.000	367.670
1851	Banque hypothécaire de Thurgovie	3.000.000	353.000	590.000	»
1852	Banque de Glaris	2.250.000	400.000	686.000	367.473
1853	Banque populaire de la Gruyère (Fribourg)	395.000	55.000	112.000	48.059
1854	Banque d'Argovie	4.000.000	219.000	856.000	1.497.066
»	Caisse hypothécaire de Fribourg	2.400.000	139.000	38.009	118.789
»	Banque cantonale Neuchâteloise	3.000.000	1.120.000	4.012.000	»
1856	Banque de Lucerne	2.500.000	207.000	623.000	582.943
1857	Banque de Soleure	2.000.000	266.000	929.000	»
»	Banque cantonale du Valais	»	300.000	»	»
1860	Banque cantonale du Tessin	1.000.000	169.000	260.000	450.849
1862	Caisse d'épargne de Glaris	663.000	»	198.000	145.148
»	Banque des Grisons	1.500.000	159.000	447.000	237.531
»	Banque de Schaffhouse	1.500.000	127.000	458.000	179.172
1863	Banque fédérale à Berne	9.000.000	1.399.000	3.309.000	2.129.073
»	Banque de Toggenbourg	2.000.000	430.000	557.000	212.637
1866	Crédit agricole et industriel de la Broye	398.000	54.000	98.000	42.897
1867	Banque cantonale de Saint-Gall	4.000.000	1.174.000	2.453.000	»
1868	Banque cantonale de Bâle-campagne	1.000.000	»	170.000	»
1870	Banque cantonale de Thurgovie	1.376.000	»	722.000	214.047
»	Banque cantonale de Zurich	6.000.000	»	4.942.000	»
1871	Banque cantonale des Grisons	»	»	706.000	237.531
	Totaux	84.322.000	18.381.000	47.606.000	14.892.796

Les indications principales qui ressortent de ce tableau sont les suivantes :

1° Onze banques portent le titre de banques cantonales, mais cinq seulement possèdent encore le monopole cantonal d'émission, savoir : celles de Vaud, de Neufchâtel, du Valais, du Tessin et de Bâle-campagne. Il faut ajouter que ce monopole n'a pas empêché dans les cantons y soumis l'établissement de comptoirs de banques d'émission d'autres cantons, comme de la Banque fédérale de Berne (1), qui en possède un à Lausanne et un à la Chaux-de-Fonds, dans le canton de Neufchâtel ;

2° Parmi les banques de circulation suisses, il y en a qui font du crédit hypothécaire, soit comme objet essentiel de leurs opérations, telles que les caisses hypothécaires de Thurgovie et de Fribourg, soit comme branche d'opérations plus ou moins importantes, mais d'un caractère plutôt industriel qu'agricole, comme c'est le cas pour la Banque fédérale de Berne et pour la petite Caisse agricole et industrielle de la Broye (canton de Fribourg) ;

3° Il y a des banques qui sont en même temps caisses d'épargne, monts-de-piété et banques d'avances ou populaires, telles la Banque de la Gruyère (Fribourg) et la Caisse d'épargne de Glaris ;

4° Enfin la Banque fédérale de Berne embrasse à peu près tous les genres d'opérations du crédit commercial, industriel, hypothécaire et public (soumissions et emprunts d'Etats et de communes) ;

5° Le capital propre des banques varie d'importance, de 12 millions auxquels a été élevé cette année même (1874) celui de la Banque fédérale de Berne, à la modique somme de 395,000 francs, pour la Banque populaire de la Gruyère. Quatre banques ont un capital de 6 millions, une de 5 millions, quatre de 4 millions, deux de 3 millions, sept de 2 millions. La moyenne générale ressort à 2,900,000 francs.

Le capital des banques suisses suit un mouvement très-marqué d'augmentation. Il était au total de 43 millions en 1860 pour les vingt banques existant alors, de 54,600,000 francs en 1864, pour le même nombre de banques, et de 73,357,784 francs, y compris les réserves, en 1869 ;

6° La circulation moyenne des 29 banques réunies a été en 1873 de 47,606,000 francs. Ici la progression est encore beaucoup plus forte que pour le capital. La circulation n'é-

(1) Cette banque n'a pas le caractère que son nom semblerait indiquer. C'est une simple affaire de titre.

tait encore que de 15 millions en 1864, pour 20 banques, et de 18,381,000 francs pour 25 banques en 1866. Depuis cette dernière date, elle a monté rapidement d'année en année jusqu'au chiffre actuel.

L'une des raisons principales de cette progression se trouve dans l'accord conclu entre les principales banques de canton à canton pour l'acceptation et l'échange réciproque de leurs billets. C'est ainsi, par exemple, que la *Banque du commerce*, de Genève, qui a conclu cet arrangement avec neuf banques d'autres cantons, a vu sa circulation moyenne passer de 1,837,000 francs, en 1869, à 6,535,000 francs, en 1873. D'autres causes, telles que la pénurie monétaire des dernières années et le cours forcé en France, ont aussi contribué à ce résultat.

Il y a tout lieu de penser d'ailleurs que la fédération libre ou concordataire des banques suisses, commencée depuis quelques années, comme nous venons de le dire, et l'unification du code commercial que la nouvelle constitution fédérale doit réaliser, suffiraient pour amener promptement la circulation générale des banques à un niveau très-supérieur et pleinement en rapport avec la puissance des institutions et avec les besoins du crédit.

Il ressort pourtant du tableau ci-dessus que la circulation est en décroissance pour une banque, la Caisse hypothécaire de Fribourg, et en faible accroissement pour les autres banques de circulation, qui s'occupent principalement de crédit foncier. C'est l'expérience qui prononce ici contre l'emploi des billets à vue au porteur pour des prêts de longue échéance. Il n'y a rien en cela que de naturel.

7° L'encaisse métallique des banques suisses présente une très-grande inégalité dans ses rapports avec la circulation. Pour certaines, il est encore absolument supérieur à celle-ci; pour d'autres, il descend à la moitié ou au tiers. En prenant cette dernière proportion comme la plus rationnelle, on doit reconnaître qu'une partie des banques suisses souffre encore d'une pléthore de numéraire, résultant de leur faiblesse de circulation. Mais son accroissement actuel et la diminution des encaisses constatée par les bilans des dernières années, tendent rapidement à amener une situation normale.

III.

En dehors des données fournies par notre tableau, il y a lieu de présenter quelques autres éléments d'appréciation. Pour presque toutes les banques, la faculté d'émission est limitée au double du capital social versé, et le minimum de l'encaisse fixé au tiers de la circulation.

Les banques suisses de circulation accordent l'escompte sur deux signatures pour le papier de la place. Le taux de cet escompte oscille généralement entre des limites modérées, soit de 4 à 5 0/0. On le voit rarement s'élever au-dessus de 6, et seulement dans les villes de grande industrie, soumises aux fluctuations du marché étranger. La plupart des banques reçoivent le dépôt à intérêt soit à titre de compte courant créditeur, soit comme compte de dépôt plus ou moins prolongé. La bonification d'intérêt est proportionnelle à la fixité du dépôt et au prix de l'argent. Elle varie de 3 à 5 0/0.

La prospérité générale et à peu près constante des banques suisses est attestée par le chiffre élevé de la répartition des bénéfices, et par l'accroissement ininterrompu de leurs fonds de réserve. En 1873, la moyenne générale des bénéfices répartis ressortait à 8 0/0 du capital versé. Le chiffre le plus haut était de 10 0/0, pour la Banque cantonale du Tessin, et de 6,75 pour les caisses hypothécaires de Fribourg. Une seule, la Banque cantonale du Valais, a été mise en désarroi par les agissements du pouvoir cantonal, qui a épuisé ses ressources et son crédit pour le besoin des finances gouvernementales du canton. La Banque fédérale de Berne a subi, en 1870, un déficit de trois millions par les détournements du caissier de son comptoir de Zurich. Elle s'est pleinement relevée depuis lors de cet échec, et a donné en 1873 un dividende de 8,76 0/0 à ses actionnaires. Elle vient de porter son capital versé de neuf à douze millions. Récemment les tribunaux français ont retenti de la déconfiture du *Crédit foncier suisse*. Mais quoique cet établissement eût été formé à Genève et que sa direction eût un personnel en partie suisse, il n'appartenait point en réalité aux institutions de crédit suisses. La France était le théâtre de ses affaires, son titre n'était qu'un prétexte abusif, et son crédit nul en Suisse. Il faut apprécier au même point de vue la banque fondée à Genève, en 1856, sous le titre de *Banque générale suisse* de crédit international, mobilier, foncier et commercial, et qui pratiquait l'émission des billets des banques. Elle ne tenait à la Suisse que par son lien d'origine et par son cadre administratif. Son action s'exerçait beaucoup plus en dehors qu'au dedans de la Suisse. Elle est maintenant en liquidation.

Il serait intéressant de connaître le chiffre total des affaires, ou tout au moins de l'escompte commercial effectué par les banques. Mais cela demanderait un travail trop considérable pour entrer dans le cadre de cet article. Bornons-nous à dire que, pour la *Banque du commerce* de Genève, qui est l'établissement de crédit commercial le plus considérable de la Suisse, la valeur du papier escompté en 1873 s'est élevée à 126 millions, supérieure de 48 1/4 millions à celle de 1872, de 73 millions à celle de 1871, et presque le triple de la somme escomptée en 1870. Dans le total sus-indiqué, les lettres de change sur les autres cantons figurent pour un tiers environ. Le mouvement du portefeuille en 1873 a donné une moyenne quotidienne de 11,876,273 fr. 80, soit environ de 3,280,000 fr. de plus qu'en 1872, et de 5,095,000 fr. de plus qu'en 1871.

Nous avons dit que la Suisse possède actuellement de quatre-vingts à cent banques publiques. C'est donc environ une soixantaine en sus des banques de circulation. Le crédit foncier, le crédit industriel et le crédit commercial se partagent ces établissements qui ont trouvé un principe de multiplication et de développement considérable depuis quelques années dans la création des chemins de fer. Quelques-unes de ces banques sont basées sur un capital important : le *Crédit suisse* de Zurich, fr. 20.000,000; la *Banque de Winterthur* (canton de Zurich), fr. 15,000,000; la *Banque du commerce*, de Bâle, fr. 8,000,000; *l'Union* de Bâle, fr. 12,000,000; la Caisse cantonale hypothécaire de Berne, fr. 7,000,000; etc. — On compte, en Suisse, une quinzaine de banques hypothécaires dont trois seulement pratiquent l'émission des billets de banque. Leur mécanisme est à peu près celui des institutions de crédit foncier des autres pays, sauf une plus grande élasticité dans les modes d'amortissement. Dans le canton de Vaud notamment, la dette hypothécaire prend un caractère de perpétuité, et les bons ou cédules hypothécaires forment, sous le nom de bons de rentes, un titre analogue, quant à sa transmission, aux titres de la dette publique. Plusieurs de ces banques y joignent le crédit agricole sous forme d'escompte du papier des agriculteurs. La Caisse hypothécaire de Genève est de ce nombre. L'intérêt des prêts hypothécaires varie suivant les lieux et les temps de 4 1/2 à 6 0/0. Les bénéfices réalisés par ces institutions sont généralement de 6 à 7 0/0. Pour quelques-unes, ils demeurent au-dessous de 5.

Enfin il s'est créé quelques caisses de crédit populaire, à l'instar de celles de Prusse. Toutefois, les habitudes et la situation économique du pays n'ont pas permis d'imiter en tous points les fondations allemandes. On n'a pas admis en Suisse le principe de la solidarité collective, et le crédit à découvert y joue un rôle moins considérable que l'escompte des petits billets. Le caractère démocratique et tout local que possèdent d'ailleurs les banques commerciales ordinaires rend moins nécessaire à la population ouvrière suisse l'existence des banques d'avances.

Au contraire, un trait saillant de l'appareil du crédit helvétique se trouve dans l'organisation des caisses d'épargne qui, n'y étant pas placées entre les mains de l'Etat, forment des établissements libres, sauf surveillance gouvernementale, et doivent pourvoir elles-mêmes à la productivité de leurs dépôts. Cela suffit pour faire de chaque caisse d'épargne une véritable banque pratiquant le placement hypothécaire et l'escompte du papier de commerce de premier choix. A ce compte, on voit que les institutions de crédit ne manquent pas en Suisse, car en nul autre pays les caisses d'épargne ne sont plus nombreuses et plus riches. En 1873, le total des capitaux déposés excédait 180 millions. Il avait doublé en dix ans; mais ce sujet demanderait une étude à part.

En résumé, on ne saurait s'empêcher de reconnaître que les institutions de crédit de la Suisse forment un ensemble imposant par le nombre, par la variété des attributions, par l'ampleur des ressources et par l'énergie d'un développement aussi spontané que soutenu. Ce qui leur manque encore, elles sont en train de l'acquérir, et les qualités qui leur sont propres fournissent des garanties de saine et robuste vitalité, que celles de bien d'autres pays pourraient envier. Pour que la France fût au niveau de la Suisse sous le rapport des institutions de crédit, il lui faudrait quatre banques de circulation par département, sans parler des autres genres de banques, avec un capital moyen de 3 millions chacune, ce qui donnerait un total de 350 banques de circulation et plus d'un milliard de capital. Et si l'on fait porter la comparaison sur les banques publiques de tout genre, les chiffres précédents devraient être plus que doublés. Et cependant la Suisse n'en est encore, pour ainsi

dire, qu'à son début en matière de banques. On peut sans peine présager où elle en sera dans un prochain avenir. Tels sont toujours et partout les fruits de la liberté.

H. D.

LA DISTRIBUTION DES PRIX
A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE DE PARIS.

La distribution des récompenses aux élèves de l'école supérieure du commerce de Paris a eu lieu le samedi 18 juillet, sous la présidence de M. Ozenne, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.

La chambre de commerce de Paris, sous la haute direction de laquelle fonctionne l'école, était représentée par M. E. Gouin, son président, et MM. Guibal, Carlhian, Gustave Roy, Salmon, Baillière, Houette, Sauvage et Barbedienne ; M. Dumoustier de Frédilly, directeur du commerce intérieur, assistait à la séance.

M. Schwaeblé, directeur de l'école, a présenté le compte rendu des travaux des élèves durant cette année scolaire.

Ensuite M. Ozenne a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, comme vous je regrette vivement que les occupations de M. le ministre de l'agriculture et du commerce ne lui aient pas permis de présider cette solennité. C'est à moi qu'est échu, d'après vos désirs, l'honneur non de remplacer le ministre, mais de suppléer à son absence. Je vous en remercie.

» Après le résumé si clair et si impartial que nous venons d'entendre, il ne me reste que peu de chose à dire. En l'écoutant, Messieurs, vous avez pensé avec moi qu'on ne pouvait tracer d'une main plus ferme le but et les méthodes d'une grande école de commerce. Il suffirait d'amener ici, pour les convaincre, les esprits défiants qui révoquent en doute l'efficacité de notre enseignement commercial. Le simple exposé des faits démontre que la France peut appliquer à cette branche de l'activité humaine son enseignement élevé, son esprit ingénieux et profond, ses habitudes de logique et son bon sens traditionnel.

» Toutes ces qualités se trouvent réunies chez les éminents professeurs qui ont porté cette école au point où nous la voyons aujourd'hui. Les distinctions académiques qui sont venues les chercher, témoignent du prix que le Gouvernement attache à leur concours, et n'égalent certainement pas leur mérite. Mais elles sont un hommage rendu à nos écoles ; elles marquent la place des professeurs dans le corps enseignant, attirent sur eux l'attention publique : l'honneur dont ils sont l'objet rejaillit sur l'institution. Cette année encore, M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu, sur la demande de son collègue placé à notre tête, accorder cette honorable distinction à deux de vos professeurs désignés comme les plus méritants. Je suis chargé de la leur remettre, et c'est pour moi une satisfaction véritable.

» Ce n'est point seulement avec des palmes académiques que le Gouvernement a prouvé sa sollicitude pour les écoles de commerce. Laissez-moi vous en citer des marques récentes, données par le ministère que je représente au milieu de vous. Une importante commission a été formée au mois d'avril dernier pour étudier les moyens de communiquer un nouvel essor à notre commerce extérieur ; et tout d'abord, il a paru que la question la plus grave était celle de l'éducation. Cette préférence, Messieurs, est parfaitement fondée. Au temps où nous vivons, la saine économie repousse l'intervention directe du gouvernement dans les affaires ; elle établit la prospérité publique, non sur des règlements artificiels, mais sur l'énergie des particuliers : il est donc naturel que tout l'intérêt de l'Etat se tourne vers l'éducation. Il aspire moins à diriger les négociants qu'à former une pépinière de jeunes hommes capables de porter au loin les produits de notre sol si bien doué par la nature, et de notre industrie déjà puissante et qui tient un rang considérable dans le commerce du monde. A ces conditions, ajoutez les besoins particuliers de notre pays ; nous avons, quoi qu'on en puisse dire, toutes les qualités requises pour faire le grand commerce, habileté, hardiesse, prévoyance ; il ne nous manque que de mieux connaître nos forces, et les ressources des pays lointains. L'instruction doit doubler la clairvoyance du négociant, stimuler son énergie, l'émanciper de la tutelle de l'État, et lui apprendre en un mot que les combinaisons les plus ingénieuses du législateur ne remplacent ni les lumières, ni l'esprit d'entreprise qui enfantent les grandes opérations.

» Aussi, Messieurs, je ne m'étonne pas que la commission ait placé en tête de ses travaux les moyens de former les jeunes gens qui se destinent au commerce. Elle est, d'ailleurs, parfaitement apte à poursuivre cette étude, car elle compte parmi ses membres des hommes tels que M. Siegfried, qui joint à la compétence un dévouement infatigable, et dont le nom est désormais attaché à la fondation de l'enseignement commercial. Je n'ai point à vous donner, Messieurs, les résultats d'un travail qui est encore inachevé. La commission réserve à bon droit ses conclusions jusqu'au jour où elle sera entourée de tous les avis et de tous les documents. Mais je puis, sans anticiper, vous indiquer l'esprit qui domine ses délibérations ; effacer, autant que possible, toute inégalité entre les écoles de commerce et celles de l'Université ; donner aux élèves les mêmes avantages, attacher aux diplômes les mêmes priviléges qui appartiennent à vos émules des colléges de l'État ; saisir toutes les occasions de témoigner à vos écoles la sollicitude qu'elles méritent, tels sont les vœux de la commission. Quant au programme des études, elle pense qu'il faudrait surtout le rendre plus populaire, c'est-à-dire mieux connu : car il suffit de le connaître pour l'apprécier ; et si le Gouvernement doit soutenir vos droits au dehors, il sait qu'il peut s'en rapporter à vous pour l'organisation intérieure.

» Ce programme, exposé par vous, Monsieur le directeur, me paraît tel qu'aurait pu le tracer la commission elle-même. Bien loin de repousser les idées des Allemands, elle pense qu'il faut leur emprunter ce qu'elles ont de meilleur : c'est la guerre la plus loyale et la plus féconde. Je dois dire qu'elle compte, pour bien connaître l'organisation allemande, sur les hommes qui, comme vous, Monsieur le directeur, en ont fait une étude spéciale. Bien plus, elle paraît disposée à demander des renseignements sur place, soit par les consuls, soit autrement. Il serait absurde, en effet, de négliger des exemples si utiles.

» Toutefois, l'énumération de vos travaux me suggère une observation : ne serait-il pas dangereux de suivre de trop près les méthodes étrangères, et ne doit-on pas insister sur telle partie de l'enseignement, où la France se trouve intéressée de plus près ? Ainsi, je ne sais si les Allemands étudient à fond la géographie commerciale ; en tous cas, des connaissances variées leur sont peut-être moins nécessaires qu'à nous. Ils ne possèdent pas de colonies, ils ne fréquentent pas également toutes les parties du monde. Ils se partagent en deux courants, l'un vers l'extrême Orient, l'autre vers l'Amérique du Nord, et greffent, pour ainsi dire, leur commerce sur celui des autres races. D'autre part, la France a, par sa position, des avantages géographiques qu'il est bon de connaître à fond. Quant aux Anglais, j'envie leur manière d'apprendre la géographie, car ils vont l'étudier sur place, et reçoivent, chemin faisant, des leçons plus éloquentes que celles des plus savants professeurs. Ne devons-nous pas compenser par l'enseignement cette lacune de notre éducation, et faire plus de géographie commerciale que tous les autres peuples, afin d'inspirer à nos jeunes gens le goût des voyages ? Le jour viendra où ils abandonneront leurs livres pour aller recevoir de la nature même un complément d'instruction.

» Mais il est un autre point sur lequel nous devons fournir des modèles, au lieu d'en emprunter : c'est toute la partie artistique de l'enseignement, qui, en France, me paraît digne d'occuper une place considérable. Je ne doute pas que les professeurs distingués de cette école, peut-être même à leur insu, ne mêlent un peu d'art aux renseignements techniques qu'ils donnent à leurs élèves. Le goût du beau, du délicat, du fini, le sentiment de la perfection, dans notre pays, sont répandus, pour ainsi dire, dans l'air qu'on respire. Ce n'est pas une raison pour en négliger l'apprentissage, encore moins pour ne pas cultiver les arts du dessin. Sans entrer dans les détails professionnels, il me semble qu'il faudrait développer le goût, en même temps que le savoir, des jeunes négociants. Il n'est pas juste de dire que la France est vouée, dans le commerce et l'industrie, à une perfection ruineuse ; mais serait-il meilleur d'abandonner nos avantages naturels pour copier les autres nations ? Il faut qu'elles viennent à leur tour nous emprunter cette haute culture, qui a été longtemps notre privilége. D'ailleurs, Paris n'est-il pas le centre du goût ? Le commerce parisien n'a-t-il pas des traditions qu'il est bon de conserver jusque dans les écoles ? Les élèves ne doivent-ils pas se préparer dès maintenant à soutenir la lutte avec Berlin, Vienne, Londres, et justifier, par leur discernement, une réputation séculaire ? Voilà, il me semble, un enseignement tout français, et digne d'une grande capitale.

» Enfin, je n'oublie pas que j'ai devant les yeux toute une pépinière de jeunes et habiles élèves, où doit se recru-

ter l'élite de notre commerce. Plusieurs vont toucher au terme de leurs études, et parcourent déjà du regard la carrière sans borne qui s'ouvre devant eux. S'ils doivent compter avant tout sur l'indépendance et l'énergie, je me permettrai pourtant d'y joindre un conseil : qu'ils ne nourrissent pas une défiance injuste contre l'administration, avec laquelle ils auront de fréquents rapports; ils ne seront pas isolés, désarmés; l'Etat est toujours présent pour appuyer leurs prétentions légitimes, soit en France, soit à l'étranger; un ministère spécial tient à honneur de défendre leurs intérêts; par cet intermédiaire, ils ont une voix dans les conseils du gouvernement, et, pour les moindres détails, une longue expérience personnelle m'a appris qu'ils trouvent toujours appui et protection, quand ils en sont dignes. Enfin, l'Etat tient à leur portée une source de renseignements, qu'on s'efforce tous les jours de rendre plus abondante et plus rapide.

» De son côté, la France fait appel à ces générations nouvelles pour étendre et relever son influence au loin, et pour lui conquérir ces avantages solides, sans lesquels les qualités brillantes ne sont qu'un présent funeste. Votre école, Messieurs, est une école de bon sens et d'activité robuste; j'y vois la promesse de belles réalités qui nous assurent un meilleur avenir.

» Je termine en adressant, au nom de l'administration que j'ai l'honneur de représenter, mes félicitations à la chambre de commerce de Paris, pour l'œuvre si éminemment utile accomplie par elle, et qu'elle protége de son puissant concours. »

M. Ernest Gouin, président de la chambre de commerce, en remerciant M. le secrétaire général, a attiré son attention sur les succès de l'école supérieure de commerce. M. le président de la chambre a annoncé que, en présence du nombre croissant des élèves qui fréquentent cette école, la chambre venait de voter un crédit important pour des travaux d'agrandissement à exécuter pendant les prochaines vacances.

Ensuite, M. le directeur a proclamé les noms des lauréats auxquels ont été remises des médailles d'honneur décernées par M. le ministre de l'agriculture et du commerce et par la chambre de commerce, dans l'ordre suivant:

3e comptoir : MM. Hummel, Hochapfel, Hurstel;

2e comptoir : MM. Schlumberger, Baxès, Fischer, Bessereau, Laurent;

1er comptoir : MM. Roque, Camus, Hitier, Séneron, Fayet, Segond.

La médaille de l'Union amicale des anciens élèves a été remise à M. Georges Hummel, de Strasbourg.

Enfin, les diplômes de capacité signés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, ont été distribués par ordre de mérite à MM. Hummel, Hochapfel, Hurstel, Morel, Féraud, Maurin, Sanson, Sert, Delhorbe, Lepère, Roche, de Fontenailles et Collier.

M. le secrétaire général a levé la séance en remettant les palmes d'officier d'académie à deux des professeurs de l'école : M. Brasilier, chargé du cours sur les opérations financières; M. Lesiour, chargé du cours de géographie générale.

La rentrée des cours a été fixée au lundi 5 octobre.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Le rendement des impôts pendant le premier semestre de 1874. — Le canal d'irrigation du Rhône. — Le phylloxera dans le Beaujolais et le Mâconnais. — La canalisation des Landes. — La Société d'économie politique de Lyon. — L'*Amérique* devant la Cour de l'amirauté. — Les grèves de Belfast et du Staffordshire. — Les mesures contre l'abus des boissons alcooliques en Russie.

Depuis notre dernière revue, l'Assemblée nationale a adopté, comme on pouvait le prévoir, la proposition de M. Wolowski, concernant la réduction de 200 à 150 millions du remboursement annuel à faire à la Banque de France. C'est déjà quelque chose pour l'équilibre du budget, et peut-être arriverait-on ainsi à l'atteindre à peu près en fin d'exercice, si les impôts dépassaient les prévisions. Malheureusement il n'en est pas ainsi jusqu'à présent : le produit des impôts se maintient en déficit. Nous avons indiqué, dernièrement, ce déficit pour les mois d'avril et de mai. Nous connaissons aujourd'hui le résultat des six premiers mois de l'année et voici ce qu'il accuse, d'après le tableau que nous publions plus loin (1).

Le montant des rôles des contributions directes, s'élevant, pour 1874, à fr. 664,566,000, et les cinq douzièmes échus au 30 juin dernier représentant fr. 276,903,000, les recouvrements se sont élevés, pendant le premier semestre, à fr. 319,089,000. Ils dépassent ainsi les cinq douzièmes échus de fr. 42,186,000, soit de 76 centièmes de douzième. A la même date, en 1873, l'anticipation ne s'élevait qu'à fr. 37,932,000, représentant 68 centièmes de douzième, avec une augmentation de 8 centièmes de douzième pour la période correspondante de 1874.

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, évalué pour 1874 à 32 millions, a produit, pendant le premier semestre, une somme de fr. 18,536,000.

Quant aux impôts et revenus indirects, les recouvrements effectués durant le premier semestre de la présente année s'élèvent à fr. 882,634,000, avec une différence en moins de fr. 26,732,000, sur l'évaluation budgétaire de fr. 909,366.000. L'année dernière, les recouvrements effectués au 30 juin s'élevaient seulement à fr. 861,308,000; c'est donc une différence en plus de fr. 21,326,000 en faveur de l'année courante.

Si l'on distingue maintenant les produits des anciens et des nouveaux impôts, le tableau prouve que, sur les recouvrements effectués, 629,123,000 francs appartiennent aux anciens, avec une différence en moins de 16,315,000 francs sur l'évaluation budgétaire se montant à 645,438,000 fr. ; 214,182,000 fr. appartiennent aux taxes votées en 1871 et en 1872, avec une différence de 2,972,000 fr. en moins sur l'évaluation budgétaire de 217,154,000 fr.; 39,329,000 fr. appartiennent aux taxes votées en 1873 et en 1874, avec une différence de 7,445,000 fr. sur l'évaluation budgétaire de 46,774,000 francs.

Il n'y a d'amélioration que sur les droits de timbre, 2 millions; les sucres indigènes, 4 millions; les droits divers, 4 millions; les tabacs, 11 millions; c'est-à-dire à peu près sur ce qui est indépendant de l'activité commerciale.

Tandis qu'au contraire il y a perte : sur les droits d'enregistrement, pour 3 millions; sur les droits de douanes à l'importation, marchandises diverses, près de 2 millions; sucres coloniaux, près de 10 millions; sucres étrangers, 4 millions. De plus, la douane perd 2 millions 1/2 sur les sels; les droits sur les boissons, 13 millions; les allumettes, 3 millions; la stéarine et bougie, 2 millions; même l'impôt de 2/10es sur les voyageurs donne un déficit de plus de 4 millions.

Sans qu'on puisse espérer, croyons-nous, pour le second semestre, une amélioration bien sensible et une forte diminution de l'écart entre les recettes et les prévisions budgétaires, nous pensons du moins que cet écart ne sera pas aggravé, maintenant que la modification pour ainsi dire acquise du contrat de l'Etat avec la Banque a évité, sans doute, pour un temps, de nouvelles charges au commerce et à l'industrie.

La commission d'enquête parlementaire instituée au sein de l'Assemblée nationale pour étudier les moyens pratiques d'arrêter les progrès de plus en plus inquiétants du phylloxera a désiré entendre M. Dumont, ingénieur en chef des ponts et chaussées sur son projet de canal d'irrigation du Rhône. M. Dumont a longuement développé devant cette commission tous les détails de son projet, et après une discussion des plus sérieuses et des plus approfondies, la commission a décidé qu'elle demanderait à MM. les ministres des travaux publics et du commerce la présentation très-prochaine d'un projet de loi pour autoriser l'exécution du canal. La commission d'enquête parlementaire, en prenant cette décision, se trouve en parfait accord avec les quatre commissions d'enquête des départements intéressés; ces commissions ont en effet demandé *à l'unanimité* l'exécution la plus prochaine possible du canal et la déclaration d'utilité publique du projet. Une seule commission s'est abstenue, c'est celle de l'Isère, ce département n'étant pas directement intéressé à l'exécution de ce grand travail.

Il paraît aujourd'hui démontré que le canal d'irrigation du Rhône peut seul sauver par la submersion hivernale une surface de près de quatre-vingt mille hectares de vignes en plaine qui rapportent aux particuliers plus de 200 millions par an et au budget de l'Etat au moins 20 millions d'impôts annuels. Le canal devant coûter 102 millions, on voit qu'il serait bien vite remboursé. Les craintes manifestées par quelques chambres de commerce au point de vue de la navigation du Rhône n'ont rien de fondé, attendu que pas une goutte d'eau ne serait prise au fleuve lorsque celui-ci n'atteindrait pas 0 m. 50 au-dessus de l'étiage. Les travaux de resserrement assurant dans les plus basses eaux un tirant d'eau de 1 m. 60, l'exécution du canal d'irrigation du Rhône admet pour le tirant d'eau normal du fleuve une profondeur de 2 m. 10. Les intérêts de la navigation sont donc entièrement sauvegardés.

Il faut espérer qu'en présence des ravages toujours crois-

(1) V. page 104.

sants du phylloxera, ravages dont les pouvoirs publics se préoccupent sérieusement, ainsi que le prouve la nomination de la commission parlementaire dont il est question plus haut et le vote d'une récompense de 300,000 francs pour l'inventeur d'un remède contre le fléau ; en présence de l'impuissance des insecticides de toute nature préconisés jusqu'ici par la science; en présence des réclamations unanimes des commissions d'enquête et de la commission parlementaire, la plus grande activité sera donnée à l'instruction définitive de cette grande entreprise du canal si ardemment désirée par nos populations du midi. L'œuvre peut être terminée en quatre années, soit en 1880, et alors il sera possible, ou de reconstituer les vignobles qui seront détruits, ou de se livrer à des cultures arrosées donnant presque autant de produit que la vigne. Il y a là d'immenses intérêts à sauvegarder le plus tôt possible, et il faut bien espérer que des craintes exagérées ou un aveugle esprit de routine n'entraveront pas cette grande opération.

A propos du phylloxera, dont la présence, plus ou moins bien constatée, jetait dernièrement la panique dans plusieurs régions vinicoles, nous devons signaler ici un intéressant rapport de la chambre de commerce de Mâcon-Charolles sur l'invasion du fléau dans le Beaujolais et sa présence supposée dans le Mâconnais. Depuis longtemps déjà, cette chambre de commerce s'était vivement émue des ravages causés dans les vignobles du midi de la France, et surtout des départements de Vaucluse, du Gard et de l'Hérault, par cet insecte plus redoutable encore que la pyrale, si fatale aux vignes du Beaujolais, mais dont heureusement le génie inventif de Raclet les a débarrassées à jamais. De l'enquête qu'elle a provoquée, il résulte que, suivant de fortes présomptions, le Beaujolais, après le midi de la France, est envahi par le nouveau fléau qui vient de s'abattre sur la vigne, et qui cause un tort si considérable à notre production et à notre commerce vinicoles déjà si éprouvés par les intempéries et les gelées des deux derniers printemps. « Nous devons pourtant nous estimer heureux, dit le rapport, que la maladie qui nous a été signalée et que nous avons constatée à Davayé ne soit attribuable jusqu'ici qu'à l'insecte connu sous les divers noms d'eumolpe, écrivain, gribouri ou petit tigre, car nous savons par expérience que la maladie occasionnée par cet insecte s'attaque avec plus d'acharnement dans le Mâconnais aux vignes plantées dans des terrains neufs ou récemment défrichés, tandis que cette maladie disparaît d'ordinaire au bout de quelques années, lorsque la terre du sous-sol a été, après plusieurs façons, exposée au bienfaisant contact de l'air et aux chauds rayons du soleil.

» Quoi qu'il en soit, Messieurs, je crois qu'il y a lieu de recommander à nos propriétaires et vignerons de ne pas s'endormir dans une trop confiante sécurité; de les charger, au contraire, d'être les sentinelles vigilantes qui s'empresseront de nous signaler les premiers symptômes du fléau, afin que nous puissions, au moyen de nos efforts joints à ceux de l'administration et secondés par les recherches des hommes savants et spéciaux de nos contrées, conjurer le mal dans la mesure du possible. »

Divers journaux de la partie sud-ouest de la France entretiennent leurs lecteurs d'un projet important que M. Deschamps, inspecteur général des ponts et chaussées, fit approuver par le gouvernement en 1826, mais que la révolution de 1830 l'empêcha de faire exécuter. Ce projet serait sur le point d'être mené à bien par application d'une loi analogue à celle qui a été récemment votée pour l'établissement des canaux en voie d'exécution des cinq départements de l'Est, en y ajoutant la loi du 21 septembre 1807 sur le desséchement des marais. Cette canalisation des Landes et de l'Adour devant établir entre Bordeaux et Bayonne une voie économique de transports, et pour laquelle des capitalistes offrent les 41 millions de francs nécessaires aux travaux, arriverait jusqu'à Mont-de-Marsan. A Dax ou à Saubusse commencerait le canal de navigation, desséchement, irrigation et colmatage destiné à ouvrir la jonction de la Garonne à l'Adour par le littoral, en passant au levant des étangs, jusqu'à la hauteur de Sanguinet, près du bassin d'Arcachon, et de là à Bordeaux, par ou près Saint-Magne, les Trois-Lagunes, Saucats, Cestas, la Croix-d'Hins, la vallée du ruisseau de Saint-Médard, jusqu'aux Bassin-Docks sur la Garonne. M. Leysalle, de Rouffignac de Sigoulès (Dordogne), délégué des capitalistes, dans sa pérégrination à travers les trois départements intéressés surtout, a séjourné à Mont-de-Marsan afin de saisir les corps constitués de cette intéressante question d'intérêt général ; mais n'étant arrivé qu'après le concours régional, il n'a pu voir MM. les présidents, absents pendant son séjour. Cette circonstance et d'autres survenues depuis, n'entraveront pas, il faut l'espérer, un projet devant procurer à la vaste contrée des Landes des avantages immenses dont on peut dès aujourd'hui calculer l'importance.

La Société d'économie politique de Lyon, voulant aider à la vulgarisation des saines doctrines de la science économique, a voté, dans sa séance du 1er mai, un prix de 1,000 francs en faveur du meilleur Traité populaire d'Economie politique, écrit spécialement en vue des maîtres et des élèves des classes supérieures des écoles primaires.

La Société ne méconnaît pas la valeur d'un grand nombre des ouvrages élémentaires qui ont paru jusqu'à ce jour, mais elle désire que les concurrents s'inspirent surtout de la nécessité où les instituteurs, chargés d'enseigner cette science, se trouvent d'en étudier d'abord eux-mêmes les principes et les applications. Elle demande, en conséquence, un exposé clair, méthodique, succinct et aussi complet que possible des lois et des faits économiques, qui soit d'un style simple et d'une rigoureuse orthodoxie; un exposé qui vise droit aux questions pratiques d'utilité et de sécurité générales, qui évite les discussions oiseuses et les définitions abstraites, qui laisse de côté les théories controversées; en un mot, un exposé qui serve de guide au professeur et de manuel à l'élève, qui reste le *vade-mecum* des jeunes gens au sortir des bancs et qui puisse en même temps offrir aux ouvriers une lecture attrayante.

Il s'agit d'une œuvre de propagande et de moralisation : c'est recommander aux concurrents d'aborder avec prudence certaines questions qui agitent les esprits, mais de les examiner et de les résoudre au nom de la vérité scientifique, de la justice et de la liberté. Du reste, la Société d'économie politique n'impose aucun programme, aucune forme de rédaction, laissant, sous ce rapport, toute latitude aux auteurs, à la condition toutefois que le travail ne dépasse point les limites d'un livre élémentaire (environ 200 pages d'impression). Elle n'acceptera, à ce concours, que des œuvres inédites, et elle se réserve de ne donner le prix qu'à celle qui lui paraîtra réellement digne de son patronage. Elle pourra cependant décerner des mentions honorables.

Les mémoires envoyés devront être rédigés en français, et parvenir à M. le questeur de la Société avant le 31 décembre 1874. Ils appartiendront tous aux archives de la Société, où les auteurs pourront en faire prendre copie. Tous les manuscrits porteront une épigraphe répétée sous pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si l'auteur du travail obtient le prix.

L'ouvrage couronné sera inséré dans les Annales de la Société, qui en favorisera d'ailleurs la publication par tous les moyens à sa disposition; et l'auteur devra, d'accord avec elle, faire de son livre, dont les droits lui resteront acquis, une édition qui réponde aux intentions déterminantes du concours.

Pour tous renseignements ou communications, on peut s'adresser, par lettre affranchie, à M. Jules Dumond, questeur de la Société d'économie politique, 12, rue de la Bourse, Lyon.

La cour de l'amirauté a rendu un jugement d'après lequel la Compagnie transatlantique devra payer 500 liv. st. au navire *Auburn*, 15,500 liv. st. au navire *Spray* et 14,000 liv. st. au navire *E. T. Barry*, pour le sauvetage du steamer l'*Amérique*. La Compagnie transatlantique devra payer les frais de la procédure. On se rappelle que l'*Amérique* est un grand navire à hélice, appartenant à cette Compagnie et affecté au transport des passagers entre le Havre et New-York. Le 14 avril, il était rencontré, abandonné et allant à la dérive, par le navire à voiles *Auburn*, de Sunderland, et presque aussitôt après par le vapeur *The Spray* que peu de temps ensuite venait rejoindre le *Barry*, de Newcastle. Grâce à leurs efforts combinés, l'*Amérique* put être conduite dans le port de Plymouth. L'*Auburn* réclamait 5,000 liv. st. (125,000 francs), *the Spray*, 50,000 liv. st. (1,250,000 francs), et le *Barry*, 100,000 liv. st. (2,500,000 francs). La Compagnie avait donné une caution de 1,375,000 francs pour avoir le droit de ramener l'*Amérique* au Havre.

La grève de Belfast continue sans présenter d'incidents remarquables. Vers le milieu de la semaine dernière, le bruit s'était répandu que la commission nommée dans le meeting dont nous avons précédemment parlé s'était rendue auprès des patrons pour négocier, et que le travail serait repris le lundi suivant. Mais les derniers renseignements reçus confirment, au contraire, la continuation de la grève. Un meeting de femmes a eu lieu, et les ouvrières ont voté des propositions qui affirment leur

résolution énergique de ne reprendre le travail qu'aux anciens prix. Les patrons ne se montrent pas moins résolus de leur côté à maintenir la baisse des salaires. A Belfast, il n'y a plus que deux usines en activité, celles de MM. Greeve et Montgomery. Dans la campagne, les fabriques continuent à marcher, mais patrons et ouvriers se sont entendus pour accepter la solution qui interviendra à Belfast. Il paraît qu'un très-grand nombre d'ouvriers sont allés chercher du travail en Angleterre et en Ecosse.

D'un autre côté, les mineurs du Staffordshire-Nord se sont décidés à accepter une réduction de salaire de 10 0/0. Leur grève aura duré environ seize semaines.

Comme en Angleterre dernièrement, la question des moyens propres à combattre l'ivrognerie est de nouveau à l'ordre du jour des discussions de la presse russe. Dans une brochure que publiait récemment à ce sujet M. Aksakof, l'auteur prétend que la mesure la plus simple et la plus efficace en même temps pour empêcher l'abus des spiritueux serait de confier l'entretien et la surveillance des cabarets aux communes rurales ; celles-ci chargeraient de la direction de l'établissement un individu sûr, qui n'aurait aucun intérêt à exciter les consommateurs et à leur vendre des liqueurs frelatées, comme cela peut arriver lorsque le cabaretier est propriétaire ou fermier de l'établissement. Cette mesure tendrait, en un mot, à moraliser autant que possible le débit des liqueurs fortes. Le cabaretier, placé sous l'étroite surveillance de la commune, pourrait être tenu à toute espèce de règles, pourrait être aussitôt éloigné en cas de contraventions, etc.

Les avantages d'un pareil système ont été, d'après le témoignage de M. Aksakof, compris par les paysans des gouvernements de Perm, Orenbourg, Oufa, Kherson, Tomsk, Saratof, Stavropol, Viatka, Olonets et Catherinoslaf. Bon nombre de communes ont manifesté le désir d'entretenir et de surveiller elles-mêmes les cabarets. Il paraît aussi que le désir de s'assurer à cette occasion un profit légitime n'est pas étranger à ces décisions. M. Aksakof raconte qu'une commune du district de Tchéliabine (gouvernement d'Orenbourg) ayant établi un cabaret, réalisa dans le courant de la première année 887 roubles de bénéfices, ce qui suffit au paiement des contributions, des arrérages d'impôt et des dépenses communales. L'année suivante, le bénéfice net fut de 600 r., qu'on affecta à la construction d'un grenier d'abondance. Dans une autre commune du même gouvernement, le rendement du cabaret communal suffit à la construction de deux maisons d'école en briques.

L'exploitation des cabarets par les communes a rencontré cependant l'opposition de l'administration, qui a fait valoir que les communes, en leur qualité de personnes morales, n'étaient pas fondées à exercer une activité commerciale à laquelle elles ne sont pas expressément autorisées par la loi. La question ainsi posée, n'a, du reste, pas encore obtenu de solution définitive; elle reste ajournée jusqu'à ce qu'elle soit mieux éclaircie. M. Aksakof n'est pas du tout partisan de ce point de vue administratif; il voudrait qu'une loi vînt accorder aux communes le droit d'entretenir des cabarets, et, à défaut d'une stipulation, il croit que les membres d'une commune auraient un moyen légal d'arriver aux mêmes fins en se constituant en société commerciale.

La Gazette de la Bourse, qui a analysé la brochure de M. Aksakof, ne croit pas que la constitution des membres d'une commune en société commerciale soit désirable, ni même possible; un procédé de ce genre, dit-elle, est trop délicat et beaucoup trop compliqué pour pouvoir être pratiqué avec succès dans nos villages, parmi des gens auxquels les formalités commerciales sont, à très-peu d'exceptions près, complétement inconnues. Tout en écartant ce mode de mise à exécution, notre confrère est cependant, quant au fond, assez favorable à la proposition de M. Aksakof. Sans croire que les cabarets communaux soient un moyen infaillible pour délivrer le peuple de l'ivrognerie, *la Gazette de la Bourse* est d'avis qu'on peut en espérer du bien, mais elle tient en même temps à ce qu'on n'aille pas jusqu'à prohiber complétement l'exploitation des débits d'eau-de-vie par les particuliers, en constituant un monopole en faveur des communes. En cela, elle nous paraît avoir raison; elle fait observer avec justesse que si un droit de cette étendue était conféré aux communes rurales, on n'aurait aucun fondement à le refuser aux municipalités et aux zemstvos, si ceux-ci s'avisaient un jour de le réclamer à leur tour.

LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

RELATIF AU TIMBRE-MARQUE.

Les considérations que nous avons présentées à l'occasion de certains nouveaux projets d'impôts frappant exceptionnellement diverses industries déjà très-éprouvées par des taxes de création toute récente, viennent de recevoir dans la même journée une double consécration.

Au point de vue des principes, l'adoption de la proposition Wolowski, après une lutte prolongée et les efforts désespérés de deux ministres, prouve d'une manière éclatante que l'Assemblée nationale se range, sans réserves, à la thèse soutenue si brillamment par le savant député de la Seine, à savoir que toute charge nouvelle imposée actuellement au commerce serait à la fois une erreur économique et une iniquité.

Au point de vue des faits, l'apparition, au *Journal officiel*, du règlement d'administration publique sur le timbre-marque, rend absolument inadmissible, ce nous semble, toute autre mesure fiscale basée sur les mêmes procédés, et visant les mêmes produits.

On peut donc considérer comme indéfiniment ajournées les motions qui ont justement alarmé deux industries importantes.

C'est sur la loi du 26 novembre que doit, par conséquent, se reporter aujourd'hui tout l'intérêt. Aussi, croyons-nous devoir analyser avec soin les prescriptions réglementaires prises par le ministère des finances en vue du bon fonctionnement du nouveau service.

Disons tout d'abord qu'il est infiniment regrettable que les chambres de commerce et les chambres syndicales n'aient pas été consultées lors de l'élaboration du règlement, qui, en définitive, donnera sa véritable valeur pratique à une loi dont une foule d'industries, fort différentes à tous égards, sont appelées à bénéficier. Il est impossible que des fonctionnaires, si intelligents qu'ils soient, connaissent toutes les exigences de fabrication et de vente dont l'apposition du timbre-marque doit tenir compte. Nous ne croyons donc pas nous avancer trop, en disant que le règlement actuel devra être remanié prochainement sur plus d'un point, si l'on veut que l'institution nouvelle produise tous ses effets utiles.

Cela dit, nous passons à l'examen du document paru dans le *Journal officiel* du 18 courant.

Le but de la loi du 26 novembre a été, suivant l'heureuse définition du rapporteur, l'honorable M. Wolowski, de « protéger le fabricant contre l'usurpation de la marque, par le contre-seing de l'Etat. » A cet effet, l'article 1er admet le fabricant à faire timbrer sa marque de fabrique par l'administration des finances, moyennant taxe au profit du Trésor.

Le règlement énumère d'abord les précautions prises pour que les contrefacteurs ne puissent faire timbrer des étiquettes contrefaites ou dérobées. A cet effet, l'impétrant devra déposer à l'administration du timbre : 1° un certificat de dépôt de sa marque conformément à la loi de 1857; 2° un exemplaire, légalisé conforme, de sa marque elle-même; 3° l'original de sa signature dûment légalisée. Il lui sera délivré récépissé du tout.

Chaque fois que le propriétaire d'une marque veut en obtenir des exemplaires timbrés, il en fait la demande d'après une formule fournie par l'administration, en accompagnant ladite demande d'un spécimen des étiquettes, bandes, etc., à timbrer. Cette formalité peut se faire par procuration.

Jusque-là, tout est simple et donne en même temps les plus sérieuses garanties; mais ces excellentes mesures sont accompagnées de prescriptions qui en atténuent singulièrement les bons effets. Ainsi, l'article 5 porte que le timbre ne pourra être apposé que dans dix villes, dont chacune sera le chef-lieu d'une circonscription hors de laquelle le propriétaire d'une marque ne sera admis à présenter aucune réquisition. Un porcelainier de la Haute-Vienne, par exemple, devra faire timbrer ses étiquettes à Tours; un parfumeur de Menton devra s'adresser à Marseille; un vigneron de Jurançon et un chocolatier de Bayonne seront forcés d'aller jusqu'à Bordeaux; ainsi des autres.

Il se peut que des nécessités budgétaires aient paru s'opposer à ce que l'installation nécessaire fût établie plus à portée des intéressés; mais il y a un moyen bien simple de tourner la difficulté. Les préfectures servent actuellement d'intermédiaires pour toutes les pièces relatives aux brevets d'invention. Nous ne voyons aucune raison pour qu'elles ne remplissent pas ici le même office, les frais de port restant à la charge du requérant.

En vertu du service de chancellerie récemment créé, le

ministère des affaires étrangères se charge bien de faire déposer les marques françaises partout où cette formalité est exigée. On conviendra que si l'on peut opérer sur des distances comme celles de Paris à Pétersbourg ou à New-York, celle de Bayonne à Bordeaux ne saurait présenter de grands obstacles. Or, on peut dire que, en ce qui concerne les formalités à accomplir, les deux opérations en elles-mêmes ont une extrême analogie. Si l'on n'adopte pas ce moyen, il se créera des agences *ad hoc* qui ne tarderont pas à devenir des agences de contrefaçon et qui n'en feront pas moins payer très-cher leur mandat.

Cette solution est d'autant plus nécessaire, que le Règlement a posé une condition excessivement gênante pour le requérant dans un grand nombre de cas, celle de ne pouvoir réclamer le timbre que dans la circonscription dans laquelle il a satisfait à la loi de 1857 sur le dépôt. Nous avons cherché vainement la raison de cette obligation exorbitante. Tel négociant qui a commencé à Chambéry, et que des raisons de famille ou d'affaires auront porté à s'établir à Paris, devra faire timbrer ses étiquettes à Lyon, bien qu'il puisse demander et défendre en contrefaçon devant les tribunaux de Paris, en vertu d'un certificat de dépôt fait à Chambéry!

On a reproché souvent aux administrations françaises un amour immodéré de la réglementation. On voit que la tradition se maintient. Malheureusement, nous n'avons point encore épuisé la série des exigences officielles. Seront par exemple déshéritées du timbre les bandes larges de moins de trois centimètres et demi. Or, il n'en est guère qui aient cette dimension. Sont proscrits également les papiers de couleur foncée. Où commence la couleur foncée? Il est douteux que les employés de Lille aient à cet égard des convictions arrêtées à la même limite que ceux de Toulouse. Y aura-t-il un colorimètre? Le règlement est muet à cet égard. Quelle place laissée à l'arbitraire, au caprice et au mauvais vouloir!

Nous craignons fort que d'une bonne loi on n'en ait fait une mauvaise, en l'étouffant dans une réglementation à outrance.

Le règlement abonde, en outre, en prescriptions minutieuses, souvent peu intelligibles, paraissant pour la plupart destinées à sauvegarder la liberté d'action des employés du timbre en cas de difficultés imprévues dans la pratique.

Cet arsenal formidable de précautions risque fort de rebuter les intéressés. On pourrait cependant parer à bien des inconvénients et rassurer les deux parties en simplifiant ce mécanisme compliqué. Il suffirait, pour cela, de délivrer uniquement des feuilles de timbres mobiles *portant le nom* du propriétaire d'une marque déposée, ainsi que cela se pratique en Angleterre pour certains produits spéciaux. Les frais de premier établissement seraient, bien entendu, à la charge de l'intéressé; en Angleterre, ces frais se montent en moyenne à moins d'une livre.

L'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon* demanda en temps opportun aux députés promoteurs de la loi, par l'entremise de son conseil judiciaire, l'introduction dans le projet de cette prescription, ainsi que de diverses autres. La demande fut accueillie en ce qui concerne les articles 7, 8 et 9, lesquels visent du reste des questions de premier ordre; mais quant à l'inscription du nom de l'intéressé dans le timbre, l'honorable M. Bozérian, dont l'opinion, comme avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, devait nécessairement avoir un grand poids, fit observer que c'était là un détail d'exécution relevant plutôt du règlement d'administration publique prévu en l'art. 3, et qu'il y serait en effet introduit utilement. M. Labélonye, M. Paul Morin et celui qui écrit ces lignes n'insistèrent plus. Malheureusement personne n'a été invité ultérieurement à apporter une coopération, un contrôle quelconque dans l'élaboration du règlement, pas même le ministère du commerce, que cela regardait bien un peu, et dont l'intervention aurait écarté, sans nul doute, les méprises que nous avons à signaler. Il n'est pas très-surprenant que ce document se ressente de la façon dont il a été préparé.

Abordons maintenant la question si importante de la taxe. C'est pour la fixation des détails du tarif, de son application surtout qu'il aurait été utile d'entendre les délégués du commerce. On aurait évité ainsi bien des erreurs qu'il faudra nécessairement corriger tôt ou tard, mais qui, en attendant, pourront exercer une très-fâcheuse influence, et empêcher un grand nombre d'industries de bénéficier des nouveaux avantages dont on a eu l'intention de les doter.

Nous citerons d'abord un point d'un sérieux intérêt. L'article 4 de la loi du 25 novembre n'oblige le fabricant qu'à payer le droit de timbre afférent au prix de vente consenti par lui à son acheteur direct; prix souvent inférieur de 50 0/0 à celui que le public paie au détaillant, même à l'intérieur. Or, le timbre porte mention du montant dudit timbre, et par conséquent du maximum du prix de vente. C'est là un grave inconvénient, car l'acheteur soupçonnera toujours le marchand de le tromper sur la valeur réelle du produit. Dans les régions lointaines cet inconvénient deviendra un véritable obstacle à la vente, tant l'écart se sera accru. Le fabricant devra donc, pour éviter aux dépositaires des difficultés incessantes avec leur clientèle, faire timbrer ses produits à un taux tel, qu'au lieu de payer au fisc un droit de 1 0/0 suivant le vœu de la loi, il lui paiera en fait 4 ou 5 0/0, ce qui pourra le porter à s'abstenir.

Il y avait cependant bien des façons d'obvier à cette défectuosité dans l'économie des tarifs. Et d'abord un moyen très-simple était naturellement indiqué : on aurait pu n'introduire que des modifications légères dans la décoration du timbre correspondant à des prix divers. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le public n'a rien à voir dans cette question qui se débat uniquement en cas de contravention entre le fabricant et les préposés du timbre.

Voilà beaucoup de critiques, et cependant il en resterait bien d'autres à formuler, que nous laissons de côté pour le moment. Nous ne pouvons toutefois nous taire sur une lacune très-regrettable du Règlement : il ne tient pas compte des modèles industriels, bien qu'ils soient visés par la loi du 26 novembre. Le Règlement ne permet d'apposer le timbre que sur les marques, même dans le cas où la marque fait corps avec l'objet. Il se peut cependant qu'un produit ne porte pas de marque, ne soit pas breveté, et néanmoins ne puisse être contrefait impunément. Il suffit qu'il ait été déposé valablement comme modèle de fabrique. Il y a nombre d'industries puissantes, les bronzes, par exemple, la bijouterie, les jouets, les porcelaines, une foule d'objets de goût, etc., etc., qui sont dans ce cas.

On le voit, le Règlement devra être remanié avec soin. Il serait grandement à désirer que ce travail fût opéré le plus tôt possible, car les imperfections de l'œuvre administrative nuiront sans aucun doute, dans une large mesure, au développement de la nouvelle création fiscale qui, selon l'expression si juste de l'honorable M. Wolowski, peut constituer un pas décisif dans la voie de l'*impôt-assurance*.

Cte DE MAILLARD-MARAFY.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

AUSTRALIE.

Sydney, 15 mai 1874. — Les recettes du premier trimestre se sont élevées, pour la Nouvelle-Galles du Sud, à 711,631 l. st.; les dépenses à 469,657 l. st.; la balance totale au crédit du gouvernement se soldait, pour le trimestre clos au 31 mars, à 1,387,042 l. st.

Les recettes de cette année comparées avec celles de la même période de 1873 accusent une diminution de 4,832 l. st.; ce qui résulte de l'abolition des droits *ad valorem* qui assuraient au Trésor colonial un revenu considérable, et cette moins-value ne peut être compensée qu'au bout d'un certain temps, grâce à l'accroissement des transactions commerciales et de la population dû à la liberté des échanges. Les recettes du trimestre proviennent des sources que voici : Douanes, l. st. 210,542; excise, l. st. 37,960; timbre, l. st. 21,719; postes, l. st. 22,041; télégraphes, l. st. 11,416; chemins de fer, l. st. 108,734; ventes de terrains domaniaux, l. st. 279,319; droits sur l'or, l. st. 5,350; droits de monnayage, l. st. 2,872; diverses, l. st. 11,678.

Il semblerait d'après ces chiffres que l'abaissement des recettes causé par l'abolition des droits *ad valorem* peut s'évaluer à l. st. 74,000, soit à peu près l. st. 300,000 par an, bien qu'on puisse peut-être l'attribuer jusqu'à concurrence de l. st. 50,000 environ à l'expiration du traité existant avec Victoria; cette colonie a inondé notre territoire d'articles soumis aux droits avant l'abolition du traité, et les stocks ne paraissent pas devoir être reconstitués avant six mois au moins.

La saison des laines est passée, et les navires chargeant pour Londres ont de la peine à trouver une cargaison. Le prix de la laine a une tendance à la baisse à cause de la mollesse des affaires en Europe, mais comme il n'en viendra pas d'ici avant le mois de septembre prochain, l'effet de ces variations ne s'est pas encore fait sérieusement sentir sur notre marché. Les laines 1re qualité font défaut pour la vente; en 2e qualité, on cote de 1 sh. 5 à 1 sh. 8 la livre. Les suifs sont très-bas, quoique la production se soit con-

sidérablement restreinte, et le bon bœuf peut se coter à 29 sh. le quintal.

Le cuivre affiné se vend l. st. 78 la tonne, et de grandes quantités d'étain fondu, au lieu de minerai, se chargent sur les navires au prix de l. st. 88. Les affaires sont en général d'une tranquillité remarquable, comme si la rage qui a poussé tant de monde vers les mines, en 1872, avait laissé encore aujourd'hui bon nombre de liquidations à apurer.

PÉROU.

Lima, 13 juin. — La préoccupation constante du gouvernement est de maintenir la tranquillité en développant les ressources du pays.

L'exportation du borax ou borate de chaux de la province de Tarapaca vient d'être autorisée moyennant le paiement d'un droit de 10 *soles* par tonne de 1,000 kilogrammes.

Le traité d'amitié, de commerce et d'extradition entre le Pérou et les Etats-Unis d'Amérique a été ratifié. Les stipulations sont conformes à celles des contrats analogues, à l'exception d'une clause nouvelle déclarant les torpilles contrebande de guerre.

L'activité des travaux publics ne se ralentit pas. L'endiguement du Rio-Rimac, qui coule à Lima, est très-avancé: neuf lagunes ont été fermées, et bientôt l'eau ne manquera plus à l'agriculture du département. La situation des chemins de fer est généralement satisfaisante. La compagnie du chemin de Callao à Lima a distribué à ses actionnaires, durant la dernière année, un dividende de 10 pour cent. On pose, en ce moment, les rails sur le chemin de fer urbain d'Arequipa.

Le courant d'émigration européenne qui, jadis, se dirigeait presque exclusivement vers New-York, puis s'est en partie détourné vers Buenos-Ayres, double aujourd'hui le cap Horn et commence à se porter vers nos rivages, attiré par la réputation de l'excellent climat du Pérou et du haut prix des salaires. Dans la dernière quinzaine, les vapeurs *Puno* et *Chimbote* ont amené au Callao 155 passagers, la plupart italiens, qui ont été immédiatement placés par les soins de la *Société d'immigration européenne* établie à Lima. Cependant, l'émigration asiatique ne s'arrête pas; bien au contraire, il y a lieu de signaler dans sa marche une phase nouvelle : depuis peu on a vu arriver dans les ports péruviens des Chinois libres, venus en qualité de passagers sur des navires de commerce. Ce mouvement, du reste, est pleinement autorisé par le gouvernement du Céleste-Empire qui a signé un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec le Pérou. Une commission chinoise va se rendre à Lima dans le but de cimenter les bons rapports entre les deux nations.

Pour se faire une idée de notre progrès industriel, il est indispensable de passer en revue les sociétés financières établies au Pérou depuis une dizaine d'années. Voici les principales :

Guano. — Son exploitation requiert l'emploi d'un capital de 150 à 200 millions de *soles*.

Gaz de Lima. — 4,000 actions de 500 *soles* chacune (2,000 francs), dividende et intérêt de 1872, 15 0/0.

Gaz du Callao. — 1,000 actions de 1,500 *s.*, dividende de 1872, 8 0/0.

Chemins de fer. — Lima, Chorrillos et Callao, 8,000 actions de 100 liv. st. chacune, dividende 13 1/4 0/0. — Lima à Huacho, racheté par le gouvernement. — Cerro de Pasco, obligations 100,000 *s.*, 8 0/0 d'intérêt. — Eten à Ferreñafe, capital 2,000,000 *s.*, obligations, 600,000 *s.*, intérêts 8 0/0.

Mont-de-Piété. — 2,000 actions de 100 *s.*, dividende de 1873, 14 0/0 ; intérêt 6 0/0. — *Môle du Callao*. 750 actions de 1,000 *s.*, dividende de 1873, 17 0/0. Actions 25 0/0 de prime. — *Assurances sud-Américaines*. 2,000 actions à 1,000 piastres ; versé 1/10e, dividende 37 1/2 0/0. — *Assurance de Lima*. Capital : 2,000,000 *s.*, divisé en 2,000 actions de 1,000 *s.*; dividende de 1873, 12 1/2 0/0.

Banque du Pérou. — 8,000 actions à 1,000 *s.*, dividende de 1873, 5 0/0 ; intérêt 9 0/0. — *Banque la Providence*. 8,000 actions de 500 *s.*, dividende 14 0/0. — *Banque de Londres Mejico et Sud-Amérique*. Capital, 900,000 £, dividende 10 0/0. — *Banque de Lima*. 200 actions de 25,000 *soles* (125,000 francs) chacune, dividende 6 0/0, intérêt 9 0/0. — *Banque de Trujillo*. Capital 2,000,000 *s.*, actions de 1,000 *s.*, dividende 19 1/5e 0/0. — *Banque d'Arequipa*. Capital 1,000,000 *s.*, 100 actions de 10,000 *s.* (50,000 francs) chacune, dividende 12 0/0. — *Banque nationale du Pérou*. Capital 12,000,000 *s.*, actions de 1,000 *s.* — *Banque de Piura*. Capital 500,000 *s.*, actions de 1,000 *s.*, dividende 9 0/0. — *Banque de Tacna*. Capital 1,000,000. — *Banque de garantie*. Capital 2,000,000 *s.*, actions de 1,000 dividende 10 0/0. — *Banque hypothécaire*. 3,000 actions de 1,000 *s.* dividende 6 1/2 0/0, intérêt 10 0/0. — *Banque territoriale hypothécaire*. 1,000,000 *s.*, actions 10,000 *s.*

La Paternelle. — Assurances sur la vie, capital souscrit 7,893,074 *soles*.

Maritime du Pérou. — 5,000 actions à 200 *soles*.

Eau de Lima. — 3,000 actions à 500 *soles*.

Fabrique de glace à rafraîchir. — 150 actions à 1,000 *s.*

Asphalte de Piura. — 50,000 actions à 100 *s.*, 50 0/0 de déficit.

Bodega de Bellavista. — 12 actions à 10,000 *s.* chacune, cote 20,000 *s.*

Mines de Hualgayoc. — 100 actions de 1,000 *s.*

Compagnie nationale télégraphique. — 9,000 actions à 50 *s.*

Compagnie salpêtrière de Barrenechea. — 1,300,000 *s.* 2,000 actions à 500 *s*, chacune. — *Compagnie la Peña*. Capital 410,000 *s.*, actions de 10,000 *s.* chacune. — *Compagnie Rimac*. Capital, 800,000 *s.* — *Compagnie carbonifère de Sambay*. Capital 2,000,000 *s.* — *Compagnie minérale de Chilote*, capital 360,000 *s.* ; — *Agricole* 2,000,000.

Bassin de carénage du Callao. — 600,000 *s.*

Dans le mouvement commercial, le guano et le nitrate de soude sont les deux principaux articles d'exportation. Guano, en 1869 : 585,189 tonneaux ; nitrate de soude, en 1872 ; 3,983,798 quintaux. Finances, pour les deux années 1871 et 1872 :

Recettes	58,982,851	*soles*
Dépenses	57,913,764	—
Excédant	1,069,087	—

Pour extrait : A. HERNANDEZ.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. COMPTES RENDUS DE LA PREMIÈRE SESSION, 1872. — Paris, rue de Rennes, 76, 1 vol. in-8°.

La première session de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui s'est tenue à Bordeaux, en 1872, a été saluée avec une vive sympathie par tous ceux qui s'intéressent au développement intellectuel de notre pays, à sa rénovation par les études et l'esprit scientifiques.

A ce moment, c'était une éclatante réponse à d'étranges assertions parties des contrées d'outre-Rhin, qui représentaient le rôle de la France, à jamais abaissée et mutilée par ses désastres, comme fini dans le monde de l'intelligence. La France a gardé et garde son rang; mais si, tête contre tête, nous ne craignons la comparaison avec quelque pays que ce soit, si aux grands noms tant prônés à l'étranger nous pouvons en opposer qui ne le leur cèdent en rien, nous devons reconnaître, en revanche, que le niveau scientifique général est beaucoup plus élevé chez plusieurs de nos voisins que chez nous.

Notre Association, destinée à attirer dans une union au but éminemment patriotique tout homme exerçant une action quelconque sur le pays, ou possédant quelques loisirs, destinée à en faire un ami éclairé, un amateur de la science, travaillera efficacement à opérer, non pas une décentralisation, mais une diffusion réelle au milieu des populations où elle portera successivement le siége de ses sessions.

Qu'on songe aux résultats acquis en Angleterre par sa sœur aînée, l'Association britannique. Grâce à elle, une partie de la nation s'est transformée; les fils de ces chasseurs de renards, qui, pour se délasser de leurs rudes passe-temps, ne connaissaient que des joies également violentes et matérielles, sont aujourd'hui des botanistes, des géologues, des physiciens, des archéologues. On voit chez eux un banquier diriger l'Institut d'anthropologie, un brasseur présider la Société astronomique. En Angleterre, l'Association compte ses membres par milliers, et les villes se disputent l'honneur de la recevoir.

Espérons qu'il en sera de même bientôt en France; en attendant, les deux premières sessions, — celle de Bordeaux dont nous avons les résultats sous les yeux, celle de Lyon dont les travaux seront publiés sous peu, — permettent de concevoir aujourd'hui, pour l'Association française, un avenir brillant, assuré encore par la reconnaissance du pays tout entier.

RENDEMENT DES IMPOTS EN 1874

PREMIER SEMESTRE

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le montant des rôles des contributions directes s'élève, pour 1874, à................ Fr. 664.566.000

Les cinq douzièmes, échus au 30 juin 1874, représentent....... Fr. 276.903.000
Les recouvrements se sont élevés, pendant le premier semestre, à 319.089.000

Ils dépassent donc les cinq douzièmes échus de...... Fr. 42.186.000, soit de 76 c. de douzième.

Les frais de poursuites, qui se sont élevés à 398,000 francs, sont dans la proportion de 1 fr. 14 pour 1,000 francs de recouvrements.

Au 30 juin 1873, l'anticipation ne s'élevait qu'à 37,932,000 francs, représentant 68 centièmes de douzième, avec une augmention de 8 centièmes de douzième pour la période correspondante de 1874.

Les frais de poursuites, qui s'étaient élevés à 387,000 francs, étaient dans la proportion de 1 fr. 12 pour 1,000 francs de recouvrements, soit une augmentation de 0.02 centièmes par 1,000 fr. de recouvrements pour la même période de 1874.

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, évalué pour l'année 1874 à 32 millions, a produit, pendant le premier semestre, une somme de 18,536,000 francs.

IMPOTS ET REVENUS INDIRECTS

États comparatifs des recettes de l'année 1874 avec les évaluations budgétaires de la même année et avec les recettes de l'année 1873.

DÉSIGNATION DES IMPOTS.	COMPARAISON DU 1er SEMESTRE DE L'ANNÉE 1874 avec les évaluations budgétaires correspondantes. — PRODUITS DES IMPOTS indirects du 1er semestre de l'année 1874.		DIFFÉRENCES pour les recouvrements.		COMPARAISON DU 1er SEMESTRE DE L'ANNÉE 1874 avec le même semestre de l'année 1873. — PRODUITS des impôts indirects du 1er semestre des années		DIFFÉRENCES pour le 1er semestre de l'année 1874.	
	Recouvrements effectués	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.	1874	1873	En plus.	En moins
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc	218.302.000	221.031.000	»	2.729.000	218.302.000	212.453.000	5.849.000	»
Droits de timbre	74.094.000	72.075.000	2.019.000	»	74.094.000	67.624.000	6.470.000	»
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	65.512.000	67.426.000	»	1.914 000	65.512.000	69.292.000	»	3.780.000
Sucres coloniaux	11.986.000	21.955.000	»	9.969.000	11.986.000	13.859.000	»	1.873.000
Sucres étrangers	7.908.000	11.700.000	»	3.792.000	7.908.000	13.050.000	»	5.142.000
Droits de douanes à l'exportation	197.000	240.000	»	43.000	197.000	201.000	»	4.000
Droit de statistique	2.450.000	2.736.000	»	286.000	2.450.000	2.549.000	»	99.000
Droits de navigation	2.289.000	1.961.000	328.000	»	2.289.000	1.994.000	295.000	»
Droits et produits divers de douanes	1.235.000	952.000	283.000	»	1.235.000	1.367.000	»	132.000
Taxe de consommation des sels. Douanes	8.281.000	10.715.000	»	2.434.000	8.281.000	9.615.000	»	1.334.000
Contributions indirectes	3.423.000	4.148 000	»	725.000	3.423.000	4.007.000	»	584.000
Droits sur les boissons	161.136.000	174.440.000	»	13.304.000	161.136.000	154.081.000	7.055.000	»
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.	50.200.000	46.395.000	3.805.000	»	50.200.000	52.356.000	»	2.156.000
Droit sur les allumettes	4.798.000	7.581 000	»	2.783.000	4.798.000	4.013.000	785.000	»
Droit sur la chicorée	2.505.000	2.369.000	136.000	»	2.505.000	2.124.000	381.000	»
Droit sur le papier	4.692.000	4.928.000	»	236.000	4.692.000	4.453.000	239.000	»
Droit sur l'huile minérale	158.000	95.000	63.000	»	158.000	60.000	98.000	»
Droit d'entrée sur les huiles	2.160.000	2.961.000	»	801.000	2.160.000	»	2.160.000	»
Droit sur les savons	2.430.000	3.317.000	»	887.000	2.430.000	»	2.430.000	»
Droit sur la stéarine et les bougies	2.538.000	4.264.000	»	1.726.000	2.538.000	»	2.538.000	»
Produit des 2/10es sur le prix de transport des voyageurs, et du demi-décime sur la P. V.	33.005.000	37.158.000	»	4.153.000	33.005.000	32.090.000	915.000	»
Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	23.101.000	18.799.000	4.302.000	»	23.101.000	20.270.000	2.831.000	»
Produit de la vente des tabacs	146.669.000	136.109.000	10.560.000	»	146.669.000	143.067.000	3.602.000	»
Produit de la vente des poudres	4.715.000	6.079.000	»	1.364.000	4.715.000	4.011.000	704.000	»
Produit de la taxe des lettres	47.930.000	47.583.000	347.000	»	47.930.000	47.473.000	457.000	»
Droits perçus sur les envois d'argent	642.000	504.000	138.000	»	642.000	564.000	78.000	»
Produit net des offices étrangers	243.000	1.832.000	»	1.589.000	243.000	716.000	»	473.000
Recettes diverses des postes	35.000	13.000	22.000	»	35.000	19.000	16.000	»
Totaux	882.634.000	909.366.000	22.003.000	48.735.000	882.634.000	861.308.000	36.903.000	15.577.000
En moins aux recouvrements			26.732.000		En plus à 1874		21.326.000	

Les résultats ci-dessus s'appliquent ainsi qu'il suit aux anciens et aux nouveaux impôts :

	Anciens impôts.	Nouveaux impôts votés en 1871 et 1872	Nouveaux impôts votés en 1873 et 1874	TOTAL.
Recouvrements du 1er semestre de 1874	629.123.000	214.182.000	39.329.000	882.634.000
Evaluations budgétaires correspondantes	645.438.000	217.154.000	46.774.000	909.366.000
Différences aux recouvremts En plus	»	»	»	»
Différences aux recouvremts En moins	16.315.000	2.972.000	7.445.000	26.732.000

	Anciens impôts.	Nouveaux impôts votés en 1871 et 1872	Nouveaux impôts votés en 1873 et 1874	TOTAL.
Recouvrements du 1er semestre de 1874	629.123.000	214.182.000	39.329.000	882.634.000
Recouvrements du 1er semestre de 1873 (V. *l'Economiste français* du 26 juillet 1873)	639.059.000	222.249.000	»	861.308.000
Différences aux recouvrements de 1874 En plus	»	»	39.329.000	En plus :
Différences aux recouvrements de 1874 En moins	9.936.000	8.067.000	»	21.326.000

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires sont dans la même situation que la semaine dernière, et l'on paraît toujours disposé à croire que nous approchons de l'issue de la crise industrielle et commerciale, dont nos dernières statistiques officielles publiées par l'administration des douanes accusaient encore l'existence. Seulement, il est évident que ce n'est pas dans un mois, ni même en deux que nous pourrons nous relever, quelle que soit l'accumulation des chances favorables, et nous croyons qu'il y a déjà un grand motif de satisfaction dans la détente qui s'est produite depuis quelques semaines. Aujourd'hui nous avons à signaler une certaine réserve, déterminée par les difficultés politiques qui, sans cesse renouvelées, devront pourtant avoir un terme, qui ramènera, sans aucun doute, la tranquillité dont nous avons si besoin. Dans notre dernière revue, nous examinions les principales branches de notre commerce et de notre industrie, et nous terminions, après la trop longue nomenclature des épreuves subies, en ajoutant que la situation était dans des conditions propices à une bonne campagne d'hiver; nous ne pouvons que confirmer ces appréciations, car l'ensemble de nos correspondances nous parvient rédigé dans le même sens. Le coton et la soie sont à des prix relativement peu élevés et qui permettent toujours à la fabrique de s'approvisionner pour une production que les bas prix lui permettent d'écouler avec facilité. Les laines sont toujours fort chères, mais la tendance paraît un peu plus faible, et si, d'ailleurs, les étoffes ont un peu de peine à s'écouler, les draps paraissent, au contraire, attirer, en ce moment, un assez grand nombre d'acheteurs commençant leurs approvisionnements pour la saison d'hiver. Les denrées coloniales ont toujours une consommation relativement restreinte qui influence fâcheusement les sucres, et qui paraît devoir réagir dans le même sens sur les cafés mais les ramener à des prix moins exagérés que ceux que nous avons dû payer depuis le commencement de l'année. Les charbons se raffermissent peu à peu, la production étant assez limitée en ce moment, mais heureusement il y a toujours une marge énorme entre les prix actuels et les tarif exagérés de l'année dernière. La métallurgie reprend faiblement, mais elle reprend, les heureux résultats que donnent les récoltes devant donner une grande impulsion à la reprise des travaux de bâtiment et à celle de nombreuses entreprises de travaux publics, qui chôment depuis si longtemps.

Quant aux récoltes, elles continuent à se reutrer dans les régions centrales, et l'on commence la même opération dans nos provinces du Nord. Partout l'excellence de la qualité et un rendement abondant sont enfin venus récompenser nos laboureurs, et la récolte de 1874 aura sa place marquée dans celles malheureusement trop rares qui rendent tout ce qu'elles ont promis. Inutile d'ajouter que les apports et les offres en blé augmentent tous les jours sur nos marchés et y provoquent une baisse croissante et assez marquée déjà pour amener une diminution dans le prix du pain. Les farines marques de choix n'obtiennent plus que difficilement le prix de fr. 50; et au marché du mercredi, à Paris, les cours des belles qualités de blé de la Beauce ne dépassaient pas fr. 31; soit fr. 2 à 3 de baisse par quintal sur les cours du mercredi précédent. Les menus grains sont également mous, sans que les offres aient été plus considérables; les seigles valent fr. 20 50 à 21; les orges, fr. 21 75 à 23; les avoines, de fr. 24 à 27 50 les 100 kil. disponibles.

Les avis de l'étranger sont eux aussi très-satisfaisants; l'Autriche-Hongrie compte sur un rendement abondant et sur une qualité supérieure. Elle songe même déjà à assurer un écoulement au trop-plein qu'elle prévoit, en provoquant la tenue d'un marché international à Buda-Pesth, le 3 du mois prochain. Les compagnies de chemins de fer doivent accorder une réduction de 50 0/0 sur leurs tarifs, en faveur des commerçants se rendant à ce marché. La récolte en Hongrie est estimée à 28,000,000 d'hectolitres de blé, 22,000,000 d'hect. de seigle, 14,600,000 hect. d'orge. En Allemagne, on estime que le rendement équivaudra de 80 à 85 0/0 de la moyenne, ce qui serait de 5 à 10 0/0 de plus que l'an dernier; par contre, les colzas donneront 25 0/0 de moins. L'orge se présente mal et les avoines ne donneront presque rien. Les rapports de la Russie méridionale sont toujours satisfaisants. Il en est de même de ceux reçus de la Turquie. En Valachie et en Roumélie, les récoltes laissent un peu à désirer, mais les prix subissent néanmoins l'influence des nouvelles en baisse des autres marchés. Les récoltes de l'Asie mineure promettent peu, et le gouvernement maintiendra même l'interdiction d'exportation dans certains vilayets. Les Pays-Bas donneront une récolte moyenne en seigles; les blés ne sont pas encore mûrs mais se présentent assez bien. En Angleterre, la récolte est commencée dans certains districts, et promet de donner un bon rendement moyen pour les blés; celle des orges sera de 25 0/0 au-dessous de la moyenne. Enfin, les Etats-Unis, de leur côté, ont vu leurs récoltes réunir à la fois qualité et rendement, et il leur restera un large excédant pour l'exportation.

On signale depuis quelque temps un certain mouvement de l'opinion publique fort marqué, surtout en province, contre les prétentions de la boucherie qui maintient les prix de vente de la viande à des taux présentant un écart fort accentué et même complétement hors de proportion avec celui du bétail, qui, comme on le sait, a beaucoup baissé par suite des ventes nombreuses déterminées par la cherté des fourrages. Plusieurs municipalités se sont émues, notamment dans le Midi, et elles ont pris le parti de rétablir la taxe sur la viande de boucherie, afin de réprimer les véritables abus qui se produisaient. Bordeaux a fait de même, et la même mesure sera sans doute appliquée avant peu d'une manière plus générale.

Nos chambres de commerce se préoccupent toujours des entraves apportées aux affaires d'exportation et de transit, à propos de l'exemption de l'impôt de 5 0/0 sur les transports par petite vitesse. La chambre de commerce du Havre a notamment adressé des réclamations fondées à la direction générale des contributions indirectes, sur la défectuosité du règlement d'administration publique déterminant les conditions attachées à cette exemption, défectuosité qui présente des complications et même des impossibilités dans la pratique. Les entraves sont encore compliquées par les règlements de chemins de fer, qui ne permettent pas aux transitaires de payer provisoirement l'impôt jusqu'à la réforme du règlement d'admininistration publique précité. On a l'espoir que les démarches tentées, tant auprès de l'administration des contributions qu'auprès de celles des chemins de fer, seront écoutées, et que l'on en reviendra aux errements antérieurs.

D'autre part, une circulaire adressée par le directeur général des contributions indirctes aux différentes chambres de commerce porte à leur connaissance que certaines compagnies de chemin de fer ayant pris la résolution de ne plus s'occuper de l'échange des acquits nécessités pour les transports de boisson, l'administration a pensé qu'elle pourrait, sans compromettre la sécurité de l'impôt, dispenser les négociants de se déplacer pour intervenir personnellement, avec une nouvelle caution, lorsque des nécessités commerciales les obligent soit à faire revenir chez eux des boissons expédiées en vertu d'acquits-à-caution, soit à en changer la destination primitive, soit à subdiviser les envois. Elle a exprimé l'avis que, dans l'une ou l'autre de ces éventualités, le titre de mouvement inapplicable pourrait être remplacé par un ou plusieurs autres acquits-à-caution délivrés sur la production de soumissions nouvelles souscrites par l'expéditeur et par sa caution ordinaire, et revêtues de l'attestation du service local. Le système a reçu l'approbation du ministre, qui, par décision du 1er mai dernier, en a autorisé l'application.

On nous signale un dégrèvement de droits sur l'importation des vins de Bordeaux, dans la république du Vénézuela. Désormais ces vins qui acquittaient autrefois un droit d'importation de vingt-cinq centimes par kilogramme poids brut, seront admis en franchise.

Par contre, nous avons le regret d'annoncer que le gouvernement italien vient d'entrer dans la voie contraire, en décidant une augmentation sur les droits actuellement perçus; les spiritueux paieront maintenant 5 lires 50 par hectolitre jusqu'à 22°; au-dessus, 10 lires; bouteilles d'un litre au plus, 21 centimes la bouteille; les mélanges où l'alcool domine, 22 lires 20 l'hectolitre; la bière, 9 lires 60 l'hectolitre.

Augmentation de droits également, en Espagne, où un décret du gouvernement de la république, en date du 26 juin 1874, porte : « Art. 11. Est établi un droit de navigation sur le poids des marchandises et sur les voyageurs embarqués à bord des navires dans les ports espagnols. Ce droit est fixé comme suit : navigation de 1re classe (cabotage proprement dit) : par tonneau de 1,000 kil., 54 centimes; par voyageur, 54 centimes. Navigation de 2e classe (entre les ports espagnols et les ports des nations d'Europe, y compris ceux des côtes d'Asie sur la Méditerranée et des côtes d'Afrique sur la Méditerranée et l'Atlantique, jusqu'au cap Mogador) : par tonneau de 1,000 kil., 1 fr. 08 c.; par

voyageur, 1 fr. 08 c. Navigation de 3e classe (entre les ports espagnols et les ports des pays du globe non dénommés à la 2e classe): par tonneau de 1,000 kil., 2 fr. 16 c.; par voyageur, 2 fr. 16 c.

Le mouvement des affaires n'a pas été bien vif cette semaine. La spéculation paraît se tenir au repos et attendre les événements, mais la consommation paraît confiante dans l'avenir, et sans montrer un empressement exagéré, fait néanmoins des opérations assez régulières qui alimentent nos marchés d'une manière suffisante.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Epinal, Mulhouse et Zurich.

LAINES. — Le fait dominant de la semaine est la tenue des enchères publiques au Havre. La consommation n'a pas paru montrer un grand empressement, et devant sa réserve les acheteurs ont préféré retirer la plus grande partie de leurs marchandises. Les quelques lots vendus l'ont été avec 10 à 15 centimes de hausse sur les prix pratiqués en mai pour les Buenos-Ayres, soit à peu près la parité des prix de gré à gré pratiqués avant l'enchère ; les cours pour les autres sortes que les Buenos-Ayres ont été un peu plus faibles. Marseille nous envoie des cours très-fermes ; on y débarque actuellement les laines nouvelles d'Andrinople et de Varna. Nos marchés aux laines indigènes sont assez calmes, les acheteurs montrant une certaine réserve et les vendeurs restant assez fermes. Les avis d'Anvers signalent la bonne tenue des cours et une demande soutenue.

Les dernières lettres de La Plata continuent à nous annoncer de la fermeté et des affaires actives, notamment sur la bonne marchandise courante dite « qualité pour le Havre », vendue de fr. 205/220 les 100 kilos pour laine bonne nature, peu de carretilles, bon conditionnement. rendement 30/32 0/0 ; l'année dernière, à la même époque, on payait fr. 184/206 les 100 kilos.

En avis de la fabrique, nous avons de bonnes nouvelles d'Elbeuf cette semaine ; les acheteurs, pour la saison d'hiver, y ont fait leur apparition ; ils ont opéré sur un pied assez important, et la somme des affaires traitées pendant la première partie du mois courant a été égale, sinon supérieure à celle des années précédentes. Roubaix et Tourcoing livrent en ce moment leurs commissions pour l'Amérique ; les peignés y sont toujours un peu faibles. A Reims, le peigné souffre aussi par suite d'un excès de production ; les affaires en mérinos ont été peu actives pour l'exportation ; mais par contre, la consommation indigène a permis d'écouler les stocks sans difficulté, soit 130 à 140,000 pièces pour le deuxième trimestre de l'année ; la carde est en bonne situation. Sedan est calme, mais la fabrique est occupée. On cite quelques affaires à Vienne et dans le centre du Midi, notamment en nouveautés. En Angleterre, à Bradford, le calme est revenu tant pour les filés que pour les tissus ; il y a seulement quelques ordres français pour ces derniers.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance particulière de Lyon.

CAFÉS. — La consommation a restreint ses achats cette semaine sur nos marchés du Havre, de Bordeaux et de Marseille, et quoique la fermeté se soit maintenue sur ces deux dernières places, au Havre les cours ont été plutôt en faveur des acheteurs ; malgré cela la bonne opinion qu'ont les détenteurs sur l'avenir de l'article ne paraît pas ébranlée, et la place de Londres nous paraît être de cet avis car nous avons assisté cette semaine à un raffermissement notable sur les sortes de l'Inde, occasionné par un télégramme de Ceylan au terme duquel les expéditions n'auraient atteint que le chiffre de 22.665 tx plantation et 3,900 tx natifs, contre 39.455 tx plantation et 6,695 tx natifs l'année dernière, soit un déficit de 19,185 tx. Les expéditions pendant la première quinzaine du mois courant ont été de 250 tx plantation et 125 tx natif, contre 1,275 tx plantation et 222 tx natifs l'année dernière pendant la période correspondante. Sur les marchés des Pays-Bas, nous voyons le cours se maintenir très-fermement, avec une demande active et même un peu de hausse à Anvers, une bonne demande régulière pour la consommation à Amsterdam et Rotterdam aux cours soutenus de 59 à 58 1/2 cents pour le bon ordinaire Java.

CACAOS. — Toujours languissants, aussi bien sur nos marchés qu'à Londres. On espère cependant une reprise dans quelques temps car nous approchons du moment où la fabrique a coutume d'effectuer son approvisionnement.

SUCRES. — Voir plus loin l'article spécial de notre correspondant, M. J. Bivort.

CUIRS. —Le marché est toujours très ferme et les affaires ont été suivies cette semaine tant au Havre qu'à Anvers, qui sont les deux principales places d'importation du continent pour cet article. Il est probable que les cours vont continuer encore à s'élever pendant une certaine période de temps, à mesure que le déficit dans les expéditions de la Plata augmentera et que cette augmentation sera constatée.

HUILES OLEAGINEUSES. — C'est la baisse qui domine sur les huiles de colza et la faiblesse sur celles de lin. Les affaires ont été actives ces derniers jours en huiles de colza, et les graines elles-même ont été entraînées par la baisse car elles ne valent plus que fr. 22 à 23 les bonnes qualités et fr. 21 les qualités ordinaires par 100 kilos.

Les derniers télégrammes du dehors nous annoncent de la hausse, à Berlin, sur les huiles de colza, de la faiblesse sur les huiles de lin et de colza à Amsterdam, et du calme à Londres et à Hull.

MÉTAUX. — Le marché ne reprend guère d'animation pour les cuivres et pour les étains, et il n'y a guère que le plomb qui donne lieu à quelques affaires insignifiantes; les cuivres se trouvant toujours influencés par les avis défavorables du marché de Londres, influencé lui-même par des offres nombreuses de la spéculation américaine. On trouvera plus loin les cours sur la place de Paris. Au Havre, toujours même nullité d'affaires. A Marseille, faiblesse sur les cuivres et les étains, qui valent respectivement fr. 220 à 240 et 260 à 270 suivant provenances ; le plomb est plus ferme à fr. 54 pour première fusion. Sur le marché de Londres, les cuivres du Chili valent l. st. 75 pour Lota ; l'étain se cote l. st. 97 pour Détroit ; l. st. 93 pour Australie. Sur le marché belge, peu d'affaires aux cours de fr. 210 pour le cuivre ; fr. 260 pour l'étain ; fr. 52 50 pour le plomb et fr. 54 pour le zinc. Le marché allemand est très-irrégulier en ce moment : ainsi le plomb est faible à Berlin et ferme à Hambourg ; le zinc vaut th. 7 à 7 1/3 à Breslau ; th. 8 à 8 1/3 à Stettin ; th. 7 5/12 à 7 5/6 à Berlin ; et 22 marks à Hambourg.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La tendance est toujours à la hausse, mais les affaires sont encore trop indécises pour que le mouvement se dessine encore bien énergiquement dans ce sens. En attendant à Paris, il faut voir les cours des fers marchands ; fonte au bois, à fr. 270 ; dito au coke, à fr. 235 ; les fontes valent entre fr. 560 et 580 ; la tôle, de fr. 320 à 340 ; et les fers à plancher, première série, fr. 250 la tonne. Dans la Haute-Marne, même tendance à la hausse, avec le cours pratiqué de fr. 235 pour fer marchand au coke ; fr. 340 pour pointe n° 18 ; fr. 540 et 545 pour chaîne nos 22 et 23 ; et fr. 235 à 240 pour machine n° 20 au coke ; le tout par tonne à l'usine. Dans le Nord, on cite une usine de Valenciennes, qui vient de porter le tarif de ses fers marchands 1re classe, à fr. 240 ; et son fer maréchal à fr. 270. Dans le Midi ; région de Lyon, le fer marchand se paie déjà fr. 240 ; et à Saint-Etienne, il vaut fr. 230 la tonne.

Sur le marché belge, peu de changements cette semaine, mais même fermeté qu'il y a huit jours, la métallurgie recevant assez de commandes pour soutenir sa fabrication. La fonte vaut fr. 80 à 85. Celle du Luxembourg fr. 72 50 à 75, et les fers marchands fr. 105 le n° 1, par tonne.

Il y a un peu de mieux en Angleterre, et les cours se sont plutôt raffermis, en même temps que les acheteurs se montraient plus disposés à entrer en pourparlers. A Middlesboroug, à la dernière bourse, la fonte n° 3 était cotée sh. 64 pour disp. ; sh. 62/6 pour livrable, dito n° 4 forge sh. 55, et la plupart des hauts-fourneaux étaient remis en marche. Dans le Durham, on tient les rails liv. st. 8/5 à 8/10, avec quelques commandes importantes pour les colonies et la Russie. A Manchester, le fer en barres marchandes vaut liv. st. 9/15 la tonne ; à Glascow, en clôture au prix de sh. 80/6 pour les fontes en warrants.

CHARBONS. — On constate depuis un mois une diminution sensible dans la production, diminution qui n'est pas artificielle ou du moins qui se reproduit périodiquement à cette époque de l'année car elle est causée par l'embauchement de nombreux ouvriers mineurs qui vont aider aux récoltes. Les stocks s'en sont trouvés d'autant réduits, et les cours en ont un peu profité. La situation du marché de Paris ne s'en trouve pas sensiblement modifiée jusqu'à présent, et à l'adjudication du charbon de terre pour le chauffage de la préfecture de la Seine et des établissements qui en dépendent, il été déclaré adjudicataire à fr. 49.60 la tonne. Le prix moyen du demi-gras est de fr. 54 pour bonne gailleterie, fr. 56 à 57 pour gaillette, fr. 46 pour tout venant industriel, fr. 34 à 35 pour menus, le tout de la tonne en chantier.

Il s'est produit une hausse légère en Belgique et à la dernière bourse de Bruxelles, on tenait le tout venant industriel à fr. 17 le tonne à Liége et fr. 18 à Charleroi.

En Angleterre le commerce des charbons reste stationnaire. Dans le nord, où les prix sont assez fermes, on pense qu'il se déclarera un peu de hausse dans quelques semaines, et à Newcastle les charbons domestiques toute première qualité sont vendus maintenant sh. 25 à 26, dito qualités secondaires sh. 20 à 24, les charbons à usine criblés, sh. 10 à 11, dito non criblés, sh. 9 à 7/6, charbons à vapeur, 1re qualité, sh. 15 à 16 la tonne. Dans le pays de Galles la situation est moins bonne, et quoique les expéditions se soient maintenues à un bon chiffre, les cours ont faibli ; les premières qualités à vapeur deux fois criblés ne valaient guère plus de sh. 17.

COURS DES MÉTAUX DU 24 JUILLET 1874

SUR LA PLACE DE PARIS.

	17 juil.	24 juillet.
Cuivre Chili en barres, liv. Havre.....	205 »	217 50
— — en lingots — —	215 »	220 »
— anglais tough — —	215 »	220 »
— minerais de Corocoro —	202 50	205 »
Etain Banca, liv. Havre ou Paris.....	260 »	260 »
— Détroits — —	255 »	255 »
— anglais — Havre ou Rouen.....	252 50	248 »
Plomb de France, liv. Paris..........	53 50	53 50
— d'Espagne — Havre..........	53 »	53 »
— anglais — —	53 »	M »
— belge et allemand, liv. Paris...	M »	M »
Zinc de Silésie, liv. Havre..........	57 50	57 »
— autres b/m. — —	56 50	56 50
— — — — Paris..........	57 »	57 »

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 22 Juillet 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

			le K°
Chaîne 27/29 1re qualité.	Amérique pur... Fr.	à 3.22 1/2	»
Trame 36/38	id. id.	à 3.35	»
Chaîne 30/32	Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42	id.	à 3.50	»
Chaîne 40	id.	à 4.05	»
Trame 50	id.	à 4.15	»
Chaîne 40	Jumel..............	à 4.25	»
Trame 50	id.	à 4.35	»
Chaîne 60	....	à 5.90	»
Trame 100	....	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

			le mèt.
Calicot 60 p.	16 fils..........Fr.	à 0.32	»
Id. »	18 »	à 0.34	»
Id. »	20 »	à 0.36	»
Id. 68	20 »	à 0.38	»
Id. 70	21 »	à 0.40	»
Id. 75	26 »	0.49 à 0.50	»
Percale 80	26 fils..............	0.46 à 0.46 1/2	»
Jaconas 82	22/18 »	0.32 à 0.32 1/2	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 22 juillet 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19	20 1/2	23	—	—	—
70	20 3/4	22	24 3/4	—	—	—
75	22	23 1/2	26 1/2	—	—	—
85	—	—	29 1/4	31 1/2	—	—
90	—	—	30 1/2	32 1/2	34 3/4	37 1/4
108	—	—	36 3/4	39 1/4	41 3/4	—
118	—	—	39 3/4	42 1/4	45 1/2	—
119	35	37 1/4	40 1/2	40	46 1/2	—
135	41	43 1/2	49	52 1/2	56	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29	Amérique en bobines.		3,35	cents le	kilogramme.
— 40	Jumel	—	4,50	—	—
— 58/60	—	—	5,65	—	—
Trame 36/38	Amérique en cannettes		3,22	—	—
— 50	—	—	4, »	—	—
— 98/100	Jumel	—	7,70	—	—

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

Nous constatons une légère baisse sur les filés, tandis que les tissus sont très-recherchés à prix soutenus. Il faudra plutôt voir une hausse sur les tissus.

HENRI FIERZ.

SUCRES.

Paris, le 23 juillet 1874.

Les nouvelles des départements sucriers sont assez généralement favorables ; dans le Nord, principalement, la betterave est très-belle ; mais dans les divers rayons où la température, exceptionnellement chaude et sèche de cette saison, n'a pas été corrigée par des pluies d'orage, les plaintes sont vives et on parle de déficits sensibles. Les surfaces ensemencées paraissent, en outre, moins étendues que celles de l'année dernière, et il est probable que, même avec un temps favorable au développement de la betterave, la production de la campagne prochaine atteindra difficilement 375 millions de kilos. Les affaires à livrer sur les quatre mois d'octobre à janvier prochains sont calmes, par suite de la réserve réciproque des acheteurs et des vendeurs : les uns craignent que l'année prochaine soit encore mauvaise pour la fabrication du sucre et que l'abondance de la marchandise n'empêche un relèvement des prix, les autres aiment mieux attendre que de s'engager dès maintenant à des cours à peine rémunérateurs. On a traité quelques lots de sucre blanc, n° 3 garanti, à fr. 66,25, fabrique, quatre d'octobre, mais il n'y a plus de vendeurs à ce prix, et les acheteurs demandent vainement aujourd'hui à fr. 66,50. Sur les mêmes époques, les 7/9 valent fr. 59,25, les 88°, fabrique, toutes gares du chemin de fer du Nord.

Le disponible est bien tenu, principalement pour les sucres roux, qui sont demandés à fr. 63 7/9, et fr. 57,25 10/13, entrepôt Paris. Les sucres blancs, par suite de la vente d'une dizaine de mille sacs dont les warrants arrivaient à échéance, sont plus lourds à fr. 66,75, base n° 3, entrepôt Paris. Le mois prochain vaut le même prix que le courant juillet.

Le stock des sucres indigènes aux Magasins généraux du Pont-de-Flandre est aujourd'hui de 293,000 sacs contre 124,000 sacs en 1873, à la même date.

Les sucres raffinés sont fermes de fr. 147 à fr. 148,50, disponibles, suivant marques.

Les certificats mélis, créations août et septembre, valent fr. 74 ; octobre à janvier, fr. 74,50, et les premiers mois de 1875, fr. 75.

Voici la statistique du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne, durant la semaine finissant le 18 courant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres...	5.599	3.777	5.942	5.659	»	45	105.639	80.329
Liverpool..	2.671	4.006	3.400	3.796	»	1	69.282	62.814
Clyde.....	2.146	8.000	3.687	4.700	»	»	55.236	50.900
Bristol.....	2.209	2.485	2.211	1.430	»	»	10.066	6.732
Totaux..	12.625	18.268	15.210	15.585	»	46	240.223	200.775

Le marché anglais est meilleur, les importations de la semaine dernière sont sensiblement inférieures à celles de l'époque correspondante de 1873 ; les arrivages de Cuba ont diminué considérablement pendant la dernière quinzaine, et les prix étaient si bas qu'il a été possible d'exécuter des ordres d'achat pour l'Amérique. Il est probable que cette amélioration continuera et que la reprise du marché anglais se fera sentir sur le nôtre où les bas cours ne sont pas justifiés par la situation générale.

J. BIVORT.

ÉPINAL, LE 23 JUILLET 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	33	à	33 1/2.
»	»	18 »	35	»	35 1/2.
»	»	20 »	37	»	37 1/2.
» 68	»	20 »	39 1/2	»	40 1/2.
» 70	»	21 »	42	»	42 1/2.

Chaîne 27/29 Amérique. 3.25 à 3.30

Trame 36/38 » 3.35 » 3.45

Les calicots jouissent toujours d'une très-bonne demande et deviennent de plus en plus rares.

Les filés sont très-offerts et les prix faiblement tenus.

LILLE, 23 JUILLET 1874.

La semaine n'a pas été aussi active pour l'industrie linière qu'on pouvait l'espérer à cette époque de l'année. C'est en effet dans le courant du mois de juillet que les acheteurs de toiles se rendent sur notre place, et s'approvisionnent pour plusieurs mois. Ils sont venus cette année et en grand nombre, mais leurs achats ont été inférieurs à la moyenne ordinaire. Faut-il rejeter cette tiédeur sur le changement qui s'est opéré dans les habitudes de ces acheteurs qui trouvent plus commode d'acheter moins et plus souvent ? Ne doit-on pas plutôt supposer que pour la toile comme pour tous les autres articles, l'incertitude politique arrête tout entrain, et que l'on attend la solution des questions constitutionnelles ?

Nous accepterions volontiers cette dernière appréciation ; il est certain, en effet, qu'il y a de grands besoins en France, et que les achats n'ont pu suffire à reformer les stocks. D'un autre côté la matière a subi une hausse sensible, qui ne peut que s'accentuer encore ; aussi la filature et le tissage ne peuvent-ils produire aux conditions d'il y a trois mois et demandent une augmentation qui rencontre, il est vrai, quelque résistance, mais qui ne tardera pas à être réalisée.

Il y a toujours un certain courant d'affaires pour les fils de lin et d'étoupe, principalement pour l'exportation. La hausse sur les lins de pays et de Russie est entièrement acquise.

Il y a une certaine reprise sur les marchés belges pour les fils et la toile principalement dans la demande de l'étranger. La grève des ouvriers de filature et de tissage de lin, au nombre de 40,000, continue à Belfast. D'après les derniers renseignements qui me parviennent, les patrons sont résolus à maintenir la baisse des salaires, les ouvriers à ne pas l'accepter ; aussi sommes-nous plus loin que jamais d'une entente. La fermeté des patrons s'explique par la diminution que va faire subir à la production le bill qui réduit la journée à 9 heures, et qui n'a plus à subir qu'une 3e épreuve devant la Chambre des lords pour avoir force de loi.

Les affaires à Roubaix et à Tourcoing n'ont pas en ce moment une bien grande activité ; il y a un an à pareille époque, les apprêteurs de tissus avaient du travail assuré d'avance pour tout le mois d'août, aujourd'hui, ils vivent au jour le jour. Les arrivages de laine continuent sur une large échelle, et les peignages sont pleinement occupés ; les prix sont fermes pour les laines brutes, mais les peignées sont délaissées.

La baisse continue sur les céréales dont la moisson est commencée dans notre région, c'est-à-dire une quinzaine de jours plutôt que d'ordinaire ; le temps continue à être magnifique et la rentrée se fait dans les meilleures con-

ditions. Les farines sont faibles à 48 fr. en consommation.

Peu d'affaires en graines oléagineuses ; on a vendu cette semaine une cargaison de graines de lin de Taganrog, prochainement attendue à fr. 37,25 ; pas d'activité pour les graines de colza. Les huiles de colza sont en baisse sur tous les marchés ; celles de lin sont faibles. Les tourteaux de colza sont peu demandés, en revanche ceux de lin par suite de la sécheresse ont encore augmenté.

Les transactions en alcool avaient commencé par être assez actives au commencement de la semaine, mais le calme a reparu dans ces derniers jours, et les acheteurs se montrent réservés à peu près pour toutes les époqnes. Les affaires ont surtout porté sur août-septembre et septembre-octobre à 68 et 67.75. Les derniers cours cotés sont :

3/6 fin disponible.....Fr.	67
— courant..........	66
Mélasse disponible.......	67 50
3/6 à livrer 4 premiers.....	62 »
— — 4 d'été........	62 »
— — 4 derniers.....	64 50
— — 1 prochain	67 50

En sucres indigènes bruts les affaires sont limitées ; les raffinés donnent lieu à une demande un peu plus active. Les derniers cours sont :

Sucre indigène 88°	55 50
Pain 6 k. 11°	151

Les charbons sont délaissés, mais maintiennent leurs prix.

REIMS, 23 JUILLET 1874.

Depuis nos derniers avis, notre industrie locale pour l'article peigné est restée dans la même situation difficile qui dure depuis huit mois. Le malaise, qui est, du reste, général et sans avoir même pris chez nous la gravité qu'il a dans d'autres contrées, provient toujours d'un défaut d'équilibre entre la matière brute et la matière fabriquée. Au lieu d'être parfaitement équilibrée avec la consommation, la production est un peu forcée par suite d'une augmentation trop importante et trop subite du matériel industriel.

Il est impossible d'arriver à la moindre augmentation dans les prix du tissu mérinos ; tous les efforts tentés dans ce sens ont eu pour seul résultat d'arrêter la vente pendant quelque temps pour retomber ensuite aux anciens prix.

Les seules maisons parfaitement outillées sous tous les rapports luttent encore sans trop de désavantage contre cette situation.

L'exportation a enlevé très-peu de tissus et paraît presque uniquement occupée à écouler les lourds stocks qui s'étaient formés dans les saisons précédentes.

La vente intérieure a été heureusement très-importante et très-suivie, et les chiffres suivants montrent que si les prix ont été peu rémunérateurs ou même mauvais, la production a pu malgré tout s'écouler sans former de stocks.

Entrée des tissus mérinos au bureau central de mesurage :

	Avril.		Mai.		Juin.		Ensemble du trimestre.	
	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874
Pièces.	9.780	10.288	10.511	13.458	12.156	14.931	32.447	38.677

Ces chiffres représentent un peu plus du quart de la quantité effective vendue.

Soit pour les trois mois, avril, mai et juin, 130 à 140,000 pièces tissu mérinos.

Notre fabrique de cardé n'est pas forcée dans sa production, puisqu'elle fait varier le nombre de ses métiers à la main avec les demandes de tissus ; aussi travaille-t-elle autant qu'il est possible de le faire à cette époque de l'année, où beaucoup de tisseurs sont employés à des occupations rurales. Cette partie de notre fabrication se trouve dans une situation sensiblement meilleure que l'année dernière, et paraît même être sortie d'une crise qui commencerait plutôt à atteindre l'article peigné.

LYON, 23 JUILLET 1874.

Soies et Soieries. — On est dans ce moment dans une période de transition hésitante et de tiédeur, facile à comprendre, qui a sa double expression, d'abord dans les relevés de la condition des soies descendus aux chiffres moyens, et dans la dernière cote officielle qui a paru presque tout entière *en blanc*, c'est-à-dire sans variation et indication de prix nouveaux. D'ordinaire, quand la cote affecte une telle insignifiance, c'est que les cours tendent à la faiblesse. De peur d'accélérer leur chûte, la cote, par prudence, préfère se taire. Telle est la situation dans laquelle on se traînera probablement, tant bien que mal, jusqu'à l'arrivée des soies nouvelles sur le marché ; cette arrivée aura pour effet de donner au marché son assiette définitive.

Depuis deux ans, les détenteurs avaient fait de grands efforts pour empêcher les cours de tomber à leur étiage naturel ; les prix baissaient bien graduellement, mais ils ne baissaient pas proportionnellement au délaissement de l'étoffe ; ils n'étaient pas, on peut le dire, en rapport avec l'état de la consommation. L'événement l'a bien prouvé. La matière première et le produit fabriqué semblaient suivre une voie différente. Actuellement, la divergence a disparu. Les soies sont arrivées à des prix que l'on ne saurait considérer comme exagérés. Ils sont en accord avec la situation des soieries ; ils pourront encore osciller, mais sans s'éloigner beaucoup des taux actuels. La fabrique a maintenant sa matière première à des prix qui lui permettent de se défendre contre la concurrence des lainages.

La situation étant telle que nous la représentons, il va de soi que les transactions ne sauraient être bien actives, d'autant mieux que la fabrique, assez largement pourvue, peut attendre. Nous noterons en passant l'écart qui existe entre les prix des grèges et celui des ouvrées. Les grèges sont plus chères proportionnellement et moins offertes. Cette différence disparaîtra probablement à l'arrivée des grèges nouvelles, dont on n'a encore que des échantillons.

Les soies asiatiques, malgré les besoins de la fabrication qui, dans ce moment, se retourne un peu vers elles, participent de la faiblesse générale. Les marchés de Shanghaï et de Yokohama se ressentent du calme survenu sur les marchés d'Europe.

En fabrique, la vente sur banque est à peu près nulle ; les grandes chaleurs contribuent à éloigner les acheteurs étrangers. On commence à livrer les commissions d'automne, non sans quelques tiraillements à raison des symptômes de baisse qui se produisent sur la matière première.

D'Amérique, on reçoit des nouvelles meilleures qui font mieux augurer de la saison prochaine; il est constant que les ventes au détail ont considérablement allégé nos stocks.

En somme, quoique le calme règne partout, la fabrique ne se montre pas découragée ; elle sent que les bas prix de la soie lui assurent une bonne base d'opération ; et elle n'ignore pas que les bas prix finissent toujours par attirer la consommation.

Nous avons les relevés de la Douane pour les six premiers mois de l'année courante.

En ce qui concerne les soies, nous trouvons les chiffres suivants en millions :

	1874	1873	1872
Importations.....Fr.	162.962	157.851	180.850
Exportations........	57.753	50.761	74.788
Soies consommées.	105.209	107.090	106.062

On voit que la quantité des soies restées dans la consommation a peu varié depuis trois ans.

L'importation des soies asiatiques va toujours grandissant; elle était de 143,100 kil., en 1872; et de 211,800 kil., en 1873; elle atteint, en 1874, 299,200 kil. C'est un bon indice, mais il est malheureusement compensé par cet autre fait qui témoigne de l'infériorité croissante de nos moulinages.

L'Italie nous envoie, d'année en année, de plus fortes quantités de soies ouvrées.

1872..........................	551.800 kil.
1873..........................	645.600 »
1874..........................	725.900 »

En ce qui est des tissus de soie de toute espèce y compris la passementerie et les rubans, l'exportation, pour ces six derniers mois, s'est notablement abaissée.

1872........................Fr.	241.375
1873..........................	261.163
1874..........................	207.513

Quant aux tissus de soie pure unis, qui forment le grand article de la production lyonnaise, ils présentent également une diminution assez sensible comparativement à l'année dernière.

1872........................Fr.	154.374
1873..........................	189.613
1874..........................	151.431

Les relevés comparatifs des principales conditions des soies d'Europe que nous avons donnés dans notre dernière correspondance, loin d'accuser de la baisse comme les chiffres ci-dessus de l'exportation, accusent, au contraire, une plus value assez sensible. Comment expliquer cette

contradiction ? Il nous semble qu'elle annonce, soit en soies ouvrées, soit en marchandise fabriquée, des stocks plus considérables qu'on ne le dit.

Car, d'une part, nous savons que ce n'est pas l'intervention de la spéculation qui a grossi les chiffres de la condition de Lyon, c'est la fabrique et le moulinage qui les a alimentés. Donc, si notre exportation n'est pas au niveau des entrées en condition, il faut que les excédants en matière première ou en tissus soient encore dans les mains des détenteurs ou des fabricants. On pourrait dire, il est vrai, que ces excédants ont peut-être été absorbés par la consommation intérieure ; mais l'état économique de la France, pas plus que l'engouement persistant de la mode pour les lainages, n'autorise cette explication.

LE HAVRE, 23 JUILLET 1874.

On a commencé à couper les blés dans nos environs, et sans le temps pluvieux que nous avons depuis mardi, la moisson serait générale. Le produit paraît être excellent et les blés exotiques que nous avons en assez fortes quantités sur place sont devenus pour ainsi dire invendables. L'aspect favorable de nos récoltes donne espoir que les affaires deviendront meilleures, mais pour y aider il faudrait que la politique le permît, et comme on ne voit pas jour encore dans l'avenir, il y a langueur dans toutes les transactions d'articles de première nécessité, marasme dans les autres articles. Il serait bien temps que tout cela changeât.

Cotons. — Nous avons continué de recevoir de bons avis d'Amérique depuis huit jours, au point de vue de la récolte en terre. Il a été question cependant de quelques pluies dans les Etats de l'Atlantique. Si elles n'ont pas duré, cela ne pourra faire que du bien, parce que la chaleur a été très-forte, et la plante aura dû faire des progrès sensibles. La seconde déclaration du Bureau d'agriculture a, d'ailleurs, confirmé pleinement tous les avis particuliers venus depuis un certain temps. Nous voyons, en effet, que de 8 0/0 d'infériorité sur l'an dernier en mai, la plante est arrivée, à présenter une amélioration de 3 0/0 au 30 juin, et si les circonstances se maintiennent favorables quelques temps encore, il est clair que l'on pourra atténuer et au-delà, le déficit de culture. Du reste, si l'on considère, d'une part, que l'an dernier, le mauvais temps avait fait abandonner un certain nombre de champs, et que de l'autre, dans la saison actuelle, on a mis au contraire de nouvelles terres en culture tardivement, vu les circonstances favorables qui se sont produites, on pourra certainement considérer la récolte comme aussi étendue dans une année que dans l'autre, et finalement il restera encore la meilleure condition de la plante. L'absence de mauvaises herbes et de chenilles est un grand point pour une bonne production. En dernier lieu toutefois nous avons des dépêches qui signalent des vers dans les Etats du Golfe.

En résumé, il y a pour le moment bonne apparence d'une récolte au moins égale à la dernière, sinon supérieure, mais il ne faut cependant pas perdre de vue que nous allons bientôt entrer dans la saison critique et il convient de voir si les insectes vont se multiplier.

Les chiffres suivants empruntés au Bureau d'agriculture montrent la condition de la plante à chaque fin de mois des années, ci-après. Ils sont basés sur la condition moyenne qui est comptée à 100 0/0.

	1874	1873	1872	1871
31 mai.....	83 0/0	91 0/0	88 0/0	88 0/0
30 juin.....	92 »	89 »	98 »	88 »
31 juillet...	— —	92 »	103 »	82 »
31 août....	— —	89 »	90 »	80 »
30 septemb.	— —	78 »	82 »	76 »

Ce tableau indique clairement qu'il n'y a encore rien de gagné dans la situation, et que l'époque critique pour la plante est bien le mois d'août et de septembre. C'est dans ces deux mois que les chenilles peuvent faire leur apparition en grand nombre, et que les mauvaises herbes croissent souvent à tel point qu'on ne peut les sarcler et qu'elles étouffent la plante. Il n'y a jusqu'à présent rien à trop craindre de semblable, mais une température pluvieuse pourrait conduire à ce double résultat.

Il n'y a rien eu de changé depuis huit jours dans les allures du marché. Il s'est traité de petites affaires, régulières de filatures, à prix bien soutenus, surtout pour bons cotons, aussi bien pour Amérique que Surate. Il nous semble cependant que la consommation prend à peine pour ses besoins, et cela pourrait devenir fort dangereux pour elle, au cas où il surviendrait des Etats-Unis quelque nouvelle de nature à faire reprendre les marchés. La consommation, alors démunie de coton; viendrait d'autant plus vite aux achats, qu'elle serait plus dégarnie, et elle produirait un de ces mouvements factices de hausse qui ne profitent à personne, et qui, en septembre par exemple, ont pour effet immédiat de fausser les cours pour presque toute une campagne.

Le très-ordinaire Louisiane vaut toujours fr. 98/99, le bas fr. 88/89, les bons Oomra fr. 70/71, le Bengale fr. 56/58. — Ce sont des prix auxquels la filature travaille avec profit, et il semble qu'ils ne puissent guère fléchir d'ici à plusieurs mois, au moins sensiblement, puisque nos stocks sont plutôt susceptibles de diminution que d'augmentation dans cette période, et une hausse ne serait pas du tout impossible avec des avis d'Amérique quelque peu stimulants.

Stocks comparés à ce jour :	1874	1873
Etats-Unis	114.580	56.920
Brésil	7.900	21.530
Indes.............	38.070	70.700
Autres............	3.770	5.090
	164.320	154.240
Cotons en mer :		
Etats-Unis........	2.221	3.767
Brésil............	1.918	»
Indes	83.796	22.817
	87.935	26.584

Sucres.—Nous avons manqué presque absolument de marchandises, en sorte que les affaires sont arrêtées et les cours nominaux.

Cafés. — Il nous est arrivé cette semaine 8,390 sacs, et les débouchés vont à 9,372 sacs. Il y a eu un peu plus de mouvement cette semaine, les vendeurs ayant fait de petites concessions pour Rio et Santos à livrer. Il s'est ainsi traité environ 12,000 sacs de cette provenance. Nous avons eu aussi un peu plus de demandes pour Haïti, et les cours sont en reprise de pleinement 1 fr. pour cette sorte, avec des affaires fort suivies, et allant à 4 ou 5,000 sacs pour la huitaine. On paye le Haïti sain 105 à 106; le tel quel 101 à 102 fr. 50, le Cap 104 fr., le Gonaïves 106 à 107 fr. On a fait aussi quelques Malabar à 118 fr. 50.

Laines. — Les affaires ont été suspendues, en l'attente de nos enchères. Celles-ci ont attiré un certain nombre d'acheteurs du dehors ; néanmoins, elles se sont faites froidement, et c'est à peine si les cours d'avant la vente ont été maintenus pour Buenos Ayres.

On a vendu :

1re séance :

454 B. Buenos-Ayres Saint	105.50	à	232.50
130 B. Entre Rios.....»..	210	à	240
347 B. Montevideo.....»..	167.50	à	260
1 B. Levant lavée ...»..	270		

932 B. vendues sur 2,165 B présentés.

2e séance.

808 B. Buenos-Ayres Saint	100	à	217.50
116 B. Entre-Rios......»..	150	à	265
61 B. Montevideo.....»..	145	à	250

985 B. vendues sur 2,433 B. présentées.

La vente continuera encore deux jours.

BORDEAUX, LE 22 JUILLET 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, on a continué à acheter quelques petits vins de 1873, à des prix modérés; quelques affaires ont aussi été traitées à livrer en petits vins de 1874, dans les prix de fr. 325 à 360.

Un premier Bourgeois de 1872 et un 5e crû de la même année ont été vendus, l'un et l'autre au prix de fr. 700 le tonneau; un premier Bourgeois de 1873 a été vendu à fr. 1,050.

La température continue à être très-favorable aux vignes et la véraison commencera à la fin du mois, ce qui devra porter l'époque des vendanges à peu près au 20 septembre.

Spiritueux. — Cette semaine nos cours de 3/6 ont été très-fermes et ont même éprouvé un peu de hausse pour les 3/6 d'industrie. La demande est toujours à peu près nulle pour les 3/6 Languedoc, néanmoins les prix continuent à être bien tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible	francs	90	
— Nord	—	—	72 à 74.

Cafés. — Pendant cet quinzaine, la demande en cafés n'a pas été très-activée les cafés de l'Inde ont été presque délaissés; ceux de la Guayra ont été plus demandés; les genres fins ont obtenu des prix relativement plus élevés parce qu'ils sont moins abondants que les autres. La spéculation est demeurée éloignée du marché, la consommation seule a acheté pour ses besoins. Voici le résumé des affaires faites : 2,620 sacs Guayra gragé de fr. 130 à 132 50 E : 623 sacs *dito* à fr. 140 E ; 1,400 sacs Guayra, non gragé de fr. 120 à 126 E ; 250 sacs de Rio non lavé de fr. 101 à

104 E; 250 sacs Costa Rica de fr. 129 à 134 E; 45 sacs Mysore à fr. 122 50 E; 230 sacs Malabar, de fr. 110 50 à 123 E et 40 sacs Wynard, à fr. 126 E. Nous n'avons eu aucun arrivage.

CACAOS. — Le calme persiste sur cette article et menace de durer encore longtemps, et cependant nous touchons à l'époque où la fabrication du chocolat va recommencer un peu activement; c'est que, bien que nos stocks ne soient pas forts, les existences dans les entrepôts d'Europe sont considérables et pèsent sur notre marché. Il n'a été vendu cette quinzaine que 180 sacs Caraque à fr. 87 50 E; 35 sacs *dito* à fr. 105 E et 200 sacs Guayaquil supérieur à fr. 71 50 E. Il vient d'arriver 202 quarts Martinique.

SUCRES. — Cet article a été peu demandé, les détenteurs, peu satisfaits des cours actuels et en présence de faibles existences sur place et des faibles quantités attendues des Antilles, voudraient élever leurs prix; mais la raffinerie résiste à ces prétentions. Cette dernière n'a traité ces jours-ci que 9,420 sacs Bourbon à livrer par *Léopold-et-Marie* à fr. 64 75 A la bonne 4e. — Précédemment, il avait été traité pour la raffinerie de Marseille, 126 barriques, 281 quarts et 5,000 sacs Guadeloupe usine disponibles de fr. 64 à 67 A le sucre. — Il est arrivé de la Martinique par *Marguerite* et *Deux Sophie* 250 barriques et 190 quarts sucre brut ou d'usine.

Les raffinés ont été un peu plus calmes avec des prix un peu plus faibles: nous aurions besoin que la réexportation vînt faire quelques achats.

Produits résineux. — L'essence de térébenthine assez demandée depuis quelques jours, a soutenu le dernier cours de fr. 55 au marché; on tient fr. 60 à 61 pour l'expédition. Ce prix n'est pas rémunérateur pour les fabricants qui paient les matières premières des prix plus élevés que ne comporte le prix des matières fabriquées. Cela sera ainsi tant que les arrivages de l'essence d'Amérique, qui vaut 25/6 à Londres, continueront à se reproduire à époques rapprochées et à prix modérés.

MARSEILLE, 23 JUILLET 1874.

Notre revue hebdomadaire est aujourd'hui peu intéressante, pour ne pas dire nulle, la position de tous les articles est sans changement; les affaires sont plus qu'insignifiantes. Les concessions des détenteurs de marchandises n'influent en rien.

BLÉS. — Les concessions des vendeurs, quoique très-fortes, puisqu'elles atteignent plus de 4 francs par charge pour presque toutes les provenances, ne sont pas encore assez accentuées pour permettre de présenter nos qualités sur les marchés de l'intérieur. Les avis que nous recevons sont plus bas que nos cotes et nous avons malheureusement cette perspective pendant encore plus d'un mois.

Notre stock augmente chaque jour, on peut l'évaluer à près de 400,000 charges aujourd'hui, marchandises dans les docks, magasins particuliers et à bord des navires.

Il est arrivé, cette semaine........ 162,520 hect.
Les ventes se décomposent comme suit:
Marchandises disponibles......... 23,520 hect.
— à livrer........ 61,900 »
Total........ 85,420

DENRÉES COLONIALES. — SUCRES BRUTS. — La position de cet article est toujours nulle, les affaires sont insignifiantes et les prix sont en baisse.

CAFÉS. — Nous venons de passer quinze jours dans une inaction désespérante, depuis trois jours nous voyons un peu d'entrain et les prix reprennent un peu de fermeté. La prochaine revue sera, nous croyons, plus intéressante sur cet article.

Nous avons noté:
250 sacs Rio magasin, 90; 680 sacs Rio magasin, 100; 1,000 sacs Java magasin, 119; 500 sacs Java magasin, 119.

GRAINES OLÉAGINEUSES.— Cet article est loin de s'améliorer, les prix fléchissent toujours et malgré les concessions de l'importation, elle ne peut écouler sa marchandise. Ce qui l'oblige à mettre en magasin n'ayant en perspective que des frais grevant ses produits sans l'espoir d'en tirer un meilleur parti.

SÉSAMES. — 9,500 b. Calcutta noirs, 38; 3,000 Coromandel, 41; 1,600 Kurrachée, 47 75.

HUILES DE GRAINES. — Nous clôturons la semaine avec une légère reprise, quoique les prix cotés soient plus bas que la semaine dernière; nous avons touché cette semaine le prix de 70 pour les sésames et 68 pour les arachides.

SAVONS.— Marché calme sans affaires. Savon de Marseille garanti sans mélange (disponible). Blanc à l'huile d'olive, 84 à 86 les 100 kilos en fabrique. Bleu pâle et vif, marbue spéciale, 62 à 65; coupe ferme, 57 50 à 59; coupe moyenne ferme, 58 à 55; coupe moyenne, 58; recuit pour l'exportation, 57 à 58. (Suivant qualité en fabrique, les 100 kilos.)

LAINES. — Notre marché a été plus calme cette semaine, sans pour cela que nos cours aient subi aucune modification. Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier bulletin, nous avons été appelés ces jours-ci à visiter les premières laines d'Andrinople. Elles sont d'une bonne qualité courante, à hautes mèches, et d'un très-bon conditionnement. Nous ne pouvons pas en dire autant des laines de Varna blanches qui, sous le rapport de la légèreté laissent à désirer. Les noires et grises, au contraire, auront un bon rendement. Les nouvelles des marchés du Nord restent toujours favorables.

COTONS. — Le marché reste inactif et il en sera ainsi tant que les grands marchés seront sans animation.

Les importations de la semaine se sont élevées à 978 b. Les ventes se montent à 725 b. Le stock est de 13,636 b.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 24 juillet. — Cotons: calmes, prix fermes. Ventes: 400 b. Très-ordinaire Louisiane, sur juillet, fr. 96 50; dito sur août, fr. 97; dito sur septembre-octobre, fr. 98 50; dito sur novemb, fr. 99 les 50 kil.

MARSEILLE, 24 juillet. — Blés: affaires calmes. — Ventes de la journée d'hier, 17,000 hect. dont 13,600 hect. à livrer. — Importations de la journée d'hier, 23,800 hect.

LIVERPOOL, 24 juillet.— Cotons: ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 b. Affaires calmes, prix tenus. Importations 1,000 b.

NEW-YORK, 23 juillet. — Or, 109 7/8. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris: 5 13 3/4. — Farine extra-state: 5 65 à 6 dollars 85 le baril de 88 kil.— Café Rio fair: 20. — Saindoux: marque Wilcox: 12 7/8. — Le tout sur place à New-York.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	16 JUILLET	23 JUILLET
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.225.933.187	1.233.503.265
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	1.155.185	280.825
Portefeuille de Paris. — Commerce	330.157 195	335.176.679
— Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.300.000
— Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	405.088 344	391.935.749
Avances sur lingots et monnaie. Paris	9.888.800	9.621.600
Id. Id. Succ.	2.366.600	2.291.500
Avances sur effets publics franç. Paris	27.842.700	27.679.100
Id. Id. Succ.	17.857.650	17.642.650
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	48.575.600	48.511.400
Id. Id. Succ.	15.707.400	15.645.700
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.229.200	1.240.500
Id. Id. Succ.	443 000	485.900
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
— Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (*c*)	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)	4.000.000	4,000,000
Immeubles des succursales	2.928.259	2.930.064
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	638.859	695.778
Emploi de la réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Divers	10.399.333	8.558.586
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.001.967
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
— Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
— Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (*d*)	4.000.005	4.000.000
Réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.556 829.255	2.563.690.905
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	5.653.099	4.524.028
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	9.806.094	9.403.046
Compte courant du trésor, créditeur	148.235.865	147.959.736
Comptes courants à Paris	235.577.491	231.723.566
Comptes courants dans les succursales	28.123.998	29.026.948
Dividendes à payer	9.215.522	7.092.302
Effets au comptant non disponibles	6,409.050	1,673.290
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	3.302.241	4.108.070
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.254.465	11.193.773
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.265.254.465	3.262.357.540

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	7.570.078	»
Portefeuille commercial	»	8.133 111
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	342.299
Avances sur valeurs	»	449.700
—		
Billets en circulation	6.861.850	276.129
Compte courant du Trésor	»	1.220.270
Comptes courants particuliers	»	»

BANQUE DE FRANCE

Tableau résumé des bilans hebdomadaires des six derniers mois (principaux comptes).

1874		CIRCULATION.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE COMMERCIAL.	AVANCES TOTALES aux particuliers.	COMPTES COURANTS particul.	COMPTES COURANTS Trésor.	TAUX Escompte.	TAUX Avances.
		UNITÉS DE MILLIONS ET 10es DE MILLIONS.						%	%
Janvier	23	2.869.1	810.9	1.157.9	130.7	225.0	137 0	5 »	6 »
—	30	2.832.7	840.8	1.131.2	129 7	231.6	150.3	—	—
Février	5	2.801.9	856.2	1.113.9	128.7	234 5	133.5	—	—
—	12	2.759.7	870.1	1.062.5	122.9	216.9	133 3	—	—
—	19	2.717.7	912.6	1.013.1	110 3	238.1	113.9	—	—
—	26	2 700.1	933.7	979.0	114.6	225 9	131.2	—	—
Mars	5	2.690.6	956.7	943.7	110.1	210.9	141.3	—	—
—	12	2.667.4	980.7	904.1	110.5	208.0	145 3	4 ½	5 ½
—	19	2.610.4	1.007.0	874.9	108.9	199 4	142.2	—	—
—	26	2.598.1	1.028.1	853.7	109.5	187.1	153.5	—	—
Avril	2	2.623.8	1.046.9	892.2	111.1	208.8	150.3	—	—
—	9	2.606.7	1.052.6	890.7	111.2	227.6	139.8	—	—
—	16	2.602.3	1 056.0	860.3	111.7	188.4	135.2	—	—
—	23	2 608.4	1.062.7	851 0	111.3	192.7	133.8	—	—
—	30	2.628.9	1.074.1	917.5	111.5	194.2	162.6	—	—
Mai	7	2.556.0	1.093.0	839.4	112 8	219.3	153.1	—	—
—	14	2.560.1	1.102.1	829.2	115.6	210 5	151 2	—	—
—	21	2.527.8	1.111.7	781.7	117.5	214.2	144.1	—	—
—	28	2 509 2	1.127.7	779.1	117.7	236.4	155.1	—	—
Juin	4	2.496.6	1.143.7	746.6	120.1	220 6	165.9	—	—
—	11	2 476.3	1.153.4	732 1	118.8	239.2	162.0	4 »	5 »
—	18	2 475.6	1.164 9	737 1	119.3	243.6	176.2	—	—
—	25	2.475.3	1.174 2	731.4	120.5	249.9	175.8	—	—
Juillet.	2	2.522.5	1.195.5	772.7	123.2	272.9	168.1	—	—
—	9	2.537.7	1.209.4	761.6	122.6	278.0	153.8	—	—
—	16	2 556.8	1.225.9	736.4	122.9	263.7	148.2	—	—
—	23	2.563 6	1.233.5	727.1	123.1	260.7	147.9	—	—

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'État à une même époque pour les cinq dernières années écoulées :

	28 JUILLET 1870	27 JUILLET 1871	25 JUILLET 1872	24 JUILLET 1873	23 JUILLET 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	1.527.3	1.963.4	2.415.7	2.919.9	2.533.5
Encaisse	1.144.3	642.6	740.8	740 6	1.233.5
Portefeuille	1.019.8	652.2	710.8	975.8	727.1
Avances	128 2	157.8	115.5	153.1	123.1
Prêts à l'Etat	60.0	1.156.1	1.390.2	1.388.0	927.2
Compt. cour. Trés.	173 9	398.3	105.6	110.1	148.0
— part.	583.4	504.8	352 2	203.8	260.8
Taux d'escompte.	4 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 1/2 0/0	5 0/0
Cours du 3 0/0	66 fr. 25	55 fr. 70	54 fr. 20	56 fr. 35	61 fr. 60
Cours du 5 0/0	»	85 fr. 40	83 fr. 90	90 fr. 80	97 fr. 75
Prix du quintal de blé.	29 fr. 41	32 fr. 32	28 fr. 80	32 fr. 88	34 fr. 02
Prime de l'or	½ à 1 ‰	2 à 3 ‰	7 à 8 ‰	11 à 12 ‰	Pair.
Cours du Londres court	25 fr. 20	25 fr. 35	25 fr. 40	25 fr. 50	25 fr. 18

En 1870, l'état déjà avancé des entreprises militaires a agi d'une manière trop évidente sur la situation économique du pays; la circulation et le portefeuille à la Banque ont cru rapidement, ainsi que les comptes de dépôt des particuliers; l'encaisse commence à fléchir; on liquide pour suspendre et s'arrêter, voulant voir venir les événements.

Hélas! un an après ils sont venus, et la Banque de France témoigne du trouble apporté par nos désastres au mouvement des affaires.

En 1872, on a taillé dans le vif par les deux emprunts de juin 1871 et juillet 1872, les plus gros que l'on ait jamais vus; c'est la liquidation de la guerre. A nos malheurs survit la foi en la signature de la France. Tout est perdu fors le crédit, cet honneur des temps modernes. Il servira à nous relever.

En 1873, les billets remplaçant le numéraire français passé à l'étranger, la circulation touche trois milliards. Cependant, et en dépit du cours forcé, l'or ne gagne que 1 1/4 à 1 1/2 0/0. Aux Etats-Unis, en juillet 1864, il se vendait à 185 0/0 de prime; en Italie même, il a fait 20 0/0 (juin 1866), et en Angleterre, la paix signée (1814), il touche 25 0/0. C'est une consolation qui nous convie à la sagesse.

En 1874 la circulation a diminué, l'or est au pair, les rentes montent; mais le portefeuille de la Banque diminue et son encaisse grossit. Preuve de stagnation des affaires au moins autant que de confiance dans les rentes françaises.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

23 juillet 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	37.284.035	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	22.284.035
		Argent monn. et ling.	»
Total	37.284.035	Total	37.284.035

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	14.025.691
Réservé et prof. et pert.	3.392.818	Portefeuille et avances.	16.400.551
Trésor et Admin. publ.	3.621.592	Billets en rés. (N. B.)	10.330.260
Comptes particuliers	19.750.967	Or et arg. mon. (N. B.).	912.030
Billets à sept jours, etc.	350.155		
Total	41.668.532	Total	41.668.532

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 392.818	Fonds publics	18.010.591
Billets en circulation	26.953.775	Portefeuille et avances.	16.400.551
Billets à sept jours	350.155	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	23.196.065
Trésor et Admin. publ.	3.621.592		
Comptes particuliers	19.750.967		
Total	68.622.307	Total	68.622.307

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
	—	—
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 260.380
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	203.613
Comptes-courants des particuliers	»	178.529
Fonds publics	»	200.000
Portefeuille et avances	»	623.771
Encaisse métallique	148.286	»
Réserve en billets et espèces	408.666	»

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au-delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que la dite réserve tende à tomber au-dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

MARCHÉ MONÉTAIRE. — La Banque de France continue à voir ses comptes principaux obéir à la même tendance de liquidation que les semaines précédentes; la circulation augmente bien, mais moins que l'encaisse métallique; le portefeuille commercial est en diminution, ainsi que les avances. Tout n'atteste que trop l'hésitation des affaires commerciales même à un terme relativement court.

A Londres, également, les différentes sommes inscrites aux bilans des deux départements, à l'encaisse près, sont en voie de diminution, ce qui est un indice bien certain de raréfaction des affaires. La proportion de la réserve (billets et espèces) aux comptes courants publics et particuliers est d'ailleurs de 46,60 0/0, soit bien au-dessus du chiffre (1/3) voulu pour motiver une augmentation de l'escompte, et comme la réserve a encore cru de 408,666 liv. st., il y aurait plutôt présomption à l'abaissement qu'à l'exhaussement du taux de l'escompte. Il est vrai qu'il est peu probable qu'un abaissement du taux d'escompte suffise pour ranimer les transactions, la cause de l'atonie des affaires relevant d'un autre ordre d'idées.

La même tendance à l'enrayement des transactions se prouve par la situation des autres grandes institutions de crédit de l'Europe et même de l'Amérique.

Ainsi, à la Banque de Prusse, la situation au 15 cou-

rant comparée à celle du 8, constate accroissement de 505,000 th. dans les comptes courants particuliers, et de 464,000 th. dans les billets de banque en caisse, et diminution de 10,490,000 th. dans le portefeuille commercial, de 8,939,000 th. dans le compte courant du Trésor, de 2,976,000 th. dans les billets en circulation, de 1,088,000 th. dans les avances, et enfin de 395,000 th. dans l'encaisse métallique.

A Vienne, la Banque nationale a vu, dans la même période, sa circulation diminuer de 1,750,000 fl., son portefeuille commercial fléchir de 2,821,281 fl. et ses avances sur nantissement s'affaiblir de 619,000 fl. Il y a au contraire augmentation dans les comptes de dépôt de 609,560 fl. et dans les espèces en caisse de 352,352 fl.

A Bruxelles, il y a, à la Banque nationale, diminution de 4,277,000 fr. dans le portefeuille commercial, de 1,720,000 fr. dans les comptes courants, de 673,000 fr. dans les billets en circulation, et de 345,000 fr. dans l'encaisse métallique.

A New-York même, dans l'ensemble des banques associées (une soixantaine d'institutions d'émission), il y a eu, en huit jours, une diminution de 1,770,000 dollars dans le portefeuille commercial.

Ainsi donc, à peu près partout, les affaires sont en voie de ralentissement, puisque, de tous côtés, les portefeuilles de banque se vident. Il en fut ainsi en 1848, après la révolution du 24 février, où le portefeuille de la Banque de France s'approcha de 100 millions, après avoir été de deux à trois cents en 1847. Cela démontre suffisamment la solidarité des marchés devant les grandes questions de sécurité et d'avenir qui intéressent le monde entier des affaires.

Le taux d'escompte aux banques publiques n'a pas varié cette semaine sur aucune place importante de l'Europe. Il est toujours à 2 1/2 0/0 à Londres, 3 1/2 0/0 à Amsterdam, Zurich, Genève, Brême et Franfort-sur-le-Mein, 4 0/0 à Paris, Berlin, Bâle, Saint-Gall et Bruxelles, 4 1/2 0/0 à Leipzig, 5 0/0 à Vienne et en Italie, 5 1/2 0/0 à Saint-Pétersbourg, 6 0/0 à Madrid et Barcelone, enfin 7 0/0 à Cadix et Lisbonne.

Il est bon de rappeler que le taux d'intérêt des bons du Trésor est, en France, depuis le 6 juin, de 3 1/2 0/0 pour ceux de trois à cinq mois, de 4 0/0 pour les bons à six mois et de 5 0/0 pour ceux à un an.

La Banque de France continue à maintenir un écart de 1 0/0 entre le taux d'escompte des effets de commerce et le taux d'intérêt des avances sur valeurs mobilières. En face de l'affaiblissement général du chiffre des affaires, il nous semble qu'elle pourrait abaisser ses prétentions à 1/2 0/0 d'écart, comme elle l'a fait, à plusieurs reprises, avant novembre 1871. Nous ne demandons pas qu'elle revienne à l'égalité devant les taux d'escompte et d'intérêt comme cela se pratiquait avant 1864; nous comprenons un écart, mais un écart variable et proportionné à la demande.

Bourse de Paris. — Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :

	5 0/0		3 0/0	
Comptant.	Plus haut.	Plus bas.	Plus haut.	Plus bas.
Vendredi	97.65	97.35	61.60	61.40
Samedi	97.65	97.30	61.50	61.10
Lundi	97.80	97.45	61.70	61.30
Mardi	98.25	98 »	62.15	61.75
Mercredi	98 »	97.85	61.85	61.60
Jeudi	97.90	97.50	61.60	61.30
Terme.				
Vendredi	97.60	97.42	61.72	61.45
Samedi	97.60	97.30	61.60	61.30
Lundi	97.75	97 45	61.75	61.42
Mardi	98.20	91.97	62.12	62 »
Mercredi	98 »	97.82	61.95	61.80
Jeudi	97.85	97.50	61.70	61.45

La persistance de nos fonds dans la voie de la hausse est due à une cause que l'on ne peut se dissimuler, malgré le regret que l'on en peut éprouver, la raréfaction de plus en plus grande des affaires, le ralentissement du mouvement de production, les marchés de consommation voyant la demande se limiter de plus en plus au strict nécessaire. Nous ne voulons pas dire pour cela que cette cause soit unique; que les incertitudes de l'avenir politique, par exemple, n'agissent pas sur les esprits. Mais ces appréhensions, plus hostiles encore aux affaires commerciales à long terme qu'aux valeurs de spéculation, n'arrivent à la Bourse qu'en second rang. Employer la partie inoccupée de son fonds de roulement, de manière à pouvoir rapidement réaliser quand le moment de la reprise des affaires sera arrivé, telle est la grande préoccupation du monde industriel et commercial en France. Or, les institutions de crédit n'accordent que 2 à 3 0/0 à leurs déposants à vue, et la rente 5 0/0 donne, encore, plus de 5 0/0 aux cours actuels. On comprend que l'écart est trop fort pour ne pas déterminer le négoce et la fabrique à préférer la rente, en laquelle il a d'ailleurs la plus entière confiance, au risque d'un aléa, au moment de la réalisation, aléa qui, après tout, peut être en sa faveur aussi bien qu'en sa défaveur.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds publics ou municipaux français :

Pair		16 juillet	23 juillet	Variations
100	4 0/0 j. 22 mars	76 »	77 »	+ 1 »
100	4 1/2 0/0 j. 22 mars	89 »	89 35	+ 0 35
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	517 50	521 »	+ 3 50
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juillet	445 »	455 »	+ 10 ..
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	486 25	473 » Ex.	+ 0 75
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	217 50	218 »	+ 0,50
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er mars	447 50	440 »	— 7 50
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er fév.	477 50	475 »	— 2 50
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 janv.	307 50	303 75	— 3 75
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	271 »	274 »	+ 3 »
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	985 »	990 »	+ 5 »
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	483 75	483 75	.. .. ..

Les autres fonds publics français gagnent aussi de l'avance, mais ici la hausse est due au placement définitif plus qu'à des achats, dans une intention toute temporaire et subordonnée à la reprise des affaires commerciales et industrielles. Noublions pas que la récolte qui est presque terminée, a donné de bons résultats, soit sous le rapport de la quantité, soit sous celui de la qualité. Ce fait si heureux donne la liberté à des capitaux considérables, qui se demandaient s'ils n'iraient pas s'échanger à l'étranger contre des céréales. On comprend qu'il y a là une cause naturelle d'activité dans les opérations de placement, et qu'ici la hausse graduelle est un bonheur pour le pays et non le résultat d'une indécision cruelle, d'un arrêt déplorable.

Remarquons cependant que le mouvement de demande n'est pas général et que les valeurs municipales à lots, les anciennes, tout au moins, sont délaissées.

On a détaché sur les Bons départementaux de liquidation un coupon semestriel de fr. 12 50.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		16 juillet.	23 juillet.	Variations.
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	93 5/8	93 5/8	....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	1231 25	1231 25	....
500	— Obl. doman. j. 1er mars	280 50	280 75	+ 0 25
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 »	67 7/8	— 1/8
100	— — j. 1er avril.	68 1/4	68 1/2	+ 1/4
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er févr.	»	66 1/4	....
100	— — j. 1er mai	62 1/4	62 1/4	....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	103 7/8	104 1/2	+ 5/8
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	452 50	460 »	+ 7 50
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	78 »	78 »	....
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	373 75	382 50	+ 8 75
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	350 »	353 50	+ 3 50
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873	18 1/2	17 1/4	— 3/4
100	— — intér. j. janvier 1873	12 1/8	11 »	— 1 1/8
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	470 »	470 »	....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 1/4	106 »	+ 3/4
100	— — 1864 j. mai	109 »	108 »	— 1 »
100	— — 1865 j. mai	109 »	109 »	....
100	— — — j. juillet	»	107 1/2	....
100	— — 1867 j. juillet	109 »	110 3/8	+ 1 3/8
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	106 »	106 1/4	+ 1/4
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	219 »	219 »	....
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	65 80	65 50	— 0 30
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	39 50	39 25	— 0 25
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	65 3/4	65 1/2	— 1/4
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril	66 3/4	66 3/8	— 3/8
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	66 1/2	66 1/8	— 3/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril	200 50	197 50	— 3 »
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 janvier	»	»	....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	66 »	66 »	....
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	60 75	60 75	....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	42 1/2	48 »	....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	»	100 1/2	....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	»	»	....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	100 3/4	99 »	— 1 3/4
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	425 »	426 25	+ 1 25
500	— — 1869 j. 1er mai	427 50	426 25	— 1 25
100	— 5 0/0 1870 j. 1er février	104 7/8	105 »	+ 1/8
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	232 50	235 »	+ 2 50
500	Turquie 6 0/0 1860 j. 1er juillet	295 »	281 25	— 13 75
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	316 »	302 50	— 13 50
100	— 5 0/0 1865 j. 1er juillet	44 50	43 50	— 1 »
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	311 »	307 50	— 3 50
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	272 50	267 50	— 5 »

Les oscillations sur les cours de fonds étrangers sont variables selon les pays et même selon les fonds. Les fonds italiens et espagnols sont peu recherchés; quelques valeurs d'Etat, Autrichiennes, Américaines et Russes sont bien tenues. Les fonds égyptiens reprennent quand, au contraire,

les diverses catégories de fonds turcs sont encore faibles. Il est à craindre que la faible reprise des premiers ne soit due qu'à des liquidations de spéculateurs à la baisse ; quant à la faiblesse persistante des seconds il faut en trouver la cause dans la situation chancelante des finances turques et dans les réalisations forcées de quelques détenteurs trop confiants dans le peu de clairvoyance du public.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		16 juillet	23 juillet	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai....	862 50	862 50	... ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	490 »	485 ..	— 5 ..
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	93 »	93 ..	... ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	437 50	445 ..	+ 7 50
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	86 »	87 75	+ 1 75
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	465 »	465 ..	... ..
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	370 »	375 ..	+ 5 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er mai...	72 »	73 ..	+ 1 ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	277 50	276 ..	— 1 50
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er février.	460 »	460 ..	... ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er février.	350 »	350 ..	... ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er février.	115 »	113 ..	— 2 ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	430 »	430 ..	... ..
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	400 »	409 ..	... ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	255 »	260 ..	+ 5 ..
500	— Croix-Rousse 3 0/0 j. 1er juil.	»	... ..	... ..
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril...	252 »	254 ..	+ 2 ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin........	463 75	460 ..	— 3 75
500	— — 3 0/0 j. 1er juin..	286 »	286 ..	... ..
500	— Ardennes 3 0/0 j. 1er juil..	286 »	286 ..	... ..
500	— Dieuze 3 0/0 j. 1er juillet...	275 »	285 ..	+ 10 ..
500	— Lille-Béthune 3 0/0 j. 1er avril	244 75	245 ..	+ 0 25
1250	— Lyon 4 0/0 j. 1er avril......	1025 »	1025 ..	... ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	292 50	295 ..	+ 2 50
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	295 »	295 ..	... ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	290 50	290 ..	— 0 50
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	289 »	290 ..	+ 1 ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	281 »	282 75	+ 1 75
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet...	500 »	500 ..	... ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet...	297 50	300 ..	+ 2 50
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	291 »	290 50	— 0 50
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil..	290 »	291 25	+ 1 25
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	498 75	500 ..	+ 1 25
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	285 »	277 50	... ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	288 »	290 ..	+ 2 ..
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet......	289 50	290 ..	+ 0 50
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	304 »	300 ..	— 4 ..
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril..	266 75	268 ..	+ 1 25
1250	— Orléans 4 0/0 1842 j. 1er juil.	»	... ..	... ..
1250	— — 4 0/0 1848 j. 1er juil.	950 »	950 ..	... ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet....	293 25	292 50	— 0 75
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	295 »	290 ..	— 5 ..
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet ...	286 »	286 50	+ 0 50
1250	— — 4 0/0 1852-54 j. 1er j.	965 »	965 ..	... ..
1250	— — 4 0/0 1855 j. 1er juin.	»	... ..	... ..
1250	— Havre 1845 4 0/0 j. 1er mars.	900 »	900 ..	... ..
1250	— — 1848, 60 fr. j. 1er juil.	930 »	930 ..	... ..
1250	— Rouen 1845, 40 fr. j. 1er juil.	»	... ..	... ..
1250	— — 1847, 4 0/0 j. 1er juin.	910 «	900 ..	— 10 ..
1250	— St-Germain 4 0/0 j. 1er juil.	915 »	915 ..	... ..
1250	— Versailles R. D. 4 0/0 j. 1er juil	»	... ..	... ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril...	257 50	250 ..	— 7 50
500	— Vitré-Fougèr. 3 0/0 j. 1er juil.	235 »	235 ..	... ..
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er mars	319 »	318 ..	— 1 ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er mars	311 50	311 75	+ 0 25
500	Cordoue-Séville 3 0/0 j. 1er juillet......	225 »	215 .	— 10 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	242 25	242 25	... ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	247 »	247 50	+ 0 50
500	— Nord-Est priorité j. 1er avril.....	203 »	203 ..	... ..
500	— — rev. variable j. oct. 72.	158 »	159 .	+ 1 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	130 »	130 50	+ 0 50
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70.......	239 »	235 ..	— 4 ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	222 »	217 ..	— 5 ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	440 »	442 ..	+ 2 ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril......	»	... ..	... ..
500	— 5 0/0 j. 1er avril.......	442 50	447 50	+ 5 ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	415 »	414 ..	— 1 ..
300	Bateaux-omnibus 5 0/0 j. 1er mai...	»	... ..	... ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril.....	470 »	472 50	+ 2 50
125	— Bons trent. 8 0/0 j. 1er mars.	120 »	121 ..	+ 1 ..
1250	Loire 4 0/0 j. 1er février..........	1020 »	1020 ..	... ..
450	J.-F. Cail 25 fr. j. 1er avril.........	385 »	400 ..	+ 15 ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	382 50	382 50	... ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	262 50	262 50	... ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	465 »	453 75	— 11 25
250	Union des gaz 5 0/0 j. 1er juillet	230 »	237 50	+ 7 50
625	Gaz de Marseille 4 0/0 j. 1er juillet..	480 »	480 ..	... ..
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril....	272 50	272 50	... ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai ...	437 50	426 25	— 11 25
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet....	»	... ..	... ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet....	490 »	490 ..	... ..

Après ce que nous avons dit sur les divers fonds français, publics et municipaux il nous reste peu à dire pour expliquer la faveur générale des obligations des diverses sociétés. Cependant constatons qu'il y a plus de fermeté que de hausse et que, sur beaucoup de ces valeurs, les affaires sont nulles.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	16 juillet	23 juillet	Variations
Banque de France, j. 1er juillet..........	3730 »	3715 ..	— 15 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er février.	565 »	560 ..	— 5 ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	155 »	153 75	— 1 25
Banque de l'Algérie (Marseille), j. 30 avril	1425 »	1425 ..	... ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet....	860 »	855 ..	— 5 ..
Crédit indust. et comm., j. 1er mai........	660 »	670 ..	+ 10 ..
Crédit foncier colonial, j. octobre 1870.....	»	»	... ..
Crédit agricole, j. 1er juillet..............	447 50	450 ..	+ 2 50
Crédit lyonnais, j. 15 juillet..............	692 50	680 ..	+ 7 50
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	565 »	562 50	— 2 50
Société générale, j. 1er avril..............	533 75	533 75	... ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	380 »	381 25	+ 1 25
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	507 50	505 ..	— 2 50
Crédit mobilier, j. juillet 1873	288 75	285 ..	— 3 75
Banque de Paris, ex-coupon nº 4..........	1110 »	1110 ..	... ..
Banque France-Ital., j. 1er juillet.........	420 »	415 ..	— 5 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	550 »	542 50	— 7 50
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.. ..	488 75	520 ..	+ 31 25
Banque ottomane, j. 1er juillet............	615 »	630 ..	+ 15 ..

Les actions de banques nous offrent dans les variations de leurs cours des oscillations variées mais peu importantes. Il y a plutôt tenue, mais peu d'affaires.

Sur les actions du Crédit lyonnais on a détaché un coupon de 20 fr. qui, avec les 6 francs déjà payés, le 15 janvier, font le revenu total (26 francs) de l'exercice 1873.

On remarquera une hausse de 31 francs sur les actions du Crédit mobilier espagnol. Cette société, en dépit (peut-être faudra-t-il dire à cause) de la situation difficile des finances de l'Espagne a trouvé des bénéfices dans d'intelligentes spéculations au comptant. Elle a réalisé pour 1873 un bénéfice net de 3,809,203 francs avec un capital de soixante millions totalement versés. Elle a pu ainsi répartir 6 0/0 à ses actionnaires, ayant d'ailleurs 1,560,000 francs à la réserve. Le lecteur ne regrettera pas de se remettre en mémoire les diverses phases des répartitions aux actions de cette société. Il y verra une entreprise d'abord surmenée, puis liquidant ses erreurs et semblant revenir à une méthode meilleure :

1856...	14 1/2 0/0	1862...	16 95 0/0	1868...	néant.
1857...	6 0/0	1863...	10 94 0/0	1869...	3 0/0
1858...	22 2/3 0/0	1864...	8 0/0	1870...	6 0/0
1859...	10 0/0	1865...	6 0/0	1871...	7 0/0
1860...	10 0/0	1866...	3 0/0	1872...	7 0/0
1861...	10 0/0	1867...	néant.	1873...	6 0/0

Le laconisme de ses rapports, le peu de développements des tableaux qui les accompagnent ne nous permettent pas de savoir si cette conversion est solide. L'avenir nous le prouvera.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemins de fer français et étrangers.

	16 juillet	23 juillet	Variations
Est j. 1er mai..............................	517 50	516 25	— 1 25
— Act. de jouissance	180 »	180 »	.. .. »
Lyon j. 1er mai..............................	890 »	892 50	— 2 50
Midi j. 1er juillet..........................	620 »	620 »	.. .. ..
— Act. de jouissance	185 »	185 »	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1060 »	1048 75	— 11 25
— Act. de jouissance	665 »	665 »	.. .. ..
Orléans j. 1er avril.........................	858 75	850 »	— 8 75
— Act. de jouissance	525 »	530 »	+ 5 ..
Ouest j. 1er avril..........................	552 50	556 25	+ 3 75
— Act. de jouissance..................	220 »	220 »	.. .. ..
Charentes j. 1er février	333 75	335 »	+ 1 25
Vendée j. 1er juillet........................	905 »	905 »	.. .. ..
Lyon-Croix-Rousse j. 1er juillet...........	»	» »	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	541 25	541 25	.. .. ..
Lille-Béthune j. 1er juillet	»	» »	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet............	275 »	277 50	+ 2 50
— (dividende) j. juillet 70..............	»	» »	.. .. ..
Chemins autrichiens j. 1er juillet...........	702 50	712 50	+ 10 »
— Act. de jouissance	265 »	260 »	— 5 »
— Lombards j. 1er mai..................	303 75	311 25	+ 7 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet..........	410 »	410 »	.. .. ..
Cordoue-Séville, j. 1er juillet...............	» »	482 50	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65..................	140 »	145 »	+ 5 »
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	88 75	88 75	.. .. ..
Portugais j. janvier 66	203 75	200 »	— 3 75
Madrid-Saragosse j. 1er juillet..............	262 50	260 »	— 2 50

Peu de variations dans le cours des actions des chemins de fer. Nous craignons qu'en général les propriétaires de ces titres ne soient appelés, pour 1875, à quelques déceptions. Les recettes brutes sont en diminution, chacun le sait. Mais la diminution, ce que l'on ne remarque pas assez, porte sur les voyageurs plus que sur la petite vitesse et pour 100 francs de recettes brutes, les dépenses d'exploitation proprement dites sont plus élevées sur cette dernière que sur la grande vitesse. Il y aura donc, de ce chef, augmentation probable dans les frais d'exploitation relative-

ment aux recettes brutes. Il est, par suite, à craindre que, là où les porteurs d'actions ne voient qu'une seule cause de diminution de rendement de leurs titres, il y en ait deux. Mais cette situation mérite quelques développements, dans lesquels nous entrerons, lorsque paraîtront les recettes totales du premier semestre de 1874 comparées à celles de la même période de 1873.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	16 juillet	23 juillet	Variations
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	250 »	250 ..	....
— actions de jouissance	»	»	....
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	630 »	620 ..	— 10 ..
— actions de jouissance	125 »	125 ..	....
Transport par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	235 »	231 25	— 3 75
Messageries maritimes, j. 1er juin	565 »	567 50	+ 2 50
Transports mar. (Cie gén.), j. 1er mai	458 75	458 75	....
Bateaux à vapeur omnibus, j. 1er avril	»	560 ..	....
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	420 »	417 50	— 2 50
— Délégations, j. 1er janvier 1871	418 75	415 ..	— 3 75
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j. 1er mai	725 »	725 ..	....
Loire, j. 16 avril	315 »	310 ..	— 5 ..
Montrambert, j. 16 avril	530 »	528 50	— 1 50
Saint-Etienne, j. 16 avril	320 »	315 ..	— 5 ..
Rive-de-Gier, j. 16 avril	101 50	95 50	— 6 ..
Grand'Combe, j. 15 juin	1420 »	1420 ..	....
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1100 »	1150 ..	+ 50 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	930 »	930 ..	....
Fives-Lille, j. 1er mai	910 »	930 ..	+ 20 ..
Chantiers de la Méditerranée, j. 1er mai	665 »	667 50	+ 2 50
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	382 50	385 ..	+ 2 50
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	295 »	310 ..	+ 15 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	»	»	....
Marché du Temple, j. 1er avril	»	»	....
Gaz :			
Gaz parisien, j. 1er avril	747 50	742 50	— 5 ..
— — action de jouissance	»	460 ..	....
— de Marseille, j. 1er avril	575 »	575 ..	....
Union des Gaz, j. 1er août	225 »	225 ..	....
Gaz de Lyon, j. 15 mai	2400 »	2400 ..	....
— de la Guillotière, j. 15 mai	»	»	....
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril	»	»	....
Maberly (Somme), j. septembre 1873	450 »	450 ..	....
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	380 »	380 ..	....
Eaux de Vichy, j. 1er mars	770 »	770 ..	....
Salines de l'Est, j. 15 avril	250 »	250 ..	....
Salines du Midi	575 »	575 ..	....
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	537 50	537 50	....

Peu d'affaires en valeurs diverses. Une fois le placement dont nous parlions plus haut opéré, chacun reste tranquille. L'esprit de spéculation, spéculation au comptant, est endormi, et pour quelque temps encore, probablement. Le passé et l'avenir contribuent de concert à cette situation : le passé, à cause des résultats économiques de la guerre de 1870-71, l'avenir, à cause des difficultés que l'on éprouve de tout côté à discerner, tant soit peu clairement, ce qu'il nous réserve.

Vendredi 25 juillet. — La Bourse, conséquente avec ses précédents, a accueilli le vote d'hier relativement à la proposition Casimir Périer, avec une faveur marquée. Le 5 0/0 a monté de 57 centimes 1/2, et le 3 0/0 de 35 centimes, et toutes les autres valeurs en proportion, plus ou moins. Les affaires, sous l'empire de cette impulsion, ont même eu une activité assez marquée. Mais, ne l'oublions pas, chaque institution a son mobile et sa raison d'être. La Bourse se contente, par nature, d'un horizon borné ; le commerce voit plus loin, ou tout au moins veut voir plus loin. Ce qui convient à l'un ne satisfait pas toujours l'autre complétement, et réciproquement.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	23 JUILLET
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3,434 fr. 44 c.	pr. à ‰ prime
Or, (pièces de 20 fr.)	pr. à ‰ —
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
do colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
do mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 10 à 25 15
Banknotes	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à »

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 21 JUILLET	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam	long.	209 3/8 à 209 5/8	et 3 %	2 mois	.. ... à .. ..
	»	court	209 7/8 à 210 7/8	et 3 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Hambourg	long.	122 3/4 à 122 1/2	et 4 %	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	122 à 122 1/4	et 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Berlin	long.	367 1/4 à 367 3/4	et 4 %	—	— —
	»	court	366 3/4 à 366 1/2	et 4 %	10 jours	81 à .. ..
4 %	Francfort	long.	209 1/2 à 209 3/4	et 4 %	—	
	»	court	209 3/4 à 209 1/4	et 4 %	8 jours	94 ½ à .. ..
5 %	Trieste	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	..... à .. ..
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 86 à .. ..
	»	court	222 à 221	et 4 %	cts jours	.. à .. ..
6 %	Barcelone	long.	516 à 520	et 4 %	—	— —
	»	court	519 à 514	et 4 %	8 jours	44 25 à .. ..
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	8 jours	... à .. ..
6 %	Madrid	long.	508 à 510	et 4 %	—	— —
	»	court	512 à 506	et 4 %	8 jours	..5 11 à .. ..
7 %	Lisbonne	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... à .. ..
	»	court	554 à ...	et 4 %	8 jours	... à .. ..
7 %	Porto	long.	553 à 553 ½	et 4 %	100 jours	... .. à .. ..
	»	court	554 à ...	et 4 %	8 jours	... .. à .. ..
5 ½	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	..... à ..
	»	court	343 à ...	et 4 %	cts jours	3 52 à .. ..
	New-York	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13¾ à .. ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	3 —	.... or à .. ..
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
½ %	Londres	long.	26 16 ½ à 25 19	moins 3 ½	3 mois	.. .. à .. ..
	»	court	25 16 ½ à 25 20	moins 4 %	cts jours	.. .. à .. ..
4 %	Belgique	long.	pair à pte	moins 5 ½	—	... .. à .. ..
	»	court	1/16 à —	moins 5 ½	cts jours	... .. à .. ..
5 %	Italie	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	vue	... .. à .. ..
5 %	Italie (or)	long.	— 1/8 à 3/8 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	— 1/4 à 1/2 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Rome	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
5 %	Genève	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	—	... .. à .. ..
	»	court	pair à perte	moins 5 %	cts jours	.. .. à .. ..

NEW-YORK (Dépêche par câble) 22 juillet 1874.

Prix de l'or plus haut	110 »
— — plus bas	109 3/4
— — clôture	109 3/4
Change sur Londres	4 dollars 87 1/2
5/20 1885	117 1/4
5/20 1887	117 3/8
Consolidés 5 0/0	112 7/8

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE

Les cent mille obligations de cette Compagnie ont été entièrement souscrites par environ six mille souscripteurs.

La Société générale de Crédit industriel et commercial (72, rue de la Victoire), et la Société de Dépôts et de Comptes courants (2, place de l'Opéra), recevront, à partir du 27 juillet, les versements complémentaires sur ces obligations et délivreront les titres provisoires.

BOURSE DE PARIS — COURS DU 24 JUILLET 1874

FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	VENDREDI 17	VENDREDI 24
RENTES Françaises — 3 % jouissance du 1er juillet 1874	61 45	62 ..
RENTES Françaises — 4 1/2 %, jouissance du 22 mars 1874	88 80	89 20
RENTES Françaises — 4 %, jouissance du 22 mars 1874	76	77 ..
RENTES Françaises — **Emprunt 1872** 5 %, jouis. 16 mai 1874	96 47½	98 35
RENTES Françaises — **Emp. Morgan et Ce**, 6 % remb. à 500 fr. en 34 ans t. p j. avril 1874	518 75	522 50
Obligations du Trésor, int. 20 fr., jouissance 20 janvier 1874, tout payé, rembours. à 500 fr.	445 ..	462 50
Vice-roi d'Egypte 1870. Obligations remb. à 500 fr., tout payé. Jouissance avril 1874	382 50	380 ..
Espagne Extérieure 3 %. 1852-1856-1867-1869, jouissance janvier 1873	17 ¾	17 ¼
d° Intérieure, coupure de 75 p. et au-dessus. Jouissance janvier 1873	12 ⅛	10 3/4
d° Pagarès, oblig. remb. à 500 fr. jouissance janvier 1874	470	470 ..
Etats-Unis 5-20, 1862, jouissance mai 1874 (coup. de 60 doll.)	104 ⅜	105 3/4
d° 5,20, 1864, do d° d°	110	110 ...
d° Consolidé 5 %. Jouissance mai 1874	106 ¼	106 1/2
Italien 5 % tout payé, jouissance janvier 1874	65 90	65 85
Péruvien 6 %, tout payé. jouissance janvier 1874	70 50	68 80
Russe 1870 5 %. Obligations de 50 liv. st. tout payé. Jouissance février 1874	104 ⅞	105 ..
Rente turque 5 %, jouissance janvier 1874	44 80	44 50
Emprunt ottoman 1860. Obligations 6 %, remb. à 500 fr., t. p. Jouissance avril 1874	295 ..	286 25
d° 1863. d° d° d°	318 75	310 ..
d° 1865. d° d° d°	312 50	307 50
d° 1869. d° d° d° Jouisssance octobre 1873	280 ..	272 ..
Dette générale tunisienne 5 %. Oblig. de 500 fr. tout payé. Jouissance janvier 1874	233 ..	235 ..

NOMBRE de titres	PRIX de rembo.	ANNÉE de l'amort.	Revenu	ÉPOQUE des payements	DATE DES TIRAGES	EMPRUNTS D'ÉTATS ET DE VILLES, VALEURS AU COMPTANT	VENDREDI 17	VENDREDI 24
254.682	225	1888	9 ..	janvier-juillet	mai-novembre	**Département de la Seine** 1857	217 ..	218 50
437.618	500	1897	15 ..	mars-septembre	1er février-août	**Ville de Paris** 1855-1860	450 ..	445 ..
600.000	500	1925	20 ..	février-août	15 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1865	480 ..	479 75
753.623	400	1909	12 ..	31 janv.-juillet	Id.	Id. 1869	305 ..	306 ..
1.296.300	400	1946	12 ..	janvier-juillet	10 janv.-avr.-juil.-oct.	Id. 1871	271 25	273 25
....	100	....	3 ..	—	Id.	Id. quarts 3 0/0	68 ..	71 ..
200.000	100	1899	3 ..	novembre	janvier-juillet	Id. **de Bordeaux 1863**	85 ..	83 50
175.000	100	1902	3 ..	avril	mars-septembre	Id. **de Lille 1860**	91 50	93 ..
77.000	100	1892	3 ..	janvier	1er février-août	Id. Id. 1863	91 ..	91 ..
16.953	500	....	22 50	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. Id. 1868	425 ..	415 ..
60.000	50	1898	.. ..	—	février août	Id. **de Roubaix-Tourcoing**	40 ..	39 ..
500.000	300	1915	15 ..	mars-septembre	1er janvier-juillet	Id. **dom. d'Autriche** 1866	281 ..	281 25
....	....	1912	5 %	janvier-juillet	....	**Dette autr.** 5 0/0, conv. obl. 100 fl. arg	68	67 ⅞
31.610500	100	....	8 ..	janvier-juillet	décembre	**Emprunt Danubien**, 8 0/0	100 ..	100 ..
169.355	500	23 ans	35 ..	janvier-juillet	avril-novembre	**Oblig. Vice-Roi d'Egypte**, 1866	450 ..	455 ..
20.807500	100	1881	7 %	janvier-juillet	mai-novembre	**Emprunt Egyptien**, 7 0/0, 1868	78 ..	78 ..
209.500	300	1898	20 ..	mars-septembre	1er février-août	**Obligations Honduras**	20 50	20 50
709.380	300	1886	15 ..	janvier-juillet	1er juin-décembre	Id. **Hongrois** 5 0/0	219 ..	220 ..
142.425	....	1873	5 %	juin-décembre	juin-décembre	**Emprunt Romain**, 5 0/0 1857	65 ⅜	65 ⅝
600.000	500	1950	20 ..	mai-novembre	novembre	**Obligations Russes** 1867 4 0/0	428 ..	430 ..
555.500	500	1951	20 ..	id.	octobre	Id. Id 1869 4 0/0	428 ..	430 ..
....	....	....	.. ..	—	—	**Empr. tun.** bons de coup. arr (87 50)	26 50	26 50
....	....	....	.. ..	—		Id. Id. (105)	35 50	36 ..
00.000	500	1917	30	mars-septembre	décembre	**Bons Lombards** 1874	510 ..	519 ..
90.000	500	1874	30	Id.	Id.	Id. 1875	513 75	511 ..
90.000	500	1875	30	Id.	Id.	Id. 1876	520 ..	520 ..
45.000	500	1876	30	Id.	Id.	Id. 1877	520 ..	513 75
45.000	500	1877	30	Id.	Id.	Id. 1878	530 ..	530 ..
115.457	500	1878	30	janvier-juillet	avril-octobre	**Bons méridionaux** 6 0/0	492 50	495 ..

CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE statutaire et autres	SOMME versée	REVENU du dernier exercice	JOUISSANCE	à-compte sur le 1er semestre	SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	VENDREDI 17	VENDREDI 24
18?.500.000	58.124.000	tout	360 ..	janv. 1874	.. ..	**Banque de France**	3730 ..	3715 ..
125.000.000	6.067.000	500	60 ..	janv. 1874	20 ..	**Banque de Paris et des Pays-Bas**	1112 50	1112 50
80.000.000	20.000.000	tout	35 ..	février 1874	.. ..	**Comptoir d'escompte**	560 ..	560 ..
40.000.000	1.729.000	200	15 ..	janv. 1874	10 ..	**Crédit agricole**	450	450 ..
12.000.000	347.697	250	12 50	oct. 1870	6 25	**Crédit foncier colonial**	265 ..	265 ..
90.000.000	22.950.000	250	35 ..	nov. 1873	12 50	**Crédit foncier de France**	860 ..	857 50
50.000.000	728.000	125	9 ..	nov. 1873	4 ..	**Société Algérienne**	380 ..	385 ..
60.000.000	7.000.000	125	24 ..	nov. 1873	12 ..	**Crédit industriel et commercial**	665 ..	670 ..
50.000.000	9.480.000	tout	25 ..	janv. 1874	6 25	**Crédit Lyonnais**	695 ..	680 ..
80.000.000	947.000	tout	25 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit mobilier**	277 50	290 ..
60.000.000	3.000.000	125	15 ..	nov. 1873	7 50	**Dépôts et comptes courants**	565 ..	565 ..
40.000.000	......	250	25 ..	octob. 1873	6 25	**Société financière de Paris**	420 ..	420 ..
120.000.000	8.713.000	250	30 ..	octob. 1873	12 50	**Société générale**	533 75	540 ..
40.000.000	......	250	24 ..	juillet 1873	.. ..	**Banq franco-autrichienne-hongr**	468 75	480 ..
?0.000.000	3.960.000	250	40 ..	mars 1873	.. ..	**Banque franco-égyptienne**	510 ..	506 25
50.000.000	......	250	11 47	janv. 1874	6 25	**id. française et Italienne**	415 ..	415 ..
30.000.000	......	500	18 95	août 1873	.. ..	**id. franco-hollandaise**	497 50	500 ..
101.250.000	2.001.300	250	35 60	janv. 1874	12 60	**Banque Ottomane**	625 ..	635 ..
60.000.000	1.144.908	200	52 50	juillet 1873	.. ..	**Crédit foncier d'Autriche**	550 ..	550 ..
1 0.000.000	1.420.848	tout	35 ..	janv. 1874	15 ..	**Crédit mobilier espagnol**	506 25	525 ..
20 000.000	......	250	5 ..	juillet 1873	.. ..	**Crédit rural de France**	360 ..	360 ..
5.000.000	3.222.000	tout	15 ..	janv. 1874	.. ..	**Sous-Comp. des entrepreneurs**	155 .	152 50

LONGUEUR. Exp.	LONGUEUR. Tot.	Nombre des actions.	VALEUR d'émiss.	SOMME payée.	Revenu de chaque act. dans la répartition du dernier exercice	EPOQUES de jouissance.		ACTIONS DE CHEMINS DE FER.	VENDREDI 17	VENDREDI 24
277	597	50.000	500	400	18 fr. p. 1872	février	1874	**Charentes**	331 25	335 ..
2140	3159	584.000	500	»	33 fr p. 1872	novembre	1873	**Est**	515 ..	520 ..
4412	6256	800.000	500	»	60 fr. p. 1872	novembre	1873	**Paris-Lyon-Méditerranée**	891 25	895 ..
1890	2566	250.000	500	tout	40 fr. p. 1872	janvier	1874	**Midi**	620 ..	620 ..
1582	1825	250.000	400	tout	67 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord**	1056 35	1060 ..
4008	4356	600.000	500	tout	56 fr. p. 1872	octobre	1873	**Orléans**	856 25	857 50
2270	2891	300.000	500	tout	35 fr. p. 1872	octobre	1873	**Ouest**	550 ..	556 25
123	....	24 000	500	350	17 50 p. 1872	janvier	1874	**Vendée**	910 ..	910 ..
1574	1323	400.000	500	tout	50 fr. p. 1872	janvier	1874	**Ch Autriche**	711 25	713 75
175	170	50.000	500	tout	13 fr. p. 1872	juillet	1873	**Guillaume-Luxembourg**	247 50	246 25
4913	...	750 000	500	tout	20 fr. p. 1872	novembre	1873	**Sud-Autrich.-Lombards**	308 75	311 25
....	....	180.000	350	tout	25 fr. p. 1872	janvier	1874	**Nord-Ouest de l'Autriche**	402 50	402 50
723	723	200.000	500	tout	15 fr. p. 1864	janvier	1865	**Nord de l'Espagne**	141 25	148 75
621	619	158.865	500	tout	—	juillet	1866	**Pampelune-Barcelone**	85 ..	89 50
502	508	70.000	500	tout	30 fr. p. 1865	janvier	1866	**Portugais**	202 50	200 25
1509	....	223.000	500	tout	12 50 p. 1665	octobre	1865	**Romains**	70 ..	72 50
1428	1430	240.000	500	tout	15 fr. p. 1865	juillet	1865	**Saragosse**	265 .	260 ..
....	100	20.900	500	tout	20 30 p. 1869	juillet	1870	**Médoc**	95 ..	95 .
....	302	21.000	500	tout	20 fr. p. 1871	janvier	1874	**Nord-Est français**	277 50	277 50

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 24,000 Obligations de 500 Francs

DE LA COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU NORD-EST

Portant intérêt annuel de ***15 Francs***
Payables par semestre les 1er Avril et 1er Octobre de chaque année.

REMBOURSABLES AU PAIR EN 99 ANS
PAR TIRAGES ANNUELS

L'intérêt et l'amortissement de ces Obligations sont GARANTIS moitié par l'État et moitié par les départements du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de l'AISNE.

Loi et décret du 22 mai 1869.

L'émission de ces Obligations a été autorisée par arrêté ministériel en date du 31 mai 1871. Elles ont été acquises des Souscripteurs primitifs par la **Banque Franco-Hollandaise.**

Les Obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Elles sont offertes en Souscription publique au prix de **258** fr. **50** c., jouissance du 1er octobre 1874.

PAYABLES

En souscrivant.......... Fr.	**28 50**
A la répartition, du 1er au 5 août 1874.	**130**
Au 1er octobre 1874..........	**100**

contre remise du titre définitif, coupon échéant le 1er octobre 1874 détaché.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêts.

Ceux qui useront de cette faculté recevront immédiatement un titre définitif, coupon échéant le 1er octobre 1874 détaché.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

LES VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUILLET 1874

A PARIS :

A LA BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE

63, rue Saint-Lazare, de 10 h. du matin à 4 h. du soir.

On peut souscrire par correspondance en versant dans les succursales de la Banque de France, au Crédit de la Banque Franco-Hollandaise, à laquelle devront être adressés les récépissés de versement.

Si les demandes dépassent 24,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, le porteur en retard sera passible de l'intérêt à raison de 6 0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Il pourra être frappé de déchéance et le titre sera vendu, pour le compte et aux risques et périls du retardataire, à la Bourse de Paris, sans mise en demeure préalable. (155)

COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ

L'échange des sept coupons d'intérêt d'actions et de délégations aura lieu à Paris, 9, rue Clary, à partir du 18 août prochain. (156)

Éviter les contrefaçons

BENZINE-COLLAS

BREVETÉE EN 1851
Pour le dégraissage des Étoffes

Exiger sur les flacons la véritable adresse

8, RUE DAUPHINE, PARIS

(148-8)

BAIN DE PENNÈS

Reconstituant, stimulant et sédatif des plus efficaces

Contre l'appauvrissement du sang, l'épuisement des forces, et les douleurs rhumatismales. Remplace les bains alcalins, salins ou sulfureux, surtout les **bains de mer chauds.** *Vente à Paris : pour le gros,* rue de Latran, 1 ; *pour le détail,* rue des Écoles, 49. Dépôt dans toutes les pharmacies et bains publics. (148-2)

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU Dr BONTIUS

PERFECTIONNÉES PAR FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure ; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les migraines, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales.

DÉPOT
PHARMACIE FAVROT
Rue de Richelieu, 102, à Paris
Et dans toutes les pharmacies. (148-3)

5f. LA BOITE DE 90 FEUILLES — PAPIER ET CIGARES ANTI-ASTHMATIQUES DE Bin BARRAL — LA BOITE DE 36 CIGARES 3f.

Ces deux produits, préparés dans les laboratoires d'**Albespeyres** et **Raquin** sont prescrits par tous les médecins contre **asthme, oppressions, catarrhes, bronchites** et **rhumes. Nul traitement** n'est plus facile à suivre; il n'en est pas de **moins coûteux.** — Envoi *franco* contre timbres-poste ou mandat sur la poste, adressés à M. Bin **BARRAL,** pharmacien, 80, Faubourg Saint-Denis, Paris. (148-4)

CAPSULES-MOTHES

Traitement le plus efficace des

MALADIES CONTAGIEUSES

CHRONIQUES OU RÉCENTES

Attestations de MM. Desruelles, Rostan, Cullerier, Segalas, Ricord, *tous Membres de l'Académie de Médecine et Chirurgiens en chef.*

Extrait du *Dictionnaire de Médecine et Chirurgie pratiques* : « On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des *Capsules-Mothes*... Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale des maladies. »

Nos boîtes portent la signature **Mothes, Lamouroux et Cie.**

Vente : **rue Sainte-Anne, 29,** *et dans les bonnes Pharmacies.* (148-9)

HERNIES COMPLÉTEMENT GUÉRIES

Médaille d'argent.

Par la méthode secrète de la famille Glaser, applicable à tout âge aux deux sexes. Brochure explicative contenant des preuves, envoyée *franco* sur demande affranchie à M. B. GLASER, 24, rue Albouy. Paris. (108)

MAISON REYNAL & Cie

28, rue Taitbout, 28

LABORATOIRE ET EXPÉDITIONS

77, rue Marbeuf, 77

	Prix.
Sirop H. Flon, lénitif pectoral... Fr.	2 50 le flacon.
Pâte Georgé, bonbon à la réglisse...	1 50 la boîte.
Id. id.	» 75 la 1/2 b.
Poudre ferrée gazeuse du dr Quesneneville..........	2 » le flacon.
Bains de Baréges inodores..........	2 » —
Eau de J. Martin, balsamiq. dentif..	1 50 —
Poudre de J. Martin, id.	1 50 la boîte.
Bougies Reynal, porte-remède soluble, ou injection solide à tous les médicaments..........	5 » —
Suppositoires Reynal, id.	5 » —

Chaque produit porte la signature et le cachet de son auteur. (148-5)

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ

DU DOCTEUR FRANCK

GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

Un des purgatifs les plus connus et les plus usités. Aussi ont-ils été imités et contrefaits sous toutes les formes. Exiger les signes distinctifs, tels que l'étiquette ci-jointe *en 4 couleurs.* Notice gratuite accompagnant chaque boîte.

EN 4 COULEURS

Prix : **1 fr. 50** la 1/2 boîte.
— **3 francs** la boîte.

Pharmacie LEROY, 13, rue d'Antin, Paris.
Et toutes les Pharmacies. (148-7)

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Deux Rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les **Pâles couleurs,** les **Pertes blanches;** pour fortifier les **Constitutions lymphatiques,** régulariser la **Menstruation,** et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'**Appauvrissement du Sang.**

Les véritables DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, 99, *rue d'Aboukir.* — Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

(148-10)

Flacon : 5 fr. — PEAU DU VISAGE — Flacon : 5 fr.

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau dissipe

ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie.

Paris CANDÈS Bd St-Denis, 26

Et chez les Parfumeurs et Coiffeurs. (148-11)

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Ce puissant dépuratif, de composition **entièrement végétale,** occupe depuis près d'un siècle le premier rang pour la guérison des affections de la peau, dartres, scrofules, et des maladies provenant d'un vice du sang. — Approuvé par lettres patentes de Louis XVI et par un décret de la Convention, il est autorisé en Belgique, Autriche et Russie.

Dépôt général : 12, rue Richer, à Paris, *et dans toutes les Pharmacies.* — Brochure *franco.* (148-6)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant* M. DUCROS.

# L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte..............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez :
M. E. E. Oblieght,
220, via del Corso, Rome.
28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 1er AOUT 1874. NUMÉRO 31.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA DISCUSSION DU BUDGET DE 1875 A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Si l'on voulait remonter dans le passé et à l'origine du système représentatif, on verrait que la raison première de l'existence des Assemblées, c'est le vote de l'impôt et de son emploi, c'est-à-dire le vote du budget. Toute l'administration du pays, en effet, est contenue dans le budget. Voulez-vous des réformes, des améliorations, des extensions, des réductions dans les services publics, tout cela se traduit par une augmentation ou une diminution des crédits, soit demandés par le gouvernement, soit alloués par la Chambre. Plus un pays est centralisé, plus aussi le vote du budget a de l'importance. L'État se chargeant de pourvoir à toute la vie collective, ayant par conséquent des besoins plus grands et plus variés, doit aussi être surveillé de plus près et plus rigoureusement contrôlé. Supposez, en outre, un peuple qui vient de subir une catastrophe humiliante et affaiblissante, le budget devient immédiatement pour lui une affaire plus sérieuse que jamais. Le coup qui a un instant renversé et désorganisé ce peuple est, en effet, la preuve que son organisation était défectueuse, que l'outillage administratif dont il disposait était suranné ou rouillé, qu'il lui manquait quelque ressort important, qu'en un mot, toute cette machine était insuffisante et, si ce n'est à refaire, au moins à réparer.

Eh bien! la nation française se trouve dans cette double condition : c'est la plus centralisée de toutes celles qui existent au monde; c'est, en outre, la nation qui a été le plus récemment, le plus cruellement, le plus inopinément frappée. Dans cette situation, le vote du budget, c'est-à-dire l'allocation et la répartition des crédits, doit être pour elle une affaire capitale. L'armée, la marine, les travaux publics, l'instruction publique, toutes ces choses, n'est-ce pas, ont de l'importance. Suivant que ces services seront bien ou mal agencés, le pays aura de la force, de l'activité, peut-être même du bon sens et de la sagesse. Voyons donc quel intérêt excite en France le vote du budget et quel temps on y consacre.

Nous avons sous la main toute la liasse des journaux officiels du mois de juillet, et nous y repassons toutes ces séances, tour à tour passionnées et mornes. C'est le 10 juillet que commencent les discussions sur les questions financières. Elles s'ouvrent par l'examen des propositions du ministre et de la commission du budget pour parer au déficit de 1874. Ce débat est

bien mené, plein de faits et pratique. Il dure, presque sans interruption, jusqu'au 19 juillet, et il aboutit à un vote que nous avons, non-seulement approuvé, mais provoqué, la réduction du remboursement annuel à la Banque de France.

Cette première phase des discussions financières s'est donc bien passée. On ne s'est pas laissé détourner par des questions étrangères. Combien il en est autrement de la seconde phase ! Du 10 au 19 juillet, on n'avait discuté que le complément du budget des recettes de 1874. Le 21 juillet, on commence la discussion des dépenses de 1875. C'est alors que nous assistons à un spectacle regrettable. Le débat perd absolument tout intérêt et tout esprit de suite. On vote des crédits par centaines de millions sans y apporter la moindre attention. Il semble que l'on n'ait qu'à enregistrer. Puis la discussion calme de ces questions administratives est à chaque instant interrompue par de bruyants intermèdes politiques, qui laissent l'Assemblée et le public fatigués, énervés, incapables de réflexion et d'intérêt pour les affaires pratiques. Le 21 juillet, on adopte en courant le budget de la dette publique et des dotations, une partie des budgets des affaires étrangères et de l'intérieur. Le 22 juillet, on termine le ministère de l'intérieur ; on vote le gros des crédits du gouvernement de l'Algérie, ainsi que le budget de l'instruction publique. Le 23 juillet, vient la grande et émouvante séance sur la proposition Casimir Perier. Le 24, on se ressent encore un peu des ardeurs de la veille, on retrouve un regain d'animation pour la première délibération sur les projets de loi relatifs aux pouvoirs publics, et à la fin de la séance on revient au budget pour voter celui de la justice. Le 25, on vote les crédits de la marine. Le 26 est un dimanche. Le 27, après des escarmouches politiques provoquées par la lecture de rapports sur la dissolution, on adopte le budget des colonies et celui des beaux-arts. Le 28, on vote en quelques heures la presque totalité du budget de la guerre. Le 29, on se relance dans la politique, on s'échauffe de nouveau et l'on s'aigrit. Le 30, on rentre dans le calme et le silence, mais on laisse encore de côté le budget.

Vous comprenez combien ces dispositions sont propices à l'examen sérieux, détaillé et scrupuleux du budget de 1875. Si l'on considère que le total des crédits alloués atteint presque 2 milliards 600 millions, on verra que l'Assemblée n'a pas consacré une heure à chaque centaine de millions. La France est actuellement atteinte d'une maladie que l'on peut appeler l'hypertrophie politique. La politique a pris un développement tellement exubérant, une prépondérance si absorbante, qu'il ne reste plus de place dans la vie sociale pour autre chose. Tout ce qui n'est pas politique paraît languissant et de mince importance. Les intérêts réels et permanents du pays, la défense nationale, l'éducation, les travaux publics, tout cela semble affaire secondaire et qui ne mérite qu'une attention distraite. Nous ne voulons pas récriminer contre les hommes, nous savons qu'ils peuvent invoquer bien des circonstances atténuantes. C'est la situation, diraient-ils, et ses difficultés qui les dominent. Cela peut être. Toujours est-il qu'alors que les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges, les Suisses, tous les peuples que nous avons pour rivaux dans la vie internationale ou pour concurrents dans la vie industrielle, sont absorbés par le soin de perfectionner chaque jour leur outillage matériel et intellectuel, nous autres, Français, qui venons d'être si rudement frappés, nous traitons ces questions essentielles et journalières de futiles et d'accessoires, et nous ne nous intéressons qu'à des harangues dont la sonorité ne devrait pas cacher le vide et la monotonie. Si ce régime était par malheur définitif, au bout de quelques années nous nous réveillerions attardés sur la voie du progrès, voyant devant nous toute l'Europe occidentale.

Il ne manque pas, cependant, de questions intéressantes dans l'examen d'un budget de 2 milliards 600 millions. Repassons ces quelques séances mutilées, et il sera facile de nous en convaincre. Sur les crédits alloués à la dette publique et aux dotations, il n'y a eu jusqu'ici de discussion sérieuse que sur les pensions civiles. En sept ans, cette charge a doublé : de 13 millions et demi elle a passé à 26 millions. Il est évident qu'il faut mettre un terme à ce débordement, soit en changeant tout le système des pensions civiles, soit, ce qui serait plus rapide, en augmentant de 1 0/0 le taux des retenues, et en retardant de quatre ou cinq ans l'âge de la retraite. Mais surtout, il ne faut pas oublier que les hécatombes de fonctionnaires, qui se font à chaque changement de gouvernement, et le développement du favoritisme sont les principales causes de cet énorme accroissement de dépenses.

Le budget des affaires étrangères a été voté sans une seule observation qui concernât l'organisation du service et les crédits alloués. Cependant il est incontestable qu'on devrait y introduire des réformes administratives et économiques. Le personnel est à la fois exubérant comme nombre et insuffisant comme qualité. Tous ces ambassadeurs qui ne sont jamais à leur poste, tous ces secrétaires d'ambassade en nombre illimité dont beaucoup sont en congé presque permanent, tout cela prêterait à des critiques et à des réductions. Si l'on éliminait une partie de ce personnel et qu'on retranchât 500,000 francs ou 1 million de la dotation, on augmenterait la valeur et on relèverait le prestige de notre corps diplomatique. Le budget de l'Algérie eût été, en d'autres temps, une occasion naturelle de traiter de l'organisation de cette colonie. Mais, à part une discussion sur la création d'un village arabe chrétien et l'adoption d'un crédit pour les études sur les moyens de rétablir la mer intérieure, aujourd'hui disparue, nous ne voyons pas qu'on se soit inquiété le moins du monde de l'état de notre colonie africaine.

La discussion du budget de l'instruction publique a été un peu moins écourtée. L'Assemblée possède un homme très-compétent, M. Bert, qui s'occupe avec zèle du haut enseignement, si pauvrement doté en France. Il y a eu quelques échanges d'observations entre lui, M. Bardoux, M. Cézanne, M. Bouisson. Mais combien superficiel est encore resté ce débat ! Les orateurs sentaient que l'oreille de l'Assemblée était ailleurs et qu'ils se conduiraient en importuns s'ils voulaient donner quelque développement à leur pensée. Sur l'instruction primaire il y a eu aussi un commencement de discussion pour relever le sort des instituteurs. Les beaux-arts ont donné lieu à quelques explications esthétiques de MM. de Tillancourt et Tirard. Mais, quand on repasse cette discussion entrecoupée, sans grandes lignes, sans vues d'ensemble, sans aperçus profonds, on se demande quand on s'occupera sérieusement chez nous de ce grand service de l'instruction publique.

Le budget de la justice méritait, à un autre point de vue, d'attirer l'attention. Tout le monde sait et dit que nous avons trop de juges et qu'ils sont trop peu payés. On avait fait bien des projets de réforme : réduction du nombre des cours, réduction du nombre de magistrats dans chaque cour. Ces remaniements seraient désirables et faciles. Il y a bien eu un bref débat où M. Bérenger a pris la parole, mais pour aboutir seulement à cette solution négative que la question de la réforme est réservée. L'énorme ministère de l'intérieur est voté presque sans réflexion. Il y avait pourtant un excellent amendement, déposé par MM. Méline, Jozon, Lamy et quelques autres, pour demander la suppression des sous-préfectures dans les villes ayant moins de 12,000 habitants et reliées par un chemin de fer au chef-lieu du département. Rien n'était plus raisonnable et plus opportun que cet essai. On aurait pu même, si on avait voulu, montrer une circonspection excessive, ne supprimer qu'une

dizaine de postes pour voir si la réforme était praticable. Il paraît qu'aucun des signataires de l'amendement n'était là pour le soutenir, si bien qu'on l'a rejeté sans phrases. Cependant c'est l'opinion générale en France que les sous-préfets sont plutôt un embarras qu'un secours, et qu'ils arrêtent les affaires au lieu de les hâter. Nous sommes, quant à nous, grand partisan de la suppression. N'oublions pas qu'un des moyens de rendre les partis moins acharnés en France, c'est de diminuer la curée qu'ils se disputent. Certes, nos grands partis ont un idéal, des traditions, des principes désintéressés, nous ne le contestons pas; mais combien leur clientèle serait affaiblie si le nombre des places dont dispose le vainqueur était moins considérable ! Derrière quelques chefs qui cherchent la gloire et le triomphe de leurs idées, il y a, en effet, toute une phalange d'affamés qui a en vue un gain plus palpable et des satisfactions plus matérielles.

Le budget du ministère de la marine est le seul qui ait été jusqu'ici convenablement étudié et discuté. L'honorable ministre, l'amiral de Montaignac, a cru devoir faire un exposé de principes; un député tenace, M. Vandier, a forcé l'attention de la Chambre pour lui proposer une réforme. L'amiral Pothuau est entré dans le débat. Il y a eu là plus qu'un échange de sommaires observations. Peut-on parler au contraire de la discussion du budget de la guerre? Les exigences de ce ministère enflent chaque jour. Au moment où il venait devant la Chambre, le ministre a demandé à l'improviste un nouveau crédit de 12 millions. Nous ne disons pas que nous aurions refusé ces subsides, mais encore, cependant, vaudrait-il la peine de savoir au juste quel usage on en fait, et si notre armée est actuellement mieux pourvue et mieux outillée qu'aux temps où le budget de la guerre avait une dotation plus faible.

En résumé, l'Assemblée nationale, distraite par des débats retentissants, ne prête aucune attention à l'examen du budget de 1875. La France ressemble assez à un homme qui, ayant besoin de se fortifier et de développer ses membres, passerait son temps à disserter pour savoir s'il portera un habit bleu, blanc ou rouge. Eh mon Dieu! ce n'est pas la couleur de l'habit qui importe. Ce qu'il faut, c'est que vous ayez des muscles fermes, agiles et vigoureux, un esprit sain et dispos; voilà l'essentiel. Occupez-vous d'abord de ce point. Vous trancherez ensuite la grave question de la couleur de l'habit.

Paul Leroy-Beaulieu.

L'ENQUÊTE SUR LES CHEMINS DE FER (1).

LES TARIFS DE TRANSPORTS.

(Troisième article.)

Les délais actuellement en vigueur dans le trafic des chemins de fer ont soulevé, de diverses parts, d'assez vives réclamations.

On sait qu'en France, les délais demandés par les compagnies sont de deux natures : les délais légaux ; les délais conventionnels.

Quant aux délais conventionnels, l'application des tarifs spéciaux, pour lesquels ils sont stipulés, n'est pas obligatoire pour le public. Le Nord et l'Orléans, par exemple, pour certains tarifs, augmentent les délais réglementaires de quinze jours au minimum, et de cinq jours pour tous les autres tarifs ; l'Est augmente les délais de huit jours pour tous les tarifs spéciaux ; Paris-Lyon-Méditerranée, de cinq jours.

Les délais légaux sont réglés par l'article 50 du cahier des charges dont le quatrième paragraphe est ainsi conçu : « Le maximum de durée du trajet sera fixé par l'administration sur la proposition de la compagnie, sans » que ce maximum puisse excéder vingt-quatre heures » par fraction indivisible de 125 kilomètres. » — Les autres conditions relatives au temps accordé pour l'expédition, pour la remise, pour le passage d'une ligne sur une autre, sont également fixées par cet article 50 et par les arrêtés ministériels rendus en exécution de ce même article. Ainsi les colis sont mis à la disposition du destinataire dans le jour qui suivra celui de leur arrivée effective en gare. Lorsque la marchandise doit passer d'une ligne sur une autre, sans solution de continuité, les délais d'expédition sont fixés par l'administration, sur la proposition de la compagnie.

Le 12 juin 1866, il a été pris, d'accord avec les compagnies, un arrêté d'après lequel on a stipulé : un trajet obligatoire de 200 kilomètres, au lieu de 125, dans un délai de vingt-quatre heures, pour les marchandises de la première et la deuxième série, et pour les marchandises de la troisième série voyageant sur un ensemble de lignes désignées, en payant le prix de la deuxième; plus un jour pour l'expédition, un jour pour la livraison, un jour pour la transmission d'une ligne à une autre. Il faut ajouter à ces délais le jour où la marchandise arrive dans la gare de distribution. Il semble donc permis de dire, avec M. Victor Couthon, de Grenoble, que, sous le rapport des délais, si, pour les grandes distances, nous avons gagné quelque chose, et pour les moyennes, rien, pour les petites, nous avons perdu.

Ces délais réglementaires, déjà fort longs, sont encore allongés dans la pratique, surtout lorsque les marchandises traversent des lignes appartenant à des compagnies différentes. Dans ce dernier cas, il y a autant de jours de délai de plus qu'il y a de points de jonction réunissant ces lignes. La réponse de M. Couthon donne à cet égard quelques détails. Contrairement aux prescriptions légales et réglementaires, les délais de route ne sont jamais énoncés dans les lettres de voitures, ni dans les récépissés. Cette omission est, aux yeux de M. Couthon, doublement préjudiciable : d'une part, les destinataires ne sont presque jamais indemnisés des préjudices que leur causent les retards; de l'autre, les directeurs des compagnies sont rarement avertis des défauts du service. Ils peuvent même, grâce à l'absence presque générale de plaintes individuelles, se flatter de bonne foi d'un service irréprochable. Aussi M. Couthon se prononce-t-il vivement en faveur d'une réforme qui, nous en sommes convaincu comme lui, serait fort bien accueillie du commerce : il demande que la lettre de voiture indique, au recto, le délai total du parcours, nonobstant le surcroît de travail que cela pourra donner.

A l'égard des délais de livraisons, la législation anglaise se contente d'un précepte : les marchandises doivent être transportées *le plus tôt* possible : elle ne fixe aucun délai ; mais l'usage, supérieur aux règlements, a fait prévaloir les règles suivantes : les expéditions livrées dans la journée sont enlevées au plus tard dans la nuit ; la remise aux destinataires a lieu aussitôt après l'arrivée des trains. Ainsi, par exemple, sur le *Great-Western*, toute marchandise remise en gare avant 9 heures du soir, est expédiée dans la nuit et délivrée au point extrême à 7 heures du matin. La distance de Londres à Bristol est de 192 kilomètres, et le délai de 12 à 14 heures.

De Londres à Milford-Haven, 467 kilomètres ; délai maximum, *en empruntant plusieurs lignes et embranchements*, 36 heures.

Sur le *London and North-Western*, pour 483 kilomètres, 24 heures entre la réception et la remise.

Sur le *Great-Northern*, on reçoit et on délivre la marchandise nuit et jour ; le chargement d'un train demande deux heures ; on fait autant de convois qu'il en faut, de façon à tout enlever. Le plus long trajet sur la ligne et ses prolongements est de 899 kilomètres ; les délais sont de 39 heures pour les denrées, et de 45 heures pour les marchandises de classes.

Les tissus de coton de Manchester sont transportés jusqu'à Londres dans l'espace d'une nuit et apportés le matin à la porte du négociant de la Cité, malgré les 300 kilomètres qui séparent ces deux villes.

Sur le *South-Eastern*, les marchandises reçues en ville avant 5 heures et en gare avant 6 heures, sont enlevées la nuit et délivrées le lendemain, à l'ouverture des gares.

Sur les chemins de fer belges et allemands, les délais, malgré l'abaissement des tarifs, sont d'un tiers environ moins longs que sur nos lignes.

Il y aurait donc là utilité de prendre exemple sur nos voisins.

Nous devons dire pourtant que si les plaintes sont nombreuses de la part de notre commerce, dans l'opinion d'un petit nombre des intéressés, les délais actuellement en vigueur n'auraient rien d'excessif, s'ils étaient plus régulièrement observés. En effet, dit par exemple M. Godin-Lemaire, si le commerce et l'industrie pouvaient compter sur la stricte

(1) Voir les numéros des 11 et 18 juillet.

observation des règlements et sur les transports effectués dans les délais qu'ils déterminent, ce serait pour le commerce et l'industrie une sécurité qui serait d'un grand poids pour la marche des affaires. Car dans l'opinion de cet honorable industriel, le plus grand mal aujourd'hui n'est pas dans la durée du délai : lorsqu'il est bien connu à l'avance, le commerce et l'industrie agissent en conséquence ; mais ce qui est désastreux, c'est l'incertitude dans les délais et l'irrégularité dans les arrivages.

De l'ensemble des dépositions, il est permis de conclure qu'il y aurait un avantage réel à ce que les transports de marchandises fussent plus réguliers et plus rapides. La réponse de la *Société pour la défense du commerce de Marseille* est, sur ce point, très-catégorique. « Actuellement, dit-elle, les marchan-» dises sont transportées moins vite que par l'ancien rou-» lage accéléré. Ce n'était pas la peine de dépenser 10 mil-» liards pour si peu. Le capital d'un négociant peut être mis » en circulation 10 ou 15 fois de plus par an, si les trans-» ports s'effectuent plus vite. La rapidité est un élément » de richesse : nous demandons à la commission d'enquête » de vouloir bien étudier à ce sujet l'organisation anglaise.» Puis plus loin : « Seule, la concurrence en matière de trans-» ports forcera nos compagnies à livrer plus rapidement. En » veut-on la preuve ? Le chemin du Nord, ayant la con-» currence des bateaux, livre les expéditions de Reims et de » Saint-Quentin à la porte des négociants de Paris le » lendemain matin de la remise. Pourquoi n'en serait-il pas » de même partout ? »

Mais ici se présente la question de savoir s'il conviendrait de faire payer au commerce et à l'industrie ce supplément de vitesse, et par quel moyen il serait possible de ramener les compagnies à la stricte observation des règles consacrées par le cahier des charges. Quant à la *Société d'agriculture de Vire,* au lieu d'un service rapide à prix augmentés, elle demande s'il ne serait pas utile d'ajouter aux deux modes de transport actuellement existants, une troisième catégorie à prix réduits, que l'on pourrait appeler *vitesse facultative.* Pour cette catégorie, les compagnies auraient des délais doubles ou triples de ceux de la petite vitesse, et les expéditeurs ne chargeraient qu'après avis de la compagnie pour éviter l'encombrement en gare.

Ces points de vue, il faut le dire, n'ont été abordés sérieusement que par un nombre trop restreint des groupes intéressés, pour qu'il soit possible d'arriver encore à une conclusion. Il sera bon d'y revenir dans l'enquête supplémentaire.

Un point fort intéressant, et sur lequel la commission a porté une attention spéciale, c'est celui-ci : Des réclamations sont-elles faites relativement à l'insuffisance soit du personnel, soit du matériel, soit des gares et voies de garage des compagnies ? Ces réclamations, s'il en existe, sont-elles fondées ?

L'encombrement qui a suivi la guerre de 1870-71 a-t-il été la conséquence naturelle, inévitable, des circonstances exceptionnelles qui ont signalé ces deux années, — ou bien cet encombrement aurait-il pu être, sinon évité, du moins atténué singulièrement, si le commerce s'était trouvé en présence d'une organisation plus parfaite des chemins de fer ? Telle est, en réalité, la question que la commission a soumise à l'appréciation des intéressés.

Sans aller aussi loin que certains de ceux-ci, qui estiment que, dans beaucoup de gares, l'encombrement eût pu être évité si le commerce eût voulu refaire ses approvisionnements peu à peu, treize correspondants reconnaissent, dans l'enquête, que, pendant la période de crise, de nombreuses réclamations se sont produites; mais ils ajoutent que ces réclamations, fondées à l'époque où elles ont surgi, ont presque complétement cessé aujourd'hui que le service est redevenu régulier. Si, pendant cette période, des réclamations aussi fondées qu'elles étaient nombreuses, se sont produites pour la lenteur et les retards des transports, ce n'est, du moins dans la région du Nord, ni à l'insuffisance du personnel, ni à l'insuffisance réelle du matériel que s'en prenaient ces réclamations, mais bien plutôt à la mauvaise organisation du service et surtout au manque d'unité dans la direction.

Bien souvent, affirme la chambre de commerce d'Abbeville, on a vu des trains entiers de wagons vides rester des semaines sans emploi, allant et venant d'une gare à l'autre, alors qu'à quelques myriamètres de là, des marchandises attendaient pendant des mois leur enlèvement, alors que faute de matériel, disait-on, des usines restaient en chômage, manquant soit de matières premières, soit de combustibles. La division des lignes en sections relevant de telle ou telle inspection empêchait toute initiative dans les gares. Les chefs des stations recevaient ordre d'envoyer au bout de 48 heures dans une gare voisine les trains de wagons que réglementairement ils ne devaient pas conserver plus longtemps. Ces trains, 48 heures après, revenaient toujours à vide sans pouvoir dépasser la limite de la section, car, ajoute la chambre, l'inspecteur se serait bien gardé d'autoriser le passage de ses wagons dans le domaine de l'inspection voisine, qui elle même en faisait autant pour la suivante : de là l'immobilisation d'une quantité de matériel qui aurait pu rendre de réels services, mais qui restait ainsi sans emploi tandis que le personnel, harcelé de demandes et de réclamations, s'épuisait en impuissants efforts.

N'est-il pas à craindre toutefois que, dans un avenir plus ou moins éloigné, il ne se produise de nouveaux encombrements généraux ou partiels, périodiques ou intermittents, et, le cas échéant, les compagnies, pour les prévenir, sont-elles en mesure de faire face à une situation anormale ? A un point de vue plus général, ne convient-il pas de se demander si, avec leur organisation actuelle, les compagnies sont organisées de manière à satisfaire à tous les besoins ? Il est bon de rappeler, à ce propos, que l'article 49 du cahier des charges impose aux compagnies l'obligation d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui leur sont confiés. L'article 50 stipule d'une manière précise les délais d'expédition de ces marchandises ou denrées. D'où cette conclusion que les compagnies doivent avoir le personnel et le matériel suffisants pour répondre à tous les besoins dans les conditions prescrites.

De l'examen des nombreux dossiers qui traitent cette question, il résulte que ces conditions n'ont souvent été remplies que très-imparfaitement. La plupart des intéressés (les abstentions sur cette question sont très-restreintes) se plaignent en termes généraux de l'insuffisance soit du personnel, soit du matériel, soit des gares et voies de garage. Parmi eux, nous mentionnerons la *Chambre de commerce de Beaune* qui estime qu'il faut chercher la cause principale de l'insuffisance des services des chemins de fer dans le système général adopté par l'administration supérieure des compagnies. « Ce système, dit-elle, consiste dans la prime à l'économie. Tandis que les industries privées n'ont qu'un souci, augmenter sans cesse leurs moyens d'action par l'accroissement de l'outillage à mesure que leur capital s'accroît, les compagnies, au contraire, ont imaginé de pousser leurs chefs dirigeants à l'affaiblissement des services, en leur donnant une prime proportionnée aux économies qu'ils ont su réaliser n'importe à quel prix. C'est alors une concurrence de réductions budgétaires qui va jusqu'à l'absurde. Là surtout, conclut-elle, est la véritable explication de ces tiraillements continuels entre le public victime d'économies misérables, aussi contraires aux intérêts bien compris des compagnies qu'à l'intérêt général, et les compagnies qui s'obstinent à restreindre le mouvement qu'elles ont la prétention de régler à leurs convenances. »

Plusieurs autres émettent des réclamations motivées en ce qui concerne un ou plusieurs de ces services, par exemple le personnel et le matériel.

A cet égard, il y a unanimité ou à peu près pour dénoncer avec vivacité l'insuffisance de ces deux éléments du trafic, surtout au point de vue de certaines industries ou de certaines productions nécessitant, à certaines époques, un surcroît de ressources en moyens de circulation. Ainsi, l'industrie houillère souffrirait plus particulièrement que toute autre de l'insuffisance de matériel. Les plaintes sur ce chef, adressées à la Commission par la Compagnie houillère de Carvin, présentent un caractère d'extrême urgence. Le matériel nécessaire pour les transports journaliers des charbons de Carvin, depuis le 1er mars 1871 jusqu'au mois de janvier 1872, comprenait, suivant les réclamations incessantes de la Compagnie, 981 wagons par mois ou en tout..... 9.810

La Compagnie du Nord n'en a mis à sa disposition, pendant cet espace de temps, que........... 5.961

Déficit... 3.849

Ce déficit a obligé les administrateurs à une réduction équivalente de l'extraction des fosses et a entraîné un emmagasinement permanent de 100,000 hectolitres de charbons, dont une partie encombrait encore, le 14 mars 1872 (date de la réponse au questionnaire de la Commission), les carreaux de ses mines. La compagnie n'a pu subvenir à ses engagements envers les nombreuses usines avec lesquelles elle est liée par ses marchés et ses relations habituelles. Elle rappelle que, longtemps avant la guerre, le matériel de la ligne du Nord ne suffisait pas pour les transports partant de Carvin, comme le prouvent

les réclamations qu'elle a adressées, en 1869, à l'administration de cette ligne, et le recours porté devant M. le ministre des travaux publics, en janvier 1870.

Voici ce que nous lisons, d'autre part, dans la réponse de la *Société centrale pour l'amélioration des transports :* « La production normale quotidienne des mines de Marles » (Pas-de-Calais) est de 12 à 15,000 hectolitres : elle est » réduite à 7,500 ou 8,000, faute de moyens d'expédition. » Commentry peut extraire par jour 2,000 tonnes : il n'en » peut écouler que 1,800 au plus, faute de wagons. Au 25 » septembre 1871, le bassin houiller de la Loire avait reçu » 45,764 wagons de moins qu'en 1870; cinq sociétés ont été » obligées, en la même année, de faire enlever par tombereaux, à des prix impossibles, 180,000 tonnes, sans » préjudice d'une réduction équivalente dans le chiffre de » l'extraction, faute de débouchés. La crise de 1870-71 n'a » fait que mettre en relief une insuffisance déjà ancienne, » permanente, organique, des compagnies. »

Il existe d'ailleurs des différences très-considérables entre les effectifs proportionnels des diverses entreprises. Ainsi, la Compagnie du Nord comptait, en 1870, près de 12 wagons par kilomètre exploité, tandis que la compagnie de l'Ouest ne possédait que 5 wagons. En tenant compte de 12,000 wagons neufs que les compagnies ont commandés pour faire face à la crise de 1871, on arrive, en France, à un effectif moyen de 8 wagons à marchandises par kilomètre exploité. En Belgique, la proportion du matériel sur les chemins de fer de l'Etat est de 11 wagons par kilomètre et en Angleterre de 12 wagons. Quoi qu'il en soit de ces chiffres, l'effectif du matériel des compagnies concessionnaires doit répondre, selon la règle posée par M. Jacqmin, « non pas » à la moyenne du trafic que chaque compagnie est ap- » pelée à desservir dans l'année, mais bien au maximum » des oscillations de ce trafic. » Si l'on doit tenir compte des réclamations des intéressés, subsiste donc la question de savoir si cette condition est remplie avec l'outillage actuel des compagnies.

A ce propos, on s'est demandé si les expéditions à destination en gare ne sont pas une cause d'encombrement, surtout dans certaines circonstances. Les opinions sont assez partagées sur les mesures à prendre à l'égard de modes de procéder qu'on ne saurait supprimer sans doute sans nuire au commerce, mais dont l'usage dans les conditions actuelles appelle aussi quelques modifications qui seront à étudier plus minutieusement. Ainsi, par exemple, la création d'entrepôts privés serait-elle de nature à favoriser le déchargement rapide des wagons et à augmenter la puissance d'expédition et de réception des gares actuelles? L'usage que le commerce fait actuellement des expéditions en gare est-il un obstacle à la création d'entrepôts privés? Ces questions intéressantes et bien d'autres qui s'y rattachent réclament de nouveau un examen attentif; on ne saurait trop provoquer la discussion sur cette importante partie de l'exploitation des voies ferrées; l'instruction supplémentaire seule permettra de s'arrêter à une conclusion. En attendant, le rapport de M. Dietz-Monnin, qui n'est, en somme, que le dépouillement des réponses faites au questionnaire de la sous-commission des tarifs, n'en reste pas moins un élément précieux de cette vaste enquête; ce sont les résolutions qu'il prépare qui serviront de bases aux réformes à introduire, de l'avis à peu près unanime des intéressés, dans le régime général actuel de nos chemins de fer.

CHARLES LETORT.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE

DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

V.

Le prix de la viande. (Suite.)

L'espèce porcine, dont nous n'avons pas encore parlé, semble destinée plus particulièrement que toute autre, et plus exclusivement aussi, à l'alimentation des hommes. Vivant, le porc ne nous rend guère d'autres services que de se reproduire et de s'engraisser; il est vrai qu'il s'acquitte de ces deux fonctions avec un zèle extrême. Le jour du sacrifice venu, il passe presque tout entier sur nos tables. Tandis que le bœuf et le veau ne donnent aujourd'hui encore à la consommation que 60 0/0 de leur masse, et le mouton 56 0/0, le porc comporte un rendement moyen de 75 0/0, le poids net des quatre quartiers représentant chez lui les trois quarts du poids total. Les ressources alimentaires dues à ce précieux animal sont d'ailleurs aussi variées qu'abondantes, et les diverses préparations qu'il comporte ont suffi pour donner naissance, dans les villes du moins, à un commerce distinct de celui des bouchers. Il mérite donc à tous égards l'étude spéciale que nous croyons devoir lui consacrer.

(1) Voir l'*Economiste Français* des 30 mai, 13 juin et 18 juillet 1874.

En 1789, Lavoisier évaluait la population porcine de la France à 4,000,000 de têtes. Les recensements ultérieurs ont donné les chiffres que voici :

Années.	Nombre de têtes.
1812	4.655.700
1829	4.968.600
1840	4.910.700
1852	5.246.400
1862	6.037.500
1866	5.889.500

Ces 5,889,500 têtes se répartissaient de la manière suivante : 42,000 verrats, 823,500 truies, 3,218,500 cochons et 1,805,500 cochons de lait. Le nombre des bêtes abattues annuellement dépasse 4,000,000. On voit, en rapprochant ce chiffre du nombre total des existences recensées, quelle supériorité l'espèce porcine présente, au point de vue de la rapidité de l'engraissement, sur les animaux de boucherie proprement dits.

Nous avons déjà indiqué l'importance de la consommation de la viande de porc en France. Elle s'élevait à 8 kil. 3 par tête en 1812, 11 kil. 2 en 1829, 8 kil. 5 en 1840, 8 kil. 3 en 1852, 10 kil. en 1862. C'est dans les campagnes qu'on en mange le plus. Dans les villes, la ration individuelle n'excédait pas 6 kil. 78 en 1854, et 7 kil. 76 en 1862. A Paris, sur une consommation totale de près de 80 kilos de viande par tête, le porc ne représente pas plus de 12 à 15 kilos.

Arrivons aux prix. Nous allons encore voir la hausse, à peine sensible pendant la première moitié du siècle, s'accélérer brusquement à partir de 1852. Mais, chose remarquable, la viande de porc coûtait plus cher autrefois et coûte aujourd'hui moins cher que les autres. C'est que la production ici n'est pas limitée, comme pour les bœufs et les moutons, par l'étendue restreinte de nos pâturages. On sait que le porc n'est rien moins qu'exclusif dans le choix de sa nourriture.

La statistique générale de la France nous donne les prix des marchés des villes (chefs-lieux de départements et d'arrondissements et autres villes de 10,000 âmes ou plus) et ceux pratiqués par les établissements hospitaliers des départements. Les moyennes décennales fournies par les uns et les autres sont absolument concordantes.

Prix du kilogramme de viande de porc dans les villes et établissements hospitaliers.

	fr. c.
1816	1 02
1820	1 »
1824-32	0 86
1833	1 »
1834-43	0 92
1844-53	1 »
1854	1 22
1855	1 32

A Paris, le prix du kilogramme sur pied présente depuis 25 ans les variations suivantes :

Prix du kilogramme sur pied, à Paris.

	fr. c.
1849	0 84
1850	0 85
1851	0 84
1852	0 91
1853	1 14
1854	1 25
1855	1 35
1859	1 18
1860	1 07
1861	1 12
1862	1 26
1863	1 18
1864	1 11
1865	1 05
1866	1 18
1867	1 28
1868	1 45
1869	1 43
1870 (1)	1 48
1871 (2)	1 55
1872	1 50
1873	1 35

(1) Les sept premiers mois.
(2) Les sept derniers mois.

Aujourd'hui le prix moyen est de 1 fr. 45.

Rapprochons des chiffres qui précèdent les résultats des deux grandes enquêtes agricoles de 1840 et de 1862 :

Celle de 1840 faisait ressortir le kilogramme de viande à 0 fr. 84; celle de 1862 à 1 fr. 26. C'est juste une augmentation de 50 0/0.

Jusqu'ici, en parlant de la consommation et du prix des diverses viandes, nous n'avons fait intervenir dans nos calculs ni l'exportation ni l'importation. Il est temps de rechercher l'influence que le commerce extérieur exerce sur nos marchés.

Au point de vue de l'importation, le demi-siècle sur lequel portent principalement nos recherches se divise en deux périodes bien distinctes, savoir 1822-1853 et 1853-1873.

Voici en effet quels étaient les droits d'entrée sous le régime protecteur du tarif du 27 juillet 1822 et sous le régime plus libéral inauguré par le décret du 16 septembre 1853 :

Droits d'entrée, par tête.

Espèces.	Tarif de 1822.	Tarif de 1853.
—	—	—
Bœufs	50 fr.	3 fr.
Vaches	25	1
Porcs, veaux, moutons.	5	0.25

Les droits excessifs stipulés par le tarif de 1822 équivalant à une véritable prohibition pour les petites races et notamment pour les bœufs de Sardaigne, une loi du 9 juin 1845 avait accordé exceptionnellement à la frontière sarde le bénéfice d'une taxe *au poids* réglée de la manière suivante :

Bœufs	de moins de 200 kilogrammes.....fr.	17.50
—	de 200 à 300 kilogr	25 »
—	de 300 à 400 —	35 »
—	au-dessus de 400 —	40 »

Mais ce tarif privilégié, applicable à l'Italie seule, était encore extrêmement onéreux. La taxe établie par le décret de 1853 est au contraire tout à fait insignifiante et ne constitue guère qu'un simple droit de statistique. Aussi les envois de bestiaux étrangers ont-ils pris un notable développement depuis vingt ans, ainsi que le lecteur en va trouver la preuve dans le tableau ci-dessous, qui montre l'importance croissante des importations brutes et nettes :

COMMERCE SPÉCIAL.

Années.	Importations.	Exportations.	Excédant des importations.
—	—	—	—
	I. — *Espèce bovine.*		
	Bœufs, vaches, taureaux (têtes).		
1843-52	23.450	14.485	8.965
1853-62	97.059	27.955	69.104
1869	162.126	48.700	113.426
1872	154.910	25.510	129.400
	Veaux (têtes).		
1843-52	14.985	2.962	12.023
1853-62	32.409	5.753	26.656
1869	58.154	7.917	50.237
1872	38.975	7.652	31.323
	II. — *Espèce ovine* (têtes).		
1843-52	112.986	47.460	65.526
1853-62	391.541	54.758	336.783
1869	1.432.242	65.539	1.366.703
1872	1.746.810	58.983	1.687.827
	III. — *Espèce porcine* (têtes).		
1843-52	108.430	41.183	67.247
1853-62	146.518	48.888	97.630
1869	171.073	82.026	89.047
1872	273.310	92.523	180.787

On voit qu'il y a progrès partout. Les animaux importés viennent principalement de l'Italie, de l'Algérie, de la Belgique, de la Suisse. L'Allemagne dispute le premier rang à notre grande colonie d'Afrique pour l'importation des moutons.

Outre le bétail vivant, des quantités considérables de viandes abattues franchissent chaque année nos frontières. Voici quelle a été l'importance de cette partie de notre commerce extérieur en 1870, 1871 et 1872 :

COMMERCE SPÉCIAL.

Années.	Importations.	Exportations.	Excédant des importations.
—	—	—	—
	I. — *Viandes fraîches* (kilogr.)		
1870	1.888.602	275.959	1.612.643
1871	797.000	116.674	680.326
1872	1.471.400	482.040	989.360
	II. — *Viandes salées* (kilogr.)		
1870	12.574.251	3.423.637	9.150.614
1871	29.677.500	5.002.472	24.675.028
1872	20.335.900	10.973.021	9.362.879

En appliquant aux animaux étrangers les poids moyens fournis par l'enquête de 1862 pour les animaux français, ce qui entraîne probablement une certaine exagération, on trouverait, pour 1872, par exemple, une importation nette d'environ 75,000,000 kilogr., soit 2 kilogr. par habitant. C'est beaucoup et c'est peu. C'est peu, si on songe aux innombrables troupeaux qui peuplent presque sans profit les solitudes d'un autre hémisphère et qui pourraient contribuer si utilement à notre alimentation.

La race bovine pullule avec une telle profusion dans les immenses prairies de l'Amérique du Sud qu'on y a abattu, rien que pour avoir leur cuir ou leurs cornes, des millions d'animaux dont la chair servait d'engrais! Aujourd'hui encore, dans l'Uruguay, à la Plata, le prix moyen des bœufs est de 35 francs! Quant aux moutons, c'est par centaines de millions que l'Amérique et l'Australie les comptent, et leur valeur sur place est insignifiante. Quand on voit tant de surabondance d'un côté du globe et de l'autre des besoins toujours croissants, on peut s'étonner que le génie inventif du commerce moderne n'ait pas encore réussi à exploiter à notre profit ces lointaines et presque inépuisables richesses. Si ce grand problème est encore à résoudre, ce n'est pas faute d'efforts ingénieux et persévérants. Peu de personnes savent combien de procédés divers ont été essayés pour la conservation et l'utilisation des viandes de boucherie exotiques : extrait de viande de Liebig, dans l'Amérique du Sud, extractum de Hogarth, dans l'Australie, salaison, dessiccation, procédé Appert, conservation par l'acide sulfureux, par l'acide phénique, par la créosote, par la gélatine, par le sucre, par la glycérine, par le vide, par les atmosphères artificielles, par l'acide chlorhydrique, par le bisulfite de soude, par la cuisson en vase clos, etc.... La multiplicité même de ces tentatives prouve l'insuffisance des moyens tentés. Toutes ces conserves laissent plus ou moins à désirer et le prix n'en est pas assez modéré pour compenser cette infériorité. Le mouton d'Australie coûte 2 francs le kilogr., le bœuf demi-salé (*corned beef*) se vend 3 francs le kilogr. A ce prix les viandes d'outre-mer ne sauraient faire à celles de notre pays une concurrence sérieuse. De nouveaux essais s'organisent en ce moment même : seront-ils plus heureux? Il s'agit d'un côté de bateaux frêtés en vue d'amener tout vivant dans nos ports le bétail de l'Amérique du Sud. D'un autre côté, un industriel français qui a déjà réalisé d'intéressantes innovations se croit en mesure d'obtenir, au moyen du froid artificiel, des conserves excellentes au prix de 40 ou 50 centimes le kilogr. On ne peut qu'attendre avec curiosité le résultat de ces nouvelles expériences.

La viande de porc, elle, se prête merveilleusement à la salaison. Aussi l'exportation des lards américains a-t-elle une tout autre importance que celle des viandes de boucherie. Les Etats-Unis en envoient annuellement à l'Europe des quantités considérables. Voici les prix attribués à ces salaisons d'origine étrangère par la commission permanente des valeurs de douane.

1820-1852........Fr.	0 70	le kilogr.
1856	1 10	—
1860	1 00	—
1863	1 20	—
1866	1 30	—
1869	1 41	—
1871	1 20	—

Un vote récent de l'Assemblée nationale (18 mars 1874) a fait cesser le privilége dont ces importations jouissaient au point de vue de l'impôt du sel. Ce n'est qu'une augmentation de 5 centimes environ par kilogramme, et il existe encore entre le prix des lards indigènes et celui des lards du New-York un écart assez sensible pour assurer à ces derniers une nombreuse clientèle parmi nos populations ouvrières et rurales.

A. de Foville.

LA RUSSIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (1).

(Cinquième article.)

VI.

L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL.

Considéré dans son ensemble, l'élevage du bétail et des chevaux n'a pas progressé en Russie avec moins de lenteur que les autres branches de la production agricole. Le tableau suivant, extrait du rapport de la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture de l'empire, montre la marche suivie par la production des différentes races,

(1) Voir l'*Economiste Français* des 23 et 30 mai, 13 juin, 4 juillet 1874.

depuis 1851 jusqu'à 1871, en prenant pour unité mille têtes de bétail.

ANNÉES.	EN MILLIERS DE TÊTES.				
	Race chevaline.	Race bovine.	Race ovine.	Race porcine.	Race caprine.
1851	16.155	20.962	37.627	8.594	»
1856	15.585	21.351	40.705	8.806	»
1861	15.063	20.708	42.479	9.092	»
1866	15.791	21.634	44.263	9.313	1.392
1871	15.542	21.604	44.841	9.404	»

D'après ces chiffres, l'effectif de la race chevaline aurait seul subi une certaine diminution, tandis que celui des races bovine, ovine et porcine aurait augmenté. Malheureusement ces chiffres, qui ne donnent d'ailleurs aucune indication sur la qualité des produits de l'élevage, ne sont pas tous d'une égale exactitude : ceux qui se rapportent aux années 1866 et 1871 peuvent être admis comme suffisamment exacts, mais ceux qui sont relatifs aux années antérieures doivent être considérés comme sensiblement trop faibles, par suite des données fort incomplètes recueillies à une époque où l'administration russe et les particuliers n'attachaient encore aucune importance aux questions de statistique. Ce n'est guère que depuis 1863, date de l'institution d'un comité permanent de statistique, que le gouvernement et, à son exemple, les sociétés agricoles ont commencé à réunir des renseignements dignes de foi; aussi voyons-nous que les chiffres du recensement des bestiaux en 1866 et 1871 indiquent un état stationnaire, quant à la quantité produite, ce qui concorde, du reste, avec les renseignements fournis à la commission d'enquête par un grand nombre d'agriculteurs. Il résulte de leurs témoignages que la production du bétail diminue dans seize gouvernements, qu'elle n'a pas varié dans sept gouvernements, que, dans sept autres, elle diminue dans les grands domaines, tandis qu'elle augmente chez les paysans; enfin elle se développe dans dix gouvernements placés dans des conditions plus favorables. On est donc amené à conclure que l'élevage de la race ovine est seul en progrès, quant à la quantité produite, tandis que, sous ce rapport, la production des chevaux et des bêtes à cornes est en décadence, et que celle de la race porcine n'accuse qu'une très-faible augmentation.

Par contre, l'élève des chevaux occupe le premier rang, eu égard à l'amélioration des races. Le croisement des chevaux russes, extrêmement résistants à la fatigue et aux influences climatériques les plus opposées, avec les races arabe, anglaise et flamande, a donné des résultats très-remarquables et qui s'étendent à toutes les branches de la production chevaline. Les haras de l'Etat et ceux du comte Orloff ont amené une heureuse transformation dans la qualité des chevaux de travail, mais leur action se fait sentir plus particulièrement encore dans l'amélioration des chevaux pour le service de l'armée et des chevaux de luxe. La cavalerie et l'artillerie russes sont, sans contredit, les mieux montées de toutes ; elles disposent de chevaux dont la force, la résistance et l'endurance sont à toute épreuve.

L'amélioration des produits de la race ovine a été tentée avec succès dans les provinces du midi, dans celles de la Baltique et dans le royaume de Pologne, où les grands propriétaires se sont adonnés à l'élevage des mérinos. En 1851, on comptait, en Russie, 7,941,700 moutons mérinos, et en 1871 leur nombre s'était élevé à 11,655,007, formant environ le quart de l'effectif total des bergeries du pays. Ce chiffre a dû augmenter depuis, malgré la baisse du prix des laines sur les marchés occidentaux, due à la concurrence des produits de l'Australie et de l'Amérique du Sud. De 1867 à 1871 inclusivement, l'exportation des laines russes a beaucoup souffert de cette concurrence ; mais en 1872, elle a atteint le chiffre très-satisfaisant de 22,037,752 kilos, d'une valeur de 52,861,065 francs, et près de la moitié de cette quantité (9,702,777 kilos) consistait en laines mérinos. Cependant les éleveurs russes ne paraissent pas être en état de produire la laine à des prix aussi bas que leurs concurrents d'Australie et d'Amérique, et il est probable qu'ils devront s'attacher de préférence à élever des moutons pour la boucherie, au fur et à mesure que l'établissement des voies de transport et les besoins croissants de la consommation leur permettront de le faire avec avantage.

La Russie produit annuellement de 50 à 60 millions de kilogrammes de laine de toute sorte; le tiers environ de cette quantité est pour l'exportation, et les deux autres tiers sont consommés par l'industrie indigène.

Outre la laine et la viande de boucherie, l'élevage des moutons fournit un contingent considérable à la fabrication du suif, et il est même pratiqué uniquement dans ce but dans les steppes de l'est et du sud-est, de même qu'en Sibérie. Les graisses de moutons entrent pour plus de moitié dans la production du suif, qui s'élève en moyenne à 180 millions de kilogrammes, dont la majeure partie est destinée aux fabriques de chandelles, de bougies et de savons du pays. L'exportation des suifs russes, qui atteignait encore 50 millions de kilogrammes il y a quelques années, diminue continuellement depuis 1868; elle n'a été que de 10,734,578 kilos en 1872. Cette diminution est due, d'une part, à la concurrence des suifs d'Australie, et d'autre part à une production décroissante, causée elle-même par la mauvaise situation de l'élevage des bêtes à cornes.

A l'exception de quelques tentatives isolées, il n'a rien été fait pour l'amélioration des races bovines indigènes, parmi lesquelles la race d'Ukraine se distingue par sa taille, sa force et ses qualités pour la boucherie, mais qui, de même que toutes les autres races du pays, ne donne pas de bonnes vaches laitières. Aussi l'industrie du lait, du beurre et des fromages n'est-elle qu'un accessoire dans l'élève des bêtes à cornes en Russie, et n'a-t-elle pas l'importance qu'on devrait souhaiter dans l'intérêt de l'économie agricole.

L'insuffisance et la médiocrité des pâturages, ainsi que les épidémies qui sévissent presque constamment sur le bétail, expliquent jusqu'à un certain point la lenteur des progrès de l'élevage. Le défaut de bons pâturages a été constaté dans 24 gouvernements; les maladies contagieuses, et notamment la peste bovine, règnent à l'état endémique dans 22 gouvernements et amènent une perte de 13 têtes de bétail pour 1,000, sur l'ensemble de toute la production de l'empire. On évalue à 142 millions de francs les dommages annuels causés par ces maladies ; aussi les moyens de les combattre sont-ils depuis plusieurs années l'objet des préoccupations de l'administration russe. L'abatage de tous les bestiaux d'une étable ou d'un troupeau atteint de la peste bovine est considéré comme le seul remède radical à la propagation du mal ; cependant l'expérience paraît démontrer que la race bovine des steppes est moins sujette que les autres à la contagion, et que l'on parvient à sauver 50 0/0 des animaux du troupeau infecté. Il y a aussi en Russie des partisans convaincus de l'inoculation, qui a été expérimentée à plusieurs reprises, et qui aurait fourni des résultats entièrement satisfaisants dans les épidémies de *clavelée* et dans le typhus *endémique*.

Mais la nourriture défectueuse et le manque de soins dans l'élevage exercent une action pour le moins aussi nuisible que les épidémies. Le prix élevé du sel en rend l'emploi inaccessible pour la nourriture des bestiaux, dans un grand nombre de localités, à la majorité des petits cultivateurs. Enfin, les ventes du bétail des paysans, faites par l'autorité administrative pour opérer le recouvrement des impôts arriérés, ont beaucoup ralenti les progrès de l'élevage dans les biens communaux. La rigueur extrême avec laquelle on dépouillait les paysans des bestiaux les plus indispensables à l'exploitation de leurs terres, a été signalée par la commission d'enquête, qui attribue à cette cause la décroissance de la production du bétail dans 12 gouvernements, et qui, dans cette appréciation, est encore restée au-dessous de la vérité. Un décret impérial du 21 janvier 1872 a mis fin à ces sévérités excessives.

La création des prairies artificielles et l'accroissement de la culture des plantes fourragères, dont on commence à s'occuper, feront disparaître le principal obstacle qui entrave le développement de l'élevage en Russie. Ce pays possède en abondance des terres propres à cet usage; dans les seuls domaines de l'Etat, il y a 63 millions d'hectares, rapportant à peine 35 millions de francs, et dont 4 millions d'hectares pourraient être convertis en bons pâturages et concédés aux paysans. En facilitant ces sortes de concessions, le gouvernement russe améliorera simultanément le revenu des domaines de la couronne et les conditions de l'élevage, qui a une si grande importance pour l'agriculture et pour le bien-être de la population.

Tandis que l'exportation des bœufs et des vaches a diminué de 66,594 têtes en 1871 à 55,761 en 1872, celle des moutons, des veaux et des chèvres a augmenté de 101,971 à 121,102 têtes; l'exportation de la race porcine s'est accrue également de 365,180 à 526,629 têtes, et celle des soies de porcs de 1,614,690 kilos à 1,826,795 kilos. La race porcine russe, élevée surtout en vue de la production des soies, est une race de qualité inférieure, osseuse et difficile à engraisser.

Elle donne des produits médiocres pour la boucherie, mais elle présente l'avantage de n'être pas sujette à la maladie de la trichine, qui n'a jamais été constatée en Russie, malgré les observations les plus minutieuses. Quelques essais de croisement faits avec des races supérieures ont montré que la race indigène était très-propre à l'amélioration.

Si l'on compare le chiffre des bestiaux avec les récoltes et avec la superficie du sol cultivé, on trouve que la Russie possède 15 têtes de diverses races de bétail par chaque 100 hectolitres de récolte, et 132 têtes de bétail par chaque 100 hectares labourés. Le même calcul appliqué à la France, d'après les chiffres donnés pour 1872 dans l'*Exposé comparatif* publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, donne 16 têtes de bétail de diverses races par chaque 100 hectol. de récolte, et 282 têtes par chaque 100 hectares cultivés. La proportion du nombre de bestiaux par rapport aux récoltes est donc sensiblement la même dans les deux pays, mais la France possède au-delà de deux fois plus de bétail que la Russie par unité de surface exploitée. L'Angleterre comptait, en 1872, 732 têtes de bétail de diverses races par 100 hectares cultivés, soit au-delà de 2 fois 1/2 plus que la France et 5 fois 1/2 plus que la Russie.

Il semble que l'insuffisance des fumures naturelles aurait dû conduire les cultivateurs russes à employer les engrais artificiels ou minéraux sur une grande échelle, d'autant plus que le centre de la Russie repose sur d'immenses gisements de pierres phosphatées qui constituent un excellent engrais. Il n'en est rien, cependant, et c'est à peine si l'on commence à en faire usage. On évalue à 20 millions d'hectares l'étendue des couches de phosphate de chaux qui se trouvent dans les gouvernements de Smolensk, Orel, Koursk et Woronèje, et de 15,000 à 20,000 tonnes métriques la contenance de chaque hectare. Dans le gouvernement de Tamboff, les couches sont encore plus puissantes et l'hectare peut fournir de 30 à 60,000 tonnes. Cette pierre phosphatée, connue en Russie sous le nom de *Samorod* (*pierre naturelle*) contient de 7 à 16 0/0 d'acide phosphorique et de 15 à 36 0/0 de phosphate de chaux. On peut évaluer sans exagération à 300 milliards de tonnes métriques la richesse des gisements de phosphate de chaux que possède la Russie, et qu'elle pourra exploiter pour ses besoins et pour l'exportation. Les phosphates naturels de Smolensk, rendus à Riga, se vendent actuellement à raison de 9 francs les 100 kilos, prix très-élevé relativement à leur composition et qu'une exploitation rationnelle, jointe aux facilités croissantes des transports, doit rendre beaucoup plus abordable dans l'avenir. En admettant à 0 fr. 15 la valeur agricole du kilogramme de phosphate de chaux, la tonne de la pierre phosphatée de Russie aurait pour l'agriculture une valeur moyenne de 38 francs; les 300 milliards de tonnes qui forment les gisements russes, représenteraient donc une valeur de 11,400 milliards de francs d'engrais, se trouvant au centre même d'un pays essentiellement agricole, où le fumage des terres est notoirement insuffisant depuis des siècles, et où cette insuffisance est l'objet des plaintes de tous les agriculteurs. Cet exemple permet de se faire une idée de l'immensité des richesses naturelles de l'empire du Nord et du peu de parti que l'on a su en tirer jusqu'à présent.

VII.

L'EXPLOITATION DES FORÊTS.

Les forêts occupent 43 0/0 de l'étendue de la Russie et couvrent une surface de 188 1/2 millions d'hectares, égale environ à 3 1/2 fois le territoire de la France. Cependant les prix des bois de construction et du bois de chauffage augmentent rapidement en Russie, et le manque de bois s'y fait sentir dans un grand nombre de localités, par suite de la répartition fort inégale des forêts, de leur déboisement, de leur exploitation défectueuse, des incendies et des chablis, de l'emploi presque exclusif du bois comme combustible et de l'absence de toute économie dans la consommation. Les deux tiers de cette immense étendue de forêts sont situés dans les gouvernements de Wologda, Arkangel, Perm, Olonets, Wiatka, Saint-Pétersbourg et en Finlande, tandis que tous les autres gouvernements réunis ne possèdent que 63 millions d'hectares et qu'au midi des contrées entières sont complétement dépourvues de bois. Les 54 0/0 de la totalité des forêts appartiennent à l'Etat et sont divisés en coupes réglées; leur exploitation est censée se faire suivant les méthodes rationnelles de l'économie forestière, et le gouvernement russe déploie dans ce sens, depuis plusieurs années, un zèle digne à la fois des plus grands éloges et d'un meilleur succès. Mais les lois les plus parfaites ne peuvent produire leur effet que si elles sont exécutées, et, en Russie plus que partout ailleurs, le contrôle est difficile à cause des grandes distances, des abus enracinés, de la vieille routine et du personnel des agents subalternes de l'administration, qui n'est pas encore à la hauteur de la mission qui lui est confiée. Aussi, quoique les forêts de l'Etat produisent des bois de qualité tout à fait supérieure et des pièces de première dimension pour la construction des grands navires, leur exploitation donne un rendement incroyablement faible. En 1871, le revenu net par hectare n'a été que de 15 centimes, d'après les chiffres du budget publié par le ministère des finances. Même en tenant compte des difficultés de transport et d'autres circonstances défavorables qui peuvent exister, ce revenu est vingt à vingt-cinq fois trop faible; en Prusse, l'hectare donne un rendement net de 5 fr. 40, soit trente-six fois plus qu'en Russie. Les forêts de l'Etat occupent dans cet empire plus de 100 millions d'hectares, dont l'exploitation défectueuse entraîne une perte d'au moins 3 francs par hectare, soit de 300 millions de francs par année au minimum.

Les 46 0/0 de la totalité des forêts sont la propriété des particuliers; leur exploitation est encore beaucoup plus primitive que celle des forêts de la couronne. La hausse survenue dans le prix des bois et les changements opérés dans les conditions de la propriété foncière ont amené un déboisement qui a pris, dans un grand nombre de districts, les proportions d'une véritable destruction. Les données manquent sur le chiffre total des déboisements, ce qui s'explique facilement par cette circonstance que le quart environ des forêts n'est pas encore cadastré; mais on peut s'en faire une idée par les chiffres suivants, relatifs aux forêts des provinces polonaises. D'après les relevés officiels, la valeur des bois exportés par le canal de la Vistule est de 12 millions de francs par an. Le déboisement atteint annuellement 92,862 hectares sur une étendue totale de 3,500,000 hectares de forêts, alors qu'il ne devrait pas dépasser 46,666 hectares, en n'admettant même que des coupes espacées seulement de 75 ans.

La production totale des forêts russes est évaluée approximativement à 500 millions de francs, mais cette évaluation ne comprend pas le bois de chauffage dont la consommation annuelle est de 30 millions de sagènes, soit 291,330,000 stères, et cela sans compter la consommation des fabriques et des chemins de fer. Les rigueurs du climat justifient dans une certaine mesure cette énorme consommation; néanmoins, on peut affirmer que l'économie du combustible n'a pas encore pénétré dans les mœurs en Russie, et que, dans les usines comme dans les habitations, les procédés de chauffage sont très-dispendieux et occasionnent, en pure perte, une dépense de 25 à 35 0/0 du combustible employé.

Un tiers environ de la production des forêts passe dans le commerce des bois de construction proprement dit, pour la consommation du pays et pour l'exportation, dont le chiffre, qui augmente chaque année, avait déjà dépassé 52 millions de francs en 1870. La construction des embarcations fluviales pour la navigation intérieure consomme environ la moitié de la production; cette consommation démesurée s'explique par ce fait, on ne peut plus regrettable, que ces embarcations, fort mal construites, ne servent qu'à faire un seul voyage, et qu'une fois arrivées à destination, elles sont vendues comme bois de chauffage. Le gaspillage des richesses forestières coûte, comme on voit, des centaines de millions à la Russie, et il est grand temps que l'on avise à un mal qui ne tarderait pas à devenir irréparable.

J. WITOLD.

UNE SOLUTION

DU PROBLÈME DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

Nous recevons sur l'importante question des chemins de fer d'intérêt local la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer. Nous ne partageons pas toutes les craintes de notre correspondant sur les dangers dont les chemins de fer locaux à grande section menaceraient le Trésor et les grandes Compagnies. Néanmoins, la solution qu'il propose nous paraît applicable à beaucoup de cas.

A Monsieur le Rédacteur en chef de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Monsieur,

La question des chemins de fer d'intérêt local, à laquelle l'*Economiste Français* a consacré plusieurs articles importants (1) et dont la commission du budget s'est occupée incidemment dans ses séances des 22 et 24 juin, attend toujours une solution qui semble s'éloigner de plus en plus à mesure qu'on la presse davantage.

(1) Numéros des 30 mai, 6 juin et 26 juillet 1874.

Tous les calculs relatifs aux charges que la garantie d'intérêt accordée aux grandes lignes de chemins de fer impose au Trésor sont dérangés, ou tout au moins menacés par la concurrence que les chemins de fer départementaux font, ou plutôt sont à la veille de faire aux chemins d'intérêt général, en détournant une partie de leur trafic et en diminuant leurs recettes.

« Sur les six grandes compagnies, il n'y en a que deux, » d'après la déclaration de M. le ministre des travaux publics, « qui vivent sur leurs propres ressources, et il s'en faut de peu que ces compagnies n'aient recours à la garantie. La moindre altération peut donc engager considérablement l'Etat. Les actionnaires de la Compagnie du Nord ne touchent que 7 à 8 millions en sus du déversoir. La Compagnie de Lyon est en perte sur toutes ses lignes autres que la grande, et les actionnaires ne reçoivent aussi que 8 millions en sus du produit réservé. En résumé, parmi les six compagnies, deux seulement n'entrent pas encore dans le compte de garantie, mais elles n'en sont séparées, la première que par 7 et la seconde par 8 millions (1). »

Assurément il y a là un intérêt de premier ordre à sauvegarder, celui du Trésor, et l'on ne doit rien faire ni laisser faire qui le compromette ; mais est-il bien certain que les chemins de fer d'intérêt local doivent conduire nécessairement à ce résultat, et n'est-ce pas uniquement parce qu'ils ont été mal compris, parce que l'on a perdu de vue les recommandations si sages de la grande commission de 1861, dont M. Michel Chevalier a été le rapporteur, et dont les travaux ont servi de base à la loi de 1865, que l'on est si effrayé d'une concurrence facile à éviter et que l'on prive de voies de transports économiques toutes les localités non desservies par le réseau des chemins de fer d'intérêt général?

Les conclusions du rapport de la commission de 1861, présentées au ministre le 1er mai 1863, étaient les suivantes :

« En conséquence, monsieur le ministre, la commission a été d'avis :

» Que la plus grande latitude devrait être laissée, tant à l'administration pour autoriser, qu'aux actionnaires pour construire ou exploiter les chemins de fer d'intérêt local;

» Que les lignes de ce réseau devant être, *dans la plupart des cas*, des CHEMINS A TRANSBORDEMENT, elles pourront et *devront* même différer essentiellement, tant sous le rapport de la construction que sous celui de l'exploitation, des chemins compris dans les réseaux jusqu'ici établis;

» Que, dès lors, les prescriptions du cahier des charges ordinaire devraient être simplifiées en ce qui concerne ces lignes, de manière : 1° à permettre de faire varier, selon les cas, la *largeur de la voie*, le *poids des rails*, le *système du matériel roulant*, les rampes et les courbes ; 2° à supprimer l'obligation des clôtures, en tant que règle absolue, et à autoriser, pour les bâtiments des stations, les formes les plus simples;

» Que, toutefois, il serait désirable que dans chaque groupe les chemins locaux fussent construits avec la même largeur de voie, de manière à pouvoir être desservis par le même matériel roulant, mais que cette uniformité spéciale ne doit pas être érigée en règle absolue;

» Qu'à l'égard de l'exploitation de ces lignes, la réglementation administrative pourrait se borner aux mesures de police indispensables à la sécurité publique. »

Si l'on s'en fût tenu à ces conclusions si libérales et si pratiques, si les chemins de fer d'intérêt local avaient été conçus et exécutés, depuis 1865, comme des auxiliaires des chemins d'intérêt général, comme des collecteurs et des distributeurs de trafic, et avec l'économie recommandée par la commission de 1861-63, la France aurait aujourd'hui 6 à 8,000 kilom. de chemins d'intérêt local concédés au lieu de 1,600, et 3 à 4,000 kilom. en exploitation au lieu de 500 (2), avec une dépense d'établissement très-peu supérieure, un revenu certain au lieu d'une ruine probable pour les nouvelles entreprises; les produits des grandes lignes seraient augmentés au lieu d'être réduits, enfin le Trésor verrait diminuer les charges de sa garantie au lieu d'en redouter une aggravation.

L'erreur commise, et le mal vient de là, consiste en ce que l'on a méconnu les véritables caractères des chemins d'intérêt local et les conditions de leur établissement. On a considéré comme rentrant dans ce cadre tout ce qui ne faisait pas encore partie des réseaux concédés; on a voulu les construire dans le même système, la même largeur de voie, les mêmes rails, le même matériel roulant ; enfin la plupart des entrepreneurs et des spéculateurs qui en ont demandé la concession y ont vu surtout un moyen de faire concurrence aux grandes compagnies, ou tout au moins de les en menacer pour se faire racheter.

Les conséquences de cette erreur générale ont été aussi fâcheuses que multiples. Les chemins départementaux construits avec une dépense de 120 à 200,000 francs par kilomètre sont de mauvaises affaires, dont les produits couvriront à peine les frais d'exploitation et ne laisseront à peu près rien au capital. Non-seulement les ressources font et feront longtemps défaut pour construire à ce taux les 20 à 30,000 kilomètres de chemins ruraux nécessaires, mais l'insuccès de ceux qui existent éloignera les capitaux et fera obstacle à la satisfaction que réclament à la fois les localités non desservies et les consommateurs, qui supportent en définitive, outre les frais de transport plus élevés, leur incidence sur les prix généraux. Enfin le Trésor et l'équilibre financier, si difficile à établir, sont menacés en même temps que les recettes des compagnies, et le gouvernement, le Conseil d'Etat, l'Assemblée nationale elle-même sont ainsi amenés à faire échec à la loi de 1865 et à entraver l'établissement des chemins de fer d'intérêt local.

Rien de plus simple cependant que de concilier tous ces intérêts, et la solution du problème ne semble difficile que parce que celui-ci est mal posé.

Dans la session de 1874 de la Société des agriculteurs de France, la section du génie rural a donné une formule excellente, très-pratique, conforme aux recommandations de la grande commission officielle de 1861-63.

Partant de ce point que les chemins de fer économiques, qu'il est le plus urgent et aussi le plus aisé d'établir, sont la contre-partie et non l'imitation servile de ce qu'on entend généralement par chemin de fer, c'est-à-dire qu'ayant d'ordinaire peu de longueur et un faible trafic, on n'a à leur demander, ni la même vitesse, ni la même résistance, ni les mêmes tarifs, ni le même luxe de matériel et de bâtiments, la section du génie rural a proposé, d'après le rapport de M. Chabrier approuvé par l'Assemblée générale :

D'établir la voie sur l'accotement des routes qui relient les villages, bourgs et villes à desservir avec la plus prochaine station d'une grande ligne existante;

De réduire la largeur de la voie (entre les rails) à 1 mètre et le poids des rails à 12 kil. 500 par mètre courant ;

D'adopter pour l'exploitation un matériel léger, des machines de 8 tonnes remorquant 80 tonnes sur palier et 15 à 16 tonnes sur rampes de 5 centimètres par mètre, des wagons de 5 tonnes, des omnibus pour les voyageurs, pas de clôtures, de gares, de stations, mais de simples abris pour le matériel aux extrémités, et la boutique d'un débitant pour bureau.

D'après les calculs de la section, la dépense d'établissement d'un chemin de fer économique s'élèverait dans ce système, sans acquisition de terrains, à 20,000 francs par kilomètre y compris les voies de garage, soit, pour un chemin de fer de 30 kilomètres, 600,000 francs.

Le matériel roulant, les machines, les abris, réservoirs, pompes, etc., pour un chemin de cette longueur (nécessaire pour 10 kilomètres, mais suffisant pour 50 kilomètres) coûterait 130,000 francs, soit ensemble 730,000 francs, ou moins de 25,000 francs par kilomètre.

Les frais d'exploitation (personnel et consommation), en calculant la houille au prix excessif de 50 francs par tonne, seraient de 110 francs par jour, soit de 1,335 francs par kilomètre et par an.

L'intérêt du capital à 5 0/0 exigerait 100 francs par jour ou 1,217 francs par kilomètre et par an.

En résumé, il suffirait d'une recette de 2,550 à 2,600 fr. par kilomètre et par an pour couvrir les frais et donner un revenu au capital ; or, quel trafic et quel tarif faut-il pour arriver à ce résultat ? 11 tonnes par jour dans chaque sens sur toute la longueur, à 25 centimes par kilomètre (les transports agricoles coûtent au moins le double), et 10 voyageurs aussi dans chaque sens et sur toute la longueur à 7 centimes et demi par kilomètre.

Voilà le minimum facile à atteindre presque partout, et le problème résolu non pas sans doute pour toute la France, mais pour une très-grande partie. Il ne demeure en dehors que les pays trop pauvres pour fournir une recette de 210 francs par jour sur 30 kilomètres, ou 7 francs par jour par kilomètre, et les pays trop riches ou trop exi-

(1) *Journal des Débats* du 25-26 juin.

(2) Nous ferons remarquer que le nombre de kilomètres de chemins de fer d'intérêt local, soit concédés, soit exploités, est supérieur aux chiffres indiqués par notre correspondant. D'après les dernières déclarations de M. Caillaux, ministre des travaux publics, il y a actuellement 4,177 kilomètres concédés et déclarés d'utilité publique, et 1,266 en exploitation. (Note de la direction.)

geants pour se contenter du modeste service des chemins économiques marchant à 20 kilomètres à l'heure. Aux premiers ce sont des chemins de terre qu'il faut pour les amener à ce niveau de circulation, et on doit être à l'œuvre; pour les autres, qui peuvent alimenter un trafic de plus de 10,000 francs par kilomètre et qui estiment assez le temps pour payer la vitesse, il ne doit plus en rester beaucoup, et ils entreront bien vite dans le grand réseau dès que la question de concurrence sera tranchée.

L'important, l'essentiel, l'urgent est de donner des garanties aux intérêts menacés par une compétition possible, et il suffit pour cela de compléter la loi de 1865 en y introduisant le principe du système recommandé par la Société des agriculteurs de France et en déclarant que tous les chemins d'intérêt local établis avec une voie de 1 mètre sur l'accotement des routes ou sur des terrains acquis par eux peuvent être concédés par les départements sans autorisation ultérieure par l'administration supérieure (1), tous ceux au contraire pour lesquels on voudrait faire usage de la voie de 1 m. 45 demeurant soumis à cette autorisation, comme pouvant devenir des chemins d'intérêt général ou pouvant affecter cet intérêt.

Nous cherchons en vain ce que l'on peut objecter à ce système.

Qu'il est nouveau ? Non. — Sans parler des spécimens qui existent en France, l'Angleterre l'a adopté pour le réseau de 16,000 kilomètres qu'elle fait établir dans l'Inde ; la Suède, la Norwége, la Russie ont fait de même ; les Etats-Unis, après avoir installé la large voie sur 70,000 kilomètres, ne veulent plus que de la voie de trois pieds (0 m. 914) et du matériel léger. C'est la ressource de tous les pays qui savent compter ; pourquoi ne ferions-nous pas comme eux après une guerre qui nous a coûté près de 10 milliards?

Dira-t-on qu'il est insuffisant pour un trafic un peu considérable, qu'il faudra dans un avenir prochain remplacer les petits chemins par de grands, enfin que la différence de largeur des voies rend inévitable le transbordement? — Rien de tout cela ne résiste à l'examen.

Quant à l'insuffisance, la petite voie peut servir, avec une simple augmentation de matériel roulant et quelques abris de plus, à un trafic de 15 à 20,000 francs par kilomètre.

Quant à la nécessité du remplacement, il est à désirer plus qu'à espérer qu'elle se fasse sentir bien vite, attendu que ce sera seulement après avoir développé la richesse locale dans de très-larges proportions, et alors la dépense première sera largement amortie.

Enfin, quant au transbordement dont on fait une si grosse difficulté, où donc n'a-t-il pas lieu, même sur les grandes lignes existantes, chaque fois qu'il y a un changement de direction et de responsabilité? Sauf la houille, le fer et le coton sur certaines lignes, est-ce que tous les autres produits de l'agriculture et de l'industrie voyagent par wagons complets depuis leur point de départ et jusqu'à destination ? Est-ce qu'à chaque bifurcation et changement de compagnie il n'y a pas un déchargement, un triage, un pointage, un rechargement ? Dans l'état actuel, avec la voie unique, plus des quatre cinquièmes (80 0/0) des marchandises et la presque totalité des voyageurs passant d'une ligne sur une autre sont transbordés ; on se trompe donc du tout au tout quand on s'effraie de cette opération pour les chemins de fer d'intérêt local, qui la subiront dans tous les cas, alors même que pour l'éviter on y consacrerait une dépense cinq ou six fois plus forte que celle qui est rigoureusement nécessaire.

Assurément la solution recommandée par la Société des agriculteurs de France n'est pas applicable dans toutes les circonstances, dans toutes les localités, et les calculs de la section du génie rural peuvent réclamer quelques modifications ; mais la première comme les seconds répondent et satisfont au plus grand nombre des cas. Si les routes ou les chemins sont insuffisants, si les rectifications de pentes sont exceptionnelles, il faudra quelques milliers de francs de plus par kilomètre, mais en somme on arrivera toujours avec ce système à établir, pour la même dépense, quatre ou cinq fois plus de chemins locaux productifs de revenus, qu'en suivant la méthode actuelle, qui ne fait rien et empêche de faire, qui compromet les capitaux que l'ignorance lui confie et menace les plus grands intérêts sans profiter à ceux qui l'emploient.

Veuillez agréer, etc.

Ad. Blaise (des Vosges).

(1) Il serait, de plus, nécessaire que la loi autorisât la concession des accotements des routes nationales et rendît obligatoires pour les concessionnaires les dispositions prescrites par le conseil d'Etat pour la constitution du capital et pour l'émission des obligations.

LES ARTS TEXTILES.

LEUR IMPORTANCE RELATIVE DANS LES DIVERS ÉTATS DE L'EUROPE. — DÉVELOPPEMENT RAPIDE DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE ET SES CAUSES.

I.

L'*Economiste français* ouvre ses colonnes à une revue des questions intéressant l'industrie et spécialement les matières premières textiles, les fils, les tissus, les arts vestimentaires en général, en vue de combler une lacune inexplicable. Toutes les autres branches de l'activité industrielle et commerciale, l'agriculture, l'exploitation des mines, la métallurgie, les arts mécaniques et chimiques, les constructions publiques et privées, l'architecture, les beaux-arts, etc., sont l'objet de chroniques régulières dans des publications plus ou moins répandues et importantes ; les questions qui se rapportent aux arts textiles, ni moins nombreuses ni moins variées, ne sont cependant traitées nulle part dans leur ensemble. La récolte et la préparation des substances filamenteuses, les besoins divers que satisfont leurs produits, la fabrication des fils et des étoffes, les moyens sur lesquels reposent leurs traitements, les progrès techniques et leurs conséquences économiques et sociales ne sont en général mentionnés que d'une façon exceptionnelle. Nous expliquerons peut-être une autre fois les causes de cette indifférence apparente, mais, pour faire ressortir dès à présent ce que ce fait a d'anormal, il nous suffira de dire que nous ne croyons pas exagérer la valeur des produits filamenteux transformés annuellement en Europe en les estimant à une somme de *douze à treize milliards*. Un tel chiffre pourrait, si l'on n'y regardait d'un peu près, donner raison à ceux qui reprochent à l'industrie de trop produire, qui l'accusent d'accumuler les stocks et de surcharger les marchés outre mesure, mais il ne faut pas perdre de vue que sur ces douze milliards de produits textiles européens, il s'en vend sur les différents points du globe, en dehors de l'Europe, pour quatre milliards et demi environ. La consommation de nos pays occidentaux se borne donc à 12 — 4,5, c'est-à-dire à *sept milliards et demi*, et à 25 francs par tête pour une population de 300,000,000 d'Européens. Ces chiffres, aussi approximativement exacts que possible dans les temps normaux, font entrevoir tout d'abord que la production n'est pas trop élevée, mais que la consommation est insuffisante. Qu'est-ce, en effet, qu'une dépense moyenne de 25 francs par individu pour les vêtements de toutes natures des diverses saisons de l'année? On est surtout frappé de la pénurie de cette partie du budget individuel, lorsqu'on songe qu'un certain nombre de consommateurs usent, suivant leur goût et leur sexe, pour le confortable et le luxe, dix, vingt, cinquante, cent, et parfois jusqu'à mille moyennes de 25 francs. Le nombre d'individus de chaque groupe est, il est vrai, en raison inverse de l'élévation de la dépense, il est plus grand dans les villes que dans les campagnes, et quel qu'il soit d'ailleurs, il diminue en tous cas la faible moyenne de consommation de la grande masse. Lorsqu'on réfléchit aux causes qui peuvent faire augmenter cette consommation en faveur du plus grand nombre, on demeure convaincu que le principal moyen réside dans l'élévation constante de la production, si elle correspond à un débouché proportionnel qui dépend à son tour de la prospérité générale des populations et de l'état des progrès économiques et techniques. L'exactitude de ces considérations, formulées implicitement dans un axiome général concernant l'offre et la demande, peut se démontrer une fois de plus par les chiffres du mouvement industriel et commercial auquel donnent lieu les textiles dans les principaux pays d'Europe. Il faut, pour dégager la véritable situation relative, après avoir donné la production de chaque pays en masse, la ramener à l'unité. Or, si l'on examine la production de chaque contrée indépendamment de la population, on arrive au tableau suivant, qui donne les rapports pour cent:

Angleterre	39 0/0
France	26
Russie	10
Autriche	8
Prusse (avant les événements)	7
Italie	3.5
Belgique	3.3
Suisse	2.3
Espagne	0.9
	100 0/0

Si, d'autre part, on recherche pour chaque pays la production et la consommation par tête, la place occupée par certains d'entre eux sera modifiée conformément au tableau ci-dessous :

	Production par tête. Fr.	Consommation par tête (1). Fr.
Angleterre	143 68	85 23
France	74 30	52 73
Belgique	60 »	38 »
Autriche	28 56	27 11
Prusse-Zollverein (avant les événements)	27 35	14 11
Russie	15 35	12 52
	349 24	229 70

Pour expliquer comment nous sommes arrivé aux chiffres contenus dans ces deux colonnes, nous prendrons d'abord pour exemples ceux concernant l'Angleterre. La production annuelle des fils et des tissus s'y élève à une somme totale de 4,536,000,000 de francs, comprenant l'ensemble des produits du coton, de la soie, de la laine, du chanvre, du lin, du jute, de l'alpaga, du mohair, etc.; en divisant ce chiffre par la population de 31,500,000 âmes, nous avons trouvé les 143 fr. 68 c. du tableau pour la production par tête. Si de ce chiffre total de la production on soustrait *deux milliards et demi*, représentant au minimum la valeur de l'exportation anglaise de l'ensemble des produits filamenteux et en y ajoutant l'importation de 649,000,000 environ, la consommation intérieure est représentée par 2,685,000,000 de fr., ou à peu près une consommation de 85 fr. 23 c. par individu. Aucune contrée ne présente une consommation aussi élevée ; elle est en rapport avec le chiffre de la production, qui est également de beaucoup le plus fort.

Si, d'un autre côté, nous examinons les chiffres concernant la France, nous aurons, pour la production intérieure en fils et tissus de toutes natures, 2,750,000,000 dans les années qui ont précédé les derniers événements (2); en joignant à ce chiffre une somme moyenne de 495,800,000 francs pour les étoffes importées, on aura, pour une année, 3,245,800,000 fr., représentant l'ensemble des articles textiles du marché français; en en retranchant les exportations annuelles qui se montaient à 1,268,100,000 francs, à la même époque, il restera, pour la consommation intérieure, 1,977,700,000 francs qui, répartis entre 37,000,000 d'individus, donnent bien les 52 fr. 73 c. précités.

La comparaison des chiffres de ce tableau confirme la corrélation qui existe entre la production et la consommation. Si, pour se faire une idée plus nette encore de la puissance productrice et de la consommation de chaque contrée, on les établit au 1/100 pour les six principaux pays d'Europe, on arrive au tableau suivant :

	Rapport p. 0/0 des produits textiles fabriqués par an et par individu.	Rapport p. 0/0 des produits textiles consommés par an et par individu.
Angleterre	41.14	37.08
France	21.27	22.49
Belgique	17.18	16.45
Autriche	8.17	11.70
Ancienne Prusse	7.84	6.09
Russie	4.40	6.19
	100.00	100.00

Le rang de chaque contrée, dans la colonne des productions, est naturellement proportionnel à sa puissance manufacturière. Il pourrait ne plus en être de même pour la consommation, attendu qu'elle est susceptible de s'élever, non-seulement en raison du bien-être créé par le travail industriel, mais encore sous l'influence de l'agriculture et du commerce.

Plus ils sont prospères et plus le budget général de la dépense s'élèvera. Cependant, malgré la puissante influence de l'élément agricole et commercial et bien que, dans certains pays, la consommation des textiles dépasse le chiffre de la production, le mouvement industriel a une prépondérance telle, que les rangs assignés dans les tableaux à la consommation ne se trouvent pas modifiés. Ce fait démontre à lui seul le rôle important de l'industrie automatique qui multiplie la puissance du travailleur. Dans les contrées où la production est demeurée la conséquence de la force musculaire, les résultats se trouvent nécessairement limités à des quantités relativement insignifiantes. La Russie, par exemple, qui emploie un personnel ouvrier à peu près aussi considérable que celui de l'Angleterre, mais où le filage et le tissage sont pratiqués en grande partie à la main, ne figure qu'au dernier rang de la production et de la consommation. Ce n'est pas, en effet, le salaire journalier, en moyenne, de quelques kopecks, à peine suffisants pour les besoins alimentaires, qui permet de faire une réserve pour l'achat des vêtements. La faible moyenne de la consommation individuelle indiquée ne pourrait cependant même être obtenue en Russie sans les dépenses élevées de la classe riche et sans les ressources qu'y offre le travail agricole, notamment la culture du chanvre et du lin, l'élève des bêtes ovines, etc. La moyenne des consommations de la Prusse, un peu inférieure encore à celle de la Russie résulte au contraire principalement de la production manufacturière et ne pourrait être atteinte en présence de l'insuffisance des ressources de la masse de sa population, démontrée surabondamment par son émigration.

Bien que nos tableaux ne portent que sur les principaux pays d'Europe, ils suffiront pour assurer l'ordre de leur importance ; si en effet nous étendons ces tableaux en y ajoutant les quelques contrées dont nous avons les productions seulement, les rangs réciproques ne changeront pas. L'Angleterre, la France et la Belgique continuent à rester à la tête de ces colonnes; la Suisse y prendrait probablement le quatrième rang, l'Italie, le cinquième; le sixième serait réservé à l'Espagne; c'est en ajoutant à ces nations quelques autres du Nord et des bords de la Méditerranée, secondaires sous le rapport industriel, qu'on arriverait au chiffre de 12 milliards au moins, énoncé ci-dessus.

Nos lecteurs excuseront ces détails et nos chiffres peut-être un peu trop nombreux, en faveur des faits auxquels ils servent de démonstrations. Ils prouvent, en effet, que nous ne sommes plus au temps où la production d'un pays se calculait en proportion du nombre de ses habitants. La production de la Grande-Bretagne est près de quatre fois celle de la Russie, tandis que la population de cette dernière est de plus du double : 77,000,000 contre 31,500,000 ; 4,000,000 de Belges fournissent autant que 25,600,000 Russes et la production d'un Suisse correspond à celle de près de quatre Espagnols. Sans entrer dans plus de développements, il ressort de ce qui précède que la puissance productrice est en raison du développement des moyens matériels les plus en progrès, de la diffusion des connaissances professionnelles et de l'expérience acquise. Quoique certains de ces moyens, considérés dans leurs principes généraux appliqués aux branches les plus importantes des arts textiles, soient actuellement du domaine universel, ils ne suffisent cependant pas pour permettre de lutter avec les contrées qui réunissent l'ensemble des éléments auxquels nous faisons allusion. Il est incontestable qu'on file aujourd'hui sur place certains cotons de l'Inde avec l'outillage automatique fourni par les constructeurs de Manchester; et que des constructeurs français ont monté des filatures et des tissages complétement automatiques dans les républiques de l'Amérique du Sud. Ces moyens, plus à la portée des nations européennes telles que la Russie et l'Espagne, n'ont pu cependant, sous le rapport des résultats, niveler la distance qui existe entre ces pays et ceux qui marchent à la tête de l'industrie. Les motifs de ces différences et les anomalies que présentent certaines des contrées favorisées au point de vue de la situation géographique, ne peuvent pas s'expliquer complétement par l'absence d'une partie des éléments qui font la fortune des principaux pays manufacturiers. Il y a selon nous des causes intimes qui modifient les aptitudes industrielles des populations. Ces causes mériteraient à elles seules une étude particulière, mais nous nous bornerons à faire remarquer qu'aux conditions qui influent sur le développement du travail manufacturier en général, indépendamment du caractère des substances transformées, il en est de spéciales qui contribuent à faire varier le degré de puissance productrice des diverses contrées avec la nature des industries. A première vue, l'Angleterre et la France seules paraissent également habiles à s'assimiler toutes les industries manufacturières; cependant, examinées de plus près, on reconnaît à ces nations des capacités propres dans lesquelles elles excellent plus ou moins. On sait que le Royaume-Uni est de beaucoup le plus avancé dans la production des cotonnades ; la France, au contraire, occupe la première place dans l'ensemble des spécialités embrassées par le travail de la soie. Cette supériorité mérite d'autant plus d'être

(1) Nous ne donnons, dans ce tableau, que les pays pour lesquels nous avons tous les éléments à notre disposition. La démonstration, nous en sommes convaincu, resterait d'ailleurs la même, si nous avions le chiffre exact de l'exportation des contrées omises.

(2) Les fluctuations du mouvement industriel ont été telles depuis lors, que nous avons préféré, pour notre démonstration, prendre les chiffres des années normales.

signalée que notre pays était, il n'y a pas un siècle encore, classé au dernier rang des contrées séricicoles. Dans les branches fondamentales où la France et l'Angleterre paraissent marcher de pair, il y a encore des articles propres à chacune d'elles. Dans les lainages, entre autres, les tissus ras et souples du genre mérinos, que l'industrie française fournit au monde entier, font à peu près défaut à l'Angleterre; celle-ci a d'un autre côté une suprématie marquée dans la production des étoffes brillantes formées avec la laine longue, dont le genre popeline est le type principal.

Des différences analogues se rencontrent dans les industries de la toilerie. L'Angleterre a la première su profiter de l'invention toute française de la filature du lin et l'a appliquée non-seulement à cette matière, mais aussi au jute, ou chanvre de l'Inde, sur une échelle considérable; la Grande-Bretagne est restée d'un autre côté en arrière de la France dans la transformation des chanvres. Des faits analogues se font remarquer dans les transformations de certaines fibres animales exotiques. Le mohair et l'alpaga forment une branche intéressante et variée de la filature et du tissage des produits mélangés de l'Angleterre. La France est bien moins avancée sous ce rapport, mais elle est presque la seule contrée qui sache travailler le duvet du cachemire, pur ou combiné à d'autres substances animales. Nous pourrions étendre cette analyse si ces exemples n'étaient suffisants pour préciser certaines différences industrielles qui tiennent tantôt à des causes variées, souvent sérieuses et inhérentes à des positions locales ou à des connaissances professionnelles spéciales, tantôt à de simples accidents heureux qui ont déterminé l'impulsion primitive d'une nouvelle application, ainsi que cela a eu lieu naguère pour l'introduction du travail de l'alpaga dans le Royaume-Uni. Toutes les autres contrées manufacturières de l'Europe présentent des lacunes et des différences plus tranchées encore, et des variétés industrielles dont les motifs sont souvent difficiles à expliquer de prime abord. La Belgique, par exemple, si industrieuse, qui s'est approprié rapidement le travail du coton et qui pratiquait l'une des premières en Europe celui du lin et des lainages, ne possède cependant pas toutes les branches de cette dernière spécialité; celle des tissus ras en laine lui manque presque complétement, de même que l'industrie chanvrière et tout ce qui touche aux nombreuses transformations de la soie. La Suisse, en apparence si peu favorisée sous le rapport industriel, dont le climat se refuse à la culture du mûrier et qui est obligée d'aller au loin chercher ses matières premières filamenteuses, a développé sur une grande échelle certaines branches de la soierie et des cotonnades. La fabrication des autres produits textiles y est à peu près insignifiante malgré le génie manufacturier de ses habitants. Si ces différences ne sont pas explicables sans recherches sérieuses, celles de la supériorité de quelques nations dans des directions données se démontrent au contraire d'elles-mêmes. Les raisons de la prospérité de l'industrie séricicole en Italie sont en effet bien naturelles. Nul sol n'est plus propre à la culture du mûrier, nul climat n'est plus convenable pour l'éducation du ver à soie; aussi ce pays, en s'appropriant l'un des premiers en Europe tout ce qui touche aux transformations des fils et de certaines catégories de soieries, est-il devenu classique dans cette direction. Il a su dans ces derniers temps réagir le plus énergiquement contre l'épidémie qui, pendant tant d'années, a compromis l'industrie séricicole. On y a appliqué avec tant de persévérance et d'intelligence les soins recommandés de tous temps et les remèdes nouveaux trouvés par un savant français, qu'on est parvenu à y ramener la production à son état normal. D'autre part, pénétrée des ressources de son sol et de son climat, l'Italie développe dans sa partie méditerranéenne la culture du coton qui y fait chaque année des progrès marqués. Une partie des filatures du pays est alimentée par le coton récolté sur son territoire. A côté de ces faits saillants de l'activité industrielle de l'Italie, il faut signaler les tentatives modestes mais progressives qui y sont faites dans la spécialité des lainages et des toileries, ces dernières si favorisées par la culture des chanvres les plus estimés. L'Allemagne et l'Autriche, si avancées dans la production des belles laines, sont en possession depuis des siècles de la fabrication des lainages drapés, dans laquelle elles ne sont surpassées par aucun concurrent; elles ont fait également non sans succès des efforts dans les transformations des soieries avec les fils produits chez leurs voisins de France et d'Italie pour les belles qualités, et surtout avec les soies exotiques pour la masse des produits courants. Mais dans ces contrées aussi, la belle industrie dont l'article mérinos offre le type est encore à ses débuts et ne se développe que par l'emploi des fils français et alsaciens. Les industries des substances végétales, du coton, du chanvre, du lin, des fils à coudre et de la toilerie, y sont au contraire plus avancées et présentent, à certains points de vue, des qualités notables, dans les établissements tant de l'Autriche que de l'Allemagne. Nos appréciations sommaires sur cette dernière ne s'appliquent pas, bien entendu, à notre regrettée Alsace, dont la situation industrielle et les progrès remarquables sont dus, on le sait, au génie spécial de la population alsacienne et au goût français.

Malgré la vaste étendue du territoire de la Russie qui lui permet de cultiver presque toutes les matières premières, même le mûrier, dans sa partie méridionale, les diverses industries textiles commencent seulement à s'y développer au point de vue manufacturier; presque tout le travail, comme nous l'avons dit précédemment, y a lieu à la main, et les produits obtenus par les transformations automatiques, démontrent qu'on n'y a pas encore atteint l'expérience et l'habileté des pays industriels consommés.

Quant à l'Espagne, autrefois si célèbre dans certaines branches du travail des tissus, qui la première s'est assimilé les modes de transformation connus des Orientaux, nous n'en parlerons aujourd'hui que pour mémoire, attendu que si les arts textiles y ont survécu à ses dissensions funestes, leur existence ne tient qu'à un régime protecteur des plus énergiques.

II.

La revue qui précède, en déterminant l'importance générale et relative des industries textiles, constate entre autres un fait dont les causes méritent une analyse spéciale, nous voulons parler du développement et du cosmopolitisme, si l'on peut ainsi dire, de l'industrie cotonnière.

Toutes les contrées, quelque éloignées qu'elles soient des pays fournisseurs de la matière première, se sont livrées au travail du coton. Quoique ses transformations n'occupent pas partout le premier rang par leur importance, ses produits, considérés en masse, prennent la première place sous le rapport des quantités transformées et de leurs valeurs. Sur la somme des articles textiles manufacturés en Europe, les cotonnades représentent, en effet, un peu plus d'un tiers (33,61 0/0); les lainages, un peu moins (38,18), tandis que les toileries et les soieries ensemble ne forment qu'un tiers (17,90 et 15, 31 0/0).

On compte environ, pour filer le coton, le nombre suivant de broches réparties par contrées :

	Environ.
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne	38.000.000
France avant la guerre	7.000.000 (1)
Zollverein	3.000.000
Autriche	3.000.000
Russie	2.000.000
Espagne	1.200.000
Suisse	1.500.000
Belgique	1.000.000
Italie	600.000
Divers autres pays	2.700.000
	60.000.000

Ces filatures (mobilier industriel et immeubles), en n'évaluant la broche qu'à 40 francs (2), au lieu de 52 que vaut en moyenne cette unité au moment de sa mise en marche, avec tous les progrès actuels, représentent une somme de près de *deux milliards et demi*, non compris le matériel à retordre une partie de ces fils destinés à divers usages, et surtout à la couture. Viennent ensuite les métiers à tisser, les appareils à teindre, les machines à imprimer et à apprêter, dont la valeur est difficile à estimer ici, à cause des nombreuses variations du prix de ces machines. Les métiers à tisser seuls, sans compter les bâtiments, coûtent depuis quelques cents francs, lorsqu'il s'agit des étoffes les plus simples, calicots et autres tissus ordinaires, jusqu'aux prix les plus élevés pour les métiers à faire automatiquement les étoffes réticulaires, tricots, filets, imitations de dentelles. Les remarquables machines de Nottingham et de Calais, qui confectionnent les tulles façonnés, reviennent en moyenne à

(1) Si nos renseignements sont exacts, sur les 16 à 1,700,000 broches de l'Alsace et de la Lorraine, que l'industrie française a perdues, elle en a retrouvé 60.000 environ qui se sont montées dans les Vosges depuis la guerre.

(2) Il est bon de faire remarquer que ce chiffre de 40 francs serait trop élevé s'il s'agissait de filatures établies depuis longtemps; cependant il représente assez exactement la dépense faite à l'époque de leur montage.

20,000 francs chacune. Si, à ces diverses machines exclusivement employées à l'exécution des entrelacements pour transformer les fils simples ou retôrs en tissus bruts, on ajoute le matériel précité nécessaire à l'épuration et au finissage des produits, on atteindra certainement le double du chiffre énoncé ci-dessus pour la filature. Nous ferons néanmoins remarquer que si le nombre de broches peut donner une idée exacte de la puissance productrice, il ne suffit pas cependant pour déterminer les quantités en poids transformées, la production diminuant avec la finesse des fils. La quantité de torsion s'élevant suivant une certaine loi avec les titres ou numéros, il faut pour exécuter une même longueur une durée d'autant plus grande que le fil est plus fin. De là des différences de poids qui varient en raison des écarts entre les finesses où numéros.

Ainsi une même broche à filer peut produire dans les numéros les plus courants, de 15 à 150 métriques, titrage du coton, 33 à 35 kilogrammes pour le n° 15 et de 1 à 2 seulement pour le n° 150 pendant l'année de 300 jours de travail; c'est-à-dire que quand une broche du n° 15 produit une longueur de 15,000 mètres par 500 grammes, elle peut filer au moins 30 kilogrammes dans les 300 jours de travail de l'année; mais elle ne donnera dans le même temps qu'un trentième de ce poids, si 500 grammes doivent fournir 150 kilomètres. Entre les numéros courants que nous venons de citer, il y a tous les titres intermédiaires, dont les rendements s'échelonnent suivant la loi générale qui fait diminuer les productions en raison inverse des finesses. Il faudrait donc connaître exactement les numéros filés pour déterminer le poids de la matière première mise en œuvre. Or, il est à peu près impossible de fixer ces variations avec exactitude, à cause des nombreuses destinations des produits, depuis les gros fils peu tordus à faire les mèches jusqu'aux fils simples destinés à des mousselines diaphanes mesurant parfois 600 kilomètres au kilogramme. Il y a donc impossibilité d'établir la statistique des productions en poids en prenant le nombre d'unités ou broches pour base. On pensait naguère encore avec quelque raison que cette unité pouvait servir à la détermination des valeurs, parce que, disait-on, les prix d'un kilogramme filé augmentaient en raison des finesses, de manière à représenter la dépense d'un poids plus fort filé moins fin; en d'autres termes, la valeur de l'unité de poids du kilogramme, par exemple, restait constante, que la broche filât 18 ou seulement 2 kilogrammes. Cela est évidemment exact si le fil dont la broche peut fournir 18 kilogrammes vaut 4 francs, et si celui qui est si fin qu'elle n'en confectionne que 2 kilogrammes se vend 36 francs; car dans les deux cas on aura la même somme: 18 >< 4 = 36 >< 2 = 72. Mais ces rapports, justes à l'époque où la filature des numéros fins était moins en progrès et où le prix des transformations suivait une progression à peu près géométrique, ne sont plus vrais aujourd'hui. Depuis que les moyens de la filature en fin se sont perfectionnés, les dépenses de leurs transformations ont notablement diminué et ont modifié les rapports ci-dessus, de telle façon que la statistique des valeurs ferait également fausse route si elle ne reposait que sur le nombre des broches.

Quelles que soient, d'ailleurs, nous le répétons, les bases adoptées pour ces calculs, il reste démontré que les produits du coton conservent le premier rang aussi bien pour les poids que pour la valeur des articles transformés pris en masse. Comment expliquer cette importance prédominante d'une branche industrielle née des milliers d'années après ses similaires, l'origine des transformations cotonnières considérées comme une industrie de quelque production sérieuse remontant, en Europe, à un siècle à peine. On sait en effet que l'Angleterre, qui a pris les devants dans cette direction et qui traite actuellement près d'un milliard de kilogrammes par an, en travaillait à peine, il y a cent ans, 2,000,000 de kilogrammes.

L'importance de la spécialité s'est donc accrue de plus de 250 fois son poids, plus encore sous le rapport de la valeur de la masse des produits, malgré l'abaissement considérable du prix de l'unité. Ces résultats sont surtout surprenants comparés à ceux des autres substances textiles, dont l'ancienneté est attestée par des témoignages, des écrits et des monuments de la plus haute antiquité, par les écrivains grecs, Hérodote, Théophraste, etc. Divers passages de l'ancien Testament et des écrits talmudiques, des figures tracées sur les obélisques égyptiens et sur les murs des ruines de Pompéi représentent la récolte, les traitements divers des étoffes de lin et de laine.

MICHEL ALCAN.

(La suite prochainement.)

REVUE ÉCONOMIQUE.

La distribution des prix à l'École supérieure de commerce du Havre. — La réunion annuelle du *Working Men's Club*, à Londres. — Le Congrès de Bruxelles. — Les finances de la Belgique. — La statistique des postes italiennes pour 1872. — L'impôt sur le capital à l'île de Cuba.

Au commencement de cette semaine a eu lieu, au Havre, la distribution des diplômes aux élèves de deuxième année, qui ont passé leurs examens d'une manière satisfaisante à l'École supérieure de commerce, sous la présidence de M. Jacques Siegfried, président du conseil d'administration. La municipalité était représentée par M. Trocmé; le conseil général, par M. Bezan, conseiller; la chambre de commerce, par son vice-président et par M. Latham. Un grand nombre de membres du conseil d'administration et la plupart des professeurs de l'École étaient présents.

Voici, par ordre de mérite, les noms des jeunes gens dont le succès a récompensé le travail: 1° Riboul (Joseph), des Gonaïves; 2° David (Fleury), de Vigneux (Aisne); 3° Pérardel (Adrien), de Francheville (Marne); 4° Anquetil (Félix), du Havre; 5° Dubourg (Georges), du Havre; 6° Kirchner (Rodolphe), de Strasbourg (Alsace); 7° Guérin (Victor), d'Etainhus (Seine-Inférieure); 8° Coural (Frédéric), de Saint-Chinian (Hérault); 9° Frey (Robert), de Guebwiller (Alsace); 10° Isaac (Ferdinand), de Constantine (Algérie).

En remettant les diplômes aux lauréats, M. Siegfried a adressé à chacun d'eux quelques paroles d'encouragement. Il les a assurés de l'intérêt que porterait toujours le conseil d'administration aux élèves sortis de l'école après des examens aussi satisfaisants que ceux auxquels il venait d'assister; mais il a engagé aussi chacun à ne compter, dans le rude combat de la vie qui allait s'ouvrir devant lui, que sur lui-même, c'est-à-dire à toujours travailler. Il est rare qu'avec une bonne conduite et avec un travail sérieux, un jeune homme ne réussisse pas. M. Siegfried a ensuite recommandé aux élèves de première année de se mettre courageusement à la tâche. Ils ont pu voir combien le conseil tenait à ce que le diplôme fût une pièce sérieuse, que seul le travail pouvait obtenir. Il a clos son allocution par quelques mots de remercîment à l'adresse des professeurs, auxquels certainement étaient en grande partie dus les succès des élèves.

Dernièrement aussi, s'est tenue à Londres la réunion annuelle du *Working Men's Club and Institute Union* (Club des Travailleurs), sous la présidence du doyen de Westminster.

D'après le rapport général sur l'exercice écoulé, l'année passée a été heureuse au point de vue des progrès de l'œuvre; mais, bien que les membres directeurs lui prêtent un concours absolument gratuit, la situation financière n'est rien moins que satisfaisante. Il est vraiment regrettable, comme l'a fait particulièrement remarquer lord Lyttelton, président du conseil, que les revenus du club ne s'élèvent par an qu'à 300 l. st., somme accrue d'une manière insignifiante par quelques donations. D'autre part, cependant, les liens existants entre les classes laborieuses et ceux qui les emploient se sont encore resserrés, et ce résultat doit être noté avec satisfaction.

Les clubs de ce genre, a dit sir Harcourt Johnstone, ont plus fait, par la réserve volontaire à laquelle s'astreignent leurs membres, pour l'abolition de l'intempérance, les progrès de la sobriété et du confort domestique, que toutes les lois sur les boissons. On peut ajouter qu'ils ont une influence réelle sur le rapprochement des diverses classes de la société, surtout en exhaussant les classes inférieures, en développant chez elles un esprit d'honorable initiative (*self help*), des habitudes et des tendances d'un ordre plus élevé, plus favorable au concours de tous pour le bien général.

Les effets de ces institutions ont d'ailleurs été parfaitement résumés par le doyen de Westminster, pour qui le principe capital du Working Men's Club est celui-ci: chasser les mauvaises habitudes en s'efforçant d'en créer de bonnes. Il n'y a que bien peu d'années encore, l'ivrognerie était un vice aussi commun dans les hautes que dans les basses classes; mais bientôt les premières ont été initiées à quantité d'occupations et de distractions qui ne leur ont plus laissé le temps, — la passion même subsistant encore, — de s'abandonner à ce vice; il faudrait qu'il en fût de même pour le reste de la population. Toutes les récréations, tous les amusements organisés par l'institution tendent vers ce but: bibliothèques, salles de conférences, jeux de toutes sortes, exercices gymnastiques, etc. C'est ainsi qu'on arrivera, en rapprochant les classes à l'aide

de l'éducation, en faisant appel à toutes les initiatives, non pas, sans doute, à rendre chacun satisfait de sa condition, mais à faire les plaintes moins nombreuses et moins amères, en diminuant sans cesse la distance qui sépare du mieux.

C'est lundi dernier que le congrès de Bruxelles a tenu sa première séance. Quoique ses membres aient résolu de garder le secret de leurs délibérations, il y a lieu de penser que le public sera officiellement informé du résultat de leurs travaux, dont nous aurons alors à apprécier la portée réelle. Il sera probablement publié un protocole, c'est-à-dire un procès-verbal des vœux émis et des résolutions prises par la conférence. En attendant, nous allons enregistrer les noms et qualités des délégués des puissances dont on connaît les représentants.

Voici cette liste : — *Allemagne :* le général major de Voigt-Rhetz, directeur au ministère de la guerre à Berlin ; le général-major baron de Leonrod, commandant la 1re brigade de S. M. le roi de Bavière ; le baron de Welok, major au 1er régiment de lanciers de S. M. le roi de Saxe ; le baron de Soden, conseiller d'Etat de S. M. le roi de Wurtemberg ; Dr Bluntschli, conseiller intime de S. A. R. le grand-duc de Bade, professeur de l'Université de Heidelberg. — *Autriche :* le comte Chotek, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Bruxelles ; le général-major baron de Schœnfeld. — *Belgique :* le baron Lambermont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, secrétaire général du département des affaires étrangères ; M. Charles Faider, procureur général près la Cour de cassation ; le colonel Mockel (de l'état-major du génie), chef du cabinet du ministre de la guerre. — *Danemark :* le conseiller d'Etat Vedel, directeur au ministère des affaires étrangères, et le colonel d'artillerie A. Brun. — *Espagne :* le duc de Tétuan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ; don Juan Servet y Fumagally, maréchal de camp ; le contre-amiral de la Pezuela. — *France :* le baron Baude, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Bruxelles ; le général de brigade Arnaudeau. — *Grande-Bretagne :* le major-général sir Alfred Horsford, K. C. B. — *Grèce :* le lieutenant-colonel d'état-major Nicolas Manos. — *Italie :* le baron Blanc, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Bruxelles ; le lieutenant-colonel comte Lanza. — *Pays-Bas :* M. Van Lansberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Bruxelles ; le général-major Van der Schrieck, commandant la 1re division militaire néerlandaise. — *Portugal :* M. d'Antas et le général Palmeria. — *Russie :* le baron de Jomini, conseiller privé ; le général major de Leer, professeur à l'Académie militaire de Saint-Pétersbourg. — *Suède :* le lieutenant-colonel Staaff, attaché militaire à la légation de Suède à Paris. — *Suisse :* le colonel Hammer, ministre de la Confédération helvétique à Berlin. — *Turquie :* Etienne Carathéodory Effendi ; le colonel Ethêm-Bey.

Le pays qui donne l'hospitalité à cette imposante réunion se trouve précisément, comme nous, dans une situation financière assez tendue. Le ministre des finances de Belgique n'est pas sans inquiétude. Il avait dernièrement combiné un plan financier dont l'exécution devait, dans sa pensée, lui donner les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses qu'il ne peut plus ajourner. On sait, en effet, que la plupart des grands travaux publics ont été arrêtés faute d'argent. D'après des estimations très-compétentes, il y a actuellement pour plus de vingt millions de travaux restant improductifs, parce qu'ils sont incomplets ; il faudrait un ou deux millions pour les achever, et on ne sait où les prendre. Les travaux d'Anvers, qui ont commencé au mois d'août dernier, ne pourront évidemment se poursuivre si, dès le début de la session, on ne vote des crédits considérables. Il n'y a plus moyen de ne pas augmenter le traitement des petits employés ; si peu que l'on fasse pour eux, encore faudra-t-il accroître de quelques millions les dépenses ordinaires ; pour remettre à flot les caisses de prévoyance des instituteurs, il faudra charger le budget d'un demi-million au moins. Un demi-million également sera nécessaire au budget de la guerre pour continuer à servir aux lieutenants et sous-lieutenants le supplément de 300 francs qui leur a été alloué par arrêté royal et qui leur est payé sur les fonds que le département de la guerre se procure à l'aide de virements. Le ministre grappille sur tous les crédits pour pouvoir couvrir cette dépense, sur les crédits destinés à l'entretien du matériel et des constructions, sur ceux affectés à l'instruction pratique des troupes, etc. On ne pourrait agir deux années de suite de la même façon ; à la session prochaine, le ministre de la guerre demandera bien certainement d'établir son budget sur des bases normales et régulières. De là encore quelques millions à ajouter à tous ceux qui viennent d'être signalés et qui formeront un chiffre des plus respectables. Or, les ressources ordinaires ne couvrent pas, d'après les prévisions faites pour l'exercice courant, les dépenses de même nature.

M. Malou a recouru à l'intervention des chefs des grands établissements financiers. Il les a réunis il y a quelque temps ; il a demandé aide et assistance ; il est arrivé ce qui était à prévoir : les grands établissements publics ont fait à ses propositions un accueil des moins favorables. Ils ne se sont nullement montrés disposés à tenter de nouvelles aventures financières sous la conduite de M. Malou. Et pourtant il faut de l'argent et beaucoup d'argent ; il en faut et pour les dépenses ordinaires et pour les dépenses extraordinaires et pour le rachat du Grand-Central, car il apparaît de plus en plus que c'est bien là le but que l'on poursuit vis-à-vis de ce dernier. Le gouvernement entre dans la voie des procès ; il n'ignore pas que les procès amènent rarement des solutions rapides. Celui que l'Etat fait au Grand-Central n'échappera pas à la loi commune. Il aura le sort du procès concernant l'usage en commun de la station de Luxembourg à Bruxelles et de la ligne de Bruxelles à Ottignies, procès dans lequel le Grand-Central est demandeur et qui servira, comme le procès actuel, de prétexte au rachat par l'Etat des différentes lignes formant le Grand-Central. En France, on ne pourrait guère songer actuellement à des opérations de ce genre.

Le ministère des travaux publics, en Italie, vient de publier la statistique du service postal pour 1872.

Les correspondances transmises par la poste durant l'année 1872 se sont élevées à 232 millions 242,677, en comptant les lettres, les imprimés, etc. Ce chiffre présente une augmentation de 1,966,527 correspondances sur 1871. En 1862, le chiffre des correspondances ne s'élevait qu'à 111,733,319. Sur les 232,242,677 correspondances, les lettres représentent le chiffre de 100,357,669, avec une augmentation de plus de 1 million sur l'année précédente.

Les provinces qui ont donné lieu au mouvement le plus actif sont : Milan, 9,076,984 ; Naples, 7,391,703 ; Florence, 7,192,564 ; Rome, 7,124,755 ; Turin, 6,169,911 ; Gênes, 4,934,764 ; Alexandrie, 3,067,835. Les provinces de Livourne, Novare, Palerme et Venise ont dépassé les 2 millions, et celles d'Ancône, Bari, Bologne, Brescia, Caserte, Côme, Cuneo, Messine, Padoue, Pavie, Pérouse, Udine et Vérone ont dépassé le million.

Sur les 100,357,619 lettres, celles qui n'ont pas été affranchies et qui, conséquemment, ont dû payer la surtaxe, représentent moins de 6 0/0. Le chiffre des lettres recommandées s'est élevé à 3,080,843, avec une augmentation de 669,756 sur 1871. Les lettres assurées, c'est-à-dire contenant des valeurs déclarées, se sont élevées à 219,420 représentant une somme totale de 144,316,087. La circulation des imprimés s'est élevée, en 1872, à 96,826,506, avec une augmentation de plus de 4 millions sur 1871.

La *Gazette* officielle de la Havane publiait, dans un de ses derniers numéros, un décret du capitaine général imposant une taxe extraordinaire de 2 1/2 0/0 sur la valeur des propriétés foncières de la ville et de la campagne, ainsi que sur celle des industries, du commerce, des arts et professions. La taxe sera établie sur le capital tel qu'il sera fixé sous serment. Les personnes s'occupant d'arts ou professions seront taxées sur leur revenu annuel net. La taxe sera payée par trimestre et d'avance, depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au 1er juillet 1876. Son produit sera affecté à l'amortissement de la dette de l'île. Seront exemptés du paiement de cette taxe extraordinaire : les généraux, officiers et soldats de l'armée et de la marine, les membres du clergé, les employés civils et autres personnes vivant de leurs appointements ; les propriétés dont la construction a commencé le 1er juillet, et les biens entièrement improductifs. Le *Diario* de la Havane calcule qu'avec le produit de la nouvelle taxe de 2 1/2 0/0 sur le capital et de 10 0/0 sur le revenu, on pourra, d'ici au 30 juin 1876, amortir la dette créée par l'émission de $ 60,000,000 de bank-notes pour le compte du Trésor et payer une somme de $ 45,000,000 à-compte des autres dettes. Ce calcul est fondé sur une évaluation des richesses de l'île à $ 1,600,000,000 et du produit annuel de la taxe sur le revenu à $ 10,000,000.

Il est permis de douter de l'effacité d'un pareil système fiscal pour rétablir des finances singulièrement compromises.

LA FAMINE DU BENGALE.

L'*Economiste Français* a déjà parlé à diverses reprises de la famine dont l'insuffisance des pluies tombées, pendant les neuf premiers mois de l'année dernière, menaçait la province la plus importante et la plus étendue de l'Inde britannique (1). Le 5 février de l'année courante, sir Richard Temple, sous-gouverneur du Bengale, télégraphiait qu'il régnait une immense détresse parmi 1,500,000 de ses habitants, et si l'on espérait restreindre le mal et empêcher qu'il ne s'étendît aux 39,000,000 de personnes sujettes à son atteinte, c'est qu'instruit par les douloureuses expériences de 1733, de 1734, de 1752 et de 1770, par les malheurs de 1865, le gouvernement général paraissait bien résolu à ne rien négliger, dans ces tristes conjonctures, de ce qui était son devoir et de ce qui était en sa puissance. Il avait pris une série de mesures propres à encourager le transport des grains dans les districts où les récoltes avaient manqué ou se trouvaient insuffisantes; réduit à cet effet les tarifs de chemins de fer et supprimé momentanément les péages; fait des avances aux planteurs, de même qu'aux *Zemindars* (2), à la seule condition de favoriser l'importation du grain. Les journaux anglais affirmaient encore que le gouverneur général, lord Northbrook, et son conseil, avaient fixé toute leur attention sur les moyens tant de procurer de l'ouvrage aux hommes valides que de nourrir les infirmes, les vieillards, les femmes, comme aussi de préserver le bétail, sans quoi, en 1875 il n'y aurait plus eu de culture. Ces journaux, assurément, ne se flattaient pas de voir la famine de 1874 disparaître sans entraîner d'inévitables souffrances, sans laisser derrière elle de cruels souvenirs. Seulement ils avaient confiance, pour en diminuer les horreurs, dans le zèle comme dans le savoir-faire des chefs actuels de l'Inde.

Cette confiance a-t-elle été justifiée, et ces mesures ont-elles eu l'efficacité relative qu'on leur supposait? Une correspondance, adressée au *Times* (3), de Durbunga, c'est-à-dire du cœur même du Bengale, jette un grand jour sur cette double question. Son auteur, qui a gardé l'anonyme, a quitté l'Angleterre dans le but même de s'édifier personnellement à cet égard, et il s'était fait précéder dans l'Inde par un questionnaire s'adressant à des Européens et à des natifs également éclairés et compétents, mais très-partagés dans leur manière respective d'apprécier les efforts tentés pour combattre la disette et ses conséquences. Débarqué à Bombay, il s'est rendu d'abord à Allahabad, puis à Calcutta, pour de là prendre la route du Bengale même, interrogeant partout sur son passage toutes les personnes, missionnaires, commerçants, planteurs, hommes en place, dont il pouvait attendre des appréciations plausibles; compulsant les feuilles publiques, soit anglaises, soit indigènes, et tâchant de leur arracher le secret de la vérité. Ce correspondant du *Times* se présente donc au public européen dans des conditions particulièrement propres à fixer l'attention et à donner du poids à ses propres dires. Nous allons désormais lui laisser la parole.

La première personne avec laquelle il s'aboucha était un fonctionnaire public, « homme profondément honnête et prudent dans son langage, » qui lui apprit qu'on avait fort exagéré certaines dissidences entre lord Northbrook et sir George Campbell, l'ancien vice-gouverneur du Bengale. Elles avaient disparu presque aussitôt après s'être manifestées et n'avaient porté que sur un point, à la vérité très-important, la liberté de l'exportation, que lord Northbrook voulait maintenir et qu'il a maintenue en effet, avec beaucoup de sagesse, par la triple raison que la défense d'exporter eût été inefficace, que la hausse des prix dans l'Inde suffirait à y retenir le riz, qu'en fermant les marchés de cette denrée on amènerait les Etats voisins, le Burmah, le Nepâl, le royaume de Siam à faire de même pour leur propre compte. Mais, à quelques jours de distance, notre voyageur rencontrait un négociant « dont la parole serait reçue partout sans caution », et celui-ci lui racontait que les différends entre ces deux personnages avaient été si vifs qu'ils avaient presque tourné à l'animosité personnelle. A Calcutta, même divergence radicale, passionnée même, dans les appréciations sur ce point. Un gentleman accuse le vice-roi d'avoir systématiquement fermé l'oreille pendant trois mois aux informations locales que lui transmettait son subordonné, tandis qu'un autre gentleman, « de grande expérience, de grand bon sens et indépendant de toute attache officielle », parle avec enthousiasme de la conduite générale de lord Northbrook, le loue de n'avoir pas précipité son action, ainsi que le souhaitait sir George Campbell, et accuse ce dernier d'avoir organisé, trop tôt et sur une trop grande échelle, un service d'assistance publique « démoralisateur et très-nuisible à l'action du commerce, qu'il a privé de ses canaux ordinaires et réduit à l'impuissance. »

En somme, conclut l'écrivain du *Times*, la balance de l'opinion penche jusqu'ici en faveur du vice-roi. Il n'est pas tout à fait populaire parmi les Européens résidant à Calcutta; mais les indigènes l'aiment beaucoup. Ce que ses compatriotes lui reprochent surtout, c'est de mal supporter la critique. « C'est un vieux whig, » disait l'un d'entre eux, « et les whigs ont toujours été despotiques. » On ne peut s'empêcher de trouver que lord Northbrook a en effet, de ce côté, la fibre un peu trop sensible. « Il est » certainement désagréable de s'entendre dire qu'on est un » traître, parce qu'on ne s'est pas soucié assez tôt de la fa- » mine; un traître encore parce qu'enfin on s'en est oc- » cupé; de se voir accusé, par les uns, d'avoir encouru la » plus grave responsabilité en différant de trois mois les » mesures à prendre; par les autres, d'avoir provoqué, » grâce à ces mêmes mesures, une effrayante explosion de » paupérisme et sacrifié les revenus d'un pays pauvre à » une pure chimère. Mais qu'y faire? Le vice-roi pourrait, » ce semble, sans inconvénient, laisser aux gens toute li- » berté de discourir, et, sans leur savoir gré assurément » de calomnier ses intentions ou ses actes, montrer plus » de philosophie ou de dédain à l'égard de certaines atta- » ques. »

Il n'est personne qui ne confesse que, dès la fin de l'année dernière, les pronostics de la famine actuelle étaient certains, et il était aisé de prévoir qu'elle ferait de bien nombreuses victimes si l'administration n'opposait à sa marche une action énergique. Quant à lord Northbrook lui-même, il n'est guère douteux que de très-bonne heure et plus tôt qu'on ne le suppose communément, il se tenait prêt à déployer cette action. Mais, dès le début, avait-il saisi toute la portée que les circonstances la forceraient d'avoir? Ce n'est pas tout à fait l'opinion de beaucoup de gens. Quand une lumière suffisante eut pénétré dans son esprit, disent-ils, il s'agissait de se fixer sur les régions que la famine menaçait, sur le chiffre de leurs populations, sur les moyens de transport, et enfin sur les excédants de récoltes que certaines parties de l'Inde étaient capables d'offrir pour combler le déficit qui se manifestait dans d'autres. Au commencement de l'année courante, les ressources en ce genre des provinces du nord-ouest étaient, on peut le dire, tout à fait ignorées, et maintenant, on sait, à n'en pas douter, que ces provinces ont fourni au Punjab et au Bengale un appoint alimentaire qui n'a point été surpassé par les achats, si considérables toutefois, de l'administration en dehors de l'Inde. Mais qui donc croyait alors à la possibilité de tels secours? Le vice-roi s'y est trompé comme tout le monde. Il est possible aussi qu'il n'ait pas entrepris assez à temps son œuvre; mais cette erreur n'est pas, tant s'en faut, imputable à lui seul. Ses conseillers les plus capables et les plus expérimentés allaient jusqu'à révoquer en doute la perspective d'une famine; beaucoup d'esprits restaient, dans l'Inde, incertains à cet égard, alors que depuis longtemps, dans la métropole, l'opinion publique avait acquis une conviction entière et s'émouvait des maux qu'elle sentait s'approcher.

Quoi qu'il en soit, s'il y a eu erreur, elle ne provenait nullement, chez le vice-roi, d'un manque d'humanité ou d'un odieux mépris de la vie de ses administrés. Les membres de son conseil privé croyaient, — le fait est certain, — à une fausse alarme, et lord Northbrook désirait fort ne pas déranger l'équilibre de ses ressources budgétaires. Quand la question tourna décidément à cette alternative de sacrifier de l'argent ou de laisser périr des hommes, toute hésitation disparut de son esprit. Le correspondant du *Times* se montre d'ailleurs, assez enclin à lui pardonner ses premières hésitations et les tâtonnements qui en ont été la conséquence, car il en est résulté la preuve que l'Inde possédait réellement, au moins dans une large mesure, le pouvoir de suffire à son alimentation par ses ressources propres. Voici les faits qu'il invoque à l'appui de cette assertion. Le gouvernement a expédié, en chiffres

(1) Voir les numéros du 15 novembre 1873 ; *Nouvelles de l'Inde*; du 14 février 1874 : *la Famine de l'Inde en 1874 et le gouvernement anglais*; du 21 mars 1874 : *la Famine du Bengale.*

(2) On appelle *Zemindars* les anciens chefs indigènes de district, auxquels le gouvernement anglais, tout en les dépouillant avec soin de leur puissance féodale et de leur importance politique, a conservé quelques attributions administratives, notamment en matière d'impôt.

(3) Elle est insérée dans son numéro du 24 juillet dernier.

ronds, 400,000 tonnes de riz dans les districts visités par la famine; l'industrie privée a contribué, pour sa part, à les approvisionner de 600,000 tonnes, dont les 2/3 provenant du Punjab et des provinces nord-occidentales de l'Inde. Ce total de 1,000,000 de tonnes sera-t-il suffisant à couvrir le déficit sur ce point? Les opinions diffèrent. On sait toutefois que, pour le moment, les approvisionnements sont à la hauteur des besoins et qu'ils ont été emmagasinés dans les centres convenables. Il va d'ailleurs sans dire, que si les pluies venaient cette année à manquer encore, ce qui a été fait resterait bien insuffisant, puisque l'on n'estime pas à moins de 30 à 40,000 tonnes de riz la consommation journalière du Bengale entier.

Le transport de ces approvisionnements s'est effectué à bon marché, et l'ingénieur qui dirigeait les travaux du chemin de fer de Durbunga a eu le mérite de le mettre, en peu de semaines, en état de fonctionner, au grand bénéfice des populations affamées. Ce qui s'est passé à l'occasion de ce railway peut se répéter pour d'autres, et le gouvernement indien doit être maintenant édifié sur la grande importance, au point de vue de l'alimentation publique, des voies vicinales et des chemins de fer locaux. Sir Bartle Frere, l'éminent président de la *Société géographique* de Londres, indiquait, il y a quelques mois, le développement des voies de communication et surtout des travaux d'irrigation, comme l'un des meilleurs moyens qu'une administration intelligente et philanthropique puisse employer pour prévenir le retour du fléau dont le Bengale souffre depuis tant de siècles, à des époques pour ainsi dire périodiques. Le correspondant du *Times* insiste beaucoup, de son côté, sur ce *desideratum*, tout en faisant remarquer que l'irrigation, si elle n'a pas le drainage pour complément, non-seulement ne satisfait pas à son but, mais peut même créer un danger pour la santé publique.

Par contre, il repousse énergiquement la pensée d'instituer des *greniers d'abondance*, qu'a mise en avant *the Indian Economist*. Celui-ci rappelle l'histoire de Joseph en Egypte; mais Joseph cherchait à prévenir une famine en expectative, certaine au bout d'un certain temps, et non à remédier à une famine existante. Que le gouvernement essaie de ce système; qu'il établisse des greniers de réserve contenant un million de tonnes de riz, — juste la quantité que ses efforts et ceux du commerce réunis ont jetée dans les parties du Bengale où les récoltes ont manqué, — qu'en arrivera-t-il? D'abord le découragement complet du commerce privé, sa disparition momentanée peut-être; ensuite l'assujettissement de l'administration à des risques commerciaux; enfin la responsabilité, si elle échouait, des vies humaines qu'elle n'aurait pu préserver de la sorte. Et a-t-on songé à ce que serait cette responsabilité s'étendant à une quarantaine de millions de personnes, à plus de deux cents millions, si, comme on semble l'insinuer, il s'agissait d'appliquer le système à la péninsule tout entière? Voilà ce qui rend en fait dangereuse et impraticable une idée des plus plausibles en apparence et des plus naturelles en théorie.

Cependant cet adversaire des greniers d'abondance est loin de trouver mauvais que, dans les circonstances données, le gouvernement du Bengale ait troublé le jeu naturel de l'offre et de la demande. Si les prix du riz dépassaient, sur un point quelconque, un certain niveau, ils y étaient ramenés par des apports sortis des magasins publics. Le procédé paraît bien à beaucoup de personnes irrégulier et dangereux; mais n'est-ce pas ainsi que l'on fait impression sur les esprits dans les pays orientaux? Les administrateurs de l'Inde, se préoccupant ainsi des intérêts du pauvre, ont bien fait, à tout prendre, et l'on éprouve toujours de la surprise en voyant les Anglais, malgré la vivacité de leur sens pratique, ne comprendre qu'avec peine des mesures de cette espèce, fruits de la nécessité. Au surplus, ces mesures n'ont été qu'exceptionnelles, et leur approbateur n'hésite point à féliciter sir Richard Temple, le sous-gouverneur actuel, du parti qu'il a pris de leur maintenir essentiellement ce caractère, et d'en raccourcir la durée pourvu que le commerce libre s'y prête pour sa part. Il écrivait récemment dans une circulaire « qu'il » avait donné des ordres réitérés de suspendre les apports » en question dès l'arrivée des approvisionnements dus au » commerce lui-même. Je suppose, ajoutait-il, que chaque » négociant doit aujourd'hui savoir que s'il veut apporter » du riz, la place sur le marché, que l'administration a » dû momentanément usurper, redeviendra tout à fait » libre. »

Il n'est pas inutile de constater que cette importation toujours croissante de riz a coïncidé avec une cessation à peu près complète de son exportation. Les premiers pronostics de la disette ne l'avaient pas interrompue; elle opérait même, dans les premiers mois de 1874, sur une grande échelle, quoique dans des proportions moindres qu'à l'époque correspondante de 1873. D'après un négociant bengalais, il faudrait chercher l'explication de cette circonstance dans la crainte que l'on avait de voir, un jour ou l'autre, l'exportation suspendue par mesure administrative. Il ne laissait pas que d'être étonné, d'ailleurs, de cette activité des sorties, eu égard à la situation. Les faits cependant avaient contredit ses prévisions. Ainsi les exportations, qui avaient été de 152,000 tonnes de janvier à mai 1873, ont été encore de 69,000 tonnes, pour les mois correspondants de 1874. La différence s'accuse davantage dans le mois de juin: 19,342 tonnes, en 1873, et 5,000 environ, en 1874. Quant aux importations, voici leurs chiffres: de janvier à mai 1873 2,977 tonnes seulement, et de janvier à mai 1874, 273,179; pour juin 1873, 979 tonnes et pour juin 1874 (jusqu'au 19), 24,597 avec la perspective probable de plus grands arrivages.

De Durbunga, le correspondant du *Times* se proposait de se rendre à Monghyr, où sir Richard Temple résidait. Il sera intéressant de connaître les détails de son entrevue avec le sous-gouverneur; en attendant, il nous donne quelques extraits de lettres écrites de Monghyr par ce haut fonctionnaire, et dont il loue l'entière sincérité. Il faut en effet posséder une âme à la fois sincère et ferme pour écrire des lignes telles que celles-ci: « Je regarde comme certain (c'est sir Richard » Temple qui parle) que dans des milliers de cas, les secours » sont arrivés juste à temps pour sauver des existences hu» maines, et dans bien d'autres trop tard.... Si les indigènes » avaient été enclins à solliciter l'aide de nos fonctionnaires, » l'intervention de ceux-ci eût pu être plus efficace. Mais trop » souvent, ils préfèrent souffrir et mourir en silence, et » l'image d'un vaisseau sombrant en vue du port est d'une » terrible vérité appliquée à cette masse de personnes que » la faim torture, et qui se couchent pour expirer, au milieu » de secours organisés pour leur rendre la vie. »

On rencontre encore dans ces lettres un exposé, précieux dans sa brièveté même, des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus par ce système d'assistance publique qu'on a vu plus haut jugé avec tant de sévérité par une personne de Bombay. « Dans le district de Tirhoot, dit sir Richard Temple, le chiffre des personnes assistées s'élève à cette heure à 166,177, dont un assez grand nombre, d'ailleurs, auraient dû l'être également en année ordinaire. Mais cette année-ci elles seraient restées privées de toute nourriture, leurs bienfaiteurs habituels se trouvant eux-mêmes placés par les circonstances dans l'impuissance de donner. Parmi les assistés, il ne manque pas de gens qui appartiennent aux castes les plus élevées, même à celle des Brahmanes. On recherche avec soin, de village en village, tous ceux qui souffrent de la faim, et que la crainte ou l'orgueil empêche de dévoiler leur situation: dans quelques castes, en effet, on aimerait mieux tout endurer que de se voir confondu, même en apparence, avec les pauvres proprement dits. Dans beaucoup d'endroits les femmes filent et tissent le coton, qu'on leur procure dans un but charitable. Le sentiment d'orgueil, peut-être exagéré, mais en somme viril, qui porte tant d'indigènes à cacher leur détresse, impose d'ailleurs certains ménagements dans l'offre et la distribution des secours. Tel est le cas notamment pour les brahmanes du Tirhoot, qui forment dans leur caste, une section nombreuse et très-considérée. On a pris, conformément aux intentions réfléchies et généreuses des souscripteurs de fonds charitables, des mesures pour que ces misères qui se dérobent n'en soient cependant pas moins secourues, de façon à ne pas heurter la délicatesse ou les préjugés des malheureux. »

En dernier lieu, le public est soigneusement mis en garde contre un optimisme regrettable: la crise alimentaire du Bengale, lui crie-t-on, est loin de toucher à son terme; quatre mois se passeront encore avant que la récolte du riz soit à peu près complète, et une portion des approvisionnements réunis peut se gâter sans que la faute en revienne à personne. Les prix se tiennent toujours haut, et les signes caractéristiques de la disette se maintiennent. On ne sait pas quel tribut elle prélève sur la vie humaine, et il convient à cet égard de ne sacrifier ni aux appréciations pessimistes ni aux calculs trop faibles. Aucune année ne se passe, dans ce pays, sans que la faim y fasse des victimes, et on serait fort en peine d'établir avec précision la comparaison entre le chiffre normal et le chiffre extraordinaire de la mortalité. Tout ce dont, malheureusement, on est sûr, c'est que cette mortalité est grande et que la disette éprouve bien du monde. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que cette situation éveille à Calcutta trop d'inquiétudes. On ajoute même que les résidents

européens de cette ville semblent ne pas se douter du tout que la famine ravage une notable partie de l'Inde : en dépit de ce fait et de la situation peu prospère du commerce, les fêtes, les spectacles sont toujours aussi courus. Dans la stagnation générale des affaires, l'industrie du jute fait néanmoins exception. En 1872-73, la valeur des machines et de l'outillage qu'elle avait demandés à la métropole n'avait pas dépassé 157,450 livres sterling ; en 1873-74, cette même valeur a atteint et au delà le chiffre de 1,000,000 de livres sterling. Ces usines à jute opèrent, sans qu'on y fasse grande attention, une transformation sociale dans la péninsule indoustanique ; elles entament le vieux système des castes et contribuent en outre à relever le sort matériel de la population pauvre.

Ad.-F. de Fontpertuis.

STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER AMÉRICAINS.

La dernière publication de *l'American Railway Manual* de Poor permet d'apprécier la situation du réseau ferré des Etats-Unis, à la fin de l'année 1873. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les chiffres fournis par le *Manual* sont tirés du dernier *Rapport* publié avant sa compilation.

RÉSEAU FERRÉ AMÉRICAIN.

	1873.	1872.	Accroissement.	Pour cent.
Longueur (en milles)	66.237	57.323	8.914	15.55
Coût total de la ligne (en dollars)	3.784.543.034	3.159.423.057	625.119.977	19,40
Capital-actions	1.947.638.584	1.647.844.113	299.794.471	18,19
Dette, soit en obligations, soit flottante	1.836.904.450	1.511.578.944	325.325.506	21,52
Rapport 0/0 de la dette au capital total (comprenant actions et obligations)	48,50	47,85	»	»
Coût moyen par mille (en dollars)	57.134	55.116	2.018	3,66
Recettes brutes	526 419.635	468.241.055	58.178 580	12,42
Recettes brutes par mille	7.948	8.256	dimin. 308	3,73
Produit des marchandises	389.035.508	335.931.785	53.103.723	15,81
Produit des voyageurs	137.384.427	132.209.370	5.175.057	3,91
Dépenses d'exploitation	342.609.373	307.486.682	35.122.691	11,42
Proportion des dépenses d'exploitation aux recettes	65,1	65,0	»	»
Recettes nettes	183.810.262	160.754.373	23.055.889	14,34
Proportion des recettes brutes aux frais d'établissement	13,91	15,00	»	»
Proportion des recettes nettes aux frais d'établissement	4,85	5,20	»	»
Dividende moyen du capital-actions	3,45	3,91	»	»
Montant des dividendes répartis	67.120.709	64.418.151	2.702.558	4,20

On voit par ces chiffres qu'il y a eu augmentation :
1° de 15,55 0/0 pour la longueur exploitée ;
2° de 19,4 0/0 pour le capital engagé ;
3° de 12,42 0/0 pour les recettes brutes ;
4° de 14,34 0/0 pour les recettes nettes.

On voit d'autre part qu'il y a eu une baisse :
1° de 5,20 à 4,85 0/0, pour le rapport des recettes nettes au capital total engagé ;
2° de 3,91 à 3,45 0/0, pour le rapport du dividende annuel au capital-actions et que d'une manière absolue il y a eu une diminution de 3,73 0/0 dans les recettes brutes par mille ; — de 4 0/0 dans les recettes nettes par mille.

La longueur milliaire, le coût moyen d'établissement par mille, les recettes par mille se répartissent ainsi suivant les différentes zones du pays :

	Longueur en milles	Coût d'établissement par mille	Recette par mille
États de la Nouvelle-Angleterre	5.303	48.882	9.475
— du Centre	12.441	90.186	15.598
— de l'Ouest	32.973	52.490	6.421
— du Sud	13.908	36.772	4.580
— du Pacifique	1.622	95.000	9.418

Dans cette division, le Maryland, le district de Colombia et la Virginie occidentale sont englobés avec les quatre Etats communément appelés Etats du Centre. Les Etats de l'Ouest commencent avec celui de l'Ohio et renferment le Kansas et le Missouri. Les Etats du Pacifique sont ceux qui bordent cet océan, y compris l'Etat de Nevada. Les autres Etats sont rangés sous l'appellation d'Etats du Sud.

Le dividende réparti entre les actionnaires a été, comme on l'a vu, de 3,45 0/0 du capital-actions. On se tromperait néanmoins en pensant que l'excès des bénéfices nets sur celui des charges réunies a suffi pour fournir ce dividende. On a fait ici totalement abstraction du paiement des intérêts des sommes prêtées aux lignes qui sont en faillite. Si toutes les voies ferrées de l'Union ne formaient qu'une seule propriété et que cette propriété servît de gage pour le paiement, intérêt et principal, des obligations émises à l'occasion de ces mêmes voies, il y aurait lieu de prélever une somme considérable sur les 67,100,000 dollars représentant les dividendes payés, afin de faire face au service des intérêts non payés jusqu'ici par certaines lignes.

Admettons que le taux moyen de l'intérêt de la dette soit de 7 0/0, et il doit vraisemblablement être plus fort, la quantité divisible tomberait à 55,000,000 de dollars. Si le taux de l'intérêt des obligations était de 8 0/0, et une très-grande partie de cette dette est à ce taux, la somme à répartir aux actions se réduirait à 37,000,000 de dollars. Compare-t-on maintenant les dividendes payés avec les tarifs de transport, on s'aperçoit qu'ils forment juste 12,75 0/0 des recettes totales, et que conséquemment les frais supportés par le trafic-marchandises et par le trafic-voyageurs auraient été allégés d'un huitième, si des dividendes n'avaient point été payés.

Une statistique des moyennes par *mille* mettra peut-être le lecteur mieux à même de se rendre un compte exact des conditions moyennes du réseau ferré des Etats-Unis.

Par chaque mille de voie ferrée.

	1873.	1872.
	Dollars.	Dollars.
Capital engagé	57.134	55.116
Capital-actions	29.402	28.743
Dette (soit en obligations, soit flottante)	27.732	26.373
Recettes brutes	7.948	8.256
Frais d'exploitation	5.174	5.366
Recettes nettes	2.775	2.890
Dividende moyen par mille	1.013	1 124
	Pour cent.	Pour cent.
Proportion des frais d'exploitation	65.01	65 »
Proportion des recettes nettes au capital total (actions, obligations et dette flottante)	4.85	5.20
Taux moyen du dividende	3.45	3.91

Le mouvement rétrograde que ces chiffres manifestent s'explique peut-être par la forte quantité des nouvelles voies ferrées dont le développement ne fait que commencer. Mais, d'autre part, ce n'est point là un fait sans précédents. Depuis deux ou trois ans, le réseau s'est augmenté, et la croissance rapide des recettes de quelques-unes de ces voies devrait, dans une certaine mesure, contre-balancer la dépression qui résulte de la situation de la plupart des chemins tout à fait nouveaux. L'année 1873 a été, pour trois de ses trimestres, une année tout à fait prospère ; pour le quatrième, tout le contraire a eu lieu, au moins pour beaucoup de chemins. En somme, en cette année, il y a eu beaucoup plus de trafic que dans les années précédentes et qu'il n'y en aura vraisemblablement en 1874. L'accroissement de 12.42 0/0 dans les recettes brutes ne doit pas probablement égaler celui du trafic, quoique, à cet égard, on ne puisse rien avancer de sûr, les tableaux du trafic étant trop imparfaits pour fournir aucune donnée digne de créance. Sur plusieurs des voies les plus importantes, il y a eu quelques petites réductions des tarifs ordinaires, comme cela se pratique presque toujours quand le trafic augmente. Mais il est possible que cette circonstance ait été neutralisée par les tarifs relativement élevés auxquels les chemins nouveaux sont forcés de recourir.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondances particulières de l'*Économiste français.

AUSTRALIE.

Melbourne, 18 mai. — A la veille de l'ouverture du Parlement de l'Etat de Victoria, il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu de la manière dont on procède pour installer l'Assemblée législative, qui aura à s'occuper dans cette session de la question de réforme constitutionnelle (1). A midi précis, un des ministres lit à la Chambre la proclamation par laquelle le Parlement est convoqué, puis les membres de l'Assemblée législative sont invités par l'huissier de la chambre haute (*legislative council*) à comparaître devant cette dernière, qui s'est réunie en même temps, et à assister à la lecture de leur mandat. Cette formalité

(1) Voir l'*Economiste Français* du 30 mai.

remplie, les membres retournent à leur propre chambre, où, après la lecture du résultat officiel des élections, dans l'ordre alphabétique des districts, ils prêtent serment entre les mains de l'un des commissaires.

L'élection du président (*speaker*) a lieu dans la même séance; en prenant possession de son siége il adresse quelques paroles de remerciements à l'Assemblée, et le ministre-président (*chief secretary*) fixe l'heure à laquelle le gouverneur recevra le nouveau président de la Chambre, ce qui a lieu généralement le lendemain à midi. Deux jours après le chef de l'Etat ouvre publiquement la session par un message, et les travaux de la Chambre commencent immédiatement.

Les dernières élections présentent en général un caractère satisfaisant; bien des députés qui n'avaient pas été jugés favorablement, sont remplacés par un choix plus sérieux; quoique la majorité paraisse acquise au gouvernement, elle sera très-faible pour la proposition de la réforme constitutionnelle et l'adoption de celle-ci aura difficilement assez de prestige pour la faire consacrer par le vote du conseil législatif. Le gouvernement avait d'abord l'idée de faire de cette réforme l'objet exclusif de la présente session, mais il y a des indices pour supposer qu'il renonce à cette intention et que bien des projets d'une utilité reconnue seront soumis à l'examen de la Chambre.

Les rapports pour l'année 1873 sur l'exploitation des mines d'or de la Nouvelle-Galles du Sud vont être publiés très-prochainement à Sidney; ils contiennent des détails sur la production dans les districts Ouest, Nord et Sud du territoire, détails qui complètent les renseignements fournis par les statistiques sur la diminution de l'exportation de l'or.

Dans l'ouest, la dépression existe plutôt sur le marché des actions que dans le travail régulier des mines; il est vrai que plusieurs compagnies, établies avec des capitaux insuffisants, ont dû suspendre leurs opérations, et que la production sur certains points qui avaient donné de belles espérances, a dû cesser momentanément; mais ce sont là des incidents auxquels les personnes versées dans ce genre d'entreprises ne s'arrêtent pas.

Le district ouest peut être subdivisé en neuf groupes dont le premier comprend Bathurst et ses dépendances de Cheshire's Creek, Winburndale, Clears Creek et Campell's river. Partout ici les terrains d'alluvion et les sables des fleuves sont depuis longtemps épuisés et les travaux se bornent à l'exploitation des terrains quartzeux. La population est d'environ 700 habitants et la production de l'année a été de 9,448 onces.

Le second groupe, celui de Turon River Gold Fields, compte à peu près 3,000 habitants qui ont recueilli 9,073 onces d'or; ici aussi, les lavages des sables sont généralement abandonnés; mais par contre dix machines à broyer les quartz, de petit modèle il est vrai, y sont en activité.

Tambaroora Gold Field possède 24 machines à broyer pour une population de 6,000 habitants, qui ont expédié 52,129 onces: l'année dernière cette région a beaucoup souffert par les spéculations exagérées qui ont fait monter le prix des terrains de façon à rendre l'exploitation onéreuse. En ce moment on constate partout l'inactivité dans les travaux, mais avec les puissants moyens dont on dispose, cet état de choses ne peut être que de peu de durée, d'autant plus que l'on suppose généralement l'existence d'une seconde zone aussi riche que la première déjà exploitée.

Le groupe de Mudgee Fields est le plus considérable de l'ouest; il a produit l'année dernière 121,725 onces, et compte 8,000 habitants; quoique les principaux filons découverts en 1870 et 1871 soient en partie épuisés, la découverte de filons secondaires et les travaux superficiels des terrains d'alluvion ont permis d'atteindre un des plus beaux résultats que l'on ait obtenus.

Les quatre autres groupes sont d'une importance moindre: ce sont ceux d'Orange, de Lachlan, de Carcoar et de Trunkey Creek, qui ont produit ensemble 39,833 onces.

L'impulsion extraordinaire qui avait été donnée aux travaux dans le district nord, en 1872, a persisté jusqu'à un certain point, mais l'excitation fiévreuse qui y régnait a fait place à une exploitation plus raisonnée que l'on cherche à doter de puissants moyens industriels. La production y a aussi diminué cependant, mais le rapport ne cite que des chiffres partiels qui rendent la comparaison difficile.

Le Sud est la partie où le produit des mines présente la diminution la plus forte; le commissaire constate que les exploitations n'y ont fait aucun progrès, sans doute par suite de la réaction qui s'est produite après une période de trop grande ardeur. Il a été recueilli 80,516 onces d'or contre 90,180 en 1872. Ici, ce sont les lavages des sables qui sont le plus productifs, ils ont donné 56,640 onces. Il a fallu broyer 20,408 tonnes de quartz pour en extraire les 23,876 onces provenant de cette partie de l'exploitation. Le nombre des mineurs a été de 4,574 en diminution de 849 sur l'année précédente, et la moyenne de l'or recueilli a été de 17 1/2 onces pour chacun d'eux, correspondant à un salaire de 1,625 francs.

Les vapeurs de la compagnie de navigation des Indes hollandaises ont commencé leur nouveau service entre Batavia et l'Australie le 12 mai dernier. La ligne desservira Adelaïde, Melbourne, Sidney, Brisbane et les ports du Nord; le retour se fait par le détroit de Torres. — C'est une nouvelle voie de communication qu'il faut citer à titre de progrès. Mentionnons, à ce point de vue aussi, la réduction de 33 0/0 sur les prix des places des chemins de fer du gouvernement; cette mesure produira une diminution de liv. st. 50,000 dans les recettes, mais elle sera bientôt compensée par l'ouverture de nouvelles lignes et l'augmentation du nombre des voyageurs.

L'état des récoltes fait prévoir une grande élévation de prix sur les céréales, le déficit sur l'année dernière étant estimé à 638,000 bushels (un bushel équivaut à 36 litres environ). Le rendement par acre ne sera guère de plus de 13,6 bushels au lieu de 16,5 pour l'année dernière et la culture des pommes de terre ne donnera pas non plus au delà de 2 tonnes 900 par acre, tandis qu'elle a atteint l'année dernière une moyenne de 3 tonnes 500.

L'exportation directe des laines pour les Etats-Unis a été presque nulle pour la saison de 1873-1874; elle forme à peine un vingtième de la consommation totale de l'Amérique du Nord. Bien que des causes transitoires, telles que la crise financière de l'année dernière aux Etats-Unis, aient contribué à cette diminution, il faut en chercher la raison principale dans les droits différentiels de 10 0/0 imposés aux importations sous pavillon étranger, ce qui fait donner la préférence aux expéditions pour l'Angleterre, d'où les laines peuvent être importées aux petits droits sans distinction de pavillon.

STATISTIQUE DES JOURNAUX

PUBLIÉS DANS LE ROYAUME-UNI D'ANGLETERRE.

Il est curieux de connaître le nombre des journaux divers publiés dans un pays où le régime de la presse jouit de si grandes immunités.

En la présente année 1874, il existe 1,585 journaux, répartis comme suit :

Angleterre. — Londres.	314	1,229
— Comtés.	915	
Pays de Galles		58
Ecosse		149
Irlande.		131
Iles anglaises (Jersey, Guernesey, etc.) . .		18
		1,585

Dans ce nombre, il en paraît quotidiennement :

Angleterre	95
Pays de Galles	2
Ecosse	14
Irlande.	17
Iles britanniques	2
	130

Il y a vingt ans, en 1854, on ne comptait que 624 journaux, dont 20 seulement publiés chaque jour, savoir :

Angleterre	16
Ecosse	1
Irlande.	3
	20

Ces chiffres parlent assez par eux-mêmes pour qu'il ne soit besoin de les accompagner d'aucun commentaire.

Les Revues, Magazines, etc., actuellement en cours de publication, s'élèvent à 639, dont 242 ne traitent presque exclusivement que de matières religieuses et servent d'organes à l'Eglise d'Angleterre, aux wesleyens, aux méthodistes, aux baptistes, aux indépendants et autres sectes chrétiennes dissidentes si nombreuses du Royaume-Uni.

Bon S. de Lapeyrouse, *consul de France*.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Balkan et l'Adriatique, par *Albert Dumont*; 2e éd. — Paris, Didier, 1874, in-18.

Dans ces études intéressantes, qui ont paru dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Albert Dumont a cherché à peindre la vie orientale, surtout celle des villes de province, les nuances du sentiment et de la pensée chez des peuples qui nous

ressemblent si peu. Le caractère, voilà ce qu'il s'est particulièrement attaché à analyser et à comprendre.

Quatre races habitent la péninsule du Balkan : les Turcs, les Albanais, les Slaves et les Grecs. M. Dumont a décrit l'état moral et politique de chacune d'elles, et, à l'aide des nombreux détails recueillis par lui pendant un voyage de huit années en Turquie, il a fait une œuvre vraiment vivante, qui se lit comme un agréable roman, mais où tout est vrai, exact et pris sur la nature même.

Un livre pareil sera particulièrement apprécié par les lecteurs de l'*Economiste français*, qui a donné déjà, dans ses *Lettres de Turquie*, de nombreux renseignements sur la situation économique de ces contrées si peu connues encore; le volume de M. Dumont complète fort utilement ces études; il suffit de citer les chapitres où il s'occupe des communautés grecques et des paysans turcs, de l'administration d'une province turque, de la Dalmatie et des Slaves du sud, des tribus des montagnes, etc.

DENIS PAPIN, SA VIE ET SON ŒUVRE, par le baron *Ernouf*. — Paris, Hachette, 1874, in-18.

La vie de Denis Papin, notre illustre compatriote, avait déjà fait l'objet de travaux remarquables, dus à Arago, à M. Bannister, à M. Louis Figuier, à MM. de la Saussaye et Péan. Le travail de ces derniers forme l'introduction d'un recueil complet des ouvrages et de la correspondance de Papin, en préparation depuis 1846, mais dont les événements ont retardé constamment la publication, comme si la mauvaise fortune, compagne « fidèle du grand inventeur pendant toute sa vie, semblait encore poursuivre sa mémoire ».

Ces paroles sont de M. le baron Ernouf, le nouveau biographe de Papin. Il a eu, nous dit-il, la chance de ressaisir quelques faits peu connus, quoique intéressants : « L'un des » plus curieux, celui qui établit une corrélation plus intime » entre les travaux de Salomon de Caus et ceux de Papin, » avait passé complètement inaperçu jusqu'ici. » Salomon de Caus, à la fois peintre, ingénieur, philologue, sur le compte duquel il a été, pour le dire en passant, débité trop de contes, est l'auteur, on le sait, du livre intitulé *Des Raisons des forces mouvantes*, et cet ouvrage lui donne quelque droit de figurer parmi les précurseurs de Papin. Ceci n'empêche pas Papin d'avoir été le premier inventeur de la machine à vapeur, et la discussion serrée à laquelle se livre M. le baron Ernouf ne laisse subsister aucun doute. C'est en 1690 que Papin publia son célèbre mémoire : *Nouvelles Manières de produire à peu de frais des forces motrices immenses*. On a ainsi la preuve que, dès cette époque, il avait conçu le projet de bateau à vapeur à roues qu'il exécuta dans la suite et fit manœuvrer sur le Weser. Or la première machine, si imparfaite, d'ailleurs, de Savery, et dont tous les principes avaient été empruntés à Salomon de Caus, cette machine ne date que de 1698. En résumé, c'est Papin qui a enseigné les moyens : 1° d'élever un piston dans un corps de pompe par l'eau vaporisée, puis de l'abaissser en faisant perdre à cette eau son ressort par le refroidissement; de faire application de ce moteur à toutes les opérations qui exigent l'emploi d'une force mouvante, notamment à la marche des navires. « Toutes les applications ultérieures de » la vapeur, moteurs d'usines, locomotion de chemins de » fer, machines à aubes et à hélices sont en germe dans » l'appareil en miniature fabriqué, cent ans juste avant la » Révolution française, par un proscrit français. »

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DES OPÉRATIONS DE BOURSE ET DE CHANGE, par *A. Courtois* fils; cinquième édition. — Paris, Garnier frères, 1875, in-18.

Quand un livre de ce genre arrive à sa cinquième édition, c'est qu'il répond vraiment à un besoin, et qu'il rend, à toute une classe de personnes, des services de plus en plus appréciés. Il faut dire aussi que M. Courtois, dont la compétence, en ces matières spéciales, est bien connue, travaille constamment, depuis plus de vingt ans, à perfectionner une œuvre que le présent volume nous montre encore agrandie et complétée.

Cette édition est divisée en quatre parties, précédées d'une introduction où sont appréciées, de la manière la plus générale, les principales questions économiques dont la solution importe, en France du moins, aux bourses de commerce.

La première partie est ensuite consacrée aux opérations qui se traitent dans ces institutions, soit au comptant, soit à terme, sur valeurs mobilières ou marchandises. Elle a reçu de nouveaux développements qui en font la plus importante de toutes. La deuxième partie s'occupe de l'organisation des bourses de commerce en France et à l'étranger. La troisième traite, d'une manière générale, des titres et valeurs négociés dans les bourses de commerce. La quatrième enfin est consacrée au change, surtout dans ses rapports avec les valeurs de Bourse. Viennent enfin les lois et règlements en vigueur, relatifs aux marchés à terme, sociétés par actions, impôts sur la Bourse et ses valeurs, bourses de commerce, agents de change, etc., en France.

Le tout, accompagné de trois tables, une des noms d'auteurs cités, et deux pour les matières, constitue le manuel le plus clair et le plus complet du spéculateur, le guide indispensable du capitaliste et du rentier.

LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION EN FRANCE, DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ, par *Henri Baudrillart*, membre de l'Institut. — Paris, Didier et Cie, 1874, in-18.

Le titre de ce volume en indique assez clairement le but et la nature : ce n'est pas un traité théorique, bien que les principes y soient sans cesse rappelés; l'auteur a eu constamment en vue l'état actuel de la famille et de l'éducation, les questions qu'elles soulèvent de nos jours, les plans de réformes auxquels elles donnent lieu. Partout, dans ces réformes, il a eu soin de distinguer les idées chimériques et les perfectionnements possibles.

Partant d'une délicate analyse du mal social, mis en pleine lumière par les récents événements, analyse dans laquelle M. Baudrillart signale un élément bien funeste de démoralisation et de désordre, le *déclassement*, il s'attache à l'étude de la constitution même de la famille, telle qu'elle existe, avec la loi de succession. Puis il aborde le rôle et la situation des femmes, les tendances émancipatrices, l'éducation, celle de la famille et l'éducation publique, dans les conditions où nous les voyons pratiquées en France.

C'est alors qu'il arrive à l'instruction, à ses divers systèmes et ses différents degrés, en commençant par l'enseignement supérieur. Les tendances et les convictions de M. Baudrillart sur ce chapitre sont assez connues, et nous pouvons les résumer en deux mots : nécessité de développer les études politiques, administratives et économiques dans l'enseignement supérieur, où restent encore tant et de si regrettables lacunes.

L'enseignement secondaire, l'enseignement moyen, l'éducation populaire occupent la dernière partie de ce livre sainement pensé et écrit de ce style clair et précis particulier à l'auteur, qui a rendu là un nouveau service à la philosophie, à la morale et à l'économie politique.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous n'avons pas de changements bien sensibles à faire connaître. La situation reste ce qu'elle était, laissant à désirer pour le présent, mais pleine de promesses pour l'avenir, et de promesses sérieuses s'appuyant sur la prospérité qui ne peut manquer d'amener avec elle le bon marché des nécessités premières de la vie, et notamment celles du pain et du vin, d'un intérêt si réel pour la classe ouvrière. L'*Economist* anglais, examinant à son point de vue l'influence future des récoltes heureuses qui se terminent en ce moment, est également d'avis qu'il est permis de compter sur une campagne favorable pour le commerce et l'industrie. Les correspondances des Etats-Unis, que nous venons de recevoir, formulent le même espoir; elles annoncent même que le commerce commence déjà à escompter l'avenir, et que les affaires reprennent peu à peu leur essor. Les avis d'Italie, de l'Autriche-Hongrie et de la Russie sont plus satisfaisants et nul doute donc que notre exportation ne profite dans une large part de la prospérité future de ces divers pays, et ne regagne largement le terrain que lui a fait perdre la triple crise américaine, italienne et de Vienne.

Si nous examinons maintenant la position particulière de notre industrie et de notre commerce, nous ne voyons pas de grandes modifications à signaler. Les matières premières sont toujours dans la même position, et il n'y a guère que les soies et les métaux qui aient fait preuve d'un peu plus de faiblesse. L'industrie métallurgique tend toujours à se relever. Une publication des plus intéressantes, le *Bulletin des maîtres de forges* le constatait dans son dernier numéro.

Dans la même publication nous trouvons un tableau de la production de la fonte et du fer en France depuis 1865, d'après lequel nous voyons qu'il a été produit 1,200,320 tonnes de fonte en 1865, 1,252,653 tonnes en 1867, 1,222,363 tonnes en 1868, 1,274,333 tonnes, en 1869. La production du fer a été de 844,734 tonnes en 1865, 899,373 tonnes en 1866, 848,613 tonnes en 1867, 928,038 tonnes en 1868, 997,977 tonnes en 1 69. Les tableaux de la production de l'acier donnent pour résultat pour les six premiers mois de l'année; 138,552 tonnes contre 60,267 tonnes en 1869, la consommation pendant la même période a été de 129,013 tonnes en 1852 contre 60,325 tonnes en 1869.

Nous relevons dans l'*Annuaire statistique de la Belgique* qu'il existe dans ce petit pays 234 mines de houille d'une étendue de

284,000 hectares, qui ont produit en 1871, 13,733,176 tonnes d'une valeur de 158,803,341 francs. En 1860 il y avait 290 mines mais dont l'étendue ne dépassait pas 127,950 hectares, la production 9,610,895 tonnes et la valeur, 107,128,282 francs. L'exportation pendant l'année 1871 a compris 162,566 tonnes minerai et limaille de fer, 48,525 tonnes fonte brute et vieux fer, 212,198 tonnes fer battu, laminé, étiré, ouvré, 24,904 tonnes mécanique et machines, 3,678,000 tonnes houille, 508,000 tonnes coke. A la fin de 1871 il n'existait pas moins de 49 hauts fourneaux, 174 fonderies, 58 fabriques de fer, 62 usines à ouvrer le fer, 2 usines d'acier, contre 51 hauts fourneaux, 127 fonderies, 99 fabriques de fer, 82 usines à ouvrer le fer, 4 usines d'acierie seulementset.

La production métallurgique et houillère de l'Allemagne pendant les années 1870 et 1871 se décompose comme suit:

	1871		1870	
Fontes	1.446.340	tonnes	1.345.500	tonnes.
Fers	833.476	—	871.900	—
Acier	197.151	—	170.000	—
Houille et lignite	32.843.288	—	34.003.000	—
Minerai de fer	2.920.273	—	1.839.200	—

Les impôts qui sont venus frapper les vins en France, ont eu pour effet de diminuer très-sérieusement la consommation et nous ne croyons pas que les prix moins élevés qui seront pratiqués cette année aient pour effet de la ramener à un taux normal. En effet, il paraît que dans plusieurs centres le cidre et la bière ont pris la place du vin. A Paris notamment, ainsi que les tableaux des entrées de boisson en font foi, on consomme maintenant huit fois autant de cidre qu'en 1873 et pour les cinq premiers mois de 1874 on a atteint le chiffre de 48.213 hectolitres. Par contre la consommation de la bière n'a été que de 87.525 hectolitres contre 90.305 en 1873.

Puisque nous parlons boissons, nous en profiterons pour donner quelques détails intéressants sur la production vinicole en Italie, production qui devient de plus en plus considérable. Elle a, atteint en 1873, le total de 33.000.000 d'hectolitres, valant 825.000.000 lires au prix moyen de 25 lires par hectolitre. Cette production se subdivise ainsi: anciennes provinces italiennes 8,000.000 d'hectolitres, Naples et la Sicile 9.000.000, l'Emilie, la Marche, l'Ombrie et la Romagne 8.000.000, Venise 2.500.000 Modène et Parme 2.000.000, la Toscane 2.000,000, la Lombardie 1.500.000

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Epinal, Mulhouse et Zurich

Pour les compléter, nous dirons seulement que les avis de Belfort signalent une certaine animation sur les cotons filés, mais sans qu'il se soit traité de grandes affaires, malgré les offres des acheteurs, les vendeurs montrant en général une très-grande réserve, les stocks actuels touchant à leur fin.

LAINES. — Nous n'avons pas de grands changements à signaler dans le marché de la laine, cette semaine, les avis des principaux marchés sur lesquels on traite ce textile ne concordant pas tous entre eux, mais n'accusant que des écarts peu importants dans un sens ou dans l'autre et ne permettant pas de préciser la tendance future. Sur nos marchés français, c'est l'abstention qui a pris le dessus, la fabrication se trouvant largement approvisionnée par ses achats précédents et ne jugeant pas encore la position assez saine pour s'assurer des stocks d'une certaine importance. Les enchères du Havre se sont terminées sous cette impression avec une certaine froideur et une baisse de 10 à 15 centimes par kilogramme sur les prix payés de gré à gré précédemment. Marseille et Bordeaux ont été également assez calmes cette semaine. D'autre part, les ventes publiques d'Anvers qui viennent de commencer et qui doivent comprendre 27,000 balles, ont eu un début assez animé, puisqu'à la première séance, sur 2,670 b. offertes, 2,342 ont été vendues à des cours dans la parité de la moyenne de mai. Les avis d'Angleterre sont également assez satisfaisants : la tendance des laines est ferme, et les enchères de Liverpool ont donné lieu à une compétition assez animée, à la suite de laquelle s'est déclarée une hausse de 5 0/0 sur les cours de mai pour toutes les laines communes et pour les provenances de la Plata. Bradford est sans changements. Les cours se sont bien tenus pour les filés et les étoffes, mais la fabrique, pour ces derniers, n'a pas reçu d'ordres bien importants et n'a tout juste que pour alimenter ses métiers.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance particulière de Lyon.

CAFÉS. — Cette denrée s'est raffermie de nouveau sur nos marchés, et conserve, sur les places de l'étranger, la fermeté qui ne l'y avait pas abandonné. Ce résultat est toujours dû aux dépêches défavorables à la récolte et annonçant des expéditions réduites de l'Inde, pendant que les télégrammes de Rio-Janeiro, qui se succèdent maintenant presque tous les jours depuis l'ouverture du nouveau câble, nous annoncent de l'animation, et le prix coté de 6,600 reis pour la qualité *good-first*. Au Havre, ce sont surtout les Haïti qui sont en faveur, pendant qu'à Bordeaux, les Guayra et les Costa-Ricca sont assez vivement recherchés par suite de leur rareté. A Londres, les prix sont fermement tenus; il en est de même à Anvers, à Rotterdam et à Amsterdam; sur tous ces marchés, la demande a été très-bonne cette semaine, et elle a émané presque constamment de la consommation. Actuellement, en Hollande, le bon Java ordinaire vaut 58 1/2 cents payé et 59 cents demandé.

CACAOS. — Toujours peu d'affaires sur cette fève, qui ne donne lieu qu'à des placements espacés et à des prix indiquant une certaine faiblesse, tant à Marseille qu'à Bordeaux. Au Havre, on ne cite guère parmi les affaires notables, que la vente d'un lot de 1,644 sacs Trinidad qui a pu obtenir fr. 62 des 50 kilog. Londres est toujours très-lourd.

SUCRES. — Le marché est toujours au grand calme pour les provenances exotiques, et la raffinerie montre peu d'empressement aux achats. La bonne 4e de nos Antilles vaut actuellement fr. 64.50 à 65 à Bordeaux, fr. 59 à 59.50 au Havre et fr. 28.50 à 29 à Marseille. Le marché de Londres est un peu meilleur; il en est de même des marchés hollandais, où la raffinerie a traité pour des Java de fl. 1 3/4 à 2 1/4 en dessous des cours de novembre.

Notre collaborateur M. J. Bivort donne plus loin de plus amples détails sur la position des sucres bruts indigènes.

CUIRS. — Toujours en faveur, comme nous le faisions prévoir dans notre dernière revue, et les prix accusent encore une nouvelle et légère amélioration tant sur nos marchés du Havre que sur ceux de Bordeaux et d'Anvers. Nous signalerons tout particulièrement l'insuffisance du stock actuel à Bordeaux.

SUIFS. — Le marché de Paris a été animé mercredi, et la hausse s'y est fortement accentuée, puisque le suif indigène de boucherie, élevé à fr. 92 sur la cote officielle, a été traité de gré à gré, jusqu'à 2 francs au-dessus, soit à fr. 94 les 0/0 kil. Nos marchés de Bordeaux, du Havre et de Marseille où se traitent les suifs de provenance étrangère se sont tenus un peu en dehors du mouvement. Les acheteurs ne voulaient pas céder aux prétentions des détenteurs, malgré les avis également plus fermes qui ont été reçus de Londres et d'Anvers.

TEINTURES. — Les nouvelles reçues de l'Inde, relativement à la récolte de l'indigo, sont défavorables et annoncent que la production sera sensiblement réduite cette année. Malgré cela les transactions ont été tout à fait insignifiantes cette semaine sur nos marchés, et les cours n'ont guère accusé qu'une fermeté toute nominale. En rocous on ne fait rien en ce moment. Il en est de même des bois de campêche qui se maintiennent à des prix stationnaires. Sur les garances nous avons des avis de Naples qui nous apprennent la clôture de la campagne et le commencement de la nouvelle qui paraît se présenter assez bien; jusqu'à présent, il ne s'est rien fait, les nouvelles d'Avignon étant faibles. Sur cette dernière place, il faut voir comme suit, les cours moyens, pratiqués par 50 kilos, au dernier marché: alizaris rosés fr. 23/25, paluds 30/31, Naples 34/35, poudres rosés 32/33, paluds 38/40, garancines 75/50, fleurs de garance 65/70, alcool de garance 57/50 (l'hect.)

PÉTROLE. — Les affaires sont toujours calmes sur notre marché à Paris; essences et pétrole sont également délaissés et les prix sont complétement stationnaires. Il en est de même à Marseille et à Anvers; sur cette dernière place le disponible blanc type vaut fr. 25 premier choix.

MÉTAUX. — Sauf le plomb qui est assez ferme, notons de la faiblesse sur tous les métaux jointe à une insignifiance presque complète d'affaires sur notre marché à Paris. Les cours des cuivres ont surtout influencés par les forts arrivages attendus du Chili. Nous donnons plus loin les cours. A Marseille les cuivres ont eu une assez bonne semaine de fr. 225 à 240 suivant qualité et provenance, mais ils vont sans doute faiblir au reçu des avis de Londres et de Paris. A Londres, faiblesse sur les cuivres et sur les étains; la faiblesse sur les premiers est causée, comme nous le disons, par la réception d'une dépêche de Valparaiso signalant des fortes expéditions, et le Chili clôture de liv. 75.10 à 76. Quant à l'étain, on attend une enchère de Burra-Burra qui doit avoir lieu; en attendant on cote nominalement: Détroit, liv. 95, Australie 93. Les avis de la Belgique nous annoncent les mêmes tendances que celles actuellement régnantes en Angleterre et les cours de fr. 210 pour le cuivre, fr. 225 pour l'étain, fr. 51 pour le plomb et fr. 53 pour le zinc. Les marchés hollandais accusent de la faiblesse sur l'étain avec des offres nombreuses à des prix en baisse, soit fl. 57 1/2 à 58 pour Banca disponible, 56 à 56 3/4 pour dito vente juillet, 56 1/2 dito dito septembre, fl. 55 à 56 1/2 pour le Biliton disp., qui n'est même plus tenu qu'à fl. 54. Pas de modifications sur les marchés allemands cette semaine.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La situation s'améliore visiblement sur nos marchés français, et les commandes ont été plus nombreuses cette semaine que la précédente; grâce à la reprise des travaux publics qui ont nécessité des ordres directs à la fabrique, les stocks des entrepositaires n'étaient plus bien largement approvisionnés, depuis déjà assez longtemps, notamment à Paris. On espère que la reprise est enfin sérieuse et l'on en donne même comme preuve l'élévation relativement élevée des offres qui ont été faites dernièrement à la Compagnie des chemins de fer de la Vendée, pour la fourniture de rails, éclisses et selles, offres dont nous donnons ci-dessous les prix extrêmes :

	RAILS.	ÉCLISSES.	SELLES DE JOINTS.
Livrable à Montluçon	fr. 245 à 275	260 à 295	260 à 315
— Châteauroux	260 à 280	275 à 300	273 à 230
— Tours	265 à 274	274 à 290	274 à 310

Les prix tenus dans la Champagne sont encore ceux donnés dans notre dernière revue. Mais leur fermeté s'est encore accrue. Dans la Meurthe-et-Moselle où l'on signale la remise de fers de plusieurs hauts fourneaux, la fonte brute est tenue à 80 fr.; celle de 2e fusion, 125 à 130 francs le n° 1, 110 à 115 francs le n° 3. Dans les Ardennes, on cite des affaires assez importantes aux cours de 240 francs pour fer de fonte au coke. Dans le bassin de la Loire, on cote 235 à 250 francs pour les fers, suivant l'importance des marchés. Pas de changements encore, mais tendance à la hausse dans la Franche-Comté. Dans l'Ariége, les fers forgés valent 335 à 345 francs; les feuillards 1re catégorie, 270 à 280 fr. le tout, par tonne livrable à l'usine.

Sur le marché belge, où cependant la crise paraissait devoir se terminer plutôt que chez nous, on se plaint encore beaucoup de

a lenteur avec laquelle s'opère la reprise, et les ordres reçus suffisent à peine à alimenter la production, surtout celle des fontes qui ne sont encore tenues que dans les 85 francs qualité affinage fer fort; fonte luxembourgeoise, 75 francs; fonte de moulage, n° 5, 105 francs; n° 1, 115 francs; fer n° 1, 210 francs la tonne, à l'usine.

Les nouvelles d'Angleterre sont meilleures. Les grèves sont sur le point de toucher à leur fin et l'on annonce que les trois bons quarts des hauts-fourneaux du nord vont remettre à feu. Quelques commandes sont également venues redonner un peu de confiance; mais l'on estime que le prix élevé de la matière première et de la main-d'œuvre sont encore trop élevés pour donner lieu à une reprise sérieuse. Dans le Cleveland, la fonte vaut encore sh. 65 et les rails, l. st. 8; dans le Durham la fonte n° 1 se cote sh. 72/6; le n° 3, sh. 67/6; le n° 4, sh. 56; les rails, l. st. 8 à 8.5; les tôles pour navires, l. st. 9.2/6 à 9.15; à Manchester, la fonte n° 3 se paie sh. 74 à 76 vendue; dito à forge, sh. 65 à 70; à Birmingham les barres, marque Dudley, se maintiennent à l. st. 12. 12/6; les Barrow, à l. st. 12.

CHARBONS. — La tendance actuelle parait se prononcer plutôt dans le sens de la hausse, grâce à l'action combinée de la diminution de l'extraction occasionnée par la réduction de main-d'œuvre qui accompagne toujours l'époque de la moisson et des demandes plus suivies de la métallurgie et de la verrerie, qui voyant poindre une amélioration à l'horizon, tiennent à s'assurer un stock un peu plus important que celui qu'ils peuvent avoir. Cette hausse, jusqu'à présent, ne s'est guère étendue qu'aux bassins belges, car à Paris et dans nos bassins, les affaires ont été presque nulles cette semaine. En ce moment, à Mons, on cote le tout venant industriel fr. 18; dito domestique fr. 20/22; coke non lavé, fr. 24/25; lavé, fr. 33/34; gailleterie, fr. 32/33 la tonne à la fosse. A Charleroi, le tout venant industriel ne vaut que fr. 15/16; la gailleterie et le coke restent fermes.

Sur le marché anglais on est toujours assez calme, et les ordres n'ont pas été bien importants cette semaine. A Newcastle, le charbon à vapeur vaut sh. 13/6; dito domestique, sh. 14/6 à 16/6, dito à gaz, sh. 9/13. A Cardiff, le charbon domestique vaut sh. 13/6 à 15/6 la tonne; le coke vaut sh. 28/38.

PARIS, LE 31 JUILLET — ANNÉE 1874

Prix courant légal

DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES		COURS
SUCRES BRUTS (entrepôt)	0/0 kil.	
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/		63 50 à 63 75
d° d° d° 10/15		57 75 » »
SUCRES BLANCS EN POUDRE		
Type n° 3		67 » » »
SUCRES RAFFINÉS		
Bonne sorte		147 » 147 50
Belle sorte		148 » 148 50
Certificats de sortie nouveaux		74 » » »
MÉLASSES		
Indigène de fabrique		14 50 » »
d° raffinerie		15 50 » »
ESPRITS	l'hectolitre.	
Fin 1re qualité 90°		69 » » »
CAFÉS en entrepôt.	0/0 kil.	
Java bon ordinaire		260 » » »
Ceylan d°		240 » » »
Haïti d°		210 » » »
Rio d°		180 » » »
Costa-Rica		268 » 268 »
CACAOS en entrepôt.	0/0 kil.	
Para		140 » » »
Guayaquil		140 » » »
Trinité		135 » » »
Haïti		120 » » »
Caraque		» » » »
SUIFS	0/0 kil.	
De France		92 » » »
HUILES	0/0 kil.	
Colza brute tous fûts		75 » » »
— en tonne		76 50 » »
— épurée en tonne		84 50 » »
Lin brute tous fûts		78 25 » »
Lin en tonnes		79 75 » »
FARINES		
Huit marques	le sac de 157 kil. net.	84 50 85 »
Supérieures disp.	d° 157 kil. net.	74 » » »
MÉTAUX	0/0 kil.	
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque		205 » » »
— — — d° marque ordinaire.		200 » » »
— lingots d°		217 50 » »
— anglais tough d°		210 » » »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)		200 » » »
Etain Banca	livr. Havre ou Paris	260 » » »
— Détroits	d°	255 » » »
— anglais	Havre ou Rouen	245 » » »
Plomb de France	Paris	53 50 » »
— d'Espagne	Havre	53 » » »
— anglais	d°	55 » » »
— belge et allemand	Paris	53 50 » »
Zinc de Silésie	Havre	57 » » »
— autres bonnes marques	d°	56 50 » »
— d° d°	Paris	57 » » »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.
A. POLLET.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 28 Juillet 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 8,483 tonnes, contre 11,085 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 2,602 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 88.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)			
Coltness id.	..	..	.
Summerlee id.	..	90	80
Wishaw id.	..	..	
Clyde id.	..	88/6	..
Govan id.	92/6	87/6	..
Monkland id.	93/6	87/6	
Langloan (à Glasgow, au Canal).	120	90	85
Calder id. id.	115	88/6	..
Carnbroe id. id.	87/6	..	..
Glengarnock (à Ardrossan)	100	87/6	81
Eglinton id.	92	88	82
Dalmellington id.	86	84	73
Kinneil (à Bo'ness)	90	85	70
Shotts id.	87/6		..
Almond id.	90	..	..
Carron (à Grangemouth)	95	.	.
Lochgelly (à Burntisland)	85	82/6	70
Lumphinnans id.	82/6	80	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 29 Juillet 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

		le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	à 3.20	»
Trame 36/38 id. id.	à 3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.35 à 3.37 1/2	»
Trame 40/42 id.	3.45 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4. » à 4.05	»
Trame 50 id.	4.10 à 4,15	»
Chaîne 40 Jumel	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8 »	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...Fr.	à 0.32	»
Id. » 18 »	à 0.34	»
Id. » 20 »	à 0.36	»
Id. 68 20 »	à 0.38 1/2	»
Id. 70 21 »	0.40 à 0.41	»
Id. 75 26 »	0.49 1/2 à 0.50	»
Percale 80 26 fils.	à 0.47	»
Jaconas 82 22/18 »	0.32 1/2 à 0.33	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours). Bonne demande. Prix fermes.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 29 juillet 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaine 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19	20 1/2	23	—	—	—
70	20 3/4	22	24 3/4	—	—	—
75	22	23 1/2	26 1/2	—	—	—
85	—	—	29 1/4	31 1/2	—	—
90	—	—	30 1/2	32 1/2	34 3/4	37 1/4
108	—	—	36 3/4	39 1/4	41 3/4	—
118	—	—	39 3/4	42 1/4	45 1/2	—
119	35	37 1/4	40 1/2	43	46 1/2	—
135	41	43 1/2	49	52 1/2	56	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaine 27/29 Amérique en bobines. 3,35 cents le kilogramme.
— 40 Jumel — 4,50 — —
— 58/60 — 5,60 — —
Trame 36/38 Amérique en cannettes 3,20 — —
— 50 — — 4, » — —
— 98/100 Jumel — 7,65 — —

Le calicot 90 cent. Chaine 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaine 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaine 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

La semaine passée a constaté une vive demande sur les tissus à prix très-soutenus.

HENRI FIERZ.

FONTES ET FERS D'ÉCOSSE ET D'ANGLETERRE

(Revue semestrielle)

Glasgow, 27 juillet 1874.

La revue de notre marché pendant les six mois qui viennent de s'écouler ne donne pas matière à satisfaction. Aucun événement fâcheux ne nous a épargnés : grève des mineurs, coalition des maîtres de forges, irrégularité dans la production, diminution de la demande, tout a conspiré contre la prospérité de notre article. L'agitation a été notre état normal. A peine quelque perspective de calme se faisait-elle entrevoir que les spéculateurs ramenaient dans les prix le désordre qui faisait si bien leur compte. Il faut l'avouer, les transactions auxquelles notre article a donné lieu ont eu souvent un caractère plus qu'équivoque. Accaparer le stock et acheter à terme, d'imprudents baissiers, ce qu'on détenait soi-même pour forcer ensuite les prix le jour du règlement, tel a été le jeu fréquemment répété d'un groupe de spéculateurs. De là l'écart qu'on a dû souvent remarquer entre le prix demandé pour livraison immédiate de warrants, et celui offert pour livraison à deux ou trois jours de date. Cet écart s'est élevé jusqu'à 18/ la tonne le 26 juin. On ne peut s'empêcher de regretter que de pareils trafics servent de base à nos cours et que le succès de quelques joueurs de bourse soit, dans des limites trop étendues, le régulateur de notre marché. De telles perturbations dans les prix sont loin d'engager les consommateurs à s'approvisionner à l'avance ; aussi, n'ont-ils le plus souvent acheté qu'au jour le jour.

Voici le résumé de la situation :

Entre le 25 décembre 1873 et le 3 juillet, l'Écosse n'a exporté que 207,266 tonnes contre 331,032 tonnes exportées l'année dernière pendant la même période, soit 123,766 tonnes de diminution.

En ce moment, il y a 74 hauts-fourneaux en activité et 82 qui ne fonctionnent pas. Le nombre moyen de hauts-fourneaux au feu, pendant le dernier semestre, n'a été que de 83, ce qui fait ressortir la production à moins de 400,000 tonnes. On peut donc dès à présent, prévoir que la production de 1874 sera encore inférieure à celle de 1873.

L'inactivité de la moitié des hauts-fourneaux, due d'abord à la grève, est provisoirement maintenue par les maîtres de forges, même après l'acceptation, par presque tous les ouvriers, des 40 °/o de réduction sur leurs salaires, dans le but de ne pas accumuler de stock. Si, en effet, un stock considérable est une garantie de sécurité, un obstacle à l'accaparement et aux prix factices qu'il amène, il ne faut pas oublier que de fortes existences sont aussi la cause de l'avilissement des prix dans les moments difficiles. Nos propriétaires de hauts-fourneaux veulent donc parer à cette éventualité en maintenant un strict équilibre entre la demande et la production, dont le prix de revient, d'ailleurs, ne permet qu'un bénéfice très-ordinaire aux prix actuels.

Le plus haut prix atteint cette année par les warrants a été de 108/9 le 6 janvier ; le plus bas de 71/6 le 17 avril.

Le stock, qui était de 38,410 tonnes au commencement de l'année, est tombé jusqu'à 25,564 tonnes le 5 juin. Il est aujourd'hui de 31,800 tonnes. Depuis le commencement du mois, cependant, les exportations ont repris quelque activité et, la semaine dernière, on a fait sortir, par jour, plus de 500 tonnes de fontes du magasin général.

Soutenu par cette reprise notre marché s'est raffermi, et aujourd'hui les warrants sont à 88/. Toutes les marques de choix ont beaucoup monté depuis huit jours, et aux prix élevés qu'elles ont atteint actuellement, il y en a même très peu de disponibles. Cela doit être attribué principalement aux expéditions pour la Baltique, très actives en cette saison.

Nos usines continuent à se ressentir de la langueur qui règne dans l'industrie étrangère, et elles ont moins de commandes à exécuter pour nos clients de l'extérieur que les années précédentes. Cependant, comme nous l'avons fait plusieurs fois remarquer, la fabrication des tuyaux en fonte reste une des rares industries qui ne connaissent pas de chômage.

La construction des navires en fer, toujours si active sur la Clyde, paraît devoir fournir pendant le reste de l'année des résultats moins brillants que ceux auxquels nous sommes habitués. Ainsi, à la fin de mars, il y avait plus de 100 navires sur les chantiers ; à la fin de mai, il n'y en avait plus que 73, et le premier semestre s'est terminé avec 60 navires seulement en construction. On voit que ce sont d'anciens marchés qu'on va terminer et non de nouveaux qu'on va entreprendre. Considéré séparément, le mois de juin est, cependant, un des plus remarquables pour le tonnage des navires mis à flot. Leur nombre s'élève à 17, ne jaugeant pas moins de 35,000 tonnes. Dans ce chiffre sont compris quatre steamers de 3,500 tonnes chacun, destinés à la navigation de l'Atlantique. En ajoutant les chiffres de chaque mois depuis le commencement de l'année jusqu'au 1er juillet, on trouve qu'on a lancé 90 navires ayant ensemble un tonnage de 127,700 tonnes, soit de 4,500 tonnes au-dessous du tonnage réuni des 83 navires construits et lancés du 1er janvier au 1er juillet 1873.

Pour les navires aussi bien que pour nos autres produits, qu'on ne croit pas, pourtant, que l'infériorité des chiffres de cette année nous décourage. En les comparant à ceux des années qui ont précédé 1872 et 1873, on verra que le progrès est encore assez frappant. Il y a, d'ailleurs, dans l'industrie et le commerce du pays des éléments de vitalité qui en assurent la prospérité en tout temps, et l'avenir ne peut que nous apporter de nouvelles ressources et de nouveaux débouchés.

CASTEL ET LATTA.

SUCRES.

Paris, le 30 juillet 1874.

Malgré la précocité des arrivages de sucres exotiques en Europe, il y a une grande diminution dans les excédants de stock, et si, comme il est probable, la consommation continue avec la même activité, elle aura bientôt réduit nos existences aux proportions normales.

Suivant les avis de MM. Schmidt son and Ce, les existences à la Havane, au 7 juillet, ne dépassaient pas 263,000 caisses et 5,000 boucauts, contre 432,000 caisses et 12,000 boucauts en 1873. On peut affirmer, aujourd'hui, que la récolte est de beaucoup inférieure à la précédente, et ce fait ne peut manquer d'avoir avant peu son influence en Europe. Le marché français est déjà meilleur, et la *Sucrerie indigène* vient de publier un article qu'il faut lire. M. Tardieu éclaire les détenteurs sur la véritable situation des sucres, au point de vue du présent et de l'avenir.

A Paris, la demande est active, et des affaires importantes ont pu se traiter à fr. 67 et fr. 67,25 base n° 3, fr. 63,50 7/9, et fr. 57,75 10/13, disponibles ; les vendeurs sont rares à ces limites.

Sur octobre à janvier, il y a preneur à fr. 67,50 base n° 3, et fr. 60,50 7/9, ent. Paris.

La statistique anglaise de la dernière semaine est favorable, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Stock.		Consommation.		Importation.	
Tonnes	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Londres..	105.832	82.978	6.041	5.505	6.236	8.151
Liverpool.	70.706	62.563	3.416	3.677	4.840	3.426
Clyde....	55.091	54.240	4.441	1.770	4.296	5.110
Bristol....	10 366	8.262	2.221	1.674	2.521	3.204
	241.995	208.043	16.119	12.626	17.893	19.891

Il résulte de cette statistique que les excédants de stocks ont encore diminué, cette semaine, de 6,000 tonnes, que la consommation continue à progresser et que les arrivages deviennent inférieurs à ceux de 1873 ; nous verrons donc bientôt nos voisins suivre notre exemple et se mettre résolûment aux achats.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 30 JUILLET 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	33	à	34	
»	»	18	» 35	»	36	
»	»	20	» 37	»	38	
»	68	» 20	» 40	»	40 1/2.	
»	70	» 21	» 42 1/2	»	43	

Chaîne 27/29 Amérique. 3.25 à 3.30
Trame 36/38 » 3.35 » 3.45

Toujours bonne demande pour les calicots.

LILLE, LE 30 JUILLET 1874

La semaine troublée par les discussions importantes qui se sont déroulées devant l'Assemblée nationale a été peu féconde en affaires et nous cherchons en vain cette reprise que nous promettait le plein succès de la récolte. Ce puissant levier sur lequel on comptait pour soulever le commerce et le faire sortir de l'espèce d'apathie dans laquelle il est plongé depuis trois ans, n'a pas encore produit tout l'effet qu'on en attendait ; heureusement il n'est pas trop tard, et nous pouvons encore, si la politique le permet, voir les affaires de longue haleine reprendre parmi nous la place qu'elles avaient autrefois.

Des acheteurs de toile ont visité notre marché, mais ils n'ont opéré que sur des quantités inférieures à la moyenne des années précédentes à cette époque : mais ils annoncent leur retour pour le mois prochain. Ainsi, pour ce genre d'article, on n'achète plus d'avance, et on a abandonné les traditions d'avant la guerre, ce qui est fort regrettable, car la fabrique a aujourd'hui tout le stock qui se trouvait autrefois entre les mains des intermédiaires.

Ceci s'applique surtout aux toiles mécaniques, les toiles à la main ne sont produites en ce moment qu'en petites quantités et se vendent facilement. La recherche pour les fils est limitée aux besoins immédiats, et les prix ne suivent pas les cours de la matière brute, qui restent toujours très-élevés malgré le peu d'importance des transactions. Le mouvement du commerce extérieur a été cette semaine, par le port de Dunkerque :

Imp.		Exp.	
Lin.	1.381.543	Fils de lin....	750
Jute	128.458	Fils de jute....	8.500
Chanvre	10.200	Toiles de lin	1.280
Etoupes	14.254	Toiles de jute.	6.683

Les marchés liniers de l'Ecosse et de la Belgique sont très-fermes ; celui de Belfast est dans une situation exceptionnelle par suite de la grève persistante des ouvriers de filature et de

tissage. Malgré la réduction énorme de la production qui en résulte, les prix ne haussent pas, les fils du continent venant satisfaire à l'excédant de la demande.

Les transactions sont assez calmes à Roubaix et à Tourcoing; toutes les difficultés proviennent de l'écart qui se maintient entre les cours de la laine brute et ceux de la laine peignée; on attend le résultat des ventes qui se sont ouvertes avant hier à Anvers. Les commissionnaires en tissus vendent un peu, mais ne constatent pas une très-grande activité.

Les travaux de la moisson qui se fait décidément dans de très-bonnes conditions, retiennent les cultivateurs aux champs et les empêchent de fréquenter nos marchés; aussi y avait-il peu de blés hier et il y a eu une légère hausse de 50 centimes. Les farines se vendent difficilement; en menus grains, les transactions sont peu importantes et les prix ont baissé de 50 centimes par 100 kilogs.

Graine de colza en baisse, on a payé les meilleures qualités indigènes à Arras de 22 fr. 25 c., à 22 fr. 75 c. l'hectolitre; la baisse des huiles continue parallèlement et on cote 66,50 mais à ce prix, il n'y a pas de vendeurs. Les graines de lins sont bien demandées; on a offert deux chargements arrivés de Marianople à la côte anglaise à 38 fr. 50 c. Les huiles de lins étrangères sont en bonne demande à 67 fr. 50 l'hectolitre, celles du pays valent 70 francs sans vendeurs.

Le marché des alcools reste très-calme et les excellentes nouvelles qui nous parviennent des pays de vignobles ne sont pas de nature à le ranimer. Les acheteurs se sont montrés très-réservés cette semaine et l'importance des transactions est très-faible à peu près pour toutes les époques. On cote:

3/6 fin disponible.....Fr.	65 50	
— courant..........	65 50	
Mélasse disponible.......	66 »	
à livrer 4 premiers.....	61 »	61 50
— — 4 d'été........	61 50	
— — 4 derniers.....	63 »	63 50
— — 1 prochain....	65 50	66 »

Ils n'y a pas de changement à signaler sur les sucres qui sont cotés à 61 francs pour les 7/9 bruts et à 151 francs pour les raffinés.

Les charbons restent dans la même situation; l'extraction est limitée dans le Nord et le Pas-de-Calais, et néanmoins les intermédiaires qui ont passé les marchés que je vous ai signalés au mois de mai dernier sont débordés et font çà et là des offres en baisse qui finiront par réagir sur les cours, si elles persistent quelques semaines.

LYON, 30 JUILLET 1874.

Soies et Soieries.—Le mouvement de hausse qui était parti d'Italie un peu intempestivement tend de plus en plus à se calmer. La dernière cote accuse encore de la faiblesse et des différences d'environ 2 francs. Les chiffres de la condition redeviennent ceux des périodes ordinaires. Cette situation se maintiendra tant que l'étoffe ne sera pas plus demandée et qu'une reprise de la consommation ne se dessinera pas. Il faut donc s'attendre à voir les prix revenir graduellement à ce qu'ils étaient avant la hausse et s'harmoniser avec les conditions vraies de la production et du travail. Les soies de première qualité font seules exception; elles restent dans une sphère d'action particulière et échappent ainsi au mouvement qui entraîne la généralité des sortes et des provenances.

Les premiers arrivages des soies de Chine de la nouvelle récolte sont attendus pour le mois d'août. Il s'est déjà traité des affaires considérables à Sanghaï pour l'ouverture de la saison. L'exportation atteindra 65,000 balles.

Les soies de Brousse sur lesquelles l'attention s'était portée à raison des bas prix des cocons ont, à leur tour, été entraînées dans le mouvement de hausse venu de Milan; la fabrique attendra maintenant pour les aborder que le calme des affaires les ait ramenées au niveau normal.

Le marché de l'étoffe est languissant; la vente sur banque à peu près nulle; les ordres rares. Pourtant la fabrique n'est pas, comme on pourrait le croire, prise de découragement.

C'est le moment des livraisons de la saison d'automne. Or, cette année, cette période de livraisons sera très-courte. Les commissionnaires ont généralement avancé les échéances auxquelles la marchandise doit être remise. Il en résulte que, pendant ces deux derniers mois, le travail des métiers a dû être vivement poussé. Mais, dans une quinzaine de jours, les livraisons étant terminées, il s'agit de savoir si la fabrique, en présence du calme général des consommations, sera disposée à marcher toujours avec la même vigueur, où si elle hésitera.

Déjà les ateliers de teinture ralentissent leur travail, comme il arrive à la fin d'une saison.

Malgré toutes ces circonstances peu favorables, la fabrique, nous le répétons, n'est pas sans confiance dans l'avenir. Il lui parait difficile que le bas prix de la matière première, qui a pour conséquence le bas prix de l'étoffe, ne ramène pas de plus nombreux consommateurs. Cela se voit toujours; elle compte donc d'abord sur les effets de cette loi économique; de plus, elle sait que le marché des Etats-Unis est bien déblayé pour la saison prochaine; elle se dit que si ce pays a pu absorber, au sortir de la crise financière de l'automne dernière, tout ce que l'Europe lui a envoyé en soieries, il sera cette année en mesure de consommer davantage. L'Allemagne, qui nous a peu acheté depuis six mois, voit, de son côté, s'effacer la crise qui a compromis en 1873 l'Exposition de Vienne; il est donc permis d'espérer que cette consommation se comportera mieux pour nous. Enfin, il y a surtout, comme gage d'un meilleur avenir, la certitude d'une bonne récolte en blés et en vins de France, c'est-à-dire la certitude que les facultés de consommation de notre pays seront singulièrement accrues. Des conditions plus favorables en résulteront pour la demande des produits. C'est ce que comprend notre fabrique; et cette perspective soutient son courage, en lui permettant d'attendre patiemment une reprise.

LE HAVRE, 31 JUILLET 1874.

Les affaires sont très-modérées pour tous nos articles. Que ce soit par cause politique ou par toute autre cause, il ne faut pas moins constater le fait, et bien malheureusement il dure depuis beaucoup trop longtemps.

Cotons. — Il ne s'est produit aucun fait nouveau depuis huit jours. Le temps en Amérique est aussi favorable qu'on le peut désirer, et les craintes de chenilles, exprimées il y a huit jours, n'ont pas paru se réaliser. Il y a bien eu sans doute quelques vers, mais simplement comme il y en a toujours, et leur éclosion n'a pas pris de caractère alarmant. Ce n'est, d'ailleurs, généralement pas avant le mois d'août que l'on a beaucoup à redouter ces insectes. Cette circonstance ne se produirait qu'autant que l'on aurait une saison humide, rien ne dit qu'elle soit telle.

Il est donc un fait certain en ce moment, c'est que la récolte se comporte admirablement, qu'elle promet un bon et abondant produit, et nous arrivons au moment où la cueillette va commencer d'une manière effective un peu partout. Sans avoir regagné tout le retard qu'elle présentait précédemment, la plante est cependant en bonnes conditions, et l'on peut encore espérer voir le ramassage se faire à l'époque moyenne. On dit qu'il y a dans le Sud de grands besoins d'argent, et nul doute que sous l'empire de ce stimulant, on procédera aussi rapidement que possible au travail et à l'envoi du coton nouveau dans les ports, et par conséquent il y a toutes chances pour que nous ayons des recettes de bonne heure, alors bien même que la récolte ne serait pas précoce.

Cette perspective que chacun voit sert de retenue en présence des stocks importants que nous avons en Europe, et les affaires restent aussi languissantes que jamais. Nous ne sortons pas des chiffres de 600 à 700 b. pour les ventes journalières sur place, et néanmoins les cours ne subissent aucun changement; le T. O. Louisiane vaut fr. 98/99, le Georgie fr. 96/97, les bons Oomra à fr. 70/72, et à livrer, le good fair de cette sorte se paie toujours fr. 71 par voiliers en mer.

Les affaires à terme sont tout aussi limitées, davantage même encore que celles en disponibles, et les cours n'indiquent que des fluctuations peu importantes. Août en Louisiane vaut fr. 96.97; septembre, fr. 97.50 à fr. 98; octobre, fr. 98.50. Les vendeurs pas plus que les acheteurs ne veulent s'engager à long terme.

Nos amis de Rouen signalent une petite vente courante dans la plupart des articles, mais avec un certain ralentissement cependant. A Manchester les choses sont loin de bien aller. On y accumule des stocks, et l'industrie n'obtient pas de cours rémunérateurs. A Liverpool, néanmoins, les affaires sont très-suivies, et finalement les prix se soutiennent bien, malgré le gros approvisionnement actuel et les bonnes perspectives de la récolte américaine.

Voici l'état de notre stock ce jour:

	1874	1873
Etats-Unis........	112.110	54.600
Brésil............	9.700	23.330
Indes.............	37.660	69.170
Autres............	3.530	5.090
	162.990	152.190
Cotons en mer:		
Etats-Unis........	2.000	3.767
Brésil............	»	»
Indes.............	81.871	22.817
	83.871	26.584

Sucres. — On a traité ces jours derniers une partie de 2,600 c. Havane, à fr. 35.75 sur échantillon. — C'est la seule affaire de la semaine et nous manquons, d'ailleurs, de marchandises.

Cafés. — Les arrivages de la semaine dernière, sur place, ont été de 1,925 s., contre 5,710 s. de débouchés, et voici le mouvement de l'article depuis le 1er janvier:

	1873.		1874.	
Arrivages..	324.722 sacs	1.094 fûts.	304.113 sacs	600 fûts.
Débouchés.	264.768 —	905 —	212.163 —	523 —
Stocks.....	143.404 —	1.171 —	169.513 —	77 —

C'est encore cet article qui, de tous ceux de la place, marche le mieux. On a fait au-delà de 12,000 s., cette semaine, à très-pleins prix, et l'on est même plus raide pour le Brésil et plutôt en hausse pour Haïti. Le café sain de cette dernière provenance vaut maintenant fr. 105/106, les Cap fr. 107.

Laines. — Nos enchères se sont terminées plus froidement encore qu'elles avaient commencé, et l'on a perdu partie de la hausse faite entre les enchères.

A la 3e séance on a présenté 2,605 B., dont 849 ont été vendues
A la 4e — — 2,436 B., — 674 — — —

C'est à peine s'il s'est traité quelques lots, de gré à gré depuis l'enchère.

TEINTURES. — Une dizaine de caisses indigo Bengale, quelques surons cochenille Ténériffe Zacatille à fr. 3, et plusieurs chargements bois de campêche Cap à livrer de fr. 6 75 à 6 87 1/2; voilà tout le bilan de la semaine.

CUIRS. — On s'est soutenu aux prix précédents, mais on a été beaucoup plus calme. La seule affaire brillante de la semaine comporte 5,300 Rio-Janeiro salés à livrer à fr. 72. — En dehors de cette partie, il ne s'est traité que de petits lots formant ensemble 4 à 5,000 pièces, plus de 2,200 Buenos-Ayres salés bœufs à fr. 85 50 et 2,000 Rio-Grande dito à fr. 83.

AUTRES ARTICLES. — Le cacao vient de donner lieu à la réalisation de 1,644 s. Trinidad à fr. 62 50 et on a fait aussi 20 s. Caraque à fr. 150. — Il s'est encore traité quelques affaires en crins et plumes d'autruches. Le saindoux Wilcox vaut fr. 72 50 à 73; on vend de petits lots aussi. Les autres articles n'offrent rien de saillant à mentionner.

BORDEAUX, LE 29 JUILLET 1874.

VINS. — Les affaires de vins continuent à être peu animées; toutefois, dans la semaine qui vient de s'écouler, on a continué à faire quelques achats de vins ordinaires de 1872 et 1873 à des prix modérés: on a fait aussi plusieurs achats à livrer de petits vins de 1874 de fr. 325 à 350.

Les affaires les plus importantes à noter sont la vente d'un 4e cru de 1872 à fr. 800 le tonneau et d'un 2e cru de 1873 à fr. 2,000.

La température s'est sensiblement abaissée et nous avons eu même dans ces derniers jours des pluies abondantes; si elles duraient trop, elles pourraient être nuisibles.

SPIRITUEUX. — Depuis nos derniers avis, nos cours de 3/6 ont été très-fermes sur toutes les sortes et ont même éprouvé de la hausse, par suite des avis reçus des lieux de production; mais les affaires en 3/6 Languedoc sont très-calmes et la demande pour ainsi dire nulle.

Voici nos cours d'aujourd'hui :

3/6 Languedoc	disponible	fr. 92
id Nord	—	fr. 73 à 74.

CÉRÉALES. — Les nouvelles sont toujours satisfaisantes; beaucoup de gerbes et bon rendement au dépiquage; on est d'accord que la récolte de 1874 sera une des meilleures.

On offre déjà des blés nouveaux dans les prix de fr. 23 à 23 50 c. livrables sous 3 ou 4 jours.

Sur les marchés de Marmande, Lemas, la Réole, on a pu acheter à fr. 22,50 les blés disponibles.

Les acheteurs sont réservés; ils espèrent pouvoir obtenir meilleur marché les blés de choix en août, lorsque les battages seront finis.

Il reste encore sur notre place 30 à 40,000 sacs de blé exotique.

Les farines se sont ressenties de la baisse des blés surtout pour les livraisons courant août et sur les 4 derniers mois qu'on offre à fr. 40 les 0/0 kilog.; le disponible en bonne qualité est rare; on le vend de fr. 46 à 48 les 0/0 kilos. Les qualités inférieures sont très-offertes dans les prix de fr. 43 à 45.

Les repasses rares sont demandées de fr. 23 à 24.

Les sons offerts de fr. 18,50 à 19.

MARSEILLE, LE 30 JUILLET 1874.

Nous n'avons rien de bien saillant à signaler, le commerce ne va pas, les affaires sont complétement nulles, les céréales donnent lieu à quelques opérations de spéculation, les denrées subissent l'influence des marchés régulateurs, les graines oléagineuses et leurs dérivés sont complétement abandonnés, les cotons continuent à disparaître de notre marché, les laines subissent un moment d'arrêt à cause des enchères qui se font sur les grands marchés, et les soies à cocons continuent à subir une dépréciation dont on ne peut prévoir encore l'issue.

BLÉS. — D'après les affaires conclues cette semaine on voit que la spéculation seule alimente notre marché, les prix sont faiblement soutenus en disponible depuis deux jours seulement; jusqu'à ce moment ils subissaient une dépréciation journalière de fr. 0 25 à fr. 0 50. Certains blés qui avaient été vendus à livrer pour arriver 15 juillet ont été réalisés faute d'arrivée et les prix pratiqués ont marqué une baisse de fr. 11 50. Pourtant aux dernières bourses on remarque une légère tension vers le maintien des prix; on se demande si nos détenteurs ne subissent pas l'influence des dépêches de Paris qui accusent une reprise de fr. 4 à 5 sur les farines de spéculation. La position actuelle peut se prolonger encore un mois et il est à craindre, d'après les avis que nous recevons de l'intérieur, que cette année nous restions dans l'inaction pour cet article.

Les correspondances des Dardanelles signalent le passage du détroit par 13 navires à destination de Marseille.

Les ventes de la semaine se décomposent comme suit :

Marchandises disponibles........	38.480 hect.
dito à livrer..............	43.200 »
Total.........	81.680 »

FARINES. — Notre meunerie locale travaille fort peu, elle a un écoulement très-restreint en ce moment pour ses produits. L'approche des arrivées des blés nouveaux la laisse dans la plus grande incertitude, elle n'ose fabriquer dans la crainte de la baisse.

GRAINS GROSSIERS. — Affaires complétement nulles, tendance à la baisse.

DENRÉES COLONIALES. SUCRES BRUTS. — Les transactions sur cet article sont toujours fort restreintes; les prix subissent une baisse assez forte, la tendance pourtant paraît meilleure. Nous avons noté : 100 b. Antilles à fr. 28 les Guadeloupes; 28 25 les Martiniques; 2,480 c. Havane à 31 50 le no 12; 360 b. Cienfuegos cristallisé à fr. 33 25 les 50 kilog., conditions à terme d'usage.

SUCRES RAFFINÉS. — Les prix sont soutenus, mais affaires presque insignifiantes.

CAFÉS. — Depuis notre dernière correspondance, notre dire s'est confirmé, nous avons une meilleure tenue comme prix, les affaires sont peu nombreuses. Les avis des marchés régulateurs font espérer sur une reprise qui sera très-sérieuse si les besoins de la consommation se font sentir. Nous avons noté :

400 s.	Maracaïbo à..........	112.50
450	Malabar natif à.......	112 »
283	Rio disponible........	83 »
5,000	— déb. Savoie......	95 »
400	— — —	92 »
287	Rio................	83 »
277	— lavé............	127.50
100	Santos mag..........	115 »
1,200	Rio................	95 »
450 f.	Moka Aden trié	140 »

Les 50 kil., conditions d'usage.

POIVRES. — Les prix continuent à être fermement tenus, affaires moins nombreuses.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Article complétement délaissé par la spéculation. L'huilerie continue à se tenir loin du marché, les placements d'huile devenant tous les jours plus difficiles. L'importation met en magasin, ne trouvant pas le placement de sa marchandise malgré les concessions offertes.

SÉSAMES de l'Inde :

7.000 bl. Coromandel désign. octobre, novembre arr. janv. à 40
1.000 q. Calcutta noir. — à 37
4.000 q. Coromandel désign. octobre, novembre arr. janv. à 40
4.000 q. d° d° 40

ARACHIDES. — 2,500 q. Boulam à 28.
1.100 q. Boulam disp. 28.
1.500 q. Gambie 31.
800 q. Galam 27.12 1/2.

HUILES DE GRAINES. — Affaires toujours très-restreintes, prix sans variation sensible depuis la semaine dernière. Sésames arachides et lins, 70 fr. à livrer disp.; les transactions complétement nulles.

HUILES D'OLIVE A FABRIQUE. — Aucun changement à signaler, le disponible quoique rare est toujours d'un placement difficile, la baisse exagérée des huiles de graine arrête la demande.

TOURTEAUX. — Cours toujours très-ferme, marchandise disponible très-rare et très-recherchée par l'exportation.

Quelques qualités manquent complétement, stock nul.

Les vendeurs à livrer font toujours défaut surtout parmi les fabricants.

SAVONS. — La demande des savons a pris quelque importance, mais en présence de la baisse que subissent les huiles, les prix des savons se maintiennent difficilement.

COTONS. — Le marché reste complétement le même que la semaine dernière. Les ordres de la filature sont rares, aussi la spéculation reste entièrement en dehors du marché.

Toujours manque d'ordre de l'Espagne.

Ventes de la semaine	428 b.
Arrivages depuis notre revue..........	623
Stock	13.152

LAINES. — Les transactions restent calmes et notre bulletin hebdomadaire n'indiquerait pas un chiffre de vente aussi élevé, si nous n'y avions pas compris plusieurs affaires à livrer, parmi lesquelles 350 b. Andrinople à fr. 167 50 les fines et fr. 127 50 les secondes.

Les ordres de la fabrique sont plus rares; l'activité y est moindre, on ne peut se le dissimuler. En outre, les ventes du Havre et d'Anvers attirent l'attention. Les trois premières séances du Havre dénotent un peu de baisse; quant à la vente d'Anvers, qui s'ouvre le 28 courant et dont le catalogue est de 27,000 balles de la Plata, on comprend que son importance excite tout particulièrement l'intérêt de la fabrique et la distraie momentanément de notre marché.

SOIES ET COCONS. — Les transactions ont été complétement nulles cette semaine. Nous voici revenus au calme plat, et pour peu que les affaires restent plusieurs jours dans cette situation, nous verrons la baisse faire de sensibles progrès.

Nous cotons nominalement les soies filatures de Syrie premier ordre, de fr. 72 à 75; deuxième ordre, de fr. 68 à 72. Les cocons japonais verts se cotent de fr. 15 50 à 16 50; les beaux cocons jaunes de pays, de fr. 19 à 20.

Soies fermes, sans changement. Nous avons un stock assez important en soies de Perse, mais la consommation a tout à fait abandonné l'emploi de ces sortes.

Les déchets ont donné lieu à quelques petites affaires de peu d'importance, la baisse ne nous paraît pas avoir dit son dernier mot.

CUIRS SECS ET SALÉS PLATA. — Le léger mouvement de reprise que nous signalions il y a une quinzaine s'est, dans l'intervalle, fortement accentué, et nous entrons décidément dans une période de hausse.

La rareté de la marchandise, tant disponible qu'en mer, les avis de plus en plus favorables qui nous parviennent des principaux marchés régulateurs, la saison d'automne qui s'avance à

grands pas, sont autant de circonstances qui permettent d'envisager l'avenir de l'article sous un jour meilleur.

Déjà, pour quelques affaires de détail, nos cours ont éprouvé une sensible amélioration; c'est ainsi que pour salés Montevideo mataderos, à magasin, on a successivement pratiqué fr. 76 à 78, et en dernier lieu, fr. 80.

Les vaches sèches Buenos-Ayres, kil. 9 à 10, belle marchandise, sont tenues fermement, fr. 145, et trouveraient preneurs à fr. 142 50.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 31 juillet. — Cotons: Bonne demande prix fermes. Ventes, 400 balles. Très-ordinaire Louisiane, fr. 99; bon ordinaire, Guayra disp., fr. 67 les 50 kil. — Cafés: fermes. On a vendu 500 sacs Guatemala, à fr. 119 les 50 kil. entrepôt. — Saindoux: fermes. On a noté 200 tierçons Etats-Unis, à bouche, marque Wilcox, à fr. 73 les 50 kil.

Marseille, 31 juillet. — Blés: affaires calmes. Ventes de la journée d'hier, 124,000 hect. dont 15,100 à livrer. — Importations de la journée d'hier, 2,400 hect. Marianapolis, poids 128/123, fr. 38 25; Berdianska, poids 126/121, fr. 41 75; Burgos, poids 126/121, fr. 32; Tuzelle Afrique, poids 100 kil. fr. 30 les 160 lit. Escompte 1 0/0. — Graines oléagineuses: calmes. On a vendu 400 qtx lin Sicile, à fr. 36 les 100 kil. — Sucres: affaires calmes. On a fait 400 sacs Guadeloupe, usine, de fr. 31 à 31 50 et 330 cais. Havane n° 12 cristallisé, à fr. 33 50 les 50 kil. entr. — Cafés: fermes. On a noté 220 sacs Rio à fr. 95 les 50 kil.

Liverpool, 31 juillet. — Cotons: ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 b. Marché sans changement. Importations nulles.

New-York, 30 juillet. — Or, 109 1/4. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris: 5 13 3/4. — Pétrole: Standard White (le gallon), 11 cents 3/4; dito à Philadelphie, 11 c. 3/4. — Farine: extra-state, 5 65 à 5 dollars 85 le baril de 88 kil. — Maïs: 80 cents les 35 litres. — Froment rouge: 1 dollar 37 cents les 35 litres. — Fret pour céréales, 6 1/2. — Café Rio fair: 20. — Sucre raffiné: bonne qualité Moscovade, 7 3/4. — Saindoux: marque Wilcox: 13 5/8. — Lard: 10 3/4. — Le tout sur place à New-York.

Baisse de 10 cents (50 à 60 c. par 100 kil.) sur la farine; blés et maïs sans variation.

Penang, 23 juillet. — Voici nos cours, coût et fret par voilier pour Londres: Etain, fr. 238,50 par 100 kil. — Poivre noir, fr. 146; dito blanc, fr. 179. — Tapioca, fr. 56.

Singapore, 28 juillet. — On cote, coût et fret par voilier: Gambier ordinaire, fr. 56,50 les 100 kil. — Poivre noir, Singapore, fr. 139,50; dito blanc de Rio, fr. 166,25. — Café, Bontyne, fr. 205. — Etain, Malacca, fr. 242. — Sagou: *Flore good* Singapore, fr. 33,25; sagou perlé petite graine, fr. 37,75.

Rio-Janeiro, 28 juillet, soir. — Change sur Londres, 25 3/4 deniers pour 100 reis. — Cafés: ventes d'hier, 14,600 sacs. — Cafés: good first, 6,600 reis les 10 kil.

CHRONIQUE AGRICOLE.

A part quelques contrées du Nord et du Nord-Ouest, la récolte des blés peut être considérée comme terminée en France. Les nombreux travailleurs que l'inactivité de l'industrie met à la disposition de nos fermiers leur permettront d'achever rapidement la rentrée des menus grains, et avant quinze jours tous les champs seront dépouillés de leurs récoltes.

En ce qui concerne les blés, les résultats confirment les espérances qu'avait fait concevoir le bel aspect des emblaves. D'après les renseignements puisés près des gens les plus compétents, le rendement moyen de l'hectare sera, cette année, de 18 hectolitres au moins, dont le poids varie dans ses limites extrêmes de 78 à 86 kil. C'est un rendement tout à fait exceptionnel; car dans les années réputées bonnes, le poids moyen de l'hectolitre ne dépasse pas 78 kilog.

On ne doit donc pas s'étonner du mouvement de baisse considérable qui se produit sur tous les marchés. L'empressement que met la culture dans ses offres témoigne son vif désir de vendre et de profiter des cours actuels pour écouler une partie de ses récoltes. Aussi, les machines à battre fonctionnent-elles partout avec la plus grande activité. Les blés nouveaux forment dès aujourd'hui la majeure partie des apports de la culture sur nos marchés, et les offres en livrable sur août sont partout tellement considérables qu'elles déterminent une dépréciation très-sensible comparativement aux cours de la marchandise immédiatement disponible.

De son côté, la meunerie travaille à toute vapeur, et la marchandise de plus en plus abondante à la vente détermine la baisse.

Quoique moins nombreuses que pour les blés, les offres en seigles et en orges, tant en disponible qu'en livrable, sont suffisantes pour provoquer une baisse sérieuse. Seules les avoines se maintiennent encore à des prix élevés. La récolte de ce grain sera tellement médiocre que nous serons obligés de recourir à l'importation pour les besoins de notre consommation.

Voici, du reste, quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français. Nous les cotons par 100 kilog. pour la marchandise immédiatement disponible. Les prix du livrable sont inférieurs de 7 à 14 0/0 environ suivant les époques de livraison sur les cours mentionnés ci-dessous:

Blés, fr. 30 à 31 50; seigles, fr. 20 à 21; orges, fr. 21 à 23; avoines, fr. 24 à 26; farines, fr. 44 à 48.

En comparant ces cours avec ceux de la dernière quinzaine, c'est une baisse de 12 0/0 environ que nous avons à constater, et cette baisse ne nous semble pas encore arrivée à son terme.

La graine de colza, dont il avait paru un assez grand nombre d'échantillons il y a environ une quinzaine sur la place de Paris, est moins offerte en ce moment. Il ne faut pas conclure de cette circonstance que le rayon de Paris soit déjà épuisé. Les détenteurs de graines, ne pouvant obtenir les prix de fr. 35 à 36 sur lesquels ils comptaient au début de la campagne, se sont abstenus de faire des offres. Les derniers cours pratiqués ont varié de fr. 33 à 34 les 100 kilog. en gare d'arrivée.

La Normandie, où la graine est cette année de belle qualité, la vend de fr. 32.50 à 33 en gare d'expédition. La qualité supérieure de cette graine décide nos fabricants d'huile, en l'absence des offres de l'Allemagne, à acheter dans cette contrée.

Dans ces circonstances, les huiles baissent et paraissent devoir fléchir encore; mais arrivées au-dessous de fr. 74, nous les croyons susceptibles de se relever rapidement, puisqu'il est impossible de trouver des huiles auxiliaires à meilleur marché.

La fabrique étant peu active, le stock est appelé à subir une notable diminution vers le printemps. Alors l'accumulation de marchandises, qui depuis si longtemps paralyse les affaires, n'existant plus, la spéculation rentrera dans un article qu'elle avait à peu près abandonné depuis deux ans.

Au marché de mercredi, il y avait beaucoup de monde, mais les affaires ont été aussi peu animées que possible, bien que les prix pratiqués pour les blés aient été en hausse de 50 centimes environ par quintal, sur ceux de la semaine dernière.

Cette hausse à laquelle on était loin de s'attendre n'a de cause que l'élévation désordonnée qu'une spéculation à la hausse dirigée par des maisons allemandes imprime au cours des farines de spéculation.

L'approche de la liquidation forçant le découvert à se racheter, il en résulte une hausse dont les progrès ont été tels que le courant de mois en farines 8 marques s'est élevé à fr. 83, tandis que les meuniers des 8 marques vendent leur farine fr. 76 en boulangerie.

Ces menées favorisées par une cote non publique et, par conséquent, illégale qui se fait chaque jour au Cercle du Louvre impressionnent le commerce à tel point que les affaires sont, en quelque sorte, suspendues. Cette exagération dans les cours des farines de spéculation réagit sur les prix du blé aussi bien en province qu'à Paris et fausse entièrement la situation.

Les marchés des départements qui étaient en pleine baisse, par suites d'offres abondantes, se raffermissent ou arrivent en hausses et les blés qui se traitent sur la place de Paris haussent également. Les cours extrêmes des blés indigènes ont varié aujourd'hui de fr. 30 à 31.50 les 100 kilos en marchandises immédiatement disponibles et en gare à Paris.

Aux cours actuels les blés étrangers ne peuvent guère venir sur notre place; la meunerie, du reste, trouve dans notre production indigène tout ce dont elle peut avoir besoin.

Les seigles ont été très-calmes de fr. 20 à 20.50 les orges n'ont eu qu'une cote nominale de fr. 22 à 23, et les avoines, sans distinction de provenances, ont varié dans leurs limites extrêmes de fr. 23 à 27.50 les 100 kilos, le tout en disponible.

Les farines de consommation se placent assez difficilement en boulangerie, de fr. 73 à 76 les 159 kilos, toile à rendre.

Nous remettons à vendredi la cote des farines de spéculation, la liquidation du mois pouvant en modifier les cours d'une manière sensible.

Vendredi, 5 heures.

Les farines de consommation n'ont qu'une vente très-limitée en boulangerie. Les fabricants des 8 marques tiennent fr. 76, et les autres de fr. 73 à 75 les 159 kil., toile à rendre.

Les farines de spéculation dont le marché, depuis quelques jours, offre les fluctuations les plus désordonnées, sont arrivées à un degré de confusion tel, qu'on a renoncé à les coter ce matin. Pour donner à nos lecteurs une idée de cette confusion, nous leur dirons que le courant de mois, en farines 8 marques, est coté, par les maisons étrangères intéressées à surélever les cours en liquidation, fr. 86 et 85, tandis que la meunerie des 8 marques ne vend que fr. 76, et que le livrable sur août est offert à fr. 70. Dans ces conditions, qui sont en dehors de toute légalité commerciale, nous renonçons à donner une cote.

Le marché aux huiles est très-languissant, et les cours tendent encore à fléchir.

On cote:

	Colza.	Lin.
Disponible et courant	74 50	78 50
Août	74 75	77 50
4 derniers	77 50	77 50
4 premiers	79 25	77 50

Les 100 kil.

Spiritueux. — Les affaires en alcools sont peu actives. Le rapproché se maintient à des cours élevés, par suite des besoins de la consommation. Le livrable éloigné, depuis l'amélioration que les pluies ont produite dans l'état des betteraves, est plus offert et en baisse.

Courant, fr. 68,50 à 69; Août, fr. 68,50 à 69; 4 derniers, fr. 67; 4 premiers, fr. 62,50 à 63, l'hectolitre à 90 degrés.

Ed. Marion.

PARTIE FINANCIÈRE

—

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	23 JUILLET	30 JUILLET
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.233.503.265	1.249.893.014
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	280.825	100.073
Portefeuille de Paris. Commerce	335.176.679	360.816.914
Portefeuille de Paris. Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	391.935.749	382.272 174
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	9.621.600	9.058.500
Id. Id. Succ	2.291.500	2.672.300
Avances sur effets publics franç. Paris	27.679.100	27.407.400
Id. Id. Succ.	17.642.600	17.361.250
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	48.511.450	49.255.400
Id. Id. Succ.	15.645.700	15.623.900
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.240.500	1.193.500
Id. Id. Succ.	485.900	486.900
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.930.064	2.935.928
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	695.778	1.411.478
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	8.558.586	7.943.588
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.001.967
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.563.690.905	2.543.410.425
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	4.524.028	3.849.594
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	9.403.046	9.391.514
Compte courant du trésor, créditeur	147.959.736	173.299.231
Comptes courants à Paris	231.723.566	262.093.578
Comptes courants dans les succursales.	29.026.948	27.578.901
Dividendes à payer	7.092.302	5.790.082
Effets au comptant non disponibles	1.673.290	1.452.441
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	4.108.070	4.606.211
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.193.773	11.156.711
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.262.357.540	3.294.590.564

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	16.389.749	»
Portefeuille commercial	15.976.660	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	182.300
Avances sur valeurs	»	59.200
Billets en circulation	»	20.280.480
Compte courant du Trésor	20.339.495	»
Comptes courants particuliers	28.921.965	»

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années:

En 1870, la guerre est entamée, le premier sang est versé; pour les hommes de l'art les choses sont, même, assez avancées pour qu'ils puissent augurer du résultat final. Pour le public le marché est en train de passer de l'état de paix à l'état de guerre; mouvement de contraction dont les cours de la Bourse ne peignent qu'imparfaitement toutes les souffrances, dont l'esprit public, gouvernants et gouvernés, ne comprend pas assez toute l'étendue.

En 1871, la liquidation de nos erreurs commence.

C'est en 1872 qu'elle prend un caractère plus accentué, au moins en ce qui concerne les finances publiques, car dans l'industrie, la fabrique, le commerce, elle se prolongera bien plus loin.

En 1873, la situation se détend comme crise; la circulation des billets est importante, plus importante qu'on n'aurait pu la juger possible, mais l'agio et le change sur Londres commencent à baisser.

En 1874, la situation serait revenue au calme sans la préoccupation de l'avenir qui paralyse les affaires à long terme.

	4 AOUT 1870	3 AOUT 1871	1er AOUT 1872	31 JUILLET 1873	30 JUILLET 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	1.526.1	1.970.5	2.320.2	2.967.2	2.543.4
Encaisse	1.046.9	660.9	757.3	747.6	1.249.9
Portefeuille	1.075.5	634.8	1.191.7	1.053.1	743.1
Avances	134 0	155.0	187.9	153.0	123.0
Prêts à l'Etat	60.0	1.256.1	1.420.4	1.388.1	927.2
Compt. cour. Trés.	175 1	365.1	630.1	120.6	173.3
— part..	594.8	502.7	684.2	220.8	262.1
Taux d'escompte.	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 1/2 0/0	5 0/0
Cours du 3 0/0	67 fr. 65	55 fr. 40	55 fr. 70	56 fr. 45	62 fr. 50
Cours du 5 0/0	»	85 fr. 05	85 fr. 70	90 fr. 85	99 fr. »
Prix du quintal de blé.	29 fr. 66	31 fr. 48	28 fr. 49	32 fr. 87	32 fr. 17
Prime de l'or	3/4 °/oo	2 1/2 °/oo	13 1/2 °/oo	11 1/2 °/oo	Pair.
Prix du Londres court	25 fr. 12	25 fr. 33	25 fr. 70	25 fr. 49	25 fr. 18

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

30 juillet 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	36.700.590	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	21.700.590
		Argent monn. et ling.	»
Total	36.700.590	Total	36.700.590

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.627.072
Réservé et prof. et pert.	3.406.747	Portefeuille et avances.	16.553.948
Trésor et Admin. publ.	3.320.647	Billets en rés. (N. B.)	9.995.565
Comptes particuliers	19.307.919	Or et arg. mon. (N. B.).	777.728
Billets à sept jours, etc.	366.000		
Total	40.954.313	Total	40.954.313

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3.406.747	Fonds publics	17.611.972
Billets en circulation	26.705.025	Portefeuille et avances.	16.553.948
Billets à sept jours	366.000	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	22.478.318
Trésor et Admin. publ.	3.320.647		
Comptes particuliers	19.307.919		
Total	67.654.338	Total	67.659.338

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 248.750
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	300.945
Comptes-courants des particuliers	»	443.048
Fonds publics	»	398.619
Portefeuille et avances	153.397	»
Encaisse métallique	»	717.747
Réserve en billets et espèces	»	1.052.442

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au-delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que la dite réserve tende à tomber au-dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

La Banque d'Angleterre, à la suite de quelques retraits d'or, vient de porter son escompte de 2 1/2 0/0 à 3 0/0. Nous sommes encore à 1 0/0 au-dessus, et de plus il y a deux obstacles qui nous distancent de notre voisine: l'étalon d'argent (en Angleterre, l'or est l'étalon monétaire) qui serait le nôtre si nous n'étions au régime du papier-mon-

naie, et ce dernier. Aussi, pendant que la Banque d'Angleterre a perdu, sur son encaisse, 717,747 liv. st. depuis huit jours, la Banque de France a gagné 16 millions sur le sien. Le portefeuille de cette dernière institution a repris de 16 millions, bien faible compensation de ses déperditions antérieures. Mais, mauvais signe pour les affaires, les comptes courants particuliers ont augmenté de 29 millions, presqu'en entier versés en billets qui ont diminué de 20 millions. Somme toute, la situation n'a pas varié; elle est toujours mauvaise au point de vue de l'activité des transactions.

Le rapport de la réserve (billets et espèces) à l'ensemble des comptes courants à la Banque d'Angleterre est devenu 46.52 0/0 de 46.60 qu'il était il y a huit jours. La variation est bien minime.

La Banque de Prusse continue de nous accuser, dans ses bilans hebdomadaires, une stagnation constante des affaires. Ainsi, au 23 juillet, les comptes courants des particuliers attestaient une augmentation de 335,000 thalers, lorsque le portefeuille diminuait de 2,273,000 thalers, les avances au public de 1,322,000 th. et les billets en circulation de 5,298,000 th. L'encaisse sans variation sensible (26,000 th. de diminution). La proportion du passif à vue à l'actif liquide est de 73 0/0. Ce dernier chiffre a sa valeur; il confirme le peu d'entrain des transactions.

L'encaisse de la Banque nationale d'Autriche, au 29 juillet, s'était accru, en huit jours, de 294,000 florins, quand, au contraire, la circulation avait diminué de 3,149,000. Le portefeuille a diminué de 84,000 florins et les avances de 177,000 florins.

Bourse de Paris. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

Comptant	5 0/0			3 0/0		
—	Pl. haut	Pl. bas	Dernier	Pl. haut	Pl. bas	Dernier
Vendredi.......	98.50	98.25	98.40	62.15	61 80	62 »
Samedi.........	99.50	99.05	99.45	63 »	62 60	63 »
Lundi..........	98.85	98.65	98.70	62.60	62.20	62.30
Mardi..........	99.45	98.95	98.95	63 »	62.50	62.50
Mercredi.......	99.35	99.20	99.27	62.90	62.65	62.75
Jeudi..........	99.30	98.95	99 »	62.65	62.30	62.60
Terme						
Vendredi.......	98.45	98.25	98.35	62.25	62 »	62 »
Samedi.........	99.50	98 95	99.50	63.50	62.80	63.22
Lundi..........	98.82	98.62	98.72	62.60	62.37	62.37
Mardi..........	99.45	99.10	99 10	63.10	62.70	62.70
Mercredi.......	99.37	99.10	99.25	62.95	62.75	62 80
Jeudi..........	99.27	98.90	99 »	62.70	62.35	62.60

Les questions politiques ont imprimé aux cours des oscillations qu'elles suffisent pour expliquer. Tout trouble momentané, même une simple appréhension, eût-il pour compensation une amélioration lointaine, inquiète la bourse et fait baisser; un calme même trompeur redonne du ton au cours. Voilà la règle. Sans juger les conséquences finales, disons que cette semaine la bourse a donné un nouvel exemple de ce positivisme à courte vue, ou plutôt à court terme.

Finalement sur les cours d'il y a huit jours, c'est de la hausse, et même une hausse accentuée.

Les reports s'annoncent faibles au moins sur la rente française.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		23 juillet	30 juillet	Variations
100	4 0/0 j. 22 mars..........................	77 »	» »	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 mars	89 35	89 50	+ 0 15
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril..............	521 »	526 25	+ 5 25
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juillet	455 »	470 »	+ 15 »
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet...	473 »	475 »	+ 2 »
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	218 »	217 50	— 0 50
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er mars	440 »	450 »	+ 10 »
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er fév.	475 »	482 50	+ 7 50
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 janv.	303 75	307 50	+ 3 75
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	274 »	273 50	— 0 50
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	990 »	1000 »	+ 10 »
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	483 75	486 25	+ 2 50

Les divers fonds français ont, cette semaine, gravité dans le même sens; cependant la hausse est moins forte et quelques valeurs sont même restées sans variation, si ce n'est en baisse legère.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		23 juillet.	30 juillet.	Variations.
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet.....	93 5/8	93 5/8	....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai....	1231 25	....	....
250	— Obl. doman. j. 1er mars..	280 75	283 75	+ 3 ..
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill..	67 7/8	67 3/4	— 1/8
100	— — j. 1er avril..	68 1/2	68 5/8	+ 1/8
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er févr..	66 1/4	66 3/4	+ 1/2
100	— — j. 1er mai..	62 1/4	66 ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet..	104 1/2	104 1/2	.. ....
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet..	460 ..	455 ..	— 5 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet.......	78 ..	77 ..	— 1 ..
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	382 50	382 50	.. . ..
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril........	353 50	355 ..	+ 1 50
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	17 1/4	18 ..	+ 3/4
100	— — intér. j. janvier 1873..	11 ..	13 ..	+ 2 ..
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet......	470 ..	470 ..	.. ....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai.........	106 ..	105 ..	— 1 ..
100	— — 1864 j. mai.........	108 ..	107 3/4	— 1/4
100	— — 1865 j. mai.........	109 ..	... ..	.. ....
100	— — 1867 j. juillet........	110 3/8	110 1/2	+ 1/8
100	— 5 0/0 Cons. j. mai........	106 1/4	106 3/4	+ 1/2
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet......	219 ..	221 ..	+ 2 ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet........	65 50	66 35	— 0 15
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril.........	39 25	39 50	+ 0 25
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin.............	65 1/2	65 1/2	.. ....
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril.......	66 3/8	66 3/8	.. ....
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril.........	66 1/8	66 3/8	+ 1/4
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j 1er avril..	197 50	198 25	+ 0 75
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 janvier.	... ..	59 1/2	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet........	66 ..	68 50	+ 2 50
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet........	60 75	... ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	48 ..	... ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet....	100 1/2	... ..	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet...	.. ..	... ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai...........	99 ..	101 ..	+ 2 ..
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai...........	426 25	427 50	+ 1 25
500	— — 1869 j. 1er mai	426 25	430 ..	+ 3 75
100	— 5 0/0 1870 j. 1er février.......	105 ..	104 3/4	— 1/4
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	235 ..	237 ..	+ 2 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet......	43 50	44 40	+ 1 10
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet.......	281 25	285 ..	+ 3 75
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet......	302 50	315 ..	+ 12 50
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet......	307 50	311 25	+ 3 75
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril........	267 50	267 50	.. ....

Les fonds étrangers fournissent peu de choses à dire; naturellement, l'attention de la spéculation s'est portée sur les rentes 3 et 5 0/0 françaises, et ces dernières ont absorbé cette attention à leur profit. En fin de compte, aucun mouvement d'ensemble sur les diverses valeurs de cette catégorie, qui ont les unes baissé, les autres monté, mais sans affaire qui donne de l'importance à ce mouvement pour chacune d'elles. Les fonds turcs n'étant plus sous le coup des exécutions qui avaient fait fléchir les cours ces jours-ci, ont repris un peu de faveur.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		23 juillet	30 juillet	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai....	862 50	880 »	+ 17 50
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	485 ..	486 25	+ 1 25
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	93 ..	93 »	.. .. ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	445 ..	445 »	.. .. .
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	87 75	86 »	— 1 75
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	465 ..	465 »	.. .. ..
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	375 ..	370 »	— 5 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er mai..	73 ..	73 »	.. .. ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	276 ..	275 »	— 1 ..
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er février.	460 ..	» »	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er février.	350 ..	350 »	.. .. ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er février.	113 ..	115 »	+ 2 ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	430 ..	437 50	+ 7 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	409 ..	405 »	— 4 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	260 ..	256 25	— 3 75
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril...	254 ..	255 25	+ 1 25
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin........	460 ..	465 »	+ 5 «.
500	— — 3 0/0 j. 1er juin........	286 ..	287 50	+ 1 50
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	295 ..	295 »	.. .. ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	295 ..	291 »	— 4 ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	290 ..	288 75	— 1 25
500	— Geneve 3 0/0 1855 j. 1er juil.	290 ..	290 »	.. .. ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	282 75	285 »	+ 2 25
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet...	500 ..	500 »	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet...	300 ..	302 »	+ 2 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	290 50	291 25	+ 0 75
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil..	291 25	292 50	+ 1 25
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	500 ..	» »	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	277 50	» »	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	290 ..	289 »	— 1 ..
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet.. ..	290 ..	289 »	— 1 ..
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	300 ..	300 25	+ 0 25
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril..	268 .	276 25	+ 8 25
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet...	292 50	293 50	+ 1 ..
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	290 ..	291 25	+ 1 25
500	— Ouest. 3 0/0 j. 1er juillet ...	286 50	288 50	+ 2 ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril...	250 ..	250 »	.. .. ..
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er mars	318 ..	316 50	— 1 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er mars	311 75	310 »	— 1 75
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	242 25	246 75	+ 4 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	247 50	249 50	+ .
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	203 ..	203 50	+ 0 50
500	— — rev. variable j. oct. 72.	159 ..	159 »	.. .. ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	130 50	133 »	+ 2 50
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70.....	235 ..	232 »	— 3 ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	217 ..	220 »	+ 3 ..

500 Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	442 ..	442 50	+ 0 50
500 Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril......	... ..	499 50	.. .. ..
500 — 5 0/0 j. 1er avril.......	447 50	450 »	+ 2 50
500 Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	414 ..	414 »	.. .. ..
500 Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril.....	472 50	475 »	+ 2 50
125 — Bons trent. 8 0/0 j. 1er mars.	121 ..	121 »	.. .. ..
450 J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril...	400 ..	400 »	.. .. ..
450 Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	382 50	387 50	+ 5 ..
500 Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	262 50	270 »	+ 7 50
500 Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	453 75	460 »	+ 6 25
500 Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril...	272 50	273 25	+ 0 75
500 — 5 0/0 j. 1er mai....	426 25	430 »	+ 3 75
625 Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ..	»	.. .. ..
500 Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet....	490 ..	492 50	+ 2 50

On peut dire des obligations de sociétés ce que nous venons de dire des fonds étrangers; mouvements discordants, résultant de la pénurie de transaction. Cependant, l'amélioration des cours est la note qui domine.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	23 juillet	30 juillet	Variations
Banque de France, j. 1er juillet...........	3715 ..	3775 »	+ 60 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup.4.	1110 ..	1125 »	+ 15 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er février.	560 ..	565 »	+ 5 ..
Crédit agricole, j. 1er juillet..............	450 ..	450 »	... ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet....	855 ..	875 »	+ 20 ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	381 25	400 »	+ 18 75
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai...	670 ..	680 »	+ 10 ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet..............	680 ..	697 50	+ 17 50
Crédit mobilier, j. juillet 1873............	285 ..	280 »	— 5 ..
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	562 50	565 »	+ 2 50
Société générale, j. 1er avril..............	533 75	536 75	+ 2 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	505 ..	520 »	+ 15 ..
Banque France-Italiennne, j. 1er juillet...	415 ..	420 »	+ 5 ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	153 75	155 »	+ 1 25
Banque ottomane, j. 1er juillet.............	630 ..	615 »	... ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	542 50	545 »	+ 2 50
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.....	520 ..	542 50	+ 22 50

A part une seule exception, les actions des Sociétés de crédit ont toutes monté cette semaine, et quelques-unes (la Banque de France, le Crédit foncier, la Société générale algérienne, le Crédit lyonnais, la Banque de Paris et des Pays-Bas, etc.) d'une manière assez remarquable. Il faut attribuer cette hausse à la reprise signalée des cours des valeurs à revenu fixe, rentes en tête. Ces institutions, nous ne parlons pas de la Banque de France dont les conditions sont particulières, ne voulant pas immobiliser leurs fonds disponibles et ne trouvant pas à les utiliser dans des opérations commerciales qui font faute, les ont employés en achats de valeurs à réalisation prompte, les mêmes qui ont le plus monté. Acheter de ces actions était se mettre à la hausse sur les rentes et autres valeurs de cet ordre; là est le secret de ce commencement de reprise qu'une continuation de hausse de fonds publics français peut accentuer davantage.

Le Crédit mobilier espagnol continue à monter; son rapport laissait à entendre que des réalisations de bénéfices profiteraient à l'exercice courant. Serait-ce là le motif de la hausse persistante de cette valeur?

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	23 juillet	30 juillet	Variations
Est j. 1er mai..............................	516 25	518 75	+ 2 50
— Act. de jouissance..................	180 ..	176 ..	— 5 ..
Lyon j. 1er mai..............................	892 50	895 ..	+ 2 50
Midi j. 1er juillet............................	620 ..	627 50	+ 7 50
— Act. de jouissance..................	185 ..	... ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet............................	1048 75	1060 ..	+ 11 25
— Act. de jouissance..................	665 ..	665 ..	.. .. ..
Orléans j. 1er avril..........................	850 ..	855 ..	+ 5 ..
— Act. de jouissance..................	530 ..	530 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er avril............................	556 25	555 ..	— 1 25
— Act. de jouissance..................	220 ..	220 ..	.. .. ..
Charentes j. 1er février.....................	335 ..	335 ..	.. .. ..
Vendée j. 1er juillet..........................	905 ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet...........	541 25	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet............	277 50	277 50	.. .. ..
Chemins autrichiens j. 1er juillet..........	712 50	716 25	+ 3 75
— Act. de jouissance..................	260 ..	260 ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai..................	311 25	305 ..	— 6 25
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet..........	410 ..	... ..	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65..................	145 ..	148 75	+ 3 75
Pampelune-Barcelone j. juillet 66.........	88 75	101 ..	+ 12 25
Portugais j. janvier 66......................	200 ..	200 ..	.. .. ..
Madrid-Saragosse j. 1er juillet.............	260 ..	265 ..	+ 5 ..

Peu d'affaires en actions des chemins de fer français qui restent plutôt fermes. Le Nord a été assez recherché.

Les chemins Autrichiens et les chemins Lombards sont un peu délaissés par la spéculation. Leurs recettes sont en baisse assez sérieuse en 1874 sur 1873. Les 27 premières semaines des chemins autrichiens, en 1874, sont en perte sur la période correspondante de 1873 de 6,562,000 francs, soit 18,14 0/0 par kilomètre. Pour les chemins Lombards, la perte, durant le même espace de temps, en 1874 sur 1873 est de 5,387,000 francs, savoir: perte sur le réseau Sud-Autrichien 6,291,000 francs et bénéfice sur le réseau de la Haute-Italie 904,000 francs. Il est difficile que de semblables résultats soient suffisamment atténués par la fin de l'année pour ne pas influer sensiblement sur le chiffre du dividende. Les cours reflètent cette impression car, en 1873, les actions des chemins Autrichiens ont oscillé de 801 25 (plus haut cours) à 700 (plus bas) et celles des chemins Lombards de 461 25 à 335, et les prix respectifs sont actuellement dans les environs de 715 pour la première valeur, et 305 pour la seconde.

Ces deux Compagnies sont assez importantes et les capitaux français qui y sont intéressés sont trop nombreux pour que nous puissions nous dispenser de dire quelques mots des rapports lus aux Assemblées générales d'il y a quelques semaines.

La Compagnie dite des chemins Lombards a un réseau total de 4,322 kilomètres dont 2,237, tous en exploitation, sont situés dans l'Autriche-Hongrie et 2,085, dont 112 sont en construction, appartiennent à l'Italie. La dépense totale de tout ce réseau, à ce jour, est de 1,531,218,000 francs. Son capital-actions est de 375 millions. Le reste est dû à des émissions d'obligations à long terme et de bons à court terme; ces derniers, au nombre de 600,000 recevront au remboursement une somme de 300 millions; mais des ventes d'obligations convertiront sans doute cette dernière dette en une autre remboursable en un plus long délai. On voit que le coût kilométrique d'établissement est de 350 à 360 mille francs. C'est à peu près notre coût, et il n'y a là rien d'exorbitant, surtout pour un réseau en grande partie de montagnes.

Comme exploitation, la Compagnie a non-seulement son réseau propre, mais elle s'est chargée, en Italie, de 861 kilomètres appartenant à des Sociétés privées et 571 à l'Etat; en tout 1,432 kilomètres à joindre à ce qu'elle possède en exploitation (4,210); en tout 5,642 kilomètres. Comme en France, les recettes-marchandises empiètent sur celles provenant de la grande vitesse et, comme en France également, les frais d'exploitation s'accroissent; ils étaient de 43,2 0/0 des recettes brutes en 1872; ils sont à 47,5 0/0 en 1873.

Les garanties des Etats respectifs ne fonctionnent pas au-delà des Alpes comme en France. Le réseau Austro-Hongrois est garanti sur le pied de 5,2 0/0 de revenu net du capital dépensé; le même système est appliqué en Italie sauf pour le réseau Piémontais où un revenu brut d'une somme fixe est assuré à la Compagnie; mais les recettes de 1873 permettent à la Compagnie de ne pas recourir à ces garanties. Somme toute, le produit net disponible, toutes charges déduites, est en 1873 de 11,260,000 francs, soit 1,867,000 francs de moins que pour 1872. Ce résultat n'a permis de payer aux actions qu'un dividende total (intérêt compris) de 15 francs, au lieu de 20 francs, pour 1872.

Le réseau des chemins de fer autrichiens proprement dits est de 1,597, en complète exploitation, dont 1,392 formant ce que la Compagnie appelle l'ancien réseau, et 205 le réseau complémentaire. Le capital d'établissement de l'ancien réseau monte à 460,800,000 francs, et celui du réseau complémentaire, à 120,800,000 francs; en tout, 581,600,000 francs fournis: 309 millions par des actions, et le reste par des obligations à long terme.

Les recettes brutes d'exploitation en augmentation, en 1874 sur 1873, le sont plus pour la grande vitesse que pour la petite à l'inverse des chemins Lombards et des chemins Français. Les dépenses d'exploitation montent à 42,60 0/0 de recettes brutes, soit, à peu de chose près, les mêmes qu'en 1872.

En fin de compte, le bénéfice net de l'exploitation est, pour 1873, de 47,736,000 francs, et celui des mines et usines, de 5,358,000 francs, soit, avec les recettes diverses, mais déduction faite du service des obligations et autres charges, une somme de 31,070,000 francs qui a permis de répartir, en tout, 50 francs à chaque action. C'est, pour ces dernières, le même revenu que pour l'année 1872, mais 10 francs de moins que pour chacune des trois années antérieures.

Voici, d'ailleurs, pour les diverses compagnies dont nous venons de fournir les cours des actions, le revenu annuel de ces dernières, depuis dix ans :

	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Est	33 »	33 »	33 »	33 »	33 »	33 »	25 »	33 »	33 »	33 »
Lyon	65 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	40 »	52 »	60 »	60 »
Midi	42 50	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	35 »	40 »	40 »	40 »
Nord	67 »	71 50	70 »	72 »	61 »	67 »	42 »	58 »	67 »	67 »
Orléans	100 »	56 »	56 »	56 »	56 »	56 »	50 »	56 »	56 »	55 »
Ouest	39 »	37 50	35 »	35 »	35 »	35 »	20 »	35 »	35 »	35 »
Charentes	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0
Vendée	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	17 50
Croix-Rousse	.. ..	.. ..	5 »	10 »	12 »	15 »	18 »	20 »	22 »	22 »
Dombes	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	15 »
Lille-Béthune	.. ..	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0
Nord-Est	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	4 0/0	4 0/0	4 0/0	4 0/0	4 0/0
Ch. Autrichiens	25 »	25 »	35 »	42 50	52 50	60 »	60 »	60 »	50 »	50 »
— Lombards	40 »	37 50	37 50	33 »	33 »	25 »	15 »	20 »	20 »	15 »
N.-O. Autriche	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	10 85	25 »	25 »	25 »	25 »
Nord-Espagne	6 0/0	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pampelune	6 0/0	3 0/0	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	8 0/0	6 0/0	6 0/0	»	»	»	»	»	»	»
Saragosse	6 0/0	3 0/0	»	»	»	»	»	»	»	15 »

Le lecteur se rappelle, sans doute, qu'en 1864 a cessé, pour les six grandes compagnies françaises, le régime transitoire qui faussait le dividende, en permettant de porter au compte d'établissement l'intégralité des résultats et des charges du nouveau réseau. Actuellement, les recettes nettes de l'ancien réseau sont soumises, pour chacune de ces compagnies, à un maximum au-delà duquel elles viennent alléger, s'il y a lieu, la part de la garantie de l'Etat. Nous disons s'il y a lieu, car les résultats obtenus par les compagnies du Nord et de Lyon leur ont permis de ne pas se prévaloir de cette garantie, et, de ce chef, elles n'ont rien emprunté, jusqu'alors à l'Etat. Nous n'oserions dire qu'il en sera toujours ainsi, au moins pour le Lyon.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	23 juillet	30 juillet	Variations
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	»	250 »	....
— actions de jouissance	»	»	....
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	»	630 »	....
— actions de jouissance	»	150 »	....
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	231 25	233 75	+ 2 50
Messageries maritimes, j. 1er juin	567 50	570 »	+ 2 50
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	417 50	420 »	+ 2 50
— Délégations, j. 1er janvier 1871	415 ..	415 »	....
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j, 1er mai	725 ..	»	....
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1150 ..	1200 »	+ 50 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	930 ..	930 »	....
Fives-Lille, j. 1er mai	930 ..	990 »	+ 60 ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	385 ..	398 75	+ 13 75
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	310 ..	375 »	+ 65 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	»	»	....
Marché du Temple, j. 1er avril	»	»	....
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er avril	742 50	748 75	+ 6 25
— — action de jouissance	460 ..	»	....
— de Marseille, j. 1er avril	575 ..	575 »	....
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril.	»	»	....
Maberly (Somme), j. septembre 1873	450 ..	»	....
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	380 ..	385 »	+ 5 ..
Eaux de Vichy, j. 1er mars	770 ..	»	....
Salines de l'Est, j. 15 avril	250 ..	260 »	+ 10 .
Salines du Midi,	575 ..	»	....
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	537 50	537 50	....

Toutes les valeurs diverses appartenant au tableau précédent témoignent d'une certaine fermeté dans les prix; mais c'est tout pour le moment. Elles donnent lieu, d'ailleurs, à peu d'affaires, l'attention étant assez volontiers absorbée par la rente, dont les oscillations donnent plus de prise à la spéculation.

Le *Journal des Débats* fournit, à ses lecteurs, un relevé intéressant à consulter ; c'est le rendement net, au 30 avril et au 11 juillet, impôt déduit et tenant compte seulement des versements effectués, des vingt principales valeurs à revenu variable, plus la rente 5 0/0, résultant de la comparaison du revenu du dernier exercice avec le cours.

Voici ce relevé disposé dans un ordre autre que celui adopté par le journal auquel nous l'empruntons :

VALEURS.	REVENU NET 30 avril.	REVENU NET 11 juillet.	DIFFÉRENCE.
Crédit agricole	11.38 0/0	9.76 0/0	— 1.62 0/0
Société financière	10.49	9.24	— 1.25
Crédit foncier	6.23	5.58	— 0.65
Banque de Paris	8.23	7.84	— 0.39
Gaz parisien	7.11	6.73	— 0.38
Crédit lyonnais	5.98	5.64	— 0.34
Nord	6.30	5.97	— 0.33
Comptoir d'escompte.	6.11	5.81	— 0.30
Ouest	6.37	6.08	— 0.29
Orléans	6 50	6.24	— 0.26
Midi	6.27	6.01	— 0.26
5 0/0	5 39	5.13	— 0.26
Lyon	6.62	6.41	— 0.21
Est	6.27	6.08	— 0.19
Crédit industriel	8.48	8.31	— 0.17
Messag. maritimes	7.08	6.97	— 0.11
Omnibus de Paris	7.62	7.54	— 0.08
Banque de France	8.78	8.90	+ 0.12
Voitures à Paris	9.72	10 »	+ 0.28
Société générale	8.17	8.46	+ 0.29
Société de dépôts	8.24	8.54	+ 0.30

On remarquera que, à part les quatre dernières valeurs, fournissant à peu près le chiffre de rendement le plus élevé, il y eu hausse générale dans les prix, et presque la même eu égard au revenu. Sous ce dernier rapport, il n'y a guère d'exception que pour les trois valeurs qui semblent avoir été en retard sur les autres, et qui auraient reconquis un temps précédemment perdu ; nous voulons parler du Crédit agricole, de la Société financière et du Crédit foncier.

Vendredi 31 juillet. — La hausse a repris sa marche un instant interrompue, et nous avons à signaler une avance de 40 c. sur le 3 0/0 à terme et au comptant, et de 65 c. sur le 5 0/0 au comptant et 55 c. à terme. Pas de variations sur les reports.

Les autres valeurs de spéculation ont généralement suivi le mouvement des rentes françaises, auquel les fonds étrangers eux-mêmes, le 5 0/0 italien en tête, n'ont pas été complétement étrangers.

Les valeurs au comptant ont très-peu donné aujourd'hui.

CHANGES. — Les devises ont peu varié cette semaine, sauf un certain raffermissement sur le Londres court, résultat nécessaire de la hausse de l'escompte sur ce marché. L'argent un peu plus demandé cette semaine. D'ailleurs transactions limitées.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 28 JUILLET	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	PLACES ETRANGERES sur Paris. COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 3/8 à 209 ⅛	et 3 %	cts jours	56 11/16 à .. ..
	»	court	209 ⅞ a 210	et 3 %	—	— —
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	3 mois	81 05 à .. ..
	»	court	122 à 122	et 4 %	—	— —
4 %	Berlin....	long.	367 ¼ à 367 ¾	et 4 %	8 jours	81 1/12 à .. ..
	»	court	366 ¾ à 366 ⅛	et 4 %	—	
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	8 jours	94 ½ à .. ..
	»	court	209 ¾ à 209 ¼	et 4 %	—	— —
5 %	Trieste...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 80 à .. ..
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	— —
5 %	Vienne...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 60 à .. ..
	»	court	222 à ...	et 4 %	—	— —
6 %	Barcelone.	long.	516 à 520	et 4 %	—	..— —
	»	court	519 à 510	et 4 %	—	— —
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	— —
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	— —
6 %	Madrid...	long.	508 à 510	et 4 %	8 jours	..5 06 à .. ..
	»	court	512 à 505	et 4 %	—	— —
7 %	Lisbonne.	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	— —
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	— —
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	— —
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	— —
5 ½	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 52 à .. ..
	»	court	343 à ...	et 4 %	—	— —
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13¾ à .. ..
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	— —
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 %	Londres...	long.	26 16 à 25 19	moins 3 ½	3 mois	25 42½ a .. ..
	»	court	25 16 à 25 20	moins 4 %	—	— —
4 %	Belgique..	long.	pair à —	moins 5 ½	cts jours	100 1/16 à .. ..
	»	court	1/16 à —	moins 5 ½	—	— —
5 %	Italie.....	long.	9 à 9 —	moins 5 %	vue	111 25 à .. ..
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	— —
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	— —
	»	court	— 1/4 à ⅛ —	moins 5 %	—	— —
5 %	Rome....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	— —
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	— —
3 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	cts jours	100 .. à .. ..
	»	court	pair à —	moins 5 %	—	— —

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	30 JUILLET
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)............	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c. .	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)............	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols............	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains......	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche........	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand............	5 25 à 5 50
d° mexicaines............	5 20 à 5 50
Souverains anglais............	25 10 à 25 15
Banknotes............	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).........	25 75 à 25 85
Dollar............	5 10 à »

NEW-YORK (Dépêche par câble) 29 juillet 1874.

Prix de l'or plus haut..........	109 3/8
— — plus bas...........	109 »
— — clôture...........	109 3/8
Change sur Londres	4 dollars 87 1/2
5/20 1885	116 7/8
5/20 1887	117 5/8
Consolidés 5 0/0	113 1/4

MANUEL COMPLET A L'USAGE DES CANDIDATS AU GRADE D'OFFICIER D'INFANTERIE DANS L'ARMÉE TERRITORIALE, DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE, et répondant aux examens du volontariat d'un an; rédigé d'après le programme officiel du 24 juin 1874, par Alphonse TURLIN, ex-chef de bataillon. — Paris, J. Dumaine, 1874, 1 fort vol. in-12 de plus de 700 pages. Avec 126 figures intercalées dans le texte, un grand nombre de modèles et trois extraits de la Carte de l'état-major.

Au moment où l'armée territoriale ainsi que la réserve de l'armée active vont être définitivement constituées, c'est rendre un véritable service aux candidats aux divers grades dans ces deux parties de l'armée, que de leur offrir un manuel qui, sous une forme concise et pourtant très-complète, leur permette de subir d'une façon brillante les examens exigés pour l'obtention de ces grades.

Comme législation, tout ce qui concerne l'armée y est largement développé et annoté, de telle façon que chacun puisse, facilement, interpréter toutes les dispositions de la loi sur le recrutement et l'organisation militaire. Les attributions de chaque grade se trouvent classées et délimitées par la réunion de tous les articles des ordonnances sur les services *intérieur*, en *campagne* et des *places* qui visent plus particulièrement chacun d'eux, et qui sont d'un usage constant. L'étude de l'administration militaire y est clairement expliquée et facilitée par une collection de tous les modèles les plus usuels, qui sont la reproduction exacte des pièces officielles. La topographie, la fortification et l'artillerie y sont exposées avec le concours d'un grand nombre de figures qui, comme chacun le sait, rendent l'étude de ces matières simple et attrayante. Ce manuel renferme également un exposé rapide de quelques moyens pratiques, appliqués aux petites opérations en campagne.

Enfin, des planches soigneusement construites indiquent clairement la façon dont on établit un camp, avec ses formes et ses dimensions, comment les tentes sont dressées et disposées; trois cartes d'état-major permettent en outre l'étude de la lecture des cartes. En un mot, voici l'énoncé des matières contenues dans le volume : Législation — Ordonnance sur le Service intérieur, sur le Service des places, sur le Service en campagne — Administration — Topographie — Fortification — Artillerie — Fonctionnement de la justice militaire.

Tel qu'il est, ce volume constitue, on le voit, non-seulement le meilleur guide dans la préparation des examens qui vont commencer dans trois mois et demi, mais encore un manuel qui se trouvera bientôt entre toutes les mains : le service obligatoire en fait un livre d'une utilité universelle.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE DES ANCIENS PEUPLES DE L'INDE, DE L'EGYPTE, DE LA JUDÉE ET DE LA GRÈCE, par M. *du Mesnil-Marigny*, 2e édition. Paris, H. Plon, 2 vol. in-8°.

Voici un livre aussi attachant par la forme que par le fond. Son auteur n'est pas un inconnu; il y a longtemps déjà que M. du Mesnil-Marigny occupe une place honorable parmi les économistes militants. Sa nouvelle œuvre est d'autant plus intéressante, qu'elle appartient à un champ de la science jusqu'ici presque complétement inexploré.

Pour bien des personnes, l'économie politique n'était qu'une science toute moderne. Quant aux temps anciens, elle n'avait rien à leur emprunter. Tout au plus y trouvait-on quelques usages bons à étudier, quelques genres de transactions dont il n'était pas inutile de tenir compte. Mais admettre que l'antiquité possédait un ensemble de notions exactes sur l'économie politique, que les premiers législateurs s'en étaient sérieusement occupés : voilà ce qui était regardé comme douteux par beaucoup de gens; c'est cependant ce que M. du Mesnil-Marigny a tenu à prouver.

On ne saurait s'imaginer combien devient attrayante l'histoire considérée sous ce nouveau point de vue; combien de lueurs subites éclairent d'un vrai jour des faits déjà connus, mais mal appréciés. La guerre de Troie, celle du Péloponèse, la ruine de Carthage et de Corinthe, ne sont plus motivées seulement par le désir de venger une injure, de prendre une revanche. La défense des intérêts commerciaux, la nécessité d'abaisser une industrie rivale, d'anéantir des tarifs protecteurs, des prohibitions injustes, deviennent les mobiles de ces luttes de l'antiquité.

La protection, dont l'idée première avait été attribuée au ministre Colbert, était mise en pratique de temps immémorial. Les Chinois, jaloux de leur industrie séricicole, s'opposaient à l'exportation des vers à soie sous peine de mort; les Egyptiens protégeaient la fabrication de leurs étoffes spéciales, en imposant à leur entrée les produits similaires de l'étranger. Cette façon d'envisager l'histoire donne à cette étude un intérêt des plus actuels.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 24 juillet	VENDREDI 31 juillet	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 24 juillet	VENDREDI 31 juillet	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 24 juillet	VENDREDI 31 juillet
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	62 ..	63 ..	1000	Banque de France..........	3720 ..	3775 ..	500	Ch. fer Pampelune, actions.	89 50	100 ..
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 20	90 ..	1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1112 50	1140 ..	500	— Portugais, —.....	200 .	... ..
100	— 5 0/0 perpétuel....	98 40	99 55	500	Comptoir d'escompte.........	560 ..	560 ..	500	— Saragosse, —.....	260 ..	265 ..
500	— 6 0/0 (Morgan).....	522 50	523 ..	500	Crédit foncier..............	855 ..	875 ..	500	Voitures à Paris............	247 50	247 50
500	— 5 0/0 (Trenten.)...	455 ..	467 50	500	— industriel............	670 ..	680 ..	500	Omnibus de Paris...........	630 ..	625 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	474 50	477 50	500	— lyonnais.............	680 ..	702 50	500	Cie transatlantique.........	236 25	232 50
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	306 ..	307 ..	500	— mobilier.............	287 50	280 ..	500	Messageries maritimes......	567 50	572 50
400	— — — 1871...	273 25	273 75	500	Dépôts et comptes courants..	565 ..	562 50	500	Canal de Suez..............	420 ..	417 50
500	— Bons 5 0/0 liquid..	483 ..	487 50	500	Société générale...........	540 .	540 ..	500	Docks de Marseille.........	385 ..	415 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	281 25	282 50	100	Sous-Compt. des entrepren..	152 50	152 50	500	Magasins généraux de Paris.	310 ..	380 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	67 7/8	68 ⅛	500	Banque ottomane...........	638 75	630 ..	250	Gaz parisien...............	750 ..	752 50
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	352 50	355 ..	500	Crédit foncier d'Autriche....	548 75	550 ..	600	— de Marseille............	575 ..	575 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	17 1/4	18 ..	500	— mobilier espagnol....	526 25	558 75	500	Cie gle des Eaux...........	380 ..	375 ..
100	— — intérieur....	10 3/4	13 ½	500	Ch. fer Charentes, actions.	335 ..	335 ..	500	Allumettes chimiques.......	537 50	541 25
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 3/4	105 ¼	500	— Est, —.....	520 ..	521 25	500	Obl. Est 3 0/0.............	286 50	289 ..
100	— 5 0/0 consol...	106 1/2	107 ¾	500	— Lyon, —.....	892 50	901 25	500	— Fusion 3 0/0 anc.......	290 ..	293 75
100	**Italie** 5 0/0...............	65 75	66 70	500	— Midi, —.....	620 ..	630 ..	500	— — — nouv......	290 50	294 ..
100	— 3 0/0...............	39 25	39 50	500	— Nord, —.....	1060 ..	1070 ..	500	— Midi 3 0/0..............	289 50	290 ..
100	**Pérou** 6 0/0...............	68 50	66 50	500	— Orléans, —.....	857 50	860 ..	500	— Nord 3 0/0..............	302 ..	301 50
100	— 5 0/0...............	60 75	... ..	500	— Ouest, —.....	556 25	557 50	500	— Orléans 3 0/0............	292 ..	294 75
100	**Russie** 5 0/0 1862.........	99 ..	101 ..	500	— Vendée, —.....	905 ..	905 ..	500	— Ouest 3 0/0..............	287 50	289 ..
100	— 5 0/0 1870.........	105 ..	104 ¾	500	— Autrichiens, —.....	715 ..	716 25	500	— Autrich. 3 0/0 anc......	318 ..	317 25
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	44 50	44 ..	500	— Lombards, —.....	311 25	313 75	500	— — 3 0/0 nouv....	311 50	... ..
500	— Obl. 1865.........	307 50	305 ..	500	— N.-O. Autriche—.....	410 ..	... ..	500	— Lombards 3 0/0 anc....	242 50	246 50
500	— — 1869.........	272 ..	268 75	500	— Nord-Esp., —.....	145 ..	152 50	500	— — 3 0/0 nouv...	247 50	249 50

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

DE PARIS A CONSTANTINOPLE

Depuis quelques années, la Compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé un service à grande vitesse, entre Paris, Munich, Vienne, les escales du Bas-Danube, Odessa et Constantinople.

Cet itinéraire offre au voyageur l'avantage d'une courte traversée par mer, soit 15 heures seulement. De plus, il peut visiter Stuttgart, Munich, Salzbourg, Vienne, et le voyage en bateau à vapeur de Bazias à la mer Noire lui permet d'admirer la magnifique et historique vallée que baignent les eaux du Danube.

Le voyageur qui voudra se rendre directement à Constantinople devra partir de Paris à 8 h. 25 du soir, le mercredi ou le samedi, et, quelques heures après son arrivée à Vienne, il trouvera un train qui correspond à Bazias avec les bateaux à vapeur du Danube. De cette manière le trajet de Paris à Constantinople se fait en moins de cinq jours.

Le prix des places, déjà réduit, a été considérablement abaissé depuis l'ouverture du chemin de fer de Rustchuck à Varna. (158-G)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départ de Saint-Nazaire le 7 de chaque mois pour : La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, la Guayra, Savanilla et Colon.

Départ de Saint-Nazaire le 20 de chaque mois pour : Santander, Saint-Thomas, la Havane, la Vera-Cruz, la Martinique, la Guadeloupe, Porto-Rico, Haïti, Santiago de Cuba, Colon.

Correspondances par l'Isthme de Panama avec :

La Pacific-Steam Navigation Company, desservant le Sud-Pacifique.

La Pacific-Mail Steam Ship Company, desservant le Centre-Amérique et le Nord-Pacifique.

Départs tous les 14 jours du Havre pour New-York avec escale à Brest.

S'adresser pour renseignements :
A PARIS, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel), pour les passages.
— 108, Faubourg-Saint-Denis, pour les marchandises.
A SAINT-NAZAIRE, à M. Albert Laurent.
AU HAVRE, à MM. William Iselin et Ce.
A NEW-YORK, à M. Geo-Mackensie, 58, Broadway. (129)

MAISON REYNAL & CIE

28, rue Taitbout, 28

LABORATOIRE ET EXPÉDITIONS

77, rue Marbeuf, 77

	Prix.
Sirop H. Flon, lénitif pectoral...Fr.	2 50 le flacon.
Pâte George, bonbon à la réglisse...	1 50 la boîte.
Id. id.	» 75 la 1/2 b.
Poudre ferrée gazeuse du dr Quesneville........................	2 » le flacon.
Bains de Baréges inodores........	2 » —
Eau de J. Martin, balsamiq. dentif..	1 50 —
Poudre de J. Martin, id.	1 50 la boîte.
Bougies Reynal, porte-remède soluble, ou injection solide à tous les médicaments..................	5 » —
Suppositoires Reynal, id.	5 » —

Chaque produit porte la signature et le cachet de son auteur. (148-5)

EAU ET POUDRES DENTIFRICES

MAISON DU

DOCTEUR PIERRE

De la Faculté de Médecine de Paris.

8, PLACE DE L'OPÉRA, 8.

Médaille de mérite à l'Exposition de Vienne 1873. (148-12)

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ

DU DOCTEUR FRANCK

GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

Un des purgatifs les plus connus et les plus usités. Aussi ont-ils été imités et contrefaits sous toutes les formes. Exiger les signes distinctifs, tels que l'étiquette ci-jointe *en 4 couleurs*. Notice gratuite accompagnant chaque boîte.

EN 4 COULEURS

Prix : **1 fr. 50** la 1/2 boîte.
— **3 francs** la boîte.

Pharmacie LEROY, 13, rue d'Antin, Paris.
Et toutes les Pharmacies. (148-7)

CAPSULES-MOTHES

Traitement le plus efficace des

MALADIES CONTAGIEUSES

CHRONIQUES OU RÉCENTES

Attestations de MM. Desruelles, Rostan, Cullerier, Segalas, Ricord, *tous Membres de l'Académie de Médecine et Chirurgiens en chef.*

Extrait du *Dictionnaire de Médecine et Chirurgie pratiques :* « On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des *Capsules-Mothes...* Il y a donc lieu » d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera » à répandre une méthode de traitement dont les » avantages sont appréciés par tous les praticiens » judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence » sur la marche générale des maladies. »

Nos boîtes portent la signature **Mothes, Lamouroux et Cie.**

Vente : **rue Sainte-Anne, 29,** *et dans les bonnes Pharmacies.* (148-9)

Éviter les contrefaçons

BENZINE-COLLAS

BREVETÉE EN 1851

Pour le dégraissage des Étoffes

Exiger sur les flacons la véritable adresse

8, RUE DAUPHINE, PARIS

(148-8)



(148-13)

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Deux Rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les **Pâles couleurs,** les **Pertes blanches;** pour fortifier les **Constitutions lymphatiques,** régulariser la **Menstruation,** et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'**Appauvrissement du Sang.**

Les véritables Dragées de Gélis et Conté ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande rose portant la signature de M. Labélonye, dépositaire général à Paris, 99, *rue d'Aboukir.* — Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

(148-10)

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Ce puissant dépuratif, de composition **entièrement végétale,** occupe depuis près d'un siècle le premier rang pour la guérison des affections de la peau, dartres, scrofules, et des maladies provenant d'un vice du sang. — Approuvé par lettres patentes de Louis XVI et par un décret de la Convention, il est autorisé en Belgique, Autriche et Russie.

Dépôt général : 12, rue Richer, à Paris, *et dans toutes les Pharmacies.* — Brochure *franco.* (148-6)

PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLES

POUR SINAPISMES



MÉDAILLE D'OR LYON 1872



TRIESTE 1871 **MÉDAILLES D'ARGENT** HAVRE 1868 PARIS 1872 MADRID 1873

MÉDAILLES DE BRONZE PARIS 1855 TRIESTE 1871 HAVRE 1868

Adopté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la Marine Française et par la Marine royale Anglaise.

« Conserver à la poudre de moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec faci- » lité, un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicaments, » voilà les problèmes que M. Rigollot a résolus de la manière la plus heu- » reuse, etc. » — A. Bouchardat (*Annuaire de thérapeutique, 1868, p. 204.*)

P. Rigollot

Exiger la signature ci-contre ; il y a des contrefacteurs.

Paris, 24, avenue Victoria. — Dans toutes les pharmacies, pour le détail. (148-15)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant* M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE

FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Rédacteur en chef : M. PAUL LEROY-BEAULIEU

2e ANNÉE — 2e VOLUME — 1874

PARIS
17, rue du Faubourg-Montmartre, 17
1874

TABLE ANALYTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES
CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME
DU JOURNAL
L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS
(Du 1er Janvier au 30 Juin 1874)

A

B

*

C

TABLE ALPHABÉTIQUE.

PARIS.—IMP. A. CHAIX ET Cie. — 10611-4

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 8 AOUT 1874. NUMÉRO 32.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA DISCUSSION DU BUDGET DES RECETTES DE 1875.

Il y a huit jours, nous blâmions l'Assemblée nationale de n'avoir d'attention que pour les débats politiques, toujours irritants et vains, et de ne s'occuper qu'avec distraction des intérêts pratiques et immédiats du pays. Nous devons dire que depuis lors la Chambre s'est mise à la besogne utile avec plus de cœur et d'esprit de suite. Le complément du budget des dépenses de 1875 a donné lieu à quelques observations sérieuses et opportunes. Malheureusement, sur le budget des recettes, nous avons assisté au spectacle habituel : l'impossibilité de former une majorité pour voter un impôt nécessaire. Tour à tour, on a repoussé le demi-décime de M. Magne, l'aggravation de la taxe sur le sel, un projet d'impôt général sur le revenu et enfin le décime demandé sur les trois premières contributions directes.

Cependant, s'il est une chose avérée, c'est qu'il serait utile, même indispensable, d'accorder à notre budget un léger supplément de ressources. Il lui manque au moins 65 millions, dont 40 pourront être obtenus par la nouvelle combinaison avec la Banque, mais les 25 autres, où les trouvera-t-on? Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les prévisions du produit des impôts indirects sont très-hypothétiques. La commission du budget a supposé que la moins-value de 27 millions sur le premier semestre de 1874 était purement accidentelle, qu'elle cesserait pendant le semestre courant, et que pour l'année 1875 elle se transformerait en une plus-value de 2 millions. Cela peut être, mais cela sera-t-il? Certainement, la bonne récolte que l'on est en train d'emmagasiner et l'atténuation de la crise commerciale que l'on espère pourront accroître le rendement des taxes dans le prochain exercice. Il n'y a rien de déraisonnable ni d'excessif dans cette attente, mais il n'y a aussi rien de certain. Or, des financiers prudents et avisés ne doivent pas abandonner au hasard l'équilibre des budgets.

Un autre élément encore dont il faut tenir compte, c'est l'accroissement constant des dépenses. Il y aurait un curieux calcul à faire — nous le ferons quelque jour — sur le développement ininterrompu des demandes de crédits et des perspectives d'exigences nouvelles depuis la guerre. Déjà, dans un des premiers numéros de ce journal, nous avons traité de

l'augmentation des budgets en France depuis cinquante ans. Mais depuis 1872, combien ne se sont-ils pas enflés? Chaque budget qui vient est plus gros que son prédécesseur. Voyez celui de 1875, il était présenté par M. Magne avec une augmentation de dépenses de 36 millions sur les chiffres de 1874. Mais ce n'était là que le budget primitif : la Chambre a remanié ces crédits, elle en a retranché pour un peu moins de 2 millions, elle y a ajouté pour un peu plus de 15 millions.

Sommes-nous parvenus aujourd'hui au point culminant des dépenses ? Hélas ! non. Comme le voyageur dans les montagnes, nous gravissons péniblement une cime, croyant que c'est la plus élevée de la chaîne, puis à peine y sommes-nous parvenus que nous découvrons un autre sommet qui la domine. Dès aujourd'hui, il est certain que le budget de 1876 sera plus considérable que le budget de 1875. Cela est inévitable pour deux raisons : tous ceux qui suivent avec quelque attention les discussions de la Chambre, voient poindre de divers côtés des dépenses nouvelles. Voulez-vous que nous en énumérions quelques-unes ? Les combinaisons prises avec les communes, pour la construction de casernes, imposeront au budget de 1876 et aux suivants une charge nouvelle qui sera d'abord de 2 ou 3 millions et qui s'élèvera à 6 ou 7. Le ministre de la guerre déclarait aussi ces jours derniers qu'il réclamerait, dans un des prochains exercices, une augmentation de crédits pour l'amélioration de la nourriture des troupes ; c'est 15 ou 20 millions qui nous seront tout à coup demandés pour cet objet. L'organisation de l'armée territoriale, qui n'est que dans les limbes et que l'on semble vouloir regarder comme une chose sérieuse, sera aussi la cause d'une nouvelle dépense, qui flottera sans doute entre 10 et 20 millions. Le ministre de la marine a vingt fois répété que les crédits de son ministère avaient été tellement diminués, qu'il ne pourrait considérer cette situation que comme transitoire ; de ce côté aussi on peut s'attendre à 10 ou 20 millions de supplément. Il faudrait que les personnages qui sont à la tête de l'instruction publique et des travaux publics fussent bien modestes et sourds à la voix du pays, pour se renfermer dans la limite des dépenses actuelles. Il faudrait bien à chacun d'eux une vingtaine de millions de plus. Voyez tout ce qui est à faire pour l'instruction primaire, pour l'instruction secondaire, pour l'instruction supérieure. Pourra-t-on se contenter éternellement de sept colléges et lycées pour notre Paris agrandi ? Pourra-t-on indéfiniment reculer la construction de l'École de médecine, de la Faculté des sciences, de la Faculté des lettres ? Ne devra-t-on pas élargir les bases, augmenter le personnel et améliorer le matériel de ces Facultés ? Pour les travaux publics, est-il besoin de dire tout ce qui est nécessaire à la France, non-seulement en chemins de fer, mais plus encore en canaux et en bassins de ports. Le budget des travaux publics trouvera peut-être, il est vrai, une disponibilité de quelques millions sur les fonds actuellement employés au paiement des garanties d'intérêt aux grandes compagnies de chemins de fer. Mais combien cette ressource sera faible !

Additionnez tous ces nouveaux crédits ou toutes ces augmentations de crédits que vous verrez fondre sur le budget de 1876, ou du moins sur ceux de 1877 et de 1878 ; vous trouverez un chiffre de 100 millions.

Mais ce n'est pas tout. Nous n'avons parlé jusqu'ici que des dépenses ordinaires. Que dirons-nous des extraordinaires ? La nécessité de reconstituer le matériel de guerre, de construire des places fortes, de remplir nos arsenaux vides, est généralement admise. Que l'opinion publique se trompe, c'est possible. Qu'il eût mieux valu, après 1870, accepter avec résignation notre défaite et ne plus prétendre qu'à être une puissance irrévocablement pacifique, vouée à l'industrie, au commerce, aux sciences, aux lettres, aux arts, c'est là une idée qui se peut soutenir et pour laquelle nous ne nous serions senti aucun éloignement. Une grande Belgique de 36 millions d'habitants, avec une capitale de 2 millions d'âmes, eût été dans l'histoire un exemple unique, digne de l'admiration universelle. Mais cette théorie, alors même qu'elle serait la plus raisonnable, ne prévaut pas dans notre pays. Il faut donc nous ranger à l'opinion dominante, et puisque le gros de notre nation veut que la France reste une puissance militaire, il faut bien faire les sacrifices indispensables pour que, en cas de lutte, le sort des armes ne nous soit plus contraire. Or, vous savez combien il nous en coûtera. Les discours de M. d'Audiffret-Pasquier et les rapports de M. Riant estimaient à 1 milliard 700 millions les sommes nécessaires pour la reconstitution du matériel de guerre et des approvisionnements. Les travaux de fortification n'étant pas compris dans ces sommes, on peut y ajouter 300 millions, ce qui ferait 2 milliards. Supposons que cette évaluation puisse être réduite à 1 milliard et demi, voyez combien il nous restera encore à dépenser en quatre ou cinq ans.

Nous avons sous les yeux le dernier rapport de M. Gouin sur le compte de liquidation. Pauvre compte de liquidation ! Le voilà aussi qui va disparaître. Il aura été pendant les cinq années après la guerre une sorte de dérivatif qui aura soulagé nos budgets, mais c'est à l'année 1875 que se borneront ses services. Il n'aura plus à verser à l'exercice 1876 qu'une somme presque insignifiante et ayant une affectation spéciale : le paiement de la dernière annuité pour le remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée.

Sur la somme de 773,275,000 francs à laquelle le rapport, fait par la commission du budget le 7 février 1874, évaluait les ressources du compte de liquidation, il ne restera disponible, à la fin de l'année courante, que 200 millions et demi. Les crédits demandés sur ce compte, pour l'année 1875, atteignent le chiffre de 177 millions en chiffres ronds, ainsi distribués :

15,000,000 fr.	Complément des dépenses de l'occupation allemande.
120,465,000 »	Approvisionnements pour la guerre et travaux du génie.
10,000,000 »	Constructions navales.
29,359,000 »	Quatrième annuité du remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée.
2,135,000 »	Réparation des édifices incendiés.

Il ne restera libre pour l'année 1876 que 23,525,000 fr. qui seront insuffisants pour payer la dernière annuité des mobilisés. Le compte de liquidation n'aura pas fourni pour les ministères de la guerre et de la marine plus de 500 millions, si bien qu'il resterait encore 1 milliard à dépenser d'après les calculs les plus vraisemblables. Si l'on voulait faire cette dépense en cinq ans, ce serait 200 millions par an qu'il faudrait trouver, soit par l'impôt, soit par l'emprunt. Ainsi, nous avons vu que les dépenses ordinaires s'accroîtront probablement d'une centaine de millions d'ici à deux ou trois ans, et que, en outre, si nous maintenons nos résolutions primitives, nous devrons faire également chaque année, pendant une période de cinq ans, une dépense extraordinaire d'environ 200 millions.

Dans ces circonstances, et malgré le remboursement à la Banque qui s'opère sur les fonds du budget jusqu'à concurrence de 160 millions, nous croyons qu'il eût été prudent de voter un complément des recettes ordinaires. Nous savons que l'on peut espérer une plus-value des impôts pour les années prochaines, quand la France se sera complétement relevée. Nous savons aussi que dans deux ou trois ans le Trésor pourra, sans doute, faire une conversion de sa dette 5 0/0 en 4 1/2, ce qui lui procurera sans doute une disponibilité annuelle de 30 millions. Mais d'autre part,

plusieurs des impôts actuels étaient tellement mauvais, tels que celui sur la petite vitesse, qu'il les faudra certainement abolir à bref délai.

Nous disons que, dans ces conditions, il est évident que le vote d'un supplément de ressources de 25 millions eût été fort utile. L'Assemblée a reculé. Elle repousse le nouveau demi-décime sur les impôts indirects, comme empirique et d'un rendement incertain, l'élévation de la taxe sur le sel comme une mesure inégale et antidémocratique, l'impôt sur le revenu comme inquisitorial et révolutionnaire, les décimes sur la propriété foncière comme improportionnels et nuisibles aux classes agricoles. Elle en est réduite à ne plus voir de salut que dans une taxe sur les spécialités pharmaceutiques. Ayez donc un peu de netteté dans l'esprit et de fermeté dans le cœur. Il y a une part irréductible d'inconvénients attachés à chaque impôt. Ce n'est pas seulement la nature humaine, c'est la nature des choses qui fait qu'il ne peut se rencontrer un impôt type et parfait, réunissant à la fois l'équité de l'incidence, la commodité de l'assiette, l'économie de la perception et la sûreté du rendement. A l'un, il manque la première de ces quatre qualités; à l'autre, c'est une des suivantes qui fait défaut. La sagesse consiste non pas à repousser tout ce qui a des inconvénients, mais à choisir entre des choses fâcheuses celle qui l'est le moins. Si les hommes politiques avaient la fatale présomption de ne vouloir rien faire qui ne soit parfait, ils ressembleraient à ces fakirs de l'Inde qui restent des mois ou même des années immobiles ou tournant sur eux-mêmes.

Au surplus, nous croyons que ce qui sortira de toutes ces incertitudes, c'est l'impôt sur le revenu. Mais, entendons-nous bien, ne formons pas de folles espérances. Cet impôt ne pourra être facilement assis et recouvré qu'à la condition d'être excessivement modique. Il ne fournira à notre budget que des sommes restreintes. L'impôt sur la plupart des revenus existe déjà sous la forme d'impôt foncier, d'impôt mobilier, de droits sur les valeurs mobilières et de patentes. Ce serait une énorme imprudence que de vouloir remplacer ces taxes anciennes et d'un rendement sûr par un impôt nouveau et qui n'a pas encore été essayé chez nous. On lâcherait ainsi la proie pour l'ombre. Au lieu de créer des ressources on créerait des déficits. La taxe sur le revenu doit venir en surcroît des taxes que nous avons énumérées; elle ne peut se percevoir que sur l'ensemble du revenu de chaque contribuable et par voie de déclaration. Nous croyons que jamais il ne faudrait l'élever au-dessus de 1 ou de 1 1/2 0/0; il serait déjà téméraire d'aller jusqu'à 2 0/0. On devrait même commencer par 1/2 0/0 comme le proposait M. Rouvier. En exemptant les revenus au-dessous de 1,000 francs, il serait possible d'avoir ainsi pour 1/2 0/0 une vingtaine de millions, peut être vingt-cinq. Si la taxe sur le revenu doit être essayée en France, on ne saurait le faire avec trop de prudence et de modération; on ne saurait non plus l'appliquer avec succès sans user de bons procédés vis-à-vis du contribuable et lui montrer de la confiance.

Paul Leroy-Beaulieu.

L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE AUX ÉTATS-UNIS A L'AIDE DU PAPIER-MONNAIE.

Le ministre des finances des États-Unis publie chaque mois un résumé de la situation de la dette fédérale qui nous permettra de suivre les procédés usités jusqu'ici pour rembourser la dette publique de l'Union. D'après les derniers tableaux que nous avons sous les yeux, nous voyons que la balance en faveur du Trésor, quoique encore bien faible, s'améliore sensiblement depuis quelque temps.

Pendant le mois de mai la dette publique consolidée a été réduite de $ 4,456,000; depuis la panique de l'année dernière, c'est la première fois que nous constatons un équilibre entre les recettes et les dépenses. Dans les onze derniers mois, M. Richardson a remboursé 19 millions de dollars sur la dette publique, et a augmenté la circulation des greenbacks de 26 millions de dollars. — En d'autres termes il a emprunté, en émettant des greenbacks, et n'a pas eu d'excédant de recettes pour amortir d'une manière sérieuse depuis le commencement de l'année financière.

Changements apportés dans la situation du Trésor.

Dette consolidée :	30 juin 1873	31 mai 1874
Obligations 6 0/0	$ 1.281.238.650	1.213.967.900
Id. 5 0/0	414.567.300	510.279.000
Obligations sorties et non remboursées.	50.558.500	3.000.000
Total.....	$ 1.746.364.450	$ 1.727.246.900

Réduction de la dette depuis le 30 juin 1873 : $ 19.117.500.

M. Richardson a donc remboursé en onze mois environ 20 millions de dollars sur la dette consolidée, et a vendu cinq millions d'or pendant le mois de mai sans avoir aucun excédant de recettes ni aucun crédit budgétaire destiné à cet amortissement. Quels procédés ont été employés par le secrétaire d'État pour obtenir un pareil résultat ?

Poursuivons l'examen de la situation sur les documents officiels; il y en a un qui nous donnera la clef de cette énigme.

Etat de la circulation du papier-monnaie émis par le Trésor.

	30 juin 1873.	31 mai 1874.
Greenbacks	$ 356.079.967	$ 382.076.777
Fractions de greenbacks................	44.799.365	46.538.620
Total.....	$ 400.879.332	428.615.397
Réserves en caisse...	9.783.529	11.177.703
Total.....	$ 391.095.803	417.437.694
Accroissement de la circulation.......		$ 26.341.891

Ce qui ressort de ce dernier tableau, c'est que la circulation du papier d'Etat a augmenté depuis le 30 juin 1873 de 26 millions de dollars.

Pendant le même espace de temps, la dette a diminué de 19 millions de dollars; c'est-à-dire qu'on s'est livré à cette singulière opération de remplacer une dette à terme par une dette à vue dont le remboursement, il est vrai, est suspendu. Le ministre, sans égard pour la limite légale fixée par la loi, a émis pour 26 millions de greenbacks, et, en échange, a fait rentrer 19 millions d'obligations fédérales 6 0/0 qu'il a remboursées par anticipation, quand il avait un délai de huit années devant lui ! — Avec le surplus de cette émission irrégulière, il a pu vendre pour 5 millions de dollars d'or, provenant des recettes des douanes. Le procédé a été simple et a pu en imposer à ceux qui ne jettent qu'un regard superficiel sur la situation.

Continuons notre étude. Si nous faisons porter nos observations sur une époque plus rapprochée, nous constatons que, depuis le 30 septembre 1873, la dette consolidée s'est accrue de 700,000 dollars, quoique les 5/20es aient diminué de 22 millions de dollars; mais la dette 5 0/0 convertie s'est élevée de 21,700,000 dollars ; il y a donc eu transformation de la dette jusqu'à concurrence de cette somme. — Quant aux greenbacks pendant la même période, c'est-à-dire du 30 septembre au 31 mai, il en a été émis pour 16 millions de dollars. Cet excès d'émission n'a pas eu lieu, comme on pourrait le croire, pendant la panique de septembre et pour soulager les embarras, car jusqu'à la fin d'octobre il n'en avait été émis que pour 5 millions de dollars. Pour trouver l'emploi de cette émission illégale, il faut décomposer l'actif du Trésor : les réserves d'or n'ont augmenté que de 1,200,000 dollars, de $ 14.200.000 30 septembre 1873. à.................. $ 15.415.000 31 mai 1874.
pendant que les réserves de greenbacks s'élevaient de.................. $ 3.289.000 30 septembre 1873. à.................. $ 11.177.000 31 mai 1874.
soit une augmentation de 7.888.000 dollars.

La réserve disponible du Trésor s'est donc élevée, métal et papier, de 17 millions de dollars à 26 millions. Cet actif a été artificiellement entretenu par les émissions de greenbacks faites sans l'autorisation du Congrès. Si la conduite du ministre n'était pas approuvée, le Trésor serait sans ressources, et il faudrait avoir recours à l'emprunt. L'état des finances est donc toujours très-précaire ; malheureusement, on néglige les seuls moyens d'améliorer la situation. Jusqu'ici on a cherché et on cherche encore un soulagement dans de nouvelles émissions de papier, greenbacks et bank-notes, et

on ne veut pas reconnaître que c'est ainsi qu'on maintient et qu'on aggrave la prime sur l'or.

Combien un simple regard sur ce qui se passait chez nous aurait dû éclairer le Congrès, si l'on savait profiter des exemples qu'on a sous les yeux. Tandis que nous mettions tous nos soins à maintenir au pair notre circulation fiduciaire par un remboursement annuel de 200 millions à la Banque de France, sans nous occuper de l'amortissement de notre dernier emprunt; aux Etats-Unis on faisait passer en première ligne l'amortissement des obligations fédérales 6 0/0, sans se demander s'il y avait un excédant des recettes sur les dépenses. Pour se procurer des ressources, on ne craignait pas d'avoir recours au plus mauvais de tous les emprunts, à un emprunt tiré de la circulation fiduciaire. Dissimulé et confondu avec elle, il en augmentait encore la dépréciation ; c'est ainsi que la prime de l'or qui avait une tendance à baisser s'est relevée à 110, 111 et 112, et pèse encore de tout son poids dans les transactions avec l'étranger.

Si, au lieu de racheter les obligations fédérales 6 0/0 émises pendant la guerre, on eût racheté pour la même somme de greenbacks, la circulation fédérale des Etats-Unis serait déjà au pair. — On a pensé, au contraire, qu'en amortissant la dette et en rachetant les titres émis, on augmenterait le crédit du Trésor, et qu'une conversion en 4 0/0, bientôt possible, permettrait d'économiser annuellement 30 millions de dollars. Les faits n'ont pas répondu à cette attente et l'on a été bien loin d'atteindre ce résultat. Les efforts qu'on a faits se sont neutralisés; ce que le crédit gagnait par l'amortissement, la circulation fiduciaire le perdait par suite des émissions de papier.

Le dernier emprunt indien, émis sur le marché de Londres, a été une nouvelle déception pour les Etats-Unis: ils ont vu émettre pour $ 15,000,000 à 4 0/0 remboursables au pair en 1888. — Cet emprunt repose sur les recettes de l'Inde qui ne sont pas une base plus certaine que les recettes des Etats-Unis. Néanmoins cet emprunt a été souscrit avec un tel entrain que la somme demandée a été trois fois offerte, et les soumissions ont varié de 101,05 à 102,05. — Il y avait donc à Londres un excès de capital cherchant un emploi même à 4 0/0, pourvu que la valeur fût bonne, tandis que le 5 0/0 des Etats-Unis se maintient à peine au pair.

Sans doute, dans l'Inde comme aux Etats-Unis, il y a une circulation de papier d'Etat qui s'élève à 50 millions de dollars, mais ce papier circule *au pair*; voilà toute la différence; tandis qu'aux Etats-Unis la circulation fiduciaire est à 10 0/0 au-dessous du pair. — Le gouvernement de l'Inde a pris les mesures les plus efficaces pour maintenir le crédit de son papier, et pour prouver sa valeur on le rembourse en espèces là où il a été émis et dans la métropole. — Les Etats-Unis n'en sont pas encore là, il ne faut donc pas être surpris si leurs fonds publics ne sont pas cotés au même taux et si, pour sortir d'embarras, on a recours à des expédients que la science économique repousse. La mauvaise gestion des finances est la cause de tout le mal, car on ne peut comparer la stabilité du gouvernement de l'Inde, toujours menacé par les populations qu'il domine ou par de redoutables voisins, au gouvernement des Etats-Unis. Clément JUGLAR.

LE CAMBODGE

ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS L'EXTRÊME ORIENT.

Au moment où vient d'être créée une commission pour le développement du commerce extérieur, où vient de s'organiser, à la Société de géographie de Paris, une section de géographie commerciale, où la chambre de commerce de Lyon est sur le point d'envoyer une expédition scientifique en Indo-Chine, il nous semble intéressant de réunir un certain nombre de renseignements épars un peu partout, sur le Cambodge, cette contrée riche et peuplée qui semble appelée, dans un avenir peu lointain, à un immense développement commercial et industriel. Si nous avons perdu de belles et puissantes colonies dans l'Inde au XVIII[e] siècle, moins encore à cause de la rivalité funeste de deux hommes de talent, que par l'incurie, l'incapacité ou l'indifférence de la Compagnie des Indes et du gouvernement, il faut aujourd'hui non-seulement ne pas commettre les mêmes fautes, mais encore (ce que nous avions alors à peine tenté de faire) tirer parti de richesses naturelles infinies et dont le plus grand nombre n'ont pas été jusqu'à ce jour exploitées.

Distraits tout d'abord par les premières difficultés de l'occupation de la Cochinchine, nous n'avions pas compris l'importance du grand fleuve qui la traverse; c'est à Francis Garnier que revient l'honneur d'avoir fait saisir au gouverneur de notre colonie, qu'il importait à son avenir d'entreprendre sans retard l'exploitation de ces vastes et encore mystérieuses contrées, de chercher surtout si le Mékong ou Cambodge ne pouvait pas servir de grande voie de communication entre la Cochinchine, le Laos, la Chine occidentale et les hauts plateaux du Thibet. C'est dans ce but que fut entreprise l'expédition pendant laquelle mourut M. Doudart de Lagrée. Si le Mékong, barré par d'immenses cataractes et des rapides nombreux, avait trompé les espérances conçues, on rapporta du moins les informations les plus précises sur le Laos, on reconnut le royaume musulman de Taly-Fou, dont l'existence n'avait pas été jusqu'alors soupçonnée, on leva la carte de toutes les contrées qui s'étendent entre les 12[e] et 25[e] degrés ; enfin, on avait ouvert une route vers la Chine septentrionale.

Ces résultats ne satisfaisaient pas Francis Garnier, qui voulait s'assurer si le Song Koï pouvait enfin devenir la grande voie de communication tant désirée entre Saïgon, le Yunnan et le Thibet. C'est au moment où il allait rendre à la science et au commerce français cet important service qu'il tomba mortellement frappé dans une embuscade, quand il achevait de comprimer une insurrection qui pouvait devenir formidable. Mais ce que Francis Garnier n'avait pu réaliser avec l'aide et la protection du gouvernement, un marchand français de Hang Keou, M. Dupuis, sans être peut-être poussé par des idées aussi élevées, travaillait tout seul à le faire depuis 1869. Tour à tour il a pénétré dans le Yunnan où il a été accueilli à bras ouverts par les Chinois ; avec son associé, M. Millot, il a exploré, en 1872, la rivière peu connue de Cuacum, le Hong Kiang et enfin le Song Koï. Grâce à l'habileté de ces deux négociants, dont les intentions méconnues avaient été sur le point d'être traversées par le gouvernement de la Cochinchine, un traité a été signé, comme on sait, le 14 mars 1874, entre la France et S. M. Tu-Duc, empereur d'Annam, qui nous ouvre dans des conditions exceptionnellement favorables le Tong Kin et le Song Koï jusqu'à la province chinoise de Yunnan.

Mais il ne faut pas négliger pour ces contrées éloignées, dont les produits auront tant de peine à parvenir jusqu'à nous, les riches pays qui sont à la porte de la Cochinchine. Le Cambodge, au moins aussi grand que notre colonie, en borde la frontière nord-ouest; il est enserré à l'est par l'empire d'Annam ; au nord, par le royaume de Siam ; à l'ouest, par la mer et le golfe de Siam. C'est en 1863, le 11 août, que le roi Phra Norodom, voulant mettre fin aux compétitions incessantes de ses deux puissants voisins, le Siam et l'Annam, qui menaçaient son indépendance, conclut avec l'amiral de la Grandière un traité par lequel il se mettait sous la protection de la France et nous ouvrait, par la cession de l'importante position des Quatre-Bras, l'entrée du Mékong. Depuis ce moment, un certain nombre de commerçants français se sont établis dans le pays, et grâce à la protection du roi, n'ont pas tardé à y faire de grandes affaires, à y réaliser de beaux bénéfices. C'est à eux que sont dus en partie et notamment à M. Frédéric Thomas-Caraman les informations que nous allons résumer rapidement.

Le roi Norodom I[er] est le propriétaire incontesté du pays, le maître absolu de la vie de ses sujets. Afin d'assurer ses revenus, le gouvernement fait tous les trois ans un recensement destiné à fixer pour chaque Cambodgien la durée du service qu'il doit à l'Etat : les hommes de 18 à 50 ans doivent prendre rang parmi les soldats et sont en outre employés à tous les travaux qui nécessitent de la force et de l'activité; les hommes de 50 à 70 ans ne sont généralement soumis qu'aux travaux qui n'exigent pas de déplacement et sont même le plus souvent libérés de toute espèce de travail. Quant aux jeunes gens de 15 à 18 ans, ils ne sont inscrits que pour mémoire et pour faciliter les recensements ultérieurs. Chaque individu de 18 à 50 ans doit au roi 90 jours de travail par an ; mais il n'est plus astreint aujourd'hui à faire cette longue corvée par lui-même, et peut se libérer complétement pour la somme de 20 ligatures ou 18 francs. C'est notre représentant au Cambodge, le lieutenant de vaisseau Moura, qui a obtenu cette importante dérogation aux lois en vigueur, qui nous a concilié la sympathie d'un grand nombre d'indigènes. Certaines catégories de la population jouissent d'immunités particulières : c'est ainsi que les bonzes, les mandarins, la garde du roi, les marins de la flottille et certains autres employés du gouvernement ne sont pas inscrits sur les registres des corvéables. Les esclaves enfin sont inscrits, mais sans être jamais appelés, et leurs maîtres paient au Trésor la moitié de la somme exigée des citoyens libres. Puisque nous parlons des esclaves, disons tout de suite qu'on ne devient esclave que pour dette, mais le rachat est assez difficile, et si les intérêts de la somme

prêtée n'ont pas été payés au bout de dix mois, le prêt est doublé.

Malgré ces catégories distinctes, ces exemptions, qui sont loin de faciliter le travail du recensement, si l'on fait enfin la part des omissions, des erreurs ou des doubles emplois qui ne manquent jamais de se glisser dans les travaux de ce genre, même dans les pays civilisés, on arrive à connaître approximativement le chiffre de la population du Cambodge. Il faut pour cela baser ses calculs sur le rapport existant entre la population inscrite et celle qui ne l'est pas. Cette moyenne est donnée par les chiffres de ces deux catégories, relevés dans un certain nombre de villages pris comme types et qui ont été choisis éloignés les uns des autres et peuplés d'habitants de races différentes. Comme la polygamie fleurit au Cambodge, comme les habitants les plus pauvres ont tous deux ou trois femmes et que les plus riches ont de véritables sérails, on ne sera pas surpris de savoir que le rapport de la population inscrite à celle qui ne l'est pas est de 1 à 6. Nous aurons ainsi :

Population des provinces relevant du 1er roi......	113,394
— — 2e roi.....	10,468
— — de la reine mère	2,315
Total de la population inscrite..................	126,177
Population non inscrite, dans le rapport de 6 à 1	757,062
Population flottante...........................	5,000
TOTAL..............	888,239

Le roi Norodom, dont l'intelligence est vive et développée, a bientôt compris, dans la visite qu'il a faite en 1872 à notre colonie, combien il avait à faire pour lancer son royaume dans la voie du progrès. Il s'est mis lui-même à la tête d'un certain nombre d'entreprises industrielles ou agricoles; il a, de plus, signé des traités avec des commerçants français qui ont établi certaines industries ou manufactures : tuilerie et briqueterie, magnanerie, plantations de cannes ou de mûriers, etc.

Malheureusement, il ne doit pas beaucoup compter sur la population indigène, qui est éminemment paresseuse; il lui faut recourir aux Annamites, aux Malais et surtout aux Chinois. Les premiers se livrent à l'élève des vers à soie, à la culture du mûrier, à la pêche du grand lac, à la coupe des bois; les seconds à la culture de la canne et de quelques autres productions naturelles, tandis que les Chinois, comme partout, propres à toutes les besognes, sobres, tenaces, laborieux, économes, cultivent le coton, le poivre, la canne, le tabac, mais réussissent principalement dans le commerce d'exportation. Norodom a compris qu'il était de son intérêt de favoriser l'immigration chinoise; il est aujourd'hui sur le point de conclure avec les chefs de la congrégation du Fo-Kien un traité par lequel tout Chinois introduit serait exempt de la capitation payée par les indigènes. Il serait alors facile de mettre en culture ce pays si riche et si fertile, dont la trente-sixième partie seulement est aujourd'hui défrichée, et qu'on a surnommé la Beauce de l'Orient. Les exportations qui, si l'on prend pour base l'impôt de 1/10e ou dîme royale, atteignent à l'époque actuelle le chiffre déjà respectable de 60 millions, ne tarderaient pas à s'élever dans une proportion sensible. Enfin, le roi Norodom a l'intention de compléter l'ensemble de ces mesures en contractant un emprunt, car ses revenus ne sont pas suffisants pour toutes les entreprises qu'il veut tenter, et en créant une banque royale sous la direction d'un Français. Cette dernière création sera particulièrement bien accueillie, car les transactions commerciales ont jusqu'ici rencontré des difficultés incessantes par les variations de valeur de la barre, par le manque de monnaie d'or, enfin par le peu d'empressement qu'on met à accepter une monnaie d'argent dont la valeur est bien plus fictive que réelle. Malgré tous ces obstacles, que l'intérêt de ce roi commerçant tend d'ailleurs chaque jour à abaisser, depuis quelques années le nombre des commerçants français résidant au Cambodge s'est notablement augmenté, et nous ne doutons pas qu'il ne double en peu de temps. Il est en effet difficile de rencontrer un sol d'une fertilité plus grande, toujours entretenue par l'abondance des eaux. Là, sur une étendue de plus de quatre millions d'hectares, poussent les essences de bois les plus variées, propres aux travaux de l'ébénisterie, du charronnage ou des constructions; les uns, pour ainsi dire incorruptibles, servent aux travaux submergés, les autres peuvent être employés dans la teinture. Cette source importante de revenus serait bien facilement exploitable en raison du grand nombre de cours d'eau sur lesquels on pourrait sans grands frais établir des scieries, et les bois ainsi obtenus descendraient dans notre colonie qui n'aurait plus besoin d'aller chercher jusqu'à Singapoure ses approvisionnements. Le grand nombre des ruisseaux et des canaux d'irrigation a permis la culture du riz, qu'on pourrait sans difficulté développer au point d'alimenter le royaume tout entier. On a déjà fait venir de France un certain nombre de pompes-machines destinées à l'alimentation des rizières lors de la baisse des eaux.

L'industrie de la soie est aussi florissante qu'une industrie peut l'être au Cambodge, l'élevage du ver y est d'ailleurs depuis longtemps pratiqué. Certaines personnes vont jusqu'à dire que l'avenir de notre colonie de la Cochinchine dépend de l'extension qui sera donnée à cette production. Cette prétention, pour être trop absolue, présente cependant un certain fond de vérité ; en effet, depuis que l'épidémie a sévi chez nous, nous allons demander au Japon des graines saines pour une somme qui atteint 20 millions par an, revenu qui avec le temps pourrait s'appliquer à la Cochinchine et au Cambodge. Les maladies qui frappent habituellement le bombyx, telles que la pébrine, la flacherie, la muscardine, sont inconnues au Cambodge; la grasserie fait seule quelques victimes, sans être cependant épidémique. Depuis longtemps on avait songé à exporter ces vers exempts de maladies ; on dut y renoncer, car la graine éclot dix ou douze jours après la ponte. Pour tirer parti dans nos pays de cette race polyvoltine, il faudrait acclimater les races française et italienne, ou transporter les races japonaises afin d'obtenir des croisements avec les indigènes. Nous ne sachons pas que cet essai ait été jusqu'ici tenté. Les mûriers sont plantés le long des cours d'eau au milieu d'un carré entouré de fossés profonds de 40 à 50 centimètres, dont la boue, lors du nettoyage annuel, est étendue au pied de l'arbre. Cette fumure et cette humidité constante donnent à la végétation une impulsion vigoureuse. Quant aux vers, loin d'être répartis en plein air sur les arbres ou dans des magnaneries, ils sont enfermés à l'intérieur des cabanes dans des endroits sombres et peu aérés; bien plus, ils sont placés dans des corbeilles en jonc, recouvertes d'une moustiquaire en soie ou en coton, pour les défendre contre une espèce de mouche verte qui dépose ses œufs dans leur corps, et ces œufs, lors de l'éclosion, causent la mort de la chenille. Les cocons obtenus par cette singulière méthode d'élevage sont mous, contiennent beaucoup de bourre et fournissent une soie trop fine.

Il y a cependant lieu de penser qu'on obtiendrait des produits infiniment supérieurs si cette industrie, au lieu d'être exercée par les indigènes, était entre les mains d'hommes compétents et pourvus de capitaux. Le directeur de l'intérieur à Saïgon, M. de Montjon, pense qu'il conviendrait d'appeler dans le Cambodge tout ce qu'on pourrait de Chinois qu'on appliquerait à la sériciculture, sous la direction d'ouvriers français sortis de nos grandes manufactures de Lyon. Quelques tentatives ont été faites en ce sens ; c'est ainsi qu'en 1861 une fileuse française avec un tour à main est venue s'établir en Cochinchine pour l'étirage de la soie, qu'en 1870 une petite manufacture s'est montée, qui a envoyé deux ans plus tard quelques échantillons à l'exposition de Lyon.

Là est l'avenir, croyons-nous; il y a peu d'industries qui, menées avec habileté, seraient plus rémunératrices. Une femme, dit M. Thomas-Caraman dans un rapport sur le Cambodge, qu'il vient d'adresser au ministre de la marine, une femme peut faire avec un approvisionnement de cocons assuré 200 grammes de soie filée par jour; la filature de MM. Francfort et Samuel emploie 100 fileuses, qui produisent par jour 20 kilog. et par an 7,200 kilog. Or, cette qualité de soie vaudrait en moyenne 80 à 85 francs sur le marché de Lyon, c'est donc un chiffre d'affaires de 576,000 francs par an. Encore n'avons-nous pas compté ce qui provient du cardage des bourres et de la presse des déchets, et qui donne une moyenne de 30 francs le kilog. Il faut croire ces chiffres exacts, car sur cette base M. Thomas-Caraman a passé un contrat avec Norodom pour quinze années. Le roi s'engage à payer 10 0/0 des constructions d'une filature pour 200 bassines et donne les terrains pour les plantations de mûriers nécessaires à l'élevage des vers à soie; sur les produits, il se réserve 5 0/0 la première année, et 10 0/0 pour les suivantes.

Le coton pousse au Cambodge dans des conditions exceptionnellement favorables. Quant à l'espèce longue soie, on en a fait quelques essais qui ont réussi, mais on craint qu'il ne soit nécessaire de renouveler tous les trois ans la graine qui dégénère. Le coton qu'on obtient ainsi se vend encore 55 francs les 50 kilog.

L'indigo pousse sans culture, ce serait aussi une source importante de richesse, surtout s'il était cultivé non plus par les indigènes, mais par quelques personnes

éclairées comme M. de Fiennes, qui a obtenu à Saïgon de très-beaux résultats.

A la culture de la canne, qui réussit très-bien, on pourrait appliquer 10,000 hectares. La qualité en est exquise et vaut celle de Bourbon ; elle pousse sans grand soin, et l'on obtient facilement deux récoltes par an.

Le tabac, supérieur à celui de la Cochinchine, est préférable à tous ceux qui poussent à la Guyane et à Bourbon, et vaut les meilleures plantations de la Havane. Il n'est inférieur qu'à cause du mauvais mode de préparation employé par les indigènes. En Cochinchine, 4,000 hectares de terres sont consacrées à la culture du tabac et produisent 5 millions de kilogrammes de feuilles; quelle récolte ferait-on au Cambodge, où l'on pourrait consacrer à cette culture une étendue de terrain bien plus considérable? Les poivres, que la France aura désormais de la peine à se procurer parce que les plantations de Sumatra ont été brûlées dans la guerre d'Atchin, sont également l'objet d'importantes transactions. La seule vallée de Kampot en produit 72,000 kilog ; les 60 kilog. valent 80 à 90 francs.

Il nous faut citer maintenant parmi les produits secondaires qui ne donneront pas des revenus comparables à ceux que nous venons d'énumérer, les cocotiers, les aréquiers, les bananiers, les arachides, des résines et des huiles de premier choix, la gomme-gutte et la laque. Enfin, certaines cultures exotiques ont été essayées sur une trop petite échelle pour qu'on puisse prédire l'avenir qui leur est réservé, ce sont le café, le cacao et la vanille.

Ce ne sont pas, on le voit, les richesses naturelles qui manquent au Cambodge, mais bien les hommes pour les exploiter. Un grand mouvement semble pousser nos commerçants vers ce pays tout neuf ; aussi nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts qui sont tentés soit par le gouvernement, soit par des particuliers pour encourager, aider et développer les relations commerciales inaugurées par quelques pionniers hardis et persévérants.

GABRIEL MARCEL.

LETTRES DE TURQUIE (1).

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LES FINANCES OTTOMANES.

Constantinople, le 28 juillet 1874.

Il n'est pas facile de voir clair dans les finances ottomanes. C'est que, pour établir leur situation, plusieurs éléments de calcul font défaut. Nous tâcherons néanmoins de fournir à vos lecteurs une base sérieuse d'appréciation, en étudiant les documents qui existent et en les commentant d'après les faits qui se passent sous nos yeux.

Pour arriver à ce but, nous analyserons successivement tous les éléments constitutifs de la question :

1° La dette publique ;

2° La dette flottante ;

3° Le budget de l'exercice courant avec examen détaillé des prévisions des recettes et des dépenses ;

4° La mesure exacte d'influence que, suivant toutes les probabilités, la constitution d'une banque d'Etat qui vient d'être décrétée aura sur l'avenir des finances ottomanes.

Ces éléments de la question doivent être divisés en deux catégories distinctes. Dans la première, nous rangerons ceux qui offrent des données certaines, et, dans la seconde, ceux qui ne présentent que des données d'une exactitude relative. En vertu de cette classification nécessaire, nous nous occuperons d'abord des différents emprunts constituant la dette publique, qui entrent dans la première catégorie, pour examiner ensuite la dette flottante et le budget sur lesquels on n'a et l'on ne peut avoir, ainsi que nous le démontrerons, que des renseignements approximatifs.

Jusqu'en 1854, l'Etat ottoman avait suivi les anciens usages qui consistaient tout simplement à faire face aux dépenses au moyen des ressources dont on disposait. Si parfois il avait eu recours au crédit public, c'était dans des proportions modestes et sous la forme de *caïmés* ou papier-monnaie dont chaque coupure n'avait qu'une valeur de quelques piastres, et sous celle de *serghis* ou obligations non productives d'intérêts et sans échéances fixes. On ne peut certes pas prétendre que le gouvernement d'alors fût un modèle de vertu, puisqu'il ne se gênait guère pour altérer les monnaies, mais ses recettes suffisaient à peu près à ses dépenses, et d'ailleurs il apportait un certain scrupule à violer ouvertement la loi du Prophète. Or, cette loi est formelle. Elle qualifie d'usure tout intérêt produit par l'argent, et le livre sacré dit textuellement : *Ceux qui exercent l'usure ne sortiront de leurs tombeaux que comme des malheureux possédés du démon.* La défense de prêter ou d'emprunter de l'argent à intérêt est formelle, ce bénéfice étant considéré comme un lucre illicite, et, pour bien préciser ce fait, ajoutons que sur ce point nulle action ne doit jamais être reçue en justice. La loi n'admet qu'une exception assez curieuse pour que nous la notions en passant. Elle légitime les profits ainsi acquis par les musulmans qui trafiquent en pays étranger avec les ennemis de l'islamisme.

Donc, en 1854, l'Etat ottoman n'avait que peu de dettes. Leur total s'élevait environ à 100,000,000 de francs. A cette époque, la guerre qu'il avait à soutenir contre la Russie pour son existence le contraignit à prendre de grandes résolutions, à surmonter ses scrupules et à recourir au crédit public européen. C'est ainsi que s'expliquent les deux premiers emprunts de salut public contractés en 1854 et en 1855. Malheureusement, des réformes ne furent pas introduites dans l'administration générale du pays et dans la gestion financière, de façon à supporter plus aisément la charge que ces emprunts imposaient au Trésor. Les dépenses ne furent aucunement diminuées et l'on se trouva acculé à un déficit. Dès lors l'emprunt devint la seule et unique préoccupation du ministère. Au lieu d'adopter les principes et les procédés financiers européens qui atténuent progressivement les charges de ces opérations, en employant les sommes qu'elles produisent au développement de la richesse publique et, par suite, à l'accroissement des revenus généraux du Trésor, on ne songea qu'à emprunter sans trêve ni relâche, à outrance. C'est ainsi que l'on fit appel au crédit en 1858, en 1860, en 1862, en 1863-64, en 1865 deux fois. Là, il y eut un temps d'arrêt. Mais en 1868 les emprunts reparaissent, et tous les ans, en 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873. L'année courante n'aura rien à envier à celles qui l'ont précédée. Elle ne s'écoulera pas sans que vous entendiez parler d'un emprunt qui sera destiné à la liquidation de la dette flottante, ainsi que nous aurons à l'expliquer.

Ces appels au crédit public avaient pour corollaires obligés des budgets destinés à rassurer les prêteurs et dans lesquels les ministres ottomans démontraient une connaissance profonde de l'art de faire cadrer les chiffres.

Vous pourrez d'ailleurs apprécier, par l'énumération suivante, que je me suis attaché à vous présenter aussi complète que possible, ce système financier de budgets optimistes ou ne présentant qu'un déficit peu inquiétant, auquel les emprunts périodiques donnaient le plus cruel des démentis :

Emprunt de 1854 de 75,000,000 de francs, valeur nominale. Emis par MM. Dent, Palmer et Cie, de Londres, au prix de 80, ce qui a dû donner un capital effectif de 60,000,000 de francs. L'intérêt, qui est de 6 0/0, est payé semestriellement, le 1er avril et le 1er octobre de chaque année. L'amortissement est de 1 0/0. Il a lieu en juillet, par tirages annuels, et l'on rembourse les titres sortis le 10 octobre suivant. Cet amortissement aura lieu en 33 ans. L'emprunt sera donc libéré en 1887. Il a pour garantie le tribut d'Egypte.

Annuité : 5,250,000 francs.

Emprunt de 1855, de 125,000,000 de francs, valeur nominale. Emis dans des conditions très-favorables par la maison N. de Rothschild et fils, de Londres, parce qu'il était garanti par l'Angleterre et par la France. Le prix de l'émission étant de 102 5/8, en d'autres termes, avec une prime de 2 fr. 62 c., le rendement de cet emprunt a dû être de 128,261,250 francs. L'intérêt de 4 0/0 est payé semestriellement, le 1er février et le 1er août. L'amortissement est de 1 0/0. Le tirage a lieu en juillet, et l'on rembourse les titres sortis en janvier suivant. La libération, qui aura lieu en 45 ans, sera complète en 1900.

Annuité de cet emprunt : 6,250,000 francs.

La même année 1855, un iradé du sultan Abd-ul-Medjid ordonnait la publication d'un budget des recettes et des dépenses. C'était l'inauguration du nouveau système dont je vous ai parlé. Mais, pour cette fois, on s'en tint à une promesse, et le premier budget ne fut publié que vers la fin du règne de ce sultan, en 1859.

En 1858, nouvel emprunt de 125,000,000 de francs, émis par MM. Dent, Palmer et Cie, de Londres, en deux fois. En 1858, première émission à 85 de 75,000,000 de francs pris ferme par les contractants. Deuxième émission en 1859, à 62 1/2, du restant, 50,000,000 de francs. Rendement de cet emprunt : 95,000,000 de francs. L'intérêt, qui est de 6 0/0, est payé semestriellement, le 1er mars et le 1er septembre. Les tirages de l'amortissement, qui est de 2 0/0, ont lieu en juillet, et le remboursement des titres en janvier sui-

(1) Voir l'*Economiste Français* du 18 juillet 1874.

vant. Libération en 35 ans, c'est-à-dire en 1893. Garanti par les contributions indirectes de Constantinople.

Annuité : 10,000,000 de francs.

En 1859, une commission composée de financiers compétents, anglais, français et autrichiens, fut nommée pour diriger la Sublime Porte dans sa gestion et dans ses opérations financières. Elle ne put agir, ainsi qu'on l'a bien vu et que ses membres l'ont déclaré officiellement eux-mêmes, entravée, pour n'en pas dire davantage, par l'inertie du gouvernement.

En la même année, le gouvernement fit payer, par les habitants de la capitale, une contribution forcée, sous le prétexte de retirer le caïmé de la circulation. Nous disons prétexte, parce qu'on mit un égal empressement à percevoir la contribution et à ne pas retirer le caïmé.

L'année 1859 fut encore signalée par la publication du premier budget afférent à l'exercice 1859-1860. Il accusait un déficit de 34,424,375 francs.

L'année suivante, en 1860, emprunt de 50,930,500 francs émis par la maison Mirès, de Paris, à 53,75, ce qui a dû donner un effectif de 27,825,625 francs. L'intérêt de 6 0/0 est payé par semestre, le 1er janvier et le 1er juillet. Amortissement de 1 0/0 : tirages en juin et décembre ; libération en 36 ans, soit en 1897. Cet emprunt est garanti par les contributions indirectes et par les dîmes de divers districts.

Annuité : 3,565,000 francs.

En la même année 1860, le gouvernement, mis en goût par les résultats de la contribution imposée l'année précédente aux habitants de Constantinople, décréta, pour tout l'empire, un emprunt forcé, toujours pour le retrait du caïmé. Cet emprunt dut produire de grosses sommes. On n'a pu percer le mystère de leur chiffre et de leur emploi. Le seul fait certain, c'est qu'on ne retira pas le caïmé.

Le gouvernement continuait néanmoins à observer en apparence les règles financières. Un budget afférent à l'exercice 1860-61, qui était publié, accusait un déficit de 38,750,275 francs.

L'année suivante, on publiait encore un budget (afférent à l'exercice 1861-62) qui présentait, celui-ci, un excédant de 22,461,755 francs.

Ici se place un fait assez curieux. Des pétitions affluent à la Sublime Porte de tous les points de l'empire. Les contribuables demandent avec tant d'instance à faire abandon au sultan de l'emprunt forcé par eux payé l'année précédente, qu'on ne peut leur opposer un refus. Façon commode de payer ses dettes, mais le caïmé circulait toujours, et l'on se décida enfin à le retirer, en motivant ainsi un nouvel emprunt.

Emprunt de 1862 de 200,000,000 de francs, émis par la maison Ch. Deveaux et Cie, de Londres, et par la Banque ottomane, à 68, ce qui a dû donner un effectif de 136,000,000 de francs. L'intérêt de 6 0/0 est payé semestriellement, le 1er janvier et le 1er juillet. Amortissement de 2 0/0 dont les tirages annuels ont lieu en juillet. Libération en 24 ans, soit en 1886. Garanties : impôt sur les tabacs, le sel, le timbre et les patentes.

Annuité : 16,000,000 de francs.

Quant au budget, on était à cette époque dans la période des excédants. Celui afférent à l'exercice 1862-63 en présentait un de 31,112,200 francs. Le budget suivant de 1863-64 présente encore un excédant, plus modeste, il est vrai, de 4,672,675 francs.

L'ère des emprunts, direz-vous logiquement, était donc fermée. Tout au contraire. Car en voici un nouveau et non des moins importants.

Emprunt 1863-64 de 200,000,000 de francs émis par la Banque impériale ottomane à 70, ce qui a dû donner en effectif 126,000,000 de francs. L'intérêt de 6 0/0 est payé le 1er janvier et le 1er juillet. Amortissement de 2 0/0 par tirages semestriels en mai et novembre. Libération en 23 ans, c'est-à-dire en 1887. Garanti par les contributions et par les dîmes de diverses provinces.

Annuité : 16,000,000 de francs.

Le budget de l'exercice suivant 1864-65 présentait encore un excédant de 4,108,275 francs.

Aussi fut-il suivi non plus d'un emprunt, mais de deux emprunts et d'un chiffre respectable, dont l'un dit *des moutons* et l'autre destiné à l'opération légendaire de la conversion.

Emprunt de 1865, dit *des moutons* parce qu'il est garanti par les taxes perçues sur les troupeaux de l'Archipel et de quelques provinces de Roumélie. Emprunt de 150,000,000 de francs émis par la Banque impériale ottomane à 66, ce qui a dû donner en effectif 98,250,000 francs. L'intérêt de 6 0/0 est payé par semestre le 1er janvier et le 1er juillet. Amortissement de 2 0/0 : tirages en juin et décembre; libération en 22 ans, soit en 1887.

Annuité : 12,000,000 de francs.

Puis vint le second emprunt dont je parlais, destiné à convertir en 5 0/0 les dettes du passé représentées par différents titres, serghis, sehims et consolidés portant intérêt de 6 0/0. On calcule que le total de ces dettes était d'environ 500,000,000 de francs.

Emprunt intérieur de 1865, ou dette générale, ou 5 0/0 ottoman, de 909,090,750 francs émis par M. E. Erlanger, de Paris, et le *General Credit and Finance* de Londres à 50. L'intérêt de 5 0/0 est payé semestriellement le 13 janvier et le 13 juillet. Cet emprunt devrait être amorti en 37 ans, soit en 1902, à raison de 1 0/0, par voie de rachat à la Bourse. Mais cet amortissement ne fonctionne pas. On ne s'est souvenu de cet engagement qu'une seule fois en 1869 où l'on a amorti pour 18,400,000 francs de titres. Depuis lors on attend en vain que le gouvernement s'exécute. Garantie : les revenus généraux de l'empire.

Annuité : 44,554,525 francs.

Pendant les exercices 1865-66, 1866-67, 1867-68, on ne publia pas de budget. C'est que l'on pouvait se passer d'emprunt. Le ministère des finances ne donne signe de vie que lorsque cet emprunt devient nécessaire. Le budget de l'exercice 1868-69 présente un excédant de 2,643,525 francs.

Cette publication est naturellement suivie d'un emprunt.

Emprunt de 1868 ou bons du Trésor de 150,063,985 fr. émis à 83 par la Société Générale de Paris, ce qui a dû donner un effectif de 124,553,125 francs. Intérêt de 6 0/0 que l'on paye le 30 avril et le 31 octobre. Remboursement en cinq années. Ce remboursement a été terminé au 31 octobre 1873.

L'annuité était de 33,000,000 de francs.

Puis viennent le budget de l'exercice 1869-70, accusant un déficit de 58,711,375 francs, et l'emprunt Pinard, du nom du contractant.

Emprunt de 1869 de 555,555,500 francs émis par le Comptoir d'escompte de Paris à 54, ce qui a dû donner un effectif de 299,999,975 francs. Intérêt 6 0/0, paiement des coupons en avril et en octobre. Amortissement de 1 0/0 en 33 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1903. Tirages en mars et septembre. Cet emprunt est garanti par les dîmes de plusieurs provinces et par l'excédant de la taxe des moutons.

Annuité : 38,888,900 francs.

Pas de publication de budget pour l'exercice 1870-71.

En 1870, emprunt des chemins de fer de Roumélie de 792,000,000 de fr. Deux émissions, l'une en 1870 et l'autre en 1872. Intérêt 3 0/0 l'an payable le 1er avril et le 1er octobre. Amortissement en 104 ans par des tirages avec grosses primes qui ont lieu tous les deux mois, par conséquent six fois par an. Les titres sont remboursables à 400 francs. L'émission a eu lieu à 180 francs. Il y a beaucoup à dire sur cette affaire des chemins de fer ottomans. Elle a été l'objet de conventions nombreuses et compliquées se modifiant et souvent s'annihilant les unes les autres. Leur analyse ne saurait entrer dans cette étude. Qu'il suffise de dire pour le moment que l'État doit payer une redevance de 22,000 francs pour chacun des 1,230 kilomètres construits par les concessionnaires et pour la réception desquels une commission vient d'être nommée. La capitalisation de cette redevance donne une charge annuelle pour le Trésor de 27,000,000 de francs.

Le budget publié pour l'exercice 1871-72 accuse un déficit de 80,201,700 francs.

Emprunt de 1871 de 142,500,000 francs émis par MM. Dent, Palmer et Cie, de Londres, à 73, ce qui a dû donner un effectif de 96,900,000 francs. Intérêt 6 0/0 payable en avril et en octobre. Amortissement de 1 0/0 en 33 ans, c'est-à-dire en 1905. Tirages en juillet. Remboursement en octobre. Garanti par le tribut d'Égypte.

Annuité : 9,975,000 francs.

Le budget de 1872-73 présentait un déficit de 17,267,900 francs.

Emprunt de 1872 en bons du Trésor ottoman ayant donné un effectif de 250,000,000 de francs, conclu avec le Crédit général ottoman et la Banque austro-ottomane à 11,75 0/0 d'intérêt. Les bons portent un intérêt de 9 0/0 et leur remboursement doit avoir lieu dans 5 ans à partir de 1876 jusqu'en 1878, par ordre de catégorie des titres échus qui deviennent remboursables au pair ou convertibles, à l'option du détenteur, en obligations de la dette générale 5 0/0.

Annuité moyenne : 55,631,000 francs.

En 1873, le gouvernement a conclu encore avec la Banque impériale ottomane et le Crédit général un grand emprunt de 1,150,000,000 francs pour l'exécution des travaux publics. Les sommes provenant des émissions successives ne devaient

être versées au Trésor qu'après justification des travaux accomplis. Il n'y a pas eu d'émission et cet emprunt doit être considéré comme suspendu. Le gouvernement a néanmoins reçu 13,800,000 francs pour lesquels il paye aux contractants un intérêt de 12 0/0.

Emprunt de 1873 de 694,444,500 francs, contracté au taux de 54 0/0 avec le Crédit mobilier et divers autres établissements de crédit. Il a été souscrit ferme 42 0/0 de l'emprunt. Le gouvernement a reçu environ la moitié. Depuis on lui a rétrocédé pour 200,000,000 de francs. La charge annuelle pour le Trésor est de 28,000,000 de francs. Amortissement 1 0/0 qui sera complété en 33 ans.

Nous continuerons cette étude dans une prochaine lettre en présentant le tableau des réductions opérées par les amortissements sur la dette publique et en analysant ensuite la dette flottante, le budget et la combinaison de la banque d'Etat qui vient d'être créée. Mais pour fournir dès à présent une première base d'appréciation à vos lecteurs, disons que le total des recettes budgétaires s'élève à 4,961,484 bourses, ou bien à 24,807,420 livres turques, ou à 570,570,660 francs. Or, les annuités à payer pour la seule dette publique s'élèvent à 274,434,425 francs. Il ne reste donc au gouvernement pour payer les intérêts de la dette flottante et pour subvenir à toutes les dépenses que 306,136,235 francs.

ESCHBACH.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION DEVANT LE PARLEMENT BRITANNIQUE.

Dans la séance du 28 juin dernier, la Chambre des communes a entendu sir T. Chambers, MM. Forsyth, Macdonald et le chancelier de l'Echiquier débattre l'intéressante question des sociétés coopératives dites de consommation : *Cooperative Supply Associations.*

Avec le développement qu'elles ont pris et la forte organisation qu'elles se sont donnée, ces associations ont une place considérable dans le système mercantile du pays. Leurs opérations ne sont plus limitées aux seules personnes qui en font partie comme souscripteurs; elles s'étendent à la masse des consommateurs, et il est devenu difficile de distinguer entre les sociétés coopératives de consommation proprement dites et les compagnies ordinaires à responsabilité limitée. Les autres détaillants se sont émus de voir des *employés* du gouvernement diriger quelques-unes de ces entreprises, et ils ont chargé sir T. Chambers d'attirer sur ce fait, à leurs yeux anomal, l'attention du législateur. M. Chambers avait même, depuis quelque temps, déposé à ce sujet une motion en règle : il l'a retirée, vu l'époque avancée de la session, et lui a substitué de simples observations conformes à la façon dont ses commettants et lui-même envisagent le droit des ouvriers anglais à fonder des associations de cette sorte, et l'usage qu'ils ont fait de ce droit au point de vue commercial.

Ce droit, M. Chambers l'a tout d'abord mis hors de cause, et il s'est défendu d'entretenir, « comme on l'en avait accusé », un mauvais vouloir contre ces sociétés. Elles n'offraient rien en elles-mêmes, a-t-il ajouté, d'irrégulier ou d'illégal; mais ne tendaient-elles pas de plus en plus à s'écarter de leur but primitif, à dépouiller leur caractère de mutualité pour revêtir celui de compagnies se proposant un but de pur lucre, et faisant aux commerçants en détail une concurrence continuelle et redoutable? Pour justifier cette appréciation, l'honorable député a cité un document qui émane de la Société de consommation des services civils, *Civil Service Supply Association*, et qui donne le bilan des affaires de cette société pendant le trimestre expirant au 28 février 1874. La vente totale s'est élevée au chiffre de 819,428 livres sterling (20,485,700 fr.), laissant un bénéfice brut de 14,088 liv. st. (352,600 fr.) et un bénéfice net de 9,000 liv. st. (225,000 fr.). En ajoutant ces 9,000 liv. st. aux sommes déjà accumulées et provenant de la même source, on constatait, pour cette seule société, des profits généraux de 90,000 liv. st. (2,225,000 francs) depuis sa fondation. Ce fait seul, selon M. Chambers, était de nature à éveiller des défiances : car une véritable société de consommation ne devrait surcharger le prix des articles qu'elle livre à ses membres que des frais seulement qu'elle a dû faire elle-même pour se procurer lesdits articles et les emmagasiner; pour rétribuer encore le nombre d'agents nécessaires à leur distribution et à leur circulation, nombre fort restreint, puisqu'il était de règle que les consommateurs vinssent s'approvisionner eux-mêmes. Quand on voit donc ces associations réaliser des bénéfices considérables, c'est qu'elles ont perdu la notion de leur propre raison d'être, et qu'elles cèdent à des préoccupations plus mercantiles que philanthropiques.

Une fois placé à ce point de vue, M. Chambers en trouve la confirmation dans la manière même dont ces profits s'effectuent. « Ces sociétés, a-t-il dit, qui usurpent » le titre de coopératives, en agissent à cet égard tout » comme le feraient de simples marchands ou de simples » compagnies commerciales. Elles ne se bornent point à » vendre leurs articles à un taux suffisant pour en » couvrir les frais d'achat, tout en laissant au profit une » petite marge. Elles se livrent à des spéculations aléatoires, » cédant certaines marchandises à perte, réalisant sur » d'autres de larges bénéfices, s'efforçant, bien entendu, » de maintenir la balance de ce dernier côté. » Eh bien! une telle marche paraît à M. Chambers incompatible avec l'idée même que suggère le mot de coopération; plus incompatible encore avec les saines maximes du négoce. Revenant à ce propos sur le document dont il avait déjà fait usage, il constate que la *Société de consommation des services civils* ne comprenait, en réalité, que 4,500 personnes ayant qualité réelle pour en faire partie, dans l'esprit de l'institution, tandis qu'elle possédait 15,000 clients d'une autre espèce, qui achetaient au moyen de bons *(Tickets)*, le droit de s'approvisionner dans les magasins de l'association.

Mais quel mal cette combinaison présente-t-elle donc? D'après tout ce qui précède, on devine la réponse de sir T. Chambers. Ce mal consiste dans la confusion de deux choses d'ordre et de jeu différents; la mutualité d'une part, le libre trafic de l'autre, et ce qui l'aggrave, c'est la qualité même de serviteurs du gouvernement ou du public qui appartient aux membres de la Société. On prétend, à la vérité, que pour répondre au but même de l'association coopérative, appliquée à la vente à bon marché des denrées et des marchandises nécessaires à l'existence, il est nécessaire de pouvoir compter sur une clientèle extérieure dont les apports pécuniaires permettent d'opérer les achats sur une plus grande échelle, partant à meilleur compte, et d'établir ainsi la vente elle-même à des conditions plus modérées. Mais, il ne paraît pas que cette condition soit indispensable, puisqu'une nouvelle association des fonctionnaires civils est en voie de se fonder, qu'elle paraît vouloir renoncer aux ventes faites à d'autres personnes qu'à ses propres membres et qu'elle entend, non capitaliser les profits que de la sorte elle pourrait réaliser encore, mais bien les partager entre ses sociétaires au prorata du montant de leurs achats. On a prétendu encore que la marche suivie jusqu'à ce jour par *The Civil Service Supply Association* pouvait seule soustraire les employés ne jouissant que d'un faible traitement, au tribut que le commerce ordinaire leur impose, à raison des longs crédits auxquels un budget trop limité les assujettit. Mais que penser de cette prétention, s'il est vrai que les employés inférieurs se trouvent aujourd'hui exclus des bénéfices de la coopération, tandis que les plus hauts fonctionnaires y sont admis? s'il est certain que, dans les magasins de Haymarket, on rencontre au moins autant d'objets de luxe que d'objets utiles, d'objets nécessaires?

On pouvait se demander encore, a dit en terminant M. Chambers, si de tels errements n'étaient pas en contradiction avec les règles qui président aux services dépendant de l'Etat, notamment à celle qui oblige les fonctionnaires publics à se consacrer tout entiers à leurs devoirs et à ne pas empiéter, en faveur d'autres besognes, sur leurs heures quotidiennes de travail bureaucratique. Enfin, n'était-il pas possible que les directeurs d'une pareille société se servissent pour acheter avantageusement diverses denrées, les produits coloniaux par exemple, d'informations qu'ils ont à leur portée, en tant que fonctionnaires, et dont le public n'aurait pas eu une connaissance aussi complète? En dernier lieu, M. Chambers a signalé à l'attention du chancelier de l'Echiquier la cantine militaire de Woolwich, laquelle, au lieu de s'en tenir, comme elle le devait, à satisfaire les besoins des troupes casernées, fournissait des souliers, de la volaille, du lait, de la bière, etc., etc., à de nombreuses familles dans la ville. Il s'est plaint encore de ce que les sociétés de consommation s'étaient mises d'une façon non moins irrégulière sur le pied de livrer au public des drogues et des substances médicinales.

M. Forsyth a pris ensuite la parole, et s'est déclaré d'accord avec le préopinant sur les opinions qu'il venait d'émettre. Il a insisté sur ce fait que personne ne trouvait mauvais de voir des gens de même profession ou de même classe s'associer, avec la pensée et dans le but d'alléger le coût de leur existence, et pratiquer à cet effet l'achat et la vente en gros de divers articles. Les plaintes étaient venues

seulement de l'extension illégitime et gigantesque que la Société des services civils avait donnée, en le dénaturant, à son trafic intérieur et, pour ainsi dire, domestique. Dès lors, il semblait naturel que les détaillants isolés tinssent ce langage : « Les fonctionnaires publics sont les serviteurs de » l'Etat. Leurs appointements proviennent des impôts aux- » quels nous contribuons dans une large mesure, et il n'est » pas juste que nous, qui avons tant de peine à venir à » bout de nos affaires, nous rencontrions, dans notre propre » sphère, une compétition redoutable de la part de gens » payés uniquement pour faire la besogne de l'Etat.» Quant à ceux de ces fonctionnaires, a continué M. Forsyth, qui trouvent le temps d'être directeurs, gérants, membres du conseil d'administration d'une association commerciale, « il » est évident, ou que leurs appointements sont trop élevés, » ou qu'ils ont trop peu à faire. On se plaisait à espérer » que le gouvernement montrerait peu de penchant à » favoriser chez ses agents un aussi vaste système d'exploi- » tation mercantile.»

Le troisième orateur, M. Macdonald, a raisonné d'une façon toute différente, et a manifesté l'espoir que la Chambre ne s'associerait point à des récriminations susceptibles, si elle leur donnait raison, de décourager dans le pays l'esprit d'épargne et de prévoyance. D'après lui, M. Forsyth, de même que M. Chambers, avait commis une méprise en affirmant que *the Civil Service Supply Association* s'était écartée des principes propres aux sociétés de consommation coopératives. Ce qu'elle faisait à Londres, on le faisait aussi dans toute l'Angleterre, et partout les sociétés de cette espèce vendaient plus ou moins au grand public. M. Macdonald ne croit nullement qu'en agissant ainsi, ces sociétés aient dépassé la limite de l'action qui leur est propre; il estime même qu'elles ont rendu service à leurs clients de tout ordre et de toute provenance. Elles ne se sont pas seulement proposé, en effet, de leur fournir en général des marchandises à un prix raisonnable; elles ont voulu, en outre, en ce qui touche l'alimentation, ne livrer à la consommation que des articles de bonne qualité. « Les » sociétés coopératives se trouvaient en présence d'une » véritable conspiration contre la santé publique, d'un » système complet de sophistication des denrées publiques; » elles l'ont terrassé. Que les autres marchands imitent leur » exemple: ils retrouveront leur clientèle, et ils n'auront » plus besoin d'intéresser le législateur à leurs condoléances » suspectes. »

Le chancelier de l'Échiquier a clos le débat. Il n'a point dissimulé que la question lui paraissait offrir des aspects très-embarrassants, et pour justifier cette appréciation, il a recouru sur-le-champ à la demande même que M. Chambers a exprimée en terminant son discours. Si la vente des drogues et des substances médicinales, dont il se plaignait, offrait réellement des dangers pour la santé publique, le devoir du gouvernement serait, sans doute, d'intervenir d'une façon énergique et d'interdire cette vente aux sociétés coopératives où elle s'était introduite. Mais cette opération, ayant été financièrement et même à d'autres égards heureuse, on la reprendrait ailleurs, et il n'y aurait que des mesures de législation générale capables de faire sortir de cette impasse. De telles mesures sembleraient prématurées à cette heure, et tout ce que, pour le moment, il appartenait au gouvernement de faire, c'était de se tenir attentif aux abus qui pourraient surgir de ce côté et d'aviser, s'il s'en manifestait, aux moyens de les faire cesser.

Le chancelier de l'Échiquier s'est interdit de discuter à fond pour cette fois la question de savoir si les sociétés de consommation coopératives existantes conservaient encore des droits à ce titre, ou bien si elles ne constituaient plus que des associations purement commerciales. Il a seulement fait remarquer que la limite entre ces deux caractères ne laissait pas, de sa nature, que d'être flottante, et ne se prêtait pas à une démarcation bien tranchée. Ce qu'il savait de l'histoire de la Société des services civils venait à l'appui de cette opinion. Un certain nombre de fontionnaires publics, appartenant surtout à l'administration des postes, s'étaient aperçus que, dans leur voisinage, il leur était impossible de se procurer des denrées saines et d'un prix modéré. Ils s'étaient donc réunis, afin de s'assurer le double avantage que leurs minces appointements devaient leur rendre précieux. S'ils se trouvèrent bien de cette méthode, le service public en profita également : ils vivaient mieux d'une part ; de l'autre, ils ne s'endettaient pas, et leur considération personnelle n'avait qu'à gagner à ce nouvel état de choses. Mais pour le maintenir, il fallait acheter en gros, et pour acheter en gros, des avances étaient nécessaires ; c'est pourquoi l'association, en grandissant, se trouva conduite à rechercher des clients en dehors de son propre sein. Il y avait bien eu à ce sujet des réclamations de la part des détaillants ; mais elles n'offraient pas toute l'importance qui leur avait été prêtée, et, encore une fois, la démarcation précise que l'on voulait introduire, entre ce qu'une société avait le droit commercialement de faire et ce qu'elle devait s'interdire, restait d'une application très-difficile, pour ne rien dire de plus.

Le ministre s'est évidemment montré beaucoup plus sensible à l'argument que M. Chambers a tiré de la position toute spéciale des fonctionnaires vis-à-vis de l'Etat, qui emploie leurs services, et du public qui rétribue ces services. « Le point, a-t-il dit, est des plus délicats ; » et il s'est demandé, jusqu'à quel point le gouvernement pouvait autoriser, tolérer même leur participation à des œuvres et à des travaux étrangers à leurs occupations purement professionnelles. Pour l'instant, d'ailleurs, il n'avait pas d'opinion bien faite, et il a prié la Chambre d'attendre, pour manifester la sienne, qu'elle eût reçu communication du rapport qu'une commission spéciale prépare, en ce moment même, sur l'ensemble des services civils et les moyens propres à les réorganiser.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Les opérations des banques coloniales en 1872-1873. — La Banque de la Nouvelle-Calédonie. — Statistique des bibliothèques scolaires en France. — L'industrie à Besançon. — Les grèves en Angleterre. — Les écoles à Berlin. — L'industrie manufacturière en Suède. — Les finances du Japon.

Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé à M. le président de la République par la commission de surveillance des Banques coloniales. Leurs opérations ont atteint, pendant l'exercice 1872-1873, 60 millions 468,000 francs, soit près de 10 millions de plus que pendant l'exercice précédent. La Martinique et la Guadeloupe ont 22 millions chacune; la Réunion, 12 millions 3/4 ; la Guyane, 2 millions 3/4 ; le Sénégal, 799,000 francs.

A la Réunion, l'escompte des effets à deux signatures a un peu fléchi. La Banque reflète la situation générale du pays, trop éprouvé pour que le commerce et l'industrie n'en subissent pas les contre-coups. Le solde des valeurs en souffrance est très-considérable à la Réunion : 1 million 589,000 francs, tandis qu'à la Guadeloupe, il ne dépasse pas 3,300 francs. L'atonie des affaires se traduit, à la Guyane, par une diminution de 854,000 francs dans les opérations de l'établissement. Les valeurs en souffrance sont sans importance. Au Sénégal, le mouvement des escomptes de la Banque accuse une légère augmentation de 43,000 francs ; malgré les difficultés de la situation, les effets sur place ont été pris au taux modéré de 6 0/0. La situation des colonies n'a pas été prospère pendant l'exercice 1872-1873 ; à la Martinique le conseil d'administration de la Banque a dû, en présence du retard survenu dans les récoltes, proroger d'un mois la seconde échéance de ses prêts.

A la Guadeloupe, la sécheresse avait amené en 1871-1872 un déficit de 7 millions dans la production sucrière; le bas prix des sucres et le manque d'ouvriers ont encore ajouté aux difficultés en 1872-1873.

Un décret du 14 juillet 1874 a institué à la Nouvelle-Calédonie une banque avec faculté d'émission; c'est une société anonyme par actions, autorisée pour vingt ans. Capital, 4 millions, soit huit mille actions de 500 francs. La Banque peut émettre des billets de 20, de 50, de 100 et de 500 francs; elle escompte des effets à deux signatures; l'échéance ne doit pas dépasser cent vingt jours. La quantité des billets en circulation ne peut, en aucun cas, excéder le triple de l'encaisse métallique.

Les dispositions applicables aux banques coloniales, en vertu de la loi du 24 juin 1874, en matière de prêts sur récolte, sont étendues à la Banque de la Nouvelle-Calédonie.

Nous souhaitons à cette institution un heureux succès ; l'organisation du crédit sur de pareilles bases est faite certainement pour favoriser l'essor d'une colonie encore au berceau, mais qui possède assez de ressources naturelles pour récompenser largement l'activité et le travail.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes a achevé un travail fort intéressant sur la situation des bibliothèques scolaires en France; d'après ce document, le nombre de ces bibliothèques, sous le ministère de M. Duruy, en 1865, n'était que de 4,833, renfermant ensemble 180,854 volumes ; en 1869, il s'élevait à 14,395, contenant 1,239,165 volumes. Aujourd'hui la France possède, le département de la Seine mis à part, 15,623 biblio-

thèques pouvant mettre à la disposition de leurs lecteurs 1,474,637 ouvrages. Quant à ces derniers, leur nombre s'accroît chaque jour. C'est ainsi que, pendant l'année 1865, les volumes prêtés aux familles, aux élèves et aux adultes, ne dépassaient pas le chiffre de 179,267; pendant l'année 1869, 955,121 ouvrages ont été confiés au dehors ; le nombre des prêts de volumes effectués dans le courant de l'année 1873 s'est élevé à 925,358.

Ce résumé statistique prouve une fois de plus l'utilité désormais incontestable des bibliothèques scolaires et le réel intérêt qu'y portent les populations elles-mêmes. Il faut dire d'ailleurs que, malgré les terribles événements que nous venons de traverser, l'Etat, les départements, les communes et les particuliers n'ont jamais cessé de venir en aide à cette œuvre éminemment patriotique et de favoriser sa progression croissante. C'est ainsi que des sommes relativement considérables, surtout quand on songe aux charges si lourdes que la dernière guerre a fait peser sur les populations, ont été consacrées soit à l'achat du mobilier des bibliothèques, soit à l'acquisition de livres utiles. A lui seul, l'Etat a attribué, en 1873, plus de 50,000 volumes à 1,181 établissements.

D'intéressants détails qui nous sont communiqués, il résulte que, pour l'horlogerie, la fabrication bisontine est en pleine possession du marché national, bien que le nombre de montres soumises au contrôle de la garantie de Besançon, ne se soit élevé, en 1873, qu'à 386,961, tandis qu'il était monté à 394,902 l'année précédente. La quantité totale des montres répandues dans le commerce français en 1873 ayant été de 445,654 dont 1,421 fabriquées à Paris, au Havre, à Chambéry, et 57,227 à l'étranger, c'est-à-dire en Suisse, il n'en reste pas moins avéré que la fabrique de Besançon a livré à elle seule les 86,80 centièmes du total de cette production. On remarquera que cette proportion est supérieure à celle de 1869 (78,92 0/0), de 1870 (81,65), de 1871 (85,54), de 1872 (86,23), et que le chiffre des importations étrangères n'a cessé d'aller en diminuant, puisque en 1869, il était de 92,248 pièces, pour tomber, en 1870 et en 1871, à 50,123 et 42,651 et ne se relever qu'à 61,603 en 1872, en retombant l'année suivante à 57,272 pièces.

Dans la Grande-Bretagne, l'industrie est toujours livrée, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, aux agitations et aux luttes entre patrons et ouvriers.

La grève de Belfast n'est pas encore terminée. Aucun indice sérieux ne fait espérer une entente prochaine entre les patrons et ceux qu'ils emploient. Les premiers se sont réunis récemment et ont décidé qu'ils maintenaient énergiquement leur résolution de ne reprendre le travail qu'avec des salaires réduits. Cependant on annonce que deux filateurs ont réouvert leurs portes à leurs ouvriers aux anciens prix. Enfin, d'après des nouvelles récentes, vendredi dernier, les patrons ont fait publier dans les journaux de Belfast une note dans laquelle ils déclaraient qu'on les accusait à tort d'avoir fait le *Lock out* ou congédiement en masse; qu'ils n'avaient pas fermé leurs ateliers, que c'étaient les ouvriers qui avaient refusé de travailler. Ils ajoutaient qu'ils ouvriraient les portes des usines le lundi matin 3 août, mais avec les salaires réduits, et que dans le cas où toutes les catégories d'ouvriers ne reprendraient pas le travail en même temps et dans toutes les usines, les ateliers seraient de nouveau fermés. Lundi les portes des filatures et des tissages furent ouvertes, mais *pas un* ouvrier ne se présenta; on croit cependant que la grève, qui date déjà d'un mois, ne peut plus durer longtemps, tant la misère est grande. On peut estimer à 15,000 livres (375,000 francs) par semaine l'importance des salaires qui font aujourd'hui défaut à la classe ouvrière de Belfast.

Un détail curieux à noter : les patrons ont fait annoncer publiquement qu'aucune réduction de salaires ne serait réclamée par eux lors de l'application du bill des neuf heures, qui entre en vigueur le 1er janvier prochain. Malgré les promesses, malgré leur dénûment, les ouvriers ne paraissent pas encore disposés à accepter les conditions imposées par leurs patrons qui ne se montrent pas moins résolus à les maintenir.

D'après les derniers renseignements, les grévistes, depuis le début de la lutte, ont obtenu des secours des *Trade Unions*, ce qui leur permettra de résister plus longtemps. Des deux côtés, quoi qu'il en soit, l'animation est grande, et encore une fois les ouvriers, pas plus que les patrons, ne paraissent disposés à céder.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant du mouvement gréviste des ouvriers agricoles en Angleterre. La fâcheuse situation que ces grèves avaient faite au pays paraît toucher à sa fin. Tout ce mouvement n'a eu, jusqu'à présent, d'autre résultat direct que de priver d'occupation une grande quantité de bras. Les propriétaires ont en effet refusé d'employer les unionistes, et ceux-ci sont tombés avec leur famille à la charge de la caisse sociale, qui s'est rapidement vidée en dépit des secours fournis par les *Trade Unions*. Le moment est venu de renoncer à la lutte. Une résolution que vient de prendre le comité exécutif de l'Union le constate de la manière la plus claire. Les chefs du mouvement déclarent dans cette résolution qu'il faut pour le moment que les ouvriers retournent au travail, qu'il est impossible de continuer à les nourrir dans l'oisiveté forcée à laquelle la résistance des propriétaires les condamne, et que l'on ne peut compter sur l'appui du public quand la récolte est sur pied et devra bientôt être rentrée.

Tel est le triste résultat de la première campagne des ouvriers agriculteurs anglais. On pouvait s'y attendre dès qu'on a vu les chefs du mouvement vouloir imposer aux propriétaires leurs conditions et recourir à la grève. Une autre tentative réussira-t-elle ? C'est peu probable. D'autre part, les mécontents suivront-ils le conseil que leur donne la commission exécutive de l'Union, et se rendront-ils, à leurs frais, dans d'autres comtés ou dans un pays étranger ? L'attachement au sol de l'ouvrier des campagnes ne permet guère de le penser; une culture et des conditions de travail différentes seront toujours d'ailleurs un obstacle sérieux aux pérégrinations des laboureurs. L'ouvrier des fermes, par la nature même de ses occupations, n'est point aussi accessible que celui des villes aux agitations sociales, et la grève, — on vient d'en avoir la preuve, — loin d'améliorer son sort, ne peut guère que l'empirer.

D'après un document administratif publié en Prusse, le nombre des écoles publiques à Berlin se montait, à la fin de l'année dernière, à 130, dont 10 gymnases, 10 écoles pratiques (*Realschulen*), 4 écoles supérieures de filles, 89 écoles moyennes et élémentaires, y compris les écoles préparatoires aux gymnases et aux écoles pratiques, 17 écoles sous la surveillance particulière de sociétés, églises, instituts, etc.

Le nombre des classes était de 1,420, dont 555 classes de filles; le nombre des élèves du sexe masculin 39,407; celui des filles 28,145; total : 67,552, dont 5,297 au-dessus de 14 ans, et 62,255 de 6 à 14 ans.

Les 10 gymnases avaient 141 classes avec 5,080 élèves, dont 2,215 ou 43 p. 100 au-dessus de 14 ans.

Si l'on ajoute encore 97 écoles privées, on arrive à un total de 227. Les écoles privées ont 256 classes de garçons, et 495 de filles, avec 12,420 élèves du sexe masculin, et 18,573 du féminin, soit en tout 30,993, dont 2,069, ou 6, 67 p. 100 au-dessus de 14 ans.

Bref, c'est un total, pour tous les établissements scolaires, de 98,545 enfants, savoir : 51,827 garçons et 46,718 filles, dont 7,266 ou 7, 46 p. 100 au-dessus de 14 ans.

Les dépenses de la caisse municipale pour l'instruction élémentaire seule se sont élevées l'an dernier à 855,861 thalers, contre 771,532 en 1872.

L'industrie manufacturière, en Suède, pendant l'année 1872, a donné les résultats suivants :

Le nombre des établissements industriels a augmenté, depuis 1871, de 51, et est à présent de 2,356 ; celui des ouvriers employés monte à 46,556, dont 13,383 femmes; 9,293 du nombre total étaient âgés de moins de dix-huit ans.

En 1872, le total de la production manufacturière a été évalué à 126,312,441 rigdalers (1), ce qui fait une augmentation sur 1871 de 20 p. 100. Les détails de cette partie de la relation où nous puisons donnent les premiers rangs aux fabrications suivantes :

Machines, valeur 15,7 millions = 12 p. 100 du total; fils de coton, valeur 15,2 millions = 12 p. 100 du total; sucre, valeur 15 millions = 11,8 p. 100 du total; draps, valeur 13 millions = 10,3 p. 100 du total; tissus de coton, valeur 8,8 millions = 6,9 p. 100 du total; cuirs, valeur 6,9 millions = 5,6 p. 100 du total; papiers, valeur 5,7 millions = 4,5 p. 100 du total; allumettes chimiques, valeur 4 millions = 3,2 p. 100 du total.

Gothembourg et la province adjacente de Bohus, Stockholm et l'Ostrogothie sont les trois principaux centres de l'industrie, les deux premières ont produit chacune plus de 20 p. 100 du total, et l'Ostrogothie près de 10 p. 100 ; ainsi tout près de 75 millions de rigdalers de produits manufacturés en sont sortis. Viennent ensuite en second lieu les provinces de Malmo (18 millions), et d'Elfsborg (8 millions 3/4). Les trois provinces septentrionales et l'île de Gotland, par contre, n'ont fourni ensemble que la valeur minime de 200,000 rigdalers environ.

Comme de coutume, le rapport officiel qui donne ces

(1) Rigdaler = 1 fr. 41.

chiffres consacre quelques lignes à l'industrie domestique de tissage répandue dans diverses contrées de ce pays; la province d'Elfsborg, à elle seule, a fourni plus de 22 millions de pieds suédois de tissus de coton; les tissus de lin de la province de Gefle (3 millions de pieds suédois) occupent le second rang.

Le Japon a un emprunt coté au Stock-Exchange de Londres, et il est fort possible qu'il essaie, tôt ou tard, d'obtenir aussi la cote de Paris. C'est pourquoi il peut être intéressant d'avoir un aperçu de son budget officiel pour 1874.

Les recettes se montent à 88,877,636 dollars, comprenant :

Report du dernier exercice	29.509.864
Taxes sur les terres	44.603.332
— sur les embarcations et voitures	107.164
— sur les cartons de vers à soie	190.300
— sur les lapins	50.400
— sur les bestiaux	36.495
Patentes	902.716
Droits de port	40.013
Taxes sur les liqueurs	966.900
Timbre	1.177.306
Douanes	1.716.915
Taxes des *Gey Sha*, sur les acteurs	2.549.198
Retenue sur les employés des *Samourai*	2.170.089
Chemins de fer, mines et télégraphes	1.058.113
Revenus des domaines impériaux	3.751.060
Revenus des îles Liou-Kiou	37.671

Deux articles de ce budget méritent explication. La taxe de 50,400 dollars sur les lapins est, en réalité, un impôt qui frappe les parieurs. Il est de mode, paraît-il, au Japon, d'élever des lapins pour parier sur le nombre et la couleur des petits de chaque portée, si bien que le gouvernement peut percevoir la taxe énorme d'un dollar par mois sur chaque tête de lapin. Quant aux *Gey Sha*, ce sont les maisons de thé et autres établissements analogues qui paient une patente spéciale de 3 dollars par mois; le produit élevé de cette patente est peu honorable pour les mœurs japonaises.

Le budget des dépenses est de 62,134,462 dollars, et comprend :

Intérêts et amortissements de la dette	2.596.483
Indemnité de Simonosaki	1.575.000
Subsides aux *Samourai*	19.484.911
Dotation du culte	2.366
Récompenses et pensions	1.042.982
Edifices et routes	1.436.219
Conseil d'Etat	697.450
Ministère de l'intérieur	170.000
— des finances	1.412.115
— de la guerre	8.000.009
— de la marine	2.500.972
— de l'instruction publique	1.300.000
— des cultes	77.400
— de la justice	900.000
— des travaux publics	5.527.516
— de l'agriculture et des colonies	1.682.899
— de la maison impériale	742.578
Préfectures de Tokio, Osaka et Kioto	605.300
Offices des ports	301.059
Gouvernement des provinces	2.548.029
Essais et expériences	107.495
Police	1.294.295
Ambassades et légations	363.235
Dépenses extraordinaires	7.626.118

L'excédant des recettes sur les dépenses, soit 22,743,174 dollars, est consacré, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, au retrait d'une somme pareille de papier-monnaie, et le surplus est reporté au prochain exercice.

Si l'on peut ajouter foi à ce document extrait de la *Gazette officielle* du Japon, la situation financière est excellente, et il n'y a certainement rien d'exagéré dans une dépense de 315 à 320 millions, pour une population de 40 millions d'habitants.

LE CHEMIN DE FER SOUS LA MANCHE.

On parle toujours du projet de chemin de fer sous-marin qui serait dirigé à peu près de Calais à Douvres et qui rétablirait ainsi, entre l'Angleterre et le continent, une communication existant bien avant les temps historiques. Le projet a reçu des adhésions très-importantes; il a subi la formalité de l'enquête d'utilité publique, et il est probable que la loi de concession eût été soumise à l'Assemblée nationale, si la session actuelle eût été prolongée de quelques semaines.

Le comité qui s'est formé pour l'accomplissement de divers travaux préliminaires destinés à dissiper les doutes qu'on peut avoir encore sur le caractère pratique de l'œuvre, n'a rien publié encore, pas même les noms de ses membres. Nous croyons cependant qu'il est composé comme il suit :

MM. Alfred André, député de Paris; Bergeron, ingénieur civil; Cézanne, ingénieur des ponts et chaussées, député; Paul Christofle, chef de la maison Christofle; Fernand-Raoul Duval, ingénieur civil; de Fourtou, député, ancien ministre de l'instruction publique et de l'intérieur; Frédéric Kulhmann, président honoraire de la chambre de commerce de Lille; Lavalley, ingénieur civil, qui a dirigé les travaux du canal de l'isthme de Suez; Pâris, député du Pas-de-Calais; Léon Say, député, ancien préfet de la Seine, ancien ministre des finances; Sieber, régent de la Banque de France; Talabot, directeur général de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, celui des ingénieurs vivants qui a exécuté la plus grande masse de travaux et qui les a parfaitement exécutés. Le président est M. Michel Chevalier, dont la *Description des voies de communication des Etats-Unis* a depuis longtemps fait la réputation comme ingénieur.

L'HYGIÈNE SCOLAIRE.

S'il est un capital précieux entre tous, à la conservation, au bon aménagement duquel l'économiste devrait consacrer une sollicitude toute particulière, c'est la vie humaine, c'est cet ensemble de facultés physiques, intellectuelles et morales qui font de l'homme le plus admirable, en somme, le plus puissant de tous les instruments de production. Or, ce capital est encore aujourd'hui gaspillé avec la plus déplorable insouciance. L'hygiène, qui fait connaître les conditions de la santé et les moyens de la conserver, ne jouit, dans la pratique ordinaire, malgré l'antiquité et la simplicité de ses plus importants préceptes, que d'une autorité à chaque instant discutée et méprisée. Vêtements, nourriture, récréations, habitudes domestiques, obligations sociales, toute notre existence ressemble à une gageure où nous aurions entrepris de nous conserver à l'encontre de toute règle de conservation. L'industrie, en dotant certaines classes d'un surcroît de jouissances et de bien-être, place une partie de nos populations sous l'atteinte permanente de dangers toujours nouveaux, et multiplie dans l'atmosphère de nos cités les foyers d'insalubrité.

Et pourtant il est un fait qu'à première vue on pourrait juger singulier : c'est l'augmentation progressive de la moyenne de la vie humaine. On vit plus longtemps, à notre époque de perturbations physiques et morales, de labeurs excessifs où s'épuisent le corps et l'esprit, qu'aux jours vantés de la civilisation antique, qu'au temps des athlètes et des gladiateurs, des cirques et des palestres, quand des institutions publiques comme le forum, les thermes, les exercices et les spectacles en plein air, mettaient en action et reposaient tour à tour, dans un ordre harmonieux, les facultés de tout un peuple. Nos règlements de voirie grande et petite, nos marchés, nos canaux, nos égouts, nos fontaines, nos lavoirs publics, nos hospices, nos crèches, nos asiles pour les orphelins, les enfants trouvés et les enfants des ouvriers, les mille et une inventions d'une charité qui s'attaque à toutes les misères, cherche à adoucir toutes les souffrances, apaise à demi tous les besoins : voilà ce qui influe d'une manière si puissante sur la condition des populations, et combat avec une efficacité de plus en plus marquée des causes incessantes de ruine pour la santé de l'individu comme des masses.

L'influence de l'hygiène, si souvent méconnue, se fait pourtant reconnaître dans de nombreuses mesures officielles qui révèlent des préoccupations économiques non douteuses. Il y a quelques semaines à peine, l'Assemblée nationale adoptait la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, reconnaissant ainsi à la société le droit de protéger l'enfance contre l'exploitation des chefs d'industrie, de l'éloigner des usines malsaines et de régler la quantité de travail qu'elle peut fournir aux différents âges. Cette loi, très-sage en elle-même, s'appuie sur un principe fondamental qu'on faisait valoir en 1849, à la tribune française : c'est qu'il y a obligation pour tous les hommes de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins et à ceux de leur famille ; qu'il faut par conséquent que l'enfant apprenne à travailler sans compromettre sa santé, qui est son premier et souvent son unique capital.

Aussi l'exécution de cette loi devrait-elle consister surtout dans l'inspection fréquente des ateliers où travaillent les enfants, et des conditions physiques dans lesquelles ils y vivent ; dans l'examen médical de l'état de santé de chaque enfant, caractère certain pour constater si ses forces ne sont pas surmenées par le travail ; en un mot, dans l'intervention active et judicieuse du corps médical, seul capable d'apprécier à leur juste mesure les inconvénients et les dangers inhérents aux travaux de l'industrie moderne.

Cette intervention, nous voudrions la voir s'exercer avec autant de rigueur et de sollicitude dans un autre genre d'établissements dont la surveillance, à bien des points de vue, laisse fort à désirer : nous voulons parler de ceux qui sont consacrés à l'enseignement, quelle que soit sa forme, quel qu'en soit le degré.

En effet, parmi les applications de l'hygiène, multipliées chaque jour au grand bénéfice de la santé publique, il en est une qui, malgré les intéressantes questions qu'elle soulève, la grandeur et l'urgence des services qu'elle est appelée à rendre à l'enfance et au pays, n'a encore trouvé chez nous que peu de faveur.

Il y a bien peu d'années que l'hygiène a franchi le seul de nos écoles. On ne peut guère s'en étonner, quand on voit que, jusqu'ici, nous n'avions pas encore en France, pour ainsi dire, de livre où fussent exposés les éléments, les principes de l'*Hygiène scolaire* avec les détails, les développements, la méthode nécessaires à cet important chapitre d'une science bienfaisante. Quand nous aurons cité quelques ouvrages comme l'*Hygiène des lycées, colléges et institutions de jeunes gens*, par Romuald Gaillard; l'*Education physique des garçons*, par Fonssagrives, 1870 ; l'*Hygiène scolaire*, par L. Guillaume, 1865 ; l'*Etat hygiénique des lycées de l'empire en 1867*, par Vernois, nous aurons indiqué presque tous les travaux où l'on puisse trouver chez nous quelques indications scientifiques un peu étendues sur ce point capital des conditions d'existence de nos jeunes générations. M. Jules Simon, dans son excellent ouvrage sur la *Réforme de l'enseignement secondaire* (1), a consacré la deuxième partie de son travail, une centaine de pages, à l'*éducation physique*. Il y étudie, avec ce bon sens et cette mesure qui éloignent sa critique de toute exagération et tout écart, la nourriture, l'habitation, le vêtement, les bains, les conditions et la durée du travail intellectuel, avec des comparaisons empruntées à l'Angleterre et à l'Allemagne, les exercices gymnastiques et militaires, etc. Mais, comme le reconnaît lui-même M. Jules Simon, il n'a pu, dans ces trois chapitres, — remplis cependant de faits, d'observations judicieuses et de propositions d'une grande portée pratique, — qu'effleurer les questions et les signaler à l'attention des professeurs et des familles.

Ce n'était pas assez. Dans les traités complets d'hygiène, quelques pages à peine sont consacrées à ce qui concerne la salubrité des écoles ; de plus, ces livres ne s'adressent pour la plupart qu'aux savants, ou du moins aux personnes qui ont fait des études spéciales un peu suivies, et, fussent-ils, d'ailleurs, entre les mains de tous, qu'il serait encore difficile de tirer, des indications rares trop générales et trop théoriques qu'ils contiennent, des conclusions positives pour l'amélioration des conditions matérielles de nos écoles, et du régime auquel les enfants sont soumis dans ces établissements. Ces renseignements vagues, ces données incomplètes ne sont plus en rapport avec l'importance qu'ont prise aujourd'hui les écoles publiques. Pour être réellement utile, pratique, l'hygiène scolaire devait sortir de ces généralités. Elle n'inspirera de confiance, elle ne s'imposera à l'administration que le jour où la science en aura nettement précisé, arrêté, formulé les préceptes.

Or, cette tâche, un médecin seul pouvait l'entreprendre; c'est ce qu'a fait M. Riant, médecin de l'Ecole normale du département de la Seine, dans un ouvrage (2) extrêmement intéressant qu'il vient de publier sur ce sujet, et qui ne s'adresse pas seulement à la profession médicale, mais encore à tous ceux qui, professeurs, architectes, administrateurs, etc., interviennent dans la construction, l'aménagement, la direction des écoles.

En effet, s'il est vrai que tous les milieux ont leur hygiène propre, pour la connaître, il faut s'être familiarisé par une sérieuse étude avec les conditions particulières, avec les exigences spéciales, avec les ressources et les dangers que présente le milieu que l'on considère. M. Riant, qui a depuis plusieurs années visité comme médecin un certain nombre d'établissements scolaires de la ville de Paris, y a vu avec raison un milieu spécial, différent de tout autre. Depuis les conditions relatives à l'emplacement, à l'exposition du bâtiment d'école, à la lumière qu'il reçoit, au mobilier qui le garnit, jusqu'à celles qui se rapportent plus particulièrement aux enfants qui l'habitent, à leurs travaux, leurs attitudes, leurs exercices, leurs jeux, leurs maladies, tout impose une étude et demande une réglementation spéciale. La santé des enfants est à ce prix.

La plus haute compétence administrative, l'expérience des directeurs, l'esprit d'invention qui anime les architectes, les constructeurs, ne peuvent en cette matière suppléer aux données exactes de la science, aux prescriptions rigoureuses de la physiologie et de l'hygiène.

Un grand nombre d'écoles présentent à ce point de vue des conditions déplorables : la place, l'air, la lumière y font défaut, et les médecins ne savent que trop ce qui résulte d'un pareil état de choses pour la santé des enfants et pour l'intérêt du pays, exposé à n'avoir plus tard que des bras débiles pour instruments de sa richesse ou de sa sécurité. Dans le tome V de son bel ouvrage sur Paris (1), où il a étudié la question de l'enseignement dans la grande ville, M. Maxime Du Camp fait un triste tableau de certaines écoles où l'on ne trouve encore ni ces préaux, ces cours plantées, ni ces vastes classes, avec de l'air, de l'espace, c'est-à-dire de l'hygiène et une surveillance possible, toutes conditions qu'on a pu réunir à peu près complétement dans d'autres établissements bâtis plus récemment, en vue d'un but défini qui a été quelquefois parfaitement atteint. « Rue Morand, dit-il, dans le populeux quartier de la Roquette, où les enfants anémiques et faibles ont besoin de soleil et de verdure, l'école, remarquablement tenue du reste, rentermait 985 enfants le jour où je l'ai visitée, — j'en ai compté 98 dans une seule classe, — et pour toute cette marmaille turbulente et joueuse, qu'on entasse dans des salles étroites, mal distribuées, insuffisantes à tous les points de vue, on dispose de deux petites cours dont l'ensemble représente 447 mètres carrés, emplacement bon pour la récréation de 25 ou 30 enfants.

» Mais il est un arrondissement de Paris, — le plus riche peut-être, — où les écoles, les salles d'asile sont vraiment lamentables, c'est le 2e... Rue de la Lune, dans une maison de physionomie douteuse, on pousse une porte bâtarde, on gravit un escalier fermé d'une petite barrière, et l'on arrive à une école telle qu'il faut le génie des sœurs de Saint-Vincent de Paul pour en tirer parti. Rue du Sentier, grandes salles, il est vrai, mais pas de cour, pas de jardin pour les enfants : un préau sans lumière, qu'on est forcé de consacrer à une classe supplémentaire, car il y a plus d'écoliers que de places normales. Cour des Miracles, dans cette ancienne truanderie du moyen âge, où Louis XVI avait voulu établir le marché à la marée et aux salines, le spectacle est navrant ; il est vraiment cruel de retenir des enfants dans des conditions pareilles. La maison scolaire occupe tout le fond de la place : au rez-de-chaussée, une salle d'asile ; au second étage, deux écoles, les garçons d'un côté, les filles de l'autre. La salle d'asile n'a pas de jardin, pas même une de ces petites cours de souffrance comme il en existe souvent à Paris entre les maisons mitoyennes ; dans un préau sans jour et sans lumière, infecté, malgré tous les soins imaginables, on réunit 150 enfants de deux à six ans... Ils sont tristes, ils s'ennuient, ils s'endorment malgré eux dans la lourde atmosphère qui les oppresse. Il y a plus, le danger du séjour dans ce mauvais local se révèle parfois d'une façon redoutable. Un enfant a mal aux yeux, puis un second, puis un troisième; tout à coup, une épidémie ophthalmique se déclare, et on ne voit plus que de pauvres petites paupières rouges et tuméfiées. On appelle un médecin, on le consulte ; il répond : « Démolissez votre salle d'asile et construisez-en » une autre. » Comme ce sont là des remèdes qu'on ne trouve pas chez l'apothicaire du coin, les petits continuent à souffrir. Les écoles sont dans des conditions semblables... »

Cette vivante peinture de misères trop réelles suffit à montrer quel danger permanent continue à menacer, en France, des générations tout entières, dans ces locaux où passent annuellement près de quatre millions d'enfants des deux sexes. Paris, à lui seul, en reçoit dans ses écoles et ses salles d'asile plus de cent mille (2), chiffre qui sera bientôt

(1) 2e éd. Paris, Hachette, 1874, 1 vol. in-18.

(2) *Hygiène scolaire. Influence de l'école sur la santé des enfants.* Paris, Hachette, 1874, 1 vol. in-16. 42 fig. dans le texte.

(1) *Paris, ses fonctions, ses organes.* — Libr. Hachette, 6 vol. in-8°.

(2) D'après les prévisions établies par M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la ville de Paris, voici quelle

dépassé, lorsque des locaux suffisants et convenables auront été préparés pour recevoir les nombreux hôtes qui ne peuvent trouver place dans les établissements actuels.

A l'Exposition de Vienne, toutes les nations avaient envoyé des modèles d'écoles, de matériel de classe, des mobiliers scolaires perfectionnés; des spécimens adressés d'Amérique, de Suède, de Suisse, d'Allemagne, etc., attestaient partout les plus louables efforts et une constante et universelle préoccupation des intérêts de l'enfance. La France a été dignement représentée dans cette lutte. La ville de Paris a obtenu un diplôme d'honneur, et l'on a pu dire d'elle avec justice que « depuis 1867 elle a fait des progrès vraiment merveilleux ». Cela ne suffit pas. Notre pays doit encore, dans une épreuve plus sérieuse, celle de la pratique, faire tous ses efforts pour atteindre, sinon pour dépasser les autres peuples, dans une voie où sont engagés aujourd'hui la santé de nos enfants, et demain l'avenir même de la nation.

C'est ici que l'ouvrage de M. Riant devient un guide précieux, et nous allons maintenant avec lui effleurer quelques-unes de ces questions qu'il a étudiées avec tant de soin et de compétence, renvoyant au livre, pour les autres points et les détails, les personnes que touchent des intérêts si graves et si actuels.

Dans un pareil sujet, il faut évidemment recourir à la division, étudier le contenant et le contenu, le bâtiment, le matériel scolaire, d'un côté; de l'autre, l'élève; puis vient le chapitre de la surveillance hygiénique et médicale.

Une maison d'école n'est point une habitation comme une autre. Sa destination spéciale, le nombre considérable d'individus qui s'y trouvent réunis pendant de longues heures, l'âge des enfants qu'elle reçoit, l'espace que chacun d'eux doit y trouver, la quantité, la pureté de l'air qu'il doit y respirer, l'exposition la plus favorable à la salubrité de la maison et aux exigences du travail, les influences de voisinage à éviter, la façon dont la lumière doit pénétrer dans l'école, la disposition, les dimensions à adopter pour les classes, la propreté qui doit y régner, le choix à faire dans les systèmes de tables et de bancs destinés aux enfants, l'espace réservé aux jeux, aux exercices physiques, en plein air et à couvert, la salubrité, l'accès et la surveillance facile des autres dépendances nécessaires d'un établissement scolaire : tout cela fait de l'école une construction spéciale, ayant ses exigences propres et ses règles à part, au point de vue de l'architecture comme de l'hygiène.

De toutes ces conditions également importantes, prenons, par exemple, celles qui se rattachent à l'éclairage, soit par la lumière artificielle, soit par la lumière naturelle, mais surtout par celle-ci.

L'éclairage de jour, par la continuité de son action, par les conséquences qu'il entraîne sur la conservation, sur l'intégrité des organes et de la fonction de la vue, par l'influence qu'il peut exercer sur les attitudes de l'enfant, mérite une place spéciale dans une étude d'hygiène scolaire. Sans entrer ici dans des détails techniques pourtant fort intéressants, nous devons rappeler qu'en dehors des prédispositions tenant à l'individu et à la race, il est admis comme certain que les occupations délicates et longtemps soutenues de la vue, qu'un climat brumeux, qu'un mauvais éclairage pendant le travail, favorisent le développement et l'accroissement de la myopie. L'Allemagne presque tout entière en fournit la preuve, les grandes villes d'Angleterre également, et à première vue nos grandes villes de France semblent apporter la confirmation de cette opinion. MM. Cohn à Breslau, Erismann à Saint-Pétersbourg, ont publié, depuis six ou sept ans, sur ce sujet, des recherches qui portent sur plusieurs milliers d'enfants.

Un journal politique avait annoncé, dans ces derniers temps, que des travaux analogues avaient été faits dans les écoles de Paris; mais les recueils scientifiques n'en ont point parlé, et, informations prises au ministère de l'instruction publique, à la direction de l'hygiène des écoles, aucune autorisation de ce genre n'a été demandée. On en est donc réduit, chez nous, à des statistiques peu nombreuses, portant sur des promotions à l'Ecole polytechnique ou à l'Ecole du service de santé de Strasbourg, ainsi qu'aux *Notes sur l'hygiène oculaire dans les écoles et dans la ville de Lyon*, publiées récemment (1) par M. le Dr J. Gayat. Ces recherches, dont il est inutile de démontrer la portée, ont un intérêt capital pour les jeunes générations et pour leur avenir. Le règlement de quelques écoles spéciales, la jurisprudence actuellement en vigueur des conseils de révision prononcent l'exemption ou l'exclusion pour certains défauts de la vue qui, dans la science, sont réputés comme étant le résultat d'un mauvais maintien de l'élève, d'une construction vicieuse des tables ou d'un éclairage défectueux. Certaines occupations industrielles, les emplois dans la navigation ou sur les voies ferrées, le service militaire obligatoire, réclament la perfection de la vue et demandent à la science les moyens de l'acquérir ou de la conserver. Pour cela, l'hygiène scolaire peut beaucoup; mais avant d'arriver aux préceptes qu'elle formule, citons quelques chiffres recueillis par M. le Dr Gayat dans le cours de son enquête, poursuivie dans les divers établissements d'enseignement de Lyon. 1,588 enfants, compris entre l'âge de 6 à 14 ans, parmi lesquels 483 filles, ont donné 160 cas d'anomalies dans la vision; 1,105 garçons ont fourni 44 myopes et 80 hypermétropes, ou affectés du défaut contraire à la myopie. Les professions libérales fournissent le plus grand nombre de myopes, à commencer par les collégiens; puis viennent les étudiants de toutes sortes, les docteurs en médecine, les professeurs, les employés de bureau. Après ces chiffres de M. Gayat, nous pouvons citer ceux du Dr Cohn, qui, sur 10,060 enfants observés en 1865 et 1866 dans les écoles de Breslau et des environs, en a trouvé plus de 17 0/0 atteints d'altérations variées de la vue. De 5 0/0 du nombre des enfants dans les écoles rurales, la proportion de ces altérations s'élevait jusqu'à 15 0/0 dans les écoles supérieures des villes, 24 0/0 dans les *Realschulen*, 32 0/0 dans les gymnases. Dans plus de la moitié des cas, il s'agissait de cette myopie qu'on a appelée *scolaire*, qui, suivant le Dr Cohn, est en voie de progression, de classe en classe, dans toutes les écoles. Sans considérer l'école comme la seule cause de la myopie, il en attribue néanmoins le développement à diverses conditions antihygiéniques des classes, et en particulier au mobilier défectueux que l'on y trouve trop souvent (2).

Comment sont éclairées nos écoles? Quelle quantité de lumière y pénètre? Comment y est-elle répartie? De quel côté vient-elle? Est-il indifférent qu'elle entre dans les classes de face, de droite ou de gauche, par derrière ou par en haut?... Autant de questions dont la solution est pleine d'intérêt pour l'hygiène, quelle que soit l'indifférence dont témoignent trop souvent les constructions actuelles et la disposition générale de nos salles de classe, sur cet important sujet.

L'architecte qui bâtit une école doit donc non-seulement l'orienter convenablement, mais encore donner à la classe une forme favorable à l'éclairage. « La lumière convenable, dit le Dr Liebreich (3), s'obtient le plus facilement si la classe est de forme oblongue; les fenêtres devront, dans ce cas, être percées sur un des longs côtés, les tables posées parallèlement aux murs courts, de manière que la lumière arrive du côté gauche. Le pupitre du maître doit être placé près du mur court vers lequel regardent les écoliers... »

Ces conditions, comme le fait remarquer avec raison M. Riant, sont loin d'être toujours réalisées dans nos établissements. Le bâtiment d'école contient généralement plusieurs salles de classe dans sa profondeur, et l'on peut trouver dans le même édifice toutes les variétés d'orientation possibles, erreur que l'on rencontre même dans des constructions récentes, où la place n'a pas manqué, mais où l'architecte a sacrifié aux apparences extérieures.

Une classe profonde est nécessairement obscure dans quelques-unes de ses parties; la forme oblongue permet de mieux répartir la lumière. Celle-ci, de face, éblouit les yeux; venant du côté droit, elle porte l'ombre de la main sur le papier; celle qui arrive par derrière porte l'ombre de la tête ou du corps sur le papier ou sur le livre: de là une fatigue continuelle pour les yeux, la myopie déterminée souvent par la lutte incessante contre une lumière insuffisante ou mal disposée, les attitudes vicieuses pouvant entraîner bientôt des déviations de la taille, des déformations des épaules, etc.

---

sera, en 1875, la population des asiles et des écoles de la capitale :

Salles d'asile........	23.000 jeunes enfants.
Ecoles de garçons...	48.840 élèves.
Ecoles de filles......	45.160 —
Total.....	117.000 enfants.

(1) Paris, A. Delahaye, place de l'Ecole-de-Médecine.

(2) H. Cohn. *Untersuchung der Augen von 10,060 Schulkinderne...* Leipzig, 1867.

(3) Liebreich. *School life in its influence on light*. London, 1872.

Il faut aussi que la lumière ne pénètre pas trop vive dans la classe : des persiennes doivent être établies, des rideaux placés aux fenêtres, pour modérer l'éclat du jour. Dans les écoles construites par le *Comité der Schulfreunde*, en Autriche, on a adopté un système de rideaux qui, au lieu de se développer de haut en bas, se déploient de bas en haut; il en résulte que la lumière, au lieu de pénétrer dans la salle par en bas, condition défavorable à la vue, parce qu'elle tombe alors sur les yeux des élèves, ne peut arriver que par en haut. Dans les écoles d'Upsal, en Suède, l'éclairage de jour est réglé de la manière suivante : aucune fenêtre ne donne directement sur un des quatre points cardinaux; les fenêtres du sud-est et du sud-ouest sont pourvues de rideaux. Dans les salles éclairées seulement d'un seul côté, la lumière vient toujours du côté gauche de l'élève ; dans les salles éclairées de deux côtés, la lumière vient du côté gauche de l'élève et par derrière.

Les classes de dessin, qui nécessitent à cet égard des précautions spéciales faciles à concevoir, devront recevoir leur éclairage de jour par en haut ; la lumière sera adoucie et tamisée par des verres dépolis.

On voit, par cet examen rapide d'un point particulier de l'hygiène scolaire, que l'établissement d'une école, sa disposition, son organisation ne doivent en rien être laissés à l'arbitraire ou au hasard. Il est bien d'autres questions que nous regrettons de ne pouvoir même effleurer ici, et qui montreraient combien l'intervention du médecin est aujourd'hui indispensable dans un milieu où l'empirisme seul a jusqu'à présent dominé : mobilier scolaire, tables, pupitres, bancs ou autres siéges, sans parler des détails qui tiennent de plus près, en apparence, à la santé publique des enfants, revaccinations, soins de propreté, repas, statistique spéciale, exercices, etc., etc., autant de sujets d'étude pleins d'actualité et d'intérêt, sur lesquels l'attention commence à peine chez nous à se porter. Nous renverrons au livre si pratique de M. Riant pour l'exposé complet des réformes à opérer dans l'organisation existante, en nous associant à un vœu qu'il émet à la fin de son ouvrage : c'est que l'on fasse participer tous les établissements publics d'enseignement secondaire et supérieur, colléges, lycées, facultés, etc., et les élèves à tous les degrés, à ces améliorations indispensables de l'hygiène scolaire spécialement formulées à propos des écoles communales. Au lycée, le mobilier n'est ni moins primitif, ni moins défectueux qu'à l'école ; l'hygiène n'y est pas plus parfaite, et, passant plus de temps dans les établissements de ce genre, l'élève subit plus longtemps, plus profondément l'influence du milieu. La réforme demandée au nom de l'hygiène scolaire serait donc incomplète, si, bornant à l'école primaire les bienfaits de ce genre, on n'étendait à toute la jeunesse qui s'instruit une sollicitude et une prévoyance qu'un travail plus prolongé et plus absorbant, que les conditions spéciales de l'internat, rendent encore plus nécessaires au collége, au lycée et dans les grandes écoles.

CHARLES LETORT.

LE RENOUVELLEMENT DU CADASTRE

ET LES MOYENS D'EXÉCUTION.

Dans sa séance du 21 juillet 1874, la Société des géomètres de France, réunie en assemblée générale, conformément à ses statuts, pour le renouvellement quinquennal de son bureau, après mûr examen de la question du cadastre, dont la rénovation complète est partout réclamée, a pris, sous la présidence de M. Lefèvre, de Sucy, la délibération suivante :

Attendu qu'en son état actuel, le cadastre de France est notoirement défectueux ;

Qu'il a été entaché, dès son origine, des erreurs les plus regrettables, tant au point de vue graphique, qu'à celui des évaluations qui servent de base à la perception de l'impôt foncier;

Attendu que, depuis sa création, le cadastre actuel est resté immuable ; qu'il n'a été l'objet d'aucune conservation ni d'aucune mesure propre à le tenir au courant des nombreuses transformations de la propriété foncière ;

Qu'en son état présent, il ne saurait rendre que de faibles services ; qu'il est plutôt de nature à induire en erreur sur la délimitation et sur la valeur des immeubles qu'il décrit ;

Considérant encore qu'il n'est susceptible d'aucun remaniement ; que sa rénovation entière, sur des bases absolument nouvelles, est indispensable ;

Que si cette nécessité a frappé les meilleurs esprits, elle a donné naissance à une foule de systèmes plus ou moins ingénieux dont le tort est généralement de pécher par l'esprit pratique ;

Que si la plupart de leurs auteurs ont émis des idées qu'il est utile de consulter, presque tous n'ont traité la question qu'à des points de vue spéciaux ou restreints ;

Attendu que le cadastre, dans l'acception large du mot, doit :

1° Etre le *titre général et public* de la propriété foncière, et lui servir de *livre terrier* ;

2° Qu'il doit contenir l'expression *vraie* des revenus territoriaux, et être, par conséquent, l'un des éléments essentiels de détermination de la valeur vénale des héritages ;

3° Qu'il doit contenir toutes les indications nécessaires à la détermination de la limite, de l'altitude et de la constitution géologique du sol, dans l'intérêt de la propriété, de l'agriculture et de l'industrie ;

4° Qu'il doit offrir les moyens de préparer promptement, avec certitude et à peu de frais, les plus grands comme les plus petits projets de construction de chemins de fer, de routes, de canaux, d'irrigations, d'assainissement et d'assèchement.

Par ces motifs :

L'assemblée générale des géomètres de France émet à l'unanimité le vœu du renouvellement intégral du cadastre.

Passant aux moyens d'exécution :

Attendu qu'un des besoins les plus urgents est d'établir dans l'intérêt du Trésor, auquel échappent les plus légitimes perceptions, comme dans celui du contribuable, la *péréquation* de l'impôt foncier ;

Considérant que cette grande opération serait un acte de justice, puisqu'elle aurait pour résultat immédiat d'égaliser les charges entre les contribuables fonciers proportionnellement à leurs revenus justement constatés ;

Considérant que les plans actuels, si défectueux qu'ils soient, dans des mains habiles à les manier, peuvent aider à la détermination des revenus imposables ;

Que cette opération indispensable, pour être conduite avec certitude, exige impérieusement une exécution *simultanée*; que le gouvernement, si l'on doit maintenir l'impôt de répartition au lieu de celui de quotité, évidemment préférable, doit posséder tous les éléments nécessaires à la détermination du contingent à fournir par chaque département et peut-être aussi par chaque commune ;

Que cette fixation étant faite par une loi, il ne resterait plus qu'à pratiquer la péréquation entre les contribuables, tous intéressés à ce qu'elle soit faite avec équité ;

Par ces motifs :

L'Assemblée émet l'avis que préalablement à l'exécution graphique du cadastre, opération longue et dispendieuse, il soit procédé à la détermination des *revenus vrais* des immeubles, revenus devant servir de base à la perception des contributions directes et à celle des droits d'enregistrement.

Au point de vue de l'exécution graphique du cadastre :

Attendu que la pratique de la géodésie exige des aptitudes spéciales; qu'il ne suffit pas seulement de posséder les connaissances théoriques pour pratiquer d'une manière irréprochable l'art de lever les plans et de déterminer l'étendue des héritages; que cet art exige de la part de ceux qui l'exercent un long stage, une grande habitude de manier les instruments, de délimiter les héritages, et aussi des notions certaines sur le droit rural ;

Attendu que, préalablement au levé du plan cadastral, il importe que les héritages soient contradictoirement délimités ;

Par ces motifs, l'assemblée émet l'avis que l'exécution du cadastre soit confiée, à titre de *service topographique*, à un corps spécial de géomètres, *munis d'un diplôme de capacité;*

Emet encore l'avis qu'au fur et à mesure de l'exécution du cadastre, un service de conservation soit établi au siége de chaque conservation d'hypothèques.

La formation du service topographique exigeant un personnel dont la majeure partie se trouvera dans le corps actuel des géomètres disséminés sur tous les points de la France, l'assemblée émet le vœu qu'un programme des connaissances nécessaires soit dès à présent établi, afin que des diplômes de capacité puissent être délivrés aux personnes qui désirent concourir à l'exécution du cadastre.

LES CAISSES D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT DE NEW-YORK.

Le rapport annuel que le surintendant des banques de l'État de New-York a publié, il y a quelque temps, sur la situation des caisses d'épargnes, emprunte, dit le *Bulletin de New-York*, un intérêt tout particulier à la période de crise que nous venons de traverser. Les événements de l'automne dernier et le malaise général qui s'en est suivi, ont laissé des traces profondes sur les opérations de ces utiles établissements. Tandis que, pendant les dix dernières années, les dépôts des caisses d'épargne avaient augmenté, en moyenne, de $ 20,800,000 par an, l'augmentation n'a été, en 1873, que de $ 233,000. Le premier semestre de 1873 a donné une augmentation de $ 7,900,000, mais $ 7,500,000 furent retirés dans le cours du second sémestre.

Le surintendant des banques a cherché à se rendre compte de la manière dont la crise a affecté les caisses d'épargne.

Sur 123 caisses d'épargne, 78 reconnaissent qu'il y a eu des retraits extraordinaires pendant la panique; 45, au contraire, n'auraient eu à constater aucune affluence à leurs guichets. C'est surtout à New-York et à Brooklyn que les effets de la crise se sont le plus accusés. Dans les campagnes, la confiance ne fut, pour ainsi dire, point ébranlée, et les retraits n'atteignirent pas un chiffre important.

Interrogées sur les motifs qui ont fait retirer les dépôts, 37 caisses d'épargne, sur 109, attribuent les retraits à la nécessité où se trouvaient les déposants, privés d'ouvrage, de faire face à leurs besoins; 35 ont eu surtout à répondre à l'appel de petits négociants ou de personnes vivant de leur profession, et qui se voyaient obligées d'entamer leurs épargnes, pour remplir leurs engagements. Enfin, 35 autres établissements déclarent que leurs déposants ont retiré leur argent pour spéculer et pour acheter les titres qui se vendaient, à vil prix, dans Wall street.

Le surintendant incline à croire que la majeure partie des sommes redemandées aux caisses d'épargne a été employée en nouveaux placements ou en prêts à des amis; les retraits opérés pour suffire aux dépenses journalières n'ont été ni nombreux ni considérables.

Soixante et une caisses d'épargne admettent que la méfiance a joué un rôle dans la conduite de leurs déposants; mais cinquante-cinq ajoutent que les dépôts retirés par ce motif sont déjà rentrés dans leurs mains ou y reviennent aujourd'hui. Dans certains cas, ces établissements ont reçu les mêmes rouleaux de « greenbacks » qu'ils avaient délivrés deux ou trois semaines auparavant et auxquels on n'avait évidemment pas touché. Ce sont principalement les déposants des classes les moins intelligentes qui se sont montrés le plus effrayés.

Le passage suivant du rapport expose le fonctionnement du règlement qui permet aux caisses d'épargne d'exiger un avis préalable avant de rembourser les dépôts :

« Soixante-dix établissements payèrent, à présentation, pendant toute la durée de la crise; cinq seulement exigèrent l'avis préalable et s'en prévalurent jusqu'au bout. Trente-neuf mirent cette règle en vigueur, mais se réservèrent de l'observer ou non, selon le cas. Il faut le dire à l'honneur des caisses d'épargnes qui, pendant la panique, se sont vues forcées de recourir à cette arme défensive, elles se sont efforcées d'éviter aux déposants tout embarras, toute souffrance, ou toute perte, en leur laissant le libre accès de leur dépôt, s'ils prouvaient que ces fonds leur étaient indispensables. En exigeant l'avis préalable, lorsque la panique ne connaissait plus de frein, on donna le temps aux esprits de se calmer et de se rasseoir. Mais quand le besoin faisait agir le déposant, on n'insistait pas sur la règle, et on lui accordait le secours auquel il avait droit. La plupart des établissements qui affichèrent dans leurs bureaux le règlement en question n'en continuèrent pas moins à payer, chaque semaine, à leurs clients, les sommes nécessaires à leur entretien ou à leurs engagements. Dans la ville de New-York, plusieurs des principales caisses d'épargne reçurent avis du retrait éventuel de sommes considérables, mais, à l'expiration du délai fixé, on ne leur redemanda qu'une fraction insignifiante du chiffre total. »

Il faut reconnaître que les caisses d'épargne n'ont pas abusé du privilége que la loi leur donne pour se garantir contre un assaut irréfléchi et trop brusque, et qu'elles ont toujours consulté les vrais intérêts de leurs clients.

Quoique les dépôts soient demeurés à peu près stationnaires, en 1873, l'excédant des caisses d'épargne a augmenté de $ 1,672,088. Ce résultat paraît d'abord presque une anomalie, car les établissements ont eu à vendre leurs valeurs de placements à très-bas prix, afin de suffire au remboursement éventuel des dépôts. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, qu'elles ont pu, d'un autre côté, acheter d'excellents titres à de très-bas cours : la compensation a pu s'établir de cette manière.

La proportion de l'excédant au chiffre des dépôts est plus élevée qu'à toute autre période antérieure : elle est de 0,0751 contre 0,0693 pour l'exercice précédent.

Le surintendant des banques voudrait que l'on fixât à 5 0/0 le taux de l'intérêt que pourraient payer les caisse d'épargne. Nous n'avons pas à discuter l'opportunité de cette mesure dont l'adoption n'est pas à craindre pour le moment. Toute législation de cette nature aurait probablement pour effet de chasser l'épargne populaire des établissements qui la concentrent aujourd'hui, au grand avantage du travail et du capital.

Le tableau suivant donne la situation des caisses d'épargne de l'Etat de New-York, au 1er janvier 1874.

Actif.

Obligations et hypothèques		$ 110.753.559 »
Valeurs de placements, valeur au pair :		
Obligations des Etats-Unis	$ 45.294.950 »	
— de l'Etat de N.-Y.	10.354.421 »	
— d'autres Etats	11.113.555 »	
— des villes de l'Etat de N.-Y.	67.069.168 »	
— des comtés de l'Etat de N.-Y.	11.418.196 »	
— des municip'tés de l'Etat de N-Y.	5.240.802 »	
— des villages de l'Etat de N.-Y.	229.084 »	
— diverses	1.649.566 »	
	$152.367.742 »	
Valeur estimée de ces placements	$157.778.928 »	
Prix coûtant de ces valeurs		$153.355.664 »
Prêts sur fonds publics		5.335.601 »
Prêts sur actions et obligations		2.265.317 »
Prêts sur garanties personnelles		554.322 »
Propriété immobilière		7.435.328 »
Dépôts en banque		14.158.075 »
Fonds disponibles en main		6.714.404 »
Divers		7.017.162 »
Fractions négligées		298 »
		$307.589.730 »

Passif.

Dépôts		$285.527.085 »
Autres dettes		613.693 »
Excédant de l'actif sur le passif		21.448.796 »
Excédant, d'après les cours actuels des titres de placement	$25.872.060	
Excédant sur la base de la valeur au pair de ces titres	20.462.873	
Fractions		156 »
		$307.589.730 »

L'INDUSTRIE DES TABACS EN ITALIE.

Les tabacs ne forment pas en Italie, comme chez nous, une administration publique. L'Etat en a confié la production et la vente à une Société anonyme, qui procède par voie de régie intéressée. Nous empruntons à l'*Economista d'Italia* un article dans lequel ce recueil rend compte des résultats de cette régie pour l'exercice 1873.

Si le compte rendu annuel du conseil d'administration de la Société anonyme pour la régie intéressée des tabacs offre naturellement beaucoup d'intérêt aux actionnaires de cette Compagnie, il en offre un plus grand encore pour le pays lui-même, puisqu'il s'agit d'une industrie qui, par ses développements, engendre de nouvelles ressources financières. Après avoir constaté très-sommairement les résultats de l'entreprise, tels que les manifestent les dividendes auxquels participent l'Etat et la Société de la régie, nous examinerons, avec autant d'étendue que possible, ceux de ces chiffres qui peuvent servir à mesurer les progrès accomplis par l'industrie du tabac en Italie.

Prenons d'abord le chiffre brut des ventes, en 1872 et en 1873 :

Il s'élève, pour 1873, à . . Fr.	116.670.855 55 c.
— 1872, à	111.647.183 34 »
Différence en faveur de 1873	5.023.672 21 »

Il faut attribuer ce résultat, en très-grande partie, au nouvel ordre de choses qui a substitué l'activité privée à l'autorité officielle. Dans le système actuellement en vigueur, les personnes préposées à la vente des tabacs sont des quasi-propriétaires, qui ont un intérêt direct à ce que cette vente s'ac-

complisse dans des conditions avantageuses, et qui, à raison même du traitement proportionnel afférent à chaque emploi, présentent des garanties particulières à la régie dont ils sont les agents. De la sorte, tous les intérêts se trouvent en harmonie et toutes les responsabilités établies d'une façon nette.

Afin d'épuiser le côté purement financier de la question, ajoutons que le bénéfice net pour l'année 1873 s'est élevé à la somme de 9,565,399 francs, dans laquelle la portion revenant à l'Etat est de 40 0/0. Quant aux 5,739,239 francs qui représentent l'excédant des ventes de 1873 sur celles de l'année antérieure, il faut en déduire 1,024,299 francs représentant l'impôt sur la richesse mobilière, la réserve normale et les frais de fondation. Restent 4,714,940 francs. En 1873, on a reconnu la convenance d'instituer une réserve extraordinaire, dans le but de couvrir les différences sensibles qui s'étaient manifestées dans les dividendes annuels. C'est pourquoi, aux 350,000 francs déjà prévus pour cette année même, on a ajouté 1,150,000 francs, ce qui a porté à 1,500,000 francs le total de la réserve extraordinaire. Toutes ces déductions faites, et en y ajoutant, entre autres, 10 0/0 en faveur des fondateurs, conformément aux statuts, on se trouve en face d'un disponible de 3,302,441 francs. Le conseil d'administration a proposé de le répartir à raison de 33 francs par action, à titre de dividende pour l'exercice 1873, et l'assemblée générale, d'une voix unanime, a sanctionné cette proposition.

Recherchons maintenant dans le *Compte rendu* du conseil comme dans les détails statistiques qui l'éclairent, jusqu'à quel point la régie intéressée des tabacs a rempli son but principal : nous voulons dire le développement d'une riche industrie.

Une preuve que ce but n'a point été négligé, c'est l'accroissement des cultures : il existe aujourd'hui 91 millions de plants de tabac en Italie, alors qu'aux termes de l'article de la convention passée entre le gouvernement et la Compagnie, cette dernière n'était obligée que d'en cultiver 64 millions. Ce fait justifie entièrement les raisonnements et les prévisions du ministre des finances, quand il proposait aux chambres d'étendre à la Sicile le système actuel. Il faut cependant reconnaître que dans la campagne de 1872, dont les résultats n'ont été bien connus que l'année suivante, si l'on avait autorisé nominalement la culture de 66,103,000 plants, en fait cette culture ne dépassa point le chiffre effectif de 50,939,271 plants, répartis sur 3,788 hectares de terres. La récolte s'éleva au chiffre de 4,441,332 kilogrammes, ayant occasionné en bloc une dépense de 3,001,042 francs, dont 2,341,196 payés aux cultivateurs et le reste absorbé par des frais divers.

Entre les quantités cultivées pendant la campagne 1872-1873 (environ 51,000,000 plants) et celles de la campagne 1874 (91,000,000), il existe un écart d'à peu près 40 millions de plants, et le maximum de production ne peut-être considéré oomme atteint. On le dit d'une façon expresse dans le *Compte rendu :* « Ce développement n'est pas » arrivé, croyons-nous, à ses dernières limites ; il faudra » donc prendre de nouvelles précautions et s'entourer de » nouvelles garanties pour que le privilége consenti avec » certaines restrictions par la législation italienne ne dégé» nère pas en un monopole absolu, abusif et onéreux pour » ses propres détenteurs. » On voit donc s'étendre les limites de la production industrielle des tabacs. A part les vrais cigares de la Havane et une petite quantité de *Spagnolette* dont la régie doit se pourvoir à l'étranger, afin de satisfaire à tous les goûts, tous les autres tabacs consommés dans la Péninsule sont, en effet, produits par les manufactures nationales.

Tout en reconnaissant que l'industrie du tabac réclame encore des perfectionnements en Italie, on ne saurait nier toutefois qu'elle n'ait fait, d'année en année des progrès quant aux quantités fabriquées et vendues. C'est ce qui ressort du tableau suivant relatif à la période 1868-1873.

Années.	Quantités de tabacs. Manufacturés par dizaines de kil.	Vendus par dizaines de kil.
—	—	—
1868..........	1.507.966	1.424.444
1869..........	1.385.883	1.491.211
1870..........	1.476.836	1.511.309
1871..........	1.578.198	1.575.468
1872..........	1.706.703	1.662.563
1873..........	1.707.424	1.735.495

Mettant à part l'année 1868, c'est-à-dire l'année même où la régie intéressée a commencé ses opérations et où elle a dû se préoccuper tout d'abord du soin de se faire un stock de tabacs manufacturés, on voit que d'année en année, elle a plus fabriqué et plus vendu. Les chiffres suivants établissent que cette marche ascendante s'est étendue à tous les genres de produits.

ANNÉES	TABACS A PRISER Manufacturés par dizaines de kilos	Vendus par dizaines de kilos	TABACS A FUMER Manufacturés par dizaines de kilos	Vendus par dizaines de kilos	CIGARES Manufacturés par dizaines de kilos	Vendus par dizaines de kilos
1868..	328.632	325.410	722.636	704.538	456.698	394.496
1869..	313.002	320.749	728.402	754.301	344.478	416.161
1870..	313.371	322.359	766.002	761.840	397.463	427.110
1871..	337.098	334.684	759.055	764.060	482.045	476.724
1872..	347.955	349.844	815.003	801.154	543.745	511.515
1873..	350.241	358.982	793.629	828.899	563.554	547.514

Favoriser, d'une part, le développement de la culture; améliorer, de l'autre, la fabrication, voilà les deux objets que la régie ne doit jamais perdre de vue. Le premier ne dépend point d'elle seule; il lui faut, à cet égard, le concours des agriculteurs, et la faute ne serait point à elle seule si le chiffre actuel de 91 millions de pieds plantés n'était pas dépassé. Pour atteindre le second de ces buts, elle devra toujours se souvenir que la bonne qualité du tabac acheté au dehors entre pour beaucoup dans la bonne manutention du produit. Les tableaux statistiques qui accompagnent le *Compte rendu* indiquent la qualité et les prix des tabacs exotiques les meilleurs et les plus recherchés. Au surplus, les deux éléments constitutifs de la production, c'est-à-dire la matière première et la manipulation, ne semblent rien laisser à désirer. Tout ce qu'on pourrait souhaiter, ce serait seulement un plus long séjour en magasin des tabacs manufacturés.

Quand on se rappelle la guerre faite à la régie intéressée et les insinuations dirigées contre elle, et que l'on considère en même temps ses résultats financiers, force est bien de reconnaître qu'elle ne méritait pas d'être traitée comme elle l'a été. En ce qui touche les résultats industriels, on est obligé encore d'avouer qu'en cinq ans elle a bien marché et qu'il ne lui reste aujourd'hui que peu de chemin à parcourir. C'est ce que prouve, à la fois, et le progrès de la culture et celui des produits manufacturés.

Voilà les faits : au lecteur de les juger et de les apprécier. Peut-être, en approfondissant certains tableaux du *Compte rendu* et en poussant notre examen plus à fond, arriverions-nous à démontrer que la régie aurait intérêt à substituer les tabacs indigènes aux tabacs exotiques. Mais, du moment que la culture dépasse de beaucoup les limites statutaires qui lui avaient été assignées, les exigences à cet égard seraient peu justifiables.

FONDATION DE BOURSES

EN VUE D'ENCOURAGER L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL EN FRANCE.

L'enseignement commercial, qui a été longtemps négligé en France, est une nécessité de notre temps et un besoin indispensable de notre commerce, s'il veut soutenir la concurrence des autres nations.

Après la guerre de 1870, on l'a compris : nous n'avions jusqu'alors que les écoles supérieures de commerce de Paris et de Mulhouse. En peu de temps nous en avons vu fonder quatre : à Lyon, à Marseille, à Rouen et au Havre. Il est question d'en établir une cinquième à Bordeaux.

La plupart des écoles disposent de moyens d'action considérables ; mais, d'après le témoignage des hommes les plus compétents, elles rencontrent un obstacle, le nombre insuffisant de professeurs qui joignent à la vocation pédagogique les connaissances spéciales, c'est-à-dire, soit la géographie commerciale et industrielle, soit la connaissance des marchandises et des matières premières, soit celle des opérations de comptabilité, de commerce et de finances.

Former des professeurs qui donnent en France un enseignement égal à celui des premières écoles de l'étranger, tel est le but que s'est proposé le comité soussigné. Il a pensé que le meilleur moyen pour y arriver est de faire appel à ceux qui se destinent à l'enseignement, et même à ceux qui l'exercent déjà, et de faciliter leurs études par la création de bourses.

Les candidats choisis passeront une ou deux années, selon leur degré de préparation, auprès d'une école de commerce de France. Ils iront ensuite à l'étranger pendant un temps qui pourra varier de six mois à un an.

Le comité les mettra en rapport avec les meilleurs maîtres de l'étranger, et leur assurera les moyens d'étendre et de compléter leur instruction.

Durant leur séjour en France, ils recevront une allocation de 2,000 francs par an ; hors de France, une allocation de 3,000 francs par an.

En échange, le comité demande seulement des rapports trimestriels sur les études faites, et l'engagement d'honneur de se vouer à l'enseignement commercial en France.

Il croit pouvoir ajouter que des positions avantageuses ne feront pas défaut à ceux qui se seront montrés à la hauteur de la tâche qu'on leur propose, et qu'il continuera à leur prêter son appui et à les servir de son influence au-delà de l'époque consacrée aux études.

A la suite de l'appel adressé l'année dernière aux jeunes gens désireux de se vouer à l'enseignement commercial, cinquante candidats environ se sont présentés. Le comité de fondation a été tellement satisfait du mérite réel de la plupart d'entre eux, qu'il a cru devoir accorder exceptionnellement quatre bourses au lieu de trois, et les écoles de commerce de Lyon et du Havre se sont empressées d'accorder la gratuité aux trois candidats que le comité leur a confiés, le quatrième ayant été placé d'abord à l'école de commerce d'Anvers, et ensuite à celle de Marseille.

Cette année, trois autres bourses de 2,000 francs chacune seront allouées le 1er octobre prochain.

Les candidats sont invités à faire parvenir leurs demandes du 15 au 21 août :

A Paris, au secrétariat de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin;

A Lyon, à la direction de l'école de commerce de Lyon;

Au Havre, à la direction de l'école supérieure de commerce du Havre.

Le comité se mettra en rapport avec eux dans le courant du mois de septembre, et leur fera connaître les choix qu'il aura faits.

Aucune connaissance commerciale n'est imposée aux candidats au moment où ils se présenteront au concours ; toutefois, il sera accordé la préférence à ceux qui connaîtront les langues étrangères (surtout *l'anglais* et *l'allemand*) ; la géographie, la législation au point de vue commercial et les calculs au moyen des logarithmes.

Les épreuves se composent :

1° D'une composition écrite sur un sujet d'instruction générale. Cette composition pourra être faite en province. Le sujet sera envoyé aux candidats après le 2 septembre.

2° D'épreuves orales qui auront lieu à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

FONDATEUR. — M. Henri Bamberger, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

MEMBRES DU COMITÉ. — MM. Aynard, banquier, à Lyon; Bréal (M.), professeur au Collége de France; Duruy (V.), ancien ministre de l'instruction publique ; Leroy-Beaulieu (P.), rédacteur en chef du journal *l'Economiste Français* ; Penot (A.), directeur de l'école de commerce de Lyon ; Robert (Charles), ancien secrétaire général du ministère de l'instruction publique; Siegfried (Jacques), président de l'école supérieure de commerce du Havre ; Vannier (H.), directeur de l'école supérieure de commerce du Havre.

Nous recevons de l'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon* la communication suivante, avec prière de l'insérer dans l'intérêt général du commerce :

« A la suite de la publication au *Journal officiel* du nouveau règlement d'administration publique destiné à organiser le mode d'application du contre-seing de l'Etat sur les marques de fabrique déposées, des réclamations unanimes se sont élevées contre certaines dispositions de ce règlement qui compromettraient gravement le succès d'une loi sérieusement protectrice de la probité commerciale.

» L'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon, dont l'initiative a fait admettre dans la loi du 26 novembre sur le timbre-marque plusieurs articles essentiels, notamment les articles 7 et 9, a cru de son devoir et aussi de son droit d'introduire une demande de révision du règlement.

» En vue d'arriver à un exposé complet des exigences légitimes de chaque genre d'industrie, l'association fait appel à tous les intéressés. A cet effet, un questionnaire embrassant les points principaux sur lesquels il importe d'obtenir des modifications est mis à la disposition de toute personne qui en fera la demande, soit au siége de l'association, rue de Grenelle-Saint-Germain, 9, soit aux bureaux de *l'Economiste Français*, qui a bien voulu en recevoir en dépôt de nombreux exemplaires.

» Un travail d'ensemble résumant les informations fournies par cette enquête sera remis à M. le ministre du commerce, par un groupe de députés depuis longtemps sympathiques à l'œuvre que poursuit l'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon. »

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondances particulières de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

PÉROU.

Lima, le 27 juin 1874. — Le conseil provincial, dans la séance du 22 courant, a résolu une question de grande importance, l'adjudication d'approvisionnement d'eau potable de la ville du Callao, qui n'intéresse pas moins les navires de toutes les nations mouillés en rade que les habitants de ce port.

Les chambres de commerce françaises, qui se préoccupent des moyens d'augmenter les débouchés des produits nationaux, doivent se tenir au courant de la marche des travaux publics à l'étranger, puisque tout le matériel est tiré d'Europe ; — c'est pourquoi nous croyons utile d'entrer dans quelques détails sur l'entreprise susmentionnée.

Le projet d'amener de l'eau au Callao a été étudié et débattu depuis plusieurs années. Diverses propositions étaient en présence. La préférence a été accordée à celle de M. Tomas Hart, qui offrait de se charger de l'œuvre pour la somme de 575,135 soles, soit 2,875,675 francs.

Résumé de la proposition de M. Tomas Hart pour fournir d'eau potable la ville du Callao, la Pointe et Bellavista, par le système de gravitation, et conduite au moyen de tubes de fer.

1° L'eau de sa propriété est celle des sources de la *Piedra-Liza* de Lima, connues pour leur abondance et excellente qualité.

2° La quantité d'eau à fournir au Callao chaque vingt-quatre heures sera de 2,200,000 *gallons;* à Bellavista, 200,000 g.; à la Punta 100,000 g.

3° Le soumissionnaire paiera à la municipalité la somme de mille *soles* mensuels (5,000 francs).

4° La municipalité, en compensation de la dépense considérable de l'œuvre, lui concédera un privilége exclusif pour vingt ans, comptés à partir du jour où les travaux seront achevés.

5° Au terme des vingt années du privilége, la municipalité recevra à un juste taux toutes les œuvres, appareils, matériel, terrains de la *Piedra-Liza*, réservoirs et tout ce qui constitue l'entreprise.

6° Au terme de chaque période de cinq ans, la municipalité aura le droit d'acheter à un juste taux toutes les œuvres, appareils, outils, matériel, terrains, etc., etc.

7° Le soumissionnaire s'engage à terminer complétement toute l'œuvre en dix-huit mois.

8° Le tarif des abonnements d'eau pour les usages domestiques sera déterminé entre la municipalité et le soumissionnaire sur les bases les plus économiques possibles.

Spécifications :

1° On construira à la source de la Piedra-Liza un double bassin de pierre, chaux et ciment de Portland, pour contenir 100,000 gallons d'eau, avec toutes les soupapes, grilles et autres appareils nécessaires. Ce bassin aura 620 pieds d'élévation sur le niveau du Callao.

2° Un autre bassin comme l'antérieur sera placé près de la *Legua* (endroit situé à mi-chemin entre Lima et le Callao), pour diviser la pression, et l'on donnera seulement une pression de 310 pieds de hauteur sur le Callao.

3° Une conduite de tuyaux de fonte de fer, de 14,600 *yards* de longueur sur 14 pouces anglais de diamètre, s'unira à la conduite actuellement placée au *Puquio del Chivato.*

1.500 yards de tubes de 10 pouces.
1.500 » » 9 »
1.500 » » 8 »

Les tubes de 10, 9 et 8 pouces s'emploieront au bout des 14 pouces, depuis le Chivato jusqu'au Callao.

4° Dans quarante rues du Callao qui ont été désignées, et celles qui le seraient par la municipalité, on placera les tubes avec les robinets d'interruption, etc.

Les tubes seront en fonte de la meilleure qualité, vernis en dedans et en dehors, et capables de résister à une pression de 500 pieds ; leur diamètre variera de 2 1/2 à 7 pouces. Une partie des tubes s'unira avec du plomb et de l'étoupe, et une autre avec des jointures tournées.

5° On placera en outre 100 clés de bronze complètes pour éteindre les incendies.

6° On établira aussi dix fontaines publiques avec leurs tasses de fer.

7° Pour *Bellavista :* 250 yards de tubes de 5 pouces, avec une valvule de même diamètre.

8° Pour la *Punta :* 1,000 yards de tubes de 4 pouces et 1,500 yards de 3 pouces. Une fontaine avec sa tasse de fer; 2 valvules de 4 pouces et 2 de 3.

9° Tous les travaux indiqués se feront le mieux possible et avec des matériaux de la meilleure qualité.

Voici le résumé des modifications faites par le Conseil et acceptées par le soumissionnaire.

1° Tous les contrats d'eau en vigueur seront acceptés et respectés.

2° Relativement aux trente contrats qui ne spécifient pas le diamètre du tube, on le fixera à 1/2 pouce.

3° On supprime la partie relative aux compteurs, ce qui restreint la consommation de l'eau au préjudice des abonnés.

4° Les prix des tubes d'embranchement, mis en place, seront les suivants :

De 1/4 de pouce,	soles	1 60	la vare
1/2 —	—	1 40	—
3/4 —	—	1 20	—
1 —	—	1 00	—

5° Dans les rues larges, les tuyaux se placeront au milieu, afin que les avantages soient égaux pour les habitants des deux côtés.

6° Le Conseil provincial sollicitera du gouvernement l'exemption de droits, pour les outils et le matériel qu'il sera nécessaire d'importer en vue de ces travaux.

Pour extrait : A. Hernandez.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Traité des matières colorantes artificielles dérivées du goudron de houille, par *P. Bolley* et *E. Kopp*; traduit et augmenté des travaux les plus récents, par le Dr *L. Gautier.* Avec 26 figures dans le texte. — Paris, Savy, 1874, in-8°.

Il n'y a guère plus d'une centaine d'années que Clayton, vers 1737-1738, donnait au monde savant les premières notions relatives à la nature des produits fournis par la distillation de la houille. Depuis, les applications du goudron sont devenues si nombreuses, que ce produit, considéré il y a peu d'années encore comme encombrant et presque sans valeur, est devenu l'objet de fabrications spéciales, et qu'on a cherché à l'obtenir directement, au lieu d'utiliser uniquement les résidus de la fabrication du gaz.

Peu à peu, grâce aux progrès récents de la chimie moderne, on a reconnu que le goudron de houille est une matière des plus complexes, et l'on a fini par y trouver une source de richesses que des découvertes continuelles pourraient presque faire croire inépuisable. Citons seulement l'huile phénique, ses homologues et ses dérivés, la benzine, la naphtaline, les matières colorantes innombrables dérivées de ces corps, des phénols, etc.

Prenons, par exemple, l'aniline, dont tout le monde connaît au moins le nom; c'est le rouge d'aniline qu'on appelle aussi la fuchsine, l'azaléine, le rouge de Magenta, le rouge Solférino, etc. L'aniline est actuellement la base d'une industrie florissante qui, née d'hier, est remarquable non-seulement par le chiffre des capitaux qui y sont engagés et la multiplicité des intérêts qui s'y rattachent, mais encore par la beauté des produits, la variété des recherches et l'importance des travaux scientifiques auxquels elle a donné lieu. C'est avec l'aniline que sont produites ces couleurs éblouissantes qui frappent nos yeux depuis quelques années, et qui, au mérite incontestable d'une pureté et d'un éclat inconnu jusqu'alors, joignent encore celui d'un bon marché remarquable. Créée, en 1856, par W. Perkin, l'industrie de l'aniline donnait déjà, en 1867, des résultats tels, que la valeur des produits tinctoriaux fournis par elle s'élevaient à environ 60 millions par an. En 1870, il se fabriquait en Europe plus de 10,000 kilog. d'aniline par jour. Le résultat direct de l'extension donnée à cette industrie, c'est un abaissement considérable des prix de vente. L'aniline, qui valait, en 1858, 40 à 50 fr. le kil., est descendue à 3 francs et au-dessous.

L'important ouvrage de MM. Bolley et Kopp est consacré ainsi à l'étude pratique, à la fabrication industrielle et commerciale de ces précieux produits, tirés d'une substance qui a été pendant tant d'années une gêne et un embarras dans les usines.

Aujourd'hui que les fabricants et les industriels ne sont plus livrés aux traditions de l'empirisme, mais suivent attentivement les progrès de la science, nous croyons leur être utile en leur signalant ce *Traité*, composé surtout pour eux par des savants dont les noms font autorité en chimie industrielle. M. le Dr L. Gautier l'a mis au courant des travaux les plus récents, et l'on y trouvera, en particulier, les résultats nouveaux aujourd'hui acquis dont l'Exposition de Vienne, en 1873, a permis de rassembler et de coordonner l'ensemble.

Annuaire de l'économie politique et de la statistique, 31e année (1874). — Paris, Guillaumin, in-18.

L'importance et l'utilité de cette précieuse publication s'accroissent tous les ans. Il est impossible de trouver groupés sous un petit volume, en un format commode, une masse de documents mieux choisis, analysés, condensés avec un soin scrupuleux et un véritable sens pratique.

L'année qui vient de paraître est particulièrement intéressante à plusieurs égards. Outre les renseignements statistiques, financiers, commerciaux qu'il renferme comme les précédents, et parmi lesquels nous signalerons les données économiques les plus précises et les plus récentes sur tous les pays étrangers et les colonies, leur situation financière, commerciale, militaire, leurs institutions, caisses d'épargne, chemins de fer, postes, instruction publique, etc., etc.; l'*Annuaire* de 1874 présente encore une partie dont quelques articles méritent d'attirer spécialement l'attention. Ce sont : *Coup d'œil sur l'année 1873*, par M. Maurice Block, revue rapide et substantielle des événements généraux et de ceux qui ont offert un intérêt particulier en France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche et dans les autres Etats de l'Europe et du monde entier ; *Résumé analytique des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (1873-74), par M. Jh Lefort ; *Revue financière de l'année 1873*, par M. Alph. Courtois ; *Banque de France et ses succursales ; Tableau des plus hauts et plus bas cours au comptant des principales valeurs cotées aux bourses de Paris, Lyon, Marseille, etc., durant l'année 1873 ; Comptes rendus des séances de la Société d'économie politique en 1873*, par M. J. Clément ; *Bibliographie.*

On voit que ce petit *Annuaire* en dit plus qu'il n'est gros ; mine inépuisable de renseignements, c'est un instrument de travail indispensable, et chacun devrait l'avoir constamment sous la main.

La Clef de la Science ou les Phénomènes de la Nature expliqués par le Dr *E.-C. Brewer.* Cinquième édition, revue, transformée et considérablement augmentée, par M. l'abbé *Moigno.* — Paris, Loones, 1874, in-18.

Ce livre est depuis longtemps devenu populaire, et le nombre de ses éditions montre assez quels services il a rendus à toutes les classes de la société.

Grâce aux soins de M. l'abbé Moigno, qui est devenu pour ainsi dire l'auteur de cet ouvrage utile, les parties que le docteur Brewer avait laissées de côté dans l'œuvre primitive : la mécanique, l'astronomie, l'histoire naturelle, etc., figurent maintenant dans cette encyclopédie scientifique, restreinte, mais pourtant complète. Il y a, en effet, dans ce seul volume, plus de science assimilable, plus de progrès accessibles qu'on ne saurait l'imaginer. Pour avoir une idée de l'étendue et de la variété des matières qu'il embrasse, il suffit de parcourir la table alphabétique, qui remplit trente-trois pages, à la fin de l'ouvrage. On y voit représentés la mécanique, l'astronomie, l'acoustique, la chaleur, l'optique, le magnétisme et l'électricité, la météorologie, la chimie inorganique et organique, avec des applications à la physiologie, l'histoire naturelle, minéralogie et géologie, paléontologie, botanique, zoologie, etc.

C'est là, pour ceux qui ne savent pas, un excellent et amusant livre d'étude ; pour ceux qui ont su, le meilleur des mémentos ; pour les gens du monde, en un mot, le plus attrayant des cicerones dans le domaine aujourd'hui si vaste de la science moderne.

Sous ce titre : « Nos Diplomates et notre Diplomatie », une intéressante étude sur le personnel et les services du ministère des affaires étrangères vient d'être publiée chez Lechevalier (1 vol. in-18), par M. Louis Herbette, ancien rédacteur au *Journal officiel.* Cette étude est précédée d'une préface de M. Ernest Picard, membre de l'Assemblée nationale, et suivie des rapports présentés par M. E. Arago au nom de la commission des services administratifs, et par M. de Rainneville au nom de la commission du budget de 1875, rapports examinés par l'auteur.

FRANCE, par *Erhard*, d'après la carte oro-hydrographique publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique par la commission de la topographie des Gaules. Paris, Hachette et Cie, 1874, 4 feuilles grand-monde. A l'échelle du 800 000e (14 centimètres au degré).

Dans les méthodes d'éducation en général, et en particulier dans l'enseignement géographique, un grand mouvement s'est manifesté chez nous depuis trois ans. Ce mouvement sera fécond, car il est général; l'Etat, cette fois, a reçu l'impulsion plutôt qu'il ne l'a donnée. Pour l'enseignement géographique, tout nous manquait ou à peu près. Les méthodes n'étaient guère que de vieilles et tristes routines, dont la stérilité s'accuse assez par les résultats. On peut dire sans grande exagération que nous n'avions pour nos écoles ni maitres, ni livres, ni cartes. Il y avait des exceptions, sans doute, et de fort honorables; mais c'étaient des exceptions individuelles, sans influence sur l'ensemble. Tout cela change, tout tend à se transformer, et au premier rang des moyens d'étude, il faut mettre les bonnes cartes.

Un habile graveur géographe, M. Erhard, exposait, il y a deux ans, dans la salle des séances de la Société de géographie de Paris, une carte, ou plutôt un tableau peint à l'huile qui, reproduisant sur toile les dispositions de la belle carte des Gaules, y ajoutait l'éclat d'un coloris harmonieux. La première impression produite fut très-vive, car on avait sous les yeux l'image véritable, saisissante et presque vivante de notre pays. Ce beau travail valut à M. Erhard une médaille d'argent.

Le jugement de la Société de géographie fut confirmé au dehors, dans les bureaux mêmes de l'Assemblée nationale. L'exactitude de cette carte, l'art avec lequel elle faisait particulièrement valoir l'hypsométrie et le système des eaux, permit à la commission des travaux publics de s'en servir pour étudier les projets de canaux et de voies fluviales. Un ingénieur dont l'autorité en pareille matière est incontestée, M. Krantz, disait : « Cette carte, ne dût-elle pas avoir tout le succès auquel je la crois destinée, aura toujours le mérite d'avoir largement contribué à faciliter pour la commission le travail relatif au réseau des canaux français. »

Cependant, M. Erhard procédait à l'établissement des pierres lithographiques à l'aide desquelles on devait obtenir le coloris de la carte par une succession de tirages en couleurs. L'entreprise fut conduite avec autant de bonheur que d'activité. Elle nécessitait la gravure de quarante pierres du plus grand format, et l'on pensait que ce travail n'aboutirait qu'après plusieurs années; or, il est déjà terminé. La première carte exécutée était une carte physique; un tirage supplémentaire a permis de la transformer en carte politique. Celle-ci, en effet, porte ce qu'on appelle la *lettre*, c'est-à-dire la surcharge des noms et des indications qui attestent la présence de l'homme sur le sol terrestre.

Nous devons ajouter que si cette surcharge est précieuse, elle altère toujours la beauté et l'harmonie des belles cartes physiques. Sans la lettre, la carte de M. Erhard est une œuvre d'art; avec la lettre, elle constitue la plus belle des cartes qui puisse figurer sur les murs de nos écoles, de nos lycées, et en général de tous les lieux où la géographie est appelée à jouer un rôle quelconque. On peut même formuler, avec un grand nombre de membres de la Société de géographie, le vœu qu'elle figure dans toutes les salles affectées aux réunions publiques, et particulièrement dans les mairies.

LA COMÉDIE DU LIBRE-ÉCHANGE. —Paris, Guillaumin, 1874, in-8°.

L'auteur de ce livre, — sorte de pamphlet économique, — est libre-échangiste, mais libre-échangiste sans réserve, sans restriction, dans toute la force du terme. L'échange est, pour lui, non-seulement un acte commercial, un fait économique, mais encore une transaction civile, politique, morale, sociale ; le prix de revient, élément essentiel de l'échange, était bien une question d'économie matérielle et de comptabilité, mais, en outre, une question de *dynamique* morale et sociale. Aussi veut-il la liberté tout entière, commerciale, civile, politique, morale; il lui faut, entre les nations, autre chose que des traités spéciaux de commerce et de navigation, autre chose que des conventions douanières ; il lui faut des pactes de sérieuse et sincère alliance, la fédération, le désarmement réciproque, la paix confiante et permanente, l'absolue renonciation à la guerre. Pour tout dire, en un mot, ce qu'il veut, c'est *la liberté en tout, la paix partout*.

Dans ce livre, on trouve analysés, souvent avec bonheur, ces mots, ces faits économiques si souvent pervertis : l'échange, l'intérêt fiscal, l'intérêt politique, industriel, commercial, général, la liberté, la concurrence, le prix de revient, le capital et le travail, la main-d'œuvre et le salaire, l'impôt, etc.

Quant à sa conclusion, après avoir montré ce qu'il souhaitait, nous résumerons avec lui son jugement sur les choses présentes en cette phrase lancée par M. Thiers au Corps législatif en 1869 : « De votre liberté commerciale, il en est comme de votre liberté politique : c'est une *comédie!* »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Le mouvement commercial du mois n'a pas été bien vif, mais il s'est manifesté une tendance beaucoup plus favorable dès que les résultats heureux de la récolte ont pu être considérés comme acquis. L'année dernière, à pareille époque, la moisson avait été moins satisfaisante, et également à ce moment, une légère amélioration se soit manifestée, elle a été moins sensible, certainement, que celle que nous avons à noter actuellement. Cela est d'autant plus remarquable, que les circonstances politiques sont loin de seconder une reprise des affaires, et que si cette dernière se poursuit régulièrement, ainsi que nous avons lieu de l'espérer, elle n'aura été amenée que par des circonstances économiques qui la rendront beaucoup plus durable et surtout moins sensible aux fluctuations politiques. Les vacances de la Chambre vont, du reste, rendre celles-ci moins fréquentes, et le pays a ainsi quelque chance de pouvoir se livrer un peu aux affaires sérieuses que nécessitent les besoins de la consommation. Quant à la reprise de la spéculation, il n'y faut guère compter, et il ne pourra malheureusement en être autrement, tant que les institutions, destinées à nous gouverner, ne sortiront pas du domaine de l'inconnu.

Pour en revenir à notre revue du mois, nous donnons ci après un petit tableau comparatif des prix des principales matières premières à la fin du mois dernier, ainsi que les prix des mêmes matières à la fin du mois précédent, et de ce qu'ils étaient à la fin du mois de juillet de l'année dernière.

MARCHANDISES (disponible).	30 juillet 1874	25 juin 1874	30 juillet 1873
	Fr.	Fr.	Fr.
Blés, à Paris..... l. % K.	28/30.50	34.50/38.50	36/38.50
Farines, d° ..... l. 157 K.	84.50/85	83/85	»
Huiles de colza, d° ..... l. % K.	75	83.50	88.25
— de lin, d° ..... d°	78.25	77.50	94
Suif indigène, d° ..... d°	92/94	94	93
Sucre ind. blanc n° 3 ..... d°	67/67.25	67/65.75	73
3/6 90°, d° ..... l'hectol.	69	77	»
Café Haïti sain, au Havre. l. 50 K.	105/106	104/105	100/107.50
Cacao Para, d° d°	67	67	»
Coton très-ord. Lne, d° d°	98/99	98	111/112
— mid. Upland, à New-York la livre.	»	18	21
Cuivre Chili barres, à Paris. l. % K.	205	212.50	212.50
Etain Détroit, d° d°	255	267.50	355
Plomb, d° d°	53.50/55	53	57/58
Zinc, d° d°	56.50/57	57/58	67/68.25
Fer marchand n° 1, à S.-Dizier la tonne	225/230	210/225	»
Fonte 2me fus. n° 3, d° d°	115/125	110/115	165/170
Charbon domestique, à Paris d°	56	56	»
— industriel, d° d°	48/50	46/49	»

D'après ce tableau, nous constatons une baisse marquée sur les céréales, puisque le prix moyen qui était de fr. 36 à la fin du mois dernier est descendu à fr. 29 les 100 kilos, soit 19 0/0 de baisse; par contre, les farines sont un peu plus chères, ce qui peut paraître et est en effet une anomalie résultant d'une liquidation très-laborieuse, notamment pour la spéculation qui a donné lieu sur la place de Paris, à des manœuvres sinon condamnables, du moins très-blâmables. La récolte abondante des graines de colza a produit son effet, fr. 8 50 de baisse sur le mois précédent et fr. 13 25 sur ce que l'on payait l'année dernière, soit 15 0/0; l'huile de lin, plus chère de fr. 0 75 que le mois dernier, vaut fr. 15,75 de moins qu'en 1873 soit 17 0/0. Le suif n'a pas varié sensiblement ce mois-ci et offre à peu près la même valeur que l'an dernier. Dans les denrées coloniales, nous voyons que le café a profité d'un majoration de fr. 2 par 50 kilogr. soit 3 0/0; il est maintenant au même prix qu'en 1873. Mais le sucre, quoique légèrement plus cher qu'à la fin du mois dernier, a perdu fr. 6 sur l'an dernier, soit une baisse de près de 9 0/0. La principale des matières textiles, le coton, est à peu près à la même valeur qu'à la fin de juin, mais elle se présente dans des conditions exceptionnelles de bon marché, relativement à juillet 1873, car l'on paie cette année 13 francs de moins par 50 kilog. soit 15 0/0 de baisse. Les métaux sont généralement en baisse ce mois-ci; les cuivres ont perdu fr. 7,50, les étains fr. 12,50, le zinc fr. 1,50, seul le plomb est plus cher de fr. 1,50 à 2; mais la différence avec les cours l'année dernière présente des différences très-sensibles qui accusent une dépréciation qui n'est pas moindre de fr. 100 sur les étains, soit 33 0/0, de fr. 3.50 sur le plomb, soit 5 0/0; de fr. 11 sur le zinc soit 16 0/0; la valeur du cuivre se retrouve être la même. Les produits métallurgiques ont un peu haussé d'une dizaine de francs, mais quoique la tendance soit assez bonne, la fonte, par exemple, perd encore 33 0/0 sur ce qu'elle valait l'année dernière à la même époque. Les charbons sont plus élevés ce mois-ci principalement les qualités industrielles qui valent fr. 2 de plus qu'à la fin de juin. En résumé, il y a baisse sur l'année dernière et cette baisse est même très-accentuée sur certains articles, mais sauf sur les produits agricoles indigènes, le blé, le colza, le vin, que nous aurons en abondance cette année, le mois qui vient de se terminer accuse une légère reprise sur le précédent.

Les affaires agricoles sont peu actives en ce moment; les travaux de la campagne empêchent les offres de se multiplier et les cours sont encore assez fermes en province, surtout dans les régions septentrionales; inutile de dire que cette situation est appelée à changer du tout au tout lorsque les premiers battages seront terminés ; sur notre marché, à Paris, il y a assez d'offres, et les cours ont baissé mercredi de 0 fr. 50 à 0 fr. 75; ils sont maintenant de fr. 28 à 30.50, suivant provenance et qualité par 100 kilog. en gare; les seigles valent fr. 20 ; les escourgeons fr. 22 à 22.50, et les avoines fr. 27 à 29 pour vieilles; fr. 24.50 à 28 pour nouvelles.

Les avis de l'étranger sont toujours assez favorables dans leur ensemble. La Grande-Bretagne aura une belle récolte en blés et

en orges, mais les avoines font complétement défaut. En Belgique, la qualité du blé est excellente. En Hollande, il en est de même; le seigle est presque complétement coupé. En Allemagne, la récolte n'est pas encore commencée dans le nord, mais on n'aura guère qu'un produit moyen en blés; le rendement sera plus satisfaisant. Le Danemark a commencé sa récolte. Dans le midi de la Russie la récolte est abondante et laissera encore cette année un fort excédant pour l'exportation.

D'Autriche-Hongrie, nous recevons une circulaire émanant de la deuxième réunion internationale du commerce des grains et graines, nous annonçant que cette réunion aura lieu les 12 et 13 courant à Vienne. La première journée sera consacrée aux rapports sur les récoltes et à celui de la commission, sur les questions qui lui ont été posées l'année dernière et sur les nouvelles qui ont pu surgir depuis. Le 13 août sera consacré aux affaires, à l'examen des échantillons, à la fixation des cours officiels et au rapport résumant les résultats de la réunion précédente. Enfin, à l'occasion de la tenue de la réunion, la Société industrielle de la Basse-Autriche organisera une exposition des machines et appareils concernant la meunerie et la boulangerie. Les commissaires du deuxième marché international de Vienne sont, pour Paris : MM. David Winter et Louis Herrmann (de la maison Van Lee Herrmann et Cie).

Les renseignements officiels sur le mouvement de la navigation par le canal de Suez, pendant les six premiers mois de l'année courante, nous fournissent les chiffres suivants ainsi que ceux qui leur correspondent pour les deux années précédentes.

	1er SEMESTRE 1872	1er SEMESTRE 1873	1er SEMESTRE 1874
Nombre de navires.....	587	652	642
Tonnage des navires...	608.997 t. $\frac{161}{1000}$	1.078.223 t. $\frac{920}{1000}$	1.181.598 t. $\frac{844}{1000}$
Nombre de barques.....	788	971	814
Tonnage des barques...	4.801 t. $\frac{499}{1000}$	5.663 t. $\frac{506}{1000}$	6.602 t. $\frac{471}{1000}$

Il y a, comme on le voit, diminution dans la quantité des navires qui ont transité, mais augmentation sur leur tonnage de plus de cent mille tonnes. Nous remarquons que dans ces totaux la marine française ne figure toujours que pour une très-faible part; elle ne compte que 43 navires jaugeant 108.041 tonnes.

Une communication du *Board of Trade,* que nous aurons sans doute l'avantage de voir figurer dans nos *Annales du commerce extérieur* sous un laps de temps de quelques mois, nous apprend qu'un acte de la législature des Etats-Unis, vient de décider l'admission en franchise des marchandises recouvrées de navires qui seraient restés coulés pendant deux ans dans les eaux américaines, et qui auraient été abandonnés par leurs propriétaires. Par la même voie, nous apprenons également que le bureau sanitaire de Smyrne vient de faire connaître que tous les navires arrivant en ce port de Benghasi et de Derna, seront soumis à une quarantaine de quinze jours.

Une décision extrêmement importante pour notre commerce d'exportation vient d'être prise par les tribunaux américains, qui viennent de juger, conformément aux réclamations de quelques-uns de nos importateurs français, que pour le paiement des droits en douane, la conversion des factures françaises en monnaie américaine devait se faire au taux de 18 cents 6 mills conformément à l'acte du 22 mai 1846, et non à celui de 19 cents 30 mills, ainsi qu'il a été indûment réclamé et perçu par les collecteurs, suivant en cela l'ordre formel du secrétaire du Trésor. On estime à plusieurs millions de dollars les sommes indûment perçues par la Douane et que cette dernière va avoir à restituer en vertu de la décision que nous venons de mentionner.

Les dernières nouvelles de Cuba nous apprennent qu'aux termes d'un nouveau décret du capitaine général, les droits seront payés comme il suit à partir du 1er août : 50 0/0 en espèces; 25 0/0 en billets espagnols et 25 0/0 en bank-notes à leur valeur nominale. Le décret du 4 juin, autorisant la Banque espagnole à vendre du numéraire au compte du Trésor pour le paiement des droits, a été révoqué, et l'on annonce, en même temps, que les planteurs et les négociants ont organisé divers comités pour rechercher les moyens les plus faciles et les plus prompts de payer les nouvelles taxes.

Le chiffre total des importations et exportations réunies en Italie pendant les six premiers mois de l'année courante, est de 1,218,666,642 lires. L'importation a été 692,118,454 lires pendant les six premiers mois de 1874, et de 579,608,834 lires pendant la période correspondante de l'année dernière, soit une augmentation de 112,509,620 lires pour l'année courante. Les exportations présentent le résultat contraire, 526,548,188 lires en 1874, contre 552,933,711 en 1873, soit une diminution de 26,385,523 lires. Ainsi, le commerce de l'Italie présente les mêmes symptômes que ceux de la France et de l'Angleterre, et la crise s'y est fait sentir de la même façon.

Notre revue commerciale continue à ne présenter qu'un intérêt très-restreint, les transactions n'acquérant pas d'importance en présence de l'abstention de la spéculation, et les opérations se bornant toujours aux achats de la consommation. Toutefois comme on commence à escompter la perspective d'une assez bonne campagne d'hiver, les prix montrent, en général, assez de tenue.

Cotons.— Voir plus loin nos correspondances particulières du Havre, Marseille, Epinal, Manchester, Mulhouse et Zurich.

Laines. — Pas de changements à noter cette semaine. La demande a été à peu près nulle au Havre et à Bordeaux, mais cependant la bonne situation de l'article ne s'y est pas démentie jusqu'à présent. A Marseille, les nouvelles d'Anvers ont donné un peu de ton au marché et on a été un peu plus actif. Les enchères d'Anvers qui continuent encore en ce moment, sont moins animées qu'au début, mais malgré cela les cours se sont pleinement soutenus pour les Buenos-Ayres, et ont haussé légèrement pour les Montevideo et les qualités similaires. Voici la note des cours, mis au jour, par les cinq premières enchères ;

	B.-Ayres	M.-Video
Mérinos. . . . . Fr.	170 à 185	235 à 250
1re	165 180	230 245
2e	175 180	230 245
3e	155 180	215 235
Agneaux	155 180	225 240
Ventres et morceaux . . .	120 155	150 170
Quantités vendues.	9.996 b.	893 b.
— mises en vente .	8.106 »	991 »

Les enchères de laines coloniales de Londres sont fixées au 18 courant et jusqu'à présent les nouveaux arrivages s'élèvent à 188.931 b. Australie et 41.410 b. Cap qui, ajoutées aux 6.000 b. d'anciennes existences et à 30.000 b. formant les chargements des navires attendus et déduction faite de 13.000 b. chiffre présumé des réexpéditions, donneront un total approximatif de 253,351 b.

La position de l'industrie lainière est assez satisfaisante dans les régions d'Elbeuf et de Reims; Roubaix et Tourcoing sont assez calmes; le Midi a une fabrication assez régulière et l'écoule à des prix moyens. En Belgique, Verviers est assez actif principalement pour les nouveautés et les étoffes ordinaires; on dit même que Dison et Ensival ont dû refuser des commandes. En Angleterre, à Bradford, pas d'amélioration sur les filés, mais la fabrique est suffisamment occupée pour ne pas s'en tourmenter; les tissus sont lourds et sans changements.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance particulière de Lyon.

Cafés. — La consommation continue ses achats sur une échelle modérée mais continue qui ne peut que contribuer certainement à asseoir beaucoup plus solidement la position de l'article que ne le ferait une hausse plus ou moins forte, qui aurait certainement pour effet de faire cesser les demandes. Le mouvement est à peu près général sur nos marchés et sur ceux du dehors, et partout on nous signale une grande fermeté.

D'après les avis de Rio Janeiro la statistique de la campagne qui vient de finir s'établit de la manière suivante :

Exportation totale du 1er juillet 1873 au 30 juin 1874 : 1,820,000 sacs, dont 854,000 sacs de 5 arrobes et 966,000 sacs de 60 kil.

Contre dans la même période celle de : 1872/73 2,410,000 sacs; 1871/72 1,650,000 sacs; 1870/71 2,530,000 sacs.

Au 30 juin, il restait à Rio un stock effectif de 30.000 sacs, dont environ 3,000 sacs café nouveau, et les exportations antérieures à cette date ont compris environ 10,000 sacs café nouveau.

On évaluait le restant de café vieux dans l'intérieur à environ 100,000 sacs et l'estimation générale de la nouvelle récolte varie entre 3,000,000 et 3,600,000 sacs; toutefois, de cette quantité on ne pourra expédier, pendant les douze mois, plus de 2,600,000 sacs, à cause du manque de bras.

Cacaos. — Rien de particulier à signaler cette semaine sur cette fève, les affaires se bornant à la vente de quelques lots détaillés dans des prix assez irréguliers.

Sucres. — Malgré les raisons qui pourraient militer en faveur d'une reprise sur cet article, les affaires en provenances exotiques demeurent toujours extrêmement limitées, et les cours sont à peu près sans changements. Londres et la Hollande sont au grand calme, mais la réduction des stocks sur ces deux marchés permet d'espérer prochainement un peu plus de mouvement et un peu plus de fermeté.

Cuirs. — Moins d'affaires cette semaine sur nos marchés : mais les cours n'en continuent pas moins d'accuser une certaine raideur. Les acheteurs qui ont satisfait à leurs besoins les plus pressants par leurs derniers achats, en ont profité pour se retirer momentanément du marché et tâcher de provoquer ainsi quelques concessions, qu'ils n'obtiendront, nous le craignons bien, qu'avec une certaine difficulté. Les avis de la Plata continuent à accuser de la fermeté.

Teintures. — Les garances ont été faibles cette semaine sur le marché d'Avignon; du reste, la campagne n'est pas encore commencée pour les alizaris et les offres étaient peu importantes; les poudres sont également peu demandées et peu offertes. Les cours des garances doivent se voir comme suit :

Alizaris rosés vieux de fr. 52 à 54; dito rosés nouveaux fr. 46 à 50; dito paluds vieux, de fr. 62 à 64; dito Naples vieux, fr. 70 à 72; dito dito nouveaux de fr. 67 à 68; Garances S F F F rosés, fr. 66 à 70; dito S F F F paluds, fr. 76 à 78; garancine, fr. 150 à 280; fleur de garance, fr. 135 à 140; racine, belle qualité fr. 24 à 25, ordinaires, fr. 22 50 à 23. Les curcumas sont très-fermes au Havre; les Madras y valent fr. 25; mais les bois de teinture sont au grand calme, du moins pour le disponible.

Suifs. — Toujours très-fermes. Au dernier marché de Paris, le cours officiel du suif de boucherie a été élevé à fr. 94, et après bourse, on a même traité à fr. 95. Au Hâvre, le suif Plata saladeros bœuf a eu acheteur à fr. 100, et le Plata mouton vaut, fr. 97 les 100 kilos.

Pétrole. — Le marché de Paris reste faible et sans affaires, sur le reçu des nouvelles peu favorables de l'extérieur, et vu l'importance des stocks actuellement en magasins. Le pétrole brut disponible vaut fr. 66, à 4 mois fr. 68 50; essence disponible fr. 80, à 4 mois, fr. 80 à 81. A Marseille, la demande est

toujours très-calme aussi, et à Anvers on continue à coter fr. 26 pour le pétrole blanc disponible.

MÉTAUX. — Un peu de mieux cette semaine sur les cuivres, mais les étains ont un peu faibli. Nous donnons plus loin les cours à Paris. Sur le marché de Marseille, la tendance a été la même qu'à Paris, et l'on cotait les cuivres fr. 245 à 220; les étains, de fr. 250 à 265; le plomb, 1re fusion, fr. 49 50. Sur le marché anglais, les cuivres, qui avaient fléchi sous l'impression des nouvelles du Chili, se sont raffermis sur de meilleures nouvelles des centres métallurgiques; les bonnes marques du Chili valent £ 76, dito livrables £ 71 10; l'étain clôture un peu faible, à £ 92 6 pour Détroit, £ 92 pour Australie; le plomb vaut £ 21 5. En Hollande, la dernière enchère d'étain s'est faite au cours moyen de fl. 56 1/2. A Bruxelles, les métaux sont toujours lourds : le cuivre à fr. 210, l'étain à fr. 255, le plomb à fr. 51 et le zinc à fr. 53 les 100 kil. Sur les marchés allemands, le plomb est tenu fermement et donne lieu à un certain nombre d'affaires. On cote à Berlin 7 1/4 à 7 3/4 cents par 50 kilos pour provenances Tarnowitz, Hartz et Saxe. A Stettin, le plomb doux d'Espagne vaut th. 8 1/2 à 9, celui d'Allemagne, th. 7 1/2 à 8. A Hambourg, le plomb d'Allemagne vaut 25 à 25.25 marcs, et le plomb anglais 25 marcs.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La tendance à la hausse existe toujours, mais elle s'est fait sentir moins vivement cette semaine. A Paris, les fers à plancher valent fr. 240, qualité au coke 1re classe, et les laminés n° 2 valent fr. 255 à 275. Dans la Haute-Marne, le prix du fer marchand est de fr. 220 la tonne. Sur le marché belge, nous avons à constater les mêmes dispositions que sur le marché français, la fonte d'affinage fer fort est ferme à fr. 85, la fonte du Luxembourg à fr. 75, la fonte de moulage de fr. 105 à 110, les ébauchés n° 1 à fr. 145, les n° 2 à 155, le fer n° 2 à fr. 205 la tonne. En Angleterre, on se prépare à augmenter la production par la mise à feu de nombreux hauts-fourneaux ; ainsi, en Ecosse, on se propose de porter leur nombre de 70 à 90; dans le South-Staffordshire, on va les augmenter dans la proportion de 50 à 60 0/0, sur un total de 153. Les fers lourds sont assez demandés dans le Nord de l'Angleterre, quoique les prix à livrer soient encore en baisse sur les cotations actuelles. La fabrique de rails est active. Les districts du Centre sont bien occupés.

CHARBONS.— Peu de variations cette semaine et l'on ne s'attend pas à un mouvement important dans un sens quelconque avant la fin du chômage des canaux. Les prix actuels à Paris demeurent fixés de fr. 52 à 56 pour gailletteries et à fr. 45 pour tout-venant. Dans le Pas-de-Calais, on a passé deux traités d'environ 3,000 tonnes, l'un en gailletterie à fr. 29, l'autre en tout-venant à fr. 19. Sur le marché belge, où l'on est un peu plus ferme, le tout-venant industriel est coté de fr. 16 à 17 à Liége, fr. 15 à 16 à Charleroi.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 4 août 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 11,153 tonnes, contre 10,187 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 966 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 89.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow).........	115	90	..
Coltness id.	117/6	..	..
Summerlee id.	112/6	89	..
Wishaw id.	..	..	..
Clyde id.	..	86/6	..
Govan id.	91	86	..
Monkland id.	95	87/6	..
Langloan (à Glasgow, au Canal).	115/6	90	..
Calder id. id. .	115	87/6.	..
Carnbroe id. id. .	98	87/6	..
Glengarnock (à Ardrossan)......	100	88	..
Eglinton id.	92	86	..
Dalmellington id.	86	84	..
Kinneil (à Bo'ness)............	92/6	86	..
Shotts id.	110	90	..
Almond id.	92/6	..	..
Carron (à Grangemouth).........	95	.	..
Lochgelly (à Burntisland).......	90	87/6	..
Lumphinnans id.	85	82/6	..

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 5 août 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

			le K°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.		à 3.20	»
Trame 36/38 id. id. .		à 3.30	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3 35	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 45	à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4 05	à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15	à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel............		à 4.25	»
Trame 50 id.		à 4.35	»
Chaîne 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8 »	»

Bonne demande. Prix fermes.

PARIS, LE 7 AOUT — ANNÉE 1874

Prix courant légal

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES		COURS		
SUCRES BRUTS (entrepôt)	0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/............		64 »	à	» »
d° d° d° 10/15............		58 »		» ».
SUCRES BLANCS EN POUDRE				
Type n° 3............		67 »		» »
SUCRES RAFFINÉS				
Bonne sorte............		147 »		» 50
Belle sorte............		148 »		» 50
Certificats de sortie nouveaux............		74 »		» »
MÉLASSES				
Indigène de fabrique............		14 50		» »
d° raffinerie............		15 50		16 »
ESPRITS	l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°............		69 »		» »
CAFÉS en entrepôt.	0/0 kil.			
Java bon ordinaire............		260 »		» »
Ceylan d°		240 »		» »
Haïti d°		210 »		» »
Rio d°		180 »		» »
Costa-Rica............		» »		» »
CACAOS en entrepôt.	0/0 kil.			
Para............		140 »		» »
Guayaquil............		140 »		» »
Trinité............		135 »		» »
Haïti............		120 »		» »
Caraque............		» »		» »
SUIFS	0/0 kil.			
De France............		94 »		» »
Acide olérique............		71 »		» »
— stéarique............		162 50		» »
HUILES	0/0 kil.			
Colza brute tous fûts............		76 »		» »
— — en tonne............		77 50		» »
— épurée en tonne............		85 50		» »
Lin brute tous fûts............		78 »		» »
Lin en tonnes............		79 50		» »
FARINES				
Huit marques............	le sac de 157 kil. net.	66 25		» »
Supérieures disp............	d° 157 kil. net.	62 75		» »
MÉTAUX	0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque....		205 »		» »
— — — d° marque ordinaire.		200 »		» »
— — lingots d°		217 50		» »
— anglais tough d°		210 »		» »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)............		202 50		» »
Etain Banca	livr. Havre ou Paris...	258 »		» »
— Détroits............	d°	250 »		» »
— anglais............	Havre ou Rouen....	245 »		» »
Plomb de France............	Paris	53 50		» »
— d'Espagne............	Havre............	58 »		» »
— anglais............	d°	53 »		» »
— belge et allemand......	Paris	53 50		» »
Zinc de Silésie............	Havre............	57 »		» »
— autres bonnes marques	d°	56 50		» »
— d° d°	Paris............	56 50		» »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.
A. POLLET.

Les courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine ont, dans leur assemblée générale du 5 août 1874, réélu pour l'exercice 1874-1875 :

MM. A. POLLET, président de la chambre syndicale ; — OMER LAISNÉ, syndic rapporteur; — HENRY DEJAMME, secrétaire; — BODEREAU, trésorier; — FEUGÈRE, HALPHEN et GILLET, adjoints.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 5 août 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages Centimètres	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21 le mètre
65	19	20 1/2	23	—	—	—
70	20 3/4	22	24 3/4	—	—	—
75	22	23 1/2	26 3/4	—	—	—
85	—	—	29 1/2	31 1/2	—	—
90	—	—	30 3/4	32 3/4	35	38
108	—	—	36 3/4	39 1/2	42	—
118	—	—	40	42 1/2	46	—
119	35 1/2	37 1/2	40 3/4	43 1/4	47	—
135	41 1/2	44	49 1/2	53	57	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines. 3,35 cents le kilogramme.
— 40 Jumel — 4,50 — —
— 58/60 — — 5,60 — —

Trame 36/38 Amérique en cannettes		3,25 cents	le kilogramme.
— 50 —	—	4, » —	—
— 98/100 Jumel	—	7,70 —	—

Le calicot 90 cent. Chaine 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaine 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre

La recherche pour les tissus continue, et l'on a de la peine à placer des ordres au cours du jour. Les filés sont également en bonne demande, le tout avec tendance à la hausse.

HENRI FIERZ.

SUCRES.

Paris, le 6 août 1874.

Le conseil de la Société des fabricants de sucre de Belgique a adressé dernièrement au ministre des finances à Bruxelles, M. Malou, une pétition réclamant, en exécution de l'article 9 de la convention internationale de 1864, l'octroi de la ristourne de fr. 51,13 pour les sucres de la catégorie dite poudres blanches, quelles que soient d'ailleurs la nature et les dimensions de leur grain. M. Malou, en réponse à cette pétition, vient d'écrire au directeur des contributions à Liége, que la demande des fabricants était conçue dans des termes en opposition à l'article 9 de ladite convention et qu'elle ne pouvait pas, en conséquence, être accueillie favorablement par le gouvernement, mais qu'il était possible, sous le régime de la législation en vigueur, d'admettre à l'exportation, avec décharge de fr. 51,13 les 100 kilogrammes, les sucres réunissant les conditions de richesse saccharine, de grain, de transparence et de blancheur au moins égales à celles du type mentionné audit article 9.

Il résulte de cette décision que les fabricants belges vont avoir intérêt à développer, dans une certaine mesure, la production des sucres blancs pour les exporter en Angleterre, où ils entreront en concurrence avec nos produits similaires, mais il ne faut pas perdre de vue que tout ce qui s'écoulera sur le marché anglais de sucres belges sous forme de poudres blanches entrera en moins en France sous forme de 7/9 et de 10/13.

Les raffineurs anglais et les producteurs des Indes-Occidentales, appuyés par des membres du Parlement, viennent de réclamer de lord Derby de faire de pressantes démarches près du gouvernement français pour en obtenir la stricte exécution de la convention de 1864; de son côté, notre ministre de l'agriculture et du commerce, M. Grivart, a déclaré ces jours-ci, à la tribune de l'Assemblée nationale, que la question de l'exercice des raffineries était à l'étude et que des négociations ne tarderaient pas à être ouvertes dans le but d'obtenir l'adhésion des puissances contractantes de 1864 au principe de l'exercice ou à tout autre régime qui fasse disparaître la prime à l'exportation des sucres.

Les marchés de Paris et du Nord ont été très-fermes cette semaine et ont montré une tendance à la hausse qui s'est accentuée principalement pour les sucres roux qui deviennent de plus en plus rares; ces sucres sont en effet concentrés entre les mains de spéculateurs qui attendent, pour vendre, les prix meilleurs qu'ils entrevoient sous peu ; actuellement, les 7/9 et les 10/13 valent fr. 64 et fr. 58, les 88°, disponibles, entrepôt Paris. Les blancs sont plus offerts, et on en trouve aujourd'hui à fr. 67,25, base n° 3, disponibles ou livrables courant du mois en entrepôt Paris.

Les quatre mois d'octobre à janvier prochains sont un peu moins recherchés que la semaine dernière; les vendeurs tiennent fr. 67, le n° 3 garanti, fabrique, et fr. 67,50, entrepôt Paris.

Les raffinés sont fermes de fr. 147 à 148.

Les certificats mélis valent fr. 74, créations juillet, août septembre et octobre, fr. 74,25 octobre à décembre, et fr. 74,50 janvier à mars.

Le marché anglais est plus calme, mais la statistique accuse une situation meilleure, ainsi qu'il résulte du tableau suivant indiquant le mouvement des sucres pendant la semaine finissant le 1er courant.

	Stock.		Consommation.		Importation.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—
Londres..	105.987	85.202	6.425	6 936	6.575	9.181
Liverpool.	71.745	62.679	3.401	2.698	4.440	2.814
Clyde....	52.695	59.440	4.518	4.300	2.122	9.500
Bristol....	10.072	7.932	1.999	2.583	1.705	2.253
	240.499	215.253	16.343	16.537	14.842	23.748

L'excédant du stock vient de se réduire à 25,000 tonnes, et tout fait présager qu'il disparaîtra bientôt complétement; aussi on s'attend à ce que le mois d'août ne se termine pas sans qu'une hausse sensible ne se soit produite chez nos voisins.

J. BIVORT.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 5 AOUT 1874.

Depuis un mois la position est toujours la même, peu de demandes et les prix favorisant les acheteurs principalement pour le disponible; pour les bonnes marques, tant en filés qu'en tissus, les prix sont comparativement assez bien tenus.

ÉPINAL, LE 6 AOUT 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	33 1/2 à	34 »
»	»	18 »	35 1/2 »	36 »
»	»	20 »	37 1/2 »	38 »
»	60 »	20 »	40 1/2 »	41 »
»	70 »	21 »	42 1/2 »	43 »

Chaîne 27/29 Amérique. 3.25 à 3.30
Trame 36/38 » 3.35 » 3.45

La demande des calicots est de plus en plus active avec amélioration dans les prix.

Les filés sont toujours abondants et faiblement tenus.

LILLE, LE 6 AOUT 1874.

Je crois devoir vous signaler tout d'abord un mouvement exceptionnel qui s'est produit cette semaine à notre bourse financière. Les actions des mines de charbon du Nord et du Pas-de-Calais sont l'objet d'une recherche excessive et nous voyons à chaque séance les actions augmenter dans des proportions énormes. Ainsi nous voyons hier les actions de Lens passer de 24,000 à 33,000 francs, celles de Courrières de 31,000 à 37,000. Ce sont là les valeurs les plus importantes; celles de second et troisième ordre suivent le mouvement : les Terfay, les Bruay, les Meurchin, les Cervin, etc., sont excessivement recherchées et voient leurs cours s'accroître chaque jour de quelques centaines de francs.

C'est qu'on constate enfin les immenses richesses que renferment les bassins du Nord et du Pas-de-Calais et chacun veut aujourd'hui avoir en portefeuille quelqu'un de ces titres qui ont enrichi les premiers détenteurs.

Les affaires en toiles sont loin de présenter la même animation; depuis la dernière quinzaine le négoce et la fabrique n'ont pas vendu la quantité sur laquelle ils comptent d'ordinaire à cette époque; mais depuis deux jours, il semble que la situation s'améliore et que la demande augmente. Ceci s'applique surtout aux toiles mécaniques; pour les articles à la main, la production est réduite et s'écoule assez régulièrement. Les fils suivent à peu près la toile, c'est dire qu'il n'y a pas grand entrain sur le marché, mais le stock est faible chez le filateur, qui a préféré écouler plutôt que d'obtenir une hausse proportionnée à celle des lins et qui aujourd'hui maintient ses prix.

Un peu d'affaires en lins du pays et de la Russie.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la municipalité de Lille pendant le mois de juillet :

Importation.		Exportation.	
Lin......	2.552.411	Fils de lin ...	499.274
Fils	54.120	Fils de jute. ..	267.949
Toiles.....	19.913	Toiles de lin ..	9.678

Par le port de Dunkerque du 30 juillet au 5 août :

Importation.		Exportation.	
Lin......	29.986	Fils de lin....	20.618
		— de jute...	16.000
		Toiles de lin...	1.300

En Belgique et en Ecosse, l'industrie linière est dans une meilleure situation depuis huit jours; mais en Irlande, malgré la grève de Belfast, qui a presque complétement suspendu la production, les prix ne s'élèvent pas et les affaires sont peu actives.

Roubaix s'est peu occupé d'affaires cette semaine, les fabricants ont profité des fêtes locales qui amènent un chômage de trois jours pour prendre quelque repos. Anvers nous envoie ses laines de Buenos-Ayres.

Notre marché aux blés était important et la vente s'est faite lentement avec 1 franc de baisse. Les farines sont délaissées malgré une baisse de 1 à 2 francs sur les cours de la semaine dernière.

Les graines oléagineuses sont peu recherchées, et les prix en sont aussi faibles que ceux des huiles; on cote les huiles de colza fr. 66, celles de lin fr. 67. Les tourteaux continuent à être bien demandés.

Les affaires en sucre ont été à peu près nulles cette semaine faute de vendeurs. Les derniers cours sont :

Sucre indigène 88°.........	57	50
— — 7/9...........	62	50
Pain 6 kil. n° 1.............	151	51

La tendance des prix est aujourd'hui en faveur des vendeurs.

La suspension de la fabrication dans beaucoup d'usines où l'on fait les nettoyages et réparations nécessaires pour la prochaine campagne a amélioré le marché des alcools; le disponible est très-demandé et beaucoup d'ordres n'ont pu être remplis faute de marchandises. On tient le disponible à 68 50 et même 69 et à ce cours, on ne peut obtenir que de très-faibles quantités. Le courant suit ce mouvement et s'est élevé à 67. Le livrable sur septembre et octobre, mois pendant lesquels la production sera interrompue, est recherché; le livrable sur les 8 premiers de l'année prochaine est délaissé.

On cote :

3/6 fin disponible.....Fr.	» »
— courant..........	66 50 67 »
Mélasse disponible.......	67 50
3/6 à livrer 4 premiers	61 62
— — 4 d'été........	61 62
— — 4 derniers.....	63 75

Les charbons donnent lieu à peu d'affaires en ce moment : les prix sont maintenus avec fermeté par les Compagnies de mines, mais on obtient un peu au-dessous des pleins prix chez le négociant.

LYON, LE 6 AOUT 1874.

Soies et Soieries.— Le calme a continué de régner sur notre place. Les transactions, tant en soies qu'en soieries ont été des plus restreintes; et si la cote officielle nous indique encore des cours faibles, il faut y voir une tendance plutôt que l'expression réelle d'affaires faites. A cette époque de l'année, d'ailleurs, les affaires subissent toujours un certain ralentissement; mais souvent aussi on a pu traverser cette période sans que le calme influence les prix ou fasse naître des préoccupations comme celles qui existent chez bon nombre de nos industriels et de nos commerçants. Ils redoutent que la nouvelle campagne ne soit qu'une réédition de celle de 1873-74, laquelle a été, comme on le sait, si désastreuse. Cette opinion est très-controversable; car le point de départ n'est plus le même. La question se pose aujourd'hui sur un tout autre terrain.

Les fabriques de soieries, françaises et étrangères, peuvent-elles absorber les quantités de soies que la dernière récolte a mises à leur disposition? Si oui, un affaissement de quelque importance n'est pas à redouter. Dans le cas contraire, toute base de prévision manque; mais il ne faut pas oublier que cette éventualité étant admise, l'extrême Asie restreindrait fortement ses exportations. Pas plus que le paysan français ou italien n'aurait voulu vendre ses cocons au-dessous de 3 fr.; le producteur chinois ou japonais ne se résoudrait à se défaire de ses soies au-dessous d'une certaine limite que l'on est bien près de toucher.

Il est donc à présumer que, sauf quelques variations inévitables on restera à peu près dans les prix actuels qui commencent à se rapprocher de ceux d'avant la dernière hausse; la fabrique doit les juger assez bas pour ne pas craindre de se pourvoir largement.

En soies d'Italie il s'est fait peu d'affaires. Les italiens ne peuvent se faire à l'idée d'abandonner des prix qu'ils se sont efforcés de relever depuis un mois, mais notre fabrique, trouvant à se remplacer par des soies d'autres provenances, ne paraît pas disposée à céder.

Les soies de premier ordre sont toujours très-bien tenues; et avec les petites quantités disponibles un changement sérieux des cours est tout à fait improbable pour elles.

Les grèges de Chine ont donné lieu à des transactions assez considérables, mais non sans concessions notables sur les cours précédemment pratiqués. Nos importateurs ont hâte de liquider leurs stocks de vieilles soies avant les arrivages des soies nouvelles.

On a payé fr. 35 50 l'éléphant vert;
— 39 » l'éléphant jaune;
— 43 » l'éléphant bleu.

En soies de Canton, une affaire importante s'est traitée à fr. 39 pour le n° 1. On ne signale que des transactions restreintes en soies du Japon. Dans ces provenances, la bonne marchandise commencera à manquer.

On a payé 62 francs un lot de Mysbash de qualité tout à fait exceptionnelle.

Quelques parties de nouvelles soies de Canton et de Shanghaï sont arrivées. Sans vouloir préjuger de l'ensemble de la récolte sur ces types, nous devons dire qu'elles ne paraissent pas valoir mieux que celles de l'année dernière; elles sont fermes et laissent à désirer sous le rapport de la couleur; elles semblent, toutefois, un peu plus propres.

Les soies de Canton, de la première récolte (la moins prisée de toutes) sont relativement bonnes et se distinguent par le nerf et la propreté.

Les dépêches de Chine vont jusqu'au 3 courant. Les transactions de la dernière semaine n'ont été que de 2,000 balles, et le stock atteignait le chiffre formidable de 16,000 balles. Expéditions et stocks réunis montent à peu près à 40,000 balles.

De Yokohama, on a des dépêches jusqu'au 31 juillet. La bonne soie n'était pas encore arrivée sur le marché. On avait commencé à payer pour les Mysbash courantes 430 piastres, et le prix s'est élevé successivement jusqu'à 480 piastres. Le total des transactions ne dépassait pas 200 balles; il paraît qu'il faut du temps aux Japonais pour se familiariser avec des prix aussi bas.

L'exportation des graines sera, dit-on, des plus importantes. On dit que le gouvernement japonais a livré 3,600,000 cartons vides, ce qui équivaut à une exportation probable d'au moins 2 millions de cartons. Le Gouvernement japonais a, de plus, donné aux Européens l'autorisation de faire grainer dans l'intérieur. Des Italiens s'y sont déjà rendus. Nous craignons que ce grainage à outrance n'ait pas des résultats désirables; et nous formons des vœux pour qu'il ne compromette pas comme dans d'autres pays, nos approvisionnements futurs.

En fabrique, on continue à s'occuper de la livraison des commissions. Les métiers d'étoffe de couleurs ont, de ce chef, du travail encore pour plus d'un mois.

La vente des soieries noires marche plus lentement qu'elle ne devrait le faire à cette époque. Mais les grandes maisons qui produisent cet article sont pleines de confiance et ne ralentissent nullement leur production.

En ce qui concerne les articles spéciaux, si variés et si nombreux, que produit notre fabrique, cette branche est en pleine activité.

En somme, la situation de la fabrique lyonnaise, dans son ensemble, sans être très-satisfaisante, ne se présente pas sous un aspect de nature à donner la moindre inquiétude.

LE HAVRE, 6 AOUT 1874.

Nous avons eu un peu plus de mouvement, cette semaine, dans plusieurs de nos articles, et s'il n'y a pas encore une amélioration bien notable à signaler dans la situation des affaires, il faut néanmoins signaler un peu de mieux. On va être tranquille pendant quelque temps, pense-t-on, du côté de la politique, et l'abondance de nos récoltes va bientôt exercer son heureuse influence sur bien des branches du commerce restées en souffrance depuis plus d'une année.

Cotons. — Nous n'avons absolument rien de nouveau d'Amérique, si ce n'est que les lettres et les dépêches continuent à nous aviser un temps très-propice pour la récolte. La sécheresse de l'été a neutralisé le développement des mauvaises herbes, et si l'on signale depuis une quinzaine une succession d'averses un peu trop répétées, elles ne font pas grand tort, et les plaintes du fait de ces pluies sont les exceptions. On peut donc toujours conserver l'espoir d'une bonne et abondante récolte de laquelle on se rapproche tous les jours. On peut dire même qu'à l'heure qu'il est on doit commencer à cueillir au Texas et dans les districts favorisés, en sorte qu'il faut nous attendre à voir arriver de temps en temps, dans les ports, quelques balles de coton nouveau.

L'approvisionnement comparatif de Liverpool était lundi comme suit :

	1874	1873
Stock au port.......B.	942.930	848.280
Amérique en mer......	58.000	53.000
Indes —	314.000	248.000
Ensemble...B.	1.314.930	1.149.280

Ces chiffres comparatifs indiquent un excédant de 165,000 balles d'approvisionnement pour le seul marché de Liverpool. Il est vrai que l'on assure que la filature anglaise est à bout de provisions; néanmoins, avec l'approvisionnement actuel avec la perspective d'une belle récolte en Amérique et dans l'Inde, enfin, avec la marche embarrassée de la filature et du tissage à Manchester, il est fort douteux que la consommation songe à prendre autrement que pour ses besoins journaliers, et il paraît certain que nous arriverons au moment des arrivages de nouveau coton, avec un approvisionnement encore fort respectable.

Nous croyons d'ailleurs toujours que les recettes en Amérique se feront rondement dès le début de la campagne, et plus rondement que l'an dernier où l'on ne recevait que 90,000 b. en septembre. Il y a plus de besoins d'argent là-bas, cette année, ce qui amènera le coton plus vite aux ports, et il ne faut pas non plus perdre de vue que chaque campagne, le transport du coton s'opère davantage par les steamers qui le rendent plus régulièrement et beaucoup plus vite sur les lieux de consommation.

Si nous avons eu des affaires beaucoup plus sûres et surtout en cotons d'Amérique, il paraît bien certain que la filature a fort peu de provisions, et il a été prudent à elle de faire quelques achats pour se prémunir contre un mouvement qui pourrait naître de quelque mauvaise nouvelle d'Amérique. Les cours actuels sont d'ailleurs assez raisonnables, sauf pour quelques désignations particulières; les vendeurs sont plutôt contents qu'autrement. Il faut coter à fr. 99/90 pour T. O. Louisiane; fr. 97/98 pour dito Georgie; à fr. 70/72 pour bons Oomra; Ces derniers sont encore rares, mais il est dû au delà de 20,000 b. de Bombay, et le marché va être approvisionné convenablement au premier jour. Ventes journalières 12 à 1,300 b.

Le livrable est calme mais fort raide. On a payé fr. 97 pour strict good ordinary Georgie, fr. 71 à 72 pour good fair Oomra.

A terme on traite aussi fort peu de chose, acheteurs et vendeurs se tenant également sur la réserve dans l'incertitude de l'avenir. On a cependant fait quelque chose en Louisiane sur les mois d'octobre à décembre à 98 fr. 50; l'août veut fr. 96/97; le septembre fr. 98; l'octobre 98 fr. 50. On fait fort peu de chose sur tous ces mois.

A Rouen, les filés sont au calme depuis quelque temps et les cours de quelques sortes sont en baisse de 5 à 10 centimes au kilogramme. Pour ce qui concerne les tissus, il y a écoulement régulier pour tout ce qui est écru, mais les couleurs marchent moins bien, la rouennerie et les mouchoirs surtout.

Voici l'état de notre stock ce jour.

	1874	1873
Etats-Unis	107.200	53.760
Brésil	8.800	23.030
Indes	37.630	67.810
Autres	3.180	5.310
	156.810	148.910
Cotons en mer :		
Etats-Unis	1.693	6.796
Brésil	»	95
Indes	80.870	21.687
	82.563	28.578

Sucres. — La marchandise nous fait à peu près défaut, et l'on n'a rien fait du tout cette semaine.

Cafés. — Les arrivages de la semaine dernière, sur place ont été de 12,142 sacs, contre 8,643 sacs de débouchés, et voici le mouvement de l'article depuis le 1er janvier.

	1873.	1874.
	—	—
Arrivages..	335.140 sacs 2.514 fûts.	316.255 sacs 600 fûts.
Débouchés.	270.351 — 917 —	220.806 — 526 —
Stocks.....	148.239 — 1.579 —	173.012 — 74 —

Nous avons eu une nouvelle semaine d'affaires actives et les ventes dépassent 18,000 sacs, principalement en Brésil. — Cette sorte est ferme, et elle raidit même. On s'est porté de préférence vers elle, les autres étant plutôt plus chères. Il faut payer 106 à 107 francs pour Haïti sains. — On a fait des Guatemala gragés de 128 fr. 50 à 130 francs, des Guayra dito à 142 francs, des Guadeloupe de 142 à 143 francs, des Rio lavés à 137 fr. 50.

Laines. — L'article reste au grand calme. On n'a pas fait 200 b. cette semaine, sans changement dans les cours établis à l'enchère, quelques petits lots spéciaux ont cependant obtenu les cours antérieurs.

Cuirs. — Les affaires se sont réveillées activement ces derniers jours, et environ 30,000 pièces ont changé de mains à prix tendus, et parfois même en hausse. — On a fait des chevaux secs Plata de fr. 11 à 13 la pièce ; des vaches dito, à fr. 157 50 par 50 kilog.; des vaches salées Rio-Grande, à fr. 85 ; des bœufs salés Montevideo, à fr. 92 ; des Fernambouc salés secs, de fr. 106 à 107.

Cacaos. — Il y a décidément plus de demandes pour cet article, grâce à la facilité des prix. Il s'est encore traité depuis huit jours, 1,263 s. Para à fr. 65 .

Teintures. — L'indigo est délaissé, et il en est à peu près de même des autres articles. Les bois seuls donnent lieu à des affaires régulières. — On a traité environ 1,500 tx. cette semaine à fr. 6 37 1/2, pour campêche Cayes ; à fr. 6 40, pour Saint-Marc ; à fr. 6 75, pour Cap; à fr. 6, pour Martinique, le tout à livrer. — On fait des petits lots disponibles au plein des cours, et en bois jaune, il s'est traité 45 tx. Vera-Cruz, à fr. 9 25.

Suifs et Saindoux. — Ces deux articles sont en reprise sensible avec des affaires assez importantes. On a fait ainsi 1,300 tx. suif Plata, de fr. 48 50 à fr. 50, pour moutons ; de fr. 50 à fr. 51, pour bœufs disponibles ; à fr. 52 pour bœufs à livrer. — En saindoux, on a fait 800 tierçons, de fr. 73 à fr. 80, pour Wilcox, de fr. 72 à fr. 79 pour autres marques.

Autres Articles. — Les crins sont plus fermes avec vente d'une quarantaine de balles. — Les cornes sont en meilleure demande, mais en baisse. — On a fait encore 50,000 pièces, à fr. 75 pour bœufs Plata, à fr. 77 50 pour bœufs Rio-Grande.

BORDEAUX, LE 5 AOUT 1874.

Vins. — Toujours peu d'animation dans les affaires de vins, et il est probable qu'il en sera ainsi jusqu'à la nouvelle récolte, l'attention des négociants de Bordeaux et du dehors se portant presque exclusivement pour le moment sur les vins de 1874. Toutefois, on a continué à acheter quelques vins ordinaires de 1872 et 1873 dans les prix établis depuis quelques semaines. — Le vin de château Rausan Ségla, 1872 (2e cru) a été vendu à fr. 1,250 et deux vins de 5es crus de 1873, à fr. 1,200.

Nos vignes ont continué à être favorisées par un temps assez beau et la véraison fait des progrès.

On signale la vente d'un vin de Palus de 1874 à livrer à fr. 550 : ce prix a paru assez élevé.

Spiritueux. — Nous avons eu beaucoup de fermeté en 3/6 et même de la hausse en 3/6 Nord, par suite des avis reçus des lieux de production, malgré le calme excessif des affaires sur notre place.

Nous cotons aujourd'hui :

3/6 Languedoc disponible fr. 95
3/6 Nord dito fr. 74 à 77 suivant qualité.

Cafés. — La demande en cette fève, assez calme après nos derniers avis, parce que la consommation seule achetait, s'est réveillée dans ces derniers jours où la spéculation est rentrée dans l'article et a porté ses vues sur le disponible et sur le livrable. Les sortes de la Guayra sont toujours celles qui sont le plus demandées; les cafés de l'Inde sont moins recherchés et aussi étaient moins abondants sur notre place jusqu'à ces jours-ci où deux navires, le *Maurice* et le *Michel-Chevalier*, ont importé ensemble 10,600 sacs Tellichery et Mangalore, qui sont encore invendus.

Les ventes de la quinzaine comprennent : 27 boucauts San Vago à fr. 147,50 E; 2,700 sacs Guayra gragé de fr. 132,50 à 138 E ; 2,000 sacs *dito* non gragé à fr. 120 E; 40 sacs Rio non lavé à fr. 104,50 E; 68 sacs de Costa Rica, à fr. 133 et 134 E; 700 sacs Mexique à fr. 120 E; 45 sacs Mysore à fr. 122,50 E; 550 sacs Malabar de fr. 120 à 122,50 E; 200 sacs Wynard à fr. 122 E.

Cacaos. — Toujours même calme dans la demande; il n'a été traité que 25 quarts Martinique à fr. 111 A, et 690 sacs Guayaquil de fr. 68 à 71,50 E. En cette dernière sorte, nous avons reçu un renfort de 1,200 sacs par les vapeurs du Pacifique; puis, on annonce de futures et importantes quantités qui arriveront bien, c'est-à-dire au moment de la reprise de la fabrication d'automne. Espérons que cela, en activant la demande, amènera un écoulement plus facile des sortes de la Guayra, dont nous avons toujours un stock assez fort.

Sucres. — Les importations de la quinzaine comprennent : 9400 sacs Bourbon par *Léopold et Marie*, dont notre dernière revue annonçait la vente à livrer à fr. 64,75 A la bonne quatrième, plus de 200 barriques, 350 quarts et 670 sacs Martinique et Guadeloupe par les navires *Lucie* et *Confiance*. Les raffineurs, encore approvisionnés par des achats précédents, sont peu venus au marché pour le disponible qui est du reste peu abondant; mais, ils ont traité quelques lots de livrable. Voici les achats faits par eux: 3,560 sacs Bourbon en magasin à fr. 65 A la bonne quatrième; 400 tonneaux Martinique, usine à livrer au prix du No 3 à l'époque de l'arrivée; 200 quarts Martinique usine à fr. 67 A le sucre; 70 barriques Martinique, brut à livrer à fr. 59 A, le type de bonne quatrième.

Les raffinés ont été un peu plus faibles, entraînés par les cours des autres places et aussi parce que les débouchés ne sont pas ce qu'ils devraient être. (La réexportation ne demande rien depuis longtemps.) Les pains premier choix valent francs 75; les pilés, francs 73 50 à 74. — Mélasse francs 20 à 21.

Laines. — Notre enchère du 1er juillet a donné des résultats très-satisfaisants. L'article semble depuis peu de jours dénoter des tendances à la faiblesse. A la vente publique du Havre, 21 et 24 juillet, on a vendu un tiers de la marchandise exposée, avec une légère baisse.

Les importations du mois dernier comprennent :

302 balles Buenos-Ayres.
30 — Montevideo.
332 balles.

Les ventes du mois dernier comprennent :

1.184 balles Buenos-Ayres.
836 — Montevideo.
192 — Espagne-France.
52 — Lavées.
32 — Avariées (Plata).
2.296 balles.

Peaux de mouton. — On a vendu 2,000 balles à l'enchère des et 3 juillet. La situation reste très-ferme pour les bonnes qualités; mais les sortes défectueuses sont de plus en plus délaissées.

Les importations du mois de juillet comprennent :

913 balles Buenos-Ayres.
36 — Montevideo.
949 balles.

Les ventes du mois de juillet comprennent :

1.936 balles Buenos-Ayres.
315 — Montevideo.
11 — Avariées.
2.262 balles.

Céréales. — Les battages seront terminés cette semaine dans tout notre rayon. Le rendement est très-bon; aussi, la culture offre-t-elle beaucoup de blés à la vente dans les prix de francs 22 à 22 50 les 80 hectol. Le commerce est très-réservé dans les achats : il croit pouvoir acheter la semaine prochaine dans les prix de francs 20 50 à 21 ; on dit que ces prix sont déjà pratiqués depuis huit jours sur les marchés de la Dordogne.

Les blés vieux exotiques qui pèsent sur notre place sont offerts dans les prix de francs 20 à 22 selon qualité.

Les farines disponibles sont toujours rares, surtout celles de bonne qualité qu'on recherche dans les prix de francs 42 à 43, tandis que les qualités secondaires sont offertes à tous prix de francs 35 à 41, selon mérite.

Des affaires à livrer en 4 mois de septembre ont été traitées à francs 40 sous les déductions pour des farines premières marques de Nérac et d'Agen, à francs 38 pour des premières marques du Drot, du Lot et du Canal.

Les sons se vendent francs 18 disponibles; 17 50 à livrer.

Produits résineux. — Les brais n'ont pas varié de prix et s'écoulent à mesure qu'ils se présentent à la vente; mais les cours ne peuvent monter, les acheteurs ne prenant du cours actuel qu'avec circonspection.

Les colophanes sont peu demandées au prix de francs 16 à 18, suivant nuance et qualité; du reste, les qualités extra manquent en ce moment et seraient assez recherchées.

L'essence de térébenthine a été maintenue au même prix de francs 53 au marché de Saint-Julien.

La demande est assez limitée, les acheteurs et les consommateurs sont très-peu décidés à faire des provisions en vue des bas prix d'Amérique.

L'essence d'Amérique, en effet, est cotée sh. 24 à 24 6 à Londres et par conséquent nous défend d'exporter en Angleterre des essences françaises.

Le goudron fin vaut 42 à 45 francs la châlosse ; calme et en baisse et assez abondant en ce moment.

La résine jaune, dont la fabrication marche rondement, est cotée francs 13 75 à 14 de premier achat, emballage en sus, et paraît ne pouvoir plus guère devoir baisser davantage à l'approche de la grande consommation pour la Bretagne.

Les pâtes de térébenthine se maintiennent fermes aux prix de francs 350 à 380 les 4 barriques.

MARSEILLE, LE 5 AOUT 1874.

Malgré un léger mouvement de reprise que nous avons à signaler depuis quelques jours sur certains articles, la physionomie générale de notre marché ne s'est guère améliorée. Les avis de plus en plus favorables aux récoltes tant des pays d'Europe que d'outre-mer n'ont cessé d'écraser ici les cours des céréales; les graines oléagineuses ont continué à fléchir sous le coup d'une récolte exceptionnelle dans le Nord et de la baisse générale qui s'en est suivi ; l'huilerie, entravée par un stock énorme, reste stationnaire, paralysant du même coup la savon-

nerie, malgré une demande un peu plus active. Les denrées coloniales, tout en accentuant un mouvement en avant dans les cafés Rio, et dans certaines qualités de sucres et en soutenant les prix des cafés bon goût, ne donnent lieu qu'à des transactions très-restreintes et sans influence sur le stock. Voilà plus qu'il n'en faut pour motiver l'atonie générale des affaires sur notre place.

CÉRÉALES. — *Blés.* — Sans grands changements à signaler. Quoique la baisse sur le disponible semble enrayée, certains blés tendres ont encore fléchi. Le mouvement de reprise sur les blés durs s'accentue au contraire. Leur rareté leur a valu une hausse de 1 à 1,50 par charge, et l'on a traité à livrer des parties importantes.

On cotait ces jours-ci :

	Désignation immédiate.	Arrivée Août.
Berdianska	128/123 fr. 40	entrepôt
Marianopoli	128/123 38	—
Irka Odessa	128/123 36	—
Pologne	128/123 36	—
Burgas	127/122 31 50	—
	Marchés fermes.	4 derniers mois.
Afrique dur	130/126 fr. 34	consom.
Bone ou Philippeville	130/126 33 50	—
Berdianska	128/123 37	entrepôt
Marianopoli	128/123 36	—
Irka Odessa ou Azoff	128/123 34	—
.... dito	126/121 33	—
Danube	126/121 31	—
Richelle Rouge de Barletta et Manfredonia	130/126 39 50	—

Les arrivages du 24 au 31 juillet ont été de 92,000 hectolitres. Les ventes en blés disponibles pendant la même période se sont élevées à 15,000 charges.

FARINES. — Transactions très-peu actives, et nullement influencées par la hausse formidable de Paris.

On cote, la balle de 122 1/2, sac compris, franco, en gare ou quai Minot-Tuzelle, 53 à 57, escompte 1 0/0 comptant.

DENRÉES COLONIALES. — Cafés Rio. Arrivages nuls. Marché plus ferme. Tendance à une reprise.

On cote :

Rio lavé	fr.	120 à 128
» non lavé supérieur, 1re bonne,		108 à 114
» » 1re ord.,		98 à 105
» » ordinaire,		83 à 95

CAFÉS BON GOUT. — Sans grand changement, avec maintien des prix. Il s'est traité aujourd'hui, mais à prix inconnu, une partie Guayra.

On cotait ces jours-ci, pour ventes au détail, 50 kil. entrepôt :

Saint-Domingue	fr. 108 à 110	»
Maracaibo	102 à 116	»
Porto Rico	135 à 140	»
Moka Aden	140 à 145	»
Guayra vert	132 à 137	»
Ceylan	150 à 155	»
Costa Rica	130 à 136	»
Java bon ordinaire	120 à 122 50	

Stock au 31 juillet : 4,326,185 kilogrammes.

POIVRES. — Marché ferme, arrivages nuls, demande courante pour le détail.

SUCRES BRUTS. — Tendance à la hausse. Nous cotons aujourd'hui, en hausse de 50 centimes environ pour diverses sortes sur les prix pratiqués ces jours-ci.

Havane terré	de 31 50 à 33 50 st. n°.	
Maurice	34 50	
Réunion cristallisé	65	bonne 4e
— non cristallisé	64	
Brésil en caisse n° 10	27 50	
— en sacs n° 10	26	

GRAINES OLÉAGINEUSES. — *Huiles de graines.* — Affaires rares et difficiles. Sésames de Coromandel, arrivée juin, 40 francs les 100 kilogrammes, conditions d'usage.

COTONS. — Grand calme et cours faibles. Il s'est traité aujourd'hui 30 balles Caramanie à fr. 60 les 50 kilogrammes.

LAINES. — Reprise probable, les nouvelles des enchères d'Anvers et de Liverpool étant favorables, et accusant une hausse de 5 0/0 sur toutes les qualités.

SOIES ET COCONS. — Marché calme, avec tendance à la baisse.

CUIRS ET PEAUX. — Mouvement de reprise qui s'accentue de jour en jour et fait prévoir une hausse décisive. La marchandise disponible ou attendue est rare, les avis des grands marchés régulateurs sont favorables.

Voici quelques prix pratiqués dernièrement :

Salés Montevideo mataderos, fr. 76 à 78 et 80. Les vaches sèches Buenos-Ayres, 9 à 10 kilogrammes belle marchandise sont tenues fr. 145, avec offre à fr. 142.50.

SAVONS. — Demande assez suivie, mais prix faibles en raison de la situation des huiles. On cote :

Savon blanc à l'huile d'olive sans mélange fr.	84	à 86
Bleu pâle et vif marque spéciale	62	à 65
— — coupe ferme	59	à 60
— — coupe moyenne ferme	58	à 58 50
coupe moyenne	57 50	

les 100 kilogr. en fabrique, droits en sus franco d'emballage.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 7 août. — Cotons : calmes, prix fermes. La marchandise à terme à des prix faciles. Ventes, 200 balles. — Saindoux : en hausse, on a vendu 30 tierçons Etats-Unis à bouche, marque Wilcox, à fr. 80 50 les 50 kil. — Sont arrivés : Nav. fr. *Père de famille*, venant de la Guadeloupe avec 824 tx sucre et 35 talia ; goël angl. *Mary-Smith*, de la Guadeloupe avec 273 bqs 56 qts et 405 s. sucre.

MARSEILLE, 7 août. — Blés : affaires calmes. Ventes de la journée d'hier, 12,700 hect. dont 9,600 à livrer. — Importations de la journée d'hier, 4,800 hect. — Irka-Azoff poids 126 kil., fr. 34 25 ; Berdianska, poids 126//120, 40 Afrique dur poids 130/126, fr. 33 les 160 lit. Escomp. 1 0/0.

LIVERPOOL, 7 août. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 15,000 b. Marché ferme. Importations nulles.

NEW-YORK, 6 août. — Or, 109 7/8. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 13 3/4. — Pétrole : Standard White (le gallon), 12 cents 1/4 ; dito à Philadelphie, 11 c. 1/4. — Farine : extra-state, 5 65 à 5 dollars 85 le baril de 88 kil. — Maïs : 81 cents les 35 litres. — Froment rouge : 1 dollar 36 cents les 35 litres. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 7 3/4. — Saindoux : marque Wilcox : 13 3/4. — Lard : 11 5/8. — Le tout sur place à New-York,

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	30 JUILLET	6 AOUT
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.249.893.014	1.273.199.941
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	100.073	552.112
Portefeuille de Paris. — Commerce	360.816.914	327.248.050
— Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.300.000
— Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	382.272 174	372.300.590
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	9.058.500	8.934.200
Id. Id. Succ	2.672.300	2.749.200
Avances sur effets publics franç. Paris	27.407.400	27.285.400
Id. Id. Succ.	17.361.250	17.654.750
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	49.255.400	49.157.700
Id. Id. Succ.	15.623.900	15.650.600
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.193.500	1.185.300
Id. Id. Succ.	486.900	485.700
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (*a*).	10.000.000	10.000.000
— Ex-Banques départ. (*b*).	2.980.750	2 980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (*c*).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.935.928	2.940.402
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	1.411.478	1.453.845
Emploi de la réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Divers	7.943.588	9.583.261
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.001.967
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
— Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
— Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (*d*).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.543.410.425	2.529.568.365
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.849.594	4.221.824
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	9.391.514	9.228.760
Compte courant du trésor, créditeur	173.299.231	160.672.101
Comptes courants à Paris	262.093.578	266.907.617
Comptes courants dans les succursales.	27.578.901	27.961.023
Dividendes à payer	5.790.082	4,450.102
Effets au comptant non disponibles	1.452.441	4.893.354
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	4.606.211	5.473.689
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.156.711	11.140.586
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.294.590.564	3.276.539.297

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	23.306.927	»
Portefeuille commercial	»	43.540.448
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	»	47.400
Avances sur valeurs	43.700	
Billets en circulation	»	13 842.060
Compte courant du Trésor	»	12.627.130
Comptes courants particuliers	5.196.161	»

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années:

	11 AOUT 1870	10 AOUT 1871	8 AOUT 1872	7 AOUT 1873	6 AOUT 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	1.583.6	1.966.7	2.268.7	2.888.8	2.529.6
Encaisse	1.028.6	662.8	779.4	710 6	1.273.2
Portefeuille	1.181.7	600.5	1.181.7	957.3	699.5
Avances	136 9	149.4	187.6	152.3	123.1
Prêts à l'Etat	110.0	1.255.9	1.420.4	1.430.1	927.2
Compt. cour. Trés.	178 2	373.1	581.8	110.1	160.7
— part.	582.2	452.6	715.1	214.5	191.9
Taux d'escompte	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 1/2 0/0	5 0/0
Cours du 3 0/0	65 fr. 50	55 fr. 60	55 fr. 70	57 fr. 05	62 fr. 75
Cours du 5 0/0	»	85 fr. 25	84 fr. 85	90 fr. 22	98 fr. 27
Prix du quintal de blé.	29 fr. 16	32 fr. 76	28 fr. 01	33 fr. 47	30 fr. 17
Prime de l'or	1 °/oo	3 ½ °/oo	13 ½ °/oo	11 ½ °/oo	Pair.
Prix du Londres court	25 fr. 42	25 fr. 32	25 fr. 63	25 fr. 45	25 fr. 15

En 1870, on pense que la guerre n'aura, tout au plus, que des conséquences financières, au moins pour l'intérieur, et, après avoir pris ses dispositions en conséquence, chacun attend. On est attentif, pas encore inquiet; et cependant Wissembourg a succédé à Sarrebruck.

En 1871 on s'occupe de liquider la question épineuse des cinq milliards sur lesquels un milliard et demi doit être acquitté dans le courant de l'année. C'est à cette fin que l'on a contracté en juin un emprunt de deux milliards (effectivement 2,226,000,000 fr.) en 5 0/0 à 82 fr. 50.

En 1872, il n'y a plus à verser sur cet emprunt que 475 millions et encore sans déduire les versements par anticipation. Un second emprunt dit de trois milliards (effectivement 3,498,745,000 fr.) contracté en juin, en 5 0/0 à 84.50, a donné lieu à de nombreux escomptes sur les versements appelés. Aux 600 millions du versement de garantie, il faut ajouter autant de payés par anticipation. Le public prêteur a donc déboursé à cette date, sur ces deux emprunts, une somme ronde de trois milliards. L'Allemagne a reçu de nous deux milliards et demi, la moitié de ce que nous avons à lui payer en principal. Il a fallu autoriser la Banque de France à porter sa circulation à 3,200,000,000 francs. Tous ces faits expliquent la prime de 13 1/2 pour mille sur l'or.

En 1873, on touche à la liquidation de ces opérations parallèles, emprunts et versements à la Prusse; pour le Trésor, la liquidation est proche; mais, pour le pays, elle durera davantage; la fermeté du Londres court en est la preuve.

En 1874, le mouvement de concentration des espèces à la Banque, et la diminution constante du portefeuille continuent à être les indices trop certains d'un arrêt dans les affaires, non moins que l'accroissement des comptes de dépôt. Le côté consolant, c'est que la circulation diminue, que le papier est au pair avec l'or et que le Londres court est faible.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

6 août 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	35.842.355	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	20 842.355
		Argent monn. et ling.	»
Total	35.842.355	Total	35.842 355

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.593.459
Réservé et prof. et pert.	3.429.763	Portefeuille et avances.	17.605.969
Trésor et Admin. publ.	3.243.840	Billets en rés. (N. B.)	8.510.490
Comptes particuliers	18.803.847	Or et arg. mon. (N. B.).	697.584
Billets à sept jours, etc.	377.052		
Total	40.407.502	Total	40.407.502

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 429.763	Fonds publics	17.578.359
Billets en circulation	27.331.865	Portefeuille et avances.	17.805.969
Billets à sept jours	377.052	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	21.539.939
Trésor et Admin. publ.	3.243.840		
Comptes particuliers	18.803.847		
Total	67.739.367	Total	67.739.367

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours)	L. ST. 626.840	L. ST. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	76.807
Comptes-courants des particuliers	»	504.072
Fonds publics	»	33.613
Portefeuille et avances	1.052.021	»
Encaisse métallique	»	1.138.379
Réserve en billets et espèces	»	1.485.075

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au-delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que la dite réserve tende à tomber au-dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

La Banque de France nous fournit, par son dernier bilan, des chiffres de plus en plus regrettables au point de vue des affaires. Le portefeuille a subi l'énorme diminution de 33 millions et demi à Paris, et 10 en province ; en tout 43 à 44 millions. Il est vrai que la semaine dernière, à la veille de l'échéance de fin de mois, il avait crû de 16 millions d'effets n'ayant que quelques jours à courir probablement; mais même en défalquant ces 16 millions on arrive encore à une diminution de 27 à 28 millions qu'il faut bien cette fois attribuer à la raréfaction de plus en plus grande des affaires. Quant à l'encaisse, il grossit sans cesse; il est actuellement de 1,273 millions contre une circulation de deux milliards 529 millions, et des comptes courants pour 295 millions; en tout deux milliards 824 millions, soit une proportion de 1 à 2 1/4. On comprend que cette institution accepte la proposition de prêter à l'Etat et lui offre même le double de ce qu'il demande. C'est un emploi tout trouvé de ses ressources inoccupées.

La Banque d'Angleterre vient de porter le taux de son escompte de 3 à 4 0/0; 1 0/0 d'augmentation d'un coup chez une institution qui fait profession de procéder par oscillations multipliées, mais peu importantes, révèle des préoccupations dont il ne faut pas négliger de s'occuper. Depuis quelques jours on recherche le Londres à Paris, surtout le papier court. Cela semblerait attester que la hausse de l'escompte est due plus à des exportations de numéraire qu'à un resserrement local. En ce cas cela ne peut nous atteindre, car même à l'état de circulation libre, à plus forte raison sous le régime du cours forcé, les deux pays n'ayant pas le même étalon, la demande de l'or n'a pas à nous préoccuper. N'oublions pas que du 12 mai au 16 août 1866, le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre fut 10 0/0, lorsqu'à Paris, la Banque de France, après avoir porté le sien à 4 0/0, l'abaissait à 3 1/2 0/0 le 26 juillet suivant. La différence d'étalon monétaire peut seule expliquer un fait, aussi extraordinaire au premier abord. La faiblesse du Londres court peut même coïncider avec un écart important des taux d'escompte, comme cela eut lieu d'ailleurs, en 1866; cela attestait seulement que l'Angleterre nous devrait plus que nous lui devions. En effet, on peu tencore par spéculation créer du Londres long, mais du Londres court, il faut être créancier pour en fabriquer.

A l'appui de la hausse de l'escompte à Londres, ou plutôt comme cause de cet exhaussement signalons à la Banque d'Angleterre la diminution de l'encaisse métallique qui a fléchi de plus d'un million de livres sterling, correspondant à une augmentation à peu près égale du portefeuille. Cette modification a diminué la réserve qui a décru de près d'un million et demi. Le rapport de la réserve (billets et espèces aux comptes courants réunis est de 41 1/16 au lieu de 46 1/2, chiffre de la semaine dernière; on comprend l'émoi du public anglais; cependant de 41 à 33 il y a encore de la marge, et à 33 seulement les mesures de prudence ont des motifs d'être prises. Quant à l'opinion qui règne dans la cité que les demande de métal viennent de France,

elle ne nous semble pas plausible si ce n'est comme transit; pourquoi avec une récolte qui nous évitera trois à quatre cents millions d'achats à l'étranger, drainerions-nous l'or de l'Angleterre, nous qui ne sommes même pas, encore une fois, à l'étalon d'argent mais à celui de papier. Avec quoi la Banque acheterait-elle ce numéraire. Avec des pièces d'argent, mais la Grande-Bretagne, qui est à l'étalon d'or, n'en a que faire, pas même pour les envoyer en Asie où l'or est plus recherché actuellement.

La Banque de Prusse, au 31 juillet, avait, sur la semaine précédente, une diminution de 2,711,000 thalers dans sa circulation, et un accroissement de 218,000 thalers dans son portefeuille, de 371,000 thalers dans les avances sur garantie, et de 133,000 thalers dans ses comptes de dépôt des particuliers. Le compte du Trésor a augmenté de 4,406,000 thalers. La proportion du passif à vue à l'actif liquide est de 100 à 73,9; on voit qu'il n'y a pas de difficultés de ce côté, malgré un peu de mieux dans les transactions.

La Banque nationale d'Autriche nous offre les chiffres suivants pour sa situation fin juin et fin juillet 1874 :

Actif	juin	juillet	Passif	juin	juillet
	millions	millions		millions	millions
Encaisse métall.Fl.	142.4	144.1	Capital ....Fl.	90.0	90.0
Portéfeuille........	145.6	139.0	Fonds de réserve,.	18.0	18.0
Avances...........	38.2	36.5	Billets en circulat..	302.1	303.0
Prêt à l'Etat.......	80.0	80.0	Lettres de gage ...	83.2	83.9
Prêts hypothécaires.	83.9	84.4	Divers............	18.6	10.0
Divers	21.8	20.9	Totaux...	511.9	504.9
Totaux...	511.9	504.9			

La différence la plus saillante est la diminution du portefeuille et des avances; bien que peu importante, elle signale une atonie que nous avons remarquée déjà dans bien d'autres pays.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0			3 0/0		
—	Pl. haut	Pl. bas	Dernier	Pl. haut	Pl. bas	Dernier
Vendredi.......	99.70	99.40	99.55	63.15	62 80	63 »
Samedi.........	99. »	98.50	98 80	63.35	63 »	63.30
Lundi	99.10	98.85	99 »	63.65	63.40	63.65
Mardi...........	99.10	98.65	98.65	63.70	63.20	63.20
Mercredi........	98.45	98.30	98.45	63.20	62.90	63.20
Jeudi	98.50	98.27	98.27	63.30	62.75	62.75
TERME						
Vendredi.......	99.75	99.40	99.65	63.20	62.90	63 »
Samedi.........	99.20	98 87	98.95	63.60	63.35	63.55
Lundi	99.40	99.05	99.25	63.95	63.60	63.82
Mardi...........	99.45	98.90	98.90	64 »	63.42	63.42
Mercredi........	98.72	98.52	98.65	63.50	63.30	63 42
Jeudi...........	98.75	98.75	98.40	63.50	63.50	63 »

Si les questions politiques ont mis les rentes françaises sur la voie de la hausse, les excès de la spéculation ont continué l'impulsion en l'outrant comme rapidité, ce qui a naturellement occasionné ensuite une réaction. N'oublions pas, dans la comparaison des cours des deux semaines, que l'on a, le 1er août, détaché un coupon trimestriel de 1 fr. 25 sur le 5 0/0. Somme toute, le cours de clôture du comptant, en baisse sur les autres jours de la semaine courante, est égal au plus haut cours de la semaine précédente. Il y a donc, en définitive, de l'amélioration.

Les reports ont été faibles en liquidation, ce qui témoignait un découvert qui a occasionné des rachats et causé quelques accrocs. Les exécutions terminées, on a réfléchi.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		30 juillet	6 août	Variations
100	4 0/0 j. 22 mars..........................	» »	» »	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 mars	89 50	91 »	+ 1 50
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	526 25	524 »	— 2 25
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juillet	470 »	465 »	— 5 »
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet...	475 »	482 »	+ 7 »
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	217 50	220 »	+ 2 50
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er mars	450 »	440 »	— 10 »
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er août	482 50	470 »	— 2 50
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	307 50	300 »	+ 2 50
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	273 50	277 »	+ 3 50
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	1000 »	1020 »	+ 20 »
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	486 25	486 25	+ » »

Les autres fonds français, publics ou municipaux, sont fermes plutôt qu'en hausse, tant l'écart est faible. On a détaché, à la bourse du 6 août, un coupon de 10 francs, sur les obligations 1865 de la Ville de Paris, et un coupon de 6 francs, sur les obligations 1869 de la même Ville.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		30 juillet.	6 août.	Variations.
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet.....	93 5/8	93 3/8	— 1/4
1000	fl. Autriche. Lots 1860 j. 1er mai...	.... ..	.... ..	....
250	— Obl. doman. j. 1er mars..	283 75	287 ..	+ 3 25
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill..	67 3/4	68 ./.	+ 1/4
100	— — j. 1er avril..	68 5/8	68 3/4	+ 1/8
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	66 3/4	.. ...	.... .
100	— — j. 1er mai..	66 ..	.. ...	......
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet..	104 1/2	103 5/8	— 1 1/8
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet..	455 ..	460 ..	+ 5 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet.......	77 ..	78 ..	+ 1 ..
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	382 50	382 50	.... ..
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	355 ..	355 ..	.... ..
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	18 ..	17 3/4	— 1/4
100	— — intér. j. janvier 1873.,	13 ..	12 3/4	— 1/4
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet......	470 ..	465 ..	— 5 ..
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai.........	105 ..	105 ..	.... ..
100	— — 1864 j. mai.........	107 3/4	110 ..	+ 2 1/4
100	— — 1865 j. mai.........	... ..	... ...	.. ....
100	— — 1867 j. juillet........	110 1/2	110 7/8	+ 3/8
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	106 3/4	105 1/4	— 1/4
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet......	221 ..	229 ..	+ 8 ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	66 35	67 15	+ 0 80
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	39 50	... ..	.... ..
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin.............	65 1/2	67 ...	+ 1 1/2
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril........	66 3/8	66 7/8	+ 1/2
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	66 3/8	66 3/4	+ 3/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril..	198 25	202 ..	+ 3 75
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet..	59 1/2	... ..	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet........	68 50	66 50	— 2 ..
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet........	... ..	57 ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet....	... ..	... ...	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet...	... ..	... ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai.........	101 ..	101 ..	.... ..
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai.........	427 50	427 50	.... ..
500	— — 1869 j. 1er mai	430 ..	427 50	— 2 50
100	— 5 0/0 1870 j. 1er août.........	104 3/4	102 ..	— 1/4
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	237 ..	240 ..	+ 3 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet......	44 40	43 75	— 0 65
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	285 ..	283 ..	— 2 ..
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	315 ..	316 25	+ 1 25
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	311 25	313 75	+ 2 50
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	267 50	270 50	+ 3 ..

Les fonds espagnols sont un peu faibles, ainsi que ceux des Etats-Unis et de la Turquie. Cependant, il y a plus de fermeté sur le 5 0/0 pour les obligations ottomanes de 1869. Le 5 0/0 italien est, au contraire, en forte hausse, et ce mouvement est suivi, mais de loin, par les obligations domaniales, autrichiennes, les fonds égyptiens, les obligations hongroises et les 5 0/0 romains des diverses créations. Ces mouvements sont discordants et ne semblent relever d'aucun principe général. On a détaché cette semaine un coupon de 1 1/4 0/0 sur le 5 0/0 consolidé américain (change, fr. 5 10 le dollar), de 2 1/2 0/0 sur le 5 0/0 russe 1870, et de 2 1/2 0/0 sur le 5 0/0 converti autrichien papier.

Relatons, bien que cette opération influence peu notre marché financier, l'opération faite entre le Trésor fédéral et MM. de Rothschild et G. et W. Seligman et Cie collectivement. Ils ont souscrit le restant, 179 millions de dollars du 5 0/0 consolidé, 55 ferme et le reste à option pour trois ou six mois. On ajoute, ceci est moins certain, que les conditions seraient le pair de 1/4 0/0 de commission. Ce 5 0/0 consolidé est le même que nous cotons plus haut. Les 179 millions dont nous venons de parler sont le solde de 500 millions de dollars; le reste est aux mains du public.

Avec le produit de cette émission, le gouvernement fédéral rachètera des 5-20, puisqu'il préfère racheter sa rente, à retirer son papier-monnaie. C'est le 5-20 1862 qui est remboursé de préférence, et, actuellement, sur 515 millions de dollars, de titres émis à diverses époques, il y en aura le 5 septembre prochain, 235 1/2 de retirés, savoir : 100 par échange et 135 1/2 par voie de remboursement du 1er décembre 1871, à la date produite ci-dessus du 5 septembre prochain.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		30 juillet	6 août	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai...	880 »	880 ..	— .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	486 25	485 ..	— 1 25
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	93 »	93 ..	.. .. ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	445 »	447 50	+ 2 50
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	86 »	86 50	+ .. 50
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	465 »	466 25	+ 1 25
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	370 »	377 50	+ 7 50
100	— 3 0/0 — j. 1er mai..	73 »	75 ..	+ 2 ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	275 »	276 25	+ 1 25
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août ...	» »	... ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août ...	350 »	335 ..	— 2 50
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août ...	115 »	112 ..	— .. ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	437 50	452 50	+ 15 ..
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	405 »	411 ..	+ 6 ..

500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	256 25	262 50	+ 6 25
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril...	255 25	256 25	+ 1 ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin........	465 »	475 ..	+ 10 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juin........	287 50	288 50	+ 1 ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	295 »	300 ..	+ 5 ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	291 »	297 ..	+ 6 ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	288 75	293 ..	+ 4 25
500	— Geneve 3 0/0 1855 j. 1er juil.	290 »	293 75	+ 3 75
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	285 »	288 75	+ 3 75
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet...	500 »	500 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet...	302 »	305 ..	+ 3 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	291 25	292 ..	+ 0 75
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil..	292 50	293 ..	+ .. 50
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	» »	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	» »	... ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	289 »	292 50	+ 3 50
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet.. ..	289 »	291 ..	+ 2 ..
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	300 25	300 ..	— 0 25
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril..	276 25	283 ..	+ 6 75
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet...	293 50	296 ..	+ 2 50
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	291 25	294 ..	+ 2 75
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet ...	288 50	289 ..	+ .. 50
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril...	250 »	258 50	+ 8 50
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er mars	316 50	320 ..	+ 3 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er mars	310 »	315 ..	+ 5 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	246 75	249 ..	+ 2 25
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	249 50	253 25	+ 3 75
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	203 50	210 ..	+ 6 50
500	— — rev. variable j. oct. 72.	159 »	157 ..	— 2 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	133 »	137 50	+ 4 50
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70.....	232 »	232 ..	.. .. ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	220 »	223 ..	+ 3 ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	442 50	445 ..	+ 2 50
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril......	499 50	495 ..	— 4 50
500	— 5 0/0 j. 1er avril.......	450 »	... ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	414 »	420 ..	+ 6 ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril.....	475 »	480 ..	+ 5 ..
125	— Bons trent 8 0/0 j. 1er mars.	121 »	122 50	+ 1 50
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril...	400 »	410 ..	+ 10 ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	387 50	390 ..	+ 2 50
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	270 »	272 50	+ 2 50
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	460 »	460 ..	.. .. ..
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril...	273 25	280 ..	+ 6 75
500	— 5 0/0 j. 1er mai ...	430 »	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	»	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet...	492 50	492 50	+ .. 5.

Peu d'affaires et peu de variations, sauf une tendance accentuée à la hausse, dans les prix des obligations de sociétés.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	30 juillet	6 août	Variations
Banque de France, j. 1er juillet...........	3775 »	3902 50	+127 50
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1125 »	1150 ..	+ 25 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout...	565 »	547 50	.. .. ..
Crédit agricole, j. 1er juillet...............	450 »	465 ..	+ 15 ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet....	875 »	890 ..	+ 15 ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	400 »	410 ..	+ 10 ..
Crédit indust. et commercial. j. 1er mai...	680 »	677 50	— 2 50
Crédit lyonnais, j. 15 juillet................	697 50	710 ..	— 12 50
Crédit mobilier, j. juillet 1873	280 »	275 ..	— 5 ..
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	565 »	570 ..	+ 5 ..
Société générale, j. 1er avril..............	536 75	543 75	+ 7 ..
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	520 »	523 75	+ 3 75
Banque France-Italienne, j. 1er juillet...	420 »	... ..	+ .. ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	155 »	170 ..	+ 15 ..
Banque ottomane, j. 1er juillet............	615 »	635 ..	+ 20 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	545 »	546 25	+ 1 25
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.. ...	542 50	540 ..	— 2 50

Les actions des sociétés de crédit ont toutes plus ou moins progressé, au Comptoir d'escompte près, qui n'a pas varié. Mais les titres de ce genre qui ont le plus gagné d'avances, ce sont les actions de la Banque de France qui ont progressé de 3,775 francs à 3,902 fr. 50 c., soit de 127 fr. 50 c. Cela tient à l'élévation de leur prix.

Le lecteur trouvera dans le tableau ci-dessous, analogue à celui donné par nous, il y a huit jours, au sujet des actions de chemins de fer, des indications comparatives qui ne seront pas sans intérêt, sur le revenu des actions des principales institutions de crédit cotées à Paris.

	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Banque de France........	20 »	15.4	15.6	10.7	9 »	10.7	11.4	27 »	32 »	35 »
— de Paris..........	....	....	....	....	....	....	....	....	12 »	10 »
Comptoir d'escompte.....	11.7	12.7	11.4	10 »	8 2	8.8	5.5	10 »	6.2	7 »
Crédit agricole...........	17 »	18.3	12.5	13.5	13.5	13.5	5 »	7.5	7.5	7 5
— foncier............	19 »	21 »	23 »	25 »	27 »	29 »	5 »	13 »	14 »	14 »
Société algérienne	....	....	....	8.6	8.8	9 »	5 »	7.2	7.2	3.2
Crédit industriel	20.4	19 »	18.4	19.2	19.2	19.6	10 »	16 »	19.2	19.2
— lyonnais...........	7 »	7 »	5 »	5 »	7 »	7 »	5 »	10 »	10 »	12.5
— mobilier...........	....	....	....	....	....	....	....	....	5 »	néant
Dép. et comptes courants.	7.2	8.8	10 »	12.7	9.6	12 »	4 »	10 »	12 »	12 »
Société générale	7.6	13 »	13.3	10.5	12.5	12.5	5 »	13 »	12 »	9 »
Banque franco-égyptienne.	....	....	....	....	....	....	9.3	25 »	16 »	10 »
— franco-italienne...	....	....	....	....	....	....	....	....	5 »	5 »
Sous-comp. des entrepren.	16 »	14 »	12 »	11 »	8.5	11 »	5 5	néant	15 »	15 »
Banque ottomane.........	15 »	10 »	9 »	11 »	12.5	13 »	10 »	13.5	14.5	10 »
Crédit foncier autrichien.	....	7.9	12.5	13.8	17.5	20 »	20 »	21.3	26.3	néant
— mobilier espagnol.	8 »	6 »	3 »	néant	néant	3 »	6 »	7 »	7 »	6 »

On remarquera de suite le fort rendement des actions de la Banque de France; cela résulte de l'ancienneté de l'entreprise, au monopole dont elle jouit et des circonstances que nous traversons, et dans lesquelles elle a joué, souvent fort à propos pour le pays, un rôle important.

On remarquera qu'avant 1848 les autres sociétés de crédit n'existaient pas; quelques faibles compagnies à un capital peu élevé et à un crédit limité rendaient les mêmes services près du public ou plutôt, faute de moyens et d'expérience, ne les rendaient pas, et le monde des affaires s'en passait au détriment du développement de la richesse publique. La création des sociétés de crédit avec comptes courants de dépôt date d'une vingtaine d'années, et c'est un progrès que nos voisins d'outre-Manche avaient, en partie, réalisé dès 1837, par la création des *Joint Stock Banks* (Banques à fonds unis), dont la *London and Westminster Bank*, fondée par le savant auteur Gilbart, est le plus ancien type. Ajoutons que cette Société existe toujours et est la plus prospère de celles de ce genre.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	30 juillet	6 août	Variations
Est j. 1er mai................................	518 75	525 ..	+ 6 25
— Act. de jouissance	176 ..	180 ..	+ 4 ..
Lyon j. 1er mai..............................	895 ..	912 50	+ 17 50
Midi j. 1er juillet............................	627 50	628 75	+ 1 25
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1060 ..	1070 ..	+ 10 ..
— Act. de jouissance	665 ..	665 ..	.. .. ..
Orléans j. 1er avril..........................	855 ..	875 ..	+ 20 ..
— Act. de jouissance	530 ..	530 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er avril.............................	555 ..	570 ..	— 15 ..
— Act. de jouissance.....................	220 ..	220 ..	.. .. ..
Charentes j. 1er aout	335 ..	325 ..	.. .. ..
Vendée j. 1er juillet..........................	... ..	... ..	— .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet............	277 50	277 50	.. .. ..
Chemins autrichiens j. 1er juillet.........	716 25	725 ..	+ 8 75
— Act. de jouissance	260 ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai...............	305 ..	311 25	+ 6 25
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet..........	... ..	400 ..	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65................	148 75	155 ..	+ 6 25
Pampelune-Barcelone j. juillet 66.........	101 ..	108 75	+ 7 25
Portugais j. janvier 66	200 ..	190 ..	— 10 ..
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	265 ..	275 ..	+ 10 ..

Les actions de chemins de fer soit français, soit étrangers, ont généralement pris part au mouvement de hausse, malgré les recettes qui continuent à être peu avantageuses.

En dehors des déficits de recettes, il y a les dépenses qui, au contraire, augmentent et d'une manière générale et non locale. Malheureusement, on ne peut connaître que l'exercice écoulé, et non, comme pour les recettes brutes, l'exercice en cours.

Voici, pour le chemin de fer de Lyon, les résultats kilométriques de l'ancien réseau, depuis 1864 :

RECETTES (ancien réseau).

Exercices.	Moyenne exploitée.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	Ensemble.	Produit net.
	kil.	francs.	francs.	francs.	francs.
1864	1.940	28.220	43.331	71.551	40.065
1865	2.012	26.875	45.109	71.984	41 364
1866	2 012	27.403	49.875	77.248	47.227
1867	2.012	31.428	51 090	82.518	52.187
1868	2,073	28.440	53.556	81.996	51.007
1869	3.386	22.713	39.097	61 810	38 178
1870	3 523	25.344	31.361	56 705	33.476
1871	3.583	26.520	35 551	62.071	36.672
1872	3.718	21.906	44 908	66.814	37.623
1873	3.722	21.524	50.060	71.584	38.173

DÉPENSES (ancien réseau).

	Adm. cent. et serv. gén.	Exploit. prop. dite.	Matériel. Traction.	Ent. et surv. de la ligne.	Ensemble.	Proport. avec le recettes, 0/0
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
1864	1.752	10.851	10.609	8 274	31.486	43 97
1865	1.979	10.573	10 542	7.326	30.420	42.25
1866	1.865	11.055	10.781	6.320	30.021	38.84
1867	2.010	11.677	10.988	5.656	30.331	36.74
1868	1 960	12.185	11.051	5.793	30.989	37.77
1860	1.489	8.954	8.585	4.604	23.632	38.22
1870	1.424	8.765	8.441	4.599	23.229	40.97
1871	1.475	9 915	9.153	4.856	25.399	40.90
1872	1.686	11.047	10.945	5.513	29.191	43.68
1873	2.152	12.015	13.477	5.767	33.411	46.72

On remarque de suite que de 1868 à 1869 l'étendue de l'ancien réseau exploité s'est beaucoup accrue. Cela est dû à ce que, en vertu de la convention de 1868, 1,410 kil., appartenant antérieurement au nouveau réseau, ont passé à l'ancien. Les résultats ont subi, de ce fait, de graves modifi-

cations. Les recettes brutes ont notablement baissé, ainsi d'ailleurs, que les dépenses, mais [d'une importance numérique plus grande cependant. La proportion des dépenses aux recettes brutes n'a pas, d'ailleurs, subi de modifications bien sensibles à cette époque ; en 1869 comme en 1868, elle est, à fort peu près, de 62 0/0.

Depuis, l'économie des proportions respectives s'est beaucoup modifiée. La grande vitesse a diminué relativement à la petite, ce qui aggrave les frais d'exploitation proprement dits. Dans les dépenses nous remarquons, après l'exploitation proprement dite, les frais de matériel et traction qui se sont considérablement accrus par kilomètre. De 8,500 francs en 1869, ils montent à 13,500 en 1873. De 13 à 14 0/0 des recettes brutes ils montent à près de 19 0/0 ; c'est la hausse du combustible qui est principalement cause de cette hausse si sensible ; bien qu'il faille compter pour 1874 sur une certaine amélioration de ce côté, il ne faut pas se faire d'illusion, et pour quelque temps encore les frais d'exploitation seront élevés de ce chef.

Les frais d'entretien et de surveillance de la ligne se sont aussi accrus en raison de la cherté du combustible et du fer. La hausse cependant est, sur cet article, moins accentuée que sur le précédent.

On connaît le système de garantie usité en France. L'Etat garantit sur un capital représentant le coût de tout le nouveau réseau un intérêt minimum, amortissement compris, de 4, 65 0/0, mais il augmente avant d'apprécier le rendement net du nouveau réseau, les recettes de ce dernier de l'excédant (s'il existe) des recettes nettes réelles de l'ancien réseau au delà d'un maximum fixé par kilomètre. Ce maximum est ce que l'on appelle le revenu réservé de l'ancien réseau, et il sert à fixer le dividende. Le rendement de l'ancien réseau peut donc être suffisant pour couvrir le déficit du nouveau au-dessous du taux garanti. C'est ce qui a eu lieu jusqu'à ce jour pour le Lyon. Il n'a jamais eu recours à la garantie de l'Etat et ne doit rien à ce dernier de ce chef.

Il est donc bon de donner les résultats kilométriques du nouveau réseau, car on comprend qu'ils peuvent, d'ores et déjà, avoir une influence directe sur la fixation du dividende.

	Moyenne. Exploitée. Kilom.	Recettes. Brutes. Francs.	Dépenses. D'exploit. Francs.	Proport. avec les Recettes. 0/0.	Revenu. Net. Francs.
	—	—	—	—	—
1864	1.095	30.607	16.876	55.15	13.731
1865	1.215	29.287	15.328	52.31	13.969
1866	1.343	28.483	13.995	49.11	14.488
1867	1.589	27.125	13.289	49.04	13.836
1868	1.758	26.622	13.004	48.12	13.618
1869	408	16.200	10.039	61.97	6.161
1870	537	13.390	9.411	70.23	3.979
1871	605	14.841	9.514	64.30	5.327
1872	706	14.539	11.221	77.39	3.318
1873	914	14.148	12.087	85.12	2.061

Les mêmes réflexions que nous avons faites à propos de l'ancien réseau sont applicables au nouveau. Nous ne les répéterons pas.

La Compagnie de Lyon possède encore un réseau, dit du Mont-Cenis, de 144 kilomètres, et un réseau algérien de 513 kilomètres. Mais des garanties gouvernementales la désintéressent complétement des résultats minimes de l'exploitation.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	30 juillet	6 août	Variations
	—	—	—
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	250 »	252 50	+ 2 50
— actions de jouissance	»	»	....
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	630 »	625 ..	— 5 ..
— actions de jouissance	150 »	160 ..	+ 10 ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	233 75	248 75	+ 15 ..
Messageries maritimes, j. 1er juin	570 »	590 ..	+ 20 ..
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	420 »	422 50	+ 2 50
— Délégations, j. 1er janvier 1871	415 »	412 50	— 2 50
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j, 1er mai	»	750 ..	....
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1200 »	1200 ..	....
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	930 »	935 ..	+ 5 ..
Fives-Lille, j. 1er mai	990 »	990 ..	....
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	398 75	440 ..	+ 41 25
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	375 »	370 ..	— 5 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	»	»	....
Marché du Temple, j. 1er avril	»	»	....
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er avril	748 75	770 .	+ 21 25
— — action de jouissance	»	510 ..	....
— de Marseille, j. 1er avril	575 »	575 ..	....
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril.	»	»	....
Maberly (Somme), j. septembre 1873	»	450	....
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	385 »	387 50	+ 2 50
Eaux de Vichy, j. 1er mars	»	750 ..	....
Salines de l'Est, j. 15 avril	260 »	... ..	..... .
Salins du Midi,	»	... ..	....
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	537 50	541 25	+ 3 75

Parmi les valeurs diverses (actions), on remarque de prime abord la hausse des actions du gaz parisien (compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz) ; cette hausse se justifie un peu par les recettes brutes qui offrent, en 1874, une certaine amélioration (3.07 0/0 pour le premier semestre) sur 1873, beaucoup par le taux de capitalisation qui, pour une industrie d'une utilité si générale, d'une régularité analogue aux chemins de fer, quant à ses résultats, et à l'abri des crises qui sont fatales à tant de sociétés, était vraiment trop bas.

Voici les résultats de sa production annuelle depuis 1855, on jugera par là de son développement régulier, songeant surtout qu'elle ne produit guère qu'au fur et à mesure des besoins de la consommation et que, ainsi, elle n'a pas à subir les inconvénients d'un stock susceptible de se détériorer ou de perdre de sa valeur.

Années.	Production annuelle.	Variations annuelles.	Dividendes annuels.	Années.
—	—	—	—	—
	mètres cubes.	mètres cubes.	francs.	
1855	40.774.400	»	»	1855
1856	47 335 475	+ 6.561.075	20 »	1856
1857	56.042.640	+ 8.707.165	22.50	1857
1858	62.159.300	+ 6.116.660	25 »	1858
1859	67.628.116	+ 5.468.816	30 »	1859
1860	75.518.922	+ 7.890.806	35 »	1860
1861	84.230.676	+ 8.711.754	35 »	1861
1862	93.076.220	+ 8.856.744	42 50	1862
1863	100.833.258	+ 7.757 038	47.50	1863
1864	109 610.003	+ 8.776.745	52.50	1864
1865	116.171.727	+ 6 561.724	52 50	1865
1866	122.334.605	+ 6.162.878	55 »	1866
1867	136.569.762	+ 14.235.157	57.50	1867
1868	138 797.811	+ 2.228.049	60 »	1868
1869	145.199.424	+ 6 401.613	51 »	1869
1870	114.476.989	— 30.722.520	40.50	1870
1871	87.411.346	— 26.995.558	32.50	1871
1872	147.668.331	+ 60.186.985	51 »	1872
1873	154.397.118	+ 6.728.787	52.50	1873

Les actions ayant été dédoublées en 1870, nous avons divisé les dividendes antérieurs par deux pour faciliter la comparaison.

La Ville a, avec la Compagnie, un droit de partage du produit net excédant 12,400,000 francs. La moitié du surplus appartient à la Ville, l'autre reste la propriété des actionnaires. En 1873, la Ville a prélevé, de ce chef, 5,100,000 francs. Un dividende de 55 francs pour 1874 est probable, d'après les résultats déjà acquis. Capitalisé à 7 0/0, cela fait monter l'action à 785 francs ; à 6 0/0, à plus de 900 francs. On comprend, dès lors, pourquoi les titres viennent de monter de 700 à 780 pour rester à 770 francs. Cela fait encore un rendement de plus de 7 0/0.

Vendredi 7 août. — Bourse de réaction sur les hauts cours de la semaine, due partie à l'impression produite par la hausse de l'escompte à Londres, partie à l'exagération de la hausse de ces jours-ci sous l'empire des exécutions actuellement terminées.

Changes. — En dehors du Londres fort recherché, comme nous l'avons dit plus haut, aux environs de la hausse de l'escompte, le Vienne et surtout l'Italien sont très-demandés. L'abaissement de la prime de l'or au delà des Alpes coïncide avec une reprise assez accentuée sur la rente italienne. Sans rechercher si cette dernière est cause ou effet, constatons que cette tendance est logique. Tout pays dont le papier-monnaie se rapproche du pair voit, par cela même, son crédit s'améliorer.

New-York (Dépêche par câble) 6 août 1874.

Prix de l'or plus haut	109 1/2
— — plus bas	109 3/8
— — clôture	109 1/2
Change sur Londres	4 dollars 87 cents 1/2
5/20 1885	116 7/8
5/20 1887	117 1/2
Consolidés 5 0/0	111 3/4

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères — 4 AOUT	TAUX DE compensat	PLACES ÉTRANGÈRES sur Paris. — TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	cts jours	56 ¾
	»	court	209 ⅞ à ...	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	3 mois	81
	»	court	122 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	366 ¾ à 367	et 4 %	8 jours	81 5 12
	»	court	366 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	8 jours	94 ¾
	»	court	209 ¾ à 209 ¼	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	—
5 %	Vienne...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 45
	»	court	222 à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	510 à 512	et 4 %	—	..—
	»	court	513 à 510	et 4 %	—	—
7 %	Cadix....	long.	514 à 515	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	598 à 500	et 4 %	8 jours	..5 06
	»	court	500 à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 53 ⅜
	»	court	343 à 346	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
3 %	Londres...	long.	26 15½ à 25 17½	moins 3 ½	3 mois	25 43¾
	»	court	25 14 à 25 17½	moins 4 %	—	—
4 %	Belgique..	long.	pair à —	moins 5 ½	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 5 ½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	vue	110
	»	court	9 ⅜ à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	—
	»	court	— ⅛ à ½ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ⅛ à 10 —	moins 5 %	—	—
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	—
3 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 5 %	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 5 %	— .	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	6 AOUT
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)................	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c .	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)...............	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols..................	82 50 à 81 75
d° colombiens et mexicains.....	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche........	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand..............	5 25 à 5 50
d° mexicaines................	5 20 à 5 50
Souverains anglais..................	25 10 à 25 15
Banknotes........................	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars)..........	25 75 à 25 85
Dollar..........................	5 10 à »

ASSAINISSEMENT DES VILLES ET DES COURS D'EAU; ÉGOUTS ET IRRIGATIONS, par *A. Ronna* Paris, Baudry, 1874, 1 vol., gr. in-8°.

L'auteur du volume dont on vient de lire le titre a déjà publié de nombreux ouvrages, dont l'écoulement rapide, quoiqu'ils eussent pour sujet des matières réputées arides, la fabrication et l'emploi des phosphates de chaux en Angleterre et les industries agricoles, par exemple, en a montré clairement le caractère sérieux et la valeur tant théorique que pratique.

Le nouveau volume de M. Ronna lui fait au moins autant honneur que ses devanciers. Divisé en quatre grandes parties, il embrasse toute la matière qui en fait le fond, et l'épuise en quelque sorte. La première de ces parties expose la législation sanitaire du Royaume-Uni, si complète, si audacieuse même à certains égards, pour un pays de *Self Government*, alors qu'en France la législation parallèle se montre encore si pauvre et si timide, surtout si l'on songe à nos habitudes d'omnipotence administrative et de centralisation outrée. Elle se termine par un compte rendu des applications de la loi spéciale pour l'assainissement et la protection des cours d'eau de l'Angleterre. Dans la seconde partie, l'auteur traite des eaux d'égout, de leur composition chimique et de leur valeur agricole, des procédés susceptibles de les épurer et des moyens de les utiliser. Les irrigations remplissent la troisième et la quatrième section de l'ouvrage : elles y sont étudiées dans l'usage qui en a été fait soit en Angleterre, soit ailleurs; dans leurs conditions par rapport aux villes ou bien à l'agriculture; dans leur intérêt pour la salubrité publique. C'est dans cette partie que l'auteur relate, en les appréciant, les travaux d'assainissement dont les villes de Londres, Paris, Vienne, Bruxelles ont été le théâtre, en ces dernières trente années. Un appendice renferme le *Public Health Act* de 1872, avec le tableau des irrigations pratiquées en Angleterre, d'après le relevé de la dernière enquête des Communes (1872), ainsi que divers autres documents.

Dans l'impossibilité de suivre pas à pas M. Ronna dans les doctes et fort instructifs développements de son livre, nous avons cru que le meilleur parti à prendre était d'en reproduire ici l'énoncé si complet et si varié. Nous souhaitons sincèrement que cet énoncé suggère l'idée de connaître le livre lui-même. Nul parmi ceux qui s'intéressent à ces matières très-importantes, et dont l'apparence seule est aride, ne se repentira certainement d'avoir suivi notre conseil et notre exemple.

MM. A. Chaix et Cie, rue Bergère, 20, font paraître tous les deux mois le **Bulletin annoté des chemins de fer en exploitation**, publié sous la direction de M. Lamé Fleury, ingénieur en chef des mines, membre de la commission centrale des chemins de fer et faisant suite au *Code annoté* du même auteur.

Abonnement, un an : 8 francs. Etranger, 10 francs.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 31 juillet	VENDREDI 7 août
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	63 ..	62 50
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	90 ..	91 ..
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 55	98 10
500	— 6 0/0 (Morgan)....	523 ..	530 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	467 50	481 25
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	477 50	478 75
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	307 ..	302 ..
400	— — — 1871...	273 75	275 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	487 50	488 75
250	**Autriche** Obl. doman......	282 50	287 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 ⅛	67 7/8
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	355 ..	353 75
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ..	18 ...
100	— — intérieur....	13 ½	12 3/4
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 ½	105 ...
100	— 5 0/0 consol ...	107 ¾	105 1/4
100	**Italie** 5 0/0..............	66 70	67 ..
100	— 3 0/0..............	39 50	.. ..
100	**Pérou** 6 0/0	66 50	66 50
100	— 5 0/0	... ..	57 ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	101 ..	101 ..
100	— 5 0/0 1870	104 ¾	101 3/4
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	44 ..	43 80
500	— Obl. 1865.........	305 ..	313 75
500	— — 1869.........	268 75	270 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 31 juillet	VENDREDI 7 août
1000	Banque de France	3775 ..	3890 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1140 ..	1142 50
500	Comptoir d'escompte........	560 ..	547 50
500	Crédit foncier..............	875 ..	880 .
500	— industriel............	680 ..	678 75
500	— lyonnais..............	702 50	705 ..
500	— mobilier	280 ..	275 ..
500	Dépôts et comptes courants..	562 50	570 ..
500	Société générale	540 ..	543 75
100	Sous-Compt. des entrepren..	152 50	165 ..
500	Banque ottomane	630 ..	635 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	550 ..	540 ..
500	— mobilier espagnol....	558 75	547 50
500	Ch. fer Charentes, actions.	335 ..	325 ..
500	— Est, —.....	521 25	525 ..
500	— Lyon, —.....	901 25	906 25
500	— Midi, —.....	630 ..	625 ..
500	— Nord, —.....	1070 ..	1077 50
500	— Orléans, —.....	860 ..	862 50
500	— Ouest, —.....	557 50	565 ..
500	— Vendée, —.....	905 ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	716 25	725 ..
500	— Lombards, —.....	313 75	307 50
500	— N.-O. Autriche—.....	... ..	410 ..
500	— Nord-Esp., —.....	152 50	155 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 31 juillet	VENDREDI 7 août
500	Ch. fer Pampelune, actions .	100 ..	117 50
500	— Portugais, —.....	... ..	192 50
500	— Saragosse, —.....	265 ..	280 ..
500	Voitures à Paris.............	247 50	252 50
500	Omnibus de Paris...........	625 ..	625 ..
500	Cie transatlantique.....	232 50	255 ..
500	Messageries maritimes.......	572 50	587 50
500	Canal de Suez..............	417 50	421 25
500	Docks de Marseille..........	415 ..	425 ..
500	Magasins généraux de Paris.	380 ..	370 ..
250	Gaz parisien...............	752 50	767 50
600	— de Marseille...........	575 ..	575 ..
500	Cie gle des Eaux............	375 ..	387 50
500	Allumettes chimiques	541 25	541 25
500	Obl. Est 3 0/0..............	289 ..	288 50
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	293 75	292 50
500	— — — nouv......	294 ..	293 ..
500	— Midi 3 0/0............	290 ..	290 ..
500	— Nord 3 0/0............	301 50	300 ..
500	— Orléans 3 0/0..........	294 75	297 75
500	— Ouest 3 0/0...........	289 ..	289 ..
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	317 25	318 ..
500	— — 3 0/0 nouv....	... ..	313.50
500	— Lombards 3 0/0 anc....	246 50	247 50
500	— — 3 0/0 nouv...	249 50	250 ..

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER DES CHARENTES

LISTE DES OBLIGATIONS
Sorties au tirage du 24 juillet 1874.

1re Série.					
3.921	à	3.930	=	10	35
5.431	à	5.440	=	10	
6.541	à	6.545	=	5	
9.751	à	9.760	=	10	
2e et 3e Séries.					
16.031	à	16.040	=	10	69
18.341	à	18.350	=	10	
26.561	à	26.570	=	10	
27.941	à	27.950	=	10	
43.271	à	43.280	=	10	
43.901	à	43.909	=	9	
44.781	à	44.790	=	10	
4e et 5e Séries.					
52.381	à	52.390	=	10	57
54.101	à	54.110	=	10	
64.471	à	64.480	=	10	
65.251	à	65 260	=	10	
65.761	à	65.767	=	7	
70.611	à	70.620	=	10	
6e Série.					
76.131	à	76.140	=	10	70
86.421	à	86.430	=	10	
86.641	à	86.650	=	10	
100.431	à	100.440	=	10	
107.221	à	107.230	=	10	
111.331	à	111.340	=	10	
116.611	à	116.620	=	10	
118.171	à	118.180	=	10	40
124.941	à	124.950	=	10	
129.271	à	129.280	=	10	
130.221	à	130.230	=	10	
7e Série.					
144.851	à	144.856	=	6	56
145.821	à	145.830	=	10	
148.471	à	148.480	=	10	
150.861	à	150.870	=	10	
158.861	à	158 870	=	10	
159.231	à	159.240	=	10	
8e Série.					
161.471	à	161.478	=	8	18
164.381	à	164.390	=	10	
9e Série.					
175.221	à	175.230	=	10	37
179.461	à	179.470	=	10	
183.121	à	183.130	=	10	
186.271	à	186.277	=	7	
10e Série.					
193.281	à	193.284	=	4	44
195.491	à	195.500	=	10	
200.551	à	200.560	=	10	
209.971	à	209.980	=	10	
214.901	à	214.910	=	10	
TOTAL DES OBLIGATIONS SORTIES...					426

Ces obligations sont remboursables à **500** francs, à partir du 1er octobre 1874. (161)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST
DE PARIS A CONSTANTINOPLE

Depuis quelques années, la Compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé un service à grande vitesse, entre Paris, Munich, Vienne, les escales du Bas-Danube, Odessa et Constantinople.

Cet itinéraire offre au voyageur l'avantage d'une courte traversée par mer, soit 15 heures seulement. De plus, il peut visiter Stuttgart, Munich, Salzbourg, Vienne, et le voyage en bateau à vapeur de Bazias à la mer Noire lui permet d'admirer la magnifique et historique vallée que baignent les eaux du Danube.

Le voyageur qui voudra se rendre directement à Constantinople devra partir de Paris à 8 h. 25 du soir, le mercredi ou le samedi, et, quelques heures après son arrivée à Vienne, il trouvera un train qui correspond à Bazias avec les bateaux à vapeur du Danube. De cette manière le trajet de Paris à Constantinople se fait en moins de cinq jours.

Le prix des places, déjà réduit, a été considérablement abaissé depuis l'ouverture du chemin de fer de Rustchuck à Varna. (158-G)

LE COURRIER D'ÉTAT
JOURNAL HEBDOMADAIRE POLITIQUE
ORGANE SPÉCIAL DES CONSEILS GÉNÉRAUX, DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

BUREAUX DU JOURNAL
Rue de Navarin, 7, à Paris.

ABONNEMENTS
12 francs par an.

Sommaire du n° du 1er août :

Lettre de M. Ernest Picard, membre de l'Assemblée nationale.
A trois mois ! — Profits et pertes.
Le bilan administratif; lettre de M. Camescasse, ancien préfet. — Lettre d'un ancien fonctionnaire de l'instruction publique sur les inspecteurs et les instituteurs primaires.
Bulletin de l'intérieur. — Bulletin de l'étranger.
Chronique : La marine française. — Projet de création d'une mer intérieure dans le Sahara algérien. — La traite des nègres en Afrique.
Les circulaires ministérielles sur la loi électorale municipale. — Mouvement des conseils généraux. — Travaux des conseils généraux.
Une élection municipale en 1738.
Courrier des théâtres. — Bourse de Paris, etc. (162 G.)

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE
4, RUE DE LA PAIX, PARIS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départ de Saint-Nazaire le 7 de chaque mois pour : La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, la Guayra, Savanilla et Colon.

Départ de Saint-Nazaire le 20 de chaque mois pour : Santander, Saint-Thomas, la Havane, la Vera-Cruz, la Martinique, la Guadeloupe, Porto-Rico, Haïti, Santiago de Cuba, Colon.

Correspondances par l'Isthme de Panama avec :

La PACIFIC-STEAM NAVIGATION COMPANY, desservant le Sud-Pacifique.

La PACIFIC-MAIL STEAM SHIP COMPANY, desservant le Centre-Amérique et le Nord-Pacifique.

Départs tous les 14 jours du Havre pour New-York avec escale à Brest.

S'adresser pour renseignements :
A PARIS, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel), pour les passages.
— 108, Faubourg-Saint-Denis, pour les marchandises.
A SAINT-NAZAIRE, à M. Albert Laurent.
AU HAVRE, à MM. William Iselin et Ce.
A NEW-YORK, à M. Geo-Mackensie, 58, Broadway. (129)

Vient de paraître à l'Imprimerie centrale du Midi,
RICATEAU, HAMELIN ET Cie
A MONTPELLIER

LE SALUT DES VIGNES

Véritable point de vue sous lequel il convient de considérer la maladie actuelle de la vigne causée par le PHYLLOXERA, pour la combattre efficacement et

INSTRUCTIONS RELATIVES

soit à garantir les vignes saines des atteintes de cet insecte, soit à la marche à suivre pour le renouvellement des vignes déjà ravagées;

Par B. CAUVY
Professeur à l'École de pharmacie, etc.

COMPTOIR D'ESCOMPTE
DE PARIS

MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende, pour le 1er semestre de l'exercice 1874, a été fixé à 17 fr. par action, et sera payé à la caisse du Comptoir, rue Bergère, 14, à partir du 1er août.

Déduction faite des impôts qui résultent des lois de finances, chaque action nominative recevra la somme nette de 16 fr. 50, et chaque action au porteur la somme nette de 15 fr. 95. (163)

CHEMIN DE FER DU NORD

VOYAGES CIRCULAIRES
A PRIX RÉDUITS

BILLETS VALABLES POUR UN MOIS, DÉLIVRÉS DU 1er JUIN AU 30 SEPTEMBRE

Avec faculté de s'arrêter aux principaux points de parcours, soit en FRANCE, soit à l'ÉTRANGER.

VOYAGE EN BELGIQUE
1re CLASSE : **88** fr. **50**. — 2e CLASSE : **66** fr. **75**

VOYAGE EN BELGIQUE
ET EN HOLLANDE
1re CLASSE : **123** fr.

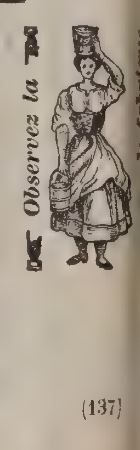
VOYAGE SUR LES BORDS DU RHIN
ET EN BELGIQUE
En partant par le chemin de fer de l'Est et revenant par le chemin du Nord,
et réciproquement
PREMIÈRE CLASSE : **140** fr. **40** c.

LAIT SUISSE CONDENSÉ



PRÉPARÉ A CHAM, CANTON ZUG

Seul lait recommandé par le baron de Liebig pour l'emploi dans les ménages et dans les hôpitaux pour les émigrants et les enfants (*surtout pour les nourrissons*).



DIPLOME D'HONNEUR
LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
A l'Exposition Universelle de Vienne de 1873

SE VEND chez les MARCHANDS ÉPICIERS
POUR LE GROS, 30, RUE DES PETITES-ÉCURIES, PARIS (137)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant*, M. DUCROS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 15 AOUT 1874. NUMÉRO 33.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA COLONISATION FRANÇAISE ET LA COLONISATION ANGLAISE.

Nous avons, à quelques heures de nos côtes, une colonie qui égale presque la France pour l'étendue du territoire, qui commence à avoir un commerce extérieur considérable, puisqu'il s'élève à 360 millions, et dont bien peu de gens s'occupent. On fait autour d'elle le silence, non pas faute de sympathie, mais par ignorance et par préjugé. On affecte de dire et de croire que nous sommes de mauvais colonisateurs, et bien des gens s'en vont répétant que la conquête et l'occupation de l'Algérie ont été une méprise.

Nous sommes d'une opinion toute différente. A nos yeux, si la France doit jouer à l'avenir un grand rôle dans le monde, c'est moins peut-être en Europe qu'en Afrique. Nous avons la bonne fortune d'être la seule puissance civilisée qui soit solidement assise dans cette contrée si vaste et encore presque inconnue : l'Algérie au nord, le Sénégal à l'ouest, ce sont là deux bases pour nos opérations civilisatrices. L'Angleterre, il est vrai, possède au sud de ce continent de vastes territoires, le Cap et Natal; mais il est évident que la situation des possessions anglaises est beaucoup moins favorable que celle des possessions françaises. Les colonies africaines de la Grande-Bretagne sont infiniment plus éloignées de l'Europe et placées à l'extrémité de l'Afrique, au sommet du triangle que forme cette péninsule. Le rayonnement des colonies britanniques sera donc beaucoup moins étendu que le rayonnement des colonies françaises. En outre, ce que l'on ignore trop, nous avons à l'heure actuelle en Algérie plus de colons européens que n'en comptent le Cap et Natal réunis. D'après le recensement de 1872, il y a en Algérie, en dehors de l'armée, 245,000 Européens. D'après le dénombrement de 1869, la colonie du Cap contenait 187,439 blancs et celle de Natal 17,200, soit ensemble 204,000 habitants de race européenne (1); c'est, on le voit, les quatre cinquièmes seulement de la population européenne d'Algérie. Cependant le Cap est une colonie vieille de trois siècles, ayant une étendue de territoire qui équivaut aux neuf dixièmes de la France, possédant, en outre, des avantages naturels pour la production de la laine, pour la culture de la vigne et offrant enfin l'attrait de mines précieuses. Quand donc on dit que la France

(1) Voir le *Statistical Abstract for the colonial Possessions*, livraison publiée en 1872.

ne sait pas coloniser, que la population européenne de l'Algérie est infinitésimale, on ferait bien de réfléchir un peu et de comparer notre œuvre à celle de plusieurs nations qui ont une haute renommée colonisatrice.

Le chiffre des exportations de l'Algérie est plus du double de celui des exportations du Cap et de Natal réunis. En 1872, les exportations algériennes se sont élevées à 164 millions de francs. En 1870, d'après le *Colonial statistical Abstract*, le Cap exportait pour 2,603,000 liv. st. et Natal pour 382,972, soit ensemble environ 3 millions de liv. st., ou 75 millions de francs. On voit combien est grande la supériorité de notre récente colonie algérienne sur les colonies anglaises du Sud de l'Afrique, qui sont cependant sept ou huit fois plus âgées.

Mais, ce n'est pas au Cap et à Natal, dira-t-on, c'est à l'Australie qu'il faut comparer l'Algérie : alors on se trouve humilié et presque découragé. Nous pourrions élever quelques objections préalables contre ce parallèle. Néanmoins, nous l'acceptons. Aussi bien, l'histoire des colonies australiennes est peu connue, ainsi que la mesure et les progrès de leur développement. On parle de toutes ces choses en termes vagues et sans y rien entendre. Arrêtons-nous-y pour donner à nos lecteurs quelques idées exactes.

Voici, d'après le *Colonial statistical Abstract*, publié par le gouvernement britannique en 1872, quelle était, à la fin de l'année 1870 ou au commencement de 1871, la situation des colonies australasiennes, pour nous servir du mot qui convient à tout ce groupe de possessions anglaises dont l'Australie est la principale. Ce groupe renferme sept colonies distinctes, dont cinq sont situées sur le continent australien, et deux sont des îles plus ou moins éloignées. La Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, l'Australie du Sud, l'Australie de l'Ouest, et en dernier lieu Queensland, voilà les cinq colonies continentales ; l'île de Van-Diémen ou de Tasmanie et la Nouvelle-Zélande, voilà les deux possessions distinctes, dont la dernière est très-éloignée des autres, mais que l'on a l'habitude de réunir aux premières. Ces sept colonies avaient ensemble, en 1871, une population de 1,915,000 âmes; leurs importations totales, en 1870, se sont élevées à 26 millions 464,000 liv. st., c'est-à-dire 660 millions de francs et leurs exportations, si l'on en déduit les métaux précieux, à 17,056,000 liv. st., c'est-à-dire 430 millions de francs environ.

Voilà, certes, un développement merveilleux. Loin de nous la folle idée de vouloir atténuer l'admiration qu'il doit exciter chez tous les hommes qui s'intéressent au progrès social; mais il convient d'entrer un peu plus dans les détails. De ces sept colonies australasiennes, il n'y en a que trois qui n'aient pas eu depuis vingt-cinq ans, comme précieux auxiliaire de la colonisation, la découverte de mines d'or ; ces trois colonies, moins favorisées que leurs sœurs, sont l'Australie du Sud, l'Australie de l'Ouest et Van-Diémen ou Tasmanie. Ces trois possessions sont fort bien douées par la nature, elles sont au plus haut degré propres à l'agriculture ; elles ont fait de grands progrès, mais qui n'ont rien d'humiliant pour nous. Van-Diémen avait 68,609 habitants en 1850, elle en compte 100,765 en 1871 : c'est un développement moins rapide que celui de l'Algérie, puisque de 1852 à 1872 la population européenne de ce dernier pays a passé de 124,000 à 245,000. L'Australie du Sud, dont le vaste territoire est si fertile, a fait, il est vrai, plus de progrès : en 1871, elle a 185,626 habitants, tandis qu'elle n'en avait que 63,000 en 1850 ; la population d'origine européenne y a donc triplé, tandis que dans le même espace de temps elle n'a que doublé en Algérie. Néanmoins, on le voit, la différence de développement n'est pas tellement grande que nous en devions rougir. Quant à l'Australie de l'Ouest, sa population a quadruplé en ces vingt années; mais combien elle est encore faible! En 1850, elle était d'environ 6,000 habitants; elle monte à 25,000 en 1871. Les progrès n'ont été vraiment extraordinaires que dans les colonies aurifères, la Nouvelle-Galles, Victoria, la Nouvelle-Zélande et Queensland. Encore doit-on dire que ces deux dernières, de découverte assez récente il est vrai, n'ont pas une population bien considérable. A Queensland on comptait 115,567 habitants en 1871, et à la Nouvelle-Zélande 256,000.

Ainsi, en comparant l'Algérie aux colonies anglaises non aurifères, nous ne voyons pas de spectacle qui soit de nature à nous décourager. Notre possession africaine peut parfaitement supporter la comparaison avec le Cap et Natal, avec la Tasmanie et l'Australie du Sud ou de l'Ouest ; elle est légèrement inférieure, comme vitesse de développement, à une seule de ces cinq colonies; elle l'emporte, au contraire, sur les autres.

Examinons maintenant les progrès des colonies australasiennes prises dans leur ensemble, c'est-à-dire en y comprenant la Nouvelle-Galles, Victoria, Queensland et la Nouvelle-Zélande, jusqu'à la découverte des mines d'or, et rapprochons toujours la situation de ces possessions britanniques de celle de l'Algérie. On sait combien est récente notre colonie : c'est dans le courant de l'année 1830 que le premier soldat français débarqua sur le sol africain; il y a donc 44 ans, mais peut-on dire que la colonisation date de là? Il est difficile de la faire sérieusement remonter avant 1836, époque où il y avait 14,561 Européens en Algérie, dont seulement 5,485 Français, la plupart petits commerçants suivant l'armée ou fonctionnaires de tous ordres. Quoi qu'il en soit, notre colonie a 44 ans au plus, et l'on peut même dire, si l'on défalque les cinq ou six premières années uniquement employées à la conquête, qu'elle n'a que 38 ans.

L'Australie, au contraire, date de 1787. C'est dans le courant de cette année que la frégate *Sirius* aborda à Botany-Bay (Nouvelle-Galles du Sud) avec un chargement de 800 condamnés. Dès les premiers jours de l'année suivante, le 26 janvier 1788, la petite colonie pénitentiaire fut transportée à Sydney. Dès 1790 commença la concession de terres aux prisonniers. Le premier ballot de laine australienne fut exporté à Londres en 1807, et dès 1820 la colonie en exportait 100,000 livres. De 1787 à 1836 la déportation ne cessa pas un instant, et, d'après le principal écrivain anglais sur la colonisation, Merivale, on transporta dans cette période à la Nouvelle-Galles et à Van-Diémen 102,957 condamnés. On le voit, l'Australie a actuellement 87 années d'existence, soit à peu près le double de l'âge de notre colonie algérienne.

Pendant les soixante-quatre premières années de la colonisation australienne et jusqu'à l'exploitation des mines d'or en 1851, le progrès de ces colonies ne fut guère plus rapide que celui de l'Algérie. En 1830, c'est-à-dire quarante-trois ans après le débarquement du premier convoi de condamnés, la Nouvelle-Galles du Sud ne comptait pas plus de 100,000 Européens, et l'ensemble des colonies australiennes n'en avait pas plus de 150,000. L'Australie était alors aussi âgée que l'est actuellement l'Algérie. Depuis cette époque on fit de grands sacrifices pour attirer les colons ou les y transporter gratuitement d'Angleterre; on employait le prix de la vente des terres à subventionner ainsi l'émigration. Néanmoins, en 1850, juste au moment de la découverte des mines d'or, la population de toutes les colonies australasiennes ne montait encore qu'à 505,906 habitants d'origine européenne, dont plus de la moitié, 265,503, pour la Nouvelle-Galles du Sud. Les colonies de l'Angleterre, dans cette partie du monde, avaient à cette époque deux fois plus d'habitants européens que n'en possède aujourd'hui l'Algérie, mais il ne faut pas oublier que la colonisation de l'Australie datait alors de soixante-trois ans, tandis que celle de l'Algérie ne date que de quarante-quatre ans. Dans la période décennale de 1830 à 1839

l'émigration libre, quoique très-largement subventionnée, ne porta en Australie que 53,274 personnes, soit une moyenne de 5,327 par an; dans la période décennale suivante, de 1840 à 1849, il arriva 126,947 émigrants libres, la plupart subventionnés, ce qui fait une moyenne annuelle de 12,693 (1). Ce n'est que depuis la découverte de mines d'or que l'émigration a été portée à une moyenne annuelle de 50,000 âmes.

Nous nous sommes arrêté à cette comparaison d'une jeune colonie française avec de vigoureuses et prospères colonies anglaises, parce qu'il est un défaut qui rend toute grande œuvre impossible, c'est le découragement. Somme toute, nous n'avons pas à rougir de l'Algérie ni de nous-mêmes. Elle aurait pu avoir un développement plus rapide, si l'on n'avait pas commis de faute, si l'on ne s'était pas abandonné à quelques chimères, comme celle du royaume arabe ; peut-être, au lieu de 250,000 Européens, eût-on pu en installer en Afrique 500,000, si l'on n'avait pas, à un certain moment, découragé l'immigration, si l'on eût adopté un bon régime de distribution des terres, si l'on eût relâché dans une mesure raisonnable les liens de la réglementation. Mais si l'on doit regretter les erreurs et les incertitudes du passé, il ne faut pas considérer le sort de notre colonie comme compromis. Sa croissance n'a pas été sensiblement plus lente que celle des plus belles colonies du monde. Plusieurs causes nuisent à l'Algérie : la France n'a pas un grand superflu de population ; on n'a pas su jusqu'ici rendre disponibles de vastes quantités de terre ; nos habitudes administratives sont tracassières ; mais nous ne craignons pas de dire que ce qui a nui le plus jusqu'ici à l'Algérie, c'est sa mauvaise renommée et le défaut de confiance en son avenir. Cette mauvaise renommée, elle ne la mérite pas : cet avenir, il est facile de le lui assurer. Nous considérons, quant à nous, l'Algérie comme la plus grande chance qu'ait la race française d'exercer désormais dans le monde une grande influence. Aussi nous proposons-nous d'étudier prochainement ce que la France fait et ce qu'elle devrait faire en Algérie, en suivant pas à pas le rapport de M. Peltereau-Villeneuve sur le budget de cette colonie et en consultant un fort agréable et récent ouvrage de M. Clamageran (2).

Paul Leroy-Beaulieu.

LA CRISE DE LA VIANDE.

Depuis la fin d'avril, le prix de la viande a subi une baisse considérable sur le marché de la Villette. Cette baisse a atteint jusqu'à 40 0/0. Depuis le 9 juillet, les mercuriales se sont un peu relevées, mais elles n'atteignent point encore celles du mois d'avril. On a également remarqué que le poids moyen du bétail avait baissé et que les apports sur le marché de la Villette avaient considérablement augmenté. Ils étaient le 16 avril de 16,609 têtes, tandis que le 9 juillet, ils étaient de 21,566 têtes. Depuis lors, les chiffres se sont encore accrus, car le 6 août, ils s'élevaient à 23,967 têtes.

Quelle est la cause de ces mouvements? Il faut l'attribuer à la sécheresse persistante des mois d'avril, de mai et de juin, qui a détruit une partie des fourrages et en a réduit la coupe à une demi-récolte ; d'un autre côté, les herbages de Normandie et les embouches du Nivernais, également atteints, n'ont pu recevoir qu'un petit nombre de bestiaux. Quelles sont les conséquences de cet état de choses? C'est que, ne pouvant nourrir leur bétail, les cultivateurs ont dû le vendre. De là, cette affluence considérable qui s'est manifestée sur le marché de la Villette.

Était-il donc indispensable que les éleveurs vidassent une partie de leurs étables? Nous ne le pensons point. Si les fourrages ont manqué, on peut toujours y suppléer par la culture du sarrasin, du maïs, de la moutarde coupée en vert et par les racines fourragères. On peut aussi acheter des tourteaux, des issues et autres substances dont le bétail s'accommode fort bien. D'ailleurs, la récolte du blé étant bonne fournira beaucoup de petits grains qui pourront accroître ces subsides. Il en sera de même des résidus produits par les moulins ; car il est probable que cette année, nous exporterons beaucoup de farines. Voilà certes bien des moyens de suppléer à l'insuffisance de la récolte des fourrages; mais, en France, notre tempérament impressionnable nous empêche presque toujours d'être prévoyants ; d'un autre côté, les éleveurs, habitués qu'ils sont à ne donner à leurs bestiaux que les objets qu'ils récoltent, éprouvent une grande répugnance à s'en procurer à prix d'argent. C'est pourquoi, lorsque leurs greniers sont à moitié vides, ils n'hésitent point à vendre leurs élèves.

Est-ce ainsi qu'agissent les éleveurs de l'autre côté du détroit? Non. En Angleterre, la sécheresse a causé également des dommages. Les prairies n'ont donné qu'une demi-coupe, les herbages qui, d'ordinaire, sont si luxuriants, n'offrent que très-peu de ressources. Dans les comtés de Bucks, de Leicester, de Somerset, où il y a généralement plus d'herbes que les animaux n'en peuvent consommer, on en est réduit à leur donner un supplément de tourteaux. Est-ce à dire pour cela que les éleveurs anglais vendent leurs élèves à la boucherie? Nullement. A l'heure qu'il est, il y a en mer des milliers de navires qui se dirigent sur tous les points du globe où l'on peut trouver des substances alimentaires propres à la nourriture du bétail. Le tourteau se cote déjà à 300 francs la tonne ; c'est-à-dire 30 fr. les 100 kilos. Ces prix sont fort élevés; mais ils ne rebuteront point nos voisins, dont les étables sont peuplées d'animaux d'élite qu'il ne serait point facile de remplacer. Voilà ce que font les éleveurs d'outre-Manche. C'est là un exemple que nous devrions bien imiter.

Notre situation est d'autant plus mauvaise que la guerre et la peste bovine avaient singulièrement réduit l'effectif de notre cheptel. Depuis lors, les centres producteurs s'étaient mis à l'œuvre et avaient fait un grand nombre d'élèves. Encore une ou deux bonnes années de fourrages, et nous aurions regagné toutes les têtes que nous avions perdues. Mais, malheureusement, nous avons compté sans la sécheresse qui est venue renverser toutes nos espérances. Malgré le temps humide et frais qui s'est produit dès les premiers jours d'août, et qui est très-favorable aux secondes coupes, aux regains, aux fourrages verts et aux racines, les apports à la Villette ne diminuent point. Ils étaient de 23,939 têtes lundi dernier, 11 août ; les prix se maintiennent au même niveau malgré l'offre toujours plus abondante. Il est vrai que le temps frais est plus favorable à la consommation de la viande, que la canicule du mois de juillet. On ne peut pas expliquer autrement le maintien des cours en présence des nombreux arrivages.

La baisse dont, depuis la fin d'avril, le bétail se trouve frappé, a-t-elle été favorable au consommateur ? En aucune manière. Les bouchers ont continué à vendre dans leurs étaux la viande à un prix aussi élevé qu'avant la crise des fourrages; mais il y a plus. Cette viande qu'il nous faut payer au poids de l'or, est beaucoup moins bonne qu'auparavant, parce que, faute de nourriture, les éleveurs n'ont pu lui donner la dernière façon, c'est-à-dire, l'engraisser convenablement.

Si la presse avait été un peu plus soucieuse de l'intérêt des consommateurs, qu'aurait-elle dû faire au début de la crise ? Elle aurait dû avertir le public de la baisse considérable que subissaient les animaux de boucherie, afin qu'ils pussent débattre le prix de la viande et la payer en conséquence ; mais il n'en est rien. C'est depuis quelques jours seulement que le public parisien est informé de ce qui se passe. Grande a été son émotion, lorsqu'il a su que comparativement au mois d'avril dernier, le prix des bestiaux de la Villette avait baissé de 35 à 40 0/0 ! Alors, de nombreuses plaintes se sont fait entendre. Les reporters se sont mis en campagne afin de prendre des informations. Ils ont découvert que les bouchers vendaient toujours la viande au même prix et qu'ils s'entendaient avec les cuisinières pour voler les maîtres. Cette découverte n'est point une nouveauté ; mais enfin, elle honore les reporters qui l'ont mise en lumière dans la presse. Il est de ces abus dont on devrait parler incessamment, tant qu'ils

---

(1) Voir, pour plus de détails, notre ouvrage : *De la Colonisation chez les peuples modernes* (couronné par l'Académie des sciences morales et politiques). Paris, Guillaumin, 1874.

(2) *L'Algérie, impressions de voyage*, par J.-J. Clamageran, librairie Germer Baillière, 1874.

ne seront point détruits. Déjà à différentes reprises l'entente des bouchers et des cuisinières a fait l'objet de nombreuses plaintes ; mais c'est là un abus tellement invétéré, que jusqu'ici on n'a pu le déraciner. Lorsque M. Duval fonda sa grande boucherie de la rue Tronchet, en homme de progrès, il avait résolu de supprimer le sou pour livre et de vendre la viande sans os. Eh bien ! qu'est-il advenu? C'est que les cuisinières, privées de leurs remises, se liguèrent entre elles et répétèrent partout que M. Duval allait faire faillite. Il fut obligé de dénoncer ce fait dans les journaux ; mais, de guerre lasse, il rétablit la remise depuis longtemps en usage.

M. Duval, lorsqu'il délivrait une facture, y mettait rigoureusement le poids. Ce n'est point là ce que font la plupart de ses confrères. Leur entente avec les cuisinières consiste à délivrer à celles-ci des factures qui contiennent un chiffre supérieur au poids réel de la viande vendue. La différence est quelquefois considérable. La cuisinière touche en argent cette différence. C'est ainsi que les maîtresses de maison sont chaque jour trompées sur les achats qu'elles font.

Voilà les agissements d'un grand nombre de bouchers. Il est bon que tout le monde les connaisse. Si la presse, au lieu de s'occuper de choses futiles, revenait chaque jour sur ces abus, ils seraient beaucoup moins fréquents. Pourquoi, d'ailleurs, le parquet ne poursuivrait-il point le boucher comme complice de la cuisinière? Pourquoi, enfin, ne ferait-on point une loi semblable à celle qui existe en Belgique, qui ordonnerait la fermeture de l'établissement dont le patron aurait été condamné pour vente à faux poids, et comme complices les cuisinières infidèles? Quelques francs d'amende, et même quelques jours de prison ne sont point une peine suffisante pour des hommes dont les bénéfices illégitimes sont chaque jour considérables. Mais laissons de côté tous ces abus que les maîtres feront cesser lorsqu'ils voudront en poursuivant leurs serviteurs peu scrupuleux.

Occupons-nous des moyens administratifs à prendre pour instruire les consommateurs de l'état du marché aux bestiaux et leur permettre de débattre le prix de la viande en connaissance de cause.

La loi du 2 mars 1791 donne à l'autorité municipale le droit de taxer le pain et la viande. Cette restriction à la liberté commerciale a été faite dans l'intérêt des consommateurs pour les préserver contre les exigences des intermédiaires. Or, la taxe est-elle en soi une mesure qui favorise à la fois l'intérêt du consommateur, ainsi que l'intérêt du producteur ? Pour s'assurer du contraire, il suffit de rappeler ce qui s'est produit à Paris, lorsqu'au commencement de l'empire, sur les réclamations des habitants, le préfet de la Seine, M. Haussmann, crut devoir établir la taxe de la viande. On constata qu'à partir de ce moment, sur le marché de la Villette, les bœufs de première qualité se vendaient très-difficilement, et que leurs prix n'étaient point en rapport avec celui des bœufs de la dernière qualité. En effet, la taxe s'établissait sur les animaux de seconde classe, qui formaient un cours moyen. Que faisaient les bouchers pour mieux assurer leurs bénéfices ? Ils achetaient de préférence les bœufs de troisième classe. Au contraire, ils abandonnaient ceux de première classe, parce que la taxe, faite au cours moyen, ne leur laissait que peu ou point de marge.

Ces résultats soulevèrent de nombreuses plaintes ; d'abord, de la part des éleveurs ; ensuite, de la part des Parisiens. Les éleveurs trouvaient qu'ils vendaient très-difficilement, et quelquefois avec perte, les animaux de choix, tandis que les Parisiens reprochaient aux bouchers de ne plus leur vendre que de mauvaise viande. En fait, lorsqu'il s'agit d'animaux de boucherie dont la qualité est si variable qu'on en distingue neuf classes sur pied, et dont les morceaux diffèrent tant de valeur que certains d'entre eux se vendent quatre fois plus cher que d'autres, il était très-difficile d'établir une taxe qui représentât exactement toutes ces diversités.

Le nouveau régime n'eut à Paris qu'une courte durée. Lorsque l'expérience eut fait connaître tous les inconvénients de la taxe, il fallut bien en revenir au régime de la liberté et laisser aux bouchers le soin de fixer les prix suivant la finesse des sujets et le choix des morceaux. Malheureusement, tout en laissant les bouchers libres, on ne songea point à établir pour le public un moyen de constater les prix de revient de la viande dans les étaux. En effet, le consommateur ignore les circonstances qui peuvent influencer les cours des bestiaux sur pied. Il ne peut donc point en connaissance de cause en débattre les prix.

Que fallait-il donc pour compléter ce système et rendre la liberté moins défavorable au public? M. Haussmann avait imaginé ce qu'il appelait *la taxe officieuse* ; il avait promis de publier toutes les semaines le prix de revient des différentes qualités de viande, laissant aux consommateurs eux-mêmes le soin de s'entendre avec les étaliers. Malheureusement, sous la pression d'intérêts égoïstes, M. Haussmann ne tint pas sa parole. Les Parisiens sont donc restés à la discrétion d'intermédiaires avides qui désirent s'enrichir le plus rapidement possible.

Il faut l'avouer, cependant, ce que voulait faire le préfet de la Seine n'était point nouveau. Depuis longtemps, en Belgique et de l'autre côté du détroit, chaque semaine les journaux publient le prix de revient de la viande. Ils indiquent même les principaux établissements où on la vend à meilleur marché.

Ces mesures de précaution étaient restées jusqu'à ce jour en France une simple théorie ; mais elles viennent d'être appliquées tout récemment par M. Catel-Beghin, maire de Lille. Ce magistrat a pris un arrêté dont les motifs reposent sur une saine économie politique. Il reconnaît que « la libre concurrence a une action assez » complète sur un marché aussi considérable que celui » de la ville de Lille pour peser sur les cours et déter- » miner la valeur vraie des objets d'alimentation offerts » au public; que, pour aider à ce résultat, l'administra- » tion a le devoir d'éclairer les consommateurs sur la » qualité et sur le prix réel des denrées exposées en vente, » afin de les mettre en mesure de débattre utilement » le prix de la marchandise qu'ils achètent et de faire » naître ainsi une concurrence utile à leurs intérêts. » En conséquence, il ordonne que, le vendredi de chaque semaine, le prix de revient de la viande dans les abattoirs et de celles vendues à la cheville dans les halles soit communiqué aux journaux. Il doit également être affiché à l'hôtel de ville, dans les halles, et aux postes de police de chaque arrondissement. Toutes les viandes exposées en vente chez les bouchers doivent porter une étiquette indiquant l'espèce animale dont elles proviennent. En outre, tous les morceaux de bœuf, vache et taureau ne pesant pas plus de 10 kilos et tous les morceaux de veau, de mouton et de porc ne pesant pas plus de 5 kilos porteront les prix de vente. De cette manière, les tromperies qui existent au détriment des consommateurs cesseront et la loyauté renaîtra dans le commerce de la boucherie.

Nous ne saurions trop féliciter M. le maire de Lille de l'initiative qu'il vient de prendre. Nous ne connaissions encore en France qu'une seule ville où cette mesure existât : c'est Nantes, qui possède une boucherie municipale, au moyen de laquelle il est facile par semaine d'établir le prix de la viande. Nous espérons que cette mesure pourra être efficace, car, par la raison que nous avons exposée plus haut, nous ne saurions admettre qu'on rétablisse la taxe comme viennent de le faire les municipalités de Lyon, de Marseille et autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Jacques Valserres.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN L'ALLEMAGNE.

Sommaire. — Le papier-monnaie, son unification et sa réglementation. — Les billets de banque, leur unification. L'élimination des petites coupures. — Le mouvement des banques. — La crise et le rendement des impôts. — La hausse du prix du café. — Le commerce en 1870 et 1873. — La production du sucre de betteraves. — Le conditionnement des toiles dans le Hanovre et en Westphalie. — Le conditionnement facultatif et les machines. — L'enquête sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. — Le congrès des démocrates socialistes à Eisenach.

L'étranger qui voyage en Allemagne a, — aujourd'hui encore, — l'embarras du choix entre les papiers-monnaies; vingt-quatre Etats, grands et petits, — surtout petits, — lui en offrent. Le moyen le plus simple de se tirer d'embarras est sans doute de n'en accepter aucun, et ce moyen est approuvé par la prudence, car, à l'exception des papiers prussiens, les billets n'ont généralement cours que dans les limites de l'Etat qui les a émis. Mais l'étranger n'est pas seul à se plaindre, les Allemands aussi souffrent de cette surabondance de billets, et ils trouvent en outre que quelques Etats ont un peu abusé de leur « droit régalien », ou

de leur droit souverain particulier. Aussi le *Reich*, c'est-à-dire l'autorité unitaire de l'Allemagne, est-il intervenu, car la monnaie et les institutions de crédit sont de sa compétence, et il a réglé la matière. Une loi qui porte la date du 30 avril 1874, mais qui n'a été promulguée qu'en juillet, renferme les dispositions que nous allons indiquer :

§ 1er. — Le chancelier de l'empire est autorisé à faire établir (dessiner et imprimer) des *Reichskassenscheine* (billets de caisse de l'empire) pour une somme totale de 120 millions de marks (1 fr. 25 c.), en coupures de 5, 20 et 50 marks, et à les faire distribuer entre les Etats fédéraux en proportion de leur population constatée au dénombrement du 31 décembre 1871.

§ 2. — Chaque Etat fédéral devra rappeler son papier-monnaie à partir du 1er juillet 1875 et le retirer de la circulation le plus rapidement possible. A partir du 1er janvier 1876, les caisses de l'Etat émetteur seront seules obligées d'accepter ces papiers.

§ 3. — Les Etats dont la circulation dépasse la proportion fixée au § 1er recevront de la caisse de l'empire une avance égale aux deux tiers de la différence. Cette avance sera faite autant que possible en espèces, et au besoin en billets de l'empire; le chancelier est autorisé à faire établir dans ce but un excédant de billets, dont le remboursement aura lieu dans une période qui sera fixée lors de la discussion de la loi sur les banques, mais qui ne saurait en aucun cas dépasser une durée de quinze ans.

§ 4. — Les Etats qui ont émis du papier-monnaie ne feront circuler les nouveaux billets qu'au fur et à mesure de la rentrée des anciens.

§ 5. — Les *billets de caisse de l'empire* seront reçus, dans toutes les caisses des Etats de l'Allemagne, à leur valeur nominale, et la caisse centrale de l'empire les échangera contre espèces à première réquisition. Les particuliers ne sont pas forcés d'accepter ces billets.

Nous omettons les dispositions réglementaires, tout ce qui regarde le contrôle, etc., comme n'intéressant pas le voyageur. Une fois que les *Reichskassenscheine* existeront, l'embarras du choix dont nous avons parlé au commencement de cet article aura disparu, les billets seront unifiés, et la quantité, pour un si grand pays (150 millions de francs) (1), sera si faible, qu'on ne verra pas circuler beaucoup de petites coupures : on les emploiera de préférence pour les envois par la poste et l'on en gardera volontiers une petite réserve.

Toutefois, outre les *Reichskassenscheine*, il y a encore les billets de banque proprement dits, mais eux aussi sont menacés d'une réglementation, terme qui est synonyme de réduction. Il est possible aussi qu'on projette d'imiter l'organisation américaine : le chancelier de l'empire serait autorisé à faire fabriquer des billets en blanc, pour être remplis par les diverses banques sous certaines conditions ..... et restrictions. Nous serons renseignés cet automne, car le gouvernement s'est engagé à présenter le projet de loi dans la prochaine session. En attendant, les banques ont eu des conférences pour s'entendre sur la forme de leurs billets, mais il paraît qu'elles ne se sont pas entendues. Rappelons qu'une loi de 1873 dispose que les coupures inférieures à 100 marks devront être retirées de la circulation.

Celui qui voudrait connaître le nombre et l'importance des banques allemandes, et plus spécialement des banques d'émission, n'aurait qu'à jeter les yeux sur le journal officiel allemand du 23 juillet dernier. Il y trouverait la liste des vingt-sept banques d'émission, laquelle comprend en outre habituellement six autres banques importantes. Voici la situation de ces banques à la fin de juin :

	Ensemble des banques. Thalers.	Les banques d'émission seules. Thalers.	La Banque de Prusse seule. Thalers.
Actif. Espèces et métaux.	295.997.000	294.096.000	237.466.000
Papier-monnaie, billets d'autres Banques.....	15.004.000	15.004.000	5.306.000
Lettres de change (portefeuille)............	276.583.000	264.304.000	136.659.000
Avances sur valeurs....	61.465.000	52.427.000	24.768.000
Autres.................	74.306.000	63.251.000	5.846.000
Passif. Billets en circulation...............	414.046.000	414.046.000	285.318.000
Dépôts.................	65.781.000	57.200.000	31.170.000
Comptes courants et autres créanciers.......	105.281.000	98.167.000	61.099.000

Comparativement au mois précédent, et pour l'ensemble des banques, il y a augmentation sur les articles suivants : portefeuille, 2,966,000 thalers (3 fr. 75); avances, 4,520,000 thalers; autres fonds actifs, 2,202,000 thalers; enfin sur les billets en circulation, 14,142,000 thalers; il y a diminution sur l'encaisse métallique, 704,000 thalers; sur l'encaisse en papier, 99,000 thalers; sur les dépôts, 1,178,000 thalers; sur les autres créanciers, 7,797,000 thalers.

La situation ne semble pas encore se modifier, la crise continue de peser sur les transactions, ce qui n'a pas été sans quelque influence sur le rendement des contributions indirectes. Dans les six premiers mois de 1874, le produit a été de 43,780,778 th. contre 46,856,779 th. en 1873, déficit 3,076,001 th. Toutefois, une partie de la moins-value s'explique suffisamment, d'une part, par des modifications dans le tarif douanier, et de l'autre, par la hausse du prix du café, qui en a réduit l'importation assez pour causer une diminution de 7 à 800,000 th. Néanmoins ces circonstances n'expliquent qu'une partie de la moins-value, et le surplus doit être mis à la charge de la crise. Le café, malgré la concurrence que lui fait la chicorée, reste toujours à la tête de l'état des perceptions douanières, mais il est quelque peu déchu, moins parce que sa consommation est réduite, que parce que d'autres produits ont gagné sur lui. Voici comment se sont répartis les produits des douanes en 1870 et 1873, entre les diverses marchandises taxées; nous ajouterons les quantités importées en 1873 (qu. = 50 k.; p. = pièces; t. = tonneau (baril).

Marchandises.	Part proportionnelle au produit des douanes, en tant pour cent.		Quantités importées en 1873.
—	1870.	1873.	—
Café	35.06	25.95	1.996.063 qu.
Tabac brut...........	8.69	11.17	1.252.659 —
— fabriqué.......	1.04	0.91	24.932 —
Vin..................	7.48	9.63	1.603.433 —
Sucre................	1.19	5.66	622.621 —
Sel..................	5.72	3.82	879.798 —
Fruits exotiques......	3.73	3.96	538 530 —
Epices...............	1.63	1.25	86.456 —
Riz..................	3.25	1.48	1.329.930 —
Harengs..............	1.95	1.73	775.193 t.
Bétail...............	1.81	1.37	1.142.722 p.
Eau-de-vie...........	1.39	1.46	109.181 qu.
Coton filé...........	2.18	2.18	436.378 —
Tissus de coton......	1.47	1.94	55.227 —
Laine filée..........	0.87	0.67	329.182 —
Tissus de laine.......	5.30	4.71	157.965 —
Fils et tissus de lin.	1.24	1.31	612.570 —
Soie et soieries......	1.06	1.21	19.199 —
Fer brut (fonte)......	2.21	1.84	9.893.168 (1)
Fer marchand.........	1.07	3.89	3.002.232 qu.
Objets en fer.........	0.96	2.42	1.468.747 —
Machines.............	0.62	1.54	1.109 570 —
Huiles et graisses....	1.50	1.28	1.107.503 —
Autres marchandises.	8.58	8.62	»
	100 »	100 »	»

Puisque nous en sommes aux statistiques, disons que les fabriques de sucre, en Allemagne, ont élaboré, dans la période commençant le 1er septembre 1873 et finissant le 30 juin 1874, 70,509,191 quintaux (50 k.) de betteraves, tandis que dans la période correspondante de 1872-73, les fabriques n'ont disposé que de 63,631,016 quintaux. Le rendement en sucre est resté au-dessous des espérances ; néanmoins la marchandise est plus offerte que demandée, de sorte que les prix ont sensiblement fléchi.

Il est une autre statistique qui a également son intérêt, c'est celle de la condition (2) ou du conditionnement des tissus de lin. On sait qu'il y a, dans beaucoup de pays, des bureaux de conditionnement pour la soie et la laine, mais les provinces de Hanovre et de Westphalie, en Prusse, sont les seules contrées où, de nos jours, l'on contrôle les tissus. On en constate le métrage et la qualité au moyen d'un timbre appliqué par un fonctionnaire *ad hoc*. C'est une institution vieille de plusieurs siècles, qui avait son analogue en France à l'époque où florissaient les règlements de fabrication, et qui a été supprimée en 1789 sans laisser de regrets. Il pourra peut-être en être ainsi du conditionnement des toiles ; pour le moment, l'institution est dans une situation transitoire, qui s'est établie ainsi : lorsque la

---

(1) Actuellement la circulation est d'environ 251 millions de francs.

(1) Non compris 4,837,759 quintaux (de 50 kil.) de fer entrés en franchise.

(2) Il est fâcheux que le mot condition l'emporte dans l'usage sur le mot conditionnement. Le mot condition a déjà deux autres acceptions, ne lui en donnons pas une troisième.

Prusse s'est annexé le Hanovre, elle a trouvé la *Legge*, c'est le terme technique, établie aux frais de l'Etat : le gouvernement nommait les fonctionnaires et percevait la taxe de conditionnement. La vérification était obligatoire pour tout tissu destiné au commerce, autrefois même pour la toile que le producteur se réservait pour son propre usage. En 1867, le gouvernement prussien proposa au parlement l'abrogation des anciens règlements, en tant qu'ils étaient obligatoires, permettant seulement l'établissement de bureaux municipaux avec vérification ou conditionnement facultatif. Le projet de loi fut voté par la deuxième chambre et rejeté par la première, mais comme le crédit avait été rayé au budget, l'embarras a été grand. La loi passa dans une autre session, mais non sans qu'on eût fait valoir les avantages du conditionnement, qui sont de deux sortes : 1° il prévient les difficultés qui pourraient surgir entre les manufacturiers et le tisserand, ce dernier étant d'ailleurs toujours payé comptant ; 2° il empêche toute fraude sur le produit, et lui conserve sa réputation. Quoi qu'il en soit, le conditionnement est devenu facultatif, et déjà on constate une diminution des quantités soumises à cette opération. Nous ne pensons pas, cependant, que cette diminution ait des causes morales, ou d'opinion; elle semble provenir, d'une part, de la réduction du nombre des bureaux, et d'autre part, de l'emploi de plus en plus fréquent du fil mécanique; il paraît que le conditionnement recule devant la machine.

En mentionnant la machine, nous avons une transition naturelle pour parler de la grande enquête administrative qui va être opérée en Allemagne sur *l'extension de la protection accordée par la loi aux femmes et aux enfants travaillant dans les fabriques*. Le programme de cette enquête vient d'être publié par la chancellerie impériale; il est très-développé, mais en voici les points essentiels :

1° *Statistique.* Nombre des ouvrières âgées de seize ans et au-dessus ; durée de leur travail ; leurs salaires.

2° *Conditions du travail.* Les femmes travaillent-elles la nuit, le dimanche ? Tout le long de l'année ou seulement à certaines époques, par exemple quand les commandes abondent ? (On considérera comme *nuit* le temps de 8 h. 1/2 du soir à 5 h. 1/2 du matin). — Les locaux ou ateliers des femmes sont-ils séparés de ceux des hommes? Ont-elles des surveillants ou des surveillantes? — Existe-t-il des arrangements particuliers dans l'intérêt des ouvrières (vestiaires, bains et cabinets de toilette, dortoirs, cuisines, écoles), et spécialement en faveur des ouvrières mariées (après les couches, en cas de maladie ; crèches, salles d'asile, etc.)? Indiquer s'il y a des abus ou des inconvénients spéciaux.

3° *Influence sanitaire* du travail dans les fabriques. Influence des machines, de la poussière, etc., sur la vie et la santé des mères et de leurs enfants.

4° *Conditions sociales.* A-t-on constaté une influence fâcheuse sur la moralité des ouvrières : tendance à l'ivrognerie, aux mariages prématurés, au concubinage ? — Les mères négligent-elles leurs enfants, sont-elles mauvaises ménagères, font-elles des dettes ?

5° Des développements assez nombreux ont été donnés aux questions relatives aux *améliorations* désirables et aux moyens de les mettre à exécution. Ces questions embrassent l'ensemble des *desiderata*, puis on demande, d'une part, si la mesure sera utile aux familles ouvrières, si ces familles pourront se passer du salaire des femmes, si les ouvrières pourront trouver une autre occupation rémunératrice, si la suppression du salaire de la femme aura pour conséquence la nécessité d'élever le salaire du mari ? — D'autre part, on s'informe si la mesure porterait préjudice à l'industrie intéressée, si elle pourrait remplacer les femmes par des hommes, si elle trouverait assez d'hommes, si les restrictions relatives à la durée du travail seront une cause de renchérissement de la main-d'œuvre, une cause de hausse pour les marchandises, de nature à en restreindre la vente, à la faire souffrir de la concurrence ?

La seconde partie du programme est relative au travail des enfants. On y trouve, outre les questions qui se présentent naturellement à tout le monde, quelques-unes qui ont été suggérées par des observations assez récentes, et qui concernent l'influence des parents. On demande aussi si les restrictions imposées au travail des enfants ne nuiront pas au recrutement de la population ouvrière, etc. Une division spéciale du questionnaire est destinée à recueillir des renseignements sur l'exécution de la loi en vigueur, sur les inspecteurs, la surveillance, etc. Cette enquête ne s'applique qu'à la grande industrie, mais l'embrasse presque en entier. Nous croyons qu'on n'a laissé, en dehors des seize catégories, que les rares fabriques qu'on a oubliées.

Il serait superflu de dire que ces efforts, ces préoccupations, ces études qui ont pour but l'amélioration du sort des ouvriers, n'exercent aucune influence sur les socialistes. Ceux-ci ne seront satisfaits que lorsqu'ils seront les maîtres; espérons qu'ils resteront à tout jamais mécontents. Les socialistes allemands se divisent en plusieurs partis, par la simple raison qu'il y a plusieurs hommes assez éloquents ou assez habiles pour grouper autour d'eux un certain nombre d'ouvriers, et qui ne désirent pas partager leur pouvoir; ces hommes sont républicains en théorie et monarchistes en pratique.... tant qu'ils tiennent le trône. On a pu voir vers la fin du mois dernier combien le socialisme est creux. Un congrès a été tenu à Eisenach, par le groupe désigné sous le nom de parti d'Eisenach. Le compte rendu que nous avons sous les yeux est d'un journal ami, et qu'y trouvons-nous? Des questions qui ne méritent pas de nous arrêter une seule minute. La seule qui aurait pu avoir de l'intérêt, celle de savoir si le parti doit modifier son programme, a été à peine effleurée. Au fond, leur *platform*, pour nous servir du terme américain, est plutôt politique que socialiste; il se compose de dix articles, dont le dixième seul a une signification socialiste, c'est la fameuse proposition de Lassalle : « Fondation par l'Etat d'associations coopératives de production, entourées de garanties démocratiques. » Puisque socialiste on est, on aurait dû développer cette proposition plutôt que des questions politiques, mais comment exercerait-on de l'influence, comment se ferait-on élire député, si l'on n'ouvrait la porte à la politique? Mais cette porte, ne peut-on pas la considérer comme une soupape de sûreté?

Maurice BLOCK.

LES TRAVAUX DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE PARISIENNE.

Parmi les questions d'intérêt général étudiées dans ces derniers temps par les chambres syndicales, nous en signalerons deux qui ont été soumises, dans sa séance du 28 mai, à la chambre de la bimbeloterie. Il s'agit d'abord de la convenance qu'il y aurait à généraliser le paiement par mandats des factures ou des relevés.

L'habitude de la place étant que les ventes se fassent à trente jours, non compris le mois d'achat, si l'usage permettait aux différents fournisseurs de former des mandats dans ce délai, en avisant leurs clients, ou même à la date fixée à la remise des relevés, ainsi que cela se pratique déjà dans diverses industries, ce moyen faciliterait beaucoup le commerce et atténuerait, dans une certaine proportion, le malaise qu'il subit. Il est évident que ces mandats se passeraient aussi facilement que le numéraire, souvent rare, et le remplaceraient dans une grande mesure.

Admettons, par exemple, que la date moyenne fixée par les commissionnaires débiteurs atteigne six semaines, il y a donc un capital mort pendant ce même laps de temps, ce qui est à considérer; et l'avantage que chaque fournisseur en retirerait serait énorme sans léser aucun intérêt. Mais pour que cet usage ne fît de tort à personne, il faudrait que cet avantage fut bien compris et qu'il devînt général. N'ayant d'autre pouvoir à sa disposition que celui de signaler ce qui peut être utile, et considérant que ce mode de recettes déjà employé avec succès rend beaucoup de services, la chambre engage ses membres à le vulgariser le plus possible.

La seconde proposition est que, dans le cas de cessation de paiements d'un débiteur, les créanciers s'entendent entre eux et choisissent un seul mandataire pour défendre leurs intérêts. Il est évident que l'on devient bientôt indifférent par suite des nombreuses démarches nécessaires en pareils cas, et que l'on se désintéresse complétement. Non-seulement l'union de tous les créanciers permettrait d'employer un mandataire d'autant plus attentif qu'il serait mieux payé, pouvant vérifier l'actif et le passif annoncés et en rendre un compte bien étudié, mais encore faisant la part des débiteurs honnêtes et des débiteurs incapables ou de mauvaise foi; cette union permettrait d'agir selon l'appréciation des faits connus et de sauvegarder même dans certains cas la position des débiteurs excusables.

Déjà une pareille union a produit grand effet dans plusieurs faillites ; un examen attentif a pu être fait ainsi : un mandataire, puisant sa force dans l'autorité du grand nombre de ses pouvoirs, a éliminé des dettes, et fait rentrer des sommes versées avant la déclaration de faillite au détriment de la masse.

La chambre, persuadée de l'utilité d'une telle union, en a recommandé vivement l'emploi à tous ses membres.

La chambre syndicale de la bijouterie imitation a pris une initiative que nous espérons voir heureusement aboutir. Il s'agit de la création d'une école spéciale d'apprentis, et nous trouvons dans le compte rendu de la séance du 16 juin de cette chambre l'exposé des efforts qui ont été faits pour mener à bien cette fondation.

Il y a quelques années, la chambre syndicale de la bijouterie fine s'occupa de fonder une école de dessin pour les apprentis. On se rappelle les grandes difficultés que ce projet rencontra à son début: le travail fut long et laborieux ; aujourd'hui, le succès est venu pleinement confirmer les espérances de ceux qui furent les promoteurs de l'idée. La bijouterie imitation veut faire de même ; sans avoir les mêmes éléments, surtout au point de vue de la question financière, elle tient à tenter l'épreuve ; et, avec le concours bienveillant de tous, elle a la ferme conviction de réussir. Quand on voit, de tous côtés, les chambres syndicales s'occuper d'une question aussi intéressante, on ne comprend pas, en effet, pourquoi elle resterait en arrière, car il n'y a peut-être pas une industrie où le besoin de savoir dessiner se fasse aussi vivement sentir.

Il ne faut pas oublier que la bijouterie française est toujours la plus réputée; ses prix sont souvent discutés, mais son goût ne l'est jamais. Si nous voulons conserver notre réputation, il faut inculquer à nos apprentis le goût du dessin ; voilà pourquoi la chambre veut fonder une école à elle, choisir elle-même ses professeurs, ses modèles; c'est-à-dire fonder un enseignement spécial et pratique. Des contradicteurs diront qu'il existe des cours, le soir, où tous les patrons peuvent envoyer indistinctement leurs apprentis. Il est évident que ces cours existent; mais vous y trouvez réunis des enfants de toutes les branches de l'industrie; en réalité, c'est le dessin qu'ils apprennent, mais pas toujours celui dont ils ont besoin; tandis que dans l'école agencée par la chambre et soumise à sa surveillance, on ne s'occupera que de modèles pouvant intéresser ses genres de fabrication : tel est son but.

La commission nommée pour élaborer le projet n'a jamais cessé de fonctionner. Elle espérait, au terme de son mandat, annoncer la complète réussite de l'œuvre; les événements en ont décidé autrement. En peu de mots, voici un aperçu de ce qui a déjà été fait :

Avant de commencer ses négociations, M. Piel, président de la commission, voulut s'assurer par lui-même de la manière dont les écoles de dessin fonctionnaient. Il visita plusieurs de ces établissements où il acquit la certitude que ce genre d'enseignement faisait des progrès très-sensibles. Une de ces écoles avait surtout fixé son attention par son agencement et l'habileté de sa direction. Immédiatement il entra en pourparlers avec un des professeurs, qui lui donna tous les renseignements qu'il demandait et se mit entièrement à sa disposition. M. Piel mit aussitôt sa généreuse bienveillance à contribution, et quelques jours après, il recevait la liste complète des modèles, choisis par lui, et indispensables à l'école à fonder. Sur la proposition de son président, dans la séance du 4 novembre dernier, la chambre vota à l'unanimité la somme de vingt francs par chacun de ses membres pour l'achat de ces modèles.

Dès cette époque, la commission s'occupa activement de trouver un local, chose en apparence facile; mais cette question n'a pas encore donné de résultat. Il ne faut en accuser que l'état des ressources financières, seule cause de ces lenteurs.

Il est certain que, si la chambre avait eu de l'argent, cette idée serait déjà mise à exécution. On aurait loué un local, on se serait entendu avec un ou plusieurs professeurs, on aurait acheté les modèles, etc., etc., et l'on aurait eu une école presque gratuite, où tous les adhérents eussent pu envoyer, à peu de frais, leurs apprentis. Mais ces obstacles matériels seront bientôt vaincus, et c'est avec plaisir que nous voyons les chambres syndicales entrer ainsi dans une voie d'intelligente initiative, sans rien demander au concours de l'autorité.

Une fort intéressante communication sur la participation aux bénéfices et la coopération a été faite à l'*Union nationale* par M. J. Allain, président de la chambre des cuirs et peaux. Dans ce travail, que nous regrettons vraiment de ne pouvoir reproduire en entier, M. Allain arrive à des conclusions qui nous paraissent dictées par une saine économie politique, et conformes à la nature même des choses.

La participation aux bénéfices est un contrat qui, comme tous les autres, découle du principe de la liberté du travail. On ne peut donc la rendre obligatoire, et si jamais elle se généralise, ce sera parce qu'elle aura été reconnue comme un progrès utile. Pour le moment, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il y a beaucoup d'inconséquence à vanter exclusivement la participation aux bénéfices et à blâmer et décrier la convention la plus usitée jusqu'à ce jour, celle qui stipule un salaire pour prix d'un travail à fournir.

Vouloir imposer la participation serait le comble de l'absurdité, car il en est de ce contrat comme de toute société, qui ne peut se former qu'avec le consentement libre et spontané de tous ceux qui y figurent. Il est même impossible de supposer qu'elle puisse être bientôt généralisée, quelque avancé que soit l'état social, et aujourd'hui même, lorsqu'elle pourrait être avantageuse, elle rencontre des obstacles invincibles dans l'état intellectuel des ouvriers et même des entrepreneurs qui seraient appelés à en discuter et à en arrêter les conditions.

Le contrat de participation aux bénéfices peut exister, il existe, mais il n'est point une solution de la question ouvrière. C'est donc une chimère que poursuivent certains esprits qui le préconisent. S'il est utile aux patrons, ils l'accepteront. Dans le cas contraire, ceux qui le conseillent perdent leur temps. On ne voit pas que la participation ait gagné beaucoup de terrain jusqu'à présent, et sauf un petit nombre d'exemples connus de tous, en France, en Angleterre, le système n'est encore, il faut le dire, qu'à la période d'étude.

Le 29 juin a eu lieu une importante séance de la commission pour l'examen d'un projet d'école supérieure d'art industriel.

La séance était présidée par M. Frédéric Lévy, en présence de MM. Pariot-Laurent, Guérin-Brécheux, Lhoste, Piel, Gilbert et Engelmann. MM. Daviaud, président de la Société des livres d'art, et Chameroy, agent de cette Société, assistaient à cette séance.

C'est M. Gilbert, président de la Chambre des sculpteurs, qui a exposé le projet et en a fait ressortir tous les avantages. M. Chameroy est entré ensuite dans beaucoup de détails que nous résumons ainsi qu'il suit :

Il s'agit d'un projet de création d'une Ecole supérieure d'art industriel, avec adjonction d'écoles de dessin professionnelles pour les industries d'art, sur le modèle de l'école de dessin organisée au Conservatoire des arts et métiers, par la chambre syndicale de la bijouterie. Cette école serait installée dans l'immeuble du Château-d'Eau, aux 3e et 4e étages.

Cette installation comprendrait trois grands ateliers de dessin et de sculpture;

Vingt salles de cours ;

Un musée ou salle d'expositions;

Une Bibliothèque considérable ;

Une vaste salle d'assemblée.

Des dépendances pour l'installation de tous les services de l'établissement ; l'école pourrait recevoir 500 élèves qui seraient admis par voie de concours après un examen sur les matières comprenant :

La langue française;

L'arithmétique ;

La géométrie et l'algèbre élémentaires ;

L'histoire et la géographie ;

Les notions de physique et de chimie ;

Un dessin d'ornement ;

Un dessin de figure.

Les cours comprendraient :

Esthétique ;

Histoire de l'art en France et à l'étranger;

Dessin de la figure, de l'ornement ;

Sculpture ;

Physique, chimie, dans leurs applications aux arts industriels;

Céramique, pierres, porcelaines, faïences, lithographie, chromolithographie;

Tissus, teintures, broderies, tapisseries, étoffes d'ameublements;

Travail des métaux, bronzes, bijouterie, orfèvrerie, ustensiles divers.

M. Daviaud, dans l'intérêt de l'industrie française, a vivement soutenu l'utilité, l'urgence même de cette création. Nous avons à Paris des musées admirables, mais cela ne suffit pas pour l'art industriel, il faut de plus l'*école*. Nos voisins, les Anglais surtout, l'ont parfaitement compris, ils ont uni les deux choses. La théorie est insuffisante, il faut la pratique. Cette école serait, par rapport à l'école des beaux-arts, ce qu'est l'Ecole centrale vis-à-vis de l'Ecole polytechnique.

M. Lévy, résumant les discussions, a fait remarquer que la commission n'a pas à s'occuper des moyens pécuniaires qui sont proposés pour la fondation de cette œuvre. Il s'agit seulement d'examiner si, en principe, elle doit être utile,

et si les chambres syndicales de Paris peuvent lui accorder leurs sympathies et un concours moral. Quant à lui, il est pénétré de son importance et n'hésite pas à l'affirmer.

Cette opinion a été partagée par tous les membres présents, et, tout en faisant les réserves inspirées par l'état d'ébauche du projet, nous ne pouvons qu'encourager ces études et ces entreprises si favorables à l'avenir de notre industrie.

Nous terminerons cette revue rapide en signalant un consciencieux travail communiqué par M. Nottelle à l'*Union nationale* et relatif au *phylloxera;* M. Nottelle pense que le mal constaté n'est pas cause, mais effet; les vignes attaquées, selon lui, sont envahies par le parasite parce qu'elles sont déjà malades, surtout parce qu'elles manquent des sels de potasse qui leur sont nécessaires; des amendements rationnels suffiraient donc pour faire diminuer et enfin disparaître le fléau. Des expériences plus complètes que celles qu'on a exécutées jusqu'ici permettront seules d'établir ce qu'il y a de vrai dans cette opinion, soutenue déjà, d'ailleurs, par un certain nombre de naturalistes et d'agronomes.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LA DIFFUSION DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE PAR LES CONFÉRENCES ET PAR L'ENSEIGNEMENT PROPREMENT DIT.

Réunion du 5 août 1874.

Présidence de M. JOSEPH GARNIER, *membre de l'Institut, un des vice-présidents.*

Réunion d'été, très-peu nombreuse.

Après la présentation, par M. Joseph Garnier, de quelques opuscules offerts en hommage à la Société,

M. ANTONIN RONDELET annonce que la seconde session du congrès des associations ouvrières catholiques aura lieu cette année, à Lyon, le 24 août; il fait ressortir le caractère « monacal » de ce congrès, dont les membres seront logés en cellules dans les bâtiments du séminaire de Lyon, et il se félicite des succès obtenus par les associations catholiques ouvrières, au point de vue de l'enseignement religieux et moral, ainsi que de l'enseignement économique.

Un membre croit devoir faire remarquer que ces succès ne sont peut-être pas aussi réels qu'ils semblent à M. A. Rondelet. Il cite un cercle catholique établi dans un des quartiers de Paris. Des conférences ont été faites à ce cercle, et l'on a pu y réunir un assez grand nombre d'assistants, la plupart ouvriers; mais c'est en offrant à ces ouvriers des jeux et des consommations de café fort au-dessous du prix de revient. Des succès ainsi obtenus ne prouvent donc pas, de la part des ouvriers, un empressement bien désintéressé à écouter les leçons des orateurs catholiques.

M. JULES SIMON se porte garant de l'empressement des ouvriers à recevoir l'instruction qui leur est offerte, sans accompagnement de consommations gratuites ou quasi-gratuites. Comme président de plusieurs sociétés d'enseignement populaire, il a eu maintes fois l'occasion de constater, chez les personnes adonnées aux professions manuelles, un réel désir de s'instruire, et il ne voudrait pas que l'on décourageât ceux qui s'efforcent de satisfaire ce désir.

Le précédent orateur répond que M. Jules Simon prêche un converti; que l'intention de décourager ceux qui veulent instruire le peuple est fort loin de sa pensée; qu'il a lui-même pris part à cette utile entreprise et qu'il peut aussi témoigner du goût de beaucoup d'ouvriers pour l'instruction, précisément parce qu'il les a vus venir chercher cette instruction là où nul autre appât ne leur était présenté; et c'est alors seulement que le succès, selon lui, est vraiment de bon aloi.

MM. JOSEPH GARNIER et BARBAROUX expriment quelques doutes sur l'authenticité de la qualité d'ouvriers attribuée par M. A. Rondelet à la masse de ses auditeurs.

M. A. RONDELET établit une distinction tranchée entre les *cercles* catholiques et les *conférences* catholiques. Il convient que, dans les cercles, on attire volontiers les gens peu fortunés, par l'appât de plaisirs et de jouissances à très-bon marché. Mais rien de semblable n'a lieu dans les conférences. M. A. Rondelet, pour son compte, en a donné plusieurs; il s'y est toujours vu entouré d'un auditoire nombreux et attentif. Il a pu ainsi observer l'esprit différent qui règne dans les divers quartiers de Paris. Il lui est arrivé d'avoir à tenir tête à quelques manifestations peu sympathiques, — non pour la personne, mais pour les idées qu'il développait. Le plus souvent, il a été écouté avec déférence, et il a réussi à porter la conviction dans l'esprit de son auditoire, toujours composé, il l'affirme, d'ouvriers en grande majorité. Ce n'étaient pas, comme le croit M. Barbaroux, de ces « travailleurs qui ne travaillent pas », et parmi lesquels se recrutait le personnel tumultueux des anciennes réunions publiques. C'étaient de vrais ouvriers. M. A. Rondelet les a interrogés, il les a entretenus individuellement, et il a pu savoir quelle était la profession de chacun d'eux. Il a remarqué, d'ailleurs, que le samedi, jour de paye, ses auditeurs étaient retenus à l'atelier, mais qu'ils ne manquaient pas, pour cela, de venir aux conférences, quoique un peu plus tard que de coutume.

M. FRÉDÉRIC PASSY témoigne à son tour de l'empressement des ouvriers à assister aux leçons faites, par exemple, au nom des Associations polytechnique et philotechnique, soit par lui-même, soit par d'autres personnes, parmi lesquelles se sont trouvés plusieurs membres de la Société. Il ajoute que ces leçons n'avaient point le caractère catholique, et qu'on n'y parlait que de science, d'économie sociale, d'industrie, de littérature. M. Passy croit d'ailleurs qu'il ne faut pas confondre les *conférences* avec les cours d'adultes ou *classes du soir*. Les ouvriers seuls assistent à ces cours et y assistent d'une manière suivie, en bons écoliers. Aux conférences, c'est autre chose: l'auditoire est et doit être plus mêlé. Les conférences, en effet, ne s'adressent pas exclusivement aux ouvriers, mais aussi aux gens du monde. Les gens du monde y viennent donc, ainsi que les ouvriers, chercher une instruction générale et, autant que possible, attrayante; cela est excellent. A ce propos, M. Passy proteste contre l'expression de *classes* appliquée soit aux *aristocrates*, soit aux *bourgeois* ou aux *travailleurs*, et il invoque contre ces distinctions artificielles le principe de fraternité. Quant aux *cercles* catholiques, il n'a pas de mal à en dire. Il a été admis, à Neuilly (Seine), au sein d'un cercle placé sous le patronage de Saint-Joseph; il y a vu une salle de billard et d'autres agréments offerts aux sociétaires; cela lui paraît légitime; il voudrait seulement que la liberté et les facilités accordées aux cercles *catholiques* le fussent aussi à ceux qui sont et veulent demeurer purement laïques; malheureusement, il craint que la situation des seconds ne soit fort différente de celle des premiers.

M. ALPH. COURTOIS voit un grave inconvénient à réunir dans un même enseignement des idées d'ordres tout différents, par exemple l'enseignement religieux avec l'enseignement économique ou scientifique. Cette association lui semble contraire aux intérêts de la science. Il a vu notamment un livre de M. Villeneuve-Bargemont sur *l'économie chrétienne*; il avoue ne pas bien comprendre ce que peut être l'économie politique *chrétienne*, et en quoi, si elle est vraiment de l'économie politique, elle peut différer de l'économie politique sans épithète. En tout cas, ce n'est pas dans des livres de ce genre, ce n'est pas non plus à des conférences ou à des leçons faites sous l'invocation catholique que l'on est tenté de chercher une instruction vraiment scientifique et impartiale. Lorsque l'on veut enseigner à la fois la religion et la science, il s'opère, dans l'esprit de l'auditeur ou du lecteur, un dédoublement d'idées qui fait que l'un des sujets nuit fatalement à l'autre. D'autre part, il est évident qu'un protestant ou un libre penseur ne saurait, sans abdiquer sa dignité, recevoir une instruction qu'on ne lui donne qu'en échange d'une transaction avec sa conscience et ses convictions. M. Courtois souhaiterait donc que ceux qui veulent sincèrement servir la science, et non pas un parti, n'arborassent d'autre drapeau que celui de la science.

M. VILLIAUMÉ plaide, comme M. Frédéric Passy, la cause de la liberté pour toutes les propagandes et pour tous les enseignements, hormis, bien entendu, pour l'enseignement et la diffusion des doctrines immorales; et il range parmi ces doctrines l'athéisme et le matérialisme. Il ne croit pas que les catholiques fassent, comme ils le prétendent, preuve d'un grand courage en prêchant leurs doctrines, parce que des prêtres ont été mis à mort par les gens de la Commune. Des hommes de tous les partis peuvent être et ont été en effet victimes de semblables crimes. La vérité est que les catholiques sont très-favorisés, tandis que les personnes professant d'autres dogmes, d'autres doctrines, le sont beaucoup moins, ou ne le sont nullement. Or, M. Villiaumé veut que la liberté soit donnée à tous, et il est convaincu que la liberté ne peut produire que du bien.

M. DE MALARCE dit que les ouvriers ont du goût pour l'instruction, mais pour l'instruction donnée à l'aide de certains procédés; il voudrait qu'on tirât parti, au profit de l'enseignement économique, de ce goût et de ces procédés, et que l'on suivît, en France, l'exemple donné en Angleterre par Twinning, qui a obtenu des résultats con-

sidérables par des conférences écrites qu'il lisait ou faisait lire devant l'auditoire, tandis qu'un *démonstrateur* mettait sous les yeux de cet auditoire les objets mêmes auxquels les conférences étaient relatives. C'est ce qu'on a appelé la *leçon des choses*. M. de Malarce s'appuie encore sur l'exemple des cours ou conférences scientifiques où la leçon est accompagnée d'expériences qui la rendent à la fois plus attrayante et plus profitable.

M. A. Rondelet croit que ces expériences, gênantes pour l'orateur, finissent par fatiguer aussi l'auditeur, et qu'en conséquence il ne faut pas en abuser. Il n'aime pas non plus les auditoires composés en partie d'ouvriers et en partie de *bourgeois* instruits; car, dit-il, on ne peut parler à ceux-là le même langage qu'à ceux-ci. Il faut choisir. Malheureusement, on préfère s'adresser exclusivement aux intelligences déjà ouvertes, éclairées, et l'on cesse ainsi d'instruire ceux qui ont le plus besoin d'apprendre. M. Rondelet n'approuve pas non plus que les femmes soient admises dans l'auditoire. Enfin, il assure que les cercles et les sociétés catholiques, loin de jouir d'aucun privilége, sont au contraire soumis à une surveillance et à un contrôle très-sévères.

M. Olry de Labry reconnaît l'utilité des expériences, des figures, des exhibitions d'objets dans l'enseignement scientifique, mais il déclare que ces procédés d'instruction sont parfois gênants pour l'orateur et peuvent nuire à la suite et à la clarté de ses démonstrations.

M. Joseph Garnier relève « l'énormité » énoncée par M. Villiaumé, voulant prescrire comme immoral l'exposé des doctrines athées et matérialistes. Ces doctrines ne sont à ses yeux ni plus morales, ni plus intelligibles que les doctrines dites spiritualistes. Il ne voit aucun inconvénient à laisser à toutes les opinions la liberté de se produire; il y voit même de grands avantages. Répondant à M. Passy au sujet de la distinction des *classes*, il dit que cette distinction est un fait qu'il faut bien accepter ou subir; que pour ce qui est de la fraternité, c'est un mot qui est de trop dans la triple devise républicaine, car il n'exprime qu'un sentiment personnel et délicat, qu'il est impossible d'imposer aux masses, et qui ne peut se généraliser. *Liberté*, à merveille; *Egalité*, fort bien, pourvu qu'on entende l'*Egalité des droits*; mais *Fraternité* est synonyme de chimère. Les hommes et les peuples ne sont et ne seront jamais frères.

M. Frédéric Passy espère qu'ils le deviendront un jour. Quant aux auditoires composés d'ouvriers et de gens du monde, et aussi de femmes, il les croit excellents, parce qu'ils obligent l'orateur à châtier son langage, à mesurer ses expressions, et à respecter les sentiments de tous.

Sur la méthode d'enseignement, il ne partage pas la préférence de M. de Malarce pour les conférences écrites, qui peuvent réussir en Angleterre, mais qui, en France, sont toujours accueillies froidement. L'important, selon lui, serait de former de bons professeurs ou de bons conférenciers. Le peuple français goûte fort le talent oratoire; il faut le prendre tel qu'il est et mettre à profit ses qualités et même ses défauts.

M. Olry de Labry veut un enseignement simple, d'où l'on écarte avec soin toute terminologie trop scientifique, et il n'approuverait pas que les femmes en fussent exclues.

M. Arthur Mangin est d'avis qu'il ne faut se faire illusion ni sur le désir d'instruction qui règne soit parmi les ouvriers, soit parmi les gens du monde, ni sur les résultats obtenus au moyen des conférences avec ou sans expériences, exhibitions, projections, etc. La vérité est que le public cherche des distractions et des plaisirs bien plus que de l'instruction; que ce qui l'attire aux conférences, c'est une certaine mode, un certain engouement peu durable; c'est aussi le talent, la réputation, quelquefois même la figure du conférencier, et les conférences où l'on se porte avec le plus d'empressement ne sont pas, d'ordinaire, celles où il y a le plus à apprendre. Les exhibitions, les projections d'images, les expériences sont un attrait de plus pour le public, en même temps qu'elles sont parfois une gêne pour le conférencier. Contribuent-elles beaucoup à rendre les conférences plus instructives? M. Mangin ne le pense pas; il croit qu'elles ont plutôt pour effet d'amuser et, par conséquent, de distraire l'auditoire qui, occupé à regarder, cesse d'écouter. Au surplus, ces procédés ne peuvent avoir évidemment aucune part dans l'enseignement de l'économie politique. Des conférences sur les matières économiques, lorsqu'elles sont bien faites, peuvent, selon M. Mangin, être très-utiles. Il ne sait s'il est aussi aisé que le croit M. A. Rondelet d'y attirer un auditoire nombreux sans autre appât que l'instruction; mais au moins cet auditoire, nombreux ou non, s'il veut écouter, est-il sûr d'apprendre quelque chose ou d'être utilement impressionné. M. Mangin cite, comme exemples de conférences bien conçues et bien dites, celles que fit, il y a quelques années, M. H. Baudrillart aux *Soirées* de la Sorbonne, et celle par laquelle M. Frédéric Passy a inauguré naguère un cours d'économie politique adressé aux jeunes personnes; mais il doute un peu que de telles conférences, qui sont cependant des modèles du genre, puissent isolément produire grand effet. Il faut, dans toute œuvre, commencer par le commencement. Le commencement, ici, c'est l'instruction de la jeunesse, non par des conférences, c'est-à-dire par des entretiens plus ou moins fantaisistes, mais par des cours, par des leçons, en un mot par l'enseignement au sens propre du mot. C'est là le terrain solide sur lequel il faut se placer, surtout lorsqu'il s'agit de répandre et faire fructifier les connaissances scientifiques et économiques. Les conférences, venant ensuite, peuvent réaliser une heureuse combinaison de l'agréable et de l'utile; mais, encore une fois, il ne faut pas s'en exagérer la portée. Pour ce qui est des femmes, M. Mangin est d'avis qu'on leur ouvre à deux battants les portes des salles de conférences, et il estime que leur présence est pour les conférenciers un excellent stimulant et parfois un frein salutaire.

M. Frédéric Passy reconnaît aussi l'utilité supérieure des cours proprement dits comparés aux conférences, et il ajoute que la leçon qu'il a faite devant un auditoire féminin, et que M. Mangin a citée avec éloge, était une introduction à un véritable cours, dont les résultats ont été des plus satisfaisants.

M. Olry de Labry rappelle que sur huit grains semés dans un champ, il n'y en a qu'un seul qui germe, et que cela suffit pour donner une moisson.

M. Paul Coq parle dans le même sens que M. Mangin, et fait ressortir en quelques mots l'importance de l'enseignement proprement dit. C'est dans les jeunes esprits et avec l'adjuvant de la discipline scolaire, que l'instruction sérieuse trouve un accès facile et durable. C'est là qu'il faut semer pour récolter. On ne réforme plus les esprits façonnés par l'habitude, quelquefois faussés par les préjugés. Qu'on s'attache donc à l'enseignement : c'est le nécessaire; les conférences ne sont que le superflu.

M. de Malarce revient sur l'excellence des méthodes anglaises, et croit qu'il est possible de les appliquer en France.

M. Olry de Labry réclame l'introduction de l'économie politique dans l'enseignement secondaire.

La réunion se sépare à onze heures.

Arthur Mangin.

LA CULTURE A LA VAPEUR EN ÉCOSSE

ET LES DÉFRICHEMENTS ENTREPRIS PAR LE DUC DE SUTHERLAND.

Sous ce titre, le *Times* vient de publier de très-intéressants détails sur la mise en culture de terres vagues que le duc de Sutherland a entreprise, il y a deux ans, dans le comté (1) dont il tire son appellation nobiliaire. Ces travaux n'ont pas subi d'interruption depuis leur début; ils se sont même développés sur une échelle croissante, de façon à revêtir un véritable caractère d'intérêt public. C'est pourquoi le *Times* les a jugés dignes d'une description détaillée. Nous la lui empruntons, en la resserrant quelque peu.

Le comté de Sutherland comprend un total de 1,299,253 acres (506,286 hectares), dont la presque totalité (1,176,837 acres = 494,251 hectares) appartient au duc, et dont les revenus bruts représentent annuellement une somme de 58,110 livres sterling (1,455,000 francs). Ce n'est donc, en moyenne, que 11 3/4 deniers (1 fr. 20 c.) par acre, et ce fait seul caractérise l'état de ces propriétés, qui, de temps immémorial, ne servaient qu'à la chasse ou bien au pâturage des moutons, puisque, dans le comté, la terre arable rend au moins, par acre, 1 livre sterling (25 francs) de revenu. Ces terrains, dans leur ensemble, affectent un aspect marécageux, et sont coupés çà et là de véritables fondrières. Leur sol consiste dans une couche de terre boueuse et de détritus végétaux, d'une puissance variable, mais toujours considérable, et qui repose sur un sous-sol partie de sable blanc, partie de glaise mêlée de sable, et par endroits argileux. Dans les portions les plus sèches, le

(1) Le comté de Sutherland occupe, avec le comté de Caithness, à l'ouest duquel il est situé, la partie la plus septentrionale de l'Ecosse. On devine dès lors quels peuvent être son climat et sa topographie. Il se divise en deux régions, celle du Nord, qu'on appelle Stratnavern, et celle du Sud, qui est le Sutherland proprement dit.

mouton trouve en abondance de la pâture pendant le printemps et l'automne. Mais la grande disproportion qui existe entre la terre arable et les pâturages a été longtemps une source de difficultés et de dépenses pour les occupants du sol. La quantité des terres arables ne dépasse pas 20,000 acres, selon une estimation sommaire, ce qui fait que le comté est beaucoup plus propice à l'entretien des moutons pendant le printemps et l'été, qu'en hiver. Aussi les fermiers ont-ils été acculés à l'alternative de laisser beaucoup de pâturages sans emploi ou de chercher au dehors, pour leurs moutons, des stations hivernales, surtout dans le comté de Ross ou dans celui de Caithness. Le coût de cet hivernage a presque doublé dans les dernières années, et bon an, mal an, le Sutherland paie 30,000 livres sterling aux deux comtés sus-dénommés, seulement pour l'avoine et les turneps qu'il en tire.

Voilà dans quelles circonstances le duc de Sutherland s'est résolu à employer la mécanique agricole afin d'agrandir la portion arable de ses domaines, et, comme théâtre de sa première expérience, il a choisi des terrains avoisinant le bourg de Lairg, offrant, en général, les traits caractéristiques qu'on rappelait tout à l'heure, bien situés d'ailleurs sous plusieurs rapports. Ils ne sont éloignés que de 6 milles de la station de chemin de fer de Lairg; une bonne route ordinaire les traverse et ils se trouvent à portée de carrières de pierre à chaux. Le Loch Shin les limite au sud-ouest, et, au sud-est, la rivière Tirry qui va se jeter dans ce lac. Des rives de celui-ci, le sol s'élève en pente douce, entrecoupé de monticules et de dépressions, jusqu'à un chaînon de montagnes qui courent dans la direction du sud-ouest au nord-est. Des hêtres nains et des frênes, dont les racines plongent dans un tapis de fougère, lui forment une double ceinture.

On aurait pu hésiter devant certains obstacles, que la routine déclarait volontiers invincibles : la rudesse du climat, son humidité et ses fréquents brouillards, la force des vents. Ces objections, un agronome éminent, M. Kenneth Murray, les pesa et les écarta : il y avait, selon lui, des pays d'un climat encore plus rude et où la culture avait su néanmoins s'acclimater; le drainage pouvait avoir raison de l'humidité et des brouillards ; des plantations faites d'une façon judicieuse arrêteraient l'impétuosité des vents. M. Murray allait plus loin : il se montrait persuadé que les terrains qu'il s'agissait de restituer à l'agriculture rapporteraient un revenu annuel de 4 0/0 du capital employé, une fois clos, recouverts d'édifices et divisés en fermes d'une étendue convenable. Cette estimation reposait sur la supposition que les travaux de tranchée n'embrasseraient qu'une superficie restreinte et que le reste pourrait être livré facilement à la charrue. Elle s'étayait aussi sur les prix de la main-d'œuvre et de certains matériaux, dans les quatre dernières années. Il fallut bien reconnaître que ces calculs étaient au-dessous de la vérité, et renoncer à une rente de 4 0/0; mais il paraît certain qu'en tous les cas, le duc de Sutherland peut attendre des terres qu'il veut rendre à la culture une rente égale à celle des terres depuis longtemps cultivées. Il aura eu de plus le mérite d'accroître ainsi, dans une mesure très-sensible, la valeur vénale et les facultés productives du comté.

Les travaux préliminaires ont commencé, il y a environ deux ans, par l'ouverture, dans la zone du nord-est, d'un fossé large et profond pour l'écoulement, dans la rivière Tirry, des eaux provenant du drainage. En même temps on plantait des rangées de sapins d'Écosse, et on étendait la grande route existante sur les divers points désignés pour servir d'emplacement aux bâtiments de ferme projetés. Quant aux travaux de culture proprement dits, ils ne furent pas entrepris avant l'été de 1873; ils embrassèrent une aire de 250 acres, divisée en deux parties par la grande route. La terre y fut labourée à la vapeur; elle ne renfermait qu'un petit nombre de pierres, mais beaucoup de racines d'arbres, que les machines firent affleurer et dont on se servit pour les alimenter de combustible. Au labourage succéda un drainage à fond, effectué en partie au moyen de rigoles en pierres, en partie à l'aide de tuyaux collecteurs. Au mois de février 1874, un tiers à peu près de la portion labourée a été hersé et chaulé, puis recouvert de quatre quintaux de superphosphate par acre, le tout surmonté, en quelques endroits, d'une couche de nitrate de soude. A la fin d'avril et dans les premiers jours de mai, le terrain ainsi préparé reçut des semences d'avoine; elles offrent aujourd'hui la plus belle apparence et sont même trop luxuriantes, du moins dans les endroits où l'on a employé le nitrate de soude et où les tiges menacent de verser. Les avoines les premières semées sont déjà en épis, et, parlant d'une façon générale, d'après l'aspect actuel, on peut compter sur un rendement de six quarters (1) à l'acre. Quatre cottages pour serviteurs et une partie des bâtiments de ferme eux-mêmes sont édifiés. Mais on n'a pas l'intention d'affermer la terre avant deux années; en attendant, on s'en servira comme d'un champ d'expériences, et on continuera les constructions commencées.

La seconde section des travaux a été entreprise dans l'automne de l'année dernière, et, depuis cette époque, la charrue à vapeur n'a presque pas cessé de fonctionner. De grands blocs de pierre ont, dès le début, entravé son action, et il a fallu beaucoup s'ingénier pour venir à bout de cet obstacle. Enfin on y est parvenu à l'aide d'une charrue d'un nouveau modèle : elle est en fer, longue de 10 pieds, large de 18 pouces, supportée par six roues ou roulettes, et montée par le laboureur qui la dirige. Deux de ces roulettes sont placées au-dessous ou dans le corps même de la charrue; les quatre autres lui sont extérieures et disposées deux en avant, deux en arrière. La machine est construite de manière à fonctionner dans l'une ou l'autre de ces directions sans avoir besoin de tourner sur elle-même, et toutes ses parties sont doubles, si ce n'est le versoir, qui lui-même pivote dans un sens ou dans un autre. Au-dessous du centre de la machine, se trouve un fort coutre plat présentant une pointe affilée avec un rebord concave tranchant de chaque côté du corps, et c'est au centre de ce coutre qu'est adapté le ressort du versoir. Le siége du conducteur surmonte le corps de charrue, et un appareil directeur très-simple lui permet de diriger l'appareil comme il l'entend.

Deux machines à vapeur, chacune d'une force nominale de 16 chevaux, et développant une force réelle d'environ 40 chevaux, fournissent les moyens de traction. L'expérience a montré qu'elles déploient leur effet le plus utile en agissant isolément et sur un parcours limité à 400 yards (yard = 0m914). Tout étant disposé, et le conducteur sur son siége, la charrue s'ébranle. Les roulettes en fer de son corps broient le sol et l'ameublissent; les rebords tranchants des disques coupent à la surface le gazon et les racines sous-jacentes; le coutre, plongeant à une plus grande profondeur, fend à son tour le sous-sol, que le versoir remue et tasse, tandis que le crochet qui est à l'arrière approfondit le sillonnage, en extrayant, au besoin, les pierres et les souches. Dans les circonstances ordinaires, une machine accomplit son parcours de 400 yards dans l'intervalle d'un quart d'heure. Puis, au bout du sillon, on retourne l'appareil, et la charrue, rebroussant chemin, achève son œuvre. On a remarqué qu'elle franchit tous les accidents de terrain, en relief ou en creux, sans cesser d'adhérer au sol et de le pénétrer sur une profondeur de 12 à 20 pouces; elle roule et vacille parfois, mais ne chavire jamais. Il est assez rare qu'elle ne vienne pas à bout de toutes les pierres et de toutes les souches. Si les unes cependant sont trop grosses et les autres trop profondément enfoncées, on a recours à la dynamite, dont l'emploi n'a pas encore offert de danger et s'est toujours montré entièrement efficace.

Les blocs de pierre que la charrue laisse après son passage sur la surface du sol, sont utilisés pour la construction des chemins, des drains et des bâtiments d'exploitation. Il est rare que leur quantité excède ces divers besoins. Mais il faut les transporter et les réunir en tas, en dehors du champ de labourage. On se propose de faire usage, à cet effet, de traîneaux disposés de telle sorte qu'une des machines pourra les transporter chargés à un point donné, tandis que l'autre les déchargera sur ce même point.

Le drainage à fond devait-il précéder ou bien suivre la besogne de la charrue? L'expérience seule pouvait renseigner à cet égard. Il semble que le premier de ces partis s'adaptait mieux aux terrains les plus humides et les plus marécageux ; le second, au contraire, aux terrains les plus secs et les plus rocailleux. Les pierres extraites, — on l'a déjà dit, — servent à la confection des drains. Mais l'ouverture de rigoles profondes à mains d'homme ne laissait pas que d'être onéreuse; on a donc fait l'essai d'un outil affectant la forme d'une ancre, dont une des branches, enfoncée à une profondeur de 2 pieds, est promenée à travers le terrain par les machines à vapeur. Cette ancre affouille une tranchée qu'il est facile aux travailleurs de nettoyer et d'approprier à son but.

Une des ceintures de bouleaux et de frênes dont il a été question plus haut traversait directement les terrains que l'on rend à la culture. Pour les déraciner, on s'est servi de la vapeur d'une façon ingénieuse et nouvelle. On a entouré leurs troncs de courtes chaînes en fer, réunies les

(1) Le quarter représente 290 lit. 781.

unes aux autres et assujetties à une machine. Celle-ci, une fois en mouvement, déracinait d'un coup cinq ou six arbres, « avec la même facilité qu'un homme trouverait à cueillir autant de laitues. » Il ne faut donc pas s'étonner de ce qu'encouragé par la belle apparence des récoltes que porte déjà cette terre si fraîchement remuée, comme par le succès des procédés mécaniques dont il a fait un si large usage, le duc de Sutherland se propose d'étendre chaque année ses opérations agricoles à un millier d'acres. Or, M. Murray estime que le comté tout entier offre tout au moins 50,000 acres susceptibles de devenir arables. Quant aux 1,175 premiers acres à transformer, il propose de les diviser : 1° en quinze fermes, chacune de 40 acres de terre arable, avec 600 acres de pâtures en commun et 200 acres à défricher par les occupants; 2° en trois fermes, l'une de 125, l'autre de 200, la troisième de 250 acres de terre arable, avec 1,400 acres de pâturages à répartir entre elles suivant leurs contenances respectives. Elles seraient toutes affermées pour trente années, la rente devant s'accroître à l'expiration de chaque période décennale et le propriétaire conservant le droit d'annuler le bail, à d'équitables conditions, la vingtième année expirée. Les fermiers devraient s'assujettir à une rotation déterminée, qui pourrait consister, suivant M. Murray, en quatre années de culture fourragère et deux années de céréales.

Passons au côté de la question qui n'en est pas le moins important, le côté des frais et débours. Les deux machines, la charrue et les autres engins ont coûté ensemble 2,300 livres sterling (58,000 fr.). On assure que ces machines doivent durer quinze années sans détérioration sensible et que 5 0/0 de leur prix d'acquisition suffiront amplement à leur entretien annuel. Le service des deux machines réclame le concours de 15 ou 16 personnes, conducteurs, chauffeurs, manœuvres : ceux-ci suivant la charrue, nettoyant les sillons qu'elle trace, enlevant les pierres qu'elle extrait, ajustant ses poulies et ses roulettes quand elle circule sur un terrain inégal. Le salaire de ces hommes, dont nous fixerons le nombre à 20, peut être évalué à 3 shillings par jour, soit un total de 3 livres. Nous évaluerons l'usure et la détérioration des machines à 20 0/0 par an, c'est-à-dire à 1 livre 10 shillings par jour. Deux tonnes de tourbe, à 10 shillings, représenteront le combustible; 20 shillings la dépenses des petites réparations quotidiennes, de l'huile, de l'usure des cordages et autres appareils. On arrive ainsi à une dépense totale et journalière de 6 livres pour chaque charrue, et celle-ci retournant, dans son état actuel, un acre et un cinquième par jour, le cout du labourage se trouve être précisément de 5 livres par acre.

Voilà pour les dépenses connues; mais il en est d'autres d'un caractère un peu conjectural; groupant les unes et les autres, M. Murray présente les chiffres suivants:

1° Labourage de 1,175 acres à 5 livres l'acre. . . . . Livres	5.875	
2° Drainage de 1,175 acres à 7 livres. . .	8.225	
3° Nettoyage de la surface du sol à 2 liv.	2.350	
4° Bâtiments de ferme	7.637	10 shill.
5° Clôtures, à 2 livres par acre. . . .	2.350	
6° Routes, à 10 shillings par acre. . .	587	10
7° Frais divers, 10 shillings	587	10
Dépense totale. . . . . Livres.	27.612	10 shill.
Soit une moyenne, par acre arable de .	23	10 —

On se propose aussi de consacrer 2 livres environ par acre au drainage et à la clôture des terrains conservés en pâturages; mais l'on ne prévoit pas d'autres sources de déboursés. Si ces calculs se trouvent corrects, et jusqu'ici la chose semble très-probable, le duc de Sutherland retirera tout d'abord un joli bénéfice de ses avances et aura, du même coup, largement contribué à la solution d'un problème économique du plus haut intérêt. A l'occasion de la prochaine réunion à Inverness de la Société d'agriculture des Highlands, *Highland Agricultural Society*, il se dispose à recevoir ses membres sur le théâtre même de ses propres opérations. Ces agronomes distingués pourront ainsi juger, en parfaite connaissance de cause, de l'état et des progrès de la grande tâche que le duc a entreprise.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Les nouveaux impôts municipaux à Paris. — Le budget de la ville de Paris et le nouvel emprunt. — La grève de Belfast. — Le commerce de l'Italie pendant le 1er semestre 1874. — Le *Lloyd italien*. — Le guano du Pérou. — La proposition Lorgeril.

Le *Journal officiel* vient de publier la loi qui autorise la ville de Paris à s'imposer extraordinairement pendant cinq ans et à établir différentes surtaxes sur son octroi.

Ainsi, à partir de la promulgation de cette loi et jusqu'au 31 décembre 1876 inclusivement, il sera perçu à l'octroi de la ville de Paris, sur les vins en cercles et en bouteilles, les cidres et poirés, les alcools dénaturés et les huiles, en sus des droits actuellement existants, des surtaxes fixées comme il suit :

Vins en cercles, un second décime additionnel, par hectolitre 1 franc;

Vins en bouteilles, 8 francs en principal, plus deux décimes, soit au total, par hectolitre 9 fr. 60 c. ;

Cidres et poirés, un second décime additionnel, par hectolitre 38 centimes;

Alcool dénaturé, deux décimes additionnels au droit principal fixé par hectolitre d'alcool pur, par hectolitre 1 fr. 50 c.;

Huiles d'olive, fruits et conserves à l'huile, huiles parfumées de toute espèce, augmentation en principal de 2 francs par hectolitre et avec les deux décimes, 2 fr. 40 c., soit par 100 kilogrammes 2 fr. 62 c. ;

Huiles de toute autre espèce provenant de substances animales ou végétales, augmentation sur le tarif actuel, 4 francs en principal par hectolitre et avec ces deux décimes, 4 fr. 80 c., soit par 100 kilogrammes 5 fr. 25 c.

La ville de Paris est autorisée à s'imposer extraordinairement :

1° 17 centimes par addition au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres ;

2° 12 centimes par addition au principal de la contribution des patentes.

Cette imposition sera perçue pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1875, jusqu'au 31 décembre 1879. Le produit annuel sera appliqué au paiement des dépenses municipales ordinaires.

Ces ressources étaient indispensables pour les exercices qui vont suivre. On sait que le budget de la ville de Paris pour 1875 proposé par le préfet de la Seine, se solde, en recettes et en dépenses, par la somme de 202,755,114 fr. 54 c. En voici les principaux chiffres :

Recettes : Centimes communaux, impositions spéciales, etc., 16,495,702 fr. 82, avec une prévision de recettes supérieure de 311,769 fr. 44 à celle admise pour 1874.

Produit des octrois, 113,140,000 fr. ; on espère une bonification de 4,005,000 fr.

Produit des halles et marchés, 10,510,600 fr. 01; en diminution de 3,510,000 fr. sur les produits prévus en 1874.

Abattoirs, 2,350,000 fr.; sans changement.

Voitures publiques, 3,638,831 fr. 52; en diminution de 6,304 fr. seulement sur les prévisions précédentes.

Contributions pour travaux divers et pour l'éclairage, 5,088,171 fr. 48; ce chiffre dépasse de 319,234 fr. 14 les recettes admises pour l'année précédente.

Deux recettes nouvelles étaient prévues :

Taxe des frais d'entretien de pavage à recouvrer sur les riverains, 2,750,000 fr.

Taxe du remboursement des frais d'éclairage par les riverains, 3,000,000 fr.

Part revenant dans les bénéfices nets de la Compagnie du gaz, 5,200,000 fr.; soit 800,000 fr. de moins que pour l'année 1874.

Établissements hydrauliques, redevances et produits divers, 7,609,023 fr. 90; diminution de 268,308 fr.

Les recettes extraordinaires prévues s'élèvent à la somme de 1,430,203 fr. 70.

Dépenses : Dette municipale, 91,233.691 fr. 53, avec diminution sur l'année précédente de 419,727 fr. 77.

Frais de perception des produits de l'octroi, 5,929,433 fr.; diminution, 11,737 fr.

Préfecture, mairie centrale, personnel, matériel, 4,234,860 fr.; diminution, 17,400 fr.

Contribution de la Ville dans la dépense de la garde républicaine, 3,300,000 fr. ; sans changement.

Architecture et beaux-arts, 3,635,300 fr., avec une diminution de 214,385 fr. sur les prévisions précédentes.

Voirie de Paris, 3,969,700 fr.; ce chiffre est supérieur de 380,209 fr. au chiffre correspondant du budget de 1874.

Voie publique, 14,194,220 fr.; augmentation de 510,000 fr. sur le chiffre de l'année dernière.

Promenades et plantations, 7,173,705 fr. 55, soit 28,880 fr. 84 de plus qu'au budget précédent.

Eaux et égouts, 6,251,240 fr. 90; différence en moins sur les prévisions de 1874 : 240,000 fr.

Enseignement primaire, 9,756,058 fr. 25; ce chiffre ne

présente avec celui inscrit en 1874 qu'une différence en moins de 8,660 fr. 84.

Fonds de réserve, 2,570,274 fr. 18; diminution, 624,007 fr. 11.

Les dépenses extraordinaires sont prévues par 7,238,203 fr. 70.

D'ailleurs, il est toujours question à Paris d'un emprunt municipal de 200 millions, qui serait soumis à l'approbation du conseil municipal après les vacances. Les architectes de la Ville viennent de dresser un état des travaux qui devront être imputés sur le produit de cet emprunt. Ces travaux consistent surtout dans l'achèvement de divers édifices en cours d'exécution et s'élevant à 32,871,473 fr. 06 c., ainsi répartis :

Hôtel de ville : fin de la reconstruction.	12.463.012 57
Achèvement des églises Notre-Dame de la Croix, Saint-François Xavier, Saint-Joseph, Notre-Dame des Champs, de Bercy, et des temples israélites de la rue de la Victoire et de la rue des Tournelles................	2.104.506 »
Nouvelles mairies des 12me, 13me, 15me, 16me, 20me arrondissements (achèvement).	1.162.847 »
Collége Rollin (dont 1,800,000 fr. imputables à l'exercice courant) (achèvement)..	2.476.566.60
Collége Chaptal (achèvement)..........	285.766 »
Divers............................	918.059 54
Groupes scolaires nouveaux...........	13.460.715 35
Total......... Fr.	32.871.473 06

La grève des ouvriers employés dans les fabriques de toiles à Belfast dure encore; commencée il y a plus de sept semaines, elle ne montre point encore de symptômes d'arrangement. La situation est embarrassante : il est de fait qu'après une période prospère, les manufacturiers qui ont donné à leur industrie un développement exagéré traversent des jours pénibles et qu'ils sont obligés d'abaisser leurs prix de revient; mais la baisse des salaires est un expédient dont les conséquences éminemment regrettables n'ont pas besoin d'être signalées.

Ce mouvement a atteint d'une manière fort dure les classes laborieuses, et il s'écoulera bien du temps avant que Belfast ne reprenne son activité et son animation. Un sentiment général de sympathie s'est attaché aux grévistes, qui ne sont pas responsables de la crise commerciale dont ils souffrent si cruellement. Un des caractères les plus remarquables de cette grève, c'est l'absence de toute tentative d'intimidation ou de violence. A vrai dire, les ouvriers n'ont pas encore senti trop durement l'aiguillon de la misère; ils se sont trouvés dans des circonstances assez favorables, et prolongent la lutte tant qu'ils ont quelque chose à mettre en gage, ou qu'ils peuvent tirer un shilling de ceux de leurs parents occupés dans d'autres industries.

Quelques personnes ayant une certaine influence dans le commerce se sont efforcées d'amener un accord, et l'on peut aujourd'hui espérer que les grévistes consentiront à quelques concessions.

L'*Economista d'Italia* a publié le tableau des importations et des exportations pendant le 1er semestre de l'année courante.

Le chiffre total s'élève à 1,218,666,642, valeur des marchandises importées et exportées.

En décomposant cette somme en ses deux facteurs, importation et exportation, on a le résultat suivant :

Importation 1874...................	692.118.454
— 1873...................	579.608.834
Différence en plus pour 1874.........	112.509.620
Exportation 1874..................	526.548.188
— 1873..................	552.933.711
Différence en moins pour 1874........	26.385.523

Ainsi l'importation a augmenté et l'exportation diminué.

Les importations du 1er trimestre 1874 présentent une augmentation de 50.659.243 francs sur celles de 1873; dans le 2e trimestre, l'augmentation est de 61.850.377 francs. On a ainsi une augmentation totale de 112,509.620 francs.

Les exportations, dans le 1er trimestre de 1874, présentent une diminution de 2.298.671 francs sur celles de 1873. Dans le 2e trimestre, la diminution est de 23.086.852 francs. Ce qui donne pour le 1er semestre une diminution totale de 25.385.523.

Un journal de Gênes, *Il Commercio*, annonce que cinq compagnies maritimes se syndiquent, avec l'appui de la Banque nationale et du Crédit mobilier, pour former une société puissante qui prendra le nom de *Lloyd italien*. Le Levant, les Etats-Unis, le Brésil, le Rio de la Plata seront les principaux services exploités par cette compagnie; elle annonce aussi une ligne directe de Gênes à Calcutta, Bombay et les ports de l'Indo-Chine. On ne peut que désirer un légitime succès à ces tentatives; plus le commerce maritime d'une nation se développe, plus les intérêts généraux de tous les peuples y trouvent leur avantage.

Un rapport du commandeur Cookson, du *Pétrel*, en date du 22 mai, contenant les résultats de sa visite du printemps dernier aux îles du Pérou, informe l'amiral commandant la station anglaise que, suivant les dernières estimations, les dépôts de guano des îles Macabi seront épuisés en dix-huit mois environ, en calculant d'après le chiffre actuel de l'exploitation, qui est de 500 tonnes par jour en moyenne. Les dépôts des îles Guanape seront épuisés en douze mois. Ce sont toutes ces îles qui fournissent aujourd'hui le guano pour l'exportation. Les ingénieurs péruviens évaluent à environ 600,000 tonnes les ressources des îles Lobos de Tierra, où le commandeur Cookson n'a trouvé aucun habitant capable de lui fournir des informations. Les ancrages sont bons. On se prépare à pousser activement les travaux. Les ingénieurs estiment que les dépôts de l'île Lobos de Afuera s'élèvent à 500,000 tonnes; le seul mouillage abrité pour les navires se trouve à une distance considérable des principaux gisements; un traité a été passé pour leur exploitation. Le commandeur Cookson ajoute : « Le guano, aux îles Lobos de Tierra et Lobos de Afuera, recouvre une étendue considérable, mais son épaisseur ne dépasse guère 20 pieds. J'ai retrouvé dans tous les grands gisements de ces îles les traces des sondages faits par la commission d'ingénieurs qui les a visités, et, à en juger par le peu d'intervalle et la régularité des trous de sonde, les commissaires n'ont pas dû arriver à un résultat très-exact. »

La proposition Lorgeril. — Le ministère de l'instruction publique vient de transmettre à l'académie de médecine, de la part du ministère des finances, l'invitation de définir légalement ce qu'on entend par spécialité pharmaceutique. L'académie a élu une commission avec charge de concilier les principes de la loi de germinal avec les fantaisies budgétaires de l'honorable M. de Lorgeril.

Il est certain qu'après de laborieuses controverses de linguistique et de législation combinées, de correspondances sans nombre entre les ministères et de polémiques ardentes dans les journaux professionnels, on s'avisera peut-être d'ouvrir le budget, ce qui permettra de constater que la question est tranchée par la loi de finances votée il y a quelques jours.

On lit en effet au budget des recettes, page 79 :

« Pour timbre de marques de fabrique. (Loi du 24 novembre 1873)........................ 300,000 francs

Et à la page 101 :

« Droit de poinçonnage de marques de fabrique............................ 200,000 —

C'est précisément ce que M. le vicomte de Lorgeril propose de faire.

Puis il faut bien noter que la loi du 24 novembre a été étudiée grâce à l'initiative des fabricants de produits pharmaceutiques, que l'un de ses principaux promoteurs a été un spécialiste, M. Capgrand, et que l'auteur de la proposition parlementaire, était le regretté M. Labélonye, l'un des plus marquants parmi les spécialistes français.

Déjà la perte pour le Trésor se chiffre vraisemblablement par un demi-million; car aucun fabricant, à quelque branche de l'industrie qu'il appartienne, ne se soucie, — le timbre est facultatif, — de faire timbrer ses marques avant de savoir si le lendemain il ne sera pas frappé exceptionnellement et sans cause appréciable d'un duplicata de timbre comme celui dont on menace actuellement les spécialités pharmaceutiques.

LES PROGRÈS DE LA MARINE MARCHANDE
EN ANGLETERRE.

Le ministère du commerce vient de publier en Angleterre les *tableaux annuels* concernant la marine marchande de la Grande-Bretagne, pour l'année 1872. *The Economist*, auquel nous empruntons ces renseignements, fait la remarque que les principaux chiffres qui en résultent étaient déjà connus, grâce aux publications mensuelles du *Board of Trade*. Mais il ajoute que les tableaux *annuels* sont toujours plus complets que les rapports *mensuels*.

Or, d'après les premiers de ces documents, l'accroissement du commerce maritime de la Grande-Bretagne a continué de se manifester en 1872. Cet accroissement est surtout sensible en ce qui touche la navigation à vapeur. Voici les chiffres qui expriment ce mouvement, par com-

paraison avec l'année précédente, tant pour les Iles Britanniques que pour les Etats-Unis, la France, la Hollande, la Norwége.

	Nombre de tonnes. 1872	1871	Augm.	Dim. tonnes.
	—	—		
Angleterre	7.213.829	7.142.291	70.398	»
Etats-Unis (long cours)	1.410.648	1.425.142	»	14.494
Etats-Unis (navigation intérieure)	2.971.309	2.805.274	166.035	»
France	1.077.611	1.072.048	5.563	»
Hollande	non constaté	521.098	»	»
Norwége	1.062.274	1.022.515	39.759	»

Ainsi, tandis que le tonnage des navires marchands anglais s'accroissait, dans une année, de 70,000 tonnes, celui de la marine norwégienne n'augmentait que de 40,000 et le tonnage français que de 5,500 (1). A la vérité, la navigation intérieure progresse de plus en plus aux Etats-Unis. Mais au long cours, elle décline, et ceci est vrai surtout de la navigation à vapeur.

Il est certain que le remplacement de la voile par la vapeur a opéré une énorme révolution dans la navigation océanique, et c'est la Grande-Bretagne qui jusqu'ici semble avoir surtout recueilli les bienfaits de cette révolution. Si son tonnage s'est augmenté d'une façon absolue dans la proportion que l'on disait plus haut (70,000 tonnes), cette augmentation se rapporte absolument aux navires à vapeur. On va en juger par le tableau suivant :

NAVIGATION A VAPEUR.

	Tonnage. 1872	1871	Augment.	Dimin.
	—	—	—	—
Grande-Bretagne	1.640.639	1.411.803	228.836	»
Etats-Unis (long cours)	177.666	180.914	»	3.248
— (navigation intérieure)	933.887	906.723	27.164	»
France	177.462	160.478	16.984	»
Hollande	non constaté	36.644	»	»
Hambourg	72.330	45.699	26.661	»

On voit donc que le tonnage de la marine marchande à vapeur de la Grande-Bretagne a crû dans une seule année de plus du double que les tonnages réunis des marines des Etats-Unis, de la France et de Hambourg. Il est également remarquable que ce progrès s'accentue si vivement dans les circonstances que nous traversons. On voit que la vapeur tend de plus en plus à se substituer à la voile, et dans cette lutte, la Grande-Bretagne, loin de se laisser distancer par personne, s'est placée au premier rang.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS.

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE COMMERCIALE (AVENUE TRUDAINE).

L'enseignement commercial, trop longtemps négligé en France, commence à faire des progrès que nous aimons à constater. La chambre de commerce de Paris a fondé un vaste établissement dans lequel elle donne à près de 400 enfants externes une éducation qui prépare pour le commerce des employés intelligents et d'excellents auxiliaires.

Sous la surveillance d'une commission prise dans le sein de la chambre de commerce et sous l'habile direction de M. Jourdan qui administre cette école, des professeurs distingués donnent à ces enfants une instruction solide. En quatre années ils apprennent l'orthographe, le français, les mathématiques, la géographie, l'histoire, la comptabilité, des cours parfaitement faits leur donnent les notions essentielles de la littérature, du droit commercial et de l'économie politique; l'écriture et le dessin ont des professeurs spéciaux. Nous avons suivi avec intérêt les travaux de cette école, nous avons assisté aux examens de fin d'année; les résultats sont des plus satisfaisants.

La distribution des prix vient d'avoir lieu sous la présidence de M. Dumoustier de Frédilly, directeur du commerce intérieur.

La Chambre de commerce y était représentée par MM. Fontenay, Houette, Levois, Barbedienne et Gustave Roy.

Le commerce de Paris avait voulu témoigner de son intérêt pour cette utile institution et l'on remarquait la présence de M. Daguin, président du tribunal de commerce, de M. Hussenot, président de la chambre syndicale des tissus, M. Person, président de la chambre syndicale de l'exportation, M. de Clermont, membre de la commission des valeurs, etc.

M. Fontenay, au nom de la chambre de commerce, a prononcé le discours suivant :

« Mes chers enfants,

» S'il était donné à vos jeunes esprits de comprendre l'intérêt que vous nous inspirez, si vous connaissiez ce sentiment de profonde sollicitude que ressent l'homme arrivé à sa maturité pour l'adolescent dont il aide les débuts, et qu'il voit appelé à lui succéder un jour dans la vie, vous sauriez combien est douce et profonde l'émotion que j'éprouve aujourd'hui.

» Je suis heureux d'apporter mon concours à cette fête de la glorification du travail, du travail, mes enfants, qui fait l'honneur de la plupart d'entre vous, mais pour lequel je voudrais vous inspirer à tous un égal amour, en vous en faisant apprécier la nécessité, le but et la portée.

» Le travail, nous commençons par le subir; mais quand nous le subissons avec docilité, nous ne tardons pas à l'aimer. Il se présente d'abord à nous sous la forme d'une exigence, puis à mesure que notre raison se développe, il s'impose comme un devoir; enfin, il devient, lorsque nous avançons en âge, un des grands éléments de notre bonheur. Si nous écrivions son histoire en remontant le cours des temps, nous verrions qu'il a suivi la même marche progressive dans la vie de l'humanité.

» Vous ne m'en voudrez pas trop, n'est-ce pas, si je cherche à vous le faire comprendre.

» Représentez-vous, aux temps primitifs, l'homme jeté sur la terre. Il est nu, sans asile, il lui faut dès les premières heures trouver des aliments pour soutenir cette existence qu'il dispute à mille dangers. Rien n'est préparé, rien n'existe, tout est à faire chaque jour et tout est à recommencer le lendemain. C'est un labeur incessant, c'est le labeur de Sisyphe, et dans cette lutte sans trêve, celui-là succombe qui néglige un seul jour d'accomplir l'effort nécessaire.

» Voilà la première leçon de travail qu'a reçue l'homme. C'est la nécessité, l'impérieuse nécessité, qui s'est chargée de la lui donner. Mais bientôt cet état rudimentaire, dans lequel chacun suffit à ses besoins propres comme il le peut, est remplacé par un autre. Progressivement les aptitudes se révèlent. Les uns s'appliquent à la culture des terres, les autres à l'élevage des troupeaux; puis quelques tentatives industrielles se produisent, celui-ci se fait tisserand et celui-là forgeron.

» Ce jour-là, mes enfants, la société prend naissance, car chacun contracte, en quelque sorte tacitement, envers les autres, l'obligation de subvenir à tel de leurs besoins spéciaux, à la condition que les autres feront pour lui ce qu'il fait pour eux. Ce jour-là, le travail qui, dès l'origine, n'était qu'une nécessité, devient de plus un devoir auquel il semble que nul ne puisse se soustraire sans faillir à ses engagements. Il faut que chacun produise pour que tous aient le nécessaire, et celui qui ne remplit pas la tâche qui lui incombe porte atteinte aux droits légitimes des autres, en les privant de ce qu'il leur doit en échange de ce qu'il en reçoit.

» Puis, suivant son cours naturel, la faculté de production acquiert des développements qui nécessitent la recherche de débouchés nouveaux. C'est alors que le commerce apparaît, ajoutant un élément de plus à l'activité humaine. Et l'engagement que l'homme avait contracté avec la société restreinte qui l'entourait d'abord, il le prend ce jour-là à la face du monde entier.

» Vous le voyez, mes chers enfants, le travail est non-seulement une nécessité, la nécessité de vivre, mais encore c'est un devoir à l'accomplissement duquel nous devons nous soumettre dans l'intérêt de nos semblables occupés de leur côté à travailler pour nous.

» Tout ce qui nous est utile et tout ce qui nous charme dans la vie, nous le devons au labeur des autres, depuis les premiers objets de nécessité, que nombre d'hommes nous procurent au risque de leur existence, jusqu'à ces chefs-d'œuvre que d'autres créent dans leurs veilles et qui font l'admiration du monde entier. L'industrie, les sciences, les arts s'enrichiraient-ils chaque jour de sublimes conquêtes, si l'homme restait inactif ?

» Partout et toujours nous rencontrons donc le travail humain. Par lui nous vivons, par lui nous sommes réjouis, et ces bienfaits que nous devons à nos semblables, pouvons-nous les accepter sans ressentir au fond du cœur l'obligation de joindre nos efforts aux leurs et de faire pour x ce qu'ils font pour nous ?

(1) Nous sera-t-il permis de faire une réflexion? c'est que ces 5,500 tonneaux d'augmentation ont leur valeur, dans les circonstances que nous traversons. Ce n'est point d'ailleurs la politique économique de la *protection* qui pouvait stimuler les progrès de la marine.

» Je veux vous dire à présent comment le travail peut devenir la source de notre bien.

» D'abord son influence salutaire et vivifiante commence par écarter de nos esprits les pensées mauvaises ; elle sauve l'homme de lui-même en substituant à ses penchants matériels des préoccupations d'un ordre élevé. Le travail rend l'homme meilleur, et si le premier il profite directement de ce bien, il en fait également profiter ceux qui l'entourent : les familles laborieuses sont toujours unies. Il élargit l'intelligence et donne à celui qui l'accomplit avec ardeur des aspirations plus hautes et l'amour des grands résultats. Le savant qui fait une découverte, l'industriel qui invente ou qui perfectionne une machine, font rejaillir l'honneur et la gloire de leur travail sur leur pays.

» Parlerai-je maintenant de ses bienfaits matériels, et vous dirai-je que le travail est le plus sûr chemin qui conduit à la fortune? Vous le savez aussi bien que moi. Mais je dois ajouter que faire fortune, c'est encore enrichir son pays. N'allez pas conclure de ce que je viens de vous dire que les grands résultats soient les seuls devant lesquels il faille s'incliner. Telle n'est pas ma pensée. Je m'incline avec autant de respect devant le travail modeste qui, pour avoir moins d'éclat, n'en est pas moins utile. Tout le monde ne peut pas briller au premier rang, mais tout le monde peut rendre des services dans la sphère où son action est appelée à s'exercer, en remplissant avec dévouement et assiduité la tâche qui lui incombe, car le travail est une noblesse à tous les degrés de l'échelle sociale.

» Il n'est pas de service, en apparence insignifiant, il n'est pas de labeur obscur qui ne produise un effet salutaire ; tout dévouement même le plus humble apporte un précieux concours à la réalisation du bien. La grandeur des nations dépend de l'activité des peuples, et tous les petits efforts peuvent être comparés à des milliers de sources qui, dirigées vers un même but, se réunissent et se confondent pour former le grand courant de la prospérité nationale.

» Ceux d'entre vous qui ont terminé leurs études vont nous quitter pour se répandre dans la société. Ils vont essayer d'abord timidement ces forces dont nous avons voulu les douer. Ils vont apporter leur concours aux maisons de commerce, aux établissements financiers et industriels pour lesquels nous nous sommes proposé de former d'excellents auxiliaires, des comptables intelligents et même, nous en avons le ferme espoir, de futurs chefs de maison. Tous, je l'espère, réussiront, je le leur souhaite au moins de grand cœur ; mais que leur courage dans la carrière qu'ils auront à parcourir soit soutenu non-seulement par la nécessité de se suffire à eux-mêmes et par la louable ambition d'acquérir une position honorable, mais encore par le désir de faire le bonheur de leur famille dont ils sont l'espoir, et surtout qu'ils n'oublient pas que chacun, en travaillant pour soi, concourt au bonheur de ses concitoyens ainsi qu'à la grandeur de sa patrie.

» Devant cette noble tâche, j'en suis certain, leur cœur ne faillira pas. Déjà les prémices dont nous avons pu juger lors des examens brillants que vous avez passés sous nos yeux, nous en sont de sûrs garants; oui, vous êtes convertis et pour toujours à l'amour du travail, et vous serez un jour l'orgueil de vos chères familles et de la chambre de commerce qui, vous vous le rappellerez, aura guidé vos premiers pas avec sollicitude et dont la bienveillance vous suivra partout.

» Mais avant de terminer, je dois, mes chers enfants, vous demander de vous unir à moi pour témoigner votre reconnaissance et votre gratitude à M. Jourdan, votre excellent directeur, qui vous donne chaque jour des preuves de son zèle infatigable et de son attachement; à votre bon aumônier, à MM. vos professeurs, dont le dévouement éclairé, dont les leçons intelligentes vous ont frayé la route, à ces professeurs à qui vous devez d'être ce que vous êtes, ce que vous serez un jour, ne l'oubliez jamais : les premiers ils seront heureux de ces lauriers que vous êtes impatients de recevoir et que nous venons vous donner aujourd'hui.

» Mes chers enfants,

» J'ai le plaisir de vous annoncer que la Banque de France nous a accordé un prix d'honneur de comptabilité pour le cours de 4e année.

» Que M. le ministre de l'agriculture et du commerce vous a envoyé également plusieurs prix d'honneur qui vont vous être décernés en son nom.

» Je le remercie au nom de la chambre de commerce, je crois pouvoir le faire aussi au vôtre, n'est-ce pas?

» Et puis nous remercierons encore ensemble M. Dumoustier de Frédilly, de l'honneur et du plaisir qu'il nous a fait à tous en acceptant la présidence de cette fête de famille. »

M. Dumoustier de Frédilly, président, a ensuite prononcé le discours suivant:

« Mes chers enfants,

» Comme l'année dernière à pareille époque, je me retrouve au milieu de vous et je viens, avec une joie véritable, constater les progrès de votre école et remettre aux plus méritants, aux plus heureux, les récompenses qu'ils ont conquises.

» En m'associant de nouveau à cette fête de la jeunesse laborieuse, la chambre de commerce m'a fait un honneur dont je la remercie. Elle sait l'intérêt que je porte à ces maisons d'enseignement dont la prospérité se lie à celle du pays lui-même, et elle me donne l'occasion de déclarer de quelle sollicitude le ministre dont je traduis les sentiments entoure ces écoles qui donneront, nul n'en doute, à notre commerce, des éléments puissants d'avenir et de fécondité.

» L'enseignement commercial, oublié pendant de longues années, et qui n'avait en France, pour le représenter, que l'École supérieure de Paris, puis la vôtre, est devenu dans ces derniers temps, l'objet d'une préoccupation sérieuse.

» Des esprits élevés, des économistes distingués ont signalé cette regrettable lacune dans l'instruction de la jeunesse nationale, et, sous l'impulsion donnée par eux, des établissements analogues à celui de Paris se sont formés.

» La renommée avait déjà fait connaître le succès de cette belle école de Mulhouse, fondée par l'initiative de l'un de ces économistes dont je parlais tout à l'heure ; mais nos malheurs la séparaient de nous ; s'enveloppant alors dans les plis du drapeau de la France, l'école de Mulhouse a transporté le foyer de son enseignement dans la grande cité industrielle de Lyon ; elle s'y est développée, elle y prospère. Rouen, le Havre, Marseille et Lille ont tour à tour établi de semblables institutions; Bordeaux prépare la sienne, d'autres centres industriels et commerciaux suivront la même voie.

» Et comment méconnaîtrait-on l'importance de cet enseignement? Un des maîtres de la statistique nous apprenait dernièrement, dans une de ces réunions où l'on recherchait les moyens de développer, de perfectionner et d'étendre l'instruction professionnelle, que dans notre pays, sur une population de trente-cinq millions d'habitants, huit millions de personnes appartiennent au commerce et à l'industrie; en calculant le nombre des jeunes gens de treize à dix-sept ans correspondant à ces huit millions de commerçants et d'industriels, il nous donnait le chiffre de *quatre cent cinquante mille*. Ce sont quatre cent cinquante mille écoliers qui, pour se préparer à la carrière dans laquelle ils sont appelés à entrer, devraient peupler nos écoles spéciales. Eh bien ! recherchez par la pensée le nombre des élèves qui fréquentent nos écoles d'arts et métiers, nos écoles communales, nos écoles de commerce et même ces cours professionnels d'adultes que suivent, le soir, les apprentis de nos ateliers; additionnez ces nombres et vous constaterez, comme moi, avec une amère tristesse, que près, si ce n'est plus des neuf dixièmes de ces jeunes gens entrent dans la carrière, avec toutes les espérances et parfois les illusions de la jeunesse, ignorants de la profession qu'ils embrassent, désarmés pour la lutte de la concurrence, alors cependant que de toutes parts à l'étrange l'enseignement se répand, que les armes du combat de la paix se préparent et se multiplient. Développons donc avec une persévérante énergie ces maisons d'enseignement professionnel que toutes les villes devraient organiser au milieu de la jeunesse de leur contrée.

» Le gouvernement suit ce mouvement avec une sollicitude qui ne se démentira pas; mais il ne peut substituer son initiative à celle des villes, des associations, des individus. Son rôle est d'encourager, de conseiller, de patronner même; il ne doit pas aller au-delà. Le choix des méthodes, le programme des cours d'un semblable enseignement ne saurait être uniformément réglé par mesure administrative; cet enseignement, tout en renfermant un ensemble de notions générales, doit en effet répondre aux besoins spéciaux à chaque contrée. On comprendrait difficilement dès lors une université professionnelle à côté de notre grande Université littéraire et scientifique. Appelons donc toutes les initiatives en dehors de l'État.

» Vous êtes, Messieurs, une des plus remarquables démonstrations de la fécondité de cette initiative lorsqu'elle est bien dirigée. Votre école compte encore peu d'années dans le passé, et cependant que de services elle a déjà rendus, combien de jeunes gens sortis de cette maison ont porté dans les affaires le fruit de leurs études et conquis des positions,

espérances et gages de succès pour les jeunes camarades qui les suivront!...

» Par le travail ils ont conquis l'estime, la considération, la fortune. Combien d'entre eux ont porté au loin la renommée de la France et fait admirer les produits des industries dont ils sont la personnification la plus élevée. Aussi de quel sympathique accueil a été salué le nom de mon voisin, de cet honorable négociant qui m'assiste dans la fête d'aujourd'hui, lorsqu'en reconnaissance du succès de son exposition de Vienne, M. le maréchal président de la République a nommé M. Fontenay chevalier de la Légion d'honneur....

» Soyez respectueux et reconnaissants envers ceux dont les conseils et les leçons ont formé votre jeunesse : gardez un souvenir cordial à vos maîtres, à ces hommes de cœur et de dévouement dont l'ambition ne sort pas de l'enceinte de ces murs et qui n'ont d'autre récompense d'une vie laborieuse que le sentiment dont je vous parle, *le Devoir*. Honorez-les à toutes les époques de votre vie, où que vous conduise le flot de la fortune ; quel que soit le rang dans l'échelle sociale que Dieu vous réserve, tournez parfois vos regards vers ce premier abri de votre jeunesse studieuse; unissez vos mains et tressez cette chaîne que le temps ne rompt jamais, la chaîne des amitiés de l'école ! Elevez vos âmes vers les saintes et pures joies du foyer domestique, et la France radieuse oubliera peut-être alors le passé d'hier en contemplant le présent et l'avenir que ses fils lui auront faits. »

Après ces discours, souvent interrompus par les applaudissements des élèves et des parents, la distribution des prix a eu lieu.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

BRÉSIL.

Rio de Janeiro, 4 juillet. — Pour compléter les renseignements cités dernièrement (1), d'après le rapport du ministre des finances sur le mouvement commercial pendant les deux dernières années, il convient de reproduire le tableau comparatif suivant, annexé au rapport en question :

	IMPORTATIONS Exercice de 1871/1872	IMPORTATIONS Exercice de 1872/1873	IMPORTATIONS Différences	EXPORTATIONS Exercice de 1871/1872	EXPORTATIONS Exercice de 1872/1873	EXPORTATIONS Différences
Rio-de-Janeiro	69.438.520 $	76.055.525 $	+ 6.627.005 $	66.077.669 $	102.088.782 $	+ 36.011.113 $
Pernambuco	24.475.260 »	29.532.092 »	+ 5.036.832 »	28.349.186 »	25.561.756 »	− 2.887.430 »
Bahia	21.978.647 »	21.732.218 »	+ 744.571 »	22.531.906 »	17.963.637 »	− 4.568.269 »
Rio-Grande du Sud	3.826.646 »	3.805.392 »	− 21.254 »	10.993.342 »	11.833.400 »	+ 840.558 »
Para	8.479.931 »	7.737.435 »	− 740.496 »	12.645.261 »	12.581.201 »	− 64.060 »
Maragnan	4.406.296 »	4.074.269 »	− 332.027 »	5.347.209 »	3.834.346 »	− 1.512.863 »
Santos	3.368.922 »	2.819.517 »	− 549.405 »	17.882.451 »	21.476.112 »	+ 3.593.661 »
Parahiba	19.187 »	2.212 »	− 16.975 »	2.148.606 »	2.584.562 »	− 564.044 »
Ceara	2.740.149 »	3.211.371 »	+ 471.222 »	5.794.646 »	5.038.460 »	− 760.177 »
Alagoas	145.954 »	272.731 »	+ 126.277 »	9.185.598 »	4.634.260 »	− 4.551.338 »
Sergippe	92.479 »	111.800 »	+ 19.321 »	2.078.600 »	2.060.869 »	− 17.731 »
Parana	61.236 »	77.882 »	+ 16.646 »	3.868.566 »	3.184.794 »	− 683.772 »
Santa Catharina	806.856 »	605.905 »	− 200.951 »	503.262 »	283.519 »	− 219.743 »
Rio-Grande du Nord	140.446 »	73.415 »	− 67.031 »	1.648.628 »	1.129.914 »	− 515.714 »
Piauhy	482.158 »	527.998 »	+ 45.840 »	467.618 »	469.620 »	+ 1.009 »
	140.462.687 $	150.639.762 $	+ 10.187.075 $	189.522.548 $	214.725.232 $	+ 25.202.684 $

(1) Voir l'*Economiste Français* du 20 juin.

Pour l'importation, les augmentations les plus considérables sont constatées à Rio-de-Janeiro et Pernambuco ; pour la première de ces villes, l'augmentation n'a rien que de rationnel, vu les nombreuses améliorations dont la ville a été dotée, l'impulsion donnée aux travaux des chemins de fer et le développement du luxe ; pour Pernambuco, il n'en est pas de même, l'importation des marchandises étrangères y a été évidemment trop forte, et c'est là une des causes principales de la crise dont souffre son commerce, surtout si l'on considère que pendant la même période l'exportation diminuait d'environ 8 millions de francs.

L'augmentation que l'on constate pour plusieurs ports d'une importance secondaire est due à l'accroissement des moyens de transport et de communication ; il faut reconnaître que sous ce rapport le gouvernement brésilien s'est un programme qui ne laisse pas que d'être satisfaisant.

L'exportation de la capitale s'est accrue de moitié comparativement à l'exercice précédent. Cela tient principalement à ce que Rio de Janeiro étant le marché le plus important pour le café, s'est trouvé dans des conditions exceptionnellement favorables par suite des prix élevés de ce produit. Une augmentation très-considérable est constatée pour la même raison à Santos, mais ces deux ports présenteront pour l'exercice de 1873-1874 une diminution sensible, la récolte ayant été moins abondante et les prix beaucoup moins élevés.

Les diminutions les plus fortes sur l'exportation se rencontrent dans les provinces où le coton forme son principal aliment. Alagoas, qui avait fourni, en 1871-1872, des quantités si importantes de coton connu sous le nom de *Maceis* a été le plus éprouvé, puis viennent les provinces de Maragnan, Bahia et Pernambuco qui ont traversé une crise des plus sérieuses, touchant aujourd'hui heureusement à sa fin en raison de l'approche de la nouvelle récolte.

En somme, la comparaison des chiffres publiés laisse une impression satisfaisante ; elle démontre que le chiffre des exportations de l'année dernière dépasse de 204 millions de francs celui des importations.

Le mouvement des ports a naturellement été considérable pour un commerce de cette importance. Le rapport ministériel indique les chiffres suivants pour l'année dernière.

Entrées : 9,818 navires de long cours, formant ensemble 5,255,778 tonneaux ; — 19,985 navires de cabotage, formant ensemble 4,350,385 tonneaux.

Sorties : 8,971 navires de long cours, formant ensemble 5,690,695 tonneaux ; — 19,525 navires de cabotage, formant ensemble 4,241,419 tonneaux.

CONVENTION CONSULAIRE AVEC LE BRÉSIL. — La France possède avec le Brésil une convention consulaire signée le 10 mars 1860, qui, dénoncée par le gouvernement impérial, a été plusieurs fois prorogée à titre provisoire, mais dont le dernier terme a été fixé au 20 août 1874. Elle est donc à la veille d'expirer. Il est grandement à désirer que, les questions soulevées, les négociations soient réglées à cette date, car il en est qui présentent une grande importance et même un caractère d'urgence reconnu. Les dissentiments, qui du reste n'ont rien de profond, portent sur l'attribution à nos consuls de certains droits que la chancellerie brésilienne considérerait comme confinant à l'exterritorialité.

On espère que M. de Chaillou, dont l'arrivée à Rio a été annoncée par le câble il y a quelques jours, signalera son intérim par l'heureuse conclusion d'une convention que les exigences de notre commerce d'exportation nécessitent impérieusement.

CUBA.

La Havane, 25 juillet. — Presque chaque semaine apporte une modification des lois décrétées en vue de relever les finances du pays. Il y a là une preuve évidente des obstacles auxquels on se heurte à chaque instant, on y trouve aussi un indice des efforts que fait l'administration pour arrêter la ruine, vers laquelle on marchait depuis l'année dernière. Depuis quelque temps la Banque était chargée de vendre de l'or aux personnes qui justifiaient de son emploi exclusif pour le paiement des contributions ou des droits d'entrée ; la prime pour ces opérations était fixée généralement de 10 à 15 0/0 en dessous du cours du jour et offrait ainsi au commerce un allégement des charges qui lui sont imposées. Mais on vient de s'apercevoir que l'encaisse ne suffirait bientôt plus pour faire face aux demandes de numéraire, et un nouveau décret suspend cette mesure à partir du 1er août.

Le décret du 1er avril, établissant que le paiement des droits d'entrée aurait lieu en or jusqu'à concurrence de 75 0/0 à partir du 1er août, se trouve également modifié pour offrir en quelque sorte une compensation à la suppression de la vente de l'or. Au lieu de 75 0/0 les contribuables n'auront à payer que 50 0/0 en or, 25 0/0 en billets de banque avec augmentation de 100 0/0 et le reste en billets de banque au pair ou en bons du Trésor de l'émission du 8 juin dernier. — L'administration devait bien cette concession au commerce, qui vient de faire preuve une fois de plus du désir qu'il a de mettre fin aux embarras financiers qui menacent le pays d'une ruine certaine. En effet, c'est à l'initiative privée que le gouvernement est redevable de pouvoir créer un impôt de 2 1/2 0/0 sur le capital; il doit cette ressource à une offre spontanée émanant d'une junte de propriétaires et de notables commerçants. Dans l'exposé qui précède le décret réglant la perception du nouvel impôt, le gouvernement fait un tableau saisissant des difficultés au milieu desquelles il se débattait pour faire face aux exigences toujours croissantes du budget. Il accuse une dette énorme provenant déjà d'une époque éloignée, l'émission de 60 millions de piastres en billets de banque pour le compte du Trésor, un déficit de jour en jour plus grand par la dépréciation du papier-monnaie, la diminution des importations et les sacrifices pour effectuer les paiements en numéraire à l'étranger; il ajoute qu'un impôt de 10 0/0 sur le revenu proposé par la délégation des propriétaires et négociants n'a pas été reconnu suffisant.

Le décret prescrit le paiement, par trimestre et d'avance, de l'impôt de 2 1/2 0/0, qui sera perçu pendant deux ans sur le capital rural, urbain, industriel, commercial et professionnel. La valeur imposable sera déterminée par des rapports faits sous serment; pour évaluer le capital représenté par une profession, on prendra pour base les bénéfices annuels qu'elle produit. Les contribuables seront divisés en un certain nombre de classes, qui auront leurs délégués dans les commissions chargées, sous la surveillance de l'administration, de déterminer la part de chacun.

Ces mesures de salut seront-elles suffisantes pour combler les déficits, permettre le paiement de l'arriéré et arriver au retrait du papier-monnaie et à l'amortissement de la dette? L'expérience seule pourra répondre. En attendant elles ont eu pour effet immédiat de faire baisser considérablement le change sur l'Europe qui se trouve ramené à 150 0/0 de prime, tandis qu'il avait atteint, il y a quelques semaines, le taux de 210 0/0.

L'importation du numéraire a augmenté sensiblement; elle a été de $ 4,864,844 depuis le 1er janvier dernier contre $ 514,935 pendant la même période l'année dernière, et il se peut que la situation s'améliore bientôt d'une façon assez notable pour qu'on puisse prédire la fin de la crise qui a fait tant de ravages.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Rapport présenté par la sous-commission chargée d'étudier le rôle des consulats et les meilleures méthodes de publication des documents officiels.

On sait que la commission pour le développement du commerce extérieur a partagé son travail entre plusieurs sous-commissions. Nous avons déjà publié le rapport présenté par M. Siegfried sur l'enseignement commercial. Nous commençons aujourd'hui la publication du rapport présenté par M. Paul Leroy-Beaulieu, au nom de la sous-commission chargée d'étudier le rôle des consulats et les meilleures méthodes de publication des documents officiels. Cette sous-commission est composée de MM. Meurand, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères; Outrey, ministre plénipotentiaire, et Paul Leroy-Beaulieu.

Messieurs,

Votre première sous-commission a été chargée d'un travail qui peut se diviser en deux parties, connexes, il est vrai, mais néanmoins indépendantes l'une de l'autre. Nous avons à étudier le rôle des consulats, ce qui nous entraînera à un examen de leur organisation actuelle, des critiques qui lui sont adressées, des réformes soit d'ensemble, soit de détail dont elle est susceptible. Cette tâche est à la fois vaste et délicate, elle demande de mûres réflexions. Pour être complétement éclairé sur les questions multiples qu'elle soulève, nous avons besoin d'attendre les dépositions qui seront faites devant vous, ainsi que les réponses au questionnaire que vous avez envoyé aux chambres de commerce. Ce serait donc devancer l'heure propice que de vous faire dès maintenant un rapport sur un sujet aussi grave et qui est encore entouré d'une certaine obscurité.

Il est, au contraire, une autre partie de notre tâche sur laquelle notre travail est suffisamment avancé, et nos observations sont assez précises pour que nous vous les soumettions. Nous voulons parler des meilleures méthodes de rédaction et de publication des rapports consulaires, et même, d'une manière plus générale, des documents officiels qui sont de nature à intéresser le commerce. Il ne nous a pas semblé, en effet, que nous dussions borner nos études à la recherche des moyens d'améliorer et de propager les informations qui nous viennent des consuls. Les industriels, les commerçants et le public ont souvent à recourir aux documents officiels de diverses natures, aux enquêtes, aux rapports législatifs, aux publications ministérielles de tout ordre, et ils ne savent où se les procurer. Le besoin sans cesse croissant d'informations, qui existe dans tout pays civilisé et progressif, ne peut trouver en France à se satisfaire complétement. Nous avons examiné sur ces divers points la pratique des nations étrangères, et nous avons acquis la conviction que par quelques réformes de détail, en apparence insignifiantes et d'une exécution singulièrement aisée, on pourrait obtenir des résultats excellents et immédiats.

Nous rechercherons donc d'abord les moyens de rendre les rapports des consuls plus instructifs, plus opportuns, plus pratiques en un mot, et, après cette étude particulière, nous vous exposerons les règles qui devraient s'appliquer, selon nous, à la publication de tous les documents officiels ou législatifs, sans exception.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la meilleure organisation possible des consulats, il est incontestable que les consuls sont des fonctionnaires institués pour la protection et le développement au dehors du commerce national. De tout temps et en tout pays on a considéré que l'une des attributions de ces agents était d'envoyer au gouvernement des renseignements périodiques sur les débouchés que la contrée où ils étaient accrédités pourrait offrir aux industriels et aux commerçants de leur patrie. Si l'on remontait à l'époque où les consuls furent établis pour la première fois, on verrait cette partie de leurs fonctions très-nettement accusée. Au XIIIe siècle, nous dit le *Guide des consulats*, Marseille envoyait « sur la côte de » Syrie, en Egypte et dans l'Archipel, des consuls *d'outre-* » *mer*, chargés exclusivement de veiller au maintien des » franchises de leurs concitoyens, de juger les différends des négociants et de transmettre aux magistrats » *consuls de la cité* les informations propres à contribuer » au développement de son commerce (1). » De ces trois fonctions, les deux premières se sont modifiées, la troisième subsiste entièrement. Si nous rappelons ces faits anciens, c'est qu'il est utile de montrer que le devoir de livrer des informations au commerce national n'est pas pour les consuls une attribution accessoire et accidentelle, c'est, au contraire, une de leurs attributions originelles et principales.

Aussi devons-nous dire, messieurs, que cette vérité n'a jamais cessé d'être théoriquement reconnue et proclamée par l'administration des consulats. Depuis le 28 nivôse an IV jusqu'aux années les plus récentes, nous voyons les circulaires ministérielles sur ce sujet s'ajouter, sans cesse les unes aux autres et multiplier les instructions les plus catégoriques sur les renseignements commerciaux que les consuls doivent fournir. Nous signalerons, notamment, celles de 1819, de 1828, de 1829, de 1841, de 1846, de 1850, etc. Cette fréquence des circulaires ministérielles sur un même sujet nous semble indiquer deux points : le premier, c'est que l'obligation pour les consuls de recueillir et de transmettre des informations commerciales a toujours été théoriquement très-rigoureuse; et le second point, c'est que pratiquement ce devoir, par différentes circonstances, a quelquefois été insuffisamment rempli.

Si nous examinons quelles sont les règles qui ressortent des instructions ministérielles sur la matière qui nous occupe, nous voyons qu'on peut diviser en trois catégories les documents que l'on exige des consuls. La première de ces catégories est ce qu'on peut appeler la *correspondance commerciale courante* ; la seconde comprend *les états périodiques de commerce et de navigation* et le *mémoire commercial annuel* qui les doit accompagner ; la troisième catégorie, enfin, con-

(1) *Guide pratique des consulats*, 2e édition, page 2.

siste en des *relevés généraux et des états particuliers à quelques postes*, ainsi qu'en des travaux dus à l'initiative des consuls.

Il ne faut pas croire, messieurs, que l'administration des affaires étrangères se soit contentée d'adresser aux fonctionnaires des consulats des recommandations vagues, quoique pressantes, sur la nature et la forme des renseignements qu'ils sont appelés à fournir. Elle est entrée, au contraire, sur ce point, dans les plus minutieux détails : on peut dire que rien n'a échappé en cette matière à l'esprit de réglementation. Permettez-nous d'analyser brièvement, d'après le *Guide des consulats*, les instructions ministérielles qui concernent les informations demandées aux consuls. La *correspondance commerciale courante* des consuls doit embrasser : « Le commerce général et spécial du pays où » ils résident, c'est-à-dire le commerce d'importation et » d'exportation, y compris le cabotage, le transit et l'en- » trepôt; la nature et l'importance de ses relations avec cha- » que contrée étrangère, avec la France en particulier ; » les causes auxquelles on peut attribuer la différence des » succès obtenus par les diverses nations qui ont concouru » aux échanges, notamment avec la France ; la situation » vraie de l'industrie indigène ; l'esprit de la législation » commerciale et économique ; les voies nouvelles dans » lesquelles l'administration ou les négociants français au- » raient à entrer afin d'améliorer les échanges existants » ou d'en créer de nouveaux ; enfin l'influence des lois » fiscales du pays, comme des lois fiscales françaises, ainsi » que celle des traités de commerce ou de navigation qui » lient ce pays avec la France ou avec toute autre nation, » en indiquant les clauses qui pourraient être de nature à » les remplacer ou à y être ajoutées (1). »

Vous voyez, messieurs, dans quel esprit sont conçues ces recommandations générales pour la correspondance commerciale des consuls. Ce qu'on demande à ces agents, ce ne sont pas seulement des faits et des chiffres, ce sont aussi des réflexions personnelles, des recommandations pratiques et des conseils utiles. On les convie à venir au secours du commerce français, en l'éclairant de leurs lumières spéciales et de la connaissance qu'ils ont des pays étrangers. Vous nous permettrez de signaler et de souligner spécialement ces deux clauses, qui ont une grande importance à nos yeux : les consuls sont appelés à faire connaître « les causes auxquelles on peut attribuer la différence des succès obtenus par les diverses nations qui ont concouru aux échanges des pays où ils résident ; les voies nouvelles dans lesquelles l'administration ou les négociants français auraient à entrer afin d'améliorer les échanges existants ou d'en créer de nouveaux. » Assurément, si cette partie de la tâche des consuls était accomplie toujours avec conscience et compétence, si en outre elle était mise en temps opportun sous les yeux du public, notre commerce et notre industrie pourraient se lancer avec plus de confiance et de profit dans la voie de l'exportation.

Le ministère des affaires étrangères, dans les circulaires successives qu'il a envoyées à ses agents, a voulu préciser encore davantage ce qu'il attend des consuls en fait d'informations commerciales. Ainsi, « les hausses ou les bais- » ses subites survenues dans le cours du fret maritime ou » dans le prix vénal de tel ou tel article d'échange spécial » à notre commerce ; les accidents des récoltes des grandes » denrées ou matières premières ; l'annonce de certaines » ventes publiques importantes ou de telle grande exploi- » tation tentée par l'industrie indigène ; la découverte ou le » perfectionnement de procédés industriels ; la création » projetée ou préparée de tel nouveau service de navigation, » de route commerciale ou de chemins de fer ; les modi- » fications subites de tarifs ou de règlements de douanes, » sont autant de faits commerciaux dont la prompte com- » munication au département des affaires étrangères inté- » resse essentiellement le commerce français, et dont l'ac- » tualité constitue tout le mérite. C'est pour leur conserver ce » caractère qu'il est prescrit aux consuls d'en donner con- » naissance à la direction commerciale, non pas par une » dépêche détaillée, mais sous forme de *bulletins séparés*, » simplement annexés à la lettre d'envoi (2). »

Nous étendrions outre mesure ce travail, si nous voulions rapporter en détail tous les autres éléments réglementaires de la correspondance commerciale des consuls. Qu'il nous suffise de dire que ces fonctionnaires doivent transmettre au département des affaires étrangères toutes les lois et tous les règlements sur le commerce dans les pays où ils résident ; qu'ils sont chargés de reviser les traductions de documents étrangers publiés en France, d'indiquer au gouvernement les journaux et recueils périodiques sur le commerce, la navigation, l'industrie, les finances et l'économie politique qui se publient à l'étranger et qui méritent de prendre place dans les bibliothèques gouvernementales ; qu'ils doivent en outre envoyer des informations sur le mouvement des fonds publics et des valeurs industrielles, ainsi que sur les règlements de bourse des pays où ils sont accrédités, sur l'état sanitaire, sur les pêches maritimes, sur la production et la fabrication des tabacs, sur les entreprises de bateaux à vapeur existant à l'étranger.

Telles sont, messieurs, les prescriptions administratives sur la correspondance commerciale des consuls. Vous voyez que si elles étaient exactement suivies, cette correspondance ne chômerait pas.

Si nous passons maintenant aux états périodiques de commerce et de navigation que le ministère réclame des consuls, nous découvrons la même prévoyance théorique et la même abondance de règlements. Indépendamment de leur correspondance commerciale courante, et à titre de complément, les consuls doivent envoyer à la direction des affaires commerciales du département des affaires étrangères, à la fin de chaque année, divers états périodiques sur le commerce et la navigation de leur résidence. Ces états sont exigés aujourd'hui de tous les consuls sans exception, et ils sont au nombre de neuf, savoir :

1° Tableau des importations ;

2° Tableau des exportations ;

3° Tableau du commerce des principales marchandises ;

4° Tableau général de la navigation, auquel il faut ajouter un état de la navigation sous pavillon tiers, un tableau de la navigation coloniale, un autre de celle du cabotage, et un spécial de la navigation de caravane, pour les consulats du Levant ;

5° Etat du mouvement général des principales marchandises ;

6° Tableau des principales industries ;

7° Tableau du cours du change ;

8° Tableau des prix courants moyens des principaux articles de commerce ;

9° Tableau du cours du fret maritime et des assurances.

» Afin que ces divers états puissent avoir toute l'utilité » que l'on est en droit d'en attendre, dit le *Guide des consu-* » *lats*, ils doivent être dressés d'après le type uniforme et » commun à tous les pays, comme à tous les postes dont » le modèle a été officiellement transmis aux agents par » la circulaire ministérielle du 31 décembre 1841. » De ces neuf tableaux, huit doivent être envoyés tous les ans ; le neuvième, celui du cours du fret, doit être transmis par périodes trimestrielles ou semestrielles. La rédaction de ces tableaux ne consiste qu'à remplir des formules toutes faites et uniformes ; mais le ministère des affaires étrangères exige que l'envoi des états périodiques soit accompagné d'un mémoire ou rapport d'ensemble sur la navigation, le commerce et l'industrie de la résidence du consul, ainsi que sur les moyens qu'il juge les meilleurs pour y donner à nos relations commerciales tout le développement dont elles sont susceptibles. Il n'est pas inutile de reproduire le commentaire dont le *Guide des Consulats* fait suivre cette disposition : « En ne prenant pour point de départ de leur » travail que les seuls tableaux du commerce et de la na- » vigation, que d'utiles observations n'en peuvent-ils pas » déduire sur la marche progressive ou rétrograde de notre » commerce ; sur sa situation relative vis-à-vis de celui » des autres peuples ; sur la recherche et l'explication des » causes qui font obstacle à ses progrès et à l'accroisse- » ment de nos débouchés pour tel ou tel produit indus- » triel ; sur le caractère vrai de la concurrence contre » laquelle nos fabriques ont à lutter, soit quant aux prix, » soit quant à la qualité ; enfin, sur les conditions mêmes » de chaque marché et les avantages que nos rivaux y » ont conquis à nos préjudices ! » On ne saurait qu'applaudir à ce commentaire semi-officiel ; c'est bien, en effet, toujours en ayant les yeux dirigés sur la France que nos consuls doivent interpréter les statistiques commerciales et industrielles des pays étrangers.

Enfin, messieurs, pour compléter cette série de renseignements et d'informations que l'on demande aux consuls, plusieurs circulaires ministérielles, en date des 12 novembre 1840, 12 février et 31 juillet 1841, invitent les consuls en résidence dans les pays hors d'Europe à adresser au département des affaires étrangères, sauf remboursement ultérieur de leurs dépenses d'achats par les soins du ministère de l'agriculture et du commerce, des échantillons de produits étrangers qui permettent à nos fabricants

(1) *Guide des consulats*, page 179.
(2) *Guide des consulats*, pages 180 et 181.

d'étudier, non-seulement le genre de fabrication, les dessins et les couleurs des tissus rivaux des leurs, mais encore le mode particulier de pliage, d'aunage, d'apprêt, etc. Vous voyez, messieurs, qu'il est difficile de pousser plus loin la prévoyance. Chacun sait, en effet, que c'est en grande partie par leur négligence à se conformer aux usages en apparence insignifiants des peuples étrangers que notre commerce et notre industrie n'étendent pas davantage leurs débouchés extérieurs. L'administration recommande, il est vrai, à ses agents d'être sobres de ces envois d'échantillons (1). En tous cas, ne pourraient-ils point donner fréquemment par écrit des indications précises sur ces usages commerciaux particuliers, qui ont une si grande importance pratique et que nos commerçants ignorent ou bien auxquels ils ont le tort de ne pas se conformer?

Nous ne nous arrêterons pas aux relevés généraux et aux états particuliers que l'administration réclame des consuls de certains postes.

Nous avons terminé, messieurs, cette longue mais nécessaire analyse des informations que le ministère des affaires étrangères demande aux consuls. Vous voyez combien les règlements sont minutieux : tout est prévu, tout est formulé. Les prescriptions sont très-détaillées; mais il ne faudrait pas qu'en voulant trop guider l'agent, elles lui enlevassent une grande partie de son initiative. Qu'arrive-t-il souvent, en effet, quand une tâche est ainsi officiellement classifiée, répartie en formules qui sont comme des casiers? C'est que l'abus de la lettre tue l'esprit. Le fonctionnaire est tenté de s'en tenir à la partie mécanique de son travail et, de négliger les réflexions personnelles, les observations originales, tout ce qui donne, en un mot, un sens et une vie à une statistique.

En définitive, messieurs, la réglementation sur les renseignements que les consuls doivent fournir ne nous paraît pas devoir être augmentée; il faudrait seulement inviter les agents à ne pas s'en tenir à la lettre des circulaires, mais à se bien imprégner de leur esprit.

Il ne faut pas perdre de vue les changements qu'ont apportés dans la publicité des renseignements politiques ou commerciaux les chemins de fer, les télégraphes, l'établissement dans tous les pays du régime parlementaire et la diffusion de la presse. Aujourd'hui il est plus facile qu'il y a trente ou quarante ans d'être informé, par l'initiative privée et par les agences spéciales, des prix courants, des cours du fret et de bien des éléments analogues. Presque tous les gouvernements se mettent à publier des statistiques officielles; les renseignements des consuls sur ces matières sont donc moins indispensables qu'autrefois. Les sujets sur lesquels devraient surtout porter leurs informations, ce sont les causes de développement ou d'amoindrissement de notre commerce dans leur district, les moyens de lui ouvrir des débouchés nouveaux; c'est aussi l'examen des usages locaux, dont l'ignorance est de nature à nuire à nos exportateurs. Plus les communications se perfectionnent, plus il importe que les rapports de nos consuls ne soient pas de simples recueils de chiffres, mais un commentaire vivant.

On peut se demander avec étonnement comment il se fait qu'en présence de tant de prescriptions et après tant de circulaires, les informations des consuls ne rendent pas plus de services au commerce français. Serait-ce que les règlements ne seraient pas toujours exécutés? La fréquence des circulaires ministérielles et les termes dans lesquels elles s'expriment prouvent que c'est quelquefois le cas. Serait-ce que les consuls ne sont pas toujours préparés par leur éducation à remplir avec compétence cette partie de leurs attributions? Nous ne faisons aujourd'hui que poser cette question, qui devra être abordée par notre sous-commission dans un second rapport. Serait-ce que les agents n'attachent qu'une importance médiocre et un faible intérêt à une partie de leur tâche qui leur paraît accessoire? Ces diverses causes peuvent avoir contribué aux résultats insuffisants dont se plaint, non sans raison, le commerce français.

Mais il est des causes plus spéciales, plus faciles à saisir et auxquelles il est aisé de porter un remède immédiat. Il n'y a pas en France, nous le montrerons tout à l'heure, de mode de publicité régulier pour les documents consulaires; en outre, les rapports des consuls, suivant l'ingénieuse expression de M. Deseilligny dans le discours d'ouverture de notre commission, sont des monologues : les consuls écrivent, sans recevoir d'ordinaire d'autre réponse que des accusés de réception. Or une expérience universelle prouve qu'il n'y a pas d'intelligence si vive et si communicative qui ne se fatigue à la longue d'entretenir un correspondant qui ne répond pas.

Ces deux causes ont pour effet que souvent de bons mémoires et de bons travaux consulaires ne voient pas le jour, ou qu'ils paraissent dans de mauvaises conditions, c'est-à-dire trop tard ou mutilés. Elles ont encore pour conséquence que les consuls se dégoûtent d'une tâche qu'ils considèrent souvent comme perdue d'avance. Vraiment, messieurs, dans l'état actuel des publications consulaires, on ne saurait s'étonner du manque d'empressement et d'initiative que mettent quelques agents à s'acquitter de recherches qui sont en elles-mêmes délicates et difficiles et qui la plupart sont condamnées à rester stériles. On doit, au contraire, éprouver quelque surprise du zèle et de la ténacité de certains consuls qui, nous en avons eu la preuve dans les dossiers que nous avons examinés, persistent avec une louable persévérance à envoyer de nombreuses notes et d'importants documents, qui ne paraîtront que tardivement, mutilés et sans nom d'auteur.

Quelles sont, en effet, les méthodes actuelles en France pour la publication des renseignements consulaires? Si l'on fait une analyse exacte, on reconnaît qu'il y a trois procédés différents auxquels l'administration recourt. Tantôt le ministère des affaires étrangères fait insérer immédiatement dans le *Journal officiel*, en totalité ou en partie, les lettres et les notes qu'il reçoit de ses agents du dehors. Généralement ces notes et ces lettres sont publiées anonymement : rien n'indique non-seulement leur auteur, mais même leur origine; elles sont simplement précédées de ces mots : « On nous écrit de telle ville. » Ainsi les initiés seuls savent que ce correspondant, qu'on ne nomme pas et dont on n'énonce même pas la qualité, est un homme qui a de la compétence, qui peut envoyer des informations sérieuses et qui mérite confiance. D'ordinaire, ces rapports des consuls qui paraissent dans le *Journal officiel* ne sont que de courtes monographies ou des appréciations courantes sur une crise passagère, sur un fait commercial d'actualité. Quelquefois cependant le *Journal officiel* a publié ainsi des travaux très-étendus, qui étaient morcelés dans un grand nombre de numéros. Nous citerons, par exemple, un travail de longue haleine et d'une haute valeur sur les différentes industries de la province de Liége : ce mémoire fait honneur au fonctionnaire qui l'a écrit; mais nous n'exagérons pas en disant qu'il est demeuré complétement inconnu.

Quelle est la portée, messieurs, de ce mode de publication? Tout d'abord il saute aux yeux que ce procédé ne saurait être admis que pour les lettres de peu d'étendue et les informations courantes. Il est malheureux de disperser dans plusieurs numéros du *Journal officiel* des études qui ont de l'ampleur, qui demandent à être lues et relues et qui méritent d'être conservées. L'*Officiel* est une feuille tellement encombrante et encombrée, qu'il est généralement difficile d'en faire collection et qu'il est non moins malaisé de s'y reconnaître.

Quant aux notes courtes et aux renseignements d'actualité, leur insertion dans le *Journal officiel* ne soulève pas la même objection. Cependant ici encore on se trouve en présence de certaines critiques. En parcourant les volumineuses enquêtes anglaises sur l'organisation consulaire et sur la publication des renseignements commerciaux, nous avons vu que la question dont nous vous entretenons y était sérieusement examinée. En Angleterre comme partout, moins que chez nous cependant, les négociants se plaignent de n'être pas avertis en temps opportun des changements qui les peuvent intéresser dans la législation ou dans la situation des pays voisins.

On se demandait donc, dans une enquête de 1864 (1), quels seraient les moyens d'instruire plus promptement le public commercial de ces faits qu'il désire connaître : le mode usité était de les publier dans la *Gazette*, c'est-à-dire dans la feuille qui correspond à notre *Journal officiel*. Il est vrai que la *Gazette* anglaise ne paraît que deux fois par semaine, tandis que notre *Officiel* paraît tous les jours. Mais ce que l'on reprochait surtout à ce mode de publication, c'est que la *Gazette* anglaise est remplie de documents de toute nature, que les informations commerciales qui y étaient insérées se trouvaient noyées au milieu de matières disparates, et que les négociants ne pouvaient découvrir, au milieu de tant de substances hétérogènes, celle qui était de nature à leur servir. Une critique que l'on faisait

(1) Plusieurs fois ces échantillons ont été envoyés, notamment de l'extrême Orient et des Etats-Unis.

(1) *Report from the select committee on Trade with foreign Nations.*

aussi à ce mode de publication, c'est que la *Gazette* anglaise n'a pas de table ni de sommaire (1).

Les mêmes objections peuvent s'appliquer à la publication des renseignements consulaires dans le *Journal officiel*. Il est certain que cette feuille est trop surchargée de communications de toute espèce pour que le public prenne l'habitude d'y chercher et d'y trouver les informations commerciales qui lui peuvent être utiles, à moins cependant que l'on n'accomplisse une réforme de détail qui serait d'une exécution aisée. Il faudrait que les renseignements d'origine consulaire publiés par le *Journal officiel* fussent mis en relief, qu'ils parussent sous ce titre « Informations fournies par les consuls », que ce titre fût également reproduit dans le sommaire du journal. En recommandant ce mode de publication, nous n'entendons l'appliquer qu'aux lettres et aux notes de peu d'étendue et qui ont une actualité saisissante. Nous regretterions singulièrement que l'on se contentât de publier dans l'*Officiel* les rapports généraux, les études de longue haleine, les monographies et tout ce qui, dans les documents consulaires, offre un intérêt durable.

Quelques personnes ont émis dans la presse l'opinion que le gouvernement devrait fonder un *journal officiel commercial quotidien* pour y reproduire les renseignements commerciaux de toute origine qu'il aurait à sa disposition. Cette proposition, qu'il est de notre devoir d'examiner, nous paraît à la fois excessive et contraire aux principes que les sociétés modernes doivent observer. Elle est excessive, parce qu'elle entraînerait de grands frais : il faudrait créer toute une organisation nouvelle. Elle est contraire aux principes, parce qu'une telle feuille chargerait le gouvernement d'une responsabilité presque illimitée ; elle lui attribuerait une sorte de direction morale du commerce et de l'industrie qui n'est pas dans ses attributions essentielles et légitimes.

Un second mode de publication pour les renseignements consulaires, c'est l'envoi aux chambres de commerce des circonscriptions où se trouvent les industries que ces renseignements semblent intéresser. Il n'y a rien à dire contre ce procédé, si ce n'est qu'il ne remplace pas complétement la publication dans les journaux. Il y a souvent, en effet, des négociants et des industriels qui auraient besoin de ces informations spéciales et qui sont étrangers aux chambres de commerce auxquelles elles sont adressées, ou qui parfois même résident dans d'autres districts. Nous approuvons néanmoins tout ce qui sera fait pour intéresser les chambres de commerce aux documents envoyés par les consuls ; nous regarderions même comme utile qu'il s'établît entre nos agents commerciaux du dehors et les élus de notre commerce et de notre industrie des relations fréquentes et suivies. Nous aurons à revenir sur ce point.

Le troisième mode de publicité des documents consulaires, celui auquel on est généralement convenu d'attribuer le plus d'importance, c'est le recueil des *Annales du commerce extérieur*. Cette publication est très-peu connue en France ; nous pouvons dire qu'elle y est peu comprise. Voyons avec impartialité ce qu'elle est et ce qu'elle vaut. Tout d'abord, pour prouver combien nous sommes éloignés d'un esprit de dénigrement systématique à l'endroit de ce recueil, nous dirons qu'il est apprécié à l'étranger, qu'il est souvent cité en Allemagne, et que, dans une enquête anglaise, il a été l'objet de nombreux éloges. Dans l'enquête de 1864, plusieurs déposants engageaient l'administration britannique à s'occuper de la création d'un recueil du même genre. C'est ainsi, messieurs, qu'il arrive souvent que deux peuples voisins s'envient réciproquement des institutions ou des usages dont celui qui les possède fait peu de cas et qu'il est prêt à abandonner. Les louanges que dans l'enquête britannique on adresse à nos *Annales du commerce extérieur* sont néanmoins tempérées par des critiques qui nous paraissent singulièrement justes. « Les *Annales du commerce* » *extérieur*, dit M. Louis Mallet, un des principaux fonc- » tionnaires du *Board of Trade*, sont une compilation qui » contient les résultats des transactions internationales les » plus importantes accomplies pendant la période qui a pré- » cédé la publication de chaque livraison, mais ce n'est pas » une œuvre qui se propose d'agir immédiatement sur le » public commercial : c'est plutôt un recueil historique. » D'un autre côté, nous lisons, dans un mémoire qu'a adressé à votre commission la Société industrielle du nord de la France, les lignes suivantes qui nous semblent aussi nettement caractériser les *Annales du commerce extérieur*. Comparant cette publication avec le *Recueil consulaire* de Belgique, l'auteur de ce mémoire s'exprime ainsi : « Si nous » voulions résumer notre opinion sur les *Annales du com-* » *merce extérieur* et sur le *Recueil consulaire* belge, nous » dirions que les documents insérés dans le premier sont » destinés aux économistes, qui en tireront grand profit » pour une étude de longue haleine ; que les documents » insérés dans le second sont bien destinés aux commer- » çants, qui pourront s'en inspirer pour diriger leurs » affaires. Nous ne contestons pas le mérite du premier : » nous demandons qu'on y joigne le second. »

Un examen sérieux des *Annales du commerce extérieur* confirmera cette opinion. Nous avons minutieusement étudié cette publication, surtout les quinze dernières livraisons, celles qui vont du mois de mars 1873 au mois de mai 1874, et nous sommes arrivés à la conviction que cette revue ne peut être considérée en aucune façon comme l'équivalent des recueils consulaires que publient divers pays voisins du nôtre.

(*A suivre.*)

(1) Voir ces objections, paragraphes 806 à 827, et 2803 à 2810.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La semaine qui vient de se terminer, sans présenter les symptômes d'une activité bien accentuée, marque néanmoins un progrès, sur celles qui l'ont précédée, dans la voie de la reprise des affaires. Les transactions ont été plus régulières, quoique moins nombreuses, et dans la plupart des cas, il s'est manifesté une fermeté qui laisse supposer que le commerce et l'industrie semblent compter sur une campagne d'hiver moins désastreuse que celle de l'année dernière. Nous sommes, du reste, encore en morte saison, car, quoique les vacances ne soient pas pratiquées d'une manière aussi générale dans le monde commercial que dans certaines professions, un grand nombre de chefs de maison sont absents en ce moment de leurs établissements et n'y seront pas de retour avant la fin du mois ou dans la première quinzaine de septembre ; ce n'est guère que vers cette date, que nous pourrons assister à la vraie reprise des affaires si elle doit avoir lieu, ainsi du moins que la tendance actuelle semble le présager.

En somme, nous retrouvons la plupart des produits industriels et commerciaux tels que nous les avons laissés dans notre dernière revue. Il y a eu peut-être un certain ralentissement dans les affaires, mais les prix ont accusé une certaine fermeté, tant pour les cotons et les laines brutes, les cafés, les sucres, les cuirs, les suifs et les produits métallurgiques ; les métaux et les charbons sont un peu plus faibles. Il en est de même des céréales, ainsi que cela est du reste indiqué dans notre revue agricole, que l'on trouvera plus loin. Pendant que nous traitons ce sujet, disons que le marché international tenu à Vienne, le 12 courant, ainsi que nous l'avons annoncé, a donné d'excellents résultats. Plus de 3,000 négociants y ont pris part et il résulte d'un rapport qui y a été lu que la récolte de froment donnera cette année, en Autriche-Hongrie, un excédant de cinq millions de quintaux qui permettra de porter l'exportation à douze millions de quintaux ; l'exportation des seigles et des orges pourra atteindre le chiffre de trois millions de quintaux ; et enfin, il ressort des rapports reçus que la récolte du maïs se présentait comme bonne et celle des orges comme moyenne.

Nous avons parlé en son temps d'une réclamation adressée par la chambre de commerce du Havre à la direction générale des contributions indirectes, relativement à l'observation des formalités à remplir par les exportateurs pour obtenir l'exemption de l'impôt de 5 0/0 sur les expéditions effectuées en petite vitesse par les chemins de fer. L'administration des contributions indirectes vient de faire connaître sa réponse, qui ne donne qu'une seule satisfaction aux réclamations du commerce havrais, celle d'accorder des prolongations de délai, sur explications plausibles, en étendant celui de trente jours fixé par le règlement pour l'exportation effective. L'administration résume sa réponse sur tous les autres points en disant que le système admis par le conseil d'Etat fonctionne sans embarras, aux points de sortie par terre et dans les ports d'un ordre secondaire, et qu'il ne tardera pas à bien fonctionner également dans les grands ports, si le commerce fait preuve de bon vouloir.

Des avis reçus au Havre nous apprennent la destruction par le feu des importantes scieries et chantiers de bois de la Compagnie de Skuts kar, près de Gêfle, en Suède. Les pertes sont évaluées, d'après les premières estimations, à 1,500,000 ricksdalers, soit 2,145,000 francs, et com-

prennent pour environ 750,000 riksdalers de bois fabriqués.

Le cable électrique entre Rio-Grande et Montevideo est terminé, et dès à présent, la Plata se trouve en communications télégraphiques avec Lisbonne et le continent. Le premier télégramme venu par cette voie a été reçu à Londres et il a mis 16 heures pour y parvenir. Depuis, d'autres messages ont été envoyés par le câble, notamment une dépêche du ministre et des employés des affaires étrangères de la République orientale, félicitant le ministre résident de l'Uruguay, à Paris, pour l'installation et la mise en activité du nouveau câble.

Les nouvelles que nous recevons des Etats-Unis par le dernier courrier sont assez bonnes. Les affaires devenaient plus actives; les exportations ont donné lieu à des contrats considérables, et tout annonce que l'importation donnera lieu à des ventes rémunératrices et nombreuses dès le commencement d'août. L'argent était abondant et l'escompte se maintenait à bas prix sur le marché monétaire; des effets de commerce de premier ordre et à court terme s'escomptaient de fr. 5 1/2 à 6 1/2 0/0 et l'on pense que la pléthore monétaire se prolongera jusqu'à ce que le transport des céréales vienne leur donner un aliment. La question de la valeur à assigner au franc pour l'estimation des marchandises sujettes au droit *ad valorem*, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs dans notre dernière revue, n'est pas encore terminée, malgré la décision favorable aux importateurs français. Le département du Trésor, qui a pour environ fr. 2,000,000 de procès pendants à ce sujet, ne se tient pas pour battu et vient d'interjeter appel devant la Cour suprême des Etats-Unis, qui donnera encore raison, nous l'espérons, à nos compatriotes.

Un décret du capitaine général de Cuba vient de décider qu'afin d'encourager la circulation des notes du Trésor, pour une somme de dollars 5,000,000, dont l'émission a été autorisée par le décret du 8 juin 1874, et en vue des informations données par les banques et les principaux capitalistes de la Havane, à dater de la publication dudit décret, les corporations et administrations locales des douanes pourront recevoir en paiement des taxes et droits les notes du Trésor de l'émission du 8 juin, dans tous les cas et pour toutes sommes, au même titre que les banknotes de la banque espagnole de la Havane.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Epinal, Mulhouse, Zurich et Manchester.

LAINES. — La situation de ce textile n'a pas encore varié cette semaine et se présente toujours d'une manière aussi favorable que par le passé. La consommation, malgré l'écart des prix qui existe depuis assez longtemps entre le prix de la matière brute et du produit fabriqué, a confiance dans l'avenir et achète assez couramment, notamment les laines du Levant sur la place de Marseille, en provenance de la Perse. Elle est un peu plus réservée sur la place de Bordeaux et du Havre, dans l'attente des grandes enchères de Londres qui commencent le 18 courant, avec un total approximatif de 252,873 b. ainsi obtenu :

Arrivages, le 11 août 1874.

Sydney	41.297	balles.
Port-Philipp	58.356	»
Van-Diémen	7.306	»
Adélaïde	11.779	»
Swan-River	1.533	»
Nouvelle-Zélande	77.389	»
Total Australie	197.660	balles.
» Cap de Bonne-Espérance	48.013	»
Ensemble	245.673	balles.
Réexpéditions environ	16.800	»
Laissant	228.873	balles.
RENFORTS :		
Anciennes existences, environ	6.000	»
Cargaisons flottantes, environ	18.000	»
Total approximatif	252.873	balles.

Jusqu'à présent, les avis arrivés de cette dernière place nous annoncent que, par suite de l'assez long intervalle depuis les enchères de mai-juin, des transactions, peu étendues à la vérité, ont eu lieu de gré à gré, et qu'il a régné une demande stationnaire, ainsi qu'une certaine confiance dans la stabilité des prix. Une partie de ces achats a été prise par l'exportation, notamment par la France qui a surtout acheté des Australie suinteuses, mais la majeure partie a été enlevée par la consommation indigène, qui ayant opéré avec une certaine réserve aux enchères publiques, a dû leur suppléer en plusieurs cas, payant des prix plus élevés, pour la plupart, de 1/2 à 1 denier sur ceux de la clôture de juin. A Anvers, où les enchères publiques se sont terminées avec un peu plus d'animation en clôture et un chiffre de ventes de 20,000 b., sur 24,000 b. offertes, il a régné depuis une demande calme à prix fermes.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

LINS ET CHANVRES. — Comme complément à nos avis particuliers de Lille, que nous donnons plus loin, nous ajouterons que les marchés belges ont été insignifiants cette semaine pour les lins. En Allemagne, à Bielefeld, les fils de lin et d'étoupe sont demandés à des prix en hausse; les fils de jute sont moins en faveur, et les toiles sont en bonne condition, sauf les fines sortes blanchies. Les marchés de l'ouest de la France sont assez bons en ce moment pour les toiles, qui s'y vendent bien, les écrues jaunes exceptées. Les derniers avis de la Sarthe sur les chanvres signalent des pluies qui ont dû faire un peu de bien à la plante, dont la longueur est au-dessous de la moyenne cette année.

CAFÉS. — La consommation paraît s'être un peu retirée du marché cette semaine; mais malgré cela les prix conservent leur fermeté et les détenteurs montrent toujours une grande confiance, parfaitement justifiée, du reste, par les avis du dehors, qui nous signalent une tendance ferme à Londres et à Anvers. Il en est de même en Hollande, où, si les qualités communes et ordinaires ont été un peu négligées, les qualités supérieures sont recherchées dans la parité de 59 cents pour bon Malang vert. Les enchères publiques de Hollande sont fixées au 19 courant; elles comprennent 100,000 sacs, soit une quantité plus considérable qu'en 1873 et en 1872.

Les stocks ont encore diminué dans le courant du mois dernier; en voici l'estimation dans les principaux entrepôts d'Europe au 31 juillet :

	1874.	1873.	1872.
	—	—	—
Grande-Bretagne.. Tonnes.	29.601	30.889	27.750
Hollande	35 950	32.130	29.190
Anvers	5.060	3.450	2.210
Hambourg	12.000	16.500	7.500
Havre	10.500	10.200	5.800
Trieste	2.510	1.650	1.840
	95.621	94.809	74.290

CACAOS. — Les nouvelles des pays de production sont assez favorables; mais, malgré cela, les affaires ne conservent toujours qu'une importance limitée aux besoins de la consommation, qui ne continue à acheter que par petits lots et au fur à mesure de ses besoins. A Londres et à Anvers, la position de l'article est identique.

SUCRES. — La position de l'article est meilleure cette semaine et, en présence du raffermissement graduel des prix des sucres exotiques, la raffinerie est sortie de son indifférence et s'est livrée à quelques achats aux prix pratiqués à Nantes de fr. 64.25/64.75, la bonne 4me Réunion; fr. 60.50, dito Antilles françaises, les 50 kilos. Au Havre, la bonne 4me de nos Antilles vaut fr. 60.50 les 50 kilos. Les avis de Londres accusent de la fermeté, et une demande active en disponible pour la raffinerie et il y a acheteur sur cette place pour le livrable éloigné, de 3 à 6 deniers par quintal plus cher que la valeur pour disponible. Sur les marchés hollandais on est plus calme et légèrement en baisse sur les bruts qui sont payés de fl. 1 1/2 à 1 3/4 en dessous des cours de novembre; les raffinés sont plus fermes. Pour les sucres indigènes, nous référons plus loin à la revue de notre collaborateur, M. J. Bivort.

CUIRS. — Bonne demande au début de la semaine à prix très-ferme, tant pour la consommation que pour l'exportation, mais depuis les affaires sont devenues un peu plus calmes sans que les cours aient rien perdu. A Anvers, la demande a été active ces derniers jours notamment sur la marchandise livrable éloignée.

SUIFS. — La tendance est très-ferme sur nos provenances indigènes, et la faveur s'est même étendue aux provenances exotiques, car pendant que l'on payait fr. 95 et fr. 96 les 100 kilos pour le suif de boucherie disponible à Paris ; le Havre obtenait fr. 105 pour le bœuf Plata saladeros à livrer. A Londres on est lourd, et le disponible YC jaune ne vaut pas au-delà de sh. 41 pendant que le livrable octobre-décembre obtient sh. 44/9, et le décembre sh. 45/3 le cwt.

TEINTURES. — Quelques demandes sur les rocous qui sont à bas prix sur la place de Bordeaux, mais rien à dire sur les indigos, malgré les avis stimulants qui arrivent de l'Inde. A Londres, la demande est assez bonne et les affaires ne sont limitées que par la raideur des détenteurs qui ont augmenté leurs prétentions.

HUILES MINÉRALES. — La tendance a été meilleure cette semaine, sans que les prix en aient encore été influencés, du moins à Paris, où le disponible raffiné vaut toujours fr. 66, le livrable fr. 68; l'essence lavée vaut fr. 80 à 81 les 100 kilos. A Marseille, on est plus ferme, et l'huile épurée en baril y vaut fr. 31 à 31.50 les 100 kilos. Plus de fermeté aussi à Anvers, où le disponible blanc type est coté fr. 26.50; à Londres, où il vaut 9 3/4 à 9 1/8 den.; à Amsterdam, où il vaut fl. 12 1/4 entrepôt. Les exportations d'Amérique pour l'Europe, du 1er janvier au 25 juillet 1874, ont été de 2,762,222 barils contre 2,538,000 pendant la période correspondante de 1873. Soit une augmentation de 224,222 barils en faveur de 1874.

MÉTAUX. — A l'exception de l'étain, qui a fait montre d'une certaine tenue, la tendance a été généralement faible sur les métaux, cette semaine, et les affaires ont été très-calmes. Nous donnons, plus loin, la note des cours pratiqués à Paris. Au Havre, toujours même nullité d'affaires. A Marseille, nous voyons dominer les mêmes tendances et l'on a coté, cette semaine, fr. 220/245 pour le cuivre, fr. 250/265 pour l'étain, fr. 75/78 pour le zinc, et fr. 49.50 pour le plomb, les 100 kilos. Sur le marché anglais, l'étain s'est un peu raffermi ces derniers jours, et le Détroit s'y est payé l. st. 93 à 93.6, l'Australie l. st. 91 à 91.6, et l'Anglais l. st. 91; le zinc a valu l. st. 22 à 22.5. A Bruxelles, marché lourd à fr. 215 pour le cuivre, fr. 260 pour l'étain, fr. 51 pour le plomb et fr. 52 pour le zinc. En Hollande, peu d'affaires

en étain, mais malgré les avis reçus de Londres, l'article est resté en ferme position, et l'on a payé fl. 56 1/2 à 56 3/4 pour Banca prompt, fl. 55 3/4 à 56 pour dito vente septembre, et fl. 54 1/2 pour Boston disponible.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La crise paraît à peu près terminée et dès à présent les ordres reçus sont assez importants pour permettre de reprendre la fabrication sur un pied à peu près général, et pour l'y entretenir jusqu'à la fin de l'année. Les prix en ont naturellement profité, et presque tous les produits métallurgiques sont tenus très-fermement. Actuellement à Paris, les fers laminés n° 2, 4me classe, valent fr. 250/270 ; les fers spéciaux, 1re classe, fr. 280/290 ; les fers à cornières, 40/100 mill. fr. 290 ; les fers à plancher, 1re classe, fr. 240 ; les tôles ondulées et galvanisées, fr. 60/64, suivant dimension. Quant aux fontes, voici leur prix courant :

Colonnes pleines ordinaires	22 »
Plaques de cheminées, au coke	22 »
— — au bois	30 »
Tuyaux unis	30 »
Raccords pour id	32 »
Tuyaux cannelés	26 »
Balcons de croisées	45 »
Balustrades et barres d'appui	55 »
Garnitures de rampes	60 »
Pilastres pour rampes, ornés	70 »
— — unis	45 »

Dans la Champagne les prix sont encore sans changements ; mais ils sont tenus avec une grande fermeté ; il en est de même dans la Meurthe-et-Moselle où la fonte est tenue fr. 80, dito seconde fusion n° 3 fr. 110, dito, dito n° 1, fr. 125, et dans le Nord où les fers valent fr. 230/240 et les tôles fr. 300/310 la lame.

Même raffermissement sur le marché belge où la fonte affinage fer fort vaut fr. 82 50 à 85, la luxembourgeoise fr. 75, la fonte de moulage fr. 105 à 110, les ébauchés n° 1 fr. 145, le n° 2 fr. 155 et les fers n° 1 fr. 200 à 205 la tonne.

Les avis d'Angleterre sont assez satisfaisants ; ils signalent aussi une reprise assez marquée qui a déjà un peu raffermi les cours.

CHARBONS. — Nous sommes de plus en plus en morte saison et nous n'avons presque rien à dire sur ce produit. Il se produira peut-être un peu plus de mouvement la semaine prochaine, lorsque le résultat d'une adjudication de 72,000 tonnes de charbon par l'État belge sera connu. Sur le marché belge le toutvenant industriel est coté fr. 16/17 à Liége et à Charleroi, la gailleterie fr. 26 la tonne. En Angleterre, il y a un peu plus de fermeté, sur les charbons dans le Nord, par suite de la reprise de la métallurgie ; il en est de même des premières qualités de charbon à vapeur à Cardiff où la demande a un peu augmenté ces derniers temps. En Ecosse, on est toujours faible et à Glasgow, on peut encore avoir de la houille commune à sh. 9, du charbon domestique à sh. 11/6, du charbon pour forge à sh. 16 et du coke de sh. 28/29.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 11 août 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 7,646 tonnes, contre 8,066 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 420 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 88/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)	115	92	..
Coltness id.	117/6	..	..
Summerlee id.	110	89	..
Wishaw id.	..	..	..
Clyde id.	..	87/6	..
Govan id.	94	87/6	..
Monkland id.	95	87	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)	115	92	..
Calder id.	116	87/6	..
Carnbroe id.	100	89	..
Glengarnock (à Ardrossan)	102/6	89	..
Eglinton id.	94	86	..
Dalmellington id.	92	86	..
Kinneil (à Bo'ness)	95	86	..
Shotts id.	110	90	..
Almond id.	92/6	..	..
Carron (à Grangemouth)	95	87/6	..
Lochgelly (à Burntisland)	92/6	87/6	..
Lumphinnans id.	87/6	82/6	..

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 12 août 1874.

Nous cotons nominalement :

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur	Fr. 3.20 à 3,25	le K°
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3,35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3 35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 45 à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15 à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel	à 4.25	le kil.
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8 »	»

TISSUS DE COTON

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils	Fr. à 0.32	»
Id. » 18 »	à 0.34	»
Id. » 20 »	à 0.36	»
Id. 68 20 »	0.38 1/2 à 0.39	»
Id. 70 21 »	0.40 à 0.40 1/2	»
Id. 75 26 »	0.49 1/2 à 0.50	»
Percale 80 26 fils	à 0.47 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.33	»

(Conditions de la place ; escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).

Bourse assez animée. Il s'est fait quelques affaires en calicot 75 portées 26 fils à 49 1/2, en percales à 47 1/2.

PARIS, LE 14 AOUT — ANNÉE 1874

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	COURS	
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.		
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	64 » à	64 25
d° d° d° 10/15	58 »	58 25
SUCRES BLANCS EN POUDRE		
Type n° 3	67 50	» »
SUCRES RAFFINES		
Bonne sorte	147 »	» »
Belle sorte	148 »	» »
Certificats de sortie nouveaux	74 »	» »
MELASSES		
Indigène de fabrique	14 50	» »
d° raffinerie	15 50	16 »
ESPRITS l'hectolitre.		
Fin 1re qualité 90°	69 50	» »
CAFES en entrepôt 0/0 kil.		
Java bon ordinaire	» »	» »
Ceylan d°	» »	» »
Haïti d°	» »	» »
Rio d°	» »	» »
Costa-Rica	» »	» »
CACAOS en entrepôt 0/0 kil.		
Para	» »	» »
Guayaquil	» »	» »
Trinité	» »	» »
Haïti	» »	» »
Caraque	» »	» »
SUIFS 0/0 kil.		
De France	95 »	» »
Acide oléique	71 »	» »
— stéarique	165 »	» »
HUILES 0/0 kil.		
Colza brute tous fûts	74 25	» »
— en tonne	75 75	» »
— épurée en tonne	83 75	» »
Lin brute tous fûts	77 75	» »
Lin en tonnes	79 25	» »
FARINES		
Huit marques le sac de 157 kil. net	62 75	» »
Supérieures disp d° 157 kil. net	60 »	» »
MÉTAUX 0/0 kil.		
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque	203 75	» »
— — d° marque ordinaire	198 75	» »
— — lingots d°	218 25	» »
— anglais tough d°	210 »	» »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	200 »	» »
Etain Banca livr. Havre ou Paris	262 50	» »
— Détroits d°	252 50	» »
— anglais Havre ou Rouen	246 »	» »
Plomb de France Paris	53 50	» »
— d'Espagne Havre	52 50	» »
— anglais d°	53 »	» »
— belge et allemand Paris	53 50	» »
Zinc de Silésie Havre	57 »	» »
— autres bonnes marques d°	56 50	» »
— d° d° Paris	55 50	» »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.
A. POLLET.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 12 août 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19	20 1/2	23	—	—	—
70	20 3/4	22	24 3/4	—	—	—
75	22	23 1/2	26 3/4	—	—	—
85	—	—	29 1/2	31 1/2	—	—
90	—	—	30 3/4	32 3/4	35	38
108	—	—	36 3/4	39 1/2	42	—
118	—	—	40	42 1/2	46	—

119	35 1/2	37 1/2	40 3/4	43 1/4	47	—
135	41 1/2	44	49 1/2	53	57	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29	Amérique en bobines.	3,35	cents le kilogramme.
— 40	Jumel —	4,50	— —
— 58/60	— —	5,60	— —
Trame 36/38	Amérique en cannettes	3,25	cents le kilogramme.
— 50	— —	4, »	— —
— 98/100	Jumel —	7,70	— —

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre

Prix très-fermes tant pour tissus que pour filés.

Le tissage étant largement engagé, fait bonne mine à élever ses prix.

HENRI FIERZ.

SUCRES.

Paris, le 13 août 1874.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1873-74 jusqu'à la fin de juillet dernier. Ce tableau offre peu de changement sur celui du mois précédent, les excédants de stock n'ont diminué que de 4 millions, mais les arrivages des sucres exotiques ont été précoces cette année, il arrivera maintenant fort peu de choses, et la décroissance des stocks sera plus rapide en août et surtout en septembre. En Angleterre, la statistique ci-dessous révèle une très-grande diminution dans les excédants:

	Stock.		Consommation.		Importation.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes	—	—	—	—	—	—
Londres..	103.950	68.050	5.590	4.920	4.300	8.350
Liverpool.	67.420	64.337	3.400	2.482	1.492	4.149
Clyde....	52.504	62.520	4.540	3.440	4.349	6.520
Bristol....	9.485	6.997	2.055	2.417	1.468	1.482
	233.359	221.904	15.585	13.259	11.609	20.501

Il résulte de ce mouvement que, dans une seule semaine, il est arrivé 9,000 tonnes en moins, pendant que la consommation suit sa marche croissante. Cet état de choses va continuer, et bientôt nos voisins passeront des ordres sur nos marchés.

En attendant, nous sommes très-fermes à fr. 67,50, n° 3; fr. 64,25 sucre 7/9, et fr. 58,25 les 10/13, la demande dépasse les offres aux cours ci-dessus pour sucre disponible à l'entrepôt de Paris.

Le livrable sur octobre à janvier est tenu fr. 67 n° 3 et fr. 60 acquit 7/9 pris en fabrique, — il y a vendeurs à fr. 67,50 et fr. 61, Paris; on fait peu d'affaires à livrer, sauf pour les sucres 7/9 qui sont recherchés.

Les certificats d'exportation valent fr. 74, création septembre à décembre, et fr. 74,50 janvier à mars, affaires faites.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

13 août 1874.

Bradford. — En filés, il y a arrêt complet de nouvelles affaires. Les fabricants ne veulent pas céder les prix demandés par les filateurs, et ceux-ci, ayant pris de bonnes commissions, restent indifférents aux anciens cours. Les genappes sont peu demandés. En lustres, il y a eu des demandes, mais les exigences des filateurs empêchent des placements importants. En 40 (33.88 français) doublés, il y a eu passablement d'affaires. Les tissus sont moins bien placés. Les acheteurs français et allemands ont remis leurs ordres, et les courriers n'apportent que de petites commissions. L'Amérique n'a pas encore opéré et les achats journaliers pour ce pays n'ont pas d'importance. Il n'y a pas d'amélioration dans les transactions avec la Chine. On parle de dépêches annonçant une rupture entre la Chine et le Japon, ce qui peut compromettre nos relations avec ces peuples.

Nottingham. — En dentelles, il s'est fait peu de chose sans qu'il y ait apparence de reprise. Les dentelles de soie et la soie brute, plus particulièrement, manquent d'animation. Les rideaux sont peu demandés, mais tous les articles de fantaisie se placent avec difficulté. La bonneterie reste sans affaires, par suite, et les filés souffrent de la même absence d'activité. Il ne se place que peu de commissions, et la demande intérieure est sans importance.

Manchester. — Il y a une reprise qui tend à s'accentuer pour les fabrications de toute sorte. Les filateurs sont confirmés dans leurs demandes de meilleures conditions par les avis de Liverpool, où le disponible fait du progrès sur les prix de la semaine dernière. Les filés sont plus généralement demandés, et les achats ne peuvent s'opérer sur les mêmes bases qu'il y a quelques jours : n°s 4 à 14 (3.39 à 11.86 français) marquent une hausse de 1/8 d. par livre. N°s 16 à 24 et 28 à 32 (13.55 à 20.33 et 23.72 à 27.10) ont été assez largement expédiés sur le continent aux anciens prix; mais, pour la Chine, il s'est fait peu de chose. Les numéros fins, 60 (50.82) et au delà, sont délaissés, et pour attirer les acheteurs il faut consentir à des réductions. La demande intérieure pour 32 (27.10) chaîne et 30 (25.41) et 40 (33.88) trame n'a pas la régularité de la semaine dernière, mais les prix sont bien tenus. En tissus, il n'y a pas de changement de cours. Les *shirtings* en 99 s, 6 lb., 7 lb. et 8 1/4 lbs se vendent bien. Les autres laises, notamment les larges, font peu d'affaires, et il n'y a pas d'amélioration pour les madapolams ni pour les jaconas. Les bonnes marques de calicots pour impression sont assez recherchées aux derniers prix, mais toute demande d'augmentation est refusée, ce qui a restreint les opérations. Les qualités ordinaires sont de vente difficile.

Halifax. — Le marché de la dernière quinzaine a été languissant, ce qui résulte non pas de l'absence d'affaires, mais des forts achats de la filature. Les stocks diminuent journellement et la demande renaîtra en présence de prix excessivement fermes et de la tendance marquée à la hausse. Les filés ne sont pas recherchés, mais il s'exécute des commandes importantes. L'étranger offre de nouveaux contrats, mais les prix n'engagent pas nos filateurs. En tissus, il y a eu de gros ordres de placés, et les métiers des environs sont largement occupés.

Leeds. — On a livré énormément de meltons légers pour pardessus et mantilles. Les tweeds sont moins demandés, mais les fabricants en préparent pour le mois prochain. En étoffes lourdes, on vend bien plus de witneys que l'on espérait au commencement de la saison. En genres tout-laine, il se fait plus cette année que d'habitude, et les fabricants espèrent conserver la préférence qu'ils obtiennent. Les stocks de tout-laine deviennent importants en prévision de la demande. Une seule maison de Huddersfield a acheté et commis 900 pièces en un jour. C'est la hausse des laines coloniales qui explique ces fortes affaires. Les acheteurs des maisons de Londres, Manchester, de l'Ecosse et de l'Irlande, ont été sur place cette semaine et ont acheté des tweeds imitations et des meltons foulés. Les fantaisies n'obtiennent qu'une attention passagère. Les fonderies des environs ont été plus actives cette semaine, et les fabricants de machines ont vu augmenter leurs affaires.

Huddersfield. — En fait d'acheteurs, il n'y a eu que nos maisons de commission depuis la huitaine. Beaucoup d'usines produisant les fantaisies ordinaires sont pleinement occupées. Les ordres pour l'hiver et les grosses étoffes n'arrivent que lentement. Les stocks de toutes sortes, excepté en pantalon ordinaire, sont très-réduits. Les Américains et les Canadiens n'opèrent qu'avec beaucoup de prudence. Les prix sont fermes, surtout en laines.

Leicester. — La bonneterie a eu une bonne demande pour tous les genres et les fabricants se disent occupés. Les tissus élastiques sont recherchés, et un bien meilleur ton a prévalu cette semaine. La chaussure n'est pas très-active, mais les genres dames et enfants sont demandés.

Glasgow. — Les transactions du marché sucrier ont été sur une échelle modérée. Les raffineurs n'ont pas opéré au-delà de leurs besoins immédiats, et le marché a été calme, mais ferme. Les bonnes qualités rouges des Indes valent 21 s. en magasin. En betteraves, la seule opération est de 100 tonnes autrichiennes à 21 s. 9 d. base 88° expédition immédiate. Il n'y a pas eu de vente de mélasses, ni pour consommation ni pour distillation. Le marché des fontes brutes a été assez animé cette semaine avec prix à la hausse. En clôture, la cote établissait 89 s. 3 d. comptant.

Dundee. — Notre marché se maintient ferme, mais les opérations importantes conclues dernièrement, tant en filés qu'en tissus, ont produit un calme relatif. Les arrivages de lin et étoupes en provenance de la Russie, ont été très-importants cette semaine. Les filateurs ont acheté leur matière première directement et les achats de disponible ont été restreints en proportion. Le jute est de vente difficile, le stock ici est important et la perspective de la nouvelle récolte est bonne, mais les opérations sont trop restreintes pour influencer les cours. La demande pour les filés de jute se maintient et les prix ne fléchissent pas. Les ordres pour les toiles arrivent assez bien, mais les fabricants étant largement occupés exigent de la hausse.

Belfast. — Les ouvriers n'ont pas répondu à l'appel fait le 3 courant, par 22 usines, de commencer à travailler au tarif réduit. Après avoir ouvert leurs portes pendant une demi-heure, on a dû éteindre les feux, et les fabricants ne renouvelleront pas leur offre avant le 17 courant. Les affaires de cette semaine sont inférieures à celles de la huitaine expirée. La demande est sans activité; malgré la diminution dans la production et des filés et des tissus, résultat de la fermeture de tant d'usines, les prix n'ont pas fait de progrès. Les achats du continent sont restreints et la demande pour l'Amérique n'est pas importante, quoique les ordres arrivent régulièrement. Pour les tissus blanchis, les prix se maintiennent bien et les stocks sont bien contrôlés par les détenteurs.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Les prix ont une tendance marquée à augmenter et aussitôt que la reprise se dessinera un peu plus, on pourra fixer la différence. A Barrow-in-Furness le fer Bessemer est coté à liv. st. 4.10 la tonne, l'hématite de liv. st. 4.5. à liv st. 4.7.6. L'acier est en bonne demande et les constructeurs de navires en fer sont bien occupés. A Barnsley la position est satisfaisante, la production de rails et de plaques est bonne. La grève étant terminée permet l'expédition de quantités importantes de charbon à Londres et Grimsby. A Wolverhampton l'amélioration continue, le fer marchand est coté sur la base de liv. st. 12.; les fontes ordinaires valent liv. st. 3 à liv. st. 3.5. et les tout-mines de liv. st. 5.10 à liv. st. 5.15 la tonne. Le charbon est abondant et les prix en sont un peu réduits, mais pas assez pour faciliter la consommation. A Middlesborough léger ralentissement. la fonte n° 3 est rare. on la paye 72 s. 6 d. comptant; pour les premiers six mois sh 70 est le prix du jour. La demande du continent est bonne, aussi se fait-il de fortes expé-

ditions tous les jours. En rails il y a augmentation d'ordres de la Russie, l'Amérique et de la Suède. Tout fait espérer un excellent hiver. Les ordres de l'étranger n'arrivant pas en grand nombre à Birmingham, par contre la demande coloniale et intérieure est bonne. Il y a de l'activité dans la fabrique des coffres-forts et articles lourds de cuisine. Les articles de voyage, bains et services de thé ont reçu d'importantes commandes. L'argenterie est bien occupée et de bonnes commissions pour ces articles sont arrivées de l'étranger. En boutons et articles militaires l'activité continue. Le consul espagnol demande des adjudicataires pour 130,000 fusils et 75,000,000 de cartouches.

K.-B. MURRAY.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 12 AOUT 1874.

Depuis huit jours notre marché est beaucoup plus ferme, mais cette fermeté est plutôt le résultat du maintien des prix de la matière première que de l'importance des transactions sur notre place, les prix ont pourtant plutôt une tendance à la hausse principalement parce que les nouvelles dès récoltes du continent sont excellentes et font espérer une bonne saison d'achats pour l'automne prochain.

ÉPINAL, LE 13 AOUT 1874.

Calicots. — 3/4 60	portées	16	fils	33 1/2 à	34 1/2
»	»	18	»	35 1/2 »	36 1/2
»	»	20	»	37 1/2 »	38 1/2
» 68	»	20	»	40 1/2 »	41 1/2
» 70	»	21	»	42 1/2 »	43 »
Chaîne 27/29	Amérique.	3.25 à 3.30			
Trame 36/38	»	3.35 » 3.45			

Bonne demande, prix très-fermes.

LILLE, LE 13 AOUT 1874.

Les affaires ont si peu d'entrain en France que les événements qui, dans les circonstances ordinaires, auraient exercé la plus grande influence sur les affaires, passent pour ainsi dire inaperçus. Je veux parler de la grève de Belfast (Irlande), qui supprime presque complétement, depuis sept semaines, la fabrication des fils et de la toile dans le centre linier le plus important du monde pour les articles fins. On pouvait espérer qu'il en résulterait une demande exceptionnelle pour les articles similaires que nous produisons à Lille, aussi bien qu'à Belfast; il n'en est rien, et notre exportation de fils fins s'est maintenue, mais n'a guère augmenté.

A l'intérieur, les transactions ne sont guère plus actives et la vente de la fabrique reste inférieure à ce qu'elle devrait être au mois d'août. Il semblerait cependant que nous ne sommes pas loin d'une reprise, car le négoce a reçu depuis lundi la visite de nombreux acheteurs, et leurs opérations montrent que le stock dans les maisons de second ordre est extrêmement réduit. L'activité n'est pas bien grande pour les fils; l'exportation donne lieu à plus d'affaires. La matière brute n'a pas été l'objet de transactions importantes, un peu à cause de la rareté de lin de pays, et aussi parce que les détenteurs maintiennent avec une grande fermeté les hauts prix auxquels la filature résiste, ne pouvant obtenir la compensation de la hausse sur la vente de ses fils.

A l'étranger, il y a un peu moins d'activité, notamment à Dundee; en Belgique la situation reste la même.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit.

Par le port de Dunkerque du 4 au 10 août :

Importation		Exportation	
Lin	1.708.905	Lin	2.910
Jute	575.685	Fils de lin	14.761
Chanvre	8.000	Fils de jute	24.311
Etoupe	67.882		
Fils de jute	44		
Toiles de lin	2.673		

Les transactions en tissus ne sont pas très-actives en ce moment; et les maisons d'apprêt qui ont ordinairement du travail assuré pour un ou deux mois, ne vont guère qu'au jour le jour.

La baisse continue sur notre marché aux blés, et les cultivateurs paraissent avoir quelque hâte de profiter des cours qui sont encore assez élevés, pour placer une partie de leur récolte; nous avons constaté hier une baisse de 2 fr.; les blés vieux sont cotés de 2 à 3 fr. au dessus des blés nouveaux.

Une légère hausse s'est produite au commencement de la semaine sur les sucres et nous cotons aujourd'hui les 7/9 à 62.75/63 soit 50 centimes au dessus de la semaine dernière. Néanmoins les transactions dans les derniers jours ont été très-peu importantes.

Les raffinés restent stationnaires au cours de 151,50.

Les cours des alcools n'ont guère varié depuis la semaine dernière; les époques éloignées sont particulièrement délaissées, on a fait du 3/6 mélasse disponible à fr. 70 c. 50; le courant est à fr. 68 50 c. fait, et fr. 69 très-offert. La fabrication des betteraves parait devoir être retardée à cause de l'abaissement de la température et des pluies intermittentes que nous avons depuis 15 jours; elle commencera vers le 10 octobre. Les derniers cours sont :

3/6 fin disponible.....Fr.	68 80
— courant..........	68 50
Mélasse disponible......	70 25 à 70 50
3/6 à livrer 4 premiers	61 50
— — 4 d'été	61 50
— — 4 derniers.....	65 »
— — 1 prochain....	68 50

Les prix des charbons se maintiennent aux cours élevé que nous cotons depuis un mois; les beaux bénéfices réalisés par les mines du Nord et du Pas-de-Calais ont amené une extrême recherche de leurs actions, et chaque jour nous voyons les cours progresser; nous pourrions citer les actions des mines de Lens qui, épuisées et libérées à fr. 300, sont cotées fr. 33,000. Plusieurs autres sont dans les mêmes conditions, les autres valeurs du Pas-de-Calais telles que les Ferfay, les Bully-Grenay, les Meurchins, les Carvin, etc., qui vons encore augmenter leurs bénéfices en creusant de nouveaux puits, sont l'objet d'une très-vive demande et on ne sait où le mouvement s'arrêtera.

LYON, 13 AOUT 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Nous sommes dans une entre-deux de saisons qui, cette année, se caractérise plus que jamais par une absence presque complète d'affaires en soie. Cependant, quoique la cote officielle de samedi, trahisse encore de la faiblesse, on constate une certaine tendance à enrayer les cours sur la pente de la baisse; les détenteurs se raidissent.

Ces dispositions ont leur racine dans cette opinion que la saison d'automne sera bonne. La fabrique croit à un réveil prochain et, comme c'est elle en définitive qui dans les circonstances actuelles, tient les clefs de la hausse et de la baisse, ces dispositions suffisent à empêcher que les cours s'affaissent.

Les dépêches de *Shanghaï* sont du 9 août; on cotait les prix suivants :

Lion d'or.	N° 1	365	taëls.
—	2	345	—
—	3	325	—
Blue-éléphant.		315	—
Red Peacock		285	—
Izechuen si Kong.		165	—

Tsatlées classiques, bien tenues; tsatlées courantes en baisse de 15 taëls.

Marché faible.

Change 5.9 1/2 sur Londres ; 7.35 sur France.

Exportations : 20,000 balles dont 7,000 pour le continent :

Stock : 18,000 balles.

Canton 9 août :

Tsatlée	N° 2	390	francs
—	3	355	—
—	4	335	—

Marché calme; prix faibles.

Yokohama, 6 août:

La bonne marchandise arrive lentement. Transactions depuis l'ouverture de la saison : 400 balles. On cote nominalement: mybash 1 et 2 530 francs.

Les relevés du *Board of Trade* nous apportent toujours pour l'importation des soieries en Angleterre des chiffres très-élevés; l'importation des étoffes proprement dites (broad stuffs) pendant le mois de juin dernier avait été de liv. st. 685,116, elle a atteint liv. st. 717,198 pendant le mois de juillet.

Depuis le commencement de l'année, c'est-à-dire pendant les sept premiers mois, les importations de soieries en Angleterre se sont élevées au chiffre de liv. st. 4,358,672 ; elles avaient été seulement de liv. st. 2,950,148 et liv. st. 296,397 pendant les périodes correspondantes, de 1873 et 1872, d'où ressort, pour l'année courante, une augmentation de près de liv. st. 1 million 1/2 ou fr. 37 millions.

Cette augmentation s'applique pour la plus forte part, mais non pas exclusivement cependant à la France. Voici les chiffres du *Board of Trade* :

Provenances.	*1873.*	*1874.*
France..................L.	2.021.297	L. 3.049.681
Belgique....................	890.297	1.258.855
Autres pays.................	38.280	50.136
Totaux..L.	2.950.148	L. 4.358.672

La Belgique, qui n'a pas de fabrique de soieries, représente évidemment dans ce relevé les fabriques allemandes dont les produits viennent s'embarquer à Anvers. Une partie des soieries de Zurich prend sans doute aussi la même voie, et l'autre empruntant le transit de nos voies ferrées est inscrite dans les tableaux de la douane anglaise comme soieries de France. Les chiffres du *Board of Trade* ne doivent donc pas être pris au pied de la lettre, ils n'ont pas une signification absolue.

Les entrées de rubans de soies et satin sont également en voie de croissance marquée : liv. st. 1,222,636, contre liv. st. 823,468 pendant les sept premiers mois de 1873.

Les soieries écrues sont au contraire en diminution : de liv. (poids) 2,715,322 en 1872, elles sont tombées à liv. 2.343,797 en 1873 et à liv. 2,267,839 en 1874.

LE HAVRE, 13 AOUT 1874.

Le mauvais temps qui règne depuis déjà le commencement du mois laisse peu de répit pour achever la rentrée des blés, et dans cette situation il n'y a pas encore la baisse que l'on attendait sur les grands articles de la vie journalière. Cela retarde la reprise définitive des affaires que l'on attendait du calme en politique et de l'abaissement du prix de la vie. Nous avons cependant encore à vous signaler une demande courante pour bien de nos articles, et on espère généralement qu'il y aura progrès encore dans l'avenir sous ce rapport.

Cotons. — Les avis d'Amérique sont toujours aussi favorables que précédemment à la récolte en terre et l'on a aussi reçu des nouvelles très-propices sur la prochaine production de l'Inde. Il est bien vrai que les récoltes, avant d'être emmagasinées, ont encore bien des risques à courir, et ce n'est pas avant la fin octobre que l'on peut être fixé sur la quantité du produit. Dès maintenant toutefois on a les meilleurs espoirs. Les affaires ont été cependant beaucoup plus suivies depuis huit jours, tant en Angleterre que chez nous. Ici par exemple, les transactions journalières ont été de 1,500 b. en moyenne, et les prix ont encore raidi pour les bonnes sortes des Etats-Unis. On paye très-pleinement fr. 100 pour T. O. Louisiane, parfois même fr. 101, et cette même désignation en Georgie vaut aussi pleinement fr. 98. On a payé fr. 97 pour strict good ordinary Georgie en mer. — Les petits cotons d'Amérique plus abondants à la vente, n'ont pas non plus grande demande, et leurs prix restent irréguliers. — Les affaires à terme en cotons d'Amérique ont été fort calmes. Il n'y a guère que le mois courant qui ait provoqué des achats, pour couvertures, et on a été contraint de payer jusqu'à fr. 98.

Les Surate qui commencent à nous arriver et régulièrement, même par voiliers, ont été assez négligés depuis huit jours. Les prix sont à peu près stationnaires pour beaux cotons à fr. 71/72 pour good fair Oomra, mais les sortes plus ordinaires sont aisées, et l'on a pu obtenir du pair en débarquement à fr. 65. On est resté vendeurs ainsi, et les acheteurs n'offrent plus guère que fr. 62 50.

Avec les perspectives de belles récoltes pour l'avenir, dans les principaux pays producteurs du coton, on ne peut s'empêcher de penser que les prix devront très-probablement s'établir à un niveau plus bas dans l'avenir, et il convient par suite de se tenir sur une grande réserve dès maintenant en ce qui concerne l'ouverture de la campagne cotonnière en Amérique. — On le peut d'autant mieux que nous avons en Europe des quantités encore fort suffisantes de coton pour ne pas se lancer largement dans les marchés américains aux premiers moments. Il faut bien se pénétrer de cette idée que les planteurs américains auront dès le début de grands besoins d'argent, et qu'ils devront accepter les offres qui leur seront faites. Or ces offres seront en rapport de la concurrence qui existera alors aux achats, et c'est cette concurrence qu'il faut chercher à atténuer le plus possible. On doit bien savoir qu'il ne manquera pas de coton ni dans le présent, ni dans l'avenir, et que l'on a tout le temps pour en importer de grandes quantités en Europe.

Nous avons toujours de bons débouchés sur place, mais les arrivages sont aussi fort réguliers.

Voici notre stock :

	1874	1873
Etats-Unis	102.350	51.840
Brésil	8.050	22.430
Indes	47.550	66.390
Autres	3.180	5.270
	161.130	145.930
Cotons en mer :		
Etats-Unis	1.693	6.796
Brésil	»	95
Indes	71.549	21.687
	73.242	28.578

Sucres. — Les affaires sont toujours forcément limitées, par suite du manque de marchandise. On a seulement fait 158 bqs et 300 s. Antilles usines de fr. 66 25 à fr. 66 50 par 100 kil. entrepôt.

Cafés. — Il se traitait encore quelques lots au commencement de la semaine, en bonne tenue de cours, mais depuis quelques jours on a su que les dépêches de Rio signalaient une augmentation sensible dans les recettes, 7,400 s. par jour, et l'on a eu aussi des lettres qui font entrevoir une récolte de 4 millions de sacs pour Rio, de 8 à 900,000 sacs pour Santos. Ces avis ont jeté un froid sur les acheteurs, et il s'est traduit finalement par un grand calme et des prix lourds. — Il faut voir ce que vont devenir les avis du Brésil. — On est malheureusement fort mal installé chez nous pour recevoir ces avis, et pendant que chaque jour à Rio on sait tous nos mouvements de la veille, nous n'arrivons à rien savoir de ce qui se passe au Brésil. Non-seulement ce n'est pas favorable aux affaires, mais c'est fort dangereux.

On a débouché la semaine dernière sur place 12,495 s., et les arrivages ont été de 11,630 s.

Voici le mouvement de l'article sur place du 1er janvier à ce jour :

	1873.		1874.	
Arrivages..	343.775 sacs	2.514 fûts.	327.885 sacs	600 fûts.
Débouchés.	275.435 —	1.016 —	233.301 —	536 —
Stocks.....	151.790 —	1.480 —	172.147 —	64 —

Cacaos. — On a encore fait 308 s. Para à 65 fr., soit sans changement, mais on paraît de nouveau fort calme pour cet article.

Cuirs. — Les transactions sont encore restées suivies depuis huit jours. Il s'est ainsi traité une vingtaine de mille pièces à prix très-tendus, et même parfois en nouvelle hausse. On a payé 74 fr. pour bœufs salés mataderos Plata, 80 pour vaches dito, 59 fr. pour vaches New-York.

Laines. — Les prix ont un peu raffermi, mais les achats sont limités. On n'a pas fait au-delà de 200 b. cette semaine. C'est toujours ainsi, chaque année, après la tonte indigène.

Suifs. — On a encore fait un pas en avant cette semaine, pour cet article. On a ainsi payé fr. 51 75 pour 300 p. bœuf Plata, fr. 52 à 52 75 pour 200 p. dito à livrer. Le ton du marché est néanmoins assez calme.

Teintures. — L'Indigo n'a donné lieu qu'au placement de quelques caisses Bengale et Kurpah, et de quelques surons Guatemala et Caraque. Les bois sont fermes, mais sans affaires saillantes. Il en est de même pour les cachous, curcumas, etc.

Autres articles. — Le saindoux Wilcox s'est payé jusqu'à fr. 80 50, avec de petites affaires. On demande plus cher encore. Nous avons eu aussi la vente de quelques lots crin et plumes d'autruches. En cire, on a fait 12,500 kil. Santo Domingo à fr. 165 et Chili à fr. 187 50.

BORDEAUX, le 12 AOUT 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, on a continué à faire quelques affaires de vins de 1872 à 1873, quoique sans animation, les achats ont principalement porté sur les petits vins et vins ordinaires de ces deux années. Nous avons cependant à signaler la vente de la moitié des vins de Rausan-Gassies et d'une portion des Pichon-Longueville 1872, ainsi que celle des vins de Pontet-Canet 1873.

Toujours quelques affaires sur les petits vins de 1874, à livrer après la récolte.

On commence à se préoccuper de la température trop froide que nous avons pour cette époque de l'année : il faudrait plus de chaleur pour faire de bons vins, et il serait à désirer que la fin du mois d'août et le commencement de septembre nous amenassent de fortes chaleurs.

Spiritueux. — La position des 3/6 sur notre place n'a pas éprouvé de changement, et, malgré le grand calme des affaires, les prix continuent à être très-fermes comme suit :

3/6 Languedoc disponible fr. 97 à 98.
— Nord — 76 à 80.

Cafés. — Pendant les quelques jours qui ont suivi la date de notre précédente revue, les achats de cafés ont continué très-actifs, la spéculation se portant aussi bien sur le livrable que sur le disponible; la consommation, toutefois, était un peu moins empressée, mais obligée de suivre les cours qui se sont améliorés parfois de fr. 1 et 2 par 50 kilog., surtout pour les cafés fins verts. Dans ces derniers jours, il y a eu un peu plus de réserve dans la demande; les transactions se sont alors limitées à de petits lots. Ce sont toujours les sortes de la Guayra qui sont recherchées et les cafés de l'Inde moins demandés, à preuve que les 10,600 sacs Tellichery et Malabar, arrivés dans les derniers jours du mois de juillet, restent invendus. Voici le résumé des ventes de la huitaine : 98 sacs Guayra, gragé à fr. 132 E; 1,300 sacs *dito* de fr. 134 à 138 E.; 5,060 sacs Guayra, non gragé à fr. 119 et 120 E.; 425 sacs Costa-Rica, de fr. 132 à 135 E. ; 1,700 sacs Haïti, à fr. 108 E; 87 sacs Mysore, à fr. 123 et fr. 123.50 E; 80 sacs Malabar, à fr. 122 E; 450 sacs Wynard, àfr. 122 E., et 203 sacs Mangalore, à fr. 125 E.

Le stock en entrepôt au 31 juillet était de 55,670 sacs.

Cacaos. — Les 1,200 sacs Guayaquil dont notre dernière revue annonçait l'arrivée ont rappelé l'attention des acheteurs qui ont traité 1,800 sacs Guayaquil à fr. 67 à 68 E.; 100 sacs *dito* à fr. 70 E et 117 sacs Bahia à fr. 56 E. Puis, le calme est revenu et nous croyons que le mouvement reprendra à l'arrivée prochaine de quelques nouveaux renforts qui sont annoncés en cacaos Guayaquil.

Céréales. — Ainsi que nous l'annoncions dans notre bulletin du 5 courant, la baisse continue malgré le retard que quelques cultivateurs éprouvent dans le battage de leurs blés.

Les offres abondent à fr. 22 les 80 kilogrammes, mais les acheteurs sont très réservés à ce prix. On a pu traiter quelques lots de bons blés du Médoc et de l'Entre-deux-Mers dans les prix de fr. 21 à 21,50. On espère pouvoir acheter facilement à ces prix la semaine prochaine.

Sur les marchés de la Garonne, de Bordeaux à Toulouse, les prix ont été mieux tenus par suite d'achats forcés faits par quelques minotiers ayant des farines à livrer courant du mois à Bordeaux : on a dû payer les blés de fr. 22 à 22,25 pris sur les lieux.

Malgré cette fermeté sur les blés, les meuniers des bassins de la Garonne, du Lot et de la Baïse continuent à offrir leurs farines en baisse sensible sur les prix de fr. 38 à 40 pour le disponible et fr. 36 à 39 pour le livrable à partir de septembre.

Les repasses et les sons ont aussi baissé de un franc; on offre à fr. 21 la repasse et à fr. 17 le son.

Produits résineux. — L'essence de térébenthine est en baisse de fr. 1 sur le cours de la semaine dernière. Il y avait 95 pièces au marché de ce jour.

La résine jaune est également en baisse de 50 centimes.

MARSEILLE, 12 AOUT 1874.

Point de changements notables à signaler dans le courant des affaires sur notre place pendant la semaine qui vient de s'écouler. Toutefois, accentuation des symptômes de fermeté sur certains articles énoncés dans notre dernière revue. Les céréales sont toujours en baisse, malgré quelque animation sur les blés durs d'Afrique; les huiles, tout en obéissant encore à la pression de la spéculation servie par l'encombrement du marché, sembleraient vouloir enrayer leur mouvement de recul. L'approvisionnement de l'intérieur en savons commence à s'épuiser et la demande en savonnerie est assez active. Si elle se soutenait, les huiles pourraient prochainement en ressentir le contre-coup heureux. Dans les denrées coloniales, courant d'affaires entretenu par les besoins de la consommation, mais avec tendance à la hausse motivée par les avis venus de l'extérieur. En somme, affaires généralement restreintes.

BLÉS. — Grande lourdeur dans les blés disponibles, malgré quelques ordres en blé tendre pour l'Espagne. Prix nominaux, les détenteurs se décidant à des concessions en face d'ordres un peu importants. Les blés durs continuent à être rares et maintiennent leurs prix fermes.

Affaires importantes à livrer, en blés durs d'Afrique, avec baisse toutefois de 1 franc par charge sur cette qualité dans le courant de la semaine.

On cotait ces jours-ci:

Désignation		Arrivée immédiate août.	Entrepôt
Berdianska	128/123	40	—
Marianopoli	128/123	37.50	—
Irka Odessa	128/123	35.50	—
Pologne	128/123	35	—
Burgas	127/122	31	—
Danube	126/121	30	—
Marché ferme.		Quatre derniers mois.	
Afrique sur Bône ou Philippeville	130/126	33	consom.
Berdianska	128/123	36.50	entrepôt
Marianopoli	128/123	35.50	—
Irka Odessa ou Azoff	128/123	33.50	—
— —	126/121	31.75	—
Danube	126/121	30.50	—
Richelle rouge, Barletta et Manfredonia	130/126	38.50	—

GRAINS GROSSIERS. — Avoines bien tenues, avec forte tendance à la hausse.

Avoines du Danube	les 110 kilos	24.50
Orges de brasserie	100 —	20
Avoine Odessa, disponible	110 —	24.50
Maïs Odessa	100 —	18
Fèves de Bône, disponible	100 —	21.25 à 21.50
— d'Alexandrie Saïdi, août-septembre	100 —	22.50

Arrivages en blé du 1er au 7 août. . . . 60.000 charges.
Ventes de la semaine. . . . . 12.000 —

FARINES ET ISSUES. — On cote entrepôt la balle de 122 1/2 kilog. sacs compris, rendu franco en gare ou à quai, escompte 1 0/0 comptant.

Minot Tuzelle	52 à 56
— T. S.	51 à 54
— M.	55 à 57
— R.	——
— C. O. S.	44 à 48
— S. B.	43 à 47

ISSUES. — Sons rouges 15.50
Sons blancs 17 à 18.50 les 100 kilog. sans sac ni escompte, pris à l'usine, comptant.

CACAOS. — Sans arrivages et par suite sans affaires de quelque importance. Quelques ventes de détail aux prix ci-après :

	Entrepot		Consommation les 50 kil.
Puerto Cabello	150	à 200	»
Caraque	90	95	»
Carupano	»	»	»
Guayaquil	»	»	»
Para	72	74	»
Haïti	50	52	»
Bahia	52	54	»
Antilles françaises	»	»	110 à 112

CAFÉS. — Demande régulière de la consommation et fermeté dans les prix, surtout des cafés, bon goût.

Nous cotons :

Cafés Rio.	— Rio lavé	120	à 128
	— non lavé, supérieur	»	»
	— 1re bonne	108	114
	— 1re ordinaire	98	105
	— ordinaire	83	95

On a fait hier 3,000 sacs. Rio et Zanzibar à 95.

Cafés bon goût. — Il s'est traité environ 3,500 sacs ou fardes cette semaine, soit :

600 sacs.	Ceylan natif trié, magasin	110	»
950 —	Guayra jaune	117	50
300 —	Santos	113	»
500 —	Malabar natif	»	»
500 —	Maracaïbo	114	»
500 —	Guayra	prix inconnu	
200 fardes	Moka Aden, par steamer	138	»

On cote, au détail, par 50 kilos entrepôt :

Saint-Domingue	108 à 110		Ceylan, pl. roulé	150	à 155	»
Maracaïbo	112	116	— grosse fève	150	152	»
Santiago	»	»	— moyne fève	145	147	»
Porto Rico	135	140	— petite fève	140	142	»
Moka Aden	140	145	Costa Rica	130	137	»
— Alexandrie	120	135	Jamaïque	»	»	»
Guayra vert	132	137	Java, bon ordinaire	120	122	50
— jaune	118	123				

POIVRES. — Demande régulière au détail. On a traité 140 sacs. Singapore, en magasin, à 77 francs, 300 sacs à 76. — Poivre blanc, 110 à 115 sans arrivages.

SUCRES BRUTS. — Faveur persistante, 50 centimes de hausse sur à peu près toutes les sortes.

Cote nominale :

Havane terré, n° 12, exportation	32 50	à 33 50
— — n° 12, raffinerie	31 50	32 »
— cristallisé n° 12	33 50	34 »
Maurice	34 50	35 »
Réunion cristallisé, bonne 4e	64 50	65 »
— non cristallisé	64 »	» »
Antilles Guadeloupe	28 50	» »
— Martinique	28 75	» »
Brésil, en caisses, n° 10	27 75	» »
— en sacs, n° 10	26 25	» »
Egypte, cristallisé	35 50	» »

Stock des sucres aux docks et entrepôts, 6 août soir, 1,135,537 kilos.

SUCRES RAFFINÉS. — Demande active. Écoulement facile. Par suite, hausse de 0,50 centimes environ.

On cote 100 kil. Entrepôt, escompte 2 0/0, exportation.

Premier choix, pains nus	77 »
— papier 1/2 0/0	77 50
— — 7 0/0	76 50
Deuxième choix, pains nus	76 50
— — papier 1 1/2	77 »
CONSOMMATION.	
Double raffinade (S. L. et Massos)	151
1er choix	150
2e choix	149
Mélasse	30

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Tendance à la baisse. Marché calme.

On cote :

Sésames de Coromandel. 40

HUILES DE GRAINES A FABRIQUE.

Sésames disponibles	70	les 0/0 k.
— 3 derniers mois	71.72	—
— 6 premiers 1875	75	—
— 12 mois 1875	75	—
Lins disponibles	65.66	—
— 4 derniers mois 1874	65.66	—
— épurée	70.71	—
Arachides disponibles	70.71	—
COMESTIBLES.		
Sésame surfine	128/130	—
— fine	105/110	—
Arachide surfine	118/124	—
Pavot —	114/120	—
LAMPANTES.		
Sésames	74.75	—
Arachides	80.85	—
HUILES GRASSES.		
Palmistes	85	—
Coprahs	100	—
Coco	110	—
Palmes	93	—
HUILES D'OLIVE.		
Comestible Aix surfine	215/220	—
— — fine	170/180	consom.

A fabrique, forte baisse, avec arrêt au prix de 50 francs pour les premiers mois de 1875.

PÉTROLE. — Épuré en barils 72 les 0/0 kilos, consommation, tare nette.

LAINES. — Reprise des transactions, avec une vente d'environ 4,000 balles, sur un stock de 26,471 b., mais sans changement marqué sur la dernière cote.

SAVONS. — Une légère reprise dans le travail, comme nous l'avons dit en commençant, sans que les prix puissent se fixer, vu la situation des huiles.

Savon blanc à l'huile d'olive pur. — 84 à 86.

SOIES ET COCONS. — Sans affaires, arrivages d'environ 700 b. soies et déchets.

TOURTEAUX. — Demande active, prix bien tenus, à la hausse.

Lins	(disponible)	24
Sésames noirs	(do)	17.75
Arachives	(do)	13
Cotons		12

COTONS. — Marché nul.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 14 août. — Cotons : calmes, tendance lourde. Ventes 400 b. : bon ordinaire Oomraw disp., fr. 65 à 66 les 50 kil. — Cafés : fermes. On a vendu 120 sacs Guatemala, à fr. 127 50 les 50 kil. — Saindoux : en hausse. On a fait 240 tierçons Etats-Unis, à bouche, marque Wilcox, de fr. 80 75 à 82 50 les 50 kil.

MARSEILLE, 14 août. — Blés : Affaires plus actives. Ventes de la journée

d'hier 21,000 hect. dont 6,700 à livrer. — Importations de la journée d'hier, 33,600 hect. — Pologne, poids 128 kil.; 3,275 Marianopolis, poids 126/121, fr. 35 50. — Burgas poids 126/121, fr. 30. — Afrique sur poids, 130/126, fr. 30 les 160 hect. — Escomp. 1 0/0. — Graines oléagineuses : calmes. On a vendu 1,000 quintaux Arachides Rio Unnez, à fr. 29 les 100 kil. — Laines : fermes. On a fait 140 balles Perse en suint, à fr. 92 50 ; 60 balles Andrinople fine, à fr. 167 50 ; et de secondes, à fr. 127 50 ; 30 balles Dannis lavée, à fr. 125 ; 200 balles Kabyle, à fr. 73 50 les 50 kil.

LIVERPOOL, 14 août. — Froment : affaires calmes, — Farines françaises sans ch3ngement — otons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché ferme. Importations 17,000 balles.

NEW-YORK, 13 août. — Or, 109 5/8. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 13 3/4. — Pétrole : Standard White (le gallon), 11 cents 3/4; dito à Philadelphie, 11 cents 1/4. — Maïs : 80 cents les 35 litres. — Froment rouge : 1 dollar 34 cents les 35 litres. — Fret pour céréales : 8 3/4. — Café : Rio fair 19 1/4. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 7 3/4. — Saindoux : marque Wilcox : 14 3/4. — Lard : 11 3/4. — Le tout sur place à New-York.

BOMBAY, 12 août. — Cotons. — Prix fermes. On cote : Dhollerah à 164 rs ; Oomrawuttee, 167 rs ; Dharwar Sawgined, 188 rs. ; Broach, 165 rs. — Change sur Londres, à 6 mois, 1 sh. 10 5/16 den.

CALCUTTA, 12 août. — Coton Bengale, 14 rs. — Jute, 24 rs. — Graine de lin, Patna, 4 rs 13. — Graine de colza, 3 rs 6. — Riz de table, 4 rs 1 ; de Ballam, 3 rs 4. — Change sur Londres, à 6 mois. 1 sh. 10 1/4 d.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Depuis que la culture a achevé la rentrée de ses blés, elle s'est mise activement aux battages, et chaque jour nos marchés ont été de plus en plus garnis. L'importance des marchandises offertes à la vente, et dont la qualité ne laisse rien à désirer, à fait renoncer la meunerie à l'emploi des blés étrangers qui s'accumulent dans nos ports et n'auront bientôt que les ventes publiques pour écoulement.

Dans ces circonstances, les progrès de la baisse devaient être rapides et importants ; c'est ce que les mercuriales constatent depuis une quinzaine. Le prix moyen du blé est tombé à fr. 27.50 le quintal, entraînant dans ce mouvement la farine, dont les cours se maintenaient en province à des limites qui n'étaient plus en rapport avec les prix du blé, sous l'influence d'une forte pression à la hausse exercée sur la place de Paris par un syndicat composé de maisons allemandes.

Bien que peu offerts, les seigles et les orges ont suivi l'impulsion de baisse donnée par les blés et sont restés d'une vente difficile, ainsi que cela arrive toujours dans les années où le blé est abondant.

Les avoines seules, par suite d'une mauvaise récolte et de la cherté des fourrages, se maintiennent à des prix très-élevés et hors de proportion avec ceux des autres grains, ainsi qu'on le verra par le relevé ci-dessous.

Voici quels sont en ce moment les prix extrêmes des céréales sur les marchés français :

Blés, fr. 25 à 29 ; seigles, fr. 19 à 20 ; orges, fr. 21.50 à 22 ; avoines, fr. 25 à 28 ; farines, fr. 39 à 41, le tout aux 100 kilog. en marchandises immédiatement disponibles.

D'après les divers renseignements sur la récolte qui nous sont fournis par les gens les plus compétents, notre production en blé est celle d'une année exceptionnellement abondante. On l'estime à plus de 120 millions d'hectolitres, chiffre rarement atteint ; mais ce qui constitue encore l'abondance, c'est la qualité exceptionnelle du grain, dont le poids moyen dépasse 80 kilog. l'hectolitre. Dans les années ordinaires, le poids moyen varie de 75 à 77 kilog. l'hect. C'est donc environ 7 0/0 à ajouter au chiffre brut de notre production indigène.

Les autres récoltes, malheureusement, sont loin de donner de semblables résultats. Médiocre en seigle, mauvaise en orge et très-mauvaise en avoine, notre production en menus grains atténue dans de fortes proportions le rendement en blé ; cependant, malgré ce mauvais côté de notre récolte, l'ensemble peut néanmoins être considéré comme satisfaisant et nous garantit le bon marché du pain.

Les mesures énergiques prises par un grand nombre de municipalités et qui consistent dans le rétablissement de la taxe sur la viande, promettent de donner des résultats. Ces mesures nécessitées par le renchérissement persistant de la viande tendent à devenir générales, et à Paris on s'occupe également de cette grave question.

En effet, il n'est pas admissible, disent beaucoup de personnes, que les bouchers payant le bœuf au prix moyen de 1 fr. 67 c. 1/2 le kilogramme le vendent à la consommation 2 fr. 70 c.

Les huiles de colza continuent à baisser sur toutes les époques de livraison. Les réalisations nombreuses qui s'opèrent en ce moment secondent le mouvement appuyé par la baisse qui se produit sur les marchés étrangers.

Cependant, il nous semble difficile que la dépréciation fasse de nouveaux progrès, car la graine se maintient au cours moyen de 34 francs les 100 kilos et les offres ne sont pas assez abondantes pour entraîner les cours. De plus, chaque jour nous rapproche des mois de grande consommation. Le stock devra diminuer sensiblement à partir du mois d'octobre.

Nous pensons donc qu'aux cours actuels, des achats sur les quatre derniers et les quatre premiers mois doivent tenter la spéculation.

Les spiritueux au contraire paraissent devoir atteindre des cours plus élevés que ceux pratiqués actuellement.

Le stock ne dépasse pas 5,500 pipes et les vins du Midi selon toute probabilité ne fourniront rien à l'alambic et trouveront un débouché d'autant mieux assuré que les vins du Centre et de la Bourgogne feront défaut à la consommation.

Les surfaces ensemencées en betteraves ne sont pas cette année aussi considérables qu'elles le sont ordinairement et bien que les pluies aient produit un excellent effet, le rendement en alcool sera limité.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que la consommation qui avait sensiblement diminué depuis deux ans tend à redevenir plus importante.

Marché du mercredi 12 août.

La culture et le commerce avaient entre les mains de nombreux échantillons de blé provenant des contrées du rayon de Paris. Les offres étaient donc très-abondantes, et malgré les concessions que faisaient les détenteurs, la vente a été des plus laborieuse. La meunerie, qui prévoit encore des prix plus bas et qui d'ailleurs vend difficilement ses farines, se montre très-réservée dans ses achats. Les cours extrêmes ont varié de fr. 26.50 à 28.50 les 100 kil., en gare à Paris. C'est une baisse de fr. 1 à 1.25, par quintal, sur les cours de la semaine dernière.

Les seigles très-offerts à fr. 20.50 les 100 kil. n'avaient acheteurs qu'à fr. 20. Les orges n'ont eu qu'une cote nominale de fr. 22.50 à 23 et 23.50. Quant aux avoines, les offres étaient plus nombreuses et les prix ont fléchi, principalement pour les qualités secondaires. Les vieilles se sont payées de fr. 25 à 28, et les nouvelles de fr. 23.50 à 26.50 les 100 kil. La baisse continue sur les farines de consommation dont les offres sont abondantes en boulangerie aux cours extrêmes de fr. 61 à 64 les 153 kil., toile à rendre. La marque Darblay est à fr. 64.

Les farines de spéculation donnent lieu à peu d'affaires. La liquidation de juillet a amené de nombreux procès, et tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur cette grave question, la spéculation se tiendra sur la réserve. L'enquête ordonnée par le parquet se poursuit, et d'après ce que nous avons appris, des mesures très-sévères seront prises contre les agioteurs qui ont faussé les cours et donné lieu à des scandales sans précédents.

On cote aujourd'hui :

	8 marques.	Supérieures.
Courant..................	62 50	61 75
Septembre................	61 50	60 »
Septembre et octobre....	60 50	59 50
4 derniers...............	60 »	58 »
4 de novembre............	59 »	57 »

Pour donner une idée de ce qu'a été la liquidation de juillet pour les huit marques, il suffit de rappeler que le courant de mois coté le 1er août dans une cote faite à huis clos, au Cercle du Louvre, à fr. 83 et 85, a donné lieu à des rachats effectués en bourse le 3 août, aux prix de fr. 98, 108 et 115.

Vendredi 14 août.

DERNIERS COURS.

Les farines de consommation sont d'une vente d'autant plus difficile en boulangerie que le rayon d'approvisionnement de la capitale s'élargit tous les jours.

Les cours extrêmes se raisonnent de fr. 59 à 64 les 159 kil., toile à rendre.

Les farines de spécnlation donnent lieu à peu d'affaires. On a pu remarquer ce matin une tentative nouvelle du syndicat allemand pour surélever les cours. Les tentatives commandent la plus grande réserve au commerce sérieux.

On cote :

	8 marques.	Supérieures.
Courant..........	62 75	59 75
Septembre........	60 75	58 50
Septemb. et octob.	60 25	58 »
4 derniers........	59 75	57 50
4 de novembre....	59 »	56 50

Les 159 kil., toile perdue.

Les blés de terme sont calmes à la cote. Courant fr. 27,75, septembre fr. 26,75, septembre et octobre fr. 26,75, 4 derniers fr. 26,75, 4 de novembre fr. 26,50.

Les 100 kil.

HUILES. — Les affaires sont aussi nulles que possible, la cote est purement nominale :

Colza.		Lin.	
		Disponible....	78 »
Disponible et courant.	74 »	Courant......	77 25
Septembre............	74 75	....	76 75
4 derniers............	76 »	....	76 50
4 premiers............	78 »	....	76 75

Les 100 kil.

SPIRITUEUX. — Mêmes cours, affaires restreintes.

Courant fr. 69,50, septembre et octobre fr. 71, novembre et décembre fr. 66, 4 premiers fr. 63.

L'hectolitre à 90 degrés.

ED. MARION.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	6 AOUT	13 AOUT
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.273.199.941	1.274.012.750
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	552.112	291.147
Portefeuille de Paris. Commerce	327.248.050	326.207.059
Portefeuille de Paris. Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	372.300.590	364.761 665
Avances sur lingots et monnaie. Paris	8.934.200	9.276.300
Id. Id. Succ	2.749.200	3.308.200
Avances sur effets publics franç. Paris	27.285.400	27.252.500
Id. Id. Succ.	17.654.750	17.625.250
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	49.157.700	48.988.000
Id. Id. Succ.	15.650.600	15.713.500
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.185.300	1.200.100
Id. Id. Succ.	485 700	490 200
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.940.402	2.943.588
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	1.453.845	1.493.523
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364 209
Divers	9.583.261	7.446.694
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.001.967
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000 000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2,529.568.365	2.537.122.315
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	4.221.824	3.637.795
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	9.228.760	10.919.694
Compte courant du trésor, créditeur	160.672.101	164.619.615
Comptes courants à Paris	266.907.617	245.339.869
Comptes courants dans les succursales.	27.961.023	30.821.258
Dividendes à payer	4.450.102	3.900.688
Effets au comptant non disponibles	4.893.354	1.686.944
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	5.473.689	6.019.532
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.140.586	11.139.035
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.276.539.297	3.267.168.620

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	812.809	»
Portefeuille commercial	»	8.579.915
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances sur lingots	901.100	»
Avances sur valeurs	751.100	»
Billets en circulation	7.553.950	»
Compte courant du Trésor	3.947.513	»
Comptes courants particuliers	»	18.707.513

En 1870 la situation s'aggrave, on ne prévoit pas un désastre, mais l'inquiétude commence à gagner. On se prépare cependant à souscrire à l'emprunt décidé par la loi du 12 août.

En 1871 on est tout à l'emprunt contracté en juin de la même année.

On n'est pas moins occupé en 1872 de la marche de l'emprunt contracté en juillet de cette dernière année. Les versements par anticipation se font sur une grande échelle; mais la question monétaire, comment se résoudra-t-elle?

En 1873, on est rassuré de ce dernier côté et l'agio tend à s'affaiblir, sans avoir été jamais bien inquiétant grâce à son peu d'élévation.

En 1874, la question dominante est la reprise des affaires.

Quand se fera-t-elle? En attendant, la Banque de France, sans clientèle commerciale, encombrée d'espèces, voyant l'agio au pair, fait à l'Etat un nouveau prêt de 80 millions à 1 0/0! C'est encore le double de l'intérêt payé par l'Etat italien à la Banque nationale.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, a une même époque, pour les cinq dernières années :

	18 AOUT 1870	17 AOUT 1871	16 AOUT 1872	14 AOUT 1873	13 AOUT 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	1.467.6	1.970.3	2.274.4	2.904.4	2.537.1
Encaisse	906.1	674.1	781.1	715.5	1.274.0
Portefeuille	1.350.0	591.5	1.075.9	943.3	691.0
Avances	141 6	108.8	172.5	150.9	123.8
Prêts à l'Etat	200.0	1.255.8	1.420.4	1.430.1	927.2
Compt. cour. Trés.	123 8	395.0	593.3	118.1	164.6
— part.	611.0	380.4	584.1	147.0	276.2
Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	64 fr. 15	55 fr. 70	55 fr. 70	57 fr. 45	63 fr. 60
Cours du 5 0/0	»	88 fr. 15	85 fr. 45	90 fr. 80	99 fr. 35
Prix du quintal de blé.	28 fr. 24	32 fr. 97	27 fr. 99	34 fr. 35	29 fr. 25
Prime de l'or	1 °/₀₀	3 ½ °/₀₀	13 ½ °/₀₀	11 ½ °/₀₀	Pair.
Prix du Londres court	25 fr. 35	25 fr. 37	25 fr. 62	25 fr. 42	25 fr. 19

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

13 août 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	36.117.845	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	21.117.845
		Argent monn. et ling.	»
Total	36.117.845	Total	36.117.845

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.593.459
Réservé et prof. et pert.	3.434.207	Portefeuille et avances.	17.352.429
Trésor et Admin. publ.	3.861.708	Billets en rés. (N. B.)	9.162.195
Comptes particuliers	18.597.159	Or et arg. mon. (N. B.)	740.600
Billets à sept jours, etc.	402.609		
Total	40.848.683	Total	40.848.683

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 434 207	Fonds publics	17.578.359
Billets en circulation	26.955.650	Portefeuille et avances.	17.352.429
Billets à sept jours	402.609	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	21.858.445
Trésor et Admin. publ.	3.861.708		
Comptes particuliers	18.597.159		
Total	67.804.333	Total	67.804.333

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 376.215
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	617.868	»
Comptes-courants des particuliers	»	206.688
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	»	453.540
Encaisse métallique	318.506	»
Réserve en billets et espèces	694.721	»

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au-delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que la dite réserve tende à tomber au-dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

S'il est vrai que la diminution de l'encaisse à la Banque d'Angleterre ait, depuis quelque temps, profité à celui de la Banque de France, la première doit se féliciter d'avoir hâtivement haussé de 1 0/0 le taux de son escompte, car, du 6 au 13 août les espèces à la Banque de France n'ont crû que de 813,000 francs. Les Anglais auraient une récolte qui, sans être précisément mauvaise, demande à sécher avant d'être lancée sur le marché; par suite nécessité d'acheter des grains et l'état de notre récolte nous a désignés tout na-

turellement pour servir de contre-partie à nos voisins. De là les exportations de numéraire contre lesquelles la Banque d'Angleterre se défend avec une précipitation qu'une organisation moins vicieuse que la sienne lui permettrait de s'épargner.

En attendant, le portefeuille à la Banque de France (Paris et succursales) a encore diminué de plus de 8 millions 1/2. La proportion de l'actif disponible (1 milliard 274 millions), au passif à vue (2 milliards 989 millions) est de 1 à 2 1/3 ou 42.62 0/0, en comptant le compte courant créditeur du Trésor dans le passif à vue.

Le même calcul appliqué au bilan (ancienne forme) de la Banque d'Angleterre nous donne le rapport 43.88 0/0; mais ce n'est pas ainsi que raisonnent nos voisins. L'acte de 1844, par ses dispositions restrictives, met de côté, d'une part, la circulation toute entière, non-seulement les billets aux mains du public, mais encore ceux existant dans les caisses de la Banque, et d'autre part, la presque totalité de l'encaisse, en numéraire et lingots; puis le calcul se fait sur ce qui reste. Il en résulte une altération parfois fort sensible du rapport de l'actif réalisé au passif à vue, altération qui implique l'emploi prématuré de mesures restrictives, et dont le résultat est, en semant la peur, de précipiter la crise, souvent de lui donner un corps.

Pour mieux faire saisir la différence de la manière de calculer en France et en Angleterre nous donnons les exemples suivants tous deux appliqués à la dernière situation de la Banque d'Angleterre.

AVANT 1844 (Méthode du continent)		DEPUIS 1844 (Méthode anglaise)	
Actif		*Actif*	
Encaisse totale (monnaie et lingots)	21.858.445	Réserve (billets et monnaie	9.902.795
Passif		*Passif*	
Billets en circulation	26.955.650	Billets à sept jours	402.609
— à sept jours	402.609	Comptes cts publics	3.861.708
Comptes cts publics	3.861.708	— particuliers	18.597.159
— particuliers	18.597.159		
Total	49.847.126	Total	22.861.476
Rapport	43.88 0/0	Rapport	43.31 0/0

La différence des deux résultats obtenus est faible; mais cela tient à ce que la situation n'est accentuée ni dans un sens ni dans l'autre; en février 1873, en un moment de pléthore, la différence au lieu d'être de 0.57 0/0, comme aujourd'hui, est de 5.31; en mai 1866, moment de crise, elle fut même de 19.12. Nous nous attachons à combattre cette manière de raisonner la situation de la Banque d'Angleterre parce qu'elle sert de mesure pour apprécier le concours que cette institution doit prêter au public.

La Banque d'Angleterre semble s'être arrêtée dans la voie de la hausse du taux de l'escompte; une augmentation de 318.506 liv. st. dans l'encaisse métallique l'y conviait d'ailleurs; la réserve également a crû de 694.721 liv. st. Il faut cependant tenir compte de ce fait, que la hausse de l'escompte a immédiatement diminué le portefeuille de 318.506 liv. st. et, bien que la Banque d'Angleterre ne soit pas comme la Banque de France, l'escompteur par excellence du bon papier de commerce, il ne faut pas négliger complétement cette indication salutaire.

Pour la semaine finissant le 7 août, nous trouvons au bilan de la Banque de Prusse, comparativement à celui arrêté la semaine précédente, les différences suivantes :

Augmentations.	Thalers.	Diminutions.	Thalers.
Billets en caisse	429.000	Billets en circulation	3.877.000
Comptes cour. part	285.000	Portefeuille	3.438.000
		Numéraire en caisse	1.523.000
		Compte du Trésor (créd.)	1.392.000
		Avances sur nantiss	618.000

La nature de ces oscillations témoigne bien peu d'entrain aux affaires; cependant, n'oublions pas que la situation précédente coïncidait avec une échéance, ce qui explique, en partie, la diminution du portefeuille le 7 août.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0			3 0/0		
—	Pl. haut	Pl. bas	Dernier	Pl. haut	Pl. bas	Dernier
Vendredi	98.20	98 »	98.10	62.75	62 50	62.50
Samedi	98.25	98 »	98 10	62.80	62.40	62.80
Lundi	98.60	98.40	98.60	63.10	62.95	63 »
Mardi	98.80	98.50	98.80	63.30	63 »	63.30
Mercredi	99.30	98.90	99.30	63.65	63.40	63.65
Jeudi	99.50	99.25	99.35	63.80	63.60	63.60
TERME						
Vendredi	98.37	98.22	98.25	62.82	62.70	62.70
Samedi	98.50	98 20	98.50	62.92	62.67	62.92
Lundi	98.70	98 50	98.65	63.25	63.15	63.20
Mardi	98.95	98 62	98.95	63.52	63.25	63.45
Mercredi	99.35	99.07	99.32	63.80	63.60	63 80
Jeudi	99.75	99.35	99.35	63.95	63.65	63.65

Après des réalisations dues à la trop grande vivacité d'une hausse surexcitée par des exécutions, les rentes ont repris leur mouvement ascensionnel et, de nouveau, le 5 0/0 se trouve à quelques centimes du pair. Pour cette dernière rente, c'est le comptant qui mène les prix. A en juger par les achats des recettes générales, le placement recherche plus cette rente que le 3 0/0. Tant, en effet, que le pair n'est pas dépassé, la considération du rendement prédomine. Or, le 5 0/0 à 99.35 rapporte 5.03 0/0, quand le 3 0/0 à 63.60 ne produit que 4.71 0/0. Là est tout le secret. Nous ne parlons pas des intérêts courus (0.21 sur le 5 0/0 et 0.37 sur le 3 0/0, c'est trop peu de choses pour valoir la peine d'en tenir compte.

L'abaissement d'intérêt des bons du Trésor, dont nous parlons plus loin, a contribué à la faveur des rentes 3 et 5 0/0.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		6 août	13 août	Variations
—		—	—	—
100	4 0/0 j. 22 mars	... ..	... ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 mars	91 ..	92 25	+ 1 25
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	524 ..	527 50	+ 3 50
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juillet	465 ..	465 ..	.. .. ..
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	482 ..	485 ..	+ 3 ..
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	220 ..	219 ..	— 1 ..
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er mars	440 ..	442 50	+ 2 50
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er août	470 ..	475 ..	+ 5 ..
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	300 ..	305 ..	+ 5 ..
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	277 ..	277 ..	.. .. ..
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	1020 ..	1022 50	+ 2 50
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	486 25	489 75	+ 3 50

Les autres fonds français, publics ou municipaux, ont aussi gagné quelque avance, à l'exception des obligations de la Seine qui sont sans marché.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		6 août.	13 août.	Variations.
—		—	—	—
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	93 3/8	... ..	.. ....
1000	fl. Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	... ..	... ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er mars	287 ..	286 ..	— 1 ..
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 ..	68 1/2	+ 0 1/2
100	— — j. 1er avril	68 3/4	68 1/2	— 0 1/4
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août	.. ...	.. ..	.. ....
100	— — j. 1er mai	.. ...	.. ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	103 5/8	104 3/4	+ 1 1/8
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	460 ..	467 50	+ 7 50
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	78 ..	79 ..	+ 1 ..
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril	382 50	385 ..	+ 2 50
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	355 ..	361 25	+ 6 25
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873	17 3/4	18 1/2	+ 0 75
100	— — intér. j. janvier 1873	12 3/4	12 ..	— 0 75
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	465 ..	465 ...	.. ....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 ..	105 ..	.. ....
100	— — 1864 j. mai	110 ..	... ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai	... ..	... ..	.. ....
100	— — 1867 j. juillet	110 7/8	110 1/8	— 6/8
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 1/4	105 1/4	.. ....
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	229 ..	228 ..	— 1 ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	67 15	67 55	+ 0 40
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	... ..	... ..	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	67 ..	67 1/8	+ 0 1/8
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril	66 7/8	67 3/8	— 0 4/8
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	66 3/4	66 3/4	.. ....
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril	202 ..	203 ..	+ 1 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet	... ..	59 1/2	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	66 50	66 50	.. ....
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	57 ..	... ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	.. ..	... ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	... ...	... ..	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	... ..	96 1/2	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	101 ..	101 1/2	+ 0 1/2
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	427 50	430 ..	+ 2 50
500	— — 1869 j. 1er mai	427 50	430 ..	+ 2 50
100	— 5 0/0 1870 j. 1er août	102 ..	101 1/2	— 1 1/2
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	240 ..	245 ..	+ 5 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	43 75	44 40	+ 0 65
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	283 ..	285 ..	+ 2 ..
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	316 25	313 75	— 2 50
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	313 75	315 ..	+ 1 25
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	270 50	273 ..	+ 2 50

La situation des fonds étrangers est généralement meilleure; les fonds égyptiens et turcs (le 5 0/0 particulièrement) sont mieux tenus; les fonds russes sont recherchés; les fonds espagnols offrent cette tendance remarquable que l'extérieur a gagné tout ce que l'intérieur a perdu. Mais toutes ces différences sont des nuances plus que des écarts, et la faveur des fonds français tend à rendre plus lent le mouvement de reprise des valeurs d'État étrangères.

L'italien a fait exception en gagnant encore 40 centi-

mes cette semaine, après 80 centimes d'avance la huitaine précédente.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		6 août	13 août	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai....	880 ..	900 ..	+ 20 ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	485 ..	485 ..	.. ..
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	93 ..	93 25	+ .. 25
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	447 50	460 ..	+ 12 50
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	86 50	87 75	+ 1 25
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	466 25	465 ..	— 1 25
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	377 50	378 ..	+ .. 50
100	— 3 0/0 — j. 1er mai..	75 ..	75 ..	.. .. ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	276 25	275 75	— .. 50
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août ...	... ...	... ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août ...	335 ..	337 ..	+ 2 ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août ...	112 ..	113 ..	+ 1 ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	452 50	460 ..	+ 7 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	411 ..	411 25	+ .. 25
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	262 50	266 ..	+ 3 50
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril...	256 25	260 ..	+ 3 75
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin........	475 ..	470 ..	— 5 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juin........	288 50	288 50	.. .. ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	300 ..	300 ..	.. .. ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	297 ..	295 ..	— 2 ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	293 ..	294 .	+ 1 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 75	288 75	— 5 ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	288 75	286 25	— 2 50
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet...	500 ..	500 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet...	305 ..	302 50	+ 2 50
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	292 ..	293 ..	+ 1 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil..	293 ..	295 ..	+ 2 ..
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	481 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	... .	... ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	292 50	290 ..	— 2 50
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet.. ..	291 ..	292 ..	+ 1 ..
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet....	300 ..	301 25	+ 1 25
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril..	283 ..	281 25	— 1 75
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet...	296 ..	295 ..	— 1 ..
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	294 ..	293 75	— .. 25
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet ...	289 ..	288 75	— .. 25
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril...	258 50	258 ..	— .. 50
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er mars	320 ..	319 ..	— 1 ..
500	— 3 0/0 nouv. j. 1er mars	315 ..	312 ..	— 3 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	249 ..	248 ..	— 1 ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	253 25	252 50	— .. 75
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	210 ..	209 25	— .. 75
500	— — rev. variable j. oct. 72.	157 .	159 ..	+ 2 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	137 50	135 ..	— 2 50
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70.....	232 ..	235 ..	+ 3 .
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	223 ..	226 ..	+ 3 ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	445 ..	450 ..	+ 5 ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril......	495 ..	495 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er avril.......	... ..	... ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	420 ..	417 50	— 2 50
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril.....	480 ..	485 ..	+ 5 ..
125	— Bons trent. 8 0/0 j. 1er mars.	122 50	123 ..	+ .. 50
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril...	410 ..	400 ..	— 10 ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	390 ..	390 ..	.. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	272 50	270 ..	— 2 50
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	460 ..	458 75	— 1 25
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril...	280 ..	280 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai ...	... ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ...	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet ...	492 50	495 ..	+ 2 50

Le marché des obligations est abandonné pour le moment, aussi les différences à signaler varient beaucoup en plus ou en moins selon que les demandes ou les offres ont pu dominer. Moins il y a d'affaires, plus la variation est forte à la moindre offre ou demande.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	6 août	13 août	Variations
Banque de France, j. 1er juillet.........	3902 50	3825 ..	— 77 50
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1150 ..	1155 ..	+ 5 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout...	547 50	550 ..	+ 2 50
Crédit agricole, j. 1er juillet.............	465 ..	465 ..	.. .. ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet....	890 ..	900 ..	+ 10 ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	410 ..	410 ..	.. .. ..
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai...	677 50	680 ..	+ 2 50
Crédit lyonnais, j. 15 juillet..............	710 ..	720 ..	+ 10 ..
Crédit mobilier, j. juillet 1873............	275 ..	281 25	+ 6 25
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	570 ..	570 ..	.. .. ..
Société générale, j. 1er avril..............	543 75	543 75	.. .. ..
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	523 75	523 75	.. .. ..
Banque France-Italienne, j. 1er juillet...	... ..	447 50	.. .. ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	170 ..	165 ..	— 5 ..
Banque ottomane, j. 1er juillet..........	635 ..	635 ..	.. .. ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	546 25	555 ..	+ 8 75
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.....	540 ..	583 75	+ 43 75

Les actions des institutions de crédit ont suivi l'impulsion des cours de la rente, à part la Banque de France qui est plus faible. Bien qu'aucune modification n'ait eu lieu dans le prix des actions de la Banque ottomane, signalons le vote qui vient d'avoir lieu à Londres dans l'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette institution. A l'unanimité, moins deux voix, ont été acceptées les propositions de la Porte, tendant à faire de cette compagnie une Banque d'Etat, plus qu'une Banque commerciale, chargée du mouvement de trésorerie de l'empire Ottoman, entre autres du recouvrement des impôts et du règlement des dépenses publiques. Encore un pas et ce sera l'empire Ottoman lui-même mis en action. Nous n'osons dire qu'il y perdrait, tant il a eu soin de n'imiter l'Occident que par ses côtés regrettables. Quoi qu'il en soit, le capital de 4,050,000 liv ster. de la Banque impériale Ottomane serait porté à 10 millions, divisé en 500,000 actions de 20 liv. ster. et, après avoir absorbé la Banque Austro-Ottomane, elle deviendrait Banque nationale. Le lecteur a pu voir par le tableau des dividendes de cette institution, inséré dans notre dernier numéro (page 176) que la forme sous laquelle elle a vécu jusqu'à ce jour ne lui a pas été si défavorable.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	6 août	13 août	Variations
Est j. 1er mai..............................	525 ..	531 25	+ 6 25
— Act. de jouissance....................	180 ..	182 ..	— 2 ..
Lyon j. 1er mai.............................	912 50	912 50	.. .. ..
Midi j. 1er juillet..........................	628 75	637 50	+ 8 75
— Act. de jouissance....................	... ..	180 ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet..........................	1070 ..	1082 50	+ 12 50
— Act. de jouissance....................	665 ..	665 ..	.. .. ..
Orléans j. 1er avril.........................	875 ..	871 25	— 3 75
— Act. de jouissance................	530 ..	535 ..	+ 5 .
Ouest j. 1er avril...........................	570 ..	570 ..	.. .. ..
— Act. de jouissance..................	220 ..	220 ..	.. .. ..
Charentes j. 1er aout.......................	325 ..	340 ..	+ 15 ..
Vendée j. 1er juillet........................	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet..........	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet............	277 50	283 75	+ 6 25
Chemins autrichiens j. 1er juillet.........	725 ..	732 50	+ 7 50
— Act. de jouissance..............	... ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai...............	311 25	322 50	+ 11 25
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet.........	400 ..	... ..	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65..................	155 ..	145 ..	— 10 ..
Pampelune-Barcelone j. juillet 66.........	108 75	105 ..	— 3 75
Portugais j. janvier 66......................	190 ..	196 25	+ 6 25
Madrid-Saragosse j. 1er juillet............	275 ..	286 ..	+ 11 25

A l'Orléans près, les actions de chemin de fer français ont été assez bien traitées cette semaine, en dépit des recettes faibles que nous fournissent chaque semaine les tableaux hebdomadaires.

Comme le Lyon, le Nord (Compagnie du chemin de fer du Nord) n'a pas eu recours à l'Etat pour les insuffisances de recettes du nouveau réseau ; l'excédant des recettes nettes de l'ancien réseau sur le maximum garanti a été suffisant pour les couvrir.

Voici, dans les formes analogues à ce que nous avons donné il y a huit jours, pour le Lyon, les recettes et dépenses kilométriques de l'exploitation de l'ancien réseau du Nord :

RECETTES (ancien réseau).

Exercices.	Moyenne exploitée.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	Ensemble.	Produit net.
	kil.	francs.	francs.	francs.	francs.
1864	1.053	29.118	38.842	67.960	43.136
1865	1.054	29.964	43.756	73.720	46.193
1866	1.066	29.198	46.890	76.088	44.973
1867	1.066	36.157	45.576	81.733	47.195
1868	1.066	31.261	48.106	79.367	45.385
1869	1.066	32.962	48.344	81 306	47 556
1870	1.115	28.107	36.637	64.744	33.639
1871	1.115	33.345	41.717	75.062	41.820
1872	1.115	23.121	57 789	90.910	48.058
1873	1.150	33.137	59.421	92.558	48.493

DÉPENSES (ancien réseau).

Exercice.	Adm. cent. et serv. gén.	Exploit. prop. dite.	Matériel. Traction.	Ent. et surv. de la ligne.	Ensemble.	Proport. avec les recettes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	0/0
1864	1.712	8.923	9.625	4.564	24.824	36.52
1865	1.599	9 879	10.680	5.369	27.527	37.34
1866	1.337	11.262	12 539	5.977	31.115	40.89
1867	1.335	11.591	13.936	7.677	34.538	42.24
1868	1.692	11.509	13.608	7 172	33.982	42.81
1869	1.799	11.439	12.811	7.701	33.750	41.51
1870	1.879	11.019	11.538	6.669	31.105	48.04
1871	2.363	12.279	12.364	6 236	33.242	44.29
1872	3.204	14.809	16.225	8.614	42.852	47.12
1873	2.597	14.019	18.018	9.431	44.065	47.62

On remarquera de suite l'accroissement de la petite vitesse comparativement à la grande, dans la recette brute totale kilométrique, et on ne s'étonnera pas si les dépenses d'exploitation proprement dite se sont accrues. La cherté des choses nécessaires à la vie a notablement influé sur les dépenses de l'administration centrale ; celles de matériel et traction ont augmenté en raison de la cherté croissante (en 1873) du combustible et du fer ; la même raison d'ailleurs a agi sur les dépenses kilométriques d'entretien de la ligne. Somme toute cependant, la Compagnie du Nord a moins souffert que celle de Lyon de la cherté des charbons ;

il faut l'attribuer, selon nous, à ce que le réseau de cette compagnie, plus encore que celui du Lyon, traverse des gisements exploités, riches et nombreux.

Voici maintenant les résultats plus généraux de l'exploitation du nouveau réseau ; il est utile de les connaître, car nous avons dit que la Compagnie du Nord se suffisait à elle-même, ce qui veut dire que, pour le moment au moins, les insuffisances de produit net de ce réseau relativement au service des obligations qui correspondent à ses frais d'établissement viennent en diminution directe du chiffre du dividende annuel :

Exercices.	Moyenne. Exploitée. Kilom.	Recettes. Brutes. Francs.	Dépenses. D'exploit. Francs.	Proport. avec les Recettes. 0/0.	Revenu. Net. Francs.
1865	112	26.554	10.776	40.58	15.778
1866	131	27.526	13.112	47.63	14.414
1867	131	29.521	14.636	50.30	14.885
1868	242	25.367	14.040	55.35	11.327
1869	242	27.652	13.311	48.14	14.341
1870	226	19.679	12.904	65.57	6.775
1871	253	21.022	12.515	59.53	8.517
1872	380	21.714	15 022	69.18	6.692
1873	380	23.363	16.331	69.90	7.032

La Compagnie du Nord, en dehors de son ancien et nouveau réseau, possède un troisième réseau, quelques lignes d'intérêt local et un réseau belge ; mais réunissant ces trois groupes ensemble, on n'arrive pas à 500 kilomètres, soit moins du cinquième de toutes les lignes appartenant au Nord à quelque titre que ce soit.

D'ailleurs des garanties sont là pour amoindrir les résultats médiocres que certaines de ces lignes pourraient donner. On peut donc ne pas s'y arrêter, au moins pour le présent.

Les chemins Autrichiens et Lombards sont recherchés, ainsi que le Saragosse et les Portugais; il n'en est pas de même du Nord de l'Espagne ni du Pampelune; inutile, hélas! d'en indiquer la cause.

Les actions du chemin de fer Nord-Ouest de l'Autriche n'ont pas été cotées cette semaine; cependant, comme il y a des capitaux français dans cette affaire, il n'est pas inutile de dire que le réseau garanti de cette Compagnie est de 82 milles 1/2 (626 kil.), et a donné, pour l'année 1873, les résultats suivants :

	Totales.	Soit par mille.	Ou en fr. par kil.	Ou 0/0.
Recettes	6.521.231 fl.	79.040 fl.	26.043	100 »
Dépenses	3.971.967	48.145	15.862	60.91
Produit net	2.549.264 fl.	30.895 fl.	10.180	39.09

La garantie s'élevant à quatre millions de florins, c'est une avance de un million et demi de florins que l'État a dù faire.

Le réseau complémentaire a une longueur totale de 40 milles (313 kil.), dont 34 (268 kil.) en exploitation : les résultats en sont portés au compte d'établissement.

Le réseau garanti aura coûté, totalement achevé, 84,136,000 florins (210,340,000 fr.), soit par kilomètre 336,000 francs. Ce coût ne semble pas exagéré.

Somme toute si les actions reçoivent en ce moment 5 0/0 de leur capital nominal, c'est, on l'a vu plus haut, grâce à la garantie de l'Etat.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	6 août	13 août	Variations
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	252 50	257 50	+ 5 ..
— actions de jouissance	... ..	... ..	... ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	625 ..	625 ..	... ..
— actions de jouissance	160 ..	... ..	... ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	248 75	260 ..	+ 11 25
Messageries maritimes, j. 1er juin	590 ..	580 ..	— 10 ..
Canaux :			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	422 50	426 25	+ 3 75
— Délégations, j. 1er janvier 1871	412 50	417 50	+ 5 ..
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j, 1er mai	750 ..	760 ..	+ 10 ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1200 ..	1200 ..	... ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	... ..
Fives-Lille, j. 1er mai	990 ..	987 50	— 2 50
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	440 ..	425 ..	— 15 ..
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	370 ..	385 ..	+ 15 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	... ..
Marché du Temple, j. 1er avril	... ..	... ..	... ..
Gaz :			
Gaz parisien, j. 1er avril	770 ..	775 ..	+ 5 ..
— — action de jouissance	510 ..	... ..	... ..
— de Marseille, j. 1er avril	575 ..	575 ..	... ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril	... ..	... ..	... ..
Maberly (Somme), j. septembre 1873	450 ..	... ..	... ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	387 50	387 50	... ..
Eaux de Vichy, j. 1er mars	750 ..	770 ..	+ 20 ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	260 ..	... ..
Salins du Midi	... ..	... ..	... ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	541 25	555 ..	+ 13 75

En valeurs diverses (actions) peu de chose à dire. Les recettes, par véhicule, tant de Petites Voitures à Paris que des omnibus de Paris sont, du 1er janvier à fin juillet, à peu de choses près en 1874 ce qu'elles étaient en 1873; un peu moins pour les Petites Voitures, un peu plus pour les Omnibus : là est toute la différence. Restent donc les frais d'exploitation dans lesquels on sait que les fourrages ont la plus large part. Or la baisse qui se fait sur les céréales, se produit également, bien que sur une échelle moindre, sur les fourrages; on peut donc espérer pour ces valeurs des résultats analogues, au moins à ceux de l'exercice 1873.

Le tableau suivant complète les renseignements de même nature déjà donnés pour les actions des institutions de crédit et des compagnies de chemins de fer; il fournit les dividendes (intérêts compris) payés, depuis dix ans, aux actions des Sociétés diverses dont nous donnons les cours chaque semaine :

	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Voit. à Paris	27 25	25 »	néant	25 »	11 70	25 »	10 35	12 90	25 »	25 »
Omn. de Paris.	90 »	60 50	41 »	30 50	25 »	50 »	25 »	néant	25 »	50 »
Cie transatlant	25 »	45 »	35 »	20 »	19 20	10 »	10 »	10 »	15 »	15 »
Mess. marit.	55 »	50 »	30 »	50 »	50 »	45 »	27 50	37 50	45 »	40 »
Canal de Suez	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 %	5 %	2½%	néant	néant	néant
Carmaux	15 »	16 »	21 »	24 »	25 »	22 »	23 »	25 »	40 »	75 »
Mokta-el-Hadid	.. ..	.. ..	5 0/0	5 %	5 %	6 %	4 %	4 5%	7 5%	10 »
J. F. Cail et Ce	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	85 55	1 35	85 »
Fives Lille	.. ..	.. ..	.. ..	75 »	75 »	75 »	50 »	50 »	85 »	85 »
Docks Marseille	5 0/0	6 0/0	3 6 %	2 8 %	3 2 %	2 %	néant	néant	néant	46 »
Entrep. Paris.	30 »	30 »	30 »	25 »	30 »	25 »	25 »	néant	10 »	15 »
Ce gén. d. mar	.. ..	.. ..	6 0/0	6 %	30 »	30 »	20 »	20 »	25 »	25 »
Mar. du Temple	5 0/0	30 50	36 »	35 »	32 »	30 »	20 »	20 »	25 »	27 50
Gaz parisien.	52 50	52 50	55 »	57 50	60 »	51 »	40 50	32 50	51 »	52 50
Gaz d. Marseil	26 »	26 »	26 »	26 »	26 »	26 »	26 »	26 »	28 »	30 »
Ce ind. linière	49 30	50 50	53 »	41 »	35 50	32 »	30 »	26 30	47 60	34 »
Lin Maberly.	51 »	56 »	62 »	47 »	25 »	15 »	15 »	19 »	25 »	40 »
Ce G. des Eaux	17 50	19 »	20 »	21 »	22 »	23 »	18 »	21 »	24 »	24 »
Eaux de Vichy	9 5 %	9 5 %	9 5 %	9 1/2	9 4 %	8 5 %	2 5 %	7 5 %	10 %	11 »
Salines de l'Est	32 50	40 »	50 »	52 50	60 »	60 »	30 »	40 »	45 »	10 »
Salins du Midi	néant	néant	néant	néant	35 »	38 »	40 »	40 »	50 »	55 »
Allumettes ch.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	5 %

Le Trésor vient de décider la suspension provisoire de la délivrance des bons au-dessous de 6 mois. En outre l'intérêt des bons de 6 à 11 mois a été réduit de 1/2 0/0 (3 1/2 0/0) et celui des bons à un an de 1 0/0 (4 0/0).

Vendredi, 14 août. — La hausse a encore fait quelques progrès aujourd'hui, aux actions de la Banque de France, qui ont encore fléchi et restent à 3,810 au comptant. Sur les rentes, le terme a été plus chaud que le comptant.

Même tendance que précédemment sur les fonds étrangers; l'Italien, très-ferme; Valeurs turques, recherchées sauf le 5 0/0 qui a légèrement fléchi.

Les chemins sont plus fermes, sauf le Lombard et l'Autrichien, qui sont hésitants.

CHANGES. — Le Londres soit long soit cours, assez ferme aux débuts de la semaine, a été, depuis, faible et délaissé. Il y a d'ailleurs, depuis huit jours, fort peu d'affaires dans les autres devises.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	13 AOUT
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3,434 fr. 44 c.	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
dº mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 10 à 25 15
Banknotes	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à »

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 13 AOUT	TAUX DE compensat	PLACES ÉTRANGÈRES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	cts jours	56 11/16
	»	court	209 ⅞ à ...	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	3 mois	81 30
	»	court	122 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	366 ¾ à 367	et 4 %	8 jours	81 1/3
	»	court	366 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	8 jours	94 ⅞
	»	court	209 ¾ à 209	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	—
5 %	Vienne ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	222 à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	510 à 512	et 4 %	—	..—
	»	court	513 à 510	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	498 à 500	et 4 %	8 jours	..5 05
	»	court	500 à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 52 ⅞
	»	court	343 à 345	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
4 %	Londres...	long.	25 16 à 25 18	moins 4 %	3 mois	25 47½
	»	court	25 18 à 25 20	moins 4 %	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	pair à —	moins 3 ½	cts jours	100 ⅛
	»	court	1/16 à —	moins 3 ½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	vue	110
	»	court	9 ⅜ à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ½ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	—
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	—
3 ½ %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 3 ½	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 3 ½	—	—

New-York (Dépêche par câble) 13 août 1874.

Prix de l'or plus haut	109 5/8
— — plus bas	109 1/2
— — clôture	109 5/8
Change sur Londres	4 dollars 87 cents 1/2
5/20 1885	117
5/20 1887	117 1/2
Consolidés 5 0/0	112

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Annuaire du Bureau des longitudes pour 1874. — Paris, libr. Gauthier-Villars, in-18.

Les innombrables renseignements fournis par cette précieuse publication sont tous les ans plus complets. On y trouve toujours, après les diverses indications astronomiques reproduites comme à l'ordinaire, les tables des poids et mesures de France, anciens et actuels, les mesures des pays étrangers, les monnaies françaises et étrangères, des statistiques sur la population, les consommations, des tables de températures, de dilatation des corps, etc., etc.

Dans la seconde partie, consacrée aux *Notices scientifiques*, l'*Annuaire* donne la suite de l'étude commencée dans celui de l'an dernier par M. Faye sur la *constitution physique du soleil*, avec sept planches, parmi lesquelles nous signalons les photographies solaires de l'Observatoire de Wilna.

On ne saurait trop remercier la maison Gauthier-Villars du soin qu'elle apporte chaque année à ce petit volume, le véritable type du manuel commode et pratique.

L'État de la France au 18 brumaire, par *Félix Rocquain*. — Paris, Didier, 1874, in-18.

Ce livre, que le nom de son auteur recommande suffisamment, est moins un ouvrage qu'un ensemble de documents sur la fin du Directoire et la première année du Consulat; publiés pour la première fois, ces documents ont une grande importance. Ce sont les rapports adressés au gouvernement consulaire à la suite d'enquêtes ordonnées par lui au commencement de l'an IX, sur la situation du pays.

Plusieurs conseillers d'Etat, Fourcroy, Barbé-Marbois, Français de Nantes, Lacuée, Duchâtel, et d'autres d'une moindre notoriété, furent chargés alors de présider à ces enquêtes et de parcourir à cet effet les divisions militaires entre lesquelles était partagé le territoire de la République. Les finances, l'armée, l'administration, l'enseignement, la situation des hospices, l'état des routes et des communications, le commerce et l'industrie, l'esprit public, tels furent les principaux objets de leur examen.

Ces indications suffisent pour montrer tout l'intérêt de ce recueil, en tête duquel M. Rocquain a placé une excellente *Introduction*, commentaire aussi impartial que lumineux du vivant tableau de la France mis ainsi sous nos yeux.

Etat actuel des chemins de fer. Avenir et complément du réseau. Construction et exploitation économiques de nouvelles lignes complémentaires; par *Ch. Du Lin* et *A. Fousset*. — Paris, Chaix et Cie, 1874, in-8°.

Les auteurs de ce volume, tous deux attachés, l'un en qualité de directeur de l'exploitation commerciale, l'autre comme chef des services techniques, au chemin de fer de Mamers à Saint-Calais, ont voulu surtout être utiles aux promoteurs de nouvelles voies ferrées, en leur donnant une entente aussi complète que possible des questions de chemins de fer, par l'exposé simple et net des principes généraux qui les ont guidés eux-mêmes.

Ils réduisent à ses éléments la solution de la question des lignes à établir pour compléter le réseau existant, et la ramènent aux études suivantes : 1° De nouvelles voies ferrées sont-elles nécessaires ? — 2° Si elles sont nécessaires, comment les construire? — 3° Méthode qu'il convient d'employer pour faire l'étude rationnelle d'un projet de voie ferrée.

Tel est le cadre du travail intéressant de MM. C. Du Lin et Fousset; il rendra plus d'un service, en particulier aux administrations municipales et départementales désireuses de profiter de la loi de 1865 sur les lignes d'intérêt local et leur mode d'établissement.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 7 août	VENDREDI 14 août	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 7 août	VENDREDI 14 août	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 7 août	VENDREDI 14 août
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	62 50	63 65	1000	Banque de France	3890 ..	3810 ..	500	Ch. fer Pampelune, actions .	117 50	105 ..
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	91 ..	92 25	1000	anque de Paris et des Pays-Bas.	1142 50	1157 50	500	— Portugais, —.....	192 50	196 25
100	— 5 0/0 perpétuel....	98 10	99 35	500	Comptoir d'escompte........	547 50	550 ..	500	— Saragosse, —.....	280 ..	286 25
500	— 6 0/0 (Morgan)....	530 ..	526 25	500	Crédit foncier..............	880 ..	905 ..	500	Voitures à Paris............	252 50	258 75
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	481 25	465 ..	500	— industriel............	678 75	680 ..	500	Omnibus de Paris...........	625 ..	625 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	478 75	484 ..	500	— lyonnais.............	705 ..	718 75	500	Cie transatlantique.........	255 ..	262 50
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	302 ..	305 50	500	— mobilier	275 ..	283 75	500	Messageries maritimes.......	587 50	580 ..
400	— — — 1871...	275 ..	277 ..	500	Dépôts et comptes courants..	570 ..	570 ..	500	Canal de Suez..............	421 25	425 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid ...	488 75	490 ..	500	Société générale	543 75	542 50	500	Docks de Marseille..........	425 ..	430 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	287 ..	286 ..	100	Sous-Compt. des entrepren..	165 ..	163 75	500	Magasins généraux de Paris.	370 ..	385 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	67 7/8	68 ¼	500	Banque ottomane	635 ..	632 50	250	Gaz parisien...............	767 50	776 25
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	353 75	360 ..	500	Crédit foncier d'Autriche....	540 ..	555 ..	600	— de Marseille............	575 ..	... ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ...	18 ½	500	— mobilier espagnol....	547 50	583 75	500	Cie gle des Eaux............	387 50	387 50
100	— — intérieur...	12 3/4	13 ..	500	Ch. fer Charentes, actions.	325 ..	335 ..	500	Allumettes chimiques	541 25	555 ..
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 ...	105 ..	500	— Est, —.....	525 ..	530 ..	500	Obl. Est 3 0/0..............	288 50	288 ..
100	— 5 0/0 consol...	105 1/4	105 ¼	500	— Lyon, —.....	906 25	915 ..	500	— Fusion 3 0/0 anc......	292 50	292 50
100	**Italie** 5 0/0..............	67 ..	67 70	500	— Midi, —.....	625 ..	632 50	500	— — — nouv......	293 .	295 75
100	— 3 0/0..............	.. ..	39 50	500	— Nord, —.....	1077 50	1082 50	500	— Midi 3 0/0..............	290 ..	290 ..
100	**Pérou** 6 0/0..............	66 50	66 80	500	— Orléans, —.....	862 50	872 50	500	— Nord 3 0/0..............	300 ..	300 ..
100	— 5 0/0..............	57 ..	... ..	500	— Ouest, —.....	565 ..	570 ..	500	— Orléans 3 0/0..........	297 75	297 50
100	**Russie** 5 0/0 1862	101 ..	101 ..	500	— Vendée, —.....	... ..	... ..	500	— Ouest 3 0/0............	289 ..	288 50
100	— 5 0/0 1870	101 3/4	101 ¼	500	— Autrichiens, —.....	725 ..	731 25	500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	318 ..	319 ..
100	**Turquie** 5 0/0 1865.........	43 80	43 75	500	— Lombards, —.....	307 50	322 50	500	— — 3 0/0 nouv....	313 50	312 ..
500	— Obl. 1865.........	313 75	315 ..	500	— N.-O. Autriche—.....	410 ..	... ..	500	— Lombards 3 0/0 anc....	247 50	247 ..
500	— — 1869.........	270 ..	274 ..	500	— Nord-Esp., —.....	155 ..	145 ..	500	— — 3 0/0 nouv...	250 ..	252 ..



(148-13)

EAU ET POUDRES DENTIFRICES

MAISON DU

DOCTEUR PIERRE

De la Faculté de Médecine de Paris.

8, PLACE DE L'OPÉRA, 8.

Médaille de mérite à l'Exposition de Vienne 1873. (148-12)

PEAU DU VISAGE

Flacon : 5 fr. Flacon : 5 fr.

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau dissipe

ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie.

Paris CANDÈS B^d St-Denis, 26

Et chez les Parfumeurs et Coiffeurs. (148-11)

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Deux Rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les **Pâles couleurs**, les **Pertes blanches**; pour fortifier les **Constitutions lymphatiques**, régulariser la **Menstruation**, et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'**Appauvrissement du Sang**.

Les véritables DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, 99, *rue d'Aboukir*. — Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

(148-10)

CAPSULES-MOTHES

Traitement le plus efficace des

MALADIES CONTAGIEUSES

CHRONIQUES OU RÉCENTES

Attestations de MM. Desruelles, Rostan, Cullerier, Segalas, Ricord, *tous Membres de l'Académie de Médecine et Chirurgiens en chef.*

Extrait du *Dictionnaire de Médecine et Chirurgie pratiques* : « On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des *Capsules-Mothes*... Il y a donc lieu » d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera » à répandre une méthode de traitement dont les » avantages sont appréciés par tous les praticiens » judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence » sur la marche générale des maladies. »

Nos boîtes portent la signature **Mothes, Lamouroux et Cie.**

Vente : **rue Sainte-Anne, 29,** *et dans les bonnes Pharmacies.* (148-9)

Éviter les contrefaçons

BENZINE-COLLAS

BREVETÉE EN 1851

Pour le dégraissage des Étoffes

Exiger sur les flacons la véritable adresse

8, RUE DAUPHINE, PARIS

(148-8)

VERITABLES GRAINS DE SANTÉ

DU DOCTEUR FRANCK

GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

Un des purgatifs les plus connus et les plus usités. Aussi ont-ils été imités et contrefaits sous toutes les formes. Exiger les signes distinctifs, tels que l'étiquette ci-jointe *en 4 couleurs*. Notice gratuite accompagnant chaque boîte.

EN 4 COULEURS

Prix : **1 fr. 50** la 1/2 boîte.
— **3 francs** la boîte.

Pharmacie LEROY, 13, rue d'Antin, Paris.
Et toutes les Pharmacies. (148-7)

MAISON REYNAL & CIE

28, rue Taitbout, 28

LABORATOIRE ET EXPÉDITIONS

77, rue Marbeuf, 77

	Prix.
Sirop H. Flon, lénitif pectoral...Fr.	2 50 le flacon.
Pâte Georgé, bonbon à la réglisse...	1 50 la boîte.
Id. id.	» 75 la 1/2 b.
Poudre ferrée gazeuse du d^r Quesneville	2 » le flacon.
Bains de Baréges inodores..........	2 » —
Eau de J. Martin, balsamiq. dentif..	1 50 —
Poudre de J. Martin, id.	1 50 la boîte.
Bougies Reynal, porte-remède soluble, ou injection solide à tous les médicaments	5 » —
Suppositoires Reynal, id.	5 » —

Chaque produit porte la signature et le cachet de son auteur. (148-5)

5f LA BOITE DE 90 FEUILLES — **PAPIER ET CIGARES ANTI-ASTHMATIQUES DE B^IN BARRAL** — LA BOITE DE 36 CIGARES 5f

Ces deux produits, préparés dans les laboratoires d'**Albespeyres** et **Raquin** sont prescrits par tous les médecins contre **asthme, oppressions, catarrhes, bronchites** et **rhumes. Nul traitement** n'est plus facile à suivre; il n'en est pas de **moins coûteux.** — Envoi *franco* contre timbres-poste ou mandat sur la poste, adressés à M. B^in **BARRAL,** pharmacien, 80, Faubourg Saint-Denis, Paris. (148-4)

BAIN DE PENNÈS

Reconstituant, stimulant et sédatif des plus efficaces

Contre l'appauvrissement du sang, l'épuisement des forces, et les douleurs rhumatismales. Remplace les bains alcalins, salins ou sulfureux, surtout les **bains de mer chauds.** *Vente à Paris : pour le gros,* rue de Latran, 1 ; *pour le détail,* rue des Écoles, 49. Dépôt dans toutes les pharmacies et bains publics. (148-2)

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

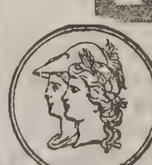
Ce puissant dépuratif, de composition **entièrement végétale,** occupe depuis près d'un siècle le premier rang pour la guérison des affections de la peau, dartres, scrofules, et des maladies provenant d'un vice du sang. — Approuvé par lettres patentes de Louis XVI et par un décret de la Convention, il est autorisé en Belgique, Autriche et Russie.

Dépôt général : 12, rue Richer, à Paris, *et dans toutes les Pharmacies.* — Brochure *franco.* (148 6)

PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLES

POUR SINAPISMES





MÉDAILLE D'OR LYON 1872

TRIESTE 1871 — MÉDAILLES D'ARGENT HAVRE 1868, PARIS 1872 MADRID 1873 — MÉDAILLES DE BRONZE PARIS 1855, TRIESTE 1871 — HAVRE 1868

Adopté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la Marine Française et par la Marine royale Anglaise.

« Conserver à la poudre de moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicaments, » voilà les problèmes que M. Rigollot a résolus de la manière la plus heureuse, etc. » — A. BOUCHARDAT (*Annuaire de thérapeutique, 1868, p. 204.*)

P. Rigollot

Exiger la signature ci-contre ; il y a des contrefacteurs.

Paris, 24, avenue Victoria. — Dans toutes les pharmacies, pour le détail. (148 15)

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises...	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes......	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Obliegbt, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 22 AOUT 1874. NUMÉRO 34.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE (1).

Étant données une métropole où le chiffre de la population est à peu près stagnant, et une colonie où il n'y a pour ainsi dire pas de terres vacantes et où les salaires ne sont pas plus élevés que dans la métropole, comment rendre cette colonie prospère et grande ? Voilà un problème qui n'est pas sans difficultés. Il ne faut pas se dissimuler que telle est un peu la situation relative de la France et de l'Algérie. Nous exagérons, bien entendu, afin de rendre notre pensée plus nette et plus frappante ; mais, certainement, ni l'Australie, ni le Canada, ni les Etats-Unis ne sont dans des conditions semblables. Dans ces contrées jeunes et encore incomplétement occupées, les terres libres abondent : on peut les prodiguer et en faire des largesses ; en outre, les deux grands réservoirs qui alimentent ces colonies de la race anglo-saxonne, c'est-à-dire les Iles Britanniques et l'Allemagne, ont chaque année un énorme superflu de population. Au Canada, aux Etats-Unis, en Australie, les salaires, même en tenant compte de la différence du prix des choses, sont deux fois ou même trois et quatre fois plus élevés qu'en Europe ; enfin, l'émigrant qui a atteint ces contrées reculées échappe au service militaire et à toutes sortes d'autres servitudes de notre vieux monde.

L'Algérie n'a pas tous ces avantages ; elle est, comme colonie, dans une situation plus spéciale. Nous disons, cependant, qu'il faut avoir confiance en son avenir et qu'on peut, avec de la bonne volonté et de l'esprit de suite, la rendre très-prospère. En effet, s'il est vrai que la population soit à peu près stagnante en France, elle ne l'est pas complétement : il y a encore un mince filet d'émigration qui, s'il était dirigé sur un même point, produirait des résultats considérables. Nous n'en voulons pour preuve que le nombre de Français établis soit aux Etats-Unis, soit dans les diverses républiques de l'Amérique du Sud, à la Plata notamment et dans l'Uruguay. Quant à la décroissance de la population en France, lors du dernier recensement, on doit l'attribuer uniquement à la guerre et aux fléaux qui l'ont accompagnée ou suivie. Enfin si l'on était sûr, notamment dans les départements méditerranéens, de trouver en Algérie des terres libres pour les jeunes laboureurs, cette seule perspective suffirait pour rendre les mariages plus précoces dans cette région et augmenter la fécondité des fa-

(1) Voir l'*Économiste Français* du 15 août 1874.

milles. Un courant régulier d'émigration qui verserait en Algérie 10 ou 15,000 Français, appartenant surtout à la population rurale, assurerait complétement la prospérité de ce pays. Il y viendrait des étrangers, Espagnols, Maltais, Italiens, dans des proportions analogues; à la longue, cet élément étranger serait absorbé par l'élément français et se confondrait avec lui. Il ne faut pas oublier, non plus, que la population européenne d'une colonie peut augmenter dans une mesure considérable et avec une rapidité extrême, alors même qu'elle ne reçoit plus d'émigrants de la métropole. Le Canada français en est la preuve. En 1763, lors de la cession à l'Angleterre, on estimait à 60,000 le nombre des colons français dans cette splendide colonie, si malheureusement abandonnée par l'incurie de la mère patrie. Aujourd'hui, ils sont environ 1,400,000, sans avoir reçu du dehors aucun afflux. Ainsi, en cent dix ans, ils sont devenus vingt-quatre fois plus nombreux. Supposez qu'en l'année 1982 les Européens en Algérie atteignent le chiffre de 6 millions, ce serait exactement la même proportion. Nous ne nous flattons pas d'un espoir si brillant, quoique reculé. Mais si, au commencement du siècle prochain, il pouvait y avoir environ un million d'Européens dans notre province africaine, ce serait là un splendide résultat qui ferait un grand honneur et serait d'un grand avantage à la race française.

Il est cependant un élément indispensable pour un pareil succès : c'est une vaste quantité de terres disponibles que l'on distribue avec sagesse et sans avarice aux immigrants européens. A la rigueur, une colonie peut croître avec une très-mince immigration, mais aucune ne peut se développer si l'accès à la propriété n'y est pas facile. C'est l'appât de la terre qui est la grande tentation pour les travailleurs de l'Europe. Or, le régime des terres a été singulièrement défectueux, jusqu'à ces derniers temps, dans notre possession algérienne. On n'a pas su judicieusement aménager et aliéner les 1,500,000 hectares qui, lors de la conquête, formaient le domaine de l'Etat, sous le nom de *beylick;* on a gaspillé ou négligé cette vaste réserve. Le séquestre et la confiscation sur les tribus et les chefs révoltés eussent pu facilement porter à plus de 2 millions d'hectares ces quantités de terres libres. Il eût été possible, en outre, de s'acheminer plus rapidement, et avec plus de résolution, vers la constitution de la propriété privée dans toute l'étendue du Tell.

On a perpétuellement hésité entre tous les systèmes ; on a voulu non-seulement ménager les Arabes, ce qui était un devoir d'humanité et de justice; mais on s'est efforcé de les flatter et de les gagner par des libéralités. L'imprudent sénatus-consulte de 1863, en reconnaissant aux Arabes la pleine propriété de tous les territoires qu'ils occupaient, a réduit des deux tiers ce qui restait du domaine. Au début de l'occupation, au lieu d'adopter le système des ventes à bas prix, on recourut au régime mauvais des concessions sous clauses résolutoires. En 1863, on avait ainsi concédé à des Européens 463,604 hectares, c'est-à-dire les trois quarts environ de l'étendue d'un département français. Depuis lors, on résolut d'imiter la conduite des Etats-Unis et de l'Australie : on mit en vente les terres domaniales; mais on en avait si peu, et on négligeait tellement les travaux préparatoires d'arpentage, de viabilité, etc., que les résultats furent à peu près nuls. En 1866, par exemple, on vendit ainsi 4,543 hectares à des Européens, tandis qu'on en cédait 6,884 aux indigènes, que l'on avait eu le tort d'admettre également aux enchères. En 1870, les Européens ne possédaient que 738,000 hectares, dont 155,000 achetés aux indigènes et 100,000 entre les mains de la Société algérienne, qui les loue aux Arabes. Ce chiffre de 738,000 hectares ne représente pas tout à fait l'étendue qu'occupe en France un département et demi; mais la véritable colonisation européenne agricole, celle qui est individuelle ou familiale, ne détient que 483,000 hectares, c'est-à-dire un peu moins que le territoire d'un de nos départements moyens, et seulement la trentième partie du Tell.

Pour les travaux publics aussi, nous sommes en retard. Une colonie ne pousse pas comme un champignon; il lui faut ce que les Anglais appellent la *préparation :* l'arpentage des terres vacantes, leur allotissement, la construction de routes et de chemins, ce sont là des préliminaires indispensables. On se figure trop en France qu'il suffit qu'un grand nombre d'émigrants se rendent dans une terre inhabitée, y construisent au hasard quelques huttes et se mettent à défricher sans plan ni méthode, pour qu'il naisse une colonie prospère. Il s'en faut que les Américains, les Anglais, les Australiens, les Canadiens commettent de pareilles bévues : ils savent que la colonisation doit être une œuvre méthodique et réfléchie, qu'il faut frayer la voie aux arrivants, et leur faciliter leur œuvre, en elle-même si laborieuse. Dans le second cabinet de Robert Peel, un homme jeune alors, et qui est devenu depuis un des hommes d'Etat les plus considérables de l'Europe, M. Gladstone, occupait le ministère des colonies. Il fit un plan qui eut un grand retentissement pour le développement de la colonisation anglaise en Afrique. L'Etat devait à ses frais et sous sa direction propre défricher les forêts, fixer les lieux convenables à la fondation des villes, y élever des écoles, des auberges et des églises. Un corps de 500 pionniers, sous la direction d'un ingénieur général, devait être envoyé dans le voisinage de Natal et soutenu par un corps de défricheurs pour rendre à la culture immédiate le territoire nécessaire à la réception des premiers colons. Il en eût coûté, suivant M. Gladstone, 100,000 liv. st., soit 2,500,000 francs pour implanter 10,000 colons (1).

Il y avait peut-être un peu d'exagération et d'apparat dans ce projet de M. Gladstone; mais il est un fait incontestable, c'est qu'il ne suffit pas d'avoir sous la main des émigrants et des terres, il faut que l'Etat, par sa propre initiative, fasse en sorte que ces terres puissent être utilement occupées et cultivées par ces colons. Les travaux préparatoires indispensables que l'Etat doit exécuter sont ceux de viabilité, d'arpentage, d'allotissement, ainsi que les travaux des ports. L'Union américaine, dans le Far West, ne construit pas de villes ou de villages, mais elle fait tout un réseau de routes qui aboutit aux voies navigables; puis, elle arpente et elle allotit le terrain avec une précision géométrique. Il y a toute une légion d'arpenteurs employés à cette tâche. L'Unité territoriale, appelée le *Township*, consiste en un carré ayant 6 milles de côté et 36 milles de surface, comprenant 23,040 acres anglais, soit 9,323 hectares; ce *township* est divisé en 36 sections, qui ont chacune une surface de 1 mille carré et contiennent 250 hectares; ces sections sont elles-mêmes subdivisées en quarts qui ont chacun 64 hectares, en demi-quarts (32 hect.), et en seizièmes de section (16 hect.). La vente se fait par section qu'un acquéreur peut acheter seul; jamais le morcellement ne descend au-dessous du seizième de section, ou lot de 16 hectares. Les plans de chaque *township* sont livrés au public pour un prix des plus minimes (25 *cents*, soit 1 fr. 25 c.). On conçoit les avantages de cet allotissement géométrique : la propriété se trouve ainsi nettement circonscrite et acquiert une grande sécurité; les procès sont évités; tout cultivateur se sent puissamment attiré vers ces régions où la propriété naît entourée de tant de garanties. Tel est le mode de colonisation du Far West. En Australie aussi le service des *surveys*, arpentage et allotissement, est organisé avec un soin minutieux et une précision scrupuleuse.

(1) Voir notre ouvrage sur *la Colonisation chez les peuples modernes*. Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs.

Dieu nous garde de dire que les Français n'ont rien fait pour les travaux publics en Algérie! Ce serait non-seulement une exagération ridicule, mais une criante injustice. Ils ont trouvé une contrée barbare, sans routes, sans ports: ils y ont construit, d'après le livre de M. Clamageran, 530 kilomètres de chemins de fer, 6,500 kilomètres de routes, en dehors des chemins vicinaux; ils y ont creusé plusieurs ports et allumé 30 phares. Assurément, ce sont là des résultats sérieux. Mais, combien ne faut-il pas encore d'efforts et de sacrifices pour que cette grande contrée soit passablement sillonnée de voies de communication. Sur bien des points, c'est à l'absence de routes qu'est dû le peu de développement de la colonisation. C'est ainsi que M. Clamageran peut dire: « La colonisation est languissante autour de Bougie, » et cependant quelle magnifique région! On a fait » trop peu au point de vue économique; le port » manque de profondeur et, par les gros temps, il » n'offre pas de sûreté; les communications par terre » avec Dellys et Alger, d'une part, avec Aumale et » Sétif, d'autre part, sont tout à fait insuffisantes. » Des remarques de ce genre reviennent souvent dans le livre de M. Clamageran (1). On sait aussi que plusieurs des centres qui ont été dernièrement fondés pour recevoir les Alsaciens-Lorrains étaient presque privés d'accès.

En résumé, quoique la population de la France ne croisse guère, les colons français ne feront pas défaut à l'Algérie, si l'Algérie est prête à les recevoir; on pourrait attirer un courant régulier de 10 à 15,000 immigrants par année, mais il faut que l'Algérie ait des terres disponibles et facilement accessibles aux Européens. Il faut donc arpenter et allotir les terres qui constituent encore le domaine; puis on doit, sans aucun retard, constituer chez les Arabes la propriété privée, en commençant le travail dans les lieux les plus propres à la colonisation. Il y a des terrains fertiles, comme la plaine du Chélif, qui donneraient de merveilleuses moissons, s'ils étaient convenablement exploités. Si l'on veut que l'Algérie devienne une florissante colonie, il faut que, chaque année, 100,000 hectares de terre passent des mains des indigènes dans celles des Européens. Il convient aussi de donner aux travaux publics une impulsion vigoureuse. Dans un prochain article, nous examinerons, d'après M. Peltereau-Villeneuve, ce que l'on a fait dans ce sens pendant les dernières années.

Paul Leroy-Beaulieu.

(1) *L'Algérie. — Impressions de voyage.* — Librairie Germer Baillière, 1874.

LES HUIT-MARQUES ET LE PRIX DU PAIN.

Il y a quelques jours, le public fut mis en grand émoi, en apprenant que des spéculateurs d'outre-Rhin avaient fait à la halle une opération sur les farines. Il s'est demandé si cette spéculation n'était point la cause du prix élevé auquel se vend le pain. Les journaux politiques, assez mal renseignés du reste, ont longuement parlé de cette affaire. Comme beaucoup d'erreurs ont été commises à ce propos, il importe de présenter les faits sous leur véritable jour.

Il est vrai qu'un spéculateur allemand, dont nous pourrions dire ici le nom, ayant derrière lui deux riches banquiers, l'un de Zurich, l'autre de Munich, a fait le mois dernier un coup de bourse sur les huit-marques. A ce moment-là, comme aujourd'hui encore, le stock de Paris était presque insignifiant. A la fin de juin, il n'y avait que 10,000 sacs dans les entrepôts. La boulangerie allait au jour le jour. Par suite de la sécheresse, les moulins à eau n'avaient pu tourner. Ceux montés à la vapeur alimentaient seuls la consommation. Les fabricants de huit-marques pouvaient à peine suffire aux marchés qu'ils avaient faits avec la boulangerie. Dans cette situation, il était assez difficile de s'engager; car on prévoyait d'avance que les livraisons de ces sortes seraient fort difficiles en liquidation.

C'est dans ces circonstances que le spéculateur allemand s'adressa aux premières maisons de la place et leur acheta environ 40,000 sacs livrables fin juillet. Ces ventes furent faites de 76 à 83 fr. le sac. Ces prix étaient fort élevés, surtout à la veille d'une bonne récolte. Ce sont probablement ces cours qui déterminèrent les maisons de la place à tenter cette opération.

Malheureusement, les vendeurs avaient un peu trop perdu de vue que les farines huit-marques étaient assez rares et qu'il leur serait probablement difficile d'en trouver en quantité suffisante pour livrer à leur acheteur. C'est, en effet, ce qui eut lieu. La liquidation arrivée, les vendeurs entrèrent en pourparlers avec le spéculateur allemand. Il s'agissait de payer les différences. Ce dernier repoussa ces propositions. Alors, il fallut que les vendeurs se procurassent assez de farines huit-marques pour remplir leurs engagements.

Les fabricants de ces farines n'avaient presque rien en magasin. Ils vendirent tout ce qu'ils possédaient à des cours qui s'élevèrent jusqu'à 100 fr. le sac; mais ces ventes ne constituaient qu'un faible appoint des livraisons qui devaient être faites fin juillet. C'est ici que brille l'esprit de spéculation de notre Allemand. Pour liquider cette situation, il fut convenu que, le 3 août, il serait fait à la Bourse, par le ministère d'un commissaire-priseur, le rachat de 20,700 sacs qui restaient à livrer. Or, nous l'avons dit, les huit-marques étaient très-rares sur la place. On put cependant s'en procurer quelques mille sacs, mais il en restait encore 15,400 à fournir, sans qu'il fût possible de se les procurer. C'est alors que le spéculateur fit offrir une partie du stock qu'il détenait. Le commissaire-priseur déclara qu'il vendait pour son propre compte les 15,400 sacs pour faire le complément; mais que cette vente avait lieu à raison de 115 francs. Il fallut en passer par là. Le spéculateur qui avait acheté les huit-marques au prix moyen de 80 fr., réalisait ainsi un bénéfice de 35 fr. par sac, soit 539,000 francs. Le tour était bien joué. Peu lui importe maintenant qu'il perde sur le stock qui lui reste en magasin!

On a prétendu que cette opération avait fait hausser le prix du pain, parce que, disait-on, c'est sur le cours des huit-marques que s'établit la taxe du commerce. D'abord, il n'est point vrai que le cours des huit-marques, c'est-à-dire des farines de spéculation, serve à établir les prix de la boulangerie. Ce prix a pour base le cours des farines de consommation qui, souvent, ne concorde pas avec celui des farines qui sont l'objet de l'agiotage. Le 24 juillet, lorsque les huit-marques dépassaient 80 fr. le sac, les farines de consommation étaient en baisse; elles ne se vendaient plus que de 75 à 77 francs. Comment, dès lors, peut-on affirmer que la spéculation sur les huit-marques fait hausser le prix du pain? On pourrait tout au plus dire qu'elle contribue à le maintenir. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le 3 août, au moment où la liquidation de juillet s'achevait à la Bourse et faisait monter les huit-marques à 115 fr. le sac, les farines de consommation tombaient en moyenne à 70.50. Voilà des chiffres qui donnent un démenti formel aux assertions des journaux qui accusent la spéculation de faire monter le cours du pain.

Il a fallu à notre Allemand une bien grande audace pour opérer à la hausse à la veille d'une excellente récolte. Depuis le commencement du mois dernier, on était à peu près fixé sur l'état de la moisson. On savait qu'en France et en Angleterre, les rendements ne laisseraient rien à désirer dans toutes les terres fortes; que, dans les terres légères, ils seraient un peu moins bons, mais que, somme toute, la France pourrait largement se suffire et que même il lui resterait un excédant pour l'exportation. En ce qui concerne l'Angleterre, il ne pouvait pas être question d'exportation, puisque ce pays est sans cesse en déficit; mais on comptait sur une récolte aussi abondante que possible.

Quant aux grands marchés producteurs de l'Europe, du Nouveau Monde et de l'Australie, on en avait également de bonnes nouvelles. On savait que la Hongrie donnerait un excédant de 8 à 10 millions d'hectolitres de blé, sans compter le seigle; que les provinces danubiennes étaient bien partagées, et que la Russie, si fortement éprouvée l'année dernière, ferait une bonne moisson. En Amérique, les avis publiés par le gouvernement parlaient des belles apparences qui, depuis lors, n'ont fait que se confirmer. On sait aussi que le Pérou et le Chili auront des excédants. A l'égard de l'Australie, elle a déjà expédié en Angleterre de nombreuses cargaisons de blé. Dans cette situation, on ne comprend guère qu'il y ait eu un homme assez osé pour spéculer à la hausse sur les farines; mais ce qui étonne, c'est que les plus riches maisons de Paris, qui connaissaient l'état de la place et des approvisionnements, se soient laissé séduire par une avance de quelques francs sur les huit-marques.

Il faut espérer que la leçon qu'elles viennent de recevoir leur profitera à l'avenir et qu'elles ne s'engageront plus à la légère.

En parlant du prix du pain, les journaux politiques n'ont point tenu assez compte de l'influence que la sécheresse avait exercée sur le cours des farines. Ces cours ne se règlent pas toujours sur celui du blé. Il peut arriver que, lorsque le blé est à bas prix, la farine soit chère, par exemple, lorsque, pour une cause quelconque, la fabrication se trouve suspendue. Le prix d'une marchandise se règle toujours suivant qu'elle est rare ou abondante. Or, on ne peut pas se le dissimuler : la sécheresse des trois derniers mois que nous venons de traverser ayant arrêté les moulins à eau, la fabrication n'a plus répondu aux besoins de la demande. Voilà pourquoi, aujourd'hui, le stock de farine est aussi réduit, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes de province, et les mercuriales sont aussi élevées. Il est tout naturel que le cours du pain s'équilibre avec les cours de la farine et non point avec les cours du blé. Depuis une semaine, la boulangerie parisienne a baissé son prix de 5 centimes par kilo. Il était, auparavant, de fr. 0,475. Il n'est plus, maintenant, que de fr. 0,425.

Cette baisse est-elle en rapport avec le cours du blé ? Non. Le froment se vend aujourd'hui de 26 à 27 francs les 100 kilos; 100 kilos de blé donnent 64 kilos de farine à l'extraction de 33 0/0, plus 2 0/0 de perte par évaporation.

Pour obtenir 100 kilos de farine, il faut donc 133 kilos de blé, à 26 fr. 50 c. les 100 kilos, soit		35 35
A ce chiffre, ajoutons :		
Frais de mouture	Fr.	1 »
Sac		1 »
Commission du placeur		» 75
Frais de transport chez le boulanger		» 75
Le prix de 100 kilos de farine, au cours actuel du blé, revient donc à	Fr.	38 85
Laissons de côté les issues qui représentent largement les profits du meunier.		
Au prix d'achat de la farine, ajoutons, pour frais de fabrication et bénéfice de la boulangerie		8 »
Les 100 kilos de farine panifiée ne coûteraient donc que	Fr.	46 85

En divisant cette somme par 130 kilos de pain, rendement minimum de 100 kilos de farine, nous obtenons le chiffre de fr. 0,36. D'après ces calculs, le pain ne devrait se vendre que fr. 0,36 le kilo, au lieu de fr. 0,425; mais comme, aujourd'hui, la taxe est faite sur le cours des farines de consommation fabriquées avec du grain beaucoup plus cher et au moment où les moulins à eau ne pouvaient marcher, le pain doit évidemment coûter davantage ; mais aussitôt que la situation actuelle sera liquidée, on ne devra pas le vendre au-dessus de fr. 0,36 le kilo.

Les boulangers se contentent-ils aujourd'hui des bénéfices qui leur étaient alloués à l'époque de la taxe officielle? Il n'en est rien. Nous savons, par expérience, que la boulangerie lève toujours, sur le consommateur, une prime de 5 à 6 centimes par kilo au-delà de ce que vaut réellement le pain. Cette situation nous a été révélée par M. Haussmann, lorsque fut supprimée la taxe officielle. M. Haussmann, dans un mémoire qu'il adressa au conseil municipal neuf mois après, déclara que ces neuf mois de liberté avaient imposé aux Parisiens une surcharge de 10 millions. Désormais l'expérience était faite, et on se demande alors pourquoi M. Haussmann qui, dès le début, avait promis de publier, chaque semaine, la taxe officieuse, ne tint point cette promesse. S'il l'avait fait, les Parisiens auraient, depuis lors, réalisé, rien que sur leur consommation de pain, 132 millions d'économie.

Ces chiffres sont éloquents. Ils démontrent la nécessité d'établir la *taxe officieuse*. Pour éclairer le consommateur et lui permettre de débattre, en connaissance de cause, le prix avec le boulanger, il faut que, tous les huit jours, la préfecture de la Seine publie le prix de revient du pain dans la boulangerie municipale de la rue Scipion. Cette boulangerie, on le sait, possède 14 paires de meules mues par la vapeur, qui transforment les grains en farine.

Elle a, en outre, les pétrisseurs mécaniques les plus perfectionnés ainsi que les systèmes de fours les plus avantageux. Elle est donc très-bien placée pour faire le prix de revient du pain. C'est elle d'ailleurs qui approvisionne les hospices, les couvents, les colléges et autres établissements publics. Enfin, elle fait vendre chaque année dans les différents marchés de Paris 5 à 6,000,000 de kilos de pain à 0 fr. 05 le kilo au-dessous du cours de la boulangerie. Rien ne serait donc plus facile, pour l'autorité préfectorale, que de publier chaque semaine le prix réel de cette denrée. Cette mesure est tellement nécessaire que le *Journal des Débats* vient de prendre l'engagement de faire connaître, chaque semaine, à ses lecteurs le cours de cet aliment basé sur les cours de la farine. Il serait à désirer que la presse parisienne tout entière suivît cet exemple, non-seulement pour le pain, mais encore pour la viande. Alors on verrait bientôt cesser les nombreuses plaintes qui, chaque jour, s'élèvent contre les bouchers et les boulangers.

Si faible que semble la marge laissée à la boulangerie par la prime de 8 francs qui lui est accordée par 100 kilos de farine, elle est néanmoins considérable. Il ne faut point perdre de vue que la plupart des boulangers parisiens achètent leur farine au jour le jour et avec un mois de terme, et qu'ils la revendent immédiatement sous forme de pain. On calcule qu'ils renouvellent ainsi leur capital toutes les semaines. C'est donc par cinquante-deux semaines qu'il faut multiplier le bénéfice qu'ils réalisent chaque jour. C'est, avec la boucherie, la seule industrie qui puisse, au moyen d'un faible capital, réaliser de gros bénéfices.

La taxe officieuse est, pour le moment, le seul remède à la situation, le seul expédient qui puisse procurer aux consommateurs parisiens une économie annuelle de plus de 12 millions, rien que sur le pain. On a, il est vrai, parlé de boulangeries coopératives, et un essai de cette nature vient d'être fait dans le quartier de Plaisance. Malheureusement cet essai n'a point complétement réussi. La raison en est fort simple : si la boulangerie municipale peut donner ses produits à 0 fr. 05 par kilo au-dessous du cours du commerce, c'est parce qu'elle concentre dans ses mains trois industries distinctes : l'achat du blé, sa mouture et la fabrication du pain. Cette concentration exige de grands capitaux que, dans l'état actuel, les sociétés coopératives ne pourraient point réunir. Une boulangerie par association, qui dispose de faibles ressources et en est réduite à se procurer la farine au jour le jour, ne pourra jamais faire une concurrence sérieuse aux boulangers. Dirigée par des hommes qui ne seront pas toujours capables et manqueront le plus souvent de connaissances spéciales, elle se traînera péniblement et finira par disparaître; car nous n'admettons point qu'elle fasse des mélanges frauduleux de farine, qu'elle mette trop d'eau dans sa pâte et qu'elle vende à faux poids.

Si donc l'on veut que les boulangeries coopératives puissent réussir, il faut qu'elles aient des capitaux suffisants pour acheter le blé dans les lieux de production, qu'elles puissent elles-mêmes le convertir en farine et que leur outillage de panification soit à la hauteur des dernières découvertes. Jusque-là, nous avons le regret de le dire, les tentatives de ce genre ne doivent donner que déceptions.

Jacques VALSERRES.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE
DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

VI.

Le lait et ses dérivés.

Ce n'est pas un des moindres bienfaits du Créateur que d'avoir groupé, sur les quelques espèces animales qui semblent particulièrement destinées au service de l'homme, tant d'utilités diverses. C'est principalement chez les animaux de boucherie que ce précieux cumul existe. Le bœuf, outre sa viande, nous donne son travail, le mouton sa laine ; la brebis, la chèvre et surtout la vache nous donnent leur lait.

L'enquête agricole de 1862 fait ressortir à 1,529 litres de lait par an le rendement moyen de la vache. Par cela même que ce chiffre est une moyenne applicable à l'ensemble de la France, il est forcément très-inférieur à ce que produisent les bonnes laitières de la Flandre, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Auvergne et de la Franche-Comté : il en est qui fournissent 4,000 litres et plus. En revanche, nous pourrions citer des départements où les vaches utilisées comme bêtes de somme et insuffisamment nourries, ne donnent pas 3 litres par jour l'un dans l'autre. En multipliant le rendement moyen de 1,529 litres que nous venons d'indiquer par le nombre des vaches que la France possède, on arrive à une production annuelle d'environ 100 millions d'hectolitres, dont une portion est réservée pour l'allaitement direct ou indirect des veaux, mais dont nous consommons incontestablement la plus grande partie.

(1) Voir l'*Economiste Français* des 30 mai, 13 juin, 18 juillet et 1er août 1874.

M. Husson évaluait, en 1855, le prix moyen du lait, au lieu de production, à 0 fr. 15 c. le litre. L'évaluation fournie par les commissions cantonales de statistique, en 1862, est de 0 fr. 17 c. Nous croyons qu'aujourd'hui il faut au moins compter 0 fr. 20.

Il va sans dire que ce n'est pas là le prix payé par le consommateur dans les grands centres. Outre les déchets, qui varient de 5 à 15 0/0 suivant les saisons, il y a à tenir compte des frais de ramassage, de transport et de distribution, ainsi que du bénéfice légitime des intermédiaires. La différence qui en résulte, entre le prix initial et le prix définitif, peut être évaluée de 50 à 100 0/0 suivant les cas. Pourtant il est à remarquer que cet écart a notablement diminué le jour où la vapeur est venue rapprocher brusquement le consommateur du producteur. Cela s'explique aisément. A Paris, par exemple, on n'avait autrefois que le lait fourni par les nourrisseurs de la ville ou de la banlieue et par les cultivateurs des départements limitrophes qui apportaient eux-mêmes le produit de leurs étables. Depuis vingt ans, grâce aux chemins de fer, le rayon d'approvisionnement a plus que doublé (100 kilomètres au lieu de 40 ou 50), et par conséquent la surface consacrée à l'alimentation de la capitale a au moins quadruplé. Les transports, devenus faciles et rapides, sont devenus en même temps de plus en plus économiques. Il s'est créé de nombreuses maisons de gros ayant dans les campagnes des dépôts d'où le lait des fermes, recueilli chaque jour par des agents spéciaux, est expédié chaque soir à Paris par quantités considérables et distribué avant le jour aux débitants des divers quartiers. Ce nouveau mode d'exploitation est évidemment favorable aux intérêts du consommateur des villes. Malheureusement ce n'est pas là la seule cause du bon marché relatif de cette précieuse denrée et, à cet égard, les progrès de la chimie n'ont pas été moins soigneusement utilisés que ceux de la mécanique (1).

A défaut de mercuriales ou d'évaluations administratives que le commerce dont nous nous occupons ne comporte pas, nous trouvons d'utiles indications sur les variations du prix du lait à Paris, dans les archives de l'Assistance publique.

Prix du litre de lait fourni en gros aux hôpitaux et hospices de Paris.

Année	Prix	Année	Prix
1803	20 cent.	1839	19 cent.
1804	20	1840	18.06
1805	25	1841	17.96
1806	22	1842	17.57
1807	22	1843	19.43
1808	19	1844	18.38
1809	22	1845	18.57
1810	20	1846	18.48
1811	20	1847	18.39
1812	18	1848	18.48
1813	18	1849	18 55
1814	18	1850	16.13
1815	25	1851	16.11
1816	22	1852	16.10
1817	27.50	1853	14.33
1818	27.50	1854	14.49
1819	24.50	1855	14.62
1820	24.50	1856	16.79
1821	25	1857	16.80
1822	25	1858	16.76
1823	25	1859	16.33
1824	25	1860	16.44
1825	25	1861	16.43
1826	25	1862	17.34
1827	25	1863	17.40
1828	21	1864	17.56
1829	25	1865	16.65
1830	19	1866	20.11
1831	25.92	1867	17.50
1832	20	1868	18.73
1833	22.15	1869	19.99
1834	22.50	1870	19.97
1835	16.67	1871	25.03
1836	21.07	1872	24.41
1837	18.59	1873	23.02
1838	20.64		

Ainsi le prix normal était d'environ 0 fr. 20 sous le premier Empire, 0 fr. 25 sous la Restauration; sous Louis-Philippe, il redescend progressivement à 0 fr. 18; pendant la première moitié du second Empire, il dépasse à peine 0 fr. 15, et ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'il est remonté à peu de chose près aux taux du commencement du siècle. Le prix maximum correspond au lendemain de la grande disette de 1817, et le minimum aux années 1853, 1854 et 1855. L'influence de nos premières lignes ferrées est ici bien manifeste.

Si la création et le développement des moyens de transports rapides a pour conséquence naturelle la réduction des prix dans les grands centres de consommation, il en résulte forcément un effet contraire dans les centres de production. C'est ainsi que depuis vingt ans le lait a doublé de valeur dans la Suisse allemande, si riche en pâturages. Il résulte d'une enquête récemment ouverte dans le canton de Zurich que le prix moyen de la mesure, qui était de 7 à 8 centimes seulement de 1800 à 1830, et de 12 à 15 centimes en 1854, s'est élevé à 20 centimes en 1870, à 22 centimes en 1871, à 24, 25 et 26 centimes en 1873. L'émoi causé par une hausse si rapide a fait éclater sur les bords du Rhin une véritable guerre (*Milchkrieg*, guerre du lait) entre les fermiers et les petits consommateurs. Le docteur Boëmert, dans son ouvrage sur les *Classes ouvrières en Suisse*, donne d'intéressants détails sur cette lutte passionnée, dans laquelle on a vu les ménagères de Zurich et de Schaffhouse organiser des meetings et se mettre en grève, tout comme les ouvriers de Belfast ou les paysans du comté de Cambridge; à vrai dire, leur résistance, si héroïque qu'elle ait été, ne paraît pas avoir eu grand résultat utile.

Nous ne croyons pas qu'en France la consommation du lait à l'état liquide tende à progresser. Pour Paris, les évaluations suivantes résultent des recherches de M. Husson :

Années.		*Consommation individuelle par jour.*
1843	Litres.	0,20
1856		0,2378
1869		0,1683
1872		0,15 environ.

L'annexion des banlieues en 1860 suffirait-elle à expliquer cette décroissance? Pour les départements, les documents font défaut; mais ne sait-on pas que dans certaines provinces où, naguère encore, les populations rurales se nourrissaient presque exclusivement de laitage et de pain noir, l'usage d'aliments plus substantiels commence à se répandre ?

Jamais, au contraire, le beurre n'a été si demandé qu'aujourd'hui, et c'est ce qui fait que depuis vingt-cinq ans le prix en a tant augmenté sur nos marchés, tandis que celui du lait restait si longtemps stationnaire. Le lait que nous buvons a presque toujours été écrémé, ce qui réduit en moyenne de 4 centièmes environ à 1 centième la proportion de beurre qu'il contient. Le vendeur retient donc presque tout l'élément butyreux, et le profit que lui assure ce prélèvement lui permet de se contenter, pour le lait appauvri qu'il livre au consommateur, d'une rétribution relativement modérée.

Nous avons donné la série des prix annuels du lait fourni aux établissements hospitaliers de Paris. Voici les mêmes indications en ce qui concerne le beurre :

Prix du kilogramme de beurre fourni en gros aux hôpitaux et hospices de Paris :

Année	Fr.	Année	Fr.
1804	2.20	1829	2.10
1805	2.20	1830	2.09
1806	2.11	1831	2.31
1807	1.91	1832	2.59
1808	2.26	1833	2.36
1809	2.25	1834	2 »
1810	2.20	1835	1.99
1811	2.30	1836	2.02
1812	2.30	1837	1.98
1813	2.30	1838	1.93
1814	1.75	1839	2.01
1815	2.36	1840	2.14
1816	2.65	1841	2.30
1817	1.89	1842	2.67
1818	1.80	1843	2.50
1819	2.10	1844	2.39
1820	2 »	1845	2.39
1821	»	1846	2.42
1822	2.12	1847	2.48
1823	2.12	1848	2.58
1824	2.34	1849	2.41
1825	2.40	1850	2.27
1826	2.57	1851	1.92
1827	2.30	1852	1.81
1828	2.20	1853	1.93

(1) Voir *l'Economiste Français* du 27 juin 1874, p. 736.

1854....Fr.	2.08	1864....Fr.	2.6153
1855.......	2.24	1865.......	2.71
1856.......	2.29	1866.......	2.6088
1857.......	2.32	1867.......	2.5583
1858.......	2.25	1868.......	2.78
1859.......	2.22	1869.......	2.9006
1860.......	2.34	1870.......	3.1164
1861.......	2.46	1871.......	3.2551
1862.......	2.39	1872.......	3.1181
1863.......	2.31	1873.......	3.1313

Rapprochons de ces chiffres, pour les contrôler, ceux que fournissent les ventes en gros de la halle de Paris. Voici les moyennes annuelles :

An XIII..............Fr.	2 » le kilog.
1817..................	2 28
1826..................	2 31
1846..................	2 30
1850..................	1 84
1853..................	2 11
1859..................	2 51
1867..................	2 62
1872..................	2 90
Septembre 1873........	3 04

Ce sont là les moyennes des prix de quatre qualités principales, dites : beurres d'Isigny, beurres de Gournay, beurres en livres et petits beurres. Voici les prix de ces diverses sortes à plusieurs époques :

	Beurres d'Isigny.	Beurres de Gournay.	Beurres en livres.	Petits beurres.
1846....Fr.	2 55	2 33	2 01	1 61
1850.......	2 12	1 78	1 49	1 18
1853.......	2 40	2 05	1 87	1 64
1859.......	2 90	2 44	2 14	1 84
1869.......	3 50	»	2 80	»
1872.......	3 49	3 02	2 69	2 41
Sept. 1873..	3 40	3 30	2 82	2 65

Ces chiffres, comme ceux du beurre fourni aux établissements hospitaliers, font à peine ressortir une hausse de 50 0/0 par rapport aux prix de la première moitié du siècle. Mais ici, comme pour le lait, l'extension progressive du cercle d'approvisionnement de la capitale est cause que l'augmentation y a été moins prompte et moins rapide qu'ailleurs.

Voici, par exemple, le prix du beurre fourni aux établissements hospitaliers, non plus de Paris seulement, mais de toute la France, jusqu'en 1855 :

1824-1833.......Fr.	1 42 le kilog.
1834-1843..........	1 50
1844-1853..........	1 60
1854...............	1 80
1855...............	1 96

Nous trouvons ici, dès 1855, une hausse de 40 0/0. Les évaluations de la commission permanente des valeurs, applicables aux beurres importés ou exportés, forment une progression bien plus rapide encore, comme on va le voir :

Années.	Valeur du kilog. de beurre		
	Frais ou fondu		Salé importé ou exporté.
—	Importé.	Exporté.	
1820....	Fr. 1 40	Fr. 1 50	Fr. 1 45
1826....	1 35	1 50	1 40
1847....	1 60	1 75	1 35
1852....	1 52	1 69	1 37
1856....	2 50	2 65	2 37
1860....	2 90	3 15	2 60
1863....	2 90	3 20	2 55
1866....	3 »	3 50	2 55
1868....	3 15	3 30	2 45
1869....	3 40	3 45	2 37
1870....	3 50	3 20	2 65
1871....	3 20	3 »	2 50

C'est, depuis 1826, une augmentation de 130, 100 et 72 0/0. De 1856 à 1870 seulement, la hausse est de 40, 20 et 12 0/0.

L'élévation des prix des beurres exportés par la France s'explique en partie par l'importance croissante de cette branche de notre commerce extérieur. Nous ne recevons guère annuellement des pays étrangers que 30,000 quintaux de beurre, et nous leur en envoyons aujourd'hui huit fois autant. Le tableau suivant permet de se rendre compte du mouvement de nos exportations depuis 1827 :

Années.	Quantités de beurre exportées.
1827.	14.500 quintaux.
1835.	9.500 —
1847.	24.430 —
1855.	38.700 —
1857.	63.680 —
1859.	82.660 —
1860.	118.270 —
1862.	113.590 —
1864.	149.430 —
1866.	247.730 —
1869.	267.930 —
1870.	192.105 —
1871.	202.080 —
1872.	240.000 —

L'Angleterre seule nous prend annuellement de 150 à 200,000 quintaux de beurre salé. Le beurre frais ne donne lieu à des échanges sérieux que sur la frontière belge : la Belgique nous en achète en moyenne 10,000 quintaux, mais elle nous en revend 20.000.

Un mot des fromages maintenant. Leur extrême variété rend difficile une étude collective de leurs prix. Ce produit donne lieu cependant à un commerce trop important pour que nous ne lui consacrions pas quelques lignes.

Les fromages de Brie, qui ont été longtemps si demandés à Paris, se vendaient à la Halle 25 fr. les 10 en 1846, 30 fr. en 1853, 23 fr. 50 en 1872, 29 fr. en septembre 1873. Dans ce prix moyen viennent se confondre des qualités et des prix très-divers.

S'il y a ici peu d'augmentation, il n'en est pas de même des fromages dits de Gruyère, fabriqués dans l'Emmenthal et le Jura. La Suisse nous en envoie de 50 à 70.000 quintaux par an. Voici les prix successifs :

1831..................	35 à 38 fr. le quintal.
1840-50...............	50 —
1860..................	60 —
1865..................	70 —
1866..................	55 — (1)
1871..................	70 —
1872..................	80 —

Les fromages de Hollande, qui donnent lieu à une importation presque égale, ont une valeur très-supérieure. Les évaluations annuelles de la commission permanente pour les fromages de pâte ferme importés, représentent à peu près une moyenne entre le prix du hollande et celui du gruyère. On trouvera ces évaluations en même temps que celles qui s'appliquent à nos exportations, dans le tableau ci-dessous :

Années.	Valeur du kilogramme de fromage	
—	De pâte ferme importé.	Exporté.
1820..........	Fr. 1 »	Fr. » 90
1826..........	» 70	» 70
1847..........	» 70	» 70
1852..........	1 12	1 05
1856..........	1 70	1 90
1860..........	1 60	2 »
1863..........	1 60	2 20
1866..........	1 60	2 80
1869..........	1 80	2 80
1871..........	1 60	1 60

Pour terminer, donnons, ici encore, à titre de renseignement, la série des prix pratiqués par l'administration hospitalière de Paris :

Prix du kilogramme de fromage fourni en gros aux hospices et hôpitaux de Paris.

1806-1810. Fr.	1.15	1856...... Fr.	1.50
1811-1815.....	1.21	1857.........	1.49
1816-1820.....	1.11	1858.........	1.48
1821-1825.....	1.08	1859.........	1.50
1826-1830.....	1.13	1860.........	1.99
1831-1835.....	1.23	1861.........	1.43
1836-1840.....	1.17	1862.........	1.66
1841-1846.....	1.32	1863.........	1.50
1846-1850.....	1.30	1864.........	1.65
1851-1855.....	1.30	1865.........	1.65

(1) La baisse considérable constatée en 1866 paraît avoir été exclusivement causée par la guerre entre l'Autriche et la Prusse.

1866.......Fr.	1.68	1870.......Fr.	1.65
1867..........	1.52	1871..........	1.8591
1868..........	1.54	1872..........	1.6986
1869..........	1.53	1873..........	1.8425

A. DE FOVILLE.

LA HAUSSE DE L'ESCOMPTE A LONDRES

ET LA HAUSSE DES FONDS PUBLICS EN FRANCE.

En quelques jours la Banque d'Angleterre vient de porter le taux de l'escompte de 2 1/2 0/0 à 4 0/0, pour le ramener à 3 1/2. On a été surpris de ce mouvement et surtout de la rapidité et de la décision avec laquelle il a été procédé coup sur coup a cette élévation imprévue du prix de l'argent. Puisque au premier abord il n'existe pas de cause apparente qui puisse expliquer cette hausse, recherchons s'il n'y aurait pas une cause plus ou moins dissimulée.

Si nous jetons un coup d'œil sur les derniers bilans, et c'est toujours là que nous devons chercher nos premières informations, nous reconnaissons que le renchérissement du capital n'a pas été déterminé par des demandes d'escomptes ou d'avances à la Banque d'Angleterre, car le portefeuille, bien loin de s'accroître, a diminué. Le 1er juillet il s'élevait encore à liv. st. 22,500,000, et le 12 août, il était tombé à liv. st. 17,300,000. Il n'y a donc aucun besoin sur la place de Londres qui détermine des recours à la Banque d'Angleterre. Cependant, dès le 20 juillet, on sentait un léger resserrement de l'argent : de 2 1/4, le taux de l'escompte sur le marché libre s'était élevé à 2 3/8, quoique les avances sur les consolidés fussent toujours offertes à 1 1/2 0/0. On signalait déjà un drainage continu de métal pour la France, cependant sur les principaux marchés les changes étaient en faveur de l'Angleterre, ce qui neutralisait en partie cette demande inaccoutumée de numéraire. Les cours du change sur la France, il est vrai, ne donnaient que 25 fr. 15 c. par livre sterling; à ce taux on préférait des espèces. On entrevoyait une hausse possible de l'escompte si ce mouvement continuait; mais on s'y attendait pour un peu plus tard, dès que la reprise des affaires se ferait sentir; car, pour le moment, on ne remarquait qu'un calme absolu. Malgré cette absence pour ainsi dire complète des transactions, la réserve métallique et la réserve des bank-notes avaient fléchi de liv. st. 800,000. Comme l'année dernière, il y avait donc des besoins cachés qu'il fallait satisfaire; mais on était assuré que ce n'était pas pour les besoins du monnayage en Allemagne. On cherchait toujours la cause de ce drainage persistant, et quand le bilan du 29 juillet révéla une nouvelle diminution de liv. st. 800,000 dans la réserve métallique, les directeurs n'hésitèrent pas à porter le taux de l'escompte d'abord à 3 0/0, et, le mouvement d'exportation du numéraire ne se trouvant pas arrêté, la hausse de l'escompte fut aussi poussée jusqu'à 4 0/0. A ce taux les fuites du métal cessèrent, l'équilibre se rétablit et la reconstitution des réserves commença.

Le bilan du 12 août nous en a apporté la preuve : la réserve des billets s'est déjà accrue de liv. st. 600,000 par suite d'une augmentation de l'encaisse de liv. st. 300,000 et d'une diminution de la circulation des billets, s'élevant à la même somme. On sent de suite que le taux de l'escompte s'étant nivelé entre les deux places de Paris et de Londres, le capital, sous forme de numéraire, n'a pas de tendance à se porter sur une place de préférence à l'autre; tandis que de 2 1/2 à 4 0/0 il y avait un écart, qu'avec un grand mouvement d'affaires on eût exploité. Même en dehors de ces conditions, la spéculation a cherché à en tirer parti; si cela n'a pas été au profit des opérations commerciales, du moins on s'en est servi pour porter d'emblée le 5 0/0 au pair, sans attendre qu'il y arrivât naturellement en suivant la pente qui l'y conduisait d'une manière inévitable. — Un groupe de spéculateurs appuyé sur quelques institutions de crédit, n'a pu voir cet écart du prix de l'argent entre Londres et Paris sans essayer de tenter un coup. Ce groupe a donc emprunté dans la Cité sur dépôt de fonds français, une somme dont le chiffre n'est pas connu, mais que des personnes bien renseignées estiment à fr. 250,000,000.

L'opération ainsi conclue, il fallait faire passer l'argent en France, afin de pouvoir lever tous les titres de rentes qui se présenteraient sur la place en liquidation, et faire tomber le prix du report sur le 5 0/0. C'est en effet ce qui est arrivé : en liquidation, avec de semblables ressources, le 5 0/0, qui, le 31 juillet, avec son coupon, était coté fr. 99 75, figurait sur la cote le 1er août, coupon détaché, c'est-à-dire avec fr. 1 25 de moins, en regagnant le cours de fr. 99 05, soit en hausse de 55 centimes sur le plus haut cours du mois précédent. Le prix minimum du report qui, le 1er juillet, n'était pas descendu au-dessous de 24 centimes, a été abaissé de moitié au 1er août, et est tombé à 12 centimes.

La combinaison avait été heureuse et l'opération bien conduite, mais le marché de Londres qui avait dû fournir les fonds en a été troublé. Le capital disponible en dehors de la Banque a bientôt été épuisé, et on a dû avoir recours à cette dernière, qui, voyant sa réserve menacée par une cause complétement en dehors des opérations ordinaires du commerce, a porté, le 29 juillet, le taux de l'escompte à 3 0/0, et n'a pas hésité à l'élever de 1 0/0 le 5 août, le jour des paiements de la liquidation à Paris.

Cet emprunt sur dépôt de titres a été bientôt conclu; restait une difficulté à vaincre, c'était de faire passer le capital ainsi obtenu d'une place sur l'autre. On a d'abord recherché tout le papier sur Paris qu'on a pu trouver, et qu'on n'a pas hésité à créer dans ce but ; sous cette influence, on a vu les cours du change du Londres sur Paris s'avilir, et le prix de la livre sterling de 25 fr. 27 c. tomber à 25 fr. 15 c., c'est-à-dire de 9 centimes au-dessous du pair ; il y avait donc avantage à expédier du métal. Pour en trouver, on a dû s'adresser à la réserve métallique de la Banque d'Angleterre ; c'est ainsi que, du 1er juillet au 5 août on l'a vue baisser de £ 2,100,000 (de 23,900,000 à 21,800,000 £); au même moment la réserve de billets se trouvait réduite à £ 8,500,000. Afin d'arrêter le drainage des espèces et pour ne pas laisser porter atteinte à la valeur des bank-notes, il fallait donc avoir recours à des mesures défensives, et aussitôt que par la hausse de l'escompte, le métal a été mis à son prix, comme il n'y avait plus d'avantages à le rechercher, le niveau de l'encaisse a cessé de baisser. Il se relève même déjà, et les cours du change montrent bien le changement qui s'est opéré ; le prix de la livre sterling de 25 fr. 15 c., s'est relevé à 25 fr. 27 c.

Ce n'est pas la première fois que nous remarquons combien la réserve de la Banque d'Angleterre est modique en présence des engagements à vue auxquels elle doit répondre, non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais sur tous les points du globe. Cette insuffisance tient, dans les circonstances actuelles, à une autre cause : c'est que dans la plupart des grands Etats en relation d'affaires avec elle, il y a suspension des paiements. Il ne reste qu'une seule caisse où l'on puisse se procurer des espèces à vue ; comment donc s'étonner si les directeurs de la Banque d'Angleterre la protégent avec un soin jaloux, et s'efforcent de se mettre en garde contre toutes les surprises ?

Ce qui se passe en ce moment nous montre bien que la prévoyance ne saurait être trop grande; car, en dehors des accidents politiques et commerciaux, il y a encore l'imprévu de la spéculation dans des moments où on ne pouvait s'attendre à rien de semblable. Ainsi, dans la seconde quinzaine de juillet, on n'attachait d'abord aucune importance à l'exportation des espèces pour la France; on laissait la réserve des billets descendre à liv. st. 9,208.000 sans prendre aucune mesure, tant la situation commerciale paraissait à l'abri de tout danger immédiat.

Pouvait-on et devait-on laisser la réserve descendre plus bas ? En Angleterre la question paraît résolue par la négative; mais il n'en est pas de même en France. La facilité avec laquelle on a accepté la circulation du papier, malgré le cours forcé, la faible dépréciation qu'il a subie, grâce, il faut le dire, aux sacrifices faits par le gouvernement pour se procurer du papier de change, afin de solder l'indemnité de guerre, et grâce aussi aux besoins d'une valeur représentative du numéraire pour les échanges par suite de l'exportation ou de la disparition de ce dernier dans les caisses particulières ou dans des cachettes, toutes ces causes réunies donnent à penser que la circulation fiduciaire, c'est-à-dire du papier, a une élasticité beaucoup plus grande que celle qu'on lui attribuait jusqu'ici. On blâme donc la Banque d'Angleterre d'avoir montré tant de soucis pour sa réserve métallique, et de ne pas l'avoir laissée descendre plus bas, dût-elle un beau matin avoir recours à la suspension des paiements comme en France, aux Etats-Unis, en Italie, en Autriche. Cette liste seule indique qu'elle ne serait pas en mauvaise compagnie; mais il ne s'agit pas ici d'imitations plus ou moins opportunes, il s'agit de rechercher quelles seraient les conséquences de cette suspension, au point de vue des affaires. Pour atteindre ce résultat et mesurer exactement toute sa portée, il suffira de jeter un coup d'œil sur les cours des changes de chacun de ces pays, cours qui indiquent, avec une précision ma-

thématique, la valeur de la circulation en papier, par rapport au métal. L'écart entre la valeur des billets, billets de banque, billets d'Etat, et le métal indiquera l'étendue de la dépréciation, toujours très-variable, qui ne dépend pas seulement de la quantité de billets émis, mais de la situation économique du pays, qui lui permet d'en absorber pour les usages intérieurs une quantité plus ou moins grande. Les besoins pour lesquels ils ont été créés et les moyens qu'on emploie pour les retirer de la circulation ou pour en accroître le nombre, n'ont pas une moindre influence favorable ou défavorable.

Est-il nécessaire de faire remarquer que pour chacun de ces pays la perte, par suite de la baisse du change, est en raison du chiffre des affaires et des relations engagées sur les divers points du globe? Dans ces conditions, peut-on se rendre compte de la perturbation générale qui pourrait en résulter, quand de plus on n'oublie pas que le marché de Londres sert à liquider beaucoup d'opérations engagées sur un grand nombre de places en dehors de la Grande Bretagne?

Les métaux précieux sont les seuls moyens que nous ayons à notre disposition pour mesurer la valeur des échanges; les supprimer et les remplacer par du papier, les mettre au second rang, c'est introduire la confusion partout.

N'allons même pas jusque-là, et pour nous rendre compte des mesures prises par la Banque d'Angleterre par suite des changements apportés dans son bilan, observons ce qui se passe chez nous, et quelle est la conduite de la Banque de France.

Si nous comparons les bilans des deux banques à l'époque actuelle, c'est-à-dire au commencement d'août, voici ce que nous constatons : prenant les réserves dans les deux cas, et les mettant en présence des engagements à vue, nous remarquons que les réserves de la Banque de France s'élèvent à 42 0/0 de ses engagements, tandis que les réserves de la Banque d'Angleterre, au 5 août, étaient réduites à 40 0/0. Mais quelle différence dans la situation des deux banques! La Banque d'Angleterre n'a pas cessé de payer à bureau ouvert, alors que la Banque de France est encore protégée par la suspension des paiements; de plus, cette dernière a maintenu le taux de l'escompte à 4 0/0, pendant que de l'autre côté du détroit, avec une aussi faible réserve, mais décidé à la défendre par la hausse de l'escompte, on ne craignait pas de suivre le prix de l'argent et de laisser descendre le taux officiel de l'escompte à 2 1/2 0/0.

Cette quantité infinitésimale du métal qui constitue l'encaisse de la Banque d'Angleterre doit toujours être un sujet d'étonnement pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec les questions de banque. — Ce faible solde en numéraire, quand on le rapproche des sommes énormes que possède actuellement la Banque de France, doit paraître encore plus disproportionné.

541,800,000 francs en métal suffisent dans les caisses de la Banque d'Angleterre à tous les besoins, non-seulement de l'intérieur, mais même de l'extérieur. Tandis qu'en France, avec une accumulation de 1,273,000,000 de francs dans les caisses de la Banque, on n'ose pas encore rapporter la loi qui suspend les paiements en espèces!

L'année dernière, à Londres, avec un réservoir dont le niveau était si bas, mais dans lequel passait un courant continu de métaux précieux dont on pouvait accélérer ou retarder la vitesse par la baisse ou la hausse de l'escompte, on a pu répondre à toutes les demandes de l'Allemagne, désireuse de réaliser en espèces le produit de l'indemnité de guerre.

Après de pareils services rendus, et après avoir fait preuve d'une pareille puissance avec de si faibles réserves, il faut bien reconnaître que la richesse des nations ne se mesure pas à la quantité de numéraire qu'elles possèdent, mais bien à leur crédit et surtout à celui de leur circulation fiduciaire. On ne peut donc qu'approuver la Banque d'Angleterre de défendre la sienne avec un soin si scrupuleux, même quand la situation générale des affaires ne paraît pas réclamer de semblables mesures.

Clément JUGLAR.

LES BANQUES EN ITALIE.

La fondation en Europe, au milieu du XIXe siècle, d'un grand royaume embrassant toute l'Italie, devait fournir un champ d'investigations plein d'intérêt non-seulement à la politique, mais encore à la science économique. On devait aussi retrouver toute la persistance et la ténacité italiennes dans les tentatives d'organisation du crédit public, de l'outillage national, etc. Nous avons vu, dans une précédente étude (1), les grands pouvoirs regardant sans crainte le déficit et, chose nouvelle assurément, l'organisant par une loi de finances en attendant qu'il disparaisse. La même vitalité, la même passion d'arriver au bien se retrouvent dans l'organisation des banques.

Chaque mois, le ministre du commerce publie un document de quarante-quatre pages in-folio contenant le bilan des banques populaires et des banques ordinaires de crédit, des sociétés de crédit foncier et agricole, des banques d'émission.

Ce besoin de publicité est tel, que les principales caisses d'épargne envoient leurs bilans pour être joints à ceux des autres banques sans y être contraintes par la loi. Le *Bulletin de la situation mensuelle des comptes* est rédigé avec ce soin et cette clarté qui manquent trop souvent à nos comptes rendus officiels ainsi que *l'Economiste* l'a fait remarquer; il nous fera connaître, au besoin, jusque dans les plus minces détails, ce que sont les banques en Italie.

Les événements successifs qui ont unifié la Péninsule devaient, dès le début, la placer sous le régime de la pluralité des banques. Le Piémont avait la Banque de Turin, et laissait derrière lui la Banque de Savoie qui fit parmi nous beaucoup parler d'elle; on trouvait encore, dans les Etats annexés, la Banque romaine, la Banque nationale de Toscane, la Banque toscane de crédit, enfin le Banco de Naples et celui de Sicile qui, ainsi que la Banque de Venise, se contentaient de recevoir des dépôts de métaux précieux et n'émettaient que des billets en formant la représentation. Chose remarquable, l'Italie, si passionnée pour son unité politique, s'est montrée fédéraliste et désireuse de la liberté en matière de crédit! La tendance à faire de la Banque d'Italie quelque chose comme notre Banque de France, a trouvé une résistance invincible. Vainement aussi on a tenté de créer un établissement monopolisé comme notre Crédit foncier et devant s'adjoindre un Crédit agricole. La liberté est restée maîtresse du terrain; les anciennes banques d'émission ont été maintenues et 8 banques foncières accompagnées de 12 banques de crédit agricole sont venues démontrer encore davantage que le monopole ne pouvait s'implanter au delà des Alpes. Un certain désordre existait en matière d'organisation du crédit avant l'unification. Les monts-de-piété faisaient l'escompte, prêtaient sur gage et sur hypothèque. Les caisses d'épargne s'érigeaient en crédit foncier et émettaient des lettres de gage. Les caisses d'épargne étaient complétement inconnues dans le midi pendant que dans le nord, celle de Milan arrivait à 100 millions de dépôt et prêtait aux villes et aux provinces. La caisse d'épargne de Naples est régie en vertu d'un décret de Victor-Emmanuel ratifiant un autre décret de Garibaldi, rendu pour cet objet spécial aussitôt l'occupation de l'ancienne capitale des Deux-Siciles.

Cette ardeur d'organisation se manifesta d'une façon générale à partir de 1864. Suivant un projet Torelli, il convenait de fonder une série de petites banques, dites banques du peuple, faciles à alimenter au moyen du capital de sociétés de bienfaisance désormais désorganisées et sans but. Cette idée se propagea, et les banques populaires naquirent de toute part. A côté d'elles, on en fonda d'autres dites de crédit ordinaire et s'adressant plus spécialement au commerce moyen et à la petite bourgeoisie. Tous ces établissements n'existent qu'en vertu d'un décret royal et affectent la forme anonyme. Ils fournissent mensuellement un état de situation rendu public. Tout intéressé peut, dans certains cas, obtenir des agents de l'autorité un examen de la situation des sociétés financières qui sont tenues de produire leur bulletin de situation mensuelle.

Tel est l'ensemble des banques en Italie. Cela n'est, ni l'organisation unitaire de l'émission comme en France, ni le fédéralisme des banques allemandes dues à M. Schulze-Delitzsch; mais une réunion d'institutions multiples qui, dans leur diversité, contribuent à une amélioration économique désormais acquise et constatée.

Les banques populaires ouvrent la publication mensuelle de la situation des comptes. Elles sont au nombre de 93. Il n'est pas indifférent d'examiner quelles sont les dates des fondations. Les deux plus anciennes sont nées du mouvement d'opinion de 1864, ce sont : la banque populaire de Montelupo, qui fut autorisée en octobre 1864 et celle de crédit mutuel de Crémone, qui le fut en novembre de l'année suivante; 44 banques populaires ont été fondées depuis la fin de 1864 jusqu'à l'établissement du gouvernement italien à Rome. Au lendemain de l'accomplissement de l'unité, l'activité redouble et, dans l'espace de trois ans, 49 banques populaires sont encore fondées. Le capital des 93 banques n'est pas relativement considérable; il forme un

(1) Voir l'*Économiste Français* du 16 mai 1874.

total de 36 millions entièrement souscrits et versés à 2 millions près. Les actions varient de 10 à 100 francs; il y en a 743,000 en circulation et presque toutes sont cotées au-dessus du pair. Les dividendes sont toujours supérieurs à 5 0/0 et souvent fort élevés.

La Banque coopérative agricole d'Alexandrie a donné l'année dernière 23 0/0 à ses actionnaires et vu ses actions de 50 francs monter à 120. Les banques populaires font les opérations ordinaires des banques d'escompte, bien que l'examen des bilans montre que leur titre spécial, est mérité. Leur bilan, au commencement de mai, se soldait, tant à l'actif qu'au passif, par une somme de 158 millions, suivant le total officiel. Ce résumé des opérations d'établissements absolument indépendants les uns des autres constate, en portefeuille, 60 millions d'effets dont une partie à longue échéance. Il est fait aussi des prêts sur titres des communes et des provinces pour 16 millions. Les Banques de crédit ordinaire, dont on parlera tout à l'heure et dont le cadre d'opérations est le même, se livrent moins, avec un capital vingt fois plus considérable, à ces prêts à long terme et sur titres provinciaux et municipaux qui sont un des caractères des banques populaires.

Les établissements de crédit, en Italie, gardent volontiers en portefeuille des rentes sur l'État et des bons du Trésor. Les banques populaires en possèdent pour 16 millions. Elles ont en circulation pour une somme de 10 millions de bons de caisse pour garantie desquels elles doivent conserver des valeurs en portefeuille; leur numéraire en caisse, à la fin d'avril, s'élevait à 6 millions 1/2, mais ne consistait presque entièrement qu'en billets de banque et ne comprenait que 59,000 francs de valeurs métalliques. Telle est la situation de ces 93 petits établissements. A côté se trouvent 131 banques de crédit ordinaire. Ce qui a été dit sur l'origine et la fondation des banques populaires peut s'appliquer à ces banques de crédit ordinaire qui, indépendantes les unes des autres, ont en total un capital nominal de 710 millions sur lesquels 348 seulement sont effectivement versés. Leur portefeuille comprenait, à la fin d'avril, 151 millions d'effets. Elles possédaient, en titres de rentes sur l'État, bons du Trésor, titres des provinces et communes, 78 millions. Des bons de caisse avaient été mis en circulation pour 10 millions. Le numéraire en caisse s'élevait à 21 millions, mais ne comprenait que 377,000 francs de valeurs métalliques. Les actions de ces banques sont en général de 250 francs, bien qu'il en existe de 25 fr. comme de 1,000 fr. Les cours sont souvent au-dessous du pair ou bien atteignent des chiffres élevés. On rencontre parfois des dividendes excessifs. Le taux de l'escompte est le même que pour les banques populaires. Au surplus, banques populaires et banques de crédit ordinaire sont à ce point formées dans un même moule que le compte mensuel, réunit ensemble le bilan total de chaque espèce d'établissement. Toutes ces banques ont un bilan total se soldant, tant en actif qu'en passif, par une somme de 1,330 millions, soit un mouvement général de 2 milliards 700 millions.

Les opérations de crédit agricole, moins nombreuses, présentent des chiffres moindres. Elles sont au nombre de quatorze, dont deux n'avaient point commencé leurs opérations. Deux autres, celle de Bologne et celle de Sienne, sont des caisses d'épargne qui emploient une partie des fonds qu'elles ont en dépôt en prêts aux agriculteurs. Les institutions de crédit agricole sont nouvelles, la plus ancienne datant de 1870. Elles n'ont encaissé que 8 millions, sur un capital nominal de 16. On trouve à leur passif pour quatre millions de bons agraires mis en circulation et six millions de billets soit à vue, soit à échéance déterminée. Le portefeuille contient pour 13 millions de valeurs escomptées. Les prêts sur produits agricoles remis en gage et déposés soit dans les magasins des institutions, soit en mains tierces, ne dépassent pas un million. L'ensemble du bilan des douze établissements présente 33 millions tant en actif qu'en passif. Ces entreprises sont trop nouvelles pour qu'on puisse les juger.

Les opérations de crédit foncier sont faites presque exclusivement par d'anciens établissements pour lesquels de tout temps elles ont été un mode d'emploi des fonds qu'ils avaient en dépôt, comme les caisses d'épargnes de Bologne, de Milan, de Cagliari, le Banco de Naples et celui de Sicile. Huit établissements émettent ainsi des lettres de gage. A la fin d'avril dernier les immeubles affectés hypothécairement présentaient une valeur de 227 millions. Il avait été émis pour 112 millions de lettres de gage sur lesquelles, par remboursements anticipés ou par tirages au sort, on en avait éteint pour 7 millions. Il en restait pour 105 millions en circulation. On voit que le gage est du double de l'émission. Il existe un nombre peu élevé de lettres de gage qui soient nominatives. Les institutions qui font des opérations de crédit foncier sont obligées par la loi à conserver un fonds de garantie de leur bonne gestion; ce fonds s'élève à une valeur de 17 millions. En résumé, ici comme en matière de crédit agricole, il y a beaucoup à faire et l'émission des lettres de gage ne se ressent pas de l'activité qui règne dans les entreprises, récentes pourtant, de crédit populaire.

Le bilan général de dix caisses d'épargnes qui ont cru devoir profiter de la publicité offerte par le compte mensuel présente un véritable intérêt; en Italie, les caisses d'épargnes voient leurs guichets fréquentés par toutes les classes. Elles sont parfois constituées en sociétés anonymes, elles font l'escompte, prêtent sur hypothèques et sur valeurs; se mettent en participation avec les monts-de-piété; subventionnent les établissements de bienfaisance. Celle de Milan est le type le plus remarquable. En 1859, pour ne pas voir tomber aux mains des Autrichiens les 100 millions déposés dans sa caisse centrale et dans les caisses de ses diverses succursales du nord de l'Italie, elle convertit cette somme en lettres de change sur Londres. Elle prêta jadis 5 millions aux provinces de Lombardie pour payer l'anticipation de l'impôt foncier. A la fin du mois d'avril dernier, la caisse d'épargne de Milan avait 219 millions en dépôt. A son actif figuraient 60 millions de prêts hypothécaires. Les communes et les corporations diverses, *corpi morali*, lui devaient 10 millions. Elle possédait pour 28 millions de valeurs de commerce; pour 35 millions de bons du Trésor. Son bilan, actif et passif réunis, présentait un total de près de 500 millions. Si maintenant nous examinons le bilan total des dix caisses principales, nous trouvons 324 millions de dépôts; 80 millions de prêts hypothécaires; 730 millions pour l'actif et le passif réunis. Pendant le mois d'avril 6,389 livrets ont été créés; 4,522 ont été annulés. Le mouvement d'entrée et de sortie a été de 20 millions. Les dix caisses possèdent un capital de fondation, *patrimonio*, de 28 millions.

Mais au-dessus de ces établissements multiples, banques d'escompte, institutions de crédit foncier et agricole, caisses d'épargne qui sont tout autre chose que des tirelires des gens modestes comme chez nous, se trouvent d'autres établissements qui, par leur nature même, dominent tous les autres, ce sont les six banques d'émission, savoir : la Banque nationale; la Banque romaine; les Banques Toscane nationale et Toscane de crédit; enfin le Banco de Naples et celui de Sicile. Malgré le maintien du régime de la pluralité des Banques, on a sagement donné à la Banque nationale une sorte de suprématie parce qu'elle est un agent d'émission plus puissant; qu'elle se livre à certaines opérations qui échappent aux autres par leur importance même; que les autres Banques, aux termes de la loi, lui empruntent du papier fiduciaire; enfin que, par son émission excessive, elle soutient le Trésor comme à l'heure présente le fait chez nous la Banque de France.

La Banque nationale a donc à aider à la fois le public et l'État. Son portefeuille contient pour 243 millions d'effets de commerce, mais on trouve aussi à son actif la signature de l'État pour 801 millions. On voit que l'un des intérêts est plus puissant que l'autre et que l'État est comme toujours un client absorbant. Il est vrai que, grâce au régime de la pluralité, les cinq autres banques peuvent se vouer tout entières aux intérêts du commerce et de l'industrie. Un autre chiffre de l'actif de la Banque nationale est encore relatif aux propositions gouvernementales. Il s'agit d'un stock d'obligations créées pour l'opération des biens ecclésiastiques et s'élevant à 198 millions. Le passif de la Banque nous montre au premier coup d'œil la plaie des finances italiennes. Il existe des billets en circulation pour le compte particulier de la Banque pour 325 millions; les autres établissements ont dû lui en emprunter pour 32, mais voici les gros chiffres 790 millions de circulation pour le compte des finances de l'État et 767 millions déposés par le ministre des finances en rentes sur l'État pour garantie de cette circulation. Le jour où ces deux chiffres auront disparu du bilan, l'Italie sera sauvée. Pour achever ce qui concerne la Banque nationale, disons qu'elle a 101 millions de valeurs métalliques; qu'elle escompte à cinq; que ses actions rapportent 14 fr. 83 c. 0/0 du prix d'émission, et sont cotées 2,125 fr. Le bilan s'élève en actif et en passif à 2 milliards 574 millions; soit au total : 5 milliards 148 millions.

Les autres banques d'émission présentent aussi de l'intérêt. La plus importante est naturellement celle de Naples. Elle vient en aide indirectement à l'État, en ayant en caisse pour 102 millions de billets de la Banque nationale, ce qui facilite à cette dernière son émission non commerciale. Le Banco de Naples se couvre de cette somme pour une émission de mandats, cédules, petites cédules *fede polizzi, polizetti* qui forment son papier fiduciaire particulier. Le por-

tefeuille ne comprend d'effets que pour 48 millions. On trouve un chiffre de 13 millions pour prêt sur métaux bruts, objets précieux, étoffes neuves ou vieilles. C'est une opération de mont-de-piété. Le bilan s'élève en actif et en passif à 275 millions. Le Banco de Sicile ressemble pour les opérations à celui Naples : il détient pour 19 millions de billets de la Banque nationale; son portefeuille comprend pour 26 millions d'effets de commerce; son bilan s'élève à 80 millions. Les bilans des autres banques s'élèvent: à 81 millions pour la Banque romaine ; 118 pour la Banque nationale de Toscane; 31 pour la Banque Toscane de crédit. Il n'est pas indifférent de compter ce que donnent en total les divers portefeuilles, et ce que les banques possèdent en caisse de valeurs métalliques. Les six banques, à la fin d'avril, avaient admis à l'escompte pour 384 millions d'effets. Si l'on ajoute à cette somme les effets à 90 jours escomptés par la Banque populaire et celle de crédit ordinaire, on arrive à un total de 570 millions qui donne une idée du mouvement commercial et industriel de la Péninsule. Quant au total des encaisses métalliques, c'est là le côté faible : il n'est que de 174 millions. L'imagination est effrayée quand on rapproche ce chiffre de la circulation totale, qui est de 1 milliard 515 millions.

Examinées dans leur ensemble, les banques italiennes n'en présentent pas moins de grands éléments d'activité. Il y a peut-être un peu de confusion dans certaines opérations ; la loi de la division du travail est mal observée; mais c'est une faute ayant son origine dans la mauvaise organisation de l'Italie d'autrefois et que fera disparaître certainement l'Italie unitaire. Sans doute, le chiffre de la circulation est effrayant en regard de celui de l'encaisse métallique; mais quels symptômes de vitalité dans la création de ces banques multiples qui ont donné si promptement des résultats! que de dévouement à soutenir le Trésor public! Si ces expériences sont un curieux objet d'observation pour tous, espérons qu'elles ne seront pas sans résultat pour le peuple courageux qui les tente.

Achille Mercier.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE.

C'est dans sa séance du 12 juillet 1873 que l'Assemblée nationale chargea une commission de quinze membres de procéder à une enquête parlementaire, à l'effet de constater l'état de l'industrie houillère en France et de rechercher les mesures à prendre pour la mettre en état de développer la production en proportion de la consommation. Le 22 janvier 1874, M. Ducarre déposait, au nom de cette commission, un important rapport que le *Journal officiel* vient de publier en entier, et qui donne, sur cette question capitale pour notre travail national des renseignements précieux.

L'enquête avait été motivée, comme on sait, par la crise survenue en 1872-1873 dans l'industrie et dans le commerce de la Houille. Le premier point à établir, c'était le caractère même de la crise, sur lequel on n'avait pu se faire d'abord que des idées peu précises; or, un précédent rapport à l'Assemblée nationale, en date du 3 juillet 1873, disait qu'elle n'était pas localisée en France, mais européenne; que la hausse à l'étranger était plus forte que chez nous; le rapport ajoutait : « La France, qui consomme actuellement 22 millions de tonnes de houilles et n'en extrait de son sol que 14 millions, est obligée d'en importer 8 millions; elle ne peut donc échapper à la hausse du prix de la houille sur le marché extérieur. » Cette assertion se vérifia dans la recherche de l'origine de la crise et de ses causes. L'influence du marché étranger apparut immédiatement, grandit et s'imposa au point d'effacer en quelque sorte les causes locales auxquelles les déposants français l'avaient attribuée.

Ce premier fait acquis, on put constater également que le phénomène a essentiellement et presque uniquement consisté dans l'augmentation considérable du prix des charbons. Nulle part le combustible n'a fait absolument défaut, du moins en France. Si parfois il a été difficile de s'en procurer, cette difficulté trouve son explication dans les circonstances spéciales, telles que l'insuffisance momentanée du matériel des chemins de fer à la suite de la guerre, la panique des consommateurs faisant, tous au même moment, des commandes supérieures à leurs besoins. Mais il n'y a pas eu, à proprement parler, de rupture d'équilibre bien sensible entre la production et la consommation, et tout le monde a pu se procurer du charbon en consentant aux prix exigés par les détenteurs de la marchandise. Presque partout la fabrication et le travail ont conservé la même activité qu'avant la crise; le nombre des chômages d'usines déterminés directement par la hausse ou le manque de charbon a été insignifiant, et s'il y a eu diminution de l'activité industrielle sur quelques points, notamment en ce qui concerne les verreries du Nord et un certain nombre de fabriques de sucre, cette diminution a été compensée par une augmentation de la production sur d'autres points plus favorisés. En d'autres termes, la rareté ou le manque de houille doivent être considérés comme des accidents locaux, indépendants des circonstances de la production houillère, et c'est seulement dans l'étude des variations de prix du combustible minéral qu'il faut chercher toute l'histoire de cette crise. A cet égard, ce qu'il importe de mettre en lumière, ce n'est pas la somme dépensée, à chaque moment, par l'industrie pour se procurer une quantité déterminée de houille, c'est le cours du charbon à différentes époques, abstraction faite de l'influence des marchés antérieurement conclus.

Le cours des houilles de diverses provenances est facile connaître, grâce à des organes spéciaux de publicité, tels que le journal *la Houille*, le journal *le Charbon*, le *Bulletin de la Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne*, etc. La commission a donc fait analyser la collection de ces documents pour les dernières années, et ce travail, joint aux dépositions très-nombreuses de l'enquête écrite, a permis de dresser un tableau exact des diverses phases de la crise houillère. Pour mettre les résultats de cette étude en évidence, il vaut mieux faire abstraction de la valeur absolue du charbon, pour ne se préoccuper que des variations de cette valeur, relativement à un point de départ convenablement choisi; c'est le seul moyen d'obtenir des chiffres comparables. Il faut donc adopter, pour chaque variété de houille que l'on considère, un certain taux initial, et lui attribuant, quel qu'en soit le chiffre, une valeur de 100, estimer, par une simple proportion, le rapport qui existe entre ce prix initial et les prix obtenus aux diverses phases de la crise.

Or, on peut remarquer tout d'abord que les prix de 1869 sont sensiblement égaux à ceux de 1870 (en négligeant, pour la France, le deuxième semestre de cette dernière année pendant lequel a sévi la guerre). La moyenne des prix en 1869 et 1870 représente donc une excellente base pour l'évaluation de la hausse ultérieure. Si, adoptant cette base, on étudie pour chacun des grands bassins producteurs qui alimentent le marché européen la marche du prix des charbons sur le carreau de la mine, on constate de suite que c'est en Angleterre que la hausse a pris naissance. Ainsi, la valeur moyenne du charbon de Newcastle pour vapeur, pendant les années 1869 et 1870, étant prise pour point de départ et considérée comme égale à 100, dès le commencement de juillet 1871 le prix s'élève, pour atteindre 120 pendant le quatrième trimestre de la même année. Le début du premier trimestre de 1872 donne le chiffre de 133 ; puis on arrive à 186 au 1er juillet et, dès le mois d'octobre 1872, le prix de la houille atteint son maximum, qui est 256, c'est-à-dire plus de deux fois et demie le chiffre de 1870. Pendant toute l'année 1873, le prix se maintient entre 256 et 230, et ce n'est qu'à la fin de 1873 qu'il s'abaisse à 210, demeurant ainsi, à ce moment, double de ce qu'il était avant la crise.

En Belgique, dans le bassin de Charleroi, la hausse commence six mois plus tard qu'en Angleterre, c'est-à-dire en janvier 1873. Ainsi le tout-venant demi-gras, parti de 100, se maintient à 105 pendant le premier trimestre, arrive à 118 à la fin du second, puis atteint 150 pour arriver à son maximum, 220, en janvier 1873. Mais bientôt il baisse assez rapidement; la fin de 1873 le ramène aux environs de 180, et le début de l'année 1874 voit cette baisse s'accentuer encore davantage. Ainsi, retard de six mois relativement à l'Angleterre, maximum moins élevé qu'à Newcastle, prix final moins considérable, bien qu'assez voisin du double prix initial, tels sont les faits qui caractérisent la crise pour la houille belge.

Si maintenant nous passons à la France, laissant de côté le bassin du Nord, trop intimement lié au bassin belge pour ne pas participer à tous ses mouvements, et prenant le bassin de Saint-Etienne, nous voyons la crise commencer seulement avec le second trimestre de 1872, c'est-à-dire trois mois après le début de la crise belge et neuf mois après celui de la crise anglaise.

Les grelassons lavés, par exemple, s'élèvent successivement jusqu'à 168, prix maximum qu'ils atteignent en octobre 1873, et à partir duquel ils restent stationnaires; il faut absolument remarquer que, dès le début de 1870, les charbons de Saint-Etienne avaient subi une hausse de

10 0/0 relativement au prix de 1869. Par suite, pour apprécier sainement l'amplitude de la crise, dont cette hausse de 1870 est tout à fait indépendante, il convient de réduire un peu les chiffres qui viennent d'être indiqués. Le maximum n'est plus alors que 151 au lieu de 168, c'est à-dire qu'au moment de la crise, le prix des grelassons à Saint-Etienne ne s'est élevé que de 50 0/0 environ au-dessus du prix de 1870.

On obtient des résultats identiques, quoique un peu plus élevés, pour le bassin de Saône-et-Loire et celui de l'Aveyron.

Dans le Gard, la hausse du charbon se produit en même temps qu'à Saint-Etienne; les menus de fabrique, par exemple, montent graduellement jusqu'à 140, prix qu'ils atteignent au début de 1873 et qu'ils ont jusqu'ici conservé.

Par conséquent, et sans qu'il soit nécessaire de passer en revue les divers petits bassins du centre de la France, qui tous ont subi les mêmes influences que les autres, on voit que la crise en ce pays est, d'une part, en retard sensible sur celles de l'Angleterre et de la Belgique et, d'autre part, beaucoup moins intense que dans ces deux contrées. De plus, tandis que le maximum est atteint brusquement, en Angleterre, au mois d'octobre 1872, en Belgique au mois de janvier 1873, et qu'à partir de ces deux dates les prix décroissent constamment, en France, l'ascension persiste, lente mais continue, jusqu'en octobre 1873, où elle atteint seulement son apogée. Enfin, la valeur du maximum est plus faible dans le Gard qu'à Saint-Etienne. On vérifierait aisément qu'elle est moindre à Saint-Etienne qu'à Blanzy, en un mot que l'intensité de la crise, dans les bassins de la production française, a varié en raison inverse de la distance aux bassins anglais et belges.

On peut aussi remarquer que la hausse a très-inégalement affecté les diverses qualités de charbon ; elle a surtout porté, comme il était naturel de s'y attendre, sur les variétés les plus employées; et, de même que la loi économique du nivellement des prix se fait clairement sentir dans la manière dont la crise en France a suivi celle des pays étrangers, de même la loi de l'offre et de la demande accentue non moins nettement son action en graduant l'intensité de la hausse d'après l'étendue du marché propre à chaque variété.

Nous allons voir maintenant cette influence de l'offre et de la demande se traduire d'une façon encore plus explicite, si nous examinons les fluctuations du marché du coke. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'une notable partie de la houille extraite est consommée à l'état de coke, et il importe d'autant plus de connaître les variations de prix de ce combustible, que l'industrie du fer, dont le coke est un aliment essentiel, est en même temps le grand régulateur du marché des charbons. Chaque tonne de fonte produite par les hauts-fourneaux exige de 1,000 à 1,400 kilogrammes de coke, quantité qui correspond respectivement à 1,400 et 2,000 kilogrammes de houille ; et ultérieurement, la transformation d'une tonne de fonte en fer ou en acier réclame environ 4 ou 5 tonnes de houille. Si nous ajoutons qu'en France la métallurgie du fer absorbe, à elle seule, plus du quart de la consommation totale du pays, en houille, et qu'en Angleterre elle consomme le tiers de l'extraction totale de la contrée, on comprendra aisément à quel point la marche de cette industrie doit influer sur le cours des charbons.

Cela posé, nous voyons qu'en Angleterre la hausse du coke a commencé juste en même temps que celle du charbon, mais qu'elle a été plus rapide et plus intense, de telle sorte que le coke, parti de 100, atteignait son maximum 335 dès le deuxième trimestre 1872, tandis que le maximum du charbon de Newcastle, sensiblement plus faible (256), n'était atteint que trois mois plus tard. Tandis que le prix du charbon s'abaissait à 210 à la fin de 1873, celui du coke était encore de 233 à la même époque.

Les mêmes circonstances s'observent en Belgique, où le coke monte jusqu'à 282 en janvier 1873, et conserve, à la fin de la même année, une valeur de 187, supérieure, toutes proportions gardées, à celle du charbon.

Enfin, à Saint-Etienne, le coke destiné aux hauts-fourneaux commence à hausser dès le deuxième semestre de 1872, et atteint, à la fin de 1873, le taux de 187, tandis que le charbon s'arrêtait à 151, et que le coke de choix, d'un usage beaucoup plus restreint, destiné aux fonderies, n'atteignait que 157.

En résumé, dans tous les bassins, c'est la hausse du coke qui caractérise la crise, et la houille ne fait que suivre, en restant constamment en dessous, le mouvement provoqué par le combustible carbonisé. Ce résultat, d'une importance considérable, et qui risquait de passer inaperçu, si la commission s'était bornée à l'enquête écrite où le nom du coke n'avait pas été prononcé, ce résultat, disons-nous, pourrait, à la rigueur, dispenser d'aller plus loin dans l'examen des faits relatifs à la crise houillère. Mais pour que la démonstration qui viendra ultérieurement en sa place ait plus de force, abstenons-nous encore de tirer des conséquences des faits qui viennent d'être signalés, et poursuivons l'examen statistique de tout ce qui peut se rattacher directement à la crise.

Lorsqu'une hausse se produit sur un objet de commerce, c'est qu'évidemment la demande est devenue supérieure à l'offre. Ce changement résulte-t-il d'une diminution dans la production ou d'une augmentation dans la consommation ? Telle est la question qu'il faut, avant tout, résoudre.

La crise ayant commencé en Angleterre et s'y étant fait sentir plus fortement que partout ailleurs, c'est dans ce pays surtout qu'il convient d'étudier les faits relatifs à la production du charbon. A cet égard, la tâche de la commission d'enquête a été singulièrement facile; il suffit, en effet, de consulter le rapport de la commission nommée par le parlement anglais pour étudier les causes de la hausse du charbon. Il ressort de ce document que la production, en Angleterre, loin de décroître, n'a cessé de suivre une marche ascendante. Elle a été de 107 millions de tonnes en 1869, de 110 millions en 1870, de 117 millions en 1871, et de 123 millions en 1872, c'est-à-dire que l'augmentation moyenne de la production s'est maintenue, chaque année, entre 3 et 6 0/0 du chiffre de l'année précédente. Cependant les différents districts houillers ont subi, tour à tour, l'influence des grèves ; mais si l'on réfléchit que ces grèves ne se sont pas étendues partout, et que, dans chaque district, elles ont rarement duré plus d'une semaine, il paraîtra raisonnable d'admettre qu'elles ont tout au plus amené une diminution de 1 à 2 0/0 dans l'extraction possible, diminution tout à fait insuffisante pour expliquer l'énorme hausse du charbon. D'ailleurs, il est important de noter que la hausse du prix du combustible en Angleterre a précédé le mouvement gréviste. Si donc ce mouvement a pu exagérer les effets de la hausse, bien loin de l'avoir causée, il lui doit, au contraire, sa première origine, les demandes des ouvriers ayant été déterminées par les nouveaux prix du charbon.

Aussi, bien que par suite des grèves plusieurs exploitants anglais se soient trouvés dans l'impossibilité d'exécuter les marchés qu'ils avaient consentis sur le continent, et aient été conduits à venir acheter dans ce but du charbon dans le Nord et le Pas-de-Calais, on peut dire que ce sont là des faits isolés, des embarras particuliers dont il ne faut pas exagérer l'importance; et il reste acquis que la production des houillères anglaises a suivi, à peu de chose près, en 1871 et 1872, la progression normale des années précédentes. Toutefois, l'augmentation des salaires, d'une part, et, d'autre part, la diminution bien constatée dans le travail utile de chaque ouvrier mineur, considéré indépendamment des machines qui en accroissent la valeur, sont deux faits qu'il importe de ne pas perdre de vue. S'ils n'expliquent pas la crise, du moins ils annoncent pour l'industrie charbonnière une situation nouvelle, qu'on peut considérer comme définitivement acquise et qui empêchera peut-être les prix du charbon de revenir aux taux où ils étaient avant la hausse.

Si la marche de l'extraction, en Angleterre, n'a subi aucune perturbation bien grave, en a-t-il été de même dans les autres pays? La Belgique, elle aussi, a eu à souffrir des grèves ; mais l'exploitation n'en a pas moins été extrêmement active. Elle a passé de 13,733,000 tonnes en 1871, à 15,659,000 tonnes en 1872, soit une augmentation de 14 0/0 en une seule année.

Quant à la France, les résultats fournis par les statistiques officielles ont, à cet égard, une signification que nul ne peut méconnaître. Ainsi, l'extraction annuelle, qui était de 13,200,000 tonnes en 1869, a été, en 1871, de 13,400,000 tonnes, et a atteint, en 1872, 15,900,000 tonnes. On voit donc que la production totale de la France, qui depuis 1860, avait augmenté en moyenne de 6.5 0/0 par an, s'est accrue, entre 1871 et 1872, de 18 0/0, c'est-à-dire de près du triple de la proportion antérieure. Dans cette augmentation extraordinaire, la plus grande part revient aux bassins du Nord et du Pas-de-Calais, qui, de 4,310,000 tonnes produites en 1870 (le chiffre était le même en 1869),

se sont élevés à 4,900,000 tonnes en 1871 et à 6,000,000 de tonnes en 1872 ; en sorte que l'augmentation d'une année à l'autre a été de 14 0/0 en 1871 et de 22 0/0 en 1872 ; l'augmentation de 1871 à 1872 a été de 11 0/0 dans le bassin de la Loire et de 9 0/0 dans celui du Gard.

Elle a considérablement dépassé cette proportion dans certains petits bassins, tels que celui des lignites des Bouches-du-Rhône, où l'extraction a presque doublé, et le bassin de Saint-Eloi, dans le Puy-de-Dôme, qui a progressé de 32 0/0 en un an.

En résumé, tandis que l'extraction, en Angleterre, se maintenait à son niveau habituel, la production en France, pendant la même période, s'élevait dans des proportions jusqu'alors inconnues; en 1870, malgré la guerre, elle était à peine inférieure à celle de l'année précédente; même l'année 1871, en dépit des désastres qui en ont marqué le début, dépassait, dans son ensemble, les résultats de 1869.

Il suit de là qu'il est impossible de chercher l'origine de la crise dans une diminution de la production houillère. C'est donc sur les circonstances de la consommation qu'il importe de faire porter l'examen : ce sont ces circonstances qui seront étudiées dans un prochain article.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La statistique des patentés et des électeurs aux chambres de commerce en France. — Le concours pour le prix Bastiat fondé par la chambre de commerce de Bordeaux. — La situation de l'Inde française. — La conversion des biens ecclésiastiques en Italie.

La question de la révision des lois sur les patentes, en suspens depuis plus de deux ans, n'est pas près de recevoir une solution. En attendant, il n'est pas sans intérêt d'enregistrer un curieux travail qui vient d'être achevé par les soins du ministère des finances et du ministère de l'agriculture et du commerce. C'est le relevé complet et officiel du nombre des patentés et des électeurs aux chambres de commerce que compte actuellement chacun de nos quatre-vingt-six départements.

Le département de l'Aisne a 26,247 habitants exerçant une profession patentable et 1,874 électeurs commerçants ; celui de l'Ain compte 12,624 patentés ; celui de l'Allier, 13.052 ; celui des Basses-Alpes, 5,384 ; celui des Hautes-Alpes, 3,982. Le département des Alpes-Maritimes renferme 11,039 patentés et 966 notables ; celui de l'Ardèche, 11,779 patentés et 1,010 notables ; celui des Ardennes, 17,694 patentés et 1,513 notables ; celui de l'Ariége, 7,579 patentés ; celui de l'Aube, 12,167 patentés et 1,094 notables ; celui de l'Aude, 11,179 patentés et 882 notables ; celui de l'Aveyron, 11,291 patentés ; celui des Bouches-du-Rhône, 36,999 patentés et 1,780 notables ; celui du Calvados, 21,973 patentés et 1,448 notables ; celui du Cantal, 6,870 patentés ; celui de la Charente, 14,200 patentés ; celui de la Charente-Inférieure, 21,694 patentés et 1,706 notables ; celui du Cher, 11,952 patentés ; celui de la Corrèze, 6,895 patentés ; celui de la Corse, 8,081 patentés et 551 notables ; celui de la Côte-d'Or, 16,787 patentés et 1,616 notables ; celui des Côtes-du-Nord, 15,142 patentés et 1,326 notables.

On compte dans le département de la Creuse 6,479 patentés ; dans la Dordogne, 16,021 ; dans la Drôme, 12,286 ; dans l'Eure, 18,454 ; dans l'Eure-et-Loir, 13,984 ; dans le Gers, 11,563 ; dans l'Indre, 9,236 ; dans le Jura, 10,054 ; dans les Landes, 9,846 ; dans le Loir-et-Cher, 11,578 ; dans la Haute-Loire, 8,611 ; dans le Lot, 8,414 ; dans le Lot-et-Garonne, 13,401 ; dans la Lozère, 3,910 ; dans la Nièvre, 12,165 ; dans l'Oise, 19,964 ; dans l'Orne, 15,599 ; dans les Hautes-Pyrénées, 8,733 ; dans les Pyrénées-Orientales, 7,501 ; dans la Haute-Savoie, 7,581 ; dans Seine-et-Marne, 19,516 ; dans Seine-et-Oise, 33,101 ; dans les Deux-Sèvres, 11,795 ; dans la Vendée, 14,969 ; dans la Vienne, 13,086 ; dans l'Yonne, 16,395.

Le département du Doubs a 9,366 patentés et 845 notables ; celui du Finistère, 18,768 patentés et 1,542 notables ; le Gard, 21,860 patentés et 1,540 notables ; la Haute-Garonne, 23,017 patentés et 2,117 notables ; l'Hérault, 25,263 patentés et 2,256 notables ; le département d'Ille-et-Vilaine, 19,701 patentés et 5,837 notables ; celui d'Indre-et-Loire, 15,107 patentés et 1,405 notables ; celui de l'Isère, 24,785 patentés et 1,516 notables ; la Loire, 23,394 patentés et 2,007 notables ; la Loire-Inférieure, 24,602 patentés et 1,995 notables ; le Loiret, 15,716 patentés et 1,289 notables ; celui de Maine-et-Loire, 23,910 patentés et 2,166 notables, celui de la Manche, 19,815 patentés et 1,177 notables ; celui de la Marne, 19,987 patentés et 1,601 notables ; celui de la Haute-Marne, 11,941 patentés et 913 notables ; celui de la Mayenne, 13,422 patentés et 1,112 notables ; celui de Meurthe-et-Moselle, 14,342 patentés et 1,151 notables ; celui de la Meuse, 14,232 patentés et 1,095 notables ; celui du Morbihan, 13,142 patentés et 1,238 notables.

Le département du Nord renferme 60,069 patentés et 5,501 notables ; celui du Pas-de-Calais, 31,122 patentés et et 2,778 notables ; le Puy-du-Dôme 19,901 patentés et 1,206 notables ; les Basses-Pyrénées, 17,760 patentés et 1,348 notables. Le département du Rhône compte 45,130 patentés et 1,786 notables ; celui de la Haute-Saône, 8,873 patentés et 750 notables ; celui de Saône-et-Loire, 20,969 patentés et 1,849 notables ; la Sarthe, 18,166 patentés et 1,749 notables ; la Savoie, 8,892 patentés et 615 notables.

Le département de la Seine ne compte pas moins de 167,136 personnes exerçant sur son territoire une profession assujettie à la patente, et de 3,161 électeurs à la chambre de commerce de Paris.

Celui de la Seine-Inférieure renferme 44,758 patentés et 2,678 électeurs aux chambres de commerce de Rouen, d'Elbeuf, de Dieppe, de Fécamp et du Havre.

Le département de la Somme compte 26,574 patentés et 2,366 notables ; celui du Tarn, 7,062 patentés et 698 notables ; le Var, 16,497 patentés et 1,462 notables ; Vaucluse, 13,579 patentés et 1,215 notables ; la Haute-Vienne, 9,781 patentés et 887 notables. Enfin le département des Vosges compte 12,593 patentés, et les membres de la chambre de commerce d'Epinal sont nommés par 1,189 électeurs.

Le concours ouvert pour le prix Bastiat fondé par la chambre de commerce de Bordeaux n'a pu être décerné en 1874, faute de travaux réunissant toutes les qualités désirables. La chambre remet au concours la question formulée dans les termes suivants :

Etudes sur les travaux de Bastiat.

Le suivre :

1° Dans sa lutte contre les réformateurs modernes, sa conception de la rente et ses harmonies économiques, en démontrant qu'il n'y a pas antagonisme entre le capital et le travail ; qu'au contraire, le capital est l'auxiliaire précieux et indispensable du travail, et réciproquement ;

2° Dans sa lutte contre le système protecteur : dire quelle a été à ce dernier point de vue l'influence de la doctrine appliquée dans les traités de 1860, sur la richesse nationale et en particulier sur le bien-être des classes ouvrières.

Le prix à décerner en 1875 est élevé à la somme de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés, au plus tard, le 30 novembre 1875. (Les adresser *franco* au secrétariat de la chambre de commerce de Bordeaux, à la Bourse.)

Les mémoires devront être écrits en langue française et d'une manière très-lisible ; après leur dépôt ils deviendront la propriété de la chambre de commerce ; seulement, les concurrents pourront toujours s'en faire délivrer une copie à leurs frais. Les noms des auteurs seront renfermés dans des enveloppes cachetées portant une épigraphe reproduite en tête du mémoire ; ces enveloppes ne seront ouvertes que dans le cas où le mémoire aura obtenu une distinction.

Ces distinctions seront, en dehors des prix, des mentions honorables.

Aucun mémoire ne peut être livré à la publicité avant le jugement du concours, qui aura lieu dans le mois de décembre ou de janvier de chaque année.

Les chiffres suivants, relatifs à l'Inde française, nous semblent présenter un certain intérêt, et montrer assez bien l'état des quelques possessions qui nous sont restées dans ces vastes contrées soumises autrefois à notre domination.

Les limites du territoire de notre colonie sont déterminées, depuis 1816, par des traités, signés, en 1814 et 1815, par la France et la Grande-Bretagne. Il ne faut donc pas confondre l'Inde française avec les possessions de conquête récente, et dont les limites sont pour ainsi dire incertaines.

La population de notre colonie est de 267,942 sujets français, d'après les registres de l'état civil. Les établissements d'instruction publique sont ainsi répartis : le collége colonial, un grand et un petit séminaire, un pensionnat de jeunes filles, une école gratuite pour les enfants de couleur, cinq autres pour les Indiens, soit ensemble 10 établissements à Pondichéry, réunissant environ 1,500 élèves, en dehors des 2,600 élèves environ qui fréquentent les écoles primaires particulières ; un collége-séminaire et un grand nombre d'écoles libres (54) où sont élevés environ 2,100 élèves à Karikal ; cinq autres établissements et environ 15 écoles primaires, où sont admis les enfants de Chandernagor, de Mahé et d'Yanaon, au nombre d'à peu près 600

élèves. La colonie alloue aux divers établissements d'instruction publique, placés sous la surveillance d'une commission spéciale, une subvention de 88,473 francs.

Les revenus de l'Inde française consistent : en une rente annuelle de 1,065,000 francs, qui est payée par le gouvernement de l'Inde anglaise, en vertu d'une convention internationale du 7 mars 1815;

En recettes, inscrites au budget local pour une somme de 1,689,409 fr. 26 c., soit ensemble 2,754,409 fr. 26 c.

Les dépenses sont :

Celles portées au budget de l'État......Fr.	532.643 »
Celles inscrites au budget de la colonie....	1.689.409 26
Soit ensemble.......Fr.	2.222.052 26

Il en résulte, comme on voit, que l'Inde française n'est nullement à charge à la métropole.

La commission centrale de surveillance sur l'administration des biens ecclésiastiques, en Italie, a terminé son cinquième rapport sur la marche de l'administration de ces biens et sur la vente qui en a été effectuée. Ce rapport récapitule les opérations faites depuis 1866 jusqu'à 1872, et présente les résultats de la gestion de l'année 1873, qui embrasse les opérations concernant les corporations religieuses de la ville et de la province de Rome. Il passe en revue, dans des chapitres séparés, la prise de possession des biens, la valeur attribuée au patrimoine immobilier, les biens-fonds dévolus au domaine, les ventes, les liquidations, les recettes et les dépenses de 1873, et fait connaître, enfin, les chiffres des recouvrements et paiements concernant les biens ecclésiastiques depuis 1866 jusqu'à 1872.

L'incamération a donné, financièrement parlant, des résultats très-inférieurs aux premiers calculs. L'espace nous manquant pour reproduire les nombreuses données contenues dans le rapport de la commission de surveillance, nous nous contenterons de citer les résultats et les chiffres les plus intéressants.

Pour ce qui concerne la province de Rome, ce document relève que la prise de possession a commencé dans la seconde moitié de 1873, et qu'au 31 décembre l'opération était terminée pour 267 corporations religieuses et corps moraux supprimés ou conservés.

La rente constatée s'élevait :

Pour les biens-fonds, à	Fr. 462,428
» biens meubles, à	» 285,851
En tout. .	Fr. 748,279

Cette rente était répartie de la manière suivante :

		Biens-fonds	Meubles	Total
Corporations religieuses . .	27	96,633	85,080	181,713
Corps ecclésiastiques supprimés	25	58.751	35,478	94,229
Corps moraux conservés . .	215	307,045	165,292	472,337

En 1874, les opérations ont été poussées avec une activité plus grande encore. Au 31 mars, la prise de possession comprenait déjà 415 corps moraux, représentant une rente de 829,663 fr. pour les biens-fonds et de 610,875 pour les biens meubles, en tout 1,440,538. Mais, comme il résulte des investigations de la commission que dans la province de Rome, sans parler de la ville, mais en y comprenant les diocèses suburbains, il existe 258 corporations religieuses, 2,964 corps ecclésiastiques supprimés par la loi de 1867, et 832 corps moraux conservés et soumis à la conversion, c'est donc 4,054 institutions dont le domaine est appelé à incamérer les biens ; une partie de l'opération devra donc être renvoyée à 1875.

La situation de la prise de possession dans tout le royaume, et jusqu'au 31 décembre 1873, peut se résumer comme suit :

		Biens-onfds	Meubles	Total
Corporations religieuses	1,905	6,340,595	7,158,425	13,499,020
Corps ecclésiastiques supprim.	31,564	8,476,867	7,091,546	15,568,413
Corps moraux conservés.	13,938	14,557,748	8,908,807	23,466,555
Totaux . . .	47,407	29,375,210	23,158,778	52,533,938

Cependant, cette rente de deux millions et demi ne représente pas en réalité les sommes recouvrées par le Trésor, car il est nécessaire de défalquer la quote des corps conservés qui continuent à faire partie des dotations ; elle ne represente pas non plus exactement le patrimoine ecclésiastique, puisqu'il faudrait tenir compte des biens appartenant aux corps conservés et pour lesquels il n'y a pas eu de prise de possession, ainsi que de la valeur attribuée aux ornements sacrés devenus propriété du domaine, valeur que l'on fait monter à 11,815,210 francs, sur lesquels 9,561,268 ont déjà reçu leur destination, et 2,253,942 sont à vendre.

Le total de la valeur des biens-fonds incamérés par le domaine au 31 décembre 1873 se montait à 673 millions ; les adjudications réduisaient ce chiffre à 649 millions, dont 109 millions ont été abandonnés par le gouvernement aux ayants droit. Les autres 540 millions constituaient donc la propriété du gouvernement. Cette valeur, cependant, ne saurait être complétement réalisée, attendu qu'il faut calculer :

Les 7,773,935 pour biens destinés aux services publics ;

31,530,311 pour biens laissés en emphytéose aux provinces siciliennes ;

31,675,744 pour biens ne se trouvant pas encore disponibles pour la vente.

Les biens vendus ou prêts à l'être représentent la somme de 468,612,207 francs.

Nous terminerons en indiquant l'ensemble des résultats des recouvrements et paiements obtenus par l'administration des biens ecclésiastiques.

	PERCEPTIONS	PAIEMENTS
1866............Fr.	»	3.690
1867....	60.064.538	5.687.888
1868...............	160.058.548	91.312.506
1869...............	174.457.607	54.957.567
1870...............	71.027.337	83.166.072
1871...............	78.521.719	76.988.398
1872............ ...	111.439.639	91.183.531
1873.........	101.060.871	84.829.109
	756.630.212	487.528.763

Avec une différence de 269,101,449 francs entre le chiffre des recouvrements et celui des paiements, laquelle représente le montant des ressources que les biens ecclésiastiques procurent au Trésor, ressources fort inférieures, comme nous le disions plus haut, aux espérances qu'on avait conçues d'abord, surtout si l'on place en regard de ces 269 millions, dont a joui le Trésor jusqu'à fin décembre 1873, les inscriptions de rentes et les différentes charges à lui imposées par suite de cette liquidation.

L'HOTEL DES MONNAIES DE LONDRES

ET LE MONNAYAGE EN ANGLETERRE, EN 1872 ET 1873.

Dans un de ses derniers numéros, le *Times* analyse le rapport du directeur de la Monnaie de Londres sur les opérations de cet établissement en 1873. Nous traduisons, en le condensant, cet intéressant article.

L'hôtel des monnaies de Londres est un des plus célèbres du monde et personne, à quelque point de vue qu'il se place, ne lira sans un très-vif intérêt le document que vient de lui consacrer, pour la quatrième fois (*Fourth Annual report of the Deputy-Controller of the mint*), le fonctionnaire qui possède la haute direction de l'établissement.

Dès les premières lignes, on y voit constaté un fait qui surprendra tout d'abord le grand public. L'an dernier pendant douze semaines entières, il n'y eut aucune frappe de monnaies à l'hôtel de Londres. La frappe des monnaies d'or, très-inférieure, pour 1873, à ce qu'elle avait été les deux années immédiatement précédentes, était terminée en fin juin, et si les choses avaient suivi leur cours ordinaire, le reste de l'année eût été consacré à la frappe des monnaies d'argent ou de bronze, dont le public, supposait-on, devait faire une forte demande. Mais on se trouva en face d'un obstacle qu'assurément on était loin d'avoir présumé : l'outillage de l'hôtel, qui, depuis quatre années, fonctionnait à peu près sans relâche, se trouvait avoir besoin de réparations tellement urgentes que, jusqu'à nouvel ordre, il restait impropre à tout service. Par bonheur, l'approvisionnement du pays en espèces d'argent et de bronze se trouva, contrairement à ce qu'on avait supposé, en mesure de répondre aux besoins généraux pendant les douze semaines de cette interruption aussi inattendue que forcée. Cette circonstance fut d'autant plus heureuse que, l'outillage à peine remis en état de servir, la demande de la monnaie d'argent et de celle de bronze prenait de très-grandes proportions.

On nous dit dans le *Rapport* précité que « la nature et » les conditions spéciales de cet outillage sont telles, qu'elles » mettent les directeurs de l'établissement dans l'appréhen- » sion continuelle d'avoir toujours, à un moment ou à un » autre, à ne plus compter, en partie, sur son efficacité. » Les réparations de l'an dernier ne peuvent avoir fait disparaître cette crainte dans ses causes mêmes, et comme on ne saurait compter sur le retour des circonstances favorables que l'on rencontra alors, il est permis de se demander ce

qui surviendrait dans l'hypothèse d'une désorganisation complète du service matériel de l'hôtel des monnaies de Londres. Il est vrai que l'importation des monnaies d'or, provenant des hôtels de Sydney et de Melbourne, s'est considérablement accrue, en ces dernières années, résultat auquel a certainement eu beaucoup de part ce double fait, qu'aujourd'hui ces monnaies sont du même module et du même titre que les pièces fabriquées à Londres même. Toutefois, dans le cas d'une interruption, même momentanée, du monnayage à Londres, les apports de l'Australie ne pourraient combler cette lacune que d'une façon fort incomplète. L'an dernier, à l'époque même où cette importation était le plus considérable, la Banque d'Angleterre faisait, en effet, savoir à l'hôtel de Londres qu'il lui faudrait reprendre la frappe des pièces d'or. On était alors en octobre et, quoiqu'à la fin de 1873 cette nécessité ne fût pas encore devenue sensible, la chose en elle-même donne assurément à réfléchir. Il est question, depuis 1870, de reconstruire les bâtiments de l'hôtel de Londres et de renouveler son outillage; mais tout, à cet égard, se trouve encore à cette heure à l'état de projet.

La fabrication des monnaies d'or pour l'année 1873 n'a pas dépassé une valeur de 3,300,000 livres sterling, contre 15,000,000 de livres en 1872 et 10,000,000 l'année précédente. Mais celle des pièces d'argent et de bronze s'est tout à fait maintenue à son ancien niveau : pour 1873, 1,034,000 livres sterling (argent) et 43,745 (bronze); pour 1872 : 1,238,000 livres sterling en argent et 48,800 en bronze. En Ecosse, pendant les deux dernières années, on a émis 234,000 livres d'argent frappé au nouveau module et retiré à peu près pour 100,000 livres frappées à des modules aujourd'hui réformés. Mais la Banque d'Irlande s'est à peine servie des facilités qui lui étaient offertes de renouveler l'ancien appareil monétaire de l'argent. Ainsi, en 1872, elle ne faisait frapper aucunes pièces d'argent nouvelles, et en 1873 il ne lui a fallu des mêmes pièces qu'une valeur de 2,000 livres. En 1872, 15,000 livres d'anciens types monétaires environ ont été retirées de la circulation dans cette partie des îles Britanniques; mais rien de semblable ne s'est produit l'année dernière.

Aux colonies, le renouvellement monétaire s'est accompli, au contraire, d'une façon tout à fait satisfaisante : en bloc, pendant l'année 1873, la frappe des pièces nouvelles y a dépassé de 146,000 liv. st. celle de l'année précédente. L'hôtel de Londres a frappé des pièces d'argent et des pièces de bronze destinées à l'île de Terre-Neuve, aux établissements des détroits de l'archipel indien, à Hong-Kong. Mais, pressé comme il l'était, par la demande du marché national lui-même, il a dû abandonner à des particuliers, tels que MM. Heaton et fils, de Birmingham, ou bien à l'établissement spécial de Calcutta le soin de satisfaire une partie des commandes que les colonies lui avaient adressées à lui-même (1).

Il s'est produit une très-petite diminution (5,000 livres sterling en tout) dans la frappe des pièces de bronze. Depuis l'année 1868, l'établissement avait suspendu la frappe des pences et des demi-pences, petites pièces dont les fabricants brasseurs possédaient des quantités énormes. Mais leur demande s'étant fort accrue, depuis quelque temps et se trouvant supérieure à la quantité qui en circule aujourd'hui, la Monnaie de Londres a repris cette frappe, quoique avec certaines précautions et avec une certaine réserve. Un autre changement qu'il importe de constater dans ce genre de monnayage est la suppression de l'habitude qu'avait l'hôtel de recevoir, à leur valeur nominale, les pièces de cuivre de l'ancien type, qui, depuis 1867, a cessé d'avoir cours légal dans le Royaume-Uni. En ce qui touche Gibraltar, Malte et Ceylan, elle a été maintenue toutefois; mais on a pris des mesures pour que cette monnaie réformée disparaisse de toutes les possessions de la Couronne. La valeur totale des espèces transmises aux trésoreries coloniales est tombée, pour l'année 1873, à 475,000 liv. st.: elle avait été de 740,000 livres l'année précédente. Sur ces 475,000 livres, 72,000, dont 15,000 en or et 57,000 en argent, ont fait face à la solde des troupes envoyées contre les Ashantees. Les *Three penny pieces* entraient pour une bonne part dans ces envois.

Le *Rapport* ne dit pas grand'chose des procédés mêmes de monnayage. Ces procédés paraissent avoir atteint, ou à peu près, le degré de perfection dont ils sont susceptibles. Les quelques faits signalés parlent d'eux-mêmes. Le poids de toutes les pièces d'or frappées à la fin de juin 1873, et qui représentaient une valeur de 24,500,000 livres sterling (615,000,000 de nos francs), ce poids s'est trouvé ne pas différer de la 2/1000 partie d'une once du poids légal. Ajoutons qu'à l'égard des pièces (d'une valeur de 6,500,000 livres) frappées en 1871, aucune différence de poids n'avait été perceptible.

Ce même département est chargé de la confection des médailles: mais jusqu'ici on se bornait à en faire le corps; quant aux accessoires : oreillons, anneaux d'attache, etc., ils étaient fabriqués au dehors. Maintenant, l'ensemble de cette fabrication s'effectue sur place. Pendant la suspension momentanée des travaux dont il a été question plus haut, M. Hill, le directeur des travaux techniques, a soumis à un traitement mécanique les débris et résidus contenant de la poussière d'or, et dont la quantité s'était progressivement accumulée jusqu'au poids de 26 tonnes et demie. Cette opération première achevée, on a fait subir à l'or une épuration, et on est parvenu à en extraire une quantité qui a produit une recette de 2,414 liv. st. 10 shillings. Toutefois, malgré l'emploi des moyens mécaniques, on a vu qu'il était impossible de retirer d'une masse aussi considérable toutes les parcelles d'or qui s'y trouvent; et on s'est décidé à ne plus laisser s'accumuler ces débris, comme par le passé. Des mesures ont été prises pour en extraire chaque jour toute la quantité du précieux métal qu'ils peuvent renfermer et livrer encore.

Le *Rapport* offre aussi quelques détails intéressants sur les mérites respectifs du florin et de la demi-couronne. On se rappelle que la mise en circulation du premier de ces types remonte à l'année 1849. A cinq ans de distance, une circulaire provoquait l'opinion publique à se prononcer sur ses avantages comme monnaie et comme type de transition à un système décimal dont la livre sterling fournirait la base. Les banquiers, auxquels on s'adressait de la sorte, répondirent de la façon la plus divergente, et, en somme, l'administration resta dans la même incertitude qu'auparavant sur les mérites véritables du florin. De là, en 1861, une nouvelle circulaire; cette fois, on obtint quarante-cinq témoignages en faveur de la demi-couronne, vingt-cinq pour le florin, et dix-sept qui restaient neutres. Il faut, d'ailleurs noter que ces réponses, dans leur majorité, n'étaient nullement favorables à la circulation simultanée des deux pièces. Enfin, l'année dernière, une nouvelle enquête a été ouverte; en voici le résultat : quarante-six opinions se sont prononcées en faveur du florin circulant seul; soixante-trois pour la demi-couronne, également seule; cent quatre-vingt-treize pour la coexistence des deux types; aussi la frappe des demi-couronnes, qui ne se faisait plus depuis 1851, vient-elle de recommencer.

Un mot maintenant sur les hôtels des monnaies de Sydney et de Melbourne. Ils ont reçu, en 1873, des *champs d'or* de la Nouvelle-Galles du Sud, 436,624 onces d'or valant 1,611,940 livres, soit 280,912 de moins que l'année précédente. La colonie de Victoria, de son côté, n'a fourni que 221,870 onces représentant une valeur de 887,126 liv. st. 15 shillings 6 deniers. Ces deux hôtels semblent dans un état de prospérité, qui fait le plus grand honneur à leurs directeurs respectifs, M. Elouis et le colonel Ward. L'hôtel de Victoria a sollicité l'autorisation de frapper des monnaies d'argent. Cette demande s'est imposée à l'attention du gouvernement anglais; on ne sait pas encore toutefois l'accueil final qui lui est réservé, de même qu'au projet de doter la Nouvelle-Zélande d'un établissement de ce genre pour la frappe de monnaies d'argent et de bronze, projet aujourd'hui à l'étude.

La législature des Etats-Unis a assigné une nouvelle valeur légale à la livre sterling du Royaume-Uni. Cette valeur légale, contrairement à ce que le Congrès américain avait décidé en 1842, est conforme à la valeur intrinsèque de la monnaie en question. C'est là un changement qui ne manque pas d'importance, puisqu'il prouve la reconnaissance par une grande nation commerciale du principe suivant lequel la valeur des monnaies se déterminerait d'après la quantité de *métal pur* qu'elles peuvent contenir. Signalons à ce propos, et dans un ordre d'idées analogue, le vœu émis par la convention monétaire internationale qui s'est tenue à Vienne l'an dernier, en faveur de l'étalon d'or unique et d'une monnaie internationale à 7 1/2 grammes

(1) Aussi bien, en ce qui concerne MM. Heaton, de Birmingham, la chose s'explique d'elle-même, selon ce que M. John Crowdy nous disait, dans l'article qu'il a publié sur le monnayage dans *The Companion to Almanac*, pour l'année 1873, article qui a été reproduit ici-même (Voir l'*Economiste Français*, numéro du 9 août 1873). M. Crowdy n'hésitait point à prétendre que la *Monnaie* de Londres se voyait assez souvent, pour les opérations les plus délicates, obligée de recourir aux ateliers de MM. Heaton, mieux outillés que les siens.

de fin, ainsi que d'un dollar international basé sur le système métrique, pesant 1 gramme et demi d'or et divisé en 100 cents. La conférence a pensé qu'il suffirait, pour atteindre le but, que tous les gouvernements intéressés, sans recourir à des traités spéciaux, retirassent de la circulation les vieilles monnaies ayant perdu leur poids légal, pour les refondre et leur restituer ce poids.

Le tableau suivant montrera ce qu'a été le monnayage en Angleterre pendant les années 1872 et 1873.

	1872.	1873.
I. Monnaies d'or.		
Souverains	13.643.880	2.382.832
Demi-souverains	3.235.112	2.003.464
II. Monnaies d'argent.		
Florins	6.920.100	5.965.740
Shillings	8.866.440	6.486.480
Sixpences	3.777.840	4.395.600
Fourpences	4.158	4.158
Threepences	1.113.288	4.059.521
Pences (en argent)	7.920	7.920
III. Monnaies de bronze.		
Pences	8.601.600	8.494.080
Demi-pences	4.480.000	3.584.000
Farthings	2.150.408	3.215.600

On voit par là que la fabrication des monnaies de la plus haute valeur a considérablement diminué, en 1873, de l'autre côté de la Manche.

LES MANUFACTURES DE COTON ET DE JUTE AU BENGALE.

Depuis une dizaine d'années, on constatait un déclin assez sensible dans le commerce extérieur de l'Inde anglaise et dans sa navigation. Ainsi, pour l'exercice 1865-66 (du 1er avril 65 au 1er avril 1866), la valeur totale de ce commerce se trouvait atteindre la somme de 124 millions de liv. st. Pendant les exercices subséquents, il y eut une baisse graduelle et, en 1872-73, on n'arrivait plus qu'au chiffre de 92,342,720 livres. Pour l'exercice 1873-74, ce chiffre s'est quelque peu relevé : 94,260,992 livres en tout, dont 38,386,143 représentant les importations, et 56,874,849 les exportations. Ce qu'il y a d'ailleurs de remarquable dans la reprise du dernier exercice, c'est qu'elle résulte surtout d'une importation double de machines et de charbons, deux articles qui entrent francs de droits dans l'Inde (machines : 1,002,347 livres; charbons : 722,166). On compte, pour les machines du moins, sur une importation plus considérable dans le cours de l'exercice actuel, et cela parce que l'esprit industriel s'accentue d'une façon remarquable, au bénéfice de tout le monde, des capitalistes anglais, comme des natifs eux-mêmes.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, on n'a pas vu moins de quinze grandes usines pour la filature et le tissage du coton ou du jute, s'établir sur les bords de l'Hoogly, ou bras occidental du Gange, dans un rayon de 10 milles en aval et de 20 milles en amont du grand centre de Calcutta. Il n'est guère de mois où soit une maison anglaise, déjà établie dans cette ville, soit un spéculateur américain, ne mette en avant un projet analogue, toujours sûr de la faveur avide du marché. Sur la rive droite du fleuve, on rencontre, avant d'arriver à Calcutta, les *old Fort Gloster Mills*. On n'y manufacturait d'abord que le coton, et l'entreprise était restée longtemps languissante ; au coton, des Américains ont joint le jute ; ils ont beaucoup étendu les opérations primitives et ont obtenu un succès entier. A Seebpoor, en face de Calcutta, la maison écossaise Macneill et Cie et la maison américaine Apcar et Cie s'apprêtent à établir deux fabriques gigantesques de jute; un peu plus haut, à Goosery, se trouve une manufacture de coton déjà ancienne et de plus en plus florissante. Aux abords de Serampore, à Rishra, une manufature de jute s'est installée dans l'ancienne propriété de Warren Hastings ; et à Serampore même, une maison de Glasgow a transformé aussi en usine à jute, où battent 400 métiers, l'établissement qui avait fourni à MM. Carey et Marshman le papier nécessaire à leurs quarante traductions de la Bible en dialectes locaux. Enfin, un peu plus haut encore, à Chapdanec, le jardin de plaisance des anciens gouverneurs français de Chandernagore a éprouvé une transformation similaire, de même que la distillerie de Goaripore, d'où partaient jadis tant de barriques de rhum destinées aux mineurs de l'Australie.

Passons sur la rive gauche de l'Hoogly ; il est question d'établir une manufacture de coton à Titaghur, la retraite délicieuse que lord Combermere avait choisie pour se reposer de ses luttes contre les princes indigènes. A quelques milles au-dessous, en face d'une station de chemin de fer, celle de Bally, se dresse la manufacture de jute de Baranagore ; c'est de tous les établissements de cette espèce la plus ancienne en date et la plus considérable en importance. Le faubourg de Cossipore, à Calcutta, n'est qu'un amas d'établissements munis d'appareils spéciaux, où l'on trie le jute et où l'on prépare les balles destinées à l'exportation. La ville elle-même renferme des usines du même genre, et un Américain entreprenant construit en ce moment une vaste usine à jute sur les terrains qui marquaient jadis l'extrémité du malencontreux chemin de fer de Mutlah.

Franchit-on maintenant la succession de quais et jetées, d'embarcadères et de débarcadères qui font de la rive gauche de l'Hoogly une sorte de second Liverpool, on rencontre une manufacture de coton, de date récente, qui s'est installée dans le voisinage immédiat d'un parc magnifique, *Garden Reach*, dont les grandes compagnies de navigation à vapeur s'étaient déjà approprié les dépendances. A Budge Budge, la propriété où résidait sir Lawrence Peel, lorsqu'il présidait la haute cour de justice, a été convertie en manufacture de jute. Le gouvernement lui-même possède à Alipore Gaol un établissement de même espèce. Enfin, autre manufacture encore à Sarajgunge, point central du commerce de ce textile dans le Bengale oriental.

Les compagnies existantes réalisent de fort beaux bénéfices, au point que certaines ont pu récemment fournir à leurs actionnaires des dividendes de 75 pour cent ! Elles doublent le nombre de leurs métiers déjà en activité, et par ce succès même, suscitent l'idée d'entreprises nouvelles. Il est remarquable que les besoins du grand trafic de riz, qu'a provoqué la famine actuelle du Bengale, aient stimulé ce mouvement, loin de le retarder. Mais il serait sage de s'attendre à une très-sérieuse réaction, un jour ou l'autre, à moins que les nouvelles manufactures de jute de l'Inde ne se mettent en mesure de lutter avec la fabrique de Dundee quant à la production des étoffes de première qualité. La consommation des toiles à sac paraît, il est vrai, offrir un champ sans limites, puisque certaines compagnies ont reçu des ordres de livraison à l'échéance de plus d'une année. Mais ce n'est là qu'une circonstance momentanée. Cette consommation a une limite comme toutes les autres; cette limite une fois dépassée, la production doit s'attendre à des mécomptes, et bien des gens estiment que ce moment pourrait, dans l'espèce, être assez prochain.

On parle d'un développement analogue de la fabrique de coton de Bombay et des alentours de cette ville, et à Cawnpore, *the Elgin cotton mills* chassent du marché les produits indigènes, même dans l'Oude. Cet essor de l'esprit industriel exerce une influence notable sur les natifs. Si, jusqu'ici, les hautes classes, au Bengale du moins, hésitent encore à apporter leur concours financier aux entreprises nouvelles, elles finiront assurément par reconnaître les avantages que le travail collectif offre à la production manufacturière. A mesure que l'ancien système hindou se désagrégera, les Zémindars, qui forment une classe très-nombreuse et qui aujourd'hui vivent en paresseux de leurs rentes foncières, fidèles encore à des errements souvent hostiles à tout progrès, à toute innovation même, les Zémindars rechercheront dans le commerce et l'industrie un emploi plus utile de leur temps et de leurs capitaux. Quand ils en viendront là, les maisons européennes ou américaines et les planteurs de l'intérieur trouveront des concurrents redoutables. Déjà une famille de cette classe a relevé de ses ruines une fabrique d'indigo que les Européens avaient abandonnée, et introduit le travail en commun parmi ses fermiers et ses serviteurs. Mais c'est surtout sur les basses classes, soit ouvrières, soit agricoles, que se feront sentir, en bien et en mal, les effets de la révolution déjà commencée et destinée, très-vraisemblablement, à s'accomplir tout entière.

L'introduction parmi ces classes, — désormais beaucoup mieux rétribuées, et dépourvues en même temps de toute culture morale ou intellectuelle, — de l'habitude de fréquenter le cabaret et du chômage du lundi, telle est, avec l'agglomération des hommes et des femmes, dans les ateliers, la part à faire au mal. Mais, en somme, celle du bien paraît prépondérante, jusqu'ici du moins. La demande de travailleurs par les nombreuses manufactures qui se sont créées, dans un rayon restreint, n'a pas eu encore pour effet d'élever, d'une façon considérable, le taux des salaires. Ces établissements se sont installés au milieu de la population rurale la plus dense du monde, 2,000 personnes par mille carré, sur une moitié de l'aire que cette population occupe. Les salaires qu'ils servent à des milliers d'hommes, de femmes

et d'enfants, et les approvisionnements de riz qu'ils ont fait venir et qu'ils ont distribués au plus bas prix possible, ont assurément contribué à soulager les souffrances des indigènes, en ces temps de disette. En diminuant la densité de la population rurale, ils ont rendu service à la fois aux ouvriers et aux laboureurs pauvres. Il est certain qu'un changement de cette espèce ne pouvait qu'affecter gravement l'ancienne fabrication manuelle ; mais les produits les plus grossiers sont restés le partage de celle-ci et l'on voit actuellement cent ouvriers trouver à vivre d'une façon passable, là où jadis il n'y avait place que pour un tisseur à l'existence précaire. Un jour viendra, sans doute, où l'intervention législative paraîtra nécessaire pour la protection de tous les intérêts, de ceux des patrons comme de ceux de leurs ouvriers. En attendant, des habitudes d'ordre et de discipline auront été inculquées à une race qui s'y était montrée jusqu'ici réfractaire : une manufacture, telle que celle de Baranagore, est une véritable école d'éducation pour les indigènes.

Ad.-F. de Fontpertuis.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondance particulière de l'Économiste Français.

Pérou.

Lima, 13 juillet. — Le développement de l'agriculture prend en ce pays de grandes proportions. Durant la dernière quinzaine, deux navires péruviens, venant de Macao, ont débarqué au Callao, l'un 702 asiatiques, et l'autre 369. Un navire anglais a apporté dans le même port un chargement de machines à fabriquer le sucre pour la plantation appelée l'*Etoile de Santa Clara*, appartenant à Mell, Llona et Cie.

La licitation de la mine de mercure de Huancavelica mérite d'appeler l'attention. Par décret du 21 mai dernier, il a été disposé que l'on procéderait à une nouvelle adjudication de l'affermage de la mine de cinabre située dans le département de Huancavelica et appelée Santa Barbara, aux conditions suivantes :

1° Le gouvernement afferme la mine de cinabre de Santa Barbara de Huancavelica pour une période de cinquante années qui commenceront à courir à compter du jour où se signera le contrat de location.

2° Les travaux d'exploitation de la mine commenceront au plus tard dix-huit mois après cette date et ne pourront être interrompus pendant plus de six mois consécutifs, sauf les cas fortuits et prouvés.

3° La mine sera exploitée selon les règles de l'art et conformément aux ordonnances des mines pour l'extraction et la préparation du cinabre.

4° Le gouvernement se réserve la faculté d'inspecter les travaux au dedans ou au dehors de la mine et de nommer d'une manière permanente ou transitoire le personnel nécessaire à cet objet.

5° Le concessionnaire devra présenter dans les six mois une compagnie constituée avec un capital de un million de *soles* (cinq millions de francs).

6° Le mercure produit par la mine sera exempt de tout impôt, et le fermier ou la Compagnie ne paieront rien à l'Etat, si ce n'est quand la production du mercure excédera 2,000 quintaux par an. Dans ce cas l'Etat prélèvera dix pour cent de la production excédante.

7° L'entrepreneur peut introduire sur le territoire de la République, libres de droits, les machines et outils nécessaires à l'exploitation de la mine, selon ce qui est édicté par la loi du 28 décembre 1872.

8° La compagnie publiera mensuellement ses balances et un état de la quantité de mercure produite et vendue dans la même période.

9° La compagnie pourra établir les voies ferrées dont elle aura besoin pour ses travaux et transport de matériaux et de combustible ; mais elle ne pourra les ouvrir au trafic public sans une autorisation préalable du gouvernement.

10° A l'expiration des cinquante années du contrat, tout le matériel de l'exploitation de la mine et du traitement du cinabre seront dévolus à l'Etat sans aucune indemnité.

11° La compagnie ne pourra se dissoudre avant cinquante années, sauf cas fortuits, tels que la perte de la moitié du capital, ni transférer son contrat sans autorisation du gouvernement.

12° Tous les différends qui pourront résulter de la convention seront jugés par les tribunaux de la République, conformément aux lois du pays, et le fermier, la compagnie ou les actionnaires renonceront, s'ils sont étrangers, à toute intervention diplomatique en leur faveur, ils seront réputés comme Péruviens en tout ce qui concerne l'accomplissement du contrat.

13° Lors de la signature du contrat, le fermier déposera dans la caisse fiscale cent mille *soles* (500,000 francs) en bons de la dette intérieure consolidée du Pérou, valeur nominale, à titre de garantie.

14° Ce dépôt sera remis au fermier aussitôt que la mine aura produit dix mille quintaux de mercure et que l'on aura employé cent mille *soles* au moins dans les travaux.

15° Le dépôt sera confisqué si, deux ans après la signature du contrat, on n'avait pas entrepris dans la mine des travaux d'au moins cent mille *soles*.

16° Le contrat deviendra nul faute d'accomplissement d'une de ses clauses, sur la déclaration qui en sera faite par les tribunaux.

17° Les enchères auront lieu par devant la junte des monnaies du département, le 22 septembre prochain, et l'on n'y admettra que les soumissionnaires qui auront déposé dix mille *soles*.

18° Les enchères porteront uniquement sur le tant pour cent en mercure attribué à l'Etat sur ce que produira la mine en plus de deux mille quintaux par an qui sont libres de toute charge.

Pour extrait : A. Hernandez.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

pour le développement du commerce extérieur (1).

Rapport présenté par la sous-commission chargée d'étudier le rôle des consulats et les meilleures méthodes de publication des documents officiels (suite).

Nous continuons l'étude commencée dans notre précédent article sur les meilleures méthodes de rédaction et de publication des documents officiels intéressant le commerce, par l'examen des *Annales du commerce extérieur*.

Les *Annales du commerce extérieur* paraissent depuis plus de vingt-cinq ans par livraisons mensuelles, dont le nombre de feuilles varie suivant l'importance des matières. Les renseignements qu'elles contiennent sont classés sous les deux rubriques : *Législation commerciale* et *Faits commerciaux*. Sous ce titre de *Législation commerciale*, les Annales reproduisent ou analysent tous les documents législatifs ou administratifs qui paraissent en France ou à l'étranger et qui concernent le commerce ou l'industrie. Les traités de commerce, les tarifs de douane, les lois fiscales, les décrets, les circulaires ministérielles, les instructions administratives et tous les documents de nature analogue, voilà ce qui compose la première partie de cette publication. Il n'est pas besoin, Messieurs, d'attirer votre attention sur l'importance de ces renseignements : ils forment, à vrai dire, l'élément essentiel des *Annales du commerce extérieur*. Peut-être cependant ne sont-ils pas toujours publiés assez exactement et assez tôt. Ainsi, par exemple, dans la livraison du mois d'avril 1873 nous trouvons un grand nombre de documents arriérés : une circulaire de la direction générale des douanes en date du 13 septembre 1872, vieille, par conséquent, de quatre mois ; un décret sur le jaugeage des navires en date du 24 décembre 1872 et publié dans le *Journal officiel* du 28 décembre de la même année ; de nombreuses circulaires et de nombreux décrets, en date des 8 juin 1871, 26 juillet, 5 août, 22 août, etc., ayant paru dans le *Journal officiel* du 13 août 1872, du 2 septembre, du 18 septembre, etc. Vous voyez, Messieurs, que beaucoup de ces documents ne sont publiés dans les *Annales* que sept ou huit mois après leur naissance, et que ce recueil est souvent en retard de plus d'un semestre sur le *Journal officiel*. Si nous passons aux documents étrangers, nous constatons qu'ils subissent souvent de bien plus longs délais avant de paraître dans les *Annales du commerce extérieur*. Ainsi, dans la même livraison d'avril 1873, nous trouvons une ordonnance prussienne du 17 août 1868, sur les poids et mesures dans la Confédération de l'Allemagne du Nord. Cette ordonnance avait paru en 1869 dans les *Jahrbücher der Zollgesetzgebung* ; elle a donc attendu quatre ans pour figurer dans les *Annales*. Nous voyons aussi dans la même livraison d'avril 1873 une circulaire ministérielle prussienne du 7 juillet 1871, relative au maintien du quintal et de la livre pour les déclarations en douane et le paiement des droits. Voilà donc un retard de près de deux ans. Dans une livraison suivante, celle de juin 1873, nous

(1) Voir l'*Économiste Français* du 15 août 1874.

rencontrons tout un ensemble de documents belges qui modifient les droits de navigation, savoir : une loi du 5 juillet 1871, un arrêté royal du 30 novembre 1871 et une circulaire du 1er décembre 1871. Dans la livraison du mois d'août 1873 on trouve une décision du gouvernement égyptien en date du 30 juillet 1870, sur les droits de phare dans les ports de l'Egypte. C'est dans la livraison d'octobre 1873 que paraît l'ordonnance générale de la douane espagnole du 15 juillet 1870. Sans doute ces retards ne se présentent que rarement, mais ils sont néanmoins regrettables, alors même que l'on rajeunirait ces documents anciens en les faisant suivre de documents plus récents.

Il est évident que des lois ou des circulaires étrangères qui ne paraissent qu'au bout de deux ou trois ans, quelquefois de quatre ou cinq ans, viennent trop tard à la connaissance de nos industriels et de nos commerçants. Nous devons vous communiquer, il est vrai, la réponse que l'administration fait à nos critiques. Elle se rejette sur les fatals événements de 1870 et de 1871 pour excuser ces délais. Il se serait formé à cette époque un arriéré considérable qui imposerait nécessairement quelque retard à la publication des documents actuels. La limitation des crédits consacrés à la publication des *Annales du commerce extérieur* n'aurait pas permis de doubler la publication afin de regagner le temps perdu. Nous ne pouvons accepter ces explications que comme des circonstances atténuantes. Nous aurions compris que l'année 1872 éprouvât l'influence de cet arriéré ; mais il nous semble difficile d'admettre que cette influence s'étende encore à la fin de l'année 1873 et au commencement de l'année 1874. Nous reconnaissons qu'avant les événements de 1870 et de 1871 il était rare que les retards fussent aussi considérables, c'est-à-dire qu'ils atteignissent trois, quatre ou cinq ans ; néanmoins toujours on s'est plaint de la publication tardive des documents étrangers dans les *Annales*. Il importe que l'administration se persuade qu'un tel recueil ne peut avoir une utilité considérable qu'à la condition d'être toujours au courant et de porter sans le moindre retard à la connaissance des intéressés les documents législatifs et administratifs.

C'est là d'ailleurs le principal reproche que nous fassions à cette partie des *Annales du commerce extérieur* ; le cadre en est bon, les tables analytiques nous paraissent faites avec soin et bien entendues. Nous devons cependant vous dire quelques mots d'une particularité de cette publication. Les *Annales* sont faites pour former des collections et être conservées dans les bibliothèques ; chaque numéro comprend, en général, des renseignements sur plusieurs pays. Ces documents sont destinés à être réunis en volumes, non pas par année, mais par pays. Il en résulte qu'on a adopté une disposition fort ingénieuse, trop ingénieuse peut-être, car elle rend presque impossible à un simple particulier de conserver les *Annales*. Cette disposition consiste en ce que la pagination ne court pas de la première page à la dernière de chaque livraison. Une livraison se compose de trois, quatre ou cinq feuillets, qui sont destinés à être détachés les uns des autres, qui ont chacun une pagination particulière, et doivent être collectionnés chacun à part pour se réunir aux feuillets concernant les mêmes pays dans les livraisons antérieures. Il est difficile, Messieurs, de bien faire comprendre par écrit cette organisation subtile. Comme les différents pays ont une importance inégale et que quelques-uns sont l'objet de rares communications, si l'on veut faire la collection des *Annales du commerce extérieur*, il faut conserver quelquefois pendant vingt ans ou plus des feuillets disséminés et qui attendent le complément du volume avant d'être réunis et reliés. Pour la législation commerciale de la Belgique, par exemple, il a fallu collectionner tous les feuillets depuis 1843 jusqu'en 1867 avant d'avoir deux volumes : pendant onze ou douze ans on a dû conserver avec soin ces fascicules avant de les cartonner ou de les relier. Aussi, Messieurs, pour faire collection des *Annales du commerce extérieur*, il faut avoir un bibliothécaire très-habile et très-soigneux. Nous savons que cette organisation est utile à l'administration, qui trouve un répertoire très-précieux dans les soixante et un volumes de ce recueil ; mais nous croyons qu'on pourrait obtenir le même avantage avec moins de complication : il suffirait d'avoir des tables analytiques annuelles et décennales faites avec soin.

Passons maintenant à la seconde partie des *Annales du commerce extérieur*, celle qui est intitulée *Faits commerciaux*. C'est sous cette rubrique que sont, non pas reproduits, mais analysés et remaniés les rapports des consuls. Nous sommes loin de dire que ces *faits commerciaux* soient en eux-mêmes sans intérêt ; mais ils n'ont nullement le caractère d'une publication consulaire : ce sont de purs faits divers ou des statistiques sur le commerce, l'agriculture, l'industrie, la navigation, la population des différents pays. Quelquefois ces chiffres sont présentés d'une manière aride, sans commentaires ou avec un commentaire insuffisant. Ce sont alors des sortes de mosaïques ou plutôt de travaux faits de pièces et de morceaux. On a le plus souvent réuni plusieurs rapports consulaires, faits à diverses époques et provenant d'agents différents, pour dresser ainsi une sorte d'exposé statistique et analytique d'un pays éloigné. Cet exposé n'est lui-même qu'un squelette : on n'y sent point la vie. Dans un rapport consulaire, qui est une œuvre individuelle, on peut s'attendre à rencontrer un enchaînement d'idées, des déductions, des conseils. C'est bien là ce qu'on a le droit de demander aux documents consulaires ; mais tout cela est généralement absent des « Faits commerciaux » des *Annales*. Le titre lui-même indique qu'il s'agit ici simplement de *matters of facts*, comme disent nos voisins, et non pas d'appréciations. Aussi cette partie du recueil a une incontestable utilité pour l'économiste, le statisticien, le géographe. Mais le commerçant et l'industriel français, en général, y chercheraient vainement des suggestions. Nous verrons qu'il en est tout autrement des recueils consulaires de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Italie.

Par une heureuse pensée, on avait décidé, il y a quelques années, que les noms des consuls se trouveraient indiqués en tête de leurs rapports que publieraient les *Annales*. C'était le seul moyen, en effet, d'intéresser ces agents à cette partie laborieuse et délicate de leurs attributions. Malheureusement cette prescription n'a pu être exécutée que d'une manière exceptionnelle. Nous avons étudié avec soin toute la série des *Annales* du mois de mars 1873 au mois de mai 1874 : dans ces quinze mois nous n'avons rencontré que sept ou huit noms de consuls. C'est que les *Annales du commerce extérieur* ne publient jamais ou très-rarement tels quels les rapports consulaires. Elles les refont, elles les fondent les uns dans les autres, elles les combinent avec d'autres éléments pour fournir au public une étude d'ensemble sur chaque région.

Une très-grande partie des « Faits commerciaux » des *Annales* sont tirés soit des documents de la douane française, soit des documents officiels publiés par les gouvernements étrangers, soit enfin d'ouvrages ayant pour auteurs de simples particuliers. C'est ainsi que nous trouvons dans une des dernières livraisons (octobre 1873) des extraits d'un rapport d'un professeur de physique et de chimie au Caire ; plus loin de longs renseignements tirés d'une statistique de l'Egypte, ayant pour auteur un secrétaire de l'intendance sanitaire. Nous sommes loin de blâmer systématiquement ces emprunts. Nous ne nous y arrêtons que pour fixer le véritable caractère des *Annales* : il est évident que ce recueil est un recueil scientifique et non pas un recueil consulaire.

Un des inconvénients, pour le commerce, du mode de rédaction des *Annales*, c'est que chacune de ces savantes études, dont les éléments sont puisés à une foule de sources, exige beaucoup de temps. Il en résulte que ces « Faits commerciaux » paraissent le plus souvent avec un retard de plusieurs années. Pour en donner une preuve, disons que dans un de ces travaux d'ensemble sur les Etats-Unis, publié en janvier 1874, nous trouvons une statistique de la production du coton, qui s'arrête à la campagne 1868-1869.

Un autre inconvénient beaucoup plus grave, c'est que les *Annales du commerce extérieur* restent quelquefois dix, quinze, vingt années sans dire un mot de pays fort intéressants et où notre commerce devrait se chercher des débouchés. Le rédacteur des *Annales* attend qu'il ait amassé sur ces pays un nombre suffisant de documents pour faire un ensemble qui soit complet et intéressant ; il met ainsi parfois de longues années à faire le dossier d'un pays.

La livraison du mois de mars 1873 contient une intéressante étude sur l'Uruguay, qui commence par ces mots : « Le dernier document publié sur l'Uruguay dans les *Annales du commerce extérieur* remonte à 1861. Les renseignements concernant ce pays, qui sont parvenus depuis » lors au département du commerce, étaient beaucoup trop » problématiques pour pouvoir être livrés sans inconvénients à la publicité. » Ces lignes, que nous reproduisons textuellement, vous donnent le vrai caractère de la publication que nous analysons. Pendant douze ans on s'y est tu sur un pays aussi considérable que l'Uruguay et une ville aussi importante que Montevideo. Nous ne pouvons supposer que nos consuls à Montevideo soient restés douze ans sans envoyer de rapport ; mais, par un excès de scrupule scientifique, dans ce long intervalle les *Annales* n'ont fait aucun usage de ces renseignements.

Dans la livraison suivante, celle du mois d'avril 1873, nous trouvons sur la république de l'Equateur une intéressante étude qui commence par ces lignes : « Le dernier » document relatif à l'Equateur qu'aient publié les *Annales* » porte sur l'exercice 1856. Les renseignements que le » département du commerce a reçus depuis lors sur ce » pays n'étaient pas d'une exactitude suffisamment re- » connue pour pouvoir être publiés. Quant aux informa- » tions ci-après, qui concernent les années 1869 et 1870, » elles ont un caractère officiel, étant empruntées à un » mémoire présenté au Congrès par le ministre des finan- » ces de la république de l'Equateur, en septembre 1871. » Ainsi, Messieurs, les *Annales* sont restées douze ans sans parler de l'Uruguay; elles ont été seize ans sans parler de l'Equateur. Cependant ce pays a un commerce extérieur de 52 millions de francs. Il n'est pas possible d'admettre que nos consuls dans cette région soient restés depuis 1857 sans envoyer de communication; mais on n'en a fait aucun usage.

Dans la livraison de juin 1873, nous rencontrons sur le royaume de Siam et le port de Bangkok un travail qui commence par ces lignes : « Le dernier document relatif » au royaume de Siam qu'aient publié les *Annales du* » *commerce extérieur* porte sur l'exercice 1864. » Vous voyez que Siam et Bangkok ont été plus heureux que Montevideo et l'Uruguay et que l'Equateur, puisque les renseignements consacrés au premier de ces pays dans les *Annales* reviennent tous les neuf ans, tandis que pour l'Uruguay la périodicité est de douze ans et de seize ans pour l'Equateur.

Il est évident, Messieurs, que c'est précisément au sujet de ces pays éloignés qu'il serait utile d'avoir au moins une fois chaque année des informations complètes de nos consuls. Notre commerce et notre industrie peuvent être assez facilement instruits par leurs voyageurs, leurs correspondants, les circulaires commerciales et les journaux de la situation économique des pays voisins du nôtre. Au contraire, pour les contrées lointaines, ces sources de renseignements manquent, il serait désirable que les rapports des consuls vinssent suppléer à ces lacunes des informations privées.

En définitive, il résulte d'un examen consciencieux et impartial que les *Annales du commerce extérieur* ne peuvent point être considérées comme une publication consulaire ou commerciale. C'est un recueil qui n'est pas sans mérite, mais c'est un recueil économique, statistique, géographique, si vous le voulez encore, législatif. Nous sommes loin de proposer qu'on le supprime; nous désirons, au contraire, qu'on le maintienne. Il nous semble cependant indispensable de créer à côté des *Annales* quelque chose, nous ne disons pas de mieux, mais de différent.

Le ministère du commerce nous a remis un certain nombre d'exemplaires des publications officielles des principaux pays étrangers sur le commerce extérieur. Nous avons, d'un autre côté, puisé aux grandes enquêtes anglaises des appréciations et des renseignements sur l'effet produit par la publication des rapports consulaires.

La première publication étrangère qui s'offre à nous, c'est le *Preussiches Handels Archiv, Wochenschrifft für Handel, Gewerbe und Verkehrs Anstalten.* C'est là une feuille qui paraît sous le patronage du ministère du commerce et des travaux publics et qui puise aux sources officielles. Ce recueil nous semble avoir été inspiré par nos *Annales du commerce extérieur*; on y a apporté cependant d'importantes améliorations. Le *Preussiches Handels Archiv* est hebdomadaire, tandis que nos *Annales* sont mensuelles. La division générale des matières est la même que chez nous : il y a deux parties dont l'une est appelée Législation (*Gesetzgebung*) et l'autre *Statistique*; ce qui équivaut à nos *faits commerciaux*. Faisons remarquer cependant que ces statistiques dans le journal prussien sont morcelées et paraissent au fur et à mesure de leur arrivée au ministère du commerce, tandis que les *Faits commerciaux* des *Annales*, étant rassemblés en des monographies complètes sur chaque pays, ne paraissent qu'après un long intervalle. La publication prussienne, quoique identique pour le cadre à la française, a sur cette dernière l'avantage de la célérité. Nous avons sous les yeux le numéro du 5 juin 1874; il comprend dans la partie statistique les sujets suivants : un rapport sur le commerce, la navigation et la situation économique de New-York en 1873; un rapport annuel sur le commerce et la navigation de Belfast en 1873; un rapport sur le commerce de Tampico, dans le Mexique, en 1873; enfin un rapport sur l'exportation du cuivre du Chili et de Bolivie en 1873, comparée aux résultats de 1872. Vous voyez, Messieurs, combien ces informations sont rapides. Il ne nous paraît pas d'ailleurs que le *Preussiches Archiv* publie intégralement des rapports consulaires annuels. Aussi, malgré les mérites de ce recueil, nous croyons que nous devons chercher ailleurs un modèle pour une publication consulaire. Nous conseillons seulement à la rédaction de nos *Annales du commerce extérieur* de prendre pour les renseignements quelque chose de la rapidité du *Preussiches Archiv.*

Nous avons eu aussi sous les yeux une publication autrichienne, ayant une origine officielle : l'*Austria, Archiv für volkswirthschaftliche Gesetzgebung und Statistic.* C'est aussi là un recueil hebdomadaire, qui est rédigé par la direction statistique du ministère du commerce. D'après le peu de numéros que nous avons consultés, il nous a paru que cette publication visait principalement le commerce intérieur. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de nous en occuper davantage.

Au contraire, nous attirerons votre attention sur les publications consulaires de l'Angleterre, de l'Italie et de la Belgique. Voilà vraiment les modèles qu'il nous faut imiter.

Si nous nous reportons à la grande enquête anglaise de 1858, nous voyons (parag. 6006) une énumération des divers rapports que les consuls doivent envoyer à leur gouvernement. Ces obligations paraissent être moins détaillées que chez nous et laisser plus de liberté et d'initiative aux consuls; quoi qu'il en soit, le fond est le même : des rapports commerciaux annuels, des tableaux de l'exportation et de l'importation, spécifiant les valeurs et les quantités, des états de navigation, le relevé des prix courants des principaux articles et du taux des changes; en outre des rapports trimestriels sur l'agriculture. Cherchons maintenant comment sont exécutées ces prescriptions. Voici ce que dit à ce sujet l'enquête de 1858 : « Dernièrement le *Board of* » *Trade* a pris l'habitude de déposer devant le Parlement et » de publier toute la partie importante des rapports con- » sulaires; c'est l'une des meilleures combinaisons qui aient » été faites : elle a stimulé les consuls à prendre de la peine; » il y a de très-précieux renseignements dans plusieurs de » ces rapports. » (Parag. 6008.) Ces paroles sont tirées de la déposition de M. J. Hammond, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

D'après le même déposant, ce serait lord Stanley d'Alderley qui aurait introduit cet usage; les rapports des consuls s'amélioreraient tous les ans. C'est une excellente coutume que de les publier périodiquement et d'en disposer libéralement pour le public; ils rendent de grands services aux commerçants; « puis, ajoute le déposant, il est très-avanta- » geux à la classe de fonctionnaires publics qui font ces rap- » ports de savoir que leurs travaux sont soumis aux yeux » du public. » Comme on lui demandait s'il fallait que les instructions envoyées aux consuls déterminassent des points particuliers sur lesquels devraient spécialement porter leur attention, M. Hammond répond négativement et dit qu'il vaut mieux laisser aux consuls toute initiative et toute responsabilité.

Tous les déposants qui ont touché cette matière dans l'enquête de 1858 sont d'accord avec celui dont nous venons de citer le témoignage. Personne ne se plaint de la publication presque intégrale des rapports consulaires. Dans le rapport général qui résume l'enquête de 1858, nous lisons les lignes suivantes : « Les renseignements sur l'agriculture, » sur le commerce extérieur et intérieur, sur les manufac- » tures, la population, les travaux publics et toutes les autres » matières d'un intérêt commercial, ces renseignements, qui » sont transmis au ministère des affaires étrangères par les » différents consuls et déposés devant le Parlement, ont » déjà fourni une grande quantité de statistiques précieuses, » et ont servi à élever le corps consulaire dans l'estime pu- » blique. » Nous appelons votre attention sur ces derniers mots, ne doutant pas que le même résultat ne se produise en France dans les mêmes circonstances.

Dans l'enquête de 1864 sur les relations du *Board of Trade* et du ministère des affaires étrangères (Foreign Office), le même sujet a été abordé par plusieurs déposants. Les rapports des consuls anglais ont été de nouveau appréciés comme une œuvre importante et précieuse. On s'est plaint seulement de quelques retards dans la publication; ces délais proviennent surtout de ce que les documents sont déposés devant le Parlement avant d'être livrés au public ; il en résulte que les rapports qui arrivaient à la fin ou après la fin d'une session attendaient quelquefois une année avant de paraître. On a cité un cas, mais tout à fait exceptionnel et qui date de loin, où un rapport consulaire n'avait été publié que dans la troisième année qui suivit sa rédaction. Ecrit en 1860, il n'avait paru qu'en 1863. Ce fait isolé fut l'objet de vives critiques. Quant au nombre de rapports consulaires

annuels qui parvenaient chaque année au Foreign Office, on l'estimait en 1864 à 100, quoique la Grande-Bretagne eût alors environ 500 postes de consuls, de vice-consuls et d'agents consulaires (question 2731). Il est évident que l'on ne peut exiger de simples agents consulaires, qui sont généralement des commerçants non rétribués, le même travail et la même initiative que des consuls. En l'année 1863 on comptait 33 consuls de places d'une certaine importance, qui n'avaient pas envoyé de rapport annuel ou qui s'étaient mis en retard (question 2732).

Il nous paraît, Messieurs, que depuis lors la publication des rapports des consuls anglais s'est singulièrement améliorée : elle est à la fois plus complète et plus actuelle. Nous avons souvent parcouru et consulté ce recueil. Chaque année plusieurs centaines de ces documents sont publiés. Nous ne pouvons mieux faire que de traduire la circulaire de lord Enfield, en date du 30 avril 1872, qui est en tête de cette publication :

« Je suis chargé par lord Granville, dit lord Enfield, de » vous donner des instructions pour que vous fournissiez, » à votre convenance, avant la fin de la présente année, un » rapport sur les conditions passées ou présentes, directes ou » indirectes, du commerce britannique dans votre district » consulaire, et sur toutes les questions qui peuvent y toucher les intérêts commerciaux britanniques, que ces questions s'élèvent ou non dans votre district ou à la place » de votre résidence. Vous apporterez une attention spéciale » à tous les désavantages qui peuvent affecter les intérêts » commerciaux de la Grande-Bretagne, et vous ferez toutes » les observations que vous jugerez à propos relativement » aux moyens de remédier à ces désavantages. Ce rapport, » qui doit former en lui-même un ensemble complet et sans » se référer à d'autres publications, doit être fait de manière qu'il puisse être livré à la publicité, si on le juge » utile. Lord Grandville me charge en même temps de » vous faire observer que les rapports des consuls de Sa » Majesté doivent être faits aussitôt que possible après l'expiration de l'année. Dans le cas où vous auriez besoin » de quelque délai pour vous procurer des statistiques, » vous devriez envoyer dans le courant de janvier un rapport commercial indiquant des résultats généraux, et vous » le feriez suivre plus tard d'un rapport supplémentaire avec » les statistiques. »

Vous voyez, Messieurs, par ces instructions, ce que doivent être les rapports des consuls britanniques: ce ne sont pas des statistiques arides, des relevés plus ou moins exacts du commerce de chaque place, ce sont surtout des observations précises et pratiques sur les moyens d'y développer le commerce anglais. Le nombre de ces rapports publiés n'était en 1864, comme nous l'avons vu, que de cent environ; actuellement il est de plus du double. Ces rapports sont toujours signés du nom des consuls qui les envoient. Nous avons sous les yeux la collection de ces documents parus en 1872 et 1873. Ceux qui ont été publiés en 1873 sont datés soit des trois derniers mois de 1872, soit des trois premiers mois de 1873. Ainsi les quelques plaintes qui se produisaient en 1864 sur la négligence de quelques consuls et sur la publication tardive de quelques rapports, ne semblent plus avoir de raison d'être.

Nous devons nous demander maintenant si le commerce anglais consulte cette publication. On sait qu'elle est faite dans la forme de tous les documents officiels britanniques; elle est d'un petit format; le lieu de vente et le prix, toujours fort modique, sont inscrits sur la couverture. Il paraît, d'ordinaire, de cinq à huit volumes par année. Mais ces rapports se vendent-ils ? Voici comment s'exprime à ce sujet, dans l'enquête de 1864, M. Louis Mallet, un des principaux fonctionnaires du *Board of Trade* : « J'ai toujours compris que les rapports consulaires présentés au » Parlement par le *Foreign Office* avaient été trouvés très-intéressants par le public commercial. Je sais que la » vente en est très-étendue et supérieure, je crois, à celle » des autres publications parlementaires; je n'ai jamais » entendu de plaintes sur les rapports eux-mêmes; au » contraire, j'ai toujours été amené à penser qu'ils étaient » très-utiles au public commercial et qu'ils en étaient fort » appréciés » (paragraphe 2734).

(A suivre.)

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous venons de traverser une semaine passablement terne au point de vue du nombre des affaires, et nous ne voyons pas d'autres raisons à donner à cette torpeur que de l'entrée en vacances qui amène toujours avec elle une époque de morte-saison, généralement prolongée plus ou moins, selon que la situation générale se présente plus ou moins favorablement. Il est probable que l'ouverture de la chasse, qui fait également sentir assez fortement son influence sur le monde commercial, aura aussi pour effet de contribuer à enrayer les affaires ; mais nous espérons que la première période d'accalmie ne dépassera pas la première quinzaine de septembre, et qu'à ce moment nous aurons à assister à la continuation progressive du mouvement de reprise, que semblaient annoncer les avis des différents marchés indigènes et extérieurs ; ces avis, nous avons eus à les analyser dans nos revues, dans ces derniers temps.

Rien de bien remarquable à noter cette semaine, dans le mouvement des principaux articles de consommation. La tendance ferme que nous enregistrions la semaine dernière sur la plupart d'entre eux, s'est maintenue cette semaine. Mais, par contre, nous ne pourrions en dire autant des cafés, qui, privés du soutien des achats en spéculation, ont montré une certaine faiblesse, en présence de la réserve affectée par la consommation, celle-ci attend avant d'opérer, le résultat des enchères hollandaises d'hier. Nous avions également à arrêter l'attention de nos lecteurs par le résultat des adjudications de charbons à fournir à l'Etat belge, pour l'exploitation de ses lignes ferrées, résultat qui, ainsi qu'on le verra plus bas, sous la rubrique « charbons », nous paraît loin d'être favorable aux partisans de la hausse. Un événement commercial important de la semaine a été aussi l'ouverture des enchères publiques de laines coloniales à Londres; leur tendance, ainsi que l'on le verra plus bas, a paru incliner assez fortement à la hausse.

La baisse continue toujours à dominer sur les marchés agricoles et cela aussi bien chez nous qu'au dehors. Cette semaine, notre meunerie a montré une très-grande réserve, ce qui, malgré la faiblesse relative des apports sur certaines halles, a influencé les cours, qui doivent se voir maintenant entre fr. 23 et 26 50 les 100 kilos, suivant provenances; dans le midi, on paye cependant encore jusqu'à fr. 30 50. A Paris, au marché du mercredi, les offres ont été abondantes et il faut voir les cours de fr. 1 à 1 50 au-dessous de ceux du mercredi précédent, soit de fr. 25 à 27 les 100 kilos, en gare de Paris, prix auxquels la culture a préféré en partie retirer ses marchandises ; les seigles ont été offerts de fr. 19 50 à 19; les orges ont été nominales à fr. 23; les escourgeons offerts de fr. 21 50 à 22; les avoines, très-offertes de fr. 22 75 à 27 50, prix extrêmes, les 100 kilos. En avis de l'étranger, on nous signale de la lourdeur avec tendance à la baisse ; presque partout, baisse et lourdeur déterminées par l'abstention des acheteurs. Une dépêche assez importante de Chicago, 18 août, nous annonce aussi de la baisse, par suite des nouvelles favorables à la récolte et de l'importance des recettes en froment; les maïs ont également faibli pour cette dernière raison.

Nous avons déjà eu occasion de parler, dans cette revue, de l'exposition agricole et horticole, projetée à Alger, pour l'année 1875-76. Le programme de cette exposition, appelée à faire connaître les nombreuses productions de notre belle colonie, vient d'être publié; il admet tous les produits industriels et agricoles du pays, et en outre les outils, instruments et machines agricoles et horticoles de toute origine, de même que les objets fabriqués à l'étranger, avec des matières premières provenant d'Algérie. L'exposition algérienne ouvrira le 15 novembre 1875, sous la présidence honoraire du gouverneur général de l'Algérie et sous celle effective du Dr Lieutaud, président du comice agricole d'Alger ; elle sera close le 15 février 1876.

Nous relevons, dans une lettre fort intéressante adressée au *Times* sur les inconvénients résultant de l'application de droits différentiels sur les vins en Angleterre, mais dont l'importance même nous interdit la reproduction ici, des chiffres très-éloquents sur la consommation des vins des différentes provenances dans le Royaume-Uni. Ces chiffres sont afférents à la consommation des vins (droits payés) pendant la moyenne des années 1856-59 avant la réduction des droits, et celle de chacune des années de 1864 à 1874 ; aux pourcentages des vins consommés de France, d'Espagne et d'Italie ; à l'augmentation, depuis la réduction des droits en 1861, de la population, des droits perçus et de la consommation annuelle et individuelle en bouteilles.

Vins français.

Années.	Gallons.	Pourcentage du total.	Augment. pour cent.
1856-59	609.932	8.55	»
1864	2.304.242	20.11	283.4
1868	4.501.931	23.50	95.6
1869	4.061.538	22.75	*

1870	4.157.610	27.4	5.4
1871	4.505.054	27.93	9.8
1872	4.790.166	28.80	6.3
1873	4.833.305	28.68	0.9
1874	4.767.846	31.70	19.2
	Vins d'Espagne.		
1856-59	2.783.831	39.58	—
1864	4.974.112	43.41	78.6
1868	6.181.588	46.38	24.0
1869	6.300.388	46.90	1.9
1870	6 266.156	41.31	*
1871	6.558.934	40.13	4.6
1872	6.661.875	40.07	1.5
1873	6.913.349	40.92	3.7
1874	7.115.218	39.10	2.9
	Vins du Portugal.		
1856-59	2.201.305	30.99	—
1864	2.832.217	24.76	28.6
1868	2.853.470	20.58	0.7
1869	2.820 956	18.8	*
1870	2.974.401	19.6	5.4
1871	3.195.555	19.55	7.4
1872	3.235.063	19.45	1.2
1873	3.309.274	19.52	2.29
1874	3.548.135	19.50	7.2
	Autres vins.		
1856-59	1.504.978	20.88	—
1864	1.346.144	11.72	*
1868	1.615.752	9.45	20.0
1869	1.657.326	11.56	2.5
1870	1.770.154	11.73	6.7
1871	2.021.906	12.31	14.7
1872	1.943,465	11.68	*
1873	1.838.404	10.88	*
1874	1.763.551	9.70	*

* Diminution.

Années.	Consommation totale de gallons.	Population.	Bouteilles par tête.	Droits perçus.
1856-59	7.092.046	28.200.000	1.4	£1.900.000
1864	11.456.715	29.674.320	2.3	1.319.261
1868	15.151.741	30.400.000	2.8	1.521.199
1869	14.840.158	30.760.000	2.8	1.479.190
1870	15.168.321	31.268.000	2.8	1.584.177
1871	16.341.446	31.676.156	3.0	1.629.676
1872	16.630.569	31.953.822	3.1	1.646.735
1873	16.894.531	32.131.488	3.1	1.689.450
1874	18.194.750	32.500.000	3.3	1.793.113

Nous empruntons au *Moniteur* belge les principaux chiffres de son tableau du mouvement du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant les années 1873 et 1874. Pour l'ensemble du mouvement, on remarque :

A l'importation, valeurs calculées d'après les taux admis pour 1872, pour le mois d'avril 1874, une augmentation de 7 0/0 sur le mois d'avril 1873. Pour les quatre premiers mois de 1874 un chiffre à peu près égal à celui des quatre premiers mois de 1873. A l'exportation, valeurs calculées, d'après les taux admis pour 1872, pour le mois d'avril 1874, une diminution de 7 0/0 sur le mois d'avril 1873. Pour les quatre premiers mois de 1874, un chiffre à peu près égal à celui des quatre premiers mois de 1873.

Pour le mouvement maritime, période du 1er janvier au 30 avril, nous avons, à l'entrée, 1872 navires jaugeant 704,379 tonneaux et portant en charge 574,503 tonneaux en 1874, contre 1,847 navires jaugeant 609,839 tonneaux et chargés de 325,283 tonneaux en 1873. A la sortie nous trouvons : 1,851 navires jaugeant 749,643 tonneaux et portant 500,218 tonneaux en 1874, contre 1,920 navires jaugeant 676,211 tonneaux et portant 415,206 tonneaux en 1873.

Un droit de statistique vient d'être mis en vigueur en Italie, ainsi que l'établit une loi en date du 3 juin 1874. Ce droit sera perçu sur toutes les marchandises étrangères et sur les marchandises nationales ou nationalisées, importées et exportées ; il sera de 0 fr. 10 par paquets, colis, ballots, caisses, sacs, paniers, et autres modes d'emballages, par 1.000 kilog. pour les marchandises en greniers. Par unité, pour les animaux vivants. Il n'y a de dispensé du paiement du droit que les importations et exportations temporaires d'animaux pour le pâturage ou le travail, et pour les céréales destinées à être moulues.

Le gouvernement espagnol, d'autre part, vient de dresser la liste des objets destinés à la construction et à l'exploitation des chemins de fer qui seront admis à bénéficier de l'importation en franchise, conformément au § 5 de l'article XX de la loi générale du 3 juin 1855 sur les chemins de fer espagnols, ce sont :

1° Rails en fer et acier, plaques de jonction, pièces de charpentes en bois, clous et vis pour la voie, traverses de fer et pièces spéciales pour les sceller ; 2° appareils complets pour les changements de voie, en fer et en acier ; 3° bandes de roues en fer et en acier pour locomotives et wagons ; 4° essieux de fer et d'acier pour locomotives et wagons ; 5° bandes d'acier pour essieux ; 6° coussinets de fer fondu et pièces de fer pour les ponts.

Il est bon de se rappeler aussi que la Turquie a dénoncé ses traités de commerce avec les autres nations européennes ; et que la conséquence de ce fait est l'imposition d'un droit de 8 0/0, payable en espèces ou en nature à l'importation de toutes les marchandises étrangères, et de 32 0/0 sur les produits similaires.

Le courrier des Etats-Unis qui nous est parvenu cette semaine, est assez favorable. Les acheteurs de l'intérieur sont arrivés en assez grand nombre, et quoique leurs achats aient encore eu peu d'importance, on s'attend à un mouvement assez suivi et généralement à une bonne saison d'automne.

Le Congrès des Etats-Unis a décidé, ainsi qu'on le sait, l'ouverture d'une exposition internationale à Philadelphie pour l'année 1876. Sur la proposition des gouverneurs des États et territoires des Etats Unis, le Président vient de nommer une commission composée de délégués de chaque Etat et chaque territoire, et ayant pour mission de compléter et mener à bonne fin l'ouverture de l'exposition. Cette ouverture a été fixée au 19 avril 1876 et sa clôture au 19 octobre de la même année ; elle se tiendra à Philadelphie, au parc Fairmont. Les gouvernements étrangers sont invités à nommer des commissions pour l'organisation de leurs sections ; ils ont jusqu'au 1er janvier 1875. Les commissions étrangères recevront les plans de leurs sections d'ici au 1er février 1875 ; elles auront jusqu'au 1er mars pour faire augmenter ou diminuer l'espace qui leur est consacré, et elles auront à envoyer avant le 1er décembre, leur répartition et leurs listes d'exposants. Le catalogue de l'exposition sera publié en quatre langues, langue française comprise. Voici quelles seront les matières cataloguées et leur ordre :

I. Matières brutes, minérales, végétales et animales. II. Matières et procédés employés dans les substances alimentaires ou dans les arts, et ayant pour objet principal l'extraction ou la production des matières brutes. III. Matières textiles, feutres, vêtements et autres objets portés par la personne. IV. Meubles et autres objets destinés à l'habitation. V. Outils, appareils, machines et procédés divers. VI. Machine et matériel de transport. VII. Appareils et méthodes relatifs à l'éducation, à l'enseignement et à l'instruction. VIII. Génie civil, travaux publics et architecture. IX. Arts plastiques et graphiques. X. Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale des populations.

L'espace est accordé gratuitement aux exposants ainsi qu'une quantité limitée de force motrice et d'eau.

Nous avons encore à noter la mise en vigueur d'un nouveau tarif à San Francisco, redressant dans une forte proportion les droits de docks, de quais, etc. de ce port. Entre autres les droits de docks sont par jour de 37 fr. 63 c. pour les navires de 400/500 tonneaux ; de 43 fr. 01 c. pour 500/600 tonneaux ; de 48 fr. 38 c. pour 600 à 700 tonneaux ; de 53 fr. 76 c. pour 700/800 tonneaux ; de 59 fr. 14 c. pour 800/900 tonneaux ; de 61 fr. 82 c. pour 900/1000 tonneaux ; de 67 fr. 20 c. pour 1000/1100 tonneaux ; de 72 fr. 38 c. pour 1100/1200 tonneaux ; etc.

Les bâtiments en charge et sur lest ne paieront que moitié prix. Les bâtiments déchargés pourront rester au quai, à moitié prix en se soumettant aux ordres du chef du quai. Les droits de péage et de quai sont fixés comme suit :

Voitures à un ou plusieurs chevaux portant une charge qui ne dépasse pas deux tonnes ou 25 mètres cubes 483	» 67
Charges au-dessus de deux tonnes, par chaque tonne ou partie de tonne additionnelle	» 34
A l'exception des graines, farines, pommes de terre ou autres légumes qui ne payent pour chaque tonne ou partie de tonne, que	» 27
Planches amenées sur le quai par charge de 609 m. 60 ou moins	» 67
Planches débarquées sur le quai par charge de 304 m. 80	» 54
Bois par corde	» 67
Briques par mille	» 54
Fer par tonne	» 54
Charbon et asphalte, par tonne	» 54
Pierres et lest, par tonne	» 35
Fourrages, par tonne de 906 kilogr	» 54
Voitures de transport	» 67
Laines en sacs	» 16
— en balles	» 21
Barriques vides, moitié prix.	

Marchandises générales, par tonne de 11 mètres cubes 386 ou 906 kilogrammes........................ » 54
Bestiaux et chevaux, chaque........................ » 27
Veaux, chaque........................ » 13
Moutons et porcs, chaque........................ » 08
Voitures à bras chaque........................ » 27

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich et Manchester.

Laines. — Les affaires ont été assez restreintes ces jours-ci par suite des prétentions élevées des détenteurs, et par suite aussi de la faiblesse relative qui règne sur les peignés, et qui ne permettent pas aux fabricants d'obtenir des prix en proportion avec ceux de la matière première. A Marseille, il a même dû être fait quelques concessions pour déterminer la conclusion de quelques affaires, cependant les avis des enchères de Londres, qui ont commencé le 18 courant, sont assez fermes, car la première séance s'est faite aux cours les plus élevés des dernières ventes, et souvent avec 5 0/0 de hausse sur les laines d'Australie, et 10 0/0 de hausse sur celles du Cap. Le concours des acheteurs, nous écrit M. Paul Pierrard, courtier, était au-dessus de la moyenne, surtout celui des acheteurs de l'intérieur, et les mises à prix ont été faites avec beaucoup d'entrain par les Anglais. Le choix porte principalement sur la carde, et contient très peu de bonne laine à peigne ; l'exportation en a enlevé quelques centaines de balles qualité moyenne. L'impression générale était que, quoique les affaires fussent peu actives en Angleterre, la manufacture manquant de laines, achèterait pour les besoins immédiats de ses machines.

Nous compléterons ces notes par quelques renseignements sur l'état de la fabrique, en France et au-dehors. A Roubaix et à Tourcoing, on se plaint du calme des affaires et de la faiblesse qui règne sur les laines peignées. A Elbeuf, la vente a été assez active, mais on s'attend à un peu plus de calme. Sedan accuse un peu de reprise dans sa fabrication. Dans la région de Lisieux, on est assez satisfait, principalement dans les maisons fabriquant la chaine-coton. Dans le midi, Lodève, marche d'une manière régulière, et on paraît plus confiant dans l'avenir à Vienne, à Castres, à Mazamet et à Carcassonne. Nous donnons plus loin, dans notre revue anglaise, les avis de Leeds, de Bradford, etc. En Belgique, la draperie se plaint, mais l'article nouveautés trouve de bons débouchés, la filature des cardes est moins favorisée.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — Nous avons à renseigner cette semaine, sur un mouvement de réaction. Ce mouvement a été déterminé par deux causes : d'abord par la réception de télégrammes de Rio annonçant l'augmentation des recettes et ce qui a déterminé la spéculation à montrer une grande réserve dans ses opérations, et ensuite par la tenue des enchères publiques de Hollande, à l'approche desquelles la consommation a pour habitude de se tenir sur l'expectative, dans l'attente de leur résultat. Si nous ajoutons que quelques-uns des lots présentés en vente à Londres, devaient être réalisés coûte que coûte, nous n'étonnerons personne en ajoutant qu'il s'est produit sur cette dernière place une baisse de 3 à 5 shellings par quintal anglais. Sur nos places françaises, le besoin de réaliser était moins vif, et l'effet combiné de la réserve de la spéculation et de la consommation ne s'est traduit que par un grand calme dans les transactions, sans que jusqu'à présent les prix paraissent avoir souffert.

Cacaos. — L'article se soutient mieux, mais les affaires n'ont pas une bien grande animation, ce que l'on attribue notamment à Bordeaux, au manque de choix résultant du peu de marchandise disponible. Les nouvelles d'Angleterre sont également meilleures. Les dernières enchères de Londres ont eu un bon résultat.

Sucres. — Les transactions en sucres exotiques, n'ont pas eu une bien grande activité cette semaine, malgré la position plus favorable acquise par les indigènes ; la demande fait défaut sans que pour cela en présence de la modicité des stocks dans nos ports de mer, les détenteurs fassent de concession. Nous donnons plus loin les cours pratiqués dans nos revues du Havre, Bordeaux et Marseille, et nous renvoyons à celle de notre collaborateur M. J. Bivort, pour les renseignements sur les sucres indigènes.

Cuirs. — Les affaires ont été moins nombreuses que la semaine dernière, mais les cours conservent toute leur fermeté et il est peu probable que dans la situation actuelle du marché, il soit possible d'obtenir des concessions ultérieures. Les nouvelles d'Anvers annoncent également beaucoup de fermeté, et la continuation d'une demande régulière.

Suifs. — Sans changements cette semaine. La cote précédente a été maintenue.

Métaux. — Calme presque complet cette semaine ; et aussi bien sur nos marchés que sur ceux du dehors, les affaires sont partout très-languissantes. Les étains seuls ont donné lieu à une nuance un peu plus légère de fermeté. A Londres, présentement les cuivres du Chili valent liv. st. 76 à 75 10, les Wallaroo liv. st. 86 à 87 10, les étains Détroit liv. st. 94, Australie liv. st. 98; le plomb liv. st. 21.5. A Bruxelles, à la bourse de mardi, les métaux n'ont eu que des cours purement nominaux. En Allemagne pas d'affaires et prix irréguliers de th. 28 à 28 3/4 par 50 kilos pour le cuivre, à Berlin, 33 3/4 à 33 3/5 th. dito pour l'étain Banca, th. 33 1/8 à 33 1/4 pour Anglais laminé ; th. 7 1/2 à 7 3/4 pour le zinc de Silesie. En Hollande il y a eu un moment d'animation et on a payé fl. 56 1/2 à 58 1/2 disponible ou prompte arrivée.

Produits métallurgiques. — La position meilleure, prise ces derniers temps par la métallurgie, demeure décidément acquise et les ordres continuent à arriver assez nombreux, notamment pour la verge de tréfilerie, les bons fers de fonte au bois et même pour les objets de fonderie. A Longwy, on cite un marché assez important passé à fr. 82 pour fonte blanche bonne qualité.

En Belgique, la métallurgie paraît toujours attendre après la reprise; mais elle le fait avec plus de patience, et n'avilit plus les prix elle-même ainsi qu'elle l'avait pratiqué l'année dernière. La fonte d'affinage vaut maintenant 82 fr. 50 à Liége et à Charleroi ; la fonte du Luxembourg fr. 72 50, la fonte de moulage fr. 105, le fer n° 1 fr. 205, les ébauchés n° 1 fr. 145, le n° 2 fr. 155 la tonne.

Nous renvoyons à notre revue des marchés anglais pour les détails sur la métallurgie s'y rattachant.

SUCRES.

Paris, le 20 août 1874.

Sous l'influence des besoins de la raffinerie, des achats de la spéculation et de la résistance des détenteurs, les cours des sucres disponibles en entrepôt de Paris se sont élevés à fr. 68,25, base n° 3, pour les blancs, à fr. 65 et fr. 59 les 88°, pour les 7/9 et les 10/13. A ces prix, il n'y a plus aujourd'hui que des acheteurs, et la tendance s'accuse à chaque instant davantage à la hausse.

Le livrable est négligé, mais la fermeté du disponible réagit sur les 4 mois d'octobre à janvier, qui sont tenus fr. 67 le n° 3 garanti, et fr. 60 les 88° 7/9, pris en fabrique, toutes gares du chemin de fer du Nord.

La température est actuellement favorable à la récolte dont l'apparence est généralement assez belle, mais il ne faut pas cependant s'attendre à une production supérieure à celle de la dernière campagne, car les surfaces ensemencées sont sensiblement moindres qu'en 1873, et il ne paraît pas probable que cette différence en moins soit contre-balancée par une richesse exceptionnelle de la betterave.

Le stock des sucres indigènes aux Magasins généraux de Paris est, au 19 août courant, de 239,000 sacs, contre 88,000 sacs en 1873.

Les certificats mélis, créations disponibles, valent fr. 73,75; les créations d'octobre à décembre sont tenues fr. 74, et celles des premiers mois de 1875, fr. 74,25.

En résumé, la situation générale des marchés sucriers, tant de Paris que du Nord, est entièrement ferme et fait prévoir la continuation du mouvement ascensionnel qui s'est dessiné depuis quelque temps.

En Angleterre, la situation est tout aussi bonne, ainsi que le montre la statistique du mouvement des sucres dans ce pays durant la semaine qui a fini le 15 du mois courant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	5.200	4.450	6.200	5.020	»	318	102.450	87.150
Liverpool...	2.234	3.847	3.400	4.155	»	»	66.232	64.029
Clyde......	3.140	6.590	4.610	3.770	»	»	51.034	65.340
Bristol......	2.232	3.440	1.818	2.139	»	»	9.899	8.298
	12.806	18.327	16.028	15.084	»	318	229.615	224 817

Il résulte de ce tableau que l'amélioration déjà constatée chez nos voisins va tous les jours en s'accentuant; l'excédant du stock de cette année sur celui de l'année dernière n'est plus maintenant que de 5,000 tonnes, et dans quelques jours il aura disparu.

Le mouvement de la consommation continue à dépasser celui de 1873, et les diminutions dans les importations si longtemps attendues deviennent de plus en plus grandes. Tandis que l'an dernier les quantités flottantes à destination de la Grande-Bretagne atteignaient, à cette date, 56,035 tonnes, elles ne sont aujourd'hui que de 44,888 tonnes; quant aux sucres à destination du continent, ils se chiffrent par 8,640 tonnes, contre 10,832. Il est donc permis d'estimer que le marché anglais sera bientôt débarrassé de son trop-plein et que la hausse de 3 à 6 d. signalée ces jours derniers fera de nouveaux et de rapides progrès.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

20 août 1874.

Manchester. — Les achats importants de coton à Liverpool ont empêché les prix des tissus et des filés de fléchir, malgré que la demande pour la fabrication soit peu importante et ne comprenne que les besoins journaliers. Cependant il n'y a pas plus de faiblesse qu'il n'y en avait la semaine dernière, et quoique les cours soient nominalement sans changements, des offres importantes obtiendraient quelque petite concession de la part des filateurs qui désirent maintenir le roulement de leur matériel. Les ventes à signaler depuis notre dernière revue sont au-dessous de la moyenne; les stocks, par conséquent, commencent à reprendre de l'importance. Il est même question, dans certaines branches, de restreindre la production, mais c'est là une mesure peu employée en Angleterre et qui sert plutôt comme avis que les détenteurs ont atteint leurs derniers prix. Les shirtings ont été peu demandés, il y a généralement une différence de 3 d. entre vendeurs et acheteurs, ce qui empêche de traiter. Cette remarque s'applique à toutes les qualités, aux grandes largeurs et aux shirtings de 1re. Les calicots pour impression sont mieux tenus, et plusieurs fabricants ont fait des affaires moyennes, tout en

étant bien engagés sur commission, mais tout le monde n'est pas aussi bien placé. Les calicots et les madapolams n'existent pas en si forte quantité que les shirtings. Les jaconas et mousselines pour les Indes sont délaissés, les prix sont cotés sans baisse, mais les fortes affaires n'ont pas lieu sans concessions. Les grandes largeurs en dhooties, percales et jaconas sont assez actives, et les métiers faisant ces étoffes sont bien engagés. En domestics, il n'y a pas de changements, les bonnes marques obtiennent toujours de fortes commandes. Les marchandises de couleur et de fantaisie donnent lieu à des plaintes, tandis que l'impression marche bien et s'est améliorée en certaines branches. Les filés demeurent tranquilles, les concessions que cherchent les acheteurs, et qui donneraient lieu à de grosses affaires sont refusées par les filateurs. Les prix n'ont pas subi de changement. La demande pour le continent est restreinte, et la reprise qui promettait n'a pas encore eu lieu. Il n'y a pas de nouvelles de Chine et du Japon, les affaires pour ces pays sont en suspens. Les relations avec l'Occident sont mauvaises et les marchandises pour cette destination s'accumulent d'une manière alarmante. Les filés fins marchent lentement. Les numéros moyens chaîne et trame menacent de devenir faibles, surtout en face d'offres importantes. Mais ce sont les filés double torsion dont la production est peu rémunérative et dont les stocks acquièrent de l'importance. A Blackburn, près Manchester, le marché de mercredi a donné lieu à un bon mouvement d'affaires, mais, en conséquence de la forte quantité de filés disponible, il n'a pas été possible d'obtenir des avances.

Nottingham. — Ce marché reste dans l'état précédent. La demande pour les tulles de soie et les laizes de soie n'est pas améliorée. Cependant les derniers courriers des Etats-Unis et de l'Allemagne étaient plus favorables. Les tulles unis sont assez recherchés, les stocks peu importants et les prix fermes. Les filés pour tulles restent sans changement. Les tulles écrus sont demandés. Plusieurs acheteurs de l'intérieur ont été sur place, ils ont pris des marchandises en stock et placé des ordres pour la saison prochaine. Il n'y a pas grande animation dans la bonneterie, les commandes n'arrivent pas en plus grand nombre, aussi les filés pour cet usage restent-ils calmes aux derniers prix.

Leicester. — On note un courant moyen d'affaires en laine après les forts achats de la semaine passée. Les cours se maintiennent sans changement, la tendance générale du marché reste très-bonne. Il y a de l'animation dans toutes les branches de la production et les fabricants ont des ordres qui fourniront de l'occupation à leurs usines pour quelque temps encore. Les couleurs de fantaisie et rayures nouvelles sont surtout recherchées, la demande menaçant de dépasser la production. En élastiques, il y a une amélioration qui paraît devoir se maintenir. La position des fabricants de chaussures est irrégulière. Tandis que les uns sont pleinement occupés, expédiant toute leur production, les autres sont très-tranquilles. En matière première, les peaux de chèvre et de phoques sont activement demandées à des cours considérablement augmentés.

Londres. — Les enchères publiques ont commencé hier. Les arrivages pour la présente série comprennent 260,982 b. principalement de la Nouvelle-Zélande et du Port-Philip. Le choix offert était pauvre et ne permet guère de juger de la condition véritable du marché. Le nombre d'acheteurs était considérable, principalement pour la demande indigène qui n'avait opéré que prudemment depuis quelques mois et se voyait dépourvue. Il y avait beaucoup de mouvement, les acquéreurs se contestant les lots. En clôture on constatait une augmentation de 1 d. par livre sur l'Australie lavée, et de 1/2 d. à 1 d. sur les Cap en suint. Pour les autres sortes, le choix était trop mélangé pour baser un cours, mais la tendance est très-ferme, à la hausse.

Rochdale. — C'est une semaine de fête, presque toutes les usines sont fermées, les fabricants profitant de l'occasion pour nettoyer et réparer leurs machines. La demande pour les lainages du Yorhshire est très-tranquille, sans changement de prix.

Huddersfield. — Il y a eu passablement d'acheteurs cette semaine, mais ils n'ont opéré qu'avec grande prudence. Les transactions ont été limitées dans les diverses branches de notre production lainière. Pour la campagne il y a un bon courant de demandes; les maisons cultivant cette clientèle sont occupées, les ordres de printemps ayant été assez largement remis. La vente locale de laine n'a pas d'importance, les stocks sont épuisés et les fabricants attendent les enchères pour profiter d'un meilleur choix.

Dewsbury. — Encore une légère amélioration dans ce district. La majorité, sinon toutes les principales maisons, ont leur production retenue par le continent, le Canada et la consommation. Quelques petites maisons se plaignent que les ordres sont petits, rares et peu rémunérateurs. Pendant la semaine, quelques fortes affaires en destination du Japon ont été traitées, ce marché promet de l'avenir. Les pilots sont mieux demandés, de même pour les meltons foulés, beavers et sealskins. Les witneys et présidents sont délaissés. En tapis tout laine, rayures, ordinaire et qualité moyenne, il y a bon courant d'affaires. Les couvertures de lit et de voyage ont été demandées; les manufacturiers en sont bien employés. Les teinturiers et apprêteurs voient arriver le moment où il faudra dépasser les heures réglementaires du travail.

Leeds. — Les dernières halles ont une nombreuse assistance, la majorité des acheteurs cependant représentaient la consommation. Les prix de la laine autorisent les producteurs à renchérir les cours, nombre de commissionnaires se sont vus contraints de placer des ordres qu'ils avaient retenus, croyant à la baisse. Les articles les plus recherchés sont les unes de qualité extra, les draps nouveaux genres, quelque tweeds, plusieurs lots fantaisie et meltons, les derniers étant particulièrement en faveur. Il se fait pas mal d'affaires en destination de l'Autriche. Le Canada a terminé ses placements. Les naps et sattaras se vendent accidentellement, la demande principale se fait pour les étoffes lourdes telles que pilots et présidents. L'industrie de la confection est en pleine activité, vendant aussi vite qu'elle peut produire. Les fabricants de métiers à tisser sont assez occupés pour le continent et les colonies; les constructeurs de moteurs de chemins de fer et usines ont aussi d'importantes commandes en exécution.

Bradford. — La laine est peu demandée, on est assez approvisionné pour attendre le choix et le cours des enchères. Cependant les prix sont fermes et les quelques affaires qui se traitent marquent de la hausse. Les filés de laines ont été inactifs, les commissions de l'étranger ont été nombreuses, mais à des prix tellement bas qu'il a été impossible de les placer. La demande porte principalement sur les double torsion, notamment n°s 30, 32 et 40 (25.41, 27.10, 33.88 français) mais les exigences des filateurs limitent les ordres. Les lustres sont aussi recherchés; les filés simples et de couleur sont délaissés. Il n'y a pas d'amélioration en tissus. Les fabricants d'articles lustrés seuls sont très-occupés, la fantaisie est peu demandée. Les cours sont fermes.

Glasgow. — Les transactions de la semaine s'élèvent à 6,000 tonnes. Un ton bien plus ferme a prévalu le sucre rouge des Indes B. P. sec, trouve acheteurs de 21 s. 3 d. à 21 s. 6 d. On a traité quelques affaires en betterave autrichienne à livrer, à 23 s. les 80 k. Mais les raffineurs ne sont pas disposés à opérer aux prix actuels du continent. Quelques petits lots de mélasses américaines ont été vendus à la consommation à 12 s. 6 d. En pilé il y a eu bonne demande, avec une certaine animation en clôture, résultant en avance de 3 d. sur toutes qualités. Le marché des sirops ne présente pas d'intérêt. Le marché des fers en clôture marquait 88 s. 6 d. comptant.

Belfast. — Dans quelques usines une portion des ouvriers ont repris leur travail, mais en général il n'y a pas d'indication d'un arrangement prochain, et la grève continue toujours. En filés il n'y a pas de changement. La demande de la consommation reste normale, un peu plus a été fait avec l'Angleterre et le continent, l'Ecosse, par contre, restait calme. En tissus la demande pour les écrus a été bonne, les prix demeurent très-fermes. En mouchoirs il y a peu d'affaires, et les stocks augmentent. Les tissus blanchis sont, par continuation, peu demandés, les transactions n'ont pas atteint la moyenne. Le continent n'a fait que des réassortiments. L'Amérique a cessé d'acheter largement pour l'automne, quoique les avis parlent de reprise.

Dundee. — Un bon courant d'affaires se maintient, la demande empêche la formation des stocks. En jute, il n'y a pas de changement, les ventes sont assez importantes, les prix étant légèrement en faveur de l'acheteur. En tissus, surtout en toiles, il y a bonne demande, les producteurs étant très-occupés. Les tissus de jute sont moins recherchés, mais la production s'écoule régulièrement.

Produits métallurgiques. — On est un peu plus satisfait cette semaine dans le Cleveland. Les forges de Middlesborough vendent la fonte n° 1 à 77 s. 6 d. la tonne, et le n° 2 à 72 s. 6 d. contre espèces. Le fer de forge est cédé à 57 s. 6 d. Le charbon est abondant, et si les ouvriers acceptent la réduction de leur salaire, le prix en baisseront. A Wolverhampton le fer marchand vaut liv. st. 12, et la fonte liv. st. 5.10 à liv. st. 5.15. Il y a eu quelques forges de rallumées et deux usines à laminer les plaques ont recommencé leurs opérations. A Barnsley, les forges et usines sont bien occupées, l'exploitation de nouvelles houillères donne lieu à de nombreuses commandes de moteurs et de machines. Les envois de charbon ont pris du développement pour Londres et Grimisby. La halle à Barrow-in-Furness a eu de nombreux et importants représentants. L'amélioration de la semaine dernière s'est maintenue. Le Bessemer est coté à liv. st. 4.15; barres ordinaires liv. st. 9.10 à liv. st. 10.—En Ecosse, l'industrie du fer qui a été très-souffrante depuis un mois reprend un peu. Il y a quelques mois le nombre de forges ne dépassait pas 70, aujourd'hui il est de 104, Le nombre total de forges en Ecosse est de 156.

K.-B. MURRAY.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 18 août 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 9,488 tonnes, contre 10,717 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 1,229 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme. Warrants 87/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow).........	115	90	..
Coltness id.	117/6	..	..
Summerlee id.	110	87/6	..
Wishaw id.	..	..	..
Clyde id.	95	86/6	..
Govan id.	93/6	85/6	..
Monkland id.	95	85/6	..
Langloan (à Glasgow, au Canal).	115	91	..
Calder id. id. .	116	87	..
Carnbroe id. id. .	100	86/6	..
Glengarnock (à Ardrossan)......	102/6	87	..
Eglinton id.	94	86	..
Dalmellington id.	94	84	..

Kinneil (à Bo'ness)	95	85 ..
Shotts id.	110	90 ..
Almond id.	95	..
Carron (à Grangemouth)	95	.. ..
Lochgelly (à Burntisland)	92/6	87/6 ..
Lumphinnans id.	87/6	82/6 ..

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 19 août 1874.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	le k°
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3 35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 45 à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15 à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8 »	»

TISSUS DE COTON. le mèt.

Calicot 60 p. 16 fils. Fr.	à 0.32	»
Id. » 18 »	à 0.34	»
Id. » 20 »	à 0.36	»
Id. 68 20 »	0.38 1/2 à 0.39	»
Id. 70 21 »	0.40 1/2 à 0.41	»
Id. 75 26 »	0.49 1/2 à 0.50	»
Percale 80 26 fils.	0.47 à 0.47 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.33	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).
Marché ferme.

PARIS, LE 21 AOUT — ANNÉE 1874

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	COURS
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.	
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	64 75 à » »
d° d° d° 10/15	58 75 » »
SUCRES BLANCS EN POUDRE	
Type n° 3	68 » » »
SUCRES RAFFINES	
Bonne sorte	147 » » »
Belle sorte	148 » » »
Certificats de sortie nouveaux	74 » » »
MELASSES	
Indigène de fabrique	14 50 » »
d° raffinerie	15 50 16 »
ESPRITS l'hectolitre.	
Fin 1re qualité 90°	68 50 » »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.	
Java bon ordinaire	» » » »
Ceylan d°	» » » »
Haïti d°	» » » »
Rio d°	» » » »
Costa-Rica	» » » »
CACAOS en entrepôt, 0/0 kil.	
Para	» » » »
Guayaquil	» » » »
Trinité	» » » »
Haïti	» » » »
Caraque	» » » »
SUIFS 0/0 kil.	
De France	95 » » »
Acide oléique	70 » 71 »
— stéarique	165 » » »
HUILES 0/0 kil.	
Colza brute tous fûts	72 75 » »
— — en tonne	74 25 » »
— épurée en tonne	82 25 » »
Lin brute tous fûts	77 50 » »
Lin en tonnes	79 » » »
FARINES	
Huit marques le sac de 157 kil. net.	57 75 » »
Supérieures disp d° 157 kil. net.	56 75 » »
METAUX 0/0 kil.	
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque	202 50 » »
— — — d° marque ordinaire.	197 50 » »
— — lingots d°	216 25 » »
— anglais tough d°	210 » » »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	200 » » »
Etain Banca livr. Havre ou Paris	257 50 » »
— Détroits d°	247 50 » »
— anglais Havre ou Rouen	246 » » »
Plomb de France Paris	53 50 » »
— d'Espagne Havre	52 50 » »
— anglais d°	53 » » »
— belge et allemand Paris	53 50 » »
Zinc de Silésie Havre	57 » » »
— autres bonnes marques d°	56 50 » »
— d° d° Paris	55 50 » »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.
A. POLLET.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 19 août 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19	20 1/2	23	—	—	—
70	20 3/4	22 1/4	24 3/4	—	—	—
75	22	23 1/2	26 3/4	—	—	—
85	—	—	29 1/2	31 1/2	—	—
90	—	—	31	33	35	38
108	—	—	36 3/4	39 1/2	42	—
118	—	—	40	42 1/2	46	—
119	35 1/2	37 1/2	40 3/4	43 1/4	47	—
135	41 1/2	44	49 1/2	53	57	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines.	3,35	cents le kilogramme.
— 40 Jumel —	4,50	— —
— 58 60 — —	5,60	— —
Trame 36/38 Amérique en cannettes	3,27	cents le kilogramme.
— 50 — —	4,05	— —
— 98/100 Jumel —	7,70	— —

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre

Filés et tissus bien demandés, petite hausse partielle, bonne opinion pour l'avenir.

HENRI FIERZ.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 20 AOUT 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées	16 fils	34	à	34 1/2
» »	18 »	36	»	36 1/2
» »	20 »	38	»	38 1/2
» 68 »	20 »	41	»	41 1/2
» 70 »	21 »	42 1/2	»	43 »

Chaîne 27/29 Amérique. 3.25 à 3.30
Trame 36/38 » 3.35 » 3.45

Affaires actives.

ROUEN, LE 20 AOUT 1874,

COTONS FILÉS.— La filature écoule facilement ses produits. On signale cette semaine une tendance en hausse. Quelques producteurs ont obtenu une avance de 0 fr. 05 c. au kilog.

TISSUS. — Calicot c[te] 30 pour impression, peu d'affaires. Les indienneurs étant encore pourvus. Prix bien tenus. Les tisseurs ayant encore des commandes à livrer, on tient les 8 k. 50 0 fr. 36 c. le mètre, et il n'existe rien en disponible.

La longotte pour impression est très-rare, les bonnes sortes ont obtenu 53 1/2. Il se fait peu d'affaires sur cette sorte, la plupart des imprimeurs s'étant pourvus pour deux à trois mois.

La vente de la cretonne a été très-animée depuis quelques jours. On cote les premières qualités en 80[c] à 16 c., 64[e] à 66 c. le mètre et les qualités inférieures 58 à 60 c.

L'Algérie fait des achats plus suivis et plus importants que ceux des derniers mois. L'indienne vend peu. La rouennerie et les mouchoirs ont aussi une vente très-restreinte.

LILLE, LE 20 AOUT 1874.

Il est rare qu'une semaine, où se trouve un jour de fête soit une semaine d'affaires — Beaucoup de négociants et d'industriels ont profité du 15 août pour aller aux bains de mer ou à la campagne. Aussi nous n'avons à vous signaler que des transactions très-limitées en tous genres. Nous ne ferons d'exception que pour la toile, qui a été l'effet d'une demande un peu plus active, bien que celle-ci soit toujours loin d'atteindre la moyenne des années précédentes, au mois d'août.

Nous rencontrons un chômage analogue sur les marchés belges.

En Ecosse une bonne demande en fils de lin fait diversion au milieu de l'accalmie générale des affaires.

Les négociants de Roubaix et Tourcoing, se plaignent beaucoup du calme des transactions. Les acheteurs sont peu nombreux sur le marché.

Les ventes sont ouvertes à Londres depuis quelques jours avec 250,000 balles laine d'Australie et du Cap, mises aux enchères ; le taux élevé se maintiendra-t-il en présence des prix des peignés toujours faibles ? C'est là encore une cause d'arrêt dans les affaires ; le négoce espère que le peigné suivra la laine brute et que les cours acquis ne subiront pas de changement.

Une légère hausse de 85 centimes s'est produite sur les blés. Le marché fort ordinaire ne se composait que de 1,500 hectol. environ. La vente s'en est faite rapidement.

Les graines oléagineuses ont donné lieu à quelques affaires, notamment en graines de colza et en graines de lin, pour lesquelles on nous signale de la baisse. Les huiles sont calmes.

On cote les huiles de colza, fr. 66, celles de lin, fr. 67. Un peu moins de demande pour les tourteaux, mais prix fermes.

La hausse que nous signalions la semaine dernière sur les sucres s'est encore prononcée cette semaine. Il s'est traité un bon courant d'affaires à prix très-fermes et nous cotons aujourd'hui les 7/9 à fr. 63,25.

Pas de changement pour les raffineries qui se maintiennent à fr. 151,50.

Nous constatons cette semaine pour les alcools, une légère hausse sur les cours de la semaine dernière. Les prix sont restés fermes pour toutes les époques.

Les derniers cours sont :

3/6 fin disponible	69	
3/6 courant	68 75	
Mélasse disponible	70	à 70 50
3/6 à livrer 4 premiers	61	à 62
— 4 d'été	61	à 62
— 4 derniers	64 50	à 65
— 2 prochains	68	

Les transactions en charbon sont toujours assez peu actives. On n'a pas encore commencé les achats d'hiver ; les prix, sans être d'une excessive fermeté, se maintiennent, et il est à craindre qu'une hausse se produise lorsque sera venue l'époque des approvisionnements.

Les transactions en valeur de charbonnage sont toujours très-animées.

LYON, LE 20 AOUT 1874.

Soies et Soieries. — La situation n'a pas changé. C'est toujours le calme qui règne. Mais, en somme, cependant la confiance persiste et l'on croit qu'une reprise ne peut être éloignée. Dans le nombre des affaires nouvelles, on cite d'assez grosses ventes à une maison anglaise et à une très-grande maison américaine, dont le chef, M. Slwart, a visité, ces jours-ci, notre place. Les correspondances de New-York augurent toujours bien de la saison qui commence et sur l'ouverture de laquelle nous ne tarderons pas à être renseignés.

On s'étonne cependant que, malgré ces perspectives favorables, le nombre des acheteurs qui, à cette époque, abondent habituellement sur notre place soit si minime, et que, partant, la vente sur banque soit à ce point languissante.

En soies, les prix sont restés stationnaires. La dernière cote a apporté peu de changement. Quelques articles de premier ordre dénotent, il est vrai, plus de fermeté, mais d'autres, surtout les soies de Brousse de tous genres, et les soies courantes d'Italie annoncent encore de la faiblesse.

Les soies de Chine, dernière récolte, ont été l'objet de quelques transactions. On a payé 44 francs le Lion d'or n° 384.

De Londres, on annonce la vente du bleu éléphant, soies nouvelles, à 14 sch. 06. La qualité de la soie nouvelle est, dans son ensemble, un peu meilleure que l'an dernier. Mais il faut attendre les gros arrivages avant de pouvoir se prononcer d'une manière définitive.

LE HAVRE, 20 AOUT 1874.

Le beau temps nous est revenu, ce que l'on met à profit pour achever de tous côtés la récolte commencée. De tous côtés aussi on est très-satisfait en ce qui concerne le rendement des blés, et il y a des cas où l'on certifie que depuis trente ans on n'a vu récolte pareille. Les halles de nos environs commencent à s'en ressentir et il y a des points où la baisse en un seul marché a dépassé fr. 10 par 200 kil. blé.

Cotons. — Les dernières dépêches d'Amérique nous ont signalé la continuation d'un temps admirable pour la récolte. La plante a été fortement développée par les pluies et les chaleurs de juillet, et l'on signale maintenant de la sécheresse et de la chaleur. Avec ce temps, les chenilles et les vers ne sont point à craindre, et c'est ce que l'on redoutait pour le mois d'août. En somme tout va là-bas aussi bien que possible, et s'il ne survient pas de contretemps à l'arrière-saison, on peut espérer une forte production.

On ne met pas encore de chiffres en avant, puisque le produit dépend des gelées qui peuvent survenir en octobre. Cependant, au cas où ces gelées n'arriveraient que tardivement, c'est-à-dire en novembre, on admet très-bien que l'on peut faire 4 millions 1/2 de balles, et l'on pourrait même dépasser ce chiffre au cas où il n'y aurait pas de gelée du tout, ce qui a lieu encore assez souvent. En effet, en 1870-71, avec 10 0/0 de moins de terres plantées, avec une saison mauvaise au début, médiocre en été, on fit 4,256,000 b. parce que les gelées ne se firent pas sentir dans les États cotonniers, et que l'on put cueillir jusqu'en février.

Il semble que les circonstances présentes sont de nature à donner beaucoup de circonspection dans les affaires de coton pour l'avenir, et nous croyons toujours que ce serait bien plus dangereux que d'ouvrir la campagne à de trop hauts prix. On ferait encore ce que l'on fait trop souvent, se charger de coton en Europe à des cours qui ne peuvent se maintenir, quand les arrivages se font, et alors on a toute une année perdue. C'est encore ce qui a lieu pour la campagne que nous terminons, aussi bien pour les cotons d'Amérique que pour les cotons de l'Inde.

Il se produit toutefois un fait heureux en ce moment, c'est que la filature, sans faire de grandes provisions, ne se laisse pas au moins démunir d'un certain stock, et nous avons encore eu des affaires bien suivies, cette semaine. Les ventes moyennes vont aussi à 1,200 b. sans compter bien entendu les expéditions directes et en fin de compte nous avons un débouché journalier d'au moins 1,500 b. ce qui suffit amplement à la consommation.

Il y a toutefois un fait fâcheux à signaler, c'est que la filature s'est achetée trop à prendre des cotons d'Amérique, et surtout des Amérique autour de très-ordinaire. Cette sorte vaut 100 fr. en Louisiane et 97/98 fr. en Géorgie. — C'est, à bien peu de chose près les cours d'il y a huit jours, et il nous a fallu d'excellents avis d'Amérique au point de vue de la récolte pour rester là, car avec la propension à demander toujours la même sorte, justement parce qu'elle est rare, on aurait haussé avec des avis tant soit peu moins satisfaisants. Il y a cependant bien des cotons à 5 ou 6 fr. de moins qui sont relativement bien meilleur marché que le très-ordinaire, et l'on fait même à 91/92 fr. de bons cotons bas qui dans beaucoup de cas pourraient parfaitement remplir les besoins de la filature. En outre nous avons maintenant un bon choix de Surate, et ces cotons qui ont faibli depuis huit jours, peuvent aussi remplacer parfaitement, pour bien des emplois, les cotons d'Amérique que l'on paye environ 30 à 35 fr. plus chers. Actuellement on fait le fair Oomra à 64 fr., le fully fair à 65/66 fr., le good fair à 70 fr., et les prix sont faciles ainsi.

Le coton à terme n'est demandé que pour couvrir des ventes précédentes, car personne ne songe à acheter du coton éloigné à fr. 98 50, prix que demandent les vendeurs pour septembre à décembre, et il se traite fort peu de chose dans ces prix.

Sucres. — Il n'y a guère mention à faire de cet article cette semaine. Nous avons trop peu de marchandise sur place. — On n'a fait qu'une centaine de barriques usines à fr. 66, les stocks entrepôt.

Cafés. — On a débouché un peu plus qu'on ne le croyait cette semaine. C'est la conséquence des affaires d'il y a quinze jours, mais le calme qui persiste depuis quelque temps ne fait pas bien augurer des débouchés présents et futurs. On a encore été au grand calme cette semaine, et c'est à peine même si l'on a traité 2 à 3,000 s. Nous avons eu communication d'une dépêche de Rio du 13 courant, faisant connaître 8,750 s. de recettes par jour. — C'est là sans doute un chiffre respectable, mais si la récolte doit aller jusqu'aux environs de 4 millions de sacs, il faut que les arrivages augmentent encore sensiblement. — On écrit maintenant de Santos que l'on espère arriver à un million de sacs de ce côté. — On assure aussi qu'à Haïti la récolte sera forte et précoce. Si l'on ajoute à tout cela que le centre Amérique produit d'année en année davantage, parce que l'on a fait depuis plusieurs années de grandes plantations de caféiers dans cette région, on pourra se convaincre que nous sommes à la veille de retrouver une grande abondance de l'article. Dans cette situation, il n'y a pas de provisions à faire. On vient de laisser quelques Haïti, t. q., à fr. 100 et 101.

Voici le mouvement de l'article sur place, du 1er janvier à ce jour :

	1873.		1874.	
Arrivages	354.913 sacs	2.539 fûts.	335.977 sacs	600 fûts.
Débouchés	280.395 —	1.166 —	243.344 —	536 —
Stocks	157.968 —	1.355 —	170.176 —	64 —

Laines. — La hausse que l'on demande et qu'il faut payer arrête les transactions, ou du moins les entrave. On n'a pas fait au-delà de 250 b. cette semaine. — Les avis de Londres sont très-chauds.

BORDEAUX, le 19 AOUT 1874.

Vins. — Les affaires les plus importantes que nous ayons à constater cette semaine sont l'achat des vins de Meyney-Saint-Estèphe 1873 et une partie des vins du cru marquis de Thermes-Margaux de la même année.

On a continué aussi à faire quelques achats de vins ordinaires de 1872 et 1873, dont les prix commencent à se raffermir, en ce qui concerne cette catégorie de vins ; cela s'explique par les très-faibles quantités existantes.

Un temps magnifique est venu depuis quelques jours favoriser nos vignes : si ce temps sec et chaud dure quelques semaines, nous pourrons faire de très-bons vins ; mais tout dépend de la température que nous aurons d'ici aux vendanges.

Spiritueux. — Par suite des avis reçus des lieux de production, nos cours de 3/6 ont continué à être très-fermes avec tendance à la hausse. — Malgré le calme des affaires, nos prix sont aujourd'hui très-fermes, comme suit :

3/6 Languedoc disponible, fr. 100 »
» Nord » » 78 » à 82 »

Laines. — Les cours ont fléchi dans le courant du mois, au moment des ventes du Havre et d'Anvers. Cette baisse, que nos détenteurs n'ont pas voulu subir, a suspendu les transactions sur notre place. Depuis quelques jours, les prix sont plus fermes.

Peaux de mouton. — La demande est toujours active et les prix s'améliorent. Notre stock est peu élevé, et si les renforts attendus par steamer à la fin du mois ne sont pas très-importants, il sera difficile de faire une enchère en septembre. Les cuirs de mouton ont regagné en grande partie la baisse des mois précédents.

Céréales. — Les offres abondent de toutes parts, aussi a-t-on pu acheter dans les prix de fr. 21 à 21,50, les blés de première

qualité de nos contrées; on a même constaté qu'à ces prix les acheteurs étaient réservés, espérant pouvoir acheter à fr. 20, la semaine prochaine.

Les farines à livrer sont très-offertes à tous prix sur courant septembre à fr. 38,37 et 35, et sur quatre mois de septembre, dans les prix de fr. 34 à 37 les 100 kilog., selon les marques et les provenances.

Les bonnes farines disponibles sont rares; néanmoins, on les cède à fr. 38 et 39, tant on redoute la baisse dans le courant de la semaine prochaine.

Les repasses se maintiennent dans les prix de fr. 20 à 21, mais les sons continuent à baisser; on les offre à fr. 16 en disponible, et de fr. 14,50 à 15, à livrer sur quatre mois de septembre.

MARSEILLE, LE 29 AOUT 1874.

Nous avons eu ici une cérémonie qui intéresse toujours très-vivement notre monde commercial et à laquelle votre journal m'a toujours paru porter également une très-grande importance. Je veux parler de la distribution des diplômes de capacité à notre École supérieure du commerce, qui a eu lieu la semaine dernière, sous la présidence de M. Amédée Armand, ancien président de la chambre de commerce et président du conseil d'administration de l'École. M. Armand a constaté, dans un discours que son étendue m'empêche même de vous résumer les excellents résultats encore obtenus cette année, puisque sur 11 élèves admis de deuxième et de troisième année, 8 ont obtenu un diplôme de capacité et les trois autres un certificat de fin d'étude. Notre école, malgré sa création récente ne demeure pas en retard, comme vous le voyez et tout fait prévoir qu'elle verra encore augmenter son importance.

Le mouvement des affaires est un peu plus satisfaisant et sauf sur les graines, nous avons eu un courant assez suivi sur chaque article, provoqué principalement par des achats de la consommation qui s'était laissé un peu acculer sans stocks, et parce que d'un autre côté on a un peu plus confiance dans la reprise des affaires à l'intérieur, quand les récoltes du froment et de la vigne auront donné leurs résultats, c'est-à-dire vers le milieu de l'automne. Les céréales naturellement sont très-faibles; mais il faut espérer que ce que nous perdrons de ce coté-là cette année, nous le regagnerons en une bonne et solide prospérité établie sur le bas prix des choses nécessaires à la vie.

Céréales. — Les affaires qui avaient repris un peu d'animation à la fin de la semaine dernière principalement pour la marchandise à livrer puisque l'on avait été à même de constater une hausse de 1 franc sur les provenances d'Afrique ont été plus calmes cette semaine-ci, et les dernières affaires ont été traitées dans les prix de fr. 38 pour Irka Azoff 129/124 kil.; fr. 35 à fr. 35 50 pour dito 128/123 kil.; fr. 32 pour dito 126/121 kil.; fr. 32 pour Pologne 128/123 kil.; fr. 33 50 pour Mersina 132/128; fr. 32 pour Irka Azoff ou Nicolaïeff; fr. 126/121 désignation septembre-octobre, les 160 litres esc. 1 0/0 à l'entrepôt. Les sorties des docks du 7 au 12 courant esc. été de 1,361 tonnes, les entrées de 1,250 tonnes, et comme le stock était auparavant de 18,957 tonnes, il nous reste un stock de 18,846 tonnes.

Les importations du 7 au 13 courant ont été de 93,120 hect.

D'après les relevés des expéditions faites en petite vitesse par les gares de Marseille et les gares voisines de la Joliette, Prado, Saint-Louis, Saint-Marcel et Aubagne les sorties de céréales et farines pendant le mois de juillet se sont élevées en mars à 34,075 tonnes; pendant les mois antérieurs elles ont été de 249,222 tonnes et pendant la période correspondante de 1873, elles se sont élevées à 515,387 tonnes.

Grains grossiers. — Issues. — Affaires très-calmes, les marchandises faisant défaut. Les issues ont été également sans grandes affaires, mais par le seul fait de la réserve des acheteurs; leurs prix sont sans changements.

Cafés. — La semaine dernière a vu quelques grosses affaires en cafés Brésil à des prix soutenus et l'on a vendu près de 5600 sacs Rio et Santos disponible de f. 81/83 pour Rio, les kilos; mais depuis le marché s'est ralenti sur les avis plus froids du Havre et de Londres. Actuellement nous sommes dans l'attente du résultat des enchères de Hollande. En cafés bon-goût les prix sont fermes, sans changement, et sans grandes affaires. On ne cite guère que la vente de 100 sacs Guayra à fr. 135 et de 115 fardes Moka à fr. 138 les 50 kilos entrepôt. Le stock actuel en entrepôt est de 3,735 tonnes contre 4,204 la semaine dernière; sorties du 8-13 août 9,722 sacs contre 10,227 la semaine précédente.

Sucres. — Peu d'affaires, mais tendance au ferme. Nous n'avons guère noté que la vente de 800 bqus. Antilles, à fr. 28,75 Guadeloupe, et fr. 29 Martinique, les 50 kilos. Le stock à l'entrepôt est de 795 tonnes exotique et 34 tonnes indigènes contre 1,135 tonnes la semaine précédente. Les raffinés sont fermes et en bonne demande.

Graines oléagineuses. — Le marché reste ferme et l'abstention des acheteurs est complète en ce moment. Les quelques prix offerts ont été de fr. 37.12 1/2 pour des sesames Calcutta noirs, fr. 37 1/2 pour dito Calcutta; fr. 29 pour arachides Rio-Nunez livrables; fr. 28 pour dito Rio-Pongo. fr. 37.25 pour dito Galam, fr. 33.50 pour des lins Russie et fr. 32.50 pour des colzas Danube.

Huiles. — Nous avons une légère amélioration à noter sans que les affaires soient bien animées, et l'huile de sesame vaut maintenant fr. 72 disponible, fr. 75 livrable 1875, huile de lin fr. 67 50 les 50 kilos. L'huile d'olive disponible à fabrique est sans affaires à fr. 51, six premiers mois sans vendeurs à fr. 49 et 50; l'huile comestible est rare, principalement celle du Var.

Laines. — Les avis de Londres ont produit une bonne impression et raffermi les cours sur lesquels on avait déjà fait quelques concessions à la fin de la semaine dernière. Les derniers cours pratiqués ont été de fr. 185/190 pour Perse, fr. 170 pour Damas, fr. 315/320 pour Pannonies fines, fr. 235/250 pour dito secondes, fr. 260 pour Gallipoli fines, fr. 180 pour Gallipoli secondes.

Cotons. — Calme, quoique avec une tendance meilleure aujourd'hui sur les meilleurs avis du Nord. Les ventes de la semaine dernière n'ont pas dépassé 533 b. et celles de la courante ne promettent pas d'être beaucoup plus nombreuses. Le stock actuel est de 15,600 b. contre 13,700 l'an dernier même époque. Dernier cours pratiqué : Lattaquié fr. 125 (10 b.).

Changes. — Sur Londres 25.17 1/2 argent, 25.22 1/2 papier à vue, 23.92 1/2 argent, 24.97 1/2 papier à 3 mois; sur l'Italie 9 1/4 argent, 9 3/4 papier à vue; sur l'Espagne 5 à 5.05 argent, 5.05 à 5.10 papier à vue.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 21 août. — Cotons : bonne demande, tendance lourde. Ventes : 500 balles. Très-ordinaire Louisiane disponible, 100 à 99 50; bon ordinaire Oomraw disponible, 66 à 66 50 les 50 kil.

Marseille, 21 août. — Blés : Affaires toujours calmes. Ventes de la journée d'hier 14,100 hectolitres.

New-York, 20 août. — Farine extra-state : 5 50 à 5 70 les 88 kil. — Maïs : 82 cents les 35 litres. — Froment rouge : 1 dol. 31 cents les 35 lit.

Liverpool, 21 août. — Cotons. — Ouverture du marché : ventes probables d'aujourd'hui, 12.000 balles. — Importations, 2.000 balles.

Havane, 14 août. — Sucres : Terré n° 12, 18 1/2 rx l'arrobe ; dito moscovade, 17 1/2 réaux l'arrobe, nom.

Change sur Londres, 163 0/0 prime.

Calcutta, 18 août. — Cotons : fair, coût, fret et assurance, 4 3/4 den. — Riz : de table, sh. 16. — Graine : de lin L. A. T., coût, fret et assurance, sh. 61 6; de colza, coût, fret et assurance, sh. 49 6. — Salpêtre : 5 0/0, coût, fret et assurance, sh. 21 6. — Jute : Cutting, coût. fret et assurance, liv. st. 9 7 6.

Change sur Londres, traites de banque, à 6 mois, sh. 1 10 5/16.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	13 AOUT	20 AOUT
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.274.012.750	1.277.162.368
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	291.147	91.677
Portefeuille de Paris. — Commerce	326.207.059	323.573.064
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	364.761 665	347.679.501
Avances sur lingots et monnaie. Paris	9.276.300	9.437.000
Id. Id. Succ	3.308.200	3.709.300
Avances sur effets publics franç. Paris	27.252.500	27.138.100
Id. Id. Succ.	17.625.250	17.477.450
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	48.988.000	48.827.500
Id. Id. Succ.	15.713.500	15.501.600
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.200.100	1.175.400
Id. Id. Succ.	490 200	510 500
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2 980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100 000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.943.588	2.957.796
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	1.493.523	1.450.145
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	7.446.694	6.605.075
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.001.967
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000 000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.537.122.315	2.519.028.320
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.637.795	4.833.520
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10.919.694	11.347.407
Compte courant du trésor, créditeur	164.619.615	166.475.364
Comptes courants à Paris	245.339.869	2[illegible]0.907.549
Comptes courants dans les succursales.	30.821.258	25.886.867
Dividendes à payer	3.900.688	3.507.152
Effets au comptant non disponibles	1.686.944	1.508.426
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	6.019.532	7.217.765
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.139.035	16.769.976
Total égal à l'actif et au passif.	3.267.168.620	3.249.444.221

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	3.149.618	»
Portefeuille commercial	»	19.716.159
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	87.600
—		
Billets en circulation	»	18.093.995
Compte courant du Trésor	1.855.748	»
Comptes courants particuliers	»	9.366.711

Nouvelle diminution de près de 20 millions au portefeuille de la Banque de France. Nous appelons, au sujet de ces diminutions constantes dans la masse escomptée au commerce, l'attention du lecteur sur le tableau suivant. Il est plus éloquent que tout ce que nous pourrions dire.

BANQUE DE FRANCE

Tableau résumé des bilans hebdomadaires des six derniers mois (principaux comptes).

1874		CIRCULATION.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE COMMERCIAL.	AVANCES TOTALES aux particuliers.	COMPTES COURANTS particul.	COMPTES COURANTS Trésor.	TAUX Escompte.	TAUX Avances.
		UNITÉS DE MILLIONS ET 10es DE MILLIONS.						%	%
Février	19	2.717.7	912.6	1.013.1	110.3	238.1	113.9	5 »	6 »
—	26	2 700.1	933 7	979.0	114.6	225 9	131.2	—	—
Mars	5	2.690.6	956.7	943.7	110.1	210.9	141.3	—	—
—	12	2.667.4	980.7	904.1	110.5	208.0	145 3	4 ½	5 ½
—	19	2.610.4	1.007.0	874.9	108.9	199 4	142.2	—	—
—	26	2.598.1	1.028.1	853.7	109.5	187.1	153.5	—	—
Avril	2	2.623.8	1.046.9	892.2	111.1	208.8	150.3	—	—
—	9	2.606.7	1.052.6	890.7	111.2	227.6	139.8	—	—
—	16	2.602.3	1 056.0	860.3	111.7	188.4	135.2	—	—
—	23	2 608.4	1.062.7	851 0	111.3	192.7	133.8	—	—
—	30	2.628.9	1.074.1	917.5	111.5	194.2	162.6	—	—
Mai	7	2.556.0	1.093.0	839.4	112 8	219.3	153.1	—	—
—	14	2 560.1	1.102.1	829.2	115.6	210 5	151 2	—	—
—	21	2.527.8	1.111.7	781.7	117.5	214.2	144.1	—	—
—	28	2 509 2	1.127.7	779.1	117.7	236.4	155.1	—	—
Juin	4	2.496.6	1.143.7	746.6	120.1	220 6	165.9	—	—
—	11	2 476.3	1.153.4	732 1	118.8	239.2	162.0	4 »	5 »
—	18	2 475.6	1.164 9	737 1	119.3	243.6	176.2	—	—
—	25	2.475.3	1.174 2	731.4	120.5	249.9	175.8	—	—
Juillet	2	2.522.5	1.195.5	772.7	123.2	272.9	168.1	—	—
—	9	2.537.7	1.209.4	761.6	122.6	278.0	153.8	—	—
—	16	2 556.8	1.225.9	736.4	122.9	263.7	148.2	—	—
—	23	2.563 6	1.233.5	727.1	123.1	260.7	147.9	—	—
—	30	2.543.4	1.249.9	743.1	123.0	289.6	173 3	—	—
Août	6	2.529.6	1.273.2	699.5	123 0	294.9	160.7	—	—
—	13	2.537.1	1.274.0	691.0	123.8	276 2	164.6	—	—
—	20	2.519.0	1.277.2	671.2	123.8	266.8	166 5	—	—

Nous ne chercherons pas à expliquer cette preuve de l'atonie des affaires par des effets semblables chez nos voisins ; cela n'apprend rien, si ce n'est que le malaise est général en Europe. Mais ne sait-on pas par expérience que la place de la France, dans le monde commercial et financier, est assez grande pour que tout ce qui la touche dans ses forces vives importe à toute l'Europe. Un ordre stable, définitif, régulier dans notre pays, n'est-il pas d'ailleurs une condition de paix pour les rapports extérieurs. Le commerce ne juge pas comme la bourse; il est de son essence de voir plus loin, de sa nature d'exiger plus de temps, et le portefeuille de la Banque de France, en temps normal, est une indication assez exacte des dispositions du commerce français.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

20 août 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	36.808.445	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	21 808.445
		Argent monn. et ling.	»
Total	36.808.445	Total	36.808.445

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.594.013
Réservé et prof. et pert.	3.455.3 6	Portefeuille et avances.	16.882.036
Trésor et Admin. publ.	4.247.349	Billets en rés. (N. B.)	10.318.660
Comptes particuliers	18.860.872	Or et arg. mon. (N. B.).	732.933
Billets à sept jours, etc.	411.105		
Total	41.527.642	Total	41.527.642

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015 106
Réserve et prof. et pert.	3 455.316	Fonds publics	17.578.913
Billets en circulation	26.489.785	Portefeuille et avances.	16.882.036
Billets à sept jours	411.105	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	22.541.378
Trésor et Admin. publ.	4.247.349		
Comptes particuliers	18.860.872		
Total	68.017.427	Total	68.017.427

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution
	—	—
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 465.865
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	385.641	»
Comptes-courants des particuliers	263.713	»
Fonds publics	554	»
Portefeuille et avances	»	470.393
Encaisse métallique	682.933	»
Réserve en billets et espèces	1.148.798	»

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au-delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que la dite réserve tende à tomber au-dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et desparticuliers cumulés.

La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 3 1/2 0/0. Telle est la substance de la dépêche qui nous apprend la fin des appréhensions de nos voisins d'outre-Manche. Nous croyons que leurs anxiétés auraient été moins vives si, en présence de la situation excellente (monétairement parlant) de la Banque d'Angleterre, ils n'avaient pas eu en perspective les dispositions de l'acte de 1844. Ces dispositions, nous aurons plus d'une fois sujet de le faire remarquer, privent le public de l'usage légitime du crédit dans toute l'étendue que la prudence comporte, grandissent fort souvent les effets d'une crise qui se serait peut-être évanouie sans grand mal, quelquefois même enfantent les paniques, et le tout avec l'étiquette mensongère de : Préservatif des orages financiers. Il est vrai que le bon sens britannique l'emporte, une fois la crise arrivée, et alors on suspend l'application de la loi de 1844. Pourquoi ne pas la suspendre pour toujours, puisqu'elle n'a de bons effets que dans ce cas?

Ajoutons que l'encaisse et la réserve des billets ont augmenté; c'est ce qui était à prévoir à l'annonce de l'abaissement du taux de l'escompte. La réserve représente 47 0/0 de l'ensemble des comptes courants. Quant au portefeuille il a diminué de liv. st. 470,000; cela est moins bon.

Arrêtée au 15 août, la situation hebdomadaire de la Banque de Prusse nous révèle les variations suivantes :

Augmentations.	Thalers.	Diminutions.	Thalers.
Comptes cour. particul.	114.000	Billets en circulation	6.849.000
		Portefeuille	4.554.000
		Numéraire en caisse	2.602.000
		Compte du Trésor (créd.)	1.906.000

Le rapport de l'actif liquide au passif à vue est de . . . . 75 0/0.

La diminution constante du portefeuille à cette banque est une véritable calamité pour le pays; l'année dernière son minimum fut de 152 millions de thalers, à la date de février; cette année il est tombé, en ce moment, à 117 millions, non compris, de part et d'autre, les effets sur l'étranger. De même les avances sur nantissement sont actuellement de 18 millions 1/2 à peine, quand, l'année dernière, le plus bas était de 22 millions. Ces résultats regrettables semblent dus, en majeure partie, à la politique actuelle.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années:

En 1870, l'emprunt de huit cents millions a un succès solide; il est couvert! Pour l'époque où il se souscrit, les inquiétudes qui règnent, l'agitation qui commence à se manifester, l'émotion qui gagne même les régions gouvernementales les plus élevées, c'est une fortune inespérée qu'un pareil résultat.

Hélas! malgré de nombreuses prédictions, ce n'est pas par les finances que l'Empire périra; les fautes militaires seront les mobiles qui précipiteront sa chute. La circulation de la Banque de France prend des développements inprévus; elle dépasse un milliard sept cents millions; la loi du 12 août l'avait limitée à un milliard huit cents millions; la loi du 14 du même mois a reculé cette limite à 2 mil-

liards 400 millions. La prime de l'or est cependant insensible, et l'escompte est à 6 0/0 seulement.

En 1871 et en 1872, c'est toujours la question des emprunts de chacune de ces deux années qui concentre toute l'attention du monde des affaires et paralyse toute transaction qui ne résulte pas directement de ces deux immenses opérations; n'oublions pas qu'elles ont pour contre-partie des paiements incessants à l'étranger; c'est ce qui rend leur étude intéressante.

En 1873, il ne reste plus que 250 millions à payer à nos envahisseurs et on prévoit le jour où ils auront purgé le sol de leur présence. L'espérance en un meilleur avenir renaît, et le cours des rentes s'en ressent. La circulation est toujours élevée; cependant l'agio déjà faible tend encore à baisser.

En 1874, la situation, financièrement parlant, est détendue, et la récolte est bonne; mais on trouve que les difficultés de politique intérieure sont bien longues à se résoudre et l'activité des affaires en est affectée.

		25 AOUT 1870	24 AOUT 1871	22 AOUT 1872	21 AOUT 1873	20 AOUT 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	1.708.6	1.947.3	2.274.6	2.862.9	2.519.0
	Encaisse	868 6	687.7	781.9	715 5	1.277.2
	Portefeuille	1.435.6	567.8	1.009.9	896.2	671.2
	Avances	178 8	108.6	158.9	150.3	123.8
	Prêts à l'Etat	200.0	1.255.7	1.420.4	1.430.1	927.2
	Compt. cour. Trés.	214 3	404.3	612.1	115.9	166.5
	— part.	547.3	401.9	487.6	168.3	266.8
	Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		61 fr. 25	56 fr. 30	55 fr. 55	57 fr. 80	63 fr. 50
Cours du 5 0/0		»	86 fr. 55	85 fr. 30	91 fr. 30	99 fr. 40
Prix du quintal de blé.		26 fr. 85	33 fr. 22	27 fr. 62	35 fr. 53	28 fr. 18
Prime de l'or		1 ½ °/°°	3 ½ °/°°	13 ½ °/°°	11 ½ °/°°	Pair.
Prix du Londres court		25 fr. 22	25 fr. 41	25 fr. 60	25 fr. 42	25 fr. 19

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
Vendredi	99.35	99 »	99.35	63.65	63 35	63.65
Samedi	»	»	»	»	»	»
Lundi	99.50	99.35	99.45	63.80	63.60	63.80
Mardi	99.50	99.30	99.45	63.80	63.55	63.70
Mercredi	99.40	99.30	99.30	63.67	63.40	63.40
Jeudi	99.40	99.25	99.40	63.60	63.35	63.50
TERME						
Vendredi	99.50	99.20	99.45	63.75	63.50	63.75
Samedi	»	»	»	»	»	»
Lundi	99.67	99 55	99.65	63.92	63.82	63.92
Mardi	99.65	99.45	99.65	63 92	63.67	63.80
Mercredi	99.55	99.40	99.40	63.65	63.50	63 55
Jeudi	99.50	99.32	99.42	63.62	63.50	63.59

Peu de choses à dire des rentes françaises 3 0/0 et 5 0/0, si ce n'est qu'elles témoignent beaucoup de fermeté dans leurs prix. D'ailleurs le public spéculateur est, en majeure partie, en vacances et les faibles variations que les cours éprouvent d'une bourse à l'autre ne sont le résultat que de très-maigres transactions.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		13 août	20 août	Variations
100	4 0/0 j. 22 mars	... ..	... ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 mars	92 25	92 05	— 0 20
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	527 50	528 75	+ 1 25
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juil et	465 ..	465 ..	.. .. ..
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	485 ..	485 ..	.. .. ..
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	219 ..	221 25	+ 2 25
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er mars	442 50	443 75	+ 1 25
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er août	475 ..	477 50	+ 2 50
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	305 ..	305 50	+ 0 50
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	277 ..	277 25	+ 0 25
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	1022 50	1025 ..	+ 2 50
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	489 75	494 ..	+ 4 25

Le prix des autres fonds français, publics ou municipaux, sont fermes; c'est tout ce qu'il y a à en dire.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		13 août.	20 août.	Variations.
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	... ..	... ...	.. ....
1000	fl. Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	... ..	... ..	.. ....
250	— Obl. domani j. 1er mars	286 ..	287 50	+ 1 50
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 1/2	68 1/4	— 3/8
100	— — j. 1er avril	68 1/2	68 1/4	— 3/8
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août	.. ..	.. ...	.. ....
100	— — j. 1er mai	.. ..	.. ...	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	104 3/4	... ..	.. .. ..
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	467 50	464 ..	— 3 50
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	79 ..	78 ..	— 1 ..
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	385 ..	397 50	+ 12 50
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	361 25	366 25	+ 5 ..
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	18 1/2	18 1/2	.. ....
100	— — intér. j. janvier 1873.	12 ..	13 1/2	+ 1 1/2
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	465 ..	465 ..	.. ....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 ..	105 1/8	+ 1/8
100	— — 1864 j. mai	... ..	... ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai	... ..	... ..	.. ....
100	— — 1867 j. juillet	110 1/8	110 ...	— 1/8
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 1/4	105 3/8	+ 1/8
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	228 ..	230 ..	+ 2 ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	67 55	67 45	— 0 10
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	.. ..	39 50	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	67 1/8	68 1/2	+ 1 3/8
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril	67 3/8	67 3/4	+ 3/8
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	66 3/4	67 ...	+ 1/4
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril	203 ..	207 ..	+ 4 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet	59 1/2	.. ..	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	66 50	67 ..	+ 0 50
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	... ..	57 75	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	... ..	... ...	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	... ..	100 1/2	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	96 1/2	96 1/2	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	101 1/2	101 ..	— 1/2
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	430 ..	430 ..	.. ....
500	— — 1869 j. 1er mai	430 ..	431 25	+ 1 25
100	— 5 0/0 1870 j. 1er août	101 1/2	101 1/2	.. ....
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	245 ..	248 ..	+ 3 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	44 40	44 ..	— 0 40
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	285 ..	293 ..	+ 8 ..
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	313 75	321 25	+ 7 50
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	315 ..	325 ..	+ 10 ..
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	275 ..	283 75	+ 8 75

Les fonds étrangers ont également une tendance générale à la fermeté. Le 5 0/0 italien conserve le terrain gagné. En fonds turcs un peu de réaction sur le 5 0/0, avance assez sérieuse sur les obligations diverses (1860 à 1869).

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		13 août	20 août	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	900 ..	... ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai	485 ..	480 ..	— 5 ..
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	93 25	93 25	.. .. ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	460 ..	453 75	— 6 25
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	87 75	87 ..	— .. 75
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	465 ..	463 75	— 1 25
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai	378 ..	376 25	— 1 75
100	— 3 0/0 — j. 1er mai	75 ..	75 ..	.. .. ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet	275 75	280 ..	+ 4 25
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	... ..	... ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	337 ..	335 ..	— 2 ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	113 ..	112 50	— .. 50
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet	411 25	410 ..	— 1 25
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	266 ..	267 ..	+ 1 ..
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril	260 ..	259 50	— . 50
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	470 ..	480 ..	+ 10 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	288 50	290 ..	+ 1 50
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	300 ..	302 ..	+ 2 ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	295 ..	297 ..	+ 2 ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	294 ..	296 25	+ 2 25
500	— Geneve 3 0/0 1855 j. 1er juil.	288 75	293 75	+ 5 ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	286 25	286 75	+ .. 50
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet	500 ..	501 25	+ 1 25
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	302 50	302 ..	— 50
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	293 ..	295 ..	+ 2 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil.	295 ..	296 50	+ 1 50
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	481 ..	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	... ..	280 ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	290 ..	295 ..	+ 5 ..
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet	292 ..	292 ..	.. .. ..
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	301 25	303 ..	+ 1 75
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril	281 25	280 50	— .. 75
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	295 ..	300 ..	+ 5 ..
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 75	294 50	+ .. 75
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet	288 75	289 ..	+ .. 25
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril	258 ..	258 50	+ .. 50
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er mars	319 ..	317 50	— 1 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er mars	312 ..	313 50	+ 1 50
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	248 ..	247 ..	— 1 ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	252 50	252 ..	— .. 50
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	209 25	208 75	— .. 50
500	— — rev. variable j. oct. 72.	159 ..	160 ..	+ 1 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	135 ..	130 ..	— 5 ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70	235 ..	236 ..	+ 1 .
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	226 ..	223 75	— 2 25
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	450 ..	460 ..	+ 10 ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril	495 ..	510 ..	+ 15 ..
500	— 5 0/0 j. 1er avril	... ..	495 ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	417 50	417 50	.. .. ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril	485 ..	490 ..	+ 5 ..
125	— Bons trent 8 0/0 j. 1er mars.	123 ..	125 ..	+ 2 ..
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril	400 ..	405 ..	+ 5 ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet	390 ..	... ..	.. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	270 ..	... ..	.. .. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet	458 75	460 ..	+ 1 25
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril	280 ..	... ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet	495 ..	494 ..	— 1 ..

Peu de chose également à dire des obligations des sociétés diverses, si ce n'est que leurs cours sont également

fort bien tenus. Généralement, on le voit, les valeurs à revenus fixes sont recherchées; cela est un signe du peu d'empressement de la part du public à entrer dans les valeurs à bénéfices plus forts, mais sujets à des aléa plus accentués. On abdique en finance comme trop souvent en politique. Dangereux système, aussi fécond en naufrages dans un cas que dans l'autre.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	13 août	20 août	Variations
Banque de France, j. 1er juillet	3825 ..	3880 ..	+ 55 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1155 ..	1150 ..	— 5 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout	550 ..	551 25	+ 1 25
Crédit agricole, j. 1er juillet	465 ..	487 50	+ 22 50
Crédit foncier de France, j. 1er juillet	900 ..	900 ..	.. .. ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	410 ..	405 ..	— 5 ..
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai	680 ..	682 50	+ 2 50
Crédit lyonnais, j. 15 juillet	720 ..	715 ..	— 5 ..
Crédit mobilier, j. juillet 1873	281 25	282 50	+ 1 25
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai	570 ..	570 ..	.. .. ..
Société générale, j. 1er avril	543 75	550 ..	+ 6 25
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars	523 75	518 75	— 5 ..
Banque France-Italienne, j. 1er juillet	447 50	440 ..	— 7 50
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet	165 ..	165 ..	.. .. ..
Banque ottomane, j. 1er juillet	635 ..	635 ..	.. .. ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873	555 ..	551 25	— 3 75
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet	583 75	590 ..	+ 6 25

Les actions d'institutions de crédit se reposent un peu de la course à la hausse à laquelle elles ont pris part au commencement de ce mois. Les actions du Crédit agricole et du Crédit mobilier espagnol surtout conservent bien les cours atteints depuis un mois.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	13 août	20 août	Variations
Est j. 1er mai	531 25	530 ..	— 1 15
— Act. de jouissance	182 ..	... ..	.. .. ..
Lyon j. 1er mai	912 50	912 50	.. .. ..
Midi j. 1er juillet	637 50	625 ..	— 12 50
— Act. de jouissance	180 ..	... ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1082 50	1082 50	.. .. ..
— Act. de jouissance	665 ..	670 ..	+ 5 ..
Orléans j. 1er avril	871 25	872 50	— 12 50
— Act. de jouissance	535 ..	535 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er avril	570 ..	575 ..	+ .. ..
— Act. de jouissance	220 ..	220 ..	.. 5 ..
Charentes j. 1er aout	340 ..	337 50	— 2 50
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	283 75	286 25	+ 2 50
Chemins autrichiens j. 1er juillet	732 50	722 50	— 10 ..
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai	322 50	320 ..	— 2 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	... ..	387 50	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65	145 ..	150 ..	+ 5 ..
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	105 ..	102 50	— 2 50
Portugais j. janvier 66	196 25	197 50	+ 1 25
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	286 ..	280 ..	— 6 ..

Les actions de chemins de fer soit français soit étrangers sont un peu délaissées. Les chemins allemands en légère réaction. Le Saragosse baisse à cause des ravages commis par les Carlistes sur la ligne de Madrid à Saragosse.

Nous avons dit que le Lyon et surtout le Nord n'avaient jamais réclamé de l'Etat le bénéfice de la garantie d'un minimum d'intérêt (4.65 0/0 amortissement compris) sur un capital déterminé employé à la construction du nouveau réseau ; ce n'est pas que le produit net de ce réseau ait été supérieur, chez l'une ou l'autre Compagnie, au chiffre de la garantie, mais le produit net de l'ancien réseau a dépassé le maximum, dit *produit réservé*, d'une somme de beaucoup supérieure à la moins-value de la productivité du nouveau réseau sur 4.65 0/0 par an, et de la sorte les deux Compagnies ont pu se satisfaire à elles-mêmes sans blesser indûment les intérêts de leurs actionnaires. Ainsi le produit réservé du Nord était pour 1873, d'environ 38,500 francs par kilomètre de l'ancien réseau, soit 44 millions et plus, ou 11 millions de moins que le produit net réalisé ; or l'insuffisance du nouveau réseau, charges déduites, n'était que de 3,608,809 francs. Pour le Lyon le produit réservé est d'environ 32,000 francs par kilomètre de l'ancien réseau, soit 119 millions, contre un produit réel (Exercice 1873) de 142 millions ; soit une différence de 23 millions ; or l'insuffisance du produit net du nouveau réseau sur ces charges a été de 17 millions 1/2 environ seulement ; on comprend pourquoi ces deux Compagnies, le Nord surtout, n'ont pas eu recours à cette garantie gouvernementale.

Il n'en est pas de même pour les quatre Compagnies dont nous allons avoir à parler successivement.

Ainsi l'Orléans a, actuellement, un produit net réservé sur l'ancien réseau, de 25,404 francs, soit pour 2,020 kilomètres une somme de 51,316,000 francs ; le produit net réel étant de 53,754,000 francs il en résulte un excédant de 2,438,000 francs ; mais l'insuffisance du produit du nouveau réseau, charges déduites, sur le quantum de la garantie de l'Etat est de près de 20 millions (19,971,000 fr.) ; il y a donc une somme de 17,533,000 francs (19,971,000 — 2,438,000) due par l'Etat à titre de garantie de minimum d'intérêt. Certes ce versement de l'Etat n'est qu'une avance mais à des termes tels que l'on n'aura à s'en occuper que dans dix ou vingt ans au plustôt.

Voici d'ailleurs sur les résultats de l'exploitation de l'ancien réseau de cette compagnie les chiffres analogues à ceux précédemment fournis pour le Lyon et le Nord.

RECETTES (ancien réseau).

Exercices.	Moyenne exploitée.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	Ensemble.	Produit net.
	kil.	francs	francs	francs	francs
1864	1.687	15.444	28.694	44.138	26.304
1865	1.769	14.820	28 879	43.699	25.950
1866	1.769	14.611	32.581	47 192	28 698
1867	1.769	17.300	31.037	48.337	28 014
1868	2.020	14.245	28 726	42 971	24.378
1869	2.020	14.975	30.297	45.272	27.608
1870	2.020	14.380	26.733	41.113	23.785
1871	2.020	16.797	31.470	48.267	29.698
1872	2.020	14.842	34.245	49.087	29.402
1873	2.020	14.516	32.283	46.799	27.128

DÉPENSES (ancien réseau).

Exercice.	Adm. cent. et serv. gén.	Exploit. prop. dite.	Matériel. Traction.	Ent. et surv. de la ligne.	Ensemble.	Proport. avec les recettes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	0/0
1864	753	5.779	6 703	4 599	17.834	40 41
1865	988	5 579	6.624	4.558	17.749	40.62
1866	1.030	6.197	7.033	4.834	19.094	40.46
1867	1.543	6.343	6.788	5.649	20.323	42.04
1868	1.216	5.845	6.233	5.299	18.593	43.27
1869	821	5.890	5.847	5.106	17 664	39 02
1870	840	5.712	6.107	4.669	17.328	42.15
1871	966	6.895	5.371	5.337	18.569	38.47
1872	1.117	6.777	6.543	5.248	19.685	40.10
1873	1.232	6.579	6.632	5.228	19.671	42.03

Disons, de suite, que tous les éléments de ces tableaux nous ont été fournis par les comptes émanants de la Compagnie ; seulement nous les avons groupés autrement. Ainsi lorsque la Compagnie d'Orléans comprend dans ses comptes les résultats, recettes ou dépenses, du domaine, ceux des placements de fonds, du chemin de fer de Ceinture, les impôts sur la grande vitesse, la participation des employés aux bénéfices de la Compagnie et le report de l'exercice précédent, nous les éliminons. Nous y comprenons au contraire, ce que ne fait pas cette Compagnie, les contributions autres que l'impôt sur les recettes des voyageurs, les factages, camionnages, omnibus (recettes et dépenses), et les frais de renouvellement du matériel ou de la voie. De la sorte, nous facilitons la comparaison des résultats de l'Orléans avec ceux des autres Compagnies, auxquels d'ailleurs nous avons fait subir les modifications de même ordre propres à rendre les chiffres uniformes pour toutes.

Comme pour les deux compagnies précédentes, la recette brute de la grande vitesse fléchit comparativement à celle de la petite vitesse et on s'en aperçoit de suite à l'augmentation proportionnelle des frais d'exploitation proprement dits. Les dépenses de matériel et de traction et celles d'entretien et de surveillance de la ligne sont en voie de progression mais légère, quand, surtout pour le Lyon, nous les trouvons en augmentation considérable. Serait-ce dû à ce que la Compagnie d'Orléans possède les établissements métallurgiques d'Aubin et se vend à elle-même à des prix défavorables au compte de ces établissements, mais avantageux à celui de l'exploitation de ses réseaux, les produits, charbon et fer, qu'elle en tire. Nous le supposerions volontiers à voir les produits particuliers de l'usine d'Aubin, appartenant comme on sait à la Compagnie d'Orléans, ne pas suivre la progression des bénéfices des sociétés indépendantes du même genre.

Quoique les insuffisances de l'exploitation du nouveau réseau soient de beaucoup inférieures à ce qu'elles devaient être pour ne pas recourir à l'Etat et que pendant de longues années encore la compagnie d'Orléans soit, ainsi, désintéressée dans les résultats dudit réseau, voici les recettes et dépenses de la partie passée au compte d'exploitation.

Exercices.	Moyenne. Exploitée. Kilom.	Recettes. Brutes. Francs.	Dépenses. D'exploit. Francs.	Proport. avec les Recettes. 0/0.	Revenu. Net. Francs.
1865	1.139	16.063	8.894	55.37	7.169
1866	1.139	17.623	9.936	56.39	7.687
1867	1.214	18.415	10.537	57.21	7.878
1868	1.342	18.033	10.789	59.83	7.244
1869	1.678	16.907	10.085	59 65	6.822
1870	1.842	16.830	9 685	57.54	7.145
1871	1.858	19.951	10.507	52 66	9.444
1872	1 990	18.048	10.825	59.98	7.223
1873	2.039	18.206	11 062	60.76	7.144

Nous venons de dire que la compagnie d'Orléans possède en plus de son réseau de voies ferrées, les établissements métallurgiques d'Aubin. Le capital qu'ils représentent n'est que pour 16 millions sur un total de un milliard 335 millions et ne rapporte, même après la hausse de la houille et du fer qu'à peine 5 0/0. Nous pouvons donc nous abstenir d'autres détails.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	13 août	20 août	Variations
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	257 50	263 75	+ 6 25
— actions de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	625 ..	625 ..	.. ..
— actions de jouissance	... ..	... ..	.. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	260 ..	268 75	+ 8 75
Messageries maritimes, j. 1er juin	580 ..	587 50	+ 7 50
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	426 25	432 50	+ 6 25
— Délégations, j. 1er janvier 1871	417 50	421 25	+ 3 75
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j. 1er mai	760 ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1200 ..	1210 ..	+ 10 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	.. .. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	987 50	995 ..	+ 7 50
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	425 ..	432 50	+ 7 50
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	385 ..	382 50	— 2 50
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er avril	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien, j. 1er avril	775 ..	785 .	+ 10 ..
— — action de jouissance	.....	505 ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er avril	575 ..	575 ..	.. .. ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril	... ..	... ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. septembre 1873	... ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	387 50	387 50	.. ..
Eaux de Vichy, j. 1er mars	770 ..	780 ..	+ 10 ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	260 ..	... ..	.. .. .
Salins du Midi,	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	555 ..	552 50	— 2 50

Les valeurs diverses sont bien tenues, du moins celles qui sont cotées, car généralement elles ne figurent que nominalement sur la cote.

Nous avons indiqué 2 1/2 0/0 pour le rendement des actions du canal de Suez afférent à l'exercice 1870; c'est 5 0/0 que nous aurions dû mettre à cause du coupon réglé en février dernier. Puisque nous citons cette valeur disons quelques mots de la situation de la Compagnie.

Le canal de Suez est, certes, une grande entreprise conduite avec persévérance et énergie par une éminente individualité. Dès à présent M. Ferdinand de Lesseps mérite les hommages et la reconnaissance du monde commercial entier. Est-il à dire que les actionnaires doivent d'ores et déjà se féliciter, en tant que capitalistes, d'avoir engagé des fonds dans cette entreprise? Certes, ceux qui pourront garder dix ans, vingt ans peut-être, leurs titres, verront des résultats qui compenseront pour eux les mauvaises années du début, mais les actions passent de main en main et assez rarement on conserve si longtemps les titres d'une même entreprise; il faut donc forcément s'occuper du présent et convenir qu'il est peu avantageux pour les associés actuels de cette grande entreprise.

Voici, à grands traits, comment se dessinent les conditions principales de l'exploitation :

Exercices.	Navires.	Capacité réelle. totale.	Capacité réelle. par nav.	Recette brute. totale.	Recette brute. par tonne.
—	Nombre.	Tonnes.	Tonnes.	Francs.	Francs.
1870	486	654.915	1.338	5.159 327	7 87
1871	765	1.142.200	1.489	8.993.733	7.87
1872	1.082	1.744.481	1.609	16.407.591	9.41
1873	1.173	2.085.072	1.778	22.897.319	10.98

Ce qui ressort de principalement avantageux de ce tableau c'est le nombre croissant de tonnes par navire traversant le canal, et même le premier trimestre de l'année courante nous fournit une moyenne de 1,847 tonnes, soit un accroissement sur l'année 1873. On comprend en effet par là, que la clientèle du canal s'étend dans le sens le plus fructueux pour lui, puisque les gros navires passant, les petits peuvent naturellement traverser, tandis que l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Cependant ces résultats, tout beaux qu'ils semblent, ne permettent de distribuer qu'un coupon semestriel d'intérêt à chaque action, reportant, il est vrai, une somme presque égale à ce coupon à l'exercice suivant. Depuis cette époque, ce solde joint à une légère part prélevée par anticipation sur les revenus de l'exercice 1874, a permis de payer un second coupon. Mais ces deux coupons semestriels, s'ils résultent des bénéfices de l'exploitation de 1873, sont ceux échus les 1er juillet 1870 et 1er janvier 1871 et en souffrance depuis cette époque. Il en résulte que les coupons des 1er juillet 1871, 1er janvier et 1er juillet 1872, 1er janvier et 1er juillet 1873 enfin 1er janvier et 1er juillet 1874 sont toujours en souffrance.

Cependant l'illustre fondateur du canal prévoit à présent une période plus heureuse pendant laquelle les actionnaires pourraient espérer toucher avec une certaine régularité les intérêts à 5 0/0 de leur mise de fonds si les titres ne traînaient pas avec eux, comme un boulet, un arriéré de sept coupons. Combien d'années faudrait-il pour arriver à liquider ce passé et pouvoir dire que les actions ont, si ce n'est régulièrement, au moins complétement, touché les intérêts à 5 0/0 de leur capital versé? Nul ne peut le dire, mais on peut d'ici prévoir tout le tort que ferait au crédit de la Compagnie l'énonciation sur la cote pendant de longues années d'une jouissance arriérée de trois ou quatre ans. L'assemblée eût pu voter que ces coupons arriérés seraient joints au prochain coupon soldé, et remis sans paiement par les actionnaires; cela s'est fait déjà; ce ne sont, après tout, que des associés et non des créanciers; mais la combinaison des *délégations* qui repose en entier sur la capitalisation des coupons d'intérêts des actions appartenant au khédive ne permet pas d'opérer ainsi, car ce serait manquer à des promesses formelles vis-à-vis des porteurs desdites délégations, émises, on le sait contre espèces sonnantes.

Pour tourner ces diverses difficultés, M. de Lesseps a imaginé une combinaison ingénieuse mais non sans reproches. Il a proposé, et l'Assemblée l'a approuvé, de capitaliser les sept coupons arriérés, formant un capital, par actions, de fr. 87,50 (7 × 12 50) moins l'impôt de 2 fr. 50,85 francs, et de remettre à chaque actionnaire en paiement des sept coupons arriérés un titre remboursable à 85 francs en quarante années et produisant sur le capital à rembourser un intérêt de 5 0/0; l'amortissement commencera à fonctionner en 1882. La jouissance de ces titres partira du 15 novembre 1874.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'application de cette combinaison aux délégations; ce détail-ci n'est que la conséquence logique de la création de ces nouveaux bons. Nous nous contenterons de faire remarquer tout ce qu'a d'irrégulier la capitalisation de bénéfices à venir en faveur d'associés. Nous savons bien qu'en créant les délégations, la Compagnie est déjà entrée dans cette voie; mais, comme circonstance atténuante, elle pouvait invoquer la situation difficile où elle se trouvait. Elle n'a plus aujourd'hui le bénéfice de cette excuse et son crédit, près des gens sérieux, ne gagnera rien à une opération uniquement faite sur le papier.

C'est cette impression qui a poussé probablement la Compagnie des agents de change de Paris à refuser de se prêter à ce détachement postiche, et cette corporation a décidé que les actions devraient se négocier, chaque titre muni du bon de dividende qui lui est afférent, et non ce dernier d'un côté, et de l'autre l'action jouissance du 1er juillet 1874. Ici, nous devons nous retourner pour donner tort aux agents de change de Paris. La Compagnie a le droit de faire une mauvaise combinaison, mais la corporation des agents de change ne peut ni ne doit exercer aucun contrôle sur ses actes. Que le public, ne puisse être induit en erreur par la forme de la cote, là est son devoir, mais il s'arrête là. Qu'elle se souvienne des embarras que cette énumération lui causa maintes fois au sujet, par exemple, du fameux Transcontinental (actions du chemin de fer Memphis el Paso) pour n'en citer qu'un. Elle prétendit alors ne garantir nullement les énonciations des compagnies dont les titres figurent sur la cote. Cette neutralité est sa meilleure ligne de conduite; qu'elle y persévère!

Ajoutons que les titres émis par cette Compagnie sont 400,000 actions de 500 francs, 333,333 obligations émises à 300 fr. remboursables à 500 en 50 ans à partir de 1868 et jouis-

sant d'un intérêt de 25 francs par an, plus de lots éventuels; 200,000 Bons trentenaires dont 80,000 entre les mains de la Compagnie, les 120,000 autres émis à 100 fr., remboursables à 125 fr. en 30 ans à partir de 1873 et jouissant d'un intérêt annuel de 8 francs, enfin 120,000 délégations créées en représentation de coupons attachés aux 176,602 actions appartenant au Khédive, pour une période de 25 ans, émises à 270 francs, remboursables à 500 francs à partir de 1869 et jouissant d'un intérêt annuel de 25 francs, intérêts et amortissement dépendant, ne l'oublions pas, du paiement des coupons semestriels d'intérêts aux actions.

CHANGES. — Les affaires en change se ressentent du peu d'entrain des transactions en général, et c'est logique. Après le Londres assez recherché à n'importe quelle échéance, le Vienne est la seule devise qui ait motivé quelques demandes un peu suivies.

Vendredi, 21 août 1874. — Une tentative de hausse au début, arrêtée par suite de l'absence d'affaires, telle est, en peu de mots, la Bourse d'aujourd'hui. L'Autrichien et le Lombard légèrement demandés. L'Italien assez ferme; fonds espagnols lourds. On recherche, en change, les devises allemandes, et le papier fait faute. Londres, moins bien tenu. Argent abondant.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 20 AOUT	TAUX DE compensat	PLACES ÉTRANGÈRES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	cts jours	56 7/8
	»	court	209 ⅞ à ...	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	3 mois	81 25
	»	court	122 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	366 ¾ à 367	et 4 %	8 jours	81 1/3
	»	court	366 à ...	et 4 %	—	
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	8 jours	94 ⅞
	»	court	209 ¾ à 209	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	—
5 %	Vienne ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 45
	»	court	222 à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	510 à 512	et 4 %	—	—
	»	court	513 à 510	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	498 à 500	et 4 %	8 jours	..5 05
	»	court	500 à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
7 %	Porto	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 52 ⅝
	»	court	343 à 345	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
3 ½ %	Londres...	long.	25 16 à 25 18	moins 3 ½	3 mois	25 42½
	»	court	25 18 à 25 20	moins 3 ½	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	pair à —	moins 3 ½	cts jours	100 1/16
	»	court	1/16 à —	moins 3 ½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	vue	110
	»	court	9 ⅜ à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ½ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	—
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	—
4 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 4 %	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 4 %	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	20 AOUT
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 10 à 25 15
Banknotes	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à «

NEW-YORK (Dépêche par câble) 20 août 1874.

Prix de l'or plus haut	109 7/8
— — plus bas	109 3/4
— — clôture	109 3/4
Change sur Londres	4 dollars 87 cents 1/2
5/20 1885	117 1/8
5/20 1887	117 3/4
Consolidés 5 0/0	112 1/8

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 14 août	VENDREDI 21 août
100	**France** 3 0/0 perpétuel	63 65	63 50
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	92 25	92 ..
100	— 5 0/0 perpétuel	99 35	99 30
500	— 6 0/0 (Morgan)	526 25	528 75
500	— 5 0/0 (Trenten.)	465 ..	465 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	484 ..	483 75
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869	305 50	305 ..
400	— — — 1871	277 ..	277 50
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	490 ..	494 50
250	**Autriche** Obl. doman.	286 ..	287 50
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil.	68 ¼	68 1/4
500	**Egypte** 7 0/0 1873	360 ..	370 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur	18 ½	18 1/2
100	— — intérieur	13 ..	12 3/4
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 ..	105 1/8
100	— 5 0/0 consol.	105 ¼	105 3/8
100	**Italie** 5 0/0	67 70	67 60
100	— 3 0/0	39 50	39 50
100	**Pérou** 6 0/0	66 80	68 ..
100	— 5 0/0	... ..	57 75
100	**Russie** 5 0/0 1862	101 ..	... ..
100	— 5 0/0 1870	101 ¼	101 1/2
100	**Turquie** 5 0/0 1865	43 75	44 40
500	— Obl. 1865	315 ..	322 50
500	— — 1869	274 ..	283 75

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 14 août	VENDREDI 21 août
1000	Banque de France	3810 ..	3900 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas	1157 ..	1150 ..
500	Comptoir d'escompte	550 ..	550 ..
500	Crédit foncier	905 ..	900 ..
500	— industriel	680 ..	683 75
500	— lyonnais	718 75	715 ..
500	— mobilier	283 75	285 ..
500	Dépôts et comptes courants	570 ..	570 ..
500	Société générale	542 50	546 25
100	Sous-Compt. des entrepren.	163 75	165 ..
500	Banque ottomane	632 50	640 ..
500	Crédit foncier d'Autriche	555 ..	551 25
500	— mobilier espagnol	583 75	595 ..
500	Ch. fer Charentes, actions	335 ..	337 50
500	— Est, —	530 ..	530 ..
500	— Lyon, —	915 ..	910 ..
500	— Midi, —	632 50	630 ..
500	— Nord, —	1082 50	1080 ..
500	— Orléans, —	862 50	875 .
500	— Ouest, —	570 ..	571 25
500	— Vendée, —	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —	731 25	733 75
500	— Lombards, —	302 50	315 ..
500	— N.-O. Autriche —	... ..	387 50
500	— Nord-Esp., —	145 ..	146 25

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 14 août	VENDREDI 21 août
500	Ch. fer Pampelune, actions	105 ..	100 ..
500	— Portugais, —	196 25	198 75
500	— Saragosse, —	286 25	276 25
500	Voitures à Paris	258 75	265 ..
500	Omnibus de Paris	625 ..	630 ..
500	Cie transatlantique	262 50	265 ..
500	Messageries maritimes	580 ..	599 ..
500	Canal de Suez	425 ..	432 50
500	Docks de Marseille	430 ..	425 ..
500	Magasins généraux de Paris	385 ..	380 ..
250	Gaz parisien	776 25	787 50
600	— de Marseille	... ..	575 ..
500	Cie gle des Eaux	387 50	400 ..
500	Allumettes chimiques	555 ..	555 ..
500	Obl. Est 3 0/0	288 ..	291 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc.	292 50	294 75
500	— — — nouv.	295 75	296 25
500	— Midi 3 0/0	290 ..	292 50
500	— Nord 3 0/0	300 .	303 ..
500	— Orléans 3 0/0	297 50	297 ..
500	— Ouest 3 0/0	288 50	289 ..
500	— Autrich. 3 0/0 anc.	319 ..	317 50
500	— — 3 0/0 nouv.	312 ..	310 25
500	— Lombards 3 0/0 anc.	247 ..	247 ..
500	— — 3 0/0 nouv.	252 ..	252 25

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU SUD DE L'AUTRICHE

ET DE LA HAUTE ITALIE

MM. les porteurs de Bons à intérêts, dits Bons nbards, 1870-1874, sont prévenus que le remursement de la série n° 1 s'effectuera, à partir 1er septembre 1874, au taux de 500 francs par In, plus 15 francs pour le montant du coupon u.

Le paiement du semestre d'intérêts des Bons de 75-1878 s'effectuera à partir de la même date.

Savoir :

A Paris, chez MM. de Rothschild frères;

A Lyon, chez MM. P. Galline et Cie et chez I. Ve Morin, Pons et Cie. (65)

Un homme de 40 ans, d'une excellente éducation, ien *directeur-gérant* d'une entreprise industrielle commerciale très-importante, désirerait trouver emploi analogue dans une grande affaire à ris, en province ou à l'étranger. — Ecrire, poste restante, à Paris, aux initiales E. L. R. (164)

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Deux Rapports académiques et de nombreuses xpériences anciennes et récentes ont démontré leur upériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur fficacité contre les **Pâles couleurs**, les **Pertes blanches**; pour fortifier les **Constitutions lymphatiques**, régulariser la **Menstruation**, combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'**Appauvrissement du Sang**.

Les véritables DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ ne sont vrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes intées et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, 9, *rue d'Aboukir*. — Se trouvent dans toutes les harmacies. (148-10)

Flacon : 5 fr. PEAU DU VISAGE Flacon : 5 fr.

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau dissipe

ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie.
CANDÈS, Bd St-Denis, 26

Et chez les Parfumeurs et Coiffeurs. (148-11)

EAU ET POUDRES DENTIFRICES

MAISON DU

DOCTEUR PIERRE

De la Faculté de Médecine de Paris.

8, PLACE DE L'OPÉRA, 8.

Médaille de mérite à l'Exposition de Vienne 1873. (148-12)

BAIN DE PENNÈS

Reconstituant, stimulant et sédatif des plus efficaces

Contre l'appauvrissement du sang, l'épuisement des forces, et les douleurs rhumatismales. Remplace les bains alcalins, salins ou sulfureux, surtout les **bains de mer chauds**. *Vente à Paris : pour le gros,* rue de Latran, 1 ; *pour le détail,* rue des Ecoles, 49. Dépôt dans toutes les pharmacies et bains publics. (148-2)

LE COURRIER D'ÉTAT

JOURNAL HEBDOMADAIRE POLITIQUE

ORGANE SPÉCIAL DES CONSEILS GÉNÉRAUX, DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

BUREAUX DU JOURNAL

Rue de Navarin, 7, à Paris.

ABONNEMENTS

12 francs par an. (162 G.)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

DE PARIS A CONSTANTINOPLE

Depuis quelques années, la Compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé un service à grande vitesse, entre Paris, Munich, Vienne, les escales du Bas-Danube, Odessa et Constantinople.

Cet itinéraire offre au voyageur l'avantage d'une courte traversée par mer, soit 15 heures seulement. De plus, il peut visiter Stuttgart, Munich, Salzbourg, Vienne, et le voyage en bateau à vapeur de Bazias à la mer Noire lui permet d'admirer la magnifique et historique vallée que baignent les eaux du Danube.

Tout voyageur qui voudra se rendre directement à Constantinople devra partir de Paris à 8 h. 25 du soir, le mercredi ou le samedi, et, quelques heures après son arrivée à Vienne, il trouvera un train qui correspond à Bazias avec les bateaux à vapeur du Danube. De cette manière le trajet de Paris à Constantinople se fait en moins de cinq jours.

Le prix des places, déjà réduit, a été considérablement abaissé depuis l'ouverture du chemin de fer de Rustchuck à Varna. (158-G)

CHEMIN DE FER DU NORD

VOYAGES CIRCULAIRES

A PRIX RÉDUITS

Billets valables pour un mois, délivrés du 1er juin au 30 septembre,

Avec faculté de s'arrêter aux principaux points de parcours, soit en France, soit à l'Etranger.

VOYAGE EN BELGIQUE

1re classe : 88 fr. 50. — 2e classe : 66 fr. 75.

VOYAGE EN BELGIQUE & EN HOLLANDE

1re classe : 123 francs.

VOYAGE SUR LES BORDS DU RHIN & EN BELGIQUE

En partant par le chemin de fer de l'Est et revenant par le chemin de fer du Nord, et réciproquement.

Première classe : 140 fr. 40 c.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR

(à responsabilité limitée)

CAPITAL : VINGT MILLIONS

Service régulier de

CETTE A PHILIPPEVILLE

BOUGIE, avec retour direct sur Cette, sans autre escale. — Départ de Cette tous les quatre jours.

RED STAR LINE

Ligne de steamers de Bordeaux aux Etats-Unis.

Départs deux fois par mois pour

PHILADELPHIE ET NEW-YORK

(*VIA ANVERS*)

Pour New-York (direct) :

SWITZERLAND. . . . Départ, 25 juillet.
COLINA. . . . . 10 août.

Pour Philadelphie (direct) :

NEDERLAND. . . . . Départ. 6 août.
VADERLAND. . . . . 30 août.

PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLES



POUR SINAPISMES



MÉDAILLE D'OR LYON 1872

TRIESTE 1871 MÉDAILLES D'ARGENT HAVRE 1868 PARIS 1872 MADRID 1873 — MÉDAILLES DE BRONZE PARIS 1855 TRIESTE 1871 HAVRE 1868

Adopté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la Marine Française et par la Marine royale Anglaise.

« Conserver à la poudre de moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicaments, voilà les problèmes que M. Rigollot a résolus de la manière la plus heureuse, etc. » — A. BOUCHARDAT (*Annuaire de thérapeutique, 1868, p. 204.*)

P. Rigollot

Exiger la signature ci-contre ; il y a des contrefacteurs.

Paris, 24, avenue Victoria. — Dans toutes les pharmacies, pour le détail. (148-15)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant, M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Obliegh, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Économiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 29 AOUT 1874. NUMÉRO 35.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE (1).

(Deuxième article.)

Nous avons dit dans nos précédents articles que l'élément le plus essentiel à la prospérité d'une colonie nouvelle, c'est la terre disponible et prête à être donnée aux émigrants. Aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, partout l'on trouve d'immenses quantités de terres, bien alloties, et situées dans le voisinage de routes. Malheureusement, jusqu'à ces dernières années, il n'en a pas été de même dans notre possession d'Afrique, et c'est là sans doute la raison principale de la lenteur de la colonisation. Nous avons l'espoir que cette situation défavorable va bientôt changer. « La terre ne manque pas en Algérie, mais ce qui manque, c'est la terre prête à être donnée. » Ainsi parlait M. le gouverneur général dans le discours d'ouverture de la session du Conseil supérieur en décembre 1873. Il faut croire que la liquidation du séquestre des biens confisqués sur les tribus rebelles et l'application de la loi sur la propriété indigène rendront, dans peu de temps, les terres disponibles plus nombreuses.

L'un des services les plus utiles pour l'appropriation des terres, c'est celui de la topographie. Les vrais pionniers en Australie et aux Etats-Unis, ce sont les géomètres, qui s'y rencontrent à foison. Nous voyons avec plaisir dans le rapport de M. Peltereau-Villeneuve que le service topographique vient d'être rétabli ou accru : on lui a alloué 621,000 francs; c'est 117,000 francs de plus que le crédit accordé en 1874, la somme est encore bien modeste. Le service a pour objet de procéder aux travaux de triangulation, d'arpentage, de reconnaissance et d'estimation nécessaires pour la colonisation, la conservation et l'aliénation des biens domaniaux, et la constitution de la propriété individuelle. Il est également chargé des plans parcellaires qui serviront de base aux opérations cadastrales. On voit que les topographes algériens ne chômeront pas, s'ils aiment la besogne et s'ils sont bien dirigés. Le crédit de 621,000 francs est bien faible pour une si vaste tâche. Les géomètres seront obligés de mettre en pratique le conseil donné par Harpagon à maître Jacques : il faudra s'ingénier pour faire un beau, un grand et un rapide travail avec peu d'argent, ce qui n'est pas chose aisée.

Le rapport de M. Peltereau-Villeneuve énumère complaisamment tout ce qui a été fait par la France

(1) Voir l'*Économiste Français* du 22 août.

depuis quelques années pour la colonisation algérienne. Il y a bien un peu d'emphase dans cette énumération ; néanmoins, nous reconnaissons que depuis la guerre on est en assez bonne voie. Si l'on avait agi de même depuis trente ans, nous aurions sans doute en Afrique le double de terres cultivées et le double de colons. Les crédits accordés pour la colonisation proprement dite sont destinées à subventionner l'immigration et à créer des centres nouveaux de population. En 1871, il a été alloué pour ce double objet 1,000,000 de francs; en 1872, 1,600,000 francs ; en 1873, par les crédits primitifs du budget et par les crédits supplémentaires, 2,000,000 de francs; 1,200,000 francs en 1874; cela fait 5,800,000 francs en quatre années, soit une moyenne annuelle de 1,450,000 francs. C'est, comme on le voit, une dépense assez modeste. Néanmoins, si nous nous rappelons que M. Gladstone se vantait d'établir 10,000 colons à Natal, moyennant 2,500,000 francs, comme notre Algérie est beaucoup plus près de la métropole, une dépense annuelle de 1,400,000 à 1,500,000 francs devrait être suffisante pour 7 ou 8,000 colons, surtout si l'on réfléchit que les secours de route aux colons et les transports par mer des émigrants ne figurent pas dans ces dépenses. Il est certain, cependant, qu'il s'en faut que ces crédits puissent suffire à l'établissement d'un nombre aussi considérable d'immigrants. Indépendamment des 5,800,000 francs dépensés par l'Etat, la Société d'Haussonville a employé au même objet, en 1873 seulement, 1,870,000 fr. Voyons quels ont été les résultats de ces sacrifices.

Il résulte des documents publiés par le Conseil supérieur que, depuis le mois d'octobre 1871 jusqu'au 1er octobre 1873, on a créé et peuplé 51 centres nouveaux de colonisation, savoir :

	Centres.	Feux.	Hectares concédés.
Province d'Alger........	19	984	36,034
— d'Oran	16	355	14,112
— de Constantine.	16	1,087	38,603
	51	2,426	88,749

Ainsi, en deux ans, on a fait naître 51 villages, où se sont établis 2,426 familles, ayant des concessions de terres d'une étendue de 88,749 hectares, soit 37 hectares par famille. La population de ces 51 centres formait, au 1er octobre 1873, 10,518 personnes; ce chiffre s'est assez notablement augmenté depuis lors ; il s'est élevé à 13,816 au 31 décembre 1873 :

	Familles.	Personnes.
Alsaciens-Lorrains.........	850	4,154
Autres immigrants venus de la métropole.........	371	1,710
Colons algériens...........	1,782	7,952
	3,003	13,816

Ces chiffres sont certainement bien modiques : en deux ans et quart, dans un moment où l'on faisait de grands efforts et où l'on pouvait diriger sur l'Algérie l'émigration de l'Alsace-Lorraine, on n'a pu y attirer que 1,221 familles agricoles françaises, formant 5,864 personnes. Il est vrai de dire que bon nombre d'immigrants ont pu venir grossir la population urbaine et y remplir les vides faits par le départ des 7,952 colons algériens qui sont allés dans les 51 nouveaux centres créés ; beaucoup d'immigrants aussi ont pu s'établir dans des villages plus anciens. Quoi qu'il en soit, il nous paraît certain que si les terres libres étaient en plus grande quantité, les Européens afflueraient en nombre beaucoup plus considérable. D'après le rapport de M. le colonel Fourchaut au Conseil supérieur, les demandes en concession atteignaient le chiffre de 10,000, sur lesquelles, au 31 décembre dernier, 3,090 seulement avaient été satisfaites. On pourrait donc trouver preneurs pour une quantité de terres trois fois plus grande que celle dont on a disposé depuis le mois d'octobre 1871. Comme nous le disions dans notre précédent article, il faudrait que la colonisation européenne conquît chaque année 100,000 nouveaux hectares au moins.

M. Peltereau-Villeneuve, dans son intéressant rapport (1), expose comment l'on procède pour la création des centres de population. Aux termes de l'article 6 de la loi du 15 septembre 1871, chaque centre doit être pourvu aux frais de l'Etat : 1° d'eaux alimentaires (fontaine ou puits, lavoir) ; 2° d'une mairie ; 3° d'une école ; 4° d'un édifice du culte avec ses accessoires ; 5° des voies de communication nécessaires pour le relier à l'artère principale de la contrée et aux centres voisins. L'Etat pourvoit en outre les colons des moyens de campement comme pour les troupes en campagne ; enfin il doit pourvoir au nivellement des terrains où est assis le village, à la distribution et à l'empierrement des rues et à l'écoulement des eaux. Cet ensemble de dépenses monte à 150,000 francs environ par centre. Nous ne croyons pas qu'il y ait de critique sérieuse à faire à ce procédé de peuplement. Mais il arrive souvent que ces dépenses sont dispersées sur un trop grand nombre d'exercices, où même sont insuffisantes pour établir solidement un centre de colonisation. Ainsi l'on affirme que beaucoup des centres récents ne sont pas encore reliés aux grandes voies de circulation, si bien qu'il est presque impossible que l'agriculture y prospère. Les dépenses des 51 centres créés depuis le mois d'octobre 1871 auront été complétement payées dans le courant de l'exercice actuel ; il restera même un solde disponible de quelques centaines de mille francs. Aussi le gouvernement proposait de créer 50 centres nouveaux en 1874 et en 1875, savoir :

		Centres	Feux
Dans le territoire d'Alger,	civil	11	395
—	militaire	4	200
Dans le territoire d'Oran,	civil	4	20
—	militaire	7	330
Dans le territoire de Constantine,	civil	8	280
—	militaire	16	1,040
		50	2,265

Ces 2,265 feux représenteraient environ 10,000 personnes et des concessions de 84,000 hectares de terres. Comme les dépenses de création de ces centres atteindraient environ 7,500,000 francs, tandis que le crédit alloué pour cet objet en 1875 ne sera que de 2 millions, et que le solde disponible sur le crédit de 1874 n'atteindra pas 500,000 fr., on ne ferait d'abord que la partie la plus indispensable des travaux nécessaires pour l'établissement de ces 50 villages. La commission du budget a critiqué avec raison cette manière de procéder. Elle a pensé qu'il valait mieux concentrer les ressources sur un petit nombre de points, au lieu de les gaspiller de tous côtés. Elle a donc demandé que l'on créât seulement 20 centres nouveaux, en 1875, tout en allouant le crédit demandé de 2 millions de francs. Il est assurément préférable d'établir moins de nouveaux villages, mais de le faire dans de bonnes conditions, de façon que la vie et la culture soient faciles aux nouveaux colons. Nous ferons remarquer que, d'après le tableau que nous avons reproduit, plusieurs de ces centres nouveaux auraient eu une population bien faible. Ainsi, les quatre centres nouveaux à créer dans le territoire civil de la province d'Oran ne devaient contenir que 20 feux, c'est-à-dire 5 feux chacun ou 25 habitants au plus. Il est clair qu'avec une si faible population un village ne peut avoir qu'une vie singulièrement précaire. En ne créant que 20 centres, au lieu de 50, ne pourrait-on leur donner un territoire plus étendu et une population plus considérable ? Il serait vraiment désirable que l'on pût, chaque année, établir 1,500 ou 2,000 familles agricoles et concéder 80,000 hectares.

Les nouveaux arrivants ne manqueraient pas pour peupler ces villages et pour prendre possession de ces terres disponibles. Il s'est formé depuis quelques années un courant d'émigration de la France pour le Canada : depuis deux ans, plus de 5,000 Français sont

(1) Voir le *Journal officiel* du 3, du 5 et du 6 juillet 1874.

allés s'établir aux environs de Montréal, de Québec, aux Trois-Rivières et jusqu'à Ottawa. Certes, si tous ces compatriotes avaient été sûrs de trouver en Algérie des terres ou de l'emploi, ils n'auraient pas été chercher les neiges et les frimas de l'extrême nord de l'Amérique.

Après la création de centres de population et la préparation des terres, ce qui importe le plus à la colonisation, ce sont les travaux publics. Assurément ce n'est pas en un jour qu'une contrée comme le Tell algérien, ayant 14 millions d'hectares, peut être entièrement sillonnée de routes. Mais il reste encore trop de régions fertiles, propices à la civilisation, et qui ne sont pas reliées aux ports ou aux principales villes. Les dépenses ordinaires des travaux publics sont inscrites au budget pour un chiffre de 4,370,000 fr., et les extraordinaires montent à 7,211,000 fr. Pour qu'une somme pareille produise des résultats sensibles, il faut la consacrer à quelques travaux d'une spéciale urgence et ne pas la gaspiller de tous côtés. L'un des plus mauvais systèmes, c'est de tout commencer à la fois et de tout laisser inachevé. C'est malheureusement ce que tout gouvernement est tenté de faire. Les plaintes des populations le poussent à cette mauvaise gestion : il veut donner à chacun un commencement de satisfaction, et il nuit ainsi à l'intérêt général sans servir sérieusement aucun intérêt local.

On sait qu'une forte partie des sommes employées aux travaux publics provient d'une avance faite par la *Société Algérienne*. Cette Compagnie s'était engagée en 1865 à prêter à l'État une somme de 100 millions, qui devait être employée, dans un délai de six ans, à de grands travaux d'utilité publique, tels que routes, ports, chemins de fer, canaux, barrages, irrigations. L'Etat devait lui rembourser ses avances en 50 années au moyen d'annuités calculées au taux de 5 fr. 25 c. pour 100 francs. Au 1er juillet 1870, il avait été versé à l'Etat par la Société Algérienne 75 millions de francs. En 1871, par égard pour cette Compagnie et en raison de la situation difficile du marché des capitaux, on ne lui demanda que 1,500,000 francs. Les deux années suivantes on fit face aux travaux publics extraordinaires par un prélèvement sur la contribution de guerre imposée aux tribus rebelles.

En 1874, la Compagnie Algérienne doit avancer 3,500,000 francs, et autant en 1875, de sorte que, à l'expiration du prochain exercice, elle ne devra plus que 16 millions et demi. Nous sommes loin de blâmer les ménagements dont on a usé envers cette Société : on ne s'en est pas tenu aux termes du pacte primitif, et l'on a eu raison; mais nous pensons que le reliquat dû par la Société Algérienne devrait être exigé en 1876 et en 1877. Ainsi l'on pourrait donner une impulsion un peu énergique aux grands ouvrages d'utilité publique. Il faudrait au moins une douzaine de millions par an à consacrer à des entreprises nouvelles ou à l'achèvement de celles qui sont commencées. Le crédit de 7,211,000 francs, accordé pour l'année 1875, doit être consacré à vingt-quatre entreprises différentes, dont la plupart ne recevront que 40,000 à 50,000 francs. Nous pensons qu'il y aurait avantage à concentrer les dépenses sur un petit nombre de travaux urgents qu'on terminerait en peu de temps et qui rendraient des services immédiats. En exigeant le complément des versements de la Société Algérienne dans les années 1876 et 1877, et en se procurant pour les exercices postérieurs des ressources par un remaniement des impôts de la colonie, on pourra arriver à de prompts résultats.

Pour que la colonisation progresse, il faut deux éléments matériels et un élément intellectuel ou moral. Les deux éléments matériels, ce sont l'abondance des terres disponibles et un bon système de travaux publics; l'élément intellectuel ou moral, c'est une grande liberté d'allures et de travail alliée à une grande sécurité.

Paul Leroy-Beaulieu.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES SEPT PREMIERS MOIS DE 1874.

Le tableau du commerce de la France, pour les sept premiers mois de l'année courante, a paru un peu plus tard que celui des mois précédents. Nous n'en avons eu communication que le 21, tandis qu'en janvier et février notamment, il nous parvenait régulièrement le 15 ou le 16. Ce retard s'explique, mais ne se justifie pas, par le congé accordé à toutes les administrations publiques à l'occasion de l'Assomption.

Pendant les sept premiers mois des années 1873 et 1874, le commerce extérieur a présenté les résultats suivants:

	1873.	1874.
Importation. ....Fr.	1.916.941.000	2.206.719.000
Exportation.	2.218.799.000	2.080.515.000
Total.	4.135.740.000	4.287.234.000

Ainsi, malgré la diminution considérable de nos exportations, nous voyons que le résultat général des échanges accuse encore en 1874 une augmentation de 141,494,000 fr. sur le chiffre de l'année précédente.

C'est à l'élévation constante de notre importation que nous devons cette balance avantageuse en apparence. En examinant le détail des marchandises importées, on verra, en effet dans quelles proportions les entrées se sont développées depuis un an.

Les céréales surtout ont contribué à grossir le chiffre de nos importations : tandis qu'en 1873 nous n'en avions reçu que pour 39,643,000 fr., il nous en a été envoyé pour 270,598,000 fr. en 1874.

L'importation des vins s'est élevée également de 17,148,000 fr. en 1873 à 23,781,000 fr. en 1874.

Parmi les matières premières importées en France, nous croyons devoir signaler le mouvement des articles suivants :

	1873.	1874.
Laines........Fr.	187.220.000	206.331.000
Peaux brutes......	87.912.000	101.232.000
Soies et bourres...	180.255.000	184.088.000
Coton.............	117.990.000	219.258.000
Graines oléagineuses	32.741.000	45.465.000

On le voit, les approvisionnements de nos fabriques se font sur une large échelle. La situation qui résultera pour notre industrie de cette abondance de matières premières peut être envisagée de deux manières. Les pessimistes expriment des craintes pour l'avenir. Ils voient déjà le marché encombré de produits fabriqués, les stocks exagérés, et ils pronostiquent des réalisations à perte. Les optimistes, au contraire, jugent que ces achats de matières premières indiquent une grande activité du travail national, et une reprise prochaine des affaires. La marche des échanges est en effet toujours marquée par des réactions puissantes. L'année 1872, exceptionnellement prospère, succède à l'année 1871, dans laquelle les transactions furent nulles. En 1873 et pendant le commencement de 1874, les affaires se sont ralenties. On peut espérer qu'après ce moment d'arrêt, elles reprendront avec une force nouvelle.

Toutes les marchandises importées n'offrent pas des résultats aussi brillants que ceux que nous avons exposés plus haut. Il convient de citer parmi celles qui accusent une diminution dans leur importation :

	1873.	1874.
Houilles........Fr.	176.030.000	125.017.000
Bois à construire. .	55.778.000	44.296.000
Sucres............	58.564.000	54.922.000
Café..............	55.462.000	43.633.000
Bestiaux..........	84.013.000	51.149.000
Graisses..........	28.640.000	17.369.000

Avant d'aller plus loin, ajoutons que les quantités de houilles importées correspondant aux valeurs inscrites dans ce tableau sont :

	1873.	1874.
	qx m.	qx m.
Houille...........	40.441.455	36.296.700
Coke..............	3.325.478	2.164.700

Nous noterons encore, à l'importation des objets fabriqués, les fils de coton (13 millions de fr. en 1873, et 16 millions en 1874); les tissus de soie (17 millions de fr. en 1873 et 20 millions en 1874) et les tissus de laine (35 millions de fr. en 1873 et 38 millions en 1874).

A l'exportation, nous voyons le mouvement de nos fils et de nos tissus gravement affecté par la crise commerciale. Seuls, les tissus de laine et les fils de lin ou de chanvre résistent à l'effondrement général. Nous croyons bien faire en transcrivant ici les chiffres afférents à chacun des produits de notre industrie textile :

	1873.	1874.
	—	—
Tissus de soie. . . Fr.	305.225.000	257.227.000
— de laine.	162.508.000	186.954.000
— de coton	41.332.000	40.900.000
— de lin ou chanvre	17.137.000	15.153.000
Fils de laine.	16.996.000	19.358.000
— de coton	4.895.000	3.434.000
— de lin ou chanvre	8.809.000	11.313.000
— de jute, de phormium, etc. . .	2.007.000	1.492.000

La diminution la plus importante porte sur les tissus de soie. L'exportation de ces articles en 1874 est inférieure de 48,098,000 fr. à celle de l'année précédente. Les tissus de coton ne perdent que 422,000 fr. Les tissus de lin ou de chanvre accusent un déficit de près de 2 millions en 1874.

En revanche, l'exportation des tissus de laine dépasse de 24,446,000 fr. en 1874 celle de 1873. Les fils de laine ont gagné 2,362,000 fr., et les fils de lin ou de chanvre 2,504,000 fr.

Continuant notre revue des marchandises dont l'exportation a faibli en 1874, nous remarquons : les ouvrages en peaux et en cuirs (79 millions de francs en 1873 et 75 millions en 1874) ; l'orfèvrerie et la bijouterie (35 millions de francs en 1873 et 22 millions en 1874) ; les confections et la lingerie (53 millions de francs en 1873 et 40 millions en 1874).

Une mention spéciale doit être faite pour les céréales. En 1873, l'exportation des grains et farines atteignait une valeur de 123,647,000 fr.; en 1874, elle n'est portée que pour une somme de 39,184,000 fr. La récolte de cette année va sans doute modifier cet état de choses, et nous assisterons très-probablement à un mouvement en sens inverse l'année prochaine.

L'exportation des vins est également tombée de 181,668,000 fr. en 1873 à 146,187,000 fr. en 1874. Les eaux-de-vie et les liqueurs suivent la même marche : 58,447,000 fr. en 1873 et 44,560,000 fr. en 1874.

En regard de ces diminutions importantes, nous avons heureusement à signaler quelques augmentations. Ainsi la valeur des menus articles de tabletterie, bimbeloterie et mercerie est de 85,677,000 fr. en 1874, tandis qu'en 1873 elle n'atteignait pas tout à fait 83 millions de francs.

Le sucre raffiné accuse une exportation de 83 millions 1/2 pendant les sept premiers mois de l'exercice courant, soit 13 millions de plus que l'année dernière, où elle se chiffrait par 70 millions 1/2.

Le beurre a gagné 10 millions. Son exportation a en effet passé de 39,374,000 fr. en 1873 à 49,918,000 fr. en 1874.

Enfin, parmi les matières premières exportées de France, nous signalerons la bonne tenue des articles suivants :

	1873.	1874.
	—	—
Laines. . . . . Fr.	49.970.000	59.642.000
Cotons.	58.107.000	65.562.000
Soies et bourres . .	49.609.000	55.133.000

Voici maintenant le mouvement des métaux précieux. L'importation totale de l'or, de l'argent et du billon, qui n'était que de 253,348,000 fr. en 1873, s'est élevée cette année au chiffre de 538,243,000 fr. Par contre, l'exportation a diminué : de 318,024,000 fr., chiffre de 1873, elle est descendue à 81,545,000 en 1874.

Pour terminer, nous appellerons l'attention sur ce fait que les recettes effectuées par le service des douanes pendant les sept premiers mois de l'année courante sont inférieures à celles qui ont été opérées pendant la période correspondante de l'année dernière. En 1873, à la fin de juillet, elles se chiffraient par 135,575,000 fr.; à la fin de juillet 1874, elles ne dépassent pas 119,104,000 fr. C'est là un criterium absolu auquel on peut reconnaître la situation réelle des affaires.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES SEPT PREMIERS MOIS DE 1874.

Pendant le mois de juillet 1874 seulement, le commerce extérieur de l'Angleterre s'est chiffré par 53,873,000 liv. st., dont 32,731,000 liv. st. à l'importation et 21,142,000 à l'exportation. Si l'on compare ce résultat à celui du mois correspondant de l'année 1873, on est amené à constater une diminution de 2.323,000 liv. st. à l'importation et de 1,815,000 à l'exportation, au préjudice de 1874.

Si l'on considère la période des sept premiers mois des deux années, on trouve en présence les résultats suivants :

	1873.	1874.
	—	—
Importation. . . . . Liv. st.	216.076.000	219.913.000
Exportation.	148.743.000	138.973.000

Il en résulte que l'exportation a baissé de 6.6 0/0, et que l'importation s'est au contraire augmentée dans la proportion de 1.8 0/0.

Parmi les marchandises dont l'importation s'est élevée en 1874, nous citerons :

1° Importation.

Beurre. . £.	3.949.953	en 1873, et	4.808.114	en 1874.
Blé.	15.113.696	—	13.696.536	—
Orge.	2.495.213	—	2.526.568	—
Avoine . . .	2.982.197	—	3.036.986	—
Maïs.	3.556.640	—	4.623 086	—
Farines . . .	3.673.010	—	3.931.932	—
Tissus de soie	2.950.148	—	4.358.672	—
Rubans de soie	823.468	—	1.222.636	—
Sucre raff.	2.264.873	—	2.416.826	—
— brut.	10.070.772	—	10.657.685	—
Bois brut. .	3.248.274	—	4.113.513	—
Bois scié. .	3.716.252	—	4.961.655	—

En ce qui concerne les cafés, les quantités importées en 1873 étaient de 1,154,648 lbs, valant 4,967,099 liv. st. Celles qui ont été amenées en Angleterre en 1874 représentent 988,960 lbs, d'une valeur totale de 5,076,981 l. st. On remarquera la différence qui existe entre le mouvement des quantités et celui des valeurs. Tandis que les premières diminuent en 1874, les valeurs s'élèvent, au contraire, dans une notable proportion. C'est principalement sur les arrivages de cafés de Ceylan que porte la diminution. Il avait été expédié de cette colonie 574,505 lbs de café à destination d'Angleterre en 1873. En 1874, les envois se sont trouvés réduits à 347,072 lbs.

L'importation du lin et du chanvre s'est élevée de 1.450,682 liv. st. en 1873, à 2,112,601 liv. st. en 1874. La Russie a fourni pour sa part en 1873 une quantité de 287,366 qrs, valant 851,064 liv. st., et 475,351 qrs, valant 1,349,149 liv. st. en 1874.

Voici maintenant les marchandises dont le mouvement à l'importation a faibli pendant les sept premiers mois de l'année courante :

En première ligne figurent les peaux brutes : 1,525,073 liv. st. en 1873 et 1,233,495 liv. st. en 1874; les pelleteries viennent ensuite : 1,475,543 liv. st. en 1873, et 1,199,051 liv. st. en 1874.

Les pommes de terre : 1,829,153 liv. st. en 1873, et 818,761 liv. st., en 1874.

Les vins : 4,877,518 liv. st. en 1873 et 4,271,752 l. st. en 1874.

Passons maintenant à la réexportation.

Parmi les marchandises coloniales ou étrangères réexportées d'Angleterre, celles dont le mouvement présente un certain intérêt sont :

2° Réexportation.

Café. L.st.	2.645.913	en 1783 et	2.281.083	en 1874.
Coton . .	3.577.787	—	4.169.460	—
Soie brute	2.041.426	—	1.931.763	—
Laine . .	4.692.174	—	6.721.445	—

On remarquera le développement des affaires sur le coton. Il est regrettable que le tableau anglais que nous avons sous les yeux ne tienne pas compte des quantités réexportées ; car la différence entre le nombre de balles sorties ainsi du pays en 1873 et 1874 serait encore plus significative que celle des valeurs.

Nous arrivons maintenant à l'exportation directe des produits du sol ou des manufactures du Royaume-Uni.

L'exportation de la houille présente un phénomène particulier. Le mouvement des quantités s'élève de 7,200,532 tonnes en 1873, à 7,474,195, en 1874.

Les valeurs, au contraire, descendent de 7,625,615 liv. st. en 1873, à 6,901,085 liv. st. en 1874.

La même différence se renouvelle pour les fils de coton : les quantités exportées s'élèvent de 122,737,945 lbs en 1873, à 124,347,675 lbs en 1874, et les valeurs déclinent de 9,097,870 liv. st. en 1873, à 8,470,085 liv. st. en 1874.

Les tissus de coton, qui figuraient dans l'exportation de 1873 pour une valeur de 36,334,471 liv. st., ne sont plus portés en 1873 que pour 34,689,281 liv. st.

L'exportation des fers et de l'acier a beaucoup diminué. Elle se chiffre par :

1.799.577 tonnes valant 22.635.811 £ en 1873
et 1.389.715 — 18.416.944 » en 1874.

Les tissus de laine sont dans le même cas. Leur exportation représentait en 1873 une valeur de 13,300,000 liv. st., et en 1874 elle ne figure plus que pour 10,959,000 liv. st.

Les métaux précieux ont présenté pendant les sept premiers mois de 1873 et de 1874 les résultats suivants :

1° Importation.

	1873.	1874.
	—	—
Or. . . .	11.649.414 liv. st.	8.918.039
Argent. .	7.613.975 —	7.999.793

2° Exportation.

	1873.	1874.
Or. . . .	12.228.894 liv. st.	7.414.615
Argent. .	6.168.531 —	7.680.884

L'or importé en 1874 provient surtout de l'Australie et des Etats-Unis ; l'argent, du Brésil et des Etats-Unis.

A l'exportation de l'or, les principaux pays de destination sont : la France et l'Amérique du Sud. Quant à l'argent, les deux tiers des quantités exportées ont été dirigées vers l'Egypte.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE (1).

(Deuxième article.)

Nous avons vu, dans notre précédent article, que, suivant le rapport de l'honorable M. Ducarre, la crise houillère ne devait pas être attribuée à la diminution de la production. Nous allons examiner maintenant les faits qui ont trait à l'état, aux variations de la consommation pendant cette période qui a si lourdement pesé sur le commerce et l'industrie.

Les dates et les faits déjà cités ont suffisamment démontré que, en somme, l'origine de la crise houillère n'a aucun rapport direct avec la guerre franco-allemande, et comme il a été établi qu'elle ne pouvait pas résulter d'une insuffisance dans la production ou dans les importations, il est évident que c'est dans les circonstances normales de la consommation industrielle qu'on en doit chercher l'explication. Là encore, le rapport de la commission anglaise a fourni les documents les plus précieux. Il constate, en effet, que, pendant la période de la crise, toutes les branches de l'industrie ont joui, en Angleterre, d'une prospérité jusque-là sans exemple. Mais il en est une, entre autres, dont le développement a atteint tout d'un coup des proportions inouïes, c'est l'industrie du fer et de la fonte. De 28,300,000 tonnes de houille qu'elle consommait en 1867, elle s'est élevée à 38,500,000 tonnes en 1871 et 38,200,000 tonnes en 1872, ce qui constitue, relativement à 1867, une augmentation de 36 0/0 en 1871, de 35 0/0 en 1872 et de 35 0/0 en 1873. Ainsi, la consommation de la houille destinée aux usages métallurgiques et employée tant à l'état cru qu'à l'état de coke s'est accrue de plus d'un tiers.

Or, cette consommation de 38 millions de tonnes représente 31 0/0 de la production totale du pays et près de 35 0/0 de sa consommation (l'exportation en 1872 s'étant élevée à 12 millions de tonnes). Le rapport de la consommation métallurgique à la production n'était, en 1867, que de 27 0/0. Est-il besoin d'insister sur les conséquences d'une pareille augmentation se produisant en quelque sorte subitement? Ces conséquences sont évidentes d'elles-mêmes, et la hausse du charbon se trouve amplement expliquée. Quand le prix de la tonne de fonte passait, en une année, de 62 fr. 50 à 150 francs, il était tout naturel que le coke, dont le prix entrait primitivement pour 18 fr. dans le prix total du produit fabriqué, s'élevât de 15 fr. en 1871 à 51 fr. en 1872. Même à ce taux, il restait encore au fabricant une marge de bénéfices très-suffisante. Il n'est donc pas étonnant que le coke, et avec lui la houille, ait subi le mouvement de hausse si prononcé que nous avons antérieurement analysé. Et cela est si vrai, que la baisse notable survenue sur le prix des charbons à la fin de 1873 a coïncidé avec une diminution sensible de la production métallurgique en Europe.

Il reste à établir à quelle cause est dû ce développement exceptionnel de l'industrie métallurgique. Les statistiques anglaises vont encore répondre à cette question. Les exportations de fontes, qui étaient, en 1867, de 567,000 tonnes, représentant 12 0/0 de la production, se sont élevées, en 1871, à 1,057,000 tonnes et, en 1872, à 1,333,000 tonnes, soit respectivement 16 0/0 et 20 0/0 de la production. Pour ce qui concerne le fer laminé, de 1,317,000 tonnes (soit 31 0/0 de la production) exportées en 1867, l'Angleterre a passé, en 1871, à 2,112,000 tonnes (37.75 0/0 de la production) et en 1872, à 2,055,000 tonnes (38 0/0 de la production). Ainsi, c'est à l'essor considérable pris pour les exportations qu'il faut attribuer le redoublement d'activité de l'industrie du fer en Angleterre. Quant à la destination de ces exportations, il est facile de s'assurer que l'Amérique en a été le principal débouché. Il résulte, en effet, des chiffres publiés par le *Bulletin du comité des maîtres de forges* que la consommation totale du fer, aux États-Unis, a été, en 1872, de 4,311,500 tonnes, dont 1,602,000 tonnes seulement ont été produites dans le pays. L'excédant, soit 2,700,000 tonnes, a dû être demandé par les Etats-Unis à la production européenne et spécialement à celle de l'Angleterre. Si l'on cherche le motif de ces besoins extraordinaires éprouvés par les Etats-Unis, les documents publiés par le même *Bulletin* établissent que, en 1872, 2,500,000 tonnes de fer et de fonte ont été consommées par l'industrie des chemins de fer et l'on sait, d'autre part, que le nombre de kilomètres de voies ferrées construits par les Etats-Unis dans cette seule année, s'est élevé à 12.000.

Tel est donc le véritable motif de la hausse du charbon. Les Etats-Unis, avec l'activité extraordinaire qui les caractérise, veulent créer, en une année, un grand nombre de lignes de chemins de fer. Impuissants à fournir eux-mêmes les matières premières nécessaires, malgré l'accroissement gigantesque de leur production sidérurgique, ils viennent demander à l'Europe, à tout prix, la fonte et le fer dont ils ont besoin. Le prix de ces deux métaux s'élève ; le coke et la houille suivent le mouvement et, comme tous les marchés industriels de l'Europe sont solidaires, la hausse commencée en Angleterre s'étend rapidement sur la Belgique, l'Allemagne et la France. Du reste, si la prépondérance de la production industrielle en Angleterre suffisait pour entraîner dans sa marche les autres marchés du continent, il ne manquait pas de raisons spéciales pour que la hausse se produisît sur chacun d'eux en particulier. L'Allemagne, surexcitée par sa nouvelle prospérité financière, voyait toutes les entreprises industrielles se développer sur son sol avec une véritable fièvre.

Ses importations de fer et de fonte en 1872 étaient quintuples de celles de 1869. En Belgique, les exportations sidérurgiques s'élevaient de 189,000 tonnes en 1869, à 233,000 tonnes en 1871 et 254,000 tonnes en 1872. En France, toutes les branches de l'industrie, arrêtées un moment par l'invasion, reprenaient un nouvel essor pour satisfaire aux demandes considérables venues de l'intérieur et de l'étranger. Pour nous borner à ce qui concerne l'industrie du fer, on peut constater qu'en 1872 la production de la fonte en France a regagné le chiffre maximum qu'elle avait atteint en 1869, que la production du fer a dépassé de 1 0/0 le chiffre le plus élevé de 1869, et que la fabrication de l'acier a été portée de 52,000 tonnes à 138,000, soit 165 0/0 d'augmentation. Si l'on calcule la quantité de houille qui a dû être consommée dans cette même année 1872 par l'industrie du fer, en tenant compte de la proportion nécessaire à la fabrication du coke métallurgique, on trouve qu'elle a dû dépasser 6,000,000 de tonnes, c'est-à-dire 38 0/0 de la production totale du pays.

L'exportation a joué un rôle manifeste dans ce mouvement. En effet, tandis que la quantité de fer, fonte et acier exportée par la France était, en 1868, de 180,000 tonnes et, en 1869, de 233,000, elle s'est élevée, en 1872, à 273,000 tonnes. Les demandes des Etats-Unis entrent pour une part notable dans ce résultat, comme on peut le constater par l'exemple suivant : le bassin de la Loire qui, pendant les quatre premiers mois de 1870, avait fait avec les Etats-Unis pour 27,000 francs d'affaires, a atteint le chiffre de 899,000 francs pendant la même période de 1872, pour s'élever à 1,443,000 dans les quatre premiers mois de 1873.

Voilà donc l'influence de la métallurgie bien constatée en France ; mais ce n'est pas tout, et il y a bien d'autres industries dont il faut faire la part dans cette demande

(1) Voir l'*Economiste Français* du 22 août 1874.

extraordinaire de charbon qui s'est produite en 1872 et 1873.

C'est ainsi que la fabrication du sucre de betterave a atteint, dans chacune de ces deux années, le chiffre de 400,000 tonnes de sucre brut, correspondant à une consommation de 1,400,000 tonnes de houille. Et si l'on songe que l'industrie du sucre indigène est presque exclusivement concentrée dans le Nord de la France, que par conséquent ses demandes ont pesé exclusivement sur la production de la Belgique et sur celle du Nord et du Pas-de-Calais, on comprendra l'influence que pouvait exercer cette demande coïncidant avec celles de la métallurgie, et se produisant en très-peu de temps, puisque la campagne des fabricants de sucre doit être terminée en trois ou quatre mois. Est-il besoin, maintenant, de parler du développement toujours croissant de la navigation à vapeur, dont la consommation de charbon, en France, s'est élevée de 50,000 tonnes en 1869, à 116,000 tonnes en 1871, des progrès de l'éclairage au gaz et du chauffage domestique à la houille.

Il demeure ainsi constaté que la hausse du charbon, provoquée par les demandes exceptionnelles de la métallurgie, surtout en vue du commerce d'exportation, a été entretenue par les besoins, plus grands que jamais à ce moment, des diverses industries, tant en Angleterre que sur le continent.

Maintenant, il est évident que cette hausse a été exagérée par deux phénomènes inséparables de tout mouvement industriel : la panique des consommateurs, d'une part ; la spéculation des détenteurs, d'autre part. Ainsi, les fabricants de sucre, pour qui tout arrêt de la fabrication pouvait entraîner des pertes irréparables, ont voulu s'assurer à tout prix de leur approvisionnement pour 1873. Ils ont ainsi dépassé la mesure, non-seulement à l'égard des prix, mais encore relativement aux quantités demandées. Plusieurs d'entre eux, ayant calculé leur approvisionnement en vue d'une livraison de betteraves plus considérable que celle qui s'est effectivement réalisée pendant la campagne de 1873-1874, après avoir craint de manquer de charbon, ont fini par en avoir trop, et on cite quelques fabricants de sucre du Nord qui étaient obligés, au commencement de cette année, de conserver dans leurs magasins un excédant de houille égal à environ un neuvième de leur consommation annuelle. D'autre part, les compagnies houillères, engagées pour les deux tiers de leur production par des marchés conclus avant la crise, ont dû chercher à se dédommager en exagérant les prix des nouveaux marchés. Enfin, les négociants en charbons ont certainement profité, dans une large mesure, des avantages que leur donnait la possession d'une matière devenue tout d'un coup plus précieuse.

Tel est l'ensemble des faits recueillis, vérifiés et constatés par la commission d'enquête parlementaire sur l'origine, les causes et l'intensité de la crise houillère de 1871-1874.

Il importe maintenant de se faire une idée de l'état actuel de la production et de la consommation de la houille en France. Le rapport de M. Ducarre entre à cet égard dans des détails intéressants dont nous avons déjà donné un certain nombre dans ce journal (1). Nous allons emprunter au document officiel ceux de ces renseignements que nous n'avions pas alors publiés. Mais, tout d'abord, il n'est pas inutile de consacrer quelques lignes à certaines indications générales sur la nature et le gisement du charbon de terre. Tout le monde sait que la houille est un produit d'origine végétale, résultant de l'accumulation sur place de nombreux débris de plantes. Ces débris ont échappé à la destruction totale qui atteint d'ordinaire tous les détritus de ce genre, par suite de leur enfouissement sous des couches de sable ou d'argile ultérieurement transformées en lits de grès ou de schiste. Une fois dans le sein de la terre, la matière végétale a subi une décomposition lente à l'abri de l'air et sous l'influence de la chaleur. Elle s'est peu à peu appauvrie en matières volatiles et enrichie relativement en carbone ; en même temps la compression lui a fait acquérir une certaine dureté et il en est résulté une sorte de pierre combustible composée en majeure partie de carbone, associé à des quantités variables d'hydrogène et d'oxygène. Tantôt ces deux gaz y existent en proportions notables, comme dans le lignite, dont la composition est voisine de celle du bois et de la tourbe, et qui parfois a gardé la texture ligneuse bien apparente ; tantôt il n'y a pour ainsi dire que du carbone, comme dans l'anthracite, combustible arrivé à l'apogée de sa transformation. Ce qu'on appelle à proprement parler la houille est intermédiaire entre ces deux variétés ; par la distillation la houille donne des matières volatiles, parmi lesquelles le gaz d'éclairage, et laisse comme résidu fixe la majeure partie du carbone à l'état de coke.

(1) Voir l'*Economiste Français* du 1er novembre 1873 : *La houille et l'exploitation des houillères en France.*

L'anthracite, répandu dans les montagnes de l'Isère et de la Savoie, possède un pouvoir calorifique très-élevé ; mais il est très-difficile à allumer, et à moins que sa pureté ne soit assez grande pour qu'on l'emploie directement dans les hauts-fourneaux à la place du coke, ce combustible ne peut guère servir qu'aux usages domestiques ou à la cuisson de la brique et de la chaux. Tel est aussi l'emploi des houilles maigres anthraciteuses du Nord et de l'Ouest.

La houille sèche ou maigre à longue flamme, dont le type se rencontre à Commentry, est très-propre à la fabrication du gaz d'éclairage.

La houille grasse à longue flamme (Anzin, Pas-de-Calais, etc.) donne peu de coke, mais se prête avec avantage au chauffage des machines à vapeur et au travail du fer.

La houille demi-grasse ou dure à courte flamme est surtout propre à la fabrication du coke métallurgique.

Enfin la houille grasse maréchale est réservée pour la forge à cause de ses propriétés collantes.

Quant au lignite, certaines variétés voisines de la houille sont employées au chauffage des chaudières ; les autres alimentent les usages domestiques.

Bien que les circonstances qui ont donné naissance au charbon minéral aient pu se reproduire à toutes les époques géologiques, elles ont particulièrement prédominé à une certaine époque de l'histoire du globe. La plus grande partie du charbon de terre est donc concentrée dans un même étage géologique qui, en raison de sa richesse en combustible, a reçu le nom de terrain houiller. C'est au terrain houiller qu'appartiennent les riches gisements de l'Angleterre, de la Belgique, de la Prusse rhénane, du nord de la France, de Saint-Etienne, du Gard, etc. Le charbon y est généralement à l'état de houille grasse dans les parties supérieures, de houille maigre dans les parties inférieures, et quand le gisement se rencontre dans une région tourmentée, au voisinage de massifs montagneux ou de roches anciennes, il n'est pas rare de voir la houille transformée en anthracite. On trouve un peu de charbon de terre à l'état de lignite dans un étage supérieur au terrain houiller et connu sous le nom de terrain triasique ; à ce niveau appartiennent les gisements du département des Vosges. Le terrain crétacé fournit de riches dépôts de lignites dans la Provence, notamment à Fuveau ; enfin d'autres bassins à lignite du Midi appartiennent à des étages encore plus modernes compris dans les terrains tertiaires.

Toutes les variétés de charbon minéral, dans quelques conditions géologiques qu'on les rencontre, que l'extraction ait lieu à ciel ouvert ou par travaux souterrains, ne peuvent être exploitées, depuis la loi du 21 avril 1810, qu'en vertu d'une concession. Leur possession est absolument distincte de celle de la superficie du sol qui les contient et l'Etat seul a qualité pour désigner le concessionnaire. Entre les mains de ce dernier, la mine devient une propriété perpétuelle et transmissible, assujettie à cette seule condition, que l'exploitation en soit toujours tenue en activité, l'Etat se réservant la surveillance au point de vue de la sécurité publique, ainsi qu'une redevance sur les produits de l'exploitation.

Après ces sortes de notions préliminaires, nous aborderons, dans un prochain article, le chapitre des concessions de combustible minéral qui existent en France.

LES CHEMINS DE FER RUSSES.

Nos lecteurs ont pu voir, par l'exposé que nous avons fait de la situation de l'agriculture en Russie, que l'un des principaux obstacles qui entravent les progrès économiques de ce pays, naturellement si fécond et si riche, consiste dans la difficulté des transports. Les distances que les produits du sol et de l'industrie ont à parcourir pour arriver sur les marchés de l'intérieur ou dans les ports d'embarquement pour l'exportation, sont immenses, et on peut s'en faire une idée assez exacte par la distance moyenne qui sépare Moscou, la seconde capitale, située au centre de l'empire, des soixante-quatre principales villes russes. Cette distance, mesurée sur les routes postales, n'est pas inférieure à 1,506 kilomètres en moyenne ; elle dépasse notablement ce chiffre si on la mesure sur les routes d'eau, qui, de même que les chaussées, sont rendues plus ou moins impraticables, pendant une grande partie de l'année, par les rigueurs du climat. L'établissement d'un réseau de voies de communication rapides et régulières s'est ainsi imposé à la Russie comme une nécessité impérieuse, et la configuration

topographique du sol était d'ailleurs on ne peut plus favorable à cette entreprise. Le développement acquis par les chemins de fer russes n'a donc rien qui puisse surprendre, et, si l'on ne tenait pas compte des préjugés qui l'ont arrêté au début, et de l'insuccès des premiers essais qui l'ont paralysé pendant de longues années, il y aurait plutôt lieu de s'étonner de la lenteur avec laquelle il a progressé jusqu'à ces derniers temps. Le relevé suivant de la longueur des lignes ouvertes à l'exploitation *en moyenne* et *par année* depuis 1838 jusqu'à 1874 justifie cette appréciation.

	Kilomètres.
Période de 1838 à 1848.....	38,13
» 1848 à 1858.....	78,52
» 1858 à 1868.....	394,11
» 1868 à 1874.....	1.869,09

C'est donc seulement à partir de 1868, et surtout depuis 1871, que l'établissement des voies ferrées a pris en Russie des proportions répondant mieux aux besoins de ce pays et comparables à ce qui a eu lieu dans les autres Etats; les progrès réalisés depuis cette époque ont même suivi une marche très-rapide, car l'accroissement annuel du réseau a été plus grand en Russie que partout ailleurs en Europe, et n'a été dépassé qu'en 1871 par l'Angleterre, qui a construit 2,030 kilomètres de lignes nouvelles pendant cette année.

D'après un travail, publié par M. Louis Perl, sur les chemins de fer russes, les 40 lignes exploitées au 1er janvier 1871 avaient un développement de 11,240 kilomètres, dont cinq lignes de chemins de fer de l'Etat d'un développement de 1,166 kilomètres. Le *Recueil de données statistiques sur les chemins de fer russes*, publié récemment par le comte Sollohub, nous apprend que les lignes exploitées au 1er janvier 1874 par cinquante compagnies et par l'Etat ont un développement de 16,903 kilomètres, dont 552 kilom. appartiennent aux trois lignes actuellement entre les mains de l'Etat. Il y a en outre 1,857 kilomètres de lignes en construction et 2,500 kilomètres de lignes concédées. On voit donc que, même sans tenir compte des 4,357 kilomètres de lignes inachevées ou projetées, le réseau russe s'est accru pendant les trois dernières années de 5,663 kilomètres, ce qui correspond à plus de 50 0/0 du développement qu'il avait en 1871. L'accroissement a été de 2,958 kilomètres en 1871, de 547 kilom. en 1872 et de 2,158 kilom. en 1873. Les 2,158 kilom. construits en 1873 appartiennent à huit lignes nouvelles qui desservent exclusivement la partie sud-ouest de l'empire et traversent les bassins du Dniepre, de la Vistule et de la Duna : ce sont les lignes de *Brest-Graïevo*, *Riga-Bolderaa*, *Landvarovo-Romny*, *Lozof-Sebastopol*, *Kief-Brest*, *Libau*, *Mitau-Mocheisk*, *Znamensk-Nicolaïef* et *Odessa*.

La durée des concessions des cinquante compagnies existantes varie de 75 à 85 ans, à l'exception de celle de la ligne du *Wolga-Don* qui n'est que de 37 ans. L'effectif du matériel roulant de chaque compagnie est fixé par son acte de concession ou par des décisions du ministère des voies de communication. L'effectif réglementaire du matériel roulant des lignes russes se compose de 2,784 locomotives, 5,015 wagons à voyageurs et à bagages, et 47,271 wagons à marchandises. La *Grande Société des Chemins de fer russes*, celle de *Voronèje-Rostoff*, de *Landvarovo-Romny*, *Riajsk-Viazma* et d'*Odessa* possèdent chacune plus de cent locomotives avec un nombre correspondant de wagons à voyageurs et à marchandises.

Parmi les cinquante sociétés existantes, dix compagnies ont établi leurs lignes sans l'intervention du gouvernement, et quarante compagnies jouissent de la garantie de l'Etat, qui s'étend, pour vingt d'entre elles, à la totalité du capital (actions et obligations), tandis qu'elle est limitée, pour les vingt autres compagnies, aux obligations seulement. La totalité des sommes garanties par l'Etat correspond à une annuité *maxima* de 51,177,627 roubles (1) ; la somme effectivement payée en 1873 n'a été que de 14,592,172 roubles, soit environ 28 1/2 0/0 de cette annuité. Le tableau suivant, emprunté au *Recueil statistique* de M. de Lindheim, montre une amélioration constante dans le rapport entre la garantie *maxima* fixée et les sommes réellement payées par l'Etat depuis 1863 ; ce rapport était descendu à 23,92 0/0 en 1869, et si l'exercice 1873 est moins satisfaisant, c'est surtout à cause de la mise en exploitation de 2,158 kilom. de lignes nouvelles.

(1) La valeur nominale du rouble = 4 francs; sa valeur au change moyen est de 3 fr. 40 c.

Années.	Annuité maxima de la garantie.	Sommes réellement payées par l'Etat.	Rapports des paiements effectifs à la garantie.	Longueur des lignes.
	Roubles.	Roubles.		Verstes (1)
1861.......	963.2 9	840.942	87.30 0/0	971,5
1862.......	6.117.140	5.553.890	90.79 »	2.023,5
1863.......	6.620.488	6.093.124	92 04 »	2.161,5
1864.......	6.692.457	5.908.489	88.29 »	2.240,5
1865.......	6.827.760	5.927.207	86.81 »	2.240,5
1866.......	7.520.087	4.768.626	63.41 »	2.816,5
1867.......	8.900.226	4.668.012	52.45 »	3 021,5
1868.......	13.440.488	3.617.367	26.91 »	4.057,5
1869.......	18.654.200	4 461.660	23.92 »	4.507,5

La totalité des sommes avancées par l'Etat aux compagnies, en vertu des garanties consenties dans les concessions, s'élevait au 1er janvier 1874 à 112.789,274 roubles. Le taux des intérêts garantis est généralement de 5 0/0, tant pour les actions que pour les obligations; cependant il n'est que de 3 0/0 pour les actions des *Chemins Baltiques*, de 4 0/0 pour celles de la ligne de *Bromberg* et de 4 1/2 0/0 pour celles de la ligne de *Riga-Dunabourg*, tandis qu'il s'élève à 6 0/0 pour les actions du chemin du *Wolga-Don*. Quant aux obligations, celles qui jouissent de la garantie la moins élevée sont celles de la *Grande Société des chemins de fer russes*, garanties au taux de 4 1/2 0/0.

Le montant de la garantie de l'Etat par kilomètre de ligne varie en moyenne de 1,000 à 4,000 roubles ; il atteint pourtant 9,370 roubles pour la ligne *Nicolas* et 8,221 roubles pour celle de *Riga-Bolderaa*.

Cependant les sommes avancées par l'Etat, en vertu de la garantie accordée aux compagnies, n'ont pas suffi à un grand nombre d'entre elles, et le gouvernement russe s'est vu obligé d'allouer des subventions spéciales, en dehors de la garantie promise, subventions qui s'élèvent déjà au chiffre respectable de 100,017,409 roubles, et dont la majeure partie doit être remboursée au Trésor par les compagnies, du jour où leurs recettes donneront un excédant sur le rendement garanti par l'Etat. Pour établir le chiffre total des avances faites aux sociétés par le Trésor, il convient donc d'ajouter ces subventions spéciales aux paiements effectués en vertu de la garantie, ce qui le porte à 212,806,683 roubles.

L'examen de la situation des chemins de fer russes n'est pas exempt de difficulté. Les données statistiques relatives à leur exploitation sont établies d'une manière défectueuse et incomplète, qui ne permet pas d'en tirer des conclusions précises ; ainsi, elles n'indiquent que le nombre de voyageurs et le poids des marchandises transportés sur les lignes, sans faire connaître l'étendue de leur parcours ; elles font ressortir l'accroissement du réseau, l'accroissement des recettes brutes et le rapport décroissant entre les sommes effectivement payées et celles garanties par l'Etat, mais elles ne contiennent que peu ou point de renseignements sur les recettes nettes, les dépenses, les dividendes et les subventions spéciales du Trésor. Nous avons essayé de suppléer autant que possible à l'insuffisance de ces renseignements, et nous croyons avoir réussi à dresser un état de la situation du réseau russe, conforme à la réalité. Le tableau suivant résume cette situation au 1er janvier 1874 :

Longueur du réseau en kilomètres.	16.903	
Totalité du capital engagé en roubles.	1.403.891.196	
Capital-actions..................	506.886.554	1.403.891.196
Capital-obligations................	606.841.348	
Garantie effectivem. payée par l'Etat.	112.789.274	
Subventions spéciales et frais d'études..........................	164 372.345	
Capital engagé d. les lignes de l'Etat.	13.001.675	
Capital engagé par chaque kilomètre	83.055	
Annuité maxima de la garantie de l'Etat..........................	51.177.627	
Paiements effectifs en 1873 de la garantie........................	14.592.172	
Proportion des paiements effectifs à l'annuité maxima en 1873.....	28 1/2 0/0	

Exercice 1873.

Recettes brutes,	en roubles.	122.877.263
Recette brute moyenne par kilomètres,	»	8.184
Proportion des recettes brutes au capital engagé...		8.75 0/0
Trafic-marchandises, en tonnes métriques.........		19.717 602
Trafic-voyageurs, nombre de voyageurs...........		22.809.111

L'exercice 1872, dont les dépenses d'exploitation et les recettes nettes sont connues, permet d'apprécier avec une approximation suffisante les résultats correspondants pour l'année 1873.

(1) Une verste = 1kil,067 .

Exercice 1872.

Longueur du réseau en kilomètres		14.744
Recettes brutes,	en roubles.	101.959.346
Recette brute moyenne par kilomètre,	»	7.386
Dépenses,	»	78.614.194
Proportion des dépenses aux recettes brutes		77 0/0
Recettes nettes,	en roubles.	23.345.152
Recette nette moyenne par kilomètre,	»	1.583
Proportion des recettes nettes au capital engagé		1.90 0/0
» » » brutes » » »		8.32 0/0
» » dépenses » » »		6.42 0/0
Trafic-marchandises, en tonnes métriques		15.317.539
Trafic-voyageurs, nombre de voyageurs		20.602.779

Il y a donc eu, en 1873, une augmentation de 15 0/0 pour la longueur exploitée, de 20 0/0 pour les recettes brutes, de 10.6 0/0 pour le nombre de voyageurs, et de 28.7 0/0 pour le poids des marchandises transportées. Ces augmentations paraissent assez satisfaisantes, mais elles sont dues principalement à l'ouverture de huit lignes nouvelles, dont le rendement n'a pu être que très-faible et qui sont venues augmenter le capital engagé; d'autre part, un certain nombre des anciennes compagnies ont eu à subir, en 1873, des dépenses extraordinaires pour compléter leur matériel roulant conformément à leurs concessions. Il est donc peu probable que la proportion des recettes nettes au capital engagé se soit améliorée en 1873, et si nous admettons en moyenne, pendant cette année, pour toutes les lignes du réseau russe, un rendement de 1.90 0/0 des capitaux engagés, nous serons plutôt au-dessus qu'au dessous de la réalité. Les causes de ce faible rendement sont multiples, et nous nous proposons de les examiner ultérieurement : la principale consiste en ce qu'un grand nombre de lignes récemment établies ne sont pas encore entrées dans une période d'exploitation normale. Les résultats fournis par les lignes ayant plus de cinq ans d'existence sont incomparablement meilleurs, comme le prouvent les chiffres suivants relatifs à l'exercice 1872 pour les lignes de *Pétersbourg-Moscou*, *Moscou-Nijnii*, *Pétersbourg-Varsovie*, *Varsovie-Vienne*, *Dunabourg-Vitebsk*, *Koursk-Kief*, *Moscou-Riazan*, *Moscou-Jaroslaf*, et *Riazan-Kozloff*. Ces neuf lignes ont un développement total de 4,102 kilomètres.

	Pour l'année. roubles.	Par kilomètre. roubles	0/0 du capital engagé.
Recettes brutes	52.416.482	12.475 56	17.23
Dépenses	29.789.619	7.090 59	9.80
Bénéfices	22.626.863	5.384 97	7.43

Pour ces neuf lignes, le rendement kilométrique, en 1872, a été de 0,6827 rouble pour chaque train de voyageurs, et de 2,009 roubles pour chaque train de marchandises. Ajoutons que le rendement et le trafic de ces lignes augmentent régulièrement d'année en année, depuis 1868, comme le montre le tableau ci-après :

ANNÉES	RECETTES NETTES PAR KILOMÈTRE en roubles	RECETTES NETTES 0/0 DU CAPITAL engagé	NOMBRE DE VOYAGEURS par kilomètre	MARCHANDISES PAR KILOMÈTRE en tonnes métriques
1868	4.416 55	5.63	1.642	1.104 98
1869	4.463 84	5.73	1.687	1.126 47
1870	4.809 89	6.28	1.548	1.117 26
1871	5.323 73	7.19	1.726	1.137 21
1872	5.384 97	7.43	1.867	1.147 95
1873	—	—	1.906	1.401 55

Les recettes brutes kilométriques des différentes lignes comparées entre elles montrent, en 1873, des écarts considérables; elles varient de 1,106 à 29,505 roubles (ligne *Nicolas*). L'accroissement des recettes brutes, comparativement à celles de 1872, varie, pour les différentes lignes, de 1/2 à 48 2/3 0/0; pour les sept lignes suivantes, cet accroissement a dépassé 32 0/0: *Varsovie-Terespol*, *Moscou-Brest*, *Odessa*, *Dunabourg-Vitebsk*, *Dunabourg-Riga*, *Voronéje-Rostoff* et la *ligne Baltique*. L'augmentation des recettes brutes de ces lignes de grand trafic est due principalement au transport des marchandises. Le nombre moyen de voyageurs transportés par kilomètre a varié en 1873, pour les différentes lignes, de 262 à 34,132, et le poids des marchandises transportées en moyenne par kilomètre, de 341 à 4,940 tonnes métriques.

Les plus grandes divergences dans la situation des diverses lignes s'observent pour la proportion des recettes nettes aux recettes brutes. Ces divergences s'expliquent par l'établissement d'un grand nombre de lignes nouvelles et par l'obligation imposée par le gouvernement aux anciennes compagnies, de compléter leur matériel roulant conformément à leurs cahiers des charges, condition qui n'avait pas été remplie jusqu'alors au grand détriment de la régularité des transports. On a pu voir, d'après tout ce qui précède, que les lignes russes sont avant tout des chemins de fer commerciaux, et l'insuffisance du matériel roulant était d'autant plus préjudiciable aux intérêts du commerce russe, que celui-ci ne dispose pas d'autres moyens de transport pendant une grande partie de l'année. Les plaintes des commerçants russes ont été très-vives ; grâce à l'appui qu'elles ont trouvé dans la presse, elles ont été prises en considération comme elles le méritaient. Le matériel roulant se complète, et pour résoudre le problème des transports, autant qu'il peut l'être en Russie, il ne restera plus désormais qu'à amener les compagnies à une réduction de leurs tarifs, qui sont encore très-élevés.

La statistique des accidents qui ont eu lieu sur le réseau ferré russe, pendant les trois dernières années, donne les résultats suivants :

	1871.	1872.	1873.
Voyageurs tués	3	3	6
Voyageurs blessés	75	19	57
Employés tués	170	135	175
Employés blessés	254	268	248
Autres personnes tuées	66	87	52
Autres personnes blessées	44	45	106
Totaux	612	557	644

D'après ces chiffres, il y a eu, en 1871 : un voyageur tué ou blessé sur 248,764 voyageurs, et, en général, un accident par chaque 23 kilomètres exploités. En 1872 : un voyageur tué ou blessé sur 972,967 voyageurs, et, en général, un accident par chaque 26 kilomètres exploités. En 1873 : un voyageur tué ou blessé sur 375,541 voyageurs, et, en général, un accident par chaque 26 kilomètres exploités.

L'étendue des lignes russes exploitées actuellement (non compris celles en voie d'exécution) par rapport à la superficie du territoire, donne la proportion de 1 kilomètre de ligne par chaque 323,3 kilomètres carrés; relativement à la population, il y a un kilomètre de voie ferrée par chaque 4,377 habitants.

Le gouvernement russe ayant admis, jusqu'à présent, le principe de l'exploitation des chemins de fer par les sociétés privées, les lignes de l'Etat ne sont plus qu'au nombre de trois, dont une à voie étroite (celle de *Livny*). Mais il est probable que ce principe, qui a été appliqué en Russie dans des conditions le plus souvent anormales, ne faisant ressortir que ses inconvénients et annulant les avantages qui lui sont propres, subira des modifications dans un prochain avenir. Il est déjà question de construire, aux frais de l'Etat, deux lignes projetées, sauf à en confier peut-être ultérieurement l'exploitation à des compagnies. Des dissensions assez graves se sont élevées à ce sujet entre le ministre des finances de Russie, qui est contraire à la construction des lignes par l'Etat, et le ministre des voies de communication, qui a fait une si triste expérience du régime de l'établissement et de l'exploitation des chemins de fer par les compagnies privées, qu'il ne croit pas que l'on puisse persévérer dans cette voie.

Le problème qui occupe en ce moment le gouvernement russe et qui a été agité dernièrement en Angleterre touche à des questions d'un intérêt universel et mérite de fixer l'attention; les résultats négatifs de la réforme introduite en 1873 dans la législation russe sur les concessions de chemins de fer ne sont pas étrangers au revirement qui s'opère en Russie en faveur de l'exploitation par l'Etat, et les errements suivis par un certain nombre de concessionnaires paraissent le justifier. Nous nous proposons de revenir sur ces questions et de tenir nos lecteurs au courant des résolutions qui seront prises.

J. WITOLD.

LES ARTS TEXTILES (1).

LEUR IMPORTANCE RELATIVE DANS LES DIVERS ÉTATS DE L'EUROPE. — DÉVELOPPEMENT RAPIDE DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE ET SES CAUSES (2e article).

Nous avons vu dans notre premier article quelle importance considérable a prise l'industrie cotonnière. Pour expliquer son développement rapide, on allègue, en général,

(1) Voir l'*Économiste Français* du 1er août 1874.

le bas prix relatif de la matière première comparé à celui des laines et surtout de la soie grége des cocons ; le prix du fil de ces derniers égale, en effet, dix fois environ celui des plus beaux cotons en fibres et cinq fois, en moyenne, le prix des fils de coton les plus fins employés couramment. Mais ces écarts entre le prix des matières premières disparaissent quand il s'agit de substances végétales, lin, chanvre, jute, etc., comparées au duvet du cotonnier. Le bon marché de celui-ci ne suffit plus alors pour expliquer à lui seul le développement sans pareil de l'industrie cotonnière.

Ses causes sont dignes d'être étudiées avec soin au double point de vue de l'intérêt immédiat et direct du sujet et de l'enseignement à tirer de l'ensemble des caractères et conditions dont une substance textile doit être douée pour présenter des chances favorables aux transformations automatiques. Les nombreux insuccès de certains essais anciens et récents pour obtenir des auxiliaires ou succédanés du coton, trouveront également leur explication dans cette étude. Aucun organe des plantes renfermant des fibrilles, des vaisseaux, des spires, n'a été omis dans ces recherches. Les duvets, les tiges, les herbes et les écorces tant indigènes qu'exotiques ont été mis à contribution tour à tour; on faisait de la toile avec les fibres de l'écorce du mûrier du temps d'Olivier de Serres, et on filait autrefois, au rouet en Picardie, les dépouilles des tiges de diverses orties de la contrée. L'idée de tirer une sorte de coton des résidus ou étoupes du chanvre et du lin a été prise et reprise bien des fois, on le sait, depuis le commencement du siècle. Les procédés de cotonisation se sont présentés à l'industrie avec plus ou moins de retentissement et leurs produits ont été dénommés, par les uns, *flax-coton*, *fibrilla* par les autres. Le moyen de transformation était le même; il différait à peine de celui expérimenté par le célèbre Berthollet au commencement de ce siècle. Cependant, le *fibrilla* américain pouvait, disait-on, s'extraire non-seulement des déchets des filasses existantes, mais de tout autre végétal, houblon, guimauve, des plantes légumineuses en général. On sait tout le bruit fait par ces prétendues découvertes, les pertes que l'essai de leur exploitation a occasionnées et qu'une étude rationnelle aurait pu permettre d'éviter. On a été bien mieux avisé en demandant aux plantes innombrables des diverses contrées orientales et asiatiques, des fibres toutes formées dans des conditions où il était impossible à des moyens artificiels de les fournir. De là, entre autres, les orties de Chine, *china-grass* ou fibres des tiges de l'*urtica nivea*, désignées sous les diverses dénominations de *ramie*, *rhea*, etc., suivant leur origine, dont il a été si souvent question depuis une vingtaine d'années, sans que la matière ait pris un développement sérieux en Europe. Convenablement préparée par le rouissage et les traitements aux alcalis, elle a la blancheur de certains cotons, mais sa constitution est plutôt celle du lin ; ses étoupes seules, faites au peignage, ont une certaine analogie avec le coton, et on pourrait en faire usage comme auxiliaires si leur prix ne restait jusqu'ici trop élevé pour permettre un emploi avantageux.

Le phormium, les yucas, les musacées, les aloès, les corètes et une foule d'autres végétaux des climats chauds, de l'Inde, de l'Afrique, de l'Asie, contiennent, dans certains de leurs organes et surtout dans leurs feuilles, des substances fibreuses dont les indigènes tirent un parti plus ou moins intéressant au profit des arts textiles. L'industrie automatique de l'Europe n'est parvenue jusqu'ici à les employer qu'à la corderie, la sparterie et la vannerie. Quelques duvets, surtout des asclépiades, du maho et autres arbres des régions tropicales, si séduisants par leur apparence d'une blancheur remarquable et d'un brillant si soyeux qu'on leur a donné le nom de *coton-soie*, bien des fois essayés, n'ont jamais pu donner de résultats industriels. Leur peu de longueur, leur faible densité, et surtout l'absence de toute élasticité expliquent le peu de réussite des tentatives faites sur ces filaments dont l'emploi se borne à servir de matériaux de literie. Les nombreux essais tentés à l'égard des fibres que renferment les écorces, dont l'origine remonte à plus de trois siècles, ainsi que nous l'avons dit, n'ont pas fait un pas depuis cette époque. On peut, actuellement comme alors, filer toutes espèces de filaments extraits des écorces de certains arbres, du péricarpe et de l'endocarpe de quelques fruits tels que les cocos ; mais tous les filaments obtenus par la désagrégation et la division des tiges et des écorces sont loin de présenter des masses homogènes, les déchets des transformations sont considérables même dans les applications limitées à des articles spéciaux fort ordinaires.

Nous citerons entre autres des tapis en sparterie exécutés naguère en alfa ; cette matière est plus avantageusement utilisée aujourd'hui comme pâte à papier. On a aussi fait des mailles-fils et des *étreindelles* pour le service des huileries et des stéarineries, des courroies caoutchoutées en fils de cocos, mais ce ne sont pas là, on le voit, des succédanés du coton, quoique cette dernière substance soit également parfois employée à faire des courroies enduites de diverses matières. Cette application peut démontrer plutôt l'étendue des usages du coton que la possibilité d'une concurrence de la part des divers filaments mentionnés. Nous pourrions multiplier les exemples de ces essais réitérés qui, s'ils n'ont pas eu les résultats cherchés, n'ont pas cependant été poursuivis en pure perte. On doit surtout citer au nombre des applications récentes, celle du jute devenu, depuis une vingtaine d'années environ, l'un des textiles végétaux dont l'importance est fondamentale. C'est en recherchant en quelque sorte des succédanés du coton, qu'on est parvenu à transformer cette espèce de chanvre que l'Inde produit aux prix les plus bas, mais qui ne peut être assimilé pour ses emplois qu'aux substances chanvrières et linières les plus communes. Le coton reste donc sans rival sous tous les rapports, il est venu se faire une place toute particulière et réaliser des produits qui, suivant leur mode de transformation, peuvent participer des caractères et des qualités des articles textiles en usage avant lui, tandis qu'aucun de ceux-ci n'offre les propriétés et qualités spéciales des cotonnades. On ne peut se rendre un compte exact de la fortune exceptionnelle de l'industrie considérable à laquelle ce duvet, longtemps perdu, comme tant d'autres détritus végétaux, sert actuellement de base, qu'en en étudiant la constitution intime sur ses fibres isolées.

Le duvet du cotonnier enveloppe, comme on sait, la semence et est renfermé dans la gousse ou fruit. Dans la plus grande partie des contrées où croissent les cotons les plus recherchés, la gousse ou cosse cloisonnée, qui a une grande analogie avec une noix ou une grosse noisette, éclate et s'ouvre spontanément à sa maturité. La masse des fibres qui contient la graine, en vertu de son élasticité naturelle, s'échappe en partie au dehors par des fentes ainsi élargies. Chaque cosse présente alors la forme d'un cornet ou coupe, au dehors de laquelle la substance filamenteuse se présente sous forme de grappe dont le volume comparé à celui du fruit avant son ouverture, est d'autant plus gros que les fibres sont plus belles, plus fines, plus élastiques surtout. Ces différences entre les volumes du contenant et du contenu peuvent varier de 1 à 6 environ, c'est-à-dire que pour certains cotons communs des bords méditerranéens, de l'Asie-Mineure, etc., c'est à peine si la houppe de duvet déborde le fruit à la maturité. Pour les beaux cotons d'Amérique, tels que Georgie longue soie, ceux du Brésil et autres régions tropicales, le coton présente un volume qui peut atteindre jusqu'à six fois celui du fruit avant sa maturité et son ouverture. Les pays où les fruits du cotonnier ne s'ouvrent pas et où ils doivent être coupés pour en extraire le duvet, sont plus rares. Ce fait se remarque dans certaines contrées, surtout de l'Asie, des Indes orientales, des localités des bords de la Méditerranée et de la mer Rouge. Les cotons dont les fruits ne mûrissent et ne s'ouvrent pas sur l'arbre sont en général les moins estimés. Les plus nombreux et les meilleurs s'offrent donc d'eux-mêmes à la cueillette ; des femmes et des jeunes filles enlèvent les houppes de leurs enveloppes qui restent momentanément sur l'arbre pour en tomber plus tard comme des feuilles mortes. Une fois détachées et emmagasinées, les houppes du coton n'ont plus qu'à être séparées mécaniquement des graines pour pouvoir être emballées sous l'action d'une pression des plus énergiques, afin d'en obtenir un maximum de poids sous un minimum de volume. L'excès même de cette pression, sans inconvénient pour le coton, prouve son degré de pureté naturelle. L'opération de l'égrainage est fort simple lorsqu'il ne s'agit d'épurer que de petites quantités. A l'époque où la récolte se bornait à quelques balles, aux Etats-Unis par exemple, à la fin du dernier siècle, une personne travaillant à la main et produisant à peine 600 grammes de coton par jour, pouvait néanmoins suffire; avec les *roller-gin*, appareils à cylindres, employés un peu plus tard, on arrivait à égrainer une *vingtaine* de kilogrammes. Jamais des moyens aussi lents n'auraient permis la propagation de la culture sur l'échelle qu'elle a atteinte depuis. Les Etats-Unis doivent ces résultats à Elie Withney, inventeur de la machine à égrainer dite *saw-gin*, *appareil à scies*, des plus ingénieux, encore usité actuellement. Les cotons les plus difficiles à traiter, ceux à graines vertes adhérentes aux fibres, sont égrainés ainsi. Une machine de ce genre fournit en moyenne 500 kilogrammes de coton épuré par jour.

L'invention du saw-gin a fait époque dans le monde industriel; les Américains lui doivent en grande partie leur prospérité. Nous ne faisons qu'indiquer les caractères de cette invention bien connue aujourd'hui, afin de démontrer le peu de préparation qu'exige la matière. Sa pureté est telle qu'il suffirait, si ce n'était la lenteur de l'opération, d'en détacher la graine à la main, avant de la faire passer à la filature. Quant à son extraction mécanique, elle est fort peu coûteuse. Pour certaines sortes et dans quelques contrées, comme en Egypte, la semence vendue pour en extraire l'huile fait plus que couvrir les frais de l'égrainage. Quoi qu'il en soit, ce qui précède, si on le rapproche des traitements d'épuration qu'exigent les autres substances filamenteuses, permet d'avancer qu'aucune ne se présente dans un état aussi avantageux, les corps dont il s'agit de débarrasser le coton n'étant que mélangés à la masse ou n'y adhérant que physiquement et en quelques points extérieurs des fibres. Le problème de l'égrainage a cependant coûté de nombreuses recherches et les machines usitées en grand ne présentent pas encore toute la perfection désirable; cela tient à ce que cette opération si simple en apparence est néanmoins fort délicate, attendu qu'il s'agit de séparer rapidement la graine, corps dur adhérent à des filaments des plus ténus, de façon à ce que cette séparation ait lieu sans altérer en rien la fibre, si flexible et si fine. Si, de l'examen de la matière première considérée sur la plante, nous passons à l'analyse du caractère des fibres prises isolément, nous ne le trouvons pas moins remarquable. Le coton est formé de fibrilles tubulaires cylindriques aplaties, fermées à leurs extrémités ; ce sont donc des organes déterminés, invariables et inaltérables dans leur forme, donnant des masses d'une homogénéité que ne présente aucune autre substance textile au même degré. Le coton a de nombreuses variétés, les marchés en offrent à moins de 2 francs et jusqu'à 5 francs le kilogramme, avec un grand nombre de qualités intermédiaires ; il y a en dehors de ces cours des cotons plus chers qui ne sont pas régulièrement cotés, mais pour chaque sorte les écarts de qualités et de volumes sont bien moins sensibles que pour tout autre textile. Cette homogénéité est un point apprécié avec raison. Les volumes des organes élémentaires du duvet du cotonnier varient avec les sortes, pour la longueur, de 11 à 40 millimètres et pour la finesse de 1/40e à 1/150e de millimètre dans la plus grande largeur. Les limites extrêmes de longueur des fibres élémentaires sont les plus favorables au travail automatique : plus courtes et aussi courtes que celles du coton-soie, elles ne pourraient plus être convenablement préparées aux machines ; plus longues que les plus longues, au-delà de 40 millimètres, elles nécessiteraient des additions d'organes et la complication des machines dont on se sert pour filer le chanvre, le lin, le jute, les laines longues et brillantes et les textiles à fibres longues en général. Toutes ont besoin de moyens mécaniques plus complexes, de plus de force motrice et occasionnent plus de déchet que le coton, même le plus commun. L'étendue de l'échelle de ses finesses explique comment le travail automatique a pu en tirer une série de fils aussi complète, depuis des fractions du n° 1 de quelques centaines de mètres de longueur, jusqu'au n° 300 équivalant à 600 kilomètres au kilogramme. Le degré d'avancement du travail automatique du coton est tel qu'en soumettant, immédiatement après le déballage, la masse à peine désagrégée, à la première opération d'un assortiment disposé *ad hoc*, composé en moyenne de quatorze machines, la substance se rendra de l'une à l'autre et sortira du dernier métier de la série en un produit parfait sans que l'ouvrier ait eu à y toucher.

La valeur de cette solution industrielle s'appréciera mieux encore, si nous disons qu'un fil, pour être parfait, doit être un cylindre flexible d'une grande homogénéité en tous ses points, offrant le maximum de ténacité et d'élasticité que la matière comporte et d'une ténuité représentée quelquefois par une longueur de 150 lieues kilométriques au kilogramme; aucune autre spécialité n'est arrivée à ce résultat, et si le fil du ver à soie peut lutter de finesse avec des numéros aussi élevés, il est loin, d'un autre côté, d'être aussi régulier que celui du coton confectionné aux machines. Les genres divers de tissus obtenus avec le précieux duvet et ses fils sont considérables, et le nombre des articles purs ou mélangés à d'autres substances augmente chaque jour. Le mariage du coton avec les autres filaments pour en faire des fils et ses combinaisons aux entrelacements du tissage ont conduit à des solutions économiques qui ont permis à toutes les spécialités, éprouvées de temps à autres par des crises, d'atténuer les malaises passagers, tout en créant de nouveaux articles plus à la portée du grand nombre. Pour ne parler que des produits classiques fondamentaux dont le coton est la base, nous citerons les étoffes fortes pour vêtements de fatigue, telles que les diverses espèces de velours, les cotonnades pour linge de corps et de ménage, les nombreuses variétés de tissus blancs pour costumes de femme, depuis la percale commune jusqu'à la plus belle mousseline, les toiles peintes pour robes et ameublements, les tulles unis et les dentelles où le coton a entièrement remplacé les fils de lin, les tricots, où il a presque complétement détrôné la soie, non-seulement sous le rapport économique, mais sous celui de la fraîcheur, du goût et de l'élégance Les arts utiles et le commerce ont de même su profiter des tissus de coton : on en fait des toiles à voiles, des courroies, des canevas, des mèches, des ouates, des imitations de cuirs vernis et ornementés, etc.

La nombreuse série des cotonnades comprend des articles depuis 2 francs jusqu'à plus de 70 francs le kilogramme. Les applications du coton ne pourraient être aussi universelles si, en outre des caractères précités, il n'était doué d'une netteté remarquable à la surface de ses duvets, et d'une propriété marquée de compressibilité; de là, la facilité qu'il offre aux doublages et aux nombreux glissements ou étirages qui forment le principe fondamental et en quelque sorte l'âme de la filature de toutes natures de substances. Un certain degré de porosité des brins cotonneux et leur transparence relative leur donnent une grande affinité pour les mordants et les colorants et déterminent les reflets, particulièrement appréciés dans la teinture et l'impression. Enfin, si on ajoute à ces caractères une dilatabilité, conséquence de l'élasticité de la matière, qui lui permet de foisonner, on comprendra pourquoi, jusqu'ici, le coton, seul parmi les textiles végétaux, a pu être transformé en tissus veloutés à poil duveteux. Ces caractères que nous avons cherché à énumérer aussi brièvement que possible ont contribué également à des progrès économiques au moins aussi remarquables. Quelques chiffres seulement sur les prix de revient de la façon à diverses époques et la comparaison de certains des éléments de ces prix communs à toutes les spécialités, mettront cette partie du sujet en évidence.

Vers 1813, le prix de façon d'un kilogramme de fil pour calicot du numéro courant, 27/29 chaîne, et 36/37 trame, qui revient aujourd'hui de 0 fr. 60 c. à 0 fr. 65 c. le kilogramme, coûtait 12 francs, quoique les salaires fussent alors au moins moitié moindres et que la qualité du produit ne valût pas à beaucoup près celle qu'on obtient aujourd'hui. Cette diminution dans les prix de fabrication a eu lieu progressivement, bien entendu, à des périodes déterminées; chacune d'elles a été marquée par un développement proportionnel dont les termes pour l'industrie française sont, en 1813, une consommation de 8,000,000 de kilogrammes et d'environ 100,000,000 dans les dernières années (1). Cette progression est considérable sans doute, elle est cependant bien loin de celle de l'Angleterre où, à la première de ces dates (1813), la consommation annuelle était déjà de 45,000,000 de kilogr., qui ont atteint aujourd'hui 1 milliard de kilogrammes. Ainsi considérées à la même époque comme point de départ de notre comparaison, les quantités consommées par le Royaume-Uni étaient dès lors plus que quintuples de celles de la France, et pendant les soixante années écoulées depuis, le développement de l'industrie cotonnière a été de 1 à 13 environ en France, et de 1 à 22 en Angleterre. Un autre point caractéristique du progrès dans cette direction, qui a puissamment contribué à l'abaissement du prix des produits en même temps qu'on les perfectionnait, c'est la réduction croissante du personnel pour transformer une quantité donnée de matière. On prend ordinairement les 1,000 broches pour unité en indiquant le nombre d'individus nécessaires pour les desservir. Il était encore, il y a moins d'un demi-siècle, pour la filature du coton, de vingt à vingt-cinq personnes ; cinq à six suffisent actuellement, quoique la vitesse des broches se soit élevée du simple au double au moins, de 3,000 à plus de 6,000 révolutions à la minute. Les salaires sont répartis entre les deux sexes, à peu près par moitié. Il y a cependant, en général, trois femmes ou jeunes filles pour deux hommes. Le travail de la laine peignée, qui a le plus d'analogie avec celui du coton, exige de onze à douze personnes des deux sexes, et celui du chanvre et du lin, plus de quarante-cinq, en moyenne, par 1,000 broches. Cette dernière industrie réclame de trente à quarante chevaux de force pour faire mouvoir ce nombre de broches à 3,000 tours, vitesse *maximum* actuelle, dans cette spécialité, tandis que pour le

(1) Pour le premier semestre de 1874, la quantité de coton mise en consommation s'est élevée à 91,401,930 kil.

coton il n'en faut que dix à douze pour une vitesse de broches de 6.500 tours à la minute. Enfin, de toutes les industries textiles, celle du coton qui, à son début, présentait le plus de causes d'insalubrité, est devenue la plus irréprochable sous le rapport hygiénique. Les précieuses propriétés auxquelles l'industrie cotonnière doit sa fortune peuvent donc se résumer dans la pureté naturelle de la matière, la constitution physique de ses éléments, l'homogénéité relative de la masse, son inaltérabilité et la facilité d'en réduire le volume dans les transports à grandes distances. Ce n'est que peu à peu qu'on est parvenu à tirer parti de l'ensemble de ces propriétés; elles ont permis d'atteindre des résultats tels, que l'origine des transformations cotonnières marquera dans le domaine des faits industriels, non-seulement par suite de l'activité prodigieuse directe qu'elle a créée, mais encore comme le point de départ et l'auxiliaire fondamental du mouvement automatique qui s'est propagé depuis dans toutes les spécialités similaires.

MICHEL ALCAN.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

CONGRÈS DE LILLE.

Cette session de l'Association française pour l'avancement des sciences est la troisième; le succès de cette œuvre patriotique, — dont nous n'avons pas à faire l'historique, retracé déjà par l'*Economiste Français*, — s'affirme de plus en plus. Dès la réunion de Bordeaux, en 1872, l'Association se trouvait fortement constituée; à Lyon, l'année dernière, nous avons pu voir quel chemin l'idée avait fait; le congrès de Lille montre qu'en France les éléments ne faisaient pas défaut pour une tentative, nouvelle, en somme, dans notre pays. De toutes parts accourent les adhérents à l'Association; les villes se disputent l'honneur de recevoir ses nombreux représentants, groupés, dans une pensée de travail et de progrès, par l'initiative privée, et les résultats de ces assises solennelles, publiés tous les ans, restent comme de précieuses annales de la science contemporaine. Nous allons passer rapidement en revue quelques-unes des séances de la session qui vient de se terminer; l'*Economiste Français* publiera aussi, prochainement, de courtes analyses des travaux de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, dont la réunion à Belfast a eu lieu également la semaine passée; un simple rapprochement suffira pour montrer que l'institution anglaise, l'aînée, celle qui a servi de modèle à la nôtre, compte aujourd'hui en France une laborieuse et déjà puissante rivale.

Le jeudi 20 août, l'inauguration a eu lieu, dans la grande galerie de l'Hôtel de Ville de Lille, sous la présidence de M. Wurtz. Sur l'estrade, on remarquait, autour du président, M. Catel-Béghin, maire de Lille, le général Clinchant, MM. d'Eichthal, vice-président de l'Association, le colonel Laussedat, secrétaire général, Kulhmann et Fleury, président et vice-président du comité local, Gariel, secrétaire, Georges Masson, trésorier, Alglave et Terquem, secrétaires du comité local. L'assistance était nombreuse, toutes les sommités scientifiques, industrielles et administratives de la ville y étaient représentées.

M. Wurtz a ouvert la séance par un magnifique discours où il a traité, avec autant de lucidité que d'élévation, un sujet qu'aucun chimiste ne pouvait aborder avec plus d'autorité : c'est la théorie des atomes dans la conception générale de l'univers. Nous ne pouvons malheureusement reproduire ici cette belle page de philosophie naturelle, mais nous rapporterons l'allocution par laquelle M. Catel-Béghin, maire de Lille, a souhaité la bienvenue au congrès ; en voici le texte :

« Messieurs, nous saluons avec bonheur le jour heureux où la science fait visite à l'industrie. Comment, en effet, la science ne serait-elle pas la bienvenue dans la ville du travail? C'est elle qui, aidant l'industriel à franchir les limites étroites dans lesquelles il semblait renfermé, a multiplié la production, c'est-à-dire les richesses nationales.

» C'est la science qui, mise en éveil par les études sur la pesanteur de l'air, sur la vaporisation de l'eau et sur sa condensation, a créé, sous l'inspiration de deux génies, Papin et Watt, la machine à vapeur, cette âme de l'industrie moderne.

» C'est la science qui, guidée par les recherches de Galvani, nous a donné la pile de Volta, l'instrument le plus merveilleux qui ait été confié à l'homme pour produire à son gré la lumière la plus éclatante, la chaleur la plus intense, et pour lui ouvrir jusque sur les points les plus reculés du globe des communications dont la rapidité, pareille à celle de l'éclair, a mis aux mains du commerce le plus puissant moyen de transaction. Cette création, la plus sublime de toutes assurément, est en même temps la plus féconde par son universalité d'action. Elle renferme une force immense; nul ne peut prévoir où s'arrêtera son application.

» Je n'ai pas la prétention de rappeler devant vous, Messieurs, les services sans nombre que la science rend à l'industrie; mais je tiens à vous dire que nous attachons le plus haut prix à ses enseignements et qu'elle est tenue en grand honneur à Lille.

» Le succès de notre Faculté des sciences est là pour en témoigner : nulle part les cours ne sont plus nombreux, nulle part aussi, et nous nous en glorifions, les municipalités ne font plus pour accroître ses moyens d'action. Le budget municipal pourvoit aux frais de cours de géologie, de géographie, d'histoire, d'économie politique, de droit commercial, de littérature française, de littérature étrangère.

» Ces cours sont annexés à la Faculté des sciences. Elle forme ainsi, avec cette extension, avec ces cours publics de langues étrangères, avec notre Ecole de médecine, que l'intelligente direction de M. le docteur Cazeneuve tend à élever pour la force des études à la hauteur d'une faculté, en attendant qu'elle en reçoive le titre, une sorte d'université qui, à défaut d'existence légale, possède du moins tous les éléments de succès que présente un centre populeux et avide de s'instruire, car notre population ne demande pas seulement à la science ce qui peut servir à l'avancement de l'industrie : elle ne demeure pas oisive au milieu du mouvement intellectuel qui entraîne et transforme les sociétés. Elle a ses travailleurs, ses savants, intrépides pionniers, qui étudient et scrutent le champ si vaste de la science pour préparer le chemin de l'avenir. Sans aller au delà de notre époque, et au risque de blesser la modestie de ceux qui nous prêtent en ce moment une oreille bienveillante, nous citerons :

» La famille Lestiboudois, où la culture des sciences naturelles est à l'état d'hérédité ;

» M. Delzenne, qui a laissé de si remarquables travaux de physique ;

» L'infatigable M. Kulhmann, connu de tout le monde savant par ses magnifiques études de chimie pure, et dont on ne saurait faire l'éloge qu'en rappelant le prodigieux développement qu'il a donné à la chimie industrielle ;

» M. Corenwinder, dont la modestie égale le savoir, et qui se repose de ses travaux de chimie en cultivant la physiologie botanique et la botanique appliquée, pour le plus grand profit des agriculteurs de notre région, dont il est le guide dévoué ;

» M. de Coussemacker, à qui sa révélation de la musique du moyen âge a ouvert les portes de l'Institut ;

» M. Meurein, dont l'esprit préoccupé des vérités de l'ordre physique poursuit avec ardeur l'étude des phénomènes météorologiques.

» Le goût de notre contrée pour les hautes études vous expliquera, Messieurs, le vif désir qu'éprouvait la ville de Lille de voir tenir cette année vos grandes assises dans ses murs. Elle a voulu que l'hospitalité offerte au congrès fût un hommage rendu à la science dans l'élite de ses représentants. Vous avez répondu à son appel avec un empressement qui nous pénètre de reconnaissance. Votre réunion marquera certainement dans les fastes de la ville de Lille. Elle aimera à se rappeler l'honneur de votre visite et s'efforcera de s'en montrer digne en travaillant plus résolûment encore au développement de ses institutions d'enseignement public. »

A ces félicitations de bienvenue, M. Wurtz a répondu par quelques mots de remerciement, puis la parole a été donnée au secrétaire de l'Association française, M. le colonel Laussedat, professeur au Conservatoire des arts et métiers de Paris, qui a passé en revue les travaux accomplis dans le précédent congrès de l'Association à Lyon.

La séance a été terminée par le compte rendu financier de M. Georges Masson, trésorier.

Les travaux des sections ont immédiatement commencé voici la composition de celles de ces sections qui intéressent plus particulièrement les sciences économiques.

14e section. *Géographie.* — Président, M. l'abbé Durand ; secrétaire, M. le docteur Hureau de Villeneuve.

15e section. — *Economie politique.* — Président d'honneur, M. Le Hardy de Beaulieu; président, M. Frédéric Passy (empêché et remplacé par M. d'Eichthal); vice-présidents, MM. Ménier et Demongeot; secrétaires, MM. Renaud et Joseph Lefort.

A la séance générale du 21, c'est M. Gosselet, professeur de géologie à la Faculté des sciences, qui a pris le premier la parole. La réputation industrielle du nord de la France, a-t-il dit, fait tort à sa réputation scientifique. Le Nord, cependant, a produit beaucoup d'hommes dont les noms resteront dans la science; M. Gosselet cite les Lacaze Duthiers, les Lestiboudois et bien d'autres. Jamais la science n'a eu plus d'adeptes qu'en ce moment; et la géologie est surtout en honneur; il s'est fondé à Lille une Société géologique qui compte déjà trente-cinq membres et qui a produit des travaux considérables. Ce que M. Gosselet a oublié de dire, c'est que c'est à lui, à sa passion ardente pour l'étude, aux soins dont il entoure ses élèves, que nous devons ce développement de la science géologique dans le Nord.

M. Gosselet a insisté sur un point important, qu'il a défendu tout d'abord au point de vue théorique et qui a été démontré par l'expérience, depuis quelques mois seulement, dans les derniers sondages entrepris dans le Pas-de-Calais; nous voulons parler de l'existence des terrains houillers sous le grès rouge. On admettait jusqu'ici que la houille ne pouvait se trouver sous le grès et dès qu'on le rencontrait dans un sondage on n'allait pas plus loin. Cette découverte peut avoir des conséquences pratiques de la plus haute importance, car on présume que toute la partie du Pas-de-Calais entre Lillers et les mines d'Hardinghen doit renfermer la continuation des bassins du Nord et du Pas-de-Calais; mais jusqu'ici la rencontre du grès rouge avait arrêté toutes les recherches.

M. Masquelez, directeur des travaux municipaux, a résumé l'historique de la fondation de l'Institut industriel de Lille; il a signalé les succès déjà obtenus par cet important établissement d'instruction industrielle et commerciale.

M. G. Dubar a retracé l'historique de l'industrie roubaisienne; il a pris Roubaix à son origine vers le milieu du xv[e] siècle, alors que simple bourg, elle ne comptait que quelques centaines d'habitants; il a montré les diverses variations qu'a subies sa fabrication, avant d'arriver à la grande production des tissus mélangés, et des lainages que nous connaissons aujourd'hui. Il a rappelé comment s'était fondée cette admirable industrie du peignage de la laine, qui a fait de Roubaix le premier marché lainier du monde. La fabrique de Roubaix est sans cesse à la recherche du progrès; chaque année elle invente de nouveaux tissus, et nous la voyons aujourd'hui produire dans d'assez grandes proportions de véritables draps qui ont déjà les faveurs de la mode; on fait des efforts pour y implanter la fabrication des velours de coton, celle des tulles y a déjà réussi.

M. Renouard a terminé la séance par un historique de la filature de lin; il s'est d'abord attaché à démontrer par les documents qui nous restent tant sur la topographie des Gaules que sur le commerce des Flandres, que l'industrie du lin a toujours été pour le département une industrie locale. Après d'intéressants détails sur les machines de filature, il indique rapidement toutes les péripéties par lesquelles a passé cette industrie depuis son invention en 1810 par Philippe de Girard, — sa translation en Angleterre par M. Marshall en 1824, — la réimportation des machines en 1833 par MM. Scrive et Feray, — le monopole de la construction des machines conquis par Decoster en 1835. Après avoir signalé l'augmentation du nombre des broches jusqu'en 1864, leur diminution rapide à la suite des traités de commerce, M. Renouard termine en donnant un aperçu de la situation de l'industrie linière en France et particulièrement à Lille. Il remercie ses défenseurs zélés, le comité linier, la chambre de commerce, la Société industrielle.

Dans sa séance particulière, la section d'économie politique, le 21 août, a entendu M. Nottelle, qui a le premier pris la parole pour lire un mémoire sur l'*Importance de l'économie politique dans les conditions modernes*. Il a insisté sur la nécessité de renoncer aux errements suivis jusqu'ici par la plupart des gouvernements; il a notamment pris à parti le protectionnisme qui, sous le masque d'intérêts généraux, n'a fait que multiplier les entraves dans les révolutions commerciales et les échanges de produits. D'autre part, il a vivement attaqué le socialisme, lorsqu'il prétend faire intervenir la providence de l'Etat dans les affaires humaines, et la substituer à l'initiative de chacun.

M. Charles Limousin, rédacteur du *National*, signale certaines contradictions du mémoire de M. Nottelle et s'étonne que, partant des mêmes principes que le socialisme, il soit amené à conclure contre lui. Il existe deux économies politiques, dit-il: l'une, qu'il appelle l'*économie politique procédé*, et l'autre, l'*économie politique science*. Il croit qu'on doit se borner à enseigner cette dernière, qui étudie purement et simplement les phénomènes de la production, sans aucune espèce de caractère sectaire. M. Nottelle déclare condamner les sectaires, de quelque côté qu'ils se trouvent; mais il est un principe qu'il entend faire prédominer, c'est l'abstention de l'Etat dans les échanges effectués entre particuliers.

M. d'Eichthal voit dans cette discussion la preuve de l'état insuffisant d'avancement où se trouve encore l'économie politique, état qui, du reste, est le même pour la géologie, pour la physiologie, etc. Dans tous les cas, il ne peut y avoir deux sciences économiques, et, quant aux systèmes, ils ont beau se couvrir de l'intérêt général, il n'y a malheureusement que l'intérêt général du plus grand nombre qui les fasse naître.

M. Ménier a ensuite fait une communication sur la *formation de la richesse*. Il est parti de ce principe, que l'état de choses le plus favorable à cette formation est celui dans lequel rien ne vient troubler la circulation des produits. C'est précisément par le ralentissement de cette circulation que les impôts actuellement existants causent le plus grave préjudice à la société. Il entend donc les remplacer par un impôt *unique*, établi sur le *capital fixe*, estimé d'après sa valeur vénale; il veut frapper les choses, mais dégager les individus. L'impôt, selon lui, ne doit pas être établi selon les besoins. M. Ménier développe alors l'application de son système et se trouve amené à demander la création d'un certain nombre de banques régionales appelées à faire des avances aux propriétaires pendant les années d'improductivité. M. Houzé de l'Aulnoit observe que souvent cet impôt sur le capital se traduira en fait par un impôt sur le revenu. M. Ménier combat cette assertion et ne veut à aucun prix entendre parler de l'impôt sur le revenu. M. Le Hardy de Beaulieu signale l'application faite de l'impôt sur le capital dans beaucoup de grandes villes et de communes rurales des Etats-Unis. M. d'Eichthal croit qu'en matière d'impôt il faut avant tout tenir compte de sa qualité; l'impôt sur le capital devient impraticable, du moment qu'on doit lui faire produire deux milliards et demi. M. Demongeot, à l'encontre de l'impôt sur le revenu, signale l'agitation qui se produit en Angleterre, à l'occasion des taxes locales qui en sont une des formes les plus connues. Tandis que les Anglais supportent difficilement l'impôt sur le revenu, les Américains acceptent sans peine l'impôt sur le capital.

M. Limousin, lui aussi, est partisan de l'impôt sur le capital, après l'avoir été de l'impôt sur le revenu.

M. Georges Renaud croit, comme M. Ménier, qu'il faut, avant tout, établir des principes. M. Ménier a dit que l'impôt ne devait pas reposer sur le besoin, mais être assis sur les choses, de façon à dégager les personnes. C'est là prendre le contre-pied de l'économie politique, attendu que chaque individu représente lui-même un capital; qu'en outre les besoins de chacun varient selon le degré d'aisance qu'il possède. Ce qui choque les partisans de l'impôt sur le capital, c'est que jusqu'ici on n'a frappé que les besoins alimentaires, tandis que, pour rester dans la justice, il eût fallu atteindre l'ensemble des besoins.

M. Ménier entend s'en rapporter à la loi de l'offre et de la demande. Il n'y a cependant pas de loi économique plus brutale et qui laisse davantage le faible à la merci du fort. L'impôt sur le capital est une impossibilité à cause de la quotité qu'il faudrait adopter. Au lieu de protéger les faibles, c'est sur eux qu'il tomberait principalement; il pèserait surtout sur les sept millions de petits propriétaires qui se partagent le sol français, — et qui le plus souvent manquent du capital nécessaire à l'exploitation de leur bien. Pour arriver à la solution que poursuit M. Ménier, M. Renaud ne voit qu'un moyen, c'est une réduction sensible des dépenses. M. Ménier, en effet, quand il s'agit de l'impôt sur le capital, entend ne pas parler plus particulièrement de la France. C'est dans un ordre d'idées supérieur qu'il se tient. Il déclare que l'impôt sur le capital serait très-acceptable, si les Etats n'avaient pas de dettes, s'ils n'engageaient pas des guerres aussi fréquentes, etc.

M. d'Eichthal a clos spirituellement la discussion par cette observation que M. Ménier, en faisant si facilement abstraction des faits et des personnes et en entourant sa solution de *si* nombreux, a fourni lui-même la preuve de l'impossibilité où se trouvera toujours une grande nation d'appliquer l'impôt qu'il préconise.

Dans un prochain article, nous analyserons encore certaines communications intéressantes faites au congrès, et nous parlerons des excursions qui ont été exécutées par les membres de l'Association dans diverses localités de cette région si riche et si industrieuse.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Le commerce et la navigation de la Martinique, de la Guadeloupe et des îles Saint-Pierre et Miquelon. — L'exposition du Congrès international de géographie en 1875. — La grève de Belfast. — Le nouveau bill sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. — Le commerce et la navigation de la république d'Haïti.

Le *Moniteur de la Martinique* a publié, dans son numéro du 10 juillet dernier, le tableau des mouvements du commerce et de la navigation accomplis dans la colonie pendant le premier semestre de l'année courante.

De ce tableau il résulte que l'importation a employé 516 navires jaugeant 89,587 tonneaux et ayant à bord des chargements représentant une valeur de 15,384,339 fr. L'exportation a été faite par 510 navires de 89,070 tonneaux de jauge et portant pour 16,930,090 fr. de marchandises. En additionnant on a, pour le mouvement général de la navigation, 1,026 navires de 178,657 tonneaux, portant pour 32,314,429 fr. de marchandises.

Le nombre des entrées est inférieur de 12 à celui de la période correspondante de 1873; il y a en outre une différence en moins de 5,591 tonneaux dans le chiffre du tonnage de ces navires. Toutefois, ce déficit est insignifiant, eu égard à la diminution sensible qui s'est produite dans le nombre des navires et caboteurs français venant de France et des colonies et pêcheries françaises; l'accroissement survenu dans le nombre des navires et caboteurs étrangers, venant des pays étrangers, a rétabli à peu de chose près la situation telle qu'elle était en 1873.

Dans la valeur des chargements, à l'entrée, il y a une différence en moins sur 1873 de 2,147,924 fr.; dans celle des marchandises à la sortie, il y a diminution de 398,618 fr. soit une différence totale, au désavantage de l'année courante, de 2,546,542 fr.

L'état des denrées du cru de la colonie exportées pendant le premier semestre 1874, publié dans le même numéro de la feuille officielle de la Martinique, nous donne les renseignements complémentaires suivants sur le commerce de la colonie. Le sucre a été exporté pour une quantité se chiffrant par 26,964,043 kilog. Dans ce chiffre, le sucre brut entre pour 8,096,663 kilog., le sucre d'usine pour 18,867,380 kilogr. L'exportation du rhum et du tafia s'est élevée à 3,695,870 litres; le cacao a atteint 259,206 kilog., la casse 174,316 kilog., le bois de campêche 176,560 kilog. Enfin le café, le coton et le roucou représentent un chiffre de 20,615 kilog.

Des détails analogues sur le commerce de la Guadeloupe nous sont fournis par la Gazette officielle de la colonie, numéro du 7 juillet.

Le sucre exporté s'élève à 24,291,246 kilog., dont 18,111,908 de sucre d'usine et 6,159,338 de sucre brut; 16,594,523 kilog. ont été dirigés sur France, 7,544,560 kilog. sont allés à l'étranger, le reste a été partagé entre les colonies françaises.

Le rhum et le tafia se chiffrent par 1,001,596 litres, dont 984,085 pour la France. Le café a atteint le chiffre de 231,481 kilog. dirigés, pour la presque totalité, sur la France. Le roucou s'est élevé à 188,300 kilog. envoyés exclusivement en France. Les autres articles d'exportation, comprenant le coton, le cacao, la casse, le campêche, la vanille se chiffrent par 111,986 kilog.

Enfin la feuille officielle des îles Saint-Pierre et Miquelon, dans son numéro du 16 juillet, contient le relevé des produits de pêche expédiés de Saint-Pierre du 1er janvier au 1er juillet de l'année courante. Nous voyons d'après ce relevé que l'exportation de la morue a atteint le chiffre de 5,970,888 kilog., parmi lesquels 1,905,958 kilog. pour la morue sèche, et 4,014,930 pour la morue verte. En 1873, ce chiffre n'avait été que de 5,471,255, ce qui donne une différence de 499,633 kilog. à l'avantage de 1874. L'huile de foie de morue se chiffre par 744 kilog. seulement; les rogues par 29,290 kilog., les issues de morues par 2,200 kilog., et le flétou par 1,550 kilog. Ce dernier article a subi une diminution de 3,105 kilos sur 1873.

Le 13 août a eu lieu à Paris la dernière réunion des comités chargés d'organiser l'exposition du congrès international de géographie, dont nous avons déjà parlé antérieurement. C'est le 31 mars 1875 que doit s'ouvrir cette exposition, qui ne peut manquer d'offrir un grand intérêt, au double point de vue de l'exploration du globe et du développement des relations commerciales.

L'œuvre entreprise par la Société de géographie a rencontré de vives sympathies dans le public. Nous croyons donc faire une chose utile en portant à la connaissance de nos lecteurs les dispositions qu'elle a prises pour l'exposition qui doit s'ouvrir dans quelques mois.

Toutes les personnes qui voudront concourir à cette œuvre utile seront admises sans distinction. Les étrangers y sont conviés aussi bien que les Français. Ils n'ont qu'à s'adresser directement ou par lettres affranchies au secrétariat de la commission de géographie commerciale, rue Christine, 3, à Paris, pour l'exposition des documents, échantillons, objets divers de nature à intéresser le commerce extérieur. La commission statuera sur leurs propositions, sous le contrôle et avec l'approbation du commissariat général.

Voici, par catégories, la nomenclature des objets qui seront admis. Le catalogue suivant renseignera utilement les personnes qui seraient dans l'intention d'exposer :

1° *Géographie mathématique, géodésie, topographie.* — Instruments de géométrie pratique, verniers, planimètres, etc. — Appareils et instruments d'arpentage, de topographie, de géodésie et d'astronomie ; planchette, boussole, éclimètre, tachéomètre, cercles méridiens, cercles azimutaux, théodolites, etc. — Tables de projection et de calcul.—Cartes suivant les divers systèmes de projection ; cartes sidérales ; cartes de triangulation ; cartes donnant les courbes de déclinaison magnétique ; cartes hypsométriques. — Publications relatives à la mesure de la terre.

2° *Hydrographie, géographie maritime.* — Instruments portatifs et de précision relatifs à l'hydrographie, sextants, octants, horizons artificiels, chronomètres, télescopes portatifs et lunettes astronomiques et terrestres. — Lochs ou autres instruments pour estimer la vitesse en mer ; sondes et appareils à draguer, effets de la drague sur fond de mer. — Thermomètres sondeurs, compas de relèvement. — Cartes marines (côtes, courants, vents dominants, etc.). Cartes hydrologiques.— Tables et éphémérides à l'usage des astronomes et des marins ; pose des câbles télégraphiques sous-marins. — Publications relatives à l'hydrographie et à la géographie maritime.

3° *Géographie physique, météorologie générale, géologie générale, géographie botanique et géologique, anthropologie générale.* — Instruments servant à l'observation des principaux phénomènes météorologiques. — Cartes, atlas et globes représentant les faits essentiels qui rentrent dans le domaine de la géographie physique, de la météorologie, de la géologie générale, de la géographie botanique et zoologique et l'anthropologie générale. — Publications de toute nature et collections se rapportant à ces divers ordres de faits.

4° *Géographie historique et histoire de la géographie, ethnographie, philologie.* — Ouvrages et manuscrits anciens et modernes traitant de la géographie et de son histoire. — Cartes et globes anciens.— Instruments servant aux anciens géographes, astrolabes, etc. — Collections ethnographiques. — Dictionnaires de géographie.

5° *Géographie économique, commerciale et statistique.* — Ouvrages de statistique et de géographie économique traitant de la population, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des voies de communication, des ports, de la colonisation, de l'émigration, etc. — Documents commerciaux divers. — Cartes et diagrammes ; voies de communication ; agriculture; exploitations minières, grandes industries, mouvement des marchandises, etc. — Ouvrages destinés à l'enseignement de la géographie économique.— Travaux d'art relatifs à la géographie économique; plans et modèles de ponts, tunnels, chemins de fer, routes, lignes télégraphiques, etc. — Endiguement et canalisation des cours d'eau. — Appareils nouveaux pour le percement de roches. — Objets manufacturés et minéraux qui caractérisent particulièrement une contrée ou qui sont nouveaux en Europe. — Collections faites au point de vue commercial, comme thés, cafés, cotons, bois d'ébénisterie, fibres textiles, etc. — Dessins ou modèles de machines nouvelles destinées à utiliser certains produits naturels ou à en faciliter l'emploi. — Produits et engins de la grande pêche. — Spécimens des objets de toute nature particuliers aux contrées lointaines et dont la connaissance est utile pour le commerce d'exportation.

6° *Enseignement et diffusion de la géographie.* — Traités et méthodes d'enseignement de la géographie. — Profils et paysages servant à l'enseignement : cartes murales, atlas. — Modèles et instruments destinés à l'enseignement technologique de la géographie. — Cartes et mappemondes terrestres et célestes ; globes. — Cartes et plans topographiques; cartes et plans en relief. — Reproduction photographique des cartes ; gravures héliographiques et lithographiques ; chromolithographie, matériel et appareils spécialement employés dans la fabrication des cartes. — Instruments servant à mesurer les distances sur les cartes.

7° *Explorations ; voyages scientifiques, commerciaux et*

pittoresques. — Instruments propres aux déterminations astronomiques et aux travaux topographiques expédiés ; baromètres et thermomètres de voyage ; podomètres, sextants, théodolites, etc. — Appareils photographiques portatifs ; chambres claires. Cartes et itinéraires ; profils. — Collections de toute nature provenant de voyages d'exploration ; spécimens d'estampage et fac-simile d'inscriptions et de sculptures ; vues photographiques et dessins de contrées nouvellement explorées. — Produits et engins de la chasse en pays nouveaux ; armes de chasse et de défense ; hachettes, couteaux de table et de chasse ; sellerie ; ustensiles de cuisine et de table perfectionnés en vue des voyages ; filtres portatifs ; pharmacie portative de voyage. — Embarcations portatives pour traverser les cours d'eau ; tentes-abris et grandes tentes ; couvertures et vêtements imperméables. — Mode d'emballage et de transport propres aux voyages d'exploration. — Appareils d'éclairage pour les marches de nuit ou de campement. — Instruments et ustensiles spéciaux pour les expéditions polaires. — Relations et publications de toute nature relatives aux voyages.

Nous ne pouvions encore, il y a peu de jours, annoncer la fin de la grève de Belfast, qui avait déjà plus de deux mois d'existence. Les ouvriers avaient repris le travail en acceptant la réduction de salaires dans deux ou trois usines au plus ; mais la grande généralité continuait la lutte, lutte inégale, car les patrons ne pouvaient guère se plaindre d'une suspension de travail dans un moment où la production, si réduite qu'elle soit, ne se vend encore que difficilement. Il paraissait pourtant certain que les ouvriers seraient obligés de céder, et ce n'était plus qu'une question de jours ; leurs défenseurs ordinaires, leurs amis les plus dévoués, leur conseillaient d'accepter les réductions imposées. Toutefois, la grève pouvait durer quelque temps encore, parce que certaines catégories d'ouvriers, les peigneurs, par exemple, s'ils eussent persisté à rester en grève, auraient empêché tous les autres ouvriers de travailler. Or nous apprenons que les grévistes ont consenti à une diminution de salaire et ont repris avant-hier leur travail. L'Angleterre nous offre ainsi un exemple de la facilité avec laquelle se résolvent, dans ce pays prudent et pratique, les crises économiques. Quarante mille ouvriers ont quitté les ateliers et sont restés oisifs pendant huit semaines. Tout est terminé aujourd'hui ; l'ordre n'a pas été un instant troublé. Presque dans le même temps, les grévistes des charbonnages d'Ecosse mettaient fin à leur différend avec leurs patrons, en chargeant une commission arbitrale mixte d'arrêter les bases d'une transaction, dont les clauses ont été ensuite, de part et d'autre, acceptées. Il y a tels pays où ces conflits industriels se fussent envenimés au souffle des rancunes sociales. En Angleterre, ils se sont arrangés par le simple effet du bon sens national.

On sait que le Parlement britannique a voté récemment un acte destiné à servir de complément à la législation de 1833 sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures ; voici, à ce sujet, des détails qui présentent un vif intérêt.

D'après la nouvelle loi, à dater de 1875 aucun enfant âgé de moins de neuf ans ne peut être employé ; après cette année, et s'il a moins de dix ans, il ne peut l'être que tout autant qu'il aura été légalement employé dans la fabrique avant le commencement de 1875 ou de 1876.

Sous le rapport des heures de travail et de récréation, la loi prescrit que l'enfant, la jeune personne et la femme (par ce mot femme, le bill entend toute personne âgée de plus de dix-huit ans) pourront être employés à la fabrique de six heures du matin à six heures du soir, ou de sept à sept heures. Lorsque le travail se fait de six heures du matin à six heures du soir, il ne doit pas continuer au-delà de quatre heures et demie sans un intervalle d'une demi-heure consacrée à un repas. Deux heures en tout doivent être accordées pour les repas, le samedi excepté, et, dans ce laps de temps, une heure au moins sera prise avant trois heures de l'après-midi. Le samedi, s'il n'est pas alloué moins d'une heure pour les repas, le travail ne pourra se prolonger au-delà d'une heure et demie de l'après-midi. S'il est alloué moins d'une heure, alors la suspension du travail a lieu à midi et demi ou une heure de l'après-midi.

Lorsque le travail aura lieu de sept heures du matin à sept heures du soir, les heures de repos seront prolongées à proportion, mais n'iront pas au delà de deux heures de l'après-midi pour la journée du samedi. Le règlement relatif au travail des enfants établit pour eux une division en catégories dites du matin et du soir ; ou, s'ils travaillent la journée entière, ils ne travailleront dans ce cas que de deux jours l'un. Les heures de repas pour les enfants, les jeunes personnes et les femmes sont simultanées ; pendant ces heures-là, tout travail est interdit. Des affiches indiquant les heures consacrées au travail et au repos sont appendues dans tous les ateliers de la manufacture.

A partir du 1er janvier 1876, toute personne de treize ans et de moins de quatorze ans est réputée un enfant, à moins qu'elle n'ait son certificat d'éducation. A dater de la mise à exécution de la loi, le travail des enfants pour de plus longues périodes que celles fixées dans l'acte est abrogé en ce qui concerne la fabrication des soies, et est assujetti à des règlements. A compter du 1er janvier 1876, les enfants devront suivre les cours scolaires ouverts par le département de l'instruction publique. Les pénalités édictées contre l'emploi des enfants, des jeunes personnes et des femmes, contrairement aux dispositions de l'acte de 1874, restent les mêmes que celles prescrites dans les précédentes législations.

Pendant sept ans, de 1863 à 1870, il n'a pas été possible de dresser à Haïti les états du commerce et de la navigation ; cette République se trouvait livrée à des agitations continuelles ; les ports étaient tantôt assiégés par terre, tantôt bloqués par mer, et les opérations du commerce subissaient les plus graves entraves. Ce n'est qu'en 1870 que le consul général français au Port-au-Prince a pu recueillir des documents statistiques ; il faut renoncer à ce qui regarde les années antérieures, les registres de la douane, s'ils ont existé, ayant été brûlés.

En 1863, année normale, le mouvement général du commerce d'Haïti avait été de 94 millions 1/2 de francs ; en 1869, on ne trouve que 36 millions 3/4 ; la France figure sur ce chiffre pour 3 millions 1/2, après les Etats-Unis et l'Angleterre ; les importations de nos produits, qui avaient dépassé 7 millions en 1863, sont restées à la somme insignifiante de 198,000 francs en 1869. New-York et Boston fournissent aux Haïtiens les substances alimentaires : de fortes quantités de morue (elle est préférée à la viande) ; fort peu de farines : les gens du pays remplacent le pain par des bananes et des végétaux qui croissent spontanément. L'huile de pétrole est le seul procédé d'éclairage.

Les exportations, qui avaient été de 56 millions 1/2 en 1863, sont descendues, en 1869, à 22 3/4, dont 3 1/2 pour la France. Le café est le grand article d'exportation ; le sol du pays lui est très-favorable ; toutefois, la paresse des habitants fait que le caféier est très-mal cultivé et que souvent il ne l'est pas du tout. La cueillette s'opère de la façon la plus primitive. Les bois de teinture sont abondants. La production du coton a pris quelque développement.

D'après un document administratif, il est entré dans les divers ports de l'île, du 1er octobre 1872 au 1er juillet 1873, 565 navires (72,811 tonneaux), et il est sorti 566 navires (84,157 tonneaux) : importations évaluées à 7 millions de francs, exportations à 8 millions.

On voit combien la guerre civile a été funeste à la richesse d'Haïti ; la situation actuelle est bien loin de celle qu'offrait Saint-Domingue avant 1789, lorsque cette île était la plus belle colonie que possédât une nation européenne, et lorsque ses relations très-actives avec la France avaient donné à Bordeaux une splendeur commerciale supérieure à celle de tout autre port du continent. A cette époque, le Havre existait à peine, l'Escaut était interdit à la navigation, et Marseille se bornait presque exclusivement aux affaires avec le Levant. Comme grand marché de produits coloniaux, l'Angleterre seule pouvait faire concurrence aux armateurs bordelais.

NOUVELLES D'AUSTRALIE.

La colonie de Victoria et sa fidélité au système protecteur. — L'immigration et la population dans cette colonie. — La perte du navire *the British Admiral*. — Les banques de Victoria. — La colonie de Queensland : l'élève du mouton et du bétail. — Les grévistes agricoles de la Grande-Bretagne et leur immigration. — Le secret des télégrammes.

Les lecteurs de *l'Économiste Français* savent que la lutte entre les deux grands principes, la protection et le libre-échange, qui se disputent le terrain économique, s'est transporée en Australie, où la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud a résolûment appliqué le second, tandis que la colonie de Victoria reste encore fidèle au premier.

La situation à cet égard est toujours la même, et la colonie de Victoria s'en tient aux *vieux et bons* errements. Ainsi, la Nouvelle-Zélande avait proposé aux colonies australiennes proprement dites un arrangement en vertu duquel la bière, les fruits, les fromages, le lard et autres produits coloniaux s'exporteraient et s'importeraient francs de droits,

pendant cinq années, entre les diverses parties composant l'agglomération australasienne. C'était une tentative partielle d'union douanière. Victoria, qui importe plus qu'elle n'exporte, a décliné l'arrangement, pour son compte, et a déguisé le vrai caractère de ce refus sous un prétexte budgétaire.

L'immigration officielle, si l'on peut ainsi dire, celle que provoquaient des subsides de l'administration, paraît avoir cessé pour le moment. Il est probable qu'on la sollicitera de nouveau. Quoi qu'il en soit, protectionnistes et libre-échangistes se sont trouvés d'accord sur ce terrain. Les protectionnistes n'entendent d'aucune manière introduire dans la colonie des gens dont le travail, peut-être, fournirait des arguments contre leur système; d'autre part, quelques libre-échangistes considèrent l'immigration des travailleurs de la mère patrie comme une intervention inique dans les rapports qui naissent naturellement de l'offre et de la demande. En attendant, la population de Victoria s'augmente, quoique avec une lenteur au moins relative, comme le recensement de 1873 l'atteste. En 1872, cette population était de 770,727 âmes; elle s'est accrue, l'année suivante, de 19,765 personnes, la balance de naissances sur les décès étant de 16,659, ce qui ne laisse à l'immigration qu'un chiffre de 3,166 dont 2,082 provenant de l'Angleterre.

Un caboteur a porté à Melbourne, le 30 mai dernier, la nouvelle du naufrage du navire *British Admiral*, venant de Liverpool et qui a fait côte sur Kings' Island (*l'Ile du Roi*), à 48 milles du cap Otway. Soixante-douze personnes ont trouvé la mort dans ce sinistre, dont les détails sont navrants; le navire lui-même, quand on est venu de Melbourne à son secours, avait entièrement disparu, mais on a pu recueillir une partie de sa cargaison, dont les débris flottaient sur une étendue de quinze milles à partir de la côte. Les débris ont été mis en vente à Melbourne et ont produit la somme de 2,150 livres sterling; l'ensemble de la cargaison avait été assuré au taux de 51,000 liv. sterl., soit 1,275,000 francs. Le littoral de Kings' Island est, en vérité, fatal aux navires. La *Neva* s'y est perdue en 1830, avec trois cents personnes; le *Cataraqui*, treize ans plus tard, avec quatre cent quatorze passagers. Tel fut aussi le sort du *Brahmin*, en 1854; du *Maypole*, en 1855; de l'*Aurora*, en 1856; du *Waterwitch*, et du *Netherby*, en 1866. Malgré cette série de malheurs, l'autorité n'a encore rien fait pour en prévenir le retour, quoique, de l'opinion unanime des marins et des diverses commissions d'enquête, il suffit, pour la sécurité de la navigation dans ces parages, d'établir un feu sur la partie occidentale de l'île. Il y en a bien un au cap Wickham, c'est-à-dire dans sa partie septentrionale, mais il y est sinon inutile, du moins d'une utilité bien moindre que ne le serait le phare de l'ouest, dont tout le monde s'accorde à proclamer le caractère indispensable.

Avant que l'on ne connût la perte du *British Admiral*, on avait conçu, à Melbourne, de grandes craintes quant au sort de deux autres clippers, le *Loch Ard* et le *John Kerr*, partis l'un de Glasgow, l'autre de Liverpool. Tous les deux avaient été victimes du même accident de mer, la perte de leur mâture, et sont entrés dans le port de Melbourne avec des mâts de fortune. Cet accident est fréquent parmi les navires en fer, et des gens compétents inclinent à y voir autre chose qu'une chance malheureuse : ils l'imputent à une construction vicieuse, soit de la coque qui supporte la mâture, soit de cette mâture elle-même. Telle est notamment l'opinion des officiers du *Cambridgeshire* qui, lui aussi, au mois de mai dernier, perdit ses mâts en pleine mer et qu'il fallut conduire à la remorque dans le port de Melbourne.

Les dix banques de la colonie publient chaque trimestre un *compte rendu* de leurs opérations, et le dernier de ces documents explique comment elles ont cru devoir, au mois de mai, élever le taux des escomptes et des intérêts. Pendant les trois premiers mois de 1874, elles ont avancé une somme totale de 15,768,000 liv. sterl., tandis qu'elles n'encaissaient qu'une somme de 14,287,000 liv. sterl. Pour la période correspondante de 1873, ces deux chiffres avaient été l'un (avances) de 13,951,000 liv. sterl., l'autre (encaissements) de 14,395,000 liv. sterl. Alors elles prêtaient moins qu'elles ne recevaient; aujourd'hui leurs avances, au contraire, dépassent leurs recettes de 1,481,000 liv. sterl. On assigne à ce changement des causes diverses : de fortes ventes de terre pour le compte des propriétaires absents, qui s'en sont fait remettre le montant, de grands achats de terrains dans la Riverina, qui ont absorbé beaucoup de numéraire; enfin l'extension des travaux publics, qui a eu le même effet. Ces sommes consacrées au dernier de ces usages diminuent d'autant le crédit que les banques peuvent offrir au public lui-même, et celui-ci aimerait, nous dit-on, à les voir figurer, sous un titre particulier, dans les bilans trimestriels de ces établissements, afin de bien se rendre compte de leur importance intrinsèque comme de l'influence que leur fourniture peut avoir sur les rapports entre les banques et leurs clients ordinaires.

La colonie de Queensland, qui est surtout agricole, voit en somme se développer ses éléments de prospérité propres. Elle possédait, en 1869, environ 8,000,000 de têtes de moutons; mais une épizootie vint alors réduire de beaucoup ce nombre, et, de plus, on s'était trompé en voulant élever le mouton dans quelques districts plus favorables à l'élève du gros bétail. Par rapport à l'année précédente, 1873 offre un accroissement de 95 0/0, en ce qui concerne les moutons, dans les districts qui appellent cette multiplication. Quant à ceux dont les conditions agronomiques la repoussent et dans lesquels le chiffre des têtes de moutons a diminué, le vide a été rempli par l'augmentation des têtes de gros bétail. On verrait, d'ailleurs, avec regret, passer en disposition législative une proposition tendant à limiter à 1,280 acres l'étendue maximum de chaque concession pastorale, proposition introduite par M. Stephens sous la forme d'un amendement à la *Land Law*. Les colons, en général, trouvent cette limitation fâcheuse : ils pensent qu'il faudrait la porter à 2,560 acres pour les districts du sud, à 5,000 acres pour ceux du nord.

Un autre article de cette même *Land Law* ne reçoit pas davantage l'assentiment des colons : c'est celui qui astreindrait les concessionnaires à résider à l'avenir sur leurs concessions. Aujourd'hui, on peut posséder du terrain dans la colonie de Queensland et habiter une autre colonie. C'est en usant de cette faculté que plusieurs capitalistes étrangers à la colonie y ont acquis des terres. Ils se sont contentés jusqu'ici de les posséder, sans les mettre en valeur. Il semble donc que la législature ne se trompait pas quand elle songeait à les astreindre à la résidence, puisque ainsi elle les contraignait, dès le moment même, ou à rétrocéder ces terres, ou bien à les faire fructifier. Elle avait lieu, en outre, de croire qu'à cet égard elle se trouvait en communion d'idées avec les colons résidants. Il n'en était rien : ceux-ci se disent qu'un accroissement de production agricole constituerait une concurrence, et de cette concurrence ils se soucient peu.

Avant de quitter la colonie de Queensland, constatons que les lettres qui empruntent la voie de Brindisi y arrivent deux jours plus tôt que celles qui suivent la voie de San Francisco. Cependant on se félicite en général de l'installation et des progrès du *Trans-Pacific Service*. Les deux dernières malles parties de Londres, et qui font escale à San Francisco, n'ont mis que cinquante jours à franchir tout leur trajet jusqu'à Sydney : cela fait sept jours de moins que n'en mettent à parcourir la même distance les steamers de la Compagnie *Peninsular and Oriental*, qui partent de Southampton. Les *Queenslanders* seraient moins satisfaits, paraît-il, des immigrants que leur a portés le navire *Nourmahal*, et qui appartiennent aux grévistes de la mère patrie; on leur a reproché de manquer tous, ou à peu près tous, d'ordre, de décence et de sobriété. Si ce reproche est fondé, on conçoit que le correspondant du *Times* ait pu lui écrire « que si tous les amis de M. Arch » ressemblaient à ceux-là, autant vaudrait pour la colonie » de Queensland aller faire des recrues dans les geôles et » dans les bagnes. »

Un mot, pour terminer, sur une question qui a été tout récemment posée devant la législature de la colonie. Les juges des tribunaux, soit inférieurs, soit supérieurs, ont-ils le droit d'exiger la production des télégrammes privés pour asseoir leur conviction? On nous laisse ignorer la solution de la législature; mais on affirme que l'opinion publique se montre tout à fait hostile à la prétention des juges. Cela peut leur être commode, dit-on, mais cette commodité n'est pas la seule considération dont la société ait à tenir compte en pareille matière, et l'inviolabilité des correspondances privées, qu'elle affecte la forme télégraphique ou toute autre, vaut bien qu'on ne la sacrifie point à la chance de convaincre, en la violant, un petit nombre de coquins ou de criminels.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR (1).

Rapport présenté par la sous-commission chargée d'étudier le rôle des consulats et les meilleures méthodes de publication des documents officiels (suite et fin).

Nous publions la fin du rapport de M. Paul Leroy-Beaulieu. Nous nous étions arrêtés à l'examen des méthodes

(1) Voir l'*Economiste Français* des 15 et 22 août 1874.

employées en Angleterre pour la publication des rapports des consuls.

Voilà, Messieurs, quel accueil trouvent en Angleterre les rapports des consuls. Disons maintenant quelques mots de deux autres pays, l'Italie et la Belgique. L'un et l'autre ont des recueils consulaires qui ont même une périodicité plus régulière ou plus fréquente que le recueil anglais, parce que les rapports, étant dispensés de la formalité du dépôt au Parlement, peuvent former des livraisons mensuelles. Nous avons sous les yeux plusieurs livraisons du recueil consulaire d'Italie, lequel est publié par les soins du ministère des affaires étrangères. Les rapports qui paraissent dans cette publication ont souvent un intérêt plutôt économique que commercial, c'est à-dire plutôt général et permanent que spécial et immédiat. Mais ce sont des études évidemment personnelles, et elles paraissent avec une grande promptitude.

Dans la livraison de septembre 1873 nous trouvons un rapport du secrétaire de la légation de Berne, daté du même mois; un rapport du consul de Trébizonde, daté du mois d'avril; une très-intéressante étude du consul de Cologne, datée du mois d'août de la même année, sur le commerce et l'industrie des provinces rhénanes et de la Westphalie en 1872; un rapport du consul général de New-York, en date du 13 septembre 1873, sur la crise des banques de cette place. Vous voyez, Messieurs, avec quelle rapidité et quelle exactitude ces informations paraissent. Dans le numéro suivant, celui d'octobre 1873, nous trouvons quatre études dont deux présentent le plus grand intérêt : l'une est du consul de Munich, sur le trafic entre la Bavière et l'Italie et sur le marché des valeurs mobilières à Munich; l'autre sur la police et les taxes de navigation dans les ports des duchés de l'Elbe. La livraison du mois de novembre 1873 nous offre une étude de longue haleine du consul de Melbourne, sur les moyens de fonder en Italie un entrepôt des laines d'Australie, et d'activer l'importation directe d'Italie à Melbourne. Nous y trouvons aussi un rapport sur le mouvement du commerce de l'Allemagne en général et de Berlin en particulier, pendant l'année 1872 jusqu'au 1er avril 1873.

Nous devons donc rendre hommage au recueil consulaire italien : il renferme des études fort instructives et qui sont publiées pour la plupart, non pas quelques mois, mais tout au plus quelques semaines et souvent quelques jours après leur réception. Ce n'est cependant pas cette publication que nous vous offrirons pour modèle. Elle paraît dans un format trop luxueux, elle ne contient pas un nombre assez grand de rapports. Elle est peut-être plutôt économique que commerciale; les travaux qu'elle contient se recommandent par la qualité et la profondeur plus que par la quantité.

La publication que nous n'hésitons pas à vous proposer pour modèle, c'est le *Recueil consulaire belge*. Il paraissait autrefois par livraisons mensuelles; il est publié aujourd'hui par fascicules qui sont édités au fur et à mesure de l'arrivée des rapports consulaires. Il reproduit intégralement, sauf peut-être quelques coupures commandées par des considérations politiques, les rapports des consuls. Il nous semble qu'il y a là une abondance et une diversité encore plus grande de renseignements et de relations que dans la publication anglaise; en outre, il y plus de promptitude. La publication distribuée en juin dernier contient un rapport du consul de Bucharest du mois de mars 1874, un rapport du consul de Tunis du 31 mars, un autre du consul de Bergen du 21 avril, et un du consul d'Archangel en date du 20 mars. Dans ce dernier on trouve non-seulement les prix des marchandises les plus importantes, mais une appréciation de la valeur et de la qualité des récoltes et beaucoup d'autres considérations intéressantes.

Nous avons étudié de près l'année 1872-1873 de ce recueil : il renferme, à côté d'études de longue haleine, un grand nombre d'exposés succincts : parmi les premières, nous citerons une monographie complète, qui ne contient pas moins de cinquante-quatre pages, du consul de Caceres, sur l'industrie et spécialement les mines de ce district. Les développements aussi étendus sont cependant exceptionnels. Les consuls de la Belgique savent que c'est moins une œuvre de science que des informations économiques et commerciales actuelles qu'ils ont à fournir. Ils se placent d'ordinaire au point de vue du commerce et de l'industrie de leur pays, et se demandent par quels procédés et quels moyens on pourrait leur assurer des débouchés plus étendus. Ces documents partent de toutes les contrées du globe et sont publiés quelques semaines après leur arrivée. Le format enfin est de la plus grande commodité; c'est l'in-octavo ordinaire. Les noms des consuls sont reproduits à la suite des rapports, de même que dans le recueil anglais et le recueil italien.

Ces explications, Messieurs, suffiront pour faire comprendre combien les publications consulaires de la Belgique, de l'Italie et de l'Angleterre sont utiles. Aussi nous vous proposons de demander au gouvernement de publier, non pas à jour fixe, mais au fur à mesure de l'arrivée des rapports, un recueil exclusivement consulaire, c'est-à-dire qui ne contiendrait aucun document d'une autre origine. Dans ce recueil devraient paraître sans le moindre délai, et autant que possible intégralement, les rapports, soit annuels, soit accidentels, de vos consuls; chaque rapport devrait être signé du nom de l'agent. Cette publication, exclusivement consulaire, laisserait subsister les *Annales du commerce extérieur*, qui renfermeraient toutes les communications administratives et l'analyse des lois ou des circulaires des pays étrangers, ainsi que les statistiques d'ensemble. Nous ne pensons pas qu'il y ait double emploi entre la publication que nous vous proposons de maintenir et celle que nous voudrions voir créer. Les matières de l'une et de l'autre ne seraient pas les mêmes. Les *Annales du commerce extérieur*, à la condition que l'on apportât un peu plus de célérité à la publication des documents, pourraient rendre des services non-seulement aux négociants, mais aux législateurs, aux administrateurs et aux économistes. Quant au *Recueil consulaire*, il est de toute nécessité qu'il soit absolument consacré aux rapports des consuls et qu'il ne contienne aucun alliage; c'est le seul moyen de lui donner de la vie, d'en faire une publication sérieuse et efficace.

Examinons maintenant, Messieurs, s'il y aurait quelque inconvénient à ce mode de publication. Nous n'avons pas l'intention de discuter à l'heure actuelle l'organisation des consulats ni les relations du ministère du commerce avec le ministère des affaires étrangères. Ces questions sont de celles que votre sous-commission s'est réservé d'étudier et d'apprécier dans un rapport subséquent. Disons seulement qu'en Angleterre les relations du *Foreign Office* et du *Board of Trade* ont été l'objet d'une grande enquête en 1864, où l'on a longuement traité le sujet qui nous occupe. Dans cette commission d'enquête siégeaient les hommes les plus considérables : M. Cobden, M. Milner-Gibson, M. Forster, sir Stafford-Nothcote, M. Layard, M. Somerset-Beaumont, etc. Nous trouvons dans les procès-verbaux de cette enquête des détails sur le mode de publication des rapports consulaires.

Tous les gouvernements dont nous avons parlé reconnaissent que les rapports des consuls ne peuvent être intégralement publiés sans avoir été l'objet d'un examen rapide de l'administration, soit du ministère des affaires étrangères, soit du ministère du commerce. Un agent pourrait laisser échapper dans sa correspondance quelques paroles imprudentes qui, non-seulement le compromettraient, mais compromettraient aussi son gouvernement aux yeux du pays où cet agent est accrédité. Néanmoins le bon sens dit que de pareils cas sont rares, et que si une certaine surveillance est légitime, elle doit s'exercer avec une grande rapidité, sous peine d'être nuisible.

En Italie, c'est le ministère des affaires étrangères qui publie directement les rapports consulaires; en Angleterre, voici comment on procède, d'après l'enquête de 1864. Il ressort de la déposition de M. Louis Mallet, un haut fonctionnaire du bureau du commerce, que, jusque vers 1860, les rapports des consuls étaient revus, présentés au Parlement et publiés par les soins du *Board of Trade*, qui les recevait du *Foreign Office* (question 2733); mais depuis 1860 ou 1861, le ministère des affaires étrangères changea cette pratique : au moment de l'enquête de 1864, les rapports consulaires étaient préparés par le ministère des affaires étrangères, et, selon les paroles du déposant, le *Board of Trade* n'avait aucune part, soit dans la publication, soit dans la préparation, soit dans la présentation de ces rapports au Parlement. Il est vrai que cet état de choses excitait les réclamations du *Board of Trade*. La commission d'enquête de 1864 formulait dans son rapport la demande que « le *Board of Trade* fût mis en communication directe avec » les fonctionnaires du corps diplomatique et consulaire, » mais que ces communications se fissent par l'intermé- » diaire du *Foreign Office*, avec toutes les précautions » nécessaires pour éviter les conflits. » Il nous paraît que nonobstant ce vœu, d'ailleurs général, la publication des rapports consulaires est encore, en Angleterre, dans les mains du *Foreign Office*.

En ce qui concerne la France, il y aurait lieu d'examiner si cette publication exclusivement consulaire devrait être faite par le ministère du commerce ou par celui des

affaires étrangères. Le ministère des affaires étrangères a aujourd'hui l'habitude de remettre tous ces dossiers au ministère du commerce, qui en dispose à sa convenance. Le premier de ces ministères doit s'assurer d'avance que la publication n'a pas d'inconvénient politique. Il importe d'ailleurs d'être large en cette matière : il ne faut pas oublier que les cas sont rares où un consul pourrait sérieusement compromettre dans ces correspondances économiques et commerciales, soit sa personne, soit son pays. Il est facile de s'assurer d'un coup d'œil que rien de fâcheux, au point de vue politique, ne se rencontre dans ces rapports. Il ne faudrait pas qu'une circonspection excessive apportât des retards à la publication des documents. Une grande liberté d'allures doit être laissée aux consuls; nous avons étudié de près les rapports anglais et nous avons vu qu'ils contenaient souvent des jugements très-sévères sur la gestion économique ou financière de certains gouvernements. Il n'y a point à cela d'inconvénients, quand la critique a toutes les apparences de l'impartialité et qu'elle ne prend point la forme de l'invective.

Nous attendons beaucoup de bien, Messieurs, de la publication régulière et généralement intégrale des rapports consulaires. Si l'on prend soin d'envoyer cette collection aux divers consuls, il naîtra entre eux une émulation salutaire. Nous avons la ferme espérance que cette réforme de détail exercera une heureuse influence : on verra combien est vraie cette maxime, que nous avons trouvée dans une enquête anglaise, « qu'il est très-avantageux pour les fonctionnaires des consulats de savoir que leurs travaux sont mis directement avec leur signature sous les yeux du public. » Nous verrons aussi se produire en France cet heureux phénomène que relatait le rapport général de l'enquête anglaise de 1858 : « La publication de ces documents relèvera le service consulaire dans l'estime du pays. »

Il est évident que la publication quasi-intégrale de ces relations des consuls devra provoquer, de la part des chambres de commerce et des exportateurs, des observations et des demandes de renseignements. Nous ne nous en plaindrons pas. Il faut faire cesser le fastidieux monologue dont parlait M. Deseilligny : les fonctionnaires des consulats ne peuvent que gagner aux communications sérieuses qu'ils recevront de nos commerçants et de nos chambres de commerce. Nous croyons que l'administration, loin de décourager ce mouvement, le devra provoquer. Un de nos collègues de la commission, M. Person, a demandé la création d'une chambre générale du commerce d'exportation. Il n'entre pas dans les attributions de votre sous-commission d'examiner et de recommander ce projet. Nous devons dire, cependant, que si une semblable chambre du commerce d'exportation devait être créée, elle servirait d'intermédiaire à la fois avisé et prudent entre les négociants français et les consuls; elle écarterait toutes les demandes intempestives ou peu sérieuses, et ne laisserait de place que pour les correspondances offrant un intérêt réel. En disant que cette chambre du commerce d'exportation pourrait servir d'intermédiaire utile entre les commerçants nationaux et les consuls, nous n'entendons pas, d'ailleurs, que ces correspondances doivent se faire directement et sans passer par le contrôle de l'administration.

Si ces réformes, Messieurs, sont adoptées, nous avons la confiance que nos consulats rendront plus de services au commerce français, et que leur action sera mieux appréciée dans le pays. Nos agents consulaires attacheront plus d'importance à une tâche qui deviendra moins ingrate et qui sera mise en pleine lumière. Leur réputation de capacité et d'activité dépendra naturellement en partie du mérite et de l'exactitude de ces rapports, qui paraîtront signés de leur nom. Ils seront, en outre, guidés et instruits par les observations qu'ils ne manqueront pas de recevoir au sujet de ces documents.

Il nous reste, pour compléter notre travail, à vous dire quelques mots des documents officiels et législatifs en France. Nous avons cru découvrir une lacune à laquelle il est, pensons-nous, très-aisé de porter remède.

Nous émettons d'abord le vœu de voir fortifier chez nous le service de la statistique. En Angleterre et en Prusse ce service a une organisation très-forte, et il est confié à des fonctionnaires d'une grande valeur : il nous suffit de citer M. Engel, le chef de la statistique de Berlin, et MM. Porter et Macfie, dont le premier a occupé et le second occupe à l'heure actuelle la direction de la statistique de la Grande-Bretagne. Il nous paraîtrait utile pour le commerce, pour l'administration, pour la législation même, que l'organisation de notre service de la statistique fût singulièrement agrandie et fortifiée. En Prusse, le bureau de la statistique a le droit de correspondre directement avec les fonctionnaires de l'Etat, quels qu'ils soient, de leur envoyer des questionnaires et des formules; il s'occupe de tout ce qui peut intéresser la statistique soit en général, soit dans les moindres détails. Il fait deux sortes de publications : les officielles, au fur et à mesure que les questions et les résultats y répondant se présentent, et les non officielles par revues trimestrielles. En Angleterre, il existe aussi une organisation singulièrement forte, active et habile. Elle multiplie ses publications, elle édite des annuaires précieux, tels que le *Statistical Abstract*, qui est un résumé de tous les faits financiers, économiques et commerciaux de la dernière année comparée avec les quatorze années précédentes. En France, on a créé depuis 1860 une publication du même genre, mais moins complète et moins actuelle : c'est l'*Exposé comparatif* du ministère du commerce ; la cause des lacunes que présente cette publication, c'est que l'autorité du bureau de statistique est beaucoup trop restreinte, et que certains ministères, tels que celui des finances ou celui des travaux publics, se refusent à lui livrer des informations ou ne les lui communiquent que tardivement. Pour faire cesser ces résistances ou abréger ces délais (1), il conviendrait que le bureau de statistique fût aussi vigoureusement constitué en France que le bureau de statistique de Berlin et que le *Statistical Department* en Angleterre.

Il serait utile aussi que l'administration pensât à la publication d'un autre manuel qui est très-désiré des commerçants, c'est celui des tarifs de douanes des principaux pays avec lesquels la France est en relation d'échange, des droits de ports, etc. (2). Il ne nous paraît pas que cette publication doive être encombrante. On dit, il est vrai, que ces tarifs changent perpétuellement, si bien que chaque année il faudrait faire une édition nouvelle. Cette objection ne nous a pas semblé solide. Il serait aisé, en effet, d'adopter un procédé qui est en usage pour la publication de certains documents législatifs, et notamment du Code civil de Tripier : on publie tous les ans un supplément contenant l'ensemble des remaniements et des changements; ces suppléments sont délivrés à peu de frais aux souscripteurs de l'ouvrage primitif. Ceux-ci ont ainsi une collection qui n'est pas volumineuse et qui est sans cesse tenue au courant.

Mais nous avons surtout à cœur d'attirer l'attention du gouvernement sur le mode habituel de publication des documents officiels et législatifs ; nous n'hésitons pas à déclarer que ce mode est très-défectueux et très-inférieur aux procédés suivis en Angleterre. Sur ce point, une réforme est urgente, elle ne sera pas coûteuse, elle aura une grande utilité.

Les diverses administrations, particulièrement celles des finances, du commerce, des travaux publics et de l'instruction publique, font paraître une foule de documents de diverses natures : statistiques, procès-verbaux d'enquête, rapports de commissions, relations d'agents chargés de missions à l'intérieur ou au dehors. Il y a là une mine immense d'informations. D'un autre côté, il se produit dans les assemblées parlementaires un grand nombre de rapports de commissions qui sont pleins de faits instructifs. Tous ces documents sont absolument perdus pour le public, qui les ignore ou qui, les connaissant, ne sait où se les procurer. Il est évident cependant que bien des personnes en France, les administrateurs, les économistes et souvent aussi les commerçants et les industriels, auraient un intérêt considérable à être mis en possession de ces travaux spéciaux, que recommande leur origine. Combien de fois, lors des discussions sur les traités de commerce ou sur les lois fiscales, des commerçants et des industriels ne sont-ils pas venus nous trouver en nous priant de leur procurer un exemplaire de ces documents introuvables ! Nous savons qu'il est d'usage, dans les pays parlementaires, que les Chambres disposent des documents qui naissent dans leur sein, mais cette considération ne peut nous empêcher de

(1) Comme preuve des retards considérables apportés aux travaux statistiques en France, nous dirons que nous n'avons à l'heure actuelle aucun renseignement sur la production des mines en France, postérieurement à 1869.

(2) Il faudrait noter dans ce recueil les surtaxes de pavillon là où elles sont perçues, ainsi que les usages spéciaux, tels que la limitation des sommes à payer en papier ou en argent, et, pour certaines colonies, les droits d'octroi de mer qui remplacent les droits de douane ou viennent s'y joindre. Cette publication est réclamée par la *Société industrielle du Nord de la France.*

formuler un vœu pour qu'une plus grande publicité soit donnée à ces travaux précieux.

Quant aux documents officiels proprement dits, nous pouvons réclamer le changement du mode de leur publication sans nous heurter à aucune objection de principe. Plusieurs membres de votre commission ont éprouvé dernièrement combien il est difficile de mettre la main sur les ouvrages qui sont édités par nos diverses administrations. Vous aviez besoin d'un remarquable rapport sur l'instruction en Allemagne, par M. Baudouin, inspecteur général de l'Université, et il a fallu de longues démarches pour réussir à trouver ce livre, qui devrait être chez tous les libraires et dans toutes les bibliothèques.

Il faut le dire, la plupart des documents officiels en France peuvent être considérés comme mort-nés. En définitive, ces statistiques, ces rapports, ces relations de missions officielles, ces procès-verbaux d'enquête sont encore les principales sources d'informations sûres et précises. Actuellement, elles ne sont pas abordables, parce qu'elles sont publiées avec trop de luxe et dans un format qui n'est plus de notre temps, parce qu'elles ne se trouvent pas dans le commerce et qu'il n'y a pas de dépôt central où l'on puisse se les procurer sans perte de temps et sans formalités, parce qu'aussi leur prix est inconnu ou qu'il est trop élevé.

Nous vous proposons, Messieurs, de recommander sur ce point au gouvernement la pratique suivie en Angleterre. Chacun de vous sait qu'il n'y a pas de document officiel ou parlementaire anglais qu'on ne puisse aisément se procurer, sans trouble et à très-peu de frais. Or voici quels sont les procédés de nos voisins. Ils pensent que les documents que l'administration juge utile de publier sont faits non pour l'ostentation, mais pour être lus. Or, pour qu'ils soient lus, il convient qu'ils soient d'un format commode et conforme à nos habitudes modernes ; qu'ils contiennent le maximum de matière sous le minimum de volume; qu'ils puissent s'acheter dans un dépôt central ; qu'ils se vendent à un prix connu et modique. Tous les documents officiels anglais que nous avons parcourus répondent à ces conditions. Ils ont strictement l'un des divers formats usités dans le commerce de la librairie actuelle, c'est-à-dire l'in-8°, l'in-12, ou l'in-18. Il n'y a que de très-rares exceptions pour les documents qui, par l'étendue des matières et des tableaux qu'ils doivent contenir, sont absolument irréductibles et ne peuvent se plier à l'un de ces trois formats. Le tableau mensuel des douanes lui-même est un petit cahier in-8°. Tous ces documents s'achètent, sans formalités et sans justification d'aucune sorte, sur une simple demande ou sur une simple lettre, dans un dépôt central dont l'adresse est écrite sur la couverture de chacun d'eux. Étant faits sans aucun luxe, ils se vendent à un prix minime : le *Statistical Abstract* coûte 8 pence ou 80 centimes; chaque volume des rapports des consuls coûte également 2 ou 3 francs. Les grandes enquêtes anglaises, que nous avons sous les yeux et qui ont de 200 à 900 pages grand in-8°, parfois sur deux colonnes, coûtent de 2 shellings 6 pence à 9 shellings 6 pence. Toujours le prix est écrit sur la couverture. Ainsi nos voisins, pour leurs publications officielles, suivent toutes les habitudes du commerce de la librairie; ils en adoptent les formats, la modicité et la publicité du prix, la facilité de vente. Les Belges commencent à faire de même: le recueil consulaire belge coûte 8 ou 12 francs (1).

Cette pratique ne se trouve malheureusement pas chez nous. Presque tous les documents officiels sont imprimés dans des formats exubérants, avec un grand luxe de marges et de blancs. Ils sont donc inutilement encombrants et peu maniables. La plupart ne peuvent s'acheter qu'à l'Imprimerie nationale, qui est dans un quartier très-éloigné du centre et où l'on ne délivre les ouvrages qu'après beaucoup de formalités et de retards. Les *Annales du commerce extérieur*, il est vrai, se publient à l'imprimerie Dupont, et les tableaux mensuels du commerce de la France, à l'imprimerie Wittersheim. Sur aucun de ces documents le prix de vente n'est inscrit. Il semble que l'administration n'ait même pas pensé à déterminer un prix, tellement elle est persuadée que ces documents ne se vendront pas. Ils ne se vendent guère, il est vrai, parce que le public les ignore et qu'on ne tient pas compte de ses convenances; nous voudrions plus d'uniformité, plus de simplicité et plus de rapidité. Nous désirerions aussi que l'on dressât un catalogue de tous ces documents officiels, procès-verbaux d'enquête, rapports de commissions, relations de missions spéciales, etc., et que ce catalogue imprimé fût mis à la disposition du public. Nous voudrions surtout que tous ces documents fussent publiés dans les formats les plus réduits possible, qu'il y eût un dépôt central pour la vente de ces publications dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris, que le prix fût modique et toujours inscrit sur la couverture. En un mot, ce sont les procédés anglais que nous vous recommandons. Nous avons la confiance que dès que ces documents seront abordables, ils seront abordés ; quand ils seront sérieusement mis en vente aux mêmes conditions que les autres articles de librairie, il s'en vendra.

(1) Le prix du *Recueil consulaire* varie de 8 à 12 francs, suivant l'importance des matières publiées chaque année.

Nous résumons, Messieurs, ce long travail dans les propositions suivantes ;

I. Les règlements officiels pour la correspondance commerciale des agents consulaires, tels qu'ils ressortent des circulaires ministérielles, sont suffisants, pourvu qu'on veille à leur intelligente exécution. Loin d'exiger des consuls plus de rapports que n'en demandent les règlements, il y aurait avantage à leur laisser plus d'initiative et à les engager à se pénétrer de cette idée que l'objet principal de leur correspondance commerciale doit être la recherche des moyens d'accroître les débouchés de l'industrie française au dehors.

II. Les *Annales du commerce extérieur* sont une publication utile au point de vue économique, législatif et même commercial ; elles doivent être conservées à ce titre, tout en ayant besoin de notables améliorations pour la publication rapide des documents. Mais ce recueil est au plus haut degré insuffisant pour la reproduction des rapports des consuls.

III. Il nous paraît d'une grande utilité de fonder un recueil spécial pour la publication des rapports consulaires, en s'inspirant des recueils consulaires de l'Italie et de la Belgique et des documents anglais du même genre. Ce recueil, d'où devrait être bannie toute information d'une autre origine, paraîtrait non pas à jour fixe, mais au fur et à mesure de l'arrivée des rapports des consuls, de manière qu'il ne s'écoulât jamais plus de quelques jours ou de quelques semaines entre le moment où les relations parviennent à l'administration et celui où elles sont livrées à la publicité. Les rapports des consuls devront toujours être signés.

IV. Quant aux informations courantes qu'enverraient les consuls et dont la publication immédiate serait urgente, l'administration serait priée de les insérer sans retard dans le *Journal officiel*, mais sous la rubrique spéciale « Renseignements d'origine consulaire ». Cette rubrique devrait être reproduite dans le sommaire du *Journal officiel*.

V. Il y aurait une utilité considérable à faciliter la correspondance des commerçants nationaux avec les consuls, soit par la création d'une chambre de commerce d'exportation, soit par un appel fait aux chambres de commerce et aux chambres syndicales existantes. Cette correspondance, cependant, devrait passer par les mains du ministère du commerce ou du ministère des affaires étrangères.

VI. Il y a lieu d'émettre le vœu que le service de la statistique soit organisé en France, comme en Angleterre et en Prusse, dans des conditions telles d'indépendance et d'activité qu'il puisse obtenir des différents ministères et centraliser les renseignements sur les finances, le commerce, l'agriculture, les travaux publics, etc., et faire paraître, entre autres publications, un annuaire comme le *Statistical Abstract*. Il serait bon aussi d'attirer l'attention de l'administration sur la publication d'un manuel des droits de douane et de ports dans les principaux pays étrangers.

VII. Pour la publication des documents officiels et législatifs en général, il est urgent de prier l'administration d'adopter les méthodes suivies en Angleterre, c'est-à-dire d'éviter toute espèce de luxe ; de prendre autant que possible les formats usités dans le commerce de librairie, de dresser et de vendre un catalogue des documents officiels existants ; de créer, dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris, un dépôt central pour la vente de toutes ces publications, quelles que soient les administrations dont elles émanent ; de n'exiger qu'un prix modique et d'inscrire ce prix sur la couverture de chaque document.

Voilà, Messieurs, les améliorations que nous avons l'honneur de vous proposer. Comme vous le voyez, ce ne sont que des réformes de détail qui n'ébranlent pas l'organisation actuelle des services publics. Si modestes qu'elles soient, nous croyons que leur adoption aurait une influence heureuse et immédiate. Elles développeraient chez nos consuls le goût des études économiques et le sens des observations commerciales ; elles feraient mieux appliquer des règlements qui sont théoriquement bons. Elles répan-

draient dans le public plus de lumière, inspireraient aux administrations plus de vigilance. Nous ne doutons pas que, sans trouble aucun et avec bien peu de peine, on n'obtienne ainsi de précieux résultats.

Paul LEROY-BEAULIEU.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉQUATEUR.

Guayaquil, 24 juillet. — Si l'on compare la situation commerciale des derniers jours à ce qu'elle était au moment du départ du courrier précédent, on est heureux de constater une amélioration qui mérite d'être signalée. Les changes sur Londres et Paris, qui se cotaient le premier avec 61 à 65 0/0, le second avec 59 à 61 0/0 de prime, se trouvent ramenés au cours de 40 0/0 et de 38 0/0 que l'on considère depuis longtemps comme assez normal; la prime sur l'or, de 62 0/0 qu'elle avait atteint, a baissé à 40 0/0, et l'argent est revenu au pair après avoir fait de 6 à 8 0/0 de prime.

Ce virement est dû en majeure partie à l'initiative des principaux négociants importateurs de la place, qui depuis quelque temps déjà cherchaient le moyen de conjurer la crise monétaire dont le commerce supportait toutes les conséquences fâcheuses. Il est à peine besoin de dire qu'ici, comme dans presque toutes les républiques de l'Amérique centrale et du Sud, le mal provient des embarras financiers du gouvernement; après avoir trouvé dans la création de la Banque de l'Equateur des ressources pour faire face aux nécessités les plus urgentes, il lui a fallu songer au remboursement des avances reçues; mais un emprunt tenté sur le marché de Londres n'ayant pas abouti, les difficultés n'ont fait qu'augmenter et ont créé au commerce une situation qui allait s'empirant de jour en jour. La Banque de l'Equateur, fondée au capital d'un million de piastres, avait obtenu le privilège d'émettre des billets dont le remboursement s'est fait d'abord avec quelques restrictions, puis avec pertes pour les détenteurs, lorsque le gouvernement n'a pu faire face à ses engagements; c'est ainsi qu'on est arrivé à avoir les primes sur l'or et l'argent indiquées plus haut, et les pertes considérables occasionnées par les variations des changes.

Par décret du 15 novembre 1873, le gouvernement avait prohibé l'exportation du numéraire et de l'argent en barres, pensant ainsi apporter un remède à la crise. Il n'en fut rien, et lorsque le terme fixé à cette mesure transitoire arriva en juin dernier, la situation était moins bonne encore qu'au moment où elle fut adoptée. Malgré cela le gouvernement décida la prorogation jusqu'au 15 novembre prochain et, de plus, il fit entrevoir l'intention d'imposer le cours forcé aux billets de la Banque.

C'est pour s'opposer à ces projets que les principaux négociants, dans une réunion tenue le 13 juillet, ont voté une motion ayant pour objet de déclarer que le commerce considérait comme ruineuse l'adoption du cours forcé, d'inviter le gouvernement à faire exécuter par la Banque de l'Equateur les clauses de son contrat concernant le remboursement de ses billets, de demander l'annulation du décret qui défend l'exportation du numéraire, et de nommer une commission chargée de présenter les *desiderata* du commerce au pouvoir exécutif, ainsi que de s'entendre avec celui-ci pour arriver à une solution du problème économique qui occupe si vivement l'opinion publique.

Cette commission s'est mise à l'œuvre immédiatement et a fait parvenir, dès le 18 juillet, une pétition au gouvernement pour formuler ses demandes; les considérants sur lesquels elle s'est appuyée sont les suivants : 1° que la situation, s'aggravant journellement, est arrivée au point de nécessiter l'intervention du pouvoir dans une question dont dépend l'avenir du pays; 2° que l'agitation causée par la crise est telle que l'adoption de mesures énergiques devient indispensable; 3° que le pays a fait des sacrifices immenses pour retirer de la circulation les monnaies altérées, pensant ainsi arriver à se garantir des fluctuations subites dans les changes, tandis qu'il voit ses espérances anéanties par les restrictions de la Banque pour le remboursement de ses billets, qui par ce fait se trouvent dans des conditions pires qu'autrefois les monnaies altérées; 4° enfin, que différentes propositions faites à la Banque pour amener une amélioration dans l'état des choses ont été constamment repoussées.

La réussite la plus complète est venue couronner ces efforts; la Banque a repris le remboursement de ses billets sans restriction aucune et a suivi l'exemple donné par quelques maisons de vendre ses traites sur l'Europe au cours de 40 0/0 de prime. Le commerce économise ainsi une somme considérable sur ses remises ; le prix des articles d'exportation a baissé, principalement celui du cacao, du café et du caoutchouc; les marchandises d'importation étrangère sont plus recherchées, et si cet ordre de choses est conservé et se régularise, tout rentrera dans son état normal, démontrant ainsi une fois de plus que le régime de la liberté commerciale est le seul vrai et le seul profitable.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

DICTIONNAIRE TÉLÉGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE ET SECRET, par *H. Mamert Gallian.* — Paris, Plon, 1874, in-12.

Le télégraphe électrique, ce merveilleux et puissant instrument de correspondance, devient de jour en jour si indispensable que sa suppression pourrait être considérée, à certains égards, comme une calamité publique. Malheureusement son usage est encore fort coûteux, et le commerce doit faire des sacrifices onéreux pour profiter de la rapidité des informations qu'il fournit. Aussi n'a-t-on pas tardé à chercher des moyens d'utiliser de la manière la plus fructueuse les conditions faites par les tarifs administratifs ; de là les divers Dictionnaires télégraphiques, employant les uns des nombres, les autres des mots conventionnels, mais ayant surtout en vue le secret des dépêches, qu'ils ont plus ou moins bien sauvegardé.

M. Gallian, dont l'ouvrage nous paraît appelé à rendre d'inappréciables services, s'est proposé de joindre à un secret inviolable, qui est l'âme des affaires, l'économie dans les frais, qui concourt si largement à leur succès. Il a atteint son but en s'inspirant de la convention télégraphique internationale conclue à Paris le 17 mai 1865, revisée à Vienne le 21 juillet 1868, à Rome le 14 janvier 1872, et aux termes de laquelle les administrations des télégraphes terrestres et sous-marins admettent les dépêches secrètes, en accordant 5 lettres ou 5 chiffres pour l'équivalent d'un mot clair.

Il y aura donc économie quand un mot clair sera représenté par une combinaison de lettres ou de chiffres inférieure à 5, et cette économie sera d'autant plus grande que cette combinaison contiendra moins de lettres ou moins de chiffres. Il fallait opter entre les lettres et les chiffres, qu'on ne peut employer simultanément dans un texte secret; M. Gallian a préféré les lettres, parce qu'elles ont fourni 17,576 groupes qu'il appelle ternaires, formés de 3 lettres, tandis que les chiffres ne pouvaient fournir que 999 groupes formés de 3 chiffres, nombre évidemment insuffisant à tous les besoins; on ne trouverait qu'un nombre moindre encore de mots conventionnels formés de 3 lettres. Les 17,576 ternaires sont divisés en 7 séries représentant : la conjugaison complète de tous les verbes ; les mots simples y compris les marchandises, monnaies, poids et mesures étrangers; la géographie ; des locutions de deux ou plusieurs mots ; les fonds d'Etats, valeurs diverses, bourses, etc., français et étrangers; les nombres; enfin la 7me série comprend 430 ternaires laissés en blanc à la disposition des correspondants pour leurs besoins particuliers et spéciaux. Ces 17,576 ternaires sont disposés par ordre alphabétique non interrompu à chaque série, et chacun d'eux donne en regard le mot ou la locution qu'il représente et qui est aussi, dans chaque série, par ordre alphabétique.

Cette disposition du Dictionnaire en fait comprendre l'emploi, tant pour la rédaction de la dépêche que pour sa traduction par le destinataire. En effet, quant à la rédaction, on cherche le mot clair à son rang alphabétique, et on trouve son ternaire en regard : si ce mot clair sert à former une locution, il est suivi d'un astérisque indiquant qu'on le trouvera encore dans la série des locutions. Quant à la traduction par le destinataire, c'est bien plus facile encore, puisqu'il n'y a qu'à chercher, à son rang alphabétique, le ternaire qui donne en regard le mot ou la locution en langage clair. On réalise ainsi des économies qui s'élèvent à 50, 60, 70 0/0 et plus, et d'ingénieuses clefs de transposition permettent d'assurer constamment le secret des dépêches.

Il est inutile de recommander plus longuement un pareil livre ; tous ceux qui emploient le télégraphe apprécieront aisément les avantages d'un système aussi simple et aussi pratique.

ALMANACH NATIONAL et ANNUAIRE DIPLOMATIQUE pour 1874. — Paris, Berger-Levrault et Cie, rue des Beaux-Arts, 5. Un fort vol. in-8°.

La librairie Berger-Levrault et Cie vient de faire paraître *l'Almanach national* pour 1874, dont le *Journal officiel* annonçait, il y a quelques jours, la présentation au Maréchal-Président de la République.

Cette publication, qui a atteint sa 176e année d'existence, est intimement liée à notre histoire nationale; chaque volume et pour ainsi dire chaque page de cette précieuse collection, dont l'ensemble offre le plus curieux intérêt, réveillent en nous le souvenir des événements politiques de près de deux siècles. A tout instant, l'œil retrouve le nom d'un personnage politique qui a joué un rôle dans ces temps si mouvementés de notre histoire.

L'Almanach, reflétant avec une froide impartialité la marche de nos révolutions, a été tour à tour royal, national, impérial; il a paru pour la première fois en 1699, *avec privilége du roi*; il formait alors une brochure de 36 pages; aujourd'hui c'est un gros in-8° de 1,300 pages de matières dont l'énumération serait trop longue.

Nous avons consulté avec attention le chapitre de l'administration départementale, où sont imprimés pour la première fois les noms des maires nommés par le Gouvernement, en exécution de la loi du 20 janvier 1874.

Le corps judiciaire, le corps enseignant, le clergé, l'armée de terre, la marine, etc., y figurent de la façon la plus complète.

Qu'il nous suffise d'ajouter que le caractère officiel qui s'attache à cette publication et la publicité des renseignements qui s'y trouvent en font un livre indispensable et d'une utilité quotidienne pour tout homme touchant de près ou de loin, soit aux affaires publiques, soit à l'administration.

La même librairie vient de publier l'*Annuaire diplomatique* pour 1874, contenant le corps diplomatique et consulaire français et étranger, rédigé d'après des documents du ministère des affaires étrangères. Une généalogie complète des familles souveraines, la nomenclature des ministères étrangers et une liste chronologique des ministères qui se sont succédé au département des affaires étrangères depuis 1589, se trouvent en tête du volume, qui se termine par les lois, décrets et ordonnances relatifs au personnel diplomatique et consulaire, la liste des traités et conventions conclus par le Gouvernement français avec les puissances étrangères, et enfin une nécrologie pour l'année 1873-1874.

Nous n'insisterons pas sur l'utilité pratique de ces deux publications, attendues chaque année avec impatience et que l'on retrouve sur la table de tout homme de cabinet, dans toutes les administrations, etc. Les renseignements qu'ils renferment sont de ceux qu'il importe d'avoir toujours sous la main.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires ont été encore plus calmes que la semaine dernière, sans qu'ait été ébranlée pour cela la meilleure position que contribue à établir le bon résultat des récoltes chez nous et à l'étranger, ainsi que l'abondance de l'argent. Il n'y a là, en effet, qu'un phénomène fort ordinaire se reproduisant périodiquement, à cette époque de l'année, et auquel le commerce a donné le nom de « morte saison ». C'est le moment qu'il choisit pour prendre des vacances ou pour en donner à ses principaux employés, et il ne faut pas compter sur la reprise des affaires avant la fin du mois de septembre.

L'ensemble de nos correspondances, en faisant la part de ces circonstances, nous paraît donc devoir être interprété d'une façon favorable, mais plutôt au point de vue de l'avenir qu'à celui du présent. Nous voyons, en effet, que dans l'industrie cotonnière, la matière se maintient à bas prix, et que les bonnes nouvelles des Etats-Unis empêchent seules la filature d'en profiter, dans l'espoir de concessions ultérieures. La fabrique a, du reste, déjà beaucoup acheté et beaucoup produit, et elle compte sur un écoulement assez facile. Les lainages sont moins favorisés, la laine s'est payée assez cher cette année, et les prix des produits fabriqués ont de la peine à se mettre au niveau de ceux de la matière brute; il faut espérer toutefois que la mode, si favorable à l'industrie des lainages la saison dernière, la secondera encore aussi cette année. Nous trouvons la matière première à bas prix dans l'industrie de la soie, du moins relativement, et c'est là un élément qui permettra à ce textile de reprendre l'importance qu'il avait un peu perdue comme consommation indigène; mais il sera nécessaire pour cela que le détail fasse profiter sa clientèle des concessions qui lui sont faites cette année par la fabrique lyonnaise, ce qu'il n'a pas encore fait jusqu'à présent, au grand préjudice de cette dernière.

L'industrie métallurgique se trouve en ce moment dans d'excellentes conditions pour commencer une campagne fructueuse; les prix se sont déjà relevés, le charbon est à un prix abordable, et quant aux besoins, ils sont incontestables; donc bon espoir de ce côté. Le commerce, ou plutôt la production des charbons font des efforts pour ramener la période si désastreuse des hauts prix, mais jusqu'à présent leurs efforts ont été vains; les prix actuels sont assez rémunérateurs, et ce qui le prouve à l'évidence, c'est que les principaux charbonnages préfèrent limiter leur production, se contentant des bénéfices actuels, dans l'espérance de ramener la hausse par la réduction du stock, ce qu'ils ne feraient certainement pas s'ils étaient en perte. L'énorme plus-value acquise dans ces derniers temps par les valeurs houillères est encore là pour témoigner de la prospérité de cette industrie.

La fabrique sucrière, n'a pas eu à se plaindre non plus pour le moment, car après une période assez prolongée de faiblesse, ses produits viennent de se relever et obtiennent maintenant des prix suffisamment élevés; la prochaine campagne nous paraît devoir s'effectuer dans des conditions assez favorables.

Le commerce des denrées coloniales est assez satisfaisant : la consommation, si largement diminuée par les nouveaux impôts, paraît reprendre un peu, et nul doute que le bas prix des choses nécessaires à la vie qui paraît devoir nous favoriser pendant cet exercice, n'exerce une influence favorable dans ce sens. Les cafés sont très-fermes en ce moment, et il y a peu à redouter pour eux les brusques variations qui font si bien l'affaire de quelques gros spéculateurs, mais viennent toujours fâcheusement agir sur le commerce de seconde main. Les cacaos commencent à prendre une meilleure tournure : c'est du reste l'époque des achats de la chocolaterie. Les poivres sont en bonne situation, les avis du dehors leur sont favorables. Les sucres exotiques sont également en bonne position, les envois ayant été moins importants cette année et les stocks sur nos marchés se trouvant fort réduits.

Parmi les autres produits bruts et fabriqués, nous sommes également entrés dans une période meilleure pour les huiles à fabrique, les huiles d'olives, les savons, les cuirs, les suifs, les peaux de moutons, les indigos, etc., etc., et comme on le voit, l'état du marché général justifie assez bien les espérances conçues pour l'avenir, d'autant plus qu'il contraste assez vivement avec la période de crise qui l'a précédé.

Nous parlions dans nos dernières revues de la démarche faite par les délégués du commerce d'exportation du Havre auprès de la direction des contributions indirectes, dans le but d'obtenir un adoucissement aux formalités exigées par la perception de l'impôt de 5 0/0 sur la petite vitesse, et nous avons également informé nos lecteurs de la fin de non-recevoir qui leur avait été opposée. Les délégués havrais ne se sont pas tenus pour battus, et sous les auspices d'un de leur député, M. J. Ancel, ils se sont présentés au sous-secrétaire d'État, qui leur a donné l'assurance qu'une enquête va être immédiatement faite et qu'il avait lieu de croire qu'elle aura pour résultat prochain la suppression du système dit « des soumissions ». La Compagnie de l'Ouest, par l'organe de son directeur général et de son secrétaire général, paraît également se prononcer dans le sens de la suppression du malheureux système en question.

La chambre de commerce de Nantes, dans son dernier compte rendu, signale une anomalie qu'il serait nécessaire de supprimer. Il s'agit du nouveau système de jaugeage qui vient d'être mis en vigueur, et qui vient de faire passer des bâtiments caboteurs jaugeant moins de 80 tonneaux, dans la classe supérieure, les privant du bénéfice de l'exemption de prendre des pilotes, conformément à la loi de l'an II. Le même document fournit des renseignements très-intéressants sur l'exportation sucrière de la France, d'après lesquels nous voyons qu'il n'a pas été exporté moins de 83 millions 1/2 de kilos de sucres raffinés en 1874, contre 70 1/2, 65 1/2, 43, 40 millions respectivement en 1873, 1872, 1866, 1865. Les raffineries nantaises à elles seules ont employé 62 millions 3/4 de kilos, dont 31 millions de sucres exotiques, contre 53 millions l'année précédente.

Le *Bulletin du comité des maîtres de forges de France* nous donne, de son côté, des détails non moins instructifs sur la production du fer et de l'acier en France, pendant le premier semestre des années 1874 et 1873. Nous en résumons ci-dessous les principaux chiffres :

	1874.	1873.
Fonte de moulage...kil.	145.882.861	106.160.515
Fonte d'affinage........	562.772.054	554.507 245
Total....kil.	708.654.915	660.667.760
Augmentation..	47.987.155	
Acier Bessemer :		
Rails...............kil.	71.347.610	43.046.949
Barres, cornières, tôles.	29.132.062	10.962.364
	100.479 672	54.009.213
Acier fondu Martin :		
Rails...............kil.	»	8.860.429
Barres, cornières, tôles.	5.527.944	20.148.177
	5.527.944	29.008.606
Acier, total général..kil.	106.007.616	83.017.819
Augmentation..........	22.989.797	

Il ressort de ces chiffres que la production de la fonte a subi une augmentation de 7.5 0/0, et celle de l'acier une de 28 0/0; par contre, la production du fer a diminué de 9.5 0/0.

Notre courrier des Etats-Unis nous parvient encore assez favorable. A New-York, au marché des *Dry goods*, les acheteurs de l'Ouest et du Sud étaient assez nombreux, mais ils n'ont fait que des achats réduits, et le demi-gros n'achetait qu'au fur et à mesure de ses besoins. On annonce la suspension de la maison Paton et Cᵒ.

Les nouvelles de la Havane du 7 courant nous disent que la *Gaceta* venait de publier un décret ordonnant la

destruction publique de tous les billets de banque retirés de la circulation, en vertu d'un décret antérieur. La *Gaceta* avait également promulgué les instructions du Capitaine général aux employés du revenu, relativement à la perception de l'impôt de 10 0/0 sur le revenu.

Les droits d'entrée au Canada viennent d'être modifiés par un bill adopté au Parlement canadien, en première et seconde lecture. Voici quelles sont les principales modifications adoptées, celles qui nous concernent le plus : les vins qui, antérieurement, payaient, au choix de l'importateur et qu'elle qu'en fût l'espèce, 10 cents par gallon (13 fr. 60 par hectolitre), acquittent aujourd'hui des droits gradués comme suit, en raison de leur contenance alcoolique et de leur valeur au lieu d'exportation : Vins contenant moins de 20 p. 100 d'alcool et ne valant pas plus de 40 cents le gallon (54 fr. 40 l'hectolitre) : le gallon, 60 cents (40 fr. 80 l'hectolitre). Vins non mousseux, en futailles, le gallon, 60 cents (81 fr. 60 l'hectolitre). Vins non mousseux, en bouteilles, les 12 bouteilles, 1 dollar 50 cents (7 fr. 70). Vins mousseux, en bouteilles, les 12 bouteilles, 3 dollars (15 fr. 40). Les eaux-de vie, qui, précédemment, ne payaient que 80 cents par gallon (108 fr. 80 par hectolitre), devront acquitter un dollar par gallon (136 fr. par hectolitre). En outre, pour une catégorie très-nombreuse d'articles dans lesquels figurent notamment les soieries et autres tissus divers, les objets de mode et de fantaisie, les articles de Paris, la taxe qui était antérieurement de 15 p. 100, est élevée à 17 1/2 p. 100.

La dernière malle de la Réunion, nous portant les lettres en date du 23 juillet, nous est arrivée cette semaine; elle ne signale qu'un courant d'affaires très-modéré. Il est tombé quelques pluies qui ont fait beaucoup de bien aux cultures; mais elles ont un peu retardé la manipulation sucrière. Malgré l'opinion favorable de la chambre de commerce, le conseil général a repoussé la subvention qui lui était demandée en faveur de la création d'une nouvelle ligne à vapeur destinée à relier la colonie à Madagascar, au Cap et aux colonies françaises de l'Inde et du Pacifique. Le représentant de la Compagnie chargée de la pose du câble sous-marin était arrivé à Saint-Pierre, mais il est reparti pour Maurice, d'où il doit revenir pour traiter définitivement avec le gouvernement de l'île pour le raccordement de la ligne qui ne doit plus se faire à Aden, mais à Pointe-de-Galles.

A Maurice, d'après la nouvelle ordonnance relative aux taxes imposées à la navigation, les navires qui mouillent au phare ou dans le port extérieur doivent acquitter un droit de 2 sh. 6 par pied de tirant d'eau ; ceux qui entrent dans le port sont soumis à un pilotage d'entrée et de sortie, 10 sh. par pied ; remorquage 6 deniers, courtage 8 d., droit de place, 2 d. : le tout par tonneau.

COTON. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, et notre revue des marchés anglais.

LAINES. — Sur nos places maritimes, la consommation n'achète presque rien. Les hauts prix l'effrayent quoiqu'elle n'ait pas espérance de les voir baisser devant le résultat des enchères anglaises. Elle se tient néanmoins sur la réserve, travaillant sur son stock et attendant que l'écoulement de ses produits la force à revenir aux achats. A Londres, les enchères publiques continuent toujours ; voici d'après MM. Fréd. Huth dans quel sens se sont tenues les premières séances, celles du 18 au 26 courant :

« Nos ventes ont débuté en présence d'un très-grand nombre d'acheteurs et avec beaucoup d'entrain, mais tandis qu'à la dernière série l'étranger donnait le ton, il se tient maintenant sur la réserve, et les principaux achats sont faits pour l'intérieur, qui prête ainsi au marché son caractère actuel. Les prix, comparés aux cours de clôture des ventes de Mai-Juin, dénotent pour les Australie scoured une hausse de 1 1/2 d la lb., et parfois même plus, surtout lorsqu'il s'agit de parties défectueuses. Les Australie en suint et lavées à dos restent sans changement notable ; celles-ci, et principalement les qualités supérieures, penchent çà et là un peu en faveur des acheteurs. Les métis (crossbreds) moyennes et inférieures sont de 1d à 1 1/2d plus élevées, mais cette amélioration n'est pas aussi marquée dans les meilleures qualités. Les pièces et locks lavés se paient de 1d à 2d de plus qu'en juin, et, comparés aux lavées à dos paraissent être très-chers. Toutes les laines du Cap lavées et scoured ont haussé de pleinement 1 1/2d la lb. Il est aisé de reconnaître dans ces fluctuations l'influence prédominante de l'industrie indigène. Tous les genres qu'elle emploie de préférence dénotent, en effet, une avance souvent d'autant plus sensible que les prix à la dernière série en étaient comparativement bas, tandis que les sortes prises d'habitude par l'étranger, et à la vive concurrence duquel elles durent leur grande fermeté en juin, sont maintenant sans changement. »

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

CAFÉS. — Le résultat de la grande enchère hollandaise tenue la semaine dernière a accusé une baisse de 1 cent. 1/2 sur les taxations pour les sortes communes; mais sans que cette baisse ait eu un contre-coup bien sensible sur les autres marchés européens. Nous avons vu, au contraire, la consommation revenir aux achats que, de leur côté, les détenteurs ont facilités au moyen de quelques petites concessions. En somme, la situation reste bonne, comme l'indique du reste la statistique qui, suivant MM. James Cook et Cᵉ de Londres, donne les chiffres suivants : débouchés en Europe en juillet, 20,540 tonnes, contre 17,5·4 en 1873 et 23,402 en 1872; ceux de l'Amérique, suivant MM. N.-E. Morind, de New-York, s'élèvent à 9,467 tonnes en juillet 1874, contre 13,130 en 1873 et 5,109 en 1872. La statistique des expéditions de Ceylan indique une forte diminution dans les expéditions qui, de 45,526 tonnes du 1er octobre au 15 août pour l'exercice 1872-73, sont descendus à 27,907 tonnes pour celui de 1873-74.

CACAOS. — Plus de fermeté, la consommation ayant fait quelques achats, notamment sur la place de Bordeaux, et les avis du dehors, de Londres, d'Anvers et d'Allemagne étant plus favorables et annonçant même de la hausse.

SUCRES. — La semaine a été encore favorable, mais la nullité des stocks en exotiques sur nos places maritimes, empêche les affaires d'être plus nombreuses : nos correspondances de Marseille et de Bordeaux en signalent cependant quelques-unes. A Londres, on est un peu plus calme en clôture, mais toujours très-ferme ; les avis de Hollande sont fermes et annoncent de la demande, surtout pour l'exportation, en sucres bruts à fl. 1 au dessous des cours de novembre, pour les belles qualités de Java et fl. 1 1/2 pour les sortes inférieures; les raffinés sont en hausse, avec un bon courant d'affaires sur l'automne à fl. 34 1/4 pour mélis pilé supérieur, fl. 33 3/4 pour n° 1; fl. 31 1/2 à 31 3/4 pour n° 2. Une grande vente publique doit avoir lieu le 27 courant et comprendra environ 38,000c ranjangs Java taxés sur la base de fl. 30 pour n° 12.

CUIRS. — Courant d'affaires moins suivi cette semaine, mais avec le maintien des cours. A Bordeaux, la marchandise manque déjà, et les détenteurs montrent une certaine raideur. Au Havre, il y a une très-grande faveur sur les salés verts saladeros qui ont obtenu des prix plus élevés.

HUILES MINÉRALES. — Nous avons à signaler un retour d'activité, déterminé par les bonnes nouvelles reçues du dehors et principalement par celles d'Amérique qui annoncent une hausse de fr. 4 par 100 kilogs sur les essences. A Paris, c'est surtout le disponible, qui a profité de l'amélioration et le pétrole brut vaut maintenant fr. 65/66 ; dito 4 derniers mois fr. 67 ; essence lavée disponible fr. 84; dito 4 derniers mois fr. 85. Les avis d'Anvers et de Londres sont également en hausse. Les exportations d'Amérique pour l'Europe, du 1er janvier au 8 août se chiffrent, pour pétrole :

En 1874 — 3,098,000 barils,
En 1873 — 2,761,000 —
Soit en faveur de 1874 — 336,600 barils

MÉTAUX. — Affaires toujours limitées, la consommation préférant, en beaucoup de cas, s'alimenter sur le marché anglais toujours beaucoup plus mobile et surtout plus approvisionné que le nôtre. Les cours sur notre place, à Paris, sont, à peu de chose près, les mêmes que la semaine dernière, avec une nuance de fermeté sur les cuivres et les étains. A Marseille, les mêmes tendances se sont prononcées. A Londres, il y a eu quelques affaires en cuivres ; les dernières se sont traitées de liv. st. 76 à 76,10 pour bonnes marques du Chili, à liv. st. 86 pour Burra-Burra, liv. st. 91 pour Anglais ; l'étain est calme à liv. st. 91 pour Détroit, liv. st. 91.6 à 92 pour Australie, liv. st. 97 pour Anglais ; plomb ferme. En Hollande, il s'est peu fait, et seulement en Banca; aux cours fermes de fl. 57 3/4 à 58 1/4 pour disponible, et fl. 57 à 57 1/2 pour livraison vente septembre. Pas de changements sur les métaux en Belgique.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Une fermeté continue à se signaler, tant à Paris que dans les divers centres métallurgiques ; le bâtiment reprend, du reste, un peu, et les introductions du fer à Paris ont augmenté dans une certaine proportion ces derniers temps ; actuellement, on cote les riblons fr. 145/150, les gros fers fr. 160, les vieux rails fr. 145/150, les bandages et essieux fr. 160/165, les gros bouts fr. 140/145, la tôle neuve fr. 100/110, la vieille fr. 70/80, la fonte blanche fr. 85/90, la grise fr. 110/130 la tonne. Dans la Haute-Marne, la machine est en hausse, le n° 20 au coke vaut maintenant fr. 240/245 ; on cote la fonte 2e fusion n° 1 fr. 140/155, le n° 3 fr. 110/125, le fil de fer n° 19 fr. 290/300, la pointe n° 13 fr. 335 à 345 la tonne. En Belgique, le fait saillant de la semaine a été l'adjudication de la station du Nord, pour laquelle il a été soumissionné par Cockerill à fr. 27, et par une usine allemande à fr. 26 pour des rails en acier. La fonte affinage vaut à Charleroi fr. 82,50, à Luxembourg fr. 72,50, les fers n° 1 restent à fr. 210 la tonne.

CHARBONS. — Nous avons eu, cette semaine, une adjudication à Paris, celle de la fourniture au ministère de la guerre pour laquelle il a été soumissionné à fr. 55,95, fr. 54,50, fr. 52 et fr. 48,85. C'est ce dernier prix qui, naturellement, a obtenu l'adjudication, et s'il devait être pris comme base actuelle des prix, nous serions encore bien éloigné de la hausse que les intéressés s'efforcent d'amener depuis près de trois mois. Sur le marché belge le charbon tout venant industriel est coté fr. 16 à Liége ; à Charleroi, on a payé fr. 18 pour tout venant, fr. 16 pour menu gras, fr. 32 pour houille demi-maigre, fr. 30 pour gailleterie dito.

SUCRES.

Paris, le 27 août 1874.

La situation de l'article explique facilement le mouvement ascensionnel qui a été imprimé aux cours des sucres depuis quelque temps, et il est naturel que les détenteurs prennent confiance et entrevoient des prix meilleurs en présence des éléments de hausse que présentent les marchés en général.

Ainsi le stock en Angleterre est aujourd'hui, à mille tonnes près, ce qu'il était l'année dernière à pareille époque, tandis qu'il y a un mois, il présentait un excédant de 33,000 tonnes ; la consommation de ce pays poursuit sa marche ascendante et surpassera probablement de 45,000 à 50,000 tonnes celle de 1873 ; les importations, qui s'élèvent en ce moment au chiffre de l'an dernier, vont bientôt lui être inférieures, car les quantités flottantes à destination de la Grande-Bretagne ne sont actuellement que de 38,000 contre 55,000 tonnes, et le déficit réel de Cuba ne fera qu'accentuer tous les jours cette diminution, car les stocks de la Havane sont d'environ 150,000 tonnes inférieurs à ce qu'ils étaient il y a un an.

Aux Etats-Unis, la consommation fait des progrès extraordinaires et atteint pour les sept premiers mois de 1874, d'après MM. Moring, de New-York, 397,000 tonnes, au lieu de 343,000 durant la même période de 1873 ; l'augmentation peut donc être évaluée, dès maintenant, à 100,000 tonnes environ.

Sans aller chercher aussi loin les raisons qui expliquent l'amélioration présente de nos prix, il est facile de constater que nous nous trouvons, en France, en face de grands besoins et de stocks qui suffiront, il est vrai, à les satisfaire, mais qui ne constitueront pas, pour l'entrée en campagne l'excédant exagéré dont on a si longtemps menacé les détenteurs de sucre. Marseille, Nantes, Bordeaux, le Havre, sont à peu près démunis de marchandises et seront obligés de faire, plus tôt que d'ordinaire, des achats de sucres indigènes, enfin les raffineries de Paris ne sont pas approvisionnées et elles sont obligées de payer tous les jours un peu plus cher les sucres que détient la spéculation.

Cet ensemble de faits justifie les cours actuels de fr. 68,50 les sucres blancs arbitrables, fr. 65,25 et fr. 59,25 les 88°, 7/9 et 10/13, disponibles, entrepôt Paris ; prix auxquels les vendeurs sont rares.

Quant au livrable, il vient de subir le contre-coup de la hausse du disponible, et il est tenu fr. 67,25 le n° 3 garanti, fabrique, gare Nord, et fr. 68, entrepôt Paris, 4 d'octobre ; les 7/9 sur les mêmes époques valent fr. 60,50 les 88°, fabrique. Ce mouvement en avant est secondé par la sécheresse qui ne permet pas à la betterave de se développer et qui réduira notre production dans une grande proportion, si elle continue encore quelque temps ; il est difficile que la campagne prochaine atteigne le chiffre de 375 millions, telle est l'opinion la plus répandue aujourd'hui. En Belgique, la récolte sera également mauvaise, et toutes ces craintes rendent les fabricants très-réservés pour les ventes à livrer.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Liverpool. — Les avis de New-York portant une petite baisse sur le livrable n'ont pas manqué d'influencer les détenteurs anglais, qui, pour arriver à traiter, ont dû fléchir de 1/16 d. à 1/8 d. par livre, et même un peu plus en dernier lieu. Quoique cette remarque s'applique principalement aux provenances des Etats-Unis, les autres sortes n'ont pu éviter un petit changement à la cote. Il y a une tendance de la part des vendeurs à faciliter les affaires, tandis que les acheteurs attendent des prix plus favorables. En livrable, le dernier marché a débuté avec de l'amélioration, plus d'acheteurs que de vendeurs, mais en clôture les affaires ont manqué, sans changement de prix. Les ventes de la semaine s'élèvent à 186,000 balles, dont 11.000 à livrer. Dernière bourse : Etats-Unis, mid. 8 1/8 ; mid. Mobile 8 3/16 ; mid. Orléans 8 5/16 ; g. f. Egypte 8 5/8 ; fair idem 8 1/8 ; fair Dhollerah 5 5/16 ; fair Oomrawuttee 5 5/16 ; fair Bengale 4 3/8. A livrer Etats-Unis, pas au-dessus de low midling, août 8 1/16 ; pas au-dessus de good ordinary, septembre-octobre 8 d. ; Orléans, pas au-dessus de low midling, août 8 3/16.

Manchester. — Les affaires de la semaine sont inférieures à celles de la huitaine écoulée ; l'effet produit par l'amélioration dans le change pour l'Orient a été contre-balancé par la tendance à la baisse avisée de New-York et de Liverpool. Il ne se trouve pas souvent que les prix soient inférieurs à ceux de la semaine dernière, cependant les vendeurs de shirtings et de certains numéros de filés trouvent qu'il est nécessaire de céder encore avant de pouvoir traiter. D'ordinaire, il est possible de citer quelques exceptions à l'absence de demandes qui règne depuis si longtemps sur notre marché, mais, actuellement les agents mêmes des meilleures marques se plaignent que les nouvelles affaires ne peuvent se traiter sans concessions qu'ils ne veulent accorder. La plupart de ces fabricants, cependant, sont pleinement occupés et peuvent attendre d'autres cours. Les shirtings de toute largeur ont été d'une vente très-difficile, les printers et les madapolams, au contraire, ont été plus demandés, et les prix n'en sont pas plus faibles que la semaine passée. En domestics, calicots T., et les écrus lourds en général, il n'y a pas d'amélioration. Ce qui s'en place est pour l'Europe. Les bonnes marques seulement en domestics et mexicans sont largement engagées. Pour le marché des Indes, les jaconas et mousselines sont très-négligés, et la marchandise blanchie se fait pour stock. En filés, la consommation intérieure est très-prudente, la demande a quitté les numéros moyens chaîne et trame, les prix ont fléchi sur la cote d'il y a trois semaines, soit une baisse de 1/16 à 1/8 sur notre dernière revue. Pour le continent, il ne se traite que des affaires de détail. Les filés en paquet pour l'Inde et la Chine sont peu actifs, mais avec prix en faveur de l'acheteur. La consommation a l'air de se ranimer un peu. Les articles teints marchent mieux, et certaines maisons de Londres ont acheté de fortes parties d'articles de fantaisie, mais la totalité de ces transactions n'influe point sur le ton général du marché.

Nottingham. — Malgré que les avis d'Amérique et de l'Allemagne soient meilleurs, notre place ne sort pas de l'état de langueur qui pèse sur elle depuis bien longtemps. En dentelles, les soies restent délaissées, la demande se portant uniquement sur les dentelles perlées qui sont assez actives. Les tulles de coton ont un bon courant d'affaires. Le tulle uni et de moustiquaire est délaissé. Les rideaux se vendent assez bien. Les filés pour tulles se placent lentement, sans changement de prix. La bonneterie souffre toujours de la concurrence étrangère, il s'est placé quelques ordres en articles légers, mais cette branche de notre industrie est gravement atteinte par l'incendie qui a détruit le grand établissement S. et R. Morlez dont l'outillage mécanique était unique et dont les ordres ne peuvent guère être exécutés ailleurs.

Leicester. — Le beau temps et la réduction de l'escompte ont communiqué un meilleur ton à notre marché lainier. En bonneterie il y a de l'activité pour les articles d'hiver, particulièrement pour la marchandise fabriquée avec la laine d'agneau. La plupart des maisons confectionnant des articles de fantaisie sont contentes, et pour certaines spécialités la demande est très-importante. La classe ouvrière trouve facilement du travail rémunérateur. En élastiques pour chaussures il y a un petit changement dans le sens du mieux, la passementerie aussi fait du progrès. La fabrication de la chaussure n'a pas encore commencé sa saison d'hiver, les mois de septembre et octobre étant les bons mois.

Rochdale. — L'avance dans les prix pratiqués aux enchères de Londres a donné lieu à un mouvement ascendant sur ce marché, ce qui n'a pas empêché un bon mouvement d'affaires. En flanelle la demande est régulière, les acheteurs dépassaient la moyenne, mais leurs offres étaient toutes aux anciens cours, que les fabricants ne pouvaient accepter d'autant plus que les stocks sont réduits au minimum. Les maisons qui ont des marchandises à recevoir en pressent la livraison. Tout fait prévoir une reprise active.

Bradford. — La laine est plus demandée à des cours en hausse. Les détenteurs ne cherchent pas à céder leur marchandise aux anciens prix. La laine lustrée et demi-lustrée est mieux tenue, mais la vente n'a pas pris d'importance. En filés il n'y a pas grand changement, les filateurs sont généralement bien engagés, les filés lustrés sont surtout demandés, mais l'augmentation des cours restreint les opérations. Les trames moulinées et de couleur sont assez recherchées. La demande pour la consommation ne varie pas. En tissus, le marché continue tranquille. Un bon courant d'affaires se fait en lustrés. La fantaisie n'a pas de succès, les Allemands seuls ont acheté quelques lots pour le printemps. La demande américaine s'abstient toujours. La consommation achète principalement en réassortiment. Les prix sont très-fermes dans toutes les branches.

Halifax. — Une bonne réunion à la halle, où une amélioration générale s'est fait sentir. La laine se vend mieux et avec une avance de prix. De nouveaux contrats en filés ont été passés à des prix plus avantageux pour les filateurs. L'industrie de la filature est donc non-seulement dans une bonne position, mais a toute apparence de s'y maintenir. En tissus, il y a moins d'activité, les lustrés seuls sont demandés. Les besoins de l'Amérique et du Continent sont nuls.

Leeds. — La halle a été très-fréquentée toute la semaine, les acheteurs ont été nombreux, la hausse de la laine, une bonne récolte et la baisse de l'escompte concordant à faciliter les transactions. Les achats de la consommation en tweeds et meltons ont été assez considérables à des prix très-fermes. Les tweeds présentent toutes les probabilités de hausser encore, aussi les détenteurs refusent-ils de traiter aux anciens cours. La demande pour les unis noirs ordinaires et moyens est très-active, aussi les acheteurs se voient-ils forcés d'accorder de meilleures conditions. L'article tout laine est très-demandé, tant pour consommation que pour l'extérieur. Le Continent commence à acheter un peu plus rondement. L'industrie de la confection est très-active, de fortes expéditions se font tous les jours.

Huddersfield. — Les maisons écossaises et hollandaises ont été les principaux acheteurs de la semaine, ce qui n'a pas empêché l'exportation de subir plus de mouvement. Les prix de tous nos articles sont en hausse et les stocks se réduisent de plus en plus. La demande a porté principalement sur les qualités moyennes et supérieures, mais les unis et genres bon marché ont été plus recherchés. Les fabricants sont largement occupés avec les ordres de printemps, les écossais et les carreaux paraissent dominer pour cette saison.

Dewsbury. — Les affaires prennent une meilleure tournure, les maisons de commission ayant choisi en stock d'assez fortes quantités, en même temps que la consommation achetait bien. La fabrication du tapis est très-active avec toute apparence de continuer de même pour quelque temps. L'article couverture est un peu plus tranquille. L'amélioration continue chez les teinturiers et apprêteurs.

Dundee. — Il n'y a pas de changement à citer sur les jutes, les détenteurs sont disposés à traiter pour leurs stocks, et il en est résulté quelques affaires aux anciens prix. Les filés de jute sont peu demandés aux cours précédents. Les achats de toiles quoique que sans grande importance suffisent pour donner de l'occupation aux fabricants. Les tissus de jute sont assez demandés pour livraison immédiate, les filateurs cependant n'ont pas assez

d'engagements pour être en mesure d'exiger une avance pour de nouvelles affaires.

Belfast. — La même absence de vie règne sur notre place. Les stocks, malgré leur réduction continuelle suffisent à la demande. Les prix se maintiennent avec fermeté. En tissus écrus légers, il s'est fait peu de chose et pas beaucoup plus en qualités moyennes et lourdes. Les mouchoirs n'ont pas varié, prix un peu plus faibles. Les toiles à blanchir se sont mieux vendues, surtout en qualités ordinaires, les stocks n'ont pas augmenté, prix fermes.

Produits métallurgiques. — A Middlesborough, cette semaine est meilleure que la dernière, les acheteurs ont placé plus de commissions. Le fonte de moulage est moins demandée sur ce marché, en même temps que le fer de forge est plus recherché; les prix ont varié en conséquence; le n° 3 qui se vendait la semaine dernière à 72 s. 6 d. la tonne, est coté aujourd'hui à sh. 70; des ordres ont même été acceptés à sh. 69 et sh. 68. La forge au contraire augmente de valeur, la cote variant de sh. 59 à 61 comptant; la grande vente a eu lieu au dernier prix. La fonte grise est peu demandée. Il se fait plus en fer fini. Le fer pour rails et les plaques reçoivent de bons ordres. Quelques-uns des fabricants de barres sont pleinement employés, mais cette occupation n'est pas générale. A Wolverhampton, le progrès de la semaine dernière se maintient. On cherche à livrer les anciennes commandes dans le but d'en obtenir de nouvelles aux cours élevés. Il y a de gros ordres à recevoir. La fourniture de coke, charbon et minerai est abondante. Le coke est largement offert de sh. 16 à 19 s. 6 d. la moitié du prix d'il y a six mois. Le minerai hématite a subi la même réduction. La fonte de forge est mieux demandée et plus ferme. Les barres fer marchand valent liv. st. 9.6 livrées. Dans le Durham, le coke ne vaut plus que sh. 14 à 15 à l'usine. Dans le Nord et le Cleveland la fabrication des rails spéciaux n'est pas rémunératrice, le cours nominal de liv. st. 7 15 à liv. st. 8 ne laisse pas de bénéfice ; plaque de blindage, liv. st. 9. 5 à liv. st. 9, 13. 6; barres marchands, de liv. st. 8 15 à liv. st. 9; barres puddlées, liv. st. 5 15 à liv. st. 6. — Le charbon à Londres vaut : Bebside West Hartley, 21/3; Walls End Hetton 25; Walls End Darlings 22/6; Walls End Original Hartlepool 24/9.

K.-B. MURRAY.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 25 août 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 7,618 tonnes, contre 10,018 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 2,400 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme. Warrants 80/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)........	110	86	..
Coltness id.	112/6	90	.
Summerlee id.	105	82/6	..
Wishaw id.	..	..	..
Clyde id.	90	81	..
Govan id.	90	81	..
Monkland id.	91	81	..
Langloan (à Glasgow, au Canal).	112/6	90	..
Calder id. id.	110	83	..
Carnbroe id. id.	94/6	81/6	..
Glengarnock (à Ardrossan)......	95	82	..
Eglinton id.	86	84	..
Dalmellington id.	87	80	..
Linueil (à Bo'ness), ...	90	81	..
Shotts, id.	107/6	90	..
Almond, id.	90	..	.
Carron (à Grangemouth), ...	90	..	..
Lochgelly (à Burntisland), ...	90	85	..
Lumphinnans. id.	87/6	80	..

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 26 août 1874.

FILÉS.		le k°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.15 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.25 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3 35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 45 à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15 à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel..............	à 4.25	»
Trame 50 id.	à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8 »	»

TISSUS DE COTON.		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils.............Fr.	0.32 à 0.33	»
Id. » 18 »	0.34 à 0.35	»
Id. » 20 »	0.36 à 0.37	»
Id. 68 20 »	à 0.39	»
Id. 70 21 »	à 0.41	»
Id. 75 26 »	à 0.50	»
Percale 80 26 fils..	à 0.47 1/2	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.33	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).

Affaires calmes. Prix très-fermes.

Mulhouse, le 26 août 1874.

En comparant entre eux les cours des principaux produits de l'industrie cotonnière en Alsace, et de la matière première qu'elle transforme, on trouvera, depuis un an, et de six en six mois, les fluctuations suivantes :

	15 août 1873.	15 janv. 1874.	15 août 1874.
	—	—	—
Coton très-ordinaire au Havre.	fr. 110 les 50 k.	fr. 106 »	fr. 99 »
Filés ordinaires.			
Prix moyen de la chaîne et de la trame.	fr. 3 25 le kil.	fr. 3 25	fr. 3 25
Tissus.			
68 portées 20 fils.	35 1/2 c. le mèt.	37 1/2	39
75 — 26 —	45 c. —	47	49
80 — 26 —	45 c. —	45	47 1/2

La filature vend donc ses produits, depuis un an, à peu près aux mêmes prix, et ne doit l'amélioration de sa position depuis cette époque qu'à une baisse successive des cotons, qui est arrivée graduellement jusqu'à 12 pour 100.

Le tissage ayant pour base toujours le même prix de filés, a obtenu successivement des prix supérieurs d'environ 4 centimes par mètre : cette augmentation représente de 8 à 10 pour 100 sur la valeur du tissu, ce qui ne veut pas dire que sa position soit encore bonne, car les façons sont loin d'être rémunératrices, pour la plupart du moins. La hausse semble être due en grande partie à l'absence presque complète de stock, résultant elle-même de la fermeture temporaire de plusieurs établissements. Elle est aussi la suite de l'énergie que nos maisons ont mise dans la recherche de nouveaux débouchés. Nous savons notamment que l'Angleterre s'est approvisionnée largement en Alsace de certains tissus que la main-d'œuvre élevée de ce pays ne lui permet pas d'établir dans d'aussi bonnes conditions.

PARIS, LE 28 AOUT — ANNÉE 1874

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES		COURS	
SUCRES BRUTS (entrepôt)	0/0 kil.		
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/...........		65 » à	» »
d° d° d° 10/15...........		59 »	» »
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3........................		68 »	» »
SUCRES RAFFINÉS			
Bonne sorte........................		147 »	» »
Belle sorte........................		148 »	» »
Certificats de sortie nouveaux..............		74 »	» »
MÉLASSES			
Indigène de fabrique..................		14 25	» »
d° raffinerie..................		15 50	16 »
ESPRITS	l'hectolitre.		
Fin 1re qualité 90°..................		69 50	70 »
CAFÉS en entrepôt.	0/0 kil.		
Java bon ordinaire..................		» »	» »
Ceylan d°		» »	» »
Haïti d°		» »	» »
Rio d°		» »	» »
Costa-Rica..................		» »	» »
CACAOS en entrepôt.	0/0 kil.		
Para..................		» »	» »
Guayaquil..................		» »	» »
Trinité..................		» »	» »
Haïti..................		» »	» »
Caraque..................		» »	» »
SUIFS	0/0 kil.		
De France..................		95 »	» »
Acide oléique..................		70 »	71 »
— stéarique..................		165 »	» »
HUILES	0/0 kil.		
Colza brute tous fûts..................		72 »	» »
— — en tonne..................		73 50	» »
— épurée en tonne..................		81 50	» »
Lin brute tous fûts..................		76 25	» »
Lin en tonnes..................		77 75	» »
FARINES			
Huit marques..............	le sac de 157 kil. net.	57 75	» »
Supérieures disp............	d° 157 kil. net.	58 50	» »
MÉTAUX	0/0 kil.		
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque....		203 75	» »
— — — d°	marque ordinaire.	198 75	» »
— — lingots d°	....	217 50	» »
— anglais tough d°	....	210 »	» »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)............		200 »	» »
Etain Banca	livr. Havre ou Paris...	252 50	» »
— Détroits..................	d°	242 50	» »
— anglais..................	Havre ou Rouen....	245 »	» »
Plomb de France..................	Paris	53 »	» »
— d'Espagne...	Havre..............	53 »	» »
— anglais..................	d°	53 »	» »
— belge et allemand......	Paris	53 »	» »
Zinc de Silésie..................	Havre..............	58 »	» »
— autres bonnes marques	d°	57 »	» »
— d° d°	Paris..............	57 »	» »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.

A. POLLET.

PRIX COMPARATIF DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE.

(*Marché de la Villette*).

1873 25 août.	1874 24 août.	Variations.
3,005 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.80 le kil. poids mort.	3.803 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.74 le kil. poids mort.	— 0.06 par kil.
19,287 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.90 le kil. poids mort.	19,632 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.90 le kil. poids mort.	» »
1,188 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	936 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 64 fr. les 50 kil. poids vif.	+ 4.00 p. 50 kil.
26 août. 966 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	25 août. 808 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 1,92 le kil. poids mort.	— 0.08 par kil.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 26 août 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19 1/4	20 3/4	23 1/4	—	—	—
70	21	22 1/2	25	—	—	—
75	22 1/4	23 3/4	27	—	—	—
85	—	—	30	32	—	—
90	—	—	31 1/2	33 1/2	35 1/2	38 1/2
108	—	—	37 1/4	40	42 1/2	—
118	—	—	40 1/2	43	46 1/2	—
119	36	38	41 1/4	43 3/4	47 1/2	—
135	42	44 1/2	50	53 1/2	57 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29	Amérique en bobines.	3,40	cents le	kilogramme.
— 40	Jumel —	4,50	—	—
— 58/60	— —	5.60	—	—
Trame 36/38	Amérique en cannettes	3,30	cents le	kilogramme.
— 50	— —	4,05	—	—
— 98/100	Jumel —	7,70	—	—

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre

Filés et tissus en forte demande, à prix haussants.

HENRI FIERZ.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 27 AOUT 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées	16 fils	34	à	34 1/2	
» »	18 »	36	»	36 1/2	
» »	20 »	38	»	38 1/2	
» 68 »	20 »	41	»	41 1/2	
» 70 »	21 »	42 1/2	»	43	»
Chaîne 27/29 Amérique.		3.25	à	3.30	
Trame 36/38 »		3.35	»	3,45	

Prix très-fermes.

ROUEN, LE 27 AOUT 1874,

Quoi que l'on n'ait vu cette semaine qu'un petit nombre d'acheteurs du dehors, il y a eu néanmoins des transactions importantes. La vente des tissus écrus a été très-active et la plupart des tisseurs ont augmenté leurs prix de 10 c. par mètre. — L'Algérie surtout a fait des achats importants tant à livrer qu'en disponible.

L'indienne et la doublure continuent à avoir une vente restreinte. Le tissage à la main ne participe pas encore au mouvement malgré la réduction notable de sa production.

Le c[te] 30, impression, se cote 35 1/2 à 36 c. le m., en 8 k. 50, les faiseurs de cette sorte ont des engagements jusqu'à fin octobre et au-delà. La destruction par le feu d'une importante filature de notre région qui alimentait plusieurs tissages de calicot a provoqué une augmentation de 10 à 15 c. au kil. sur les chaînes 24 mécaniques, ce qui paraît devoir amener une augmentation de prix du calicot c[te] 30. La longotte impression, article de plus en plus rare a obtenu 53 1/2, on tient maintenant 54 c.; sur toutes les sortes cretonnes, on note 01 à 02 c. de hausse. Les 1[res] sortes se cotent de 64 à 66 c. le m. et les qualités secondaires de 58 à 60 c. — Les stocks sont de plus en plus faibles.

LILLE, LE 27 AOUT 1874.

La situation générale des affaires est peu satisfaisante ; la reprise que l'on espérait à la suite de la récolte, qui tient, comme rendement, au-delà de ce qu'elle promettait, n'est pas encore venue, et le calme augmente plutôt qu'il ne diminue. On attribue en général cette stagnation persistante, à l'ajournement trop souvent renouvelé des lois constitutionnelles ; il paraît évident que la politique doit intervenir pour expliquer une situation aussi généralement difficile.

Les affaires en toiles ont présenté peu d'animation. Il s'est fait néanmoins un certain nombre de petites affaires. Les fils suivent à peu près la toile : quelques affaires sans activité ; les stocks n'augmentent pas et les prix restent stationnaires.

Les lins du pays ont donné lieu à des transactions peu importantes, les arrivages de la Russie suffisent aux besoins des filatures, de sorte qu'il ne s'est guère traité d'affaires sur place.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la principalité de Lille pendant la deuxième décade d'août.

Importations		Exportations	
Lin	11.840	Lins	74.974
Fils	9.152	Fils	81.701
Toiles	6.963	Toiles	153

Par le port de Dunkerque du 18 au 24 août.

Importations		Exportations	
Lin	168.991	Lin	460
Jute	292.000	Fils de lin	29.604
Etoupe	95.000	Fils de jute	18.400
		Toiles de lin	469

La Belgique et l'Angleterre ne sont guère plus favorisées que nous. Partout règne le plus grand calme, et à Belfast malgré une grève qui dure depuis huit semaines et qui vient justement de finir, il s'est traité un bon nombre d'affaires avec le pays à prix ferme.

Les nouvelles du marché lainier de Londres, où les prix sont demeurés très-fermes, et où la marchandise a été très-disputée, font espérer à Roubaix et à Tourcoing une reprise en fabrique, dont la situation ne répond pas aux cours pratiqués sur les grands marchés.

La hausse de la semaine dernière sur notre marché aux blés n'a été que passagère. Une baisse assez forte lui a succédé, en moyenne de fr. 1 69 à l'hectolitre.

On cote les huiles de colza fr. 65 50, celles de lin fr. 67. En somme peu de changement, affaires toujours très-restreintes.

Bien que les transactions n'aient point été fort importantes, il s'est encore produit une légère hausse sur les sucres au commencement de la semaine.

Les 7/9 sont aujourd'hui au cours de fr. 64. Les sucres raffinés ont suivi le mouvement et ont monté à fr. 152.

Pour les alcools, calme des plus complets. Il y a même lieu de constater de la faiblesse sur les époques à livrer, principalement sur les 8 premiers très-offerts sans demandes. Cette stagnation complète des affaires tient à ce que depuis quelque temps déjà la consommation ne demande presque plus rien et que la majeure partie des négociants est en vacances. On ne peut guère compter sur une reprise avant deux ou trois semaines.

Les derniers cours sont :

3/6 fin disponible	69
3/6 courant	67 75 à 68
Mélasse disponible	70 25
3/6 à livrer 4 premiers	61
— 4 d'été	61
— 4 derniers	64
— 2 prochains	67 50 à 68

Les transactions en charbons sont peu actives ; les compagnies de mines qui ont assuré l'écoulement de leur production, maintiennent les pleins prix, mais on achète au-dessous de ce cours aux intermédiaires. Je vous disais depuis plusieurs mois, que les compagnies avaient diminué leur extraction, j'en ai la preuve matérielle aujourd'hui ; je tiens de source certaine que l'extraction du 1[er] semestre de 1874, a été inférieure de 2 millions de quintaux à celle de la même période de 1873. C'est un fait considérable qu'il importe de signaler, surtout après les assertions contraires émises dans une des séances générales de l'Association pour l'avancement des sciences.

LYON, LE 27 AOUT 1874.

Peu de changements à noter cette semaine dans la situation industrielle et commerciale de notre place. Notre condition continue à enregistrer des chiffres dépassant notablement ceux de la semaine correspondante de l'année dernière puisque nous avons encore pour la semaine qui vient de finir un total de 57,526 kilos, contre 39,813 kilos, en 1873. Du reste, le mouvement général des conditions de soie de l'Europe est également supérieur pour le mois de juillet, à celui du mois correspondant de 1873 s'élevant à 883,403 kilos, contre 693,967 l'an dernier ; par contre, il ne dépasse pas notablement celui du mois précédent. Quant au marché, il a présenté ces jours-ci une tendance meilleure ; mais plus nominale que réelle, car elle réside presque exclusivement dans la croyance de plus en plus répandue que la saison d'automne sera amenée à donner de bons résultats ; et que par suite, les maisons de moyen et de second ordre, malgré leurs importants marchés à livrer en soies classiques, devront revenir aux achats, et cela suivant la facilité avec laquelle ils écouleront leurs produits fabriqués. Les cours sont donc restés assez bien tenus cette semaine.

Les avis de Zurich signalent également un léger regain d'animation

et il s'est traité entre autres ventes des organsins 18/22 qualités moyennes, en même temps que les prix se sont un peu raffermi ; en étoffes l'Amérique du Nord a fait demander quelques gros grains bon marché, mais les prix offerts sont encore trop bas.

A Londres, on annonce pour ces jours-ci, la vente publique « sans réserves » de près de 5,000 b. de gréges pesant plus de 35,000 livres, et l'on se tient fortement sur la réserve dans l'attente de leur résultat. On a vendu des « Eléphant bleu » à sh. 14/6, des « Tsatlees Dragon 3me » à sh. 18/3 et des Canton nouvelles de sh. 11 à 11/6.

Les nouvelles des Etats-Unis sont assez bonnes, mais les affaires sont encore au grand calme.

LE HAVRE, 27 AOUT 1874.

Il y a des journaux qui signalent une reprise marquée des affaires dans l'intérieur. Nous voulons certainement espérer qu'ils sont dans le vrai, mais nous n'avons pas encore pu, au Havre, nous apercevoir de cette reprise. Les affaires, au contraire, sont au grand calme pour la plupart de nos articles, et à part quelques-uns, les autres sont faibles ou en baisse.

Cotons. — Il n'y aurait qu'à rééditer tout ce que nous vous avons déjà dit au sujet de la récolte américaine. Elle marche à souhait et le temps est tout ce que l'on peut désirer de plus favorable. On doit être maintenant en pleine cueillette à peu près dans bien des districts, et par lettre du 9 courant, de Savannah, nous apprenons que 12 balles de coton nouveau étaient déjà arrivées dans ce port à cette date. Il aura continué d'arriver ainsi quelques balles journellement dans tous les ports, et l'on va sans doute nous signaler plus de recettes avant qu'il soit une semaine. Pour le moment nous en sommes encore à 1,000 balles par jour, la presque totalité en cotons vieux.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable d'apporter la plus grande circonspection dans les débuts de la campagne, car tout indique qu'il faut compter sur une très-forte production, à moins d'accidents ultérieurs. Dans l'Inde aussi, on a signalé un temps des plus favorables, et il paraît que l'on a planté davantage que l'an dernier, ce qui pourrait aussi nous amener un excédant de production de ce côté.

Avec ces perspectives de récoltes abondantes, il est certain que le niveau des prix devra s'abaisser. Il est fort difficile de dire, en ce moment, jusqu'où l'on pourra aller; mais il ne paraît pas déraisonnable de croire que tout ce qui sera fait au-dessus de 90 francs pour bon low midling Louisiane sera susceptible de mal rencontrer.

Il y aura d'ailleurs, pour cela, à tenir compte de la marche de l'industrie. Celle-ci ne va pas bien à Manchester, où la grosse consommation se fait. On a sur cette place d'assez gros stocks, et l'engorgement que l'on signale dans les grands marchés de l'Orient n'est pas un bon signe pour l'avenir. On croit, en effet, qu'il y en a pour un certain temps avant de recevoir de nouvelles commandes de l'Inde et de la Chine. Par contre on espère qu'avec les belles récoltes de toute l'Europe, la consommation des tissus sera plus active dans cette contrée.

Ici nous avons été fort calme toute la semaine, et les ventes journalières sont retombées à 5 ou 600 b. avec faiblesse dans les cours. Avec si peu de ventes, en effet, les détenteurs ne peuvent pas écouler ce qu'ils veulent, et il s'établit entre eux une concurrence qui amène de la baisse. On fait maintenant le très-ordinaire Louisiane à fr. 97 et 98, le bas autour de fr. 90, encore demande-t-on assez peu de ce coton, et moins encore des petites sortes. La destruction par le feu, dimanche, de la grande filature de Radepont qui employait 7 à 800 b. par mois des sortes inférieures d'Amérique, va être une nouvelle entrave à l'écoulement de ces sortes.

Les Surate sont très-faibles aussi. On obtient le fair Oomra dans les fr. 63, le fully fair dans les fr. 64, le good fair dans les fr. 68. — Il y a toutefois de ces classements en bonne soie qui valent encore plus chers.

A terme les affaires sont toujours restreintes et l'on a fléchi à fr. 97 pour août, à fr. 96 50 pour septembre à fr. 97 pour les mois suivants.

Les ventes ne fournissent que peu à la filature, mais celle-ci a tiré une partie de son approvisionnement aux débarquements et nos débouchés sont encore bien suivis.

Voici nos stocks comparés :

	1874	1873
Etats-Unis	96.500	46.020
Brésil	7.940	18.080
Indes	52.870	67.240
Autres	3.560	4.990
	160.870	136.330
Cotons en mer :		
Etats-Unis	1.693	5.212
Brésil	»	2.464
Indes	62.188	19.960
	63.881	27.636

Sucres. — L'article est toujours fort calme avec un sentiment de lourdeur. On n'a noté que 55 barriques Antilles, usines à fr. 65 50 par 100 kil. à l'entrepôt.

Laines. — L'article est très-ferme, mais pour ainsi dire sans affaires. — On n'a pas vendu au delà de 150 b. Plata cette semaine. — Le peigne ne marche pas du tout.

Cuirs. — Il s'est encore traité une douzaine de mille pièces, cette semaine, avec des prix en nouvelle hausse. On paye 150 fr. pour bons bœufs Plata secs, 160 francs pour vaches dito, 93 fr. 50 c. pour bœufs salés, 92 à 92 50 pour les vaches dito, et il y a encore tendance à la hausse.

Cafés. — Les débouchés ont encore dépassé 10,000 sacs, la semaine dernière contre 5,800 sacs des arrivages, ce qui diminue le stock et nous donne les chiffres suivants pour le mouvement de la semaine.

	1873.		1874.	
Arrivages..	383.431 sacs	2.570 fûts.	341.789 sacs	600 fûts.
Débouchés.	286.579 —	1.285 —	254.304 —	540 —
Stocks.....	180.302 —	1.267 —	165.048 —	60 —

Les prix sont faibles, pour le Brésil surtout, mais avec les concessions que font les vendeurs, les affaires se réengagent un peu, et l'on a vendu 7 ou 8,000 sacs depuis huit jours.

La tendance de l'article est faible néanmoins, vu les avis que l'on reçoit des lieux de production. Nous savons ainsi que pour la semaine finie le 26 courant à Rio, on a reçu 10,000 sacs par jour et le stock s'était relevé à 100,000 sacs. — Nous croyons toujours qu'il faut s'attendre pour l'avenir à un fort approvisionnement et que les cours, par suite, devront revenir à leurs taux ordinaires. Actuellement, le Haïti tel quel vaut 100 à 101 francs le sain 102 fr. 50 à 105 francs, les bons Rio courants de 95 à 100 francs, les Santos de 105 à 110 francs, les supérieurs de 112 à 116 francs.

BORDEAUX, le 26 AOUT 1874.

Vins. — Depuis huit jours, des affaires d'une certaine importance ont eu lieu en vins fins de 1873. Nous citerons notamment les vins du Château Beychevelle et du Château Saint-Pierre-Saint-Julien, ainsi que les vins du cru de Duhart, Milon, Pauillac, du Château-Latour de Mons Soussans, du Château Dupré-Listrac et du Château Barton-Léoville.

En vins fins de 1872, on a pris 40 tonneaux du Château Brown-Cantenac.

On a continué également à acheter quelques petits vins de 1872 et 1873, dont les quantités deviennent très-exiguës et dont les prix tendent à se raffermir.

Le temps a été magnifique et très-favorable aux vignes pendant la semaine qui vient de s'écouler.

Spiritueux. — Malgré le calme des affaires, les cours des 3/6 ont continué cette semaine à maintenir leurs prix comme suit :

3/6 Languedoc disponible.....Fr. 100
3/6 Nord — .... 78 à 80

Cafés. — L'article a été stationnaire depuis une quinzaine de jours; la demande a été limitée aux besoins de la consommation; la spéculation est restée éloignée du marché. La vente publique de Hollande s'est faite ces jours derniers en légère baisse ; ce résultat n'a pas trop impressionné notre marché, mais cela pourra ralentir un peu la demande. Il a été traité, depuis notre dernière revue : 400 sacs Guayra non gragé à fr. 120 E ; 225 sacs Mysore, de fr. 122 50 à 123 50 E ; 100 sacs Mangola, à fr. 123 50 E ; 305 sacs Malabar, à fr. 122 E ; 160 sacs Wynard, à fr. 123 E ; 38 sacs Salem, à fr. 135 E. Il est arrivé par *Venezolana* 5,700 sacs Guayra déjà vendus à livrer.

Cacaos. — La demande reste très-calme ; cependant quelques genres ont été plus recherchés. Espérons que ce mouvement va grandir aux approches de l'automne. Il a été traité : 51 quarts Martinique, à fr. 110 et 111 A ; 320 sacs Caraque, à fr. 95 E ; 150 sacs Guayaquil, à fr. 68 et 69 E ; 320 sacs dito, à fr. 66 E ; 400 sacs Bahia, à fr. 54 E ; 660 sacs Carupano, à fr. 80 et 84 E. Il est arrivé 920 sacs Guayra et Puerto Cabello par le navire *Venezolana*.

Sucres. — Les arrivages du mois ont été en grande partie appliqués à des marchés à livrer. Par suite, la raffinerie n'a pas eu à opérer beaucoup sur le disponible ; mais elle a fait d'assez forts achats en livrable. Voici le résumé des affaires du mois : 30 barriques Martinique brut à fr. 59 A la bonne 4e ; 39 barriques, 91 quarts, 1,065 sacs Guadeloupe, usine 1er jet, à fr. 68 75 A le sucre ; 160 barriques *dito* 2e jet à fr. 58 A le sucre ; 2,850 sacs Guadeloupe usine à prix divers, non indiqués ; 2,060 barriques usine à livrer, aux prix des indigènes aux époques d'arrivée. Les prix sont généralement bien tenus à cause de nos faibles provisions.

En raffinés, la demande n'est pas bien active ; on cote les pains 1er choix fr. 75 ; 2e choix fr. 74 à 74 50 ; pilés fr. 73 à 74 ; mélasse fr. 20 à 21.

Céréales. — La récolte est terminée et, ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier bulletin, elle est très-bonne, c'est-à-dire au-dessus d'une bonne moyenne tant en quantité qu'en qualité.

La baisse ne cesse de progresser, malgré la résistance de la culture qui ne subit que forcément cette différence de fr. 7 à 8 par hectolitre dans les prix des blés. Néanmoins on peut acheter les bons blés de notre rayon dans les prix de fr. 20 à 21 les 80 kilos, selon provenance et qualité ; dans ces prix, la meunerie de notre contrée suffit facilement à son travail réduit par la maigreur des eaux et aux demandes de sa clientèle qui n'achète que de très-faibles quantités, espérant que chaque jour la baisse fera de nouveaux progrès.

Les farines sont toujours très-offertes, surtout en livraisons sur le mois de septembre, dans les prix de fr. 35 à 38 les 100 kilos pour les CO et fr. 33 à 34 les SF ; les bonnes farines disponibles sont assez rares : on les vend de fr. 38 à 39.

Ces bas prix ont attiré l'attention des exportateurs : il s'est traité quelques affaires en barils minots étuvés de la marque Chaumel et Ce et de la marque Coumeau dans les prix de fr. 40 à 42 ; ces mêmes farines sont offertes à fr. 39 livrables en sep-

tembre et octobre. On a aussi vendu quelques petits lots de farine pour l'Angleterre. Il est probable que si nous baissions encore un peu, l'exportation deviendrait importante.

Les sons et les repasses ont subi une baisse assez sensible. Les avoines ont aussi baissé; les pluies des premiers jours d'août très-favorables aux fourrages et aux prairies, ont contribué à la baisse de cet article.

Les fèves sont très-demandées par l'Angleterre dans les prix de fr. 15 à 16 les 75 kilog.

PRODUITS RÉSINEUX. — Les colophanes continuent à être assez recherchées, surtout dans les qualités supérieures.

Après diverses fluctuations, l'essence de térébenthine est descendue à fr. 58, cours du marché en première main. Les prix de fr. 57 à 53, logés pour l'expédition, ne sont pas rémunérateurs pour l'intermédiaire; mais cela est dû aux importateurs d'Amérique, *via* Londres, qui restreignent nos débouchés. Londres est à sh. 25/ et 24/6, marché très-calme.

Les demandes pour la résine arrivent avec assez d'entrain, mais, de même que pour les autres articles résineux, les ventes rémunératrices sont difficiles.

MARSEILLE, LE 26 AOUT 1874.

On parle beaucoup, en ce moment, de l'essai pour l'importation d'un produit tout nouveau, tenté par une maison de notre place. Il s'agit, en effet, d'une quarantaine de chevaux de la Plata, qui ont été embarqués à Buenos-Ayres par le steamer *La France* de la Compagnie des transports maritimes, et qui viennent d'être débarqués au Frioul. Ces pauvres animaux paraissent avoir ressenti cruellement les fatigues du voyage, et trois d'entre eux y ont même succombé. Les survivants ont été envoyés au vert, mais je ne crois pas que cette tentative ait des imitateurs, du moins jusqu'à ce que l'on ait trouvé des moyens plus perfectionnés de transports. Un pareil essai a été du reste fait au Havre l'année dernière, si je me le rappelle bien; il ne paraît pas avoir non plus donné des résultats bien satisfaisants. Cependant, d'un autre côté, les armateurs nantais envoient avec succès des chargements de mules aux Antilles, et cela me porte également à croire que notre paquebot ne devait pas être muni d'installations suffisantes, et qu'il y a là sans doute défaut d'expérience.

Pas de changements notables cette semaine dans la position des diverses branches de notre commerce. Les céréales, les graines, les cotons et les soies sont toujours au grand calme; les laines ont perdu un peu de leur activité; mais par contre les sucres, les cafés, les huiles de graines et d'olives, ainsi que les savons, ont donné lieu à quelques affaires à des prix bien soutenus.

CÉRÉALES.—Comme l'on ne pouvait que s'y attendre, nous venons de traverser une nouvelle période de calme, sans que nous ayons meilleur espoir pour la huitaine suivante. Cette année, notre rôle de port d'importation se trouve presque complétement annihilé par le résultat énorme de la récolte indigène, et nous ne pouvions guère espérer des débouchés bien suivis sur les marchés suisses et sur ceux de l'Allemagne du Sud, qui ont tant contribué à alimenter notre marché l'année dernière. Déjà maintenant, malgré les concessions journalières des détenteurs, nous avons peine à placer des lots en disponible; en livrable, nous serions probablement réduit à la même inactivité, sans quelques achats de la semoulerie en blés d'Afrique pour parer à la vente à découvert de leurs produits; les ventes, opérées, pour la plupart sur les huit mois et les douze mois de septembre, ont accusé une baisse légère. Voici, du reste, quels ont été les derniers cours payés: Tuzelle Oran, 4 m. de nov. fr. 29 75 à fr. 30 les 100 kilos; Taganrog dur 132/127 fr. 36 arr. dec; Berdianska 128/123 fr. 40 disp. les 160 litres esc. 1 0/0. On a traité enfin une affaire majeure de 37.000 quint. Bombay dur, livraisons échelonnées jusqu'en novembre de fr. 27 50 à 26. Importations du 14 au 20 courant 95,040 hect., sorties des docks 314 tonnes; stock au 20 courant, 15,232 tonnes; stock la semaine précédente, 18,846 tonnes; diminution 1,927 tonnes.

GRAINS GROSSIERS. FARINES. ISSUES. — Grand calme sur les grains grossiers, les orges seules exceptées et pour lesquelles on a payé fr. 20.50, pour Philippeville; de fr. 17 à 17.50, pour provenances Caramanie et Segris. En farines, on paie fr.50/54, pour minot Tuzelle; fr. 50/53 pour dito T S.; fr. 54/56, pour dito M.; fr. 43/47 pour S O B., et fr. 42/46, pour S B., les 0/0 kilos. Les issues sont toujours peu abondantes et fort calmes à fr. 15, pour gros son disponible; fr. 14.50 à 15, pour livrable.

CAFÉS. — Les enchères de Hollande, quoique faites à des prix inférieurs aux taxations pour les sortes communes, ont eu néanmoins une influence favorable sur notre marché, où, vu l'importance des enchères, on s'attendait à une baisse beaucoup plus marquée. Il en est résulté que, dès le résultat de la vente connue, la consommation s'est assez volontiers remise aux achats aux cours de fr. 87.50 pour Rio magasin, fr. 97.50 pour dito à livrer par steamer. Les cafés bon goût, dont la situation ne paraît pas avoir été ébranlée, s'écoulent d'une manière assez régulière, dans la parité de fr. 115/114.50 pour Malabar natif disp.; fr. 137/138 pour moka Aden; fr. 117 pour Mysore à livrer. Importations du 14/20 août, 1,758 sacs; sorties de magasin, 9,448 contre 9,722 la semaine passée, stocks en entrepôt 51,441 sacs pesant 3,829 tonnes contre 57,613 sacs pesant 3,737 tonnes la semaine précédente. Les dernières affaires comprennent 4,500 sacs Santos flottant à sh. 83; 400 sacs triage Santos fr. 72; 2,800 sacs Guayra gragés à fr. 116.

SUCRES. — La semaine a été bonne, et les affaires excitées par les avis favorables du dehors eussent été plus nombreuses si la réduction de notre stock ne les eût limitées. On a payé fr. 64.75 pour des Réunion non cristallisés et fr. 65.75 pour des cristallisés soit une hausse de 1 franc sur les cours de la semaine précédente. Arrivages du 14/21 août 6,102 b. Réunion, 441 s. Egypte, 1,935 s., 302 qts, 14 bqus Guadeloupe; stock en entrepôt 622 ton. contre 829 la semaine précédente. Les raffinés sont actifs et en hausse de 50 centimes à fr. 78 pour les pains nus 5/10 kil. 1[er] choix et fr. 77.50 pour dito 2[me] choix.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Pas de changements notables dans la position ni dans les prix. Les cours suivants ont été mis au jour: sésames Calcutta à livrer fr. 31.50, ravisons Russie fr. 20, lin dito prochaine arrivée fr. 34, dito Sicile sept. fr. 36.50, arachides Galam prochaine arrivée fr. 27.75, dito bas de la côte fr. 27.50, colza Danube fr. 32.50.

HUILES DE GRAINES. — L'amélioration que nous notions la semaine dernière sur ce produit s'est encore accentuée depuis, et les prix cotés accusent maintenant une majoration d'environ 4 francs par 100 kil, pour la huitaine, et pour les sésames à livrer on trouve même difficilement vendeurs.

HUILES D'OLIVES. — C'est également du mieux que nous avons à enregistrer et l'on a fait des placements assez importants, tant en disponible qu'en livrable, à raison de fr. 53 pour huile à fabrique indigène ou Tunis et Mogador disponible et 3 derniers mois; fr. 51,50/52 pour six premiers mois. L'huile comestible est rare, principalement celle du Var, qui continue à manquer.

SAVONS. — Quelques demandes qui ont contribué à raffermir les cours qu'il faut voir de fr. 58/60 pour pâle et vif coupe ferme, fr. 57.50/58 pour moyenne ferme, et de fr. 57/57,50 pour moyenne.

TOURTEAUX. — Toujours jouissant de la même faveur et devenant de plus en plus rares à fr. 24 pour lin, fr. 16,25/16,50 pour sésame disponible, fr. 14,75 pour ravisons, fr. 13,75 pour arachides, fr. 12,50 pour cotons.

LAINES. — Les bonnes nouvelles de Londres n'ont pu que confirmer les bonnes dispositions de notre marché, et la consommation a encore fait emplète, cette huitaine, de près de 3,000 b., comprenant en majorité les provenances Perse et Syrie et payées de fr. 1,70 à 1,90 le kilog. En clôture, on est un peu plus calme et à ces deux dernières bourses, nous n'avons eu que des affaires insignifiantes, mais les cours sont fermes. Arrivages du 14/20 août, 6,454 b.; ventes, 3,010 b.; stock, 31,856 b.

COTONS. — Au grand calme, la consommation n'achetant que suivant ses besoins. Le stock actuel est de 15,292 b., contre 13,599 b. la semaine correspondante de l'année dernière. Voici quelles ont été les derniers prix payés: Jumel fr. 101,50 (50 b). A la bourse d'hier, on n'a pas traité une seule affaire, et nous clôturons faibles.

SOIES. — Très-calmes, avec tendance à la baisse au début de la semaine; depuis, sans que les affaires soient devenues plus suivies, il s'est manifesté un peu de mieux. Condition du 15/21 août: 37 ballots conditionnés, 20 pesés, 34 opérations de titrage, 3 essais de cocons.

PRODUITS DIVERS. — Les métaux sont restés sans changement, c'est-à-dire avec de la tenue sur les cuivres et les étains. Les spiritueux n'ont pas varié non plus, 3/6 betterave fr. 76, marc fr. 75. Les morues ont baissé de 6 à 8 0/0. Les cuirs secs de la Plata ont été calmes et faibles, et les peaux de mouton restent demandées de fr. 100/125.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 28 août. — Cotons: affaires calmes, prix en baisse. Ventes, 400 balles. Très-ordinaire Louisiane disp., fr. 97 à 97 50; dito sur août, fr. 96; dito sur septembre, fr. 96 50; dito sur mois suivants, fr. 97 les 50 kil.

MARSEILLE, 28 août. — Blés et farines: affaires calmes. Stock dans les docks, 159-767 qtx métr., contre 172,325 la semaine dernière. — Importations de la semaine, 44,161 qtx, contre 69,772 qtx la semaine dernière. — Ventes de la semaine, 42,280 qtx, contre 38,528 quintaux.

LIVERPOOL, 28 août. — Cotons: ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Affaires calmes, prix tenus. Importations 4,000 balles.

NEW-YORK, 27 août. — Or, 109 3/4. — Change sur Londres, 4 dollars 87 cents par livre anglaise. — Change sur Paris, 5 13 3/4. — Pétrole: Standard White (le gallon) 12 cents; dito à Philadelphie, 11 cents 3/4. — Maïs: 82 cents ou 4 25 le bushel de 35 litres. — Café: Rio fair 17 1/2. — Sucre raffiné, bonne qualité Moscovade, 8. — Saindoux: marque Wilcox, 14 1/8. — Lard: 12 1/4. — Céréales sans variation. — Fret en hausse de 1/2 dollars ou 2 50 par tonne.

CHRONIQUE AGRICOLE.

La température, depuis une quinzaine, a été éminemment favorable et a permis aux contrées septentrionales de terminer la rentrée de leurs récoltes dans les meilleures conditions. La préparation des terres destinées à recevoir les semailles d'automne s'effectue également au gré des cultivateurs. L'ameublissement parfait des guérets et leur propreté sont les premières conditions de bonnes semailles.

Sur les marchés français, les blés, dont les offres sont très-nombreuses, continuent à subir une dépréciation sensible. Les prix extrêmes sont tombés de fr. 24 à 26 le quintal, ce qui constitue une baisse d'environ 37 0/0 sur les cours les plus élevés de l'année.

Les farines, bien qu'ayant subi une forte baisse, ne présentent pas des écarts aussi grands. Elles se paient aujourd'hui, selon les marques et provenances, de fr. 34 à 38 les 100 kilog.

Les seigles, plus offerts que demandés, valent de fr. 18 à 19 les 100 kilog., et les avoines nouvelles se raisonnent de fr. 21 à

24. Les orges sont encore si peu abondantes à la vente que la cote en est plus nominale que réelle de fr. 21.50 à 23.

Tous ces cours sont ceux des marchandises immédiatement disponibles. Les affaires limitées, pour le disponible, aux besoins de la consommation journalière, sont nulles ou à peu près sur le livrable.

Les acheteurs, dans l'espérance que nous croyons très-fondée, du reste, d'obtenir de nouvelles concessions, mettent une extrême réserve dans leurs opérations.

En Angleterre, en Allemagne et en Russie les résultats de la moisson donnent une satisfaction générale. La baisse que nos correspondances signalent sur les blés à Londres, à Liverpool, à Anvers, à Hambourg et Odessa confirme les bons renseignements transmis sur les récoltes de ces contrées.

L'Amérique est également en forte baisse. Dans cette contrée non-seulement la récolte a été bonne, mais les stocks en blé vieux sont encore considérables.

Les affaires y sont très-calmes et ne reprendront leur marche normale que quand le commerce anglais sera complétement édifié sur les ressources de la production indigène et sur l'importance de la récolte du continent européen.

Tandis que les cours des huiles de colza se maintiennent fermes sur les marchés de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre, chez nous ils continuent à fléchir; mais les vendeurs commencent à montrer une grande réserve. Aux cours actuels, il devient difficile d'émettre une appréciation, car malgré la baisse de l'huile, la graine de colza est peu offerte, et les détenteurs ne veulent rien céder au-dessous de fr. 33 à 34 les 100 kil. Il se peut toutefois que la baisse ne soit pas terminée, mais aux prix actuels les acheteurs ne sauraient s'abstenir longtemps encore.

Malgré le marasme des affaires et la diminution de la consommation par suite de l'inactivité de l'industrie, le stock est sensiblement réduit. D'un autre côté, la récolte ayant été médiocre en Hongrie, cette année, ce pays ne pourra pas nous expédier de marchandises, et les bas prix de l'huile de colza éloignent la concurrence des huiles auxiliaires. Dans de telles conditions, il nous semble difficile que des achats sur les quatre premiers mois n'offrent pas des chances sérieuses de bénéfices, les prix étant tombés à 32 1/2 0/0 au-dessous du cours moyen.

Les huiles de lin, toujours délaissées, n'ont qu'une cote nominale. Les travaux de peinture, qui absorbent presque exclusivement ce genre d'huile, n'ont eu, pendant cette campagne, qu'une importance très-minime.

Les spiritueux, sous l'influence de réalisations nombreuses, ont fléchi; mais la diminution persistante du stock, qui n'est plus que de 5,400 pipes, fait supposer que les cours se relèveront sur septembre et octobre. En ce qui concerne le livrable éloigné, toutes les chances sont en faveur de la baisse.

Les vins donnent lieu à des affaires assez actives sur la place de Paris; les cours néanmoins varient peu, et les bons vins de soutirage se paient de fr. 165 à 170 les 225 litres en entrepôt.

A l'exception de la Bourgogne et de la Champagne, les contrées vinicoles se montrent satisfaites des apparences de la récolte.

Marché du mercredi 26 août.

Le marché aux blés était nombreux comme personnel, et les offres tant du commerce que de la culture abondantes. La meunerie a montré dans ses achats une grande réserve; néanmoins elle n'a pu obtenir la moindre concession sur les prix qui sont, à quelques centimes près, ceux du marché précédent. Les limites extrêmes des cours ont varié de fr. 24 75 à fr. 25, fr. 26 et fr. 26 50 les 100 kilog. en gare de Paris. Ces cours constituent un temps d'arrêt dans la baisse; cette demi-réaction est logique à la suite de la forte dépréciation que nous avons constatée depuis quinze jours.

Les seigles, sans être très-recherchés, ont été d'un placement plus facile de fr. 19 75 à fr. 20 les 100 kilogr.

En orges, il s'est traité quelques affaires de fr. 22 50 à fr. 23.

Les avoines sont plus fermes. Les qualités de choix ont preneurs à fr. 25 50, les qualités ordinaires se paient fr. 24 et les sortes secondaires fr. 22 50 à fr. 23 les 100 kilogr.

Les farines de consommation n'ont toujours qu'un placement limité aux besoins de la cuisson journalière. Les prix extrêmes varient de fr. 54 à fr. 59 les 159 kilogr., toile à rendre.

La marque Darblay est à fr. 59.

Peu d'affaires à noter en farines de spéculation.

La liquidation d'août se fait par anticipation et selon toute probabilité se terminera sans complications.

Les supérieures très-rares en courant de mois sont à des cours supérieurs aux huit-marques. Du reste, on en fait très-peu, la spéculation se portant exclusivement sur les huit-marques.

	Huit-marques.	Supérieures.
	—	—
Courant	57 50	58 50
Septembre	56 25	56 »
Septembre et octobre	56 55	55 75
4 derniers	56 25	55 50
4 de novembre	56 25	55 50

Les 159 kilogr., toile perdue.

Vendredi 28 août.

DERNIERS COURS.

Les farines de consommation ne varient pas et restent cotées de fr. 54 à 59 les 159 kil. A fr. 57, la boulangerie peut acheter de très-bel es marchandises. Les farines de spéculation ont une tendance plus faible. Beaucoup de vendeurs et peu d'acheteurs.

	8 marques.	Supérieures.
	—	—
Courant	57 75	58 »
Septembre	57 »	56 »
Septemb. et octob.	57 »	56 »
4 derniers	57 »	56 »
4 de novembre	57 »	56 »

les 159 kil., toile perdue.

Les huiles donnent lieu à très-peu d'affaires, et les cours sont faiblement tenus.

	Colza.	Lin.
	—	—
Disponible et courant.	72 »	76 25
Septembre	72 »	75 50
4 derniers	73 25	74 »
4 premiers	76 »	74 50
4 d'été	78 »	

le tout aux 100 kil.

Les spiritueux accusent aujourd'hui une tendance plus ferme, sans que les transactions soient plus actives. Courant fr. 69,50, septembre et octobre fr. 70, novembre et décembre fr. 64,50, 4 premiers fr. 61,50 l'hectolitre à 90 degrés.

ED. MARION.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	20 AOUT	27 AOUT
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.277.162.368	1.274.878.945
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	91.677	182.467
Portefeuille de Paris. — Commerce	323.573.064	309.251.823
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	347.679.501	343.478 284
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	9.437.000	10.028.900
Id. Id. Succ	3.709.300	4.682.550
Avances sur effets publics franç. Paris	27.138.100	26.958.400
Id. Id. Succ.	17.477.450	17.155 150
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	48.827.500	41.778.000
Id. Id. Succ.	15.501.600	15.333.300
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.175.400	1.159.400
Id. Id. Succ.	500 500	500 500
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.957.796	2.960.090
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	1.450.145	1.474.216
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	6.605.075	10.452.028
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.001.967
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000,000	10.000 000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.519.028.320	2.502 799.695
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	4.833.520	3.790.146
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	11.347.407	12.126.699
Compte courant du trésor, créditeur	166.475.364	167.909.858
Comptes courants à Paris	2 0.907.549	230.530.415
Comptes courants dans les succursales.	25.886.867	33.457.353
Dividendes à payer	3.507.152	3.228.062
Effets au comptant non disponibles	1.508.426	1.577.595
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	7.217.763	7.604.219
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	16.769.976	11.446.379
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.249.444.221	3.226.432.297

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	»	2.283.423
Portefeuille commercial	»	18.522.458
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	6.170.150
—		
Billets en circulation	»	16.228.625
Compte courant du Trésor	1.434.494	»
Comptes courants particuliers	»	2.806.647

Encore une diminution de 18 millions 1/2 dans le portefeuille de la Banque, et de 16 millions dans l'ensemble des avances. En 1848, le portefeuille de mars de cette année à juin 1850 inclusivement ne cessa de baisser. Il tomba de 303 millions à 100 ; il se relevait à 149 millions au commencement de 1851, et aurait continué à monter, la reprise des affaires aidant, sans l'agitation qui a précédé le coup d'Etat. Mais la disposition des esprits était autre alors qu'aujourd'hui, car la rente 3 0/0 qui, en 1870, aux plus mauvais moments, se tenait au-dessus de 50 francs, tombait à 32 fr. 50 le 5 avril 1848. Si le crédit de l'Etat est tel qu'aujourd'hui les rentes 3 0/0 et 5 0/0 sont au double des cours d'avril 1848, si l'ordre, si peu sûr dans les rues à cette dernière date, est respecté depuis longtemps par le pays tout entier, ne devait-on pas espérer que, plus de trois ans après la Commune, la reprise des affaires commencerait à se manifester quand le portefeuille, sous la seconde République, a cessé de décroître deux ans au plus après la répression de l'insurrection de Juin ; mais pour cela il faut le retour de la confiance et il tient à des considérations politiques qui sortent de notre cadre.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

27 août 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	37.266.215	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	22 266.215
		Argent monn. et ling.	»
Total	37.266.215	Total	37.266 215

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.594.013
Réservé et prof. et pert.	3.419.699	Portefeuille et avances.	16.880 097
Trésor et Admin. publ.	4.334.775	Billets en rés. (N. B.)	10.933.340
Comptes particuliers	19.521.232	Or et arg. mon. (N. B.).	811.904
Billets à sept jours, etc.	390.648		
Total	42.219.354	Total	42.219.354

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11 015 106
Réserve et prof. et pert.	3 419.699	Fonds publics	17 578 913
Billets en circulation	26.332.875	Portefeuille et avances.	16.880.097
Billets à sept jours	390.648	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	23.078.119
Trésor et Admin. publ.	4.334.775		
Comptes particuliers	19.521.232		
Total	68.552.229	Total	68.552.229

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 156.910
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	87.426	»
Comptes-courants des particuliers	660.360	»
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	»	1.939
Encaisse métallique	536.741	»
Réserve en billets et espèces	693.651	»

La Banque d'Angleterre vient de ramener à 3 0/0, taux pratiqué il y a moins d'un mois, l'escompte des effets de commerce. L'encaisse a éprouvé une augmentation de 536,741 liv. st. La proportion de la réserve en billets et espèces à l'ensemble des comptes courants a monté à 48 1/16 0/0. Ainsi donc c'est un fait circonscrit comme temps et comme importance, qui a tout à coup poussé la Banque d'Angleterre à sonner la cloche d'alarme. Avec une constitution libre nous aurions trouvé naturel que cette institution fît subir au prix de ses services les moindres oscillations du marché des capitaux disponibles ; mais si la Banque d'Angleterre a agi comme elle l'a fait, c'est moins pour répondre à la tendance du marché que pour obéir aux dispositions restrictives de l'acte de 1844. C'est pourquoi nous regrettons ces allées et venues inutiles et fatigantes pour le monde des affaires.

La Banque nationale d'Autriche, pour la semaine écoulée au 26 août, a vu son encaisse métallique diminuer de 213,000 fl. et sa circulation de 315,000; son portefeuille a diminué de 67,000 fl., et ses avances sur titres de 547,000. Tout cela n'atteste pas un bien vif mouvement d'affaires.

La Banque de Prusse qui la semaine dernière nous offrait un bilan si peu favorable, ne nous en donne un guère meilleur le 25 août. Il y a bien une légère augmentation de 210,000 th. dans le portefeuille commercial, mais les avances sur nantissements ont reculé de 448,000 th. Voici d'ailleurs les différences d'une semaine à l'autre :

Augmentations.	Thalers.	Diminutions.	Thalers.
Encaisse métallique	1,077.000	Billets en circulation	518.000
Portefeuille commercial	210.000	Avances sur effets pub.	448.000
Compte du Trésor (créd.)	2.211.000	Billets en caisse	331.000
		Comptes cour. particul.	291.000

La proportion de l'actif liquide au passif est de 75 1/2 0/0.

Ce ne sont pas encore là des indices d'une bien grande ardeur dans le mouvement commercial. A tous les gouvernements actuels on peut dire : Faites de la bonne politique, si vous voulez que les transactions reprennent.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		1er SEPT. 1870	31 AOUT 1871	29 AOUT 1872	28 AOUT 1873	27 AOUT 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	1.730.1	1.9?3.3	2 302 9	2.868.0	2.502 8
	Encaisse	844 1	650.0	784. 5	716 9	1.274.9
	Portefeuille	1.440.9	562.8	958 8	918.0	652.7
	Avances	179 0	107.1	15?.2	148.4	107.5
	Prêts à l'Etat	200.0	1.255.7	1.420.4	1.430.1	927 2
	Compt. cour. Trés.	219 4	325.6	587.8	138.1	167.9
	— part.	509.8	435.2	392 5	165.5	264.0
	Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		5 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		60 fr.	56 fr. 45	55 fr. 50	57 fr. 75	63 fr. 50
Cours du 5 0/0		»	88 fr. 80	85 fr. 50	91 fr. 40	99 fr. 45
Prix du quintal de blé.		26 fr. 31	33 fr. 27	27 fr. 03	36 fr. 37	27 fr. 10
Prime de l'or		3/4 °/oo	3 1/2 °/oo	13 1/2 °/oo	11 1/2 °/oo	Pair.
Prix du Londres court		25 fr. 10	25 fr. 45	25 fr. 55	25 fr. 39	25 fr. 19

La semaine écoulée au 1er septembre 1870 est peu mouvementée; on attend, on sommeille presque. Quel réveil!

En 1871 comme en 1872, l'opération du classement ou mieux des versements anticipés sur les emprunts absorbe l'attention du monde financier, mais pas assez cependant pour que la question de la confirmation, en 1871, pour toute la durée de l'Assemblée, des pouvoirs du chef du pouvoir exécutif, en la personne de M. Thiers avec le titre de Président de la République française, et le fait de l'évacuation, en 1872, des départements de la Marne et de la Haute-Marne par les Allemands soient, à ces époques respectives, sans influence sur le mouvement des affaires. Remarquons qu'à cette dernière date (29 août 1872), il ne reste plus que deux milliards et demi à verser à nos voisins qui occupent encore les départements des Ardennes, des Vosges, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que le territoire de l'héroïque Belfort.

En 1873, on touche au moment de la libération, et de notre rançon et du territoire. Un déficit dans la récolte a fait monter le prix du blé jusqu'à 36 fr. 37 c. le quintal; c'est la moyenne pour toute la France, de la semaine qui a vu les plus hauts cours de l'année. Cependant, grâce à l'extension de la circulation de la Banque de France et à la confiance avec laquelle est accepté le billet de banque français, l'or n'a qu'une prime insignifiante en dépit du double motif de l'exportation du numéraire.

En 1874, l'arrêt des affaires continue à se manifester et par la diminution du portefeuille de la Banque de France et par l'abondance des capitaux sans emploi.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0			3 0/0		
—	Pl. haut	Pl. bas	Dernier	Pl. haut	Pl. bas	Dernier
Vendredi	99 40	99.30	99.30	63.55	63 40	63.50
Samedi	99 40	99.30	99.40	63 40	63.40	63 40
Lundi	99.55	99.40	99.55	63.50	63.35	63.50
Mardi	99.70	99.52	99.70	63.60	63.45	63.60
Mercredi	99.70	99.50	99.50	63.65	63.45	63.45
Jeudi	99.50	99.40	99.45	63.55	63.40	63.50
TERME						
Vendredi	99.50	99.35	99.35	63.65	63.47	63.47
Samedi	99.45	99.37	99.42	63.60	63 50	63 50
Lundi	99.60	99.45	99.55	63.60	63.50	63.55
Mardi	99.72	99.57	99.72	63 67	63.62	63.65
Mercredi	99.72	99.55	99.55	63.75	63.55	63 55
Jeudi	99.55	99.40	99.52	63.55	63.50	63.55

Un peu d'atonie dans les transactions aura particulièrement caractérisé cette semaine. Comme l'Assemblée nationale et bien d'autres centres d'activité, la Bourse est en

vacances, et les affaires s'en ressentent naturellement. Cependant remarquons que les arbitrages au comptant en faveur du 5 0/0 et au détriment du 3 0/0 ont lieu d'une manière assez constante, sans que les cours en soient bien affectés. Les Recettes générales, par exemple, envoient chaque jour des ordres d'achats de 5 0/0 plus ou moins importants, accompagnés d'ordres de ventes de 3 0/0 bien moins considérables, reconnaissons-le. Cela tient, encore une fois, à ce qu'aux cours respectifs actuels le 5 0/0 rapporte 5.03 0/0 et le 3 0/0 4.92 0/0, tenant compte des échéances des coupons à recevoir.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		20 aout	27 août	Variations
100	4 0/0 j. 22 mars	... ..	... ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 mars	92 05	92 40	+ 0 35
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	528 75	529 50	+ 0 75
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juil et	465 ..	460 ..	— 5 ..
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	485 ..	483 75	— 1 25
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	221 25	219 75	— 1 50
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er mars	443 75	443 ..	— 0 75
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er août	477 50	482 ..	+ 4 50
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	305 50	305 ..	— 0 50
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	277 25	279 50	+ 2 25
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	1025 ..	1035 ..	+ 10 ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	494 ..	495 ..	+ 1 ..

Les autres fonds français publics ou municipaux n'ont également été le sujet que de négociations fort restreintes, et les quelques variations que fournit la comparaison des cours d'une semaine à l'autre sont dûes à d'insignifiantes transactions. Tout au plus pouvons-nous attribuer à l'approche du tirage du 15 septembre la fermeté, nous n'osons dire la hausse, des obligations 1865 de la ville de Paris.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		20 août.	27 août.	Variations.
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	.. ...	94 ..	.. ....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	... ..	1221 25	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er mars	287 50	288 ..	+ 50
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 1/4	68 3/8	+ 1/8
100	— — j. 1er avril	68 1/4	69 ..	+ 3/4
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août	.. ...	64 7/8	.. .. .
100	— — j. 1er mai	... ...	.. ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	.. ./.	.. ..	.. ....
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	464 ..	465 ..	+ 1 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	78 ..	79 1/4	+ 1 1/4
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	397 50	415 ..	+ 17 50
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	366 25	375 ..	+ 8 75
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873	18 1/2	17 1/2	— 1 ..
100	— — intér. j. janvier 1873	13 1/2	12 ..	— 1 1/2
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	465 ..	465 ..	.. ....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 1/8	106 ..	+ 7/8
100	— — 1864 j. mai	... ..	107 ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai	... ..	... ..	.. ....
100	— — 1867 j. juillet	110 ...	110 3/4	+ 3/4
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 3/8	105 5/8	+ 1/4
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	230 ..	230 ..	.. ....
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	67 45	67 ..	— 45
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	39 50	.. ..	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	68 1/2	68 1/4	— 1/4
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril	67 3/4	67 3/4	.. ....
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	67 ...	67 3/8	+ 3/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril	207 ..	206 ..	— 1 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet	.. ..	.. ..	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	67 ..	68 ..	+ 1 ..
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	57 75	... ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	... ...	... ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	100 1/2	101 1/2	+ 1 ..
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	96 1/2	.. ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	101 ..	104 ..	+ 3 ..
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	430 ..	428 75	— 1 25
500	— — 1869 j. 1er mai	431 25	427 50	— 3 75
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	101 1/2	101 1/2	.. ....
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	248 ..	250 ..	+ 2 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	44 ..	45 50	+ 1 50
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	293 ..	301 ..	+ 8 ..
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	321 25	327 50	+ 6 25
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	325 ..	327 ..	+ 2 ..
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	283 75	288 75	+ 5 ..

Les fonds étrangers ont montré au contraire plus d'animation ; ainsi tous les fonds égyptiens sont en hausse, tant ceux ayant particulièrement le khédive pour débiteur que ceux propres au gouvernement. Il en est demême des fonds turcs et un peu des tunisiens, enfin de ce que, dans le langage familier de la bourse, on appelle valeurs a turbans. Et ce n'est pas sans intention que nous nous servons de ce terme ; c'est qu'en effet il y a quelque analogie entre les divers fonds d'Etats musulmans et, sans pousser trop loin cette assimilation, on peut se dire qu'ils ont plus de rapport entre eux que l'un d'eux, quel qu'il soit, avec ceux des Etats de civilisation occidentale. C'est ce que le public ne comprend pas toujours assez. A ceux-là seuls qui sont en rapport de commerce régulier avec les pays orientaux il est permis par la prudence de s'intéresser parfois dans les valeurs publiques de ces contrées. Le public ordinaire, qui ne peut ni contrôler, ni se défendre doit s'abstenir par circonspection.

Ces réflexions nous viennent à propos d'un nouvel emprunt turc en 5 0/0 de la dette générale au capital nominal de un milliard de francs, pris ferme, jusqu'à concurrence des trois huitièmes, par un syndicat à la tête duquel est la Banque impériale ottomane, au cours de 42 0/0 moins 2 0/0 de commission, soit net 40 0/0. Les cinq autres huitièmes sont à l'option non du syndicat actuel, mais du gouvernement qui peut les accorder à tout autre groupe. Or, les obligations 6 0/0 émises de 1860 à 1873, ont plus ou moins de garanties spéciales, titres, mines, laines des moutons, douanes, etc.; qui assurent aux contrats une exécution rigoureuse de leurs termes ; mais le 5 0/0 est, pour ainsi dire, tout à fait à la merci de la bonne foi ottomane ; aussi les conditions (voyez l'amortissement) en sont-elles traitées assez à la légère, suivant l'état du trésor ottoman, fort à sec la majeure partie du temps. Que le lecteur relise notre correspondance de Constantinople du 28 juillet dernier (page 154) et il verra que la seule garantie de ce fonds consiste dans les revenus généraux de l'empire. Ah le bon billet qu'a...... le détenteur de cette rente !

Si le gouvernement ottoman amortit peu, le gouvernement fédéral de l'Amérique du Nord amortit trop, ou tout au moins rembourse, de sa dette, celle qui est la moins pressée. Au lieu de retirer son papier-monnaie, il rembourse sa dette consolidée. Ainsi, aux 235 millions 1/2 de dollars que nous signalions dans ce journal (page 175) comme retirés sur les 5-20 1862-82, il faut joindre 25 autres millions que le Trésor remboursera le 1er novembre prochain. Cela explique, pour ne pas dire justifie la hausse des cours.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		20 août	27 août	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai	480 ..	482 50	+ 2 50
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	93 25	94 ..	+ .. 75
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	453 75	468 75	+ 15 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	87 ..	92 ..	+ 5 ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	463 75	468 75	+ 5 ..
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai	376 25	405 ..	+ 28 75
100	— 3 0/0 — j. 1er mai	75 ..	75 ..	.. .. ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet	280 ..	278 75	— 1 25
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	... ..	... ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	335 ..	335 50	+ .. 50
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	112 50	113 ..	+ .. 50
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	460 ..	462 50	+ 2 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet	410 ..	411 ..	+ 1 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	267 ..	267 ..	.. .. ..
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril	259 50	259 50	.. .. ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	480 ..	478 75	— 1 25
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	290 ..	291 ..	+ 1 ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	302 ..	300 ..	— 2 ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	297 ..	298 50	+ 1 50
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	296 25	295 ..	— 1 25
500	— Geneve 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 75	291 25	— 2 50
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	286 75	290 ..	+ 3 25
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet	501 25	510 ..	+ 8 75
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	302 ..	301 ..	— 1 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	295 ..	294 ..	— 1 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil.	296 50	297 ..	+ .. 50
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	280 ..	285 ..	+ 5 ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	295 ..	295 ..	.. .. ..
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet	292 ..	292 50	+ .. 50
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	303 ..	303 ..	.. .. ..
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril	280 50	281 25	+ .. 75
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	300 ..	297 50	— 2 50
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	294 50	295 ..	+ .. 50
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet	289 ..	289 ..	.. .. ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril	258 50	257 ..	+ 1 50
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er mars	317 50	319 ..	+ 1 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er mars	313 50	312 50	— 1 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	247 ..	247 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	252 ..	253 50	+ 1 50
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	208 75	207 50	— 1 25
500	— — rev. variable j. oct. 72.	160 ..	159 ..	— 1 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	130 ..	129 ..	— 1 ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70	236 ..	239 ..	+ 3 ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	223 75	219 75	— 4 ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril	510 ..	510 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er avril	495 ..	495 ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	417 50	417 50	.. .. ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril	490 ..	491 25	+ 1 25
125	— Bons trent 8 0/0 j. 1er mars.	125 ..	124 75	— .. 25
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril	405 ..	402 50	— 2 50
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet	... ..	400 ..	.. .. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	... ..	270 ..	.. .. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet	460 ..	470 ..	+ 10 ..
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril	... ..	280 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet	494 ..	491 25	— 2 75

Très-bonne tenue sur les obligations du Crédit foncier et des chemins français. C'est un indice regrettable, mais

il est de notre devoir de le constater, il y a une impulsion prononcée vers les valeurs à revenu fixe. Nous disons que c'est regrettable car c'est une marque de découragement dans les esprits au point de vue des affaires ou d'atonie, faute d'occasion, au point de vue des transactions ; en tout cas, confiance limitée. Voilà pourquoi nous nous en affligeons.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	20 août	27 août	Variations
Banque de France, j. 1er juillet	3880 ..	3900 ..	+ 20 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1150 ..	1150 ..	.. .. ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout	551 25	550 ..	— 1 25
Crédit agricole, j. 1er juillet	487 50	480 ..	— 7 50
Crédit foncier de France, j. 1er juillet	900 ..	887 50	— 12 50
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	405 ..	403 75	— 1 25
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai	682 50	680 ..	— 2 50
Crédit lyonnais, j. 15 juillet	715 ..	710 ..	— 5 ..
Crédit mobilier, j. juillet 1873	282 50	292 50	+ 10 ..
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai	570 ..	570 ..	.. .. ..
Société générale, j. 1er avril	550 ..	546 25	— 3 75
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars	518 75	535 ..	+ 16 25
Banque France-Italienne, j. 1er juillet	440 ..	442 50	+ 2 50
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet	165 ..	163 75	— 1 25
Banque ottomane, j. 1er juillet	635 ..	687 50	+ 52 50
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873	551 25	550 ..	— 1 25
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet	590 ..	576 25	— 13 75

En actions de sociétés françaises de crédit, nous avons à signaler encore une hausse de 20 francs sur les actions de la Banque. Depuis le détachement du dernier coupon (1er juillet), cela fait une hausse totale de plus de 250 francs; c'est qu'un rendement de plus de 8 0/0 est bien attrayant; prenons garde cependant qu'il ne soit pas normal.

Mais le fait saillant de la semaine sur les valeurs de cette nature, c'est la hausse des actions de la Banque impériale ottomane; depuis le dernier coupon détaché, cela fait 80 francs de hausse, dont 52 50 pour cette semaine seulement. Cela est dû à l'escompte éventuel des bénéfices supposés dans l'émission à venir de l'emprunt turc dont nous avons parlé plus haut; c'est dire qu'il est bon d'attendre, avant de croire à la consolidation de ce mouvement. Il faut rappeler aussi que cette Banque vient de voir remanier son acte de concession dans un sens jugé favorable. Nous n'aimons cependant pas voir une seule institution de crédit embrasser tant de choses, être de circulation et de crédit mobilier à la fois, banque d'Etat et banque de commerce. La division du travail, c'est encore, en cette matière comme en bien d'autres, ce qu'il y a de plus normal Mais c'est si simple qu'on n'y vient qu'en dernier lieu.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	20 août	27 août	Variations
Est j. 1er mai	530 ..	528 75	— 1 25
— Act. de jouissance	... ..	182 ..	.. .. ..
Lyon j. 1er mai	912 50	915 ..	+ 2 50
Midi j. 1er juillet	625 ..	630 ..	+ 5 ..
— Act. de jouissance	... ..	180 ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1082 50	1080 ..	— 2 50
— Act. de jouissance	670 ..	... ..	.. .. ..
Orléans j. 1er avril	872 50	878 75	+ 6 25
— Act. de jouissance	535 ..	535 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er avril	575 ..	573 75	— 1 25
— Act. de jouissance	220 ..	... ..	.. .. ..
Charentes j. 1er aout	337 50	338 75	+ 1 25
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	286 25	306 25	+ 20 ..
Chemins autrichiens j. 1er juillet	722 50	730 ..	+ 7 50
— Act. de jouissance	... ..	260 ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai	320 ..	316 25	— 3 75
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	387 50	370 ..	— 17 50
Nord-Espagne j. janvier 65	150 ..	151 25	+ 1 25
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	102 50	99 ..	— 3 50
Portugais j. janvier 66	197 50	197 50	.. .. ..
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	280 ..	265 ..	— 15 ..

Le marché des actions des chemins de fer français a été très-morne cette semaine ; cependant constatons une hausse de 20 francs sur les actions du capital du Nord-Est. Mais il faut dire que le marché de cette valeur est des plus circonscrits, ce qui permet aux variations de se produire pour peu de choses. Elles ont de l'apparence, non du corps.

La baisse de 15 francs sur le Sarragosse est plus sérieuse; elle tient à ce que le réseau de cette compagnie a subi quelques dommages du fait des carlistes. Il semblerait cependant qu'il y a eu un peu d'exagération.

La compagnie des chemins de fer de l'Est a été une des plus maltraitées par la guerre. Son réseau a été privé de la partie relativement la plus productive. Elle ne peut se consoler d'avoir perdu des gares comme Strasbourg, Mulhouse, Metz et tant d'autres, et elle a raison, car si on a remanié ses conventions avec l'Etat de façon à maintenir, sauf événement majeur, le dividende de ses actions à 33 fr. environ, ce n'est qu'en faisant jouer la garantie de l'Etat. Or, cette garantie n'est qu'une avance; un jour ou l'autre l'Etat se remboursera par des excédants de recettes. Ce seront donc, en fin de compte, les actionnaires qui paieront la perte, comme élément productif, du réseau alsacien-lorrain; et les relations avec la Bavière, la Prusse, le duché de Luxembourg, seront elles-mêmes moins avantageuses qu'elles ne l'eussent été sans les événements de 1870-71, car elles se ressentiront de la position fausse et inquiétante qui résulte du traité de mars 1871 entre la France et l'Allemagne.

Heureusement pour les actionnaires actuels, ces résultats n'auront une portée que dans quinze ou vingt ans au moins. D'ici là la garantie de l'Etat fonctionnera et le rendement des titres s'est peu éloigné de ce qu'il eût été sans les événements.

Son réseau, avant la guerre, avait une étendue de 3,098 kilomètres dont 2,838 en exploitation. Actuellement, il est de 2,630 kilomètres dont 2,240 en exploitation.

Le revenu réservé à l'ancien réseau par les conventions diverses avec l'Etat est de 28,446,000 francs; le revenu net réel étant 39,674,500, la part à déverser sur le nouveau réseau serait pour 1873 de 11,228,500 fr. Or, l'insuffisance du produit net du nouveau réseau sur ses charges est de 14,575,000 fr. Cela fait, en définitive, 3,343,500 fr. à réclamer à l'Etat à titre de garantie de minimum d'intérêt.

Voici les résultats de l'exploitation kilométrique de l'ancien réseau de cette compagnie dans les mêmes formes que celles adoptées pour les trois compagnies précédentes (Lyon, Nord et Orléans); les mêmes dénominations comprennent donc le même ordre de faits.

RECETTES (ancien réseau).

Exercices.	Moyenne exploitée.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	Ensemble.	Produit net.
	kil.	francs.	francs.	francs.	francs.
1864	973	20.968	30.371	51.339	29.557
1865	973	21.383	33 170	54.553	30.391
1866	973	21.655	36.243	57.898	31.309
1867	973	26.248	37.270	63.518	33.285
1868	977	24.283	38.461	62.744	32.611
1869	977	25.774	37.801	63.575	35.229
1870	977	22.354	22.853	45.207	23.216
1871	518	40.950	24.959	65.909	31.965
1872	515	32.743	46.685	79.428	36.766
1873	514	32.393	50.642	83.035	36.314

DÉPENSES (ancien réseau).

Exercice.	Adm. cent. et serv. gén.	Exploit. prop. dite.	Matériel. Traction.	Ent. et surv. de la ligne.	Ensemble.	Proport. avec les recettes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	0/0
1864	1.145	6.824	8 200	5 613	21.782	42.42
1865	1.219	7.029	9.060	6.854	24.162	44.29
1866	1.241	8.092	9.712	7.544	26.589	45.92
1867	1.759	8.689	10.704	9.081	30.233	47.59
1868	1.603	9.897	10.388	8.245	30.133	48.02
1869	1.683	9.680	9.985	6.998	28.346	44.59
1870	1.564	8.403	6.912	5.112	21.991	48.65
1871	2.342	12.265	10.325	9.012	33.944	51.50
1872	2.683	15.856	13.955	10.168	42.662	53 72
1873	2.743	15.425	16.440	12.113	46.721	56.27

La perte de la grande vitesse au profit de la petite est à peine sensible pour l'Est; ainsi, comptant pour 100 le total de la recette brute kilométrique, nous obtenons :

	1863 Francs.	1863 0/0	1873 Francs.	1873 0/0
Grande vitesse	25.774	40.54	32.393	39.01
Petite vitesse	37.801	59.46	50.642	60.99
Ensemble.	63.575	100.00	83.035	100.00

Autant dire qu'il n'y a pas eu de changement. Cependant les frais d'exploitation proprement dite qui, en 1869, n'absorbaient que 15.23 0/0 de la recette brute, montent en 1873 à 18.58 0/0 de ladite recette; mais le réseau exploité est près de moitié moindre en longueur, et il y a certains prix fixes qui sont à peu près les mêmes, que le réseau soit de 500 ou 1,000 kilomètres d'étendue.

Les frais de matériel et traction ainsi que ceux d'entretien de la voie ont considérablement augmenté, de 9,985 fr. et 6,998 fr. par kilomètre qu'ils étaient en 1869, ils sont arrivés respectivement à 16,440 et 12,113 en 1870. Même rapportés à la recette brute, ils croissent de 15,70 et 11,01 0/0 (respectivement) à 19,80 et 14,59 0/0. C'est que la compagnie de l'Est n'a pas comme la compagnie du Nord et celle d'Orléans, ni même comme celle de Lyon, des terrains houillers à sillonner ou des mines de charbon à exploiter pour son compte. Elle traverse surtout des pays boisés, circonstance moins fructueuse pour elle.

Malgré le peu d'intérêt qu'ait dans le présent le nouveau réseau pour les actionnaires, en voici les résultats comme exploitation kilométrique.

Exercices.	Moyenne. Exploitée.	Recettes. Brutes.	Dépenses. D'exploit.	Proport. avec les Recettes.	Produit. Net.
	Kilom.	Francs.	Francs.	0/0.	Francs.
1864	1.305	24 984	15 505	62 06	9.479
1865	1.471	25.314	15.304	60.45	10.806
1866	1.491	27.327	16.521	60.46	10.010
1867	1.534	27.194	17.823	65.54	9.371
1868	1.772	27.281	15.598	57.17	11.683
1869	1.804	29.142	16.160	55 45	12.982
1870	1.860	21.712	14.477	66.69	7.235
1871	1.692	26.507	16.303	61.58	10.204
1872	1.622	33.048	21.059	63.72	11.989
1873	1.455	33.602	24 170	7.93	9.432

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	20 août	27 août	Variations
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	263 75	278 75	+ 15 ..
— actions de jouissance	... ..	... ..	.. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	625 ..	640 ..	+ 15 ..
— actions de jouissance			
Transports par eau			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	268 75	261 25	— 7 50
Messageries maritimes, j. 1er juin	587 50	590 ..	+ 2 50
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	432 50	432 50	.. ..
— Délégations, j. 1er janvier 1871	421 25	420 ..	— 1 25
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j, 1er mai	... ..	... ..	.. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1210 ..	1235 ..	+ 25 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	.. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	995 ..	1000 ..	+ 5 ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	432 50	430 ..	— 2 50
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	382 50	375 ..	— 7 50
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ..
Marché du Temple, j. 1er avril	... ..	... ..	.. ..
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er avril	785 ..	787 50	+ 2 50
— action de jouissance	505 ..	505 ..	.. ..
— de Marseille, j. 1er avril	575 ..	580 ..	+ 5 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril	... ..	... ..	.. ..
Maberly (Somme), j. septembre 1873	... ..	450 ..	.. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	387 50	405 ..	+ 17 50
Eaux de Vichy, j. 1er mars	780 ..	800 ..	+ 20 ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	260 ..	.. ..
Salins du Midi,	... ..	... ..	.. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	552 50	558 75	+ 6 25

La hausse de 15 francs que viennent d'éprouver les actions des *Voitures de Paris* et des *Omnibus de Paris* nous semble due principalement à l'abaissement du prix des fourrages. Les recettes également seront probablement meilleures en 1874 qu'en 1873 ; or déjà, aux cours actuels, le rendement de l'année dernière nous fournit les chiffres de 9 0/0 pour les Voitures et de 10 0/0 pour les Omnibus. De pareils taux de capitalisation justifient la hausse accomplie, s'ils n'en annoncent pas une nouvelle.

Les actions de la Compagnie des Eaux ont aussi monté. Au cours actuel (400) le dividende de 1873 représente du 6 0/0 ; malgré la sécurité de cette nature de placement, ce taux de capitalisation nous semble un peu bas.

Vendredi 28 août. — La Bourse d'aujourd'hui est à peu près la confirmation de la précédente ; nous remarquons cependant que le Saragosse (actions) a reconquis une partie du terrain perdu aux bourses antérieures.

CHANGES. — Les devises allemandes sont fort recherchées, et généralement le papier fait défaut. En Londres, peu d'affaires, surtout depuis l'abaissement à 3 0/0 du taux de l'escompte. Argent encore abondant.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 20 AOUT	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam..	long.	209 ⅜ à 209 ⅝	et 3 %	cts jours	56 ¾
	»	court	209 ⅞ a ...	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	3 mois	81 30
	»	court	122 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	366 ¾ à 367	et 4 %	8 jours	81 5/12
	»	court	366 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Francfort..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	8 jours	95 ..
	»	court	209 ¾ à 209	et 4 %	—	—
5 %	Trieste....	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	—
5 %	Vienne....	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 52
	»	court	222 à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	510 à 512	et 4 %	—	—
	»	court	513 à 510	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid....	long.	498 à 500	et 4 %	8 jours	5 06
	»	court	500 à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne..	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 52 ½
	»	court	343 à 345	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 13 ¾
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 %	Londres...	long.	25 16 à 25 18	moins 3%	3 mois	25 40
	»	court	25 18 à 25 20	moins 3%	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	pair à —	moins 3½	cts jours	100 1/16
	»	court	1/16 à —	moins 3 ½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	vue	109 80
	»	court	9 ⅜ à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ½ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	—
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	—
4 %	Genève...	long.	pair à 1/16 —	moins 4%	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 4%	—	—

NEW-YORK (Dépêche par câble) 26 août 1874.

Prix de l'or plus haut	109 3/4
— — plus bas	109 1/2
— — clôture	109 3/4
Change sur Londres	4 dollars 87 cents
5/20 1885	117 1/2
5/20 1887	117 5/8
Consolidés 5 0/0	112 1/4

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 21 août	VENDREDI 28 août	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 21 août	VENDREDI 28 août	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 21 août	VENDREDI 28 août
100	**France** 3 0/0 perpétuel	63 50	63 45	1000	Banque de France	3900 ..	3892 50	500	Ch. fer Pampelune, actions	100 ..	98 75
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	92 ..	92 50	1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1150 ..	1145 .	500	— Portugais, —	198 75	195 ..
100	— 5 0/0 perpétuel	99 30	99 60	500	Comptoir d'escompte	550 ..	548 75	500	— Saragosse, —	276 25	272 50
500	— 6 0/0 (Morgan)	528 75	529	500	Crédit foncier	900 ..	895 ..	500	Voitures à Paris	265 ..	285 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.)	465 ..	462 50	500	— industriel	683 75	680 ..	500	Omnibus de Paris	630 ..	650 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	483 75	486 ..	500	— lyonnais	715 ..	710 ..	500	Cie transatlantique	265 ..	261 25
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869	305 ..	305 ..	500	— mobilier	285 ..	288 75	500	Messageries maritimes	590 ..	590 ..
400	— — 1871	277 50	279 ..	500	Dépôts et comptes courants	570 ..	568 75	500	Canal de Suez	432 50	432 50
500	— Bons 5 0/0 liquid.	494 50	494 75	500	Société générale	546 25	546 25	500	Docks de Marseille	425 ..	437 50
250	**Autriche** Obl. doman.	287 50	290 .	100	Sous-Compt. des entrepren.	165 ..	162 50	500	Magasins généraux de Paris.	380 ..	367 50
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil.	68 1/4	68 ⅜	500	Banque ottomane	640 ..	682 50	250	Gaz parisien	787 50	782 50
500	**Egypte** 7 0/0 1873	370 ..	377 50	500	Crédit foncier d'Autriche	551 25	550 ..	600	— de Marseille	575 ..	580 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur	18 1/2	18 ..	500	— mobilier espagnol	595 ..	575 ..	500	Cie gle des Eaux	400 ..	405 ..
100	— — intérieur	12 3/4	12 ..	500	Ch. fer Charentes, actions.	337 50	338 75	500	Allumettes chimiques	555 ..	560 ..
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 1/8	105 ½	500	— Est, —	530 ..	532 50	500	Obl. Est 3 0/0	291 ..	288 50
100	— 5 0/0 consol	105 3/8	105 ½	500	— Lyon, —	910 ..	918 75	500	— Fusion 3 0/0 anc.	294 75	294 ..
100	**Italie** 5 0/0	67 60	67 40	500	— Midi, —	630 ..	628 75	500	— — — nouv.	296 25	296 50
100	— 3 0/0	39 50	39 75	500	— Nord, —	1080 ..	1080 ..	500	— Midi 3 0/0	292 50	292 50
100	**Pérou** 6 0/0	68 ..	68 75	500	— Orléans, —	875 ..	877 50	500	— Nord 3 0/0	303 ..	303 ..
100	— 5 0/0	57 75	... ..	500	— Ouest, —	571 25	575 ..	500	— Orléans 3 0/0	297 ..	297 ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	... ..	104 ..	500	— Vendée, —	... ..	... ..	500	— Ouest 3 0/0	289 ..	289 ..
100	— 5 0/0 1870	101 1/2	101 ½	500	— Autrichiens, —	733 75	732 50	500	— Autrich. 3 0/0 anc.	317 50	318 ..
100	**Turquie** 5 0/0 1865	44 40	45 45	500	— Lombards, —	315 ..	3 8 75	500	— — 3 0/0 nouv.	310 25	313 75
500	— Obl. 1865	324 50	330 ..	500	— N.-O. Autriche —	387 50	367 50	500	— Lombards 3 0/0 anc.	247 .	246 75
500	— — 1869	283 75	290 ..	500	— Nord-Esp., —	146 25	151 25	500	— — 3 0/0 nouv.	252 25	253 50

L'ÉCONOMISTE FRANCAIS

FORME, CHAQUE ANNÉE, DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES DE 728 A 832 PAGES

CONTENANT CHACUN UNE TABLE DES MATIÈRES

Le premier volume de l'année 1874, RELIÉ, est mis en vente :

1° à Paris, dans les bureaux du Journal, au prix de . . . . **24** francs.

2° pour les départements, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine, rendu franco à domicile. . . . . **25** francs.

L'Administration tient dans ses bureaux à la disposition de ses abonnés des reliures mobiles, pour la conservation des numéros, au prix de **6** francs.

L'IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE — *Le Gérant* M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Obliegbt, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris a l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1874. NUMÉRO 36.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA BANQUE DE FRANCE ET LE TAUX DE L'ESCOMPTE

La Banque d'Angleterre a réduit à 3 0/0 le taux de l'escompte qui avait été porté à 4, puis abaissé bientôt à 3 1/2. Beaucoup de personnes se demandent si la Banque de France ne devrait pas faire de même. Si l'on jette les yeux sur l'Europe occidentale, on voit que le taux de l'escompte est à 3 0/0 à Londres, à 3 1/2 à Amsterdam et à Bruxelles. Nous croyons que la Banque de France peut et même doit faire un nouveau pas dans la voie de l'escompte à bon marché. Tout nous semble l'y inviter : la situation des principaux chapitres de son bilan, l'état général des affaires commerciales et du marché financier, les entrées de métaux précieux constatées par la douane. Notre grand établissement de crédit peut, sans aucun danger pour lui-même et avec le plus grand bénéfice pour le pays, mettre le taux de l'escompte en France au même niveau qu'en Angleterre, ou tout au moins qu'en Belgique et en Hollande.

Si nous examinons en eux-mêmes les principaux chapitres du bilan de la Banque de France, nous y trouvons la trace d'une grande stagnation des affaires, mais nous n'y rencontrons rien qui puisse justifier le taux de 4 0/0, c'est-à-dire 1 0/0 de plus que le taux de la Banque d'Angleterre, et 1/2 0/0 de plus que le taux des Banques de Belgique et d'Amsterdam. Les trois grands chapitres du bilan sont l'encaisse, la circulation des billets et le portefeuille. L'encaisse montait, le 27 août dernier, à 1,275 millions de francs environ : c'est là un chiffre énorme et d'autant plus considérable que le cours forcé met cette somme à l'abri de toute fuite importante ; si, comme la semaine dernière, cet encaisse diminue par extraordinaire, c'est que la Banque le veut bien et n'y trouve aucun inconvénient sérieux. Depuis trois ans, les réserves métalliques de la Banque de France ont plus que doublé ; en effet, le 31 janvier 1872, elles ne s'élevaient qu'à 630 millions de francs ; elles sont actuellement à 1,275 millions. Il n'y a guère plus d'un an, le 22 août 1873, cet encaisse était de 705 millions seulement ; enfin, le 29 janvier 1874, l'encaisse ne montait encore qu'à 840 millions de francs. On voit avec quelle rapidité il s'est accru : 435 millions d'augmentation en sept mois. Cependant, depuis le 29 janvier dernier, le taux de l'escompte n'a baissé que d'un cinquième, quoique l'encaisse se soit accru de plus de 50 0/0.

Non-seulement cet encaisse est considérable, mais M. Wolowski, dans son Rapport sur le traité de l'État avec la Banque de France, nous en a appris l'excellente qualité. Dans le compte rendu des opérations de l'année 1873, M. le gouverneur de la Banque disait que « la progression assez rapide de l'encaisse métal» lique était due surtout à la grande quantité de pièces » de 5 francs, payée par nous à l'Allemagne pour » contribuer au paiement de la rançon de guerre, et » que l'Allemagne nous renvoie par suite du mouve» ment actuel des échanges et des affaires. » Ces paroles pourraient faire craindre que notre encaisse ne fût composé en trop forte quantité de métal argent. Il n'en est rien heureusement. Au 17 juin dernier, quand l'encaisse était de 1,163 millions, c'est-à-dire 112 millions de moins qu'à l'heure actuelle, il comprenait plus de 800 millions d'or ; c'était une proportion plus favorable qu'avant la guerre, puisque, le 23 décembre 1869, l'encaisse, qui était alors de 1,266 millions, se décomposait en 704 millions d'or et 561 d'argent. Ainsi, en considérant, soit la quantité, soit la qualité des réserves métalliques de la Banque de France, on ne peut ressentir d'autre impression que celle d'une grande confiance et d'une profonde sécurité : de ce côté, tout va pour le mieux. La Banque ne saurait arguer de l'insuffisance de son encaisse pour refuser une réduction de l'escompte à 3 0/0, ou tout au moins à 3 1/2.

Si, maintenant, nous examinons l'important chapitre de la circulation des billets, nous ne voyons là encore rien qui puisse s'opposer à l'abaissement de l'escompte. Au 27 août dernier, la circulation des billets était de 2 milliards 502 millions ; c'est là un chiffre relativement modique : il n'est, en effet, pas le double de celui de l'encaisse métallique. Alors même que nous ne serions pas sous le régime du cours forcé, on pourrait soutenir que cette proportion est suffisante pour garantir contre tout péril sérieux et pour permettre un taux d'escompte modéré. Pendant que l'encaisse métallique a plus que doublé depuis trois ans et augmenté de 50 0/0 depuis sept mois, la circulation des billets n'a cessé de se réduire. Au 30 janvier 1873, elle montait à 2 milliards 858 millions; au 31 octobre 1873, elle s'élevait à 3 milliards 71 millions; enfin, le 29 janvier 1874, elle était encore de 2 milliards 832 millions. Quand la circulation des billets montait ainsi à 3 milliards 71 millions, l'encaisse métallique n'était que de 726 millions, c'est-à-dire pas le quart de la circulation ; aujourd'hui, il représente plus de moitié ; cependant, l'escompte qui était alors à 6 0/0, est encore à l'heure actuelle à 4 0/0, tandis qu'il devrait être à 3 ou à 3 1/2.

Passons au portefeuille. Ici nous assistons à une chute constante et lamentable. Le portefeuille commercial de la Banque n'est, le 27 août, que de 652 millions ; au 31 octobre 1873 il montait à 1,282 millions ; il a donc presque baissé de moitié depuis lors ; nous n'ignorons pas qu'à cette dernière époque le portefeuille commercial était artificiellement grossi d'un grand nombre d'effets ayant pour cause la liquidation de l'indemnité de guerre. Mais, le 29 janvier 1874, le portefeuille était encore de 1,130 millions; il y a un mois, le 30 juillet, il se tenait à 743 millions. Cette série de chutes continues indique assez les souffrances de notre commerce. Ne serait-il pas temps de venir à son secours en abaissant dans une certaine proportion le taux de l'escompte? Est-ce que depuis quelques mois le taux général de capitalisation des valeurs mobilières ne s'est pas abaissé? Est-ce que les reports à la Bourse n'ont pas notablement faibli? Est-ce que l'intérêt des bons du Trésor n'a pas diminué? Est-ce que toutes les sociétés de crédit n'ont pas réduit la bonification qu'elles accordent à leurs déposants? Se peut-il que le commerce soit seul à ne recevoir aucun allégement de ses charges? Qui ne sait combien cet allégement lui serait profitable? Les nouveaux impôts, si variés dans leurs formes, si identiques dans leurs conséquences, n'augmentent-ils pas considérablement les frais généraux du commerce français ? Le droit sur les effets de commerce, qui a été surélevé dans de telles proportions, n'équivaut-il pas déjà pour le commerçant et l'industriel à une sorte de centimes additionnels au taux de l'escompte? Toutes ces causes réunies ne sont-elles pas une raison pour que la Banque de France abaisse ce taux quand elle peut le faire sans danger?

Or, qui empêche la Banque de France de le réduire à 3 0/0, ou tout au moins à 3 1/2? Nous parlera-t-on de la nécessité de sortir du cours forcé et de reconstituer l'encaisse? Mais l'encaisse est actuellement rétabli, il atteint un chiffre colossal, 1,275 millions de francs. Vous vous rappelez quelle stupéfaction se produisit, il y a quelques années, quand l'encaisse atteignit 1 milliard. Aujourd'hui, il dépasse ce chiffre de 27 0/0. Il n'y a aucun avantage à ce que l'encaisse s'accroisse encore ; nous n'avons aucun désir de le voir porter à 1,500 millions ou à 2 milliards. Tel qu'il est, il pourra subvenir à la reprise des paiements en espèces quand le moment sera venu, c'est-à-dire quand l'Etat aura remboursé encore 400 ou 500 millions de francs à la Banque, ce qu'il pourra faire facilement, au moyen d'une opération de crédit, d'ici à un an ou dix-huit mois.

Aucun danger financier n'inquiète plus l'Europe. Quatre causes ont contribué aux secousses qu'a subies, il y a un an et deux ans, la Banque d'Angleterre, et qui de là se sont répercutées sur tous les marchés : le paiement de notre indemnité de guerre, qui se liait à la transformation monétaire de l'Allemagne ; la crise américaine ; la nécessité pour la Banque de France de reconstituer son encaisse métallique en tirant de l'or de la Banque d'Angleterre; enfin les mauvaises récoltes et les exportations de métaux précieux qu'elles ont nécessitées. Aucune des quatre causes ne subsiste à l'heure actuelle : notre indemnité est payée et la transformation monétaire de l'Allemagne est achevée ; la crise américaine est terminée; la reconstitution de l'encaisse de la Banque de France est faite; les récoltes sont partout excellentes. On ne verra donc plus dans le prochain avenir ces grands mouvements de métaux précieux qui jetaient la perturbation sur le marché de Londres et se répercutaient partout en Europe. Voilà pourquoi nous convions la Banque à abaisser le taux de l'escompte à 3 ou tout au moins à 3 1/2. On ne saurait nous objecter les intérêts des actionnaires de ce grand établissement, qui ont profité d'exercices si fructueux et qui viennent encore de tirer un bénéfice indirect du dernier traité avec l'Etat. Nous savons que les directeurs de la Banque ont l'esprit trop élevé pour ne pas consulter l'intérêt général du pays et ne pas s'efforcer, même par quelques sacrifices, de maintenir à leur établissement le bon renom dont il jouit.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE
DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

VII.

La volaille, le gibier, les œufs.

Après l'étable, la basse-cour. La volaille a sa place marquée à côté des animaux de boucherie, auxquels elle prête, au point de vue de notre alimentation, un si précieux concours. La chair des gallinacés, plus délicate en général que la viande proprement dite, n'est guère moins substantielle, et les œufs constituent comme le lait un aliment complet, propre à de nombreuses transformations. Cette double analogie permet de prévoir une sorte de parallélisme entre les prix que nous avons étudiés dans les précédents articles et ceux dont nous avons à rechercher actuellement les variations. Il faut remarquer cependant que la production des volailles est moins difficile à développer

(1) Voir l'*Economiste Français* des 30 mai, 13 juin, 4 et 18 juillet, 1er et 22 août 1874.

que celle du bétail, de sorte que la hausse paraît devoir être ici un peu moins rapide.

L'administration a essayé, en 1852 et en 1862, de se rendre compte de la valeur de nos populations volatiles. Il est clair qu'on ne peut espérer en pareille matière des résultats bien exacts. L'évaluation de 1852 ressortait à fr. 43,000,000 seulement. Ce chiffre est certainement bien au-dessous de la vérité. Nous croyons que le travail fait en 1862 mérite un peu plus de confiance. On peut le résumer comme il suit :

Espèces.	Nombres.	Prix moyens.
Poules	42.800.000	Fr. 1 38
Poulets		1 26
Dindes	1.700.000	5 08
Oies	3.900.000	3 73
Canards.....	3.600.000	1 75
Pigeons	8.000.000	0 56
	60.000.000	

Il résulte de là une valeur totale d'un peu plus de fr. 100,000,000.

Les départements les plus riches en volailles étaient, en 1862 : la Haute-Garonne, la Somme, le Pas-de-Calais, le Gers, l'Aisne, le Nord, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, etc. Ceux qui en ont le moins sont, après la Seine : les Alpes-Maritimes, la Corse, les Hautes-Alpes, l'Hérault, la Lozère, les Bouches-du-Rhône. Si l'on considère chaque espèce séparément, le premier rang appartient pour les poules à la Somme; pour les dindes, au Gers et au Cher ; pour les oies, à la Sarthe et à la Mayenne; pour les canards, à la Manche; pour les pigeons, au Tarn-et-Garonne, à la Somme et à la Haute-Garonne.

Les moyennes fournies par l'enquête de 1862 représentent les valeurs aux lieux de production. Si nous interrogeons les mercuriales du marché parisien, nous trouvons des prix notablement plus élevés, quoique bien inférieurs encore à ceux du commerce de détail :

Volailles vendues en gros à Paris.

	1836.	1846.	1853.	1860.	1872.
	—	—	—	—	—
Poulets...	Fr. 1 85	Fr. 2 44	Fr. 2 66	Fr. 2 70	Fr. 2 76
Dindes...	3 75	5 72	5 95	»	7 54
Oies	3 50	3 82	3 69	4 75	5 72
Canards..	1 50	2 34	2 26	»	2 66
Pigeons..	0 60	0 68	0 64	0 80	0 94

Au poids et sans distinction d'espèces, la volaille se vendait en moyenne fr. 1 57 le kilogramme en 1817, fr. 1 47 en 1836, fr. 1 62 en 1846, fr. 1 55 en 1853 ; le prix moyen des ventes opérées à la halle en 1872 ressort à fr. 1 90. Ici comme ailleurs, les comptes de l'administration hospitalière de Paris accusent moins d'augmentation que les mercuriales :

Prix moyen du kilogramme de volaille fourni en gros aux hôpitaux et hospices de Paris.

1836...Fr.	1 81	1855...Fr.	2 08
1837......	1 90	1856......	1 92
1838......	2 04	1857......	1 87
1839......	2 22	1858......	1 84
1840......	2 16	1859......	1 93
1841......	2 01	1860......	2 02
1842......	1 97	1861......	2 04
1843......	1 98	1862......	2 02
1844......	1 94	1863......	1 92
1845......	1 93	1864......	2 1478
1846......	2 »	1865......	2 0475
1847......	2 06	1866......	2 0936
1848......	1 94	1867......	2 2797
1849......	1 80	1868......	2 2332
1850......	1 68	1869......	2 2287
1851......	1 48	1870......	2 5695
1852......	1 54	1871......	2 6879
1853......	2 04	1872......	2 2106
1854......	2 14	1873......	2 1602

Les estimations de la commission permanente des valeurs de douane ne peuvent pas nous être ici d'un grand secours, parce que les tableaux officiels du commerce extérieur confondent dans un même article la volaille et le gibier. Ces évaluations administratives se prêtent d'ailleurs assez mal aux comparaisons, quand il s'agit de denrées de l'ordre de celles que nous passons actuellement en revue. Les bateaux à vapeur, les chemins de fer surtout ont amené une véritable révolution dans les importations ou exportations de viandes fraîches, volailles, gibier, fruits, légumes, beurres, etc., et telle marchandise qui autrefois se serait infailliblement gâtée en route arrive aujourd'hui parfaitement intacte à 200 lieues du point de départ. La nature des échanges internationaux a donc pu se modifier du tout au tout, et les évaluations actuelles ne portant pas sur les mêmes objets que celles d'il y a vingt-cinq ou cinquante ans, ne sauraient leur être utilement comparées. C'est ce dont n'ont pas assez tenu compte certains économistes qui se sont presque exclusivement servis des chiffres fournis par les tableaux de la douane pour rechercher les changements de valeur récents des métaux monétaires. Il y a sans doute là un précieux élément d'appréciation, mais il ne faut pas l'accepter sans contrôle. C'est sous la réserve de ces observations et à titre de simple renseignement que nous donnons le tableau suivant :

Evaluations de la commission des valeurs.

Années.	Gibier et volaille — IMPORTÉS.	Gibier et volaille — EXPORTÉS.
1820.........Fr.	1 » le kilog.	1 30 le kilog.
1826-1847......	1 » »	1 20 »
1852...........	1 » »	2 50 »
1856-1860......	1 50 »	2 » »
1863...........	1 37 »	1 80 »
1866...........	1 75 »	1 80 »
1869...........	2 » »	2 45 »
1871...........	1 95 »	» »

En ce qui concerne particulièrement le gibier, les chiffres suivants suffiront pour donner une idée du changement des prix et en même temps de l'extension que ce commerce a prise à Paris depuis vingt ans :

Gibier vendu en gros à Paris (1).

	1853.		1872.	
	Nombres.	Prix moyens	Nombres.	Prix moyens
Chevreuils........	2.224	fr. 38	8.069	fr. 38
Lièvres...........	96.567	4	244.836	4 85
Lapins............	839.857	1 93	2.704.125	1 87
Perdreaux.........	292.587	1 75	493.744	2 21
Canards sauvages..	30.000	1 75	30.834	3 22

Revenons aux oiseaux de basse-cour pour dire quelques mots des œufs, qui jouent un rôle si important dans l'alimentation des peuples civilisés et que la cuisine française en particulier sait utiliser de tant de façons différentes.

M. Benoiston de Châteauneuf, en 1820, évaluait le produit moyen de la ponte annuelle d'une poule à 54 œufs, et M. Husson réduit ce nombre à 50. La *Gazette des Campagnes*, dans une statistique récemment publiée, comptait 100 œufs par poule et par an. L'écart est considérable. Il s'explique par la fécondité très-inégale des diverses races. Les commissions cantonales, consultées à ce sujet, en 1862, évaluaient le produit moyen d'une pondeuse ordinaire à 133 œufs dans les Bouches-du-Rhône et 127 dans le Jura, à 69 seulement dans le Gers et l'Aisne, 67 dans la Haute-Vienne, 62 dans la Creuse. La moyenne générale ressortait à 91. Seulement, il faut en déduire, bien entendu, les œufs couvés ou perdus. Tout considéré, nous croyons que l'agriculture française livre annuellement à la consommation environ trois milliards d'œufs, soit cent soixante-quinze millions de kilogrammes. Combien l'exportation en prélève-t-elle et combien l'importation nous en rend-elle? C'est ce qu'indique, pour diverses époques, le tableau ci-dessous :

Epoques.	Œufs importés (moyenne annuelle).	Œufs exportés (moyenne annuelle).
—		
1827-1836...Kilog.	420.000	4.540.000
1855-1859........	1.860.000	9.630.000
1868-1872........	4.710.000	25.100.000

C'est d'Italie que viennent principalement les œufs importés. Quant à notre exportation, qui a quintuplé depuis trente-cinq ans, elle a toujours eu pour destination presque exclusive l'Angleterre. Donnons de suite les valeurs attribuées par la douane à cette denrée :

Années.	Valeur attribuée au kilogramme d'œufs.	Valeur correspondante pour les 1,000 œufs.
—		
1820......Fr.	0 50	30 »
1826-1847....	0 80	47 »
1852.........	0 85	50 »
1856.........	1 25	73 50
1862.........	1 25	73 50
1866.........	1 15	70 »
1869.........	1 25	73 50
1871.........	1 30	76 50

(1) Les chiffres de 1853 s'appliquent à l'ancien marché de la volaille, et ceux de 1872 à la halle, où a été transporté, il y a quelques années, le commerce en gros de la volaille et du gibier.

En laissant de côté l'évaluation de 1820, qui ne mérite pas grande confiance, les chiffres qui précèdent font ressortir, de 1826-1847 à 1871, une hausse de 60 0/0. Au lieu de production, la valeur moyenne des œufs peut être fixée à 33 fr. le mille sous Louis-Philippe, 47 fr. en 1862 (Enquête agricole) et 59 fr. à peu près aujourd'hui, ce qui donne une augmentation de 80 0/0 depuis trente ou quarante ans. Ainsi l'écart entre les anciens prix et les prix actuels se trouve être plus grand au lieu de production que sur la frontière. Il n'y a là rien d'imprévu, puisque les frais de transport ont sensiblement diminué.

A Paris, où il se fait une grande consommation d'œufs (3 millions de kilogrammes, soit environ 50,000,000 d'œufs, en 1872), les variations du prix nous sont données, soit par les cours de la halle, soit par les comptes de l'administration hospitalière.

Au siècle dernier, de 1753 à 1774, le prix des 1,000 œufs, sur le marché parisien, oscillait entre 25 et 30 livres. Voici, pour notre siècle, quelques chiffres officiels :

Prix moyen des 1,000 œufs à la halle de Paris :

Année	Prix	Année	Prix
1804......Fr.	43 »	1851......Fr.	42 70
1826.........	64 50	1852.........	45 32
1845.........	48 74	1853.........	50 19
1846.........	50 27	1859.........	52 »
1847.........	57 05	1867.........	70 »
1848.........	48 40	1869.........	87 »
1849.........	46 69	1871.........	106 »
1850.........	43 79	1872.........	78 63

Voici maintenant les prix payés depuis le commencement du siècle par les hospices et hôpitaux de la capitale :

Années	Prix	Années	Prix
1806-1810. Fr.	48 60	1856......Fr.	59 38
1811-1815....	54 04	1857.........	60 92
1816-1820....	50 18	1858.........	56 52
1821-1825....	51 70	1859.........	58 30
1826-1830....	49 78	1860.........	63 08
1831-1835....	54 87	1861.........	66 51
1836-1840....	51 31	1862.........	65 15
1841-1845....	56 »	1863.........	61 23
		1864.........	64 44
1826-1845....	54 06	1865.........	68 03
		1866.........	69 08
1846.........	52 32	1867.........	74 80
1847.........	54 05	1868.........	77 57
1848.........	54 08	1869.........	75 33
1849.........	51 »	1870.........	68 87
1850.........	50 17	1871.........	104 30
1851.........	49 01	1872.........	83 10
1852.........	47 75	1873.........	81 40
1853.........	53 30		
1854.........	58 95	1869-1873....	82 60
1855.........	54 58		

Ici, entre les prix de 1826-1845 et ceux des années dernières, l'écart n'est que de 50 à 55 0/0. Les prix de la halle n'indiquent pas eux-mêmes une hausse de plus des deux tiers, ce qui n'empêche pas le consommateur qui achète les œufs au détail de les payer au moins le double de ce qu'il les payait avant le milieu du siècle. Il est consolant de constater que, même à ce compte, le Parisien est encore plus favorisé que les Allemands, car, de l'autre côté du Rhin, s'il faut en croire les tableaux de M. Wynne, les œufs coûteraient actuellement cinq fois ce qu'ils coûtaient en 1853.

A. DE FOVILLE.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE (1).

(Troisième article.)

Nous avons commencé, dans notre précédent article, l'examen de l'état actuel de la production et de la consommation de la houille en France. Il est important, à cet égard, de connaître, aussi exactement que possible, le nombre de nos concessions de combustible minéral. Nous en trouvons un relevé détaillé dans le rapport de M. Ducarre.

D'après le résumé des travaux statistiques de l'administration des mines pour la période de 1865 à 1869, il existait, en France, au 31 décembre 1869, 623 concessions de mines de charbon de terre (houille, lignite ou anthracite), réparties dans 51 départements et embrassant une surface totale de 569,965 hectares. Dans ce total, la Moselle figure pour 11 concessions et 21,750 hectares; le Bas-Rhin, pour 5 concessions et 12,861 hectares. Défalcation faite de ces chiffres, on trouve que l'étendue du territoire actuel de la France comprenait, au 31 décembre 1869, 607 concessions de combustible minéral, couvrant 525,354 hectares.

Du 1er janvier 1870 au 1er janvier 1874, il a été accordé 8 concessions nouvelles, comprenant 5,139 hectares; de plus, des extensions de périmètre accordées à 6 concessions existantes ont accru leur superficie de 1,411 hectares; mais il y a eu, pendant la même période, trois renonciations de concessions. Par suite, au 1er janvier 1874, le nombre des concessions de combustible minéral en France s'élevait à 612, et leur étendue superficielle, répartie entre 49 départements, était de 540,466 hectares. Quant à la nature du combustible, les concessions se divisaient comme il suit :

NATURE du COMBUSTIBLE.	NOMBRE de concessions.		SUPERFICIE des concessions.	
	Absolu.	p. 100.	Absolue.	p. 100.
			hect.	
Houille..............	319	52.20	395.560	74.00
Anthracite...........	146	23.80	57.263	11.00
Lignite..............	147	24.00	87.643	15.00
Totaux.......	612	100.00	540.466	100.00

Mais il s'en faut malheureusement de beaucoup que toutes ces concessions soient en activité. L'enquête faite par l'administration des mines a établi qu'en 1872, il n'y avait que 335 concessions exploitées, d'une surface totale de 371,504 hectares, dont 204 concessions de houille, 74 d'anthracite et 57 de lignite; 277 concessions, dont 118 de houille, 72 d'anthracite et 87 de lignite, couvrant ensemble 168,962 hectares, étaient inexploitées. En d'autres termes, 45 0/0 du nombre des concessions instituées, et 43 0/0 de la surface totale concédée se trouvaient, momentanément au moins, frappées de stérilité. Hâtons-nous de dire que ces chiffres trouveront plus loin leur atténuation, lorsque nous en viendrons à examiner la situation des mines inexploitées. Mais, en attendant, poursuivons l'examen statistique de notre situation.

La mesure de l'activité de l'industrie houillère est le chiffre de son extraction annuelle. En 1872, cette extraction a atteint, pour la France, 158,990,053 quintaux métriques (1), ainsi divisés :

Houille..............	144.592.735	ou	90.94 0/0
Anthracite...........	10.064.250	ou	6.33 —
Lignite..............	4.333.068	ou	2.73 —
	158.990.053		100.00

Pour apprécier ce que représente la production actuelle au point de vue du développement de la richesse houillère en France, il faut remonter en arrière et chercher ce que l'extraction était dans le passé. En 1787, la France produisait 2,000,000 de quintaux métriques. En 1812, c'est-à-dire au lendemain de la loi des mines, il y avait, sur la portion du territoire français correspondant à nos limites actuelles, 261 mines de houille, produisant 8,200,000 quintaux. En 1846, 412 concessions produisaient 44,693,420 quintaux. L'extraction s'élevait, en 1859, à 74,407,400 quintaux. En 1865, elle atteignait 116,000,000 de quintaux. Nous avons vu qu'en 1872 elle avait été d'environ 159,000,000 de quintaux. Enfin, en 1873, elle a atteint 175,000,000.

En résumé, on peut dire que depuis la création des chemins de fer, date du grand développement industriel de la France, la production de la houille dans notre pays se double en douze ans et demi. Cette progression paraîtra remarquable si on la compare à celle qui caractérise l'accroissement de la production dans les pays voisins. Ainsi, en Belgique, l'extraction de 1860 à 1872 a progressé de 54 p. 100 en douze ans, ce qui exigerait vingt et un ans pour le doublement. En Angleterre, la production entre 1858 et 1872, soit en quatorze ans, a progressé de 90 p. 100, ce qui correspond à une période de doublement de quinze ans et demi. Par conséquent, le développement de l'extraction, en France, suit actuellement une marche plus rapide qu'en Angleterre et beaucoup plus rapide qu'en Belgique.

Examinons maintenant la part qui revient, dans le mouvement général d'accroissement, à chacun de nos principaux bassins. Le bassin du Nord a extrait en 1872 plus de

(1) Voir *l'Économiste Français* des 22 et 29 août.

(1) Le quintal métrique est de 100 kilogrammes. La tonne vaut 10 quintaux métriques ou 1,000 kilogrammes.

52 millions de quintaux, dont 20 millions ont été fournis par la seule compagnie d'Anzin. L'extraction de 1871 surpasse de 19 p. 100 celle de 1870 : elle est double de celle de 1860. Ainsi le bassin de Valenciennes seul a doublé sa production en douze ans. En 1873, il a donné près de 35 millions de quintaux, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1872.

Le bassin du Pas-de-Calais a produit en 1872 environ 27 millions de quintaux, soit 22 p. 100 de plus qu'en 1871. Le même chiffre est à l'extraction de 1860, comme 4,55 est à 1. La progression la plus rapide s'est fait sentir entre 1860 et 1865; dans cet intervalle de cinq ans, la production a passé de 1 à 2,35. De 1865 à 1872, soit en sept ans, l'extraction a doublé. Celle de 1873, soit 30 millions environ, dépasse de 10 p. 100 celle de 1872.

Le bassin de Saint-Etienne, beaucoup plus anciennement connu et dont une partie, le bassin Rive-de-Gier, est bien près d'être épuisée, ne donne pas, on le comprend aisément, des chiffres aussi élevés; sa production de 1872 dépasse de 11 à 12 p. 100 celle de 1871 et de 48 p. 100 celle de 1860.

Mais c'est dans les bassins de moindre importance qu'on remarque les progressions les plus rapides, du moins pour ce qui se rapporte à la période de crise. Ainsi, de 1871 à 1872, l'Allier donne une progression comprise (suivant les chiffres d'extraction qu'on accepte comme définitifs), entre 30 et 38 p. 100. Le bassin à lignites des Bouches-du-Rhône donne 32 p. 100, le bassin de la Creuse 40 p. 100. En 1873, les progressions ont été de 25 p. 100 pour la Creuse, de 18 p. 100 pour les Bouches-du-Rhône, 18,5 p. 100 pour l'Allier. Ainsi, l'augmentation de la valeur du combustible déterminée par la crise, a suffi pour mettre ces petits bassins en mesure de développer considérablement leur extraction. Or, plusieurs d'entre eux sont encore assez mal desservis par les chemins de fer. On arrive donc à cette conclusion que, sans être, à beaucoup près, aussi favorisée que l'Angleterre et la Belgique, la France renferme encore des richesses houillères qui, défendues longtemps par leur position défavorable contre une exploitation active, ne donneront tous leurs résultats que quand le réseau des lignes ferrées secondaires aura été achevé.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que de la production houillère de la France. Il convient maintenant de se rendre compte de sa consommation. Aussi loin que l'on puisse remonter, on trouve que la production française a toujours été sensiblement inférieure aux besoins de l'industrie nationale. Ainsi, en 1787, on estime que la France consommait 4 millions de quintaux alors qu'elle en produisait à peine plus de 2 millions. En 1830, la production étant de 18,600,000 quintaux, la consommation était de 25,000,000 de quintaux. En 1860, pour 83,000,000 de quintaux produits, la France en consommait 143,000,000. Enfin en 1869 les chiffres correspondants à ces deux chapitres étaient respectivement de 135,000,000 et de 214,000,000 de quintaux.

Il n'est pas sans intérêt de connaître la répartition, par nature d'emploi, des combustibles minéraux consommés en France. Si l'on consulte à cet égard les tableaux publiés par l'administration des mines pour la période quinquennale de 1865 à 1869, on voit que, la consommation totale annuelle étant représentée par 100, l'industrie des mines, minières et carrières absorbe . . . . . . 3.82 p. 100

Les usines minéralurgiques, les manufactures et les usines à gaz . . . . 74.95 —

L'industrie des transports . . . . 9.45 —

L'économie domestique. . . . . 11.78 —

100.00 p. 100

Ainsi, les chemins de fer et les bateaux à vapeur consomment moins d'un dixième, l'économie domestique à peu près un neuvième, et les trois quarts sont absorbés par les usines. On peut constater que la métallurgie du fer exige, à elle seule, entre le tiers et la moitié de la consommation des usines, soit de 50 à 60 millions de quintaux par an. De plus, 14 millions de quintaux sont aujourd'hui nécessaires à la fabrication du sucre de betteraves; ce dernier élément tend à s'accroître chaque année. Il en est de même de la portion absorbée par l'industrie des transports. Ainsi, en 1872, la compagnie du Nord a consommé 10 p. 100 de plus qu'en 1869 et l'accroissement correspondant, pour la compagnie de l'Ouest, a dépassé 20 p. 100. Il est vrai que le malaise qui pèse aujourd'hui sur toutes les industries a momentanément arrêté cet essor, et la consommation des chemins de fer, en 1874, sera très-inférieure à celle des années précédentes. Quant à la marine à vapeur, ses besoins s'accroissent actuellement avec une grande rapidité. De 514,000 quintaux qu'elle consommait en 1869, elle a passé, en 1871, à 1,159,000 quintaux.

La consommation de la houille en France est-elle destinée à suivre longtemps la même progression, c'est-à-dire à doubler dans chaque période de treize ou quatorze ans? A une période d'activité industrielle, peut-être excessive, succède en ce moment une crise de ralentissement et de chômage qui sévit dans le monde entier; il y aura une reprise, mais dans quelles proportions? Est-il vrai que l'accroissement de la production industrielle doive marcher de pair avec un développement correspondant de la production agricole, sous peine de ne pas durer longtemps? Si la réponse est affirmative, comme la production agricole se développe beaucoup plus lentement, il faudrait tenir pour exceptionnel ce doublement de consommation en quatorze ans, qui inquiète ceux qui se préoccupent du rapide épuisement de nos houillères. Une autre considération doit être signalée : la complète utilisation du calorique de la houille est loin d'être atteinte. La quantité d'eau vaporisée par un kilogramme de houille de qualité moyenne donnant 10 p. 100 de cendres, varie suivant les appareils, depuis 4 kil. et même moins, jusqu'à 11 kil., limite exceptionnellement atteinte. Le rendement moyen actuel est de 7 kil. En fixant à 8,000 calories la chaleur dégagée par 1 kil. de houille, on trouve que l'utilisation ne dépasse pas 57 p. 100 du calorique dégagé. Le haut prix du combustible a poussé tous les industriels à des transformations de matériel pour atteindre ce chiffre ou le dépasser; il y aura de ce chef une économie de combustible capable de compenser un grand accroissement d'activité industrielle. Ajoutons qu'on tend de plus en plus à utiliser les menus de houille, soit en les agglomérant, soit en les employant directement à l'aide de foyers spéciaux.

Nous avons vu que le déficit annuel de la production s'était maintenu, jusqu'en 1869, entre le tiers et les deux cinquièmes de la consommation. Les importations étrangères destinées à combler ce déficit étaient, en 1853, de 35 millions de quintaux. Elles se sont élevées à 62 en 1860 et à 83 millions en 1869. Mais il convient d'en défalquer les exportations de la France vers l'étranger ; ce dernier chapitre est peu important. Il se chiffrait par 2,800,000 quintaux en 1861 et par 3,800,000, en 1869. Depuis cette époque, l'ouverture du tunnel du Mont-Cenis et l'établissement de relations plus intimes entre le bassin du Gard et les régions de la Méditerranée ont fait grossir le chiffre des exportations qui, en 1873, atteignaient 6,200,000 quintaux, dont 2,760,000 à destination de l'Italie. Mais il est probable qu'il se passera bien du temps encore avant que les exportations françaises puissent peser d'un poids sérieux dans la balance de la consommation. Cela posé, la vraie mesure du déficit étant l'excès des importations sur les exportations, cherchons à préciser les variations de cet élément. Pour permettre de les apprécier, l'administration des mines a fait dresser un tableau indiquant, pour chaque période de cinq ans, d'une part le rapport entre ce déficit et la consommation française, d'autre part le rapport entre ce même déficit et la production indigène. Ce tableau est utile à reproduire ici.

ANNÉES.	RAPPORTS ENTRE L'EXCÈS DE L'IMPORTATION SUR L'EXPORTATION ET	
	la consommation.	la production.
1815	20 pour cent.	26 pour cent.
1819	18 —	21 —
1824	25 —	34 —
1829	24 —	31 —
1834	22 —	29 —
1839	28 —	39 —
1844	31 —	45 —
1849	36 —	58 —
1854	37 —	59 —
1859	42 —	72 —
1864	35 —	56 —
1869	36 —	58 —

De la comparaison de ces chiffres se dégage un résultat très-remarquable, c'est que le déficit proportionnel, après avoir suivi depuis le commencement du siècle une marche presque constamment ascendante, a atteint son apogée vers 1859, pour décroître ensuite et retrouver, en 1869, la même valeur que vingt ans auparavant. Ainsi la production de 1859 étant représentée par 100, celle de 1869 était devenue 175, tandis que l'importation de 1859 étant également figurée par 100, celle de 1869 est égale à 142, chiffre notablement inférieur à 175. En d'autres termes, le mouvement industriel engendré par la révolution économique de 1860

a eu pour effet incontestable de développer notre production indigène en diminuant un peu, du moins en valeur relative, le tribut qu'il nous fallait payer à l'étranger. Ce mouvement salutaire continue-t-il encore aujourd'hui? On peut s'en assurer, au moins pour les années 1872 et 1873, à l'aide des chiffres publiés par l'administration des douanes. On voit, en effet, que, dans l'année 1872, l'importation totale des houilles (le coke ayant été transformé, comme toujours, en un poids équivalent de houille crue) a été de 73,460,000 quintaux, tandis que les exportations du commerce spécial atteignaient 5,120,000 quintaux. La différence, soit 68,340,000 quintaux, représente l'excès des importations sur les exportations, en 1872, c'est-à-dire le déficit de la consommation. On voit de suite que ce déficit est égal à 43 p. 100 de la production indigène correspondante. On verrait de même qu'il est égal à 30 p. 100 de la consommation. En 1873 le déficit a été de 7 millions de quintaux, soit 40 p. 100 de la production et 28 p. 100 de la consommation. Il est vrai que, pour rendre ces chiffres comparables à ceux de 1869, qui étaient respectivement, comme on l'a vu tout à l'heure, 58 p. 100 et 36 p. 100, il faut tenir compte de la perte de l'Alsace-Lorraine. Avec cette correction, il reste pour le territoire actuel de la France un déficit de 65 millions de quintaux, pour une production qui s'élevait, défalcation faite du bassin de la Sarre, à 132 millions de quintaux. Le rapport du déficit à la production pour la France réduite à ses limites de 1872, était donc, en 1869, de 50 p. 100, chiffre bien supérieur, comme on voit, à ceux de 1872 et de 1873. Relativement à la consommation, réduite de la part afférente à l'Alsace-Lorraine, le même déficit, en 1869, eût été de 33 1/2 p. 100, tandis qu'en 1872, il est de 30 p. 100 et, en 1873, de 28. Ainsi, l'on est fondé à dire que la production indigène, non contente de s'accroître en valeur absolue, fait chaque jour de nouveaux efforts pour diminuer l'écart qui existe entre elle et les besoins de la consommation.

Les pays producteurs auxquels la France s'adresse pour obtenir l'excédant nécessaire à la consommation sont la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne. En 1869, la Belgique nous envoyait 47,354,300 quintaux, l'Angleterre 18,883,400 et l'Allemagne 16,595,000. Mais ces chiffres, diminués de la consommation de l'Alsace-Lorraine, se réduisent pour la Belgique à 41,683,700 quintaux et, pour l'Allemagne, à 5,346,500. En sorte que le total des importations étrangères, en 1869, pour la France réduite à ses limites de 1872, était de 65,913,600 quintaux, fournis de la manière suivante : 63 1/2 p. 100 par la Belgique, 28 1/2 p. 100 par l'Angleterre, et 8 p. 100 par l'Allemagne. En 1872, les importations totales ont été de 73,460,000 quintaux, soit 11 p. 100 de plus qu'en 1869. La Belgique y est entrée pour 66 p. 100, l'Angleterre pour 27 p. 100, l'Allemagne pour 7 p. 100. Enfin, en 1873, les tableaux des douanes accusent une importation de 76,750,000 quintaux, en progrès de 4 p. 100 environ, sur 1872; les parts proportionnelles sont : 61 p. 100 pour la Belgique, 29.5 p. 100 pour l'Angleterre, 9.5 p. 100 pour l'Allemagne. On voit par là que les proportions relatives suivant lesquelles les trois pays producteurs concourent à notre alimentation, varient extrêmement peu. Toutefois, de 1872 à 1873, il y a eu augmentation au profit de l'Angleterre et au détriment de la Belgique; de plus les importations de l'Allemagne tendent à s'accroître, et ce résultat s'accentuera sans doute de plus en plus, si les charbons du bassin de la Ruhr continuent à être partiellement employés, comme ils le sont déjà depuis deux ans, à la fabrication du gaz parisien.

Le rayon de pénétration des houilles étrangères est fort considérable. Ainsi les houilles belges arrivent actuellement dans trente-quatre départements. Le département du Nord, à lui seul, consomme le quart des importations belges. Les charbons de Sarrebrück se rencontrent dans treize départements ; enfin les houilles anglaises arrivent dans quarante-cinq départements, parmi lesquels trois surtout se signalent par l'importance de leur consommation : ce sont la Seine-Inférieure, la Loire-Inférieure et la Gironde, qui absorbaient, en 1869, le premier 23 p. 100, le second 10 p. 100, et le troisième 9 1/2 p. 100, soit ensemble 42 1/2 p. 100 de la totalité des importations anglaises.

Nous aborderons dans notre prochain article la question de la recherche des moyens propres à assurer le développement de l'industrie houillère en France.

LE NOUVEAU BILL SUR LA CIRCULATION FIDUCIAIRE AUX ÉTATS-UNIS.

Partout et toujours on cherche par des moyens artificiels à réglementer la circulation fiduciaire, et partout, après un certain nombre d'années, on s'aperçoit qu'on a échoué. Toute la prévoyance législative étant ainsi mise en défaut, on cherche un remède à la situation dans quelques combinaisons nouvelles qui échoueront comme les premières, parce qu'on s'écarte de toutes les conditions qui permettent au papier de circuler au pair avec le métal, c'est-à-dire de la promesse effective du remboursement à vue et en espèces, et ce remboursement à vue maintenu par la hausse de l'escompte, quand les changes défavorables déterminent des demandes de numéraire pour l'extérieur. Il n'y a donc plus que deux cas où l'on soit forcé d'avoir recours à la suspension des paiements : dans les révolutions politiques et dans les grandes guerres, quand la panique est irrésistible, ou quand on veut battre monnaie avec la circulation fiduciaire.

Les cours des changes sont les seuls régulateurs de la circulation du papier ; ce sont eux qui, avec une précision toute mathématique, donnent la valeur des billets en circulation ; que ce soit du papier de commerce, du papier de banque, ou du papier d'Etat, le résultat est le même, nous en avons eu la preuve dans ces derniers temps en France, en Italie, en Autriche, aux Etats-Unis ; dans ces trois derniers pays la dépréciation du papier est encore indiquée par les cours des changes. La pratique seule donne donc ce que l'on a cherché et ce que l'on cherche toujours dans une réglementation officielle. On n'est pas peu surpris, ce qui une fois de plus nous montre combien on est sourd aux leçons de l'expérience, de remarquer que dans toutes les lois qui ont été faites sur cette matière, on cherche dans des conditions particulières et spéciales à garantir la valeur de la circulation fiduciaire, sans jamais signaler le thermomètre de cette valeur et les moyens d'éviter les écarts si funestes aux opérations commerciales et à toutes les transactions d'une nation.

Aux Etats-Unis, on vient de changer encore une fois la législation de la circulation fiduciaire en essayant d'en fixer la limite et la distribution avec les divers Etats.

On se rappelle que d'après la loi de 1864 la circulation du papier émis par les Banques était garantie par un dépôt d'obligations fédérales dans les caisses du Trésor.

Les banques devaient en outre conserver une quantité de numéraire en rapport avec le chiffre de leur circulation. La dernière loi votée change ces conditions : la somme de numéraire conservée en garantie ne sera plus basée sur le chiffre de la circulation, mais sur le chiffre des dépôts en comptes courants.

Toutes les banques devront avoir en dépôt dans les caisses du Trésor des Etats-Unis, en monnaie légale, une somme égale à 5 0/0 de leur circulation, destinée au remboursement des bank-notes. Quand on présentera au remboursement, dans la caisse du Trésor, des sommes de mille dollars ou des multiples de ces sommes, elles seront remboursées en billets d'Etat (greenbacks). Toutes les bank-notes ainsi rachetées par le trésorier des Etats-Unis seront portées au débit de chacune des banques dont les billets auront été présentés au remboursement ; il leur en sera donné avis le premier de chaque mois, ou plus souvent, suivant les besoins ; dans tous les cas, aussitôt que la somme de bank-notes remboursée par le Trésor s'élèvera à 500 dollars, la banque débitée de cette somme devra immédiatement déposer, dans la caisse du Trésor des Etats-Unis, une somme de billets d'Etat égale à la somme des billets de banque remboursés.

Pour faciliter ce mécanisme, la limite de la circulation des billets d'Etat a été fixée à 382,000,000 de dollars.

Quoi qu'on fasse, en dehors de la reprise des paiements en espèces, on se débat toujours dans un cercle dont on ne peut sortir, et toutes les mesures que l'on prend amènent inévitablement une nouvelle émission de papier, une dépréciation du change et une hausse du prix de l'or.

La dernière loi votée modifie tout l'organisme financier des Etats-Unis, et il est difficile de prévoir quelles en seront les conséquences pour la circulation monétaire.

Par une disposition spéciale, on a désiré répartir d'une manière plus uniforme la circulation des bank-notes sur tout le territoire de l'Union, et le contrôleur de la circulation a été autorisé à émettre sans délai, selon les demandes qui lui seront faites, une somme de 55,000,000 dollars aux banques déjà en activité ou qui s'organiseront dans les Etats ou les territoires n'ayant pas en circulation la proportion de bank-notes qui leur est attribuée par la loi.

Jusqu'à quel point cette nouvelle émission pourra-t-elle combler le vide que l'on signale dans le sud et dans l'ouest des Etats-Unis? C'est ce qu'une mesure analogue, prise déjà en 1870, va nous indiquer.

A cette époque, l'opinion publique faisait entendre les

mêmes plaintes qu'aujourd'hui, et pour leur donner satisfaction, on avait élevé la limite de la circulation des bank-notes de 300 à 354 millions de dollars.

Comment ce supplément de 54 millions est-il entré en circulation ?

Circulation des bank-notes.

Avril 1871.	Avril 1872.	Avril 1873.	Mai 1874.
$ 306.000.000	325.000.000	338.000.000	340.000.000

En présence de besoins aussi urgents au dire du public, on s'attendait à voir cette somme immédiatement réclamée et absorbée; la pratique nous montre qu'il n'en a pas été ainsi. Un an après la loi votée, en avril 1871, la circulation ne s'était accrue que de 6 millions; en 1872, de 25 millions; en 1873 de 38 millions, et enfin en 1874 de 40 millions. La somme totale n'est pas même placée aujourd'hui.

En présence de faits aussi concluants, comment prétendre qu'il faut une nouvelle émission de bank-notes pour les transactions du pays ? La spéculation de mauvais aloi a seule à gagner aux excès d'émission; il ne faut donc pas être surpris si elle réclame toujours dans le même sens.

Même aux Etats-Unis, dans un pays neuf où le sol ne manque pas comme dans la vieille Europe, nous voyons les mêmes phénomènes qu'on observe ici se produire dans les Etats dont la densité de la population et le chiffre des affaires a permis d'avoir recours aux procédés de banque et de compensation usités de ce côté de l'Atlantique. Pendant que la circulation des bank-notes augmentait dans les Etats qui manquaient de moyens d'échange, elle diminuait dans ceux où le commerce et les affaires ont pris un plus grand développement; c'est ce que l'examen des bilans de banque de New-York va nous montrer :

BANQUES DE NEW-YORK.

Circulation des billets.

1871.	1872.	1873.	1874.
$ 31.774.000	28.622.000	27.973.000	27.211.000

De 31 millions de dollars en 1871, la circulation des billets a baissé à 27 millions en 1874, et cette diminution ne dépend pas d'un accident passager, du ralentissement des affaires, car nous voyons chaque année le mouvement décroissant s'accuser avec une persistance continue. Par conséquent, si nous pouvons conclure par cet exemple, il est probable que pendant l'absorption, par les nouvelles banques, des bank-notes qu'on met à leur disposition, les banques plus anciennes, dont la clientèle plus riche se meut dans un milieu où les rouages de crédit sont plus perfectionnés, verront les leurs diminuer. Elles feront autant d'efforts pour restreindre leur circulation que les nouvelles banques pour l'étendre. Le nouveau bill va donc favoriser les émissions des banques jouissant de peu de crédit, dans des Etats pauvres, et les bank-notes mises en circulation dans ces mauvaises conditions vont remplacer celles des banques riches des principaux Etats de l'Union, ce qui va changer le caractère de la circulation fiduciaire sans en augmenter le chiffre. L'émission de 54 millions de dollars autorisée en 1870 n'a pas été encore employée, comme nous venons de le voir; il est donc douteux que le nouveau supplément de 55 millions de dollars que l'on désire y ajouter trouve rapidement sa place.

Le but que l'on vise est conforme, il est vrai, aux principes de la science: on cherche à procurer des moyens d'échange aux Etats et aux territoires qui en sont privés, mais en même temps il ne faut pas oublier que la circulation des billets de banque n'est pas en raison du chiffre des affaires, mais en raison des procédés perfectionnés avec lesquels on les conduit et on les liquide. Le véritable caractère de la bonne gestion d'une banque consiste à accepter l'escompte d'une somme d'effets de commerce de plus en plus considérable avec un chiffre de billets en circulation de plus en plus faible. Etendre ses affaires en contractant sa circulation, telle doit être la conduite d'une banque bien administrée. La bank-note n'a sa place que là où l'usage des dépôts en comptes courants n'a pas encore pu se répandre ; le billet dans les mains du public doit servir à amener les capitaux inoccupés dans les caisses des banques pour de là être distribués de la manière la plus utile et la plus rapide.

Les inconvénients de la nouvelle organisation financière inaugurée par le Congrès, quoiqu'elle puisse favoriser certains abus, sont donc un peu relégués dans l'avenir. Néanmoins, si le remboursement des billets de banque, même en billets d'Etat, peut prévenir les suspensions de paiement qui ont été si funestes aux affaires l'année dernière pendant la crise, un grand service aura été rendu.

Cette nouvelle autorisation, qui permet de dépasser de 55 millions de dollars la limite légale de la circulation n'en est pas moins un moyen détourné d'obtenir un excès d'émission ; que ce soit à l'aide des bank-notes revêtues du titre de *legal tender*, ou à l'aide des billets d'Etat, le résultat est toujours le même. Dès qu'il y a suspension des paiements au Trésor ou dans les banques, la circulation fiduciaire manque complétement d'élasticité, car les billets qui sont en excès ne pouvant s'échanger au pair contre du métal, qui circule dans le monde entier, doivent rester émis à l'intérieur et, à un moment donné, encombrer les canaux qui servent à les distribuer selon les besoins des affaires.

Par la limite, même exagérée, adoptée législativement, on peut prévenir certains abus; mais il y a des excès qu'on ne peut atteindre et que l'abondance du papier encourage, ce sont les excès du crédit. La crise qui a éclaté l'année dernière a montré jusqu'à quel point on pouvait en abuser. Heureusement, depuis que l'édifice artificiellement élevé s'est écroulé, l'ébranlement ne s'est pas étendu ; l'équilibre s'est bientôt rétabli, et c'est par une restriction des opérations et non par de nouveaux désastres que la liquidation des affaires s'est opérée. Depuis ce moment on s'est recueilli, et on a dirigé tous ses efforts sur un seul point, sur la réduction de ses engagements. La faculté offerte par le Congrès de les augmenter à l'aide de la nouvelle émission de bank-notes n'a donc pas de grandes chances d'être recherchée par le public. La spéculation, basée sur l'excès d'émission, trompée dans son attente, en sera pour ses frais, tandis que le commerce sérieux sera d'autant plus confiant dans ses opérations qu'il ne redoutera aucune influence étrangère venant à un moment donné détruire les plus sages combinaisons. Le dernier vote du Congrès n'apportera donc pas de nouveaux embarras et des surprises sur lesquelles compte toujours une certaine classe de spéculateurs.

CLÉMENT JUGLAR.

LETTRES DE TURQUIE (1).

*Correspondances particulières de l'*ECONOMISTE FRANÇAIS.

LES FINANCES OTTOMANES.

Constantinople, le 23 août 1874.

Nous avons vu, dans une première lettre sur les finances ottomanes, qu'en totalisant les annuités des différents emprunts on trouve le chiffre de 274,434,425 francs. Le Trésor turc a donc à payer annuellement cette somme sur des recettes qui ne s'élèvent qu'à 570,570,660 francs, de telle sorte qu'après ce prélèvement, le gouvernement ne dispose, pour le service de la dette flottante et pour le fonctionnement de tous les services publics, que de 396,136,235 francs.

Ce n'est pas tout. Le chiffre de l'annuité est encore grossi :

1° Par le service des intérêts des titres connus dans le pays sous le nom de *Schims*, *Monkatas*, etc., qui n'ont pas été convertis, que l'on doit légitimement comprendre dans la dette publique et qui imposent au Trésor, d'après l'aveu du budget lui-même, le paiement d'une annuité de 15,449,560 francs ;

2° Par l'augmentation de l'annuité de la dette générale (5 0/0). Conformément aux clauses du contrat de l'emprunt 1872 (bons du Trésor, 9 0/0), on a dû émettre une certaine quantité de ces titres pour les donner en échange des bons du Trésor, ce qui a augmenté l'annuité de la dette générale de 2,010,430 francs. Primitivement de 44,554,525 francs, cette annuité est donc aujourd'hui de 45,080,000 francs, ainsi d'ailleurs qu'elle est inscrite au budget (392,000 bourses.— La bourse vaut 5 livres turques et la livre 23 francs.)

Nous trouvons par conséquent que, par le fait des deux charges que nous venons d'indiquer, l'une de 15,449,560 francs et l'autre de 2,010,430 francs, l'annuité à payer par le Trésor ottoman est portée à 291,894,415 francs.

Mais hâtons-nous d'ajouter que l'on doit défalquer de ce total d'annuités une somme de 40,714,710 francs, ainsi que nous allons l'expliquer.

1° Notre première lettre sur les finances ottomanes fixe à 55,631,000 francs l'annuité moyenne de l'emprunt 1872, 9 0/0 (bons du Trésor). Ce chiffre est exact. Les titres de cet emprunt de 250,000,000 de francs sont divisées en trois séries A, B, C, qui sont remboursables, la première le 13 juillet 1876, la seconde en 1877 et la troisième en 1878. Il y aura là une lourde charge à laquelle il faudra bientôt

(1) Voir l'*Economiste Français* du 8 août.

pourvoir pendant trois années consécutives. Mais pour le moment le Trésor n'a en réalité à payer aux porteurs de titres que l'intérêt annuel, soit 22,500,000 francs ;

2° De même pour l'emprunt 6 0/0 de 1873 dont le capital nominal est de 694,444,500 francs, sur lequel les contractants ont pris ferme 291,667,000 francs.

Le reste de cet emprunt était à option, et ce droit d'option ayant été racheté par Sadik Pacha pendant qu'il poursuivait ses négociations à Paris, le Trésor ne paie en réalité que l'annuité de la part prise ferme, soit 21,509,245 francs.

Tous ces comptes étant établis, nous trouvons que le total des annuités que paie le Trésor ottoman est de 251,179,705 francs sur des recettes s'élevant à 570,570,660 francs, ce qui laisse entre les mains du gouvernement, pour le service des intérêts de la dette flottante et pour le fonctionnement des services publics, une somme de 319,390,955 francs.

Nous devons maintenant compléter ce tableau de la dette consolidée ottomane en calculant la proportion dans laquelle le capital de chaque emprunt a été réduit par l'amortissement.

Dette publique ottomane consolidée.

Emprunts.	Capital primitif.	Capital actuel.	Annuités.
—	—	—	—
	Francs.	Francs.	Francs.
1854 6 0/0	75.000.000	51.825.000	5.250.000
1855 4 0/0	125.000.000	99.702.500	6.250.000
1858 6 0/0	125.000.000	95.900.000	10.000.000
1860 6 0/0	50.930.500	25.000.000	3.565.000
1862 6 0/0	200.000.000	138.917.500	16.000.000
1863-64 6 0/0	200.000.000	144.737.500	16.000.000
1865 6 0/0	150.000.000	113.345.000	12.000.000
1865 5 0/0 (dette générale)	909.090.750	890.690.566	45.080.000
1868 6 0/0	»	»	»
1869 6 0/0	555.555.500	527.450.000	38.888.900
1870 3 0/0 (chemin de fer)	792.000.000	(1) 788.760.000	27.000.000
1871 6 0/0	142.500.000	139.564.500	9.975.000
1872 9 0/0	250.000.000	250.000.000	22.500.000
1873 12 0/0 (travaux publics)	13.800.000	13.800.000	1.652.000
1873 6 0/0	291.667.000	291.667.000	21.509.245
Schims, Monkatas, etc.	»	»	15.449.560
	3.880.543.750	3.571.359.566	251.119.705

Ce ne sont pas là toutes les dettes et toutes les charges du Trésor ottoman, car il y a encore la dette flottante.

Dette flottante.

Ici nous sommes dans l'inconnu, ou peu s'en faut. La dette flottante ottomane ne ressemble en rien aux dettes flottantes des Etats d'Europe dont l'organisation financière est méthodique et où elles ne sont, après tout, que des moyens de trésorerie destinés à pourvoir aux dépenses qui peuvent se produire avant la rentrée des recettes de chaque année. Ces Etats prennent soin de contenir cette dette dans la limite des recettes dont l'encaissement est en retard. De plus, leur dette flottante se solde généralement par les arriérés de chaque année. Ici, il n'en est pas de même. La dette flottante n'est, en somme, que l'addition des déficits des années précédentes augmentés des intérêts qu'on a dû y ajouter. C'est là un jugement non sujet à appel, puisqu'il a été porté par la commission composée de spécialistes, des directeurs de la Banque impériale ottomane et des chefs des principaux établissements financiers de Galata, commission qui avait reçu la mission de contrôler le projet de budget de l'exercice courant.

Cette commission s'est inspirée des nécessités que créent les embarras du Trésor. Elle a dit la vérité avec une indépendance entière. Voici d'ailleurs comment elle s'exprime au sujet de la dette flottante :

« Mais le tableau de la dette flottante présente des difficultés d'une autre nature, et pour rétablir le crédit, il faut absolument pourvoir à cette dette et en empêcher le renouvellement.

» Les difficultés qu'a rencontrées le Trésor tiennent surtout à l'existence de cette dette.

» Les échéances des divers emprunts temporaires dont elle est composée arrivant à des époques variables et inconnues du public, exigent, soit leur renouvellement fréquent, soit des emprunts nouveaux pour les remplacer. Ces emprunts, souvent contractés dans des moments où le crédit est difficile, se font à des taux extrêmes, que justifie l'incertitude du remboursement à des dates précises des sommes empruntées.

» Ces intérêts eux-mêmes abaissent le crédit de l'empire, et, étant ajoutés au capital de la dette, l'augmentent dans une proportion qui ne peut aboutir qu'à des difficultés insurmontables.

» Les emprunts de cette dette sont souvent garantis par des affectations spéciales des revenus qui devraient solder les dépenses régulières. L'encaissement de ces revenus au profit de la dette flottante dérange le service normal et fausse les prévisions du budget. Le gouvernement doit en conséquence faire appel au crédit pour les besoins du service, qui se solderaient régulièrement par les recettes des revenus si elles étaient appliquées seulement aux dépenses de l'année. Il en résulte dans l'opinion du public une dépréciation des ressources réelles de l'empire, qui n'a aucune raison si le Trésor fonctionne à l'état normal.

» La dette flottante n'est en somme que l'addition des déficits des années précédentes, augmentée des intérêts qu'on a dû y ajouter. Pour inspirer la confiance et établir les finances sur une base régulière, il faut faire cesser ces déficits. Un portion considérable du total de la dette se compose de dépenses de différents ministères, qui ont dépassé les prévisions des années précédentes et ont été portées sur la dette flottante. Certaines commandes surtout pour des armes et pour le matériel de la marine, qui ne sont pas encore exécutées, mais qui doivent être livrées pendant l'année 1290, en font aussi partie, et il faudra y pourvoir pour arriver à un état régulier.

» Nous croyons que dans l'avenir toutes les dépenses des ministères, de quelque nature qu'elles soient, doivent être portées dans le budget et se limiter au total des recettes de l'année.

» C'est la seule base d'une finance régulière, et seule elle peut inspirer la confiance et donner au gouvernement le crédit qui est dû aux ressources dont il peut disposer.

» Il est vrai que tous les gouvernements doivent avoir une dette flottante, ou plutôt des moyens de trésorerie pour pourvoir aux dépenses qui peuvent se produire avant la rentrée des recettes de chaque année.

» Mais cette dette ne doit jamais dépasser la limite des recettes dont l'encaissement est en retard et doit se solder par les arriérés de chaque année. Si elle dépasse cette limite et, au lieu de se solder, s'augmente par l'addition des déficits d'années successives, elle crée au Trésor des embarras hors de toute proportion avec sa gravité réelle. Elle fait surgir des doutes tout à fait sans fondement sur la solvabilité du gouvernement et déprécie tout son crédit.

» Nous croyons donc qu'il faut amortir la dette flottante qui existe, et éviter à l'avenir toute dépense, hors du budget, qui pourrait la reproduire. »

Le gouvernement paraît cette fois sérieusement résolu à profiter de ces sages conseils. Le projet d'extension des attributions et des privilèges de la Banque impériale ottomane démontre, ainsi que nous le préciserons, la volonté d'une réforme qui contrastera avec les réformes antérieures parce qu'elle sera pratique et non plus inscrite seulement sur le papier.

Mais, pour le moment, quel est le chiffre réel ou plutôt approximatif de la dette flottante ?

S'il fallait s'en rapporter aux prévisions budgétaires pour le paiement des intérêts de cette dette, elle ne serait que peu élevée. Cette somme n'est en effet que de 98,705 bourses, soit en francs 11,443,075. Ce serait peu, nous le répétons, et voici pourquoi. La généralité des emprunts contractés sur place pour faire face aux échéances, ainsi que vient de l'expliquer clairement l'extrait ci-dessus du rapport de la commission du budget, grèvent le Trésor d'intérêts très-onéreux qui varient entre 25 et 24 0/0. On annonce, il est vrai, au public, que ces emprunts ont été conclus à 10 ou 12 0/0 d'intérêt et 1 ou 2 0/0 de commission. C'est ce que l'on voit. Mais ce que l'on ne voit pas, et ce qui est cependant, c'est que le gouvernement n'obtient pas de l'argent à ces conditions relativement modérées. C'est une question de combinaisons. On déguise la charge sous l'aspect de courtages et de jouissances anticipées, ou bien encore de différence de changes, papier court ou à longue échéance, métallique ou or, medjidiés d'argent ou livres au pair; bref, on a recours aux nombreux artifices de langage de la finance, et, en fin de compte, le Trésor paye des intérêts énormes. Dans ces conditions, la somme inscrite au budget pour le service de la dette flottante indiquerait que son capital n'est guère que de 50 à 60 millions de francs, chiffre très-modéré relativement à celui que l'opinion générale assigne à cette dette.

(1) Cette réduction résulte de l'amortissement annuel de 1,200 obligations en moyenne, remboursées au pair.

Hâtons-nous de dire que la commission du budget ne voit pas la question sous ce jour favorable. Elle fixe le chiffre de la dette flottante à 14,725,274 l. t., soit en francs, 338,681.302.

Il est vrai que la commission met en regard de cette charge les voies et moyens pour l'alléger. Elle fait observer que le gouvernement dispose de titres de l'emprunt 1873 pour 169,855,000 fr., et de 162,961,210 fr. d'arriérés d'impôts, soit d'une ressource totale de 332,816,210 fr.. Mais elle s'empresse d'ajouter que ces arriérés, dont l'encaissement est difficile et incertain, ne peuvent pas être comptés comme ressource immédiate pour le remboursement d'une dette à échéances fixes. Elle fait de plus remarquer que les titres destinés à amortir la dette flottante, quelle qu'en soit la nature, dépendent, pour leur réalisation effective, du crédit du gouvernement. Dans ce moment, insiste la commission, on ne pourrait émettre ces titres qu'à des taux désastreux.

Elle donne ensuite à un point de vue général d'excellents conseils que nous aurons à analyser en examinant le budget.

Quoi qu'il en soit, au chiffre officiellement constaté de la dette flottante, viennent s'ajouter :

1° Le déficit de l'exercice courant dont l'existence résulte des documents officiels, et qui s'élève à 600,000 l. t., soit en francs 13,800,000;

2° 1,000,000 de l. st., en francs 23,000,000 représentant les économies qui, d'après l'avis de la commission, doivent être indispensablement réalisées sur les recettes de l'exercice courant et qui n'ont pas encore été effectuées, bien que six mois se soient écoulés depuis que la commission en démontrait la nécessité;

3° Les arriérés de solde des troupes et d'appointements des employés. Cet article représente une somme considérable, mais qu'il est impossible de déterminer, même approximativement. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on doit à bien des employés jusqu'à six et sept mois d'appointements;

4° Les dettes du palais, qui sont énormes, d'après ce qu'on peut apprécier par les chiffres des réclamations de plusieurs fournisseurs dont la note s'élève à un ou deux millions de francs;

5° Sommes dues à des entrepreneurs de travaux publics.

Il sera utile de noter encore que depuis l'époque où la commission faisait ses observations, le Trésor a contracté sur place huit emprunts, dont le total s'élève à 134,000,000 de francs. Mais nous ne croyons pas qu'il soit légitime de porter cette somme au compte de la dette flottante, parce qu'elle doit avoir été prévue par la commission et comprise dans le chiffre qu'elle a fixé.

Pour conclure, en s'appuyant sur les chiffres officiels et sur les probabilités de ceux dont on ne peut pénétrer le mystère, la dette flottante ottomane ne doit guère être inférieure au chiffre d'environ 500,000,000 de francs qui est généralement admis. Cette conviction est fortifiée par les actives négociations que l'on poursuit en ce moment pour la conclusion d'un emprunt dont on espère retirer précisément ce chiffre en effectif.

Dans une prochaine lettre nous trouverons de précieuses indications en analysant le budget de l'exercice courant. De plus, nous préciserons dans quelle mesure la reconstitution de la Banque impériale ottomane et son fonctionnement amélioreront la situation des finances ottomanes.

ESCHBACH.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (1).

CONGRÈS DE LILLE (*suite et fin*).

Nous avons analysé, dans notre premier article, quelques communications faites à la section d'économie politique par plusieurs membres de l'Association, dans les premières séances du Congrès. Les réunions qui ont suivi ont été également intéressantes.

Ainsi, la seconde journée de la section d'économie politique a été tout entière consacrée à la question des chemins de fer. M. Georges Renaud a formulé des critiques relativement à la manière dont les Compagnies font leur service. M. d'Eichthal, administrateur de la ligne du Midi, lui a répondu. M. Demongeot a ensuite fait un long exposé sur les rapports financiers des Compagnies de chemins de fer et de l'Etat. Il a raconté la création du premier réseau avec la garantie d'intérêts accordée par l'Etat; la création du second réseau imposée aux grandes Compagnies et réglée par les traités de 1855, 1857 et 1859. Il a montré comment les premiers de ces traités, onéreux pour les Compagnies, ont été successivement modifiés et ont abouti à une situation inverse. M. Demongeot ne blâme pas les Compagnies qui ont défendu leurs intérêts, mais il trouve que l'Etat, après avoir été trop sévère, a fini, cédant à une réaction naturelle, par être trop large. De l'exposé fait ainsi de l'économie de ces divers traités, il résulte que l'Etat accorde une garantie d'intérêts de 4 0/0 aux nouvelles lignes et que, d'autre part, il entre comme copartageant avec les Compagnies dans le revenu de l'ancien réseau au-dessus du revenu réservé, lequel représente le produit qu'avait atteint ce réseau avant la construction du second; ce revenu arrive à 10 et 11 0/0. M. Demongeot a critiqué la facilité avec laquelle l'Etat, pour diminuer actuellement ses charges, fait ou laisse porter certaines dépenses aux frais de premier établissement, ce qui augmente le capital dont il garantit l'intérêt et retarde le moment où cessera le paiement de la garantie. M. Demongeot voudrait que la concession des nouvelles lignes ou troisième réseau fût confiée à de nouvelles Compagnies. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir résumer plus complétement le remarquable travail de M. Demongeot; il figurera dans le volume annuel des comptes rendus de l'Association, où les hommes qu'intéresse cette question pourront le lire *in extenso*

Une discussion a suivi sur le régime des chemins de fer; les uns soutenant que la liberté doit exister dans l'industrie des transports comme dans les autres; d'autres, au contraire, arguant de ce fait qu'en Angleterre et en Amérique la liberté n'a pas abouti à l'abaissement des prix, ont défendu le principe du monopole; d'autres encore ont préconisé le rachat et l'exploitation par l'Etat. M. Lehardy de Beaulieu a proposé un système fort original pour combiner la construction et la possession des chemins de fer par l'État avec la liberté d'exploitation. Ce système consisterait dans la liberté de transports par les chemins de fer établis, comme elle existe actuellement pour les routes et canaux. Pour la mise en valeur de la même voie ferrée, s'établiraient des Compagnies concurrentes, et l'Etat réglerait la police de l'exploitation générale. M. Demongeot a fait remarquer à M. Lehardy de Beaulieu que son système était le premier qui eût été conçu; que les Compagnies actuelles avaient d'abord été formées, non pour l'exploitation, mais pour la construction des chemins de fer; qu'on avait dû les autoriser à en faire l'exploitation en présence de l'abstention générale des autres transporteurs. Maintenant encore, les particuliers ont le droit de circuler sur les chemins de fer avec leurs propres locomotives et leurs propres wagons, moyennant certaines conditions. M. d'Eichthal et M. Surelle, de la Compagnie du Midi, ont fait observer qu'avec l'exploitation par l'État, les garanties du public seraient tout à fait illusoires, tandis qu'aujourd'hui les tribunaux se montrent très-sévères envers les Compagnies.

Dans la séance du mercredi 26 août, sous la présidence de M. Demongeot, vice-président, M. J. Lefort, avocat à la Cour de Paris et lauréat de l'Institut, a lu un travail intitulé *Des rapports de l'Economie politique et du Droit*, dans lequel il a voulu montrer par des arguments précis combien il importe aux légistes d'étudier la science économique et combien il est nécessaire de lui demander des éclaircissements pour un grand nombre de points. Son mémoire suit pas à pas les titres du Code civil. M. Lefort a dû se borner à ce recueil si improprement nommé Code Napoléon, pour ne pas étendre d'une façon démesurée sa communication, se réservant de revenir plus tard aux autres branches de la science du droit (Droit public et administratif, Code pénal, Code de commerce et Droit industriel, Droit international). L'auteur expose successivement les rapports qui existent entre l'économie politique et les différentes dispositions du Code civil relatives à l'Etat civil, au mariage, à la puissance maritale et paternelle, à la propriété, aux servitudes, à l'hérédité, au droit de tester, aux différentes questions concernant notre régime de succession et aux divers contrats (contrats de mariage, vente, échange, louage, prêt, contrats aléatoires, etc.), ainsi qu'à la prescription dont M. Lefort montre la légitimité, le fondement et l'utilité au point de vue économique.

Mme Hipp. Meunier, veuve d'un officier du génie, consacre tout son temps, sa fortune même au développement de l'instruction; les *Quelques Notes sur l'éducation de la première enfance* qu'elle a communiquées sont fort intéressantes. Elles avaient pour but de montrer le grand rôle que les femmes peuvent jouer dans l'éducation des enfants Aujourd'hui, il ne faut pas se le dissimuler, nos écoles sont dans un déplorable état au point de vue hygiénique;

(1) Voir l'*Economiste Français* du 29 août.

aujourd'hui que le principe de l'obligation pour l'instruction est sur le point d'être enfin accepté, il importe beaucoup que l'on réforme les conditions hygiéniques au milieu desquelles s'exerce l'enseignement des enfants. Mme Meunier terminait en faisant remarquer que la fréquentation obligatoire de l'école impose une meilleure organisation, d'autant plus que l'éducation de la première enfance est bonne en general.

M. Breul, avocat à la Cour de Paris, a lu également une note *sur la Propagation des études économiques*, où il montre que, désireux d'éclairer leurs connaissances par les lumières de la science économique, quelques jeunes avocats de Paris résolurent de fonder, en 1873, une conférence destinée à discuter les questions de législation, d'économie politique et d'administration. La conférence Rossi a traité, d'après des rapports rédigés par des commissions élues dans les bureaux, les plus graves questions : travail des femmes, unité de l'étalon monétaire, intervention de l'Etat en cas de disette et de cherté, la grande culture, le prêt à intérêt, les brevets d'invention, la participation, les octrois, etc. D'anciens élèves des écoles du gouvernement ont apporté leurs connaissances spéciales à cette réunion, dont on ne peut que désirer le succès déjà réel.

Enfin, dans une dernière séance, la section a nommé président, pour 1875, M. Levasseur, de l'Institut et du Collége de France; M. Ménier, vice-président; M. d'Eichthal, président d'honneur. C'est à cette séance que M. Houzé de l'Aulnoit, avocat, a lu un travail intitulé : *Statistique du Paupérisme et des Secours publics à Lille.* Après avoir fait un rapide exposé de l'historique et expliqué l'organisation actuelle du bureau de bienfaisance réunie à celle des hospices, avec un budget indépendant, M. Houzé de l'Aulnoit établit la statistique de la population indigente, à Lille, portée à 23,724 pour un chiffre de 155,000 individus (statistique de 1872). En somme, il s'agit de 5,929 familles : 5,003 familles ont été secourues toute l'année et 926 familles ou 4,678 individus ont reçu des secours pendant quatre mois de l'hiver. L'auteur décompose la population indigente d'après le sexe, le nombre des enfants, etc.; il fournit des renseignements complets sur le nombre des enfants secourus. La deuxième partie de la communication de M. Houzé de l'Aulnoit traite des secours distribués ; en 1872, le bureau avait 220,000 francs de recettes propres et des subsides s'élevant à 240,000 francs; la moyenne s'élève à 89 fr. 45 c. pour les familles secourues toute l'année et à 29 fr. 81 c. pour les autres. L'auteur, après s'être longuement étendu sur la cité Napoléon dont les résultats sont incontestables, étudie la composition de la classe des indigents : ouvriers infirmes de la fabrique, du bâtiment, etc.

Des observations nombreuses ont été échangées entre MM. Limousin, Levasseur, Houzé de l'Aulnoit, Lefort ; il en résulte que si le paupérisme, à Lille, va en augmentant plus vite que la population, c'est, en partie du moins, parce que l'accroissement des salaires n'a pas été aussi considérable dans cette ville que celui du prix des choses nécessaires à la vie.

M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, frère du précédent orateur, a communiqué ses recherches sur la mortalité des jeunes enfants, à Lille, de 0 à 1 an; il prouve qu'elle a été sans cesse en augmentant et que ses chiffres ont subi, de 1858 à 1873, un accroissement d'un cinquième. Autrefois, avant l'agrandissement de la ville, le nombre des enfants morts était de 7 1/4 0/0; depuis cette date, il s'est produit une augmentation d'un huitième. La mortalité considérable est due au manque de soins, car la femme doit travailler, et si elle reçoit des secours, ces derniers sont très-minimes. La Société industrielle a bien agi en recommandant aux industriels de créer chez eux une caisse de secours pour les femmes nouvellement accouchées. Une pareille institution, qui existe déjà à Lille, mérite d'être organisée; les frais ne sont pas très-considérables. En Alsace, on laisse à la mère six semaines pour soigner son nouveau-né.

La session a été terminée, dans la séance du 27 août, par M. Charles Limousin, qui a communiqué, sur les sociétés coopératives, un mémoire trop développé pour que nous puissions le reproduire *in extenso*. Nous en donnons quelques extraits.

L'auteur constate en commençant que « la question sociale » n'est pas un vain mot, quoique des hommes appartenant même aux régions politiques en nient l'existence. Il suffit de regarder, dit-il, sans même forcer l'attention, les faits qui se produisent dans tous les pays industriels pour constater que partout existe et se répand un antagonisme de classes qui atteint parfois les proportions de la haine. Il ajoute :

« Je ne veux pas insister davantage sur ce côté de la question, qui ne rentre que par ses généralités dans le sujet que je veux traiter. Je me bornerai donc à le résumer en disant que, pour tout esprit scientifique qui considère les événements sans prévention d'aucun genre, les faits que je viens de rappeler attestent l'existence d'un état moral violent et dangereux chez les ouvriers et chez leurs employeurs. Et cet état moral, c'est sinon la « question sociale » elle-même, du moins le ferment qui lui donne son caractère aigu et doit nous amener à en désirer une solution, sinon radicale, du moins aussi prompte que possible dans ses premiers effets. Il dépend, du moins je le crois, du groupe d'hommes que M. d'Audiffret-Pasquier a appelé « les classes dirigeantes », de faire que cette solution soit pacifique et ne lèse que le moins possible l'intérêt de ces classes.

» La question sociale, Messieurs, puise son origine dans la manière dont est faite l'application d'une loi, d'ailleurs fort juste en elle-même, de l'économie politique, celle de la division du travail et de la spécialisation des travailleurs, conséquence elle-même de l'accumulation des capitaux fixes et de leur transformation en puissants instruments de travail. Cette organisation industrielle a amené l'établissement, entre les capitalistes employeurs de travail et les travailleurs employés, d'un état moral analogue à celui qui existait autrefois entre les seigneurs grands propriétaires et leurs serfs ou vassaux. Ce qui nous montre que telle est bien l'origine de l'état de crise dans lequel nous vivons, c'est ce fait fort connu qu'en France, où la situation de propriétaire agricole et celle de travailleur se confondent le plus souvent dans la même personne, ce que l'on appelle la question sociale, et qu'il serait plus exact de nommer la question ouvrière, n'existe pas dans les campagnes, tandis que nous venons de la voir se poser en Angleterre, où subsiste encore la grande propriété et où existe une véritable population de salariés agricoles.

» Nous voyons enfin, par l'histoire de tous les pays industriels, que la question ouvrière s'est posée au fur et à mesure que l'industrie se centralisait entre quelques mains, et que, d'une part, l'ancien petit patron artisan faisait place à l'entrepreneur capitaliste, et que, de l'autre, les petits ateliers étaient remplacés par les grandes manufactures. Il y avait autrefois, entre patrons et ouvriers, des rapports plus fréquents, plus directs, plus intimes ; l'écart de situations était moins grand. Le patron se considérait comme un frère aîné ou un père. Peut-être exerçait-il son autorité d'une façon plus capricieuse, mais il avait le sentiment d'une responsabilité. »

L'histoire de la transformation de l'industrie française et, surtout, celle de l'industrie anglaise nous montrent la rupture de ce lien de solidarité. S'ensuit-il de cette conséquence de la division du travail social entre deux catégories de personnes, les employeurs et les employés, et de l'établissement de la grande industrie, qu'il faut revenir à l'organisation du passé? Tel n'est pas l'avis de l'auteur. Procédant sans passion à l'analyse d'un état de choses fort grave, il a voulu en indiquer les origines comme le médecin constate les causes du mal :

« C'est en France, dit-il, que la réaction contre cet état de choses s'est tout d'abord produite de la part des travailleurs et des hommes compatissant à leur situation. Nous avons eu ainsi les écoles socialistes de Babeuf, de Fourier, de Saint-Simon, de Cabet, de celui qui devait être Napoléon III, de Pierre Leroux et de M. Louis Blanc.

» Je ne prétends établir aucune assimilation entre tous ces systèmes fort divers; je me bornerai à faire remarquer qu'ils avaient ce caractère commun de vouloir opérer non une réforme de l'organisation sociale existante, mais une véritable transformation. Je ne connais pas assez bien les détails de l'organisation saint-simonienne, mais je sais que de tous les autres systèmes, un, celui de Fourier, préconisait un système d'association savamment combiné, où le capital et le travail réglaient leurs intérêts réciproques d'un commun accord, concurremment avec un autre élément, le talent. Les autres écoles se bornaient à vouloir associer les travailleurs, entre lesquels serait faite une répartition égalitaire du produit; le capital était exclu et excommunié, ainsi que le talent, élément d'inégalité. C'est le groupe des écoles communistes qui va d'ailleurs du plus au moins. »

M. Limousin consacre une partie de son mémoire aux associations ouvrières qui se sont formées en France, ainsi qu'aux Sociétés dites coopératives, dont l'*Economiste Français* a si fréquemment entretenu ses lecteurs. Il poursuit en ces termes :

« Je ne vous ferai pas l'histoire du développement du mouvement coopératif anglais. Qu'il me suffise de vous dire

que, d'après le rapport du fonctionnaire spécial chargé d'enregistrer ces Sociétés, il en existait, à la fin de 1872, en Angleterre et dans le pays de Galles, 819 qui s'étaient fait enregistrer; 748 avaient envoyé leurs comptes rendus. En Ecosse, il en existait, je crois, 300 d'enregistrées. En Irlande, on n'en comptait qu'une dizaine, et fonctionnant fort mal.

» Le rapport du *Registrar general* constatait une diminution qui s'était produite pendant cette année 1872 : il s'était fondé 118 sociétés et il en était mort 212. Cependant il y avait eu progression; le nombre des sociétés ayant communiqué leurs comptes rendus ne s'était augmenté que de deux depuis 1871, et pourtant le rapport constatait que le capital était monté de 56 millions à 69 en nombres ronds, et que le personnel s'était accru d'environ 30,000 membres (de 270,000 à 300,000). Si vous remarquez, Messieurs, qu'il ne s'agit ici que de l'Angleterre proprement dite, dont la population est de 22 millions d'âmes, et si, d'autre part, vous tenez compte de ce fait que la moyenne des familles anglaises est de cinq personnes, vous arrivez à cet important résultat que l'Angleterre possède quinze cent mille coopérateurs.

» Si, maintenant, vous joignez à ces chiffres ceux des sociétés qui n'ont pas envoyé leurs comptes rendus ou qui ne se sont pas fait enregistrer, et, en outre, les sociétés d'Écosse qui sont dans le même cas, — 60 seulement, sur 300, ont envoyé leurs comptes rendus ; — si, enfin, nous tenons compte de ce fait que la progression a dû être aussi rapide en 1873 qu'en 1872, nous pouvons regarder comme une chose établie que la coopération anglaise possède aujourd'hui à peu près 100 millions de notre monnaie.

» Il ne faudrait pas croire que nos voisins d'outre-Manche n'ont eu qu'à vouloir et à se laisser vivre pour réussir dans cette voie : l'histoire de la coopération est pleine d'échecs; mais vous connaissez la ténacité indomptable de ce peuple; d'ailleurs, l'exemple de ceux qui avaient réussi était là pour encourager les autres. »

L'auteur termine ainsi la première partie de son mémoire, dont nous devons abréger l'analyse.

« Il existe en Angleterre une cinquantaine de sociétés de production; la plupart sont des moulins à farine possédés par des fédérations de sociétés. Il existe, en outre, un grand établissement d'achats en gros, la *Wholesale Society*, dont le siége est à Manchester, et qui appartient également à une fédération. Cette fédération se compose d'environ quatre cents sociétés. Deux cent trente environ sont simplement clientes et ont une demi-part dans les bénéfices à ce titre. Cette société occupe à Manchester trois immenses maisons que j'ai visitées, et qui sont pleines de marchandises des caves aux combles. Elle envoie ses acheteurs aux pays même d'origine, et a fait l'année dernière pour 50,000,000 de francs d'affaires. Les coopérateurs anglais bénéficient donc ainsi sur leurs achats en gros aussi bien que sur leurs achats en détail.

» La *Wholesale Society* fait également la banque, malgré les dispositions contraires de la loi spéciale aux sociétés coopératives.

» Il existe, d'autre part, à Newcastle-on-Tyne, une banque industrielle fondée par le docteur Rotherford, lequel a également fondé l'établissement industriel coopératif d'Houseburn Engine Works, près Newcastle. L'objet de la banque est de commanditer les sociétés de production avec l'argent des sociétés de distribution. Le docteur Rotherford est un homme remarquable, ministre d'un culte dissident ; il vit avec la plus grande simplicité et consacre toutes ses ressources et ses efforts à des œuvres philanthropiques.

» Un fait nous le fera bien connaître. Il y a quelques années, il remarqua que ses paroissiens pauvres avaient de la peine à obtenir les secours des médecins ; il prit alors un congé et se rendit à une école de médecine où il fit ses études afin de pouvoir à l'occasion donner, gratuitement bien entendu, les secours corporels aussi bien que les secours spirituels. Quelque opinion que l'on ait en matière religieuse, on est bien forcé d'admirer un tel homme. »

Telles sont les principales communications concernant directement l'économie politique et la science sociale qui nous ont paru mériter une analyse un peu étendue. Quant aux intéressantes excursions faites par les membres de l'Association à Boulogne, à Roubaix, Tourcoing, Anzin, Denain, etc., elles ont constitué un précieux complément d'instruction, et malheureusement l'espace nous manque pour en retracer les détails; nous tenons cependant à féliciter les municipalités, les sociétés et les particuliers, du gracieux empressement qu'ils ont mis partout à accueillir les représentants de la science et à leur faire les honneurs de l'une des régions les plus intelligentes, les plus actives et les plus industrieuses de la France.

REVUE ÉCONOMIQUE.

L'émigration française au Brésil. — Les recettes des chemins de fer de l'Italie pendant le premier semestre de 1874. — Le tunnel du Saint-Gothard. — La réforme monétaire en Allemagne. — L'industrie textile en Suède. — Le commerce et la navigation de Porto-Rico. — L'immigration dans la République Argentine.

Les renseignements suivants, récemment parvenus de Rio-de-Janeiro, intéressent au plus haut point ceux de nos compatriotes qui seraient tentés d'émigrer au Brésil, en se fiant aux promesses des recruteurs qui parcourent nos campagnes. D'après des correspondances dignes de foi, les contrats que les agents font signer aux émigrants sont chimériques. Une clause de ces contrats semble particulièrement immorale, c'est celle qui oblige les émigrants à renoncer à toute réclamation contre le gouvernement brésilien. La plupart de ces malheureux se trouvent, bientôt après leur arrivée, dans le plus affreux dénûment. Des centaines d'individus, hommes, femmes et enfants, épuisés par le climat, sans vêtements, sans chaussures, parcourent les rues de Rio-de-Janeiro en sollicitant la charité publique. Il en meurt un grand nombre. A Bahia, la mortalité des émigrants est, paraît-il, très-grande; le consulat de France est assiégé de demandes de rapatriement formées par des émigrants français porteurs de contrats non remplis. Une grave responsabilité incomberait alors au ministère du Brésil, car il est certain que, pour attirer l'émigration européenne dans les solitudes de l'empire, il encourage les manœuvres de ses agents à l'étranger. On a beaucoup critiqué, à cet égard, une récente publication faite sous les auspices du gouvernement, et ayant pour titre : *le Brésil et l'Exposition de Vienne.* Ce livre, répandu par milliers d'exemplaires dans toute l'Europe, et offert à la Société de géographie de Paris, est, dit-on, fort blâmable. Plusieurs diplomates accrédités au Brésil ont cru devoir le réfuter page par page.

M. le baron Souleithner, ministre d'Autriche, a mis tous ses soins à prévenir dans son pays les effets de cette publication. On affirme que, d'un autre côté, M. Hampt, chargé d'affaires par intérim de l'empire allemand, a reçu de son gouvernement des instructions très-nettes pour réclamer dans les termes les plus énergiques au ministère du Brésil, non-seulement le rapatriement immédiat des Allemands trompés par les agences, mais encore une indemnité pécuniaire en leur faveur. En signalant ces faits, nous n'avons eu qu'un but, prémunir nos compatriotes contre les dangers qui les attendent au Brésil, tout en attirant l'attention des autorités de ce pays sur des faits regrettables à tous égards.

Le gouvernement italien vient de publier le tableau détaillé des recettes des chemins de fer de l'Italie, pendant le premier semestre de 1874.

Déduction faite de l'impôt du dixième, le produit brut s'est élevé à 66,325,361 francs, soit 1,621,104 francs de plus que pendant la période correspondante de 1873; mais le réseau, qui était de 6,730 kilomètres, a été porté à 6,859; il y a donc peu de différence dans l'ensemble du rendement kilométrique, lequel atteint son maximum sur le réseau lombard, où il est de 13,764 francs, tandis qu'il n'est que de 7,949 francs sur les chemins romains et qu'il tombe à 2,899 francs sur le réseau sarde.

Le tunnel du Saint-Gothard doit avoir, comme on le sait, en chiffres ronds, une longueur totale de 14,900 mètres. A la fin de juillet, 1,956 mètres étaient déjà percés des deux côtés; on peut admettre, d'après les progrès journaliers moyens obtenus depuis lors, qu'au 1er octobre prochain la longueur des deux galeries aura atteint 2,400 mètres, en sorte qu'à partir de cette date il restera à percer 12,500 mètres, ce qui représente 2,000 mètres environ pour chacune des six années qui courent encore pour l'entrepreneur, M. Favre ; cela représente six mètres par jour ; en ce moment, le progrès quotidien est un peu au-dessous de cette moyenne; pendant le mois de juin il a été de 3 mètres du côté de Gœschenen, et de 2 mètres du côté d'Airolo; depuis le commencement d'août, il est de 3m,50 du côté de Gœschenen, et de 1m,85 seulement du côté d'Airolo, soit en tout 5m,35.

La réforme monétaire n'est pas encore un fait accompli en Allemagne. On sait, en effet, que, d'après l'article 14 de la loi monétaire du 9 juillet 1873, la somme totale des pièces d'argent de l'empire ne doit pas provisoirement dépasser dix marcs par tête de la population de l'empire, ce qui ferait en chiffre rond environ 400 millions de marcs en pièces d'argent. Mais jusqu'ici on n'a frappé en tout que 30 millions de marcs à peu près, ce qui ne fait pas plus de 70 à 75 pfennigs par habitant. On ne peut donc nullement

songer à retirer de la circulation, pendant les cinq années prochaines, les anciennes pièces d'argent et surtout les petites pièces divisionnaires basées sur le thaler. Les personnes au fait de la situation, notamment celles qui connaissent la faculté de production des hôtels des monnaies de l'empire, fixent à dix ans le terme où le dernier thaler d'argent disparaîtra de la circulation de l'Allemagne. Quant aux pièces de nickel et de cuivre, on projette d'en fixer le chiffre total à 250 pfennigs par tête. Jusqu'ici, on a frappé environ 800,000 marcs de ces pièces, ce qui fait à peu près 2 pfennigs par habitant. Ainsi, pour ces monnaies, on ne peut nullement prévoir et à plus forte raison fixer le terme où les anciennes pièces de cuivre seront hors de cours.

D'autre part, il a été constaté déjà, à plusieurs reprises, que, tant par le fait de la situation économique que par suite des défauts de la loi monétaire en Allemagne, il serait extrêmement difficile d'y introduire l'étalon unique d'or. On accumulait jusqu'à présent les nouveaux marcs d'or dans les caisses du gouvernement et dans celles de plusieurs banques. Tout récemment, on fit l'essai d'en lancer une certaine quantité dans la circulation. Mais les lois économiques ont eu pour résultat de faire arriver au creuset une grande partie de l'or que l'on avait imprudemment mis en circulation. Aussi l'émission des nouvelles monnaies d'or a-t-elle été entièrement suspendue et cherche-t-on à faire rentrer ce qui pourrait encore se trouver entre les mains du public. La situation est assez tendue; si l'on renonce à l'émission des marcs d'or, la circulation se composera de thalers en argent qui, vu le prix de l'argent contre l'or, feront monter en Allemagne les changes payables en or d'environ 3 0/0, et, d'autre part, il ne faut guère songer à une circulation des marcs d'argent qui sont frappés à une valeur de 10 0/0 au-dessous de la valeur intrinsèque des thalers. En haut lieu, on s'occupe sérieusement de l'introduction du double étalon, qui seul est adapté à la situation économique actuelle de l'Allemagne.

L'industrie textile tient, en Suède, une place importante, ci les renseignements statistiques suivants permettent de se faire une idée des progrès réalisés pendant ces dernières années. Ainsi, les fabriques de draps, qui étaient, en 1872, au nombre de cinquante-trois, ont employé 4,521 ouvriers et ont produit 2,060 pieds (1) de drap fins, 47,352 pieds de draps demi-fins et 1,535,811 pieds de draps grossiers, plus 3,828,754 pieds de tissus divers et de châles, tapis, etc., soit ensemble 5,413,977 pieds, plus 12,539 pièces des derniers tissus, présentant ensemble une valeur totale de 12,980,469 rixdalers(2), soit une augmentation de 1,778,815 rixdalers sur la valeur de la production de l'année précédente, et une augmentation moyenne de 9,298,666 rixdalers sur la production pendant la dernière période quinquennale 1867-71. L'exportation, en 1872, a été de 86,591 livres de draps d'une valeur de 380,809 rixdalers, et l'importation de 3,707,870 livres (3) d'une valeur de 15,863,299 rixdalers.

Les fabriques de tissus de laine et demi-laine, qui comprennent les fabriques dites d'étoffes et celles de flanelles et d'étamines, étaient, en 1872, au nombre de six, savoir : deux à Stockholm, deux à Boraes et deux à Malmoe. Le montant de la fabrication s'élève à 994,493 pieds et 37,137 pièces d'une valeur totale de 597,167 rixd., valeur qui, après celle de 1868, est la plus considérable de la dernière période quinquennale, et dépasse de 79,940 rixdalers la valeur moyenne annuelle, 517,227 rixdalers, des cinq dernières années; 101 ouvriers ont été employés dans ces fabriques.

Les fabriques de tissus de coton, au nombre de vingt, avec 2,143 ouvriers, ont fabriqué, en 1872, de la toile de coton, du calicot, futaine, madapolam, étoffes pour meubles, shirting, toiles, etc., pour une valeur totale de 8,778,863 rixdalers. Le montant de la fabrication tant en pieds qu'en pièces, en 1872, dépasse celui de l'année précédente, la première espèce de 2,995,143 pieds et la seconde de 2,350 pièces. Comparée à la production moyenne de 1867-71, qui était de 45,090,955 pieds et 7,538 pièces, l'année 1872 présente une augmentation de 19,916,349 pieds et 3,462 pièces. La valeur de la fabrication, en 1872, dépasse de 743,059 rixdalers celle de l'avant-dernière année, et elle est de 2,815,747 rixdalers supérieure à la moyenne des années 1867-71, qui était de 5,963,116 rixdalers. Il a été exporté 286,532 livres de tissus de coton d'une valeur de 906,930 rixdalers. L'importation en 1872 a été de 1,969,259 livres d'une valeur de 6,433,408 rixdalers.

Les fabriques de tissus de lin, au nombre de trois, ont employé 109 ouvriers et ont produit, en 1872, les quantités suivantes : une fabrique à Joenkoeping, 10,206 pieds de tissus d'une valeur de 10,229 rixdalers; une à Oerebro, 2,850 pieds d'une valeur de 701 rixdalers, et une dans la province de Gothembourg et Bohus, 791,290 pieds et 15,161 pièces d'une valeur de 254,842 rixdalers, soit ensemble 804,346 pieds et 15,161 pièces, d'une valeur totale de 265,772 rixdalers. Ce dernier chiffre est inférieur de 111,871 rixdalers à celui de 1871, et de 56,922 rixdalers à la valeur moyenne des années 1867-71, qui était de 322,694 rixd. L'exportation de ces tissus s'est élevée, en 1872, à 70,253 livres d'une valeur de 164,922 rixdalers, et l'importation à 283,044 livres d'une valeur de 1,084,095 rixdalers.

Les fabriques de toiles à voiles et à tentes, au nombre de quatre, en 1872, ont employé 252 ouvriers, qui ont produit pour une valeur de 869,413 rixdalers. Ce chiffre est supérieur de 304,110 rixdalers à celui de 1871, et de 299,879 rixdalers à celui de 569,534 rixdalers, chiffre moyen de la valeur de la production des années 1867-71. Il a été exporté, en 1872, 59,404 livres de toiles à voiles ou à tentes, tant en lin qu'en coton, d'une valeur de 61,197 rixdalers. L'importation a été de 1,005,223 livres, représentant une valeur de 1 million 5,244 rixdalers.

Le bruit de la cession de Porto-Rico à l'Allemagne a été répandu dernièrement. Sans chercher à affirmer ou à démentir ce bruit, nous donnerons simplement quelques renseignements sur cette île. Porto-Rico fait partie des Indes occidentales espagnoles et est divisé en sept départements. En 1867, la population était et est encore de 656,300 habitants ainsi répartis : à Porto-Rico même, 10,600 libres et 8,600 esclaves; dans les sept départements, 335,800 libres et 301,300 esclaves. Notons que le 23 mars 1873, une loi d'abolition de l'esclavage a été promulguée par le gouvernement de la République espagnole. Les derniers renseignements officiels que l'on possède sur le mouvement général du commerce de Porto-Rico fournissent les chiffres suivants :

Importations............Fr. 77.424.000 } 122.661.000
Exportations.............. 45.237.000 }

L'Allemagne a participé à ce mouvement pour :
Importations : fr. 3,418,000.
Exportations : fr. 763,000.

Les Etats-Unis occupaient alors le premier rang dans les transactions commerciales de Porto-Rico. Pour la France, les importations et les exportations réunies s'élevaient à 300,000 francs environ. Les produits qui forment la principale richesse du pays sont le sucre et le café.

En 1871, l'ensemble du mouvement maritime de Porto-Rico présentait les chiffres ci-après pour les navires chargés :

Entrée : 1,260 navires, représentant 222,322 tonneaux.
Sortie : 1,220 navires, représentant 216,235 tonneaux.
Soit, en totalité, 2,480 navires et 438,557 tonneaux.

La part de l'Allemagne dans ce mouvement a été de 54 navires et 12,000 tonneaux.

Les résultats de la navigation française (opérée sous le pavillon français) donnent :

Entrée : 33 navires et 6,505 tonneaux.
Sortie : 37 navires et 5,013 tonneaux.

Il y a eu, en outre, sur lest, 35 navires à l'entrée et 8 navires à la sortie.

Un rapport officiel établit que la République Argentine a reçu, en nombres ronds, 41,000 immigrants en 1872, et 80,000 en 1873. La répartition par nationalités donne, en nombres ronds :

En 1872 : 23,000 Italiens, 7,000 Français, 7,000 Espagnols, 4,000 divers : Suisses, Anglais, Irlandais, Allemands, Belges, etc.

En 1873 : 43,500 Italiens, 16,000 Espagnols, 12,500 Français, 8,000 divers.

L'ensemble des deux années donne donc 66,500 Italiens, 23,000 Espagnols, 19,500 Français, 12,000 divers.

Le *Colonial statistical Abstract* qui vient d'être publié par le ministère du commerce anglais, contient un état de la population des possessions britanniques à l'extérieur, qui peut être ainsi résumé, savoir :

L'Inde anglaise contient 190,663,623 habitants; Ceylan, les établissements des détroits et le Labuan, 2,718,282; les possessions de l'Amérique du Nord, 3,748,857; l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 1,978,748; Antilles, Honduras et Guyane anglaise, 1,280,260; cap de Bonne-Espérance et Natal, 855,981; établissements de l'Afrique occidentale savoir : Côte-d'or, Sierra-Leone, Gambie et Lagos, 539,654;

(1) Pied = 0m,2969.
(2) Rixdaler = 5fr,66.
(3) Livre = 425gr,2.

Hong-Kong, 124,198; Sainte-Hélène, 6,241; Bermude, 12,121; les îles Falkland, 811; Malte et Gibraltar, 141,918, et 16,454 respectivement, les militaires non compris. Le total de la population s'élève ainsi à 202,405,690 habitants pour les possessions hors du Royaume-Uni. Il est bon de remarquer que, depuis le dernier recensement, la population du Nord-Amérique et de l'Australie a considérablement augmenté.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU JAPON

D'APRÈS LES RÉCENTS RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

(Premier article.)

Les consuls anglais ont l'excellente habitude de communiquer, chaque année, au gouvernement dont ils relèvent, un exposé de la situation industrielle et commerciale des pays où ils résident. Ces documents, le gouvernement anglais a l'habitude, également, de les livrer à la publicité sans les laisser dormir longtemps dans les cartons qui, chez nous, enfouissent des renseignements dont le public commercial ferait si volontiers son profit, s'ils étaient mis à sa portée en temps utile ou sous une forme généralement accessible. Déjà nous avons recouru, à diverses reprises (1), à ces documents. Aujourd'hui nous avons sous les yeux un rapport de M. Russell Robertson, consul anglais à Kanagawa, au Japon, rapport en date du 14 avril de cette année et que nous trouvons dans les derniers numéros du *Japan Mail* qui soient arrivés en France ; nous lui empruntons des détails intéressants sur le développement industriel et commercial de l'empire japonais.

Nous commencerons par un relevé comparatif des importations et des exportations pendant les deux années 1873 et 1872, les valeurs numériques des unes et des autres étant exprimées en *dollars*.

I. IMPORTATIONS.

	1873.	1872.
Etoffes et tissus de coton..	6.913.961	8.374.703
— — de laine...	2.725.917	4.654.191
Mélangés laine et coton....	2.425.867	1.237.166
Armes et munitions.......	210.408	83.617
Métaux...................	570.145	318.974
Divers (de prov. étrangère).	4.514.698	3.293.213
— (de prov. locale)....	2.174.762	2.101.261
Totaux.........	19.535.758	20.063.125

II. EXPORTATIONS.

	1873.	1872.
Soie brute...............	7.050.656	7.178.500
Cartons de vers à soie.....	3.032.360	1.920.787
Thé......................	3.339.941	3.061.625
Cuivre...................	206.955	443.378
Divers...................	1.465.306	1.440.521
Totaux...........	15.095.218	14.044.841

D'où il résulte que l'importation, en 1873, est restée inférieure, en bloc, à celle de l'année précédente de 527.367 dollars;

et que l'exportation, au contraire, a été en excès, pour cette année 1873, de.............................. 1.050.407 —

On voit encore, en descendant aux détails: 1° que la diminution a porté sur les articles suivants :

Importations.	Tissus de coton...........	1.460.742	—
	— de laine............	1.928.274	—
Exportations.	Soies....................	127.844	—
	Cuivre...................	236.423	—

2° que l'augmentation a porté sur:

Importations.	Mélangés de coton et de laine	1.188.701	—
	Armes et munitions.......	126.791	—
	Métaux..................	251.171	—
	Divers (de prov. étrangère).	1.221.485	—
	— (de prov. intérieure)	73.501	—
Exportations.	Cartons de vers à soie.....	1.111.573	—
	Thé.....................	278.316	—
	Divers...................	28.785	—

Entrons maintenant dans quelques explications plus particulières sur les diverses branches de commerce qui alimentent soit l'importation, soit l'exportation.

1. *Cotonnades*. — Les velours et les mousselines ont été l'objet d'une très-forte importation en 1873, ce qui s'explique peut-être par ce fait qu'à la fin de l'année précédente, le restant en magasin de ces divers articles se trouvait très-faible. Quoi qu'il en soit, les quantités arrivées en 1873 ont de beaucoup dépassé les besoins locaux, de sorte que les vendeurs n'ont guère, de ce côté, lieu de se féliciter beaucoup de l'état de leurs affaires.

2. *Cotons filés*. — La même observation s'applique aux cotons filés. En 1872, on en avait importé une quantité (121,950 *piculs* de 60 kil. 453) très-supérieure aux besoins de la consommation locale. En 1873, ce chiffre est tombé à 83,128 piculs. Toutefois, le stock emmagasiné continue de dépasser ces mêmes besoins, et les importateurs, pour l'écouler, doivent consentir à des prix ruineux.

3. *Lainages*. — Il y a eu, comme on l'a vu plus haut, une diminution très-sensible dans l'importation des articles désignés sous ce titre générique, et les camelots, jadis si recherchés, sont à peu près délaissés à cette heure. Les flanelles ont accusé également une diminution : en 1872, on en a importé pour une valeur de 1,284,160 dollars, et pour 180,130 dollars en 1873. Deux négociants, l'un étranger, l'autre indigène, s'étaient imaginé que les Japonais étaient tout disposés à adopter le costume européen. Ils avaient procédé en conséquence et fait de grands achats de draps. Ils en ont été pour leurs frais, et quand ils vendent, c'est à perte et à perte très-lourde. Seules les mousselines françaises se placent bien ; encore, dans ces derniers temps, l'excès de l'offre sur la demande a-t-il causé à leurs importateurs des pertes sérieuses. Quant aux couvertures, on en a moins importé, quoique cette sorte d'articles soit très-recherchée dans le pays. Mais la concurrence à cet endroit est si grande entre les marchands étrangers qu'elle annihile leurs bénéfices.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans mentionner, d'après M. R. Robertson, la très-sérieuse concurrence que les fabricants français ou allemands font sur le marché japonais aux fabricants de la Grande-Bretagne, en ce qui concerne certains des articles les mieux appropriés à ce marché. En somme, le consul anglais semble déconseiller à ses compatriotes des districts cotonniers de l'Angleterre, aux manufacturiers des comtés de Lanark et de Lancastre, de compter, comme ils l'ont fait jusqu'ici, sur les débouchés que le Japon pourrait leur offrir. « En vérité, dit-il, les Japonais n'ont besoin » de rien demander à l'Europe, puisque les Chinois, sur » la moindre apparence de profit, ne sont que trop dis- » posés à pourvoir Yokohama de toutes les marchandises » qui peuvent s'écouler sur ce marché. D'autre part, » Hong-Kong satisfait à toutes les demandes en fait de » filés, et Shanghaï à toutes celles qui concernent les » tissus. »

4. *Métaux*. — Le plomb ne figure jusqu'ici sur les tableaux de l'importation que pour une quantité assez faible. Il n'en est pas ainsi des fers manufacturés. De 58,891 piculs, valant 285,982 dollars, qui le représentaient en 1872, cet article s'est élevé, en 1873, à 88,058 piculs valant 400,313 dollars. Peut-être ce fait trouve-t-il son explication dans les besoins momentanés qui sont nés de l'entreprise de travaux publics : la construction de chemins de fer, l'érection d'un phare et l'établissement de docks à Yokohama. Toujours est-il que l'importation des fontes de fer est en déclin très-sensible : 10,381 piculs valant 23,257 dollars en 1872, et seulement 1,048 piculs, valant 1,351 dollars en 1873.

5. *Soie*. — L'exportation de la soie en 1873 a été de 11,869 *piculs*, valant 7,050,656 dollars, contre 10,252 piculs, valant 7,158,500 dollars, l'année précédente.

Les prix, fin décembre 1872, étaient très-élevés : *qualités extraordinaires* : 850 dollars le picul (soit 31 shillings la livre anglaise) ; *qualités supérieures* : 750 à 790 dollars (29 sh. 3 den. à 30 sh. 9 den. la livre) ; *ordinaires* : 680 à 720 dollars (26 sh. 9 den. à 28 sh. 3 den.); *inférieures* : 600 à 660 doll. (23 sh. 9 den. à 26 sh. la livre). Les producteurs s'y tinrent d'abord avec obstination, de manière même à interrompre à peu près les affaires sur cet article, et ne commencèrent à se relâcher de leurs prétentions qu'à la récolte nouvelle. Les prix alors tombèrent à 23 sh. 7 den., ou 24 sh. 4 den. (qualités ordinaires), et à 22 sh. 4 den. (qualités inférieures). Plus tard la baisse s'accentua encore, et en septembre les prix se cotaient comme suit : *bonnes qualités*, de 23 à 25 shillings ; *ordinaires*, de 21 à 23 shillings ; *médiocres*, de 19 à 21 shillings. Dans ces conditions, les exportateurs pouvaient faire encore d'assez bonnes affaires. Mais au mois de décembre les prix se relevèrent dans une assez forte mesure (27 à 28 shillings pour les *qualités extra*, 25 à 27 pour les *bonnes*, 23 à 24 pour

(1) Voir n° du 17 janvier 1874: *L'Egypte d'après les rapports des consuls anglais;* n° du 31 janvier 1874: *La ville de Suez et Port-Saïd*, etc.; n° du 7 février 1874: *L'île de Cuba*, etc.; n° du 28 février 1874: *Le Brésil*, etc.

les *ordinaires*). En somme, M. R. Robertson ne pense pas que les exportateurs aient fait en 1873 une bonne campagne. Il s'en faudrait même de beaucoup, selon lui. Les prix qu'ils ont dû payer pendant les six premiers mois de l'année leur étaient déjà onéreux. Ceux qu'ils ont dû subir vers la fin du second semestre l'ont été davantage. Enfin, pour comble de mauvaise chance, l'arrivée de ces soies en Europe se trouve coïncider avec une dépression du marché des soieries tout à fait exceptionnelle.

M. Russell Robertson, à ce propos, donne des détails assez étendus et fort intéressants sur la façon dont les producteurs japonais préparent les soies qu'ils expédient au dehors. Les cocons, nous dit-il, leur servent à deux fins : la reproduction du ver et l'extraction de la soie. Pour la première, ils conservent la chrysalide du ver à soie, et prennent bien soin de placer les cocons dans un local convenable. S'agit-il d'obtenir de la soie des cocons, ils font sécher ceux-ci au soleil. Cette exposition répétée deux ou trois fois suffit à la destruction de la chrysalide. Ce mode de séchage est le plus fréquent ; néanmoins on recourt aussi à la chaleur artificielle ou bien à la vapeur d'eau. En tous cas, instruits par l'expérience, les Japonais se gardent bien de prolonger cette opération trop longtemps ; au bout de deux jours, les cocons sont soumis à l'action dissolvante de l'eau fraîche. Du moins c'est ce qui se pratique quand on a chargé le soleil de leur séchage. Lorsqu'on emploie la vapeur, on dépose les cocons, avec deux ou trois feuilles de mûrier, dans un récipient de forme spéciale, qu'on recouvre lui-même d'une enveloppe de fort papier, et le tout se place sur un chaudron rempli d'eau bouillante. Dès que les feuilles de mûrier ont changé de couleur, on peut regarder la chrysalide comme détruite. On se sert encore à cet effet d'une large boîte pourvue de tiroirs ou rayons, qui se met sur le feu. Le fond de chacun d'eux est garni d'une couche de papier fort, sur laquelle gisent les cocons, et aussi de quelques feuilles de mûrier. Quand ces feuilles se pulvérisent au toucher, le but de l'opération est atteint.

L'eau dans laquelle les cocons sont immergés avant qu'on en retire la soie doit être aussi pure que possible ; pour plus de sûreté, généralement on la filtre, afin de bien la dégager de la boue ou des autres substances hétérogènes qu'elle pourrait tenir en suspension et qui influeraient d'une façon fâcheuse sur le poids du fil ou son lustre naturel.

La soie est dévidée soit à la main, soit à la mécanique ; le dernier de ces procédés est d'introduction récente, et le premier, dont l'usage est immémorial, conserve la faveur générale. Les Japonais prétendent qu'il est plus favorable à la finesse et à la pureté du fil. Toujours est-il qu'il exige une grande dextérité manuelle, surtout quand il se prolonge un certain laps de temps. Il est également certain que les soies extraites des cocons par voie mécanique obtiennent une préférence marquée et des prix fort supérieurs sur le marché de Yokohama. Ce genre de dévidage se pratique aujourd'hui en grand dans l'établissement de Tomioka, que dirigent des étrangers, ainsi que dans d'autres usines situées à Yédo et dans quelques autres localités encore.

6. *Œufs de vers à soie.* — On a exporté, l'année dernière, 1,409,537 cartons à œufs de vers à soie, valant 3,032,360 dollars, contre 1,280,525, d'une valeur de 1,920,787 dollars, l'année précédente. Cette évaluation ne fait ressortir chaque carton qu'à 1,50 dollar. M. Russell Robertson incline à croire que le chiffre de 2,40 dollars représenterait mieux la vérité. S'il en est ainsi, la valeur de l'exportation de cet article en 1872 devrait être portée à 3,073,260 dollars.

Le marché s'est ouvert, en 1873, plus tard qu'à l'ordinaire, les premiers achats n'ayant eu lieu qu'au commencement du mois d'octobre. Les acheteurs se montraient peu disposés à payer les cartons aux prix élevés qu'exigeaient les vendeurs. Mais ils apprirent bientôt que, par suite de la législation restrictive adoptée par le gouvernement japonais, l'exportation ne dépasserait guère le chiffre de 1,250,000 cartons, 1,300,000 au maximum. La saison, d'ailleurs, commençait à s'avancer ; force leur fut donc, en fin de compte, de subir toutes les exigences des vendeurs.

Un des traits caractéristiques des achats de cette année a été la forte demande des produits du district de Shimamura, dans la province de Jôshiu. Ils sont d'une nature moins délicate que ceux qui viennent des provinces de Shinshiu et d'Oshiu. Ils supportent mieux les variations de la température, et arrivent heureusement à éclosion, même aux époques défavorables. La quantité de cartons que le district de Shimamura pouvait livrer à l'exportation ne dépassait pas le chiffre de 30,000 ; ils ont été, dès leur apparition sur le marché, achetés au prix de 3,80 et de 4,15 dollars pièce. Les cartons provenant de Yonezawa étaient aussi fort recherchés ; on les cotait de 3,30 à 3,50 dollars. Mais ces prix élevés n'ont pas tardé à fléchir, et quand les achats destinés au marché européen eurent été complétés, les qualités supérieures ne trouvèrent plus de preneurs qu'avec une baisse de 75 cents, tandis que les qualités inférieures se cotaient entre 75 cents et 1,50 dollar. Quelques mesures qu'eût prises le gouvernement pour empêcher la vente des cartons qu'il entendait réserver à l'usage intérieur, 100,000 environ trouvèrent moyen d'arriver à Yédo, où ils furent achetés de 50 cents à 1 dollar la pièce.

L'éducation des vers à soie préoccupe depuis longtemps les Japonais, et ils l'ont déjà portée à un grand point de perfection. L'époque de l'année où ils l'entreprennent varie dans les diverses parties du pays, selon les accidents de la température elle-même. Là où cette température est à peu près constante, les cartons d'œufs sont, au mois d'avril, suspendus dans un coin retiré et silencieux de la maison. Au bout de vingt-deux ou vingt-trois jours, les vers commencent à apparaître, on ne les perd pas de vue, et on transporte alors les cartons, après les avoir recouverts de papier, sur un plateau. Chaque matin on les examine, et, chaque matin aussi, à l'aide d'un plumeau, on les fait passer sur une autre feuille de papier. Comme nourriture, on leur donne des feuilles de mûrier, bien détachées de leur partie fibreuse et bien triées, que l'on mêle à du son de maïs. On continue ces soins pendant trois jours. Ce temps écoulé, les vers sont tout à fait éclos, et on les transporte sur une natte avec le plateau et le papier sur lesquels ils reposent. On leur donne à manger cinq fois par jour ; au bout de trois autres jours, on les dépose sur la natte elle-même, et cette phase de l'opération s'appelle en langue japonaise le *Kami nuki*.

En général, dix jours s'écoulent avant que les vers tombent dans leur premier sommeil. Dès que le moment paraît proche, on répand sur eux du son de maïs, on les recouvre d'un filet et on met à leur portée des feuilles de mûrier. Quand ils se sont attachés à ces feuilles, on les fait passer sur un nouveau plateau et sur une nouvelle natte. Quand ils sortent de ce premier sommeil, on les recouvre de son de riz, et on les entoure encore d'un nouveau filet, ce que l'on continue de faire à l'occasion de leur second, de leur troisième, de leur quatrième sommeil. On doit avoir surtout, pendant ces diverses périodes, le plus grand soin de les maintenir en état de propreté parfait ; la moindre négligence à cet égard est punie de la mort des vers. La nourriture, de même, exige beaucoup d'attention ; il faut qu'elle ne soit ni trop maigre, ni trop abondante.

Leur quatrième sommeil accompli, les vers ont atteint tout leur développement, et on cesse de les nourrir en commun. Dès qu'on s'aperçoit qu'ils cherchent une place pour filer, on les trie et on place les meilleurs sujets sur le *mabushi*, ainsi qu'on appelle une sorte de paillasson ou treillis de petites branches d'arbre. Trois jours suffisent aux vers pour filer leurs cocons. On a déjà dit comment on traitait ceux dont on veut retirer de la soie. Quant à ceux que l'on conserve pour les œufs, on les range sur des plateaux. Au bout de treize ou quatorze jours, la chrysalide s'est transformée en papillon. Mâles et femelles sont alors accouplés et placés sur un carton qu'enveloppe un cadre de bois huilé ou verni, afin d'empêcher leur sortie. Après quelques heures, une douzaine environ, le carton est couvert d'œufs.

Le Japon, ajoute M. Russell Robertson, renferme plusieurs variétés de mûriers. Les terrains bien exposés, bien ouverts, et à portée d'un cours d'eau, sont ceux qui conviennent le mieux à la plantation de ces arbres ; on draine toujours le terrain avec un grand soin. Les variétés les plus estimées sont l'*ichibei* (hâtive), le *yotsu-me* et l'*awo-jiku* (tardives). Quant aux œufs, les meilleurs passent pour venir des provinces de Dewa, d'Oshiu, de Shinshiu, de Jôshiu ; ces mêmes provinces ont aussi la réputation de produire la plus belle soie.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS.

JUIN 1874. — LE BASSIN HOUILLER DES ASTURIES (ESPAGNE).

Dans la séance du 5 juin, M. Grand a fait à la Société des ingénieurs civils une intéressante communication sur le bassin houiller des Asturies.

On estime généralement à 150,000 hectares la surface occupée par le terrain houiller en Espagne. La production annuelle des houillères ne dépasse cependant pas 5 à 600,000 tonnes, alors que pour une même surface la Belgique produit annuellement plus de 10 millions de tonnes de houille. Cette différence s'explique suffisamment par les

conditions économiques spéciales et la situation industrielle particulière de chacun de ces deux pays; mais on peut dire que le manque presque absolu de voies de communications faciles et rapides a été jusqu'ici l'un des principaux obstacles au développement de cette exploitation en Espagne. Cet obstacle tend aujourd'hui à disparaître, et le moment est proche où les principaux bassins houillers de la Pénisule se trouveront desservis par des voies ferrées qui les mettront en communication directe avec les centres de consommation.

Pour ne parler que des plus importants, M. Grand cite le bassin de Belmez et d'Espiel, en Andalousie, qui communique déjà aujourd'hui avec le chemin de fer de Ciudad Real à Badajoz, par l'embranchement de Belmez à Almorchon, embranchement qui doit également venir se relier à Cordoue, aux lignes de Séville et de Malaga; le bassin de San Juan de las Abadesas, sur le versant méridional des Pyrénées orientales, qu'une ligne ferrée, depuis longtemps projetée, doit réunir au chemin de fer de Barcelone à Gerone: au nord-ouest, enfin, celui des Asturies, que doit traverser la ligne de Léon à Gijon, actuellement en construction. A ces bassins, on pourrait encore ajouter les gisements importants de lignites de la Catalogne et de l'Aragon; ceux de la province de Teruel, notamment, qui s'étendent sur une surface de près de 20 lieues carrées et qui doivent être reliés un jour à Saragosse par une ligne ferrée de 130 kilomètres environ. Le bassin du nord-ouest, par sa situation et son étendue, est, sans contredit, le plus remarquable de tous. Les renseignements que nous possédons sur cette contrée sont dus principalement aux excellents travaux de MM. Paillette et Schulz, dont une partie se trouve publiée dans le *Bulletin de la Société géologique* de 1844 à 1849. Mais les mémoires de MM. Schulz et Paillette ont un caractère plus scientifique qu'industriel; M. Grand a pensé qu'il y avait place pour une étude faite à un point de vue plus pratique, et c'est dans ce but qu'il a rédigé le mémoire qui fait l'objet de la présente communication.

D'après M. Schulz, le terrain carbonifère normal du centre des Asturies s'étend sur une surface de 33 lieues carrées, depuis le mont Aramo jusqu'à la chaîne de Penamayor au nord, et au sud depuis les pics de Aguëria, au au-dessus de Quiros, jusqu'au col de Vegarada, dans la vallée d'Aller. Quoique composé dans toute cette partie de roches caractéristiques, grès, ardoises, poudingues et calcaires, il ne présente cependant pas sur toute son étendue une égale richesse en houille, et il convient de réduire à 16 lieues carrées la région réellement exploitable qui comprend les districts de *Riosa*, de *Mières*, de *Tudela*, de *Langreo*, de *Siero*, de *Nava*, de *Bimenes*, de *Rey-Aurelio*, une partie de ceux de *Laviana*, d'*Aller*, de *Lena* et de *Quiros*.

Toute cette région, située directement sur le versant septentrional de la chaîne cantabrique, est parcourue par une série de vallées dont les principales sont au nombre de trois : 1° La vallée de la *Lena* et du *Caudal* qui se dirige à peu près, suivant le méridien, de la Pola de Lena à Mières, pour tourner ensuite à l'ouest et sortir du bassin; 2° et 3° au nord et au sud, les vallées du *Nalon* et de l'*Aller*, à peu près perpendiculaires à la précédente. A ces vallées principales il faut ajouter les vallées secondaires du *Rio Candin*, au nord du bassin; puis entre le Caudal et le Nalon, celles de *San Juan* et de *Turon*, perpendiculaires aux premières, et celles de Lada, de Sama et de Zamuño, perpendiculaires aux secondes. Ces diverses vallées découpent le sol du bassin en une série de massifs plus ou moins élevés, atteignant jusqu'à 8 et 900 mètres de hauteur, vers la partie méridionale, à mesure que l'on se rapproche de la chaîne principale.

Le terrain houiller des Asturies est composé de quatre espèces de roches distinctes : 1° le *grès houiller;* 2° les *schistes* plus ou moins feuilletés; 3° le *calcaire carbonifère;* 4° les *poudingues ou conglomérats siliceux* et *calcaires*.

Il serait intéressant de pouvoir fixer l'épaisseur probable de la formation houillère et le nombre exact de couches de houilles distinctes que l'on serait en droit d'y compter ; mais, jusqu'ici, les observations acquises sont insuffisantes pour pouvoir résoudre la question. Cependant on pense que cette épaisseur probable de la formation n'est pas inférieure à 2 ou 3,000 *mètres*. Quant à l'épaisseur des couches de houille, elle est le plus généralement en raison inverse de leur nombre. Cette règle s'applique également au bassin des Asturies, où les couches, souvent très-nombreuses, ne dépassent généralement pas 1 à 2 mètres. Quelques couches de $2^m,50$ à 3 mètres, exploitées dans la vallée du Candin, sont de véritables exceptions. Par contre, celles de $0^m,30$ et $0^m,40$ sont assez fréquentes, et l'on peut estimer la moyenne générale, de $0^m,60$ à $0^m,70$. Les couches, distantes en moyenne de 50 à 60 mètres, forment généralement un certain nombre de groupes distincts. A la mine de la Mosquitera, dans la vallée du Candin, on compte vingt-trois couches, sur une longueur de 1,300 mètres, et dans la vallée d'Aller, entre Moreda et Pieñres, on reconnaît une quarantaine de couches, sur une étendue de 2,000 mètres environ. M. Virlet, dans la vallée de Turon, a signalé quatre-vingts couches distinctes, d'une épaisseur supérieure à $0^m,40$.

La houille des Asturies est généralement grasse, collante, propre à la fabrication du coke et du gaz d'éclairage, mais toujours un peu légère. Voici, d'après les analyses d'Adrien Paillette, la composition moyenne de plusieurs échantillons de houille de diverses provenances.

	Coke p^r 100.	Cendres p^r 100.
Houille d'Olloniego	63.4	3.6
— de Tudela	67.7	1.7
— de Mières	63.9	2.4
— de Lena	67.5	3.3
— de Langreo	59.1	1.9
— de Siero	59.4	1.8

Les houilles de Sama sont moins avantageuses que celles du reste du bassin ; elles sont également plus sulfureuses et contiennent généralement une plus forte proportion de schistes. Le rendement industriel des houilles de Sama, en coke, ne dépasse pas 50 0/0 ; à Mières, il atteint de 57 à 63 0/0. Appliquées à la fabrication du gaz, pour l'éclairage de la ville d'Oviedo, les houilles de Sama et de Mières donnent 18 à 20 mètres cubes de gaz, ayant un pouvoir éclairant suffisant pour ne pas exiger l'addition du *cannel coal*.

L'exploitation de la houille a pris, jusqu'ici, son principal développement dans les vallées du Candin et du Nalon, par suite de la construction de la ligne ferrée de Sama à Gijon. Néanmoins, les exploitations réunies de Sama, Mières, Olloniego, etc., ne produisent pas actuellement plus de 350,000 tonnes annuelles. A l'exception de deux ou trois principales, ces exploitations n'ont qu'une importance excessivement restreinte. Les procédés d'extraction sont, d'ailleurs, d'une grande simplicité que favorisent naturellement les conditions spéciales dans lesquelles se trouvent les couches de houille des Asturies. L'élévation des massifs entre les vallées permet d'exploiter en hauteur sans avoir besoin de recourir à des puits ; de là, suppression complète de l'emploi des machines, tant pour l'extraction que pour l'épuisement. L'absence de grisou permet, en outre, l'usage des lampes ordinaires pour l'éclairage intérieur, et met les exploitants à l'abri des dangers auxquels on se trouve exposé dans la plupart des autres mines de houille.

Par contre, il faut signaler la rareté de la main-d'œuvre, qui est un des principaux obstacles au développement de l'exploitation. Les ouvriers abandonnent volontiers les travaux souterrains pour ceux de la campagne, à l'époque des récoltes, et l'on peut dire qu'ils n'apportent pas dans le travail de la mine tout le soin et toute l'activité désirables. Un autre inconvénient, qui a son influence sur les conditions économiques de l'exploitation, c'est la fréquence des *crains* qui viennent interrompre momentanément les couches de houilles exploitées. Il en résulte la nécessité, pour l'exploitant, d'avoir toujours en réserve un certain nombre de chantiers prêts à remplacer ceux qui, d'un moment à l'autre, peuvent venir à manquer. Voici, en quelques mots, comment s'effectue l'extraction : les couches, venant le plus généralement couper obliquement l'axe de la vallée, sont recoupées par une galerie transversale, établie un peu au-dessus du niveau du thalweg. Une seconde, puis une troisième galerie, percées au-dessus de la première, servent à diviser le massif en deux ou trois étages, de 30 à 40 mètres de hauteur. Des galeries en direction sont ensuite ouvertes dans le plan même des couches, de chaque côté des galeries transversales, et prolongées au fur et à mesure de l'avancement des tailles. La hauteur de chaque étage est découpée en gradins de $2^m,50$ de hauteur, sur $2^m,50$ à 3 mètres de longueur. Chaque piqueur avance, dans sa journée, de $0^m,90$ à 1 mètre, sur toute la hauteur du gradin. La houille abattue, tombant par son propre poids dans les galeries inférieures, est recueillie dans des wagonnets traînés par des rouleurs qui les conduisent au jour par les galeries transversales. Des plans inclinés, établis à flanc de coteau, permettent de descendre automatiquement les produits de l'extraction des galeries supérieures jusqu'au niveau inférieur, où se trouvent les cribles et les laveurs.

La proportion de menu dans la houille des Asturies est de 50 à 60 0/0. Elle s'élève quelquefois jusqu'à 90 0/0 et descend d'autres fois, à 25 ou 30 0/0 seulement. La perte

au lavage, pour les menus, varie de 20 à 30 0/0. En tenant compte de l'épaisseur moyenne des couches ($0^m,60$ à $0^m,70$) et du travail effectué par les ouvriers piqueurs, on peut dire que le produit journalier de chacun d'eux ne dépasse pas 20 à 21 hectolitres, soit environ 2 tonnes. Dans ces conditions, le prix de revient de la tonne se trouve compris entre les limites de 7 à 8 francs, que l'on peut décomposer comme il suit :

Main d'œuvre, à l'intérieur et à l'extérieur.	4.50 à 5 fr.
Fournitures diverses, bois, huile, poudre, outils divers, etc.	1.50 à 2
Frais généraux et entretien	1.00 à 1
	7.00 à 8 fr.

Ce prix de revient incontestablement élevé, eu égard aux conditions spéciales dans lesquelles se trouvent les houillères des Asturies, pourrait être réduit par l'introduction de certaines améliorations dans le mode d'exploitation. La première condition à remplir serait de chercher à intéresser les ouvriers à leur travail, de les attacher, en quelque sorte, à l'entreprise par la construction de maisons d'habitation et la fondation de cantines. En ce qui concerne l'exploitation proprement dite, la substitution des chevaux aux hommes pour le roulage intérieur dans les galeries principales, l'emploi de laveurs mécaniques, aux lieu et place de laveurs à main, enfin l'introduction des machines à perforer, pour le percement des galeries, amèneraient certainement une économie sensible dans les frais d'extraction du charbon

Continuant cette intéressante étude, M. Grand, dans la séance du 19 juin, a donné des renseignements détaillés sur les voies de communication qui mettent ce bassin en relation, soit avec l'extérieur, soit avec l'intérieur de l'Espagne, ajoutant quelques mots au sujet des gisements métallifères qu'il renferme, ainsi que des industries métallurgiques qui s'y sont créées.

Il a dit précédemment que, selon lui, le manque de voies de communications faciles et rapides avait été jusqu'ici le principal obstacle au développement de l'exploitation des bassins houillers de l'Espagne. La même observation pourrait s'appliquer également à la plupart des gisements métallifères si riches et si nombreux de ce pays. Sous ce rapport, le bassin des Asturies n'a pas été jusqu'ici beaucoup mieux partagé que les autres. L'influence immense exercée par la longueur et le coût du transport sur le prix de revient de la houille fait de cette question un des principaux éléments de l'étude d'un bassin houiller. Actuellement, le bassin des Asturies se divise, sous ce rapport, en deux régions distinctes. L'une, celle du Nord-Est, qui comprend les vallées du Candin et du Nalon, jusqu'aux environs de Sama, est desservie par le chemin de fer de Gijon à Langreo, et, par cela même, est devenue le centre des exploitations les plus importantes de tout le bassin ; l'autre, traversée par la route de Léon à Oviedo, qui suit la vallée de la Lena et du Caudal, n'a d'autres débouches que la consommation de l'usine de Mières et de quelques industries de la ville d'Oviedo. La longueur de la route et surtout les difficultés qu'offre son profil excessivement accidenté rendent le transport trop coûteux pour que les houilles des Asturies puissent utiliser cette voie pour se répandre dans l'intérieur de l'Espagne. La situation changera, sans doute, lorsque la ligne du Nord-Ouest, qui doit relier Léon à Oviedo et Gijon, sera complétement achevée.

Le chemin de fer de Gijon à Langreo a été construit en 1854 pour relier au port de Gijon les mines de la vallée du Candin, qui appartenaient à la reine Christine. Sa longueur est de 39 kilomètres et demi. Sa particularité la plus remarquable consiste dans l'emploi d'un plan incliné qui le divise en deux sections à peu près égales. Les frais d'exploitation, pendant l'année 1872, ont été de 596.081 francs 95 centimes, soit 15.109 francs 01 centime par kilomètre. D'autre part, les recettes générales en marchandises et voyageurs ayant donné un produit brut de 1.071.057 fr. 20 centimes, soit 29.646 fr. 02 centimes par kilomètre, il en résulte que les frais d'exploitation représentent 50.90 0/0 de la recette brute. L'examen de l'ensemble des résultats de l'exploitation, tels qu'ils se trouvent exposés dans le rapport du conseil d'administration de la Compagnie pour l'année 1872, permet de tirer les conclusions suivantes :

Il résulte du relevé des produits transportés, 1° que la houille y figure pour 38 0/0 des marchandises; 2° que cette proportion correspond à un chiffre de 103.120 tonnes de houille, qui représente l'exportation annuelle du bassin des Asturies ; 3° que les frais d'exploitation, par tonne et par kilomètre, s'élèvent à $7^c,7$, le produit brut étant dans les mêmes conditions de $15^c,2$, chiffres très-élevés qui montrent que l'exploitation se fait évidemment dans de mauvaises conditions économiques.

L'existence du plan incliné et les frais supplémentaires qui en résultent sont sans doute une des causes de l'élévation des dépenses d'exploitation. Les conditions d'établissement du matériel roulant ne paraissent pas non plus proportionnées à l'importance du trafic. Il y aurait certainement avantage pour la Compagnie à augmenter le poids de ses machines et à construire des wagons d'un plus fort tonnage. Il résulte de cette situation que, pour obtenir un bénéfice suffisant, la Compagnie applique des tarifs très-élevés qui grèvent d'une manière considérable le prix des produits transportés et de la houille en particulier. La taxe perçue actuellement pour les trois catégories de marchandises est réciproquement 13 centimes, 26 centimes et 52 centimes. Dans ces conditions, le prix de la houille transportée de Sama à Gijon se trouve grevé de 5 francs par tonne, ce qui, pour les charbons criblés, représente la moitié de leur valeur au pied de la mine. En tenant compte des frais accessoires, chargement, déchargement et embarquement sur navires, ce chiffre s'élève à 5 fr. 50 c. environ par tonne de houille mise à bord.

La situation du port de Gijon est telle que son bassin n'est accessible qu'aux navires de faible tonnage et que le chargement n'y est possible que pendant la marée haute. Pour peu que l'exportation prenne une plus grande extension, et c'est là ce qu'on peut prévoir en raison de l'importance du bassin des Asturies, il deviendra de toute nécessité de modifier les conditions d'embarquement. Déjà on a établi dans l'avant-port, en un point où le tirant d'eau est plus considérable, une jetée en bois desservie par des grues roulantes à vapeur et contre laquelle peuvent venir charger des navires de 1,000 tonneaux; mais la place manquera pour multiplier ces installations et il faudra avoir recours à une autre solution. Cette solution d'ailleurs intéresse tout particulièrement la nouvelle ligne, celle du Nord-Ouest, qui va avoir besoin, elle aussi, de s'assurer les moyens d'embarquer les produits de son trafic. Cette ligne, partant de Palencia, doit aller, en passant par Léon, aboutir d'une part en Galice, à la Corogne, de l'autre à Gijon, en Asturies. L'embranchement de Léon à Gijon, passant par Busdongo et Oviedo, est actuellement en voie de construction. Une première section de Léon à Busdongo, sur le versant méridional de la chaîne cantabrique, est seule ouverte à la circulation ; une seconde section, celle de Gijon à Pola de Lena, doit être livrée à l'exploitation dans le courant de cette année. La partie comprise entre Pola de Lena et Busdongo, comprenant le tunnel qui doit traverser la chaîne au-dessous du col de Pajares, ne sera terminée que dans quelques années. L'ouverture de la section de Pola de Lena à Gijon mettra la partie occidentale du bassin des Asturies en communication directe avec la mer, et la placera, par conséquent, dans les mêmes conditions que la région de Sama.

La ligne qui suit la vallée de la Lena et du Caudal, jusqu'au-dessus de Mières, traverse en tunnel la côte du Padron pour aller déboucher à Olloniego et gagner Oviedo, en suivant la vallée du Nalon ; après avoir traversé la Lena au-dessus de Pola de Lena, elle reste sur la rive gauche, jusqu'au moment où, au-dessus de Mières, elle sort de nouveau du bassin carbonifère. Il en résulte que les exploitations des vallées d'Aller, de Turon, de San-Juan, c'est-à-dire de la partie la plus riche du bassin, se trouveront séparées de la ligne du Nord-Ouest par une rivière large et torrentielle dont le passage difficile et coûteux sera une charge des plus onéreuses pour les exploitants de cette région. Il y a là une double erreur, au point de vue du développement de l'exploitation et des intérêts mêmes de la Compagnie du chemin de fer qui devait, au contraire, étudier son tracé en vue de desservir le plus directement possible les principaux centres de production houillère. A ces fâcheuses conditions vient encore s'ajouter celle de l'insuffisance du port d'embarquement, dont il a déjà été question plus haut. C'est pour remédier à cet état de choses que l'on s'occupe aujourd'hui de la construction du port du Musel, qui doit remplir le double but de remplacer le port de Gijon devenu insuffisant, et de servir de port de refuge aux navires qui parcourent le golfe de Gascogne. Il n'existe, en effet, sur toute la côte cantabrique, aucun port accessible en temps d'orage aux navires de fort tonnage qui, surpris par la tempête dans ces parages, ne savent où aller se réfugier. Le port du Musel, situé à l'extrémité opposée du golfe de Gijon, se composera d'un port et d'un avant-port pouvant contenir plusieurs centaines de navires. Sa surface sera de 300,000 mètres carrés environ; les bassins, au nombre de trois, pourront facilement suffire à l'embarquement de 3,000,000

de tonnes de houille, et il est peu probable que l'exportation du bassin des Asturies atteigne jamais ce chiffre. L'ensemble des travaux exigera une dépense estimée à 12,000,000 de francs. Malheureusement, un travail de cette importance demandera, pour être mené à bonne fin, un certain nombre d'années; on pense, toutefois, que dans un délai de deux à trois ans on pourra déjà utiliser une partie des travaux exécutés pour établir des jetées provisoires.

Arrivant à la question des gisements métallifères, M. Grand fait observer qu'ils ne sont pas fort riches dans l'intérieur du bassin houiller des Asturies. On y rencontre rarement des couches de fer carbonaté, et encore ces couches n'ont-elles pas une importance suffisante pour être exploitées. En dehors des minerais de fer, il faut signaler cependant parmi les produits métallifères de la contrée : le gisement de *stibine* qui se rencontre au sud de Pola de Lena, dans une couche de calcaire carbonifère, gisement qui a été reconnu sur plusieurs points, mais dont on n'a pas encore pu tirer de parti avantageux; les couches de *grès cinabrifères*, qui se trouvent situées sur la rive gauche de la Lena, où l'on peut les suivre depuis les environs de la Pola jusqu'à Mières; elles traversent le Caudal à la Peña, au nord de cette ville, en s'inclinant suivant la direction commune des couches dans cette partie du bassin (O. 10° S. à E. 10° N.) pour se diriger vers Sama.

On ne compte aujourd'hui dans tout le bassin des Asturies que deux établissements métallurgiques : les hauts-fourneaux de la Felguera, à l'entrée de la vallée du Candin, et ceux de Mières, dans la vallée du Caudal.

Construite en 1857, l'usine de la Felguera comprend : 2 hauts-fourneaux; 26 fours à puddler; 9 fours à réchauffer; 6 trains de laminoirs, dont 1 pour rails; 2 marteaux-pilons; 36 fours à coke système belge; 36 fours à coke Appolt; auxquels il faut ajouter pour l'usine de Vega. qui appartient à la même Société : 1 haut-fourneau; 2 cubilots; 25 fours à coke. Ces établissements occupent environ 1,200 ouvriers et produisent annuellement 12,000 tonnes de fers laminés. Les minerais traités dans les hauts-fourneaux de la Felguera et de Vega proviennent soit de Bilbao, soit des mines des environs de Luanco. Les premiers donnent un rendement moyen de 55 0/0; les seconds, 40 à 50 0/0. On y ajoute également les minerais de Naranco.

L'usine de Mières est loin de présenter des conditions aussi avantageuses que celle de la Felguera ; complétement isolée, n'ayant d'autres moyens de communications que la route d'Oviedo à Busdongo, dont le profil accidenté rend les transports excessivement longs et coûteux, elle se trouve dans une situation économique fort désavantageuse, à laquelle, il faut l'espérer, l'ouverture de la ligne de Pola de Lena à Gijon viendra prochainement porter remède. Elle comprend actuellement : 2 hauts-fourneaux, dont 1 de 20 tonnes et 1 de 10; 13 fours à puddler; 2 trains de laminoirs; 2 cubilots; 4 machines soufflantes. Sa position ne lui permet pas de recevoir économiquement les minerais de Biscaye, et ce sont les minerais du Naranco et ceux que fournissent en petite quantité les quelques gisements des environs, qui alimentent seuls, actuellement, ses hauts-fourneaux.

Parmi les industries diverses qui, sans appartenir directement au bassin houiller du centre des Asturies, se trouvent néanmoins dans son voisinage, il faut citer la fonderie de canons de Truvia, les hauts-fourneaux de Quiros, construits sur un bassin houiller spécial et à proximité d'une puissante couche de minerai de fer; la verrerie de Gijon, qui possède 3 fours produisant annuellement 2,000 à 2,500 tonnes de verre et consommant 7 à 8,000 tonnes de charbon; l'usine d'Avilès, construite par la Compagnie royale Asturienne, pour le traitement des minerais de zinc des mines environnantes; enfin l'usine à mercure de la Peña, près de Mières. L'exploitation de la mine de la Peña se fait en profondeur, et le puits d'extraction atteint actuellement près de 100 mètres. La teneur moyenne du minerai extrait est de 1/2 0/0 de mercure. Le traitement s'effectue dans 4 fours contenant chacun 7 chambres de condensation. La charge des fours est de 10 à 12 tonnes, et la durée de l'opération de cinq jours. Au bout de ce temps, les poussières condensées sont recueillies, et le mercure en est séparé par une série de lavages.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondances particulières de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MEXIQUE.

Mexico, 30 juillet. — Quoique la politique intérieure du Mexique soit plus satisfaisante que jamais et que la tranquillité la plus complète règne dans toute l'étendue de la République, la situation économique du pays est loin de s'améliorer, et les affaires commerciales y sont dans un marasme absolu.

Trois causes essentielles ont amené cette triste position, dont deux sont accidentelles, l'abondance des pluies et la cherté du mercure, et une plus grave, plus menaçante pour l'avenir : les relations extérieures du pays.

Les eaux ont été cette année d'une abondance telle sur tous les points de la République, que presque toutes les communications ont été interrompues, les routes défoncées, les récoltes gravement compromises. Toute la voie ferrée entre la capitale et Vera-Cruz a été envahie par des torrents descendant des montagnes; il en est résulté des éboulements considérables et d'immenses dégâts; les communications ont été complétement interrompues, et encore aujourd'hui le voyage de Mexico à Vera-Cruz doit se faire en deux jours au lieu d'un, par mesure de précaution. Pendant quelques jours, on a craint une inondation complète de la ville de Mexico; tous les lacs qui l'entourent débordaient de tous côtés; mais en ce moment tout danger a disparu et l'on n'a plus à redouter un pareil désastre.

Par suite des hauts prix du mercure, les travaux des mines ont souffert un ralentissement important; heureusement on découvre chaque jour de nouvelles mines de mercure, qui donnent de magnifiques espérances et apporteront un remède efficace au malaise du commerce, si les capitaux se trouvent pour permettre de les exploiter sur une échelle importante.

La baisse survenue sur l'argent depuis quelques mois en Europe cause également une perte considérable au pays, qui ne peut espérer se relever que par une forte exportation de métaux. Le Mexique aurait besoin, comme toutes les républiques de l'Amérique du Sud, de capitaux européens pour construire des chemins de fer et donner de la vie et des habitants à son immense territoire. C'est pour cette raison qu'il est regrettable de voir sa politique extérieure rendre difficile le rétablissement de ses relations avec la France et l'Angleterre.

Avec la première de ces nations, tout permettait d'espérer, il y a quelques mois, que le rapprochement allait avoir lieu : la forme du gouvernement français pouvait faciliter un accord; d'un côté, faire oublier les maux causés par l'invasion, de l'autre, amoindrir le souvenir des conséquences de l'expédition mexicaine. Il faut désirer que les deux républiques, sacrifiant à l'intérêt commun des questions d'amour-propre et de susceptibilité nationale, comprennent qu'il n'y a plus de raison de ne pas renouer des relations amicales; le gouvernement mexicain comprendra sans doute qu'il ne faut pas demander à une grande nation plus que sa dignité ne lui permet de faire et n'hésitera pas à faire le premier pas. S'il s'y décidait, il sait qu'il est certain de recevoir le meilleur accueil et qu'il trouvera un grand empressement à renouer les rapports diplomatiques.

Avec l'Angleterre la situation semble plus tendue, car les difficultés financières les plus sérieuses continuent à rendre chaque jour plus difficile toute tentative de rapprochement entre les deux pays. La déclaration faite par les détenteurs anglais et hollandais de bons mexicains, pour obtenir de la Bourse de Londres un refus positif de participer aux grands travaux du Mexique aussi longtemps que ce pays n'aura pas soldé ou conclu un arrangement pour régler sa dette extérieure, a exaspéré la plus grande partie de la presse mexicaine.

Ici les grands mots de droit, d'honneur et de dignité sont facilement employés, et il est profondément regrettable de lire l'article que le *Journal officiel* de la République vient de publier à ce sujet et dont voici un extrait :

« La République, a-t-il dit, a démontré même à ses heures les plus critiques, qu'elle n'a pas besoin que des marchands anglais lui donnent des leçons de *decorum* et de moralité, pour remplir ses engagements. La question est tout autre ; comme elle favorise hautement la justice et le droit du Mexique, les détenteurs de bons dont il s'agit se gardent bien de la toucher dans les circulaires où ils présentent comme frauduleux le pays qui se refuse et se refusera toujours à reconnaître et à payer les millions que ses créanciers anglais ont facilités à Maximilien, à Miramar, pour qu'il vînt envahir le territoire mexicain. Quelle opinion se sont-ils faite de la patrie d'Hidalgo et de celle de Juarez, ceux qui émettent de pareilles prétentions ? »

Ce n'est pas ainsi qu'il conviendrait de raisonner des deux côtés. Les porteurs européens de rente mexicaine

devraient songer un peu plus au caractère, aux idées, à la manière de juger de leurs débiteurs, qui eux, de leur côté, devraient penser que non-seulement ils ont contracté une dette qu'ils doivent payer, mais qu'en outre ils devront tôt ou tard, s'ils veulent voir leur pays marcher dans la voie du progrès, avoir recours de nouveau aux capitaux européens. Il y a malheureusement peu d'espoir de voir l'entente s'établir, et il ne faut pas se dissimuler que l'homme politique qui proposerait de payer la dette extérieure risquerait de perdre entièrement sa popularité sans avoir la chance d'être écouté.

Il y a encore des réformes réclamées par le commerce intérieur, qui probablement seront fort difficiles à obtenir.

Les négociants de la capitale, dont l'importance augmente chaque jour, et qui par les droits qu'ils paient sur leurs marchandises, constituent le plus fort revenu de l'Etat, demandent la création d'un entrepôt de douanes à Mexico même. Il est difficile de comprendre la résistance de l'administration à cette mesure, qui lui faciliterait le contrôle, augmenterait le trafic et donnerait une plus grande animation aux chemins de fer existants et aux lignes à créer.

Il serait aussi important pour la facilité des transactions que les différences entre la législation douanière de chaque Etat fussent abolies, que chaque ville payât les mêmes droits dans toute la République et permît aux négociants une libre et égale concurrence, qui est toujours la meilleure garantie contre la fraude.

PÉROU.

Lima, 27 juillet.— Je viens vous entretenir, aujourd'hui, d'un établissement métallurgique, récemment créé dans l'île de San Lorenzo, en face du port de Callao. Cette usine est la première qui ait été fondée au Pérou pour la fusion des métaux, la séparation de l'argent et la conversion du plomb en tubes.

M. Harris est le directeur et l'entrepreneur de la *fonderie* de San Lorenzo. Il y a dix ans, en 1863, il s'intéressait à la lecture du *Bolls arts*, Antiquités du Pérou, ouvrage qui contient de précieux renseignements sur la merveilleuse richesse minérale de ce pays. Désirant s'assurer de ses assertions, il se rendit à Madrid afin d'y faire des recherches dans les archives. Il y trouva de nombreux documents qu'il compila. En 1867, une compagnie fut formée pour exploiter les mines de Huantajaya et fonder à Iquique un établissement en vue de *bénéficier* les minerais. Les constructions étaient complétement terminées et l'on y avait déjà travaillé un jour quand elles furent détruites en totalité par le tremblement de terre de 1868.

En 1872, l'île de San Lorenzo ne présentait qu'une côte et une plage arides. On y voit aujourd'hui des excavations de mines, des digues, un môle de débarquement, des chemins garnis de rails, des maisons pour les ouvriers, des factoreries, des ateliers pour travailler l'argent, des officines d'essayage, des fours de calcination, de coupellation, d'affinage, de fusion du plomb, des dépôts de séparation, des cheminées de pierre et de fer de plus de soixante pieds de haut, deux chaudières et deux machines à vapeur dont l'une est de la force de trente chevaux; une machine pour faire des tubes de plomb depuis 1/4 de pouce jusqu'à 7 pouces de diamètre, des creusets pour les minerais, des *stampadores* atmosphériques, des bancs à scier et un appareil à gaz. En quatorze mois on a terminé les appareils que l'on voit fonctionner et qui peuvent fondre au moins 400 tonneaux de minerais par mois.

M. Harris occupe douze cents mineurs et ouvriers. Les mines d'argent et de plomb argentifère sont situées dans les provinces de la Libertad, Ancachs, Cajatambo, et celles de cuivre dans la province d'Ica.

Les archives de Madrid montrent que le Cerro de Pasco, Gualgayoc et Huantajaya, trois districts miniers, seulement, ont produit durant l'occupation espagnole jusqu'en 1793, plus de 169,889,100 livres sterling, ou 4,247,227,500 francs, comme suit :

Cerro de Pasco	61.860.320
Gualgayoc	38.028.780
Huantajaya	70.000.000

L'esprit peut à peine comprendre l'immense richesse alors produite avec des systèmes primitifs et un travail inhabile. Si l'on demande ce qui se fait maintenant, on peut répondre que, en 1842, le Cerro de Pasco a produit 300,000 marcs d'argent, et en 1872, trente ans après, avec des applications et des systèmes meilleurs, il a seulement produit 200,000 marcs. Gualgayoc garde le silence, de même que Huantajaya. Leurs populations sont dispersées, leurs villes abandonnées et leurs maisons en ruines.

Cette triste situation ne provient pas de la pauvreté des mines; elles sont aujourd'hui aussi riches qu'antérieurement; elle tient à d'autres causes.

Il existe des milliers de riches filons qui n'attendent que des capitaux pour montrer leur richesse. Le colonel don Federico de la Fuente, député des mines pour la province d'Ancachs, dont la famille a exploité autrefois des mines de la région de Huantajaya, et qui a payé au roi d'Espagne 5,000,000 de soles, lui a fait cadeau d'une pépite d'argent natif qui pesait 35 *cwt.* et que l'on voit encore dans le musée de Madrid. Dans une seule montagne, celle du Cerro Colorado, il y a près de 400 filons, dont l'un a 100 *yards* de large, plusieurs lieues de long, et qui donne, même à sa superficie, 14 marcs par *cajou.*

Si le Cerro Colorado était travaillé convenablement, il produirait au Pérou des revenus plus considérables que tout le guano de la côte.

Plût à Dieu que les Européens connussent ces riches gisements et fussent instruits de la libéralité des lois de ce pays, qui ne font aucune distinction entre naturels et étrangers! Il est à désirer que le gouvernement fasse réparer les routes, établisse des tarifs de chemins de fer moins élevés, et attire une immigration de mineurs et d'ouvriers en métaux. En adoptant ces dispositions, la dépense de construction des chemins de fer ne tarderait pas à être remboursée par le transport des minerais.

Pour extrait : A. HERNANDEZ.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

TRAITÉ DE L'EXTRADITION, suivi d'un recueil de documents étrangers et des conventions d'extradition conclues par la France et actuellement en vigueur, par *A. Billot*, docteur en droit. — Paris, Plon, 1874, in-8°.

Le droit d'extradition, — c'est-à-dire le droit d'obtenir d'un gouvernement étranger la restitution d'un inculpé ou d'un condamné qui a franchi la frontière pour se soustraire aux conséquences de son crime, — a une importance qui n'échappera à personne, surtout si l'on pense combien la multiplicité des voies de communication a facilité dans notre temps la fuite d'un pays dans un autre.

Dans l'antiquité et le moyen âge l'extradition n'était pas admise : on professait alors le principe absolument opposé du droit d'asile. Habilement défendue de nos jours par quelques publicistes qui ont attaqué l'extradition au nom de la souveraineté des Etats respectifs, une pareille théorie ne peut guère soutenir un sérieux examen devant la nécessité sociale et le bon sens.

Les Etats civilisés tiennent à honneur de ne jamais livrer les réfugiés politiques. Et c'est de toute justice, puisque un réfugié politique n'est ordinairement qu'un vaincu, qui souvent a le droit pour lui, et à qui un changement de régime pourra rendre sa situation antérieure sans qu'aucune atteinte soit portée à son honneur. On est même, semble-t-il, allé trop loin dans la voie de la protection accordée aux réfugiés politiques, puisque au cas où ils sont coupables en même temps de crimes de droit commun, on refuse l'extradition.

On voit à combien de questions intéressantes peut donner lieu l'étude du droit d'extradition. Jusqu'ici cette matière n'avait guère été traitée que plus ou moins incidemment dans des travaux d'ensemble sur le droit des gens, où chaque auteur donne sa propre théorie. Il manquait une monographie qui nous fît connaître les théories admises dans les rapports internationaux actuels et qui nous présentât les choses telles qu'elles sont dans la réalité. Ce travail a été entrepris et mené à bonne fin par M. Billot.

Grâce à sa position de rédacteur au ministère des affaires étrangères, M. Billot a pu fouiller les cartons de ce département et étudier la question sur le vif. Mais son livre, qui représente plusieurs années de travail, n'est nullement une compilation. C'est un exposé toujours intéressant, malgré la sécheresse apparente du sujet, de tout ce qui se rattache à la matière de l'extradition. Après d'excellenes considérations juridiques et historiques, l'auteur nous fait suivre pas à pas toutes les phases par lesquelles passe une demande d'extradition pour aboutir à la remise de l'individu réclamé aux mains du gouvernement réclamant. L'ouvrage se termine par la collection de toutes les conventions d'extradition conclues entre la France et les diverses nations du monde.

LES TORRENTS, leurs lois, leurs causes et leurs effets; moyens de les réprimer et de les utiliser; leur action géologique universelle, par *Michel Costa de Bastelica*, conservateur des eaux et forêts. — Paris, J. Baudry, 1874, in-8°, 3 planches.

Les grands travaux que l'administration des eaux et forêts a fait exécuter dans les Alpes depuis 1860, en vue de dompter les torrents qui désolent cette contrée, ont appelé de nouveau l'attention des forestiers, des ingénieurs et des savants sur cette question des torrents et des cours d'eau, que M. Surell posait en 1861 avec tant d'éclat. M. Costa de Bastelica, conservateur des eaux et forêts, a pris une large part à ces travaux et il a pu étudier à fond le problème qu'ils soulèvent. Aussi ne s'est-il pas contenté, dans le livre que nous annonçons, d'envisager la question au seul point de vue hydrologique. Après avoir donné les

moyens de contenir les eaux torrentielles et de les utiliser à la fécondation des sols arides par de nouveaux procédés de colmatage, il s'élève plus haut : il considère les torrents comme une des grandes forces de la nature ayant exercé une action géologique universelle, et il émet sur la physique planétaire des idées nouvelles qui ne manqueront pas de frapper les géologues et les astronomes.

L'énoncé des principales divisions du livre suffit pour révéler l'importance de ce travail sérieux et l'intérêt d'actualité qu'il offre à tous ceux qui ont à se préoccuper de combattre le fléau des inondations, ou qui prennent part au mouvement de progrès de la science. 1re partie, lois de l'entraînement et du dépôt des matières ; 2e partie, étude des torrents; 3e partie, extinction des torrents ; 4e partie, du phénomène torrentiel dans les grands cours d'eau ; 5e partie, colmatage ; 6e partie, physique planétaire.

On voit que des diverses questions que comporte le problème si complexe soulevé par l'étude des torrents, M. Costa de Bastelica a traité surtout la question technique ; nous espérons qu'il examinera un jour celles qui se rattachent à l'économie forestière, pastorale et agricole des montagnes : il y a là de sérieuses difficultés d'administration et de législation que sa profonde expérience le met à même de résoudre avec une véritable autorité.

MÉMOIRES de *Malouet*, publiés par son petit-fils; 2e édition, augmentée de lettres inédites. — Paris, Plon, 1874, 2 vol. in-8°.

Les événements accomplis dans le petit nombre d'années qui se sont écoulées depuis la première publication de ce livre, en 1868, donnent à cette nouvelle édition une actualité toute particulière. Elle ne sera certainement pas moins heureuse que la précédente, car elle se présente avec un appendice très-important composé de nombreuses lettres de l'auteur, de Mallet du Pan et de quelques autres personnages considérables du temps.

La vie de Malouet est curieuse à lire et à étudier; elle a été singulièrement accidentée. Il commença dans l'intendance de la marine, alla à Saint-Domingue, à la Guyane, fut menacé des plus graves poursuites, se maintint toujours en faveur, devint secrétaire des commandements de l'une des filles de Louis XV et était intendant de la marine de Toulon quand les électeurs de Riom exaucèrent son vœu le plus ardent en l'envoyant aux Etats-Généraux. Il crut d'abord pleinement au grand mouvement libéral qui saluait dans la convocation de cette assemblée l'aurore d'un monde nouveau; mais il fut promptement désabusé, et dut chercher son salut en s'exilant, ce qui ne l'empêcha pas de solliciter le péril de venir de Londres défendre le malheureux Louis XVI. Malouet rentra en France en 1801, et reprit son ancienne carrière comme commissaire-général de la marine à Anvers. Il devint ensuite maître des requêtes au conseil d'Etat puis fut subitement disgracié par un ordre de l'empereur expédié de Moscou, et exilé même à 40 lieues de Paris; la Restauration le rappela naturellement aux affaires en lui confiant le portefeuille de la marine, mais il mourut quelques mois après. Un éminent critique de notre temps a pleinement rendu justice à Malouet en peu de lignes. Il constate que sa mort causa un regret universel, car il était autant aimé qu'estimé.

Il ajoute que la meilleure manière de servir sa mémoire, au lieu d'exagérer ses mérites ou d'amplifier son influence, encore moins de chercher auprès de lui une occasion banale de déclamer contre la Révolution, c'est de constater qu'il manquerait quelque chose à la connaissance de ces temps orageux, si l'on n'écoutait un homme qui y a joué un rôle considérable, et si l'on ne tenait grand compte de son témoignage.

On retrouve Malouet dans ses *Mémoires*. On le trouvera encore bien mieux aujourd'hui dans les lettres échangées entre lui et ses amis, lettres qui donnent à cette édition un attrait tout à fait nouveau, en apportant sur bien des hommes et des choses une lumière nouvelle et souvent imprévue.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous avons eu cette semaine l'ouverture de la chasse, ce qui a eu naturellement pour effet d'allanguir encore davantage; le mouvement des affaires, déjà si difficiles auparavant, nous nous trouvons par suite en présence d'une semaine parfaitement nulle comme intérêt commercial, la spéculation paraissant s'être presque partout retirée du marché, pour voir la tournure que prendront les affaires lorsque la saison d'automne ouvrira, pendant que de son côté la consommation se borne à limiter ses achats au strict nécessaire en montrant les mêmes intentions de réserve. Cependant quoique la situation actuelle ne présente rien de bien encourageant pour l'avenir, nous devons dire que le commerce persiste à croire à la venue de jours meilleurs et qu'il conserve toujours l'espoir que la saison d'hiver sera plus rémunératrice que l'année dernière.

Les affaires agricoles sont assez satisfaisantes. En province, il y a des offres assez importantes et la vente des blés a été assez régulière à des prix montrant une tendance un peu plus ferme; par contre, les menus grains ont été assez calmes; les farines, vu la rareté que la baisse des eaux occasionne toujours, ont été assez fermes. A Paris, au marché du mercredi, les détenteurs ne montraient pas un bien grand empressement à faire leurs offres; ils paraissent ne pas vouloir dépasser les concessions qu'ils ont faites jusqu'à présent et les affaires ont été assez difficiles à engager; la meunerie a même dû payer environ 50 centimes de hausse sur le prix de mercredi dernier, soit de fr. 25 50 à 27 50 les 100 kilog. en gare, prix extrêmes suivant qualité et provenance; les menus grains ont été peu offerts de fr. 19 25 à 19 50 pour le seigle, de fr. 21 50 à 22 pour l'orge de la Sarthe; de fr. 21 50 à 21 75 pour l'escourgeon; de fr. 23 à 23 50 pour le sarrasin; seule l'orge avait facilement vendeurs de fr. 22 à 24 les 100 kilogs, suivant qualité. A la réunion commerciale de Dijon qui s'est tenue à la fin du mois dernier, il ne s'est traité que très-peu d'affaires et à des prix assez bas, soit de fr. 25 50 à 26 50 pour les blés du rayon, et de fr. 34 à 36 les 100 kilogs pour les farines de la Champagne.

La question des formalités à remplir pour l'exonération de l'impôt de 5 0/0 sur les transports en petite vitesse, vient d'être tranchée. La commission nommée par le ministre du commerce, pour procéder à l'enquête sur cette question, ayant proposé en remplacement des soumissions partielles le fonctionnement d'un système de soumissions annuelles, par lesquelles les exportateurs s'engagent (sous peine du paiement d'une somme égale à dix fois le montant de l'impôt de 5 0/0 sur le prix de transport à l'intérieur), à s'obliger à justifier quant ils en seront requis par l'administration, de l'embarquement de tel lot de marchandises qui leur sera désigné par « voie d'épreuve » une fois l'expédition consommée. Le même système sera applicable aux soumissions partielles, dont l'apurement n'a pas été encore accompli.

Une communication de l'Administration des douanes aux chambres de commerce les informe que le bureau de Vieux-Condé se trouve désormais ouvert au transit international. D'autre part, on annonce officieusement, sur l'instance du Gouvernement fédéral suisse, la réouverture du bureau de Courcelles, à dater du 1er courant comme bureau pour l'introduction des marchandises payant moins de fr. 20 par 100 kilos.

Le *Journal officiel* a promulgué le décret relatif à la signature d'une convention postale franco-brésilienne, et aux termes de laquelle tous les paquebots peuvent être indistinctement employés aux transports postaux entre les deux pays. Le prix des lettres chargées a été un peu abaissé. Mais celui des lettres simples a été élevé de 80 centimes à 1 franc, le poids, par contre, étant porté de 7 gr. 1/2 à 10 gr. Le port de lettre des deux côtés devra toujours être acquitté d'avance.

D'Angleterre on nous signale quelques faillites importantes, notamment celle de MM. S. B. Gaskell et Cie, négociants en cotons à Liverpool, qui ont offert sh. 12/6 par livre à leurs créanciers, plus sh. 7/6 payables en 1875, 1876, 1877 offerts par MM. T. R. Gaskell, et celle de M. C. Disney, des « Mosley Bank Ironworks » dans le Derbyshire.

Nous avons quelques renseignements complémentaires à donner sur l'exposition internationale de Haguenau, pour le commerce de bières. Les demandes d'admission pour cette exposition seront reçues jusqu'au 15 courant; elles devront être adressées au comité directeur à Haguenau. Un congrès de brasseurs belges, allemands et français sera tenu pendant la durée de l'exposition.

Voici quelques chiffres qui intéressent la Suisse :

Le total de la population horlogère des différents cantons suisses peut être considéré comme exactement représenté par le tableau suivant, établi d'après les résultats du recensement de l'année 1870 :

Cantons	Hommes	Femmes	Total
Neuchâtel.........	11.081	5.383	16.464
Berne.............	9.392	4.743	14.135
Vaud..............	2.439	1.313	3.752
Genève............	5.330	1.288	3.618
Total......	28.242	12.727	37.969

C'est dans le canton de Berne que l'industrie horlogère a pris le plus grand essor pendant ces derniers temps; on estime la production de ce canton à 500,000 montres par an, d'une valeur totale de 20 millions de francs. A Genève, la production ne dépasse pas sensiblement 150,000 montres par an; mais comme les 11/12es sont des montres d'or et en partie richement décorées, leur valeur s'élève probablement à 20 millions de francs. Le canton de Vaud produit également environ 150,000 montres, d'une valeur totale de 8 millions (on fabrique en outre dans le canton de Vaud 80,000 boîtes à musique d'une valeur totale d'environ 2 millions de francs). Le canton de Neuchâtel produit près de

la moitié de l'horlogerie suisse quant à la valeur (35 0/0); les cantons de Genève et de Berne y entrent chacun pour 23 0/0, et le canton de Vaud pour 9 0/0.

Voici le tableau approximatif de la production totale de l'horlogerie portative :

Pays	Nombre de montres fabriquées	Valeur en francs
—	—	—
Suisse	1.600 000	88.000.000
France	300.000	16.500.000
Angleterre	200.000	16.000.000
Etats-Unis	100.000	7.500.000
Total	2.200 000	128.000.000

Le deuxième Congrès international pour l'introduction du numérotage uniforme du fil aura lieu à Bruxelles du 21 au 23 septembre courant. Jusqu'à présent on a fixé préalablement les points suivants comme programme du Congrès de Bruxelles :

1° Rapport des négociations qui ont eu lieu et des préparatifs que l'on a faits dans le but d'introduire le numérotage uniforme du fil dans les différents pays, et des résultats qu'on a obtenus, depuis le Congrès de Vienne en 1873 jusqu'à présent.

2° Rapport d'un sous-comité et discussion concernant les difficultés que l'on a soulevées par rapport à l'application du principe du numérotage uniforme du fil au titrage de la soie grége et de la soie filée.

3° Rapport du Comité permanent sur le périmètre du dévidoir, et sur les limites que l'on peut admettre dans les défectuosités du numérotage des différentes espèces de filés.

4° Délibérations sur les moyens les plus propres à introduire généralement dans la pratique le nouveau numérotage du fil, soit par la voie d'une convention libre faite entre les parties intéressées, soit avec le concours de l'administration publique et de la législation.

5° Election du Comité permanent à l'effet de poursuivre l'exécution des résolutions du Congrès.

Ces articles ne forment pas la matière exclusive du programme ; il sera complété à raison des propositions qui seront encore envoyées à temps.

Des renseignements sur la fabrication des rails en Espagne nous apprennent que cette industrie s'y développe peu à peu. Jusqu'à présent, une seule usine s'y livrait ; une autre va sous peu entreprendre la fabrication des rails sur une grande échelle.

La *Gaceta* de Madrid a publié dernièrement deux décrets ; le premier interdisant l'importation des ceps et sarments de provenance étrangère, et le second ordonnant que la saisie soit la dernière opération effectuée par les douanes pour faire acquitter les droits sur les marchandises, et que le délai de trois jours ouvrables laissé pour l'acquittement des droits commence à partir du jour de ladite saisie.

Une décision qui intéressera vivement surtout nos armateurs au cabotage vient d'être prise par la municipalité de Bilbao, qui vient d'être autorisée par un décret de M. Camacho, ministre des finances, à prélever une taxe transitoire de deux réaux par tonne sur le minerai de fer et tous les minéraux en général, exportés de la rivière et du port de Bilbao.

Le bureau des statistiques aux Etats-Unis a publié les chiffres du commerce avec l'étranger jusqu'à la fin du mois d'avril. Pendant les 10 mois expirant fin d'avril, il a été importé aux Etats-Unis $ 469,769,679 marchandises et $ 25,534,697 espèces, ensemble $ 495,304,376 en 1873-74, contre $ 538,006,901 marchandises, et $ 18,560,508 espèces, ensemble $ 556,567,409 en 1872-73; soit, une diminution de $ 61,263,033 pour 1873-74. A l'exportation nous trouvons $ 493,468,991 marchandises, et $ 44,184,562 espèces, ensemble $ 537,653,557 en 1873-74, contre $ 434,183,520 marchandises et $ 73,379,426 espèces, ensemble $ 507,562,946 en 1872-73 soit une augmentation de $ 30,090,612 pour l'exportation.

On vient également de publier le rapport annuel sur le commerce des Etat-Unis, l'année passée. C'est un beau volume de 1200 pages, divisé en trois parties : la première consacrée aux tableaux des statistiques commerciales des pays étrangers ; la seconde, aux communications des agents diplomatiques sur des questions commerciales ; la troisième renferme près de 200 rapports d'agents consulaires.

Un télégramme de Washington nous apprend la signature d'un traité de commerce et de navigation entre le Pérou et les Etats-Unis; ce traité stipule la liberté de commerce et de navigation, sauf pour la contrebande de guerre. D'autre part le Pérou vient également de conclure un traité d'amitié et de commerce avec la Chine, par lequel ce dernier pays s'engage à ne mettre aucun obstacle à la libre émigration des travailleurs chinois au Pérou, le gouvernement péruvien s'engageant de son côté à faire respecter les engagements pris envers les Chinois et à les mettre à l'abri de tous mauvais traitements. Espérons que ce traité, tout en permettant la continuation de cet affreux commerce qui a pour nom le transport des coolies, aura pour effet, en l'autorisant, d'en permettre la surveillance et d'empêcher le retour des atrocités par lesquelles il ne s'était que trop fait connaître.

Les nouvelles du Chili annoncent encore un nouveau tremblement de terre qui se serait fait sentir dans la matinée du 7 août

Les recettes de la douane de Valparaiso pour le semestre expirant le 30 juin se sont élevées à $ 3,625,702 soit une augmentation de $ 175.614 sur la même période l'année dernière. L'hiver a été très-rude paraît-il, et l'abondance des pluies a fait déborder la plupart des rivières et causé des dégâts sérieux, notamment au Talcahuano and Chilian railway. A Panama, on signale aussi des pluies torrentielles qui ont un moment interrompu le trafic sur le Panama railroad.

Le courrier de Haïti est peu satisfaisant, la situation commerciale y était déplorable et les remises sur l'étranger étaient devenues impossibles, le change n'étant pas moindre de 10 0/0 pour des traites payables à trois mois de vue.

La malle d'Australie est également arrivée cette semaine. De Melbourne, le 14 juillet, on signale l'ouverture de plusieurs lignes ferrées, notamment celles de Castlemaine à Maryborough et de Ballarat à Creswick ; celles de Creswick à Maryborough, de Maryborough à Avoca, et de Ballarat à Ararat, auront lieu en janvier prochain. Le gouvernement a réduit d'un tiers le prix des transports des voyageurs sur ses réseaux. Les exportations des laines de Melbourne du 1er octobre 1873 au 11 juillet 1874 se sont élevées à 226.881 b. contre 224.149 b. pour la même même période, exercice 1872-73, 210,285 b. en 1871-72 et 212.949 b. en 1870-71. Les statistiques des nouvelles Galles du Sud constatent que le nombre des moutons a augmenté pendant l'année de 2.358.542 têtes, le total pour les nouvelles Galles étant de 19.928.500 têtes et pour toute l'Australie de près de 50.000.000 de têtes. L'augmentation des terres cultivées a été plus lente. A Sydney, les avis du 12 juillet signalent de la lourdeur et un peu de hausse sur le taux du change; malgré cela il y avait peu de faillites et le crédit était sain. Les exportations depuis le 1er janvier s'étaient élevées à l. st. 4.371.215 et les importations à l. st. 4.935,255 ; on avait exporté en outre 500.000 tonnes de charbon de Newcastle, et 80.000 b. laine dans la province de Victoria.

Notre revue commerciale proprement dite n'offre pas grand intérêt, les transactions commerciales ayant été fort limitées cette semaine; nous n'avons en faits saillants qu'à signaler la tendance plus faible qui s'est manifesté sur les cafés et les cotons; les autres articles n'ont pas changé et demeurent à peu près dans la même position que la huitaine précédente.

Cotons. — Voir plus loin nos revues spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich et la revue des marchés anglais.

Laines. — Les enchères publiques de Londres continuent avec des degrés variés d'animation mais avec une tendance résolument ferme; quand le choix est bon la compétition est toujours très-vive surtout de la part des acheteurs indigènes. Ces derniers étant cependant moins pressé qu'au début des ventes, quelques-unes des sortes qu'ils avaient poussées le plus vigoureusement sont maintenant à des prix plus faciles. Ceci s'applique principalement aux laines blanches du Cap de sh. 2 à 2/2 et aux Port-Philipp scoured inférieures et défectueuses, qui sont meilleur marché de 1/2 à 1 denier. Les acheteurs étrangers quoique moins actifs qu'en mai, achètent bien. On augure bien du résultat final des enchères; le résultat des récoltes et les quelques signes d'amélioration qui se sont montrés dans certaines branches permettent d'avoir bonne opinion des affaires d'automne et d'hiver, et, quoique la production des laines coloniales ait augmenté, une bonne partie étant déjà passée dans la consommation, l'absence de stocks semble indiquer que même avec 100,000 balles de plus que l'année dernière, l'offre ne dépassera pas la demande. Sur nos marchés français la tendance est resté très-ferme, et à de grandes enchères de laine d'Algérie tenues à Dunkerque, on a payé les prix de fr. 165 pour Tiaret, fr. 140 pour Tlemcen, fr. 200 pour Alger, fr. 190 pour Oran, fr. 195 pour Belch'a de Casabianca, fr. 205 pour Vidigria, le tout par 100 kil. plus 1 0/0 de frais de vente. Au Havre et à Bordeaux, les affaires sont moins suivies; il en est de même à Marseille, mais partout la tenue des prix est excellente.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés. — L'article est plus faible cette semaine ; sur les marchés anglais, il y a eu une baisse marquée et cette baisse jointe aux avis plus faibles de New-York a influencé nos marchés français. Pour traiter quelques affaires, il a fallu faire des concessions et encore n'ont-elles déterminé qu'un chiffre très-limité de transactions. Les avis de la Hollande, de la Belgique et de Hambourg sont également unanimes à constater de la faiblesse et un grand calme dans les affaires. Le télégramme hebdomadaire de Rio-Janeiro est ainsi conçu : *Good first*, 6,200 à 6,400 reis. Stock, 10,000 sacs, Ventes de la quinzaine : pour le Havre, le Canal et le Nord de l'Europe, 14,000 s. ; pour la Méditerranée, 11,500 s. ; pour les Etats-Unis, 30,000 sacs. Recettes journalières, 15,000 sacs en moyenne. — Change : sur Paris, 365 à 370 reis ; sur Londres. 26 à 26 1/8 den.

Sucres. — La tendance reste ferme pour les provenances exotiques et la raffinerie a fait encore quelques achats cette semaine à des prix bien soutenus. Nos correspondances du Havre, de Bordeaux et de Marseille, signalent plus loin quelques affaires. A Nantes, les courtiers ont relevé la cote de 50 centimes, la fixant de fr. 64.50 à 65 pour Réunion bonne 4e, fr. 60.50 à 61 pour Antilles françaises. En Hollande, des enchères publiques ont eu lieu la semaine dernière, et voici quelle est la valeur des sucres Java telle qu'elle a été établie par ces enchères :

	27 sept. 1873 37,123 cr.	25 août 1873 30.786 cr.	27 août 1874 39,687 cr.		27 sept. 1873 37,123 cr.	25 nov. 1873 30,786 cr.	27 nov. 74 39,687 cr.
5	21 1/2	21 —	21 —	13	32 1/2	32 1/4	31 —
6	23 1/2	23 1/4	23 —	14	33 1/4	33 1/4	31 1/4
7	23 1/2	23 1/4	23 —	15	32 1/2	32 3/4	32 —
8	25 1/2	25 1/4	25 —	16	32 3/4	33 —	32 1/4
9	27 1/2	27 —	27 —	17	33 1/4	30 1/4	32 1/2
10	29 —	28 1/2	28 1/2	18	34 —	33 3/4	33 —
11	30 3/4	30 —	29 1/2	19	34 —	33 3/4	33 —
12	31 3/4	31 1/2	30 1/2	20	34 1/2	34 —	33 1/2

Cuirs. — Sur nos marchés, il règne toujours une certaine fermeté, et les affaires qui s'étaient même ralenties un peu à la fin de la semaine dernière, ont repris un peu plus d'animation, sur les places où le manque de stock n'est pas venu les entraver. C'est le mouvement auquel nous avons assisté au Hâvre et à Anvers ; sur cette dernière place il n'a pas été vendu moins de 86,000 pièces pendant le mois dernier, et les prix sont en hausse d'environ 3 francs sur les saladeros bœuf, 6 francs sur les saladeros vaches et de 5 à 7 francs sur les cuirs secs en général ; le stock n'était plus que de 59.000 pièces.

Suifs. — Les indigènes continuent à hausser, la production se trouvant déjà toute retenue ; c'est ainsi qu'au marché de mercredi à Paris, nous avons vu le cours fr. 96 les 100 kilogrammes pour la marchandise disponible hors barrière. A Londres on est calme, la marque P Y C disponible vaut sh. 42/3 le cwt.

Métaux. — La semaine a été meilleure sans que les transactions aient été encore bien nombreuses. Ce sont surtout les cuivres qui ont montré un peu de fermeté, sur la publication de de statistiques assez favorables estimant le stock général en Europe à 26,996 tonnes plus 6,815 attendues du Chili et 985 tonnes d'Australie. Les avis de Londres nous arrivent dans le même sens et mettent au jour les prix de liv. st. 78 pour cuivre Lota à livrer, liv. st. 78,10 pour marque de choix disponible, liv. st. 93 pour anglais ; sh. 15/7 1/2 pour minerai régule ; sh. 92 à 92/6 pour étain Détroit, liv. st. 22 2/6 à 22/5 pour zinc Silésie, liv. st. 22,10 pour marque SS. Les avis de la Hollande signalent de la faiblesse on a payé fl. 57 pour Banca disponible, fl. 54 3/4 pour Billiton.

Produits métallurgiques. — La position du marché n'a pas varié, la tendance reste toujours assez favorable. Dans la Haute-Marne on signale des demandes suivies sur les fers, les objets de mécanique et de construction. La fonte est moins demandée, cependant il y a du mieux. Il y a tendance à la hausse sur les fers mixtes et ceux de la fonte au bois cotés respectivement fr. 245 à 255 et fr. 265 à 275 la tonne. Dans la Meurthe-et-Moselle, les fontes valent actuellement fr. 77 à 77,50. Dans le Midi, il y a une amélioration marquée.

Sur le marché belge, il y a toujours accalmie et les ordres sont seulement suffisants pour alimenter la production quotidienne. La fonte demeure à fr. 82,50 pour qualité affinage à Charleroi et à fr. 72,50 pour même sorte à Luxembourg ; les fers sont toujours à fr. 205.

Nous renvoyons à notre revue spéciale des marchés anglais pour les renseignements sur l'industrie métallurgique de ce pays.

Charbons. — Maintien du *statu quo*, c'est-à-dire peu ou pas d'affaires, grandes prétentions de la part des charbonnages, et soumission sur adjudications publiques par les mêmes charbonnages à des prix très-bas. Nous laissons au lecteur à en tirer une conclusion. Dans le bassin de Saône-et-Loire, on offre du charbon industriel bonne qualité à fr. 17 la tonne sur le carreau de la mine ; Decize vend ses menus lavés fr. 18 ; Blanzy tient ses perats fr. 33,50, sa grosse braisette fr. 24,50, ses malbrouk tout venant fr. 22,50, et sa fine braisette fr. 22.

En Belgique, à Charleroi, l'Association des charbonnages maigres vient de décider d'autoriser tous ceux qui ont des stocks dépassant 8,000 tonnes à baisser leurs prix de vente jusqu'à 9 fr. par tonne pour les expéditions en France et pour les marchés dans l'intérieur jusqu'au 31 décembre prochain. Le tout-venant industriel vaut fr. 16 à Liége et fr. 16,50 à Charleroi.

SUCRES.

Paris, le 3 septembre 1874.

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis huit jours ; les marchés sucriers sont assez calmes par suite du peu de marchandises offertes, mais les cours sont très-fermes à des prix en hausse de 25 centimes sur ceux de la semaine dernière. Le disponible vaut, en entrepôt Paris, fr. 68,25, le n° 3 arbitrable, fr. 65,25 et fr. 59,25, les 88°, 7/9 et 10/13 ; les 5/7 sont recherchés à fr. 71. Dans le Nord, la raffinerie paie fr. 58 les 13/14.

Dans toutes les régions betteravières on se plaint vivement de la sécheresse qui arrête le développement de la plante et qui la mûrit trop vite ; la température vient heureusement de changer, et une pluie qui semble devoir être de quelque durée tombe abondamment au moment où ces lignes sont écrites. Le livrable s'est déjà ressenti de ce changement atmosphérique, et après avoir été très-demandé à des prix en hausse, il est aujourd'hui plutôt offert à fr. 67,25 le n° 3 garanti, gare Nord, et fr. 68, base n° 3, entrepôt Paris, octobre à janvier prochains ; les 7/9 sur les mêmes époques trouvent acheteurs à fr. 62, les 88°, entrepôt Paris.

Il est difficile de se prononcer dès maintenant sur le chiffre qu'atteindra la production de la campagne prochaine, car la température de septembre et d'octobre peut venir modifier grandement la situation actuelle de la récolte, mais il n'est pas téméraire d'estimer que, même en tenant compte de l'imprévu qui peut résulter de ce chef, il y aura, par rapport à la campagne qui s'achève, un déficit sensible en 1874-75. Il est acquis, en effet, que les surfaces ensemencées sont moindres et que la fabrication de l'alcool détournera des sucreries, des quantités de betteraves beaucoup plus importantes que d'ordinaire ; le déficit est donc certain dès maintenant, et si des variations de température peuvent en modifier l'importance, elles n'auront, en aucun cas, pour effet de le faire disparaître complétement.

En Angleterre, la statistique est favorable et justifie la fermeté du marché où des ordres des Etats-Unis sont signalés de nouveau. Les stocks viennent de se niveler, et la diminution des quantités sous voiles permet de prévoir un allégement nouveau dans les quantités en entrepôt.

Voici la statistique de la semaine finissant le 29 août dernier :

Tonnes.	Importation. 1874	Importation. 1873	Consommation. 1874	Consommation. 1873	Exportation. 1874	Exportation. 1873	Stock. 1874	Stock. 1873
Londres....	4.600	5.050	6.500	5.220	»	108	99.850	85.750
Liverpool...	1.591	2.552	3.400	6.073	»	1	63.760	62.240
Clyde......	2.844	2.740	4.190	3.860	»	»	50.811	68.610
Bristol......	890	2.143	1.948	1.191	»	»	9.254	7.455
	9.925	12.485	16.038	16.344	»	109	223.675	224.055

Les prix payés par les Anglais pour nos sucres indigènes livrables sur les 4 mois d'octobre ne sont pas encore suffisamment élevés pour permettre des affaires suivies et importantes, mais il est à espérer que l'amélioration graduelle qui se produit chez eux rendra bientôt praticables des transactions que notre intérêt est de développer le plus possible.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS

Paris, le 3 septembre 1874.

Liverpool. — Après un retour vers la fermeté par suite des avis de New-York annonçant une amélioration d'un 1/16 d. pour le livrable, le marché de clôture est tombé dans le calme précédent ; les prix de clôture annoncent même une baisse de 1/16 d. sur la cote de la semaine passée, ce qui a produit une demande plus importante. Le disponible est très-calme. Les ventes de la semaine ne s'élèvent qu'à 70,000 balles, contre 86,000 pour la dernière huitaine. Mid. Bowed 8 1/16 ; mid. Orléans 8 1/4 ; g. f. Egypte 8 5/8 ; fair Santos 8 1/16 ; fair Dhollerah 5 1/4 ; fair Oomravuttee 5 1/4 ; fair Bengale 4 3/8.

Manchester. — Cette semaine, comme la dernière, a été très-calme ; le marché est toujours contre les vendeurs. Comme cote, il n'y a pas de baisse à signaler ; tous les fabricants, au contraire, montrent une grande fermeté dans le maintien des prix, ce qui a encore limité les affaires. Cependant, en comparaison avec la Bourse de vendredi dernier, les vendeurs accusent plus de faiblesse et la nécessité trop générale de placer la production entraîne de petites concessions de gré à gré. Une vive préoccupation résulte de la mévente des shirtings, mévente qui s'étend à toutes les largeurs et toutes les qualités. La proposition de limiter la production, à laquelle j'ai fait allusion le 20 écoulé, paraît devoir se réaliser, et cela sur une grande échelle. Non-seulement parle-t-on d'appliquer ce remède aux districts qui débitent la forte production des qualités ordinaires, mais encore de comprendre dans le mouvement les usines fabriquant les autres qualités et largeurs. C'est principalement l'absence continue de demandes pour l'Inde, la Chine et le Japon, qui est cause de ce grave ralentissement ; la rumeur que la guerre est imminente — que les hostilités sont même commencées — entre la Chine et le Japon contribue peu à y porter remède. En filés pour exportation, de fortes affaires auraient pu se traiter si les manufacturiers avaient voulu accorder des concessions, ce qu'ils n'ont pu faire aux cours actuels. En paquets pour l'Inde et la Chine, il se fait peu de chose, et les genres du continent sont peu demandés quoique plus faibles. En tissus, les jaconas n'ont gagné que peu de terrain ; les mousselines sont délaissées. Il y avait des acheteurs de shirtings ordinaires 8 1/4 livres, mais à des prix en baisse. En filés comme en tissus, il y a faiblesse pour ne pas dire baisse sur les prix de mardi dernier.

Nottingham. — Les acheteurs ont été moins nombreux à la halle ; les affaires de la semaine ne présentent pas d'importance.

La demande pour les filés pour tulles est toujours limitée, ce qui permet aux fabricants d'exiger des concessions. Il n'y a pas d'amélioration en dentelles, de valenciennes ou de soie, la mode paraît avoir abandonné ces articles. En tulles unis, au contraire, et en tulles de Bruxelles, il y a de la reprise et une demande presque active. Des ordres importants se placent en rideaux; les métiers pour ce genre sont très-bien occupés. La bonneterie continue toujours à aller assez bien.

Bradford. — La vente active des laines à Londres et l'augmentation continue des cours a donné un excellent ton à ce marché. Les prix des laines sont plus élevés en province qu'à la halle, et nos fabricants ont pu obtenir sans difficulté de meilleures conditions. Les filateurs sont généralement engagés par contrats. Les ordres nouveaux ont porté principalement sur n° 30 simple, et sur n°s 30 à 40 retors extra. Les trames lustrés et les filés de genappe ont été bien demandés à des prix plus difficiles. La vente indigène est meilleure. Les commissionnaires ont fait d'importantes offres pour l'exportation, mais les exigences des fabricants ont empêché beaucoup de marchés d'être passés. En tissus il n'y a pas eu la même activité, la forte partie des expéditions se fait pour la France et l'Espagne. La demande pour les tissus lustrés seule est satisfaisante, la fantaisie est peu recherchée. Les offres tant pour l'exportation que pour l'intérieur sont limitées. Les cours cependant suivent la marche de la laine et l'on compte sur de fortes et prochaines affaires.

Leicester. — Les prix de la laine et la baisse de l'escompte ont influencé notre marché d'une manière favorable, et nous avons plus d'affaires à signaler à des cours progressants. Toutes les branches de la bonneterie sont dans une position des plus satisfaisantes, et la quantité de commissions déjà placées est celle d'une bonne moyenne. L'occupation est générale et paraît devoir continuer toute la saison, car les stocks sont réduits tant chez les fabricants que chez les négociants. Il y a plus d'activité dans la demande d'élastiques pour chaussures, les accessoires entrent largement dans les ordres qui se remettent. La fabrication de la chaussure se ressent de l'approche de l'hiver, les commandes arrivent en nombre, et il y a toute apparence d'une grande activité prochaine.

Halifax. — Les stocks de laine sont très-fermement tenus ici et en province, le marché est bien plus ferme qu'il y a quinze jours. Les lustrés sont toujours très-demandés ainsi que les qualités fines, mais les ordinaires sont tranquilles. En filés il n'y a pas de nouvelles affaires, les usines cependant restent pleinement occupées, ce qui permet aux filateurs d'exiger les cours extrêmes. En tissu il se traite peu de chose, les fabricants sont mécontents. Les étoffes en destination de l'Orient se vendent bien, mais les marchés américains, allemands et français ne traitent rien.

Rochdale. — La halle des flanelles n'a pas été très-courue, ce qui a fait ralentir le courant des affaires. La spéculation est arrêtée par l'augmentation des prix, qui rend impossible tout marchés aux cours précédents. La plus grande partie des anciens ordres est livrée et les négociant cherchent à activer le complément, le marché étant favorable à la vente. Il y a plus de laine actuellement mais aux cours demandés la consommation en est restreinte. Tous les articles du Yorkshire trouvent un placement facile aux derniers prix.

Leeds. — Les ventes en disponible ont été principalement et d'une manière importante en tweeds et meltons. De fortes commissions ont été placées en tweeds et les métiers des environs sont largement occupés à des conditions meilleures que d'habitude. Les bleus et gris d'acier sont particulièrement demandés, les chaînes de couleur, moins. On a moins vendu de croisés bleus et de meltons, mais une bonne quantité est en fabrication. Les unions noirs sont en faveur, les quantités au-delà de sh. 5 se vendent moins bien, mais tous les producteurs de bon marché ont toutes leurs mécaniques employées. La demande pour les étoffes lourdes, telles que pilots, présidents, est bonne. Il n'y a pas de changement dans l'industrie linière, les filés se maintiennent bien, la demande se portant sur les bonnes qualités. Il n'y a pas d'animation spéciale dans l'industrie du fer et la construction mécanique, la possibilité d'une augmentation dans le prix du charbon attirant l'attention. On parlait à la halle d'une diminution probable dans le cours des laines avant la clôture des enchères à Londres; cette rumeur a quelque peu ralenti le dernier marché.

Dewsbury. — La grosse draperie est moins animée, malgré l'augmentation de la laine. C'est surtout pour l'exportation que la demande est limitée. Pour les qualités supérieures, il y a plus d'acheteurs, mais point l'activité que l'on attendait. La consommation a bien acheté, quelques fortes expéditions ont été faites, les acheteurs des maisons de Londres, Liverpool, de l'Écosse et de l'Irlande sont sur place. En tapis, il y a eu un bon courant d'affaires, cependant un ralentissement est perceptible. La couverture de lit donne de l'occupation surtout les blanches et moyennes. Les couvertures de voyage sont plus demandées.

Huddersfield. — Les acheteurs indigènes ont passé par ici sans faire de forts achats, l'augmentation des prix a paru les déconcerter. Les stocks, tout en étant restreints ont pu satisfaire la demande. Dans quelques maisons, les qualités ordinaires sont délaissées, mais pas au point d'influencer les cours. Les fabricants sont occupés sur leurs commissions de printemps, ce qui empêchera toute faiblesse de prix. Les filés d'angola se vendent bien, les filateurs ayant leur production entière de placée.

Belfast. — Environ cinq tonnes de nouveau lin ont été présentées sur place. Les prix obtenus variaient entre l. st. 58 et l. st. 72 la tonne. Les échantillons paraissaient être d'une bonne qualité moyenne. Les filés ont été peu demandés cette semaine, la fin de la grève et le retour des ouvriers à leurs métiers, produira bientôt un trop plein de stock si les affaires ne s'activent pas. Les avis des marchés italiens et espagnols sont lourds; par contre, les Allemands envoient de bons ordres. En tissus, la confection est assez active, on parle de quelques fortes affaires. Les gros tissus se vendent bien pour la saison. Les mouchoirs sont calmes. En toiles blanchies, la demande indigène est régulière; pour le Continent, il se fait peu de chose. Les derniers avis de l'Amérique annoncent que la saison d'automne s'ouvre lentement, mais avec de bonnes apparences. La position des stocks n'a pas changé. Les prix sont généralement bien tenus.

Dundee. — Le ton du marché se maintient bien, les prix modérés de la matière première sont de bon augure pour l'avenir. Les filés restent calmes sans changement de prix; les filés de lin sont plus demandés que ceux de jute et d'étoupe. Les tissus de jute sont peu demandés, la toile d'emballage ne maintient guère ses prix, et les avis de quelques marchés étrangers ne sont pas encourageants. Les ordres pour les toiles ne sont pas si nombreux que dernièrement, mais les fabricants ont vendu leur production d'avance, ce qui donne beaucoup de fermeté aux cours.

Glasgow. — Les transactions de la semaine, en sucres, sont estimées à 4,700 tonnes. Rien n'a été traité en betteraves, ni pour à livrer, ni du stock. Les raffineurs ont montré plus de disposition à opérer, malgré la raideur des cours. Les bonnes qualités rouges peuvent être cotées à sh. 1/9 d. en magasin. Rien n'a été fait en mélasses, mais quelques lots de mélasse américaine ont changé de mains à sh. 13/6 d. De bonnes affaires ont eu lieu en pilés à prix assez fermes. En sirops, il s'est fait davantage, les prix variant entre sh. 15/9 d. et sh. 16/6 d. En fers, la fonte est faible avec tendance à la baisse; prix en clôture, sh. 19/6 d. comptant.

Produits métallurgiques. — La demande pour les rails continue à faire des progrès à Cardiff. L'Amérique du Sud et l'Europe ont remis de gros ordres de fourniture de chemin de fer. La fonte a été très-demandée. Le meilleur Bessemer vaut liv. st. 4, 10 à liv. st. 4, 15 à livrer à Barrow-in-Furness. Les fondeurs d'aciers sont très-occupés sur des ordres pour l'Amérique qu'ils cherchent à expédier avant la fermeture des rivières du Canada par les glaces. Les plaques de blindage et de construction pour navires en fer sont très-actives. A Middlesborough la baisse de la fonte de moulage qui a caractérisé le dernier marché continue en même temps que le fer de forge acquiert de la raideur. Quelques industriels obtiennent sh. 59 et sh. 60, le cours est d'environ sh. 58, le N° 3 étant à sh. 68 à sh. 70, et le N° 1 à sh. 75, 7 d. comptant. Les expéditions de fer ont été bien maintenues en sh. 75 7 d. destination principalement du continent. Les fabricants de rails à livrer dans les premiers trois mois demandent liv. st. 8. à liv. st. 8. 5. pour les sections lourdes, pour l'hiver prochain ils acceptent liv. st. 7. 15. les rails légers sont de sh. 10 à sh. 15 plus chers que ces prix. Barres ordinaire liv. st. 8, 15 à liv. st. 9; plaques liv. st. 9.5 à liv. st. 9. 17 6; barres puddlées liv. st. 5.15 à liv. st. 6. N° 4, de forge à sh. 60. Les villes de Stoke, Barnsley, Darlington, Wolverhampton signalent toute une amélioration dans l'industrie du fer. La semaine à Birmingham a été plus tranquille, quoique les ordres de l'Amérique et du Canada prennent de l'importance, Sheffield subit le même ralentissement, le Bessemer seul marche bien. A Londres le cours du charbon est : Hastings Hartley 21/3; les Wallsend : Harton 22/9, Lambton 24/6, Tunstall 22/9; Tees 24/9.

K.-B. MURRAY.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 1er septembre 1874

En Écosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 8,751 tonnes, contre 12,309 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 3,558 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible. Warrants 80/3.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)	110	86	..
Coltness id.	110	86	.
Summerlee id.	105	80	82/6
Wishaw id.	..	..	...
Clyde id.	88	78	..
Govan id.	86	76	..
Monkland id.	90	78	..
Langloan (à Glasgow, au Canal).	110	85	..
Calder id. id. .	110	81	..
Carnbroe id. id. . .	92	80	..
Glengarnock (à Ardrossan)......	95	80	81
Eglinton id.	86	78	..
Dalmellington id.	85	76	74
Linueil (à Bo'ness), ...	90	80	75
Shotts, id.	105	87/6	..
Almond, id.	87/6	..	..
Carron (à Grangemouth), ...	87/6	..	...
Lochgelly (à Burntisland), ...	90	85	72/6
Lumphinnans. id.	85	80	72/6

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 2 septembre 1874.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20	à 3.25	le k° »
Trame 36/38 id. id.	3.30	à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane		à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 50	à 3.55	»
Chaîne 40 id.	4 05	à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15	à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel		à 4.25	»
Trame 50 id.		à 4.35	»
Chaîne 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8 »	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...Fr.	à 0.33	»
Id. » 18 »	à 0.35	»
Id. » 20 »	à 0.37	»
Id. 68 20 »	à 0.39	»
Id. 70 21 »	à 0.41	»
Id. 75 26 »	à 0.50	»
Percale 80 26 fils	à 0.47 1/2	à 0.48
Jaconas 82 22/18 »	à 0.33	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours). Marché très-ferme.

PARIS, LE 4 SEPTEMBRE — ANNÉE 1874
PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS
Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	COURS	
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.		
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	65 25	à 65 »
d° d° d° 10/13	59 25	59 »
SUCRES BLANCS EN POUDRE		
Type n° 3	68 25	68 »
SUCRES RAFFINES		
Bonne sorte	147 »	» »
Belle sorte	148 »	» »
Certificats de sortie nouveaux	74 »	73 75
MELASSES		
Indigène de fabrique	14 25	» »
d° raffinerie	15 50	16 »
ESPRITS l'hectolitre.		
Fin 1re qualité 90°	70 50	» »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.		
Java bon ordinaire	» »	» »
Ceylan d°	» »	» »
Haïti d°	» »	» »
Rio d°	» »	» »
Costa-Rica	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.		
Para	» »	» »
Guayaquil	» »	» »
Trinité	» »	» »
Haïti	» »	» »
Caraque	» »	» »
SUIFS 0/0 kil.		
De France	96 »	» »
Acide oléique	70 »	» »
— stéarique	165 »	» »
HUILES 0/0 kil.		
Colza brute tous fûts	73 25	» »
— — en tonne	74 75	» »
— épurée en tonne	82 75	» »
Lin brute tous fûts	74 »	» »
Lin en tonnes	75 50	» »
FARINES		
Huit marques ... le sac de 157 kil. net.	58 50	» »
Supérieures disp ... d° 157 kil. net.	57 50	» »
MÉTAUX 0/0 kil.		
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque	203 75	» »
— — — d° marque ordinaire	197 50	» »
— — lingots d°	217 50	» »
— anglais tough d°	210 »	» »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	200 »	» »
Etain Banca ... livr. Havre ou Paris	255 »	» »
— Détroits ... d°	242 50	» »
— anglais ... Havre ou Rouen	245 »	» »
Plomb de France ... Paris	53 »	» »
— d'Espagne ... Havre	53 »	» »
— anglais ... d°	53 »	» »
— belge et allemand ... Paris	53 »	» »
Zinc de Silésie ... Havre	58 50	» »
— autres bonnes marques d°	57 50	» »
— d° d° Paris	58 »	» »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.
A. POLLET.

PRIX COMPARATIF DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE.

(*Marché de la Villette*).

1873 1er septembre.	1874 31 août.	Variations.
2,430 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.80 le kil. poids mort.	4.178 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1 68 le kil poids mort.	— 0.12 par kil.
17,091 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.90 le kil. poids mort.	17,640 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.86 le kil. poids mort.	— 0.04 par kil.
1.035 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	1.501 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 64 fr. les 50 kil. poids vif.	+ 4.00 p. 50 kil.
2 septembre. 810 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 1,90 le kil. poids mort.	1er septembre. 823 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 1,90 le kil. poids mort.	» »

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 3 SEPTEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées 16 fils	34	à	34 1/2
» » 18 »	36	»	36 1/2
» » 20 »	38	»	38 1/2
» 68 » 20 »	41	»	41 1/2
» 70 » 21 »	43	»	43 1/2
Chaîne 27/29 Amérique.	3.25	à	3.30
Trame 36/38 »	3.35	»	3.45

Demande moins active, prix très-bien tenus.

ROUEN, LE 3 SEPTEMBRE 1874.

La vente des tissus écrus continue à être assez suivie, les sortes légères sont particulièrement recherchées. Les producteurs de ces sortes ayant tous de longs engagements.

La vente de l'indienne est peu active et celle de la doublure n'a qu'un petit courant. La rouennerie continue à être délaissée, et les prix restent sans changement malgré l'augmentation subie par les cotons filés.

Depuis la semaine dernière il a été traité des affaires assez importantes en cretonne. En longotte pour impression, on assure qu'il a été pris des ordres livrables jusqu'en février, avec prix en hausse.

On cote à Rouen :

La cretonne 1re sorte de	64	à 66	le mètre.
— 2e »	58	à 61	—
Longotte 93e imp.	54	à 55	—
C. 30 imp. 8 k. 50	35 1/2	à 36 1/2	—
—	36	à 37	—

LILLE, LE 4 SEPTEMBRE 1874.

La situation s'est légèrement améliorée depuis la semaine dernière pour l'industrie linière. Nous n'avons certes pas encore à vous signaler une bien grande activité ; en général le calme, qui dure depuis trois années et qui semble tenir à des causes d'ordre politique, persiste toujours. Mais quelques genres ont été cette semaine l'objet d'une certaine recherche, entre autres, les fils d'étoupes dont la demande a été assez bonne. La toile a suivi le même mouvement. Nous entrons d'ailleurs dans le mois de septembre, pendant lequel les acheteurs visitent en nombre notre marché. Ceux du mois de juillet n'ont traité que de petites affaires. Aussi les stocks dans les maisons de second ordre doivent-ils être fortement diminués, sinon épuisés. Il y a donc lieu d'espérer que pour les toiles une certaine activité va se dessiner. Jusqu'ici les marchés passés par les fabricants ont eu lieu à prix très-fermes ; mais la hausse, que l'augmentation acquise sur les lins semblerait motiver, n'a pu encore être obtenue.

En lins de pays et de la Russie, peu d'affaires. Les prix restent très-fermes.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :
Par le port de Dunkerque du 24 août au 1er septembre 1874.

Importations		Exportations	
Jute ... kil.	40.000	Lin ... kil.	2.179
		Etoupes	10
		Fils de lin	6.186
		Fils de jute	4.336
		Toiles de jute	1.690

En Belgique les marchés ont été fort peu approvisionnés. A Belfast, la demande est calme, et, comme la production est reprise en plein, des stocks assez importants commencent à se constituer.

A Roubaix et à Tourcoing les transactions sont toujours très-restreintes. La laine brute se maintient à des prix très-élevés sur les marchés de Londres, d'Anvers, de Marseille, et conserve l'augmentation acquise ; la laine peignée, au contraire, tout en montrant plus de fermeté, n'arrive pas à suivre le cours de la laine brute.

La baisse, qui continue sur notre marché aux blés, et qui a été cette semaine de 24 centimes en moyenne, détermine des offres plus restreintes de la part des cultivateurs. La vente des farines est calme et les prix sont faibles. Les menus grains sont peu recherchés.

Quelques affaires en baisse pour les graines et les huiles. On a payé les meilleures qualités de graines de colza à Arras fr. 21 50. On cote l'huile de colza, de fr. 64 10 à 65 ; l'huile de lin à

fr. 66, soit une baisse de fr. 1 en moyenne sur les cours précédents.

Il n'y a guère de changement à signaler pour les sucres. Cependant les 7/9 ont montré un peu de faiblesse; on les cote aujourd'hui à fr. 63 75. Les raffinés au contraire se sont maintenus à fr. 152.

Une reprise assez marquée a eu lieu cette semaine pour les alcools. Les époques les plus en faveur à Lille ont été les 4 derniers, demandés à fr. 65, tenus 66; et les huit premiers demandés à fr. 61 et tenus à fr. 62. La marchandise disponible, très-ferme jusqu'ici, et tenue très-cher, commence à être un peu plus offerte en présence de l'apparition très-prochaine du 3/6 de betteraves. Quelques distilleries doivent avoir commencé dès cette semaine, et d'ici cinq ou six jours, il y aura du nouveau 3/6 sur le marché.

Les derniers cours sont :

3/6 fin disponible....... fr.	70 »
3/6 courant..................	68 50 à 69
Mélasse disponible.........	70 75 à 71
3/6 à livrer 4 premiers....	61 » à 62
— 4 d'été........	61 50
— 4 derniers.....	65 66
— 2 prochains....	67 50

LYON, LE 3 SEPTEMBRE 1874.

Un peu plus d'animation sur notre place, cette semaine quant aux chiffres des affaires traitées, la fabrique s'étant décidée à renouveler ses provisions, mais sans que les prix en aient encore été sérieusement influencés, principalement pour les sortes secondaires et courantes, toujours très-abondantes; les soies d'ordre sont, par contre, moins communes et tenues beaucoup plus fermement. Les provenances italiennes sont mieux tenues que les soies de pays. On s'est beaucoup occupé ici du résultat des enchères que je vous annonçais dans ma dernière correspondance, comme devant être tenues à Londres, du 26 au 29 août; ces ventes ont été effectivement assez animées et, sauf pour les « Canton », les prix du jour ont été généralement appliqués malgré la mention « without reserve » du catalogue. Voici quels ont été les principaux cours pratiqués : Tsatlées 5e 11/3 à 11/6 sh.; tsatlées 4e à 4 3/4 12 sh. à 12 1/12; dancing bear n. 1, 15 sh. à 15/3 sh.; dancing bear n. 2, 14 sh. — Japon mybash, qualité passable n. 2, 16 sh.; mybash 2e, 15 sh.; 3e 1/2, 14 sh. — Organsin Chine Brown 40/45, 21 sh.; 45/50, 20 sh. — Japon mybash, 17 sh. pour bonnes; 14/6 à 15/6 pour les médiocres et bonnes courantes. — Canton de 41, 10 sh.; 3e, 10/6 sh.; 2e, 11 à 11/6 sh.

Le marché des étoffes a été un peu plus animé; nous avons vu pas mal d'acheteurs, et il en est résulté quelques ventes assez notables sur banque pour Paris et l'Angleterre, un peu pour l'Amérique aussi. Ce sont les tissus noirs qui ont été les plus recherchés. Les avis de New-York sont assez favorables, les prix sont plus rémunérateurs, et les importations en soieries, pendant le mois de juillet, ont été de doll. 1,942,386, contre doll. 1,661,153 et doll. 3,219,249 pendant les mois correspondants de 1873 et 1872.

Les avis de Zurich signalent des ventes en rayés, mais moins en demi-deuil; les taffetas noirs, les gros de Naples et les marcelines ont été un peu délaissés, mais par contre on écoule facilement, et à de bonnes conditions, les gros grains communs, les poults de soie, les failles couleurs, les turquoises et les satins trames coton.

LE HAVRE, 3 SEPTEMBRE 1874.

Nous n'avons rien à vous changer sur nos appréciations précédentes. Les affaires sont toujours au grand calme pour presque tous les articles, et la plupart sont faibles. C'est surtout le cas pour le coton et le café.

Cotons. — Il ne nous est rien venu des Etats-Unis qui puisse modifier la situation. Nous avons toujours d'excellentes nouvelles sur la récolte de ce pays, et nous savons qu'au 15 août on était en pleine cueillette un peu partout. — Il y a en dernier lieu une petite tendance à augmentation des recettes, et nous avons 6,090 b. pour les cinq derniers jours. C'est encore fort peu sensible, sans doute, mais si les recettes sont si minimes alors que l'on sait que partout on recueille le coton mûr, il faut précisément l'expliquer par cette circonstance que le temps est toujours très-beau; on en profite pour ramasser le coton et le mettre en lieu sûr, et vienne maintenant quelques jours pluvieux et l'on emploiera les bras à préparer et à expédier ce que l'on aura cueilli.

Les seules plaintes qui nous viennent des Etats-Unis ont trait à la sécheresse. Celle-ci a bien pour effet de mûrir promptement les grabeaux, mais elle ne développe pas la végétation, et il paraît que spécialement dans les terrains où l'on a été obligé de semer une seconde fois on a craint une récolte assez faible. Il n'y a toutefois guère plus que 5 0/0 des terres cultivées qui soient dans ce cas, et, sur l'ensemble de la récolte, on ne peut pas attacher une grande importance à ce fait, le produit fût-il de 25 0/0 moindres dans ces terres que dans les autres, ce qui est encore fort douteux. Et il faut encore observer, d'un autre côté, que la sécheresse prémunit contre les ravages des vers et des chenilles.

En somme, les avis de l'Amérique sont de nature à donner la plus extrême prudence, et la filature témoigne de ce sentiment en ne faisant que des achats fort restreints et seulement pour les besoins journaliers, — Comme nous avons au contraire de forts arrivages de l'Inde et que les détenteurs ont grande envie d'écouler, il en résulte qu'avec des affaires fort restreintes les prix sont de plus en plus faciles, et l'on fait le très-ordinaire Louisiane de fr. 96 à 97; le fair Oomra dans le port, à fr. 61 à 62; le fully fair, fr. 63 à 64, et encore les prix sont-ils très-irréguliers. — C'est à peine s'il se traite 5 à 600 b. en moyenne par jour.

A terme, la baisse a été plus tranchée encore. On a fait le Louisiane sur septembre à fr. 95, et on aurait obtenu tous les autres mois jusqu'à décembre ou plus loin au même prix. A moins d'acheteurs ayant besoin de couverture, on ne trouve personne qui veuille se charger du coton à ce prix, et la tendance est bien ainsi évidemment à la baisse.

S'il ne survient rien à la récolte, il est probable, en effet, qu'on ne gardera pas ces prix, car, dût-on n'avoir que la production de la dernière campagne, on aurait trop de coton encore aux prix actuels, puisque la consommation du monde n'a pu absorber la production. Nous terminons, en effet, la campagne au 31 août avec des stocks plus forts en Europe, plus forts aussi aux Etats-Unis.

Il y a là une question importante à poser. La filature a-t-elle chez elle plus de stock que l'an dernier, ou en a-t-elle moins. — Il est fort difficile de la résoudre. Il pourrait bien se faire que dans l'ensemble, les choses fussent égales, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a engorgement de produits fabriqués dans l'Inde et en Chine, et qu'il y a actuellement de gros stocks de filés et de tissus à Manchester, tandis que l'année dernière, au contraire, l'industrie anglaise était dégagée, et que la situation était bonne dans l'Orient.

Voici le mouvement de l'article sur place et stock comparatif.

	1874	1873
Etats-Unis........	95.680	42.690
Brésil........	6.700	15.200
Indes............	73.750	65.720
Autres...........	3.530	4.970
	179.660	128.580
Cotons en mer :		
Etats-Unis........	»	6.213
Brésil...........	»	87
Indes............	36.386	17.173
	36.386	23.473

Sucres. — On est ferme sur place, mais les affaires se bornent forcément aux petits renforts qui nous parviennent de temps en temps. — On a fait cette semaine 171 bqs, 243 qts, 900 s. Antilles usines à fr. 75 aux 100 kil. entrepôt, et 360 qts dito, de fr. 67.80 à 73.25 par 50 kil., acquitté.

Cafés. — Nous avons rarement passé une semaine aussi calme pour cet article. — Les ventes vont à peine à 6.000 s., et il faut bien voir une baisse de fr. 2 à 4, suivant les sortes; ce sont les Brésil qui sont les plus affectés, parce que les avis de la source nous signalent de la baisse et de très-fortes recettes, soit 15,000 s., en moyenne par jour. — Les débouchés de la semaine ont encore atteint 10,600 s. sur place contre 8.500 d'arrivages. Cette proportion sera probablement renversée pour la semaine qui vient, car nous avons beaucoup de renforts et les débouchés devront être moindres.

Voici le mouvement de l'article sur place jusqu'à ce jour :

	1873.		1874.	
Arrivages..	395.520 sacs	2.570 fûts.	349.799 sacs	600 fûts.
Débouchés.	294.650 —	1.350 —	264.956 —	450 —
Stocks.....	184.320 —	1.202 —	162.406 —	1.202 —

Laines. — On reste très-ferme, et il faut même payer de la hausse pour certains lots, mais cela entrave les affaires qui sont toujours fort limitées. — On n'a noté depuis huit jours que :

175 b. Buenos-Ayres suint 175 à 220
114 b. Montevidéo » 135 à 252.50

Notre prochaine vente publique devra avoir lieu vers le 22 courant.

Teintures.— On n'a fait qu'une quinzaine de caisses d'indigo Bengale depuis huit jours — les prix sont fermes, mais ils ne progressent pas comme les nouvelles de Calcutta paraîtraient vouloir le demander.—En quercitron, le Baltimore a eu la vente de 350 s. de fr. 10.50 à 12; on a fait aussi 18 sur cochenille Lima zacatille à fr. 4 et 3, et le cachou se détaille dans les prix précédents. — En campêche, il est encore traité des affaires majeures, soit au-delà de 2,500 tx à fr. 7 et même 7.25 pour Cap, disponible; à fr. 6.55, pour Port au Prince; de fr. 6.75 à fr. 6.87 1/2 pour Cap à livrer; à fr. 7 pour Gonaïve, dito. — En autres sortes de bois de teinture, on a fait 10 tx. centre Amérique jaune à fr. 10.25; 10 tx. Lima à fr. 16.80; enfin, 45 tx. Bahia rouge à fr. 13.35.

Cuirs.— C'est encore cet article qui marche le mieux de tous ceux de notre place. On a encore fait 15,000 pièces cette semaine, avec de la hausse. On a payé fr. 94 pour bœufs Montevideo salés, à livrer, fr. 111; pour Fernambouc, salés, secs à fr. 75; pour dito, salés verts id.

Autres articles. — Si ce n'est le saindoux qui a motivé la vente de 250 tierçons Wilcox de fr. 83.50 à 84.75. Tous nos autres articles demandent à peine une mention.

BORDEAUX, le 2 SEPTEMBRE 1874.

VINS. — L'intérêt dominant dans le moment actuel s'attache aux perspectives de la nouvelle récolte. Depuis trois semaines, nous avons eu un temps à souhait pour nos vignes, non au point de vue de la quantité, car le temps a peut-être été trop sec; mais au point de vue de la qualité. Il devient presque certain que nous ferons de bons vins, peut-être de grands vins, et nous ne pouvons plus les faire mauvais : il en est résulté de la part des propriétaires très-peu de dispositions à vendre à livrer les vins de 1874.

Pas d'affaires saillantes sur les vins de 1872 et 1873, mais toujours un courant régulier d'affaires sur les petits vins de ces deux années là, dont la rareté commence à se faire sentir.

SPIRITUEUX. — Nos cours de 3/6 restent stationnaires; mais fermes dans les prix qui continuent à être établis comme suit :

3/6 Languedoc disponible fr. 100
3/6 Nord — 78 à 80.

LAINES. — Les cours ont fléchi, dans le courant du mois, au moment des ventes d'Anvers et du Havre. Cette baisse que nos détenteurs n'ont pas voulu subir, a suspendu les transactions. Depuis quelques jours, et surtout à la suite des nouvelles de hausse à l'enchère de Londres, les prix sont très-fermes et les ordres d'achat arrivent en hausse.

Les importations du mois comprennent :
42 balles Buenos-Ayres.
3 — Montévidéo.
470 — Espagne.

Les ventes du mois comprennent :
57 balles Buénos-Ayres.
15 — Montévidéo.

Le stock au 25 août était de :
862 balles Buénos-Ayres.
470 — Montévidéo.
710 — Espagne.
120 — France.

PEAUX DE MOUTONS. — La demande est toujours active et les prix s'améliorent. Notre stock est presque épuisé et l'on ne pourra pas faire d'enchère en septembre, faute de marchandises. Les cuirs de mouton ont regagné, en grande partie, la baisse des mois précédents.

Les importations du mois comprennent :
958 balles Buénos-Ayres.
83 — Montévidéo.

Les ventes du mois comprennent :
870 balles Buénos-Ayres.
59 — Montévidéo.

Le stock au 25 août était de :
1.153 balles Buénos-Ayres.
491 — Montévidéo.

PRODUITS RÉSINEUX. — L'essence a subi ce jour un franc de hausse et 60 fûts ont été payés à 53 fr. les 100 kilog. A Londres le marché est resté sans variation sensible et l'article se cote toujours aux environs de 24/6 pour américain disponible; pour livraison en octobre, novembre et décembre, il est coté 25. Janvier et avril se cotent 27.

PRODUITS SECS. — Sur notre marché, les brais ordinaires et supérieurs sont très-recherchés; les ordres affluent, mais la rareté de ces qualités empêche toute transaction. Pour les colophanes, il en est de même et surtout pour les supérieurs, dont il existe peu sur notre place.

MARSEILLE, LE 3 SEPTEMBRE 1874.

Rien de bien nouveau à vous mander sur notre place, les affaires étant toujours fort calmes, et les avis assez froids des marchés du Nord venant toujours paralyser les bonnes intentions de notre commerce. C'est ainsi que nous avons vu se produire un mouvement de réaction sur l'article café et si l'on tient compte avec cela que la demande sur les blés, les laines et les soies sont peu nombreuses, il est aisé de voir que je n'ai encore qu'un bilan fort insignifiant à vous résumer.

Les affaires industrielles ne vont pas mieux; il faut cependant en excepter la construction maritime, les chantiers voisins de la Seyne et de la Ciotat se voient de plus en plus estimés et la Seyne vient d'en recevoir la preuve dans une nouvelle commande de 2 monitors cuirassés pour le compte d'une république sud-américaine. La Ciotat de son côté vient de livrer récemment aux Messageries maritimes un puissant stéeamer l'*Orénoque*, destiné à leur ligne de la Plata et qui ne jauge pas moins de 5,400 tonneaux, avec une machine de 600 chevaux vapeur pouvant en développer jusqu'à 2,400. Ce superbe échantillon naval a été construit tout en fer et a des installations pour le transport de 300 passagers de 1[re] et 2[e] classe et de plus pour 500 émigrants.

Un événement dans notre monde industriel a été aussi la saisie par l'État de la fabrique d'allumettes chimiques de MM. Flonest et C[ie]. Ces messieurs qui avaient gagné il y a quelques mois divers procès avec l'État, avaient cru pouvoir continuer leur exploitation. Le gouvernement ne l'a pas pensé et a fait occuper leur usine par la police qui en a fait sortir les 250 ouvriers.

BLÉS. — Demandes toujours très-limitées et baisse toujours fort marquée sur les provenances mer Noire, ce qui a même décidé l'administration de la guerre à quelques achats. Les derniers prix payés ont été les suivants : Afrique dur du poids de 130/126, marché ferme sur septembre, fr. 34.50; Tuzelle-Alger, fr. 28 (les 100 kilog.); Irka-Azoff, 126/121 fr. 33; Rodosto dur, 132. fr. 36; Caramanie rouge, 130/126, fr. 30.50 dito septembre-octobre, 127/123, fr. 26.75; Danube, octobre-novembre 126/121, fr. 28.50 à fr. 28.75 les 160 litres comptant, escompte 1 p. 100.

Arrivages : du 21 au 27 août 160,000 hectol.; du 27 au 28, 13,000 hectol.; du 29, 11,640 hectol.; du 1[er] septembre, 16.490 hectol, stock en magasin, 16,000 tonnes.

GRAINS GROSSIERS, ISSUES, FARINES. — Marché calme pour les grains grossiers, mais avec des prix bien tenus surtout pour les avoines et les maïs; les orges tendent à la hausse à fr. 20,50 pour 4 derniers mois. Les farines valent : Minot tuzelle fr. 50/51, T. S. fr. 50/53, M. fr. 54/56, C. O. S. fr. 43/47, S. B. fr. 42/46. — Les issues sont rares.

CAFÉS. — Plus calmes, mais sans que les prix aient beaucoup perdu : en Rio, on a fait 2,500 sacs de fr. 80 à 112, plus 600 sacs Java à prix tenu secret. Le stock en magasin est de 52,500 sacs du poids de 3,360 tonnes.

SUCRES. — Notre stock est limité à 600 tonnes, ce qui empêche les affaires d'être plus animées, car la position de l'article ne laisse rien à désirer en ce moment. On a vendu 800 sacs Egypte disponible à fr. 36. Les raffinés sont fermes et en hausse avec de bonnes affaires.

POIVRES. — On a fait, samedi, une affaire de 1,800 s. Singapore à fr. 77,50 les 50 kil. Stock 792 tonnes, contre 863 la semaine passée.

HUILES. — C'est sur de la faiblesse et un grand calme que nous avons à vous renseigner cette semaine, et sur les cours de fr. 70 les 100 kil. pour sésames et arachides disponibles.

PÉTROLE. — En hausse sur les avis d'Amérique, des marchés du Nord. Ce mouvement s'est surtout accentué sur les essences qui ont atteint le prix de fr. 59 à 60 l'hectolitre.

SAVONS. — Calmes et faibles, influencés qu'ils sont par la baisse des huiles de graines.

TOURTEAUX. — Toujours très-fermes et de plus en plus rares, l'exportation enlevant tout ce qu'elle peut. On paye lin fr. 24 25, colza fr. 16 50, ravison fr. 14 75, arachides fr. 14, coton fr. 12 25 à 12 50.

MÉTAUX. — Une meilleure tendance pour les cuivres, mais de la faiblesse sur le plomb et l'étain.

COTONS. — Affaires toujours limitées et ventes depuis le 28 : 500 B payées sur la base de fr. 102 50 à 105 pour Jumel. Stock : 14,680 B.

LAINES. — Un peu moins d'animation, mais toujours de petites demandes à prix bien soutenus, pour la réexportation. Ventes du 21 au 28 : 1,677 B., arrivages 3,301 B, stock 33,500 B. Depuis on a vendu encore 50 B. Smyrne à fr. 80, 500 B. Perse suint de fr. 92 50 à 95, 29 B. Italie à fr. 210, 425 B. Salonique non cernies de fr. 85 à 95, 50 B. Andrinople fines à fr. 167 50, dito secondes fr. 127, 20 B. Montévidéo mérinos à fr. 120 les 50 kilos.

SOIES. — Peu d'animation. Le mouvement de la condition pendant le mois qui vient de finir se résume comme suit : Conditionnements 149, ballots pesés 80, titrages 159, essais 12.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LIVERPOOL, 4 septembre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché sans changement. Importations, 6,000 balles.

NEW-YORK, 3 septembre. — Farine extra-state : le baril de 88 kil., 5 55 à 5 dollars 75 cents. — Froment rouge : 1 dollars 27 cents ou 6 50 le bushel de 36 litres. — Maïs : 88 cents ou 4 60 le bushel de 36 litres. — Café : Rio fair, 17 1/4. — Sucre raffiné, bonne qualité Moscovade, 8 1/8. — Saindoux : marque Wilcox, 15. — Lard : 12 1/2.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE
(*Paris et succursales*).

	27 AOUT	3 SEPTEMBRE
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.274.878.945	1.274.803.962
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	182.467	247.344
Portefeuille de Paris. Commerce	309.251.823	298.765.167
Portefeuille de Paris. Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	343.478 284	354.317.665
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	10.028.900	10.176.500
Id. Id. Succ.	4.682.550	5.532.650
Avances sur effets publics franç. Paris	26.958.400	27.014.400
Id. Id. Succ.	17.155.150	17.363.350
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	41.778.000	41.821.700
Id. Id. Succ.	15.333.300	15.289.700
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.159.400	1.185.200
Id. Id. Succ.	500.500	487.900
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. Loi du 17 mai 1834 (*a*).	10.000.600	10.000.000
Rentes de la réserve. Ex-Banques départ. (*b*).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (*c*).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.960.090	2.962.151
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	1.474.216	2.051.887
Emploi de la réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Divers	10.452.028	7.342.064

PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.001.967
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.502.799.695	2.526.960.170
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.790.146	4.352.022
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	12.126.699	12.078.442
Compte courant du trésor, créditeur	167.909.858	167.821.375
Comptes courants à Paris	230.530.415	199.966.087
Comptes courants dans les succursales	33.457.353	33.979.138
Dividendes à payer	3.228.062	3.029.132
Effets au comptant non disponibles	1.577.595	2.008.111
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	7.604.219	8.237.435
Reescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.445
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.446.379	15.126.095
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.226.432.297	3.225.519.884

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	»	74.983
Portefeuille commercial	352.725	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	1.275.200	»
Billets en circulation	24.160.475	»
Compte courant du Trésor	»	88.483
Comptes courants particuliers	»	30.042.543

La situation de la Banque de France, arrêtée au 3 septembre, nous signale, sur celle arrêtée au 27 août, une augmentation de plus de 10 millions au portefeuille des départements; mais celui de Paris a diminué d'autant, d'où résulte qu'en somme le portefeuille de la Banque n'a pas sensiblement varié. Les avances n'ont également augmenté que d'une manière insignifiante. Les affaires continuent donc à chômer. Les comptes courants des particuliers à Paris ont diminué d'une trentaine de millions, en majeure partie pris en billets de banque. Ce sont donc bien des besoins de l'intérieur qui ont motivé ce retrait; espérons que c'est un commencement de reprise qui n'est pas encore assez avancé pour influer sur le portefeuille total, mais qui pourrait être l'avant-garde d'une amélioration de la situation industrielle et commerciale, surtout si la Banque de France secondait ce mouvement par un abaissement du prix de ses services.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

3 septembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	37.258.845	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	22.258.845
		Argent monn. et ling.	»
Total	37.258.845	Total	37.258.845

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.566.376
Réservé et prof. et pert.	3.734.904	Portefeuille et avances.	17.597.576
Trésor et Admin. publ.	4.625.486	Billets en rés. (N. B.)	10.441.470
Comptes particuliers	19.002.556	Or et arg. mon. (N. B.)	724.832
Billets à sept jours, etc.	414.308		
Total	42.230.254	Total	42.330.254

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.106
Réserve et prof. et pert.	3.734.904	Fonds publics	17.551.276
Billets en circulation	26.817.375	Portefeuille et avances.	17.597.576
Billets à sept jours	414.308	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	22.983.077
Trésor et Admin. publ.	4.625.486		
Comptes particuliers	19.002.556		
Total	69.147.629	Total	69.147.629

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. 484.500	L. ST. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	290.711	»
Comptes-courants des particuliers	»	518.676
Fonds publics	»	27.637
Portefeuille et avances	717.479	»
Encaisse métallique	»	94.442
Réserve en billets et espèces	»	578.942

Le bilan de la Banque d'Angleterre constate une augmentation de liv. st. 717,479 dans le portefeuille; c'est une amélioration que nous nous plaisons à constater, malgré sa faiblesse. En ramenant son taux d'escompte à 3 0/0, cette institution a certainement favorisé cette tendance, qu'elle encouragerait davantage en revenant à 2 1/2 0/0. Sa situation le lui permet, car elle a encore une *réserve* en billets de près de 10 millions de livres sterling, et le rapport de cette réserve à l'ensemble des comptes-courants est de 46 7/16 0/0.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

	8 SEPT. 1870	7 SEPT. 1871	5 SEPT. 1872	4 SEPT. 1873	3 SEPT. 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	1.745.1	1.942.4	2.371.9	2.877.4	2.527.0
Encaisse	808.0	626.1	776.2	716 3	1.274.8
Portefeuille	1.428.3	518.5	883 2	940.6	653.1
Avances	177 2	111.8	148.6	147.0	118.8
Prêts à l'Etat	200.0	1.255.6	1.420.4	1.426.1	927.2
Compt. cour. Trés.	178 8	199.7	471.0	114.9	167.8
— part.	441.8	510.1	356.9	170.7	233.9
Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	5 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	53 fr.	57 fr. 30	55 fr. 35	57 fr. 70	63 fr. 95
Cours du 5 0/0	»	87 fr. 65	85 fr. 35	91 fr. 27	99 fr. 65
Prix du quintal de blé.	26 fr. 05	33 fr. 10	26 fr. 96	36 fr. 25	26 fr. 40
Prime de l'or	3/4 ‰	3 1/2 ‰	11 1/2 ‰	11 1/2 ‰	Pair.
Prix du Londres court	25 fr. 30	25 fr. 45	25 fr. 56	25 fr. 40	25 fr. 19

Triste semaine que celle du 2 au 8 septembre 1870, où les conséquences implacables d'une politique insensée nous châtient cruellement de l'oubli de nos devoirs et de l'abdication de notre initiative politique.

En 1871, plus tranquilles sous le rapport de la politique intérieure, et l'évacuation des départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise se préparant, les esprits s'absorbent dans la question financière, — emprunt et payement à l'Allemagne.

En 1872, la situation, à ce point de vue, est en aussi bonne voie que possible.

En 1873, on est à la veille du jour (5 septembre), où l'Allemagne aura touché le dernier terme de l'indemnité que les traités lui ont adjugée. Encore dix jours et la partie de notre pays restée française sera libérée de la présence de nos vainqueurs. Quelle opération, en ne la considérant qu'au point de vue économique, que le transfert, d'une nation à autre, d'un capital de cinq milliards, après une perte au moins égale subie par le premier pays sous forme de destructions de toute nature, et le tout sans causer de mouvement sérieusement sensible dans les prix, soit de l'or, soit des changes! Il y a là sujet à des réflexions nouvelles, car on n'y aurait jamais cru, nos vainqueurs tout les premiers, si, par prévision de l'avenir, on l'avait annoncé comme possible avant la désastreuse guerre qui a motivé, à nos dépens, cette colossale expérience.

En 1874, la reprise des affaires sur laquelle on était en droit de compter après la liquidation de la situation née de la guerre ne se produit toujours pas par suite des incertitudes de la politique intérieure. La seule consolation à cet état navrant des choses commerciales est la bonne condition de la récolte dont les résultats se traduisent par un abaissement de prix du froment.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0			3 0/0		
—	Pl. haut	Pl. bas	Dernier	Pl. haut	Pl. bas	Dernier
Vendredi	99.60	99.50	99.60	63.55	63 45	63.45
Samedi	99.60	99.50	99.50	63 75	63.60	63 75
Lundi	99.60	99.47	99.47	63.80	63.45	63.70
Mardi	99.40	99.25	99.25	63.80	63.65	63.65
Mercredi	99.40	99.15	99.35	63.75	63.55	63.72
Jeudi	99.70	99.50	99.65	64 »	63.75	63.95

Terme						
Vendredi.......	99.62	99.55	99.55	63.70	63.60	63.60
Samedi.........	99.60	99.52	99.55	63.75	63.65	63.75
Lundi..........	99.57	99.40	99.42	63.80	63.52	63.75
Mardi..........	99.42	99.25	99.25	63.92	63.72	63.77
Mercredi.......	99.60	99.47	99.57	64 »	63.85	63 95
Jeudi..........	99.95	99.60	99.92	64.22	64 »	64.20

Les rentes françaises ont encore gagné une avance cette semaine et le 5 0/0 a presque touché le pair, à terme au moins. Le 3 0/0 a cependant bénéficié davantage, ce qu'il faut attribuer au cours rond du pair qui est plutôt pour le 5 0/0 un prix de répulsion que d'attraction. Une fois franchi, nul doute que le 5 0/0 reprendra la tête du mouvement, sauf à le ralentir lorsque les cours se rapprocheront de ceux où une conversion sera, si ce n'est probable, au moins possible.

La liquidation s'est faite sur les rentes sans incident utile à signaler. Les reports sont faibles, mais il y a peu d'affaires à terme engagées en ce moment.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		27 aout	3 sept.	Variations
100	4 0 0 j. 22 mars.....................	... ..	... ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 mars..................	92 40	92 75	+ 0 35
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril............	529 50	530 ..	+ 0 50
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juillet..........	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet...	483 75	484 ..	+ .. 25
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	219 75	219 ..	— .. 75
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er mars	443 ..	440 ..	— 3 ..
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er août	482 ..	484 ..	+ 2 ..
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	305 ..	306 ..	+ 1 ..
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	279 50	280 ..	+ .. 50
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	1035 ..	1035 ..	.. .. ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	495 ..	495 ..	.. .. ..

Les affaires ont été peu animées sur les autres fonds français, publics ou municipaux. Généralement le comptant donne peu.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		27 août.	3 sept.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet.....	94 ..	93 5/8	— 3/8
1000	fl. Autriche. Lots 1860 j. 1er mai.....	1221 25	... ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er mars..	288 ..	281 ..	+ 0 50
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill..	68 3/8	69 1/4	+ 7/8
100	— — j. 1er avril..	69 ..	.. ...	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	64 7/8	.. ...	.. ....
100	— — j. 1er mai..	.. ..	.. ./.	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet..	... ..	104 3/8	.. ....
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet..	465 ..	470 ..	+ 5 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet.......	79 1/4	80 ..	+ 3/4
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	415 ..	405 ..	— 10 ..
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril........	375 ..	375 ..	.. .. ..
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	17 1/2	18 1/4	+ 3/4
100	— — intér. j. janvier 1873..	12 ..	11 7/8	— 1/8
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet......	465 ..	460 ..	— 5 ..
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai..........	106 ..	105 3/8	— 5/8
100	— — 1864 j. mai..........	107 ..	108 3/4	+ 1 3/4
100	— — 1865 j. mai..........	... ..	... ..	.. ....
100	— — 1867 j. juillet.......	110 3/4	110 3/4	.. ....
100	— 5 0/0 Cons. j. mai........	105 5/8	105 7/8	+ 1/4
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet......	230 ..	231 25	+ 1 25
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet........	67 ..	67 20	+ . 20
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril..........	.. ..	39 75	... .
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin............	68 1/4	68 1/2	+ 1/4
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril.......	67 3/4	68 ...	+ 1/4
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril..........	67 3/8	67 1/4	— 1/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j 1er avril..	206 ..	203 25	— 2 75
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet..	.. ..	.. ..	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet.........	68 ..	70 25	+ 2 25
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet.......	... ..	60 ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet.....	... ..	.. ...	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet....	101 1/2	.. ...	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet...	.. ..	... ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai..........	104 ..	102 ..	— 2 ..
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai..........	428 75	427 50	— 1 25
500	— — 1869 j. 1er mai..........	427 50	427 50	.. ....
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout..........	101 1/2	100 1/2	— 1 ..
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet......	250 ..	256 50	+ 6 50
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet......	45 50	44 50	— 6 50
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet......	301 ..	300 ..	— 1 ..
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet......	327 50	330 ..	+ 2 50
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet......	327 ..	335 ..	+ 8 ..
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril.......	288 75	290 ..	+ 1 25

Les variations, légères d'ailleurs en général, éprouvées par les prix des divers fonds publics étrangers cotés à Paris, sont d'autant moins intéressantes qu'elles se sont produites avec fort peu d'affaires. Signalons cependant une perte d'un point sur le 5 0/0 turc, ce qu'il faut attribuer à des réalisations faites en prévision de ventes directes sur le marché. On prête en effet au syndicat, qui a souscrit ferme une partie du nouvel emprunt turc, l'intention de l'écouler en vendant sur les divers marchés, au lieu d'ouvrir une souscription publique. Les fonds russes sont généralement faibles. Le Péruvien a augmenté de 2 points 1/4; c'est considérable : les vérifications faites par le gouvernement du Pérou, de concert avec des commissaires anglais ont ramené un peu l'attention et la confiance sur cette valeur. Il est cependant temps que ce pays gère ses finances avec plus de prudence, car jusqu'alors il n'a généralement semblé contracter un emprunt que pour rembourser le précédent et les travaux publics n'ont pas eu la part qui leur revenait. Ainsi en 1849, la dette différée (4 0/0 au début, 6 0/0 en 1853) servit à rembourser les emprunts antérieurs ; en 1853, tout ce 6 0/0 est absorbé dans un nouveau 4 1/2 0/0 émis à 85; en 1862, nouvelle émission de 4 1/2 0/0 remplaçant celui de 1853 et un 3 0/0 émis plus anciennement; ce nouveau 4 1/2 0/0 est émis à 93. En 1865 un 5 0/0 émis à 83 1/2 0/0 (il y a eu baisse, on le voit, de 1862 à 1865) rembourse des dettes politiques contractées envers la Nouvelle-Grenade et l'Équateur. En 1870, le Pérou pour rembourser l'emprunt de 1862 émet du 6 0/0 à 82 1/2. En 1872, un emprunt de 920 millions de francs (nominal) émis en 5 0/0 à 77 1/2, rembourse toute la dette extérieure (à une légère exception près) par 545 millions et doit servir pour le reste à construire des chemins de fer ou autres travaux publics. Nous ignorons comment est contrôlée l'attribution de cette dernière partie, mais nous avons de fortes raisons pour penser qu'elle comble ou comblera plutôt les déficits budgétaires. Avec un gouvernement qui s'endort sur la voie des déficits, la tentation est trop grande et le danger trop direct. Ce n'est pas que le Gouvernement péruvien ne soit pas honnête, loin de là il a capitalisé en 1849 les intérêts de 24 années de suspension; ce n'est pas qu'il n'ait pas les moyens de sortir une fois pour toutes de cette impasse; le pays est très-riche; ce n'est pas tant le guano (qui s'épuise), qui constitue sa richesse naturelle, que la soude et autres produits naturels qui sont vivaces et se renouvellent, sans compter l'agriculture qui pourrait, avec la sécurité et moins d'ignorance, se développer d'une manière notable. Mais pour cela il ne suffit pas d'intentions honnêtes, il faut de l'ordre et de la fermeté, et là est le côté faible de ce débiteur.

On a détaché, sur les obligations domaniales autrichiennes, un coupon de 7 fr. 50.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		27 août	3 sept.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai....	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	482 50	484 75	+ 2 25
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	94 ..	93 ..	— 1 ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	468 75	475 ..	+ 6 25
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	92 ..	92 50	+ .. 50
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	468 75	467 50	— 1 25
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	405 ..	395 ..	— 10 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er mai..	75 .	77 ..	+ 2 ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	278 75	278 ..	— .. 75
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août...	... ..	460 ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août...	335 50	338 75	+ 3 25
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août...	113 ..	113 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	462 50	452 50	— 10 ..
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	411 ..	410 ..	— 1 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	267 ..	270 ..	+ 3 ..
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril...	259 50	267 ..	+ 7 50
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin........	478 75	480 ..	+ 1 25
500	— — 3 0/0 j. 1er juin........	291 ..	291 ..	.. .. ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	300 ..	302 25	+ 2 25
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	298 50	298 ..	— .. 50
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	295 ..	293 ..	— 2 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	291 25	291 25	.. .. ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	290 ..	290 ..	.. .. ..
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet...	510 ..	512 50	+ 2 50
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet...	301 ..	305 ..	+ 4 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	294 ..	294 75	+ .. 75
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil..	297 ..	297 50	+ .. 50
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	285 ..	285 ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	295 ..	294 75	— .. 25
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet.....	292 50	293 50	+ 1 ..
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet....	303 ..	303 ..	.. .. ..
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril..	281 25	282 50	+ 1 25
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet...	297 50	297 50	.. .. ..
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	295 ..	295 ..	.. .. ..
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet...	289 ..	289 ..	.. .. ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril...	257 ..	260 50	+ 3 50
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	319 ..	312 50	+ 1 ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	312 50	304 ..	— 1 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	247 ..	249 75	+ 2 75
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	253 50	254 25	+ .. 75
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	207 50	205 ..	— 2 50
500	— — rev. variable j. oct. 72.	159 ..	159 ..	.. .. ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	129 ..	125 ..	— 4 ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70......	239 ..	238 ..	— 1 .
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	219 75	220 ..	+ .. 75
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	460 ..	455 ..	— 5 ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril......	510 ..	510 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er avril.......	495 ..	475 ..	— 20 ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	417 50	416 50	— 1 ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril.....	491 25	492 50	+ 1 25
125	— Bons trent 8 0/0 j. 1er mars.	124 75	125 ..	+ .. 75
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril...	402 50	403 75	+ 1 25
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	400 ..	... ..	.. .. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	270 ..	270 ..	.. .. .
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	470 ..	461 25	— 8 75
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril...	280 ..	282 50	+ 2 50
500	— 5 0/0 j. 1er mai ...	... ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet...	491 25	495 ..	+ 3 75

De la fermeté dans le prix des obligations de sociétés est tout ce qu'il y a à dire de ces valeurs. On a détaché le 1er septembre le coupon semestriel des obligations tant anciennes que nouvelles des chemins de fer autrichiens (7 fr. 50); la Compagnie du canal de Suez paye le coupon des bons trentenaires échu le 1er septembre, mais il ne sera détaché sur la cote qu'en liquidation, soit le 7 septembre.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	27 août	3 sept.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet	3900 ..	3857 50	— 42 50
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1150 ..	1152 50	+ 2 50
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout	550 ..	545 ..	— 5 ..
Crédit agricole, j. 1er juillet	480 ..	465 ..	— 15 .
Crédit foncier de France, j. 1er juillet	887 50	892 50	+ 5 ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	403 75	400 ..	— 3 75
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai	680 ..	690 ..	+ 10 ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet	710 ..	717 50	+ 7 50
Crédit mobilier, j. juillet 1873	292 50	287 50	— 5 ..
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai	570 ..	575 ..	+ 5 ..
Société générale, j. 1er avril	546 25	546 25	.. .. ..
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars	535 ..	547 50	+ 12 50
Banque France-Italienne, j. 1er juillet	442 50	446 25	+ 3 75
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet	163 75	161 25	— 2 50
Banque ottomane, j. 1er juillet	687 50	667 50	— 20 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873	550 ..	540 ..	— 10 ..
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet	576 25	586 25	+ 10 ..

Bonne tenue sur les actions des institutions de crédit, sauf celles de la Banque de France, du Crédit agricole, etc. qui ont subi une réaction plus ou moins accentuée. Les actions de la Banque impériale ottomane et du Crédit foncier d'Autriche ont aussi fléchi. Pour la première, cela n'a rien d'étonnant après la hausse un peu rapide que ses actions ont obtenue. Remarquons d'abord que dans la nouvelle combinaison le pair des actions équivaut à 617 f. des actions actuelles. En effet trois actions nouvelles seront acquises par quatre actions anciennes aux porteurs de ces dernières. Or les actions actuelles seront reçues au pair comme versement; si les actions nouvelles valent le pair, les anciennes ne représentent elles-mêmes que le pair, sauf les attributions spéciales et non communes avec les nouvelles qui leur sont dévolues. Or, ces attributions sont : 1° la réserve 8.674.350 fr. qui, répartie entre 202,500 actions, donnent 43 fr. par action; 2° le revenu intégral de 1874, que l'on peut, sans trop d'erreur, évaluer à 15 0/0 du capital versé, soit 37 fr. Cela fait 80 fr. qui est la prime des anciennes si les nouvelles valent le pair. Le cours actuel étant 667 50 (167 50 — 80 = 87 50 $\times$ 4 = 350 : 5 = 50), l'action nouvelle vaut 550 francs. En d'autres termes, chaque hausse de 7 fr. sur l'ancienne action équivaut à 4 fr. de hausse sur la nouvelle et *vice versa*. Les intérêts à 6 0/0 sur les versements opérés sur les nouvelles actions et auxquels elles ont droit jusqu'au 31 décembre 1874, sont en dehors de ce calcul et représentent la rémunération due aux nouveaux capitaux versés dans cette entreprise.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	27 août	3 sept.	Variations
Est j. 1er mai	528 75	535 ..	— 6 25
— Act. de jouissance	182 ..	... ..	.. .. ..
Lyon j. 1er mai	915 ..	918 75	+ 3 75
Midi j. 1er juillet	630 ..	632 50	+ 2 50
— Act. de jouissance	180 ..	182 50	+ 2 50
Nord j. 1er juillet	1080 ..	1075 ..	— 5 ..
— Act. de jouissance	... ..	675 ..	.. .. ..
Orléans j. 1er avril	878 75	878 75	.. .. ..
— Act. de jouissance	535 ..	535 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er avril	573 75	585 ..	+ 11 25
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Charentes j. 1er aout	338 75	337 50	— 1 25
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	306 25	320 ..	+ 13 75
Chemins autrichiens j. 1er juillet	730 ..	722 50	— 7 50
— Act. de jouissance	260 ..	255 ..	— 5 ..
— Lombards j. 1er mai	316 25	325 ..	+ 8 75
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	370 ..	363 75	— 6 25
Nord-Espagne j. janvier 65	151 25	151 25	.. .. ..
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	99 ..	92 50	— 6 50
Portugais j. janvier 66	197 50	192 50	— 5 ..
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	265 ..	272 50	+ 7 50

Au Nord et à l'Est près, les actions de chemins de fer français sont bien tenues. Celles du Nord-Est ont encore gagné 13 fr. 75 ; cela fait 50 francs de hausse depuis le 1er juillet. Y aurait-il, avec la Compagnie du Nord, un traité de fusion sous roche? On sait, par expérience, que les grandes compagnies préfèrent un sacrifice pour arriver à la fusion qu'une concurrence ou même une exploitation à conditions fixes.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau des recettes brutes des chemins de fer français pour le premier semestre de 1874 et la comparaison avec le même semestre de 1873; en voici la substance par kilomètre :

COMPAGNIE et RÉSEAUX	LONGUEUR totale en exploit. au 30 juin		RECETTES brutes kilométriques		DIFFÉRENCE totale de 1874 sur 1873	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873
ANCIEN RÉSEAU.	Kil.	kil.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Nord	1.150	1.150	41.185	42.733	»	1.548
Est	517	517	35.564	38.112	»	2.548
Ouest	900	900	33.470	32.511	959	»
Orléans	2.017	2.017	19.948	22.219	»	2.261
Paris-Lyon-Méditerranée	3.815	3.815	32.839	34.599	»	1.760
Bességes à Alais	32	32	28.388	30.249	»	1.861
Midi	796	796	27.324	26.814	510	»
Ceinture (rive droite)	20	20	98.582	115267	»	16.685
	9.247	9.247	30.931	32.381	»	1.450
NOUVEAU RÉSEAU.						
Nord	467	467	11.198	10.913	285	»
Est	1.722	1.722	13.281	14.946	»	1.665
Ouest	1.612	1.557	8.519	8.931	»	412
Orléans	2.136	2.057	8.244	8.674	»	430
Paris-Lyon-Méditerranée	1.024	915	6.720	6.537	183	»
Le Rhône au Mont-Cenis	143	143	17.751	20.212	»	2.461
Midi	1.138	1.138	7.285	7.612	»	327
	8.242	7.999	9.380	9.994	»	614
COMPAGNIES DIVERSES.						
Charentes	347	275	5.319	6.054	»	735
Nord-Est	73	19	2.415	1.823	592	»
Orléans à Châlons-sur-Marne	157	157	2.287	1.582	705	»
Vendée	195	149	2.267	2.604	»	337
Dombes et Sud-Est	58	58	3.981	4.053	»	72
Médoc	66	46	4.533	5.367	»	834
Vitré à Fougères	81	81	2.305	2.301	4	»
Valenciennes à Lille	43	43	9.115	9.192	»	77
Epinac à Velars	27	27	5.352	4.693	659	»
Lille à Béthune	50	47	8.960	8.234	726	»
Perpignan à Prades	26	26	6.471	5.169	1.302	»
Somain à Anzin	32	19	48.443	34.937	13.506	»
Lagny à Villeneuve-le-Comte	12	12	1.427	901	526	»
Saint-Dizier à Vassy	22	22	8.974	11.214	»	2.240
Chauny à Saint-Gobain	15	15	1.771	1.810	»	39
Hazebrouck à la frontière belge	14	14	2.210	2.393	»	183
Dunkerque à la frontière belge.	16	13	4.521	4.620	»	99
Croix-Rousse à Sathonay	7	7	8.902	11.576	»	2.674
Enghien à Montmorency	3	3	20.930	21.369	»	439
Armentières à la frontière belge	3	3	5.338	7.585	»	2.247
	1.240	1.029	5.133	5.621	»	488
RÉCAPITULATION.						
Ancien réseau	9.247	9.247	30.931	32.381	»	1.450
Nouveau réseau	8.242	7.999	7.380	9.994	»	614
Compagnies diverses	1.240	1.029	5.133	5.621	»	488
Ensemble	18.729	18.275	19.824	21.248	»	1.424

La forme de ce tableau laisse à désirer en ce sens que les informations qu'il fournit sont incomplètes. Nous ne demandons pas qu'en regard des recettes soient mises les dépenses ; nous savons toutes les difficultés, pour ne pas dire les impossibilités, que cela rencontrerait; cela aurait, en plus, l'inconvénient de retarder considérablement la publication d'un document qui a déjà le tort de mettre deux mois à paraître. Mais nous aurions vu avec satisfaction la division des recettes en grande vitesse et petite vitesse ; cela est important au point de vue des dépenses; on sait que la petite vitesse coûte plus cher, rapportée au revenu brut, que la grande; ainsi les voyageurs paient une partie des frais du transport des marchandises en outre de leurs frais propres. On comprend tout l'intérêt qu'il y a pour le lecteur à savoir, dans cent francs de recettes brutes, combien entrent les voyageurs, combien les marchandises.

Cette réflexion faite, on remarquera la diminution éprouvée d'une manière presque générale dans les recettes de 1874 sur celles de 1873. Elles confirment nos appréhensions sur le maintien des dividendes de l'exercice 1873, pour l'exercice suivant. Une diminution, au moins sur le Nord et le Lyon qui n'usent pas de la garantie de l'Etat, ne nous étonnerait même pas à moins que le second semestre ne manifestât des tendances tout opposées. Remarquons néanmoins que les recettes kilométriques du nouveau réseau du Nord et du Lyon sont en augmentation de près de 3 0/0 en 1874 sur 1873 ; cela a de la portée puisque, encore une fois, ces Compagnies se suffisent à elles-mêmes sans rien demander à l'Etat.

Le chemin de fer du Midi, également, est contraint de recourir à la garantie de l'Etat. En 1873, par exemple, les recettes de l'ancien réseau, accrues du bénéfice net, fort léger d'ailleurs, du canal latéral à la Garonne, ont bien excédé de 6,837,880 francs le maximum réservé, mais les recettes nettes, charges déduites, du nouveau réseau, sont inférieures de 9,487,380 francs à la garantie de l'Etat; donc l'Etat doit avancer la différence, soit 2,649,500 francs.

Voici, dans la forme accoutumée, les conditions d'exploi-

tation de l'ancien réseau durant les dix derniers exercices écoulés :

RECETTES (ancien réseau).

Exercices.	Moyenne exploitée.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	Ensemble.	Produit net.
—	—	—	—	—	—
	kil.	francs.	francs.	francs.	francs.
1864	798	12.016	24.646	36.662	22.071
1865	798	13.380	27,487	40.867	25.319
1866	798	13.333	30.180	43,513	27.497
1867	798	14.152	29.978	44.130	28.750
1868	798	14.074	31.542	45.616	29.571
1869	798	14,397	29.977	44.374	28.516
1870	798	16.248	27.306	43.554	27.530
1871	798	20.471	33 626	54.097	36.402
1872	798	15.146	38.230	53.376	33.282
1873	798	15.686	41.119	56.805	35.794

DÉPENSES (ancien réseau).

Exercices.	Adm. cent. et serv. gén.	Exploit. prop. dite.	Matériel. Traction.	Ent. et surv. de la ligne.	Ensemble.	Proport. avec les recettes.
—	—	—	—	—	—	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	0/0
1864	1.438	4.875	5.104	3.174	14.591	39.79
1865	1.429	5.178	5.179	3.762	15.548	38.05
1866	2.080	5.363	5.340	3.233	16.016	36.81
1867	1.452	5.571	5.500	2.857	15.380	34.85
1868	1.602	5.552	5.929	2.962	16.046	35.18
1869	1.766	5.662	5.403	3.027	15.858	35.73
1870	1.748	5.542	5.227	3.507	16.024	36.79
1871	1.940	6.125	6.188	3.442	17.695	32.71
1872	2.269	6.888	6.168	4.769	20.094	37.65
1873	2.485	7.197	6.671	4.658	21.011	36.98

On voit de suite que cette compagnie n'a pas subi, comme celle de l'Est, les sévices de la guerre ; son réseau est parfaitement intact, et la productivité de ce réseau s'est accrue d'une manière même assez notable. On appréciera mieux cette circonstance toute favorable et toute spéciale de la Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne, si on jette les yeux sur le tableau suivant qui donne, pour les six compagnies, les résultats kilométriques de 1869 et de 1873.

	1869				1873			
	Recettes	Dépenses	Rapport	Produit net	Recettes	Dépenses	Rapport	Produit net
	francs	francs	0/0	francs	francs	francs	0/0	francs
Lyon	61.810	23.632	38.22	38.178	71.584	33.411	46.72	38.173
Nord	81.306	33.750	41.51	47.556	92 558	44.065	47.62	48.493
Orléans	45.272	17.664	39.02	27.608	46.799	19.671	42.03	27.128
Est	63.575	28.346	44.59	35.229	83.035	46.721	56.27	36.314
Ouest	65.984	31.249	47.35	34.735	70.982	36.481	51.39	34.501
Midi	44.374	15.858	35.73	28.516	56.805	21.011	36.98	35.794

Ainsi donc, pendant que le produit net kilométrique des cinq premières compagnies a été à peu près le même pour 1869 et 1873, celui du Midi a progressé de 28,516 à 35,794. Cela est dû principalement à ce que les frais généraux de l'exploitation n'ont, proportionnellement aux recettes, pas éprouvé de variations sensibles, ce qui s'explique naturellement; la compagnie du Midi n'a pas eu à subir, sur ses voies et son matériel, les frais de réparation et de renouvellement que les cinq autres ont dû s'infliger par suite de la guerre. Cette cause n'est cependant pas la seule, et, à la compagnie de l'Est près, c'est, des six compagnies, celle qui a vu ses recettes brutes s'accroître avec le plus d'énergie.

Voici les résultats kilométriques de l'exploitation du nouveau réseau. Seulement nous avons dû, les comptes de la Compagnie ne se prêtant pas à une division, prendre les chiffres du nouveau réseau tout entier, tant celui entré au compte d'exploitation que celui à la charge du compte d'établissement. On a remarqué que, pour les quatre compagnies précédentes, cette dernière section du réseau n'était pas comprise dans les chiffres figurant aux tableaux donnés :

Exercices.	Moyenne. Exploitée.	Recettes. Brutes.	Dépenses. D'exploit.	Proport. avec les Recettes.	Produit. Net.
—	—	—	—	—	—
	Kilom.	Francs.	Francs.	0/0.	Francs.
1865	573	9.849	7.334	74.45	2.515
1866	801	9.705	7.312	74.87	2.453
1867	889	9.637	7.742	80.34	1.895
1868	932	11.809	8.814	74.65	2.995
1869	960	11.998	8.071	67 27	3 927
1870	1.088	11.638	7.923	68.07	3.715
1871	1.088	13.349	8.361	62.63	4.988
1872	1.112	14.688	10.505	71.52	4.183
1873	1.133	15.778	11.417	72.36	4.361

On fera à propos de ce tableau, en comparant 1869 à 1873, la même observation que nous faisions plus haut, au sujet de l'ancien réseau; seulement ici, c'est autant à la recette brute qu'à l'absence de frais extraordinaires d'entretien qu'il faut attribuer l'accroissement du produit net.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses ;

	27 août	3 sept	Variations
	—	—	—
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	278 75	280 ..	+ 1 25
— actions de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	640 ..	670 ..	+ 30 ..
— actions de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	261 25	250 ..	— 11 25
Messageries maritimes, j. 1er juin	590 ..	590 ..	.. .. ..
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	432 50	433 75	+ 1 25
— Délégations, j. 1er janvier 1871	420 ..	420 ..	.. .. ..
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j. 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1235 ..	1375 ..	+ 140 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	.. .. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	1000 ..	1000 ..	.. .. ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	430 ..	438 75	+ 8 75
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	375 ..	370 ..	— 5 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er avril	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien, j. 1er avril	787 50	786 25	— 1 25
— — action de jouissance	505 ..	... ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er avril	580 ..	585 ..	+ 5 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril	... ..	... ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	450 ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	405 ..	410 ..	+ 5 ..
Eaux de Vichy, j. 1er sept.	800 ..	850 ..	+ 63 25
Salines de l'Est, j. 15 avril	260 ..	260 ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	558 75	555 ..	— 3 75

Peu de chose également à dire des valeurs diverses (actions), qui n'ont motivé que bien peu d'affaires. Cependant quelques actions ont obtenu une hausse considérable: 40 fr. sur les Omnibus de Paris, 140 fr. sur les Mokta-el-Hadid, 63 fr. 25 sur la Compagnie fermière des eaux thermales de Vichy. Cela tient à la probabilité d'accroissement de revenu de ces valeurs en 1874 sur 1873.

Vendredi, 4 septembre. — Le 5 0/0 est à 100 fr. Ce n'est qu'en 1824 que l'ancien 5 0/0 atteignit ce cours tant désiré. Il n'a fallu que trois ans, cette fois, pour conquérir cette position, et sans les tergiversations politiques de l'Assemblée nationale le fait se serait produit beaucoup plus tôt. L'approche du coupon du 3 0/0 donne également beaucoup de fermeté aux cours de cette rente. Les autres valeurs bien tenues.

CHANGES. — Le Londres court est recherché; le long est plus facile à trouver. Peu d'affaires saillantes d'ailleurs.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 3 SEPTEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.						
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 3/8 à 209 5/8	et 3 %	ets jours	56 ¾
	»	court	209 7/8 à ...	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	122 ¾ à 122 ½	et 4 %	3 mois	81 35
	»	court	122 à ...	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	366 ¾ à 367	et 4 %	8 jours	81 5/12
	»	court	366 à ...	et 4 %	—	
4 %	Francfort.	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	8 jours	95 ..
	»	court	209 ¾ à 209	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	222 à 221	et 4 %	—	—
5 %	Vienne ...	long.	221 à 222	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	222 à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	510 à 512	et 4 %	—	—
	»	court	513 à 510	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	514 à 515	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	498 à 500	et 4 %	8 jours	..5 06
	»	court	500 à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 à 553 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 52 15/16
	»	court	343 à 345	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 12 ½
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3 %	Londres...	long.	25 16 à 25 18	moins 3%	3 mois	25 37½
	»	court	25 18 à 25 20	moins 3%	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	pair à —	moins 3½	cts jours	100 1/16
	»	court	1/16 à —	moins 3½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 à 9½ —	moins 5 %	vue	110 ..
	»	court	9 3/8 à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à 3/8 —	moins 5 %	—	—
	»	court	— 1/4 à 1/2 —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	—
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 4%	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 4%	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	4 SEPTEMBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)................	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c .	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)................	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols................	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains......	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche........	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand............	5 25 à 5 50
d° mexicaines...............	5 20 à 5 50
Souverains anglais...............	25 10 à 25 15
Banknotes....................	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).........	25 75 à 25 85
Dollar.....................	5 10 à «

New-York (Dépêche par câble) 2 septembre 1874.

Prix de l'or plus haut..........	109 7/8
— — plus bas..........	109 3/4
— — clôture..........	109 7/8
Change sur Londres	4 dollars 86 cents 1/2
5/20 1885	117
5/20 1887	117 3/4
Consolidés 5 0/0	112 1/2

Des eaux publiques et de leur application aux besoins des grandes villes, des communes et des habitations rurales, par *G. Grimaux, de Caux.* — Paris, Delagrave, in-8°.

Cet ouvrage éminemment utile a obtenu le prix Montyon à l'Académie des Sciences. Il suffit, pour en comprendre l'importance et l'intérêt, de songer aux efforts poursuivis actuellement chez toutes les nations pour mettre à la portée des populations les meilleures eaux potables et à les y mettre en abondance; il suffit de voir combien l'administration française s'attache à la salubrité des usines, à la salubrité des lieux où elles sont placées, et surtout, à ce point de vue, aux bons effets dus à l'hygiène des cours d'eau pour disperser au loin des matières sortant des établissements indutriels sans être encore insalubres, mais susceptibles de le devenir par suite de diverses décompositions chimiques.

M. Grimaux, de Caux, a observé lui-même les lieux où de grands travaux ont amené des eaux de source et de rivière, où des citernes servent à recueillir et conserver les eaux pluviales; préoccupé de l'influence des eaux sur la santé des populations qu'elles abreuvent, il a consulté la statistique pour savoir si, dans des contrées comparables par le climat, on trouvait dans les éléments fournis par cette science des faits propres à éclairer sur les maladies qui peuvent atteindre ces populations.

Enfin nous ajouterons qu'après avoir étudié sur les lieux mêmes la construction des citernes de Venise et avoir acquis la conviction de leur efficacité pour conserver les eaux pluviales, il a usé de tous les moyens pour en propager l'usage dans les communes et les habitations rurales dépourvues d'eau de source et de rivière; avec un sentiment de véritable philanthropie, il a rédigé une instruction pour l'aménagement et la conservation de l'eau de pluie, qu'il a fait tirer, à ses frais, à plusieurs milliers d'exemplaires afin de la mettre à l'usage des agents voyers.

Propriétaires ruraux et cultivateurs, ingénieurs, magistrats municipaux, économistes, voilà ceux à qui s'adresse cet ouvrage vraiment pratique, écrit clairement et sans prétention, comme tout livre qui doit être utile à tous.

Tableau de la France. Souvenirs de Bourgogne, par *Emile Montégut.* — Paris, Hachette, in-8°.

En général, le pays qu'on connaît et qu'on visite le moins, parce qu'on suppose avoir toujours le temps de le connaître et de le visiter, c'est le propre pays que l'on habite. Cela est vrai de tous les peuples, mais plus particulièrement encore des Français que de tout autre.

Surtout depuis nos désastres, M. Emile Montégut est d'avis qu'il faut rester chez nous; quand l'humeur voyageuse nous prendra, ou que les fatigues du travail et les soins de la santé nous pousseront à chercher la vue de nouveaux objets, faisons, dit-il, de la Normandie notre Angleterre, de la Provence notre Italie, du Béarn et du Roussillon notre Espagne, et ne cherchons notre Allemagne que dans les provinces que la force nous a enlevées.

Bon pour un aimable touriste, pour un artiste, un délicat érudit comme M. Montégut, de se cantonner ainsi dans notre France, assez riche, nous le savons, en beautés de tous genres, en sujets d'études sans nombre, pour alimenter la curiosité la plus exigeante du voyageur. Mais l'expérience nous a montré ce qu'il en coûte de ne pas connaître l'étranger, sa vie, ses mœurs, ses forces, ses tendances, etc.

Aux hommes de goût, aux lettrés à marcher sur les traces de l'auteur des *Souvenirs de Bourgogne*, charmants mélanges d'histoire, d'art, de fine et spirituelle critique ; à d'autres de poursuivre une tâche plus aride, plus terre-à-terre, en puisant pour nous, hors de nos frontières, des enseignements qu'une nation ne peut plus sans danger négliger et méconnaître.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 28 août	VENDREDI 4 sept.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 28 août	VENDREDI 4 sept.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 28 août	VENDREDI 4 sept.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	63 45	64 25	1000	Banque de France	3892 50	3880 ..	500	Ch. fer Pampelune, actions.	98 75	96 25
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	92 50	93 ..	1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1145 ..	1160 ..	500	— Portugais, —.....	195 ..	193 75
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 60	99 90	500	Comptoir d'escompte........	548 75	550 ..	500	— Saragosse, —.....	272 50	267 50
500	— 6 0/0 (Morgan)....	529	531 25	500	Crédit foncier...............	895 ..	900 ..	500	Voitures à Paris..............	285 ..	283 75
500	— 5 0/0 (Trenten.)....	462 50	457 50	500	— industriel...............	680 ..	695 ..	500	Omnibus de Paris............	650 ..	667 50
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	486 ..	487 50	500	— lyonnais...............	710 ..	715 ..	500	Cie transatlantique..........	261 25	255 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	305 ..	307 50	500	— mobilier...............	288 75	293 75	500	Messageries maritimes........	590 ..	587 50
400	— — — 1871...	279 ..	280 ..	500	Dépôts et comptes courants..	568 75	575 ..	500	Canal de Suez..............	432 50	433 75
500	— Bons 5 0/0 liquid..	494 75	495 ..	500	Société générale............	546 25	546 25	500	Docks de Marseille..........	437 50	438 75
250	**Autriche** Obl. doman......	290 ..	281 ..	100	Sous-Compt. des entrepren..	162 50	161 25	500	Magasins généraux de Paris.	367 50	370 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 3/8	69 1/4	500	Banque ottomane...........	682 50	665 ..	250	Gaz parisien...............	782 50	785 ..
500	**Egypte** 7 0/0 1873........	377 50	376 25	500	Crédit foncier d'Autriche....	550 ..	543 75	600	— de Marseille............	580 ..	585 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ..	18 ./.	500	— mobilier espagnol....	575 ..	578 75	500	Cie gle des Eaux............	405 ..	410 ..
100	— — intérieur....	12 ..	11 7/8	500	Ch. fer Charentes, actions.	338 75	335 ..	500	Allumettes chimiques.......	560 ..	555 ..
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 ½	105 3/8	500	— Est, —.....	532 50	535 ..	500	Obl. Est 3 0/0.............	288 50	290 75
100	— 5 0/0 consol...	105 ½	106 1/2	500	— Lyon, —.....	918 75	920 ..	500	— Fusion 3 0/0 anc.......	294 ..	294 ..
100	**Italie** 5 0/0.............	67 40	67 20	500	— Midi, —.....	628 75	635 ..	500	— — — nouv......	296 50	296 75
100	— 3 0/0.............	39 75	39 75	500	— Nord, —.....	1080 ..	1080 ..	500	— Midi 3 0/0..............	292 50	294 50
100	**Pérou** 6 0/0.............	68 75	70 50	500	— Orléans, —.....	877 50	882 50	500	— Nord 3 0/0..............	303 ..	303 ..
100	— 5 0/0.............	... ..	60 ..	500	— Ouest, —.....	575 ..	578 75	500	— Orléans 3 0/0............	297 ..	298 50
100	**Russie** 5 0/0 1862........	104 ..	102 ..	500	— Vendée, —.....	... ..	... ..	500	— Ouest 3 0/0..............	289 ..	290 ..
100	— 5 0/0 1870........	101 ½	100 1/2	500	— Autrichiens, —.....	732 50	726 25	500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	318 ..	312 50
100	**Turquie** 5 0/0 1865.......	45 45	44 40	500	— Lombards, —.....	318 75	335 ..	500	— — 3 0/0 nouv....	313 75	305 50
500	— Obl. 1865.......	330 ..	335 ..	500	— N.-O. Autriche—.....	367 50	365 .	500	— Lombards 3 0/0 anc....	246 75	250 75
500	— — 1869.......	290 ..	285 ..	500	— Nord-Esp., —.....	151 25	152 50	500	— — 3 0/0 nouv...	253 50	254 50

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant, M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.
A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.
A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.
Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 12 SEPTEMBRE 1874. NUMÉRO 37.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LE MOUVEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Les Américains sont gens de prévoyance ; ils n'attendent pas au dernier moment pour s'occuper des grandes affaires : ils les préparent de longue main et ne se trouvent jamais pris au dépourvu. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle on se met à discuter sérieusement et activement les déclarations de principes, et les candidatures qui devront être adoptées et soutenues en 1876 pour l'élection de la présidence. Ce n'est pas seulement dans les conversations ou dans la presse qu'on discourt sur cet événement encore éloigné ; déjà les partis, qui sont, comme on le sait, énergiquement organisés de l'autre côté de l'Atlantique, sont entrés en campagne ; leurs comités directeurs, dans plusieurs importants Etats, ont tenu des séances publiques où ont été prises des résolutions graves ; des conventions, c'est-à-dire des assemblées de délégués des différents districts, ont été convoquées pour déterminer le terrain électoral. Arrêtons-nous quelques instants à tous ces préliminaires de la lutte, et tâchons d'en tirer quelques inductions.

On sait qu'aux Etats-Unis, il y a deux grands partis, qui ont joui jusqu'à présent d'une constitution très-solide et d'une ferme homogénéité : le parti *démocratique* et le parti *républicain*. Ces dénominations n'indiquent guère par elles-mêmes l'esprit et les opinions des groupes d'hommes auxquels elles s'appliquent. Il advient en Amérique que le parti dit *démocratique* est le parti conservateur et décentralisateur, celui qui s'est toujours prononcé pour les droits des Etats et contre l'esprit d'envahissement des autorités soit législatives, soit exécutives de Washington ; ce parti dirigea presque constamment les affaires de l'Union américaine jusqu'en 1860 : il était, relativement à l'esclavage, pour la politique de conciliation et de transaction. Il tomba du pouvoir la veille de la guerre, et pendant longtemps son autorité fut diminuée et son ascendant compromis. Le parti républicain le remplaça aux affaires avec l'intègre et résolu Lincoln ; c'est lui qui s'y trouve encore avec le général Grant, dont le caractère et la conduite sont depuis quelque temps l'objet de critiques acharnées et presque générales. Le parti républicain est tout ce que n'est pas le parti démocratique : centralisateur, médiocrement fidèle à l'ancienne constitution, assez radical dans ses procédés, peu respectueux, assure-t-on, des droits des Etats, de la li-

berté individuelle et des deniers publics. Ses adversaires le prétendent profondément corrompu; ils lancent surtout cette accusation contre son chef actuel, le général Grant. Les deux partis ont des opinions économiques de même que des opinions politiques; le parti républicain se montre l'allié de toutes les grandes puissances financières et commerciales; il est le défenseur des chemins de fer dont le public attaque les procédés réputés arbitraires; il est aussi pour le système de la protection du commerce. Le parti démocratique penche vers la doctrine contraire, et il semble qu'il soit sur le point d'engager la prochaine lutte électorale sur le terrain du libre-échange. C'est à ce point de vue surtout que l'agitation actuelle aux Etats-Unis nous intéresse.

Un fait paraît dès maintenant certain, c'est que le général Grant, après huit ans de présidence, ne sera pas réélu. La convention républicaine de l'Etat de Pensylvanie s'est réunie le 19 août, à Harrisbourg, capitale de cet Etat. L'objet immédiat, mais accessoire, de cette assemblée, c'était l'entente sur le choix de candidats pour les prochaines élections, à certaines fonctions locales; mais le véritable but, c'était la préparation du terrain pour la grande élection du président des Etats-Unis en 1876. Dès le commencement de la séance, le *grantisme* a été défait. Il y avait deux cent cinquante délégués à Harrisbourg; une proposition fut présentée pour appuyer la réélection du président Grant, elle fut repoussée par une immense majorité. On vota ensuite des résolutions pour le maintien des principes du parti, pour la continuation des tarifs protectionnistes et pour le rejet du projet de traité de commerce avec le Canada, lequel proclame la réciprocité en matière de droits de douane. Ainsi la convention républicaine de la Pensylvanie reste attachée à tous les vieux errements du parti, et notamment au système de la protection commerciale. Les délégués procédèrent ensuite au choix d'un candidat pour la grande élection de 1876 et, à la place du général Grant, ils résolurent de soutenir le gouverneur John F. Hartranft, dont les partisans vantent le « caractère sans tache, l'extraordinaire capacité, la pureté de mœurs publiques et privées », mais dont la renommée n'avait pas jusqu'alors franchi l'Atlantique.

Plus intéressante pour nous que la convention de Harrisbourg est la réunion du Comité directeur du parti démocratique de l'Illinois. C'est assez parler de la grande situation de l'Illinois dans l'Union américaine, que de dire que cet Etat contient la ville de Chicago. Le 29 juillet dernier, le Comité central directeur du parti démocratique dans cet Etat a tenu dans cette ville une importante séance, où il avait convié tous les hommes considérables qui, sans appartenir à ce parti, sont partisans de la réforme des abus. La séance était présidée par M. Mac Cormick, homme influent qui porte un nom connu dans la science et qui est depuis plusieurs années le constant adversaire du système économique de l'Union. Nous avons sous les yeux *The Chicago Daily Tribune* du 30 juillet, qui consacre tout une feuille à rendre compte des discussions et des résolutions de cette réunion : comme on va le voir, elles ne sont pas sans importance.

De même que la convention républicaine de Harrisbourg en Pensylvanie, l'assemblée démocratique de Chicago s'était réunie à l'occasion d'élections locales, mais pour discuter la conduite à tenir dans la grande élection présidentielle de 1876. On se doute que le général Grant et ce qu'on appelle le *grantisme* sont encore moins bien vus par les démocrates de l'Illinois que par les républicains de la Pensylvanie. Il n'a été question, en effet, dans les discussions de Chicago, que des abus du gouvernement actuel. On ne s'y est pas borné à d'ardentes invectives, on a arrêté un plan de réformes très-net et auquel nous devons donner notre chaleureuse approbation.

Le président de la réunion, M. Mac Cormick, a fait un exposé de la situation générale et des vues du parti. Les Etats-Unis, dit-il, traversent actuellement une crise importante; il ne faut rien négliger pour arracher le pays aux mains des chefs sans scrupules qui l'exploitent. Le parti démocratique ne doit pas être un parti fermé, il doit servir de centre de ralliement à tous ceux qui ont en horreur les abus de l'administration actuelle. Depuis quelque temps ce parti a repris de la vie et gagné des victoires. Dans l'Ohio, dans l'Indiana, dans le Wisconsin le parti républicain a été renversé du pouvoir ; de tous les Etats de l'Ouest et de plusieurs Etats de l'Est arrivent des nouvelles favorables au parti démocratique. Dans l'Illinois ce parti a une forte organisation ; mais, il ne suffit pas d'entrer en campagne et de faire choix de candidats ; il faut aussi arrêter une profession de foi et un exposé de principes. Les adversaires du gouvernement actuel doivent proposer un plan de réforme qui soit net et qui réponde aux vœux du pays. C'est le seul moyen de rallier dans un même camp, selon M. Mac Cormick, toutes les intelligences saines et toutes les volontés droites. Or, voici quels doivent être les articles de cette déclaration : 1° la prompte reprise des paiements en espèces; déjà la convention nationale démocratique de Baltimore en 1872 et la convention libérale de Cincinnati dans la même année avaient adopté cette motion; M. Mac Cormick a insisté pour que cette proposition fût conçue en termes très-explicites, afin de former un contraste avec les termes équivoques d'une déclaration récemment votée par une convention du parti républicain dans le même Etat ; 2° une adhésion sans réserve aux principes du libre-échange, les démocrates de l'Illinois manifestant fermement leur volonté d'acheter sur les marchés où les prix sont les moins élevés et de vendre sur ceux où ils sont les plus hauts (*buying in the cheapest market and selling in the dearest*) ; 3° dans la lutte engagée entre les intérêts agricoles et les compagnies de chemins de fer ou les autres monopoles, M. Mac Cormick propose d'appuyer avec résolution les justes réclamations des agriculteurs, sans toutefois violer aucun droit acquis, ni recourir à une intervention excessive de la législation et à la réglementation tracassière qui a été pour plusieurs Etats une cause d'inextricables difficultés ; 4° développement et confirmation des garanties pour la liberté individuelle et abolition de toutes les lois somptuaires ; 5° obligation, pour les pouvoirs soit de la Fédération, soit des Etats, de se maintenir rigoureusement dans leurs attributions politiques et légitimes, et de s'abstenir de toute intervention dans les affaires privées, industrielles et commerciales, intervention qui a eu pour effet de créer et d'engraisser des monopoles, d'enrichir les classes privilégiées et de restreindre la liberté de travail ou d'action des citoyens.

Tels ont été les cinq points de la déclaration de principes qu'a proposée le président de la conférence de Chicago, M. Mac Cormick. Ils ont été adoptés dans les termes les plus énergiques. On le voit, c'est là un plan de réformes complétement économiques. Il ne s'agit que de l'administration générale et des moyens de développer pratiquement la prospérité du pays. Heureuse nation où les partis en présence entrent en lice avec des programmes aussi catégoriques et concernant la direction des intérêts essentiels et positifs de la contrée !

Une longue discussion a précédé l'adoption de cette profession de foi et la convocation d'une convention où seraient représentés tous les adversaires de l'administration actuelle, qu'ils appartinssent ou non à l'ancien parti démocratique. Aucun des articles du programme n'a été contesté ; chaque orateur, au contraire, venait les soutenir; le débat ne portait que sur le point de savoir si le parti démocratique devait mettre en avant et afficher son ancienne dénomination, ou si au contraire il ne devait se présenter que comme partisan de la réforme des abus. Tout le monde, d'ail-

leurs, jugeait que la prochaine élection présidentielle devait se faire sur la question financière: les paiements en espèces, l'abaissement des tarifs douaniers, le contrôle sévère des grandes compagnies de chemins de fer, c'étaient là, selon tous, les principes qu'il fallait faire triompher.

Nous ne savons quelle sera l'issue de cette agitation. Il semble cependant que le parti républicain perde à l'heure actuelle du terrain. Il n'a plus son ancienne homogénéité; une fraction de ce parti, laquelle prend l'épithète de libérale, incline vers la réforme des abus et serait portée à se rallier au programme de la réunion de Chicago. Une convention du parti républicain qui s'est tenue dernièrement dans l'un des Etats de l'Ouest a voté aussi une proposition en faveur de la liberté commerciale. Il est manifeste que ce mouvement grandit chaque jour. Peut-être faudra-t-il encore plusieurs années pour qu'il ait la force de triompher de la législation actuelle, mais les Etats de l'Ouest, qui ne cessent de croître en richesse et en population, ainsi que les Etats du Sud, réussiront, un jour ou l'autre et peut-être plus tôt qu'on ne le croit, à pousser l'Union dans la voie des réformes économiques. L'Europe n'aura qu'à s'en féliciter; l'essor de nos industries sera plus facile et plus sûr quand un marché comme celui de l'Amérique, qui comptera dans quelques années 50 millions de consommateurs aisés, leur sera libéralement ouvert.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LE PHYLLOXERA, LES PRÉFETS, L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

A l'occasion du phylloxera et de la résistance à opposer à cette invasion qui menace une des principales sources de la richesse de la France, quelques-uns des préfets ont pris une attitude très-résolue, et l'Académie des sciences, qui ne promulgue pas d'arrêtés, mais qui donne des conseils, a formulé un programme destiné à éclairer le gouvernement lui-même au sujet des mesures qu'on attend de lui. De part et d'autre, l'intention est excellente. Les préfets de leur côté, l'Académie des sciences du sien, provoquent ou même organisent une croisade contre le fléau. Très-bien, mais les moyens d'exécution proposés ou prescrits sont-ils réellement ce qu'il y a de mieux à faire?

Les arrêtés des préfets ordonnent d'arracher les vignes malades, avec une petite zone à l'entour. — L'Académie des sciences, en outre, recommande la désinfection du terrain et l'interdiction de la culture de la vigne jusqu'à ce que cette opération ait pu s'accomplir. Elle a même cru devoir indiquer le montant de l'indemnité à payer aux propriétaires; ce serait une année du revenu. Dans le cas où le propriétaire résisterait à l'arrachage, les préfets ou le principal d'entre eux entendent que l'affaire leur soit déférée aussitôt, pour qu'ils statuent.

En de pareilles matières, où la fortune d'un si grand nombre de familles est en question, il y a une garantie de rigueur, c'est de procéder conformément à la loi. Or, où est l'article de la loi qui autorise un préfet à ordonner l'arrachage des vignes d'un particulier? Il n'y a dans nos codes aucune disposition qui donne ainsi à MM. les préfets un droit de vie et de mort sur les cultures, et ici il s'agit d'une des plus anciennes, des plus étendues et des plus rémunératrices.

De plus, dans le cas très-probable où les propriétaires résisteraient à l'ordre d'arrachage, de quel droit le préfet s'attribuerait-il le droit de statuer? En pareil cas, ce n'est pas le préfet qui est juge, ce sont les tribunaux ordinaires.

Puis, où sont les fonds sur lesquels on donnera aux propriétaires l'indemnité dont a parlé la commission de l'Académie des sciences et que les préfets n'ont pu que sous-entendre? Qui enfin, si ce n'est le législateur, peut indiquer les bases d'après lesquelles sera réglé le montant de l'indemnité?

Une loi spéciale, fixant les mesures à prendre contre le phylloxera, est indispensable. L'Assemblée nationale déterminera dans sa sagesse les dispositions à y insérer. Les préfets, en imposant, de leur autorité privée, aux propriétaires des opérations telles que l'arrachage, prouvent qu'ils ont eu de la bonne volonté, mais ils excèdent leurs pouvoirs, et ils se préparent à eux-mêmes des embarras inextricables.

On a essayé de justifier les arrêtés préfectoraux rendus arbitrairement contre le phylloxera en disant qu'il existait des lois contre la peste bovine, et qu'on ne faisait qu'en étendre les dispositions à la destruction de l'insecte qui ravage nos vignobles. Cette justification prétendue n'en est pas une. Les lois contre la peste bovine sont parfaitement spéciales et ne peuvent, ni en droit ni en fait, s'appliquer à un fléau d'un genre aussi complétement différent que l'est l'invasion du phylloxera. Dans le cas de la peste bovine, il s'agit d'appréhender au corps des animaux d'une espèce qui n'existe jamais qu'en très-petit nombre dans chacune des exploitations rurales, et chez lesquels les symptômes du mal sont aisés à reconnaître immédiatement. Une fois la maladie déclarée chez un sujet, il n'y a plus rien à en faire que de le tuer et de l'enfouir profondément. Au contraire, quand le phylloxera est entré dans une contrée, et qu'il s'y est développé comme il l'est en France, les souches atteintes se comptent par millions. Ce n'est pas une petite affaire que de procéder contre un pareil nombre.

En second lieu, l'aspect de la vigne ne décèle qu'après un certain temps, souvent après un an ou deux, la présence du phylloxera. Enfin, il n'est pas absolument démontré qu'il soit impossible de guérir des souches malades, et il est certain qu'avec des soins appropriés, tels qu'une forte fumure, on peut en prolonger l'existence de manière à en retirer encore un revenu considérable. Arracher en masse et immédiatement, ce serait anéantir gratuitement un énorme capital.

Il se peut bien qu'il y a huit ou dix ans, alors que le phylloxera n'occupait qu'une superficie très-restreinte et était cantonné dans un très-petit nombre de points, l'arrachage eût été efficace. Et pourtant il est permis d'en douter, non-seulement parce que la maladie concentrée sur les raisins n'est apparente à l'extérieur qu'après un certain délai, mais encore à cause de l'organisation propre à ce terrible insecte : il y a dans le cours de son existence un moment où il a des ailes. En s'abandonnant alors au souffle du vent, il possède la faculté de se transporter à une grande distance où sa présence n'est pas soupçonnée, et où il multiplie à loisir. Mais, dans l'état présent des choses, l'arrachage n'est qu'un expédient chimérique; dans les départements occupés par le phylloxera, arracher la vigne serait provoquer une affreuse misère; quant aux départements limitrophes, le front d'attaque est d'une telle étendue que l'invasion peut sans exagération être qualifiée d'irrésistible.

De ce qui précède, il nous paraît résulter que la méthode curative ordonnée par les préfets qui ont adopté la mesure recommandée par l'Académie des sciences, à savoir l'arrachage des vignes malades, ne saurait guère servir de base à la loi à intervenir. Il est bien douteux qu'il se rencontre jamais une Assemblée nationale pour inscrire dans une loi que cent mille hectares de vignes devront être arrachées dans le seul département de l'Hérault, par exemple, par la raison qu'une Assemblée sensée répugne aux actes de violence, et par une autre raison qui a bien son poids, à savoir, que l'indemnité à payer aux propriétaires, en ne l'évaluant qu'à 2,000 francs par hectare, monterait pour ce seul département à 200 millions. Que serait-ce donc pour l'ensemble du territoire? L'indemnité à payer aux propriétaires du sol devrait être très-forte, parce que l'Académie des sciences, complétant les prescriptions trop insuffisantes des préfets, a recommandé que la plantation de vignes nouvelles en place des anciennes fût interdite jusqu'à ce que le terrain eût été désinfecté. Dès lors, ce seraient des terres qui ne donneraient qu'un très-modeste revenu. Cette prescription est surprenante, parce que l'Académie n'a pas indiqué et ne pouvait indiquer, puisque le problème n'est pas résolu encore, aucun procédé sûr pour la désinfection.

Que des préfets qui ne sont pas agriculteurs se trompent sur une question de ce genre, il n'y a pas lieu de le leur reprocher amèrement. Ils ont été poussés, presque contraints, à agir vaille que vaille par une partie assez remuante du public. En France, il y a un bon nombre de personnes qui, dès qu'une difficulté surgit, veulent que l'administration la résolve sur l'heure, et les préfets, quand ils ne sont pas très-expérimentés, acceptent volontiers ce rôle qui fait d'eux une providence au petit pied.

Mais l'Académie des sciences se justifiera moins aisément du reproche de s'être aventurée sur le terrain des hypothèses, et d'avoir proposé une conclusion peu réfléchie. Par cela seul qu'elle a cherché la base de son opinion ailleurs que dans l'observation des faits, ce dont on a lieu d'être surpris, elle s'est écartée de la vraie méthode scientifique, elle a répudié ses traditions les plus respec-

tables. Pour découvrir le remède contre l'invasion du phylloxera, on a étudié quoi? la peste bovine, qui n'avait rien à faire dans le cas présent. Si les sciences physiques et chimiques, si la botanique, l'histoire naturelle, la géologie, l'astronomie ont accompli des progrès merveilleux depuis cent ou cent cinquante ans; si notre Académie des sciences brille d'un si grand lustre, c'est que l'habitude des savants modernes, en cela disciples du génie de Bacon, est de se livrer à l'observation directe des phénomènes avec l'attention la plus persévérante et la plus scrupuleuse. Or, cette règle fondamentale a été négligée, dans l'affaire du phylloxera, par l'Académie des sciences.

Avant de se prononcer sur ce problème ardu, soulevé par l'arrivée en Europe du phylloxera, l'Académie avait à s'enquérir des caractères et des effets de l'insecte dans le pays d'où il est originaire, c'est-à-dire aux Etats-Unis, et dans les départements français envahis; elle avait à se rendre un compte exact de tous les procédés employés ou essayés pour y résister. Les rapports justement remarqués de M. Planchon, que M. de la Bouillerie, alors ministre du commerce, avait envoyé aux Etats-Unis, et qui en est revenu avec une masse de renseignements dignes de foi, offraient à l'Académie des matériaux précieux. Par un oubli dont, il faut le dire, on trouverait infiniment peu d'exemples dans son histoire, l'Académie a passé sous silence les travaux de M. Planchon, quoique la publicité n'y ait pas manqué, et que communication lui en eût été donnée par l'auteur même dès son retour d'Amérique.

Dans le département de l'Hérault, les propriétaires, montrant plus d'initiative que leurs voisins du Gard, de Vaucluse et de la Drôme, se sont émus quand ils se sont vus envahis. La Société centrale d'agriculture du département, qui compte dans son sein beaucoup d'hommes versés également dans la théorie et dans la pratique, s'est mise à l'œuvre. Le conseil général du département s'est empressé de voter des fonds. On y a donc expérimenté dans différents sens. Parmi ces diverses tentatives, toutes dignes d'intérêt, celle qui jouit de la plus grande faveur en ce moment consiste à introduire plusieurs cépages américains, signalés par M. Planchon, qui résistent au phylloxera, et à les utiliser au moins pour former les racines des souches. On cherche vainement, dans le rapport qu'a approuvé l'Académie des sciences, l'exposé même sommaire de cet essai, pratiqué avec soin par des hommes distingués, et dont le succès, qu'il est permis d'espérer, aurait des conséquences si avantageuses.

La ligne de conduite que les viticulteurs de l'Hérault ont adoptée mérite les encouragements de l'opinion publique. Elle est celle d'hommes qui connaissent leur temps. Ils ne se mettent pas à genoux devant le gouvernement pour qu'il les sauve. Sans repousser le concours de l'autorité, qu'ils acceptent même avec reconnaissance, ils comptent d'abord sur eux-mêmes. Au lieu de la supplier d'édicter des mesures restrictives, mesures qui le plus souvent ne servent qu'à entraver les hommes industrieux, ils attendent d'elle qu'en agissant de son côté, si elle le juge à propos, elle laisse chacun lutter pour les moyens qu'il croit les meilleurs contre le danger dont le pays est menacé. En un mot, dans l'Hérault on se réclame du grand principe de la liberté du travail, et on le met à profit.

C'est en effet ce principe salutaire qu'il faut invoquer, c'est l'égide sous laquelle il faut se placer. Dès lors les préfets prendront moins de peine. Ils se croiront moins tenus de se torturer l'esprit pour dresser des règlements à outrance. Ils encourront moins de responsabilité. Les propriétaires, cherchant librement, auront plus de chances pour trouver. Les corps savants illustres, comme l'Académie des sciences, auront le beau rôle de juges des concours. Tout sera pour le mieux. Félicitons-nous donc de ce que, à la fin, il y ait eu un département où la question fût bien comprise et où l'on soit entré résolûment dans la bonne voie. Ce bon exemple ne peut manquer d'avoir de nombreux imitateurs, et la fougue réglementaire de l'administration se calmera. *Laissez faire, laissez passer*, c'est ce que disaient déjà à Colbert les plus habiles commerçants de son temps. C'était la devise qu'avait prise sous Louis XV l'intendant du commerce Gournay, qui contribua, autant que le docteur Quesnay lui-même, à l'éducation de Turgot. Nous ne croyons pas nous abuser en prédisant que cette maxime féconde présidera à la campagne active qui s'ouvre contre le phylloxera.

LA POPULATION INDIGENTE OU MALAISÉE A PARIS.

(Premier article.)

Il est intéressant de constater quel a été, aux diverses époques, le nombre des indigents dans la ville de Paris, et, comme les données que l'on peut obtenir à ce sujet reposent sur des bases positives, on y trouve le signe à peu près certain de l'état de bien-être ou de gêne de la population.

Les documents officiels renferment les chiffres ci-après, pour plusieurs époques, à partir de la fin du siècle dernier :

	Nombre d'indigents secourus.
1791	118.784
An X (1802)	111.626
An XII (1804)	86.936
1813	102.806
1818	86.415
1829	62.705
1832	68.986
1835	62.539
1838	58.500
1841	66.487
1844	66.148
1847	73.901
1850	63.133
1853	65.264
1856	69.424
1861	90.287
1863	101.570
1866	105.119
1869	111.357
1872	101.719

Nous ne savons quelles étaient anciennement les règles de l'admission aux secours; elles devaient certainement être peu différentes de celles qui sont pratiquées aujourd'hui. En tout cas, il est positif qu'en même temps que la population s'accroissait, le chiffre des indigents, loin de suivre cette progression, allait au contraire en diminuant.

Ainsi, en	1791,	il y avait, à Paris,	1 indigent sur	5,05 hab.,
—	1802	—	—	5,99 —
—	1804	—	—	7,56 —
—	1813	—	—	5,69 —
—	1818	—	—	8,08 —
—	1829	—	—	12,13 —
—	1832	—	—	11,49 —
—	1835	—	—	13,75 —
—	1838	—	—	15,28 —
—	1841	—	—	13,71 —
—	1844	—	—	14,85 —
—	1847	—	—	14,25 —
—	1850	—	—	16,02 —
—	1853	—	—	16,45 —
—	1856	—	—	16,59 —
—	1861	—	—	18,47 —
—	1863	—	—	16,94 —
—	1866	—	—	17,12 —
—	1869	—	—	16,87 —
—	1872	—	—	17,80 —

On voit que la condition de la classe pauvre à Paris s'est améliorée successivement et d'une manière à peu près constante, et que, proportionnellement à la population, il y a aujourd'hui trois fois moins d'indigents, dans la capitale, qu'il n'y en avait en 1791.

Le chiffre de 101,719, qui détermine le dernier état de la classe indigente, est formé des éléments ci-après :

Hommes		20.368
Femmes		35.125
Enfants	garçons	22.570
	filles	23.656

Ces personnes composent 39,603 ménages; c'est plus de 2 individus (2,57) pour chacun d'eux.

Le nombre des ménages se subdivise de la manière suivante, quant à la nature du secours accordé :

Chefs de ménage indigents admis aux secours temporaires 14.938

Chefs de ménage indigents admis aux secours annuels 24.665

On compte :

24.533	ménages sans enfants au-dessous de	14 ans.	
984	— chargés de	1	enfant.
3.216	— —	2	—
6.311	— —	3	—
3.245	— —	4	—
1.028	— —	5	—

250 ménages chargés de	....	6 enfants.
32 — —	....	7 —
3 — —	....	8 —
1 — —	....	9 —

Sur les chefs de ménage, on en trouve :

Mariés	15.890
Veufs ou veuves	14.715
Célibataires, adultes	5.011
Célibataires, orphelins	1.224
Femmes abandonnées	2.091
Filles mères	672

Les mêmes chefs de ménage sont classés, selon leur origine, comme il suit :

Nés à Paris	8.987
Nés hors Paris (dans le département de la Seine)	832
Nés hors Paris (dans les autres départements)	27.976
Nés en pays étranger	1.808

Les chefs de ménage, Parisiens d'origine, représentent donc, dans ces nombres, 22,69 0/0 de la population. Les chefs de ménage nés dans les autres parties du département de la Seine, n'y figurent que pour 2,10 0/0. Le surplus, soit 75,21 0/0, appartient, par la naissance, aux départements de la France et aux pays étrangers.

Considérés sous le rapport de l'âge, les chefs de ménage sont :

Au-dessous de 60 ans,	au nombre de	21.749
— de 61 à 64 ans,	—	2.908
— de 65 à 70	—	6.321
— de 71 à 74	—	4.540
— de 75 à 79	—	2.897
— de 80 à 89	—	1.154
— de 90 à 99	—	34
— de 100 et au-dessus	—	»

Si l'on classe les chefs de ménage indigents selon les professions qu'ils exercent ou qu'ils avaient exercées, on obtient la répartition suivante :

Hommes.		Femmes.	
Hommes de peine	4.594	Journalières	5.514
Cordonniers	1.244	Femmes de ménage	1.708
Menuisiers	674	Couturières en robes	1.658
Tailleurs	659	Lingères	886
Orphelins au-dessous de 16 ans	577	Concierges	678
Ebénistes	526	Savonneuses	671
Maçons	525	Orphelines au-dessous de 16 ans	645
Concierges	438	Sans profession déterminée	630
Serruriers	383	Repasseuses	502
Sans profession déterminée	368	Ouvrières en confections communes	433
Peintres-vitriers	360	Ravaudeuses	360
Cochers	355	Chiffonnières	267
Tourneurs	320	Marchandes de gâteaux, d'oranges sur la voie publique	238
Marchands ambulants	310	Piqueuses de bottines	211
Terrassiers	304	Aveugles	202
Chiffonniers	287	Anciennes domestiques	195
Commissionnaires	238	Buandières	187
Marchands des quatre-saisons	230	Giletières	186
Garçons maçons	237	Passementières	184
Aveugles	207	Confectionneuses avec machine à coudre	180
Mécaniciens	207	Cartonnières	175
Balayeurs	203	Dévideuses	170
Anciens employés d'administration ou de chemin de fer	194	Fleuristes	170
Anciens employés de commerce	179	Gardes d'enfants	168
Hommes d'équipe	175	Garde-malades	153
Tailleurs de pierre	174	Culottières	153
Charretiers	161	Autres professions	2.711
Coiffeurs	156		
Autres professions	6.083		
Total	20.368	Total	19 235

Tout ce qui concerne l'indigence, dans une ville telle que Paris, présente un intérêt particulier. Cet intérêt s'augmente encore du mouvement de cherté qui s'est produit sur les loyers, depuis la transformation de Paris. On va voir comment, au sein de la capitale, est logée cette population de pauvres gens que l'Assistance publique a mission de secourir.

Jusqu'en 1856, il y avait plus d'un dixième des ménages indigents habitant des logements de 50 francs et au-dessous ; près de la moitié occupaient des logements dont le loyer était de 51 à 100 francs. Mais, à partir de cette époque, il n'y a guère plus de logements de moins de 100 francs. Il se fait un déplacement qui reporte la majorité des loyers d'indigents vers le taux de 100 à 200 francs, ainsi qu'on va le voir :

Loyers de 100 francs et au-dessous	6.037
— de 101 à 200 francs	20.806
— de 201 à 300 francs	4.904
— de 301 à 400 francs	516
— de 401 à 450 francs	65
— de 451 à 500 francs	36
— de 501 à 600 francs	21
— de 601 et au-dessus	3
Logés à titre gratuit comme concierges	1.892
— gratuitement chez les Petites-Sœurs des pauvres, ou par des personnes charitables	5.323
Total	39.603

Ces logements, examinés au point de vue de leur étendue, se composaient ainsi :

25.352 avaient une seule pièce;
11.875 — deux pièces;
1.617 — trois;
195 — quatre;
8 — cinq;
556 indigents étaient logés en dortoir chez les Petites-Sœurs.

Total. . 39,603

Beaucoup de ces logements, déjà si restreints, lorsqu'ils n'avaient pas pour locataire, soit un indigent isolé, soit une famille composée de deux personnes couchant ensemble, étaient encombrés par les lits de la famille :

22.353 avaient un seul lit;
9.638 en avaient deux;
5.790 en comptaient trois;
1.170 en comptaient quatre;
96 en possédaient cinq;
556 indigents avaient un lit de dortoir chez les Petites-Sœurs des pauvres.

Par rapport à la possibilité du chauffage, les logements visités se divisaient ainsi :

27.032 avaient une cheminée;
10.256 étaient pourvus d'un poêle;
2.315 manquaient de tout moyen de chauffage.

Enfin, en ce qui concerne les ouvertures destinées à procurer la lumière directe et le renouvellement de l'air :

34.612 avaient une ou plusieurs fenêtres sur la rue ou sur une cour;
3.868 étaient éclairés par une tabatière;
1.123 prenaient jour sur un palier ou sur un corridor.

Ces détails, fournis par les dénombrements triennaux opérés par l'administration hospitalière, font connaître la véritable situation de l'indigence dans la ville de Paris. On remarquera que, parmi les 101,719 personnes secourues, on compte 46,226 enfants des deux sexes, ce qui réduit à 55,493 le nombre des indigents adultes. Le budget des ressources affectées aux secours publics, budget tout facultatif, puisque les lois n'ont point classé ce genre de charges au nombre des dépenses obligatoires des communes, ne s'élève qu'à 3,600,000 francs environ, même en y comprenant les dépenses du traitement des malades à domicile. La dotation de la bienfaisance publique dans la capitale est donc relativement peu élevée.

Sans doute, les états officiels ne comprennent pas tous les individus, sans exception, qui doivent à la charité tout ou partie de leurs moyens d'existence. Les œuvres ou associations de bienfaisance privée soulagent un grand nombre de pauvres; celles qui reçoivent des subventions de l'Etat, de la Ville ou du département de la Seine, ne dépensent pas moins de 4,000,000 francs pour venir en aide à un grand nombre d'adultes ou d'enfants, dont la plupart appartiennent à la ville de Paris. Ces sociétés particulières allouent des secours sous diverses formes; elles ont créé des institutions pour l'éducation des enfants pauvres, et elles s'occupent avec sollicitude des femmes en couches. Il est vrai que, en dehors des individus complétement entretenus dans les établissements privés, il est rare que les indigents secourus par les œuvres particulières ou par celles des paroisses ne viennent pas, en même temps, prendre leur petite part dans le budget de la bienfaisance officielle. C'est ce qui nous donne lieu de penser que, nonobstant cette action de la charité privée, le nombre des indigents secourus de

toute manière à Paris ne peut excéder, de beaucoup, celui que nous avons fait connaître plus haut.

Mais si la population pauvre est relativement peu nombreuse dans la capitale, en temps ordinaire, il n'en est pas de même de la population, qui vit au jour le jour, et que le chômage ou la cherté des subsistances peut mettre dans une position malaisée. La crise industrielle et alimentaire qui a sévi en 1846 et 1847 a fourni, à cet égard, des enseignements précieux qui ne doivent pas être perdus de vue, bien que la composition de la population parisienne se soit depuis très-sensiblement modifiée.

Nous voyons d'abord que, sous l'influence des circonstances du moment, le nombre des individus inscrits aux contrôles des indigents s'était élevé rapidement de 73,901 à 95,177. D'un autre côté, le nombre moyen des individus admis à participer au bénéfice des bons de pains distribués par les soins de l'administration municipale, avait atteint le chiffre de 299,387, ce qui composait une population temporairement nécessiteuse de 394,564 individus. On est donc fondé à conclure de ces faits que, dans les temps difficiles, les deux cinquièmes environ de la population parisienne peuvent, à raison de leur situation malaisée, être dans le cas de réclamer une aide momentanée. Cependant, on est heureux de constater que, même aux époques calamiteuses, comme celle de 1846-1847, près des deux tiers des individus composant la classe ouvrière adonnée aux travaux de l'industrie parisienne, peuvent se passer de l'avantage d'une réduction dans le prix du pain.

Ce résultat nous semble ressortir des états de distribution des bons de pain, dressés alors, avec distinction des professions auxquelles appartenaient les parties prenantes.

En effet, le nombre des participants, pour les catégories qui se rattachent aux industries de Paris, n'a été à cette époque que de 123,973, savoir :

Bottiers	12.391	123.973
Charpentiers	4.135	
Ebénistes	18.847	
Forgerons	5.011	
Imprimeurs	12.295	
Maçons	16.840	
Peintres	7.376	
Selliers	2.265	
Serruriers	10.490	
Tailleurs	13.498	
Tapissiers	3.479	
Ouvrières	17.346	

Les autres professions, ou celles que l'on n'a pu déterminer, avaient fourni un plus fort contigent, comme on va le voir :

Charbonniers	2.510	175.414
Cochers	4.228	
Commissionnaires	8.480	
Concierges	21.092	
Domestiques	5.319	
Employés	3.216	
Femmes de ménage	3.345	
Journaliers	40.676	
Chiffonniers	8.218	
Marchands à la halle	6.048	
Professions diverses et individus sans profession	72.282	
Nombre moyen des personnes non indigentes qui ont participé à la distribution des bons de pain		299.387

Ces chiffres n'auront rien de surprenant pour quiconque étudiera avec attention ce qui se rattache à la valeur locative des logements d'habitation dans la ville de Paris.

(A suivre.) A. HUSSON.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE (1).

(Quatrième article.)

Après avoir constaté, dans nos précédents articles, l'état actuel de la production et de la consommation de la houille en France, après avoir compté le nombre de nos concessions et calculé l'importance du déficit comblé par l'importation étrangère, nous devons rechercher quelles sont les mesures à prendre pour réduire ce déficit, en développant l'industrie houillère et ses moyens de production. Le rapport de M. Ducarre a traité avec certains détails ce point de la question.

Du moment qu'il est constaté que la France a besoin, chaque année, d'aller chercher à l'étranger à peu près le tiers de la houille nécessaire à sa consommation, il est évident que les pouvoirs publics ont le devoir d'aviser aux moyens d'augmenter la production indigène. Ce résultat peut être obtenu de deux manières : 1° par une meilleure utilisation des richesses houillères existantes ; 2° par la découverte de gisements nouveaux, s'il y en a. Nous allons examiner successivement ces deux ordres d'idées; mais auparavant il convient de rappeler dans quel esprit cette recherche doit être entreprise. La houille étant, comme on l'a souvent répété, le pain quotidien de l'industrie, il y a un intérêt de premier ordre à ce qu'elle soit produite abondamment et à bon marché. D'un autre côté, le prix du charbon doit être rémunérateur, sous peine de voir dépérir, au détriment de la consommation, cette grande industrie extractive dont la prospérité est intimement liée à celle de toutes les autres branches de l'activité nationale. Enfin, les gisements houillers étant loin d'être inépuisables, en France surtout, il importe d'éviter le gaspillage d'une richesse qui ne se reproduit plus. L'Etat doit donc s'inspirer à la fois de ces diverses considérations, tenir une juste balance entre l'intérêt des producteurs et celui des consommateurs et, tout en veillant avec soin à ce que les richesses concédées par lui soient exploitées au profit de tous, garder dans son intervention auprès des concessionnaires la mesure commandée par le respect dû à la liberté des transactions.

Ces principes étant posés, abordons l'examen des mesures propres à assurer la meilleure utilisation des richesses houillères existantes. Une première division s'offre à nous dès le début de cette étude : d'une part, nous trouvons les concessions inexploitées, à l'égard desquelles il faut faire ressortir l'importance des chômages, leurs causes et les moyens d'y remédier; d'autre part, nous avons à évaluer l'activité des concessions exploitées, à voir si elle est en rapport avec leur richesse probable, et à nous enquérir de tout ce qui peut favoriser son développement. Commençons par l'importante question des concessions inexploitées.

Nous avons déjà vu qu'en 1872, sur 612 concessions instituées en France, 277 étaient inexploitées, représentant 45 0/0 du nombre total des concessions instituées, et 43 0/0 de la surface totale concédée. Au premier abord, ces chiffres peuvent paraître effrayants. Mais, en les analysant de plus près, nous allons voir leur portée s'atténuer considérablement. Avant tout, il convient de remarquer que surface concédée ne signifie nullement surface exploitable. Lorsque l'existence d'un gîte houiller paraît suffisamment démontrée et qu'une concession est demandée à l'Etat, on cherche à définir son périmètre de manière à offrir à l'exploitation future un champ d'action raisonnable, et l'on y comprend non-seulement la superficie du terrain houiller déjà reconnu, mais les portions sous lesquelles on peut supposer qu'il se prolonge. De plus, en raison des dispositions particulières de la loi française, on ajoute toujours à ce périmètre des espaces reconnus stériles, mais dont la possession importe beaucoup au concessionnaire pour l'établissement des chemins d'accès et des ouvrages d'exploitation, puits, galeries ou magasins. Ainsi, d'une manière générale, la surface concédée est sensiblement supérieure à la superficie du terrain à combustible réellement exploitable, et l'on peut citer, en beaucoup de points de la France, des concessions dont la superficie est composée pour les trois quarts de terrains certainement stériles. D'ailleurs, en dépit des probabilités qui avaient déterminé le consentement de l'Etat à la concession, il peut fort bien arriver que le gîte, une fois attaqué en profondeur, se trouve stérile, ou de mauvaise qualité, ou dérangé par des accidents de diverses natures. Alors la concession peut devenir une non-valeur entre les mains de son propriétaire, et tel est, malheureusement, le cas de la plupart des 277 mines qui viennent d'être signalées comme inactives.

L'administration des mines en France a fait dresser, pour les besoins de l'enquête parlementaire, un catalogue des concessions inexploitées en 1872, avec l'indication des causes des chômages. Ce catalogue va nous servir à établir quelques résultats importants (1).

Les 277 concessions inexploitées se répartissent de la manière suivante:

---

(1) Voir l'*Économiste Français* des 22, 29 août et 5 septembre.

(1) Tous ces résultats se rapportent à la fin de l'année 1872. Quelques-unes des indications données peuvent être sujettes à des modifications par suite des faits survenus en 1873 et 1874.

NATURE DU COMBUSTIBLE.	Concessions inexploitées.	
	Nombre.	Superficie.
		Hectares
Houille	118	97.832
Anthracite	72	26.539
Lignite	87	44.591
Totaux	277	168.962

Mais pénétrons dans l'examen détaillé des causes des chômages.

Parmi les concessions inexploitées, il y en a dont il faut renoncer pour toujours à tirer parti ; ce sont celles qui sont actuellement reconnues stériles, ou épuisées, ou inexploitables, en raison soit de la mauvaise qualité des produits, soit de la trop grande irrégularité du gisement. Cette catégorie est malheureusement la plus nombreuse. Elle comprend :

44 mines de houille occupant 25,000 hectares.
20 — d'anthracite — 12,000 —
23 — de lignite — 12,000 —

soit, en tout, 87 concessions et 49,000 hectares, qu'il convient vraisemblablement de regarder comme à tout jamais improductifs. Ces 49,000 hectares forment déjà 29 0/0 de la surface totale inexploitée.

En second lieu viennent les concessions inexploitées par suite du manque de débouchés. Cette catégorie comprend :

14 mines de houille occupant 16,000 hectares.
24 — d'anthracite — 8,250 —
28 — de lignite — 8,200 —

soit, en tout, 66 mines et 32,450 hectares.

Dans ce nombre figurent 7 concessions de houille de l'Aveyron, 5 de la Basse-Loire, 2 de la Vendée, 2 concessions d'anthracite de la Mayenne, 17 de la Savoie, 3 du Drac, 10 concessions de lignite des Basses-Alpes, 3 de la Savoie, 13 du Gard, 2 des Landes.

Pour les concessions de l'Aveyron, il est possible que le perfectionnement des voies de communication leur assure un jour des débouchés plus faciles et qu'ainsi près de 3,000 hectares inexploités soient rendus productifs. Mais, pour les autres, l'insuffisance des débouchés tient à la nature même du combustible. Ainsi la houille de la Vendée et celle de la Basse-Loire, l'anthracite de la Mayenne, ne peuvent guère servir qu'à la cuisson du calcaire, et, si active que soit cette industrie depuis que l'usage de la chaux en agriculture est devenu général dans l'Ouest, les concessions actuellement exploitées suffisent amplement à son alimentation. Il en est de même pour l'anthracite de la Savoie et du Dauphiné.

Par suite, ajoutant aux 49,000 hectares de la première catégorie la surface des concessions inexploitées faute de débouchés, et défalquant seulement la part afférente à l'Aveyron, il reste à peu près 79,000 hectares, soit près de la moitié de la surface totale inexploitée, dont il paraît impossible d'attendre aucun développement sérieux.

Une troisième catégorie est celle des concessions demeurées jusqu'à présent improductives, par suite de l'insuccès des travaux exécutés.

Dans cette catégorie, on ne peut guère compter comme susceptibles de reprise que les huit concessions de houille du Nord, du Gard et de Brassac, qui pourraient, une fois mises en exploitation, produire annuellement un maximum de 2 à 3 millions de quintaux. En outre, l'assèchement des mines de lignite d'Aix pourrait augmenter le produit de ce bassin d'environ 600,000 quintaux. Tout le reste doit être considéré comme sacrifié.

Une catégorie importante au point de vue du développement de la production, est celle des concessions inexploitées faute de moyens de transports. Elle comprend 10 concessions de houille et 7 concessions de lignite.

Un certain nombre de mines (9 de houille, 5 de lignite et 4 d'anthracite) sont actuellement inexploitées, à la suite de mauvaises affaires des concessionnaires. L'accroissement de production qui pourra résulter de la mise en activité de ces mines ne sera jamais bien considérable; néanmoins, il importe que l'administration, à laquelle on ne saurait reprocher de n'avoir pas laissé aux concessionnaires toute la latitude nécessaire, les mette prochainement en demeure, ou de reprendre l'exploitation, ou de voir prononcer le retrait et l'adjudication à d'autres personnes.

Deux concessions de houille, notamment celle du Plessis, dans la Manche, 4,761 hectares, sont inexploitées par suite de la mort du concessionnaire et de difficultés survenues entre les héritiers. A l'égard de la mine du Plessis, encore très-imparfaitement connue, il y a lieu d'imposer aux concessionnaires ou à leurs représentants l'obligation d'exécuter des sondages. On signalait encore, à la fin de 1872, 7 mines de houille, 2 de lignite et 3 d'anthracite en chômage provisoire pour des causes fortuites, telles que la mort du maître mineur ou un accident survenu aux travaux. En raison du caractère momentané de ces chômages, il n'y a, de la part de l'administration, aucune mesure à prendre. Il n'en est pas de même pour la mine d'anthracite de Lay (466 h.) dans le bassin de Roanne, qui est inexploitée depuis 1866, par suite d'un accord entre l'amodiataire et les exploitants des concessions voisines. Un pareil motif est tout à fait inadmissible, et l'administration a le devoir de faire cesser cet abus. Une mise en demeure conviendrait également pour les mines, inexploitées sans motifs, de la Planquette et du Mégrin (Aveyron).

Enfin, il y a 8 concessions de houille qui sont inexploitées par suite de la concentration des travaux sur d'autres concessions appartenant aux mêmes propriétaires. Ainsi, par exemple, dans le bassin de Blanzy, les concessions de Ragny, des Badeaux, des Porrots et de la Theurée-Maillot, comprenant ensemble 3,584 h. sont actuellement improductives parce que la société qui les possède a concentré son exploitation sur les concessions de Blanzy.

Après avoir cherché à évaluer les ressources que pourraient offrir, dans l'avenir, les concessions actuellement inexploitées, il conviendrait de porter notre attention sur les divers bassins en exploitation, pour nous rendre un compte sommaire de l'activité imprimée à la production, et de rechercher, chemin faisant, tout ce qui peut en améliorer les conditions. C'est ce qu'a fait le rapport de l'honorable M. Ducarre.

Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer le chiffre que doit atteindre l'extraction, dans une concession donnée, pour que la mine puisse être regardée comme en pleine activité. D'abord, pour une même richesse houillère, l'activité d'une mine dépend du nombre des ouvriers qu'on peut y mettre et des capitaux que le concessionnaire peut consacrer à l'installation du matériel. Ces divers éléments restant les mêmes, l'extraction n'en demeure pas moins soumise aux fluctuations de la demande, qui sera minime en de certains moments, excessive dans d'autres. Mais les données les plus variables sont celles qui tiennent à la nature du gisement, c'est-à-dire le nombre, l'épaisseur, la profondeur et l'allure des couches exploitables. Ces éléments, variables avec chaque bassin, le sont aussi, dans un même bassin, d'une mine à une autre, et quelquefois d'un puits à un autre puits d'une même mine. L'inégalité qui en résulte est surtout sensible en France, où les conditions de gisement les plus dissemblables caractérisent les divers bassins houillers. Si donc il est impossible d'arriver à cet égard à des chiffres précis, si surtout il faut renoncer d'une manière absolue à asseoir sur de telles évaluations les bases d'une intervention de l'Etat dans la conduite des exploitations, il n'est pas sans intérêt de comparer entre eux les résultats fournis par différentes mines convenablement choisies. On peut ainsi, tout au moins, se faire une idée du développement que la production atteindrait avec des conditions favorables de capital et de main-d'œuvre. En même temps, il y a lieu, pour l'Etat, d'en tirer quelques enseignements utiles, susceptibles d'être mis à profit lors de l'institution de concessions nouvelles.

Sous les réserves qui viennent d'être exprimées, on peut essayer de dresser un tableau comparatif du rendement des divers bassins houillers français, en prenant pour terme de comparaison l'extraction en quintaux métriques par chaque hectare de concession exploitée. Les chiffres qui ont servi à dresser ce tableau sont relatifs à la production de 1872. On y a joint, lorsque cela était possible, les chiffres de 1873.

BASSINS HOUILLERS.	NOMBRE DE QUINTAUX EXTRAITS par hectare exploité.	
	1872	1873
	Quintaux.	Quintaux.
Bassin de Valenciennes	643	691
— du Pas-de-Calais	540	594
— de Saint-Etienne	1.730	1.930
— d'Alais	520	740
— de Commentry	2.600	»
— de Blanzy-Creusot	326	»
— de Graissessac	3[illegible]8	»
— d'Epinac	456	»
— d'Aubin	2.660	»
— d'anthracite de la Mayenne	130	148
— d'anthracite du Drac	523	»
— d'anthracite de la Savoie	77	»
— à lignites d'Aix	197	192
Ensemble de la France	429	47[illegible]

Ce qui frappe tout d'abord à l'inspection de ce tableau, c'est l'extrême inégalité des résultats obtenus. Tandis que le bassin d'anthracite de la Savoie ne donne que 77 quintaux par hectare exploité, le bassin houiller du Nord en donne de 6 à 700, et celui d'Aubin dépasse 2,600. En cherchant à se rendre compte de cette inégalité, on voit tout de suite que la cause principale est la différence dans la distribution naturelle des richesses houillères. En effet, les chiffres les plus élevés, 2,600 et 2,660 quintaux, sont obtenus par le bassin de Commentry et celui d'Aubin. Or, ces deux bassins sont caractérisés par la présence de couches de houille d'une épaisseur énorme, capable d'atteindre, en certains points, 25 ou 30 mètres. Ces couches sont inclinées, ce qui augmente encore la quantité à extraire par hectare de superficie, et enfin peuvent être attaquées partiellement à découvert, ce qui permet une exploitation beaucoup plus active.

Dans le Nord, où la houille exploitable est subdivisée en un plus grand nombre de couches minces dont la plus puissante n'a que 1 mètre, il n'est pas étonnant que le rendement soit inférieur à celui de Saint-Etienne et n'atteigne que 600 à 700 quintaux.

Quant au Pas-de-Calais, dont le rendement commence seulement à arriver à 600 quintaux, bien que ces conditions du gisement soient peu différentes de celles du Nord, cela s'explique, d'un côté, par la plus grande profondeur des puits, le charbon étant recouvert par une plus grande épaisseur de morts-terrains, d'un autre côté par ce fait que le Pas-de-Calais est un bassin de récente création, qui ne date que de 1852, et qui n'a pu encore, malgré de véritables merveilles d'activité, arriver au même développement que les bassins anciennement connus.

Après avoir comparé entre eux des bassins très-inégalement partagés sous le rapport de la concentration des richesses houillères, il convient de faire un travail analogue pour les diverses régions d'un même bassin; la part des inégalités naturelles sera ainsi beaucoup moindre, et nous pourrons mieux apprécier l'influence des autres conditions, telles que l'étendue des concessions et la puissance relative des exploitations. C'est ce que nous allons faire en nous servant des chiffres de l'enquête administrative sur l'exploitation en 1872. Les circonstances propres au bassin du Nord sont résumées dans le tableau suivant :

CONCESSIONS EXPLOITÉES.	ÉTENDUE en hectares.	RENDEMENT à l'hectare exploité.
	Hectares.	Quintaux.
Totalité du bassin	50.200	643
Compagnie d'Anzin :		
En totalité	26.597	765
Concession d'Anzin	11.851	1.005
— de Denain	1.343	800
— de Vieux-Condé	3.996	600
— de Fresnes	2.073	360
— d'Aniche	11.850	478
— de l'Escarpelle	4.721	460
— de Vicoigne	1.320	1.033

La véritable mesure de l'activité du bassin du Nord est le rendement de la concession d'Anzin, dont le périmètre considérable, riche en houilles grasses, fournit un peu plus de 1,000 quintaux à l'hectare. Mais, dans la moyenne du bassin, ce rendement est fortement amoindri, surtout par les chiffres relatifs à Aniche, à l'Escarpelle et à Fresnes. Il est remarquable que la compagnie qui fournit le rendement relatif le plus élevé, celle de Vicoigne, est aussi celle qui exploite le plus petit périmètre. Ce résultat mérite d'être rapproché de celui qu'on observe en Belgique, où le rendement de 1,750 quintaux à l'hectare est obtenu avec des concessions dont la moyenne est peu supérieure à 500 hectares, tandis que les concessions d'Anzin et d'Aniche en ont chacune près de 12,000. Sans doute il ne saurait être question de contester un moment les droits acquis par les compagnies sur les périmètres qui leur ont été concédés; mais il sera permis de faire observer qu'à ne considérer que l'activité de la production, et laissant de côté les raisons qui peuvent militer en faveur des compagnies puissantes, l'État eût peut-être été mieux inspiré si, dès l'origine, il avait plus étroitement limité les périmètres des concessions. La mise en valeur d'une étendue qui dépasse 10,000 hectares est chose extrêmement difficile, et il arrive souvent qu'après bien des années il reste encore dans un pareil périmètre des parties qui ne sont pas même explorées. En revanche, cet état de choses laisse à l'avenir une marge considérable et permet d'espérer un large accroissement de production au fur et à mesure du développement des travaux.

Passons maintenant au bassin du Pas-de-Calais et donnons les principaux chiffres qui le caractérisent.

CONCESSIONS EXPLOITÉES.	ÉTENDUE en hectares.	RENDEMENT à l'hectare.
	Hectares.	Quintaux.
Ensemble du bassin	50.255	540
Concession de Ferfay	928	1.665
— de Liévin	761	1.550
— de Lens	6.329	885
— de Courrières	5.317	635
— de Marles	2.990	659
— de Bruay	3.809	497
— de Nœux	7.969	464
— d'Auchy	1.363	155

La concession d'Auchy, située dans des conditions très-difficiles et exceptionnelles relativement au reste du bassin, étant mise à part, il ressort de ce tableau que, pour le Pas-de-Calais comme pour le Nord, les plus petites concessions sont les plus productives. Ainsi, Ferfay et Liévin, dont chacune a moins de 1,000 hectares, donnent un rendement triple de la moyenne du bassin et sensiblement supérieur au rendement le plus élevé du Nord. Nous avons vu précédemment que le rendement du Pas-de-Calais, de 1872 à 1873, s'était élevé de 540 à 594. Bien qu'il y ait eu ralentissement sensible dans le premier trimestre de 1874, il n'est pas douteux que ce rendement ne continue à s'accroître notablement par la suite. En effet, sous l'impulsion de la dernière crise, dix fosses nouvelles, dont trois composées de deux puits, ont été commencées dans le Pas-de-Calais. Si l'on songe que ce bassin renferme quarante puits en activité, en supposant pour les treize puits nouveaux un rendement égal aux précédents, l'extraction du bassin pourrait être, en peu de temps, augmentée d'un tiers, sans préjudice de l'accroissement normal dans les puits existants. Donc on peut dire que le Pas-de-Calais, plus encore que le Nord, promet, pour l'avenir, une augmentation sensible de la production française.

Dans le nord du Pas-de-Calais, où la plupart des concessions ont plusieurs milliers d'hectares, ce sont les sociétés réduites à un périmètre de 1,000 hectares environ qui donnent le rendement le plus élevé; et dans le bassin de la Loire, où, par suite de faits acquis antérieurement à la loi de 1810, la propriété minière se trouvait infiniment morcelée, le maximum de rendement (sauf le cas particulier de la Péronnière) appartient aux sociétés qui ont pu réunir plusieurs concessions, de manière à embrasser sous une même exploitation un périmètre d'un millier d'hectares. En sorte que les deux bassins, quoique bien différents l'un de l'autre quant à la concentration de la richesse houillère, peuvent servir à la vérification du même principe.

Ce qui paraît ressortir du travail statistique auquel s'est livré l'honorable rapporteur de la commission, c'est que les conditions les plus favorables à l'activité de la production, en dehors des circonstances naturelles du gisement, sont une étendue modérée des concessions, comprise aux environs de 100 hectares, et, dans l'exploitation, l'intervention de sociétés assez puissantes pour organiser le matériel nécessaire et pour créer tous les établissements propres à assurer le recrutement de la population ouvrière. Nous jetterons un coup d'œil sur ce dernier point dans notre prochain article.

L'ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

CONGRÈS DE BELFAST.

Tandis qu'à Lille se réunissait l'Association française pour l'avancement des sciences, laquelle en était à sa troisième session, la Société anglaise du même nom, *British Association for the advancement of sciences*, tenait à Belfast, en Irlande, sa réunion annuelle.

Elle s'est ouverte sous la présidence générale de M. Tyndall, l'illustre physicien, et, en ce qui concerne la section d'économie politique et de statistique, sous celle de lord O'Hagan, ancien chancelier d'Irlande; ce dernier a prononcé, à cette occasion, un discours que nous n'hésitons point à qualifier de remarquable et dans lequel nous croyons utile de relever les points suivants :

Lord O'Hagan a constaté tout d'abord la prospérité croissante de la ville que l'Association avait choisie, cette

année, pour le siége de ses travaux. Belfast, a-t-il dit, n'avait pas plus de 37,000 habitants en 1821; à cinquante ans de distance, elle en comptait 174,000! Elle n'avait qu'une manufacture à la première de ces dates; aujourd'hui, c'est par centaines que l'on dénombre ses établissements industriels. Au premier rang figurent des forges et des fonderies de fer, dont l'Europe entière est devenue tributaire, ainsi que les parties les plus reculées du globe, et des chantiers de constructions navales non moins renommés. Ceux-ci emploient des milliers d'ouvriers; ils lancent à la mer le plus grand nombre des steamers qui joignent les deux rives de l'Atlantique, ou qui traversent la Méditerranée, et le dernier effort de leur industrie est un navire, *the Britannic and Germanic*, ne jaugeant pas moins de 5,000 tonneaux et remarquable par l'application qui lui a été faite de tous les progrès les plus récents dans l'art des constructions nautiques.

Mais Belfast, a continué lord O'Hagan, n'est pas seulement un grand centre industriel: on y cultive aussi l'intelligence, et on est loin d'y avoir déserté, à cet égard, les traditions d'un homme illustre, l'archevêque anglican Whateley, qui a toujours fait preuve d'un esprit libéral et qui a rendu de si grands services à la science économique, dont personne plus que lui n'a contribué à répandre le goût de l'étude en Irlande. Il trouva d'ailleurs, à Belfast même, alors que cette cité était encore pauvre et peu populeuse, des gens capables de le comprendre et qui secondèrent sa pensée de tous leurs efforts. Ces citoyens fondèrent, il y a vingt-cinq ans environ, une *Société littéraire* qui a fait, on peut le dire, d'excellente besogne. Plus tard, ce fut le tour de sociétés scientifiques et d'une association qui s'intitula *Société d'enquête sociale pour l'économie politique, la statistique, la jurisprudence*, et qui, à certains égards, devança bientôt l'association nationale dite de la *science sociale*. Ultérieurement, ladite société s'est transformée; elle est devenue la *Société statistique de l'Irlande* dont chacun reconnaît l'importance et apprécie les services. Enfin, dans ces derniers temps, la ville de Belfast a institué des cours pour l'enseignement régulier et systématique de la science économique. Il y a déjà, en moyenne, de quarante à cinquante jeunes gens qui suivent ces cours; pour la plupart, ils appartiennent aux professions commerciales, mais quelques-uns toutefois suivent des carrières libérales. A Dublin, on a profité de cet exemple, et on a des raisons de croire qu'il sera imité aussi dans un assez grand nombre de villes.

Lord O'Hagan nous apprend en outre que la *Société statistique d'Irlande* a fait des sacrifices pécuniaires assez considérables pour développer les connaissances économiques parmi les maîtres d'école. Un certain nombre d'entre eux ont passé des examens, et treize ont obtenu des diplômes ou certificats de capacité. Aussi bien, cette tentative pourrait bien ne pas rester locale: un des comités de *the Social Science Association* s'est, en effet, adressé au Conseil privé, pour qu'il rende obligatoire l'enseignement de l'économie politique dans toutes les écoles relevant de son autorité. Les promoteurs de cette mesure sont très-fortement persuadés qu'une erreur des plus accréditées dans les masses et ailleurs,— celle d'un antagonisme naturel, nécessaire, fatal entre le capital et le travail,— aurait pu, sinon être tout à fait écartée, du moins fort mitigée dans ses tristes conséquences, — ici des grèves, là des *Lock out* ou congédiements en masse des ouvriers, — si les enseignements de la science économique étaient mieux compris et plus généralement répandus. Le Conseil privé ne leur a point donné satisfaction complète; toutefois, il a introduit, à titre d'essai, l'étude de l'économie politique dans un certain nombre d'écoles primaires. Comme nos voisins d'outre-Manche ont du bon sens, comme ils sont très-tenaces quand une fois ils ont entrepris quelque chose, il y a tout lieu de croire qu'avant de bien longues années, la question sera tranchée d'une façon définitive dans le sens que lord O'Hagan et tous les vrais économistes sont unanimes à indiquer.

En terminant son discours, lord O'Hagan a nettement fait connaître son opinion sur ce qu'il a qualifié de désir passionné, mais en même temps très-légitime de la part du peuple irlandais, à savoir, l'accession à la propriété personnelle du sol. Citons ses propres paroles: « C'est là » une réforme dont le Parlement devrait s'occuper » promptement, et que d'ailleurs il a entamée, lors de sa » dernière session, en approuvant en principe les bills introduits par lord Cairns. C'est chose essentielle pour l'Irlande que la loi satisfasse et régularise en même temps » la passion que ses fils manifestent pour la propriété terrienne. Aujourd'hui cette passion s'identifie trop souvent » avec des actes criminels (*agrarian crimes*). Il appartient » à une législation équitable de la dépouiller de ce triste » caractère, de restituer aux Irlandais le droit d'obtenir, » par de laborieux efforts, cette situation indépendante, ce » contentement de soi-même et des autres que, de l'aveu » universel, la situation de propriétaire confère à ceux qui » en jouissent. Ce sera encore, pour l'Angleterre, le moyen » le plus sûr d'en faire des sujets affectionnés et loyaux. »

Cette *Adress*, comme disent nos voisins d'outre-Manche, a été, selon le docteur Farr et sir George Campbell, une des mieux faites (*ablest*) et des plus intéressantes qu'ils eussent encore entendues. Elle a été couverte d'applaudissements, puis la lecture des communications et des mémoires qui étaient destinés à la section a commencé.

Le docteur Grimshaw a lu un mémoire sur la législation sanitaire, son état actuel et ses perspectives. Selon lui, il y aurait lieu de codifier cette législation et d'en rendre toutes les dispositions strictement obligatoires; de charger partout les mêmes autorités du soin de la faire exécuter; de placer, enfin, ces autorités sous le contrôle de l'autorité centrale. Ce n'est pas la première fois que nous avons eu ici même l'occasion de constater chez les Anglais cette tendance vers une certaine centralisation; mais ceux mêmes qui la souhaitent le plus ne sont pas enclins à faire bon marché des priviléges locaux. Le docteur Grimshaw les réserve d'une façon expresse. Mais, médecin lui-même (nous le croyons du moins), il entendait conférer au corps médical la haute main en l'espèce. Or, sir George Campbell n'a pas été du tout de cet avis. La pensée du docteur Grimshaw en elle-même lui semblait bonne, voire même pratique. Mais, sur un point, il était obligé d'émettre une opinion tout opposée à la sienne. Il ne croyait pas, en d'autres termes, que les Anglais fussent préparés à subir le joug d'une armée de *docteurs sanitaires*. La science de la salubrité publique n'était pas encore arrivée à un degré d'avancement qui justifiât une prétention de cette nature. A vrai dire, elle restait toujours à l'état embryonnaire, et c'est à peine si elle balbutiait quelques explications, plus ou moins plausibles, sur la cause des épidémies, leur génération et leur propagation.

M. Hamilton a donné lecture, au nom de M. Léone Lévi, d'un travail sur les grèves et les *Lock out*. En voici le résumé:

En 1859, une commission nommée par l'Association de la science sociale, et, sept ans plus tard, une commission d'institution royale se sont occupées de cette matière; leurs rapports, en y joignant le contingent des publications particulières ou des articles de journaux, permettent d'en parler en connaissance de cause. Toutefois, il semblerait que son fondement économique, si l'on peut ainsi dire, n'est pas encore assez bien apprécié de ceux que la chose intéresse le plus. C'est ainsi que, de part et d'autre, on se méprend sur les rapports vrais du capital et du travail. A les envisager d'une façon générale, les *Trade Unions* se proposent deux buts. En leur qualité de sociétés de secours mutuels (*friendly societies*), elles secourent ceux de leurs membres que la maladie ou toute autre cause met accidentellement hors de travail, ou leur servent des pensions de retraite, quand l'âge leur a rendu le travail impossible. En tant qu'associations destinées à la protection du travail, les *Trade Unions* s'efforcent d'influer sur le taux des salaires et le nombre des heures de travail. Pour atteindre le premier de ces buts, elles tentent de raréfier l'offre du travail, et les moyens dont elles usent à cet effet sont d'habitude les suivants: limitation du nombre des apprentis; exclusion du marché du travail des hommes qui ne leur sont pas affiliés; défense aux enfants de ces affiliés de remplacer leurs pères, quand, pour une cause ou pour une autre, ceux-ci ont refusé le concours de leurs bras. De leur côté, les patrons s'ingénient à trouver des moyens de résistance: ils repoussent les nouvelles demandes de leurs ouvriers, et ils viennent, à leur tour, de se constituer en association pour la défense de leurs propres intérêts. Telle a été l'origine de la société qui vient de se former à Manchester sous le titre de Fédération nationale des patrons (*the national Federation of associated Employers of Labour*).

La commission dont M. Léone Lévi parlait tout à l'heure a tenu à cœur de se mettre en contact personnel avec des patrons et des ouvriers appartenant, les uns à la *Fédération nationale*, les autres à des *Trade Unions*. Elle leur a posé cette série de questions: 1° Quelle cause semblait décider du minimum des salaires? 2° Ce minimum pouvait-il, dans un métier quelconque, être rendu invariable, et par quels moyens? 3° Y avait-il des combinaisons artificielles capables d'affecter le taux des salaires, soit dans un sens, soit dans un autre, et ces combinaisons pouvaient-elles présenter, au point de vue économique, un caractère bienfaisant? Tous ces points ont été discutés de part et d'autre avec beau-

coup de loyauté et de bonne volonté : ce sont les expressions mêmes de M. Léone Lévi. Il a été heureux de constater chez les ouvriers, comme chez les patrons, le désir sincère d'en venir à une entente amiable. Mais la discussion, ajoute-t-il, n'a pas fourni de réponses péremptoires aux questions précisément posées.

M. W.-H. Dodd a traité ce même sujet avec l'espoir d'offrir aux parties intéressées une solution également acceptable pour toutes les deux. On ne nous fait pas connaître cette solution en elle-même ; mais on nous livre les dernières lignes du travail de M. Dodd, et elles sont loin de manquer d'intérêt. En 1851, les salaires des fileurs de Belfast étaient d'environ 5 shillings 6 deniers par semaine ; en 1872, par suite d'augmentations successives, ces mêmes salaires avaient atteint le taux hebdomadaire de 9 shillings. Les patrons avaient voulu le réduire à 8 shillings 6 deniers ; mais les ouvriers s'étaient alors mis en grève. En 1851, les dégrossisseurs gagnaient 18 shillings par semaine ; ils étaient arrivés au chiffre de 20 shillings, que les patrons voudraient abaisser à celui de 18. A la même date, les salaires des séranceurs n'étaient que de 18 shillings ; quand la grève a éclaté, ces mêmes salaires étaient de 26 shillings, les patrons prétendant les réduire à 24.

Dans les établissements de tissage, la rémunération des ouvriers variait selon le genre de travail et l'habileté professionnelle de chacun. Ainsi, certaines femmes réussissaient, en travaillant à façon, à se procurer des gains hebdomadaires variant de 20 à 22 shillings. Dans ces conditions, une pièce un peu soignée vaut à l'ouvrière jusqu'à 3 shilling s 1 denier. Les patrons estiment que 2 shillings 9 deniers constitueraient un salaire suffisant, et de fait, un assez grand nombre de femmes, après l'avoir d'abord trouvé trop faible, ont fini par l'accepter. Il y a environ sept semaines que le conflit s'est déclaré, et M. Dodd fait remarquer que cette circonstance n'a point jusqu'ici influé sur le prix de la matière première, lin ou coton.

Cette communication n'a pas laissé que de donner lieu à un débat assez vif. Un ouvrier, M. Brownlie, s'est plaint de ce que les patrons de Belfast qui ont congédié leurs ouvriers avaient excipé d'un motif fallacieux, c'est-à-dire une stagnation générale des affaires, alors qu'au contraire, les prix de vente tendaient à se relever. Un patron, M. Ewart a soutenu énergiquement que cette stagnation seule avait été la cause des réductions de salaires que lui-même et ses confrères avaient voulu réaliser, réductions au surplus bien modérées, puisque leur *quantum* ne dépassait pas 6 0/0 des taux actuels. Il a présenté la société qu'avaient formée les patrons comme une mesure purement défensive. A la distance où nous sommes de Belfast, il nous serait bien difficile, nous érigeant en juge, de donner droit, soit à M. Brownlie, soit à M. Ewart, d'autant qu'ils peuvent bien ne se tromper ni l'un ni l'autre. En tous cas, ils se tenaient tous les deux sur le terrain de la science, l'un prétendant que l'excès de l'offre sur la demande justifiait une diminution des salaires, l'autre contestant qu'il en fût ainsi. Avec M. Hart, la question s'est placée sur le terrain du socialisme. Il réclame des mesures législatives qui garantiraient, d'une part, aux patrons des bénéfices suffisants et, de l'autre, à leurs ouvriers des salaires en rapport avec ces mêmes bénéfices. En bon protectionniste, M. Hart, n'a point omis d'accuser les libre-échangistes de favoriser le travail *étranger* au détriment du travail *national*.

La déconfiture récente de deux grandes agences d'assurances sur la vie a fourni à M. Sprague l'occasion d'un travail où il recherche à la fois les causes ordinaires des accidents de cette sorte et les moyens de les prévenir. Au nombre de ces causes, M. Sprague range en première ligne l'insuffisance des primes prélevées par les Compagnies, leur administration négligente et leurs dépenses excessives de ce chef. Il approuve l'*Act* parlementaire qui les a récemment astreintes à la publicité de leurs comptes ; seulement, il trouve que cette mesure reste incomplète en ce sens qu'elle n'impose point aux compagnies l'obligation formelle de publier à part l'état des polices qu'elles font figurer à leur actif. M. Sprague désirerait encore que le *Board of Trade* fût chargé de se livrer à une enquête secrète sur la situation de chaque compagnie d'assurances sur la vie qui paraîtrait suspecte à un citoyen quelconque. Si l'insolvabilité de la compagnie ressortait de cette enquête, la question devrait être portée devant la Chambre des communes. M. Samuel Brown, notaire, n'a nullement contesté qu'il s'agît ici d'un sujet des plus intéressants pour la masse du public, puisque le total des assurances faites au nom des femmes et des enfants ne représentait pas un capital inférieur à 400 millions de livres sterling, et que les primes perçues par les compagnies atteignaient le chiffre annuel de 12 à 13 millions de livres sterling. Mais M. Brown ne pouvait tomber d'accord avec M. Sprague sur le mérite du remède indiqué par celui-ci, à savoir, l'intervention gouvernementale. Il était convaincu que cette intervention serait non-seulement inefficace, mais à certains égards dangereuse. Pour lui, la publicité régulière de l'actif et du passif des compagnies d'assurances sur la vie constituait pour le public une garantie suffisante, et la cause des sinistres financiers dont on se préoccupait se trouvait avant tout dans la concurrence que se faisaient les diverses compagnies, et qui les poussait trop souvent à n'exiger que des primes insuffisantes, eu égard à leurs propres charges.

Le révérend M. Caine, recteur de la paroisse de Denton, à Manchester, s'est occupé des ravages de l'intempérance au sein des classes ouvrières. En 1872, a-t-il dit, elles ont consommé 26,872,183 gallons de liqueurs fortes, soit 2,708,539 gallons de plus que l'année précédente (1). En 1873, cette consommation s'est accrue encore puisqu'elle est arrivée au chiffre de 28,908,500 gallons. Encore ces nombres ne représentent-ils que les spiritueux de fabrication indigène, et l'an dernier, il a été importé dans le Royaume-Uni 10,223,709 gallons de boissons fortes d'origine exotique. M. Caine a relevé ensuite, pour la période quinquennale de 1869 à 1873, le nombre des cas d'ivresse que les tribunaux avaient punis de l'emprisonnement : 1869 : 2,004, dont 1,325 se rapportant à des hommes et 679 à des femmes ; 1870 : 2,392, dont 1,588 hommes et 804 femmes ; 1871 : 2,232, dont 1,603 hommes et 729 femmes ; 1872 : 2,744, dont 1,900 hommes et 844 femmes ; 1873 : 3,209, dont 2,096 hommes et 1,113 femmes. Cette statistique, tout affligeante qu'elle soit, ne rendait, d'ailleurs, la vérité, selon l'honorable ecclésiastique, que d'une façon fort incomplète, et l'on pouvait affirmer d'une manière générale que l'ivrognerie envahissait de plus en plus les classes ouvrières de la Grande-Bretagne. Pour les femmes seulement, chose bien triste à dire, il y avait eu, depuis cinq années, une augmentation de 60 0/0 dans le nombre de celles qui s'abandonnaient d'une façon avérée à ce penchant terrible.

Mistress Lucas, sœur de M. John Bright, n'a nullement contesté les faits en question ; elle a ajouté que les classes supérieures et les classes moyennes ne savaient pas mieux que le peuple se garantir de ce mal. « Le devoir le plus » impérieux pour les mères, s'est-elle écriée, c'est de faire » tout ce qui dépend d'elles pour en préserver leurs enfants, » leurs filles surtout. Car si la vue d'un homme ivre est » pénible, celle d'une femme dans cet état est tout à » fait lamentable ! »

Une autre dame, Miss Tod, a déclaré que, à son avis, « on ne s'était pas encore assez occupé, en Angleterre, des » moyens d'améliorer l'instruction des jeunes filles. » M. William Grey s'est très-nettement associé à cette opinion. Cela prouve qu'il n'appartient pas à une classe malheureusement trop nombreuse, en France du moins, celle des optimistes à outrance. M. Grey est membre, en effet, de l'Union pour l'éducation des femmes *The Women's Education Union* : il la représentait expressément au congrès de Belfast, et il ne lui a point été difficile de prouver à son auditoire que cette association n'était point demeurée inactive. Elle a d'abord fondé un journal : il la met en rapports avec toutes les personnes qui s'intéressent à cette grande question et qui peuvent lui apporter le concours soit de leur argent, soit de leurs lumières. Elle s'est occupée ensuite d'établir des écoles, sinon gratuites, du moins accessibles aux plus petites bourses. Il y en a, dès à présent, à Chelsea, à Croydon, à Norwich, à Huddersfield, à Manchester, à Plymouth, à Londres. A Belfast, M. W. Grey parlait des bienfaits et des projets de l'association en présence d'une des œuvres qui peuvent le mieux faire goûter les uns et les autres.

M. W. Grey élève l'éducation de la femme à la hauteur du plus grand problème social de ce temps. Nous ne pensons point qu'il se trompe. Quoi qu'il en soit, on ne saurait qu'applaudir aux belles paroles qui ont terminé son allocution et que nous aimons à citer ici d'une façon textuelle : « Ah ! que je voudrais faire comprendre à tous que le but » suprême de l'éducation est de discipliner la raison » humaine de façon à ce que d'elle-même elle se plie tou- » jours aux lois de l'équité ; de préparer l'imagination à ne » concevoir qu'un idéal pur, et le cœur à ne nourrir que de » généreux sentiments ! Que cette notion triomphe, et il » n'est personne qui ne comprendra que l'éducation est » nécessaire à la femme comme à l'homme, au riche

(1) Le gallon équivaut à peu près à quatre de nos litres.

» comme au pauvre, au prince comme au paysan. Chacun » se dira qu'hommes et femmes remplissent bien ou mal » la mission que la Providence leur a réciproquement » impartie, selon leur degré de moralité et d'instruction... » Quant à la femme, il semble que son père, son frère, son » mari, tout le monde veut la réduire à un état d'infério» rité. Eh bien! père, frère, mari se trouveraient mieux, » au contraire, de la relever à ses propres yeux et de lui » inculquer un sentiment de dignité supérieur. »

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

L'ÉTAT ÉCONOMIQUE DE LA HONGRIE. — LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

Réunion du 5 septembre 1874.

Présidence de M. JOSEPH GARNIER, *membre de l'Institut, un des vice-présidents.*

M. LE PRÉSIDENT rappelle à la Société la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. de Forcade la Roquette, ancien ministre.

Parmi les ouvrages offerts en hommage à la Société, il signale la 20e et dernière livraison du *Dictionnaire général de la politique* (2e édition), par M. Maurice Block (1), et un volume intitulé : *la Question sociale et la Société*, par M. Eug. Puerari (2).

M. FOUCHER DE CAREIL offre à la Société le volume qu'il vient de publier sous ce titre, *Leibniz et Pierre le Grand*, et qu'il présente comme une sorte d'introduction à un autre ouvrage, plus considérable, sur *Leibniz économiste*. Parmi les lettres échangées entre le philosophe de Hanovre et le czar, plusieurs ont trait à des questions économiques et montrent déjà que si Leibniz n'a point deviné et connu dans son ensemble la science économique, telle que nous la connaissons, il en avait du moins entrevu les principaux points, et peut être considéré comme un des précurseurs de l'économie politique.

M. LE PRÉSIDENT prie M. Horn, député au Parlement hongrois et l'un des plus anciens membres de la Société, présent à la réunion, de vouloir bien donner quelques indications sur la situation de la Hongrie et sur l'état d'avancement de l'économie politique dans ce pays.

M. HORN, se rendant à cette invitation, reconnaît d'abord qu'en France on n'a pas bonne opinion de la Hongrie, au moins au point de vue économique et financier, et que les critiques qu'on adresse à ce pays sont, jusqu'à un certain point, fondées. La Hongrie n'est guère née à la vie politique que depuis sept ans, et déjà elle a fait des dettes comme une vieille monarchie. On comptait qu'étant richement douée par la nature, elle se relèverait vite une fois indépendante : il n'en a pas été ainsi. Les impôts rentrent mal; il faut dire que la Hongrie a à supporter, outre ses propres dettes, celles qui ont été contractées non-seulement sans elle, mais contre elle par l'Autriche. En 1867, elle a dû consentir à payer, pour la dette autrichienne, 37 millions de florins, auxquels s'ajoutent, pour son compte, 16 millions de florins. C'est une lourde charge. D'autre part, la Hongrie s'est peu développée au point de vue économique. Elle a eu le malheur de débuter dans la vie autonome avec deux années très-fertiles pour elle, mauvaises au contraire pour le reste de l'Europe; ce qui lui a permis d'exporter pour 200 millions de florins de blé. Elle s'est persuadée dès lors qu'elle n'aurait qu'à laisser faire la nature; mais la nature s'est montrée beaucoup moins favorable dans les années suivantes; les revenus publics ont diminué, le déficit s'est creusé; les affaires ont langui. La Hongrie est un pays presque exclusivement agricole: tout dépend pour elle du froid et du chaud, du soleil et de la pluie. C'est un peu sa faute : on a, dans ce pays, le tort grave de méconnaître la valeur du travail. L'émancipation des paysans ne date que de 1848. La classe bourgeoise, seul élément générateur de l'industrie, n'existait pas alors, et n'a pu se constituer, parce que la noblesse est toujours, en fait sinon en droit, la classe dominante. Or la noblesse fait peu de cas du travail; elle veut bien spéculer et s'enrichir, mais non s'instruire et travailler. Dans ces conditions, tout essor économique est entravé. Il faut tenir compte aussi de la diversité et de la rivalité des races dont se compose la population au delà de la Leitha. Une grande partie de cette population est peu apte au travail, et son accroissement est nul. Il faudrait donc en Hongrie une grande immigration de bras et de capitaux; mais les Magyars, qui sont déjà en minorité, s'y opposent de peur d'être tout à fait débordés par les Slaves, les Valaques, les Allemands. La Hongrie, d'ailleurs, est loin de jouir d'une autonomie complète, et qui lui permette de réaliser des réformes sérieuses. Certaines contributions et certains monopoles lui sont imposés par l'Autriche, dont elle n'est séparée par aucune barrière douanière. Elle n'a pas de banque et ne peut battre monnaie à cause du cours forcé donné aux billets de la Banque d'Autriche. On voit qu'elle ne peut faire ce qu'elle veut; et puis, encore une fois, l'élément actif et libéral, le *tiers état* manque dans la nation. Néanmoins, quelques progrès ont été accomplis. Un ministre des finances intègre s'est efforcé de réformer les impôts, de relever le crédit public. Une commission du Reichstag élabore en ce moment un code de commerce et un code des mines, qui seront des plus libéraux. En somme, il y a de la bonne volonté, un désir sincère du progrès, mais ce désir est entravé par la situation de la Hongrie, que l'empire d'Autriche traite à peu près comme une colonie. Les idées, ou du moins les tendances économiques y sont assez avancées. La Hongrie, en sa qualité de pays agricole, a peu de goût pour le système protectionniste; elle se trouve naturellement portée d'ailleurs à réagir contre le monopole de la Banque autrichienne.

M. Horn ajoute, pour répondre à une question de M. A. Courtois, que le système d'impôts est un obstacle à ce que la Hongrie devienne une nation industrielle. Ainsi, après 1867, l'industrie des sucres avait commencé à se développer; elle a été arrêtée court par les droits qui frappent le sucre. Ces droits sont pour la Hongrie les mêmes que pour l'Autriche; seulement le rendement de la betterave est beaucoup plus élevé en Autriche, et la fabrique hongroise n'a pu supporter la charge ni soutenir la concurrence. C'est toujours l'effet du régime colonial.

Enfin, M. Valserre ayant demandé où en est, en Hongrie, la division de la propriété foncière, M. Horn répond que l'on compte environ 3 millions et demi de parcelles, mais qu'il n'y a que de très-grandes et de très-petites terres, c'est-à-dire que la propriété moyenne manque dans les campagnes aussi bien que la classe moyenne dans les villes.

M. CH. LIMOUSIN, rédacteur du *National* et du *Journal des Débats*, invité à la réunion, rend un compte sommaire des travaux, excursions et discussions du Congrès de Lille, et résume une communication faite par lui à ce Congrès sur les sociétés coopératives ou associations ouvrières (1). C'est, selon lui, à la division, à la spécialisation excessive du travail et à la création des grandes usines qu'on doit attribuer la scission qui s'est opérée entre les patrons et les ouvriers, entre le capital et le travail, et par suite, les grèves qui se reproduisent périodiquement partout, les luttes et les vicissitudes des *Trade Unions* en Angleterre, en un mot, la guerre des classes. La création des sociétés coopératives apparaît à M. Limousin comme le seul moyen de concilier les intérêts en lutte et de rétablir la paix. Il retrace l'histoire et indique les caractères de ces diverses sociétés en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Belgique et en France. Les associations ouvrières françaises fondées en 1848 ont, dit-il, peu profité des libéralités de l'Assemblée constituante, et la plupart d'entre elles ont été tuées par le coup d'État de décembre. Un nouveau mouvement eut lieu en 1862, mais sans résultat. Ce mouvement s'est renouvelé en 1865, et n'a pas été beaucoup plus heureux, bien que des caisses aient été fondées alors en faveur du crédit ouvrier : une entre autres par Napoléon III. Cet insuccès vient, selon M. Limousin, de ce qu'on a cru qu'il suffisait, pour former une société de production, de réunir un certain nombre d'ouvriers, lorsqu'il fallait aussi des gens d'affaires, un personnel obéissant, et, de plus, des capitaux. On prenait, pour diriger l'entreprise, ceux qui parlaient le mieux, — ou le moins mal, — mais qui ne savaient point agir.

Cependant quelques-unes de ces sociétés ont prospéré : par exemple celle des lunettiers et celle des tailleurs; mais celles-là ont renoncé aux anciens préjugés : à l'égalité des salaires, à la gratuité du crédit et à l'exclusion des capitalistes ; elles ont introduit dans leur sein des hommes intelligents et spéciaux. L'association des maçons a croulé, parce que les associés s'étaient réservé le droit de s'en aller avec leurs mises. Un beau jour les *malins* sont partis et ceux qui restaient n'ont plus eu qu'à demander la dissolution de la société ; ce qui n'aurait pas eu lieu si le capital n'eût pas été remboursable ; car l'association était riche et prospère. M. Limousin critique comme insuffisante la loi de 1867. Ce qu'il eût fallu établir, c'est la liberté

(1) 2 forts vol. grand in-8°, imprimés sur 2 colonnes. O. Lorenz, éditeur.

(2) 1 vol. grand in-18. Guillaumin et Cie, éditeurs.

(1) Voir l'*Economiste Français* du 5 septembre.

pour toutes les formes d'association. Parmi les formes admises, les coopérateurs ont choisi la société à capital variable, réductible au dixième sans publications; mais leur crédit s'est trouvé réduit d'autant, ce qui a été pour ces sociétés un vice originel et une cause de mort. C'est, d'autre part, l'illusion de la capacité commerciale des coopérateurs qui a tué dernièrement la société de boulangerie fondée par M. Barberet. Cette société a voulu vendre le pain au prix de revient, et ne le vendre qu'à ses membres, sans tenir compte des conséquences de la liberté de la boulangerie. Il n'y avait point de comptabilité; le gaspillage était considérable; bref, la société a perdu 14,000 francs. M. Limousin reconnaît, en terminant, que les erreurs communistes ont fait le plus grand tort aux sociétés coopératives, mais il ajoute que les ouvriers sont revenus aujourd'hui à une notion plus juste des lois économiques.

M. Alph. Courtois pense que la conclusion à tirer de la communication de M. Limousin, c'est que le mot de *coopération*, qui n'a rien de scientifique, n'a servi qu'à déguiser le néant de conceptions prétendues nouvelles, et à préparer d'amères déceptions aux ignorants séduits par ce néologisme. On sait maintenant que la coopération n'a jamais été et ne peut être un principe. L'association est un procédé économique à l'usage de tous, riches et pauvres, patrons et ouvriers, mais qu'il faut savoir appliquer et qui, comme tous les autres procédés économiques, est soumis aux lois de l'offre et de la demande, de la concurrence, etc. Les ouvriers se sont imaginé, ou plutôt on leur a persuadé qu'il y avait une sorte d'association faite tout exprès pour eux, et qui pouvait échapper à ces lois. Ils se sont laissé tromper et beaucoup ont payé cher leur erreur. Il est temps de faire son *mea culpa*, et de ne plus créer, à l'usage des ignorants, des mots qui, ne correspondant à rien de réel, peuvent, au gré de ceux qui, les emploient, désigner le faux et le vrai, le raisonnable et le chimérique.

M. Joseph Garnier prend acte des déclarations de M. Limousin et des faits exposés par lui. Il y a longtemps, dit-il, que l'horoscope des associations ouvrières avait été tiré par la Société d'économie politique. L'expérience est venue confirmer ce que la théorie faisait prévoir, ou si l'expérience est encore incomplète, c'est que, comme l'a dit M. Limousin, les associations ouvrières ont été violemment supprimées. Cette suppression a été un acte coupable; mais il n'a fait qu'avancer de quelques mois la ruine des entreprises. En tout cas, les appréciations judicieuses de M. Limousin ont, aux yeux de M. Garnier, d'autant plus de valeur qu'elles viennent d'un homme qui s'était fait sans doute illusion, dans le principe, sur l'avenir de la coopération.

M. Limousin proteste contre cette interprétation de ses paroles. Il croit toujours à l'excellence de la coopération. En Angleterre, il y a des sociétés de production et de consommation très-prospères. Il y en a même en France. Seulement ces sociétés doivent se soumettre aux lois économiques; elles ont pour but de faire participer le travailleur, le consommateur, l'emprunteur, aux bénéfices réservés auparavant au capitaliste et à l'intermédiaire, en l'élevant lui-même au rang de capitaliste, de fournisseur, de banquier. Il n'y a là, dit M. Limousin, rien de contraire aux lois économiques.

M. Joseph Garnier répond que les sociétés dont parle M. Limousin retombent alors dans la catégorie des sociétés ordinaires, et que le nom de coopération (imaginé par M. Horn) n'a plus alors de raison d'être

M. Limousin tient à montrer que les sociétés coopératives sont des sociétés *sui generis*, et il cite l'association des tailleurs, qui partage les bénéfices entre les capitalistes et les ouvriers associés, et y fait même participer les ouvriers *auxiliaires* qu'elle emploie, en faisant toutefois subir à ces derniers une retenue de 5 0/0, « à cause des risques qu'ils ne courent pas. »

M. Alph. Courtois croit que les coopérateurs, quoi qu'en dise M. Limousin, ont la prétention de se soustraire à certaines lois économiques, notamment à celle de la division du travail. Ils veulent supprimer les intermédiaires, et tout faire par eux-mêmes; ils veulent être à la fois ouvriers et patrons, administrateurs, marchands; c'est cette prétention que l'expérience a condamnée. Si maintenant la coopération n'a plus pour but de supprimer les intermédiaires, qu'est-ce que la coopération?

M. Arthur Mangin demande si l'association des tailleurs, dont M. Limousin a parlé, est bien celle qui a son siége au coin du boulevard de Sébastopol et de la rue Turbigo. — Oui, répond M. Limousin. — M. A. Mangin raconte alors qu'il lui arriva un jour de se présenter dans les magasins de cette société qui, dans ses prospectus, dictés par les plus purs sentiments de fraternité, annonçait ses produits à un bon marché défiant toute concurrence, précisément parce qu'elle s'était, disait-elle, affranchie des exactions du capital. Or, M. Mangin reconnut bientôt que ce bon marché était une fiction. D'autre part, il constata que l'entreprise était dirigée par un chef parlant à ses subordonnés sur un ton très-impératif. Enfin, comme il faisait observer à ce chef que ses prix étaient aussi élevés, sinon même plus élevés que dans les autres magasins de confection.— C'est, lui fut-il répondu, que nous tenons à bien payer nos ouvriers. — Ainsi, il y a là un chef qui commande, des commis qui obéissent, des ouvriers qu'on salarie. M. Mangin demande à son tour: Qu'est-ce donc que la coopération?

M. Horn, tout en se défendant d'avoir créé le mot, se fait l'apologiste de la chose. L'anecdote racontée par M. Mangin confirme les renseignements fournis par M. Limousin, et fait voir ce qui constitue la coopération. La coopération, selon M. Horn, n'est pas autre chose que la participation aux bénéfices; c'est là son essence, et c'est par là qu'elle supprime l'antagonisme du capital et du travail, en conservant cependant la division du travail, comme M. Mangin l'a encore constaté. C'est un concert où chacun fait sa partie. Quant au mot de coopération, M. Horn croit qu'il a l'avantage d'ôter, aux sociétés dont il s'agit, le caractère socialiste qui était inhérent aux anciennes associations ouvrières. C'est un terme de conciliation. Enfin, l'orateur est d'avis qu'au lieu de reprocher aux coopérateurs leur ignorance des lois économiques, il faut regretter au contraire qu'ils aient trop lu, qu'ils se soient trop occupés de théorie et pas assez de la pratique des choses.

M. Lavollée veut ramener la question à son point de départ. Il rappelle que les premiers apôtres de la coopération formaient une école distincte, qui prétendait régénérer la société en assurant au travail sa part de profit et en empêchant le capitaliste de « s'engraisser des sueurs du peuple ». Qu'ont dit alors les économistes? Ont-ils condamné l'association en elle-même? Nullement; ils ont même fourni de l'argent aux coopérateurs, et cela avec un entier désintéressement. Le gouvernement aussi est intervenu pour les encourager avec des capitaux assez considérables. Pourtant, les sociétés coopératives n'ont pas réussi. Elles étaient donc entachées d'un vice organique; on a accusé le caractère français. En Allemagne, disait-on, les sociétés coopératives prospèrent, mais ces sociétés ne sont autre chose que des banques. En fait, toutes les formes de l'association sont respectables, et le salaire lui-même en est une; c'est la plus simple et celle qui convient le mieux aux ouvriers. Parmi les sociétés dites coopératives, quelques-unes peuvent prospérer, mais elles ne réaliseront jamais les merveilles que certains théoriciens ont fait espérer.

M. Limousin accorde que le salaire serait un mode de coopération ou d'association s'il y avait égalité entre les contractants; mais il n'en est pas ainsi lorsque les contractants sont d'une part un puissant capitaliste, d'autre part un pauvre diable qui n'a que ses deux bras. Le problème ne comporte que deux solutions : les *Trade Unions*, c'est-à-dire la guerre, ou la coopération, qui seule peut donner la paix. M. Limousin invoque les exemples heureux de coopération, d'association aux bénéfices fournis par l'Angleterre. Il reconnaît, du reste, qu'en France le socialisme a nui à la coopération. Cependant il se déclare socialiste, mais non communiste, et il signale les tendances anticommunistes qui se manifestent maintenant dans le sein des sociétés coopératives.

M. Foucher de Careil craint qu'avec des intentions conciliantes on ne continue à entretenir la guerre en opposant, comme le fait M. Limousin, « le riche capitaliste » au « pauvre travailleur ». Ceux qui réclament pour le second la participation aux bénéfices oublient trop qu'il ne participe jamais aux risques de l'entreprise; et puis, la vraie cause de l'insuccès des sociétés coopératives, c'est l'ambition exorbitante de leurs promoteurs. On a fait grand éclat du succès des fameux « pionniers de Rochdale » et de leur société de consommation. Mais quoi! ils ont réformé l'épicerie à leur profit; voilà tout. Et l'on croit pour cela qu'ils vont réformer la société, qu'ils ont résolu le *problème social*! Qu'est-ce que le problème social?... Il y a une foule de problèmes particuliers que l'on peut résoudre par des procédés plus ou moins ingénieux, — par la coopération, soit. Mais l'erreur grave et dangereuse est de voir dans ces procédés des moyens de changer, de renouveler la société.

M. Joseph Garnier fait remarquer que l'on confond sous le nom de coopération trois genres d'entreprises très-distinctes: les institutions de crédit, telles que celle fondée

en Allemagne par M. Schulze Delitzsch, et qui n'est qu'une banque, les sociétés de consommation ; ou d'approvisionnement comme celle de Rochdale, et enfin les sociétés de production ou associations ouvrières. Du succès des deux premières on conclut à celui des troisièmes, qui sont d'une tout autre nature et qui rencontrent des obstacles souvent insurmontables ; on s'en tient aux apparences, on se prend aux mots, au lieu d'aller au fond des choses. Cette objection est importante et s'ajoute à toutes celles qu'on oppose d'ailleurs au système de la coopération proprement dite, ou des associations ouvrières.

La réunion se sépare à 11 heures. ARTHUR MANGIN.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU JAPON

D'APRÈS LES RÉCENTS RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS (1).

(Deuxième article.)

Nous avons, dans notre premier article, donné quelques détails sur plusieurs branches du commerce du Japon ; nous continuons cette étude par quelques productions importantes de ce pays.

1. *Le Thé.* — Ce sont les Chinois qui ont introduit le thé au Japon, et l'on croit que ce fut en l'an 752 de notre ère ; toutefois son usage ne se généralisa point avant l'année 1190. Les districts qui passent pour produire le meilleur, sont ceux de Uji, Daigo et Togana, dans la province de Yamashiro, puis celui de Suruga, dans la province d'Omi ; mais il est cultivé à peu près sur tous les points de l'empire. Les terrains affectant une couleur rougeâtre, légèrement pierreux, ouverts aux vents du sud et de l'est, mais abrités de ceux du nord et de l'ouest, ces terrains sont les plus favorables à la prospérité de l'arbuste. Il recherche une température chaude, quoique tempérée. Il fleurit vers la fin de l'automne, et ses fruits suivent de près ses fleurs. Les premiers toutefois n'arrivent point à maturité complète avant l'hiver. A ce moment leurs loges éclatent, et les graines qu'elles renferment tombent à terre ; on les recueille et on les enferme dans des sacs. C'est ce que les Japonais connaissent sous le nom d'*ochiko*, et ils regardent les graines ainsi recueillies comme offrant la meilleure semence.

Ces graines sont jetées en terre dans le courant du mois de décembre. Le terrain a été, au préalable, divisé en compartiments, chacun de 6 pieds carrés, et se subdivisant en trois portions dans chacune desquelles on creuse des trous mesurant un peu plus d'un pied en diamètre. On emploie alors les engrais solides ; au bout de deux jours on répand quelques semences dans ces trous et on les recouvre d'un pouce environ de terreau léger. Les pousses de l'arbuste surgissent dès le commencement de l'été de la première année. Dans la seconde, on prend grand soin de les garantir du froid, et on les soumet à une fumure liquide. Ce n'est que dans la troisième année que l'on revient à l'engrais solide. Si la plantation se présente dans de bonnes conditions, on procède dès lors à la récolte des feuilles. Le moment de cette opération n'est pas absolument fixe : il dépend de la température ; mais il est toujours bon d'attendre que l'été soit bien prononcé. Cette première cueillette est celle qui fournit le meilleur thé ; la seconde et la troisième, celle-ci surtout, ne livrent que des qualités inférieures.

Les feuilles sont transportées dans les maisons, où les attendent des chaudrons remplis d'eau bouillante jusqu'à la moitié environ de leur capacité. On place sur chacun de ces chaudrons une sorte de poêle de fer, que l'on couvre d'environ une demi-livre de feuilles ; on les agite et on les retourne rapidement avec les mains pour qu'elles se torréfient aussi également que possible ; puis on les retire de la plaque de fer avec une spatule ; on les étend sur des nattes et on les refroidit avec un éventail. Leur exposition à un feu doux pendant une nuit achève leur torréfaction. Alors on les passe au crible, afin de les débarrasser de leurs tiges, et on les soumet à un procédé de nettoyage sommaire ; enfin on les trie encore avec un soin spécial.

Après cet ensemble d'opérations, les thés sont encore soumis une dernière fois à l'action du feu et refroidis. Alors on les renferme dans des boîtes de bois de cèdre, ou bien on les empaquète dans de la paille ; ils se trouvent ainsi prêts à circuler dans les diverses parties du pays. On les place aussi dans des jarres hermétiquement closes. On ne les emmagasine d'ailleurs que dans des endroits secs et bien aérés, car l'humidité leur est tout à fait contraire. Survient-il de brusques changements de température, ce qui ne laisse pas que d'être fréquent en toute saison, on n'omet pas de les exposer de nouveau au feu, afin de leur conserver tout leur arome et toute leur saveur.

Une variété que les Japonais estiment beaucoup est celle qu'ils désignent sous le titre de *poudre de thé*. Elle provient de la même semence que les thés ordinaires ; mais on la cultive d'une façon différente, qui développe dans sa feuille plus de consistance et plus de saveur. La poudre de thé, dont il y a deux sortes, le *koicha* et l'*usucha*, se tire de très-vieux plants, choisis dans les terrains ou les plantations les plus favorisés. Ces plants sont très-libéralement arrosés de fumure, dix fois par an pour le *koicha*, et six seulement pour l'*usucha*. Vers la fin de mars ou le commencement d'avril, on les entoure d'une clôture et on les revêt, en outre, d'une sorte d'armature en bambou, afin de les préserver de la gelée. On n'enlève pas cette défense avant que l'été soit bien affermi. Les feuilles, après leur cueille, sont soumises, pendant une demi-minute environ, à l'action de la vapeur, puis étendues sur des nattes et refroidies. On les soumet ensuite au même traitement que les feuilles de thé ordinaire, avec cette seule différence qu'on les remue sur la poêle, ou plaque de fer, avec une canne et non avec les mains. Lorsqu'elles sont à moitié torréfiées, on les place sur des traverses, on les expose à un feu doux et on les passe à travers des tamis en bambou ; finalement, on les prend une à une et on les dépose sur des feuilles de papier. Les plus grandes précautions sont prises pour l'emmagasinement des thés de cette espèce. On les enferme dans des vases d'étain ou de métal blanc, que l'on place eux-mêmes dans des boîtes en bois garnies à l'intérieur de feuilles ordinaires.

C'est ainsi qu'on parvient à conserver longtemps à cette préparation tout son bouquet et toute sa saveur. Veut-on la convertir en breuvage : on en puise une certaine quantité dans le vase qui la renferme, et on pulvérise cette quantité au moyen d'un petit moulin à bras, que l'on fait mouvoir avec lenteur. La poudre est retirée du moulin à l'aide d'une plume et déposée dans une jarre bien close. On apporte alors de l'eau bouillante, et on la verse dans une théière qui a été garnie, au préalable, d'un quart d'once environ de poudre. On agite l'infusion avec un petit bâton de bambou fait *ad hoc*, d'une main rapide, jusqu'à ce qu'elle mousse. C'est alors pour les gourmets le vrai moment d'absorber le liquide.

Terminons ce qui regarde le sthés du Japon par le tableau du commerce extérieur auquel ils ont donné lieu en 1873.

L'exportation totale s'est élevée à 11,339,466 livres (anglaises), représentant une valeur de 3,339,941 dollars. L'année précédente, les quantités exportées avaient été un peu plus fortes, et leur valeur vénale moindre : 11,663,333 livres et 3,061,625 dollars. Voici quels étaient les prix dominants, dans les premiers mois de 1873 :

Qualités	communes	de 23 à 24	dollars le *picul* (1)
—	bonnes communes	de 25 à 27	—
—	moyennes	de 29 à 32	—
—	bonnes moyennes	de 33 à 37	—
—	belles	de 35 à 37	—
—	très-belles	de 38 à 40	—
—	premier choix	de 42 à 45	—

Les plus hauts prix atteints par les nouveaux thés (mai 1873) ont été de 50 à 60 et de 65 à 75 dollars par picul.

2. *Le Tabac.* — Une autorité locale rapporte à l'année 1605 l'introduction du tabac au Japon. Ses premières plantations parurent à Nagasaki ; depuis, sa culture s'est répandue dans le pays tout entier.

Les plants que l'on cultive appartiennent à plusieurs variétés. M. Russell Robertson ne spécifie pas lesquelles ; mais à en juger par la description qu'il fait des feuilles, tantôt longues et lancéolées, tantôt obtuses et légèrement découpées en cœur, ces plants doivent pour la plupart se rapporter les uns à la *nicotiane tabac*, que l'on appelle aussi tabac mâle ou commun, les autres à la *nicotiane rustique*. Le mode de culture varie selon les localités. Dans les provinces d'Osumi, de Satsuma, d'Hiuga, d'Iyo et de Kadzusa, les semailles ont lieu vers le milieu de l'automne, et, au printemps qui suit, on transplante l'arbuste. Dans la province d'Awa, où cette culture est fort développée, c'est au début du printemps qu'ont lieu les semailles. On choisit pour l'ensemencement des terrains bien exposés au soleil, auxquels on applique la préparation suivante. Du fumier d'étable, bien épuré, est répandu sur le sol, et au bout de vingt jours les plants commencent à surgir de terre ; on enlève alors l'engrais solide et on lui substitue une fumure

(1) Voir l'*Économiste Français* du 5 septembre 1874.

(1) Picul = 60 kil. 453.

liquide. Si les plants se trouvent trop pressés les uns contre les autres, on les éclaircit. Les plus beaux sont alors transportés sur un autre terrain, également préparé à l'avance et découpé en plates-bandes, que séparent des sillons larges chacun de 2 pieds. Un espace d'environ 8 pouces est ménagé d'un plant à un autre. Alors, on les arrose avec de l'engrais liquide et avec de la lie d'huile, à diverses reprises et de sept jours en sept jours. Enfin on recouvre les sillons de son, soit de froment, soit de maïs.

Le goût amer des feuilles les préserve dans une certaine mesure des ravages des insectes; ce qui n'empêche pas de prendre les plus grandes précautions pour les soustraire à cette cause de dommage. Lorsqu'on ne se propose pas de recueillir les graines, on ne néglige ni de couper les fleurs ni de nettoyer la tige de l'arbuste, sans quoi les feuilles perdraient de leur qualité et de leur arome. Quand les fleurs se sont revêtues d'une teinte brillante, on arrache un certain nombre de feuilles auprès de la racine ; mais le tabac ainsi obtenu, et qui s'appelle tabac de premières feuilles, reste inférieur à celui que livre la seconde cueillette, qui a lieu quinze jours après la première. En dernier lieu, tout ce qui reste de feuilles sur le plant est enlevé avec ce plant lui-même, que l'on coupe à ras de terre. Les tabacs de la qualité la plus inférieure proviennent de cette dernière source. Les feuilles une fois recueillies, on les dispose en couches régulières, en les recouvrant de paillassons, que l'on retire après une couple de jours. Puis on les lie deux à deux ou trois à trois, par leurs tiges, et on les suspend à une corde tendue dans une chambre remplie de fumée. Après y être restées quatorze ou quinze jours, elles sont successivement exposées au soleil pendant quarante-huit ou soixante-douze heures et à la rosée pendant deux nuits. Les feuilles sont alors lissées, disposées en tas, comprimées sous des planches et emmagasinées dans une chambre noire.

Le hachage des feuilles s'opère tantôt à la main, ce qui est le mode le plus usité, tantôt à l'aide d'une machine, dont la charpente est en bois dur, mais dont les parties essentielles sont en fer. Cette machine fut inventée, il y a une soixantaine d'années, par un habile artisan d'Yédo, qui en emprunta l'idée aux appareils dont on se sert à Kiyoto et Osaka pour couper le fil employé à la confection des broderies de soie. Elle a reçu de nombreux perfectionnements et rend les meilleurs services. On doit une seconde machine analogue à un autre ouvrier d'Yédo, et son invention remonte à une huitaine d'années environ. Elle est plus petite que l'ancienne, mais d'un usage tout à fait commode, et on l'emploie beaucoup. L'opération du hachage a lieu parfois suivant des procédés plus primitifs. Les feuilles alors sont entassées et pressées les unes contre les autres jusqu'à ce qu'elles forment, par leur adhérence, ce que dans les manufactures françaises on appelle une *carotte*. Ensuite on les découpe en très-petits copeaux à l'aide d'un rabot de menuisier. Mais cette méthode a le tort, même appliquée aux premières qualités, de ravir au tabac sa force et son arome.

Le Japon a exporté, en 1873, 8,071 piculs de tabacs, valant 60,840 dollars. C'est environ trois fois la quantité exportée l'année précédente : 2,821 piculs d'une valeur vénale de 22,568 dollars.

3. *Les Cires végétales et d'abeilles.*—Cet article n'a pas jusqu'ici figuré en grande quantité sur les états de la douane. Pour le port de Kanagawa, l'exportation qu'il représente n'a point dépassé en 1873 la quantité de 150 piculs évalués à 1,820 dollars quant aux cires végétales, et de 8 piculs 25 catties, évalués à 101 dollars, quant aux cires d'abeilles. En 1872, cette même exportation avait atteint en tout le chiffre de 418 piculs, d'une valeur de 6,270 dollars. Ces divers chiffres, d'ailleurs, ne s'appliquent point aux expéditions parties de Kobé et de Nagasaki, que l'on nous dit ne pas manquer d'importance.

Les arbres qui produisent de la cire végétale sont l'*Urushi*, ou arbre à laque, le *Yama-Urushi*, le *Hage-Urushi*, mieux connu sous le nom de *Rô-no-ki*, enfin le *Ko-ga-no-ki*. Quand on veut en extraire la cire qu'ils renferment, voici comment on procède. Vers la fin de l'automne, les arbres sont ébranchés, et leurs rameaux portés au logis, chargés de leurs fruits. On les brise ensuite dans un pilon et on les secoue dans un crible, afin de séparer les graines de leur enveloppe ; c'est celle-ci qui fournit la cire. Pour l'exprimer, on se sert de divers moyens, qui d'ailleurs diffèrent peu en somme, et dont le procédé en usage dans les provinces de Sandaï et d'Aidzu suffira pour donner une idée sommaire. Sur un chaudron en fer rempli d'eau bouillante, on dispose un treillage en bois, et on le recouvre de paille. Les enveloppes du fruit sont alors placées sur cette paille et chauffées à la vapeur ; puis on les empile dans des sacs de chanvre, et l'on replace ces sacs sur les chaudrons. Cette seconde préparation terminée, les sacs sont enfermés dans des auges de bois, dans lesquelles on force des coins ou des billots à grands coups de maillet; une ouverture, au fond de l'auge livre passage à la cire. On ajoute à celle-ci un peu d'huile, on la soumet à un nouveau chauffage, et elle se trouve désormais propre aux usages domestiques ou commerciaux.

La cire d'abeilles donne moins de peine à préparer. Dès que le miel a été retiré des rayons, on plonge ceux-ci dans de l'eau bouillante. Ils se dissolvent et leurs parties les plus légères remontent à la surface. A l'aide d'un appareil en fils de fer, on y ramène également la cire. Elle est alors recueillie et jetée dans l'eau froide, où elle durcit promptement. On lui fait subir une seconde fusion, après quoi elle est renfermée dans des moules, qui lui impriment la forme sous laquelle elle est vendue.

4. *Le Chanvre.* — On sait que le Japon produit des chanvres de la plus belle qualité, et toutefois, il n'a pas jusqu'ici réussi à leur procurer un écoulement au dehors. Les hauts prix auxquels ils sont cotés sur le marché anglais leur interdisent toute concurrence avec les chanvres de Manille, lesquels sont éminemment propres aux emplois les plus grossiers, à la fabrication notamment des cordes et des toiles à voiles. Mais les Japonais eux-mêmes font un grand usage des vêtements de chanvre, et il est permis de croire qu'avant longtemps, l'introduction de l'outillage européen viendra vivifier parmi eux cette sorte d'industrie.

A l'état sauvage, le chanvre se montre partout au Japon ; mais on donne à sa culture, comme à sa préparation, un soin spécial dans les parties septentrionales du pays, qui sont aussi le principal siége de sa fabrication. On en distingue trois variétés, l'*Akagin*, le *Shiragin*, le *Shirappa*, cette dernière se distinguant des deux autres par une feuille beaucoup plus blanche. La plante, au lieu d'être annuelle, comme notre espèce commune, serait, suivant M. R. Robertson, vivace, et se reproduirait sans le secours de la semence, au moyen de rejetons tirés de ses propres racines. L'époque la plus favorable pour planter ces rejetons est l'automne. On les espace de trois en trois pieds, ce qui n'empêche pas le terrain choisi de se couvrir complétement d'arbustes en fort peu de temps. On entoure généralement ces champs d'une clôture, et on a soin de les purger des mauvaises herbes et des plantes grimpantes. Les bons plants poussent très-droit, et n'ont qu'un petit nombre de feuilles espacées d'une façon régulière; les plants inférieurs offrent une tige tordue et une grande abondance de feuilles. Les uns et les autres atteignent une hauteur de six pieds, quelquefois plus, et ne sont utilisables qu'après une croissance de trois années.

5. *Le Riz.* — On cultive au Japon de nombreuses variétés de riz. M. Russell Robertson en dénomme une dizaine, les plus importantes, ajoute-t-il, et il décrit les procédés de culture et de récolte dont elles sont l'objet.

Avant de déposer en terre les germes reproducteurs, c'est-à-dire les grains de riz, on les plonge dans l'eau, renfermés dans les sacs qui les contiennent. Cette immersion dure dix, quinze, vingt jours, selon que l'on se propose une récolte hâtive, une récolte intermédiaire, une récolte tardive. L'immersion terminée, les sacs sont retirés, arrosés d'eau chaude et recouverts de paille dans le but de favoriser la germination. Quelquefois on vide les sacs et l'on fait sécher les grains au grand air pendant deux ou trois jours, en ayant soin de les remuer fréquemment. Les semailles ont lieu un peu avant l'achèvement complet de la germination et se placent généralement entre le milieu de février et la fin d'avril. Quant au terrain destiné à les recevoir, on prend grand soin qu'il soit fertile et d'une irrigation facile. Vers le milieu de l'automne, on le passe à la charrue et on l'engraisse avec du fumier d'étable. Au printemps, on le retourne à la bêche ou bien à la houe, et on y mêle du trèfle, ou des feuilles de bambou, avec de la fumure de poissons ou des huiles de rebut.

On purge le sol des herbes parasites et on l'aplanit; on dérive de toutes parts les rigoles d'irrigation, et quand leurs eaux ont déposé au fond les parties boueuses qu'elles tiennent en suspension, on sème à la volée, opération délicate et qui ne se confie qu'à des mains expérimentées.

Lorsqu'elle est accomplie, on fait rentrer l'eau dans les rigoles, en choisissant pour cela un beau jour, de façon à ce que les rayons du soleil puissent pénétrer le sol. Pendant une douzaine d'heures, il est laissé à sec, puis on l'arrose à nouveau. Quand les sauvageons commencent à bien surgir, on répand autour d'eux de la fumure de poisson, avec des huiles de rebut. De quarante-cinq à cinquante-cinq jours après les semailles, les sauvageons sont transplantés; on les réunit par groupes de deux, trois, quatre, cinq, suivant les localités, en laissant de groupe à groupe un espace d'environ deux pieds.

Quinze ou vingt mille pieds remplissent un espace de 300 *tsubos*, soit 1,800 pieds carrés, et pour ensemencer 30 *tsubos* environ, un litre et demi de grains sont suffisants, du moins pour certaines sortes, car il en est d'autres qui exigent une quantité de semence double. Cette observation s'applique surtout au riz que l'on cultive sur les collines ou les plateaux et qui s'appelle *okabo* dans le pays. La culture de cette variété présente aussi ce détail particulier que le mode d'ensemencement est à peu près le même que celui du froment ou du maïs. Elle donne des récoltes hâtives et des récoltes tardives.

La récolte se fait à la faucille; les tiges sont réunies en gerbes et on les met à sécher au soleil pendant cinq jours; puis on les engrange, et à l'aide d'une sorte de scie, on détache les épis. Ceux-ci se passent ensuite au crible et s'exposent de nouveau au soleil. Alors on les vanne, afin de séparer les grains supérieurs des autres, et on les jette sur des paillassons, où ils restent quelque temps. On les met au pilon, pour séparer les cosses des grains eux-mêmes; après quoi on procède à un second vannage, et on écoule les grains par un entonnoir et un plan incliné : les meilleurs et les plus épais suivent le chemin de ce plan; les autres tombent dans un réseau en fil de fer latéral. Enfin, le riz est mesuré et enfermé dans des sacs, dont la contenance varie de douze à vingt-deux gallons, et dont le poids sert de mesure, dans le pays, à la force physique de leurs porteurs.

Dans les bonnes années, les meilleurs terrains rendent 816 livres de riz par quart d'acre; les terrains ordinaires, 583 livres; les inférieurs, 467 livres seulement. Dans les mauvaises années, ces chiffres tombent respectivement à 467, 350 et 289 livres. Jusqu'à ces derniers temps, tout le riz que le Japon pouvait produire n'avait d'autres débouchés que le marché intérieur. Mais un édit impérial du 15 juillet 1873 a levé la défense de l'exporter qui pesait sur lui. Les états de la douane ne constatent, pour la fin de 1873, qu'une exportation de 171 piculs; mais ils ne tiennent pas compte probablement des quantitées exportées par les soins du gouvernement lui-même. La chambre de commerce de Yédo évalue, en effet, à 215,984 piculs, valant 347,832 dollars, le chiffre de ces exportations; mais ce chiffre, se rapportant exclusivement aux six premiers mois de 1873, pendant lesquels la défense d'exporter restait toujours en vigueur, ne peut guère s'entendre que de déplacements d'un port de l'empire à un autre, par la voie du cabotage. Les états particuliers à Hiogo et Osaka font ressortir, pour 1873, une sortie de 154,432 piculs d'une valeur de 520,678 dollars.

Navigation. — M. Russell Robertson a subdivisé en trois sections les statistiques qu'il a dressées du commerce maritime entre la Grande-Bretagne et l'empire japonais.

La première catégorie concerne le trafic *direct* entre la Grande-Bretagne et le Japon, par navires anglais venant soit de l'Angleterre, soit de ses colonies, ou bien quittant le Japon pour l'une ou l'autre de ces destinations respectives. Elle offre les chiffres suivants. En 1873, 87 navires anglais, tous chargés et portant ensemble 75,176 tonneaux sont entrés dans les ports japonais. Par rapport à l'année précédente, c'est une diminution de un navire, mais une augmentation de 15,365 tonneaux (59,811, en 1872). Les sorties ont été, en 1873, de 36 navires représentant 31,419 tonneaux contre 57 navires jaugeant 39,893 tonneaux, en 1872.

La seconde catégorie embrasse le trafic *indirect* ou le transport par navires anglais, ne venant pas de la Grande-Bretagne, ou ne s'y rendant pas à leur retour. Ici, les entrées sont représentées pour 1873, par 18 navires et 10,069 tonneaux; les sorties par 25 navires emportant des cargaisons évaluées à 20,999 tonneaux. L'année précédente il y avait eu 27 navires et 11,802 tonneaux à *l'entrée*; 32 navires et 17,564 tonneaux à la *sortie*.

La troisième section est relative au commerce de cabotage entre les ports ouverts du Japon, par navires anglais. M. Russell Robertson a oublié ici de donner les chiffres de 1872 : il se borne à constater que par rapport à cette année il y a eu, en 1873, à *l'entrée*, une augmentation de 13 navires et de 6,169 tonneaux; à la *sortie* une augmentation aussi de 26 navires et de 21,825 tonneaux. Il fait ensuite la remarque que le port d'Yokohama continue de souffrir des inconvénients attachés à une rade relativement foraine, et à un port, où, malgré de récentes et notables améliorations, il reste toujours peu facile d'embarquer ou de débarquer les marchandises. On se proposerait, ajoute-t-il, d'établir deux jetées en pierre, entre lesquelles les navires trouveraient un mouillage abrité et qu'ils pourraient également utiliser comme embarcadères et débarcadères. Mais un tel projet, s'il existe, n'a pas encore été rendu public.

Le rapport de M. Russell Robertson se termine par un coup d'œil sur la situation matérielle des Japonais, leurs salaires, leurs moyens d'existence, le coût des denrées et des marchandises principales. Il constate que dans le district qu'il habite, il y a peu ou point de misère parmi la classe agricole, qui d'ailleurs vit de peu et ne se préoccupe guère d'améliorer son sort. Quant aux artisans, ce n'est plus la même chose : ils recherchent le bien-être, et depuis quelques années, il s'est opéré de grands changements dans leur condition. Le tableau suivant peut donner une idée des salaires qu'ils obtiennent :

Charpentiers	1 1/2 à 2	*bus* (le *bus* vaut un peu plus de 1 fr. 25 c.)
Plâtriers	1 1/2 à 2	—
Maçons	2 1/2 à 3	—
Forgerons	1 à 3	—
Briquetiers	1	—
Couvreurs en tuiles	1 1/2 à 3	—
Colleurs de papier	1 1/2 à 3	—
Peintres en bâtiment et décorateurs	1 1/2 à 3	—
Menuisiers	3	—

Mais les bons ouvriers, quand ils travaillent à la pièce, peuvent aisément gagner bien davantage, et les maçons ou les briquetiers, grâce au goût croissant de leurs compatriotes pour les habitations en pierres ou en briques, arrivent assez fréquemment à une rémunération quotidienne de 5 *bus*.

Voici maintenant le compte des principaux articles de dépenses. Le logement peut s'évaluer à 6 *bus* par mois et la nourriture à 11, si on la désire un peu confortable. A ce prix, on fait trois bons repas quotidiens : un déjeûner composé de riz, d'une soupe de fèves et de radis; un dîner comprenant du riz froid et du poisson salé ou bien des patates douces; un souper de riz, avec quelque autre chose; 16 ou 20 *bus* représentent la dépense annuelle de l'habillement. Ce budget, on le voit, laisse une assez jolie marge pour le chapitre des menus plaisirs, auxquels les Japonais, s'ils ne sont pas mariés, ne se montrent nullement indifférents. Quand ils vivent en ménage, M. Russell Robertson estime la dépense commune à 28 ou 30 *bus* par mois. Il avertit d'ailleurs que ces divers prix sont ceux d'Yokohama, où un système de taxes assez lourdes, auquel se joignent des extorsions plus ou moins occultes de la part des employés municipaux, ne laisse pas que de rendre la vie très-onéreuse aux pauvres gens. Il est certain, d'une façon générale, que dans cette ville et dans ses alentours le coût de l'existence s'est beaucoup accru dans les dix dernières années. Jadis, un Japonais d'une certaine condition, même marié, vivait d'une façon presque luxueuse avec 22 dollars par mois : il avait à ce taux non-seulement un domestique, mais encore un cheval, s'habillait et mangeait bien. Aujourd'hui le même train de vie lui coûte de 75 à 80 dollars.

Les chiffres suivants donnent le moyen d'apprécier l'intensité de ce renchérissement. En 1860, une mesure de vin ne coûtait que 8 *tempos;* aujourd'hui il faut la payer 20, c'est-à-dire, en monnaie française, environ 1 franc, au lieu de 40 centimes, le *tempo* équivalant à peu de chose près à notre sou de cinq centimes. La mesure d'huile ne valait que 5 ou 6 *tempos:* elle est cotée actuellement à 32. Celle de charbon a monté de 3 à 18. Comme compensation, les Japonais peuvent se féliciter de ce que les moyens de transit et de locomotion sont devenus bien moins coûteux. Des steamers indigènes font maintenant parcourir aux voyageurs des distances de 360 milles (576 kilomètres), au prix de 8 dollars, la nourriture comprise.

Ad.-F. de Fontpertuis.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Les recettes des chemins de fer français pendant les six premiers mois de 1873 et 1874. — La circulaire du ministre des finances aux trésoriers généraux relative aux paiements en espèces. — La statistique des pêches françaises en 1872. — Les progrès de l'industrie sucrière dans l'arrondissement de Valenciennes. — Les chemins de fer en Suisse. — Les finances des Etats-Unis du 1er juillet 1874 au 30 juin 1874. — Le mouvement commercial de la république Argentine. — Le chemin de fer de Mexico à la Vera Cruz. — La situation de l'Etat de Panama.

Le *Journal officiel* a publié le tableau comparatif des recettes des chemins de fer français, pendant les six premiers mois de 1874 et de 1873. Nous en résumons ici les principales indications.

Pour l'ancien réseau, la longueur, soit 9,247 kilomètres,

n'a pas varié. Seulement, en 1873, il n'a été exploité que 9,197 kilom. Les recettes totales se sont élevées, en 1873, à 297,804,465 francs, et en 1874, à 286,020,933 francs, soit une différence de 11,783,532 francs en faveur de 1873. La recette kilométrique, en 1873, a été plus forte de 1,450 francs, ou de 4,48 0/0, qu'en 1874. Les seules Compagnies dont l'ancien réseau, en 1874, ait réalisé une augmentation de recettes, sont l'Ouest (+ 863,287 francs) et le Midi (+ 406,927 francs). Cette diminution respective est de 2,95 0/0 et de 1,90 0/0 par kilomètre.

La longueur totale du nouveau réseau des grandes Compagnies est, en 1874, de 8,242 kilomètres, et la longueur exploitée de 8,172 kilomètres; les chiffres correspondants de 1873 sont 7,999 kilomètres et 7,858 kilomètres. Les recettes totales ont été, en 1874, de 76,651,818 francs, et, en 1873, de 78,530,902 francs, soit une différence de 1,879,084 francs en faveur de 1873. Cette différence représente, pour 1874, une diminution de 614 francs, ou de 6,14 0/0 par kilomètre. Le nouveau réseau du Nord a donné, en 1874, une augmentation de produits de 133,034 francs, et celui du Lyon une augmentation de 596,006 francs; les autres sont en diminution.

Quant aux Compagnies diverses, leur réseau total s'est élevé, en 1874, de 1,029 kilomètres à 1,240 kilomètres, et la moyenne exploitée, de 893 kilomètres à 1,181 kilomètres. Le produit a été, pour 1874, de 6,062,321 francs, et, en 1873, de 5,019,203 francs, soit 1,043,118 francs d'augmentation en faveur de 1874. Mais la recette kilométrique a diminué en réalité de 488 francs, ou de 8,68 0/0 en 1874. Les Compagnies diverses dont les recettes ont augmenté, par rapport à 1873, sont: les Charentes, + 180,919 francs; le Nord-Est, + 48,155 francs; l'Orléans à Châlons, + 281,546 francs; la Vendée, + 108,761 francs; le Médoc, + 52,301 francs; le Vitré à Fougères, + 357 francs; l'Epinac à Velars, + 17,790 francs; le Lille à Béthune, + 43,115 francs; le Perpignan à Prades, + 33,853 francs; le Somain à Anzin, + 303,107 francs; le Lagny à Villeneuve, + 6,310 francs; et le Dunkerque à la frontière belge, + 3,229 francs. Les augmentations kilométriques sont les suivantes: Nord-Est, 592 francs, ou 32,47 0/0; — Orléans à Châlons, 705 francs, ou 44,56 0/0; — Vitré à Fougères, 4 francs, ou 0,17 0/0 ;— Lille à Béthune, 659 francs, ou 14,04 0/0; — Perpignan à Prades, 726 francs, ou 8,82 0/0; — Somain à Anzin, 1,302 francs, ou 25,19 0/0; — Lagny à Villeneuve, 13,506 francs, ou 38,66 0/0; et Saint-Dizier à Vassy, 526 francs, ou 58,38 0/0. Enfin, la récapitulation indique, pour l'ensemble des chemins de fer français, pendant les six premiers mois de 1874, une diminution de 12,619,498 francs sur les recettes totales, ou de 1,424 francs, soit 6,70 0/0 sur les recettes kilométriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Nous avons eu occasion de montrer que dans la plupart des pays de l'Europe et en Amérique même on constate des faits analogues; il s'agit là d'une crise générale, qui a sévi un peu partout, et dont les effets, il faut l'espérer, vont aller en s'atténuant.

Le ministre des finances vient d'adresser aux trésoriers généraux des départements, avec invitation de la communiquer aux comptables placés sous leurs ordres, une circulaire dans laquelle il dit que les restrictions apportées par la direction du mouvement général des fonds à l'emploi de l'or et de l'argent pour les paiements ont déjà été rapportées en grande partie, et qu'actuellement aucune de ces restrictions n'aurait sa raison d'être. En conséquence, ils peuvent désormais faire usage des pièces de 20, de 50 et de 100 francs, comme de tout autre numéraire or ou argent. Par contre, il leur recommande de s'abstenir entièrement à l'avenir de faire usage pour leurs paiements des billets de 25 francs, dont la Banque opère successivement le retrait. Ils devront conserver ces valeurs pour les comprendre dans leurs versements au Trésor.

Il résulte de cette circulaire que le numéraire et particulièrement l'or, si rares aux époques des paiements de l'indemnité de guerre à la Prusse, est aujourd'hui fort abondant, aussi bien dans la circulation qu'à la Banque et dans les caisses du Trésor. Les Monnaies de Paris et de Bordeaux, les seules qui existent encore, n'ont fabriqué, il est vrai, depuis la guerre, que pour 150 millions environ de pièces, mais l'importation des métaux précieux devient chaque année plus considérable, et, pendant les sept premiers mois de cet exercice, il en est entré en France 634 millions en or et en argent. Il n'en est sorti que pour 81 millions; la France a donc conservé 553 millions.

Avec de telles importations de métaux précieux, que notre belle récolte en céréales et en vins va activer encore cette année, il ne faudra pas longtemps pour reconstituer un stock métallique en présence duquel le maintien du cours forcé serait bien peu justifié.

Il a paru récemment, d'après les documents officiels réunis au ministère de la marine, un tableau statistique des pêches françaises en 1872. C'est un sujet qui présente un véritable intérêt.

La pêche de la morue a donné pour 16,498,000 fr. de produits, dont les deux tiers viennent de Terre-Neuve et un tiers des côtes d'Islande. Le produit a dépassé de 2 millions 1/2 celui de 1871. Par contre, la pêche du hareng, qui avait été de 11,471,000 fr. en 1871, est descendue à 6,655,000 fr. en 1872. En revanche, la pêche de la sardine s'est relevée de 11,134,000 fr. à 13,138,000 fr. Il y a aussi progression sur les huîtres : 1,283,000 fr., au lieu de 866,000.

En définitive, en y comprenant les poissons de toute espèce, les moules, les crustacés, etc, on trouve que le produit général de la pêche peut être évalué en France, depuis Nice jusqu'à Dunkerque, à 70 millions en 1871, à 74 en 1872. Sur ces chiffres, deux arrondissements, ceux du Nord et de Bretagne, figurent pour 50 millions environ.

En 1872, la pêche de la morue a employé 432 navires montés par 12,002 hommes; la pêche côtière, 18,853 embarcations de tout genre, occupant 63,066 pêcheurs.

M. E. Pesie a présenté à la section de chimie du Congrès de Lille une intéressante statistique sur les progrès de l'industrie sucrière dans l'arrondissement de Valenciennes. Voici quelques chiffres empruntés à ce document :

L'arrondissement de Valenciennes peut revendiquer à bon droit une large part dans le développement de cette industrie indigène. Il possédait une fabrique en 1810; deux en 1813. Elles ont succombé avec le premier empire. En 1825, cette fabrication refait sérieusement son apparition, par l'installation d'une nouvelle usine. En 1827, il y en avait deux ; en 1828, trois ; en 1829, trois ; en 1830, cinq ; en 1835, quarante-cinq ; en 1838, soixante-deux. Depuis lors, leur nombre varie de quarante-sept à soixante-quatre. Il se tient à soixante-quatre depuis plusieurs années. Ce n'est pas par le nombre de ses fabriques seulement que cet arrondissement est remarquable. En 1850, la production de la France entière étant de 76 millions, l'arrondissement en fournissait 16; en 1855, la production de la France entière étant de 92 millions, l'arrondissement en fournissait 20 ; en 1858, la production de la France entière étant de 132 millions, l'arrondissement en fournissait 26; en 1865, sur 265 millions, il en produisait 36. Ces rapprochements prouvent que l'arrondissement de Valenciennes a donné *plus du cinquième* de la production française jusqu'au moment où de grandes usines se sont ouvertes ailleurs. Il a aussi pris part à l'impulsion générale, puisque sans aucune de ces nouvelles créations colossales, au lieu de 16 millions, il en livre 36 à la consommation. Ce chiffre lui assure un rang honorable parmi nos régions industrielles. C'est encore *plus que le septième* de la France entière. Et l'on peut dire, au point de vue économique, que si l'on obtient en Allemagne des betteraves mondées et choisies un plus fort rendement, nulle part l'hectare de terre ne rend davantage. La bonne culture intensive du pays concourt à ce résultat.

Dans le cours des six premiers mois de 1874, il a été livré à la circulation 81 kilomètres de nouvelles voies ferrées sur le territoire suisse ; la longueur totale du réseau suisse atteint maintenant 1,508 kilomètres ; dans le premier semestre de cette année, les recettes totales de ces chemins de fer se sont élevées à 20,217,626 fr., soit 793,231 fr. de plus que dans le même temps en 1873 ; le transport des marchandises seul a produit 11,534,970 fr. La recette kilométrique moyenne a comporté la somme de 13,327 fr., soit 2 p. 100 de plus que dans l'année précédente. Quant à la densité de la circulation, en prenant le nombre 100 pour exprimer la moyenne de toutes les lignes, les voies ferrées qui dépassent cette moyenne sont le chemin du Righi (163), le Central (161), le Nord-Est (145) et la Suisse occidentale (117).

Le ministère des finances des Etats-Unis vient de publier le tableau des recettes et des dépenses pour l'année fiscale terminée au 30 juin 1874. Nous empruntons à ce document les chiffres suivants :

Recettes.

Douanes .... $	163.103.833 69
Ventes de terres publiques	1.852.428 93
Revenu intérieur	102.409.784 80
Taxes sur la circulation des banques.	7.030.038 17
Chemin de fer du Pacifique.........	1.028.895 56
Amendes, saisies, etc...............	651.271 76
A reporter.. $	276.076.252 91

Report ...$	276.076.252 91
Brevets d'invention, etc.	1.898.189 74
Produits des propriétés de l'Etat	1.699.017 63
Primes sur la vente de l'or	5.037.665 22
Recettes diverses	4.767.630 56
Total des recettes...$	289.478.756 06
Dépenses.	
Service civil (administration)...$	17.627.116 9
Affaires étrangères	1.508.064 27
Affaires indiennes	6.692.462 9
Pensions	29.038.414 66
Guerre	42.313.927 22
Marine	30.932.587 42
Dépenses diverses	50.520.144 43
Intérêts de la dette publique	107.119.814 21
Total des dépenses...$	285.752.530 39

Il ressort de ces chiffres, comme on voit, un excédant de recettes de dollars 3,726,225 67.

Le mouvement commercial et maritime entre la république Argentine et l'Europe s'est développé dans des proportions colossales dans ces dernières années, grâce à la navigation à vapeur, qui a favorisé une émigration européenne considérable.

Le mouvement maritime n'est pas de moins de 2,100 navires par an, à l'entrée, avec 800,000 tonneaux. Les sorties sont à peu près égales. Ces chiffres comprennent les vapeurs et les voiliers, tant pour Buenos-Ayres que pour les rivières; mais on peut compter pour les vapeurs et pour Buenos-Ayres seulement 30 vapeurs par mois, soit 360 par an, portant environ 250,000 tonneaux. Le pavillon français figure pour un quart dans ce mouvement.

L'importance annuelle des importations et des exportations, en francs, est actuellement d'environ :

	Importation.	Exportation.
France	65.000.000	30.000.000
Angleterre	61.000.000	33.000.000
Belgique	6.500.000	30.000.000
Allemagne	8.000.000	1.000.000
Autres Etats d'Europe	44.500.000	16.000.000
Total d'Europe	185.000.000	110.000.000
Autres pays	50.000.000	25.000.000
Mouvement général	235.000.000	135.000.000

Un chemin de fer d'un intérêt très-actuel, c'est celui qui relie Mexico à la Vera Cruz. On n'ignore pas quelles étaient les difficultés et les lenteurs de ce voyage ; on sait à quel point le commerce souffrait du prix très-élevé des transports, des retards auxquels ils étaient sujets. La création de la voie ferrée présentait d'extrêmes difficultés ; il y avait a traverser des rivières très-profondément encaissées, de nombreux et abruptes ravins ; il fallait gravir des pentes très-escarpées ; il y a même encore, comme le disait dernièrement un de nos correspondants (1), à lutter contre de violentes inondations. Grâce à ses capitaux et à l'habileté de ses ingénieurs, la Compagnie anglaise qui a entrepris ce travail a triomphé de tous les obstacles : on affirme même que les dépenses totales n'ont pas dépassé les évaluations primitives ; mais ceci tiendrait du prodige ; en tout cas, si cette circonstance s'est produite au Mexique, il est bien certain qu'elle ne s'est pour ainsi dire jamais montrée en Europe. La Compagnie vient de réunir à Londres ses actionnaires ; il a été reconnu que les recettes nettes ne permettaient pas encore de distribuer un dividende équivalent à 4 0/0, mais on a lieu d'espérer une amélioration prochaine.

On nous communique quelques renseignements sur l'Etat de Panama, pays fort petit sans doute, n'ayant guère plus de 200,000 habitants, mais offrant un intérêt fort réel par suite de sa position sur deux océans qu'il met en communication au moyen d'une voie ferrée. Au moment où l'étude de la géographie commerciale attire l'attention des esprits les plus sérieux, ces renseignements ne seront pas superflus.

Une ligne télégraphique joint Panama, sur le Pacifique, à Colon, sur le golfe du Mexique, et un câble sous-marin met Colon en communication avec l'Europe entière. Le chemin de fer de Panama a été construit en 1854, aux frais d'une compagnie dont le siége est à New-York ; il a encore 94 ans de privilége. La traversée de l'isthme se fait en trois heures. Les lignes régulières de bateaux à vapeur qui aboutissent à chacun des deux ports alimentent ce trafic, dont l'importance se développe sans cesse.

(1) Voir l'*Economiste Français* du 15 septembre : *Nouvelles d'outre-mer*. — *Mexique*.

Panama et Colon sont des ports francs; il n'y a aucun droit d'entrée ni de sortie ; il n'existe nul droit de tonnage; tout ce qu'on demande, c'est une copie du manifeste, dans le but de réunir les éléments de la statistique du transit. Dans les importations à Panama, l'Angleterre figure pour 40 0/0; la France, pour 20 0/0, ainsi que les Etats-Unis, et l'Allemagne, pour 10 0/0. Le nombre des passagers qui traversent l'isthme chaque année est de 20,000 environ. Les républiques de l'Amérique du Sud et du Centre-Amérique, le Mexique occidental, la Californie font, par cette voie, des envois considérables en indigo, café, cacao, quinquina, baume, tabac, nacre, cochenille, etc. Panama exportait jadis de fortes quantités de nacre ; mais les bancs ont été détruits par une exploitation trop avide. Le Congrès colombien a voté une loi qui interdit pendant cinq ans la pêche au moyen de machines. L'exploitation du caoutchouc a de l'importance ; elle n'était que de 7,000 à 10,000 quintaux de 1869 à 1871 ; elle a rendu 18,000 à 22,000 quintaux en 1872 et 1873. C'est à New-York que presque toute cette quantité a été dirigée. Il y a lieu de compter sur une forte augmentation, lorsqu'il sera possible d'attaquer des forêts encore inexplorées. Panama exporte aussi environ 3,000 peaux de bœufs du poids moyen de 20 livres ; prix 65 à 90 centimes la livre. L'agriculture est nulle, malgré la fertilité du sol ; le climat, qui rend le travail des champs impossible à la race blanche, et l'apathie de la race noire font que la terre reste en friche.

Le mouvement commercial de l'isthme s'est élevé, en 1873, à 23 millions de piastres ; il est entré dans les deux ports 1,010 navires (dont 281 steamers) jaugeant 361,156 tonneaux. Le numéraire est toujours rare, surtout depuis que les mines d'argent de Santa-Anna ont cessé d'être exploitées. Les billets de la Banque de Bogota jouissent d'un assez grand crédit.

LE TRIBUNAL INTERNATIONAL.

Mémoire préparé pour la Conférence internationale de Genève.

Au moment où vient de se réunir la Conférence libre de Genève et de se clore le Congrès de Bruxelles, nous jugeons opportun de communiquer à nos lecteurs les extraits principaux d'un remarquable mémoire du Dr Miles, secrétaire général, pour l'Amérique, de l'Association pour la réforme et la codification du droit des gens, sur la constitution d'un Tribunal international.

La science du droit international, dit un éminent écrivain, est fondée sur l'idée de l'existence de la nation comme personne morale. C'est là la condition des droits et des devoirs que cette science est appelée à embrasser et à définir; et à mesure que les nations avancent dans le développement de leur être, l'étude qui a pour objet de définir la loi des relations internationales est destinée à devenir graduellement l'expression de relations plus étendues et plus variées.

Cela étant, si nous nous en rendons bien compte, le but que cette conférence internationale se propose est de contribuer, autant qu'il sera en son pouvoir, à préparer et à améliorer les moyens d'action nécessaires pour maintenir des rapports réguliers et harmonieux entre ces diverses personnalités nationales.

Ce qui fait défaut, et ce que cette conférence voudrait contribuer à obtenir, ce sont des mesures de prévoyance de nature à assurer l'observation de la justice internationale; de telle sorte que toutes les nations, dans les rapports qu'elles ont entre elles, la plus faible, non moins que la plus forte, puissent être certaines que leurs intérêts, leurs droits et leur honneur seraient respectés et garantis comme des choses sacrées. Atteindre à ce but est évidemment une œuvre d'une importance capitale et nous devrions peut-être ajouter que c'est une œuvre d'une colossale difficulté. Nous ne croyons cependant pas que ce soit une œuvre impossible.

Pour suivre une marche graduelle et progressive, on se propose, comme premier pas, de définir, de classer et de formuler les principes fondamentaux et essentiels du droit international. On se propose ensuite de réunir les résultats les plus certains de cette étude et de ces réflexions, et de faire effort pour tirer le droit international de son état actuel d'ambiguïté, d'incertitude et de confusion ; le débarrasser de ses vices et de ses contradictions, et lui donner la consistance et la symétrie d'un système. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, l'objet du droit international est d'exprimer et de régler les relations des nations entre elles, et de proclamer quels sont leurs droits et leurs devoirs

réciproques. Or, il est un principe universellement reconnu; c'est que la notion de la loi, que ce soit la loi divine ou la loi humaine, en entrant dans un esprit, y apporte avec elle la lumière. Faute de connaître clairement les règles de la justice, on est souvent conduit à enfreindre ces règles. D'où cette conséquence, que réformer et codifier le droit international, donner à ce droit une forme définie et intelligible, ce sera faire beaucoup pour la paix et pour le bien-être des nations.

La loi, par elle-même et de son essence, est une excellente école; elle n'instruit pas seulement, elle enseigne à se guider et à se gouverner. Dans une foule de cas, l'influence silencieuse et continue d'une loi civile claire et certaine suffit non-seulement pour mettre fin aux différends entre les individus, mais même pour les empêcher de naître.

Parmi les citoyens d'un même Etat, pour assurer le respect des lois et l'accomplissement des devoirs, et maintenir ainsi l'harmonie et le charme des rapports sociaux, il suffit le plus souvent que les droits et les devoirs de ces concitoyens soient nettement formulés dans leur loi commune. Et cependant, si l'on veut que force reste toujours à la loi dans l'Etat, *un tribunal légal*, *un pouvoir judiciaire* est indispensable.

Nécessité d'un tribunal international. — Il en est de même dans la communauté des nations. Nous affirmons donc, en premier lieu, la *nécessité* d'un tribunal international. Nous ne sommes encore qu'au début de ce grand travail, qui consiste à élaborer, à définir, à classer et à codifier le droit international, travail qui tient dès maintenant la première place dans les préoccupations des plus grands esprits du monde entier.

Les lois de ce code pourront, dans les cas divers qui se présenteront, s'interpréter d'elles-mêmes. Le langage, avec quelque précision qu'on l'emploie, n'est jamais qu'un symbole imparfait de la pensée. Il est impossible que les propositions les mieux formulées n'admettent pas parfois des sens plus ou moins différents. L'interprétation et l'application de la loi, si explicite qu'elles soient, ne sauraient donc être remises avec sécurité, aux mains des nations entre lesquelles éclateront des différends. Lors même qu'il serait possible de croire que jamais, en aucun cas, le jugement de l'une ou de l'autre des parties ne sera faussé par les préjugés, par la passion, par l'envie, par la jalousie ou par une forme quelconque d'intérêt personnel ; lors même qu'on serait assuré qu'elles ne seront toutes également mues que par le désir sincèrement honnête de se conformer aux prévisions de la loi, nous ne pourrions encore conclure qu'il y aura entente entre elles sur la manière de comprendre cette loi.

L'interprétation de la loi, pour avoir la force et l'autorité qui peuvent seules l'imposer à l'acceptation des parties, doit émaner d'une source indépendante de ces parties elles-mêmes.

Le caractère positif et clairement défini de la loi civile dérive, dans une large mesure, des décisions des cours et tribunaux. Leurs interprétations sont impératives parce qu'elles sont investies de la sanction de la force publique. Pour constater la signification de la loi, il est admis qu'on s'en réfère aux précédents judiciaires ; c'est faute de cette sanction que le droit des gens est demeuré, jusqu'à ce jour, dans un état de vague, d'ambiguïté et d'impuissance, et il y demeurera jusqu'à ce qu'on ait constitué un tribunal international chargé de définir, d'interpréter et d'appliquer cette loi. Il est facile de produire des exemples à l'appui de cette assertion. Nous n'en citerons qu'un. C'est, du reste, un cas bien grave et bien frappant : nous voulons parles des *trois règles* qui furent posées par les hauts commissaires de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique, pour servir de base à l'arbitrage de Genève. Ces « trois règles » ont été regardées par les publicistes et les hommes d'Etat des différents pays comme formant la première base officielle d'un code international. Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Amérique s'entendirent pour en recommander de concert l'adoption aux autres gouvernements. Malheureusement une grande diversité d'opinion s'est produite quant à la signification de ces règles. Chacune des parties les a interprétées à sa façon, et il est grandement à regretter que le sens que leur donne l'un des intéressés diffère essentiellement de celui que leur donne l'autre.

L'un des plus éminents publicistes américains a écrit dernièrement ce qui suit :

« Ces règles sont si différemment comprises par les par- » ties, qu'il est inutile de perdre son temps à essayer de » les faire adopter par d'autres. Si nous devons avoir un » code international, elles n'y devront être insérées que sous » une forme très-différente, si tant est qu'elles aient à y » prendre place. »

Ainsi, grâce à l'absence d'une interprétation impérative et judiciaire des « trois règles », ce glorieux acte, le traité de Washington ne donnera pas au monde les précieux résultats qu'on avait espéré en tirer. Par conséquent, pour assurer les fins de la justice, dans les relations des nations entre elles, un tribunal international est d'une *nécessité absolue*.

Nature du tribunal international. — Quelle doit être la nature de ce tribunal international ? Nous répondons qu'il doit avoir un caractère essentiellement juridique. Nous n'avons, en aucune façon, la prétention de définir la forme même sous laquelle il pourra être constitué, ni de dire jusqu'à quel point il serait utile que ce tribunal fût conforme à la constitution de tel ou tel autre déjà existant.

Probablement dans les détails de son organisation matérielle, il se rapprocherait de la cour suprême des Etats-Unis d'Amérique. Pour justifier cette opinion, nous citerons ce que dit John Stuart Mill dans son ouvrage sur le gouvernement représentatif : « La cour suprême de la Fédéra- » tion dispense le droit entre les Etats, et elle est ainsi le » premier grand exemple de ce qui est désormais l'un des » besoins les plus impérieux de la civilisation, un véritable » tribunal international. »

Nous n'examinerons pas, pour le moment, la question de savoir si ce tribunal sera permanent ou s'il sera organisé au moment de fonctionner, *pro re nata*. Ce que nous soutenons, c'est qu'il doit être une véritable cour de justice, distincte d'une cour d'arbitrage ou de l'arbitrage même. Ceci découle de ce qui a déjà été dit au chapitre de la nécessité d'un tribunal international. Le but que se proposaient ceux qui ont le plus concouru à la réunion de cette conférence n'était pas seulement d'encourager l'arbitrage, quelque utile et bienfaisant que l'arbitrage se soit montré. Le point de départ et le but de ce grand mouvement étaient plus profonds et plus vastes. Il ne s'agissait pas seulement de recommander l'arbitrage et d'en faire prévaloir l'emploi comme moyen d'aplanir les difficultés entre les nations. Il s'agissait d'autre chose. Il s'agissait de mettre la loi universelle et impartiale à la place de la force brutale ; de faire de cette loi l'organe de la justice entre les nations, et de rechercher les procédés, et l'on peut dire le mécanisme, grâce auquel ce règne de la loi peut devenir réel parmi l'ensemble des peuples comme déjà il l'est parmi les Etats de l'Amérique.

Il ne faut rien dire qui puisse être au détriment de l'arbitrage. Le rôle de l'arbitrage est bienfaisant et élevé, et le gouvernement des Etats-Unis n'y a pas eu recours moins de vingt-quatre fois, plus, selon toute apparence, qu'aucune autre nation. Oui, la mission de l'arbitrage est bénie ; mais la mission de la loi est plus bienfaisante, plus élevée, plus bénie encore ; car il vaut mieux prévenir que guérir. La fonction de la loi n'est pas seulement de régler les différends, mais de les empêcher de se produire ; tandis que l'arbitrage, quelque étendue qu'on lui donne, ne peut que résoudre des difficultés déjà soulevées, et que, de plus, il y a certaines questions pour lesquelles il n'est guère probable que les nations consentent jamais à s'en remettre à une décision arbitrale. Il est même admis par des publicistes et des hommes d'Etat éminents qu'il est des cas où une nation ne peut se soumettre à l'arbitrage sans sacrifier sa souveraineté. On est d'accord que la souveraineté d'une nation est inaliénable, et que dès lors une nation ne peut ni la transférer à une autre, ni s'en dessaisir, sans se dépouiller, par cet acte même, de sa propre liberté et de sa propre existence. On reconnaît aussi que la souveraineté nationale ne peut être à volonté abdiquée et reprise, mais que sa puissance et son action sont continues. Et par cette raison, des partisans aussi distingués que zélés de l'arbitrage, tels que Vattel, exceptent des cas qui peuvent lui être convenablement soumis, tous ceux qui touchent aux *droits essentiels* et à la *sécurité de la nation*.

Pour le même motif la conférence de Bruxelles, cette grande et imposante réunion, tout en recommandant fortement l'arbitrage, a cru devoir « s'abstenir d'affirmer que » dans tous les cas, sans aucune exception », il pût être appliqué. Mais nous nous refusons à admettre un seul instant que ni cette réunion ni aucun des habiles écrivains qui ne voient dans l'arbitrage qu'un expédient temporaire et exceptionnel, puissent se résigner à considérer la guerre comme la seule alternative qui reste quand l'arbitrage fait défaut.

Qu'il y ait entre les nations des différends qui ne puissent être soumis à l'arbitrage, il ne s'ensuit pas que

la guerre soit alors leur seul recours. Nous en appelons de l'arbitrage à la loi. On a bien dit : « La loi par sa na- » ture est universelle. Elle suppose un principe d'action » qu'elle possède par elle-même. Elle est la règle de toute » action, et s'applique à tous les cas qui rentrent dans » cette conception du droit. »

Or, ce qu'on demande, c'est un tribunal qui représente et qui dispense *la loi*, la loi dans sa dignité, dans son impartialité et dans son universalité.

Quelque différente que cette cour internationale puisse être de la cour suprême des Etats-Unis, au moins faut-il, pour emprunter les paroles du docteur Wheaton, qu'elle soit, comme celle-ci : « Un organe judiciaire reconnu des » principes et des règles du droit international. »

Il faut que ce soit une juridiction élevée bien au-dessus des préoccupations personnelles et des considérations de parti ; la personnification de l'exacte et ferme justice, dont les décisions soient reçues comme les déclarations sans appel de ce que prescrit la loi, en tout temps, et par rapport à toutes nations. Cela étant, il est aisé de comprendre que les nations n'hésiteraient plus à demander à une telle cour le règlement des questions délicates et importantes qu'elles refusent de soumettre à un simple tribunal arbitral; et nous pouvons croire que l'existence de cette cour enlèverait toute excuse aux pays qui voudraient encore avoir recours au jugement sanglant de l'épée.

Comment doit-on créer ce tribunal? — La question à discuter maintenant est de savoir comment sera créée cette juridiction internationale. Quelles sont les conditions nécessaires pour assurer sa naissance, lui donner une forme définie et lui faire prendre la place de *grande pacificatrice* des nations? Il n'y a rien de difficile à créer un tribunal dans un Etat existant et au milieu d'une organisation politique déterminée; quelques personnes en ont conclu qu'on ne trouverait pas plus de difficulté à constituer le tribunal international. Ces personnes n'ont pas tenu compte de ce fait important que les pouvoirs de l'Etat, — pouvoir législatif, judiciaire et exécutif, — sont des pouvoirs propres et inhérents à l'existence même de chaque Etat, tout comme les facultés de l'âme, — facultés de penser, d'agir et d'exécuter, — font partie de l'âme même. De ces pouvoirs on a pu dire avec vérité : « Ils ne sont pas à l'état » de combinaison artificielle; leur connexion et leur réunion » n'est pas le résultat de quelque ingénieux et habile mé- » canisme; elle est inhérente à l'existence même de l'or- » ganisme civil et politique; puisqu'ils existent dans la » nation, ils ne peuvent pas être considérés comme isolés » et indépendants, mais comme ayant entre eux une cor- » rélation nécessaire et naturelle. Ce ne sont pas des » puissances isolées, mais des puissances confondues dans » la puissance commune de la nation. Leur unité n'est » pas de pure forme, elle est organique, et c'est pourquoi » chacun est en relation nécessaire avec les autres et les » complète en se complétant par eux. »

L'éminent docteur Bluntschli s'exprime en ces termes énergiques :

« La division complète des pouvoirs entraînerait la dis- » solution de l'unité de l'Etat et le démembrement du corps » politique. »

Shakespeare, sous une forme singulièrement heureuse, exprime la même idée lorsqu'il parle des pouvoirs de l'Etat comme convergeant tous vers un même effet naturel comme les notes de la musique.

Les institutions judiciaires sont inhérentes à l'Etat et entremêlées aux autres institutions de l'Etat. Cela est vrai aussi de la juridiction fédérale de l'Amérique, — la cour suprême des Etats-Unis, — dont la prérogative est d'interpréter et d'appliquer les lois dans les différends qui peuvent s'élever entre plusieurs Etats ou entre un Etat et les autres réunis. Ce tribunal dont les décisions, selon le chancelier Kent, « forment la base d'un solide et magnifique édifice de jurisprudence nationale, est organique et inhérent à l'Etat ; il tient son caractère et son autorité de l'Etat fédéral. Il a sa source dans l'union des Etats et ne pourrait pas plus exister sans cette union que le fleuve sans les ruisseaux. Cependant nous demandons l'établissement d'un tribunal international qui, comme la cour suprême, serait investi d'un caractère judiciaire et qui aurait avec les différentes nations des relations analogues à celles de la cour suprême avec les Etats-Unis. Comment cela est-il possible? Evidemment, si notre raisonnement est logique, cela n'est possible que comme attribut d'une société internationale, fédération ou communauté des nations. En d'autres termes, un tribunal judiciaire international suppose avant tout une union plus ou moins étroite et compacte des nations.

La question est donc simplement celle-ci : Cette union des nations existe-t-elle ? Si elle n'existe pas pour le présent, est-elle possible dans l'avenir ? Nous répondons sans hésiter : Cette union est possible.

Déjà ces mots : « Fédération des nations, famille des » nations, communauté du genre humain, » sont d'un usage fréquent. Et ce ne sont pas là de vaines paroles, c'est l'expression d'une grande et glorieuse réalité. Grâce aux progrès de l'intelligence et de la civilisation chrétienne, grâce à l'imprimerie, à la vapeur, au télégraphe et aux autres grandes découvertes des temps modernes, les facilités de communication entre les nations ont beaucoup augmenté. Le monde s'est vraiment rapproché, et l'on peut dire, dans un sens, qu'il s'est resserré pour ne plus former qu'une seule société. Les affaires de toutes les nations se sont entremêlées et confondues de plus en plus. Les diverses régions dépendent les unes des autres. Leurs intérêts sont tellement enchevêtrés, qu'une guerre qui éclate entre deux nations quelconques les touche toutes. Déjà, par l'influence combinée de la loi naturelle, des vérités du christianisme, des coutumes nationales, de l'opinion des publicistes, des textes écrits et des décrets promulgués par des traités, un droit des gens a pris naissance ; en sorte que les Etats chrétiens, tout au moins, de même que les individus chrétiens, reconnaissent une loi commune dans leurs relations et dans leurs procédés les uns envers les autres.

Cette loi, dont les rudiments existaient dès avant les premières lueurs du Christianisme, a crû et s'est fortifiée en même temps que les nations croissaient elles-mêmes et se fortifiaient. On peut voir les traces de ce progrès dans la facilité croissante avec laquelle s'opèrent les échanges et dans l'empressement avec lequel sont reçus de toutes parts les produits réciproques. Un esprit plus amical se manifeste par les lois maritimes et par les traités de commerce, par les grandes affaires de bourse à l'étranger, par la libre navigation sur les rivières, par la protection que les citoyens d'un pays trouvent dans d'autres pays, et par le grand nombre des cas dans lesquels les lois d'un pays régissent également d'autres pays. Cependant ce droit international n'a maintenant encore qu'une forme indigeste et indéfinie; autrement quelle raison y aurait-il eu de réunir cette conférence pour le réformer et l'améliorer ? Et cependant il est facile de comprendre qu'à mesure que les peuples se mêleront plus intimement, ils verront qu'ils étaient séparés par l'ignorance plutôt que par la haine.

La vieille idée païenne de l'antagonisme des races disparaît ; la parole inspirée : « Dieu a fait d'un même » sang toutes les générations des hommes afin qu'elles habi- » tent ensemble sur la face de la terre », est, de jour en jour, mieux comprise.

Le sentiment de la justice pénètre chaque jour plus profondément dans les conseils des nations, et la voix de la raison, dont le droit international n'est que l'expression, étend de plus en plus son influence sur les actes des gouvernements.

Que les influences diverses qui sont maintenant à l'œuvre ne se ralentissent pas ; qu'elles agissent au contraire chacune selon ses voies avec une activité croissante, et le temps n'est pas loin peut-être où sera proclamée, au nom de l'humanité, la loi suprême « qui régira les rela- » tions mutuelles des peuples, déterminera leurs droits réci- » proques et garantira, par une sanction, le respect de ces » droits. » Cette loi sera à la grande famille des nations ce qu'est la constitution fédérale de l'Union américaine aux trente-sept Etats *souverains et indépendants* qui reconnaissent maintenant cette constitution comme leur loi suprême. Et de même que la haute cour est le complément naturel et nécessaire de la constitution fédérale, de même la haute juridiction du tribunal international sera le complément nécessaire du droit international.

La souveraineté individuelle des nations n'est pas une objection. — Alléguera-t on comme un obstacle insurmontable la doctrine de la souveraineté nationale ? Nous nions absolument la valeur de cette objection. La souveraineté des nations, comprise comme elle doit l'être, n'est nullement incompatible avec leur commune obéissance à un tribunal commun. Nous en avons la preuve par la conduite même des nations civilisées à notre époque. Citons à cet effet le langage du très-regretté Sumner : « On dit sou- » vent que les nations sont indépendantes et ne reconnais- » sent aucun *maître commun*. Elles sont, en effet, politique- » ment indépendantes, et ne reconnaissent pas de souverain » politique commun. Mais elles admettent un commun maî- » tre dont l'influence et l'autorité ne peuvent être mises en » question, et aux décisions duquel elles doivent obéissance.

» Ce maître commun, reconnu de tous, n'est autre que le » droit des gens. »

Il est inutile, pour confirmer cette assertion, de s'étendre longuement sur les opinions des publicistes et des jurisconsultes.

Vattel, qui fait loi en ces matières, s'exprime ainsi : « Le droit des gens n'est pas moins *obligatoire* pour les » nations ou les hommes unis en société politique, que pour » les individus. »

Un éminent publiciste allemand, le professeur Heffter, s'exprime en ces termes : « Toute nation, en entrant dans » la société générale des peuples, reconnaît par cela même » *une loi commune à toutes les nations*, par laquelle ses » relations internationales doivent être réglées. »

Voici ce que dit le docteur Paley : « Le droit des gens » tire son caractère obligatoire du fait même de sa recon- » naissance, et de cette considération que c'est un devoir » pour tous de se conformer à des lois déterminées dans les » cas où des règles positives peuvent seules prévenir les con- » flits, et alors que les querelles entraînent les conséquences » les plus redoutables. »

Il faut nous rappeler que les nations sont entre elles, en ce qui concerne leurs droits, leurs pouvoirs et leurs obligations, comme les individus dans leurs rapports privés. En conséquence, et comme l'a bien dit un jurisconsulte contemporain, Seebohm : « Aucune nation ou réunion » de nations n'a le *droit* d'intervenir dans les affaires privées » d'aucune *autre nation, à moins que cette intervention ne soit* » *strictement recommandée par la sécurité et le bien commun* » *des nations*. »

Il y a plus, la parfaite compatibilité de la souveraineté nationale avec l'obéissance à un *tribunal commun* est démontrée par les Etats-Unis d'Amérique. Chacun des trente-sept Etats est souverain et indépendant dans sa propre sphère ; et cependant chacun d'eux reconnaît le gouvernement fédéral comme un maître commun. La constitution fédérale est établie par le consentement des Etats, et chaque Etat délègue au gouvernement fédéral le pouvoir de nommer des juges à la cour suprême ; le gouvernement fédéral à son tour délègue à cette cour le pouvoir d'interpréter les lois. C'est donc la cour qui concentre le pouvoir judiciaire de tous les Etats de l'Union, et ses décisions sont obligatoires pour tous les Etats.

En face de ces faits, nous demandons quel est l'obstacle insurmontable qui s'oppose à l'établissement, par l'action réunie de toutes les nations civilisées, d'un tribunal international, dans lequel serait concentrée l'autorité judiciaire de toutes les nations qui y consentiraient, et dont les décisions, par conséquent, seraient acceptées par toutes ces nations.

Il est vrai qu'il y a des diversités de langage, de race, de civilisation et de religion dans les divers pays que l'on se propose d'unir ainsi. Mais des obstacles du même genre, sinon aussi considérables, n'ont-ils pas été surmontés lors de la formation de l'Union américaine ? On sait bien qu'au moment de la promulgation de la constitution, chacun des treize Etats d'alors avait avec les autres de sérieux sujets de désunion. On l'a dit avec vérité : « Les historiens et » les politiques ont été éblouis par la grandeur de notre » réussite. Ils écrivent et parlent comme si la paix et le bon » accord étaient de fondation parmi nous, et comme si nous » n'avions jamais formé qu'une seule nation. Ils oublient que » l'Espagnol de la Floride et l'Anglais de la Georgie se com- » battaient aussi cordialement que le firent jamais la reine » Elisabeth et le roi Philippe d'Espagne. Ils oublient, qu'entre » la Louisiane et le Kentucky, il n'y avait pas plus de sym- » pathie qu'entre la France dont les enfants se trouvaient en » Louisiane et l'Angleterre dont les enfants étaient fixés dans » le Kentucky. Il ne se souviennent plus que le catholique » qui a fondé le Maryland, et le puritain qui a fondé le » Massachussets, avaient les mêmes raisons de se détester » que les Cavaliers et les Têtes-Rondes qui se massacraient » en Irlande du temps de Cromwell. »

Nous le demandons à ceux qui doutent de la possibilité d'arriver à l'établissement d'un tribunal international. Qu'ils examinent sans passion la diversité de nos races et de nos intérêts; qu'ils se rendent compte de l'antagonisme d'origine, de politique et de religion qui a existé et qui existe encore sur la surface si étendue de cette grande nation d'Amérique. Combien de graves difficultés se sont élevées, tantôt entre les différents Etats et tantôt entre un Etat et le gouvernement fédéral, qui ont été arrangées sans recours aux armes, par un simple appel à la loi, à la justice et au droit, représentés par notre cour suprême! Nous pouvons le dire sans nous flatter : l'Amérique est la démonstration vivante de la possibilité d'une fédération de nations analogue, à certains égards, à la fédération de nos Etats, ainsi que de l'organisation d'une haute cour qui tiendrait, dans la famille des nations, sinon la même place, du moins la place analogue à celle que tient notre cour suprême dans la famille de nos Etats américains.

En un mot, non-seulement la possibilité, mais la convenance et l'utilité de rechercher les meilleurs moyens d'arranger les différends entre les nations sont choses prouvées.

Je ne puis mieux exprimer mes sentiments qu'en citant le paragraphe par lequel se terminent les *Voix prophétiques* de l'illustre Sumner, dont le manuscrit a été trouvé dans ses papiers après sa mort.

« Notre pays n'a aucun besoin de la guerre pour s'a- » grandir. Son but est plus haut que les triomphes de la » guerre et sa force plus puissante que la force des armes. » C'est par la paix qu'il est destiné à tout obtenir. C'est elle » qui est notre talisman. Donnez-nous la paix, et notre popu- » lation augmentera au delà de tout ce qui a été vu jusqu'à » ce jour, et les ressources de toute nature se multiplieront » à l'infini : les arts feront resplendir la terre d'une immor- » telle beauté ; le nom glorieux de République sera exalté » jusqu'à ce que tous nos voisins, cédant à une irrésistible » attraction, se décident les uns après les autres à commen- » cer une vie nouvelle en devenant membres de ce grand » ensemble. Et l'exemple de notre grande nation, plus puis- » sante que les armées et les flottes, nous assurera avec le » temps la conquête morale du monde entier. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Encore une semaine de calme venant s'ajouter à celles déjà si nombreuses que nous avons eu à enregistrer. Il continue à régner une sorte de malaise mal défini, mais qui, à de très-rares exceptions près, se traduit à peu près de la même façon dans toutes les branches de l'industrie et du commerce par une inactivité complète et par un manque de confiance presque absolu dans l'avenir. Au commencement du mois dernier, on était encore sous l'impression causée par l'abondance et le fort rendement de la récolte, et l'on s'était repris à espérer un peu; mais l'influence favorable que l'on s'attendait voir se manifester de ce chef sur la reprise des affaires étant encore à se dessiner, ceux-là mêmes qui s'étaient rassurés le plus promptement sont ceux qui aujourd'hui s'abandonnent le plus facilement au découragement. Un fait matériel vient du reste prouver à l'évidence cet abattement et cette défiance du commerce: c'est l'accroissement énorme subi dans ces derniers temps par l'encaisse de la Banque de France, accroissement qui laisse voir d'une façon assez éloquente la pléthore du capital improductif. La hausse étonnante à laquelle nous assistons depuis quelque temps sur nos principaux fonds d'Etat, en est encore une autre preuve. Il est évident que la crise de consommation qui a déjà beaucoup trop duré, n'est pas encore terminée; mais ce n'est pas dire non plus qu'il faille désespérer d'en voir la fin. Il y a là une question de temps seulement et l'on ne peut malheureusement l'évaluer ; mais il est à peu près certain que la reprise des affaires aura lieu dès que la consommation rassurée se sera remise sur son pied habituel, c'est-à-dire dès que les bénéfices résultant de la manipulation et de la vente des produits agricoles, ainsi que ceux qu'amèneront le bas prix des produits alimentaires, seront complétement réalisés. Et, par contre, il serait fort imprudent de baser des opérations un peu sérieuses sur l'escompte prématuré de ces mêmes bénéfices, ce que l'on avait un peu pratiqué ces derniers temps, et ce qui a donné lieu aux désillusions dont nous parlons plus haut.

Les chambres de commerce ont reçu communication, ces jours derniers, de statistiques publiées par l'administration des douanes, et relatives au mouvement commercial pendant l'année 1872. Un de ces documents nous donne le mouvement de la navigation dans nos principaux ports, entrées et sorties réunies; le voici par ordre d'importance des principaux ports :

1.	Marseille......	40.996 nav.,	3.528.436 ton.
2.	Le Havre......	4.918 —	2.366.590 —
3.	Bordeaux......	3.342 —	1.359.193 —
4.	Dunkerque.....	3.797 —	748.663 —
5.	Boulogne......	3.187 —	663.362 —
6.	Dieppe........	2.941 —	623.978 —
7.	Calais.........	3.563 —	608.177 —
8.	Cette..........	2.616 —	520.560 —
9.	Saint-Nazaire..	1.194 —	478.280 —
10.	Rouen........	1.899 —	348.341 —
11.	Honfleur......	2.010 —	307.754 —
12.	Nantes........	1.848 —	234.767 —

Les importations et exportations réunies des mêmes ports ont atteint les chiffres suivants : Marseille, 2,276,391 ; le Havre, 1,261,982 ; Bordeaux, 1,154,671 ; Dunkerque, 623,117 ; Dieppe, 487,680 ; Cette, 457,432 ; Nantes, 347,511 ; Rouen, 346,589 ; Saint-Nazaire, 304,044 ; Boulogne, 270,799 ; Calais, 210,825. La valeur en millions de francs de ces mêmes exportations et importations a été de : Marseille, 1,921 ; le Havre, 1,666 ; Boulogne, 676 ; Bordeaux, 562 ; Dunkerque, 386 ; Dieppe, 216 ; Cette, 128 ; Saint-Nazaire, 126 ; Nantes, 125 ; Calais, 99 ; Rouen, 96, etc.

On signale un changement important dans l'assiette des droits perçus à l'importation dans les Etats-Unis de Colombie. A partir du 1er septembre de l'année courante un droit additionnel sera appliqué progressivement au moyen d'une augmentation mensuelle de 5 0/0 frappée jusqu'à ce qu'on ait atteint un montant total de 25 0/0. Voici comment cette augmentation sera répartie sur l'importation des principaux produits d'origine française : médicaments composés ; papier, carton, livres, gravures ; poterie, verre en cristaux ; eau-de-vie et liqueurs : en septembre 1874, fr. 0 52,5 par kilog. ; en octobre, fr. 0 55 par kilog. ; en novembre, fr. 0 57,5 par kilog. ; en décembre, fr. 0 60 par kilog. ; à partir du 1er janvier 1875, fr. 0 62,5 par kilog. Tissus, passementerie et rubans de coton ; outils et ouvrages en métaux : en septembre 1874, fr. 1 26 par kilog. ; en octobre, fr. 1 32 par kilog. ; en novembre, fr. 1 38 par kilog. ; en décembre, fr. 1 44 par kilog. ; à partir du 1er janvier 1875, fr. 1 50 par kilog. Tissus, passementerie et rubans de coton et de soie ; effets d'habillement confectionnés ; ouvrages en peaux et en cuir ; mercerie et boutons ; orfévrerie et bijouterie ; chapeaux de feutre ; peaux préparées ; vins ; tabletterie et bimbeloterie ; modes et fleurs artificielles ; poissons marinés ou à l'huile ; parfumerie ; parapluies et parasols : à partir du 1er septembre 1874, fr. 2 25 par kilog.

Les communications télégraphiques avec les États-Unis se sont trouvées subitement interrompues mardi, à la suite de dommages éprouvés simultanément sur les côtes d'Amérique par les quatre câbles actuellement en fonctionnement. Les correspondances ont été rétablies dès le lendemain.

On nous communique quelques détails sur l'Exposition internationale qui doit ouvrir l'année prochaine à Santiago (Chili). L'industrie française paraît disposée à y prendre une part sérieuse, parfaitement justifiée du reste par l'importance des échanges qui ont déjà lieu entre les deux pays par l'intermédiaire des ports de Bordeaux et du Havre. Cette exposition sera ouverte le 15 septembre 1875 et close à la fin de décembre, la même année. Les demandes de places peuvent être adressées à Paris, au consulat du Chili.

Les deux principaux objectifs que se propose le gouvernement chilien sont de faire connaître les produits manufacturés et naturels indigènes, afin de leur créer de nouveaux débouchés, et en second lieu de permettre à ses nationaux de se rendre compte de toutes les améliorations et des progrès des industries du monde, susceptibles d'être appliquées au Chili. Les sections qui subdiviseront l'exposition peuvent être ainsi énumérées : section I, produits bruts ; II, machines ; III, industries et manufactures ; IV, beaux-arts ; V, éducation. Les produits européens qui paraissent avoir le plus de chances de trouver un écoulement au Chili sont de diverses natures. Au premier rang se trouve le matériel nécessaire à l'exploitation des gîtes argentifères, de plomb, de cuivre, etc. ; les instruments agricoles mécaniques et autres ; les machines hydrauliques qui permettent d'utiliser facilement les chutes nombreuses et puissantes des rivières du pays ; le matériel perfectionné d'irrigation ; celui pour l'extraction des huiles végétales ; les machines à faire les briques et briquettes ; le matériel du génie civil pour la construction des ponts, des routes, le chauffage et la ventilation des maisons ; le pavage des rues trouvera également des débouchés, surtout s'il fait la part de la légèreté exigée par la fréquence des tremblements de terre ; le matériel à gaz, les instruments d'optique et de télégraphie auront aussi leur emploi. Les draps à bon marché pour l'armée, les institutions charitables et les pénitenciers sont très-recherchés. Les viandes conservées, les fruits et d'autres comestibles desséchés, salés, etc., se placent assez facilement dans l'intérieur et pour l'approvisionnement des navires. Enfin les objets de luxe, tels que gravures, dessins, fournitures d'ornement, vins et liqueurs, gants et parfumerie entrent dans la consommation du pays pour le chiffre de fr. 2 1/2 par tête, soit 18 0/0 en proportion.

Les compagnies maritimes et de chemins de fer ont annoncé leur intention d'accorder des réductions tant en faveur des visiteurs que pour le transport des marchandises destinées à l'Exposition ; ces dernières ne paieront les droits que pour celles qui resteraient dans le pays. La ligne chilienne de steamers de Panama à Valparaiso a offert le transport gratuit des marchandises pour l'Exposition. La Pacific Steam Navigation Company fait une réduction de 25 0/0 sur ses tarifs de Panama à Valparaiso, et 50 0/0 d'Europe à la même destination. Il est utile de noter que ces réductions ne seront accordées qu'à l'arrivée au Chili et seulement sur un certificat de la douane que les marchandises sont réellement destinées à l'Exposition.

Les transactions étant toujours caractérisées par un grand calme, nous ne voyons à signaler d'amélioration que sur les suifs et les sucres ; un peu, peut-être, sur les soies ; les laines sont toujours très-fermement tenues. Les produits métallurgiques paraissent conserver l'avance qu'ils ont acquise. La position des divers autres produits demeure à peu près ce qu'elle était la semaine dernière, et les cours n'ont guère produit de variations.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances des marchés de Marseille, de Rouen, d'Epinal, Mulhouse, Zurich, et notre Revue des marchés anglais.

LAINES. — L'attention demeure toujours fixée sur les grandes enchères de laines coloniales, qui se continuent à Londres. Suivant le compte-rendu que nous en transmet M. Paul Pierrard, courtier, le catalogue de la semaine dernière composé de petits lots irréguliers et convenables à la draperie, avait un peu éloigné les acheteurs, mais les bonnes laines à peigne et à carde obtenaient toujours de bons prix. Des avis complémentaires que nous recevons d'autres parts nous informent que les enchères ont repris depuis une certaine somme d'animation et que les acheteurs français se sont décidés à se mettre aux achats principalement sur les bonnes sydney et sur les scoured défectueuses. La Belgique, l'Autriche et l'Allemagne ont peu opéré sur la carde et l'Amérique a seulement enlevé quelques lots de suint. L'Alsace et la Prusse ont acheté le peigne et les nouvelles filatures suisses ont recherché les bonnes laines nerveuses d'Australie. Jusqu'à présent 134,000 B. ont passé sous le marteau. A Anvers, le marché est toujours en bonne position et les achats de la huitaine ont dépassé le chiffre de 1,300 B. Les nouvelles de Breslau signalent également une bonne tenue. Enfin sur nos places françaises, le Havre excepté, les affaires ont une certaine importance limitée seulement par les prétentions de détenteurs et par la faiblesse des stocks ; partout les prix ont fait montre d'une grande fermeté.

CACAOS. — Toujours une demande très-limitée sur cette fève, sans que pour cela les cours en soient bien impressionnés. Sur le marché anglais, il y a peut-être plus d'activité, mais les cours, malgré cela, y sont très-lourds. En Allemagne, il règne une bonne demande et plus de fermeté.

SUCRES. — La tendance sur les sucres exotiques s'améliore toujours, et les affaires ne sont limitées en grande partie sur les places d'importation que par la faiblesse seule des stocks ; la raffinerie s'est, par suite, rejetée sur le livrable, et elle a opéré d'assez forts achats sur la base du prix des indigènes à l'arrivée des navires. Le stock, à Nantes, est de 3,475 tonnes. A Londres, grande animation également, principalement sur les Antilles, qui, faiblement offertes, ont haussé de 6 deniers. En Hollande, même fermeté, les Java moyens et au-dessous trouveraient acheteurs à 1/2 florin au-dessus des cours de la dernière vente.

CUIRS. — La demande a été assez irrégulière cette semaine, avec des périodes de calme et d'activité ; mais, en somme, les ventes de la huitaine présentent un total assez important, et les prix obtenus n'ont rien laissé à désirer aux importateurs, et cela pour toutes les sortes de provenance exotique. Il en a été de même à Anvers, où le marché clôture fort animé.

SUIFS. — Nous avons à enregistrer une nouvelle hausse de 2 francs pour la huitaine, le dernier cours du disponible, à Paris, ayant été fixé à fr. 98 les 100 kilos. A Bordeaux et au Havre, il y a eu moins d'affaires, mais seulement à cause des hauts prix demandés qui éloignent les acheteurs.

INDIGOS. — Peu d'affaires cette semaine, mais la tendance demeure bonne. En Hollande, la demande est limitée ; le stock, à Amsterdam, est de 2,000 caisses. Des enchères publiques doivent avoir lieu à Londres, le 12 octobre, pour lesquelles on a déjà déclaré 12,350 caisses.

PÉTROLE. — Sur le marché de Paris, il y a quelques demandes en pétrole, mais à des cours généralement faibles ; il n'en est pas de même des essences, qui sont en forte hausse, à fr. 85 les 100 kilos pour la lavée disponible, et fr. 86 pour livrable à trois mois. A Anvers, il y a baisse sur le pétrole brut disponible, qui ne vaut que fr. 25.50.

MÉTAUX. — Le marché a été un peu meilleur cette semaine, et l'on cite quelques affaires en cuivre, sur le reçu de la dépêche de Valparaiso annonçant 4,200 tonnes d'affrétements et le cours de $ 16.70 pour le cuivre en barres. Cette dépêche a également impressionné favorablement le marché de Londres, car nous le voyons clôturer avec des ventes en Chili bon ordinaire à £ 77.10. Sur la même place, les étains ont montré une certaine fermeté à £ 92/6 pour Détroit disponible, £ 91 pour livrable, £ 92 à 92/6 pour Australie, £ 96 pour anglais ; le plomb vaut £ 21.7/6 à 21 pour anglais, £ 20.15 pour Espagne ; le zinc a eu acheteur à £ 14.15 pour anglais dur, £ 22.5 pour S.S. à livrer, £ 22.5 à 21.17/6 pour Silésie. En Hollande, il s'est fait peu d'affaires en étains cette semaine, et il faut voir le cours du Banca, disponible à fl. 57.3/4, celui du livrable à fl. 56.3/4, celui du Biliton à fl. 54.3/4.

SUCRES.

Paris, le 10 septembre 1874.

Depuis huit jours, les cours se maintiennent sans changement tant sur les marchés du Nord que sur celui de Paris ; la marchandise disponible est rare, et les raffineurs sont obligés d'aborder les prix que demandent les détenteurs. On continue donc de coter fr. 68.25 les sucres blancs arbitrables, fr. 65,25 les 7/9, et fr. 59,25 les 10/13, disponibles, entrepôt Paris.

Le livrable est un peu plus faible, par suite des dernières pluies qui ne peuvent être que favorables à la betterave ; les quatre mois d'octobre à janvier sont demandés à fr. 68 beau n° 3, entrepôt Paris, et à fr. 67 le n° 3 garanti, toute gare du réseau du chemin de fer du Nord. Les 7/9 livrables en entrepôt Paris, sur les 3 mois de novembre à janvier prochains, se placent à fr. 62, les 88°.

Le stock des sucres indigènes, à l'entrepôt du Pont-de-Flandre, est aujourd'hui de 196,000 sacs, contre 63,000 en 1873 ; celui des sucres belges atteint 46,000 sacs.

Les certificats d'exportation sont mieux tenus ; les créations septembre et octobre valent fr. 74 ; celles de novembre à mars prochain se placent à fr. 74,50.

Les sucres raffinés sont l'objet d'une demande suivie de fr. 147 à 148, suivant marques.

En Angleterre, les raffineurs commencent à sortir de leur longue réserve et envoient, à des prix raisonnables, des ordres d'achat à des maisons du nord de la France ; la hausse a fait, d'ailleurs, à Londres, des progrès sensibles, et les cokes sont de fr. 1,25 par 100 kil. plus élevés que la semaine dernière. Ce mouvement ascensionnel semble devoir se continuer à la faveur de la diminution du stock et du développement de la consommation.

Voici la statistique du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne, durant la semaine finissant le 5 courant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	6.300	9.660	6.100	6.430	»	91	100.000	88.850
Liverpool...	5.220	3.572	3.600	2.916	8	»	63.802	62.896
Clyde......	6.290	3.050	3.956	6.150	»	»	53.145	65.510
Bristol......	1.494	1.402	2.171	2.316	»	»	8.577	6.541
	19.304	17.684	15.827	17.812	8	91	225.524	223 797

Quoique ces chiffres ne soient pas favorables et signalent une légère augmentation du stock, il n'en est pas moins vrai que la situation générale s'améliore tous les jours chez nos voisins, car au lieu de 53,000 tonnes de quantités flottantes l'année dernière, il n'y en a aujourd'hui que 32,000, c'est-à-dire 21,000 tonnes en moins. L'effet ne peut tarder à s'en faire sentir.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Paris, le 10 septembre 1874.

Liverpool. — Le marché des cotons n'a pu sortir de l'état languissant qui le caractérise depuis si longtemps. Lundi seulement il y a eu un peu d'animation, mais les ventes ce jour-là n'ont atteint que 12,000 b., la moyenne étant de 10,500, soit un total de 70.000 b. pour la semaine dont 12.000 à l'exportation. Les prix de clôture sont : Amérique 5 3/4 à 9 1/2 ; Pernam 7 1/4 à 7 3/4 ; Maranham 7 1/2 à 8 1/4 ; Égypte 7 3/4 à 14 1/2 ; Peru 8 1/2 ; Surate 4 à 6 7/8 ; Bengale 4.

Manchester. — Le grand marché de l'Orient est complétement désorganisé, l'absence de demande qui en résulte continue à peser sur cette place. Il n'y a pas encore de nouvelles officielles relativement à un arrangement définitif de la question entre la Chine et le Japon, mais les dépêches privées parlent de soulèvements dans l'intérieur du Japon, indépendamment de la guerre entreprise. De Shanghaï une baisse sur la marchandise est annoncée en même temps que le change sur cette place fléchit. A Calcutta et à Bombay la vente a repris un peu mais le cours est désastreux pour les détenteurs et le change baisse toujours. D'un autre côté, quelques-uns des marchés moins importants se maintiennent en bonne position, notamment l'Amérique centrale. Pour le moment la réduction de la production ne s'est pas encore organisée, les shirtings continuent par conséquent à rester dans la même position délaissée. Les qualités ordinaires de 8 1/4 livres, ont trouvé acheteurs sur une échelle modérée, mais toujours au prix de concessions nouvelles. Pour dire la vérité le marché entier des tissus souffre de la baisse des shirtings, sans laquelle il aurait fermement maintenu le cours. Il n'y a que dans ce genre que la production dépasse la demande. Les étoffes pour impressions, surtout les bonnes marques, se placent mieux. Les madapolams continuent fermes la production étant restreinte. Les jaconas et mousselines sont peu demandés. Les shooties conservent une bonne position, dans les genres lourds il n'y a pas de changement. Les « domestics » et calicots T ordinaires ont attiré peu d'attention. Les mexicains se vendent mal sans attirer les acheteurs par la baisse. Le marché des filés a été languissant toute la semaine et les cours n'ont pas de fermeté. Les prix offerts pour l'Allemagne n'offrent pas de rémunération mais à chaque concession de nouvelles affaires se traitent. Les achats du continent sont très-restreints. Les gros numéros ne s'écoulent qu'à la baisse, le placement des n°s 20 à 30 pour la Chine et le Japon est réduit au minimum ; le n° 40 pour l'Inde est délaissé à des prix nominaux. Les filateurs admettent que le marché est contre eux.

Nottingham. — La demande pour les filés de soie et de coton est des plus restreintes. Les filés de soie languissent depuis longtemps, et actuellement le placement des filés de coton se réduit au minimum. Les prix pour les deux genres font des progrès vers la baisse. En tulle écru, la demande est lente ; en fantaisies plus particulièrement il se fait peu de chose, et la production se réduit toujours. Les patrons parlent de diminuer la moyenne des salaires, ce qui pourrait bien donner lieu à une grève nouvelle.

Leicester. — L'animation qui a prévalu à la vente des laines indigènes à Bristol a encore amélioré le ton de notre place et celui de l'industrie lainière en général. Une amélioration de 1/2 d. à 1 d. sur la majorité des laines a eu lieu. Il n'y a pas de changement dans la bonneterie. La demande est bonne et régulière dans toutes les branches, avec promesse de continuation. La reprise des élastiques pour chaussures se fait remarquer davantage, peu de mécaniques restent sans emploi. La chaussure est aussi plus occupée, les demandes pour l'hiver étant plus nombreuses.

Halifax. — Les cours de cette semaine sont en avance sur ceux pratiqués la huitaine dernière. La hausse tient principalement à l'augmentation de la consommation de matière première, dont la quantité dépasse la moyenne. On parle de nouveaux contrats en filés qui seraient d'une certaine importance. Cette industrie continue à être très-active, la position générale étant très-satisfaisante. En tissus, il y a peut-être moins de presse ; les métiers cependant sont bien occupés, surtout pour les articles lustrés.

Bradford. — La hausse des laines indigènes en province et notamment à Bristol réagit sur nos cours. Cette augmentation limite pour le moment les affaires ; les filateurs sont en général en possession de fortes quantités de matières premières et s'opposent de leur mieux aux avances exigées par les détenteurs. Cependant ils se voient forcés de satisfaire à ces exigences là où ils ne peuvent attendre. Les filés participent à l'amélioration que ressent le marché ; il y a une bonne demande pour les filés simples et les retors, mais les affaires sont toujours un peu limitées par la hausse que les filateurs, de leur côté, veulent imposer aux acheteurs. Ces remarques s'appliquent également aux filés lustrés et de couleur. En genappes, il s'est fait peut être un peu moins. Les tissus commencent enfin à prendre une position plus satisfaisante. Les Américains ont acheté plus largement ; quelques contrats importants ont été conclus pour la consommation Pour l'Allemagne et le continent, au contraire, la vente a été limitée, l'augmentation des cours n'a pas encore atteint ces pays et les acheteurs croient avoir de meilleures conditions en attendant un peu. Le marché ne le promet guère.

Dundee. — La position générale du marché n'a pas changé. Le courant d'affaires est important, cependant quelques branches ne participent pas à l'occupation des autres, ce qui empêche les prix d'être aussi rémunérateurs pour tous. Les cours, malgré cela, continuent d'être très-fermes. L'étoupe est peu recherchée, les qualités fines maintiennent leur prix et une demande active est généralement attendue. Le jute est peu demandé, les stocks ne s'écoulent que lentement avec prix légèrement en faveur des acheteurs. Les filés ne présentent pas d'animation, les filés de lin ne se vendent pas avec empressement aux cours précédents, les filés de jute et d'étoupe sont à peu près dans la même position. En tissus la demande absorbe la production, les toiles s'écoulent assez bien, et quoique de fortes affaires se traitent en jute, le ton du marché ne permet pas d'arriver à une avance.

Belfast. — La demande pour les filés présente une certaine animation, mais le marché des tissus, par contre, n'est pas vivace, les manufacturiers préfèrent ne pas pousser à la vente pour le moment. En filés, les ordres du continent ont pris de l'extension tandis que la consommation n'a pas changé, les stocks restent à peu près stationnaires, et les prix n'ont pas subi de changement. En tissus : l'écru léger a été assez demandé, les qualités moyennes ont atteint un bon niveau. Stocks sans changement. Les écrus lourds ont fléchi un peu, mais la production étant limitée les stocks n'ont pas augmenté. En tissus blanchis et apprêtés la demande a atteint la moyenne de la saison. Le continent a agi avec précaution, les ordres n'ont pas eu d'influence sur le marché. Les avis d'Amérique annoncent une amélioration, les ordres nouveaux étaient sans importance et pour livraison immédiate.

Produits métallurgiques. — La semaine dans le Nord a été très-animée. A Middlesborough le concours d'acheteurs était nombreux. Les détenteurs de fonte brute étaient plus fermes. Les prix cependant ont varié un peu. Quelques fondeurs étaient inflexibles à 70, n° 3, et 60 n° 4, tandis que d'autres ont vendu les mêmes qualités de 1 à 2/6 la tonne de moins. Le n° 1 vaut environ 72/6 ; mais le n° 2 n'est guère trouvable, les fondeurs produisant principalement les n°s 1 et 3. Le n° 4 de forge vaut 63/6. Les rails valent de liv. st. 8 à 7.15 sections ordinaires. Les plaques sont très-demandées et valent liv. st. 9.75 à 9.10 en waggon. Les plaques de chaudières valent liv. st. 10.5 à 10.10. Les angles varient de liv. st. 9 à 9.5 à l'usine. Les barres sont très recherchées, et certaines usines ont reçu de fortes commandes. On accepte rarement moins de liv. st. 9 pour les barres communes. Le charbon et le coke sont très-fermes par crainte d'une grève ; certaines usines ont acheté de fortes quantités en hausse en prévision de cette grève de mineurs. A Barrow in Furness, les réunions de « l'Institut du Fer et de l'Acier » ont quelque peu ralenti les affaires, tous les industriels des environs ayant quitté leurs comptoirs pour assister aux séances de cette admirable institution. Le Bessemer est bien demandé et les usines sont très-occupées. Les immenses ateliers pour la fabrication de l'acier emploient toutes leurs ressources en ce moment, et les constructeurs de navires ont quelques gros

contrats en exécution. A Birmingham la demande est bonne pour les spécialités de sa production. Les outils d'acier et d'agriculture sont assez actifs. Les tubes de cuivre se vendent bien tandis que les tubes en fer subissent un ralentissement. Un grand nombre de machines sont en cours de construction pour le nord de l'Europe, et on en presse la livraison avant l'interruption de la navigation par les glaces. Cours des charbons à Londres : Wallsend, East Hartlepool 26/9 ; Tees 26/9 ; Eden Main 25/6 ; soit une avance de 2 à 2/6 sur la semaine dernière.

K.-B. MURRAY.

PARIS, LE 11 SEPTEMBRE — ANNÉE 1874

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES		COURS	
SUCRES BRUTS (entrepôt)	0/0 kil.		
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/		65 25	à 65 «
d° d° d° 10/13		59 25	59 «
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3		68 »	» »
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte		147 »	» »
Belle sorte		148 »	» »
Certificats de sortie nouveaux		74 »	73 75
MELASSES			
Indigène de fabrique		14 50	» »
d° raffinerie		15 50	16 »
ESPRITS	l'hectolitre.		
Fin 1re qualité 90°		71 50	72 »
CAFES en entrepôt.	0/0 kil.		
Java bon ordinaire		» »	» »
Ceylan d°		» »	» »
Haïti d°		» »	» »
Rio d°		» »	» »
Costa-Rica		» »	» »
CACAOS en entrepôt.	0/0 kil.		
Para		» »	» »
Guayaquil		» »	» »
Trinité		» »	» »
Haïti		» »	» »
Caraque		» »	» »
SUIFS	0/0 kil.		
De France		98 »	» »
Acide oléique		70 »	» »
— stéarique		167 »	» »
HUILES	0/0 kil.		
Colza brute tous fûts		73 50	» »
— — en tonne		75 »	» »
— épurée en tonne		83 »	» »
Lin brute tous fûts		73 »	» »
Lin en tonnes		74 50	» »
FARINES			
Huit marques	le sac de 157 kil. net.	58 50	» »
Supérieures disp	d° 157 kil. net.	58 »	» »
MÉTAUX	0/0 kil.		
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque		207 50	» »
— — — d° marque ordinaire.		204 50	» »
— — lingots d°		220 »	» »
— anglais tough d°		212 50	» »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)		202 50	» »
Etain Banca	livr. Havre ou Paris	258 »	» »
— Détroits	d°	246 »	» »
— anglais	Havre ou Rouen	242 50	» »
Plomb de France	Paris	53 50	» «
— d'Espagne	Havre	53 »	» «
— anglais	d°	53 »	» »
— belge et allemand	Paris	53 50	» »
Zinc de Silésie	Havre	58 50	» »
— autres bonnes marques	d°	57 50	» »
— d° d°	Paris	57 50	» »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.

A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Les prix du pain sont en ce moment très-irréguliers à Paris. Dans quelques boulangeries on le vend 85 centimes les 2 kilog., dans d'autres, et c'est le plus grand nombre, il est vendu 80 centimes et dans quelques-unes on le vend 75 centimes.

Dans deux ou trois boulangeries seulement du faubourg Saint-Antoine, il est vendu 65 et 70 centimes.

Sur les marchés, le prix actuel du blé de qualité supérieure est de 27 francs les 100 kilog., ce qui permet d'établir un sac de farine, tout en réservant une prime de mouture suffisante au meunier, à 56 francs les 157 kilog., ou 36 francs les 100 kilog., ce qui ferait ressortir le prix du pain à 72 centimes les 2 kilog., à Paris.

En province, les cours extrêmes du pain varient de 32 à 36 centimes le kilog.

PRIX COMPARATIF DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE.

(*Marché de la Villette*).

1873 8 septembre.	1874 7 septembre.	Variations.
3,088 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	3,532 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.76 le kil. poids mort.	— 0.04 par kil.
16,327 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	18,528 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.94 le kil. poids mort.	— 0.06 par kil.
612 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 65 fr. les 50 kil. poids vif.	922 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 62 fr. les 50 kil. poids vif.	— 3.00 p. 50 kil.
9 septembre. 765 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,20 le kil. poids mort.	8 septembre. 675 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,10 le kil. poids mort.	— 0.10 par kil.

D'après les prix pratiqués au marché de la Villette, les cours de la viande de bœuf vendue dans les boucheries de la capitale devraient être les suivants, tout en réservant aux bouchers un bénéfice très-large :

1re catégorie	2 50	2 20	1 88
2e —	2 »	1 80	1 50
3e —	1 40	1 30	1 »

Le tout au kilogramme.

Les viandes de veau, de mouton et de porc, considérées comme viandes de luxe, n'ont pas de cours d'une appréciation facile et sont soumises à des fluctuations incessantes qui ne sont jamais, ou presque jamais en rapport avec le prix de la viande sur pied. Nous n'avons encore, à cet égard, que des renseignements insuffisants ; nous les compléterons bientôt.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 10 septembre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 9,483 tonnes, contre 10,629 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 146 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 83/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)	110	84	..
Coltness id.	110	85	.
Summerlee id.	105	80	82/6
Wishaw id.	..	..	..
Clyde id.	87	77/6	..
Govan id.	87/6	77/6	..
Monkland id.	88	77/6	..
Langloan (à Glasgow, au Canal).	105	82/6	..
Calder id. id.	110	82	..
Carnbroe id. id.	90	77/6	..
Glengarnock (à Ardrossan)	95	80	81
Eglinton id.	87	77	80
Dalmellington id.	85	75	74
Linueil (à Bo'ness),	90	80	75
Shotts, id.	102/6	85	..
Almond, id.	87/6	..	..
Carron (à Grangemouth),	87/6	..	..
Lochgelly (à Burntisland),	90	85	72/6
Lumphinnans. id.	85	77/6	72/6

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 9 septembre 1874.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité.	Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	le k°
Trame 36/38	id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32	Louisiane	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42	id.	3 45 à 3.50	»
Chaîne 40	id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50	id.	4 15 à 4.20	»
Chaîne 40	Jumel	à 4.25	»
Trame 50	id.	à 4.35	»
Chaîne 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8 »	»

TISSUS DE COTON.

Calicot	60 p.	16 fils.	Fr. 33 1/2 à 0.34	le mèt.
Id.	»	18 »	55 1/2 à 0.36	»
Id.	»	20 »	37 à 0.38	»
Id.	68	20 »	39 à 0.40	»
Id.	70	21 »	41 à 0.42	»
Id.	75	26 »	à 0.51	»
Percale	80	26 fils.	à 0.48	»
Jaconas	82	22/18 »	à 0.33	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 9 SEPTEMBRE 1874.

Notre marché est excessivement calme et les prix, quoique nominalement sans changements, sont décidément en faveur des acheteurs : la certitude que l'on a maintenant d'une excellente récolte de coton en Amérique, les probabilités qu'à la fin de l'année les stocks de la matière première, tant en Europe qu'en Amérique, dépasseront de beaucoup les chiffres auxquels nous avons été habitués depuis dix ans, font que l'on n'achète qu'avec prudence, se contentant de remplir les ordres que l'on reçoit

journellement sans dépasser les quantités demandées et par conséquent sans spéculer. Certaines personnes pensent que nous verrons avant Noël des prix un peu plus bas, d'autres croient que les affaires reprenant sur le continent, les prix se maintiendront; en tout cas, nous ne rencontrons que par hasard quelques rares personnes ayant foi dans la hausse. L'indienne se plaint un peu moins et, sans être très-occupée, travaille plus que dans le premier semestre de l'année.

ÉPINAL, LE 10 SEPTEMBRE 1874.

(*Dépêche télégraphique.*)

Tissus et filés sans changement.
Prix très-fermes.

ROUEN, LE 10 SEPTEMBRE 1874.

Il continue à se traiter des affaires en tissus écrus ; la vente de la cretonne est assez active, les sortes légères manquent et sont très-demandées. Les fabricants obtiennent aisément la hausse demandée la semaine dernière. L'article doublure est d'une vente assez suivie. Il n'y a guère qu'en indiennes que la vente laisse à désirer. La rouennerie et les mouchoirs continuent à être d'une vente très restreinte.

On cote à Rouen :

Cretonne 1re sorte........	64	à 66	c. le mètre.
— 2e —	58	à 61	—
Longotte impression......	54	à 55	—
Calicot C. 30 imp. 8 k. 50	35 1/2	à 36 1/2	—
— — — 8 60	36	à 37	—
Chaine 24 marque........	3 15	à 3 25	le kil.

LILLE, LE 10 SEPTEMBRE 1874.

Nous n'avons pas encore de changement bien important à vous signaler dans la situation de notre marché linier. Des acheteurs de toile sont venus nous visiter cette semaine ; mais ils n'ont opéré, comme c'est l'habitude depuis longtemps, que sur des quantités inférieures. L'article le plus recherché a été la toile à teindre, dont il s'est fait passablement de ventes. L'extrême fermeté des prix dans les marchés passés permet de prévoir qu'un peu de hausse ne tardera pas à se produire. Les fils sont plus fermes. Les numéros fins principalement ont ressenti le contre-coup de la légère hausse qui s'est produite sur les marchés anglais, et ont été très-bien tenus. Les lins de pays n'ont donné lieu qu'à quelques affaires de médiocre importance; les lins de la Russie, au contraire, ont été l'objet d'une assez bonne demande. Les prix pour les uns et les autres restent très-fermes.

En Belgique, comme il arrive d'ordinaire à cette époque de l'année, il n'y a que fort peu de marchandises en vente ; les marchés sont presque déserts. Aussi ne signale-t-on que de rares affaires à prix sans changement.

A Belfast, la demande s'est sensiblement améliorée depuis la semaine dernière; la vente a égalé la production, de sorte que les stocks demeurent stationnaires.

Les transactions en tissus sont encore bien peu actives. Nous ne ferons d'exception que pour quelques articles mélangés qui jouissent en ce moment de la vogue. L'écart entre la laine brute et la laine peignée se maintient toujours. Il en résulte une grande abstension du négoce roubaisien, qui ne cherche qu'à écouler ses peignés aux meilleures conditions possibles.

La baisse persistante depuis plusieurs semaines sur notre marché aux blés a amené des offres beaucoup plus restreintes de la part des vendeurs.

Les cultivateurs, qui ont déjà placé une partie de leur récolte, montrent moins d'empressement et attendent que les cours se soient relevés pour offrir ce qui leur reste. De là des marchés moins approvisionnés. Celui de mercredi était de 1,300 hectolitres, vendus en hausse de 1 franc en moyenne sur les cours précédents.

Les quelques affaires en huile traitées cette semaine ont eu lieu à des prix stationnaires ou légèrement en baisse. On cote l'huile de colza fr. 65; l'huile de lin fr. 65 50.

La longue période de sécheresse qui n'a été interrompue que par quelques rares pluies dans notre région, n'a pas permis à la betterave de se développer et en a amené la maturité précoce. Aussi plusieurs usines du Nord se proposent de commencer le râpage du 15 au 20 septembre. Toutefois, il ne paraît pas probable que la campagne puisse se pousser activement avant quelque temps. Il faudrait pour cela qu'une longue pluie permît l'arrachement facile de la betterave. En ce qui concerne l'état de la récolte, on regarde comme certain que le rendement restera beaucoup au-dessous de l'année dernière. On signale peu d'affaires en sucre cette semaine. Les 7/9 restent cotés à 63 75. Les raffinés sont montés à 153.

Le nouveau 3/6 de betterave a fait mardi son apparition sur notre marché. Plusieurs distilleries sont en activité, et les distillateurs sont en général satisfaits des premiers résultats au point de vue du rendement.

Les affaires ont été excessivement restreintes et l'on s'est borné à demander sans conclure. Toutefois, la demande, au lieu de se faire en baisse, offrait 50 centimes de hausse sur les cours précédents. Mais les vendeurs, qui espèrent des cours élevés sur septembre et surtout sur octobre, ont refusé toute concession. Les quatre derniers ont été demandés à 65 francs et offerts à 66, les trois derniers demandés à 64 et offerts à 65.

LYON, LE 10 SEPTEMBRE 1874.

Soies et Soieries. —Ainsi que nous l'avions fait pressentir dans nos correspondances de juillet et d'août, un commencement de reprise se dessine pour le mois de septembre. C'est ainsi que la dernière cote est arrivée avec des prix très-fermes. Les soies de Brousse seules sont marquées de dépréciation. Mais l'ensemble des cours s'est raffermi, et des affaires importantes en tout genre de soies, se sont traitées à des prix plus soutenus. Un tel mouvement, se produisant sans amener de la hausse, mais seulement de la fermeté, c'est la preuve évidente de l'abondance de la matière et du désir des détenteurs de saisir l'occasion d'écouler leurs produits. Ajoutons que les cours actuels ne laissent pas de présenter quelques avantages aux fileurs européens.

Il n'en est pas de même des soies asiatiques, surtout de celles qui, achetées sous l'influence des cours de juin en Europe, ont été payées à des prix plus élevés que ceux qui se pratiquaient sur les marchés de Londres et de Lyon. Depuis lors les grosses expéditions qui ont été mises en route, ayant été traitées dans des conditions plus douces, laisseront une certaine marge aux importateurs.

Les soies de premier ordre, notamment des Cévennes, sont en ce moment presque introuvables. La plupart des fileurs des marques privilégiées et des premières marques sont engagés pour la plus grande partie de leurs produits.

Les soies d'Italie, aussi bien en soies de premier ordre qu'en soies courantes, sont tenues plus cher à Milan et à Turin qu'à Lyon ; et les soies d'Italie, ouvraison française, qui sont sur place trouvent dans cet écart un motif d'écoulement plus facile.

Les soies de Brousse dont nous constatons plus haut la faiblesse, trouvent, grâce à leur prix modique, de quoi tenter nos fabricants, et des marchés assez importants ont été conclus de 72 à 74 francs, pour des soies de premier ordre 9/11 et 10/12 ; et de 68 à 70 fr. pour des soies de deuxième ordre.

Les soies de Chine rentrent de plus en plus dans la consommation; chaque jour la condition enregistre de 15 à 20 balles en soies ouvrées de cette provenance ; et, avec l'abondance des grèges, il est peu probable qu'un renchérissement sérieux soit à craindre. Notons que la marchandise courante est la plus recherchée. La qualité de ces soies est décidément supérieure à celle de l'année dernière. On a payé 50 fr. Lion d'or n° 1 ; 44 fr. 50 le n° 3 ; et 42 fr. pour le n° 4. De grosses quantités en soies inférieures au prix de 35 à 38 fr. ont changé de main pendant ces derniers jours.

En ce qui est de l'étoffe, la situation de la place de Lyon est, en ce moment, en voie d'amélioration; il y a eu des affaires importantes, soit en soieries noires, soit en soieries de couleurs. Les métiers sont tous occupés; et c'est sur cette reprise de l'étoffe qu'est basée la fermeté des cours de la matière première que nous avons signalée. Il ne faut souhaiter qu'une chose, c'est que l'exagération ne s'en mêle pas. N'oublions pas que la soie est et restera abondante, quelles que soient les demandes de la consommation.

LE HAVRE, 10 SEPTEMBRE 1874.

Il n'y a rien à modifier dans les appréciations précédentes. A part quelques rares articles qui donnent lieu à des transactions régulières, les affaires sont au grand calme, et il continue de régner dans le commerce en général un malaise qu'on ne peut trop expliquer. Presque tous nos articles sont en baisse ou faibles.

Cotons. — Nous en sommes toujours au même point pour les avis d'Amérique. Leur ensemble est toujours favorable à la récolte qui se recueille, et les recettes augmentent un peu. On a signalé 9,000 balles pour les cinq derniers jours. C'est une augmentation assez faible encore, mais le beau temps qui règne là-bas explique suffisamment que les arrivages n'aient pu encore prendre de l'extension. On cueille d'abord, on expédiera ensuite. Les prix se maintiennent toujours sur les marchés américains, les besoins de la filature du pays absorbant pour le moment les petites recettes qui s'effectuent, mais néanmoins les stocks devront bientôt se former et alors il faudra que les prix se mettent au niveau de ceux d'Europe.

On a faibli encore cette semaine à Liverpool pour toutes sortes. Ici on a aussi quelque peu cédé pour les cotons d'Amérique, surtout les classements bas et très-ordinaires; mais cette dernière désignation seule, qui est rare, obtient encore 96 à 97 francs. Les Brésil sont faibles à 92/93 francs l'ordinaire Sorocaba, à 97 francs l'ordinaire Fernambourg. Quant aux Surate, ils se sont soutenus et leurs prix ont même été plus réguliers, autour de 62 francs pour fair Oomra, de 64/65 fr. pour fully-fair., de 66 à 68 fr. pour good fair. A ces prix la filature française travaille avec profit, elle a même des engagements assez importants à remplir et conséquemment elle n'hésite pas à prendre un peu de coton. Nous avons eu un peu plus d'affaires, 1,000 à 1,100 fr. en moyenne par jour. Il nous en faudrait bien davantage pour dégager notre stock à cette epoque de l'année.

On voit d'un coup d'œil que le marché anglais peut attendre des renforts d'Amérique plus longtemps que l'an dernier. Il faut même ajouter qu'il y a une bien grande différence dans la situation industrielle à Manchester, entre les deux années, et que si l'état actuel de malaise se continue, on devra moins consommer dans l'avenir, en Angleterre, qu'il y a un an, où toutes les broches tournaient avec la plus grande activité. Il est déjà question depuis quelque temps de restreindre le travail. Il pourrait se faire que la tendance des prix à la baisse amenât cette mesure sous peu. Les manufacturiers anglais ont grande peine à écouler leurs produits, en effet, et c'est une mauvaise besogne pour l'industrie que de travailler pour accumuler des produits, en présence de la tendance qu'a la matière première à baisser.

Cafés. — Rarement nous avons eu à passer une semaine aussi

nulle, sous le rapport des transactions, que celle que nous finissons. — On a noté par ci par là de petits lots pour la consommation, et les prix sont faibles et irréguliers. — On ne traite pas assez pour indiquer une valeur, et, en fait, l'article est invendable pour lots d'importance.

CUIRS. — C'est encore celui de nos articles qui marche le mieux. — Il s'est encore traité 18,000 pièces cette semaine, à prix toujours en faveur; on a payé fr. 95 pour bœufs Montevideo salés; fr. 60 pour vaches New-York salées; fr. 79 pour Fernambouc salés verts.

LAINES. — L'article est ferme, mais les acheteurs sont cependant très-hésitants à payer les prix tenus, et l'on reste, par suite, avec des affaires restreintes. — Il ne s'est pas traité au-delà de 115 balles cette semaine, tant en sortes d'Algérie qu'en provenances de la Plata.

BORDEAUX, le 10 SEPTEMBRE 1874.

VINS. — Depuis nos derniers avis, la température a continué d'être très-favorable pour les vignes, sauf peut-être un peu trop de sécheresse. Un peu de pluie aurait été très-avantageux au point de vue de la quantité comme de la qualité.

On a continué à faire quelques achats de petits vins et vins ordinaires de 1872 et de 1873, et aussi quelques achats à livrer de vins ordinaires de 1874.

Nous avons également à signaler l'achat des vins Pichon Longueville 1873 (2me crû) à fr. 2,000.

Les vendanges commenceront généralement en Médoc le 15 septembre et dix jours après dans les Palus et les Côtes.

SPIRITUEUX. — Nous n'avons pas de changement à signaler dans nos cours de 3/6 depuis nos derniers avis. — La marchandise continue d'être fermement tenue aux prix suivants :

3/6 Languedoc disponible	Fr.	100
3/6 Nord	id.	78 à 80

PRODUITS RÉSINEUX. — L'essence de térébenthine se cote fr. 33 les 0/0 kil. ; cet article se traîne par suite de l'encombrement des essences américaines sur les marchés de Londres, Liverpool, Bristol, Brême et Hambourg.

Le cours à Londres est de 23/ à 23/6 prix relativement meilleur marché que sur la place de Bordeaux.

Ces divers résineux secs sont peu demandés et toujours à des prix qui ne laissent pas de marge aux exportateurs.

La résine jaune s'écoule à mesure des arrivages, le prix étant très-modéré eu égard au prix de l'an dernier à pareille époque. Le prix de la 1re est de fr. 13; celui de la 2me de fr. 12 50.

Pâtes de térébenthines	Fr. 350	les 4 barriques,
Goudron fin de four	45	la chalosse.
— de gaz	50	—
Galipot, manque.		

CÉRÉALES. — Les blés ont haussé cette semaine partout où les moutures sont possibles : sur la Garonne les prix se sont élevés de fr. 1 à 1.50 parce que les moulins du canal du Lot et de l'Avance et autres rivières ont assez d'eau pour fabriquer à peu près les mêmes quantités qu'en temps ordinaire. Là, au contraire, où les usines manquent d'eau, les blés sont délaissés et cotés aux mêmes cours que le mois dernier. Sur notre place, les blés de 1re qualité se vendent de fr. 21.50 à 22, les blés ordinaires de fr. 20 à 20.50.

MARSEILLE, LE 10 SEPTEMBRE 1874.

Encore une semaine de calme de traversée. C'est vous dire que je me trouve toujours en face de la même insignifiance d'affaires. Les blés sont toujours délaissés ; les cafés ne se relèvent pas et notre place se trouve même entraînée en ce moment par la débâcle de celles du Nord ; les huiles et les savons sont en baisse ;en soies on ne fait rien ; rien non plus en cotons. Il n'y a guère que les laines, les tourteaux et les sucres qui soient dans une position à peu près satisfaisante, et encore avons-nous vu les transactions diminuer sur les premiers pendant que la réduction des stocks limitait la vente des seconds.

En dehors de cela, je ne vois dans notre rayon aucune nouvelle bien importante à vous faire connaître, sauf peut-être la mise à l'eau, par les ateliers des forges et chantiers de la Seyne, d'un monitor cuirassé, destiné bien entendu à une puissance étrangère. J'ai également à vous annoncer que la municipalité d'Aix vient de se décider à taxer le pain et la viande, afin de ramener ces deux denrées à des prix plus raisonnables.

BLÉS. — Marché peu actif, notre stock s'augmentant tous les jours et les ordres continuant à faire défaut. Du 28 août au 4 septembre nous avons reçu 55,854 kil. et nous en avons débouché 1,775,637; comme notre stock précédent était de 15,976 tonnes, il est encore à 14,256 tonnes. Depuis le 4 septembre nos débouchés moyens, par jour, n'ont pas dépassé le chiffre de 10,000 hect. contre 8,000 hect. d'importation. Voici quels ont été les derniers cours pratiqués : Irka Azoff, 126/121 fr. 32 ; dito, 128/123 fr. 34 50; dito, 130/125 fr. 36 50 ; Rodosto, 132/128 fr. 36 à 36 25 ; Pologne, 128/123 fr. 30 50 ; Philippeville dur 130/126 fr. 33, trois mois d'octobre dito fr. 150 31, trois mois d'octobre, les 160 litres, Tuzelle Philippeville, fr. 27 les 100 kilos.

GRAINS GROSSIERS. — Voici quelles ont été les affaires traitées : 3,000 ch. avoines Russie, Danube, Odessa marché ferme sur janvier-février : fr. 28 ; 1,300 sacs avoine Afrique, arrivée courant du mois de fr. 24 50 à fr. 25; 1,500 ch. avoines Russie, marché ferme 4 mois de décembre, fr. 23 25; 2,700 ch. maïs Poti, courant du mois à fr. 19 50 : 800 ch. maïs Quertch, courant du mois à fr. 19 50 ; 5000 qtx. orge Baltchick, à fr. 20 75 ; 400 sacs fèves Afrique, à fr. 23.

CAFÉS. — A la fin de la semaine dernière nous avons encore eu quelques ventes de détail en cafés Brésil ; mais depuis nous sommes tombés dans un calme complet et les cours tendent assez fortement à la baisse. Le stock est de 49,260 sacs du poids de 3,203 tonnes contre 52,569 sacs, pesant 3,363 tonnes la semaine précédente.

COTONS. — Toujours faible, notre marché, subissant complétement l'action des marchés du Havre et de Liverpool qui nous arrivent tous deux dans ce sens. A peine parle-t-on de la vente de quelques balles Idelep à fr. 65 les 50 kilos. Le stock est 13,824 b.

LAINES. — Moins d'animation que la huitaine précédente ; cependant, vu les avis favorables des enchères de Londres, nos détenteurs maintiennent très-fermement leurs prétentions. Ces derniers jours, on a seulement connu la vente de 40 b. Donskoy Taganrog à fr. 245 et de 27 b. Jaffa de fr. 150 à 155 les 100 kilos. Stock 31.255 b.

HUILES. — En huiles à fabrique, les affaires sont fort calmes et les cours sont de fr. 68.50 à 69 pour sésames, et fr. 69.70 à 70 pour arachides. Les huiles comestibles ont donné lieu à plus d'affaires. Les huiles d'olives disponibles valent nominalement fr. 51.50 à 52; à livrer, il y a de la baisse et l'on ne fait plus que fr. 50 pour six mois, 1875. Les huiles d'olives comestibles n'ont pas varié.

SAVONS. — En bonne demande, mais en baisse par suite de la baisse des huiles. On cote : Marseille, garantis sans mélange : blanc, à l'huile d'olives, fr. 84 à 86 les 100 kilos, en fabrique; bleu pâle et vif, coupe ferme, fr. 57 à 58; dito moyenne ferme, fr. 56 à 57; coupe moyenne, fr. 56; recuit pour l'exportation, fr. 55 à 56 les 100 kilos, suivant qualité et fabrique, franco d'emballage, droits en sus. Incolores : blanc corps gras divers, fr. 64 à 72; oléine pour teinture, fr. 59 ; savons à froid, fr. 48 à 63 les 100 kilos en fabrique, droits en sus. Bleu pâle et vif mélangé au talc, coupe ferme, fr. 47 à 50; dito coupe moyenne, fr. 47 les 100 kilos. emb.; dito recuit pour l'exportation, première qualité, fr. 47 à 48, 2e qualité, fr. 45 à 46 les 100 kilos, en fabrique, le tout droits d'octroi et d'accise en sus.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les moissons, terminées partout aujourd'hui, permettent d'apprécier d'une manière assez certaine l'importance de la production en blé de cette année. Les renseignements que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs ne proviennent que de nos correspondances particulières émanant des hommes les plus compétents en agriculture.

A part quelques contrées où la récolte est médiocre, la production du blé peut être considérée en France, l'Algérie comprise, comme une des plus abondantes qu'on ait vues. Le rendement moyen de l'hectare est de 18 hectolitres, et le poids du blé varie de 78 à 85 kilog. Il faut remonter à l'année 1858 pour trouver un rendement semblable.

Les surfaces emblavées cette année ayant été considérables (on les évalue à 7,000,000 d'hectares, tandis qu'elles ne dépassent pas ordinairement 6,500,000 hectares), la récolte a donc été exceptionnelle non-seulement au point de vue de la quantité, mais encore au point de vue de la qualité, puisque 120,000,000 d'hectolitres de blé de cette année, en tenant compte du poids supérieur, équivalent, comme rendement en farine, à 130.000,000 d'hectolitres de blé ordinaire. Il nous faut pour notre consommation et nos semences environ 90,000,000 d'hectolitres; il est donc facile de se rendre compte de nos excédants.

Dans les contrées voisines, sauf la Belgique, la Suisse et l'Angleterre, la production, quoique belle, est loin d'être aussi abondante.

L'Allemagne du Nord, où la culture du blé a pris, depuis quelques années une grande extension et où les progrès de l'agriculture sont remarquables, n'évalue pas sa récolte à plus de 12 0/0 au-dessus d'une récolte ordinaire. Le rendement moyen ne dépasse pas 15 hectolitres à l'hectare. Les provinces Rhénanes ne sont pas mieux partagées ; mais en Bavière on estime le rendement moyen à 17 hectolitres à l'hectare, ce qui est pour ce pays une production exceptionnelle. Mais il faut tenir compte de ce fait que, dans ces contrées, la production du seigle a été médiocre, et comme ce grain forme la base de la nourriture des classes pauvres, les quantités de blé destinées à l'exportation seront sensiblement réduites.

La Hongrie et le sud de l'Autriche, qui sont les pays les plus fertiles de l'Allemagne ont une bonne récolte. La Hongrie seule accuse un produit de 28,000,000 d'hectolitres de blés et sur cette quantité elle peut disposer de 10,000.000 d'hectolitres au moins pour l'exportation. Les provinces Danubiennes sont également favorisées : on y estime la récolte à 7 0/0 au-dessus d'une année ordinaire. La Pologne et la Russie septentrionale ont récolté cette année des quantités de blé qu'on évalue à 20 0/0 au-dessus d'une année ordinaire. Mais, dans ces contrées, la moisson a été contrariée par des pluies abondantes, et la qualité du blé est médiocre, mauvaise même dans beaucoup de cantons. La Russie méridionale a récolté à peu de chose près ce qu'elle récolte ordinairement ; mais ses blés sont d'une qualité remarquable ainsi que tous ceux récoltés sur le littoral de la mer Noire. En Italie, la production du blé a dépassé de 10 0/0 environ celle d'une année ordinaire; la qualité du grain est également très-belle.

Les provinces les plus fertiles de l'Espagne, qui sont le théâtre de la guerre civile, n'ont pu emblaver dans de bonnes conditions. La récolte s'en ressent, elle est médiocre et à peine suffisante aux besoins de la consommation. Il reste encore quelques stocks de blés vieux en Castille et en Aragon qui pourront

combler le déficit de la production de cette année. La Belgique, la Hollande, la Suisse et l'Angleterre sont les contrées de l'Europe qui accusent cette année les rendements les plus forts.

Dans quelques contrées de la Belgique, sur les rives de la Dyle, le rendement a été de 30 hectolitres à l'hectare ; en Suisse et en Angleterre on cite des rendements encore supérieurs. Mais dans ces pays, quelque abondante que soit la récolte, elle est toujours insuffisante, il n'y a qu'une importation étrangère plus ou moins considérable qui puisse suppléer aux besoins de la consommation. Cela s'explique par le peu d'étendue des terres consacrées à la production du blé et par les besoins d'une grande population répartie sur un petit espace. On estime qu'il faudra cette année à la Belgique 4,000,000 d'hectolitres, à la Hollande 5,000,000, à la Suisse 3,500,000 et à l'Angleterre 14,000,000 pour subvenir aux besoins de leur consommation. Le continent européen seul cette année est à même de fournir largement ces 26 à 27.000,000 d'hectolitres, tout en se réservant des stocks importants.

Aux États-Unis et en Californie, la récolte du blé a été abondante et permettra à ces pays une exportation considérable. La baisse du prix des frets à New-York et à San-Francisco atteste l'empressement que les producteurs de blé ont de faire des expéditions pour l'Europe.

Depuis une huitaine, les blés ont haussé sur les marchés des départements de fr. 0,75 à fr. 1 par 100 kil. Les offres de la culture se sont restreintes, et la meunerie mettant un certain empressement dans ses achats, les vendeurs ont pu facilement obtenir la plus-value qu'ils demandaient.

Les farines ont haussé dans une proportion analogue, sans être toutefois d'une vente facile, la boulangerie mettant toujours la plus grande réserve dans ses achats. Ce mouvement de hausse, annoncé et prévu depuis assez longtemps, est en grande partie le contre-coup de la hausse qui s'est produite à Paris.

Les seigles ont pris faveur également. Ce grain est plus recherché pour l'exportation, en raison de sa belle qualité.

L'orge, au contraire, a fléchi et reste d'un placement difficile, par suite des offres empressées de la culture. Peu de variations à signaler dans les avoines, mais grande fermeté. Voici quels sont, en ce moment, les cours extrêmes des céréales sur les marchés français : blés fr. 25 à 28, seigles fr. 19 à 20, orges fr. 21 à 22, avoines fr. 20 à 23,50, farines fr. 36 à 39, le tout aux 100 kil. en marchandises immédiatement disponibles.

En comparant les prix pratiqués à Paris avec ceux de la province, il est à remarquer que cette dernière ne peut rien nous envoyer en blés et en farines. Au contraire, on lui expédie tous les jours, de Paris, quelques petits lots de ces marchandises.

La hausse des marchés français a eu son contre-coup en Angleterre où, depuis quelques jours, on constate une tendance très-ferme.

La Belgique et l'Allemagne ne présentent, en ce moment, que des variations insignifiantes dans les cours et un grand calme dans les transactions.

Huile de colza.— Depuis une huitaine de jours on a constaté de la hausse sur toutes les époques de livraison. Le découvert aurait voulu ne se racheter qu'à fr. 70; mais les filières mises en circulation dans les premiers jours de septembre ayant été presque arrêtées, les livraisons n'ont provoqué aucune réaction en baisse. Aux bas prix où nous étions tombés, la spéculation est sortie de sa longue abstention et il s'est traité des affaires importantes. La graine a été également plus recherchée, sans offrir toutefois de variations appréciables dans ses cours.

Ordinairement l'huile de colza sur les marchés allemands est cotée de fr. 8 à 15 au-dessous des prix pratiqués à Paris; aujourd'hui l'écart est insignifiant. Paris reste donc toujours le grand marché de la consommation, c'est un puissant élément d'affaires qui ne se rencontre pas sur les marchés étrangers. Il est donc naturel que les achats soient nombreux, car nous touchons aux mois de grande consommation, et les prix actuels sont à 25 0/0 au-dessous de la moyenne depuis 25 ans.

L'huile de lin, toujours sans affaires, n'a qu'une cote nominale avec tendance lourde.

Spiritueux. — Tout l'intérêt du marché repose exclusivement sur septembre et octobre qui restent subordonnés à la rareté de la marchandise et au défaut de la production. Sur les autres époques de livraison, la situation dépend de la récolte, que tous les renseignements reçus jusqu'ici présentent comme satisfaisante dans son ensemble.

Dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, la vendange est commencée. La quantité est supérieure à l'année dernière et la qualité du vin semble devoir être tout à fait exceptionnelle.

Marché de mercredi 9 septembre.

Les offres en blé étaient peu abondantes, et les cours ont facilement obtenu une avance de 1 à 1.25 par quintal. Les prix extrêmes ont varié de 26 à 29 les 100 kil. en gare d'arrivée. Malgré la hausse des farines, la meunerie montrait de la réserve dans ses achats à cause des basses eaux, qui réduisent sa fabrication.

Les seigles ont été plus recherchés et d'une vente facile de 20 à 20.25. Les orges ont été bien tenues sans donner lieu à beaucoup d'affaires de 21.75 à 22.50.

La hausse a continué sur les avoines dont les prix extrêmes ont varié de 21.75 à 24.50, le tout aux 100 kil., en marchandises disponibles.

Les farines de consommation sont en hausse assez sensible. La marque Darblay est à 62; les autres marques varient de 56 à 62 les 159 kil., toile à rendre.

Ces prix, qui ne sont pas en rapport avec ceux des blés, n'ont pour cause que les basses eaux qui restreignent la fabrication. Quelques jours de pluie provoqueraient une baisse sensible.

La boulangerie, qui prévoit de la baisse, n'achète que pour ses besoins journaliers.

Les farines de spéculation, bien que donnant lieu à peu d'affaires, sont cotées en hausse, sous l'influence de l'élévation des prix du blé. Il y a quelques acheteurs sur le courant ; mais le livrable est relativement délaissé.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	60 à 60 25	59 75
Octobre	60 »	59 25
Novembre et décembre	58 »	57 »
4 de novembre	58 »	57 »
4 premiers	57 75	57 »

Les 159 kilogr., toile perdue.

Vendredi 11 septembre. — Cours de 5 heures.

Les farines de consommation restent cotées de fr. 57 à 62 les 159 kil., toile perdue; mais, à ces prix, la boulangerie n'achète pas, et selon toute probabilité elles baisseront prochainement.

Les farines de spéculation, très-offertes et peu demandées, sont en baisse sensible.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	58 50	58 »
Octobre	58 25	58 »
Novemb. et déc.	57 »	57 »
4 de novembre	57 »	57 »
4 premiers	57 »	57 »

Les 159 kil., toile perdue.

Huiles de colza. — Les cours fermement tenus tendent à la hausse. Huiles de lin : cote nominale.

	Colza.	Lin.
Disponible et courant	73 50	73 »
Octobre	73 75	72 »
Novembre et décembre	74 75	72 50
4 premiers	77 »	73 50
4 d'été	79 »	

Le tout aux 100 kil.

Spiritueux. — En forte hausse. Pas de circulation. Stocq 4,550 pipes.

Courant fr. 72, octobre fr. 71,50, novembre et décembre fr. 67,50, 4 premiers fr. 64 à 64,50, l'hectolitre à 90 degrés.

Ed. Marion.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 11 septembre. — Cotons : calmes, tendance lourde. Ventes, 100 balles. — Très-ordinaire Louisiane sur octobre-novembre, 94 50 les 50 kil.

Liverpool, 11 septembre. — Froments : marche ferme; prix en nouvelle hausse de 2 pence par 100 livres anglaises (50 c. par 100 kil).

New-York, 10 septembre. — Change sur Londres : 4 dollars 85 cents par livre anglaise. — Change sur Paris, 5 16 3/4. — Farine extra-state : le baril de 88 kil., 5 50 à 5 dollars 70 cents. — Froment rouge : 1 dollar 22 cents ou 6 30 le bushel de 36 litres. — Maïs : 98 cents ou 5 05 le bushel de 36 litres. — Fret pour céréales, pour Liverpool, 4 dollars 1/2 ou 23 17 la tonne de 1,016 kil.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	3 septembre	10 sept.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.274.803.962	1.270.450.665
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	247.344	99.345
Portefeuille de Paris. — Commerce	298.765.167	311.847.119
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	867.162.500	867.162.500
Portefeuille des succursales	354.317.665	330.515 502
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	10.176.500	11.660.100
Id. Id. Succ.	5.532.650	5.793.400
Avances sur effets publics franç. Paris	27.014.400	26.854.900
Id. Id. Succ.	17.363.350	17.486.450
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	41.821.700	38.816.200
Id. Id. Succ.	15.289.700	15.199 400
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.185.200	1.133.500
Id. Id. Succ.	487 900	487 600
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.080	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2 980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.962.[illegible]51	2.965.847
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	2.051.887	2.096.599
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364 209
Divers	7.342.064	8 133.961

PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.001.967	8.002.028
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000 000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.526.960.170	2.490.166.360
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	4.352.022	3.516.436
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	12.078.442	11.131.239
Compte courant du trésor, créditeur	167.821.375	180.060.744
Comptes courants à Paris	199.96[illegible].087	217.769.266
Comptes courants dans les succursales	33.979.138	30.513.666
Dividendes à payer	3.029.132	2.872.212
Effets au comptant non disponibles	2.008.111	1.377.164
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	8.237.435	8.878.768
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.445	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	15.126.095	11.451.042
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF	3.225.519.884	3.209.698.833

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	»	4.353.297
Portefeuille commercial	»	10.720.211
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	
—		1.439.850
Billets en circulation	»	36.793.810
Compte courant du Trésor	12.239.369	»
Comptes courants particuliers	14.337.707	»

Nous signalions, il y a huit jours, une diminution dans le portefeuille de Paris d'une dizaine de millions et une augmentation à peu près équivalente dans celui de la province. C'est justement le contraire que nous avons à faire ressortir aujourd'hui; le portefeuille de Paris a augmenté de 13 millions et celui des départements a diminué, mais d'une somme beaucoup plus forte, de près de 24 millions, si bien que, en somme, il y a diminution de 11 millions sur le portefeuille entier. Faut-il attacher beaucoup d'importance à ces fluctuations successives des deux portefeuilles? Nous ne le croyons pas; les relations de Paris avec la province sont si intimes qu'il importe peu que la province doive à Paris ou Paris à la province; d'autant plus que fort souvent c'est la même individualité qui se doit à elle-même et qui, selon ses convenances, présente son papier sur la capitale ou ses traites sur les départements.

Ne voyons donc que le résultat final et regrettons une nouvelle diminution qui, dans les circonstances actuelles, est un mal, d'autant plus que le fait dont nous nous réjouissions, il y a une semaine, la diminution des soldes créditeurs des comptes courants des particuliers, a cessé pour faire place à un accroissement d'une quinzaine de millions. Les autres comptes n'offrent rien de saillant à signaler, si ce n'est la circulation qui a diminué de 36 millions.

Les engagements à vue, y compris le solde du compte du Trésor, sont deux fois et un tiers l'encaisse métallique.

La Banque de France pourrait donc, sans danger, encourager les affaires en abaissant le prix de ses services. Nous savons qu'il ne suffit pas toujours d'un abaissement du taux de l'escompte pour motiver une reprise. Tout au moins cela ne peut l'empêcher, et dès qu'elle aura l'intention de se manifester, les chiffres du bilan en indiqueront de suite le premier symptôme par la reprise répétée du portefeuille.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

10 septembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	37.373.925	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	22.373.925
		Argent monn. et ling.	»
Total	37.373.925	Total	37.373.925

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.531.376
Réservé et prof. et pert.	3.737.858	Portefeuille et avances.	17.030.846
Trésor et Admin. publ.	4.753.629	Billets en rés. (N. B.)	10.875.590
Comptes particuliers	18.874.448	Or et arg. mon. (N. B.)	870.182
Billets à sept jours, etc.	389.059		
Total	42.307.994	Total	42.307.994

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 737.858	Fonds publics	17.516.276
Billets en circulation	26.498.335	Portefeuille et avances.	17.030.846
Billets à sept jours	389.059	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	23.244.107
Trésor et Admin. publ.	4.753.629		
Comptes particuliers	18.874.448		
Total	68.806.329	Total	68.806.329

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 319.040
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	128.143	»
Comptes-courants des particuliers	»	128.108
Fonds publics	»	35.000
Portefeuille et avances	»	566.730
Encaisse métallique	260.430	»
Réserve en billets et espèces	579.470	»

La situation de la Banque d'Angleterre affirme également des conditions de sécurité qui lui permettraient de mettre ses services à un prix plus bas; certes son taux d'escompte n'est pas élevé; mais quand les affaires sont rares, quand les capitaux sont plus abondants que les emplois, le moyen certain de favoriser, lorsqu'elle se présentera, la moindre tendance de reprise des affaires, c'est de maintenir l'escompte à un taux très-bas.

Or l'encaisse a encore augmenté de liv. st. 260,430; et la réserve des billets de 434,120; quant au portefeuille, il a diminué de fr. 566,730. N'est-ce pas le moment de revenir à 2 1/2 0/0 tout au moins. Mais il semble que le même vent a soufflé sur les conseils des deux Banques de France et d'Angleterre, car toutes deux parcourent, sous ce rapport, une voie bien éloignée de celle qu'indique le simple bon sens.

La Banque nationale d'Autriche nous offre les chiffres suivants pour sa situation fin juillet et fin août 1874:

Actif	juillet	août	Passif	juillet	août
	millions	millions		millions	millions
Encaisse métall. Fl.	144.1	144.0	Capital .....Fl.	90.0	90.0
Portefeuille	139.0	132.0	Fonds de réserve	18.0	18.0
Avances	36.5	35.6	Billets en circulat.	303.0	300.3
Prêt à l'Etat	80.0	80.0	Lettres de gage	83.9	84.8
Prêts hypothécaires	84.4	85.0	Comptes courants	4.3	4.2
Divers	20.9	25.2	Divers	5.7	4.5
Totaux	504.9	501.8	Totaux	504.9	501.8

On remarquera tout d'abord que la circulation dépasse à peine le double de l'encaisse, même en y ajoutant le faible solde des comptes courants; mais on sait que cette institution a entrepris des prêts hypothécaires; c'est un tort à elle de persévérer dans cette voie, bien qu'elle ne le fasse que dans la mesure des obligations ou lettres de gage qu'elle émet. Le portefeuille est faible; elle aussi pourrait abaisser le taux de son escompte qu'elle maintient, cependant, à 5 0/0.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

	15 SEPT. 1870	14 SEPT. 1871	12 SEPT. 1872	11 SEPT. 1873	10 SEPT. 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	1.774.0	1.943.3	2.395.0	2.881.4	2.490.2
Encaisse	790.1	608.8	780.3	708 9	1.270.5
Portefeuille	1.350.3	526.4	843.7	547.5	642.3
Avances	181 8	110.6	142.7	146.9	117.4
Prêts à l'Etat	200.0	1.255.5	1.420.4	1.434.1	927.2
Compt. cour. Trés.	161 0	225.5	494.6	126.2	180.1
— part.	405.5	468.2	275.0	162.6	248.3
Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0.	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	5 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	55 fr. 20	57 fr. 60	55 fr. 25	58 fr. 05	64 fr. 35
Cours du 5 0/0	»	88 fr. 50	85 fr. 07	91 fr. 80	100 fr. 10
Prix du quintal de blé.	....	33 fr. 03	26 fr. 89	35 fr. 84	25 fr. 88
Prime de l'or	3/4 °/°°	3 1/2 °/°°	13 °/°°	9 °/°°	Pair.
Prix du Londres court	25 fr. 02	25 fr. 45	25 fr. 56	25 fr. 42	25 fr. 17

Les événements se précipitent en 1870; la guerre est continuée et quelques hommes héroïquement audacieux

entreprennent de rejeter l'ennemi hors du territoire ; pourquoi leur intelligence n'a-t-elle pas été à la hauteur de la mission périlleuse qu'ils se sont attribuée, aux acclamations d'ailleurs, rappelons-nous-le, de l'opinion publique d'alors? L'Assemblée nationale constituante est convoquée pour le 16 octobre. Malheureusement cette idée est abandonnée.

En 1871, on est tout à l'emprunt de deux milliards et à la cause qui l'a nécessité, nos payements à l'Allemagne, ainsi qu'à l'évacuation de quatre de nos départements. Cependant il y a conflit entre M. Thiers protectionniste et la Chambre plutôt portée vers la liberté commerciale.

En 1872, c'est encore la situation financière qui absorbe l'attention publique. Le froment continue à baisser.

En 1873, le départ de l'armée d'occupation s'opère sans troubles compromettants : la confiance revient, la rente commence à monter. Les capitaux inactifs viennent en aide au mouvement.

En 1874, le marché aux capitaux regorge de fonds à placer, au moins temporairement. L'escompte à Londres et à Paris est faible et pourrait l'être bien davantage ; les reports sont très-bas ; le prix du blé baisse toujours et on commence à se sentir un peu plus de confiance non dans l'avenir, mais dans le lendemain.

Bourse de Paris. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

Comptant	5 0/0			3 0/0		
—	Pl. haut	Pl. bas	Dernier	Pl. haut	Pl. bas	Dernier
Vendredi	99.90	99.75	99.90	64.25	64. »	64.25
Samedi	100.20	99.70	100.20	64 75	64.35	64.75
Lundi	100.50	100.15	100.40	64.80	64.70	64.80
Mardi	100.37	100.10	100.20	64.75	64.55	64.55
Mercredi	100.05	99.75	99.90	64.55	64.30	64.40
Jeudi	100.20	99.95	100.10	64.60	64.32	64.35
Terme						
Vendredi	100.20	100.02	100.12	64.50	64.30	64.40
Samedi	100.45	100.25	100.40	64.90	64.60	64.80
Lundi	100.67	100.45	100.67	65.05	64.85	65.02
Mardi	100.72	100.42	100.57	65.07	64.80	64.95
Mercredi	100.35	100.05	100.20	64.80	64.50	64 80
Jeudi	100.45	100.15	100.27	64.77	64.50	64.52

Le 5 0/0 a enfin dépassé le pair et, malgré quelques hésitations qu'un cours rond motive toujours, il a définitivement conservé le terrain conquis non-seulement à terme mais encore au comptant. Le 3 0/0, qui touche son prochain coupon quinze jours plutôt que le 5 0/0, est également ferme, bien que les demandes du comptant sur cette valeur soient moins actives que sur le 5 0/0 ; ainsi fort souvent des porteurs de 3 0/0 le vendent pour entrer dans le 5 0/0 ; c'est que le 5 0/0 rapporte, en ce moment, 5 0/0 tandis que le 3 0/0 ne rapporte que 4.71 0/0. Pour ceux qui placent, c'est une considération. Seulement si la hausse continuait de quelques points sur le 5 0/0, l'effet inverse se produirait probablement en raison des craintes de conversion. Ce n'est pas qu'une conversion soit certaine dès qu'elle est possible. En 1829 et 1830, et de 1834 à 1848 la conversion était possible et cependant elle ne s'effectua qu'en 1852. Bien plus, sous Louis-Philippe, le 5 0/0 put arriver à 126.30 sans motiver de conversion ; il est vrai que c'est là un exemple à ne pas suivre et qu'il faut accuser le gouvernement d'alors de l'incurie avec laquelle il gérait les intérêts financiers du Trésor, les sacrifiant à une politique dont il n'eut même pas le bénéfice, puisqu'elle le conduisit à une catastrophe.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		3 sept.	10 sept.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	92 75	91 ..	+ .. 50
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	530 ..	535 ..	+ 5 ..
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juillet	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	484 ..	486 ..	+ 2 ..
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	219 ..	221 ..	+ 2 ..
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	440 ..	437 50	+ 5 ..
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er août	484 ..	484 ..	.. .. ..
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	306 ..	308 75	+ 2 75
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	280 ..	280 50	+ .. 50
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	1035 ..	.. ..	.. .. ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	495 ..	498 ..	+ 3 ..

On a détaché, sur le 4 1/2 0/0 et le 4 0/0, des coupons semestriels respectifs de 2 fr. 25 et 2 francs, et, sur les obligations 1855-60 de la Ville de Paris, un coupon de 7 fr. 50. Tous ces titres, soit d'Etat, soit municipaux, ont monté et attestent la faveur du public pour les valeurs à revenu variable, qui lui offrent, d'ailleurs, toute sécurité.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		3 sept.	10 sept.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	93 5/8	.. ..	.. ....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	... ..	1255 ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	281 ..	279 25	+ 5 75
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	69 1/4	68 7/8	— 7/8
100	— — j. 1er avril	.. ...	.. ..	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août	.. ...	.. ...	.. ....
100	— — j. 1er mai	.. ./.	.. ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	104 3/8	105 ..	+ 5/8
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	470 .	470 ..	.. ....
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	80 ..	80 1/4	+ 1/4
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	405 ..	400 ..	— 5 ..
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	375 ..	377 25	+ 2 25
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	18 1/4	18 1/8	— 1/8
100	— — intér. j. janvier 1873.	11 7/8	12 7/8	+ 1 ..
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	460 ..	460 ..	.. ....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 3/8	105 1/2	— 1/8
100	— — 1864 j. mai	108 3/4	... ..	... .
100	— — 1865 j. mai	... ..	109 1/8	.. ....
100	— — 1867 j. juillet	110 3/4	111 ..	+ 1/4
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 7/8	105 7/8	.. ....
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	231 25	231 75	+ . 50
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	67 20	67 10	— . 10
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	39 75	.. ..	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	68 1/2	68 5/8	+ 1/8
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril	68 ...	68 3/8	+ 3/8
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	67 1/4	68 5/8	+ 7/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril	203 25	203 ..	— . 25
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet	.. .	62 ..	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	70 25	70 25	.. ....
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	60 ..	... ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	.. ...	.. ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	.. ...	... ...	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	... ..	.. ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	102 ..	... .	.. ....
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	427 50	429 50	+ 2 ..
500	— — 1869 j. 1er mai	427 50	426 25	— 1 25
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	100 1/2	100 1/2	.. ....
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	256 50	262 50	+ 6 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	44 50	45 30	+ . 80
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	300 ..	300 ..	.. ....
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	330 ..	335 ..	+ 5 ..
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	335 ..	335 ..	.. ....
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	290 ..	289 50	— . 50

On a détaché sur les obligations domaniales d'Autriche un coupon semestriel de 7 fr. 50. Il y a sur les fonds étrangers une hausse générale, mais cette impulsion semble due plutôt à leur qualité de valeurs à revenu fixe qu'au crédit des Etats débiteurs. Les fonds italiens n'ont pas éprouvé de variations sérieuses; mais, sur le 5 0/0 turc (dette générale de l'Empire ottoman), il y a une hausse de 80 centimes, probablement due à la détermination présumée prise par le syndicat du nouvel emprunt de procéder par ventes discrètes sur les divers marchés où cette valeur est admise et non d'ouvrir une souscription publique.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		3 sept.	10 sept.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	... ..	950 ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai	484 75	486 ..	+ 1 25
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	93 ..	95 ..	+ 2 ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	475 ..	486 ..	+ 11 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	92 50	92 ..	— .. 50
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	467 50	475 ..	+ 7 50
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai	395 ..	400 ..	+ 5 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er mai	77 ..	77 50	+ .. 50
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet	278 ..	277 50	— .. 50
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	460 ..	... ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	338 75	335 ..	— 3 75
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	113 ..	112 ..	— 1 ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	452 50	455 ..	+ 2 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet	410 ..	409 ..	— 1 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	270 ..	275 ..	+ 5 ..
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril	267 ..	267 50	+ .. 50
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	480 ..	480 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	291 ..	293 ..	+ 2 ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	302 25	303 50	+ 1 25
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	298 ..	298 ..	.. .. ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	293 ..	294 .	+ 1 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	291 25	294 50	+ 3 25
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	290 ..	290 ..	.. .. ..
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet	512 50	515 ..	+ 2 50
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	305 ..	302 ..	— 3 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	294 75	297 ..	+ 2 25
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil.	297 50	297 75	+ .. 25
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	290 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	285 .	... ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	294 75	295 ..	+ .. 25
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet	293 50	296 ..	+ 2 50
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	303 ..	304 75	+ 1 75
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril	282 50	282 ..	— .. 50
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	297 50	296 50	— 1 ..
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	295 ..	297 ..	+ 2 ..
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet	289 ..	293 ..	+ 4 ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril	269 50	267 50	— 2 ..
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	312 50	312 50	.. .. ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	304 ..	308 50	+ 4 50
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	249 75	254 50	+ 4 75
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	254 25	260 ..	+ 5 75
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	205 ..	207 50	+ 2 50
500	— — rev. variable j. oct. 72.	159 ..	150 ..	— 9 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	125 ..	125 ..	.. .. ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70	238 ..	239 ..	+ 1 ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	220 ..	219 50	— .. 50

500 Omnibus de Paris 5 0 0 j. 1er juillet.	455 ..	460 ..	+ 5 ..
500 Mess. marit. 6 0 0 j. 1er avril......	510 ..	540 ..	+ 30 ..
500 — 5 0/0 j. 1er avril.......	475 ..	475 ..	.. .. ..
500 Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	416 50	420 ..	+ 3 50
500 Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril.....	492 50	493 75	+ 1 25
125 — Bons trent 8 0/0 j. 1er sept..	125 ..	121 ..	.. .. ..
450 J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril...	403 75	405 ..	+ 1 25
450 Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	... ..	410 ..	.. .. ..
500 Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	270 ..	270 ..	.. .. ..
500 Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	461 25	472 50	+ 11 25
500 Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril...	282 50	285 ..	+ 2 50
500 — 5 0/0 j. 1er mai ...	... ..	... ..	.. .. ..
625 Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ..	... ..	.. .. ..
500 Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet....	495 ..	492 50	— 2 50

On a détaché sur les bons trentenaires du canal de Suez un coupon semestriel de 4 francs.

La majeure partie des obligations est en hausse cette semaine sur la précédente, et celles qui ont fléchi le doivent plus à l'étroitesse de leur marché qu'à des offres importantes. Nous remarquons cependant une baisse de fr. 9 sur les obligations à revenu variable du Nord de l'Espagne. On sait que ces titres ne touchent une répartition, qui ne peut d'ailleurs excéder 15 francs par an, que lorsque toutes les obligations à revenu fixe ont touché les intérêts et que l'amortissement des deux sortes d'obligations a pu s'opérer dans les termes du contrat. On comprend, selon les espérances ou les déceptions, l'extrême sensibilité des cours. Ce ne sont plus des valeurs à revenu fixe, mais à revenu variable ou plutôt aléatoire.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

	27 août	3 sept.	Variations
	—	—	—
Banque de France, j. 1er juillet..........	3857 50	3885 ..	+ 27 50
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup.4.	1152 50	1161 25	+ 8 75
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout...	545 ..	546 25	+ 1 25
Crédit agricole, j. 1er juillet..............	465 ..	467 50	+ 2 50
Crédit foncier de France, j. 1er juillet....	892 50	887 50	+ 5 ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	400 ..	400 ..	.. .. ..
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai...	690 ..	693 75	+ 3 75
Crédit lyonnais, j. 15 juillet..............	717 50	761 25	+ 43 75
Crédit mobilier, j. juillet 1873............	287 50	310 ..	+ 22 50
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	575 ..	572 50	— 2 50
Société générale, j. 1er avril..............	546 25	547 50	+ 1 25
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	547 50	545 ..	— 2 50
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet..	446 25	485 ..	+ 38 75
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	161 25	165 ..	+ 3 75
Banque ottomane, j. 1er juillet...........	667 50	685 ..	+ 17 50
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	540 ..	552 50	+ 12 50
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.. ..	586 25	576 25	— 10 ..

A part le Crédit mobilier espagnol qui a éprouvé une assez forte hausse depuis quelques temps pour se permettre une réaction de 10 francs cette fois, et la Banque franco-égyptienne, toutes les actions d'institutions de crédit, soit françaises, soit étrangères, dont nous avons l'habitude de donner les cours, ont bénéficié plus ou moins, cette semaine, sur les derniers prix de la semaine précédente. Cela tient à des situations particulières qu'il serait difficile d'analyser. Faute d'affaires, quelques-unes de ces entreprises ont acquis des valeurs à revenu fixe et à marché large, qui ont beaucoup monté depuis le dernier inventaire. On comprend que les actions se ressentent de cette situation.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	3 sept.	10 sept.	Variations
	—	—	—
Est j. 1er mai..............................	535 ..	537 50	+ 2 50
— Act. de jouissance.....................	... ..	182 50	.. .. ..
Lyon j. 1er mai............................	918 75	925 .	+ 6 25
Midi j. 1er juillet..........................	632 50	637 50	+ 5 ..
— Act. de jouissance....................	182 50	... ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1075 ..	1080 ..	+ 5 ..
— Act. de jouissance....................	675 ..	680 ..	+ 5 ..
Orléans j. 1er avril........................	878 75	885 ..	+ 6 25
— Act. de jouissance	535 ..	540 ..	+ 5 .
Ouest j. 1er avril..........................	585 ..	585 ..	.. .. ..
— Act. de jouissance..................	... ..	222 50	.. .. ..
Charentes j. 1er aout	337 50	337 50	.. .. ..
Vendée j. 1er juillet........................	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet............	320 ..	321 25	+ 1 25
Chemins autrichiens j. 1er juillet	722 50	723 75	+ 1 25
— Act. de jouissance..............	255 ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai..............	325 ..	332 50	+ 7 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet..........	363 75	380 ..	+ 16 25
Nord-Espagne j. janvier 65	151 25	143 75	— 7 50
Pampelune-Barcelone j. juillet 66.........	92 50	93 ..	+ .. 50
Portugais j. janvier 66	192 50	192 50	.. .. .
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	272 50	268 75	— 3 75

Le Nord de l'Espagne et le Madrid à Saragosse exceptés, la hausse est également générale sur les actions de chemins de fer tant français qu'étrangers. Le Nord-Ouest-Autrichien a particulièrement monté de 16 fr. 25, mais il ne retrouve pas ainsi tout ce qu'il a perdu depuis quelques temps. Ainsi, en juillet, soit après le détachement du coupon, il se cotait à 410 francs, 30 francs au-dessus du dernier cours de cette semaine. Ces oscillations sont amplifiées certainement pour le peu d'étendue du marché.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	27 août	3 sept	Variations
	—	—	—
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet............	280 ..	275 ..	— 5 ..
— actions de jouissance..............	... ..	.. ..	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet............	670 ..	668 75	— 1 25
— actions de jouissance.............	... ..	... ..	.. .. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril.....	250 ..	251 25	+ 1 25
Messageries maritimes, j. 1er juin.........	590 ..	590 ..	.. .. ..
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871.........	433 75	430 ..	— 3 75
— Délégations, j. 1er janvier 1871.......	420 ..	418 75	— 1 25
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j, 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai.........	1375 ..	1310 ..	— 65 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	.. .. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	1000 ..	1000 ..	.. .. ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai.............	438 75	438 75	.. .. ..
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet.....	370 ..	375 ..	+ 5 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet..	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er avril............	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er avril...................	786 25	795 ..	+ 8 75
— — action de jouissance........	.. ..	... ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er avril................	585 ..	600 ..	+ 15 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril.	... ..	... ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	... ..	405 ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet ...	410 ..	405 ..	— 5 ..
Eaux de Vichy, j. 1er sept.................	850 ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril................	260 ..	... ..	.. .. .
Salins du Midi j. août......................	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	555 ..	550 ..	— 5 ..

L'attention se détourne visiblement des valeurs à revenu variable ; ainsi, malgré les recettes brutes des voitures (Petites Voitures ou Omnibus) et la faiblesse des prix des fourrages, les cours sont faibles. Les actions du Gaz, au contraire, continuent à reprendre, ce qui s'explique par la nature de l'industrie. D'ailleurs, comme nous avons le regret de le répéter chaque semaine, peu, fort peu d'affaires; par suite intérêt nul dans les variations des cours, au moins.

Une réflexion avant de finir. La préférence du public pour les valeurs à revenu fixe sur celles à revenu variable se reproduit assez régulièrement chaque fois que le public est incertain sur l'avenir. Nous ne dirons pas qu'il soit toujours rassuré par des causes bien sérieuses, mais tout au moins le doute dans son esprit, bien ou mal motivé, le pousse à s'abstenir des valeurs dont son intelligence d'ordinaire cherche à apprécier les risques rapprochés des cours, et à se porter vers celles, où, tout au moins, le revenu ne varie pas, lorsqu'il y a d'ailleurs sécurité. C'est ce qui se produisit de 1860 à 1863, et en 1869-70 jusqu'au moment du plébiscite. Cette tendance est trop logique, trop naturelle pour insister.

Vendredi 11 septembre. — Bourse ferme, quoique sans grande animation. Le 5 0/0 italien faible par suite de la même cause qui agit sur le change, savoir la hausse de l'agio.

CHANGES. — Peu d'affaires. Londres long assez abondant d'abord avec transactions actives; en fin de semaine, les cours sont faibles, plutôt faute d'affaires que pour d'autres raisons. Les devises sur l'Italie baissent en raison de la hausse de l'agio dans cette péninsule.

NEW-YORK (Dépêche par câble) 9 septembre 1874.

Prix de l'or plus haut	109 3/4
— — plus bas	109 5/8
— — clôture	109 3/4
Change sur Londres	4 dollars 85 cents 1/2
5/20 1885	116 3/4
5/20 1887	117 1/2
Consolidés 5 0/0	112 3/8

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 10 SEPTEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 11/16
	»	court	209 5/8 à 209 7/8	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 5/8 à 121 ¾	et 4 %	3 mois	81 45
	»	court	121 ½ à 121 5/8	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	365 à 365 ½	et 4 %	8 jours	81 1/3
	»	court	364 ½ à 365	et 4 %	—	—
3 ½ %	Francfort.	long.	208 ¾ à 208 ½	et 4 %	8 jours	95 ..
	»	court	208 ¾ à 208 ½	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	223 à 224 ½	et 4 %	3 mois	43 52 ½
	»	court	223 à 224	et 4 %	—	—
5 %	Vienne...	long.	223 à 224	et 4 %	3 mois	43 52 ½
	»	court	223 à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	510 à 512	et 4 %	—	..—
	»	court	513 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix....	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	498 à 500	et 4 %	8 jours	..5 06
	»	court	500 à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne.	long.	553 ½ à 554 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	552 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	345 à 346	et 4 %	3 mois	3 51 ¼
	»	court	345 à ...	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 16 ¼
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 %	Londres...	long.	25 15 à 25 18½	moins 3%	3 mois	25 40
	»	court	25 15 à 25 18½	moins 3%	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	pair à 1/8 —	moins 3 ½	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à 1/8 —	moins 3 ½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 1/8 à 9 —	moins 5 %	vue	110 ..
	»	court	9 1/8 à 9 —	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à 3/8 —	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ½ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome.....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	—
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16 —	moins 4 %	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 4 %	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	11 SEPTEMBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 10 à 25 15
Banknotes	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à «

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Dictionnaire technologique dans les langues française, anglaise et allemande, renfermant les termes techniques usités dans les arts et métiers et dans l'industrie en général, rédigé par M. *Alexandre Tolhausen*, traducteur près la chancellerie des brevets d'invention à Londres ; revu et augmenté par M. *Louis Tolhausen*, consul de France à Leipzig. Première partie : français-allemand-anglais. — Leipzig, B. Tauchnitz ; Paris, Reinwald, in-8°.

Il n'est pas de personne s'occupant de près ou de loin d'industrie ou de commerce, qui ne se soit vue souvent arrêtée par quelques expressions étrangères passées dans le langage courant et dont aucun dictionnaire ne donne la signification. L'embarras devient bien plus grave encore lorsqu'on aborde la lecture ou la traduction des ouvrages techniques publiés hors de France, et dont la connaissance devient de plus en plus utile à nos industriels comme à nos savants.

Les publications technologiques, qui naguère ne se comptaient que par dizaines tous les ans, se chiffrent aujourd'hui par centaines ; le vocabulaire de la littérature industrielle s'est enrichi jusqu'à la confusion; comment s'orienter sans guide dans ce dédale vraiment inextricable? Ce guide, c'est le *Dictionnaire technologique*, qui sera apprécié par tout le monde scientifique. L'auteur s'est proposé de réunir, sous le moindre volume et au plus bas prix possible, le plus grand nombre de termes techniques (65,000) appartenant à toutes les branches de l'industrie, de manière à en faire un *Aide-Mémoire* ou *Manuel* accessible à toutes les classes, à toutes les bourses, et surtout aux écoles publiques.

Cette première partie, qui donne d'abord le français, puis l'allemand et l'anglais, n'est peut-être pas, pour nous autres, la plus utile, car nos travaux nous obligent plutôt à traduire en français des ouvrages écrits en ces deux langues étrangères ; mais la deuxième partie (anglais-allemand-français), qui est sous presse et va paraître prochainement, nous rendra certainement des services inappréciables, ainsi que la troisième, où l'allemand occupera la première place. Nous reparlerons de cet ouvrage important lorsque seront publiées les parties suivantes attendues déjà avec une véritable impatience.

L'Enfer de Dante, traduit en vers français par *Amédée Jubert*. — Paris, Berger-Levrault, 1874, in 8°.

Nous ne saurions souscrire, sans protester, au jugement que porte, dans sa préface, sur la langue de Dante, l'habile traducteur dont nous présentons l'œuvre à nos lecteurs. La *Divine Comédie* est bien le premier poëme qui ait été écrit en italien, et Dante a véritablement créé la poésie italienne; mais accuser d'indigence une langue qui se prête avec une si admirable docilité, malgré l'époque même, à tous les caprices, à toutes les volontés du poëte, toujours claire, simple, rapide, grave et forte de sa nature ; méconnaître les ressources qu'elle a fournies à cette versification noble, riche, brillante et harmonieuse, d'une variété infinie de rhythmes : c'est là, croyons-nous, une injustice, et il nous suffit de renvoyer le juge trop sévère à l'un des deux écrits en latin que Dante a laissés. Dans son étude *De vulgari Eloquentia*, traduite en italien au XVIe siècle par le Trissin, le grand florentin a traité du génie de la langue italienne, et il y montre avec son autorité de lettré l'usage qu'on en peut faire dans tous les genres.

Une fois cette critique vidée, nous reconnaissons avec plaisir que M. Jubert a courageusement lutté, souvent avec bonheur, pour triompher des difficultés sans nombre qu'on rencontre dans l'*Enfer*. Il a fait preuve d'un talent exercé, et tiendra un rang honorable parmi les traducteurs en vers de Dante, les Grangier, les Antony Deschamps, les Calemard de la Fayette, les Aroux, les Mongis, les Mesnard, etc.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 4 sept.	VENDREDI 11 sept.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	64 25	64 55
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	93 ..	9[illegible] ..
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 90	100 05
500	— 6 0/0 (Morgan)....	531 25	531 25
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	457 50	462 50
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	487 50	487 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	307 50	309 ..
400	— — — 1871...	280 ..	280 50
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	495 ..	487 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	281 ..	279 50
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	69 1/4	68 ¾
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	376 25	377 50
100	**Espagne** 3 0/0 extéri r...	18 ./.	18 1/8
100	— — intérie	11 7/8	12 7/8
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 3/8	105 ½
100	— 5 0/0 consol...	106 1/2	105 ¼
100	**Italie** 5 0/0..............	67 20	67 ..
100	— 3 0/0..............	39 75	39 80
100	**Pérou** 6 0/0..............	70 50	70 25
100	— 5 0/0..............	60 ..	57 50
100	**Russie** 5 0/0 1862.........	102 ..	103 ..
100	— 5 0/0 1870.........	109 1/2	101 ½
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	44 40	45 20
500	— Obl. 1865.........	335 ..	333 75
500	— — 1869.........	285 ..	290 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 4 sept.	VENDREDI 11 sept.
1000	Banque de France..........	3880 ..	3900 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1160 ..	1160 ..
500	Comptoir d'escompte........	550 ..	546 25
500	Crédit foncier.............	900 ..	885 ..
500	— industriel............	695 ..	695 ..
500	— lyonnais.............	715 ..	745 ..
500	— mobilier.............	293 75	315 ..
500	Dépôts et comptes courants..	575 ..	572 50
500	Société générale...........	546 25	550 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	161 25	165 ..
500	Banque ottomane...........	665 ..	680 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	543 75	550 ..
500	— mobilier espagnol....	578 75	578 75
500	Ch. fer Charentes, actions.	335 ..	337 50
500	— Est, —.....	535 ..	538 75
500	— Lyon, —.....	920 ..	921 25
500	— Midi, —.....	635 ..	638 75
500	— Nord, —.....	1080 ..	1085 ..
500	— Orléans, —.....	882 50	890 ..
500	— Ouest, —.....	578 75	582 50
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	726 25	725 ..
500	— Lombards, —.....	335 ..	321 25
500	— N.-O. Autriche—.....	365 ..	380 ..
500	— Nord-Esp., —.....	152 50	145 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 4 sept.	VENDREDI 11 août
500	Ch. fer Pampelune, actions.	96 25	93 50
500	— Portugais, —.....	193 75	192 50
500	— Saragosse, —.....	267 50	265 ..
500	Voitures à Paris............	283 75	277 50
500	Omnibus de Paris...........	667 50	660 ..
500	Cie transatlantique.........	255 ..	252 50
500	Messageries maritimes.......	587 50	590 ..
500	Canal de Suez..............	433 75	427 50
500	Docks de Marseille..........	438 75	437 50
500	Magasins généraux de Paris.	370 ..	375 ..
250	Gaz parisien...............	785 ..	792 50
600	— de Marseille...........	585 ..	592 50
500	Cie gle des Eaux............	410 ..	410 ..
500	Allumettes chimiques.......	555 ..	550 ..
500	Obl. Est 3 0/0..............	290 75	293 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	294 ..	295 ..
500	— — — nouv......	296 75	297 75
500	— Midi 3 0/0............	294 50	294 50
500	— Nord 3 0/0............	303 ..	304 ..
500	— Orléans 3 0/0..........	298 50	296 ..
500	— Ouest 3 0/0...........	290 ..	293 ..
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	312 50	312 50
500	— — 3 0/0 nouv....	305 50	308 75
500	— Lombards 3 0/0 anc....	250 75	253 ..
500	— — 3 0/0 nouv...	254 50	308 75

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises...	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.
A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.
A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.
Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1874. NUMÉRO 38.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

(Premier article.)

L'an dernier, nous avons consacré une série d'études à l'*Association internationale des Travailleurs* (1). Nos lecteurs ont peut-être oublié les incidents graves qui avaient marqué les derniers congrès de cette société à Genève. L'Association s'était brisée en deux parties, qui toutes les deux tinrent leur congrès en même temps, mais séparément, dans la ville de Genève, l'une à la brasserie *Schiess*, l'autre au *Temple Unique*. La cause de cette scission, outre les motifs d'amour-propre qui, sans doute, n'y sont pas étrangers, était des dissidences graves et persistantes sur l'organisation et sur l'esprit même de l'œuvre. Les délégués réunis à la brasserie Schiess étaient à la fois plus jeunes, plus radicaux, plus complétement ouvriers, si nous pouvons parler ainsi, plus décentralisateurs ou plus anarchiques, si l'on veut, que leurs confrères du Temple Unique. Ceux-ci étaient les vétérans et les doctrinaires, à moitié bourgeois, plus révolutionnaires encore que communistes, enfin centralisateurs à outrance; ils restaient fidèles au grand pontificat de Karl Marx, le philosophe socialiste qui a été l'un des inspirateurs de l'Association. Enfin, la branche de l'*Internationale* qui avait tenu ses assises à la brasserie Schiess avait un caractère plus cosmopolite et comptait plus de représentants des fédérations de race latine; l'autre branche de l'*Internationale* était plutôt germanique.

Cette scission de la célèbre société était déjà un fait considérable ; mais les modifications qui furent apportées à l'organisation de l'Association par les délégués réunis à la brasserie Schiess avaient aussi de l'importance. On sait que l'*Internationale* est composée de *sections*, qui sont les groupes primordiaux, et de *fédérations*, qui sont des groupes de *sections*. Jusqu'à l'année dernière, les affaires générales de la société étaient dirigées par un *conseil central*, dont l'autorité était peu définie, mais considérable. C'est de ce conseil que le célèbre Karl Marx se trouvait membre. L'an dernier, les délégués réunis à la brasserie Schiess ont imaginé de supprimer ce nœud de toutes les fédérations et de ne le point remplacer; si bien que la Société ne se compose plus que d'anneaux qui, n'étant pas

(1) Voir l'*Economiste Français* des 27 septembre, 4, 11 et 18 octobre 1873.

fortement soudés les uns aux autres, ne peuvent guère former une chaîne. Il avait été question, l'an dernier, de remplacer le Conseil central par trois comités ayant des attributions très-précises et qui seraient dénommés : comité du Congrès, comité des statistiques, comité des grèves. Les décentralisateurs à outrance de la brasserie Schiess repoussèrent ce projet. Aux termes de l'article 6 de la nouvelle constitution, le Congrès annuel n'est plus qu'un donneur de conseils; sa mission ne consiste plus qu'en l'audition de comptes rendus sur la marche et les idées des différentes sections ou des différentes fédérations, et en des discussions publiques pour éclairer les travailleurs sur leurs vrais intérêts. Aux termes de l'article 7 de cette même charte, le Congrès peut voter des résolutions sur des questions d'administration, mais chaque section sera libre d'approuver ou de rejeter, d'appliquer ou de violer les décisions du Congrès annuel. Enfin, d'après l'article 8 de la nouvelle constitution, le Congrès doit désigner, chaque année, l'une des *fédérations régionales* pour préparer l'œuvre du Congrès suivant. Cette fédération régionale, ainsi désignée chaque année, prend le nom de *Bureau fédéral*; c'est à lui qu'on doit transmettre, trois mois avant l'ouverture du Congrès, les propositions que l'on veut discuter ou faire voter. Ce *Bureau fédéral* peut aussi servir d'intermédiaire entre les diverses sections pour les questions de statistiques et de grèves.

Il était utile de rappeler ces modifications considérables que les délégués à la brasserie Schiess ont apportées l'an dernier à la vieille charte de l'*Internationale*. Ces changements n'avaient point passé sans opposition : plusieurs membres importants avaient compris que cette décentralisation excessive, cette absence de toute autorité centrale seraient une cause de faiblesse et peut-être de ruine. En même temps qu'elle remaniait sa constitution, l'*Internationale* altérait aussi son esprit et ses idées. L'un des principaux délégués à Genève, que nous retrouvons cette année à Bruxelles, un Allemand du nom d'Eccarius, faisait à la fin du Congrès de l'an dernier un discours qui mérite d'être retenu et où l'on trouve les déclarations suivantes : « Elle est morte, et » elle ne ressuscitera pas, la vieille Association interna- » tionale des travailleurs qui s'est fondée le 28 septem- » bre 1864 à Saint Martin's Hall à Londres, et qui a » tenu son premier Congrès à Genève, il y a sept ans. » L'*Internationale* actuelle est un être tout différent, » qui a des conditions de vie et un but tout autres. » L'ancienne *Internationale* avait été constituée jadis » à Londres par des membres des *Trade Unions* an- » glaises et par des Parisiens, disciples de Proudhon. » Les fondateurs anglais étaient inféodés aux plans » étroits du *Trade Unionism,* c'est-à-dire qu'ils admet- » taient le salariat, les fondateurs français ne son- » geaient qu'à l'application des doctrines proudho- » niennes, telles que le *crédit gratuit* et l'*instruction* » *intégrale*. Il s'agit de tout autre chose dans l'*Inter-* » *nationale* actuelle. Au Congrès de Bâle, le *proudho-* » *nisme* a été vaincu et remplacé par le *collectivisme*. » Les membres des *Trade Unions* deviennent de plus » en plus rares dans le personnel de l'Association. La » vieille *Internationale* a vécu, et fait place à une nou- » velle plus radicale, plus jeune et plus hardie. »

Nous commentions ces paroles, il y a un an, et nous étions complétement de l'avis du délégué Eccarius : nous croyions aussi que la vieille *Internationale* avait vécu, et que des deux branches qui en étaient sorties, celle qui devait prendre le dessus était la plus radicale et la plus jeune ; le schisme devait détruire l'orthodoxie ou l'absorber. Nous ajoutions : « L'*Interna-* » *tionale* n'est plus un corps compacte, puissamment » organisé, marchant avec ensemble et obéissant à un » seul chef ; c'est la juxtaposition d'une foule de pe- » tites associations, qui ont, il est vrai, la même na- » ture et les mêmes aspirations, mais qui ne sont plus » étroitement dépendantes les unes des autres. »

Après avoir ainsi retracé la phase de transformation qu'a traversée en 1873 l'*Internationale,* voyons ce qu'elle est à présent. Nos prévisions de l'an dernier nous semblent s'être réalisées de point en point. On peut appliquer à l'Association internationale des travailleurs le mot que prononçait jadis le vieux Metternich au sujet de l'Italie morcelée : Ce n'est qu'une expression convenue, un vocable; ce n'est pas une réalité; il n'y a pas là d'organisation vivace, il y a un ensemble d'aspirations communes, mais rien de plus. Depuis la scission de l'an dernier et la suppression du Conseil central, le Congrès de l'Association n'est plus qu'une assemblée de discoureurs, quelque chose comme les réunions publiques qui se tenaient à la fin de l'empire dans la salle de la Redoute et des Folies-Belleville : on y prend un ton plus doctrinaire et plus philosophique; c'est là l'unique différence.

Le correspondant du *Times* au Congrès de Bruxelles écrit les lignes qui suivent : « Jadis, à l'ouverture des » congrès de l'*Internationale,* la foule se précipitait » vers la salle où se réunissaient les hommes coura- » geux qui avaient entrepris de nier la légitimité de » la société actuelle. Cette fois, c'est à peine si un » petit groupe de membres de l'Association, quelques- » uns accompagnés de leurs femmes et de leurs en- » fants, font cortége aux délégués; il y a très-peu » d'enthousiasme, probablement parce que l'on sait » que le Congrès sera peu nombreux. » C'est aussi ce qui est arrivé : il ne s'est rencontré cette année à Bruxelles que 14 délégués des différentes fédérations : encore y avait-il doute pour savoir si l'un de ces délégués avait le droit d'être admis. Parmi ces 14 délégués il y en avait un d'Allemagne, un de France, un d'Espagne, un de Suisse. Il n'en était pas ainsi aux beaux jours de l'Association. Dans tous les congrès précédents il y avait 50 ou 60 membres présents ; l'an dernier, cependant, l'Allemagne s'excusait de n'avoir pu, faute de fonds, se faire représenter par plus d'un membre.

La branche de l'*Internationale* qui a tenu ses assises cette année à Bruxelles est celle qui avait repoussé Karl Marx et apporté à la constitution primitive les amendements dont nous avons parlé. Quant à l'autre branche de l'*Internationale,* qui avait siégé l'an dernier au Temple Unique, nous ne savons si elle existe encore. Le *Bureau fédéral* constitué, en vertu de l'article 8 de la constitution nouvelle, pour remplacer le conseil central supprimé, devait naturellement rendre ses comptes. Mais voyez combien est facile et simple la tâche de ce *Bureau fédéral* : il résulte du rapport du secrétaire que pendant toute l'année le bureau n'a reçu aucune lettre et n'en a écrit aucune, si bien qu'il n'a point eu à faire la moindre dépense de timbres-poste. Pour une association cosmopolite, qui prétend s'étendre de l'Amérique à la Russie, qui veut exercer sur la société une action pénétrante et incessante, voilà, certes, une révélation curieuse. Quoi ! pas une seule lettre, dans l'année, adressée au Bureau fédéral ou écrite par lui ! Il est clair que les fédérations et les sections en prennent bien à leur aise et agissent chacune à part. Que devient alors en fait la prétendue internationalité de l'Association des travailleurs ?

L'ordre du jour du Congrès, fixé trois mois au moins à l'avance, d'après la nouvelle constitution, comprenait les points suivants : 1° Réception des délégués et vérification de leurs pouvoirs ; 2° Par qui et comment les services publics doivent-ils être constitués dans la nouvelle organisation sociale ? 3° Quelle doit être l'action politique des classes ouvrières ? 4° N'est-il pas désirable que le Congrès adresse un manifeste à tous les travailleurs et à toutes les associations de travailleurs pour expliquer la nature des conflits qui se sont élevés au sein de la Société, et pour définir la base essentielle sur laquelle cette société repose ? 5° Ne serait-il pas bien de choisir un

langage uniforme pour la correspondance entre les fédérations régionales? 6° Questions administratives, fixation du Bureau fédéral pour l'année prochaine e tdu lieu de réunion du prochain Congrès.

Il ne nous paraît pas que cet ordre du jour ait été strictement suivi. On s'est d'abord occupé de l'état de l'Association, et les délégués de chaque pays ont fait un rapport. Le délégué belge a eu naturellement le premier la parole : il a déclaré que dans les années précédentes la propagande s'était faite en Belgique au moyen de congrès et de meetings; cette année, elle avait été plus silencieuse, et l'on s'était surtout consacré aux questions d'organisation interne. Verviers, à cause du nombre considérable de prolétaires qu'il renferme, avait paru une place plus convenable que Bruxelles pour le siége du conseil fédéral régional. On avait fait à Anvers, la ville réactionnaire de la Belgique, des efforts qui y avaient rendu l'*Internationale* populaire. A Bruxelles, les Internationaux s'étaient constitués de façon à inspirer des craintes à la bourgeoisie; dans les districts miniers, l'Association a provoqué des grèves qui ont tourné en faveur des ouvriers. Il n'en a pas été de même, il est vrai, dans le Val-de-Vesdre où une grève a échoué, mais elle a eu le bon effet de montrer la cohésion des travailleurs. Dans le Borinage l'Association a été un peu désorganisée par des intrigants ; mais elle est en train de s'y reformer. Grands progrès à Gand. En définitive, d'après le délégué belge, l'*Internationale* est en train de devenir en Belgique une puissance avec qui l'on devra compter.

Le délégué suisse est moins satisfait ; il a contre son pays des rancunes. Quoique la Suisse soit une république, les affaires de l'*Internationale* y souffrent. Les difficultés qu'on y rencontre sont presque insurmontables. C'est que la Suisse n'a pas de prolétariat ouvrier; or l'*Internationale* est le fruit du prolétariat; comment donc produire le fruit sans la plante? Cet excellent homme se plaint d'un aussi triste état de choses. Au lieu d'ouvriers, il y a en Suisse des sortes de petits bourgeois, de moitiés ou de quarts de bourgeois, qui travaillent à leur compte. Le contraste entre riches et pauvres est moins sensible en Suisse qu'ailleurs : pour créer un mouvement socialiste, il faudrait réussir à convaincre les travailleurs que leurs intérêts sont en absolue opposition avec ceux des capitalistes. Il existe bien des sociétés ouvrières et des journaux populaires ; mais des intrigants bourgeois se faufilent partout et corrompent toute cette propagande. A la fin de ce triste exposé, le délégué suisse, avec cette bonhomie qui lui convient, reprend courage : les conditions industrielles de la Suisse tendent, dit-il, à se rapprocher de celles de la France ; la propriété et l'industrie se concentrent. Bientôt on aura un prolétariat, et l'*Internationale* prospérera. Ne voilà-t-il pas un homme bien avisé que ce délégué suisse, et ne devrait-on pas dire de lui ce qu'Orgon dit avec onction de Tartufe : « Le pauvre homme! »

Le délégué allemand est un glorieux; on sent qu'on est devant lui en présence d'un homme qui est un six-cent-millième de vainqueur de Sedan et de Sadowa. Il remonte au loin, il fait l'historique et l'exposé des doctrines de Lassalle. M. de Bismarck n'a qu'à bien se tenir : il est en face d'un adversaire qui grandit chaque jour. En 1867, les Allemands ont envoyé à la Chambre des députés un socialiste ; aux dernières élections il s'est trouvé 400,000 voix en faveur des socialistes; si l'âge du vote n'était pas de 25 ans, il y aurait un million de suffrages socialistes en Allemagne ; car, dit cet honnête délégué, au-dessous de 25 ans les hommes sont plus généralement socialistes qu'au-dessus de cet âge. Le délégué allemand croit donc que tout va pour le mieux chez lui et que son Association y grandit chaque jour. Peu s'en faut qu'il ne réédite la fameuse histoire des termites dont se servait, sous l'empire, un député de l'opposition.

Le délégué français ne pouvait lutter en jactance avec son confrère l'Allemand; il prend un caractère tout opposé, il fait le mystérieux. Il y a, dit-il, à l'heure actuelle en France plus de sections occultes de l'*Internationale* qu'il n'y en avait de publiques sous l'empire; mais on comprend qu'il ne puisse s'expliquer davantage. La pompe convient au délégué espagnol; d'ailleurs, si son pays peut faire bonne figure dans un congrès, ce ne peut être que dans un congrès d'Internationaux. Il célèbre à la fois et les triomphes et les défaites de l'Association dans son pays. Il s'y trouve en activité 193 fédérations, comprenant 348 sections, et en formation 129 fédérations, comprenant 283 sections. On voit combien il y a peu de sections dans chaque fédération; peut-être pourrait-on dire qu'il n'y a pas plus d'affiliés dans chaque section, mais ce serait faire injure à l'Espagne qui est un excellent terrain pour la graine socialiste. Le délégué espagnol ajoute que plus de 1,000 internationaux ont dû émigrer et que plus de 500 sont en prison. La plupart des journaux ont reproduit la lettre de la fédération italienne qui refuse d'envoyer un délégué au Congrès : c'est que tous les Italiens veulent être des Mazzini. Ce sont les sociétés secrètes qu'ils aiment : ils veulent conspirer dans l'ombre; ils ne sont pas du tout de l'avis de certains délégués français qui soutenaient que l'on devait conspirer en plein jour, « comme le soleil conspire contre les ténèbres. » Quoique amateurs de *concetti*, les Italiens ne se sont pas laissé séduire à ce langage précieux.

Toutes ces communications ont été également applaudies. Il ne nous semble pas qu'elles indiquent que l'*Internationale* ait fait de grands progrès. Nous serions portés à dire d'elle : Ce n'est pas une association, c'est une confrérie. Il n'y a pas là d'organisation solide, d'armée constituée, de cadres prêts, de mobilisation facile; mais il y a un apostolat redoutable : c'est ce que nous verrons en continuant d'étudier les comptes rendus du Congrès de Bruxelles.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE
DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).
VIII.
Le poisson.

Lorsqu'on étudie d'une manière générale les ressources dont l'humanité dispose pour faire face aux exigences toujours croissantes de sa consommation, on peut s'étonner du rôle secondaire que joue le poisson dans l'alimentation des peuples modernes. L'eau couvre presque les quatre cinquièmes de la surface du globe, et la nature n'a nulle part semé la vie avec plus de prodigalité que dans ces bassins immenses où vivent côte à côte les infiniment grands et les infiniment petits de la création. Le nombre des espèces, dans cette partie du règne animal, est presque illimité, et la plupart de celles qui fréquentent nos parages constituent une nourriture à la fois agréable et saine, délicate et substantielle; quant à leur fécondité, on sait qu'elle tient du prodige. Ainsi tout semble concourir à faire de l'Océan, au point de vue alimentaire, un trésor inépuisable. Pourquoi donc alors le poisson ne coûte-t-il pas meilleur marché et n'en mange-t-on pas davantage?

Lorsqu'il n'existe aucun moyen de communication rapide entre les divers points d'un territoire, il est clair que la marée ne peut pénétrer dans l'intérieur des terres qu'à grand'peine et à grands frais. C'est le cas de tous les pays que la civilisation n'a fait qu'effleurer : les habitants des côtes vivent presque exclusivement du produit de leur pêche; les autres ne connaissent que le poisson d'eau douce ou le poisson conservé. Il en a longtemps été ainsi en Europe : Paris, qui n'est pourtant qu'à 40 ou 50 lieues de la mer, n'a commencé à en recevoir un peu régulièrement les produits que dans le courant du XIVe siècle. C'était à dos de cheval que le transport avait lieu et la marchandise n'arrivait pas toujours saine et sauve à destination. Tantôt elle

(1) Voir l'*Économiste Français* des 30 mai, 13 juin, 4 et 18 juillet, 1er et 22 août, 5 septembre 1874.

se gâtait à moitié chemin, tantôt les mareyeurs étaient attaqués en route et pillés. Ce n'était pas faute de protection de la part de l'autorité civile et religieuse. On remplirait un volume des édits et des ordonnances qui, sous saint Louis, sous le roi Jean, sous les Valois, sous Louis XIV, sous Louis XV, eurent pour objet d'encourager et de faciliter l'industrie des *chasse-marée*, comme on les appelait alors : entretien forcé des routes qu'ils fréquentaient par les riverains, indemnités en cas de pertes, défense aux détaillants de sortir de la ville pour aller au-devant d'eux, création d'une juridiction spéciale, dite *chambre de la marée*,... rien n'y manquait. Malgré tant de sollicitude, le poisson de mer faisait souvent défaut et coûtait toujours fort cher. Le poisson de rivière était lui-même hors de prix, quand il fallait le faire venir d'un peu loin. Au commencement du XVe siècle, un maquereau, un merlan étaient à Paris chose rare et coûteuse. Un saumon coûtait plus cher qu'un veau ou qu'un mouton. Vers 1600, une alose se vendait couramment 3 fr., un grand brochet 15 fr., et l'on s'explique l'étonnement de Henri IV qui, guerroyant dans les Charentes en 1586, écrivait à la belle Corisandre : « De poisson, c'est ici une monstruosité que la quantité, la grandeur et le prix : une grande carpe 3 sols (0 fr. 40), et 5 sols (0 fr. 66) un brochet ! » Il y a deux cents ans encore, la marée était un objet de luxe, réservé le plus souvent aux tables princières et qui même n'y arrivait pas toujours à l'heure voulue, témoin Vatel. Vers 1700, une morue fraîche valait à Paris 2 fr., une raie 3 fr., un beau turbot 20 fr., une livre de thon frais 0 fr. 50. Ce sont des prix considérables pour l'époque. Il est vrai qu'il y entrait diverses taxes. Le tarif en avait été revisé en 1776, et c'est par le rendement de cette perception spéciale qu'on a pu déterminer approximativement la consommation annuelle de la capitale sous Louis XVI. Elle ressort, de 1781 à 1786, à 3,400,000 livres de marée. Paris avait alors 600,000 habitants : c'est moins de trois kilogrammes par tête.

La Révolution supprima les droits (1791), mais l'approvisionnement de la capitale, loin d'augmenter, diminua encore. La guerre fermait la haute mer aux pêcheurs, et la désorganisation intérieure du pays paralysait toutes les industries. Un rapport préfectoral de 1806 constate l'insuffisance des arrivages. Paris ne consommait encore que 4 millions à 4 millions et demi de kilogrammes de poisson de mer frais sous le premier Empire et au commencement de la Restauration. Le chiffre de 1826 est de 6,850,000 kil. De 1846 à 1853, la moyenne annuelle est d'environ 10 millions de kil. En 1850, Paris reçoit 11,650,000 kil.; en 1863, 14,650,000; en 1868, 19,650,000; enfin, en 1872, plus de 20 millions de kilogrammes. La consommation a donc doublé depuis vingt-cinq ans; mais la population ayant presque doublé elle-même, l'accroissement de la ration individuelle se trouve réduit à peu de chose. C'est toujours à peu près 12 kil. par tête et par an.

Et pourtant, quelle transformation dans les moyens de transport pendant ces vingt-cinq années ! Vingt chemins de fer relient actuellement les Halles centrales aux ports de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan. Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery, le Tréport, Dieppe, Fécamp, le Havre, Honfleur, Trouville, Granville, le Croisic,... ne sont plus qu'à quelques heures de nous. Le Midi même, grâce à la vapeur, peut faire concurrence au Nord et à l'Ouest, et les thons du golfe de Gascogne ou de la Méditerranée viennent se rencontrer sur le carreau de nos halles avec les turbots de la Bretagne, les soles de la Normandie et les dorades du Pas-de-Calais. Ce n'est pas tout : l'étranger nous envoie chaque année plusieurs millions de kilogrammes de marée, et les Parisiens, particulièrement, mangent bien souvent, sans s'en douter, le poisson pris dans les filets des pêcheurs anglais ou belges.

Si cette extension subite et presque illimitée de la zone d'approvisionnement n'a pas fait baisser les prix, c'est qu'en même temps et par la même cause, le nombre des consommateurs se multipliait dans une proportion plus grande encore. On ne mangeait le poisson de mer autrefois qu'à proximité des côtes ; aujourd'hui il n'y a pas, au cœur même de la France, un marché un peu important qui en soit complétement privé, et cette denrée trouve tant d'amateurs dans l'intérieur du pays, que c'est quelquefois dans les ports qu'on a maintenant le plus de peine à se la procurer. Là, les prix ont tout au moins quadruplé depuis la première moitié du siècle. Pour la marée importée, la commission permanente des valeurs évaluait le kilogramme à fr. 0,20 seulement en 1820, 1826, 1847; à fr. 0,29 en 1852; à fr. 0,43 en 1856, fr. 0,43 en 1860, fr. 0,48 en 1863, fr. 0,64 en 1866, fr. 0,58 en 1869 et fr. 0,88 en 1871. L'influence du développement de nos voies ferrées se fait sentir bien manifestement dans cette rapide progression.

A la halle de Paris, le mouvement a naturellement été moins accentué, et ici, comme ailleurs, le consommateur, toujours rançonné par les intermédiaires, s'étonnera sans doute de la modicité des prix de gros. Le kilogramme de marée s'est vendu en moyenne fr. 0,68 en 1846, fr. 0,57 en 1851, fr. 0,79 en 1859. En 1867, année de l'Exposition universelle, le prix s'élève à fr. 0,88 1/2 ; mais c'est un maximum, et dès 1868 il retombe à fr. 0,78 : c'est encore le chiffre de 1872. Il faut dire que, dans cette valeur moyenne, se confondent les prix les plus dissemblables. Voici, par exemple, comment se subdivisent les ventes du mois de septembre 1873 :

	Quantités vendues.	Prix moyen du kilog.
Marée de luxe......	121.029 kilog.	2 fr. 87 c.
Marée fine........	119.570 —	1 81
Marée commune....	869.408 —	0 67
Moules............	597.239 —	0 09
	1.707.246 kilog.	0 fr. 70 c.

Rien qu'en retranchant de ce tableau les moules, on ferait remonter le prix moyen du kilogramme de 0 fr. 70 à 1 franc.

Même à qualité égale, les prix varient d'un jour à l'autre, on pourrait dire d'une heure à l'autre, dans des proportions considérables. C'est que le pêcheur a, plus encore que l'agriculteur, à compter avec les caprices des éléments. Il y a des temps qui rendent la pêche impossible; il y en a qui la rendent plus ou moins périlleuse. En dehors même de tout danger, l'état du ciel et de la mer favorise la pêche ou la contrarie. De là de grandes inégalités dans les arrivages. D'ailleurs, si l'offre varie souvent du simple au double, et parfois davantage, la demande elle aussi est sujette à des variations toutes particulières. La loi catholique, en interdisant à certains jours l'usage des aliments gras, augmente nécessairement la consommation du poisson. L'influence de cette cause périodique et spéciale de renchérissement a diminué à mesure que diminuaient et le zèle des fidèles et les exigences même de l'Eglise; mais il n'en est pas moins vrai que le prix de la marée s'élève toujours sensiblement le vendredi et pendant le carême.

Quel qu'ait pu être, depuis 25 ans, l'accroissement de la consommation du poisson de mer dans l'intérieur de la France et des autres pays de l'Europe, nous croyons qu'on pourrait réaliser encore à cet égard de bien grands progrès, en réorganisant d'une manière moins primitive l'exploitation des richesses animales que l'océan renferme dans son sein.

N'y a-t-il pas lieu d'être frappé de ce que la pêche est une des rares industries dont les moyens d'action sont aujourd'hui encore, à peu de chose près, ce qu'ils étaient il y a mille ans et plus? Les procédés de capture restant les mêmes, à part quelques perfectionnements de détail, un homme ne prend pas plus de poisson de nos jours qu'autrefois, et la production ne peut augmenter qu'en raison directe du nombre des bras. Or, le métier de pêcheur est si rude et si hasardeux, qu'on ne l'exerce guère que de père en fils, et la corporation ne compte pas moins de désertions que de recrues. L'effectif de la pêche côtière, en France, ne s'est accru un peu rapidement que lors de la création de notre premier réseau de lignes ferrées; depuis quinze ans, il reste stationnaire et comporte tout au plus 9,000 bateaux, d'un tonnage moyen de 7 à 8 tonneaux, montés par 40,000 hommes environ. C'est peu. En Angleterre, où tout, il est vrai, favorise les industries maritimes, la proportion est tout autre, et qu'en résulte-t il? C'est qu'à Londres on mange autant de poisson que de bœuf, et que le prix moyen du kilogramme, coquillages compris, n'atteint pas fr. 0,25. Nous sommes loin de là, et nous n'y arriverons jamais si nos plages ne voient s'opérer une révolution comparable à celle qui, sur les continents, substitue peu à peu, comme moyen de subsistance, l'*élevage* à la *chasse*. Au lieu de faire une guerre brutale au poisson, qui finirait par déserter nos eaux, comme l'a déjà fait la baleine, il faudrait l'attirer, le fixer, le multiplier et l'engraisser sur place. La configuration naturelle d'une partie de nos côtes se prête merveilleusement à la création de ces viviers maritimes dont on a repoussé l'idée comme une utopie, jusqu'au jour où des expériences concluantes en ont prouvé à la fois la possibilité et les avantages. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le détail des conditions d'existence de cette industrie nouvelle dont l'avenir dépend surtout aujourd'hui du législateur. Mais il suffit de constater les résultats obtenus dès à présent à Trieste, à Boston,

dans la baie d'Arcachon et sur les côtes de Bretagne pour se faire une idée des ressources que l'aquiculture maritime pourra offrir un jour à l'alimentation publique.

Nous n'avons encore parlé que de la pêche côtière proprement dite, réservant à la pêche de la morue et à celle du hareng une mention spéciale, que justifie leur importance.

La morue a pullulé de tout temps dans les mers du nord. De nombreuses flottilles vont chaque année la chercher sur les côtes septentrionales de la Péninsule scandinave et surtout dans les eaux de l'île de Terre-Neuve. On peut évaluer à 40 millions le nombre des morues recueillies chaque année dans la région norwégienne (îles Loffoden, Finmark). Terre-Neuve, d'après une statistique récemment publiée dans le *Times*, en donnerait trois fois autant. La plus grande partie est salée ou séchée (*stock-fish*). La France seule envoie à la pêche de la morue de 12 à 14,000 hommes par an. Ils ont rapporté, en 1871, 325,000 quintaux de poisson. Le prix, au lieu de production, n'excède guère 15 francs le quintal. Dans nos ports, après salaison, la commission des valeurs l'évaluait à 20 francs jusqu'en 1847, à 29 francs en 1852, à 45 francs en 1860, à 58 francs en 1869 et à 65 francs en 1871.

Il y a mille ans au moins que la pêche du hareng se pratique en grand dans les mers qui entourent l'Angleterre, et telle est la fécondité de l'espèce que cette lutte séculaire ne paraît pas en avoir diminué l'abondance. L'auteur de la *Vie de saint Othon* rapporte qu'en 1124 le hareng fut recueilli en telle quantité dans la Baltique qu'on donnait pour 6 centimes (un ore de denier) la charge d'une voiture. L'art de saler le poisson pour le conserver est lui-même de très-ancienne date. Les perfectionnements qu'y introduisit le Hollandais Beuckelz, à la fin du XIVe siècle, firent la fortune de son pays et imprimèrent un nouvel essor à la pêche du hareng. L'Angleterre, la France, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et la Norwége s'y sont toujours livrés depuis avec une grande activité; 800 navires français, représentant 25,000 tonneaux et montés par plus de 10,000 pêcheurs, rapportent annuellement dans nos ports 250,000 quintaux de poissons frais ou salés à bord. Le produit de la campagne de 1871 atteint 388,000 quintaux, qui figurent dans les tableaux de la douane au taux de 40 francs le quintal. La campagne de 1872 a été moins heureuse.

La morue et le hareng ne sont pas les seules espèces qui se mangent autrement que fraîches. Il se fait en France une grande consommation de maquereaux salés, de thons marinés, d'anchois conservés et de sardines confites. La pêche de la sardine donne seule une valeur de 11 à 13,000,000 de francs par an.

Nous ne nous arrêterons pas aux coquillages de luxe, homards, langoustes, etc.... que les mercuriales confondent avec les autres variétés de marée, et auxquels la commission des valeurs assigne, depuis 1856 seulement, une augmentation de 50 0/0. Mais une place à part est forcément réservée, dans l'histoire des prix, aux huîtres, qui, comme renchérissement, l'emportent aujourd'hui sur toutes les autres denrées. Indépendamment des causes générales de cherté, l'appauvrissement des bancs (1), la concurrence active de l'Allemagne, de la Russie, et l'entente des quelques compagnies qui récemment encore avaient, de fait, le monopole de ce commerce, expliquent les taux excessifs de ces dernières années. Voici, pour Paris, le tableau des variations corrélatives des prix et de la consommation depuis le commencement du siècle :

Consommation et prix des huîtres à Paris.

Années.	Nombre d'huîtres consommées.	Prix du cent.
—	—	—
1804.....	17.200.000	Fr. »
1840.....	»	1 20
1846.....	47.400.000	3 38
1850.....	»	1 65
1851.....	74.800.000	2 20
1852.....	77.900.000 (maximum)	2 27
1853.....	72.500.000	2 25
1854.....	62.300.000	2 22
1856.....	66.800.000	2 83
1858.....	57.600.000	3 58
1860.....	48.500.000	4 58
1868.....	25.500 000	7 20
1872.....	13.150.000 (?)	11 21

Même progression dans les évaluations de la commission des valeurs :

Années.	Huîtres françaises.	Huîtres étrangères.
—	—	—
1856.....	Fr. 2 20	Fr. 2 40
1860.....	5 »	4 20
1863.....	3 80	4 50
1866.....	5 50	7 »
1869.....	7 80	8 20
1871.....	10 »	10 »

Ce renchérissement inouï a eu du moins pour effet de stimuler et d'activer le développement de l'ostréiculture. Depuis quelques années les huîtrières artificielles, vulgarisées par Coste, se multiplient avec une extrême rapidité sur nos côtes, et si leurs produits ne sont pas encore en mesure d'influencer fortement le marché, elles ont déjà transformé et elles sont en voie d'enrichir les parties de notre littoral qui étaient jusqu'ici les plus déshéritées.

Tout compris, poissons, crustacés, mollusques, le produit général de nos pêches maritimes, de Nice à Dunkerque, ressort à 70,000,000 de fr. en 1871, à 74,000,000 de fr. en 1872. Les deux arrondissements du Nord et de la Bretagne donnent seuls 50,000,000 de francs environ.

Arrivons au poisson d'eau douce.

Ce ne serait pas là une de nos productions les moins importantes, si l'exploitation de nos fleuves et de nos rivières avait été l'objet de plus de sollicitude de la part de l'Etat et des communes. L'insuffisance des mesures prises jusqu'ici pour empêcher le dépeuplement de nos eaux n'est que trop démontrée, et il est urgent de réagir contre un mal qui serait bientôt sans remède. « Les cours d'eau nombreux dont la France est sillonnée, disait récemment M. de Tillancourt (séance de l'Assemblée nationale du 3 août 1874), ne rapportent pas, au point de vue de la pêche, la dixième partie de ce qu'ils pourraient produire. Le moindre étang, appartenant à un particulier, dans des conditions infiniment moins bonnes que les fleuves et les rivières, procure un revenu annuel de 40 à 50 francs par hectare, tandis que la moyenne du produit des cours d'eau appartenant à l'État n'atteint pas le chiffre de 10 francs l'hectare. » Les saumons désertent nos fleuves ; les aloses également ; naguère, dans le Rhône, près de Valence, un coup de filet en donnait 10 ou 12. Aujourd'hui la moyenne, au meilleur moment, est d'une ou deux. Le cantonnement de Paris ne fournit plus que 200 kil. de barbillons. La carpe, la tanche, dont il serait si facile de remplir nos eaux, y deviennent rares. Pour être juste, il faut reconnaître que l'administration s'était émue de cet état de choses il y a quelques années. On avait créé à Huningue un vaste établissement piscicole, destiné à distribuer dans toute la France des œufs fécondés et des alevins. Nos revers ont livré cette importante création à nos vainqueurs, et elle n'a pas encore été remplacée.

M. Millet, en 1867, évaluait à 20,000,000 de fr. le poisson fourni annuellement par nos eaux courantes ou stagnantes. Paris seul consomme pour 2 ou 3 millions de poisson d'eau douce, mais il en vient beaucoup de l'étranger, Hollande, Suisse, Italie, etc. Il s'en vendait, sur le carreau des Halles, 294,000 kil. en 1804, 478,000 en 1846, 1,940,000 en 1868. Les ventes de 1872 se sont élevées à 2,250,000 kil , dont 500,000 environ de poisson blanc, 400,000 de brochet, 250,000 d'anguille, etc... Le montant de ces ventes, divisé par les poids, donne les prix moyens que voici : 1 fr. 53 le kilogramme en 1804, 1 fr. 67 en 1846, 1 fr. 42 en 1851, 1 fr. 26 en 1853, 1 fr. 16 en 1867, 1 fr. 10 en 1868, et 1 fr. 05 en 1872. Le prix du poisson d'eau douce a donc constamment baissé depuis trente ans, sur le marché de Paris, ce qui s'explique par la concurrence de plus en plus active de la marée. Pour le poisson importé, l'évaluation de la commission permanente des valeurs a peu varié depuis 1852. Elle était alors de 1 fr. 18, elle est tombée à 1 fr. 01 en 1863, et oscille depuis entre 1 fr. 10 et 1 fr. 15.

A. DE FOVILLE.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1874.

Le tableau du commerce de la France pour les huit premiers mois nous est arrivé au moment où nous allions mettre sous presse. Il est impossible de faire en quelques minutes une étude détaillée des chiffres qu'il contient. Nous

(1) Les baies de Cancale et de Granville, qui ont si longtemps alimenté les parcs d'approvisionnement de Paris, avaient donné, en 1851, 130,000,000 d'huîtres à 7 ou 8 fr. le mille. Quinze ans plus tard, elles ne fournissaient plus que de 3 ou 4,000,000 de jeunes mollusques à 30 fr. le mille.

nous bornons donc pour aujourd'hui a en extraire les résultats généraux que nous intercalons dans un travail préparé à l'avance. Nous nous réservons, du reste, de compléter ces indications sommaires dans notre prochain numéro.

Au lieu de suivre la marche ordinaire des tableaux des douanes, qui ajoutent les résultats du mois terminé aux résultats commerciaux des mois précédents et qui ne donnent qu'un total d'ensemble, il nous a paru curieux de mettre en lumière le mouvement d'affaires propre à chacun des huit premiers mois de l'année courante. On pourra suivre ainsi pas à pas les variations de nos échanges depuis le 1er janvier jusqu'au 31 août.

Voici le résultat de nos calculs sur les données officielles.

Importation.

	1873.	1874.
Janvier ......Fr.	262.027.000	294.022.000
Février........	245.462.000	297.770.000
Mars...........	269.687.000	333.337.000
Avril..........	246.704.000	290.472.000
Mai............	261.331.000	337.344.000
Juin...........	327.024.000	311.579.000
Juillet........	305.306.000	352.195.000
Août...........	285.027.000	275.052.000
Total pour les huit premiers mois...Fr.	2 201.968.000	2.481 771.000

Exportation.

	1873.	1874.
Janvier ......Fr.	260.104.000	206.932.000
Février........	277.547.000	281.427.000
Mars...........	434.331.000	367.641.000
Avril..........	340.840.000	347.162.000
Mai............	322.534.000	315.451.000
Juin...........	306.474.000	225.944.000
Juillet........	276.969.000	335.958.000
Août...........	315.784.000	320.431.000
Total pour les huit premiers mois...Fr.	2.534 583.000	2.400 946.000

Pendant les cinq premiers mois de 1874 l'importation n'a pas cessé de présenter des résultats supérieurs à ceux des mois correspondants de 1873. A la fin de mai, on constatait déjà en faveur de 1874 une augmentation générale de 258,334,000 francs. L'importation n'a commencé à baisser que pendant le mois de juin, qui accuse une diminution de 15,445,000 francs comparativement au mois de juin de 1873; le mois de juillet 1874, au contraire, a présenté une balance finale qui se résume par une augmentation de 46,889,000 francs comparativement au mois de juillet 1873. En août, nous avons à signaler une diminution de 10 millions.

En somme, et malgré les faiblesses des mois de juin et d'août, la valeur des marchandises importées pendant les huit premiers mois de 1874 dépasse de 279,803,000 francs le chiffre des importations effectuées pendant la période correspondante de l'année dernière.

Le mouvement de l'exportation n'a pas cessé d'osciller pendant les six premiers mois. La différence pour 1874 a été de :

53.172.000 fr.	en moins pour janvier.
3.880.000	en plus pour février.
66.690.000	en moins pour mars.
6.322.000	en plus pour avril.
7.083.000	en moins pour mai.

Mais c'est surtout en juin que l'exportation a présenté des résultats défavorables. La différence en moins s'est chiffrée, pour ce seul mois, à 80,530,000 francs. A la fin des six premiers mois le résultat total des exportations de la France en 1874 était inférieur de 197,273,000 francs à celui des six premiers mois de l'année précédente.

Le second semestre s'annonce sous de meilleurs auspices. Il y a eu en juillet une reprise sérieuse des affaires d'exportation. Aussi voyons-nous qu'en juillet 1874, la valeur des marchandises exportées dépasse, de 58,989,000 francs, la valeur des exportations du mois de juillet 1873. Le mois d'août 1874, sans être aussi avantageux, présente encore une différence en plus de 4,647,000 francs.

En résumé, depuis deux mois, l'exportation a regagné une partie de ce qu'elle avait perdu. Son mouvement n'atteint pas encore les chiffres obtenus l'année dernière à pareille époque; mais la différence en moins, qui se chiffrait à la fin des six premiers mois par 197,273,000 francs n'est plus, pour la période de huit mois terminée au 31 août, que de 133,637,000 francs. C'est là un fait qu'il importait de mettre en lumière, car il peut donner bon espoir au commerce pour les résultats de la fin de l'exercice courant.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1874.

Voici quel a été le mouvement du commerce extérieur de l'Angleterre pendant le mois d'août 1874 d'une part, et pendant les huit premiers mois de 1874 d'autre part.

Importation.

	Août.	Huit premiers mois.
1874.....Liv. st.	32.433.000	252.338.000
1873...........	29.895.000	245.971.000
Différence en plus.	2.538.000	6.367.000

Si l'on compare l'importation pendant le mois d'août 1873 et pendant le mois d'août 1874, on constate qu'il y a en faveur de l'année courante une augmentation de 8.5 0/0. L'augmentation n'est que de 2.5 0/0 pour les huit mois.

Exportation.

	Août.	Huit premiers mois.
1874.....Liv. st.	20.504.000	159.477.000
1873...........	22.657.000	171.401.000
Différence en moins.	2.153.000	11.924.000

Comme on le voit, l'exportation anglaise est moins forte en 1874 qu'en 1873 ; la différence en moins est de 9.5 0/0 pour le mois d'août seulement, et de 7 0/0 pour la période des huit premiers mois.

De ce que le total de l'importation anglaise s'est élevé pendant les huit premiers mois de cette année, il ne s'ensuit pas que tous les articles importés soient en progrès. Nous pouvons en signaler quelques-uns qui ont subi au contraire une diminution, comme le constatent les chiffres suivants :

Importation.

	1873.	1874.
Huile d'olive...Liv. st.	1.238.090	677.423
Pommes de terre......	1.838.729	844.625
Vins..................	5.374.656	4.706.750

En ce qui concerne les vins, la diminution porte presque entièrement sur les vins blancs. Leur importation, qui s'était chiffrée par 3,444,827 liv. st. en 1873, n'a plus été que de 2,952,811 liv. st. en 1874. En présence de cette situation, nous croyons devoir donner quelques détails complémentaires. Voici donc quelques chiffres qui permettront de constater dans quelle mesure la France et l'Espagne, les deux grands pays qui fournissent du vin à l'Angleterre, ont été atteints par la diminution de l'importation de ce produit dans le Royaume-Uni.

Importation.

		1873.	1874.
France..	Vins rouges. L.st.	839.443	798.821
	Vins blancs....	1.208.654	1.015.863
Espagne.	Vins rouges....	118.982	120.679
	Vins blancs....	1.760.130	1.477.185

Les diminutions que nous venons de signaler ne sont heureusement que des exceptions. Elles sont compensées par de nombreuses augmentations. Nous ne relevons que les articles principaux :

Importation.

	1873.	1874.
	Liv. st.	Liv. st.
Beurre..........	4.437.078	5.734.998
Pétrole.........	583.110	706.537
Porc salé.......	409.815	505.719
Riz.............	1.887.440	2.235.301
Graines de lin...	1.879.673	2.954.213
Tissus de soie...	3.365.862	4.993.453
Rubans de soie..	1.013.557	1.428.002
Bois brut.......	4.026.321	5.383.492
— scié.........	5.069.627	7.198.142
Thé.............	5.899.240	6.486.061
Laine...........	15.535.275	16.579.502

Quant au coton, si la valeur de son importation est tombée de 40.545.748 liv. st. en 1873 à 36.592.177 liv. st. en 1874, les quantités importées se sont au contraire élevées de 9.937.593 quintaux en 1873 à 10.051.920 quintaux en 1874.

Dans le tableau des principales marchandises de prove-

nance étrangère ou coloniale réexportées pendant les huit premiers mois des années 1873 et 1874, il importe de remarquer le mouvement du coton : 4.055.155 liv. st. en 1873 et 4.779.520 liv. st. en 1874 ; des cafés : 3.476.164 liv. st. en 1873 et 2.950.672 liv. st. en 1874 ; du riz : 1.342.309 liv. st. en 1873, et 1.753.953 liv. st. en 1874; et enfin de la laine : 6.430.988 liv. st. en 1873 et 6.917.039 liv. st. en 1874.

C'est l'exportation des produits du sol et des manufactures du Royaume-Uni qui présente le plus d'intérêt actuellement. Il y a eu, en effet, tant de rapport entre notre situation commerciale et celle de l'Angleterre pendant le premier semestre de cette année, que ce qui se passe de l'autre côté de la Manche ne peut nous être indifférent.

Depuis le 1er juin jusqu'au 31 août l'exportation a suivi une marche rétrograde. Pour les six mois terminés à la fin de juin 1874, la différence en moins par rapport à la période correspondante de 1873 se chiffrait par 6.3 0/0; pour les sept mois, elle a atteint 6.6 0/0 et nous avons vu plus haut que pour les huit premiers mois elle était de 7 0/0. Ainsi, en Angleterre, le mal ne fait que s'aggraver. Il n'y a aucun indice de reprise dans les affaires d'exportation.

Les articles qui souffrent le plus du malaise général des échanges sont les suivants :

Exportation.

	1873.	1874.
	Liv. st.	Liv. st.
Ouvrages en fer et en acier.	25.678.631	21.037.579
Fils de lin et de jute......	1.328.814	1.170.713
Tissus de lin..............	5.227.429	4.997.794
Tissus de laine...........	15.454.840	12.846.055

La valeur de la houille exportée accuse bien aussi une diminution. De 8,755,831 liv. st. en 1873, elle descend à 8,072,223 liv. st. en 1874; mais les variations des prix des charbons sont seules cause de cette décroissance apparente. Il suffit de voir le mouvement des quantités pour se convaincre que l'exportation des charbons s'est en réalité développée pendant les huit premiers mois de cette année. Elle se chiffre, en effet, par 8,910,616 tonnes en 1874, contre 8,309,571 tonnes en 1873.

La même observation peut s'appliquer aux fils de coton. Les valeurs passent de 10,497,483 liv. st. en 1873 à 9,625,547 liv. st. en 1874, et les quantités s'élèvent de 141,750.935 livres de 16 onces en 1873 à 142,465,477 livres en 1874. Les tissus de coton présentent la même anomalie. Les valeurs se chiffrent par 38 millions de livres sterling en 1873 et par 36 millions de livres sterling en 1874, tandis que les quantités sont de 2,331,987,771 yards en 1873 et de 2,349,778,133 yards en 1874.

Quant au mouvement des métaux précieux, il donne les résultats suivants :

L'or importé en Angleterre pendant les huit premiers mois de 1873 représentait une valeur de 13,164,407 liv. st.; l'or importé en 1874 vaut 11,169,212 liv. st. Cette diminution est due à la réduction des envois de l'Australie, qui sont descendus de 6,215,649 liv. st. en 1873 à 4,221,784 liv. st. en 1874.

L'exportation de l'or a aussi beaucoup diminué. Elle était en 1873 de 12,718,270 liv. st.; elle n'est plus cette année que de 8,233,820 liv. st. En 1873 l'Angleterre en avait expédié en Allemagne pour une valeur de 5,753,584 liv. st.; en 1874, c'est la France qui a été le principal pays de destination de l'or anglais. Elle n'en a pas reçu moins de 3,377,002 liv. st.

L'importation de l'argent est restée à peu près stationnaire. Elle se chiffre par 8,823,593 liv. st. en 1873 et par 8,754,758 liv. st. en 1874. L'année dernière, les Etats-Unis en avaient fourni pour 4 millions 1/2 de livres sterling, et le Mexique pour 2 millions de liv. st. Cette année il n'en est venu que pour 2 millions 1/2 des Etats-Unis, pour 2 millions 1/2 du Mexique, et pour 1 million 1/2 de l'Allemagne.

L'exportation de l'argent s'est élevée de 6,923,563 liv. st. en 1873 à 8,242,173 liv. st. en 1874. Les principaux pays de destination ont été, en 1873, la France pour 2,670,219 liv. st. et l'Egypte pour 2,091,806; et en 1874, l'Egypte pour 4,849,934 liv. st., et l'Espagne pour 1,583,212 liv. st.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN ALLEMAGNE.

SOMMAIRE. — Les questions économiques et financières à l'ordre du jour. — Les caisses de retraites pour la vieillesse. Les difficultés contre lesquelles elles ont à lutter. Abus qui s'y rattachent. Propositions de réformes. — Le tarif des chemins de fer. La liberté sous conditions. La division du travail : entretien de la voie, traction, expédition ou trafic. Le tarif au wagon et la suppression du tarif par classes de marchandises. — Banque unique, ou multiplicité des Banques ? Le projet de loi sur les Banques. La limitation de l'émission. — Mouvement des banques au 31 août. Liste des vingt-sept banques. — Moyens proposés pour étendre le commerce allemand dans les pays d'outre-mer. Une association de Stettin fondée dans ce but. Missions commerciales. — Les rouleaux d'argent acceptés de confiance; responsabilité.

Les économistes allemands ont tenu, cette fois, leur réunion annuelle à Crefeld, et les questions discutées s'appliquent aux ouvriers, aux chemins de fer, aux banques. Les questions étudiées par le congrès font pressentir celles qui seront à l'ordre du jour dans la prochaine session du Reichsrath, et l'on comprend qu'elles préoccupent, en ce moment, l'Allemagne économique et financière; il ne sera donc pas sans intérêt d'indiquer la nature de ces questions et les solutions proposées par les économistes.

La question ouvrière n'a pas été examinée dans toute son étendue, on a seulement étudié le moyen d'établir des caisses de retraites pour la vieillesse, ou plutôt d'assurer la marche régulière de celles qui existent ou qui pourraient se créer. L'idée de fonder une caisse de retraites administrée par l'Etat, à l'instar de ce qui existe en France et en Saxe et même en Angleterre, timidement proposée, n'a pas obtenu la majorité : on s'en est tenu aux caisses plus ou moins privées qui fonctionnent en ce moment. Ces caisses sont de deux sortes : elles se rattachent à de grands établissements industriels, mines, usines, manufactures, ou elles sont fondées par les associations ouvrières qui, sous le nom de *Gewerbvereine*, imitent, en Allemagne, les *Trade Unions* anglaises. Ces caisses ont le défaut commun de ne pas imposer aux participants une cotisation suffisamment élevée ; elles ne pourront donc pas, à la longue, tenir leurs promesses. Les chefs d'établissements industriels complètent, il est vrai, par leurs versements, la somme nécessaire pour instituer des rentes viagères ; mais s'il y avait une crise générale un peu intense, les fabricants seraient hors d'état de combler les déficits de leurs caisses de retraites.

Ce n'est pas tout. Les établissements qui fondent des caisses de retraites veulent sans doute remplir un devoir d'humanité, en assurant l'existence, pendant leur vieillesse, de leurs aides ou serviteurs, mais ils en font en même temps un moyen de retenir leurs ouvriers auprès d'eux. Celui qui s'en va perd le bénéfice de ses versements. Le fabricant n'a pas tort, puisqu'il verse pour ce but de fortes sommes à la caisse, mais l'ouvrier a raison s'il se plaint de perdre ainsi, soit la liberté de ses mouvements, soit ses versements à la caisse. Quant aux *Gewerbvereine*, ils exigent que l'ouvrier participant fasse grève sur l'ordre des directeurs de l'association; celui qui refuse de quitter le travail avec les autres est rayé du registre des retraites, malgré la ponctualité de ses versements.

Le congrès des économistes, respectant essentiellement la liberté et l'initiative individuelles, ne veut pas que la loi sanctionne l'obligation de participer à une caisse; il réclame des dispositions légales interdisant aux associations professionnelles de prononcer l'exclusion d'un membre du droit à la pension, sauf en cas de non-paiement de la cotisation; il demande que le gouvernement exerce une certaine surveillance et impose des garanties de publicité, enfin qu'il fasse calculer des tarifs de cotisation selon l'âge en utilisant les expériences faites par les caisses en fonction.

Le tarif des chemins de fer a été mis à l'ordre du jour, parce que le gouvernement avait autorisé les compagnies à élever les frais de transport de 20 0/0. Le commerce et l'industrie s'en sont plaints, et le congrès a dû rechercher comment on pourrait concilier les intérêts opposés. A-t-il trouvé la solution? On en jugera. Les propositions votées par le congrès revendiquent pour les chemins de fer la liberté du tarif : ils doivent pouvoir l'élever ou l'abaisser selon les conjonctures commerciales, sous la seule condition d'avertir le public un certain temps à l'avance et d'appliquer la même loi à tous. Cependant le gouvernement devra fixer un maximum que les compagnies ne pourraient pas dépasser.

D'un autre côté, chacun devrait être autorisé à se servir de la voie ferrée en acquittant un péage. En d'autres termes, on voudrait diviser la besogne, restreindre les compagnies à la possession et à l'entretien de la voie, et établir une concurrence d'exploitants. On pense que, lorsqu'il y aura plusieurs entreprises rivales sur la même ligne, la concurrence sera sérieuse. Mais puisque les lignes parallèles s'entendent ou se coalisent, pourquoi les entreprises

de traction rivales n'en feraient-elles pas autant, si tel est leur intérêt ?

Il a été question aussi d'un système de tarification à introduire dans toute l'Allemagne, et qui fonctionne déjà en Alsace-Lorraine, c'est le système dit *au colis et au wagon*, ou aussi « tarif à l'espace ». Ce système supprime le tarif par classe de marchandises et se borne à distinguer entre les wagons couverts et les wagons découverts. Le prix du transport est fixé à tant par wagon, demi-wagon, etc. Ce système favorise la création d'entreprises de messageries, qui reçoivent nombre de petits colis, en forment de gros, ou en remplissent un wagon, et se chargent de la distribution aux destinataires. La division du transport par chemin de fer en trois fonctions distinctes : entretien de la voie, entreprise de traction, messagerie (expédition), a été soutenue avec chaleur et conviction par M. Dorn, de Trieste, qui a publié un ouvrage dans lequel il a réuni tout ce qui peut se dire en faveur de ce système. Nous nous bornons ici à l'indiquer, peut-être aurons-nous l'occasion de l'examiner plus à fond.

La question des banques semble destinée à arriver plus vite à une solution que celle des chemins de fer. On sait qu'il existe en Allemagne un certain nombre de banques jouissant du droit d'émission; or, on a trouvé que la multiplicité des banques avait ses inconvénients, d'une part, parce que la circulation fiduciaire prenait des proportions trop grandes, et de l'autre, parce que l'une ou l'autre de ces banques pouvait, dans certains moments, abuser du droit d'émission pour se livrer à une spéculation malsaine susceptible de produire de grands maux. Nous donnerons plus loin la liste des banques d'émission, disons seulement ici qu'au congrès des économistes, la majorité n'a pas été favorable à la multiplicité des banques d'émission, elle s'est même prononcée en faveur d'une banque unique en demandant implicitement qu'on tende à la suppression des autres.

La discussion a été inspirée dans une certaine mesure par un projet de loi émané de la chancellerie allemande et devant être soumis au parlement dans sa prochaine session. Ce projet de loi a des partisans et des adversaires ; il sera certainement remanié, mais certains principes nouveaux qu'il émet semblent avoir beaucoup de chances d'être convertis en lois. Nous devons donc en indiquer les points saillants.

Il faudra à l'avenir une loi de l'empire, proposée par l'un des États allemands, pour être autorisé à émettre des billets de banque. Personne n'est obligé d'accepter des billets de banque. Aucune banque ne pourra émettre des coupures de moins de 100 marks (125 fr.), et le quart seulement de l'émission pourra consister en billets de 100 marks; le reste devra se composer de coupures d'une valeur supérieure, multiple de cent. L'émission sera limitée et l'on distinguera entre les trois cas suivants : l'émission est égale à l'encaisse, dans ce cas il n'y a rien à payer; l'émission dépasse l'encaisse, mais sans aller au delà d'une limite dite *le contingent*, le montant des billets excédant l'encaisse paie un impôt d'*un* pour cent; enfin, l'émission dépasse le contingent, et pour la somme qui excède cette limite, est dû un impôt de 5 0/0. En aucun cas, la circulation ne devra dépasser le triple de l'encaisse. Le contingent est fixé par le projet de loi à 300 millions de marks (375 millions de francs); cette somme sera répartie entre les banques au prorata de leur émission moyenne pendant les années 1867 à 1869.

L'application de cette loi, si le projet n'en est pas fortement amendé, présentera beaucoup de difficultés, car beaucoup de distinctions ont été établies que l'espace ne nous permet pas de relever, et dont quelques-unes manquent de clarté. Ainsi, les banques pourront, dans certains cas, être exemptées de quelques-unes des restrictions prévues, à la condition de ne pas faire d'affaires au delà des limites de la contrée spéciale pour laquelle elles ont été autorisées; des amendes pourront même, dans certains cas, être imposées aux particuliers qui acceptent les billets en paiement.

Il est un grand nombre d'autres dispositions restrictives, et la moindre infraction peut entraîner la suppression du droit d'émission. Nous ne savons ce qui restera de ce projet qui a été vivement discuté dans les journaux allemands; il suffit d'avoir appelé l'attention sur l'innovation qu'il renferme de restreindre l'émission au moyen d'un impôt progressif. La limitation de l'émission des banques autres que la banque centrale se trouve déjà dans l'acte de sir Robert Peel (1844).

Le congrès, en se prononçant en faveur d'une banque unique dont il n'est pas encore question dans le projet de loi, a formulé une idée qu'il renferme d'une manière latente. Il est d'accord avec le rédacteur du projet de loi sur la nécessité de restreindre l'émission à découvert, soit par la fixation d'un maximum, soit par un impôt progressif. Il est inutile de dire qu'on a trouvé trop élevé le taux de l'impôt (1 et 5 0/0); on ne s'est pas dissimulé qu'il renchérirait l'escompte, et que ce renchérissement coïnciderait avec les moments de crise. Du reste, le législateur veut que l'escompte soit élevé lors d'une crise; seulement, les moyens draconiens sont inutiles, car les banques sont bien forcées, dans l'intérêt de leur conservation, de tenir la dragée haute; si elles accordaient trop facilement des crédits, leur encaisse se fondrait avec rapidité et bientôt elles ne pourraient plus faire honneur à leurs engagements.

Nous aurons à revenir sur cette question ; aussi, au lieu de nous borner à donner, selon notre habitude, le résumé mensuel de l'ensemble des banques, nous reproduirons cette fois la liste entière des banques d'émission telle qu'elle a paru dans le Journal officiel allemand du 11 de ce mois, mais en ne donnant que les deux colonnes ci-après. Les chiffres, en thalers de 3 fr. 75, indiquent la situation du 31 août dernier.

	Encaisse métallique.	Billets en circulation.
Banque de Prusse	232.646.000	271.257.000
Banque du Cassenverein de Berlin	618.000	712.000
Banque de Danzig	356.000	959.000
Banque de la Ritterschaft de la Poméranie.	345.000	973.000
Banque provinciale de Posen	336.000	924 000
Banque de Breslau	338.000	998.000
Banque de la Haute-Luzace .	337.000	998.000
Banque de Magdebourg . . .	302.000	851.000
Banque de Hanovre.	1.423.000	3.663.000
Banque de Francfort	9.060.000	14.693.000
Banque de Hombourg (près Wiesbaden).	111.000	286.000
Banque de Cologne.	343.000	990.000
Banque de Saxe à Dresde . .	13.358.000	31.324.000
Banque de Leipzig	3.571.000	7.944.000
Cassenverein de Leipzig. . .	»	»
Banque de Bautzen (Saxe). .	393.000	1.000.000
Banque de Wurtemberg. . .	3.481.000	8.483.000
Banque de Bade	7.585.000	16.071.000
Banque pour l'Allemagne du Sud (Darmstadt).	5.108.000	12.267.000
Banque de Weimar.	1.197.000	2.599.000
Banque de Brunswick. . . .	1.531.000	4.099.000
Banque de Gotha	1.062.000	2.635.000
Banque d'Anhalt	253.000	2.851.000
Banque de Thuringe	759.000	3.000.000
Banque de Gera	1.581.000	3.980.000
Banque de Lubeck	374.000	793.000
Banque de Brême.	2.838.000	5.354.000
Totaux. . .	289.306.000	399.704.000
		289.316.000
Excédant des billets.		110.398.000

Le thaler étant de 3 marks, 110 millions de thalers dépasseraient un peu la totalité du *contingent*; d'un autre côté, l'encaisse étant de 289 millions, le maximum de la circulation pourrait atteindre 767 millions au lieu de 399 millions actuels. Quoi qu'il en soit, en ajoutant aux banques d'émission les six autres banques dont le Journal officiel allemand publie périodiquement le mouvement, nous trouvons les chiffres qui suivent : A l'*actif* : encaisse métallique, 292,214,000 thalers; papier-monnaie et billets d'autres banques, 21,000,000 de thalers; portefeuille, 256,305,000 thalers; avances sur nantissement, 53,722,000 thalers; autres actifs, 72,712,000 thalers. — Au *passif* : billets en circulation, 399,704,000 thalers; dépôts, 67,209,000 thalers; comptes courants ou de virement, 91,446,000 thalers. Tous ces chiffres sont inférieurs à ceux du mois de juillet, sauf celui de la circulation qui a augmenté de 2,983,000 thalers. Le portefeuille a diminué de 6,733,000 thalers; la réduction sur les dépôts est faible, mais celle sur les comptes courants s'élève à 14,208,000 thalers. Aura-t-on cherché, pour ces fonds, des placements dans les valeurs publiques? Il n'est pas probable qu'on les ait retirés pour les employer dans des entreprises commerciales.

L'Allemagne fait, on le sait, de grands efforts pour élever le niveau de l'enseignement commercial; elle songe aussi à étendre ses relations avec les pays situés au delà des mers. Les moyens employés pour atteindre ce dernier but sont variés; en voici un qui nous a paru intéressant et digne d'être imité. Il s'est fondé à Stettin une société de négociants qui se propose de former des jeunes gens aptes à représenter des maisons de commerce à l'étranger. Ces jeunes gens suivent les cours des écoles de commerce ou des cours spéciaux, et quand ils sont conve-

nablement préparés, on les envoie en Asie, en Amérique, et même en Afrique et en Australie, chargés d'étudier les moyens d'étendre le commerce de Stettin.

Les candidats doivent savoir le français et l'anglais ainsi que la langue d'affaires du pays où ils se proposent d'aller. La bourse accordée est calculée de manière à permettre au jeune homme de se rendre dans le pays, d'y rester trois mois et de revenir; mais elle ne doit en aucun cas dépasser 2,000 francs. Les candidats s'engagent expressément à bien utiliser leur voyage pour s'instruire, afin de pouvoir plus tard rendre des services au commerce de Stettin. Ils doivent notamment envoyer, chaque mois, ou au moins tous les trois mois, au président de la Société, un rapport sur le commerce du pays qu'ils visitent, sur ses produits, sur sa consommation, sur l'importation et l'exportation, sur le climat, la législation, les prix, etc., et indiquer comment le commerce de Stettin peut tirer profit de ces circonstances. Ces rapports sont lus et discutés dans les réunions de la Société, et enfin publiés.

Cette institution est de date récente; six jeunes gens seulement sont partis jusqu'à présent pour les pays d'outre-mer, un à Buenos-Ayres, un à Valparaiso, un à Rio-Janeiro, un à Singapore, un à Bathurst (Gambie), un à New-York; mais un grand nombre de jeunes gens ont été ainsi excités à étendre leurs connaissances géographiques et commerciales. Déjà des rapports ont été publiés et prouvent que les choix n'ont pas été mauvais. On semble s'attendre à ce que les jeunes gens ne se bornent pas à rester trois mois seulement dans les pays lointains; on paraît prévoir qu'ils chercheront et trouveront à se caser pendant quelque temps dans une maison de commerce de la localité, et même qu'ils rembourseront en totalité ou en partie l'argent qu'on leur a donné.

L'Allemagne se prépare de plus en plus à réaliser la transformation de son système monétaire. Le frappage de l'or continue sans interruption; on commence à émettre des marks et des fractions de marks en argent, et si l'on cherche à restreindre l'émission fiduciaire, c'est, en partie du moins, pour empêcher la nouvelle monnaie de sortir du pays. Ces préparatifs de la réforme monétaire ont fait naître une question d'une nature secondaire, mais intéressante. Pour n'avoir pas à compter fréquemment les sommes importantes en numéraire données et reçues en paiement, on avait introduit l'usage de réunir les espèces en rouleaux ou en sacs cachetés, portant, avec l'indication du contenu, la signature de la maison, — Banque de Prusse ou autre, — qui avait fermé ces contenants. Les rouleaux ou sacs étaient acceptés de confiance et circulaient parfois pendant des années. Les réclamations étaient rares, et lorsqu'il s'en élevait, elles consistaient dans le simple avis que la somme n'avait pas été trouvée complète, ou qu'il y avait une pièce fausse, et immédiatement la différence était soldée par le signataire du rouleau. Or, depuis qu'on retire de la circulation, tantôt telle pièce, tantôt telle autre, les réclamations se multiplient et deviennent importantes, et il s'élève la question de savoir si le signataire du rouleau est légalement responsable. En Saxe, la responsabilité est reconnue, mais ailleurs elle est encore litigieuse. On a déclaré que la vérification devait avoir lieu sur-le-champ, et que lorsqu'on accepte de confiance, c'est à ses risques et périls.

Maurice Block.

LETTRES DE TURQUIE (1).

Correspondance particulière de L'Économiste Français.

LES FINANCES OTTOMANES. — LE BUDGET.

Constantinople, le 6 septembre 1874.

Après avoir exposé dans de précédentes lettres la situation de la dette consolidée et de la dette flottante, nous avons encore, pour compléter cette étude, à examiner le budget de l'exercice courant et à nous rendre compte de l'influence que la création, décidée en principe, de la Banque d'Etat et la récente conclusion de l'emprunt de 40,000,000 de livres exerceront sur le présent et sur l'avenir des finances ottomanes.

Nous pourrions à la rigueur nous contenter d'un examen sommaire du budget. Mais, tout bien considéré, une simple énumération de chiffres n'éluciderait guère la question. Bien que le budget ottoman soit présenté dans une forme à peu près analogue à celle des documents de cette nature que publient les gouvernements européens, il sera utile de l'expliquer et de le commenter. En y regardant de près, on trouve en effet que la plupart des prévisions de recettes sont fournies par des impôts ou par des taxes qui n'ont pas de similaires en Europe, et que certaines dépenses inscrites en bloc expliquent, lorsqu'on en fait l'analyse, bien des faits en apparence inexplicables. Ce travail fournira d'ailleurs à vos lecteurs des données exactes sur les éléments de l'organisation financière de l'empire ottoman.

Le budget pour l'exercice courant (année musulmane 1290, du 1er mars 1874 jusqu'en fin février 1875) présente un total de recettes de fr. 560,570,660, et un total de dépenses de fr. 578,095,340. D'après ces chiffres eux-mêmes, le déficit serait de fr. 17,524,680. Il est en réalité plus considérable, ainsi que nous aurons à le démontrer en nous appuyant sur un document officiel. Mais pour le moment nous admettons ce chiffre de déficit, et nous allons passer en revue, sans plus tarder, chaque chapitre du budget, en commençant par les prévisions des recettes.

Première section. — Contributions directes.

Chapitre Ier. — Verghi. — Cet impôt est spécial à la Turquie et n'a d'équivalent dans aucun pays d'Europe. Il consiste en une imposition directe fixe pour le Trésor, mais très-variable pour les contribuables. Elle est prélevée sur chaque chef de maison, proportionnellement à ses propriétés, à ses cultures et à sa fortune présumée. Le pays est divisé, pour la perception de cet impôt, en districts comprenant cinquante feux au minimum. Sa répartition a lieu de la manière suivante. Le gouvernement fait connaître par la voie hiérarchique la quotité du verghi que doit verser chaque district. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, cette quotité ne varie pas d'une année à l'autre. A fort peu d'exceptions près, elle est toujours la même. La décision du gouvernement est communiquée au conseil des Anciens (*ikhtiar medjelessi*) de chaque district. Ce conseil répartit la somme à payer entre les chefs de famille, au prorata de leur fortune. C'est précisément ce mode de répartition qui constitue le vice fondamental du verghi, puisqu'il permet aux membres du conseil des Anciens de favoriser leurs parents et leurs amis et d'accabler leurs ennemis. Les idées courantes sont ici de se servir du pouvoir que l'on détient, non pour se dévouer au bien de l'Etat et de ses concitoyens, mais pour s'enrichir à leurs dépens. La répartition du verghi soulève dès lors et naturellement de nombreuses réclamations; mais il est bien rare que le conseil des Anciens ne finisse pas par avoir gain de cause.

Le budget prévoit pour cet impôt un rendement de 651,942 bourses, soit en francs 74,971,030 (la bourse équivaut à 5 livres turques, et la livre à 23 francs). La comparaison du rendement de cet impôt dans le passé avec la prévision actuelle démontre qu'elle est modérée. C'est là l'opinion motivée qu'a exprimée la commission spéciale nommée cette année par une innovation heureuse pour l'examen du budget avant sa publication.

Chapitre II. — Impôt foncier, patentes et autres revenus de Constantinople. — L'impôt foncier est un impôt nouveau. Il n'existait pas et ne pouvait exister dans un empire où le cadastre fait défaut. On a décrété récemment que l'impôt foncier serait établi à Constantinople, et immédiatement on a entrepris le cadastre de la ville et de sa banlieue. Il est certain, ainsi que l'a constaté la commission du budget, que cet impôt sera très-productif. Mais, bien que l'iradi ordonnant sa perception vienne d'être publié, on se demande si la recette atteindra, cette année, le chiffre espéré. C'est que les opérations du cadastre, très-avancées à Stamboul, le sont assez peu à Péra et à Galata. Néanmoins, on aurait mauvaise grâce à insister sur cette critique de détail, les ingénieurs du cadastre ayant encore plusieurs mois devant eux et l'opération ayant été conduite avec une méthode qui, jusqu'à ce jour, n'était guère observée dans les entreprises gouvernementales.

L'industrie et le commerce indigène paient patente. Cet impôt est également acquitté par les différents corps de métiers qui forment encore des corporations (*esnafs*). Il serait intéressant d'exposer les éléments de cette organisation des classes ouvrières. Mais c'est là une étude qui nous entraînerait trop loin. Nous la réservons pour plus tard.

Les étrangers ne paient pas patente. Ils sont exemptés de tout impôt par les capitulations, et n'acquittent que les droits de douane. Néanmoins, comme nous venons ici pour y faire nos affaires, que nous y trouvons une large hospitalité, que nous y jouissons d'une liberté entière, il paraîtrait équitable que chacun de nous contribuât de sa bourse à l'assainissement et à l'embellissement de la cité qui est devenue notre seconde patrie. Le gouvernement ottoman s'était placé à ce point de vue et il demandait que, par

(1) Voir l'*Economiste Français* des 8 août et 5 septembre 1874.

dérogation aux capitulations, les étrangers fussent soumis à l'impôt des patentes. Cette demande était d'ailleurs légitimée par le fait qu'en l'état actuel, l'industrie et le commerce indigènes, qui paient tous les impôts, sont placés dans des conditions d'inégalité flagrante vis-à-vis de l'industrie et du commerce des étrangers, qui n'acquittent que les droits de douane. La commission du budget a exprimé les mêmes idées, avec une modération évidente. Elle ne conseillait nullement au gouvernement de demander la suppression des capitulations. Ces traités, qui conservent aux colonies étrangères leur juridiction consulaire et les soustraient aux tribunaux turcs, doivent exister tant que ces tribunaux et la législation qu'ils appliquent n'auront pas été modifiés de façon à offrir toutes les garanties. La commission du budget se bornait à faire remarquer que « le » gouvernement se trouve souvent gêné dans l'emploi des » moyens financiers par des engagements internationaux » et surtout par le régime des capitulations. Il y a plu- » sieurs impôts, ajoutait la commission, d'un rendement » important et d'une perception facile qui, se portant sur » les classes aisées, pourraient diminuer les charges qui » pèsent sur les classes laborieuses, mais qui ne peuvent » pas s'appliquer dans les circonstances actuelles ; car, ne » portant que sur des sujets ottomans, ils ne feraient » qu'aggraver pour eux des différences déjà trop injustes. »

Les colonies étrangères et leurs ambassades se sont refusées à toute concession. La patente ne sera pas perçue sur les commerçants européens. Il y avait là cependant une occasion propice de démontrer la bonne volonté dont on se dit animé envers l'empire ottoman. Qu'on soit ferme et inflexible dans les questions où son droit n'est pas bien établi, rien de mieux. Mais le bon sens, la justice et l'équité conseillent de tendre la main à son gouvernement lorsque ses revendications sont de tout point légitimes. Il est douteux que l'Europe ait rempli en cette circonstance les devoirs corrélatifs du droit de tutelle qu'elle s'est arrogé sur l'empire ottoman, et que son attitude ait accru son influence morale sur le gouvernement et sur le pays.

Le budget prévoit pour ce chapitre, impôt foncier et patentes, un rendement de 150,000 bourses, soit, en francs, 17,250,000.

Chapitre III. — Exonération militaire. — Cet impôt est payé par tous les sujets chrétiens, à partir de l'âge de quinze ans. La quotité par individu est de 34 piastres et demie, soit environ 8 francs. Vos lecteurs savent que de tout temps les habitants chrétiens des pays conquis par les musulmans ne pouvant, aux termes de la loi, être incorporés dans l'armée, ont été soumis à cet impôt. La situation à ce point de vue est celle d'autrefois. L'armée de terre et les équipages de la flotte ne comptent dans leurs rangs que des musulmans, ce qui, soit dit en passant, est une cause active de décroissance de population pour la race conquérante. On a simplement modifié le nom de l'impôt. On le désignait autrefois sous le nom de *kharadj* : il porte aujourd'hui celui moins dur de *bedelat askeriè* (exonération militaire). Cet impôt rapportera pour l'exercice courant 166,577 bourses, soit, en francs, 19,156,635.

Deuxième section. — Contributions indirectes.

Chapitre Ier. — Dîmes. — C'est l'impôt le plus important. Il consiste dans la perception, en nature, du dixième sur tous les produits de la terre. Les dîmes sont vendues en adjudication publique. Autrefois, on vendait en bloc celles de tout une province. Aujourd'hui, une adjudication a lieu pour chaque district et même pour chaque village. Cette opération a lieu au printemps, lorsque la récolte sort de terre et qu'on peut apprécier approximativement son importance. Le mode de perception de la dîme est la cause d'embarras sans nombre et souvent de grosses pertes que subissent les cultivateurs. Ils ne peuvent, dans la plupart des provinces, rentrer leurs grains avant que le dîmier ait perçu sa part. Comme il veut percevoir lui-même, un grand nombre de cultivateurs sont ainsi exposés, s'il survient une pluie, à perdre leur récolte.

Lorsque le paysan compte devant lui son grain battu, il n'accepte pas qu'on le tasse dans la mesure (*kilé*) dont on se sert. Au contraire, il tasse énergiquement le grain qu'il reçoit, de façon à porter sa part bien plus haut que le dixième dont il devrait se contenter. Il est rare, surtout dans les provinces éloignées, qu'en cas de discussion, le cultivateur ait raison contre le dîmier.

La perception directe a été essayée depuis quelques années sur plusieurs points du territoire. Elle a toujours donné des résultats meilleurs pour le Trésor, tout en épargnant aux cultivateurs les avanies dont les abreuve la perception indirecte.

La prévision budgétaire pour le rendement de cet impôt est de 1,400,000 bourses, soit, en francs, 161,000,000.

Chapitre II. — Quart des dîmes. — Cette augmentation de 2 1/2 0/0, qui porte l'impôt des dîmes à 12 1/2 0/0, a été imposée aux cultivateurs pour compenser la perte que fait subir au Trésor l'abolition des douanes intérieures. Nous avons exposé dans une précédente lettre l'état anormal que créaient à l'agriculture, à l'industrie et au commerce indigènes ces taxes de 8 0/0 qui grevaient les matières premières et les produits manufacturés échangés de province à province dans l'intérieur de l'empire. Le gouvernement a donc pris une excellente mesure en les supprimant. Mais il a été moins bien inspiré dans le choix de la compensation à donner au Trésor. C'est toujours un mauvais système que de surcharger les impôts qui pèsent sur l'agriculture, surtout dans un pays où le défaut de voies de communication empêche son essor. Cette décision est d'autant plus regrettable, qu'on pouvait parfaitement arriver au même but non en élevant la dîme ou tel autre impôt, mais en effectuant des économies sur certaines dépenses, ainsi que nous aurons soin de le préciser.

Ce malencontreux impôt rapportera 350,000 bourses, soit, en francs, 40,250,000.

Chapitre III. — Taxe sur les moutons. — Elle est variable, suivant les provinces. De 60 paras par tête en certaines localités, elle s'élève ailleurs jusqu'à 3 piastres 1/2. Cette taxe n'est perçue que sur les bêtes à laine et sur les chèvres. Les bœufs, les buffles, les chevaux, les mulets et les chameaux n'acquittent aucun droit. Nulle part on ne trouve trace ici de l'impôt établi en Algérie sur les bestiaux, dans le nom de *zekkat*. Dans les très-rares villes où il existe une municipalité, on a décrété un impôt de luxe sur les chevaux de trait. Mais il n'est guère productif, par suite de la mauvaise volonté des propriétaires qui savent user de leur influence pour ne pas payer.

L'adjudicataire de cet impôt, qui est acquitté en argent, délivre aux contribuables un reçu pris dans un registre à souche. On a vu souvent dans les provinces très-arriérées ces industriels profiter de l'ignorance des paysans pour battre monnaie avec ce reçu. Ils prétendent qu'on leur doit de 3 à 4 francs pour ce reçu, et ils ont soin d'ajouter qu'il est d'ailleurs parfaitement inutile. Le paysan, qui ne demande qu'à payer le moins possible, refuse le reçu, et le dîmier ne tarde pas à revenir et à exiger la taxe une seconde et une troisième fois. Ces abus tendent d'ailleurs à disparaître.

La taxe sur les moutons, d'après une prévision qui ne paraît pas exagérée, rapportera au Trésor 435,000 bourses, soit, en francs, 50,025,000.

Chapitre IV. — Taxe sur les porcs. — Les musulmans, afin d'affirmer l'horreur que leur inspire cet animal immonde, ont donné à la taxe qu'il acquitte le nom singulier de *Djanavar rousseumateu* (impôt sur les bêtes féroces). On paie de 5 à 6 piastres par tête. Produit de l'impôt 6,477 bourses, soit, en francs, 744,855.

Chapitre V. — Douanes. — Tous les produits de provenance étrangère acquittent à l'entrée un droit uniforme de 8 0/0. Quand aux produits exportés, le traité de Paris décida en 1856 qu'ils paieraient 8 0/0 avec abaissement de ce droit de 1 0/0 chaque année, jusqu'à ce que la taxe eût été réduite à 1 0/0. C'est ce qui est arrivé en 1863. Depuis cette époque, les produits exportés n'acquittent donc qu'un droit de 1 0/0. Les douanes intérieures ont été supprimées, ainsi que nous l'avons déjà dit, mais seulement pour les expéditions par voie de terre. Quant aux produits envoyés par mer, ils continuent à acquitter le droit (*kara geumruk*) par la raison que, les bateaux étrangers touchant à toutes les échelles et le cabotage étant en grande partie aux mains des étrangers, la fraude rendue très-facile léserait dans de trop grandes proportions les droits du Trésor.

C'est à partir de la fin de l'année 1875 qu'expirent, à des dates variables, les traités de commerce conclus avec les différents Etats européens. Cette question sera l'objet d'une étude ultérieure.

Le service de la douane donne lieu à bon nombre de critiques qui portent principalement sur les lenteurs administratives, sur le chiffre fantaisiste des évaluations et sur l'empressement avec lequel les employés subalternes violent les règlements dès qu'on leur glisse un *bakchich* (pourboire). Néanmoins, ce service marche avec une régularité relative.

La prévision budgétaire pour cet impôt est de 425,000 bourses, soit, en francs, 47,725,000. Ce chiffre présente sur celui de l'année dernière une diminution de 35,000 bourses par suite de la suppression des droits sur les produits échangés par terre de province à province,

Chapitre VI. — Tabacs. — Le gouvernement a promulgué cette année un règlement sur la culture, sur l'achat et sur le débit des tabacs. C'est un acheminement vers la régie directe. Mais ce règlement provoque de nombreuses critiques. Cette question fera d'ailleurs l'objet d'une étude ultérieure. Les terres de la plupart des provinces se prêtent admirablement à la culture des tabacs. Chaque paysan ayant l'habitude de cette culture, la production déjà considérable peut être encore accrue. De tous les tabacs, c'est celui produit dans l'empire qui contient le moins de nicotine. Il est très-recherché à l'étranger. La consommation locale est énorme. Pour toutes ces raisons la régie devrait donner ici de gros revenus : c'est le contraire qui arrive par le défaut d'une réglementation vicieuse, et parce qu'on ne dispose pas d'un personnel spécial. Le budget prévoit un rendement de 300,000 bourses, soit en fr. 34,500,000. La commission du budget estime que cette prévision est optimiste. Elle l'a réduite de fr. 12,000,000.

Les chapitres VII, VIII et IX qui comprennent les droits sur les soies, sur les spiritueux et les droits de *tapou*, produiront, d'après la prévision budgétaire, une recette de 24,244,185 francs. Vous connaissez par les lettres antérieures sur la propriété les bases du droit de *tapou*. Quant aux droits sur les soies et sur les spiritueux, ils formeront l'objet d'une lettre spéciale.

Les droits sur le papier timbré forment le chapitre X. — Produit en francs : 11,500,000. Il y a eu un nouveau règlement sur cette taxe. Il n'est pas encore accepté par les ambassades et n'est pas appliqué par conséquent en son entier aux sujets étrangers.

Suivent trois chapitres, XI, XII et XIII, comprenant les droits sur les contrats, les taxes judiciaires et des droits divers d'un rendement total de fr. 15,640,000.

TROISIÈME SECTION. — RECETTES DIVERSES.

Cette section comprend les salines exploitées par l'Etat et qui rapportent fr. 18,950,000 ; les forêts, qui ne donnent qu'une recette de fr. 5,750,000; les mines, dont on ne retire que fr. 3,450,000, les télégraphes, les postes et les produits divers. Nous aurons plus tard à examiner en détail ces divers services et à constater ainsi les résultats déplorables que produit l'inobservation des principes économiques.

La prévision totale pour cette section est de 476,125 bourses, soit, en francs, 54,754,375.

Puis vient la *Quatrième section*, qui présente les recettes provenant du tribut des Etats vassaux :

	Bourses.		Francs.
Egypte	150.000	—	17,250,000
Valachie	5,000	—	575,000
Moldavie	3,000	—	345,000
Serbie	4,600	—	529,000
Samos	800	—	92,000
Mont Athos	144	—	16,650

Tel est le budget des recettes, qui présente un total de fr. 560,570,660.

Nous analyserons dans une prochaine lettre le budget des dépenses.

ESCHBACH.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Le rapport de M. le général Morin sur l'enseignement technique. — Les travaux de la Ligue internationale de la paix et de la liberté. — La situation agricole de la Grande-Bretagne en 1874. — La population, les finances, le commerce des Indes anglaises. — Le commerce maritime de l'Espagne.

Le *Journal officiel* a publié tout récemment un document que l'*Economiste Français* analysera prochainement, mais dont nous devons, dès aujourd'hui, préciser le caractère et la portée.

Un crédit est inscrit au budget du département de l'agriculture et du commerce, sous le titre d'encouragements à l'enseignement technique et à l'enseignement commercial. Un conseil supérieur institué par décret est chargé d'examiner les demandes de subventions et de soumettre à l'approbation du ministre la répartition de ce crédit. Il importait de déterminer les règles qui servaient de base aux propositions du conseil. L'un des vice-présidents, M. le général Morin, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire des arts et métiers, a rédigé un rapport dans lequel sont énoncés les principes qui sembleraient devoir présider au développement de l'enseignement technique et professionnel, et où sont indiquées les conditions du concours de l'Etat. Les conclusions de ce rapport ont été approuvées par le ministre.

En soumettant à l'approbation du conseil supérieur de l'enseignement technique un projet de répartition de la somme encore disponible sur le crédit ouvert pour l'exercice 1873, il parut convenable de rappeler les principes qui avaient servi de base aux résolutions de la commission d'enquête instituée en 1864 et au projet de loi qui avait été présenté, en 1868, au Corps législatif. Partant du degré inférieur de l'enseignement qu'il s'agissait, non d'organiser, mais de propager en secondant les initiatives locales, publiques ou privées, la commission en avait étudié les besoins dans l'ordre suivant :

Enseignement des apprentis ; — écoles d'arts et métiers ; — enseignement des ouvriers ; — enseignement industriel des jeunes filles ; — cours publics pour les ouvriers ; — enseignement technique supérieur ; — enseignement commercial.

Ce sont ces points intéressants qu'a étudiés le rapport de M. le général Morin.

Un avis de la direction des établissements pénitentiaires, publié au *Journal officiel*, invitait récemment les personnes et associations civiles ou congrégations religieuses en disposition et en état de fonder des colonies pénitentiaires privées, de jeunes garçons, par application de la loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, à prendre connaissance au ministère, dans les préfectures et sous-préfectures, du règlement général du 10 avril 1869, où se trouvent indiquées les conditions de l'établissement de ces institutions. Cet avis est une réponse faite aux personnes qui ont pu croire que, par ce règlement, l'administration avait en vue de décourager la bonne volonté des fondateurs. Elle reconnaît elle-même que, lorsque la population des colonies privées ne dépasse pas le nombre de cent individus, les résultats qu'on y a obtenus sont généralement satisfaisants. Le règlement de 1869 a eu principalement pour but de mettre de l'unité et de l'ensemble dans la variété, parfois trop incohérente, des règlements particuliers des colonies. C'est ce que M. d'Haussonville, dans son rapport si intéressant et si complet sur *l'Enquête du régime des établissements pénitentiaires*, a eu soin de faire ressortir. Le rapporteur n'y trouve que l'indication du minimum d'obligations dont il est impossible qu'on exempte des établissements chargés d'une partie de la tutelle de l'Etat, sans que la santé ou la moralité des jeunes détenus s'en ressente, et il ne voit pas que ces obligations aient restreint la part d'initiative et d'indépendance qu'il importe de conserver aux personnes charitables qui ne se proposent point d'établir de colonies privées dans leur intérêt propre, mais pour secourir les jeunes détenus et la société même.

La loi de 1850, en faisant appel au concours de l'initiative des particuliers, avait suscité d'abord de nombreuses demandes d'autorisation, qui presque toutes méritaient d'être accueillies. L'esprit de spéculation n'a pas tardé toutefois à s'en mêler, et c'est alors que l'opinion s'est peu à peu désintéressée d'une tentative de réforme pénitentiaire sur l'heureux succès de laquelle on avait dû compter. Dans les derniers temps de l'empire, il ne se présentait plus, pour ainsi dire, de demandes sérieuses. Il a bien fallu que l'Etat rappelât à leur devoir celles de ces institutions qui avaient trop visiblement cessé de s'en préoccuper, et où des désordres graves avaient fini par éclater. Il a même fallu en supprimer treize, et ce ne sont pas seulement des colonies laïques qui ont été l'objet des sévérités de l'administration. On en pourrait supprimer d'autres encore, s'il était plus aisé d'en faire naître de nouvelles dont on puisse attendre des résultats meilleurs. Nous n'avons plus actuellement que vingt colonies pénitentiaires privées, avec une population de 5,000 enfants. Elles reçoivent de l'Etat près de 2 millions de francs de subvention. Si le chiffre de cent colons était définitivement adopté comme maximum de population pour chacune, il y en aurait trente à créer, et chacune recevrait en moyenne 40,000 francs. Il semble que, si l'administration se borne à intervenir pour surveiller l'hygiène et la moralité de ces colonies, et si les fondateurs restent libres de recourir aux moyens variés d'influence, comme de bonne exploitation agricole que leur expérience leur suggère, il n'y a pas de raison pour que l'établissement d'une colonie cesse d'être avantageux à ceux qui l'entreprennent dans ces conditions, et pour qu'il faille renoncer aux espérances nées de la loi de 1850. Une œuvre de ce genre est de nature à trouver toujours en France des intelligences et des dévouements pour y participer.

La Ligue internationale de la paix et de la liberté a clos sa session annuelle, à Genève. Parmi les mémoires qu'elle a reçus et examinés, on en peut distinguer trois : mémoire de M. Garnier-Pagès sur une grave question de droit maritime, l'*Abolition de la course et la Franchise du commerce même entre belligérants* ; travail fort étendu de M. Ch. Fauvety, *Des*

Nouvelles Conditions de l'équilibre politique de l'Europe; mémoire de M. Ch. Lemonnier, *Formulaire d'un traité d'arbitrage entre peuples.* En attendant le *Bulletin officiel* de ses travaux, que la Ligue publie chaque année, nous donnerons le texte de la résolution à laquelle est venue aboutir la discussion fort vive et fort intéressante qu'a fait naître le mémoire de M. Ch. Fauvety.

Résolution. — « La paix ne peut être assurée que par l'équilibre des nationalités et par l'établissement des *Etats-Unis d'Europe.*

» L'existence d'Etats unis suppose préalablement la souveraineté et l'indépendance ou AUTONOMIE de chaque Etat, et l'autonomie nationale repose elle-même sur l'autonomie de la personne humaine, qui est l'objet et le fondement de tout droit. Toute nation, grande ou petite, est admise à faire partie des Etats-Unis d'Europe, pourvu qu'elle ait à sa tête un gouvernement national, indépendant de toute puissance étrangère, et qu'elle se possède dans l'intégralité de son territoire. Les Etats-Unis d'Europe pourront être considérés comme constitués par la fédération de trois Etats au moins, offrant une force de résistance suffisante, et l'Union restera toujours ouverte à l'adhésion des autres Etats qui auront déclaré en accepter les principes.

» Le but immédiat de l'Union européenne est le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les nations confédérées, par la pratique de l'arbitrage et la proclamation d'un code international de droit des gens.

» Les nations de l'Europe s'unissant pour former une société véritablement humaine et civilisée, déclarent par le fait même de leur entrée dans l'UNION, renoncer au principe du droit de conquête, les droits des populations conquises ou annexées par la violence étant imprescriptibles. »

Le mémoire lu par M. Ch. Lemonnier peut se résumer en ceci, que le moyen le plus naturel et le plus pratique de substituer la voie de l'arbitrage à la voie de la guerre serait la conclusion entre peuples de *traités d'arbitrage* dont la clause fondamentale contiendrait l'engagement pris par les signataires de déférer à des arbitres, pendant la durée du traité, la décision de tout différend, né ou à naître entre eux. Mais le cas d'un tel traité se réalisant, quelle loi, en l'absence d'un Code international positif, appliqueront les arbitres? Les laisser décider selon leur conscience et leur raison, c'est courir de grands risques, et les jeter souvent dans un terrible embarras. Pour remède, M. Ch. Lemonnier applique, en la généralisant, l'idée déjà pratiquée par les arbitres de Genève, dans l'affaire de l'*Alabama*; il propose d'introduire dans le traité lui-même certaines règles fondamentales et générales qui, tenant lieu aux arbitres de la loi positive absente, leur deviennent un guide obligatoire. Or, les règles générales et fondamentales que l'auteur du mémoire déclare avoir prises et copiées, en quelque sorte, dans le Code civil français, dans le projet de Code international préparé par M. D. Field, dans la dernière brochure de M. Ch. Lucas, forment en réalité les prolégomènes d'une véritable loi internationale. Voici la rédaction adoptée par l'assemblée, après une discussion minutieuse de tous les paragraphes :

I. Les peuples sont égaux entre eux sans égard à la superficie des territoires non plus qu'à la densité des populations.

II. Les peuples s'appartiennent à eux-mêmes; ils sont responsables les uns envers les autres, tant de leurs propres actes que des actes des sujets ou citoyens qui les composent, ainsi que des actes de leurs gouvernements.

III. Le droit des peuples à s'appartenir et à se gouverner eux-mêmes est inaliénable et imprescriptible.

IV. Nul individu, nul gouvernement, nul peuple ne peut légitimement ni sous aucun prétexte disposer d'un autre peuple par annexion, par conquête, ni de quelque autre façon que ce soit.

V. Quatre conditions sont requises pour la validité de toute convention et de tout traité entre peuples :

La capacité de contracter chez l'une et l'autre partie; — le libre consentement de l'une et de l'autre; — un objet certain qui forme la matière de l'engagement; — une cause licite, c'est-à-dire qui ne blesse ni l'ordre public ni les bonnes mœurs.

VI. Est nulle, comme contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs toute clause, convention ou traité ayant pour objet :

Toute atteinte à l'autonomie d'un ou de plusieurs peuples ou individus; — toute autre guerre qu'une guerre défensive; — la conquête de tout ou partie d'un territoire occupé; — toute invasion, occupation, annexion, démembrement, cession ou acquisition, à quelque titre et de quelque façon que ce soit, de tout ou partie d'un territoire occupé par un peuple ou par une fraction de peuple, ou par une population quelconque, qui n'a pas été au préalable consenti par les habitants.

VII. Tout peuple envahi a le droit, pour repousser l'invasion, d'user de toutes les ressources de son territoire et de toutes les forces collectives et individuelles de ses habitants; ce droit n'est subordonné dans son exercice à aucune condition, soit de signe extérieur, soit d'organisation militaire.

VIII. La guerre devient coupable du moment qu'elle passe de la défensive à l'offensive pour entrer dans la voie illicite de l'invasion et de la conquête.

Le *Board of Trade* vient de faire publier un résumé des états agricoles de la Grande-Bretagne pour l'année 1874. Les zones cultivées ont été, pour le blé, de 3,632,063 acres; pour les orges, 2,287,983; avoines, 2,596,367; pommes de terre, 520,428, et houblons, 65,824 acres. Ces chiffres représentent une augmentation d'un peu plus de 4 p. 100 pour le blé, comparativement à la zone cultivée l'an dernier; tandis que pour les orges il y a une diminution de 2 p. 100 et pour les avoines une diminution de 3. Les pommes de terre et le houblon accusent une augmentation, les premières de 4 p. 100 et le dernier article de 1 p. 100 et une fraction. En ce qui concerne le bétail dans la Grande-Bretagne, les états arrêtés donnent les chiffres suivants : race bovine, 6,125,505 têtes; race ovine, 30.313,949; race porcine, 2,422,834. Ces nombres représentent une augmentation de 2,7 p. 100 pour les animaux de race bovine, de 3 p. 100 pour ceux de race ovine, et une diminution de 3,1 p. 100 pour les animaux de race porcine, comparativement aux états dressés pour 1873.

Les Indes anglaises tiennent, par l'importance de leur population et de leurs transactions commerciales, le premier rang parmi les possessions britanniques. En 1871 la population totale s'y élevait à 190,664,000 âmes, habitant un territoire de 950,919 milles carrés anglais. Le revenu public des Indes s'est élevé de liv. st. 31,707,000 en 1858 à liv. st. 50,110,000 en 1872, et les dépenses étaient, à ces mêmes dates, de liv. st. 41,240,000 et liv. st. 48,615,000 respectivement, y compris le remboursement des emprunts. Ces chiffres, tant celui des recettes que celui des dépenses, varient quelque peu d'année en année, mais le progrès indiqué par les périodes extrêmes se maintient d'une manière générale. La dette publique pendant ces quatorze ans s'élève de liv. st. 69,474,000 à liv. st. 112,315,000, l'augmentation progressant assez régulièrement. Le tonnage total des navires à l'entrée et à la sortie des ports des Indes, non compris le cabotage, était de 3,650,000 tonnes anglaises en 1858, et s'est élevé à 4,646,000 tonnes en 1872; sur ces chiffres le pavillon britannique figure pour 2,812,000 et 3,982,000 tonnes respectivement, tandis que les steamers et voiliers étrangers n'apparaissent que pour 839,000 et 664,000 tonnes; cette diminution du tonnage étranger étant aussi régulière d'année en année que l'augmentation du tonnage anglais. Les importations de marchandises, y compris les métaux précieux, s'élèvent de liv. st. 31,093,000 en 1858 à 56,157,000 en 1866, et retombent ensuite à 42,658,000 en 1872; sur ces importations, 17,821,000 liv. st. en 1858, progressant régulièrement jusqu'à 35,399,000 en 1869 et retombant à 32,730,000 en 1872, sont d'origine britannique, métaux précieux compris.

Parmi les articles principaux d'importation, les filés de coton sont inscrits pour liv. st. 943,920 en 1858, et augmentent jusqu'à liv. st. 3,400,000 en 1871; les tissus de coton s'élèvent de liv. st. 4,777,000 en 1858 jusqu'à 17,485,000, ou près du quadruple. Les métaux figurent pour liv. st. 1,165,000 et 2,391,000 en progrès du double dans les quatorze ans. Le sel augmente de liv. st. 271,000 en 1858 à 914,000 en 1872, la soie brute de liv. st. 378,000 à 652,000, les tissus de soie de 108,000 à 481,000, le sucre de liv. st. 203,000 à 710,000, le charbon et coke de liv. st. 171,000 à 515,000; les métaux précieux varient autour d'une moyenne de liv. st. 15,000,000.

D'un autre côté, les exportations des Indes anglaises s'élèvent de liv. st. 28,279,000 en 1858 à 69,472,000 en 1865, retombant à 64,553,000 en 1872. Les principaux articles de ces exportations sont : le coton brut liv. st. 4,302,000 en 1858; liv. st. 37,574,000 en 1865, et liv. st. 21,273,000 en 1873; ces fluctuations reposent jusqu'à un certain point sur des variations de prix, car les quantités de cotons exportés pour les trois années en question accusent respectivement 360,354,000; 525,053,000, et 809,246,000 livres, de sorte que le progrès comme quantité est satisfaisant. Le café manifeste des progrès surprenants, les chiffres étant de 6,124,000 livres, valant liv. st. 99,327 en 1858, et de 56,817,000 livres, valant liv. st. 1,381,000

en 1872. Le jute subit également une augmentation extraordinaire, soit de liv. st. 303,000 en 1868, à liv. st. 4,300,000 en 1872. Les teintures s'élèvent de liv. st. 1,858,000 en 1868 à liv. st. 3,957,000. Les cuirs et peaux montent de liv. sterl. 638,000 à 2,516,000; l'opium de liv. st. 9,107,000 à 13,365,000; la laine brute de 18 millions de livres à 24 millions, et la soie brute de liv. st. 767,000 à 1,562,000.

Des rapports des consuls anglais dans certains ports espagnols fournissent sur le mouvement commercial de diverses villes maritimes de la Péninsule des informations intéressantes et peu communes. Nous voyons, par exemple, qu'en 1873 le port de la Corogne a reçu 353 navires étrangers, dont 307 anglais, 32 français, 9 norwégiens, 2 allemands, 2 américains, 1 belge. La principale branche d'affaires est l'exportation du bétail pour l'Angleterre : 20,000 têtes environ ont été embarquées en 1873 sur des navires anglais construits dans ce but, et qui font la traversée en trois ou quatre jours.

Malaga a exporté en 1873 une très-grande quantité d'huile d'olive, la récolte ayant été fort abondante; mais les envois de fruits, qui sont habituellement fort considérables pour les Etats-Unis, ont été paralysés par suite de la crise financière de l'automne dernier. 229 navires anglais entrèrent dans ce port en 1873. Les importations n'ont pu être constatées, parce que lors des troubles qui éclatèrent dans le midi de l'Espagne, les postes de douaniers furent désarmés et dispersés, et la contrebande se fit pendant quelques mois sans obstacle sur toute la côte depuis Gibraltar jusqu'à Alicante. Il est sorti de Valence, en un an, 357,723 caisses d'oranges, embarquées sur 18 steamers qui effectuent régulièrement ces transports. Barcelone reçoit le contre-coup des événements; la population diminue, et l'extrême élévation des impôts rend très-onéreux le séjour de la ville.

Les entrées de navires étrangers présentent 100,000 tonneaux de moins qu'en 1872. La morue, la houille, les bois de construction forment les principales marchandises venant du dehors; ce port n'offre d'ailleurs aucun fret de retour; 140 navires anglais y sont arrivés en 1873; tous, sans exception, sont repartis sur lest, afin d'aller chercher à charger ailleurs.

L'ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (1).

CONGRÈS DE BELFAST.

(Deuxième article).

Dans notre premier article, nous avons rapidement analysé les travaux de la section d'économie politique et des sciences sociales du Congrès de Belfast. La section dite des sciences mécaniques s'est occupée également de divers sujets qui rentrent à plusieurs égards dans le cadre des matières traitées par l'*Economiste Français*. Pour président, elle avait choisi le professeur James Thomson; il en a ouvert les séances par une communication relative aux accidents qui surviennent sur les voies ferrées.

M. Thomson a pris pour base de ses propres observations la statistique de ces accidents, dans le cours de ces vingt-sept dernières années, telle qu'il l'a trouvée dans un rapport du capitaine Tyler, fait au nom du Bureau de commerce. Voici la proportion entre le nombre des voyageurs et celui des gens tués par suite de causes échappant tout à fait à leur contrôle, que le document fait ressortir, en nombres ronds, à différentes époques pendant les années 1847-49. Cette proportion a été de 1 personne tuée pour 4,782,000 voyageurs; pendant la période de 1856-59, de 1 pour 8,708,000; pendant la période semblable de 1866-69, de 1 pour 10,941,000. Elle tombe à 1 personne tuée sur 11,124,000 personnes transportées durant les années 1870-72, et plus bas encore pour l'année 1873 : 1 sur 11,138,000 (2).

Il résulte de ces chiffres que, malgré la multiplication des voies ferrées et leur entrecroisement, malgré l'importance de plus en plus grande de leur trafic-marchandises et de leur trafic-personnes, la vie humaine y court aujourd'hui des risques presque trois fois moindres qu'il y a vingt-six ans.

Quant aux accidents dont les employés et agents des chemins de fer ont été victimes pendant l'année 1873, il y a eu 1 mort pour 16 personnes. En général, on ne saurait attribuer ces morts à des collisions ou à d'autres circonstances de même nature qu'une locomotion accélérée passe pour être particulièrement susceptible de produire. Le plus grand nombre paraît reconnaître pour cause la précipitation ou la maladresse des manœuvres aux stations intermédiaires. Pendant cette même année, tandis que le nombre des voyageurs ayant trouvé la mort par suite de circonstances auxquelles leur prévoyance ne pouvait rien n'a été que de 40, il y a eu 160 voyageurs victimes de leur propre imprudence, dont 62 tombés entre les wagons et les quais de débarquement.

M. Thomson s'est plu à reconnaître les améliorations qui, dans le cours de ces vingt ou trente années, s'étaient heureusement introduites sur les voies ferrées, afin de rendre la marche des convois plus sûre et de mieux garantir la vie des voyageurs. Il a signalé surtout avec éloges, le *Block system*, c'est-à-dire la fermeture momentanée de quelques parties de la voie, soit directes, soit latérales, que l'on opère grâce au télégraphe, ainsi que l'adoption d'un mécanisme mieux entendu pour le jeu des disques et des aiguilles. Il a signalé de même avec satisfaction les progrès qui s'étaient accomplis, depuis vingt ans, dans la navigation à la vapeur en général, et particulièrement dans la navigation transocéanique. On connaît mieux, de jour en jour, la nature et les effets des forces thermodynamiques; on leur approprie avec plus de sûreté et d'efficacité les appareils qui les mettent en œuvre. C'est ainsi que les steamers qui traversent les deux grands Océans sont pourvus aujourd'hui de propulseurs à hélice, de machines doubles, de puissants pistons et de vastes condenseurs. M. Thomson a terminé en parlant de la télégraphie sous-marine, des méthodes perfectionnées de sondage, des feux à lumière automatique et de la substitution du gaz à l'huile dans l'éclairage des phares; des applications enfin de la mécanique et des arts industriels à la salubrité publique, au meilleur aménagement des résidences domestiques, à l'économie du combustible, à la suppression de la fumée dans les appartements, etc.

Un autre membre de la section, M. Jérémiah Dead, a pris l'éducation des ingénieurs pour sujet de sa *lecture*. Il voudrait que cette éducation fût à la fois plus théorique et plus pratique, d'accord en cela, a-t-il dit, avec tous les hommes qui s'étaient acquis dans cette carrière le plus haut et le plus juste renom. Voici le plan que M. Dead recommande. Jusqu'à l'âge de seize ans, les jeunes gens qui se destinent à la profession d'ingénieur recevraient une instruction purement scientifique aussi développée que possible dans la mesure de leurs facultés assimilatrices. De seize à vingt et un ans, ils travailleraient de leurs mains, dans quelque établissement renommé, et se rendraient familières, par la pratique, les diverses branches de leur art. Après vingt et un ans, au lieu de séjourner, pendant un long temps parfois, dans les bureaux comme c'est aujourd'hui l'habitude, ils se livreraient de nouveau, pendant trois années, à des études et à des recherches scientifiques; ils fréquenteraient, par exemple, les cours de l'Ecole royale des mines de Manchester. Après cette préparation, qui semble faire une part rationnelle tant à la science pure qu'à la science appliquée, ils entreprendraient l'exercice professionnel de leur art, et, à trente ans, ils réaliseraient l'idéal humain d'un véritable ingénieur. Alors, mais alors seulement, selon M. Jérémiah Dead, l'Etat ou les particuliers pourraient leur confier, en toute sécurité, ces grands travaux auxquels tant d'intérêts se rattachent et qui absorbent tant de capitaux.

Le capitaine Bedford Pim a traité la question du tonnage des navires. Les lois anglaises sur ce point, a-t-il dit, étaient fort imparfaites; il en convenait sans peine et des sinistres nombreux survenus dans ces dernières années, sinistres qu'on avait imputés à un excès de chargement, avaient produit une forte impression sur l'opinion publique. M. Plimsoll s'était fait l'organe de cette émotion et avait présenté à la législature une série de mesures susceptibles, dans son opinion, sinon de prévenir tout à fait de pareils accidents, du moins d'en diminuer de beaucoup la fréquence. Mais avait-il atteint vraiment le but qu'il avait assigné lui-même à son initiative? Le capitaine Pim était loin de le croire, et il soupçonnait en outre M. Plimsoll de s'être laissé influencer, à son insu même, par une certaine antipathie contre les armateurs. On pourrait à la rigueur préparer pour la session prochaine du Parlement un *Amendment Act* aux lois actuelles sur la matière; peut-être même

---

(1) Voir l'*Economiste Français* du 12 septembre.

(2) Les statistiques officielles françaises ont enregistré, pour la période 1850-60, un nombre total de 44 morts. Pendant ces dix années, le nombre total des voyageurs sur les cinq grandes lignes qui ont été le théâtre de ces accidents a été de 310 millions. C'est 1 mort sur 7 millions de voyageurs (Amédée Guillemin : *Les Chemins de fer*. — Bibliothèque des merveilles).

faire accepter cet *Act*. Mais, pour lui, officier de marine, la grande, sinon la seule cause des sinistres qui venaient trop souvent inquiéter l'esprit public gisait dans la disette de bons matelots qui se faisait de plus en plus sentir, et qui n'avait guère plus épargné la marine royale que la marine marchande. Il était clair pour tout le monde, excepté pour ceux qui ne voulaient pas voir, que le nombre des matelots anglais avait singulièrement diminué, et que les vides ainsi faits dans leurs rangs avaient été comblés par des marins d'origine étrangère, rebut trop souvent de la population des grandes villes. « En un mot, la navigation anglaise se trouvait, de toutes façons, dans la pire des conditions possibles », et sans nier qu'une réforme de la législation sur le tonnage eût une véritable utilité, c'était plus haut et plus loin qu'il fallait viser si l'on voulait lui rendre son antique splendeur.

La section de géographie s'était donné pour président le major Wilson. Il en a ouvert les travaux par une *Adress* très-étendue, mais aussi fort intéressante.

En sa qualité de militaire, sans doute, il a fait ressortir tout d'abord la grande importance qui s'attache, dans les opérations d'une armée en campagne, à une connaissance exacte des conditions topographiques du terrain sur lequel elle se meut. Sans cette connaissance, les Anglais n'auraient pu mener à bonne fin leur guerre récente contre les Ashantis, où ils avaient à lutter surtout contre un climat très-insalubre, d'épaisses forêts tropicales, des marais pestilentiels, de profondes rivières obstruant à tout moment leur marche. Déjà, lors d'une expédition de quelques années antérieure, après avoir débarqué sur les rivages brûlants de la mer Rouge, ils avaient eu à gravir les hauts sommets neigeux du plateau abyssinien et à se frayer un chemin à travers de profondes ravines, avant de se trouver sous les murs de Magdala, forteresse jusqu'alors regardée comme inaccessible. Les troupes anglaises l'emportèrent et du coup terminèrent leur mission. Mais ce résultat heureux ne se serait-il pas converti en désastre si leurs chefs n'avaient connu d'avance les obstacles qui se dressaient devant eux, et s'ils n'avaient combiné en conséquence leurs divers moyens d'action, leurs précautions sanitaires, leurs approvisionnements, leurs étapes? De même, quand tout récemment les colonnes russes se sont portées sur Khiva, elles étaient sûres d'aller au devant d'une catastrophe si elles n'avaient point su d'avance qu'elles auraient successivement à traverser des neiges, des steppes, des sables brûlants. Enfin, qui ne sait de quel puissant secours a été aux Prussiens, dans la campagne de 1870-71, la connaissance minutieuse que leur état-major avait acquise de tous les accidents du sol dans les pays qu'ils allaient envahir?

Les Russes, a ajouté le major Wilson, ont depuis longtemps dépassé les Anglais dans les opérations géodésiques et topographiques considérées au point de vue militaire, comme dans le soin qu'ils apportent à rendre ces opérations fructueuses pour la géographie elle-même. Un astronome et une petite brigade topographique étaient attachés à chacune des colonnes expéditionnaires dirigées sur Khiva : leur mission était de fixer la position géographique de tous les camps et de dresser la carte de la route parcourue, ainsi que des pays adjacents. Les commandants de corps détachés avaient reçu des instructions analogues; il est fort regrettable qu'un système analogue n'ait pas été adopté par le Bureau de la guerre, en Angleterre, lors de l'expédition envoyée à la côte d'Or. On y savait cependant qu'il était très-praticable et ne laissait pas prise à des erreurs quelque peu appréciables, puisque, dès l'année 1854, le major-général Henry James, de l'*Ordnance survey Department*, l'avait adopté dans le but de multiplier, à diverses échelles, les cartes officielles du Royaume-Uni. Le procédé choisi à cet effet par Sir Henry James fut celui de la photozincographie, et c'est à ce procédé aussi que les Allemands ont eu recours pour se procurer l'énorme quantité de copies très-réduites des diverses feuilles de la carte de l'état-major français, dont ils avaient eu bien soin de munir tous les officiers et sous-officiers de l'armée envahissante, voire même bon nombre de ses simples soldats.

M. J.-A. Mac-Gahan a également entretenu le congrès de l'expédition de Khiva, et le lieutenant Gill, du corps royal des ingénieurs, lui a parlé du voyage qu'il a fait en 1873, en compagnie du colonel Baker, dans la Perse septentrionale, voyage dont le résultat a été de fixer la longitude et l'altitude de nombreux points d'un pays incomplétement connu. M. Mac-Gahan a suivi les colonnes qui marchaient sur Khiva, en qualité de correspondant d'un journal américain, le *New-York Herald* ; il décrit les environs de Khiva et la contrée de ce nom proprement dite, c'est-à-dire une superficie d'environ 20 à 25,000 kilomètres carrés, comme une contrée étonnamment fertile, qui produit des froments, des orges, du riz d'une qualité tout à fait supérieure. Il félicite les Russes de ne pas s'en tenir au simple rôle de conquérants et d'avoir, partout où ils ont porté leurs armes dans ces régions, fait œuvre de savants et de géographes. « La triangulation du Turkestan russe » marche rapidement; à cette heure, la reconnaissance de » la vallée entière de l'Oxus est probablement achevée, et » le moment approche où l'on pourra, sur des données » certaines, construire une carte de toute l'Asie centrale. »

Le capitaine Abney se déclare aussi convaincu que le major Wilson, de la nécessité de fournir aux armées en campagne de nombreuses cartes et d'abondants levés de terrain. Il annonce qu'il est lui-même l'inventeur d'une encre non grasse, à l'aide de laquelle il a obtenu sur du papier ordinaire des épures fort susceptibles d'être transportées sur la pierre ou sur le zinc. Le capitaine Abney ajoute qu'il a également découvert un nouveau procédé de photolithographie qui procure des copies amplifiées des cartes, et qu'il désigne sous le nom de papyrographie. Ces deux inventions ont été introduites dans l'enseignement de l'armée britannique.

M. Roe a lu ensuite un mémoire de l'amiral Sherard Osborn, ayant pour titre : les Routes du cercle polaire arctique (*The Routes to the North polar Region*). L'amiral y reste fidèle à la prédilection qu'il a hautement manifestée dans diverses circonstances pour la route de la mer de Baffin et du détroit de Smith. En la suivant, feu le capitaine Hall a diminué de 120 milles la distance qu'il reste à parcourir pour atteindre le pôle Nord; c'est là une raison puissante de diriger de ce côté une expédition nouvelle. Cette route présente le grand avantage d'épargner aux explorateurs un trajet de 800 milles, soit par mer, soit par terre; comme considérations additionnelles il faut se souvenir que les îles arctiques, appartenant à l'Europe, vont jusqu'à 120 milles au nord de l'archipel du Spitzberg, tandis qu'aucune des quelques îles asiatiques ne se rapproche du pôle d'une distance moindre de 15 degrés. Il faut encore ne pas perdre de vue, que les terres septentrionales de l'hémisphère occidental ont été reconnues s'étendre jusqu'au 84e parallèle nord, et que le Groenland offre à l'est et à l'ouest, sur une grande partie de son littoral, des traces abondantes révélant l'existence de la vie animale et végétale.

Enfin, au nord comme au sud, à l'ouest comme à l'est, les archipels américains sont coupés de canaux longs et profonds, parmi lesquels le plus remarquable est le *Smith's Sound*, le plus long des détroits connus et dont on n'a encore exploré que 1,600 milles. Cette circonstance, jointe à la dérivation continuelle des glaces vers le sud de ce dernier canal, paraît à l'amiral Sherard Osborn attester d'une façon certaine l'existence d'un grand océan polaire, qui charrie ces glaces en quantités énormes. Pour les éviter, l'amiral serait d'avis de suivre la côte occidentale du Groenland, et s'il conduisait lui-même l'expédition, il aurait l'espoir de se trouver, pendant le court été arctique, dans une mer relativement libre auprès du pôle, et qu'on pourrait traverser pour atteindre l'Asie. D'autres routes avaient été proposées, essayées même, mais sans succès, témoin les expéditions allemandes, quoique très-bien conduites, surtout celle de la *Hansa*. « Aussi bien, dit l'amiral Sherard » Osborn à la fin de son mémoire, M. Koldewey, l'habile » et courageux capitaine de ce dernier navire, partage-t-il » à cette heure ma façon de voir. Quant aux personnes qui » demandent à quoi sert de s'inquiéter de pareilles questions, je leur réponds que déjà les explorations arctiques » ont fourni à la météorologie, à l'hydrographie, aux » sciences physiques, à l'histoire naturelle, — principalement à la botanique et à la géologie, — un large contingent de connaissances supplémentaires, et c'est avec » confiance que j'invoque à cet égard le témoignage tant » de la *Société royale* en masse, que du Dr Hooker, son » éminent président, en particulier. »

A cette lecture a succédé une communication du lieutenant Herbert Chermside sur le voyage de M. Leigh Smith au Spitzberg; puis une conversation à laquelle ont pris part divers membres, entre autres l'amiral Ommaney et le capitaine Jenkins. Tous les deux ont émis le vœu que le gouvernement anglais préparât une nouvelle expédition polaire. « Le pôle Nord, s'est écrié l'amiral Ommaney, continue de dérober à notre curiosité un irritant mystère. » La dernière administration avait l'intention, je crois, » de tenter un effort pour le percer. Espérons que M. Disraeli n'oubliera pas les projets de M. Goschen. » Le lieutenant Chelmside a raconté les trois explorations du

Spitzberg faites par M. Leigh Smith, dans son propre yacht, le *Sampson*, pendant les années 1871, 1872, 1873. Il était, lors de la dernière, accompagné du lieutenant Chelmside lui-même. Elles ont eu lieu toutes les trois du mois de mai au mois de septembre sans interruption. Le point le plus éloigné que les deux explorateurs aient atteint se trouve bien au nord des Sept Iles. Les glaciers et la nature générale du sol leur ont opposé à terre les plus grands obstacles, mais ils ont pu ajouter toutefois de nombreuses données à celles que l'on possédait déjà sur la géographie physique de ces tristes contrées. Ils ont été aussi assez heureux pour secourir l'expédition danoise de 1872, que les glaces retenaient prisonnière.

Le vœu très-ardent que l'amiral Ommaney, l'amiral Sherard Osborn et le capitaine Jenkins ont exprimé en faveur d'une nouvelle expédition anglaise au pôle Nord, ce vœu nous semble surtout trahir une blessure patriotique. Le peuple anglais s'enorgueillit toujours des Frobisher, des Hudson, des Cook, des Perry, des Ross, des Franklin, ces vaillants explorateurs, anciens ou récents, des régions arctiques. Il se souvient que pendant près de trois siècles, son pavillon fut à peu près le seul à flotter sur les mers boréales, et son orgueil se soulève à la pensée que, depuis quelques années, ce pavillon a fait place à ceux des Etats-Unis, de l'Allemagne, des pays scandinaves, de l'Autriche. A l'heure où paraîtront ces lignes, l'équipage du *Tegethof* sera sans doute arrivé à Vienne, où son heureux retour a excité une joie véritable. Il y a plus de deux ans que ces braves gens avaient pris la mer ; on n'avait pas eu de leurs nouvelles depuis longtemps, et ils reviennent enfin, tous sains et saufs, excepté un d'entre eux, qui a trouvé son tombeau dans les glaces polaires. Ils ont passé deux ans au milieu de ces glaces, subi deux nuits de sept mois chacune, et affronté, durant presque toute leur campagne, une température de 40 degrés Réaumur au-dessous de zéro. Ils ont poussé plus avant vers le pôle qu'aucun de leurs devanciers, et c'est tout à fait à bon droit, après tant de périls et de fatigues, qu'ils ont donné le nom de Cap de Vienne au point le plus extrême atteint par eux.

Un rapport du capitaine Anderson sur les opérations de la brigade d'ingénieurs qui a tracé la frontière entre le Canada et les Etats-Unis a clos les travaux de la section. Pendant l'été de 1873, ces ingénieurs ont reconnu les vastes terrains qui s'étendent à l'ouest de la rivière Rouge. De violents orages, des pluies qui n'ont cessé de tomber pendant six semaines, convertissant la plaine en un lac immense, des tourbillons de neige, des nuées de moustiques les ont convaincus qu'à part une petite bande de terrain, dans le voisinage immédiat de la rivière, le pays n'offrait rien qui pût tenter les émigrants.

Le docteur Edward Hall, qui présidait la section de géologie, avait pris pour sujet de son discours d'ouverture les phénomènes volcaniques si remarquables qu'offrent le comté d'Antrim et les districts voisins. Chemin faisant, il a fait savoir à ses auditeurs que ce comté, déjà prospère, allait voir une nouvelle source d'industrie et de richesse s'ouvrir pour lui. Des usines destinées à la fonte des minerais qu'on extrait de son sol devaient s'y installer très-prochainement. On a parlé ensuite de la constitution géologique des houillères de Tyrone, de la reconnaissance aujourd'hui complète des gisements de Dungannon, et de celle qu'on allait entreprendre à la même fin dans le comté de Leinster ; des efforts que l'on faisait pour s'assurer avec exactitude de la puissance des dépôts de minerais de fer que renfermait le comté d'Antrim, et on a décrit les spécimens de charbon de terre découvert dans l'Amérique septentrionale.

Dans la section de botanique et de zoologie, on a entendu d'abord un rapport préliminaire sur le draguage des côtes du Durham et de l'Yorkshire septentrional. Puis, M. Torbitt a lu un mémoire « Sur les Causes de la maladie « des pommes de terre et sur les Moyens de la prévenir ». Il a soutenu qu'on ne pourrait pas continuer indéfiniment le système de reproduction actuellement en usage, et qui consiste à enfouir en terre des tubercules de l'année précédente, soit entiers, soit coupés par fragments ; une méthode beaucoup plus rationnelle et plus conforme aux lois de la physiologie végétale, serait de recourir à l'ensemencement au moyen de graines, dès que le plant paraissait vieillir sans donner sa récolte ordinaire, ce qui, d'après l'expérience, survenait au bout de dix ans environ.

On le voit, M. Torbitt regarde la maladie des pommes de terre comme la marque et l'effet d'un épuisement naturel de leurs plants. Mais M. Caruthers, du *British Museum*, n'adopte nullement cette façon de voir. Pour lui, les plants reproduits par la voie des graines ne sont pas plus exempts de la maladie que ceux qui proviennent de la méthode ordinaire. Il s'est fait à ce propos le messager d'une mauvaise nouvelle, c'est que la maladie menaçait, cette année, de se manifester en Irlande sur une très-grande échelle.

Dans les sections de biologie, d'anthropologie et dans celle même des sciences physiques et mathématiques, nous n'avons rien trouvé à signaler qui rentrât, de près ou de loin, dans le cadre spécial de ce recueil. Signalons toutefois, dans la dernière, un rapport de M. G.-J. Symonds, sur les pluies. On y lit que l'année dernière a vu, dans la Grande-Bretagne, une abondance de pluie vraiment exceptionnelle. Il fallait remonter à l'année 1726 pour rencontrer un terme de comparaison, et l'on pouvait même ajouter que cette abondance ne trouvait pas sa pareille dans le cours des deux cents années pendant lesquelles on a poursuivi les observations pluviométriques.

Dans la séance de clôture, toutes sections réunies, l'association s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine à Bristol. Elle a nommé sir John Hawkshaw président de cette session future, et décidé qu'en 1876, elle se rendrait à Glasgow, où de toutes parts on sollicitait sa présence.

LE TRAITÉ ENTRE L'ÉTAT ET LA BANQUE DE FRANCE.

M. Wolowski nous prie de reproduire la lettre suivante, qu'il a adressée à la *Liberté ;* nous nous empressons de satisfaire à la demande de l'éminent économiste, qui a conduit avec tant de talent les débats législatifs sur les rapports de la Banque et de l'Etat :

« Carlsbad (Autriche), 9 août 1874.

» Monsieur le rédacteur,

» Vous m'avez, à plusieurs reprises, vivement attaqué; c'est votre droit, et personne n'aime et ne respecte plus que moi la discussion. Mais permettez-moi de répondre quelques mots à une critique acerbe comme celle de votre numéro du 6 août, dont je n'ai eu connaissance qu'aujourd'hui, car les journaux parviennent lentement à Carlsbad, où ma santé, fort ébranlée, m'a forcé de me rendre.

» Libre à vous de m'accuser d'avoir proposé un *expédient* qui vous paraît mauvais; mais je ne saurais admettre que j'aie en rien porté atteinte à un des principes qui ont fait l'honneur et fondé le crédit de la France; la fidélité et le respect des contrats n'empêchent en rien leur révision, consentie d'un commun accord, alors que les circonstances qui avaient conseillé les stipulations primitives sont entièrement changées.

» En décembre 1871, la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque s'élevait à plus de 1 milliard 500 millions; la réserve métallique montait à peine au quart des billets émis; l'or faisait prime; le change sur Londres était à 25 fr. 65 c., et l'escompte à 6 0/0. On se trouvait en face de l'immense création d'un emprunt colossal; la rente perdait beaucoup.

» Aujourd'hui la dette de l'Etat n'est plus que de 867 millions; la réserve métallique dépasse la moitié de la circulation, le billet circule de pair avec l'or, le change sur Londres est au-dessous de 25 fr. 15 c., c'est-à-dire au-dessous du pair; l'escompte est à 4 0/0, l'emprunt des 5 milliards est réalisé et la rente touche le pair.

» L'effort nécessaire en 1871 pour rembourser 200 millions par an à la Banque, *qui n'avait nullement exigé une somme aussi forte*, est devenu disproportionné avec le résultat poursuivi. Le crédit de la Banque et le crédit de l'Etat n'exigent en aucune manière qu'on écrase les contribuables par de mauvais impôts, qui pèseraient sur la production, sans rapporter au Trésor la recette présumée. Il est permis, après tant de sacrifices, subis avec résignation, de laisser un peu respirer le pays victime de si cruels désastres.

» Aussi, loin de reconnaître ce que vous appelez élégamment les *vices rédhibitoires* de ma proposition, j'en accepte la pleine responsabilité. Défenseur énergique de la Banque de France quand il s'est agi de maintenir ses droits qui se confondent avec l'intérêt du pays, je ne saurais admettre des prétentions exagérées. Il m'est permis de regretter des susceptibilités mal fondées dont vous vous êtes fait l'écho. Ce n'est pas ainsi que doit se manifester la force véritable. Si la Banque n'a pas été consultée d'avance, comme la commission du budget le voulait, c'est que M. Magne s'y est formellement opposé. Qui doit donc être responsable d'une omission involontaire de la part de l'Assemblée et volontaire de la part du ministre ?

» N'est-ce pas, d'un autre côté, quelque chose qui ressemble à un expédient puéril que de masquer le retard minime, imposé à un remboursement diminué de quarante millions par an, en fournissant ces quarante millions pour

se les faire rendre aussitôt, sans déplacement de caisse ? Voilà à quoi se réduit la combinaison féconde qui, après le refus opposé à la décision de l'Assemblée, accomplit la même œuvre sous une forme moins nette, mais en aboutissant à un résultat identique. Vraiment cela me rappelle par trop la comédie de Shakspeare : *Much ado about nothing*, Beaucoup de bruit pour rien.

» Puisque je me trouve amené à citer le dicton anglais, j'ajouterai que de l'autre côté du détroit, où l'on pratique avec scrupule des principes financiers aussi féconds que justes, les principaux organes de la presse, le *Times* et l'*Economist* entre autres, ne m'ont fait qu'un reproche, celui de ne pas avoir demandé une réduction plus forte du remboursement annuel fait à la Banque en présence d'une situation financière qui obligerait à créer de mauvais impôts pour user d'un amortissement exagéré. C'est en effet sur l'excédant de notre revenu que nous payons la Banque, et jamais l'Angleterre, malgré ses immenses ressources, n'a songé à se libérer de la dette publique dans une proportion aussi forte.

» La mesure admise en dernier lieu n'a qu'un avantage, c'est de prouver la pleine liberté d'action de la Banque à laquelle je n'ai jamais entendu porter atteinte, quand même elle serait diminuée par des considérations peu acceptables et qu'elle aboutit à une solution admise de mauvaise grâce, au lieu d'être franchement acceptée. Les déclarations embarrassées du conseil ont d'autant plus lieu d'étonner que si ce grand établissement a rendu au pays d'immenses services que nous avons été le premier à proclamer, il ne devrait point oublier qu'il a obtenu des faveurs considérables. La concession *gratuite* du cours forcé a fait grandir le privilége de l'émission des billets, que j'ai toujours regardée comme indispensable pour la solidité de la circulation, mais qui aurait pu être soumise à des conditions moins larges et plus avantageuses au Trésor.

» Vous dites, monsieur, que ce qui vient de se passer détruit, en ce qui me concerne, une *autorité* que je suis loin de m'être jamais arrogée, me contentant modestement de fournir ma part du travail commun de l'Assemblée et essayant, trop souvent en vain, de faire triompher des idées déjà pratiquées ailleurs avec succès, mais que la routine de la plupart de nos ministres des finances a fait repousser.

» Quant à l'autorité de l'Assemblée, elle n'aura point à souffrir d'épigrammes innocentes, *telum imbelle sine ictu*, que l'on a essayé, avec plus d'aigreur que de convenance, de diriger contre la proposition adoptée le 18 juillet, et dont le pays profitera. En fin de compte, c'est exactement le même résultat qui sera obtenu par la convention passée avec la Banque. Les contribuables n'auront pas à subir des taxes justement condamnées, et nous espérons qu'avant deux ans le pays aura recouvré une pleine et légitime liberté d'action en se libérant pleinement vis-à-vis de la Banque.

» J'oubliais un point essentiel. L'occasion paraît singulièrement choisie pour condamner l'Assemblée parce qu'elle a voté une proposition qui respecte la pleine liberté de la Banque, à ce point que ce grand établissement vient d'user de cette liberté sans aucun obstacle, ce qu'il aurait pu faire en ne se rendant pas l'interprète d'une rancune trop apparente.

» Vous glorifiez M. Magne de ce qu'il a, suivant vous, défendu l'inviolabilité d'un contrat que personne ne voulait violer. Mais autre chose est de conseiller une négociation qui respecte le droit d'une manière absolue et dont la solution dépend de la volonté libre des parties intéressées, et autre chose d'imposer une volonté arbitraire à ceux qui ne peuvent ni protester ni se défendre.

» Quand on touche à l'amortissement de la dette consolidée, on enlève aux détenteurs de la rente un avantage sur lequel ils doivent compter, et on le fait sans les consulter et sans leur consentement. Je sais que de tristes précédents peuvent être invoqués comme une excuse, sinon comme une justification. Il n'en est pas moins vrai que, ministre de l'empire, M. Magne a fait consacrer par le décret du 25 janvier 1860 cette dérogation flagrante aux droits acquis. Alors que la réduction des droits d'entrée à la frontière menaçait l'équilibre du budget, pour préserver nos finances de toute atteinte fâcheuse (ce sont les termes mêmes du rapport) il a compensé la perte momentanée du Trésor par la ressource de l'amortissement.

» Par conséquent, ajoute le rapport du 25 janvier 1860, » quelque bon en soi, quelque juste, quelque sage que soit » l'amortissement, surtout comme mesure de prévoyance, » comme frein et comme obstacle à l'accroissement des dé- » penses, *on comprend que son action puisse être suspendue en » présence d'*UN DÉFICIT INÉVITABLE. »

» Et l'action de l'amortissement fut suspendue. Le gouvernement de M. Magne usa alors d'une ressource enlevée aux porteurs de la rente sans leur adhésion.

» Est-on bien venu, en présence d'un pareil acte, de condamner avec une incroyable sévérité la proposition votée par l'Assemblée le 18 juillet, quand celle-ci demandait non la suppression du remboursement de la Banque, mais une simple réduction d'un quart sur la somme payée, et qu'elle ne la demandait que comme le résultat d'une révision du contrat, librement consentie par les parties, dont le droit absolu était pleinement reconnu et respecté ?

» Les paroles de blâme prodiguées sans justice à une mesure aussi légitime ne tombent-elles point d'un poids bien lourd sur le décret signé par M. Magne le 25 janvier 1860, et celui-ci ne pourrait-il pas adresser à ses défenseurs passionnés cette parole célèbre : « Surtout pas trop de zèle » ?

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

» L. WOLOWSKI, *député de la Seine*. »

RÉPONSES

AU QUESTIONNAIRE DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Nous commençons à recevoir un certain nombre de lettres de chambres de commerce en réponse au questionnaire de la Commission pour le développement des exportations. Nous en publierons les principaux passages ou nous les analyserons successivement.

Rapport fait à la Chambre de commerce de Montpellier par M. ERNEST LEENHARDT.

I.

Les principaux produits susceptibles d'exportation, de notre ville et de notre département, sont : les vins et les eaux-de-vie, les sels, les charbons, les draps, les crèmes de tartre, les savons et les bougies, etc.

Les *Vins* trouvent leur principal débouché en France même, où la consommation s'élève à plus d'un hectolitre en moyenne par tête d'habitant, grâce aux facilités de communications dues à la création des chemins de fer. Mais l'exportation est loin de ce qu'elle devrait être, dans un pays dont la production atteint quelquefois 60 millions d'hectolitres : l'obstacle est dans les droits excessifs dont ce produit est frappé dans presque tous les pays, droits qui rendent les demandes très-minimes, eu égard à la population de chacun d'eux. Ainsi nos vins paient, en Angleterre, fr. 27,50 et fr. 68,75, suivant le degré, par hectolitre, et leur consommation n'y est, en chiffres ronds, que de 250,000 hectolitres.

		Consommation.
A la Plata,	Droits d'entrée analogues ou plus élevés.	250.000 hect.
A Montevideo,		150.000 —
En Belgique,		160.000 —
Aux Etats-Unis,		150.000 —
Dans les Pays-Bas,		60.000 —
En Russie,		50.000 —

Il n'y a que la Suisse et l'Italie qui laissent entrer nos vins à des droits modérés de 6 à 7 francs par hectolitre, et qui, par suite, en consomment plus que les pays que nous avons cités. Mais l'ensemble des exportations françaises ne dépasse pas néanmoins, en 1873, les chiffres suivants :

1.361.780	hect. de vins ordinaires en fûts, de la Gironde.
1.664.112	— — des autres dép.
52.000	— vins de liqueur en fûts.
378.800	— vins fins en bouteilles.
Total : 3.456.692	hect., ce qui ne fait que 5 à 6 0/0 de la production française.

Sur ce total, les exportations de vins par mer de notre port de Cette se sont élevées, l'année dernière, à près de 600,000 hectolitres ; et, si l'on y ajoute les quantités qui s'expédient par terre dans certains pays, comme en Suisse, ainsi que celles qui vont de chez nous s'embarquer à Bordeaux ou à Marseille pour certaines destinations, on peut, sans exagération, évaluer que notre département exporte directement ou indirectement un million d'hectolitres sur la quantité totale que nous avons indiquée.

Le port de Cette ayant peu de relations directes avec l'Egypte, les colonies, l'extrême Orient, l'Australie, etc., c'est Marseille surtout qui, dans le Sud-Est, expédie pour ces contrées, où il y a certainement de nouveaux débouchés à conquérir, dignes de toute l'attention de notre commerce vinicole. Un assez grand nombre des navires qui vont chercher les produits de la mer Noire, des colonies, de l'Inde, est obligé de partir sur lest de Marseille : n'est-ce pas déplorable, dans une région de la France où il y a des éléments

de fret aussi abondants que les vins, les sels et la houille? Et en serait-il ainsi, avec des tarifs assez réduits, avec des tracés assez directs sur nos voies ferrées, pour faire affluer à plus bas prix sur nos quais les produits de nos exploitations houillères? En serait-il ainsi, sans les droits excessifs qui pèsent sur nos vins à leur entrée dans certains pays, où leur consommation pourrait être aussi grande qu'en France même, et où elle est presque nulle? Cependant, notre commerce fait des efforts incontestables pour se conformer aux goûts, aux besoins, aux habitudes des divers pays. Ainsi, une de ces branches importantes est, à Cette et à Mèze, l'imitation de certains vins d'Espagne et de Portugal assez fortement alcoolisés, et pour lesquels certaines contrées ont une grande prédilection. Nous expédions aux Etats-Unis des vins imités de *Burgundi-Port* et de *Sherry;* en Russie, des vins imités de *Lisbonne*, de *Ténériffe*, etc.; en Angleterre, des vins imités de *Sherry, Porto* et *Madère;* au Brésil, des *Lisbonne;* ailleurs, des imitations de *Malaga*, etc., etc. Certains de nos vins nous permettent, par leurs qualités, de nous rapprocher de ces crûs célèbres, grâce à l'analogie des cépages, aux mêmes soins et à la même addition d'alcool que dans leurs pays d'origine; et, si le titre de vins *imités* a pu inspirer quelques préventions aux personnes qui n'ont sur ce commerce parfaitement loyal que des données fausses ou incomplètes, ces vins sont au contraire très-estimés dans les pays qui nous les demandent, et, par leur prix modéré, accessibles à une classe de consommateurs beaucoup plus nombreuse que les produits très-restreints qui nous ont servi de types. Ces vins, est-il besoin de le dire, n'ont, en effet, rien de commun avec la contrefaçon à laquelle on se livre à Hambourg, ainsi que dans d'autres villes du Nord, et qui consiste à faire des vins avec de l'alcool et d'autres produits que le raisin, notamment avec des fruits secs.

L'exportation des *Eaux-de-vie* et *Esprits de vin* est encore, en France, d'environ 250,000 hectolitres. Mais elle tend à décroître. Cette fabrication est entourée aujourd'hui de tant d'entraves, qu'elle est très-difficile et qu'on ne s'y livre guère plus, dans notre département, qu'avec des vins dont on ne peut absolument tirer aucun autre parti. Notre exportation locale entre donc pour une très-minime part dans le chiffre ci-dessus. Le port de Cette n'a expédié l'an dernier que 10,000 hectolitres d'eaux-de-vie de vin et 15,000 hectolitres d'alcool. Les principaux débouchés des eaux-de-vie françaises sont en Angleterre, dans les Pays-Bas, à la Plata, etc.

Notre exportation de *Draps* est aussi très-peu importante, la plupart des fabriques de l'Hérault travaillant pour la fourniture de nos armées de terre et de mer. Quelques expéditions ont bien lieu en Egypte et dans les pays qui entourent la Méditerranée; mais les Anglais et les Autrichiens tendent tous les jours à nous y supplanter. Les Anglais produisent à plus bas prix que nous les draps communs, les Autrichiens les draps de qualité supérieure. Les maisons anglaises, plus puissantes que la plupart des nôtres, plus anciennes également, sont mieux connues; quant aux maisons autrichiennes, elles ont dans leur pays des laines très-fines et très-recherchées, et la main-d'œuvre à bas prix. Par ces divers motifs, tandis que nos manufactures locales livrent à l'intérieur pour 15 à 16 millions de francs de produits, leur exportation s'élève seulement à quelques centaines de mille francs.

Les produits de nos tanneries occupent une place un peu plus importante parmi nos articles d'exportation, car plusieurs ateliers du département préparent pour plusieurs millions de francs de *peaux de veau cirées* qui sont exportées en Italie, aux Etats-Unis et en Angleterre, où elles sont partout préférées aux peaux analogues préparées en Allemagne ou en Italie.

La *Crème de tartre* est un des produits de notre industrie locale dont l'exportation constitue le principal débouché. Il s'en fabrique dans l'Hérault près d'un million de kilogrammes qui s'expédient en partie dans toute l'Europe, pour divers usages industriels; mais les plus grandes quantités sont exportées dans l'Amérique du Nord, où ce produit est employé pour la panification. Ces expéditions sont, en ce moment, soumises à un temps d'arrêt. Les Etats-Unis ont voulu produire la crème de tartre, et, dans ce but, ils ont soumis la production étrangère à des droits énormes, en affranchissant d'une manière à peu près absolue la matière première.

Les *Savons* et les *Bougies* de notre industrie locale sont aussi un de nos articles d'exportation. La moitié de notre production s'écoule dans le bassin de la Méditerranée, tandis que l'autre moitié est vendue dans l'intérieur de la France.

En ce qui concerne les *Sels*, les exportations de notre département sont assez importantes. Elles se sont élevées en 1872, exceptionnellement il est vrai, jusqu'à 50,000 tonnes, dont la moitié a été expédiée dans l'Allemagne du Nord; elles sont en général de la moitié de ce chiffre. Après l'Allemagne, nos principaux débouchés sont en Russie, au Brésil, en Suède, en Norwége, en Danemark, à Saint-Pierre-et-Miquelon, etc. La production du département n'est que de 50,000 tonnes, mais elle s'élève à plus de 200,000 tonnes dans la région; et, en dehors des besoins de la consommation intérieure, il y a là, comme on le voit, un très-large aliment de fret de sortie pour la marine marchande, qui peut venir se pourvoir, selon ses convenances, dans les différents ports de Bouc, d'Hyères, d'Aigues-Mortes, de Cette, d'Agde et de Marseille, tous assez voisins des divers salins de la contrée.

Restent enfin les *Charbons*, dont la position géographique de nos mines, assez voisines du littoral, favorise l'exportation dans une certaine mesure, bien que leur marché principal soit tout naturellement la France, qui ne produit encore que les deux tiers des quantités nécessaires à sa propre consommation. Mais le rayon de la vente étant d'autant plus limité, pour un produit d'aussi peu de valeur, que les tarifs de chemins de fer sont plus élevés, nos charbons de l'Hérault ne peuvent pénétrer bien loin dans l'intérieur, et les pays qui entourent la Méditerranée doivent devenir dès lors, pour nous, un débouché important, aucune exploitation française n'étant aussi rapprochée des ports d'embarquement qui y conduisent. L'extraction totale des charbons de l'Hérault est aujourd'hui de 3 à 400,000 tonnes. Il s'expédie 50 à 60,000 tonnes annuellement par le port de Cette, en Italie, en Espagne, en Algérie, en Egypte, etc., etc. Ce port est admirablement situé, entre les mines du Gard et celles de l'Hérault, pour devenir un des entrepôts d'exportation de houille les mieux placés que l'on puisse rencontrer. Mais il attend encore des diminutions de parcours et de tarifs indispensables, entre Graissessac et Cette, ainsi que la création d'une voie ferrée directe d'Alais à Cette, instamment réclamée, depuis plusieurs années, par tous les organes officiels des intérêts industriels et commerciaux du Gard et de l'Hérault. Le jour où nous aurons obtenu toutes ces facilités qui nous manquent pour procurer à prix convenable, aux navires, le fret de sortie que nous avons en abondance, notre commerce d'importation pourra se développer avec les pays lointains. C'est pourquoi nous appelons sur ce point capital toute l'attention de la Commission.

Actuellement, nos manufactures de draps reçoivent leurs laines de l'intérieur, de l'Espagne, du Maroc; mais pas un kilogramme de laine ne nous arrive directement ni de l'Australie, ni du Cap. Les laines de ces provenances arrivent en majeure partie à Londres, à Liverpool, à Anvers, où il faut aller les chercher à grands frais.

La viande est, dans nos départements du Midi, à des prix excessifs. Avec du fret de sortie à prix convenable, nous pourrions, par le retour des navires, importer plus de bestiaux sur pied, ainsi que des viandes abattues, salées ou conservées. Les Anglais importent pour 125 millions de francs de viande sur pied et pour 160 millions de viandes conservées, pour parer à l'insuffisance de leur propre production. En France, nous n'importons encore que pour 150 millions de viande sur pied et 25 millions seulement de viandes conservées ou salées. Il y aurait cependant, dans ce commerce, de véritables services à rendre au pays. Grâce à nos expéditions de vins à la Plata, nous sommes bien placés pour en importer des peaux qui contribuent à alimenter les tanneries du département. Nous recevons aussi des peaux de mouton, d'agneau et de chevreau, d'Espagne et d'Algérie.

D'Italie, nous importons beaucoup de soufre brut, soit pour le soufrage de nos vignes, soit pour nos fabriques de produits chimiques. D'Italie, d'Autriche, du midi de la Russie, nous recevons beaucoup de bois pour notre industrie de tonnellerie. De la mer Noire et de l'Algérie, nous recevons des blés, soit pour le commerce de revente dans l'intérieur, soit pour le département; car nous ne cultivons guère que la vigne, et l'Hérault a dès lors besoin, pour sa seule consommation, tous les ans, de 20 millions de francs de blé environ, qu'il achète, suivant les convenances et les années, en France ou à l'étranger. D'Amérique et du nord de la Russie, nous recevons des suifs pour la grande manufacture de bougies que nous possédons à Montpellier; d'Angleterre, des brais; d'Espagne et d'Italie, des vins, des oranges et citrons et des fruits secs; d'Algérie, des minerais de fer pour les établissements métallurgiques de l'intérieur, des bestiaux, etc., etc. Enfin, nous devons une mention spéciale aux importa-

tions et aux sécheries de morue, qui constituent une des spécialités de notre commerce maritime. L'armement des navires pour la pêche de la morue a surtout lieu à Fécamp, à Dieppe ou sur les côtes de Bretagne; mais le produit de la pêche est apporté principalement à Bordeaux ou à Cette, où sont installées les sécheries, ces ports étant les plus voisins des lieux de consommation, qui sont principalement le midi de la France et ensuite les pays qui entourent la Méditerranée. Il arrive ainsi à Cette, chaque année, une vingtaine de navires, avec 6 à 7 millions de kilogrammes de morue, représentant une valeur de 3 à 4 millions de francs.

II.

Bien que cette situation soit particulière à notre département, on peut dire d'une manière générale que la France a peu de relations dans les pays lointains, surtout en Asie et en Afrique, en dehors de l'Algérie. En voici la preuve. Tandis que le commerce spécial de la France avec l'Europe (importations et exportations réunies) s'élève à 4 milliards et demi, dont 2 milliards à l'exportation, il n'est :

Avec l'Afrique, que de 248 millions, dont 16 à l'exportation;
Avec l'Asie, que de 325 — dont 180 à l'exportation;
Avec l'Amérique, que de 1.100 — dont 620 à l'exportation;
Avec l'Australie, que de 11 — dont 5 à l'exportation.

Nous restons dans une ignorance trop grande des besoins de ces contrées, le Français n'ayant pas le goût des grands voyages, que pratiquent si facilement les Anglais et les Allemands, dont les comptoirs sont répandus sur tous les points du globe. Nous profitons peu de l'émigration française dans les deux Amériques. Outre qu'elle est fort restreinte, dès que nos compatriotes ont atteint le but qu'ils étaient allés poursuivre, et conquis une certaine fortune par leur travail, ils s'empressent de rentrer le plus souvent dans le pays qui les a vus naître. Tandis que nos concurrents fondent des établissements définitifs, dont le nombre s'accroît tous les ans, nous ne faisons guère que nous remplacer les uns les autres, et nous y restons dans une infériorité numérique très-grande. Enfin, tandis que ce sont les maisons les plus importantes, les familles les plus honorables qui envoient d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, leur fils séjourner ou s'établir à l'étranger, en France il ne s'expatrie trop souvent, malgré de très-honorables exceptions, que des gens déclassés, allant cacher au loin un passé qui n'est pas toujours sans reproche. Il en résulte que le niveau moral des commerçants français dans les pays lointains laisse souvent à désirer, et que, sous ce rapport aussi, nous avons une infériorité de situation qui ne peut que nuire beaucoup au développement de nos relations et de notre influence.

La création de chambres de commerce françaises à l'étranger serait une excellente mesure, là où les commerçants français sont assez nombreux. Elles pourraient être présidées par les consuls, qui, mis ainsi mieux au courant du commerce du pays où ils résident, pourraient fournir plus de renseignements utiles en France et y provoquer des exportations opportunes. Mais il faudrait, pour cela, faire avancer les consuls sur place et ne plus les changer tous les quatre ou cinq ans, au moment où ils commencent à bien connaitre un pays. Il faudrait les choisir parmi les hommes pratiques, familiers avec les besoins du commerce et de l'industrie, au lieu d'appeler à ces fonctions, comme on le fait trop souvent, des hommes de loisir, privés des aptitudes nécessaires, et qui se considèrent plutôt comme des agents diplomatiques. Les consuls nous rendraient aussi plus de services s'ils étaient en rapports directs avec les chambres de commerce françaises. Nos concurrents sont mis, par les agents consulaires de leur gouvernement, au courant de tout ce qui les intéresse. Il n'en est pas de même en France : nos consuls se bornent généralement à des communications officielles au gouvernement, qui les fait bien insérer dans les *Annales du Commerce extérieur* ; mais ce recueil n'est guère connu et consulté que par les économistes, et elles ne reçoivent pas dès lors, dans le monde des affaires, une publicité suffisante. Il a été question de la fondation d'un bureau de renseignements qui pourrait être ouvert au public au ministère du commerce, et où tous les documents relatifs au commerce extérieur seraient tenus à la disposition des intéressés : ce serait là une excellente mesure. On pourrait aussi utiliser, au profit du commerce, les voyages d'exploration de notre marine, en adjoignant au personnel ordinaire de ces expéditions des hommes spéciaux, qui rapporteraient en France des indications, des renseignements de toute nature, recueillis au point de vue de la création de rapports commerciaux avec les pays visités. Le gouvernement pourrait ensuite conclure des traités de commerce là où il y aurait en perspective des éléments d'échange importants. L'expérience a démontré, en effet, combien les traités sont efficaces pour le développement de notre commerce extérieur.

La statistique publiée récemment par le *Cobden Club* de Londres, que nous citons de préférence aux documents français, parce que son impartialité ne peut être contestée, établit que le commerce extérieur de la France a augmenté de deux milliards avec le monde entier, de 1860 à 1870; et que, sur ce chiffre, il s'est accru de un milliard et demi avec les pays auxquels nous nous sommes unis, vers 1860, par des traités de commerce!

III.

Les circonstances qui, à *l'intérieur*, sont défavorables au développement de nos exportations, sont les charges nouvelles dont on frappe sans cesse le commerce et l'industrie, et qui sont inconnues à la plupart de nos concurrents. Comment pouvons-nous nous trouver avec eux sur le pied d'égalité, en présence de l'élévation des tarifs de nos chemins de fer, de l'impôt sur la petite vitesse, des droits de timbre, de statistique, et de nos droits de patente toujours croissants ? De plus, certains ports, tels que celui de Cette, attendent encore l'exécution des travaux importants qui seraient indispensables pour y permettre l'accès de très-grands navires, avec lesquels se fait aujourd'hui le commerce lointain. Enfin, pour exporter beaucoup, il faut produire à bon marché et avoir pour cela la main-d'œuvre à bas prix. Or, en France, les impôts de consommation sont si nombreux et ont tellement renchéri toutes les choses nécessaires à la vie, que les salaires ont naturellement subi une élévation correspondante et, il faut le reconnaître, parfaitement légitime. En ce qui concerne les chemins de fer, ils nous ont rendu et nous rendent tous les jours d'immenses services : il serait injuste de les méconnaître. Mais les compagnies abusent actuellement de leurs monopoles. Au point de vue de l'exactitude et de la célérité du service pour les marchandises, il y a dans leur exploitation une véritable révolution à accomplir. A la condition d'être servi avec la lenteur de l'ancien roulage et sans qu'il y ait un jour très-fixe de livraison, les transports se font évidemment avec une économie énorme sur les anciens modes employés. Mais, dès qu'on veut de la célérité, les prix deviennent exorbitants par la grande vitesse, et le transport de toute marchandise qui ne recèle par une grande valeur sous un faible poids est presque impossible aux tarifs en vigueur, pour peu qu'il y ait de la distance.

En Angleterre, la concurrence et cette juste idée que le *time is money* font qu'il en est tout autrement. La marchandise la plus commune, même la houille, est transportée très-vite. Les tissus de coton de Manchester sont transportés jusqu'à Londres, à plus de 300 kilomètres, dans l'intervalle d'une nuit, et apportés le matin, à la porte du négociant, dans la Cité. En France on met, avec la petite vitesse, sept à huit fois plus de temps pour franchir une pareille distance. Quelle transformation dans les affaires, si nous obtenions une pareille réforme et si nos marchandises faisaient régulièrement 80 à 100 lieues par jour! Quelles économies sur l'intérêt des capitaux en mouvement! Que d'avaries de toute sorte évitées! Il faut ajouter à cela que beaucoup de gares sont insuffisantes, que le matériel l'est presque toujours; que, dans plusieurs de nos ports de mer, le développement des rails venant à quai est de beaucoup au-dessous des besoins du service, ce qui cause aux navires des retards extrêmement onéreux. Enfin, dans le Midi, nous attendons comme absolument indispensable l'exécution d'une grande ligne ferrée, directe et à deux voies, de Lyon à Cette sur la rive droite du Rhône, afin d'être affranchis des encombrements périodiques inévitables sur la ligne unique de Paris à la Méditerranée.

Malgré tous les obstacles que nous avons signalés, si nous possédions l'esprit d'initiative et d'expansion qui anime nos concurrents, nous aurions certainement pu prendre une plus large place dans le commerce lointain. Mais, il faut bien le reconnaître, il y a aussi chez eux, pour s'expatrier, des raisons qui, par un rare privilége de la Providence, sont loin d'exister chez nous au même degré. Les Allemands, les Suisses, ne trouvent pas toujours dans leur pays à donner carrière à leur activité; il leur est souvent difficile d'y trouver la fortune par le travail. En France, en effet, l'aisance est beaucoup plus générale. On est sous un beau climat, sur un sol fertile; chaque province a sa branche de commerce et d'industrie. L'agriculture y est presque partout fructueuse, et la division

extrême de la propriété favorise l'attachement naturel du Français pour le sol natal. Il y a à peine 50,000 propriétaires payant une cote foncière de plus de 400 fr., c'est-à-dire représentant plus de 200,000 fr. de capital foncier. La moyenne et la petite propriété comptent au contraire près de 8 millions de titulaires. La population presque tout entière se trouve donc attachée au sol par les liens les plus vivaces, et cet état social privilégié, dont il n'y a peut-être pas un autre exemple, explique jusqu'à un certain point notre peu de goût pour les entreprises lointaines. Nos fils sont, par suite, élevés beaucoup plus mollement que dans ces familles nombreuses du Nord, où une partie des enfants est nécessairement préparée, dès le jeune âge, à aller conquérir au dehors une position dans ce monde. Mais, si l'Etat ne peut réformer nos tendances, il pourrait du moins, dans l'intérêt du commerce français, améliorer nos systèmes d'étude ; car ce qui entretient les dispositions dont nous venons de parler, ce sont les préjugés intellectuels qu'ils inspirent contre l'exercice des professions commerciales. Au sortir du collége, un bachelier croit presque déroger en entrant dans le commerce, et l'Université entretient ces erreurs d'appréciation par son dédain, ou tout au moins par son indifférence pour les études nécessaires à notre profession. La géographie n'est pas enseignée d'une manière sérieuse, du moins en ce qui a rapport aux productions de chaque pays, à leurs relations, leurs échanges, leurs voies de communication. Les langues vivantes figurent bien sur les programmes; mais il n'y a peut-être pas, dans toute la France, un jeune homme pouvant dire qu'il a appris assez d'anglais ou d'allemand au collége pour écrire ou pour parler passablement l'une de ces langues. Il en est de même de l'italien et de l'espagnol, qui pourraient s'apprendre très-vite, surtout dans le Midi. Ces connaissances devraient cependant, aujourd'hui, être obligatoires pour un bachelier et l'objet de la plus vive sollicitude. Quelques notions d'économie politique devraient être données aussi dans l'esprit le plus pratique. En un mot, l'Université devrait comprendre que le commerce et l'industrie tiennent trop de place dans notre civilisation moderne, pour rester plus longtemps aussi en dehors du cadre de son enseignement.

Quelques premiers pas ont été faits dans cette voie, il y a quelques années, par la création de l'Ecole de Cluny et de quelques colléges spéciaux. Nous devons aussi aux généreux efforts de l'initiative privée la fondation de quelques écoles de commerce dans plusieurs grands centres industriels ou commerciaux. Il faut encourager ces écoles de toutes nos forces, et, dans ce but, l'Etat devrait en faire la pépinière de ses élèves-consuls et, généralement, de ses fonctionnaires commerciaux.

La fixité des institutions est enfin une des circonstances qui favorisent le plus l'esprit d'initiative, l'essor des capitaux et le développement des affaires lointaines. Sous ce rapport encore, nous en sommes réduits à nous reconnaître dans une situation moins favorable que nos concurrents les Anglais. Car chez eux l'ordre, aussi bien que la liberté, est à l'abri de toute atteinte; les bouleversements périodiques sont inconnus. N'ayant rien à attendre des hasards des révolutions, religieusement soumis au gouvernement et aux lois, ayant reçu une éducation pratique et virile, les jeunes gens qui ont une position à se faire n'hésitent pas à préférer le travail et les succès commerciaux au dehors à l'oisiveté et à l'encombrement des fonctions publiques dans la mère patrie. Puissent ces idées devenir un peu plus celles de nos jeunes Français, pour la prospérité de notre patrie, dont le commerce peut contribuer dans une si large mesure à rétablir la force et la grandeur! Mais secondons-les de notre côté, en consacrant nos efforts et notre patriotisme à leur procurer cette sécurité et cette stabilité dans nos institutions, qui sont certainement pour beaucoup dans la prépondérance de nos voisins à l'étranger, et sans lesquelles les capitaux ne peuvent s'engager largement et résolûment dans les opérations de longue haleine. Efforçons-nous en même temps d'assurer à la France l'extension graduelle de la liberté commerciale : nous favoriserons ainsi à l'intérieur les intérêts du plus grand nombre, et au dehors nous obtiendrons, par réciprocité, de nouveaux abaissements de tarifs, indispensables pour ouvrir à notre commerce de nouveaux horizons.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondances particulières de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉQUATEUR.

Guayaquil, 9 août. — Quoique les négociations entre la délégation du commerce et le gouvernement, en vue d'abroger le décret qui défend l'exportation du numéraire n'aient pas abouti (1), la situation n'est pas devenue plus mauvaise pour cela. Au contraire, les changes qui sont aujourd'hui de 37 à 38 0/0 sur Paris et 38 1/2 à 40 0/0 sur Londres indiqueraient plutôt un nouveau pas vers l'amélioration, et le maintien de l'argent au pair est un indice que l'on continue à espérer une solution satisfaisante de cette question. Aux propositions faites par les délégués du commerce, le sous-secrétaire au ministère des finances, M. Salazar, a opposé une contre-proposition demandant un emprunt de 500,000 dollars en bons portant intérêt à 12 0/0 l'an et amortissables au moyen d'un prélèvement de 25 0/0 sur les recettes de la douane. Le gouvernement demande que le commerce de Guayaquil participe à cet emprunt pour 200,000 dollars et que la Banque de l'Equateur se charge du placement du reste. A cette condition la prohibition d'exporter du numéraire serait levée, en conservant toutefois les droits d'exportation votés par les Chambres.

Le commerce a répondu à cette demande que le manque de ressources occasionné par la crise financière des derniers temps ne lui permettait pas de faire un sacrifice aussi grand, et qu'il devait se limiter au maintien de ses propositions précédentes, qui sont une preuve de sa bonne volonté pour aider le gouvernement à sortir des difficultés contre lesquelles il lutte. L'affaire n'a pas eu d'autre suite depuis lors; mais avec la réponse du commerce, M. Salazar emporte la conviction que le système de restriction appliqué jusqu'à présent a été une des principales causes de la crise, et que le retour à la liberté absolue continuera à être réclamé avec fermeté et insistance comme étant le seul moyen d'y mettre fin.

Il est question de créer une Banque de dépôts et d'escompte, et des souscriptions importantes ont déjà été réunies dans ce but ; la réalisation de ce projet répondra à des besoins sérieux, surtout en ce moment où le nombre des escompteurs est très-restreint et où le commerce et l'industrie souffrent beaucoup de cet état de choses.

PÉROU.

Lima, 13 août 1874. — Les affaires ont été suspendues pendant plusieurs jours de la dernière quinzaine à cause des fêtes de l'anniversaire de l'indépendance du Pérou, qui ont duré toute une semaine, du 28 juillet au 2 août. Les réjouissances publiques ont fait oublier pendant ce temps les peines et les difficultés des autres jours, et tout ce qui touchait aux préoccupations ordinaires de la vie a été relégué à un autre moment pour ne songer qu'aux plaisirs organisés dans toutes les villes de la République. Au Callao, ces fêtes ont été accompagnées de l'inauguration du beau monument commémoratif de la victoire remportée en 1866 sur les Espagnols, œuvre de MM. Guillaume et Cugnot, de Paris, que l'on a vue au salon de l'année dernière. Dans la capitale, on a fait coïncider la date de l'anniversaire avec l'ouverture des Chambres législatives. Le message du président, Don Manuel Pardo, qui a été lu à cette occasion, n'est pas sans intérêt pour l'extérieur ; voici le résumé des principaux points qui se rapportent aux relations avec l'étranger et à la situation financière du pays.

Les difficultés qui se sont élevées entre le Pérou et le Japon au sujet de l'incident du navire *Maria Luz* seront soumises à l'arbitrage de l'empereur de Russie, et les dernières nouvelles reçues de la légation péruvienne à Pékin laissent entrevoir la possibilité de faire arriver sous peu au Pérou des ouvriers chinois dans des conditions humanitaires plus satisfaisantes que par le passé. Sans aucun autre intérêt que celui du maintien de la paix, le gouvernement a recommandé le choix d'un tribunal arbitral pour la solution des questions qui divisent la république Argentine, le Chili et la Bolivie. Il n'abandonne pas l'idée de faire régler par un congrès les rapports des divers pays de l'Amérique et de les rendre plus solidaires entre eux par l'uniformité de leur législation et des points de droit international.

Le nouveau projet d'organiser des municipalités ayant leur autonomie propre et nommées au suffrage universel a eu un succès complet, et le président constate les bons résultats qu'il a donnés. Quelques lignes font allusion aux bons services que l'administration postale a rendus au public et aux réformes qu'il faudrait y apporter pour la rendre plus parfaite. L'immigration européenne a fait de grands progrès, grâce à la société qui a pour but de la favoriser et dont font partie quelques résidents étrangers des plus notables ; le gouvernement va demander aux chambres de voter les fonds nécessaires pour assurer l'immigration de 50,000 colons européens. Le message constate que l'ins-

(1) Voir l'*Economiste Français* du 29 août.

truction publique, quoique ayant fait un grand pas en avant, manque de deux éléments les plus essentiels : les fonds ne sont pas suffisants et le personnel laisse beaucoup à désirer.

Quant aux finances du pays, voici les termes dans lesquels le message en fait l'exposé : « Le gouvernement n'a » pas cessé de donner à ses créanciers toute espèce de » sécurité et d'appui. Le service des intérêts et de l'amor- » tissement s'est fait avec l'exactitude la plus rigoureuse » qui a toujours caractérisé le Pérou dans l'accomplissement » de ses engagements; une étude spéciale et pratique dans » le Sud est venue démontrer l'existence de quantités » suffisantes de guano pour répondre, après épuisement » des gisements dans le Nord, de l'exécution fidèle de nos » obligations. Comme preuve de l'accomplissement des » promesses du gouvernement en matière de finances, je » vous dirai qu'en 1873 on a amorti liv. st. 782,900 de » l'emprunt extérieur de 1872, avec le produit du guano » vendu en Europe, et 1,469,237 *soles* de la dette inté- » rieure, à l'aide des ressources des impôts. La vente du guano » aux Etats-Unis a permis d'éteindre la dette chilienne- » péruvienne contractée en 1866.

» Les dépenses intérieures, pendant l'année dernière, » ont été de 17,369,100 doll.

» Les prévisions des recettes pour l'année 1874 sont de » doll. 23,511,407.

» Parmi nos recettes, celle qui a donné le plus d'aug- » mentation est celle des douanes; celles du monopole » des nitrates n'ont pas donné ce qu'on en espérait, le » monopole n'ayant pas pu être organisé par suite de l'op- » position que ce projet a rencontrée dans le pays en géné- » ral, et surtout dans la province de Tarapaca. M. le mi- » nistre des finances vous fera part de nos idées à cet égard, » et la statistique vous fera connaître que la production des » nitrates a constamment augmenté depuis plusieurs années. » Le monopole avait pour objet d'éviter la diminution des » prix, résultat inévitable, sans cela, de l'augmentation de » la production. »

Le message fait mention ensuite du traité passé avec MM. Dreyfus frères et Cie, et annonce qu'il soumettra au Corps législatif un projet organique pour la vente du guano à l'avenir.

Malgré les obstacles financiers rencontrés dans l'exécution des travaux publics, aucune entreprise n'a été suspendue; pendant les deux dernières années on a construit 587 kilomètres de chemins de fer, et on a ouvert 43 tunnels d'une longueur totale de 4,561 mètres. Le chemin de fer de Ilo à Moquegua a été terminé et reçu; en septembre on finira celui de Pacasmayo à la Viña, et il ne manque que 40 kilomètres pour achever celui de la Oroya.

« La navigation de vapeurs de l'Etat a été organisée dans le lac Titicaca, sur le haut plateau des Andes, où s'accomplissent désormais des voyages périodiques. Après sept années de travaux constants, dit encore le message, nous avons mené à bonne fin l'exploitation de nos rivières orientales: la commission qui en était chargée est arrivée à une distance de 35 lieues géographiques de l'extrémité du chemin de fer de Lima à la Oroya. La douane et le môle d'Arica seront achevés dans le mois d'août de cette année.

» La réforme de la loi électorale, le code de procédure en matière criminelle, la loi sur la vente du guano et sur le budget, celle qui est relative à la création d'une école des mines ; les crédits nécessaires pour établir sur une vaste échelle l'immigration européenne, et la loi organique d'instruction publique, sont, à mon avis, des objets dignes de votre plus sérieuse attention, parce qu'ils répondent tous à des besoins dont la satisfaction est impérieusement exigée pour le bon ordre, la stabilité et le progrès de la Société péruvienne. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires n'ont pas été beaucoup plus brillantes que la semaine dernière et l'on continue toujours à se plaindre d'un marasme général; la situation est à peu de chose près ce qu'elle était l'année passée à la même époque, quoique l'on ne puisse nier que les circonstances ne soient de nature, sinon à amener une reprise générale, du moins à faciliter une amélioration, que nous sommes encore à attendre. Nous nous sommes déjà expliqués, plus d'une fois, sur la crise que nous traversons, sur les causes qui l'avaient provoquée, sur celles qui nous semblaient devoir la faire disparaître, ou l'atténuer. Quelques-unes de ces dernières sont survenues, la récolte a été abondante, l'argent est à bon marché, la situation politique, sans s'être fixée, comme le demandait le commerce, est devenue moins indécise, et cependant les affaires ne se sont guère améliorées. Il ne reste qu'à prêcher la patience. Peut-être avec le temps la confiance se fera-t-elle jour et peut-être, aussi, la reprise des affaires pour l'exportation, qui semble s'annoncer, amènera-t-elle un changement identique dans notre commerce intérieur.

Les affaires agricoles ne sont pas non plus bien animées en ce moment, mais il faut en chercher la raison dans la diversion causée par les travaux des champs, qui limitent les apports de céréales sur la plupart de nos halles départementales. Il en est résulté une certaine fermeté et même de la hausse sur les blés ; les menus grains sont toujours restés très-fermes. A Paris, au grand marché du mercredi, les mêmes effets ont amené les mêmes résultats, mais la meunerie s'étant refusée à accorder la hausse demandée, il s'est fait peu d'affaires, et les prix se sont maintenus aux cours de la huitaine précédente, soit fr. 27/29 pour blés, suivant qualité et provenance, les 100 kilos à Paris ; les seigles ont obtenu fr. 20.25/20.75 ; les orges fr. 22.25/23 ; les escourgeons fr. 22/22.50 ; les avoines fr. 22.75/25.25 les 100 kilos. Les marchés étrangers ne nous intéressant que très-faiblement cette année, nous ne nous en occupons pas.

Le *Journal officiel* a publié un décret rapportant à partir du 1er octobre prochain les dispositions du décret du 29 août 1873, exemptant de la surtaxe d'entrepôt et seulement à titre provisoire, les grains et farines importées en France; nous y trouvons également le relevé des quantités de froment importées et exportées du 1er au 31 août de la présente année. (Commerce spécial.)

		Grains.	Farines.
Importations :			
1re quinzaine d'août. . . .	quint. métr.	260.565	4.506
2e quinzaine d'août. . . .	—	287.738	3.907
Total du 1er au 31 août 1874.	—	548.303	8.413
Exportations :			
1re quinzaine d'août. . . .	quint. métr.	20.712	7.274
2e quinzaine d'août. . . .	—	80.772	11.908
Total du 1er au 31 août 1874.	—	101.484	19.182

Les chambres de commerce anglaises ont l'habitude de se réunir chaque année pour traiter entre elles les questions d'intérêt général. Cette année ce meeting aura lieu à Newcastle-upon-Tyne, les 22 et 23 courant, et nous croyons intéressant pour nos lecteurs, au moment où l'on cherche à provoquer l'adoption de cet utile usage par nos chambres consulaires, de leur faire connaître le programme de la session qui va s'ouvrir en Angleterre. Voici quels seront les sujets traités : la législation des banqueroutes des banques; les traités de réciprocité commerciale; les communications avec la Chine; les patentes; l'India-Museum; les tribunaux de commerce; le ministère du commerce; l'enregistrement; les associations; le trafic des canaux et voies ferrées; le système métrique; l'éducation technique; l'état sanitaire et les surcharges de navires; le canal de Suez et enfin le *Private Bill Legislation.*

Nous entretiendrons également nos lecteurs d'une question qui aurait pu avoir des résultats très-importants pour notre navigation transatlantique, en faisant cesser ou du moins en atténuant la concurrence que leur opposent les lignes anglaises. On sait effectivement que les lignes entre l'Angleterre et l'Amérique ont pris un développement énorme dans ces derniers temps, et que les dernières créées n'étaient arrivées à prendre place parmi leurs aînées qu'en faisant des concessions assez considérables sur le fret des passagers et des marchandises, concessions qui avaient dû être accordées par leurs concurrents et avaient entraîné naturellement une dépréciation générale. Cette dépréciation était même assez sensible, pour que le transit à travers la France et les marchandises françaises elles-mêmes aient trouvé avantage en nombre de cas, à employer les lignes anglaises de préférence aux lignes nationales ou à celles ayant leur point de départ chez nous. Les armateurs anglais s'en sont émus à leur tour et ont provoqué, à Liverpool, un meeting de leurs confrères pour y débattre l'institution d'un taux régulateur pour l'établissement des prix de fret et passage pour l'Amérique.

Il paraît que l'entente n'a pu être établie, par suite des avantages que se trouvaient en mesure de faire les steamers dit « à cargaison » contre les steamers « à passagers », les steamers à marche lente contre les steamers à marche rapide, et le résultat obtenu a été au contraire que la com-

pétition qui a déjà réduit le prix du passage aux Etats-Unis de £ 6 à £ 3 et celui du fret du grain en retour de 13 à 14 deniers par bushel, non-seulement continuera, mais deviendra encore plus vive. C'est, paraît-il, le refus de la *National Company* qui a fait échouer les négociations.

Le courrier des Etats-Unis, en date du 5 septembre, apporté par le steamer *Washington*, continue à être assez satisfaisant; les rapports reçus des différents centres accusaient une reprise sur la plupart des principaux articles de consommation, et des symptômes en général très-favorables. Il régnait toujours, cependant, une certaine économie dans les achats, le commerce de gros et de détail ne se montrant disposé à acheter que ce qu'il était le plus en mesure de vendre, et ne se préoccupant pas beaucoup de devancer les besoins. Le commerce de luxe laissait plus à désirer; il y avait diminution marquée dans toutes ses branches, comestibles, liquides et *Dry goods*. A New-York le mouvement des *Dry goods* pendant les huit premiers mois de l'année courante et les périodes correspondantes des deux années précédentes, se décompose comme suit :

	1872	1873	1874
	—	—	—
Importation.	$ 106.933.264	$ 85.983.811	$ 80.186.330
Retirées des magasins . . .	32.029.050	30.653.870	25.137.751
Entrées en consommation. .	68.501.163	59.402.885	56.075.019
Jetées sur le marché. . . .	100.530.334	90 057.355	81.212.770

On nous informe d'une modification apportée dans le trajet des steamers de la ligne à vapeur entre New-York et le Mexique. Désormais ces steamers feront escale à New-Orléans: 10 octobre prochain départ de New-York, et 5 novembre départ de New-Orléans. Le commerce français qui pour un motif ou un autre aurait à employer cette ligne, pourra donc désormais diriger ses envois directement à New-Orléans, soit voie du Havre par la ligne brêmoise, soit voie de Liverpool par les lignes anglaises et espagnoles.

Nous avons encore reçu cette semaine les malles du Cap de Bonne-Espérance, et celles de Zanzibar, Maurice et Réunion, Inde, Chine et Japon. Des diverses correspondances qu'elles nous ont apportées, nous extrayons les quelques renseignements suivants:

L'ouverture du canal de Suez n'a pas été si préjudiciable au cap de Bonne-Espérance que l'on pourrait se l'imaginer. Il ressort des statistiques officielles du Cap, que ce port n'a jamais reçu autant de tonnage depuis dix ans qu'en 1873. En 1864, le nombre des navires ayant visité Cap-Town était de 210; en 1873 il était de 409; de même le tonnage s'est élevé de 27,565 tonneaux à 113,141 tonneaux. Pendant ces dix dernières années, le chiffre total du tonnage à Table-Bay a été de 5,733 navires jaugeant 2,036,519 tonneaux. A Port-Elisabeth, pendant la même période, il est entré 2,310 navires.

De Zanzibar, on annonce qu'un décret du sultan vient de décider l'élévation des droits de sortie de l'ivoire. Ils sont portés de 9 à 12 piastres le falshale de 35 livres anglaises, soit 15 kil. 3/4.

De Sanghaï, nous apprenons que l'on vient d'accorder la concession de la première ligne télégraphique qui soit appelée à fonctionner sur le sol chinois. Cette ligne reliera Foochoo à l'ancrage de Pagoda, sur une longueur de 12 milles anglais. Un câble doit être aussi établi entre Formose et la Chine. Enfin on doit commencer prochainement les travaux du chemin de fer de Sanghaï à Woosung.

Au Japon, les premiers graineurs arrivaient à Yokohama à la fin de juillet, et les cartons y étaient prochainement attendus; on faisait courir le bruit que le gouvernement japonais, sur les instances des éducateurs, les aurait autorisés tacitement à n'apporter sur les marchés de Yedo et de Yokohama que les deux tiers de leur récolte, ce qui réduirait la quantité présentée à un million sept ou huit cent mille cartons. Les Sinshiou et les Ooshious n'étaient pas attendus avant le 15/20 août, et les prix semblaient devoir s'établir à $ 2.50 pour la première qualité. Un câble télégraphique est en exécution entre Niphon et Yesso.

Notre colonie de la Réunion va sous peu être reliée télégraphiquement à la métropole par un câble qui a été concédé à la « Hooper's Telegraph Works Company limited », ainsi que nous l'avions déjà fait prévoir. Le traité de concession a été signé et publié le 31 juillet à Saint-Denis. La nouvelle ligne sera établie entre la Réunion et Maurice, se reliant avec les lignes sous-marines à établir d'Aden ou de Ceylan à Maurice et de ce point aux colonies de Natal et du Cap de Bonne-Espérance. Le tarif par dépêche de vingt mots sera établi comme suit : de la Réunion à Maurice et *vice versa* fr. 12.50; de dito à Natal et *vice versa* fr. 30; de dito à Port-Elisabeth et *vice versa* fr. 42.50; de dito à Aden et *vice versa* fr. 87.50; de dito à Paris ou Londres et *vice versa* fr. 127. Chaque mot au-dessus de vingt mots paiera un vingtième en sus, adresse et suscription comprise dans les vingt mots. L'exploitation doit être commencée au plus tard le 31 décembre 1855 sous peine de dommages et intérêts envers le Trésor local.

Le mouvement commercial, ainsi que nous le disions plus haut, est toujours caractérisé par une grande atonie, mais cependant la position des principaux articles a été assez bonne cette semaine ; du moins, cela peut-il être interprété ainsi de ce que le petit nombre des affaires n'a pas déterminé de changements sensibles dans les cours ni dans leur tenue. Il y a même un peu d'amélioration à signaler sur l'article coton et café, ainsi que nous l'indiquons plus loin.

COTONS. — Voir nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, et notre revue des marchés anglais.

LAINES. — Les enchères anglaises continuent avec une moyenne de ventes quotidiennes de 7,500 b., et en présence d'un assez grand empressement de la part des acheteurs, surtout de ceux qui avaient un peu retardé leurs achats; les prix se sont, par suite, maintenus avec fermeté, principalement pour les laines à peigner. Les Australie scoured défectueuses sont un peu moins fermes qu'au début des enchères, mais les Sydney scoured mèche fine et les scoured en général se vendent bien. Les Port-Philipp et Nouvelle-Zélande suint, qualité moyenne, de sh. 1 à 1/2 la livre, sont en faveur des vendeurs ; les lavées à dos supérieures Port-Philipp et Sydney sont dans le même cas; les lavées à dos qualité moyenne sont sans changements. Les Cap et Australie pièces et locks sont fermes; il en est de même des métis croosbred en suint. Il reste à vendre 90,000 b. environ. En présence de ces avis, il a régné une bonne demande, cette huitaine, sur nos marchés français, à des prix très-fermes, voire même un peu plus chers pour certaines qualités supérieures. Nous donnons plus loin le détail des affaires traitées dans nos correspondances spéciales.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

CAFÉS. — Nous avons eu, cette semaine, une amélioration marquée sur cette denrée, occasionnée par la rentrée aux achats de la consommation. Cette dernière s'est, en effet, sentie attirée par les bas prix du moment; ces prix sont certainement moins élevés que l'année dernière à la même époque, et à Londres la différence n'est pas moindre de sh. 8 sur les Ceylan natif, de sh. 9 sur les Santos, de sh. 14 sur les Rio « good Channel », et de sh. 20 sur les Rio « fair ». D'autre part, les dépêches de Rio-Janeiro sont plus favorables, les réceptions qui étaient de 13,000 sacs par jour en moyenne il y a deux semaines, étant descendues à 11,142 sacs au 11 septembre, date à laquelle les expéditions de la huitaine s'élevaient à 37,000 sacs et le stock à 190,000 sacs, le good first nominal de doll. 6 à 6,200 au change sur Paris de 365/370 reis. Il est vrai que les télégrammes de New-York signalent de la baisse et le cours de 16 cents pour le Rio « good fair »; mais on s'attend à une amélioration prochaine de ce côté.

CACAOS. — Un peu de mieux cette huitaine, mais seulement sur un seul de nos marchés, à Bordeaux où les affaires ont eu assez d'importance. Au Havre, à Nantes et à Marseille on est resté fort calme. Les avis d'Allemagne ne sont pas mauvais, l'article était tenu fermement à Hambourg. En Angleterre, il y a un peu plus de demandes ; à Londres, pour le Trinidad cote sh. 62 à 64 pour la qualité mi-rouge.

SUCRES. — Les transactions n'ont pas été bien nombreuses en provenances exotiques, mais la tendance est bonne et les détenteurs montrent de la fermeté ; les stocks sont du reste limités et les acheteurs espèrent que l'arrivée de renforts leur permettra peut-être de profiter de quelques concessions. En Angleterre, la demande est très-active et les prix sont encore en hausse d'environ 3 deniers sur ceux de la semaine dernière. Il en est de même en Hollande, à Rotterdam; d'après une statistique publiée par une maison anglaise, les stocks sur les six principaux marchés d'Europe ne dépassent pas 4,775,000 qtx contre 4,879,000 l'année précédente; l'importation des huit premiers mois est également en déficit de 300,000 qtx mar. les débouchés ne sont inférieurs que de 15,700 quintaux.

CUIRS. — La demande est toujours satisfaisante pour cet article et les avis favorables d'Angleterre ont encore accru la fermeté du marché. Au Havre, le stock est bien inférieur à celui de l'année dernière à la même époque (94,576 cuirs, 34,811 chevaux contre 229,204 cuirs, 16,610 chevaux l'an dernier) ; la même circonstance se présente à Bordeaux et par suite les détenteurs montrent une grande raideur.

SUIFS. — Toujours très-fermes, avec une hausse marquée ainsi que l'indique la cote officielle du marché de Paris que nous publions plus loin. Sur nos places maritimes, cette hausse a eu son écho; mais les affaires y sont plus calmes et l'on y marchande davantage.

PÉTROLE. — Nettement en baisse, cette semaine, et de près de 1 franc par 100 kilogs tant pour le disponible que pour le livrable. L'essence conserve par contre une certaine faveur au cours de franc 84 pour disponible et franc 85 pour livrable. En Angleterre la cote a peu changé cette semaine.

MÉTAUX. — La situation du marché des métaux n'est pas trop mauvaise et les prix montrent assez de fermeté, mais il y a peu d'affaires, ou du moins elles sont peu connues. La place de Paris n'important plus directement depuis quelques temps et achetant beaucoup sur le marché de Londres, se laissait gouverner par les fluctuations de cette place. Actuellement, à Londres, on est ferme à liv. st. 78,15 pour les bonnes marques ordinaires Chili comp-

tant; à liv. st. 94 pour les étains Détroit, et liv. st. 91,10 à 92 pour les Australie, de liv. st. 21,10 à 21,15 pour le plomb anglais en saumons. En Hollande, le marché de l'étain a fait preuve d'une assez grande fermeté et les détenteurs tiennent maintement le Banca disp. fl. 58 1/2 dito rente septembre fl. 58; le Biliton en débarquement à fl. 55.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La métallurgie commence à ne plus se ressentir de la crise funeste qu'elle vient de traverser, et les commandes se suivent maintenant avec une telle régularité qu'elles ne lui laissent plus rien à craindre pour l'avenir, et d'autant plus qu'un mouvement analogue se déclare assez énergiquement dans les centres étrangers qui avaient semblé assez rebelles à la reprise, notamment en Belgique. Dans la Champagne, certains articles sont assez recherchés pour que les producteurs aient pu relever leurs tarifs. Tel a été le cas pour le coke coté maintenant fr. 240 la tonne, la verge à tréfiler fr. 300, la machine à chaîne fr. 260/280, la tôle 2 mill. fr. 330/335, les essieux bruts, fr. 310/320. La fonte est peu demandée, sauf peut-être la seconde fusion qui se place plus facilement. Les produits de fonderie sont fermes, de fr. 135/140 la tonne. Dans Meurthe-et-Moselle la fonte vaut fr. 82,50/85 la tonne. Dans le Nord les fers n° 1 sont à fr. 230/240 la tonne. Dans la Franche-Comté, la fonte fine vaut 185 la tonne.

SUCRES.

Paris, le 17 septembre 1874.

La situation générale ne présente pas de changements importants à signaler; les cours ne varient guère, et les détenteurs de marchandises ne veulent pas céder de sucre à la raffinerie au-dessous de fr. 67,75 les blancs, fr. 65 les 7/9, et fr. 59 les 10/13, disponibles, entrepôt Paris; à ces prix, il se fait des transactions suivies, et on parle même de très-grosses affaires qui se seraient conclues à l'heure où ces lignes sont écrites.

Sous l'influence des nouvelles très-fermes et de la tendance à la hausse du marché anglais, les vendeurs à livrer deviennent rares, et les acheteurs, après avoir été un moment très-réservés, sont de nouveau disposés à payer fr. 62, les 88°, 7/9, livrables en entrepôt Paris, sur les trois mois de novembre, décembre et janvier prochains. Les sucres blancs valent, sur les quatre mois d'octobre à janvier, fr. 67,75, base n° 3, entrepôt Paris, et fr. 66,75 à fr. 67 le n° 3 garanti, gare Nord.

Les dernières pluies ont été favorables à la betterave, mais rien ne nous permet, jusqu'à présent, de supposer que nos précédentes évaluations doivent être modifiées.

Le tableau du mouvement et de la production des sucres qui vient de paraître au *Journal officiel* donne le résultat définitif de la campagne 1873-1874. Nous reviendrons plus tard sur ce document et nous jetterons un coup d'œil d'ensemble sur les faits sucriers qui ont marqué cette campagne, nous contentant, pour le moment, de donner le chiffre de la quantité nette de sucre produit durant cette année; au lieu de 399,099,232 kilos en 1872-1873, la France a fabriqué, en 1873-1874, 386,997,723 kilos.

La statistique anglaise de la semaine qui a fini le 15 courant accuse une différence de 5,000 tonnes entre les stocks de 1874 et ceux de 1873; tandis que le stock de cette année tend à diminuer sous l'influence de l'extension de la consommation et de la réduction des arrivages, le stock de l'année dernière continuait à augmenter à pareille époque. Cette situation explique la fermeté du marché anglais où les détenteurs se montrent de jour en jour plus exigeants.

Voici le dernier tableau hebdomadaire du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	6.500	5.700	6.000	4.220	»	139	100.500	90.050
Liverpool...	2.599	3.811	3.600	3.416	35	»	62.766	63.291
Clyde......	5.872	8.860	4.080	4.310	»	»	54.935	70.060
Bristol......	620	2.415	2.044	1.777	»	»	7.153	7.179
	15.591	20.786	15.724	13.723	35	139	225.354	230.580

En résumé, l'ensemble des appréciations émanées des divers centres sucriers permet d'espérer que la campagne dans laquelle nous entrons sera plus profitable que la dernière, aux intérêts de la fabrication.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Liverpool. — Le commencement de la semaine s'est passé dans le même état de langueur qui caractérise le marché cotonnier depuis si longtemps. Les avis du Bureau d'agriculture à Washington, en date de vendredi, indiquaient un mois d'août peu favorable au développement de la plante, ce qui a fait monter les ventes de 12 à 20,000 balles, pour retomber, les jours suivants à 15,000, formant, pour la semaine, un total de 88,000 balles, contre 70,000 la semaine précédente. L'augmentation, dans le chiffre des ventes, est accompagnée d'une hausse de 1/4 d. à 1/2 d. pour les sortes en provenance d'Amérique et de l'Inde. Les prix de clôture sont : à livrer, Mid. Orléans, 8 1/4; g. f. Egypte, 8 1/2; fair dito, 7 7/8; fair Dhollerah, 5 3/16; fair Oomrawuttee, 5 3/16; Bengale, 4 1/8.

Manchester. — Depuis vendredi, le marché constate une amélioration marquée, mais tout en contribuant à faciliter, d'une manière importante, l'écoulement des marchandises, l'influence de Liverpool n'a pas suffi pour obtenir des avances. Cependant, nombre de producteurs se sont allégés au point de refuser de nouvelles affaires aux anciens cours, et quoique le maintien de ces prétentions ait restreint les transactions pour le moment, la continuation de la demande actuelle amènera inévitablement la hausse. La spéculation n'a pas encore opéré, et le mouvement ascendant suivra certainement son entrée en campagne. La vente des shirtings, depuis vendredi, a atteint des proportions considérables; déjà les bonnes marques réclament une avance de 1 d. à 1 1/2 d. par pièce, mais les acheteurs n'arrivent pas à ce prix. En madapolams et écrus pour impression, le chiffre du placement reste le même, et l'augmentation de prix que cherchent à imposer les filateurs empêche toujours de traiter. Les jaconas et mousselines se trouvent encore aux prix de la semaine passée, la demande n'est pas meilleure. Toutes les marchandises lourdes restent sans changement de cours. Les calicos T et les domestics se vendent lentement, surtout en qualité ordinaire. Quant aux filés, les transactions, tant pour l'exportation que la consommation, ont atteint une certaine importance.

Nottingham. — La demande pour les dentelles continue à être très-restreinte, le ralentissement qui, depuis quelques semaines, pèse sur cette place, continue toujours. Il se fait quelque chose en unies pour l'Amérique, mais dans son ensemble l'étranger n'opère pas selon l'habitude. Les tulles se placent assez bien, mais en fantaisie il n'y a pas d'amélioration. Les prix des tulles écrus n'ont pas changé, excepté là où les stocks ont augmenté; les filés, également, portent les mêmes cours. Les filés pour bonneterie et la bonneterie sont toujours délaissés.

Bradford. — Malgré les bonnes dispositions de notre place, les affaires de la semaine ont été plus restreintes, par suite de l'augmentation des cours auxquels les filateurs ne veulent pas se prêter. La demande est toujours pour les laines lustrées et demi-lustrées. Les exportateurs sont maintenant plus disposés à traiter aux prix proposés, cependant l'augmentation est un obstacle sérieux pour les marchés importants. Les filateurs sont largement munis de commandes et sont indifférents à de nouvelles affaires, à moins de voir céder à leurs prétentions.

Rochdale. — Les prix des laines étrangères sont uniformément bien tenus, et la laine indigène paraît devoir augmenter encore. Les prix des flanelles se maintiendront certainement; les stocks sont très-réduits, il n'y a pas d'excès dans la production, et la fabrication des environs se fait d'une manière très-régulière.

Leeds. — L'activité continue à prévaloir d'une manière satisfaisante. Les fabricants de tweeds, en légers, et les pilots et beavers en tissus lourds n'ont cessé d'être très-recherchés, principalement pour l'exportation. Les bonnes qualités de unions noirs sont plus demandées ainsi que les draps blancs ; ces genres ont donné beaucoup d'occupations aux districts des environs. Les moltons en qualités ordinaires ont été l'objet de fortes commandes en nuances gris-vert, marron, orange aussi bien que gris de fer et gris foncé. Le mouvement de la place a un peu souffert par suite des faillites importantes déclarées depuis quelque temps.

Huddersfield. — La semaine a été plus calme et le concours d'acheteurs à la halle n'atteignait pas le chiffre normal. Les manufacturiers, cependant continuent à être largement employés et les prix manifestent une tendance marquée à la hausse. La consommation traite toujours de bonnes affaires, de fortes commissions pour le printemps étant déjà placées. Les pilots, élysians, et beavers prennent la place principale pour pardessus, les marrons et olives se vendent moins bien. Les prix sont très-fermes pour tous les genres.

Glasgow. — Les ventes de la semaine sur le marché sucrier comprennent 1,700 tonnes, en dehors desquelles on a traité quelques affaires importantes de gré à gré. Comme cela arrive toujours lorsque les prix se tendent, les transactions auraient été plus importantes encore si les détenteurs avaient voulu céder quelque peu de leurs exigences. Peu de chose s'est fait « à arriver». Les bonnes qualités rouges B. P. des Indes valent sh. 22 à sh. 22.6 en magasin, soit une avance de 6 d. pour la semaine. En betterave il n'y a rien à citer, mais l'article attire l'attention à mesure que la saison s'approche, cependant le cours belge de sh. 24.9 base 88° est relativement plus cher que le sucre de canne. Quelques mélasses américaines ont été placées à sh. 13.6 à bord.

Dundee. — L'incertitude relative aux cours qui doivent régler la saison prochaine a limité un peu les transactions de la semaine, malgré que les arrivages n'aient pas satisfait les besoins immédiats des consommateurs. Le marché linier est sans changement, les détenteurs ne cherchent pas à vendre, mais attendent l'influence des nouveaux arrivages sur les cours. Il ne se fait pas grand chose en étoupes et les prix restent sans changement. Le jute se maintient dans la même position, les détenteurs sont disposés à placer leurs stocks avant la réception des cargaisons nouvelles. Les filés de lin sont bien demandés aux cours précédents, ceux d'étoupe sont plus délaissés et plus faibles comme prix, les filés de jute se placent lentement sans amélioration de cours.

Belfast. — Le marché est presque toujours tranquille, les ventes de la semaine sont à peu près égales à celles de la dernière huitaine, sans changement de prix. Les ordres nouveaux sont limités. En filés, la demande pour l'Angleterre et le continent est restreinte, les stocks ont augmenté sans changement de cours. En toiles légères la demande a été tranquille, les stocks ont pu augmenter; les prix restent les mêmes.

Produits métallurgiques. — La crainte d'une nouvelle grève a causé de l'animation dans le district de Middlesborough, et les prix ont augmenté en conséquence; mais au dernier marché on a pensé que le différend s'arrangerait à l'amiable, ce qui a mo-

tivé un retour sur les cours précédents. En fonte, le nº 1 est coté maintenant de sh. 70 à 71; le nº 3 à sh. 76/6 et le nº 4 de forge de sh. 58 à 59. Des négociants ont même offert le nº 3 à sh. 66, espèces. Le fer ouvré maintient les cours de la semaine dernière : rails, de liv. st. 7 15 à 8; plaques, de liv. st. 9.5 à 9.10. Maintenant que les besoins sont moins pressants, les cours du charbon et du coke ont fléchi un peu : barres marchands, liv. st. 8.15 à 9.; barres puddlées, de liv. st. 5.15 à 6.; cornières, liv. st. 9 à 9.10; plaques de chaudière, liv. st. 11 à 11.15. Darlington a été aussi influencé par la possibilité de la grève de Durham, mais il est probable que les partis consentiront à une référence à l'arbitrage. Le prix du coke a atteint 16 et 17 aux jours en prévision de la grève. Les rails valent liv. st. 7.15 à 8; barres puddlées, liv. st. 5.1.76 à 6. La fonte nº 1 72/6, nº 3 68 à 70 et nº 4 de forge 58 à 60. Tous les emplois de l'acier sont en activité; les constructeurs de navires en fer ont reçu des ordres qui fourniront de l'occupation pour plusieurs mois. A Stokupon-Trent l'amélioration continue. Les barres ont augmenté de sh. 5 au delà du cours de liv. st. 10. La fonte de forge est recherchée; elle s'est vendue dernièrement à liv. st. 3.15 la tonne, actuellement à liv. st. 4. Le cours des charbons à Londres est de : Bebside-West-Hartley, sh. 23.6, Wallsend-Helton, 2.76, Hetto-Lyons, 25.9, Original-Hartlepool, 27.6.

K.-B. MURRAY.

PARIS, LE 18 SEPTEMBRE — ANNÉE 1874

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES		COURS
SUCRES BRUTS (entrepôt)	0/0 kil.	
Titre saccharimétrique 88º net, acquit 7/		64 50 à » «
dº dº dº 10/13		58 50 » «
SUCRES BLANCS EN POUDRE		
Type nº 3		67 50 » »
SUCRES RAFFINES		
Bonne sorte		149 » » »
Belle sorte		150 » » »
Certificats de sortie nouveaux		74 » » »
MELASSES		
Indigène de fabrique		14 25 14 »
dº raffinerie		15 50 16 »
ESPRITS	l'hectolitre.	
Fin 1re qualité 90º		70 50 » »
CAFES en entrepôt.	0/0 kil.	
Java bon ordinaire		» » » »
Ceylan dº		» » » »
Haïti dº		» » » »
Rio dº		» » » »
Costa-Rica		» » » »
CACAOS en entrepôt.	0/0 kil.	
Para		» » » »
Guayaquil		» » » »
Trinité		» » » »
Haïti		» » » »
Caraque		» » » »
SUIFS	0/0 kil.	
De France		100 » » »
Acide oléique		70 50 » »
— stéarique		167 50 » »
HUILES	0/0 kil.	
Colza brute tous fûts		73 » » »
— — en tonne		74 50 » »
— épurée en tonne		82 50 » »
Lin brute tous fûts		74 » » »
Lin en tonnes		75 50 » »
FARINES		
Huit marques	le sac de 157 kil. net.	59 » » »
Supérieures disp	dº 157 kil. net.	58 50 » »
METAUX	0/0 kil.	
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bonne marque		208 » » »
— — — dº marque ordinaire		205 » » »
— — lingots dº		220 » » »
— anglais tough dº		217 50 » »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)		205 » » »
Etain Banca	livr. Havre ou Paris	265 » » »
— Détroits	dº	250 » » »
— anglais	Havre ou Rouen	247 » » »
Plomb de France	Paris	54 » » «
— d'Espagne	Havre	53 50 » «
— anglais	dº	M » »
— belge et allemand	Paris	» » » »
Zinc de Silésie	Havre	59 » » »
— autres bonnes marques	dº	58 » » »
— dº dº	Paris	58 50 » »

Le président des courtiers de marchandises assermentés.

A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Les cours des blés et des farines n'ayant subi cette semaine que des fluctuations insignifiantes, le prix du pain ne varie pas et se paie dans la majeure partie des boulangeries de la capitale 75 centimes les 2 kilog.

Les établissements où il est vendu 65 et 70 centimes sont des exceptions.

PRIX COMPARATIF DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE.

(*Marché de la Villette*).

1873 15 septembre.	1874 14 septembre.	Variations.
3,186 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	3,773 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.72 le kil. poids mort.	— 0.08 par kil.
18,840 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	22,179 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.94 le kil. poids mort.	— 0.06 par kil.
814 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 65 fr. les 50 kil. poids vif.	1,235 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	— 5.00 p. 50 kil.
16 septembre. 656 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	15 septembre. 899 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 1,84 le kil. poids mort.	— 0.16 par kil.

Voici d'après les cours pratiqués sur le marché de la Villette, quels devraient être le prix de vente de la viande au détail tout en donnant à la boucherie un bénéfice rémunérateur :

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 45	2 15	1 75
2e	1 95	1 75	1 25
3e	1 35	1 25	» 95

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 80	2 »	1 80
2e	2 »	1 60	1 50
3e	1 50	1 30	1 »

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 60	2 »	1 80
2e	1 60	1 40	1 20
3e	1 20	1 »	» 80

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 15 septembre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 11,497 tonnes, contre 11,477 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 20 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme. Warrants 82/.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		Nº 1.	Nº 3.	Nº 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		107/6	84	..
Coltness id.		107/6	84	..
Summerlee id.		100	80	..
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		88	77/6	..
Govan id.		88	77/6	..
Monkland id.		89	78	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		105	83/6	..
Calder id. id.		107/6	83	..
Carnbroe id. id.		92	81/6	..
Glengarnock (à Ardrossan)		97	82	82
Eglinton id.		87	77	80
Dalmellington id.		87	76	72
Linueil (à Bo'ness),		90	80	75
Shotts, id.	Bessemer.	95	90	..
	Ordinary.	102/6	85	..
Almond, id.		90	..	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	97/6	..	..
	Ordinary.	87/6	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		87/6	82/6	72/6
Lumphinnans. id.		87/6	77/6	72/9

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 16 septembre 1874.

FILÉS.

		le kº
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur... Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 45 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15 à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel	4 20 à 4.25	»
Trame 50 id.	3 30 à 4.35	»
Chaine 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8 25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils. ... Fr.	33 1/2 à 0.34	»
Id. » 18 »	55 1/2 à 0.36	»
Id. » 20 »	37 à 0.38	»
Id. 68 20 »	39 à 0.40	»
Id. 70 21 »	42 à 0.43	»

Id.	75	26 »	à 0.51	»
Percale	80	26 fils..	à 0.48	»
Jaconas	82	22/18 »	à 0.33	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 16 septembre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19 1/4	20 3/4	23 1/2	—	—	—
70	21	22 1/2	25	—	—	—
75	22 1/4	23 3/4	27	—	—	—
85	—	—	30	32	—	—
90	—	—	31 1/2	33 1/2	35 1/2	38 1/2
108	—	—	37 1/4	40	42 1/2	—
118	—	—	40 1/2	43	46 1/2	—
119	36	38	41 1/4	43 3/4	47 1/2	—
135	42	44 1/2	50	53 1/2	57 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaine 27/29 Amérique en bobines.		3,36	cents le	kilogramme.
— 40 Jumel	—	4,50	—	—
— 58/60 —	—	5,60	—	—
Trame 36/38 Amérique en cannettes		3,27	cents le	kilogramme.
— 50 —	—	4,65	—	—
— 98/100 Jumel	—	7,70	—	—

Le calicot 90 cent. Chaine 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 45 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre

Des grands contrats, surtout en tissus, se sont de nouveau faits ces derniers jours à pleins prix.

HENRI FIERZ.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 17 SEPTEMBRE 1874.

Nous venons d'avoir quelques jours animés comme affaires ; des nouvelles reçues du bureau américain, annonçant que la grande sécheresse du mois d'août avait fait beaucoup de mal au coton et que l'on devait s'attendre à une diminution notable dans le total de balles pour la récolte prochaine, ont produit à Liverpool une hausse de 3/16 et même 1/4 ; en réponse à ce mouvement nos producteurs ont haussé leurs cotes. Les acheteurs ont généralement refusé de payer aucune hausse, mais ils ont placé les ordres qu'ils avaient en mains et il en est résulté un bon courant d'affaires qui a complétement arrêté la tendance à la baisse, et maintenant les prix sont très-bien tenus, les stocks ayant été assez sensiblement réduits depuis huit jours. La position des affaires est, en somme, assez bonne ; on compte sur une bonne saison d'hiver, et quand bien même le coton baisserait un peu, il ne serait pas surprenant de voir les manufactures conserver les cours actuels. La grève de Bolton ne sera pas de longue durée, il va y avoir un arbitrage entre patrons et ouvriers.

ÉPINAL, LE 17 SEPTEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	34	à	35		
»	»	18	»	36	»	37	
»	»	20	»	38	»	39	
» 68	»	20	»	41	»	42	
» 70	»	21	»	43	»	44	

Chaîne 27/29 Amérique.	3.25	à	3.30
Trame 36/38 »	3.35	»	3.45

Demande toujours active.

ROUEN, LE 17 SEPTEMBRE 1874.

Les prix se maintiennent, quoique les affaires aient été un peu moins actives ; du reste, la vente est entravée par les engagements que la plupart des tisseurs ont à remplir principalement en sortes légères. La vente de l'indienne continue à être faible. La doublure est d'une vente plus suivie. La rouennerie se vend peu et ne parvient pas à obtenir de meilleurs prix malgré la réduction de production.

On cote :

Cretonne 1re sorte........	66	à 68	c. le mètre.
— 2e —	58	à 61	—
Calicot C. 30 imp. 8 k. 40	36	à 36 1/2	—
— — — 8.50 à 8.60	36 1/2	à 37	—
Longotte impression......	54	à 55	—
Chaîne 24 mécanique.....	3 20	à 3 30	le kil.

LILLE, LE 17 SEPTEMBRE 1874.

Le grand événement de la semaine est le voyage du président de la République à Lille. Le maréchal a questionné les présidents des Chambres de commerce de Lille, de Roubaix et de Tourcoing sur la situation des affaires. En résumé, il a été constaté que le malaise était toujours très-grand ; que, s'il n'était pas juste de l'attribuer exclusivement à la situation politique du pays, puisqu'à des degrés divers la crise était ressentie en Angleterre, en Amérique, il fallait néanmoins en tenir compte. — Aussi l'organisation la plus prompte possible d'un gouvernement stable s'impose-t-elle de plus en plus. — Il est évident qu'une telle organisation, en rassurant les intérêts, permettrait aux affaires de reprendre leur cours normal, à l'industrie et au commerce de retrouver leur prospérité d'autrefois.

Le commerce des toiles continue à présenter plus d'activité qu'il n'en a d'ordinaire à cette époque de l'année. Ce mouvement était attendu. Le calme des mois de juillet et août, qui, on le sait, sont les mois de grandes ventes, a empêché la formation de stocks dans les maisons de second ordre, qui aujourd'hui, sont dégarnies et qui doivent de toute nécessité faire des achats. — Il se fait donc assez de marchés ; mais les acheteurs opèrent sur des quantités inférieures et avec beaucoup de réserve. En fils, les prix sont tenus avec beaucoup de fermeté. bien que le chiffre des affaires traitées soit encore peu élevé. — Les lins de pays et de la Russie ont donné lieu à quelques transactions à prix toujours fermes.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la principalité de Lille pendant la première décade de septembre :

Importations		Exportations	
Lin...............	14.712	Lins.............	64.380
Fils	18.392	Fils..............	85.704
Toiles	5.446	Toiles...........	1.210

Par le port de Dunkerque du 8 au 15 septembre :

Importations.		Exportations.	
Lin...........	47.313	Fils de lin......	44.362
Jute	56.000	Fils de jute.....	7.000
Fils de jute ...	27	Toiles de lin ...	7.500
Toiles de lin ..	2.396		

Nous n'avons rien de nouveau à vous signaler pour les marchés belges, qui continuent à être très-peu approvisionnés. A Dundee, il se fait de nombreuses importations, qui ne sont pas sans gêner les affaires ; les tissages sont occupés au jour le jour. A Belfast, la demande a été plus calme, et les stocks ont augmenté.

La laine brute est toujours chère sur le marché de Londres. Les fabricants roubaisiens, qui se sont abstenus jusqu'ici, vont être obligés de traiter malgré le prix élevé. Les ventes en effet touchent à leur fin, et ils s'exposeraient, s'ils continuaient à s'abstenir, à laisser aux Allemands et aux Anglais le monopole des achats.

La hausse continue sur le marché aux blés ; les prix se sont encore élevés cette semaine de 50 à 75 centimes. Cette hausse n'est évidemment que transitoire ; elle est la conséquence de la baisse trop rapide des semaines précédentes. Il n'y avait encore d'exposés que 12 à 1,300 hectolitres.

Les transactions en graines et huiles oléagineuses sont très-languissantes. L'importation des graines étrangères a presque cessé ; et nos fabricants achètent maintenant les graines indigènes qu'ils peuvent avoir à bon compte. Il existe toujours en revanche une bonne demande de tourteaux. On cote les tourteaux de colza 19 francs par kilog., les tourteaux de lins 29 fr. 50 à 30 fr. 50.

Les pluies assez abondantes de ces jours derniers ont fait reverdir un peu les betteraves. La plupart des usines, qui avaient songé à se mettre en train du 15 au 20 septembre, ont retardé l'ouverture de la campagne. Ces pluies, néanmoins, ne sauraient avoir une grande influence sur la végétation. Il faut que les cultivateurs prennent leur parti d'un déficit cultural important, que le rendement éventuel supérieur de la plante ne saurait compenser.

Les cours des alcools ont été très-fermes durant toute la semaine. Il y a eu même de la hausse sur les époques à livrer ; — les 4 premiers et les 4 d'été 1875 ont donné lieu à des affaires considérables. On cotait le 15 septembre à Lille, le tout avec demande, courant 68 75, octobre 68 ; 4 derniers 66 ; 3 derniers 65 50 ; 4 premiers 62, 4 d'été 62 50.

LYON, LE 17 SEPTEMBRE 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Les affaires continuent à être actives sur notre place ; les cours, comme la dernière cote le constate, du reste, dénotent une grande fermeté.

Notre fabrique, aidée par la bonne volonté des détenteurs qui ne paraissent pas désireux de pousser trop vivement à la hausse, s'approvisionne assez largement, et donne à sa fabrication un grand développement ; tous les métiers de la ville sont occupés ; ceux de la campagne également ; mais les travaux des récoltes d'automne ralentissent un peu leur travail ; il n'en sera plus de même dans quelques semaines et la production en deviendra plus active.

Les nouvelles des marchés de consommation restent assez favorables ; à Paris, comme à Londres, la vente marche bien. Quoiqu'on n'ait pas encore songé à commettre sérieusement, en vue de la prochaine campagne du printemps, il s'est fait des achats d'une certaine importance pour réassortiments.

A New-York, la vente a commencé et elle porte jusqu'ici de préférence sur les étoffes de couleur et les tissus rayés dont la faveur semble aller en augmentant. En étoffes noires, on signale aussi d'assez grosses affaires ; mais déjà pourtant, des lots de tissus noirs ont fait leur apparition aux encans, ce qui n'est pas précisément un bon signe. En résumé, la situation est bonne, et permet de croire à une suite d'affaires.

Nos dépêches de Sanghaï sont du 13 courant ; on avait payé Koofongsing n° 3 490 taels ; Bleu éléphant 320 ; Redpeacock 305 ;

le marché était ferme. L'exportation depuis le commencement de la campagne atteignait 35,500 balles. Stock 13,000 balles. Change sur Londres 5,9 1/2; sur France 7,32 1/2. De Canton, les dépêches étaient du 11; prix de vente tsatlées, n° 4, 310 piastres; change sur Londres, 4 sch. 2. Le marché mieux tenu; les soies de bonne qualité rares. A Yokohama, à la date du 12 septembre, les mybash n[os] 1 et 2 se traitaient à 515 piastres; les medium 495. Marché actif. Change sur Londres 4 sch. 2 1/2.

Jusqu'à présent, la Chambre de commerce de Lyon a cru devoir rester étrangère aux travaux du Comité international pour le numérotage uniforme des fils, et elle s'abstiendra de prendre part au congrès qui se tiendra à Bruxelles, le 21 de ce mois. Elle a jugé avec raison que l'industrie de la soie et des soieries ne saurait être soumise au même régime de numérotage que le coton, la laine et le lin.

L'industrie de la soie a des habitudes, des méthodes, des conditions qui lui sont propres, et auxquelles elle ne peut renoncer parce qu'elles lui sont imposées par la nature même et le haut prix de cette matière.

Ce n'est pas seulement Lyon qui pense ainsi; c'est Milan, Turin, Naples, Zurich, Crefeld, Londres, toutes les places, en un mot, où l'on trafique de la soie et où on l'emploie.

Toutefois, comme les avantages de l'uniformité internationale de titrage ne sont pas à dédaigner, Lyon fait des efforts en vue de l'établir pour la soie. C'est pour y arriver que, par une lettre-circulaire remontant au 19 décembre dernier, adressée à toutes les chambres de commerce de France et de l'étranger, la Chambre de commerce de Lyon a provoqué la réunion d'un congrès international à Lyon. La date de ce congrès n'est pas encore fixée; mais elle le sera aussitôt qu'on se sera mis d'accord sur les bases de l'arrangement à proposer au congrès.

Nous savons que les organisateurs du Congrès de Bruxelles ont insisté auprès de la Chambre de commerce de Lyon pour la faire revenir sur sa résolution et la décider à envoyer un délégué. Mais la Chambre a persévéré dans son abstention; nous ne nous imaginons pas que le Congrès de Bruxelles, où la soie ne sera pas vraiment représentée, se croie autorisé à trancher la question du titrage de ce textile. Il est évidemment sans mandat pour cela.

LE HAVRE, 17 SEPTEMBRE 1874.

Il y a eu plutôt un peu plus de mouvement cette semaine sur place pour quelques-uns de nos articles, mais l'ensemble de la situation est toujours au calme néanmoins, et le même malaise pèse sur le commerce en général.

COTONS. — Il s'est produit cette semaine un fait d'une étrangeté peu ordinaire. Vous savez que depuis six semaines ou deux mois, les nouvelles sur la récolte américaine ont toujours été très-favorables. C'est à peine si, dans ces derniers temps, quelques plaintes se sont fait jour, concernant trop de sécheresse. On avait lieu de croire par suite que la condition de la plante s'était encore plutôt améliorée. A en croire le bureau d'agriculture de Washington, c'est là une profonde erreur, et pendant le mois d'août, la récolte, suivant lui, a été gravement compromise par la sécheresse et les excessives chaleurs qui ont régné.

Afin que vous puissiez bien juger, je vous reproduis ici l'état comparatif de la condition de la plante, d'après le bureau. L'état suivant est pris par pourcentage au-dessus, ou au-dessous de la récolte moyenne, le tout par stock.

Condition moyenne de la récolte.

Etats.	au 31 août.	au 31 juillet.
Texas	36 0/0 au dessous.	5 0/0 au-dessus.
Louisiane	38 0/0 —	17 0/0 au-dessous.
Mississipi	25 0/0 —	11 0/0 —
Alabama	19 0/0 —	10 0/0 —
Florides	23 0/0 —	3 0/0 au-dessus.
Georgie	23 0/0 —	6 0/0 au-dessous.
Caroline du Sud	14 0/0 —	3 0/0 —
Caroline du Nord	13 0/0 —	2 0/0 au-dessus.
Tennessee	52 0/0 —	17 0/0 au-dessous.
Arkansas	53 0/0 —	13 0/0 —
Moyenne générale	30 0/0 au-dessous.	7 0/0 au-dessous.

Ainsi, sans que l'on ait pu s'en douter le moindrement, la récolte a été compromise en août à raison de 23 0/0 de son importance, soit d'environ un quart, et ce qui est plus extraordinaire encore c'est que dans le Texas, au lieu de présenter un boni de 5 0/0, elle est arrivée à présenter un déficit de 36 0/0, en sorte que cela fait une différence de 46 0/0.

Les Américains nous avaient depuis bien longtemps habitués à toutes sortes de nouvelles extraordinaires à dater du commencement de la campagne, mais jamais encore nous n'avions eu une surprise pareille à celle que l'on vient de nous servir, bien entendu par câble transatlantique, car bien entendu le tableau très-instructif que je vous remets plus haut est venu par télégraphe.

Ce qu'il y a de plus triste à dire dans tout cela, c'est que l'on a commencé par croire à ces renseignements, au moins à Liverpool, et on a eu sur le marché anglais plusieurs journées d'activite, avec reprise de 1/8 à 1/4 dans les cours. Il s'est toutefois établi une réaction depuis; l'exagération des chiffres du Bureau faisait venir des doutes dans l'opinion de bien des personnes. Quant aux marchés américains, ils ne se sont pas émus, et au contraire on y est resté ou faible, ou sans changements — les recettes s'accentuant un peu plus. — Nous avons pour les cinq derniers jours 18,000 b. contre 9,000 la semaine précédente, et 15,000 b. l'an dernier dans le même temps.

Ici nous avons eu un peu de raffermissement avec des affaires un peu plus suivies. Il s'est fait avec une moyenne de 1,250 b. par jour, et l'on a payé un peu de mieux pour Surate, soit fr. 62/63, pour fair Domra; fr. 65 pour fully fair; fr. 67 à 70, pour good fair. — Le TO Louisiane, que l'on avait obtenu un moment à fr. 95/96, s'est raffermi, et il faut maintenant de nouveau payer fr. 96/97; — le terme de fr. 94 50 à fr. 95, a remonté de même à fr. 96, vendeurs rares.

En résumé, les avis parvenus cette semaine, si étranges qu'ils soient, ont raffermi les cours et ils ont amené la filature à faire quelques provisions, ce qui est au mieux. Ces avis ne doivent pas nous conduire au delà, sous peine de danger pour l'avenir, quoiqu'il assure, ou au moins sans événement imprévu, nous avons du coton devant nous, et si l'on ne se presse pas d'en acheter en Amérique, on l'aura à une valeur raisonnable.

Voici l'état de nos stocks et coton en mer :

	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	88.340	32.780
Brésil	4.480	9.690
Indes	64.610	59.190
Autres	3.280	4.420
	160.710	106.080
Cotons en mer :		
Etats-Unis	1.368	5.171
Brésil	3.549	1.851
Indes	38.070	17.173
	42.987	24.195

CAFÉS. — Le Haïti est tombé un moment de fr. 93 à 94 et les Brésil ont encore été plus déprimés. — On est toutefois revenu à d'autres idées depuis; les dernières dépêches de Rio en ayant plus avisé que 11,100 sacs de recettes par jour pour la dernière semaine. — Actuellement il faut payer fr. 96 à 97 pour café Haïti et il y a fort peu de marchandise à vendre ainsi. — Nos débouchés sont toujours très-réguliers, 8,700 sacs pour la semaine, contre 2,600 sacs d'arrivages.

On ne fait pour ainsi dire plus d'enchères à Londres depuis plusieurs jours, et au lieu de présenter 100,000 sacs à la prochaine vente de Hollande, on n'en déclare que 84,700. — Il est évident que l'on fait tout en ce moment, pour soutenir l'actuelle.

SUCRES. — Le défaut de marchandise entrave toujours les affaires. — On n'a fait cette semaine que 50 bqs Antilles à fr. 61 la bonne 4[e] et 80 bqs, 416 sacs usines, à fr. 67 les 100 kil. entrepôts.

CACAOS. — Il y a quelque petite demande, et l'on a traité environ 500 sacs cette semaine, des Trinidad à fr. 63, des Para à fr. 65, des Caraque à fr. 135.

LAINES. — Bien que nous soyons à la veille de notre grande enchère, il y a eu un très-bon courant de demande, et les prix sont les plus fermes.

On a noté depuis huit jours :

238 b.	Buenos-Ayres suint	de 120 à 215
220 b.	Montevideo —	à 270
710 b.	Russie —	à 180
208 b.	Algérie —	de 185 à 190
81 b.	Bolivie lavée	de 300 à 350

BORDEAUX, LE 16 SEPTEMBRE 1874.

VINS. — La semaine qui vient de s'écouler n'a donné lieu qu'à très-peu d'affaires, sauf quelques nouveaux achats de vins ordinaires de 1874 à livrer.

Depuis huit jours, la température a été très-favorable pour les vignes. Depuis le 15, les vendanges sont commencées en Médoc et dans une huitaine, elles seront générales dans le département. La quantité sera satisfaisante; la qualité probablement bonne; mais il est impossible de dire encore si les vins de 1874 seront de grands vins.

SPIRITUEUX. — La situation reste exactement la même qu'il y a huit jours; la demande est peu active, et les cours bien tenus comme suit :

3/6 Languedoc,	disponible,	fr. 100
3/6 Nord,	—	— 78 à 80
3/6 Allemand,	—	— 105 à 115

CAFÉS. — Depuis le 1[er] courant, nous n'avons eu en cafés que des affaires très-limitées. Notre place a suivi le mouvement des autres marchés, et il y a eu comme partout un grand calme dans la demande et des prix plus faibles que le mois dernier. Nos vendeurs font cependant bonne contenance; mais une mévente prolongée pourrait entraîner certains détenteurs à quelques sacrifices et amener une baisse plus prononcée. En attendant, nous avons eu plusieurs arrivages : deux navires ont importé 3,000 sacs Rio et un autre 9,000 sacs Malabar. Les ventes de la quinzaine comprennent : 1,200 sacs Guayra à fr. 136 et fr. 137 E les gragés; 117 à 121 les non gragés; 400 sacs Costa-Rica à fr. 110 E; 550 sacs Mysore et Malabar de fr. 120 à 123 E; 145 sacs Guatemala à fr. 121 à 122 E; 1,400 sacs Rio de fr. 126 à 127 50 les lavés, et de fr. 91 à 92 50 les non lavés.

CACAOS. — Grâce à des prix plus doux sur certaines sortes, nous avons pu enregistrer quelques affaires pendant cette quinzaine. Il a été traité 120 quarts Sainte-Lucie à fr. 58 E; 510 sacs Caraque de fr. 85 à 105 E; 700 sacs Guyaquil de fr. 58 à 65 E; 200 sacs Bahia à fr. 54 E. Nos stocks restent peu importants, sauf en certaines sortes de la Guayra, qui sont les moins demandées.

SUCRES. — Il est arrivé ce mois-ci des Antilles, 2,010 barriques, 1,100 quarts et 4,000 sacs sucre brut ou d'usine. La raffi-

nerie continue à être approvisionnée par ces arrivages, qui s'appliquent en grande partie à des achats antérieurs; aussi elle s'est peu intéressée aux sucres disponibles, dont le stock est, du reste, très-réduit. Elle a traité en livrable 416,000 kilog. et 6,000 sacs à prix divers à régler à l'arrivée, suivant certains types.

Il y a sur les raffinés une mollesse marquée dans les cours par suite du peu de demande. On cote les pains 1er choix fr. 75; les pilés fr. 74. Mélasse, peu de demande, cours fr. 20.

CÉRÉALES. — Même situation que la semaine dernière. Les blés sur les marchés de la Garonne se sont vendus facilement dans les prix de fr. 22 50 à 23 50 les 80 kilog., tandis que sur notre place on les obtenait de fr. 21 50 à 22.

Les farines sont toujours rares et tenues à des prix très-élevés par rapport aux cours des blés : les premières marques de Nérac de fr. 43 à 44, les bonnes marques de toutes provenances de fr. 41 à 42. Malgré notre abondante récolte, et quel que soit le prix des blés, les hauts prix pratiqués pour les farines se maintiendront tant que les cours d'eau ne grossiront pas et que les moulins continueront à ne produire que le quart de leur fabrication ordinaire.

MARSEILLE, LE 17 SEPTEMBRE 1874.

Toujours un mouvement commercial des plus restreints à vous transmettre, sans qu'il y ait de causes bien définies au malaise qui règne dans la plupart des branches de notre industrie et de notre commerce. Il y a toujours manque de confiance dans l'avenir, et je ne saurais vous dire jusqu'à quel point on est affecté ici des discordes de parti; on en craint surtout le redoublement à la rentrée de la Chambre. On a soif de tranquillité, et tant qu'on ne la verra pas assurée pour une limite de temps assez longue, il est douteux que j'ai à vous entretenir d'une reprise sérieuse, du moins ici, où nous avons été de plus atteints dans une certaine proportion par les désastres occasionnés par de fausses spéculations sur les grains en Italie et dans la mer Noire. Gênes, surtout, a vu deux ou trois maisons et des plus importantes, forcées de suspendre leurs paiements, et nous avons ressenti plus ou moins fortement le contre-coup de ces sinistres. Les dernières nouvelles de ces places sont heureusement un peu meilleures.

J'ai à vous signaler l'établissement définitif d'une ligne mensuelle par New-York. Ce sont les steamers de « l'Anchor line » de Glasgow, qui effectueront les départs qui auront lieu cependant avec escales sur les côtes d'Espagne. Ce service n'est pas entièrement nouveau. Il existait déjà auparavant des communications par steamer avec les Etats-Unis, mais notre port ne formait lui-même qu'une des escales d'une ligne qui desservait avant les ports de l'Italie. Les magasins et salles d'attente de la nouvelle ligne sont les anciennes installations de la Compagnie péninsulaire et orientale, sur la jetée du large.

Les chantiers de la Seyne viennent d'opérer un nouveau lancement. Celui d'un voilier, gréé en trois mâts pour le compte de la maison C.-A. Verminck et Cie, qui le destine, je crois, à la navigation sur la côte d'Afrique.

J'ai enfin à vous annoncer que la taxe officielle du pain a été rétablie depuis avant-hier. Chaque boulanger de la ville et de la banlieue reçoit maintenant tous les quinze jours un bulletin indiquant le prix de vente fixé, et est tenu de le faire afficher en vue du public.

Voici le relevé général des houilles et cokes, arrivés dans nos gares, pendant la période du 30 août au 5 septembre : Marseille-Saint-Charles, 2,675 tonnes; Prado, 170 tonnes; Joliette, 5,813 tonnes; Saint-Louis, 2,108 tonnes. Total, 10,766 tonnes.

CÉRÉALES. — Les avis plus fermes du Nord avaient donné un ton meilleur à notre marché. Mais depuis que l'on s'est rendu compte de leur peu d'importance, notre marché est retombé dans le calme, et les affaires se bornent à la vente de quelques lots peu importants. Voici quels ont été les derniers prix pratiqués : Berdianska inférieurs 126/121, fr. 34; Sandomirka, fr. 28.25 (les 100 kilos); Tuzelle Afrique 128/124, fr. 39.50; Azoff tendre 126/121, fr. 29.50; Marianopoli 126/121, fr. 33; dito 130/126, fr. 37.25; Tuzelle Oran, fr. 29.75/30 (les 100 kilos); Taganrog dur 130/126, fr. 34, désignation sept.-oct.; Bône dur 130/126, fr. 36 courant du mois, le tout par 160 litres esc. 1 0/0. Les importations sont insignifiants.

Le relevé mensuel des expéditions en petite vitesse opérés par nos gares et gares voisines donne les résultats suivants.

	Août	Sept premiers mois 1874	1873
	—	—	—
Marseille.......Kil.	4.330.380	86.645.501	16.102.405
Joliette..............	9.147.500	159.254.320	12.716.441
Prado...............	739.327	8.987.947	270.247
Saint-Louis........	1.063.544	9.166.606	1.394.839
Saint-Marcel.......	1.657.151	16.985.447	2.358.688
Aubagne..........	186.846	1.658.168	291.487
Totaux...Kil.	17.124.989	283.297.878	33.134.107

CAFÉS. — Nous avons eu une huitaine fort calme. Les avis froids du Havre et de Londres ayant influencé nos acheteurs, mais les cours n'ont presque rien perdu et les télégrammes d'aujourd'hui étant moins pessimistes, il est probable que nous allons enregistrer quelques affaires pour la consommation. Les prix sont cotés actuellement fr. 120/130 les lavés, fr. 108/112 les bons premiers. Les cafés bon goût sont sans changements, stock 43,490 sacs pesant 3,843 tonnes contre 48,260 du poids de 3,203 tonnes la semaine précédente.

CACAOS. — Sans affaires et sans variations, stock en entrepôt 60,000 kilos.

POIVRES. — Bien tenus avec quelques affaires à la cote, soit de fr. 78/80 pour Singapore, fr. 80/82 pour Malabar et fr. 75/78 pour Java, les 50 kilos. Stock 692 tonnes.

SUCRES. — La tendance est très-bonne, mais la faiblesse des affaires et le peu de marchandises attendues limite les transactions. J'ai pourtant à vous citer la vente de 260 barriques Porto-Rico, remontant la semaine dernière à fr. 30 la bonne quatrième, et celle plus récente de 133 barriques, même provenance à fr. 29.75 les 100 kilos. Le stock a un peu augmenté, il est de 772 tonnes contre 7,542 la semaine précédente.

COTONS. — Très-peu d'affaires; les avis du Nord étant froids, on clôture cependant un peu moins faible avec la vente de quelques centaines de balles sur la base de fr. 65 pour Tarsous fr. 102.50 pour Jumel, les 50 kilos.

LAINES. — La consommation continue ses achats sur une bonne échelle et les prix sont très-fermes. Cette conduite est du reste conforme aux avis favorables que nous continuons à recevoir de Londres ainsi que du Havre et de Bordeaux. Les ventes de la huitaine ont atteint un millier de balles payées fr. 82.50 pour Volo blanches, fr. 95 pour Perse en suint, fr. 85 à 90 pour Syrie, fr. 80 pour Smyrne, fr. 120 pour Varna noires, fr. 83.50 à 90 pour Buenos-Ayres, les 50 kilos.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 18 septembre. — Cotons : demande régulière, prix fermes. Ventes, 900 balles.

LIVERPOOL, 18 septembre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché sans changement. Importations, 12,000 balles.

NEW-YORK, 17 septembre. — Or : 109 7/8. — Change sur Londres : 4 dollars 84 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 17 1/2. — Farine extra-state : le baril de 88 kil., 5 50 à 5 dollars 70 cents. — Froment rouge : 1 dollar 25 cents ou 6 46 le bushel de 35 litres. — Maïs : 95 cents ou 5 35 le bushel de 36 litres. — Fret pour céréales, pour Liverpool, 4 doll. ou 20 70 la tonne de 1,016 kil. — Café : Rio fair 16 1/2. — Sucre raffiné : bonne qté Moscovade, 8 3/8.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE
(Paris et succursales).

	10 SEPT.	17 SEPT.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots............	1.270.450.665	1.270.383.975
Effets échus la veille à recouvrer le jour même..........	99.345	185.972
Portefeuille de Paris. Commerce..............	311.847.119	293.798.771
Portefeuille de Paris. Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. Bons du Trésor.........	867.162.500	847.112.500
Portefeuille des succursales...........	330.515.502	324.514.016
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	11.660.100	12.412.200
Id. Id. Succ	5.793.400	6.291.900
Avances sur effets publics franç. Paris	26.854.900	26.844.900
Id. Id. Succ.	17.486.450	17.238.950
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	38.816.200	38.737.200
Id. Id. Succ.	15.199.400	14.921.400
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.133.500	1.137.600
Id. Id. Succ.	487 600	496 100
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles....................	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales...........	2.965.847	2.965.851
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	2.096.599	2.136 944
Emploi de la réserve spéciale (e).....	24.364.209	24.364.209
Divers............................	8.133.961	9.891.405
PASSIF		
Capital de la Banque................	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)................	8.002.028	8.002.028
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)....	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)....	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)....	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e).................	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation......	2.490.166.360	2.481.534.230
Arrérages de valeurs transférées ou déposées..................	3.516.436	3.210.177
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales.....	11.131.239	10.483.911
Compte courant du trésor, créditeur...	180.060.744	167.818.247
Comptes courants à Paris............	217.769.266	199.897.414
Comptes courants dans les succursales.	30.513.666	27.523.018
Dividendes à payer.................	2.872.212	2.668.892
Effets au comptant non disponibles....	1.377.164	1.906.064
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales................	8.878.768	9.641.737
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales............	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance.........................	6.626.299	6.626.299
Divers............................	11.451.042	11.419.804
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.209.698.833	3.168.065.430

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	»	66.690
Portefeuille commercial	»	24.049 834
Bons du Trésor	»	20.030.000
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	648.700	
—		
Billets en circulation	»	8.632.130
Compte courant du Trésor	»	12.242.497
Comptes courants particuliers	»	20.862.500

Nouvelle diminution de 24 millions dans le portefeuille de la Banque de France; encaisse sans diminution sensible; réduction de 8 à 9 millions dans le chiffre des billets en circulation. Et cependant le taux de l'escompte est toujours à 4 0/0! Un moment le bruit a couru que cette institution allait abaisser le prix de ses services, et le marché a de suite témoigné des dispositions favorables; peine perdue. Il n'en est rien, et l'avance gagnée a été presque aussitôt reperdue. Nous croyons que la Banque de France, devant cette aspiration du public, devrait au moins tenter de revenir à 3 0/0. Que risque-t-elle? de voir se gonfler son portefeuille, qui, au commencement de cette année montait à 1,220 millions, et n'est plus aujourd'hui qu'à 618; de voir s'enfuir ses espèces qui, en janvier dernier, n'atteignaient que 767 millions, et sont actuellement à 1,270; de dépasser la limite légale de sa circulation (3,200,000,000) lorsqu'elle en est à plus de 700 millions; ce n'est pas non plus le marché monétaire qui doit l'inquiéter, puisque aux plus mauvais jours de ce marché l'on n'a jamais pu arriver à dépasser 3 0/0 de prime, si tant est que l'on ait atteint ce taux. Les côtés avantageux de cette situation ne peuvent manquer de frapper les membres du conseil général, et l'on doit légitimement espérer de voir sous peu cette institution de crédit condescendre aux vœux si bien motivés du public.

Le Trésor a remboursé 20 millions sur les avances à lui faites par la Banque. On sait que les nouvelles avances consenties par cette dernière ne se réfèrent qu'aux exercices 1875 et suivants. On comprend donc pourquoi l'exécution n'en a pas encore eu lieu.

Il y a, à Paris, une chambre de compensation établie à l'imitation du Clearing-House de Londres. A part les douze maisons (Banque de France comprise) qui le constituent, le public même commerçant ignore son existence. Il y a, cependant, deux ans et demi qu'elle opère, et il ne sera pas sans utilité de mentionner le mouvement total de ses opérations par mois :

	1872-73	1873-74	1874-75
	—	—	—
Mars	102.246.597	80.949.641	190.607.397
Avril	106.031.138	88.697.954	160.640.733
Mai	101.766.124	135.019.952	162.578.673
Juin	125.894.457	211.097.077	157.356.293
Juillet	146.149.414	222.799.906	188.625.229
Août	253.698.200	210.200.673	176.949.633
Septembre	127.542.709	199.115.666	....
Octobre	167.506.025	193.353.323	....
Novembre	160.178.370	206.157.148	....
Décembre	92.728.271	216.558.713	....
Janvier	111.995.802	197.178.643	....
Février	106.990.238	181.173.150	....
Ensemble	1.602.727.344	2.142.302.845	1.036.757.958

La chambre de compensation a commencé à opérer le 7 mars 1872. Le premier exercice résulte du concours de dix-sept maisons, non compris la Banque de France, qui n'est entrée dans l'association que le 19 mai 1873. Actuellement, la chambre ne comprend plus, comme nous l'avons dit, que douze associés, la Banque de France comprise, ce qui fait que six maisons se sont retirées.

Ce qui nous frappe, ce n'est pas la faiblesse des débuts, cela est naturel, mais l'absence à peu près absolue de progression croissante. La faiblesse des débuts! mais le Clearing-House a aujourd'hui cent ans d'existence (il date de 1775), et cependant ce n'est qu'en 1854 qu'il a admis les Joint-Stock-Banks, sur lesquels nous avons modelé nos banques de dépôt; qu'en 1858 que les banques de province ont pu y coopérer et, fait plus remarquable, qu'en 1864 que la Banque d'Angleterre en a fait partie. Avant 1854 c'était, à vrai dire, une institution particulière : l'admission des Joint-Stock-Banks a énormément élargi l'étendue de son champ d'opération, ainsi que nous l'apprend M. James Gilbart, le fondateur de la première banque à fonds unis (Joint-Stock-Bank), établie en Angleterre, le *London and Westminster Bank*, la première comme année de fondation (1834) la première comme importance actuelle. En 1857, elle avait déjà un mouvement annuel de liv. sterl. 1,800,000,000; voici depuis le 1er mai 1867 le chiffre de chacun des exercices annuels :

1867—68 : 3.257.411.000 ; 1868—69 : 3.534.039.000 ; 1869—1870 : 3.720.623.000 ; 1870—71 : 4.018.464.000 ; 1871—1872 : 5.359.722.000 ; 1872—73 : 6.003.335.000 ; enfin 1873—74 : 5.993.586.000 liv. st. On voit le progrès incessant de cette institution ; mais ne l'oublions pas si elle a été fondée en 1775 (à l'instar, paraît-il, des *Quatre-Payements* de la place de Lyon) elle ne date en réalité pour le public que de 1854.

Nous pouvons donc ne pas être humilié des débuts de notre institution parisienne; mais nous devons signaler pourquoi elle ne progresse pas. Ce n'est pas sa faute, ni même, à proprement parler, celle de nos lois ; c'est aux mœurs financières et commerciales qu'il faut s'en prendre. Nous ne prenons pas l'habitude, si générale en Angleterre, de confier tout notre mouvement financier à une maison de banque, et le commerce domicilie rarement ses effets. Lorsque ces deux progrès seront accomplis, le succès de la Chambre de compensation sera certain. La Banque de France qui cherche à diminuer l'étendue de sa circulation, devrait faire une croisade en ce sens, car plus la Chambre de compensation verra ses affaires se développer, et moins le billet de banque sera utile, le chèque le remplaçant avec avantage.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

17 septembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	37.551.560	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	22.551.560
		Argent monn. et ling.	»
Total	37.551.560	Total	37.551.560

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.531.376
Réservé et prof. et pert.	3.739.847	Portefeuille et avances.	16.983.034
Trésor et Admin. publ.	5.045.815	Billets en rés. (N. B.)	11.308.495
Comptes particuliers	18.902.607	Or et arg. mon. (N. B.)	813.055
Billets à sept jours, etc.	394.691		
Total	42.635.960	Total	42.635.960

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3.739.847	Fonds publics	17.516.276
Billets en circulation	26.243.065	Portefeuille et avances.	16.983.034
Billets à sept jours	394.691	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	23.364.615
Trésor et Admin. publ.	5.045.815		
Comptes particuliers	18.902.607		
Total	68.879.025	Total	68.872.025

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution
	—	—
Circulation (sans les billets à 7 jours). L. ST.	»	L. ST. 255.270
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	292.186	»
Comptes-courants des particuliers	28.159	»
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	»	47.812
Encaisse métallique	120.508	»
Réserve en billets et espèces	375.778	»

La Banque d'Angleterre a vu son encaisse s'augmenter cette semaine de 120.508 liv. st. et son portefeuille diminuer de 47.812; la réserve des billets, en outre, a crû de 422.905 et la proportion de cette réserve, à l'ensemble des comptes courants publics et particuliers est de 49 3/4 %. Tout milite donc à Londres, comme ici, pour un abaissement du taux de l'escompte.

Le mouvement hebdomadaire du Clearing-House a atteint 128 millions sterlings contre 117 il y a un an à pareille époque.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

Paris est investi depuis le 19 septembre 1870. La vie des affaires est suspendue en France, excepté en ce qui concerne le commerce des choses de la guerre. Que dire du mouvement financier de cette époque si ce n'est qu'il est arrêté. Divers actes en dehors de ces grands et douloureux faits agitent puissamment l'esprit des populations, même à l'étranger. Le voyage de M. Thiers chez des nations neutres pour réveiller des sympathies en notre faveur, et l'entrevue de Ferrières. Autre fait d'une importance géné-

rale : Rome est occupée par l'armée italienne le 22 septembre.

En 1871, on pressent un traité avec la Prusse qui permettra l'évacuation anticipée des départements de l'Aube, de l'Aisne, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. L'Assemblée nationale, en se séparant momentanément, a du moins autorisé M. Thiers à conclure une convention dans ce sens. L'escompte monte de 1 0/0 à Londres (3 0/0).

En 1872, il y a un peu de tension sur la prime de l'or qui montera encore jusqu'en octobre. L'escompte, à la Banque d'Angleterre est passé de 3 1/2 à 4 0/0 ; Berlin et Francfort avaient déjà augmenté leur taux ; c'est d'Allemagne que vient le malaise.

En 1873, la campagne en faveur de la monarchie légitimiste commence, et le public n'est pas sans en éprouver quelques appréhensions.

En 1874, il y a une légère amélioration dans l'esprit public et les idées reviendraient assez facilement aux affaires. Attendons la fin des vacances.

	22 SEPT. 1870	21 SEPT. 1871	19 SEPT. 1872	18 SEPT. 1873	17 SEPT. 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	»	1.943.7	2.396.0	2.887.8	2.481.5
Encaisse	»	609.7	780.8	711 1	1.270.4
Portefeuille	»	515.0	827 3	960.9	618.3
Avances	»	115.5	142.0	147.2	118.0
Prêts à l'Etat	»	1.253.5	1.420.4	1.334.1	907.1
Compt. cour. Trés.	»	206.8	533.0	143.4	167.8
— part.	»	455.7	222 3	155.9	2:7.4
Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	5 1/2 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	52 fr. 25	56 fr. 15	54 fr. 25	57 fr. »	63 fr. 60
Cours du 5 0/0	»	89 fr. 65	84 fr. 35	91 fr. 65	99 fr. 90
Prix du quintal de blé.	»	33 fr. 13	27 fr. 35	35 fr. 74	25 fr. 79
Prime de l'or	»	3 ½ °/oo	13 °/oo	9 ½ °/oo	Pair.
Prix du Londres court	»	25 fr. 45	25 fr. 55	25 fr. 35	25 fr. 18

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
Vendredi	100.15	99.95	100.05	64.55	64 40	64.55
Samedi	100 10	99.95	100.05	64 50	64.30	64.35
Lundi	100.10	99.85	99.85	64.35	64.25	64.35
Mardi	99.95	99.65	99.65	64.20	63.90	63.90
Mercredi	99.90	99.65	99.75	63.40	63.15	63.25
Jeudi	100. »	99.90	99.90	63.70	63.55	63.60
TERME						
Vendredi	100.42	100.22	100.40	64.72	64.57	64.45
Samedi	100.32	100.22	100.27	64.65	64.50	64.52
Lundi	100.27	100.10	100.10	64.60	64.35	64.35
Mardi	100.10	99.80	99.80	64.37	64.10	64.12
Mercredi	100.05	99.80	99.95	63.60	63.45	63 47
Jeudi	100.20	100.07	100.12	63.77	63.65	63.70

On a détaché le mercredi 16 septembre, un coupon trimestriel de 75 centimes sur le 3 0/0, ce qui annule complétement la baisse apparente de même importance que la comparaison des derniers cours au comptant des deux dernières semaines faisait supposer. Le 5 0/0 n'a pas eu une aussi bonne tenue, et en définitive, il a perdu 20 centimes au comptant et 15 à terme depuis sept jours. On était allé trop vite, là est tout le mystère ; avec une allure plus modérée le mouvement a chance de reprendre, et le pair du 5 0/0 d'être acquis définitivement et sans retour.

Le classement de la rente au comptant est un fait important et on a raison de chercher à en apprécier le chiffre lorsqu'on veut juger de la solidité des cours acquis. Or, il est assez difficile, ou pour mieux dire impossible, de savoir avec précision ce que le public, à Paris ou dans les bourses départementales, absorbe de titres au comptant; mais il est facile de savoir le montant des ordres que les receveurs généraux expédient à Paris. Ces ordres sont centralisés à la chambre syndicale et les membres du syndicat font ces opérations franco pour le compte des receveurs généraux qui les répartissent sans courtage également entre les clients qui leur ont donné des ordres. Le fait d'être dépourvus de frais attire aux caisses des receveurs généraux la majeure partie des ordres de la province, et l'on n'est pas bien loin de la vérité, pensons-nous, en disant que les ordres des receveurs généraux centralisés à Paris représentent le comptant, en rentes, de toute la province. Nous pensons donc utile de donner dorénavant le montant hebdomadaire de ces opérations. Ainsi du 11 au 17 septembre, les receveurs généraux ont acheté 144,000 fr. de rente 5 0/0, et vendu 32,000 fr. de 3 0/0; la semaine antérieure ils avaient acheté 263,000 fr. de 5 0/0 et vendu 27,300 fr. de 3 0/0. On voit que ce marché a perdu un peu de son activité.

Pour apprécier la portée des chiffres que nous venons de produire, il sera bon d'ajouter qu'en 1873 les achats, en 5 0/0, ont monté à 20 500,000 fr. de rentes, et, en 3 0/0 à 7,227,500 fr., et que pour les six premiers mois de 1874, les achats (déduction faite des ventes) montent à 12,783,000 francs de 3 0/0 et 2,078,200 fr. de 3 0/0. Le mois de juillet a vu se produire des achats de 5 0/0 pour 2,003,000 fr. de rente, et des ventes de 3 0/0 pour 70,900 fr., et le mois d'août, des achats de 5 0/0 pour 890,000 fr. de rente, et des ventes de 3 0/0 pour 149,000 fr. On voit qu'il y a dans le public qui place une tendance manifeste à vendre du 3 0/0 et acheter du 5 0/0; cela résulte de la différence de rendement, tout en faveur du 3 0/0. Mais maintenant que les prix, relativement au revenu, tendent à se niveler, les ventes de 3 0/0 vont en diminuant.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		10 sept.	17 sept.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	.. ..	.. ..	.. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	91 ..	91 ..	.. ..
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	535 ..	531 ..	— 4 ..
500	4 0/0 (Trenten) j. 20 juillet	460 ..	463 75	+ 3 75
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	486 ..	487 ..	+ 1 ..
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	221 ..	220 ..	— 1 ..
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	437 50	435 ..	— 2 50
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	484 ..	470 ..	— 14 ..
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	308 75	308 ..	— .. 75
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	280 50	281 ..	+ .. 50
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	.. ..	.. ..	.. ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	498 ..	495 ..	— 3 ..

Rien à dire sur les fonds publics ou municipaux autres que la rente, si ce n'est que la baisse de 14 francs subie par les obligations de la ville de Paris de 1865 est due au tirage qui a eu lieu le 15 septembre.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		10 sept.	17 sept.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	.. ..	.. ..	.. ..
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	1255 ..	.. ..	.. ..
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	279 25	279 ..	— . 25
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 7/8	68 3/8	— 1/2
100	— — j. 1er avril.	.. ..	.. ..	.. ..
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	.. ..	.. ..	.. ..
100	— — j. 1er mai.	.. ..	.. ./.	.. ..
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet.	105 ..	105 ./.	.. ./.
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet.	470 ..	472 50	+ 2 50
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	80 1/4	82 1/2	+ 2 1/4
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	400 ..	406 25	+ 6 25
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	377 25	387 50	+10 25
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	18 1/8	17 7/8	— 1/4
100	— — intér. j. janvier 1873.	12 7/8	12 1/4	— 1/8
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	460 ..	460 ..	.. ..
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 1/2	106 ./.	+ 1/2
100	— — 1864 j. mai	.. ..	.. ./.	.. ..
100	— — 1865 j. mai	109 1/8	.. ./.	.. ./.
100	— — 1867 j. juillet	111 ..	110 3/4	— 1/4
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 7/8	105 3/4	— 1/8
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	231 75	231 75	.. ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	67 10	67 05	— . 05
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	.. ..	39 80	.. ..
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	68 5/8	68 3/8	— 1/4
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril	68 3/8	68 1/4	— 1/8
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	68 5/8	67 7/8	— 3/4
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j 1er avril.	203 ..	205 ..	+ 2 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet.	62 ..	.. ..	.. ..
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	70 25	72 50	+ 2 25
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	.. ..	57 50	.. ..
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	.. ..	.. ..	.. ..
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	.. ..	.. ..	.. ..
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	.. ..	.. ..	.. ..
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	.. ..	103 ..	.. ..
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	429 50	426 75	— 2 75
500	— — 1869 j. 1er mai	426 25	426 ..	— . 25
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	100 1/2	101 1/2	+ 1 ..
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	262 50	255 ..	— 7 50
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	45 30	45 50	+ . 20
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	300 ..	307 50	+ 7 50
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	335 ..	388 75	+53 75
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	335 ..	346 25	+11 25
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	289 50	298 75	— 9 25

Toute l'attention, cette semaine, en fait de fonds étrangers a porté sur les valeurs de la Turquie et un peu (par assimilation) de l'Egypte, par suite de l'excitation un peu fébrile, causée au marché par l'émission à Londres de 15,900,000 de liv. st., en 5 0/0 de la dette générale turque. Cette émission se fait au cours de 43 1/2, mais on peut dire 42 en raison des délais de versement et de la jouissance. Les titres sont d'ailleurs identiques à ceux déjà en circulation. Ils n'ont donc ni plus ni moins de garantie. On voit que le bruit qui se répandait que le syndicat opérerait par ventes discrètes, au lieu de procéder par une émission unique, n'était pas fondé.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		10 sept.	17 sept.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai....	950 ..	... ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	486 ..	492 50	+ 6 50
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	95 ..	94 25	— .. 75
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	486 ..	481 25	— 4 75
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	92 ..	93 ..	+ 1 ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	475 ..	473 75	— 1 25
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	400 ..	392 50	— 7 50
100	— 3 0/0 — j. 1er mai..	77 50	75 ..	— 2 50
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	277 50	278 ..	+ .. 50
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août...	... ..	465 ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août...	335 ..	335 ..	.. .. ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août...	112 ..	112 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	455 ..	452 50	— 2 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	409 ..	410 ..	+ 1 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	275 ..	276 75	+ 1 75
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril...	267 50	267 50	.. .. ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin........	480 ..	485 ..	+ 5 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juin........	293 ..	293 75	+ .. 75
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	303 50	303 75	+ .. 25
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	298 ..	298 ..	.. .. ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	294 .	298 ..	+ 4 ..
500	— Geneve 3 0/0 1855 j. 1er juil.	294 50	294 50	.. .. ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	290 ..	290 ..	.. .. ..
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet...	515 ..	512 50	— 2 50
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet...	302 ..	302 50	+ .. 50
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	297 ..	295 ..	— 2 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil..	297 75	298 75	+ 1 ..
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	482 50	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	... ..	290 ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	295 ..	295 ..	.. .. ..
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet..	296 ..	292 ..	— 4 ..
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet....	304 75	303 75	— 1 ..
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril..	282 ..	283 ..	+ 1 ..
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet...	296 50	296 50	.. .. ..
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	297 ..	295 ..	— 2 ..
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet ...	293 ..	292 ..	— 1 ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril...	267 50	265 50	— 2 ..
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	312 50	312 ..	— .. 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	308 50	308 ..	— .. 50
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	254 50	253 25	— 1 25
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	260 ..	258 25	— 1 75
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	207 50	207 50	.. .. ..
500	— — rev. variable j. oct. 72.	150 ..	152 ..	+ 2 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	125 ..	122 50	— 2 50
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70......	239 ..	240 ..	+ 1 ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	219 50	219 50	.. .. ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril........	540 ..	... ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er avril.......	475 ..	475 ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	420 ..	418 75	— 1 25
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril.....	493 75	487 ..	— 6 75
125	— Bons trent 8 0/0 j. 1er sept..	121 ..	120 ..	— 1 ..
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er avril...	405 ..	405 ..	.. .. ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	410 ..	407 50	— 2 50
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	270 ..	270 ..	.. .. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet.....	472 50	470 ..	— 2 50
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril...	285 ..	300 ..	+ 15 ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai ...	... ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet....	492 50	495 ..	+ 2 50

Le comptant est toujours assez actif, et les obligations en composent, après la rente, le principal aliment.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	10 sept.	17 sept.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet..........	3885 ..	3900 ..	+ 15 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1161 25	1160 ..	— 1 25
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout...	546 25	542 50	— 3 75
Crédit agricole, j. 1er juillet..............	467 50	470 ..	+ 2 50
Crédit foncier de France, j. 1er juillet....	887 50	880 ..	— 7 50
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	400 ..	395 ..	— 5 ..
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai ...	693 75	692 50	— 1 25
Crédit lyonnais, j. 15 juillet...............	761 25	740 ..	— 21 25
Crédit mobilier, j. juillet 1873	310 ..	347 50	+ 37 50
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	572 50	573 75	+ 1 25
Société générale, j. 1er avril..............	547 50	550 ..	+ 2 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	545 ..	562 50	+ 17 50
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet..	485 ..	468 75	— 16 25
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	165 ..	167 ..	+ 2 ..
Banque ottomane, j. 1er juillet..............	685 ..	700 ..	+ 15 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	552 50	560 ..	+ 7 50
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet......	576 25	586 25	+ 10 ..

Les actions des diverses institutions de crédit ont, quelques-unes réagi contre une impulsion trop peu modérée, d'autres monté en continuation des avances antérieures. Disons que la spéculation semble actuellement pour beaucoup dans ces fluctuations. Au commencement le comptant prédominait, mais ce n'est plus lui qui dirige; la preuve en est dans les écarts du comptant à la fin du mois et surtout dans les reports à la Bourse du 16, jour de la liquidation des opérations à terme sur ces valeurs.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	10 sept.	17 sept.	Variations
Est j. 1er mai..............................	537 50	537 50	.. .. ..
— Act. de jouissance	182 50	182 50	.. .. ..
Lyon j. 1er mai..............................	925 ..	920 ..	— 5 ..
Midi j. 1er juillet............................	637 50	637 50	.. .. ..
— Act. de jouissance	... ..	205 ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1080 ..	1082 50	+ 2 50
— Act. de jouissance	680 ..	680 ..	.. .. ..
Orléans j. 1er avril.........................	885 ..	885 ..	.. .. ..
— Act. de jouissance	540 ..	540 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er avril............................	585 ..	580 ..	— 5 ..
— Act. de jouissance.....................	222 50	230 ..	+ 7 50
Charentes j. 1er aout	337 50	340 ..	+ 2 50
Vendée j. 1er juillet.........................	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet............	321 25	315 ..	— 6 25
Chemins autrichiens j. 1er juillet.........	723 75	720 ..	— 3 75
— Act. de jouissance	... ..	270 ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai................	332 50	340 ..	+ 7 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet..........	380 ..	380 ..	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65	143 75	145 ..	+ 1 25
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	93 ..	92 50	— .. 50
Portugais j. janvier 66	192 50	193 75	+ 1 25
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	268 75	265 ..	— 3 75

Les actions de chemins de fer sont d'autant plus calmes qu'il y a plus d'agitation sur celles des institutions de crédit. On peut d'ailleurs juger, par le peu d'écart du comptant aux cours fin de mois des tendances modérées de la spéculation sur ces valeurs.

Les actions des chemins de fer de Madrid à Saragosse et à Alicante sont faibles; on s'en occupe d'ailleurs peu en ce moment, attendant que les affaires d'Espagne soient moins embrouillées.

Voici toujours, pour les cinq exercices écoulés, de 1869 à 1873, le résultat kilométrique des recettes et dépenses de l'exploitation du réseau de cette compagnie :

	1869	1870	1871	1872	1873
Moyenne exploitée...........	1428 k.	1428 k.	1428 k.	1428 k.	1428 k.
	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
Grande vitesse..................	7.845	7.975	8.805	8.711	9.913
Petite vitesse....................	10 607	10.921	11.096	12.069	14.584
Ensemble des recettes.....	18.452	18.896	19.901	20.780	24.497
Administr. cent. et serv. gén.. / Exploitation proprement dite....	2.372	2.004	1.987	2 032	2.245
Matériel et Traction	2.837	2.515	2.405	2.508	3.318
Entr. et surv. de la ligne	3 070	3.000	2.709	2.580	3.120
Ensemble des dépenses....	8.279	7.519	7.101	7.120	8.683
Prodnit net.....................	10.173	11.377	12.800	13.660	15.814
Prop. des dép. aux recettes.....	44.87 0/0	39.80 0/0	35.68 0/0	34.27 0/0	35.45 0/0

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	10 sept.	17 sept.	Variations
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet.............	275 ..	276 25	+ 1 25
— actions de jouissance.............	... ..	... ..	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet.............	668 75	655 ..	— 13 75
— actions de jouissance.............	... ..	... ..	.. .. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril.....	251 25	247 50	— 3 75
Messageries maritimes, j. 1er juin.........	590 ..	587 50	— 3 50
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871..........	430 ..	430 ..	.. .. ..
— Délégations, j. 1er janvier 1871.......	418 75	415 ..	— 3 75
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j, 1er mai	... ..	790 ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai.........	1310 ..	1325 ..	+ 15 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet...............	935 ..	935 ..	.. .. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	1000 ..	995 ..	— 5 ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai.............	438 75	435 ..	— 3 75
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet.....	375 ..	375 ..	.. .. ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet..	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er avril..............	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er avril.....................	795 ..	785 ..	— 10 ..
— — action de jouissance.........	... ..	505 ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er avril................	600 ..	602 50	+ 2 50
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril.	... ..	... ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	405 ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet ...	405 ..	410 ..	+ 5 ..
Eaux de Vichy, j. 1er sept..................	... ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril.................	... ..	... ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août......................	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	550 ..	552 50	+ 2 50

En valeurs diverses, peu de chose à relater, vu la pauvreté des transactions. Cependant il y a plutôt faiblesse, par suite de l'intérêt, plus que vif, qui se porte sur les valeurs de spéculation à terme.

Vendredi, 18 septembre 1874. — Bourse faible, en légère réaction sur les précédentes. Le 5 0/0 ferme à terme à 99.87 1/2 et le 3 0/0 à 63.40. C'est aux excès de la spéculation qu'il faut attribuer cette lourdeur.

CHANGES. — Au début, la devise sur Londres était languissante; vers le milieu de la semaine, elle s'est relevée mais pour peu de temps. Elle n'a pas tardé à fléchir ainsi que le papier sur l'Italie.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 17 SEPTEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam..	long.	208 ¾ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 ¾
	»	court	207 ⅞ à 209 ⅞	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ¾ à 121 ⅞	et 4 %	3 mois	81 40
	»	court	121 ½ à 121 ⅝	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	365 à 365 ½	et 4 %	8 jours	81 1/3
	»	court	364 ¼ à 365	et 4 %	—	—
3 ½ %	Francfort.	long.	208 ¾ à 208 ½	et 4 %	8 jours	95 ..
	»	court	208 ¾ à 208 ¾	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	225 à 224 ½	et 4 %	3 mois	43 45
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	—
5 %	Vienne...	long.	225 à 224	et 4 %	3 mois	43 45
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 ½ à 512	et 4 %	—	..—
	»	court	510 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix....	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	497 ½ à 500	et 4 %	8 jours	..5 06
	»	court	498 ½ à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne.	long.	553 ½ à 554 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	344 à 346	et 4 %	3 mois	3 51 ¼
	»	court	345 à ...	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 17 ½
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 %	Londres...	long.	25 17½ à 25 20	moins 3%	3 mois	25 40
	»	court	25 17 à 25 19	moins 3%	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	pair à perte	moins 3 ½	cts jours	100 ..
	»	court	pair à perte	moins 3 ½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ⅛ à 9 pert	moins 5 %	vue	110 70
	»	court	9 ½ à 9 —	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ½ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ½ à 10 —	moins 5 %	—	—
	»	court	10 à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Genève..	long.	pair à 1/16 —	moins 4%	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à —	moins 4%	—	—

NEW-YORK (Dépêche par câble) 16 septembre 1874.

Prix de l'or plus haut..........		110 ./.
— — plus bas............		109 ./.
— — clôture........		110 ./.
Change sur Londres		4 dollars 84 cents 1/2
5/20	1885	116 1/8
5/20	1887	117 ./.
Consolidés 5 0/0		112 1/8

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	18 SEPTEMBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)........	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)........	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols.........	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains......	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche.......	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand..........	5 25 à 5 50
d° mexicaines..........	5 20 à 5 50
Souverains anglais..........	25 10 à 25 15
Banknotes...........	25 12 ½ à 25 17 ½
Aigles d'Amérique (5 dollars).......	25 75 à 25 85
Dollar...........	5 10 à «

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LA DOMINATION FRANÇAISE EN ALLEMAGNE. L'ALLEMAGNE SOUS NAPOLÉON Ier (1804-1811), par *Alfred Rambaud*, professeur à la Faculté des lettres de Caen. — Paris, Didier, 1874, in-18.

Dans son volume consacré aux *Français sur le Rhin*, M. Rambaud a commencé à étudier l'histoire des idées et des institutions françaises d'outre-Rhin. A cette première période, qu'il avait menée de 1792 à 1804, il a donné une suite, qui est *l'Allemagne sous Napoléon Ier*. Il n'avait donc à raconter, dans le présent livre, ni Austerlitz, ni Iéna, ni Wagram, mais seulement les conséquences qu'ont entraînées ces grandes journées militaires pour les destinées de l'Allemagne occidentale, l'*Allemagne française* d'alors.

Dans une suite de chapitres, dont quelques-uns ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes* ou dans la *Revue politique*, on verra ce qu'ont été, sous la domination de Napoléon Ier, la Bavière, la Hesse, Bade, la Saxe, le Wurtemberg, les grands duchés de Berg et de Francfort, le royaume de Westphalie. On y verra la prépondérance française acceptée à ce moment sans répugnance par les Allemands : il n'existait pas entre les deux pays de haine de race. On assiste à ce spectacle : le dictateur proclamant en Westphalie, en Bavière, en Pologne, l'affranchissement des paysans, la liberté de conscience, l'égalité devant la loi; — le code de la Constituante, devenu le code Napoléon, prenant pied sur le Rhin et sur la Vistule; nous avons le droit, alors, d'être fiers de ces conquêtes pour la Révolution française, qui a été faite par la nation. Mais l'esprit de 1789 ne pouvait que réprouver les guerres éternelles, les conquêtes non ratifiées par le consentement des peuples, toutes les violences qui furent les conséquences du système politique de l'empereur et qui le menèrent à sa perte.

Il n'en est pas moins vrai que, comme fait allemand, la domination napoléonienne a été le point de départ de transformations intérieures qui n'ont pas toutes été désavantageuses à l'Allemagne, et, comme le dit très-bien M. Rambaud, quand elle se souleva pour renverser le tyran, « ni les militaires, ni les paysans, ni les sages d'alors ne purent se décider à le maudire tout entier. »

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 11 sept.	VENDREDI 18 sept.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	64 55	63 25
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	91 ..	90 85
100	— 5 0/0 perpétuel....	100 05	99 75
500	— 6 0/0 (Morgan)....	531 25	532 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	462 50	463 75
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	487 ..	487 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	309 ..	307 ..
400	— — — 1871...	280 50	280 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid..	487 ..	495 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	279 50	279 50
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 ¾	68 1/2
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	377 50	386 25
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 1/8	18 ./.
100	— — intérie....	12 ⅞	12 1/4
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 ½	106 ./.
100	— 5 0/0 consol...	105 ¼	105 1/2
100	**Italie** 5 0/0................	67 ..	67 70
100	— 3 0/0................	39 80	39 80
100	**Pérou** 6 0/0..............	70 25	73 .»
100	— 5 0/0..............	57 50	57 50
100	**Russie** 5 0/0 1862.........	103 ..	103 .
100	— 5 0/0 1870.........	101 ½	101 1/8
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	45 20	45 50
500	— Obl. 1865.........	333 75	346 25
500	— — 1869.........	290 ..	298 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 11 sept.	VENDREDI 18 sept.
1000	Banque de France..........	3900 ..	3900 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1160 ..	1160 ..
500	Comptoir d'escompte........	546 25	543 75
500	Crédit foncier..............	885 ..	880 ..
500	— industriel............	695 ..	685 ..
500	— lyonnais.............	745 ..	737 50
500	— mobilier.............	315 ..	337 50
500	Dépôts et comptes courants..	572 50	573 75
500	Société générale...........	550 ..	550 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	165 ..	165 ..
500	Banque ottomane...........	680 ..	715 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	550 ..	560 ..
500	— mobilier espagnol....	578 75	580 ..
500	Ch. fer Charentes, actions.	337 50	340 ..
500	— Est, —.....	538 75	535 ..
500	— Lyon, —.....	921 25	925 ..
500	— Midi, —.....	638 75	642 50
500	— Nord, —.....	1085 ..	1082 50
500	— Orléans, —.....	890 ..	885 ..
500	— Ouest, —.....	582 50	585 ..
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	725 ..	716 25
500	— Lombards, —.....	321 25	337 50
500	— N.-O. Autriche—.....	380 ..	380 ..
500	— Nord-Esp., —.....	145 ..	151 25

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 11 août	VENDREDI 18 sept.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	93 50	92 50
500	— Portugais, —.....	192 50	192 50
500	— Saragosse, —.....	265 ..	265 ..
500	Voitures à Paris..............	277 50	276 25
500	Omnibus de Paris............	660 ..	660 ..
500	Cie transatlantique...........	252 50	250 ..
500	Messageries maritimes.......	590 ..	590 ..
500	Canal de Suez..............	427 50	427 50
500	Docks de Marseille..........	437 50	432 50
500	Magasins généraux de Paris.	375 ..	372 50
250	Gaz parisien................	792 50	785 ..
600	— de Marseille...........	592 50	602 50
500	Cie gle des Eaux............	410 ..	415 ..
500	Allumettes chimiques.......	550 ..	552 50
500	Obl. Est 3 0/0..............	293 ..	293 75
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	295 ..	295 ..
500	— — — nouv......	297 75	298 ..
500	— Midi 3 0/0..............	294 50	294 ..
500	— Nord 3 0/0..............	304 ..	302 ..
500	— Orléans 3 0/0...........	296 ..	296 75
500	— Ouest 3 0/0............	293 ..	292 50
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	312 50	311 50
500	— — 3 0/0 nouv....	308 75	307 25
500	— Lombards 3 0/0 anc....	253 75	253 ..
500	— — 3 0/0 nouv...	308 ..	257 50

L'ÉCONOMISTE FRANCAIS

FORME, CHAQUE ANNÉE, DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES DE 728 A 832 PAGES

CONTENANT CHACUN UNE TABLE DES MATIÈRES

Le premier volume de l'année 1874, RELIÉ, est mis en vente :

1° à Paris, dans les bureaux du Journal, au prix de . . . . **24 francs.**

2° pour les départements, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine, rendu franco à domicile. . . . . **25 francs.**

L'Administration tient dans ses bureaux à la disposition de ses abonnés des reliures mobiles, pour la conservation des numéros, au prix de **six** francs.

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR LA RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

Les Ministères des Affaires étrangères et du Commerce ayant décidé de concert, à la demande de *l'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau service destiné à permettre aux fabricants ou négociants français de déposer, avec facilité et sécurité, leurs marques de fabrique ou de commerce à l'étranger, une circulaire ministérielle a porté à la connaissance des représentants de la France au dehors un exposé sommaire des mesures adoptées. Ces mesures sont :

1° L'ouverture, au Conservatoire des arts et métiers, d'une salle où les intéressés trouveront gratuitement toutes les indications nécessaires (lois, règlements, tarifs, formules, etc.) pour l'établissement des pièces exigées par l'autorité locale, dans les divers pays avec lesquels la France a conclu des traités de réciprocité;

2° L'organisation d'un service de Chancellerie aux termes duquel les chanceliers seront chargés de pourvoir au dépôt des marques, et de contrôler l'exécution de cette formalité importante.

L'étendue des documents législatifs, administratifs et judiciaires que le ministère des affaires étrangères fait recueillir sur tous les points du monde en vue de rendre aussi complète que possible la somme d'informations destinées aux arts et métiers, aurait pu retarder longtemps encore la mise en activité du nouveau service. Dans cette prévision, *l'Union des fabricants* a prié M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien ordonner l'application immédiate de la partie dudit service, concernant le dépôt des marques par les chanceliers.

M. le ministre a accueilli favorablement cette demande, et vient, en conséquence, d'adresser à nos agents à l'extérieur une circulaire les invitant à se mettre à cet égard à la disposition du commerce.

Fidèle à ses engagements envers l'administration, *l'Union des fabricants* a l'honneur de donner avis à tous ceux qui auraient intérêt à assurer au dehors la protection de leurs marques, qu'ils trouveront gratuitement, tous les samedis, au *Siége de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saint-Germain, de 3 à 5 heures*, les indications nécessaires à l'établissement de leurs pièces (règlements, formules, tarifs locaux ou consulaires, légalisations, etc.).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 15 septembre 1874, a décidé qu'en vertu de l'autorisation donnée par l'article 57 des statuts, il serait distribué, à valoir sur les bénéfices réalisés en 1874, 5 0/0 du capital versé, soit 12 fr. 50 par action.

Le paiement s'effectuera, à partir du 1er octobre prochain, de dix heures à deux heures :

A Paris, à la *Caisse centrale*, rue de Provence, 54, et dans les bureaux de quartier;

Dans les départements, en Alsace-Lorraine, et à Londres, aux *Agences de la Société.*

A l'étranger, le paiement se fera au change du jour.

Le sous-directeur,
C. JEANNE-JULIEN. (172)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

D'ORLÉANS A ROUEN

51, Chaussée-d'Antin, Paris.

Les souscripteurs à l'émission de 88,000 obligations de la Compagnie d'Orléans à Rouen, faite chez MM. E. Erlanger et Cie, à Paris, les 3, 4 et 5 mai 1870, et qui n'ont pas opéré soit au moment de la répartition, soit avant le 1er janvier 1871, les versements de libération dans les conditions indiquées sur les titres provisoires qui leur ont été remis, sont invités à effectuer sans délai les versements en retard.

Ceux qui ne seront pas libérés pour le 15 octobre 1874, sont prévenus que leurs souscriptions seront, à partir de cette date, considérées comme nulles et non avenues; que les titres qui sont souscrits seront vendus à la Bourse de Paris, aux risques et périls des retardataires; le prix de vente s'imputant, dans les termes de droit, sur ce qui est dû à la Compagnie par l'obligataire en retard, qui sera passible du déficit ou profitera de l'excédant. Les versements continuent à être reçus à la *Compagnie des Bassins houillers*, à Paris, 51, Chaussée-d'Antin, tous les jours, de 10 heures à 2 heures. (173)

SOCIÉTÉ

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS

2, place de l'Opéra.

Le conseil d'administration a fixé à 7 fr. 50 par action libérée de 125 francs, le dividende à distribuer comme à-compte sur les bénéfices de l'exercice 1874, pour le premier semestre. Sur cette somme, il sera prélevé 22 c. 1/2 au profit du Trésor, en vertu de la loi du 29 juin 1872.

Ce dividende sera payé aux caisses de la société, de dix heures à deux heures, à partir du 2 novembre prochain.

Le Président,
ARM. DONON. (174)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départ de Saint-Nazaire le 7 de chaque mois pour :
La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, la Guayra, Savanilla et Colon.

Départ de Saint-Nazaire le 20 de chaque mois pour :
Santander, Saint-Thomas, la Havane, la Vera-Cruz, la Martinique, la Guadeloupe, Porto-Rico, Haïti, Santiago de Cuba, Colon.

Correspondances par l'Isthme de Panama avec :
La PACIFIC-STEAM NAVIGATION COMPANY, desservant le Sud-Pacifique.
La PACIFIC-MAIL STEAM SHIP COMPANY, desservant le Centre-Amérique et le Nord-Pacifique.

Départs tous les 14 jours du Havre pour New-York avec escale à Brest.

S'adresser pour renseignements :
A PARIS, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel), pour les passages.
— 108, Faubourg-Saint-Denis, pour les marchandises.
A SAINT-NAZAIRE, à M. Albert Laurent.
AU HAVRE, à MM. William Iselin et Ce.
A NEW-YORK, à M. Geo-Mackensie, 58, Broadway.
(129)

CHEMIN DE FER DU NORD

Dimanche 20 septembre

Avant-dernier Train de plaisir

DE PARIS A COMPIÈGNE

PRIX DES PLACES (*aller et retour compris*)

3e classe, 6 fr. | 2e classe, 8 fr. | 1re classe, 10 fr.

Départ de Paris.......... 9 h. 20 m.
Retour de Compiègne... 9 h. 35 s.

« *Visite au château de Compiègne et aux nouveaux musées Cambodgien et Gallo-Romain.* »

Voitures spéciales pr Pierrefonds, 3 fr. (all. et ret.).

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE *Le Gérant* M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.
A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome, 28, via Panzani, Firenze.
A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.
Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1874. NUMÉRO 39.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS (1).

(Deuxième article.)

Nous terminions notre précédent article sur l'*Association internationale* par les lignes qui suivent : « L'*Internationale* n'est pas une association, c'est une confrérie. Il n'y a pas là d'organisation solide, d'armée constituée, de cadres prêts, de mobilisation facile, mais il y a un apostolat redoutable. » Nous croyons que l'exposé des discussions du dernier Congrès démontrera l'exactitude de ce jugement. Cette Association internationale, qui est maintenant scindée en deux branches, qui n'a plus de pouvoir central, tient des congrès purement doctrinaires, sans autorité exécutive, émettant de simples conseils que les *fédérations* et les *sections* sont libres de suivre ou de repousser. Voilà déjà une organisation bien lâche; mais il y a plus : le dernier Congrès s'est même trouvé incapable de donner des conseils. Il n'a pu voter aucune résolution ; il a entendu des discoureurs dans un sens et dans l'autre, et quand on a été aux voix, il n'y a eu de majorité sur aucune question : on a tout ajourné. Il est impossible de rencontrer dans un corps qui se dit compacte une preuve plus frappante d'incurable impuissance. Il y a des sociétés scientifiques qui discutent certains sujets controversés, sans que jamais ces discussions donnent lieu à un vote de la part des auditeurs : ceux-ci veulent s'éclairer, ils ne se constituent pas en juges et ne prétendent pas imposer leur opinion. Eh bien! le dernier Congrès de l'*Internationale* a singulièrement ressemblé à ces sociétés scientifiques. Cependant, nous croyions que l'*Internationale* n'était pas une académie, qu'elle se disait faite pour l'action, qu'elle affirmait avoir une mission. Or, comment peut agir en masse une société qui compte des millions d'adhérents et dont les quatorze délégués ne peuvent même pas trouver entre eux une majorité sur des questions élémentaires?

Ainsi que nous l'écrivions dans notre dernier article, l'ordre du jour du Congrès de Bruxelles indiquait comme devant être discutées les questions suivantes : 1° Quelle doit être l'organisation des services publics dans la Société nouvelle? 2° Quelle doit être l'action politique des classes ouvrières? 3° Le Congrès ne doit-il pas adresser un manifeste aux travailleurs pour

(1) Voir l'*Économiste Français* du 19 septembre.

leur expliquer la nature des conflits qui se sont produits au sein de l'Association et pour définir les bases essentielles sur lesquelles cette Association repose? 4° Ne serait-il pas bien de choisir un langage uniforme pour la correspondance entre les différentes fédérations régionales?

Ces questions étaient assez nettement posées : la première avait plutôt un intérêt théorique et lointain; les trois autres avaient un intérêt pratique et immédiat. Toutes les quatre ont été longuement discutées : mais sur aucune on n'est parvenu à un accord, aucun vœu n'a été émis.

Certes, nous félicitons l'*Association internationale des travailleurs* d'avoir bien voulu essayer de nous apprendre quelle est l'organisation qu'elle réserve au genre humain. Un grand rapport a été rédigé sur ce sujet par un médecin, qui est un des chefs des fédérations belges, M. de Paepe. Ce rapport, qui a le mérite de la clarté, n'a pas celui de la nouveauté. Il définit la nature des services publics avec exactitude : ce sont, d'une part, tous les services qui ne produisent pas de rémunération pour les particuliers, et de l'autre côté, ceux qui sont trop importants pour qu'on les puisse abandonner sans danger à l'initiative privée. On ne saurait mieux dire. La difficulté ici n'est pas dans les principes, c'est dans l'application. M. de Paepe fait un triage entre les services publics actuels : il en retient un certain nombre pour l'ordre social futur, la sécurité, le monnayage, le contrôle des poids et mesures, la garde de l'état civil, la statistique de la population, l'assistance publique, l'enseignement, l'hygiène, la salubrité, les travaux publics; il repousse, au contraire, un certain nombre de services publics existants : les cultes, l'armée, les prisons, que la moralité générale et l'éducation universelle rendront inutiles; les banques nationales, etc.; enfin il en crée de nouveaux, tels que le service de la construction, de l'entretien et de la location des maisons par les communes, les bazars communaux pour la vente et l'échange des produits, l'administration du domaine foncier et industriel, la terre et les machines cessant d'être des propriétés privées et devenant la propriété collective de la commune ou d'associations ouvrières. On voit que les services nouveaux dont M. de Paepe dote le nouvel ordre social compensent largement ceux qu'il y supprime.

Nous n'avons pas besoin d'entrer dans des détails sur l'organisation que l'auteur propose : le fond de son plan, c'est un communisme communal qui prend le nom de collectivisme. Nous n'avons nullement l'intention de démontrer combien d'obstacles rencontrerait cette réforme. Ce que nous recherchons, c'est l'accueil qui lui a été fait. Le Congrès de Bruxelles a ceci de rassurant et de désespérant à la fois, qu'il a tout applaudi et tout rejeté. Suivant le correspondant du *Times*, l'auditoire, par excès de sympathie, prodiguait les marques d'approbation avec une touchante unanimité à tous les orateurs qui se succédaient, alors même qu'ils parlaient en sens contraire. Ainsi, dans une des discussions, un délégué belge ayant fait en français un long discours pour dire que les Internationaux ne devaient pas se mêler de politique, il y eut un tonnerre d'applaudissements à tout rompre; un Allemand lui succéda et fit, dans sa langue, un discours pour soutenir l'opinion opposée : il y eut aussi un tonnerre d'acclamations à tout rompre : c'est le système de l'égalité des applaudissements; mais, quand il fallut voter, l'assemblée ne se prononça ni pour le Français ni pour l'Allemand : elle aima mieux décider que chacun agirait comme il voudrait.

Il semblait que le rapport de M. de Paepe sur l'organisation des services publics dans la Société nouvelle dût rencontrer au sein de l'*Internationale* un universel assentiment. Il n'en a rien été. Après de longues discussions, le Congrès s'est trouvé également impuissant à approuver et à improuver : il a remis la discussion à l'année prochaine. Il est vrai que la question n'est pas urgente : elle peut supporter facilement trois ou quatre lectures sans que les affaires du monde en souffrent. Un délégué, qui est un véritable enfant terrible, a déclaré qu'aux yeux de la fédération dont il fait partie, le nouvel état social doit être établi *simultanément* sur le monde entier, et que les communes nouvelles doivent surgir presque au même instant sur les pentes de l'Himalaya et sur les rivages de la mer du Nord et de la Manche. Voilà un homme bien ambitieux : son ambition même nous assure quelque répit.

On a fait bien des reproches au rapport de M. de Paepe, les uns très-frivoles, d'autres plus graves. Un des délégués a trouvé malséant qu'il y eût dans ce rapport « quelque bavardage » sur les armées permanentes et le clergé, institutions qui seront mortes longtemps avant que le nouvel ordre social soit constitué. C'étaient là des critiques assez insignifiantes. Mais les plus graves portaient sur le rôle que le rapport attribuait à l'Etat. Il faut savoir que la scission qui s'est faite l'an dernier au sein de l'*Internationale* a précisément éclaté au sujet de l'existence de l'Etat et de ses institutions. Il y a tout une bonne moitié des Internationaux qui ne veulent pas entendre parler de l'Etat ; ce mot leur est plus que suspect, il leur est odieux : ils ne connaissent que la Commune; c'est pour ce motif qu'ils ont rejeté de leur sein Karl Marx et l'ancien Conseil central; c'est pour cette raison aussi qu'il n'ont plus voulu avoir dans leur Association d'autorité exécutive générale : ils s'intitulent collectivistes et anarchistes, et ils veulent que les faits répondent à ces désignations.

M. de Paepe, l'auteur du rapport, a fait de vains efforts pour détruire l'impression produite par ces critiques. Il a voulu prouver que l'hostilité de l'Association pour l'Etat et pour toute autorité centrale, provenait de l'abus que les membres de l'ancien Conseil avaient fait de leurs pouvoirs en le transformant en dictature. Il a ajouté qu'il était bien difficile de se passer d'un lien permanent entre les communes; il a terminé par une péroraison qui aurait dû lui concilier tous les suffrages. L'Etat, disait-il, pourrait rendre dans l'avenir, aux classes ouvrières victorieuses, autant de services qu'il en a rendus dans le passé à la bourgeoisie. C'est ce que pensent les ouvriers d'Amérique, d'Angleterre ou d'Allemagne qui ont, en cette matière, des idées moins désordonnées que les membres des autres nationalités. Ces arguments, fort raisonnables, n'ont pu triompher de la répugnance ou de l'hésitation de l'auditoire; il a été décidé que la discussion sur ce sujet serait remise à l'an prochain.

La question qui venait en second ordre était celle de savoir quelle doit être, dans ces temps de transition, l'action politique des classes ouvrières. Voilà, certes, un sujet de circonstance : les ouvriers doivent-ils se mêler de politique, faire des alliances avec les partis existants, essayer de faufiler quelques-uns des leurs dans les parlements, obtenir des concessions partielles et, en attendant la création d'un ordre de choses tout nouveau, améliorer leur situation économique et sociale ? Sur ce sujet, comme sur le précédent, on a beaucoup discuté, sans parvenir à former une majorité. Les Allemands, de même que les Anglais ou les Américains, sont partisans de l'action politique des classes ouvrières; les Belges, les Suisses, les Espagnols n'en veulent pas entendre parler. Ils ont en horreur tout ce qui est compromis, et la politique est malheureusement une affaire de compromis; le délégué suisse a exposé que les radicaux trompent les ouvriers dans leurs alliances. A Genève, à Berne, dans quelques autres villes, des ouvriers sont parvenus à entrer dans les Conseils de gouvernement, mais ils n'y ont rien fait que de se discréditer. Dans quelques parties de la Suisse, on a voté des lois pour réduire les heures de travail, mais ce sont précisément les ouvriers qui ont violé ces lois protectrices.

Aussi les fédérations du Jura pensent qu'il ne faut pas s'occuper de politique. C'est également l'avis des délégués belges. L'agitation légale, dit-il, les pétitions, les *meetings*, les alliances avec les partis existants ne peuvent mener à rien.

Les Allemands ont une autre façon de penser. Ils se croient bientôt maîtres des pouvoirs publics. Il y a dans leur parlement, disent-ils, dix socialistes, et dans dix ans il y en aura cent. C'est le suffrage universel qui, dans ces temps de transition, doit être l'arme des Internationaux; c'est par lui qu'ils arriveront à la domination. Il devrait donc y avoir, suivant les délégués allemands, une agitation dans tous les pays pour obtenir le suffrage universel. Les ouvriers devraient prendre part à cette agitation et faire tous leurs efforts pour exercer de l'influence sur la politique courante. Le Congrès de Bruxelles, fidèle à son habitude de ne dire ni oui ni non, a décidé à l'unanimité que le parti démocrate socialiste de chaque pays aurait à juger s'il doit s'occuper de politique ou s'en abstenir.

Venait ensuite la question du manifeste à adresser aux travailleurs pour leur expliquer le but de l'Association internationale. Les délégués suisses s'étaient mis en train, et avaient rédigé un *factum* à l'avance. Il y était dit notamment que si la Commune de Paris avait triomphé, la révolution sociale eût été assurée dans le monde entier. Ce petit morceau eut l'approbation de tous les délégués de langue française, mais ceux de langue allemande firent des critiques qui tuèrent tout projet de manifeste.

Il restait enfin à décider s'il fallait adopter pour la correspondance une langue uniforme. Cette question était peut-être oiseuse ou prématurée, puisque le *Bureau fédéral* n'avait reçu l'année dernière aucune lettre et n'en avait écrit aucune, suivant ses propres déclarations. Néanmoins il y eut à ce sujet un débat intéressant. Les délégués de race latine insistaient pour que l'on adoptât le français, non pas comme langue officielle, mais comme langue devant habituellement servir dans les correspondances entre les fédérations de nationalités différentes. Pour ménager l'amour-propre des Allemands, ils disaient que l'allemand est plus difficile à bien posséder que le français, et ils ajoutaient que les Allemands étant un peuple bien plus instruit que les autres, il leur serait plus facile d'apprendre une langue étrangère. Les délégués de l'Allemagne ne furent pas de cet avis : ils admirent en se rengorgeant qu'ils étaient beaucoup plus instruits que tout le monde ; mais ils trouvèrent que le français était une langue trop imparfaite pour que l'*Internationale* lui fit l'honneur de l'adopter. Un de ces Allemands dit même, à ce sujet, que le français lui faisait l'effet d'une langue qui serait née dans l'âge de transition entre le singe et l'homme. Quand on allait voter, un homme ingénieux proposa un amendement qui consistait à ne recommander aucune langue, mais à engager seulement les Internationaux à apprendre les langues étrangères ; cette proposition conciliante fut adoptée. Tout l'ordre du jour était épuisé. On n'eut plus qu'à décider que le prochain Congrès se tiendrait dans le Jura suisse, et que la fédération du Jura remplirait les fonctions de *Bureau fédéral* pendant le prochain exercice.

On voit par cet exposé ce qu'est devenue à l'heure actuelle l'*Internationale :* une réunion de discoureurs qui va s'égrenant d'année en année. Où est la discipline, où sont les trésors que l'imagination bourgeoise prête à cette Association ? Rien de cela n'existe. Mais il y a là un apostolat qui est plein de zèle et qui exerce une propagande incessante. Ce n'est donc pas l'Association, en tant que corps organisé, qui est à craindre : ce sont les doctrines que ses fidèles peuvent répandre. On peut les combattre par des doctrines meilleures, ou mieux encore par des faits, par l'éducation, par les bons procédés, par l'attention donnée aux questions ouvrières, par le développement des institutions qui sont susceptibles d'améliorer le sort des travailleurs manuels.

Paul Leroy-Beaulieu.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1874.

Nous avons promis de compléter les renseignements sur le commerce de la France pendant les huit premiers mois de 1874 contenus dans notre dernier numéro. Voici donc comment se décomposent les chiffres généraux que nous avons déjà fait connaître.

Les marchandises importées se divisent en trois groupes principaux. Le tableau suivant donne la part afférente à chacune de ces grandes divisions:

Importation.

	1873.	1874.
Objets d'alimentation. Fr.	497.224.000	646.939.000
Matières premières . . .	1.365.297.000	1.477.477.000
Objets fabriqués	229.208.000	252.386.000
Autres marchandises . .	110.239.000	104.969.000
Total.	2.201.968.000	2.481.771.000

On remarquera tout d'abord que l'importation des objets d'alimentation en 1874 dépasse de 149,715,000 francs le chiffre de 1873. Cette différence considérable s'explique par la nécessité dans laquelle on s'est trouvé d'acheter une grande quantité de céréales à l'étranger. En 1873, l'importation des grains se chiffrait à pareille époque par 60,324,000 francs; elle atteint en 1874 la somme de 275,873,000 francs ; nous avons donc dû dépenser déjà de ce chef 215,549,000 francs de plus que l'année précédente. En outre, l'importation des fruits oléagineux s'est élevée de 22 millions en 1873 à 31 millions en 1874; l'importation des vins, qui représentait une valeur de 19 millions l'an dernier, atteint aujourd'hui 25 millions.

Ces augmentations ne sont pas compensées par les diminutions que l'on remarque à l'importation des sucres (72 millions en 1873 et 65 millions en 1874), des cafés (63 millions en 1873 et 51 millions en 1874) et des bestiaux (103 millions en 1873 et 65 millions seulement en 1874).

Le groupe des matières premières nécessaires à l'industrie présente en 1874 une augmentation de 112 millions sur le chiffre de 1873. Les marchandises qui ont contribué à élever ainsi la valeur de nos importations sont les suivantes :

	1873.	1874.
Peaux brutes . . . Fr.	105.809.000	118.497.000
Soie et bourre. . . .	198.864.000	209.629.000
Coton.	128.648.000	236.452.000
Guano	21.087.000	29.754.000
Graines oléagineuses. .	39.379.000	48.752.000
Merrains	32.738.000	40.224.000
Cuivre	28.268.000	31.422.000
Nitrates (soude et potasse).	10.410.000	13.480.000

En regard de ces augmentations il convient de signaler des diminutions sensibles sur plusieurs articles. Ainsi, tandis que l'importation des merrains s'élevait, ainsi qu'on vient de le voir dans notre tableau, l'importation des bois à construire tombait de 67 millions de francs en 1873 à 57 millions en 1874. Les laines perdent un million sur l'année précédente, en n'accusant qu'une importation de 231 millions. Le lin passe de 50 millions en 1873 à 47 millions en 1874. L'indigo, inscrit pour 23 millions l'autre année, n'est plus porté que pour 16,729,000 francs en 1874.

En 1873 on avait importé en France 47,713,987 quintaux métriques de houille valant 147,436,219 francs. Cette année l'importation est réduite à 40,172,400 quintaux, d'une valeur de 124,132,713 francs.

Le groupe des produits fabriqués offre peu de variations. On remarquera cependant le mouvement des importations des tissus de laine (40 millions de francs en 1873 et 44 millions 1/2 en 1874) et des tissus de coton (33 millions en 1873 et 35 millions 1/2 en 1874). Les nattes et tresses de paille et d'écorce se sont également élevées de 19 millions en 1873 à 21 millions de francs en 1874.

L'exportation se répartit de la manière suivante:

	1873.	1874.
Objets fabriqués . . Fr.	1.449.468.000	1.402.444.000
Produits alimentaires et matières premières . .	957.814.000	874.893.000
Autres marchandises . .	127.301.000	123.609.000
Total . . . . . Fr.	2.534.583.000	2.400.946.000

Ainsi, malgré la reprise des affaires qui a marqué les mois de juillet et d'août, l'exportation de nos produits fabriqués présente encore en 1874 une différence en moins de 47,024,000 francs sur le chiffre de 1873.

Voici un tableau qui fera connaître le mouvement d'exportation des produits de notre industrie textile.

	1873	1874
Tissus de soie.........Fr.	345.474.000	304.146.000
— de laine...........	210.254.000	232.250.000
— de coton..........	48.385.000	48.295.000
— de lin et chanvre...	19.977.000	18.029.000
Fils de laine..........	19.730.000	22.438.000
— de coton...........	5.501.000	3.971.000
— de lin et chanvre....	9.730.000	12.965.000
— de phormium et de jute..............	2.451.000	1.590.000
Total..........Fr.	661.502.000	643.684.000

Si l'on ne considère que les totaux, on voit que l'exportation générale de nos fils et de nos tissus présente, comparativement à celle de 1873, une différence en moins de 18,818,000 fr. en 1874. Les tissus de soie, les tissus de lin et les fils de phormium tenax et de jute supportent, à eux trois, une diminution bien supérieure à cette somme, car si la balance ne se chiffre que par 18,818,000 francs de perte en 1874, c'est que plusieurs articles, principalement les tissus de laine, les fils de laine et les fils de lin accusent au contraire une augmentation en 1874. L'exportation des tissus de coton est pour ainsi dire stationnaire.

Parmi les autres articles d'exportation nous signalerons les peaux préparées, qui restent aussi stationnaires, en accusant, pour les deux années, le même chiffre : 65 millions de francs. Les ouvrages en peaux et en cuir descendent de 92 millions de francs en 1873, à 90 millions en 1874. L'orfèvrerie et la bijouterie, qui exportaient l'an dernier pour 35 millions 1/2 de francs, n'ont vendu à l'étranger, cette année, que pour 26 millions de produits. Il n'y a rien à dire sur les outils et ouvrages en métaux (63 millions 1/2 en 1873 et 62 millions en 1874) ; et sur la tabletterie et mercerie (95 millions de francs en 1873 et 96 millions en 1874). Les modes ont perdu 2 millions (27 millions en 1872 et 25 millions en 1874). La confection et la lingerie sont plus gravement atteintes. Leur exportation est tombée de 66 millions en 1873 à 43,679,000 francs en 1874. Par contre l'exportation du sucre raffiné s'est élevée de 79,822,000 francs en 1873, à 94,395,000 francs en 1874.

Nous avons toujours à signaler la faiblesse de nos exportations de céréales. Nous avions vendu l'an dernier pour 125,816,000 francs de grains et de farines à l'étranger. Cette année nos expéditions totales représentent une valeur de 47,434,000 francs. Il en est de même pour les vins, dont l'exportation a baissé de 198 millions en 1873 à 161 millions en 1874; et pour les eaux-de-vie, esprits et liqueurs qui figuraient en 1873 pour 68 millions, et qui ne donnent plus cette année que 49 millions de francs.

En revanche, l'exportation du beurre s'est élevée de 47 millions de francs en 1873 à 58 millions de francs en 1874.

Il nous reste à signaler l'augmentation des exportations de trois articles :

	1873.	1874.
Laines.....Fr.	59.810.000	70.926.300
Soies.........	65.499.000	72.899.000
Coton.........	51.473.000	58.935.000

Enfin le mouvement des métaux précieux a été, pendant la période de huit mois des deux années dont nous nous occupons :

Or, argent et billon.

	1873.	1874.
Importation..........Fr.	290.651.000	680.417.000
Exportation	381.916.000	86.582.000

LA POPULATION INDIGENTE OU MALAISÉE A PARIS.

(Second article) (1).

Après avoir, dans un premier article, exposé la situation de l'indigence dans la ville de Paris, nous avons dit que les faits qu'elle révèle trouvaient leur confirmation dans l'étude des valeurs locatives des logements d'habitation et dans quelques autres symptômes que fournit l'étude de diverses branches de l'administration. Nous allons le démontrer.

Le nombre total des logements, dans la capitale, était de 682,110 en 1873; il se divisait comme suit :

Logements occupés par des personnes considérées comme indigentes ou malaisées, et affranchies dès lors de toute contribution............................	436.540
Logements exonérés au moyen des fonds municipaux (loyers de 250 à 399 francs)...........	54.512
Logements imposés.	
Logements des petits patentables :	
Loyers... de 250 à 399............	68.939
Logements » 400 » 599............	54.076
— » 600 » 799............	17.496
— » 800 » 899............	9.085
— » 900 » 999............	5.165
— » 1.000 » 1.099............	3.648
— » 1.100 » 1.199............	2.212
— » 1.200 » 1.299............	4.460
— » 1.300 » 1.399............	1.370
— » 1.400 » 1.499............	2.221
— » 1.500 » 1.599............	1.522
— » 1.600 » 1.999............	5.263
— » 2.000 » 2.999............	7.385
— » 3.000 » 5.999............	5.949
— » 6.000 » 11.999............	1.751
— » 12.000 et au-dessus............	516
Total............	682.110

Le nombre total des logements imposés, que la contribution soit payée directement par les occupants, ou que la ville l'acquitte pour eux, n'est que de 245,570 ; le surplus, soit 436,540, représente l'écart existant entre le nombre des logements atteints par l'impôt et celui des logements dont l'existence a été constatée lors du dernier dénombrement de la population. Les loyers applicables à ces derniers sont tous inférieurs à 250 francs, valeur imposable, ou à 300 francs, valeur réelle.

On voit combien les petites existences sont nombreuses dans la capitale ; c'est pour alléger encore en leur faveur le poids des charges publiques, que l'administration municipale, depuis de longues années, rachète, sur les produits de son octroi, les 54,512 taxes afférentes aux loyers de 250 à 399 francs qui figurent dans la nomenclature qu'on a lue plus haut. Les loyers au-dessous de ce dernier taux se trouvant, ainsi qu'on vient de le voir, exemptés de toutes charges, il en résulte que 491,052 ménages, ou plus des deux tiers, sont regardés comme ne pouvant acquitter aucune taxe, à raison de leurs logements d'habitation.

Les inhumations peuvent aussi donner la mesure de la gêne ou du dénûment d'une partie de la population, au moment où la mort frappe le chef ou l'un des membres de la famille, après une maladie dont les frais ont épuisé les ressources acquises, ou qui a entraîné la perte de tout salaire. Sur 44,093 inhumations opérées en 1872 (39,650 décédés et 4,443 mort-nés), 24,107 ont eu lieu sans que l'on ait eu recours, pour le cérémonial, à la plus humble des classes, dont la dépense est seulement de 12 fr. 75 c. Pour 11,625 d'entre elles, les familles n'ont pu acquitter que le prix de la bière et la taxe municipale, qui est de 6 francs. Les autres ont été absolument gratuites; la bière même, dont la valeur n'excède pas 6 ou 7 francs pour les adultes, a dû être fournie d'office, avec le linceul. Cette catégorie doit s'augmenter de 4 à 5,000 décédés dans les hôpitaux civils et militaires et dont les corps, non réclamés pour être inhumés selon le mode ordinaire, ont été livrés aux amphithéâtres d'anatomie.

Il est encore d'autres indices de la situation des classes laborieuses à Paris : nous les trouvons dans les secours que la ville de Paris et l'administration charitable accordent aux familles malaisées ou aux filles mères, par l'intermédiaire de la Direction des nourrices et du Magasin central de l'assistance publique, dans les opérations du Mont-de-Piété, et dans celles de la Caisse d'épargne.

Sur les 20,000 enfants parisiens qui sont envoyés annuel-

(1) Voir l'*Economiste Français* du 12 septembre 1874.

lement en nourrice à la campagne, 3,000 environ sont placés par la Direction des nourrices, et plus de la moitié de ce nombre jouit de la gratuité.

D'un autre côté, le Magasin central de l'assistance publique, qui a remplacé la filature des indigents, donne de l'ouvrage à plus de 500 femmes, pour la plupart mères de famille. Ces femmes trouvent ainsi, dans un travail de couture, un salaire bien modique sans doute, puisqu'il n'est guère supérieur en moyenne à 75 centimes par jour, mais qui constitue pour elles une ressource d'autant plus précieuse, qu'elles peuvent l'acquérir sans négliger aucun des devoirs du ménage.

Dans une population telle que celle de Paris, les opérations du Mont-de-Piété ne peuvent cesser d'avoir une grande importance; elles ne s'élèvent guère annuellement, en temps ordinaire, à moins de 28 à 34,000,000 de francs pour les engagements. Aux époques de crises par suite du manque de travail ou par l'effet de troubles politiques, on voit les renouvellements et les ventes s'accroître sensiblement, tandis que les dégagements diminuent. C'est par ces côtés seulement que l'on peut considérer les comptes du Mont-de-Piété comme le thermomètre de la prospérité ou de la gêne publique.

Si nous recherchons quelles peuvent être, dans le cours d'une année, les diverses classes d'individus qui recourent habituellement à l'assistance du Mont-de-Piété, nous trouverons les indications ci-après, pour 1872:

Professions des emprunteurs.		Nombres d'articles.	Montant des prêts.	Moyenne de chaque prêt.
Fabricants et Commerçants	Marchandises neuves...	15.025	1.105.436	73.57
	Objets divers	105.895	5.666.504	52.56
Employés		142.381	3.120.229	21.91
Ouvriers		935.856	9.272.795	9.90
Divers		231.817	8.854.585	38.11
Totaux....		1.430 974	28.019.549	19.58

La proportion de la population ouvrière qui réclame le secours du Mont-de-Piété est donc égale aux quatre cinquièmes du nombre des emprunteurs, tandis que le montant des prêts dont elle profite s'élève au tiers seulement du total des sommes prêtées; il en résulte que chaque prêt est bien minime, puisque, en moyenne, il n'atteint pas 10 francs.

Si la classe des fabricants et commerçants fournit un nombre beaucoup plus restreint d'emprunteurs, elle participe aux prêts pour des valeurs presque équivalentes. Aussi, la moyenne de chaque opération est-elle de 73,57 pour les engagements des marchandises neuves, et de 52,56 pour ceux qui portent sur d'autres objets. On voit qu'indépendamment de son rôle secourable, le Mont-de-Piété est, pour les petits industriels ou pour les marchands privés de la ressource des capitaux, une banque de prêt, à laquelle ils n'hésitent pas à s'adresser, dans leurs besoins momentanés, malgré le taux relativement élevé de l'intérêt.

En dehors de la classe des emprunteurs *divers*, qui réunit toutes les professions non dénommées plus haut, c'est celle des employés qui, pour le nombre des prêts comme pour les sommes empruntées, se rapproche le plus des deux autres classes. La moyenne du prêt tient, à peu près, le milieu entre les deux moyennes précédentes: elle est de 21 fr. 91 c. Enfin la moyenne générale des prêts ne dépasse pas 19 fr. 58 c.

Ainsi que l'indique en masse le tableau qui précède, ce sont les prêts les plus faibles qui représentent le plus grand nombre d'articles; leur répartition, dans l'ordre de leur importance, en établit la démonstration.

Montant des prêts.	Nombre d'articles.	Sommes empruntées.	Moyenne de chaque prêt.
3 fr.	164.562	493.686 Fr.	»
4 fr.	167.424	669 696	»
5 fr.	181.734	908.670	»
6 à 10 fr.	469.358	3.649.655	7,77
11 à 15 fr.	148.821	1.965.137	13,20
16 à 25 fr.	85.859	1.843,304	21,46
26 à 50 fr.	117.340	4.396.112	37,46
51 à 100 fr.	62.963	4.617.668	73,33
101 à 500 fr.	31.483	6.099.635	193,74
500 et au-dessus	1.430	3.375.986	2.360,83
Totaux...	1.430.974	28.019.549 Fr.	

Il est intéressant d'observer quel a été le sort de ces nombreux et minimes emprunts, contractés dans des conditions si diverses de misère ou de gêne. Les chiffres qui suivent et qui s'appliquent à trois années différentes, renferment à cet égard des renseignements significatifs.

Années.	Montant des engagements.	Montant des dégagements.	Montant des renouvellements.	Montant des ventes.
1860	28.478.750	26.999.364	9.805.079	2.296.228
1866	34.934.062	30.368.909	13.114.976	2.474.021
1869	34.453.869	32.595.219	14.469.687	2.576.806
1872	28.019.549	25.957.100	11.965.854	3.372.797

On remarquera d'abord que le terme fixé pour la liquidation des prêts étant au moins de douze mois, les opérations concernant les dégagements, les renouvellements et les ventes pour le compte des emprunteurs, portent à la fois sur deux exercices. Pour se rendre un compte exact de l'importance relative de chacune de ces opérations, il faudrait donc faire une moyenne de deux années.

Si l'on veut, par exemple, apprécier les opérations de 1866, il convient de confondre cet exercice avec le précédent pour en composer une année moyenne, puisque 1866 s'est chargé des opérations du dernier semestre de 1865, et que celles qui concernent le dernier semestre de 1866 portent, pour partie, sur les six premiers mois de 1867. Quoi qu'il en soit, les chiffres transcrits plus haut montrent une sorte de régularité dans le mécanisme des opérations, aux époques normales. L'année 1872 se fait remarquer par l'importance des ventes; on en trouve aisément l'explication dans les événements de 1870 et 1871, qui ont affecté si gravement les intérêts de la population parisienne. Lorsque l'on considère la nature des prêts effectués par le Mont-de-Piété, on est surpris des résultats des liquidations annuelles qui s'opèrent généralement avec une perte relativement minime pour les emprunteurs. Ceux-ci, en effet, sont appelés à recouvrer, dans un délai déterminé, le montant des bonis provenant des ventes; ils les toucheraient intégralement, s'ils ne laissaient expirer les délais légaux. Ainsi, pour 1868, dernière année entièrement liquidée, le produit des ventes par adjudication, en y comprenant 40,595 fr. 40 c. pour pertes, s'est élevé à 3,720,154 francs. L'administration a prélevé, pour se couvrir du montant des prêts, 2,537,380 francs; pour les droits, à 9 0/0, 269,779 fr. 70 c., et pour droits de prisée, 11,538 fr. 52 c.; en sorte que le restant, autrement dit le boni, a été de 901,456 fr. 05 c. Sur cette dernière somme, les emprunteurs ont recouvré 667,856 fr. 43 c.; il a été payé aux commissionnaires, pour avances, droits de commission et compensation de pertes, 37,555 fr. 75 c. Il est donc resté libre une somme de 196,043 fr. 87 c., qui, n'ayant pas été réclamée par les emprunteurs dans le délai légal, a été frappée de prescription et versée, selon les règlements, dans la caisse de l'Administration de l'assistance publique. Indépendamment de la dépréciation que pouvaient avoir subie les objets engagés au moment où ils ont été vendus d'office, c'est cette dernière somme qui constitue la perte la plus nette demeurée à la charge des emprunteurs.

Les opérations de la Caisse d'épargne nous offrent la contre-partie de ce tableau. Depuis 1848, date de son institution, la Caisse d'épargne de Paris a reçu la somme énorme de 1,059,014,682 francs, fractionnée en 10,403,253 versements. Le solde dû au 31 décembre 1873 s'élevait à 36,110,907 francs; il appartenait à 240,792 déposants.

Dans le cours de l'année 1873, malgré la concurrence des valeurs de bourse, qui, depuis longtemps déjà, fait sentir ses effets, il a été déposé à la Caisse d'épargne, par 196,039 parties prenantes, des sommes montant à 13,548,744 francs. Sur ces sommes, 2,963,826 francs ont été versés par 25,436 nouveaux déposants appartenant aux catégories ci-après :

	Nombre.	Sommes versées.
Ouvriers	14.880	fr. 1.741.865 50
Artisans patentés	1.402	436.059 50
Domestiques	4.161	511.636 01
Employés	2.795	274.432 15
Militaires et marins	768	120.324 11
Professions libérales	642	71.244 50
Rentiers	783	106.364 25
Sociétés de secours mutuels entre ouvriers	5	1.900 »
	25.436	2.963.826 02

Si, dans la masse de la population, il y a, même en temps prospère, beaucoup d'individus besoigneux ou misérables, on constate avec bonheur que le goût de l'épargne et l'augmentation de la richesse font des progrès remarquables parmi les classes les moins aisées. La quotité des soldes restant dus aux déposants, au 31 décembre 1873, montre en effet que les économies les plus importantes appartiennent à des personnes de très-humble condition.

Sur 227,352 soldes composant le reliquat du dernier exercice, il y en avait :

			fr.		fr.
205.254	montant ensemble	à	19.353.544 77	moyenne	94 29
12.913	—	à	8.088.564 75	—	626 39
7.297	—	à	6.578.995 90	—	901 60
1.792	—	à	1.858.148 26	—	1.036 91
25	—	à	40.538 67	—	1.621 55
71	—	à	191.115 48	—	2.691 77

On peut donc poser en fait que, sur la somme de 36,110,907 francs, formant aujourd'hui la masse des dépôts, plus de la moitié appartient sans contredit à des ouvriers parisiens.

Ainsi qu'on vient de le voir, l'étude des groupes si divers de la population parisienne présente à l'observation des contrastes frappants. A côté de la misère et de l'imprévoyance qui recourent sans cesse aux institutions charitables, on rencontre, même dans les rangs les plus humbles, l'esprit de conduite et le goût de l'économie. Le Mont-de-Piété et la Caisse d'épargne ressemblent à deux instruments à marche contraire qu'il faut placer l'un contre l'autre, comme une mesure qui permet de concevoir une juste idée de la situation des classes ouvrières dans la ville de Paris.

A. Husson.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE (1).

(Cinquième article.)

Nous avons commencé à rechercher, dans le précédent article, par quelles mesures il serait possible de réduire le déficit constant présenté par la production de l'industrie houillère française, en développant cette industrie et ses moyens d'action ; en terminant, nous signalions, avec M. Ducarre, entre plusieurs autres conditions favorables à ce point de vue, la création d'établissements propres à assurer le recrutement de la population ouvrière.

Ici, il faut noter que, si le Gouvernement peut intervenir utilement, à certains égards, dans l'institution des concessions à venir, ou lorsqu'il s'agit d'autoriser la réunion de concessions existantes, il n'a évidemment pas à intervenir en ce qui touche l'accroissement du nombre des mineurs, prélude indispensable du développement de la production. Il suffit, d'ailleurs, de considérer ce qui s'est fait à ce point de vue dans les principaux bassins, pour se convaincre que l'initiative privée est à la hauteur de cette tâche.

Sans entrer dans des détails qui trouveraient plus convenablement leur place dans l'enquête sur les conditions du travail en France, on peut citer quelques chiffres qui mettent hors de doute à la fois la puissance et la bonne volonté des compagnies houillères. C'est ainsi que les différentes compagnies du Nord et du Pas-de-Calais ont dépensé en maisons d'ouvriers, maisons d'écoles, institutions de prévoyance, etc., des sommes égales *au quart* des dividendes qu'elles ont distribués à leurs actionnaires, et dont l'intérêt dépasse 80 francs par ouvrier mineur. Plusieurs d'entre elles pratiquent avec succès le système ingénieux qui consiste à rendre les ouvriers propriétaires de leurs maisons par une série de versements minimes, échelonnés sur plusieurs années. Actuellement, dans les deux bassins en question, la proportion des ouvriers logés par les soins des compagnies est quatre fois supérieure à ce qu'elle est en Belgique; aussi le recrutement des mineurs s'y fait-il avec une assez grande facilité. Depuis 1852, le bassin du Pas-de-Calais a créé une population de 17,000 ouvriers, et le bassin du Nord, qui occupait 11,579 ouvriers en 1860 et 16,766 en 1871, en avait 18,693 en 1873, soit une augmentation de 1,927 en deux ans, dont 1,609 ouvriers du fond et 323 ouvriers du jour. A Blanzy, on évalue à 90 francs par ouvrier mineur l'intérêt des sommes bénévolement dépensées par la compagnie, qui d'ailleurs profite de l'allure particulière de ses couches de houille pour installer des haveuses mécaniques avec lesquelles elle pourra suppléer à l'insuffisance du personnel. Enfin, à la Grand'Combe, la compagnie loge elle-même 3,400 personnes dans des constructions qui lui ont coûté, y compris les églises et les écoles, plus de 1,500,000 francs, et les subventions annuelles qu'elle alloue à son personnel, à titre gratuit, atteignent 190,000 francs.

Ce simple exposé montre, à l'aide de ces quelques chiffres, que les compagnies houillères françaises ont assez bien compris leurs véritables intérêts pour ne pas reculer devant de grands sacrifices en vue d'assurer le maintien et le développement du personnel ouvrier. On peut dire hardiment que, sous ce rapport, la France laisse loin derrière elle l'Angleterre et la Belgique; aussi est-on autorisé à penser qu'elle doit à cette conduite intelligente d'avoir été à peine effleurée par les grèves pendant la dernière crise.

En dehors de l'accroissement de production qu'il est permis d'attendre, soit de la mise en valeur des concessions inexploitées, soit d'un redoublement d'activité dans les exploitations existantes, il y a lieu de se demander si toutes les richesses houillères de la France sont bien connues et s'il faut renoncer à l'espoir de découvrir sous notre sol de nouveaux gisements de combustible. Sans autoriser à cet égard de très-grandes espérances, l'enquête permet cependant de croire que les recherches de houille peuvent encore être poursuivies avec fruit sur divers points du territoire, par exemple dans les bassins du nord de la France, dans le bassin de Quimper, à l'ouest de celui de Ronchamp (Haute-Saône), dans ceux de Blanzy et de Decize, à Commentry, dans l'Aveyron, dans les bassins du Vigan et du Var, en Normandie, etc. A ce propos, l'honorable rapporteur de la commission donne son avis sur l'opportunité d'une intervention de l'Etat dans les recherches de mines. Tout le monde sait que la recherche des mines ne peut être entreprise que par des sociétés munies de capitaux puissants et armées d'une persévérance que ne découragent pas les insuccès. La constitution de sociétés de ce genre a toujours été assez difficile en France, et quand elles ont eu à opérer en dehors de bassins déjà partiellement connus, leurs travaux ont été souvent poursuivis sans méthode et sans suite. Aussi beaucoup de bons esprits ont-ils pensé que l'Etat pourrait intervenir avec efficacité dans cet ordre de travaux, et que le caractère d'utilité générale offert par la découverte de gisements houillers justifierait pleinement une telle initiative. Cette intervention peut d'ailleurs s'effectuer de deux manières : soit par une participation directe du Gouvernement aux travaux de recherches, soit à l'aide d'études préparatoires, entreprises par les ingénieurs de l'Etat et devant servir de bases aux recherches de l'industrie privée.

Dans le premier cas, les ingénieurs seraient invités à faire connaître les régions où il leur paraît probable que des fouilles peuvent être faites avec des chances raisonnables de succès; leurs projets, examinés par le conseil général des mines, seraient ensuite mis à exécution dans l'ordre de leur importance relative, et des fonds spéciaux permettraient de faire face aux dépenses des sondages. En cas de succès, les demandes de concession ne tarderaient pas à se produire, et, pour être indemnisé de ses dépenses, l'Etat n'aurait à invoquer aucune disposition législative nouvelle, la loi des mines ayant établi, au profit de l'inventeur d'un gîte minéral, non-seulement un droit d'invention, mais encore le remboursement des dépenses utilement faites. A l'appui de cette manière de procéder, on peut citer l'exemple de la compagnie des chemins de fer de l'Est, qui fait étudier par ses ingénieurs les gîtes de combustible ou de minerai de fer situés à proximité de son réseau, dans l'espoir que, par la mise à découvert de richesses minérales nouvelles, elle suscitera l'établissement d'industries propres à lui assurer une augmentation de trafic.

Cette intervention directe de l'Etat, bien que très-légitime en soi à beaucoup d'égards, pourra peut-être éveiller des scrupules chez ceux qui estiment qu'en matière industrielle il faut laisser le champ libre à l'initiative privée; on ne manquera pas, sans doute, de faire ressortir combien, dans le cas de dépenses infructueuses, la situation pourra être délicate pour ceux qui en auront assumé la responsabilité au nom et pour le compte de l'Etat. Toutefois, il y a certains ordres de recherches qui ne peuvent guère se concevoir si l'Etat n'y participe pas d'une manière prépondérante, au moins par des allocations budgétaires. Ce sont les recherches qu'on peut appeler scientifiques, comme par exemple, celles dont il est question pour la Normandie. En effet, en pareil cas, les chances d'atteindre un gîte exploitable sont des plus minimes; on n'a que des notions très-confuses sur l'épaisseur des couches à traverser; on ignore s'il y a des lacunes dans la série habituelle des terrains; en un mot, la géologie souterraine de toute cette portion du bassin de Paris est encore absolument inconnue. D'autres régions de la France, soit dans les Ardennes, soit dans la Bourgogne et la Franche-Comté, soit dans le Midi, sont dans les mêmes conditions. Or, dans chacune de ces régions, un sondage intelligemment placé peut fournir des notions précieuses sur la nature du fond de la cuvette jurassique et, à l'aide de ces notions, on déterminera plus

(1) Voir l'*Économiste Français* des 22 et 29 août, 5 et 12 septembre.

tard, avec bien moins d'aléa, l'emplacement de nouveaux sondages. Mais, précisément parce que ces premières recherches sont d'ordre scientifique et peuvent difficilement conduire à un résultat industriel immédiat, elles dépassent ce qu'il est convenable de demander à l'initiative privée. C'est une pensée de ce genre qui a déterminé le gouvernement prussien à exécuter, près de Berlin, le sondage de Sperenberg, qui a pénétré jusqu'à 1,200 mètres de profondeur, fournissant des résultats scientifiques d'un grand intérêt.

Ces explorations de fond sont évidemment du domaine de l'Etat, comme le sont les sondages et les cartes géologiques ou topographiques. Dans une situation meilleure de nos finances, la commission n'eût pas hésité à conseiller au Gouvernement de s'engager dans cette voie, avec l'appui et le contrôle des autorités scientifiques compétentes. Pour l'instant, elle s'est contentée de signaler ce point de vue à l'attention publique, en réservant l'application pour des temps plus prospères. En revanche, l'Etat peut, sans qu'il lui en coûte des dépenses sérieuses, faire exécuter, d'une manière générale et systématique, par les ingénieurs au corps des mines, des études préparatoires devant servir de bases aux recherches de l'industrie privée. Pour que ces études soient fructueuses, il conviendrait tout d'abord de dresser une sorte de cadastre souterrain de la France, c'est-à-dire de faire tenir à jour, par les ingénieurs, à l'aide d'agents secondaires spécialement mis à leur disposition pour cet effet, des plans communaux à assez grande échelle, par exemple au 10,000e, où seraient reportées toutes les indications des cartes géologiques existantes. Les emplacements des carrières, des mines, des affleurements, de tous les anciens travaux connus, y seraient scrupuleusement indiqués. Ce relevé une fois fait, partout où il y aurait quelques chances de trouver du charbon, les ingénieurs procéderaient à une étude détaillée du terrain, se faisant autoriser, le cas échéant, à faire donner quelques coups de pioche pour mieux préciser la nature du sous-sol. Cette étude serait, autant que possible, confiée à des ingénieurs spécialement versés dans cet ordre de connaissances et avec le concours du service de la carte géologique de France. De cette manière, et en séparant ce genre de travaux du service administratif proprement dit, on échapperait à l'inconvénient de voir abandonner les études commencées lorsque les ingénieurs changeraient de résidence. De tels travaux offriraient à l'activité des ingénieurs des mines un aliment parfaitement en rapport avec l'esprit qui a présidé à la création de ce corps distingué. Dans l'origine, en effet, les ingénieurs des mines étaient destinés à devenir une sorte d'état-major scientifique de l'industrie, dans lequel les mineurs et les métallurgistes seraient assurés de trouver toujours des guides et des conseillers éclairés. Sans doute, cette conception, admissible à une époque où l'industrie avait besoin pour ses débuts d'une protection constante, serait aujourd'hui difficile à maintenir. En présence du merveilleux développement de l'industrie moderne, il serait souverainement téméraire, de la part des ingénieurs de l'Etat, d'offrir leurs avis à des exploitants pour la plupart aussi habiles qu'expérimentés. Mais il n'en est pas de même en matière de recherches; ce sont des travaux qui exigent des méthodes spéciales, basées sur une connaissance approfondie de la géologie. Là, le rôle des ingénieurs est tout tracé. En fait, d'ailleurs, cette direction n'a pas manqué de se produire dans quelques bassins importants, et il n'est que juste de proclamer ce que la Loire, d'une part, et le Pas-de-Calais, de l'autre (pour ne citer que ceux-là), doivent à l'intervention des ingénieurs de l'Etat; seulement, l'accomplissement normal et régulier de cette tâche est subordonné à une condition, c'est que pour tous les travaux manuels, le corps des mines ait désormais à sa disposition ce qui lui a manqué jusqu'ici, c'est-à-dire la faculté de recourir à un personnel d'employés auxiliaires pour tous les travaux d'écriture et de dessin. La commission appelle donc tout spécialement sur ce point l'attention du ministre des travaux publics. La dépense qui naîtrait de cette nouvelle organisation serait amplement compensée par les résultats des travaux qu'elle aurait rendus possibles. En tout cas, et en attendant mieux, l'administration pourrait faciliter l'intervention de ses ingénieurs dans les travaux de recherches par des mesures analogues à celles qui assurent aux particuliers le concours des ingénieurs des ponts et chaussées pour les études de drainage.

Plusieurs déposants dans l'enquête ont signalé comme une regrettable lacune l'absence de bulletins trimestriels de la production houillère publiés au *Journal officiel*. Ils attachent une véritable importance à cette mesure administrative. La commission a dû examiner si elle était véritablement utile et réalisable.

En étudiant la crise houillère, on a pu constater que la panique des consommateurs avait joué un grand rôle dans la hausse des prix. Le seul moyen, sinon de prévenir, du moins d'atténuer les effets de paniques semblables, serait de publier les chiffres relatifs à la production houillère. Une pareille publication, faite au moment de la crise, eût démontré que jamais la production n'avait été plus abondante et que, en dehors de certaines causes locales, il n'y avait pas à redouter que le charbon fît défaut. Or, les remarquables travaux statistiques de l'administration des mines ne se publient que par périodes quinquennales, et la dernière année dont chaque volume fasse mention est, en général, de quatre ou cinq ans en retard relativement à la date de la publication. Ce retard est inspiré par le désir de ne publier que des chiffres parfaitement exacts et soumis à un contrôle sévère. Mais si cette nécessité se comprend lorsqu'il s'agit des statistiques relatives aux accidents, aux machines à vapeur et à l'industrie du fer, ainsi qu'à la consommation du charbon par département, il n'en est pas de même pour les chiffres relatifs à la production houillère. Ces chiffres peuvent être facilement réunis à l'expiration de chaque trimestre, et les rectifications dont ils seraient ultérieurement susceptibles sont sans aucune importance. Il est donc à désirer que l'administration fasse publier à part, tous les trois mois, un état de la production de la houille en France. Bien entendu, il conviendra de ne point mentionner les concessions, mais de donner des exemples, soit par bassins, soit par départements, ainsi que cela se pratique aujourd'hui. La commission insiste beaucoup sur l'utilité d'une telle publication, qui, en y joignant les chiffres relatifs à l'importation et à l'exportation, tels que les fournit l'administration des douanes, ôterait tout prétexte à des craintes exagérées, relativement au manque possible de houille.

L'article 31 de la loi de 1810 autorisait la réunion de plusieurs concessions, mais à la charge de tenir en activité l'exploitation de chacune d'elles. Le décret du 23 octobre 1852 y ajoute l'obligation d'une autorisation préalable. Quelles ont été, pour la production houillère et l'approvisionnement des usines, les conséquences de ces dispositions légales, et de l'usage qui en a été fait?

Le faible périmètre des anciennes concessions est souvent devenu, avec le perfectionnement de l'outillage, insuffisant pour permettre une installation en rapport avec les progrès de la science. On y a pourvu en réunissant en une seule exploitation des concessions de faible étendue, ou en augmentant le périmètre des concessions nouvelles. On a dépassé le but à atteindre, en réunissant, ou concédant dix ou douze fois le périmètre susceptible de donner le maximum de rendement, qui serait, nous l'avons vu précédemment, d'environ 1,000 hectares. Une partie du périmètre de ces grandes concessions est encore inexploitée, quelquefois même inexplorée, et cela constitue de véritables réserves aujourd'hui improductives.

Un autre fait a été signalé par les déposants à l'enquête. De grandes sociétés métallurgiques, voulant s'assurer, autrement que par des marchés, le combustible dont elles ont besoin, ont acheté des mines et même des bassins entiers, qu'elles exploitent pour leur usage et dont elles emploient presque tous les produits. Assurément, le principal usage du charbon de terre étant la fabrication du fer, il importe que l'approvisionnement des usines métallurgiques soit assuré avant tout. Mais il n'en est pas moins vrai que lorsqu'une houillère, jusqu'alors accessible à tous les acheteurs, devient la propriété d'une usine à fer, l'exploitation de la houille n'y est plus réglée que par les besoins de l'usine. La quantité de charbon que les exploitants vendent au dehors ne pouvant être que l'excédant de la production sur la consommation de l'usine, est nécessairement très-variable; elle peut être nulle et l'on sait que la plupart des sociétés métallurgiques se refusent à conclure des marchés de charbon à long terme. Or, sans marchés, il est impossible d'organiser une fabrication régulière. Par suite, depuis que de grandes sociétés métallurgiques ont concentré entre leurs mains l'exploitation de presque tous les gisements du centre de la France (Decize, Commentry, etc.), il y a, dans le Cher, des usines qui ne peuvent plus se mettre en feu, faute d'une alimentation de houille assurée pour un certain temps. Il y a plus: l'an passé, le battage des grains à la vapeur aurait été entravé, dans la même région, par le manque de houille. Jusqu'à quel point est-il au pouvoir de l'Etat de remédier à cet état de choses? C'est ce qu'il est difficile de dire. Imposer aux sociétés l'obliga-

tion de conclure des marchés à terme serait intervenir d'une manière sérieuse contre la liberté des transactions. D'ailleurs il suffit de consulter les statistiques de la production pour se convaincre que les mines où l'extraction est la plus active et donne le plus fort rendement à l'hectare exploité sont justement celles qui appartiennent à des sociétés métallurgiques; de telle sorte que s'il y a, par suite de concentration, des souffrances locales, il y a, en réalité, un avantage au point de vue de la production et de la richesse générales.

La commission ne s'est donc pas prononcée d'une manière absolue contre les réunions de concessions entre les mains de sociétés métallurgiques; elle s'est bornée à exprimer le vœu que ces réunions soient autorisées avec une grande prudence, qu'elles soient toujours accompagnées de clauses formulant des réserves dans l'intérêt de la consommation publique, et qu'en aucun cas on ne concède à une usine au delà de ses besoins reconnus.

Partout où la mine de houille n'aboutit pas à un canal, à un fleuve ou à la mer, la voie ferrée s'impose comme un moyen d'exploitation obligatoire et absolu. Or 4 ou 5 kilomètres de transport par voie de terre grèvent la houille de frais importants, et au delà de 12 ou 15 kilomètres, il n'y a plus d'exploitation possible. C'est pour exploiter des mines de houilles que les premières voies ferrées ont été construites en Angleterre et en France Les questions de chemin de fer ont donc été naturellement soulevées dans l'enquête. Les réclamations formulées sont de deux sortes: elles ont trait aux tarifs de transports et à la construction de lignes ferrées. Les déposants signalent les flagrantes inégalités des tarifs; on peut, disent-ils, en les faisant varier, arrêter ou activer l'exploitation d'un bassin. Les tarifs spéciaux offrent des avantages dont les bénéfices ne sont pas accordés à toutes les exploitations. Les tarifs différentiels sont l'objet de réclamations unanimes: tandis qu'au tarif général de 8 centimes, 60 kilomètres paient 4 fr. 80, il est des parcours de 100 kilomètres qui ne paient que 3 fr. 50 c. Telle mine du centre de la France, à 400 kilomètres de Paris, paie, pour cette destination, 10 francs par tonne; on lui réclame le même prix pour Orléans : la distance entre Orléans et Paris est comptée pour rien. Les houilles du Gard à destination de Marseille jouissent de tarifs spéciaux qui ne sont pas appliqués aux lignites des Bouches-du-Rhône. Les anthracites paient plus cher pour sortir du bassin du Drac (Isère) que les houilles pour y arriver. Les industriels du Midi, tributaires du bassin de la Loire, paient de 5 à 8 centimes, quand les houilles destinées à l'Italie y sont transportées à 3 et 4 centimes. On pourrait multiplier à l'infini ces citations ; il faudrait répéter pour la houille le rapport de M. Dietz-Monnin sur les tarifs de transports, au nom de la commission des chemins de fer, que l'*Economiste Français* a étudié en détail il y a trois mois (1).

Il suffit de dire ici que, à la question: « Quelles sont dans votre contrée les lignes ferrées dont l'établissement a été demandé dans l'intérêt de la production houillère? » on a répondu partout en réclamant l'exécution de tous les chemins de fer d'intérêt local. La commission d'enquête houillère ne pouvait se substituer à celle des chemins de fer; elle a cherché quelles étaient les lignes ferrées et les canaux dont l'établissement intéresse directement les exploitations houillères, et dans le nombre elle place au premier rang les lignes destinées à desservir des mines inexploitées par le fait du manque absolu de transports.

Tel est l'ensemble des faits recueillis par la commission d'enquête parlementaire sur l'industrie houillère en France. Il nous reste à voir quelles conclusions elle en a tirées: c'est ce que nous ferons dans notre prochain article.

(1) Voir l'*Economiste Français* des 11 et 18 juillet, 1er août 1874.

LA SITUATION PRÉSENTE ET L'AVENIR DE L'INDE ANGLAISE.

Le correspondant du *Times* lui a tout récemment envoyé de Calcutta une lettre des plus intéressantes qu'il nous semble utile d'analyser avec certains détails.

La première question que ce correspondant envisage est celle de l'occupation et de la culture du sol. On manque de laboureurs dans l'Inde, voilà son premier mot ; en même temps on expédie non-seulement aux Antilles anglaises, mais aux îles françaises de Bourbon, de la Martinique et de la Guadeloupe ces travailleurs agricoles que l'on connaît sous le nom de coolies, et dont le sort ressemble trop à celui des anciens esclaves qu'ils sont chargés de remplacer. Faut-il donc entraver ou supprimer l'émigration des coolies ? Non, car elle procure aux coolies eux-mêmes des moyens d'existence et d'épargne qu'ils ne trouvaient pas dans leur pays natal; et pour les îles désignées ci-dessus, si cette émigration venait à leur manquer, elles seraient forcées d'abandonner en grande partie leurs cultures actuelles. Mais est-il donc opportun de l'encourager et de la provoquer, alors que les bras manquent à l'exploitation du sol indien; que cette exploitation promet de fort beaux profits; quand son développement est en outre une œuvre chrétienne et philanthropique, puisqu'il diminuera dans une très-large mesure, si-même il ne les supprime, ces famines dont une large portion de la Péninsule a souffert jusqu'ici d'une façon à peu près périodique ?

Ce n'est pas que les besoins agricoles de l'Inde aient été perdus entièrement de vue : non seulement des Anglo-Indiens, d'un esprit très-pratique, mais encore des capitalistes européens ont porté leur attention sur les richesses de cette espèce qu'on peut développer dans l'Inde. Ces considérations ne sont pas même restées à l'état purement théorique : ainsi, on rencontre dans les vallées du Bengale oriental beaucoup plus de plantations de thé et d'indigo qu'on n'est communément porté à le croire. Elles prospèrent et laissent à leurs possesseurs de jolis bénéfices. Mais, en somme, on n'a point encore accordé à la question tout le degré d'attention qu'elle comporte. Alors que Manchester et Birmingham réclamaient à grands cris du coton indien, le gouvernement de l'Inde leur répondait, non sans raison, qu'il ne fallait pas songer à transformer les rizières en cultures cotonnières; seulement il oubliait un moyen de tout concilier, l'appropriation à celles-ci de vastes espaces restés jusqu'ici incultes. Le travail est à bon marché, et la population dense; mais le grand nombre des Européens redoute le genre de vie que les conditions locales font au planteur. Cette vie, matériellement abondante et large, n'est pas exempte de périls divers et met souvent la trempe morale à de rudes épreuves. Autour des plantations rôdent des *Dacoïts*, bandits qui ne se contentent pas de piller les habitations isolées, mais qui encore, semblables à nos *Chauffeurs* de la fin du dernier siècle, emploient la torture vis-à-vis du maître du logis, de sa femme et de ses enfants, pour leur arracher une rançon ou l'aveu d'un trésor caché.

La vérité est, nous dit le correspondant du *Times*, que le système étroit (*close*) suivi par l'ancienne Compagnie, continue de peser sur la terre. Cette grande association, comme il l'appelle, — et assurément elle mérite à certains égards la qualification, malgré ses torts économiques et son absence à peu près complète de scrupules en matière politique, — cette compagnie « ne s'était jamais figuré qu'il » était impossible de clore un empire de 200 millions d'ha- » bitants, à l'image d'un de ces bourgs électoraux qui, » avant la réforme de 1832, étaient la chose de certains » hommes ou de certaines familles. » En dehors du monopole commercial, elle ne voyait pas d'ancre de salut; son souci à cet égard était tel qu'il se trahissait dans chacun de ses actes, que cet acte affectât une couleur sociale, ou une couleur religieuse. Elle rebutait, elle chassait même les missionnaires qu'elle soupçonnait d'un zèle évangélique trop vif, et ils allaient chercher un refuge dans les possessions danoises, voire dans celles des Français. Ce que la même Compagnie craignait, en effet, avant tout, dans sa préoccupation purement mercantile, c'était de froisser les sentiments religieux et les superstitions des indigènes, même les plus immorales, les plus barbares, et cette sollicitude exclusive l'empêchait d'encourager les cultures propres au pays, ne voyant dans l'Inde qu'un vaste marché d'importation pour les produits manufacturés de la métropole.

Ces traditions paraissent encore très-vivaces. Le commerce intérieur se trouve toujours aux prises avec une foule de petites difficultés, très-sensibles, quoiqu'il ne soit pas aisé de les définir, de les indiquer même avec exactitude. En d'autres termes, on continue de le traiter, sinon en ennemi, du moins en intrus. Quant à la propriété terrienne, le gouvernement a tout fait, assurément, en ce qui le concerne, pour en rendre l'acquisition facile. Ce qu'il détient dans le domaine public est, à part quelques cantonnements réservés, toujours prêt à en sortir suivant les besoins et les demandes. Mais dans plusieurs parties du pays, notamment au Bengale, les cultivateurs sont à la merci des usuriers, qui prélèvent sur eux des intérêts énormes et en extorquent, jusqu'au dernier liard, le produit d'une récolte vendue. Telle a été la cause de l'insurrection récente dont les Sontals ont donné le spectacle, et que le gouverneur d'alors, sir George Campbell, sut éteindre dans son germe, avec autant énergie que de promptitude.

Sir George Campbell fait aujourd'hui partie du conseil

privé qui entoure de ses lumières le gouverneur général : il est à croire que son expérience des choses de l'Inde n'y sera point inutile, et qu'il pourra diriger efficacement l'attention du pouvoir sur quelques plans qu'il avait conçus, mais qu'il ne lui a point été donné de mener, pour la plupart, à bonne fin, par suite peut-être d'une trop grande impatience naturelle et d'un penchant trop autoritaire. Quoi qu'il en soit, la pensée qu'il a eue de rendre les municipalités indépendantes et son magnifique projet d'instruction publique suffisent pour que son temps d'administration ne soit pas de sitôt oublié.

Personne plus que sir George Campbell n'est en état de montrer comment les diverses branches du commerce de l'Inde peuvent être alimentées et développées. Quelques-unes de ces branches, parmi celles auxquelles les indigènes s'adonnaient de longue date, sont en décadence, et cela parce qu'elles exigent une trop grande dépense de travail. Bien peu des Anglais qui achètent de ces meubles sculptés qui viennent des Indes se doutent de la main-d'œuvre que leur confection a exigée, et peut-être n'est-il pas une seule des dames portant les châles si coûteux de Kachmir, qui sache même très-vaguement, que ces châles représentent des années de travail et dénotent une habileté professionnelle qu'en l'espèce, il ne faut s'attendre à retrouver dans aucun autre pays. On peut bien espérer que sous l'administration de vice-rois, moins jaloux d'une vaine gloire militaire qu'animés du désir de se montrer bienfaisants et utiles, ces vieilles industries sont appelées à renaître ; que le libre apport des capitaux anglais viendra mettre un terme au mal séculaire de l'usure ; qu'en un mot, les immenses ressources de l'Inde finiront par être exploitées de façon à faire au nom anglais un honneur durable. Déjà lord Canning avait tourné de ce côté sa vive sollicitude, et il est probable que sans la grande révolte qu'il eut à combattre, il aurait résolu maints problèmes économiques qui n'ont pas laissé que de préoccuper ses successeurs. Scrupuleux au plus haut degré quant aux droits des natifs, il eût affronté, sans la moindre hésitation, l'impopularité, afin d'introduire dans l'Inde les capitaux européens et de faire surgir ou de développer un esprit industriel qui existe en germe, mais qu'un concours de circonstances diverses a jusqu'à cette heure paralysé ou retenu à l'état latent.

Jadis, selon la remarque de M. Talboys Wheeler, dans son *résumé* de l'histoire de l'Inde, jadis les cultivateurs de ce pays jouissaient d'un avantage inconnu à toutes les autres nations, celui de n'être jamais recrutés pour la guerre. Naturellement, cette immunité se rattachait au système des castes : le soldat l'était par naissance ; il y avait la caste guerrière, de même qu'il y avait la caste sacerdotale, et à défaut d'une loi écrite qui n'existait pas, une coutume immémoriale et inviolable, une coutume qui avait résisté à tous les bouleversements et à toutes les conquêtes, conservait au sol ses bras fécondateurs. Les maîtres divers qui imposèrent à l'Hindoustan leur domination se permirent, assurément, les uns après les autres, les changements les plus graves : ils n'essayèrent que bien rarement, et ce ne fut jamais avec succès, de modifier les lois régissant le sol. Ils ont, à l'occasion, dévasté plus d'un territoire et converti bien des chaumières en monceaux de ruines ; mais, soit sur les rives de l'Indus, soit dans ces régions, théâtre prédestiné des ravages, qui s'étendent entre l'Inde et le Barmah, ils n'ont jamais perdu de vue dans leurs lois politiques la culture du sol.

Voilà, selon notre écrivain, les errements auxquels il y aurait lieu aujourd'hui de revenir, du moins si l'administration anglaise se propose sérieusement de prévenir les famines futures. Il est absurde, d'ailleurs, d'attaquer, comme le font beaucoup d'Anglo-Indiens, les fabricants de Manchester, parce qu'ils ont vivement poussé à l'extension des cultures cotonnières dans l'Hindoustan. Il est probable que pendant la guerre de la sécession américaine, ils ont à cet égard demandé à ce pays plus qu'il ne pouvait fournir, et ce n'est pas sans motif qu'il ne s'est point hâté d'abandonner les champs de riz qui l'alimentent pour la production d'un article dont le marché métropolitain ne lui garantissait pas le placement assuré, dès que les Etats-Unis du Sud reprendraient leur offre normale. Tout cela peut être très-vrai ; mais pourquoi n'envisager la question que sous un seul de ses aspects ? Pourquoi ne pas se souvenir que l'Inde et les Indiens ont de nombreux amis dans la grande cité de Manchester ? « Avant de quitter l'Angleterre, dit en propres termes le correspondant du *Times*, je me suis trouvé en rapports avec deux des principaux membres des chambres associées du commerce. Eh bien, nulle part je n'ai rencontré un intérêt aussi vif et aussi exempt de motifs égoïstes à l'endroit de notre empire indien, et personne assurément n'était plus animé que ces deux honorables négociants du désir sincère d'attirer dans l'Inde et les capitaux et le génie industriel des sujets britanniques. »

C'était, ajoute-t-il, « grand plaisir et tout profit pour moi » que de les voir, le compas à la main, tracer, mille par » mille, les jalons de nouvelles et longues routes commer- » ciales. » Le manque ou l'insuffisance des voies de communication est précisément un des motifs, ou plutôt un des prétextes que les capitalistes anglais se donnent à eux-mêmes pour négliger l'Inde. « Leur parle-t-on des » immenses gisements minéraux que recèlent les flancs » de ses montagnes, et dont ils pourraient devenir pro- » priétaires pour le prix d'une vieille chanson, leur premier » mouvement est de s'écrier : Mais les routes manquent ; » mais il y a pas de bons chemins ! » Croiraient-ils par hasard que ces routes et ces chemins se feront tout seuls ? Le gouvernement de l'Inde fait à cet égard tout ce qui est en son pouvoir : il a ouvert une route qui va jusqu'à Kachmir ; une autre qui, toute dangereuse qu'elle puisse être, pousse jusqu'aux provinces orientales de la Chine. Mais, c'est au commerce d'être son propre pionnier. Il aime, sous la protection du gouvernement anglais, à envoyer des ambassades chez les quelques princes indigènes qui ont gardé leur indépendance ou chez les nations semi-barbares qui avoisinent l'Hindoustan. C'est à merveille, et les ambassades assurément ne manquent pas d'utilité. « Mais une de ces cargaisons dont tant de fois on a ris- » qué la valeur pendant le blocus des ports du Sud de » l'Union américaine vaudrait autant et plus que tout une » série de missions diplomatiques, et tandis qu'à Manches- » ter, on traitait en *dilettanti* la question du coton indien, » l'industrie du jute s'implantait sur les lieux mêmes et » s'enracinait de façon à n'avoir plus à craindre que des » revers d'une nature peu commune. »

La naissance de cette industrie et ses grands progrès offrent un spectacle qui met en plein relief la puissance créatrice de l'initiative personnelle. Ses représentants sont presque tous des enfants de l'Ecosse, nés dans ses comtés les plus septentrionaux. Ils vinrent visiter les districts où croît le jute, en achetèrent les récoltes, et, dans bon nombre de cas, ce fut sur la place même qu'ils le manufacturèrent. Ils ont obtenu de la sorte des résultats qu'on peut, sans exagération, qualifier de prodigieux. De toutes parts surgissent les usines à jute, et il est difficile de se former une juste idée des profits que procure leur exploitation. Voilà ce que peut et ce qu'a toujours pu l'énergie individuelle. Les hommes qui ont doté l'Inde anglaise de cette nouvelle branche d'industrie n'étaient pas, vraisemblablement, très-familiers avec les théories commerciales ; mais ils ont voulu fortement, ils ont vécu sobrement, ne se sont épargné aucune peine, ne se sont rebutés devant aucune fatigue. Aussi ont-ils triomphé de tous les obstacles. On a, d'ailleurs, fait cette remarque que les Hindous, assez fréquemment hostiles, en général, à l'extension de la culture cotonnière, n'ont témoigné aucun mauvais vouloir aux planteurs de jute. Et pourquoi ? « C'est peut-être que les » projets des négociants de Manchester sont très-souvent » restés à l'état de paroles, tandis que les autres se sont ré- » solument mis à l'œuvre, sans verbiage, sans s'inquiéter » de ce que les natifs diraient ou ne diraient pas. » Pour qui connaît le caractère fataliste des Orientaux, le grand respect qu'ils professent pour les faits accomplis et les actes de vigueur, l'explication paraît plausible. Toujours est-il que, sauf quelques rixes et quelques désordres tout à fait accidentels, le commerce du jute jouit d'une sécurité complète, ce qui dans l'Hindoustan n'est pas assez ordinaire.

Ce dont l'Inde a le plus besoin aujourd'hui, au point de vue commercial, c'est de capitaux, et, comme l'a dit M. Fawcett dans ses *Eléments d'économie politique*, nulle part elle ne peut se les procurer, si ce n'est en Angleterre. Quant aux avantages qu'elle retirerait de leur afflux, ils sont vraiment incalculables. Que les natifs intelligents provoquent cet afflux et qu'ils consentent à céder de la terre à des prix raisonnables, et ils verront s'ouvrir, devant eux et devant leur patrie, des perspectives très-séduisantes de prospérité matérielle. Les Anglais, de leur côté, ne sont point sans avoir quelque chose à faire. « Ils doivent reprendre une par- » tie des traditions de la Compagnie des Indes, ne pas froisser » légèrement les coutumes et les croyances des natifs, sur- » tout ne pas agir avec brutalité ou déloyauté vis-à-vis » d'eux. » Le conseil a du bon, pourvu que parmi ces coutumes et ces croyances respectables, on ne range ni la résurrection de la *Suttee*, ou sacrifice mortuaire des veuves, aujourd'hui tombé dans le domaine de l'histoire, ni la tolérance des holocaustes humains qui se pratiquent encore dans le pays des Ghonds, ni le maintien des processions ho-

micides du char du dieu Krichna. Pour le surplus, nous partageons bien l'opinion qu'exprime l'honorable correspondant du *Times* : c'est qu'avec le vice-roi actuel, lord Northbrook, qui paraît beaucoup moins soucieux de succès militaires que de conquêtes pacifiques, et eu égard tant au développement rapide des voies ferrées qu'à l'existence constatée de grandes ressources agricoles dans des parties du pays où jusqu'ici on ne les soupçonnait guère, l'heure est très-propice pour tenter dans l'Inde des efforts sérieux et susceptibles de largement rémunérer leurs auteurs.

Nous avons fait allusion tout à l'heure à un livre récemment publié à Londres et signé du nom de M. Talboys Wheeler. Il est, croyons-nous, l'un des collaborateurs ministériels de Lord Northbrook; il paraît que son *résumé* historique se distingue dans son ensemble par une exactitude peu commune et projette de vives lueurs sur l'Inde des Védas et sur celle des Brahmanes ou des Bouddhistes, au sujet desquelles il reste tant à connaître, malgré les travaux, si nombreux, si consciencieux, parfois si spendides, de trois générations de linguistes, d'ethnographes et d'historiens. Il y a quelque temps, des remarques de M. Max Müller, l'illustre professeur d'Oxford, sur les plus anciennes religions de l'Inde, sur l'*Hindouisme*, comme il dit, ont provoqué en Angleterre une polémique assez vive et qui a eu des échos sur les bords du Gange et de la Jumna. Le point capital de la thèse de M. Max Müller était le non-prosélytisme des sectateurs de Brahma : M. Lyall, fonctionnaire civil dans l'Inde, combattit l'assertion avec force, mais elle vient de trouver dans le journal *The Hindoo Patriot*, qui est l'organe d'un grand nombre d'intelligents Bengalais, un défenseur convaincu et habile.

Nous n'avons pas évidemment à entrer ici dans les détails de cette polémique, encore moins à nous constituer juge du camp. Il y aurait d'ailleurs à cela de sérieuses difficultés. Il est certain que le brahmanisme ne s'est pas répandu en dehors des contrées qui l'ont vu naître. Il se défendait même très-mal contre le bouddhisme, quand il prit le parti commode de le persécuter d'abord, puis de l'expulser. Mais, chassés de l'Hindoustan, les disciples de Çakia Mouni ont peu à peu conquis à ses doctrines les vastes régions qui composent ce qu'on appelle l'Indo-Chine, une grande partie de la Chine et du Japon : ils ont un pied au Thibet et sur les plateaux de l'Asie centrale. C'est une religion éminemment prosélytique.

L'argument principal de l'*Hindoo Patriot* est curieux à noter : « Les religions qui font du prosélytisme, dit-il, » sont les dernières venues. La nécessité a été pour elles » une mère d'industrie. Mais cette nécessité ne s'est jamais » fait sentir aux sectateurs de l'hindouisme, et dès lors ils » n'ont jamais songé aux moyens d'étendre le domaine de » leurs croyances. » Ne croirait-on pas, à entendre ce langage, que le système religieux et social de l'Inde des Aryas subsiste encore en plein XIXe siècle, dans son immobilité et son intégrité? En se l'imaginant, on commettrait toutefois, sous un rapport du moins, une grave méprise. Le *credo* brahmanique, s'il résiste à l'action des idées chrétiennes, s'est laissé entamer par l'islamisme, l'ennemi occulte, mais persévérant, de la domination anglaise dans l'Hindoustan. D'après le dernier recensement, la population musulmane y est plus redoutable par le nombre qu'on ne le supposait communément; elle s'agite dans l'ombre; elle met le poignard aux mains de meurtriers fanatiques et se glisse dans les rangs des Cipayes pour leur prêcher la guerre sainte. D'un autre côté, le système des castes, sur lequel reposait toute l'assiette de la société brahmanique, ce système s'effondre, et l'on voit des membres de la plus ancienne et de la plus respectée de ces castes; l'on voit des brahmanes, cédant à l'appât du gain, se mêler, dans les convois de coolies, aux descendants des populations indigènes que les Aryas subjuguèrent et dont les lois de Manou révèlent, à chacune de leurs pages, la condition non-seulement inférieure, mais basse et servile.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

ÉTUDE SUR LA VALEUR COMPARATIVE DES MOTEURS HYDRAULIQUES

ET DES MOTEURS A VAPEUR DANS LA GRANDE INDUSTRIE.

Homère nous montre dans l'Odyssée douze femmes, douze esclaves, occupées dans le palais d'Ulysse à broyer péniblement entre deux pierres la farine nécessaire pour la consommation de chaque jour dans cette maison royale. Sous la tente des chefs arabes du sud de l'Algérie, les choses se passent encore maintenant comme autrefois à la cour d'Ithaque. Il n'y a pas de moulin : la main de la femme y supplée. Une des malheureuses chargées du broyage du blé parvient, au prix du plus rude travail, à fournir de la farine grossière pour plus de vingt-cinq bouches, et elle goûte peu de cette farine. Si nous entrons au contraire dans un de nos moulins de France pourvu de tous les perfectionnements modernes, où se font régulièrement, comme d'eux-mêmes, la mouture, le bluttage et l'ensachage, l'ouvrier parfaitement nourri qui surveille et dirige ces opérations nous apprend comment il produit à lui seul et sans peine assez de farine de premier choix pour la ration de plus de quatre mille hommes. Dans les deux cas, avec ou sans moulin, la différence de production atteint la proportion de un à cent-soixante, proportion inférieure de beaucoup à celle du travail accompli avec ou sans machines pour la confection de nos vêtements ou plutôt des filés et des tissus dont ils se composent. En effet, dans les filatures de cotons à métiers automates, un homme fait autant de fil que cinq cents fileuses du siècle passé, et dans le tissage mécanique il produit plus de toile en un seul jour que les tisserands de l'Afrique centrale en plusieurs mois.

Cette différence de production entre le travail de la fileuse au fuseau et le travail du métier automate de nos fabriques, entre le moulin moderne et les pierres primitives pour la farine donne une idée de l'avantage des machines. Les machines augmentent la production en l'améliorant, et en augmentant la production, elles simplifient, elles diversifient, elles accroissent le travail. Les perfectionnements mécaniques, loin de nuire au travail et de le restreindre, tendent à substituer de plus en plus les forces de la nature aux bras de l'homme. Chaque perfectionnement, chaque invention fait jaillir pour l'homme une nouvelle source de richesse. Tout progrès des machines est pour nous un affranchissement et un rachat, et c'est seulement quand nous nous sommes rendu compte de cette influence que nous comprenons leur puissance à la fois émancipatrice et bienfaisante. Puissance bienfaisante par le développement de notre bien-être, par la satisfaction plus facile de nos besoins; puissance émancipatrice en allégeant le poids des nécessités et des faiblesses physiques qui oppriment l'intelligence et arrêtent les aspirations relevées.

L'accroissement du travail avec la multiplication des machines se manifeste par l'augmentation des forces motrices. Ainsi la construction du premier moteur à vapeur en Alsace date de 1812. En 1838, il y a déjà dans le seul département du Haut-Rhin 83 machines à vapeur avec une force nominale de 1778 chevaux, réparties entre 67 usines, presque toutes filatures de coton. Sur un total de 3,850 moteurs à vapeur, avec une force nominale de 32,000 chevaux, que l'Alsace entière compte aujourd'hui, le Haut-Rhin dispose d'une force de 18,558 chevaux pour 2,263 appareils et 501 établissements. Simultanément avec l'augmentation numérique des machines à vapeur, leur construction se perfectionne, leur puissance motrice augmente, leurs frais d'entretien s'abaissent suivant une égale proportion. Les appareils qui supportaient une pression de moins de deux atmosphères avant 1840 sont construits maintenant pour une pression trois fois plus forte La dépense de combustible élevée il y a trente ans en moyenne à 4,5 kil. pour les machines à basse pression, à 8,2 pour les machines à haute pression, ne dépasse plus guère 2,5 kilogrammes par heure de travail et par force d'un cheval. Dans le même intervalle cependant, soit de 1840 à 1870, la consommation de la houille, dans le Haut-Rhin s'est élevée de 38,000 tonnes à 400,000, non comprise la consommation des chemins de fer. Pendant les dix dernières années, les importations de houille ont augmenté de 58 pour 100, tandis que la force nominale des machines à vapeur a doublé.

En réalité, la force nominale des machines à vapeur représente seulement ici les deux tiers de leur force effective. Par suite des habitudes des constructeurs ou sous l'influence des considérations fiscales, la puissance des moteurs en chevaux nominaux déclarée à l'administration demeure au-dessous de leur rendement réel. Telle filature dont la machine à vapeur est titrée à 140 chevaux nominaux, exige et obtient réellement de ce moteur une force de 205 chevaux effectifs, déterminée par des expériences exactes à l'aide du frein dynamique. Dans d'autres établissements l'écart est plus grand encore, car nous y voyons un travail de 148 et de 185 chevaux vapeur fourni par des appareils de 70 et 80 chevaux de force nominale. Selon un rapport de M. Keller, ingénieur des mines, fait à la Société industrielle de Mulhouse, au lieu de la force déclarée de 2,273 chevaux pour les filatures de coton de

cet arrondissement, toutes mues à la vapeur, il faut compter une force réelle de 3,679 chevaux, soit la moitié en sus à raison de 115 broches par force de cheval. Le nombre de 115 broches mises en mouvement par une force d'un cheval-vapeur représente une moyenne déduite d'expériences nombreuses faites avec le frein dynamique sur des machines de différents systèmes et dans des filatures dont l'importance varie de 10,000 à 30,000 broches. Avec la moyenne de 155 broches, nous avons des écarts considérables de 95 à 225 broches par cheval; mais ce sont là des chiffres extrêmes observés dans deux cas seulement, et dans huit établissements sur dix, le rendement n'a pas oscillé au-delà de 106 à 141 broches par force de cheval. Le genre des métiers et leur état d'entretien, le nombre de machines préparatoires, la finesse des filés, le degré de torsion sont autant de termes susceptibles de modifier le nombre de broches finisseuses mues par une même unité de force. De même pour le tissage, le nombre de métiers mis en train par cheval-vapeur change selon la nature des tissus, la largeur des machines, la fréquence des coups de navettes ; ce nombre est de cinq en général, chiffre moyen obtenu également en divisant le nombre de métiers mécaniques de tous les tissages du Haut-Rhin par le double de la force nominale des moteurs à vapeur de ces fabriques.

Lors de son début en Alsace, l'industrie cotonnière a commencé à s'établir dans l'intérieur des vallées afin d'utiliser comme moteurs les courants d'eau qui descendent des Vosges. Toutefois l'accroissement des usines ne trouve bientôt plus une force suffisante dans les torrents au régime variable de nos montagnes soumis en été à de longues sécheresses. Pour éviter le chômage, il fallut suppléer à l'insuffisance des moteurs hydrauliques par des moteurs à vapeur. Les établissements nouveaux s'élevèrent dans la plaine à proximité des chemins de fer et des voies navigables. On chercha à compenser dans la plaine, par l'économie sur les transports, l'avantage offert d'abord par les chutes d'eau dans les vallées. Sous l'influence de voies de communications plus faciles, le prix de la houille baissa de moitié à Mulhouse en même temps que le perfectionnement des machines à vapeur réduisit de beaucoup la dépense de combustible. Dès 1838 on paya, à Mulhouse, de 36 à 40 francs la houille de Saint-Etienne, amenée par chemin de fer et par canal; de 28 à 32 francs la houille d'Epinac amenée par canal et par chemin de fer également; de 25 à 33 francs la houille de Blanzy par canal; de 37 à 41 francs la houille de Sarrebruck amenée par canal et sur essieu. Sur les canaux, le prix du transport ne dépassait pas 7 centimes la tonne par kilomètre, tandis que le charriage sur essieu vers l'intérieur des vallées s'élevait de 30 à 40 centimes et plus, selon l'état des chemins. L'extension du réseau de chemins de fer et de canaux a réduit de 28 à 22 francs la tonne, à Colmar, le prix des houilles de Sarrebruck et de Ronchamp, de 1859 à 1870, pendant que la consommation des usines du Haut-Rhin a monté de 211,593 à 367,000 tonnes.

Privée d'exploitations houillères importantes, l'Alsace ne se trouve pas cependant dans des conditions trop défavorables pour ses approvisionnements, soit qu'elle les cherche en France, soit qu'elle les tire des provinces allemandes du Rhin. Grâce au développement des voies ferrées qui pénètrent depuis dix ans dans la région des montagnes, les frais de transport à l'intérieur des vallées ne s'opposent plus à l'arrivée de la houille jusqu'aux fabriques les plus reculées. D'ailleurs, la nouvelle hausse croissante sur le combustible, sous l'influence du renchérissement général de la main-d'œuvre, rend aux établissements pourvus de moteurs hydrauliques leur ancienne supériorité. Que les moteurs hydrauliques fonctionnent seuls pendant l'année entière, ou bien qu'ils aient pour auxiliaires des moteurs à vapeur en temps de basses eaux, les usines qui en sont pourvues y trouvent un avantage marqué sur celles qui sont réduites à l'usage exclusif de la vapeur, et présentent des conditions de travail bien meilleures. Quelques chiffres nous aideront à préciser avec des détails suffisants la valeur relative des moteurs hydrauliques et des moteurs à vapeur.

Deux facteurs sont à considérer dans la valeur industrielle d'un moteur, les frais d'établissement et les frais d'entretien. Les frais d'entretien, insignifiants pour les moteurs hydrauliques, s'élèvent beaucoup pour les moteurs à vapeur. Les frais d'établissement ou l'intérêt qui les représente varient plus entre les deux espèces de moteurs, le prix de revient des chutes d'eau pouvant égaler ou surpasser même le prix des machines à vapeur. En bonne économie, on emploiera de préférence les moteurs hydrauliques partout où leur rendement, leur travail, soit exclusif, soit combiné avec celui de moteurs à vapeur auxiliaires, coûtera moins que la force motrice fournie par la vapeur seule dans les mêmes conditions. Sauf quelques rares exceptions, les grandes usines de l'industrie cotonnière, même à l'intérieur des vallées, ont dû établir des moteurs à vapeur auxiliaires à côté des moteurs hydrauliques pour éviter le chômage et assurer la régularité du travail. Les machines à vapeur prêtent leur concours quand le courant d'eau qui met la fabrique en mouvement ne possède plus toute la force nécessaire. Le prix de la journée de travail d'un cheval-vapeur présente des différences considérables d'un établissement à l'autre. Le prix du travail des moteurs hydrauliques dépend encore plus des conditions particulières qui se prêtent à leur installation, et il augmente ou diminue selon la puissance ou la régularité des chutes. Pour préciser la valeur relative réelle des moteurs à l'eau et à la vapeur dans notre région, considérons le rendement de ces moteurs fonctionnant ensemble dans quelques fabriques, et comparons ce que coûte leur travail au prix du travail des moteurs à vapeur dans les mêmes conditions, si ceux-ci fonctionnent seuls et d'une manière continue.

Voici, par exemple, trois établissements pourvus à la fois de moteurs hydrauliques et de moteurs à vapeur, et situés tous trois sur un même courant d'eau dont le débit reste le même pour les trois usines, mais avec des hauteurs de chute différentes. Le courant d'eau est le canal du Logelbach, une dérivation de la Fecht qui se détache de cette rivière à Turckheim pour passer à Colmar. Les établissements consistent en une filature de coton de 14,000 broches, avec une chute de trois mètres et demi, située à Turckheim ; une seconde filature de 56,000 broches, avec quinze mètres de chute, situé au Logelbach ; un tissage de coton d'environ 1,000 métiers, avec un mètre et demi de chute, situé à Colmar. Le débit du canal peut dépasser 4,000 litres par seconde, et il suffit, en temps de grandes eaux, pour mettre en mouvement toute la filature de Turckheim qui exige une force de 130 chevaux, tandis que la filature du Logelbach, qui a besoin d'une force constante de 480 chevaux, et le tissage de Colmar, qui demande 200 chevaux, sont obligés d'employer toute l'année, de concert avec les moteurs hydrauliques, des moteurs à vapeur dans une mesure variable suivant l'augmentation ou la diminution du courant d'eau. Le propriétaire des trois fabriques, M. Antoine Herzog, faisant noter chaque jour la durée de la marche de chaque moteur, nous avons pu fixer mois par mois, du 1er juillet 1871 au 30 juin 1872, le nombre de journées de cheval respectivement fournies par les moteurs hydrauliques et les moteurs à vapeur. Voici ces nombres :

1871-1872	FILATURE DE TURCKHEIM		FILATURE DU LOGELBACH		TISSAGE DE COLMAR	
	Hydraulique	A vapeur	Hydraulique	A vapeur	Hydraulique	A vapeur
Juillet....	1.723 j.	1.657 j.	7.284 j.	5.136 j.	728 j.	4.472 j.
Août......	974 »	2.406 »	4.236 »	8.144 »	423 »	4.777 »
Septembre	520 »	2.730 »	2.293 »	9.707 »	229 »	4.771 »
Octobre...	1.790 »	1.590 »	7.717 »	4.763 »	771 »	4.429 »
Novembre.	992 »	2.258 »	4.402 »	7.596 »	440 »	4.560 »
Décembre.	432 »	2.948 »	2.335 »	10.145 »	233 »	4.967 »
Janvier ...	2.215 »	1.165 »	9.664 »	2.816 »	966 »	4.234 »
Février ...	2 015 »	1.105 »	8.358 »	3.162 »	835 »	3.965 »
Mars......	2.680 »	700 »	11.062 »	1.418 »	1.106 »	4.094 »
Avril	2.501 »	749 »	11.143 »	857 »	1.114 »	3 886 »
Mai.	2.431 »	949 »	10.081 »	2.399 »	1.008 »	4.492 »
Juin......	2.304 »	1.046 »	9.246 »	2.754 »	924 »	4.076 »
Année	20.577 j.	19.203 j.	87.821 j.	58.959 j.	8.777 j.	52.323 j.

Un coup d'œil sur ce tableau nous montre comment le rendement ou la force fournie par le même courant d'eau change d'un établissement à l'autre suivant la hauteur des chutes d'abord, puis à différentes époques de l'année selon les variations du débit. L'année que nous citons comme exemple peut être considérée comme une année ordinaire ou moyenne pour l'abondance des eaux. Les frais d'entretien des moteurs hydrauliques pour un travail équivalent à celui d'une journée de cheval-vapeur s'élèvent à 0 fr. 037 à la filature Turckheim, à 0 fr. 048 à la filature du Logelbach, à 0 fr. 068 au tissage de Colmar. Les frais d'entretien des moteurs à vapeur pour une journée de cheval sont, dans les mêmes établissements, de 0 fr. 910, de 1 fr. 07 et de 0 fr. 525. Les prix d'entretien des moteurs hydrauliques diffèrent peu d'un établissement à l'autre, et ils se réduisent à une somme insignifiante pour un travail équivalent à celui d'une journée de cheval-vapeur.

Les frais d'entretien des machines à vapeur s'élèvent de 0 fr. 525 au tissage de Colmar, à 1 fr. 120 à la filature du Logelbach, et varient du simple au double. Mais comme le prix de revient de la journée de travail des différents moteurs comprend, outre les frais d'entretien, l'intérêt et l'amortissement des dépenses faites pour l'établissement des machines et pour l'acquisition des chutes, la différence entre le prix de la journée de travail à la vapeur et la journée de travail à l'eau, tout en demeurant considérable aux deux filatures du Logelbach et de Turckheim, est moins énorme que l'écart entre les frais d'entretien. Ainsi, les frais d'établissement des moteurs à vapeur du Logelbach pour cinq machines susceptibles de donner une force effective de 500 chevaux s'élèvent à 415,000 francs; ceux des moteurs hydrauliques, avec l'acquisition et l'appropriation d'une chute de 15 à 16 mètres, à 495,000 francs. Au tissage de Colmar, les mêmes frais ont été de 149,000 francs pour deux machines à vapeur et des constructions accessoires, de 90,000 francs pour les turbines, avec une chute d'eau de 1m50 seulement. Tout compte fait, les moteurs hydrauliques du tissage de Colmar, à cause du prix relativement très-élevé non pas de leur entretien, mais de leur établissement et de l'acquisition de la chute, ne présentent pas un avantage bien sensible sur l'emploi exclusif des moteurs à vapeur ; mais à la filature du Logelbach le prix de revient de la force motrice par cheval et par jour est de 1 fr. 17 pour les moteurs hydrauliques avec le concours auxiliaire des moteurs à vapeur, tandis que si les machines travaillaient seules et d'une manière continue, il serait de 1 fr. 30, en comptant 10 0/0 d'intérêts et d'amortissement.

Si tous ces chiffres manquent d'attrait, ils ont du moins pour eux le mérite de l'exactitude ; ils ont encore l'avantage de représenter des résultats pratiques déduits d'expériences prolongées. Sans entrer dans de plus longs détails sur la variabilité des frais d'établissement des chutes pour une égale puissance motrice, nous rappellerons que ces frais sont souvent inférieurs à ceux du Logelbach, dont les moteurs sont alimentés par des canaux souterrains d'un long parcours. Quand la proportion des frais d'établissement diminue, le prix de revient du travail s'abaisse dans une mesure égale. Ainsi, tandis qu'au Logelbach l'emploi simultané ou alternatif des moteurs hydrauliques et des moteurs à vapeur donne sur l'emploi exclusif de la vapeur au moins une économie de 0 fr. 13 par force de cheval et par jour de travail sur un total de 146,780 journées de chevaux-vapeur, cette économie est de 0 fr. 22 par cheval et par jour sur un total de 39,910 journées de chevaux-vapeur. Pour les établissements susceptibles de marcher à l'eau pendant toute l'année sans le concours auxiliaire ou temporaire de la vapeur, l'avantage devient encore plus considérable, comme par exemple pour le tissage d'Orbey, qui, avec une force motrice de 72 à 75 chevaux pour 360 métiers, supporte à peine avec ses moteurs hydrauliques une charge de 0 fr. 30 pour le travail journalier équivalent d'un cheval-vapeur. Ajoutons qu'une partie du prix de revient du travail compté pour amortissement représentant pour les moteurs à vapeur la dépréciation des machines, tandis que cette dépréciation sur la valeur des chutes d'eau est à peu près nulle et en tout cas assez faible, l'économie réelle des moteurs hydrauliques est supérieure aux chiffres indiqués ci-dessus, que nous admettons seulement comme un minimum. En somme, les dépenses pour moteurs dans les différents cas que nous avons considérés, soit de travail continu à l'eau sans concours de la vapeur, soit de travail à l'eau avec emploi temporaire de la vapeur, soit de travail exclusif à la vapeur, s'établissent pour une année moyenne de 305 jours de travail et par force de cheval, comme suit :

Tissage d'Orbey.	Filature de Turckheim.		Filature du Logelbach.		Tissage de Colmar.	
Eau seule.	Eau et vapeur.	Vapeur seule.	Eau et vapeur.	Vapeur seule.	Eau et vapeur	Vapeur seule.
91 fr.50	317 fr.80	366 fr.00	356 fr.85	396 fr.50	292 fr.45	294 fr.50

Nulle dans certains cas, l'économie annuelle réalisée à l'aide des moteurs hydrauliques s'élève parfois à 300 francs et au delà par force de cheval, quand les chutes d'eau restent assez fortes en toute saison pour éviter l'emploi temporaire des machines à vapeur. Entre les moteurs à vapeur eux-mêmes, le prix de revient du travail ou le rendement diffèrent beaucoup aussi, suivant la construction plus ou moins parfaite des appareils et la dépense plus ou moins grande de combustible. Les ingénieurs de l'Association alsacienne des propriétaires d'appareils à vapeur ont pris à tâche de déterminer les conditions du meilleur rendement des machines. Cette association, formée en 1868 sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, rend à l'industrie de l'Alsace de sérieux services en assurant la sécurité de l'exploitation des appareils à vapeur, dont elle vise de plus à améliorer le rendement. Ses ingénieurs reconnaissent par des visites périodiques l'état des machines à vapeur des établissements associés et donnent des consultations sur l'installation de nouveaux appareils ou sur les moyens d'en tirer un rendement plus économique. Une série d'expériences d'un grand intérêt ont été entreprises déjà ou sont poursuivies actuellement pour ce motif. La détermination de la valeur intrinsèque des variétés de houille qui alimentent le marché d'Alsace, le rendement des divers systèmes de chaudières, la consommation de vapeur des différentes espèces de machines pour une même production de force sont autant de questions déjà résolues ou en voie d'étude.

(*A suivre.*) CHARLES GRAD.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

SECTION D'ÉCONOMIE ET LÉGISLATION RURALES. — La comptabilité agricole. — Les droits de glanage, de râtelage et de grappillage.

Le *Bulletin mensuel* de la Société des Agriculteurs de France, septembre 1874, donne le compte rendu des travaux de la Section d'économie et législation rurales pendant les cinq mois qui viennent de s'écouler. Nous allons analyser quelques-unes des intéressantes discussions de cette section.

Dans la séance du 28 mars, présidée par M. Josseau, M. Dubost a exposé la question suivante, sur laquelle il demandait l'avis de la section de législation :

Etant données dans un acte de bail l'une ou plusieurs des clauses suivantes :

1° Obligation de cultiver en bon père de famille et suivant les usages du pays;

2° Obligation d'employer dans le domaine les pailles, les fourrages et les engrais;

3° Faculté de vendre une partie des pailles et fourrages, mais à la condition exprimée ou sous-entendue (consacrée par l'usage) de remplacer les fourrages et pailles vendus par des engrais achetés;

4° Obligation de laisser, à fin de bail, une portion quelconque de paille et fourrages nécessaires au service du domaine à l'époque de la prise de possession d'un nouveau fermier, cette dernière clause coïncidant habituellement avec la défense d'exporter des pailles et fourrages, mais se rencontrant aussi parfois avec la faculté donnée au fermier d'emporter, à fin de bail, comme chose à lui appartenant, les quantités de fourrages et de pailles qui excèdent ce minimum ;

Le cultivateur peut-il, à un moment quelconque de sa jouissance, se considérer comme propriétaire des valeurs que représentent les pailles, les fourrages et les engrais accumulés dans ses magasins?

M. Dessaignes rend compte de l'avis de la sous-commission à cet égard. La question, dit-il, ne serait qu'imparfaitement comprise si quelques explications préliminaires n'en précisaient bien le sens et la portée. Dans l'exposition des divers systèmes de comptabilité agricole une divergence d'opinion s'est produite.

D'un côté, on a cherché à démontrer que la comptabilité commerciale en partie double se prêterait favorablement aux différentes transformations de valeurs que comporte une exploitation agricole, et à une plus sûre constatation du résultat final de cette exploitation; et l'on y a compris, par voie d'estimation, les pailles, les fourrages et les engrais. D'un autre côté, on a nié l'utilité et même la possibilité de cette forme de comptabilité en matière agricole; on n'y a vu qu'une fiction non exempte de dangers, et, en ce qui touche particulièrement les pailles, les fourrages et les engrais, on a pensé que la loi elle-même, par le caractère qu'elle leur attribue, ne permettait pas de les faire figurer dans ces comptes spéciaux. Le Code civil, cela est vrai, en déterminant la distinction des biens, range au nombre des immeubles, à cause de leur destination, les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds; et les pailles, fourrages et engrais en font nécessairement partie.

M. Dubost, partisan de cette seconde opinion, pense que cette qualification d'immeubles, donnée à des choses mobilières, a le but que voici : d'abord fournir, en même temps que le sol, au cultivateur qui ne les possède pas, les objets mobiliers nécessaires à la culture, et ensuite créer des ga-

ranties pour le propriétaire dans ce changement de caractère légal d'objets faciles à déplacer, à détourner et même à anéantir.

Suivant la sous-commission, la loi a eu surtout pour but d'augmenter les moyens de crédit du sol, en en augmentant la valeur comme gage hypothécaire. Le caractère légal de ces objets n'en change pas la nature. Quoique déclarés immeubles, ils ne restent pas moins faciles à déplacer et à détourner; mais, malgré cette condition précaire, s'ils demeurent attachés au fonds, ils échappent à la discussion des créanciers ordinaires, mis en présence des créanciers hypothécaires. Ce qui empêcherait encore de donner un caractère trop absolu aux effets de cette détermination de la loi en ce qui touche les pailles, fourrages et engrais, c'est que, s'ils sont détachés du fonds par le propriétaire lui-même, ils cessent d'être immeubles. Ainsi, ils sont de nature mobilière, lorsque le sol est livré au fermier entièrement nu, de ce qu'on appelle, dans la Beauce, les agrats et empaillements, comme il arrive pour les lots de terre provenant de fermes démontées et vendues en détail.

Les baux dans les diverses régions agricoles du pays diffèrent très-peu sur le point dont il s'agit. Dans le plus grand nombre de ces baux, le fermier reçoit les pailles et engrais; il est tenu de les employer dans les terres affermées et de les rendre à sa sortie, le tout à forfait, sans distinction entre les quantités reçues et celles à laisser. Il semble qu'à aucun moment de sa jouissance, ce fermier-là ne devrait se considérer comme propriétaire de ces valeurs et les compter à son actif. Ce sont des instruments au début, ils en produisent d'autres et sont remplacés par d'autres, cela est vrai, mais cette substitution n'en change pas la nature primitive. Dans quelques baux les quantités reçues sont déterminées, le fermier n'est tenu qu'à une restitution égale. Le surplus lui appartient donc. Mais il est toujours tenu de cultiver en bon père de famille. Cette condition, qui est de droit, lui interdirait donc encore de distraire cet excédant, d'en priver les terres affermées. Il ne pourrait, à la rigueur, comprendre cet excédant à son actif qu'au moment de sa sortie, puisque seulement alors il a le droit d'en disposer. Mais son droit de propriété sur cet excédant, quoique suspendu, n'en est pas moins incontestable.

Il ne reste plus que le cas déjà cité où le fermier n'a reçu ni fourrages, ni pailles, ni engrais. Il doit alors personnellement ajouter ces instruments de travail aux autres instruments de travail qu'il a toujours à fournir comme fermier. Il est bien propriétaire, cette fois, de tous les accessoires de la culture, et quoiqu'on puisse encore lui interdire une distraction de pailles, fourrages et engrais, car sans cela pas de bétail nourri ni de terre fumée, ce qui le mettrait en contravention avec la condition de cultiver en bon père de famille, il est bien difficile de lui refuser d'emprunter à ces valeurs des éléments d'actif pour sa comptabilité annuelle. Le fermier auquel son bail permet de vendre des pailles et fourrages doit toujours les remplacer par des équivalents achetés. Cela est ou stipulé expressément ou découle de la condition de jouir en bon père de famille.

Voilà les principes et voilà les faits.

Il est à craindre que cet exposé ne fasse pas cesser la controverse qui s'est élevée dans l'adoption du meilleur système de comptabilité agricole, sur le rôle que doivent remplir les fourrages, les pailles et les engrais. Il suffit que dans quelques cas le fermier soit propriétaire de ces matières pour qu'il ne lui soit pas refusé raisonnablement de les estimer dans ses comptes annuels, si cela lui plaît. On ne pourra guère le refuser non plus au fermier qui n'est tenu qu'à la restitution d'une quantité fixe de ces matières, et qui en produit chaque année un excédant notable. Il y a là un élément d'actif, non réalisable au cours du bail, mais qui peut représenter utilement des dépenses faites. En tant que quantité reçue, ces matières sont des moyens de production; en tant qu'excédant obtenu par une bonne culture, ce sont aussi des produits. En tout cela, on ne voit rien d'absolu et qui permette, en se fondant sur des moyens de droit, de trancher la question d'une manière doctrinale.

Quant à la simplicité des comptes, c'est différent. Tout ce qui la produira doit être encouragé. En agriculture, autre chose est la comptabilité envisagée comme contrôle de gestion financière, et la comptabilité comme étude des problèmes de l'économie rurale. Certains systèmes, par leurs subdivisions multiples, ont plutôt ce dernier caractère que celui de comptabilité pratique. Pour beaucoup de cultivateurs, on pourrait se contenter pour le moment de mettre en leurs mains la comptabilité simplifiée à l'usage des écoles primaires. Pour les hommes d'étude, le champ est ouvert à tous les procédés et aux moyens d'investigation les plus variés. Les uns préféreront les comptes matières et ne constateront que ce qu'on pourrait appeler des chiffres résultats. Les autres interrogeront les chiffres dans chacune des transformations de la culture. Les cultivateurs recueilleront le bénéfice de ces recherches et y trouveront sans doute des formules utiles, mais il sera toujours beaucoup laissé à l'observation de l'homme pratique, et, sans dédaigner en quoi que ce soit la part qui est à faire à l'agriculture comme science, il en restera toujours une très-grande à faire à l'agriculture comme art.

Après ce compte rendu de M. Dessaignes, une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Bordet, Dessaignes, de Vivès et Dubost, qui soutient que dans aucun cas, et quel que soit son bail, le fermier ne peut être considéré comme étant propriétaire des pailles, fourrages et engrais, et ne doit les porter à son actif dans sa comptabilité.

M. le vicomte de Luçay a fait, dans la même séance, au nom de la commission du code rural, un rapport verbal sur la question du glanage, du râtelage et du grappillage.

L'usage du glanage, dit-il, c'est-à-dire du fait de ramasser, après la moisson, les épis échappés aux mains des moissonneurs, remonte à la plus haute antiquité. Il fut confirmé par une ordonnance de saint Louis, de 1261, puis par un édit de Henri II, de novembre 1554, et un arrêt du parlement de Paris, du 7 juin 1779, qui n'en accorde l'exercice qu'aux indigents invalides. La loi du 6 octobre 1791, article 21, titre II, porte que les glaneurs, râteleurs et grappilleurs n'entreront dans les champs, prés et vignes récoltés qu'après l'entier enlèvement des fruits, et qu'ils n'entreront dans aucun enclos rural. Ils ne pourront glaner, râteler et grappiller avant le lever et après le coucher du soleil (Art. 471, n° 15 du Code pénal). La cour de cassation, par ses arrêts du 8 octobre 1840, 8 octobre 1860, 21 novembre et 31 décembre 1864, a déclaré encore subsistantes, quoique non renouvelées par le Code pénal, toutes les dispositions des anciennes lois ou anciens règlements relatifs à la police rurale. En outre, elle a décidé, par ses arrêts du 8 octobre 1840 et 10 juin 1843, que le maire étant chargé par l'article 10 de la loi du 18 juillet 1837, de la police rurale, peut arrêter que les glaneurs devront être munis d'une carte délivrée par lui, et que cette carte ne sera accordée qu'aux indigents et invalides portés sur une liste dressée chaque année par le conseil municipal.

A un autre point de vue, la cour de cassation a décidé, par ses arrêts du 28 novembre 1844, 2 janvier 1857 et 31 décembre 1864, que l'interdiction prononcée par l'article 22, titre II de la loi du 6 octobre 1791, contre les pâtres et bergers, de mener les troupeaux dans les champs moissonnés, pendant les deux jours qui suivent la récolte entière, devait être étendue au propriétaire lui-même, qui ne peut non plus, sous peine d'amende, labourer son champ pendant ce laps de temps.

Le projet de code rural de 1808 supprimait le grappillage, le glanage et le râtelage; mais plusieurs commissions consultatives défendirent ce qu'elles qualifièrent *de patrimoine des pauvres*. La commission de 1834 se prononça dans le même sens. Le sénat, dans son rapport à l'empereur, du 3 avril 1856, partagea leur avis quant au glanage et au grappillage, mais il demanda l'abolition du râtelage. Dans l'enquête agricole de 1866, un grand nombre de déposants attaquèrent ces trois usages comme étant à la fois une atteinte au droit de propriété et une excitation au vol, et ils en demandèrent la suppression absolue. La commission supérieure de l'enquête agricole s'occupa de la question dans sa séance du 18 février 1869. On y signala d'une part les abus du glanage, du râtelage et du grappillage et, d'autre part, les inconvénients politiques qu'il y aurait à supprimer des usages aussi anciens.

1° Elle écarta le principe de la suppression absolue; 2° dans son opinion, le propriétaire doit avoir le droit de disposer, comme il l'entend, de son champ, immédiatement après l'enlèvement de la récolte; 3° elle demande que le droit des indigents valides soit réglementé. La liste des glaneurs serait dressée par le maire assisté de deux conseillers municipaux et publiée un mois avant la moisson; le préfet statuerait en cas de réclamation.

Tel est l'état de la question.

La commission du code rural propose à la neuvième section d'adopter les résolutions suivantes : 1° maintien du principe et des dispositions législatives actuelles; 2° droit de réglementation conféré au maire, sur l'avis du conseil municipal. Approbation de l'arrêté par le préfet. Le préfet, le conseil général préalablement entendu, peut procéder par voie de règlement général, soit pour l'ensemble, soit pour une partie du département.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le

président, de Luçay, de Vivès, de la Jonquière, de Couronnel, Auger, la section émet l'avis que la législation et la jurisprudence actuelles sont suffisantes, et qu'il n'y a lieu de proposer aucun vœu à l'assemblée générale.

M. le vicomte de Luçay fait ensuite, au nom de la commission du code rural, un rapport verbal sur la question des bans de vendange, de fauchaison, de moisson.

Ces publications prennent leur origine dans le droit féodal. Elles avaient pour but d'empêcher que les fruits ne fussent récoltés avant leur maturité, d'obvier au danger du pillage auquel serait exposé un propriétaire si son voisin était libre de récolter avant lui, et de prévenir les fraudes dans le paiement de la dîme. Il y avait aussi les bans de mars, réglant la réparation des chemins et la suspension de la vaine pâture; les bans d'août déterminant les heures auxquelles les travaux de la moisson doivent commencer et finir; les bans généraux de police rurale, s'appliquant à la chasse, à la pêche, aux cabarets, etc. La plupart de ces bans sont tombés depuis longtemps en désuétude. Le ban de vendange s'est plus généralement maintenu, subordonné à l'avis préalable des quatre principaux vignerons, ne s'appliquant pas aux vignes closes et n'interdisant pas de différer la récolte. La loi du 6 octobre 1791, titre Ier, § 5, article 1er, proclame la liberté du propriétaire de faire sa récolte à son gré, mais en maintenant au conseil municipal le droit de faire un ban de vendange pour les vignes non closes.

Les bans de fauchaison et de moisson existent encore dans certains pays (Arrêté du 14 germinal an VI, art. 17; Code pén., art. 475; arrêt de cassation, 6 mars 1834). C'est le maire actuellement et non le conseil municipal qui proclame le ban (art. 14, loi du 28 pluviôse, an VIII; art. 11 et 19, loi du 18 juillet 1837; arrêts de cassation des 6 mars 1834 et 24 janvier 1861), mais en se conformant aux anciens usages locaux (arrêts de cassation des 22 mars 1855 et 24 avril 1858); son arrêté est obligatoire de plein droit, sans approbation du préfet (arrêts de cassation, 6 février 1858 et 24 janvier 1861), mais peut être réformé par le préfet (cass., 24 avril 1858) et ne s'applique pas aux héritages clos.

Les auteurs du projet de code rural de 1808 pensent que le ban des vendanges prévient la maraude, assure la qualité du vin, en empêche la détérioration et lui conserve un crédit bien plus essentiel aux intérêts du propriétaire que l'abondance de sa récolte. Le projet dispose dans ses articles 108, 109, 110 et 111 : « Les préfets pourront ordonner l'établissement des bans de vendanges sur la demande de la majorité des propriétaires de vignes d'une commune. Les maires, après avoir consulté les propriétaires de vignes, fixeront le jour de l'ouverture de la vendange. Ceux qui vendangeront avant l'ouverture du ban paieront une amende de 100 francs au moins et de 400 francs au plus. Les vignes closes ne seront pas assujetties à la police des bans. Le sénat, dans son rapport de 1856, dit que les bans de vendanges peuvent être utiles, qu'il convient de les conserver en laissant au préfet la faculté de publier des règlements pour en corriger les abus. La commission supérieure de l'enquête agricole de 1866 examina la question dans sa séance du 18 février 1869. Son rapporteur, M. de Benoist, pour donner satisfaction aux vœux d'un certain nombre de déposants à l'enquête, conclut à l'adoption du principe de la suppression absolue des bans de vendanges, sauf à laisser prendre aux conseils municipaux, assistés de plusieurs imposés, des mesures de réglementation provisoire. La commission supérieure se prononça pour le maintien du ban de vendanges avec la législation actuelle, les maires formant les règlements à ce nécessaires. Le projet de code rural présenté par le conseil d'Etat le 16 juillet 1868 décide (art. 45) que, dans les lieux où le ban de vendanges est en usage, il peut être supprimé par une délibération du conseil municipal. Si l'usage est maintenu, il est réglé chaque année par un arrêté du maire. Pour l'avenir, comme dans le passé, les prescriptions relatives aux bans de vendanges ne peuvent être appliquées aux vignes qui sont closes. Dans certains pays, peu nombreux, il y a des bans de fauchaison, des bans de moisson. Le projet n'en dit rien; en cela il imite la loi de 1791, et donne l'entière liberté de maintenir des usages ou de les laisser tomber en désuétude.

Après cet exposé, M. le vicomte de Luçay propose, au nom de la commission du code rural, en ce qui concerne les bans de vendanges, moisson et fauchaison, le même système qu'il a proposé pour le glanage : maintien de la législation actuelle, avec droit de réglementation conféré au maire, sur l'avis du conseil municipal; approbation de l'arrêté par le préfet; faculté au préfet, le conseil général préalablement entendu, de procéder par voie de règlement général, soit pour l'ensemble, soit pour une partie du département.

La section émet l'avis que la législation et la jurisprudence actuelles sont suffisantes, et qu'il n'y a lieu de proposer aucun vœu à l'assemblée générale.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Le compte général de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1872. — La comparaison des recettes des chemins de fer français pendant le premier semestre des années 1869 et 1874. — Le commerce de Paris avec les Etats-Unis. — La participation des ouvriers aux bénéfices dans l'imprimerie Chaix. — La statistique de la Roumanie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vient de publier le rapport sur l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1872. C'est le premier, depuis la guerre, qui s'applique à une année normale; il n'est donc pas sans intérêt d'en comparer les principaux chiffres avec ceux de 1869.

Il suffit d'un simple coup d'œil pour constater que la comparaison n'est pas favorable à l'année 1872. L'augmentation s'explique à la rigueur par les perturbations causées dans les esprits et dans les fortunes par les événements de 1870 et de 1871, mais elle doit aussi avoir d'autres causes, car en Angleterre aussi on constate, après une période de décroissance, une sorte de recrudescence du nombre des crimes, pour laquelle on n'a pas encore trouvé d'explication suffisante. Présentons quelques chiffres. Le nombre des accusations déférées au jury a été de 3,397 en 1869 et de 4,071 en 1872, accroissement qui serait inquiétant s'il n'était accidentel. L'augmentation a porté uniquement sur les crimes contre les propriétés : le nombre des crimes contre les personnes est presque le même pour les deux années: 1,658 en 1869, et 1,669 en 1872, tandis qu'en regard des 1,739 crimes contre les propriétés de 1869, nous avons à mettre en 1872 le chiffre de 2,402.

Les plus graves parmi les crimes contre les personnes ont donné lieu au nombre des accusations suivantes en 1872: meurtres, 162; assassinats, 200; parricides, 11; infanticides, 219; empoisonnements, 22; attentats sur des adultes, 124; sur des enfants, 682. Parmi les crimes contre les propriétés, nous citons les suivants : fausse monnaie, 50 accusations; faux, 293; vols domestiques, 473; vols sur les chemins publics et autres avec violence, 116; autres vols qualifiés, 1,117. C'est ce crime qui s'est multiplié d'une manière déplorable. Le nombre des incendies, 172, a plutôt diminué; il en est de même des banqueroutes frauduleuses, 62.

Le nombre des délits déférés aux tribunaux en 1872 a été de 152,167 contre 142,520 en 1869; ces 152,167 délits ont été commis par 185,487 individus. Les délits qui présentent la plus forte augmentation sont les outrages envers les fonctionnaires ou agents de l'autorité : 11,797 en 1872 contre 7,719 en 1869; c'est une augmentation de plus de 50 0/0. Puis viennent : le vagabondage, 10,942 contre 9,073; les vols simples, 34,961 contre 31,613; les délits forestiers, 10,108 contre 9,028; l'ouverture de débits de boisson sans autorisation, 1,721 contre 945; la rébellion, 2,727 contre 2,189; les détentions d'armes de guerre, 815 contre 286; les douanes, 5,499 contre 2,478. L'importante signification de ces deux derniers chiffres n'a pas généralement été relevée: nous y trouvons cependant une sérieuse confirmation de cette thèse soutenue par les économistes, que le nombre des fraudes s'accroît avec les impôts, surtout avec ceux qui pèsent sur les consommations; et c'est là un point de vue qui méritait d'être signalé.

Nous devons aussi constater les diminutions suivantes: infractions au ban de surveillance, 2,981 en 1872 contre 4,797 en 1869; coups et blessures, 16,128 contre 18,931; délits contre les mœurs, 2,933 contre 3,123; diffamation et dénonciation calomnieuse, 3,079 contre 3,850; délits politiques en matière de presse, 628 contre 1,143. Un certain nombre d'infractions, par exemple les délits de chasse, présentent à peu près les mêmes nombres en 1872 qu'en 1869. Il ne faut pas oublier qu'il y a, d'une année à l'autre, des fluctuations qui dépendent de circonstances purement fortuites; puis il y a aussi l'influence de l'augmentation ou de la diminution du nombre des agents de surveillance. Pour qu'une infraction à la loi arrive à la connaissance de la justice, il faut qu'il y ait eu un agent pour la constater. Le nombre des contraventions de police a été, en 1872, de 340,541. En 1869, le nombre des contraventions consta-

tées n'a été que de 307,244, mais ce chiffre était exceptionnel, car le nombre en a été de 874,026 en 1868.

L'autorité judiciaire a eu connaissance, en 1872, de 12,018 morts accidentelles (9,916 hommes et 2,102 femmes); en 1869 et en 1868, le chiffre a dépassé 14,000. Mais s'il y a eu moins de morts accidentelles, le nombre des suicides a augmenté; il a été de 5,275 en 1872 et de 5,114 en 1869. En 1868, le nombre en avait été de plus de 5,700.

Pour terminer cette courte analyse du rapport sur la justice criminelle par des chiffres d'une signification consolante, disons que le nombre des réhabilitations semble augmenter: il a été de 440 en 1872.

Il y a trois semaines, la direction générale des ponts et chaussées et des chemins de fer publiait le tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer français, pendant le premier semestre de l'année courante, en donnant à côté de ces chiffres, suivant l'usage, ceux de la même période de l'année précédente. Le ministre des travaux publics a publié ces jours-ci de nouveau le tableau des recettes des chemins de fer français pour le premier semestre de 1874, en les comparant non plus à celles de l'année dernière, mais aux recettes de l'année 1869 qui, au point de vue du trafic, est regardée comme une année normale. Le commentaire qui accompagne ce tableau est assez court. Le point principal de la comparaison, c'est que, dans l'intervalle des cinq années, le produit du kilomètre de l'ancien réseau des six grandes Compagnies présente un excédant de recettes de 3,667 francs, c'est-à-dire une augmentation totale de 13.45 0/0 ou de 2.7 0/0 par année. Sur le nouveau réseau, l'augmentation n'est que de 135 francs; mais ce chiffre représente encore une plus-value de 1.46 0/0 pour des lignes qui se sont accrues de plus de 600 kilomètres. Seules, les voies exploitées par les Compagnies diverses présentent une diminution réelle.

Mais ce qu'il est peut-être bon de faire pour avoir une idée bien juste de ce que les plus-values de 1874 sont, en comparaison des recettes d'il y a cinq ans, c'est de rechercher quel a été l'accroissement ou plutôt la variation des recettes, d'année en année, dans les périodes antérieures à 1859. Le dernier tableau publié pour l'ensemble de l'exploitation française fait ressortir à 19,448 francs pour 1869 et à 19,824 francs pour 1874 le produit du kilomètre pendant le premier semestre. En supposant les deux semestres également productifs, l'année 1869 aurait produit 38,976 francs, et l'année 1874 en produirait 39,648. Mais les deux semestres d'une année ne donnent pas des résultats égaux, et l'on va voir, aux indications qui vont suivre, que le produit du kilomètre pour l'année 1869 tout entière a été de 42,935 francs. Dans cette proportion, 1874 devra produire 43,674 francs. Voici maintenant, depuis 1841, le produit brut du kilomètre des chemins français :

Année	Produit	Année	Produit
1841	25,997 fr.	1856	52,159 fr.
1842	25,176	1857	46,715
1843	28,352	1858	42,780
1844	34,131	1859	44,841
1845	36,485	1860	45,630
1846	39,244	1861	49,224
1847	43,154	1862	46,802
1848	30,531	1863	44,414
1849	30,472	1864	43,996
1850	32,802	1865	43,738
1851	32,680	1866	44,803
1852	36,898	1867	45,185
1853	42,723	1868	43,390
1854	46,083	1869	42,935
1855	53,087		

Il y aurait bien des réflexions à faire à propos de ces chiffres, dans l'existence desquels entrent des éléments si nombreux et si divers; mais, ce qui frappe surtout, c'est l'affaissement extraordinaire de l'activité du pays en 1848. Il est étonnant que des événements comme ceux de 1870 et de 1871, qui ont été bien autrement désastreux, aient laissé, en comparaison, si peu de traces de leur passage. On peut en conclure, surtout, que les réformes économiques et le développement du travail et des richesses, dû en grande partie aux chemins de fer eux-mêmes, ont mis désormais la fortune générale au-dessus des catastrophes, et qu'il faudrait maintenant peu de chose pour regagner plus incontestablement encore tout le terrain perdu. On aurait tort toutefois de compter sur une plus-value constante des recettes. Si habilement qu'ils soient dirigés, les chemins de fer verront leurs dépenses croître toujours plus vite que leurs recettes, à moins de remaniements des prix du transport, qu'il sera toujours difficile d'opérer. Les chiffres que nous venons de donner disent déjà bien clairement que depuis vingt ans la moyenne du produit brut ne grandit pas. Il en est de même du produit net. En 1841, le kilomètre donnait 9,367 francs; en 1845, 18,821 francs; en 1850, 17,445 francs; en 1855, 30,861 francs. L'on n'a plus revu ce chiffre. Le produit, en 1860, n'est plus que de 25,135 francs; en 1865, que de 23,462 francs; en 1869, que de 23,419 francs. N'ajoutons plus qu'un détail pour établir la comparaison matérielle du réseau général de 1869 et du réseau de 1874. Malgré les pertes de territoire, la longueur de l'ancien réseau des grandes compagnies n'a diminué, dans les cinq ans, que de 140 kilomètres (9,247 au lieu de 9,387). Le nouveau réseau comptait 6,643 mètres, il en compte 8,242, ou 1,599 de plus, et le réseau des Compagnies diverses 1,240 au lieu de 440. L'accroissement total est de 2,259. D'ici à cinq ans, grâce aux lois récemment votées et aux travaux en cours d'exécution, l'extension sera bien plus considérable.

La ville de Paris, à elle seule, fait avec les Etats-Unis d'Amérique un commerce au moins égal en importance à celui de l'Allemagne tout entière avec les mêmes Etats. D'après le rapport officiel du consul général des Etats-Unis à Paris, le chiffre des exportations de Paris, constaté par les déclarations des exportateurs, s'élève pour l'année commerciale (30 septembre 1872 au 30 septembre 1873) à la somme d'environ 36 millions de dollars (179,500,000 fr.). L'année précédente elles avaient dépassé 40 millions de dollars. En 1872, l'Allemagne n'accusait que 37 millions. Les exportations de Paris comprennent un assez grand nombre d'articles; le rapport en indique 33. Les plus importants qu'il signale sont: nouveautés, 18,352,414 dollars; cuirs, 3,579,232 dollars; articles de fantaisie, 1,512,279 dollars; bijouterie, 143,514 dollars; boutons, passementerie, 1,634,108 dollars; chapellerie, 1,300,000 dollars; divers, 2,380,516 dollars; draps, 2,555,563 dollars; soieries, 1,794,362 dollars, etc., etc. Il est bon de remarquer que ces sommes, déjà considérables, n'indiquent qu'une partie du commerce réel. Nombre de visiteurs américains, en effet, venant chaque année en Europe, passent tous un temps plus ou moins considérable dans la capitale de la France. On calcule que les frais de séjour de ces visiteurs, et surtout leurs nombreux achats personnels, permettent presque de doubler les chiffres mentionnés plus haut. A ce prix, les bons rapports de Paris avec les citoyens des Etats-Unis lui vaudraient un apport de 70 millions de dollars par an.

Dernièrement a eu lieu la distribution des prix et des livrets de participation aux apprentis de l'imprimerie Chaix.

M. Chaix compte dans son important établissement environ soixante-dix apprentis. Que l'on pense au désordre qui résulterait d'une pareille agglomération d'enfants, s'ils étaient livrés à eux-mêmes, au milieu d'ouvriers dont les exemples ne sont pas toujours des meilleurs à suivre, et combien la nécessité de recourir sans cesse à des mesures de rigueur s'imposerait si l'on n'avait pas d'autres moyens d'action plus efficaces! Ces moyens que le souvenir des souffrances des anciens apprentis imprimeurs rendait d'autant plus intéressants à constater, sont, d'une part, une sollicitude de tous les instants; d'autre part, le changement de l'atelier en une école d'abord, en une famille ensuite, — famille qui ne donne pas seulement les soins corporels, mais l'éducation intellectuelle, bien au delà de ce que nécessite la profession embrassée; famille qui considère tous ses membres comme égaux, tient compte des efforts individuels et assure l'avenir en veillant sur le présent.

M. Lamé Fleury et M. Charles Robert assistaient M. Chaix. M. Charles Robert, qui a pris la parole à la fin de la séance, a bien fait ressortir le caractère particulier de la participation aux bénéfices, mise en pratique dans cette maison. Il a montré ces jeunes gens, à peine sortis de l'enfance, déjà possesseurs d'un premier capital toujours si difficile à acquérir, et qu'ils n'ont même pas à prélever eux-mêmes sur leur faible salaire.

Voici maintenant quelques chiffres qui témoignent des résultats obtenus cette année, et tirés du compte rendu lu par M. Chaix à l'ouverture de la séance. On sait qu'un jeton de présence valant 10 centimes est donné à chaque enfant qui fréquente les cours installés dans l'établissement. Il en a été distribué cette année 9,888, ce qui représente une somme de 988 fr. 80 c. partagée entre les apprentis. La bibliothèque s'est enrichie de 160 volumes, et 833 ont été lus par 70 élèves. En outre, des petits livres, au nombre de 300, leur ont été distribués, sans parler du carnet où sont inscrits les accidents que peuvent produire les machines, ainsi que les moyens d'y parer et de les éviter, qui a été délivré à cette séance.

Le produit des gratifications mensuelles, — des jetons, — des gratifications de sergent (grade acquis par les meilleurs élèves) et des divers autres encouragements atteint la somme de 350 francs par an pour les compositeurs, et de 7 à 800

francs pour les margeurs. Cette somme est remise aux parents, auxquels elle vient en aide pour subvenir aux frais d'entretien de leur enfant. — D'un autre côté, la Maison met en réserve, pour chaque apprenti, un capital de 500 à 600 francs qu'il touche à la fin de son apprentissage. — Enfin, une Caisse des retraites assure à l'apprenti, dès la fin de cet apprentissage, une rente de 200 francs environ, à l'âge de cinquante-cinq ans, rente qui peut monter jusqu'à 400 francs s'il reste dans la maison comme ouvrier. — Les Livrets constituant cette rente de 200 francs ont été remis à quinze d'entre eux dont l'apprentissage était terminé. Des assurances sur la vie et contre les accidents sont contractées en outre en faveur de ces apprentis, et cette dernière leur assure une rente de 400 francs en cas d'incapacité de travail. L'un d'eux, qui venait de finir ses quatre ans d'apprentissage, a touché, pendant ce temps, une somme de 1,374 fr. 45 c., et il a reçu le montant de sa part dans les économies réalisées à son intention, part qui s'élevait à 515 fr 95 c.

La Société de protection des apprentis a donc bien fait de décerner sa première récompense à la maison Chaix ; le public a bien eu raison, il y a quelques mois, d'applaudir vivement à cette distinction, et en portant à la connaissance de tous ces témoignages du succès du principe de la participation, nous ne donnons pas seulement, comme le disait M. Ch. Robert, un témoignage de sympathie à M. Chaix, mais nous vulgarisons un exemple d'une utilité générale et qui peut avoir le meilleur effet pour l'avenir.

La commission roumaine à l'Exposition universelle de Vienne vient de publier son rapport sur les produits de la section roumaine à ladite exposition; cette publication contient sur le pays des renseignements statistiques qui n'avaient pas encore été condensés de cette façon.

La race roumaine se compose de 10,200,000 individus vivant en Roumanie (Moldo-Valachie), dans l'Autriche-Hongrie, en Turquie et en Russie. La population de la Roumanie proprement dite est aujourd'hui (1873) de 5 millions d'âmes, dont 2,580,000 du sexe masculin et 2,420,000 du sexe féminin; en 1860, elle était de 4,500,000; en 1850, de 4 millions; en 1841, de 3,579,000. Ainsi, dans une période de trente ans, elle s'est augmentée de près de 1 million et demi. Il y a 2,267 habitants par mille carré. Dans le total de 5 millions sont compris: 247,000 Israélites, 90,000 Slaves, 50,000 Magyars et 300,000 Tsiganes ou Bohémiens. La population étrangère est évaluée à 62,300, dont 30,000 Autrichiens-Hongrois (la *Gazette d'Augsbourg* prétend que ce chiffre est trop bas de 20,000), 10,000 Grecs, 5,000 Allemands, 3,000 Anglais, 2,500 Turcs, 1,500 Français, 300 Italiens et 10,000 Arméniens. Il se fixe tous les ans, en Roumanie, surtout dans les villes commerçantes, un nombre assez considérable d'Israélites immigrés de Pologne, de Galicie et de Hongrie. En revanche, la Roumanie ne produit aucune émigration. Les Grecs et les Arméniens du pays s'occupent du commerce en gros; les Français, les Anglais, les Italiens, les Allemands, d'entreprises commerciales ou maritimes, ou bien ils sont fonctionnaires, commis dans les banques, etc. Beaucoup sont artistes, artisans, etc.

La Roumanie possède 62 villes avec 950,000 âmes, et 3,030 communes rurales avec 4,050,000 âmes. Ainsi, sur un groupe de 10,000 habitants, 1,900 seulement vivent dans les villes, et 8,100 dans les campagnes. Bukarest renferme 221,805 habitants; Jassy, 90,000; Galatz, 80,000, etc. Le nombre des maisons est de 800,000; chaque maison renferme 6,2 personnes. Le classement se faisant par professions, on compte 750,000 familles (la famille calculée à 4,54 têtes) se livrant à l'agriculture; 60,000 à l'industrie; 32,000 au commerce; 24,000 sont ouvriers, 23,000 employés, 4,000 professeurs et instituteurs, 450 avocats, 300 médecins, 176 chirurgiens, 100 pharmaciens, 250 sages-femmes; 2,200 artistes (musiciens et hommes de lettres), 9,800 prêtres et 8,776 religieux.

L'IMMIGRATION ET LA POPULATION AUX ETATS-UNIS.

Le mouvement qui pousse vers l'Amérique les populations laborieuses de certains pays de l'Europe, loin de se ralentir, a reçu une impulsion nouvelle depuis trois ans. Ainsi, il est arrivé aux Etats-Unis, pendant les trois dernières années, 1,397,437 émigrants, c'est-à-dire 465,812, en moyenne, par an. Ces chiffres dépassent de beaucoup ceux des périodes précédentes, comme le prouve le tableau suivant :

Le nombre des émigrants arrivés aux Etats-Unis a été :

Du 1er octobre 1819 au 30 septembre 1830..	176.473
Pour les 10 ans finissant en 1840	640.085
d° d° 1850	1.768.175
Pour les 10 ans finissant en 1860.........	2.873.180
d° d° 1870	2.810.569
Pour les trois années....... 1873	1.397.437

C'est un total de 9,665,916 émigrants pendant une période de cinquante-quatre ans et demi.

La progression est, comme on le voit, rapide et constante. La Grande-Bretagne envoie 37 1/2 0/0 de l'immigration annuelle; l'Angleterre a donné, en 1873, 69,600 émigrants, l'Irlande 75,848, l'Ecosse 13,008, le Pays de Galles 868. Il est débarqué dans les ports de l'Union 133,141 sujets de la Confédération allemande du Nord, soit 32 0/0 du chiffre total. Le reste (30 1/2 0/0) se compose d'éléments provenant de presque tous les pays du monde, y compris la Chine, dont le contingent s'est élevé à 18,154 émigrants.

L'immigration française a augmenté d'une manière sensible depuis la guerre franco-allemande; il est arrivé, l'année dernière, 10,813 Français contre 3,879 en 1869. L'Italie a fourni 7,473 émigrants, cinq fois le chiffre de 1869. L'immigration russe, polonaise et danoise s'est accrue considérablement; elle a atteint 11,448 en 1873 contre 4,176 pour les quatre années précédentes. On constate, au contraire, une diminution presque de moitié dans l'immigration suédoise qui, de 24,224 en 1869, est tombée à 11,351 en 1873; on attribue ce fait à ce que les Suédois ne peuvent supporter la température des mois d'été dans les diverses régions de l'Amérique du Nord, opinion qui nous paraît, du reste, fort contestable.

Au point de vue des races, l'immigration se décompose comme suit :

Race anglo-saxonne........................	69.600
» celtique................................	89.755
» teutonique..............................	137.781
» magyare.................................	7.825
» scandinave..............................	34.555
» teuto-latine (suisse)...................	3.223
» latine..................................	20.158
» slave...................................	6.466
» sémitique...............................	108
» mongolienne.............................	18.179
» africaine...............................	12
» indo-latine.............................	3.255
» Kanaque (îles Sandwich).................	777

Les trois quarts des immigrants appartiennent aux races anglo-saxonne, teutonique et celtique.

Remarquons, en passant, que la proportion de l'émigration à la masse de la population varie beaucoup, selon le pays. Bien des causes s'unissent, sans aucun doute, pour activer ou ralentir ce mouvement, mais la principale paraît être l'esprit d'aventure et d'entreprise qui caractérise les peuples du nord de l'Europe. Il faut ajouter que les citoyens que ces contrées envoient à la République américaine, déploient plus d'aptitude que les autres aux travaux de colonisation.

Ce qui importe surtout, c'est que les différents genres d'occupations des émigrants correspondent à peu près aux besoins des différentes industries du pays. Il y a, aux Etats-Unis, bien des travailleurs superflus, principalement dans les carrières libérales, et l'on éprouve quelque inquiétude pour les 2,280 artistes, ingénieurs, avocats, médecins, musiciens, professeurs, etc., etc., que la statistique officielle groupe sous la rubrique de « professionnal ». Dans ce nombre figurent 403 ecclésiastiques, singulière immigration que les persécutions religieuses ont probablement poussée de l'Allemagne vers l'Amérique.

Le nombre des ouvriers spéciaux, *skilled labourers*, c'est-à-dire les charpentiers, les mécaniciens, les peintres, etc., s'élève à 49,649. Si l'on considère le taux élevé des salaires dans la plupart des métiers, les nouveaux arrivés ont dû trouver de l'ouvrage sans grande difficulté. Exceptons, cependant, les 2,001 commis, rangés dans la susdite catégorie, et auxquels les concurrents ne manquent pas.

Ce que le flot de l'immigration a apporté de plus précieux, ce sont les 39,940 agriculteurs qui ont débarqué aux Etats-Unis en 1873. Ce chiffre représente environ 9,000 familles qui peuvent livrer à la culture environ 900,000 ou 1,000,000 d'acres de terres. Le pays a tout à gagner à l'arrivée de cette population agricole; mais il est permis de douter que les émigrants aient à se féliciter aussi vivement de leur présence sur le sol américain. L'agriculture lutte, en ce moment, contre bien des obstacles. On n'a pas oublié les souffrances des fermiers, dans l'ouest, les récoltes laissées sur pied ou utilisées comme engrais, faute de débouchés. Ce courant d'émigration se ralentira probablement, jusqu'au jour où la situation économique s'améliorera.

Le nombre des manœuvres s'est élevé à 96,724. L'exploi-

tation des mines, des forêts, du sol, ouvre à cette classe d'immigrants un champ illimité; mais, à l'heure actuelle, la stagnation générale résultant de la crise financière peut réserver bien des souffrances à cette armée de travailleurs. Il serait à regretter que cette immigration s'effectuât en 1874 sur une aussi grande échelle.

17,088 domestiques et 9,720 « inutiles » complètent la liste de l'immigration.

Quel développement et quelle prospérité pourrait représenter ce tribut de bras, d'intelligences, d'énergies, payé par le monde entier à l'Amérique!

Les chiffres ci-dessus comprennent le total des immigrants entrés dans l'Union américaine par les divers points de son littoral; il est intéressant de voir quel a été le mouvement pour une région spéciale. Ainsi, par exemple, le rapport annuel des commissaires de l'émigration de l'Etat de New-York pour 1873, publié il y a peu de temps, donne sur cette importante question des renseignements qui présentent un certain intérêt.

Le nombre des passagers débarqués à New-York, dans le courant de l'année dernière, s'est élevé à 316.936.

Ces chiffres comprenaient 268,288 émigrants, parmi lesquels 252,982 étrangers, dont les nationalités se répartissent de la manière suivante :

Allemands, 104,214; Irlandais, 68,612; Anglais, 33,189; Ecossais, 8,392; Suédois, 8,090; Italiens, 6,487; Norwégiens, 6,417; Autrichiens, 6,859; Français, 6,102; Hollandais, 4,287; Danois, 3,759; Polonais, 2,406; Russes, 1,817.

En 1872, le nombre des émigrants de nationalité étrangère débarqués à New-York avait été de 294,581, soit 64,942 de plus que le chiffre correspondant de 1871 et 41,599 de plus que celui de 1873.

L'année 1872 avait été, on le voit, sur ce point, des plus favorables pour l'émigration américaine, et, depuis 1847, les commissaires de l'émigration n'avaient jamais eu à constater d'aussi brillants résultats.

La diminution qui se manifeste dans la statistique de 1873, et qui porte principalement sur les chiffres du dernier trimestre, doit être attribuée à des circonstances multiples.

En première ligne, il faut citer la crise financière qui a produit une si grande secousse sur tous les marchés commerciaux des Etats-Unis et dont les conséquences n'ont pas encore cessé de se faire sentir. En outre, la perturbation générale apportée dans la situation économique du pays, la suspension des travaux sur les chemins de fer et dans les manufactures, la réduction du nombre des ouvriers employés, l'abaissement des salaires, toutes ces difficultés créées par la panique de l'automne dernier, devaient, une fois connues en Europe, causer une vive sensation et paralyser, pour un temps, le mouvement de l'émigration vers les Etats-Unis. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, d'après le relevé de l'émigration, dressé à Liverpool, 17,293 personnes sont parties de ce port, en mai dernier, pour différentes destinations, et principalement pour les Etats-Unis. Jusqu'à cette date, il y avait une diminution de 45,421 personnes dans le nombre des émigrants, en prenant pour base de comparaison les cinq mois correspondants de 1873.

Les conséquences que nous venons de signaler, et qui d'ailleurs étaient prévues en Amérique, ont contribué à amener les résultats de l'exercice que nous étudions; mais l'état de crise traversé par le commerce, les circonstances défavorables qui entravaient le développement de l'industrie, ne pouvaient tarder à se modifier. Déjà, sur un grand nombre de marchés américains, les affaires et les transactions commerciales ont repris avec une grande activité; le mouvement de l'émigration doit naturellement se ressentir de cette situation plus prospère, et le moment n'est pas éloigné où ce fleuve d'émigrants, qui jusqu'ici a contribué si puissamment au développement de la richesse et de la prospérité des Etats-Unis, reprendra son cours accidentellement interrompu, et viendra encore apporter son puissant concours à l'œuvre commencée.

Toutefois, les commissaires de l'émigration ont soumis à la législature de l'Etat de New-York un projet de loi de nature, peut-être, à compromettre l'avenir de l'émigration, ou tout au moins à en détourner le courant au profit des ports, autres que New-York, sur le littoral de l'Atlantique.

Il s'agirait, en effet, d'élever de 1,50 à 2 dollars la taxe actuellement payée pour chaque émigrant débarqué dans cette ville. La perception de cette taxe, dont la création remonte à 1847, avait été imposée pour subvenir aux dépenses de la commission d'émigration; elle était d'ailleurs justifiée par l'engagement que prend l'Etat de New-York de recueillir l'émigrant au moment de son arrivée, et de lui donner, au besoin, un asile et des soins médicaux pendant une période de cinq années. Jusqu'à présent, cette taxe de 1 dollar 50 avait paru suffisante pour répondre aux besoins de l'administration. On ne comprend donc pas quelles raisons peuvent alléguer les commissaires pour réclamer aujourd'hui l'élévation d'une contribution dont le principe et surtout les avantages pratiques sont assez fortement contestés.

Philadelphie, en effet, Boston, la Nouvelle-Orléans, s'abstiennent de toute imposition de ce genre; si donc, au lieu de suivre cet exemple, la législature de New-York sanctionnait le projet d'augmentation proposé par les commissaires de l'émigration, cette mesure aurait pour conséquence inévitable de diriger sur les ports rivaux le courant qui s'est porté jusqu'ici vers New-York.

Quoi qu'il en soit, la population des Etats-Unis continue à s'accroître avec une remarquable rapidité; nous ne pouvons donner des chiffres tout récents, mais, d'après le recensement de 1870, elle s'est élevée à 38,513,955 individus, contre 5,305,925 en 1800. Sur ce nombre, les nègres figurent actuellement pour 4,478,000, les Chinois pour 63,254, les Peaux-Rouges indigènes pour 383,000 au plus. D'après une communication adressée il y a quelques années au Congrès américain, par le commissaire Parker, ce chiffre ne s'élevait même qu'à 378,577. Les nègres habitent en majeure partie les anciens Etats à esclaves, quoiqu'ils soient libres de s'établir sur tous les points de la république. Les Peaux-Rouges sont refoulés dans l'ouest par les émigrants nouveaux, et leur nombre va diminuant de jour en jour dans les forêts et les prairies.

Les Cherokees, les Creeks, les Choctaws et les Chickasaws, qui habitent le *territoire indien* et qui ont adopté en quelque sorte les manières européennes, se trouvent dans de meilleures conditions que les autres Indiens n'ayant de moyen d'existence que la chasse. Leur extinction ne marche pas avec la même rapidité que celle de leurs frères à l'état sauvage.

Mais évidemment, les jours des Indiens qui habitent les États-Unis sont aujourd'hui comptés. En dépit de l'annexion des tribus qui, par suite de l'acquisition du Texas, du Nouveau-Mexique, de la Californie et de l'Alaska, sont échues aux Etats-Unis, le nombre total des Indiens en ce pays n'est pas plus considérable qu'il ne l'était en 1845 dans le territoire d'alors. La vérité est que leur extinction provient de la marche envahissante de la civilisation, à laquelle ils opposent une résistance opiniâtre. Le Peau-Rouge ne veut rien savoir de la civilisation des Visages-Pâles ; aussi sa destinée est-elle de périr comme périt la bête sauvage partout où l'homme vient se fixer pour fonder un établissement durable. Il est rare de pouvoir civiliser l'Indien, de lui inspirer le goût d'une vie régulière, de l'attacher au sol comme agriculteur.

On rencontre, il est vrai, des colonies d'Indiens isolées, dans les environs des lacs Michigan et Erié, et sur d'autres points encore de l'Union ; mais ceux qui se sont établis dans ces localités et qui cultivent la terre, comme font les individus de la race caucasique, sont des métis, dans les veines desquels le sang indien ne coule plus aussi pur. Le vrai Peau-Rouge suit irrésistiblement son instinct qui le pousse à la vie nomade et l'entraîne dans une lutte d'extermination contre les pionniers de la civilisation. Quelques-uns de ces Indiens, appartenant surtout aux tribus des Sioux, des Kiowas, des Chevanees, des Arrapahees, des Crows et des Comanches, sont devenus plus dangereux depuis la fin de la guerre de la sécession, et, il y a quelques années, quelques mois encore, ils se livraient, sans y être provoqués par les blancs, à tous les excès d'une cruauté bestiale, égorgeant des familles entières, pillant les convois d'émigrants, arrêtant et dévalisant la poste américaine.

On sait qu'en 1869, le Congrès a établi une commission pour régler les affaires des Indiens; il s'agissait de trouver, loin des habitations des blancs et du passage des chemins de fer, un territoire assez vaste pour recevoir toutes les tribus indiennes du Far-West. Ce territoire était destiné à rester à tout jamais leur propriété. Aucun blanc, sauf les employés du gouvernement, ne pourrait s'y établir qu'avec leur consentement. Durant les premières années, les tribus devaient y être entretenues aux frais de l'État. Des machines, des métiers de toute sorte, leur seraient fournis ; bref, tous les moyens seraient mis en œuvre pour les fixer au sol et leur donner le goût de la vie paisible et sédentaire. Voici, d'après l'*Ausland*, quelle était à la fin de 1873 la position des différentes tribus ayant accepté les offres du gouvernement et vivant aujourd'hui sur ce qu'on appelle « le territoire indien ».

Les Cherokees, formant le quart des 60,000 Indiens de-

mi-civilisés qui résident sur ce territoire, sont au nombre de 18,000. Ils possèdent une autre réserve de 3,844,712 acres dans la partie nord-ouest du territoire, à l'est du 96° de longitude ; en outre, ils ont sur la frontière sud du Kansas un district de 50 milles de largeur. Jadis les Cherokees habitaient les contrées qui forment aujourd'hui les États de Georgie, de Tennessee et de la Caroline du Nord. Les territoires qu'ils occupent actuellement leur ont été garantis par traités passés en 1817 et 1835. Il a été convenu qu'ils resteraient en possession de leur indépendance, qu'ils administreraient leurs affaires eux-mêmes, mais qu'ils deviendraient citoyens des États-Unis aussitôt qu'ils en feraient la demande. En conséquence, ils ont installé un gouvernement national qui a sa constitution et ses lois. Ils ont des livres dans leur langue, des églises, des écoles, des académies, des tribunaux, etc. Ce sont évidemment les Indiens les plus civilisés, les plus éclairés de tout le groupe. Leur constitution, qui date de 1827 et qui prend pour bases la justice, le maintien de l'ordre, le développement du bien-être général et la conservation de la liberté, a été imprimée en 1859, avec un code de lois qui contiennent beaucoup d'excellentes choses. Ainsi, d'après ces lois, il est interdit au mari de disposer de la propriété de la femme ; le mariage est déclaré sacré, et les blancs qui s'établissent sur le territoire ne peuvent avoir plus d'une femme. Les éditeurs de journaux ne doivent rien publier de nature à porter atteinte à la considération personnelle ; les orphelins sont élevés aux frais de l'Etat, etc. On compte actuellement chez eux soixante écoles en pleine activité et dont on fait beaucoup d'éloges.

Les Choctaws et les Chickasaws forment aussi des communautés qui s'administrent elles-mêmes. Les premiers sont au nombre de 16,000 ; ils ont une réserve de 6,688,600 acres dans le sud-ouest du territoire. Les seconds, au nombre de 6,000, répartis sur 4,377,000 acres, confinent au district des Choctaws.

Les Creeks, habitant primitivement l'Alabama et la Georgie, sont 12,295. Ils possèdent 3,215,498 acres de terre, à l'est et au centre du territoire. Moins avancés que leurs frères que nous venons de citer, ils feront pourtant des progrès rapides dans la civilisation. Des troubles intérieurs se sont élevés chez eux, ce qui a nécessité l'envoi d'une commission d'enquête.

Les tribus moins importantes sont les Séminoles, 2,398, avec 200,000 acres de terre ; un certain nombre d'entre eux est venu de la Floride, où ils faisaient la guerre depuis des années ; les Senecas, 214 ; les Pawnees, 90, avec 44,000 et 24,960 acres. Ce sont de bons agriculteurs. Les Gnapaws, 240 têtes, sont les indigènes proprement dits de la contrée ; ils occupent 104,000 acres dans le nord-est du territoire ; ils sont très-pauvres. Les autres tribus de peu d'importance sont : les Ottawas, les Peorias, les Kastaskias, les Weas, les Plankeshaws et les Wyandiottes, dont chacune ne compte que quelques centaines d'individus. Les Patawotoonies, abandonnant leurs anciens domaines, sont devenus, en 1861, citoyens des Etats-Unis. Ils se sont fixés alors en territoire indien, au nombre de 1,600, sur une étendue de 30,000 milles carrés. Chaque famille a reçu, depuis lors, 160 acres, et chaque individu ayant passé 21 ans, 80 acres. Des tribus plus nombreuses sont les Sacs et les Foxes, possédant 483,840 acres. Les Kiowas, les Comanches et les Apaches, formant une seule et même confédération avec 3,549,440 acres. Ceux-ci sont encore tout à fait barbares et ils comptent au plus 100 acres de terre mis en culture dans le sud-ouest du territoire. Les Arrapahees et les Cheyennes ne sont pas moins sauvages. Les dernières tribus errent dans la partie sud du territoire indien, c'est-à-dire au Texas, dans le Nouveau-Mexique et dans l'Arizona. Les Apaches y sont encore très nombreux, et le chemin de fer du Sud-Pacifique, qui est en construction, a beaucoup à souffrir de leurs attaques. Si nous nommons encore les Wasistas, les Caddons et les Delawares, ces deux dernières se livrant à l'agriculture, nous aurons énuméré à peu près toutes les tribus qui résident en territoire indien.

Toutes les tribus que nous venons de citer reçoivent des pensions et des subsides du gouvernement. Quant aux Indiens de Californie, l'usage immodéré du rhum et la propagation de plusieurs maladies chez eux amènent leur extinction graduelle ; dans vingt ans, il n'en existera plus un seul.

Au contraire, la population blanche se multiplie sans temps d'arrêt. C'est dans les centres manufacturiers et miniers des Etats orientaux qu'elle atteint son maximum de densité ou bien encore le long des voies ferrées des Etats du centre. Le phénomène de l'accroissement des grandes villes, si visible dans l'ancien monde, se fait encore plus remarquer en Amérique. Quand la révolution de 1776 éclata, Boston, Baltimore, Philadelphie étaient des villes dont la population variait entre 20,000 et 30,000 âmes : ce sont aujourd'hui des centres qui comptent, le premier 250,000 âmes, le second 267,000, le troisième 676,000 habitants, contre 942,992 pour New-York. A cette époque, Détroit et Chicago étaient des bourgades, tandis qu'aujourd'hui une de ces localités est peuplée de 79,000 âmes, l'autre de 298,000. Saint-Louis du Missouri, qui, en 1834, n'était encore qu'un rendez-vous de chasseurs, de trappeurs, d'Indiens, a maintenant une population de 310,860 âmes. Cincinnati, dans l'Ohio, n'en compte pas moins de 216,000, tandis qu'il y en a 191,000 à la Nouvelle-Orléans et 149,000 à San-Francisco, en Californie.

C'est surtout dans le Far-West que les villes naissent et s'élèvent avec une rapidité merveilleuse. On n'a pas le temps, on ne prend pas même la peine de baptiser leurs rues composées de maisons de bois ; on se contente de leur appliquer des numéros. Avant peu d'années, ces solitudes de l'ouest, dont la carte reste à faire, mais où des convois d'émigrants suivent déjà la trace des topographes, seront couvertes de cités populeuses avec tous les raffinements d'une civilisation avancée.

CHARLES LETORT.

LE TRAITÉ DE COMMERCE AVEC LA TURQUIE.

A Messieurs les Membres de la commission chargée d'étudier les moyens de développer le commerce extérieur de la France.

Le traité de commerce actuellement en vigueur entre la France et la Turquie, est daté du 29 avril 1861. Il a été stipulé valable pour sept ans. On l'a renouvelé pour une durée égale en 1868. En conséquence, nous allons avoir à le discuter de nouveau, probablement à le renouveler, le 29 avril 1875.

C'est à ce sujet que je viens vous exposer, Messieurs, quelle est la situation vraiment inexplicable qui a été faite par ce traité à l'un des produits les plus intéressants de notre industrie française. Je veux parler de la bougie stéarique dont la fabrication a pris naissance chez nous, et dont la vulgarisation rapide est due incontestablement aux efforts des premiers producteurs français.

Avant le traité de commerce, nos stéarineries avaient pris possession des marchés du Levant, où elles avaient su se créer un véritable monopole à l'exclusion des produits étrangers. Si ce monopole avait pu être conservé, nous aurions aujourd'hui, dans ces contrées, un débouché splendide qui donnerait un fort bel appoint au chiffre de notre commerce extérieur. Le traité de commerce de 1861 est venu briser l'essor de cette prospérité.

Ce traité stipule en principe un droit général de 8 0/0 *ad valorem* à prélever sur les articles importés en Turquie seulement ; un certain nombre de ces articles ont reçu immédiatement, et dans le traité même, une évaluation définitive qui transforme pour eux le droit *proportionnel* en droit *fixe*. La bougie stéarique figure sous le numéro d'ordre 202, dans la catégorie des *articles divers non classés de France et de Suisse*. On l'évalue au prix de 16 piastres par ocque turque, ce qui représente, au change moyen de *fr. 4,40* la piastre, une valeur de *fr. 214,50* les 100 kil. (78 ocques = 100 kil.). Déjà à cette époque l'évaluation de *fr. 214,50* était un peu forte. Depuis, l'ouverture de vastes pays de production pour nos matières premières, ainsi que les rapides progrès de l'industrie, ont fait tomber la valeur de la bougie stéarique à moins de 180 francs, quai Constantinople. C'est une différence de 17 0/0 sur l'évaluation qui a servi de base au traité.

Cependant tout le préjudice qui résulte pour nous de la conversion du droit proportionnel en droit fixe ne se borne point là.

Les Belges, les Hollandais et les Italiens ont fait des traités analogues aux nôtres, et, profitant de notre expérience, ils ont eu soin de conserver, à la majeure partie de leurs articles, l'estimation *ad valorem*. L'estimation est faite par la douane turque. Si elle paraît excessive à l'importateur, celui-ci a la faculté de payer le droit en nature ; si, au contraire, l'estimation est favorable (et c'est le cas le plus fréquent, parce que l'administration reçoit plus volontiers de l'argent que des marchandises), si l'estimation, dis-je, est favorable, l'importateur paie les 8 0/0, et on lui déduit alors 10 0/0 d'escompte. C'est encore 10 0/0 qu'il gagne sur nous ; 17 0/0 d'un côté, 10 0/0 de l'autre, sans compter les chances des estimations favorables, constituent donc la différence qui existe dans nos situations res-

pectives. Aussi, le droit que nous payons excède de 27 0/0 celui que paient nos concurrents, c'est-à-dire qu'il s'élève à plus de 10 0/0 *ad valorem*, au lieu de 8 0/0.

Un pareil écart représente largement aujourd'hui tout le bénéfice net qu'un fabricant peut raisonnablement demander au commerce d'exportation des bougies stéariques.

Cet état de choses s'aggrave de jour en jour. Les causes qui expliquent l'abaissement de nos prix étant des causes permanentes et normales, nous voyons venir le moment prochain où nous serons obligés de renoncer tout à fait aux minimes affaires qui restaient encore possibles dans les contrées du Levant. Aussi présentons-nous notre réclamation avec une vive instance à cette réunion d'hommes dévoués et éminents que le pays a chargés de la mission patriotique d'étudier et d'aplanir les obstacles qui s'opposent à l'agrandissement de notre commerce extérieur.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondance particulière de l'*ECONOMISTE FRANÇAIS.

LA PLATA.

La lutte qui a passionné si vivement les différents partis qui se disputent le pouvoir paraît devoir faire place à un état plus calme des esprits; le 6, le Congrès a proclamé, par 146 voix, M. le Dr Nicolas Avellaneda, président de la République, et nommé vice-président M. Mariano Acosta, actuellement préfet de Buenos-Ayres. A travers les polémiques ardentes qui étaient à l'ordre du jour, et les accusations les plus violentes, que de part et d'autre on ne ménageait pas à ses adversaires, il est difficile de se rendre compte exactement des causes qui ont produit une majorité si considérable en faveur du concurrent de M. le général Mitre. Il ne faut pas méconnaître que de nombreux abus ont été commis aux dernières élections, mais il est presque impossible d'admettre qu'ils aient altéré les votes au point que le prétendent les journaux du parti national-progressiste; quoi qu'il en soit, on peut remarquer, chez ce dernier, une tendance à accepter les faits accomplis, et bien que l'on fasse courir le bruit que la prise de possession de la présidence, le 12 octobre prochain, sera l'occasion de troubles sérieux ou même d'une révolution à Buenos-Ayres, il est assez probable que l'ordre ne sera pas compromis. On a déjà commencé à prendre des mesures de sûreté pour éviter les conflits, et il est presque certain que le jour de l'installation du nouveau président, la police possédera l'organisation nécessaire pour empêcher toute démonstration hostile.

La veille du vote du Congrès, l'attention publique a été un moment détournée de la lutte politique par l'événement capital de l'inauguration du câble sous-marin, qui met la Confédération argentine en communication directe avec l'Europe; cette inauguration a eu lieu au palais du gouvernement, en présence du président de la République, des ministres, du corps diplomatique, de quelques sénateurs et députés, et d'un grand nombre de fonctionnaires. Des dépêches de félicitation ont été échangées avec les gouvernements étrangers, en première ligne avec celui du Brésil, dont la réponse n'a pas laissé que de produire une impression favorable par le ton de cordialité qui la caractérise. Les relations avec le Brésil sont, en effet, devenues sinon amicales, du moins assez bonnes pour ne plus faire craindre une rupture prochaine. Le rappel d'une partie de l'escadre brésilienne, les déclarations empreintes d'une grande modération faites dans les chambres de Rio-de-Janeiro et des négociations habilement conduites pour amener une solution par voie d'arbitre des différends qui existent entre les deux pays, ont puissamment contribué au retour de sentiments moins hostiles.

Cet apaisement, joint à la perspective de voir cesser prochainement les agitations occasionnées par le renouvellement du pouvoir, a fait sentir son influence sur l'état général des affaires. Quoique souffrant toujours des conséquences d'une crise comme on n'en avait jamais vu jusqu'à présent, on constate, sur le marché, une tendance bien prononcée à la reprise des affaires; le marché monétaire aussi se trouve dans de meilleures conditions, l'escompte est revenu au taux de 8 à 12 0/0, et la négociation de traites sur l'Europe devient plus facile.

L'ouverture des communications télégraphiques avec l'Europe va apporter son contingent de bénéfices et hâtera la fin des épreuves dont le commerce souffre encore. S'il est, en effet, un pays pour lequel ces communications sont d'une valeur extraordinaire, c'est bien la Confédération argentine avec les immenses ressources que lui donne son exportation; elle acquiert du coup une importance considérable et pourra répondre, par des livraisons rapides, aux besoins qui se produisent sur les marchés étrangers.

Les nouvelles du Paraguay signalent également une amélioration sensible dans la situation du pays. Depuis que les élections ont amené les candidats MM. Gil et Uriarte au pouvoir, la confiance renaît partout, le commerce renouvelle ses approvisionnements, et la plus grande activité règne dans les arrivages à l'Assomption et dans le trafic du chemin de fer. — Les recettes de la douane, qui atteignaient $ 40,000 mensuellement, se sont élevées dans les derniers mois à $ 55,000; les autorités se constituent, et tout paraît indiquer que ce malheureux pays touche enfin au terme de ses vicissitudes. Un projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une école pratique des arts industriels, dans chacune des provinces de la République argentine, a été adopté par le Sénat et la Chambre des députés. Une somme de un million et demi sera inscrite au budget pour l'exécution de ce projet; les administrations provinciales contribueront pour leur part, au moyen de la cession gratuite des terrains nécessaires et par leur concours, à la construction des écoles. L'enseignement comprendra les industries qui ont pour base l'emploi du fer, du cuivre et du bois; les cours ne pourront pas dépasser la durée de quatre ans.

Les journaux de Rio de Janeiro contiennent d'intéressants détails sur une conférence faite devant l'empereur et l'impératrice du Brésil par notre savant compatriote M. Félix Belly, qui est bien connu des lecteurs de l'*Economiste Français* par ses lettres de la Plata. L'orateur, qui a été vivement applaudi, a rendu compte des tentatives faites pour la réalisation du projet du percement de l'isthme de Panama et de ses efforts personnels pendant dix ans pour atteindre ce but. Il a conclu en exprimant l'espoir que ces efforts ne seront pas complétement perdus, et que son plan finira par être adopté, bien qu'il ait échoué jusqu'à présent devant la difficulté de réunir des capitaux assez importants, dans une époque où la confiance ébranlée par des guerres successives a de la peine à s'attacher à de grandes entreprises lointaines.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous sommes encore forcés de répéter cette semaine nos appréciations de la revue précédente, car l'état des affaires est demeuré sensiblement le même, et nous nous retrouvons encore en face de la monotonie désespérante que nous avons à signaler depuis si longtemps. Les affaires d'exportation reprennent bien un peu, mais si faiblement, que l'on ne peut guère s'en rendre compte que par les statistiques financières mensuelles qui accusent depuis le commencement de l'année une légère différence en faveur de ces derniers mois. Les affaires d'importation sont toujours fort calmes, et de ce côté on attend toujours que la consommation ait repris son importance avant de se livrer à des achats sérieux. Les quelques mouvements qui ont eu lieu sur quelques articles spéciaux sont en grande partie déterminés par des avis des marchés consommateurs extérieurs et ceux des pays producteurs; les produits soumis moins directement à ces influences sont plus ou moins délaissés, suivant l'urgence des besoins locaux de chaque place de commerce. C'est ainsi que nous avons eu cette huitaine une certaine reprise sur les cafés; les sucres et les laines se maintiennent également en assez bonne position sur la plupart des marchés européens et, par suite, chez nous aussi; de même, la satisfaction de certains besoins industriels a déterminé une certaine hausse sur les suifs. Parmi les produits minéraux, signalons les charbons qui commencent à se relever un peu de leur accalmie, l'approche de l'hiver ramenant la demande. Enfin, parmi les produits industriels, citons ceux de la métallurgie qui paraît de plus en plus reprendre son activité, et devoir la conserver au moins pendant toute la campagne d'hiver.

Notre commerce d'exportation allait se voir privé d'un de ses aliments, ou tout au moins gêné pour se le procurer, par l'établissement du monopole pour la fabrication des allumettes chimiques. Nous apprenons que l'exportation de cet article, qui a lieu sur un pied assez important, notamment pour l'Amérique, pourra se faire comme par le passé, la compagnie concessionnaire du monopole ayant établi au Havre, à Bordeaux et à Marseille des entrepôts en mesure de suppléer à toutes les demandes, et qui auront, en outre, l'avantage d'unifier le tarif de vente, les prix devant être les mêmes pour chacune des places désignées.

Nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois, dans

ce journal, de l'association formée pour introduire un numérotage uniforme des filés. Nous annoncerons aujourd'hui que le congrès provoqué par cette association a tenu sa première séance lundi, à Bruxelles, sous la présidence du ministre des affaires étrangères belge, M. d'Aspremont-Lynden ; cette réunion comptait environ une soixantaine de membres, et n'a été consacrée, après le discours de bienvenue de son président honoraire, qu'à la nomination du bureau définitif par un vote au scrutin secret. C'est M. von Pocher, de Vienne, qui a été proclamé président, avec MM. Alcan, de Paris, le baron Antoni, de Milan, et Van de Vin, de Bruxelles, comme vice-présidents. M. Mulendorf, de Verviers, a été chargé du rapport.

Puisque nous parlons textiles, nous en profiterons pour donner quelques chiffres intéressants sur l'importance de l'industrie de la laine en Belgique. De 1856 à 1860, c'est à-dire en quatre ans, les filatures belges ont mis en œuvre 12 millions de kilog. En 1860, leurs exportations atteignaient le chiffre de 1,600,000 kil. et leur importation celui de 14 millions. Actuellement, elles importent de 75 à 80 millions, et les exportations dépassent 40 millions de kilogrammes.

Le commerce des Pays-Bas, suivant la statistique que vient de publier le ministre des finances néerlandais a presque triplé pendant ces vingt-cinq dernières années. L'importation, qui était de 413,683,000 florins (de fr. 2 12) en 1857, est montée à 785,480,000 florins en 1871. De même l'exportation de 343,333,000 florins en 1857 s'est élevée à 649,478,000 florins en 1871. La marine marchande, composée de 2,438 navires jaugeant 587,135 tonneaux en 1858, comprend aujourd'hui seulement 1,804 navires jaugeant 495,285 tonneaux. La construction maritime, de 144 navires en 1858, est aussi descendue à 39 navires jaugeant 3,273 tonneaux en 1873.

Le sénat de Hambourg vient de réduire à 1 0/00 le droit de 2 1/2 0/00 qui frappait, depuis 1865, les marchandises importées dans ce port. Ce droit n'est que l'équivalent du droit de statistique perçu en France, et il a été conservé dans les mêmes intentions.

Un document consulaire, nous donne des détails très-intéressants sur le commerce d'un pays peu connu chez nous, et avec lequel nous cherchons à juste titre, en ce moment même, à entrer en relations. Ce document émane du consul anglais à Tanger, et ses renseignements nous paraissent très-exacts. Nous y apprenons d'abord que le sol est très-fertile et produit plus de grains qu'il n'en est consommé dans le pays; il produit, en outre du blé, le maïs, le millet, l'orge, les citrons, les dattes, les olives, le sucre de canne, le tabac et le coton. Il existe des manufactures de laine, de coton, d'articles de soie et de cuirs et de tapis. Le fer, l'étain, le cuivre et l'antimoine se rencontrent dans les districts montagneux de l'Atlas.

Les principaux ports sont Tanger, Mazagan, Dar-el-Baida, Parache, Rabat et Saffi. Pendant l'année 1873, il est entré à Tanger, 525 navires jaugeant 48,956 tonneaux, contre 498 jaugeant 52,215 tonneaux en 1872. Sur ces 525 navires, 44 seulement sont français, jaugeant 17,403 tonneaux. Pendant la même année il a été exporté liv. st. 195,786, dont liv. st. 64,301 en France et à Alger; il s'ensuit une diminution de liv. st. 34,000 sur l'année précédente. Les importations ont atteint le chiffre de liv. st. 231,625 sur lesquelles la France a fourni pour liv. st. 77,891. Le commerce de Mazagan est en progrès; il y a été reçu, en 1873, liv. st. 196,901 dont liv. st. 60,456 provenant de France, et 280 navires jaugeant 59,665 tonneaux, dont 42 navires jaugeant 17,630 tonneaux de France; à Dair-el-Baida, il y a augmentation aussi, l'exportation des céréales ayant été de 136,021 quarters contre 77,397 en 1872. A l'importation, on trouve liv. st. 267,429 contre liv. st. 212,979 en 1872; il est entré 176 navires jaugeant 47,030 tonneaux, contre 153 navires jaugeant 39,891 tonneaux l'année précédente. A Parache, il a été importé pour liv. st. 41,400 contre liv. st. 15.030 l'année précédente, et exporté pour liv. st. 196,000 contre liv. st. 107,643. Les importations comprennent l'article de Manchester, le sucre, le blé, les bougies et le fer; les exportations se composent de graines, de fèves, de cuirs, de laines. A Rabat, le commerce a été presque nul, il n'est entré qu'un seul navire anglais. A Saffi, il a été importé pour liv. st. 113,718, principalement de coton et d'articles manufacturés; et il a été exporté 182,500 quarters céréales dont 9,000 quarters seulement en France, des huiles d'olive, des laines, dont seulement 1,800 cwt. en France, le tout pour une valeur de liv. st. 277,628 contre liv. st. 156,718 l'année précédente. Il est entré à Saffi 140 navires jaugeant 28,638 tonneaux contre 140 navires sortis.

Un autre avis consulaire, émanant cette fois d'un de nos agents, M. Membour, notre représentant à Sierra-Leone, nous informe qu'à partir du 20 septembre prochain, les îles de Loos, qui avaient été considérées jusqu'à présent comme port franc, seront désormais placées sous le même régime douanier que Sierra-Leone. Nous ajouterons que les îles de Loos ont des relations assez suivies avec Marseille, qui en reçoit principalement des graines d'arachides.

Le courrier des Etats-Unis qui nous est parvenu aujourd'hui, nous informe que l'amélioration précédente dans les affaires commerciales, sans être aussi marquée qu'on l'avait espéré, continuait cependant graduellement. L'intérieur a été assez bien représenté en ce moment à New-York, mais il fait toujours preuve d'une grande prudence dans ses achats. La demande pour la saison sera évidemment réglée par les besoins de la consommation, mais avec le peu d'importance des stocks, elle promet d'être assez satisfaisante, surtout pour les articles de première nécessité. Les principales industries indigènes montrent déjà un peu plus d'activité.

Nous trouvons encore deux autres faits assez intéressants dans nos nouvelles des Etats-Unis. C'est d'abord le départ du *Texas*, premier navire chargé de grains, le steamer anglais *San-Jacinto* expédié de Galvester pour Liverpool, et ensuite l'expédition directe *via* Montreal pour Liverpool également, de 300 têtes de bétail achetées sur l'important marché de Chicago.

Nous avons aussi reçu quelques lettres de l'Amérique du Sud. Dans l'Isthme de Panama on signale de la lourdeur dans les affaires causée partie par les difficultés financières des négociants natifs, partie par la rareté des produits exportables, notamment du caoutchouc.

En Australie, on continue à étendre de plus en plus le réseau déjà important des voies ferrées. On a sollicité et obtenu l'autorisation pour établir une ligne ferrée entre Cootamundra et Wagga-Wagga, une autre entre Bathwest et Orange, une autre entre Moama, sur le Murray et Deniliquin. Les nouvelles des districts pastoraux sont satisfaisants, la saison froide s'est bien passée et l'on compte sur une tonte abondante. Le bétail à cornes de la colonie des Nouvelles-Galles du Sud est estimé à 2,710,374 têtes. Les moutons sont estimés à 19,528,590, soit une augmentation considérable. Les statistiques générales du commerce sont très-encourageantes également. Dans la colonie de Victoria, le revenu de l'année a été de liv. 4,152,000, soit un excédant de liv. 300,000 sur celui de l'année précédente. Dans le sud de l'Australie, on a découvert de nouveaux champs d'or d'alluvion. Les exportations de céréales jusqu'au 25 juillet, sont inférieures de 500,000 quarters à celles de l'année précédente. La tonte, de ce côté, sera au-dessous de la moyenne de l'année dernière.

Notre revue commerciale continue à n'embrasser toujours qu'un champ très-limité, les affaires continuant à faire preuve du plus grand calme, et certains produits montrant une atonie presque complète.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales. Nous nous contentons de donner ici un document qui a produit il y a huit jours une assez vive impression sur le marché, au moment où il a été reçu, abrévié par le télégraphe. Il s'agit du rapport du département de l'agriculture, à Washington, publié pour le mois de septembre. De ce rapport il résulte que les apparences de la récolte aux Etats-Unis auraient baissé dans une forte proportion, sauf en Virginie. Voici quels étaient les appréciations qui avaient donné lieu à cette constatation : Virginie, 98 0/0, l'unité étant prise pour représentant de la récolte dernière ; Caroline nord, 87 (baisse de 15 0/0, sur juillet) ; Caroline sud, 86 (baisse 13) ; Georgie, 77 (baise 17) ; Floride, 77 (baisse 17) ; Alabama, 81 (baisse 9) ; Mississipi, 75 (baisse 14) ; Louisiane, 62 (baisse 21) ; Texas, 64 (baisse 41) ; Arkansas, 47 (baisse 40) ; Tennessee, 48 (baisse 35). La principale cause de cette baisse est attribuée à la sécheresse et à la chaleur extrême. Il n'a pas plu dans certaines régions depuis quatre ou cinq mois. La sécheresse a eu cependant pour résultat d'empêcher la multiplication des vers ; on n'a du reste signalé ces derniers que dans quelques districts, et jusqu'à présent ils n'ont pas occasionné de dégâts sérieux.

Laines. — La tendance sur ce textile est aussi favorable que la semaine dernière et les enchères publiques qui ont commencé avant-hier au Havre avaient attiré un bon nombre d'acheteurs tant de Reims que du nord, mais sans qu'il en soit résulté un bien grand entrain. Les acheteurs, malgré les avis unanimes des marchés extérieurs, ont peine à se décider à accorder les hauts prix qui leur sont demandés, ne paraissant pas persuadés de pouvoir obtenir l'avance correspondante sur leurs produits, et ne cachant pas leur défiance dans le maintien des cours actuels, néanmoins comme il y avait quelques besoins, il a été acheté des lots de Buenos-Ayres médiocres et défectueuses, dans la parité des cours de gré à gré précédents, soit de fr. 167.50 à 212 50 pour suint seconda, fr. 160 à 215 pour dito prima, et fr. 172.50 à 267.50 pour dito mérinos, les 100 kilos. On a dû retirer la plu-

part de Montévideo. A Bordeaux et à Marseille, les hauts prix dominent également, mais il se traite peu d'affaires. Sur les marchés étrangers, on croit encore plus à la hausse que chez nous, et à Anvers la spéculation opère avec ardeur, achetant en huit jours plus de 2.600 b. Plata. Londres, qui continue ses enchères, fait toujours preuve d'une très-grande fermeté; les crossbred aux dernières nouvelles, avaient même obtenu une certaine hausse. A Liverpool, on vient d'ouvrir une vente de laine des Indes, on signale aussi de l'animation et 5 0/0 de hausse sur les cours de juillet.

Soies. — Voir plus loin notre correspondant de Lyon.

Cafés. — Le fait saillant de la semaine réside dans la tenue de la grande vente de Hollande qui a eu lieu le 23 courant. Les enchères qui n'embrassaient que de faibles quantités ont été assez animées et marquent une hausse de 2 à 3 cents sur les estimations. Seulement, nous devons dire que ces estimations se trouvaient déjà dépassées par les prix payés de gré à gré avant la vente et que le bon ordinaire Java estimé ainsi 53 cents s'était payé 54 1/2 cents ensuite, soit au prix réalisé plus tard à l'enchère. Comme sur les autres places, on avait escompté les résultats de Hollande. Dans les mêmes proportions, le fait accompli n'a servi qu'à accentuer la fermeté des différents marchés et à déterminer un assez bon courant d'affaires aux prix établis tant chez nous qu'à l'étranger, c'est-à-dire à Londres, Anvers et Hambourg.

Les nouvelles de New-York sont meilleures; celles de Rio sont favorables.

Cacaos. — La consommation a fait quelques emplettes dans la parité des cours établis, mais les transactions, tant au Havre qu'à Bordeaux et Marseille, ne dépassent pas ensemble 6 à 700 sacs. A Londres on est calme, les Trinidad rouges moyens valent sh. 57 à 60. A Hambourg, bonne demande, mais peu d'affaires.

Sucres. — Les sucres exotiques maintiennent assez facilement leur position par suite du peu d'importance des stocks, mais cette circonstance tend également à limiter le nombre des transactions, et c'est ce qui s'est produit cette semaine. Les prix du disponible restent donc fermes. Le livrable a été plus actif, mais les prix ne disent rien, car ils sont à fixer sur le prix des indigènes à l'arrivée des navires. Les avis du dehors sont toujours très-bons, ils signalent de l'animation et des prix en hausse en Hollande et en Angleterre. Voir plus loin la revue spéciale de notre collaborateur, M. J. Bivort.

Cuirs et Peaux. — Un peu moins d'affaires cette semaine en cuirs, sans que les cours aient rien perdu de leur fermeté. Les avis d'Anvers sont toujours très-fermes aussi et signalent des affaires très-importantes.

Les peaux de mouton sont calmes, mais le manque d'affaires doit surtout être attribué aux hautes prétentions des détenteurs.

Métaux. — Les affaires ont été plus calmes cette huitaine, les besoins étant devenus moins pressants par suite des achats récemment faits. Les cours sont moins raides, mais ils conservent en général une bonne tenue. A Londres, les affaires ont été également moins suivies cette semaine, sans que les cours aient rien perdu; les dernières ventes se sont effectuées de liv. st. 79 10 à 80 pour bonnes marques ordinaires de cuivre du Chili disponibles, à liv. st. 22 10 pour zinc SS; à livrer de liv. st 21 17/6 à 22 pour plomb; à sh. 92/6 pour étain Détroit et sh. 90 pour Australie. Ce dernier métal est un peu plus faible. Il en est de même en Hollande, où les quelques affaires traitées ont obtenu fl. 54 3/4 pour Biliton disponible, fl. 55 1/2 pour dito sous voiles, fl. 57 3/4 pour Banco livrable, vente septembre.

Produits Métallurgiques. — La reprise continue à s'affirmer et les ordres arrivent toujours d'une manière régulière, pour presque toutes les catégories de fer. Plusieurs d'entre elles ont dû être haussées de prix, tant dans les centres d'entrepôt que dans les centres de production. C'est ainsi qu'il faut voir à Paris, les fers laminés n° 2 à fr. 255, les fers spéciaux, 1re catégorie à fr. 280; les fers à cornière 40/100 mill. à fr. 280; les fers à plancher à fr. 240. La fonte tend aussi à hausser. Dans la Haute-Marne, nouvelle hausse sur les fers laminés qui valent fr. 230/240 pour 1re qualité au coke; fr. 250/260 pour mixtes; fr. 270/275 pour fonte au bois. Dans la Meurthe-et-Moselle, les fontes valent fr. 82 50 à 85. Dans le Nord, on est un peu moins ferme, et les fers n° 1 n'ont pas encore dépassé fr. 235/240 la tonne. La Belgique a fait preuve d'une meilleure tenue, et nous envoie les prix de fr. 210 pour fers n° 1; à Charleroi, fr. 82 50/85 pour fonte fer fort; fr. 280 pour tôle. A Liége, la fonte à rails vaut fr. 75 à 80 et la fonte à moulage n° 5 fr. 105 la tonne.

Charbons. — L'approche de l'hiver a ranimé un peu la demande et les prix se sont un peu raffermis, influencés aussi par les avis en hausse du couchant de Mons. Actuellement, à Paris, la tonne houille domestique vaut dans les fr. 58 la tonne rendue en cave. Dans le Nord, les charbons gras valent fr. 34/35 la gaillette; fr. 24/25 le tout-venant; fr. 18/19 les fines; les maigres valent fr. 30 la gaillette; fr. 26/27 la gailleterie; fr. 22/23 le tout-venant. A Bruxelles, on tient maintenant les prix de fr. 44 pour grosse houille; fr. 43 pour gailleterie; fr. 42 pour dito petite, fr. 30 pour tout-venant et fr. 22 pour fines, le tout par tonne.

SUCRES.

Paris, le 24 septembre 1874.

La spéculation, après avoir conduit les cours, par ses achats soutenus, jusqu'à fr. 65 et fr. 59 les 88°, 7/9 et 10/13, disponibles, entrepôt Paris, vient de réaliser tout son stock tant avec les raffineurs de Paris et des ports qu'avec des acheteurs étrangers. L'effet inévitable de l'énorme réalisation de marchandise qui vient d'avoir lieu n'a pas tardé à se faire sentir sur nos cours qui sont faibles et même lourds, à Paris et dans le Nord. Tous les besoins sont, en effet, satisfaits, et les acheteurs ne se mettront de nouveau sur le marché que dans quelque temps, lorsqu'ils auront consommé les quantités de sucre qu'ils viennent de s'assurer. En attendant la reprise de la demande, les cours resteront probablement stationnaires à fr. 64 et fr. 58, les 88°, 7/9 et 10/13, et à fr. 67, base n° 3, disponible, entrepôt Paris, qui sont les prix pratiqués aujourd'hui.

Notre stock de sucre indigène, à Paris, est de 165,000 sacs, contre 38,000 sacs en 1873; le stock des sucres belges, qui était de 6,000 sacs l'année dernière, s'élève aujourd'hui à 45,000 sacs; il y a donc actuellement ici environ 160,000 sacs d'excédant sur 1873. Il faut prévoir que l'entrée en campagne se ressentira de cette abondance de marchandise, et que le mois d'octobre sera particulièrement mauvais; mais si les évaluations d'après lesquelles les pays betteraviers de l'Europe doivent produire moins que l'année dernière sont exactes, si le marché anglais nonseulement se maintient ferme, mais encore fait de nouveaux progrès en hausse, si les importations de sucres exotiques continuent à être réduites, si rien ne vient entraver l'essor de la consommation générale, et toutes ces causes de hausse pour nos marchés sont probables, il faut s'attendre à voir reprendre à notre exportation l'activité qu'elle a perdue durant cette dernière campagne, et nos stocks revenir à un chiffre en harmonie avec nos débouchés. En résumé, il nous semble probable que le commencement de la campagne sera marqué par des prix bas, et que les cours s'amélioreront sensiblement au fur et à mesure de la fabrication.

En ce moment, les quatre mois d'octobre à janvier valent fr. 67,50, base n° 3, entrepôt Paris, et fr. 66,50, le n° 3 garanti, gare fabrique du réseau du Nord. Les Anglais demandent les 12/20 à fr. 57,50, les 88°, titrage 84/94, gare Nord, livrables sur les mêmes mois.

La spéculation offre les quatre mois de janvier à avril prochains à fr. 68,75, et les demande à fr. 68,50, base n° 3, entrepôt Paris.

Les certificats mélis, créations septembre et octobre, valent de fr. 73,50, novembre et décembre de fr. 74,25 à 74, et de novembre à mars de 74,75 à 74,50.

Les raffinés sont très-fermes de fr. 149 à fr. 150, suivant marques.

La statistique du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne, durant la semaine qui a fini le 19 courant, est très-favorable à la hausse, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	4.320	6 500	6.300	4.500	»	32	98.500	92 000
Liverpool...	1.653	4.859	3.600	4.647	10	10	60.809	63.493
Clyde......	613	2.720	4.179	6.720	»	»	51.369	66.060
Bristol......	775	1.349	2.120	1.132	»	»	5.808	6.996
	7.361	15.428	16.199	17.399	10	42	216.486	228 549

Nous voyons, en effet, que le stock de 1874 est de 12,000 tonnes inférieur à celui de 1873, et cette différence ne peut que s'accentuer davantage, en raison des quantités flottantes à destination de la Grande-Bretagne, qui ne sont que de 31,000 tonnes, contre 41,000 l'an dernier. Cette statistique justifie pleinement l'activité des transactions sur le marché anglais, et les nouvelles de hausse qui nous parviennent encore aujourd'hui.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Glasgow, 24 septembre. — Les transactions en sucres, sur notre marché, ont été, y compris les affaires en seconde main, de 8.000 tonnes sur lesquelles 3,000 tonnes de sucre de canne et 5,000 de sucre de betterave. Les meilleures qualités, vendues en partie pour la spéculation ont obtenu sh. 24/4 1/2 à 24/6 franco à bord, base de 88° expédition octobre décembre, Le marché s'est maintenu très-ferme et les bonnes qualités de sucres bruns sont au cours de sh. 22/6 le cwt. Il n'a rien été fait en mélasses. En sortes américaines, la consommation a seulement fait emplette de 150 boucauts à sh. 13/9 au débarquement. En sucres pilés on a noté des affaires assez importantes, marquant une avance de 6 deniers sur toutes les qualités, mais seulement de 3 deniers sur les belles. Le marché clôt en calme. Rien de marquant sur le marché des sirops. Celui des fontes a été très-animé et la demande s'est augmentée en proportion de la hausse de prix. En clôture de fortes affaires ont été faites à des prix dans la parité de sh. 84 à sh. 85 la tonne.

Hartlepool. — D'assez nombreux arrivages cette semaine dans nos deux ports, entre autres 45 cargaisons de bois. Toujours peu de céréales, mais les marchandises diverses ont assez donné. Nous avons compté près de 150 départs, la plupart avec charbons, plus 7 bateaux-passagers et 1 chargé de matériel pour chemin de fer. Les chartes-parties tant d'aller que de retour, sont toujours très rares et il n'y a pas de changements notables dans les taux des frets sur la semaine précédente. Les difficultés dans le commerce des charbons paraissant entrer en voie d'arrangement, l'industrie métallurgique en a reçu une certaine impulsion et les constructions de machines pour la marine ainsi que les chantiers sont très-animés.

Leeds. — Il y a une active demande par continuation pour les tweeds et les meltons. C'est une anticipation sur la saison de printemps particulièrement pour les derniers, qui jouissent d'une faveur particulière, notamment pour certaines

fantaisies récemment produites et dont la beauté et la nouveauté consiste plutôt dans la nuance que dans l'originalité du dessin. Ces meltons sont fabriqués principalement en chaînes Colin et en tout-laine. Il règne aussi une demande au-dessus de la moyenne sur les unis noirs, qualités supérieures et inférieures, et les prix obtenus sont plus rémunérateurs que par le passé. Les coatings fantaisie pour la saison prochaine ne se vendent encore que comme échantillons, mais les coatings laine sont de plus en plus recherchés par les acheteurs indigènes et aussi plus chers qu'il ne l'ont jamais été. Rien d'important dans les autres branches d'industrie.

Leicester. — Notre commerce se maintient dans un état assez satisfaisant. La demande continue à augmenter, et comme les stocks diminuent graduellement, l'avenir paraît d'autant plus favorable que le gouvernement vient de placer une forte commande en bonneterie, dépassant 32,000 douzaines, et donnée entièrement aux manufactures locales.

Barrow-in-Furness. — Peu de changements dans l'état de l'industrie métallurgique du pays. Les fers Bessemer et hématite sont toujours recherchés à des prix soutenus; pour l'acier, la demande est active et la construction maritime marche bien. Les fers finis sont toujours faibles. Le charbon est un peu meilleur marché. Le minerai de fer se vend plus facilement. La navigation est peu active.

Birmingham. — Peu de variation dans notre ville et le district environnant. Les ordres sont peu nombreux et très-légers; on attend toujours que les prix soient plus bas. La fabrication des fils de fer est calme, mais celle des fils de cuivre et de laiton est plus favorisée. La fonderie de cuivre a passablement d'ordres, principalement pour la robinetterie. La saison pour les fabricants de chandelles va ouvrir sous peu et se présente bien. La fabrication des appareils à gaz communs laisse à désirer, mais il y a plus d'animation pour les appareils de luxe. En somme, touchant l'ensemble du commerce local, les avis indigènes sont assez bons, mais ceux de l'étranger laissent à désirer, sauf peut-être ceux du Cap et d'Australie. Le commerce avec les Indes est plus languissant, et il n'y a guère apparence de reprise immédiate.

Darlington. — Le commerce du fer a été fort calme; le prix de la fonte tend à la baisse, comme conséquence de la diminution de demande survenue quand on a su que le différend dans les charbonnages du Durham devait être soumis à l'arbitrage. Le commerce du charbon a été également plus calme, sauf un peu de demandes pour le continent.

Newport (Monmoutshire). — Le commerce est assez actif ici, et il y a une bonne demande en charbons à vapeur pour l'exportation, pour le continent et les marchés éloignés; et comme la question des gages a été réglée jusqu'à la fin de l'année, les apparences pour l'avenir sont bonnes. Les charbons domestiques sont également recherchés, les acheteurs commençant leurs stocks pour l'hiver. Les établissements métallurgiques sont aussi mieux que depuis longtemps.

Sheffield. — La condition du commerce est assez satisfaisante. Quelques marchés indigènes envoient un courant modéré d'ordres pour nos principales productions, mais ceux du dehors sont généralement languissants. L'acier, par exemple, est en bonne demande pour les manufactures du pays, mais délaissé pour l'Amérique. La construction du matériel de chemins de fer et les laminoirs sont bien employés. Il en est de même pour la fabrication des rails en acier. Toutes les branches de la coutellerie sont lourdes, et la fabrication du fil de fer et de la tôle pour ponts est languissante. La fabrication du métal anglais se ranime et deviendra sans doute active aux approches de l'hiver.

Stoke-upon-Trent. — Un peu moins d'activité, comme de coutume, à l'approche de notre meeting trimestriel; mais à part ceux appartenant à nos fabriques de plaques, tous les laminoirs du district sont en œuvre. Le prix de liv. st. 9.15 à 10 est fermement tenu pour les barres marque couronne, et les fontes continuent à s'améliorer.

Woolverhampton. — La réduction des prix du charbon annoncée cette semaine a donné une certaine impulsion à la demande en houilles, mais la consommation est encore insuffisante pour enlever les stocks. Le charbon de forge lord Dudley est à liv. st. 13, mais les qualités communes ne valent guère plus de liv. st. 11. La demande pour les fers reste stationnaire; on attend toujours la baisse. Le marché de la fonte est toujours déprimé par l'importance du stock, et l'établissement des cours en est plus facile, ainsi que pour les marchés du nord. La fonte commune cendrée vaut liv. st. 3.5, et la toute-mine air chaud, liv. st. 5.10 la tonne. Les fontes de forge et de fonderie ont une demande stationnaire à des prix bien soutenus; les fers finis continuent à se vendre sur la base de liv. st. 12 pour les barres marquées, et livres st. 10 à 12 pour barres communes non marquées. Les tôles et les plaques sont en demande stationnaire, ainsi que les autres classes de fer. La verge et les cornières ont une demande calme. Les branches lourdes et la construction mécanique sont plus recherchées, tant pour la consommation indigène que pour l'exportation.

Belfast. — Le commerce des lins reste calme dans tous ses départements, et on ne signale pas de mieux dans les fils de lin. Les achats de la manufacture continuent, mais sur une échelle très-limitée. On fait encore un peu avec le continent, mais comparativement, rien avec l'Angleterre et l'Ecosse. En toiles blanches unies à vapeur, il règne une bonne demande sur les qualités légères et moyennes. Les tissus écrus et pour la teinture sont en demande modérée, mais à des prix fermes. La plupart des autres sortes sont lourdes. Très-peu de changements sur les toiles fabriquées à la main; les toiles unies, légères et moyennes, les mouchoirs et le damassé sont bien demandés aux prix précédents, mais les autres genres sont calmes et sans changements dans les prix. Le commerce pour l'intérieur en toiles blanchies, quoique moins actif qu'auparavant, donne encore lieu a une bonne demande moyenne. Le continent n'achète généralement que des petits lots. Pour l'Amérique, on signale un peu d'amélioration. Les prix des toiles blanches sont bien soutenus et les stocks sont très-modérés.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS
Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	25 sept. 1874	18 sept. Semaine précédente	26 sept. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/......	63 75	64 50	64 50
d° d° d° 10/13.....	58 »	58 50	63 »
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	66 75	67 50	74 50
SUCRES RAFFINÉS			
Bonne sorte	149 »	149 »	153 »
Belle sorte	150 »	150 »	154 »
Certificats de sortie nouveaux	73 75	74 »	75 50
MELASSES			
Indigène de fabrique	14 50	14 25	13 50
d° raffinerie	15 50	15 50	16 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	70 50	70 50	71 »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	» »	» »	» »
Ceylan d°	» »	» »	» »
Haïti d°	» »	» »	» »
Rio d°	» »	» »	» »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	» »	» »	» »
Guayaquil	» »	» »	» »
Trinité	» »	» »	» »
Haïti	» »	» »	» »
Caraque	» »	» »	» »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	100 »	100 »	96 »
Acide oléique	70 »	70 50	78 »
— stéarique	167 50	167 50	171 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	73 »	73 »	87 75
— — en tonne	74 50	74 50	89 25
— épurée en tonne	82 50	82 50	97 25
Lin brute tous fûts	74 50	74 »	88 75
Lin en tonnes	76 »	75 50	90 75
FARINES			
Huit marques......... le sac de 157 kil. net.	58 50	59 »	88 75
Supérieures disp...... d° 157 kil. net.	58 75	58 50	84 50
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq..	210 »	208 »	225 »
— — — d° marq. ord..	207 50	205 »	» »
— — lingots d°	225 »	220 »	235 »
— anglais tough d°	220 »	217 50	N
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	207 70	205 »	230 »
Etain Banca ....livr. Havre ou Paris.	265 »	265 »	340 »
— Détroits d°	245 »	250 »	335 »
— anglais Havre ou Rouen..	247 »	247 »	330 »
Plomb de France Paris	54 »	54 »	60 »
— d'Espagne Havre	54 »	53 50	60 »
— anglais d°	M	M	N
— belge et allemand.. Paris	» »	» »	60 50
Zinc de Silésie Havre	59 50	59 »	72 »
— autres bonnes marques d°	58 50	58 »	71 »
— d° d° Paris	58 50	58 50	71 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés.
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Depuis huit jours, il ne s'est produit sur les prix des blés et des farines que des fluctuations insignifiantes. Le prix du pain reste donc coté de 70 à 75 centimes les 2 kilog. Quelques établissements le vendent 65 et même 60 centimes; c'est une très-minime exception. Aux cours actuels des farines, il est difficile d'établir un pain de qualité irréprochable au-dessous de 70 centimes.

En province les prix extrêmes du pain varient de 32 à 34 centimes le kilog.

PRIX COMPARATIF DE LA VIANDE A PARIS
A UNE ANNÉE DE DISTANCE.
(*Marché de la Villette*).

1873 22 septembre.	1874 21 septembre.	Variations.
2,383 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,94 le kil. poids mort.	3,902 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.24 par kil.
17,437 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1,90 le kil. poids mort.	18,363 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.94 le kil. poids mort.	+ 0.04 par kil.
1,071 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	1,072 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	— » »

23 septembre.	22 septembre.	
496 veaux expédiés.	730 veaux expédiés.	
Prix le plus élevé :	Prix le plus élevé :	
2,10 le kil. poids mort.	1,94 le kil. poids mort.	— 0.16 par kil.

Les bœufs se sont vendus en baisse assez sensible dspuis huit jours, les veaux n'ont presque pas varié.

Voici, d'après les cours pratiqués sur le marché de la Villette, quel devrait être le prix de vente de la viande au détail, tout en donnant à la boucherie un bénéfice rémunérateur:

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 40	2 10	1 70
2e	1 90	1 70	1 20
3e	1 30	1 20	» 90

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 70	2 »	1 80
2e	2 »	1 60	1 50
3e	1 50	1 30	1 »

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 50	1 90	1 65
2e	1 50	1 30	1 10
3e	1 05	» 90	» 70

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 22 septembre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 14,226 tonnes, contre 8,364 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 5,862 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme. Warrants 84/9.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.	N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)	112/6	86	..
Coltness id.	112/6	86	.
Summerlee id.	102/6	83	..
Wishaw id.	..	..	..
Clyde id.	92	82	..
Govan id.	92/6	82	..
Monkland id.	92/6	82	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)	110	85	..
Calder id. id.	110	85	..
Carnbroe id. id.	93/6	83	..
Glengarnock (à Ardrossan)	98/6	83	82/6
Eglinton id.	92	80	84
Dalmellington id.	..	80	75
Linueil (à Bo'ness),	97/6	80	75
Shotts, id. Bessemer.	95	90	..
Shotts, id. Ordinary.	105	85	..
Almond, id.	90	..	..
Carron (à Grangemouth), Selected.	100	..	..
Carron (à Grangemouth), Ordinary.	90	..	..
Lochgelly (à Burntisland),	90	82/6	72/6
Lumphinnans. id.	90	80	70

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 23 septembre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages Centimètres	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21 le mètre
65	19 1/4	20 3/4	23 1/2	—	—	—
70	21	22 1/2	25	—	—	—
75	22 1/4	23 3/4	27	—	—	—
85	—	—	30	32	—	—
90	—	—	31 1/2	33 1/2	35 1/2	38 1/2
108	—	—	37 1/4	40	42 1/2	—
118	—	—	40 1/2	43	46 1/2	—
119	36	38	41 1/4	43 3/4	47 1/2	—
135	42	44 1/2	50	53 1/2	57 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines.	3,36	cents le kilogramme.
— 40 Jumel —	4,50	— —
— 58/60 — —	5,60	— —
Trame 36/38 Amérique en cannettes	3,27	cents le kilogramme.
— 50 — —	4,65	— —
— 98/100 Jumel —	7,70	— —

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 46 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre

Filateurs et tisserands, surtout les derniers, toujours bien occupés, et les prix donc très-bien tenus.

HENRI FIERZ.

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 23 septembre 1874.

FILÉS.

		le k°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 45 à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15 à 4.20	»
Chaîne 40 Jumel	4 20 à 4.25	»
Trame 50 id.	3 30 à 4.35	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8 25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...Fr.	33 1/2 à 0.34	»
Id. » 18 »	55 1/2 à 0.36	»
Id. » 20 »	37 à 0.38	»
Id. 68 20 »	39 à 0.40	»
Id. 70 21 »	42 à 0.43	»
Id. 75 26 »	à 0.51	»
Percale 80 26 fils..	à 0.48	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.33	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).

Affaires calmes. Prix fermes.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 24 SEPTEMBRE 1874.

Nous avons à signaler un grand calme sur notre place depuis notre dernier rapport ; les ventes de cotons à Liverpool ayant diminué comme importance, les prix de la matière première ayant faibli un peu et les acheteurs ici ayant rempli les ordres qu'ils avaient en mains, notre marché a perdu l'animation que nous reportions dernièrement; les nouvelles des Indes sont toujours mauvaises et les achats pour ces contrées sont de peu d'importance. Pour le continent, il se fait quelques affaires en filés, mais en général tout le monde est prudent et il n'y a pas de dispositions à la spéculation, les maisons intermédiaires entre le producteur et le consommateur semblant décidées à diminuer leurs stocks et à travailler avec moins de marchandises en magasin, cette disposition paraît universelle et il semblerait qu'elles se sont entendues à cet égard dans le monde entier. Les prix sont depuis huit jours sans changements, mais ils sont simplement nominaux et plutôt en faveur des acheteurs surtout en tissus, la chaîne 28 numéro français est bien tenue.

ÉPINAL, LE 23 SEPTEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées	16	fils	34	à	35
» »	18	»	36	»	37
» »	20	»	38	»	39
» 68 »	20	»	41	»	42
» 70 »	21	»	43	»	44
Chaîne 27/29 Amérique.			3.25	à	3.30
Trame 36/38 »			3.35	»	3.45

Bonne demande.

LILLE, LE 24 SEPTEMBRE 1874.

Le mois de septembre est d'ordinaire favorable aux affaires; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de la reprise qui s'est produite dans ces derniers temps pour la vente des produits fabriqués.

De nombreux acheteurs ont visité nos divers centres manufacturiers du Nord, Lille, Roubaix, Armentières, etc. et traité des quantités importantes de tissus.

Il ne faudrait pas croire cependant que cette activité, bien récente encore et dont on ne peut prévoir la durée, indique une situation bien prospère ; elle s'explique plutôt par la persistance que l'on a mise à retarder les achats, pendant les six derniers mois, alors que la situation politique était sans cesse sur le point de se résoudre d'une façon définitive.

L'hiver approche, cultivateurs et vignerons auront bientôt réalisé les bénéfices de la récolte, et il faut tenir à leur disposition ces tissus qu'ils n'achètent guère que dans les bonnes années. Les maisons de gros et demi-gros comptent sur une bonne campagne, espérons que cette fois leur espoir ne sera pas déçu.

Les maisons de toiles sont fort occupées en ce moment ; chez elles, c'est surtout la toile blanche qui est l'objet d'une demande active ; la fabrique a vendu beaucoup de toiles à teindre, on se hâte afin de pouvoir leur faire subir cette opération avant l'hiver.

Le fil ne suit pas malheureusement la marche de la toile ; la demande manque d'animation. Le filateur, il est vrai, n'a pas de stock, mais c'est en faisant parfois de légères concessions. Peu d'affaires en lins de pays et d'origine étrangère.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit ;

Par la principalité de Lille, du 10 au 20 septembre :

Importations		Exportations	
Lin	16.784	Lins	80.216
Fils	20.712	Fils	90.450
Toiles	5.000	Toiles	5.751

Par le port de Dunkerque, du 15 au 22 septembre :

Importations.		Exportations.	
Lin	1.604.246	Lin	143
Jute	187.750	Fils de lin	5.461
Etoupe	233.544	Fils de jute	22.130
Chanvre	20.412	Toiles de lin	5.547

Une grande accalmie paraît s'être produite sur les marchés liniers de la Grande-Bretagne, les nouvelles qui me parviennent de Belfast et de Dundee sont très-peu favorables.

A Roubaix, les tissus sont demandés notamment les beiges, les mélangés, les reps et les cretonnes moulinées. Les arrivages sur cette place des laines de Russie, de Buenos-Ayres et du Levant ont été considérables. Le piqué a subi une hausse.

Nos marchés continuent à être bien approvisionnés; l'empressement des acheteurs n'est pas bien grand et hier encore nous avons eu une baisse de 50 à 75 cent. Baisse d'environ 1 franc sur les farines.

LYON, LE 24 SEPTEMBRE 1874.

Soies et Soieries. — Le mouvement que notre dernière correspondance signalait, après avoir persévéré jusqu'à la fin de la semaine dernière, s'est considérablement ralenti au commencement de celle-ci; non pas qu'un calme complet lui ait succédé, mais les bonnes dispositions ont été singulièrement refroidies par suite des nouvelles peu favorables reçues de New-York. Il paraît que, sur ce marché, les grands acheteurs modèrent de parti pris leurs opérations, convaincus que le stock, réduit au début de la saison, mais augmenté dans une assez large mesure par les envois du mois dernier, ne saurait être écoulé en ventes privées; ils sont résolus d'attendre que la marchandise qu'ils convoitent leur soit offerte dans les encans.

Parmi les articles qui se vendent encore assez couramment à des prix satisfaisants, on cite les soieries rayées, les failles en couleurs foncées, les velours pour meubles, noirs et de couleur, les turquoises noires en basse qualité.

En soieries noires, il n'y a que quelques marques bien connues de certains de nos grands manufacturiers qui trouvent un placement facile. Tout le reste est plus ou moins négligé. — Le résultat des premières enchères n'est rien moins que brillant.

Les rubans de soie, notamment de velours, sont toujours maltraités et n'obtiennent que des prix excessivement bas. C'est peut-être une raison pour que la consommation qui, depuis un an, s'est tant éloignée de cet article, lui revienne bientôt avec faveur.

Les nouvelles des autres marchés sont heureusement meilleures, et notre fabrique a vu encore pendant cette semaine bon nombre d'acheteurs.

Comme nous l'avons dit plus haut, les affaires en soies deviennent moins actives, mais les prix continuent à être bien tenus, ainsi que la dernière cote le constate; et si des améliorations insignifiantes se rencontrent sur quelques articles, l'ensemble, en fin de compte, ne présente pas de variations.

On remarque depuis quelques jours que les Italiens, voyant que notre place ne peut suivre les prix qu'ils tiennent depuis le mois de juin, se montrent plus coulants; des transactions d'une assez grande importance ont été facilitées par ces dispositions. — En soies de brousse, il s'est traité quelques affaires avec un peu plus de fermeté.

Les articles classiques de toutes provenances sont toujours rares et les détenteurs ne les cèdent qu'à pleins prix.

En soies asiatiques, la demande continue à être bonne; notre condition enregistre journellement d'assez gros chiffres de ces provenances, parmi lesquelles les Chine jouent le premier rôle.

Les relevés de la douane, pour les huit premiers mois de l'exercice courant, constatent une diminution de l'exportation des tissus de soie de toute espèce: fr. 304,146,000 contre fr. 345,474,000 en 1873.

En ce qui touche l'exportation des soies pures, l'exportation est également en baisse d'environ 25 millions:

1873	Fr.	250.468.224
1874		225.363.456

Nous ferons observer que les quantités de soies qui ont passé pendant ces huit mois à la condition de Lyon sont, au contraire, en augmentation de prix de 22 0/0. Voici ces quantités:

1873	Kil.	2.011.380
1874		2.449.357

Si nous analysons les éléments dont se compose l'exportation, nous voyons que c'est l'Angleterre qui tient le premier rang comme pays consommateur; elle a reçu, pendant ces huit premiers mois, 784,159 kilos de soieries contre 539,599 kilos en 1873.

Nos expéditions en Amérique sont en voie d'augmentation, mais n'atteignent pas cependant celles à destination de l'Angleterre. Ce qui est anormal et pour nous presque inexplicable, c'est la diminution de nos exportations en Allemagne. Il y a depuis deux ou trois ans une diminution dont nous n'avons pas la clef. Que nous consultions les trois frontières par lesquelles les soieries lyonnaises s'en vont en Allemagne, la Suisse, la Belgique ou l'Allemagne (voie directe), ces trois chapitres sont en grande baisse. Cela devrait donner à réfléchir à notre fabrique. Nous perdons beaucoup de terrain de ce côté. Où en est la cause?

LE HAVRE, 24 SEPTEMBRE 1874.

Nous ne voyons toujours pas de changement notable dans la position des affaires sur place. Il y a un certain petit courant de demande pour certains de nos articles, mais il n'y a rien qui ressemble à de l'animation.

Cotons. — La réaction qui avait déjà commencé à se produire à la fin de la précédente semaine, contre l'étrange rapport du bureau d'agriculture, a été plus prononcée encore cette semaine. Chaque jour les avis d'Amérique nous signalent de la baisse sur les divers marchés. — Il est bien clair que les Américains, bien que dépourvus d'ordres d'achat pour l'Europe, ne seraient pas gens à laisser tomber les cours comme ils le sont, s'ils pouvaient croire au mal que le bureau a signalé à la récolte.— On a fléchi à 16 c. 1/4 à New-York pour middling Georgie, et le low middling rentre pour la vente au Havre à fr. 96/97 de New-Orléans, à fr. 95 de Savannah. On a proposé du coton dans ces conditions, mais c'est encore certainement trop cher, et il ne s'est d'ailleurs pas trouvé d'acheteurs dans ces conditions.

Il est à remarquer que toutes les lettres qui nous viennent maintenant parlent bien d'un certain mal fait par la sécheresse de juillet et août, mais cela n'a pu arriver que dans les terres hautes et on sait d'une manière positive qu'à la fin d'août il survenait un peu partout des ondées fréquentes, et elles ont dû exercer une influence favorable.

Les récoltes se font assez bien. Au lieu de 18,000 b. que l'on signalait pour les cinq premiers jours de la semaine dernière, nous avons cette fois-ci 30,000 b., et les stocks commencent à se former un peu là-bas, car l'Europe ne fait rien. — Ainsi pour les cinq jours écoulés, on n'a exporté des Etats-Unis que 2,000 b. pour l'Angleterre. Si l'abstention persiste quelque temps encore, nous verrions bien certainement les cours tomber au point désirable, et alors on aura chance d'avoir une bonne campagne en perspective. Mais il faut pour cela une excessive prudence.

Les affaires ont été assez suivies, sur place, depuis huit jours, à raison d'environ 1,250 b. de ventes moyennes journalières. Ce ne serait sans doute pas assez pour déblayer notre marché, mais à côté de ces ventes il se fait d'assez nombreuses expéditions directes, et nous allons bientôt voir nos stocks diminuer, parce que nous avons maintenant vu arriver le gros de nos cotons de l'Inde.

Malgré la petite demande régulière de chaque jour, le marché est fort languissant, et il y a tant de coton en vente que les prix sont très-faibles, et d'ailleurs fort difficiles à préciser, vu l'irrégularité qui existe. On peut voir le très-ordinaire Louisiane dans les 94/95 francs, mais les classements intermédiaires se font à conditions plus douces encore. Les Georgie, moins abondants, sont plus soutenus, et il en est résulté une meilleure demande pour les Sorocaba, avec maintien des cours à 91 francs environ pour ordinaire. Les Surate sont calmes et faibles, mais sans changement marquant, sauf pour quelques lots Oomra dans le port, lesquels ont été laissés à prix doux. On a fait ainsi du fully fair Oomra au débarquement à fr. 62, quand il faut encore payer 64/65, et pour cette désignation en coton classé. Les beaux Surate se tiennent du reste mieux, et c'est à peine si l'on peut obtenir parfois 1/2 franc au-dessous des prix précédents.

Le terme, qui était à fr. 96, il y a huit jours, presque même sans vendeurs ainsi, a successivement fléchi, et en dernier lieu on a pu obtenir du septembre à fr. 93, tandis que l'on aurait trouvé tous les mois suivants à 93 fr. 50. On s'est un peu raffermi en dernier lieu. Il n'y a toujours qu'un nombre très-limité en affaires de ce genre, les acheteurs pas plus que les vendeurs ne voulant s'engager pour l'avenir.

Voici l'état de nos stocks et cotons en mer.

Stock ce jour:

	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	83.490	34.150
Brésil	3.160	8.590
Indes	75.200	59.540
Autres	3.080	4.530
	164.930	106.810

Cotons en mer:

	1874	1873
Etats-Unis	1.368	1.635
Brésil	3.549	2.614
Indes	25.530	16.833
Divers	»	»
	30.447	21.132

Laines. — Les affaires ont été suspendues en l'attente de nos enchères qui ont ouvert mardi. Il n'y a pas eu d'abord toute l'animation à laquelle on s'attendait, mais la seconde séance a été meilleure sous ce rapport, et les prix payés dénotent d'ailleurs une grande fermeté.

En résumé, on a vendu, à la 1re séance:

937 B.	Buenos-Ayres suint	112 50 à 267 50
4 B.	— lavées	195 »
107 B.	Montevideo suint	150 » à 257 50
15 B.	Russie suint	185 »
4 B.	Jamaïque suint	237 50
1.067 B.	sur 2,806 B. présentées.	

A la 2e séance:

1.657 B.	Buenos-Ayres suint	120 » à 222 50
317 B.	Montevideo suint	122 50 à 280 »
4 B.	Rio-Grande suint	190 » à 250 »
1.978 B.	vendues sur 2,410 B. offertes.	

Il s'est fait en outre environ 200 b. entre les séances, sur les parties retirées.

Cafés. — Les efforts faits pour soutenir l'article que nous vous signalions dans notre précédente lettre ont été appuyés par la dépêche hebdomadaire de Rio signalant seulement fr. 10,700

de rentes par jour. Nous avons du reste à constater fr. 11,600 de débouchés cette semaine au Havre, contre fr. 2,500 d'arrivages, en sorte que la position se dégage pour le moment. Les affaires ont été actives, allant à plus de fr. 16,000 pour la semaine, avec raffermissement graduel pour le Brésil et surtout pour Haïti. Il faut maintenant payer fr. 100 à fr. 103 50 pour cette sorte, et tel que, suivant classement. Il est évident que nous sommes au moment de l'année où la consommation revient d'ordinaire plus activement aux achats, mais il n'est pas moins vrai que nous avons en Europe des stocks importants, et devant nous une perspective d'arrivages importants du Brésil et précoces d'Haïti. Ce sont là deux causes qui devront tendre à ramener l'activité vers les cours d'autrefois.

BORDEAUX, LE 22 SEPTEMBRE 1874.

Vins. — Les vendanges ont été favorisées dans notre département par un temps magnifique : elles sont faites à peu près à moitié dans le Médoc et viennent de commencer dans les Palus et les Côtes. La récolte sera abondante dans les vignobles qui produisent les vins fins et atteindra une bonne moyenne dans les autres. Il est impossible encore de se prononcer d'une manière formelle sur la qualité probable des vins de 1874; dans tous les cas, les vins paraissent devoir être bons; on ne peut dire encore si ce sera une grande année; toutefois, la maturité des raisins a fait des progrès très-satisfaisants dans ces derniers temps.

On a continué à faire quelques achats de 1874 à livrer, et on vient de prendre en Bas-Médoc pour l'Angleterre quelques centaines de tonneaux de 1872 et 1873 de fr. 475 à 550.

Laines. — Prix toujours très-fermes. La consommation paraît plus disposée, depuis quelques jours, à opérer largement; malheureusement la faiblesse de notre stock et surtout le manque de certaines qualités, ne permet pas d'exécuter tous les ordres d'achats reçus sur notre marché.

Céréales. — Toujours même situation depuis un mois, et il en sera ainsi jusqu'à ce que les cours d'eau grossis par les pluies permettent aux usines de produire leur fabrication ordinaire, réduite des 3/4 depuis deux mois.

En attendant, les blés sont à des prix très-élevés sur les marchés de la Garonne, parce que les moulins situés sur le Canal Latéral, sur le Lot, sur le Tarn, etc., etc. jouissent de toutes leurs forces et que pour les entretenir on y achète les blés aux prix exigés par la culture fr. 23 à 23 50, assurés que sont les meuniers qui subissent ces prix de bien vendre les farines à gros bénéfice puisqu'elles sont encore très-rares.

Si sur les marchés du Haut-Pays, les blés se vendent de fr. 23 à 23 50 les 80 kilos, sur notre place, on les obtient dans les prix de fr. 21 à 22. Il est arrivé quelques chargements de blés de Vendée et d'Assy, grandes quantités de blés de Maine-et-Loire, par chemin de fer et par bateau à vapeur, qu'on vend dans les prix de fr. 21 à 22 délivrés ici; ces blés sont de très-belle qualité.

Les farines toujours rares se vendent facilement dans les prix de fr. 41 à 44 les 100 kilos, suivant les marques et provenances.

Les repasses de fr. 17 50 à 19; les sons de fr. 15 à 16 très-demandés.

Produits résineux. — L'essence de térébenthine que chaque détenteur se hâtait de vendre presque à prix coûtant depuis le commencement de la campagne a haussé de fr. 3 par 100 kilos au marché de Saint-Julien, de ce jour, et a valu fr. 56 les 100 kilos.

On attribue cette hausse, à laquelle on n'a guère confiance, à la bonne tenue des détenteurs du stock de *22,000 barils* à Londres, et au désir de certains faiseurs spéculateurs de voir les cours s'améliorer. Reste à savoir si, en vue des quantités existantes chez les fabricants, fabriquées et à fabriquer, il sera possible de hausser et de déterminer les acheteurs à se charger. La hausse paraît prématurée, et il faudra que Bordeaux puisse écouler des quantités à l'étranger pour pouvoir soutenir des prix élevés; or, l'étranger étant très-chargé et attendant de nouveaux arrivages d'Amérique pourra-t-il encore venir prendre des lots importants sur nos marchés? Ce n'est pas bien sûr.

Les résineux s'écoulent aux prix de la dernière cote du 12 courant, mais sans animation la production étant très-considérable.

MARSEILLE, 24 SEPTEMBRE 1874.

Les affaires sont toujours fort calmes sur notre place, et la plupart de nos articles ne donnent lieu qu'à un mouvement d'affaires très-restreint. Les soies et les cafés ont à peu près seuls donné lieu à quelques transactions. En dehors nous n'avons qu'atonie. Les laines restent bien fermes, mais les affaires ont cessé. Les cotons sont nuls, les graines faibles, les huiles ont baissé, et quant aux céréales, c'est à peine si on en parle. Je vais donner, du reste, plus loin le détail des affaires parvenues à ma connaissance.

Le mouvement maritime de nos ports est très-moyen. Nous avons seulement reçu, pendant la première quinzaine du mois, 39 navires du long-cours jaugeant 16,456 tonneaux et 350 caboteurs jaugeant 85,412 tonneaux. A la sortie, 24 navires au long cours jaugeant 12,094 tonneaux nous ont quitté ainsi que 347 caboteurs jaugeant 87,751 tonneaux.

Dans une de mes dernières correspondances je vous signalais l'établissement d'une ligne directe entre notre port et New-York. Notre rivale, Gênes, quoique déjà desservie dans cette direction, ne veut pas non plus rester en arrière, car il paraît qu'au mois de septembre la « National steamship Company » doit aussi commencer un nouveau service entre son port et les Etats-Unis.

Voici le relevé général des houilles et cokes arrivés dans les gares de Marseille, pendant la période du 10 au 16 septembre : Marseille-Saint-Charles, 2,813 tonnes; Prado, 251 tonnes; Joliette, 6,445 tonnes; Saint-Louis, 2,024 tonnes. Total, 11,533 tonnes.

Céréales. — Inutile de vous dire que nous sommes plus que jamais à la baisse, sans que nous parvenions davantage à écouler notre stock qui ne dépasse pourtant pas 10,000 tonnes en ce moment. Les provenances algériennes qui sont assez rares se tiennent relativement un peu mieux que les provenances de la mer Noire. Nos ventes quotidiennes ne dépassent pas en moyenne 7,000 hect., et quant aux cours, voici les derniers pratiqués : Irka-Azoff, fr. 126/121, 31 75; Azoff, tendre 126/121, fr. 28 50; Pologne 125/121, fr. 27; dito 128/122, fr. 31; dito 128/123, fr. 31 50; Bone Philippeville, marché ferme courant, fr. 36; dito, 130 kilog., fr. 38 50; Richelles, Barletta désign. sept. et oct., arrivée déc., fr. 37; les 160 litres, esc. 1 0/0.

Cafés. — L'attente des enchères de Hollande a un peu arrêté les affaires ici, et l'on n'a guère vendu que 1,500 sacs payés fr. 94 pour Rio au débarquement, fr. 137 50 pour Moka. Le résultat favorable des enchères a produit ici une très-bonne impression, et nous attendons une bonne semaine d'affaires, si toutefois la faiblesse de notre choix en Brésil ne vient pas trop les entraver.

Sucres. — Presque sans affaires cette semaine, malgré ou plutôt à cause de la bonne position de cet article qui a rendu nos détenteurs bien exigeants. On a seulement connu la vente de quelques barriques Porto-Rico à fr. 29 75 la bonne 4me. Les raffinés restent fermes.

Cotons. — Les avis défavorables du Nord paralysent ici toute transaction et on a à peine fait quelques balles Idelep à fr. 62 50 les 50 kilos. Nos détenteurs sont pourtant très-disposés à vendre même au prix de concessions, la nouvelle récolte étant sur le point d'arriver. Il y a même déjà vendeur de Jumel, livraison novembre au cours du disponible.

Laines. — Nous avons encore eu un mouvement d'affaires assez suivi, les télégrammes favorables se succédant des marchés du Nord. Les prix se maintiennent très-fermement et l'on a vendu cette semaine 2,500 balles environ, dans le marché, de fr. 75 à 75 50 pour Vôlo et Saloniques noires et fr. 65 à 67 50 pour dito grises, fr. 115 pour Galatz, plus un très-fort lot d'Andrinople à prix tenu secret.

Huiles. — Nous sommes très-faibles et encore avec tendance à la baisse. Il ne faut pas voir en clôture les cours au-delà de fr. 65 pour sésames, fr. 67 50 à 68 pour arachides les 100 kilos, escompte 10 0/0. Ces prix ont été pratiqués en revente.

Graines oléagineuses. — En baisse, malgré les avis des pays producteurs qui ne semblent pas présager une récolte bien abondante du moins en Syrie, en Anatolie, en Caramanie et en Thessalie. L'huilerie a pris seulement ces jours-ci des sésames Calcutta noir, livrable octobre, décembre, à fr. 35 les 100 kilos, à 90 jours. D'après M. Dromocaïti, courtier, le total des importations a été en 1871-72 de 125,194 quintaux; en 1872-73 de 171,860 quintaux, et enfin de 82,600 quintaux en 1873-74. Les prix ont varié de fr. 52 à 65 les 100 kilos, suivant qualité.

Savons. — La baisse continue sur ce produit et pour toutes les provenances. Les blancs de Marseille, à l'huile d'olive valent fr. 83/85, les bleus pâles vif, coupe ferme fr. 61/64, dito moyenne ferme 55/56, recuit pour l'exportation fr. 54/55, conditions d'usage.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les marchés du rayon de Paris, ceux du Centre, de l'Ouest, de l'Est et une partie de ceux du Nord accusent de la baisse sur les blés sans que les apports de la culture soient sensiblement plus abondants. Dans le Midi où les halles sont peu approvisionnées par suite des travaux des vendanges, les cours sont fermes ou en légère hausse. Les basses eaux restreignant la fabrication des farines, on constate également de l'avance sur les prix.

Partout les menus grains dont les offres sont peu abondantes, conséquence d'une récolte médiocre sont fermes ou en hausse principalement les avoines. Voici quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français :

Blés de semence fr. 32 à 34, blés de mouture fr. 24 à 28 50, seigles fr. 18 50 à 20, orges fr. 20 à 21 50, avoines fr. 21 à 24, farines fr. 36 à 40, le tout aux 100 kilos en marchandises disponibles.

Sur nos grandes places maritimes, on constate un grand calme malgré la diminution des stocks. Les prix sans variations appréciables à Rouen, à Dunkerque et au Havre sont très-fermes à Bordeaux et à Nantes tandis qu'à Marseille la tendance est faible.

Les semailles d'automne vont bientôt commencer et les terres destinées à recevoir les semences se trouvent dans les meilleures conditions pour cette opération importante.

Seulement les fumiers étant peu abondants cette année par suite d'une récolte médiocre en fourrages, il sera indispensable d'avoir recours dans d'assez fortes proportions aux engrais étrangers. Nous recommandons aux cultivateurs d'une manière toute spéciale le guano du Pérou qui donne les meilleurs résultats et dont l'emploi se généralise dans la grande culture. Cet engrais à la dose de 3 à 400 kilos par hectare dans les terres les moins riches équivaut à une fumure de 30 à 40 mètres par hectare.

Il a en outre une propriété très-appréciable, celle de détruire les insectes qui portent préjudice aux blés quand ils lèvent.

En Angleterre, les affaires sont dans une atonie complète. Partout la marchandise est abondante et on a la perspective de

grands arrivages. Le prix moyen du blé est tombé à r. 27 le quintal. Les farines valent de fr. 43 à 47 les 100 kilos, ce qui permet quelques exportations de farines françaises pour Londres, Liverpool et Bristol.

En Belgique, les affaires restent limitées aux besoins de la consommation locale et les prix sont stationnaires de fr. 25 à 29 pour les blés et de fr. 37 à 39 pour les farines, le tout aux 100 kilos.

Les marchés du nord de l'Allemagne sont très-calmes et le prix moyen de fr. 26 les 100 kilos paraît devoir se généraliser pour les blés propres à la mouture.

Les avis de la Russie, de la Hongrie et de la Pologne accusent une tendance très-lourde par suite du défaut d'ordres d'achats de l'étranger.

Sur les marchés américains les prix se maintiennent aux limites antérieures; mais les transactions sont inactives.

Huile de colza. — Depuis quelques jours, les achats de la spéculation et de l'épuration ont sensiblement diminué et les cours ont reperdu la majeure partie de l'avance acquise. Depuis le commencement du mois on a signalé des arrivages plus nombreux mais la plus forte partie de ces marchandises ayant été mise en magasin immédiatement n'a pu exercer aucune influence sur les cours. Il en sera très-probablement de même en octobre. La consommation reprenant de l'importance à cette époque, les fabricants trouveront dans leur rayon le placement d'une certaine quantité de marchandises qui diminuera d'autant les expéditions sur Paris.

Le livrable éloigné est fermement tenu avec plus d'acheteurs que de vendeurs à la cote.

Les fluctuations qui se produisent sur les marchés de l'étranger indiquent une position toujours indécise.

L'huile de lin sans affaires n'a qu'une cote nominale.

Spiritueux. — Les spiritueux qui avaient baissé sous l'influence de la mise en circulation d'une forte quantité de marchandises se sont relevés promptement.

La qualité exceptionnelle des vins dans tout le Midi cette année fera que toute la récolte trouvera son emploi dans la consommation et qu'on ne brûlera rien ou presque rien. Si nous ajoutons à cette circonstance la production très-probablement médiocre de la betterave, nous voyons donc bien des chances pour des prix élevés.. Les seigles étant à des cours relativement chers et chaque jour apportant son contingent de hausse sur le maïs les fabricants de 3/6 verront se restreindre leurs moyens de production dans d'assez fortes proportions.

Marché du mercredi 23 septembre.

La pluie qui n'a cessé de tomber toute la journée a dérangé le marché. Vendeurs peu empressés, acheteurs très-hésitants telle était la physionomie de la place.

Sur le peu d'affaires faites en blé, on a constaté une baisse moyenne de 50 centimes par quintal. Les cours extrêmes ont varié de fr. 26 à fr. 28 50 les 100 kilos en gare Paris.

Les seigles ont été fermes de fr. 20 25 à fr. 20 50; les orges ont été payées couramment de fr. 22 25 à fr. 23 les 100 kilos.

Les avoines continuent à se traiter en hausse les offres se réduisent d'une manière sensible. Les qualités supérieures n'ont pas vendeurs à moins de fr. 25 50, et les sortes secondaires se paient de fr. 23 à fr. 24 les 100 kilos.

Les offres en farine de consommation sont plus abondantes et la vente en boulangerie assez difficile aux cours extrêmes de fr. 56 à 60 les 159 kilos, toile à rendre. La marque Darblay est à fr. 59.

En farines de spéculation, affaires presque nulles et cours faiblement tenus.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	58 75	58 75
Octobre	57 75	57 25
Novembre et décembre	56 »	55 75
4 de novembre	56 à 55 75	55 50
4 premiers	55 75	55 50

Les 159 kilogr., toile perdue.

Vendredi 25 septembre. — DERNIERS COURS.

Pas de changement à noter sur les farines de consommation, dont la vente est toujours laborieuse aux cours extrêmes de fr. 55 à 59 les 159 kil., toile à rendre.

La tendance à la baisse est plus accentuée.

En farines de spéculation, il ne se fait rien. La cote est nominale sur le livrable, et le rapproché n'offre que des fluctuations insignifiantes; mais il est facile de voir que la position est très-faible.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	58 50	59 »
Octobre	58 75	56 50
Novemb. et déc.	56 »	55 25 à 55 »
4 de novembre	56 »	55 25 à 55 »
4 premiers	56 »	55 25 à 55 »

Les 159 kil., toile perdue.

Huiles. — Peu d'affaires et cours fermement tenus sur le rapproché et faibles sur l'éloigné.

	Colza.	Lin.
Disponible et courant	73 25	74 50
Octobre	73 »	73 50
Novembre et décembre	74 25	73 50
4 premiers	76 75	74 25
4 d'été	78 »	

Les 100 kil.

Spiritueux. — Affaires calmes et cours en baisse, par suite d'une position de place, les éléments de hausse dominant partout.

Courant fr. 70,50, octobre fr. 70,50, novembre et décembre fr. 67, 4 premiers fr. 63 50, 4 chauds fr. 64, l'hectolitre à 90 degrés.

Ed. Marion.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 25 septembre. — Cotons: calmes, tendance lourde. Ventes, 200 balles.

Liverpool, 25 septembre. — Cotons: ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Affaires calmes, prix tenus. Importations, 1,000 balles.

New-York, 24 septembre. — Or: 109 5/8. — Change sur Londres: 4 dollars 84 cents par livre anglaise. — Change sur Paris: 5 17 1/2. — Farine extra-state: le baril de 88 kil., 5 50 à 5 dollars 70 cents.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	17 SEPT.	24 SEPT.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.270.383.975	1.275.957.923
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	185.972	112.861
Portefeuille de Paris. — Commerce	293.798.771	301.058.135
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	847.112.500	847.112.500
Portefeuille des succursales	324.514.016	314.819 593
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	12.412.200	11.752.900
Id. Id. Succ.	6,291.900	6.636.400
Avances sur effets publics franç. Paris	26.844.900	27.039.400
Id. Id. Succ.	17.238.950	17.374.650
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	38.737.200	38.713.600
Id. Id. Succ.	14.921.400	15.003.800
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.137.600	1.160.800
Id. Id. Succ.	496.100	518.800
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.965.851	2.973.751
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	2.136.944	2.445.576
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	9.891.405	10.191.068
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.028	8.002.028
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.481.534.230	2.482.580.355
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.210.177	3.097.623
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10.483.911	10.296.108
Compte courant du trésor, créditeur	167.818.247	167.003.843
Comptes courants à Paris	199.897.414	205.176.550
Comptes courants dans les succursales.	27.523.018	25.165.200
Dividendes à payer	2.668.892	2.507.932
Effets au comptant non disponibles	1.906.064	1.570.087
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	9.641.737	10.738.583
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.419.804	11.769.584
Total égal a l'actif et au passif.	3.168.065.430	3.171.867.802

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	5.573.948	»
Portefeuille commercial	»	2.435.059
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	120.100	
Billets en circulation	1.046.125	»
Compte courant du Trésor	»	814.404
Comptes courants particuliers	2.921.318	»

Le portefeuille de la Banque de France a encore baissé cette semaine, mais moins que les fois précédentes; deux millions et demi, à peine. Malheureusement les comptes

courants des particuliers ont augmenté de près de trois millions. Somme toute, les oscillations des comptes ont été très-faibles cette semaine, et nous ne pouvons encore dire que l'abaissement du taux de l'escompte aurait eu pour résultat de déterminer un mouvement d'affaires dans le sens désirable pour tout le monde; mais si le risque (celui de manquer l'occasion de favoriser des velléités de reprise) ne s'est pas rencontré, rien ne dit qu'elles ne se présenteront pas, et quels regrets n'éprouverait-on pas d'avoir découragé les moindres tendances de réveil, même partielles, même temporaires des affaires.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

24 septembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	37.530.945	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	22.530.945
		Argent monn. et ling.	»
Total	37.530.945	Total	37.530.945

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.533.689
Réservé et prof. et pert.	3.760.659	Portefeuille et avances.	17.007.036
Trésor et Admin. publ.	5.720.576	Billets en rés. (N. B.)	11.506.950
Comptes particuliers	18.386.025	Or et arg. mon. (N. B.)	785.019
Billets à sept jours, etc.	412.434		
Total	42.832.694	Total	42.832.694

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 760.659	Fonds publics	17.518.589
Billets en circulation	26.023.995	Portefeuille et avances.	17.007.036
Billets à sept jours	412.434	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	23.315.964
Trésor et Admin. publ.	5.720.576		
Comptes particuliers	18.386.025		
Total	68.856.689	Total	68.856.689

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution
Circulation (sans les billets à 7 jours)	L. ST. »	L. ST. 219.070
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	674.461	»
Comptes-courants des particuliers	»	516.582
Fonds publics	2.313	»
Portefeuille et avances	24.002	»
Encaisse métallique	»	48.651
Réserve en billets	198.455	»

L'encaisse à la Banque d'Angleterre a diminué d'une somme insignifiante (liv. st. 48,651); et le portefeuille, d'une somme encore moins importante, liv. st. 24,002; il est vrai que les comptes courants ont diminué de liv. st. 516,582, ce qui, dans la situation actuelle, est plutôt un bon indice. La réserve des billets s'est accrue de liv. st. 198,455, et le rapport de cette réserve à l'ensemble des comptes courants est de 50 1/8 0/0. On voit que la situation est bonne, trop bonne même, puisqu'elle indique encore beaucoup de stagnation dans les transactions.

Les échanges hebdomadaires au Clearing-House ont atteint 102 millions de livres sterling, contre 85, à pareille époque de l'année dernière.

La place de Berlin est, paraît-il, besoigneuse, en ce moment, et il s'en est fallu de peu, assure-t-on, que le taux de l'escompte n'y ait été haussé? Cependant, à en juger par les chiffres de la situation du 15 septembre de la Banque de Prusse, cette mesure devait plutôt résulter des appréhensions de l'avenir que des réalités du moment. A cette date, en effet, la circulation des billets était garantie par un encaisse atteignant 83 0/0 de cette circulation. Mais l'Etat, probablement pour la mise à exécution de cette opération peu mesurée de la création de la nouvelle monnaie, a retiré, en une semaine, près de 11 millions de thalers. Les embarras dans lesquels est l'Allemagne depuis 1871, au point de vue monétaire, sont dus à la prétention du gouvernement impérial de vouloir diriger, et non simplement protéger, le mouvement des métaux précieux. Il veut une monnaie nationale et qui ne sorte pas du pays, et il institue, à cette intention, des principes nationaux d'économie politique nationale qui ne sont que la continuation des erreurs de Frédéric List. Que voulez-vous? Napoléon Ier aussi, l'auteur du blocus continental, croyait aux bienfaits du système restrictif; nous l'avons payé cher, et l'Europe aussi.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		29 SEPT. 1870	28 SEPT. 1871	26 SEPT. 1872	25 SEPT. 1873	24 SEPT. 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	»	1.907.4	2.398.2	2.887.3	2.482.6
	Encaisse	»	615.6	782.0	713.3	1.276.0
	Portefeuille	»	693.7	835.6	984.2	615.9
	Avances	»	125.3	145.3	146.7	118.2
	Prêts à l'Etat	»	1.253.4	1.420.4	1.434.1	907.1
	Compt. cour. Trés.	»	164.8	531.3	172.5	167.0
	— part.	»	721.6	240. 4	151.2	230.3
	Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		54 fr. »	56 fr. 40	53 fr. 70	56 fr. 95	63 fr. 15
Cours du 5 0/0		»	89 fr. 25	84 fr. »	91 fr. 45	99 fr. 75
Prix du quintal de blé.		»	33 fr. 28	27 fr. 30	35 fr. 75	25 fr. 86
Prime de l'or		»	3 ½ °/₀₀	13 °/₀₀	9 ½ °/₀₀	Pair.
Prix du Londres court		»	25 fr. 45	25 fr. 55	25 fr. 38	25 fr. 16

En 1870, la guerre se continue; le parti qui la poursuit se repaît certes d'illusions plus qu'il ne consulte la froide raison; mais ses actes sont empreints de courage et de dignité, et il est, après tout, en face d'une position terrible, et qu'il n'a pas créée. Toul capitule après une résistance prolongée; Strasbourg, malgré l'énergie de sa défense, est contrainte, le 28 septembre, d'en faire autant. L'unité de l'Allemagne s'opère, grâce à nous! — L'intérêt des bons du Trésor pour les longues échéances est augmenté de 1/2 0/0.

En 1871, l'escompte monte à Londres de 3 à 4 0/0 pour continuer ainsi jusqu'en octobre. A Paris, pas de changement; les capitaux regorgent faute d'emploi et la prime de l'or est faible.

En 1872, l'escompte monte pareillement à Londres de 4 à 4 1/2 0/0 pour aller en croissant jusqu'en novembre. Chez nous, pas de modifications non plus, pour le même motif. Un seul chiffre: sur l'emprunt de 1872 on a versé par anticipation, c'est-à-dire en plus des versements appelés, 637 millions. On voit que les capitaux manquent moins que les emplois.

En 1873, l'escompte monte également à Londres, cette fois, de 1 0/0 (de 3 à 4) et ira ainsi jusqu'en novembre. Paris, à son tour, verra, mais en octobre seulement, une augmentation de même importance.

En 1874, l'atonie continue à régner dans les affaires. Excepté à Berlin, l'argent est généralement abondant, mais ce qui manque c'est le nerf des affaires, des grandes affaires; la croyance à un lendemain manque, malgré l'ordre matériel qui ne cesse de régner.

Bourse de Paris. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

Comptant	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
Vendredi	99.97	99.75	99.75	63.50	63 25	63.25
Samedi	99 92	99.65	99.92	63 40	63.10	63.40
Lundi	99.97	99.80	99.80	63.40	63.15	63.27
Mardi	99.95	99.75	99.75	63.25	63.15	63.15
Mercredi	99.85	99.70	99.70	63.15	63.15	63.15
Jeudi	99.80	99.60	99.75	63.15	63. »	63.15
Terme						
Vendredi	100.25	100.10	100.30	63.65	63.35	63.40
Samedi	100.07	99.97	100.07	63.55	63.30	63.55
Lundi	99.90	99.92	99.92	63.60	63.32	63.40
Mardi	99.97	99.85	99.85	63.35	63.25	65.25
Mercredi	99.87	99.77	99.80	63.30	63.20	63 20
Jeudi	99.95	99.75	99.75	63.25	63.10	63.10

Les prix élevés de la fin de la dernière semaine (bourse de samedi) ne se sont pas maintenus et les cours de fermeture, à terme au moins, sont les plus bas des six dernières bourses. Cela tient à ce que l'attention de la spéculation s'est détournée de la rente française pour se concentrer sur la rente turque; c'est comme cela! On se rappelle qu'en effet c'était la spéculation qui menait le marché et que, si le comptant finissait par ratifier les cours du terme, il n'allait pas au moins jusqu'à prendre le devant. Sous l'excitation presque fébrile imprimée aux transactions en 5 0/0 turc, en vue du succès de l'émission à Londres, l'ardeur des affaires à terme s'est portée sur cette dernière valeur sans trop rechercher si l'étoffe qu'elle entreprenait d'ouvrer avait suffisamment de solidité.

Les achats de 5 0/0 au comptant pour le compte des receveurs généraux, que nous avons vus du 11 au 17 septem-

bre monter à 144,000 francs de rente, ont atteint cette fois 173,000 francs. Il est vrai que par contre, ils ont vendu 52,000 francs de 3 0/0 au lieu de 32,000. En tout cas on juge, à cela, que le marché du comptant a été moins inactif que son voisin, le terme.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		17 sept.	24 sept.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	... ..	78 ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	91 ..	90 50	— .. 50
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	531 ..	531 ..	.. .. ..
500	4 0/0 (Trentenaires) j. 20 juillet	463 75	460 ..	— 3 75
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	487 ..	489 ..	+ 2 ..
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	220 ..	221 ..	+ 1 ..
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	435 ..	435 ..	.. .. ..
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	470 ..	472 ..	+ 2 ..
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	308 ..	307 ..	— 1 ..
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	281 ..	281 ..	.. .. ..
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	....	1050 ..	.. .. ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	495 ..	496 25	+ 1 25

Les autres fonds publics français ou municipaux n'ont pas participé à l'activité du marché au comptant des rentes 5 0/0 et 3 0/0. Cela tient un peu, disons-le, au bon classement de ces valeurs.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		17 sept.	24 sept.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	... ..	.. ..	.. ....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	... ..	1255 ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	279 ..	279 ..	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 3/8	68 1/2	+ 1/8
100	— — j. 1er avril	.. ...	.. ..	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août	.. ...	.. ..	.. ....
100	— — j. 1er mai	.. ...	.. ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	105 ./.	105 1/4	+ 1/4
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	472 50	470 ..	— 2 50
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	82 1/2	81 7/8	— 5/8
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril.	406 25	410 ..	+ 3 75
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	387 50	393 75	+ 6 25
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	17 7/8	18 ..	+ 1/8
100	— — intér. j. janvier 1873.	12 1/4	12 1/4	.. ....
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	460 ..	456 25	— 3 75
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	106 ./.	106 5/8	+ 5/8
100	— — 1864 j. mai	... ./.	107 ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai	... ./.	108 1/2	.. ..
100	— — 1867 j. juillet	110 3/4	110 ..	— 3/4
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 3/4	105 3/8	— 3/8
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	231 75	232 75	+ 1 ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	67 05	66 65	— . 40
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	39 80	.. ..	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	68 3/8	68 ..	— 3/8
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er avril	68 1/4	68 3/8	+ 1/8
100	— 5 0/0 1866 j. 1er avril	67 7/8	67 3/4	— 1/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril	205 ..	203 ..	— 2 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet	.. .	.. ..	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	72 50	73 50	+ 1 ..
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	57 50	60 ..	+ 2 50
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	.. ...	... ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	.. ...	... ..	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	.. ...	... ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	103 ..	... ..	.. ....
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	426 75	426 50	— . 25
500	— — 1869 j. 1er mai	426 ..	428 ..	+ 2 ..
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	101 1/2	101 1/2	.. ....
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	255 ..	255 ..	.. ....
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	45 50	47 40	+ 1 90
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	307 50	323 75	+ 16 25
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	338 75	350 ..	+ 11 25
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	346 25	351 25	+ 5 ..
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	298 75	303 75	+ 5 ..

L'attention de la spéculation s'est, à peu près en entier, portée sur les fonds turcs qui ont tous monté d'une manière remarquable. Le 5 0/0 particulièrement a obtenu une avance de près de deux points. C'est le succès de l'émission opérée à Londres qui a déterminé ce mouvement. On sait que la souscription ouverte le 17 septembre a été couverte bien au-delà, le même jour à cinq heures du soir. Les capitaux qui se sont en foule portés sur cette opération resteront-ils sur cette valeur? quel est l'appât qui les déterminera à en sortir ou bien jusqu'à quel point sont-ils en mesure de faire honneur jusqu'au bout aux engagements de versements contractés par eux? N'oublions pas que les certificats provisoires libérés recevront aussitôt que possible les titres définitifs munis de leurs coupons; et comme les fonds sont abondants, beaucoup de souscripteurs vont probablement opérer par anticipation les versements échelonnés jusqu'en janvier prochain pour pouvoir vendre et réaliser le bénéfice représenté par l'écart entre le prix d'émission de l'emprunt et le cours actuel du 5 0/0; mais, pour cela, il faudra des titres définitifs; il dépendra donc de la plus ou moins grande rapidité de la remise des titres définitifs à ceux qui libéreront par anticipation, que le 5 0/0 turc reste ou non au cours actuel. On voit combien est frêle l'échafaudage de hausse basé sur la nouvelle combinaison. La vraie hausse ne se fera que lorsque le gouvernement turc modifiera sérieusement son administration économique et financière. Celle-là sera durable.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		17 sept.	24 sept.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai	492 50	482 ..	— 10 50
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	94 25	92 ..	— 2 25
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	481 25	472 50	— 8 75
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	93 ..	92 ..	— 1 ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	473 75	474 ..	+ .. 25
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai	392 50	391 25	— 1 25
100	— 3 0/0 — j. 1er mai	75 ..	73 ..	— 2 ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet	278 ..	278 ..	.. .. ..
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	465 ..	465 ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	335 ..	340 ..	+ 5 ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	112 ..	113 ..	+ 1 ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	452 50	447 50	— 5 ..
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet	410 ..	417 ..	+ 7 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er avril.	276 75	275 ..	— 1 75
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er avril	267 50	267 50	.. .. ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	485 ..	482 50	— 2 50
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	293 75	292 ..	— 1 75
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er avril.	303 75	304 ..	+ .. 25
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	298 ..	297 50	— .. 50
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	298 ..	294 ..	— 4 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil	294 50	294 50	.. .. ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	290 ..	290 ..	.. .. ..
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er juillet	512 50	512 50	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	302 50	303 ..	+ .. 50
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	295 ..	294 ..	— 1 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er juil.	298 75	298 ..	— . 75
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	482 50	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	290 ..	... ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er avril	295 ..	294 50	— .. 50
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet	292 ..	292 50	+ .. 50
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	303 75	301 50	— 2 25
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er avril	283 ..	282 50	— .. 50
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	296 50	296 25	— .. 25
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	295 ..	295 ..	.. .. ..
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet	292 ..	292 50	+ .. 50
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er avril	265 50	267 50	+ 2 ..
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	312 ..	313 ..	+ 1 ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	308 ..	307 50	— .. 50
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er juillet	253 25	253 ..	— .. 25
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er avril	258 25	257 50	— .. 75
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er avril.	207 50	207 ..	— .. 50
500	— — rev. variable j. oct. 72.	152 ..	153 ..	+ 1 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	122 50	125 ..	+ 2 50
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70	240 ..	238 50	— 1 50
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	219 50	218 ..	— 1 50
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	460 ..	452 50	— 7 50
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er avril	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er avril	475 ..	... ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	418 75	418 75	.. .. ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er avril	487 ..	488 75	+ 1 75
125	— Bons trent. 8 0/0 j. 1er sept.	120 ..	123 ..	+ 3 ..
450	J.-F. Cail et Cie, 25 fr. j. 1er avril	405 ..	405 ..	.. .. ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet	407 50	405 ..	— 2 50
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	270 ..	... ..	.. .. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet	470 ..	467 50	— 2 50
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er avril	300 ..	300 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet	495 ..	493 75	— 1 25

Les pauvres obligations de compagnies de chemins de fer ou autres sociétés sont bien abandonnées par la spéculation au comptant ; elles ont heureusement pour elles les capitaux de placement qui petit, à petit, les enlèvent au marché.

Les obligations du Crédit foncier ont baissé en raison du tirage du 22 septembre.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	17 sept.	24 sept.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet	3900 ..	3887 50	— 12 50
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4	1160 ..	1165 ..	+ 5 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout	542 50	543 75	+ 1 25
Crédit agricole, j. 1er juillet	470 ..	477 50	+ 7 50
Crédit foncier de France, j. 1er juillet	880 ..	882 50	+ 2 50
Société génér. algérienne, j. 1er novembre	395 ..	395 ..	.. ..
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai	692 50	690 ..	— 2 50
Crédit lyonnais, j. 15 juillet	740 ..	742 50	+ 2 50
Crédit mobilier, j. juillet 1873	347 50	340 ..	— 7 50
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai	573 75	577 50	+ 3 25
Société générale, j. 1er avril	550 ..	552 50	+ 2 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars	562 50	585 ..	+ 22 50
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet	468 75	497 50	+ 28 75
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet	167 ..	162 59	— 4 50
Banque ottomane, j. 1er juillet	700 ..	765 ..	+ 65 .
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873	560 ..	570 ..	+ 10 .
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet	586 25	585 ..	— 1 25

Les actions d'institutions de crédit ont généralement joui d'une bonne tenue cette semaine; quelques-unes même, la Banque Franco-Egyptienne, la Banque Française et Italienne et surtout la Banque Ottomane ont particulièrement monté. La hausse des actions de cette dernière est due tout natu-

rellement au succès de l'emprunt qui vient d'être émis, succès qui lui procure un bénéfice immédiat et la décharge d'un risque. Les actions estampillées, les seules que nous coterons à l'avenir, sont restées à 692.50. Ce qui différencie ces actions des nouvelles, c'est, d'une part, qu'elles sont libérées, et que, d'autre part, elles ont droit à toute la réserve accumulée au 31 décembre 1873 et au revenu net total de l'année 1874 ; les nouvelles ne recevront jusqu'à cet dernière date que les intérêts à 6 0/0 l'an des versements effectués.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	17 sept.	24 sept.	Variations
	—	—	—
Est j. 1er mai	537 50	536 25	— 1 25
— Act. de jouissance	182 50	182 50	.. .. ..
Lyon j. 1er mai	920 ..	915 .	— 5 ..
Midi j. 1er juillet	637 50	642 50	+ 5 ..
— Act. de jouissance	205 ..	267 50	+ 2 50
Nord j. 1er juillet	1082 50	1082 50	.. .. ..
— Act. de jouissance	680 ..	685 ..	+ 5 ..
Orléans j. 1er avril	885 ..	888 75	+ 3 75
— Act. de jouissance	540 ..	540 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er avril	580 ..	582 50	+ 2 50
— Act. de jouissance	230 ..	230 ..	.. .. ..
Charentes j. 1er aout	340 ..	340 ..	.. .. ..
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	3'5 ..	320 ..	+ 5 ..
Chemins autrichiens j. 1er juillet	720 ..	721 25	+ 1 25
— Act. de jouissance	270 ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai	340 ..	342 50	+ 2 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	380 ..	... ..	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65	145 ..	152 50	+ 7 50
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	92 50	92 25	— .. 25
Portugais j. janvier 66	193 75	190 ..	— 3 75
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	265 ..	260 ..	— 5 ..

Il y a eu peu d'affaires en actions de chemin de fer, et les variations sont assez insignifiantes même sur les lignes étrangères. Néanmoins il y a un raffermissement sérieux dans le cours des actions du chemin de fer du Nord de l'Espagne. Il est cependant bien difficile d'établir la situation du réseau de cette compagnie au milieu du conflit qui afflige depuis si longtemps notre malheureuse voisine.

Dans le numéro du 5 septembre courant (page 304), nous donnions le tableau des recettes brutes des chemins de fer français, pour le premier semestre des deux années 1874 et 1873, en tirant de cette comparaison quelques déductions. Le *Journal officiel* vient de publier un nouveau tableau, toujours des recettes brutes des chemins de fer français pendant le premier semestre de 1874 et d'un exercice antérieur; mais cette fois, à 1873 il a substitué 1869, qui permet des comparaisons plus fructueuses, cette année étant plus normale.

On remarque tout d'abord, dans ce tableau que nous donnons plus bas, que, pendant que 1874 comparée à 1873 donnait, par kilomètre, une diminution de 1,424 francs, comparée à 1869, cette même année 1874 présente, par kilomètre, une augmentation de 336 francs, soit 1,72 0/0.

La diminution de 1874 sur 1873, aussi bien que l'augmentation de 1874 sur 1869, repose, presque entièrement, sur l'ancien réseau qui, cependant, n'entre que pour environ moitié dans le réseau total.

A en juger par le mouvement des transports (et ce n'est pas un trop mauvais baromètre pour conclure la prospérité industrielle et commerciale, agriculture comprise) la reprise était donc réelle en 1873, mais s'est considérablement ralentie en 1874. Il reste encore une amélioration sérieuse, qui, d'abord, est due à l'augmentation du réseau. En juin 1869, ce dernier embrassait 16,470 kilomètres, mais la compagnie de l'Est ayant dû céder la partie du réseau sillonnant l'Alsace-Lorraine (830 kil., dont 697 en exploitation), il faut en retrancher 697, et on arrive à 15,773, contre 18,729, soit 2,956 kilomètres de plus en 1874 qu'en 1869. On sait que plus le réseau s'étend, plus, soit par le transit, soit par le développement industriel intérieur, la production de ce réseau s'accroît. La concurrence des lignes entre elles fait, à cet égard, peu d'effet, au moins jusqu'à une limite qui n'a pas encore été atteinte jusqu'ici.

En dehors de l'augmentation du réseau, il y a certainement eu accroissement d'activité, soit intérieure, soit extérieure. Nous n'en analyserons pas ici les causes, nous contentant de rappeler que, de 1867 à 1869, les recettes kilométriques allèrent en décroissant (pour l'année 43,806 francs en 1867 ; 42,082 francs en 1868, et 41,849 francs en 1869).

Voici actuellement le tableau dont nous venons de parler :

COMPAGNIES et RÉSEAUX	LONGUEUR totale en exploit. au 30 juin		RECETTES brutes kilométriques		DIFFÉRENCE totale en faveur de	
	1874	1869	1874	1869	1874	1869
ANCIEN RÉSEAU.	Kil.	kil.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Nord	1.150	1.066	41.185	36.455	4.730	»
Est	517	977	35.564	29.647	5.917	»
Ouest	900	900	33.470	30.445	3.025	»
Orléans	2.017	2.017	19.948	20.773	»	825
Paris-Lyon-Méditerranée	3.815	3.579	32.839	28.002	4.837	»
Besseges à Alais	32	32	28.388	23.275	5.113	»
Midi	796	796	27.324	20.248	7.076	»
Ceinture (rive droite)	20	20	98.582	87.653	10.929	»
	9 247	9.387	30.931	27.264	3.667	»
NOUVEAU RÉSEAU.						
Nord	467	368	11.198	11.251	»	53
Est	1.722	1.761	13.281	13.027	254	»
Ouest	1.612	1.316	8.519	8.948	»	429
Orléans	2.136	1.714	8.244	7.794	450	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1.02.	419	6.720	7.692	»	972
Le Rhône au Mont-Cenis	143	116	17.751	7.916	9.835	»
Midi	1.138	949	7.285	5.354	1.931	»
	8.242	6.643	9.380	9.245	135	»
COMPAGNIES DIVERSES.						
Charentes	347	132	5.319	7.128	»	1.809
Nord-Est	73	»	2.415	»	»	»
Orléans à Châlons-sur-Marne	157	»	2.287	»	»	»
Vendée	195	36	2.267	2.230	37	»
Dombes et Sud-Est	58	58	3.981	4.536	»	555
Médoc	66	24	4.533	3.226	1.307	»
Vitré à Fougères	81	37	2.305	2.614	»	309
Valenciennes à Lille	43	»	9.115	»	»	»
Epinac à Velars	27	27	5.352	6.672	»	1 320
Lille à Béthune etc	50	45	8.960	6.514	2.446	»
Perpignan à Prades	26	22	6.471	2.426	4.045	»
Somain à Anzin etc	32	19	48.443	22.798	25.645	»
Lagny à Villeneuve-le-Comte etc.	12	»	1.427	»	»	»
Saint-Dizier à Vassy	22	22	8.974	2.578	6.396	»
Chauny à Saint-Gobain	15	15	1.771	1,596	175	»
Hazebrouck a la frontière belge	14	»	2.210	»	»	»
Dunkerque à la frontière belge	16	»	4.521	»	»	»
La Croix-Rousse à Sathonay	7	7	8.902	11.653	»	2.751
Enghien à Montmorency	3	3	20.930	19.618	1.312	»
Armentières à la frontière belge	3	»	5.338	»	»	»
	1.240	440	5.133	6.015	»	832
RÉCAPITULATION.						
Ancien réseau	9.247	9.387	30.931	27.264	3.667	»
Nouveau réseau	8.242	6.643	9.380	9.245	135	»
Compagnies diverses	1.240	440	5.133	6.015	»	882
Ensemble	18.729	16.470	19.824	19.488	336	»

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	17 sept.	24 sept.	Variations
	—	—	—
Transports par terre			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	276 25	278 ..	+ 1 75
— actions de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	655 ..	660 ..	+ 5 ..
— actions de jouissance	... ..	170 ..	.. .. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	247 50	251 25	+ 3 75
Messageries maritimes, j. 1er juin	587 50	575 ..	— 12 50
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	430 ..	426 25	— 3 75
— Délégations, j. 1er janvier 1871	415 ..	408 75	— 6 25
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j. 1er mai	790 ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1325 ..	1320 ..	— 5 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	.. .. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	995 ..	990 ..	— 5 ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	435 ..	427 50	— 7 50
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	375 ..	370 ..	— 5 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er avril	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien, j. 1er avril	785 ..	780 ..	— 5 ..
— — action de jouissance	505 ..	505 ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er avril	602 50	605 ..	— 2 50
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 avril.	... ..	... ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	... ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	410 ..	415 ..	+ 5 ..
Eaux de Vichy, j. 1er sept	... ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	... ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	552 50	560 ..	+ 7 50

Peu de transactions en actions de sociétés diverses.

Profitons de cette occasion pour dire quelques mots de diverses valeurs soit comprises dans nos tableaux, soit que

le peu de circulation de leurs actions n'ait pas donné lieu de les y comprendre.

La compagnie des Mines de la Grand'Combe qui date, comme société par actions, de 1837, a été réorganisée en 1852. La hausse des charbons lui a été favorable et a permis, pour les dernières années, de distribuer des dividendes croissants. En voici le chiffre depuis dix ans:

1864...fr. 65 »	1867...fr. 55 »	1870...fr. 50 »
1865..... 65 »	1868..... 60 »	1871...... 60 »
1866..... 65 »	1869..... 60 »	1872...... 80 »

Enfin, pour 1873 : 90 francs.

En plus la réserve ordinaire de 1,629,000 francs à la fin de 1873, a été porté à 1,753,000 francs, et on a formé une réserve extraordinaire de 143,000 francs.

Les actions, qui se cotent particulièrement à Marseille, sont en ce moment à 1,585, ce qui fait un rendement de 6 0/0.

La compagnie des Fonderies et Forges d'Alais a eu des fortunes diverses, selon les temps. De 1865 à 1870, ses actionnaires n'ont rien touché; mais les exercices 1871, 1872 et 1873 ont vu distribuer aux actionnaires les dividendes respectifs de 10 francs, 35 francs et 50 francs. Les actions ont un marché peu actif.

La société de la Filature d'Amiens (dit Lin Maberly), dont les exercices annuels sont clos au 30 juin, a réparti 30 francs à ses actions pour l'année sociale 1873-74. On a pu voir, dans le numéro du 15 août dernier, page 210, les dividendes des années antérieures. Celui de l'exercice 1872-73 (40 francs) était supérieur au dividende dont nous venons de parler. La situation générale des affaires est cause de cet affaiblissement du rendement annuel.

CHANGES. — Des alternatives assez fréquentes ont eu lieu cette semaine sur le Londres. Ferme d'abord il a fléchi sous l'empire de grosses offres et après une tentative avortée de relèvement il reste faible. Les autres devises sans affaires.

Vendredi 25 septembre. — Bonne bourse où le 5 0/0 retrouve le pair; avantage reperdu après la bourse. Les recettes générales ont acheté aujourd'hui 42.000 fr. de rente 5 0/0 et vendu, par contre, 9.000 fr. de 3 0/0. La spéculation sur les fonds turcs est moins active. En changes, affaires limitées; Londres toujours faible.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	25 SEPTEMBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.).	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c .	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.).	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche.	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50
dº mexicaines.	5 20 à 5 50
Souverains anglais.	25 07 à 25 10
Banknotes.	25 12 à 25 15
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85
Dollar.	5 10 à ¢

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères — 24 SEPTEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. — TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	208 ¾ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 ⅝
	»	court	207 ⅞ à 210	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ¾ à 121 ⅞	et 4 %	3 mois	81 30
	»	court	121 ½ à 121 ⅝	et 4 %	—	—
4 %	Berlin....	long.	365 ⅜ à 365 ⅛	et 4 %	8 jours	81 5/12
	»	court	364 ¼ à 364 ¾	et 4 %	—	
4 %	Francfort .	long.	208 ¾ à 208 ¾	et 4 %	8 jours	95 1/16
	»	court	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	225 à 224 ½	et 4 %	3 mois	43 40
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	
5 %	Vienne ...	long.	225 à 224	et 4 %	3 mois	43 40
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 ½ à 512	et 4 %	—	..—
	»	court	510 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	497 ½ à 500	et 4 %	8 jours	..5 06
	»	court	498 ½ à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	553 ½ à 554 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
5 ½	St-Pétersbourg	long.	344 à 346	et 4 %	3 mois	3 51
	»	court	345 à ...	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j vue	5 17 ½
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 %	Londres...	long	25 14½ à 25 19½	moins 3%	3 mois	25 40
	»	court	25 16½ à 25 17½	moins 3%	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	pair à ⅛	moins 3½	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à ⅛	moins 3½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ¾ à 9 ¼	moins 5%	vue	110 50
	»	court	9 ¾ à 9 ¼	moins 5%	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5%	—	—
	»	court	— ¼ à ½ —	moins 5%	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¾ à 9 ¼	moins 5%	—	—
	»	court	9 ¾ à 9 ¼	moins 5%	—	—
5 %	Genève ..	long.	pair à ⅛	moins 4%	cts jours	100
	»	court	pair à ⅛	moins 4%	—	—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous avons déjà annoncé à diverses reprises l'excellent *Manuel des Aspirants au Volontariat d'un an*, par MM. E. BOURSIN et H. SAGNIER, que vient de publier M. ANDRÉ SAGNIER, éditeur, rue Vivienne, 9, à Paris. Nous le recommandons aujourd'hui d'une façon toute particulière aux jeunes gens qui ont l'intention de subir l'examen du Volontariat. Ce manuel comprend quatre parties séparées répondant aux quatre sortes d'examens prévus par la loi :

Enseignement primaire, 1 vol. in-12, prix : 3 fr. 50 ;
Agriculture, 1 vol. in-12, prix : 2 fr. 25 ;
Commerce, 1 vol. in-12, prix : 3 fr. 50 ;
Industrie, 1 vol. in-12, prix : 3 fr. 50.

Nous ajouterons que ce Manuel ne se recommande pas seulement par la façon claire, méthodique et complète dont il est rédigé, mais comme le cours d'études le plus commode peut-être que les Aspirants au Volontariat puissent prendre pour guide dans la préparation de leurs examens.

Le *Questionnaire des Examens*, par E. BOURSIN (un vol. in-18, prix 1 fr.) est le complément indispensable du *Manuel des Aspirants au Volontariat d'un an*.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 18 sept.	VENDREDI 25 sept.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	63 25	63 30
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	90 85	89 75
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 75	99 85
500	— 6 0/0 (Morgan)....	532 ..	528 75
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	463 75	461 25
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	487 ..	488 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	307 ..	307 ..
400	— — — 1871...	280 ..	280 75
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	495 ..	497 50
250	**Autriche** Obl. doman......	279 50	278 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 1/2	68 ½
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	386 25	395 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ./.	18 ./.
100	— — intérieur...	12 1/4	12 ¼
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	106 ./.	106 ¼
100	— 5 0/0 consol...	105 1/2	105 ¾
100	**Italie** 5 0/0..............	67 70	66 75
100	— 3 0/0..............	39 80	.. ..
100	**Pérou** 6 0/0..............	73 .»	73 50
100	— 5 0/0..............	57 50	60 ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	103 ..	101 ½
100	— 5 0/0 1870	101 1/8	101 ¼
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	45 50	47 20
500	— Obl. 1865.........	346 25	350 ..
500	— — 1869.........	298 ..	301 50

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 18 sept.	VENDREDI 25 sept.
1000	Banque de France	3900 ..	3895 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1160 ..	1167 50
500	Comptoir d'escompte........	5·3 75	542 50
500	Crédit foncier..............	880 ..	882 50
500	— industriel............	685 ..	690 ..
500	— lyonnais..............	737 50	742 50
500	— mobilier..............	337 50	335 ..
500	Dépôts et comptes courants..	573 75	580 ..
500	Société générale	550 ..	557 50
100	Sous-Compt. des entrepren..	165 ..	165 ..
500	Banque ottomane	715 ..	765 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	560 ..	576 25
500	— mobilier espagnol....	580 ..	583 75
500	Ch. fer Charentes, actions .	340 ..	340 .
500	— Est, —.....	535 ..	536 25
500	— Lyon, —.....	925 ..	925 ..
500	— Midi, —.....	642 50	642 50
500	— Nord, —.....	1082 50	1083 75
500	— Orléans, —.....	885 ..	888 75
500	— Ouest, —.....	585 ..	582 50
500	— Vendée, —.....	.. ..	.. ..
500	— Autrichiens, —.....	716 25	718 75
500	— Lombards, —.....	337 50	338 75
500	— N.-O. Autriche—.....	380 .	.. ..
500	— Nord-Esp., —.....	151 25	152 50

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 18 sept.	VENDREDI 25 sept.
500	Ch. fer Pampelune, actions .	92 50	95 ..
500	— Portugais, —.....	192 50	187 50
500	— Saragosse, —.....	265 ..	260 ..
500	Voitures à Paris............	276 25	278 ..
500	Omnibus de Paris...........	660 ..	660 ..
500	Cie transatlantique.........	250 ..	252 50
500	Messageries maritimes.......	590 ..	580 ..
500	Canal de Suez..............	427 50	426 25
500	Docks de Marseille..........	432 50	427 50
500	Magasins généraux de Paris.	372 50	365 ..
250	Gaz parisien................	785 ..	780
600	— de Marseille..........	602 50	605 ..
500	Cie gle des Eaux............	415 .	412 50
500	Allumettes chimiques	552 50	560 ..
500	Obl. Est 3 0/0..............	293 75	293 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	295 ..	294 25
500	— — — nouv......	298 ..	297 ..
500	— Midi 3 0/0............	294 ..	292 50
500	— Nord 3 0/0............	302 ..	300 ..
500	— Orléans 3 0/0.........	296 75	296 ..
500	— Ouest 3 0/0...........	292 50	292 .7
500	— Autrich. 3 0/0 anc....	311 50	313 50
500	— — 3 0/0 nouv....	307 25	308 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc....	253 ..	252 50
500	— — 3 0/0 nouv...	570 25	257 ..

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR
RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

s Ministères des Affaires étrangères et du merce ayant décidé de concert, à la demande *Union des fabricants pour la répression de ntrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau ser- destiné à permettre aux fabricants ou né- nts français de déposer, avec facilité et rité, leurs marques de fabrique ou de com- e à l'étranger, une circulaire ministérielle rté à la connaissance des représentants de rance au dehors un exposé sommaire des res adoptées. Ces mesures sont :

L'ouverture, au Conservatoire des arts et rs, d'une salle où les intéressés trouveront itement toutes les indications nécessaires règlements, tarifs, formules, etc.) pour lissement des pièces exigées par l'autorité e, dans les divers pays avec lesquels la ce a conclu des traités de réciprocité;

L'organisation d'un service de Chancellerie ermes duquel les chanceliers seront chargés ourvoir au dépôt des marques, et de con- · l'exécution de cette formalité importante. tendue des documents législatifs, adminis- s et judiciaires que le ministère des affaires gères fait recueillir sur tous les points du le en vue de rendre aussi complète que ble la somme d'informations destinées aux et métiers, aurait pu retarder longtemps · la mise en activité du nouveau service. cette prévision, *l'Union des fabricants* a M. le ministre des Affaires étrangères de ir bien ordonner l'application immédiate partie dudit service, concernant le dépôt marques par les chanceliers.

le ministre a accueilli favorablement cette nde, et vient, en conséquence, d'adresser à gents à l'extérieur une circulaire les invi- à se mettre à cet égard à la disposition du nerce.

lèle à ses engagements envers l'administra- *l'Union des fabricants* a l'honneur de donner à tous ceux qui auraient intérêt à assurer hors la protection de leurs marques, qu'ils eront gratuitement, tous les samedis, au *de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saint- ain, de 3 à 5 heures*, les indications néces- à l'établissement de leurs pièces (règle- s, formules, tarifs locaux ou consulaires, sations, etc.). (148-1)

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

FORME, CHAQUE ANNÉE, DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES DE 728 A 832 PAGES

CONTENANT CHACUN UNE TABLE DES MATIÈRES

Le premier volume de l'année 1874, RELIÉ, est mis en vente :

1° à Paris, dans les bureaux du Journal, au prix de . . . . **24** francs.
2 pour les départements, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine, rendu franco à domicile. . . . . **25** francs.

L'Administration tient dans ses bureaux à la disposition de ses abonnés des reliures mobiles, pour la conservation des numéros au prix de **six** francs.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

RUE DE VERNEUIL, 22 A PARIS.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE.

Paraissant une fois par mois.

PRIX D'ABONNEMENTS :

Paris, Départements, Algérie : **6** francs par an, pour l'étranger le port en sus.

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE

Le coupon n° 11, échéant le 1er octobre prochain sur les obligations de la Compagnie, sera payé sans frais, à raison de 7 fr. 28 par obligation nominative et de 7 fr. 04 par coupon au porteur.

1° A Paris : au siége de la compagnie, rue Lafayette, 13; à la société de Crédit agricole ; à la société de Crédit industriel et commercial et à la société de Dépôts et Comptes Courants ;

2° Dans toutes les gares et stations de la ligne de Chinon aux Sables-d'Olonne, et de celle de Poitiers à Saumur ;

3° Dans les départements : dans toutes les succursales de la société de Crédit agricole.

4° En Alsace-Lorraine, Chez MM. Ab. Sée et fils, banquiers à Colmar et à Mulhouse. (176)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départ de Saint-Nazaire le 7 de chaque mois pour :
La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, la Guayra, Savanilla et Colon.

Départ de Saint-Nazaire le 20 de chaque mois pour :
Santander, Saint-Thomas, la Havane, la Vera-Cruz, la Martinique, la Guadeloupe, Porto-Rico, Haïti, Santiago de Cuba, Colon.

Correspondances par l'Isthme de Panama avec :
La PACIFIC-STEAM NAVIGATION COMPANY, desservant le Sud-Pacifique.
La PACIFIC-MAIL STEAM SHIP COMPANY, desservant le Centre-Amérique et le Nord-Pacifique.

Départs tous les 14 jours du Havre pour New-York avec escale à Brest.

S'adresser pour renseignements :
A PARIS, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel), pour les passages.
— 108, Faubourg-Saint-Denis, pour les marchandises.
A SAINT-NAZAIRE, à M. Albert Laurent.
AU HAVRE, à MM. William Iselin et C°.
A NEW-YORK, à M. Geo-Mackensie, 58, Broadway. (129)

EMPRUNT OTTOMAN 1869

MM. les porteurs d'obligations de l'Emprunt Ottoman 1869 sont prévenus que le paiement des intérêts semestriels, soit 15 francs par obligation, ainsi que le remboursement à 500 francs des 7,250 obligations sorties au tirage du 5 septembre courant, s'effectueront, à partir du 1er octobre prochain, dans les bureaux du Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère. (180)

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'à partir du mardi 6 octobre prochain, il sera distribué 12 fr. 50 c. par action de capital, à titre d'à-compte sur le dividende de l'exercice 1874.

Cet à-compte sera payé tous les jours non fériés, de dix heures à deux heures, au siége de la Compagnie, 6, rue Condorcet.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il suit :

1° Actions nominatives de capital... 12,125
2° Action de capital au porteur...... 11,414

Les porteurs de plus de vingt actions pourront déposer leurs titres ou leurs coupons dès le 21 courant, en échange d'un mandat à échéance du 6 octobre. (175)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 22 septembre 1874.

87e tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0 (1853). — Le numéro 43,447 gagne 100,000 francs, — le n° 146,065 gagne 50,000 francs, — le n° 198,725 gagne 20,000 francs, — 1,360 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

44e tirage des obligations foncières 4 0/0 (1863). — Numéro gagnant dans les 40 séries : — 1,277, — série 10, 100,000 francs ; — série 38, 30,000 francs ; — séries 18, 34, 12, 1, 37, 26, 7, 40, chacune 5,000 francs, — et les 30 autres séries, chacune 1,000 fr.; 25 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement dans chacune des 40 séries.

28e tirage des obligations communales 3 0/0. — Le n° 29,405 gagne 100,000 francs ; — les nos 143,376, 57,841, 127,678, 59,869, chacun 10,000 francs ; — les nos 9,685, 130,955, 52,118, 126,591, 112,578, 52,711, 13,519, 69,679, 46,810, 122,348, chacun 1,000 francs ; — 660 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

35e tirage des obligations foncières de 500 francs 5 0/0, — 1,440 numéros ont été appelés au remboursement.

25e tirage des obligations communales de 500 fr. 5 0/0, — 964 numéros ont été appelés au remboursement.

3e tirage des obligations communales de 300 francs 5 0/0, — 972 numéros ont été appelés au remboursement. (177)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU SUD DE L'AUTRICHE

ET DE LA HAUTE ITALIE

MM. les porteurs d'obligations de la série X sont informés que le paiement du semestre d'intérêts échéant le 1er octobre 1874, aura lieu à partir du dit jour, à raison de 7 fr. 50 c. par obligation, savoir :

A Paris, chez MM. de Rothschild frères ;
A Lyon, chez MM. P. Galline et Cie et chez MM. Ve Morin, Pons et Cie. (65)

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER PARISIENS

(TRAMWAYS-NORD)

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations de la Compagnie que le coupon semestriel du 1er octobre 1874 leur sera payé à dater dudit jour, à Paris, à la Société des Dépôts et Comptes-courants, place de l'Opéra, 2, de dix heures à deux heures, impôt déduit, à raison de 11 fr. 64 pour les obligations nominatives et de 11 fr. 30 pour celles au porteur. (178)

MESSAGERIES MARITIMES

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les propriétaires d'obligations que l'intérêt semestriel au 1er octobre 1874 sera payé :

Pour la série 6 0/0, coupon n° 22, d'une valeur de 15 fr., à raison de 14 fr. 55 pour les titres nominatifs, et de 14 fr. 05 pour les titres au porteur ;

Pour la série 5 0/0, coupon n° 16, d'une valeur de 12 fr. 50, à raison de 12 fr. 125 pour les titres nominatifs, et de 11 fr. 70 pour les titres au porteur. (179)

LE MONDE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCE

A PRIMES FIXES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE

12, rue du Quatre-Septembre, 12.

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Inaltérable - Économique

BOUILLON INSTANTANÉ

QUATRE MÉDAILLES D'OR

Paris 1867 — Havre 1868 — Moscou 1872

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1869 — Paris 1872 — Vienne 1873

MIS « HORS CONCOURS » LYON 1872

Exiger le fac-simile de la signature en encre bleue *J. v. Liebig*

Se vend chez les principaux **Épiciers** et **Marchands** de **Comestibles**
Pour le gros, 30, rue des Petites-Ecuries (136)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS.

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 3 OCTOBRE 1874. NUMÉRO 40.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

DES FRAIS D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER.

(Premier article.)

Depuis quelques années, les dépenses d'exploitation des chemins de fer ont grandi d'une manière sensible : ceux de nos lecteurs qui ont suivi, dans la partie financière de l'*Economiste Français*, l'analyse que nous avons fournie des principaux chapitres des recettes et des dépenses de nos grandes lignes depuis 1864, ont dû être frappés de la part de plus en plus grande prélevée par les dépenses sur les recettes brutes (1). Cette situation ne laisse pas que d'être inquiétante ; elle conduit le public à se demander si l'administration des grandes lignes est suffisamment minutieuse et habile ; elle fait obstacle à la construction de voies ferrées nouvelles, en décourageant les capitalistes qui seraient tentés de confier leur fortune à ces entreprises, ou bien même en induisant l'Etat à refuser, d'une manière presque systématique, la déclaration d'utilité publique pour les concessions demandées. Il importe donc, à bien des points de vue, d'examiner quelles peuvent être les raisons de cet accroissement des frais d'exploitation. Une enquête seule pourrait fournir, sur un sujet aussi complexe, des informations sûres et des conclusions décisives ; aujourd'hui, nous ne pouvons guère que poser la question et présenter quelques observations générales.

A première vue, on peut dire que l'accroissement des frais d'exploitation pourrait être compris et excusé dans une certaine mesure, si cet accroissement était léger. D'abord, le même phénomène s'est produit dans l'Europe entière ; en Allemagne, il a été le motif qui a déterminé le chancelier de l'empire à autoriser une hausse de 20 0/0 des tarifs anciens ; en Angleterre aussi, on a assisté depuis quelques années à une élévation des frais d'exploitation. Nous ne croyons pas, au contraire, qu'il en soit de même aux Etats-Unis d'Amérique ; du moins, l'année 1873 n'a présenté pour ce pays aucune progression sensible de ce chapitre, par rapport à l'année précédente. La proportion des frais d'exploitation avec les recettes brutes était, pour les 66,237 milles du réseau américain, en 1873, de 65.1 0/0; elle avait été de 65.0 0/0 sur les 57,323 milles exploités l'année précédente ; il n'y avait donc pas eu d'accroissement. En Angleterre, il n'en est

(1) Voir l'*Economiste Français* des 8, 15, 22 et 29 août et 5 septembre 1874.

pas de même. D'après *The Economist* (de Londres), du 22 août dernier, les frais d'exploitation sur les treize principales lignes de chemins de fer britanniques présentent, pour le premier semestre de 1874, par rapport au semestre correspondant de 1873, une augmentation moyenne de 9 0/0, tandis que pour les mêmes lignes l'accroissement des recettes brutes n'est que de 4 0/0, et l'accroissement du parcours des trains de 2.4 0/0.

Non-seulement ce phénomène de l'augmentation des frais d'exploitation s'est produit dans beaucoup de contrées ; mais il y a plusieurs raisons qui semblent l'expliquer en partie. Il est incontestable que le prix de la main-d'œuvre est devenu plus élevé, et que depuis quelques années le fer et la houille ont renchéri. Nous ne pensons pas, néanmoins, que ces causes suffisent à expliquer l'énorme développement des frais d'exploitation des chemins de fer français ; il y a d'autres causes aussi qui doivent tenir soit à la négligence des compagnies, soit à un mode de comptabilité vicieux.

Pour plusieurs de nos grandes compagnies, en effet, l'accroissement des frais d'exploitation est prodigieux ; il y a un fait curieux, c'est que cet accroissement est infiniment plus fort pour le nouveau réseau que pour l'ancien. Ainsi, pour la compagnie de Lyon, en 1864, la recette kilométrique de l'ancien réseau était de 71,551 francs, les dépenses d'exploitation de 31,486, et la proportion des dépenses avec les recettes était de 43.97 0/0. L'ancien réseau comptait alors 1,940 kilomètres. En vertu d'une convention conclue en 1868 avec l'Etat, 1,410 kilomètres, appartenant antérieurement au nouveau réseau, ont passé dans l'ancien ; il en est résulté qu'en 1869 le nombre de kilomètres de l'ancien réseau a été de 3,386 ; la recette kilométrique a naturellement faibli et n'a plus été que de 61,810 francs; les dépenses d'exploitation avaient aussi diminué dans cet intervalle et n'étaient plus, en 1869, que de 23,632 francs par kilomètre, ou 38.22 0/0 de la recette brute. Cela témoignait d'une administration assez vigilante. Quatre ans après, en 1873, l'ancien réseau de Lyon s'était accru de quelques centaines de kilomètres : il en comptait 3,722. La recette brute kilométrique s'était considérablement élevée : elle montait à 71,584 francs ; mais les dépenses avaient marché d'un pas plus rapide encore : au lieu d'être de 23,632 francs par kilomètre, et de 38.22 0/0 de la recette brute, comme en 1869, elles atteignaient 33,411 francs, soit 45.72 0/0 de la recette brute. C'est, en quatre ans, une augmentation de plus de 40 0/0 sur le chiffre des dépenses kilométriques. La cherté de la main-d'œuvre, l'accroissement du prix du fer et de la houille peuvent-ils rendre compte d'un si extraordinaire développement des dépenses ?

Si nous passons au nouveau réseau de la même compagnie, nous nous trouvons en face d'une augmentation encore plus frappante dans les frais d'exploitation. En 1869, le nombre de kilomètres de ce réseau était de 408, la recette brute de 16,200 et les frais d'exploitation de 10,039 francs par kilomètre : c'était une proportion de 61.97 0/0 relativement à la recette brute, si bien que la recette nette descendait à 6,161 francs. Certainement, cette situation n'était pas favorable, mais elle est devenue beaucoup plus mauvaise depuis lors; en 1873, le nouveau réseau compte 914 kilomètres, la recette brute a été de 14,148 francs et les dépenses d'exploitation se sont élevées à 12,087 fr. par kilomètre, soit 85.42 0/0 de la recette brute : le produit net est ainsi descendu à 2,061 francs par kilomètre. Quelque impartial que l'on soit, il est impossible de ne pas ressentir un grand étonnement en présence de ces chiffres. Certes, le nouveau réseau de Lyon est loin de traverser des contrées riches. Le chiffre de 14,148 fr. de recettes brutes par kilomètre n'est pas bien considérable ; mais comment se peut-il que les frais d'exploitation absorbent plus de 85 0/0 de cette recette ? En France et à l'étranger on rencontre beaucoup de lignes, même importantes, dont les dépenses kilométriques ne dépassent pas 7 ou 8,000 francs ; celles du nouveau réseau de Lyon ne pourraient-elles pas s'arrêter à 9 ou 10,000 francs, si la Compagnie et ses agents avaient tout le zèle, toute la vigilance que l'on pourrait exiger d'eux ?

La ligne du Nord nous offre des résultats un peu analogues. En 1864, l'ancien réseau comprenait 1,053 kilomètres, donnant une recette brute kilométrique de 67,960 fr., sur laquelle les dépenses prélevaient 24,824 francs, ou 36 52 0/0. Cette situation était fort satisfaisante ; en 1873, le nombre des kilomètres est resté presque le même, il est de 1,150, produisant chacun 92,558 francs : sur cette somme les dépenses prélèvent 44,065 fr. ou 47.62 0/0 de la recette. Ainsi, en neuf ans, les frais d'exploitation de chaque kilomètre de l'ancien réseau du Nord ont augmenté de près de 20,000 francs. Pendant que la recette brute s'accroissait de 35 0/0 environ, les dépenses augmentaient de 80 0/0. Il en est à peu près de même pour le nouveau réseau : en 1865 il ne comprenait que 112 kilomètres, produisant chacun 26,554 francs, sur lesquels les dépenses d'exploitation prélevaient 10.776 fr., soit 40.58 0/0, ce qui laissait un revenu net de 15,778 francs. Nous ne disons pas qu'alors les frais d'exploitation ne fussent pas déjà, d'une manière absolue, trop élevés ; mais au moins ils n'absorbaient qu'une part raisonnable de la recette brute, ils laissaient une recette nette qui pouvait rémunérer le capital engagé, si la ligne avait été construite avec économie. Il n'en est plus de même en 1873 ; le nouveau réseau du Nord compte cette année-là 380 kilomètres ; la recette brute kilométrique est de 23,363 fr., et la dépense de 16,331, soit de 69.90 0/0 ; la recette nette tombe à 7,032 francs. Ainsi, en neuf ans, les frais d'exploitation ont augmenté de 60 0/0 par kilomètre. Pour un réseau secondaire, une dépense kilométrique de 16,331 francs nous paraît bien exorbitante ; avec un peu d'efforts, on aurait pu sans doute rester au chiffre de 12,000 ou 13,000 francs.

Sur la ligne de l'Est, la situation est à peu près la même que sur les précédentes. L'accroissement absolu des dépenses est même beaucoup plus considérable pour l'ancien réseau. Il est vrai que, cette ligne ayant été mutilée, les résultats des années qui sont postérieures à la guerre peuvent difficilement être comparés avec ceux des années antérieures. En 1864, l'ancien réseau de l'Est comptait 973 kilomètres, qui produisaient chacun 51,339 francs de recettes brutes; la dépense kilométrique était de 21,782 francs, soit de 42.40 0/0 de la recette brute. En 1873, ce même réseau ne compte plus que 514 kilomètres, dont le produit brut moyen est de 83,035 francs, et les dépenses moyennes de 46,721 francs, soit 56.27 0/0 des recettes. Le chiffre des frais d'exploitation est, sur cette ligne, bien plus élevé que sur le Lyon et sur le Nord. Quant au nouveau réseau de l'Est, il comptait 1,305 kilomètres en 1864, qui rapportaient chacun 24,984 francs de recettes brutes, sur lesquelles les dépenses prélevaient 15,505 francs ou 62.06 0/0. La recette nette n'était que de 9,479 francs par kilomètre : ce n'était pas là une situation bonne ; mais elle s'est aggravée depuis lors. En 1873, la moyenne des kilomètres exploités est de 1,455, les recettes brutes kilométriques montent à 33,602 francs, les dépenses atteignent 24,170 francs et prélèvent, par conséquent, 79.30 0/0 des recettes brutes, ne laissant ainsi qu'une recette nette de 9,432 francs, c'est-à-dire une somme insuffisante pour rémunérer le capital engagé. Il semblerait cependant qu'une ligne secondaire qui rapporte plus de 33,000 francs devrait donner de beaux profits.

L'Orléans ne présente pas au même degré que les lignes précédentes une augmentation des frais d'exploitation. Soit que l'administration se montre plus

vigilante, soit que les comptes à l'origine aient été mieux tenus, et que le matériel, dès les premières années, ait été soigneusement entretenu et augmenté sur les revenus, soit toute autre circonstance, les frais d'exploitation de l'ancien réseau d'Orléans n'ont été supérieurs que de 10 0/0 en 1873 à ce qu'ils étaient en 1864. Il est vrai, d'un autre côté, que les recettes brutes sont restées presque stationnaires. Nous parlons toujours ici des recettes ou des dépenses kilométriques. L'ancien réseau de l'Orléans comprenait 1,687 kilomètres en 1864, rapportant chacun 44,138 francs, sur lesquels les dépenses prélevaient 17,834 francs, soit 40.41 0/0; en 1873, l'ancien réseau de la même ligne a 2,020 kilomètres, qui produisent chacun annuellement 46,799 francs; les dépenses kilométriques sont de 19,671 francs, soit 42.03 0/0 des recettes brutes. Ainsi, voilà un chemin de fer dont les frais d'exploitation, depuis neuf ans, sont demeurés presque au même niveau. Il est remarquable que les dépenses soient moindres sur l'ancien réseau de l'Orléans que sur le nouveau réseau de l'Est. Si nous passons au nouveau réseau de l'Orléans, nous voyons un accroissement plus grand des frais d'exploitation que sur l'ancien réseau de la même Compagnie. En 1865, ce nouveau réseau comprenait 1,139 kilomètres, qui produisaient chacun 16,063 francs, sur lesquels les frais d'exploitation prélevaient 8,894 francs ou 55.37 0/0, ce qui laissait un revenu net de 7,169 francs. On peut dire que, dès cette époque, les dépenses étaient trop élevées; en 1873, le nombre de kilomètres est de 2,039, la recette brute kilométrique est de 18,206 francs, et les frais d'exploitation de 11,062 francs, soit de 60.76 0/0, laissant un revenu net de 7,144 francs, qui est très-insuffisant pour rémunérer le capital engagé.

La Compagnie du Midi présente ce phénomène curieux que les frais d'exploitation n'y ont pas augmenté depuis dix ans, si ce n'est d'une manière absolue, du moins proportionnellement aux recettes. Ils ont, au contraire, légèrement diminué. Les 798 kilomètres de l'ancien réseau du Midi produisaient chacun 36,662 francs en 1864; les dépenses kilométriques étaient de 14,591 francs, soit de 39.79 0/0. En 1873, le même nombre de kilomètres donnaient une recette brute kilométrique de 56,805 fr., les dépenses kilométriques montaient à 21,011 fr., soit 36.98 0/0 : on voit que la proportion des frais d'exploitation avec les recettes est un peu moindre qu'il y a dix ans. Il en est de même pour le nouveau réseau. Il comptait 573 kilomètres en 1865, dont la recette brute kilométrique était de 9,849 fr. et la dépense kilométrique de 7,334, soit 74.45 0/0 de la recette brute. En 1873, le même réseau comprenait 1,133 kilomètres, produisant chacun 15,778 fr., sur lesquels les dépenses d'exploitation prélèvent 11,417 fr., ou 72.36 0/0, ce qui laisse une recette nette de 4,361 fr. On voit par ces chiffres que le prélèvement proportionnel des dépenses sur la recette brute a légèrement diminué depuis neuf ans. Mais ces dépenses sont encore trop élevées, car la recette nette est insignifiante. Sur de semblables lignes, les frais d'exploitation ne devraient pas dépasser 8 ou 9,000 francs.

Nous n'avons pas en main les données suffisantes pour faire les mêmes calculs sur le chemin de fer de l'Ouest; mais nous pouvons dire que les frais d'exploitation de cette ligne ont augmenté depuis quelques années, non-seulement d'une manière absolue, mais encore proportionnellement à la recette.

Ainsi, les frais d'exploitation des chemins de fer français ne descendent qu'exceptionnellement au-dessous de 40 0/0 de la recette brute pour l'ancien réseau : ils varient généralement de 42 à 50 0/0; ils atteignent même 56 0/0 sur le chemin de l'Est. Pour le nouveau réseau, ils s'élèvent de 70 à 85 0/0 de la recette brute sur les lignes de cinq compagnies : sur l'Orléans seulement ils descendent à 60 0/0. Enfin, ces frais d'exploitation, sauf sur les lignes de la Compagnie du Midi, ont augmenté dans d'énormes proportions depuis quelques années. Nous rechercherons dans un prochain article quelles sont les causes et quelles peuvent être les conséquences de cette situation.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE

DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

IX.

La Vigne et le Vin.

De toutes les richesses agricoles de la France, il n'en est pas qui lui soit plus personnelle, si l'on nous permet cette expression, que la vigne et le vin. Sans avoir le monopole de cette précieuse production, notre pays, à cet égard, ne connaît pas de rivaux.

La vigne semble originaire de l'Asie, mais la proscription absolue dont les liqueurs fermentées ont été l'objet de la part de Mahomet, l'ont nécessairement exilée des contrées où règne l'islamisme, et l'on ne produit guère de vin que dans les parties de l'Asie les plus voisines de l'Europe.

L'Afrique a les crus du Cap. Elle avait aussi les vins de Madère; mais la source en est aujourd'hui tarie, la maladie ayant anéanti tous les vignobles de l'île; et si le Madère figure encore sur nos tables, autrement qu'à titre de relique, c'est au génie plus inventif que scrupuleux du commerce contemporain que revient l'honneur de ce miracle : à Madère même, dès 1863, l'hectolitre coûtait plus de 500 francs. Les autres îles de l'Afrique occidentale ont été presque aussi maltraitées. L'Algérie a de fort beaux raisins et commence à fabriquer des vins qui ne sont pas sans mérite.

La production vinicole de l'Amérique est encore sans importance. Les vignes européennes transportées aux Etats-Unis y ont toujours péri au bout de quelques années; il faut excepter la Californie, où les plants français réussissent assez bien. On y récolte environ 200,000 hectolitres, année moyenne.

L'Australie ne fait que débuter dans la viticulture, mais ses débuts promettent.

Reste l'Europe, et surtout l'Europe occidentale, où le raisin peut mûrir jusque vers le 49e degré de latitude. La Péninsule ibérique a des vins remarquables par leur richesse alcoolique : il en est qui sont presque des liqueurs. L'Espagne seule a exporté, en 1862, 1,222,300 hectolitres (prix moyen, 70 francs) et, en 1867, 1,311,600 hectolitres (prix moyen, 65 francs). L'Allemagne a entre autres les vins du Rhin. L'Italie est riche en vignobles et produit en moyenne 30 millions d'hectolitres. L'Autriche, la Grèce, Chypre exportent le produit de quelques crus estimés.

Mais c'est la France qui est, par excellence, le pays du vin. Depuis les plaines de la Champagne jusqu'aux coteaux du Bordelais, depuis les bords de la Loire jusqu'aux rives du Rhône, notre beau soleil éclaire et dore plus de 2 millions d'hectares de vignes, occupant plus de 7 millions de travailleurs, et produisant jusqu'à 70 millions d'hectolitres. C'est là un maximum, bien entendu. Pendant toute la première moitié du siècle, la récolte moyenne était de 30 millions d'hectolitres environ : les meilleures années dépassaient rarement 40 millions; les plus mauvaises ne descendaient guère au-dessous de 20 millions. Les dix années 1847-1857 constituent une période exceptionnelle, marquée d'abord par les plus riches vendanges qu'on eût encore vues, puis par les immenses désastres causés par l'oïdium. En 1854, la maladie sévissait de tous côtés, et la production tomba à 10,800,000 hectol. ! Une fois le remède trouvé et sérieusement appliqué, nos vignes reprirent leur fécondité, et une ère nouvelle de prospérité s'ouvrit pour l'industrie vinicole. Le rendement moyen des seize dernières années s'est élevé à 50 millions d'hectolitres, chiffre qui n'avait jamais été atteint avant 1847. Les plus mauvaises récoltes ont été celles de 1859, 1861 et 1873. Les plus abondantes correspondent aux années 1865, 1866, 1869. Celle de 1874 comptera certainement parmi les très-bonnes, malgré les gelées de mai et malgré les progrès du phylloxéra.

Le nouveau fléau que nous venons de nommer tient une si grande place dans les préoccupations actuelles du pays

(1) Voir l'*Économiste Français* des 30 mai, 13 juin, 4 et 18 juillet, 1er et 22 août, 5 et 19 septembre 1874.

et peut exercer dans l'avenir une si fâcheuse influence sur les prix, que nous devons nous y arrêter un instant. C'est une erreur assez répandue que de croire l'apparition du phylloxera toute récente. Elle date de 1865. De l'arrondissement d'Uzès, où le mal se révéla pour la première fois, il ne tarda pas à se répandre dans les régions voisines, et de proche en proche il en est arrivé, dans ces derniers temps, à envahir presque tout le fond de la vallée du Rhône et une partie de celles de la Saône, de la Durance, de l'Hérault et du Var. La Corse, les Basses-Pyrénées, la Gironde, les Charentes sont elles-mêmes plus ou moins atteintes, et l'ensemble des régions infestées représente aujourd'hui une surface de plus de 1,100,000 hectares. Chaque jour d'ailleurs est marqué par de nouveaux progrès, et telle est la facilité avec laquelle le terrible insecte se multiplie et se déplace qu'on pourrait croire tous nos vignobles, sans exception, condamnés à une destruction prochaine.

Ce qui peut diminuer les craintes de nos viticulteurs, c'est qu'ils ont déjà triomphé plusieurs fois de semblables ennemis. Les siècles passés ont connu ces invasions ruineuses qui, par leur nature, semblent d'abord défier toute résistance. Nos aïeux, en pareil cas, recouraient faute de mieux au ministère des huissiers, qui allaient, en pleine campagne, sommer au nom du roi, avec force imprécations, les hannetons, chenilles ou autres vermines nuisibles, de déguerpir au plus vite. Les procédés que l'on met en œuvre de nos jours sont moins naïfs et plus scientifiques. C'est par l'échaudage méthodique des ceps que Raclet a réussi à détruire, en Bourgogne, la pyrale de la vigne ; c'est par le soufrage qu'on a eu raison de l'oïdium ; et il est permis d'espérer que nos savants ou nos vignerons ne tarderont pas à trouver aussi le secret d'arrêter les ravages du phylloxera. Une loi toute récente promet un prix de 300,000 francs « à l'inventeur d'un moyen efficace et économiquement applicable » pour l'exterminer. On sait déjà que la submersion des vignes attaquées, lorsqu'elle est possible, donne d'excellents résultats. Il est également démontré que certains cépages d'Amérique résistent victorieusement au fléau. Enfin on a proposé bien des remèdes : l'ensablement, le plâtrage, l'électrisation, le sulfure de carbone, les huiles de goudron, les engrais soufrés, le tabac, etc. L'avenir dira ce que valent ces différentes recettes. En attendant, il est urgent qu'une loi du même ordre que celle qui a servi à combattre la peste bovine, vienne seconder les efforts individuels de nos vignerons, en conciliant, dans la mesure du possible, l'intérêt général et les intérêts privés.

Il est intéressant de se demander comment se répartissent, entre les diverses destinations qu'ils comportent, les 50 ou 52 millions d'hectolitres qui représentent de nos jours le niveau moyen de la production vinicole en France. D'après les tableaux communiqués par le ministère des finances, les quantités consommées en franchise par les récoltants représentent environ 15 millions d'hectolitres par an. La consommation du reste de la France, depuis 1866, s'écarte peu de 28 millions d'hectolitres : 5 millions sont livrés à la distillation et transformés en alcool ; 300,000 hectolitres au plus sont convertis en vinaigre. L'exportation absorbe le surplus.

Lavoisier, en 1790, évaluait la consommation individuelle du vin, en France, à 61 litres par an. Les statistiques de la première moitié du siècle donnent une moyenne d'environ 75 litres. Aujourd'hui, d'après les chiffres que nous venons de citer, on arriverait à une ration de près de 120 litres par tête (un tiers de litre par jour). On devrait se féliciter doublement d'un tel progrès s'il avait pour contre-partie l'abandon des liqueurs alcooliques, car l'usage du vin, à dose raisonnable, est une chose excellente, et l'abus des spiritueux constitue une des plaies les plus menaçantes de notre siècle. Malheureusement, la consommation de l'alcool va croissant plus vite encore que celle du vin. En 1820, elle était de 350,000 hectolitres seulement ; en 1850, elle s'était déjà élevée à 620,000 hectolitres, mais là presque totalité des eaux-de-vie qui se buvaient alors provenaient des produits de la vigne. En 1869, l'impôt frappait 980,000 hectolitres d'alcool, fournis pour la plus grande partie par la distillation de la betterave, des mélasses, des grains et autres farineux. Grâce à ces moyens de fabrication malsains, mais économiques, le prix de revient des trois-six, qui s'était élevé jusqu'à 206 francs en 1854, oscille actuellement entre 50 et 60 francs. L'impôt, il est vrai, le quadruple aujourd'hui (1), et au détail, sur le comptoir, l'alcool pur ne revient pas à moins de 4 fr. 50 le litre dans l'ensemble du pays et de 9 francs à Paris. Cette augmentation paraît avoir déjà déterminé une réduction sensible de la consommation, car l'impôt en 1872 n'a porté que sur 768,000 hectolitres. C'est encore beaucoup trop : il faut espérer que les mesures répressives dont l'ivresse publique est aujourd'hui l'objet (loi du 23 janvier 1873) auront aussi quelque efficacité, car on est épouvanté quand on essaie de se rendre compte du nombre des victimes dont ce breuvage empoisonné qu'on appelle l'eau-de-vie et qu'on ferait mieux d'appeler l'eau-de-mort, peuple nos hôpitaux, nos asiles d'aliénés, nos prisons et nos cimetières ! Il n'y a pas un cabaret qui n'ait voué plusieurs familles à la misère, à la dégradation. Or, le croirait-on ? il existait en France, en 1868, 373,000 débitants de liqueurs alcooliques (un pour 102 habitants !). Que de gens il leur faut tuer pour pouvoir vivre !

(1) Le droit de consommation a été porté, depuis la guerre, de 90 francs à 157 fr. 50 c.

L'abondance du vin ne serait un remède réel à ce triste état de choses que si le bon marché en était la conséquence. Or, il est loin d'en être ainsi, comme nous allons le faire voir. Nous ne donnerons ici, bien entendu, que les variations du prix moyen applicable aux qualités ordinaires. La France produit tant de variétés de vins différentes qu'il faudrait des volumes pour analyser les cours individuels des divers crus du pays. Il n'y a pas de rapprochement possible entre de gros vins comme ceux du Languedoc et des produits exquis comme le Romanée-Conti et le Clos-Vougeot, en Bourgogne, comme le Chateau-Margaux, le Haut-Brion, le Château-Yquem, dans le Bordelais. Rien qu'entre les prix moyens des divers départements, il y a des différences qui vont du simple au double et même au delà. L'enquête de 1862, par exemple, fixe la valeur de l'hectolitre à 48 fr. 44 c. dans la Gironde, 48 fr. 13 c. dans la Marne, 45 fr. 58 c. dans le Maine-et-Loire, tandis que dans quatorze départements elle n'atteint pas 25 francs. Les quatre derniers de la liste sont : Tarn-et-Garonne (21 fr. 22 c.), Gers (21 fr. 12 c.), Gard (20 fr. 03 c.), Haute-Loire (19 fr. 75 c.). Pour tout l'ensemble du pays, le prix moyen, au lieu de production, ressortait, en 1790, à 6 francs, d'après Lavoisier ; en 1840, à 11 fr. 40 c. ; en 1852, à 13 fr. 14 c. ; en 1862, à 28 fr. 52 c. C'est, de 1840 à 1862, une augmentation de 150 0/0. Mais il faut tenir compte de ce que 1840 était une année d'abondance et de bon marché, tandis qu'en 1862, il y avait dix ans que la récolte n'avait atteint 40 millions d'hectolitres, si ce n'est une seule fois en 1858. Nous croyons dire assez en disant que le prix de nos vins, aux lieux de production, a doublé de la première moitié du siècle à la seconde.

Parmi les consommateurs, il faut distinguer ceux qui achètent en gros de ceux qui se fournissent chez les détaillants. Aux premiers, l'hectolitre ne revenait pas en moyenne à 20 francs avant 1850. Il leur est revenu en 1866 à 28 francs, en 1867 à 34, en 1868 à 27, en 1869 à 25, en 1870 à 27, en 1871 à 29, en 1872 à 40, et enfin en 1873 à 45 (1).

Le tableau suivant, sur lequel nous appelons l'attention, donne, avec la production annuelle, les prix moyens de l'hectolitre de vin fourni en gros aux hôpitaux de Paris, et ceux de l'hectolitre vendu au détail chez les débitants, impôts compris :

Années.	Production (millions d'hectol.)	Prix moyen de l'hectolitre de vin — Fourni aux hôpitaux de Paris.	Prix moyen de l'hectolitre de vin — Vendu au détail chez les débitants (1).	Moyennes décennales.
1819.....	»	fr. 58,30	fr. 38,23	
1820.....	»	53,88	32,27	
1821.....	»	56,87	39,36	
1822.....	»	59,79	38,12	
1823.....	32,8	48,70	39,00	
1824.....	22,9	52,44	37,20	
1825.....	22,9	55,67	37,48	fr. 36,27
1826.....	31,3	56,18	41,09	
1827.....	36,8	54,06	33,46	
1828.....	37,7	52,91	31,09	
1829.....	31,0	51,81	30,60	
1830.....	15,3	52,64	35,35	
1831.....	21,8	41,43	40,62	
1832.....	26,7	45,08	38,72	
1833.....	40,0	46,37	35,61	
1834.....	39,7	46,47	30,45	
1835.....	26,5	45,63	30,56	33,55
1836.....	31,2	45,61	33,22	
1837.....	38,0	47,73	32,59	
1838.....	24,3	49,14	32,43	
1839.....	26,6	47,75	35,49	
1840.....	45,5	41,14	35,79	

(1) Chiffres communiqués par l'administration des contributions indirectes.

Années.	Production (millions d'hectol.)	Prix moyen de l'hectolitre de vin — Fourni aux hôpitaux de Paris.	Prix moyen de l'hectolitre de vin — Vendu au détail chez les débitants.	Moyennes décennales
1841.....	33,7	41,38	32,62	
1842.....	34,4	45,33	32,55	
1843.....	19,1	41,37	35,42	
1844.....	29,3	46,94	41,04	
1845.....	30,1	48,19	39,93	
1846.....	32,5	51,94	40,82	34,55
1847.....	54,3	48,60	40,85	
1848.....	51,6	41,58	28,45	
1849.....	35,6	46,31	25,78	
1850.....	45,3	47,72	28,08	
1851.....	39,4	48,60	28,95	
1852.....	28,6	49,50	32,83	
1853.....	22,7	54,69	40,90	
1854.....	10,8	71,24	52,17	
1855.....	15,2	85,67	60,90	
1856.....	21,3	87,00	62,88	49,27
1857.....	35,4	82,49	63,67	
1858.....	53,9	66,94	48,55	
1859.....	29,9	60,12	44,48	
1860.....	39,6	67,45	57,30	
1861.....	29,7	74,66	51,46	
1862.....	37,1	69,76	56,64	
1863.....	51,4	67,42	52,75	
1864.....	50,6	65,81	48,19	
1865.....	68,9	57,92	46,34	
1866.....	63,8	57,56	45,38	49,91
1867.....	39,1	57,22	47,00	
1868.....	52,0	61,98	50,38	
1869.....	70,0	60,73	51,49	
1870.....	53,5	58,58	49,76	
1871.....	56,9	67,67	50,97	
1872.....	50,2	67,65	51,85	51,64
1873.....	35,7	66,91	52,10	

D'une manière approximative, on peut dire que le vin, au détail, se vendait 0 fr. 35 le litre avant 1850, et se vend, depuis, 0 fr. 50. C'est une augmentation de 43 0/0. Les causes de cette augmentation sont multiples. Nous avons déjà parlé de l'oïdium, qui, en tarissant la production, avait, de 1848-52 à 1855-57, déterminé une hausse de plus de 100 0/0. L'extension rapide des débouchés intérieurs et extérieurs a eu une influence non moins certaine et plus durable. Les chemins de fer d'abord sont venus favoriser l'écoulement de nos vins, en rapprochant le consommateur du producteur. L'occasion s'est déjà présentée plus d'une fois pour nous de signaler le rôle économique de ces nouvelles voies de communication : l'industrie vinicole est une de celles qui en a le plus profité, et qui, en même temps, leur profite le plus. Autrefois il n'était pas rare de voir, dans certains départements, la vendange pourrir en partie sur pied, dans les bonnes années : on ne savait qu'en faire. Aujourd'hui la modicité relative des prix de transport assure le placement de toute la récolte, quelle qu'elle soit, et l'abondance n'est plus jamais un embarras.

La politique commerciale inaugurée en 1860 devait compléter cette révolution en ouvrant à nos vins les marchés étrangers. Mais il faut reconnaître que les espérances qu'on avait conçues, à cet égard, ne se sont réalisées qu'incomplètement. Nos exportations, de 1827 à 1836, s'élevaient, en moyenne, à 1.175.500 hectolitres, soit 3. 8 0/0 de la production totale. De 1851 à 1860, elles atteignaient 1.770.000 hectolitres, soit 6 0/0. Enfin le chiffre moyen de la période 1863-1872 est de 2.863.500 hectolitres, c'est-à-dire 5. 2 0/0 tout au plus de la production. Les traités de commerce n'ont donc pas augmenté l'importance proportionnelle de nos exportations de vins. Comment cela se fait-il ? D'où vient que la riche Angleterre, par exemple, ne nous demande encore annuellement que 250,000 hectolitres? C'est d'abord que l'abaissement des droits d'entrée s'est trouvé en partie compensé par les causes de renchérissement que nous signalions tout à l'heure (1). L'attrait du bon marché eût été nécessaire pour faire entrer dans les mœurs britanniques l'usage d'une boisson nouvelle. Les Anglais d'ailleurs préfèrent les vins liquoreux de l'Espagne et du Portugal à nos vins de France, qu'ils connaissent mal et dont, il faut bien le dire, certains spéculateurs peu scrupuleux leur ont appris à se défier en abusant de leur inexpérience. La mauvaise foi ne peut jamais être qu'un moyen de succès éphémère. Dans le commerce comme en toute chose, la plus grande habileté, c'est encore d'être honnête.

(1) Le litre de vin payait autrefois, en entrant en Angleterre, un droit d'environ 1 fr. 50. Aujourd'hui le droit varie de 0 fr. 27 à 0 fr. 69, suivant le degré.

Quant à nos importations, depuis 1860, elles n'ont pas dépassé en moyenne 200,000 hectolitres par an. Les chiffres extrêmes correspondent aux années 1865 (99,620 hect.) et 1872 (518,000 hect.) ; c'est surtout l'Espagne que nous mettons à contribution.

Nous n'avons pas encore mentionné un élément important du prix des vins qui, dans ces derniers temps, a contribué à leur renchérissement. On sait que les boissons fournissent au Trésor l'un de ses principaux revenus. Droit de circulation, spécial au commerce de gros ; droit de détail, applicable aux ventes de moins de 25 litres; droit d'entrée, grevant la consommation des villes de plus de 4,000 âmes, droit de licence frappant les marchands en gros, débitants, bouilleurs,... telles sont, sans compter les droits d'octroi, les quatres formes différentes que revêt, en France, l'impôt sur les vins. Nous n'avons point à analyser ici le mécanisme de ces diverses perceptions, mais nous allons en indiquer brièvement l'importance respective pour montrer dans quelle mesure elles augmentent les prix.

Le droit de circulation avait été fixé par la loi du 12 décembre 1830 à 0 fr. 60, 0 fr. 80, 1 fr. et 1 fr. 20 par hectolitre, selon la destination. La loi du 1er septembre 1871 a doublé ce tarif, en même temps que celui des licences.

Le droit de détail, fixé en 1806 à 10 0/0 du prix de vente, élevé à 15 0/0 en 1808, ramené à 10 0/0 en 1830, a été de nouveau porté à 15 0/0 en 1852.

Le droit d'entrée varie, suivant la situation des départements et la population des communes. Aux termes du tarif actuel qui date de la loi du 31 décembre 1873 et qui est supérieur de 50 0/0 au tarif de 1852, l'hectolitre paye 0 fr. 45 au moins et 3 fr. 60 au plus.

Les vins destinés à la ville de Paris sont soumis à une taxe unique, dite de remplacement, qui est aujourd'hui de 9 fr. 50 par hectolitre pour les vins en cercle et de 16 fr. pour les vins en bouteilles.

C'est en ajoutant à ces taxes multiples celles qui portent sur les cidres, poirés, eaux-de-vie, liqueurs, bières,... c'est en tenant compte des perceptions accessoires (expéditions, congés, passavants, etc.) et des décimes ou demi-décimes additionnels (voir notamment la loi du 30 décembre 1873), qu'on obtient le produit total de l'impôt des boissons. En 1847, il ne figurait au budget que pour 100 millions de francs ; en 1859, il produisait 150 millions ; en 1869, 250 millions. Enfin, dans le budget de 1875, les recettes présumées s'élèvent à 355 millions, et avec une belle récolte comme celle de cette année, ce chiffre énorme sera peut-être dépassé.

A. DE FOVILLE.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE (1).

(Sixième et dernier article.)

Nous avons suivi, dans les précédents articles, d'après le rapport de l'honorable M. Ducarre, l'ensemble des réclamations et des renseignements formulés par les déposants dans l'enquête parlementaire. Il convient maintenant de résumer en des conclusions motivées les impressions et résolutions de la commission. Ces conclusions, les voici sous leur forme la plus simple et la plus concise :

1° La crise houillère de 1871-1873, qui a commencé en Angleterre en juillet 1871, en Belgique en janvier 1872, et en France en avril 1872, c'est-à-dire trois mois plus tard qu'en Belgique, et neuf mois après celle de l'Angleterre, est évidemment d'origine étrangère. La France y a été entraînée à la suite des autres pays, sans qu'elle y ait une part de responsabilité particulière.

2° Pendant la crise, les prix se sont élevés :

En Angleterre, de.......... 100 à 256
En Belgique, de.......... 100 à 220
Centre de la France, de...... 100 à 151
Midi de la France, de...... 100 à 140

L'intensité de la crise a donc varié en raison inverse de la distance aux bassins anglais et belges, nos bassins du nord de la France étant considérés comme intimement liés au marché belge et à toutes ses fluctuations.

3° Aux mêmes dates, c'est-à-dire d'abord en Angleterre, ensuite en Belgique et enfin en France, le prix du coke métallurgique s'est élevé :

(1) Voir l'*Economiste Français* des 22 et 29 août, 5, 12 et 26 septembre 1874.

En Angleterre, de............ 100 à 335
En Belgique, de.............. 100 à 282
En France, de................ 100 à 187

C'est donc à l'influence des demandes de l'industrie métallurgique qui, pendant cette période, a considérablement augmenté sa production, qu'il faut attribuer la principale cause de la crise. C'est la hausse du coke métallurgique qui, dans tous les bassins, a caractérisé la crise et entraîné la hausse de la houille. C'est en Angleterre que cette hausse a commencé et qu'elle a été la plus forte.

4° La consommation française est de 24 millions de tonnes de houille. La production n'est que de 17 millions, et on importe de l'étranger 7 millions. Bien que la production augmente de manière à doubler le chiffre de l'extraction en douze ou quatorze ans, elle est encore actuellement en déficit de 30 0/0. Jusqu'à ce que l'équilibre soit atteint par une production égale à la consommation, la France reste solidaire du marché houiller européen, et soumise à toutes ses fluctuations de prix.

5° Les concessions houillères situées en France s'élèvent au chiffre de 612, couvrant 500,000 hectares. Sur ce nombre, 271, couvrant 168,000 hectares, sont inexploitées pour causes diverses ; elles doivent être mises en activité, comme le veut la loi, ou rayées de l'actif de nos richesses houillères.

6° 335 concessions, mesurant 371,000 hectares, sont en exploitation et fournissent en moyenne 450 quintaux par hectare, soit ensemble 17 millions de tonnes. Cette production doit être activée par tous les moyens que la loi met aux mains de l'État, jusqu'à ce que l'équilibre entre la production et la consommation soit atteint et réalisé.

7° L'Etat doit favoriser et encourager les recherches de gisements nouveaux ; une des formes de concours le plus facilement réalisable consisterait à confier à ses ingénieurs des mines les études géologiques préparatoires qui doivent servir de bases aux recherches de l'industrie privée ; cette industrie réclame en outre une topographie souterraine résumant les notions acquises à chaque moment sur les allures de chaque bassin houiller. Les consommateurs de houille réclament la publication d'un bulletin de la production houillère destiné à les renseigner dans leurs opérations et marchés. La commissson est d'avis qu'un bulletin trimestriel de la production de chaque bassin, de l'importation et de l'exportation de la houille, soit publié au *Journal officiel*.

9° Dans toute autorisation de vendre ou de réunir les mines d'un bassin entre les mains de grands établissements métallurgiques, il sera fait des réserves assurant l'approvisionnement de la consommation publique précédemment alimenté par ce bassin.

10° Les tarifs de chemins de fer pour le transport des houilles présentent de graves inégalités ; ils doivent être ramenés à des taux modérés et égaux pour les exploitants et consommateurs français.

11° Quelques bassins houillers dont le rendement serait important, sont actuellement condamnés à l'inaction par le manque absolu de moyens de transports. L'intérêt général exige que l'Etat intervienne, et le rapport lui signale les bassins de Champagnac, de l'Aveyron, des lignites d'Aix, de Graissessac, de Prades, Alais, Baxières-Saint-Hilaire et les lignes réclamées par les houillères du Nord.

C'est à cet ensemble de conclusions et avis motivés que la commission d'enquête a pensé devoir s'arrêter. Devait-elle aller plus loin ? Son rapport du 5 juillet 1873 à l'Assemblée nationale, examinant l'utilité de l'enquête, disait : « Votre commission ne pense pas qu'elle puisse avoir une influence sérieuse sur le plus ou moins de durée de la crise actuelle. Mais elle sera utile en ce sens qu'elle fera connaître aux intéressés la marche de la production houillère en France, comparée à la consommation ; elle vérifiera ou écartera beaucoup de griefs plus ou moins fondés. Elle fera l'inventaire de cette partie de la fortune nationale et de son utile emploi. » Après un an de recherches et d'études, la commission est restée dans les termes de ce programme. Pour en sortir, il aurait fallu, comme plusieurs déposants le réclamaient, faire intervenir l'Etat dans l'exploitation des mines et la réglementation des conditions de vente de leurs produits. C'était, avec toutes les responsabilités qui en dérivent, une sorte de reprise par l'Etat des propriétés par lui concédées à des clauses et conditions définies par les lois et cahiers des charges, véritables contrats qui lient les deux parties. Les commissaires ont préféré réclamer l'entière et stricte exécution de ces conventions.

Il nous reste à signaler maintenant une question dans l'étude de laquelle la commission n'est pas directement entrée. Il s'agit de la législation des mines, qui a fait l'objet de plusieurs réclamations ; l'examen de cette législation a été confié à une sous-commission composée de MM. de Marcère, Paris et Jules Brame ; M. de Marcère a résumé les travaux de cette sous-commission dans un rapport adopté par la commission d'enquête. Nous en indiquerons seulement quelques points, nous réservant, à l'occasion, de consacrer un travail spécial à ce sujet important.

Le questionnaire adressé à l'occasion de l'enquête sur l'état de l'industrie houillère en France contenait une question relative aux réformes dont la loi de 1810 pourrait être susceptible : cette question était ainsi conçue : « Avez-vous des observations à faire sur la législation qui régit les mines ? Quels seraient les changements utiles à apporter aux lois sur la matière ? »

Ce n'est pas la première fois que les pouvoirs publics auront été saisis de la question de réforme de la loi de 1810. En 1849, notamment, le Gouvernement transmit un projet de réforme complète au conseil d'Etat. La section de législation, après avoir étudié et adopté ce projet, le soumit à l'assemblée générale : mais le conseil ne crut pas devoir l'approuver. Il le renvoya au ministre des travaux publics. Le projet n'a pas reparu depuis : la tentative de réforme avait échoué. Et, en effet, dès que l'on touche à une législation d'ensemble, on ne tarde pas à se rendre compte de la difficulté de ces entreprises. Cela est vrai surtout de la loi de 1810, qui a conquis, non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers où elle a été adoptée, un renom mérité. Non que la loi de 1810 ne puisse être améliorée dans certains détails. Les nations voisines qui nous l'ont empruntée ont déjà procédé aux réformes de ce genre, que l'état de l'industrie ou l'état économique de ces pays comportaient. Mais c'est cette loi qui, par une conciliation excellente d'intérêts opposés, a créé une propriété nouvelle, la propriété des mines, qui en a déterminé le caractère et fixé les limites.

Il s'agissait, en effet, de concilier trois intérêts distincts. L'intérêt de l'Etat veut que les mines soient exploitées de façon à utiliser le mieux possible leurs richesses dans l'intérêt général. L'intérêt du propriétaire foncier veut que l'on tienne compte de ses droits de propriétaire du sol. Enfin, l'intérêt de l'exploitant exige qu'il puisse se créer par ses travaux et par ses sacrifices, en compensation de risques et de hasards de toute nature qu'il ne cesse de courir, une propriété bien déterminée, hors des atteintes de l'Etat et du propriétaire de la surface. La loi de 1810 est une transaction entre ces trois intérêts. A l'Etat, elle confère le droit de donner les concessions à ceux qui lui semblent avoir le plus de droits et présenter les meilleures conditions pour l'exploitation future : elle lui attribue aussi un droit de surveillance sur les exploitations au point de vue de la sécurité générale, de celle des ouvriers spécialement, et au point de vue des travaux qui pourraient compromettre l'existence de la mine ou des mines avoisinantes. Au propriétaire de la surface, elle accorde une redevance, prix de l'expropriation dont il est frappé par l'acte de concession, car, selon les principes généraux du droit, propriétaire de dessus, il devrait être propriétaire du dessous. C'est dans un intérêt d'ordre public que le législateur de 1810, par dérogation à ce principe, a créé la propriété des mines, moyennant une indemnité à payer au propriétaire de la surface, et dont les bases sont fixées par la loi elle-même. A l'exploitant, qui court seul tous les risques, qui est exposé à dépenser beaucoup sans profit, elle donne une propriété qui sera indépendante de la surface, et tout aussi sûre, tout aussi distincte que toute autre propriété immobilière. Sans cette garantie qu'a donnée la loi de 1810, on n'aurait jamais pu réunir les capitaux si considérables que nécessitent la recherche et l'exploitation des mines ; et on n'aurait pas vu se former, dans les proportions où nous le voyons aujourd'hui, cette richesse nouvelle, qui en crée tant d'autres, puisqu'elle est en quelque sorte le moteur essentiel de tout le mouvement économique et industriel du monde moderne.

Ainsi, droit de propriété distincte et incommutable pour le concessionnaire ; droit, pour le propriétaire de la surface, à une indemnité fixée par la loi ; droit de surveillance de l'Etat, au point de vue de la sécurité publique et de l'humanité, tels sont les principes généraux qui ont inspiré la loi de 1810. C'est à la lumière de ces principes qu'il convenait d'étudier les réformes proposées. Nous ne ferons que citer quelques articles de la loi de 1810 à l'occasion desquels s'est élevée, dans le cours de l'enquête, la question de réforme.

L'article 7 dispose que : « Une mine ne peut être vendue par lots ou partagée sans une autorisation du Gouverne-

ment donnée dans les mêmes formes que la concession. » Cette disposition est incomplète, car elle ne s'occupe que des ventes par lots et des partages : elle aurait dû s'étendre aux transmissions par vente totale de la mine. Les garanties dont le législateur a entendu entourer la concession des mines peuvent devenir vaines, s'il est permis au concessionnaire de céder la mine à un acquéreur qui n'aura pas les facultés que la loi exige, qui manquera des garanties désirables, qui peut-être aura été évincé dans sa demande en concurrence par des raisons d'ordre public. Il est nécessaire que le Gouvernement soit armé contre des manœuvres qui auraient pour résultat de rendre illusoires toutes les précautions que la loi a prises pour assurer l'exploitation des richesses que le sol renferme. La commission a pensé qu'il y avait une addition utile à faire à l'article 7, relativement aux transmissions autres que celles qu'il vise.

L'article 11 est ainsi conçu : « Nulle permission de recherches ni concession de mines ne pourra, sans le consentement formel du propriétaire de la surface, donner le droit de faire des sondages et d'ouvrir des puits ou galeries, ni celui d'établir des machines ou magasins dans les enclos murés, cours ou jardins, ni dans les terrains attenant aux habitations ou clôtures murées à la distance de 100 mètres desdites clôtures ou habitations. »

L'article 11 est maintenu, en ce qui concerne les concessions antérieures à la nouvelle loi ; toutefois, les magasins et dépôts nécessaires à l'exploitation ne pourront être établis sur les terrains attenant aux habitations et à leurs annexes murées à une distance de 40 mètres desdites habitations.

Au sujet des articles 16, 23, 26, 27, 28, plusieurs déposants dans l'enquête ont réclamé une protection plus efficace pour les inventeurs, dans le cas où la concession ne leur est pas accordée, et des garanties contre l'arbitraire du Gouvernement au sujet des concessions qu'il donne. D'autres se plaignent de la longueur des formalités exigées par la loi de 1810, dans tous les rapports des concessionnaires avec l'autorité supérieure. L'article 16 donne, il est vrai, au Gouvernement le pouvoir absolu d'accorder ou de refuser la concession ; mais l'article 28 corrige ce que cet arbitraire pourrait avoir d'excessif ; il n'est statué définitivement que par un décret délibéré en conseil d'Etat, et l'acte de concession règle l'indemnité due à l'inventeur. On pourrait exiger que le décret de concession fût motivé et mentionnât l'avis du conseil général des mines. Les concurrents évincés trouveraient dans cette formalité des garanties qui peut-être ne sont pas aujourd'hui suffisantes. Les délais impartis dans les articles 23, 26 et 27 pour l'accomplissement des diverses formalités exigées par la loi, et pour l'avis que doit donner le préfet en transmettant la demande en concession au ministre, ne sont pas toujours respectés. On pourrait décréter qu'après le délai d'un mois dans lequel le préfet doit donner son avis (art. 27), si ce magistrat n'a pas fait connaître son opinion, elle sera considérée comme favorable et qu'il sera donné suite à la demande. Il y aurait lieu encore de déterminer le délai dans lequel le conseil des mines et le conseil d'Etat devront rendre leur décision (art. 28). L'article 31 consacre le principe de la réunion de plusieurs concessions dans la même main. Mais un décret du 23 octobre 1852 restreint cette faculté. « Défense est faite, porte l'article 1er, à tout concessionnaire de mines, de quelque nature qu'elles soient, de réunir sa ou ses concessions à d'autres concessions de même nature, par association, ou acquisition, ou de toute autre manière, sans l'autorisation du Gouvernement. » Dans l'enquête, 10 déposants se sont déclarés contre la concentration des concessions dans une seule main, 3 déposants s'y sont au contraire montrés favorables. La chambre de commerce de Lille s'élève, non contre le principe de la réunion des concessions, mais contre l'abus des concessions trop étendues ; ce qui revient au même, puisque ceux qui sont contraires à la réunion de plusieurs concessions invoquent l'utilité de la concurrence et se plaignent que des concessionnaires trop favorisés laissent inexploitée une partie des richesses qui leur ont été concédées. La sous-commission a cru accroître les garanties que l'on doit rechercher contre les entraînements auxquels le Gouvernement peut être exposé dans cet ordre de faits, en stipulant que toutes les formalités exigées pour les demandes en concessions seraient également remplies pour les demandes en réunion.

Les articles 34, 35, 37 ont soulevé diverses observations. La redevance due à l'Etat par le concessionnaire est de deux sortes : l'une, fixe, de 10 fr. par kilomètre carré ; l'autre, proportionnelle, réglée par le budget de l'Etat, comme les autres contributions publiques, et ne pouvant jamais s'élever au-dessus de 5 0/0 du produit net. La loi autorise les abonnements. Deux décrets du 30 juin 1860 et du 27 juin 1866 ont fixé le taux des abonnements ; ils seront réglés en prenant pour base le produit des cinq dernières années. Le taux ainsi fixé doit être maintenu pendant une période de cinq ans. Le décret de 1866 contenait une modification importante au décret de 1811, qui avait réglementé l'assiette des redevances. Par son article 2, il restreint la faculté accordée à l'Etat par le décret de 1811, de modifier ou de rejeter les soumissions d'abonnement ; il rend l'acceptation du contrat obligatoire pour l'Etat ; il ne permet à l'administration de refuser l'abonnement que dans le seul cas où il résulterait de l'instruction que l'exploitation a été dirigée en vue d'altérer la sincérité des bases de cet abonnement.

Huit déposants entendus dans l'enquête demandent que la redevance proportionnelle soit remplacée par un droit proportionnel au nombre de tonnes extraites. Trois déposants demandent que lorsque plusieurs concessions sont réunies, la redevance soit calculée sur l'ensemble, et non séparément sur chacune des concessions.

La sous-commission a pensé qu'il serait bon de modifier la loi de 1810 en ce sens que le taux de la redevance fixe devrait être fixé à l'avenir dans chaque acte de concession. Quant au système de redevance proportionnelle, de nombreuses réclamations s'élèvent tant sur la base de l'impôt, le tant pour le cent sur le produit net, que sur l'autorité chargée d'établir l'assiette de cet impôt. On a proposé souvent d'établir la redevance soit sur le nombre de tonnes extraites, soit sur le nombre de tonnes vendues. Le Gouvernement, dans l'intérêt du Trésor public, a déjà pris les mesures que nous avons indiquées plus haut, dans le décret du 11 février 1874. Y a-t-il lieu de faire davantage quant à présent? Il n'y a guère de raison pour le penser. Les systèmes proposés relativement à la base à donner à l'impôt sont peu praticables et fourniraient prétexte à des recherches vexatoires sans assurer un résultat satisfaisant. Le système du décret de 1811, qui a institué le comité d'évaluation et toute la procédure à l'aide de laquelle les concessionnaires peuvent défendre leurs intérêts, est encore préférable.

Les deux articles 43 et 44 consacrent au profit des concessionnaires le droit d'occupation des terrains pour les travaux nécessités par l'exploitation. Ils règlent l'indemnité due au propriétaire de la surface par suite de l'occupation. Vingt-cinq déposants dans l'enquête réclament la modification de ces articles. On émet spécialement le vœu que les terrains nécessaires à l'établissement de voies ferrées puissent être occupés en vertu d'une autorisation préfectorale moyennant l'indemnité double, et sans qu'il soit nécessaire de recourir à la déclaration d'utilité publique.

La rapidité des transports est aussi indispensable à l'alimentation des usines qu'elle est favorable au développement de l'industrie houillère elle-même. Des chemins de fer et des canaux de raccordement sur les grandes voies de la circulation intérieure sont devenus une des conditions d'existence et de prospérité des exploitations de mines. La facilité et la rapidité des transports d'une matière aussi indispensable que l'est le charbon sont, en effet, on l'a bien vu dans ces dernières années, une affaire d'utilité publique, et la loi d'expropriation trouve ici son application naturelle. Toutefois, la commission, en appelant l'attention du Gouvernement sur ce point, croit devoir ajouter quelques observations sur l'usage qui doit être fait de l'expropriation en cette matière. En accordant cette faveur déjà exorbitante en elle-même aux exploitants, elle désire en restreindre l'application en vue seulement de l'intérêt qu'elle voudrait favoriser. Les voies de communication à ouvrir devront donc conserver le caractère de simples voies de raccordement, et, tout en étant ouvertes au public, elles pourront être construites dans des conditions différentes de celles des voies publiques ordinaires, pourvu qu'elles puissent servir à l'usage spécial auquel elles sont destinées. C'est surtout dans les cahiers des charges que le Gouvernement devra prendre en considération l'intérêt qu'il s'agit ici de ménager et qu'il devra s'écarter, toutes les fois que cela sera possible, des réglementations habituelles qui imposeraient aux concessionnaires des conditions trop onéreuses, et telles, qu'ils n'auraient plus aucun intérêt à réclamer les facilités que la commission désire leur voir accorder.

L'article 49 de la loi de 1810 est ainsi conçu : « Si l'exploitation est restreinte ou suspendue de manière à inquiéter la sureté publique ou les besoins des consommateurs, les préfets, après avoir entendu les propriétaires, en rendront compte au ministre de l'intérieur (des travaux publics) pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra. » Cinq

déposants dans l'enquête demandent d'une manière générale que la surveillance de l'Etat sur les exploitations soit rendue plus effective, et que les infractions à la loi des mines soient punies par des dispositions législatives spéciales. Huit déposants précisent leurs griefs et demandent que l'Etat réforme, en les rendant plus sévères, les dispositions relatives à la déchéance des concessionnaires, dans le cas où ils n'exploitent pas d'une manière suffisante. Enfin, un déposant demande que l'Etat profite des droits que lui donne l'établissement des redevances, pour fixer une taxe du charbon que les exploitants ne pourront pas dépasser. Pendant la période difficile que nous venons de traverser, cet article 49 a paru la ressource suprême des consommateurs qui avaient, il est vrai, tant à souffrir des hauts prix du charbon. De toutes parts on a sollicité l'ingérence de l'Etat dans les exploitations des mines. Il importe de discerner nettement les droits de l'Etat, de les fixer, et d'établir exactement les droits des exploitants et ceux de l'Etat dans cette délicate matière.

Il paraît conforme au droit et à la loi que, dans ce cas et dans d'autres pareils, l'Etat ait non-seulement le droit mais le devoir de mettre les concessionnaires en demeure d'exploiter, et au besoin de les déclarer déchus du privilége de la concession. Ce qui a soulevé quelques scrupules dans l'esprit de la commission, ce sont les termes vagues et trop comminatoires de l'article 49 : mais la jurisprudence de l'administration enlève, à ces termes de « exploitation restreinte ou suspendue de manière à inquiéter les besoins des consommateurs », ce qu'ils pourraient avoir de menaçant pour le droit de propriété des concessionnaires.

Il reste enfin un point que nous ne ferons qu'indiquer, mais qu'il est bon de ne point passer sous silence. Les chambres de commerce d'Arras et de Saint-Omer insistent sur l'opportunité qu'il y aurait à autoriser dans la loi la transformation en sociétés commerciales de toutes les compagnies de mines, actuellement constituées en sociétés civiles. Cette dernière forme ne présente pas, selon elles, une garantie suffisante aux capitalistes, qui hésitent à s'engager dans les affaires de mines. S'il leur était permis de compter sur l'application de la procédure commerciale, on verrait les associations de capitaux pour l'exploitation minière prendre un très-grand essor. Si les chambres de commerce qui émettent ce vœu n'ont en vue que de faire affluer les capitaux vers les entreprises de recherche et d'exploitation des mines de charbon, nous sommes très-disposés à penser que ce vœu est d'ores et déjà rempli. Ce n'est pas le caractère commercial ou civil des sociétés qui offre une garantie aux capitaux, c'est la moralité, la capacité et la prudence de ceux qui sont appelés à les diriger. C'est dans les statuts que l'on peut introduire les dispositions propres à rassurer les capitalistes sur l'avenir de leur propriété : et quand on va au fond des choses, la meilleure garantie que doivent souhaiter ceux qui apportent leur argent dans cette industrie comme dans toutes les autres, consiste dans leur propre vigilance et dans leur sagacité. En fait, il n'apparaît nulle part que les capitaux fassent défaut à l'industrie minière ; les résultats que cette industrie donne sont un appel très-suffisant au concours de ceux qui ont des placements d'argent à faire, et nous ne croyons pas qu'il y ait rien à édicter législativement pour attirer sur elle la faveur publique. Transformer les sociétés de mines en sociétés commerciales, serait une première atteinte portée à la nature de cette propriété, qui est essentiellement foncière et qui doit rester telle. Les inconvénients sérieux que peut entraîner le caractère civil d'une société, au point de vue des engagements des sociétaires, sont d'ailleurs évités dans la plupart des cas, puisque presque toutes les sociétés affectent la forme de sociétés anonymes ou de sociétés en commandite. Il ne paraît donc, pour le moment, y avoir aucune utilité réelle et l'on pourrait trouver au contraire de grands inconvénients à autoriser la transformation des sociétés minières, transformation que les chambres de commerce d'Arras et de Saint-Omer considèrent comme grandement opportune, sans qu'elles aient pu justifier l'opinion qu'elles émettent à cet égard.

LA SUISSE (1).

(Sixième article.)

ÉCONOMIE RURALE.

« Labourage et pâturage sont les mamelles de l'Etat. » Depuis le temps où Sully formulait ce pittoresque aphorisme, on a vu s'opérer de bien grands changements dans l'économie sociale. L'industrie et le commerce ont pris surtout un si vaste essor que, pour certains pays de l'Europe moderne, si ce n'est pour la majorité d'entre eux, les ressources agricoles sont demeurées à peine l'équivalent de celles que l'ensemble des autres moyens de production est en mesure de fournir. On s'est même habitué à l'idée qu'un peuple pouvait se reposer sur l'étranger du soin de lui procurer une portion plus ou moins considérable de ses denrées alimentaires de première nécessité, quand il trouvait profit à tourner une part corrélative de son activité vers d'autres genres de travaux. L'élargissement graduel des échanges internationaux a eu, en effet, pour résultat de porter la division des tâches entre les peuples à ce point que chacun, dans ce qui constitue son exploitation essentielle, vise souvent à l'approvisionnement du marché universel plus encore qu'à sa consommation intérieure. Cela ne veut pas dire que les besoins de celle-ci doivent ou puissent être négligés, car, en définitive, c'est à la satisfaction de ces besoins que tout aboutit ; seulement on a reconnu que, pour y arriver, le meilleur chemin n'est pas toujours celui qui paraît le plus direct, et tel pays gagne mieux son pain en fabriquant des produits qui iront chercher leurs débouchés jusqu'aux antipodes que s'il s'obstinait à ne vouloir le demander qu'à son propre sol.

D'une façon très-décidée et très-large cette situation est celle de la Suisse. Quoique la majeure partie de ses habitants semble vouée par position à la vie agricole et qu'elle offre même le tableau le plus fidèle et le plus coloré qui nous reste, en Europe, des mœurs pastorales de l'ancien temps, il n'est pas de contrée qui ait dû faire une plus grande place aux développements modernes de l'industrie pour entrer dans les voies de la richesse.

L'esquisse que nous allons tracer de l'économie rurale de la Suisse ne donnerait donc pas une idée exacte des ressources de ce pays, si on l'en prenait pour mesure ou seulement pour fond essentiel, car ce qui caractérise supérieurement la production helvétique, c'est d'être un combat incessant du travail humain contre la nature, bien plutôt que le fruit d'une paisible collaboration avec elle.

Nous ne résistons pas au désir de présenter un témoignage, entre cent autres, de cet intéressant phénomène.

Le canton de Neuchâtel comprend deux régions aussi dissemblables que possible. L'une, assise au bord du lac du même nom, réunit toutes les conditions favorables à une fructueuse exploitation agricole : céréales, fruits, pâturages, vignes, tout y réussit. Un beau lac, très-poissonneux, prête encore par son étendue, par le facile abord de ses rives et par son raccordement avec d'autres lacs et avec divers cours d'eau, toute facilité au trafic intérieur et extérieur du canton. Ajoutons que le paysan neuchâtelois, éclairé et riche, ne néglige rien pour tirer bon parti de son territoire. L'autre région, au contraire, perdue au sein des hauts plateaux du Jura, livrée à l'inclémence d'un ciel froid et brumeux, comme ensevelie pendant six mois de l'année sous la neige, ne saurait tirer de la rude culture d'un sol maigre et rocheux au delà du strict nécessaire pour une population clair-semée. C'est pourtant dans cette âpre région que se rencontrent les centres les plus populeux du canton, et que la prospérité économique atteint le plus haut degré. On connaît la cause de ce prodige. Le Jura neuchâtelois est devenu, à force d'énergie industrielle et d'intelligence commerciale, le foyer de fabrication horlogère le plus puissant du monde entier. Il envoie un million de montres par an sur les marchés du globe. Revenons au sujet de cet article.

La superficie des vingt-quatre cantons et demi-cantons embrasse 41,418 kilomètres carrés, sur lesquels 31 0/0, soit près de 14,000 kilomètres carrés ou 1,240,230 hectares, sont enlevés au sol cultivable tant par la propriété bâtie et les voies de communication que par les montagnes, les lacs, les cours d'eau, les marais, etc. En France, la part correspondante ne forme que 3 à 4 0/0 de la superficie totale.

Mais cette énorme déperdition de domaine agricole n'est pas le seul sacrifice imposé par la nature à l'économie rurale de la Suisse. Dans ce pays, qui forme au sein de l'Europe un massif fortement soulevé, ce n'est point par l'étendue horizontale que se déterminent la puissance et les spécialités productives des diverses parties, c'est par le degré d'altitude. A ce point de vue, la Suisse présente trois zones ou régions principales dont la climature établit entre chacune d'elles des limites infranchissables à l'industrie agricole. La plus basse de ces zones, seule propice à la culture des céréales et des vignes, commence avec une élévation de 600 pieds, au sud des Alpes, du côté de l'Italie, et de 1,000 à 1,100, au nord, entre les Alpes et le Jura. Elle s'é-

(1) Voir *l'Économiste Français* des 16 mai, 25 juil. 1874.

tend jusqu'à 2,500 pieds environ, où commence la zone des forêts, qui forme comme le premier étage des pays de montagne et comprend la majeure partie de la Suisse. Ici il n'y a plus guère, en fait de terrain agricole, que des prairies. Enfin vient, depuis une hauteur moyenne de 5,000 pieds, la zone des pâturages ou pacages naturels, ne s'arrêtant qu'à la limite inférieure des neiges éternelles, marquée à 8,000 ou 9,000 pieds. Naturellement, la constitution géologique des trois zones est aussi différente que leur climature. La première, celle des collines basses, appartient à la formation de la mollasse; la seconde procède presque en entier du calcaire; la troisième, composée des hautes chaînes, est due tout entière aux rochers cristallins et métamorphiques.

L'économie rurale suisse subit les destinées que lui fait la constitution climatérique et géologique de son territoire; ainsi les pacages et prairies, conséquemment l'industrie pastorale, y tiennent le premier rang, les forêts le second, et les terres arables le dernier. Voici cette répartition en mesures exactes :

Pacages ou pâturages naturels..	792.000	hectares.
Forêts.......................	712.800	»
Prairies cultivées............	636.610	»
Terres arables et vignes.......	609.120	»

Les pâturages naturels ou de montagne comptent donc pour 19,8 0/0 du total; les forêts pour 17,9; les prairies basses pour 16; les terres arables et les vignes pour 15,60, à peu près. On reconnaît combien cette dernière part, qui doit fournir à la population son alimentation essentielle, est restreinte, en se rappelant qu'en France les terres arables occupent 49 0/0 du territoire, tandis que l'étendue des forêts et celle des prairies y sont, à peu de chose près, dans les mêmes rapports qu'en Suisse. Par contre, les pacages naturels n'occupent en France que 9,7 0/0 de la superficie totale, quand ils constituent le plus vaste lot en Suisse.

La nature n'a donc pas doté favorablement ce pays pour la production des céréales. Il n'y a que la Norwége, en Europe, où l'agriculture proprement dite tienne relativement moins de place. Aussi les terres arables manquent-elles presque totalement dans la moitié des cantons. Elles n'y sont représentées que par de petits champs d'orge et de seigle, resserrés au fond des vallées ou suspendus en terrasses sur le flanc des montagnes. C'est le canton de Berne qui possède le plus de champs, savoir : 140,400 hectares. Mais par rapport à la superficie du canton, Vaud tient le premier rang avec 70,200 hectares seulement, représentant 40 0/0 de cette superficie. Berne n'en a que 31 0/0. Après Vaud et Berne, viennent pour le même objet, Zurich avec 57,600 hect.; Fribourg, 47,700 hect.; Lucerne, 45,000 hect.; Thurgovie, 35,082 hect.; Argovie, 27,900 hect.; Saint-Gall, 19,800 hect.; Soleure, 18,324 hect.; Bâle-Campagne, 14,401 hect.; Genève, 13,000 hect. — Les données sont toutes différentes si l'on cherche la proportion entre les champs et la superficie *cultivée* des cantons. Bâle-Ville en présente 47 0/0; Genève, 45; Schaffouse, 41; Lucerne, 36; Thurgovie, 35; Zurich, 34; Bâle-Campagne, 33; Fribourg, 29; Soleure, 24; Vaud, 22, Berne, 20,7; Argovie, 20; Neuchâtel, 12; Saint-Gall, 10.

Les cultures principales et leur rendement moyen sont évaluées approximativement comme suit :

	HECTARES CULTIVÉS	PRODUCTION EN HECTOLITRES	
		PAR HECTARE	TOTALE
Froment........................	39.504	19.27	765.331
Seigle.........................	150.768	18.30	2.923.510
Orge...........................	23.626	22.60	534.041
Avoine.........................	106.205	26.91	2.857.920
Pommes de terre................	71.995	124.60	8.989.258
Totaux........	392.095	40.97	16.070.060

Nous devons noter que les chiffres de ce tableau, empruntés à la statistique de Franscini, ne peuvent être pris que comme des termes assez vagues d'approximation. Ils remontent déjà à une vingtaine d'années, et l'absence de cadastre dans la plupart des cantons les privait, dès cette époque, de bases solides et facilement vérifiables. Depuis lors, ils ont dû subir encore d'importantes modifications par le mouvement naturel des choses. Quoi qu'il en soit à cet égard, si on accepte ces chiffres comme appréciation des ressources en céréales que la Suisse tire de son propre sol, on voit que le froment y joue un rôle fort restreint. Encore le rendement par hectare paraît fort exagéré (1).

D'autre part, la production en grains de toute sorte ne donne à la consommation indigène, déduction faite de l'avoine et des semences, que 3,330,000 hectolitres, qui, pour une population de 2,700,000 âmes, ne sauraient suffire à plus de la moitié de l'année. Il faut ajouter que cette production, particulièrement celle du blé, est en voie de diminution constante, au point de vue de l'étendue cultivée, à mesure que les relations commerciales de la Suisse avec l'étranger deviennent plus économiques et plus rapides. En réalité, dans les cantons frontières et aux abords des villes importantes, la culture du froment n'étant plus guère rémunératrice par rapport à la valeur du sol et au prix de la main-d'œuvre et ne pouvant lutter contre la concurrence des blés de provenance extérieure, on n'en fait que dans la limite de l'indispensable, en vue de la paille et de l'engrais.

C'est donc du dehors que la Suisse reçoit la moitié au moins de ses approvisionnements en céréales. Pour le froment, cette proportion s'élève même encore plus haut, comme l'indique le chiffre de ses importations annuelles qui, tant en grain qu'en farine, dépasse 2 millions d'hectolitres et se compose, en majeure partie, de froment. C'est de l'Autriche-Hongrie, par les voies ferrées allemandes et le lac de Constance, pour la Suisse orientale et centrale, et des provinces Danubiennes par Marseille et la vallée du Rhône, pour la Suisse occidentale, que viennent ces approvisionnements. Le prix moyen du froment indigène ressortant à 19 francs l'hectolitre, une marge suffisante est offerte au commerce pour accomplir sa mission.

Faut-il considérer la faiblesse de la production céréale en Suisse comme résultant uniquement de la configuration et de la climature du pays? Il est probable que non. Jusqu'à ces derniers temps, les procédés de culture y sont demeurés assez primitifs. L'attachement aux usages anciens, en fait d'assolement, l'absence d'outils perfectionnés et l'insuffisance d'engrais laissaient le rendement inférieur à ce qu'il aurait pu être généralement par rapport à la qualité du sol. Dans la Suisse alpine, les dîmes encore subsistantes, les droits de pâture à l'automne et le manque de crédit agricole arrêtaient tout progrès. Enfin, les champs étaient sacrifiés aux prairies et aux vignes pour l'emploi du fumier. Mais cet état de choses est aujourd'hui en voie de changement. Grâce aux banques de crédit agricole, à de nombreuses écoles d'agriculture pratique, aux publications périodiques, aux enseignements organisés par l'initiative publique et privée et aux concours régionaux, un mouvement de rénovation se généralise; la culture intensive se substitue aux antiques errements; l'introduction de cultures nouvelles, pomme de terre, trèfle, luzerne, plantes oléagineuses, conduit à une rotation mieux entendue. L'outillage s'améliore aussi, et les grandes machines commencent à entrer dans le mobilier de l'agriculture. On a vu plus haut que la pomme de terre fournit à elle seule un produit supérieur en quantité à ceux de tous les grains réunis, savoir, près de 9 millions d'hectolitres, avec un rendement moyen de 124 hectol. par hectare. Néanmoins, l'immigration du précieux tubercule a été grandissant depuis l'établissement des chemins de fer, surtout dans la Suisse occidentale, qui en reçoit une quantité considérable de la France, comme elle en reçoit non moins aussi de légumes, de fruits, d'œufs, de volailles et même de viande de boucherie.

En résumé, pour tout ce qui tient à la culture des champs ou en dépend indirectement, la Suisse ne saurait de beaucoup se suffire et le développement de sa prospérité intérieure ne fait que renforcer cette situation. C'est avec des produits industriels qu'elle paie les denrées alimentaires que son sol lui refuse, et elle n'en vit pas plus mal pour cela.

Abordons maintenant le côté brillant de l'économie rurale suisse, c'est-à-dire la production pastorale.

Cette exploitation possède deux domaines : celui des prairies cultivées qui font partie de la zone médiane ou forestière, et celui des pâturages naturels, seule ressource économique de la zone supérieure. Les deux domaines réunis embrassent plus du tiers de la superficie totale de la Suisse. Nulle part, même en Angleterre, la proportion de terrain destinée à nourrir le bétail n'est aussi considérable.

Placées sous la main des habitants, à l'entour de leurs demeures, les prairies basses sont l'objet des plus grands

(1) C'est aussi l'opinion exprimée par M. Legoyt dans son livre statistique sur la Suisse. M. E. de Laveleye fournit d'autres chiffres : « On ne porte, dit-il (*Économie rurale de la Suisse*, page 212), sa production totale en céréales de toute espèce qu'à 4,400,000 hectolitres, ce qui ne fait, pour ses 2,700,000 hectares d'étendue productive, que 1 hectol. 60 litres, et pour ses 581,000 hectares de terre arable que 7 hectolitres 59 litres. » Il est vrai que ce calcul englobe le rendement du froment dans celui de toutes les céréales.

soins. L'irrigation et la fumure n'y laissent rien à désirer. Les fourrages parfumés des senteurs de plantes de montagnes et de qualité excellente sont emmagasinés pour nourrir le bétail en hiver, à son retour des pâturages naturels ou alpages dans lesquels il passe toute la belle saison. Ces pâturages se divisent en trois catégories, d'après leur altitude, savoir : 1° les alpes de mai (*Voralpen*), libres de neiges dès le printemps et tapissant la croupe inférieure des hautes montagnes, bien exposée au soleil; 2° les alpes à vaches (*Kühalpen*), situées dans des retraites encaissées ou sur des pentes modérément rapides jusqu'au pied des glaciers; 3° les alpes à moutons (*Schaalpen*), que leur extrême déclivité et leur maigre herbage ne rendent praticables qu'aux moutons et aux chèvres. Les troupeaux, formés de la réunion de bêtes appartenant aux habitants des mêmes localités, partent au mois de mai, sous la conduite de quelques pâtres, pour les alpages, s'arrêtant à chaque degré en raison de la richesse du pâturage. Ils n'atteignent qu'au mois d'août le point culminant. De grossiers chalets abritent à chaque étage les bergers, et servent de foyer à la fabrication des fromages. Dès le commencement de septembre, la descente s'effectue en fournissant plus brièvement les mêmes stations et le bétail achève sa campagne en broutant le dernier regain des prairies basses. Puis il rentre pour six mois à l'étable. La propriété des alpages est, en majeure partie, communale; mais elle se résout pratiquement en droits individuels de divers genres. Dans certains districts, l'exploitation des pâturages est exclusivement réservée aux habitants pauvres; dans d'autres, chaque habitant de la commune envoie à l'alpage toutes les têtes de bétail qu'il a nourries pendant l'hiver; ailleurs, le droit à l'alpage s'attache à la possession d'un terrain dans la vallée. Les prés à faucher communaux sont divisés en autant de parcelles fictives qu'ils peuvent entretenir de vaches pendant l'hiver, et le nombre de ces parcelles détermine la quantité de bêtes que chacun peut envoyer sur les Alpes pendant l'été, d'après ce principe que *la montagne ne doit recevoir que ce qui vient de la vallée.* Le nombre de bêtes à cornes et de moutons auxquels chaque alpage donne la nourriture est ainsi strictement limité. Il y a encore des pacages appartenant collectivement à un certain nombre de particuliers, et qui sont censés contenir autant de parts qu'ils peuvent nourrir de vaches. Chacune de ces parts peut être vendue ou louée au gré de son titulaire. Les cointéressés se réunissent une fois par an pour nommer un directeur de l'alpe (*Alpenmeister*), et pour décider les travaux à exécuter. Chaque alpe a son règlement auquel les propriétaires sont tenus de se soumettre. Cette indivision de propriété, générale, comme on le voit, pour les alpages, résulte de la nature des biens qui en sont l'objet, pour lesquels l'exploitation en commun paraît seule possible.

Il y a enfin des coins de prairies, enchâssées ou suspendues au bord de l'abîme et inaccessibles même aux moutons et aux chèvres, qui échoient, au temps de la fauchaison, au premier occupant. Les montagnards trouvent moyen d'en tirer parti soit en y portant sur les épaules leurs moutons, soit en se cramponnant sur la pente afin de les faucher. Ce dernier détail ne donne du reste qu'une faible idée de la vie de fatigues, de dangers et de privations dévolue aux bergers des alpages pendant les quatre ou cinq mois qu'ils passent au milieu de ces solitudes aériennes, où ils ne trouvent que d'insuffisants abris contre les rigueurs d'une température tour à tour glaciale et brûlante, contre les terribles orages qu'y excite le souffle du *föhn*, contre les avalanches, les éboulements de rochers et les torrents qui prennent en quelques instants une violence destructive.

Telle est pourtant la puissance de l'habitude sur le cœur humain et tel aussi le charme pénétrant attaché au spectacle et au séjour de la grande montagne, que tout, chez l'habitant des cantons alpestres, gravite, moralement autant que matériellement, autour de ce centre d'existence. Le départ pour les hauts pâturages est, comme son retour, la fête par excellence du pays, fête à laquelle le troupeau lui-même semble s'associer. Les chants des bergers respirent un sentiment et une poésie qui atteignent et font vibrer les cordes les plus intimes de l'âme suisse et lui donnent l'émotion patriotique au loin comme auprès, plus irrésistiblement que tout autre symbole. En un mot, c'est dans la vie pastorale de l'alpage que réside la première source du caractère national et de ses qualités typiques.

Nous parlions tout à l'heure des violences de la nature alpestre. Elles ne se bornent pas à une succession d'accidents intermittents. Il s'opère un travail continu et fatal de destruction. Toutes les puissances de l'air se coalisent en quelque sorte pour arracher à l'homme un domaine si péniblement exploité. Avec le temps rien ne résiste à cette action. Les pointes effritées s'écroulent sur l'alpage, encombrent de leurs fragments les vallées et le lit des torrents, et ceux-ci à leur tour entraînent le terrain meuble, obstruent les passages, couvrent de pierres et de gravier jusqu'aux prairies inférieures. Ainsi disparaissent de vastes pâturages convertis en glaciers ou en rochers stériles. Enfin le déboisement imprudent des hauteurs accroît et accélère ces dommages en refroidissant le climat et en abaissant le niveau de la végétation.

L'industrie pastorale suisse subit irrésistiblement les effets de cette réduction des ressources. La quantité du bétail doit se restreindre comme l'étendue et la fécondité des pâturages. Dans tel district le nombre des vaches à lait a décru d'un tiers depuis le commencement de ce siècle. On cherche à y remédier en augmentant le contingent d'animaux qui doit vivre sur le *stoss*, c'est-à-dire sur l'espace jugé autrefois nécessaire, par son rendement, pour le nourrir. Mais on s'expose ainsi à épuiser la végétation et à précipiter l'appauvrissement futur; aussi les administrations locales s'efforcent-elles de réagir par des règlements et par une surveillance active contre cette sorte d'abus. Ce n'est que par la mise en prairies de terrains nouveaux dans la zone médiane qu'on peut suppléer efficacement à la perte des alpages. L'élève du bétail et le prix de revient de ses divers produits sont rendus par là plus coûteux, mais c'est le consommateur qui en supporte les conséquences plutôt que le producteur. L'industrie fromagère, qui forme le principal objet de l'exploitation pastorale, est en voie continue d'extension et de prospérité. Dans les vingt dernières années la valeur exportée de cette marchandise a monté de vingt à trente millions. Le beurre et le laitage, par contre, ne donnent lieu qu'à une exportation d'un million et demi et sont loin de suffire à la consommation indigène, qui achète pour dix millions de francs par an de beurre étranger.

Quant au bétail, voici quelques indications statistiques sur son importance actuelle. On évalue approximativement le nombre total des animaux qui le composent à deux millions trois cent mille têtes, se subdivisant ainsi :

Race bovine	1.000.000	têtes.
Race ovine	500.000	—
Race caprine	400.000	—
Race porcine	320.000	—
Race chevaline	100.000	—
Total	2.320.000	—

Si l'on compare ces chiffres avec ceux que fournit la France pour les mêmes objets, en prenant pour base d'évaluation respective la population des deux pays, on trouve que la Suisse l'emporte sur la France dans une proportion de 362 contre 323 sur mille pour les bêtes à cornes, et de 145 contre 37 pour les chèvres; mais qu'elle reste au-dessous dans la proportion de 163 contre 950 pour les moutons, de 36 contre 80 pour les chevaux et de 124 contre 136 pour les porcs.

La Suisse, malgré son nombreux bétail, en importe plus qu'elle n'en exporte. D'après le tableau officiel du commerce général pour 1872, l'importation du bétail s'est élevée à 266,880 têtes, en augmentation de 10,000 sur l'année précédente, et l'exportation a été de 122,375 têtes, en diminution de 5,000 sur 1871. Il y a toutefois une observation à faire. L'importation de bétail en Suisse s'adresse exclusivement aux besoins de la boucherie, tandis que son exportation se rapporte principalement à l'achat, par l'étranger, d'élèves de ses belles races bovines. La réputation des races fribourgeoise et de Berne est universelle; cependant, la race de Schwitz, dans l'une de ses variétés surtout, à robe brune, leur est encore supérieure, tant pour la finesse des formes, que pour l'abondance et la qualité du lait : elle l'emporte à cet égard même sur les vaches hollandaises. On peut dire, toutefois, que le gros bétail suisse se recommande généralement plus par sa robuste constitution et par son aptitude au travail, que par l'élégance de structure. C'est une conséquence de la rude vie des alpages. Aussi les essais de croisement avec des sujets de races étrangères ont-ils peu réussi jusqu'à présent, et les éleveurs indigènes ne peuvent bien compter que sur leurs propres ressources. La race ovine n'est pas l'objet, en Suisse, de grands soins. Nous avons vu que ce sont les hauts pacages, et par conséquent les plus voisins de la stérilité, qui lui sont dévolus. Elle y vit parfois dans une sorte d'abandon, pour ainsi dire à l'état sauvage. C'est ce qui explique le nombre restreint des têtes de cette race en

Suisse et leur peu de distinction, quoiqu'elle fournisse une assez bonne viande. Cependant on rencontre des pâturages à moutons qui en nourrissent des troupeaux de plusieurs milliers. La vallée de Frutigen, canton de Berne, est même consacrée spécialement à l'élevage des moutons, qui y sont de belle venue et dont la toison assez fine sert à fabriquer sur place une étoffe destinée aux jupons des paysannes. Dans les Grisons, la configuration supérieure des montagnes en croupes étendues pourrait offrir d'abondantes ressources à l'alimentation de la race ovine ; mais le peu de foin que permettent de recueillir les fonds étroits des vallées ne suffirait pas, en hiver, aux moutons que l'alpage aurait nourris en été. Afin de tirer parti de cet état de choses, les Grisonnais afferment leurs herbages des hauteurs aux bergers lombards de la province de Bergame, qui y amènent chaque année de grands troupeaux de moutons, moyennant une redevance de 80 cent. à 1 fr. 50 c. par tête. Mais comme le mouton s'attaque volontiers aux jeunes pousses d'arbres et empêche par là le repeuplement des bois, une vive opposition se produit depuis quelque temps contre l'immigration bergamasque, et déjà plusieurs alpes leur ont été interdites.

Malheureusement, on n'échappe point à cet inconvénient avec la race caprine, plus multipliée dans les pays d'alpages que la race ovine. La chèvre s'attaque exclusivement, partout où cela lui est possible, aux jeunes arbustes, et porte ainsi avec elle l'anéantissement futur des futaies. Dans la vallée de Zermath, un désert entoure aujourd'hui les ruines de l'ancien couvent de Saint-Théodule, qui faisait de ses grands troupeaux de chèvres l'objet d'une vaste exploitation. L'industrieuse hardiesse de cet animal, pour aller ravir son butin aux escarpements les plus abruptes, et l'abondance de lait qu'il semble donner de la sorte gratuitement rendent les populations pauvres des hautes vallées moins sensibles qu'il ne faudrait peut-être, aux effets de la voracité vagabonde de cet animal.

H. D.

LE BUDGET DES RECETTES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

LES TRANSPORTS D'ARGENT. — LES LÉGALISATIONS.

La menace de charges encore inconnues, laissée au budget de 1875 sous la rubrique : *Impôts à voter*, maintient au premier rang des préoccupations publiques la recherche des moyens propres à équilibrer nos finances sans nouveau recours à des surtaxes, que la matière imposable serait hors d'état de supporter. Aussi croyons-nous le moment opportun pour montrer qu'une partie notable des ressources nécessaires pourrait être demandée au ministère des affaires étrangères par une amélioration du tarif des chancelleries, qui satisferait également aux besoins du Trésor et aux légitimes exigences de nos nationaux.

La faveur avec laquelle a été accueillie par le commerce la création récente du service relatif au dépôt des marques de fabrique sous le contrôle de nos agents à l'extérieur, est une indication dont il faut prendre bonne note. Elle prouve que toute taxe représentant bien réellement un service rendu, sera toujours acquittée avec empressement par notre commerce d'exportation, malgré l'énormité des sacrifices qu'on lui a déjà demandés sous toutes les formes. C'est donc dans cette voie, et en nous basant sur ce principe, que nous continuerons à chercher des éléments de recette pour le budget des affaires étrangères.

Si, comme nous croyons pouvoir le démontrer, ces résultats sérieux sont faciles à atteindre, il faudra s'en féliciter encore à un autre point de vue, car tout en attribuant au Trésor la meilleure part de ces rentrées inattendues, il sera possible de rémunérer équitablement le surcroît de travail qui en aura été la source, et d'assurer ainsi au personnel de nos consulats un traitement mieux en rapport avec les exigences de leur situation.

I. — *Les transports d'argent.* — Le ministère des affaires étrangères coûte à l'Etat beaucoup plus qu'il ne produit. Cela tient peut-être à ce que l'assiette des perceptions qu'il comporte n'a pas été mise suffisamment au niveau des besoins du temps présent. Cela est regrettable à bien des égards car la question fiscale est ici le moindre des intérêts en jeu. Il ne faut pas oublier, en effet, quelle grande situation morale et matérielle la France a due longtemps aux ordonnances de 1681, à l'édit de 1778 et à l'ordonnance de 1781.

L'œuvre reste grande, mais elle présente dans l'état actuel de nos mœurs des lacunes qu'il est urgent de combler. Sous ce rapport on peut avec fruit consulter ce qui a été fait chez les nations voisines. Citons par exemple l'Italie dont l'organisation consulaire est calquée sur la nôtre, mais a déjà reçu divers perfectionnements qu'il serait bon de nous approprier. Nous n'en citerons qu'un seul pour le moment, la création du service des envois d'argent par l'intermédiaire des consulats. Il n'en est point question dans le tarif annexé au décret du 25 octobre 1865 qui régit actuellement le mode de perception des taxes exigibles par nos chancelleries.

Il y a donc lieu d'aviser. Les transformations opérées par les nouveaux moyens de transports et les récents traités de commerce ont apporté dans la constitution des colonies consulaires des modifications de toutes sortes qui entraînent des besoins nouveaux.

Autrefois, un petit nombre de maisons puissantes représentaient seules l'émigration. Le droit d'établissement était même parfois soumis à des cautionnements réglementaires bien faits pour maintenir le commerce extérieur entre les mains d'une oligarchie extrêmement concentrée. Ainsi en était-il dans les Echelles du Levant, par exemple, au point que l'ordonnance de 1781 (art. 54, titre II) ne prévoit pas le cas où il y aurait plus de six négociants établis dans le périmètre du même consulat.

L'ordonnance du 18 avril 1835, en abolissant l'obligation du cautionnement et le droit de consulat, a marqué une ère nouvelle.

Aujourd'hui, un monde d'émigrants, sans autre capital que l'espoir d'un sort meilleur, prend la route des pays qu'on dit être plus cléments aux déshérités de la fortune. La loi du 18 juillet 1860 a creusé un lit au torrent; c'est donc une situation normale qui a naturellement ses exigences. Elle impose surtout le devoir de donner à l'émigrant les moyens d'entretenir des relations faciles et moralisantes avec les membres de sa famille restés au pays, et de conserver ainsi chez lui l'esprit de retour. Or, ce qui maintient le plus sûrement cette disposition salutaire, c'est le placement dans la mère patrie au fur et à mesure de leur réalisation, des économies journalières de l'émigrant. Ces économies se chiffrent d'ordinaire par de petites sommes que les banquiers ne se soucient pas toujours de transmettre, comme étant de trop peu d'importance.

Même observation quant au paiement des achats de minime valeur (vêtements, toilette, objets d'élégance) pour lesquels, dans bien des pays, les classes aisées, sans distinction de nationalité, aiment à s'adresser au commerce parisien.

Il en résulte que, faute d'un moyen commode d'envoi, l'argent et les achats à destination de France prennent une autre direction, au grand détriment des intérêts moraux et matériels du pays.

Nous devons dire aussi qu'il nous est arrivé maintes fois d'entendre les fabricants français se plaindre, pour les mêmes raisons, d'être obligés souvent de renoncer à satisfaire de petites commandes qui auraient été peut-être l'origine de relations commerciales plus étendues. La difficulté du recouvrement pour des créances minimes se présente surtout pour les pays dans lesquels il serait utile d'ouvrir des débouchés nouveaux, lesquels assurent en général des bénéfices d'autant plus considérables. Les obstacles que rencontre la bonne volonté du consommateur local le rebutent ; il se porte tout naturellement vers le pays qui lui offre les plus grandes facilités.

La question des recouvrements, que nous ne confondons pas du reste avec celle des envois d'argent, est prévue, il est vrai, en principe, au tarif des chancelleries, sous le nº 66, mais elle n'est appliquée, en fait, que pour des sommes ayant donné lieu à des négociations suivies par le consul. Nous pensons que le rendement de cet article du tarif serait susceptible d'un accroissement considérable, si l'application en était moins restreinte. Il est incontestable que dans les pays hors chrétienté par exemple, les résidents eux-mêmes trouveraient de grands avantages à faire présenter leurs factures par les janissaires du consulat. Tous ceux qui ont habité l'Orient nous comprendront. Peut-être cette mesure si simple aurait-elle des conséquences pratiques d'une portée beaucoup plus grande qu'on ne peut le supposer. En tout cas, elle faciliterait beaucoup les rentrées, et gênerait fort les employés des daïras petites ou grandes qui n'oseraient pas, sans doute, avant de solder une facture, mendier un bakchich au janissaire d'un consul, surtout si ce janissaire était un Européen, comme cela devrait être toujours.

L'organisation des recouvrements supposant celle des envois d'argent, nous sommes naturellement ramenés à compléter la monographie de cette création. L'Italie en a eu l'initiative, et l'on aura une idée de la faveur avec laquelle les colonies consulaires de cette nation ont accueilli le con-

cours de leurs chancelleries, par ce fait que, dans le cours de l'année 1872, le consul italien de Buenos-Ayres a fait pour *onze millions* de francs d'envois, pour compte de ses nationaux. On ne manquera pas de faire ressortir que l'émigration des Italiens sur la République Argentine est considérable. Nous ne le nions pas, mais dans de telles conditions, la mère patrie n'a qu'à s'en féliciter.

A notre tour, nous dirons que la France compte cinquante mille de ses enfants dans l'Etat de Buenos-Ayres; qu'aux Etats-Unis, cent seize mille Français se créent laborieusement de petites fortunes, d'autant plus dignes de sympathie et d'appui, qu'elles sont en général l'œuvre honnête de simples ouvriers, de modestes commerçants. Cela est tellement vrai que le projet de créer des chambres de commerce françaises aux Etats-Unis a paru impraticable, cette institution impliquant, dit-on, — ce que nous n'avons pas à examiner en ce moment — l'existence d'un nombre suffisant de grandes maisons. Ce que nous venons de dire des Etats-Unis peut se dire également de la plupart des autres pays; d'où il résulte que le service dont nous demandons la création est appelé à répondre tout particulièrement à la constitution de nos colonies consulaires.

Nous avons eu occasion, dans un voyage récent en Portugal, d'entendre développer sur ce sujet des considérations très-saisissantes par un fonctionnaire extrêmement distingué, M. le vicomte de Castillon-Saint-Victor, chancelier du consulat de France à Lisbonne, qui s'est livré à une étude approfondie de l'adaptation éventuelle du service italien aux postes consulaires français de Lisbonne et de Porto où il serait spécialement apprécié, et fructueux aussi. Il nous est agréable de restituer à l'honorable chancelier de Lisbonne le mérite de la plupart des informations que nous venons de donner.

Il nous reste à examiner le mode de fonctionnement du système italien, demeuré jusqu'ici un modèle à suivre, et à en signaler les résultats. Nous sommes d'autant mieux à même de fournir à cet égard des renseignements précis, que nous les devons à l'obligeance d'un fonctionnaire d'une rare sagacité, qui a été appelé à concourir activement à l'organisation du service de Buenos-Ayres, M. le marquis Pappalepore Nicolai, actuellement vice-consul du royaume d'Italie, à Paris.

C'est de 1869 seulement que datent les envois d'argent par les consulats. Ils relèvent de l'administration des postes, et, de ce chef, le consul correspond directement avec le directeur général. L'Etat perçoit 2 0/0, — primitivement 3 0/0, — et attribue au consul un prélèvement de 1/2 0/0, soit 1/4 de la recette, et 90 jours, avec faculté d'opérer pour les rentrées sur les places de Londres, Hambourg et l'Italie. Le maximum du versement est 5,000 francs. Les consuls envoient une liste des expéditeurs à l'administration des postes, qui avise télégraphiquement les bureaux intéressés. Le recouvrement se fait au moyen de traites achetées à la Bourse par le consulat dans les meilleures conditions. On conçoit que la latitude sagement laissée par l'administration centrale, en ce qui concerne l'époque de versement et la place de commerce, permet facilement d'utiliser les fluctuations du change, et de clore les opérations d'une façon avantageuse.

Soixante banques à Buenos-Ayres ont tenté vainement de remplacer, près des Italiens, l'intervention de leur consulat, depuis que ce service a pris une si grande importance. Ces derniers ont toujours préféré s'adresser à leur autorité nationale.

Le service consulaire des envois d'argent, faits par les émigrants à leurs familles, n'aurait-il d'autre résultat que de faciliter l'accomplissement d'un devoir, et de grouper à cette occasion d'honnêtes travailleurs autour du drapeau, que ce serait là une institution que nous qualifierons de patriotique, sans crainte d'en exagérer la portée.

Quand on lit attentivement le tarif des chancelleries, on arrive bientôt à cette constatation fâcheuse que leur intervention revêt presque toujours uniquement les formes d'une exigence fiscale, et bien rarement celle d'un service rendu. C'est là une situation dangereuse. Peut-être trouverait-on l'explication des conséquences qui en résultent dans la remarque suivante faite par le rédacteur officiel de la statistique de la France à propos du Canada (2e série, tome XIII, p. LXXXI) : « On est surpris de trouver un si petit nombre de Français dans notre ancienne colonie du Canada (1), quand on songe qu'un million d'habitants de cette possession anglaise parlent notre langue, professent notre religion, et entretiennent probablement de vifs sentiments de sympathie pour la France, berceau de leurs aïeux. » L'auteur de cette réflexion attristée se trompe, il y a beaucoup plus de 3,173 Français au Canada, mais la plupart d'entre eux ne vont pas au consulat, où rien ne les attire.

Nos agents se figurent ainsi parfois être presque isolés dans des contrées où se trouvent en réalité nombre de leurs ressortissants. Au Brésil, par exemple, la statistique de France ne connaît que *cinq cent quatre-vingt-douze Français*. Or, il y en a *seize mille*, dont *dix mille* à Rio! Il serait en effet bien extraordinaire qu'il n'y eût que 592 Français dans un pays qui fait avec la France un chiffre d'affaires qui dépasse 200 millions.

On voit s'il est urgent de prendre toutes les mesures opportunes pour refaire de nos consulats le centre des intérêts français. C'est dans ce but que nous avons voulu exposer en détail l'un des moyens qui pourraient le plus sûrement y concourir, tout en créant au Trésor des ressources notables.

Il y aurait pour compléter l'étude de cette question à évaluer le rendement du nouveau service. Malheureusement, les données manquent absolument. On vient de voir, en effet, que la statistique des Français établis au dehors, basée seulement sur l'immatriculation, n'offre aucune exactitude, ne permet même pas une appréciation éloignée. Toutefois, ce que l'on sait bien, c'est que le nombre des Français qui ont porté leur initiative à l'étranger sous l'influence du prestige que la France n'a cessé d'exercer jusqu'à nos récents malheurs, est infiniment plus considérable que celui des Italiens, constitués depuis si peu de temps dans leur puissante unité. Or le total des envois faits par les consuls d'Italie pendant l'exercice 1872, c'est-à-dire alors que ce mode d'expédition était encore peu connu, dépasse néanmoins le total de vingt-cinq millions en nombre rond.

L'Angleterre, appréciant les avantages de cette innovation, l'a adoptée vers 1871, en bornant le maximum de dépôt à *dix* livres, ce qui restreint singulièrement l'intérêt de cette création que l'Italie a réalisée dès le début avec tant de largeur et de décision.

Les consulats de Portugal vont être pourvus aussi bientôt, croyons-nous, de cette utile adjonction. Le projet de loi a été déposé.

Naturellement, le service dont nous demandons l'adoption n'est pas applicable aux pays possédant avec la France des traités internationaux sur la matière; mais ces traités sont au nombre de quatre seulement, Italie, Suisse, Belgique et Luxembourg, et nous faisons des vœux pour qu'il n'en soit pas consenti là où il n'en existe pas encore. Les raisons morales que nous avons invoquées nous paraissent décisives, et de plus le Trésor est également intéressé à ce qu'il en soit ainsi, tant que les autres pays n'auront pas imité l'exemple de l'Italie et de l'Angleterre, — ce qui pourra être long, — car pendant ce temps-là nos consulats recevront les envois faits à destination de France par les résidents de toute nationalité.

II. — *Les légalisations.* — Dans l'examen des questions multiples qui touchent à ce service et qui auraient pour objet de l'améliorer, nous continuons à viser en même temps l'intérêt du Trésor et l'intérêt du contribuable. Il n'y a là, à vrai dire, que des points de détail à noter mais rien de ce qui touche à la légalisation n'est indifférent, puisque cette formalité peut seule donner une valeur aux documents qui franchissent la frontière. Or, nous voudrions que là encore nos agents à l'extérieur prêtassent leur concours à nos nationaux, moyennant taxe, bien entendu, au profit du fonds commun des chancelleries.

Un Français a-t-il à exercer un droit quelconque en Italie, par exemple, s'il ne peut se transporter de sa personne dans le lieu où il a des intérêts, il lui faut envoyer à un tiers une procuration légalisée à Rome par le ministère des affaires étrangères, visée pour timbre et enregistrée par l'administration locale. Pour l'accomplissement de ces diverses opérations, il doit subir les conditions arbitraires d'un intermédiaire plus ou moins sûr, et qu'il ne trouve qu'après des recherches et en tout cas des pertes de temps. Ces préliminaires, à eux seuls, le décident immanquablement à renoncer à sa revendication, si l'intérêt en jeu est peu considérable. De là, préjudice pour lui et pour le Trésor, qui y perd les droits de timbre et d'enregistrement, en France, de ladite procuration.

Quoi de plus simple et de plus naturel que d'autoriser nos chancelleries à se charger, moyennant taxe de vacation et provision suffisante, à pourvoir pour compte des Français aux exigences de l'autorité locale en matière de légalisation. La marche actuellement adoptée pour le dépôt des marques de fabrique pourrait être appliquée sans un seul inconvénient, on en a aujourd'hui la certitude. Il suffirait,

(1) 3,173 seulement se sont fait inscrire au consulat.

pour réaliser cette amélioration, d'une courte circulaire ministérielle, car il n'y a pas même de numéro à ajouter au tarif des chancelleries.

Si, comme nous l'espérons, le département se décide à adresser à ses agents des instructions touchant les légalisations, il serait opportun de lever définitivement, par la même occasion, une difficulté qui cause au fonds commun des pertes sensibles, et crée parfois à nos nationaux de sérieux embarras.

Au point de vue fiscal il ne faut pas perdre de vue, en effet, ainsi que le constate une circulaire de M. le marquis de Moustier du 6 octobre 1866, que les légalisations constituent aujourd'hui « le revenu le plus important des chancelleries. » Or, dans nombre de cas, les consuls refusent de légaliser la signature de leurs ressortissants, en s'appuyant sur l'article 8 de l'ordonnance du 25 octobre 1833 ainsi conçu : « Nos consuls ne seront point obligés de donner de légalisation aux actes sous signature privée, sauf aux intéressés à passer, si bon leur semble, ces actes soit en chancellerie, soit devant les fonctionnaires publics compétents. » La circulaire ministérielle du 4 novembre 1833, commentant l'ordonnance, s'exprime ainsi : « L'article 8, en disant que les consuls ne sont pas obligés de donner de légalisation aux actes sous signature privée, les autorise implicitement à le faire toutes les fois qu'ils le jugeront convenable. »

D'autre part, une circulaire du 15 juillet 1862, interprétative du tarif des chancelleries, porte : « Certains agents ont cru devoir refuser de légaliser des actes qui leur étaient présentés sous prétexte qu'ils étaient irréguliers d'après la loi française, ou qu'on y avait joint d'autres actes qualifiés d'annexes pour les soustraire aux taxes légales ; un tel refus est contraire aux principes qui régissent cette matière. *La légalisation a uniquement pour effet de constater l'authenticité d'une signature et la qualité de la personne* de laquelle elle émane. Les consuls ne sauraient donc subordonner l'accomplissement de cette formalité à la valeur intrinsèque des actes qui leur sont soumis. L'appréciation qu'il y a lieu d'en faire appartient d'abord aux parties intéressées qui, agissant à leurs risques et périls, sont juges en réalité des formalités qu'elles désirent faire remplir, et, en dernière analyse, aux autorités compétentes, administratives ou judiciaires, auxquelles les actes sont présentés. » Cette doctrine nous paraît d'une parfaite correction et il serait grandement à désirer qu'elle fût imposée à nos agents à l'extérieur. Il en est, nous devons le dire, qui, en l'état, ne l'admettent pas, et continuent à se considérer comme seuls juges des cas où la légalisation doit être délivrée. Nous sommes en mesure d'en citer un exemple très-récent. Un consul général a refusé de légaliser, sur une pétition adressée à l'Assemblée nationale, les signatures de trois résidents français. Peut-être suppose-t-on que cette pièce était rédigée d'une façon inconvenante ou affirmait des faits mensongers. A cela nous répondrons que ladite pétition a paru tellement intéressante qu'elle a été examinée d'urgence et que la commission, après l'étude approfondie et consciencieuse, faite sur pièces probantes par son rapporteur, a décidé le renvoi à M. le ministre des affaires étrangères, pour être fait droit.

Nous ne voulons pas donner ici le nom du fonctionnaire qui a cru devoir prendre si fâcheusement une responsabilité dont il se peut qu'on lui demande compte quand viendra la discussion à la tribune; nous ne pouvons néanmoins nous abstenir de faire remarquer qu'il s'est mis doublement dans son tort, l'article 90 du règlement de l'Assemblée nationale portant : « Les signatures des pétitionnaires doivent être légalisées. » A la vérité, le consul dont il s'agit a fini par donner le visa, après huit jours d'attente, et sur les observations énergiques des notables de la colonie, mais n'est-il pas déplorable, même à ne considérer que ce seul aspect de la question, qu'un contribuable ait tant de difficultés à vaincre pour verser son argent dans les caisses de l'Etat.

Pour compléter cet aperçu fiscal sur les légalisations, il nous reste à réclamer une mesure sans intérêt direct pour nos nationaux, mais qui aurait pour le fonds commun des chancelleries une importance très-sérieuse. Nous voulons parler de la réciprocité en matière de tarifs afférents aux légalisations.

Il résulte des règlements que les étrangers paient *un* franc pour légalisation à notre ministère des affaires étrangères, et que nous payons de *cinq* à *dix* francs pour obtenir la même formalité aux consulats de la plupart des autres nations représentées à Paris. Il est évident que notre budget n'est guère en situation de faire pareilles générosités, et que cet abus appelle une prompte réforme.

Ce n'est pas le seul, au reste, qui se produise en cette matière. Nous allons en citer un autre. Il y a deux manières d'arriver à la légalisation finale qui rend une pièce valable à l'étranger. En France voici comment on procède. Reprenons le cas le plus simple et le plus ordinaire, celui d'une procuration. Le mandant fait légaliser le pouvoir au ministère de affaires étrangères, puis au consulat du pays de destination, puis, à l'arrivée, au ministère des affaires étrangères dudit pays. Coût : 12 fr., versés par le Français dans la caisse du Trésor italien, par exemple.

En Italie, au contraire, le mandant indigène fait légaliser à son ministère des affaires étrangères, puis, à son consulat à Paris, et enfin à notre ministère des affaires étrangères. Coût : 1 franc, versé par l'Italien dans la caisse du Trésor français.

Nous ne prétendons pas que l'étranger ait tort ; nous trouvons au contraire qu'il donne là un exemple excellent. Il est toujours louable de s'adresser le plus possible aux représentants de son pays, et le moins possible à une autorité étrangère.

Pour généraliser l'emploi de la procédure la plus favorable à l'intérêt national, il suffirait de faire afficher en chancellerie du ministère des affaires étrangères l'ordre des formalités à accomplir. Les rapports entre nos consuls et leurs nationaux en seraient rendus plus fréquents et le fonds commun y gagnerait un surcroît de perceptions dont la nécessité se fait vivement sentir.

Comte DE MAILLARD-MARAFY.

ÉTUDE SUR LA VALEUR COMPARATIVE DES MOTEURS HYDRAULIQUES

ET DES MOTEURS A VAPEUR DANS LA GRANDE INDUSTRIE.

(Deuxième article.) (1)

Nous avons commencé, dans notre premier article, l'étude des efforts poursuivis pour obtenir d'importantes réductions de frais dans le fonctionnement des diverses sortes de moteurs employés surtout dans l'industrie alsacienne. Les expériences pour la détermination de la valeur intrinsèque des houilles indiquent la possibilité de grands perfectionnements dans l'installation des chaudières à vapeur et des appareils accessoires pour l'économie du combustible. En observant la répartition de la chaleur produite par la combustion de la houille sur un générateur à vapeur, on constate des pertes énormes de calorique dues au rayonnement et au refroidissement des parois métalliques ou des maçonneries en contact avec l'air extérieur. Lors même que les maçonneries paraissent en parfait état, les infiltrations d'air à travers les massifs atteignent une notable proportion des produits gazeux qui se rendent à la cheminée. Il faut donc s'efforcer de diminuer les causes de déperdition par des modifications aux chaudières et par l'adoption d'enveloppes imperméables et conduisant mal la chaleur. L'emploi des chaudières à foyer intérieur notamment donne une économie notable de combustible qui a dépassé la proportion de 20 0/0 au tissage de Colmar, où la dépense par cheval et par journée de douze heures atteint à peine 19 kilogrammes. Quant aux essais sur le rendement des houilles de diverses provenances employées en Alsace, voici les résultats obtenus par M. Charles Meunier, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur.

Bassins	Lieux de provenance	Nature de la houille	Scories p. 100	Vap. avec houille brute	Vap. avec houille pure
Ronchamp	Ronchamp	grasse collante	15.22	7.66	9.06
Sarrebruck	Duttweiller	—	16.59	6.84	8.20
	Altenwald	—	14.76	6.88	8.07
	Heinitz	mi-grasse	9.85	6.98	7.74
	Soulzbach	—	13.30	6.69	7.72
	Von-der-Heith	—	13.62	6.61	7.65
	Louisenthal	maigre	13.49	6.22	7.19
	Fridericksthel	mi-grasse	17.85	6.33	7.70
Blanzy	Monceau	—	12.00	6.52	7.41
	Marlborough	anthraciteuse	24.42	6.71	8.88
Creusot	Creusot	—	15.95	8.13	9.68

Ces chiffres donnent la proportion de scories laissées sur la grille par les houilles essayées, le nombre de kilogrammes d'eau à 0°, évaporée à la pression de cinq atmosphères par un kilogramme de houille brute, et le poids d'eau qui serait évaporée dans les mêmes conditions par un kilogramme de houille pure sans cendres. Comme les expériences ont été faites sur une chaudière à feu continu.

(1) Voir *l'Economiste Français* du 26 septembre 1874.

de la fabrique de produits chimiques de Thann avec des soins tout particuliers apportés au chauffage, le rendement de vapeur obtenu dans ces conditions est supérieur au rendement ordinaire des chaudières dont le feu est seulement allumé pendant le jour. La supériorité appartient aux houilles du Creusot, puis viennent celles de Ronchamp qui sont principalement employées dans notre région avec les houilles du bassin de Sarrebruck. Une expérience prolongée faite à la filature de la Fecht, près du Logelbach, par M. Jules Robin, confirme les résultats de M. Meunier quant à la supériorité des houilles de Ronchamp sur celles de Sarrebruck, bien que la proportion de déchets constatés à la Fecht se soit élevée à 20 0/0, au lieu de 15 obtenus à Thann dans la fabrique de produits chimiques. Les houilles employées étaient des tout-venant, menus et en gros morceaux. Des essais comparatifs sur les houilles menues et les houilles en morceaux ont montré que le rendement relatif dépend des teneurs en scories, et que l'emploi des combustibles de qualité inférieure est avantageux quand le nombre des générateurs suffit pour ne pas forcer à presser les feux. Lors d'une nouvelle série d'expériences faites à la fois en grand et au laboratoire dont M. Scheurer-Kestner, administrateur de la fabrique de produits chimiques de Thann et actuellement député à l'Assemblée nationale, vient de publier les résultats, des essais sur les houilles de Bwlf et de Powell, originaires du pays de Galles et employées spécialement par la Compagnie anglaise transatlantique, ont donné seulement de 3 à 5 0/0 de cendres ; ces houilles sont légèrement anthraciteuses, elles ne donnent que peu de fumée et leur rendement en vapeur d'eau a été de 8.55 à 8.64 à l'usine pour le combustible brut, avec une chaleur de combustion de 8,780 à 8,949 observée dans les expériences de laboratoire. Enfin, du bois de sapin employé lors de la pénurie de la houille pendant l'hiver, de 1870 à 1872, à l'époque de la guerre, a donné 4.29 de vapeur avec de l'eau à 0° par kilogramme de bois brûlé.

Par les recherches expérimentales entreprises sous ses auspices comme par la surveillance active exercée sur l'exploitation des machines, l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur a eu les meilleurs résultats pour l'industrie de l'Alsace. Rien ne témoigne mieux de l'utilité pratique de cette œuvre que son extension graduelle aux contrées voisines de l'Alsace, à la Suisse, au pays de Bade, à la Lorraine, à la Franche-Comté. Il y a cinq ans, 241 chaudières étaient soumises à l'inspection des ingénieurs de l'Association, et le nombre de ces chaudières s'élève à plus de 900 aujourd'hui. Une cotisation payée pour chaque chaudière sert à couvrir les frais d'inspection et d'expériences. Une commission de sept membres prise au sein du comité de mécanique de la Société industrielle de Mulhouse et renouvelable chaque année, surveille les intérêts de l'Association et patronne les expériences dont l'opportunité est reconnue. Chaque année, l'ingénieur en chef présente à la Société industrielle un rapport sur les travaux accomplis. Les inspecteurs donnent, à chaque visite, les conseils nécessaires pour assurer la bonne marche des machines à vapeur, et examinent l'intérieur des chaudières pour reconnaître les défauts cachés qui peuvent donner lieu à des accidents graves. L'administration allemande vient de décider que les chaudières soumises à ces visites seront désormais distraites du contrôle des ingénieurs des mines qui sont chargés en France de cette surveillance. Un arrêté du gouverneur de l'Alsace-Lorraine, en date du 21 juin 1872, autorise de plus le comité de l'Association à délivrer des certificats d'essai à la presse hydraulique des appareils dont l'administration des mines devait aussi naguère contrôler la force de résistance.

Ainsi, l'emploi des moteurs à vapeur est susceptible d'améliorations nombreuses avec une économie notable dans la dépense de combustible. Les moteurs hydrauliques également peuvent donner dans bien des cas un rendement supérieur au rendement actuel par l'amélioration des chutes d'eau ou la régularisation de leur débit. Cette régularisation des courants d'eau au moyen de réservoirs qui retiendraient le produit de la fonte des neiges et des pluies surabondantes pour le rendre en temps de sécheresse, serait facile à réaliser dans la plupart de nos vallées. C'est grâce à un travail semblable que le torrent de la Weiss fournit aux tissages de la vallée d'Orbey une force motrice suffisante pour travailler pendant l'année entière sans le concours de la vapeur. Grâce à l'endiguement des lacs Blanc et Noir, qui alimentent ce torrent, le débit des chutes est devenu régulier, suffisant pour les usines en toutes saisons, et l'irrigation des prairies, assurée également par le même travail, a amélioré la situation de l'agriculture. Les lacs d'Orbey occupent un des plus beaux sites des Vosges. Qu'on se figure deux cirques magnifiques découpés dans les flancs des montagnes à une hauteur de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, formés par des parois à pente rapide ou par des escarpements à pic. D'énormes éboulements de rochers entourent les lacs comme une ceinture au pied des escarpements, ou bien remplissent ou recouvrent le débouché des gorges comme une chaussée cyclopéenne. Quelques sapins rabougris, de chétifs arbustes presque sans verdure végètent seuls sur ce sol âpre et ingrat. Quand le soleil de midi frappe le lac Blanc de ses rayons, le regard ne peut supporter le miroitement des eaux ni l'éblouissante blancheur de son bassin rocheux, de ses plages de sable. Quand l'orage gronde sur les sommets, des nuages sombres envahissent les cirques et tourbillonnent en se déchirant sur leurs parois déchiquetées avec une furie sauvage. Avant la construction des digues actuelles, les afflux d'eau produits par les pluies excessives se dissipaient en quelques heures sans changer sensiblement le niveau des lacs. Dans la vallée inférieure, le torrent donnait lieu pendant trois mois à des débordements préjudiciables, suivis pendant neuf autres mois de sécheresses plus ou moins intenses.

La disposition naturelle des lieux a beaucoup favorisé la transformation en réservoirs des lacs d'Orbey. Elevées à l'entrée du couloir qui livre passage aux eaux, les digues construites mesurent à peine 25 mètres de développement sur une épaisseur de 17 mètres et une hauteur de 5 mètres au lac Blanc, de 10 mètres au lac Noir au-dessus du niveau normal. Elles se composent de deux murs secs en blocs de granit. L'intervalle entre ces deux murs a été rempli avec des blocs, du sable, de l'argile rougeâtre provenant d'une décomposition du feldspath et qui devient très-compacte en se desséchant. Un autre mur, en béton hydraulique traverse le massif du barrage à trois mètres du parement qui fait face au lac afin d'empêcher ou du moins de diminuer les filtrations. Quant à l'écoulement des eaux, il s'accomplit par des tuyaux en fonte solidement fixés à la base de la digue. Du côté du lac, la conduite débouche dans une cage ménagée dans le mur de soutènement; du côté opposé, elle est munie d'un ajutage avec une vanne qui s'ouvre et se ferme au fond d'une chambre destinée aussi à mettre ce mécanisme à l'abri de la gelée. Le canal d'écoulement, à murs parallèles, se prolonge en dehors de la chambre. Le canal d'amenée s'évase vers le lac sur toute sa longueur. Tout le réservoir vient-il à se remplir, les eaux surabondantes s'écoulent par un déversoir de superficie, arrosé à un demi-mètre au-dessous du niveau du barrage et revêtu d'un dallage solide afin d'éviter les affouillements. De plus, un parapet d'un demi-mètre également, élevé du côté du lac, protège le haut de l'ouvrage contre le choc des lames, que le vent d'ouest soulève parfois avec violence à la surface du lac. Tous les deux barrages sont construits de même, avec cette différence que le travail atteint une plus grande élévation au lac Noir qu'au lac Blanc pour contenir un afflux d'eau plus considérable. Ensemble, ils assurent une réserve d'environ 3,000,000 de mètres cubes, soit 1,800,000 pour le lac Noir et 1,200,000 pour le lac Blanc, le bassin d'alimentation du lac Noir étant de 228 hectares et celui du lac Blanc de 165. Année moyenne, la hauteur d'eau fournie par les neiges et les pluies équivaut dans cette partie des Vosges à 1,500 millimètres, avec des oscillations de 1,000 à 2,000 millimètres. Entre les eaux tombées à la surface du bassin de réception des deux réservoirs et celles retenues par les barrages, la proportion est de 25 à 1. Cette réserve suffit pour assurer aux usines la force motrice nécessaire en temps de sécheresse ; elle suffit pour assurer aussi l'irrigation des prairies pendant l'été, à l'époque où, sans la construction des barrages, les lacs ne déverseraient plus rien. Tout cela avec une dépense de 40,000 francs seulement pour les frais de construction primitifs, de 3,000 à 4,000 francs pour les frais annuels de garde et d'entretien.

Pourquoi, après ce résultat magnifique, ne voyons-nous pas se multiplier les entreprises analogues? Depuis la construction des réservoirs d'Orbey faite à l'initiative de M. Antoine Herzog, le chef de la maison du Logelbach, et l'un des manufacturiers les plus entreprenants de l'Alsace, on a cherché à utiliser les eaux des lacs de la vallée de Masevaux et du lac du Ballon. M. Herzog a fait étudier un projet d'établissement de tout un système de retenues d'eaux dans l'ensemble des vallées ouvertes du côté de l'Alsace. Parmi les obstacles qui entravent la réalisation de cette idée, il convient de rappeler, avec les résistances des cultivateurs dans certains cantons, les appréhensions causées par les risques auxquels l'é-

tablissement des réservoirs exposait les auteurs de l'entreprise. En cas de rupture des digues, les industriels qui les construisent sont jugés responsables de tous les dégâts. L'exécution de petits réservoirs étagés dans les vallées de distance en distance, selon l'abondance des eaux, selon la conformation du terrain, présente des avantages évidents pour les moteurs des usines comme pour l'irrigation des prairies, sans donner lieu, comme les bassins de grande dimension, à des menaces de danger grave. Cependant les cultivateurs portent souvent entrave à ces entreprises et suivent d'un œil défiant les travaux d'aménagement des eaux. Même dans le val d'Orbey, dont les habitants sont maintenant unanimes à avouer l'utilité des réservoirs d'eau pour leurs irrigations, la plupart des cultivateurs se sont d'abord opposés à l'endiguement des lacs sous prétexte de préjudice pour les prairies. En ce moment, le gouvernement d'Alsace-Lorraine a mis à l'étude la création de nouveaux réservoirs dans les différentes vallées, et sur le versant lorrain des Vosges, les ingénieurs français proposent aussi d'alimenter avec leur concours le nouveau canal projeté entre la Saône et la Moselle.

CHARLES GRAD.

L'ITALIE ÉCONOMIQUE.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Rome, le 27 septembre 1874.

On se plaint souvent en Italie de la connaissance imparfaite dont les étrangers font preuve au sujet de nos mœurs, de nos institutions, de nos conditions politiques et matérielles. C'est principalement l'oubli dans lequel on laisse en France l'étude des choses italiennes qui nous frappe le plus, car puisque en Italie on connaît parfaitement l'organisation politique, militaire et économique de la France, on voudrait aussi voir les Français s'adonner à cet ordre de recherches dans notre pays. Pour restreindre mon raisonnement aux choses économiques, on a été surpris de voir que ce printemps, lorsque l'Assemblée nationale était saisie d'un projet de loi sur les caisses d'épargne, on parlât dans l'exposé des motifs des caisses d'épargne de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Autriche, sans souffler mot des caisses d'épargne italiennes, lesquelles sont pourtant une des gloires de notre pays ; elles représentent un type particulier et probablement le meilleur de ces institutions de prévoyance. Pour vous donner une idée de l'importance de ces établissements, il suffira de vous dire que la seule caisse d'épargne de Milan, avec ses succursales répandues sur toute la Lombardie, avait, le 31 juillet 1874, 222 millions de francs de dépôts, soit plus de 70 francs par habitant. Les nombreuses caisses d'épargne des Romagnes ont une organisation très-favorable au développement économique du pays, car elles fonctionnent comme de petites banques locales et escomptent le papier du petit industriel et du petit commerçant. Il n'est pas rare de trouver dans les moindres communes des caisses d'épargne qui ont recueilli 1 et même 2 millions de dépôts et qui rendent des services analogues à ceux des banques d'Ecosse. On doit se souvenir que nos caisses d'épargne ont traversé sans secousses les crises de 1848, de 1859, de 1866, tandis que les institutions analogues d'autres pays ne faisaient pas aussi bonne contenance.

Autre exemple. Dans la discussion de la proposition de M. Tirard, tendant à autoriser la fabrication à tous titres des objets d'or et d'argent destinés à l'exportation, on n'a oublié aucun des arguments favorables à ce sujet, sauf pourtant celui de la loi italienne du 2 mai 1872, qui a introduit chez nous la liberté du travail de l'or et de l'argent avec de très-bons résultats. De même, lorsque le projet de M. Limperani pour la liberté du prêt à intérêt était sur le tapis, on s'est bien gardé de rappeler que la loi du 5 juin 1857 a introduit cette réforme libérale dans l'ancien royaume de Sardaigne et que les lois italiennes ont tenu à honneur de la confirmer.

La faute de cet oubli et de tant d'autres que je pourrais rappeler et des jugements erronés qui s'ensuivent, n'est pas toute aux Français. Une large partie en revient au journalisme italien qui ne sait pas se faire lire à l'étranger et qui en général ne discute pas d'une manière convenable les questions administratives et économiques ; je vous remercie donc de m'avoir prêté les moyens d'intéresser les lecteurs français à la grande révolution économique qui s'accomplit maintenant en Italie, et je m'efforcerai, dans la suite de mes lettres, de ne laisser passer inaperçu aucun des symptômes du développement économique de ce pays.

C'est surtout après 1866, c'est-à-dire après que la paix avec l'Autriche donna une certaine stabilité au nouveau régime, que l'on commença à remarquer un certain réveil dans notre activité industrielle et commerciale. Les capitaux enfouis revinrent au jour et profitèrent au progrès de l'agriculture et de l'industrie. Le commerce se développa ; l'esprit d'association, presque inconnu, fit de notables progrès, et, en 1870 surtout, on commença à compter par centaines les nouvelles sociétés de crédit qui surgirent un peu partout. Malheureusement, les affaires ne s'étaient pas multipliées aussi rapidement que les banques et beaucoup de ces institutions n'avaient pas un but sérieux. Elles préféraient les attraits de la Bourse à ceux de l'escompte du bon papier, qui d'ailleurs faisait souvent défaut, et il y avait même des établissements de crédit constitués à la seule fin de faire profiter leurs promoteurs de l'agiotage sur les actions émises.

Le mouvement dura, surtout en Ligurie, presque trois années ; mais enfin la crise éclata, bien qu'elle ait été, jusqu'à présent, bien moins grave qu'on ne le craignait. Les banques avaient certainement gaspillé beaucoup d'argent ; mais comme elles avaient travaillé dans les coulisses de la Bourse plutôt qu'ailleurs, il n'y a eu réellement qu'un simple déplacement et non pas une destruction de capitaux. A présent, beaucoup de compagnies nouvelles ont disparu du marché, par faillite ou par liquidation ; d'autres se sont fusionnées ; d'autres enfin ont réduit leur capital et le Bulletin des situations des banques qui se publie tous les mois par les soins du Gouvernement (c'est une statistique très-intéressante, dont je vous parlerai prochainement), révèle cette liquidation progressive ; elle décharge le marché de titres qui pesaient sur lui. Pourtant la confiance n'a pas entièrement reparu et les cours de la rente publique et des autres valeurs s'en ressentent. Il est bien vrai que la persistance de notre déficit nuit beaucoup au crédit de l'État ; toutefois il n'est pas difficile de démontrer que notre 5 0/0 vaut plus que son cours. On doit probablement cet état de malaise à l'incertitude qui plane encore sur nos rapports politiques avec la France ; quoi qu'on en dise, en effet, on a toujours les yeux fixés sur votre pays, et les hommes d'affaires spécialement règlent leur conduite sur les dépêches de Versailles et de Paris. Il ne faut pas oublier non plus qu'on approche des élections générales et que leur résultat est très-incertain ; que les prévisions concernant la question des chemins de fer, question qui intéresse à un si haut degré l'avenir économique du pays sont fort diverses ; qu'enfin on ne connaît encore qu'imparfaitement les projets avec lesquels M. Minghetti tâchera de donner une résolution définitive au problème financier. Je me réserve d'ailleurs d'aborder ces différents points dans une autre lettre.

LES SINISTRES MARITIMES.

LEURS CAUSES ET LES MOYENS DE LES PRÉVENIR OU D'Y REMÉDIER.

« La position naturelle du Royaume-Uni, que la mer
» entoure de toutes parts, et le caractère aventureux de son
» peuple, en ont fait la première nation maritime du globe.
» Il est très-naturel qu'elle prête une oreille attentive à
» tout ce qui concerne la navigation et qu'elle s'intéresse
» d'une façon particulière aux moyens de lui assurer une
» sécurité plus grande. »

Ainsi s'exprime M. John Pownal Harrison, au début d'un article (1) qui se propose précisément de discuter les moyens de diminuer la fréquence des sinistres maritimes, ou de disputer à l'Océan, quand ces sinistres sont accomplis, le plus grand nombre possible de victimes. M. Harrison nous fait d'abord connaître, par des tableaux statistiques, qui embrassent une période de dix années et que nous reproduisons ci-dessous, la prospérité toujours croissante du trafic maritime de son pays natal :

ANNÉES	ENTRÉES			SORTIES		
	NAVIRES anglais	NAVIRES étrangers	TOTAL	NAVIRES anglais	NAVIRES étrangers	TOTAL
	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage
1862	6.591.654	4.149.154	10.740.808	7.400.454	4.309.395	11.709.849
1863	7.302.039	3.835.319	11.137.358	7.961.008	3.926.797	11.887.805
1864	7,813.179	3.488.931	11,302.110	8.596.234	3.576.540	12.172.774
1865	8.356.914	3.801.780	12.158.694	9.056.729	3.770.422	12.827.151
1866	9.215.820	4.071.370	13.287.190	9.954.147	4.055.947	14.010.094
1867	9.356.814	3.984.634	13.341.448	10.586.058	4.261.523	14.847.581
1868	9.572.450	4.279.207	13.851.657	10.902.171	4.570.848	15.473.019
1869	10.042.182	4.444.518	14.486.700	11.313.757	4.603 227	15.916.984
1870	10.308.952	4.601.790	14.910.742	11.934.087	4.779.851	16.713.938
1871	11.250.120	5.205.222	16.455.342	13.396.583	5.560.872	16.957.435

(1) Article inséré dans le *Companion to the Almanac*, pour l'année 1874. L'*Economiste Français* s'est lui-même occupé.

En d'autres termes, l'année 1871 a vu 60,156 navires quitter les ports britanniques et l'on n'estime pas à moins de 500,000 le nombre d'hommes qu'emploie la marine marchande du Royaume-Uni.

Il est inévitable que dans un trafic aussi énorme, il se produise, chaque année, des accidents et des malheurs de diverses sortes. Mais, dans les derniers temps, les uns et les autres se sont multipliés de façon à émouvoir l'opinion publique. Cette émotion, un membre du Parlement, l'honorable M. Plimsoll, s'en est fait tout récemment l'organe; mais c'est justice de reconnaître qu'il avait été devancé dans cette voie par une feuille spéciale *The Life Boat* (Le bateau sauveteur), placé lui-même sous la direction de *The National Life Boat Institution* (Société nationale de sauvetage). D'autre part, le *Board of Trade* ou Bureau du commerce avait sous les yeux, depuis plusieurs années déjà, un ensemble de faits qui lui avaient appris que le plus grand nombre des sinistres maritimes reconnaît des causes susceptibles d'être prévenues. Cette conviction était devenue peu à peu celle des gens de mer eux-mêmes; aujourd'hui, elle est tombée dans le domaine public, pour ainsi dire, et l'on s'étonne seulement de l'espèce d'apathie du gouvernement anglais, alors que son édification à cet égard doit être complète. Il existe, à la vérité, un *Act* sur la matière; mais, s'il renferme des dispositions d'une utilité évidente, il offre aussi des lacunes, et ceux de ses articles qui ont en vue l'équipement des navires ou leur sécurité, sont conçus en termes si vagues qu'il est trop facile de les éluder. C'est ce que des armateurs sans scrupules ne manquent pas de faire, et c'est ainsi que l'on voit journellement des bâtiments pourris, mal équipés et dépourvus du nombre de matelots nécessaire, prendre la mer, entraînant leur personnel à une mort trop probable. Et veut-on une preuve sans réplique de la place qu'occupent les circonstances de cette nature dans l'histoire des sinistres ? Dans l'espace de dix années, de 1862 à 1871, il n'y a pas eu moins de 13,106 navires à faire naufrage dans des conditions de mer et de brise tout à fait inoffensives pour des bâtiments bien construits, bien gréés, bien commandés, bien équipés et non chargés d'une façon excessive. Des tableaux statistiques publiés par le *Board of Trade*, il résulte, d'ailleurs, que les naufrages sont surtout fréquents parmi les navires caboteurs, principalement ceux qui transportent des houilles, des minerais, des pierres. Ainsi, 7,231 navires de cette catégorie se sont perdus dans la période septennale de 1865 à 1871, et presque tous ces sinistres auraient pu être prévenus.

Ces mêmes statistiques nous apprennent que depuis 1850 à 1870 (inclusivement) le nombre total des naufrages qui ont eu lieu sur les côtes du Royaume-Uni s'est élevé au chiffre de 32,185, et qu'une proportion plus élevée dans les naufrages a correspondu à l'extension progressive du trafic maritime. C'est ce qu'attestent les moyennes qui suivent, embrassant chacune une période de cinq années : 1,068 naufrages de 1851 à 1855; 1,252, de 1856 à 1860; 1,538, de 1861 à 1865; 1,862 de 1866 à 1870 (1). Quant aux pertes en hommes, on les évalue, pour l'ensemble de ces vingt années, au chiffre approximatif de 17,855.

Il reste maintenant à discerner les causes auxquelles on peut raisonnablement attribuer en tout ou partie les malheurs, comme à étudier les moyens propres, ainsi qu'on le disait au début de cet article, de les rendre à la fois moins fréquents et moins terribles.

Parmi les causes de naufrage, M. J.-P. Harrison n'hésite point à classer, en première ligne, l'assurance des navires. Elle agit, dit-il, d'une façon morale, et son usage qui se répand de plus en plus, avec le développement de la navigation elle-même, en mettant les armateurs à l'abri de tout risque pécuniaire, moyennant le déboursé d'une prime relativement insignifiante, son usage « a produit » chez toute une classe d'hommes une grande (*callous*) » indifférence, quant à la sûreté d'un navire et à la vie » de ceux qui le montent. En éveillant l'esprit de cupidité, » il a suggéré à ces hommes la pensée de recourir à cer» taines pratiques qu'il serait difficile de qualifier en un » langage trop sévère. » Pour justifier cette appréciation, M. Harrison rappelle ce qui se passa, en 1867, à l'occasion d'un navire de Liverpool, l'*Utopia*, de 949 tonneaux. Tandis qu'il opérait son chargement, il toucha le fond et se fit des avaries sérieuses; immédiatement on constata 28 pouces d'eau et plus tard jusqu'à 40 dans sa cale. L'équipage se mit vigoureusement aux pompes; l'on put croire l'accident réparé, et le chargement continua de s'effectuer. Il n'était pas encore complet quand l'*Utopia* reçut la visite d'un agent du Lloyd et de l'un des inspecteurs du port et des docks de la Mersey. Ce dernier fixa au chargement une limite extrême; mais les armateurs en tinrent si peu de compte, que le navire finit par se trouver immergé de 6 pouces au-dessus de cette *ligne de sûreté* et dut même, au dernier moment, recevoir, sur son pont, un poids supplémentaire de 120 tonnes de coke.

Sur ces entrefaites, un agent d'une compagnie d'assurances de Liverpool vint par deux fois à bord, et s'écria, frappé de cet excès de chargement : « Je ne me fierais pas » dans ces conditions, à faire le voyage de Dublin, par une » brise de sud-ouest, » et l'*Utopia* devait se rendre à Bombay ! Il ne prit toutefois aucune mesure effective, parce que le navire était assuré par une compagnie de Londres et non par celle à laquelle il appartenait lui-même. Mais le commandant du bâtiment, le capitaine Lean, ayant fait aux armateurs des représentations inutiles, résigna son emploi. Son successeur, le capitaine J. Dickie eût fait de même si on ne l'avait placé dans l'alternative, ou de conserver le commandement de l'*Utopia*, ou d'abandonner tout espoir d'un pareil poste à l'avenir. Enfin le malheureux navire appareilla ; il avait à peine dépassé l'embouchure de la Mersey que l'on constatait 3 pieds et 3 pouces d'eau dans sa cale; à un jour de distance l'eau, malgré l'effort continuel des pompes, avait atteint le niveau de 4 pieds 10 pouces. Le capitaine Dickie mit alors le cap sur Cork. Mais l'*Utopia* ne gouvernait plus, et quatre ou cinq pouces seulement séparaient l'entrepont de l'eau de la cale, qui montait toujours. Il ne restait plus au capitaine et à son équipage qu'à sauver leurs propres vies, si la chose était encore faisable, et ils y réussirent. Quelques minutes de plus et il eût été trop tard; à peine avaient-ils mis le pied dans la grande chaloupe et s'étaient-ils éloignés de l'*Utopia* de deux ou trois encâblures qu'ils virent le bâtiment s'enfoncer par l'avant dans les profondeurs de la mer.

Matériellement, c'est donc à un excès de chargement que la perte de l'*Utopia* est imputable, et il ne paraît guère douteux que M. Plimsoll, s'il a pu grossir outre mesure la part qui revient à cette cause dans les sinistres maritimes, est loin d'avoir mis en avant une hypothèse toute gratuite, comme on l'en a parfois accusé. Ces surcharges reconnaissent deux motifs qui naissent l'un et l'autre de la cupidité : il s'agit d'augmenter les profits qu'on attend d'un voyage, ou bien de tromper les assureurs. Supposons, par exemple, a dit M. Plimsoll, qu'un navire puisse recevoir, en toute sûreté, un chargement de 900 tonnes, et que la valeur de 700 de ces tonnes soit absorbée par les gages des matelots, l'achat du combustible, l'usure du matériel, l'intérêt du capital engagé, le coût des assurances, etc., etc., le fret des 200 autres tonneaux représentera le bénéfice de l'armateur. Mais qu'il ajoute 200 tonnes au chargement normal, il voit se doubler ce bénéfice, tandis qu'il n'augmente que d'un quart le chargement lui-même. On conçoit qu'il y ait là une source de grande tentation pour des armateurs peu scrupuleux ; ils espèrent toujours que le navire surchargé parviendra à bon port, et, dans ce cas, ils se sont assuré un bénéfice extraordinaire. Qu'au contraire, il vienne à se perdre, ils n'en sont pas moins sûrs que les assureurs leur en rembourseront la valeur, plus que la valeur peut-être.

Une seconde cause de naufrages réside dans l'incapacité nautique des navires qui prennent la mer, et cette incapacité elle-même résulte surtout de la vétusté, de la construction vicieuse ou du manque d'entretien de ces navires. Si l'on consulte la statistique des sinistres de l'année 1869, on apprend que, sur les bâtiments perdus, il y en avait :

436 vieux de 21 à 30 années.
229 — de 31 à 40 —
112 — de 41 à 50 —
53 — de 51 à 60 —
32 — de 61 à 90 —
2 — de 91 à 100 —

Soit un total de 864, dont le plus grand nombre, — on

à diverses reprises des sinistres maritimes et de leurs causes : V. *l'Enquête anglaise sur les causes des naufrages*, 11 octobre 1873 ; *les Abordages en mer*, 6 décembre 1873 ; *les Sinistres maritimes*, 20 décembre 1873 ; *les Sinistres maritimes et leurs causes*, 3 janvier 1874 ; *les Sinistres maritimes : les coques en bois et les coques en fer*, 10 janvier 1874 ; *les Sinistres maritimes et les navires transformés*, 25 avril 1874.

(1) Le plus récent rapport de la *Société royale de sauvetage* nous apprend, d'autre part, qu'en 1872, les côtes anglaises ont été le théâtre de 2,831 sinistres ; sur les navires avariés ou perdus, 1,878 étaient anglais, 430 étrangers et 73 de nationalité inconnue.

peut le dire en toute assurance, — n'avaient guère d'autre valeur que celle du bois de chauffage. Le désir de réduire à leur minimum les frais de construction explique l'emploi de matériaux mauvais ou insuffisants, et celui de tout sacrifier à la vitesse et au plus grand espace disponible pour l'arrimage, a produit toute une catégorie de navires de proportions trop faibles et peu sûres. Quelques armateurs s'abstiennent de faire la moindre réparation aux bâtiments dont ils sont propriétaires, parce que, d'une part, ils craignent de faire des dépenses et que, de l'autre, ces réparations retiendraient le navire dans le port. A leurs yeux, il vaut beaucoup mieux qu'il fasse le plus de traversées possible et ils s'inquiètent fort peu de compromettre ainsi la vie des hommes qui le montent, moins encore les intérêts de leurs assureurs.

Un grand nombre de bâtiments, principalement parmi ceux qui transportent le charbon de terre, sont loin d'être équipés comme l'exigeraient leur sûreté et celle de leurs matelots. Ils sont mal pourvus de câbles, d'ancres, d'agrès, de compas, et manquent d'une chaloupe de sauvetage. Les accidents, même les plus vulgaires, les prennent au dépourvu, et ils font naufrage alors qu'il eût suffi d'une ancre bien construite et de câbles bien confectionnés pour assurer leur salut. Les compas défectueux constituent à eux seuls une source de très-fréquents malheurs, et quand ils se trouvent bons en eux-mêmes, il arrive souvent, à bord des navires en fer, qu'ils fournissent des indications erronées, parce qu'on n'a pas tenu compte, dans leur disposition et leur arrangement, de l'action qu'exerce sur eux ce métal. Aujourd'hui, il entre non-seulement dans les coques des navires, mais encore dans leurs ponts, leurs cabines, leurs mâts, leurs agrès, en un mot, dans beaucoup de parties où le bois seul était employé, il y a quelque temps. De là, contrairement à l'opinion vulgaire qui regarde l'aiguille aimantée comme marquant toujours le nord, une difficulté plus grande de loger le compas d'une façon convenable, et des déviations plus considérables que le navigateur ne néglige pas impunément. Dans le cours de ces dernières années, il s'est perdu de la sorte beaucoup de vaisseaux en fer, et comme un tragique exemple des suites désastreuses que ces erreurs de la boussole peuvent entraîner, on cite encore, chez nos voisins, le naufrage du vaisseau de guerre l'*Apollo*, qui eut lieu en 1803. Ce navire, de même que tous ceux de l'époque, était en bois, mais son compas était placé dans le voisinage d'une cuve en fer, à laquelle personne n'avait pris garde. Il se dirigeait sur les Indes occidentales, escortant un convoi de soixante-six bâtiments marchands, et se croyait, d'après l'estime de son commandant, à quarante-six milles des côtes du Portugal, lorsqu'il alla donner sur ces côtes mêmes, ainsi qu'une quarantaine des navires convoyés.

Aux causes déjà énumérées de naufrage qu'il serait possible de faire disparaître, il faut en joindre plusieurs autres, telles que l'insuffisance du personnel, un arrimage vicieux, le chargement des ponts supérieurs, l'emploi de machines à vapeur trop faibles, l'incapacité des capitaines, etc. Le développement du trafic maritime et celui du système des assurances ont rendu les armateurs moins difficiles sur le choix de ces officiers, et l'on en cite qui ont confié la direction de navires à des hommes n'offrant pas la moindre des garanties qu'une pareille mission exige. Ici encore la statistique fournit de tristes, mais d'irrécusables enseignements. Elle prouve que sur 2,594 navires qui ont fait naufrage en 1869, il n'y en avait que 571 dont les capitaines fussent pourvus d'un certificat de capacité. Chacun sait qu'en France personne ne reçoit le brevet de capitaine au long cours ou de maître au cabotage sans avoir satisfait à des examens réguliers et qui ne passent point pour être de pure forme. Ces examens, M. Harrison voudrait les transporter en Angleterre; il réclame une loi qui frapperait de peines sévères non-seulement le capitaine de navire marchand qui ne justifierait pas d'un brevet obtenu de la sorte, mais encore l'armateur qui aurait eu recours aux services de ce capitaine. « L'Angleterre, s'écrie-t-il, » s'intitule volontiers la *reine des mers*; mais qu'a-t-elle » donc fait jusqu'ici pour ceux qui lui ont valu cette fière » qualification ? Pour toutes les autres classes de sa population, elle a rendu des lois protectrices et prévoyantes. » Mais ses marins, elle les délaisse, et pour tout ce qui » concerne leur bien-être et leur sûreté, elle les livre » presque à l'entière merci des uns et des autres. Une chose » fait même le plus grand honneur à la classe des armateurs prise en masse, c'est que, eu égard à leur nombre, » il y en ait si peu à mésuser de leur quasi-omnipotence. »

En décrivant les causes d'accidents et de catastrophes qui ne dépassent point la prévoyance humaine, M. Harrison a tracé, du même coup, les linéaments de cette législation protectrice des gens de mer, dont il hâte la venue de ses vœux pressants et dont la rédaction définitive comportera plus de difficultés, peut-être, qu'il ne le suppose dans sa philanthropie et dans son patriotisme. Quoi qu'il en soit, la révision du *Merchant Shipping Act* est à l'ordre du jour de l'autre côté de la Manche, et il nous paraît certain qu'un jour ou l'autre, tôt ou tard, on rendra ses dispositions actuelles plus précises, en le complétant, au besoin, par de nouveaux articles concernant la construction des navires, leur chargement, leur arrimage, leur équipement et leur commandement. Dès à présent le journal *The Life Boat* a suggéré certaines mesures qui, à première vue, paraissent très-applicables. Il devrait, selon lui, y avoir dans chaque port du Royaume-Uni, un officier de la couronne chargé de visiter à des époques fixes, c'est-à-dire deux fois l'an, les navires caboteurs, et, à chaque partance, les navires au long cours. Il inspecterait avec soin le gréement et l'équipement de ces navires; il y ferait peindre en blanc une ligne indiquant le niveau que le chargement peut atteindre sans danger et au-dessus de laquelle l'immersion serait tenue pour illégale. A cet officier seul appartiendrait le droit de délivrer les congés de départ; la loi qualifierait de délit tout appareillage fait sans cette pièce, et d'acte criminel toute tromperie des capitaines au sujet soit de l'état de leurs navires, soit de leurs rôles d'équipage.

En attendant, M. Harrison a raison d'appeler la sollicitude de l'Amirauté sur l'amélioration des ports actuels, sur la création de nouveaux havres et l'installation de nouveaux feux. Il insiste d'une façon toute particulière sur la nécessité de contraindre tous les bâtiments à se pourvoir des nouveaux engins de sauvetage, tels par exemple qu'un *life boat* de capacité suffisante pour contenir tout l'équipage du navire naufragé, l'appareil flottant imaginé par M. W.-E. Mathews, de l'île de Wight, ou celui du docteur Sibbald, de Liverpool, destinés à établir une communication entre le rivage et le vaisseau en détresse; un approvisionnement de ceintures de sauvetage individuelles, etc. Il n'est pas besoin, ajoute-t-il, de s'étendre sur l'utilité d'un canot de sauvetage pour le navire naufragé, qui ne peut compter sur des secours extérieurs et dont l'équipage se voit réduit à l'alternative ou de périr, ou bien de gagner le rivage à l'aide de ses seules forces et de ses seuls moyens. Quant à *l'appareil flottant*, il suffit de rappeler qu'en y attachant une petite bouée et une ligne de manille, longue de deux cents toises, il est souvent facile, en cas d'échouage, de se mettre en communication avec la terre. Dans une foule de circonstances de la vie maritime les *ceintures de sauvetage* offrent une aide précieuse, et c'est faute d'en avoir été munis que tant de marins et tant de passagers n'ont pu se soutenir sur l'eau assez longtemps pour attendre le secours qui s'approchait d'eux. Enfin, quand on se rappelle les fréquentes pertes de personnes qu'il faut attribuer, dans les naufrages, au mode actuel de descendre les canots et de les détacher du bord, ne regarderait-on pas comme un véritable bienfait l'adoption d'un appareil uniforme destiné à rendre inoffensive une manœuvre restée jusqu'à ce moment si périlleuse?

Pour satisfaire à ces *desiderata*, les inventions n'ont pas fait défaut. On peut citer entre autres le *Life Boat* de White, celui de MM. Woolfe et fils, le *Metallic Ship's Life Boat*, de MM. Hamilton, le *Collapsing Life Boat*, du révérend E.-L. Berthon de Ramsay. Les grandes Compagnies de navigation à vapeur ont, pour la plupart, adopté le premier de ces appareils, et l'Amirauté en a muni les bâtiments de guerre qu'elle entretient sur la côte occidentale de l'Afrique. Partout, il a rendu de très-bons services. Le canot de sauvetage de MM. Woolfe mesure vingt-cinq pieds de long sur 7 1/4 de large. Il rend, de lui-même, au moyen de deux robinets, l'eau qui y pénètre, et, même chargé de quinze passagers, en dehors de son propre équipage, ses plats-bords s'élèvent encore de douze pouces. Il paraît susceptible d'être très-utile aux navires caboteurs, et il en est ainsi de l'appareil inventé par MM. Hamilton, qui ne se distingue guère du précédent dans son principe et ses aménagements intérieurs : seulement sa coque est en fer. M. Berthon s'est souvenu, lui, que les embarcations tenaient une grande place à bord, et que ce motif, ce prétexte, si l'on aime mieux, les y avait souvent rendues plus rares qu'il ne l'eût fallu dans des circonstances données. Il a donc construit un bateau qui se distingue par cette particularité, qu'il s'ouvre et se ferme à volonté; qu'on peut l'appliquer le long des flancs du navire, et qu'ainsi arrimé, il n'occupe qu'un espace égal au sixième de sa propre largeur.

Il est assez difficile, sans le secours de diagrammes, de donner une notion précise de cet appareil remarquable. Disons seulement qu'on peut s'en faire une idée générale en songeant à un avant-train de chariot : le corps de charpente de celui-ci correspondant aux couples du bateau et ses pièces d'assemblage aux traversins qui maintiennent les planches du fond de ce même bateau à l'état rigide, quand il est déployé. Veut-on le ployer : on fait jouer les charnières dont les couples sont munis, et ces couples se rapprochent à la façon des deux parties d'un livre que l'on referme. Les bordages du bateau, à l'intérieur et au-dedans, sont formés de peaux fortes et imperméables, que des boulons relient aux extrémités des couples. On le descend tout ouvert, à l'aide d'un mécanisme *ad hoc*, et ce même mouvement sert à garnir d'air les huit compartiments longitudinaux que fournissent les espaces vides régnant entre les couples et les bordages. Sa capacité flottante s'en accroît, et, en fait, on peut le dire insubmersible. L'appareil de M. Berthon se vide, d'ailleurs, de lui-même ; il offre encore divers autres avantages. M. Harrison, qui en a soigneusement examiné un modèle, le déclare, sans hésitation, supérieur à tous les *Life Boats* qu'il a pu voir, et tout spécialement approprié aux besoins des bâtiments, qui transportent de nombreux passagers ou des corps de troupes.

Un bon mécanisme pour la descente des embarcations doit répondre à quatre conditions : 1°, que l'embarcation, au repos, soit solidement et sûrement amarrée au bord; 2° qu'à un moment donné il soit toujours facile de l'en démarrer; 3° que ses extrémités rencontrent simultanément la mer; 4° qu'à l'instant même où elle repose entièrement sur l'eau, elle jouisse de la pleine liberté de ses mouvements. L'appareil Clifford, qui est d'un usage général dans la marine militaire, paraît satisfaire assez bien à ces conditions; M. Harrison lui préfère toutefois celui dont MM. Hill et Clarks sont les inventeurs. Dans ce système, l'embarcation est attachée au bord par des crampons de forme spéciale, qu'on ferme et qu'on ouvre avec facilité. Elle se descend instantanément, au moyen d'une autre combinaison de crampons, qui constitue la principale originalité de l'invention, mais dont la gravure seule pourrait bien faire comprendre les détails et le jeu. Il suffira de constater que l'embarcation, aussi longtemps qu'elle ne touche pas l'eau dans toutes ses parties, ne peut se détacher du bord; que dès qu'elle est immergée, elle devient libre au contraire.

Une étude telle que celle-ci resterait incomplète si elle laissait entièrement à l'écart les procédés imaginés afin de secourir, de la terre, les vaisseaux en détresse. Dès 1785, un carrossier de Londres, M. Lionel Lukin, avait porté ses recherches de ce côté : il se pourvut même d'un brevet d'invention pour un *Life Boat*, très-ingénieusement combiné, mais dont il ne fut fait nul usage. Deux ans plus tard vint le canot de M. Greathead, qui fut accueilli avec une faveur marquée et qu'on employa pendant de longues années sur les côtes du nord-est de la Grande-Bretagne. La *Life Boat Institution*, due à l'initiative de sir William Hillary, date de 1824 ; dès 1826, elle avait fait construire un premier canot de sauvetage, qui stationna dans une des baies de l'île de Man. Le type qu'elle a finalement adopté est le résultat d'un concours ouvert par le duc de Northumberland, son ancien président, qui avait promis une récompense de 100 livres sterling au vainqueur. Le prix fut remporté par M. James Beaching, constructeur de navires à Yarmouth. Mais, à l'épreuve, son bateau ne parut pas satisfaire à toutes les exigences d'un pareil service, et M. Peake y apporta quelques modifications heureuses. Cependant les bateaux du type modifié ne se comportèrent pas eux-mêmes d'une façon complétement irréprochable : ils manquaient de stabilité, et plusieurs accidents leur survinrent. C'est alors que le capitaine Ward, de la marine royale, se mit à l'œuvre : il corrigea ces imperfections et aujourd'hui le *Life Boat* de la Société de sauvetage approche de la perfection d'aussi près que possible. 270 de ces bateaux opèrent sur les côtes tant de la Grande-Bretagne que de l'Irlande, et depuis que la Société fonctionne jusqu'à ce jour, plus de 20,000 personnes ont dû leur salut à cette bienfaisante institution.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La commission chargée d'étudier le régime sanitaire au point de vue commercial. — Le projet de réorganisation des chambres de commerce. — Le congrès postal international. — Les dépenses et les recettes de l'Empire allemand pendant l'exercice 1873. — La conférence internationale des compagnies de chemins de fer en Europe. — La navigation du Danube.

La conférence sanitaire internationale qui a tenu récemment, à Vienne, un certain nombre de réunions d'un intérêt presque exclusivement médical et scientifique, a pourtant soulevé des questions d'une grande portée au point de vue des transactions commerciales entre les diverses nations. Notre ministère de l'agriculture et du commerce s'occupe précisément, en ce moment, de la formation d'une commission qui sera chargée d'étudier dans ce sens les questions relatives au régime sanitaire. Cette commission comprendra un délégué de chacun de nos grands ports marchands : le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille. Sa mission sera surtout de s'occuper des quarantaines et des moyens de prévenir l'invasion des maladies épidémiques, sans que les mesures restrictives qui pourraient être prises soient pourtant de nature à nuire au commerce et à la navigation.

Voici le résumé du questionnaire qui réglera l'ordre des travaux de cette commission :

1° Y a-t-il lieu de maintenir le règlement qui exige, des navires venant des ports où l'épidémie ne sévit pas, mais qui font partie d'un pays où l'épidémie existe, des bulletins de santé ?

2° Dans tous les cas, cette obligation doit-elle, dans ces conditions, être maintenue pour les navires qui viennent des ports où il n'y a pas de consulat français?

3° En temps d'épidémie, ne convient-il pas d'empêcher les mouvements de troupes, à moins d'une nécessité absolue, se rendant d'un département où sévit une épidémie, dans un autre où cette épidémie n'a pas fait son apparition ?

4° Un navire arrivant, après une traversée de plusieurs mois et ayant tout son équipage en bonne santé, d'un pays où des cas de choléra ont été signalés, doit-il être mis en quarantaine ?

5° La commission aura à se prononcer sur la pétition adressée au gouvernement par les conseils d'hygiène publique et de salubrité qui demandent que, à l'avenir, les membres de ces conseils soient élus, que les préfets ou les sous-préfets ne soient plus leurs présidents de droit, et qu'on reconnaisse leur initiative en matière d'hygiène publique.

Nous devons signaler aussi un travail fort intéressant qui vient d'être achevé, sur l'ordre de M. Grivart et par les soins des bureaux du ministère de l'agriculture et du commerce, pour faciliter l'examen du projet de réorganisation de nos chambres de commerce.

La première constatation qui ressort de ce document officiel, c'est que trente-six départements ne possèdent pas encore de chambres de commerce, bien que quelques-uns aient atteint un très-grand développement industriel. Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, les Deux-Sèvres, l'Eure, la Vienne, la Dordogne, la Drôme, l'Ain, l'Allier, les Hautes et Basses-Alpes, l'Ariége, la Charente, l'Aveyron, le Cantal, le Cher, la Corrèze, la Creuse, le Gers, l'Indre, le Jura, les Landes, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Nièvre, l'Oise, l'Orne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn-et-Garonne, la Vendée et l'Yonne ne possèdent pas de véritables représentations commerciales, quand le département du Nord compte six chambres de commerce, celui de la Seine-Inférieure en renferme cinq, celui du Pas-de-Calais quatre, celui d'Ille-et-Vilaine trois, et lorsque quinze autres départements en ont chacun deux.

Actuellement, il existe en France 77 chambres de commerce ayant leurs siéges à Paris, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Cette, Montpellier, Fougères, Rennes, Saint-Malo, Tours, Grenoble, Vienne, Saint-Étienne, Roanne, Nantes, Orléans, Angers, Cherbourg, Granville, Reims, Saint-Dizier, Nancy, Bar-le-Duc, Lorient, Lille, Dunkerque, Valenciennes, Douai, Roubaix, Tourcoing, Saint-Quentin, Nice, Annonay, Aubenas, Sedan, Troyes, Carcassonne, Narbonne, Arras, Boulogne, Calais, Saint-Omer, Clermont, Thiers, Bayonne, Lyon, Tarare, Gray, Châlon-sur-Saône, Mâcon, le Mans, Chambéry, Rouen, Elbeuf, Dieppe, Fécamp, le Havre, Amiens, Abbeville, Albi, Castres, Toulon, Avignon, Limoges, Épinal, Caen, Honfleur, la Rochelle, Rochefort, Bastia, Dijon, Beaune, Saint-Brieuc, Besançon, Brest, Morlaix et Nîmes. Les plus anciennes sont celles de Marseille, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, Lyon, Rouen, Amiens, dont la création remonte au 3 nivôse an XI ; la chambre de commerce de Paris a été instituée par un décret du 6 ventôse an XI ; celles de Roubaix, Tourcoing, Douai, ne l'ont été que le 13 mars 1872 ; la chambre de

commerce de Cette, la plus récente, n'existe que depuis le 6 mai de la même année.

Mais ces diverses chambres de commerce n'ont pas, naturellement, la même importance. C'est ainsi qu'en premier lieu, la statistique qui vient d'être dressée fait connaître qu'une seule chambre, celle de Paris, est aujourd'hui composée de 21 membres; six en ont 18 : ce sont les chambres du Havre, de Lyon, de Lille, de Marseille, de Rouen et de Bordeaux; six en ont 15; vingt-deux en ont 12, et quarante-cinq en ont seulement 9. En outre, tandis que certaines chambres, comme celles de Tourcoing et d'Elbeuf, ne comprennent qu'un seul canton, d'autres, comme celles de Toulouse, de Nantes et de Reims, ont une circonscription s'étendant au territoire de tout un département. Aussi, le nombre des électeurs aux chambres de commerce varie-t-il dans des proportions considérables, comme l'ont fait voir les chiffres que nous avons publiés dans une de nos précédentes *Revues* (1).

D'autre part, si l'on consulte le tableau officiel de la situation des chambres de commerce, on voit que ce sont les populations du littoral de la Manche qui possèdent le plus grand nombre de ces chambres, puisqu'elles en comptent quinze alors que les ports de l'Océan n'en possèdent que sept, et ceux de la Méditerranée que quatre seulement.

Nous avons relevé ces quelques chiffres afin qu'on pût mesurer plus facilement l'importance de la réorganisation projetée des chambres de commerce de la France. Le système régional paraît devoir être définitivement adopté, la multiplicité des chambres actuelles n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait. Deux sessions générales par délégation, chacune d'une durée de cinq jours, auraient même lieu tous les ans dans un grand centre manufacturier ou commercial, où les représentants élus du commerce pourraient, en présence des commissaires du gouvernement, qui seraient généralement choisis parmi les plus hauts fonctionnaires des départements ministériels du commerce, de l'agriculture, de la marine et des travaux publics, librement discuter leurs intérêts économiques et faire ensuite connaître leurs vœux, soit à l'Assemblée nationale, soit au conseil d'Etat. Ce plan d'organisation n'est d'ailleurs point complétement arrêté, et aucune résolution ne sera prise par le gouvernement avant que le conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, qui, ainsi qu'on le sait, ne s'est point encore réuni depuis le commencement de cette année, ait donné préalablement son avis sur une question aussi délicate et qui est si intimement liée à la prospérité générale du pays.

Le congrès international postal, dont nous avions des premiers, il y a quelques mois (2) annoncé la constitution, s'est réuni le 15 septembre à Berne; il a terminé ses travaux, d'où sortira, il faut l'espérer, quelque chose de pratique. Voici quelques renseignements officiels sur ces travaux, ou du moins sur la principale des questions qui y a été traitée : celle de la gratuité réciproque du transit entre les différents Etats qui composeront l'Union postale. Nous ne saurions mieux faire à ce sujet que de donner le texte même des dispositions qui y ont été adoptées à titre de compromis.

La liberté du transit est garantie dans le territoire entier de l'Union. En conséquence, il y aura pleine et entière liberté d'échange, tant des dépêches closes que des correspondances à découvert, que les diverses administrations postales de l'Union auront à expédier ou à recevoir réciproquement en transit par des pays intermédiaires, selon les besoins du commerce et les convenances du service postal. Les dépêches closes et les correspondances à découvert seront toujours dirigées par les voies les plus rapides dont les administrations postales disposent. Dans le cas où des routes différentes offriraient la même célérité, l'administration expéditrice aura le choix de la route à suivre.

Il y aura obligation d'expédier en dépêches closes toutes les fois que le nombre de lettres et autres objets de correspondance serait, d'après la déclaration de l'office intéressé, de nature à entraver les opérations du bureau expéditeur.

Il sera accordé à l'administration du territoire de transit une bonification de 2 francs par kilogramme de lettres et de 25 cent. par kilogramme de journaux, d'imprimés, d'échantillons de marchandises et de papiers d'affaires, poids net, soit que le transit ait lieu en dépêches closes, soit qu'il se fasse à découvert. Ces frais pourront être portés à 4 francs pour les lettres et à 50 cent. pour les journaux, etc., lorsqu'il s'agira d'un transit de plus de 750 kilomètres sur le territoire d'une même administration. Il est entendu que là où, pour des cas spéciaux, il existe déjà dans l'ordre actuel des choses des taux de bonification plus restreints, ou bien une gratuité de transit, les arrangements y relatifs seront maintenus. Dans le cas où le transit aurait lieu *par mer*, sur un parcours de plus de 300 milles marins, l'administration, par les soins de laquelle ce service maritime est organisé, aura droit à la bonification des frais de ce transport.

Les membres de l'Union s'engagent à réduire dans la mesure du possible les frais des transports maritimes de plus de 300 milles marins. Dans aucun cas, les frais à bonifier par l'office d'origine à l'office d'expédition maritime ne pourront dépasser 6 fr. 50 c. par kilogramme de lettres et 50 cent. par kilogramme d'imprimés et autres objets.

Toutefois, il est entendu que, dans aucun cas, les frais à bonifier de ce chef ne seront supérieurs aux frais bonifiés actuellement. Il n'y aura donc lieu à aucune bonification sur les routes postales qui en sont actuellement exemptes.

Le poids des correspondances transitant, soit dans des dépêches closes, soit à découvert, sera constaté pour un mois dont le choix se fera d'un commun accord des administrations intéressées. Il servira de base aux comptes ultérieurs jusqu'à révision.

La révision pourra être demandée par l'un quelconque des offices intéressés : 1° En cas de modification importante dans le service des correspondances; 2° à l'expiration d'un année après le mois de la constatation.

Le taux modifié entrera en vigueur à dater du mois dont la statistique a été faite.

Les taxes générales de l'Union postale sont fixées à 25 centimes pour une lettre simple et à 7 centimes pour un envoi simple d'imprimés, échantillons, etc. Toutefois, chaque administration peut, en restant dans certaines limites, accommoder ces taxes à sa monnaie particulière. Le congrès a adopté, en principe, que chaque administration garderait les taxes perçues par elle.

Enfin, dans sa sixième séance, le congrès postal de Berne a décidé la création d'un bureau international, destiné à servir d'organe central aux administrations de l'Union postale, comme cela existe pour les télégraphes. L'Union tiendra tous les trois ans une conférence pour discuter les questions d'intérêt général. La prochaine conférence aura lieu, à Paris, en 1877.

Les délégués de la France et de l'Angleterre se sont abstenus presque complétement, tout en assistant néanmoins aux séances.

Le chancelier de l'empire allemand a transmis au conseil fédéral l'état des dépenses et des recettes de l'empire pour l'exercice 1873. En voici les chapitres principaux : *Dépenses :* office de la chancellerie et conseil fédéral, 1,642,407 thalers; diète, 71,447 th.; office des affaires étrangères, 1,595,386 th.; armée, 94,656,616 th.; marine, 4,696,687 th.; cour des comptes, 108,052 th.; cour suprême du commerce, 92,444 th.; pensions par suite de la guerre de 1870-1871, 8,636,090 th.; office des chemins de fer, 19,714 th.; dépenses extraordinaires, 19,083,189 th.; dépense sans crédit voté, 5,194 th.; total des dépenses, 130,607,231 thalers. — *Recettes :* douanes et droits de consommation, 22,630,140 th.; timbre des effets, 1,915,233 th.; postes et transport des journaux, 3,455,935 th.; télégraphes (subside), 469,524 th.; chemins de fer de l'empire, 731,468 th.; divers, 193,658 th.; indemnité de guerre de France, 10,522,253 th.; reliquats de 1872, 6,836,429 th.; pour le chemin de fer du Saint-Gothard, 133,683 th.; produit du monnayage d'or, 216,531 th.; contingents matriculaires des divers États, 24,647,867 th.; produit de fonds des invalides, 8,636,090 th.; total des recettes, 143,143,353 thalers. — Excédant des recettes pour 1873, 12,516,677 thalers.

Les journaux berlinois confirment une nouvelle que nous avons donnée, relative à la conférence internationale de toutes les compagnies des voies ferrées en Europe, conférence proposée par la Suisse; ils sont unanimes à la féliciter de l'initiative prise par elle dans cette question. La chancellerie allemande, d'après ces mêmes feuilles, a déjà communiqué la note diplomatique concernant cette affaire à tous les gouvernements de la Confédération germanique, leur demandant avis; de plus, toutes les branches de l'administration intéressée seront appelées à donner leur opinion. Nous attendons d'avoir le programme de cette conférence pour nous en occuper avec plus de détails.

La grande route d'eau de l'ouest à l'est que le Danube offre à l'Europe est, on le sait, fort difficile à suivre à l'extrémité de son parcours de 2,000 kilomètres, commencé à Ulm, lorsqu'elle s'engage dans les marécages qui lui servent de débouchés sur la mer Noire. La boue et les sa-

(1) Voir l'*Économiste Français* du 22 août 1874.

(2) Voir l'*Économiste Français* des 14 février et 18 juillet 1874.

bles barrent les canaux du fleuve divisé, et ce n'est qu'à grands frais qu'a été rendu praticable à la navigation l'accès de la bouche de Soulina. L'Europe commerçante a dû s'intéresser tout entière à l'exécution des travaux qui assurent le passage aux 500,000 tonnes de marchandises que la marine y mène, année commune, et veiller depuis sur leur entretien. D'abord, il y a dix-sept ans, ce ne furent que l'Autriche, la Bavière et le Wurtemberg qui entrèrent en communication avec la Turquie pour assurer par un acte international la navigation du Danube inférieur. Le règlement provisoire de la police du port de Soulina est du 10 juin 1857 ; plus tard, les autres puissances intervinrent, et enfin, par l'acte public du 2 novembre 1865, il a été stipulé que ces puissances publicraient chaque année le tableau des recettes et des dépenses de la commission européenne du Danube. Voici cet état pour l'année 1873.

Les recettes brutes ne montent pas à moins de 1,409,401 fr. 35 c., revenu que procurent les taxes payées par les navires. Le service du pilotage à l'embouchure de Soulina coûte 100,903 fr. 49 c. et le service des phares 37,223 fr. 12 c.; la recette nette est de 1,271,277 fr. 74 c. Quelques recettes supplémentaires portent ce chiffre à 1,391,669 fr. 48 c., et une somme de 174,119 fr. 77 c., provenant d'emprunts, à 1,565,789 fr. 25 c. L'administration intérieure et la police des bouches du Danube, avec les établissements qui concernent la navigation, prennent 175,676 fr. 02 c. sur ce total ; le service technique et les travaux ordinaires ou spéciaux, 577,148 fr. 80 c., et le service des emprunts et faux frais, 478,939 fr. 56 c. La dépense monte, par ces articles, à la somme de 1,231,764 fr. 38 c. Il y a à y joindre pour 137,758 fr. 99 c. d'approvisionnements. L'excédant de la recette sur la dépense serait dès lors de 196,255 fr. 88 c.; mais on en doit déduire 174,119 fr. 77 c. pour les dettes de la caisse centrale, et il ne reste que 22,136 fr. 11 c. d'excédant. Il est fort difficile, en France, de vérifier tous ces chiffres et, nous qui aimons la publicité en toute chose, nous avouons que nous ne voyons pas bien jusqu'à présent à quoi a pu servir la publication des comptes de la commission internationale du Danube ; mais, pour que les chiffres qu'on imprime ainsi tous les ans ne soient pas absolument lettre morte, il suffit que, lors de l'examen du budget des affaires étrangères, l'un des membres de la commission demande des éclaircissements sur ces comptes. Nous n'avons aucune raison de supposer qu'il y ait quoi que ce soit à y critiquer ; mais enfin ils sont publiés pour qu'on les examine, et ce n'est pas au public qu'il est possible de faire cet examen.

LES CAISSES D'ÉPARGNE EN EUROPE.

Le ministère italien de l'agriculture et du commerce a eu récemment l'idée de réunir des renseignements sur les caisses d'épargne qui existent soit en Italie même, soit dans les autres États européens et sur l'importance de leurs opérations, pour la période triennale s'étendant de 1870 à 1872. Ces renseignements n'ont pas encore été publiés par voie officielle. Mais M. le professeur Luigi Budio, qui dirige le bureau de statistique générale du royaume d'Italie, en avait communiqué déjà un certain nombre, et l'*Economista* les a reproduits dans un de ses derniers numéros. Ils sont fort intéressants, et nous les lui empruntons.

En 1822, l'Italie ne comptait que 6 caisses d'épargne, qui toutes appartenaient à la Vénétie. En 1830, il y en avait 19, et dix ans plus tard, en 1840, il existait, dans toute l'Italie 42 caisses d'épargne. A partir de cette dernière date, le mouvement d'accroissement dont ces nombres sont l'indice, se précipite : 86 caisses d'épargne en 1850 ; 123, en 1860 ; 230, en 1869 ; enfin, environ 300, vers la fin de l'année 1872. En même temps que le nombre même de ces établissements suivait une progression toujours croissante, on constatait une augmentation correspondante quant aux sommes qui leur étaient confiées en dépôt. Ainsi, en ce qui concerne les provinces lombardes seules, l'avoir des déposants, qui n'était que de 108 millions de francs vers 1864, et de 176 millions cinq ans plus tard, atteignait, en 1872, le chiffre de 218 millions de francs. Dans les provinces de Novare, de Turin, de Florence, de Rome, de Naples, de Palerme, etc., l'accroissement des dépôts prenait des proportions encore plus remarquables.

Quant aux pays étrangers, le bureau de statistique du royaume d'Italie possède déjà des données concernant l'Autriche-Hongrie, la Prusse, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, etc.; la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, la Hollande, la Suisse, les pays scandinaves, la Finlande, la Roumanie et la Serbie. Ces données embrassent : 1° le chiffre total des dépôts ; 2° la part représentative de chaque habitant dans ce total ; 3° le nombre des déposants par 1,000 habitants ; 4° la valeur moyenne de chaque livret. Voici quatre tableaux qui les résument :

I. — VALEUR TOTALE DES DÉPÔTS EN MILLIONS DE FRANCS.

Grande-Bretagne..	1.484,6	Bavière........	62
Autriche cisleith..	862	Belgique........	53
Prusse	815,3	Hambourg	31,7
France	515	Brême..........	33,8
Italie..........	297	Hollande	28
Hongrie	287	Wurtemberg	
Danemark........	218,9	Pour une seule caisse	
Suisse..........	131	(*Würt. Sparcasse*)	20
Saxe royale......	119	Russie	19
Suède..........	101	Finlande.	7,7

II. — VALEUR DES DÉPÔTS POUR CHAQUE HABITANT.

Brême........Fr.	326	Hongrie........	21
Danemark........	123,6	France..........	14
Suisse..........	50	Bavière	13
Saxe royale......	49	Italie..........	11,5
Grande-Bretagne .	46,2	Belgique........	10,7
Autriche	43	Hollande........	7,8
Suède..........	42	Finlande........	7
Prusse..........	33,4		

III. — NOMBRE DE DÉPOSANTS (*Par millier d'habitants*).

Brême..........	364	Bavière..........	58
Hambourg	209,4	France..........	56
Danemark	177	Autriche	51
Saxe royale......	170	Hollande	27
Suisse..........	132	Italie..........	20
Suède..........	100	Finlande	18
Prusse..........	66,5	Belgique........	17

IV. — VALEUR MOYENNE DES LIVRETS.

Autriche.....Fr..	825	Finlande	418
Brême..........	739	Suisse..........	372
Danemark	691	Hollande	290
Italie	579	Russie	287
Prusse	496	France..........	255
Belgique........	465	Suède..........	243
Hambourg	446	Bavière..........	221

Ainsi que le constate l'*Economista*, il résulte des chiffres précédents que le royaume d'Italie occupe un bon rang sur le tableau I (celui des sommes totales déposées aux caisses d'épargne), de même que sur le tableau IV (relatif à la valeur moyenne des livrets). Par contre, il occupe le bas des tableaux intermédiaires (II et III), qui établissent la valeur, par habitant, des dépôts et le nombre de déposants par 1,000 habitants. Quant à la France, elle occupe :

1° Le quatrième rang sur le premier de ces tableaux ;

2° L'un des derniers sur le second ;

3° Un rang médiocre sur le troisième et le quatrième.

Mais il ne faudrait pas tirer de ces indications une conclusion trop absolue. En France, un grand nombre de petites épargnes servent à l'acquisition de petits morceaux de terre ; d'autre part, le régime économique et administratif des caisses d'épargne ne favorise pas, autant qu'il le pourrait et le devrait, leur action bienfaisante.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous avons peut-être une légère amélioration à signaler cette semaine, mais une amélioration plutôt morale, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'effective ; elle consiste dans une tendance un peu meilleure, qui s'est manifestée dans l'esprit du monde commercial : elle est due principalement au mouvement qui a généralement lieu à cette saison de l'année. Ce mouvement, qui n'a pas encore commencé bien sérieusement, s'est déjà fait un peu pressentir par les demandes de tarifs et de renseignements qui en sont presque toujours le prélude. La quinzaine qui va suivre promet donc une certaine animation aux branches industrielles, et nous avons tout lieu d'espérer qu'une fois les affaires en train, la reprise s'accentuera de plus en plus sans se laisser arrêter comme cela a déjà eu lieu, malheureusement, à diverses reprises.

Dans les affaires agricoles, nous avons assisté, cette huitaine, à un mouvement de baisse très-prononcé, dû, pour les farines, aux pluies qui se sont succédé ces jours-ci, et qui ont eu pour effet de permettre à la meunerie une production beaucoup plus importante. La baisse domine également sur les blés, en province, et les détenteurs se voient forcés, à peu près dans toutes les régions, de faire des concessions sur les blés de semences qui constituent, en ce moment, la majorité des apports, les prix étant tou-

tefois relativement plus élevés dans le Midi que dans le Nord. A Paris, au grand marché de mercredi, la baisse l'a également emporté ; à la liquidation un déport assez sensible s'est manifesté, et a eu pour résultat de rendre la meunerie encore plus réservée ; il a fallu lui accorder 50 à 75 centimes de baisse sur les cours de la semaine dernière, soit les cours de fr. 25 à 24,50, suivant choix et qualité, les 100 kil., en gare à Paris. Les menus grains ont été un peu plus abondants, et l'on a payé fr. 19,50/19,25 pour les seigles, fr. 22,50/23 pour les orges, fr. 22 pour les escourgeons, fr. 23,50/26 pour les avoines, fr. 19,25/19,50 pour les sarrasins, fr. 26/27 pour le maïs vieux, fr. 22,50/23 pour le millet blanc.

Un changement vient de se produire à la tête de l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, M. Levavasseur ayant remplacé M. Roy, nommé président de la Cour des comptes. Le nouveau directeur vient d'adresser à ses employés une instruction fort sévère dans le but d'assurer l'exécution des nouvelles lois d'impôts, exécution qui avait donné lieu à de nombreuses inobservations, assez importantes pour qu'on leur ait attribué en grande partie le déficit révélé dans les derniers documents officiels. Il en a été ainsi notamment du droit de timbre sur les effets créés en France, ceux venant de l'étranger et sur les warrants, et du timbre sur les quittances et décharges. L'administration est très-résolue à faire observer scrupuleusement, par le commerce, toutes les prescriptions de la loi et même toutes les applications matérielles, et n'hésitera plus *dans aucun cas* à imposer les amendes importantes qui seraient encourues.

Avis est donné aux chambres de commerce, par le ministère de l'agriculture et du commerce, de la fermeture du bureau de San Carlos de la Rapita en Catalogne, par suite de sa capture par les carlistes. Dorénavant, toutes les expéditions faites par ce bureau seront envoyées provisoirement par le bureau de Torlosa pour les bâtiments au cabotage, et par celui de Tarragone pour les navires allant à l'étranger. Les mêmes dispositions sont applicables à l'entrée des navires qui devront être dirigés comme destinés à chacun de ces deux ports.

Nous trouvons dans le rapport de la chambre de commerce de Reims un document important émanant de la direction des contributions indirectes de la Marne, et nous donnant le mouvement des vins mousseux, dans ce département, du 1er avril 1872 au 1er avril 1873. Il existait en magasins au 1er avril 1872 : 49,329,490 bouteilles représentant 377,745 hect. 95 ; il a été expédié jusqu'au 1er avril 1873, 18,917,779 bouteilles pour l'étranger et 3,464,059 bouteilles pour la France, soit ensemble 22,381,838 bouteilles, plus 10,381,079 bouteilles expédiées de fabricant à fabricant dans le département.

Le congrès international pour le numérotage uniforme des filés a tenu plusieurs séances depuis notre dernière revue. Il s'est de nouveau décidé en faveur de l'adoption du système de numérotage métrique préconisé à Vienne au précédent congrès ; mais il a été dit, après une assez longue discussion, que le congrès ne demanderait pas l'adoption d'un dévidoir déterminé, et le comité permanent sera chargé seulement de faire connaître quels dévidoirs et quels périmètres, pour chaque genre de textile, sont les plus propres à trouver avec certitude le nombre de kilomètres répondant à un kilogramme.

Nos dernières nouvelles des États-Unis portent la date du 19 septembre. Des pluies abondantes étaient tombées presque sans intermittence pendant les trois derniers jours, et, quoique fort désirables au point de vue général, elles n'en avaient pas moins gêné la marche des affaires. Les troubles politiques à la Nouvelle-Orléans avaient déterminé une hausse de l'or ; les meilleures nouvelles de cette région ont été très-bien reçues. Le commerce dans les manufactures semblait s'améliorer, et, en somme, le travail ne manquait pas. Dans le commerce des *Dry Goods*, les affaires n'avaient pas pris le développement attendu, la faiblesse des articles de manufacture américaine ayant fâcheusement influencé les articles d'importation, les cotonnades notamment. On espère toujours du mieux cependant, sinon sous le rapport du prix, du moins sous celui de l'écoulement. Une lettre du secrétaire du Trésor au collecteur du port de New-York vient d'informer celui-ci que le droit de 60 0/0, actuellement prélevé par lui sur les marchandises dont la soie ne constituait pas la principale valeur, était perçu indûment dans quelques cas, et que la loi devait être interprétée plus libéralement, principalement dans son application aux tissus mélangés, son effet étant de classer ces tissus dans la catégorie des articles définis dont ils s'approchent le plus. De même pour les articles contenant une portion de laine ou de laine filée, et aussi pour certains cotons considérés comme non compris dans l'acte du 3 mars 1865, attendu qu'ils ont moins de cent fils par pouce carré et qu'ils ne sont ni plus fins ni plus légers que les marchandises décrites dans la première clause de cet acte. Une grande vente publique de vins et spiritueux a eu lieu à des prix assez élevés pour les eaux-de-vie, qui sont fort rares, et pour les *ports* ordinaires, mais à des prix bas pour les *sherries* ; il y avait très-peu d'acheteurs de l'intérieur.

Voici, d'après le bureau des statistiques de Washington, les chiffres du commerce des États-Unis, avec l'étranger pour le mois de juin et pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1873, 1874, les valeurs réduites en espèces.

Périodes.	Importation.	Exp. domest.	Réexport.
Mois finiss. 30 juin 1874.....	$ 49.302.334	$ 52.250.109	$ 1.959.926
— — 1873.....	49.420.791	46.215.053	3.149.101
12 mois finiss. 30 juin 1874..	595.861.248	629.252.156	23.780.338
— — 1873..	662.617.147	578.898.985	28.149.511

Le mouvement des marchandises et des espèces se décompose respectivement comme suit :

		Importations.	Exp. domest.	Réexportat.
Espèces.......	1874	$ 28.454.906	$ 59.699.686	$ 6.930.719
Marchandises...	1874	567.406.342	569.552.470	16.849.619
Espèces.......	1873	21.480.937	73.905.546	10.703.028
Marchandises...	1873	642.136.210	505.033.439	17.446.483

Voici maintenant comme terme de comparaison, le mouvement des marchandises et des espèces avec l'étranger, pendant les 10 années précédentes :

Année finiss. 30 juin.	Marchandises.	Espèces.	Totaux.
Importations :			
1863..............	$243.335.815	$ 9.584.105	$252.919.920
1864..............	316.447.283	13.115.612	329.562.895
1865..............	238.745.580	9.810.072	248.555.652
1866..............	434.812.066	10.700.092	445.512.158
1867..............	395.763.100	22.070.475	417.833.575
1868..............	357.436.440	14.188.368	371.624.808
1869..............	417.506.379	19.807.876	437.314.253
1870..............	438.958.408	26.419.179	465.377.587
1871..............	520.223.684	21.270.024	541.493.708
1872..............	726.595.077	13.743.689	640.338.766
1873..............	642.126.210	21.480.937	663.617.147
Exportations :			
1863..............	$203.964.447	$64.156.611	$268.121.058
1864..............	158.837.988	105.396.541	264.234.529
1865..............	166.029.303	67.643.226	233.672.529
1866..............	348.859.522	86.044.071	434.903.593
1867..............	292.361.225	60.868.372	353.229.597
1868..............	281 952.899	93.784.105	375.737.004
1869..............	286.117.697	57.138.380	343.256.077
1870..............	392 771.768	58.155.666	450.927.434
1871..............	412.820.178	98 441.988	541.262.166
1872..............	444.177.586	79.877.534	524.055.120
1873..............	522.479.922	84.608.574	607.088.496

Nous avons assisté cette semaine à un mouvement d'affaires que l'on peut qualifier de normal, car l'on ne peut malheureusement donner cette qualification, et depuis longtemps, a un courant d'affaires des plus calmes. La position des principaux produits s'est peu modifiée. Les cotons fort calmes au début paraissaient un peu se réveiller ces jours-ci. Les laines et les cuirs conservent la position acquise. Les cafés sont un peu plus calmes. Les sucres sont un peu plus faibles. La métallurgie continue à progresser, mais les charbonnages ne donnent lieu qu'à peu d'affaires, les producteurs se montrant exigeants et les consommateurs se refusant à accepter la hausse que l'on cherche à leur imposer.

Cotons. — Voir plus loin nos revues spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Manchester, Mulhouse, Zurich.

Laines. — Rien n'est changé dans la position de cet article qui tend au contraire à s'améliorer encore, ou du moins à voir sa situation se consolider par suite des bonnes nouvelles reçues des places de fabrique, tant chez nous qu'en Angleterre. Sur nos marchés, l'animation est plus vive en ce moment, sur les provenances du Levant, que sur celles de la Plata et de l'Australie. Ces dernières manquent même un peu. A Londres les enchères ont continué, mais sans que nous ayons grand changement à y signaler jusqu'au 1er courant ; les prochaines enchères auront lieu maintenant le 17 novembre. Les nouvelles de la Plata, reçues par le dernier courrier, sont complétement sans intérêt, les recettes et les stocks étant également nuls.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — On a un peu réagi cette semaine contre la hausse de la semaine précédente, principalement sur les places anglaises, où certaines sortes ont même été laissées avec des concessions ; mais, sur le continent, les cours sont beaucoup mieux tenus et la consommation a fait encore quelques achats, quoique sur un pied beaucoup plus réduit. En Hollande, depuis la tenue des enchères, la fermeté s'est continuée : il en a été de même en Allemagne, à Hambourg.

Cacaos. — Les affaires sont toujours calmes, et il s'écoule seulement, de temps en temps, quelques lotins pour la satisfaction des besoins les plus pressants de la consommation qui, cependant, doit avoir en ce moment épuisé ses provisions, et qui ne

peut guère tarder à commencer des achats sur une échelle plus importante.

SUCRES. — Un peu de baisse à signaler cette semaine sur les sucres exotiques, notamment sur les places de Bordeaux et de Nantes. Il est arrivé assez de marchandises ces dernier temps, mais elles n'ont pas grossi le stock, du moins pour la plupart, car la raffinerie les avait achetées à livrer, ce qui explique un peu son abstention actuelle et la faiblesse qui en résulte. Les avis d'Angleterre sont assez favorables; il en est de même en Hollande, où l'on paie 1/2 à 1 florin au-dessus des cours du mois d'août; pour belle qualité on a même payé au-delà. Une dépêche de la Réunion, en date du 18 septembre, signale un marché fort calme et les prix de fr. 22 pour sucres ordinaires, et fr. 23 pour cristallisés, la bonne 4[me].

CUIRS. — Cet article conserve toute sa fermeté; le consommateur et l'exportateur continuent à enlever assez régulièrement des quantités importantes en provenances exotiques, et les nouvelles des pays de provenance continuent à être favorables. A Anvers, les affaires sont actives et les prix pratiqués accusent une très-grande fermeté. Les avis d'Angleterre sont également très-satisfaisants; il y règne une forte demande principalement pour les cuirs communs et pour les poids légers et moyens.

SUIFS. — Marché fort calme cette semaine; à Paris, on a coté: mercredi le cours officiel de 100 francs les 100 kilos pour suif de boucherie disponible, et en clôture on offrait même à fr. 99 50. Sur nos places maritimes on est au grand calme.

METAUX. — On a noté cette semaine une assez grande fermeté sur les cuivres, mais par contre les étains ont fait preuve de faiblesse; le plomb reste bien tenu. Sur le marché anglais on a observé les mêmes tendances, mais avec cette différence que l'étain s'était un peu raffermi en clôture. A Londres on a fait des ventes de cuivre Chili en barres marquées bonnes ordinaires à liv. st. 81; dito marques de choix à liv. st. 82, Burra-Burra disponible et livrable liv. st. 89, régule à Swansea sh. 16/6, minerai à Liverpool sh. 16, étain Détroit disponible sh, 92, dito livrable sh. 89/6 à 90, anglais disponible sh. 89 à 90, zinc commun liv. st. 22 15, plomb liv. st. 22 Sur les marchés de Hollande on a noté très-peu d'affaires en étains.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La reprise des affaires continue à s'affirmer dans cette branche d'industrie, par l'envoi d'ordres nombreux et importants, en même temps que les pluies qui sont tombées en assez grande quantité vont permettre de donner une plus vive impulsion à la production. Dans la Champagne on est fort satisfait, les usines sont bien occupées et plusieurs d'entre elles sont même déjà en retard pour leurs livraisons; les prix-courants sont restés à peu près sans changements mais la tendance est en faveur des producteurs. Sur le marché Belge, les affaires reprennent un peu, principalement en petits fers; les fers marchands valent fr. 205/210 à Charleroi, les fers fondus fr. 190. les feuillards fr. 260/280, les fontes affinage fr. 82 50/85. la fonte de moulage n° 5 fr. 110.

CHARBONS. — Peu d'affaires encore, les producteurs tenant avec fermeté leurs cotes, notamment dans les bassins du Nord et dans les bassins belges de Charleroi et du couchant de Mons. En attendant, à Paris, la bonne gailleterie qualité domestique, continue à valoir fr. 58/60 la tonne rendue en cave. En Belgique les prix sont relativement très-élevés, mais comme il ne se traite en ce moment, que des affaires insignifiantes, nous ne les croyons pas suffisamment établis, pour les donner ici.

SUCRES.

Paris, le 1[er] octobre 1874.

Depuis huit jours, la baisse a fait des progrès rapides; les sucres blancs disponibles sont tombés de fr. 67 à 66, base n° 3, entrepôt Paris, et les sucres roux sont cotés, aujourd'hui, fr. 63,25 et fr. 57,25, 7/9 et 10/13, disponibles, entrepôt Paris. Ce mouvement de baisse est le résultat inévitable de l'agglomération du sucre dans nos entrepôts. L'année dernière, il y avait, à cette époque-ci, dans les Magasins généraux de Paris, 29,000 sacs de sucre indigène, et 4,000 sacs de belge; soit, ensemble, 33,000, — tandis que cette année le stock des indigènes s'élève à 143,000, et celui des belges à 42,000; soit, ensemble, 185,000, ou 152,000 sacs d'excédant qui pèsent d'un poids d'autant plus lourd sur le marché, que nous sommes à l'entrée de la campagne.

Les fabricants sont généralement satisfaits de la récolte en terre, qui a largement profité des dernières pluies; la betterave semble devoir être riche, et il paraît probable que notre production de 1874-1875 ne s'éloignera guère de la précédente. Cette perspective a rendu les fabricants plus faciles pour les ventes à livrer qui se sont traitées dans les prix de fr. 65,75 à fr. 66, le n° 3 garanti, gare fabrique, livraisons d'octobre à janvier prochains, et de fr. 57, les 88° 12/20, titrage 86/94, anciennes conditions, sur les mêmes époques.

A Paris, les 4 mois d'octobre à janvier sont offerts à fr. 66,50, et les 4 mois de janvier à fr. 68,25, base n° 3, entrepôt. La spéculation seule vend à ces prix, les fabricants étant peu disposés à engager l'avenir; ils pensent assez généralement, en effet, que les bas prix actuels faciliteront notre exportation, et qu'à la faveur de la fermeté du marché anglais, nous nous débarrasserons facilement du trop-plein qui est la seule cause du malaise actuel de notre commerce du sucre; ils espèrent, par suite, que les premiers mois de 1875 seront marqués par une hausse sensible des cours.

Les certificats d'exportation sont faibles à fr. 73,50, créations disponibles; à fr. 73,75, novembre et décembre, et à fr. 74,25, janvier à mars.

Les raffinés sont fermes de fr. 149 à fr. 150. Le marché anglais, après avoir été très-animé ces jours derniers, est plus calme quoique toujours très-ferme. La dernière statistique hebdomadaire du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne continue à être favorable, comme le montre le tableau suivant :

Tonnes.	Importation. 1874	Importation. 1873	Consommation. 1874	Consommation. 1873	Exportation. 1874	Exportation. 1873	Stock. 1874	Stock. 1873
Londres....	4.100	6 420	6.600	4.550	»	70	96.000	93 750
Liverpool...	2.761	2.096	3.600	2.617	907	»	59.063	62.972
Clyde......	1.345	2.510	4.210	3.050	»	»	48.504	65.520
Bristol......	2.249	171	1.411	1.847	»	»	6.646	5.320
	10.455	11.197	15.821	12.064	907	70	210.213	227.562

Il est à remarquer que le stock de cette année est de 17,000 tonnes inférieur à celui de 1873, et que cette différence tend à s'accentuer davantage, par suite de la réduction des quantités flottantes qui sont de 24,000 tonnes, au lieu de 39,000 l'an dernier, soit 13,000 tonnes de moins. Malgré la hausse continue du marché anglais, nos voisins ont encore reçu, la semaine dernière, des ordres d'expédition pour New-York, et si les qualités qui conviennent à cette destination n'avaient pas été aussi rares, il eût été traité, nous écrit-on, des affaires beaucoup plus considérables.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — La demande pour les dentelles, tant pour l'intérieur que pour l'exportation, est peu active; il n'y a pas encore d'amélioration à signaler. En rideaux, il se fait de bonnes affaires, les ordres nouveaux n'arrivent cependant que lentement. Les tulles se vendent bien, et cet article en tous genres maintient ses cours. Les filés pour dentelles sont délaissés, et les détenteurs acceptent des réductions pour faciliter les transactions; en général, cependant, les prix n'accusent pas de changement. Les fabricants de la place traitent quelques affaires en soie, mais la dépression sur cette branche continue. Quelques ventes en articles unis ont eu lieu, ces jours-ci, à des conditions favorables aux acheteurs.

Bradford. — Le marché est très-ferme, et les prix obtenus dépassent ceux de la semaine passée. La laine s'est assez fortement vendue, et une grande quantité en est entrée dans la consommation. On paraît croire cependant que la limite n'a pas été atteinte et que les prix doivent augmenter encore. En filés, la tendance est tout aussi ferme, les filateurs ont avancé leurs cours, en proportion de ceux de la matière première; il est très-difficile de placer des ordres en ce moment, les ordres existant en fabrique suffisant largement pour un certain temps. Une avance s'est déclarée sur les filés simples et retors, ce que voyant et craignant une nouvelle augmentation, les négociants se sont décidés à placer des ordres importants, malgré les cours élevés, mais la livraison de ces ordres sera lente, à cause de l'occupation générale. En tissus, l'Amérique vient d'opérer un peu, et la France a bien acheté en mohairs et alpagas lustrés. En étoffes de fantaisie, de gros contrats ont été passés pour l'Allemagne, la France et l'intérieur.

Rochdale. — Le marché des flanelles n'est pas très-animé, à cause de l'extrême raideur des fabricants qui, tous largement occupés par commission, refusent tout contrat nouveau sans augmentation de prix. Pour la saison, la demande en flanelles de fantaisie est tardive, mais l'écoulement s'en fait assez bien. Les articles du Yorkshire sont bien demandés, et les cours extrêmes sont maintenus pour tous les genres. La laine continue à augmenter, mais les manufacturiers possèdent encore des stoks importants et refusent les prétentions des détenteurs.

Leeds. — Les acheteurs n'étaient pas nombreux cette semaine, l'augmentation de la laine et l'état prospère des fabricants donnant lieu à des exigences qui limitent les transactions. Le mouvement se borne aux articles de printemps, les tweeds, les meltons fantaisies et les articles tout laine supérieurs. La vente des étoffes d'hiver est presque terminée, quelques lots seulement de beavers, pilots et présidents ont changé de mains. Les magasins de gros ont fait des affaires d'exportation d'une certaine importance. La confection se prépare activement pour la saison de printemps. Les constructeurs de machines des environs ne sont pas aussi bien employés qu'ils l'étaient dernièrement.

Huddersfield. — Les stocks sont maintenant assez importants et assez assortis, mais les acheteurs n'opèrent qu'avec prudence et sur une petite échelle. Les cours sont trop élevés pour la spéculation. Les réassortiments d'automne et d'hiver se font lentement. Les fabricants sont occupés par leurs ordres pour le printemps, qui ont été reçus assez facilement pour la consommation. Les filés sont en bonne position, par suite de la grande demande pour costumes de dames en diverses qualités. L'exportation, en Amérique et au Canada, est restreinte; d'un autre côté, il a été fait davantage pour le continent. Les prix sont très-bien tenus, tant pour la laine que pour les tissus.

Leicester. — L'amélioration des affaires sur notre marché, et le maintien des cours de la laine ont permis aux acheteurs d'agir avec plus de confiance dans l'avenir. Dans les branches de la bonneterie, les maisons de Londres ayant bien vendu pendant la semaine font des efforts auprès des fabricants pour obtenir des livraisons immédiates. Il n'y a pas de changement à signaler en élastiques pour chaussures; aussi se plaint-on de l'augmentation des stocks. Dans la chaussure tout le monde est bien employé, quelques fabricants sont tellement chargés de commandes qu'ils ne peuvent expédier assez vite. L'exportation est calme.

Dundee. — L'absence d'affaires qui s'est fait sentir sur les articles de jute continue, mais pour les toiles, canevas et autres

tissus de lin, la vente se fait assez bien. Les prix du lin ont peu changé, mais la tendance est en faveur des acheteurs; la demande est calme, et les achats se font pour les besoins journaliers seulement. On cherche les qualités fines en étoupes, mais les qualités moyennes et ordinaires sont plus difficiles à placer. Jusqu'à ce que les arrivages de jute nouveau aient permis de fixer les cours pour la saison, l'état de langueur actuel ne peut que subsister. En tissus les toiles et canevas sont assez demandés, certains fabricants étant largement pourvus de commandes; les jutes restent délaissés, certaines sortes commencent à former stock.

Belfast. — Le ton du marché n'est pas prospère, la demande pour les tissus est calme, et les transactions en général ont perdu d'importance. En filés la demande continue lente pour toutes les sortes; les ordres de continent n'ont pas été nombreux, et l'Angleterre a peu acheté. Les stocks continuent à augmenter, les prix sont sans changement, mais la tendance favorise l'acheteur. En tissus mécaniques écrus, toutes les sortes, légères, moyennes et fines, s'écoulent difficilement; l'augmentation des stocks est générale. Pour les tissus à la main seulement il y a quelques demandes sans changement de prix, ou dans les stocks. L'Amérique et le continent n'achètent que pour les besoins présents.

Produits métallurgiques. — Les avances de prix obtenues en Ecosse n'ont pas manqué d'influencer le marché anglais. A Middlesborough le fer de forge s'est raffermi; le n° 3 vaut sh. 66 à sh. 66/6 soit 1 à 1/6 de hausse sur la semaine dernière. Le n° 4 de forge était ferme à sh. 58 à sh. 58/6; le n° 1 à sh. 70 comptant. Dans le Nord le fer fin trouve plus d'acheteurs, les rails se vendent à liv. st. 7 15 à 8, pour sections ordinaires, et liv. st. 8.10 à 8.15 pour légers; plaques, liv. st. 9.10; tôle pour chaudières, liv. st. 10.10; barres ordinaires, liv. st. 9 à 9 05 la tonne. A Barrow, tout promet une amélioration prochaine. Les prix de la semaine passée pour le fer Bessemer et hématite sont les mêmes ainsi que pour l'acier provenant de ces fers. En minerai plusieurs milliers de tonnes ont changé de mains, signe certain de reprise. A Birmingham il règne une bonne demande sur les machines-outils pour le continent, et de fortes commandes de fournitures militaires et navales sont en cours d'exécution pour l'Allemagne et autres gouvernements. Les ouvriers en tubes sont plus activement employés, et la quincaillerie marche assez bien, surtout les articles d'hiver.

K.-B. MURRAY.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 29 septembre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 11,359 tonnes, contre 12,073 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 714 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme. Warrants 88/9.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		115	87	..
Coltness id.		117/6	87	..
Summerlee id.		105	85	85
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		95	84	..
Govan id.		94/6	83/6	..
Monkland id.		96	84	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		115	86	86
Calder id. id.		115	85	..
Carnbroe id. id.		99/6	85	..
Glengarnock (à Ardrossan)		105	86/6	85/6
Eglinton id.		93	81	92
Dalmellington id.		..	82	77
Linueil (à Bo'ness),		95	80	75
Shotts, id.	Bessemer.	95	90	..
	Ordinary.	112/6	86	..
Almond, id.		95	82/6	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	105	..	..
	Ordinary.	95	..	
Lochgelly (à Burntisland),		92/6	85	72/6
Lumphinnans. id.		90	80	72/6

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 30 septembre 1874.

FILÉS.		le k°
Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaine 30/32 Louisiane	3.35 à 3.40	»
Trame 40/42 id.	3 45 à 3.50	»
Chaine 40 id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15 à 4.20	»
Chaine 40 Jumel	4 20 à 4.25	»
Trame 50 id.	3 30 à 4.35	»
Chaine 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8 25	»
TISSUS DE COTON		**le mèt.**
Calicot 60 p. 16 fils...Fr.	à 0.34	»
Id. » 18 »	à 0.36	»
Id. » 20 »	à 0.38	»
Id. 68 20 »	à 0.40	»
Id. 70 21 »	à 0.43	»
Id. 75 26 »	à 0.51	»
Percale 80 26 fils	à 0.48	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.34	»

(Conditions de la place; escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	2 oct. 1874	25 sept. Semaine précédente	3 oct. 1873. Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	63 »	63 75	62 50
d° d° d° 10/13	57 »	58 »	62 »
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	65 75	66 75	70 50
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte	149 »	149 »	154 »
Belle sorte	150 »	150 »	155 »
Certificats de sortie nouveaux	73 25	73 75	75 25
MELASSES			
Indigène de fabrique	14 50	14 50	14 »
d° raffinerie	15 50	15 50	16 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	70 »	70 50	72 »
CAFES en entrepôt 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	» »	» »	240 »
Ceylan d°	» »	» »	230 »
Haïti d°	» »	» »	230 »
Rio d°	» »	» »	210 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	» »	» »	140 »
Guayaquil	» »	» »	140 »
Trinité	» »	» »	140 »
Haïti	» »	» »	100 »
Caraque	» »	» »	» »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	100 »	100 »	96 »
Acide oléique	70 »	70 »	78 »
— stéarique	165 »	167 50	171 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	72 50	73 »	87 75
— — en tonne	74 »	74 50	89 25
— épurée en tonne	82 »	82 50	97 25
Lin brute tous fûts	74 »	74 50	88 75
Lin en tonnes	75 50	76 »	90 25
FARINES			
Huit marques le sac de 157 kil. net.	56 25	58 50	87 50
Supérieures disp. d° 157 kil. net.	56 »	58 75	84 75
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres livr. Havre, bon. marq.	212 50	210 »	222 50
— — d° marq. ord.	210 »	207 50	» »
— — lingots d°	225 »	225 »	232 50
— anglais tough d°	225 »	220 »	240 »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	210 »	207 70	225 »
Etain Banca livr. Havre ou Paris.	260 »	265 »	332 50
— Détroits d°	245 »	245 »	327 50
— anglais Havre ou Rouen.	245 »	247 »	322 50
Plomb de France Paris	55 »	54 »	60 50
— d'Espagne Havre	55 »	54 »	60 50
— anglais d°	55 »	M	60 50
— belge et allemand Paris	55 50	» »	60 50
Zinc de Silésie Havre	60 »	59 50	72 »
— autres bonnes marques d°	59 »	58 50	71 »
— d° d° Paris	59 »	58 50	71 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés.

A. POLLET.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE.

(Marché de la Villette).

1873 29 septembre.	1874 28 septembre.	Variations.
6,789 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	3,494 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.10 par kil.
16,064 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1,84 le kil. poids mort.	20,771 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	— 0,04 par kil.
1,168 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 56 fr. les 50 kil. poids vif.	1,800 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 58 fr. les 50 kil. poids vif.	+ 2 fr. p. 50 kil
30 septembre. 624 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,10 le kil. poids mort.	29 septembre. 576 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,13 le kil. poids mort.	

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 30 septembre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19 1/4	20 3/4	23 1/2	—	—	—
70	21	22 1/2	25	—	—	—
75	22 1/4	23 3/4	27	—	—	—
85	—	—	30	32	—	—
90	—	—	31 1/2	33 1/2	35 1/2	38 1/2
108	—	—	37 1/4	40	42 1/2	—
118	—	—	40 1/2	43	46 1/2	—
119	36	38	41 1/4	43 3/4	47 1/2	—
135	42	44 1/2	50	53 1/2	57 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines. 3,36 cents le kilogramme.
— 40 Jumel — 4,50 — —
— 58/60 — — 5.60 — —
Trame 36/38 Amérique en cannettes 3,26 cents le kilogramme.
— 50 — — 4,65 — —
— 98/100 Jumel — 7,70 — —

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 46 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre

Toujours bonne demande pour tissus et filés, prix très-fermes.

HENRI FIERZ.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 1er OCTOBRE 1874.

Depuis huit jours, la position de notre marché n'a pas subi de modification sensible, les affaires sont toujours assez calmes, mais les prix se maintiennent mieux que l'on ne pourrait s'y attendre; les tissus, en bonnes marques et peu encollés, se vendent assez facilement, les marques inférieures sont moins bien tenues, la tendance de la demande étant de donner une préférence aux tissus peu parés.

La grève de Bolton a eu peu d'influence sur les prix des filés mi-fins, mais les prix de ces articles ont une tendance à la fermeté, par suite de demande de Bradford, qui emploie largement les filés de Bolton lorsqu'ils sont doublés, principalement les 60 anglais retors deux bouts. On signale aussi quelques affaires en chaîne mécanique simple 33 anglais, pour la France.

En tissus, les affaires sont très-minimes pour les shirtings des Indes, sauf pour toutes les premières marques qui sont achetées principalement par la Chine, les tissus pour l'impression sont assez bien tenus, les tissus lourds sont mieux recherchés pour le moment, et les prix en sont plus fermes que depuis longtemps.

ÉPINAL, LE 1er OCTOBRE 1874.

Calicots — 3/4 60 portées 16 fils 34 1/2 à 35
» » 18 » 36 1/2 » 37
» » 20 » 38 1/2 » 39
» 68 » 20 » 41 1/2 » 42
» 70 » 21 » 43 1/2 » 44
Chaîne 27/29 Amérique. 3.22 1/2 à 3.27 1/2
Trame 36/38 » 3.32 1/2 » 3.42 1/2

Demande plus calme.

LILLE, LE 1er OCTOBRE 1874.

L'espèce de reprise qui s'était manifestée depuis environ trois semaines n'a pas été de longue durée, du moins pour l'industrie linière; depuis lundi, les affaires ont repris leur calme accoutumé; est-ce un arrêt momentané, nous voulons le croire, car tout en ce moment nous fait espérer que le temps n'est pas loin où nous jouirons d'une reprise complète dans les affaires. En attendant, les maisons de commerce sont occupées à expédier les ordres antérieurement reçus, et le travail ne leur fait pas défaut.

Les fils sont toujours à peu près dans la même situation : un certain courant d'affaires sans grande activité. On a vendu un peu plus de lins de Russie cette semaine, aux anciens cours; les lins de pays ne sont recherchés que pour les besoins immédiats.

Le mouvement du port de Dunkerque a donné, du 23 au 29 septembre :

Importations		Exportations	
Lin	1.375.319	Fils de lin	30.369
Jute	141.400	Fils de jute	11.870
Chanvre	35.915	Toiles de lin	1.972
Etoupe	158.700		
Fils de lin	660		
Toiles de lin	668		

L'industrie linière n'est guère plus active en Belgique qu'en France, on y constate un certain ralentissement dans la demande de l'étranger. Les dernières dépêches de Dundee et de Belfast indiquent une situation assez calme.

Contrairement à ce qui se produit à Roubaix depuis quelques années, les tissus mélangés sont actuellement plus recherchés que le lainage. Les fabricants commencent, du reste, à revenir de Paris avec leurs bandes d'échantillons, et nos tissages, qui ont actuellement quelques métiers arrêtés, ne tarderont pas à marcher en plein. On prépare à Dunkerque une nouvelle vente de 4,000 balles laine brute; je tiens à signaler ce fait, parce qu'il indique une tendance à former, à Dunkerque, un grand marché de laines, analogue à celui de Marseille; rien de plus naturel, d'ailleurs, puisque les grands consommateurs sont tous dans le Nord.

Chaque semaine amène une nouvelle baisse sur notre marché aux blés; hier, la diminution a été de 75 centimes à l'hectolitre. La farine est également délaissée, on l'offre en consommation à fr. 37.50. Les affaires en menus grains sont assez suivies, principalement pour les avoines, qui sont demandées et en hausse.

Les transactions en sucre indigène sont assez calmes; l'intérieur ne demande presque rien, les 7/9e trouveraient seuls preneurs. On a traité des 10/20 pour l'exportation. La demande est suivie pour les raffinés. Les derniers cours cotés sont, pour les 88° fr. 57.25; pour les raffinés fr. 153.

Les affaires en alcool sont très-calmes, et les prix faibles pour presque toutes les époques. Le courant d'octobre est offert à fr. 65 et s'est traité aujourd'hui à fr. 64.50; la betterave est à fr. 66 pour le disponible, à fr. 62 pour les deux prochains. A ces cours, les acheteurs se montrent très-réservés.

Le charbon continue à être délaissé, et on ne paraît pas songer encore aux approvisionnements domestiques pour l'hiver. Les prix se maintiennent à peu près. Les actions de nos charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, notamment les Bully-Grenay, les Ferfay, les Carvin, les Meurchin, etc., continuent à être l'objet de transactions très-suivies sur notre Bourse.

LYON, LE 1er OCTOBRE 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Quoique les nouvelles d'Amérique ne soient pas devenues plus favorables, c'est cependant une tendance meilleure qui prévaut dans la situation. Le calme que signalait notre dernière correspondance n'a duré que quelques jours, et les affaires ont depuis lors repris assez d'activité. Si l'on ne peut constater un relèvement positif des cours et si la dernière cote officielle certifie seulement le maintien général des prix, sans hausse l'amélioration est cependant certaine en ce sens que les cours *minimum* cotés sont peu praticables, et que les ventes journellement faites se rapprochent plutôt des cours les plus élevés, sans néanmoins les dépasser.

Ce résultat acquis dès aujourd'hui est quelque chose; il est bon d'en prendre acte; car dans les affaires, il n'y a pas de petites améliorations ni de petites économies; tout a son prix.

Les affaires portent sur la généralité des articles, sans préférence très-marquée pour aucun d'eux, à l'exception pourtant des soies de Chine, qui grâce à leur bon marché, rentrent de plus en plus dans la consommation. Nous sommes heureux de constater la faveur dont ces provenances recommencent à profiter; car, avec la bonne récolte en Chine et la petite amélioration que les soies de cette année présentent, notre fabrique aura sous la main de quoi alimenter son travail; et un emploi même très-large, de ces soies ne pourrait provoquer ni la rareté, ni une hausse démesurée.

Les déchets qui ont été délaissés pendant si longtemps sont l'objet des plus nombreuses demandes. D'assez grosses affaires, notamment, en frisons supérieurs, sont traitées avec une amélioration qui varie de 5 à 10 0/0 selon les qualités. Au prix où est arrivé le fil de fantaisie, il semble qu'il doive reprendre la faveur dont il jouissait il y a quelques années, et, grâce à des mélanges habiles, pouvoir faire une concurrence sérieuse à l'étoffe de laine pure.

En fabrique, il y a un bon courant d'affaires qui soutient et explique la tenue plus ferme de la matière première. Partout à l'extérieur se manifestent des symptômes qui font espérer un mouvement de reprise de quelque solidité. Tous nos métiers sont, en ce moment, occupés.

Notre place a bien appris que le congrès de Bruxelles a tranché la question du titrage de la soie, en même temps que celle du numérotage des autres fils textiles; mais elle ignore encore les termes exacts de la déclaration du congrès. La dépêche adressée à la chambre de commerce de Lyon ne portait que ces mots : *Le congrès a adopté à l'unanimité mille mètres fixes pour un décigramme, sur le rapport de la chambre de commerce de Turin.*

La prétention primitive du congrès était d'appliquer à la soie le même régime de numérotage qu'aux autres matières, c'est-à-dire de prendre pour élément fixe le poids et pour élément variable la longueur.

Malgré tout son désir de faire de l'uniformité à outrance, il a été forcé d'adopter le système inverse qui est actuellement suivi sur toutes les places; seulement il a changé la longueur de l'échevette d'essai de la soie qui est à la condition des soies de Lyon de 500 mètres, sur la place de 476 mètres, de 476 mètres également en Allemagne et de 450 mètres en Italie.

Ce n'est pas sans raison que l'usage n'a pas voulu d'une longueur plus considérable. Plus la longueur de l'échevette est grande, moins la régularité du brin est apparente.

Il est donc probable que les places soyeuses résisteront énergiquement à l'adoption d'une longueur de 1,000 mètres. Aussi, croyons-nous que le congrès de Bruxelles n'empêchera pas la tenue à Lyon d'un congrès spécial pour la soie. Indépendamment du principe, il reste une foule de questions d'application à débattre, et ces questions ne peuvent l'être que dans un congrès exclusivement composé de gens habitués à trafiquer de la soie ou à l'employer.

LE HAVRE, 1er OCTOBRE 1874.

Les affaires se traînent toujours assez péniblement ; nous aurions cependant à constater plutôt un peu plus de mouvement, pour quelques-uns de nos articles, mais c'est encore bien loin de l'animation.

Cotons. — Nous n'avons rien de bien saillant à vous signaler cette semaine. Des avis qui nous sont parvenus d'Amérique signalent un temps très-favorable pour la cueillette, et l'on ne s'occupe plus guère des prétendus dégâts occasionnés par la sécheresse d'août. Il est plus que probable que ces dégâts se chiffrent par un faible nombre de balles perdues, et une belle saison de cueillette pourrait donner un excédant dépassant le déficit causé par cette sécheresse. Néanmoins, les recettes ne se font pas très activement jusqu'à ce moment, car nous n'avons avis que de 37,000 balles pour les 5 derniers jours, contre 30,000 dans le même temps la semaine dernière. Il est bien probable que les planteurs veulent profiter du beau temps pour faire la cueillette, qu'ils y emploient par suite tous leurs bras, remettant à plus tard à envoyer le coton aux ports. Il n'y a du reste pas encore de demandes pour l'Europe, et de grosses recettes n'auraient pour résultat que de faire tomber les prix. Il paraît cependant s'effectuer quelques expéditions pour l'Angleterre, et l'on signale aussi le départ de 11,000 balles pour Liverpool dans les derniers cinq jours.

Ici notre marché a été extrêmement languissant toute cette semaine, et c'est tout au plus si nous avons vendu en moyenne 600 balles par jour. Les détenteurs, tout en se montrant bien désireux d'écouler, ne poussent toutefois pas à la vente, et néanmoins nous avons quelque faiblesse à signaler. On fait maintenant le très-ordinaire Louisiane autour de 94 francs et les cotons au-dessus sont encore relativement plus faibles. Quant aux petites sortes, elles sont restées à peu près stationnaires, et il y a eu quelques demandes pour l'exportation dans ces derniers temps. Quant aux Surate, ils ont été bien délaissés cette semaine. Cela s'explique par le fait que les récents arrivages ont beaucoup fourni à la filature, et celle-ci se trouve par suite garnie de ces sortes. Les prix sont toujours aisés, mais sans variation valable. Les beaux Surate se tiennent bien.

Les affaires à livrer sont nulles en cotons d'Amérique. On pourrait bien faire quelques lots, mais les acheteurs sont très-prudents. — A terme, même atonie et affaires aussi calmes. On a faibli en dernier lieu à fr. 92 50 pour le Louisiane octobre, à fr. 93 ou 93 50 pour les mois suivant jusqu'en mars.

Les expéditions directes jointes aux ventes de place nous procurent toujours des débouchés très-ronds, et il faut du reste, attendre à ce qu'il en soit longtemps ainsi, car la filature marche bien et consomme beaucoup, et la plupart des manufacturiers sont à bout de provisions.

Voici l'état de notre stock et cotons en mer :

	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	81.160	28.770
Brésil	3.960	9.590
Indes	71.600	59.540
Autres	3.150	4.620
	159.870	102.520
Cotons en mer :		
Etats-Unis	»	1.685
Brésil	3.549	7.002
Indes	27.881	16.633
Divers	»	»
	31.430	25.320

Sucres. — L'absence de marchandise nuit toujours aux affaires sur place, et il ne peut rien se traiter d'important. La bonne 4e de nos Antilles est nominale à fr, 61 ou 62.

Cafés. — La consommation est au moment de ses achats, et nous avons eu cette semaine une très-bonne demande, un peu en toutes sortes, et comme le stock diminue chaque semaine et se concentre de plus en plus dans quelques mains seulement, il faut payer plutôt plus cher. Le Haïti tel quel vaut fr. 104 aujourd'hui, le Java fr. 105 à 106, et il y a une faveur à peu près analogue sur les autres sortes. Les ventes de la semaine ont été de 18,000 sacs au moins, et on paraît devoir encore continuer les affaires, bien que nous venions d'en recevoir cependant quelques renforts importants du Brésil qui pourraient peut-être un peu refroidir les acheteurs.

Les débouchés de la dernière semaine, sur place, ont été de 7,919 sacs, contre 776 sacs d'arrivages. Notre stock était réduit à 142,729 sacs, dont le tiers en Brésil, le tiers en Haïti, et le troisième en autres sortes.

Cacaos. — Nous avons eu un peu plus de demandes pour cette denrée, et aussi quelque raffermissement. Il s'est traité environ 1,200 s., des Para à fr. 67, des Côte-Ferme à fr. 75.

Poivres. — Ayant reçu récemment un renfort de Singapore, l'article s'est un peu réveillé, et on vient de faire 450 s. de cette sorte, de fr. 75 à fr. 75 50.

Cuirs. — Nous avons eu une demande régulière, depuis huit jours, et environ 12,000 pièces ont changé de mains, plutôt avec un peu de raffermissement. On est à fr. 95 pour bœufs salés Montevideo.

Laines. — Les prix établis à notre dernière enchère se maintiennent bien, et, en comprenant les débouchés de cette enchère, nous n'avons pas écoulé moins de 7,866 b. laine et 59 b. peaux de mouton depuis une douzaine de jours. Notre stock se trouve actuellement réduit à 9,728 b., et les affaires deviennent assez difficiles.

Teintures. — L'indigo a eu la vente de 78 c. Bengale et de 1 c. Kurpah. On est très-ferme et les estimations sont à fr. 1 de prime. suivant qualité. En teintures diverses, on n'a fait que 152 tx dividivi, Curaçao et Rio-Hacha au prix uniformes de fr. 14. Quant aux bois de campêche, ils ont été en grande demande et en faveur, et plus de 3,000 tonnes se sont traitées en dernier lieu à fr. 6 87 1/2 pour Cap à livrer, fr. 6 75 pour Aquin, fr. 6 50 pour Cayes.

Autres articles. — Le crin s'est raffermi, et l'on a traité 164 b. Plata et Rio-Grande de fr. 155 à fr. 247 50. Les suifs sont calmes et plutôt faciles. On n'a fait que des lotins Rio-Grande à fr. 50, New-York à fr. 51, et Buenos-Ayres, bœufs à fr. 51 75. Les cornes et os donnent lieu aussi à quelques achats suivis.

BORDEAUX, LE 30 SEPTEMBRE 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, on a fait quelques achats de vins de 1872 et 1873 dans la catégorie des vins ordinaires, notamment en Bas-Médoc et en grande partie pour l'Angleterre.

Nous avons à signaler aussi la vente des vins de Château-Margaux 1873, à un prix qui n'a pas transpiré.

Nos vendanges touchent à leur terme ; ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la récolte est abondante dans les vins fins et atteint une bonne moyenne dans les vins ordinaires. Quant à la qualité des vins de 1874, il n'est pas possible d'exprimer encore une opinion suffisamment fondée. Les vins auront certainement une qualité au moins ordinaire, mais on ne peut dire encore si elle sera grande.

Céréales. — Les offres faites de Maine-et-Loire, de Vendée et du Bas-de-Loire sont considérables. Il s'est traité beaucoup d'affaires, livraisons par chemin de fer et par bateau à vapeur, dans les prix de fr. 19 à 19.50, gares de départ, soit fr. 21 à 21.50 les 80 kilogr. net à Bordeaux et gares des environs.

Ces prix de revient pour des blés de qualité supérieure, ont contribué à la baisse des blés de toutes provenances. La culture elle-même, voyant qu'on ne lui demande plus des blés, se décide à les offrir à 50 centimes et un franc au-dessous des prix de la semaine dernière. Les marchés sont mieux approvisionnés. La meunerie, moins empressée aux achats, ne paie les bons blés que fr. 21.50 à 22.50.

Les farines sont aussi plus offertes ; nous commençons à en recevoir du Centre, où sans doute les cours d'eau ont été grossis par les dernières pluies. Ces farines, quoique moins bonnes que celles de nos premières marques sont assez recherchées. La baisse a été cette semaine de 1 franc environ par 100 kilogr. On obtient assez facilement les premières marques de fr. 41 à 42, et les marques ordinaires de fr. 39 à 40. Les acheteurs sont moins empressés.

On continue à croire à une baisse sensible sur les farines de fr. 3 à 4, et sur les blés qui ne sont pas à des prix relativement aussi élevés ; on croit pouvoir les obtenir dans les prix de fr. 20 à 20.50, soit fr. 1 à 1.50 au-dessous des cours actuels.

Produits résineux. — Les brais sont sans changement.

Les demandes pour les colophanes continuent à être très-actives, aussi les prix ne pourront que remonter sous peu, surtout pour les qualités Hugues supérieures.

Notre marché s'est ressenti de la hausse survenue tout à coup à Londres sur l'essence de térébenthine ; nous avons eu mercredi dernier à notre marché une hausse de fr. 3 par 0/0 kos ; cette hausse ne s'arrêtera pas là si nous devons nous mettre au niveau des cours nouveaux qui nous arrivent de Londres ; l'Américaine disponible vaudrait 27/6 ; pour livraison octobre, décembre 28/6, et pour janvier, avril 29/–. Cependant il est à croire que des cours aussi élevés ne tiendront pas longtemps, car il ne faut pas ignorer que le stock existant à Londres en essence est considérable.

Les galipots de la nouvelle récolte vont commencer à paraître, les prix probables seront de fr. 40 à 42 les 0/0 kilos.

Le goudron vaut fr. 45 à 48 la chalosse.

Les demandes pour la résine jaune continuent à être assez actives, sans avoir provoqué de hausse.

Les pâtes de térébenthine sont sans changement.

Laines. — La demande est redevenue plus calme. La consommation paraît plus disposée depuis quelques jours, à opérer largement. Malheureusement, notre stock est très-faible et les premiers arrivages de la nouvelle tonte de la Plata n'auront lieu qu'en décembre prochain.

Peaux de mouton. — Malgré la baisse survenue à l'enchère de Liverpool, nos prix restent très-fermes et sont même en hausse depuis quelque temps. Les renforts attendus par trois steamers ont permis d'annoncer une enchère pour les 22 et 23 octobre prochain. Il y sera présenté environ 3,000 balles.

MARSEILLE, LE 1er OCTOBRE 1874.

Notre Société pour protéger le développement du commerce et de l'industrie a tenu cette semaine son assemblée, sous la présidence de son directeur M. Rostand. L'étendue des matières qui ont été traitées, malgré leur importance, m'empêche de vous en donner connaissance, je vous dirais seulement qu'on a constaté une fois de plus la perturbation que les nouveaux impôts ont jetée dans notre production intérieure et dans nos opérations commerciales.

J'ai également à vous signaler une mesure très-importante

pour notre principal commerce local, celui des céréales. Il s'agit de la nomination, par un syndicat de minotiers, négociants, commissionnaires et fabricants de notre ville, d'une commission chargée d'adopter des types de farines qui seraient dit *Types-Marseille* et qui auraient pour résultat de fermer la porte aux contestations toujours possibles en cas de baisse, par suite des variations dans les qualités, résultant de l'emploi de blés étrangers de sortes ou de proportions différentes.

CÉRÉALES. — Nous avons eu, malgré le calme des affaire, une liquidation assez laborieuse principalement pour les provenances dures d'Afrique qui ont donné lieu à des écarts de prix assez considérables. On a pratiqué les cours suivants : Irka Azoff 133/129, fr. 36/35.50; dito 129/123, fr. 33.75/33.50 ; Odessa 128/123, fr. 32.75/32.50; Berdianska 128/124, fr. 34.25; dito 128.123, fr. 35 ; dito 128/122, fr. 33.87 1/2; Tuzelle Afrique, fr. 29.50/29 (les 100 kilos) ; Bône dur ou Philippeville 130/126, marché ferme, courant du mois fr. 37/38.50; Taganrog dur 133/129, désignation immédiate, fr. 35 ; Berdianska, 128/124 désignation 15 oct., arrivée 15 déc., fr 33/33.37 1/2, les 160 litres esc. 1 0/0. Les ventes connues depuis jeudi dernier s'élèvent à environ 70,000 hectolitres; les importations ont été un peu inférieures. Le stock est de 7.000 tonnes environ.

GRAINS GROSSIERS. — Le marché a été faible mais malgré cela les transactions ont été assez nombreuses, principalement en avoines Danube, Galatz et en maïs Syrie et de la mer Noire.

CAFÉS. — Les affaires ont eu assez d'animation sur notre place malgré les avis un peu irréguliers des marchés du Nord, et on a traité entre autres 2,200 sacs Rio au débarquement *Portou* à fr. 98 ; 930 sacs dito à fr. 92 ; 1,000 sacs dito à fr. 90; un lot de Rio lavé à fr. 134; 300 sacs Santos à fr. 109. Peu d'affaires connues en cafés bon goût par suite de la raideur des détenteurs.

SUCRES. — Notre stock excessivement réduit empêche forcément les affaires et les prix se sont maintenus avec une grande fermeté pendant toute la semaine. Les raffinés ont été fermes aussi mais avec plus d'animation.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Les affaires ont été calmes et les prix faibles en général. L'huilerie s'est cependant décidée à quelques achats, entre autres 7,000 qtx sesames blancs Bombay de fr. 45 50 à 46 ; 4.000 qtx arachides Bas de la cote à livrer oct.-nov. de fr. 27 à 27 50 les 100 kilos à 90 jours.

HUILES A FABRIQUES. — Le marché est fort calme et après l'amélioration notée la semaine dernière les cours n'ont pas varié et restent de fr. 67 à 67 50 pour sésames et 69 à 69 50 pour arachides les 100 kilos.

HUILES D'OLIVES. — Un peu plus fermes à fr. 52 pour le disponible et fr. 51 sans vendeurs pour le livrable 6 premiers mois 1875.

SAVONS. — Aucun changement à signaler ni dans la position ni dans les prix.

LAINES. — La consommation continue ses achats sur notre place et les cours conservent toute leur fermeté, principalement pour les andrinople et genres similaires. Nous avons encore noté cette semaine 1,200 b. de vente aux prix de fr. 92 à 95 pour Perse suint ; fr. 120 pour pelade Perse; fr. 190 pour débris Kabyle ; fr. 112 50 pour petit Mossoul; fr. 115 pour débris Oran ; fr. 70 à 75 pour Perses grises. les 50 kil.

COTONS. — Affaires très-limitées, notre stock est de 15,000 b. environ.

SOIES ET COCONS. — Il y a de la fermeté mais peu d'affaires. On n'a guère connu la vente de 2,000 kilos frisons Toscane à fr. 11 50 (2 0/0), 2.000 kilos cocons japonais Andrinople verdâtres à fr. 16 et 1.500 kilos Andrinople à fr. 15 50

CUIRS. — Le stock est faible et les cours sont très-fermes pour les provenances de la Plata, payés fr. 140 pour Montevideo; fr. 150 pour Buenos-Ayres (10 kilos) fr. 80 à 82 50 pour salés verts.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 2 octobre. — Cotons : affaires calmes, prix sans changement. La marchandise à terme a une tendance plus ferme. Ventes 400 balles.

LIVERPOOL, 2 octobre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 15,000 balles. Affaires calmes, prix tenus. Importations, 6,000 balles.

NEW-YORK, 1er octobre. — Or : 100 1/4. — Change sur Londres : 4 dollars 85 cents par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 17 1/2. — Farine extra-state : le baril de 88 kil., 5 40 à 5 dollars 60 cents. — Froment rouge : 1 dollar 22 cents ou 6 30 le bushel de 36 litres. —

Sous le titre de GUIDE DES ASPIRANTS AU VOLONTARIAT D'UN AN. — INDUSTRIE, — M. *Arthur Mangin* vient de publier, chez les éditeurs Garnier frères, un volume grand in-18, de 500 pages, qui répond aussi bien que possible à la partie du programme des examens pour le volontariat, relative à l'industrie. Dans la première partie, l'auteur passe en revue les diverses matières premières ; il en fait connaître l'origine, les lieux de provenance, les modes d'extraction et de préparation, les propriétés et les applications. Dans la seconde, il décrit les principaux types de machines et expose les notions de physique et de mécanique qui s'y rapportent. Dans la troisième, il étudie les industries chimiques et mécaniques qui jouent dans l'ensemble de la production les rôles les plus importants. Soixante figures, dessinées et gravées avec soin, facilitent l'intelligence des démonstrations et des descriptions. Enfin, une table alphabétique très-complète permet de consulter aisément ce livre essentiellement utile, écrit avec méthode, clarté et précision, et que l'on peut recommander comme une excellente encyclopédie des connaissances industrielles.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	24 SEPT.	1er OCTOBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.275.957.923	1.277.923.482
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	112.861	4.248.971
Portefeuille de Paris. — Commerce	301.058 135	304.152.586
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	847.112.500	847.112.500
Portefeuille des succursales	314.819 593	334.770.276
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	11.752.900	12.249.100
Id. Id. Succ	6.636.400	7.303.200
Avances sur effets publics franç. Paris	27.039.400	27.178.8.0
Id. Id. Succ.	17.374.650	17.674.250
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	38.713.600	38.949.500
Id. Id. Succ.	15.003 800	14.988.900
Avances sur oblig. du crédit foncier, P.	1.160.800	1.155.200
Id. Id. Succ.	518 800	511.700
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.600	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100 000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.973.751	2.995.297
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	2.445.576	2.743.936
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364 209	24.364.209
Divers	10 191.068	27.356.688
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.028	8.002.028
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000 000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.482 580.355	2,551.807.030
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.097.623	2.787.615
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10 296.108	12.009.971
Compte courant du trésor, créditeur	167.003.843	168.857.917
Comptes courants à Paris	205.176.550	161.130.855
Comptes courants dans les succursales.	25.165.200	29.805.487
Dividendes à payer	2.507.932	2.426.752
Effets au comptant non disponibles	1.570.087	15.959.433
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	10.738.583	11.805.741
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.769.584	11.751.493
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.171.867.802	3.220.304.229

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	1.970.559	»
Portefeuille commercial	23.045.134	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	1.800.300	
Billets en circulation	69.226.675	
Compte courant du Trésor	1.854.074	»
Comptes courants particuliers	»	39.405.408

La situation de la Banque de France affirme dans les affaires une amélioration que nous sommes heureux de constater. Il y a à la fois augmentation dans le portefeuille et diminution dans les comptes courants des particuliers. Le portefeuille a augmenté de 23 millions, et les comptes courants des particuliers ont diminué de près de 40 millions. C'est donc 63 millions que le commerce ou l'industrie ont réclamés à la Banque. En même temps, à la Bourse, les reports se tendent. Il y a donc demande de capitaux de divers côtés. C'est là un excellent symptôme et, avec un encaisse de 1,278 millions, un portefeuille de 639 et une circulation de 2,552 millions, pouvant aller à 3,200 millions, lorsque le Londres court est à 25 fr. 14, l'or au pair et le blé de 25 à 26 francs le quintal, la Banque de France peut, sans danger et sans imprévoyance, encourager cette tendance par un abaissement de ses conditions d'escompte. Les autres comptes de la Banque de France n'offrent pas de modifications utiles à signaler, si ce n'est une augmentation de 69 millions dans la circulation. C'est donc bien pour l'intérieur, rien que pour l'intérieur,

que les affaires réclament des capitaux; l'encaisse a, en effet, augmenté de près de 2 millions. Les avances sur garanties ont crû d'un peu moins de 2 millions. Ce n'est donc pas la spéculation, mais bien l'industrie, qui demande de l'aide; motif de plus pour avoir confiance.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

1er octobre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	36.389.710	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	21 389.710
		Argent monn. et ling.	»
Total	36.389.710	Total	36.389.710

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.533.689
Réservé et prof. et pert.	5.730.439	Portefeuille et avances.	19.187.420
Trésor et Admin. publ.	5.208.033	Billets en rés. (N. B.)	10.112.715
Comptes particuliers	18.630.608	Or et arg. mon. (N. B.).	1.700.590
Billets à sept jours, etc.	412.334		
Total	44.534.414	Total	44.534.414

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	5.730.439	Fonds publics	17.518.589
Billets en circulation	26.276.995	Portefeuille et avances.	19.187.420
Billets à sept jours	412.334	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	23.090.300
Trésor et Admin. publ.	5.208.033		
Comptes particuliers	18.630.608		
Total	70.811.409	Total	70.811.409

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. st. 253.000	L. st. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	512.543
Comptes-courants des particuliers	244.583	»
Fonds publics	501.553	»
Portefeuille et avances	2.180.384	»
Encaisse métallique	»	225.664
Réserve en billets	»	1.394.235

La Banque d'Angleterre aussi est en voie d'amélioration au point de vue de la reprise des affaires. Le portefeuille a augmenté de liv. st. 2,180,384. Il est vrai que les comptes des particuliers ont parallèlement augmenté de liv. st. 244,583, ce qui prouve que c'est avec des billets et des espèces que la Banque a dû payer les traites qu'elle a escomptées; somme toute, il y a reprise.

La réserve est aux comptes-courants réunis, comme 42 7/8 est à 100.

Le Clearing-House a eu cette semaine un mouvement total de 129 millions de liv. st. contre 126 il y a un an à pareille époque.

De nouveau on a parlé d'une élévation probable du taux de l'escompte à Berlin; il est en ce moment à 4 0/0, on le porterait à 5. C'est le portefeuille qui augmente, mais on se rappelle de combien il a baissé; il est à 122 millions de thalers le 23 septembre de cette année; il y a un an, il montait à 200. Les avances sont à 19 millions; il y a un an, elles dépassaient 30 millions. Voici d'ailleurs un relevé comparatif, que le lecteur ne parcourra pas sans intérêt.

	30 sept. 1873.	23 sept. 1874.	Différence.
	Thalers.	Thalers.	Thalers.
Réserve métallique (encaisse)	243 957.000	225.632.000	— 18.325.000
Portefeuille-Effets de commerce	200.331.000	122.258.000	— 78.073.000
Avances sur garanties	30.729.000	19 140.000	— 11.589 000
Circulation en billets	302.674.000	278.097.000	— 24.577.000

Les opérations monétaires de l'Etat sont, paraît-il, le seul aliment d'affaires qui ait progressé à la Banque de Prusse, et c'est là seule raison (mauvaise raison, suivant nous), qui pourrait amener une hausse de l'escompte à Berlin. La proportion de l'encaisse aux billets est de 81 0/0. Avec un tel chiffre augmenter le taux de l'escompte, cela ne condamne-t-il pas la politique économique de l'Allemagne, en fait de circulation monétaire? En tout cas, cela ne touche pas l'Europe occidentale.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

En 1870, la guerre continue!

En 1871, rien de nouveau; les négociations avec la Prusse languissent, au gré de l'opinion publique. La prime de l'or commence à monter, ainsi que le Londres court.

En 1872, les versements sur l'emprunt sont en bonne voie, et les anticipations continuent sans désemparer. On a dû verser environ 800 millions en plus des sommes appelées. La Banque d'Angleterre porte le taux de son escompte de 4 1/2 à 5 0/0. Elle ne s'arrêtera pas là.

En 1873, la mauvaise condition des récoltes cause un resserrement général sur les marchés aux capitaux. La Banque d'Angleterre hausse de 4 à 5 0/0 le taux de son escompte, et ira plus loin. A New-York, des faillites importantes font craindre une crise; on en sera quitte pour la peur. En politique la question du drapeau divise le camp monarchique.

En 1874, il y a un commencement de reprise qui se manifeste par plusieurs indices, et juste au moment où la situation monétaire est excellente et le prix du blé très-bas. Espérons!

		6 OCTOBRE 1870	5 OCTOBRE 1871	3 OCTOBRE 1872	2 OCTOBRE 1873	1er OCTOBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	»	1.981.0	2.479.7	2.938.3	2.551.8
	Encaisse	»	626.7	786.7	717 3	1.277.9
	Portefeuille	»	691.4	8 6 6	1.056.0	638.9
	Avances	»	128.1	135.7	146.9	120.2
	Prêts à l'Etat	»	1.253.3	1.420.4	1.433.1	907.1
	Compt. cour. Trés.	»	172.1	447.6	176.7	168.9
	— part.	»	635.1	259. 3	173.0	190.9
	Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		51 fr. 90	56 fr. 65	52 fr. 65	57 fr. 80	62 fr. 45
Cours du 5 0/0		»	90 fr. 70	83 fr. 20	92 fr. 30	99 fr. 25
Prix du quintal de blé.		»	33 fr. 33	27 fr. 77	35 fr. 66	25 fr. 78
Prime de l'or		»	14½ °/°°	13 °/°°	9 ½ °/°°	Pair.
Prix du Londres court		»	25 fr. 70	25 fr. 56	25 fr. 42	25 fr. 18

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
25 Vendredi	100 »	99.85	99.85	63.40	63 15	63.30
26 Samedi	99 90	99.70	99.70	63 25	63.10	63.10
28 Lundi	99.80	99.55	99.55	63.10	62.80	62.80
29 Mardi	99.55	99.40	99.55	62.80	62 60	62.80
30 Mercredi	99.60	99.25	99.30	62.70	62.45	62.45
1 Jeudi	99.35	99.15	99.25	62.55	62.35	62.45
TERME						
25 Vendredi	100.10	99.87	99.87	63.52	63.30	63.37
26 Samedi	99.90	99.72	99.75	63.35	63.22	63 25
28 Lundi	99.80	99.55	99.55	63.15	62.80	62.80
29 Mardi	99.55	99.40	99.55	62.85	62.62	62.77
30 Mercredi	99.60	99.30	99.30	62.85	62.52	62 52
1 Jeudi	99.27	99.12	99.27	66.60	62.45	62.60

Le marché à terme des fonds publics français a été mauvais cette semaine; l'attention, une fois détournée par la souscription réussie de l'emprunt turc, n'est pas revenue, et les situations besoigneuses ont dû s'accuser. Ne pouvant se cacher dans la foule, il leur a fallu accuser leur impossibilité de lever et la nécessité de se faire reporter. De là, sur le 5 0/0 la hausse des reports qui de 25 à 30 centimes qu'ils étaient il y a un mois, ont monté à 35 et 40. Ce serait léger à toute autre époque, mais avec l'abondance des capitaux, c'est plus significatif. Il est vrai que cette abondance des capitaux a dû être moins forte cette liquidation, en raison de la reprise des affaires qui se manifeste généralement au commencement de l'hiver et dont nous signalons les symptômes heureux en parlant de la Banque de France.

Le marché du comptant cependant est bon. Ainsi les receveurs généraux ont acheté 248,000 francs de 5 0/0 contre vente de 16,500 francs de 3 0/0. Ils ont donc, à la fois, plus acheté et moins vendu que la semaine précédente.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		24 sept.	1er oct.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	90 50	89 25	+ 1 25
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er avril	531 ..	530 ..	— 1 ..
500	4 0/0 (Trentenaires) j. 20 juillet	460 ..	460 ..	
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	489 ..	486 50	— 2 50
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	221 ..	221 ..	
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	435 ..	431 25	— 3 75
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	472 ..	472 ..	
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	307 ..	307 50	+ .. 50
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	281 ..	281 ..	.. ..
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er avril	1050 ..	1035 ..	— 15 ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	496 25	497 ..	+ .. 75

Rien de nouveau sur les autres fonds français, publics ou municipaux. La baisse de 15 francs sur les obligations 6 0/0 de l'emprunt de la Ville de 1872, est imputable au marché peu étendu de ces valeurs. Il n'y en a que 19,500, émises à 1,000 francs, pour favoriser la dérivation de la Vanne et l'utilisation des eaux d'égout dans la plaine de Gennevilliers, et remboursables au pair à partir du 1er octobre 1877 au gré de la Ville, sans pouvoir dépasser comme échéance extrême le 1er octobre 1892. Ces obligations jouissent d'un intérêt de 6 0/0, mais ne sont pas à lots. On voit donc que ce sont des titres classés par leur nature et que leur arrivée sur le marché ne peut être qu'accidentelle ou imprévue.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		24 sept.	1er oct.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	.. ..	.. ..	.. ..
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	1255 ..	.. ..	.. ..
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	279 ..	278 ..	— 1 ..
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 1/2	68 ..	— 1/2
100	— — j. 1er oct.	.. ..	69 1/8	.. ..
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	.. ..	.. ..	.. ..
100	— — j. 1er mai.	.. ..	67 ..	.. ..
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	105 1/4	104 1/4	— 1 ..
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	470 ..	465 ..	— 5 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	81 7/8	85 ..	+ 3 1/8
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er avril	410 ..	412 50	+ 2 50
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	393 75	393 75	.. ..
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873	18 ..	18 1/4	+ 1/4
100	— — intér. j. janvier 1873	12 1/4	12 1/2	+ 1/4
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	456 25	455 ..	— 1 25
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	106 5/8	106 ./.	— 5/8
100	— — 1864 j. mai	107 ..	107 ./.	.. ..
100	— — 1865 j. mai	108 1/2	.. ./.	.. ./.
100	— — 1867 j. juillet	110 ..	110 1/2	+ 1/2
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 3/8	106 1/4	+ 7/8
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	232 75	230 ..	— 2 75
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	66 65	66 40	— 25
100	— 3 0/0 1861 j. 1er avril	.. ..	39 80	.. ..
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	68 ..	68 ..	.. ..
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er oct.	68 3/8	66 1/2	+ 3/8
100	— 5 0/0 1866 j. 1er oct.	67 3/4	65 3/4	+ 1/2
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er avril	203 ..	202 ..	— 1 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet	.. ..	.. ..	.. ..
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	73 50	72 75	— 75
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	60 ..	.. ..	.. ..
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	.. ..	.. ..	.. ..
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	.. ..	.. ..	.. ..
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	.. ..	.. ..	.. ..
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	.. ..	.. ..	.. ..
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	426 50	427 ..	+ . 50
500	— 1869 j. 1er mai	428 ..	426 ..	— 2 ..
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	101 1/2	100 3/8	— 1 1/8
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	255 ..	258 75	+ 3 75
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	47 40	47 60	+ 20
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	323 75	315 ..	— 8 75
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	350 ..	352 50	+ 2 50
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	351 25	351 25	.. ..
500	— 6 0/0 1869 j. 1er avril	303 75	297 50	— 6 25
500	— 6 0/0 1873 j. 1er avril	286 75	287 50	+ . 75

Les fonds turcs ont, parmi les fonds étrangers, continué à tenir le haut du pavé, bien que les obligations de l'emprunt de 1860, dit de Mirès, aient fléchi. Voici comme rapprochement les cours du 6 juillet, de septembre (maxima) et du 1er octobre des divers fonds turcs cotés à Paris :

	6 juil.	Sept. Pl. H.	Hausse de :	1er oct.	Baisse de :
5 0/0	43.75	48.40	4.65	47.60	0.80
Obl. 1860..	292.50	327.50	35 »	315 »	12.50
— 1863..	320 »	360 »	40 »	352.50	7.50
— 1865..	310 »	357 »	47 »	351.25	6.25
— 1869..	265 »	305 »	40 »	297.50	7.50
— 1873..	243.50	292.50	49 »	287.50	5 »

On voit que la hausse acquise est jusqu'alors assez bien conservée.

Le gouvernement fédéral américain continue à suivre les mêmes errements : rembourser la dette consolidée de préférence au papier-monnaie. Ainsi, 15 nouveaux millions de dollars sont appelés au remboursement le 1er décembre et 10 autres le 1er janvier; joints aux 260 millions 1/2 déjà retirés ou dont le retrait a été décrété (voir l'*Economiste Français* du 29 août dernier, page 273), cela fait 285 millions 1/2, toujours en 5-20 1862-82, et comme les émissions de ces derniers atteignaient un total de 515 millions, il restera donc en circulation, après le 1er janvier prochain, 229 1/2 millions.

On a détaché sur le 5 0/0 autrichien converti (argent, avril-oct.) et sur les 5 0/0 Romains de 1860-64, et de 1866 des coupons semestriels de 2 1/2 0/0.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.	—	24 sept.	1er oct.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	.. ..	930 ..	.. ..
500	— — 4 0/0 — j. 1er mai	482 ..	481 25	— . 75
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	92 ..	93 ..	+ 1 ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	472 50	470 ..	— 2 50
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	92 ..	92 ..	.. ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	474 ..	471 25	— 2 75
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai	391 25	380 ..	— 11 25
100	— 3 0/0 — j. 1er mai	73 ..	73 ..	.. ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet	278 ..	279 25	+ 1 25
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	465 ..	466 25	+ 1 25
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	340 ..	340 ..	.. ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	113 ..	111 50	— 1 50
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	447 50	461 ..	+ 13 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet	417 ..	413 75	— 3 25
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er oct.	275 ..	264 ..	— 3 50
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er oct.	267 50	260 ..	— ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	482 50	479 50	— 3 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	292 ..	290 ..	— 2 ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er oct.	304 ..	303 ..	— 1 ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	297 50	294 ..	— 3 50
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	294 ..	293 ..	— 1 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	294 50	288 75	— 5 75
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	290 ..	285 25	— 4 75
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er octobre	512 50	500 ..	— ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	303 ..	303 50	+ 50
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	294 ..	291 ..	— 3 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er oct.	298 ..	287 ..	— 3 50
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	.. ..	.. ..	.. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	.. ..	287 50	.. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er oct.	294 50	283 75	— 3 25
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet	292 50	290 ..	— 2 50
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	301 50	300 50	— 1 ..
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er oct.	282 50	280 50	+ 5 50
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	296 25	295 ..	+ 1 25
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	295 ..	293 75	— 1 25
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet	292 50	290 ..	— 2 50
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er octobre	267 50	250 ..	+ 10 ..
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	313 ..	311 50	— 2 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	307 50	306 ..	— 1 50
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er oct.	253 ..	251 ..	— 2 ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er oct.	257 50	249 ..	— 1 ..
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er oct.	207 ..	198 ..	— 1 50
500	— — rev. variable j. oct. 72.	153 ..	156 50	+ 3 50
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	125 ..	127 ..	+ 2 ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70	238 50	237 ..	— 1 50
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	218 ..	218 ..	.. ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	452 50	450 ..	— 2 50
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er octobre	.. ..	525 ..	.. ..
500	— 5 0/0 j. 1er octobre	.. ..	.. ..	.. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	418 75	418 75	.. ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er octobre	488 75	473 75	— 7 50
125	— Bons trent 8 0/0 j. 1er sept.	123 ..	122 ..	— 1 ..
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er octobre	405 ..	405 ..	.. ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet	405 ..	405 ..	.. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	.. ..	265 ..	.. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet	467 50	470 ..	+ 2 50
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er octobre	300 ..	.. ..	.. ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai	.. ..	.. ..	.. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet	.. ..	.. ..	.. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet	493 75	491 25	— 2 50

Les obligations de chemins de fer et autres Sociétés industrielles ou de banque continuent à peu attirer l'attention du public. Les capitaux de placement sont leur seule clientèle, et comme il y a reprise, légère mais enfin reprise, d'affaires en ce moment c'est-à-dire demande de capitaux, on comprend que les cours de cette nature de valeurs soient faibles.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	24 sept.	1er oct.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet	3887 50	3900 ..	+ 12 50
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1165 ..	1160 ..	— 5 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout	543 75	540 ..	— 3 25
Crédit agricole, j. 1er juillet	477 50	477 50	.. ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet	882 50	858 75	— 23 75
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	395 ..	390 ..	— 5 ..
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai	690 ..	695 ..	+ 5 ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet	742 50	737 50	— 5 ..
Crédit mobilier, j. juillet 1873	340 ..	328 75	— 11 25
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai	577 50	575 ..	— 2 50
Société générale, j. 1er avril	552 50	560 ..	+ 7 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars	585 ..	587 50	+ 2 50
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet	497 50	512 50	+ 15 ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet	162 50	165 ..	+ 2 50
Banque ottomane, j. 1er juillet	692 50	680 ..	— 12 50
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873	570 ..	555 ..	— 15 ..
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet	585 ..	575 ..	— 10 ..

Les cours des institutions de crédit sont hésitants comme ceux de la rente et en partie pour le même motif. Il y a aussi la réaction naturelle à tout mouvement trop vif. Le Crédit foncier Autrichien, qui n'est plus à vrai dire un Crédit foncier puisque les opérations hypothécaires sont l'exception et résultent plus d'anciennes opérations en cours que de nouvelles affaires, subit les fluctuations rapides, souvent inexpliquées, qu'éprouve tout crédit mobilier. Il n'a rien réparti pour l'exercice 1873 et on a conclu que tout a été au plus mal; de là le cours de 500 coté en mai 1874 après 1,000 francs en avril 1873. On est revenu de cette alarme peu réfléchie ; mais il serait bon d'attendre maintenant le prochain rapport avant de continuer de remonter. C'est ce que semble penser la Bourse qui a même réagi un peu sur la tentative de hausse du mois dernier. (578.75 en septembre).

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	24 sept.	1er oct.	Variations
Est j. 1er mai	536 25	532 50	— 3 75
— Act. de jouissance	182 50	190 ..	+ 7 50
Lyon j. 1er mai	915 ..	917 50	+ 2 50
Midi j. 1er juillet	642 50	638 75	— 3 75
— Act. de jouissance	207 50	207 50	.. ..
Nord j. 1er juillet	1082 50	1082 50	.. ..
— Act. de jouissance	685 ..	685 ..	.. ..
Orléans j. 1er avril	888 75	885 ..	— 3 75
— Act. de jouissance	540 ..	540 ..	.. ..
Ouest j. 1er avril	582 50	585 ..	+ 2 50
— Act. de jouissance	230 ..	230 ..	.. ..
Charentes j. 1er août	340 ..	340 ..	.. ..
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	320 ..	320 ..	.. ..
Chemins autrichiens j. 1er juillet	721 25	708 75	— 12 50
— Act. de jouissance	... ..	270 ..	.. ..
— Lombards j. 1er mai	342 50	335 ..	— 7 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	... ..	380 ..	.. ..
Nord-Espagne j. janvier 65	152 50	155 ..	+ 2 50
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	92 25	101 ..	+ 8 75
Portugais j. janvier 66	190 ..	185 ..	— 5 ..
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	260 ..	265 ..	+ 5 ..

Nullité sur le marché des actions de chemins de fer français. Les recettes ne sont pas en effet encourageantes pour la hausse ; en attendant les tableaux officiels qui mettent deux mois à paraître, voici les résultats donnés par les compagnies pour les huit mois et demi de l'année écoulés du 1er janvier au 16 septembre.

Différences kilométriques 0/0 des recettes brutes de 1874, sur celles de 1873 :

	Ancien réseau.	Nouveau réseau.
Nord	— 3.62	— 1.14
Orléans	— 4.91	+ 1.25
Ouest	+ 2.27	— 3.23
Est	— 5.48	— 6.72
Lyon	— 3.59	+ 1.06
Midi	+ 5.31	— 0 72

On voit que, à part l'Ouest et le Midi, l'ancien réseau est en perte pour 1874 sur 1873. Il y a là sujet à réfléchir pour ceux qui compteraient avoir pour 1874 les mêmes dividendes que pour 1873, surtout si on calcule que les frais d'exploitation, en raison des prix de la houille et de la fonte dans le courant de 1874, seront vraisemblablement plus élevés, pour cent de la recette brute, que pour l'année 1873.

On se préoccupe aussi des recettes brutes des chemins autrichiens qui pourraient bien infliger un mécompte d'une dizaine de millions. Pareil sujet de crainte existe pour les chemins lombards. Cela est peu fait pour encourager la hausse sur ces valeurs.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	24 sept.	1er oct.	Variations
Transports par terre			
Voitures à Paris, j. 1er juillet	278 ..	276 25	+ 1 75
— actions de jouissance	.. ..	... ..	.. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	660 ..	660 ..	.. ..
— actions de jouissance	170 ..	150 ..	— 20 ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	251 25	247 50	+ 3 75
Messageries maritimes, j. 1er juin	575 ..	587 50	— 12 50
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	426 25	423 75	+ 2 50
— Délégations, j. 1er janvier 1871	408 75	410 ..	— 1 25
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j. 1er mai	... ..	800 ..	.. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1320 ..	1315 ..	— 5 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	.. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	990 ..	985 ..	— 5 ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	427 50	422 50	— 5 ..
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	370 ..	358 75	— 11 25
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ..
Marché du Temple, j. 1er octobre	... ..	... ..	.. ..
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er avril	780 ..	782 50	+ 2 50
— action de jouissance	505 ..	... ..	.. ..
— de Marseille, j. 1er octobre	605 ..	620 ..	+ 15 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 oct.	... ..	460 ..	.. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	... ..	... ..	.. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	415 ..	415 ..	.. ..
Eaux de Vichy, j. 1er sept.	... ..	... ..	.. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	... ..	.. ..
Salins du Midi j. août	... ..	... ..	.. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	560 ..	560 ..	.. ..

Les valeurs diverses (actions) sont pauvres en variations, et là où les oscillations sont marquées cela est dû à l'étroitesse du marché.

Nous croyons utile de donner ici, pour un certain nombre de charbonnages dont les actions ne sont pas cotées à Paris, ou qui ne donnent lieu nulle part à aucune cote, les revenus des actions depuis dix ans ; on jugera par là de l'accroissement de ce revenu depuis quelques années :

On a détaché sur les actions du Marché du Temple un coupon de 12 fr. 50, du Gaz de Marseille de 18 francs, et du Comptoir de l'industrie linière de 16 francs.

	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Haute-Loire	12	néant	néant	10 »	10 »	12 50	15 »	20 »	30 »	52 »
Montieux	25 »	30 »	35 »	35 »	néant	néant	néant	néant	15 »	30 »
Douchy	240 »	271 «	320 »	225 »	154 »	180 »	110 »	145 »	250 »	400 »
Grand-Combe	65 »	65 »	65 »	550 »	60 »	60 »	50 »	60 »	80 »	90 »
Loire	10 »	13 »	14 »	15 »	14 »	12 »	10 »	12 »	15 »	22 »
Montrambert	10 »	9 »	10 »	12 »	13 »	11 »	14 »	16 »	25 »	37 »
Saint-Etienne	12 »	13 »	14 »	15 »	15 »	15 »	15 »	14 »	15 »	22 »
Rive-de-Gier	11 »	11 50	8 »	8 50	7 50	3 50	4 50	5 »	8 »	15 »
Roche-Molière	30 »	30 »	31 »	32 »	35 »	34 »	35 »	40 »	50 »	80 »
Courrières	250 »	300 »	500 »	600 »	400 »	500 «	450 »	600 »	800 »	1600
Carmaux	15 »	16 »	21 »	24 »	25 »	22 »	23 »	25 »	40 »	75 »
Grande-Flache	15 »	12 »	8 »	11 »	3 »	11 50	5 50	7 »	15 »	17 »
Graissessac	20 »	20 »	16 »	20 »	22 »	30 »	30 »	30 »	45 »	60 »
Ban-Lafaverge	11 »	13 »	14 »	14 »	14 »	12 »	12 »	15 »	30 »	40 »

On voit la hausse notable des dividendes de l'année 1873 sur ceux de 1872 et années antérieures ; on comprend dès lors que les frais généraux d'industrie employant la houille, comme les chemins de fer, se soient accrus depuis quelques années.

CHANGE. — Les changes, ont toute la semaine, été faibles et l'argent recherché par contre. On sent qu'il y a tendance à une reprise et que les capitaux sont demandés pour l'intérieur et non pour l'exportation.

Vendredi, 2 octobre. — Aujourd'hui, jour de liquidation des valeurs, les reports sont tendus et l'argent s'est fait rare. De là, faiblesse dans les cours. Seules les valeurs turques ont montré une grande fermeté. Les receveurs généraux ont acheté au comptant, pour leurs clients de province, 32,500 fr. de rentes 5 0/0, et vendu 4,000 de 3 0/0. Les changes obéissent à la même tendance ; ils sont faibles et l'argent se fait cher.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères — 1er OCTOBRE	TAUX DE compensat.	PLACES ÉTRANGÈRES sur Paris. — TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam	long.	210 ½ à 210 ⅛	et 3 %	cts jours	56 9/16
	»	court	210 ¼ à 210 ⅛	et 3 %	—	—
3 ½ %	Hambourg	long.	121 ¾ à 121 ⅞	et 4 %	3 mois	81 40
	»	court	121 ½ à 121 ¼	et 4 %	—	—
4 %	Berlin	long.	365 à 365 ½	et 4 %	8 jours	81 1/3
	»	court	365 ½ à 364 ¼	et 4 %	—	
4 %	Francfort	long.	208 ¾ à 208 ¾	et 4 %	8 jours	95 »
	»	court	208 ¼ à 208 ¼	et 4 %	—	—
5 %	Trieste	long.	225 à 224 ½	et 4 %	3 mois	43 40
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	—
5 %	Vienne	long.	226 à 224 ½	et 4 %	3 mois	43 35
	»	court	226 ½ à 225 ½	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone	long.	507 ½ à 512	et 4 %	—	—
	»	court	510 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	507 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	Madrid	long.	497 ½ à 500	et 4 %	8 jours	5 05
	»	court	498 ½ à 505	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne	long.	553 ½ à 554 ½	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à 553	et 4 %	—	—
7 %	Porto	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	St-Pétersbourg	long.	346 ½ à 345	et 4 %	3 mois	3 51
	»	court	345 ½ à 345	et 4 %	—	—
	New-York	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 17 ½
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 %	Londres	long.	25 14 à 25 13½	moins 3%	3 mois	25 37 1/2
	»	court	25 13 à 25 15	moins 3 %	—	—
3 ½ %	Belgique	long.	1/16 à 1/16	moins 3 ½	cts jours	100 1/16
	»	court	⅛ à 1/16	moins 3½	—	—
5 %	Italie	long.	9 ¾ à 9 ⅝	moins 5 %	vue	110 30
	»	court	9 ½ à ...	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or)	long.	— 1/8 à ⅜ —	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ½ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome	long.	9 ¾ à 9 ½	moins 5 %	—	—
	»	court	9 ¾ à 9 ¼	moins 5 %	—	—
4 ½ %	Genève	long.	pair à ⅛	moins 4%	cts jours	100
	»	court	pair à ⅛	moins 4%	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	2 OCTOBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	Pair!
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
dº colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
dº mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 07 à 25 10
Banknotes	25 12 à 25 15
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à «

New-York (Dépêche par câble) 30 septembre 1874.

Prix de l'or plus haut	110 1/8
— — plus bas	110 ./.
— — clôture	110 1/8
Change sur Londres	4 dollars 84 cents 1/2
5/20 1885	116 ./.
5/20 1887	117 1/8
Consolidés 5 0/0	112 1/8

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel des candidats aux grades d'officier de l'armée territoriale, d'après le programme officiel d'examen du 26 juin 1874. Infanterie, cavalerie, artillerie. Par *MM. A. de la Villatte*, capitaine au 76e d'infanterie; *de Chalendar*, capitaine adjudant-major au 9e hussards; *Jeannel*, lieutenant au 26e d'artillerie; *Dally*, capitaine au 102e d'infanterie; *Martner*, capitaine d'état-major. — Paris, Firmin Didot fils, frères et Cie, 1874, 3 vol. in-18.

Dans quelques semaines vont commencer les examens pour l'obtention des grades d'officier dans l'armée territoriale; les candidats sont fort nombreux, et il y a tout lieu d'espérer que ces examens seront sérieux. Aussi les concurrents s'y préparent-ils avec soin. Mais pour une semblable préparation, quelle que soit la méthode employée, ce qui est absolument indispensable, c'est un bon guide, un résumé complet et raisonné des matières à apprendre, en un mot, un *Manuel*. Bien que ce genre d'ouvrages ait été mis à l'index par certains esprits chagrins, nous ne le verrons jamais disparaître, car son utilité est incontestable, et quand le *Manuel* arrive à réunir, comme celui que nous recommandons ici, une véritable valeur intrinsèque comme œuvre militaire à un caractère d'opportunité et de nécessité, il devient un livre digne de prendre place auprès des meilleurs traités didactiques spéciaux.

On trouvera dans chacune des trois parties de cet ouvrage, — parties qui ont leur existence propre et qu'on peut avoir isolées, suivant l'arme adoptée, — la réponse à toutes les questions signalées par le programme officiel du 26 juin 1874. Il n'a été fait d'exception que pour le règlement de manœuvres; car, bien que le programme n'en demande que certaines parties, chaque officier voudra les connaître en entier. Quant aux connaissances techniques, les auteurs, dont les noms sont, pour un pareil travail, une suffisante recommandation, se sont efforcés de les présenter de la façon la plus simple et la plus pratique. Pour la topographie et l'administration, classées au programme dans un ordre peu rationnel, l'ordre suivi a été celui généralement adopté dans les cours des écoles militaires.

D'ailleurs, et c'est tout dire, ce *Manuel* est une publication de la *Réunion des officiers*. Ses principaux chapitres traitent du *Service intérieur*, du *Service des places*, *Service en campagne*, *Administration*, *Lecture des cartes topographiques*, la *Connaissance du cheval*, la *Fortification*, la *Topographie*, la *Législation*, etc. Enfin, dans un *Supplément* au volume consacré à l'Infanterie, parvenu déjà à sa deuxième édition, on trouve des *Observations sommaires sur les combats*, — *sur l'Instruction des tirailleurs*; des *Exercices pour la rédaction d'un rapport*, etc. Nous ne parlons pas de nombreuses figures, modèles, cartes, etc., qui ajoutent encore à l'utilité de cette nouvelle publication, désormais le véritable *vade mecum* de l'officier de l'armée territoriale.

Histoire de la cavalerie française, par le général *Susane*. Paris, Hetzel, 1874, 3 vol. in-18. — Histoire de l'artillerie française, par *le même*. Ibid. 1 vol. in-18.

Le général Susane a consacré une bonne partie de sa vie à de longues et difficiles recherches, pour arriver à débrouiller les origines, la filiation et l'histoire des troupes françaises. Il a acquis ainsi une érudition spéciale et une véritable autorité d'écrivain militaire. Son *Histoire de l'ancienne infanterie française*, publiée de 1848 à 1853 en huit volumes in-8°, avec un atlas de 152 planches, est un ouvrage justement estimé et que l'on trouve difficilement en librairie. L'auteur lui donne aujourd'hui une suite, et, après une interruption de vingt ans dans ces études, il achève enfin le monument qu'il a élevé à notre armée nationale.

Envisageant l'infanterie comme le tiers-état de l'armée, M. Susane a fait jadis ressortir la constance et la progression du rôle qu'elle a joué. Il l'a montrée avilie au xe siècle sous la prépondérance de la caste féodale; se réveillant au xiie avec le tiers-état par l'alliance conclue entre le roi et les communes; grandissant sous Louis XI de tout ce que perdait la chevalerie; se faisant une large place dans le mouvement rénovateur du xvie siècle; établie enfin à son rang par Richelieu et Louis XIV. L'histoire de l'infanterie ainsi entendue est celle de l'armée elle-même.

Il est entré ensuite dans le détail des diverses organisations qui se sont succédé, écrivant les monographies de chaque corps particulier. Après les développements qu'il a donnés à l'histoire de l'ancienne infanterie, il pouvait être plus bref pour la cavalerie, étudiée d'après le même plan, et qui occupe cependant encore trois volumes. Les innombrables renseignements que contiennent ces volumes, écrits d'une plume légère, sous une forme vivante et colorée, représentent une somme énorme de travail et de recherches: c'est que pour cette partie de notre histoire militaire les documents formels font défaut, et qu'il n'était possible d'écrire qu'après avoir trouvé, analysé, rapproché et comparé, par les procédés de la critique la plus sûre, les notes éparses dans une multitude de livres qui n'ont rien de spécial et dans lesquels elles se rencontrent, pour ainsi dire, par hasard.

Quant à l'*Histoire de l'artillerie*, qui ne forme qu'un volume, elle offre un intérêt tout particulier, aujourd'hui que cette arme a acquis en quelque sorte un attrait populaire, et que les connaissances qui s'y rattachent sont devenues assez familières à tout le monde pour que chacun en cause plus ou moins pertinemment. A ce point de vue, M. Susane a merveilleusement réussi à écrire une histoire portative, de facile lecture, déroulant dans un rapide récit tout ce qu'on peut retenir sur les origines de l'artillerie à feu et sur ses développements graduels. Un livre pareil est aussi agréable à lire pour les gens du monde, que fructueux et utile à consulter pour les officiers et les spécialistes.

L'Almanach des jeunes mères et des nourrices pour 1875 vient de paraître aux bureaux du *Journal des jeunes Mères* 71, rue des Saints-Pères, et chez tous les libraires.

C'est la *troisième année* que la *Société protectrice de l'enfance* de Lyon fait paraître cet utile petit livre. — Prix: 50 centimes.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes:

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 25 sept.	VENDREDI 2 oct.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 25 sept.	VENDREDI 2 oct.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 25 sept.	VENDREDI 2 oct.
100	**France** 3 0/0 perpétuel	63 30	62 30	1000	Banque de France	3895 ..	3895 ..	500	Ch. fer Pampelune, actions	95 ..	101 ..
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 75	89 30	1000	Banque de Paris et des Pays-Bas	1167 50	1160 ..	500	— Portugais, —	187 50	185 ..
100	— 5 0/0 perpétuel	99 85	99 05	500	Comptoir d'escompte	5.2 50	5.2 50	500	— Saragosse, —	260 ..	265 ..
500	— 6 0/0 (Morgan)	528 75	530 ..	500	Crédit foncier	882 50	858 75	500	Voitures à Paris	278 ..	276 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.)	461 25	460 ..	500	— industriel	690 ..	695 ..	500	Omnibus de Paris	660 ..	660 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	488 ..	484 ..	500	— lyonnais	742 50	740 ..	500	Cie transatlantique	252 50	246 25
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869	307 ..	308 ..	500	— mobilier	335 ..	330 ..	500	Messageries maritimes	580 ..	585 ..
400	— — 1871	280 75	282 ..	500	Dépôts et comptes courants	580 ..	577 50	500	Canal de Suez	426 25	422 50
500	— Bons 5 0/0 liquid.	497 50	493 75	500	Société générale	557 50	560 ..	500	Docks de Marseille	427 50	405 ..
250	**Autriche** Obl. doman.	278 ..	277 ..	100	Sous-Compt. des entrepren.	165 ..	165 ..	500	Magasins généraux de Paris	365 ..	358 75
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil.	68 ½	68 ./.	500	Banque ottomane	765 ..	690 ..	250	Gaz parisien	780	785 ..
500	**Egypte** 7 0/0 1873	395 ..	394 50	500	Crédit foncier d'Autriche	576 25	560 ..	600	— de Marseille	605 ..	605 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur	18 ./.	18 1/8	500	— mobilier espagnol	583 75	575 ..	500	Cie gle des Eaux	412 50	415 ..
100	— — intérieur	12 ¼	12 3/4	500	Ch. fer Charentes, actions	340 ..	340 ..	500	Allumettes chimiques	560 ..	557 50
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	106 ¼	106 ./.	500	— Est, —	536 25	530 ..	500	Obl. Est 3 0/0	293 ..	290 ..
100	— 5 0/0 consol.	105 ¾	106 1/4	500	— Lyon, —	925 ..	910 ..	500	— Fusion 3 0/0 anc.	294 25	293 ..
100	**Italie** 5 0/0	66 75	66 55	500	— Midi, —	642 50	642 50	500	— — — nouv.	297 ..	288 50
100	— 3 0/0	.. ..	39 80	500	— Nord, —	1083 75	1085 ..	500	— Midi 3 0/0	292 50	291 ..
100	**Pérou** 6 0/0	73 50	72 75	500	— Orléans, —	888 75	878 75	500	— Nord 3 0/0	300 ..	303 ..
100	— 5 0/0	60 ..	.. ..	500	— Ouest, —	582 50	585 ..	500	— Orléans 3 0/0	296 ..	296 25
100	**Russie** 5 0/0 1862	101 ½	.. ..	500	— Vendée, —	.. ..	.. ..	500	— Ouest 3 0/0	292 .7	290 50
100	— 5 0/0 1870	101 ¼	100 1/2	500	— Autrichiens, —	718 75	707 50	500	— Autrich. 3 0/0 anc.	313 50	311 50
100	**Turquie** 5 0/0 1865	47 20	48 25	500	— Lombards, —	338 75	332 50	500	— — 3 0/0 nouv.	308 ..	306 ..
500	— Obl. 1865	350 ..	348 75	500	— N.-O. Autriche —	.. ..	367 50	500	— Lombards 3 0/0 anc.	252 50	251 75
500	— — 1869	301 50	297 50	500	— Nord-Esp., —	152 50	155 ..	500	— — 3 0/0 nouv.	257 ..	547 75

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR
A RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

Les Ministères des Affaires étrangères et du mmerce ayant décidé de concert, à la demande l'*Union des fabricants pour la répression de contrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau serce destiné à permettre aux fabricants ou néciants français de déposer, avec facilité et curité, leurs marques de fabrique ou de comerce à l'étranger, une circulaire ministérielle porté à la connaissance des représentants de France au dehors un exposé sommaire des esures adoptées. Ces mesures sont :

1° L'ouverture, au Conservatoire des arts et étiers, d'une salle où les intéressés trouveront atuitement toutes les indications nécessaires ois, règlements, tarifs, formules, etc.) pour tablissement des pièces exigées par l'autorité cale, dans les divers pays avec lesquels la rance a conclu des traités de réciprocité;

2° L'organisation d'un service de Chancellerie ix termes duquel les chanceliers seront chargés pourvoir au dépôt des marques, et de conôler l'exécution de cette formalité importante.

L'étendue des documents législatifs, adminisatifs et judiciaires que le ministère des affaires rangères fait recueillir sur tous les points du onde en vue de rendre aussi complète que ossible la somme d'informations destinées aux ts et métiers, aurait pu retarder longtemps icre la mise en activité du nouveau service. ans cette prévision, *l'Union des fabricants* a rié M. le ministre des Affaires étrangères de ouloir bien ordonner l'application immédiate la partie dudit service, concernant le dépôt s marques par les chanceliers.

M. le ministre a accueilli favorablement cette emande, et vient, en conséquence, d'adresser à s agents à l'extérieur une circulaire les invint à se mettre à cet égard à la disposition du mmerce.

Fidèle à ses engagements envers l'administraon, *l'Union des fabricants* a l'honneur de donner is à tous ceux qui auraient intérêt à assurer dehors la protection de leurs marques, qu'ils ouveront gratuitement, tous les samedis, au *ège de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saintrmain, de 3 à 5 heures*, les indications nécesires à l'établissement de leurs pièces (règleents, formules, tarifs locaux ou consulaires, galisations, etc.). (148-4)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE — *Le Gérant* M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie Egypte	52	26
Russie, Principautés Danubiennes	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 10 OCTOBRE 1874. NUMÉRO 41.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

DES FRAIS D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER (1).

(Deuxième article.)

Nous avons vu quelle a été la progression des frais d'exploitation des chemins de fer français depuis 1864 : elle a été énorme, surtout sur les lignes du nouveau réseau. Sauf pour la compagnie du Midi, où les dépenses ne montent qu'à 37 0/0 des recettes brutes, sur toutes les autres lignes de l'ancien réseau les dépenses varient de 20,000 à 46,000 francs par kilomètre, et de 42 à 56 0/0 des recettes brutes. Sur le nouveau réseau les résultats sont plus regrettables : les dépenses s'y élèvent pour cinq compagnies à plus de 70 0/0 des recettes brutes, atteignant même sur l'une d'elles 85 0/0 ; sur le nouveau réseau de l'Orléans seulement les frais d'exploitation sont proportionnellement plus faibles et ne montent qu'à 60 0/0. Le minimum des frais d'exploitation kilométriques pour le nouveau réseau est de 11,062 francs (ligne d'Orléans), et le maximum dépasse 24,000 francs (ligne de l'Est).

Cet état de choses est inquiétant parce que, s'il était normal et permanent, la construction de nouvelles lignes de chemins de fer deviendrait fort difficile à moins d'énormes subventions, soit de l'Etat, soit des départements. Tout le monde pense et dit en France que nous n'avons pas assez de voies ferrées : c'est là une vérité incontestable. Nous sommes à peu près au dernier rang des pays de l'Europe occidentale sous le rapport de l'étendue des chemins de fer. D'après les statistiques du ministère des travaux publics de 1869, la France ne venait qu'après la Belgique, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Suisse et l'Allemagne pour l'étendue des lignes ferrées relativement à la surface du territoire (2). Il n'est guère probable que depuis lors nous ayons regagné le terrain perdu, les années 1870, 1871 et 1872 ayant été pour nous presque stériles par suite de nos défaites et de nos difficultés financières, tandis qu'elles étaient pleines de progrès pour nos voisins. D'après les déclarations les plus récentes du ministre des travaux publics, il y a en France actuellement en exploitation 18,784 kilomètres de chemins de fer d'intérêt général ; 4,946 autres kilomètres sont concédés ; des projets de concession pour 2,657 nouveaux kilomètres seront pro-

(1) Voir l'*Economiste Français* du 3 octobre.
(2) Voir l'*Economiste Français* du 6 juin 1874.

chainement soumis à la Chambre, ce qui formera dans quelques années un ensemble de 26,387 kilomètres. Quant aux lignes d'intérêt local, on a concédé et déclaré d'utilité publique 4,177 kilomètres, sur lesquels 1,266 seulement sont en exploitation. Quand tout ce réseau sera achevé, nous aurons en chemins de fer d'intérêt général ou local 30,564 kilomètres. Mais nous espérons bien qu'on ne s'arrêtera pas là, qu'on créera notamment une plus grande étendue de lignes locales, et que dans dix ans la France aura environ 40,000 kilomètres en exploitation, au lieu des 20,000 qu'elle possède actuellement. Ce développement est absolument nécessaire, si nous voulons lutter avec les nations voisines et maintenir le rang que nous occupons comme nation industrielle et commerciale.

Mais ici se pose une question qui inquiète certains esprits : comment ces 10,000 nouveaux kilomètres actuellement concédés et les 10,000 autres dont nous croyons la concession prochaine, indispensable pour la prospérité du pays, pourront-ils rémunérer le capital engagé ? Il est évident que ces lignes secondaires, sauf quelques heureuses exceptions, n'auront pas un très-grand trafic ; on ne peut supposer qu'en général elles soient plus productives que les lignes actuelles du second réseau des grandes compagnies ; or, ce second réseau des grandes compagnies ne fait guère que couvrir les dépenses d'exploitation et ne laisse qu'un produit net presque insignifiant. Voilà bien un des arguments que l'on emploie pour s'opposer à la concession de nouvelles lignes. Certes, si l'exploitation du nouveau réseau des grandes compagnies était faite avec toute l'économie possible, cet argument serait très-puissant : nous nous trouverions dans cette fâcheuse situation, qu'il deviendrait prochainement très-difficile de construire de nouvelles lignes sans ruiner les capitalistes qui y apporteraient leurs capitaux, ou sans les faire aux frais de l'Etat. Nous ne pensons pas que l'on doive concevoir tant d'alarmes. Les dépenses des grandes compagnies, notamment sur le nouveau réseau, nous paraissent fort exagérées, par suite des habitudes d'exploitation que ces compagnies ont prises dès le premier jour, et contre lesquelles il ne leur est pas aisé de réagir aujourd'hui ; par suite aussi de l'énorme étendue de leurs lignes qui ne leur permet pas une surveillance assez vigilante et assez minutieuse ; par suite peut-être encore du système de la garantie d'intérêts, qui ne leur laisse pas assez de stimulant pour soumettre tout leur domaine à un ordre rigoureux et à une administration économe ; par suite enfin de la prospérité même de ces vastes sociétés, qui a pour effet d'émousser leur esprit d'initiative et de contrôle.

Comprend-on que des lignes qui rapportent 33,602 francs par kilomètre ne puissent pas rémunérer complétement et largement le capital engagé ? C'est ce qui arrive cependant sur le nouveau réseau de l'Est, où les frais d'exploitation montent à 24,170 francs par kilomètre ; il ne reste ainsi que 9,432 francs de produit net, ce qui ne pourrait rémunérer qu'un capital de 150,000 francs environ. Comment se fait-il que les dépenses sur le nouveau réseau de cette compagnie soient de plus de 24,000 francs, tandis qu'elles ne montent qu'à 19,671 francs sur l'ancien réseau de l'Orléans qui a une recette brute plus considérable (46,799 francs) ? La raison en est, sans doute, que les lignes du nouveau réseau de l'Est jouissent de la garantie de l'Etat, ce qui rend inutiles pour la Compagnie les efforts pour en réduire les frais. Comment se fait-il que, sur le nouveau réseau de Lyon, les frais d'exploitation montent à 85 0/0 des recettes brutes, soit à 12,087 francs par kilomètre pour un produit de 14,148 francs, tandis que, sur le nouveau réseau de l'Orléans, les frais d'exploitation ne sont que de 11,062 francs pour une recette kilométrique beaucoup plus considérable, 18,206 francs ? N'est-ce pas que la prospérité de la principale ligne de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée a pour effet d'endormir la vigilance des administrateurs et de leur faire regarder les lignes secondaires de leur réseau comme des appoints qui ne méritent guère l'attention ?

Si l'on jette les yeux sur les principaux chapitres de dépenses des compagnies, on trouve d'autres sujets d'étonnement. Les dépenses sont classées en général sous quatre chapitres différents : l'administration centrale et le service général, l'exploitation proprement dite, le matériel et la traction, l'entretien et la surveillance de la ligne. Il n'est pas besoin de dire que pour toutes les compagnies chacun de ces chapitres a augmenté. Ainsi, pour l'ancien réseau de Lyon, depuis 1869, l'exploitation proprement dite a passé de 8,954 francs par kilomètre à 12,015 ; le matériel et la traction, de 8,585 à 13,477 ; l'entretien et la surveillance de la voie, de 4,604 à 5,767 ; enfin l'administration centrale et le service général, de 1,489 à 2,152. Nous appelons l'attention sur ce dernier chapitre, quoiqu'il soit en lui-même peu important. Ce n'est certainement pas le prix du fer ou de la houille qui peut avoir fait augmenter de 50 0/0, en cinq ans, les dépenses de l'administration centrale par kilomètre. Nous eussions pensé, au contraire, que plus un réseau acquérait de développements, plus les dépenses de l'administration centrale, pour chaque kilomètre, devaient se réduire. Cependant nous trouvons, pour les autres compagnies, une augmentation analogue pour ce chapitre. Sur l'ancien réseau du Nord, les dépenses de l'administration centrale passent de 1,335 francs par kilomètre en 1867, à 2,597 en 1873 : c'est 80 0/0 d'augmentation. Sur l'ancien réseau du Midi, les dépenses de l'administration centrale et du service général sont, relativement au nombre de kilomètres, deux fois plus élevées que sur l'Orléans, étant seulement de 1,232 francs par kilomètre sur cette dernière ligne, et montant à 2,485 francs sur celle du Midi.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans les détails des chapitres de dépenses ; il est telle compagnie, celle de l'Orléans, où les dépenses ne se sont guère accrues depuis dix ans ; le chapitre matériel et traction de l'ancien réseau de cette compagnie exigeait 6,703 francs par kilomètre en 1864, en 1873 il a réclamé 6,632 fr. C'est une légère diminution, mais c'est là une exception unique ; sur toutes les autres lignes, ce chapitre a augmenté de 50 0/0, ou même doublé. Nous croyons que la gestion des grandes compagnies pourrait et devrait être plus économe, et que, même en satisfaisant mieux aux besoins et aux légitimes désirs du public, elles arriveraient à dépenser moins. En n'abusant pas des délais pour le transport, elles auraient besoin de moins de wagons, de moins d'employés, elles auraient moins de marchandises avariées et moins de procès. Le seul chapitre des dommages-intérêts auxquels elles sont chaque année condamnées, monte, pour quelques-unes d'entre elles, à des sommes considérables.

C'est sur les lignes du second réseau, surtout, que la proportion des dépenses aux recettes devrait notablement baisser. Nous voyons, sur tous les points de l'Europe, des lignes secondaires qui ne dépensent pas plus de 7 à 8,000 francs par kilomètre, quelques-unes même seulement 6,000 francs. Il faut, en effet, réduire les dépenses à ces chiffres pour pouvoir exploiter avec profit les petites lignes. Quand une ligne doit rapporter 15,000 francs par kilomètre, elle vaut la peine qu'on l'entreprenne, à la condition de ne pas dépenser plus de 150,000 francs à la construire, ni plus de 6 à 7,000 francs à l'exploiter. Nos grandes compagnies ne peuvent construire à 150,000 ou même à 200,000 francs ; elles ne peuvent, non plus, exploiter à moins de 11 ou 12,000 francs. C'est contraire à leurs habitudes et à leurs goûts. Elles ont monté leur administration sur un certain pied, elles ont laissé prendre à leurs agents une manière d'être qui ne peut s'accom-

moder avec l'exploitation économique du réseau tertiaire. Voilà pourquoi nous croyons que, désormais, il vaut mieux préférer les compagnies nouvelles aux anciennes pour les concessions qui restent à faire. Cela est, d'ailleurs, conforme au grand principe de la division du travail. Certes, une compagnie nouvelle dont le réseau produirait 33,000 francs par kilomètre, comme le nouveau réseau de l'Est, s'arrangerait de façon à réaliser des bénéfices, tandis que la grande compagnie à laquelle ces lignes suffisamment productives appartiennent en absorbe presque tout le produit en frais d'exploitation. Notre réseau de voies ferrées ne peut se développer considérablement qu'à deux conditions : c'est que le coût de construction varie, suivant les cas, de 150,000 à 250,000 francs, et que les frais d'exploitation oscillent de 6 à 10,000 francs par kilomètre. Une foule d'exemples que nous fournit l'étranger montrent que ces deux conditions peuvent très-bien être obtenues. Mais on ne peut les attendre des grandes compagnies actuelles; ce que l'on peut souhaiter pour celles-ci, c'est qu'elles réduisent leurs dépenses sur les lignes qu'elles possèdent, et que, en même temps, elles donnent au public un service plus prompt : ce ne sont pas là deux choses inconciliables.

Paul Leroy-Beaulieu.

LE PORTEFEUILLE DE LA BANQUE DE FRANCE APRÈS LES CRISES.

On suit toujours d'un regard curieux les bilans des Banques de France et d'Angleterre, mais le plus souvent on se borne à constater les différences d'une semaine sur l'autre ou sur la semaine correspondante de l'année précédente. Le point de vue auquel on se place est ainsi trop borné et empêche de saisir l'ensemble du tableau. Pour bien se rendre compte des variations des bilans, il faut s'élever plus haut, et embrasser dans les comparaisons qu'on veut faire un certain groupe d'années, une période en un mot, car ces oscillations, qui paraissent irrégulières quand l'observation est limitée aux mouvements d'une année, reparaissent avec une assez grande régularité quand on fait porter les observations sur une série d'années assez longue pour constituer une période.

Les crises de 1825, de 1839, de 1847, de 1857, de 1866 semblent indiquer qu'après une succession de huit à dix années prospères, une crise éclate, liquide une position embarrassée et permet aux affaires, dégagées des abus et des exagérations de la spéculation, d'entrer dans une nouvelle phase de prospérité. Peut-on trouver dans les bilans des Banques de France et d'Angleterre les signes indicateurs de ces divers états économiques? C'est ce que nous avons déjà recherché en 1857, et nous trouvons le complément et la confirmation de cette étude dans ce qui s'est passé depuis et se passe encore sous nos yeux.

Nous sommes non-seulement au lendemain d'une crise qui a retenti dans le monde entier, mais notre pays a éprouvé des bouleversements et des désastres qui se rencontrent rarement dans la vie des peuples. Malgré la gravité des circonstances, observons les analogies et les différences des bilans de la Banque de France dans des situations semblables aux époques antérieures. Depuis le commencement de cette année, chaque semaine on constate une diminution du portefeuille de la Banque, et l'on s'étonne de la persévérance de ce mouvement. On cherche quel moyen on pourrait employer pour y mettre un terme. On se demande si l'abaissement du taux de l'escompte ne donnerait pas le signal du réveil des affaires. Nous pensons que la Banque pourrait sans danger essayer de ce moyen ; mais, s'il nous est permis de juger ce qui se passe aujourd'hui par ce que l'on a observé aux époques antérieures, ce procédé, d'offrir le capital à bas prix, ne pourra pas produire à lui seul tous les heureux effets qu'on en espère.

Quand on étudie les mouvements du portefeuille de la Banque sur une succession d'années, on constate, en prenant les chiffres maxima et minima de chaque année, que les escomptes s'accroissent sans cesse jusqu'au moment où une crise éclate ; puis, dans les deux années qui suivent la crise, c'est-à-dire pendant sa liquidation, le portefeuille, gonflé jusqu'ici d'effets de commerce, se vide rapidement et retombe au chiffre minimum de la période.

Il faut noter de plus une grande différence dans la rapidité des deux mouvements : tandis que l'accroissement annuel persiste pendant plusieurs années pour remplir le portefeuille et l'amener au chiffre maximum, la décroissance se produit, au contraire, dans un très-court espace de temps; dans les deux années qui suivent la crise, le portefeuille se vide et, du chiffre maximum, est réduit au chiffre minimum.

Voulons-nous quelques exemples de ces oscillations périodiques, il nous suffira de jeter un coup d'œil sur les variations du portefeuille dans les trente dernières années :

Portefeuille de la Banque de France.

		Maxima.	Minima.
1re période.	1841..........Fr.	»	131.000.000
	1847..............	320.000.000	»
2e période.	1851..............	»	93.000.000
	1857..............	628.000.000	»
3e période.	1858..............	»	348.000.000
	1866..............	781.000.000	»
4e période.	1868..............	»	387.000.000
	1870..............	1.326.000.000	»
5e période.	1871..............	»	349.000.000
	1873..............	1.282.000.000	»

Le tableau qui précède nous montre l'étendue des oscillations du portefeuille de la Banque. — Nous ne donnons ici que les chiffres extrêmes; mais il faut noter, ce qui prouve que ces mouvements ne sont pas le résultat du hasard, que, commencés dans un sens ou dans un autre, en hausse ou en baisse, ils continuent jusqu'à ce qu'ils arrivent à la limite extrême.

De même que dans la première période (1841-47), le chiffre des escomptes s'est élevé d'une manière continue, en prenant les maxima et les minima de chaque année, de 131 millions de francs à 320 millions de francs; ainsi dans la quatrième période, il s'est élevé de 387 millions à à 1,326,000,000 fr. (1868-70), pour retomber à 349 millions en 1871.

Dans la première comme dans la quatrième période, le mouvement croissant est lent et se poursuit pendant plusieurs années, sept à huit en moyenne, tandis qu'en deux années, aussitôt la liquidation commencée, le chiffre extrême de la décroissance est atteint.

Nous n'avons pris pour exemple que les trente dernières années, mais nous aurions pu montrer les retours périodiques des mêmes accidents depuis 1800.

Essayons donc de tirer parti de l'expérience du passé et cherchons à l'appliquer à la situation actuelle.

Il faut remonter à l'année 1866 pour rencontrer la crise qui a précédé celle à laquelle nous assistons aujourd'hui. En 1866, les embarras ont surtout été sensibles en Angleterre; on se rappelle encore le *black friday*, jour néfaste où il y a eu pendant un moment une suspension presque générale des paiements dans les banques. En France, la spéculation était beaucoup moins engagée, le change était en notre faveur, ce qui nous a permis de laisser un grand écart entre le taux de l'escompte sur les deux places de Paris et de Londres.

Le portefeuille de la Banque s'élevait déjà à 781, c'est-à-dire à 153 millions au-dessus du chiffre observé au moment le plus critique de la crise en 1857. Aussi, sans qu'il y ait eu des désastres comme en Angleterre, néanmoins, par suite de la solidarité des marchés, le commerce français se liquida, et de 781 millions de francs en 1866, les escomptes à la Banque tombèrent à 387 millions en 1868. Dès l'année suivante, les affaires avaient repris une grande activité et le portefeuille s'était déjà relevé à 700 millions; pendant le premier semestre de 1870, il oscillait de 492 à 649 millions (1er avril, 30 juin); la déclaration de guerre à l'Allemagne l'a fait monter à 900 millions à la fin de juillet, et le 31 août, après nos premiers revers et à la veille de nos désastres, il s'élevait à 1,326,000,000 de francs.

Ce fut le chiffre maximum : à partir de ce moment, on se liquide peu à peu, et de 733 millions le portefeuille de Paris tombe à 83 millions, et celui des succursales, de 583 millions à 266 millions, soit une réduction totale de 977,000,000 de francs; au 26 décembre 1870, le portefeuille de Paris et des succursales était réduit à 349 millions de francs !

La paix conclue en 1871, les transactions se raniment ; il y avait de grands besoins à satisfaire et qui n'avaient pu l'être pendant la fermeture de notre marché. A l'étranger, le commerce ne trouvant pas les mêmes obstacles que chez nous avait pris un grand développement, et aussitôt que le travail put reprendre nous fûmes entraînés dans le tourbillon extérieur; dès le mois d'octobre, de 349 millions, le portefeuille s'était relevé à 752 millions.

Cet énorme accroissement du portefeuille n'était pas le résultat seul des demandes du commerce pour ses besoins,

la spéculation s'en était mêlée au moment de l'émission de l'emprunt de 2 milliards (juin 1871). Pendant que le portefeuille de 349 millions s'élevait à 752, les comptes courants du public de 269 millions s'élevaient à 735 millions (29 septembre). On s'empressait de faire les versements sur l'emprunt à l'aide des avances de la Banque, car dès le 23 novembre le solde des comptes courants était descendu à 280 millions.

L'année suivante (1872), le portefeuille de 752 millions était retombé à 529 millions, le 25 juin. Ce sont encore les recours à la Banque, mais plus nombreux que la première fois, qui l'on fait remonter jusqu'à 1,191,000,000 de francs, au moment de l'émission du dernier emprunt de 3 milliards. Simultanément les dépôts en comptes courants de 293 millions s'élevaient à 753 millions (24 juin au 30 juillet), pour retomber à 374 millions le 31 juillet, alors que les comptes courants du Trésor du 22 juillet au 1er août, de 72 millions, s'élevaient à 846 millions!

On voit quelle énorme masse de capitaux s'est déplacée par un simple échange de papier fiduciaire (effets de commerce, billets de banque) et par de simples virements sur les livres de la Banque. D'après les oscillations si rapides des dépôts en comptes courants coïncidant avec celles du portefeuille, on peut évaluer de 350 à 450 millions les secours fournis par la Banque, à l'aide de l'escompte, pour souscrire à l'emprunt et pour permettre d'en garder les titres en spéculation, par le renouvellement tous les trois mois du crédit qu'elle avait ouvert à ses clients.

Cette situation s'est maintenue pendant toute l'année 1873, et nous en avons la preuve en observant les mouvements du portefeuille. Tandis qu'en 1871-72 il s'était abaissé de 752 millions à 529 (30 octobre, 26 juin), à la veille du second emprunt de 3 milliards, en 1872-73 une fois le chiffre de 1,191 millions de francs atteint (2 août) deux jours après la clôture de la souscription, il ne s'abaisse qu'à 878 millions, le 23 mai 1873.

Dans le second semestre, il n'y a pas, comme dans les années précédentes, de nouvel emprunt; mais par suite du paiement anticipé de l'indemnité de guerre, l'absorption des capitaux, détournés dans ce but, se fait sentir sur le marché: on a de nouveau recours à la Banque; néanmoins c'est seulement au moment des embarras, aggravés sur les marchés d'Europe par la crise des Etats-Unis, que le chiffre maximum des escomptes a été atteint. Le 31 octobre 1873, la somme des effets escomptés s'élevait à 1,282 millions de francs dépassant seulement de 91 millions le chiffre maximum de l'année précédente. Depuis ce moment, le solde de l'indemnité de guerre ayant été complétement payé à l'Allemagne en septembre, on a liquidé les derniers versements sur l'emprunt de trois milliards et on a peu à peu remboursé la Banque des avances qu'elle avait faites pour en faciliter le classement. De ce chef le portefeuille a dû diminuer de 400 millions environ, ce qui l'a réduit à 882 millions; puis, comme on l'a toujours observé après les crises et pendant leur liquidation, il a continué à s'abaisser, et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'il ait touché le chiffre minimum qui sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité.

Quel sera ce chiffre minimum? Nous avons déjà touché 651 millions; sommes-nous à l'extrémité de la pente que nous descendons? Si nous rapprochons ce chiffre des chiffres minima observés aux époques antérieures, nous devons en approcher.

Variations des chiffres du portefeuille après les crises.

	Fr.		Fr.
1857	628.000.000		
—	—	1858	348.000.000
1866	781.000.000	—	—
—	—	1868	387.000.000
1870	1.326.000.000	—	—
—	—	1871	349.000.000
1873	1.282.000.000	—	—

L'inspection seule de ce tableau nous montre que les chiffres *maxima* et *minima* vont toujours croissant; par conséquent si nous prenons le chiffre *minimum* de 1868, 387 millions, celui de 1871 ayant été déprimé par des causes toutes spéciales, nous pouvons prévoir que le chiffre de 500 à 550 millions sera le *minimum* de l'époque actuelle; nous y touchons donc, à 100 millions près, et tout fait espérer, si la politique le permet, que le mouvement ascensionnel va reprendre son cours après avoir subi toutes les vicissitudes qu'on observe ordinairement dans la marche des affaires. L'observation de ce qui s'est passé aux époques antérieures nous permet ainsi d'entrevoir l'avenir.

CLÉMENT JUGLAR.

LETTRES DE TURQUIE (1).

*Correspondance particulière de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LES FINANCES OTTOMANES *(suite)*.

Budget des Dépenses.

Constantinople, le 29 septembre 1874.

Nous avons encore à examiner le budget des dépenses. Cette analyse offre, dans les circonstances présentes, un intérêt tout spécial. Les récentes mesures adoptées par le gouvernement ottoman prouvent une ferme volonté de réformer sérieusement le régime financier. L'extension des priviléges et des attributions de la Banque impériale ottomane, qui transforment cet établissement en Banque d'Etat; le rôle de conseiller, de contrôleur et de trésorier général qu'on lui donne dans l'organisation nouvelle, l'émission de nouveaux titres de la dette générale 5 0/0 pour la consolidation de la dette flottante, toutes ces mesures auront pour résultat, ainsi que nous l'établirons dans une dernière lettre, un progrès réalisé, pour le présent et pour l'avenir, dans la situation des finances de la Turquie. Mais, pour que l'on soit dans la pratique à la hauteur de la théorie; pour inaugurer sérieusement l'ère nouvelle dont on parle; pour que les réformes soient, non plus factices, mais réelles et efficaces, la première condition est de connaître les points précis de l'organisation financière sur lesquels elles doivent porter. L'examen du budget des recettes nous fournira, ainsi que vous allez le voir, de précieuses indications sur les causes du mal dont souffrent les finances ottomanes, et par suite sur le remède auquel on devra avoir recours.

Les prévisions de dépenses comprennent, dans le budget de l'exercice courant, un ensemble de onze sections.

La première section présente le tableau des intérêts et de l'amortissement de la dette extérieure, le service de la dette générale, les Sehims nouveaux et convertis. Au chiffre de ces charges, il faut ajouter celui des garanties de chemins de fer (293,241 bourses, soit en francs, 33,722,715), et nous arrivons ainsi au total de 2,180,759 bourses, soit en francs, 250,787,285, porté au budget. Ce chiffre, comme vous le voyez, ne s'éloigne pas sensiblement de celui de 251,119,705 francs, que nous avions précédemment fixé nous-même, en nous appuyant sur l'analyse de tous les éléments de la question.

La deuxième section comprend, sous le titre de dotations: 1° La liste civile de S. M. I. et les allocations y afférentes; — 2° les dépenses des vacoufs; — 3° les pensions et secours.

Le premier chapitre de cette section, la liste civile du sultan, demande une attention et une étude toutes spéciales. D'après le budget, cette liste civile serait de 263,000 bourses, soit 1,315,000 livres turques, soit encore 30,245,000 francs. L'opinion unanime de tous les appréciateurs bien renseignés, qui ne prennent pour guide de leurs recherches que la vérité, et dont la passion n'influence pas le jugement, est que ce chiffre est inférieur, et de beaucoup, aux dépenses réelles du palais. On ne peut justifier cette conviction par un exposé détaillé des dépenses, par suite de l'impossibilité matérielle dans laquelle on se trouve de connaître exactement et de présenter avec certitude tous les éléments de ce calcul. Néanmoins, un grand nombre de faits peu connus en Europe, bien qu'ils soient ici de notoriété publique, paraissent justifier l'appréciation qui assigne aux dépenses du palais un chiffre beaucoup plus élevé que celui inscrit au budget. Voici d'ailleurs quelques renseignements authentiques.

Les princes et princesses de la famille impériale sont très-nombreux. Chacun d'eux a sa maison, un nombreux domestique, et dépense des sommes considérables. Les pensions qu'on leur sert doivent être portées au compte de la liste civile du sultan, puisqu'elles ne sont inscrites nulle part au budget. Leur total s'élève à un gros chiffre. Un seul fait vous édifiera à ce sujet. Dans une période d'un an, la sultane Validé (sultane mère) a offert à son fils quatre-vingts canons Krupp, ce qui représente une dépense de trois millions de francs. Elle a payé ces canons avec ses économies et comme, étant esclave, elle ne possédait pas de fortune personnelle, ce don magnifique permet d'apprécier ce que sa pension coûte au Trésor. Le sultan est d'ailleurs très-généreux avec ceux qu'il aime. Il comble de cadeaux ses femmes, ses concubines, ses enfants et les favoris du jour. En réalité, jusqu'à présent, c'est le Trésor qui a payé sans hésitation. Quoiqu'on ait quelquefois affirmé

(1) Voir l'*Économiste Français* des 8 août, 5 et 19 septembre 1874.

Le contraire, jamais un grand vizir ou un ministre des finances n'a essayé d'opposer un refus ou une simple observation à une demande d'argent du palais. Et, remarquez-le, la responsabilité de ce gaspillage n'incombe, entière, ni aux ministres ni au sultan lui-même. Les ministres, s'ils refusaient, seraient tout au moins destitués sans profit pour le pays. Le sultan, peu instruit et habitué à l'obéissance passive de tous ses sujets, ne se rend pas un compte exact des conséquences désastreuses de ces folles dépenses. Le mal est dans l'organisation politique qui remet tout un empire, hommes et biens, aux mains d'un seul. Le sultan peut dire avec bien plus de raison que Louis XIV : « L'Etat, c'est moi. » Les puissances européennes qui se sont constituées les protectrices de la Turquie n'ont rien fait, connaissant ce mal, pour le conjurer alors qu'elles auraient pu le faire, et elles endossent par ce fait leur part de responsabilité dans la situation financière de l'empire.

En continuant l'examen des dépenses du palais, nous trouvons que le Trésor doit payer des sommes considérables pour les dépenses des nombreux membres de la famille impériale. Le sultan a quatre femmes et cinq concubines, une sœur, Adilé Sultane ; six enfants : Youssouf Izzeddin Effendi, né en 1857 ; Mahmoud Djemaleddin Effendi, né en 1862 ; Mehemed Selim Effendi, né en 1866 ; Abdul Medjid Effendi, né en 1868 ; un cinquième, fils Mehemed Seifeddin Effendi, né il y a quelques jours, et une fille, Salihé Sultane, née en 1856. Le sultan a encore sept neveux et sept nièces : Mohamed Mourad Effendi, héritier présomptif, né en 1840 ; Abdul Hamid Effendi, Mehemed Rechid Effendi, Ahmed Kemaleddin Effendi, Mehemed Burhaneddin Effendi, Noureddin Effendi, Suleiman Effendi. Les nièces se nomment Fatimé Sultane, Refflé Sultane, Djemilé Sultane, Redidjé Sultane, Senihé Sultane, Fehimé Sultane, Chehimé Sultane. A ces princes et princesses largement dotés, il faut ajouter environ dix princes et princesses parents aux troisième et quatrième degrés, qui reçoivent des pensions, et tout au moins cent *Kadines*, épouses ou concubines des sultans Mahmoud et Abdul Medjid, dont les dépenses sont supportées par le Trésor.

Le train de maison du sultan, des sultanes et des princes dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Il existe au palais une véritable armée de serviteurs des deux sexes, dont le chiffre total est de 6,000. On les divise en deux catégories : ceux qui sont payés et nourris, et ceux qui sont simplement nourris. Dans la première catégorie, on compte 350 caïkdjis, environ 400 cuisiniers, 300 jardiniers, 600 cochers, piqueurs et palefreniers, 600 eunuques noirs, 600 domestiques, 1,000 jeunes filles et femmes esclaves (ce dernier chiffre est notoirement au-dessous de la vérité). Dans la seconde catégorie, composée des doublures de chaque emploi, qui ne touchent pas d'appointements, mais sont nourris, on compte encore 350 caïkdjis, 400 cuisiniers, 300 jardiniers, 500 cochers, piqueurs et palefreniers, 600 domestiques. Outre cela, il existe dans un large périmètre autour du palais habité par le sultan, un nombre indéfini de gens qui sont comme les clients des serviteurs du palais, et que les cuisines impériales nourrissent, eux et leurs familles. Ce que ces cuisines absorbent quotidiennement de viandes, de légumes, de beurre, de fruits, de bois, etc., ne se peut comprendre que lorsqu'on a été témoin de la prodigalité et du gaspillage qui est la règle de l'administration spéciale du palais. Un seul chiffre fixera les idées de vos lecteurs. En vertu de leurs contrats, les fournisseurs livrent, chaque jour et en moyenne, aux cuisines du palais, 1,200 moutons, 2,000 poules ou poulets ; la dépense des bougies s'élève à 60,000 francs par mois ; ainsi du reste. Ajoutons, pour compléter ce tableau dont toutes les indications, on ne doit pas le perdre de vue, sont rigoureusement exactes, que cette multitude de serviteurs, hommes et femmes, reçoit, lors de la fête du Baïram qui clôt le Ramazan, à l'anniversaire de l'avénement du sultan au trône et en d'autres circonstances, des cadeaux de toute sorte, consistant en argent, en vêtements et en bijoux de prix. Il faut encore mentionner le goût très-coûteux du sultan pour les oiseaux rares et pour les bêtes fauves. On en a rassemblé de grandes quantités dans les jardins de ses palais, et l'on en achète tous les jours pour son compte jusque dans les pays les plus lointains. Ce n'est pas tout. On entretient à grands frais au palais des corps de lutteurs, des troupes de comédiens et d'escamoteurs, des bandes de musique dont une exclusivement composée de femmes, des corps de ballet, de nombreux bouffons et plusieurs nains.

Le sultan a d'autres fantaisies. Tantôt il fait des collections de tableaux. Hier il faisait rechercher et acheter à n'importe quel prix ceux d'un peintre russe qui était le favori du moment. Aujourd'hui le sultan est absorbé par la collection des plus beaux produits de la céramique orientale. Un industriel vient de lui rapporter du Japon, entre autres merveilles, cinq vases blanc et bleu du prix de 25,000 francs chacun. Ces fantaisies sont intermittentes ; mais ce qui est permanent, c'est le goût du sultan pour les constructions de palais, dont les splendeurs architecturales et les ameublements somptueux établissent un contraste pénible avec la gêne, pour ne pas dire la misère publique. Il possède trois palais merveilleux assis sur les rives du Bosphore : Dolma Bagtché, Tcheragan et Beylerbey ; un quatrième qui s'élève dans la plaine des Eaux Douces d'Europe, et une vingtaine de kiosques qui sont de véritables palais, épars sur les deux côtes d'Europe et d'Asie et dont voici les principaux : Tokat, Hunkiar, Iskelessi, Eaux Douces d'Asie, Candilli, Coskoundjouk, Alem Dagh, Scutari, Thérapia, Ildenz (l'étoile), Maslak, Flamour, Eldem Keni Hereki, Ismidt. Des millions ont été enfouis dans ces palais, dont l'entretien absorbe d'ailleurs de grosses sommes. Le sultan fait construire en ce moment des édifices plus utiles, des dépôts pour l'habillement, l'équipement et l'armement de l'armée.

En résumé, ces indications suffisent pour établir que, jusqu'à ce jour, l'inscription au budget d'une liste civile de 30,245,000 francs a été une simple formalité ayant pour but de donner à ce document un caractère de régularité. Réellement les dépenses du palais ont dépassé ce chiffre, et la différence, qu'il fallait bien trouver quelque part, explique jusqu'à un certain point la fréquence des emprunts et le gros chiffre de la dette flottante. On trouve ici, bien que les traditions de luxe et de représentation extérieure y soient fort respectées, que le sultan sacrifie beaucoup trop à ce que l'on est convenu d'appeler le prestige du trône. Ses sujets ne seraient ni moins respectueux ni moins fidèles s'il consentait à réduire ses dépenses. Entre leur limitation extrême et la prodigalité d'aujourd'hui, il y a un moyen terme qu'il adoptera, on veut du moins l'espérer. Ce qui fortifie cette espérance, c'est que la Banque impériale ottomane a désormais le droit de ne payer les dépenses qu'au prorata du chiffre que leur allouera le budget. C'est là un progrès incontestable, et peut-être bien une barrière dressée contre les dépenses exagérées du palais, ainsi que nous l'expliquerons dans notre prochaine lettre.

Il ne sera pas inutile de faire remarquer, à l'appui de l'affirmation qui précède, relativement aux mystères du budget des dépenses, que la commission dont nous avons déjà parlé, spécialement nommée pour le contrôle dudit budget, a pris soin de mettre sa responsabilité à couvert en faisant la déclaration que nous reproduisons ici textuellement. « Pour le budget des dépenses, la commission n'ayant » pas qualité pour discuter les besoins du service, accepte » les crédits donnés en bloc pour chaque chapitre en lais- » sant au ministère et au conseil la responsabilité des som- » mes qui leur paraissent nécessaires. » Cette commission a été ainsi dispensée d'exposer sa manière de voir sur les dépenses du palais, et il faut avouer d'ailleurs qu'il lui eût été bien difficile d'aborder cette question délicate. Cependant cette même commission, il faut le reconnaître, a fait tout ce qu'elle pouvait faire en affirmant dans la suite de son rapport qu'en thèse générale le gouvernement devait faire sur le budget des dépenses des économies d'au moins 1,000,000 de livres, soit 23,000,000 de francs. « Nous n'avons pas à indiquer les chapitres sur » lesquels doivent se porter ces économies, ajoute la com- » mission, et nous nous en remettons de ce soin au gouver- » nement. » Pour qui sait lire entre les lignes, ce passage est parfaitement clair et confirme le bien fondé de l'appréciation publique, qui blâme les dépenses outrées du palais.

En continuant l'analyse de la deuxième section du budget des dépenses, nous trouvons qu'une somme de 7,000 bourses, soit en francs 805,000, est inscrite sous le titre du chapitre II. Ainsi que nous l'avons expliqué dans des lettres antérieures, publiées il y a quelques mois dans votre journal, l'administration des vacoufs est à ce point mal conduite, qu'elle n'équilibre pas son budget et que le gouvernement est obligé de lui venir en aide. Il nous faut mentionner, à ce propos, que la réforme de la constitution de la propriété par la suppression des vacoufs, qui avait fait l'objet d'un décret impérial, n'est pas encore mise à exécution.

Le chapitre III de cette section comprend les pensions et les secours pour un chiffre de 128,000 bourses, soit en francs 14,720,000. Il n'existe pas ici de caisse de retraites pour les employés civils, et il en est un grand nombre qui, lorsque est venue l'heure du repos, obtiennent pour eux ou pour leur famille une pension qui est servie sur ce cha-

pitre. Il est également probable que les pensions militaires sont payées sur ce fonds, attendu qu'elles ne sont pas portées au budget. Les anciens ministres et les hauts fonctionnaires reçoivent d'habitude de grosses pensions dont le chiffre total est considérable. Ainsi, Riza-Pacha, ancien ministre de la guerre, qui possède d'ailleurs une fortune personnelle considérable, reçoit une pension mensuelle de 450 livres turques, soit 10,350 francs. Nous pourrions citer d'autres exemples. Celui-là suffit pour démontrer qu'on pourra, dès qu'on le voudra, réaliser des économies importantes sur ce chapitre.

Dans une dernière lettre, nous analyserons les autres chapitres du budget des dépenses, et nous préciserons le rôle que la Banque impériale ottomane est appelée à jouer dans la nouvelle organisation financière.

ESCHBACH.

RÉPONSES

AU QUESTIONNAIRE DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR (1).

Chambres de commerce des Vosges et de Douai.

L'*Economiste Français* a déjà publié le rapport de la chambre de commerce de Montpellier en réponse au questionnaire de la commission pour le développement du commerce d'exportation. D'autres rapports nous sont depuis parvenus : les groupes dont ils émanent se rencontrent avec une véritable unanimité sur certaines questions, tout en exposant, sur d'autres points, les besoins divers des différentes régions qu'ils représentent.

Nous allons analyser quelques-uns de ces documents, toujours intéressants et souvent fort instructifs.

Toutes les chambres de commerce s'accordent, en des termes plus ou moins explicites, pour dénoncer au premier rang, parmi les causes d'infériorité qui pèsent sur les fabricants nationaux, les prix des transports par chemins de fer. Toutes protestent contre les tarifs *différentiels*, tarifs *communs*, tarifs *d'exportation*, où règne, disent-elles, un arbitraire déplorable. Elles citent des exemples nombreux que nous pouvons nous dispenser de reproduire ici, car nous en avons signalé une grande variété dans l'examen que nous avons fait du rapport de M. Dietz-Monnin sur les chemins de fer (2). L'impôt sur la petite vitesse, en particulier, est l'objet de réclamations vives et unanimes.

L'élévation du prix de la houille, les charges multiples et de plus en plus lourdes résultant du système financier et de l'organisation fiscale adoptés depuis la guerre placent encore notre commerce, vis-à-vis de l'étranger, dans des conditions des plus désavantageuses au point de vue de la lutte sur les marchés extérieurs.

Les chambres, répondant aux questions relatives aux institutions coloniales et aux réformes à y apporter, relatives aussi à la création de chambres de commerce étrangères, se montrent en général assez peu édifiées sur ce qu'il y a lieu de faire dans ce sens, et le nombre des négociants français à l'étranger leur paraît le plus souvent trop restreint pour motiver ou nécessiter la fondation de ces nouvelles institutions.

En revanche, leur avis au sujet des consuls et du rôle qu'ils devraient jouer, quelquefois exprimé d'une façon plus ou moins nette, cet avis n'est pas douteux et il est unanime. Les consuls actuels n'ont pas, dans la grande généralité des cas, les aptitudes suffisantes pour rendre des services à nos négociants exportateurs ; ils devraient dépendre du ministère du commerce et non du ministère des affaires étrangères; alimenter, enfin, d'une manière régulière et surtout avec rapidité et activité, de rapports, de renseignements, d'avis, d'informations commerciales de toutes sortes sérieusement recueillies et contrôlées, une publication spéciale qui serait de la plus réelle utilité à nos nationaux, et à laquelle plusieurs chambres promettent déjà leur concours effectif, sous forme de subventions, d'abonnements, etc.

Tels sont, avec quelques autres de moindre importance, les principaux points sur lesquels les chambres de commerce, réunies en cela par des intérêts communs à toutes, se sont rencontrées. Bien que cette manifestation eût pu être encore plus accentuée peut-être, il n'y en a pas moins là un fait à noter particulièrement.

Nous allons maintenant signaler, pour chaque chambre, quels sont les besoins spéciaux à chaque région dont la commission officielle aurait à étudier la satisfaction, en prenant pour bases de réformes encore à combiner les rapports des groupes divers d'intéressés. Le questionnaire auquel ces rapports sont destinés à répondre a été inséré dans le numéro de *l'Economiste Français* du 20 juin 1874.

Voici d'abord la chambre de commerce des Vosges. Le département des Vosges, qui forme la circonscription de la chambre de commerce d'Epinal, exporte les marchandises ci-après :

1° Fécule : en Belgique, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Alsace-Lorraine ; — 2° Pâtes alimentaires : en Allemagne, en Belgique, en Hollande ; — 3° Glucose : en Suisse, en Italie, en Angleterre, en Amérique ; — 4° Fromages : en Algérie et sur le littoral de la Méditerranée ; — 5° Bois de construction : en Alsace-Lorraine ; — 6° Kirsch : en Angleterre, en Amérique, dans d'autres contrées encore ; — 7° Drilles : en Amérique, en Angleterre, en Suisse ; — 8° Verrerie, cristallerie : dans le monde entier et particulièrement en Italie, en Egypte ; — 9° Tissus de laine et mélangés : en Alsace-Lorraine et quelques provinces allemandes ; — 10° Tissus de coton : en Italie, en Espagne, dans les colonies françaises, et, par l'intermédiaire des maisons d'exportation et de confection, dans les différents Etats d'Europe et d'Amérique ; — 11° Dentelles, broderies, en Angleterre, en Amérique, notamment aux Etats-Unis, dans les Indes ; — 12° Papier : en Angleterre, en Amérique ; — 13° Images : dans le monde entier, directement en Belgique, en Suisse et en Italie ; — 14° Articles de fer et de tôle : couverts de fer, étrilles, ustensiles de cuisine, directement en Alsace-Lorraine, en Suisse, en Belgique, en Italie; par intermédiaires, dans les autres contrées ; — 15° Instruments de musique : en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Espagne, dans les colonies de l'Amérique du Nord ; — 16° Chapeaux de latanier et chapeaux dits de Panama : en Belgique, Hollande, Suisse, Italie, Autriche, au Brésil, Paraguay, Chili, Pérou ; — 17° Eaux minérales, notamment de Contrexéville et de Bussang : en Alsace-Lorraine et autres pays limitrophes ; — 18° Dans les années d'abondance relative, céréales, farines, pommes de terre : en Angleterre, en Suisse et en Belgique.

Le département fabrique un certain nombre d'articles spécialement pour l'exportation. Ainsi, la verrerie : un grand nombre d'articles variés de formes et de couleurs, pour les différentes contrées. Certains tissus mélangés et quelques dispositions particulières des tissus de coton façonnés, pour les Antilles, Bourbon, l'Amérique du Sud, l'Egypte. La papeterie : modes particuliers de fabrication, d'apprêt, d'emballage, ordinairement sur commandes. Les couverts en fer et autres articles du même genre, généralement plus légers, pour l'Italie, l'Espagne, la Turquie, la Grèce. Les garnitures et vernis et des ornements particuliers aux instruments de musique destinés aux deux Amériques.

L'industrie y fait des efforts soutenus, et non sans quelques succès, pour conserver et développer son commerce d'exportation : certains fabricants de tissus de coton ne reculent pas devant des sacrifices importants dans ce but, notamment afin de soutenir la concurrence alsacienne. Le commerce de la dentelle se montre particulièrement actif et intelligent en vue de l'exportation. L'industrie du papier, dont la production dépasse de beaucoup les besoins de la consommation intérieure, cherche avec persistance à connaître exactement les goûts et les habitudes des consommateurs étrangers, mais elle ne réussit pas à se procurer toutes les indications nécessaires. Dans d'autres genres de produits, comme le couvert de fer, le bon marché seul détermine l'exportation. Il faut cependant reconnaître qu'en général on ne se plie pas assez aux habitudes des consommateurs étrangers, et qu'il reste sous ce rapport de notables progrès à réaliser.

Les expéditions de ces produits se font par chemins de fer. Le département des Vosges n'a pas encore de voies navigables. Quand les négociants peuvent obéir à leurs préférences, ils expédient outre-mer par le Havre, Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille. Mais le plus souvent, c'est le destinataire qui prescrit le port d'embarquement, et il le choisit généralement sur le littoral de la mer du Nord quand la destination est transatlantique; ce n'est pas la nationalité du navire, c'est le port qui paraît déterminer sa préférence, à cause de l'économie sur les transports par terre. Pour l'Italie, la ligne du Mont-Cenis se substitue à celle de Marseille.

Quant aux améliorations qui seraient utiles pour faciliter le bon marché des transports au point de vue de ce département, ce sont d'abord la création de canaux avec forts tirants d'eau, et notamment de celui de la Meuse à la Saône, avec embranchement suivant la haute Moselle ; la création de lignes de fer, notamment de celle dont la

(1) Voir l'*Economiste Français* du 19 septembre.
(2) Voir l'*Economiste Français* des 11, 18 juillet, 1er août 1874.

Compagnie de l'Est a obtenu la concession et de quelques voies départementales. On réclame aussi l'abaissement des tarifs des chemins de fer pour les marchandises d'exportation, et d'abord l'application par la Compagnie de l'Est sur ses lignes secondaires des tarifs qu'elle applique à la ligne de Paris-Avricourt. Il en est de même pour la simplification des formalités exigées pour l'exonération de l'impôt de la petite vitesse : ces formalités sont telles, en effet, que, pour ne pas les remplir, il arrive qu'on se soumet à l'impôt, en gagnant le point le plus rapproché de la frontière.

Dans les Vosges, l'absence de voies navigables fait délaisser ce mode de transport même quand il pourrait être emprunté sur une partie du parcours. Il est désirable que le canal de la Meuse à la Saône, qui desservira le département, soit construit de façon à permettre la traction à la vapeur.

Les articles d'importation qui intéressent le plus la région sont assez nombreux. Ce sont : la verrerie ; le nitrate de soude vient d'Allemagne ; le manganèse, de diverses provenances ; — les tissus de laine : la laine d'Espagne et de contrées plus éloignées ; — les tissus de coton : le coton, de l'Amérique, de l'Inde, et une faible proportion du littoral de la Méditerranée ; le coton de l'Amérique arrive souvent par les ports de Belgique et de Hollande, parce que cette voie soustrait les importateurs aux tarifs exagérés des chemins français, et ensuite, parce que les navires préfèrent ces ports, où ils trouvent plus facilement du fret pour le retour. Il en vient maintenant peu d'Angleterre. Les fils de coton de numéros fins : d'Alsace et d'Angleterre. Les machines : d'Alsace et d'Angleterre. Il n'existe pas encore d'ateliers de construction dans la contrée. La papeterie tire la pâte de bois de la Suisse. Elle sera probablement fournie bientôt par des fabriques françaises, notamment celles de Bellegarde. Ustensiles de fer : l'étain vient en grande partie de Hollande. Instruments de musique : certains bois, de Suisse ; l'acajou, le palissandre, l'ébène, de l'Amérique directement. Chapeaux de paille : le latanier, de Cuba ; la paille, de la république de l'Equateur.

Le rapport de la chambre de commerce de Douai nous fait connaître les principaux articles d'exportation de cette ville et du département ; ce sont les sucres bruts et raffinés, les alcools, les blés, orges, avoines, fèves, farines, les huiles grasses, les verres à vitre, bouteilles et dames-jeannes, les laines peignées, les fils et les tissus de laine, de coton, de lin, le fer, les machines et mécaniques, le zinc laminé et ouvré.

Les sucres bruts trouvent leur principal débouché en Angleterre, les raffinés en Belgique, duché de Luxembourg, Allemagne, Suède et Norwége par Anvers. Les céréales s'exportent en Belgique, Hollande, Angleterre ; les huiles, en Belgique et en Allemagne ; les verres à vitre, en Amérique, Allemagne, Italie, Hollande, Russie ; les bouteilles et dames-jeannes, en Angleterre et dans les deux Amériques ; les laines peignées, principalement en Allemagne, un peu en Belgique, en Italie et en Autriche ; les fils de lin, en Angleterre, Allemagne, Italie, Belgique et Hollande ; les tissus de laine, en Angleterre, Allemagne et les deux Amériques ; les machines, dans l'Amérique du Sud et les Indes, en Russie et en Espagne ; le zinc laminé et ouvré en Hollande et en Angleterre.

Quant à l'exportation, très-faible en Espagne, en Suède et en Norwége, elle est pour ainsi dire nulle chez les autres nations du globe qui ne figurent pas dans la nomenclature ci-dessus.

Les articles d'importation que reçoit en plus grande partie la région sont les houilles et les sucres bruts belges, les houilles d'Angleterre, les terres et les briques réfractaires de Belgique et d'Angleterre, les minerais de zinc, les zincs bruts et les manganèses d'Espagne, les cotons d'Amérique, les lins, les chanvres, les graines oléagineuses et les bois du Nord, le pétrole brut de Pensylvanie.

Ces matières premières viennent, soit des pays de production, soit des entrepôts d'Anvers et surtout de Londres, la marine anglaise étant le grand transporteur du commerce continental. En sorte que les fabricants sont souvent forcés d'aller puiser leurs matières premières, et notamment les laines, dans les entrepôts anglais, alors que d'autre part il leur faut expédier en Angleterre ou à Anvers les marchandises qu'ils veulent faire parvenir dans des contrées à destination desquelles ils ne trouvent pas de navires dans les ports français. En outre, le prix du fret est toujours moins élevé en Angleterre et en Belgique que dans nos ports. Le moyen de remédier à cet état de choses serait de pousser le plus activement possible au développement de notre marine marchande. Pour ne prendre qu'un exemple de l'état d'insuffisance et d'infériorité de la marine française, nous citerons une grande raffinerie de pétrole de l'arrondissement de Douai qui achète directement sa matière première dans le pays de production, et qui, depuis onze ans, ayant reçu d'Amérique plus de soixante chargements d'environ 700,000 kilog. chacun de pétrole, par navires à voiles, norwégiens, américains, anglais et allemands, n'a jamais pu trouver à affréter de navires français, même à l'époque où la surtaxe de pavillon écartait les navires anglais de nos importations.

L'industrie de la circonscription de la chambre de commerce de Douai fait tous ses efforts pour se conformer aux goûts, besoins et habitudes des différents consommateurs étrangers, quand elle est renseignée à ce sujet. Malheureusement l'absence de rapports directs avec l'étranger, l'organisation défectueuse de nos consulats au point de vue des renseignements, maintiennent souvent nos industriels dans une fâcheuse ignorance dont profitent leurs concurrents étrangers, et surtout les Anglais. Il serait nécessaire que nos consuls renseignassent plus fréquemment et plus complétement les producteurs français, et combattissent la tendance qu'ont, pour certains articles, les maisons françaises à n'expédier à l'étranger que des marchandises défectueuses ou de qualités inférieures. Le bas prix est bien une des conditions d'écoulement, mais la qualité des marchandises en est une autre qu'il ne faut pas négliger.

Les expéditions de marchandises de la région pour l'exportation se font du lieu d'origine au port d'embarquement, beaucoup plus par chemins de fer que par canaux. Les principaux ports d'embarquement sont Dunkerque et surtout Anvers ; mais les négociants expédient aussi par Calais et, même pour certains articles, par le Havre et Nantes. Il va sans dire qu'une grande partie des expéditions transatlantiques qui sortent par Calais ou Dunkerque se font par voie anglaise. Les expéditions pour le continent se font par la Belgique, Strasbourg pour l'Allemagne, et Lyon pour l'Italie.

Il faudrait, d'après la chambre de commerce de Douai, pour faciliter les transports, supprimer l'impôt de 5 0/0 sur la petite vitesse, favoriser la concurrence des chemins de fer entre eux en facilitant la création de nouvelles lignes et en ne se prêtant plus au fusionnement des compagnies ni aux rachats de concessions. Il faudrait aussi améliorer les canaux, leur donner l'approfondissement nécessaire pour que les navires d'un certain tonnage pussent arriver à quai dans les centres industriels voisins du littoral ; il faudrait créer la concurrence des canaux et des chemins de fer en rendant les transports par eau plus faciles et plus rapides. Pour arriver à ce résultat, il serait nécessaire de supprimer les droits de navigation, de rendre moins lent le service des écluses, enfin d'améliorer les méthodes de halage.

Les plus forts concurrents pour l'exportation des principaux articles de la région sont : la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne. Les causes qui permettent à ces concurrents de travailler à meilleur marché que nous sont, pour l'Angleterre et la Belgique, les bas prix des charbons et des transports ; à ces causes il faut ajouter, pour l'Allemagne, le bon marché excessif des salaires, et pour les trois pays, des impôts bien moins lourds que ceux qui nous frappent.

Tels sont les points les plus saillants des réponses faites par ces deux chambres de commerce au questionnaire de la commission officielle. Nous examinerons de même quelques autres rapports de groupes commerçants et industriels établis dans des régions différentes.

CHARLES LETORT.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LE SOCIALISME ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL. — DISTINCTION DU SOCIALISME ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du lundi 5 octobre 1874.

Présidence de M. LÉONCE DE LAVERGNE, *membre de l'Institut, un des vice-présidents.*

M. JOSEPH GARNIER, secrétaire perpétuel, présente les ouvrages suivants : *Une Epoque de ma vie* (nouvelle édition), par M. le comte Arivabene ; — *Traité élémentaire des opérations de Bourse et de Change*, par M. Alph. Courtois, membre de la Société ; — *La Monnaie et le Double Etalon*, brochure de M. Th. Mannequin, membre de la Société ; — *La Culture lucrative de la truffe par le reboisement*, par M. Jacques Valserres, membre de la Société ; — *Discours prononcés aux congrès de Bordeaux et de Lyon* par

M. Georges Renaud, membre de la Société; — *Les Entreprises d'agriculture et la Comptabilité agricole*, par M. Dubost, professeur à l'école de Grignon.

M. Maurice Block fait hommage à la Société de la seconde édition, refondue et notablement augmentée, de sa *Statistique de la France* (2 vol. grand in-8°). Cet ouvrage embrasse toutes les matières qui sont du domaine de la statistique. Un chapitre spécial est consacré aux consommations; un autre à la ville de Paris. L'Algérie et les colonies ne sont pas non plus oubliées. On trouve, en outre, dans cet important ouvrage, une sorte d'histoire en chiffres de la France pendant tout le XIXe siècle, jusqu'à l'année 1875, dont M. Block donne le budget. L'auteur a pu mettre à profit beaucoup de chiffres nouveaux et de renseignements inédits, et comparer les documents français aux documents étrangers en accompagnant son exposé d'explications et de commentaires qui rendent compte de faits économiques jusqu'ici mal interprétés. Enfin il a pu, par le rapprochement de la statistique et de la législation, faire de son ouvrage un véritable traité de droit administratif.

En réponse à une question de M. L. de Lavergne relative aux derniers documents concernant la statistique agricole, M. M. Block répond qu'il s'est servi exclusivement des renseignements émanant du bureau des subsistances.

M. Léonce de Lavergne explique la question qu'il a posée à M. Block, en disant qu'il songeait aux chiffres de la statistique agricole de 1862, dont quelques auteurs se sont servis et qui les ont induits dans de graves erreurs. De cette remarque et de souvenirs personnels que rappelle M. Olry de Labry, il résulte que les chiffres de 1862 ne méritent aucune créance et sont souvent même d'une absurdité manifeste.

Sur la proposition de M. Joseph Garnier, la réunion met en discussion cette question : *Est-il de l'essence du suffrage universel de favoriser le socialisme?*

M. Wolowski voudrait qu'avant d'aborder la question proposée on résolût d'abord celle-ci : *Qu'est-ce que le socialisme?* Selon lui, ce qu'on appelle aujourd'hui le socialisme pourrait bien n'être que le résultat d'un malentendu. En Allemagne et en Italie, les professeurs se sont partagés en deux groupes qui vont tenir chacun leur congrès : les uns à Milan, ce sont ceux qu'on a appelés les « socialistes de la chaire »; les autres à Florence, ce sont les économistes purs. Au fond, ces deux écoles diffèrent moins qu'on ne croit; mais elles existent, et cela suffit pour donner une apparence de raison à ceux qui prétendent que les économistes ne s'entendent pas. La scission vient de ce que les socialistes de la chaire accordent une importance presque exclusive aux questions ouvrières, qu'ils accusent les économistes de négliger ou même d'écarter systématiquement: accusation injuste et fausse, il n'est pas besoin de le dire. Les socialistes de la chaire comptent beaucoup sur l'intervention de l'Etat pour améliorer le sort des classes pauvres, et à les entendre aussi, les économistes repousseraient cette intervention d'une manière absolue, adoptant en cela les idées d'un des maîtres de la science, J.-B. Say. Mais ceux qui ont lu les écrits de l'illustre économiste savent que ces reproches dénotent seulement l'ignorance de ceux qui les produisent. On s'est armé d'une parole de J.-B. Say et de sa théorie du *gouvernement-ulcère*. Mais le gouvernement qu'il a pu qualifier ainsi, c'est celui qui prétend substituer aux lois naturelles de la société ses fantaisies arbitraires, et pétrir les hommes et les faits comme une pâte molle. Du reste, ni J.-B. Say ni les autres économistes ne repoussent absolument l'intervention de l'Etat. Qu'on se rappelle, par exemple, ce que Say a dit du travail des enfants. N'a-t-il pas approuvé les lois édictées en Angleterre pour les protéger? Les économistes, dit-on, ne connaissent que leurs formules rigides : ils font tout plier sous la loi de l'offre et de la demande et proclament la fatalité de la misère. Sans doute, en présence de cette loi de l'offre et de la demande, toutes les combinaisons arbitraires sont frappées d'impuissance. Néanmoins l'Etat peut exercer une action salutaire en modifiant précisément les deux termes du binôme économique, en accroissant la demande de travail et en améliorant, par conséquent, les conditions de l'offre par le développement des voies de communication, par les transports publics, par la publicité donnée aux faits économiques. Voilà ce que les économistes admettent; ce qu'ils repoussent avec raison, c'est une réglementation excessive, attentatoire à la liberté du travail et des échanges. Quant aux socialistes, ils ont le tort de considérer la réglementation comme un bienfait et de se défier de la liberté; mais, en somme, M. Wolowski le répète, il n'y a entre les uns et les autres qu'un malentendu, et le mot *socialisme* ressemble fort à un ballon creux qu'on se jette à la tête. Si ce mot était entendu dans un sens raisonnable, tous les économistes pourraient se dire socialistes.

Pour ce qui est du socialisme dangereux, si le suffrage universel devait en favoriser le développement, le suffrage universel serait une exécrable chose; mais M. Wolowski croit qu'en prenant soin d'éclairer le suffrage universel, on peut l'amener, au contraire, à reconnaître les vrais principes économiques et en assurer l'application.

Répondant à une question de M. L. de Lavergne, relative aux « socialistes en chaire », M. Wolowski répète que ces prétendus socialistes sont en réalité des économistes, et même des professeurs d'économie politique; seulement ils se préoccupent surtout des rapports entre ouvriers et entrepreneurs. Ils ont tenu naguère à Eisenach un congrès où ils ont formulé leurs doctrines et accepté bravement l'épithète de socialistes, comme jadis les révoltés des Pays-Bas acceptèrent la qualification de *Gueux;* et ils se sont séparés des économistes *orthodoxes*. La même scission s'est produite en Italie, où l'on a malheureusement une tendance assez marquée à l'imitation de ce qui se fait en Allemagne.

M. Joseph Garnier est d'avis qu'en effet, le fond de la question qui divise les socialistes et les économistes, c'est l'intervention *maxima* et l'intervention *minima* du gouvernement ou de l'Etat. Voyer d'Argenson a, le premier, au siècle dernier, réclamé l'intervention *minima*, tandis que les socialistes d'alors demandaient l'intervention *maxima*. La Société d'économie politique avait déjà soulevé ce grand problème et posé à ce sujet 72 questions; mais elle n'a jamais traité à fond le sujet. C'est Bastiat qui l'a le plus élucidé en soutenant, après d'Argenson et, chose digne de remarque, après Saint-Just, la thèse radicale du *minimum*, qu'il réduisait à peu près à zéro. Il s'est formé d'autre part une école dite « française » par opposition à « l'école anglaise »; cette école française avait des tendances sentimentales qui ont été fort dépassées par le socialisme. Quant aux « socialistes en chaire », ce sont simplement des gens qui ne savent pas l'économie politique, ou qui peut-être l'ont oubliée. A propos de la théorie du *gouvernement-ulcère*, attribuée à J.-B. Say, M. Joseph Garnier raconte que, de concert avec Horace Say, fils de Jean-Baptiste, il l'a vainement cherchée dans tous les écrits de ce dernier, et il croit voir là un de ces « mots historiques » qui n'ont jamais été dits, au moins par ceux à qui on les attribue.

M. Olry de Labry croit pouvoir distinguer nettement l'économie politique du socialisme, en cherchant une comparaison dans le domaine des sciences mathématiques, et en assimilant l'économie politique à la statique, qui est la science de l'équilibre, et le socialisme à la dynamique, ou science du mouvement. En effet, les données de la première sont toujours parfaitement sûres, tandis que celles de la seconde sont souvent problématiques. On peut étudier et déterminer facilement les conditions d'équilibre des corps, mais on peut rarement prédire avec certitude ce que deviendra un corps mis en mouvement, dérangé de son équilibre. Or, l'économie politique étudie surtout les conditions de l'équilibre social, tandis que le socialisme veut modifier cet équilibre et mettre le corps social en mouvement, sans savoir ce qui en résultera. Est-ce à dire que l'économie politique soit la science de l'immobilité? En ce cas, on pourrait l'accuser de stérilité; la statique pourtant a son utilité et ne conduit pas, du moins, à la recherche du mouvement perpétuel. Parlant de l'intervention de l'Etat dans le domaine des intérêts matériels, M. de Labry croit qu'aucun économiste ne songe à en nier l'utilité. Mais les socialistes prétendent faire produire par l'Etat toutes sortes de mouvements; ils veulent que l'Etat, par sa seule autorité, modifie, renverse les conditions de l'équilibre actuel. Ils font de la dynamique, et la dynamique est beaucoup plus difficile que la statique, qui prévoit bien les mouvements, mais seulement les mouvements prochains. Bastiat était un staticien, qui a fort bien tracé la marche rationnelle du progrès économique, en lui assignant pour but un état de choses où tout capital sera la rémunération du travail. C'est là, en effet, que nous marchons. Autrefois la propriété n'était presque jamais le prix du travail; aujourd'hui ce qui était alors l'exception tend de plus en plus à devenir la règle.

M. Foucher de Careil veut serrer de près la question telle qu'elle a été posée par M. Joseph Garnier : le suffrage universel est-il socialiste par essence? Remontant à l'origine de la scission qui s'est produite en Allemagne entre les économistes et les socialistes, entre les adversaires et les partisans de l'intervention de l'Etat, M. Foucher de

Careil rappelle la lutte qui s'est établie entre un économiste, M. Schulze-Delitzsch, et le socialiste Lassalle; le premier fondant, par la seule force de l'initiative privée, les banques populaires; le second, créature de M. de Bismarck, faisant appel aux passions de la multitude, et se donnant comme l'apôtre d'une économie publique nouvelle, fondée sur l'intervention tutélaire du gouvernement. Lassalle posait une prétendue loi calquée sur celle de Malthus, et d'après laquelle les prix des objets de consommation croissant suivant une progression géométrique, le taux des salaires ne s'élèverait que suivant une progression arithmétique. Ce serait là, selon lui, l'état de choses que les économistes voudraient maintenir. Or la thèse de Lassalle est un pur sophisme : les salaires croissent parallèlement avec les prix de consommation : le sort des ouvriers tend à s'améliorer, et cela sans que l'Etat ait à intervenir. Les socialistes, qui enseignent au suffrage universel, c'est-à-dire aux ouvriers, aux pauvres, que l'Etat seul peut les arracher à la fatalité de la misère, trompent le peuple et corrompent le suffrage universel. L'économie politique, qui lui montre les choses dans leur réalité consolante, qui fait voir comment le travail et l'épargne conduisent au bien-être, est, au contraire, la lumière et le guide du suffrage universel. Le socialisme peut d'ailleurs revêtir des formes ou des déguisements divers, comme on l'a vu sous le dernier empire, qui avait inauguré un socialisme funeste, et s'était érigé en providence des ouvriers. En résumé, le salut est dans les saines doctrines de Bastiat, de Schulze-Delitzsch et des économistes; il est dans le suffrage universel éclairé par la raison et le bon sens.

M. L. de Lavergne croit que M. Foucher de Careil se trompe en disant que la majorité dans le suffrage universel appartient aux ouvriers : elle appartient, selon lui, en France, aux propriétaires grands et petits, qui sont au nombre de plus de trois millions.

M. Nottelle serait socialiste si l'on devait appeler ainsi ceux qui s'intéressent aux classes laborieuses; mais tel n'est pas le sens vrai du socialisme : ce qui veut le socialisme, c'est l'intervention de l'Etat, que M. Nottelle repousse entièrement du domaine économique. L'intervention dont on a parlé et qu'on a déclarée légitime est celle qui consiste à sauvegarder les personnes et les propriétés, à protéger les faibles, les mineurs contre l'abus de la force et contre la fraude. Malheureusement, c'est à qui invoquera, en faveur de ses intérêts particuliers, le secours du gouvernement. Les protectionnistes ne font pas autre chose; puis chaque profession supplie l'Etat de l'aider à faire ses affaires. Quoi d'étonnant à ce qu'en présence de la doctrine du *droit au profit* se soit élevée celle du *droit au travail*? « Puisque l'Etat aide de son pouvoir et des deniers publics tant de gens moins dignes d'intérêt que nous, ont dit les ouvriers, pourquoi donc n'aurions-nous pas aussi part à ses largesses et à ses faveurs? » Et cela est logique. Donc, pour éclairer le suffrage universel et pour empêcher qu'il ne s'embourbe dans l'ornière socialiste, il faut faire justice une bonne fois de la doctrine fausse et dangereuse de l'*Etat-providence*.

M. Wolowski n'est pas plus que M. Nottelle partisan de l'ingérence de l'Etat dans les rapports entre patrons et ouvriers; mais la question, selon lui, est plus vaste, et il est des affaires d'intérêt général où l'Etat doit intervenir par de bonnes lois, et ne pas faire seulement, selon l'expression de M. de Labry, de la statique. C'est ainsi que l'abolition des priviléges en 1789 a été une révolution salutaire. En outre l'Etat a dans son domaine les travaux et les services publics, la réglementation et la surveillance des chemins de fer : autant de moyens par lesquels il peut influer légitimement sur les conditions du travail. Sans doute il importe de bien définir ses attributions, de tracer nettement la limite où son action doit s'arrêter; mais il serait contraire aux intérêts de la société de lui refuser sa part d'influence dans le mouvement économique.

M. Villiaumé croyait que le socialisme n'existait plus, et qu'il était, par conséquent, superflu de le définir. L'économie politique est une science; elle consiste, comme les autres sciences, dans un ensemble de principes fondés sur l'observation et l'expérience. Le socialisme, qui attaque ces principes, est donc le contraire d'une science, et n'a point de raison d'être; dans son expression pure, ce n'est autre chose que le communisme, et ceux qui se disent socialistes ne sont que des communistes honteux. Or, communisme et despotisme, c'est tout un. L'économie politique, c'est la théorie de la liberté. Entre elle et le socialisme, il ne peut y avoir rien de commun. M. Villiaumé réfute par des données historiques précises la prétendue loi de Lassalle. Sous Louis XIV, vers 1690, un bon ouvrier gagnait dix sous par jour; aujourd'hui il gagne de 5 à 7 francs. Ainsi le salaire, depuis deux siècles, est plus que décuplé; le prix des objets de consommation a tout au plus quadruplé; d'où il suit que le sort de l'ouvrier est cinq ou six fois meilleur qu'à la fin du XVIIe siècle. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 89, c'est-à-dire depuis l'abolition des priviléges et des abus de l'ancien régime, n'ont pas, quelques reproches qu'on puisse leur adresser d'ailleurs, arrêté le progrès économique dont la Révolution a été le point de départ. Les salaires n'ont pas cessé de s'accroître, le prix des subsistances restant à peu près le même; il est faux que les patrons soient des tyrans, et les ouvriers des opprimés. Le socialisme ne renversera pas les principes de la science; il a pu servir de drapeau à des intrigants politiques ou à des chefs de parti; mais il n'est vraiment dangereux que lorsqu'il revêt la forme du despotisme et s'incarne dans des hommes tels que les deux Bonaparte, qui ont été, chacun à leur manière, des communistes par cela seul qu'ils étaient des tyrans.

Le seul rôle de l'Etat est de protéger la liberté des citoyens. Quelquefois seulement il peut venir en aide à certains essais dont les résultats seront utiles au public, mais il doit surtout empêcher ou réprimer les prévarications. En résumé, le socialisme n'existe pas, puisqu'il est la négation de la science. Tous les économistes sont d'accord entre eux sur les principes fondamentaux. Mettez en présence deux socialistes pris au hasard, chacun d'eux aura son système exclusif de celui de l'autre. Cela seul suffit pour les juger.

M. Wolowski fait remarquer qu'on a, dans la discussion, négligé un point considérable : le principe de propriété, qui est le fondement de l'économie politique, et qui est attaqué par le socialisme. Or, l'action de l'Etat est nécessaire pour faire respecter la propriété; mais lorsque l'action de l'Etat s'exerce en puisant dans le Trésor public pour favoriser arbitrairement des intérêts privés, elle devient du socialisme, et du mauvais socialisme. Quant au suffrage universel, ils se suiciderait le jour où il porterait atteinte aux bases de l'ordre social. Il est donc nécessaire de l'éclairer sur ses intérêts, et l'on ne saurait trop répéter la parole si judicieuse de Franklin : « Tous ceux qui enseignent aux ouvriers qu'ils peuvent améliorer leur sort autrement que par le travail et l'épargne, sont des empoisonneurs. »

La réunion se sépare à 11 heures.

Arthur Mangin.

LE CONGRÈS DES CHAMBRES DE COMMERCE ANGLAISES.

L'Association des chambres de commerce du Royaume-Uni (*The associated Chambers of the United Kingdom*) a tenu, le 24 septembre, à Newcastle-sur-Tyne, sa session semestrielle. Elle s'est ouverte sous la présidence de M. Sampson Lloyd, membre du Parlement, et les chambres de commerce de Birmingham, Bradford, Bristol, Cardiff, Coventry, Derby, Dewsbury, Falmouth, Halifax, Heckmondwicke, Hudderfields, Hull, Leeds, Northampton, North-Shields et Tynemouth, Nottingham, Sheffield, Southampton; celles de l'Ecosse du Sud, Stockton-sur-Tees, Sunderland, Hartlepools et de Wakefield, y avaient envoyé des représentants.

M. Hugh Taylor, au nom de la Chambre de Newcastle et de Gateshead leur a souhaité la bienvenue. « Vous pouviez appréhender, leur a-t-il dit, de trouver ici les affaires en perturbation; mais, grâce à la modération réciproque des patrons et des ouvriers mineurs, le bon accord n'a pas été longtemps troublé, et de part et d'autre, on s'en est rapporté à l'arbitrage. » M. le président Lloyd a pris alors la parole. Il a débuté par quelques mots touchant l'objet même des réunions semestrielles de l'association; l'une et l'autre sont destinées à faire connaître la Société et le but qu'elle se propose. Mais celle qui se tient pendant l'automne s'occupe surtout de prendre en considération les mesures qu'on aimerait à voir passer dans le domaine législatif. La société s'est opposée jadis à la suppression absolue de l'emprisonnement pour dettes, et la Chambre des communes, à une très-grande majorité, a sanctionné cette façon de voir. Mais aujourd'hui qu'il est lui-même entré au Parlement, M. Lloyd a pu s'apercevoir, en diverses circonstances, qu'il n'était pas facile d'y faire aboutir les *bills* d'une nature spéciale, tels que ceux qui intéressent le commerce, par exemple, quand ces bills ne sont pas, sinon présentés, du moins fortement soutenus par les orateurs du gouvernement. Au surplus, M. Lloyd est loin de croire que ceux-ci ne sont pas tout disposés à faire ce que le commerce pourrait leur indiquer de désirable et d'utile, et les *Chambres associées* ont, à cet égard, une qualité et une compétence qui ne sont guère contestées.

C'est à peu près tout ce qui s'est dit dans la première séance : la question d'amender l'*Act* qui, à cette heure, régit les banqueroutes, a occupé une partie de la seconde. On a pensé qu'il fallait rechercher quelque mode équitable de partager entre ses divers créanciers l'actif du défaillant, en ajoutant qu'aucun débiteur ne pourrait être regardé comme définitivement libéré sans le consentement donné par écrit de son créancier. On s'est occupé ensuite des banques publiques, de leur capacité d'émission, des causes qui affectent le taux de l'intérêt et celui de l'escompte. « Le gouvernement, a-t-on dit, paraissait disposé à désigner des commissaires qui s'occuperaient de ces diverses » questions et tout particulièrement des effets qu'ont eus » *the Bank charter Act* de 1844, et les *Irish and Scotch* » *Bank Acts* de 1845 (les lois concernant le régime des » banques en Ecosse et en Irlande). L'association lui rappelait cette bonne intention, et elle préparerait un mé» moire *ad hoc*, qu'elle ferait présenter au premier ministre, » par une députation tirée de son sein. »

Mais le grand intérêt de cette séance a résidé dans la discussion du traité de réciprocité qu'il s'agirait de renouveler entre les Etats-Unis et le *Dominion* canadien.

M. Andrew Robertson, qui fait partie du *Board of Trade* (Bureau du commerce) du *Dominion*, et qui arrivait en droite ligne de Montréal pour assister à la réunion des *Chambres*, a fourni de très-intéressants détails sur l'origine de ce projet et les difficultés qui arrêtent son passage à l'état définitif. En somme, il paraît peu content du plan proposé ; il lui reproche, sous sa forme actuelle, de reconnaître aux Etats-Unis plus de priviléges qu'au Canada lui-même. « Tel qu'il a été » libellé, s'écrie-t-il, par sir Edward Thorton, pour le » Canada, et par M. Brown, pour les Etats-Unis, il est tout » à fait défavorable aux intérêts les plus chers du premier » de ces pays (*inimical to the best interests of Canada*), et, » à moins qu'on ne l'amende d'une façon essentielle, il » serait très-malheureux pour le *Dominion* de le voir » appliqué. »

Qu'on prenne, par exemple, le système des canaux canadiens. Ce système est très-developpé : on y remarque surtout le canal Welland, qui réunit le lac Erié et le lac Ontario. On travaille aujourd'hui à l'agrandir de façon que ses biefs offrent désormais 260 pieds de longueur, 45 au plafond et 12 de profondeur ; on dépensera, pour ce travail, de 7 à 10 millions de dollars (35 à 50 millions de nos francs). En seconde ligne, viennent les canaux dits du Saint-Laurent ; ils ne sont profonds, à cette heure, que de 9 pieds, et, conformément au traité projeté, ils devraient acquérir la même profondeur et la même largeur que celui de Welland. En outre, les portions du Saint-Laurent qui ne livrent point encore passage aux bâtiments de ce même tirant d'eau devraient être creusées en conséquence. Il s'agirait là encore d'une dépense que l'on n'exagérerait point, peut-être, en l'évaluant à 10 millions de dollars, et déjà l'on pouvait en bloc porter à 20 millions de dollars le coût primitif des canaux canadiens.

Jusqu'ici, a continué M. Andrew Robertson, leurs frais d'entretien étaient restés fort légers, et les Canadiens n'avaient pas fait preuve assurément d'égoïsme dans leur exploitation, puisqu'ils les avaient ouverts aux vaisseaux des Etats-Unis aux mêmes conditions, fiscales et autres, qu'à leurs propres navires. Maintenant qu'ils avaient en perspective de nouveaux sacrifices pécuniaires à s'imposer, ne serait-il pas très-naturel qu'ils voulussent être payés de réciprocité ; que, tenus par le traité nouveau de construire le canal de Canghnagawa, pour réunir le Saint-Laurent au lac Champlain, ils demandassent à l'Etat de New-York de leur assurer, au préalable, des avantages semblables sur le canal de Whitehall, destiné à joindre New-York avec le lac Champlain, en empruntant la voie de l'Hudson ? Le traité de 1854, abrogé en 1866, laissait en dehors de ses stipulations les produits naturels des deux pays, les produits des forêts et ceux des eaux. Le nouveau ouvrirait aux citoyens des Etats-Unis l'accès des pêcheries canadiennes, question réservée par le traité de Washington. Or, ces pêcheries comprenaient quelques milliers de milles carrés les plus abondants du monde en poissons. Et, en compensation de ce grand avantage, qu'offraient les Américains ? De 1,500,000 à 6,000,000 de dollars par an, comme différence, tandis que certainement, pendant ces deux dernières années, les pêcheries canadiennes n'avaient pas rendu moins de 9 à 10 millions de dollars.

M. Andrew Robertson n'a pas paru disposé, d'ailleurs, à faire de cette considération une cause absolue de fin de nonrecevoir. Mais, interprète de ses concitoyens, nous dit-il, il s'est vivement élevé contre les prétentions des Américains en ce qui touche la navigation côtière. Ils s'étaient ménagé la libre pratique avec tous les ports soit de l'Angleterre, soit du Canada, que les ports du Canada fussent situés sur la côte maritime ou sur les lacs. Mais les Canadiens, eux, ne pourraient jouir des avantages du traité que dans les ports américains situés sur ces mêmes lacs ; un de leurs navires, se rendant de New-York à San-Francisco, devrait y renoncer. Enfin, en ce qui concerne les lainages, M. Robertson n'admet pas que les tarifs américains sur les marchandises importées du Canada puissent atteindre le taux de 25 0/0, alors qu'en moyenne le tarif canadien ne dépasse pas celui de 6 0/0. Cette clause, sans doute, ne serait maintenue que pour trois années au minimum. Néanmoins les manufacturiers du Canada sont à peu près unanimes à la repousser. Ils aimeraient beaucoup mieux que le traité, s'il doit devenir une réalité, mît à néant l'un et l'autre desdits tarifs.

L'association a décidé qu'elle remettrait à des commissaires spéciaux l'examen de la communication de M. Robertson.

M. Jacob Bahrens, de Bradford, l'a ensuite entretenue de l'empire britannique dans l'Inde : « Son sol, s'est-il écrié, » est le plus riche de tout le globe et ne renferme pas » moins de 238 millions de personnes. » Quand la guerre de la sécession américaine amena la disette du coton, l'Inde ne produisait pas pour plus de 3,000,000 de livres sterling de la précieuse substance ; en 1871 cette même production était arrivée au chiffre de 20,000,000 de ces mêmes livres. Le premier envoi en Angleterre d'une matière textile très-utile aussi, le jute, date de 1828 ou de 1829 : à cette époque la compagnie des Indes en expédia 364 quintaux. Les manufacturiers de la métropole en firent l'essai et, en l'année 1860, cette exportation représentait déjà 1,000,000 de quintaux. Depuis, elle n'a cessé de croître : il s'agissait, deux ans plus tard, de 7,250,000 quintaux de jute, représentant une valeur pécuniaire d'environ 108,000,000 de francs. Il faut ajouter que cette industrie employait de 80 à 90,000 personnes et leur procurait des salaires de 200 millions. D'une façon générale, il était permis de se rendre encore mieux compte du développement toujours croissant des rapports commerciaux entre l'Angleterre et son immense empire de l'Inde, en citant ce seul fait : il y a cinquante ans que ces rapports se chiffraient par la somme de 18,000,000 de livres sterling ; aujourd'hui c'est de 92,000,000 qu'il faut parler ! Ce qui reste à faire aujourd'hui pour l'Inde anglaise, selon M. Bahrens, c'est d'appeler sur elle et les moyens de développer son commerce futur toute la sollicitude soit du premier ministre, soit du chancelier de l'Echiquier. M. Bahrens a émis alors le vœu qu'un ministère spécial du commerce fût ajouté aux divers départements ministériels du pays. Cette motion a été soutenue par divers membres de la réunion, entre autres par M. Murray, qui habite Paris et fait partie de la *Chambre de commerce anglaise* fondée, il y a environ un an, dans cette ville. « C'est une chose qui paraît toujours étonnante, a-t-il » dit, aux autres nations commerciales du monde, que de » voir l'Angleterre, qui occupe le premier rang parmi elles, » rester dépourvue d'un ministre du commerce spécial. » A ce sujet, M. Murray a proposé que les consuls reçussent à l'avenir des pouvoirs commercialement plus étendus. Ces observations, dans leur sens général, ont été appuyées par M. Lloyd : il a fait savoir qu'il s'était mis à cet égard en communication avec la Chambre centrale d'agriculture ; diverses circonstances n'avaient pas encore permis à celle-ci de lui transmettre son opinion, qu'il avait toutes raisons de croire conforme à la sienne même, et conséquemment favorable à la création d'un ministère spécial du commerce.

Un vote a été rendu par l'association en faveur de cette création.

Il en a été de même pour les motions formulées par M. Whitwell et M. Cook, de Glocester. Le premier demandait que le comité directeur de l'association prît toutes les mesures propres à lui assurer le bénéfice de l'incorporation, c'est-à-dire de la personnalité civile, aux termes de la section 23 de la loi sur les associations, *Companies' Act*, rendue en 1867. Le second était d'avis que l'on sollicitât le Bureau du commerce de présenter au Parlement un bill qui conférât aux commissaires des canaux et des chemins de fer de pleins pouvoirs pour trancher toutes les questions relatives aux tarifs et aux péages qui peuvent surgir entre le public et les Compagnies. La chambre de commerce de Birmingham, a dit M. Cook, a reconnu la justesse de ma proposition, et elle en a fait une, pour son compte, qui ressemble beaucoup à la mienne. Ce qui lui paraissait avant tout désirable, c'était que toute facilité fût accordée au transport des marchandises et que le public fût

bien édifié sur le coût de ce transport. Avec beaucoup de bonne grâce, M. Cook a d'ailleurs consenti à ce que la motion même de la chambre de Birmingham fût substituée à la sienne. En voici la substance : « Les Chambres de commerce associées, tout en approuvant fort la disposition de l'*Act* de 1873 sur la police des voies ferrées, y signalent toutefois des lacunes : elles pensent que le pouvoir d'en appeler aux commissaires spéciaux dont cette loi parle ne devrait pas être restreint aux Compagnies les unes vis-à-vis des autres, mais bien s'étendre aux maisons de commerce, même aux simples particuliers qui auraient, eux aussi, des griefs à relever contre les compagnies. »

Une discussion intéressante et qui n'a pas laissé que d'être assez vive et fort longue, a été soulevée par M. Evans, de Bristol : il s'agissait cette fois encore de la fixation d'une ligne de chargement pour les navires. Voici comment M. Evans voudrait que l'on procédât. On calculerait cette ligne de chargement ou de sûreté d'après le déplacement du navire jusqu'à son principal pont, en ayant soin de prescrire qu'une partie de ce déplacement restera libre au-dessus de la ligne de flottaison. Pour assurer l'effet de ces dispositions nouvelles, M. Evans demande que l'on assujettisse tous les navires marchands à une surveillance et à un enregistrement réguliers qu'exercerait une des Compagnies maritimes existantes. MM. Norwood et Palmer, membres du Parlement, de même que MM. Laws, de Tynemouth, Harper, de Southampton, M. H. Gray, qui appartient au Bureau du commerce, ont pris part à la discussion. Ce dernier n'a été nullement d'avis de soumettre toute la marine marchande d'un pays au contrôle d'une Compagnie privée, quoiqu'il fût bien obligé de reconnaître que les procédés actuels du *Board of Trade* étaient loin d'être irréprochables. Il devrait assurément ne pas s'occuper des vaisseaux en bon état et montrer, au contraire, beaucoup de vigilance à l'endroit de ceux qui sont dans un état notoire d'incapacité nautique. C'était là une des causes les plus ordinaires et les plus fréquentes de sinistres maritimes. Par malheur, il y fallait joindre l'incapacité trop patente, trop habituelle aussi des commandants de navires. « Que l'association, s'est écrié M. Gray en terminant son discours, se joigne à moi pour appeler l'attention de notre gouvernement sur les moyens de relever la capacité professionnelle et la science de nos marins! » C'est ce qu'elle a fait à la majorité de 26 voix sur 50.

Puis elle a :

1° Emis le vœu qu'on apposât désormais des timbres fixes à chaque lettre de change circulant dans l'intérieur du Royaume-Uni ;

2° Remercié le marquis de Salisbury d'avoir fait savoir à la chambre d'Halifax que le gouvernement de l'Inde était sur le point de recevoir un relevé topographique complet de la route de Rangoon à Kiang-Hang ;

3° Approuvé dans ses intentions et sa teneur générales la loi introduite par le gouvernement, l'année dernière et qui a pour but d'améliorer la constitution des cours de justice de comté, *a bill to amend the Acts relating to county courts ;* mais fortement combattu la faculté que l'on veut donner à ces magistrats de se faire aider au besoin par des assesseurs payés ;

4° Renvoyé au comité directeur une proposition tendant au rachat du Canal de Suez par les puissances maritimes réunies.

L'ORÉGON.

SON ÉTAT ACTUEL. — SES RESSOURCES ET SON AVENIR.

SOMMAIRE : La production des céréales dans l'Orégon. — La barre de la Columbia. — La ville d'Astoria et celle de Portland. — La vallée de la Willammette. — Les prix de la terre. — La pêche du saumon. — La colonisation. — Les chemins de fer actuels et les chemins de fer futurs. — Beauté et avenir du pays.

On trouve dans un des derniers numéros du *Times* une lettre très-intéressante sur les Etats ou territoires de l'Union américaine du Nord, qui se rattachent à la Californie au point de vue géographique.

Parmi ces Etats se trouve l'Orégon, qui s'étend du nord au nord-ouest de la Californie elle-même. De jour en jour, sa production agricole devient plus considérable; c'est ce que démontrent ses exportations de grains annuelles. En réunissant les quantités de céréales ou de farines que l'Orégon a expédiées en Angleterre, pendant le premier semestre de l'année courante, on arrive à ces totaux : 1,360,326 quintaux de blés, valant 2,615,821 dollars, et 206,752 barils de farine, évalués à 1,161,948 dollars.

La récolte de cette année même offrira à l'exportation des ressources plus considérables, et la mise en valeur des ressources naturelles du pays est loin d'avoir dit son dernier mot.

Un grand fleuve, la Columbia ou Orégon, le troisième en importance des puissants cours d'eau qui sillonnent le territoire des Etats-Unis, traverse l'Etat d'Orégon. Selon le correspondant du *Times*, on aurait fort exagéré les difficultés de navigation qu'offre son embouchure. Il est certain que la Columbia, à l'instar de tant d'autres rivières, a une *barre*. Mais s'il est vrai que, dans les vingt-deux dernières années, 10,500 bâtiments de divers tonnages l'aient franchie, sans que plus de huit se soient perdus, — encore avaient-ils négligé de prendre des pilotes, — on s'assure que cet obstacle est plus apparent que réel. En fait, la barre laisse aux bâtiments deux chenaux très-praticables, l'un au nord, l'autre au sud. Tous les deux sont éclairés par des phares, dont l'un est pourvu d'un appareil Fresnel. Le minimum d'eau qui recouvre le fonds serait, à marée basse, de 4 brasses et demie; à marée haute, ce niveau s'élève de 6 à 8 pieds, ce qui, au moment du demi-flot, rend le passage tout à fait sûr pour les navires dont le tirant d'eau ne dépasse pas 23 pieds. Enfin, des bateaux-pilotes stationnent perpétuellement sur cette barre, et depuis qu'on a recours, d'une façon régulière, à leurs services, tout danger a disparu.

A 12 milles environ des bouches du fleuve se trouve la ville d'Astoria. Elle tire son nom d'un citoyen de New-York, qui reprit en 1810 l'idée qu'avaient eue, quelques années plus tôt, les capitaines Lewis et Clarke d'ouvrir à leur patrie les larges voies de l'ouest et de l'extrême ouest. L'expédition de M. Astor (1), dont il faut lire le récit dans le livre que Washington Irving lui a consacré, cette expédition ne fut qu'une suite de malheurs. Mais la petite cité d'Astoria en conserve aujourd'hui l'honorable souvenir; elle était un jalon. A la vérité, elle ne renferme pas encore plus de 1,500 habitants; mais cette population croît de jour en jour, grâce aux progrès dans le pays de la production des céréales et de son trafic extérieur. Il est vraisemblable qu'Astoria sera un jour le point d'atterrissage exclusif des navires qui calent le plus d'eau, et dès aujourd'hui, une compagnie est en train d'y élever de vastes entrepôts de céréales.

Si Salem est la capitale officielle de l'Etat, Portland en est la ville la plus importante. Elle est située à 110 milles au-dessus d'Astoria et à 12 milles au-dessous de l'endroit où la Columbia reçoit les eaux de la rivière Willammette, son principal affluent. Sa population est d'à peu près 12,000 âmes, et les navires d'un assez fort tonnage peuvent encore accéder à ses quais En amont de Portland, la grande navigation cesse; de petits steamers font néanmoins un trajet journalier jusqu'aux Dalles. C'est un parcours de 115 milles, qui n'offrirait pas de solution de continuité, s'il n'y avait des cascades à 5 milles au-dessous des Dalles. Les steamers s'arrêtent là ; mais leurs cargaisons prennent un petit railway, et, transbordées, poursuivent, s'il y a lieu, leur route, tantôt en empruntant la voie même du fleuve, tantôt celle de la voie ferrée qui a remplacé l'ancien et primitif *portage*, jusqu'à Wallula, dans le territoire de Washington. En somme, la Columbia, y compris son affluent la rivière Snake, est navigable, du moins pendant la saison d'été, sur une longueur totale de 580 milles, et ce parcours est desservi par 13 bateaux à vapeur, appartenant à *The Oregon Steam Navigation Company*.

Quant à la rivière Willammette, elle prend sa source dans les monts Cascade et, avant de se jeter dans la Columbia, court sur une longueur de 300 milles. A partir de Portland, elle est navigable, pendant 126 milles, pour les bateaux à vapeur, et, pendant 18 milles, pour les navires allant à la mer. Les chutes dites d'Oregon City étaient le seul obstacle à sa libre navigation : on l'a supprimé par la construction d'un canal latéral, commencé au mois d'août 1870 et achevé au 1er janvier 1873. C'est, nous dit-on, une œuvre remarquable, au point de vue de l'art, et dont l'utilité commerciale peut s'apprécier par ce seul fait que, depuis son ouverture qui eut lieu au mois de mars de cette année jusqu'au 1er juillet, il a servi au transport de 24,000 tonneaux de grains, de 6,000 tonnes de marchandises diverses, de 6,200 voyageurs. Si rien ne vient contrarier ce mouvement, on peut prévoir que cette voie fluviale n'aura point transporté dans le cours d'une année (mars 1874 à fin mars

(1) Dès l'année 1763, le capitaine Jonathan Carver avait eu l'idée d'un voyage entre le 43e et le 46e parallèles Nord. La célèbre expédition de Mackensie eut lieu en 1793. Mais ce fut en 1804 seulement que Lewis et Clarke franchirent les montagnes Rocheuses, et remontèrent la Columbia, de sa source à son embouchure.

1875), moins de 60,000 tonnes de céréales, et de 10,000 d'autres marchandises.

La rivière Willammette arrose une région qui renferme plus de 300,000,000 d'acres d'une terre de qualité excellente et susceptible de produire, à l'année, 60,000,000 de boisseaux de blé. Le reste de sa vallée se compose à peu près exclusivement de prairies et de plaines. Elle est peuplée des quatre cinquièmes environ de tous les habitants de l'Orégon. Entre la rivière et l'Océan, s'étend la chaîne des montagnes côtières, *Coast Range;* elle atteint à peine la moitié de l'altitude des monts Cascade, mais n'en présente pas moins un aspect à la fois grandiose et pittoresque, couverte qu'elle est d'épaisses forêts de pins, de sapins, de cèdres, ou des autres conifères particuliers à la région. L'*Act* par lequel le Congrès fédéral accorda, en 1850, à titre gratuit, 640 acres de terre aux hommes mariés et 320 acres aux célibataires qui voudraient se fixer dans l'Orégon, cet *Act* vint transformer la physionomie de toute cette partie de l'Etat. Jusqu'alors, on n'y avait guère vu que des aventuriers de diverses sortes : des marchands plus ou moins interlopes, des chercheurs d'or, des coureurs de bois. A partir de 1850, le bassin de la Willammette commença de se garnir d'hommes sans doute d'apparence et de mœurs très-rustiques, grossières même si l'on veut. Mais c'étaient de vrais *Settlers*, et les qualités que l'on prise le plus dans les villes policées ne sont pas celles qui conviennent le mieux aux défricheurs du *Far West*. Leurs débuts, d'ailleurs, furent lents et pénibles. Heureusement qu'ils avaient peu de besoins et savaient se contenter de peu. Le climat, en outre, était très-clément, et leurs troupeaux trouvaient une subsistance assurée dans les prairies toujours verdoyantes. Ces premiers *Settlers* forment encore, à cette heure, le noyau de la population agricole de l'Orégon, et on peut dire qu'eux, ou leurs descendants, en détiennent presque tout le terrain approprié. La partie de ce terrain qui a été mise en culture ne représente, d'ailleurs, guère plus d'un dixième de l'ensemble des terres arables, et l'acre ameubli ne vaut pas plus de 15 dollars en moyenne.

Les montagnes et les forêts, de même que les petites vallées et les plateaux, restent encore dans le domaine public. Toutefois une compagnie agricole, celle qu'on appelle la Compagnie du détroit de Puget, *Puget Sound agricultural Company*, a fait l'acquisition, en 1845 ou 1846, des plaines de Nisqually dans l'intention de les défricher et de les exploiter. Ce district embrasse le pays compris entre la rivière Nisqually et la rivière Pugalhup. D'autre part, la *Northern Pacific Railroad Company* détient, en vertu des concessions que lui a faites le gouvernement fédéral, de 30 à 40,000 milles de terrains sous bois ou sous pâtures naturelles, limités d'une part par les plaines Nisqually, de l'autre par les monts Cascade. Désireuse d'y attirer beaucoup de colons et de bonifier ainsi les revenus de sa ligne, elle vend ces terrains au prix seulement de 2.50 à 4 dollars l'acre, suivant la qualité.

Quant aux terres domaniales qui bordent les rives du Puget Sound, leur acquisition est encore plus facile : 1.25 dollar par acre. Ces rives sont d'une beauté remarquable, et les baies ou anses nombreuses qui les découpent offrent aux navires de très-bons mouillages. Il est probable que, sous peu d'années, elles verront s'édifier une grande ville, qui sera comme l'étape intermédiaire de l'extrême Orient et de l'Europe.

Peut-être la cité naissante de Tacoma est-elle destinée à devenir ce centre. Elle tire son nom d'un pic des monts Cascade, haut de 14,444 pieds, que les Américains appellent le mont Raynier, mais que les Indiens avaient nommé Tacoma, c'est-à-dire le pic couvert de neige. Sur tout le pourtour du Puget Sound, il n'y a point de site plus favorable à un grand centre maritime et commercial : il possède l'avantage d'abréger d'un million de milles le trajet entre l'Asie et New-York. Déjà un chemin de fer aboutit à Tacoma; des steamers quittent régulièrement son havre encore rudimentaire, et vont porter dans l'île Vancouver le bétail engraissé et les autres produits des districts agricoles du sud. En tous cas, l'immigration commence à affluer sur les bords du détroit; elle se sent là en présence de grandes ressources naturelles qu'il s'agit seulement de mettre en œuvre, et, dès à présent, les personnes qui s'y livrent à la construction des navires, à l'industrie de la tannerie, à la pêche du saumon, n'ont pas à redouter de perdre leur temps ou leur capital. Cette dernière pêche est déjà très-florissante, quoique ses débuts ne remontent pas à plus de quatre ou cinq années. On croit que ses produits pour l'année courante ne représenteront pas moins de 250,000 caques de poisson et 1,700,000 dollars de numéraire. Les saumons pêchés varient, en poids moyen, de 15 à 50 livres; on en a vu qui arrivaient aux soixante-dix. Leur chair est regardée comme plus ferme et plus savoureuse que celle de leurs congénères de la Nouvelle-Ecosse. Mais, en compensation, elle paraît moins favorable aux préparations que les longs voyages rendent indispensables. Une assez bonne partie des saumons salés ou fumés de l'Orégon prennent la route de Liverpool, mais la grande quantité est demandée par les Australiens ou les Américains eux-mêmes. Chaque pêcherie emploie environ 100 à 150 personnes, et presque toutes sont d'origine chinoise. Quelque jugement qu'on ait le droit de porter sur certaines de leurs habitudes morales, les fils du Céleste Empire sont assurément des gens fort industrieux, fort habiles à se procurer du travail et à gagner de l'argent. Les Américains ont les mêmes goûts et les mêmes qualités; c'est pourquoi, peut-être, ils détestent les Chinois, et en sont venus, sinon dans l'Orégon, du moins dans la Californie, à les accabler d'avanies et à leur rendre l'existence aussi insupportable que possible.

Eu égard à la beauté du climat et à la fertilité du sol, la terre, comme on a pu en juger par les quelques chiffres relevés plus haut, est assurément à meilleur marché dans l'Orégon que dans aucun des nouveaux Etats de la grande République. Elle continuera vraisemblablement de rester telle jusqu'à ce qu'un système de voies ferrées vienne terminer l'isolement actuel de l'Etat. Ce n'est pas à dire que de ce côté il n'y ait pas eu déjà des tentatives sérieuses et des progrès réalisés. Ainsi, la ligne dite de l'Orégon et de la Californie, *Oregon and California Railroad*, s'est accrue de 200,000 milles. Elle est destinée à rejoindre un jour le *Central Pacific* (1), du moins si son administration triomphe de certaines difficultés dont il n'y a point lieu de s'occuper ici. D'autre part, le *Central Railroad* de l'Orégon a été entrepris sur une longueur de 6 milles. Mais si l'on veut sérieusement développer toutes les ressources et celles du territoire Washington, qui en fait géographiquement partie; si l'on veut bien y attirer tous les bras et tous les capitaux dont ils ont besoin, il faudrait absolument, dans l'opinion du correspondant du *Times*, entreprendre une nouvelle ligne traversant tout le continent, et seule capable d'y attirer les émigrants, tant de l'Europe que du Canada et des Etats de l'est. Cette ligne irait se raccorder avec celle qui déjà court, sur une longueur de 550 milles, entre le lac Supérieur et le Missouri. La compagnie, celle du *Northern Pacific Railroad*, qui a construit ce tronçon, s'est trouvée dans l'impossibilité de le pousser plus loin, mais on espère que cette impossibilité sera seulement momentanée, et qu'elle pourra, assez prochainement peut-être, avec le concours du Congrès fédéral, se remettre à l'œuvre interrompue.

En définitive, dit en concluant l'écrivain du *Times*, la vallée de la Columbia et celles de ses principaux affluents sont très-favorables soit à la culture des céréales sur une grande échelle, soit à la production des fruits de toutes sortes. Il fait remarquer que le fret entre Portland et Liverpool ne diffère pas sensiblement du fret entre Liverpool et Chicago, ce grand entrepôt des Etats agricoles de l'Ouest. D'autre part, la demande de Liverpool gouvernant partout les prix des céréales sur le marché américain, il s'ensuit que ces prix, dans le voisinage de Portland, sont les mêmes que ceux de Chicago. S'il y avait un avantage, ce serait pour le producteur de l'Orégon dont les grains sont d'une qualité supérieure. Le touriste, ajoute-t-on, qui visite la Californie et le littoral du Pacifique, s'il est homme de goût, s'il aime les grandes beautés naturelles, ne devrait pas manquer de visiter l'Orégon. Les voies ferrées, qui dès aujourd'hui parcourent le bassin de la Willammette et celui de l'Umqua, en traversant la chaîne des monts Calapooya lui rendent ce détour facile. Il verra la voie bordée partout par des champs de blé, des vergers, de riches fermes, des bourgs qui renferment des scieries, des minoteries, des fabriques de lainages. S'il entre dans ces bourgs, des rues plantées d'arbres, des clochers d'églises, des maisons couvertes à la façon française lui attesteront l'aisance des habitants, tandis que les cônes neigeux du mont Hoods, du mont Jefferson, des Trois-Sœurs, et les flancs boisés des monts Cascade impriment à tout le paysage un cachet de

(1) Nos lecteurs voudront bien se souvenir que le chemin de fer du Pacifique, qui aujourd'hui réunit Francisco à New-York, se compose de deux sections dont la soudure, le 10 mai 1869, a formé le chemin lui-même. L'une de ces sections, d'Omaha à Ogden (1,667 kilomètres de long), a été construite par la compagnie *Union Pacific;* l'autre, d'Ogden à Sacramento (1,194 kilomètres), appartient à la compagnie *Central Pacific*.

grandeur. Ces belles vues d'ailleurs pâlissent à côté de celles qu'offrent les rives de la Columbia elle-même. Elles surpassent en pittoresque tout ce que la Californie et même, dit-on, toute autre partie des Etats-Unis peuvent offrir d'attraits en ce genre.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

REVUE ÉCONOMIQUE.

L'exposition internationale des industries maritimes et fluviales en 1875. — La statistique des chemins de fer de l'Europe pendant les années 1867 et 1868. — La statistique des établissements industriels en France. — Le canal de Nantes à la mer. — Le commerce de la Colombie. — Les recettes des chemins de fer italiens pendant les sept premiers mois de 1874. — Le programme du prochain congrès de statistique internationale.

Par lettre ministérielle en date du 25 juillet, le Palais de l'Industrie a été concédé, du 1er juillet 1875 au 30 novembre de la même année, pour recevoir une *Exposition internationale des industries maritimes et fluviales :* pêche et culture des eaux, navigation, industries maritimes, industries usuelles se rattachant à la marine, etc. Nous signalons le huitième groupe, dont la haute pensée résulte suffisamment du titre, qui est ainsi conçu : « Application des sciences et » arts usuels à l'instruction du navigateur et à l'améliora- » tion de sa condition physique et morale. » La plupart des chambres de commerce des ports ont adhéré sur-le-champ à cette exposition, la première en ce genre ouverte à Paris, et rendu hommage à son incontestable utilité. A la demande de beaucoup de fabricants de l'intérieur de la France et de Paris, le programme comprend, outre les industries de la mer et des fleuves, une section française des principaux articles d'exportation se rattachant au développement de notre commerce maritime et au progrès de nos possessions d'outre-mer. Nous aurons à parler de nouveau de cette exposition, que nous avons cru devoir seulement annoncer aujourd'hui.

Le ministère des travaux publics vient d'établir, comme suite à l'étude, publiée en 1873, relative aux faits concernant l'exploitation des chemins de fer de l'Europe, un travail présentant des résultats analogues pour les exercices 1867 et 1868. Nous avons souvent déploré le retard apporté par l'administration à la publication de ces documents, retard qui leur enlève une partie de leur intérêt. Nous lisons donc avec la plus grande satisfaction dans la notice préliminaire de l'ouvrage dont nous nous occupons : « On a lieu d'espérer la prompte mise à jour de ce travail par suite des communications plus régulières qui sont adressées par les administrations étrangères. » Nous ne pouvons qu'émettre le vœu que cette espérance soit réalisée le plus tôt possible.

Il est intéressant, avant d'étudier les résultats qu'ont donnés en 1868 les chemins de fer de l'Europe, de faire ressortir, pour les divers pays, les différents modes d'exploitation adoptés, les voies ferrées étant exploitées tantôt par l'Etat, tantôt par les compagnies, tantôt enfin par l'Etat et les compagnies. Voici quelle a été, en 1868, la répartition de ces différents modes d'exploitation :

1° *Exploitation du réseau entier par l'Etat :* Bade, Oldenbourg, Reuss, Brunswick.

2° *Exploitation d'une partie du réseau par l'Etat :* Prusse, Bavière, Wurtemberg, Saxe-Royale, Mecklembourg, Hesse-Darmstadt, duché de Saxe, Villes libres, Hongrie, Belgique, Russie, Suède et Norwége, Suisse.

3° *Exploitation du réseau entier par les compagnies :* Anhalt, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne et Irlande, Italie et Etats Pontificaux, Pays-Bas et grand-duché de Luxembourg, Portugal, Turquie d'Europe.

Au 31 décembre 1868, la longueur totale des chemins de fer de l'Europe était de 90,901 kilom. sur lesquels 14,032 kilom. étaient exploités par l'Etat et 76,869 kilom. par les compagnies.

Les chiffres correspondants de 1867 étaient les suivants : longueur exploitée par l'Etat, 13,212 k.; longueur exploitée par les compagnies, 72,172 k.; soit au total, 85,384. Il résulte de ces chiffres qu'en 1868, 5,669 kilom. de voies nouvelles ont été ouverts à la circulation. Ils se répartissent ainsi:

	kilom.		kilom.
Allemagne	625	Italie et Etats Pontificaux	378
Autriche-Hongrie	738	Pays-Bas et Luxembourg	199
Belgique	220	Russie	1.895
Danemark	109	Suède et Norwége	32
Espagne	188	Suisse	34
France	539		
Grande-Bretagne et Irlande	712		

En 1868, la longueur moyenne exploitée a été de 85,118 kil.; elle avait été, en 1867, de 82,646 kil.

Voici maintenant quels ont été, en 1868, les résultats financiers de l'exploitation de l'ensemble du réseau européen.

1° *Recettes brutes.* — Chemins exploités par l'Etat........Fr. 475.377.777
Chemins exploités par les compagnies.. 2.623.456.666
Total.....Fr. 3.098.834.443

2° *Dépenses.* — Chemins exploités par l'Etat........Fr. 247.018.521
Chemins exploités par les compagnies.. 1.242.851.862
Total.....Fr. 1.489.870.383

3° *Produit net.* — Le produit net ressort, en conséquence, aux chiffres suivants:
Chemins exploités par l'Etat........Fr. 228.359.256
Chemins exploités par les compagnies.. 1.380.604.804
Total. ...Fr. 1.608.964.060

Soit, par kilomètre : chemins exploités par l'Etat........ 16.963
Chemins exploités par les compagnies........ 19.249
Ensemble....... 18.903

La comparaison de ces chiffres avec les chiffres correspondants de 1867 fait ressortir qu'en 1868, les recettes ont augmenté de 192.678.388 fr., soit de 6,63 0/0, les dépenses de 58.382.651, soit de 4 08 0/0, et le produit net de 134,275,737 fr., soit de 9 11 0/0. Nous devons, en outre, constater qu'en 1868, les chemins de l'État ont présenté les augmentations ci-après : sur les recettes, 39,674,545 fr., soit 9,13 0/0; sur les dépenses 9,580,172, soit 4,03 0/0; sur le produit net, 30,094,373 fr. ou 15,18 0/0. Les chemins exploités par les compagnies ont gagné 153,003,843, soit 6,19 0/0 sur les recettes; 48,802,479 fr. ou 4,09 0/0 sur les dépenses, et 104,201,364 fr., soit 8,16 0/0 sur le produit net. D'après ces chiffres, la proportion pour cent de la dépense à la recette est, en 1868, de 51,96 0/0 pour les lignes exploitées par l'Etat et de 47,38 0/0 pour celles qui sont exploitées par les compagnies. Cette proportion pour cent a ainsi subi une diminution de 1,18 0/0 en 1868. Voici maintenant, par ordre d'importance, quel a été le produit net kilométrique dans chaque Etat, en 1868 :

	Fr.		Fr.
1. Autriche-Hongrie	29,751	11. Suisse	11,014
2. Grande-Bretagne et Irlande	23,956	12. Espagne	8,567
3. Saxe	23,235	13. Italie et Etats Pontificaux	6,657
4. France	22,494	14. Pays-Bas et Luxembourg	6,560
5. Prusse	19,671	15. Danemark	4,273
6. Russie	16,424	16. Suède et Norwége	3,057
7. Wurtemberg	15,790	17. Portugal	2,897
8. Bavière	15,350	18. Turquie d'Europe	715
9. Grands-Duchés, etc.	13,575		
10. Belgique	13,421		

En comparant ces chiffres à ceux de l'exercice 1867, on peut constater les faits qui suivent :

L'Autriche conserve le premier rang en 1867 et 1868.

La France tient le deuxième rang en 1867 et descend au quatrième en 1868.

La Grande-Bretagne occupe le troisième rang en 1867 et remonte au deuxième en 1868.

Le royaume de Saxe, du quatrième rang en 1867 passe au troisième en 1868.

La Prusse se maintient au cinquième rang.

Le Wurtemberg figure au sixième rang en 1867 pour descendre au septième en 1868.

La Bavière descend au huitième rang en 1868, tandis qu'elle occupait le septième en 1867.

Les Grands-Duchés tiennent le huitième rang en 1867 et descendent au neuvième en 1868.

La Russie, du neuvième rang qu'elle occupait en 1867, remonte en 1868 au sixième.

La Belgique, la Suisse et l'Espagne gardent respectivement les dix, onze et douzième rangs.

Les Pays-Bas descendent au quatorzième rang en 1868, du treizième qu'ils occupaient en 1867.

L'Italie et les Etats Pontificaux abandonnent le quinzième rang en 1867 pour remonter au treizième en 1868.

Enfin le Danemark, la Suède et la Norwége, le Portugal et la Turquie d'Europe gardent leurs rangs respectifs en 1867 et en 1868.

Il ressort d'un travail de statistique qui vient d'être ter-

miné au ministère du commerce, qu'il y a en France 123,000 établissements industriels, qui utilisent la force de 502,000 chevaux vapeur et qui occupent 1,800,000 ouvriers.

Le département de la Seine figure en première ligne comme donnant la plus grande production industrielle, avec un chiffre de fr. 1,689,698,733. Il fait à lui seul le cinquième des affaires du pays tout entier. Le Nord, qui vient immédiatement après, accuse une production manufacturière de 799 millions; le Rhône, de 600 millions ; la Seine-Inférieure, 440 millions; les Bouches-du-Rhône, 271 millions, et la Loire, 224 millions. La Corrèze et le Cantal sont les derniers sur la liste; le premier, avec un chiffre d'affaires de 5,713,440 francs; le second, avec 3,567,458 francs. En résumé, la moyenne de la production est de 109 millions et demi par département. Nous devons faire remarquer que ces chiffres ne s'appliquent qu'à une époque de production normale : ils ne sont malheureusement pas atteints aujourd'hui.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps d'un canal de Trompeloup à Bordeaux, projet qui a été mis en avant, mais à l'égard duquel des renseignements suffisants font encore défaut. Nous pouvons du moins parler d'un autre projet semblable, concernant un canal entre Nantes et la mer; cette question est d'un grand intérêt pour toute une région importante. Ce canal suivrait la rive droite de la Loire; il aurait 30 mètres de largeur au plafond ; il serait divisé en trois sections : à l'extrémité de chacune d'elles, il existerait une écluse de communication avec le fleuve; elles auraient 12 1/2, 26 et 12 1/2 kilomètres. Total : 51 kilomètres. La dépense est évaluée à 62 millions, et si l'on y joint 27 millions pour le bassin à flots de Nantes, on arrive au chiffre très-respectable de 89 millions.

Les ingénieurs discutent ce projet; il en est un autre qui consisterait à donner à la Loire jusqu'à Nantes une profondeur de 6 mètres; mais il offre de graves difficultés. Toutefois on pourrait en triompher en prolongeant des digues qui existent aujourd'hui. Le *Journal des Travaux publics* consacre de longs articles à ces travaux, qui ne peuvent être bien appréciés qu'à Nantes même; mais nous avons tenu à en parler, parce que la question posée dans le département de la Loire-Inférieure est également à l'étude dans celui de la Gironde. Nous lui souhaitons dans ces deux départements une prompte solution.

Nous trouvons dans les journaux de la Colombie quelques renseignements intéressants sur le commerce de ce pays avec les puissances européennes.

L'Angleterre se présente en première ligne dans le commerce extérieur de la Colombie. Elle importe principalement des substances alimentaires, des tissus, des vêtements confectionnés et des métaux précieux, des bois de teinture, du quinquina et du tabac. La France occupe le second rang, l'Allemagne le troisième, les Etats-Unis le quatrième. La première envoie à la Colombie, en sus des vins, les mêmes articles que la Grande-Bretagne, mais en proportions moindres ; elle en reçoit des métaux précieux, des bois de teinture, du coton et des peaux brutes. Le commerce de la seconde avec la Colombie se compose, pour les neuf dixièmes, de l'exportation de tabac, de coton et de café pour Brême, qui est le seul port allemand entretenant des relations avec ce pays. Les importations sont relativement insignifiantes et se composent principalement de quincaillerie, de bière et de tissus. Elle consomme près des quatre cinquièmes de la récolte des tabacs et environ la moitié de l'exportation totale des cotons. En résumé, le commerce de la France et de l'Allemagne forme plus du tiers du commerce général de la Colombie avec les nations étrangères.

La *Gazette officielle* vient de publier le tableau des recettes des chemins de fer de l'Italie pendant le mois de juillet et les mois précédents de l'année 1874. Les recettes du mois de juillet 1874, comparativement à celles du même mois de l'année dernière, présentent une diminution de 117,287 francs ; mais les recettes totales du 1er janvier au 31 juillet présentent en revanche une augmentation de 1,588,131 fr. sur la période correspondante de 1873.

Pour les sept premiers mois de l'année, toutes les lignes sont en augmentation, excepté celle de Turin-Cirié. L'ensemble du réseau italien offre une augmentation kilométrique de 11 francs. Voici du reste le tableau des recettes des divers réseaux pour le mois de juillet dernier et pour les sept premiers mois de l'année :

	Kilom. expl.	Recettes de juillet.	Du 1er janv. au 31 juillet.
Chemins de fer de l'Etat	1.092	1.066.191	7.163.475
Méridionaux	1.392	1.666.002	12.086.631
Romains	1.644	2.036.118	14.819.169
Haute-Italie	2.682	6.018.726	42.481.118
Sardes	152	76.840	517.584
Turin-Cirié	21	28.403	181.897
Turin-Rivoli	12	10.798	62.079

On sait qu'à la dernière session du congrès de statistique internationale, qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg, en août 1872, il fut décidé qu'une commission spéciale permanente, composée des principaux chefs des bureaux de statistique de l'Europe, serait chargée, d'une part, de veiller à l'exécution par les gouvernements intéressés, des résolutions de l'assemblée, et d'assurer la préparation de la statistique internationale arrêtée en principe par le congrès de la Haye (1869) ; de l'autre, de préparer les programmes des congrès futurs. Conformément à cette dernière décision, la commission s'est réunie à Stockholm le 25 août dernier et a délibéré sur le projet de programme ci-après, destiné à servir de base aux travaux du prochain congrès, qui s'ouvrira à Bude-Pesth en septembre 1875.

1° Réorganisation de la statistique officielle; 2° centralisation et décentralisation des travaux de statistique; 3° application en statistique de la méthode graphique et de la méthode géographique; 4° différences de ces deux méthodes; 5° des *criterium* de la nationalité; 6° ce qu'on entend par nationalité; 7° préparation des tables mortuaires; 8° par quels moyens la statistique doit-elle se procurer des tables mortuaires exactes; 9° statistique agricole; 10° des procédés de l'ancienne statistique; 11° classification de la production sous toutes ses formes; 12° remarques sur un projet de classification des professions; 13° classification générale de l'industrie et du commerce; 14° statistique des machines à vapeur dans le monde entier; 15° questions relatives aux diverses sources de revenus des Etats; 16° statistique militaire; 17° du système pénal en Europe.

Certes, si toutes ces questions sont soumises au congrès de Pesth, comme cela paraît probable, la savante assemblée ne chômera guère. Les journaux suédois nous font connaître que les séances de la commission ont lieu *alternativement* en français et en allemand, c'est-à-dire qu'un jour on discute en allemand et le lendemain en français. On se demande à ce sujet comment feront les membres de la commission (et ils sont nombreux) qui ne connaissent que l'une ou l'autre des deux langues? On admire d'ailleurs le désintéressement des Suédois qui ont spontanément renoncé à parler leur langue.

Les premières discussions de cet *avant-congrès* n'ont pas manqué d'intérêt. Le délégué de la Prusse a discuté la question de la cause des décès au point de vue social et hygiénique. A ce dernier point de vue, il a démontré la grande influence de l'habitation et de la profession sur la mortalité. En ce qui concerne l'influence des professions, il a prétendu que, contrairement à une opinion généralement accréditée, les populations agricoles sont plus souvent exposées aux morts accidentelles que les populations vouées aux travaux de l'industrie.

M. le docteur Berg, directeur du bureau de statistique de Suède, et vice-président de la commission, a émis l'avis que des recherches de cette nature ne peuvent être faites utilement que dans les pays où, comme en Suède, en Angleterre, et maintenant en Russie, tous les habitants figurent nominativement avec l'indication du sexe, âge, profession, sur des registres spéciaux de population, et qu'il importe, en outre, d'en charger, là où il en existe, les bureaux de statistique des villes. Cet avis a été partagé par M. le docteur Schwobe, chef de bureau de la statistique de la ville de Berlin, qui a saisi cette occasion pour annoncer qu'il allait très-prochainement publier une grand travail sur la mortalité dans cette ville pendant les vingt dernières années. Il en a lu ensuite quelques extraits intéressants.

L'ASSOCIATION BRITANNIQUE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE.

Les lecteurs de *l'Économiste Français* connaissent déjà l'Association anglaise pour le développement de la science sociale. L'an dernier, nous avons publié un compte rendu détaillé de ses travaux; nous ferons de même cette année. Aujourd'hui nous empruntons au *Journal des Débats* le résumé du discours du président du congrès de Glasgow.

Le dix-huitième congrès de cette Société a été ouvert dans le City-Hall de Glasgow, par lord Rosebery, le président pour cette année et qui succède à lord Houghton. Le comte de Rosebery est un jeune pair écossais, — il paraît avoir au plus trente ans, — sur lequel le parti libéral fonde

de grandes espérances. Le discours qu'il a lu et que je vais analyser atteste tout au moins de sérieuses études.

» L'objet de la science sociale, selon le comte de Rosebery, celui que doit poursuivre le Congrès, en travaillant au développement de cette science, doit être la recherche des moyens d'améliorer la situation de la classe nombreuse des ouvriers, soit que ces moyens échappent à l'action du législateur, soit que celui-ci dédaigne de les appliquer. Le moment semble opportun au noble lord pour une pareille étude ; les salaires sont généralement élevés, la paix est profonde, aucune fureur politique n'agite les esprits. Pour ces raisons, le sujet n'attire pas l'attention des hommes d'Etat, et c'est un tort, car c'est dans de semblables moments qu'il est loisible de prévoir des temps moins prospères. Le danger peut se produire soudainement. Par exemple, s'il survenait une guerre européenne comme celle du commencement du siècle, nous pouvons voir par avance notre productive population confinée dans une sorte d'arche. Il peut arriver que, pendant que notre nombre augmente tous les jours, notre principal champ d'émigration nous soit partiellement fermé pour quelques années. Il paraît même probable que, par suite de la dernière crise commerciale, les Etats-Unis ne pourront pas, de quelque temps, fournir du travail au quart de millions d'hommes que l'Angleterre leur envoie tous les ans. Il n'est pas de plus important problème pour un homme public, et qui mérite davantage d'être regardé en face.

» Une autre circonstance qui doit appeler l'attention, c'est que notre civilisation est encore fortement mêlée de barbarie. Les journaux consacrent tous les jours des colonnes entières à raconter des faits de violence, et l'on a calculé que chaque policeman de Londres est attaqué, en moyenne, une fois tous les deux ans. Le seul remède à l'état de barbarie, c'est l'extension de l'instruction. M. de Tocqueville a dit que l'instruction est l'âme de la démocratie et que toute découverte intellectuelle, tout développement de la science est une nouvelle source de force pour le peuple. Les ouvriers autrefois brisaient les machines; les industriels eux-mêmes conviennent qu'aujourd'hui ils en sont les plus ardents défenseurs. C'est là un remarquable résultat de l'instruction.

» Aussi, pour lord Rosebery, il n'y a pas, pour un gouvernement de devoir plus impérieux que d'établir l'instruction obligatoire. Elle existe déjà moralement pour les hautes classes qui sont obligées de s'instruire si elles ne veulent pas disparaître. Quant à l'objection tirée de la violation de la liberté individuelle, le noble comte s'appuyant sur Macaulay, demande si les impôts, la police, les lois sur les chemins de fer ne sont pas des atteintes portées à la liberté individuelle. Nous entretenons, dit l'orateur, une armée où se produisent 6,000 désertions par an; nous apportons à notre armement des perfectionnements qui sont surpassés et deviennent inutiles aussitôt qu'ils sont terminés, et nous négligeons la véritable source de force. On a constaté dans la Grande-Bretagne ce fait déplorable que l'augmentation des salaires a fait augmenter la consommation de l'alcool. Celle de 1873 a représenté une somme de 14,639,562 liv. st.; neuf ans auparavant, elle ne représentait qu'une valeur de 9,692,515 livres. C'est là un résultat de l'ignorance. N'étant pas instruits, n'étant pas habitués à des distractions d'un ordre plus relevé, les ouvriers dépensent en boissons enivrantes leur surplus de salaire. On sait qu'en Angleterre, il est impossible d'obtenir du travail de certains ouvriers le lendemain du jour de la paie. En Saxe, l'instruction obligatoire a fait disparaître l'ivrognerie. En Prusse, où ce système fut introduit en 1819, douze ans plus tard, la criminalité et le paupérisme avaient diminué de 40 0/0. Nos vies sont à la merci d'un grand nombre d'hommes sans éducation ; l'étendue de la responsabilité qui incombe parfois à un infime employé de chemin de fer fait souhaiter qu'elle ne puisse retomber que sur des hommes dont les facultés ont été soigneusement développées.

» En réponse à ceux qui ne voient d'autres résultats à l'augmentation des salaires que l'accroissement de la consommation des boissons alcooliques, on peut opposer cet autre fait que, dans l'année 1873, le nombre des déposants aux Caisses d'épargne s'est accru de 120,000, et la somme des dépôts de 2 millions sterling (50 millions de francs), sans compter ce qu'ont reçu les banques populaires d'Ecosse.

» Un autre devoir de l'Etat consiste dans l'organisation de l'enseignement technique pour les ouvriers. Sans cet enseignement, les Anglais pourraient bien perdre certains avantages que l'on considère comme inhérents à la race anglo-saxonne. Au point de vue commercial, on constate l'immense supériorité des jeunes Allemands qui viennent à Londres. On pourrait, en Ecosse, appliquer à cette instruction spéciale la fondation de George Hériot. L'éducation technique doit également s'appliquer à l'agriculture; elle serait même nécessaire aux émigrants qui partent pour développer les colonies. En Wurtemberg, une école de ce genre avait, en 1867, instruit 12,040 travailleurs.

» L'éducation technique devrait même être très-généralisée; elle ne serait pas moins utile aux hommes publics qu'à tous les autres. Il n'y a pas de médecins, de prêtres, de soldats héréditaires, il y a cependant un grand corps de législateurs héréditaires. On exige des artisans, pour l'accomplissement de leurs fonctions, une instruction spéciale et on n'en exige pas des hommes à qui nous confions nos destinées, nos fortunes et notre honneur. Combien de législateurs ont lu *la Richesse des Nations*, d'Adam Smith ?

» Voilà incontestablement un singulier langage pour un tory, législateur héréditaire lui-même.

» Lord Rosebery voit dans l'instruction un moyen de prévenir les grèves, qui sont un des incidents les plus graves et les plus fréquents de la vie de ce peuple essentiellement industriel. Seulement, il ne s'agit plus de l'instruction ordinaire, mais de la connaissance des grandes lois de l'économie politique qui, en permettant aux ouvriers de comprendre les conditions générales de la production et de la concurrence, les empêcherait de formuler des demandes excessives d'augmentation de salaires ou de les présenter dans un mauvais moment. Il y a, parmi les classes ouvrières, de la défiance et même du mépris à l'égard de l'économie politique et des économistes, que l'on regarde comme des êtres sans cœur. L'exemple du professeur Fawcett et de Stuart Mill devrait faire disparaître ce préjugé.

» Considérées à un point de vue supérieur, les grèves ne sont, après tout, que les incidents d'une évolution gigantesque s'accomplissant dans le monde entier, et par laquelle le capital et le travail transforment leurs relations. Le noble orateur défend même les *Trade Unions*, ces bêtes noires des industriels anglais, quand ils n'ont pas su, comme M. Samuel Morley, M. Mundella et quelques autres, s'en faire des amies. Il convient que les Unions entravent parfois la production, en amenant une élévation artificielle des salaires; mais, d'autre part, elles ont souvent rendu d'éminents services en établissant d'utiles relations entre le peuple travailleur des différentes parties du pays et en assurant la récompense légitime du travail. Aucun esprit impartial ne saurait contester que, bien qu'il y ait fait naître, comme toutes les révolutions, d'amers sentiments des deux côtés, le grand mouvement social qui a récemment uni les classes agricoles doit avoir pour conséquence probable de répandre la lumière, d'encourager l'indépendance et de placer les salaires sur une base plus juste et plus rationnelle. Tant que le capital et le travail auront des intérêts distincts et opposés, il y aura forcément des luttes entre eux. La coopération est l'unique moyen de mettre un terme à ces luttes. Mais la coopération peut à peine être considérée comme un succès en ce pays (dans sa forme productive); elle paraît exiger plus d'intelligence et plus de capital que n'en possèdent encore les classes ouvrières. On a vu, dans le plus grand établissement coopératif, à Ouseburne Engine Works, les ouvriers faire grève contre la Société, c'est-à-dire contre eux-mêmes. Le président de la Chambre des communes a fait une tentative agricole, et aucun de ses paysans, malgré tous les avantages qu'il leur assurait, n'a songé à prendre seulement une action dans la Société. Nous pouvons donc dire qu'il n'y a pas trop lieu, en ce moment, de compter sur la coopération pour la solution de la question.

» Le mouvement unioniste est formidable aux Etats-Unis, où il prend parfois des caractères de coopération. La plus formidable de ces associations est l'ordre des *Grangers*, dont les progrès ont été surprenants. La première grange fut fondée en décembre 1867 ; elles sont en ce moment au nombre de 20,500, comprenant 1,311,226 membres. Cet ordre comprend toute la population agricole des six Etats et les deux tiers des propriétaires fonciers dans dix autres. Dans le Missouri, il existe 2,150 granges ou loges; en Pensylvanie, il y avait, au commencement de l'année, six loges; actuellement il en existe 800; elles viennent de faire leur apparition au Canada. Ce rapide accroissement est dû à ce que ces granges augmentent de 50 0/0, en moyenne, les revenus de leurs membres. Elles luttent contre les compagnies de chemins de fer; elles établissent des magasins coopératifs pour les instruments aratoires et les produits industriels ou exotiques, elles forment des banques : celles de Californie équipent des vaisseaux pour le transport de leurs produits. Elles sont comme une nation dans la nation; elles

sont même plus : elles sont une religion et un corps politique; elles ont leur mot de passe secret. Leur succès les a fait quelquefois tomber dans l'extravagance; mais ce succès est, par lui-même, un phénomène que nous devons étudier.

» Un autre moyen d'amélioration de la condition des ouvriers consiste dans les travaux sanitaires entrepris par les municipalités. En démolissant les cloaques où les populations pauvres habitent dans les vieilles cités, on oblige celles-ci à se répandre dans les banlieues, où elles trouvent de meilleures conditions sanitaires. Seulement, les ouvriers étant ainsi éloignés de leurs ateliers, il importe de leur fournir des moyens de communication à bon marché. Le développement des tramways, dans un pays, peut servir à mesurer le développement de la démocratie. Outre la question de l'éloignement des ouvriers des quartiers infects et la question des transports à bon marché, il y a celle de l'établissement de logements convenables. Les fidéicommissaires de M. Peabody ont fait élever des constructions dans ce but; d'autres sociétés se sont formées pour le même objet. Ce ne sont pas de pures institutions philanthropiques; car, tout en fournissant à bon marché de confortables logements aux ouvriers, elles paient à leurs actionnaires des dividendes qui varient entre 5 et 5 1/2 0/0. Le directeur de la compagnie qui a construit dans le parc de lord Shaftesbury a prononcé cette parole : « Pendant que » le Parlement discute, nous avons en partie résolu le pro» blème. »

» La question des transports et la constatation de la tendance des compagnies de chemins de fer anglais à abolir les trains à bon marché ont amené lord Rosebery à examiner la question de la propriété des chemins de fer et à exprimer l'opinion que, si les directeurs actuels continuent à ne considérer leurs entreprises que comme des spéculations privées, le Parlement sera obligé de les considérer à un autre point de vue.

» La question de la situation faite aux femmes et aux enfants dans l'industrie a occupé une large place dans le discours de lord Rosebery. Il a rappelé les noms des hommes politiques qui ont donné leur attention à cette question, et a finalement montré les stipulations du bill proposé par M. Mundella, acceptées par le gouvernement et par le Parlement. Aujourd'hui, en Angleterre, les femmes ne travaillent plus que 54 heures et demie par semaine.

» Un homme dont le dévouement à la cause populaire ne saurait faire un doute, le professeur Fawcett, a combattu la proposition, disant que les personnes qu'il s'agissait de protéger sauraient le faire elles-mêmes. Lord Rosebery, pour son compte, croit cette opinion erronée. Le désir d'approbation, le dévouement qui font les femmes admirables comme épouses, les poussent trop souvent à travailler au-dessus de leurs forces. Chez les jeunes filles, c'est quelquefois la perspective d'un prochain mariage. La présence de la femme au foyer est indispensable au point de vue de la moralisation et de la destruction de l'ivrognerie. Le mari qui trouve son intérieur désert ou en désordre va chercher au dehors le confort, qu'il désire comme tout homme. Il s'agit, en cette circonstance, de protéger non-seulement les êtres faibles qu'on nomme des femmes, mais en même temps de protéger les enfants, futurs citoyens et travailleurs du pays. Dans presque toutes les nations européennes on a fait des lois sur le travail des femmes. En Ecosse, le travail de la femme après son mariage est considéré comme une chose mauvaise. Il n'en est pas malheureusement de même en Angleterre. Dans une enquête récente, 101 réponses sur 132 ont affirmé que le travail des femmes dans les manufactures avait pour conséquence d'augmenter la mortalité des enfants. La mortalité de Manchester a été, en quatre années, de 41,805; dans ce nombre se trouvaient 20,025 enfants, soit 48 0/0. On a remarqué que lorsque le travail ne marche pas, la mortalité des enfants diminue dans les districts industriels et qu'elle augmente dès que les femmes retournent à la manufacture. Il n'y a pas là une simple question d'économie politique, il y a une question d'humanité. En Autriche et en Bavière, la loi ne permet aux mères de retourner au travail que six semaines après leurs couches. Un industriel de Mulhouse, M. Dolefus, paie le salaire des femmes qui restent chez elles pendant ces mêmes six semaines.

» La question de l'émigration, l'un des faits les plus considérables qui se produisent actellement en Angleterre, devait appeler l'attention du président de l'Association de la science sociale. L'Angleterre a colonisé et colonisera encore d'immenses contrées; elle a le devoir de veiller à ce que la féconde race qu'elle distribue dans le monde, et qui représente tous les ans une population égale à celle de Birmingham, soit physiquement, moralement et intellectuellement digne de ses hautes destinées. Il peut y avoir deux espèces d'émigrants; le courant qui les emporte peut être un torrent de gens secouant à notre porte la poussière de leurs pieds et nous vouant une éternelle inimitié, ou une pacifique et féconde rivière. L'Angleterre peut être appelée à disparaître comme tant de nations de l'antiquité, car elle ne peut prétendre à se soustraire à la loi qui semble imposer aux peuples une évolution analogue à celle de la vie des individus; mais elle peut être la mère vénérée de l'immense richesse publique et des pacifiques empires qui perpétueront les meilleures qualités de la race.

» J'ai pensé que le résumé que je viens de vous transmettre du discours de Rosebery serait de nature à intéresser vos lecteurs. Les idées qui y sont exposées, le travail qu'il atteste, les tendances démocratiques de son auteur, jettent un jour particulier sur les sentiments d'une partie de l'aristocratie anglaise et montrent tout au moins que cette aristocratie n'est pas disposée à rester en arrière dans la voie de transformation que parcourent les nations modernes.

» Du congrès en lui-même, je ne puis encore dire grand'chose, si ce n'est que d'intéressantes questions sont à l'ordre du jour des diverses sections et que l'organisation en paraît assez défectueuse. Les congrès des ouvriers anglais auxquels j'ai assisté montraient plus d'entente de la matière, et je dois dire que nos congrès français de la Société pour l'avancement des sciences sont beaucoup mieux organisés, quoique nous n'ayons pas, comme nos voisins, la prétention et la réputation, qui ne sont pas toujours justifiées, d'être des gens pratiques. »

UNE BOULANGERIE COOPÉRATIVE.

LA SOCIÉTÉ CIVILE DE PANIFICATION DE LODÈVE.

Au moment où la question du prix du pain et de la viande a repris de l'actualité, nous nous empressons de publier le compte rendu des opérations d'une boulangerie coopérative, qui fonctionne avec succès depuis deux ans dans une ville industrielle du Midi de la France.

L'exposé de ces opérations a été fait par M. Barre, président, qui a prononcé au nom du bureau, à l'assemblée générale de la Société, l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

» Conformément aux statuts qui régissent la Société, nous venons aujourd'hui vous soumettre le compte rendu général de nos opérations depuis son institution jusqu'au 30 juin 1874.

» Vous connaissez ce qui a été fait durant la première année de son existence : en comparant les résultats publiés à cette époque avec ceux que nous allons vous communiquer, il vous sera facile d'apprécier le développement ascendant de notre utile et économique association.

» Les souscripteurs ont atteint le nombre de 363; il est aujourd'hui de 357 à cause du départ de six sociétaires. Il était de 335 au 30 juin 1873. *Augmentation : 22 souscripteurs.*

» Les actions souscrites ont atteint le chiffre de 611; elles sont aujourd'hui de 597 par suite du remboursement de 14 actions aux personnes qui ont définitivement quitté le pays. Elles étaient au nombre de 579 au 30 juin 1873. *Augmentation : 18 actions.*

» La consommation journalière durant la première année a été de 375 kil. 69; elle s'est élevée successivement à une moyenne de 378 kil. 62 pour toute la durée de l'association, ce qui explique une augmentation de consommation durant la dernière année.

» Nous sommes heureux de constater que cette année la consommation journalière n'a pas subi les variations signalées dans le compte rendu précédent. Malgré l'augmentation sérieuse du prix de vente du pain, à la suite de circonstances indépendantes de notre volonté, vous vous êtes souvenus de notre pressante invitation à l'accomplissement de votre engagement de sociétaire; vous n'avez pas déserté nos boulangeries comme cela avait eu lieu plusieurs fois; vous avez compris que de votre concours constant et particulier dépendait tout le bien que nous attendons tous de notre œuvre d'association. Permettez-nous, Messieurs, de vous en féliciter; c'est pour nous une satisfaction bien vive que de vous dire en ce moment que vous avez sagement et heureusement apprécié la vérité et le désintéressement de nos conseils.

» Rappelez-vous toujours que les hommes d'étude qui se sont occupés de la réformation des vices inhérents à notre organisation sociale, ont constamment considéré et recom-

mandé, dans leurs écrits, les avantages que procurent les associations d'hommes intelligents et honnêtes, décidés à poursuivre une même idée. Ils ont fait ressortir, avec leur talent, qui s'impose à tous, l'importance, la puissance de la communauté d'intérêts ; non-seulement pour les grands peuples, mais plus encore pour les groupes de travailleurs capitalistes qui, comme nous tous, remplissent la dernière condition pour obtenir le titre de sociétaire.

» Par votre association vous avez réuni vos petits capitaux pour former un capital destiné non pas à lutter contre des intérêts non moins grands et non moins respectables que les vôtres, mais à vous attribuer en entier le faible bénéfice que vous perdiez tous les jours, et que la Société vous rend par des opérations qui lui permettent d'économiser des frais dans les achats et dans la manipulation de la denrée alimentaire de première nécessité à l'humanité en général et à vos familles en particulier.

» Le bénéfice le plus important que vous avez obtenu par l'association n'est pas celui qui résulte de la comparaison que l'on peut établir entre les divers prix de vente adoptés ou acceptés par la population en dehors de la Société et ceux de la Société elle-même ; c'est celui que l'on constate lorsque l'on compare le prix de vente de la Société avec ceux dans les villes voisines qui n'ont pas eu, comme vous, le soin de constituer une association de consommation.

» A Montpellier, par exemple, le pain de la même qualité que celui que nous consommons se vend moyennement à raison de 0 fr. 4666 le kilogramme ; vous ne le payez encore aujourd'hui que 0 fr. 40 le kilogramme, ce qui constitue une différence à peu près constante de 0 fr. 0666 par kilogramme.

» Or, comme la consommation de la Société est de 378 kil. 62 par jour, il est rationnel de déclarer que les sociétaires ont fait ensemble un bénéfice journalier de (0 fr. 0666 × 378 kil. 62) = 25 fr. 216 ; par an de (25 fr. 216 × 365) = 9,203 fr. 84 ; et depuis l'association de (0 fr. 0666 × 283,205 kil.) = 18,861 fr. 45 ; soit en moyenne pour chaque souscripteur en deux ans de $\frac{18,861\ 45}{357}$ = 52 fr. 83 ; soit encore, par actions de 5 francs l'une = $\frac{18,861\ 45}{597}$ = 31 fr. 60 pour deux ans et 15 fr. 80 pour un an, ce qui représente l'intérêt d'un capital de 316 francs.

» Ces chiffres, Messieurs, d'une éloquence profonde, vous font connaître d'un seul trait les résultats inattendus de votre œuvre d'association de consommation ; ils ne peuvent que vous encourager à maintenir son institution par tous les moyens en votre pouvoir.

» Nous aurions désiré que la consommation journalière fût supérieure à celle constatée, pour nous permettre l'établissement d'une seconde boulangerie, ou, pour mieux dire, d'une troisième distribution de pain ; mais, en présence de la situation actuelle, nous ne pouvons pas encore y compter. Nous continuerons donc nos errements avec le boulanger actuel, dont tout le monde est généralement satisfait.

» Sur la demande qui nous a été présentée par M. le président de l'ancienne Société coopérative de la cité, nous avons pris à notre charge le mobilier de la salle de réunion à un prix très-modéré.

» Le mobilier de la Société se compose de :

» 2 tables, 6 pupitres, 13 bancs, 6 tabourets, 2 lampes, 2 enseignes, 1 poêle avec tuyaux, 1 cadre pour le règlement (tous ces objets proviennent de la Société coopérative), 4 lampes données par M. Vitalis, vice-président.

» Voici maintenant le résumé des opérations faites durant le dernier semestre et pendant toute la période de l'existence de la Société.

» Chefs de famille souscripteurs au 30 juin 1874.. 357

» Actions souscrites à cette époque.............. 597

» Les souscripteurs et les actions se répartissent comme il suit :

» 9 souscripteurs de 20 actions, 1 de 10 actions, 1 de 8 actions, 3 de 5 actions, 9 de 4 actions, 3 de 3 actions, 8 de 2 actions, 323 de 1 action.

» Valeur de ces actions formant le fonds de roulement de la Société ....Fr. 2.985 »

» Achats durant le dernier semestre : 450 balles de farine.

» Achats depuis la création de la Société : 1.838 balles.

» Ces 1.838 balles ont coûté d'achat la somme de...................................Fr. 95.425 35

» Frais de transport et de camionnage....... 1.649 15

» Montant total...Fr. 97.074 50

» La consommation du dernier semestre a été de 70,188 kilog., soit par jour 388 kil. 880.

» Il a été mis en circulation :

» 1,000 bons de 4 kil. (couleur rose), 1,000 bons de 2 kil. (couleur verte), et on a retiré de la circulation tous les autres bons.

» Il a été remis aux consignataires depuis la création de la Société :

1,342 bons de 5 centimes d'une valeur de..Fr.	67 10
23,855 id. de 4 kil. / 93,682 id. de 2 kil. / 5,859 id. de 1 kil. } d'une valeur totale de....	107.089 05
» Valeur totale...Fr.	107.156 15
» Remise accordée aux consignataires, 50 centimes 0/0.........................Fr.	555 74

» Les 1,838 balles de farine doivent produire en pain un poids de	290.404 kil.
» Il est resté en magasin, au 30 juin 1874.	7.199 kil.
» Reste pour la consommation totale au 30 juin 1874, soit en 748 jours................	283.205 kil.

et moyennement par jour 378 kil. 620. »

Situation financière.

Les 290,404 kil. de pain ont été ou seront vendus à différents prix, savoir :

57,408 kil. à raison de	0 fr. 35	le kil..Fr.	20.092 80
101,698 kil. —	0 fr. 3625	le kil.....	36.865 52
131,298 kil. —	0 fr. 40	le kil.....	52.519 20
		Total.....Fr.	109.477 52

Il a été payé, savoir :

Achat de 1,838 balles de farine ....Fr.	95.425 35	
Transport et camionnage de ces balles........................	1.649 15	
Indemnité aux consignataires.	535 74	
Manipulation des farines, déduction faite des deux dernières situations	9.850 91	
Loyer de la salle des réunions.	212 50	
Assurance contre l'incendie...	28 70	
Impressions et registres	384 80	
Mobilier........................	113 »	
Dépenses diverses.............	153 08	
Total au 30 juin 1874...Fr.	108.353 23	
Si l'on ajoute à ce chiffre :		
Le montant des deux dernières situations (voir plus haut).......	418 75	
Les frais de manipulation des 7,199 kil. en magasin............	259 16	
L'indemnité aux consignataires pour vente de bons complémentaires.............................	11 60	
On a pour dépense totale, après la consommation des farines achetées...........................Fr.	109.042 74	109.042 74
Ce qui constituera à cette époque en faveur de la Société un reliquat de ....Fr.		434 38

Après l'exposé de la situation financière de la Société, l'assemblée approuve les comptes particuliers et généraux qui lui sont soumis, autorise l'impression de l'exposé qui précède, pour être distribué aux sociétaires et aux personnes qui peuvent s'intéresser à l'œuvre de la Société.

Elle continue sa confiance au boulanger titulaire, M. Alicot Adrien, et approuve l'indemnité de 30 centimes par 100 kilog. de pain fabriqué accordée par le bureau.

Conformément aux dispositions du 4e paragraphe de l'article 16 des statuts, et sur la proposition de M. le président, l'assemblée maintient dans leurs fonctions :

M. Vitalis Lucien, vice-président ; M. Fraisse Jules, trésorier ; MM. Bernadou Emile, Gout Esprit et Sarrus Auguste, secrétaires ; MM. Puech Ernest, Railhac Ernest et Lauze Joseph, assesseurs.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

CHILI.

Valparaiso, 14 août. — Les premiers télégrammes de Buenos-Ayres annonçant l'achèvement des communications télégraphiques avec l'Europe sont arrivés à Valparaiso dans la journée du 5 courant, et l'inauguration a eu lieu dans la capitale quelques jours après, par l'échange de dépêches avec

les principaux Etats de l'Amérique et de l'Europe. Dans les manifestations qui ont marqué cet événement si important, la France n'a pas été oubliée, et le télégramme adressé par le préfet de Santiago au préfet de la Seine renferme l'expression de la sympathie et de l'admiration que l'on a conservées pour la capitale. « La ville de Santiago, y est-il dit, se trouve heureuse de présenter ses salutations, à travers deux océans, à l'immortelle cité qui est devenue le foyer de tous les progrès et de toutes les merveilles de la terre. » L'ouverture de la télégraphie directe avec l'Europe apporte une amélioration notable dans la situation de la Compagnie du télégraphe transandin. La subvention annuelle de $ 8,000 qu'elle recevait du gouvernement chilien se trouve portée à $ 15,000, ce qui, avec les $ 30,000 que lui accorde le gouvernement de la république Argentine, lui fait un subside de $ 45,000 et assure à l'entreprise un avenir prospère.

Aucun autre fait remarquable n'est à signaler; la tranquillité générale, et, avec elle, le progrès dans toutes les grandes entreprises industrielles et commerciales n'ont eu à souffrir d'aucune perturbation; les affaires, quoique calmes, laissent entrevoir la perspective d'une saison satisfaisante; les résultats de l'exploitation des mines témoignent de la richesse du sol et de la régularité des travaux, et le développement du commerce d'exportation place le pays parmi les plus favorisés de l'Amérique du Sud.

Le gouvernement a promulgué la loi qui accorde à la compagnie Sud-Américaine des vapeurs une subvention de $ 100,000 pendant la durée de dix ans pour l'exploitation de la ligne de Valparaiso à Panama. Cette ligne, qui a commencé son service, aura des départs bi-mensuels à partir du 15 novembre prochain et remplace celle de la Compagnie générale transatlantique française, supprimée il y a quelques mois. C'est le premier essai de navigation régulière à vapeur internationale que l'on se promet d'étendre en cas de succès et qui amènera peut-être dans un temps peu éloigné des steamers chiliens dans les ports d'Europe.

Voici un aperçu des cours des principales valeurs cotées à la bourse de Valparaiso :

Obligations du chemin de fer du Sud, portant 6 0/0 d'intérêts	80
— gouvernementales 3 0/0	40
— — de 1865, 8 0/0	97
— du chemin de fer San-Fernando-Corico 6 0/0	77
Billets de la caisse hypothécaire 8 0/0	94 1/2
Obligations de la Banque de garantie 8 0/0	90 1/2
— municipales de Valparaiso 7 0/0	82
— — Santiago 8 0/0	93

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires ont semblé prendre une tournure un peu meilleure cette semaine, et nous avons à noter simultanément un plus grand nombre de transactions en matières premières, et également un plus fort contingent de demandes pour nos produits manufacturés en magasin et en fabrique, tant pour la consommation indigène que pour l'exportation. Il ne faudrait cependant pas se dissimuler que, malgré cela, nous sommes loin d'atteindre la somme d'activité que l'on était à peu près d'accord à présager pour l'ouverture de la saison d'hiver, et que l'impression générale est bien près de toucher au désappointement dans beaucoup de nos industries et de nos branches de commerce. Quelques-unes se trouvent seules momentanément favorisées, et font encore ressortir la position défavorable des autres. Malgré cela, comme l'année dernière, à la même époque, on était encore moins bien partagé, on montre aujourd'hui une certaine philosophie, envisageant l'avenir avec courage et continuant à espérer que la reprise générale se déclarera graduellement à mesure que les épargnes, résultant de l'abondance des produits du sol, seront réalisées et se seront pour ainsi dire classées dans la population agricole et ouvrière.

La situation chez nos voisins, d'après les avis qui nous arrivent, laisse aussi à désirer; mais cependant on y note aussi une tendance assez marquée vers une amélioration. Pour le plus important, l'Angleterre, nous n'en parlerons pas, notre revue spéciale des marchés anglais étant suffisamment explicite à son égard. En Allemagne, les rapports officiels disent que les résultats favorables de la récolte ne sont pas demeurés sans effet, principalement en ce qui concerne les articles de première nécessité; les industries du fer et du charbon sont cependant moins favorisées; surtout dans les provinces rhénanes, pour les rails fondus et forgés. En Autriche, il en est de même, et l'opinion des principales chambres de commerce, consultées à ce sujet, est que la crise avait atteint, à la fin de 1873, son point culminant, et qu'une époque moins défavorable va s'ouvrir à l'activité industrielle de ce pays.

Nous avons à porter par contre à l'actif des mauvaises nouvelles celles que nous recevons d'Espagne et celles apportées par les derniers télégrammes de la Plata. En Espagne, la guerre civile fait toujours cruellement sentir son effet, surtout dans les provinces du nord. Les nouvelles industrielles et commerciales de cette vaste région sont déplorables. Rien qu'en Catalogne, plus de 500 usines sont fermées et des milliers d'ouvriers sont sans ouvrage et sans pain; dans les provinces de Lérida et de Gerono tous les établissements industriels chôment sans exception, et c'est à peine s'il reste quelques kilomètres de chemin de fer en exploitation. Les nouvelles de la Plata sont encore pires. La province d'Entre-Rios s'est révoltée et le commerce y est entièrement suspendu. Les steamers de commerce sont même forcés de se faire escorter par des vapeurs de guerre pour assurer leur sûreté.

Pour en revenir aux renseignements intéressant matériellement notre commerce, nous avons à signaler la rupture des pourparlers qui avaient été établis entre les gouvernements français et anglais, au sujet de l'application de la surtaxe de l'entrepôt prélevée à l'importation des marchandises sujettes aux droits de douane et arrivant dans nos ports de tout autre pays que celui de production. Le commerce anglais demandait qu'il fût fait exception pour les marchandises passant seulement en transbordement par un port anglais, et sa demande ne pouvait être naturellement accueillie sans porter atteinte au principe même de la loi qui a établi la surtaxe pour favoriser surtout nos relations directes avec l'étranger.

Nous avons déjà eu occasion de parler dans notre précédente revue de l'intéressant rapport de la chambre de commerce de Reims. Nous avons encore occasion de lui emprunter quelques chiffres relatifs à l'importance de l'industrie de la laine dans cette région. Cette branche qui, en 1860, ne donnait lieu qu'à un chiffre d'affaires de 60 millions de francs, le voyait s'élever, en 1863, à 78,420,000 francs, et en 1866, à 104,967,000 francs. A cette époque, l'arrondissement de Reims à lui seul comptait 536 machines à peigner pouvant produire quotidiennement 18,760 kilog., et 6,900 métiers à tisser. En 1872, après et malgré la guerre, Reims a traité pour 151 millions d'affaires. Son matériel industriel comprenait 14 établissements de battage, lavage, peignage, etc., 62 filatures, 12 teintureries. Les moteurs à vapeur au nombre de 163 développaient 3,899 chevaux et 23 autres moteurs hydrauliques produisaient 452 chevaux. Les établissements de filature, de carde et de peigne occupaient 450,038 broches, et le nombre des métiers s'élevait à 15,036 dont la moitié au moins mus par la vapeur.

Une autre chambre de commerce, celle de Bordeaux, a traité dans ses dernières séances plusieurs questions d'une grande importance pour le commerce local. Elle a fixé le nombre de ses membres à dix-huit au lieu de quinze. Il lui a été rendu compte de l'état des travaux du bassin à flot actuellement en construction et qui va être livré au commerce en 1877, un emprunt de 4,500,000 fr., destiné à activer ces travaux en même temps qu'à la construction d'une forme de radoub, ayant été autorisé. Elle a obtenu de faire répéter à Pauillac par des signaux les avis météorologiques qui lui sont transmis officiellement, de manière à les faire connaître en temps utile à la navigation. Elle a encore réussi à faire cesser les formalités du service de santé pour les navires au petit cabotage; à faire émettre un avis favorable à l'agrandissement de la gare maritime, et enfin elle a obtenu de l'administration des douanes l'assurance de la publication mensuelle d'un tableau des importations et exportations spéciales à Bordeaux, publication qui aura lieu vers le 7 de chaque mois, à partir du mois courant.

Nous avons à parler aussi de la publication du rapport officiel de M. Alcan, notre délégué au congrès récemment réuni à Bruxelles pour fixer le titrage uniforme des fils. Conformément à ce que nous avons déjà fait connaître, l'unité de poids adoptée est le gramme et l'unité de longueur le mètre, le n° 1 correspondant au fil long de 1 mètre pour le poids de 1 gramme; le n° 2 au fil de 2 mètres, pour 1 gramme, etc. Il a été fait exception pour les fils de soie, sur le rapport du délégué de la chambre de commerce de Turin, et l'on a adopté pour eux, comme unité de poids,

le décigramme, et leur échelle de numéros aura pour base le poids variable de l'unité de longueur fixe, les essais étant faits sur la longueur de 500 mètres pesant 50 milligrammes. Il ne reste plus qu'à passer à l'application des principes ainsi adoptés, et nous souhaitons qu'elle n'éprouve pas les obstacles sérieux que semblent déjà présager les résistances qui se sont déjà fait sentir en Angleterre.

L'*Indicateur* du ministère des finances de Russie vient de publier le relevé comparatif des importations et exportations de la Russie pendant les six premiers mois des années 1873 et 1874. Nous avons extrait de ce document les chiffres que nous avons jugé devoir particulièrement intéresser notre commerce :

Importations		1873	1874
Vin	pouds.	636.076	480.123
—	bouteil.	202.442	159.400
— de Champagne	—	611.899	576.779
Coton brut	pouds.	1.947.788	2.647.242
— filé	—	164.726	173.082
Laines et poils filés	—	89.763	118.252
Tissus de coton	—	55.639	55.474
— de laine	—	61.084	70.637
— de soie	—	5.628	6.033
— de lin, valeurs en roubles		1.345.620	1.267 121
Fonte non ouvrée	pouds.	567.153	939.626
Fer en barres, ouvré, vieux fer	—	1.679.751	1.580.123
Tôle	—	756.367	478.891
Rails de fer	—	2.630.831	3.028.158
Locomotives, locomobiles, mécaniques	—	942.375	961.675

Exportations		1873	1874
Froment	tchetverts.	2.637.644	3.390.839
Seigle	—	2.206.265	6.225.358
Orge	—	633.099	1.085.378
Maïs	—	330.699	85.304
Pois	—	125.914	221.997
Avoine	—	1.669.204	2.656.094
Farine	—	158.745	205.622
Autres céréales	—	405.965	446.336
Graines de lin et de chanvre	pouds.	654.971	1.152.675
Esprit de vin et eau-de-vie	—	408.659	723.220
Suif	—	66.298	72.364
Lin	—	5.322.664	5.288.414
Etoupe de lin	—	272.131	165.900
Chanvre	—	1.631.322	1.472.212
Etoupe de chanvre	—	22.999	28.072
Filés de lin et de chanvre	—	160.791	110.422
Laines brutes	—	126.710	238.954
Potasse	—	53.409	43.683
Bois	roubles.	12.157.929	15.612.623
Pelleteries	pouds.	17.683	11.639

Quelques dispositions douanières nouvelles à signaler encore. En Suède et en Norwége, on a substitué le tonneau anglais au *last* comme mesure de capacité des navires, mais sans changer la taxe, qui reste à 42 centimes par tonneau pour droits de tonnage et de phares; le droit de sortie sur les bois est de 12 cent. par tonneau sur les bois de plus de 1 m. 87 de long et de 4 cent. 1/2 sur les pièces moindres. Les droits qui avaient été établis à l'importation des céréales en Hongrie et qui avaient été suspendus pour douze mois, à dater du 1er octobre 1873, sont de nouveau remis en vigueur depuis le 1er courant. Le gouvernement turc, de son côté, vient de prohiber l'exportation des grains du district ou vilayet d'Adana.

Le mouvement commercial de la semaine diffère peu de celui de la huitaine précédente. Si pourtant cette différence est à noter, nous devons dire que c'est néanmoins dans le sens d'une amélioration qu'elle doit être interprétée, et qu'en somme, le total des transactions est supérieur à celui de l'exercice précédent. Quant à la position particulière des principaux produits que nous passons ci-dessous en revue, nous ne voyons pas grands changements à signaler. Les tendances sont les mêmes que par le passé, elles se sont seulement accentuées un peu davantage.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Epinal, Rouen, Manchester et Mulhouse.

Laines. — Sur nos places maritimes, la fermeté qui règne déjà depuis fort longtemps s'est transformée presque en raideur sous l'influence des nouvelles malheureuses de la Plata, laissant à croire que la nouvelle tonte et son expédition pourront avoir à subir quelques entraves. Si l'on se rend compte que l'expédition doit commencer à la fin de l'année et que les provenances de la Plata sont les sortes dominantes sur nos marchés du Havre et de Bordeaux, l'on se rendra facilement compte des dispositions actuelles des détenteurs. Malgré cela, la situation de l'industrie lainière est assez satisfaisante pour qu'elle ait cru devoir continuer ses achats, circonstance qu'explique un peu aussi la réserve qu'elle a montrée aux enchères de Londres. Du reste, voici quelques renseignements touchant l'état actuel de la fabrication lainière. Roubaix et Tourcoing, ainsi que le confirme plus loin notre correspondant de Lille, sont amplement pourvus de commandes. Elbeuf a presque complètement fini l'écoulement de son article d'hiver, et a déjà reçu de très-bonnes commissions pour celui d'été, tant de l'intérieur que pour l'exportation. Lisieux est en pleine activité, et en a encore pour quelque temps. Mazamet est satisfait et opère en ce moment ses livraisons d'hiver. Les fabriques seules de l'Hérault laissent un peu à désirer, leur exportation dans le Levant étant un peu contrariée par la concurrence anglaise.

Nous parlions plus haut des enchères de Londres ; encore un mot à leur sujet. Elles ont embrassé dans leur ensemble 261.382 b. qui ont été prises jusqu'à concurrence de 150,000 b. par la consommation anglaise, l'Alsace, la France, l'Allemagne et la Suisse n'ayant commencé leurs achats que fort tard. Les cours en hausse légère au début après avoir reperdu cette avance, l'ont pleinement regagnée à la fin, et l'on peut dire que la tendance générale a été d'une grande fermeté. Il est probable que vu la situation plus prospère de la fabrique anglaise, cette bonne tenue ne pourra que se prononcer davantage jusqu'aux prochaines enchères qui commenceront le 17 novembre prochain, et qui comprendront environ 80,000 b.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — Nous avons traversé une semaine peu active, mais pendant laquelle les cours ont conservé une bonne tenue, malgré des avis en baisse de la place de Londres ; cette dépréciation n'avait du reste été causée que par la trop grande abondance de marchandises offertes ; car notre dernier rapport de Londres nous annonce, de nouveau de la hausse sur les plantations Ceylan et les provenances des Indes, les autres sortes aux mêmes prix. En Hollande, on a passé par les mêmes variations, mais finalement aussi on s'est raffermi, les statistiques de fin du mois étant fort satisfaisantes. Sur nos marchés, les avis de Rio ont déterminé ces derniers jours les détenteurs à faire quelques concessions et les affaires ont un peu repris sur cette provenance.

Voici l'estimation des stocks au 1er octobre dans les principaux entrepôts d'Europe :

		1874	1873	1872	1871
Grande-Bretagne	ton.	22.300	25.102	30.520	31.025
Hollande	»	30.760	30.140	23.270	41.340
Anvers	»	4.200	3.240	1.300	3.025
Hambourg	»	10.200	7.500	5.500	9.000
Havre	»	8.700	10.200	7.100	14.600
Trieste	»	1.600	1.400	1.730	2.870
	Ton.	77.760	77.582	69.420	101.860

Sucres. — Les sucres exotiques ne se sont pas trop ressenti des influences qui ont agi défavorablement cette semaine sur les sucres indigènes, grâce à la réduction des existences sur nos quatre grandes places maritimes, et grâce aussi au peu d'importance relative des renforts attendus. Nantes, qui seul possède un stock assez majeur, 1,546 tonnes contre 3,045 l'an dernier même époque, a traité diverses affaires à des prix bien soutenus, soit de fr. 64 25/64 75 pour Réunion bonne 4me et 60 50/61 pour sucre de nos Antilles. Les raffinés exportations restent en bonne position. Le marché anglais reste toujours très-actif, maintenant surtout qu'il est soutenu par des demandes pour l'Amérique. En Hollande, grande fermeté également, principalement sur les ordinaires bruns Java.

Cacaos. — La tendance a été plus ferme cette semaine, et la consommation a fait des achats relativement importants, entre autres des Para et des Côte-ferme au Havre ; 1,200 sacs Para à Nantes; 5 à 600 sacs Bahia, Caraque et Guayaquil à Bordeaux, payés partout à des prix en faveur des vendeurs. A Londres, marché calme, à des prix modérés. Bonne demande à Hambourg, à prix soutenus.

Cuirs. — La situation n'a pas varié, et quoique la demande ait peut être un peu perdu de son importance, les cours conservent néanmoins facilement leur bonne tenue. A Londres, la tendance est très-bonne, les cuirs lourds sont demandés à de pleins prix, les étrangers première qualité ont obtenu 1/4 à 1/2 den. de hausse par livre; les cuirs lourds préparés 40 liv. et au-dessus, les peaux de veaux légères et moyennes et les peaux de chevaux anglaises étaient rares et recherchées, les cuirs bruts étrangers ont trouvé acheteurs aux plus hauts prix de la semaine dernière.

Teintures. — Sur nos marchés, les indigos ont donné lieu à un courant bien soutenu d'affaires pour la consommation, à des prix très-fermes, et en hausse même de 25 centimes pour les Bengale. Des enchères importantes vont commencer, le 12 courant, à Londres. D'après MM. L. Liebrecht et Cie, de cette place, les 12,850 caisses offertes laissent à désirer comme assortiment, les qualités fines Bengale faisant défaut. Il y a seulement du choix en Bengale bon et moyen ; les Kurpah sont de qualité au-dessous de sh. 4/6, et il n'y a guère un bon choix en toutes qualités que dans les Madras.

Métaux. — Quelques affaires, cette semaine, en cuivres et en plomb, mais presque rien en étain et en zinc. Il s'est, par suite, déclaré une certaine fermeté sur les deux premiers articles, ainsi qu'on le verra aux cours que nous donnons plus loin. A Londres, un mouvement analogue s'est déclaré, causé pour les cuivres par les nouvelles défavorables des Etats-Unis, relativement aux expéditions des provenances des Lacs, et on a payé les bonnes marques ordinaires du Chili en barres liv. st. 82.10, les Urmeneta liv. st. 83; le plomb a obtenu liv. st. 22.5, le zinc liv. st. 23, l'étain Détroit sh. 91.6. En Hollande, grand calme sur le marché de l'étain, le Banca disp. vaut fl. 56 1/4 à 56 1/2, et le Biliton fl. 54.

Produits métallurgiques et Charbons. — Nous ne nous occupe-

rons pas de ces produits aujourd'hui, n'ayant rien de saillant à faire connaître à leur égard. La métallurgie tend toujours à voir sa position s'assurer, pendant que les affaires en sont encore à reprendre dans le commerce des charbons. Dans le Pas-de-Calais, les charbons gras valent en moyenne fr. 21/23, les maigres fr. 18/20 la tonne.

SUCRES.

Paris, le 8 octobre 1874.

Les affaires ont été calmes pendant la semaine qui vient de s'écouler; les cours n'ont pas varié sensiblement, et nous cotons aujourd'hui les sucres blancs disponibles de fr. 65,75 à fr. 65,50, base n° 3, entrepôt Paris. Les 7/9 et les 10/13 valent fr. 63 et fr. 57, les 88°, sans vendeurs, les cotes officielles de fr. 62.50 et fr. 56,50 étant complétement nominales. Dans le Nord, les sucres blancs extra sont recherchés à fr. 65,75 et même fr. 66, tandis que les sucres blancs arbitrables sont d'une vente difficile de fr. 64,50 à 64; les 7/9 disponibles se placent facilement à fr. 62 ou fr. 61,75, suivant le rayon dans lequel se trouve situé le lieu de livraison.

D'après les renseignements qui nous proviennent d'un certain nombre de fabricants, les dernières pluies auraient été très-favorables à la betterave, dont la récolte serait beaucoup plus abondante qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent, et la production de cette campagne atteindrait vraisemblablement et peut-être même dépasserait le chiffre de 380 millions de kilos. Par suite de cette perspective d'une large production, les ventes à livrer sur les quatre mois d'octobre à janvier ou sur les trois mois de novembre à janvier prochains se sont faites assez facilement dans les prix de fr. 66 à fr. 65.75, le n° 3 garanti, fabrique, gare du réseau du chemin de fer du Nord. L'Angleterre a été influencée par cette abondance des offres, et elle achète en ce moment, avec moins d'entrain nos 12/20 et nos beaux sucres blancs.

Notre stock est toujours considérable à Paris, où les sucres indigènes s'élèvent au chiffre de 129.000 sacs, au lieu de 39,000 sacs en 1873.

L'exportation de nos raffinés est très-active, et les pains sont fermes de fr. 149 à fr. 150.

Les certificats d'exportation disponibles valent fr. 73,50, et les créations de janvier à avril fr. 74,25.

La statistique du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne, durant la semaine qui a fini le 3 octobre courant, continue à être favorable, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres.....	4.770	3.700	6.950	4.530	»	27	93.700	92 900
Liverpool...	679	3.340	3.600	3.560	1.064	1	54.620	62.751
Clyde......	729	3.550	3.730	5.260	»	»	45.503	63.810
Bristol......	200	1.134	1.112	1.791	»	»	5.734	14.663
	6.378	11.724	15.392	15.131	1.064	28	199.557	224.124

Le stock de cette année est de 25,000 tonnes environ inférieur à celui de 1873, et les quantités flottantes sont de 30,000 tonnes, au lieu de 40,000 l'an dernier. Si l'on tient compte de la réduction des stocks dans les pays producteurs de sucre de canne qui exportent en Europe, il est plus que probable que la différence signalée plus haut s'accentuera tous les jours davantage. Il est à remarquer, à l'appui de cette opinion, que les importations de la semaine n'ont été importantes qu'à Londres, et qu'elles ont été, pour ainsi dire, nulles dans les autres ports, c'est-à-dire que l'Angleterre n'a reçu que du sucre de betterave. Il est à souhaiter que les prochaines statistiques accusent la continuation de ce mouvement d'exportation de nos produits; c'est de ce côté qu'il est permis, en effet, d'espérer un débouché à la faveur duquel notre fabrication pourra continuer à se développer librement.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — Une semaine de fête a limité les affaires dont le courant n'était pas trop vigoureux et la majorité des usines et magasins de gros ont été fermés. A part la fête, l'absence d'animation domine sur notre place, les industries du coton et de la soie sont dans un état de langueur regrettable. Les rideaux et les tulles sont les seuls articles de coton qui maintiennent leur position; les prix de ces étoffes sont nominalement défavorables aux acheteurs, mais les transactions ont été limitées. Les filés pour dentelles sont peu demandés aux derniers cours, et la soie brute ne se vend que lentement. Les fêtes influencent également sur la bonneterie, cependant il y a un peu d'amélioration, et certaines maisons déploient de l'activité à exécuter leurs commandes.

Bradford. — Les affaires sur notre marché continuent à être entravées par les prétentions des détenteurs de laine, et des filateurs qui se trouvent dans la nécessité de suivre les cours de la matière première. Tandis que les fabricants cotent les plus hauts prix, les négociants sont unanimes à ne point les suivre. La hausse paraît, du reste, avoir atteint son maximum, du moins à en juger par l'absence générale des filateurs sur les marchés des laines. Les filés ont été moins actifs. Les offres faites par les exportateurs n'avaient pas d'importance; les filateurs, de leur côté, sont bien occupés sur leurs anciens ordres, et n'acceptent des engagements nouveaux qu'aux plus hauts cours. Les filés retors sont assez demandés, mais les prix en limitent la consommation. Les filateurs renommés des n°s 30 et 40 trouvent des affaires. Les filés mélangés et moulinés sont recherchés aux pleins cours. Il s'est moins fait en lustrés, de même qu'en gonappes. Les tissus se ressentent du calme des affaires en laine et en filés. La consommation et l'Allemagne font faire quelques achats, les acheteurs américains se renseignent, mais n'ont encore passé que des ordres sans importance. Les marchés français, ainsi que ceux de la Chine et du Japon sont plus actifs. Les prix restent très-fermes.

Rochdale. — Les flanelles n'ont pas repris leur animation, la totalité des affaires traitées a été au-dessus de la moyenne; et tandis que les filateurs cotent les prix extrêmes, les acheteurs ne paraissent nullement disposés à accepter ces cours. Le fait est que les exigences des manufacturiers empêchent toute affaire importante. Il y a une assez bonne demande pour les filés simples, de qualité supérieure, mais les prix limitent les affaires. Les tissus sont toujours fort calmes, ce qui se traite est principalement pour le continent, tandis que la consommation se plaint, et que les acheteurs américains s'abstiennent.

Leeds. —Au commencement de la semaine, il y a eu une certaine animation qui s'est un peu ralentie en clôture, plutôt par suite de l'impossibilité de la part des acheteurs d'arriver aux prix demandés, que par suite de l'absence de commissions à placer. On s'est beaucoup renseigné sur les prix des articles de printemps, tels que les meltons, les tweeds de fantaisie et la draperie pour costume. La demande paraît devoir être très-importante dans ces genres; aussi les cours sont-ils beaucoup plus élevés qu'à la même époque de l'année dernière. Les Allemands ont terminé leurs achats d'hiver; mais les quantités expédiées sur ces marchés ont déjà beaucoup dépassé la moyenne. Aussi les prix de la saison ont-ils été plus rémunérateurs que depuis deux ans. La demande pour les articles tout laine belle qualité s'est quelque peu ralentie; cependant l'exportation, notamment des districts de Dewsbury et Batley, au continent a été très-importante. Quelques nuances nouvelles de meltons ont donné lieu à de bonnes commandes. Les prix sont fermement tenus dans toutes les branches. Les manufacturiers sont tous occupés à leur production printanière.

Huddersfield. — Notre semaine a été assez tranquille. Les manufacturiers sont principalement employés à compléter leurs ordres de la saison, qu'ils cherchent à terminer pour se lancer dans les articles de printemps. La saison nouvelle ne promet pas de produire grand chose de nouveau en fait de dessins; les stocks d'étoffes mélangées et à rayures augmentent depuis peu, la demande se faisant sentir en faveur des carreaux et plaids. Les achats de l'Autriche accusent de l'amélioration; mais la consommation du continent en général, des Etats-Unis et du Canada, est toujours restreinte. Les représentants agissent avec une prudence extrême.

Leicester. — Il n'y a pas de changement à signaler sur notre place. Les détenteurs de laine indigène ne cherchent pas à vendre croyant atteindre des cours encore supérieurs à ceux actuellement pratiqués. Les prix des filés sont très-fermes, et les affaires en bonneterie sont des plus actives et promettent une excellente saison. En élastiques, il n'y a rien de spécial à dire; quoiqu'il se fasse des affaires d'exportation, cette branche est moins active, les ordres n'arrivant pas avec la facilité qui a marqué la reprise après la grève. Les manufactures de chaussures sont contentes dans leur partie.

Dundee. — La demande générale est sans animation, comparée toutefois à celle de la saison passée, car, quoique les plaintes soient unanimes, le courant des affaires n'est pas absolument mauvais et les métiers continuent tous à trouver de l'emploi. En filés, les belles qualités tant de lin que d'étoupe se vendent assez pour maintenir les cours; les qualités ordinaires, compris les jutes, sont délaissées. En toiles, on a fait d'assez bonnes affaires, les étoffes de jute au contraire s'écoulent difficilement, on commence à ressentir assez sérieusement les effets de la concurrence étrangère.

Belfast. — Notre marché ne varie pas comme position depuis quelques semaines. Toutes les branches de la fabrication linière sont sans animation. Les stocks, tant de filés que de tissus, écrus et blanchis, tendent à augmenter. La demande du continent égale celle de la semaine passée, le marché américain fait un peu plus d'affaires. Les prix restent assez fermes.

Produits métallurgiques. — Il ne s'est pas fait beaucoup d'affaires à Barrow-in-Furness cette semaine, cependant les prix sont fermes. Le meilleur Bessemer est toujours coté à liv. ster. 5 la tonne, et le meilleur hématite ordinaire à liv. st. 4.15. Les fabricants d'acier et les constructeurs de navires en fer sont aussi bien occupés que par le passé, ils n'auront pas besoin de nouvelles commandes d'ici longtemps. Le minerai de fer continue à donner lieu à de nombreuses affaires. Le charbon se trouve facilement à des prix réduits. La demande en fonte à Middlesborough a été assez bonne, sans cependant influencer les cours, lesquels sont plus faibles que la semaine dernière. Presque toutes les branches de la fabrication du fer de ce district, excepté celle des rails, travaillent bien, et les renseignements qui se prennent à propos de ces derniers font espérer que même là il y aura bientôt de l'amélioration. Les rails valent liv. st. 7.15; id. légers, liv. st. 8.10 à 8.15; barres communes, liv. st. 9 à 9.5; plaques de blindage, liv. st. 9.5 à 9.10; plaques de chaudière, liv. st. 10.5; barres puddlées, liv. st. 5.17.6. Le charbon et le coke se maintiennent assez, avec tendance à la baisse pour les sortes inférieures seulement. Le coke vaut de 14 s. à 16 s. dans le Durham. Quant aux fontes, le n° 1 est coté de 70 s. à 71 s., comptant; le n° 3, de 65 s. à 66 s. La fonte de forge est moins demandée, avec prix plus faibles de 1 s. par tonne, cependant de fortes commandes ont été placées depuis lundi et certaines forges ont vendu leur production d'ici deux mois. Le n° 4 de forge varie de 57 s.

à 59 s. comptant. A Birmingham, les cloutiers ont réduit leurs prix pour les trois pouces de 1 s. Les articles de fantaisie sont très-actifs ainsi que la bijouterie. Les fondeurs de cuivre ont beaucoup à faire, la demande étrangère ayant donné une forte impulsion à cette branche. Les fabricants d'armes à feu ont de gros contrats de fournitures militaires, et les mécaniciens sont occupés dans la production des pompes, tours, presses, et autres machines à vapeur; les constructeurs d'appareils à gaz sont activement employés. La branche des outils travaille principalement pour l'agriculture, cependant la demande pour les articles de menuisier et de construction n'est pas mauvaise. Les laminoirs et les ateliers de construction de wagons de chemins de fer travaillent régulièrement. Charbons à Londres : Wallsend-Hetton, 25 s. 6 d.; Hetton-Lyons, 23 s. 3 d.; Lambton, 25 s.; South-Hetton, 25 s. 6 d.; Tunstall, 23 s. 3.; East-Hartlepool, 25 s. 3 d.; Original Hartlepool, 25 s. 6 d.

K.-B. MURRAY.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	9 oct. 1874	2 oct. Semaine précédente	10 oct. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	62 50	63 »	62 50
d° d° d° 10/13	56 »	57 »	61 »
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	65 50	67 75	69 50
SUCRES RAFFINÉS			
Bonne sorte	149 »	149 »	154 »
Belle sorte	150 »	150 »	155 »
Certificats de sortie nouveaux	73 25	73 25	75 »
MÉLASSES			
Indigène de fabrique	14 »	14 50	14 »
d° raffinerie	16 »	15 50	16 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	71 50	70 »	73 »
CAFÉS en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	240 »	» »	240 »
Ceylan d°	230 »	» »	230 »
Haïti d°	200 »	» »	230 »
Rio d°	160 »	» »	210 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	130 »	» »	140 »
Guayaquil	120 »	» »	140 »
Trinité	120 »	» »	140 »
Haïti	100 »	» »	100 »
Caraque	180 »	» »	» »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	99 »	100 »	95 »
Acide oléique	70 »	70 »	78 »
— stéarique	165 »	165 »	172 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	70 75	72 50	86 25
— — en tonne	72 25	74 »	88 25
— épurée en tonne	80 25	82 »	96 25
Lin brute tous fûts	74 75	74 »	89 50
Lin en tonnes	76 25	75 50	91 ..
FARINES			
Huit marques le sac de 157 kil. net.	54 25	56 25	87 75
Supérieures disp. d° 157 kil. net.	54 »	56 »	83 50
MÉTAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.	220 »	212 50	225 ..
— — d° marq. ord.	215 »	210 »	» »
— lingots d°	230 »	225 »	235 ..
— anglais tough d°	227 50	225 »	240 »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	245 »	210 »	227 50
Etain Banca livr. Havre ou Paris.	255 »	260 »	325 ..
— Détroits d°	240 »	245 »	325 ..
— anglais Havre ou Rouen	242 50	245 »	322 50
Plomb de France Paris	56 »	55 »	60 ..
— d'Espagne Havre	55 50	55 »	60 ..
— anglais d°	56	55 »	60 ..
— belge et allemand Paris	56 »	55 50	60 ..
Zinc de Silésie Havre	60 »	60 »	71 50
— autres bonnes marques d°	59 »	59 »	71 »
— d° d° Paris	59 50	59 »	70 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés.

A. POLLET.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 6 octobre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 11,562 tonnes, contre 11,205 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 357 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme. Warrants 86/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		115	86	..
Coltness id.		115	86	..
Summerlee id.		110	86	86
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		95	84	..
Govan id.		93/6	82/6	..
Monkland id.		95	84	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		114	87	87
Calder id. id.		115	86	..
Carnbroe id. id.		100	85/6	..
Glengarnock (à Ardrossan)		105	86/6	86
Eglinton id.		94	82	92
Dalmellington id.		94	82	78
Linueil (à Bo'ness)		95	80	75
Shotts, id.	Bessemer.	95	90	..
	Ordinary.	112/6	87/6	..
Almond, id.		95	82/6	..
Carron (à Grangemouth)	Selected.	107/6	..	..
	Ordinary.	95	..	..
Lochgelly (à Burntisland)		95	85	72/6
Lumphinnans. id.		..	..	72/6

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 7 octobre 1874.

FILÉS.

Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur... Fr.	3.20 à 3.25	le k° »
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaine 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaine 40 id.	4 05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4 15 à 4.25	»
Chaine 40 Jumel	à 4.15	»
Trame 50 id.	à 4.25	»
Chaine 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

Calicot 60 p. 16 fils... Fr.	à 0.34	le mèt. »
Id. » 18 »	à 0.36	»
Id. » 20 »	à 0.38	»
Id. 68 20 »	à 0.40	»
Id. 70 21 »	à 0.43	»
Id. 75 26 »	à 0.51	»
Percale 80 26 fils	à 0.48	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.37	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).

La situation de notre marché n'a pas changé depuis trois semaines environ. Malgré le peu d'affaires qui ont été traitées pendant cette période, comparativement aux transactions importantes que nous avions signalées précédemment, les prix restent très-fermes, et grâce à la rareté de la marchandise, il est impossible d'obtenir des concessions sur les prix ci-dessus.

Cette stagnation dans les affaires n'est pas naturelle dans cette saison : elle provient du retard assez considérable que l'on constate dans l'arrivée des demandes des produits de l'impression.

La filature, malgré la baisse progressive des cotons, ne semble pas disposée à baisser ses prix : cela provient, en partie, de ce que plusieurs établissements ont trouvé en Allemagne un marché régulier de filés de gros numéros, et que leurs produits ne pèsent plus, aussi, sur le marché alsacien. Deux de ces filatures vont même augmenter, d'environ 20,000 le nombre de leurs broches, et remplir ainsi le vide que le feu avait fait depuis quatre ans dans cette branche de nos industries.

Le tissage, engagé à prix moins ruineux pour quelques mois encore, résiste aux offres qui lui sont faites, et semble compter sur des temps meilleurs.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

MANCHESTER, 8 OCTOBRE 1874.

Le marché de Manchester s'est ressenti de l'amélioration de celui de Liverpool. Les tisseurs et les filateurs refusent de s'engager aux anciens prix, et les acheteurs n'ont pas voulu jusqu'ici offrir davantage.

Les derniers avis de Calcutta nous montrent ce marché disposé à faire de nouvelles demandes; par contre, les nouvelles des marchés de la Chine ne sont pas satisfaisantes. En résumé, le ton de notre marché est très-ferme ; les filés fins sont recherchés et les prix mieux tenus; les tissus pour l'impression sont demandés surtout les marques qui sont en faveur ; on demande de la hausse sur les madapolams.

ÉPINAL, LE 8 OCTOBRE 1874.

Calicots, — 3/4 60 portées	16 fils	34 1/2	à 35
» »	18 »	36 1/2	» 37
» »	20 »	38 1/2	» 39
» 68 »	20 »	41 1/2	» 42
» 70 »	21 »	43 1/2	» 44
Chaine 27/29 Amérique.		3.22 1/2	à 3.27 1/2
Trame 36/38 »		3.32 1/2	» 3.42 1/2

Marché calme.

ROUEN, LE 8 OCTOBRE 1874.

Peu d'étrangers sur place et par suite affaires moins actives. Du reste, la demande serait arrêtée par la rareté de certaines sortes en tissus écrus tels que cretonnes, en poids légers et calicots, compte 30. Les producteurs de ces sortes ayant tous des marchés à livrer pour des époques éloignées, ils en profitent pour

maintenir leurs prix et même obtenir de la hausse, surtout pour le peu de disponible qu'ils peuvent mettre en vente.

En rouennerie, affaires toujours très-restreintes. La vente de l'indienne dont ce n'est, du reste, pas la saison, est très-minime.

On cote :

Calicot compte 30, impression 8 k. 60	36 1/2 le mètre.
— 8 »	34 c. 1/2 —
Longotte, impresssion	54 à 55 c. le mètre.
Cretonne 1re qualité	66 c. le mètre.
— 2e	59 à 62 c. le mètre.

LILLE, LE 8 OCTOBRE 1874.

Les élections pour le Conseil général n'ont pas eu grande influence sur les affaires, qui atteignent une assez bonne moyenne, mais que l'on ne saurait regarder comme actives. Le point qu'il importe le plus de constater, c'est qu'il n'y a pas de stock en fabrique, et qu'elle profitera ainsi de la reprise que doit amener un peu plus tard la richesse des récoltes de cette année. Bien qu'on ne s'en soit pas encore ressenti fortement, on a pu cependant remarquer que beaucoup de maisons de gros avaient traité en août et septembre derniers un chiffres d'affaires bien plus élevé que l'année dernière pendant la même période. En ce qui concerne la toile, le mouvement du mois de septembre s'est ralenti, néanmoins le négoce a encore fait cette semaine des ventes importantes. Le stock tend à diminuer, mais les prix ne sont pas rémunérateurs ; il en est de même pour les fils, qui s'écoulent, mais sans laisser au filateur des résultats convenables. Les lins de Russie se sont mieux vendus cette semaine, mais le stock considérable qui se trouve en ce moment sur place, pèse un peu sur les cours, et il y a une légère tendance en faveur des acheteurs. Les lins de pays ne sont recherchés que pour les besoins immédiats.

L'industrie linière est peu active en ce moment tant en Irlande qu'en Ecosse.

Le mouvement du commerce extérieur a été, pendant le mois de septembre, par la principalité de Lille :

Importations		Exportations	
Lins	1.091.381	Lins	373.457
Fils	59.586	Fils	300.859
Toiles	11.835	Toiles	22.116

Par le port de Dunkerque du 29 septembre au 6 octobre :

Importations		Exportations	
Lin	1.073.295	Fils de lin	434
Jute	28.843	Fils de jute	39.207
Chanvre	41.254	Toiles de lin	13.060
Etoupe	354.503		

A Roubaix et à Tourcoing, la nouvelle campagne n'est pas encore complétement ouverte, mais déjà on peut en concevoir de belles espérances ; l'Allemagne demande beaucoup de laines peignées et filées ; en ce qui concerne les tissus, on a déjà beaucoup d'ordres, et les commandes ne feront qu'accroître, surtout si le froid continue.

Toujours de la baisse sur nos marchés au blé ; dans le commerce les affaires sont nulles. Les farines ne s'écoulent pas moins difficilement, on les vend en consommation de fr. 36.50 à 37.

Les affaires en sucre indigène ont été bien peu importantes cette semaine ; le dernier cours coté pour les 7/9 est de fr. 61 50. Les raffinés sont à 153, la rareté de la marchandise maintient les cours.

Nous retrouvons les alcools en baisse sur nos cours d'il y a huit jours ; mais à ces prix, les vendeurs se montrent très-réservés. On a traité ici fr. 60 sur les deux derniers mois, il y a acheteurs à 60.50 et vendeurs à 61.

Le négoce de Paris a demandé dans ces derniers jours quelques lots importants de disponible, et comme l'écart entre Paris et Lille donne de beaux avantages aux vendeurs de Lille, il s'en est suivi des expéditions nombreuses. Voici les cours cotés aujourd'hui :

3/6 fin disponible	64 50
— courant	64 50
Betterave disponible	65 »
A livrer 4 premiers	60 50 à 61 50
— 2 prochains	60 50

Les charbons maintiennent leurs prix, mais les approvisionnements de la consommation domestique pour l'hiver ne paraissent pas avoir influé sur les cours. Les valeurs de charbonnage ont subi une nouvelle hausse aujourd'hui.

LYON, LE 8 OCTOBRE 1874.

Soies et Soieries. — Les deux événements de la semaine ont été, en premier lieu, la vente aux enchères, à Londres, de 800 balles Japon appartenant à la Société de commerce des Pays-Bas, lesquelles ont été adjugées avec une bonification de 1 sh., représentant 3 fr. de hausse sur les prix obtenus aux enchères du mois d'août.

En second lieu, l'achat fait sur notre place, par la spéculation, d'environ 1,000 balles de soies de Chine.

Ces deux faits sont significatifs et prouvent, comme nous l'avons dit souvent, que le bon marché des soies asiatiques devait finir par attirer l'attention, non-seulement du commerce des soies et du négoce en général, mais même de ceux qui n'entrent que d'une façon intermittente et à titre de spéculateurs dans les affaires.

C'est la première fois, à notre connaissance, qu'une affaire de cette importance en soies de Chine s'est traitée et a pu se traiter sur notre place. Autrefois, quand spéculateurs et mouliniers voulaient opérer un peu largement sur les soies de Chine, ils étaient obligés d'aller à Londres. Cette fois, 1,000 balles ont pu être enlevées sans désassortir le stock de nos importateurs, et, chose plus extraordinaire, sans produire de la hausse.

Les prix payés ne diffèrent pas, en somme, de ceux pratiqués depuis un mois.

Nous citons : Lion d'or n° 1, vendu fr. 49 à 49 50 ; n° 2, fr. 46 50 à 47 ; n° 3, 44 50 ; n° 4, fr. 42 ; le Meyfong, fr. 42 ; le Dancing bear n° 1, fr. 46 ; la Pagode n° 2, fr. 44 et 45 ; le Bird chopp nr 3, fr. 38.

En dehors de cette affaire, le mouvement a été régulier et soutenu, mais peut-être un peu moins actif de la part de la fabrique.

En soies du Japon, il est arrivé quelques lots de la nouvelle campagne qui se sont aisément vendus dans les prix de fr. 50 à 60, suivant mérite, la bonne marchandise en ce genre faisant presque entièrement défaut. Ces quelques lots laissent encore à désirer sous le rapport de la netteté. Il est à souhaiter que les expéditions ultérieures n'aient pas ce défaut.

La dernière cote officielle, reflétant cette situation, a témoigné d'une grande fermeté sur tous les articles et constaté une légère amélioration pour les organsins classiques et pour les trames de Chine, vilipendées pendant si longtemps.

La fabrique continue à vendre, et en grande partie la marchandise fabriquée s'écoule au fur et à mesure de sa rentrée aux magasins. Les stocks, dans nos grandes maisons, sont, en ce moment, très-peu importants.

Il faut d'autant plus se féliciter qu'il en soit ainsi, que la tenue du marché américain est de moins en moins satisfaisante ; les ventes, soit à l'encan, soit en privé, ne donnent que de mauvais prix. C'est l'Angleterre et Paris qui, par leurs demandes suivies, maintiennent notre production en plein travail.

La condition des soies ne discontinue pas d'enregistrer de beaux chiffres. Le mois de septembre accuse : 369,204 kilog., contre 294,497 kil. du mois correspondant de 1873, soit une augmentation de 25 0/0. Depuis le commencement de l'année, l'augmentation est de 22 0/0, savoir : 2,306,077 kilog en 1873, contre 2,818,561 kil. en 1874.

Selon toute apparence, l'exercice de 1874 sera un des meilleurs de la dernière période décennale.

Quelques mots encore sur le congrès de Bruxelles. Le rapport de M. Alcan, inséré cette semaine à l'*Officiel*, est heureusement venu dissiper les défiances que les résolutions mal connues du congrès avaient répandues sur notre place. Les deux types choisis sont bien, comme on l'avait annoncé, le kilomètre pour unité de longueur et le décigramme pour unité de poids. Mais il a été entendu que, dans la pratique, afin de ne point trop bouleverser les usages reçus, l'échevette d'essai serait de cinq cents mètres, et non pas de mille mètres, et que le poids en serait exprimé en demi-décigrammes.

Cette solution était précisément, croyons-nous, celle que la Chambre de commerce de Lyon avait préliminairement soumise aux chambres de commerce d'Allemagne et d'Italie, en les conviant au congrès particulier qu'elle avait le projet de réunir à Lyon. Cette idée, du reste, était en germe, pour ne pas dire à peu près complétement appliquée depuis 1858 à l'essai de la condition de Lyon. A partir de cette époque, en effet, la soie n'y a pas été titrée autrement que sur la base de 500 mètres prise pour unité de longueur. En ce qui est de la longueur, le congrès de Bruxelles n'a donc pas eu à innover. Quant au poids, la condition de Lyon pèse avec le gramme pour unité, les vingt flottillons de 500 mètres dont se compose chaque essai. Le congrès de Bruxelles propose le demi-décigramme pour nouvelle unité de poids. Nous n'irons pas jusqu'à soutenir que c'est tout un, bien que la conversion de la pesée métrique en pesée en demi-décigrammes soit des plus élémentaires et s'obtienne en doublant la première, avec un simple déplacement de virgules. Nous admettons que les pesées partielles en demi-décigrammes, seront exprimées en nombres plus simples et plus faciles à retenir. Mais si le bulletin officiel de Lyon, tel qu'il est actuellement rédigé, diffère par ses éléments du bulletin conçu d'après les idées admises à Bruxelles, le nouveau titre d'ensemble sera exprimé identiquement par le même nombre qui représente le total des vingt pesées décimales faites à l'essai officiel de Lyon. Ce poids total en grammes de dix mille mètres, formé par les vingt flottillons de 500 mètres, est, en effet, littéralement le même que le poids en décigrammes de mille mètres et que le poids en demi-décigrammes de 500 mètres.

Ceci dit, à seule fin de rendre à chacun ce qui lui revient, nous avons lieu de croire que la place de Lyon ne fera pas d'opposition sérieuse à la réforme projetée.

Au moment de clore cette correspondance, nous recevons une dépêche de Shanghaï, datée du 6 courant, qui a son intérêt : marché excessivement animé ; 5,000 balles traitées pendant la dernière semaine ; prix en hausse Lion d'or 1,380 ; Bleu Eléphant 325 : Cukee Chin Jan 340 ; total des transactions depuis le commencement de la saison 45,500 balles.

LE HAVRE, 8 OCTOBRE 1874.

Les affaires sans être bien actives sont cependant en progrès, et nous avons eu plus de mouvement cette semaine pour plusieurs de nos grands articles. Il semble enfin que nous soyons à la veille d'une reprise dans les affaires. Les denrées nécessaires à la vie prenant d'ailleurs moins d'argent aux consommateurs, ceux-ci peuvent enfin songer à remplir des besoins restés en souffrance depuis longtemps.

Coton. — Le temps est toujours très-favorable à la cueillette

en Amérique; c'est ce que nous signalent encore les dépêches de cette semaine. Néanmoins les recettes s'effectuent plus régulièrement, et nous avons 62.000 balles pour les cinq jours, contre 28,000 l'an dernier dans le même temps. En raison du retard qu'avait la récolte l'an dernier, et aussi à cause de la crise financière qui sévissait vigoureusement dans le Sud, on ne peut guère comparer les deux années; mais en 1872, les mêmes cinq jours ne donnaient que 58,000 balles d'arrivages aux ports. — La filature américaine travaille en plein, elle est démunie de coton, et les achats qu'elle fait aux ports suffisent avec les petites opérations qui se font aussi pour l'Europe, à maintenir les cours et nous n'avons pas de baisse à signaler dans le Sud; New-York a toutefois un peu fléchi. — Il faut du reste maintenant voir quel effet la continuation de grosses recettes pourra avoir sur les marchés, si l'Europe continue de s'abstenir presque complétement.

L'Angleterre paraît cependant devoir acheter un peu plus que précédemment. On signale déjà 12,000 balles d'expédition pour ce pays dans les cinq jours. Le stock à Liverpool diminue en effet assez sensiblement chaque semaine, parce que d'une part les débouchés y sont très-copieux tandis que de l'autre, comme toujours à cette époque de l'année, les arrivages sont fort restreints. A tout bien prendre cependant, on a encore à Liverpool bien près de 100,000 balles de plus que l'année dernière à pareille époque, et il semble qu'il n'y ait pas lieu de se presser pour des achats, d'autant plus qu'il y a aux Etats-Unis un grand nombre de steamers en ce moment, et qu'avec les traversées rapides et régulières que peuvent faire ces navires, il n'y aurait pas d'inconvénient à s'approvisionner en quelque sorte à la semaine. Il est bien vivement à désirer qu'il en soit ainsi, et qu'une bonne fois on n'achète pas en Amérique plus cher qu'on ne vend en Europe, comme c'est depuis si longtemps le cas.

En ce qui concerne notre propre marché, les choses sont plus favorables encore qu'à Liverpool à une abstention bien marquée des achats en Amérique. — La comparaison ci-dessous de nos stocks fixe suffisamment sur ce point. — Ces stocks ont été revisés cette semaine et nous avons eu la satisfaction de voir que nos chiffres étaient parfaitement justes pour le total, comme pour les Etats-Unis. Il y avait quelques légères différences entre les Indes et les Brésil.

Les affaires qui avaient encore été bien régulières au début de la semaine, avec des prix raidissants pour l'Amérique, ont langui dans ces derniers jours, l'importance des recettes refroidissant nos acheteurs. Néanmoins les cours se sont parfaitement maintenus, et il faut payer fr. 95 à 95.50 pour bon très-ordinaire Louisiane. Les petits cotons au-dessous de fr. 80 se sont aussi raidis de fr. 1 à 2. Malgré cette hausse, nous sommes encore bien au-dessous des cours de Liverpool, aussi ne comprend-on pas très-bien comment il se fait que le marché anglais emporte chaque semaine 15,000 ou 16,000 balles de coton, alors que chez nous, il ne se passe que fort peu de chose pour le dehors.

Il y aurait certes là un fait fort curieux à étudier, nos débouchés sont toujours très-ronds et notre stock diminue. En voici la note :

Stock ce jour :	1874	1873
Etats-Unis	72.180	19.940
Brésil	5.690	12.100
Indes	71.910	62.370
Divers	3.440	4.940
	153.220	99.350
Cotons en mer :		
Etats-Unis	»	2.185
Brésil	543	1.764
Indes	23.671	14.837
Divers	»	»
	24.214	18.786

Sucres. — Les affaires ont complétement fait défaut depuis huit jours. Nous venons de recevoir une petite cargaison de la Martinique, ce qui va peut être un peu réveiller la demande.

Cacaos. — Il y a maintenant un sentiment de fermeté, et nous avons quelques affaires assez suivies. On a encore traité 400 sacs Para à livrer, et on a payé fr. 68, ce qui est du mieux.

Cafés. — Nous avons reçu, la semaine dernière, 11,000 sacs, et nous en avons débouché 12,000. — Cette semaine, les débouchés devront encore être assez importants, mais nous aurons beaucoup plus d'arrivages. De ferme que l'on était d'abord, on est devenu un peu faible et irrégulier sous la pression de ces arrivages, puis on s'est de nouveau raffermi, et aujourd'hui, les prix sont parfaitement soutenus. Il paraît bien certain que la consommation, tout en achetant régulièrement depuis un certain temps déjà, ne fait que remplacer les vides qui se produisent journellement chez elle, et l'on voit que l'on absorbe aisément les quantités qui arrivent. Il ne faut toutefois pas perdre de vue non plus que la grosse récolte actuelle du Brésil ne fait que commencer à parvenir et que celle de Haïti suivra sous un mois ou deux, et avec les grands prix que nous avons encore, il est utile de ne pas se départir d'une certaine prudence aux achats.

Les ventes de la semaine ont atteint 15,000 sacs au moins et l'on paie fr. 106/107 pour Haïti sain, fr. 110 pour Gonaïves dito. — Des Rio et Santos lavés ont obtenu jusqu'à fr. 130 et 135.

Cuirs. — Nous avons bonne demande pour cet article, avec de la fermeté aux derniers prix établis. On a fait environ 17,000 pièces cette semaine. Les bœufs Montevideo salés obtiennent toujours fr. 95. Les événements dont la République Argentine est le théâtre n'ont pas encore eu d'effet sur la tenue de l'article.

Laines. — Les vendeurs ont raidi encore leurs prétentions sur les nouvelles de la Plata, mais cela a entravé les achats. On a cependant fait encore cette semaine, au delà de 700 b., dont 136 b. Levant à fr. 162.50.

Indigos. — Cette teinture est ferme et nous avons eu des affaires importantes cette semaine. On a déjà traité 5 c. Bengale, 5 c. Kurpah et 76 sacs Guatemala; mais on marchande encore d'autres affaires assez rondes. — On paie 50 à 60 centimes de primes pour Guatemala.

Bois de teinture. — Les transactions sont restées des plus actives et plus de 3,900 tx de campêche Haïti ont été traités à livrer cette semaine, à fr. 7 pour Aquin et Gonaïves, de fr. 7 à fr. 7 05 pour Cap. — En disponible, il s'est fait au-delà de 300 tx. des campêches Carmen à fr. 10 25.; des Jamaïque et des Mexique jaunes à fr. 9; des Porto-Plata jaunes, à fr. 8 25.

Suifs. — L'article, resté fort calme jusqu'aujourd'hui, s'est réveillé par des ventes majeures, et l'on a traité la valeur de 2,500 demi-pipes Plata, soit 1,500 demi-pipes bœufs de fr. 51 à 52.25, et 10,00 demi-pipes mouton à livrer, de 51 à 51.50. C'est la spéculation qui a ainsi opéré sur les nouvelles de Buenos-Ayres. Actuellement on demande de la hausse, soit jusqu'à fr. 53 pour bœufs.

Autres Articles. — L'huile de baleine a eu la vente de 25,000 kilog. de fr. 48 50 à fr. 49. — En plumes d'autruche, nous avons eu une vive demande, et une soixantaine de colis ont changé de mains, partie pour l'exportation à prix raffermissants. — On a fait aussi quelques affaires en crins, écaille, vanille, etc.

BORDEAUX, LE 7 OCTOBRE 1874.

Vins. — Les vendanges sont entièrement terminées en Médoc et le seront aussi dans tout le reste du département d'ici peu de jours; les derniers résultats obtenus confirment nos précédents avis relativement à la quantité : récolte abondante dans les vins fins; bonne moyenne dans les vins ordinaires.

On a fait, depuis huit jours, quelques affaires importantes sur les vins de 1874 : plusieurs premiers bourgeois du Médoc de fr. 700 à 800 le tonneau; un cinquième cru à francs 900; il est probable que d'autres affaires en vins classés ne tarderont pas à avoir lieu. On a fait aussi plusieurs affaires dans les vins ordinaires de fr. 400 à 525, et ces prix paraissent plus élevés qu'on ne s'y attendait.

L'opinion devient de plus en plus favorable à la qualité des vins de 1874; il est impossible cependant de les juger encore avec sûreté; mais ils paraissent devoir être très-bons.

Spiritueux. — Nous avons à signaler une détente sensible sur nos cours de 3/6 par suite des avis reçus des lieux de production, et les prix sont aujourd'hui assez mollement tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible	Fr.	96
— Nord		73 à 74

Produits résineux. — Depuis quelques jours, les demandes en essences de térébenthine ont été plus actives et il s'est produit diverses petites fluctuations entre les prix de fr. 55 et 56. Aujourd'hui, divers ordres assez importants survenus sur notre place ont déterminé une hausse de 3 francs sur le cours du dernier marché, et le cours a été fixé à fr. 58 les 0/0 kilog., avec un apport de 70 pièces.

L'Allemagne, la Belgique et la Prusse auraient bien acheté sur les cours précédents, et devront se résigner à la hausse si, comme on le croit, les besoins sont réels.

Londres est fermé à 26/6 et 27 à 28 pour les quatre premiers mois de 1874. Il est probable que ces prix non-seulement se soutiendront, mais hausseront encore.

Les autres résineux sont plus calmes et, pour ainsi dire, sans variation :

Brais clairs, ordinaires.. Fr.	14 »	les 100 kil.
— épurés	14 50	—
Demi-clairs	13 50	—
Demi-colophanes	15 » à 15 50	—
Colophanes ordinaires	16 » à 16 50	—
— Hugues de	18 » 20 » et 25 s[t] nuance.	
Résine jaune	13 »	les 100 kil.

Le galipot mi-larmeux commence à paraître; les prix ne sont pas encore établis.

Céréales. — Les quantités importantes de blés reçus de la Vendée, de Nantes et surtout de Maine-et-Loire, ont contribué à accélérer la baisse qui a eu lieu cette semaine, baisse à laquelle la culture de nos contrées résiste absolument, en n'offrant pas ses blés à la vente au-dessous de fr. 22 à 22 50, pris sur les lieux de production, soit fr. 23 à 23 50, rendus à Bordeaux, alors qu'on y offre de très-bons blés dans les prix de fr. 20 50 à 21 les 80 kilog, nets, en quantités considérables.

Les farines ont encore plus sensiblement baissé que les blés. Les dernières pluies ayant grossi les cours d'eau, la meunerie produit beaucoup, elle a offert des quantités importantes sans trouver acheteurs même à 2 et 3 francs au-dessous des prix pratiqués la semaine dernière. C'est à peine si pour quelques cents sacs vendus on a pu obtenir fr. 38 pour les minots de premières marques, et fr. 35 à 36 pour les marques secondaires.

Il s'est traité quelques affaires pour l'exportation en minots étuvés de la marque Chaumel Laubardemont, et de la marque Coumeau, dans les prix de fr. 38 à 40 le baril de 80 kilog.

Les repasses recherchées de fr. 18 à 19. Les sons offerts de fr. 14 à 15.

MARSEILLE, LE 8 OCTOBRE 1874.

Le mouvement de la navigation pendant la deuxième quinzaine du mois s'est maintenu à peu près au même niveau que pendant la précédente à quelques navires près, et en tout nous avons reçu pendant le mois de septembre 76 navires du long cours, jaugeant 30,739 tonneaux; 687 caboteurs, jaugeant 174,001 tonnes; par contre, il est sorti 50 navires au long-cours, jaugeant 22,903 tonneaux, et 640 caboteurs, jaugeant 171,947 tonneaux.

Au nombre des navires entrés nous avons eu un nouveau steamer de la ligne Italienne la « Trinacria », l'*Enna*, qui présente cette particularité, qu'il a été construit, non en Angleterre, mais à Livourne, dans les chantiers de MM. Orlando frères. L'*Enna* jauge près de 2,000 tonneaux. C'est une très-belle construction que ces armateurs ont inaugurée au commencement de cette semaine, par un banquet offert à son bord aux représentants de notre commerce.

Le mouvement des affaires est toujours très-modéré, et je ne vois pas de changements bien sensibles à vous signaler sur les principaux articles qui font l'objet du commerce local. Il y a un peu d'amélioration à noter peut-être sur les produits gras et sur les cotons.

Blés. — Après la liquidation pénible que vous signalait ma dernière correspondance, nous sommes de nouveau retombés dans le calme, et la tendance du marché reste faible. Les ventes de la huitaine ne dépasseront pas 60,000 hectolitres, et voici quels ont été les prix payés pour les principales sortes : Irka Galatz 130/126, fr. 31; Irka Azof 128/123, fr. 30.50; Danube 126/121, fr. 29; Bombay dur 130 kil., fr. 35/37; Varna tendre 128/126, fr. 30.75; Bone dur 130/124, fr. 36; dito dito, régl. direct courant du mois, fr. 36.50; Tuzelle Oran (les 100 kil.) marché ferme sur 4 mois de janvier, fr. 30; Taganrog dur 130/126, arrivée, décembre, fr. 32.50, le tout par 160 litres, esc. 1 0/0. Les importations de la semaine passée ont atteint le chiffre de 78,400 hectol., ce qui a laissé le stock à 5,692 tonnes.

Voici le relevé des importations de blés du 1er au 30 septembre, d'après le relevé de MM. Ed. de Piciotto et V. Paul, courtiers :

	Hect.
Odessa	6.400
Marianopoli et Berdianska	41.760
Taganrog et Kertch	35.840
Galatz et Ibraïla	18.080
Burgas, Varna, Bombay et Calcutta	16.640
Alexandrie	800
Jaffa, Mersina, Rodosto	20.960
Manfredonia et Italie	2.720
Afrique française	58.400
Total	201.600

Grains grossiers. — Notre marché a conservé son calme de la semaine dernière. On a seulement vendu quelques lots de maïs Poti à fr. 18 les 100 kilog, d'avoines Azoff livrables jusqu'à fin courant à fr. 22.25 les 110 kilos, d'avoines Italie disponibles à fr. 20, d'avoines Rodosto à fr. 23 les 100 kilog., et de fèves d'Afrique à fr. 22 les 100 kilog. Le stock en avoines a augmenté assez sensiblement.

Cafés. — Les cafés se vendent assez bien ici, principalement les provenances du Brésil dont les prix se soutiennent assez bien sous l'impression d'avis assez favorables des marchés du nord. C'est la consommation surtout qui opère en ce moment. Sans nul doute les cafés bon goût seraient aussi bien partagés si le stock était plus fort. Je vous citerai la vente de 1,207 sacs Rio par *Erymanthe* à fr. 100, plus des ventes de détail dans la parité des cours établis. Le stock actuel est de 2,500 tonnes.

Sucres. — Nos existences sont très-réduites et limitent les transactions; les prix sont très-fermes et la raffinerie a acheté notamment 209 barriques Cienfuegos à fr. 29.50 les 50 kilos esc. 1/2 0/0, 4 mois. Stock 772 tonnes. Les raffinés sont fermes et jouissent d'une bonne demande tant pour l'intérieur que pour l'exportation.

Graines oléagineuses. — Toujours faibles malgré les bas prix atteints par les arachides et les sésames, mais cependant la tendance meilleure qui se manifeste dans la fabrication des savons permet d'espérer une reprise. Les dernières affaires ont compris des arachides Bas-de-la-Cote à fr. 27, des sésames Coromandel à fr. 37, des Kurrachee à fr. 36.50 et des Calcutta noirs et bigarrés à fr. 35, le tout par 100 kilos à 90 jours. Le stock actuel en magasins est de 70,500 quintaux contre 197,000 en 1873; celui de l'huilerie est de 315,000 quintaux contre 300,000 l'an dernier.

Huiles oléagineuses. — Savons. — Nous avons noté une hausse assez sensible sur l'huile d'arachide qui vaut maintenant fr. 68, celle de sésame est au même prix. L'huile d'olive à fabrique reste ferme à fr. 51.50 disponible, et fr. 51 à six mois. Les savons sont mieux tenus. Les tourteaux sont très-fermes et sans vendeurs.

Laines. — Les affaires sont moins importantes encore que la semaine dernière, mais la tendance se maintient tout aussi favorable envers les détenteurs. On a encore vendu 1,500 balles payées fr. 185 pour Russie mérinos; fr. 210 pour Espagne noire; fr. 150 pour Morée, les 110 kilos. Le stock est de 30,000 balles.

Cotons. — Les avis du Nord ont ramené un peu de fermeté et donnent lieu à quelques affaires en Tarsous à fr. 65; en Jumel à fr. 97.50; et en Pirée à fr. 80 les 50 kilos. Stock 12,700 balles.

Soies. — Fermes, mais sans grandes demandes. Quelques transactions seulement en cocons à fr. 18.50 pour Brousse, fr. 18.25 pour blancs Bagdad et fr. 15 pour Salonique verts.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 9 octobre. — Cotons : affaires très-calmes, prix fermes. Ventes 100 balles. Très-ordinaire, Louisiane à terme, fr. 93 50 à 94 les 50 k. — Cafés : marché actif, prix fermes. On a traité 5,720 sacs, dont 1,400 sacs Haïti, à fr. 103 50 et Haïti vice propre, à fr. 95; 3,300 sacs Santos non lavés, à fr. 106 et 820 sacs Rio lavés à livrer, à fr. 120 les 50 kil. entrepôt.

Liverpool, 9 octobre. — Froments : affaires peu actives, prix bien tenus aux cours précédents. — Fermes : françaises calmes, prix sans changement, aux cours extrêmes de sh. 38 à 50 le sac de 127 kil.

New-York, 7 octobre. — Or : 110. — Change sur Londres : 4 dollars 85 cents par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 15. — Farine extra-state : le baril de 88 kil. 5 35 à 5 dollars 55 cents. — Froment rouge : 1 dollar 22 cents ou 6 30 le bushel de 36 litres. — Maïs : 97 cents ou 5 le bushel de 36 litres. — Café : Rio fair, 17 1/4. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 8 1/2. — Saindoux : marque Wilcox, 14 1/2. — Lard : 11 3/4. — Céréales : sans changement.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les travaux agricoles sont très-actifs en ce moment. On termine les vendanges, qui sont bonnes dans les vignes blanches et médiocres dans les rouges, mais qui donnent partout un vin d'excellente qualité.

On commence les semailles d'hiver dans les conditions les plus favorables. Les seigles qui sont levés sont très-beaux, les dernières pluies leur ont fait le plus grand bien. On va bientôt procéder aux semailles de blé, et, dans une quinzaine, ce travail sera presque terminé. Par suite de ces travaux, qui retiennent les cultivateurs chez eux, les marchés sont peu approvisionnés, et les transactions sur toutes les céréales, limitées aux stricts besoins de la consommation, n'offrent dans les cours que des variations insignifiantes. Toutefois, la tendance à la baisse est de plus en plus accentuée sur les blés et les farines.

La récolte des sarrasins est en pleine activité; bonne sous le rapport de la quantité, elle est excellente sous celui de la qualité. On arrache également les pommes de terre, et, jusqu'ici, leur conditionnement ne laisse rien à désirer. Les pâtures, depuis les dernières pluies, se sont sensiblement améliorées : les bestiaux trouvent une nourriture suffisante qui permet d'économiser les fourrages, très-rares cette année. Néanmoins, la vente des bestiaux est toujours difficile, et la baisse sur les bœufs et les moutons semble devoir faire de nouveaux progrès. Les porcs, que l'extrême abondance de glands et de châtaignes fait rechercher, sont d'une vente facile. Somme toute, l'hiver s'annonce comme moins défavorable qu'on ne pouvait le craindre à la suite d'une sécheresse sans précédent. Le travail est partout abondant dans les exploitations agricoles, et l'industrie commence à sortir de sa longue torpeur.

Ed. Marion.

ÉLECTIONS COMMERCIALES.

Les commerçants qui auraient à présenter des candidats aux fonctions de membre du Tribunal de commerce, ou de la Chambre de commerce, pour les élections qui doivent avoir lieu en décembre prochain, sont invités à les faire connaître avant le 31 octobre, soit à M. Frédéric Lévy, *président de la Commission des élections*, 58, rue de la Roquette, soit à M. Pariot-Laurent, *vice-président de la Commission*, 37 *bis*, rue du Sentier.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE
(Paris et succursales).

	1er octobre.	8 octobre.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.277.923.482	1.272.198.096
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	4.248.971	212.196
Portefeuille de Paris. — Commerce	304.152.586	339.202 602
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	847.112.500	847.112.500
Portefeuille des succursales	334.770.276	311.853 055
Avances sur lingots et monnaie. Paris	12.249.100	12.596.100
Id. Id. Succ.	7.303.200	7.630.400
Avances sur effets publics franç. Paris	27.178.800	27.247.300
Id. Id. Succ.	17.674.250	17.750.150
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	38.939.500	28.859.100
Id. Id. Succ.	14.988.900	15.092.100
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.155.200	1.151.100
Id. Id. Succ.	511 700	515.100
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857)	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b)	2 980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c)	100.000.000	100 000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.995.297	3.014.248
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	2.743.936	2.817.567
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	27.356.688	7.747.099

PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.028	8.002.028
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.551.807.030	2.530 640.015
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	2.787.615	5.069.528
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	12.009.971	10.806.587
Compte courant du trésor, créditeur	168.857.917	152.369.948
Comptes courants à Paris	161.130.855	203.834.185
Comptes courants dans les succursales	29.805.487	29.223.276
Dividendes à payer	2.426.752	2.317.240
Effets au comptant non disponibles	15.959.433	1.370.463
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	11.805.741	12.675.165
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	11.751.493	13.726.116
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.220.304.229	3.213.994.459

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	»	5.730.386
Portefeuille commercial	32.132.795	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	9.159.300	
Billets en circulation	»	»
Compte courant du Trésor	»	21.167.015
Comptes courants particuliers		16.487.968
	42.121.119	

Le bilan de la Banque de France nous apporte une nouvelle augmentation de 32 millions dans le portefeuille; elle atteste une reprise qui, bien que normale en cette saison, n'en est pas moins un fait heureux. L'encaisse a peu diminué, 5 à 6 millions; c'est par l'entremise des comptes courants que le mouvement a eu lieu. Il est vrai que l'intégralité de l'augmentation du portefeuille est allée grossir les comptes courants qui ont augmenté de 42 millions. On peut donc dire que les opérations qui ont motivé l'accroissement du portefeuille n'ont pas encore accompli leur évolution. Il faudra voir comment les titulaires de comptes courants disposeront de leurs dépôts: en espèces ou billets; mais n'oublions pas que la récolte est bonne, que le Londres est très-bas, au-dessous même du pair de la livre sterling, ce qui se traduit par un très-léger avantage sur l'or en faveur des billets de banque français, et que, dans cette situation, il est peu probable qu'il y ait exportation de numéraire. Ayons donc confiance dans cette amélioration quoiqu'elle dépasse peu les conditions habituelles à cette époque de l'année, et que, relativement à l'affaissement du portefeuille elle ne réalise pas tous nos désirs.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

1er octobre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	37.004.155	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	22 004.155
		Argent monn. et ling.	»
Total	37.004.155	Total	37.004.155

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	15.340.156
Réservé et prof. et pert.	3.073.410	Portefeuille et avances.	19.286.870
Trésor et Admin. publ.	4.250.573	Billets en rés. (N. B.)	9.400.805
Comptes particuliers	22.380.871	Or et arg. mon. (N. B.)	635.417
Billets à sept jours, etc.	405.394		
Total	44.663.248	Total	44.663.248

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 073.410	Fonds publics	19.325.056
Billets en circulation	27.603.350	Portefeuille et avances.	19.286.870
Billets à sept jours	405.394	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	22.639.572
Trésor et Admin. publ.	4.250.573		
Comptes particuliers	22.380.871		
Total	72.266.598	Total	72.266.598

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. 326.355	L. ST. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	957.460
Comptes-courants des particuliers	2.750.263	»
Fonds publics	1.806.467	»
Portefeuille et avances	99.450	»
Encaisse métallique	»	450.728
Réserve en billets	»	711.910

La Banque d'Angleterre a éprouvé, dans son bilan, des modifications qui ont fait craindre, un instant, une augmentation du taux de l'escompte. Il n'a cependant pas varié, mais il faudrait peu de chose, peut-être, pour qu'il hausse la semaine prochaine. En effet, on sait que la fixation du taux de l'escompte est basée, non comme en France, sur le rapport de l'encaisse au passif à vue, mais sur celui de la réserve des billets (quantité de billets dont la Banque peut disposer à nouveau en escomptes et avances avant d'arriver à la limite fixée invariablement par l'acte de 1844) aux comptes courants réunis. Or, ce rapport qui, il y a huit jours était de 100 à 42 7/8, n'est plus aujourd'hui que de 100 à 35 1/4 (et non 27 1/8 comme le donnent, par erreur, les dépêches officielles). Il a baissé ainsi par le double fait de l'augmentation des comptes courants et de la diminution de la réserve. Sortant des formes étroites et restrictives imposées arbitrairement par l'acte de 1844, nous dirons que la circulation a augmenté de liv. st. 326,355 et les comptes courants des particuliers de liv. st. 2,750,263; mais comme le compte courant du Trésor a diminué de liv. st. 957,460, cela ne fait plus qu'une augmentation de liv. st. 1,792,803 du chef des comptes courants et de liv. st. 2,119,158 pour le passif à vue; l'actif, d'un autre côté, témoigne d'une diminution de liv. st. 450,728 à l'encaisse; le rapport de l'encaisse au passif à vue est donc de 41 0/0. En vérité faut-il s'effrayer de cette situation? non; même en se rappelant que, il y a huit jours, on était à 44 0/0; seulement, l'acte de 1844 est là, forgé tout exprès pour convertir une reprise d'affaires en crise, et plus tard une crise en panique. Tel est l'effet de la règlementation humaine devant les lois générales qui règlent le monde économique.

Le mouvement hebdomadaire du Clearing-House se traduit par un chiffre total de 116 millions de livres sterling, contre 111, la semaine correspondante de l'année dernière.

Nous ne changeons guère que de forme de réglementation en passant de Londres à Berlin, en matière d'institution de crédit. Non que la Banque de Prusse soit favorisée de la même protection gouvernementale que sa voisine d'au-delà la mer du Nord; mais parce que le gouvernement allemand veut régir le marché métallique allemand, le circonscrire, lui donner pour frontières celles de l'empire, le faire national, en un mot, comme si les vents et tempêtes respectaient les démarcations purement humaines. Au 30 septembre, la réserve métallique a diminué de 3,113,000 thalers, le portefeuille a augmenté de 9,401,000 thalers, et les avances de 3,969,000 thalers; considérant que l'encaisse est encore les trois quarts de la circulation, vous vous direz d'abord: « Tant mieux, les affaires reprennent. » Eh bien, non, tant pis, parce que cela gêne les petites combinaisons du chancelier de l'empire, au point de vue de l'émission de sa nouvelle monnaie. Ce n'est plus la monnaie qui est faite pour les affaires, ah bien oui! on a changé tout cela. Ce sont les affaires qui sont subordonnées au signe monétaire. Et voilà pourquoi on se demande, à Berlin, s'il ne serait pas opportun de porter le taux d'escompte actuellement à 5 0/0, soit à 6 0/0, soit même à 7.

Le bilan mensuel de la Banque nationale d'Autriche, arrêté au 30 septembre 1874, comparé à celui arrêté au 31 août de la même année, nous offre les chiffres suivants:

Actif	août	sept.	Passif	août	sept.
	millions	millions		millions	millions
Encaisse métall. Fl.	144.0	143.6	Capital Fl.	90.0	90.0
Portefeuille	132.0	126.7	Fonds de réserve	18.0	18.0
Avances	35.6	35.6	Billets en circulat.	300.3	294.1
Prêt à l'Etat	80.0	80.0	Lettres de gage	84.8	85.7
Prêts hypothécaires	85.0	85.9	Comptes courants	4.2	0.4
Divers	25.2	21.8	Divers	4.5	5.4
Totaux	501.8	493.6	Totaux	501.8	493.6

Cette situation nous dit peu de choses, si ce n'est que la Banque d'Autriche est plus banque d'État que maison de commerce. L'exiguïté des comptes courants des particuliers, la faiblesse du portefeuille à une telle époque de l'année sont significatives.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		13 OCTOBRE 1870	11 OCTOBRE 1871	10 OCTOBRE 1872	9 OCTOBRE 1873	8 OCTOBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation......	»	2.045.5	2.503.5	2.970.9	2.530.6
	Encaisse........	»	627.0	785.7	719.5	1.272.2
	Portefeuille......	»	660.7	867.6	1.103.6	671.1
	Avances.........	»	115.4	139.5	148.7	110.8
	Prêts à l'Etat....	»	1.253.2	1.420.4	1.403.0	907.1
	Compt. cour. Trés.	»	213.0	455.0	148.3	152.4
	— part..	»	500.5	235.0	185.4	233.1
	Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0......		53 fr. 30	56 fr. 62	53 fr. 10	57 fr. 75	62 fr. 25
Cours du 5 0/0......		»	90 fr. 90	83 fr. 65	92 fr. 35	99 fr. 25
Prix du quintal de blé.		»	33 fr. 62	27 fr. 90	35 fr. 94	25 fr. 68
Prime de l'or........		»	21 °/oo	13 °/oo	9 ½ °/oo	Pair.
Prix du Londres court		»	26 fr.	25 fr. 60	25 fr. 35	25 fr. 16

En 1870, Paris est toujours décidé à ne pas capituler ; les armées de résistance, en province, s'organisent, mais lentement.

En 1871, les nouvelles de négociations avec la Prusse sont meilleures. Londres a encore augmenté de 1 0/0 le taux de son escompte qui est à 5 0/0. Il s'arrêtera là. Le papier sur Londres est recherché.

En 1872, la Banque d'Angleterre a porté son escompte de 5 à 6 0/0. Chez nous, les anticipations continuent ; on a versé sur l'emprunt, en plus de versements appelés et échus, plus de 850 millions. On voit qu'ici les capitaux manquent moins que les emplois.

En 1873, malgré l'exhaussement des conditions numériques de l'escompte sur toutes les places de l'Europe, on émet enfin l'emprunt turc dont il a déjà été question. Il représente un capital nominal de 694 millions et demi et effectif de 410 millions de francs. Il est constitué en obligations 6 0/0, remboursables en 33 ans et émises à 59 1/2 0/0 à Paris, et 58 1/2 0/0 à Londres. Rien de changé à la politique intérieure.

En 1874, les esprits sont tout aux élections municipales, quoiqu'il y ait une tendance à une reprise d'affaires, fait normal, d'ailleurs, à cette époque de l'année. Il y a arrêt dans les difficultés monétaires, à Londres.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
2 Vendredi...	99.45	99.05	99.05	62.60	62 30	62.30
3 Samedi.....	99.25	98.80	98.85	62 15	61.85	61.85
5 Lundi......	98.80	98.60	98.75	61.60	61.35	61.60
6 Mardi......	99.02	98.85	99.02	61.95	61.65	61.85
7 Mercredi...	99.35	99.15	99.30	62.20	62..	62.20
8 Jeudi......	99.45	99.25	99.25	62.45	62.20	62.25
TERME						
2 Vendredi...	99.80	99.35	99.37	63.02	62.45	62.52
3 Samedi.....	99.37	99.10	99.12	62.60	62..	62.05
5 Lundi......	99...	98.70	98.87	61.92	61.65	61.90
6 Mardi......	99.20	98.87	99.20	62.10	61.77	61.10
7 Mercredi...	99.40	99.27	99.40	62.30	62.17	62 30
8 Jeudi......	99.60	99.42	99.42	62.52	62.40	62.42

Après un peu de faiblesse, les cours de nos rentes se sont raffermis et clôturent même à des prix supérieurs à ceux d'il y a huit jours. Cependant il s'en faut que l'on ait reconquis tout le terrain perdu, et, de quelque temps encore, on ne reverra la confiance qu'avait la spéculation en septembre dernier. Le marché du comptant est actif, cependant ; il a été acheté, pour le compte des recettes générales, ou plutôt pour le compte de la province, 335,000 francs de rente 5 0/0, et vendu 25,000 francs de 3 0/0. Nous remarquons également un certain rapprochement des prix du terme, de ceux du comptant, en un mot affaiblissement sensible du report.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		1er oct.	8 oct.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	77 50	— .. 50
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	89 25	89 50	+ .. 25
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er octobre.	530 ..	513 75	— .. 25
500	4 0/0 (Trentenaires) j. 20 juillet.	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet...	486 50	486 25	— .. 25
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	221 ..	219 50	— 1 50
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	431 25	435 ..	+ 3 75
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	472 ..	473 75	+ 1 75
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	307 50	308 ..	+ .. 50
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	281 ..	280 75	— .. 25
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er oct.	1035 ..	1000 ..	— 5 ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	497 ..	497 50	+ .. 50

En fonds publics ou municipaux français, autres que les précédents, nous trouvons peu de choses à dire, faute d'affaires, si ce n'est que l'on a détaché, sur le Morgan, un coupon semestriel de 15 francs, et sur les obligations 1872 de la Ville de Paris, un coupon, également semestriel, de 30 francs.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		1er oct.	8 oct.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet.	.. ..	.. ..	.. ..
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai...	.. ..	.... ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	278 ..	277 50	— .. 50
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 ..	68 1/4	+ 1/4
100	— — j. 1er oct.	69 1/8	.. ..	— .. ..
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	.. ..	.. ..	.. ..
100	— — j. 1er mai.	67 ..	68 ..	+ 1 ..
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet.	104 1/4	104 3/8	+ 1/8
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet.	465 ..	467 50	+ 2 50
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet.	85 ..	84 ..	— 1 ..
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er octob	412 50	390 ..	— 5 ..
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	393 75	398 ..	+ 4 25
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	18 1/4	18 3/4	+ 1/2
100	— — intér. j. janvier 1873.	12 1/2	13 ..	+ 1/2
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet.	455 ..	455 ..	.. ..
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai.	106 ./.	105 3/4	— 1/4
100	— — 1864 j. mai.	107 ./.	.... ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai.	.. ./.	.... ..	.. ./.
100	— — 1867 j. juillet.	110 1/2	110 3/8	— 1/8
100	— 5 0/0 Cons. j. mai.	106 1/4	105 7/8	— 3/8
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet.	230 ..	229 ..	— 1 ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet.	66 40	66 20	— . 20
100	— 3 0/0 1861 j. 1er octobre.	39 80	39 80	.. ..
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin.	68 ...	68 ..	.. ....
100	— 5 0/0 1866-64 j. 1er oct.	66 1/2	67 ..	+ 1/2
100	— 5 0/0 1866 1er oct.	65 3/4	65 1/8	— 5/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j. 1er octobre	202 ..	196 ..	— 6 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet.	.. ..	.. ..	.. ..
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet.	72 75	72 50	— . 25
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet.	.. ..	... ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	.. ...	45 1/2	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet.	.. ...	.... ..	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet.	.. ..	93 ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai.	... ..	100 1/2	.. ....
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai.	427 ..	427 50	+ . 50
500	— — 1869 j. 1er mai	426 ..	425 ..	— 1 ..
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout.	100 3/8	100 1/2	+ 1/8
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet.	258 75	259 ..	+ 25
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet.	47 60	47 65	+ . 05
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet.	315 ..	322 ..	+ 7 ..
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet.	352 50	356 25	+ 3 75
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet.	351 25	355 ..	+ 3 75
500	— 6 0/0 1869 j. 1er octobre.	297 50	283 ..	+0 50
500	— 6 0/0 1873 j. 1er octobre.	287 50	270 ..	+2 50

En fonds étrangers, ce sont toujours les *fonds à turbans* (turcs ou égyptiens) qui ont la corde ; nous parlons ainsi pour la généralité, car il en est, tels que le 7 0/0 égyptien de 1868 et les obligations du Khédive 1870, qui ont fléchi de 1 0/0 du pair. Un emprunt de 187,500,000 francs (nominal) du royaume de Hongrie vient d'être lancé à Londres, sous forme de 6 0/0, à 91 1/2 0/0. Il est remboursable au pair le 1er avril 1879, ou plutôt au gré du gouvernement hongrois. La souscription a été ouverte le 6 et fermée le 8 octobre. On la dit couverte. On a détaché, cette semaine, les coupons semestriels suivants :

7 0/0 Pacha 1870......	17 50	Obl. ottom. 1869......	15 »
3 0/0 Italien........	1 50	— — 1873......	15 »
Obl. Vict.-Emm.......	7 50		

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		1er oct.	8 oct.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai....	930 ..	.. ..	.. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	481 25	483 75	+ 2 50
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	93 ..	93 ..	.. ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	470 ..	470 ..	.. ..
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	92 ..	92 ..	.. ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	471 25	473 ..	+ 1 75
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	380 ..	372 50	— 7 50
100	— 3 0/0 — j. 1er mai..	73 ..	74 ..	+ 1 ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	279 25	277 50	— 1 75
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août...	466 25	466 25	.. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août...	340 ..	340 ..	.. ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août...	111 50	112 50	+ 1 ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	461 ..	457 50	— 3 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	413 75	411 ..	— 2 75
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er oct..	264 ..	268 75	+ 4 75
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er oct....	260 ..	257 50	— 2 50
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin....	479 50	476 25	— 3 25
500	— — 3 0/0 j. 1er juin....	290 ..	292 ..	+ 2 ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er oct...	303 ..	295 ..	— 0 50
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil..	294 ..	294 ..	.. ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	293 ..	296 25	+ 3 25
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	288 75	291 ..	+ 2 25
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	285 25	285 ..	— .. 25
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er octobre.	500 ..	495 ..	— 5 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet..	303 50	302 50	— 1 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	291 ..	294 ..	+ 3 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er oct..	287 ..	289 ..	+ 2 ..
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	... ..	.. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	287 50	288 75	+ 1 75
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er oct.	283 75	286 ..	+ 2 25
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet..	290 ..	294 ..	+ 4 ..
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet....	300 50	300 50	.. .. ..

500 — Nord-Est 3 0/0 j. 1er oct....	280 50	278 ..	— 2 50
500 — Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	295 ..	297 50	+ 2 50
500 — Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 75	293 ..	— .. 75
500 — Ouest 3 0/0 j. 1er juillet ...	290 ..	292 ..	+ 2 ..
500 — Vendée 3 0/0 j. 1er octobre.	250 ..	256 25	— 1 25
500 Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	311 50	310 50	— 1 ..
500 — — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	306 ..	306 50	+ .. 50
500 — Lombards 3 0/0 anc. j. 1er oct...	251 ..	251 50	+ .. 50
500 — — 3 0/0 nouv. j. 1er oct.	249 ..	248 50	— .. 50
500 — Nord-Espagne priorité j. 1er oct. ..	198 ..	200 25	+ 2 25
500 — — rev. variable j. oct. 72.	156 50	170 ..	+ 13 50
500 — Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	127 ..	128 ..	+ 1 ..
500 — Portugais 3 0/0 j. juillet 70......	237 ..	237 50	+ .. 50
500 — Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	218 ..	219 ..	— 1 ..
500 Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	450 ..	455 ..	+ 5 ..
500 Mess. marit. 6 0/0 j. 1er octobre...	525 ..	... ..	.. ..
500 — 5 0/0 j. 1er octobre....	... ..	... ..	.. ..
500 Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	418 75	420 ..	+ 1 25
500 Canal de Suez 5 0/0 j. 1er octobre...	473 75	475 ..	+ 1 25
125 — Bons trent. 8 0/0 j. 1er sept...	122 ..	121 ..	— 1 ..
450 J.-F. Cail et Cie, 25 fr. j. 1er octobre	405 ..	400 ..	— 5 ..
450 Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet.......	405 ..	400 ..	— 5 ..
500 Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	265 ..	265 ..	.. ..
500 Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	470 ..	467 50	— 2 50
500 Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er octobre.	... ..	280 ..	.. ..
500 — 5 0/0 j. 1er mai	... ..	... ..	.. ..
625 Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ..	... ..	.. ..
500 Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet....	491 25	491 25	.. ..

Les obligations francaises, surtout celles des chemins de fer et particulièrement des six grandes compagnies, continuent à avoir un petit courant de comptant qui tend à les classer chaque jour dans des mains résolues à les garder. Les obligations de chemins espagnols sont mouvementées en raison des risques à courir. Telles sont celles à revenu variable des chemins de fer du nord de l'Espagne.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	1er oct.	8 oct.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet...........	3900 ..	3900 ..	.. ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1160 ..	1158 75	— 1 25
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout...	540 ..	545 ..	+ 5 ..
Crédit agricole, j. 1er juillet...............	477 50	480 ..	+ 2 50
Crédit foncier de France, j. 1er juillet.....	858 75	862 50	+ 3 75
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	390 ..	392 50	+ 2 50
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai...	695 ..	695 ..	.. ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet..............	737 50	735 ..	— 2 50
Crédit mobilier, j. juillet 1873..............	328 75	340 ..	+ 11 25
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	575 ..	582 50	+ 7 50
Société générale, j. 1er octobre...........	560 ..	552 50	— 5 ..
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	587 50	600 ..	+ 12 50
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet..	512 50	505 ..	— 7 50
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	165 ..	165 ..	.. ..
Banque ottomane, j. 1er juillet..........	680 ..	685 ..	+ 5 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	555 ..	565 ..	+ 10 ..
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.....	575 ..	595 ..	+ 20 ..

Une certaine fermeté a régné sur les actions d'institutions de crédit ; mais, à part la hausse du Crédit mobilier due à la faveur des valeurs turques, les autres mouvements n'ont rien qui motive de réflexions de notre part. On a détaché sur les actions de la Société générale un coupon de 12 fr. 50, à-compte sur les résultats de l'exercice 1874.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	1er oct.	8 oct.	Variations
Est j. 1er mai..............................	532 50	532 50	.. .. ..
— Act. de jouissance.................	190 ..	195 ..	+ 5 ..
Lyon j. 1er mai.............................	917 50	918 75	+ 1 25
Midi j. 1er juillet...........................	638 75	650 ..	+ 11 25
— Act. de jouissance..................	207 50	215 ..	+ 7 50
Nord j. 1er juillet..........................	1082 50	1085 ..	+ 2 50
— Act. de jouissance.................	685 ..	685 ..	.. .. ..
Orléans j. 1er octobre..................	885 ..	880 ..	— 5 ..
— Act. de jouissance..............	540 ..	540 ..	.. .. ..
Ouest j. 1er octobre......................	585 ..	547 50	— 20 ..
— Act. de jouissance..................	230 ..	232 ..	+ 2 ..
Charentes j. 1er aout......................	340 ..	340 ..	.. .. ..
Vendée j. 1er juillet........................	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet...........	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet.............	320 ..	321 25	+ 1 25
Chemins autrichiens j. 1er juillet............	708 75	702 50	— 6 25
— Act. de jouissance.................	270 ..	280 ..	+ 10 ..
— Lombards j. 1er mai.................	335 ..	327 50	— 7 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet..........	380 ..	367 50	— 12 50
Nord-Espagne j. janvier 65...............	155 ..	190 ..	+ 35 ..
Pampelune-Barcelone j. juillet 66..........	101 ..	106 25	+ 5 25
Portugais j. janvier 66.....................	185 ..	185 ..	.. .. ..
Madrid-Saragosse j. 1er juillet.............	265 ..	270 ..	+ 5 ..

La spéculation est peu active sur les actions de chemins de fer ; on sent que si l'on peut présumer quelque chose des recettes brutes de l'année 1874, il est bien difficile de préjuger quoi que ce soit des dépenses d'exploitation, vu les prix du charbon et du fer. On a, en effet, devant soi un aperçu des recettes obtenues pendant les neuf premiers mois de l'exercice courant ; il ne reste plus que trois mois à apprécier ; mais pour les dépenses, on n'a aucun indice, car les variations elles-mêmes des prix ne peuvent renseigner, puisqu'on n'a pas de données sur les traités intervenus entre les sociétés de chemins de fer et celles propriétaires de houillères ou de forges.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a été certes éprouvée pendant la guerre, mais plutôt comme le Nord que comme l'Est. Son réseau est intact, et l'accroissement de ses frais d'exploitation, réparation du matériel roulant, des gares, etc., témoigne seul des sévices de la guerre. Mais il le témoigne d'autant plus, que, en même temps, les prix de la houille et du fer se sont considérablement accrus.

La Compagnie de l'Ouest est la quatrième compagnie qui a mis à contribution l'Etat en vertu du contrat de garantie d'un minimum d'intérêt. Ainsi, pour l'exercice 1873, le produit net de l'ancien réseau, tel qu'il résulte des comptes dressés suivant les prescriptions des conventions, monte à fr. 31,454,236; mais le revenu maximum réservé sur ce réseau est de fr. 31,305,114; cela fait donc la modique somme de fr. 149,122 à défalquer des insuffisances possibles de l'exploitation de la portion du nouveau réseau à la charge du compte d'exploitation et non à celle du compte d'établissement. Or, cette insuffisance est de fr. 23,103,715; en en extrayant l'excédant de l'ancien réseau sur le produit réservé, on a encore un déficit d'exploitation de fr. 22,954,593 qui, aux termes des conventions, impose à l'Etat un débours de fr. 18,161,544; le solde de fr. 4,793,048 incombant à la Compagnie en diminution de son dividende aux actionnaires, pour une raison commune aux six compagnies, que nous expliquerons plus tard pour ne pas trop allonger cet exposé.

En attendant, voici dans la forme accoutumée, c'est-à-dire ramenées à des formes communes de comptabilité qui permettent les comparaisons de compagnie à compagnie, les rubriques des comptes renfermant pour toutes les mêmes éléments constitutifs les résultats kilométriques de l'ancien réseau depuis 1864 :

RECETTES (ancien réseau).

Exercices.	Moyenne exploitée.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	Ensemble.	Produit net.
—	—	—	—	—	—
	kil.	francs.	francs.	francs.	francs.
1864	900	32.410	25.595	58.005	28.498
1865	900	33.333	27.162	60.495	33.178
1866	900	33.645	30.208	63.853	33.409
1867	900	39.786	30.195	69.981	34.148
1868	900	35.079	30.319	65.398	33.325
1869	900	35.917	30.066	65.983	34.737
1870	900	32.149	23.343	55.942	28.938
1871	900	37.621	27.822	65.443	35.897
1872	900	37.012	33.458	70.470	35.937
1873	900	36.647	34.335	70.982	34.503

DÉPENSES (ancien réseau).

Exercices.	Adm. cent. et serv. gén.	Exploit. prop. dite.	Matériel. Traction.	Ent. et surv. de la ligne.	Ensemble.	Proport. avec les recettes.
—	—	—	—	—	—	—
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	0/0
1864	1.972	9.376	8.330	9.829	29.507	50.87
1865	1.978	9.896	8.825	6.618	27.317	45.15
1866	2.079	10.552	10.090	7.723	30.444	47.67
1867	2.170	11.516	11.655	10.492	35.833	51.20
1868	2.154	11.190	10.798	7.931	32.073	49.03
1869	2.345	10.747	10.558	7.596	31.246	47.34
1870	2.323	10.071	9.174	4.986	26.554	47.87
1871	2.326	10.951	9.123	7.146	29.546	45.15
1872	2.619	12.016	12.351	7.547	34.533	49. »
1873	2.581	11.872	14.106	7.920	36.479	51.40

La grande vitesse a un peu diminué relativement à la petite vitesse, mais la différence est minime; aussi la part de l'exploitation proprement dite dans les dépenses d'exploitation a-t-elle très-peu augmenté. Il n'en est pas de même de l'article *traction et matériel*, où le renouvellement du matériel roulant a considérablement enflé les dépenses. Quant à la réfection de la voie dans l'entretien et la surveillance de la ligne, elle n'a pas subi de variation. Il est vrai que ce chapitre de dépenses est, par kilomètre de l'ancien réseau, plus élevé sur l'Ouest que sur le Lyon, où il est de fr. 5,767; sur l'Orléans, de fr. 5,228 et sur le Midi de fr. 4,658. Mais le Nord et surtout l'Est dépassent l'Ouest sous ce rapport; cela tient à une circulation plus active sur le réseau de ces deux compagnies; voici, en effet, le nombre de kilomètres parcourus par les trains ayant circulé sur l'ancien réseau pendant l'année 1873, pour les six compagnies :

	Moyenne exploitée en kil.	Long. parc. par tous les trains.	Ou par kilom. exploité.
	—	—	—
Lyon......	3.722	36.387.474	9.776
Nord......	1.150	16.799.975	14.609
Orléans....	2.020	15.215.505	7.532
Est.......	514	7.108.607	13.830
Midi......	798	5.472.752	6.858
Ouest.....	900	12.164.125	13.516

La dernière colonne indique le nombre de fois, par an que chaque kilomètre de l'ancien réseau est parcouru on voit de suite que les trois chemins dont les rails et travaux doivent être le plus usés par le parcours sont : le Nord, l'Est et l'Ouest. Après eux et à distance assez sérieuse, arrivent : le Lyon, l'Orléans et le Midi.

Voici les résultats de l'exploitation de la partie du nouveau réseau qui n'est plus à la charge du compte d'établissement :

Exercices.	Moyenne exploitée.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploit.	Proport. avec les recettes.	Produit net.
	Kilom.	Francs.	Francs.	0/0.	Francs.
1865	592	16.297	10 863	66.65	5.434
1866	592	18.725	12.153	64.91	6.572
1867	592	19.816	12.992	65.56	6.824
1868	595	19.710	12.723	64.55	6.987
1869	595	20.861	13.215	63 34	7 646
1873	1.322	19.709	14.997	76.10	4.712

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	1er oct.	8 oct.	Variations
Transports par terre	—	—	—
Voitures à Paris, j. 1er juillet	276 25	277 50	+ 1 25
— actions de jouissance	... ..	20 ..	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	660 ..	660 ..	.. .. ..
— actions de jouissance	150 ..	... ..	.. .. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	247 50	247 50	.. .. ..
Messageries maritimes, j. 1er juin	587 50	587 50	.. .. ..
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	423 75	421 25	— 2 50
— Délégations, j. 1er janvier 1871	410 ..	408 75	— 1 25
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j. 1er mai	800 ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1315 ..	1320 ..	+ 5 ..
Sociétés métallurgiques			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	935 ..	.. .. ..
Fives-Lille, j. 1er mai	985 ..	980 ..	— 5 ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	422 50	417 50	— 5 ..
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	358 75	350 ..	— 8 75
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er octobre	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er octobre	782 50	775 ..	+ 5 ..
— action de jouissance	... ..	510 ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er octobre	620 ..	600 ..	— 20 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 oct.	460 ..	... ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	... ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	415 ..	413 75	— 1 20
Eaux de Vichy, j. 1er sept.	... ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	... ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	560 ..	577 50	+ 17 50

On a détaché sur les actions de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz (dit Gaz parisien) un coupon de 12 fr. 50, à-compte sur le revenu de l'année 1874.

CHANGES. — Sous l'empire de présomptions en faveur de la hausse du taux de l'escompte à Londres, cette devise d'abord délaissée avait été très-recherchée. Mais, du moment que l'on a appris le *statu quo*, la chaleur sur le Londres court s'est apaisée et l'on reste faible. Cependant l'argent est encore recherché et l'on n'est pas sans penser qu'il se pourrait que la semaine prochaine vît ce qui, cette semaine, ne s'est pas produit : l'escompte à 3 1/2 ou 4 0/0, au delà de la Manche.

Vendredi 9 octobre. — La spéculation a peu donné aujourd'hui, au moins sur les rentes. En compensation, le comptant a été actif. On a acheté pour les receveurs généraux 72,000 fr. de 5 0/0 et vendu 4,000 fr. de 3 0/0, sans compter de nombreux achats d'obligations de chemins de fer français. Les valeurs étrangères sont faibles et offertes.

NEW-YORK (Dépêche par câble) 7 octobre 1874.

Prix de l'or plus haut	110 1/8
— — plus bas	110 ./.
— — clôture	110 ./.
Change sur Londres	4 dollars 85 cents 1/2
5/20 1883	116 1/2
5/20 1887	117 3/8
Consolidés 5 0/0	112 3/8

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 8 OCTOBRE	TAUX DE compensat	PLACES ÉTRANGÈRES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 1 2
	»	court	209 ⅞ à 210 ¼	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 25
	»	court	121 ⅜ à 121 ⅝	et 4 %	—	—
5 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 1/3
	»	court	364 ¼ à 364 ¾	et 4 %	—	
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	94 5/8
	»	court	208 ¼ à 208 ¼	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	225 ½ à 226	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 50
	»	court	225 ½ à 226	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	..—
	»	court	508 à 509	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	.... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 06
	»	court	... à 501	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à	et 4 %	—	—
5 ½ %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 50 1,8
	»	court	342 ½ à 345	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 15
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
3 %	Londres...	long.	25 14 à 25 13	moins 3%	3 mois	25 37 1/2
	»	court	25 14 à 25 12½	moins 3%	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	1/16 à 1/16	moins 3½	cts jours	100 1/16
	»	court	⅛ à ⅜	moins 3½	—	—
5 %	Italie....	long.	9 ½ à ..	moins 5%	vue	110 65
	»	court	9 ⅝ à ..	moins 5%	—	—
5 %	Italie (or)..	long.	— ¼ à	moins 5%	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5%	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à ..	moins 5%	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5%	—	—
5 %	Genève ..	long.	pair à ⅛	moins 4%	cts jours	100
	»	court	pair à ⅛	moins 4%	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	9 OCTOBRE
Or en barre à 1000/1000. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à 1000/1000. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 0/00 —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à 0/00 —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 07 à 25 10
Banknotes	25 12 à 25 15
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à «

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

GÉOGRAPHIE DE L'ALGÉRIE, par *Achille Fillias.* Troisième édition, accompagnée d'une carte de l'Algérie. — Paris, Hachette, 1874, in-16.

Voilà un excellent petit livre, bien simple, bien pratique, aussi soigné pour la forme que pour le fond ; c'est la plus commode et la plus utile des monographies de notre colonie. Inutile d'ajouter que tous les renseignements que renferme ce volume sont des plus récents, tous contrôlés et vérifiés sur les sources officielles.

Quant à la division adoptée par M. Fillias, qui a des qualités toutes spéciales pour la confection de ce genre d'ouvrages, à la fois élémentaires et complets, quant au plan suivi, nous allons l'indiquer. Ce sont d'abord les notions historiques : l'Algérie sous ses divers maîtres ; puis viennent les limites et l'étendue, la géographie physique, les routes, les divisions naturelles ; les cultures et productions ; la zoologie ; les populations ; l'industrie et le commerce ; enfin les divisions administratives et la géographie dite politique. La carte, à l'échelle de 1/3,470,000, a été, c'est tout dire, dressée par Vuillemin et gravée par Erhard ; tirée en couleur, elle est fort claire et fort complète.

DE L'EXPLOITATION DES SOUFRES, par *Jules Brunfaut,* ingénieur civil. — Paris, A. Lefèvre, 1874, un fort vol. in-8°.

Le soufre occupe dans l'industrie une place des plus importantes ; la France en consomme peut-être chaque année une trentaine de mille tonnes, employées à la fabrication des allumettes, de la poudre à canon et de la plupart des poudres d'artifices ; en incorporant le soufre au caoutchouc, on obtient le caoutchouc vulcanisé, utilisé dans une foule d'usages ; enfin la fabrication de l'acide sulfurique, le soufrage de la vigne et d'autres plantes en absorbent des quantités considérables.

Le soufre se présente partout ; ainsi, en cas de guerre, si la Sicile, d'où nous tirons presque exclusivement ce métalloïde, nous

était fermée, nous trouverions dans nos importants gisements de pyrites de fer, qui peuvent en céder environ 14 0/0, de sérieuses ressources. La nature le montre tantôt mélangé, tantôt combiné; partout il est recueilli, mais nulle part cette exploitation ne se fait sur une aussi vaste échelle que dans les Romagnes et la Sicile. Ces contrées, que M. Brunfaut a minutieusement visitées, où il a recueilli de précieux renseignements, rendus plus complets encore par sa position d'ingénieur de la *Société des soufres de Girgenti*, ces contrées, qui possèdent dans les solfatares des sources de richesses presque inépuisables, ont fourni à notre auteur la matière d'un ouvrage considérable, véritable monument élevé à une intéressante industrie.

Législation et règlements relatifs aux mines de soufre en Italie; description topographique et géologique; exploitation minière, soit au point de vue général des méthodes, soit comme applications dans les établissements particuliers; fabrication du soufre, détail des procédés divers : liquéfaction, par combustion, d'une partie du soufre contenu dans le minerai; liquéfaction par l'emploi de foyers, par la vapeur d'eau, par l'emploi du sulfure de carbone; fabrication du soufre en fleurs et en canons, de l'acide sulfurique, du sulfate et du carbonate de soude sur les solfatares mêmes, etc., etc.; tel est le vaste cadre rempli par M. Brunfaut. Ce beau livre, qui compte plus de 600 pages, enrichi de nombreuses cartes en couleur, de plans, de figures qui aident à l'intelligence du texte, constitue certainement la monographie la plus complète qui existe sur un sujet d'un intérêt de premier ordre à tant d'égards pour l'industrie; il fait vraiment honneur au corps auquel appartient M. Jules Brunfaut, et qui continue à assurer à la France un des premiers rangs dans la carrière des sciences industrielles.

A L'ÉTRANGER, réflexions d'un voyageur. Allemagne, Suisse, par *Emmanuel Briard*. — Paris, Berger-Levrault, 1874, in-18.

M. E. Briard est un touriste, un philosophe vagabond qui nous a fait de ses notes de voyage la plus amusante et la plus originale des *ollas podridas* littéraires.

Ce sont d'abord des *Lettres à un ami sur le Jura*, dont les chapitres sont intitulés : Gray, Besançon, Pontarlier, Jougne, Vallorbe, Le Brassus, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Le Val-Travers. On n'y trouve de tout : de la botanique, de l'archéologie, de l'histoire, de la politique, que sais-je encore ? mais partout et surtout du patriotisme et de l'esprit, de l'esprit français. Les *Etudes italiennes* parlent de l'unité pittoresque de l'Italie, du costume, de la cuisine, du théâtre, du culte, de la corruption italienne, etc. Enfin, après une pointe en Corse, l'auteur nous donne encore deux ou trois pièces de vers pour nous montrer qu'il est poëte à ses heures. On s'aperçoit alors que le volume est terminé ; mais on l'a lu sans fatigue, avec plaisir, remerciant le guide aimable de ce fantaisiste voyage.

CULTURE LUCRATIVE DE LA TRUFFE PAR LE REBOISEMENT, par *Jacques Valserres*, — Paris, librairie de la Société des gens de lettres, 1874, in-18.

M. Valserres diffère complètement d'opinion avec les savants officiels et en particulier avec l'Académie des sciences, sur l'origine de la truffe et la manière dont elle se forme. A ses yeux, le mystérieux produit n'est point un champignon, comme on le professe habituellement, mais bien une noix de galle souterraine, formée sur les radicelles de certains arbres par la piqûre d'une mouche.

On comprend l'importance d'une semblable théorie. Les faits une fois établis, il ne s'agit plus que de planter les essences convenables et de favoriser le développement et l'action des mouches susceptibles de produire les galles. L'expérience a répondu par des résultats sérieux et pratiques. M. Rousseau, dans sa propriété de Puits-du-Plont (Vaucluse), sur une étendue de deux à trois hectares, a installé une truffière artificielle qui lui a donné, en dix-neuf récoltes, 2,802 kilog. 90 de truffes, d'une valeur de 39,421 fr. 25, sans compter 3,815 fr. 15 représentant le produit des pieds de vigne cultivés sur le même terrain.

La méthode pratique à employer pour exploiter les truffières artificielles, bien que formant aujourd'hui un corps et un système de règles, renferme peut-être encore quelques incertitudes dont l'avenir fera justice. En attendant, nous devons reconnaître que M. Valserres a rendu, en publiant son ouvrage, un véritable service à l'agriculture française, en mettant à sa disposition une source de richesse qui n'est pas à dédaigner, il suffit de rappeler qu'en février 1856, on évaluait le mouvement commercial de ce produit à 2,500,000 fr. pour les deux marchés d'Apt et de Carpentras seulement; le Lot produit, année moyenne, 300,000 kilos soit à 10 fr. le kilo, pour 3 millions de francs de truffes. Au bout de dix ans, la plus mauvaise terre du midi doit donner un revenu de 500 francs par hectare.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire, par *Auguste Brachet*. — Paris, Hachette, 1874, in-16.

Nous croyons inutile de défendre devant nos lecteurs l'utilité de la méthode historique appliquée à l'étude de notre langue, comme d'ailleurs à l'étude de toutes les autres; c'est là aujourd'hui, en France, une doctrine officielle. On a eu assez de peine à faire comprendre à bien des gens que, l'usage présent, dans toute langue, dépendant de l'usage ancien et ne s'expliquant que par lui, rien n'était plus naturel que de faire servir l'histoire à l'explication des règles grammaticales, en remontant depuis l'usage actuel jusqu'au moment où elles ont pris naissance. Outre l'avantage d'être rationnelle, la méthode historique en possède un autre : la mémoire retient toujours plus nettement ce dont notre esprit s'est rendu compte, et l'enfant se rappellera d'autant mieux les règles de la grammaire, qu'elles auront déjà un point d'appui dans son intelligence.

M. Aug. Brachet était particulièrement capable de tirer de cette méthode tout ce qu'elle peut donner dans un ouvrage d'une portée limitée, en somme, puisqu'il est destiné surtout aux classes élémentaires de nos lycées. Ses travaux sur l'histoire de la langue française, que l'Académie française et l'Académie des inscriptions ont plusieurs fois récompensés, lui ont assuré un rang distingué parmi nos lexicographes et nos linguistes, et sa *Nouvelle grammaire* est destinée à rendre de véritables services dans la voie récemment ouverte à l'enseignement de notre langue.

LE CHRIST, tel est le titre d'un petit recueil de poésies que vient de publier M. *Jules Boissé*. Les trois pièces qui le composent, inspirées par un profond sentiment chrétien, *Madeleine, les Chartreux, le Christ*, comptent quelques belles strophes où l'expression se trouve à la hauteur des sentiments les plus délicats. M. Boissé est certainement un tempérament de poëte ; nous espérons le juger un jour sur des œuvres plus pleines et d'un souffle plus robuste.

La librairie Hachette vient de faire paraître le tome XVI des MÉMOIRES DU DUC DE SAINT-SIMON, publiés par MM. *Chéruel* et *Ad. Regnier* fils, et dont l'impression se poursuit avec une remarquable activité. Ce volume comprend les années 1718 à 1720, période si intéressante par l'histoire de la Régence et le développement des manœuvres financières de Law ; les relations de la France avec l'Espagne y tiennent également une place importante.

LA CARTE DU MEXIQUE au 3,000,000e, dressée au Dépôt de la guerre par M. *Niox*, capitaine d'état-major. — Paris, Dumaine, 1873, in-fol. plano en 2 feuilles.

Ce n'est pas trop s'avancer que d'appeler cette carte, sinon le seul, du moins le meilleur document d'ensemble qui existe sur la géographie du Mexique. En 1862, au moment où le général Forey partit de France pour prendre le commandement du corps expéditionnaire, son état-major avait seulement l'atlas de Garcia y Cubas, publié à Mexico en 1863, la carte générale du Mexique du même auteur, la carte de la région comprise entre Mexico et le golfe du Mexique par M. de Saussure, et une carte américaine fort incomplète de la vallée de Mexico. Lorsqu'il fallut diriger les troupes dans ce pays complétement inconnu, les difficultés furent grandes. Le bureau topographique de l'état-major général réunit alors tous les renseignements imprimés, manuscrits et même oraux qu'il lui fut possible de trouver. Chaque colonne de troupes fut accompagnée d'un officier chargé de faire le levé de la route et de rechercher les documents topographiques ou géographiques possédés par les municipalités, les paroisses et les grandes haciendas. On en prenait copie, on corrigeait les uns par les autres, et on arrivait ainsi à dresser, pour les besoins des opérations militaires, des cartes fort utiles. On peut estimer à 28,000 kilomètres le développement total des itinéraires levés à la suite des colonnes qui sillonnèrent le pays dans tous les sens.

La grande carte au 3,000,000e, que nous présentons à nos lecteurs, est le résumé des travaux du bureau topographique et des officiers de toutes armes du corps expéditionnaire du Mexique. En la comparant à toutes celles publiées jusqu'à présent, et en particulier à la carte de Garcia y Cubas, dont nous parlions plus haut, et qui était incontestablement le meilleur travail de ce genre relatif à ce pays, on reconnaîtra aussitôt quels progrès ont été accomplis dans l'étude de cette contrée. Toutes les régions n'en ont pas encore été explorées, comme le montre l'étendue de la partie ombrée qui indique le champ d'opérations des travaux topographiques. Une pareille carte a surtout pour objet d'aider à l'intelligence des événements militaires dont le Mexique a été le théâtre de 1861 à 1867, et, à ce titre, c'est le complément naturel et indispensable de l'ouvrage que vient de publier M. le capitaine Niox sur toute cette campagne. Une notice explicative accompagne d'ailleurs la carte, et fournit de nombreuses indications sur les positions astronomiques, les altitudes, etc.

Quant à l'exécution même de ce beau travail, elle mérite les plus grands éloges ; elle est vraiment remarquable : les routes sont en noir ; les eaux, mers, lacs, cours d'eau, en bleu ; les montagnes et mouvements de terrain en bistre, et les effets merveilleux de netteté que produisent ces diverses teintes ont été obtenus, nous devons le faire remarquer, typographiquement. Elle est, de plus, ce qui ne gâte rien, d'un bon marché inouï, et ne se vend que deux francs ; il est à souhaiter que le Dépôt de la guerre continue ainsi à répandre, dans le public, des travaux de ce genre, qui favorisent si puissamment la dispersion des connaissances géographiques.

VADE-MECUM DU STATISTICIEN, par *E. Levasseur*, de l'Institut. — Paris, Ch. Delagrave, in-18.

Ce petit livre, avec ses 91 pages, est bien l'instrument le plus commode et le plus pratique qu'on puisse imaginer. C'est une suite de tableaux où se trouvent condensés tous ces chiffres usuels concernant la France et ses colonies, dont on a besoin à chaque moment en économie politique et commerciale, chiffres que la mémoire la plus vaste ne retiendrait pas.

Il suffit de citer les titres des diverses sections qui composent ce précieux recueil pour montrer l'énorme quantité de renseignements qu'il renferme : ce sont le climat, le sol, la politique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les grandes villes, les colonies, l'administration, la population ; pour chaque partie, M. Levasseur a donné des chiffres détaillés remontant, pour la

plupart, jusqu'au XVIIIe siècle, et répondant à toutes les questions qui peuvent se poser au sujet de notre pays. De tels ouvrages, qui représentent plus de travail et de peine qu'il ne semble, rendent des services réels aux hommes d'étude, et ce n'est que justice de les recommander comme ils le méritent.

FAITS ET OBSERVATIONS SUR LA BRASSERIE, suivis de la description d'un nouveau procédé de fabrication ; par *N. Galland.* — Paris, Berger-Levrault, 1874, in-8°.

Depuis quelques années la brasserie a été l'objet d'efforts considérables, en vue de perfectionnements reconnus chaque jour plus nécessaires ; de sérieuses améliorations ont été déjà obtenues, et des hommes savants et dévoués poursuivent avec courage leurs recherches, secondés par des publications spéciales telles que le *Journal des Brasseurs*, le *Moniteur de la Brasserie*, etc. ; nous pouvons citer encore, dans cet ordre d'idées, le *Traité pratique* de Muller, les travaux de Balling, de Habich, Stolla, Lermer, Lintner, Otto, Mulder, Lacambre, etc. M. Galland, directeur de la brasserie viennoise de Maxéville, est, lui aussi, un infatigable chercheur, et l'ouvrage dont nous avons donné ci-dessus le titre, et qu'il publie par fascicules, est le journal de ses importantes études et de ses utiles découvertes.

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de ces travaux multiples, mais nous tenons à les signaler à la sérieuse attention des personnes qui s'occupent de la brasserie ; elles y trouveront les résultats de l'expérience d'un homme désintéressé et sincère, sur la préparation des moûts, les modifications à apporter au brassage, le maltage pneumatique, la saccharification du malt dans le vide, etc. De nombreuses et belles planches accompagnent ces études, qui prouvent mieux que toutes les démonstrations quels secours doit emprunter aujourd'hui la brasserie à la physique, à la chimie, à la mécanique. Datant de temps immémorial, elle a dû, comme toutes les vieilles industries, beaucoup hésiter avant de se décider à changer ses habitudes. Mais, à cause de l'importance à laquelle elle se voit appelée, elle semble vouloir maintenant se rajeunir et se transformer, et il n'est pas douteux qu'elle n'arrive bientôt à marcher de front avec ses jeunes sœurs, la sucrerie et la distillerie.

DE LA RÉCIDIVE ET DU RÉGIME PÉNITENTIAIRE EN EUROPE, par *Émile Yvernès.* — Paris, Guillaumin, 1874, gr. in-8°.

L'auteur de cet intéressant travail, chef du bureau de la statistique et des casiers judiciaires au ministère de la justice, était admirablement placé pour étudier la récidive dans ses rapports avec le régime pénitentiaire ; il ne s'est occupé, bien entendu, disons-le tout de suite, que de la récidive criminelle et correctionnelle, c'est-à-dire de celle qui peut être réprimée par une peine corporelle d'une durée assez longue, laissant complètement de côté la récidive en matière de *contraventions*, qui, à son point de vue spécial, n'offrait aucune importance.

Dans ces limites, ce mémoire, écrit pour la commission permanente du Congrès international de statistique, renferme des données d'une haute portée. Il y a longtemps, on le sait, que la progression des récidives préoccupe les criminalistes et les moralistes de tous les pays ; en France, cette plaie sociale s'est développée dans une effrayante mesure : le nombre proportionnel des accusés récidivistes, qui n'était que de 28 0/0 en 1850, s'est élevé, en 1860, à 42 0/0, et celui des prévenus récidivistes est monté de 20 à 88 0/0. Ces résultats ne sont pas particuliers à la France. Ainsi, la dernière statistique criminelle publiée par le gouvernement belge signale cette augmentation : en 1850, sur 100 accusés, il n'y avait que 25 récidivistes ; en 1867, cette proportion a atteint 45 0/0. En Autriche, la récidive se chiffre ainsi: 59 0/0 pour les hommes et 51 0/0 pour les femmes ; en Suède, elle est de 42 0/0 ; en Suisse, elle arrive, dans certains cantons, à 45 0/0 ; dans le Wurtemberg, près des deux tiers, 65 0/0, des condamnés détenus au 30 juin 1872 dans les divers établissements pénitentiaires avaient déjà comparu devant la justice.

Ces chiffres suffisent pour montrer l'intérêt d'une étude de ce genre ; il ne nous reste plus qu'à donner les titres de ses divisions : Législation de la récidive. — Moyens de recherche et de constatation. — État de la statistique. — Législation du régime pénitentiaire. — Statistique de la récidive dans ses rapports avec le régime pénitentiaire.

LA SCIENCE AU POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE, par *E. Littré* ; 2e éd. — Paris, Didier et Cie.

Dans ce volume ont été réunis plusieurs morceaux détachés, publiés à différentes époques dans diverses revues et dans quelques journaux, dans la *Revue Germanique*, dans le *National*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Philosophie positive*, etc. Rangés dans un certain ordre, comme ils l'ont été ici, ils montrent bien comment M. Littré considère la science quand il entend la saisir dans le nœud même de son évolution.

Ainsi, ils ont été disposés de la manière suivante : d'abord ceux qui se rapportent à l'astronomie et à la planète la terre ; puis ceux qui se rapportent à la physique ; après la physique arrive la chimie ; après la chimie, c'est le tour de la biologie ou théorie des êtres vivants, avec des études sur la psychologie, comme dépendance de la physiologie ; le dernier rang est occupé par l'histoire et par la doctrine des sociétés, ou sociologie, d'après le néologisme dû à Auguste Comte, néologisme si utile qu'il est maintenant adopté par tout le monde.

Les questions à propos desquelles ont été développées ces études, dans des articles que reliront avec plaisir et avec fruit les personnes qui les ont eus déjà sous les yeux, ces questions sont assez variées, tout en restant dans le cercle de la philosophie naturelle. Les étoiles filantes, Ampère et l'électro-magnétisme, Cuvier et les ossements fossiles, la science de la vie et la chimie, la physiologie psychique, les peuples sémitiques, les hypothèses positives de cosmogonie, etc., etc., tels sont les sujets des chapitres principaux dans lesquels M. Littré, avec l'autorité du savant et du libre penseur, démontre, comme son illustre maître, que les sciences, depuis les mathématiques jusqu'à la sociologie, forment une hiérarchie rigoureuse où les rangs n'ont jamais été intervertis et ne peuvent pas l'être.

EXIL ET PATRIE, par *Elisée Lagrange.* Premiers chants. — Paris, Berger-Levrault, 1874, in-8°.

Beaucoup de cœur, beaucoup de sentiment, des vers qui ne sont pas plus mauvais que d'autres, voilà ce qu'on trouve dans ces pages, où respirent les tristesses d'une âme brisée par les malheurs de la patrie. Citons, parmi les pièces où le vers a le mieux rendu les inspirations du poëte : *Anathèmes, la Coupe et la Lie, la Grande Chartreuse, Vanitas*, etc. Ce livre s'adresse surtout aux âmes qui, pendant les horribles catastrophes qui ont failli tout engloutir autour de nous, ont levé les yeux vers le ciel pour se consoler et y découvrir peut-être un rayon d'espérance ; ces âmes le comprendront; c'est pour elles qu'il a été écrit.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 2 oct.	VENDREDI 9 oct.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	62 30	62 20
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 30	89 25
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 05	99 20
500	— 6 0/0 (Morgan).....	530 ..	516 25
500	— 5 0/0 (Trenten.)....	460 ..	460 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	484 ..	487 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	308 ..	308 ..
400	— — — 1871...	282 ..	281 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid..	493 75	497 50
250	**Autriche** Obl. doman......	277 ..	278 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv. juil..	68 ./.	68 1/8
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	394 50	393 75
100	**Espagne** 3 0/0 extérieure.	18 1/8	18 5/8
100	— — intérieur....	12 3/4	12 3/4
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	106 ./.	105 3/4
100	— 5 0/0 consol...	106 1/4	105 1/2
100	**Italie** 5 0/0..................	66 55	66 15
100	— 3 0/0	39 80	39 80
100	**Pérou** 6 0/0................	72 75	72 50
100	— 5 0/0.................	.. ..	59 ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	... ..	... ..
100	— 5 0/0 1870	100 1/2	101 1/2
100	**Turquie** 5 0/0 1865.........	48 25	47 45
500	— Obl. 1865.........	348 75	352 50
500	— — 1869.........	297 50	278 75

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 2 oct.	VENDREDI 9 oct.
1000	Banque de France..........	3895 ..	3900 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1160 ..	1170 ..
500	Comptoir d'escompte........	542 50	542 50
500	Crédit foncier...............	858 75	867 50
500	— industriel..............	695 ..	695 ..
500	— lyonnais................	740 ..	730 ..
500	— mobilier................	330 ..	336 25
500	Dépôts et comptes courants..	577 50	582 50
500	Société générale...........	560 ..	550 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	165 ..	165 ..
500	Banque ottomane...........	690 ..	683 75
500	Crédit foncier d'Autriche....	560 ..	565 ..
500	— mobilier espagnol....	575 ..	607 50
500	Ch. fer Charentes, actions.	340 ..	340 ..
500	— Est, —.....	530 ..	533 75
500	— Lyon, —.....	910 ..	917 50
500	— Midi, —.....	642 50	642 50
500	— Nord, —.....	1085 ..	1090 ..
500	— Orléans, —.....	878 75	857 50
500	— Ouest, —.....	585 ..	550 ..
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens —.....	707 50	701 25
500	— Lombards, —.....	332 50	337 50
500	— N.-O. Autriche—.....	367 50	... ..
500	— Nord-Esp., —.....	155 ..	180 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 2 oct.	VENDREDI 9 oct.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	101 ..	110 ..
500	— Portugais, —.....	185 ..	185 ..
500	— Saragosse, —.....	265 ..	267 50
500	Voitures à Paris............	276 ..	275 ..
500	Omnibus de Paris...........	660 ..	665 ..
500	Cie transatlantique.........	246 25	245 ..
500	Messageries maritimes......	585 ..	587 50
500	Canal de Suez..............	422 50	420 ..
500	Docks de Marseille.........	405 ..	415 ..
500	Magasins généraux de Paris.	358 75	347 50
250	Gaz parisien................	785 ..	780
600	— de Marseille...........	605 ..	605 ..
500	Cie gle des Eaux...........	415 .	413 75
500	Allumettes chimiques.......	557 50	580 ..
500	Obl. Est 3 0/0..............	290 ..	292 50
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	293 ..	295 ..
500	— — — nouv......	288 50	291 ..
500	— Midi 3 0/0..............	291 ..	293 ..
500	— Nord 3 0/0..............	303 ..	302 ..
500	— Orléans 3 0/0...........	296 25	298 50
500	— Ouest 3 0/0.............	290 50	292 ..
500	— Autrich. 3 0/0 anc......	311 50	311 25
500	— — 3 0/0 nouv.....	306 ..	307 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc....	251 75	251 50
500	— — 3 0/0 nouv...	547 75	248 50

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR LA RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

Les Ministères des Affaires étrangères et du commerce ayant décidé de concert, à la demande de l'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau service destiné à permettre aux fabricants ou négociants français de déposer, avec facilité et sécurité, leurs marques de fabrique ou de commerce à l'étranger, une circulaire ministérielle a porté à la connaissance des représentants de la France au dehors un exposé sommaire des mesures adoptées. Ces mesures sont :

1° L'ouverture, au Conservatoire des arts et métiers, d'une salle où les intéressés trouveront gratuitement toutes les indications nécessaires (lois, règlements, tarifs, formules, etc.) pour l'établissement des pièces exigées par l'autorité locale, dans les divers pays avec lesquels la France a conclu des traités de réciprocité;

2° L'organisation d'un service de Chancellerie aux termes duquel les chanceliers seront chargés de pourvoir au dépôt des marques, et de concourir à l'exécution de cette formalité importante.

L'étendue des documents législatifs, administratifs et judiciaires que le ministère des affaires étrangères fait recueillir sur tous les points du monde en vue de rendre aussi complète que possible la somme d'informations destinées aux arts et métiers, aurait pu retarder longtemps encore la mise en activité du nouveau service. Dans cette prévision, *l'Union des fabricants* a prié M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien ordonner l'application immédiate de la partie dudit service, concernant le dépôt des marques par les chanceliers.

M. le ministre a accueilli favorablement cette demande, et vient, en conséquence, d'adresser à ses agents à l'extérieur une circulaire les invitant à se mettre à cet égard à la disposition du commerce.

Fidèle à ses engagements envers l'administration, *l'Union des fabricants* a l'honneur de donner avis à tous ceux qui auraient intérêt à assurer au dehors la protection de leurs marques, qu'ils trouveront gratuitement, tous les samedis, au *siège de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saint-Germain, de 3 à 5 heures*, les indications nécessaires à l'établissement de leurs pièces (règlements, formules, tarifs locaux ou consulaires, légalisations, etc.). (148-1)

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

FORME, CHAQUE ANNÉE, DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES DE 728 A 832 PAGES

CONTENANT CHACUN UNE TABLE DES MATIÈRES

Le premier volume de l'année 1874, RELIÉ, est mis en vente :

1° à Paris, dans les bureaux du Journal, au prix de . . . . **24** francs.
2 pour les départements, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine, rendu franco à domicile. . . . . **25** francs.

L'Administration tient dans ses bureaux à la disposition de ses abonnés des reliures mobiles, pour la conservation des numéros, au prix de **six** francs.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DES INDUSTRIES MARITIMES ET FLUVIALES

Celle qui aura lieu en 1875 dans le Palais de l'Industrie ne sera pas seulement un encouragement sans précédent donné aux industries navales ; elle est envisagée par les grands fabricants et par l'exportation française comme un élément assuré de prospérité du commerce national. Des commissariats fonctionnent dans plusieurs grands ports français et dans plusieurs grands centres industriels ; d'autres commissariats sont installés à l'étranger, et l'on peut dès aujourd'hui compter sur un succès. *Utile dulci*, telle est la devise adoptée par la direction de l'Exposition de 1875. Déjà l'on s'occupe de l'organisation des concerts qui auront lieu pendant toute la durée de l'Exposition dans la grande nef, et de plus on prépare dans la section consacrée à l'industrie de l'exportation un salon spécial pour les modes parisiennes. Les objets d'habillement et de toilette seront exposés au moyen de mannequins de confection artistique et donneront comme objet de comparaison avec les modes actuelles, les modes du premier empire, de la Restauration, de la monarchie de Juillet, etc., etc. (G.)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant : M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie Egypte............	53	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 17 OCTOBRE 1874. NUMÉRO 42.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

DU PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DE GUERRE
ET DES OPÉRATIONS DE CHANGE QUI S'Y RATTACHENT.

La commission du budget de 1875 a eu l'heureuse idée de faire faire par un de ses membres une étude sur le paiement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence. Nous avons sous les yeux une épreuve du rapport de M. Léon Say sur cet important sujet ; quelque étendue qu'ait ce rapport, il rend compte d'un phénomène si considérable au point de vue national, si curieux au point de vue économique, que nous n'hésitons pas à le reproduire *in extenso*. C'est là un de ces documents d'un intérêt exceptionnel qui méritent d'être conservés : il donne la mesure de la puissance financière des sociétés modernes ; il montre les nouveaux rouages du crédit public ; on y retrouve, d'ailleurs, les qualités habituelles de l'auteur, une grande lucidité, le don heureux de rendre facilement intelligibles des matières arides et compliquées.

Les sommes que l'Etat français a payées à l'Etat allemand montent à 5 milliards 315,758,853 fr. 29 c., sans compter la contribution de guerre de la ville de Paris et toutes les autres contributions levées par l'armée allemande pendant la lutte. Ces 5 milliards 315,758,853 francs se répartissent comme il suit : 5 milliards, principal de l'indemnité de guerre ; 301,145,078 fr. 44 c., pour les intérêts jusqu'au parfait paiement ; enfin 14,613,774 fr. 85 c., formant une provision pour les frais de change et pour l'escompte d'effets non échus remis en paiement. Sur cette somme de 14,613,774 francs, l'Allemagne a restitué à la France 700,000 francs et lui doit encore une somme de moindre importance, la provision s'étant trouvée trop considérable.

Ces 5 milliards 315,758,853 fr. 29 c. ont été payés de la façon suivante :

325.098.400 fr.	»	par la cession des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine (1).
125.000.000	»	en billets de la Banque de France.
273.003.058	10	en or français.
239.291.875	75	en argent français.
962.393.333 fr.	85 c.	*A reporter.*

(1) Le prix de cession des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine ne représente que 325 millions de francs. Nos lecteurs trouveront dans le rapport de M. Say l'explication de la petite somme de 98,400 francs.

962.393.333 fr.	85 c.	*Report.*
105.039.145	18	en numéraire et billets de banque allemands.
2.485.313.721	04	en thalers.
235.128.152	79	en florins de Francfort.
265.216.990	40	en marcs Banco.
79.072.309	89	en Reichs marcs.
250.540.821	46	en florins de Hollande.
295.704.546	40	en francs de Belgique.
637.349.832	28	en livres sterling.
5.315.758.853 fr.	29 c.	

Comment la France a-t-elle fait pour payer, sans grand trouble financier ni monétaire, une somme aussi immense à l'Allemagne? Nous n'avons rien à dire sur les 325 millions, prix de cession des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine; c'était le mode de paiement le plus simple, le gouvernement français n'avait qu'à indemniser la compagnie de l'Est, dont il avait dû céder une partie des lignes sans avoir son assentiment préalable; il était sûr de rencontrer de sa part les dispositions les plus conciliantes. Le paiement de 125 millions en billets de la Banque de France avait été admis par une exception spéciale, en vertu de la convention du 21 mai 1871; quant au paiement en billets et en numéraire allemands, il comprenait toutes les monnaies de métal et de papier que l'armée d'invasion avait introduites en France et que les caisses publiques françaises se mirent à recueillir avec le plus grand soin : on voit que la quantité en était assez limitée, puisqu'elle ne dépassa guère 105 millions de francs en chiffres ronds. Les paiements en monnaie française n'ont été que de 512 millions, dont 273,003,058 fr. 10 c. en or, et 239,291,875 fr. 75 c. en argent. On est étonné de trouver ici des centimes; c'est que lors des versements on tenait compte de la valeur des sacs. Ces 512 millions représentent seulement le numéraire français remis *directement* par notre gouvernement à l'Allemagne; car, comme nous le verrons, l'Allemagne reçut *indirectement* une somme notablement plus considérable d'or français.

Sur les 273 millions payés en or, 150 ont été fournis par la Banque de France, en vertu de la convention du mois de mai 1873; les 123 millions restants proviennent, pour une petite partie, d'achats faits sur la place et, pour une partie beaucoup plus considérable, des rentrées des caisses publiques. Sur les 239 millions d'argent, 93 ont été pris à Hambourg, dans les réserves de la Banque de cette ville; 40 millions proviennent d'achats d'écus sur la place, et le reste venait des rentrées des caisses publiques.

Nous disions plus haut que les 512 millions de francs en monnaies métalliques françaises, payés *directement* par notre gouvernement à l'Allemagne, étaient loin de représenter la totalité des pièces d'or ou d'argent de France qui se sont trouvées depuis la guerre à la disposition du gouvernement allemand. Il résulte, en effet, des publications officielles allemandes qu'à la date du 15 avril 1873, le gouvernement de l'empire avait démonétisé 847 millions de francs en pièces d'or françaises pour les convertir en marcs. Voici quelle était l'origine de ces 847 millions de francs en monnaie d'or française qu'a détenus et consommés l'empire d'Allemagne :

273 millions avaient été fournis directement par le Trésor français;
245 millions avaient été achetés à la pièce en Allemagne;
287 millions avaient été achetés au poids en Allemagne;
42 millions avaient été achetés au poids en Angleterre.

Total 847 millions.

Nous avons vu qu'une première partie de l'indemnité de guerre, soit 325 millions, avait été payée en nature ou par compensation, par la cession du réseau ferré des provinces annexées à l'Allemagne; une seconde partie de l'indemnité, soit 742,334,079 francs, avait été versée en billets de la Banque de France, en billets allemands et monnaie allemande que l'invasion avait portés en France et que les caisses publiques en retirèrent; enfin en monnaies françaises d'or et en monnaies françaises d'argent. Ces deux premières catégories de paiements ne formaient que 1 milliard 67 millions et quelques centaines de mille francs; or, les paiements totaux devaient monter à plus de 5 milliards 315 millions; il restait donc 4 milliards 248 millions et quelques centaines de mille francs à payer : c'était là que se présentait la grande difficulté : c'est par des lettres de change que fut fait cet énorme paiement de 4 milliards 248 millions. Il se subdivise ainsi : 2,799,514,183 fr. 72 c. ont été versés en valeurs allemandes, libératoires aux termes du traité de Francfort, et 1,448,812,190 fr. 54 c. en valeurs autres qu'allemandes ou en marcs banco de Hambourg, valeurs qui n'étaient pas libératoires et devaient être converties, aux frais du gouvernement français, en monnaie allemande. Le Trésor français s'aperçut bientôt qu'il aurait avantage à faire lui-même la conversion des effets sur l'Angleterre, la Belgique ou la Hollande en effets sur l'Allemagne, plutôt que de laisser faire cette conversion par l'Allemagne elle-même, qui, d'ailleurs, en faisait payer les frais à la France. Aussi les valeurs allemandes libératoires sont entrées pour 88 0/0 dans la composition des versements des trois derniers milliards, tandis qu'elles n'avaient formé que 23 0/0 dans la composition des versements des deux premiers milliards.

Comment la France a-t-elle pu se procurer cette somme énorme de 4 milliards 248 millions en lettres de change? C'est là le problème intéressant à étudier. Le tableau des lettres de change détenues par le gouvernement français monte même à 5,862,807,290 francs, si l'on tient compte des valeurs employées par l'Agence financière de Londres au paiement des coupons d'emprunts, ce qui dépasse de 1,600 millions le chiffre des sommes payées de cette manière à l'Allemagne. On comprend facilement la raison de cet écart, en se rappelant que le gouvernement français prit au bout de peu de temps la résolution de convertir lui-même les effets qu'il avait sur l'Angleterre, sur la Belgique ou sur d'autres pays en effets sur l'Allemagne. Ces achats de change furent faits sans provoquer une trop grande hausse; le cours moyen des livres sterling ainsi achetées est de 25 fr. 49 c., celui des thalers est de 3 fr. 79 c. Au début de l'opération, il y eut un peu de précipitation dans ces achats, ce qui fut cause de la hausse considérable du change dans le premier semestre de 1871, en même temps que les caisses publiques raréfiaient la circulation métallique en retirant toute la monnaie qu'elles recevaient du public pour faire des paiements à Strasbourg. Ce fut là la cause de la perturbation temporaire qui se produisit sur notre marché monétaire. Les effets étrangers détenus par le gouvernement français et qui, en valeurs, se sont élevés à 5 milliards 862 millions, étaient au nombre de 120,000; ces traites étaient de toute importance, les unes inférieures à 1,000 francs, d'autres dépassant 5 millions de francs.

Le Trésor s'est procuré cette énorme quantité de traites par quatre procédés différents : d'abord en facilitant la souscription première des emprunts à l'étranger, ou le paiement en valeurs étrangères de souscriptions faites en France; en second lieu, en facilitant les anticipations de versements faites à l'étranger ou en France en valeurs étrangères; troisièmement, en combinant une opération de change avec la garantie donnée à la souscription de l'emprunt de 3 milliards par les maisons de banque; enfin en acquérant directement des effets sur la place.

La souscription du premier emprunt a fourni ainsi 213 millions de francs en effets étrangers, et la sous-

cription du second, 389 millions ; les libérations ultérieures successives ont produit sur le premier emprunt 186 millions, et sur le second 985 millions de francs de change : ainsi, par ces deux procédés, le Trésor français s'est procuré 1 milliard 773 millions de francs en valeurs étrangères. Le Trésor accordait à ses correspondants à l'étranger pour les souscriptions une commission de 1/4 et de 1/2 0/0 ; pour les libérations postérieures, la commission, qui fut dans l'origine de 1 0/0, fut bientôt ramenée à 1/2 et à 1/4 : on voit que c'était à peu de frais que le Trésor se procurait ces traites.

Lorsqu'on émit l'emprunt de 3 milliards, on crut prudent, comme on l'avait fait pour l'emprunt de 2 milliards, d'obtenir la garantie des grandes maisons de banque de l'Europe : mais, afin de tirer pour le paiement de l'indemnité de guerre un secours plus puissant des maisons de banque syndiquées, on eut l'heureuse idée d'exiger d'elles la fourniture de 700 millions de francs en change étranger à des conditions déterminées : les maisons de banque qui ont signé ce traité ou qui y ont adhéré étaient au nombre de 55, et plusieurs d'entre elles représentaient des syndicats de banquiers. Ces 700 millions de change, provenant du traité du mois de juillet 1872, venant s'ajouter aux 1,773 millions de change que procurèrent les souscriptions d'origine et les libérations successives des deux emprunts, portèrent à 2 milliards 473 millions les effets étrangers du Trésor : il restait à acquérir par achats sur la place 1,774 millions de francs de change, en ne comprenant pas dans ces chiffres les achats pour conversion d'un change en un autre, soit de valeurs anglaises ou belges en valeurs allemandes.

Nous venons de dire par quels procédés le gouvernement français s'était procuré pour 4 milliards 248 millions de change étranger, sans compter les conversions d'un change à l'autre. Mais ce n'est là que la surface de l'opération : il faut en chercher le fond. Comment se fait-il que les banquiers ou les intermédiaires du Trésor aient pu livrer au gouvernement cette énorme quantité d'effets sur l'étranger, sans que la France dût payer en définitive pour le solde de ces opérations colossales une somme énorme de monnaie métallique? M. Léon Say a sans doute raison, quand il dit que la transmission sans crise d'un capital de 5 milliards à l'Allemagne est « un fait qui n'est devenu en quelque sorte probable que par sa réalisation ». Les effets étrangers qui se trouvent dans un pays ont pour objet la liquidation d'autant de dettes : jadis on disait avec raison que le change étranger représentait uniquement le paiement de marchandises livrées ou à livrer par un pays à l'étranger. Aujourd'hui, il faut dire plus : le change étranger représente encore la rente des capitaux placés à l'étranger, ou des titres de valeurs mobilières vendues par un pays à l'étranger ; c'est là qu'est le secret du succès de notre grande opération financière.

Comment expliquer l'existence en France de 4 milliards 248 millions de lettres de change en trois ans. Etions-nous donc créanciers de pareilles sommes sur l'étranger pour notre commerce de marchandises ? Non certes, il s'en fallait de beaucoup. Les années 1872 et 1873 ont donné, d'après les tableaux de douane, un excédant des exportations sur les importations, montant à 191 millions de francs pour 1872 et à 326 millions pour 1873 ; mais l'année 1871 avait présenté un excédant de l'importation montant à 694 millions de francs, annulant, par conséquent, les excédants d'exportations des années postérieures. Ce n'est donc pas en marchandises, comme on le croit généralement, que nous avons payé toutes ces traites.

Ces 4 milliards 250 millions de traites sur l'étranger représentent, pour une minime partie, une exportation de numéraire, et pour la plus grosse partie une exportation de titres de valeurs mobilières ou les créances que les Français avaient sur l'étranger pour le paiement des coupons de valeurs étrangères qu'ils possèdent. M. Léon Say calcule, d'après des informations diverses, que la totalité de l'or français exporté depuis 1870 est de un milliard de francs, dont 273 millions payés directement en or par l'Etat à l'Allemagne, et 730 millions représentant des exportations d'or faites pour compte de particuliers à la suite de la création de lettres de change vendues au Trésor. Par contre, il nous serait rentré 300 millions de francs en argent.

Ce sont donc des exportations de valeurs mobilières étrangères, ou bien encore c'est la créance des Français sur l'étranger pour le paiement des valeurs mobilières possédées par eux, ce sont ces deux faits qui expliquent pour la plus grande partie la création en trois ans de 4 milliards 250 millions de traites sur l'étranger, et le paiement sans trouble de plus de 5 milliards à l'Allemagne. C'est là l'élément absolument nouveau et singulièrement conservateur dans le crédit public international.

M. Léon Say évalue à 600 ou à 700 millions de francs par an le montant des coupons des valeurs étrangères détenues par les Français : le paiement de ces coupons a donc pu donner lieu à des opérations de change pour une somme de 1,800 millions de francs en trois ans. D'un autre côté, on évalue à 200 ou à 300 millions de francs la somme dépensée en France par les étrangers : c'est encore une source spéciale de change qui, pour trois ans, peut s'être élevée à 400 ou 500 millions, même en tenant compte de la diminution du nombre des étrangers dans notre pays.

L'exportation, c'est-à-dire la vente par les Français de valeurs mobilières étrangères, a dû se faire sur une grande échelle; mais c'est un fait qu'il est plus facile de pressentir que de constater mathématiquement. M. Léon Say a fait de nombreuses recherches, sans pouvoir arriver à des chiffres d'ensemble sur ce point. Néanmoins, voici deux exemples qui montrent quelle a dû être l'importance de ces exportations de titres. Le 1er juillet 1869, le coupon semestriel des rentes italiennes payées à Paris montait à 40,300,000 francs ; le 1er janvier 1874, il ne s'élevait plus qu'à 25 millions de francs. La France, dans cet intervalle, avait donc vendu 30 millions de francs environ de rentes italiennes, soit un capital de 350 à 400 millions de francs; au mois de janvier 1870, les coupons turcs payés à Paris montaient à 3,265,612 francs; au mois de juillet 1873, ils ne s'élevaient plus qu'à 728,181 francs. Si l'on pouvait avoir les mêmes renseignements sur les valeurs autrichiennes, américaines, espagnoles, etc., on verrait que l'exportation de titres a dû atteindre des sommes énormes.

L'existence de valeurs mobilières internationales est donc un fait nouveau qui a une influence considérable sur le crédit public. En définitive, la France a tout au plus perdu 1 milliard d'or ; de 1848 à 1871, elle avait monnayé plus de 6 milliards 640 millions de ce métal; on peut donc dire qu'elle n'a pas perdu plus d'un septième de son approvisionnement d'or. Depuis trois ans, elle a cessé de faire des placements à l'étranger ; nos grands emprunts ont été souscrits presque exclusivement avec le produit de valeurs mobilières étrangères possédées par des Français et vendues par eux, ou bien encore avec des épargnes dont une forte partie, dans des temps plus heureux, allait se placer à l'étranger. Malheureusement, il a fallu mettre des impôts énormes pour payer les intérêts de ces emprunts. Ce sont ces impôts qui appauvrissent le pays; avec un redoublement de travail et d'épargne, on parviendra à en diminuer le poids; notre indemnité de guerre a été si facilement payée parce que nous sommes l'un des plus laborieux et, nous croyons pouvoir le dire, le plus économe des peuples du monde.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DES VALEURS DE DOUANES.

(Session de 1874.)

La commission permanente des valeurs de douanes vient de publier le résultat de ses travaux pendant la session de 1874. Cette publication se compose : 1° d'un rapport dans lequel on fait ressortir les principaux motifs des fluctuations survenues entre les valeurs de 1872 et celles de 1873, et 2° d'un tableau des valeurs arbitrées pour l'exercice 1873.

Avant de commencer l'analyse de ce travail, il n'est pas inutile de rappeler sommairement ce qu'est la commission permanente des valeurs de douanes, et l'importance qu'il convient d'attacher aux prix fixés par elle.

La formation de la commission permanente des valeurs remonte au 13 décembre 1848. C'est à cette époque qu'on renonça à faire figurer dans les tableaux du commerce de la France les valeurs officielles, établies en 1826 et qui n'avaient reçu depuis cette époque aucune modification. Le maintien des valeurs, qui étaient ainsi fixes et immuables, avait l'avantage de présenter une base positive et constante de comparaison entre les faits des divers exercices ; en revanche, le prix réel des matières premières et des articles fabriqués subissant chaque année de notables variations, l'estimation conventionnelle de 1826 était, vingt ans après, en complet désaccord avec les prix réels des marchandises. On comprit que le seul moyen d'arriver à une appréciation aussi exacte que possible de la valeur des échanges du commerce français était de procéder, chaque année, à la fixation des valeurs de douanes. En conséquence, une commission composée de notabilités commerciales fut chargée d'établir les valeurs moyennes annuelles des marchandises soumises à sa révision. Ce sont ces valeurs, dites valeurs *actuelles* pour les distinguer des valeurs *officielles* précédemment en usage, qui servent de base à la confection des tableaux de notre commerce extérieur publiés par l'administration des douanes.

Pour effectuer leur travail, les membres de la commission, répartis en cinq sections, se mettent en rapport avec les chambres de commerce auxquelles des questionnaires sont adressés chaque année. Les commissaires peuvent s'adresser aussi aux sociétés industrielles, aux établissements privés, aux grandes fabriques, pour compléter les renseignements qui leur servent de base. Chaque commissaire, en remettant son rapport, pour la partie qui le concerne spécialement, est tenu de fournir, à l'appui des valeurs proposées par lui, la base de ses calculs ou approximations, en y tenant compte des diverses sortes et qualités de l'article et de leur proportion dans le chiffre d'entrée ou de sortie de cet article. L'ensemble de ces travaux partiels est concentré entre les mains du secrétaire de la commission qui prépare la nomenclature générale des valeurs et qui les soumet à l'approbation de l'assemblée générale de la commission.

Le travail des commissaires est des plus délicats et des plus difficiles. C'est qu'ils sont en effet obligés de suivre, pour la fixation de leur valeur moyenne, les divisions du tarif des douanes qui comprennent parfois sous une même dénomination des marchandises de valeur bien différente. Il faut qu'ils tiennent compte de la part proportionnelle de chacune de ces marchandises dans le mouvement du groupe désigné par le tarif. Sans la longue expérience et le dévouement des membres de la commission, une pareille tâche serait impossible à réaliser.

Cela dit, nous commençons l'analyse des rapports sur les valeurs de 1873. Nous suivrons, dans notre résumé, l'ordre logique des sections de la commission.

1re *Section.* — Cette section est purement administrative. C'est le secrétariat de la commission, qui dirige, surveille et centralise les travaux des autres sections.

2me *Section.* — La deuxième section a dans ses attributions les produits des fermes, les denrées et les produits exotiques.

En ce qui concerne les céréales, le rapport de la deuxième section fait observer que l'année 1873 présente deux phases bien distinctes : six mois d'importation et six mois d'exportation. Grâce à la récolte de 1872, nous nous trouvions en effet, pendant le premier semestre de 1873, en possession des éléments d'une grande exportation, qui eut pour effet de maintenir chez nous les cours à un taux plus élevé de 3 0/0 qu'en 1872 (33 fr. 50 c. contre 32 fr. 50 c.).

Pendant le second semestre, au contraire, par suite de la mauvaise récolte de 1873 et de l'épuisement de notre stock, l'importation a considérablement dépassé l'exportation. La différence se chiffre par 5,000,000 de quintaux de blé, et malgré la présence des blés étrangers sur nos marchés, les cours atteignaient en septembre leur maximum, soit 39 fr. 50 c. Heureusement, le commerce a su mettre à profit les moyens rapides de transport et d'informations, et, n'étant plus entravé par le système de l'échelle mobile, il a atténué la crise alimentaire qui nous menaçait.

Comparativement à 1872, nous avons eu en 1873 une hausse à l'exportation, de 7 0/0 sur les seigles, de 29 0/0 sur les orges, de 7 0/0 sur les sarrasins et de 13 0/0 sur les avoines.

La récolte des vins accuse en 1873 un déficit de 17,232,245 hectolitres comparativement à la récolte de 1872, qui n'était déjà pas satisfaisante. Dans le Centre, les gelées d'avril ont pour ainsi dire ruiné la production des vignobles en 1873. Le Midi a été plus favorisé. Le département de l'Hérault, malgré le phylloxera, a donné 13,454,673 hectolitres, soit plus du tiers de la production totale qui est de 35,715,619 hectolitres. On a compensé le déficit de la récolte en faisant venir des vins d'Espagne, riches en alcool, ce qui a déterminé un mouvement d'importation de 607,201 hectolitres en 1873, contre 218,376 hectolitres en 1872.

En résumé, il y a eu à l'importation une hausse de
25 0/0 sur les vins en futaille,
15 0/0 sur les vins de liqueurs,
25 0/0 sur les cidres,
10 0/0 sur la bière,
20 0/0 sur les vinaigres.

Au contraire, il y a eu baisse, à l'exportation, de :
10 0/0 sur les vins ordinaires en fûts de la Gironde pour l'Angleterre et la Russie,
13 0/0 sur les vins des autres crus,
5 0/0 sur les vins en bouteilles de la Gironde.

On sait qu'à la suite de la guerre, notre bétail avait subi des réductions considérables. Peu à peu ces lacunes tendent à se combler. Aujourd'hui les importations et les exportations commencent à reprendre une allure normale : toutefois la moyenne des évaluations est encore en hausse de 10 0/0 sur les moutons, de 4 0/0 sur les bœufs, 21 0/0 sur les vaches et 12 0/0 sur les veaux à l'exportation.

Mais ce qu'il importe de signaler, c'est la situation de l'espèce chevaline. L'exportation des chevaux a pris un accroissement notable ; il y a là un véritable danger pour le service de la remonte de notre cavalerie. Ce sont principalement les chevaux de trait légers, les chevaux hongres et les juments qui sont recherchés de l'étranger. Leur exportation s'est élevée de 4,383 têtes en 1871, à 15,913 têtes en 1872, et à 23,029 têtes en 1873.

Les vides créés par ces ventes de chevaux au dehors sont d'autant plus regrettables que l'importation a baissé de 28,276 têtes en 1871, à 13,342 têtes en 1872, et à 10,520 têtes en 1873.

La guerre civile d'Espagne a fait tomber notre exportation de mules et de mulets à 12,266 têtes en 1873, au lieu de 13,079 têtes en 1872.

Parmi les denrées coloniales, le mouvement le plus intéressant est celui des cafés, qui accusent une hausse de 18 0/0. Cette élévation s'explique par la mauvaise récolte des lieux de production et la demande active pour les Etats-Unis, causes auxquelles il convient d'ajouter la spéculation, qui s'est donné carrière sur tous les marchés d'Europe.

3e *Section.* — Le travail de cette section porte sur la minéralogie, la métallurgie et les bois.

Peu de chose à dire sur les bois de construction. Notons cependant que le taux d'évaluation des bois de 0m,80 et au-dessous, en sapins, s'est élevé de 0 fr. 40 c. le mètre courant en 1872, à 0 fr. 65 c. en 1873.

La hausse de la houille crue a été formidable ; le prix du quintal métrique s'est élevé, à l'importation, de 2 à 3 fr. 09 c. L'exportation a augmenté de deux millions de quintaux, le quintal valant 2 francs en 1873 au lieu de 0 fr. 87 c. en 1872. Quant au coke, il s'est élevé de 3 fr. 20 c. à 5 fr. 50 c. le quintal métrique dans les premiers mois de 1874.

L'année 1873, commencée avec les cours les plus élevés que la métallurgie ait connus depuis 1856, a fini dans un désarroi complet. Les causes de la baisse sont l'exagération même de la hausse pendant l'exercice précédent, l'excès de la production qui en avait été la conséquence, et enfin l'arrêt subit des transactions à la suite des crises financières des différents pays. La fonte blanche d'affinage est tombée de 14 fr. 50 c. les 100 kilog. à 9 francs. Le fer laminé au coke de 32 à 25.

En résumé, dit le rapport, l'année a été bonne pour les usines à rails en France, mauvaise seulement pour la plu-

part des laminoirs non producteurs de fonte. La fabrication des aciers Bessemer se développe d'une manière remarquable.

Les métaux ont subi d'importantes modifications. Sur le minerai de cuivre et sur le cuivre pur, baisse de 10 0/0; baisse de 25 0/0 sur les minerais d'étain et de 18 0/0 sur les autres articles à l'entrée et à la sortie; hausse de 7 0/0 sur les minerais de plomb et de 15 0/0 sur les articles fabriqués avec ce métal; hausse de 19 0/0 sur le zinc en minerai et de 12 25 0/0 sur les autres articles. Sur le mercure natif, hausse de 75 0/0 environ.

L'importation des ouvrages en fonte, fer, tôle et acier a subi une diminution de 1,500,000 kilogr.; tandis que l'exportation présente une augmentation de 24,000,000 de kilogrammes.

4e *section.* — La quatrième section s'occupe de fixer les valeurs des matières textiles, des fils et des tissus. Nous puisons dans son rapport les renseignements qui suivent.

Soies. — La baisse constatée en 1872 n'a fait que s'accentuer encore en 1873 sous l'influence des crises financières de l'Allemagne, de l'Autriche, des Etats-Unis et surtout de l'Angleterre. Tous les articles ont été atteints : les soies d'Europe, d'Italie et du Levant sont tombées de 10 à 12 0/0 environ; celles de Chine de 20 à 25 0/0; les cocons frais n'ont pas subi de variations très-appréciables; mais les cocons secs ont baissé de 12 0/0. « Nos affaires en tissus de soie, continue le Rapport, malgré l'état précaire de notre consommation intérieure, ont présenté en 1873 un chiffre plus élevé que l'année précédente, mais en qualités inférieures. A l'exportation, au contraire, les tissus de qualité secondaire ont été moins demandés; pour ces articles, en effet, l'exportation s'alimente plus particulièrement à l'étranger où le salaire moins élevé lui permet de trouver un léger avantage. La demande s'est portée plus spécialement sur les tissus dont la fabrication était la plus parfaite, sans se laisser arrêter par la valeur; aussi les belles matières ont-elles été très-employées chez nous ; c'est ce qui explique l'inégalité de la baisse entre les prix de l'étoffe et ceux des matières premières d'un ordre inférieur dans lesquelles notre fabrique trouvait autrefois de grandes ressources. La plupart des articles ont subi une baisse qui varie de 5 à 10 0/0; mais les proportions de chaque genre de fabrication absorbées par la consommation ont très-sensiblement varié et sont venues compenser, dans le prix moyen, une partie de la baisse.

» L'industrie du foulard a été prospère et les tissus de soie mêlée de coton ont joui d'une grande faveur.

» La fabrique de Lyon a déployé une grande activité et s'est portée surtout vers l'exportation. L'exposition de Vienne a été pour elle l'occasion de rappeler la supériorité de ses produits, qui d'ailleurs a été universellement reconnue.

» La fabrication des gazes de soie a été, pendant l'année 1873, aussi peu favorisée que dans le cours de l'exercice précédent; la consommation intérieure a délaissé cet article; et l'exportation n'a demandé que des qualités inférieures. »

Laines. — L'importation des laines en masse présente en 1873 une augmentation de 13 millions de kilog. soit environ 12 0/0 sur 1872. Par contre, les laines dégraissées à fond et épurées offrent une diminution énorme. L'importation en 1873 a été dix fois moindre que celle de l'année précédente; de 609,000 kilog elle est tombée à 87,000. Le prix élevé de la main-d'œuvre sur les lieux de production, le fret supérieur à celui des laines en suint sont les causes principales de cette diminution, qui a eu pour effet de donner plus de travail aux laveurs et dégraisseurs de laines français.

En résumé, le prix des laines en masse ou lavées a baissé en 1873 de 10 à 12 0/0 en moyenne.

L'importation des alpagas, en 1873, a subi une baisse de près de 30 0/0, mais en revanche l'exportation des laines peignées, expédiées surtout de Roubaix, présente une augmentation de 542,000 kilog., soit 15 0/0 de plus qu'en 1872. Pour les déchets de laine, il y a diminution de 15 0/0 à l'exportation, et pour la bourre, lanice et tontisse, une diminution de 20 0/0 à l'importation et une augmentation de 20 0/0 à l'exportation.

La réduction des importations de fils de laine, en 1873, peut être évaluée à 5 0/0. Les exportations sont en baisse sur toutes les catégories, sauf sur celles des fils écrus; ce qui remonte la balance générale de 5 0/0.

L'importation des étoffes de laine pure s'est réduite à 20 0/0. Cette réduction a pour cause principale la perception du droit entier pour les mérinos d'Alsace, qui sont assimilés maintenant aux provenances du Zollverein. A l'exportation la baisse est évaluée à 7 0/0 en moyenne.

La production de la draperie de laine a été considérablement réduite. Lisieux a produit moitié moins que d'ordinaire; Louviers et Sedan un quart en moins; Vienne, un cinquième. Il n'y a qu'Elbeuf qui se soit maintenu dans des conditions normales.

L'importation et l'exportation des tissus mélangés se sont trouvées atteintes. En ce qui concerne l'exportation, l'Amérique du Nord nous a demandé 34 0/0 de moins de ces tissus en 1873. Il est à craindre que les progrès des manufactures américaines, puissamment protégées par des droits prohibitifs sur les produits similaires, ne nous rendent bientôt ce marché inabordable.

Lin et Chanvre. — On constate avec peine que sur 700,000 broches à filer le lin, il y en avait 140,000 à vendre à la fin de 1873. Voilà dix ans, en effet, que l'industrie linière souffre des mauvaises récoltes, de la hausse des matières premières, de l'excès de la production et de la diminution de la consommation. Il n'y a plus qu'un espoir pour cette industrie, c'est l'exportation, qui heureusement se développe. De 2 millions en 1871, elle est passée à plus de 4 millions de kilog. en 1873.

Coton. — L'année 1873 s'est ressentie des excès de spéculation commis en 1872 L'industrie et le commerce ont également souffert de la liquidation des stocks accumulés en vue d'échapper à l'impôt sur les matières premières. Une baisse dans le coton et dans les fils et les tissus de coton en a été la suite. Les récoltes de l'Amérique et de l'Inde, supérieures en 1873 à celles de 1872, sont encore venues accentuer ce mouvement.

De toutes ces causes, il est résulté que notre importation a diminué de plus de 50 0/0 en 1873 sur presque tous les articles, et de près des deux tiers sur les toiles et percales écrues et blanches.

Un fait intéressant à signaler, c'est que les produits d'Alsace, bien qu'ayant à subir le tarif d'entrée des marchandises étrangères, rivalisent sur le marché français dans des conditions parfaitement égales avec les produits des autres pays.

Notre exportation de fils et de tissus de coton est toujours peu importante. Cependant il y a un léger progrès en 1873.

Signalons l'introduction, à Saint-Quentin et à Tarare, de nouveaux métiers à broder, à l'aide desquels nos fabriques peuvent lutter avec la Suisse.

Un article gravement atteint, c'est la blonde de soie, dont la production, à Calais, a diminué de 40 0/0. La mévente des tulles a été générale, et le stock offert avec une baisse de 20 à 25 0/0. Pour les confections et la bonneterie, la situation a été très-faible.

5e *Section.* — Dans la cinquième section rentrent les matières de fabrication et les objets fabriqués divers. C'est dire que le nombre des marchandises qu'elle a à examiner est considérable. Ce qui ressort des opérations d'ensemble auxquelles se sont livrés les commissaires, c'est une baisse plus ou moins accentuée de la valeur de la plupart des articles. Dans leur opinion, cette diminution des prix est plutôt un retour aux prix normaux de 1869 surélevés après la guerre, qu'une moins-value réelle.

Parmi les marchandises principales, notons les peaux brutes. Les peaux de mouton sont en hausse. Leur qualité supérieure qui les fait rechercher par les Anglais, et la faiblesse des effectifs de nos troupeaux depuis la guerre expliquent ce mouvement.

L'exportation des chaussures, très-développée en 1872, s'est réduite, en 1873, à des proportions plus modestes.

La production des résines et des essences de térébenthine a été plus considérable en 1873, d'où une baisse de 40 0/0 dans les prix.

La récolte favorable des essences de rose a fait tomber la valeur du kilogramme de 1,250 francs à 900 francs.

La consommation de la garance diminue chaque jour; cette teinture est détrônée par l'alizarine artificielle, tirée de la houille, que les teinturiers préfèrent à cause de son prix beaucoup moins élevé.

La mauvaise récolte des pommes de terre a amené une hausse de 20 0/0 sur ce tubercule.

La France a perdu, en 1873, une industrie, celle de la fabrication du phosphore. Elle est monopolisée maintenant par l'Angleterre. De là une hausse. Les prix se sont élevés de 7 francs à 8 fr. 25 c.

Malgré une augmentation de 150,000 kil. de porcelaines communes et de 200,000 kil. de porcelaines fines à l'exportation en 1873, l'élévation des salaires ouvriers et l'augmentation de 15 0/0 sur le prix des matières premières fait subir à cette industrie une crise sérieuse.

L'or a augmenté de 1 fr. 07 c. par hectog., et l'argent

a diminué de 3 fr. 83 c. par kilog. Cette différence assez notable sur l'argent a fait reprendre les paiements en monnaie d'argent et a rendu possibles, à l'étranger, certaines opérations de monnayage, dont le résultat a été de faire rentrer en France une assez grande quantité de ce métal.

Ed. Morel.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN ALLEMAGNE.

Sommaire. — La diète commerciale allemande, ce qu'elle était et ce qu'elle sera. — Programme de la prochaine réunion. — Les questions économiques à l'ordre du jour au Reichstag. — La réorganisation des tribunaux de commerce en Allemagne. — Histoire de leur introduction; en quoi le système allemand diffère du système français; les différences qui existent entre les divers Etats de l'Allemagne. — Arguments pour et contre les tribunaux de commerce. — Le *Registre du commerce*. — Le congrès d'Eisenach. — Le congrès des ouvriers en cigares. — Le projet de loi sur les banques. — Opinion des intéressés. — Avis d'une minorité dissidente contre la multiplicité des banques d'émission; en faveur d'un impôt sur les billets excédant le montant du capital. — Une expérience économique curieuse.

Le *Deutsche Handelstag* (diète commerciale allemande), qui est composé de délégués des chambres de commerce et d'autres corporations industrielles et commerciales, est convoqué pour le 22 de ce mois, et se réunira à Berlin. L'ordre du jour, arrêté provisoirement par le comité permanent, comprendra les points suivants : 1° modification des statuts; 2° réforme du tarif des chemins de fer; 3° le projet de loi sur les banques; 4° le projet de loi sur les chemins de fer; 5° le numérotage des filés. Ce n'est pas, on le voit, la besogne qui manquera; néanmoins on pense que trois jours (du 22 au 24) suffiront. C'est peu, mais si l'on se restreint, c'est qu'on s'attribue moins d'importance qu'autrefois. Avant la formation de l'empire allemand, lorsque l'Allemagne cherchait son unité par tous les moyens possibles, le *Handelstag* était l'un des liens qui s'étaient formés spontanément, et il avait une mission bien déterminée, celle de faire prévaloir des principes identiques dans la législation des divers Etats allemands. Maintenant que l'unité existe, le pays a pour organe le Reichstag, la diète commerciale perd toute signification politique et n'est plus que la représentation d'un intérêt. Aussi se propose-t-on d'augmenter le nombre des membres du comité permanent, de manière à y représenter à la fois les diverses parties de l'Allemagne et les diverses branches de l'industrie et du commerce, mais de ne plus payer sur la caisse commune d'indemnité de route et de frais de séjour aux délégués autres que des hommes spéciaux, qu'on pourrait convoquer à titre consultatif. On pense que les négociants élus par leurs pairs n'hésiteront pas à se charger chacun de ses propres dépenses. Nous rendrons compte des délibérations de la réunion, car les matières traitées sont d'une importance majeure pour le commerce de tous les pays : le crédit et les voies de communication figurent en tête de toute liste de « Moyens de faire progresser le commerce ».

Parmi les arguments présentés par la lettre de convocation en faveur de la réduction de l'importance du *Handelstag*, nous relèverons encore celui qui déclare que le pouvoir législatif allemand travaille déjà avec assez de rapidité (il ne va que trop vite, selon quelques-uns) pour qu'il soit inutile de le stimuler. Et en effet, à côté des délicates questions de banques, de chemins de fer, du travail des femmes et des enfants dans les manufactures, le gouvernement vient d'inscrire à l'ordre du jour la réorganisation judiciaire, dans laquelle le chapitre des tribunaux de commerce nous intéresse plus particulièrement. Nous allons donc donner une idée du projet de loi qui les concerne, en n'indiquant naturellement que les points saillants.

Les tribunaux de commerce sont une institution toute moderne en Allemagne. Autrefois, il n'y en avait qu'à Leipzig, Kœnigsberg et dans deux ou trois autres villes, et chaque tribunal avait son organisation particulière, souvent assez compliquée. En France, au contraire, l'institution date de loin : il est question des consuls des marchands dans un édit de 1563; mais ce n'est qu'en août 1790 qu'on leur donna leur nom actuel de tribunal de commerce. Le Code de commerce de 1808 les conserva, et c'est par suite de l'introduction de ce code dans quelques parties de l'Allemagne, qu'on y créa des tribunaux spéciaux pour le commerce. Ils survécurent pour la plupart aux événements de l'année 1815 et gagnèrent même du terrain. Nous devons cependant ajouter qu'en les maintenant, on leur donna pour président un juriste, tandis qu'en France ils sont présidés par des négociants. Plusieurs petits Etats établirent peu à peu des tribunaux de commerce, et, en Prusse, la loi du 3 avril 1847, dont le premier projet date de 1833, autorisa la création de juridictions consulaires dans toutes les villes commerciales. La mesure ne fut cependant appliquée qu'avec une certaine lenteur, et le commerce ne cessa pas d'*agiter* en faveur de sa généralisation. Le nouveau code de commerce allemand, adopté en 1861, leur donna satisfaction, et quelques Etats allemands, en interprétant largement l'article 3 de ce code, allèrent même au delà de ce qui existe en France. Voici la teneur de cet article 3 : « Lorsque, dans ce code, il est question de tribunaux de commerce, il est entendu qu'à défaut de juridiction commerciale, ce sera aux tribunaux ordinaires à intervenir. »

Quelques Etats en conclurent qu'il fallait, non-seulement organiser des tribunaux de commerce, mais encore diviser l'ensemble du territoire en ressorts consulaires, de sorte que chaque localité fût comprise dans un ressort. Telle fut, par exemple, l'interprétation de la Saxe, du Wurtemberg, de Bade et de quelques petits Etats. Mais en général on pensa qu'il n'y avait lieu d'établir des tribunaux de commerce qu'aux endroits où le besoin s'en faisait sentir, et le nouveau projet de loi reste fidèle à cette manière de voir. L'exposé des motifs la justifie par l'exemple des autres pays, car les tribunaux de commerce sont établis à peu près d'après les mêmes principes en France, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Russie. La Hollande n'a pas de tribunaux consulaires, et l'on peut ajouter, l'Angleterre non plus, bien que le jury en matière civile, quand il est demandé par les parties, autorise le choix de commerçants pour juger une affaire commerciale.

Les services rendus par cette juridiction spéciale ne sont guère contestés. Les négociants demandent des tribunaux de commerce, parce que les juges ordinaires ne sont pas au courant des usages commerciaux, et la connaissance de ces usages est d'autant plus nécessaire en Allemagne, que le code de commerce abandonne un grand nombre de décisions à l'appréciation du juge. On a répondu, il est vrai, que les tribunaux ordinaires sont bien considérés comme compétents pour d'autres matières spéciales comme l'agriculture, les mines, les beaux-arts, pour lesquels ils ont toujours le droit de demander des avis à des hommes spéciaux ou à des experts, et qu'il pourraient suivre également ce procédé en matières commerciales; mais ces objections n'ont pas prévalu. Elles auraient pu exercer une certaine influence sur l'esprit des auteurs du projet de loi, s'il s'était agi de déclarer absolument obligatoire la création de tribunaux de commerce, mais la proposition se borne à en autoriser l'institution dans les localités où ils seront reconnus nécessaires, et pour ces localités seulement. D'ailleurs, le projet accorde la présidence des tribunaux de commerce à des juristes. La juridiction consulaire serait donc organisée à peu près comme les assises : un juge, membre du tribunal civil (mais non soumis au roulement, c'est-à-dire toujours le même), serait détaché pour présider le tribunal de commerce, dont les conseillers ou assesseurs seraient pris parmi les négociants. La difficulté de trouver partout des hommes en état de fonctionner comme juges consulaires est considérée comme la raison péremptoire pour ne pas couvrir le pays d'un réseau complet de ressorts commerciaux ; il reste d'ailleurs la ressource, dans les villes sans tribunal spécial, d'adjoindre aux tribunaux ordinaires plusieurs assesseurs pris parmi les commerçants, chaque fois qu'il y aurait à juger des matières commerciales.

On sera peut-être surpris d'apprendre que la compétence des tribunaux de commerce n'est pas aussi facile à délimiter qu'on aurait pu le croire. Il est des affaires dont il est difficile de déterminer la nature commerciale ou civile; on a même hésité sur le point de savoir si les contestations relatives aux lettres de change sont, en tous cas, une matière commerciale; on s'est cependant décidé pour l'affirmative. En revanche, la plupart des questions se rattachant aux assurances ont été déclarées matières civiles. Nous n'avons pas trouvé que la personne ou la profession des contractants ait été admise comme un *criterium* pour reconnaître la nature des affaires ; actuellement, il semble que toute personne peut devenir justiciable des tribunaux de commerce.

Quant au choix des juges consulaires, la législation allemande en vigueur diffère selon les Etats. Dans le duché de Cobourg, le ministère établit une sorte de liste de notables, parmi lesquels les tribunaux font leur choix. Dans la ville libre de Lubeck, la chambre de commerce dresse une liste contenant le double du nombre de noms nécessaires et le sénat en choisit la moitié. En Saxe et en Bavière, les

chambres de commerce proposent un nombre double, et le roi fait le choix définitif. En Bade, les commerçants indiquent un certain nombre de candidats par voie d'élection ; les chambres de commerce forment de ces candidats des listes triples, et le gouvernement nomme. Dans le duché de Brunswick, les commerçants élisent directement les juges consulaires. Dans le Wurtemberg, le système est très-compliqué, et la Prusse a introduit la législation française d'avant 1848. Le *Handelstag*, composé, comme on sait, de délégués de commerce, a demandé que les juges des tribunaux de commerce fussent simplement élus par les commerçants, et que l'on considérât comme commerçants tous ceux dont le nom est porté au *Registre du commerce*. Le projet de loi n'a pas admis cette manière de voir; il revendique pour le gouvernement le droit exclusif d'instituer des juges, même consulaires, mais il pose en principe que les commerçants doivent présenter des candidats. Il se borne en cette affaire à poser des principes en abandonnant aux divers Etats la rédaction de règlements spéciaux pour leur application. Les fonctions de juges consulaires sont gratuites, on ne leur accorde d'indemnité d'aucune sorte.

Le *Registre du commerce*, que nous venons de mentionner, existe aussi en France, en ce sens que les « raisons sociales » doivent être enregistrées au greffe ; mais en Allemagne la raison commerciale (*Firma*), même en l'absence de toute société, doit l'être également, et le fait de cet enregistrement doit être annoncé dans certains journaux désignés par l'autorité. La rédaction du *Journal officiel allemand* a eu l'idée de publier un *Central Handels Register* (Registre central du commerce) pour toute l'Allemagne; elle a pensé avec raison que les indications de ce registre pouvaient avoir de l'intérêt en dehors des limites d'un Etat particulier. L'utilité d'un registre central est si évidente, qu'un grand nombre d'Etats l'ont immédiatement désigné comme la feuille qui doit recevoir les insertions prévues par le code de commerce. Ajoutons que le *Registre commercial*, paraissant tous les jours, a souvent un surplus d'espace que la rédaction utilise de la manière la plus heureuse en reproduisant ou en analysant des documents statistiques, des rapports de chambre de commerce, des décisions judiciaires ayant un intérêt de doctrine et d'autres renseignements commerciaux analogues.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la *Société de politique sociale*, dite Société des « socialistes en chaire », est réunie à Eisenach. Les questions qu'elle discutera n'ont rien de socialiste, et il est très-possible que les délibérations ne dénotent cette fois aucune tendance antiéconomique. Il n'en est que plus regrettable que beaucoup d'entre ses membres affectent de se confondre avec les socialistes proprement dits et semblent reconnaître à l'Etat des pouvoirs mystérieux et tout-puissants ; beaucoup d'ouvriers n'ont que trop la tendance de tout attendre de l'Etat plutôt que de leurs propres efforts.

Voici, par exemple, une résolution prise par le Congrès des ouvriers en cigares (13 et 14 septembre) : 1° L'amélioration du sort de l'ouvrier en tabacs ne peut être obtenue qu'au moyen d'une organisation professionnelle centralisée ; l'association des ouvriers en tabacs a une organisation ainsi centralisée, et elle serait en état de satisfaire à tous les besoins du progrès matériel et moral, si l'ensemble des ouvriers en tabacs se faisaient recevoir dans son sein; 2° considérant que la production déréglée qui pèse sur la situation des ouvriers (cela semble vouloir dire que le salaire est bas parce qu'il y a beaucoup de travail !) a besoin d'être sérieusement améliorée dans l'intérêt du bien-être physique et intellectuel de leurs familles ; considérant que cette amélioration n'est possible que si l'on supprime le travail à domicile, qui est malsain et empêche de restreindre le travail des femmes et des enfants ; considérant que ce résultat ne peut être obtenu par les seuls efforts des ouvriers, et d'autant moins que le travail dans les prisons leur fait une sensible concurrence : le Congrès des ouvriers en cigares déclare que c'est le devoir du législateur de faire disparaître ces maux au moyen d'une législation inspirée par la raison et par l'humanité, et il décide d'inviter (*auffordern*), par une pétition collective, le Reichstag à remplir, sous ce rapport, son devoir d'une manière « pleine et complète » ; 3° les ouvriers en tabacs sont invités à recueillir des *dons volontaires* pour l'envoi de ladite pétition collective. Il y a bien dons volontaires, et non signatures : c'est peut-être pour acheter le papier sur lequel on écrira la pétition.

Ce congrès n'en est qu'un sur cent : toutes les professions se réunissent, délibèrent, prennent des décisions, et si les résolutions formulées ne sont pas très-dangereuses par elles-mêmes, elles contribuent à réunir des matières inflammables sur lesquelles, à un moment donné, peut tomber l'étincelle qui cause l'explosion. Or, quelques-uns de ces messieurs d'Eisenach jouent avec le feu en promettant des choses qu'ils ne peuvent pas tenir ; quant aux améliorations possibles, ils n'en ont pas le monopole, et depuis qu'ils se mettent à ricaner quand on parle de *selbsthilfe* (s'aider soi-même) ou d'économie, ils offrent même moins de progrès réel que les économistes, qui cherchent à stimuler l'initiative individuelle en éveillant le sentiment de la responsabilité.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler du projet de loi sur les banques allemandes, et comme ce projet renferme de graves innovations, on comprend que la matière soit vivement discutée. On sait que le projet tend, sinon à remplacer la multiplicité des banques par une banque unique, ce qui n'est pas encore admis officiellement, du moins à restreindre les opérations des banques d'émission, et que l'un des moyens en vue, mais non l'unique, comme on va voir, est l'impôt sur les billets de banque. Ce projet a été discuté dans une réunion des directeurs des banques d'émission, et l'on comprend que la majorité en a vivement critiqué les dispositions. Il y a eu cependant une minorité qui se déclare favorable au projet ; elle se composait de deux membres, les directeurs des banques de Danzig et de Gœrlitz, et la feuille commerciale de Brême nous donne un exposé de l'opinion de ces deux hommes spéciaux. Nous allons essayer de résumer ce remarquable travail.

Personne ne se serait plaint de la multiplicité des banques, si les divers établissements avaient eu l'habitude d'accepter les billets les uns des autres. Mais la plupart des banques n'ont pas assez de confiance réciproque dans leur bonne gestion et souvent elles trouvent les autres en possession d'un droit d'émission excessif. Le refus d'accepter les billets d'autres banques n'empêche cependant pas leur circulation. Le fabricant ne saurait refuser à un bon client de recevoir les billets de la banque locale de ce dernier, quitte à supporter les frais du renvoi à la même localité pour en obtenir le remboursement. Il peut d'ailleurs les imposer également à un fournisseur. Mais comme les personnes qui se passent ainsi ces billets ne sont généralement pas en état d'en apprécier la valeur réelle, le projet de loi a sagement pris des mesures pour que ces billets reviennent fréquemment aux banques qui les ont émis. Il est seulement regrettable, ajoute le document que nous analysons, que la plupart des Etats allemands admettent les billets de leurs banques dans les caisses publiques, ce qui en fait du numéraire et leur ôte leur caractère de valeurs commerciales.

Après avoir insisté sur les inconvénients d'une forte circulation fiduciaire et montré que, dans les moments de crise, personne n'accepte du papier, si ce n'est au-dessous de sa valeur, tandis qu'en temps ordinaire l'abondance du numéraire pèse sur les prix, l'avis de la minorité s'exprime en faveur de l'impôt sur les billets. Les directeurs des banques de Danzig et de Gœrlitz trouvent que l'impôt est un excellent contre-poids contre l'excès d'émission. Le taux de *un* pour cent sur les billets qui dépassent le montant du capital sans aller au delà du *contingent* (maximum fixé par la loi) ne leur paraît pas exagéré, mais le mode de fixation du maximum (d'après l'état des années 1867 à 1869) ne leur semble pas heureux; ils s'élèvent aussi contre la progression trop rapide qui saute de 1 à 5 0/0 pour les billets qui dépassent le maximum. Il ne leur est pas difficile de justifier cette objection.

La disposition du projet d'après laquelle les banques doivent recevoir les billets des autres, mais qu'au lieu de les remettre en circulation elles doivent les présenter en remboursement à l'établissement qui les a émises, cette disposition peut produire de sérieux inconvénients. Il peut arriver qu'un paiement et même un dépôt en compte courant a été fait en ces valeurs. Or, si le déposant s'avisait de faire immédiatement emploi de ces fonds, il pourrait arriver que la banque qui a accepté le dépôt fût obligée d'émettre des billets passibles d'un impôt de 5 0/0, — elle paierait ainsi l'impôt pour une autre banque; — elle pourrait même, si elle a épuisé son droit d'émission (si le montant de ses émissions a atteint le triple de l'encaisse) être amenée à cesser ses paiements, tout en ayant ses caisses pleines d'un numéraire qui a été bon pour entrer, mais qui n'est pas bon pour sortir. Et pourtant l'obligation d'accepter les billets des autres est un contrôle mutuel de la gestion des banques qu'on n'aimerait pas à en voir disparaître. Le document que nous analysons entre encore dans d'autres détails, mais ils ne sont intelligibles que pour les personnes qui ont sous les yeux le texte du projet : bornons-nous à dire

qu'en somme il lui est favorable. C'est une curieuse expérience que l'Allemagne va tenter; l'économiste devra en suivre avec soin le mouvement et les effets.

Maurice BLOCK.

L'ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE.

Dans son dernier numéro, l'*Économiste Français* a reproduit une analyse du discours par lequel le comte de Rosebery a ouvert le dix-huitième congrès de l'*Association britannique pour le développement de la science sociale*. Nous rendons compte, dans le présent article, de la suite des travaux de cette réunion.

La section d'économie politique a entendu un grand et remarquable discours de sir George Campbell.

« Il me semble, a-t-il dit en prenant la parole, que le » changement qui s'est fait récemment dans la façon » d'envisager les questions économiques reconnaît pour » principale cause une certaine défiance à l'endroit de » doctrines jadis regardées, sans conteste, pour très-ortho» doxes. On en est venu à croire qu'il fallait tenir un » large compte de certaines circonstances, d'abord dédai» gnées par la science de l'économie politique pure, et » celle-ci s'est vue remplacée, dans une large mesure, par » une science qu'on pourrait appeler mixte.» Et sir George Campbell, recherchant les causes de cette évolution, a placé en première ligne l'empire de la coutume et la puissance des préjugés; de plus, on a méconnu ce fait, depuis longtemps enseigné par la philosophie et vérifié par la vie quotidienne, que la richesse et le bonheur ne comportent pas toujours une mesure commune, puisque d'une part une petite somme de richesse peut, dans des cas donnés, correspondre à une plus grande somme de bien-être, et *vice versa*. Ces prémisses posées, sir George Campbell a déclaré, sans hésitation, que la science économique ne pouvait avoir de vérité, si elle ne reconnaissait que le problème à résoudre était autant celui de la distribution de la richesse que celui de sa quotité totale. On ne l'ignorait pas jadis, et, au milieu d'erreurs grossières et de préjugés manifestes, on possédait des éléments de bien-être social et de bonheur public, qui, relativement au moins, font défaut à nos temps. De là cette disposition des réformateurs radicaux contemporains à vanter ces époques reculées où la richesse individuelle ne paraissait pas jouir d'une souveraineté aussi exclusive; où les classes et les castes semblaient moins profondément séparées; où les institutions, dit-on, facilitaient davantage l'accès du plus grand nombre à la jouissance et aux priviléges de la propriété.

Quelle est la grande difficulté, s'est demandé l'orateur, qui s'oppose de nos jours à l'établissement d'un état social fondé sur la liberté et le bien-être général? C'est le vaste hiatus qui existe entre les revendications populaires actuelles et les errements traditionnels du passé. Jusqu'à ce jour, dit-il, presque tous, sinon tous les Etats libres qui ont prospéré sont ceux où la franchise politique a été le partage d'une partie de la population, très-nombreuse parfois, mais enfin n'embrassant pas son universalité. Les sociétés antiques, la Grèce et Rome reposaient sur l'esclavage, et il en a été ainsi de la République américaine. Au moyen âge, il n'y avait guère que des seigneurs et des serfs. En Russie, c'est à peine si le servage a disparu. En Angleterre même, il n'y a pas bien longtemps que le laboureur a cessé d'être une sorte de chose, un être grossier que son ignorance même empêchait de chercher les moyens de rendre son sort meilleur. Ne nous dit-on pas qu'en Ecosse, où l'instruction était plus répandue toutefois, les mineurs n'étaient guère, à une époque relativement récente, mieux traités que de véritables esclaves? Aujourd'hui tout cela est changé, et l'on marche vers un nouvel ordre de choses qui déjà s'est manifesté, sur une large échelle, dans l'Amérique du Nord. Tous étant égaux, personne ne veut rendre à son prochain des services d'un ordre inférieur s'il n'est sûr d'en être largement rémunéré, et tel est le sens véritable de la révolution économique dans laquelle la société est entrée.

Sir George Campbell n'est pas bien persuadé qu'elle aura pour conséquence d'élever beaucoup la condition des travailleurs les plus habiles, ceux qu'il appelle les aristocrates des professions manuelles, *the aristocrats of manual labour*. Mais, par contre, il croit que les laboureurs anglais sont en droit d'en attendre quelque chose d'avantageux. Il ne leur conseille pas néanmoins d'entretenir à cet égard des espérances trop ambitieuses; il prédit même de sévères mécomptes à ceux qui se laisseraient prendre à des illusions; « car chaque forte hausse dans les prix de production tend à ralentir l'essor de l'industrie et le développement du commerce, qui jusqu'ici avaient, en Angleterre, marché d'un pas plus rapide que la population. Mais, dans de meilleures conditions d'existence, cette population est destinée à s'accroître d'une façon très-rapide, et il y a des raisons de croire que l'émigration dans l'Amérique du Nord n'est plus un moyen suffisant pour rétablir le niveau. Enfin, l'Europe occidentale n'est pas le seul, et peut-être même le principal marché du travail dans le monde: il y a encore la Chine et l'Inde. »

Le travail chinois, a ajouté l'orateur, est déjà entré en lutte avec le travail européen, et il faut bien s'avouer que les Chinois ne sont pas des compétiteurs méprisables. Au point de vue physique, ils ne le cèdent guère aux blancs; comme industrie ou comme persévérance, ils l'emportent sur beaucoup de ceux-ci, et l'on peut se demander, les Chinois étant laissés tout à fait libres d'émigrer, si le nouveau monde ne deviendrait pas leur conquête pacifique. Dans l'Inde aussi, l'industrie manufacturière de la métropole commence à rencontrer une concurrence redoutable: il ne faut pas se dissimuler que, tout inférieurs qu'ils puissent être en force et en énergie, les Hindous sont aussi capables que les Anglais de suffire à des travaux mécaniques. C'est le témoignage de personnes bien informées, et qui, à cet égard, ne font pas de différence entre eux et les meilleurs ouvriers de Dundee ou de Manchester. Jusqu'ici, soit dans les fabriques de jute de Calcutta, soit dans les manufactures de coton de Bombay, on ne s'est livré qu'aux confections les plus grossières; mais ces industries sont d'origine toute récente, et les progrès qu'elles ont déjà réalisés doivent donner beaucoup à réfléchir. Sous quelques rapports, ces manufactures opèrent, il est vrai, dans des conditions désavantageuses: le charbon qu'elles emploient est cher ou de qualité inférieure; la surveillance des Européens est onéreuse, et c'est de loin qu'il faut faire venir les machines et l'outillage. Mais les richesses minérales de l'Inde tendent à se développer, la main-d'œuvre y est à bien meilleur marché qu'en Europe, et, à tout prendre, il y a lieu d'avoir confiance dans le succès de ses manufactures.

Ces remarques ont conduit sir George Campbell à se demander quelles seraient les meilleures mesures à prendre pour satisfaire à la fois les intérêts du Royaume-Uni, ceux de l'Inde et ceux des autres possessions britanniques. Il a commencé par distinguer très-nettement entre les colonies qui jouissent du *self government* et les colonies qui continuent de relever directement de la couronne. Pour celles-ci, le gouvernement reste libre, sous sa responsabilité, d'agir au mieux de ce qu'il regarde comme leur bien et leur avantage. Quant aux autres, ce qu'il y a de mieux à faire, semble-t-il, c'est de respecter leur liberté commerciale, en s'en rapportant au goût des denrées et des marchandises anglaises que les émigrants emportent avec eux, comme au plus sûr moyen qu'ait la métropole de se récupérer des dépenses que ces colonies lui occasionnent. Seulement, le *self government* ne devrait pas être concédé trop vite, et aucune raison n'existe de remettre à une poignée de premiers colons le droit de disposer à leur guise de vastes régions, au préjudice soit des natifs, soit de leurs propres successeurs. C'est tout autre chose s'il s'agit d'un établissement ancien et bien peuplé de sujets britanniques, y ayant pris une assiette solide. Le *self government* est ici tout à fait à sa place, et un lien trop étroit avec la mère patrie ne peut engendrer que des embarras pour celle-ci et des mécontentements chez les colons.

Dans tous les pays où il a vu la centralisation à l'œuvre, sir George Campbell n'a guère eu d'éloges à lui donner, et il est très-convaincu qu'elle répugne d'une façon particulière aux habitudes et au génie anglais. Il a fait la remarque qu'à peine un Anglais avait-il quitté son sol natal, pour s'établir dans une possession d'outre-mer, qu'il cessait de placer en première ligne les intérêts de la métropole proprement dits; il les subordonnait instantanément à ceux de sa colonie, et se montrait très-soucieux de ceux-ci. Aussi fallait-il grandement se défier de l'ingérence étroite de la législature métropolitaine dans les questions purement coloniales. Les colonies naissantes pouvaient se comparer à des enfants: elles avaient besoin de protection et d'aide. Mais une fois grandies, elles se créaient des intérêts à elles, des relations à elles, des embarras à elles, et il n'était prudent ni de se charger des uns ni de se mêler des autres. Tel était le cas du Canada, dans sa situation actuelle; l'abandonner entièrement à lui-même serait le meilleur parti à prendre, et le régime mixte sous lequel il avait été placé ménageait à l'Angleterre plus d'un ennui, plus d'un risque peut-être.

Les colonies australiennes suggéraient une appréciation différente, et il n'était pas douteux qu'il n'y eût encore avantage à maintenir des liens directs entre elles et la mère patrie. Quant à l'Inde, elle ne ressemblait nullement à aucune autre des possessions britanniques. C'était un pays *sui generis*, susceptible, sans doute, d'aspirer un jour à l'émancipation coloniale, mais auquel il était impossible d'accorder pour le moment autre chose que quelques franchises municipales. L'orateur était ici sur un terrain qui lui est familier : on sait qu'il a longtemps habité ce pays, et qu'il gouvernait la vaste province du Bengale, il n'y a pas longtemps encore. Il a donc parlé de l'Inde avec abondance et avec une compétence exceptionnelle. La première condition, a-t-il dit, pour sceller les liens entre la Grande-Bretagne et l'Inde, est de gouverner cette dernière avec équité et sagesse. Il faut, en second lieu, et surtout, faciliter entre les deux pays l'échange des objets que chacun d'eux produit en plus grande abondance ; à cet effet promulguer des tarifs libéraux et des lois libérales, améliorer les ports et les routes, construire de nouvelles voies ferrées, ouvrir de nouveaux marchés, développer l'éducation industrielle et le sens moral des Hindous. On sait aujourd'hui qu'ils ne sont dépourvus ni d'intelligence ni de soumission ; on sait encore qu'ils habitent une contrée riche, fertile, abondante en ressources naturelles de toute sorte. Mais cette contrée manque de capitaux et d'industriels habiles, tandis que la Grande-Bretagne est remplie des uns et des autres. Une partie de ces capitaux doit refluer sur l'Inde ; si jadis ils ont montré une certaine répugnance à prendre cette route, une pareille timidité ne serait plus de saison à cette heure, et, en persistant, mériterait d'être appelée d'un autre nom.

Aussi bien, dans ces derniers temps, cet afflux a-t il commencé de se produire ; mais, pour qu'il se précipite, il serait nécessaire, selon sir George Campbell, de prendre certaines mesures et de procéder à certaines réformes, telles, par exemple, qu'une meilleure assiette de la propriété terrienne, l'amélioration du système judiciaire et de la législation commerciale, de plus grandes facilités offertes aux immigrants anglais pour s'établir dans les parties de l'Inde les plus saines et pour élever leurs familles. On s'étonnera peut-être de ne pas voir figurer dans ces *desiderata* l'extension des travaux publics ; mais sir George Campbell regarde la sollicitude de ses compatriotes à cet égard comme suffisamment éveillée, et il ne semble pas loin de croire qu'elle aurait plutôt besoin d'être contenue que d'être stimulée. Il fait une exception en faveur des voies ferrées : « On en a déjà beaucoup construit, » mais on ne saurait trop en construire. En somme, l'établissement du réseau indien, malgré les difficultés de » toute sorte qui l'attendaient, a été un grand succès, et » si l'on réussit à souder aux lignes principales, dont le » coût a été fort élevé et dont l'entretien ne l'est pas moins, » des lignes secondaires moins dispendieuses, le système » des chemins de fer indiens se trouvera excellent. Il s'agit » avant tout de bien choisir le tracé de ces embranchements » et de donner à leurs voies une largeur raisonnable, aussi » éloignée de l'excès dans un sens que dans un autre. »

On a fait dans ces dernières années, et on fait surtout à cette heure de grands efforts pour préserver le Bengale et les régions adjacentes d'un mal qui les atteint d'une façon pour ainsi dire périodique, et, pour combattre la famine, on y multiplie les canaux d'irrigation. Sir George Campbell, sans nier que l'irrigation est fort utile, s'est reproché à lui-même d'y avoir vu une panacée, et a parlé des questions très-délicates qu'elle soulevait et qu'il convenait de traiter avec beaucoup de ménagements et une extrême prudence. Il a regretté d'ailleurs que les Anglais ne se fussent pas encore assez mis au courant des habitudes, des procédés et des besoins agricoles du pays, quoiqu'il fût heureux de constater à cet endroit, depuis quelque temps, de très-louables efforts et des créations utiles.

Abordant ensuite l'examen de la troisième des causes qui ont déterminé, d'après lui, la déviation des principes de l'économie politique pure, à savoir la possibilité qu'un plus grand bien-être social naisse plutôt d'une distribution convenable de la richesse que de son *quantum* absolu même, l'orateur a rattaché à ce sujet des considérations diverses et fort intéressantes. Il est généralement reconnu, a-t-il dit d'abord, qu'il est très-malheureux pour l'Angleterre que la richesse y ait une tendance marquée à s'y concentrer dans un petit nombre de mains, et que la population s'y trouve de la sorte partagée en deux grandes catégories, un petit nombre d'hommes possédant beaucoup, un grand nombre ne possédant rien ou presque rien. Pourquoi les Anglais et même les Ecossais, qui sont cependant un peuple économe et frugal, s'adonnent-ils moins à l'épargne que d'autres peuples, les Français notamment, quoique le capital général de la France reste certainement au-dessous de celui de la Grande-Bretagne, tout considérable qu'il puisse être d'ailleurs ? C'est que les Anglais et la plupart des Ecossais ne connaissent plus depuis trop longtemps la responsabilité qui s'attache à la propriété personnelle et à la dépendance de soi seul. Un paysan ou un ouvrier français, un paysan ou un ouvrier belge économisent afin de devenir propriétaires, et le même phénomène se manifeste dans tous les pays où la terre est répartie dans un grand nombre de mains. Mais, dans le système anglais, elle tend de plus en plus à devenir le privilége d'un petit nombre de personnes ; et comme l'ouvrier ne peut pas prendre part aux emprunts publics et aux grandes entreprises financières, qui sont elles-mêmes accaparées par un petit nombre de capitalistes ; comme il craint d'aventurer son mince pécule, que la loi laisse sans protection, dans les compagnies par actions, il finit par déserter toute pensée d'épargne et par dépenser tout ce qu'il gagne dans les cabarets et les mauvais lieux. Cependant, « il n'est pas de force conservatrice aussi grande que » celle de la propriété répandue dans une large portion de » la société, et mille maisons, mille jardins aux mains des » travailleurs valent mieux pour la tranquillité sociale, pour » la sécurité publique, pour celle de la propriété elle-» même, qu'un grand domaine possédé par un seul homme.

» Nous sommes en face, a ajouté sir George Campbell, » d'un problème des plus ardus : la conciliation des exi-» gences du travail manufacturier avec l'esprit d'économie » chez les travailleurs. » Pour en venir à bout, il recommande de modifier les lois terriennes de façon à ce que la possession au moins de jardinets devienne accessible aux ouvriers; de combiner les arrangements de l'atelier de telle sorte que l'homme industrieux et actif réalise des salaires proportionnels à cette industrie et à cette activité mêmes ; de mieux protéger les petits capitaux qui s'engagent dans les affaires industrielles. A son sens, le système anglais accorde en toutes choses trop de liberté à l'individu, — la liberté même de tromper son prochain, — et pas assez de garanties à la communauté. On a vu, dans ces derniers temps, toutes les grandes fraudes commerciales rester impunies, soit par impuissance de la loi, soit par négligence à les poursuivre, « et c'est pitié qu'un pauvre diable soit » jeté en prison, pour la dette la plus chétive, tandis que » le riche financier qui a dérobé des millions ne court » aucun risque, garde sa liberté et se tient prêt à s'en » servir pour recommencer ses fourberies à la première » occasion propice. » On ne surveille pas non plus d'un œil assez attentif les institutions destinées à stimuler chez le peuple le goût de l'épargne et à recevoir ses économies réalisées. Là également, des scandales se sont produits, et la justice n'a pas fait ou n'a pu faire son devoir.

Si le tenancier irlandais peut aujourd'hui prétendre, en fin de bail ou en cas d'éviction, à une indemnité représentative des frais qu'il a exposés pour l'amélioration de la terre qu'il abandonne, il n'en est point encore ainsi pour le fermier anglais ou le fermier écossais, et la réforme si désirée des *Game laws* (lois sur la chasse) paraît faire peur au législateur. Enfin, une très-grosse question reste tout à fait intacte, c'est celle du travail industriel des femmes. « A coup sûr, s'est écrié sir George, je regarderais comme » une chose tout à fait détestable, soit pour la société, soit » pour les femmes elles-mêmes, que celles-ci fussent ad-» mises au partage de ces droits politiques qui, depuis le » commencement du monde, sont restés l'apanage exclusif » des hommes. Mais, d'autre part, c'est avec beaucoup de » peine que j'en vois un si grand nombre rester oisives, » alors que bien des branches d'industrie pourraient leur » offrir une occupation fructueuse et leur être principale-» ment dévolues. »

Un dernier mot, et nous clorons cette analyse sommaire de la longue *Adress* de l'ancien gouverneur du Bengale ; il nous a prévenus qu'il n'était nullement centralisateur, et il l'a bien prouvé en demandant que le Parlement d'Angleterre se dessaisît d'une bonne partie de ses attributions au profit d'assemblées locales. « C'est une machine trop » vaste et trop compliquée. Les réformes sociales que l'An-» gleterre réclame ont besoin d'être expérimentées à di-» verses reprises, dans divers endroits, et pour cela il est » nécessaire de recourir à l'expérience locale, aux énergies » locales, aux intérêts locaux. » Ainsi, la direction de la plupart des affaires d'Irlande pourrait être transférée à une Assemblée, ou mieux encore à deux Assemblées irlandaises représentant l'une le Nord, l'autre le Sud du pays. On agirait de même à l'égard des affaires d'Ecosse, et il n'y aurait même aucun inconvénient à partager l'Angle-

terre proprement dite en provinces, dont chacune serait dotée d'un corps représentatif. Sir George Campbell paraît convaincu que ces diverses assemblées provinciales feraient d'excellente besogne, et que le Parlement central ne demeurerait point pour cela oisif, tant s'en faut.

Cette *Adress* a été fort applaudie, et le comte de Rosebery en a remercié l'auteur.

Sir Joseph Napier présidait la section de législation et jurisprudence : *jurisprudence and amendment of the law.* Elle s'est surtout occupée de l'unification des lois du Royaume-Uni, et a entendu sur ce point divers *mémoires*, parmi lesquels on peut distinguer ceux de MM. J.-M. Laren et de M. J.-G. Wright.

M. Laren a rattaché à trois grandes causes les différences qui existent entre les lois de l'Angleterre et celles de l'Ecosse : le degré divers de civilisation de ces deux pays à l'époque où leurs lois respectives prirent corps, les variations dans la jurisprudence des deux pays, l'habitude prise par le Parlement de statuer, d'une façon commune, sur des matières ne concernant que l'un ou l'autre de ces mêmes pays. Selon lui, la codification des lois du Royaume-Uni était une œuvre trop vaste pour être embrassée dans son ensemble, et les jurisconsultes qui la désirent feraient bien de la circonscrire à quelques points fondamentaux; M. Laren les indique comme suit : propriété immobilière, testaments et successions, contrats commerciaux, et il insiste d'une façon particulière sur le dernier de ces points, d'autant, dit-il, qu'ici les divergences entre les lois anglaises et les lois écossaises ne sont point aussi accusées qu'on est porté communément à le supposer. « Les adversaires de » la codification, a dit en terminant M. Laren, la regar- » dent comme un obstacle au développement de la juris- » prudence; ils se trompent : elle l'empêche seulement » d'errer à l'aventure et la fixe sur les points vraiment » controversables. Il n'est pas à craindre que jamais l'ap- » plication des textes judiciaires, même codifiés, annule » l'interprétation juridique : elle trouvera toujours dans ces » textes une mine abondante, et les légistes ne manque- » ront pas plus que par le passé d'occasions de déployer » leur érudition et leur aptitude professionnelle. »

M. Wright a envisagé la question sous un aspect plus particulier, celui de la législation spéciale qui, dans chacun des deux pays, régit les rapports entre le vendeur et l'acheteur. Il a trouvé que les lois écossaises, dans leur simplicité même, garantissaient mieux l'acheteur contre des tromperies trop fréquentes sur la qualité de la marchandise vendue. Il a pensé aussi que la loi anglaise avait tort de permettre la preuve testimoniale, en matière de paiements contestés, et qu'il valait mieux s'en tenir au serment déféré à l'une ou l'autre des parties en litige, suivant le cas, ainsi que le décidait la législation écossaise. Divers membres ont échangé des observations à la suite des mémoires de M. Laren et de M. Wright. Le professeur Berry a signalé cette anomalie qu'il existait en Angleterre des lois de mainmorte qu'ignorait l'Ecosse, de façon que dans l'un de ces pays on pouvait en mourant disposer de ses biens pour des œuvres charitables, tandis que cela était impossible dans l'autre. « S'il s'agit de prendre dans les lois de l'Angleterre » et dans celles de l'Ecosse, a dit M. Burns, ce que les unes » et les autres renferment de bon et d'en former un code, » j'approuve tout ce qui peut être fait en ce sens; mais je » proteste d'avance contre la pensée d'imposer à l'Ecosse » *toutes* les lois anglaises, car il y en a, selon moi, de très- » mauvaises, celles sur la faillite, pour ne citer qu'un exem- » ple. »

Sir Joseph Napier a résumé et clos la discussion à peu près en ces termes : Nous sommes réunis ici pour nous livrer à des discussion désintéressées et libres, pour rechercher tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la science sociale, et nous approprier le progrès partout où nous pouvons le rencontrer. Les vieux barons Anglais disaient d'une voix unanime : *Nolumus leges Angliæ mutari*, et de nos jours les Ecossais ont déclaré inviolables les lois qui, chez eux, régissent l'union conjugale. Cependant la société, pourvu qu'elle respecte les bases qui en sont le fondement et les principes qui en constituent l'essence, la société a le droit de toucher aux lois contingentes qu'elle se donne tous les jours; elle peut les modifier dans le sens de son bénéfice et de son avantage. Les mémoires que l'Assemblée venait d'entendre contenaient assurément d'excellentes observations et des pensées dignes d'une grande attention ; il ne croyait pas devoir lui proposer néanmoins de s'en approprier les conclusions sous une forme arrêtée. Il était préférable que chacun de ses membres profitât des occasions qui s'offriraient à lui d'en propager l'esprit et d'en faire ressortir la justesse. La vérité finirait bien par se faire jour ; plus elle était éclatante, plus en général elle trouvait d'obstacles sur son chemin ; mais son triomphe final était la vraie pierre de touche de son caractère même.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Les travaux d'amélioration des grands ports de mer français. — La gestion des bureaux télégraphiques municipaux. — Les vœux de la chambre de commerce de Charleroi. — La situation des chemins de fer de l'Allemagne à la fin de 1873. — La statistique générale des navires à voiles. — Le mouvement postal en Autriche pendant l'année 1873. — La société de tempérance des compositeurs d'imprimerie à Saint-Pétersbourg.

Parmi les travaux publics dont l'Etat doit se préoccuper avec une sollicitude constante, ceux qui sont nécessaires pour favoriser dans nos grands ports de mer une activité commerciale puissante ont une importance toute particulière. En 1865 déjà la chambre de commerce du Havre a fait à l'Etat l'avance du capital nécessaire à l'exécution de grands travaux d'amélioration dans les bassins du port. En 1870, pour en exécuter d'autres que les mouvements de la navigation ont rendus indispensables et qui devaient coûter 14 millions, la même chambre a pris à sa charge la moitié de la dépense, sans demander d'en être remboursée, mais à la condition que l'Etat dépenserait aussi 7 millions. Les travaux, suspendus par la guerre, ont été repris depuis. Ils comprennent le rescindement du quai sud de l'avant-port où les *Transatlantiques* ont tant de peine à évoluer pour gagner le bassin de l'Eure, l'achèvement du bassin de la Floride, la construction de la digue Saint-Jean, l'achèvement des bassins de l'Eure et de Vauban.

La chambre de commerce a déjà versé 4 millions et demi pour sa part; l'Etat, au contraire, gêné comme il n'a cessé de l'être depuis la guerre, n'a encore fourni que 500,000 francs, et il ne paraît pas possible qu'il tienne les engagements de la loi du 18 juillet 1870. Dans cette situation, la chambre a offert de prêter 6 millions au Trésor, qui remboursera le prêt en quinze annuités, calculées sur un intérêt de 4 1/2 0/0, à partir de l'année prochaine. Des droits spéciaux de tonnage, qui ne semblent pas nuire au développement des opérations du port, servent à produire les fonds dont la chambre de commerce du Havre dispose ainsi, ou plutôt à effectuer le paiement des emprunts qu'elle a contractés elle-même à cet effet. Le gouvernement n'a pu voir aucun inconvénient à la proposition qui lui a été faite, et le ministre des travaux publics a demandé à être autorisé à l'accepter. En même temps, par un autre projet de loi déposé le même jour, il a demandé la déclaration d'utilité publique pour des travaux du même genre, plus considérables encore, à entreprendre sans délai dans le port de Marseille. L'avant-projet de ces travaux a été dressé le 4 avril dernier et adopté par le conseil général des ponts et chaussées. Il comprend un môle de 300 mètres, un quai et un pont tournant à construire sur la traverse de l'abattoir dans le bassin de la Gare maritime; dans le bassin National, la construction de trois môles et du quai de rive, et l'achèvement de la traverse de la Pinède et de la digue extérieure; dans l'avant-port nord enfin, le prolongement de la digue extérieure. Le total de la dépense à prévoir est de 20 millions. Par une combinaison semblable à celle qui a été proposée pour le Havre, la chambre de commerce de Marseille avancerait en cinq ans une somme de 15 millions, empruntée par elle au taux maximum de 6 0/0. L'Etat remboursera le prêt en quinze annuités calculées sur le pied de 4 1/2 0/0 d'intérêt, à partir de 1880. Un droit de 10 c. par tonneau de jauge sur tout navire chargé venant du long cours ou de l'étranger sera perçu au profit de la chambre de commerce pour couvrir la différence entre le taux de l'intérêt payé aux prêteurs du capital et de l'intérêt des remboursements de l'Etat.

Environ 30 millions pourront être de la sorte dépensés dans nos deux plus grands ports, pour l'exécution de travaux véritablement urgents, sans que les budgets en reçoivent une trop lourde charge. Pour les annuités qui partent de 1875, il y avait un engagement formel de la part de l'Etat, et les autres annuités ne commençant à figurer au budget qu'en 1880, le Trésor disposera alors de ressources qui lui manquent aujourd'hui. Une troisième loi, votée le 5 août également, autorise une même avance de 4 millions 1/2 à l'Etat par la chambre de commerce de Bordeaux, avance remboursable aussi en quinze annuités, calculées à 4 1/2 d'intérêt et d'amortissement, à partir de 1875. Cette avance, dont les frais seront couverts par un droit de péage, concerne l'achèvement du bassin à flot qui, en vertu de la loi du 20 mai 1868, a fait l'objet d'un premier prêt de 10 millions, et qui en doit coûter 12 1/2. La dépense faite

monte à plus de 8 millions, mais l'Etat ne serait pas en mesure de l'achever sans un supplément d'avance. Une somme de 2 millions 1/2 servira à l'achèvement du bassin; les deux autres millions serviront à l'établissement d'une forme de radoub. D'autres grands travaux du même caractère, à exécuter sur d'autres points du littoral, seront exécutés prochainement au moyen de combinaisons semblables.

La loi du 6 septembre 1873, qui confie obligatoirement la gestion des bureaux télégraphiques municipaux aux agents des postes, paraît rencontrer quelques difficultés dans son application. Antérieurement à cette loi, un grand nombre de bureaux télégraphiques municipaux étaient gérés principalement par les secrétaires de mairies qui recevaient pour ce soin, en dehors des remises de l'administration des lignes télégraphiques, un supplément de traitement payé généralement par les communes, et quelquefois même par les particuliers. Mais, depuis la nouvelle loi, certaines communes, qui avaient bien voulu s'imposer des sacrifices constituant en réalité un supplément de traitement en faveur de leurs employés, ont renoncé à continuer de pourvoir aux dépenses d'un service qui, n'étant plus entre les mains des municipalités, les laissait indifférentes. Aussi est-il à craindre que les crédits demandés par l'administration des postes ne soient insuffisants pour assurer le service des bureaux municipaux, qui, ne recevant plus de subvention pécuniaire des communes, ne pourront pas subvenir aux frais du service.

La gestion des bureaux télégraphiques dans les localités peu importantes peut sans difficulté être confiée aux agents des postes, qui, en dehors de leurs traitements, recevront les remises accordées par l'administration des lignes télégraphiques qui sont de 15 centimes par télégramme de départ et 10 centimes par télégramme d'arrivée. Mais, pour les localités dont le service télégraphique est plus développé, il est à craindre que les frais de service ne soient pas suffisamment couverts par les produits de l'exploitation. Le nombre de bureaux municipaux qui fonctionnent aujourd'hui sous la direction des agents des postes s'élève à 313, et l'on prévoit dès maintenant un surcroît de dépenses non prévues au budget de 1875, par suite du retrait des subventions communales. Nous pensons que les communes, mieux inspirées et comprenant l'intérêt qui s'attache au développement des communications télégraphiques, contribueront, comme par le passé, aux frais d'un service qui ne peut que développer le commerce et l'industrie de chaque localité desservie.

La chambre de commerce de Charleroi émet à la fin de son rapport annuel un certain nombre de vœux dont la réalisation intéresse aussi vivement l'industrie belge que l'industrie française du Nord et du Nord-Est. Nous reproduisons dans son intégralité ce document, quoique certaines parties, plus spécialement destinées à la Belgique, n'aient pour les lecteurs français qu'un intérêt secondaire.

1. Réduire le droit fixe qui frappe tous les transports par chemins de fer, notamment ceux à courte distance, tout en respectant, bien entendu, les conventions relatives aux transports sur les chemins de fer de ceinture et de Luttre à Châtelineau. — 2. Effectuer le rachat des canaux de la Sambre française et Sambre-et-Oise, ou relier les bassins de Mons et de Charleroi, par une voie navigable. — 3. Elargir sur tout son parcours le canal de Charleroi à Bruxelles. — 4. Concentrer dans les mains de l'Etat l'exploitation de tous les chemins de fer du pays. — 5. En attendant, adopter un tarif général pour les chemins de fer, qui se rapproche autant que possible de l'unification, et qui tienne compte du vœu émis ci-dessus sous le n° 1. — 6. Accélérer les travaux du chemin de fer de Frameries à Chimai et ses extensions, des chemins de fer de ceinture de Charleroi et de Luttre à Châtelineau. —7. Simplifier le tarif des petites marchandises en y introduisant un système de taxe proportionnelle qui mette obstacle au groupement des colis. — 8. Presser la construction de la ligne la plus directe vers le bassin minier du Luxembourg. — 9. Maintenir un matériel suffisant, et perfectionner les installations sur les lignes de l'Etat et sur les chemins de fer concédés, pour assurer d'une manière régulière et complète le service des transports. — 10. Supprimer les péages sur les voies navigables. — 11. Présenter une loi qui établisse clairement les conditions réglementaires des transports et qui détermine la responsabilité de l'Etat et des compagnies des chemins de fer, en cette matière. — 12. Conclure avec les compagnies de chemins de fer des conventions qui règlent les obligations réciproques de l'Etat et des compagnies quant à la fourniture du matériel de transport. — 13. Rendre concessibles, par une loi, tous les minerais dont l'exploitation ne s'effectue pas par tranchées, mais par puits et galeries. — 14. Présenter une loi qui détermine les conditions des tramways. — 15. Supprimer les droits d'entrée sur les bois. — 16. Supprimer la fermeture des barrières sur les routes en temps de dégel. — 17. Créer des timbres adhésifs pour les effets souscrits en Belgique, les lettres chargées, et les envois de petits colis. — 18. Introduire dans notre législation le principe de l'instruction obligatoire.

Enfin ce collége désire que le gouvernement, lors des traités de commerce à conclure à l'avenir avec les puissances étrangères, admette pour système de se rapprocher autant que possible du régime de la liberté commerciale.

Voici, d'après des données officielles, la situation des chemins de fer de l'Allemagne à la fin de l'année 1873 :

La longueur totale des lignes exploitées, qui était de 1,872.9 milles en 1867, s'élevait à la fin de 1873 à 2,919.7 milles. On avait dépensé en 1867 environ 950 millions de thalers, et, en 1873, environ 1,700 millions de thalers, soit à la fin de la première année 500,000 thalers par mille, et à la fin de la seconde 586,000 thalers. La recette de l'exploitation s'élevait, pour l'année 1867, à la somme de 112,800,000 thalers; en 1873, elle était de 231,430,000 thalers, soit par mille de 70,465 thalers dans la première année, et de 80,707 thalers dans la seconde. Les frais d'exploitation s'élevaient à 42,257 thalers en 1867, et à 50,035 thalers en 1873.

Le bénéfice net de l'exploitation par mille se chiffre comme suit, pendant les dernières années : 1867, 30,207 thalers; 1868, 31,087 thalers; 1869, 30,487 thalers; 1870, 30,488 thalers; 1871, 33,545 thalers; 1872, 28,557 thalers; 1873, 24,672 thalers. Ainsi, en 1873, on obtenait 18 0/0 de moins qu'en 1867. L'usure naturelle des lignes et du matériel entre pour une grande partie dans ces chiffres. Le bénéfice comporte, en 1867, 42.9; 1868, 44; 1869, 43; 1870, 44; 1871, 42.6; 1872, 37; et 1873, 30.6 0/0 de la recette brute.

Le capital entier a rapporté, en 1867, 5.8; 1868, 5.8; 1869, 5.5; 1870, 5.4; 1871, 6.1; 1872, 5; 1873, 4 0/0.

Les chemins de fer particuliers ont rapporté, en 1867, 6.4; et en 1873, 4.4 0/0.—Les chemins de fer de l'Etat, en 1867, 5.2, et en 1873, 3.8 0/0.

Voici une intéressante statistique, extraite du *Répertoire général de la Marine pour 1874-75*, récemment publié.

RELEVÉ GÉNÉRAL PAR PAVILLONS DES NAVIRES A VOILES.

Pavillons.	Nombre des navires.	Tonneaux.
Anglais	20.538	5.383.763
Américain	6.869	2.181.659
Norwégien	4.464	1.349.138
Italien	4.343	1.227.816
Allemand	3.483	852.789
Français	3.780	736.326
Espagnol	2.674	509.767
Grec	2.063	406.937
Hollandais	1.418	385.301
Suédois	1.905	361.368
Russe	1.428	331.350
Autrichien	955	327.742
Danois	1.239	173.480
Portugais	410	92.808
Américains du Sud	219	82.761
Américains du Centre	138	46.580
Turc	277	43.360
Belge	51	17.158
Asiatiques	35	13.527
Ensemble	56.289	14.523.630

Le *Répertoire général* ne mentionne que les navires de mer; c'est ce qui explique la grande différence qui existe entre les listes officielles de chaque pays et les relevés que nous donnons ci-dessus. Ce tableau constate malheureusement la décadence croissante de notre marine française, qui s'explique par le peu d'attention et le peu de compétence du gouvernement dans les choses maritimes. L'Angleterre fait tout ce qu'elle peut pour la prospérité de sa marine; l'Amérique (Etats-Unis), qui était tombée depuis 1862, se relève vigoureusement. L'Italie et la Norwége font des efforts intelligents et heureux; elles ont le plus grand avenir. Mais on ne se doute pas de cette situation en France, ou du moins on ne s'en préoccupe pas, tant on est absorbé par les débats politiques.

Le tonnage général de tous les pays, l'Amérique comprise, pour la navigation à vapeur, s'élève à.... Ton. 5.244.888

L'Angleterre, à elle seule, entre dans ce chiffre pour.................................... 3.015.773

Ce qui laisse pour tous les autres pays ensemble.................................Ton. 2.229.115

Nous empruntons à un tableau officiel les détails suivants sur le mouvement postal en Autriche pendant l'année 1873 :

Le mouvement des lettres à l'intérieur a été de 190,129,608 ; lettres adressées d'Allemagne, 39,129,552 ; lettres adressées de l'étranger (sans l'Allemagne), 6,749,640 ; de l'étranger à l'étranger, 1,613,106. Ensemble : 245,348,100 ; de plus, 21,350,424 cartes correspondances, et 60,321,530 journaux. Paquets : 5,450,795 paquets ordinaires, 21,125,187 envois d'argent et de valeurs, représentant une valeur totale de 4,270,632 florins.

On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* qu'une société de tempérance est en train de se former au sein de la corporation des compositeurs d'imprimerie. Chaque membre de cette société devra s'engager à renoncer complètement à l'usage des spiritueux. Une première infraction serait punissable d'une amende de 50 copecks, tandis que les récidivistes payeraient 2 roubles d'abord, puis de 5 à 10 roubles. La société organisera des soirées et des spectacles d'amateurs pour procurer à ses membres des distractions agréables et honnêtes. Les sommes fournies par les amendes et les divertissements seraient employées à porter secours aux membres de la société tombés dans la détresse sans qu'il y eût de leur faute. C'est avec plaisir que nous enregistrons toujours les créations de ce genre, qui ont partout, quoi qu'on dise, une influence plus ou moins bienfaisante.

L'UNION GÉNÉRALE DES POSTES ET LE TRAITÉ DE BERNE.

Nous avons donné à nos lecteurs l'analyse du traité postal conclu entre vingt puissances, à Berne, pour la formation de l'Union générale des postes. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Egypte, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norwége, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, la Suisse, la Turquie étaient représentés au congrès et ont signé le traité ; la France assistait au congrès en puissance sympathique, mais elle n'a pas encore adhéré ; le protocole reste ouvert ; nous pensons que la France n'hésitera pas à profiter de cette facilité qui lui est laissée pour entrer dans l'Union. Ce serait une faute économique et politique sans pareille que de nous isoler plus longtemps. On voit que toutes les puissances européennes, sans autre exception que la France, et en outre l'Egypte et les Etats-Unis d'Amérique, forment cette Union générale des postes.

On sait que l'initiative de cette réforme appartient au gouvernement allemand. Nos lecteurs trouveront dans le numéro du 14 février 1874 de l'*Economiste Français* le texte intégral du projet allemand qui a formé la base des délibérations du congrès de Berne. Le projet primitif de l'administration prussienne a été modifié sur plusieurs points importants : 1° le congrès de Berne n'a pas admis la gratuité absolue du transit pour les correspondances postales, gratuité qui était proposée par le cabinet de Berlin ; les Etats par lesquels se fait le transit des correspondances, la France, par exemple, pour les lettres allant de Belgique en Espagne, auront droit à une rémunération légère ; cette modification au projet primitif a été faite pour se concilier la faveur du gouvernement français et ne lui laisser aucun prétexte sérieux de ne pas entrer dans l'Union ; 2° le projet primitif de l'administration allemande fixait à 40 centimes la taxe *maxima* de l'Union générale pour les lettres ne dépassant pas 15 grammes, c'est-à-dire que d'un bout à l'autre du territoire appartenant à l'Union postale une lettre de 15 grammes eût été transportée et distribuée pour un prix qui n'eût pu dépasser 40 centimes. Ce prix a été regardé comme trop élevé ; la taxe générale de l'Union, c'est-à-dire la taxe payée par toute lettre simple née dans un des Etats de l'Union et distribuée dans un autre Etat de l'Union, ne devra être que de 25 centimes ; provisoirement, néanmoins, et comme mesure de transition, elle pourra être de 30 centimes.

Les traits principaux du traité signé par les vingt puissances sont, outre la fixation d'une taxe internationale *maxima* pour le territoire de l'Union, l'adoption des deux mesures suivantes : le poids de 15 grammes comme l'unité de poids de la lettre simple, tandis que, en France, le poids de 10 grammes forme l'unité actuelle ; la suppression de tous les décomptes entre les administrations des divers pays faisant partie de l'Union, chaque pays gardant les sommes qu'il perçoit au départ des lettres affranchies ou à l'arrivée des lettres non affranchies, sans rien pouvoir réclamer aux autres pays, sauf l'exception pour les droits de transit ; cette disposition ne peut être regardée comme une pierre d'achoppement par le gouvernement français, puisqu'elle a été introduite dans la convention postale franco-allemande, signée après la paix.

Nous n'insistons pas sur les autres améliorations consacrées par le traité de Berne, nous y reviendrons prochainement, nous contentant de publier aujourd'hui le texte intégral de ce traité.

« Les soussignés, etc., ont d'un commun accord, et sous réserve de ratification, arrêté la convention suivante :

» Art. 1er. — Les pays entre lesquels est conclu le présent traité formeront, sous la désignation de « Union générale des postes », un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances entre les bureaux de poste.

» Art. 2. — Les dispositions de ce traité s'étendront aux lettres, aux cartes-correspondances, aux livres et autres imprimés, aux échantillons de marchandises et aux papiers originaires de l'un des pays de l'Union et à destination d'un autre de ces pays. Elles s'appliqueront également à l'échange postal des objets ci-dessus entre les pays de l'Union et les pays étrangers à l'Union toutes les fois que cet échange emprunte le territoire de deux des parties contractantes au moins.

» Art. 3. — La taxe générale de l'Union est fixée à 25 centimes pour la lettre simple affranchie.

» Toutefois, comme mesure de transition, il est réservé à chaque pays, pour tenir compte de ses convenances monétaires ou autres, la faculté de percevoir une taxe supérieure ou inférieure à ce chiffre, moyennant qu'elle ne dépasse pas 32 centimes et ne descende pas au-dessous de 20 centimes.

» Sera considérée comme lettre simple toute lettre dont le poids ne dépasse pas 15 grammes. La taxe des lettres dépassant ce poids sera d'un port simple par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.

» Le port des lettres non affranchies sera le double de la taxe du pays de destination pour les lettres affranchies.

» L'affranchissement des cartes-correspondances, est obligatoire. Leur taxe est fixée à la moitié de celle des lettres affranchies, avec faculté d'arrondir les fractions.

» Pour tout transport maritime de plus de 300 milles marins (1), il pourra être ajouté au port ordinaire une surtaxe qui ne pourra pas dépasser la moitié de la taxe générale de l'Union fixée pour la lettre affranchie.

» Art. 4 — La taxe générale de l'Union pour les papiers d'affaires, les échantillons de marchandises, les journaux, les livres brochés ou reliés, les brochures, les papiers de musique, les cartes de visite, les catalogues, les prospectus, annonces et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés, ainsi que les photographies, est fixée à 7 centimes pour chaque envoi simple.

» Toutefois, comme mesure de transition, il est réservé à chaque pays, pour tenir compte de ses convenances monétaires ou autres, la faculté de percevoir une taxe supérieure ou inférieure à ce chiffre, moyennant qu'elle ne dépasse pas 11 centimes et ne descende pas au-dessous de 5 centimes.

» Sera considéré comme envoi simple tout envoi dont le poids ne dépasse pas 50 grammes. La taxe des envois dépassant ce poids sera d'un port simple par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

» Pour tout transport maritime de plus de 300 milles marins, il pourra être ajouté au port ordinaire une surtaxe qui ne pourra pas dépasser la moitié de la taxe générale de l'Union fixée pour les objets de cette catégorie.

» Le poids maximum des objets mentionnés ci-dessus est fixé à 250 grammes pour les échantillons et à 1,000 grammes pour tous les autres.

» Est réservé le droit du gouvernement de chaque pays de l'Union de ne pas effectuer sur son territoire le transport et la distribution des objets désignés dans le présent article, à l'égard desquels il n'aurait pas été satisfait aux lois, ordonnances et décrets qui règlent les conditions de leur publication et de leur circulation.

» Art. 5. — Les objets désignés dans l'article 2 pourront être expédiés sous recommandation.

» Tout envoi recommandé doit être affranchi.

» Le port d'affranchissement des envois recommandés est le même que celui des envois non recommandés.

» La taxe à percevoir pour la recommandation et pour les avis de réception ne devra pas dépasser celle admise dans le service interne du pays d'origine.

» En cas de perte d'un envoi recommandé et sauf le cas de force majeure, il sera payé une indemnité de

(1) Le mille marin = 1852 mètres.

50 francs à l'expéditeur ou, sur la demande de celui-ci, au destinataire, par l'administration dans le territoire ou dans le service maritime de laquelle la perte a eu lieu, c'est-à-dire où la trace de l'objet a disparu, à moins que, d'après la législation de son pays, cette administration ne soit pas responsable pour la perte d'envois recommandés à l'intérieur.

» Le paiement de cette indemnité aura lieu dans le plus bref délai possible et, au plus tard, dans le délai d'un an, à partir du jour de la réclamation.

» Toute réclamation d'indemnité est prescrite, si elle n'a pas été formulée dans le délai d'un an, à partir de la remise à la poste de l'envoi recommandé.

» Art. 6. — L'affranchissement de tout envoi quelconque ne peut être opéré qu'au moyen de timbres-poste ou d'enveloppes timbrées valables dans le pays d'origine.

» Il ne sera pas donné cours aux journaux et autres imprimés non affranchis ou insuffisamment affranchis. Les autres envois non affranchis ou insuffisamment affranchis seront taxés comme lettres non affranchies, sauf déduction, s'il y a lieu, de la valeur des timbres-poste appliqués.

» Art. 7. — Aucun port supplémentaire ne sera perçu pour la réexpédition d'envois postaux dans l'intérieur de l'Union.

» Art. 8. — Seulement, dans le cas où un envoi du service interne de l'un des pays de l'Union entrerait, par suite d'une réexpédition, dans le service d'un autre territoire de l'Union, l'administration du pays de destination ajoutera sa taxe interne.

» Les correspondances officielles relatives au service des postes sont exemptes du port. Sauf cette exception, il n'est admis ni franchise ni modération de port.

» Art. 9. — Chaque administration gardera en entier les sommes qu'elle aura perçues en vertu des articles 3, 4, 5, 6 et 7 ci-dessus. En conséquence il n'y aura pas lieu de ce chef à un décompte entre les diverses administrations de l'Union.

» Les lettres et les autres envois postaux ne pourront, dans le pays d'origine comme dans celui de destination, être frappés, à la charge des expéditeurs ou des destinataires, d'aucune taxe ni aucun droit postal autres que ceux prévus par les articles sus-mentionnés.

» Art. 10. — La liberté du transit est garantie dans le territoire entier de l'Union.

» En conséquence, il y aura pleine et entière liberté d'échange, les diverses administrations postales de l'Union pouvant s'expédier réciproquement, en transit par les pays intermédiaires, tant des dépêches closes que des correspondances à découvert, suivant les besoins du trafic et les convenances du service postal.

» Les dépêches closes et les correspondances à découvert doivent toujours être dirigées par les voies les plus rapides dont les administrations postales disposent.

» Lorsque plusieurs routes présentent les mêmes conditions de célérité, l'administration expéditrice a le choix de la route à suivre.

» Il est obligatoire d'expédier en dépêches closes toutes les fois que le nombre des lettres et autres envois postaux est de nature à entraver les opérations du bureau réexpéditeur, d'après les déclarations de l'administration intéressée.

» L'office expéditeur paiera à l'administration du territoire de transit une bonification de 2 francs par kilogramme pour les lettres, et de 25 centimes par kilogramme pour les envois spécifiés à l'article 4, poids net, soit que le transit ait lieu en dépêches closes, soit qu'il se fasse à découvert.

» Cette bonification peut être portée à 4 francs pour les lettres et à 50 centimes pour les envois spécifiés à l'article 4, lorsqu'il s'agit d'un transit de plus de 570 kilomètres sur le territoire d'une même administration.

» Il est entendu toutefois que, partout où le transit est déjà actuellement gratuit ou soumis à des taxes moins élevées, ces conditions seront maintenues.

» Dans les cas où le transit aurait lieu *par mer* sur un parcours de plus de 300 milles marins, l'administration par les soins de laquelle ce service maritime est organisé aura droit à la bonification des frais de ce transport.

» Les membre de l'Union s'engagent à réduire ces frais dans la mesure du possible. La bonification que l'office qui pourvoit au transport maritime pourra réclamer de ce chef de l'office expéditeur ne devra pas dépasser 6 fr. 50 c. par kilogramme pour les lettres, et 50 c. par kilogramme pour les envois spécifiés à l'art. 4 (poids net).

» Dans aucun cas ces frais ne pourront être supérieurs à ceux bonifiés maintenant. En conséquence, il ne sera payé aucune bonification sur les routes postales maritimes où il n'en est pas payé actuellement.

» Pour établir le poids des correspondances transitant, soit en dépêches closes, soit à découvert, il sera fait, à des époques, qui seront déterminées d'un commun accord, une statistique de ces envois pendant deux semaines. Jusqu'à révision, le résultat de ce travail servira de base aux comptes des administrations entre elles.

» Chaque office pourra demander la révision :

» 1° En cas de modification importante dans le cours des correspondances;

» 2° A l'expiration d'une année après la date de la dernière constatation.

» Les dispositions du présent article ne sont pas applicables à la malle des Indes, ni aux transports à effectuer à travers le territoire des Etats-Unis d'Amérique par les chemins de fer entre New-York et San-Francisco.

» Ces services continueront à faire l'objet d'arrangements particuliers entre les administrations intéressées.

» Art. 11. — Les relations des pays de l'Union avec des pays étrangers à celle-ci seront réglées par les conventions particulières qui existent actuellement ou qui seront conclues entre eux.

» Les taxes à percevoir pour le transport au delà des limites de l'Union seront déterminées par ces conventions; elles seront ajoutées, le cas échéant, à la taxe de l'Union.

» En conformité des dispositions de l'article 9, la taxe de l'Union sera attribuée de la manière suivante :

» 1° L'office expéditeur de l'Union gardera en entier la taxe de l'Union pour les correspondances affranchies à destination des pays étrangers.

» 2° L'office destinataire de l'Union gardera en entier la taxe de l'Union pour les correspondances non affranchies originaires des pays étrangers.

» 3° L'office de l'Union, qui échange des dépêches closes avec des pays étrangers, gardera en entier la taxe de l'Union pour les correspondances affranchies originaires des pays étrangers et pour les correspondances non affranchies à destination des pays étrangers.

» Dans les cas désignés sous les numéros 1, 2 et 3, l'office qui échange les dépêches n'a droit à aucune bonification pour le transit.

» Dans tous les autres cas, les frais de transit seront payés d'après les dispositions de l'article 10.

» Art. 12. — Le service des lettres avec valeur déclarée et celui des mandats de poste feront l'objet d'arrangements ultérieurs entre les divers pays ou groupes de pays de l'Union.

» Art. 13. — Les administrations postales des divers pays qui composent l'Union sont compétentes pour arrêter, d'un commun accord, dans un règlement, toutes les mesures d'ordre et de détail nécessaires en vue de l'exécution du présent traité. Il est entendu que les dispositions de ce règlement pourront toujours être modifiées d'un commun accord entre les administrations de l'Union.

» Les différentes administrations peuvent prendre entre elles les arrangements nécessaires au sujet des questions qui ne concernent pas l'ensemble de l'Union, comme le règlement des rapports à la frontière, la fixation de rayons limitrophes avec taxe réduite, les conditions de l'échange des mandats de poste et des lettres avec valeur déclarée, etc., etc.

» Art. 14. — Les stipulations du présent traité ne portent ni altération à la législation postale interne de chaque pays, ni restriction au droit des parties contractantes de maintenir et de conclure des traités, ainsi que de maintenir et d'établir des unions plus restreintes en vue d'une amélioration progressive des relations postales.

» Art. 15. — Il sera organisé, sous le nom de Bureau international de l'Union générale des postes, un office central qui fonctionnera sous la haute surveillance de l'administration postale désignée par le congrès, et dont les frais seront supportés par toutes les administrations des Etats contractants.

» Ce Bureau sera chargé de coordonner, de publier et de distribuer les renseignements de toute nature qui intéressent le service international des postes, d'émettre, à la demande des parties en cause, un avis sur les questions litigieuses, d'instruire les demandes de modification au règlement d'exécution, de notifier les changements adoptés, de faciliter les opérations de la comptabilité internationale, notamment dans les relations prévues à l'article 10 ci-dessus et, en général, de procéder aux études et aux travaux dont il serait saisi dans l'intérêt de l'Union postale.

» Art. 16. — En cas de dissentiment entre deux ou plusieurs membres de l'Union relativement à l'interprétation du pré-

sent traité, la question en litige devra être réglée par jugement arbitral; à cet effet, chacune des administrations en cause choisira un autre membre de l'Union qui ne soit pas intéressé dans l'affaire.

» La décision des arbitres sera donnée à la majorité absolue des voix.

» En cas de partage des voix, les arbitres choisiront, pour trancher le différend, une autre administration également désintéressée dans le litige.

» Art. 17. — L'entrée dans l'Union des pays d'outre-mer n'en faisant pas encore partie sera admise aux conditions suivantes :

» 1° Ils déposeront leur déclaration entre les mains de l'administration chargée de la gestion du bureau international de l'Union.

» 2° Ils se soumettront aux stipulations du traité de l'Union, sauf entente ultérieure au sujet des frais de transport maritime.

» 3° Leur adhésion à l'Union doit être précédée d'une entente entre les administrations ayant des conventions postales ou des relations directes avec eux.

» 4° Pour amener cette entente, l'administration gérante convoquera, le cas échéant, une réunion des administrations intéressées et de l'administration qui demande l'accès.

» 5° L'entente établie, l'administration gérante en avisera tous les membres de l'Union générale des postes.

» 6° Si dans un délai de six semaines, à partir de la date de cette communication, des objections ne sont pas présentées, l'adhésion sera considérée comme accomplie, et il en sera fait communication par l'administration gérante à l'administration adhérente. — L'adhésion définitive sera constatée par un acte diplomatique entre le gouvernement de l'administration gérante et le gouvernement de l'administration admise dans l'Union.

» Art. 18. Tous les trois ans au moins, un Congrès de plénipotentiaires des pays participant au traité sera réuni en vue de perfectionner le système de l'Union, d'y introduire les améliorations jugées nécessaires et de discuter les affaires communes.

» Chaque pays a une voix.

» Chaque pays peut se faire représenter, soit par un ou par plusieurs délégués, soit par la délégation d'un autre pays.

» Toutefois il est entendu que le délégué ou les délégués d'un pays ne pourront être chargés que de la représentation de deux pays, y compris celui qu'ils représentent.

» La prochaine réunion aura lieu à Paris en 1877.

» Toutefois, l'époque de cette réunion sera avancée si la demande en est faite par le tiers au moins des membres de l'Union.

» Art. 19. — Le présent traité entrera en vigueur le 1er juillet 1875.

» Il est conclu pour trois ans à partir de cette date.

» Passé ce terme il sera considéré comme indéfiniment prolongé, mais chaque partie contractante aura le droit de se retirer de l'Union, moyennant un avertissement donné une année à l'avance.

» Art. 20. — Sont abrogées, à partir du jour de la mise à exécution du présent traité, toutes les dispositions des traités spéciaux conclus entre les divers pays et administrations, pour autant qu'elles ne seraient pas conciliables avec les termes du présent traité, et sans préjudice des dispositions de l'article 14.

» Le présent traité sera ratifié aussitôt que faire se pourra et, au plus tard, trois mois avant la date de sa mise à exécution. Les actes de ratification seront échangés à Berne. »

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET DE 1875,

Sur le paiement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence.

Par M. LÉON SAY.

I.

Les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, avaient stipulé dans l'article 2 le paiement de 5 milliards de francs dont 1 milliard en 1871, et le reste dans un espace de trois années. Il n'était fait dans ce document aucune mention de la nature de la monnaie dans laquelle les versements devaient être effectués; ce n'est que quelques jours plus tard, lors de la signature de la convention de Ferrières, le 11 mars 1871, qu'il est parlé, dans l'article 15, du thaler au cours de 3 fr. 75 c. et du florin d'Allemagne au cours de 2 fr. 15, comme pouvant servir au paiement de la contribution de guerre.

L'article 7 du traité de paix signé à Francfort le 10 mai 1871, précisait davantage les époques et les formes du paiement. Les échéances étaient déterminées comme il suit :

30 jours après le rétablissement de l'ordre dans Paris.....Fr.	500.000.000
Dans le courant de 1871.....	1.000.000.000
Le 1er mai 1872.....	500.000.000
Le 2 mars 1874.....	3.000.000.000
Fr.	5.000.000.000

Le Gouvernement français devait, en outre, payer le 3 mars de chaque année les intérêts au taux de 5 0/0 l'an sur les trois derniers milliards, tout en conservant la faculté, à charge de prévenir trois mois à l'avance, de devancer par des à-compte l'échéance finale du 2 mars 1874. Dans le cas où le Gouvernement français userait de cette faculté, les intérêts devaient cesser de courir à partir du jour de l'anticipation.

Quant au mode de paiement, il consistait en or en ou argent, en billets de la Banque d'Angleterre, de la Banque de Prusse, de la Banque royale des Pays-Bas, de la Banque nationale de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables de premier ordre, valeur comptant sur ces mêmes pays.

Le change du thaler était fixé à 3 fr. 75 c. et celui du florin d'Allemagne à 2 fr. 15 c., comme nous l'avons vu plus haut, en vertu de l'article 15 de la convention de Ferrières (1). Mais pour les autres valeurs on n'en avait pas déterminé le change, par cette raison qu'elles n'étaient pas libératoires. Elles pouvaient être données en paiement, mais le montant n'en était porté en compte que pour le produit net en thalers ou en florins de la négociation que se réservait de faire le Gouvernement allemand. C'est ce qui résulte du paragraphe 3 des observations contenues dans le protocole de signature des conventions de Berlin signées le 12 octobre 1871, et ainsi conçu :

« 3° Il a été convenu que les lettres de change, domiciliées autre part qu'en Allemagne, que la France a remises ou remettra au Gouvernement allemand, ne passeront en compte que pour les sommes formant le produit net de leur réalisation, déduction faite des frais de recouvrement.

» Le cours du change des valeurs remises, servant de base au calcul à établir entre les deux pays, sera celui du jour de la réalisation par l'Allemagne des lettres de change. »

Il y a lieu de faire remarquer, enfin, que la valeur de la portion cédée du chemin de fer de l'Est fixée à 325 millions de francs par le paragraphe 6 de l'article 1er des articles additionnels au traité de paix du 10 mai 1871, devait être déduite du second demi-milliard du montant de l'indemnité, et que par exception aux dispositions rapportées ci-dessus, 125 millions purent être versés en billets de la Banque de France, conformément à une convention spéciale signée à Francfort le 21 mai 1871.

Si on ajoute qu'une somme de 98,400 francs redue par le Gouvernement allemand à la Ville de Paris par suite du règlement définitif de la contribution des 200 millions, a été portée en compte au Gouvernement français, on voit que la situation pouvait s'établir comme il suit :

Indemnité de guerre...Fr.		5.000.000.000
Paiements faits en compte :		
Chemin de fer de l'Est...Fr.	325.000.000	
Ville de Paris.....	98.400	
Fr.	325.098.400	
Paiements faits en billets de la Banque de France.....	125.000.000	
Fr.	450.098.400	450.098.400
La différence, soit...Fr.		4.549.901.600

restait à payer en numéraire ou en valeurs allemandes, en un certain nombre de versements.

Ces énormes versements ne pouvaient, en aucun cas, donner lieu à l'ouverture d'un compte courant.

Ils devaient être faits à des dates fixées par les traités ou déterminées par des avis donnés trois mois à l'avance.

Plus tard et par la convention signée à Versailles le 29 juin 1872, relativement au paiement des trois derniers milliards, le Gouvernement français fut autorisé à faire des anticipations de 100 millions de francs au moins après un avis donné

(1) Le cours qui a servi à régler définitivement le compte des florins est celui de 7 florins pour 4 thalers, soit 2 fr. 1428.

un mois à l'avance, mais jamais il ne lui fut permis de verser des à-compte en compte courant.

Il résulte de ces diverses stipulations :

1° Que les paiements faits par le Gouvernement français, en valeurs anglaises ou hollandaises, en un mot en valeurs autres qu'allemandes, étaient convertis en valeurs allemandes aux frais du Gouvernement français par le Gouvernement allemand ;

2° Que les effets allemands appartenant au Gouvernement français ne pouvaient pas, au fur et à mesure de leur échéance, donner lieu à des versements en compte ; mais que les fonds encaissés aux échéances diverses de ces effets devaient être déposés chez les correspondants du Trésor français, pour figurer dans des versements dont la date et l'importance avaient dû être fixées à l'avance.

Les époques de versements ont été ultérieurement changées et avancées par la France pour obtenir une évacuation plus prompte du territoire, mais le mode de paiement a toujours été soumis aux deux obligations indiquées plus haut.

Aux 4,549,901,600 francs, à payer en numéraire ou en valeurs allemandes, il faut ajouter les intérêts, soit 301,145,078 fr. 44 c.; de sorte que la

dette totale s'est élevée à..........Fr.	5.301.145.078 44
dont il a été payé en compte..........	325.098.400
et le reste..............................Fr.	4.976.046.678 44

a dû être payé :

125,000,000 francs en billets de la Banque de France et 4,851,046,678 fr. 44 c. en numéraire ou valeurs allemandes.

Le montant total des sommes remises à l'Allemagne par le Trésor français a dépassé ce chiffre de 14,613,774 fr. 85 c. sur lesquels le Gouvernement allemand a remboursé 700,000 francs, et a fourni compte pour 13,772,566 fr. 29 c.; la différence, soit 141,208 fr. 56 c. reste à régler.

En résumé :

La dette en principal s'élevait à..Fr.		5.000.000.000 »
En intérêt :		
Au 2 mars 1872..Fr.	150.000.000	301.145.078 44
Au 2 mars 1873.....	128.600.200 81	
Au 5 septembre 1873.	22.544.877 63	
Fr.		5.301.145.078 44

Le Trésor a remis en compte ou en valeurs..............................	5.315.758.853 29
Ce qui excédait le chiffre total de la dette de	14.613.774 85
Cet excédant a été réduit par un remboursement de....................	700.000
à.......Fr.	13.913.774 85
Il reste à régler une somme en suspens de..................................	141.208 56
La différence, soit. Fr.	13.772.566 29

est représentée par l'escompte d'effets non échus, remis en paiement, escompte montant à......Fr. 2.412.317 40 et par les pertes sur réalisation et frais de négociation de valeurs remises au Gouvernement allemand en devises étrangères, et converties en monnaie allemande au compte du Gouvernement français.......................... 11.360.248 89

Ensemble....Fr. 13.772.566 29

Les comptes rendus publiés en Allemagne portent à 1.484.551.274 thalers le montant des sommes reçues de la France, ce qui, à raison de fr. 3 75 c. par thaler, représente..........................Fr. 5.567.067.277 50 ou en plus des sommes indiquées plus haut.. 251.308.424 21

Cette différence s'explique par les contributions de guerre imposées aux villes de France, y compris celle de Paris, contributions que nous n'avons pas fait figurer dans le compte que nous établissons en ce moment.

L'opération totale a été divisée en deux parties, celle des deux premiers et celle des trois derniers milliards.

L'opération des deux premiers milliards a commencé le 1er juin 1871 et a été close par le paiement des intérêts sur les trois milliards restant dus, le 6 mars 1872.

Elle s'est effectuée au moyen de deux compensations et de 16 versements. On a compté comme un seul versement, la suite des versements partiels auxquels ont donné lieu le paiement du solde du premier, des second et troisième demi-milliards, parce que ces versements ont dû être effectués à Strasbourg, au fur et à mesure de l'envoi qui était fait à l'agent français qu'on y avait délégué, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent français et des valeurs de portefeuille. Chaque paiement était clos par un reçu allemand lorsque le comptage était terminé. Ce comptage a toujours été long, et pour les monnaies allemandes en particulier, il ne s'élevait pas à plus de fr. 800,000 par jour.

L'opération des deux premiers milliards a compris, tant en capital qu'en intérêt, 2,161,958,767 fr. 43 c.

Les compensations (valeur du chemin de fer de l'Est et prise en compte du solde redû par l'Allemagne à la ville de Paris) se sont élevées à..........Fr.	325.098.400 »
Les billets de la Banque de France, numéraire et valeurs à....................	1.836.860.367 43
Ensemble....Fr.	2.161.958.767 43

La somme de 1,836,860,367 fr. 43 c. se décompose comme il suit :

Billets de la Banque de France...Fr.	125.000.000 »
Or français..................................	109.001.502 85
Argent français..............................	63.016.695 »
Numéraire et billets de banque allemands....................................	62.554.115 93
Thalers......................................	312.650.509 01
Florins de Francfort....................	25.816.752 37
Marcs banco................................	116.575.592 13
Florins de Hollande......................	250.540.821 46
Francs de Belgique......................	147.004.546 40
Livres sterling..............................	624.699.832 28
Total....Fr.	1.836.860.367 43

L'opération des trois derniers milliards a commencé le 29 août 1872 et a été close le 5 septembre 1873. Elle s'est effectuée au moyen de dix-sept paiements.

Elle a compris, tant en capital qu'en intérêts, 3,453,800,085 fr. 86 c.

Cette somme se décompose comme il suit :

Or français.........................Fr.	164.001.555 25
Argent français..............................	176.275.180 75
Numéraire et billets de banque allemands....................................	42.485.029 25
Thalers......................................	2.172.663.212 03
Florins de Francfort....................	209.311.400 42
Marcs Banco................................	148.641.398 27
Reichs marcs................................	79.072.309 89
Francs belges..............................	148.700.000 »
Livres sterling..............................	12.650.000 »
Ensemble....Fr.	3.453.800.085 86

Si on réunit ces deux tableaux en un seul, on a la composition suivante de la somme de 4,990,660,453 fr. 29 c.

	PAIEMENT des deux premiers MILLIARDS	PAIEMENT des trois derniers MILLIARDS	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Billets de la Banque de France.........	125.000.000 »	»	125.000.000 »
Or français..............	109.001.502 85	164.001.555 25	273.003.058 10
Argent français.........	63.016.695 »	176.275.180 75	239.291.875 75
Numéraire et billets de banque allemands...	62.554.115 93	42.485.029 25	105.039.145 18
Thalers..................	312.650.509 01	2.172.663.212 03	2.485.313.721 04
Florins de Francfort.	25.816.752 37	209.311.400 42	235.128.152 79
Marcs banco...........	116.575.592 13	148.641.398 27	265.216.990 40
Reichs marcs...........	»	79.072.309 89	79.072.309 89
Florins de Hollande..	250.540.821 46	»	250.540.821 46
Francs de Belgique...	147.004.546 40	148.700.000 »	295.704.546 40
Livres sterling.........	624.699.832 28	12.650.000 »	637.349.832 28
	1.836.860.367 43	3.453.800.085 86	4.990.660.453 29

Nous expliquerons plus loin les différences qui existent dans la composition des versements afférents à chacune des deux opérations et nous donnons ci-dessous le tableau des versements par époques.

ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS FAITS A L'ALLEMAGNE EN NUMÉRAIRE, BILLETS DE BANQUE OU VALEURS.

Opération des deux premiers milliards.

1871	1er juin...Fr.	40.000.000 »
—	8 juin........	40.000.000 »
—	15 juin........	45.000.000 »
—	1er juillet....	100.461.504 85
—	Du 10 au 31 juillet.....	274.870.433 89
—	Du 1er au 31 août......	175.059.770 11
—	Du 1er sept. au 2 octob.	510.006.825 36
	A reporter..	1.185.398.534 21

	Report. Fr.	1.185.398.534 21	
1872	13 janvier...	84.712.629 16	
—	30 janvier...	76.410.890 42	
—	1er février...	7.500.000 »	
—	13 février...	80.852.182 06	
—	28 février...	69.560.521 43	
—	6 mars......	149.815.042 51	
—	8 mars......	29.552.396 38	
—	Du 5 au 12 mars......	3.000.000 »	
—	6 mars (intérêts)......	150.058.471 26	
	Fr.	1.836.860.367 43	1.836.860.367 43

Opération des trois derniers milliards.

1872	29 août au 5 sept....Fr..	250.831.964 91	
—	6 et 7 sept..	255.922.497 71	
—	2 au 4 octob..	100.214.635 71	
—	23 et 24 oct..	100.175.786 65	
—	6 au 10 nov..	100.010.214 82	
—	6 au 10 déc..	200.542.541 44	
1873	11 au 17 janvier........	150.089.285 71	
—	6 au 8 février..	200.071.022 37	
—	6 au 10 mars.	150.058.320 18	
—	1er au 3 mars. (intérêts)...	128.864.058 25	
—	1er au 10 avril......	250.118.002 38	
—	5 au 10 mai.	250.604.015 40	
—	29 mai au 5 juin......	250.410.715 64	
—	24 juin au 5 juillet.....	252.197.427 68	
—	5 août......	250.223.129 93	
—	3 au 5 sept..	240.264.912 08	
—	5 septembre (intérêts)...	23.201.555 »	
	Fr.	3.153.800.085 86	3.153.800.085 86
		Fr.	4.990.660.453 29

II.

Après avoir établi la somme totale versée à l'Allemagne, avec les dates des versements et la composition de cette somme en les diverses valeurs qui ont servi à opérer lesdits versements, aux époques indiquées, il nous reste à rechercher comment le gouvernement français s'en est procuré le montant, et a converti les fonds qu'il a obtenus en valeurs avec lesquelles il a pu se libérer.

Nous avons vu que les versements totaux se sont élevés à............................Fr. 5.315.758.853 29

représentant l'indemnité en principal de.................................... 5.000.000.000 »

les intérêts............................ 301.145.078 44

et une provision pour les frais de........ 14.613.774 85

sur lesquels 700,000 francs ont été remboursés et 141,208 fr. 56 c. sont en litige.

Ensemble....Fr. 5.315.758.853 29

Les intérêts ont été demandés aux fonds généraux des budgets, et le principal ainsi que les frais à des emprunts. Il peut paraître oiseux de rechercher sur quels emprunts les paiements à l'Allemagne doivent être imputés. Trois grands emprunts ont été faits, le premier de 1,530,000,000 de francs à la Banque de France, et les deux autres par émission de rentes; le premier de 2,225,994,045 francs et le second de 3,498,744,639 francs.

Cependant, comme les premiers versements faits à l'Allemagne l'ont été du 1er au 15 juin 1871, tandis que le premier emprunt en rentes n'a été autorisé que par la loi du 21 juin 1871, on considère qu'il a été employé dans les premiers versements une somme de 125 millions sur l'emprunt fait à la Banque de France, et que le reste provient des ressources fournies par les emprunts publics.

L'imputation des 5,315,758,853 fr. 29 doit donc être faite comme il suit :

Sur l'opération faite avec le chemin de fer de l'Est..........................Fr. 325.000.000 »

Sur l'emprunt fait à la Banque de France.. 125.000.000 »

A reporter... Fr. 450.000.000 »

Report.... Fr. 450.000.000 »

Sur l'emprunt dit de 2 milliards (1). 1.561.958.767 43

Sur l'emprunt dit de 3 milliards (1). 3.002.655.007 42

Sur les fonds des budgets de 1872 et 1873 pour intérêts..................... 301.145.078 44

Total...... Fr. 5.315.758.853 29

L'emprunt de deux milliards a été autorisé par la loi du 21 juin 1871 et mis en souscription publique le 27 juin.

Il a produit 2,225,994,045 francs qui devaient être versés par les souscripteurs en 17 termes, dont le premier en souscrivant et les 16 autres échelonnés de mois en mois, du 21 août 1871 au 21 novembre 1872.

L'emprunt de trois milliards a été autorisé par la loi du 15 juillet 1872 et mis en souscription publique le 28 juillet.

Il a produit 3,498,744,639 francs qui devaient être versés par les souscripteurs en 21 termes, dont le premier en souscrivant et les 20 autres échelonnés de mois en mois, du 21 septembre 1872 au 11 avril 1874.

Au 31 juillet 1874, le premier emprunt était liquidé et le Trésor rentrait dans les derniers retards par la vente des titres sur lesquels il y avait encore des versements à effectuer.

Il ne restait plus à la même date à recouvrer sur le second emprunt que 7,136,000 francs.

Nous donnons ci-dessous le relevé des versements faits mois par mois sur chacun des deux emprunts.

Emprunt de deux milliards.

	Fr.		Fr.
Versement de garantie..	323.780.000	*Report*....	2.153.691.000
Août 1871	967.742.000	Septemb. 1872	18.978.000
Sept. —	159.081.000	Octobre —	19.620.000
Octob. —	135.072.000	Novemb. —	16.625.000
Nov. —	69.029.000	Décemb. —	7.307.000
Déc. —	95.714.000	De janvier à décembre 1873	8.701.000
Janvier 1872	78.734.000		2.224.922.000
Février —	44.732.000	Reste à verser au 31 décembre 1873.	1.072.000
Mars —	64.807.000	Total de l'emprunt...	2.225.994.000
Avril —	69.235.000		
Mai —	69.481.000		
Juin —	32.643.000		
Juillet —	19.298,000		
Août —	24.343.000		
A Reporter.	2.153.691.000		

Emprunt de trois milliards.

	Fr.		Fr.
Versement de garantie..	600.376.000	*Report*...	3.088.476.000
Sept 1872	781.311.000	Novemb. 1873	56.029.000
Oct. —	368.559.000	Décemb. —	50.284.000
Nov. —	232.300.000	Janvier 1874	72.593.000
Décemb. —	148.322.000	Février —	49.350.000
Janvier 1873	234.650.000	Mars —	94.858.000
Février —	97.949.000	Avril —	64.451.000
Mars —	90.932.000	Mai —	5.399.000
Avril —	87.893.000	Juin —	7.423.000
Mai —	90.371.000	Juillet —	2.745.000
Juin —	71.777.000		3.491.608.000
Juillet —	93.111.000	Reste à verser au 31 juillet 1874....	7.136.000
Août —	101.256.000	Total de l'emprunt...	3.498.744.000
Septemb. —	48.654.000		
Octobre —	41.015.000		
A Reporter.	3.088.476.000		

III.

Si l'on fait le compte du total des versements opérés par les souscripteurs sur les emprunts dans les caisses du Trésor, à des époques déterminées, et si à ces mêmes époques on fait le compte des sommes totales reçues par l'Allemagne sur la contribution de guerre, on peut se convaincre que les fonds destinés au paiement de l'indemnité n'ont jamais servi aux dépenses générales des budgets et ont été employés aussi rapidement qu'il était possible à la libération de la dette qui devait amener la libération du territoire. Pour faire ce rapprochement utilement, il faut d'abord dégager, des versements faits sur les emprunts par les souscripteurs, ce qui appartient à ce que

(1) Nous avons compris dans ces sommes les portions de frais qui ont été payés à l'Allemagne, savoir : 11,958,767 fr. 43 sur les deux premiers milliards, et 2,655,007 fr. 42 sur les trois derniers, ensemble 14,613,774 fr. 85.

nous pouvons appeler l'opération allemande, et ce qui appartient aux ressources extraordinaires des budgets par suite des affectations prononcées par les diverses lois de finance.

Le premier emprunt a produit 2,225,000,000 francs et sur cette somme 1,561,000,000 francs ont été affectés à l'indemnité, soit 70 0/0.

Si on fait un tableau mensuel comprenant 70 0/0 des versements totaux, on obtient la partie de l'emprunt qui, à la fin de chaque mois, avait été depuis l'origine des versements encaissée par le Trésor au profit de l'opération dont nous faisons l'historique.

Dans ce même tableau et en regard des sommes ainsi établies on a porté le total des versements faits aux mêmes dates à l'Allemagne sur l'indemnité de guerre, déduction faite des 125 millions de francs qui avaient été pris sur l'emprunt à la Banque de France.

DATES	VERSEMENTS effectués sur le premier emprunt.	PARTIE de l'emprunt affectée à l'opération. Soit 70 p. 100	SOMMES payées à l'Allemagne.
30 septemb. 1871.	1.450.000.000	1.015.000.000	1.060.000.000
31 octobre —	1.585.000.000	1.109.000.000	1.060.000.000
30 novembre —	1.654.000.000	1.157.000.000	1.060.000.000
31 décembre —	1.750.000.000	1.225.000.000	1.060.000.000
31 janvier 1872.	1.829.000.000	1.280.000.000	1.221.000.000
28 février —	1.873.000.000	1.311.000.000	1.379.000.000
31 mars —	1.938.000.000	1.356.000.000	1.561.000.000

Si on compare le montant des sommes réalisées sur l'emprunt au profit de l'opération allemande, avec les sommes réellement payées à l'Allemagne, on voit que les versements à l'Allemagne n'ont pas toujours employé la totalité des rentrées de l'emprunt qui étaient destinées à ces versements, mais que le Trésor a dû cependant avancer une différence qui était de 68 millions en février 1872 et qui s'est élevée jusqu'à 205 millions de francs au 31 mars 1872. Le Trésor faisait les fonds de cette différence au moyen des portions de l'emprunt qui devaient trouver plus tard leur emploi définitif, soit dans les arrérages, soit même simplement dans les dépenses du budget.

Mais il ne suffisait pas au Trésor d'être en possession des fonds destinés aux versements à l'Allemagne, il fallait encore qu'il en eût opéré la transformation en change. Il était en conséquence nécessaire qu'il eût à sa disposition ce que nous appellerons des approvisionnements de change. Ces approvisionnements montaient à des sommes importantes à chacune des dates indiquées ci-dessus ; nous en donnons le tableau :

30 septembre 1871	....	90 millions.
31 octobre —	....	247 —
30 novembre —	....	305 —
31 décembre —	....	320 —
21 janvier 1872	....	444 —
28 février —	....	344 —
31 mars —	....	101 —

Si on ajoute à ces sommes ou si on en retranche celles que le Trésor avait en plus ou en moins à chacune de ces époques, on constate, comparaison faite avec les versements, que les avances faites par le Trésor sur ses fonds généraux à l'opération allemande, tant pour les versements que pour les provisions de change ont été les suivantes aux dates indiquées.

30 septembre 1871	....	135 millions.
31 octobre —	....	198 —
30 novembre —	....	208 —
31 décembre —	....	155 —
31 janvier 1872	....	385 —
28 février —	....	412 —
31 mars —	....	306 —

Ainsi, pendant tout le temps qu'a duré l'opération des versements à l'Allemagne sur les deux premiers milliards, le Trésor a dû faire à l'opération des avances au moyen des ressources qui devaient être définitivement employées plus tard à d'autres besoins et qui provenaient, soit de l'emprunt des deux milliards, soit de l'emprunt de 1,530 millions fait à la Banque de France, soit de la dette flottante. Le même fait s'est produit dans des conditions analogues dans la seconde partie de l'opération, c'est-à-dire lors du paiement des 3 derniers milliards.

L'emprunt de 3 milliards a produit 3,500,000,000 francs, dont 3,002,000,000 de francs ont été employés aux paiements à faire à l'Allemagne ; soit 87 0/0. Nous mettons en regard le total des sommes versées sur l'emprunt à la fin de chaque mois, la partie de ces encaissements, soit 87 0/0 destinée aux versements à l'Allemagne, et enfin le total que les versements à l'Allemagne avaient atteint à chacune des dates indiquées.

DATES	MONTANT des versements effectués sur l'emprunt de 3 milliards	PARTIE de l'emprunt affectée à l'opération. Soit 87 0/0	SOMMES payées à l'Allemagne.
30 septemb. 1872.	1.381.000	1.201.000	506.000.000
31 octobre —	1.750.000	1.522.000	707.000.000
30 novembre —	1.982.000	1.724.000	807.000.000
31 décembre —	2.130.000	1.853.000	1.007.000.000
31 janvier 1873.	2.365.000	2.057.000	1.150.000.000
28 février —	2.463.000	2.143.000	1.350.000.000
31 mars —	2.554.000	2.222.000	1.500.000.000
30 avril —	2.642.000	2.298.000	1.750.000.000
20 mai —	2.704.000	2.352.000	2.000.000.000
30 juin —	2.804.000	2.439.000	2.250.000.000
31 juillet —	2.897.000	2.520.000	2.500.000.000
31 août —	2.998.000	2.608.000	3.002.000.000

Il ressort de ce tableau que, jusqu'au 20 mai 1873, la partie de l'emprunt destinée aux paiements à l'Allemagne a été suffisante pour opérer les versements et pour comprendre une certaine quantité d'approvisionnements de change en vue des paiements ultérieurs.

Cependant en faisant entrer dans le compte la totalité des approvisionnements de change, qui existaient en réalité, on peut constater que le Trésor a fait pour cette seconde partie du paiement de l'indemnité, comme pour la première, des avances considérables à partir des premiers mois de l'année 1873.

Aux époques du tableau ci-dessus le montant des approvisionnements en change pouvait en effet s'établir comme il suit :

30 septembre 1872	....	679 millions.
31 octobre —	....	749 —
30 novembre —	....	819 —
31 décembre —	....	883 —
31 janvier 1873	....	932 —
28 février —	....	828 —
31 mars —	....	820 —
30 avril —	....	772 —
20 mai —	....	600 —

Si on ajoute ces différents totaux à celui des paiements faits à l'Allemagne à ces mêmes dates, et si on compare l'ensemble des deux sommes obtenues avec la partie de l'emprunt destinée à l'opération, on trouve que l'emprunt avait suffi et au delà jusqu'au 30 novembre 1872.

Il y avait un excédant de ressources au :

30 septembre 1872, de	....	16 millions.
31 octobre —	....	66 —
30 novembre —	....	98 —

Mais qu'à partir du mois de décembre 1872 jusqu'au mois de mai 1873, il a fallu recourir aux fonds généraux du Trésor, et les avances qu'on a dû y puiser s'élevaient au :

31 décembre 1872, à	....	32 millions.
31 janvier 1873, à	....	25 —
28 février —	....	35 —
31 mars —	....	98 —
30 avril —	....	300 —
20 mai —	....	247 —

A cette époque du 20 mai 1873, il fallait préparer les quatre derniers versements chacun de 250 millions de francs à faire du 5 juin au 5 septembre, et par conséquent se procurer des fonds et des changes jusqu'à concurrence de 1 milliard de francs. Il y avait en portefeuille, ainsi que cela résulte du tableau ci-dessus, des changes approvisionnés pour 600 millions de francs ; les versements sur l'emprunt avaient produit comme on a pu le voir dans un autre tableau, en moyenne, 90 millions de francs par mois et pouvaient donner en juin, juillet et août environ 270 millions avec lesquels on pouvait acheter des changes. Il s'en fallait donc à peu près de 130 millions de francs qu'on fût en mesure d'exécuter la convention du 15 mars 1873 et de continuer le versement mensuel à l'Allemagne de 250 millions de francs jusqu'au 5 septembre, date finale à laquelle tout devait être absolument liquidé.

Dans ces circonstances le Gouvernement crut devoir user de la faculté qui lui était donnée par l'article 3 de la loi du 15 juillet 1872 ainsi conçu :

« Art. 3. — Afin d'assurer aux époques fixées le paiement » des trois milliards restant dus au Gouvernement allemand » et d'accélérer la libération du territoire ; le ministre des » finances pourra passer avec la Banque de France et » autres associations financières, des conventions parti-

» culières destinées à rendre promptement disponibles les » produits de l'emprunt et à faciliter les anticipations de » versement. »

La Banque de France consentit à entrer dans les vues du Gouvernement et à faire une avance de 200 millions de francs dont le remboursement devait avoir lieu au fur et à mesure des rentrées de l'emprunt à partir du mois de décembre 1873.

Cette avance fut stipulée payable en or, ce qui mettait le Trésor en possession tout à la fois des fonds qui lui faisaient défaut et d'une monnaie libératoire dont il pouvait se servir dans les versements.

L'intérêt du Trésor et l'intérêt de la Banque de France se trouvaient être identiques, en ce qui concernait le paiement en or de l'avance. On peut dire en effet qu'au moment dont nous parlons, il était plus avantageux pour la Banque de prêter de l'or que des billets, parce que le cours forcé ayant amené la limitation des émissions, c'était sur la quantité des billets restant à émettre que les gouverneurs et régents de la Banque devaient avoir constamment les yeux ouverts. Le montant de l'émission fixé à 1,800,000,000 francs par la loi du 12 août 1870, avait été porté à 2,400,000,000 francs par la loi du 14 août 1870, à 2,800,000,000 francs par la loi du 29 décembre 1871 et à 3,200,000,000 francs par la loi du 15 juillet 1872, et dans le courant du mois de mai 1873 la circulation avait atteint le chiffre de 2,800,000,000 francs; elle s'était élevée à 2,858,000,000 francs au mois de février précédent et l'avenir devait prouver que la nécessité des affaires pouvait en porter le chiffre beaucoup plus haut puisqu'au mois de novembre, la circulation devait atteindre et dépasser 3 milliards de francs. Au 20 mai la Banque avait une réserve en billets de 400 millions de francs; cette réserve consistait dans la différence entre la circulation qui avait atteint 2,800 millions et la limite de la loi du 15 juillet 1872 qui était de 3,200 millions; il eût été dangereux de prélever le prêt temporaire à faire à l'Etat sur cette réserve de 400 millions, parce qu'il était important de la conserver intacte pour le besoin des escomptes.

Le Trésor, de son côté, trouvait un avantage évident à obtenir au pair une monnaie libératoire, ce qui l'exonérait de la nécessité d'acheter des changes. En outre, en remettant de l'or à l'Allemagne, il fournissait aux Hôtels des monnaies de l'Allemagne les matières nécessaires à la fabrication de la nouvelle monnaie de l'empire, matières qui autrement auraient été tirées de l'Angleterre, ce qui eût amené des retraits d'or de la Banque d'Angleterre, une élévation du taux de l'escompte, et par voie de conséquence un resserrement de capitaux à Paris, resserrement de capitaux qui eût probablement nui au bon achèvement des versements à faire par les souscripteurs sur l'emprunt de 3 milliards.

Par toutes ces considérations l'avance de 200 millions de francs faite par la Banque de France fut stipulée payable en or. Sur cette somme, il n'a été prélevé que 150 millions de francs à raison de 50 millions dans chacun des mois de juin, juillet et août 1873.

Les versements et anticipations sur l'emprunt ayant continué de se faire avec la plus grande régularité, le Trésor put rembourser à la Banque 22 millions au mois de décembre 1873, 50 millions en janvier, et le solde en février 1874.

Grâce à cette opération, les approvisionnements en change ou en or purent être maintenus à 493 millions au 30 juin et à 425 millions au 31 juillet 1873. En ajoutant ces chiffres d'approvisionnements au total des paiements effectués à ces mêmes dates à l'Allemagne, ce qui fait au 30 juin 2,743 millions et au 31 juillet 2,925 millions, on trouve qu'à la première de ces deux dates l'insuffisance était de 304 millions dont la Banque avait fourni 50 millions, et à la seconde de ces dates de 405 millions dont la Banque avait fourni 100 millions.

Enfin, lorsque l'opération a été achevée fin août 1873, l'emprunt avait fourni 2,608 millions soit 394 millions de moins qu'il n'avait été nécessaire. On s'était procuré ces 394 millions, savoir : 150 millions par l'avance faite par la Banque de France et le surplus ou 244 millions par un prélèvement sur les fonds généraux du Trésor et sur les ressources de la dette flottante.

De l'ensemble de ces faits on peut tirer cette conséquence que nous avons indiquée au commencement, c'est que les fonds destinés au paiement des 5 milliards ont été employés aussi rapidement que possible, et que les difficultés financières de l'intérieur n'ont pas retardé d'un instant notre libération. On n'a pas employé, même momentanément, au profit des budgets dont le règlement a été si difficile, les fonds avec lesquels on devait obtenir la libération du territoire.

Nous avons dans la première partie de ce rapport déterminé le nombre, l'importance et la nature des versements faits à l'Allemagne.

Nous avons dans la seconde partie fait connaître quelles étaient les ressources et comment elles ont été réalisées pour faire face aux versements.

Nous avons enfin, dans la troisième partie, montré que les ressources réalisées ont été employées au fur et à mesure de leur réalisation à l'objet pour lequel elles avaient été préparées, sans être détournées, même momentanément, au profit des budgets courants.

Nous avons maintenant à montrer dans cette quatrième partie comment les ressources réalisées ont été transformées pour pouvoir être employées dans les versements, ou, en d'autres termes, comment on a procédé pour faire passer le montant de l'indemnité de guerre, de France en Allemagne.

On a vu plus haut que les sommes payées à l'Allemagne en principal, intérêts et frais se sont élevées à 5,315,758,853 fr. 29 c. et nous avons donné, dans un tableau, la décomposition des valeurs au moyen desquelles cet énorme paiement a été effectué.

Si nous nous reportons à ce tableau, nous voyons que les versements dont il donne le détail peuvent être classés en trois catégories :

Des compensations pour. . . . Fr.	325.098.400	»
Des billets de banque, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent pour.	742.334.079	03
Des lettres de change pour.	4.248.326.374	26
F.	5.315.758.853	29

Nous reprendrons l'une après l'autre chacune de ces trois catégories.

1re Catégorie. — *Compensations.*

Valeur en compte du chemin de fer de l'Est. . . . . Fr.	325.000.000	»
Valeur en compte avec la ville de Paris.	98.400	
Fr.	325.098.400	»

Le paragraphe 1er de l'article 1er des articles additionnels annexés au traité de paix signé à Francfort, le 10 mai 1871, stipulait que le Gouvernement français rachèterait la concession donnée à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, en ce qui concernait les chemins de fer situés dans les territoires cédés, et le paragraphe 6 du même article fixait à 325,000,000 francs la somme que le Gouvernement allemand devait payer au Gouvernement français, pour prix de la cession que ferait, après le rachat, la France à l'Allemagne.

Il était dit dans le même paragraphe 6 que ces 325 millions de francs seraient défalqués de l'indemnité de guerre.

Ils ont été, en conséquence, compris à titre de compensation dans le paiement effectué du 1er au 31 août 1871, du second demi-milliard.

Le Gouvernement français avait vendu à l'Allemagne pour un prix fixé à forfait un certain nombre de chemins de fer appartenant à la Compagnie de l'Est, mais il avait à s'entendre avec cette Compagnie pour le rachat des droits qui ne lui appartenaient pas et qu'il avait cependant cédés à l'Allemagne. La négociation immédiatement entamée avec la Compagnie de l'Est aboutit à une convention qui fut soumise à la ratification législative. Tel était l'objet de la loi du 17 juin 1871, qui a approuvé dans le dernier paragraphe de son article 2 la susdite convention.

Cette convention avait pour but, aux termes de la loi, d'indemniser la Compagnie de l'Est de la cession de lignes ou portion de lignes, et des pertes et dommages de toute sorte résultant pour elle du traité de paix de Francfort.

L'article 9 stipule que la Compagnie de l'Est devait recevoir de l'Etat un titre de rente inaliénable de 20,500,000 francs à charge de le restituer à l'expiration de ses concessions. Ce titre de rente représentait au taux de l'emprunt de 2 milliards, un capital de 325 millions de francs.

C'était en réalité un emprunt de 325 millions fait par l'Etat à la Compagnie de l'Est pour payer une partie de l'indemnité de guerre.

La seconde compensation s'élève à la somme peu importante de 98,400 francs, mais puisqu'elle figure dans notre tableau nous devons en indiquer l'origine.

L'article 11 de la convention d'armistice, signée à Versailles le 28 janvier 1871, stipulait le paiement par la

ville de Paris d'une contribution de guerre de 200 millions de francs, payable avant le quinzième jour de l'armistice, selon un mode à régler par une commission mixte allemande-française.

La commission mixte signa, à Versailles, le 11 février suivant, une convention par laquelle les versements devaient être effectués de la manière suivante :

50 millions en numéraire ;

50 millions en billets de la Banque de France ;

37 millions et demi en lettres de change sur Berlin à deux mois de date, au change de 3 fr. 75 c., à vue ;

63 millions en lettres de change sur Londres, dont :

40,320,000 francs à six jours de date et 22,680,000 francs à 15 jours de date, le tout au change de 25 fr. 20 c.

Il devait être établi un compte final comprenant le décompte des intérêts du papier sur Berlin et du papier sur Londres, les frais de timbre à l'étranger, etc.

C'est ce compte final qui, réglé plus tard, fût soldé définitivement par un crédit en faveur de la ville de Paris de 98,400 francs. Le Gouvernement allemand a porté ce solde en compte au Gouvernement français, lors du règlement du deuxième demi-milliard ; de là vient la compensation dont nous avons parlé.

Mais puisqu'il a été fait mention de cette affaire, il n'est pas sans intérêt de montrer dans quelles conditions avantageuses, au point de vue des changes, elle a pu être terminée. Elle a été comme la préface de la grande opération des cinq milliards et a pu en faire présager le succès.

La ville de Paris avait obtenu de la Banque de France un prêt de 210 millions de francs en billets de banque, sur lesquels elle avait prélevé les 50 millions de billets de banque dont le versement avait été autorisé par la convention du 11 février.

Elle avait obtenu, en outre, en échange de pareille somme en billets, 50 millions en or qui devaient être remis à l'Allemagne, mais à la charge de rendre cet or à la Banque dans le plus bref délai possible.

Enfin elle avait passé un marché avec un syndicat des premières maisons de banque de Paris, d'abord pour le rachat de l'or à rendre à la Banque, ensuite pour la fourniture des remises à très-courte échéance sur Berlin et sur Londres prévues à la convention, enfin pour l'achat du change destiné à couvrir les traites en question.

Les maisons de banque avaient, en effet, remis des traites sur leurs correspondants à l'étranger à la condition qu'on les couvrirait à l'échéance par des lettres de change. Ce sont ces lettres de change que le syndicat des banquiers devait acheter pour le compte et aux frais de la ville de Paris, sur la place et aux cours.

L'or a été acheté au taux moyen de 4 fr. 90 c. le mille et les lettres de change au taux moyen de 25 fr. 3488 pour le Londres et de 373 fr. 25 c. pour le Berlin. L'or avait été racheté très-vite et il peut être curieux de rappeler qu'on racheta aux Allemands pour en faire la restitution à la Banque une partie de ce même or qui avait été précédemment compris dans le versement de 50 millions en or pour lequel la ville de Paris s'était adressée à la Banque elle-même.

La ville de Paris avait, aux termes de la convention du 11 février 1871, remis les thalers à l'Allemagne sur le cours de 375 francs et la livre sterling sur le cours de 25 fr. 20. En rachetant le change au cours que nous venons d'indiquer, elle gagnait donc 1 centime 3/4 sur le thaler, tandis qu'elle perdait 14 centimes 88 sur la livre sterling. L'opération était entièrement terminée à la fin du mois de juin 1871, et tous frais compris elle avait coûté à la ville de Paris 1,965,240 fr. 30 c. Une provision pour couvrir les frais montant à 10 millions de francs avait été remise, à l'origine de l'affaire, au syndicat des banquiers ; cette provision a donc été restituée jusqu'à concurrence de 8,034,759 fr. 70 c., sur lesquels 4 millions ont été reversés le 10 mars et se sont trouvés compris dans la réquisition faite par les agents de la Commune à la Banque des fonds appartenant à la ville de Paris, tandis que le reste, soit 4,034,759 fr. 70 c., laissé entre les mains des banquiers, a pu être recouvré après la reprise de Paris par l'armée régulière, et a servi de premier fonds de caisse, le jour où l'administration municipale a été réorganisée.

(A suivre.)

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

BUENOS-AYRES.

Il est assez difficile de se faire une idée exacte des événements qui viennent bouleverser la confédération Argentine au moment même où, après une longue crise financière et commerciale, les affaires paraissaient devoir se relever, grâce aux éléments si nombreux de prospérité que possède le pays. Les rares télégrammes qui nous sont parvenus n'ont donné aucun détail sur le commencement du mouvement révolutionnaire, qui paraît avoir éclaté à la fin de septembre et que nous n'avons connu que dans les premiers jours d'octobre, par suite d'une interruption momentanée des communications télégraphiques entre Pernambuco et Bahia ; les dépêches sont maintes fois contradictoires, indiquant le général Rivas tantôt comme étant le commandant en chef des troupes du gouvernement, tantôt comme l'un des insurgés associés à l'entreprise du général Mitre et avançant sur Buenos-Ayres ; disant d'abord que la flotte s'était mise du côté des Mitristes, et annonçant le lendemain, qu'elle donnait la chasse au vapeur insurgé *Parana*. Il y a probablement division dans les moyens dont disposent les deux partis en lutte ; les défections dans l'un et l'autre camp doivent être également très-fréquentes, de sorte qu'il devient presque impossible de résumer dans un télégramme de quelques lignes, l'ensemble des faits qui se produisent ; il faudra donc attendre de plus amples détails, que nous apporteront les prochains courriers, pour juger la situation en connaissance de cause. Un point semble se détacher des informations parvenues jusqu'à présent, c'est que la révolution que l'on attendait, en quelque sorte, a un caractère beaucoup plus grave de ce que l'on pensait d'abord et que ce que les premières dépêches privées paraissent avoir voulu indiquer. Pour apprécier plus sûrement les nouvelles qui nous arriveront par la suite, il convient de remonter à l'origine du conflit et des causes qui l'ont produit. Le 1er février dernier, des élections eurent lieu pour le renouvellement du pouvoir exécutif ; trois candidats, M. le général Mitre, M. Avellaneda et M. Alsina étaient en présence. Le premier est bien connu pour avoir commandé en chef les troupes alliées au commencement de la guerre du Paraguay, il a déjà été président de la République et a su s'acquérir de grandes sympathies dans la province de Buenos-Ayres, où sa candidature s'est produite presque en dehors de son intervention personnelle. Ami des étrangers résidant à la Plata, son élection se trouvait recommandée par la colonie étrangère de Buenos-Ayres, et ses partisans sont par conséquent très-nombreux.

M. Avellaneda, qui appartient à une famille considérable de la province, était ministre de l'instruction publique et donna sa démission pour poser sa candidature ; appuyé plus particulièrement par les provinces, il ne paraissait pas réunir beaucoup de chances d'être élu. Les journaux de la capitale ne faisaient pas souvent mention de son nom et ne le considéraient pas comme l'adversaire direct du général Mitre. Quant à M. le Dr Alsina, ancien avocat à Rosario, qui sut se faire nommer vice-président de la République et président du Sénat, il ne crut pas devoir donner sa démission, malgré l'incompatibilité de ses fonctions avec sa qualité de candidat. Il usa au contraire largement de l'influence que son titre lui procurait, s'assura le concours des journaux la *Tribune* et la *République* de Buenos-Ayres, ainsi que d'un grand journal de Rosario et devint pour ainsi dire le candidat officiel du gouvernement de M. Sarmiento, qui ne professa jamais beaucoup de sympathies pour le général Mitre et ne voulut jamais ratifier le traité de délimitation signé par lui avec le Brésil.

Les élections de février ne donnèrent pas de résultat définitif, aucun des candidats n'ayant atteint la majorité requise. Le général Mitre recueillit presque tous les votes à Buenos-Ayres, mais dans les provinces les voix se portèrent sur MM. Avellaneda et Alsina, surtout sur le premier. Il fallut donc recourir aux élections au deuxième degré, pour composer le congrès de 228 membres chargés du choix définitif du président de la République. Sur ce nombre, 54 députés de la province de Buenos-Ayres étaient acquis d'avance au général Mitre, mais le 17 mars M. le Dr Alsina se désista en faveur de M. Avellaneda, qui avait ainsi toute chance d'être nommé. Il ne nous appartient pas ici de mentionner les conditions auxquelles on a prétendu que cette fusion eut lieu ; il suffira de savoir que M. Alsina est resté jusqu'au bout l'homme d'action dans la lutte entre les deux adversaires, et que suivant toute apparence il l'est encore aujourd'hui.

On n'a jamais connu exactement le chiffre des votes exprimés ; le parti du général Mitre soutient qu'il a eu la majorité et a protesté de toutes ses forces contre les fraudes qu'il prétend vouloir démontrer, se plaignant aussi amèrement de l'appui prêté à ses adversaires par le gouvernement de M. Sarmiento. A ce moment les manifestations

publiques, les démonstrations bruyantes, les rixes sanglantes même, se produisirent à Buenos-Ayres et on commença à parler déjà de la révolution qui devait avoir lieu au moment du renouvellement de la présidence. Malgré cela, le Congrès put se réunir le 6 août dernier et proclamer la présidence de M. Avellaneda sans que l'ordre fût troublé. Le vote lui donna 32 voix de majorité que les journaux mitristes annonçaient ouvertement être le résultat de fraudes; il y eut cependant après cela une sorte d'apaisement dans les esprits, le gouvernement prenait des mesures de précautions pour éviter un conflit au moment de l'installation du nouveau président, et les partisans de M. Mitre semblaient devoir se résigner à leur défaite. Le commerce de Buenos-Ayres considérait bien la lutte comme terminée, et il se remit à ses opérations interrompues depuis si longtemps. L'anniversaire du 11 septembre, date à laquelle s'arrêtent les dernières correspondances, est venu changer la face des choses et a probablement contribué à faire éclater les malheureux événements qui se déroulent aujourd'hui dans ce pays, où l'on n'avait besoin que de tranquillité pour prospérer; cet anniversaire rappelle le mouvement insurrectionnel qui mit fin en 1852 à la dictature despotique du président Rosas. Le journaux de Buenos-Ayres, que nous avons devant nous, racontant les événements d'alors, prêchent ouvertement la révolte, et il est probable que depuis lors ce thème a été exploité jusqu'au moment où la lutte armée a commencé. Elle paraît avoir éclaté simultanément un peu partout, à Buenos-Ayres même, dans la banlieue et à Chivilcay, la dernière station du chemin de fer de l'ouest, à 170 kilomètres environ de Buenos-Ayres. Une partie de la petite escadre s'est déclarée pour l'insurrection et a favorisé l'occupation de l'île de Martin Garcia, où était installée la quarantaine l'année dernière. Le général Mitre n'a pas dû prendre immédiatement part à l'insurrection, et ce ne sont peut-être que les premiers faits accomplis qui l'auront décidé à la diriger.

Il se trouve, d'après les dernières nouvelles, à Colonia, port de l'Uruguay, en face de Buenos-Ayres, et c'est là qu'il fait ses préparatifs, profitant des facilités que lui offre la ville de Montevideo pour ses approvisionnements.

D'après son manifeste, il n'a pas l'intention de tirer parti de son succès éventuel pour s'emparer du pouvoir dont il connaît du reste les déboires, mais bien de faire procéder à de nouvelles élections en restant lui-même désintéressé. La réussite de son entreprise est bien probable, vu les sympathies qu'il possède, mais la lutte sera sinon longue, du moins très-acharnée, M. Alsina ayant conservé le commandement à Buenos-Ayres et se trouvant secondé par un homme énergique, M. Mariano Acosta, le nouveau vice-président de la République, ancien gouverneur de la province de Buenos-Ayres.

Le gouvernement du Brésil vient de prendre l'attitude qui lui est dictée par les graves circonstances que nous venons de relater. Son intérêt lui commande pour le moment la plus stricte neutralité, mais il a en même temps à veiller à ses communications avec les provinces du Parana et de Matto Grosso, et il a décidé l'envoi d'une escadre qui a l'ordre de ne pas intervenir. Les événements peuvent modifier cette attitude, et il ne serait pas impossible qu'ils soient par la suite la cause de changements considérables dans les Etats du Rio de la Plata. Dans tous les cas, le commerce va souffrir beaucoup et longtemps de l'état de choses actuel, les acheteurs de l'intérieur ne viendront de longtemps faire leurs approvisionnements comme d'habitude, et l'interruption des communications par les bandes armées va porter le plus grand préjudice aux affaires d'exportation, source du bien-être du pays.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

L'amélioration que signalait notre dernière revue s'est maintenue cette semaine. Nous avons la satisfaction d'avoir à l'enregistrer, et nous espérons que le mouvement commercial ne s'arrêtera plus. L'industrie du fer semble avoir repris une partie de son ancienne activité sous l'impulsion de la mise en train de travaux de bâtiments qui étaient restés bien négligés depuis quelques années, et il faut voir là un symptôme des plus sérieux, accusant une confiance marquée dans l'avenir, de la part d'une catégorie d'industriels et de propriétaires, que l'on range à bon droit parmi les plus réservés et les plus prudents. Le courant général des commandes en produits industriels pour la saison d'hiver a, du reste, été beaucoup plus fort que l'année dernière et les demandes qui se sont déjà produites pour la saison de printemps laissent à croire que la crise a dit son dernier mot. Il est cependant inutile de faire remarquer qu'une grande prudence est toujours des plus nécessaires, et que, malgré les circonstances éminemment favorables où nous ont placés les heureux résultats de la récolte de nos principaux produits agricoles, nous nous trouvons toujours soumis aux influences désastreuses de la politique, qui, à elles seules, peuvent, elles ne l'ont déjà malheureusement que trop prouvé, reculer encore indéfiniment les justes espérances de notre commerce et de notre industrie.

Les affaires agricoles ont eu peu d'animation, l'agriculture se trouvant en ce moment employée à ses travaux et ne se pressant pas de réaliser, en présence des bas prix qui dominent actuellement sur presque tous nos marchés départementaux. Cette abstention a même déterminé la consolidation des prix de la semaine dernière, malgré la résistance du commerce et de la meunerie, et, à Paris, au marché hebdomadaire du mercredi, les prix se sont fermement tenus, avec un courant d'affaires presque nul, de fr. 23 75 à 26 50 pour blés suivant qualité et provenances. Les menus grains sont également restés fermes de fr. 19/19 50 pour seigles, fr. 21/21 50 pour orges, fr. 21 50 pour escourgeons, fr. 26 pour avoines vieilles, fr. 24/25 pour nouvelles, les 100 kilos.

En produits exotiques, le mouvement des affaires s'est un peu ralenti sur certaines marchandises, mais l'on doit dire plutôt qu'il s'est régularisé, car la tendance est restée généralement fort satisfaisante, et la consommation s'est plutôt montrée favorable à la continuation de ses achats, principalement pour les cotons, les laines, les soies, les cafés, les cacaos et les métaux. Il y a eu ralentissement sur les sucres, les cuirs et les suifs, mais sans que pour les deux premiers de ces articles, la position se soit trouvée sensiblement modifiée.

On annonce pour les premiers jours de janvier prochain la tenue à Paris, aux Arts-et-Métiers, d'un grand congrès des chambres syndicales du commerce et de l'industrie parisiennes et départementales, provoqué par l'*Union nationale*, qui comme on le sait, n'est elle-même qu'un vaste syndicat des principales chambres de l'industrie parisienne. Ce congrès, qui vient d'être autorisé par le gouvernement, aura pour but de rechercher les besoins actuels du monde des affaires et d'en transmettre l'expression, sous forme de vœux, à l'Assemblée nationale.

Nous empruntons aux rapports des consuls anglais, pour l'année 1873, quelques documents statistiques sur la situation actuelle d'un pays auquel nous lient de très-grands intérêts financiers et commerciaux, nous voulons parler de l'Egypte. L'Egypte compte actuellement 5,400,000 habitants; l'aire cultivable est de 7,264,640 acres dont 4,625,000 sont déjà en exploitation; la moyenne de l'impôt foncier dépasse fr. 25 par acre. L'exportation du coton a été en 1873 de 398,258 balles pesant 2,161,648 quintaux; la qualité était un peu inférieure. La culture du sucre a donné lieu à l'exportation de 884,020 quintaux. Le trafic par le canal de Suez a été de tonneaux 2,085,270 que jaugeaient 1,171 navires battant pavillon anglais dans la proportion de 72 0/0. Le nombre des passagers a été de 65,635 et les recettes de la compagnie ont dépassé 22 millions de francs.

D'autre part, nous possédons aussi quelques données également relatives à l'année 1873, sur le commerce du Chili; données auxquelles ajoute un certain intérêt la tenue prochaine d'une exposition internationale dans sa capitale de Santiago. L'exportation des mines a donné un total de 85 millions de francs, contre 89 l'année précédente; sur ce nombre, le cuivre en barres entre pour 41 millions 1/2 contre 40 millions l'année précédente. Il a été exporté pour 27 millions de francs de blés, 10 millions de farines, 6 millions 1/2 d'orges, 3 millions de haricots, 1 million de pommes de terre, 500,000 francs de graine de lin et autant de noix, 60,000 francs de vers à soie.

A l'importation, parmi les principaux produits, nous trouvons ceux de luxe pour une part importante; les vins y entrent pour 3 millions de francs, le thé pour 3 millions et demi, les soieries pour 1,800,000 francs, le mérinos pour 1 million et demi. Les machines importées représentent une valeur de plus de 5 millions de francs, le sucre plus de 18 millions de francs, dont pour 10,800,000 francs de raffinés. L'importation d'origine anglaise atteint 82 millions de francs; l'importation française 24 millions seulement; ce dernier chiffre est très-inférieur à celui de l'année précédente qui était de 37 millions de francs. En somme, le Chili a reçu, en 1873, pour 189 millions de francs contre 173 l'année précédente, et il a exporté pour 200 millions contre 210 millions en 1872.

Les derniers avis reçus par la malle des Antilles et du Pacifique, apportés par le steamer *Tasmanian*, sont du 2 septembre pour le Chili. Le sénat avait refusé d'accorder une subvention de $ 100,000 qui lui était demandée par MM. Clark et Cie pour la construction d'un chemin de fer transandin, par la province de Cordillera; on espérait toutefois que cette détermination n'empêcherait pas l'entreprise. Au Pérou, au 14 septembre, les cercles commerciaux se plaignaient du calme des affaires et de la rareté du numéraire. On avait découvert des gisements étendus de salpêtre à Moquega, et le ministère avait pris la résolution de déclarer fermés les dépôts de guano des îles Chinchas. Au Nicaragua, les importations se sont élevées, en 1872, à $ 1.153.447, contre $ 1.022.163 en 1873; les exportations ont été respectivement de $ 1.585.709 et de $ 1.427.785. Au Guatemala, il a été exporté, pendant l'année 1872, pour $ 119.884 en France, $ 722.047 en Angleterre, $ 328.340 en Belgique, $ 994,590 aux Etats-Unis, $ 59.333 en Belgique, $ 13.122 en Italie, $ 81.521 au Sud-Amérique, $ 126.990 au Centre-Amérique et $ 45.690 à Bélize. Au Venezuela, une nouvelle loi de douane votée par le Congrès a affranchi de tous droits l'importation des vins de Bordeaux, à partir du 19 août 1874. Un autre décret a transféré à la forteresse de San-Carlo, la douane maritime de Maracaïbo, et les consuls à l'étranger ont reçu l'ordre de ne plus expédier à Maracaïbo, passé soixante jours à partir du 24 août, date de promulgation dudit décret. Les sorties auront lieu par la même douane de San-Carlo, tant pour les marchandises de Maracaïbo que pour celles des ports du lac, tels que Ceïba et Moparo. A Demerara, le marché aux produits était un peu meilleur et les apparences étaient favorables. A la Trinidad, on reportait d'assez fortes pluies qui ont contribué à détériorer de plus en plus les routes, et ne permettent pas d'espérer l'arrivée des nouveaux produits des récoltes, avant le mois de juin. A la Barbade, la nouvelle récolte se présentait bien et le temps lui était favorable; la dernière saison a donné environ 50.000 boucauts de sucre, soit une moyenne de 1 1/4 boucaut par acre. A la Jamaïque, les affaires étaient lourdes et limitées à la satisfaction des stricts besoins de la consommation; les pluies empêchaient tout arrivage de cafés de l'intérieur.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich et notre revue des marchés anglais.

LAINES. — Il ne s'est produit aucun événement de nature à changer la position de ce textile qui continue à donner lieu à une demande régulière de la part de la consommation à des prix bien tenus, ainsi que le constatent plus loin nos correspondances du Havre, Bordeaux et Marseille. A l'étranger, à Londres et à Anvers, c'est également la fermeté qui domine, et les événements de la Plata ont même donné lieu à une recherche particulière sur les Plata, ce qui a occasionné à Anvers, où elles forment la majorité du stock, une hausse de 10 à 15 centimes respectivement au-dessus des cours obtenus aux enchères d'août, pour les Buenos-Ayres et les Montevideo. Les avis de la Plata, par lettre (ils ne sont datés que du 15 septembre), ne parlaient pas encore d'exportation, mais on espérait, à Buenos-Ayres, une tonte égale, sinon supérieure à la dernière. Il avait été exporté, du 1er octobre au 31 août, 181.323 b. en 1873, et 195,526 b. en 1872, dont respectivement 52,648 b. et 52,786 b. pour la France. Les avis du Cap, en date du 11 septembre, signalent de l'animation sur le reçu du résultat des enchères de Londres, et des prix élevés notamment pour les laines légères.

Les avis de la fabrique ne sont pas mauvais, quoique les acheteurs se soient montrés moins empressés que la semaine dernière, tant dans les centres français qu'en Angleterre, et comme les métiers sont occupés pour longtemps, les prix se maintiennent bien. Telle est, du moins, la situation à Roubaix, à Tourcoing et à Reims. A Elbeuf, on a encore fait quelques ventes en articles d'hiver, et l'exportation a fait des demandes sur toutes saisons. Lisieux marche d'une manière satisfaisante, mais se plaint du haut prix de la laine, peu en rapport avec ses prix relativement bas de vente. Dans le Midi, on est assez actif aussi, et l'écoulement est bien régulier. Nous résumons plus loin le mouvement sur les principales places de fabrique anglaises.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

CAFÉS. — Pas de changements à signaler cette semaine, les prix se soutiennent bien, et la consommation vient assez régulièrement aux achats sur nos marchés, les avis des autres places étant généralement rassurants. Voici quel a été le mouvement de l'article sur les six principaux marchés d'Europe, pendant les neuf premiers mois de l'année, les quantités exprimées en milliers de quintaux anglais:

Importations en neuf mois.	1873.	1874.
En Hollande	1.145	996
A Anvers	389	366
A Hambourg	1.014	1.039
A Trieste	166	127
Au Havre	709	497
En Angleterre	1.347	1.093
Totaux	4.770	4.118
Stock au 1er janvier	886	984
Ensemble	5.626	5.102
Stock au 1er du mois	1.411	1.536
Débouchés en neuf mois	4.215	3.566
Débouchés du mois dernier	605	502
Importation dito	454	381

Voici quelle est la position de l'article sur ces marchés. A Anvers, prix fermes et bonne demande. A Hambourg, marché ferme. En Hollande, la consommation achète couramment à prix fermes; la prochaine vente publique aura lieu le 21 courant et comprendra 100.000 sacs. A Londres, les bons Ceylan natifs trouvent facilement acheteurs.

SUCRES. — Le mouvement des affaires a été un peu limité cette semaine, sur nos places d'importation, mais les prix ne paraissent pas avoir souffert par suite de la faiblesse des stocks. Le marché anglais est lourd également et en plusieurs cas les importateurs ont dû se soumettre à des réductions. En Hollande, la position est un peu meilleure pour les bons sucres Java en grenier, par contre les sortes basses ont dû être cédées en baisse. Il règne également une certaine réserve sur les sucres exotiques à Anvers.

CACAOS. — La semaine a été bonne et la consommation s'est livrée cette semaine à des achats assez importants qui ont influencé favorablement les cours, principalement pour les provenances du Brésil; les sortes centre-Amérique plus abondantes ont été moins favorisées. En Angleterre, la situation est assez bonne et l'on a réalisé une hausse de 1 à 2 schillings aux dernières enchères. Il a régné aussi une bonne demande à Anvers pour le Haïti et à Hambourg pour le Guayaquil, avec des prix en faveur des vendeurs.

CUIRS. — Les affaires n'ont pas été bien importantes, mais les cours sont restés très-élevés et même en hausse dans plusieurs cas. A Anvers, il en a été de même. A Londres, les prix restent bien soutenus.

SUIFS. — Le marché est resté au grand calme, et la marchandise est en ce moment plus offerte que demandée, quoique des nouvelles de la Plata aient déterminé ces derniers temps un mouvement spéculatif très-important. A Paris, au dernier marché, on a maintenu le cours officiel, mais on a vendu ensuite à 98 fr. les 100 kilos pour suif indigène.

INDIGOS. — Des enchères viennent d'avoir lieu à Londres dans un sens favorable aux importateurs. La demande était active et, comparés aux prix de juillet, les cours sont plus élevés de 3 à 6 deniers sur les Bengale et les Oudes, de 3 à 4 deniers sur ces Kurpah ordinaires et moyens, les Madras fermes et au pair; ces avis ont donné lieu à quelques affaires au Havre et à Bordeaux, en Madras et à Kurpah dans la parité de la hausse qu'ils établissent.

MÉTAUX. — Quelques transactions cette semaine à des prix en général bien soutenus, les offres sont cependant peu nombreuses dans la parité des cours actuels que nous donnons plus loin. Le plomb est du reste très-peu abondant. Sur le marché anglais, la tendance a été également satisfaisante pendant toute cette semaine et les prix pratiqués accusent une très-grande fermeté. On a payé ainsi à Londres liv. st. 83 pour cuivres de Chili en barres marque bonne ordinaire, liv. st. 92 pour dito Wallaroo, liv. st. 92 à 92 10 pour étain Détroit comptant et liv. st. 90 10 à 91 pour dito Australie; liv. st. 23 5 pour plomb de Silésie commun et liv. st. 22 15 à 23 pour dito anglais en saumons. Sur les marchés de Hollande, l'étain est calme, mais ferme à fl. 56 3/4 pour Banca, fl. 56 1/2 pour Biliton; le plomb vaut fl. 13 à 13 1/2 suivant marque.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Cette industrie est en pleine saison, et sa marche ne laisse pas grand'chose à décrire pour le moment. Actuellement, toutes ses branches sont à peu près occupées, et pour une période généralement assez longue pour leur permettre de ne pas se laisser influencer par les irrégularités de la demande, du moins avant longtemps. Inutile de dire que les prix se maintiennent très-fermes; ils tendent même à raidir, et dans la Champagne, les fers au coke n'obtiennent pas moins de fr. 230/240, ceux de fonte au bois fr. 275/280. La fonte seconde fusion est très-demandée, mais celle de fonte au bois fait exception et reste délaissée à fr. 125 la tonne. Dans la Meurthe-et-Moselle, la fonte blanche vaut fr. 80/82 50, la fonte au coke fr. 85. Dans le Luxembourg, la bonne fonte blanche vaut fr. 72/73. En Belgique, les affaires ont également repris, mais seulement pour les produits des laminoirs, les fers marchands ne valent pas plus de fr. 210, l'affinage fer fort fr. 82 50, la fonte de moulage fr. 110/112 50, le no 5.

CHARBONS. — Les affaires ont un peu repris, comme cela est l'habitude à l'entrée de l'hiver, et les arrivages se font maintenant sur une échelle assez importante, principalement de la Belgique. Malgré cela, le prix n'a pas sensiblement varié, et il faut toujours voir la bonne gailleterie aux environs de fr. 60 la tonne quoique l'on puise s'en procurer à fr. 55 en gare de la Chapelle. Sur le marché belge, les charbonnages montrent une très-grande fermeté. Mons tient ses tout-venant pour forges fr. 24 50, ses fines fr. 18/22 50, son coke lavé fr. 40, son non lavé fr. 33 et Charleroi demande fr. 19/20 pour son tout-venant forge, fr. 21/22 pour son tout-venant domestique, fr. 19/20 pour son charbon gras, fr. 15/16 pour son tout-venant maigre, et fr. 25/26 pour sa gailleterie et sa houille maigre.

SUCRES.

Paris, le 15 octobre 1874.

La nouvelle campagne débute en pleine baisse, nos cours fléchissent tous les jours et semblent devoir tomber au-dessous des prix les plus bas de la campagne dernière. Ce résultat est même déjà atteint pour les sucres blancs qui ont été cotés hier à la Bourse de Paris fr. 64, base n° 3, disponibles en entrepôt. La rapidité de cette baisse exceptionnelle s'explique suffisamment par l'abondance des offres pressantes des fabricants qui ont trouvé les raffineurs largement pourvus par la liquidation du stock des vieux sucres; c'est à l'étranger qu'il a fallu alors trouver des acheteurs, et les Anglais, quoique la situation de leur marché fût à la hausse, ont demandé et demandent encore de larges concessions à ceux qui les accablent de marchandise. C'est ainsi que la baisse est partie de France et de Belgique pour s'étendre en Angleterre et en Hollande.

Il ne faut peut-être pas se plaindre d'un mouvement qui était inévitable pour rétablir l'équilibre des marchés du sucre de betterave. Nos entrepôts étaient surchargés de marchandise, et le *Journal officiel* d'hier constate qu'au 1er octobre courant il y avait, en France, un excédant de 222,000 sacs. Si l'on rapproche ce chiffre de la diminution des stocks anglais, on voit qu'une large exportation nous est assurée à la faveur de la baisse de nos prix. Ce n'est plus en Allemagne et en Autriche que l'Angleterre s'approvisionnera cette année, ce sera en France et en Belgique, et l'on peut hardiment espérer, sans crainte de se tromper, qu'après avoir été débarrassés de notre trop-plein, nous remonterons à des prix qui pourront rémunérer suffisamment notre industrie sucrière.

Les 7/9 et les 10/13 disponibles valent fr. 61,50 et fr. 54,75, les 88°, entrepôt Paris.

Le livrable, entraîné par la baisse du disponible, se traite aux prix de fr. 65,25, base n° 3, sur les mois de novembre, décembre et janvier prochains, et de fr. 66,50 à fr. 66,25 sur les quatre premiers mois de 1875, marchandise prise à l'entrepôt Paris.

Les certificats d'exportation sont mieux tenus, et l'on signale des affaires traitées à fr. 74, créations de janvier à avril prochains.

Les raffinés sont plus faibles, mais valent néanmoins encore de fr. 149 à fr. 150, suivant marques.

Voici le tableau hebdomadaire du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
Tonnes.	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Londres....	1.850	3 900	7.060	7.358	»	137	88.350	89 120
Liverpool...	1.565	2.745	3.600	3.498	»	»	52.585	61.998
Clyde......	333	5.090	4.269	2.500	»	»	41.567	66.400
Bristol......	870	778	1.667	1.615	»	»	4.937	3.826
	4.618	12.513	16.596	14.971	»	137	187.439	221.344

Cette statistique est très-favorable à la fermeté et même à la hausse des prix chez nos voisins, et si la baisse prévaut sur leurs marchés, c'est aux raisons ci-dessus relatées qu'il faut en attribuer la cause.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — Peu de monde à la Bourse cette semaine, et les transactions ont continué sur un pied limité. Les filés pour dentelles manquent d'activité; malgré la fermeté des cours la demande n'est que partielle. Les filés pour bonneterie sont lourds aux cours précédents. Les soies se vendent peu, sans promesse d'amélioration prochaine. Pour les tulles unis, au contraire, les prix de la semaine dernière sont fermement maintenus, et des ordres importants sont refusés en baisse. Les tulles écrus éprouvent également une certaine activité. La stagnation qui a régné sur les dentelles de soie ne diminue guère, aussi les fabricants qui possèdent des stocks trouvent-ils grande difficulté à en effectuer le placement sans réductions de prix. Les dentelles de coton en tous genres sont également délaissées. Quant à la bonneterie il y a certainement plus d'activité mais elle n'est pas générale.

Bradford. — Un calme relatif continue à régner sur notre place, la vente au jour le jour est cependant importante et l'absence d'activité provient surtout de la difficulté qu'éprouvent les acheteurs étrangers à opérer aux cours qu'exigent les filateurs et les fabricants. Ce ralentissement est même bien accueilli par les industriels puisqu'il leur permet d'exécuter les ordres qui commençaient à s'accumuler. Le marché des filés n'a pas subi de changement, les négociants exportateurs se plaignent du retard apporté dans la livraison d'anciens contrats, et aussi des prix extrêmes que leurs clients refusent d'admettre. En tissus, les fabricants de lustrés et de mi-fantaisies sont bien engagés, mais la haute-fantaisie et les articles brochés donnent lieu à peu d'affaires, le matériel des filateurs de ces derniers articles ne trouve pas d'occupation suffisante. Les marchés d'Allemagne et de la France ont fourni un bon courant d'exportation. La demande d'autres pays est sans importance. Prix très-fermes.

Rochdale. — La Bourse a été assez fréquentée cette semaine, et notre industrie a fait preuve d'une certaine activité. Les négociants, tout en plaçant quelques ordres nouveaux, ont accordé plus d'attention au réassortiment, ils réclament également la livraison d'anciennes commissions, que les cours actuels tendent à retarder. Les prix ont une tendance à la hausse. Pendant la semaine, un certain nombre de maisons de Londres et d'Ecosse ont été sur place, et tout en pressant l'exécution de leurs ordres, ils ont acheté les flanelles qui leur paraissaient avantageuses. En articles du Yorkshire, les affaires ont été assez bonnes, les industriels se trouvent assez chargés de commandes, les stocks sont réduits et les prix fermes.

Leeds. — Le commencement de la semaine a vu continuer la tranquillité comparative de la semaine dernière, mais depuis trois jours, il y a eu une assez grande activité sur les nouveautés de printemps. La vente n'a, peut-être pas repris en proportion du nombre d'acheteurs, mais ces derniers ne tarderont pas à placer leurs ordres aussitôt qu'ils seront fixés sur les genres qui doivent dominer. Il y a une bonne demande pour les sergés et les meltons à côtes, les lainages en imitation des tweeds sont aussi recherchés, ainsi que les étoffes unies de qualité supérieure. L'exportation se trouve un peu entre deux saisons, la consommation est aussi limitée par les cours extrêmes qui règnent. La confection, au contraire, est très-pressée par l'exécution des ordres de printemps, dont beaucoup sont livrables en novembre. La saison continue jusqu'en février. Les industries du lin et de la filature sont calmes. Les meilleures qualités de matière première sont plus difficiles à acheter, excepté à des cours élevés.

Huddersfield. — Nous avons plus d'animation à signaler, ainsi qu'un certain concours d'acheteurs, tant étrangers qu'indigènes, cette huitaine. Les articles de printemps occupent l'attention. La demande porte principalement sur les étoffes de fantaisie, serges, diagonales, etc. Nos fabricants sont déjà très-bien employés, aussi y a-t-il toute apparence de renouvellements des ordres en cours d'exécution. Les stoks diminuent et les prix pour tous les genres restent très-fermes. En filés, les angolas sont bien demandés. Toutes les fabriques travaillent jusqu'à la limite extrême des heures légales.

Leicester. — Aucun changement en laines indigènes. On achète un peu moins que ces semaines dernières, mais les cours se maintiennent. Les filateurs se sont assez largement pourvus dernièrement, mais les négociants tiennent leurs stoks fermement. La bonneterie débute dans une excellente saison, la demande cette semaine a été des plus satisfaisantes et les acheteurs qui avaient tardé à placer leurs ordres, ont trouvé de la difficulté à obtenir les marchandises qu'il leur fallait. Dans la branche des élastiques il n'y a pas d'amélioration pour la consommation, qui subit un léger ralentissement, mais cet état de choses est un peu contre-balancé par des ordres du continent et pour l'exportation qui maintiennent cette industrie dans une assez bonne position. En chaussures les commandes sont arrivées assez librement et, avec celles déjà enregistrées, promettent de l'occupation à tous les ouvriers spécialistes pendant quelques semaines. Prix sans changement.

Dundee. — L'importation excessive de lin et d'étoupe continue à exercer une pression défavorable sur notre place. La demande pour les articles de jute ne fait pas de progrès, il est très-probable que l'on arrêtera une certaine quantité de métiers afin de diminuer la production. Le marché des lins est sans activité, les bonnes qualités sont assez bien tenues, mais les détenteurs sont généralement prêts à accorder des concessions afin de traiter. Les étoupes de qualités supérieures ont fait quelques affaires aux cours précédents, mais les ordinaires restent délaissées. Les avis sur la récolte nouvelle du jute sont favorables tant pour la qualité que pour la quantité, ce qui augmente la difficulté de la vente. En tissus la toile à voile est bien demandée, certains fabricants ayant vendu leur production considérablement d'avance. Pour les toiles, la vente est régulière, mais sans activité. Le continent opère peu, et les nouvelles d'Amérique et d'autres marchés étrangers sont peu favorables.

Belfast. — Il y a eu une certaine disposition à étendre les opérations en toiles écrues, si les fabricants avaient voulu accepter des prix réduits; mais en général, ils ont tenu bon. Les affaires faites tant en filés qu'en tissus, n'ont pas consommé la production, ce qui cause une augmentation de stocks dans toutes les branches. Le continent ne demande que peu de chose, les avis d'Amérique font prévoir une amélioration prochaine de ce côté. De nouveaux ordres ont été placés, mais ils sont sans importance. L'exportation à l'Amérique du Sud s'est ralentie par suite de l'insurrection à Buenos-Ayres. Prix assez fermes.

Produits métallurgiques. — Les marchés de la semaine à Middlesborough, tout en étant assez fréquentés, n'ont donné lieu qu'à un mouvement moyen d'affaires. Les prix se maintiennent fermement et ne présentent pas de changement sur ceux cotés à la dernière revue. Les expéditions de fer se trouvent avoir été bien plus importantes que l'on ne le pensait, et malgré la grande activité des fourneaux, la demande pour livraison immédiate est telle qu'on y satisfait difficilement. Les stocks s'épuisent rapidement, et sont actuellement plus réduits qu'ils ne l'ont été depuis longtemps. En ce moment, il y a dans le Nord de l'Angleterre 130 fourneaux rallumés sur 150 existants. L'arbitration dans l'industrie houillère du Durham a commencé à Newcastle-on-Tyne hier. La position des charbonnages du Northumberland est assez menaçante, mais on compte sur une transaction amicale. Dans le Lancashire, les prix des fontes de forge et de moulage sont sans changements. A Manchester, mardi, il y avait une disposition à acheter les lots qui se présentaient, mais le résultat n'a pas été important. Les prix moyens du district variaient de 74/6 à 75 et 76 pour le numéro 3 de moulage, et un peu moins pour livraison fin de l'année. Plaques de pont, liv. st. 10.5; cornières, liv. st. 10.5; rails lourds, liv. st. 8.17.6; barres puddlées, liv. st. 6.12.6; plaques de chaudière, liv st. 11.5; plaques de blindage, liv. st. 10.5; plaques, liv. st. 12.5; fer à

cirous, liv. st. 12.15 la tonne, livré à Manchester. Barrow-in-Furness paraît contente de sa position, les industriels n'acceptant pas de commandes, excepté aux pleins cours. Le Bessemer n'a pas changé de prix, liv. st. 5 étant exigé pour la qualité moyenne. L'hématite ordinaire produit liv. st. 4.15 la tonne, pour les meilleurs échantillons. Il n'y a pas de diminution d'activité dans la production de l'acier. La construction de navires est moins active. Birmingham maintient sa bonne position. Une bonne moyenne de commissions a marqué la huitaine. La Russie et le Nord seuls n'achètent pas. Le cuivre en feuilles et les cartouches sont très-actifs. Les boutons, notamment ceux en bois et en ivoire, sont très-recherchés. Les ouvriers manquent pour exécuter les ordres d'outils pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Charbons à Londres : Hollywell Main, sh. 23 ; Wallsend, Lambton, 26/6; Tunstall, 25 ; East Hartlepool, 26/6.

K.-B. MURRAY.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	16 oct. 1874	9 oct. Semaine précédente	17 oct 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	64 25	62 50	62 25
d° d° d° 10/13	54 75	56 »	60 »
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	64 25	65 50	69 50
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte	149 »	149 »	154 »
Belle sorte	150 »	150 »	155 »
Certificats de sortie nouveaux	73 25	73 25	75 »
MELASSES			
Indigène de fabrique	13 50	14 »	14 50
d° raffinerie	16 »	16 »	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	71 »	71 50	75 »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	250 »	240 »	250 »
Ceylan d°	240 »	230 »	240 »
Haïti d°	205 »	200 »	240 »
Rio d°	180 »	160 »	220 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	132 »	130 »	140 »
Guayaquil	130 »	120 »	140 »
Trinité	130 »	120 »	140 »
Haïti	100 »	100 »	100 »
Caraque	180 »	180 »	» »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	99 »	99 »	97 »
Acide oléique	70 »	70 »	78 »
— stéarique	165 »	165 »	172 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	72 »	70 75	85 »
— — en tonne	73 50	72 25	86 50
— épurée en tonne	81 50	80 25	94 50
Lin brute tous fûts	73 50	74 75	88 50
Lin en tonnes	75 »	76 25	90 ..
FARINES			
Huit marques le sac de 157 kil. net.	57 »	54 25	84 50
Supérieures disp. d° 157 kil. net.	56 25	54 »	82 »
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.	222 50	220 »	225 ..
— — — d° marq. ord.	217 »	215 »	» »
— — lingots d°	232 50	230 »	235 ..
— anglais tough d°	227 50	227 50	240 »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	215 »	215 »	232 50
Etain Banca livr. Havre ou Paris.	262 »	255 »	325 ..
— Détroits d°	247 50	240 »	325 ..
— anglais Havre ou Rouen.	247 50	242 50	322 50
Plomb de France Paris	56 »	56 »	60 50
— d'Espagne Havre	55 50	55 50	61 ..
— anglais d°	M	56	60 75
— belge et allemand Paris	56 »	56 »	M
Zinc de Silésie Havre	60 »	60 »	71 50
— autres bonnes marques d°	59 »	59 »	71 »
— d° d° Paris	59 50	59 50	70 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés.

A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Le prix moyen du blé variant de 24 à 25 fr. le quintal et les cours extrêmes de la farine étant de 34 à 36 fr. 50 c., le pain de 2 kilog. vendu 70 centimes donne à la boulangerie un bénéfice rémunérateur. Quelques maisons vendent encore 75 et 80 centimes : c'est l'exception très-minime. Dans beaucoup de quartiers l'ouvrier peut acheter à 60 et 65 centimes un pain de très-bonne qualité, et même à 55 centimes dans quelques boulangeries des faubourgs.

En province, les prix extrêmes du pain varient du 28 à 34 centimes le kilogramme.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE.

(*Marché de la Villette*).

1873 13 octobre.	1874 12 octobbre.	Variations.
3,379 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,84 le kil. poids mort.	4,924 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.14 par kil.
15,503 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 2.04 le kil. poids mort.	20,079 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.80 le kil. poids mort.	— 0.24 par kil.
1,146 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 58 fr. les 50 kil. poids vif.	1,426 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 58 fr. les 50kil. poids vif.	— 0.20 par kil.
14 octobre. 523 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	13 octobre. 769 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	— » »

Depuis une quinzaine, il s'est produit de nombreuses fluctuations dans les cours de bestiaux. On est revenu aujourd'hui aux cours précédents ou à bien peu de chose près, et nous ne voyons rien à modifier dans le tableau ci-dessous qui indique quel devrait être le prix de la vente au détail de la viande en laissant aux bouchers un bénéfice très-large.

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 40	2 10	1 70
2e	1 90	1 70	1 20
3e	1 30	1 20	» 90

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 70	2 »	1 80
2e	2 »	1 60	1 50
3e	1 50	1 30	1 »

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 50	1 90	1 65
2e	1 50	1 30	1 10
3e	1 05	» 90	» 70

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 13 octobre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 10,307 tonnes, contre 15,492 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 5,185 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible. Warrants 83/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		110	84	..
Coltness id.		110	84	..
Summerlee id.		105	84	84
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		92/6	82/6	..
Govan id.		92	82	..
Monkland id.		94	82/6	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		112/6	86	..
Calder id. id.		110	85	..
Carnbroe id. id.		96	83	..
Glengarnock (à Ardrossan)		100	84	..
Eglinton id.		90	80	88
Dalmellington id.		80	76	92
Linueil (à Bo'ness)		95	80	75
Shotts, id.	Bessemer.	95	90	..
	Ordinary.	110	86	..
Almond, id.		95	82/6	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	107/6	..	..
	Ordinary.	94	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		95	85	..
Lumphinnans id.		..	82/6	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 14 octobre 1874.

FILÉS.

			le k°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur... Fr.	3.20	à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30	à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane		à 3.40	»
Trame 40/42 id.		à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.05	à 4.10	»
Trame 50 id.	4.15	à 4.25	»
Chaîne 40 Jumel		à 4.15	»
Trame 50 id.		à 4.25	»
Chaîne 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

			le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils. Fr.		à 0.34	»
Id. » 18 »		à 0.36	»
Id. » 20 »		à 0.38	»
Id. 68 20 »	0.40	à 0.40 1/2	»
Id. 70 21 »		à 0.43	»
Id. 75 26 »		à 0.51	»
Percale 80 26 fils.		à 0.48	»
Jaconas 82 22/18 »		à 0.34	»

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 14 octobre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19 1/2	20 3/4	23 1/2	—	—	—
70	21	22 3/4	25	—	—	—
75	22 1/4	23	27	—	—	—
85	—	—	30	32	—	—
90	—	—	31 1/2	33 3/4	36	39
108	—	—	37 1/4	40	43 1/4	—
118	—	—	40 1/2	43 1/2	46 1/2	—
119	36	38	41 1/4	44 1/4	47 1/2	—
135	42	44 1/2	50	54	58	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines. 3,36 cents le kilogramme.
— 40 Jumel — 4,50 — —
— 58/60 — — 5,60 — —
Trame 36/38 Amérique en cannettes 3,25 cents le kilogramme.
— 50 — — 4,05 — —
— 98/100 Jumel — 7,70 — —

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 46 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

Filés et tissus toujours bien demandés. Prix très-fermes.

HENRI FIERZ.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

ÉPINAL, LE 14 OCTOBRE 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées 16 fils 34 1/2 à 35
» » 18 » 36 1/2 » 37
» » 20 » 38 1/2 » 39
» 68 » 20 » 41 1/2 » 42
» 70 » 21 » 43 1/2 » 44
Chaîne 27/29 Amérique. 3.22 1/2 à 3.27 1/2
Trame 36/38 » 3.32 1/2 » 3.42 1/2

Prix bien tenus.

ROUEN, LE 14 OCTOBRE 1874.

Notre place a été visitée cette semaine par un très-petit nombre d'acheteurs. Ce qui est, du reste, habituel à cette époque de l'année.

Le grand nombre de marchés qui restent à exécuter par les tisseurs, leur permet d'attendre la reprise des achats, et de maintenir très-fermement les prix obtenus.

Le disponible en sortes légères continue à être très-rare et recherché.

La vente de l'indienne continue à être très-peu importante.

On cote:

Calicot, compte 30, impression, 8 k. 60 36 1/2 c. le mètre.
dito 8 34 1/2 —
Longotte impression . . . . 54 1/2 à 55 c. le mètre.
Cretonne 1re qualité . . . . 66 c. le mètre.
— bonnes sortes. . . . . 53 à 64 le mètre.
— 2e qualité . . . . 59 à 61 c. —
Chaîne 14 mécanique, belle qualité Fr. 3 à 3.10 le kil.

LILLE, LE 15 OCTOBRE 1874.

Les affaires qui avaient repris quelque activité pendant le mois de septembre, paraissent être revenues depuis une quinzaine de jours au calme d'autrefois. On accuse la politique et particulièrement le manifeste d'Espagne d'avoir fait tout le mal; il semble en effet que les événements ne soient pas étrangers à la stagnation du commerce qui a été grandissant dans ces derniers jours; mais la grande cause de cet état prolongé de marasme, c'est l'absence de toute spéculation. Le commerce et ses intermédiaires de tous genres, qui avaient toujours, avant la guerre, leurs magasins remplis de marchandises, achètent au jour le jour, et la fabrique reste encombrée de ses produits qui passaient autrefois dans d'autres mains immédiatement après la fabrication. Les industriels ne peuvent laisser croître indéfiniment leurs stocks, et ils cèdent à des conditions qui ne leur laissent aucun bénéfice. Aussi, le caractère particulier de la crise que nous traversons depuis plus de deux ans, est-il moins dans la mévente des marchandises que dans les prix peu rémunérateurs qu'on en obtient. Quelques marchés à livrer, des engagements pour deux à trois mois permettraient à la fabrique de résister et de relever les cours, mais ces marchés on ne peut les traiter.

Ces observations sont générales, mais elles s'appliquent principalement à l'industrie linière; nous sommes, il est vrai, à une époque de morte-saison, mais on espérait que la saison se prolongerait cette année au delà du terme ordinaire. Il faut attendre maintenant que le négoce de deuxième main ait placé les marchandises qu'il a achetées depuis deux mois; mais on peut espérer que, grâce aux excellentes récoltes que nous avons eues cette année, de nouveaux besoins se manifesteront avant peu de temps. Les transactions en fils sont peu actives; il en est de même pour les lins de Russie et du pays.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la principalité de Lille du 1er au 10 octobre :

Importations		Exportations	
Lins.........	»	Lins.........	40.508
Fils.........	9.145	Fils.........	53.970
Toiles.........	5.658	Toiles.........	6.604

Par le port de Dunkerque du 6 au 13 octobre :

Importations		Exportations	
Lin...........	738.087	Fils de lin......	21.954
Jute...........	23.900	Fils de jute......	7.800
Toiles de lin.....	2.048	Toiles de lin.....	5.497
Etoupe........	60.760		

Toutes les nouvelles qui nous viennent de l'Ecosse, de l'Irlande et de l'Italie concordent en ce sens qu'elles signalent partout une situation plus ou moins calme.

On se plaint à Roubaix et à Tourcoing de ne plus voir autant d'acheteurs que pendant les semaines précédentes, cependant les tissages sont en pleine activité et on compte sur une bonne campagne.

La filature du coton à Lille et à Roubaix a sa part de la prospérité dont cette industrie jouit en ce moment, grâce aux bas prix de la matière brute.

Notre marché aux blés était hier un peu moins approvisionné que les semaines précédentes, et il s'est produit une légère hausse soit 37 c. à l'hectolitre. Dans le commerce les offres étaient plus contraintes et les vendeurs avaient plus de prétentions que les semaines précédentes.

Les sucres continuent à se traiter à la baisse, mais les affaires sont peu importantes. On cote aujourd'hui sur notre place :

Sucre indigène 88°.................. 55 25
— Nos 7/9.................. 60 25 à 60 »
Pain 6 kilog. N° 1.................. 153 »

Grâce aux demandes qui nous viennent de Paris, l'alcool disponible et le rapproché maintiennent leurs cours, mais les époques éloignées sont faibles. On cote :

3/6 fin disponible...... 65 »
— courant...... 64 » à 63 »
Mélasse disponible...... 66 50 66 »
Betterave disponible...... 65 50 65 »
A livrer 4 premiers...... 61 »
— 2 prochains...... 61 » 60 »

Les charbons maintiennent leurs prix, mais il n'y a pas de hausse, quoique certains organes spéciaux veulent le prétendre. La Compagnie du Nord vient de traiter 40,000 tonnes avec la Compagnie de Bully-Grenay, au prix de 22 francs la tonne, nous affirme-t-on, mais je ne garantis pas ce chiffre.

LYON, LE 15 OCTOBRE 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Le mouvement sur les soies s'est maintenu. Notre condition a enregistré des chiffres très-considérables, grossis par l'apport des balles qui ont fait l'objet de la spéculation de la semaine dernière.

Les cours conservent une grande fermeté sans qu'il y ait de la hausse accentuée; on a cependant coté une amélioration de 1 franc sur les grèges et les ouvrées de Chine, et quelques rares articles privilégiés qui sont demandés et difficiles à trouver: tels que des grèges d'Italie de tout premier ordre.

On est heureux de constater qu'un mouvement aussi important et aussi général puisse se continuer sans que l'assiette des cours en soit sensiblement altérée. C'est la base la plus sûre d'affaires régulières; car les prix actuels, nous le rappelons, sont assez bas pour attirer à la soierie la consommation la plus large qu'elle ait jamais eue.

Sur les marchés de l'extrême Orient, on n'a pas gardé la même modération. Les dernières dépêches de Chine et du Japon nous montrent ces marchés comme très-excités; et, sur l'annonce de la recrudescence des affaires en Europe, les prix ont monté rapidement.

Déjà dans notre dernière correspondance, nous avons donné les prix qui se pratiquaient à Shanghaï où, à la date du 13 courant, l'exportation atteignait 48,000 balles. Du Japon, on annonce le prix de 550 à 560 piastres pour les Mysbash Nos 1 et 2; ce qui fait une hausse de 10 à 12 0/0 sur les prix du début de la campagne. Il faudra que les prix montent ici pour que les importateurs puissent trouver la parité de ceux qu'ils viennent de payer en dernier lieu.

En fabrique, il y a eu moins d'activité cette semaine; moins d'acheteurs ont visité notre place. Ce ne sont pas de grosses affaires qui se sont traitées; nous avons eu plutôt un courant régulier des ventes qui suffisent à absorber, en grande partie, l'étoffe qui rentre. Ce n'est que lorsque le stock, surtout en soieries noires, se sera reconstitué que des transactions importantes sur banque pourront être reprises.

Les nouvelles d'Amérique ne laissent pas que de continuer à être défavorables. La saison s'avance et, tous les jours on met des quantités considérables de marchandises sous le marteau de l'encanteur; les prix qui s'y pratiquent, quoique mauvais, font loi pour les transactions en privé; et il y a peu de maisons qui retiennent leurs marchandises dans l'espoir d'une fin de saison meilleure. Quand on touchera à ce moment, le stock sera probablement peu considérable; on l'aura en grande partie écoulé tant bien que mal et plus mal que bien, malheureusement.

LE HAVRE, 15 OCTOBRE 1874.

Nous avons encore eu un assez bon mouvement des affaires, cette semaine, dans la plupart de nos articles, et la position commerciale s'améliore.

COTONS. — Un temps toujours très-favorable à la cueillette, celle-ci s'effectuant par suite très-rondement, et les recettes aux ports se faisant de même fort vite, enfin une amélioration de 6 à 7 0/0 dans la condition de la plante, voilà comment peuvent se résumer les nouvelles des Etats-Unis pour cette semaine. — Des autres pays de production aussi les nouvelles sont favorables à la récolte et, en somme, c'est toujours l'abondance du coton qu'il faut avoir en perspective. — Malgré cela la situation de notre marché s'est améliorée depuis huit jours, et avec des affaires plus actives, les cours ont continué de raidir. Il faut payer fr. 96 pour bon très-ordinaire Louisane, fr. 93/94 pour même désignation en Georgie, et les petites désignations de ces provenances se sont encore améliorées de fr. 1 environ. Il en est d'ailleurs de même pour le Sorocaba et le Surate. — On paye maintenant fr. 92 pour ordinaire Sorocaba, fr. 70/71 pour good fair Oomra. — A livrer, il ne s'engage encore rien en cotons des États-Unis, mais les cotons de l'Inde ont donné lieu à plusieurs affaires en Madras à fr. 65, en Cocanadah à fr. 66.

On voit avec plaisir, à l'égard de ces derniers cotons, que l'on va en importer directement au Havre de plus fortes quantités que précédemment. C'est en France, et dans notre rayon précisément, que se consomme la récolte de cette provenance, et il est bien plus logique de la voir diriger sur le Havre que sur Londres, d'où elle nous revenait ensuite grevée de frais supplémentaires.

Ce qui a d'ailleurs manqué jusqu'ici pour établir des rapports directs et bien réguliers, c'est l'élément de fret lourd pour joindre aux cotons, et compléter le chargement des navires. Nous aurions cependant toujours le débouché d'une certaine quantité de graines oléagineuses, ou bien des riz que les navires de la côte de Coromandel peuvent apporter avec le coton, si malheureusement, comme dans tant de circonstances, l'initiative commerciale ne nous faisait défaut, et si l'on ne pouvait citer de nos anciennes et riches maisons, qui laissent inactifs leurs capitaux plutôt que d'engager des relations nouvelles. Heureux encore quand nous n'avons pas à constater l'abandon plus ou moins complet d'anciennes relations bien établies autrefois

Mais nous revenons au coton. La situation industrielle est bonne; les fabriqués se vendent bien, et il y a nombre de genres dont la fabrication est vendue à l'avance jusqu'à la fin de l'année. Il en résulte que nous avons devant nous plusieurs mois de grande consommation de coton et dans cette quinzaine, il est douteux que l'on puisse voir des prix sensiblement au-dessous des cours actuels. Il y a néanmoins en Amérique une grande disposition à écouler, et de grands achats qu'ont faits les Anglais depuis quelque temps sur les marchés américains n'ont pas eu d'autre effet que d'y maintenir les cours; quand on va annoncer des envois importants pour le marché anglais, ce qui ne saurait tarder, il y aura une certaine réaction à Liverpool, et les marchés américains pourront et devront s'en ressentir. C'est là, le moment où les acheteurs continentaux devront opérer, mais il est peu probable même que nous ayons à subir de bien grandes variations en baisse. Quant à la hausse, elle ne pourrait venir que sur des nouvelles défavorables à la récolte. Nous voilà déjà au 15 octobre; Il n'y a pas eu de froids, il ne paraît pas que le temps y soit, et nous n'avons dès lors plus beaucoup d'imprévus à attendre.

Nos débouchés restent toujours des plus suivis, et les stocks diminuent.

Voici le mouvement de la place :

Stock ce jour :	1874	1873
Etats-Unis	67.990	16.800
Brésil	6.090	1.100
Indes	68.840	59.400
Divers	3.260	4.810
	146.180	82.110
Cotons en mer :		
Etats-Unis	1.000	11.385
Brésil	»	483
Indes	24.763	14.670
Divers	»	»
	25.763	26.538

SUCRES. — Les affaires sont nulles par continuation sur place, mais les cours ne varient pas.

CACAOS. — On a continué de faire quelques lots Para à 68 fr., et on a même payé 70 fr. pour un lot de 600 s., marchandise fraîche de la nouvelle récolte.

CAFES. — Ainsi que nous le prévoyons il y a huit jours, nous avons encore eu des débouchés importants : 11,600 s. pour la semaine, mais les importations ont été de 26,000 s. — La statistique sera plus favorable cette semaine, car nous aurons moins d'arrivages et les débouchés devront être plutôt plus considérables. — Nous avons eu en effet un très-bon mouvement de demandes bonne partie en Brésil pour l'exportation, et les ventes de la semaine dépassent 27,000 s., à prix des plus fermes, surtout pour Brésil. — Il y a des lots qui ont obtenu 5 à 6 fr. de mieux sur les cours d'il y a quinze jours. — Le Haïti est soutenu aussi, mais calme à 103 fr.50 pour tel quel, à 109 fr./110 pour Gonaïves sains.

CUIRS. — On a fait de la hausse cette semaine, avec des affaires fort suivies. Il s'est en effet traité environ 18,000 pièces ; on a payé 96 fr. pour bœufs salés Montevideo, 111 fr. pour Fernambourg salés secs, 64 fr. pour New-Orléans salés.

LAINES. — Malgré la faiblesse de notre stock en bonnes laines courantes, nous avons encore eu des affaires très-régulières. — Il a été ainsi traité 750 b. cette semaine.

INDIGOS. — Nous restons fort raides et l'on fait depuis huit jours. 45 c. Bengale et 3 c. Java.

BOIS DE TEINTURE. — Cet article est toujours en grande demande, et en dernier lieu, on est en grande hausse. On a ainsi payé 9 fr. pour des Cap disponibles, et 8 fr. ou tout près de ce cours pour Cap à livrer. — Il s'est traité plus de 3,000 tonnes depuis huit jours.

CETTE, 13 OCTOBRE 1874.

VINS. — L'animation a repris un peu ces jours-ci par suite des excédants que les propriétaires ont dû céder à des prix assez bas. Les prix régnants sont 10, 15, 20 francs l'hectol, suivant le mérite de la marchandise.

On estime le rendement de cette récolte à un bon tiers de plus que celui de la dernière, aussi bien dans nos vignobles que dans le Narbonnais et le Roussillon et les qualités ne laissent rien à désirer.

En Espagne, abondante récolte; en Italie, elle est d'une bonne moyenne.

En somme, les transactions actuelles, bien que faibles, eu égard au moment où nous nous trouvons, dénotent suffisamment un certain élan vers les affaires, d'accord en cela avec les derniers bilans de la Banque.

La politique a pour devoir, sinon d'aider à ce développement au moins de ne pas l'enrayer.

Pour ce qui est des auspices sous lesquels se présente la nouvelle campagne, nous les croyons favorables au commerçant, pour qui, d'ailleurs, un adoucissement touchant les pertes de l'année qui s'écoule semble dû. Toutefois, il pourrait se faire que l'entêtement des récoltants à vendre, s'il venait à se produire, fit changer les choses de face et transformerait une bonne en une mauvaise année.

Dans ce cas, la baisse devenant inévitable dans les mois ultérieurs serait grande et désastreuse, considérant en ceci l'abondante récolte des autres vignobles français.

BORDEAUX, LE 14 OCTOBRE 1874.

VINS. — Depuis nos derniers avis, on a fait des affaires énormes sur les vins de la Gironde de 1874 et principalement dans la catégorie des vins fins : on n'avait presque jamais vu un pareil empressement aux achats, qui ont été motivés par les besoins du dehors et par la haute opinion que la plupart des maisons de Bordeaux se sont faite de la qualité des vins de 1874. Au moment où nous écrivons, presque tous les vins fins et les vins classés, à l'exception des premiers crus, sont vendus à des prix très-rémunérateurs pour les propriétaires : les deuxièmes crus que l'on a commencé à vendre à fr. 2,000 sont montés jusqu'à fr. 3,000; les cinquièmes crus que l'on a commencé à vendre à fr. 900, sont montés jusqu'à fr. 1,400; les premiers bourgeois que l'on a commencé à vendre à fr. 800, ont été payés ensuite fr. 1,400.

On a fait également des affaires très-importantes dans les vins de palus et de côtes; il est probable que ce mouvement d'affaires continuera jusqu'à ce que presque toute la récolte soit achetée, et il est vraisemblable que cela aura lieu avant longtemps, si l'activité des achats de ces deux derniers jours continue pendant quelque temps encore.

SPIRITUEUX. — La situation n'a guère changé depuis nos derniers avis : nous citons aujourd'hui :

3/6 Languedoc, disponible	Fr.	95
3/6 Nord, —		74 à 76

Ces prix sont bien tenus.

CÉRÉALES. — Pas de changement dans les cours depuis nos derniers avis. Les blés sont toujours très-offerts, mais sans concession sur les prix : les blés de première qualité sont tenus de fr. 21 à 21.25; les blés de qualité secondaire de fr. 20 à 20.75; c'est toujours de Nantes, de la Vendée et de Maine-et-Loire que nous viennent les blés livrés à la meunerie.

Les farines sont encore plus offertes que la semaine dernière dans les prix de fr. 37 à 38 pour les premières marques de Nérac et de ville et de fr. 35 à 36 pour les marques secondaires.

Minots étuvés marque Chaumel, Laubardement, fr. 38 le baril de 88 kilogr.

Minots étuvés, marque Coumeau	Fr.	38
— — Duclos		36 à 37

Repasses, fr. 18 à 18.50; son, fr. 14 à 14.50; avoine fr. 23 à 24.50.

PRODUITS RÉSINEUX. — Aujourd'hui le marché de Saint-Julien se composait de 75 pièces qui ont été vendues au prix de fr. 56 le 100 kilos, aux usages de la place, en baisse de fr. 1 sur le dernier marché.

Les consommateurs, espérant des prix plus doux, n'achètent qu'au jour le jour et, par suite, la vente n'est pas très-active, ce qui cause de l'hésitation sur les marchés. Il est probable que nous sommes appelés à voir successivement des prix plus élevés d'ici fin d'année, surtout si les cours remontent en Angleterre, comme cela est très-probable.

Il y a aussi du calme et pas d'affaires sur les résineux secs; on ne peut, par conséquent, donner une cote positive, jusqu'à ce que les demandes du dehors viennent déterminer les cours par suite des affaires qui seront traitées.

N. B. — Une autre correspondance nous signale la continuation du mouvement important d'affaires sur les grands vins, et voici quelques-uns des prix qui ont été traités, en dernier lieu, pour quelques-uns d'entre eux : Château Rauzan-Ségla, à fr. 3,000 le ton.; Château Rauzan-Gassies, à fr. 2,500 ; Château Larose, à fr. 2,600; Château Montrose, à fr. 2,400; Château Léoville-Poyféré, à fr. 2,300; Château Léoville-Lascazes, à fr. 2.200; Château d'Issan, à fr. 2,250; Château Palmer, à fr. 2,200; Château Malescot, à fr. 2,000. En cinquièmes crûs, on a fait des Beychevelle, à fr. 1,500; des Pontet-Canet, à fr. 1,400; des Latour Canet, à fr. 1,200; des Croizet-Bages, à fr. 1,200; des Citran, de fr. 1,000 à fr. 1,100; des Fourcas-Dupré-Listrac, à fr. 1,000, et en petits bourgeois on a obtenu fr. 600 pour des Saint-Estèphe, et fr. 500 pour des paysans.

MARSEILLE, LE 15 OCTOBRE 1874.

Rien de bien nouveau à vous signaler cette semaine sur notre place. Nos affaires ne sont pas bien brillantes; mais enfin nous marchons, nous entretenons un courant modéré, nos prix se tiennent pour la plupart de nos articles, les céréales et les graines oléagineuses exceptés, et l'on doit bien s'en contenter pour le moment. Neus sommes en bonne situation enfin pour voir venir une reprise, malgré et aussi un peu à cause de la légèreté de nos stocks, et nous espérons que nous n'avons plus longtemps à l'attendre.

J'attire votre attention sur les congrès internationaux viticoles et séricicoles provoqués à Montpellier par la société d'agriculture de cette ville, du 26 au 31 octobre prochain. Notre place y sera largement représentée, et les résultats obtenus seront sans doute très-importants. J'ai même appris que l'on devait y joindre une exposition de vins du Midi, les sortes imitations comprises, et qui aura pour effet incontestablement, à cette saison-ci de l'année, de déterminer d'importantes transactions.

CÉRÉALES. — Nous avons eu une semaine fort calme, et nos prix marquent de la faiblesse, fort compréhensible par les avis que nous avons reçu et que nous continuons à recevoir des marchés de l'intérieur. Les ventes connues de la huitaine ne dépassent pas sensiblement 40,000 hectolitres; quant aux prix, voici quels ont été ceux pratiqués : Irka Azoff 134/130 fr. 36.25 : dito 132/128 fr. 35/35.25/35.50 ; Irka Odessa 128/123 fr. 30,50; Bombay dur 130 kil. fr. 34—33.75 ; Philippeville dur 130 fr. 36; dito 130/126 marché ferme 4 mois d'octobre, et règlement direct, marché ferme nov.-déc. fr. 36; Taganrog dur 130 fr. 126, marché ferme 4 mois de nov. fr. 32.50/32 à 25/32 ; Danube 126/121, règlement direct, désignation immédiate fr. 29.50; Oran Tuzelle marché ferme, 4 mois de novembre, (les 100 kilos) fr. 30, le tout par 160 litres escp, 1 0/0. Les arrivages de la huitaine ont été d'environ 90,000 hectolitres et le stock jeudi dernier était de 5,000 tonnes. Les avis des Dardanelles signalent le passage de 17 navires chargés de grains pour notre part.

GRAINS GROSSIERS. — Le marché est resté fort calme.

CAFÉS. — Nous avons encore enregistré des affaires assez majeures, en provenances du Brésil, de qualité inférieure, pour compte de l'exportation, avec des prix accusant une légère majoration. Entre autres, on a vendu 1,100 sacs Rio non lavés à fr. 186, 500 sacs dito à fr. 96, 1,000 sacs Rio par *Savoie* à fr. 109, 2,000 sacs dito livrables par *North-American* à fr. 92, les 50 kil. Le stock est d'environ 2,200 tonnes.

CACAOS. — POIVRES. — Les cacaos sont mieux tenus, et l'on a connu la vente de quelques quarts Martinique à fr. 110 les 50 kil. Les poivres ont donné lieu à de bonnes demandes et à quelques affaires en Singapore et en Saïgon aux prix de fr. 78, et en Malabar à fr. 81, ensemble 600 à 700 sacs.

SUCRES. — Fermes, mais assez calmes, notre stock ne dépassant pas 800 tonnes, et le choix étant par conséquent tout à fait incomplet. On a noté 400 quarts cristallisé 1er jet à fr. 68,75/69, 130 c. Havane nº 12 à fr. 67

GRAINES OLÉAGINEUSES. — La tendance est à la baisse, par suite des grands arrivages qui se succèdent depuis quelque temps, principalement en arachides, et qui forcent les détenteurs à emmagasiner, pour ne pas être obligés de réaliser aux bas prix actuels. On a vendu 400 quintaux lin Danube à fr. 32,50, 2,000 quintaux sésame Bombay à fr. 45,50, 5,000 dito à fr. 45, 6,000 b. sésame Kurrachee blancs à livrer à fr. 43, 800 quintaux dito bigarrés à fr. 37.25, 8,000 b. sésame Coromande puces et bigarrés à fr. 36,50, livrables jusqu'à fin novembre, 500 sacs ravisons Danube à livrer à fr. 20, 500 quintaux arachides Boulam à fr. 20, les 100 kil. à 90 jours.

HUILES. — SAVONS. — Peu d'affaires et pas de changements bien sensibles à signaler. Les huiles à fabrique valent fr. 68 pour sésames, fr. 68,50 pour arachides. L'huile d'olive à fabrique vaut fr. 52, six premiers mois 1875 fr. 51. Les savons ont donné lieu à des affaires assez importantes, mais les prix n'ont pas varié.

LAINES. — Les affaires sont moins importantes encore que la semaine dernière, mais les prix se soutiennent bien, et on a vendu encore 800 b. qui ont été payées fr. 117 1/2 pour débris Oran, fr. 167,50 pour Andrinople fines, fr. 127,50 pour dito secondes, fr. 220 pour Donskoy, fr. 200 pour Crimée, fr. 130 pour Kouiah, fr. 170 pour Damas, fr. 175 pour Tunis, fr. 265 pour Bagdad, les 100 kil. Stock 30,000 b.

COTONS. — Quelques centaines de balles de vendues, notamment encore en Jumel qui vont commencer à devenir de défaite difficile. On a vendu entre autres 50 b. Jumel à fr. 97,50, 250 dito à fr. 110, 20 balles Pyrée à fr. 85, 50 b. Tarsous à fr. 65, 30 b. Volo à fr. 65. Stock 10,800 b.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 16 octobre. — Cotons : affaires très-calmes. Ventes 100 balles. Très-ordinaire, Louisiane sur octobre, fr. 98 les 50 kil. Les autres époques de livraison ont une tendance lourde.

LIVERPOOL, 16 octobre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Affaires peu actives, prix sans changement. Importations, 5,000 balles.

NEW-YORK, 14 octobre. — Or : 110. — Change sur Londres : 4 dollars 84 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 16 1/4. — Farine extra-state : le baril de 88 kil., 5 15 à 5 dollars 35 cents. — Froment rouge : 1 dollar 19 cents ou 6 16 le bushel de 36 litres. — Maïs : 93 cents ou 4 75 le bushel de 36 litres. — Café : Rio fair, 17 1/4.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	8 OCTOBRE.	15 OCTOBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.272.198.096	1.268.300.227
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	212.196	359.102
Portefeuille de Paris. — Commerce	339.202.602	355.516.526
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	847.112.500	847.112.500
Portefeuille des succursales	511.853.055	334.859.709
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	12.596.100	11.717.300
Id. Id. Succ.	7.630.400	7.860.400
Avances sur effets publics franç. Paris	27.247.300	26.532.500
Id. Id. Succ.	17.750.150	17.794.750
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	28.859.100	27.867.200
Id. Id. Succ.	15.092.100	14.940.000
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.151.100	1.146.400
Id. Id. Succ.	515.100	516.100
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (*a*).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (*b*).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (*c*).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.014.248	3.002.248
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	2.817.567	3.261.969
Emploi de la réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Divers	7.747.099	7.136.476
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.028	8.002.030
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (*d*).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.530.640.015	2.564.542.325
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	5.069.528	3.706.425
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10.806.587	12.184.177
Compte courant du trésor, créditeur	152.369.948	154.872.562
Comptes courants à Paris	203.834.185	183.862.030
Comptes courants dans les succursales.	29.223.276	24.626.190
Dividendes à payer	2.317.240	2.221.780
Effets au comptant non disponibles	1.370.463	1.817.668
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	12.675.165	13.305.619
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	13.726.116	13.818.438
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.213.994.459	3.226.919.153

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	»	3.897.869
Portefeuille commercial	19.320.578	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	2.466.700
Billets en circulation.	33.902.310	»
Compte courant du Trésor	2.502.614	»
Comptes courants particuliers	»	24.569.241

Nous avons à enregistrer encore une augmentation d'une vingtaine de millions sur le portefeuille de la Banque de France, ce qui n'a pas empêché les comptes courants de diminuer de 25 millions; dans les circonstances actuelles, au chiffre bas encore du portefeuille, nous ne pouvons que nous applaudir de ce résultat, bien qu'une forte partie en doive être mise au compte de la reprise annuelle qui a lieu ordinairement en octobre. En effet de 1861 à 1869, à une

année près (1864) qui a fourni une diminution de 32 millions, nous observons au portefeuille une reprise qui a varié de 41 à 149 millions et qui, moyennement, 1864 compris, est de 70 millions annuellement. Or du 24 septembre 1874 à ce jour, le portefeuille s'est accru de 75 millions. Le bénéfice moyen produit ordinairement par la saison serait donc largement atteint ; les augmentations ultérieures, s'il s'en produit, seraient dues à un retour au mouvement régulier des affaires. Certes, avant la guerre, le portefeuille ordinaire ne dépassait pas les chiffres actuels, mais le nombre des succursales était de 57 à 58 et actuellement il est de 68. Il faut bien admettre que l'ouverture des succursales nouvelles, le développement de formation de succursales les moins anciennes, doivent accroître le mouvement des affaires de la Banque et par suite le chiffre du portefeuille.

Pour revenir au bilan actuel, disons que la circulation s'est accrue de 34 millions et que l'encaisse n'a subi qu'une légère saignée de moins de 4 millions : on voit donc que c'est tout à l'activité intérieure que l'on doit attribuer l'amélioration signalée plus haut.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

14 octobre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	36.388.095	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	21 388.900
		Argent monn. et ling.	»
Total	36.388.095	Total	36.388.095

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	15.340 156
Réservé et prof. et pert.	3.096 212	Portefeuille et avances.	19.206.267
Trésor et Admin. publ.	3.957.287	Billets en rés. (N. B.)	8.727.665
Comptes particuliers	21.947.749	Or et arg. mon. (N. B.)	678.161
Billets à sept jours, etc.	398.001		
Total	43.952.249	Total	43.952.249

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 096.212	Fonds publics	19.325.056
Billets en circulation	27.660.430	Portefeuille et avances.	19.206.267
Billets à sept jours	398.001	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	22.066.256
Trésor et Admin. publ.	3.957.287		
Comptes particuliers	21.947.749		
Total	71.612.679	Total	71.612.679

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. 57.080	L. ST. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	293.286
Comptes-courants des particuliers	»	433.122
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	»	80.603
Encaisse métallique	»	573.316
Réserve en billets	»	673.140

La Banque d'Angleterre vient de porter à 4 0/0 le taux de son escompte ; cela ne nous étonne pas, en apprenant que la réserve en billets a encore diminué de 673,140 liv. st., et que la proportion de ladite réserve aux comptes courants réunis est de 35 3/4 à 100, soit bien près du tiers. Or, on sait que la tradition née de l'acte de 1844 veut que l'on prenne des mesures restrictives à l'approche de cette proportion. Supprimant cet acte, on revient aux anciennes traditions, celles observées en France, et on a, comparant l'encaisse au passif à vue, la proportion plus consolante de 41 0/0.

La proportion de 33 0/0 est elle-même sujette à caution ; nous avons vu notre Banque, à certains moments, toucher à 20 sans beaucoup d'inconvénients et, même, avec de grands avantages. Il est vrai que les exportations de numéraire ont une influence plus directe sur le marché de Londres que sur ceux du continent, aussi admettons-nous plus de prudence en Angleterre qu'en France ; mais on conviendra qu'un acte qui substitue la proportion de 35 à celle de 41 dépasse le but, et son ombre de convier à la prudence sonne à tout propos la cloche d'alarme, et de façon à motiver le cri de sauve-qui-peut.

Les échanges hebdomadaires au Clearing-House n'ont atteint que 103 millions de livres sterling, contre 110 il y a un an à pareille époque.

Le bilan de la Banque de Prusse, au 7 octobre, comparé au précédent, nous offre les variations suivantes :

	30 sept.	7 octobre.	Différence.
	Thalers.	Thalers.	Thalers.
Encaisse	222.519.000	218.607.000	— 3.912.030
Portefeuille	131.659.000	138.510.000	+ 6.851.000
Avances	23.109.000	20.574.000	— 2.535.000
Billets en circulation	286.596.000	284.924.000	— 1.672.000
Dépôts particuliers	32.995.000	33.225.000	+ 230.000
Compte courant de l'État, etc.	35.162.000	35.890.000	+ 728.000

On voit que malgré la hausse de l'escompte à 5 0/0, opérée le 3 octobre, l'encaisse a encore diminué, et le portefeuille augmenté. Il est vrai qu'à Berlin, comme à Paris, cela résulte de la reprise des affaires ordinaires en automne ; mais la situation anormale faite à l'Allemagne par la nouvelle loi monétaire et par la manière surtout dont elle est mise en application, crée une difficulté artificielle et met en désaccord la prospérité publique et les plans favorisés de M. de Bismarck.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		20 OCTOBRE 1870	19 OCTOBRE 1871	17 OCTOBRE 1872	16 OCTOBRE 1873	15 OCTOBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	»	2.155.5	2.524.1	2.997.5	2.564 5
	Encaisse	»	628.1	786.5	720 8	1.208.3
	Portefeuille	»	655.6	860.2	1.129.6	690.4
	Avances	»	119.0	138.2	148.6	108.3
	Prêts à l'Etat	»	1.253.2	1.410.4	1.367.9	907.1
	Compt. cour. Trés.	»	249.7	427.1	127.6	154.9
	— part.	»	368.4	222.3	166.8	208.5
	Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	6 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 ½ 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		52 fr. 90	57 fr. 25	53 fr. 05	57 fr. 40	61 fr. 80
Cours du 5 0/0		»	91 fr. 80	84 fr. 20	92 fr. 40	98 fr. 95
Prix du quintal de blé.		»	33 fr. 77	28 fr. 10	35 fr. 48	25 fr. 62
Prime de l'or		»	29 °/₀₀	15 °/₀₀	8 ½ °/₀₀	Pair.
Prix du Londres court		»	26 fr.	25 fr. 61	25 fr. 35	25 fr. 14

En 1870 la guerre continue! Prise de Chateaudun.

En 1871, la convention avec la Prusse est enfin signée, A M. Pouyer-Quertier en revient l'honneur en grande partie. Pourquoi faut-il qu'il soit si entiché des vieilles erreurs protectionnistes ! Hausse du Londres et de la prime de l'or qui touche 30 0/00 (3 0/0) ; ce sera son maximum. L'Allemagne a déjà reçu un milliard et demi.

En 1872, il y a un point d'arrêt dans la hausse du taux d'escompte à Londres ; mais la Banque d'Angleterre prend la résolution de ne plus recevoir, pour le moment, à l'escompte le papier des banques ayant leur siége à l'étranger. C'est contre l'Allemagne et non contre nous qu'est prise cette mesure grave.

Le taux de l'escompte est porté, à Paris et à Londres, à 6 0/0, en attendant un chiffre plus élevé. Les conciliabules monarchiques continuent mais à huis clos, dans l'ombre, sans admettre dans le secret la vile multitude. La circulation de la Banque touche presque à 3 milliards.

En 1874, la reprise ordinaire à cette époque de l'année se manifeste dans les affaires, sans apporter d'autres modifications d'ailleurs à la situation générale. La Banque d'Angleterre a porté le taux de son escompte à 4 0/0 ; c'est 1 0/0 de hausse.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
9 Vendredi	99.35	99.12	99.20	62.25	62.10	62.20
10 Samedi	99.20	98.75	98.97	62 20	61.75	61.85
12 Lundi	99...	98.82	98.87	61.87	61.65	61.75
13 Mardi	99.15	98.90	98.90	61.95	61.75	61.75
14 Mercredi	99...	98.80	98.90	61.85	61.55	61.55
15 Jeudi	98.95	98.67	98.95	61.80	61.35	61.80
TERME						
9 Vendredi	99.42	99.32	99.32	62.37	62.27	62.30
10 Samedi	99.27	98.87	99.05	62.22	61.85	62.05
12 Lundi	99.07	98.95	99...	62.07	61.85	62...
13 Mardi	99.20	99...	99.02	62.12	61.92	61.92
14 Mercredi	99.10	98.85	98.90	62...	61.77	61.77
15 Jeudi	99.65	98.72	99.05	62...	61.50	62...

Nos fonds sont indécis ; ils sont depuis quelques semaines récalcitrants à toute tentative de hausse, et le pair sur le 5 0/0 a été suivi d'une réaction d'au moins un point quand ce n'est pas plus. La politique extérieure, la situation intérieure ont été exploitées pour expliquer cette lourdeur. Nous, sans aller si loin, nous la trouvons dans la reprise de saison qui se manifeste dans le mouvement des

affaires. Après une hausse accentuée et persévérante, en pleine stagnation d'affaires, des réalisations dues aux besoins du renouveau des transactions annuelles sont naturelles et ont été signalées maintes fois. Nous ne nions pas que d'autres éléments entrent dans cette légère réaction; mais, tout au moins, ce qui y prédomine, c'est la demande de capitaux engagés pendant l'atonie des affaires.

Le comptant a été, lui, assez actif. Les Recettes générales ont acheté, pour le compte de la province, 475,000 francs de 5 0/0 contre vente de 36,000 francs de 3 0/0. Cet antagonisme des deux rentes s'explique par ce fait que, compte fait des jouissances respectives, le 5 0/0 rapporte 5.10 0/0, lorsque le 3 0/0 ne donne que 4.85 0/0. Cet écart est suffisant pour motiver les préférences du public qui a des fonds à placer.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		8 oct.	15 oct.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	77 50	77 75	+ .. 25
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	89 50	88 55	— .. 95
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er octobre	513 75	515 ..	+ 1 25
500	4 0/0 (Trentenaires) j. 20 juillet	460 ..	457 50	— 2 50
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	486 25	484 50	— 1 75
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	219 50	220 ..	+ .. 50
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	435 ..	432 50	— 2 50
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	473 75	471 ..	— 2 75
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	308 ..	302 ..	— 6 ..
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	280 75	276 25	— 4 50
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er oct.	1000 ..	1005 ..	+ 5 ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 15 juil.	497 50	491 25	— 6 25

La semaine qui vient de s'écouler a été très-insignifiante pour les autres fonds français publics ou municipaux. Nous remarquons cependant une tendance manifeste à la faiblesse sur les obligations de la ville de Paris. Se dégoûterait-on des valeurs à lots? Nous voudrions le croire.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		8 oct.	15 oct.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	.. ..	94 ..	.. ....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	.... ..	.... ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	277 50	275 ..	— 2 50
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 1/4	68 ...	— 1/4
100	— — j. 1er oct.	.. ..	66 3/8	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	.. ..	.. ...	.. ....
100	— — j. 1er mai.	68 ..	65 3/4	— 2 1/4
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet.	104 3/8	105 ..	+ 5/8
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet.	467 50	465 ..	— 2 50
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	84 ./.	84 ..	.. ..
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er octob	390 ..	386 25	— 3 75
500	— 7 0/0 1873 j. 15 avril	398 ..	387 50	—10 50
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	18 3/4	18 5/8	— 1/8
100	— — intér. j. janvier 1873.	13 ...	13 1/4	+ 1/4
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	455 ..	440 ..	—15 ..
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 3/4	105 3/4	.. ....
100	— — 1864 j. mai	... ..	... ./.	.. ....
100	— — 1865 j. mai	... ...	108 1/2	.. ./.
100	— — 1867 j. juillet	110 3/8	110 3/8	. ./.
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 7/8	105 3/4	— 1/8
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	229 ..	227 ..	— 2 ..
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	66 20	65 45	— . 75
100	— 3 0/0 1861 j. 1er octobre	39 80	... ..	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	68 ..	66 3/4	—1 1/4
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er oct.	67 ...	66 3/4	— 1/4
100	— 5 0/0 1866 1er oct.	65 1/8	64 3/4	— 3/8
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j 1er octobre	196 ..	194 ..	— 2 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet.	.. ..	.. ./.	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	72 50	73 ..	+ . 50
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	... ..	59 ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	45 1/2	... ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	... ..	102 1/8	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	93 ..	... ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	100 1/2	... ..	.. ....
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	427 50	428 50	+ 1 ..
500	— — 1869 j. 1er mai	425 ..	428 ..	+ 3 ..
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	100 1/2	100 1/2	.. ./.
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	259 ..	258 ..	— 1 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	47 65	46 20	— 1 45
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	322 ..	315 ..	— 7 ..
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	356 25	345 ..	—11 25
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	355 ..	342 50	—12 50
500	— 6 0/0 1869 j. 1er octobre	283 ..	271 25	—11 75
500	— 6 0/0 1873 j. 1er octobre	270 ..	260 ..	—10 ..

Une réaction assez prononcée a eu lieu sur les fonds turcs et égyptiens. C'est de la spéculation d'abord que l'on retire les fonds demandés pour les affaires; cela se comprend, c'est à elle que sont, directement ou indirectement, confiés les capitaux que l'on ne veut engager que temporairement, tels que les excédants disponibles des fonds de roulement provisoirement inoccupés. Or on se souvient de l'ardente spéculation dont les fonds orientaux ont été l'objet depuis deux mois. On comprend que, surpris dans leur période de classement, ils soient influencés par l'amélioration du marché intérieur, et influencés plus que les autres. Aussi trouvons-nous bénigne la réaction qui a eu lieu sur ces valeurs et faut-il s'attendre à une baisse plus accentuée.

Les autres fonds étrangers sont calmes ou même sans affaires. Cependant signalons le 5 0/0 italien qui baisse parce que le papier-monnaie baisse lui-même relativement à l'or.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		8 oct.	15 oct.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai	483 75	482 50	— 1 25
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	95 ..	93 ..	+ 2 ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	470 ..	465 ..	— 5 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	92 ..	91 ..	— 1 ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	473 ..	473 75	+ .. 75
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai.	372 50	370 ..	— 2 50
100	— 3 0/0 — j. 1er mai.	74 ..	73 50	— .. 50
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet.	277 50	277 50	.. .. ..
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	466 25	470 ..	+ 3 75
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	340 ..	340 ..	.. .. ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	112 50	112 ..	— .. 50
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	457 50	455 ..	— 2 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet.	411 ..	414 ..	+ 3 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er oct.	268 75	260 ..	— 8 75
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er oct.	257 50	261 25	+ 3 75
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	476 25	480 ..	+ 3 75
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	292 ..	292 50	+ .. 50
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er oct.	295 ..	295 ..	.. .. ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	294 ..	295 ..	+ 1 .
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	296 25	296 ..	— .. 25
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	291 ..	294 ..	+ 3 ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	285 ..	290 50	+ 5 50
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er octobre.	495 ..	495 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	302 50	303 ..	+ .. 50
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	294 ..	295 ..	+ 1 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er oct.	289 ..	287 50	— 1 50
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	288 75	... ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er oct.	286 ..	289 ..	+ 3 ..
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet	294 ..	291 25	— 2 75
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	300 50	301 ..	+ .. 50
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er oct.	278 ..	279 ..	+ 1 ..
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	297 50	298 25	+ .. 75
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 ..	294 ..	+ 1 ..
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet	292 ..	291 75	— .. 25
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er octobre.	256 25	251 ..	— 5 25
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	310 50	310 ..	— .. 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	306 50	306 ..	— .. 50
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er oct.	251 50	250 25	— 1 25
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er oct.	248 50	247 50	— 1 ..
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er oct.	200 25	204 25	+ 4 ..
500	— — rev. variable j. oct. 72.	170 ..	167 ..	— 3 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	128 ..	129 ..	+ 1 ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70	237 50	234 50	— 3 ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	219 ..	218 ..	— 1 ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	455 ..	452 50	— 2 50
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er octobre	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er octobre	... ..	... ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	420 ..	420 ..	.. .. ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er octobre	475 ..	476 25	+ 1 25
125	— Bons trent. 8 0/0 j. 1er sept.	121 ..	121 ..	.. .. ..
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er octobre	400 ..	400 ..	.. .. ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	265 ..	... ..	.. .. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet	467 50	462 50	— 5 ..
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er octobre.	280 ..	280 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai	... ..	450 ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet.	491 25	... ..	.. .. ..

Le marché des obligations des chemins de fer français a été très-actif cette semaine; les receveurs généraux, eux-mêmes, en ont acheté de forts paquets pour leur clientèle départementale. Les autres obligations ont été peu mouvementées dans leurs cours à cause du délaissement dont elles sont l'objet.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	8 oct.	15 oct.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet	3900 ..	3950 ..	+ 50 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1158 75	1162 50	+ 3 75
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout	545 ..	540 ..	— 5 ..
Crédit agricole, j. 1er juillet	480 ..	480 ..	.. .. ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet	862 50	860 ..	— 2 50
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	392 50	390 ..	— 2 50
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai	695 ..	690 ..	— 5 ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet	735 ..	715 ..	— 20 ..
Crédit mobilier, j. juillet 1873	340 ..	332 50	— 7 50
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai	582 50	580 ..	— 2 50
Société générale, j. 1er octobre	552 50	535 ..	— 17 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars	600 ..	590 ..	— 10 ..
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet	505 ..	510 ..	+ 5 ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet	165 ..	165 ..	.. .. ..
Banque ottomane, j. 1er juillet	685 ..	660 ..	— 25 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873	565 ..	557 ..	— 8 ..
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet	595 ..	607 50	+ 12 50

Les cours des institutions de crédit, Banque de France, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque Française et Italienne, Crédit mobilier espagnol exceptés, ont été généralement faibles. Le Crédit Lyonnais, la Société Générale et la Banque Franco-Egyptienne, ont, après la Banque ottomane, été les plus enclins à la baisse; pour les deux dernières, nous en trouvons la cause dans la réaction des cours des valeurs turques et égyptiennes ; c'est la faiblesse de la

rente qui influe, croyons-nous, sur les cours des deux premières. N'oublions pas la forte hausse récemment éprouvée par les actions du Crédit Lyonnais. Une réaction, dans ces circonstances, n'a rien de surprenant.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	8 oct.	15 oct.	Variations
Est j. 1er mai	532 50	532 50	.. .. ..
— Act. de jouissance	195 ..	... ..	.. .. ..
Lyon j. 1er mai	918 75	912 50	— 6 25
Midi j. 1er juillet	650 ..	640 ..	— 10 ..
— Act. de jouissance	215 ..	... ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1085 ..	1080 ..	— 5 ..
— Act. de jouissance	685 ..	685 ..	.. .. ..
Orléans j. 1er octobre	860 ..	852 50	— 7 50
— Act. de jouissance	540 ..	545 ..	+ 5 .
Ouest j. 1er octobre	547 50	556 25	+ 8 75
— Act. de jouissance	232 ..	... ..	.. .. ..
Charentes j. 1er aout	340 ..	338 75	— 1 25
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	321 25	320 ..	— 1 25
Chemins autrichiens j. 1er juillet	702 50	700 ..	— 2 50
— Act. de jouissance	280 ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai	327 50	320 ..	— 7 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	367 50	... ..	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65	190 ..	172 50	— 17 50
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	106 25	107 50	+ 1 25
Portugais j. janvier 66	185 ..	188 75	+ 3 75
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	270 ..	267 50	— 2 50

Les actions de chemins de fer continuent à être délaissées, même de la spéculation au comptant. Il y a un aléa, au moins pour celles qui, comme le Lyon et le Nord, n'usent pas de la garantie de l'Etat, dans les recettes brutes et surtout dans les dépenses d'exploitation pour 1873, qui loin d'allécher la spéculation, l'effraie et la fait reculer. Il y aurait avantage, à cet égard, à ce que les compagnies pussent, trimestriellement, par exemple, renseigner le public actionnaire sur les conditions des dépenses de l'exploitation. Dans ces temps de variations des prix du charbon, de renchérissement du fer on ne craindrait pas d'avoir contre soi ceux à qui leur position permet d'être mieux renseignés.

Nous avons sucessivement donné pour les six grandes Compagnies de chemins de fer (Lyon, page 177, — Nord, p. 209, — Orléans, p. 240, — Est, p. 274, — Midi, p. 304 — et Ouest, p. 463) les conditions kilométriques de l'exploitation de l'ancien et du nouveau réseau, en percentant, en outre, ces résultats eu égard à la recette brute prise pour 100 unités, le tout pour les dix derniers exercices, de façon à voir se développer les bons comme les mauvais résultats et en tirer quelque conclusion utile sur les dividendes futurs des actions de ces six Compagnies.

Dans un numéro particulièrement (page 240), nous avons sommairement il est vrai, expliqué le fonctionnement de la garantie de *minimum* d'intérêt accordé à chacune de ces Compagnies dans le but de la mettre à même d'accepter la charge de nouvelles concessions jugées moins bonnes que les préeédentes. Ce *minimum* est 4,655 0/0, amortissement compris, pour une durée de cinquante ans, partant du 1er janvier 1865 pour toutes les Compagnies, excepté pour l'Est, qui a commencé un an plus tôt. Le capital auquel s'applique cette garantie était au 31 décembre 1873 :

Lyon..Fr.	500.000.000	soit un revenu garanti de..Fr.	23.275.000
Nord	170.000.000	—	7.905.000
Orléans..	721.793.383	—	33.599.482
Est	708.279.394	—	32.970.406
Midi	311.284.406	—	14.490.289
Ouest	519.908.473	—	24.201.739

Cela ferait un total en capital de 2,931 millions et une garantie de revenu *minimum* de 136 millions et demi ; mais on a vu que le Lyon et le Nord, grâce aux heureuses recettes de leur ancien réseau, ont pu, jusqu'ici, se passer du secours de cette garantie ; ne prenons donc que les quatre dernières Compagnies, et cela nous fait un capital de 2,261 millions et une garantie de 105 millions ; seulement il faut déduire de cette somme, pour chaque Compagnie, le produit net de la partie du nouveau réseau reçue définitivement au compte de l'exploitation et l'excédant du produit de l'ancien réseau sur le revenu réservé. De la sorte, les avances de l'Etat ont été moins fortes que les chiffres ci-dessus ; en réalité, voici pour chacune des quatre Compagnies les sommes avancées annuellement par l'Etat à titre de garantie pour les dix dernières années, c'est-à-dire depuis que ce système a commencé à fonctionner :

On remarquera que la compagnie du Midi, pour l'exercice 1868, loin de recourir à l'Etat, lui a remboursé 157,500 francs.

EXERCICES	ORLÉANS	EST	MIDI	OUEST	ENSEMBLE
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1864	....	13.958.000	....	....	13.958.000
1865	11.339.500	11.613.500	2.827.000	5.670.000	31.450.000
1866	9.405.000	9.633.500	1.438.000	5.767.000	26.243.500
1867	9.522.500	8.814.500	18.000	5.044.000	23.399.000
1868	15.604.000	9.757.500	157.500	6.861.000	32.065.000
1869	14.163.500	4.624.000	1.092.000	6.134.500	26.014.000
1870	19.162.500	21.918.500	9.358.000	10.597.000	61.136.000
1871	7.063.000	16.345.000	638.000	9.498.000	33.544.000
1872	12.164.500	4.471.500	4 699.000	13.279.500	34.614.500
1873	17.533.000	3.343.500	2.649.500	18.161.500	41.687.500
Totaux.	116.057.500	104.479.500	22.562.000	81.012.500	324.111.500

Nous avons parlé du revenu réservé de l'ancien réseau ; c'est la somme au delà de laquelle le produit net obtenu sur ce réseau vient en déduction de celle à demander à l'Etat à titre de garantie. Dans les frais déduits pour obtenir ce produit net, figure un élément dont nous avons négligé de parler pour ne pas compliquer une situation déjà embrouillée pour ceux qui en entendent parler pour la première fois, mais qui mérite que l'on en dise actuellement quelques mots.

La garantie du minimum d'intérêt est, avons-nous dit, de 4.655 0/0, amortissement compris, sur le capital employé à l'établissement du nouveau réseau dans les termes réglementairement convenus ; or ce capital est fourni par l'émission d'obligations qui sont plus ou moins heureusement placées, mais toujours à des prix tels que le service annuel est supérieur à 4.655 0/0 du capital obtenu. Il varie de 5 1/4 à 5 3/4 0/0. La garantie n'atteint donc pas la charge totale du capital emprunté ; il y a une différence restant à la charge de la Compagnie, différence qui n'est parfois pas sans importance ; en voici d'ailleurs, pour chacune des quatre compagnies susnommées, le montant par année, de 1864 à 1873 :

EXERCICES	ORLÉANS	EST	MIDI	OUEST	ENS MBLE
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1864	....	6.018.500	....	....	6.018.500
1865	4.888.000	6.602.000	697.000	2.276.000	14.463.000
1866	5.050.000	6.794.500	817.000	2.497.500	15.159.000
1867	5.226.000	7.001.000	725 000	2.648.500	15.600.500
1868	5.520.000	6.560.000	743.500	2.516.000	15.339.500
1869	5.838.500	6.530.000	706.500	2.517.000	15.592.000
1870	5.722.500	6.560.000	2.497.000	4.228.000	19.007.500
1871	5.869.500	6.560.500	2.357.000	4.606.500	19.393 500
1872	5.804.500	6.688.500	2.415.000	4.696.500	19.604.500
1873	6.024.000	6.838.500	2.492.500	4.793.000	20.148 000
Totaux.	49.943.000	66.153.500	13.450.500	30.779 000	160.326.000

Mais que l'on se rassure sur le sort des actionnaires : ces sommes sont, il est vrai, à la charge des compagnies, mais le produit net réservé de l'ancien réseau a été fixé en conséquence et, en fin de compte, elles ne diminuent en rien le dividende. Si nous en parlons, c'est plutôt pour que le lecteur ne soit pas indécis en faisant la réflexion que le service des obligations, relativement à leur prix d'émission, est supérieur à 4.655 0/0 sur le sort de cette charge supplémentaire que pour lui indiquer une somme devant influer sur le niveau du dividende actuel. On aurait pu élever le tantième de la garantie et abaisser d'autant le chiffre du produit net réservé de l'ancien réseau, que le résultat eût été absolument le même. Ce qui importe, c'est que le produit net des deux réseaux s'accroisse suffisamment pour, la charge des obligations déduite, fournir aux actions le revenu actuel sans recourir à la garantie de l'Etat qui, ne l'oublions pas, n'est qu'une avance et non une subvention irrévocable. Les deux tableaux suivants feront mieux ressortir notre pensée :

	ORLÉANS	EST	MIDI	OUEST
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Pour 1873, le produit net de l'ancien réseau a été de..	53.754.234	39.674.644	28.585.593	31.454.236
Celui du nouveau réseau a été de	13.628.527	18.398.247	5.002.916	5.891.073
Soit pour les deux réseaux réunis	67.382.761	58.072.891	33.588.509	37.345.309
Or la charge totale des obligations pour les deux réseaux en 1873 a été de....	49.491.877	41.272.295	26.124.996	44.394.787
Le résultat est : En plus....	17.890.884	16.800.596	7.463.513	»
En moins..	»	»	»	7.049.478
La somme versée par l'Etat à titre de garantie étant de.	17.532.801	3.343.351	2.649.492	18.161.524
Il reste pour les actionnaires,	35.423.685	20.143.947	10.113.005	11.112 046

Le revenu des actions étant supposé le même, on voit, déjà, que plus le produit net de deux réseaux s'accroît, moins il y a lieu d'emprunter à l'Etat. Mais le mode de fixation de la somme versée par l'Etat à titre de garantie fera encore mieux sentir l'influence de l'accroissement du produit net des deux réseaux sur l'avenir des quatre compagnies dont nous nous nous occupons :

	ORLÉANS	EST	MIDI	OUEST
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Le revenu réservé sur l'ancien réseau est de........	51.316.080	28.445.836	21.747.712	31.305.114
Pour 1873, le revenu net réel a été de............	53.754.234	39.674.644	28.585.593	31.454.236
L'Etat déduit donc de son prêt la différence suivante......	2.438.154	11.228.808	6.837.881	149.122
Il déduit encore le revenu net du nouveau réseau....	13.628.527	18.398.247	5.002.916	5.891.073
Il a donc en moins à verser.	16.066.681	29.627.055	11.840.797	6.040.195
Il s'est engagé pour..........	33.599.482	32.970.406	14.490.289	24.201.739
Il a donc dû avancer.........	17.532.801	3.343.351	2.649.492	18.161.544

Résumons : pour 1873, si les recettes nettes des deux réseaux s'étaient accrues, le dividende des actions ne s'en serait pas ressenti, mais l'avance de l'Etat aurait diminué, ce qui importe pour l'avenir. C'ést qu'en effet actuellement les quatre compagnies dont il est question empruntent plus ou moins, quoique à long terme, pour fournir un dividende suffisant à leurs actionnaires.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	8 oct.	15 oct.	Variations.
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet............	277 50	277 50	.. .. ..
— actions de jouissance............	20 ..	... ..	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet............	660 ..	660 ..	.. .. ..
— actions de jouissance............	... ..	160 ..	.. .. ..
Transports par eau			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril......	247 50	240 ..	— 7 50
Messageries maritimes, j. 1er juin........	587 50	587 50	.. .. ..
Canaux :			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871.........	421 25	420 ..	— 1 25
— Délégations, j. 1er janvier 1871.......	408 75	405 ..	— 3 75
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j. 1er mai....................	... ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai.........	1320 ..	1325 ..	+ 5 ..
Gaz :			
Gaz parisien, j. 1er octobre...............	775 ..	770 ..	— 5 ..
— — action de jouissance........	510 ..	... ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er octobre............	600 ..	605 ..	+ 5 ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet ...	415 75	412 50	— 1 25
Eaux de Vichy, j. 1er sept..................	... ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril..............	... ..	... ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août....................	... ..	625 ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	577 50	570 ..	— 7 50

Le marché des valeurs industrielles a été peu mouvementé cette semaine ; les affaires assez rares qui ont eu lieu sur ces valeurs permettent de n'en rien dire sans risquer d'être incomplet.

Changes. — Le renchérissement de l'or en Italie, ou pour parler plus exactement, l'aggravation de la dépréciation des billets de banque dans cette contrée a avili le prix de cette devise et a augmenté la perte du papier sur les places d'au-delà des Alpes. Par contre l'Amsterdam et les villes allemandes ont eu leur papier recherché ; quant au Londres, un peu demandé à la nouvelle de l'augmentation de l'escompte, il ne tarde pas à être aussi offert qu'avant cet accroissement du prix des services de la Banque d'Angleterre.

Vendredi 16 octobre. — Les reports à la liquidation de quinzaine qui a eu lieu aujourd'hui ont été très-faibles, ce qui atteste une place peu engagée. Les rentes sont beaucoup mieux. La Chambre syndicale a acheté pour les recettes générales, agissant au nom du public de province, 82,600 fr. de rentes 5 0/0. Les changes sont plus fermes.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 15 OCTOBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 7/16
	»	court	209 ⅞ à 210 ½	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 20
	»	court	121 ⅜ à 121 ¾	et 4 %	—	—
5 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 1/4
	»	court	364 ¼ à 365	et 4 %	—	—
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	94 5/8
	»	court	208 ¼ à 208 ¼	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 60
	»	court	226 ½ à 225	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 60
	»	court	225 ½ à 226	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	508 à 506	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	5 07
	»	court	... à 498	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
5 ½ %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 51 25
	»	court	342 ½ à 345	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 16 1/4
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
4 %	Londres...	long.	25 14 à 25 15	moins 3%	3 mois	25 45
	»	court	25 14 à 25 15	moins 3%	—	—
3 ½ %	Belgique..	long.	1/16 à 1/16	moins 3½	cts jours	100
	»	court	1/16 à ...	moins 3½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à ...	moins 5%	vue	111 30
	»	court	9 ⅝ à ...	moins 5%	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à ...	moins 5%	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5%	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à ...	moins 5%	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5%	—	—
5 %	Genève...	long.	pair à ⅛	moins 4%	cts jours	99 15/16
	»	court	pair à ⅛	moins 4%	—	—

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 9 oct.	VENDREDI 16 oct.
100	**France** 3 0/0 perpétuel.....	62 20	61 70
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 25	88 90
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 20	99 10
500	— 6 0/0 (Morgan).....	516 25	515 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.)....	460 ..	457 50
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	487 ..	484 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	308 ..	304 ..
400	— — — 1871...	281 ..	275 50
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	497 50	495 .
250	**Autriche** Obl. doman.....	278 ..	277 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 ⅛	68 1/4
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	393 75	385 .
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 5/8	19 1/8
100	— — intérieur....	12 ¾	13 ..
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 ¾	105 1/2
100	— 5 0/0 consol....	105 ½	105 3/4
100	**Italie** 5 0/0..............	66 15	65 50
100	— 3 0/0..............	39 80	37 20
100	**Pérou** 6 0/0..............	72 50	71 25
100	— 5 0/0..............	59 ..	... ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	... ..	... ..
100	— 5 0/0 1870	101 ½	100 1/2
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	47 45	45 70
500	— Obl. 1865..........	352 50	343 75
500	— — 1869..........	278 75	271 25

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 9 oct.	VENDREDI 16 oct.
1000	Banque de France..........	3900 ..	3965 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1170 ..	1163 75
500	Comptoir d'escompte........	542 50	542 50
500	Crédit foncier..............	867 50	860 ..
500	— industriel...........	695 ..	690 ..
500	— lyonnais.............	730 ..	715 ..
500	— mobilier	336 25	333 75
500	Dépôts et comptes courants..	582 50	578 75
500	Société générale	550 ..	545 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	165 ..	163 75
500	Banque ottomane	683 75	660 ..
500	Crédit foncier d'Autriche	565 ..	557 50
500	— mobilier espagnol.....	607 50	626 25
500	Ch. fer Charentes, actions.	340 ..	337 50
500	— Est, —	533 75	535 ..
500	— Lyon, —	917 50	916 25
500	— Midi, —	642 50	636 25
500	— Nord, —	1090 ..	1080 ..
500	— Orléans, —	857 50	865 ..
500	— Ouest, —	550 ..	558 75
500	— Vendée, —	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —	701 25	697 50
500	— Lombards, —	337 50	317 50
500	— N.-O. Autriche—	... ..	... ..
500	— Nord-Esp., —	180 ..	183 75

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 9 oct.	VENDREDI 16 oct.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	110 ..	108 75
500	— Portugais, —	185 ..	187 50
500	— Saragosse, —	267 50	267 50
500	Voitures à Paris............	275 ..	277 50
500	Omnibus de Paris..........	665 ..	660 ..
500	Cie transatlantique.........	245 ..	233 75
500	Messageries maritimes......	587 50	587 50
500	Canal de Suez.............	420 ..	421 25
500	Docks de Marseille.........	415 ..	420 ..
500	Magasins généraux de Paris.	347 50	340 ..
250	Gaz parisien..............	780	772 50
600	— de Marseille..........	605 ..	605 ..
500	Cie gle des Eaux..........	413 75	412 50
500	Allumettes chimiques	580 ..	570 ..
500	Obl. Est 3 0/0............	292 50	293 50
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	295 ..	296 ..
500	— — — nouv......	291 ..	288 50
500	— Midi 3 0/0...........	293 ..	294 ..
500	— Nord 3 0/0...........	302 ..	304 ..
500	— Orléans 3 0/0.........	298 50	298 50
500	— Ouest 3 0/0..........	292 ..	292 50
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	311 25	311 ..
500	— — 3 0/0 nouv.....	307 ..	305 50
500	— Lombards 3 0/0 anc....	251 50	250 75
500	— — 3 0/0 nouv....	248 50	248 75

BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE

EXTRAIT DU RAPPORT

ésenté par le Conseil d'administration dans l'Assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1874.

Messieurs,

Vous avez été réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de vous prononcer sur la fusion la Banque Franco-Hollandaise avec la Banque ranco-Autrichienne-Hongroise.

La Banque Franco-Hollandaise a été constituée 1872 avec un programme qui s'est trouvé en ésaccord avec les événements. Ce programme avait n effet pour base principale les vastes opérations e change et d'arbitrage que la situation économique de la France, résultant des événements de 1870, emblait annoncer.

Les établissements qui s'étaient constitués pour articiper à ces opérations se sont trouvés déçus : es résultats acquis pendant les deux premiers exercices de la Banque Franco-Hollandaise en sont une reuve.

Deux alternatives étaient dès lors en présence : iquider l'établissement dont le but spécial avait disaru, ou bien changer la nature de ses opérations. C'est à ce dernier parti que votre Conseil s'est rrêté.

Jusqu'à ce jour les entreprises de chemins de fer nt plus spécialement attiré notre attention dans cet rdre d'idées ; mais nous nous empressons d'ajouter u'il s'agit surtout d'opérations à conclure en rance.

Nous avons donc porté de ce côté la majeure pare de nos forces, assurés d'y trouver des compensations que l'on ne rencontre pas aussi sérieuses lans d'autres opérations qui sont du domaine de la inance.

Tel était le programme de votre Conseil, lorsqu'il lui a été donné de le compléter par le projet de fusion avec la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise. La Banque Franco-Autrichienne-Hongroise suivait en effet un ordre d'idées analogue. De là est née la première idée de fusion.

Le but principal de la fusion fut de réduire le capital de la Société nouvelle à cent mille actions libérées de 250 francs chacune, en retirant de la circulation 80,000 actions de l'un et de l'autre de ces établissements et dans la proportion du capital de chacun d'eux. Comme moyen pratique, la Banque Franco-Hollandaise acquit 45,000 actions de la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise, et réciproquement cette dernière acheta 35,000 actions de notre établissement. Ces titres figurent à l'actif du bilan des deux Sociétés.

De ces opérations il est résulté : 1° une différence, au profit de la Société fusionnée, de 7,200,000 francs que vous trouverez justifiée au bilan des deux Sociétés réunies ; 2° une amélioration sensible des cours ; 3° le retrait de 80,000 titres réduisant à 100,000 le nombre des actions de la Banque nouvelle, si toutefois vous votez les résolutions que nous avons l'honneur de vous proposer.

Avant de vous exposer le mécanisme de la fusion, nous avons à vous faire connaître la situation de notre établissement, conformément au bilan arrêté au 30 juin 1874.

ACTIF.

Caisse et Portefeuille. — Le premier poste de l'actif comprend l'encaisse qui s'élevait, au 30 juin 1874, à la somme de fr. 1,892,078,37. Le Portefeuille contenait pour fr. 550,654,15 d'effets sur la France et sur l'étranger.

Fonds publics. Actions et Obligations. — Le montant total des fonds publics, non compris ceux pris en report, s'élevait, au 30 juin 1874, à fr. 18 millions 494,474,40. Dans ce chiffre une part très-importante, 7,200,000 francs, représente les 45,000 actions de la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise, acquises en vue de la fusion et que nous avons portées à notre prix moyen d'achat, soit 410 francs par action.

Parmi les autres valeurs figurent des obligations des Compagnies de chemins de fer avec lesquelles nous avons établi des relations suivies. Cette catégorie de titres comportait environ 10,000,000 de francs ; mais depuis la date du bilan, ce chiffre s'est trouvé modifié par d'importantes réalisations soldant en bénéfice.

Reports. — Les titres pris en report s'élevaient à une somme de 1,814.225 francs, représentés pour près de moitié par la rente française.

Participations financières. — Au bilan arrêté au 31 décembre 1873, les participations financières formaient un total de 7,434,838 francs. Elles s'élèvent, au 30 juin 1874, à 10,995,850 francs.

Nous avons dû conserver la charge de notre participation dans l'entreprise de la New-York Shore R. R. Camby.

Alors que nous dressions un bilan destiné à subir l'examen sévère de nos coïntéressés dans la fusion projetée, nous nous sommes décidés à aller jusqu'à la dernière limite de la prudence, en inscrivant à l'actif, pour un franc, cette participation qui nous a coûté 787,243 francs.

Parmi les participations qui figuraient au dernier bilan et qui ont été conservées, se trouvent encore les obligations de la Chambre syndicale des courtiers de Bordeaux et l'entreprise du percement du Saint-Gothard.

Au nombre des nouvelles opérations de même nature, nous devons mentionner la part que nous avons prise à la formation du capital de la Société belge de construction de chemin de fer (convention — loi du 25 avril 1870).

Une partie considérable de cette participation a été liquidée avec un bénéfice important.

Nous nous sommes intéressés dans le capital de la Société du chemin de fer de Lille à Valenciennes et ses extensions, pour une somme de 8,400,000 francs.

Comptes courants débiteurs. — Sous cette rubrique sont compris les crédits ouverts sous nantissements, qui en forment la presque totalité, et comme nombre, et comme sommes.

Les autres postes de l'actif comprennent le solde de la liquidation courante, des comptes d'ordre et enfin les versements non appelés sur nos actions. Ces chiffres ne nécessitent pas d'explication spéciale.

Frais de premier établissement et de mobilier. — Ces frais, qui figurent au bilan pour la somme de 239,699 fr. 65 c., ont été amortis complétement. C'est donc sans aucun arriéré de ce genre que la Société fusionnée commencera ses opérations.

PASSIF.

Le Passif se solde comme l'Actif par 66.423,092 fr. 05 c.

Parmi les comptes du Passif, nous devons vous faire remarquer que le compte de Profits et Pertes de ce premier semestre est porté pour . . . . Fr. 1.976.698 30

Le compte de prévisions, reliquat de bénéfices non distribués, pour. . 673.907 98

La réserve. 188.409 90

Formant un total de. . Fr. 2.839.016 18

Ce total représente les bénéfices acquis résultant de nos opérations courantes. C'est également ce solde, établi après les réductions effectuées d'un commun accord avec la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise, et que nous vous demandons de ratifier, qui a servi à déterminer l'excédant de bénéfice qui revient à la Banque Franco-Hollandaise et qui doit être distribué conformément à ses statuts.

BANQUE

FRANCO-AUTRICHIENNE-HONGROISE

Parmi les valeurs mobilières de la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise, lesquelles s'élèvent à 21,398,519 fr. 34 c., outre les 35,000 actions de la Banque Franco-Hollandaise, calculées à 410 francs, nous citerons sa participation au capital de la Compagnie des chemins de Lille à Valenciennes, participation que la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise a la faculté de rétrocéder en tout ou en partie à des conditions déterminées d'avance.

La Banque a conservé un intérêt moins important que primitivement dans le chemin de fer de Tulle à Clermont. Parmi ses associés dans cette entreprise, se trouvent la Société générale de Crédit industriel et commercial, la maison Gay Rostand et Cie, etc.

Sur l'ensemble de l'actif de la Banque, il a été effectué des réductions importantes passées par Profits et Pertes s'élevant, ensemble à 1,063,467 fr. 41 c.

Le solde du compte de Profits et Pertes s'élève à . . . . Fr 1.150.962 75

La réserve à. 122.154 09

Formant un total de. 1.273.116 84

qui représente les bénéfices acquis, résultant des opérations courantes.

Les deux Banques entrent en communauté le 1er juillet 1874. Mais, pour que cette communauté soit équitable, il faut que les bénéfices soient proportionnellement identiques. Or, ce cas ne s'est pas présenté. En effet, la Banque Franco-Hollandaise apporte 25 millions de capital et 2,839,016 fr. 18 c. de bénéfice ; la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise, 20 millions de capital et 1,273,116 fr. 84 de bénéfice seulement.

Avant donc que la fusion s'opère, la Banque Franco-Hollandaise doit retenir son excédant de bénéfice pour le distribuer à ses propres intéressés.

Cet excédant est ainsi déterminé :

Si, avec 20,000,000 de francs, la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise apporte 1,273,115 fr. 84 c. de bénéfice, la Banque Franco-Hollandaise doit en apporter un équivalent, lequel est déterminé par la proportion suivante :

$$20,000,000 : 25,000,000 = 1,273,116\ 84 : x.$$
$$x = 1,591,396\ 05$$

La différence entre ce bénéfice d'apport et le bénéfice réel acquis par la Banque Franco-Hollandaise, soit 1,247,620 fr. 13 c., constitue un surplus de bénéfice lui appartenant en propre et que nous vous proposons de distribuer conformément aux stipulations des deux derniers alinéas de l'article 36 des statuts.

ACTIF

L'actif de la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise, déduction faite : 1° de 5,600,000 francs, représentant, à 410 francs l'une, les 35,000 actions de la Banque Franco-Hollandaise qui se trouvaient dans son portefeuille ; 2° des 20,000,000 de francs, représentant les sommes dues par les anciens actionnaires ; 3° de la somme nécessaire à l'apurement du passif, lequel s'élève à la somme de 6,134,776 fr. 52 c.

Ces trois réductions laissent un actif net de . . . . Fr. 15.673.116 48

Actif de la Banque Franco-Hollandaise, déduction faite : 1° de 7,200,000 francs, représentés par 45,000 actions de la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise qui se trouvaient dans son portefeuille ; 2° de 25,000,000 de francs, représentant les sommes dues par les anciens actionnaires ; 3° de la somme nécessaire à l'apurement du passif, lequel s'élève à la somme de 13,584,075 fr. 87 c. ; 4° de l'excédant de bénéfice à répartir par la Banque Franco-Hollandaise.

Ces quatre réductions laissant un actif net de 19.391.396 05

Sommes restant à appeler sur 100.000 actions . . . . 25.000.000 »

Total. . . . . Fr. 60.064.512 89

PASSIF.

Capital : 100,000 actions de 500 francs chacune. . . . . Fr. 50.000.000 »

Bénéfice apporté par la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise, représenté par le solde du compte de Profits et Pertes, Fr. 1.150.962.75
la réserve. 122.154 09
— 1.273.116 84

Bénéfice apporté par la Banque Franco-Hollandaise, représenté par le solde des comptes Profits et Pertes et de Prévision, déduction faite du bénéfice réservé à distribuer . . . . . . Fr. 1.402.986 15
la réserve 188.409 90
— 1.591.396 05

Somme provenue de la différence entre le pair et le taux de rachat des 80,000 actions annulées que nous vous proposerons de porter le 31 décembre prochain, pour partie à la réserve légale de manière à ce qu'elle s'élève à 2,500,000 francs, et pour l'excédant à la constitution d'un fonds de prévoyance. . . . . 7.200.000 »

Total égal. . . . . Fr. 60.064.512 89

Il résulte de ce bilan que les bénéfices acquis à l'établissement nouveau, au 30 juin 1874, sont :

Bénéfice de la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise . . . . Fr. 1.273.116 84

Bénéfice de la Banque Franco-Hollandaise 1.591.396 05

Bénéfice résultant de l'annulation de 80,000 actions des deux Banques. 7.200.000 »

Total. . . . . Fr. 10.064.512 89

Telle est la situation par laquelle s'ouvre la Banque nouvelle à la date du 1er juillet 1874.

BANQUE

FRANCO-AUTRICHIENNE-HONGROISE

EXTRAIT DU RAPPORT

présenté par le Conseil d'administration dans l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1874.

Messieurs, le projet de fusion de la Banque Franco-Autrichienne-Hongroise avec la Banque Franco-Hollandaise a déjà été soumis à vos délibérations dans notre réunion du 11 juin dernier.

Cette assemblée nous a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser cette fusion dans les conditions établies par le vote que vous avez donné à la résolution qui vous a été alors proposée.

Nous n'avons pas besoin de vous dire que le [illegible]

cuments que nous présentons à votre approbation ne pouvaient être dressés comme ceux que l'on arrête à la clôture d'un exercice.

Ayant à mettre notre actif en communauté avec celui de la Banque Franco-Hollandaise, nous avions avant tout, comme cet établissement lui-même, à examiner chacun des postes qui le constituaient, pour lui appliquer une valeur correspondante à celle des postes similaires de la Société avec laquelle nous devions nous unir. Nous devions de part et d'autre comparer les postes respectifs de nos actifs, les soumettre au creuset d'une discussion contradictoire, pour que dans cette communauté qui devait résulter de la fusion, aucun intérêt ne fût froissé, aucun des associés ne fût victime d'une appréciation trop large ou trop étroite.

Le bilan que nous vous proposons est donc, avant tout, un bilan de comparaison, et il n'a été arrêté, comme cela se conçoit, que de concert avec le Conseil d'administration de la Banque Franco-Hollandaise.

BILAN DE LA FUSION AU 30 JUIN 1874.

ACTIF.

§ I. *Banque Franco-Hollandaise.*

1° Espèces....................Fr.		1.892.078 37
2° Portefeuille, Effets sur la France et l'Etranger....................		550.654 15
3° Fonds publics et Participations: (Obligations Nord-Est, Orléans-Rouen, Lille-Béthune, Lille-Valenciennes, Courtiers de Bordeaux, annuités Orléans-Châlons, Actions Lille-Valenciennes, Allumettes, Noël et Cie, Syndicat espagnol, Tramways français, percement du Saint-Gothard, etc.)..........	21.990.324 34	
sous déduction : 1° d'une quantité de Titres suffisante pour payer le Passif de la Banque envers les tiers, dans les Obligations Nord-Est, Lille-Valenciennes, Lille-Béthune et Orléans-Rouen, à concurrence d'une somme de.............. 13.584.075 87 et 2° d'une somme réservée à la Banque de.................. 1.247.620 13	14.831.696 »	
		7.158.628 34
4° Reports....................Fr.		1.814.225 »
5° Débiteurs....................		7.975.810 18
		19.391.396 05

§ II. *Banque Franco-Autrichienne-Hongroise.*

1° Immeuble, 6, rue Auber....Fr.		530.258 17
2° Espèces....................		116.162 14
3° Portefeuille, Effets sur la France et l'Etranger....................		73.478 02
4° Fonds publics et Participations : (Obligations Lille-Béthune, Lille-Valenciennes, Nord-Est, Orléans-Rouen, Actions Clermont-Tulle, Lille-Valenciennes, priorité prince Henri, capital Nord-Est, Tramways du Nord, Banque de change, London Bank of Commerce, Emprunt Egyptien, etc.).......	15.860.310 59	
sous déduction d'une quantité de Titres suffisante pour payer le Passif de la Banque envers les tiers, à prendre dans les Obligations Nord-Est, Lille-Valenciennes, Lille-Béthune et Orléans-Rouen, à concurrence d'une somme de......	6.134.776 52	
		9.725.534 70
5° Reports....................		1.879.883 74
6° Débiteurs....................		3.347.800 70
§ III. Versements à appeler..		25.000.000 »
Total...Fr.		60.064.512 89

PASSIF.

Capital social : 100,000 Actions à 500 francs....................Fr.		50.000.000 »
Banque Franco-Hollandaise.		
1° Réserve statutaire...........Fr.	456.951 44	
2° Bénéfice acquis au 30 juin, sous déduction de la somme de 1,247,620 fr. 13 c. réservée d'autre part.	1.445.444 61	
		1.591.369 05
Banque Franco-Autrichienne-Hongroise.		
1° Réserve statutaire...........Fr.	122.154 09	
2° Bénéfice acquis au 30 juin.........	1.150.962 75	
		1.273.116 84
Somme à appliquer le 31 décembre 1874, conformément à l'article 36 des statuts, aux Fonds de réserve et Fonds de prévoyance..............		7.200.000 »
Total....Fr.		60.064.512 89

Toutes les résolutions proposées ont été adoptées par les deux assemblées. (185)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant, M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A **Florence** et à **Rome**, chez : M. E. E. Oblieght, 220, Via del Corso, Rome. 28, Via Panzani, Firenze.

A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Nowski.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français.*

Les annonces sont reçues au bureau du journal.

Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 24 OCTOBRE 1874. NUMÉRO 43.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LES INTÉRÊTS DU TRÉSOR
ET L'ENTRÉE DE LA FRANCE DANS L'UNION GÉNÉRALE DES POSTES.

Nos lecteurs connaissent l'Union générale des postes qui vient d'être formée entre vingt puissances par le traité de Berne (1). A vrai dire, toute l'Europe, y compris la Turquie, la Roumanie, l'Espagne, la Grèce, a adhéré à cette association; une seule puissance jusqu'ici hésite encore, et c'est incontestablement l'une des plus riches, des plus industrieuses et des plus cultivées du monde, la France. Convient-il que nous restions en dehors d'un concert universel et que, par notre abstention, nous nous taxions nous-mêmes soit d'indifférence pour le progrès, soit d'impuissance à le réaliser? Personne, certes, dans notre pays où la routine a, cependant, une si grande foule d'obstinés adorateurs, n'oserait soutenir ouvertement que ce rôle de résignation convînt à la France; mais, en émettant des sympathies pour la grande réforme postale, beaucoup d'esprits timides font des objections pleines de regrets affectés et demandent que la France remette son adhésion à des jours plus prospères, et prolonge indéfiniment le *statu quo*. Les intérêts sacrés du Trésor sont en jeu, nous dit-on; il ne faut pas les sacrifier même à un grand progrès économique et social. Dût l'amour-propre de la France pâtir un peu, il faut assurer les recettes publiques et n'introduire aucun élément perturbateur dans nos budgets présents ou à venir.

Nous sommes de ceux qui protestent contre cette étroitesse d'esprit qui ne fait considérer dans les grandes questions économiques que l'intérêt fiscal immédiat. Les droits du Trésor sont assurément respectables, et il en faut tenir grand compte; mais les droits de l'honneur national, de la position de la France dans le monde civilisé, les droits de l'industrie et du commerce, les droits des familles pour lesquelles la facilité des correspondances est souvent plus qu'un charme, tous ces droits aussi sont respectables; ils ont leur importance, et il n'est pas permis à des politiques prévoyants et à des administrateurs judicieux de les traiter avec négligence ou mépris.

On nous dit que le budget de 1875 perdrait 6 ou 7 millions, peut-être même 8 millions, par l'entrée de

(1) Le numéro de l'*Économiste Français* du 17 octobre 1874 a reproduit le texte de la convention signée par les vingt puissances.

la France dans l'Union générale des postes. Admettons un instant et par pure hypothèse que ces calculs soient exacts, nous n'en soutiendrons pas moins que notre pays se doit à lui-même, à toutes ses traditions, au souvenir du rôle qu'il a joué dans le monde, de faire sans hésitation ce sacrifice. De même que l'on voit des hommes dont la position et les ressources se sont amoindries, faire les plus grands efforts pour maintenir la dignité de leur extérieur et ne pas ouvertement déchoir, de même un grand pays ne doit pas se mettre à l'écart de toutes les nations civilisées, sous le prétexte de quelques embarras d'argent momentanés.

Ainsi nous n'acceptons pas en principe que l'intérêt du Trésor doive être dans cette question la considération suprême, ni même la considération principale. Néanmoins, nous allons chercher à nous rendre compte de l'étendue du sacrifice que le fisc aurait à supporter. Nous ne prétendons pas à une exactitude absolue; nous puisons dans les documents publiés par l'administration des postes et le ministère des finances ce qu'ils nous paraissent contenir. Nos yeux n'ont pas le don de suppléer à l'imperfection des statistiques-officielles. Nous recevrions, d'ailleurs, avec reconnaissance les observations ou rectifications que l'administration voudrait bien nous adresser. Mais ce que nous pouvons, croyons-nous, affirmer, sans crainte de réfutation sérieuse, c'est que le chiffre d'une perte de 6, 7 ou 8 millions pour le budget de 1875 par l'entrée de la France dans l'Union générale des postes est singulièrement exagéré. Nous pensons que si le budget du prochain exercice était entamé de 1,500,000 francs ou de 2 millions par la réforme, ce serait à peu près le sacrifice extrême, sacrifice d'ailleurs temporaire et qui trouverait une ample compensation dans les avantages que le commerce et l'industrie retireraient du nouveau régime.

Il nous paraît d'abord évident que ceux qui parlent d'un préjudice de 6, 7 ou 8 millions pour le budget de 1875 ont négligé de lire l'article 19 du traité de Berne, lequel est conçu en ces termes : « Le présent traité entrera en vigueur le 1er juillet 1875. » Ainsi les sacrifices du Trésor ne commenceraient qu'à partir du second semestre de l'année prochaine : dire que le budget de 1875 perdrait 6, 7 ou 8 millions par l'entrée de la France dans l'Union générale des postes, c'est donc prétendre que la perte pour une année entière s'élèverait à 12, à 14 ou à 16 millions : nous n'aurons pas de peine à prouver que ces chiffres sont extravagants.

Les modifications qu'apporterait dans le régime français actuel l'accession de la France au traité de Berne, sont les suivantes : la taxe internationale pour les pays continentaux serait fixée en principe à 25 centimes; mais, comme mesure de transition et pour une durée qui n'est pas déterminée, elle pourrait être maintenue à 30 centimes. Nous croyons que si la France en faisait une condition, ce chiffre de 30 centimes pourrait être conservé pendant plusieurs années, tout au moins pendant les trois ans pour lesquels le traité a été conclu. Pour les transports maritimes de plus de 300 milles marins, c'est-à-dire de 140 lieues environ, il pourra être ajouté au port ordinaire une surtaxe s'élevant à la moitié de la taxe générale de l'Union, c'est-à-dire que pour les lettres subissant un transport par mer de quelque étendue, la taxe pourra être de 40 centimes et même, par mesure transitoire, de 45 centimes. Une seconde modification, qui a une grande importance, c'est la fixation à 15 grammes (au lieu de 10 grammes) de l'unité de poids de la lettre simple, et à 50 grammes de l'unité de poids pour les papiers d'affaires, les échantillons, les journaux, etc., avec une taxe maxima pour cette catégorie d'articles de 7 centimes, en principe, mais, par mesure transitoire, de 11 centimes. Dans le cas de transport par mer, il y aurait aussi pour ces objets une surtaxe pouvant équivaloir à la moitié de la taxe ordinaire. La troisième modification, c'est celle qui concerne le transit des dépêches par un tiers pays; ce transit ne serait pas absolument gratuit, mais il se ferait à des prix très-modérés : l'office expéditeur paiera à l'administration du territoire de transit une bonification de 2 francs par kilogramme pour les lettres, et de 25 centimes par kilogramme pour les autres articles; cette bonification peut même être portée à 4 francs par kilogramme pour les lettres, et à 50 centimes pour les autres articles quand l'étendue du transit sur le territoire d'une même administration dépasse 570 kilomètres ; or, il nous semble que ce doit être là généralement le cas pour la France. Une quatrième modification enfin, et non pas la moins importante, c'est la suppression de tous les décomptes d'office à office, l'administration de chaque pays gardant toutes les taxes qu'elle perçoit au départ des lettres affranchies ou à l'arrivée des lettres non affranchies. Ce principe, qui a été très-longtemps combattu en France, a fini par triompher dans nos récentes conventions postales conclues avec l'Allemagne et avec les Etats-Unis d'Amérique ; il n'est pas, néanmoins, encore appliqué d'une manière générale : dans nos relations avec différents pays, la Suisse entre autres, nous prélevons les deux tiers de la taxe des lettres non affranchies que nous expédions ; nous remettons l'autre tiers au pays étranger et nous nous faisons verser par lui les deux tiers des taxes qu'il a reçues, prenant ainsi la part du lion.

Telles sont, nous paraît-il, les modifications principales que notre adhésion au traité de Berne apporterait au régime français actuel; cherchons quelle serait l'influence fiscale de ces réformes. Tout d'abord il est évident que ces changements, sauf un seul, n'affecteraient que nos correspondances avec l'étranger. Quant aux lettres intérieures, c'est-à-dire celles qui sont à la fois nées et distribuées en France, elles pourraient demeurer soumises aux taxes qu'elles supportent aujourd'hui; sur un point seulement, le régime des lettres intérieures devrait être modifié, plutôt par la force des choses que par l'influence directe des articles du traité de Berne: l'unité de poids serait portée de 10 grammes à 15 grammes; sinon une lettre de 15 grammes, allant d'une ville de France à une autre ville de France, payerait plus cher qu'une lettre du même poids allant de Bayonne à Novogorod, ou de Dunkerque à Cadix, ce qui serait une anomalie trop choquante.

L'administration des postes a toujours obstinément refusé l'élévation de l'unité de poids de 10 à 15 grammes. Nous ne savons sur quelles données statistiques s'appuie cette résistance. L'Annuaire des postes ne nous donne aucune classification des lettres d'après le poids. Nous constatons seulement que l'unité de 15 grammes est presque générale, et que les pays qui l'ont adoptée ne paraissent pas en avoir éprouvé de sensibles diminutions de recettes. On y écrit seulement sur de plus beau papier, qui est solide et opaque au lieu d'être léger et transparent. On sait que jadis l'unité de poids était, en France, de 7 grammes et demi; elle a été élevée en 1862 à 10 grammes. C'est là une expérience qui nous permet de juger, par induction, des effets probables de l'adoption du poids de 15 grammes. Eh bien! l'élévation, en 1862, de l'unité de poids de 7 grammes et demi à 10 grammes n'a fait subir au Trésor absolument aucun préjudice. En 1861, la taxe des lettres rapportait 55,719,000 francs; en 1862, année de la réforme, le produit fut de 58 millions, soit une augmentation de 2,300,000 francs; en 1863, année qui suivit la réforme, le produit monta à 60,776,000 francs, ce qui était une nouvelle augmentation de 2,776,000 francs. L'examen de la statistique des postes nous montre que la progression du rendement pendant les années que nous venons de citer, n'est nullement inférieure à la progression normale. Il est donc de toute évidence que l'élévation de l'unité de poids de 7 grammes et demi à 10 grammes, n'a pas diminué d'un

centime les produits du Trésor; sur quelles raisons peut-on se fonder, pour croire que l'adoption du poids de 15 grammes réduirait davantage les recettes? En admettant même, ce que nous faisons par hypothèse, qu'il y eût transitoirement une perte de quelques centaines de mille francs, il ne faut pas oublier que le Trésor perçoit un droit sur le papier, et qu'il recouvrerait sans doute, par l'augmentation du rendement de l'impôt sur le papier, les sommes infinitésimales qu'il aurait perdues par l'élévation de l'unité de poids.

Ainsi, selon toute vraisemblance, le produit des taxes sur les lettres circulant à l'intérieur du pays ne serait en rien affecté par les clauses du traité de Berne et par l'élévation de l'unité de poids qui en serait la conséquence indirecte. Voyons ce que l'administration des postes pourrait perdre par l'adoption des clauses du traité de Berne sur les lettres internationales, c'est-à-dire soit les lettres qui transitent par la France, soit les lettres qui vont de France à l'étranger ou de l'étranger en France.

Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que les nouvelles règles recommandées pour le transit infligeraient au Trésor un certain préjudice : ses perceptions seraient moindres pour une quantité donnée de kilogrammes, mais cette perte n'aura jamais une grande importance. Nous ouvrons le dernier Annuaire des postes, celui de 1874; nous y trouvons, à la page 25, le tableau des correspondances transmises par l'intermédiaire des postes de France, soit à découvert, soit en dépêches closes, et voici ce que nous voyons : en l'année 1872, le nombre des lettres de transit à découvert a été de 1,051,809, et le produit s'est élevé à 845,144 francs ; celui des échantillons transitant dans les mêmes conditions n'a été que de 74,169 francs ; le produit des correspondances par dépêches closes a atteint 1,976,885 francs, et celui des échantillons transitant dans les mêmes conditions a monté à 382,874 francs. En définitive, tout le transit postal a produit à la France, en 1872, la somme de 3 millions 279,072 francs. Notons que l'on ne propose pas actuellement la suppression des droits de transit, mais seulement une légère diminution et que, d'ailleurs, le transit de la malle des Indes est excepté des stipulations du Congrès de Berne : ce sera donc faire à nos adversaires une grande concession que d'évaluer à 1 million environ la perte sur le produit du transit que nous ferait éprouver l'adhésion au traité de Berne. Encore devons-nous dire que cette perte trouverait une compensation dans la diminution des droits que nous-mêmes aurions à payer aux autres puissances pour l'expédition de nos lettres transitant par un tiers pays. Il faut ajouter enfin que si nous ne consentons pas aux diminutions de droits qu'adopteront les autres pays, nous verrons le transit des lettres par la France s'affaiblir et les recettes baisser par conséquent.

Si maintenant nous examinons le chapitre des correspondances échangées entre la France et l'Algérie et les autres pays étrangers, voici ce que nous découvrons dans le tableau inséré aux pages 26 et 27 de l'Annuaire des postes. Le total des produits réalisés par la France sur le transport de ces lettres internationales, en y comprenant les échantillons, les journaux et les imprimés, a été de 13,059,123 francs en 1872. Ce revenu serait-il atteint par l'adoption des règles du congrès de Berne? Cela est possible, quoique ce ne soit pas certain. Il faut considérer que, relativement aux plus importants de ces pays, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, le prix de la lettre internationale ne serait pas modifié et resterait fixé à 30 centimes, au moins pendant une période de transition dont le traité de Berne ne fixe pas le terme. Il est vrai que, par la suppression des décomptes d'office à office, la France ne percevrait sur les correspondances échangées avec la Suisse qu'une part égale à celle prélevée par la Suisse, au lieu de s'arroger, comme aujourd'hui, une proportion plus forte. Il faut considérer en outre que, pour les pays d'outre-mer, les taxes actuelles sont absolument prohibitives et donnent lieu à une fraude considérable. Quoi qu'il en soit, on peut supposer que, pendant la première année, les produits de ces correspondances étrangères pourraient être amoindries de 2 millions; avec la diminution sur les droits de transit, ce serait un total de 3 millions que l'adoption des règles de Berne pourrait faire perdre momentanément au Trésor français. Cette perte serait toute transitoire; elle ne se manifesterait même pas par une moins-value, mais seulement par la suspension ou le ralentissement de la progression du rendement annuel. Il est hors de doute que les facilités résultant des règles de Berne développeraient dans une certaine mesure les correspondances, et que les sacrifices du Trésor deviendraient bientôt imperceptibles.

Le produit des droits de poste augmente sans cesse : en 1872, il était de 107,894,813 francs; en 1873, il s'est élevé, d'après une note du budget de 1875, à 109,904,000 francs; on sait combien l'année courante a été peu favorable aux affaires et, par conséquent, aux correspondances; néanmoins, nos lecteurs qui voudront se reporter au rendement des impôts pendant les neuf premiers mois verront que la taxe des lettres est un des rares impôts qui aient donné une plus-value notable sur les évaluations budgétaires.

Au temps où il y avait en France de grands hommes, l'un d'eux, Colbert, disait qu'il trouverait des millions pour la gloire du roi et la prospérité du royaume et qu'il se reprocherait éternellement une dépense de quelques milliers de francs pour une fête. Aujourd'hui pour maintenir la situation de la France au dehors, pour ne pas l'isoler en Europe, pour placer notre industrie et notre commerce dans des conditions qui ne soient pas inférieures à celles du commerce et de l'industrie des peuples voisins, on peut vraiment faire un sacrifice de quelques centaines de mille francs. Il ne manque pas de chapitres du budget où il est possible d'élaguer et de retrancher. Mais surtout il importe de ne pas grossir les difficultés et de ne point prétendre que l'entrée de la France dans l'Union générale des postes causerait au budget de 1875 un déficit de 6 ou 8 millions, alors qu'il n'est pas sûr que la perte doive montee, pour cet exercice, à 1,500,000 francs ou à 2 millions.

Paul Leroy-Beaulieu.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1874.

Le commerce de la France, qui avait donné des résultats très-défavorables pendant le premier semestre de cette année, est entré depuis le mois de juillet dans une période meilleure. La reprise que nous signalions dans notre dernier compte rendu s'accentue de plus en plus.

On verra dans le tableau suivant les chiffres de nos importations et de nos exportations pendant le troisième trimestre des années 1873 et 1874.

Importations :

	1873.	1874.
Juillet .... Fr.	305.306.000	352.195.000
Août	285.027.000	275.052.000
Septembre	324.424.000	344.552.000
Total des 9 premiers mois.	2.526.392.000	2.826.323.000

Exportations :

	1873.	1874.
Juillet ....Fr.	276.969.000	335.958.000
Août.....................	315.784.000	320.431.000
Septembre	316.547.000	393.316.000
Total des 9 premiers mois.	2.851.131.000	2.794.262.000

Ce qui est surtout à remarquer dans les chiffres qui précèdent, c'est le progrès réalisé sur les exportations depuis trois mois. A la fin des six premiers mois le résultat total des exportations de la France, en 1874, était inférieur

de 197,273,000 francs à celui des six premiers mois de l'année précédente. Grâce au développement pris par l'exportation pendant les mois de juillet, août et septembre, la différence en moins au préjudice de 1874 n'est plus aujourd'hui que de 56,869,000 francs. On a donc regagné pendant le dernier trimestre 140,404,000 francs.

Les importations se maintiennent toujours dans une bonne situation.

Voici comment les importations se décomposent :

Importations (neuf premiers mois).

	1873.	1874.
	—	—
Produits alimentaires. Fr.	598.572.000	715.190.000
Matières premières. . . .	1.551.489.000	1.708.141.000
Objets fabriqués.	258.560.000	287.268.000
Autres marchandises. . .	117.771.000	115.724.000
Fr.	2.526.392.000	2.826.323.000

Dans le premier groupe, les marchandises qui accusent de l'augmentation en 1874, sont : les céréales (95,260,000 francs en 1873 et 292,503,000 francs en 1874) ; et les fruits oléagineux (26 millions de francs en 1873 et 33 millions 1/2 de francs en 1874). Par contre, il y a des diminutions notables à signaler sur les sucres, qui passent de 85 millions en 1873 à 76 millions en 1874; sur les cafés, qui sont descendus de 71 millions de francs en 1873 à 59 millions de francs en 1874; sur les graisses, qui avaient atteint le chiffre de 35 millions l'année dernière et qui s'arrêtent cette année à 22 millions de francs. Enfin, l'importation des bestiaux ne s'est élevée, pendant les neuf premiers mois de l'exercice courant, qu'à 76,357,000 francs, tandis qu'elle dépassait le chiffre de 117 millions de francs l'autre année.

Dans la catégorie des matières premières, il convient de remarquer les progrès réalisés par les articles suivants :

	1873.	1874.
	—	—
Peaux brutes . . . . Fr.	119.007.000	134.109.000
Laines	263.214.000	267.534.000
Soies.	235.072.000	260.186.000
Cotons	135.852.000	253.619.000
Merrains	35.566.000	46.141.000

S'il y a augmentation à l'importation des merrains, il n'en est pas de même en ce qui concerne les bois à construire qui figuraient sur le tableau de 1873 pour 78 millions de francs et qui sont portés sur celui de 1874 pour 71 millions seulement.

Quant aux houilles, on en avait importé l'an dernier, à pareille époque, 53,398,621 quintaux métriques, valant 165,001,739 francs. Cette année, il n'en est encore entré en France que 46,348,000 quintaux métriques, d'une valeur de 143,217,174 francs.

Pendant les neuf premiers mois de 1874, on a vu s'élever l'importation des fils de coton à 22 millions ; des tissus de soie à 28 millions, des tissus de laine à 50 millions et des tissus de coton à 41 millions. Ces résultats dépassent ceux de 1873 d'une somme de 3 à 5 millions environ pour chacun des articles précités.

Voici maintenant comment se répartissent les chiffres de nos exportations :

Exportations (neuf premiers mois).

	1873.	1874.
	—	—
Objets fabriqués. Fr.	1.639.366.000	1.623.946.000
Produits alimentaires et matières premières.	1.064.142.000	1.016.254.000
Autres marchandises.	147.623.000	154.062.000
Total. . . Fr.	2.851.131.000	2.794.262.000

De l'examen des chiffres qui précèdent, il ressort tout d'abord une chose, c'est que l'exportation des produits fabriqués en 1874 n'est inférieure à celle de 1873 que d'une somme de 15,420,000 francs. La différence en moins qui existe encore au préjudice de 1874 est due presque entièrement au mouvement des objets d'alimentation. Au lieu d'exporter en effet pour 137,603,000 francs de céréales, comme en 1873, nous n'en avons exporté cette année que pour 69,963,000 francs. L'écart entre ces deux chiffres est plus que suffisant pour expliquer la différence en question.

Cette digression faite, nous reprenons l'ordre du tableau des douanes, qui met l'exportation des objets fabriqués en première ligne. Occupons-nous donc des produits de nos industries textiles.

Exportations.

	1873.	1874.
	—	—
Tissus de soie . . . . Fr.	388.530.000	369.621.000
— de laine.	247.917.000	273.755.000
— de coton.	56.747.000	55.872.000
— de lin et chanvre. .	22.461.000	20.584.000
Fils de laine	22.814.000	25.643.000
— de coton.	6.264.000	4.815.000
— de lin ou de chanvre.	11.395.000	14.382.000
— de phormium et de jute	2.785.000	1.657.000
Fr.	758.913.000	766.329.000

Ainsi, bien que l'exportation des tissus de soie, de coton, de lin ou de chanvre et des fils de coton et de jute ait diminué cette année, l'élévation qui s'est produite sur les tissus de laine et les fils de laine, de lin et de chanvre nous donne une balance générale à l'avantage de l'année courante.

Parmi les autres produits fabriqués, les ouvrages en peau et en cuir ont vu leur exportation baisser de 105 millions de francs en 1873, à 97 millions de francs en 1874 ; les confections sont tombées de 69 millions de francs à 53 millions, et l'orfévrerie de 35 à 31 millions de francs. Il est vrai qu'il y a eu augmentation sur les sucres raffinés (89 millions de francs en 1873 et 106 millions 1/2 en 1874) et sur la tabletterie et la mercerie (108 millions de francs en 1873 et 113 millions de francs en 1874).

Dans la catégorie des objets d'alimentation et des matières premières, les principales diminutions portent sur les céréales — nous en avons indiqué l'importance plus haut — et sur les vins, dont l'exportation dépassait 218 millions de francs l'an dernier, tandis qu'elle atteint à peine 192 millions cette année. Les eaux-de-vie ne sont pas plus favorisées. Au lieu de 74 millions, chiffre de 1873, elles descendent à 53 millions en 1874.

En regard de ces diminutions, il y a à signaler des augmentations sur plusieurs articles, notamment le beurre (fr. 52,791,000 en 1873, contre fr. 66,627,000 en 1874); les laines (66 millions de francs en 1873 et fr. 82,149,000 en 1874) ; les soies (73 millions en 1873 et 85 millions en 1874), et enfin le coton en laine (54 millions en 1873 et 66 millions en 1874).

Le mouvement des métaux précieux, or, argent et billon, pendant les neuf premiers mois des années qui nous occupent, s'est élevé, pour l'importation, à fr. 329,225,000 en 1873 et à fr. 718,491,000 en 1874, et pour l'exportation, à fr. 428,482,000 en 1873 et à fr. 96,567,000 en 1874 : les métaux précieux nous reviennent donc en quantités énormes.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1874.

Pendant le mois de septembre 1873 l'importation de l'Angleterre s'était élevée à la somme de 30,204,000 liv. st. Du 1er au 30 septembre 1874, l'importation du Royaume-Uni s'est chiffrée par 31,143,000 liv. st., accusant une augmentation de 939,000 liv. st., soit 3.1 0/0 sur le mois correspondant de l'année précédente.

Il n'en a pas été de même à l'exportation, qui comptait en septembre 1873, pour 22,274,000 liv. st. et qui, en septembre 1874, est tombée à 21,464,000 liv. st. Il y a donc au préjudice du mois dernier de l'année courante une diminution de 810,000 liv. st., qui représente environ 3.6 0/0 en moins.

Si nous considérons maintenant l'ensemble des résultats commerciaux obtenus pendant les neuf premiers mois des deux années, nous nous trouvons en présence de la situation suivante :

Neuf premiers mois	*Importation.*	*Exportation.*
—	—	—
1873.	276.175.000 liv. st.	193.676.000 liv. st.
1874.	283.482.000 —	180.676.000 —

D'une part, nous voyons qu'en 1874, l'importation dépasse de 7,307,000 liv. st. le chiffre de 1873. D'autre part, nous constatons que l'exportation en 1874 est inférieure de 12,735,000 liv. st. à celle de 1873. Le calcul des proportions nous donne, pour 1874, une augmentation de 2.7 0/0 à l'importation et une diminution de 6.6 0/0 à l'exportation.

La situation générale du commerce anglais s'est en somme un peu améliorée pendant le mois de septembre. A la fin des huit premiers mois le déficit sur les exportations était évalué à 7 0/0. La reprise est encore bien peu sensible, mais enfin, si légère que soit la tendance, elle n'en existe pas moins et nous devons la signaler.

Cela dit, occupons-nous du détail de l'importation.

En suivant l'ordre alphabétique du tableau anglais, la première marchandise importée qui présente de l'augmentation est le beurre. L'Angleterre, qui en avait fait venir pour 5,062,287 liv. st. en 1873, en a demandé en 1874 pour une valeur de [illegible],653,697 liv. st. Bien que le Rapport du *Board of trade* n'indique pas pour cet article les pays de provenance, il est évident que les laiteries d'Isigny ont dû bénéficier dans une bonne mesure de ce développement de la consommation anglaise.

Les importations de froment se sont élevées de 19,797,840 liv. st. en 1873, à 20,176,954 liv. st. en 1874. Le hasard des récoltes a malheureusement voulu que la France n'eût pas, au commencement de 1874, un grenier bien garni. L'Angleterre nous avait acheté en 1873 pour 746,892 liv. st. de blé; elle ne nous en a demandé que pour une valeur de 133,233 liv. st. cette année. La Russie, qui lui avait fourni pour 4 1/2 millions de liv. st. de blé en 1873, ne lui en a envoyé en 1874 que pour 2 millions. L'approvisionnement anglais a dû se faire en Amérique, et les Etats-Unis, qui n'avaient donné que pour 8,479,601 liv. st. de grains en 1873, ont largement profité de la situation en vendant cette année aux Anglais pour 11,756,222 liv. st. de froment.

L'importation de l'orge s'est élevée aussi de 2,912,514 liv. st. en 1873, à 3,363,899 liv. st. en 1874. Celle de l'avoine a passé de 3,833,397 liv. st., à 3,976,205 liv. st. Enfin le maïs a vu son importation atteindre en 1874 le chiffre de 6,526,158 liv. st. au lieu de 5,161,738 liv. st. en 1873.

L'importation du riz a gagné aussi. Elle représentait l'an dernier, à pareille époque, une valeur de 2,228,023 liv. st. Cette année, elle atteint près de 3 millions de liv. st.

Les tissus de soie continuent à être en faveur sur le marché britannique. Il en a été importé, en 1873, pour 3,925,301 liv. st. et, en 1874, pour 5,706,687 liv. st. La France a fourni pour sa part des soieries pour le chiffre de 2,657,467 liv. st. en 1873, et de 3,881,003 liv. st. en 1874. C'est aussi de France qu'est venue la presque totalité des rubans de soie et de satin dont l'importation s'est élevée à 1,225,292 liv. st. en 1873, et à 1,623,288 liv. st. en 1874.

Les bois bruts et sciés sont surtout en progrès cette année. Tandis que l'Angleterre n'en avait acheté l'an dernier que pour 11 millions de liv. st. elle en a fait venir cette année pour 15 millions de liv. st.

Enfin, les laines en masse, qui figuraient pour 16,392,056 liv. st. sur le tableau de 1873, sont portées sur l'état de 1874 pour 17,903,336 liv. st.

En regard de ces augmentations, voici quelques marchandises qui accusent, à l'importation en 1874, une faiblesse plus apparente que réelle, car elle provient principalement de la diminution des prix de certains articles.

	1873.	1874.
	Liv. st.	Liv. st.
Cafés	6.335.572	6.055.551
Coton brut......	43.124.570	38.931.641
Sucre..........	13.784.074	12.988.657
Vins...........	5.940.286	5.224 209

Pour le coton et pour le sucre notamment, si le chiffre de la valeur des importations accuse une diminution notable, il n'en est pas de même du chiffre des quantités, qui reste stationnaire, avec une légère tendance à s'élever. Des diminutions de valeurs, dans ces conditions, loin d'être un indice défavorable pour le commerce anglais, correspondent à des avantages et à des économies très-profitables sur le prix de la matière première.

Nous arrivons maintenant à la réexportation. Un seul article mérite une mention, c'est le coton. Le grand entrepôt anglais en a revendu en 1873 pour 4,591,738 liv. st., et en 1874 pour 5,354,869 liv. st. La Belgique, la France et l'Allemagne comptent parmi les gros acheteurs de ce textile.

En ce qui concerne l'exportation des produits directs du sol et de l'industrie du Royaume-Uni, il est à noter que les nombreuses variations des prix qui se sont produites depuis deux ans ne permettent pas de se faire une idée exacte de la situation réelle du commerce anglais à la seule inspection des valeurs. En effet, d'une part, les valeurs s'abaissent à mesure que les prix diminuent, et, d'autre part, les quantités s'élèvent. Tandis qu'à l'importation ce double mouvement des valeurs et des quantités peut être avantageux pour les importateurs, à l'exportation il est tout à fait défavorable, puisqu'il équivaut à une vente dans laquelle on donne pour moins d'argent une quantité plus grande de marchandises.

Cette explication était nécessaire pour la lecture du tableau suivant :

Exportation.

	Quantités.		Valeurs.	
	1873.	1874.	1873.	1874.
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
Houille......Ton.	9.444.464	10.310.570	9.924.272	9.186.624
Fils de coton. Liv. de poids.	158.390.018	162.248.081	11.734.762	10.888.728
Tissus de coton. Yards..........	2.632.963.216	2.696.296.938	43.175.074	41.470.085
Fer et acier. Ton.	2.296.990	1.830.640	29.144.217	23.702.875

Parmi les autres articles d'exportation, les fils de laine présentent une augmentation insignifiante : 3,962,517 l. st. en 1873 et 4,061,313 liv. st. en 1874. Les tissus de laine, au contraire, sont en décroissance : 15,900,000 liv. st. en 1873 et 14,500,000 liv. st. en 1874. Les tapis de laine sont également descendus de 1,307,982 liv. st. en 1873 à 1,185,043 liv. st. en 1874.

Quant aux métaux précieux, voici leur mouvement. L'importation de l'or a diminué en 1874. Elle n'est plus que de 12,356,065 liv. st. au lieu de 14,819,769 liv. st. en 1873. L'exportation a subi une diminution encore plus considérable. Elle est tombée de 14,551,810 liv. st. en 1873 à 8,327,627 liv. st. en 1874.

L'importation de l'argent reste stationnaire : 9,471,212 liv. st. en 1873 et 9,477,900 liv. st. en 1874; mais l'exportation s'élève de 7,892,430 liv. st. en 1873 à 8,922,306 liv. st. en 1874. Sur ce dernier chiffre, l'Egypte a reçu à elle seule pour 4,924,504 liv. st. d'argent provenant d'Angleterre.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN ITALIE.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Rome, le 17 octobre 1874.

Nous sommes en pleine crise électorale. C'est vous dire que les questions économiques ne tiennent pas la première place dans nos préoccupations, bien que le problème financier, étant celui qui s'impose toujours à nos débats politiques, les partis doivent tenir grand compte dans leurs programmes de l'état de la production, afin que les mesures fiscales n'empêchent pas le développement de l'activité nationale. Le discours prononcé à Legnano par l'honorable président du conseil, M. Minghetti, continue à faire l'objet des dissertations de la presse. L'on trouve généralement que la situation du pays n'a rien d'alarmant et que, par l'application des mesures annoncées par le gouvernement, on pourra, sans difficultés et sans secousses, arriver à l'équilibre du budget. M. Minghetti a déclaré que le déficit de 1875, évalué à 54 millions de livres, serait réduit à 22 millions, moyennant les conventions pour le rachat des chemins de fer romains et méridionaux et l'application intégrale des impôts nouveaux votés ce printemps par la Chambre. Je n'ai pas besoin de vous dire à ce propos que la Société des chemins de fer romains se trouve depuis bien longtemps presque en état de faillite, et qu'elle est dans l'impossibilité d'exploiter régulièrement les lignes très-importantes qui font partie de la concession et qui sont tombées presque toutes dans un état déplorable. Surtout après le transfert de la capitale, qui a donné à ces lignes une importance exceptionnelle, le gouvernement a dû se préoccuper de parer à un état de choses nuisible à son prestige et aux intérêts du commerce et du crédit public. La Société des chemins de fer du Midi a été, pendant les premières années de son existence, dans un état prospère; mais elle commence aussi à rencontrer des embarras qui, on hésite à le croire, ont leur cause principale dans le développement du trafic. Cette Société, à laquelle sont confiées les lignes depuis Bologne et Naples jusqu'à Brindisi et à Lecco, a eu la bonne idée d'encourager le progrès du commerce et partant de la production, dans ces provinces du royaume où tout mouvement économique était presque inconnu par le défaut de moyens de communication et de crédit, d'association et de lumières, moyennant l'application de tarifs réduits aux dernières limites, tarifs qui sont généralement plus bas que ceux établis dans tous les autres pays européens. L'effet ne s'est pas fait attendre. Les produits kilométriques, qui auparavant n'excédaient pas 7 à 8,000 livres, ont bien vite dépassé 13 et 14,000 livres, somme qui paraîtra bien faible dans les pays où l'on voit la recette des chemins de fer se chiffrer à 50, 60 et même 100,000 francs par kilomètre, mais qui est très-considérable pour des contrées presque dépourvues d'industrie, où la plupart des denrées agricoles se consomment sur place et où les populations n'ont pas l'habitude de

voyager. Mais alors la compagnie rencontra une redoutable difficulté financière. L'appui du gouvernement lui est accordé de la manière suivante : celui-ci donne une subvention de 30,000 livres par kilomètre. Les premières 7,000 livres de recettes brutes par kilomètre appartiennent entièrement à la compagnie. Lorsque le produit dépasse 7,000 livres, mais n'atteint pas 15,000, l'excédant va pour moitié au bénéfice de la Société ; pour l'autre moitié, il est déduit de la subvention. Or, à cause des tarifs réduits et surtout des hauts prix du charbon, du fer et de la main-d'œuvre, les dépenses de l'exercice dépassent quelque peu la moitié du produit brut ; il s'ensuit que la compagnie voit diminuer ses recettes nettes à chaque accroissement du trafic et que, lorsque le produit brut dépasse 15,000 livres par kilomètre, elle doit considérer comme une perte réelle tous les frais d'exploitation occasionnés par le développement du commerce.

La compagnie a essayé de parer à ce fâcheux état de choses, en remaniant quelque peu ses tarifs, mais elle ne pourra jamais atteindre un but impossible. On ne saurait imaginer une situation plus nuisible aux intérêts du public, car la compagnie est forcée de chercher tous les moyens pour empêcher le développement du trafic, afin de ne pas tomber en ruine. On doit donc s'applaudir que le ministère des travaux publics, cherchant à résoudre la question des chemins de fer romains, n'ait pas oublié non plus celle des chemins de fer du Midi. Voici ce qu'on a imaginé. Le gouvernement rachèterait, moyennant une émission de rente publique, les deux réseaux, et il en confierait l'exploitation à l'ancienne Société des chemins du Midi, se réservant tout pouvoir pour le remaniement des tarifs et pour la révision des règlements concernant l'exploitation. De cette façon, les intérêts du public seront dûment protégés et l'on n'aura plus à redouter les inconvénients qui surgissent, lorsqu'un service public d'une si grande importance est confié à des compagnies qui ne sont mues que par leur intérêt particulier et qui se trouvent souvent en antagonisme avec les besoins du commerce. En France, on sait à quoi s'en tenir sur cette question, car on n'ignore pas les plaintes qu'ont soulevées de tout temps les traités particuliers avec lesquels les compagnies favorisent certains expéditionnaires, et surtout les abus très-graves auxquels ont donné lieu les tarifs internationaux, qui aident l'industrie étrangère au détriment de la production française.

Vous me direz, tout cela est bien ; mais de quelle manière voulez-vous que ces conventions déchargent le budget d'un poids que M. Minghetti calcule à 20 millions ? Je n'ai parlé jusqu'à présent que du côté économique de la combinaison projetée ; je vais aborder maintenant le côté financier. L'Etat s'était chargé directement de la construction des chemins de fer de la Calabre et de la Sicile, et il en inscrit annuellement la dépense dans le budget. Devenu propriétaire des chemins de fer de l'Italie centrale et méridionale, il devrait dépenser des sommes considérables pour l'achèvement des deux réseaux et pour améliorer l'état des lignes dont ils se composent. On a donc proposé de charger la même compagnie de l'exécution de ces travaux, lesquels devront absorber 300 millions environ; la Société sera créancière des sommes dépensées envers l'Etat qui la remboursera graduellement. Voilà de quelle manière la convention dont il s'agit sera profitable à l'équilibre du budget. Il est superflu de remarquer que cette convention n'est pas un fait accompli ; d'autant plus que le comité nommé par l'ancienne Chambre avait fini par la repousser presque entièrement dans un remarquable rapport de M. Gabelli, qui proposait d'accepter seulement, mais à des conditions moins onéreuses pour le Trésor, le rachat des chemins de fer romains. Tout dépend à présent de la majorité que nous enverront les électeurs ; néanmoins, il ne faut pas oublier que la mesure dont il s'agit est patronnée, non-seulement par le ministère, mais aussi par M. Sella, l'homme d'Etat le plus compétent et le plus écouté dans les questions financières, et qu'elle a l'appui de la Banque nationale, du Crédit Mobilier et d'autres puissants établissements de crédit.

M. Minghetti compte encore obtenir 12 millions, en sus de ceux qu'il a inscrits dans le budget, pour le revenu dû aux mesures financières votées dans la dernière session. Vous vous souviendrez que ce printemps le ministre des finances a proposé : 1° quelques changements dans l'assiette de l'impôt sur le revenu de la richesse mobilière et de celui de la mouture, destinés à réprimer les fraudes ; 2° des déclarations explicatives et un remaniement des tarifs annexés aux lois sur le timbre et sur l'enregistrement ; 3° une nouvelle taxe sur les négociations de Bourse, par laquelle on a aussi introduit l'autorisation des ventes à terme qui n'étaient pas reconnues par la loi ; 4° un impôt sur la fabrication de la chicorée ; 5° un impôt de 2 0/0 sur les transports à petite vitesse des chemins de fer, et un accroissement de 3 0/0 sur le droit de 10 0/0 qui, depuis 1865, frappait chez nous le transport des voyageurs et des marchandises à grande vitesse ; 6° un droit de statistique de 10 centimes par objet ou par colis à l'entrée ou à la sortie du royaume ; 7° quelques nouveaux droits pour la vérification des poids et mesures, et particulièrement pour la vérification des compteurs du gaz ; 8° l'abolition absolue de la franchise postale, imitée de l'Amérique, et dont la nécessité paraîtra évidente, si l'on considère que dans les dernières années le nombre des lettres expédiées gratuitement avait atteint 35 millions, c'est-à-dire le quart des lettres transportées par la poste ; 9° l'introduction de la régie des tabacs en Sicile, pays qui jusqu'à présent a été affranchi du monopole du sel et du tabac ; 10° enfin, la déclaration de la nullité des actes non enregistrés. — Sauf le rejet de cette dernière mesure, qui a provoqué la crise parlementaire, toutes les autres propositions ont été approuvées. Plusieurs d'entre elles ont déjà reçu un commencement d'exécution ; les autres seront appliquées sous peu.

Restent, selon M. Minghetti, 22 millions de déficit. Le gouvernement veut les combler, soit avec la réforme de l'octroi, selon un projet dont je me propose de vous parler prochainement, soit avec certaines modifications aux tarifs des douanes. L'enquête industrielle commencée en 1871 et qui est près de son terme, enquête destinée à préparer la révision des traités de commerce avec la France, l'Autriche et la Suisse (l'échéance du premier surtout est assez prochaine), a démontré que le pays est favorable au libre-échange ; même les industriels ont accepté sans arrière-pensée le régime économique introduit par M. de Cavour, et que ses successeurs ont tenu à honneur de maintenir et de développer. Toutefois, on ne craint pas de transgresser les lois économiques en cherchant à concilier l'intérêt du fisc avec la liberté. On croit que certains produits exemptés de tout droit peuvent être frappés avec modération ; que d'autres droits presque nuls peuvent être augmentés légèrement ; on pense que l'abolition de droits *ad valorem* profitera notablement au Trésor. D'autre part, notre tarif présente des défauts frappants. Par exemple, une machine à vapeur paye moins à la douane que ne paieraient les matières premières dont elle est composée ; la même chose peut se dire pour les pianos et pour d'autres manufactures. C'est vraiment de la protection renversée ! Soyons libre-échangistes tant que vous voudrez, mais ne donnons pas un encouragement à l'oisiveté nationale en protégeant l'industrie étrangère avec des tarifs absurdes !

Un autre point remarquable du discours de M. Minghetti, c'est celui concernant les dépenses nouvelles qu'on pourrait proposer à la Chambre. Il est incontestable qu'un pays, dont l'unité ne compte la vie que par années, où il y a tout à créer : chemins de fer et routes ordinaires, ports, bassins, instruction publique, marine, etc., ne peut pas toujours arrêter ses dépenses dans des limites infranchissables. Dans les gouvernements parlementaires, et surtout en Italie, où chaque député représente plutôt son arrondissement que la nation entière, il est facile de glisser sur la pente de la prodigalité, bien qu'il soit au contraire très-difficile d'augmenter les charges publiques. Or, l'honorable président du conseil ne s'oppose pas aux dépenses nouvelles dont on démontrerait la nécessité ; il demande seulement qu'on ne vote aucune de ces dépenses, sans établir un nouveau revenu correspondant. Si M. Minghetti a une majorité compacte et s'il tient ferme à cette décision, nul doute que l'équilibre du budget ne soit bien vite assuré.

On a remarqué, non sans surprise, que les orateurs du gouvernement qui ont pris la parole au milieu des électeurs, se sont renfermés dans un silence absolu au sujet des débats des deux écoles économiques qui vont s'échauffant chaque jour. M. Minghetti, un économiste distingué, aurait dû expliquer ses opinions, car il ne s'agit pas d'une discussion purement scientifique, mais on se propose surtout de fixer les limites de l'action de l'Etat dans les choses économiques. Il est bien vrai que les actes récents du gouvernement par rapport aux chemins de fer et à quelques questions concernant les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et les projets dont on saisira le Parlement pour la législation des sociétés commerciales et les règlements sur l'émigration, démontreront que le ministère ne croit pas à la théorie de l'abstention absolue ; néanmoins, on aurait cru que M. Minghetti n'aurait pas dédaigné de donner aux électeurs une règle de conduite

pour choisir leurs représentants entre les rangs de ceux qui n'ont pas d'opinions économiques opposées à celles du cabinet.

Il y a peu d'années, l'Italie était le pays où l'école économique de Smith, de Say, de Bastiat avait le moins de contradicteurs. On avait une foi illimitée dans les lois économiques; on ne voulait pas admettre de limites à leur pouvoir, quel que fût le lieu et le temps où il fallait les appliquer. Il n'y a peut-être pas de pays qui ait renversé avec autant de précipitation et de joie l'ancien édifice réglementaire, sans y substituer autre chose qu'une liberté presque indéfinie. Cela a produit des avantages et des inconvénients. L'agriculture, le commerce et la marine en ont profité partiellement; mais certaines industries que l'on aurait pu conserver avec un peu plus d'égards nous ont manqué. Trop confiants dans les harmonies providentielles des intérêts économiques, nous avons laissé une liberté trop absolue aux compagnies de chemins de fer, aux agences d'émigration, aux propriétaires de mines, aux fabricants, etc. Et à présent nous nous apercevons que les chemins de fer empêchent souvent le libre développement du commerce, que les agences d'émigration commettent des abus hideux; que les propriétaires de mines et les fabricants n'ont aucun soin de la santé de leurs ouvriers et surtout des femmes et des enfants. L'exemple d'autres pays, où le respect des lois économiques fondamentales, comme c'est le cas de l'Angleterre, n'a pas empêché l'Etat d'intervenir dans toutes ces questions, a fait surgir peu à peu une école nouvelle, laquelle, sans répudier les doctrines des grands maîtres, croit nécessaire de reconnaître au gouvernement des pouvoirs plus étendus et se propose de soumettre chaque fait économique à une analyse soignée, afin de rechercher dans quelles limites les lois scientifiques peuvent s'y appliquer. Il n'y a rien de profondément révolutionnaire dans ce système, et si quelque jeune adepte de la nouvelle école a exagéré les conséquences de ces principes, montrant une admiration excessive pour les *socialistes de la chaire* de l'Allemagne, il faut bien dire que cet exemple n'a pas été suivi. Pourtant M. Ferrara, économiste très-renommé, mais exclusif, a mis le feu aux poudres, par un article inséré dans la *Nuova Antologia* sous le titre : « le Nouveau Germanisme économique. » Il dit vouloir s'opposer à l'invasion des idées allemandes; il accuse de socialisme et de communisme ceux qui ne renient pas toute théorie non consacrée par le père de la science, Adam Smith; selon lui, la révolution économique, dont il craint les effets, est dirigée par les professeurs de la Lombardie et de la Vénétie, qui, dans l'étude des élucubrations allemandes, auraient perdu la conviction robuste dans la vérité des lois économiques que l'on dit dériver des maîtres anglais et français. M. Luzzatti, un homme qui, jeune encore, a fait ses preuves, soit dans la chaire, soit dans l'administration publique, est entré alors dans le débat, défendant les économistes attaqués par M. Ferrara de tout soupçon de socialisme et montrant qu'ils ne veulent pas répudier les lois économiques, mais seulement les appliquer avec discernement; qu'ils sont les élèves de Smith, mais n'entendent pas que les sciences doivent être fossilisées; qu'ils ne veulent pas d'intervention constante du gouvernement, mais qu'ils demandent seulement qu'on ne l'empêche pas de faire le bien, lorsque les particuliers sont impuissants.

Sans parler de la *Nuova Antologia* et de quelques journaux politiques, presque toutes les feuilles économiques sont entrées dans le débat; M. Ferrara a fondé à Florence une *Société Adam Smith* destinée à maintenir l'orthodoxie dans la science; MM. Luzzatti, Scaloïa, Lampertico et Cossa ont convoqué à Milan un congrès économique et ils fonderont aussi une société sous le titre de *Gian Domenico Romagnosi*. Les deux associations ont recueilli un grand nombre d'adhésions dans tous les partis politiques, et j'en fais la remarque, car ces débats n'auraient aucune utilité pratique, si les querelles politiques s'en mêlaient.

LES FALSIFICATIONS DES DENRÉES ALIMENTAIRES.

Les progrès constants de la science nous font assister à un singulier spectacle. D'une part, des perfectionnements nouveaux et ingénieux viennent chaque jour mettre à notre disposition des produits plus parfaits, plus purs, soit qu'il s'agisse de substances alimentaires ou médicamenteuses, soit que l'on considère ces matières si diverses employées dans les arts, l'industrie et l'économie domestique; mais d'autre part aussi, ces mêmes découvertes si précieuses pour l'amélioration matérielle de l'humanité, viennent fournir de nouvelles armes à la fraude la plus coupable : on la voit employer, avec une diabolique habileté, au service de ses honteuses manœuvres, les plus belles conquêtes de nos savants.

L'art des falsifications est parvenu aujourd'hui à un degré de perfection inouï. Dire que son origine se perd dans la nuit des temps, c'est la faire remonter à la naissance même du commerce; mais certaines circonstances politiques ou économiques ont exercé, comme on l'a remarqué, une influence importante sur son développement. Ainsi, il est manifeste qu'à la suite des événements de la fin du XVIII[e] siècle, la France s'est trouvée forcée de chercher des succédanés pour remplacer des produits qui faisaient défaut sur ses marchés, et qu'un certain commerce s'est laissé, plus encore que par le passé, engager dans la voie de la fraude. Mais il est juste de constater que le fléau de la falsification ne sévit pas avec moins d'intensité dans d'autres contrées, comme l'Angleterre, par exemple, qui n'ont pas la même... excuse.

Tout d'abord, il n'est pas inutile de déterminer ce qu'on doit entendre par *falsification*, *sophistication*. On désigne par ces mots le mélange ou l'addition de quelque matière étrangère non dénommée à une marchandise mise en vente, avec l'intention de réaliser un gain frauduleux. La vente d'une substance pour une autre, par exemple de la plombagine pour du bioxyde de manganèse, n'est pas à proprement parler une *falsification* : c'est une *substitution*, plus ou moins blâmable, c'est vrai, mais qu'il est bon de caractériser. Autre exemple, que tous nos lecteurs comprendront : l'acide sulfurique contient de l'acide arsénique lorsque la matière première, le soufre, provient de pyrites arsenicales; l'acide chlorhydrique fabriqué au moyen de cet acide sulfurique contient du chlorure d'arsenic, et un grand nombre de produits chimiques et pharmaceutiques, préparés à l'aide de ces acides, peuvent renfermer de l'arsenic; tous ces produits sont *impurs*, mais il serait inexact de les dire *falsifiés*. Seulement, la falsification se caractérise lorsque ces mêmes produits, reconnus et acquis comme impurs par le vendeur, sont offerts comme purs à l'acheteur, qui est induit à les accepter et à les payer comme tels. Il ne faut pas, d'autre part, hésiter à qualifier de falsifications la mise en vente sous le nom de café d'un mélange qu'on sait être de café et de chicorée, ou sous le nom de chocolat d'un mélange intentionnel de cacao, de sucre et d'amidon. L'acheteur, entrant dans un magasin, a le droit formel, croyons-nous, de recevoir du vendeur l'article qu'il demande et non pas un mélange arbitraire auquel ce dernier en a donné artificiellement les apparences; s'il est engagé à prendre livraison de ce qu'il ne demande pas et à donner son argent contre un objet dont la valeur est moindre que celle de la marchandise dont il a besoin et qu'il croit payer, il est évidemment trompé, il est victime d'une falsification. Voilà la vérité, et nous trouvons que la conscience publique est devenue beaucoup trop accommodante sur ce chapitre. Pour appeler les choses par leur nom, la falsification, préparée dans l'intention de tromper l'acheteur sur la qualité ou la nature de la marchandise et de réaliser par là un gain frauduleux, n'est qu'une forme de l'escroquerie. Nous verrons tout à l'heure de quelles raisons se paie le commerce déloyal pour s'aveugler lui-même sur la portée de manœuvres nettement répréhensibles.

En attendant, il importe à la morale publique et à d'autres intérêts encore plus palpables que ces fraudes soient réprimées. La recherche de la culpabilité et de la responsabilité se complique malheureusement de sérieuses difficultés en raison des différentes mains entre lesquelles passent le plus souvent les marchandises pour arriver du producteur au consommateur. Il n'est pas rare que la falsification soit le fait du producteur, comme pour la soie, la gomme, le thé, etc., qui nous viennent de contrées beaucoup trop avancées à cet égard en civilisation; d'autres fois, le coupable est le manufacturier ou le commissionnaire, et le débitant, trompé lui-même, vend de bonne foi au consommateur un produit falsifié. On a donc été porté à faire deux grandes classes de falsificateurs : dans la première, on a rangé les producteurs ou manufacturiers, avec tous les intermédiaires, qui vendent en gros aux débitants; dans la seconde, les débitants eux-mêmes, qui vendent en détail au consommateur. Cette distinction est importante au point de vue de la responsabilité comme au point de vue des moyens de répression. Certaines falsifications, le fait est curieux à noter, ne peuvent être exécutées qu'en grand dans des usines montées *ad hoc*, par l'emploi de machines d'une grande valeur et l'application de procédés spéciaux quelquefois brevetés, c'est-à-dire protégés par la loi même. On trouve là les moulins, les presses, les distilleries, les ateliers de pulvérisation, de torréfaction, les fabriques de conserves alimentaires, de liqueurs, etc. De

pareilles industries, coupables au premier chef lorsqu'elles produisent des marchandises falsifiées, sont en général faciles à découvrir et à surveiller. Mais chez le débitant, la falsification, toujours pratiquée sur une moindre échelle, se rapproche du vol domestique et ne peut être réprimée que par une surveillance continue, plus minutieuse et par là plus difficile.

Il ne faut pas croire que notre législation soit désarmée contre la falsification. La loi du 27 mars 1851, entre autres, « tendant à la répression plus efficace de certaines fraudes dans la vente des marchandises, » et celle du 3 juillet 1857 sur « les marques de fabrique et de commerce », si elles étaient rigoureusement exécutées, ne seraient pas impuissantes, non plus que les diverses « ordonnances complémentaires » du préfet de police sur les *sucreries coloriées*, les *substances alimentaires*, les *ustensiles et vases de cuivre*, les *étamages*, etc. Mais on se plaint généralement qu'il manque toujours, pour l'application complétement protectrice de ces lois et ordonnances, une surveillance continue spéciale et constamment active, et l'institution de bureaux publics d'essai qui en serait comme le corollaire. Nous ne pouvons signaler qu'en passant l'utilité de semblables créations, mais nous pouvons dire qu'elle a été pourtant reconnue par l'administration. Ces bureaux d'essai, souvent demandés par les conseils d'hygiène, solennellement réclamés par le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, présidé par M. Dumas le 25 avril 1850, ont été, en effet, institués dans quelques départements; malheureusement ils ne l'ont été que pour déterminer la composition des engrais artificiels. Un immense progrès sera réalisé au bénéfice de la santé et de la moralité publiques, le jour où la surveillance et la vérification continues seront étendues à toutes les matières employées dans les manufactures ou livrées par le commerce à la consommation alimentaire.

Avant de donner quelques exemples de falsifications qui montrent où en est arrivée la science des fraudeurs et découvrent toute l'étendue du mal, il faut que nous donnions une idée des arguments allégués pour excuser les sophistications même les mieux caractérisées et les plus coupables; ce n'est pas le côté le moins curieux de la question. Il n'est pas difficile, d'ailleurs, de faire justice de ces raisons.

Une des plus singulières consiste à dire qu'on a voulu améliorer la marchandise. Ainsi, l'addition de la chicorée, du café ou de l'amidon au chocolat, etc., est présentée comme une amélioration, soit au point de vue des effets hygiéniques, soit au point de vue de la saveur. On a simplement pris les intérêts du consommateur : de quoi pourrait-il se plaindre? Mais l'acheteur n'entend nullement que le vendeur prenne ainsi ses intérêts malgré lui, à son insu, et se procure par là un bénéfice clandestin, car c'est là le point. Lors même que les additions par lesquelles on prétend améliorer la marchandise ne seraient pas absolument fâcheuses pour la santé ou ne nuiraient pas à la saveur, à l'aspect, etc., elles ont toujours pour effet tout au moins de diminuer la valeur réelle de l'objet livré et d'assurer au vendeur un bénéfice fondé sur l'erreur préparée et sur l'ignorance du client. On a été jusqu'à dire que le public, ne s'inquiétant nullement des dangers d'un grand nombre de falsifications, ne mettait aucun obstacle à ces altérations intentionnelles et recherchait même certains produits qui sont sophistiqués. Alors on ne se fait nul scrupule de *parer la marchandise*, pour obéir à ce goût du public ou pour flatter ses préjugés. Comme il aime les couleurs brillantes, pour lui complaire on teint en rouge, au moyen du bol d'Arménie (argile ocreuse), les sauces aromatiques ou les poissons marinés; en vert, au moyen de l'acétate de cuivre, les cornichons et les autres conserves acétiques; on a recours aux composés arsenicaux, plombiques, cuivriques, etc., pour colorer brillamment les bonbons et leurs enveloppes. Mais, quand il serait vrai que le public fût aussi aveugle; quand même le consommateur donnerait la préférence à ces produits, sous prétexte qu'il trouve leur couleur ou leur saveur plus agréables, ce ne serait pas une raison pour satisfaire à ses caprices malsains; d'ailleurs, il faut dire qu'il n'est jamais prévenu de la sophistication par le vendeur et ne soupçonne même pas les dangers qu'il peut courir en faisant usage de pareilles substitutions ou mixtures. On s'est aussi retranché sur la nécessité de vendre à bon marché : voilà, dit-on, ce que réclame surtout le public. Mais est-ce là une raison pour vendre autre chose que ce qui est demandé, et tromper sur la nature de la marchandise vendue? Et puis, le bon marché dans ces conditions n'est jamais que fictif, puisque toujours on sophistique les produits avec des substances moins chères et qu'on les vend au taux du produit demandé, taux qui est toujours supérieur. Enfin on a donné pour excuse, dans certains cas, que les substances introduites n'offraient rien de nuisible et qu'elles ne servaient qu'à augmenter le poids ou le volume; il n'y aurait là qu'un tort fait à la bourse, et, à ce titre, déjà répréhensible. Mais, outre que les substances adultérantes sont souvent dangereuses pour la santé, peut-on croire qu'il soit indifférent de remplacer une partie d'un aliment, par exemple, par une matière non nuisible, mais non alimentaire? Comme l'a fait observer Millon, « 5 0/0 d'eau ajoutés chaque jour au pain représentent, à la fin de l'année, une disette de dix-huit jours et peuvent changer, pour l'ouvrier malheureux, une année d'abondance en une année de disette. »

Voilà quelques-unes des raisons invoquées par ceux qui cherchent à justifier d'inqualifiables délits et de honteuses manœuvres. Mais la science, qui leur prête son secours, peut guérir les maux qu'elle a causés. Rien de curieux et d'instructif comme de parcourir un de ces livres où se développe la lutte qu'elle soutient contre la fraude. Ainsi M. Soubeiran, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier, vient de publier un ouvrage (1) que nous voudrions voir répandu, non-seulement chez les industriels, chez les fabricants, chez les négociants, mais encore chez les gens du monde : il pourrait servir de base à une croisade qui, certes, ne déracinerait pas le mal, mais réduirait à des proportions relativement restreintes, si chacun voulait comprendre son devoir, ce qui est devenu un véritable danger social. M. Soubeiran nous fait voir, en effet, qu'il ne manque pas de moyens efficaces de dévoiler la fraude et de déceler ses manœuvres; la science permet de traquer impitoyablement le fraudeur jusque dans ses pratiques les plus occultes, et elle le forcera à renoncer à son œuvre ténébreuse quand il aura acquis la certitude que, malgré son habileté pour donner à des substances de qualité inférieure ou nuisibles l'apparence de produits de bonne qualité, il trouvera toujours plus habile que lui pour dévoiler sa coupable industrie. C'est surtout à la chimie qu'on a demandé les moyens de rechercher et de découvrir les falsifications. Mais, sans nier l'importance des ressources qu'elle fournit dans une œuvre de ce genre, pour laquelle elle a longtemps seule donné des armes, et où elle est encore souvent d'une absolue nécessité, il faut reconnaître qu'elle a besoin du secours des sciences physiques et naturelles. L'expert doit aujourd'hui faire un fréquent appel à l'étude microscopique de la structure intime des substances. Ainsi, M. Soubeiran, dans son ouvrage que nous citions plus haut, voulant rendre plus faciles des recherches avec lesquelles beaucoup de personnes ne sont pas encore bien familiarisées, malgré les progrès de la science micrographique, a intercalé de nombreuses figures empruntées pour la plupart aux excellents travaux de Hassall (2), et qui présentent une idée fort nette des résultats auxquels donne lieu un contrôle scientifique, la plupart du temps facile à exercer.

Les révélations que renferme un pareil ouvrage sont toujours curieuses, souvent piquantes ou étranges. Pour en offrir un aperçu, citons, par exemple, la chicorée, dont le principal usage est déjà de falsifier le café: eh bien! elle aussi est fréquemment sophistiquée. Le nombre des matières qu'on substitue ou mêle à la chicorée est presque incalculable, et toutes à peu près se retrouvent dans le café adultéré. On y a constaté des glands, de la farine, du seigle, des haricots, de la carotte, de la betterave, de la sciure, du foie cuit, du caramel, de l'ocre, du colcothar ou rouge d'Angleterre, produit de la calcination d'un sulfate de fer, etc., etc. La quantité de ces produits plus ou moins malsains qui entre dans le commerce est considérable, et peut être évaluée à des centaines de tonnes. En Angleterre, on a aussi employé, pour falsifier la chicorée, du tan épuisé, du bois de campêche et de la sciure d'acajou, etc. La chicorée du commerce a enfin été mélangée à du vieux marc de café des restaurants et cafés, qu'on avait soumis de nouveau au brûloir. On emploie aussi la brique pilée. Pour reconnaître toutes ces fraudes, le meilleur moyen est encore l'usage du microscope.

Le chocolat est un type classique d'altérations coupables. Les chocolats à la dextrine, à la farine, à l'huile d'amandes douces, à la chicorée, etc., sont déjà des chocolats falsifiés,

(1) *Nouveau Dictionnaire des falsifications et des altérations des aliments, des médicaments et de quelques produits employés dans les arts, l'industrie ou l'économie domestique.* Paris, J.-B. Baillière et fils, 1874, in-8°, 218 fig.

(2) *Adulterations detected or plain Instructions for the discovery of frauds in food and medicine.* London, 1861, in-12, 2d éd., with engravings.

car on se garde bien de faire connaître à l'acheteur la nature des substances qu'on y a introduites sous divers prétextes. Mais on y trouve encore de l'huile de coco, des graisses de veau et de mouton, des coques de cacao pulvérisées, des farines de blé, de pois, de lentille, de l'amidon, de la fécule de pommes de terre, de la sciure de bois, de l'ocre rouge, du minium, du cinabre, du plâtre, de la craie, de la brique, du rocou, etc., etc.

Outre les altérations spontanées que le pain est sujet à subir, les moisissures, etc., il est très-souvent le siége de falsifications qui remontent au moment de la fabrication des farines. Mais les boulangers, pour faciliter l'addition de l'excès d'eau qui doit augmenter à leur bénéfice le poids de cette denrée, y joignent du riz, de la farine de riz, des pommes de terre cuites ; ils ont fait usage, pour faire lever la pâte du pain sans employer de ferment, du carbonate d'ammoniaque, du bicarbonate de soude avec de l'acide chlorhydrique ou tartrique. On a trouvé enfin dans le pain du sulfate de cuivre, de l'alun, de l'eau de chaux, du borax, du sous-carbonate de magnésie, du sulfate de zinc, de la craie, de la terre de pipe, de l'albâtre, du plâtre, enfin des farines de toute espèce, avariées ou non.

La liste des substances qui servent à falsifier la bière est interminable ; elle est sinistre quand on y remarque des poisons d'une activité redoutable. Nommons seulement la strychnine, la coloquinte, la fève de saint Ignace, l'acide picrique, le picrate de potasse, la poix de Bourgogne traitée par l'acide azotique, la noix vomique, les capsules de pavot, la jusquiame, la belladone, la stramoine, l'ivraie, la coque du Levant, le sulfate de fer, l'eau de chaux, outre les sels de chaux, de cuivre, de fer, l'acide tartrique, l'alumine, qui s'y peuvent trouver sans qu'il y ait intervention frauduleuse ; à quoi bon citer après cela le buis, le gayac, le lichen, la chicorée torréfiée, la centaurée, l'absinthe, la gentiane, le fiel de bœuf, le quassia amara, les fleurs de tilleul, de sureau, de camomille, les graines de paradis, poivres, girofle, gingembre, pyrèthre, la gélatine, la décoction de pieds de veau, le caramel, la mélasse, l'extrait de réglisse, etc., etc. ?

Il est inutile de multiplier les exemples ; le livre de M. Soubeiran montre trop bien que le génie inventif des fraudeurs est infatigable, mais l'expert est suffisamment armé contre eux, et tous ceux qui s'intéressent aux grandes questions d'hygiène, de salubrité et de police sanitaire, en même temps qu'ils ont souci de l'honneur et de la prospérité de l'industrie et du commerce français, applaudiront à des études inspirées par un vif sentiment d'honneur et de désintéressement

Aussi nous associons-nous de grand cœur à ce vœu patriotique du savant professeur de Montpellier : « Puisse la science, en éclairant le commerce sur la valeur des produits les plus divers, développer chez tous l'esprit de loyauté, de droiture, et contribuer à rehausser le revenu de la France dans les échanges qu'elle fait journellement avec le monde entier ! »

CHARLES LETORT.

LA SITUATION DE L'INDE ANGLAISE.

Le *Times* contient dans son numéro du 7 octobre une nouvelle lettre de ce correspondant anonyme, dont nous avons mis à contribution, à diverses reprises, ici même, les informations consciencieuses. Nous extrayons de sa dernière communication les détails que voici.

La prolongation de la sécheresse, au delà de sa saison habituelle, avait causé de grandes angoisses aux populations du Bengale et du Bahar, que la famine a si cruellement éprouvées dans ces derniers mois. Elles ont salué avec bonheur, le retour de la pluie, qui a commencé à tomber, vers la fin d'août ou les premiers jours de septembre, et qui les rassure, quant à présent, sur le sort de leurs moissons. Celles dites d'hiver ont été maigres sur divers points, et on devait s'y attendre, dans les circonstances données ; mais la récolte levée en août a été généralement bonne, et a fourni un supplément de subsistances à des prix raisonnables. Les opérations de l'assistance publique se sont ralenties, et le gouvernement espérait, si la saison se montrait favorable, pouvoir les suspendre tout à fait prochainement, si ce n'est dans quelques districts maltraités. Les dernières situations accusaient les chiffres suivants : 591,000 personnes secourues directement et 395,000 au moyen des travaux créés ou développés *ad hoc*. Le gouvernement ou les particuliers avaient expédié, depuis le commencement de la famine, 751,000 tonnes de grains dans le Bahar, et on en avait importé dans le Rajeshaye au moins 150,000 autres. Ces 901,000 tonnes représentent l'alimentation de 6,500,000 personnes pour un espace de huit mois.

Ces secours n'ont pas occasionné aux contribuables anglais le moindre sacrifice. On en a fait la remarque dans l'Inde, non sans quelque intention ironique. La chose est vraie, réplique le correspondant du *Times*. Mais si l'Angleterre entrait une fois dans une pareille voie, il n'y aurait bientôt plus de limite aux obligations qu'elle se serait imposées de la sorte. Mes yeux, ajoute-t-il, « ont contemplé » de tristes tableaux dans l'Inde, et j'y ai vu d'horribles » maladies, l'éléphantiasis et la lèpre, plus hideuse encore. » Mais j'ai été également témoin de vilains spectacles dans » les quartiers métropolitains de Bethnal-Green et de Poplar, » de même que dans nos grandes villes manufacturières. » Rien ne peut être plus désolant que ce qui se passait, à » Preston et à Manchester, pendant la guerre de la séces- » sion américaine, et assurément l'image de la pauvreté, telle » qu'on la contemple dans certains quartiers d'Edimbourg et » de Glascow, ferait pâlir les misères d'un village indien. Je » n'ai jamais cru, et je crois moins que jamais à la possibi- » lité de soulager l'Inde sur les fonds du Trésor de la Grande- » Bretagne. Parle-t-on de la charité privée, c'est autre chose, » et toute large qu'elle se soit montrée, je pourrais lui sou- » haiter un essor encore plus libéral. Mais c'est à l'Inde de » pourvoir à ses propres besoins, à ses propres détresses, » et cette tâche lui deviendrait des plus faciles, si l'on pre- » nait soin de faciliter le développement de toutes ses » ressources naturelles. »

En fait, il est fort à craindre que la charité privée ne trouve que trop d'occasions de s'exercer pendant de longs mois encore. Un tableau dressé, il y a environ trois mois, par les soins d'un homme compétent, M. Knight, secrétaire-adjoint du gouvernement, évaluait à 24,000,000 le nombre des personnes qui n'obtiendraient, cette année, qu'une récolte plus ou moins insuffisante. Cette appréciation peut aujourd'hui paraître pessimiste, et il est à croire que le danger d'une famine réelle n'est à redouter dans aucune hypothèse. Mais, certainement, il y aura des privations à endurer, et il est peu présumable que l'administration continue, dans des circonstances redevenues à peu près ordinaire,s les grands sacrifices qu'elle s'est imposés quand il s'agissait ou de dépenser des millions, ou de laisser la faim moissonner d'innombrables victimes.

Il y a quelques mois, un planteur de Jessore fut condamné à deux mois d'emprisonnement pour avoir battu un natif. La sentence avait été rendue par des juges également indigènes, et cette circonstance a ravivé une polémique déjà vieille dans le pays, celle de la coexistence de deux juridictions, l'une anglaise, l'autre hindoue. Il ne manque pas de résidents anglais qui voudraient déposséder cette dernière du droit de juger les sujets britanniques accusés de délits ou de crimes. D'autres regarderaient, au contraire, une pareille mesure comme inique et comme impolitique, et ils blâment beaucoup lord Northbrook, le vice-roi actuel, d'avoir entrepris tout récemment de la faire adopter. Le problème ne paraît pas d'une solution des plus faciles. D'un côté, le maintien d'une loi pour les Européens, d'une autre pour les indigènes, paraît choquant; d'autre part, les mœurs et les coutumes sont si différentes qu'une loi uniforme court grand risque d'être fort inique. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les deux races les plus fières du monde, les Anglais et les brahmanes, se trouvent là-bas en contact, et peut-être la fierté des Anglais est-elle la plus grande. Il leur répugne profondément, en général, de comparaître devant des juges indigènes dont ils récusent volontiers la compétence professionnelle, ou dont ils suspectent l'honorabilité.

La question est d'un haut intérêt pour les territoires connus sous le nom d'Etats tributaires ou natifs, *native States*. Dans ces Etats, il y a deux ordres de délits ou de crimes, et deux ordres aussi de juridictions. Un Anglais qui y réside se rend-il coupable d'un crime politique ou de bigamie, par exemple, le juge anglais le réclame; commet-il une action que les lois mêmes du pays déclarent punissable, c'est devant le juge indigène qu'il doit en rendre compte. Les princes indigènes tiennent naturellement beaucoup à garder la première de leurs prérogatives, celle qu'ils regardent, à bon droit, comme inhérente à leur titre et à leurs fonctions mêmes de gouvernants. Le nombre des sujets britanniques qui viennent s'établir chez eux en qualité de planteurs de café, de négociants, de missionnaires, de chasseurs, ce nombre s'accroît tous les jours, et l'on est bien forcé de reconnaître qu'ils se gênent assez peu vis-à-vis des natifs : si le plan que paraît avoir conçu le vice-roi actuel de l'Inde prévaut définitivement, on pourra bien être témoin d'étranges choses et qui ne profiteront

guère à la domination anglaise. Que, dans une localité située tout à fait au sud, par exemple, un Anglais frappe un indigène, jusqu'à ce que mort s'ensuive, et que le résident britannique ait été refaire sa santé dans un des *sanitaria* des provinces septentrionales, le magistrat local ne pourra rien faire. Il devra attendre des ordres lents à venir, et, dans l'intervalle, le coupable aura eu le temps de se mettre hors de son atteinte. Qu'un indigène, au contraire, vole un mouchoir à un sujet britannique, et la magistrature anglaise fera de son méfait bonne et prompte justice.

Lord Northbrook a inauguré, le 5 ou le 6 septembre, un nouvel hôpital à Calcutta. Il porte le nom de lord Mayo, l'un des anciens gouverneurs généraux de l'Inde, et on en doit la fondation à l'initiative, comme aux efforts soutenus, du docteur Charles Macnamara, auquel vinrent d'ailleurs puissamment en aide le concours et la bonne volonté de plusieurs Hindous de haut rang. L'hôpital Mayo a été édifié dans un espace de moins de dix-huit mois, et lord Northbrook a exprimé la conviction qu'il était appelé à rendre de grands services aux classes pauvres et souffrantes de Calcutta. Il doit renfermer plus tard un monument consacré à la mémoire de l'homme éminent qui lui a donné son nom, et dont toute la carrière, dans l'Inde, fut consacrée, pour employer les paroles mêmes de son successeur, « au bien-être des indigènes. » Mais ce n'est point assez que d'avoir bâti cet établissement, il faut encore lui fournir les moyens de subsister et de satisfaire à sa destination. Or, lord Northbrook s'est plaint de ce que, jusqu'à présent, les promesses de souscriptions annuelles étaient restées maigres, et il a fait un pressant appel à la philanthropie des personnes qui l'écoutaient, en prenant l'engagement d'aider de ses propres deniers à la prospérité de l'hôpital.

Après avoir rendu compte de cette cérémonie, le correspondant du *Times* entre dans de longs mais intéressants détails sur une visite qu'il est allé faire au dépôt des coolies destinés à la Guyane anglaise.

Son impression générale a été favorable à la tenue du dépôt, et cette impression s'est trouvée conforme aux appréciations personnelles de l'inspecteur de l'émigration coolie à Calcutta. Il a fait venir pour les questionner un certain nombre d'hommes et de femmes qui, après une visite à leurs amis, s'en retournaient aux colonies, les uns à leurs propres frais, et libres par conséquent de s'engager à leur guise, les autres dans les conditions réglementaires. « Combien avez-vous rapporté de roupies chez vous? demanda-t-il à l'un de ces hommes. — Deux mille trois cents (230 liv. st. = 5,750 francs), telle fut la réponse. — Et votre femme? — Environ 100 livres sterling (2,500 francs). — Et votre enfant? — Rien. » Mais il arrive souvent que les enfants eux-mêmes rapportent un petit pécule, et l'on a calculé que 7,000 coolies, débarqués à Demerary, dans l'espace de seize années, étaient revenus dans leurs foyers possesseurs d'une somme totale de 125,000 liv. st. (3,125,000 francs), sans parler de la valeur de leurs bijoux. Un plus grand nombre préfèrent s'établir définitivement dans les colonies où ils ont émigré, et y deviennent acquéreurs de terres domaniales. Ils se font planteurs de cannes à sucre, travaillent beaucoup et s'efforcent d'augmenter annuellement l'étendue de leurs propriétés. On cite l'histoire de l'un d'entre eux : il avait commencé par acquérir 32 acres de terres de la couronne, au prix total de 39 liv. st. (975 francs), tous droits de mutation et autres compris. Quelques mois après, il y ajoutait 90 autres acres, et l'on calculait que sa plantation agrandie devait lui livrer, bon an, mal an, 110 tonnes de sucre. Le colon qui rapporte ces détails ajoutait qu'il avait des raisons de croire que, dans l'intervalle de trois années, les coolies n'avaient pas acheté moins de 1,002 acres (1) de terres domaniales, sur lesquelles ils cultivaient des cannes à sucre, du cacao, des légumes.

L'histoire de Barath Sing est encore plus intéressante. Il est né à Gazespore, où son père possédait une petite plantation sucrière, et appartient à la caste des Chattryas. Vers la fin de 1855, il se rendit à Calcutta, visita le dépôt des coolies et se résolut à émigrer lui-même. Il débarqua, en mars 1856, sous le nom de Bhurrou, à la Trinidad, fut engagé et travailla pendant six mois, sur une habitation, d'abord comme simple manœuvre, puis, durant deux ans et demi, à titre de surveillant. A cette époque, deux ans le séparaient encore du terme de son engagement. Mais il racheta sa liberté, et, associé à deux de ses frères, il ouvrit une petite boutique de détail, avec un premier capital de 62 liv. st. (1,550 francs), dont la moitié empruntée. Ses débuts, d'ailleurs, ne furent pas heureux : il dut, au bout d'un an, suspendre ses paiements. Mais il avait réussi à sauver du naufrage une vingtaine de livres; il recommença, et cette fois le succès vint couronner ses persévérants efforts.

Plus tard, Barath Sing rompit son association avec ses frères, qui continuèrent seuls, en l'agrandissant de plus en plus, leur commerce, et acheta pour son compte une habitation sucrière, au prix de 3,833 liv. st. (95,825 francs), dont il fut convenu qu'il s'acquitterait par des paiements annuels de 500 liv. st. (12,500 francs) chacun. A cette heure, il a déjà opéré deux de ces paiements, et dépensé, en outre, 4,666 liv. st. (116,650 francs), en achat d'outillage et en construction tant d'une nouvelle usine que de cases pour ses travailleurs. Barath Sing possède encore une hypothèque de cinquante et quelques mille francs sur une propriété voisine, plus une maison en ville de 20,000 francs, sans parler de quelques autres menus biens, dont il dit lui-même « que ce n'est pas la peine d'en parler ».

Tous les immigrants hindous assurément ne sont pas aussi favorisés du sort que l'a été Barath Sing. Mais on nous dit que le coolie, s'il doit renoncer à devenir personnellement propriétaire, ne répugne pas le moins du monde à se contenter du rôle plus modeste de tenancier. On nous signale, aux environs du Port d'Espagne (Trinidad), un village que les immigrants hindous occupent tout entier dans ces dernières conditions. Ils sont au nombre de 700 et habitent 150 cabanes. Ils vivent en très-bons termes avec leurs propriétaires, ce qui n'arrive pas toujours dans les pays les plus civilisés. Ailleurs, ils forment de petites communautés, au milieu des Européens, des mulâtres et des noirs. On raconte qu'un jour, le propriétaire de ces *settlements* s'étant défait de sa voiture et voyageant désormais à pied, il vit ses tenanciers venir lui représenter, l'un après l'autre, que ce mode de locomotion dérogeait à sa dignité. Les coolies finirent par lui arracher l'aveu que, pour le moment, ses moyens pécuniaires ne lui permettaient pas l'achat d'un autre cheval; alors ils se cotisèrent entre eux, réunirent 35 liv. st. et les portèrent à leur patron, en le suppliant d'atteler de nouveau, au plus vite, sa voiture.

N'était-ce pas de l'obséquiosité de la part des coolies et désir de se concilier les bonnes grâces de ce planteur? Non, répond le correspondant du *Times*; ces coolies étaient tout simplement honteux de voir un homme d'un certain rang s'oublier à ce point de n'avoir pas d'équipage. « Ils sont Hindous, très-peu civilisés, et leur voisinage n'a rien d'agréable, car leurs habitudes sont loin d'être délicates ; mais en devenant propriétaires ou tenanciers, ils s'élèvent progressivement sur l'échelle sociale. » — « Pourquoi, ajoute M. X..., ne » cherche-t-on point à les retenir dans l'Inde même et à y » utiliser leurs labeurs, au lieu de les laisser se disséminer » dans les colonies anglaises et françaises? » Soupçonnait-il, en posant cette interrogation, que tous les coolies ne rencontrent pas partout d'aussi bons traitements et d'aussi bonnes chances qu'à Demerary, ou bien à la Trinidad, les deux localités où il a puisé les éléments d'une appréciation en apparence très-favorable au système de l'immigration des indigènes pauvres de l'Inde? Il est certain que des renseignements divers, auxquels le *Times* lui-même a donné plus d'une fois place dans ses colonnes, ont dépeint sous des couleurs fort tristes, sombres même, la condition des coolies qui se rendent à Maurice ou à la Réunion, tant à bord des navires qui les y transportent que sur les plantations sur lesquelles ils s'engagent. On les a montrés mal nourris, mal payés, maltraités et mourant en grand nombre ; on a presque assimilé leur sort à celui des anciens esclaves qu'ils sont venus suppléer. Nous n'avons pas sous les yeux les éléments nécessaires pour donner raison aux partisans du système ou bien à ses adversaires, mais à moins que le gouvernement de l'Inde ne trouve les moyens de rattacher à leur sol natal les populations indigentes du pays, il est probable que leur émigration ne cessera pas de sitôt ; elle sera même activée par la suppression complète de l'esclavage dans les colonies des peuples chrétiens, qui est aujourd'hui, quoique bien tardivement, hélas! près d'être une chose accomplie.

Le chiffre suivant, que nous puisons dans la lettre de M. X..., paraît significatif à cet égard. En 1873, 17,171 émigrants sont partis des ports de l'Inde, et ce nombre est plus que double de celui des deux années précédentes réunies. Cela est menaçant pour l'avenir de la race nègre. Mais qu'y faire, « puisque le nègre se refuse absolument à un travail régu- » lier, tandis que le coolie se montre laborieux et docile? » C'est trancher en peu de mots une question fort controversée. Sans doute, livrée à elle-même à Libéria, sur la

(1) En tout : 420 hectares 82 centiares, l'acre valant 0 h. 42.

côte d'Afrique, ou dans l'ancien Saint-Domingue, la race noire n'a pas fait preuve, il faut bien l'avouer, d'aptitude à la civilisation et à la liberté; et dans les colonies du golfe du Mexique, le travail noir s'est tout à fait désorganisé, au lendemain de l'émancipation, pour ne reprendre ensuite que d'une façon lente et très-partielle jusqu'ici. Mais, dans les Etats méridionaux de l'Union américaine, dans ce milieu différent à tant d'égards de tous les autres, environnés de races capables de les élever et de les instruire, les Africains ont donné un tout autre spectacle. Il y a déjà, dans ces Etats, des noirs riches et instruits ; des noirs avocats et des noirs prédicateurs ; il y a des écoles d'anciens esclaves où le vieillard de soixante ans s'essaie à l'écriture, tandis qu'à ses côtés le bambin de dix ans épelle l'abécédaire.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Le Rendement des impots. — Nous publions plus loin le tableau du rendement des impôts pendant les neuf premiers mois de 1874. On y voit que les contributions directes continuent à rentrer avec l'exactitude accoutumée : comme toujours, non-seulement les douzièmes échus sont payés, mais ceux à échoir sont en grande partie anticipés. Les anticipations sont même un peu plus considérables que l'an dernier : par contre, les frais de poursuites sont un peu plus élevés que pendant l'exercice précédent, mais ils restent encore bien faibles, atteignant seulement 1 fr. 46 pour 1,000 fr. de recouvrements. L'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières fait merveille : le rendement pour l'année entière est évalué à 32 millions ; les neuf premiers mois ont fourni 26 millions 315,000 fr., ce qui laisse espérer un rendement probable de 35 millions pour l'année : il y aura donc là environ 3 millions d'excédant. Par contre, les impôts indirects sont en déficit de 34 millions par rapport aux évaluations budgétaires. C'est là un fait regrettable, mais les derniers résultats, loin d'être mauvais, sont encourageants : en effet, depuis deux mois il y a une amélioration très-sensible. Le déficit des six premiers mois était de 26,732,000 fr., celui du mois de juillet a été de 7,664,000 fr.; au contraire, le mois d'août n'a présenté qu'un déficit de 2,070,000 fr., et le mois de septembre offre un excédant de 2,310,000 fr. Il y a donc une reprise marquée. On peut espérer que l'influence de la bonne récolte et l'atténuation de la crise industrielle élèveront le rendement des trois derniers mois au niveau des précédents. On peut donc prévoir dès maintenant que la moins-value des impôts en 1874 ne dépassera pas 40 millions de francs, et ne sera peut-être que de 30 millions. D'un autre côté, on se souvient que la Chambre n'a pas voté tous les impôts nécessaires : il est donc probable que le déficit budgétaire sera plus considérable que le chiffre de la moins-value des impôts actuels. Nous examinerons prochainement de près le rendement des diverses taxes. Mais il ne faut pas oublier que la première partie de l'année 1874 a été affligée par une crise financière d'une grande intensité.

Le Paiement de l'indemnité de guerre. — Nous écrivions dans notre dernier numéro que ce qui avait surtout facilité le paiement sans trouble de notre indemnité de guerre, c'était les ventes de valeurs mobilières étrangères que possédaient les Français avant la guerre. Pour en donner la preuve, nous disions, d'après le rapport de M. Léon Say, que le coupon semestriel de la rente italienne payé à Paris le 1er juillet 1869 montait à 40,300,000 fr., tandis que le 1er janvier 1874 il ne s'élevait plus qu'à 25 millions. Nous faisions une remarque analogue pour les coupons turcs payés à Paris, disant qu'ils montaient à 3,265,612 francs au mois de janvier 1870 et qu'ils étaient tombés à 728,181 francs au mois de juillet 1873. Nous recevons à ce sujet d'un de nos lecteurs les observations suivantes.

« En 1869, on payait les coupons de la rente italienne sur la simple présentation des titres; en 1874, outre cette formalité, on exige le serment, en présence du consul italien, que les titres n'appartiennent pas à un sujet ou établissement italien; il en est résulté que la plupart des établissements de crédit italiens qui, en 1869, envoyaient coupons et titres à Paris pour toucher les arrérages, en ont été ainsi empêchés. Les coupons des obligations ottomanes 1860, 1865 et 1869, qui sont payables à Londres à livres sterl. 12, et la dette générale 5 0/0 payable à 25, sont presque tous, depuis la guerre, ramassés par les changeurs qui les envoient à Londres, ce qui, au 1er juillet 1873, leur laissait un bénéfice, tous frais déduits, le change étant alors à 25.20 au lieu de 25.10 avant la guerre.

» Ces deux faits diminuent, ce me semble, l'argument donné pour prouver la vente des valeurs étrangères par les Français. Ces ventes n'en sont pas moins la raison de la facilité de l'opération en question. »

La Statistique agricole et commerciale de Tlemcen. — A l'occasion d'un projet de création à Tlemcen d'une succursale de la Banque de l'Algérie, il vient d'être fait, par les soins de l'administration municipale, un important travail sur les ressources de tous genres présentées par le territoire civil de cette subdivision. Nous empruntons à ce document quelques chiffres, qui montrent à quel degré de prospérité elle en est arrivée, malgré des circonstances qui n'ont pas toujours été favorables; ils donnent une idée des résultats que fournirait une pareille étude, si elle était exécutée pour l'ensemble de notre colonie africaine. Voici d'abord la population :

NATIONALITÉS	DÉSIGNATIONS DES SECTIONS							Pour mémoire Hennaya	TOTAUX
	Tlemcen	Bréa	Négrier	Safsaf	Mansourah	Pont de l'Isser	Lamoricière		
Européens....	3.336	183	169	158	141	174	177	498	4.838
Israél. natural.	3.221	»	»	»	»	»	»	»	3.221
Musulmans ...	10.091	649	687	164	757	10	20	413	12.791
Totaux ...	16.648	834	856	322	898	184	197	911	20.850

Le chiffre des patentables, pour la ville et les sections, est de 1581.

La statistique agricole et commerciale de Tlemcen, territoire civil, présente les chiffres suivants :

	Quintaux.		Francs
Céréales, quantités récoltées...	60.000	210.000	4.200.000
— arrivages des tribus..	150.000		
Bœufs, production locale.......	1.500	16.500	250.000
— arr. sur les marc. de la com.	15.000		
Moutons, production locale....	8.000	58.000	500.000
— arriv. sur les marchés.	50.000		
Porcs, production locale......	2.000		15.000
Alfa, production locale........	40.000		320.000
Ecuries....................	3.000		33.000
Laine, production locale......	2.000	12.000	1.440.000
— arrivages du désert.....	10.000		
Huile......................	10.000 hectol.		1.100.000
Liége......................	1.500 qx.		150.000
Bêtes de somme.............			500.000
Chevaux de luxe............			200.000
Filali (Tlemcen est la seule ville qui fournisse cet article à toute l'Algérie, 1,000 fr. le ql.	400 qx.		400.000
Produits divers, peaux de chèvres, de moutons, nattes, dattes, suifs, cire, beurre, tapis d'alfa et de laine, plumes d'autruche.	Valeur........		3.500.000
Montant des prod. du pays.................Fr.			12.608.000

Exportations. — Céréales, 150,000 fr. — Bœufs, 12,000 fr. — Moutons, 40,000 fr. — Porcs, 1,200 fr. — Alfa, 40,000 qx. — Ecorces, 3,000 qx. — Laine, 8,000 qx. — Huile, 8,000 hectol. — Liége, 1,000 qx. — Bêtes de somme, chevaux de luxe, filali et produits divers pour 7 millions environ, et si l'exportation n'est pas plus importante, cela tient au prix des transports et à la difficulté de les obtenir. Tous les commerçants et l'armée ont payé jusqu'à 5 et 6 francs les 100 kilog. pour Oran, lorsque d'Oran à Tlemcen on chargeait à 2 fr. 50, même à 2 fr. L'importance de l'exportation s'accentuera davantage le jour où Tlemcen deviendra tête de ligne par la création du chemin de fer aujourd'hui projeté.

Voici quelques autres renseignements sur ce centre si intéressant de la province d'Oran. La garnison de la subdivision est d'environ 4,000 hommes; elle dépense approximativement 800,000 francs. L'Etat achète dans la subdivision environ 20,000 qx. d'orge et 10.000 qx. de blé. Les marchés hebdomadaires suivants amènent sur place à Tlemcen de nombreuses transactions en bestiaux et céréales : Tlemcen, Gossels, Ouled Riah, Beni-Snouss, Lamoricière, Ouled-Aassa, Trara, Nédromah, Pont de l'Isser, Marnia, Nemours, Beni-Snassen, Oudja, etc., etc.

Il existe dans la subdivision 33 usines dont 21 de première classe et 12 de deuxième mues par l'eau, dont 3 pour moulins à huiles. Il y a encore dans l'intérieur de la ville 4 usines à manége On peut évaluer à 60 le nombre de chutes qui pourraient être concédées par l'Etat. On peut juger par les chiffres qui précèdent de la situation de Tlemcen au point de vue de l'industrie et des forces motrices que

l'on pourrait employer pour le sciage des bois, des marbres, la minoterie, la corderie, la sparterie, le crin végétal, et même, au besoin, la fabrication de la pâte et du papier. L'industrie indigène porte spécialement sur la sellerie, la broderie, le tissage, les burnous, les haïcks, la chaussure, la sparterie et la préparation des cuirs marocains. Le nombre des métiers de tisserands peut être évalué à 200.

L'importance commerciale et industrielle de Tlemcen a été autrefois sans rivale; il est facile de comprendre que si des grandes routes, des lignes ferrées reliaient cette ville avec le Sud et le Maroc, Tlemcen resterait, après Oran, le centre le plus important de la province, et reprendrait rapidement sa place d'autrefois.

La Statistique des Postes en Angleterre. — Un rapport qui vient d'être publié donne des détails intéressants sur le développement du système postal en Angleterre.

Dans le Royaume-Uni, il a été transporté le nombre suivant de lettres :

1841-1845	227 millions.
1846-1850	327 —
1851-1855	410 —
1856-1860	523 —
1861-1865	648 —
1866-1870	800 —
1871	867 —
1872	885 —
1873	907 —

Le nombre de paquets de livres, journaux et cartes-correspondances, se répartit ainsi : Livres en paquets, pour 1873 : 129 millions; en 1872 : 114 millions. Journaux, pour 1873 : 125 millions; en 1872 : 109 millions. Cartes-poste, pour 1873 : 72 millions; en 1872, 76 millions. Il y a donc diminution sur ce dernier article.

Les sommes transmises par la poste anglaise au moyen de mandats, sont moins considérables qu'on ne pourrait le croire au premier abord, par suite de la grande extension du système des chèques. Les chiffres que nous reproduisons ci-après prouvent que ce moyen n'est employé que pour de petites sommes. Les mandats n'ont atteint en 1871 que la somme de 12 millions (en chiffres ronds); en 1872, 13 millions; en 1873, 15 millions, représentant 21 millions, 24 millions et 25 millions. Après les colonies, c'est avec les Etats-Unis d'Amérique que l'Angleterre échange le plus de mandats de poste, ou du moins en échange pour la plus forte somme.

La Chambre de commerce de Brême et l'Élévation des tarifs des chemins de fer allemands. — La chambre de commerce de Brême s'est occupée récemment de l'importante question de la surélévation des tarifs des chemins de fer allemands. Le point de vue auquel elle s'était placée dès le principe était celui de la plupart des autres chambres de commerce. Elle craignait que l'augmentation du prix des transports ne portât préjudice surtout à ses relations avec la Suisse et le sud de l'Allemagne, et elle la repoussait. Mais, après avoir pris connaissance d'un mémoire que la direction générale des chemins de fer a adressé à ce sujet au Bundesrath, elle a compris que ses craintes étaient sans fondement. En premier lieu, la surélévation des tarifs ne peut nuire en rien à la concurrence que Brême soutient avec les autres ports de l'Allemagne, et avec Hambourg en particulier, attendu que tous les chemins de fer, à très-peu d'exceptions près, augmentent en même temps leurs tarifs de 20 0/0. D'autre part, pour ce qui concerne la concurrence avec les ports belges et hollandais, il faut remarquer que, même avec l'élévation de 20 0/0, les tarifs brêmois, dans le trafic avec le nord et l'est de l'Allemagne, sont encore de moitié plus faibles que ceux d'Anvers. Au surplus, la concurrence que Brême a le plus à redouter est celle que les ports hollandais et belges peuvent lui faire du côté de la Suisse et du midi de l'Allemagne. Mais, dans cette direction, les chemins de fer allemands n'élèvent pas leurs tarifs. Ils ne le feront qu'autant qu'il y aurait accord entre les compagnies des chemins de fer belges, hollandais et allemands, qui concourent aux transports sur la Suisse et le sud de l'Allemagne.

En autorisant les chemins de fer à élever leurs tarifs, le Bundesrath leur a imposé, on le sait, l'obligation de s'entendre entre eux pour introduire, à partir du 1er janvier 1875 au plus tard, un nouveau système de tarifs. La chambre de commerce de Brême étudie en ce moment, avec le plus grand soin, toutes les questions se rattachant à cette réforme, qui doit, on l'espère, mettre fin à la confusion extrême que présentent actuellement les tarifs des différentes compagnies. Nous tenons à suivre ces questions, qui présentent, on le sait, un intérêt assez sérieux, bien qu'indirect, pour notre commerce d'exportation.

LA FONDATION DE BOURSES A L'ÉCOLE DE COMMERCE DE BORDEAUX.

La Chambre de commerce de Bordeaux a décidé que les huit bourses qu'elle a fondées à l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie seraient attribuées aux jeunes gens des douze départements formant la région du Sud-Ouest.

En conséquence, et pour assurer l'exécution de cette délibération, elle a adressé la lettre suivante à chacun de MM. les Préfets des départements de la Gironde, de la Dordogne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, du Lot, de Tarn-et-Garonne, du Gers, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes.

« Bordeaux, le 7 octobre 1874.

» Monsieur le Préfet,

» Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Chambre de commerce de Bordeaux vient de fonder dans notre ville, avec le concours de la municipalité et du département, une école supérieure de commerce et d'industrie. Cette institution, de même que l'Ecole de droit, est nécessairement un établissement régional; nous avons l'espoir qu'à ce titre, vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, appeler l'attention du Conseil général et des principales municipalités de votre département sur cette importante fondation; il est bien à désirer qu'ils en facilitent l'accès en créant des bourses en faveur des sujets qui se seraient le plus distingués dans les écoles de votre département, et qu'une insuffisance de fortune empêcherait d'arriver à un complément d'études devenu indispensable aujourd'hui pour maintenir à notre pays un rang distingué dans le commerce et l'industrie.

» En attendant la réalisation de nos vœux à cet égard, nous venons vous prier, Monsieur le Préfet, d'informer vos administrés par la voie de la presse, que la Chambre de commerce de Bordeaux a fondé huit bourses régionales à l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie.

» Les demandes devront être adressées au secrétaire de la Chambre de commerce de Bordeaux jusqu'au 24 octobre courant; les examens d'admission pour les jeunes gens non pourvus du diplôme de bachelier ou de celui de l'enseignement secondaire spécial, auront lieu le 26 de ce mois. Nous devons ajouter que le jury d'examen, à mérite égal pour l'obtention de ces bourses, accordera la préférence aux jeunes gens dont l'insuffisance de fortune serait attestée ou dont les parents ont rendu des services exceptionnels.

» Nous vous adressons, suivant nomenclature ci-jointe, les documents à l'aide desquels vous pourrez procurer les renseignements nécessaires aux familles qui voudraient faire profiter leurs enfants de l'enseignement commercial et industriel du degré supérieur.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération très-distinguée. »

La Chambre de commerce, voulant en outre prendre sous son patronage spécial les jeunes gens qui auraient complété leur instruction professionnelle à l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie afin de leur faciliter l'obtention d'un emploi avantageux soit en France, soit à l'étranger, a pris également la délibération suivante :

1° Il sera tenu à la disposition du public au secrétariat de la Chambre de commerce, à partir du mois de septembre 1876, un registre sur lequel figureront les noms des jeunes gens ayant obtenu le diplôme de capacité délivré par l'école; seront aussi indiqués l'âge, le lieu de la naissance et la nature de l'emploi que chacun d'eux désirerait obtenir soit en France, soit à l'étranger.

2° Chaque année, à partir de 1876, les deux élèves sortant de l'école avec les deux premiers numéros, auront droit chacun à une bourse de 2,000 francs, afin de leur permettre de se rendre dans l'une des trois colonies qui leur seront désignées par la Chambre; elle leur remettra une lettre d'introduction auprès du consul français et ne leur demandera qu'un rapport sur l'étendue de la production et de la consommation du pays qu'ils auront visité. Il leur sera demandé aussi, mais à titre gracieux, de correspondre avec la Chambre, une fois par an, quand ils seront établis à l'étranger et de lui adresser des échantillons pour compléter la collection de l'Ecole supérieure de Bordeaux.

Si les jeunes gens sortis avec les deux premiers numéros renonçaient aux bourses créées par la présente délibération, la Chambre apprécierait s'il y a lieu de les attribuer aux numéros suivants.

RENDEMENT DES IMPOTS EN 1874

TROISIÈME TRIMESTRE

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le montant des rôles des contributions directes s'élève, pour 1874, à............... Fr. 666.639.000

Les huit douzièmes, échus au 30 septembre 1874, représentent... Fr. 444.426.000
Les recouvrements se sont élevés, pendant les 9 premiers mois, à 488.689.000

Ils dépassent donc les huit douzièmes échus de...... Fr. 44.263.000, soit de 79 c. de douzième.

Les frais de poursuites, qui se sont élevés à 757,000 francs, sont dans la proportion de 1 fr. 46 pour 1,000 francs de recouvrements.

Au 30 septembre 1873, l'anticipation ne s'élevait qu'à 38,497,000 francs, représentant 65 centièmes de douzième, soit une augmentation de 14 centièmes de douzième pour la période correspondante de 1874.

Les frais de poursuites, qui s'étaient élevés à 741,686 francs, étaient dans la proportion de 1 fr. 40 pour 1,000 francs de recouvrements, soit une augmentation de 0.06 centimes par 1,000 fr. de recouvrements pour la même période de 1874.

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, évalué pour l'année 1874 à 32 millions, a produit, pendant les neuf premiers mois, une somme de 26,315,000 francs.

IMPOTS ET REVENUS INDIRECTS

États comparatifs des recettes de l'année 1874 avec les évaluations budgétaires de la même année et avec les recettes de l'année 1873.

DÉSIGNATION DES IMPOTS.	COMPARAISON DES 9 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1874 avec les évaluations budgétaires correspondantes. Produits des impôts indirects des 9 premiers mois de l'année 1874. Recouvrements effectués	Évaluations budgétaires.	Différences pour les recouvrements. En plus.	En moins.	COMPARAISON DES 9 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1874 avec les mêmes mois de l'année 1873. Produits des impôts indirects des 9 1ers mois des années 1874	1873	Différences pour les 9 1ers mois de l'année 1874. En plus.	En moins
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc	319.602.000	330.467.000	»	10.865.000	319.602.000	304.963.000	14.639.000	»
Droits de timbre	113.077.000	109.323.000	3.754.000	»	113.077.000	103.675.000	9.402.000	»
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	101.275.000	107.068.000	»	5.793.000	101.275.000	103.725.000	»	2.450.000
Sucres coloniaux	25.228.000	34.830.000	»	9.602.000	25.228.000	27.861.000	»	2.633.000
Sucres étrangers	10.754.000	18.561.000	»	7.807.000	10.754.000	25.360.000	»	14.606.000
Droits de douanes à l'exportation	309.000	381.000	»	72.000	309.000	276.000	33.000	»
Droit de statistique	3.739.000	4.340.000	»	601.000	3.739.000	3.944.000	»	205.000
Droits de navigation	3.585.000	3.111.000	474.000	»	3.585.000	3.212.000	373.000	»
Droits et produits divers de douanes	2.004.000	1.510.000	494.000	»	2.004.000	2.062.000	»	58.000
Taxe de consommation des sels. Douanes	12.592.000	16.997.000	»	4.405.000	12.592.000	14.720.000	»	2.128.000
Contributions indirectes	5.170.000	6.223.000	»	1.053.000	5.170.000	6.270.000	»	1.100.000
Droits sur les boissons	249.892.000	261.966.000	»	12.074.000	249.892.000	236.801.000	13.091.000	»
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	73.788.000	69.613.000	4.175.000	»	73.788.000	66.163.000	7.625.000	»
Droit sur les allumettes	7.315.000	11.374.000	»	4.059.000	7.315.000	6.030.000	1.285.000	»
Droit sur la chicorée	3.664.000	3.555.000	109.000	»	3.664.000	3.168.000	496.000	»
Droit sur le papier	7.307.000	7.393.000	»	86.000	7.307.000	6.847.000	460.000	»
Droit sur l'huile minérale	205.000	142.000	63.000	»	205.000	82.000	123.000	»
Droit d'entrée sur les huiles	3.284.000	4.443.000	»	1.159.000	3.284.000	»	3.284.000	»
Droit sur les savons	3.859.000	4.976.000	»	1.117.000	3.859.000	»	3.859.000	»
Droit sur la stéarine et les bougies	3.732.000	6.398.000	»	2.666.000	3.732.000	»	3.732.000	»
Produit des 2/10es sur le prix de transport des voyageurs, et du demi décime sur la P. V.	54.365.000	58.189.000	»	3.824.000	54.365.000	48.415.000	5.950.000	»
Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	34.056.000	28.207.000	5.849.000	»	34.056.000	30.612.000	3.444.000	»
Produit de la vente des tabacs	220.460.000	204.220.000	16.240.000	»	220.460.000	214.562.000	5.898.000	»
Produit de la vente des poudres	8.842.000	9.122.000	»	280.000	8.842.000	8.032.000	810.000	»
Produit de la taxe des lettres	73.998.000	72.466.000	1.532.000	»	73.998.000	72.295.000	1.703.000	»
Droits perçus sur les envois d'argent	978.000	767.000	211.000	»	978.000	850.000	128.000	»
Produit net des offices étrangers	1.155.000	2.790.000	»	1.635.000	1.155.000	1.475.000	»	320.000
Recettes diverses des postes	60.000	19.000	41.000	»	60.000	29.000	31.000	»
Totaux	1.344.295.000	1.378.451.000	32.942.000	67.098.000	1.344.295.000	1.291.429.000	76.366.000	23.500.000
En moins aux recouvrements			(a) 34.156.000		En plus à 1874		52.866.000	

Les résultats ci-dessus s'appliquent ainsi qu'il suit aux anciens et aux nouveaux impôts :

		Anciens impôts.	Nouveaux impôts votés en 1871 et 1872	Nouveaux impôts votés en 1873 et 1874	TOTAL.
Recouvrements des neuf premiers mois de 1874.		955.249.000	325.200.000	63.846.000	1.344.295.000
Évaluations budgétaires correspondantes		972.603.000	329.733.000	76.115.000	1.378.451.000
Différences aux recouvremts	En plus.	»	»	»	»
	En moins.	17.354.000	4.533.000	12.269.000	34.156.000

		Anciens impôts.	Nouveaux impôts votés en 1871 et 1872	Nouveaux impôts votés en 1873 et 1874	TOTAL.
Recouvrements du 1er semestre	de 1874	955.249.000	325.200.000	63.846.000	1.344.295.000
	de 1873 (V. *l'Economiste français* du 25 octobre 1873).	957.571.000	333.858.000	»	1.291.429.000
Différences aux recouvrements de 1874	En plus	»	»	63.846.000	En plus :
	En moins	2.322.000	8.658.000	»	52.866.000

(a) Cette moins-value se répartit ainsi qu'il suit sur les neuf premiers mois de 1874 :

	Augmentations.	Diminutions.
Six premiers mois (Voir *l'Economiste Français* du 25 juillet 1874)	»	26.732.000
Troisième trimestre : Juillet	»	7.664.000
Août	»	2.070.000
Septembre	2.310.000	»
	2.310.000	36.466.000
Reste pour moins-value	34.156.000	

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET DE 1875,

Sur le paiement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence.

Par M. Léon Say (1).

Nous avons vu que la première catégorie des versements au moyen desquels s'était effectué le paiement de l'indemnité de guerre comprenait des compensations pour une somme de 325,098,400 francs, dont 325 millions pour valeur en compte du chemin de fer de l'Est, etc. Ce qui suit s'applique maintenant à des versements effectifs.

2e Catégorie. — *Billets de Banque, monnaies allemandes, numéraire.*

Cette seconde catégorie de paiements s'élève à 742,334,079 fr .03 c. et se subdivise ainsi qu'il suit :

Billets de la Banque de France	Fr. 125.000.000	»
Billets allemands et monnaies allemandes.	105.039.145	18
Monnaies françaises d'or.	273.003.058	10
Monnaies françaises d'argent. . .	239.291.875	75
	Fr. 742.334.079	03

Le paiement de 125 millions en billets de la Banque de France a été fait par une exception spéciale, en vertu de la convention du 21 mai et a été effectué en trois versements à huit jours d'intervalle, aussitôt après la reprise de Paris sur la Commune.

Le paiement en billets et en numéraire allemands a eu beaucoup plus d'importance à l'origine qu'à la fin de l'opération. Sur les 105 millions dont il se compose, 62,500,000 francs ont été compris dans les deux premiers milliards, et 42,500,000 francs, dans les trois derniers, et encore, sur ces 42 millions, 34 ont été versés avec le premier quart du premier des trois derniers milliards.

En d'autres termes :

97.003.691 fr.	11 c.	ont été payés en monnaies allemandes, du 10 juillet 1871 au 6 septembre 1872, et
8.035.454	07	du 6 novembre 1872, au 5 septembre 1873.
105.039.145 fr.	18 c.	

Ces monnaies avaient été introduites en France par l'invasion, et ont été recueillies par toutes les caisses publiques pour être expédiées sur Strasbourg où elles étaient remises à l'Allemagne, après un comptage très-minutieux, par un agent français, délégué à cet effet.

Les dépenses de l'armée d'invasion ont, dans une forte proportion, été payées par la France, puisque nos villes ont subi des réquisitions et ont acquitté des contributions de guerre, pour des sommes considérables, pendant le temps même de la guerre; mais les fournitures obtenues par voie de réquisition et l'argent exigé à titre de contribution sont loin d'avoir pourvu à tous les besoins d'une aussi grande masse d'hommes que celle qui composait l'armée allemande, et l'intendance pour les dépenses générales, aussi bien que les officiers et soldats pour les dépenses privées, ont mis en circulation des billets de banque et des pièces de monnaie d'Allemagne.

On trouve, d'ailleurs, la preuve des besoins de l'armée allemande, en monnaie propre à être dépensée en France, dans l'accaparement que faisait l'intendance, des pièces de 20 francs françaises en Allemagne. La pièce de 20 francs française valait intrinsèquement, étant donné le cours de la livre sterling en Allemagne, 9 florins 21 1/2; et cependant, dès le mois de novembre 1870, le cours en montait, à Francfort, à 9,52 3/4 ou 2 0/0 de prime. Il se maintenait à 9,31 1/2, jusqu'à la conclusion de la paix, pour retomber immédiatement après à 9,27 1/2, et en août 1871, à 9,17 1/2.

Ces besoins de la Trésorerie allemande expliquent l'introduction en France de certaines monnaies allemandes acceptées en paiement, plus ou moins librement, et versées plus tard avec empressement dans les caisses publiques françaises, par ceux qui les avaient reçues.

Les paiements en monnaie métallique française se sont élevés à 512,294,933 fr. 85 c., ce qui ne veut pas dire que l'Allemagne n'ait pas reçu en numéraire une somme un peu plus forte que celle que nous venons d'indiquer. Il y a eu, en effet, une certaine quantité d'argent expédiée de Belgique, lors des retraits successifs des capitaux qui avaient été approvisionnés dans ce pays, chez les correspondants du Trésor. Ces envois d'argent ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus et sont compris dans le compte des paiements faits en valeurs belges.

La somme de 512 millions ne comprend que le numéraire remis directement par le Gouvernement français à l'Allemagne, et elle figure dans les tableaux d'exportation publiés par la douane française.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle se divise en or et en argent, dans les proportions suivantes :

Or.	273.003.058 fr.	10 c.
Argent.	239.291.875	75

Il s'agit d'or et d'argent monnayé en pièces de 20, 10 et 5 francs, et si les totaux ne constituent pas des multiples exacts de 5, c'est qu'il y avait, lors des versements, à tenir compte de la valeur des sacs. Les passes de sacs avaient été fixées et acceptées pour les sacs, à 10 centimes, pour les sacoches, à 1 fr. 65 c.

Sur les 273 millions payés en or, 150 millions ont été fournis par la Banque de France, en vertu de la convention du mois de mai 1873, dont nous avons parlé plus haut; le reste, soit 123 millions, provient de quelques achats faits sur la place, mais surtout des rentrées des caisses publiques.

Sur les 239 millions d'argent, 93 millions ont été pris à Hambourg, dans les réserves de la Banque de Hambourg, ainsi qu'on le verra plus loin, et le surplus, soit 146 millions, provient, pour environ 40 millions, d'achat d'écus sur place et pour le reste des rentrées des Caisses publiques mises de côté pour les besoins du Trésor.

On voit par ce qui précède, que les opérations du Trésor n'ont enlevé à la circulation active que 250 millions de francs au maximum et encore ces 250 millions achetés ou trouvés dans les caisses publiques, sont-ils dus en partie aux importations en monnaies françaises, faites par l'intendance allemande au commencement de la guerre.

La perte que la France a faite d'une partie de son stock métallique, et qui dépasse, sans contredit, les chiffres ci-dessus, a été la conséquence inévitable, d'ailleurs, d'autres opérations financières ou commerciales dont nous parlerons plus loin.

Les 250 millions fournis en numéraire par la Banque de France et par la Banque de Hambourg, n'ayant été compris que dans les derniers versements, c'est au commencement de l'opération que le retrait de la circulation des autres 250 millions en numéraire, retrait opéré par les caisses publiques, s'est fait le plus vivement sentir. C'est, avec certains achats un peu précipités de change à l'origine, la cause de cette gêne monétaire qui s'est produite pendant les mois d'octobre et novembre 1871.

Nous avons déjà fait allusion à l'intérêt qu'a pu avoir, à une certaine époque, le Gouvernement français, à remettre au Gouvernement allemand de l'or pour servir à la fabrication de la nouvelle monnaie de l'empire.

Le changement apporté par l'Allemagne à sa circulation monétaire a eu une influence considérable sur les opérations du Trésor français.

On sait que l'Allemagne avait des monnaies différentes suivant les divers Etats. Le système du double étalon n'existait pas, la monnaie étant en argent. Il y avait néanmoins une circulation très-restreinte en or, mais cette monnaie avait un cours variable.

Il y avait, en outre, et il y a encore une circulation de papier d'Etat, qui n'est pas sans importance, et dont il est peut-être intéressant de rappeler la composition.

Elle atteint environ 229,300,000 francs.

Le plan qui a été poursuivi par le Gouvernement allemand a été de faire l'unité tout à la fois, dans cette circulation, en la réduisant, et dans la monnaie métallique, en la transformant; mais quoiqu'il eût une importance peut-être plus considérable encore au point de vue politique qu'au point de vue économique, il n'a pu être réalisé du premier coup. La question de la circulation fiduciaire a été placée en seconde ligne, et ajournée en 1876. Celle de la circulation métallique a été traitée la première et résolue en deux fois, en 1871 et en 1873.

On a commencé par faire une monnaie d'or appelée le Reichsmark, monnaie impériale dont l'unité vaut intrinsèquement environ 1 fr. 25 de notre monnaie, et qui est destinée à être frappée en pièces de 10 et de 20 marcs.

La loi qui a créé cette monnaie est du 4 décembre 1871; la seconde loi, rendue le 9 juillet 1873, a complété la première en abolissant les anciennes monnaies et en déterminant la manière dont elles seraient remplacées par la monnaie impériale d'or. L'étalon sera unique et en or, t si on frappe encore des pièces d'argent, ce ne sera qu'à

(1) Voir *l'Economiste Français* du 17 octobre 1874.

titre d'appoint, car l'article 9 de la loi du 9 juillet 1873 porte formellement qu'on ne peut pas être tenu d'accepter en paiement des monnaies d'argent, si ce n'est pour une somme moindre que 20 marcs.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	CHIFFRE DU PAPIER-MONNAIE émis par les banques d'Etat.		POPULATION.
	FLORINS.	THALERS.	
Prusse	» »	18.250.000	24.643.415
Lauenberg	» »	» »	49.651
Bavière	20.999.988	11 999.993	4.861.402
Saxe	» »	12 000.000	2.556.244
Wurtemberg	6.000.000	3.428.571	1.818.484
Bade	6.500.000	3.714.286	1.401.428
Hesse	4.300.000	2.457.142	852.843
Mecklembourg-Schwerin	» »	1.000.000	557.897
Saxe-Weimar	» »	600.000	286.183
Mecklembourg-Streliz	» »	800.000	96.982
Oldenbourg	» »	2.000.000	314.778
Brunswick	» »	1.000.000	311.715
Saxe-Meiningen	» »	600.000	187.884
Saxe-Altenbourg	» »	485.600	142.122
Saxe-Cobourg-Gotha	» »	600.000	174.339
Anhalt	» »	950.000	203.354
Schwarzbourg-Sonderhausen	» »	150.000	67.191
Schwarzbourg-Rudolstadt	» »	200.000	75.523
Waldeck	» »	210.000	56.218
Reuss, ligne aînée	» »	130.000	45.094
Reuss, ligne cadette	» »	320.000	89.032
Schaumbourg-Lippe	» »	231.000	32.051
Lippe	» »	» »	111.153
Lubeck	» »	» »	52.158
Brême	» »	» »	122.565
Hambourg	» »	» »	338.974
TOTAL	37.799.988	61.146.592	39.448.680

L'Etat a mis la nouvelle monnaie d'or en fabrication dans tous les Hôtels de monnaie de l'Allemagne, et a fait, dans ce but, des achats de matières d'or.

Ce ne devait être qu'après que la masse fabriquée aurait atteint le chiffre de 750 millions de francs, qu'on devait retirer les anciennes monnaies pour mettre la nouvelle en circulation.

Il résultait de cette manière de procéder, qu'on immobilisait des quantités considérables d'or, pendant un temps qui pouvait être assez long.

Pour se procurer l'or nécessaire à cette fabrication, le Gouvernement allemand avait à sa disposition l'or fourni par le Gouvernement français, l'or qu'il pouvait tirer d'Angleterre, en paiement des traites en livres sterling que la France lui remettait, et enfin toutes les matières que le commerce pouvait livrer en Allemagne. Nous donnons ci-dessous le tableau des différentes sources auxquelles ont puisé les Hôtels des monnaies de l'Allemagne.

Etat des matières d'or employées par le Gouvernement allemand pour le monnayage jusqu'au 15 avril 1873.

712,116 1/2 frédérics d'or de Prusse.
233,624 1/2 couronnes frappées en Allemagne.
9,394 1/2 couronnes frappées en Autriche.
897,628 1/4 florins en différentes monnaies allemandes.
7 livres $\frac{844}{1000}$ en ducats russes.
55 — $\frac{810}{1000}$ en monnaies turques.
85.774 — $\frac{9241}{10000}$ en impériales russes.
2.575 — $\frac{2211}{10000}$ en dollars américains.
11.374 — $\frac{3562}{10000}$ en isabelles d'Espagne.
2.351 — $\frac{8522}{10000}$ en souverains anglais.
1.915.878 1/2 pièces de souverains anglais.
43.484 livres $\frac{6193}{1000}$ en lingots.
4.237.794 onces anglaises $\frac{897}{1000}$ en lingots.
193.194 onces anglaises $\frac{275}{10000}$ en dollars américains.
518.590.410 francs en pièces d'or françaises.
166.634 livres $\frac{7062}{10000}$ en pièces d'or de 20 francs soit 287,000,000 de francs.
4.177.768 onces anglaises $\frac{150}{1000}$ en pièces d'or de 20 francs soit 42,000,000 de francs.

Il résulte de cet état que le monnayage allemand a démonétisé 847 millions de francs en pièces d'or françaises, dont :

273 millions ont été fournis par le Gouvernement français.
245 millions ont été achetés à la pièce, en Allemagne.
287 millions ont été achetés au poids, en Allemagne.
42 millions ont été achetés au poids, en Angleterre.
Total...... 847 millions de francs.

La quantité d'ancienne monnaie en circulation en Allemagne est, comme pour la monnaie de tous les autres pays, très-difficile à évaluer.

La fabrication des anciennes monnaies paraît avoir mis successivement en circulation de la monnaie d'or, d'argent et de billon pour une valeur de 780 millions de thalers, dont 177 millions en or, et 603 millions en argent, ce qui représente 2 milliards 925 millions de francs, dont 665 millions de francs en or, et 2 milliards 260 millions de francs en argent. Mais on considère généralement que les frédérics d'or prussiens n'étaient plus en circulation que pour des quantités insignifiantes, ce qui réduirait la circulation réelle à celle de l'argent, ou à 2 milliards 260 millions, dont il faut déduire les pièces d'argent qui ont été perdues par l'usage, ou qui ont été fondues pour être exportées. On évalue en général cette réduction à un quart, de sorte que la valeur des pièces d'argent en circulation au moment où la réforme monétaire a été entreprise, monterait à environ 1 milliard 700 millions de francs, à laquelle il faut ajouter une circulation qu'on estime à environ 100 millions de francs en monnaies d'argent autrichiennes, qui sont employées dans les Etats de l'Empire allemand.

On considère donc que la circulation métallique de l'Allemagne était tout entière, avant la réforme, fondée sur l'argent, et qu'elle absorbait une valeur d'environ un milliard 800 millions de francs, et si on y ajoute 229 millions de francs de circulation en papier d'Etat, cela fait en tout 2 milliards de francs pour une population de 39,500,000 habitants.

Les monnaies d'argent versées par le Trésor français ne pouvaient pas être utilisées par le Gouvernement allemand de la même façon que les monnaies d'or, mais le traité de Francfort ne permettait pas à l'Allemagne de les refuser.

L'adoption de l'étalon d'or par l'Allemagne avait eu pour résultat de faire refluer sur la France de l'argent, et le Gouvernement français devait naturellement profiter de cette circonstance pour frapper avec de l'argent allemand des pièces de 5 francs qu'on pouvait comprendre dans les versements. Sur les 239 millions de francs en argent versés à l'Allemagne, il y a 92 millions qui ont été frappés en pièces de 5 francs avec des lingots allemands.

Pour se rendre compte de ce qui s'est passé, il faut se reporter à la liquidation de la Banque de Hambourg.

Une des conséquences les moins attendues de la guerre de 1870 aura été certainement la liquidation de cette vieille Banque de Hambourg, dont la fondation date de 1619.

Cette Banque avait été instituée sur les mêmes bases que celles de Venise et d'Amsterdam ; son objet était de recevoir des dépôts et d'assurer la fixité de la monnaie.

Un petit Etat faisant le commerce avec le monde entier et recevant toutes sortes de monnaies étrangères devait donner à ces monnaies qui alors étaient toutes fondées sur l'argent, une sorte de dénominateur commun, ce qui le gardait en même temps contre les falsifications gouvernementales. La Banque de Hambourg fut donc constituée pour recevoir des dépôts d'argent fin ou de monnaies étrangères ramenées au fin et pour ouvrir des comptes sur ces dépôts. On faisait des virements de parties en comptes, et ces comptes étaient tenus en une monnaie qu'on rectifiait par des bonifications ou des retenues, qui cessa d'avoir une existence réelle à partir de 1763, et qui ne fut plus qu'une sorte de monnaie idéale sous le nom de marc banco.

Le marc banco donnait à celui qui en était crédité le droit d'opérer le retrait d'une certaine quantité d'argent fin ; mais l'usage qu'on en fit ne se borna pas à ces comptes intérieurs ; il fut bien vite étendu à toutes les relations commerciales. Les rapports des marchands entre eux et avec les pays étrangers, même ceux qui étaient réglés en dehors de la Banque, eurent lieu dans cette monnaie de compte, monnaie non frappée, comme nous l'avons dit, et qui a duré jusqu'au 15 février 1873.

Après l'établissement du nouvel empire d'Allemagne et pour en consacrer l'unité, on prit, comme nous l'avons

rapporté, les mesures nécessaires afin de créer une monnaie d'Empire en or.

Le marc banco de Hambourg contrariait le système à deux points de vue, d'abord parce que c'était une monnaie particulière et que toutes les monnaies particulières devaient disparaître devant la monnaie de l'Empire, ensuite parce que c'était une monnaie à base d'argent, tandis que l'étalon monétaire de l'Empire était en or.

Une loi abolit donc le marc banco, pour le remplacer par le reichsmark impérial.

Le marc banco valait un demi-thaler prussien ou 1 fr. 87 c. 1/2 de notre monnaie, tandis que le nouveau reichsmark vaut 1 fr. 25 c. de notre monnaie.

Il fut décidé d'abord que la Banque de Hambourg liquiderait ses comptes en remboursant les dépôts d'argent fin, et que le marc banco cesserait d'être employé dans les comptes au-delà du 15 février 1873 Toute personne possédant, après le 15 février, des valeurs souscrites à son profit en marcs banco perdait le droit de recevoir l'argent fin que comportait l'ancien marc banco, et se trouvait simplement créancière d'un demi-thaler prussien.

Le Trésor français avait acheté, comme nous le verrons plus loin, beaucoup de traites souscrites en marcs banco. Pour tous les effets échéant antérieurement au 15 février, il pouvait réclamer de l'argent fin; pour les autres il n'avait droit qu'à des thalers.

Or, le marc banco n'était pas libératoire, au point de vue de l'indemnité de guerre, tandis que le thaler l'était; mais, par contre, l'argent qu'on tirait des marcs banco, si on exigeait la livraison de la matière, pouvait, après avoir été frappé en pièces de 5 francs, être remis au gouvernement allemand sur le pied de 3 fr. 75 c. pour un thaler.

Le gouvernement français pouvait à son choix transformer ses lettres de change tirées en marcs banco, en argent, — nous parlons de la période antérieure au 15 février 1873, — ou en thalers.

C'était pour lui un moyen de peser sur les cours; il lui était permis d'en user et il en usa.

Le marc banco donnait droit à 500 grammes d'argent fin pour 59 1/3 marcs banco; et 500 grammes d'argent fin, y compris les frais de transport de Hambourg à Paris, produisaient 110 fr. 27 c. 1/2. Suivant le cours, le Trésor vendait ses effets en marcs banco ou faisait venir de l'argent.

Il eût été impossible aux banquiers de Hambourg de fournir la quantité d'argent représentée par les traites en circulation, ce qui les a rendus pendant quelque temps très-perplexes. Le Trésor français avait leur sort dans ses mains. Il a agi avec modération, et n'a fait venir d'argent que ce qui lui a paru nécessaire pour maintenir les cours et obtenir, sur ce qu'il conservait, des conditions équitables de transformation en thalers.

Mais le commerce pouvait faire la même spéculation que le Trésor français, il l'a faite et a importé de son côté de l'argent fin de Hambourg.

Aussi, le Trésor français a-t-il eu à sa disposition 92,792,445 francs en argent fin dont 35,643,729 francs provenant de retours directs de Hambourg et le reste, soit 57,148,716 francs, d'achats faits à ceux qui avaient fait venir l'argent à leurs risques et frais.

3e CATÉGORIE. — *Lettres de change.*

Cette troisième catégorie de paiements s'élève à........................Fr.	4.248.326.374 26
Elle se subdivise comme il suit :	
Valeurs allemandes libératoires.....	2.799.514 183 72
Valeurs autres qu'allemandes y compris les marcs banco....................	1.448.812.190 54

Les valeurs allemandes libératoires sont entrées pour 23 0/0 dans la composition des versements sur les deux premiers milliards et pour 88 0/0 dans la composition des versements sur les trois derniers milliards.

Les valeurs non libératoires comprises dans les versements à l'Allemagne étaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, converties par le gouvernement allemand en monnaie allemande aux frais du gouvernement français.

Les premiers comptes qui furent rendus à la France de ces conversions firent voir au Trésor français que ses intérêts seraient mieux défendus par lui-même que par le Trésor allemand et le décidèrent à faire directement, toutes les fois qu'il le pourrait, la conversion de ses effets sur l'Angleterre, la Belgique et la Hollande en effets sur l'Allemagne.

C'est pour cette raison que le paiement des trois derniers milliards a compris, comme nous venons de le voir, une beaucoup plus forte proportion de valeurs allemandes que le paiement des deux premiers, valeurs allemandes qui avaient été achetées par le Gouvernement français, directement et payées par lui en francs, ou en quelque sorte indirectement et payées par lui en valeurs étrangères.

Nous avons dit, dans la première partie de ce rapport, qu'il avait été remis à l'Allemagne pour escompte d'effets et pour frais de conversion de valeurs une somme de 13,772,566 fr. 29 c. Cette somme comprenait 11,360,248 fr. 89 c. pour frais de conversion sur les deux premiers milliards et 277,(37 fr. 13 c. seulement pour les mêmes causes sur les trois derniers milliards.

La France a, en réalité, fait passer à l'étranger le plus de capitaux possible, en prenant tous les changes qu'elle pouvait acquérir sur quelque pays que ce fût, et a ensuite dirigé sur l'Allemagne tout ce qu'elle avait approvisionné ailleurs (1).

Aussi, le tableau des achats de change faits par le gouvernement français dépasse-t-il de plus d'un milliard la somme de 4,248,000,000 payés à l'Allemagne en changes étrangers, parce que les mêmes fonds paraissent souvent deux fois : une première fois sous forme de livres sterling, de francs belges, de marcs banco, et une seconde fois sous forme de thalers prussiens, de florins de Francfort ou de reichsmarks impériaux.

Le tableau des achats de change que nous donnons ci-dessous comprend aussi des valeurs employées par l'agence financière de Londres au paiement des coupons des emprunts, des marcs banco ayant donné lieu à des retours d'argent et des valeurs dont les fonds ont été dépensés en frais et commissions.

Il s'élève à 5,862,807,290 francs comprenant sept espèces différentes de valeurs.

Thalers..............	6(0.907.104	achetés au cours moyen de...	3.7910	2.619.228.831 fr.
Livres sterling......	60 583.453	—	25.4943	1.544.532.725
Marcs banco..........	280.707.013	—	1.9089	535.841.617
Francs belges........	518.209.291	—	1.0631	521.370.367
Florins de Hollande.	150.549.519	—	2.1502	323.816.960
Florins de Francfort.	110.341.200	—	2.1637	238.745.254
Reichsmarcs..........	63.275.492	—	1.2528	79.271.536
			Total...........	5.862.807.290 fr.

Sur les 60 millions de livres sterling achetées par le Gouvernement français il en a été converti en valeurs allemandes 31,687,315.

Sur les 280 millions de marcs banco, il en a été converti 120,194,296 en valeurs allemandes.

Sur les 518 millions de francs belges, il en a été converti 210,966,580 en valeurs allemandes.

Sur les 150 millions de florins de Hollande, il en a été converti 33,361,898 en valeurs allemandes.

Par contre, les 690,907,104 thalers ne proviennent que pour 415,205,378 thalers d'acquisitions directes; le reste a été obtenu par la conversion des valeurs que nous venons d'énumérer, savoir :

12.704.151 thalers par la conversion de 22,621,312 florins de Hollande.

43.022.026 thalers par la conversion de 161,383,961 francs de Belgique.

58.077.232 thalers par la conversion de 116,136,790 marcs banco.

161.898.317 thalers par la conversion de 24,000,985 livres sterling.

Les florins de Francfort ont été acquis :

76.254.063 directement.

2.127.706 par la conversion de 2,167,309 florins de Hollande.

1.868.156 par la conversion de 4,010,699 francs de Belgique.

173,033 par la conversion de 200,000 marcs banco.

29.918.242 par la conversion de 2,528,544 livres sterling.

---

(1) Il serait intéressant d'examiner comment, après avoir fait sortir de France des capitaux aussi considérables, et les avoir rassemblés dans tous les pays sur lesquels on trouvait du change, on a pu les diriger ensuite sur l'Allemagne au moyen de la conversion des valeurs anglaises, belges et hollandaises en valeurs allemandes. La situation économique de l'Allemagne pendant les années 1871, 1872 et 1873, demanderait une étude spéciale qui dépasserait le cadre de ce rapport. Tout ce qu'il nous sera permis de dire, c'est que, d'une part, la balance du commerce rendait l'Allemagne débitrice de l'Angleterre, et que, d'autre part, l'Allemagne avait dû, pour pourvoir aux dépenses de la guerre, placer en Angleterre des bons à court terme, au remboursement desquels elle faisait face en 1872 et 1873, avec le produit de l'indemnité de guerre.

Les marcs banco qui avaient d'abord été reçus sans décompte par l'Allemagne et qui ont cessé d'être libératoires après la loi qu'on peut appeler la loi de démonétisation de cette monnaie spéciale, ont donné lieu à des conversions inverses ; une certaine quantité a été convertie en valeurs allemandes et une autre quantité est provenue de la conversion de valeurs anglaises, belges et hollandaises.

Sur les 280,707,013 marcs banco qui sont entrés dans le portefeuille du Trésor,

207.566.408 provenaient d'achats directs.
9.483.638 de la conversion de 3,463,621 florins de Hollande.
24.321.351 de la conversion de 45,571,919 francs de Belgique.
39.335.616 de la conversion de 2,894,698 livres sterling.

Enfin, les 63,275,492 reichsmarks provenaient :

15.266.175 d'achats directs.
185.329 de la conversion de 109,654 florins de Hollande.
3.788.672 de la conversion de 3,857,506 marcs banco.
42.035.316 de la conversion de 2,061,345 livres sterling.

Si nous prenons comme type le change sur Londres, nous trouvons que le cours moyen auquel ont été faits les achats est de 25 fr. 4943. Du mois de juin 1871 au mois de septembre 1873, le cours coté le plus bas a été de 25 21 1/4 en juin 1871 et le cours coté le plus élevé a été de 26 18 3/4 en octobre 1871. En 1872 le cours coté le plus bas a été de 25 26 1/4 en avril, et le cours coté le plus élevé a été de 25 68 1/2 en novembre. En 1873, du mois de janvier au mois de septembre, le cours coté le plus bas a été de 25 33 en mars, et le cours coté le plus élevé a été de 25 57 1/2 en juin.

La grande hausse qui s'est produite au commencement de l'opération et qui a maintenu pendant plus de deux mois le prix de la livre sterling aux environs du prix de 26 francs, a eu lieu sous l'influence d'achats faits avec un peu de précipitation et au moment même où les caisses publiques raréfiaient la monnaie métallique pour faire des paiements à Strasbourg.

Le change est une matière de spéculation et la plupart des banquiers qui en fournissaient au Trésor, vendaient leurs propres effets, sauf à se remplacer ou à se couvrir par des rachats ultérieurs. Le marché ne s'est pas formé tout de suite sur l'échelle qui était nécessaire, et il y a eu au commencement une sorte de presse qui a surélevé les cours. En second lieu, les vendeurs de change étaient bien obligés de liquider leurs opérations par des exportations quelconques, lorsqu'ils n'avaient pas en portefeuille des effets provenant d'exportations antérieures, et une des matières les plus propres à l'exportation est à toutes les époques et dans toutes les circonstances, le numéraire. Ils étaient donc acheteurs de monnaies françaises.

Si le Trésor raréfiait lui-même les espèces au moment où ses vendeurs de change en avaient besoin, il leur faisait par le fait une concurrence qui, en élevant le prix des matières d'or et d'argent, devait faire en même temps, hausser le prix du change.

Mais après cette petite secousse, les affaires se sont pour ainsi dire classées, et le prix du change s'est renfermé, à partir de la fin de 1872, jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1873, dans des conditions modérées. Le traité dont nous parlerons plus loin, qui a été passé par le Trésor avec le syndicat de toutes les grandes maisons de Banque de l'Europe, pour la fourniture de 700 millions de francs en change, a été le point de départ et comme le régulateur des opérations de 1872 et 1873 et a permis au Trésor français de terminer ses achats dans des conditions qu'on peut considérer comme excellentes.

Nous examinerons dans la 5e partie de ce rapport, la nature des opérations privées faites par les banquiers, les commerçants et les industriels, opérations qui ont amené sur le marché de Paris l'énorme quantité de lettres de change sur lesquelles on a pu faire toutes les transactions qui nous occupent ; mais, en ce moment, nous nous bornons à examiner les procédés employés par le Trésor français pour réunir un portefeuille en valeurs étrangères qui n'a pas contenu moins de 120,000 effets différents et qui s'est élevé à plus de 5 milliards si on fait le compte de toutes les lettres de change qui y sont entrées.

Ces procédés sont au nombre de quatre.

Le premier a consisté à faciliter la souscription première des emprunts à l'étranger, ou ce qui revenait au même, le paiement en valeurs étrangères de souscriptions faites en France.

Le second procédé, analogue au premier, a consisté à faciliter les anticipations de versements faites à l'étranger, ou faites en France en valeurs étrangères.

Le troisième a été la combinaison d'une opération de change avec la garantie donnée à la souscription de l'emprunt de 3 milliards par les maisons de banque.

Le quatrième, enfin, a été l'acquisition directe sur la place.

La souscription du premier emprunt a fourni 213 millions de francs, et la souscription du second, 389 millions de francs en changes étrangers.

Les libérations ultérieures successives ont donné, sur le premier emprunt, 186 millions et sur le second 985 millions de change, de sorte que par ces deux procédés le Trésor a réuni 1 milliard 773 millions de francs en valeurs étrangères.

Un arrêté ministériel du 25 juin 1871 avait décidé, lors de la souscription du premier emprunt, que la livre sterling serait reçue à 25 fr. 30 c., le thaler à 3 fr. 75 c., le florin de Francfort à raison de 7 florins pour quatre thalers, le marc banco à raison de deux marcs pour un thaler, et le papier sur la Belgique au pair.

Un autre arrêté rendu dans le même ordre d'idées, le 27 juillet 1872, lors de la souscription du second emprunt, fixait les cours suivants pour les versements des souscripteurs au Trésor en changes étrangers :

Livre sterling	25.43
Thaler	3.76
Florin de Francfort	2.14 7/8
Marc banco	1.87 7/8
Franc belge	au pair.

Enfin il faut ajouter qu'un arrêté en date du 24 juin 1871, instituait à Londres une agence financière qui a fait l'office de correspondant du Trésor, qui a recueilli en souscriptions et en libérations une grande quantité de change, et qui a rendu à l'opération les services les plus signalés.

Pour les souscriptions premières, le Trésor a accordé à ses correspondants à l'étranger une commission de 1/4 et de 1/2 p. 0/0. Pour les libérations ultérieures, il a continué le système des commissions qui ont été de 1 0/0 à l'origine et qui ont été réduites plus tard à 1/2 et à 1/4 0/0.

La libération en change a eu tout à la fois pour conséquence ou pour origine, pendant les années 1872 et 1873, une suite d'arbitrages que le Trésor a favorisés au moyen des commissions dont nous venons de parler et dont il a pu modérer d'ailleurs l'action pour ainsi dire à volonté.

On faisait à la Bourse de Paris des affaires sur l'emprunt sous deux formes : on pouvait acheter et vendre de l'emprunt libéré seulement des versements exigibles ou de l'emprunt libéré par anticipation de tous les versements à venir. Il y avait naturellement entre les deux cotes une différence à peu près égale à celle de l'escompte.

En effet si on avait acheté, par exemple, le 15 juin 1873, un certificat de 5 francs de rente, cette rente devait être libérée des dix premiers versements et devait donner lieu à des paiements réguliers et mensuels pendant dix mois à venir. On pouvait cependant opérer tout de suite les versements qui restaient à faire, et si on profitait de cette faculté, on recevait une bonification d'escompte de 0 fr. 94. La rente non libérée cotée à la Bourse valait donc, le 15 juin 1873, 0 fr. 94 de plus que la rente libérée, puisqu'on n'avait qu'à se présenter au Trésor pour toucher cette différence à titre de bonification.

Si une personne achetait de la rente non libérée et vendait de la rente libérée, en liant les deux opérations et avec un écart égal à la bonification de l'escompte, elle pouvait se liquider sans perte en livrant à son acheteur le non libéré après l'avoir libéré, et si cette personne obtenait, sous forme de commission, une bonification plus forte que l'écart normal de l'escompte, elle pouvait faire un bénéfice.

Ce bénéfice, on le procurait en réalité aux personnes qui faisaient leur libération en changes étrangers.

L'arbitrage dont nous parlons pouvait avoir cependant des inconvénients, car il enlevait au marché une valeur qui nécessitait un moindre emploi de capital, pour y introduire une valeur qui demandait un déboursé plus fort. Il avait encore cet autre inconvénient de remettre pour ainsi dire en spéculation des rentes, qui, autrement, se classaient naturellement en absorbant, mois par mois, les économies de ceux qui les avaient souscrites ou achetées.

Mais, pendant toute la grande affaire des deux emprunts, il n'y a pas eu de témérité, si tant est qu'il ait été téméraire de faciliter l'arbitrage en question, qui n'ait réussi à cause de l'énergie avec laquelle les capitaux se sont portés sur la rente.

Les achats au comptant n'ont pas cessé un seul instant de diminuer la masse des rentes en spéculations, si bien qu'au commencement de 1874, on a pu dire que les 5 milliards étaient déjà presque entièrement absorbés par l'épargne du pays.

On sait que les receveurs généraux se chargent de faire acheter au comptant les titres de rente dont la clientèle des départements peut avoir besoin. Ce n'est qu'une fraction des achats de même nature faits dans les différentes bourses, d'abord parce que Paris n'a point de part à ces achats, et ensuite parce que les achats importants sont confiés directement par les capitalistes à leurs agents de change.

Cependant, et quoique ne comprenant qu'une partie des rentes achetées au comptant, ces achats ont porté, du premier juillet 1871 au premier janvier 1874, sur les quantités suivantes :

Rente	3 0/0. . . Fr.	21.534.084 »
id.	4 1/2 0/0. . . .	973,694 »
id.	5 0/0. . . .	41.116.920 »
Emprunt Morgan.	6 0/0. . . .	143.040 »
	Ensemble. . . Fr.	63.767.738 »

représentant un capital d'environ 1 milliard 275 millions de francs.

Nous avons parlé plus haut du traité passé avec un syndicat de banquiers pour la fourniture de 700 millions de francs en change étranger.

Ce traité a été conclu au moment de l'émission de l'emprunt de trois milliards, c'est-à-dire au mois de juillet 1872.

Le premier emprunt avait donné de très-bons résultats. Il avait été l'objet d'une garantie de souscription par un certain nombre de maisons de banque. La souscription avait été couverte plus de deux fois, et les preneurs avaient dû être réduits à 45 0/0 de leur demande.

Le succès de ce premier emprunt pouvait faire présager le succès du second; néanmoins on pouvait se demander si les ressources des capitalistes n'étaient pas momentanément taries, et si on pouvait réussir aussi facilement à trouver 3 milliards après qu'on en avait obtenu deux l'année précédente.

D'un autre coté, la spéculation avait eu une grande part dans la souscription du premier emprunt ; les titres étaient dans les mains de banquiers qui prêtaient leur argent sur ces rentes plutôt qu'ils ne se les appropriaient à titre définitif; on pouvait craindre que la spéculation, qui rend tant de services dans de semblables circonstances, ne fût, comme l'épargne elle-même, en partie épuisée.

Cependant, comme il semblait que les garanties que donneraient les maisons de banque devaient leur procurer sans grand risque le bénéfice d'une importante commission, on eut l'idée fort ingénieuse d'imposer au syndicat de garantie la fourniture de 700 millions de francs en change étranger à des conditions déterminées.

On intéressait par là les grandes maisons de banque, non-seulement à la souscription de l'emprunt, mais encore au maintien dans des limites raisonnables du cours du change, puisque c'étaient ces maisons de banque elles-mêmes qui couraient, au lieu et place du Trésor, le risque de la hausse du change jusqu'à concurrence d'un achat de 700 millions de francs.

On peut dire que toutes les grandes maisons de banque de l'Europe ont concouru à cette opération, et il suffit, pour montrer l'étendue et la grandeur de cette affaire, de dire que le nombre des maisons qui ont signé le traité ou qui y ont adhéré était de cinquante-cinq, et que plusieurs d'entr'elles représentaient des syndicats de banquiers, ce qui portait le nombre des intéressés à un chiffre bien plus considérable encore (1).

(1) La concentration des efforts de toutes les maisons de banque de l'Europe a produit des résultats d'une grandeur inespérée. Toutes les autres affaires ont été suspendues pendant un temps, et les capitaux de toutes les banques privées et de tous leurs clients ont concouru au succès du placement des emprunts français et du passage des capitaux à l'étranger. C'est là un fait nouveau dans l'histoire économique de l'Europe, et il convient d'y attacher une importance particulière.

Ce traité paraît avoir eu une grande influence sur l'opération totale et sur le maintien du cours du change dans des prix modérés.

Le change procuré par les souscriptions d'origine et par les libérations successives a atteint la

somme de.	1.773 mil.
Le traité conclu en juillet 1872 a donné	700
Ensemble.	2,473
Le reste, soit	1.774

La première opération, qui s'est étendue du 1er juillet 1871 au 6 mars 1872, a porté sur 1,477 millions, dont la souscription primitive a fourni 213 millions, les libérations successives 186, et les achats sur place 1,078.

La seconde, qui s'est étendue du mois d'août 1872 au mois d'août 1873, a porté sur 2,771 millions, dont la souscription primitive a fourni 389 millions, les libérations successives 985, le traité avec les maisons de banque 700, et les achats sur place 697.

Nous avons fait dresser un tableau graphique des cours du change sur Londres, du mois de juillet 1871 au mois de septembre 1873, et on peut remarquer en le parcourant l'abaissement de la courbe des prix pendant le moment de repos qui s'est produit entre les deux opérations du mois de mars au mois de juillet 1872.

Enfin on peut y voir, également d'un coup d'œil, que la courbe des prix s'est maintenue dans des cours bien plus bas et bien moins agités pendant la seconde opération que pendant la première.

Le traité des 700 millions et la mesure avec laquelle le Trésor a facilité ou arrêté les arbitrages entre les titres de rentes libérées et les titres de rentes non libérées ont été pour beaucoup dans ce résultat favorable.

Pour compléter ce tableau graphique, nous donnons un état du prix de l'or en barres pendant la même période.

Prime de l'or en barres à la Bourse de Paris d'après la cote officielle.

Date		Prime
1er juillet	1871	2 à 3 p. 1000
8 août	—	3 à 4 —
2 octobre	—	14 —
9 —	—	16 à 17 —
12 —	—	20 à 22 —
16 —	—	24 à 25 —
24 —	—	20 à 22 —
22 novemb.	—	17 à 20 —
30 —	—	14 à 16 —
31 janvier	1872	13 à 14 —
10 février	—	11 à 12 —
28 —	—	7 à 8 —
9 mars	—	5 à 7 —
20 —	—	4 à 5 —
10 mai	—	3 —
10 juin	—	7 à 8 —
31 juillet	—	12 à 15 —
10 septemb.	—	14 —
20 —	—	12 à 14 —
20 octobre	—	14 à 16 —
31 —	—	15 à 17 —
11 novemb.	—	13 à 15 —
31 décemb.	—	11 à 12 —
10 janvier	1873	12 à 13 —
10 février	—	11 à 12 —
20 —	—	9 à 12 —
30 juin	—	11 à 12 —
10 septemb.	—	9 —

Dépôts de fonds à l'étranger.

Mais il y a une suite d'opérations qui a eu l'influence la plus décisive sur la situation des affaires en France et sur la solidité du marché français et dont il nous reste à parler, c'est celle qui a amené le dépôt des capitaux appartenant au Trésor chez ses correspondants à l'étranger.

On a vu que les versements à l'Allemagne ne pouvaient pas, aux termes des traités, avoir lieu en compte courant, mais qu'ils devaient être annoncés à l'avance et ne pas descendre au-dessous d'un minimum qui a, pendant quelque temps, été fixé à 100 millions de francs. Enfin, pendant la dernière partie de l'opération, les versements devaient avoir lieu mensuellement à raison de 250 millions de francs par mois.

Cependant le portefeuille du Trésor contenait des effets venant tous les jours à échéance; on pouvait les remettre à l'Allemagne lorsqu'un terme de paiement arrivait avant leur échéance, mais ce n'était pas toujours le cas.

Il a donc fallu organiser à l'étranger un système d'encaissement et après l'encaissement un système de dépôts des fonds encaissés.

Lorsque les effets étaient remis à l'Allemagne avant l'échéance, ils étaient passés à l'ordre du gouvernement allemand au moyen d'un endossement signé par le ministre des finances, et lorsqu'un nouveau ministre entrait en fonctions, ou lorsqu'un ministre titulaire était momentanément remplacé par un ministre intérimaire, il fallait joindre aux bordereaux les pièces officielles établissant la qualité du signataire, la chancellerie allemande ayant toujours été très-observatrice des formes. Lorsque les effets étaient passés aux correspondants du Trésor, ils étaient endossés par les agents de la trésorerie française.

Les effets remis avant leur échéance à l'Allemagne donnaient lieu à un décompte d'intérêt; les effets échéant avant qu'on n'eût pu les comprendre dans un versement étaient envoyés pour être encaissés aux correspondants du Trésor à Londres, à Bruxelles, à Amsterdam, à Berlin, à Francfort, à Hambourg. Les fonds provenant de ces encaissements restaient chez ses correspondants à la disposition du Gouvernement français et portaient intérêt à son profit jusqu'au jour où ils étaient retirés pour être compris dans un versement à l'Allemagne.

Il est résulté de ce procédé commandé par la force des choses que les capitaux destinés aux paiements à faire à l'Allemagne sont restés, on peut le dire, dans le mouvement des affaires jusqu'à la dernière heure.

Ce que le Gouvernement français amassait de capitaux continuait en réalité à être employé dans les opérations financières du public jusqu'au jour où ces capitaux étaient transmis au Gouvernement allemand.

Les sommes importantes qui étaient déposées chez les correspondants du Trésor devaient, en effet, être employées par ceux qui en étaient dépositaires, puisqu'elles étaient productives d'intérêt au profit du Trésor français.

Elles ont servi à prendre du papier à l'escompte, surtout pour les dépôts formés en Angleterre, et à faire des reports dans les bourses étrangères et probablement même à Paris.

Beaucoup de ces correspondants du Trésor à l'étranger consistaient, en effet, en maisons de banques associées ou servant de succursales à des maisons de Paris, et il n'est pas impossible que les fonds déposés dans ces sortes de succursales ne soient rentrés momentanément en France, pour servir à des reports sur le marché de Paris, sauf à retourner à l'étranger pour y être livrés aux agents français lorsque ceux-ci en demandaient le retrait.

Ainsi que nous l'avons dit, une agence française avait été établie à Londres, où elle fit office de correspondant du Trésor, pendant toute la durée de ces vastes opérations. Les sommes qu'elle a eues en dépôt ont été considérables; elles provenaient des effets sur Londres, qui lui étaient envoyés pour être encaissés, et de la vente d'une certaine quantité de rentes 3 0/0 que le Trésor a dû réaliser pour compte de la caisse de la dotation de l'armée, et qu'il a paru plus avantageux de vendre à la Bourse de Londres qu'à la Bourse de Paris, parce qu'on en a eu les fonds en livres sterling. Cette vente a porté sur 4.008.000 de rentes.

L'agence de Londres, outre qu'elle plaçait les fonds dont le Trésor n'avait pas emploi immédiat dans les paiements à l'Allemagne, transformait en valeurs allemandes ce qu'elle possédait en livres sterling. Elle a fait également, mais sur une très-petite échelle, des acquisitions d'or et d'argent (1). Les conversions en valeurs allemandes ont employé 31,687,315 livres sterling, et les acquisitons d'or et d'argent, 1,132,094 livres sterling.

Nous donnons ci-dessous la situation du compte du Trésor à l'agence financière de Londres au dernier jour de chaque mois, depuis le 31 décembre 1871 jusqu'au 31 août 1873.

Situation du compte du Trésor à l'agence financière au dernier jour de chaque mois.

		Liv. st.				Fr.
Décembre	1871.	5.018.109	7	4 3/4	représentant à 25 f. 30	126.958.167 05
Janvier	1872.	6.044.055	18	10 1/4	—	152.914.615 32
Février	—	6.718.714	12	0 1/2	—	169.983.479 43
Mars	1872	3.215.013	12	»	représentant à 25 fr. 30	81.339.844 08
Avril	—	775.450	7	10	—	19.618.894 90
Mai	—	578.891	8	0 3/4	—	14.645.952 45
Juin	—	1.001.673	15	3 1/4	—	25.342.346 26
Juillet	—	1.300.357	11	3 1/2	—	32.899.046 37
Août	—	8.006.452	17	»	—	202.563.257 10
Septembre	—	7.142.040	6	6	—	180.693.620 22
Octobre	—	6.747.944	9	2 1/4	—	170.722.994 70
Novembre	—	7.363.488	14	4 1/4	—	186.296.264 55
Décembre	—	7.102.847	15	4 1/2	—	179.702.048 54
Janvier	1873.	7.446.619	5	4 1/2	—	188.399.467 49
Février	—	5.439.090	8	5 1/2	—	137.608.987.69
Mars	—	4.099.142	0	2	—	103.708.292 81
Avril	—	2.895.147	6	3 1/4	—	73.247.227 »
Mai	—	2.696.299	8	1 3/4	—	68.216.375 02
Juin	—	1.825 479	17	11 1/4	—	46.184.640 40
Juillet	—	1.253.837	16	0 3/4	—	31.722.096 37
Aout	—	1.018.749	8	8 4/2	—	25.774.360 29

De même qu'à Londres, des dépôts considérables étaient formés à Berlin, Francfort, Amsterdam, Hambourg et Bruxelles.

Le 31 décembre 1872, il y avait en valeur en dépôt à courte échéance, ou en fonds encaissés sur valeurs échues:

Amsterdam .... Fr.	22,960,000
Bruxelles..........................	109,418,000
Berlin..............................	136,650,000
Francfort..........................	6,025,000
Hambourg.........................	141,900,000

Les sommes libres étaient dirigées sur Berlin, au fur et à mesure de l'échéance des termes de paiements et remplacées par celles que fournissaient les encaissements ultérieurs et successifs.

Les fonds accumulés en Belgique ont donné lieu à des envois directs de numéraire en Allemagne sous forme de pièces de 5 francs. Ces envois sont compris dans le tableau donné dans la première partie de ce rapport sous la rubrique de valeurs belges. Ils se sont montés à 18 millions de francs.

Tels ont été les modes de versement employés par le Gouvernement français pour faire passer l'énorme capital de 5 milliards de France en Allemagne.

La France n'a pas paru en être appauvrie, et la circulation en a été si peu troublée que les changes n'ont jamais atteint des cours aussi élevés qu'on aurait pu s'y attendre. Nous avons été préservés de cette dépréciation qui a affligé d'autres pays dans des circonstances qui paraissaient cependant plus favorables que celles que nous avons rencontrées.

Non-seulement la France n'a pas eu à subir de crise monétaire, mais elle n'a pas autant souffert que d'autres nations de la crise financière dont les effets ont été si funestes sur certaines places du continent.

La cause du succès de cette opération de change sans précédent n'est pas seulement dans l'habileté avec laquelle elle a été conduite, habileté qui ne peut pas être mise en doute, elle est dans un ensemble de faits difficiles à éclaircir, sur lesquels il nous reste à présenter des observations; ce sera l'objet du chapitre V de ce rapport.

(*A suivre.*)

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La situation commerciale reste la même que la semaine dernière, c'est-à-dire que nous ne voyons aucun changement appréciable à signaler. La confiance dans l'avenir est toujours aussi grande, mais elle n'est pas assez forte néanmoins pour faire rompre subitement à notre commerce avec la tactique de prudence qu'il s'est vu imposer successivement par les crises économiques et politiques dont il a eu à subir directement les effets ou qu'il a ressenties par contre-coup. En somme donc, on ne peut constater encore la reprise attendue, mais on peut être satisfait de la marche actuelle des affaires, lorsqu'on la compare surtout à ce qu'elle était l'année dernière à la même époque. D'un côté, nous avons assisté ces jours-ci à une ferme tenue du prix des céréales qui ne peut avoir un mauvais effet en présence des bas prix actuels, et qui permettra d'autre part à la culture de faire ses réalisations à des prix plus favorables et par suite d'activer ses apports. Ces réalisations lui permettront également des achats de produits manufacturés, sur lesquels notre industrie paraît avoir compté, si nous en jugeons par les affaires qui ont été traitées depuis quelque temps en fabrique, principalement dans les branches textiles, le coton, la laine et la soie. Dans ces trois branches, les nouvelles sont en effet assez satisfaisantes, le bas prix de la matière première pour le coton et la soie facilitant les débouchés et par suite l'augmentation de la

(1) Il a été acheté des matières d'or et d'argent pour 1,132,094 livres sterling; les achats ont été conclus en France et payés par l'agence de Londres; ils figurent par suite dans les comptes de l'agence. Il en était de même des conversions de livres sterling en valeurs allemandes. Ces conversions étaient tantôt faites et soldées à Londres, et tantôt faites à Paris et payées à Londres.

production. Pour la laine, on pourrait peut-être désirer une température plus rigoureuse, mais la saison ne fait que commencer, et il n'y a pas de temps perdu de ce côté. L'industrie métallurgique a repris ses travaux sur une échelle développée, et les dernières pluies vont mettre les établissements sidérurgiques à même de travailler à plein train. Le charbon, malgré l'approche de l'hiver, n'a pas sensiblement renchéri, et cela en dépit des efforts persistants des compagnies houillères, qui continuent à vouloir chercher leurs bénéfices dans des majorations de prix qu'elles croient pouvoir amener en restreignant la production, au lieu de chercher à la développer et à gagner sur la quantité. Nous devons ajouter, heureusement, qu'il y a des exceptions, et qu'il n'y a guère apparence que nous soyons appelés à revoir la triste crise de 1871-72. A Paris, les industries si nombreuses occupées à la fabrication des articles de fantaisie dits « Articles de Paris », paraissent en général avoir reçu des commandes assez importantes pour l'exportation. Cependant il y a des points noirs de différents côtés, et les ordres pour la Plata se sont complétement arrêtés ; on attend des renseignements précis sur l'état véritable de cette région, renseignements qui, si nous en croyons les correspondances que nous avons pu voir, seront loin de faciliter les affaires avec le pays.

Pour l'Angleterre, la demande a été très-bonne cette saison, mais par contre les Etats-Unis ont moins acheté que l'année dernière, la panique financière ne paraît être complétement terminée, et la suspension de paiements des importantes maisons James Bishop et Cie, A. de Wolf et Williamson Griffith et Cie, David, Valentine et Cie, S. Kauffman and son en est encore très-certainement la conséquence. Cependant ce marché avant peu probablement finira l'écoulement de ses stocks et devra nous revenir dans toute son importance première. L'Espagne est toujours un bien mauvais client, et l'on nous signale surtout l'industrie horlogère qui a perdu là ou du moins vu restreindre beaucoup un de ses principaux débouchés. Pour l'Orient, il y a eu aussi un peu de resserrement dans la demande, notamment pour l'extrême Orient, où les menaces de guerre produisent leur effet habituel. La Russie a maintenu son chiffre d'affaires habituel, et il y a même plutôt tendance à augmentation de ce côté, mais on parle en Suède de la cessation de paiement de la maison G. A. Wall, cessation produite par la baisse des bois et qui, compromettant, paraît-il, la plupart des banques de ce pays pour près de 7 millions de francs, serait de nature à ralentir les affaires.

Le ministère de l'intérieur a communiqué cette semaine plusieurs avis de nature à intéresser notre commerce. Nous les donnons ci-dessous en y ajoutant ceux qui sont parvenus directement à notre connaissance. Nous avons d'abord une décision de la direction générale des douanes autorisant l'expédition sous le régime du transit international des marchandises exemptes de droits de douane, pour lesquelles le bénéfice de ce régime sera réclamé à la sortie du bord. D'Haïti, nous recevons la confirmation de l'imposition sur les marchands étrangers d'une taxe de $ 1,200 à 1,500 par an ; d'une autre de $ 600 sur chacun de leurs employés étrangers, taxe portée à $ 800 pour les commis étrangers employés dans des maisons indigènes. Le Japon, lui, paraît de plus en plus disposé à entrer dans la voie contraire, et une notification officielle vient d'ouvrir conditionnellement l'intérieur du pays aux étrangers se conformant aux lois du pays. Il suffira d'être muni d'un passeport sorti du bureau des affaires étrangères, par la voie des consuls. Un arrangement vient d'être pris, d'autre part, qui modifie l'interprétation du terme « fer ouvré » employé dans le tarif de 1866, et en vertu duquel le fer ouvré en verges, barres, clous, plaques, feuilles, cercles et les fers plats payeront 30 centièmes de « bou » par 100 « catties ». Rien de changé pour les fers en gueuses, en saumons et le fil de fer. Les autres sortes de fer ouvré, les fers en angle et en T exceptés, continueront à payer 5 0/0 de la valeur.

Le mouvement des affaires sur nos principaux marchés en produits s'est soutenu cette semaine, et le chiffre d'affaires parait avoir été à peu près le même que la huitaine précédente. Les cotons ont été bien demandés à prix bien soutenus ; la laine et la soie sont restées très-fermes. Sur les denrées coloniales, nous avons eu un courantde demandes très-suivi pour la consommation, produit par les avis généraux et par le résultat favorable des enchères de Hollande. Les sucres exotiques restent calmes et un peu faibles. Les cacaos sont soutenus. En matières tinctoriales, nous avons à enregistrer de fortes affaires à Bordeaux à prix très-raides. Les suifs ont peu faibli. Les métaux sont très calmes. Il nous reste encore à signaler de la fermeté sur les produits métallurgiques et un calme *relatif* dans les affaires en charbon.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, notre revue des marchés anglais et celle de New-York.

Laines. — Rien de nouveau sur cet article qui donne lieu à un courant d'affaires modéré, mais soutenu, pour compte de la consommation. Les prix sont toujours très-élevés, notamment pour les provenances Plata. Le marché d'Anvers nous parvient dans le même sens ; on nous annonce en même temps que les importateurs sur cette place ont décidé de commencer leur prochaine vente publique mercredi 4 novembre et de déclarer les quantités qui doivent y être offertes le 23 courant. Le stock actuel à Anvers est de 20,000 balles Plata. Les avis des marchés anglais sont toujours favorables au maintien des cours, ainsi que le fait constater plus loin notre revue spéciale.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés.—Nous avons eu cette semaine la tenue des importantes enchères de Hollande; ces enchères qui ont pour résultat de donner chaque mois la direction du marché ont été très-animées. Le bon ordinaire Java y avait été taxé à 55 cents ; et sur les bons avis reçus d'Angleterre, de Hambourg, du Havre et des Etats-Unis, on a facilement payé 2 1/2 à 3 cents de hausse sur les belles qualités et 1 1/2 cents. sur les sortes communes. Les marchés précités plus haut, en ont reçu une nouvelle impulsion et les livraisons de la huitaine ont donné un total important enlevé presque en entier par la consommation.

Sucres. — Le marché est influencé par la baisse des sucres indigènes, ainsi que l'explique plus loin notre collaborateur M. J. Bivort, et les prix ont un peu cédé. La raffinerie n'a malgré cela presque rien pris. On espère une amélioration ultérieure du fait des faibles quantités qui sont actuellement en mer. Le marché de Londres est très-bon, même en hausse légère.

Cacaos. — Les affaires ont été moins actives, mais les prix ont conservé toute leur fermeté sur les places du Nord et à Londres, Hambourg, Anvers et le Havre, on paie les pleins cours. On est un peu plus faible à Bordeaux, paraît-il.

Cuirs. — Les affaires ont été assez calmes cette semaine, mais la tendance du marché reste des meilleures, et il y a peu d'apparence de baisse. Il est même probable que le retour aux achats de la consommation déterminera encore un petit mouvement de hausse. Londres est toujours très-ferme.

Suifs. — Les suifs indigènes ont un peu perdu et la cote officielle a dû être baissée de fr. 1, soit à fr. 98 au marché de mercredi. Les suifs exotiques sont mieux tenus sans donner lieu à beaucoup de demandes. Dernier cours à Londres, pour marque YC disp. 1873, sh. 43/9, décembre, sh. 46/9, mars, sh. 47/9.

Métaux. — On n'a guère traité quelque chose qu'en étain et en plomb, et les cuivres qui avaient donné lieu à un mouvement assez actif la semaine précédente, sont retombés dans le calme avec même un peu de dépréciation sur les prix. Sur le marché anglais, les étains d'Australie ont eu des livraisons importantes et la tendance est très-ferme; on a payé liv. st. 90 à 91 pour Wallaroo, liv. st. 93 pour Détroit; en cuivre on est calme et même lourd, les bonnes marques ordinaires du Chili en barres ne valent pas plus de liv. st. 80.10 au comptant; plomb anglais, liv. st. 23. Sur le marché hollandais, les avis d'Angleterre ont produit bonne impression pour l'étain et les prix pratiqués ont marqué une certaine hausse; le Banca vaut actuellement fl. 57 3/4, disponible fl. 57 1/2 livrable, le Biliton fl. 55. En Allemagne, il y a eu un peu d'amélioration mais la situation pour le cuivre et même l'étain est peu favorable; il y a beaucoup plus de demandes pour le plomb qui vaut à Berlin th. 7 1/4 à 7 1/3.

Produits métallurgiques. — Rien de particulier à signaler sur la marche de cette industrie qui continue à travailler d'une manière fort active, dans la plupart de nos grands centres. A Paris, en entrepôt, les tarifs n'ont pas varié, il y a eu seulement un léger renchérissement sur les tôles du Berry, cotées actuellement fr. 710 à 770 suivant classe; par contre les provenances anglaises ont baissé et valent fr. 340 à 360. Dans la Champagne, les ordres se suivent, il y a déjà retard dans les livraisons, les fontes sont plus recherchées à fr. 130 pour qualités affinage, la seconde fusion vaut fr. 140/155 le n° 1, fr. 115/125 le n° 2; la verge à clous fr. 280; la machine à tréfiler n° 20 fr. 300 la tonne. Dans Meurthe-et-Moselle, la fonte blanche vaut fr. 85, prix auquel on a traité 8 à 10,000 tonnes, la truitée fr. 95, la seconde fusion n° 1, fr. 140; le n° 3, fr. 120 la tonne.

Le marché belge reste toujours moins favorisé, et les prix de la semaine dernière n'ont même pu se soutenir, notamment sur les fers marchands et la fonte affinage. On a soumissionné pour des rails acier Bessemer à fr. 275.

Charbons. — Le mouvement de hausse nous venait de Belgique, et comme les charbonnages belges n'ont pu le soutenir en face de la concurrence anglaise et allemande, toute crainte à cet égard paraît dissipée. A Paris le cours moyen du charbon ne dépasse guère fr. 57/58 la tonne rendue en cave. Aux mines, dans le Pas-de-Calais, Lens tient sur tout-venant fr. 23. Liége cote sur tout-venant gras fr. 18/19, les demi-gras fr. 19/20, les maigres fr. 16 la tonne.

SUCRES.

Paris, le 22 octobre 1874.

Après la panique de la semaine dernière, un mouvement de réaction était inévitable ; les fabricants se sont retirés du marché et les vendeurs font absolument défaut aujourd'hui ; la spéculation, qui a beaucoup vendu à découvert, cherche à se racheter et les cours se relèvent sans affaires, en conservant à l'heure où s'écrivent ces lignes une tendance marquée à la hausse. Tandis

que les offres considérables de sucres de betterave avaient amené la baisse en Angleterre, l'absence de ces offres a provoqué une reprise chez nos voisins et de tous les côtés la hausse semble devoir faire des progrès, mais il ne paraît pas probable cependant qu'elle puisse aller bien loin en présence des grosses quantités de marchandises qui vont bientôt être mises en vente.

Les sucres blancs valent aujourd'hui fr. 65,50 base n° 3, disponibles, entrepôt, Paris; les 7/9 et les 10/13 peuvent se placer à fr. 61,25 et de fr. 54.75 à 55 les 88°.

Le livrable est également plus ferme et les acheteurs demandent les 3 mois de novembre à janvier prochains à fr. 66,25 et les 4 mois de janvier à avril prochains à fr. 67,25, base n° 3, entr. Paris.

Les 3 mois de novembre valent fr. 60,50, 7/9 en entrepôt, Paris.

Les affaires de certificats d'exportation sont calmes par suite des prétentions des vendeurs auxquelles les acheteurs ne veulent pas se plier; les 4 mois de janvier à avril valent fr. 74 à fr. 74,25.

Les raffinés sont plus faibles de fr. 148 à 149.

Notre stock de sucres indigènes est de 98,000 sacs contre 40,000 sacs en 1873; le stock des sucres belges est descendu à 25,000 sacs.

La statististique anglaise continue à être favorable ainsi que le montre le tableau suivant:

Tonnes.	Importation. 1874	Importation. 1873	Consommation. 1874	Consommation. 1873	Exportation. 1874	Exportation. 1873	Stock. 1874	Stock. 1873
Londres....	2.270	5 500	6.320	5.570	»	7	84.150	89 050
Liverpool...	2.264	1.377	3.600	3.570	1.073	»	50.176	59.805
Clyde......	1.470	2.280	4.302	3.230	»	»	38.375	65,450
Bristol......	1.722	1,036	2.066	1.354	»	»	4.593	3.508
	7.726	10.193	16.288	13 724	1.073	7	177.294	217.813

Diminution du stock, développement de la consommation, réduction des arrivages, continuation du mouvement d'exportation aux Etats-Unis, tels sont les faits saillants du marché anglais. Toute notre attention doit être fixée de ce côté.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — L'événement de la semaine est une légère hausse de la soie brute résultant d'une meilleure demande pour les qualités employées aux tulles de soie unis. Les filés de soie restent comparativement délaissés. Le mouvement vers le progrès n'est cependant pas partagé par les cotons à l'exception des rideaux et des tulles unis, ces deux branches réussissant à se faire payer de meilleurs prix. Les dentelles, passementeries et articles de fantaisies continuent à trouver de la difficulté à s'écouler. Les commissions en bonneterie n'arrivent pas en grand nombre, ni pour la consommation ni pour l'exportation, de sorte que les affaires de cette spécialité ne sont que modérées.

Bradford. — Le marché, sans être faible, montre cependant une tendance à moins de raideur depuis quelque temps. Les filateurs ont largement acheté de la laine à Londres ce qui les met à même de se passer des commissionnaires du district. Cela n'empêche pas que les achats sur place n'atteignent une certaine importance, mais la hausse est escomptée. La demande pour les filés simples et retors a été restreinte, et les cours sont peut-être un peu contre le vendeur. Les filés en bobine et de couleur ont été assez recherchés aux pleins cours.

Rochdale. — La place est calme en ce qui concerne les ordres nouveaux. Les négociants paraissent moins disposés à acheter aux cours avancés que réclament actuellement les fabricants, ils cherchent au contraire à se faire livrer. Quelques-uns se plaignent que la belle saison est contre la vente, toutefois la consommation est limitée. Cependant les stocks en flanelles blanches de toutes sortes sont excessivement restreints. Les articles du Yorkshire ne sont pas actifs, les cours malgré cela sont bien maintenus.

Leeds. — Nos manufacturiers, pour la plupart comblés de commissions, ne sont pas venus en nombre aux bourses de la semaine, mais ceux qui étaient présents ont trouvé d'importants acheteurs. La consommation spécialement a été plus active dans ses opérations, partout où des stocks de tweeds et meltons existaient, il a été fait des offres. Quelques ordres en spécialités ou nuances nouvelles ont été placés à des prix très-satisfaisants pour le fabricant, la demande pour les articles de costumes a presque cessé. Mais les unions noirs de qualité moyenne étaient assez recherchés, ainsi que les étoffes tout laine dont une quantité considérable s'est placée pour le Canada. Des acheteurs canadiens étaient sur place qui achetaient tout ce qui n'était pas excessif comme prix. La préparation des articles de printemps est maintenant assez avancée, et quelques-unes des plus fortes maisons ont déjà placé des ordres aux pleins cours que la position de la laine force aux fabricants de demander.

Huddersfield. — Les stocks continuent très-limités dans notre district en même temps que la plupart des fabricants ont largement vendus d'avance par commissions. Il résulte de cette situation que, malgré un certain calme qui continue encore cette semaine, les cours conservent toute leur raideur.

Dundee. — Il n'y a aucun changement à signaler dans la position de notre marché qui reste des plus calmes. Ce calme est peut-être plus marqué sur les fabrications de jute dont la demande n'a pas subi d'amélioration. En toiles il y a eu un peu plus de mouvement pour les stocks de qualités belles et moyennes. Les stocks ne sont pas importants pour la saison et les négociants sont plus fermes en conséquence. En étoupes, ce sont toujours les bonnes qualités que l'on achète, les autres se placent peu. En jute, quoique les prix favorisent les acheteurs, les affaires ont été limitées aux besoins immédiats. A Calcutta les cours sont plus faciles, cependant il ne s'est pas embarqué grand'chose.

Belfast. — Toujours la même absence d'activité, la même difficulté de traiter de fortes affaires. On n'a pas fait moins que la semaine dernière, mais cela signifie simplement que la consommation n'a pas atteint la production et que les stocks vont toujours en augmentant. En filés, les prix sont en faveur des acheteurs, quoique nominalement sans changement. En tissus, les écrus légers ont un peu plus fait sans atteindre l'importance; en écrus moyens, demande modérée, et en lourds, affaires restreintes. En tissus à la main, peu de vente pour les légers, modérée pour les moyens et restreinte en lourds, stock augmentant, prix cotés fermes.

Métallurgie. — Les avis de Middlesborough sont relativement calmes, par suite des prix qu'exigent les fondeurs. Il y avait une disposition assez marquée à placer des ordres pour livraison à quatre mois. Ce mouvement contribue naturellement à l'indépendance des maîtres de forges. Le n° 1 vaut de sh. 70 à 71; n° 3, sh. 65 à 66; n° 4 de forges, sh. 57 à 59 comptant en wagon ou à bord. La difficulté à compléter les ordres continue. Les principaux chargements sont en destination de la Belgique, l'Allemagne et la France. Les rails ne sont pas actifs, ce qui empêchera la continuation de la hausse en fonte, d'autant plus que la production en augmente. MM. Robson, Maynard et Cᵉ construisent deux nouveaux fourneaux près de Redcar. La compagnie Lotus à Skinningrove a rallumé deux fourneaux qui sont bien occupés. J'ai dit dans ma dernière revue qu'il y avait actuellement 130 fourneaux rallumés sur 152 existant dans le Nord; à pareille époque de l'an dernier, il n'y en avait que 137 en activité. Il y a plus de 16 fourneaux en cours de construction, dont plusieurs seront bientôt terminés. Les rails valent liv. st. 7.15 à 8, plusieurs lamineurs refusant les offres qui ne comportent pas le dernier prix. Les plaques valent liv. st. 9.10; le fer raffiné a été très-demandé, la production en étant limitée; on en a pu obtenir sh. 75 comptant. Barres sans changement. Les pièces coulées ont été assez recherchées sans provoquer de hausse. A Newport, une baisse de 10 0/0 va avoir lieu dans les salaires des ouvriers, ce qui permettra une réduction des prix du fer dont l'exportation s'est ralentie considérablement. Le mois dernier, il n'a été expédié que 18,272 tonnes, dont 8,000 de Cardiff, 8,765 de Newport et 2,402 de Swansea. Le mouvement du charbon compense un peu le calme du fer et de l'étain. Le mois dernier, les exportations de Cardiff, en charbon étaient de 245,823 tonnes comparées à 221,527 tonnes en septembre 1873; de Newport, 34,145 tonnes contre 22,571; de Swansea, 48,835 contre 47,041, et de Llanelly, 8,852 contre 7,843. Le cabotage pour la même époque était, de Cardiff, 68,539 tonnes contre 83,813 l'an dernier; Newport, 56,425 contre 76,091; Swansea, 26,802 contre 27,103; Llanelly, 9,120 tonnes contre 15,994. Birmingham a toujours de bonnes nouvelles à communiquer. La main-d'œuvre manque dans plusieurs usines. Tandis que l'exportation pour la Russie est terminée, le marché des Etats-Unis augmente sa demande de quincaillerie. L'Australie et la Nouvelle-Zélande continuent à consommer de fortes quantités d'articles divers; l'Amérique du Sud et les Indes, par contre, ne traitent qu'incidemment.

K.-B. MURRAY.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 20 octobre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 10,140 tonnes, contre 12,689 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 2,549 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible. Warrants 82/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		102/6	82	..
Coltness id.		107/6	83	..
Summerlee id.		100	81	..
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		88/6	79	..
Govan id.		89	79	..
Monkland id.		90	80	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		107/6	83	..
Calder id. id.		107/6	83	..
Carnbroe id. id.		94	80	..
Glengarnock (à Ardrossan)		96	81	81
Eglinton id.		86	78	84
Dalmellington id.		89	80	76
Kinneil (à Bo'ness),		92/6	80	75
Shotts, id.	Bessemer.	97/6	92/6	..
	Ordinary.	107/6	85	..
Almond, id.		90	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	105	..	..
	Ordinary.	91	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		90	80	..
Lumphinnans. id.		..	77/6	..

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	23 oct. 1874	16 oct. Semaine précédente	24 oct. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/......	61 25	61 25	62 »
d° d° d° 10/13.....	55 »	54 75	59 50
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3......	65 »	64 25	69 »
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte......	148 »	149 »	153 »
Belle sorte......	149 »	150 »	154 »
Certificats de sortie nouveaux......	73 75	73 25	75 50
MELASSES			
Indigène de fabrique......	13 50	13 50	14 50
d° raffinerie......	16 »	16 »	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°......	72 50	71 »	74 »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire......	250 »	250 »	» »
Ceylan d°	240 »	240 »	» »
Haïti d°	205 »	205 »	» »
Rio d°	180 »	180 »	» »
Costa-Rica......	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para......	132 »	132 »	» »
Guayaquil......	130 »	130 »	» »
Trinité......	130 »	130 »	» »
Haïti......	100 »	100 »	» »
Caraque......	180 »	180 »	» »
SUIFS 0/0 kil.			
De France......	98 »	99 »	93 »
Acide oléique......	70 »	70 »	77 50
— stéarique......	165 »	165 »	172 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts......	72 »	72 »	84 25
— — en tonne......	73 50	73 50	85 75
— épurée en tonne......	81 50	81 50	93 75
Lin brute tous fûts......	73 »	73 50	87 ..
Lin en tonnes......	74 50	75 »	88 50
FARINES			
Huit marques......... le sac de 157 kil. net.	55 25	57 »	84 50
Supérieures disp...... d° 157 kil. net.	55 75	56 25	82 50
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq..	220 »	222 50	225 ..
— — — d° marq. ord..	215 »	217 »	» »
— — lingots d°	230 »	232 50	235 ..
— anglais tough d°	227 50	227 50	240 »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)......	215 »	215 »	232 50
Etain Banca ......livr. Havre ou Paris.	255 »	262 »	325 ..
— Détroits...... d° ..	242 50	247 50	325 ..
— anglais...... Havre ou Rouen..	242 50	247 50	322 50
Plomb de France...... Paris......	57 50	56 »	60 »
— d'Espagne...... Havre......	57 »	55 50	60 »
— anglais...... d°	M	M	60 »
— belge et allemand.. Paris......	57 50	56 »	60 »
Zinc de Silésie...... Havre......	61 50	60 »	71 »
— autres bonnes marques d°	61 »	59 »	70 50
— d° d° Paris......	61 »	59 50	70 50

Le président des Courtiers de marchandises assermentés.
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Depuis huit jours, les cours des farines et des blés n'ont offert que des variations d'une importance si minime, qu'elles n'ont eu et ne pouvaient avoir aucune influence sur le prix du pain. On le vend à Paris de 70 à 65 et 60 centimes les 2 kilogrammes, selon qualité. — En province, les cours extrêmes varient de 28 à 34 centimes le kilogramme.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS
A UNE ANNÉE DE DISTANCE.
(*Marché de la Villette*).

1873 20 octobre.	1874 19 octobbre.	Variations.
3,960 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	4,054 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.10 par kil.
19,110 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	16,723 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.84 le kil. poids mort.	— 0.16 par kil.
959 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	1,088 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	— » »
21 octobre. 568 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,20 le kil. poids mort.	20 octobre. 599 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,20 le kil. poids mort.	— » »

La baisse persistante devrait réagir d'une manière plus sensible qu'elle ne le fait sur le prix de la viande. Voici, d'après les cours pratiqués sur le marché de la Villette, quels devraient être les prix de vente au détail de la viande :

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 20	1 90	1 40
2e............	1 70	1 50	1 »
3e............	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 60	1 90	1 70
2e............	1 90	1 50	1 40
3e............	1 40	1 20	» 90

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 25	1 60	1 45
2e............	1 25	1 10	» 90
3e............	» 80	» 65	» 55

PRIX COURANT
DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.
Bourse du 21 octobre 1874.

FILÉS.

		le k°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id. .	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4.15 à 4.25	»
Chaîne 40 Jumel............	à 4.15	»
Trame 50 id.	à 4.25	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...........Fr.	à 0.34	»
Id. » 18 »	à 0.36	»
Id. » 20 »	à 0.38	»
Id. 68 20 »	0.40 à 0.40 1/2	»
Id. 70 21 »	à 0.43	»
Id. 75 26 »	à 0.51	»
Percale 80 26 fils..	à 0.48	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.34	»

Prix très-fermes.

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours).

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, LE 4 OCTOBRE 1874.

Notre marché financier a été caractérisé cette semaine par une assez grande fermeté et une certaine activité. Les bonds du gouvernement, qui ont donné lieu à de fortes demandes, étaient rares et l'on a coté des prix généralement élevés pour les valeurs d'États, de villes et de chemin de fer. La spéculation s'est montrée aussi plus confiante dans la solidité des prix que par le passé. Sur le marché monétaire l'argent a été abondant de 2 1/2 à 3 0/0 avec tendance à la hausse, et l'on a même payé un moment 4 à 5 0/0. Pour le papier commercial, on a donné 5 1/2 à 7 0/0 pour valeurs de premier ordre à trois et quatre mois, et 8 0/0 pour papier inférieur. Le marché de l'or a été ferme, vu la possibilité d'une rareté de l'or comptant dans une période rapprochée, et l'on clôture à 110 1/4. Le marché du change s'est raffermi en sympathie de celui de Londres, et les principaux tireurs ont avancé leurs prix à 4,85 1/2 et 4,88 1/2 la livre sterling respectivement à long et à court terme, un peu aussi à cause de la faillite d'une maison maritime qui a assez de papier sur place ; sur Paris on cote 5,18 1/2 à 5,16 7/8 à 60 jours et 5,15 5/8 à 5,14 3/4 à trois jours. Les napoléons sont cotés 3,87 à 3,92, la pièce de cinq francs 93 à 95 cents, le franc 18 1/2 à 19 cents.

Le marché commercial s'est également amélioré cette semaine en partie par suite de la facilité du marché monétaire, en partie aussi par suite d'un retour de confiance dans la stabilité des prix et dans l'avenir. Je vous dirai seulement quelques mots ici de nos principaux articles, me réservant plus loin de consacrer des paragraphes spéciaux aux produits les plus importants, les cotons et les *dry goods*.

Les provisions ont montré une tendance à la baisse sous l'influence combinée d'une augmentation de production et de l'absence de spéculation. Lard new-mess, $ 22 65 sur octobre, saindoux prime ouest 14 1/8 à 14 à 14 1/4 c. pour disp. 14 c. sur octobre et 11 7/8 à 12 pour récolte prochaine. Les cafés se sont raffermis ; le stock en Rio s'est réduit à 35,221 sacs 18,300 boucauts, Rio *fair a prime*, 17 à 20 3/4 c. Les sucres ont haussé. Standart pilé 11 1/4 c. En résines, on a fait de nombreuses affaires des à prix en hausse, et l'on a clôturé un peu en réaction à $ 2,45 pour *strained* ; de même pour la térébenthine, qui ferme à 36 1/2 c. Les pétroles ont haussé de 12 7/8 et 13 cents pour disponible et courant raffiné et 5 3/4 c. pour brut octobre. Pas de changement, mais fermeté sur la laine et le houblon. Les tabacs ont été animés et en hausse.

Pour les produits d'importation vous intéressant le plus, voici maintenant la liste des arrivages, pour notre port seulement, depuis le 1er janvier avec comparaison de la même période de l'exercice précédent :

	1874	1873		1874	1873
Charbons, tonnes.	51.508	107.268	Sucres fûts.	548.980	480.469
Cacaos, sacs. .	20.833	27.347	dito sacs caiss	966.810	904.359
Cafés, sacs. .	1.109.242	875.114	Champ. caiss.	87.082	124.129

Cotons, balles. .	2.728	11.015	Vins, caisses.	133.676	136.784
Bijouterie, colis. .	2.433	2.901	Art. fant. $	852.812	1.182.735
Montres, colis. .	753	834			

Pour l'article coton, la semaine a été assez intéressante. Nous avons eu d'abord l'introduction de la nouvelle classification, mise en vigueur depuis le 1er janvier par le comité de la Bourse de New-York. Voici comment elle est établie :

Nouvelle classification.		Vieille classification.
Ordinary.	est 5/8 c. plus bas que. . . .	*Ordinary.*
Good ordinary. . .	est 1/4 c. plus bas que. . . .	*Good ordinary.*
Low midling. . . .	est 3/8 c. plus bas que. . . .	*Low midling.*
Low midling. . . .	est au même prix que. . . .	*Strict good ordin.*
Midling	est 3/8 c. plus bas que. . . .	*Midling.*
Good midling. . . .	est 1 c. plus bas que. . . .	*Good midling*
Midling fair. . . .	est 1/2 c. plus bas que. . . .	*Good midling.*
Fair.	est au même prix que. . . .	*Good midling*

D'autre part nous avons vu se réaliser la mesure adoptée par le meeting des filateurs réuni la semaine dernière à Boston, meeting où étaient représentées plus de 2,000,000 de broches, et où il avait été résolu de réduire le travail à quatre jours sur six, soit à 44 heures par semaine; il faut donc s'attendre avant peu à un renchérissement des tissus de coton.

Les rapports sur la nouvelle récolte continuent à se suivre. il est tombé plus ou moins de pluie sur plusieurs points et une tempête s'est fait sentir sur la côte de l'Atlantique, mais la cueillette continue à s'opérer dans des conditions assez favorables. Relativement à la sécheresse d'août, on a reçu différentes communications des principales bourses, sur les Upland et les Texas, assez bonnes.

Le marché du coton a été excité et variable, les prix du disponible ayant été altérés par des tentatives de *corner* sur les contrats de septembre, tentatives qui ont réussi partiellement et par l'introduction de la nouvelle classification. La suspension de l'importante maison S. Kauffman and son, suspension qui entraînera probablement celles de succursales de cette firme à New-Orleans, Savannah et Liverpool, jointe à l'accroissement des recettes à l'intérieur, a par contre occasionné une réaction, et le marché clôture faible sur les mois prochains, mais plus ferme sur l'éloigné. Les ventes de la semaine en disponible ont compris 4,245 b. dont 923 pour la spéculation et 500 pour le transit; les prix payés en dernier lieu ont été les suivants : low middling Upland disp. 14.7/8 c.; dito Alabama, 15 c.; dito New-Orleans 15.1/4 c.; dito Texas, 15.1/4 c. A livrer la valeur du low middling Upland s'établissait comme suit : oct., 15.3/16; nov., 15.1/4; déc., 15.3/8; janv., 15.5/8; fév., 15.15-16; mars, 16.3/16; avril, 16.1/2. Les ventes totales de la semaine en livrable ont atteint le chiffre de 137,800 b. Je ne vous donne point le relevé des recettes et des stocks, tant ici qu'à l'intérieur et sur la côte, le télégraphe vous renseignant suffisamment au jour le jour.

Les dry-goods de provenance étrangère, n'ont donné lieu qu'à un mouvement limité d'affaires en première main, l'intérêt restant toujours confiné aux importants encans qui ont encore eu lieu pour le compte d'importantes maisons d'importation notamment en tissus d'habillement, dentelles, articles de mode, etc. Le résultat de ces enchères, eu égard aux circonstances, a été assez favorable. Voici la statistique de la semaine :

	Entré en consommation.	Jeté sur le marché.	Entré en magasin.
Laines manuf. . . $	486.785	579.314	267.805
Cotons —	263.403	127.731	73.107
Soies —	377.578	246.464	92.245
Lins —	222.246	94.345	125,993
Divers —	158.500	39.691	40.323
Totaux . . $	1.509.512	1.087.634	999.473
Sem. corr.	1.211.383	416.422	9118.48

ÉPINAL, LE 21 OCTOBRE 1874.

Calicots — 3/4	60 portées	16 fils	34 1/2	à	35
»	»	18	»	36 1/2	»	37
»	»	20	»	38 1/2	»	39
» 68	»	20	»	41 1/2	»	42
» 70	»	21	»	43 1/2	»	44

Chaîne 27/29 Amérique. 3.22 1/2 à 3.27 1/2
Trame 36/38 » 3.32 1/2 » 3.40

Bonne demande pour les calicots.

ROUEN, LE 22 OCTOBRE 1874.

Par continuation, notre place a été encore cette semaine visitée par un très-petit nombre d'acheteurs.

Le tissage mécanique, toujours très-engagé, est dans d'excellentes conditions pour attendre de nouveaux ordres et les tisseurs en profitent pour maintenir très-fermement leurs prix. Quelques-uns annonçent même l'intention de tenir des prix encore plus élevés à partir du mois prochain.

En impression : très-peu d'affaires, c'est du reste un moment de morte-saison pour cet article.

On cote :

Calicot, compte 30, impression, 8 k. 60	36 1/2 c.	le mètre.
— dito — 8 »	34 1/2	—
Cretonne 1re qualité.	66 c.	—
— bonnes sortes moyennes. . . .	63 à 64	—
— sortes secondaires.	59 à 61 c.	—
Chaîne 14 mécanique, belle qualité. Fr.	3 à 3.10	le kil.
Longotte impression.	54 1/2 à 55 c.	le mèt.

LILLE, LE 22 OCTOBRE 1874.

La semaine peut compter parmi les plus mauvaises que nous ayons eues depuis deux ans; je ne puis donc confirmer les nouvelles de prétendues reprises que les journaux parisiens reproduisent à peu près tous les huit jours. Le mal semble venir de haut, je veux parler du grand commerce parisien qui a presque suspendu ses achats et qui paraît avoir peu de confiance dans l'avenir. L'arrêt subit qui s'est produit dans les affaires depuis le 1er octobre ne laisse pas de nous étonner; il est inexplicable dans les conditions de bonne récolte où se trouve aujourd'hui la France, et on ne saurait lui attribuer d'autre origine que des événements de politique intérieure ou extérieure que je n'ai pas à discuter.

La vente de la toile a été bien peu importante; il n'y a plus guère d'acheteurs sur place, et les ordres qui nous parviennent par courriers sont bien au-dessous de ce qu'attendent les producteurs. Bien que nous soyons dans une époque de morte-saison, on pouvait espérer, par suite de la bonne récolte et des faibles limites dans lesquelles la consommation opère depuis plusieurs années, que les achats se seraient continués au moins jusqu'en novembre.

Le commerce des fils n'est guère plus favorisé, on achète pour les besoins du jour et rien au-delà.

Le négoce écoule les fils qu'il avait achetés, il y a deux ou trois mois, dans l'espoir d'une reprise; et la filature ne peut arriver à placer toute sa production. Nous devons ajouter cependant que ses stocks n'ont encore aucune importance.

Les affaires en lins restent languissantes; aussi bien pour ce qui vient de Russie que pour les qualités produites dans le pays.

Le mouvement du commerce extérieur par le port de Dunkerque a été, du 13 au 20 octobre :

Importations		Exportations	
Lin	658.814	Fils de lin.	4.448
Jute	60.360	Fils de jute.	5.270
Chanvre.	95.936		
Etoupe.	114.170		

L'industrie linière est également calme en Angleterre, en Ecosse et en Irlande; et c'est un fait aussi triste qu'extraordinaire que la baisse des fils à Belfast après une grève qui a suspendu la production pendant deux mois.

A Roubaix et à Tourcoing, les industries textiles sont plus heureuses, bien qu'elles ne puissent se flatter d'une extrême prospérité; des fabricants sont revenus de Paris sans avoir pris de commission; c'est un peu la clémence extrême de l'hiver qui cause tout ce mal, et il suffirait de quelques jours de temps rigoureux pour donner une vive impulsion au commerce et particulièrement à celui du lainage.

Les affaires avec l'étranger sont peu florissantes; les exportateurs sont hésitants en présence des nouvelles de conflit qui nous viennent de plusieurs côtés, de la Chine, du Japon, de l'Amérique du Sud, et de la Nouvelle-Orléans. La suppression momentanée de ces débouchés est chose grave, car le marché intérieur ne peut suffire à alimenter la fabrique roubaisienne et tourquennoise.

Peu de blé hier sur notre marché, il en est résulté une hausse de 66 centimes à l'hectolitre; les affaires n'en ont été ni plus actives, ni plus faciles dans le commerce. La vente des farines est restreinte, et quelques meuniers ont essayé en vain de demander une hausse de 25 à 50 centimes sur les prix de la semaine dernière.

Le mouvement de baisse sur les alcools continue en s'accentuant chaque jour davantage. C'est encore le disponible qui se tient le mieux sur notre marché par suite d'ordres importants à expédier pour Paris avant le 15 courant; après cette époque il est à craindre qu'il n'y ait vite encombrement; aussi plusieurs distillateurs ont-ils déjà vendu à 3 fr. 50 c. de baisse sur la cote d'aujourd'hui des 3/6 livrables lundi et mardi prochain. On cote :

Alcool fin 1re qualité disponible nu	61 » à 62	»
— — courant logé.	61 » à 62	»
— — à livrer 4 premiers.	58 » à »	»
— — 2 prochain.	58 » à 58	50

Il faut remarquer que le 3/6 disponible est coté *nu*, c'est-à-dire déduction faite de la futaille; cette base sera désormais admise pour toutes les époques. On fait encore une exception pour le courant du mois, le livrable en novembre, décembre et 8 premiers mois de 1875 en raison des marchés qui ont été passés

LYON, LE 22 OCTOBRE 1874.

Soies et Soieries. — Ce sont les soies asiatiques qui ont tous les honneurs du mouvement d'affaires qui continue sur notre place.

Sur un ensemble de 1,700 balles que notre condition a enregistrées la semaine dernière, plus de 1,100 balles appartenaient à cette catégorie, et ces jours derniers la proportion a été encore plus forte. Le mouvement de spéculation, parti de Lyon, s'est étendu à Londres, et de grosses transactions pour la spéculation ont eu lieu. Les cours chez nous, sans être précisément stationnaires, se relèvent difficilement, tandis qu'à Londres, sous l'impression des nouvelles reçues de Chine et du Japon, on a fait fr. 15 à 16 de hausse sur les cours pratiqués au commencement du mois dernier. En Chine on est allé plus vite encore, et des dépêches datées du 15 courant cotent :

Koo Fong Sing, n° 3. . . .	420	taels.
Lion d'Or, n° 1.	390	—
Eléphant bleu	340	—

avec un stock réduit à 9,000 balles, une exportation totale depuis l'ouverture de la campagne de 50,000 balles, et la perspective de prix plus élevés.

Les soies d'ordre en soies d'Europe participent dans une bonne proportion à ce mouvement, et les transactions ont eu lieu

aux prix les plus élevés de la cote. Les soies d'Italie seules, ou presque seules, font ombre au tableau. Tenues trop cher depuis le début de la campagne, elles ont été abandonnées en grande partie par notre fabrique, et tandis que tout le reste monte aujourd'hui, ces soies sont très-offertes, et s'écoulent difficilement, surtout dans les qualités secondaires; l'abondance en est telle qu'il n'est pas improbable que, même avec un bon courant d'affaires qui maintiendrait les cours des autres soies, les détenteurs italiens ne fussent obligés de se relâcher de leurs prétentions pour arriver à alléger leur stock.

En fabrique, on continue à vendre au fur et à mesure des rentrées. C'est l'Angleterre qui est notre client le plus régulier et le plus important. Le détail à Paris achète également, et des commissions importantes ont été données par ces deux consommations. Notre fabrique d'étoffes de couleurs paraît devoir être occupée pour quelques mois.

Point d'amélioration à signaler du côté de l'Amérique. En ce qui concerne le prix de vente, on continue à vendre ou plutôt à sabrer tout ce qui reste de marchandises importées. Il n'y a que les *failles* en nuances sombres et certains articles pour modes qui se vendent à des prix rémunérateurs. Quelques suspensions, connues depuis deux jours par dépêches, ici, ont fâchement impressionné ce marché. Les commissions placées pour cette consommation en sont affectées. Mais il ne paraît pas néanmoins impossible que d'ici à quelques semaines on ne reçoive de ce côté des ordres supplémentaires d'une certaine importance; le marché semble en grande partie déblayé.

LE HAVRE, 22 OCTOBRE 1874.

Les affaires sur place n'ont pas eu cette semaine le mouvement des huitaines précédentes; on a même signalé un certain ralentissement dans la demande de nos divers articles. La situation reste néanmoins la même.

COTONS. — Ce que nous prévoyions il y a huit jours s'est réalisé. L'annonce des achats importants aux Etats-Unis pour Liverpool a calmé ce marché, les cours ont été à peine soutenus, et il y a eu ralentissement là-bas dans les achats pour Angleterre, de sorte que les prix s'en sont de suite ressentis. On a baissé de 1/4 cent à New-York, de fr. 1 à 2 sur les marchés du Sud, et les acheteurs continentaux ont pu faire de petits achats à de meilleures conditions. Les recettes se font rondement sur les marchés. Après 121,000 b. pour la semaine dernière, on nous signale 84,000 b. pour les 5 premiers jours de la semaine actuelle, et sous cette pression des arrivages, les prix ne peuvent que fléchir, si les acheteurs d'Europe savent modérer leur manière d'agir. Nous avons en effet bien assez de coton encore pour ne pas désirer de forts envois d'Amérique, et si on laisse un peu les Américains à eux-mêmes, ils seront forcés de laisser, leur coton à prix raisonnable. Il serait en effet bien temps enfin que l'Europe n'achetât plus plus cher qu'elle ne vend, méthode tristement suivie depuis plusieurs années.

Il n'a rien été dit de nouveau sur la récolte, cette semaine, si ce n'est que le temps a continué d'être très-favorable. Il y a bien eu quelques légers froids, mais loin de nuire à la plante, ils lui ont été au contraire plutôt favorables, et la cueillette s'opère vite et dans d'excellentes conditions. L'agitation des noirs a été sans effet sur la culture et sur le travail. Il y a sans doute, dans tout ce qui se dit à ce sujet, l'exagération propre à la presse; néanmoins il y a là dans cette question, pour l'avenir, un sujet de craintes qu'il faut ne pas perdre de vue.

La position est restée la même chez nous, avec un peu moins de demandes cependant. En effet, les affaires ont été généralement plus languissantes, et l'on n'a pas, en somme, vendu plus de 1,000 b. par jour en moyenne, mais les détenteurs quoique se montrant plus volontiers vendeurs, sont restés en général fermes dans leurs prix, et nous ne voyons guère de changement à signaler. Le bon T. O. Georgie vaut fr. 93 à 93.50, le Louisiane, fr. 95 à 95.80, les Oomra courants, fr. 68 à 70. Les petits cotons d'Amérique sont rares et assez demandés, et la rareté des beaux Surate amène toujours de grands prix pour les quelques lots que l'on traite.

On ne voit toujours rien à gagner beaucoup à acheter du coton à livrer, aux cours actuels, aussi ne se traite-t-il toujours que fort peu de chose. La filature a seulement pris, cette semaine, 300 b. Georgie low middling par navire en charge, à fr. 91.50. Si l'on ne voit pas grande chance d'amélioration dans les cours, on n'en voit guère non plus pour une baisse sensible, et on ne trouve pas non plus de vendeurs à découvert. On serait toujours acheteurs de Louisiane low middling à fr. 93 sur les mois de janvier à mars, mais la contre-partie fait défaut. C'est à peine même si l'on trouverait quelque chose à fr. 94 sur ces mois.

Nous n'avons que fort peu d'arrivages, mais les débouchés restent au contraire bien suivis et le stock continue de diminuer.

Stock ce jour	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	64.440	15.070
Brésil	5.990	9.500
Indes	71.390	57.360
Divers	3.190	4.790
	145.010	86 720
Cotons en mer :		
Etats-Unis	3.000	14.971
Brésil	»	3.158
Indes	19.191	15.687
	22.191	33.816

SUCRES. — Il s'est fait cette semaine quelques bagatelles en Antilles usines, sur échantillon, et on peut dire que les prix sont nominaux.

CACAOS. — L'article est redevenu calme, on n'a fait que 100 sacs Para à fr. 68. On est froid et les prix seraient plutôt lourds, pour le Trinidad particulièrement dont nous avons un gros stock de qualité secondaire.

CAFÉS. — Nos prévisions d'il y a huit jours se réalisent pleinement pour cet article. On a débouché 18,200 sacs dans la semaine, contre seulement 12.500 sacs arrivages, et notre stock est réduit à 152,000 sacs; dont 36,500 sacs Haïti; malgré la faiblesse de ce dernier chiffre, le Haïti est plutôt faible, tandis que le Brésil est plus raide encore que précédemment. Les affaires ont été plus calmes d'ailleurs depuis huit jours, mais la vente mensuelle de Hollande vient de se faire avec animation et hausse de 1 cent 1/4 à 3 cents sur les taxations, ce qui va devoir redonner une certaine impulsion aux affaires. Aujourd'hui même nous avons traité plus de 6,000 sacs, ce qui fait environ 18,000 sacs de vente pour la semaine. Les prix sont fort raides, pour les Brésil principalement.

CUIRS. — Les événements de la Plata n'ont pas d'influence sur la position de l'article, nous avons des affaires bien régulières à prix fermes. Il s'est ainsi traité environ 13,000 pièces cette semaine.

LAINES. — Les cours sont de plus en plus fermes, et on paye parfois plus cher; il y a en même temps une bonne demande courante, modérée cependant par le défaut de choix à la vente, et les exigences des vendeurs. On a fait cette semaine 675 balles Plata, et 144 balles autres sortes.

BORDEAUX, LE 22 OCTOBRE 1874.

VINS. — Depuis huit jours, les achats de vins de 1874 ont continué avec la plus grande activité; la plupart des vins fins du Médoc ont été achetés et de très-grandes affaires ont eu lieu sur toutes les autres catégories de vins de notre département: ces achats paraissent motivés par la bonne opinion du commerce de Bordeaux, en général, relativement à la qualité des vins de 1874 et par les besoins existant à l'étranger. Toutes ces ventes ont été effectuées à des prix plus élevés qu'on ne l'avait supposé d'abord par suite de l'importance de la récolte. Des vins de la classe des 1ers Bourgeois, payés d'abord fr. 800 le tonneau, se sont élevés à fr. 1.200, et des vins de 2e crûs, payés d'abord fr 2.200, se sont élevés à fr. 3.000. Les vins de Mouson ont été achetés par une seule maison au prix élevé de fr. 4.200; les vins de Château-Latour à fr. 5.000 et les vins de Château-Lafite ont été partagés par plusieurs maisons au prix très-élevé de fr. 5.500. Les achats ne discontinuent pas, et les ordres continuent aussi à arriver de l'étranger.

SPIRITUEUX. — Nous n'avons pas eu de changement sur nos cours de 3/6: la marchandise continue à être bien bonne aux prix suivants, bien que la demande ne soit pas très-active.

3/6 Languedoc	disponible	fr.	95
3/6 Nord	id.	fr.	74 à 76.

CAFÉS. — Notre marché de cafés n'a pas eu grande animation depuis le 1er courant; nos détenteurs résistant aux prétentions des acheteurs qui voudraient des concessions sur les prix pour faire des achats un peu plus importants. Il résulte de cette résistance des vendeurs que nous n'avons que des affaires terre à terre, pour les besoins immédiats de la consommation; la spéculation reste tout à fait éloignée du marché. Au moment où nous rédigeons la présente note, la vente de Hollande a lieu à Rotterdam où l'on présente 100,600 balles de cafés. Les taxations ont été arrêtées à 55 et 56 centimes en moyenne et généralement on espère que cette vente se fera dans de bonnes conditions. Nos ventes du mois ne dépassent pas 7.000 sacs dont 5.500 en sortes d'Amérique, Guayra, Rio, Guatemala, et 1,500 sacs en sortes de l'Inde. Les importations n'ont pas dépassé 4.600 sacs Rio.

CACAOS. — Cette fève est presque complétement délaissée, aussi les cours sont-ils généralement faibles et devraient attirer davantage l'attention de la fabrique dont voici l'époque habituelle des approvisionnements. Les ventes faites depuis le 1er courant sont insignifiantes, les Guayaquil se cotent de fr. 60 à 65 E, suivant mérite. Les Caraque sont abondants et à bas prix.

SUCRES. — Nous sommes complétement sans affaire en cette douceur. La raffinerie avait fait en septembre de forts achats, en livrable principalement, et beaucoup des sucres qui formaient l'aliment de ces marchés sont arrivés et sont exploités en ce moment par ces raffineries qui ont en main de quoi suffire à leur travail. Les arrivages ont été presque nuls en octobre, mais ils avaient été très-forts en septembre. Notre stock est nul en toutes sortes : sucres bruts et d'usine, et les quantités attendues peu considérables; aussi, les vendeurs à livrer sont-ils peu désireux de lâcher la main tandis que la raffinerie n'est pas pressée d'acheter.

Les sucres en pains s'écoulent convenablement; l'exportation est venue, croyons-nous, faire quelques achats assez importants.

CÉRÉALES. — Peu de changement depuis nos derniers avis, la culture de nos contrées continue à offrir peu de blés à la vente; c'est toujours de la Vendée et de la Loire que nous viennent des quantités importantes qu'on offre dans les prix de fr. 20 50 à fr. 21 les 80 kilog. pour les premières qualités de bas de Loire et de Maine-et-Loire; et de fr. 20 25 pour les blés de Vendée, coût, fret et assurance.

Les blés de nos contrées sont peu offerts et tenus à fr. 21 e 21 50, selon provenance et qualité.

Les farines aux mêmes prix que la semaine dernière sont un peu plus demandées.

La meunerie de Nérac et du haut pays demande 50 centimes de plus : 38 à 38 50 les premières marques; 36 à 37 les marques secondaires.

Les sons et repasses sont très-demandés et en légère hausse de 25 à 50 centimes par 100 kilog.

On offre quelques chargements de blés de Californie et de Chili attendus prochainement, dans les prix de fr. 21 acquittés, sacs compris. Si ces blés sont achetés par la minoterie de notre rayon, ils feront baisser un peu les cours pratiqués sur nos marchés.

Laines. — Les prix se maintiennent fermes. Il en sera ainsi jusqu'aux arrivages de la prochaine tonte. Si même, comme on l'annonce, les envois éprouvent un retard d'un mois au moins sur l'époque ordinaire, il pourrait se produire un mouvement de hausse.

Notre faible stock est exposé aujourd'hui à notre vente publique.

MARSEILLE, LE 22 OCTOBRE 1874.

Notre Société pour le développement et la défense du commerce et de l'industrie vient d'adresser à M. Grivart une longue pétition, lui signalant toute l'importance qu'aurait pour notre minoterie, le maintien des acquits-à-caution pour importation temporaire des céréales et réclamant contre l'opportunité du décret du 18 octobre 1873 modifiant l'article 3 du décret du 25 août 1861. Il est à espérer que cette réclamation recevra un accueil favorable et que le gouvernement ne voudra pas priver notre place d'une branche de revenus que l'on estime donner lieu à un mouvement de plus de 35 millions de francs par an.

Le mouvement de la navigation dans nos ports pendant la première quinzaine du mois courant a donné pour résultat l'entrée de 65 navires au long cours, jaugeant 21,800 tx, et 299 caboteurs, jaugeant 87,000 tx. A la sortie on a compté 25 navires au long cours, jaugeant 12,400 tx, et 307 caboteurs, jaugeant 96,300 tx.

Le courant des affaires a été assez animé cette semaine. Les céréales ont donné lieu à des transactions notamment en livrable et les cotons se sont réveillés de leur torpeur. Sur les autres produits, il ne s'est pas déclaré de variations, les graines oléagineuses seules continuant à faiblir.

Céréales. — La baisse domine encore sur notre marché et nous avons à enregistrer 50 centimes environ à son actif pour la marchandise disponible et 1 franc sur le livrable. Les ventes ont atteint le chiffre de 110,000 hectolitres environ, dont 80,000 vendus à livrer. Les prix payés ont été les suivants : Taganrog-Irka 132/128 à fr. 33.75; dito 134/130 34.75 à fr. 34.37 1/2; dito 135/131. fr. 35.50; Azoff Irka 132/128 fr. 33.75 à fr. 33.25; Richelle Barletta 136/126 fr. 34.50; Rodosto 132/128 f. 37.50; dito Barletta 130/126 fr. 36; Berdianska 128/123 fr. 32; dito 126/123 fr. 32.50. A livrer on a payé : Philippeville dur 130/126 4 m. oct. fr. 35.50; dito cour. du mois fr. 36.75; Taganrog dur 130/126 3 m. nov. fr. 32 ; Afrique dur 130/126 courant du mois fr. 35.50; Marianopolis 128/124 4 mois janv. fr. 30; Danube 126/121 désign. immédiate arr. déc. fr. 29.50 à 28.50. Les arrivages de la huitaine forment un total d'environ 120,000 hectolitres. Le stock est de 4,000 tonnes.

Le relevé mensuel des expéditions de petite vitesse opérées par les gares de Marseille et les gares voisines porte aux chiffres suivants les quantités sorties de grains et farines pendant le mois de septembre des années 1874 et 1873 :

		1874	1873
		—	—
Marseille	kil.	4.482.574	18.452.232
Joliette	—	8.350.240	12.179.335
Prado	—	536.792	286.692
Saint-Louis	—	1.511.073	1.469.216
Saint-Marcel	—	1.459.091	2.315.655
Aubagne	—	282.487	229.278

D'après le dernier courrier de Constantinople, les Dardanelles ont été traversées pendant la huitaine par 33 navires avec blés pour Marseille.

Cafés. — La tendance reste très-ferme et nous avons continué à noter des achats de la consommation tant en cafés Brésil qu'en bon goût, à des prix en faveur des vendeurs. C'est le résultat tout naturel des enchères de Hollande. Entre autres affaires, je vous citerais 3,000 sacs Rio et Capitania à livrer par *Echo* à 97 francs, 140 sacs Maracaïbo à 127 francs, 170 fardes triés de Aden à 137 francs, 500 sacs Haïti de 106/108 francs, 470 sacs Rio par *Pampa* à 96 fr. 50, 1,000 sacs Java à 110 francs. Stock 2,500 tonnes.

Sucres. — Marché calme et faible. On n'a connu la vente que de quelques Antilles, 2e jet à 63 francs. Stock à l'entrepôt, 750 tonnes.

Graines oléagineuses. — La faiblesse continue à dominer sur notre marché avec tendance à une nouvelle baisse. On a vendu 3,500 quint. sésames Coromandel bigarrées à 35 francs, 2,700 b. dito à 34 fr. 50, 500 quintaux dito Jaffa à 56 francs (escompte 1 1/2 0/0), 500 quintaux dito Tarsous à 55 francs les 100 kil.

Huiles et Produits gras. — Le marché est faible et les cours tendent à la baisse pour les huiles de graines à fabrique ; elles valent actuellement fr. 66 50 pour sésames, fr. 68 pour arachides. Les huiles d'olive à fabrique restent négligées tant comme disponibles que pour livrables. Les comestibles sont très-faibles; la récolte promettant beaucoup. Les savons ont donné lieu à de très-fortes affaires, mais sans que les prix en aient varié. Les tourteaux sont très-demandés, mais avec peu de vendeurs en livrable.

Laines. — Très-calmes, mais conservant toute leur fermeté. On a encore vendu 8 à 900 balles payées fr. 90 pour Tunis, fr. 117 50 pour Donskoy Taganrog, fr. 85 pour Georgie, première tonte demi lavées, fr. 167 50 pour Andrinople fines, fr. 127 50 pour dito secondes, fr. 105 pour agneaux lavés Russie, fr. 92 50 pour Salonique, fr. 75 pour Grèce, fr. 100 pour Provence noires, fr. 92 50 pour Mossoul grises, fr. 100 pour Erzeroum. Stock, 28,000 balles.

Cotons. — Les meilleurs avis du Nord ont donné plus de ton à notre marché et on a traité 900 à 1,000 balles, payées fr. 77 50 pour Volo, fr. 62 50 pour Idelep, fr. 67 50 pour Tarsous, fr. 90 92/95 pour Salonique, fr. 85 pour Pirée, les 50 kilos. Stock, 12,500 balles.

Les nouveaux cotons commencent à arriver.

CHRONIQUE AGRICOLE.

La culture met à profit le beau temps pour hâter ses semailles d'automne qui, terminées dans le Midi et dans une partie du Centre, sont en pleine activité dans l'Est, l'Ouest et dans le Nord. Dans les années ordinaires, ce travail important n'est jamais achevé avant le 15 novembre ; cette année il sera complétement terminé à la fin d'octobre. Il y a lieu de s'en féliciter, le plant n'en aura que plus de force pour résister aux gelées.

La culture a employé beaucoup moins de blés étrangers pour ses semences cette année qu'elle n'en emploie ordinairement. Rarement nos blés indigènes ont été d'aussi belle qualité, et les blés de la Sarthe, de la Mayenne, du Nord et de la Bresse ont fourni pour les semences de blés blancs des grains dont on aurait eu sans doute beaucoup de peine à se procurer les équivalents dans les cultures les plus soignées du midi de l'Angleterre. Quant aux blés roux, le Soissonnois, le Saumurois et la Brie ont donné des grains comme on en voit rarement et qui feront des semences excellentes. Les plaines du Midi ensemencées, avec les blés de la Garonne, ceux des environs de Lectoure et des Tuzelles de Provence n'ont rien à envier aux semailles effectuées avec les meilleurs grains dans les autres contrées.

Cette première phase de la récolte prochaine peut donc être considérée comme exceptionnellement favorable, et bien que la résultat définitif soit soumis à des chances très-aléatoires, nous devons nous féliciter de cet excellent début.

Malheureusement dans un grand nombre d'exploitations agricoles, le manque de fourrages et le défaut de paille n'ont pas permis une abondante production d'engrais. Il en résulte que beaucoup de terres n'ont pas une fumure suffisante et que partout où cette insuffisance n'a pas été compensée par l'emploi des engrais étrangers tels que le guano du Pérou par exemple, la récolte est susceptible d'être médiocre. Quand il s'agit de faire des sacrifices, la culture française y met beaucoup d'hésitations et c'est précisément cette hésitation et ces économies malentendues qui la placent en état d'infériorité vis-à-vis des cultures belges et anglaises. Ces dernières, en produisant beaucoup de fourrages et de racines avec l'aide des engrais étrangers, ont pu avoir des quantités très-grandes de bestiaux et par conséquent de grandes fumures. C'est en raison des vieilles routines que notre sol si fertile est encore couvert dans une proportion désolante de landes et de marécages qu'il serait facile de convertir en excellentes prairies.

Les résultats obtenus dans quelques contrées sont cependant le meilleur exemple à mettre sous les yeux des fermiers les plus endurcis dans la routine. Espérons qu'avec le temps le progrès triomphera de l'ignorance et surtout des vieilles habitudes.

Pendant que les travaux des semailles retiennent les cultivateurs chez eux, les halles sont médiocrement pourvues de grains, et c'est à cette circonstance que doit être attribuée la fermeté ou la hausse que les mercuriales ont signalée dans diverses contrées. Cette légère faveur ne saurait persister toutefois en présence d'une abondance exceptionnelle de blé.

La fabrication de la farine, restreinte par suite des basses eaux, a provoqué également un peu de hausse sur cette marchandise et a restreint les offres de la meunerie. Cette situation ne peut être que momentanée, les éléments de baisse sont trop nombreux pour que nous ne voyions pas les cours des blés revenir aux plus basses limites.

Les menus grains sont fermement tenus, sans donner lieu toutefois à des affaires.

Nos grandes places du littoral accusent un grand calme, malgré la minime importance des stocks, mais les acheteurs ne peuvent traiter qu'en payant les prix pratiqués sur nos marchés d'intérieur.

Voici du reste quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français :

Blés. — Fr. 22,50 à fr. 26; Seigles fr. 18,75 à fr. 19,50, Orges, fr. 20 à fr. 21,50 ; Avoines, fr. 22 à fr. 24,50 ; Farines, fr. 34 à fr. 37. Le tout aux 100 kilogr. en marchandises immédiatement disponibles.

Huile de colza. — Les oscillations des cours n'ont aucune importance. La spéculation reste sur la position qu'elle a prise, bien convaincue que les prix actuels sont les dernières limites de la baisse. Il est à remarquer que les acheteurs prennent de préférence du courant de mois et le livrable sur les époques rapprochées. En agissant ainsi, ils font ce calcul bien simple que la consommation, toute restreinte qu'elle est, puise chaque jour dans le stock et que les arrivages sont insuffisants. Aux cours actuels de l'huile et de la graine, la fabrique, qui est en perte, ne donne rien, et, bien que cette situation puisse se prolonger encore pendant tout le mois de novembre, il arrivera

forcément un moment dans le cours de l'hiver qui est une époque de grande consommation, où la marchandise sera recherchée.

Les vendeurs sur le livrable éloigné se tiennent sur une grande réserve, encouragés par la fermeté que l'on constate sur les marchés de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne.

HUILE DE LIN. — Cette huile, toujours presque sans affaires, n'a qu'une cote nominale.

SPIRITUEUX. — Les intéressés à la hausse, en faisant des efforts inouïs pour défendre leur position, ont augmenté le déport du courant sur le livrable dans de telles propositions qu'ils ont attiré sur la place de Paris toute la marchandise disponible qui se trouvait en province. Ils ont ainsi contribué à un accroissement très-sensible du stock. C'est un élément de baisse très-sérieux pour l'avenir quand on considère que la récolte en vins et en betteraves a été, sauf rares exceptions, partout très-abondante.

Marché de Paris, mercredi 21 octobre.

Les farines de consommation, peu offertes et peu demandées se placent par petits lots en boulangerie aux cours extrêmes de fr. 53 à 58 les 159 kilog., toile à rendre. La marque Darblay est à fr. 57.

Les farines de spéculation en hausse ce matin sont très-lourdes ce soir, avec des affaires languissantes,

On cote :

	8 marques.	Supérieures.
Courant	56 25	56 »
Novembre	54 25	54 »
Décembre	54 »	53 50
4 premiers	53 75	52 50
4 de mars	54 50	53 »

Les 159 kil., toile perdue.

Les blés peu offerts et peu demandés sont tenus de 50 à 75 c. plus cher que la semaine dernière, mais la meunerie hésite à traiter à ces cours et ne veut pas subir de hausse.

Le marché est donc languissant, et cependant sur les rares affaires traitées, on peut constater une avance de 25 à 50 cent. devenue plus difficile à obtenir à mesure que le marché approche de sa fin. Les cours extrêmes des blés varient de fr. 24 50 à 26 50 et 27 les 100 kilog. en gare à Paris.

Les seigles et les orges, presque sans affaires, n'ont qu'une cote nominale, qui varie pour les seigles de fr. 19 à 19 50 et pour les orges de fr. 21 50 à 22 25 les 100 kilogrammes.

Les avoines, toujours peu abondantes à la vente se traitent couramment de fr. 24 à 25 50 et 26 les 100 kilogrammes.

HUILES. — Presque sans affaires et cote nominale.

	Colza.	Lin.
Disponible et courant.	72 »	73 50
Novembre	72 50	73 50
Décembre	73 »	73 »
4 premiers	74 »	74 »
4 d'été	77 »	
4 derniers	79	

Les 100 kil.

SPIRITUEUX : sans changement ; stock, 4,500 pipes ; circulation, 5,000 pipes ; courant, fr. 71 25 ; novembre et décembre, 61 50 ; 4 premiers, 58 75 ; 4 chauds, 60 50 l'hectolitre à 90 degrés.

Vendredi, 5 heures.

Les farines de consommation sont plus offertes et le placement en est de plus en plus laborieux, de fr. 52 à 57 les 159 kil. toile à rendre.

Les farines de spéculation tendent à la baisse. Les acheteurs sont rares sur le livrable. La liquidation se fait par anticipation. Les supérieures en courant de mois sont cotées plus cher que les huit-marques.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	55 25	55 75
Novembre	53 50	53 »
Décembre	53 à 52 75	52 75
4 premiers	53 »	52 25
4 de mars	54 »	53 »

Les 159 kilogr., toile perdue.

HUILES. — Les affaires sont toujours peu actives et les cours plus nominaux que réels.

	Colza.	Lin.
Disponible et courant.	72 »	73 »
Novembre	72 »	73 »
Décembre	72 50	73 »
4 premiers	74 75	73 50
4 d'été	77 »	
4 derniers	79 »	

Le tout aux 100 kilog.

SPIRITUEUX. — La hausse continue sur le courant, le livrable est relativement délaissé. Stock, 5.075 pipes. Courant, fr. 73,50 à 73 ; novembre et décembre, fr. 62,50 ; 4 premiers, fr. 58,50 à 59 ; 4 chauds fr. 60,50 à 61 l'hectolitre à 90 degrés.

E. MARION.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 23 octobre. — Cotons : bonne demande, Prix fermes. Ventes 600 balles. Très-ordinaire, Louisiane disponible, fr. 93 les 50 kil. La marchandise à terme à des prix faibles.

MARSEILLE, 23 octobre. — Blés : marché soutenu. Ventes de la journée d'hier, 22,200 hect., dont 9,000 à livrer. — Importations de la journée d'hier, 14,000 kect. — Irka Azoff, poids 132/126 30.

NEW-YORK, 22 octobre. — Or : 110 1/8. — Change sur Londres : 4 dollars 85 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 15.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE
(Paris et succursales).

	15 OCTOBRE.	22 OCTOBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.268.300.227	1.265.435.605
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	359.102	172.056
Portefeuille de Paris. — Commerce	355.516.526	341.728.590
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	847.112.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	334.859 700	345.739.873
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	11.717.300	11.166.700
Id. Id. Succ	7.860.400	7.923.200
Avances sur effets publics franç. Paris	26.532.500	26.521.400
Id. Id. Succ.	17.794.750	18.043.550
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	27.867.200	27.875.600
Id. Id. Succ.	14.940.000	14.919.600
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.146.400	1.141.200
Id. Id. Succ.	516 100	535 800
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.002.248	3.018.102
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	3.261.969	3.285.057
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	7.136.476	8.568.710
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2,564.542.325	2.544 274.890
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.706.425	3.500.955
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	12.184.177	11.919.274
Compte courant du trésor, créditeur	154.872.562	146.269.007
Comptes courants à Paris	183.862.030	186.629.481
Comptes courants dans les succursales.	24.626.190	25.953.297
Dividendes à payer	2.221.780	2.110.630
Effets au comptant non disponibles	1,817.668	1.288.239
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	13.305.619	14.584.614
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	13.818.438	13.640.964
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.226.919.153	3.202.133.289

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	»	2.864.622
Portefeuille commercial	»	2.907.772
Bons du Trésor	»	20.050.000
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	247.600
Billets en circulation.	»	20.267.435
Compte courant du Trésor	»	8.603.555
Comptes courants particuliers	4.094.558	»

La situation de la Banque de France nous indique que les affaires sont au calme en ce moment; comme nous l'avons fait remarquer dans un numéro précédent, les variations voulues par le mouvement de reprise ordinaire à cette époque de l'année se sont produites ; si l'amélioration continuait (augmentation du portefeuille, diminution des comptes courants particuliers, etc.), ce ne serait plus au compte de la saison qu'il faudrait la mettre, mais à celui d'un retour à un meilleur état de choses. Le bilan qui vient de paraître ne nous indique malheureusement pas que ce desideratum soit déjà réalisé. Le portefeuille a diminué de 3 millions; c'est peu, mais enfin ce n'est pas de l'augmentation. L'avance à l'État a diminué de 20 millions par un remboursement qui semble avoir été exclusivement fait en billets puisque la circulation a décru d'autant : Nous inclinons à penser que ces billets sont de petites coupures ramassées, sur le désir de la Banque, pour être retirées définitivement de la circulation. On sait que la Banque cherche à faire rentrer pour l'annuler toute coupure inférieure à 50 francs. C'est déserter le poste que la loi lui a assigné ; mais

que lui importe, du moment que ces coupures gênent ses petites combinaisons.

La chambre de compensation à Paris (voir *l'Economiste Français* du 19 septembre 1874, page 367) a eu un mouvement d'échange, en septembre 1874, de 179,407,464 fr. contre 199,155,666 francs en 1873 et 127,542,709 en 1872.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

21 octobre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	35.722.960	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	20 722.960
		Argent monn. et ling.	»
Total	35.722.960	Total	35.722.960

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	14.740 156
Réservé et prof. et pert.	3.107.491	Portefeuille et avances.	19.386 171
Trésor et Admin. publ.	3.561.427	Billets en rés. (N. B.)	8.691.595
Comptes particuliers	21.920.053	Or et arg. mon. (N. B.).	733.634
Billets à sept jours etc.	409.585		
Total	43.551.556	Total	43.551.556

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 107.491	Fonds publics	18.725.056
Billets en circulation	27.031.365	Portefeuille et avances.	19.386.171
Billets à sept jours	409.585	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	21.456.594
Trésor et Admin. publ.	3.561.427		
Comptes particuliers	21.920.053		
Total	70.582.921	Total	70.582.921

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 629.065
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	395.860
Comptes-courants des particuliers	»	27.696
Fonds publics	»	60.000
Portefeuille et avances	179.904	»
Encaisse métallique	»	609.662
Réserve en billets	»	36.070

Les craintes que l'on avait eues dans le courant de la semaine sur une hausse éventuelle du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre ne se sont pas réalisées. Les variations, en effet, que révèle le bilan publié jeudi 22 courant, bien qu'aggravant la situation de cet établissement, sont relativement insignifiantes. Ainsi le portefeuille n'a augmenté que de liv. st. 179,904, pendant que l'encaisse a diminué de 609,662 et que la réserve des billets a encore perdu 36,070. Cette dernière est aux comptes courants réunis dans la proportion de 36 3/8 à 100. Sous ce rapport il y a même du mieux, car la semaine dernière les mêmes éléments nous fournissaient la proportion de 35 3/4 0/0.

Les échanges hebdomadaires au Clearing-House de Londres ont été de 136 millions de liv. st. contre 138 il y a un an.

Le bilan de la Banque de Prusse, au 15 octobre, comparé à celui de la semaine précédente, nous offre les variations suivantes :

	7 octobre.	15 octob.	Différence.
	Thalers.	Thalers.	Thalers.
Encaisse	218.607.000	216.683.000	— 1.924.000
Billets de diverses caisses	3.096.000	3.901.000	+ 805.000
Portefeuille	138.510.000	136.226.000	— 2.284.000
Avances	20.574.000	20.033.000	— 541.000
Effets publ. appart. à la Banque	5.531.000	5.304.000	— 227.000
Billets en circulation	284.924.000	281.471.000	— 3.453.000
Dépôts particuliers	33.225.000	33.593.000	+ 368.000
Compte courant de l'Etat, etc.	35.890.000	34.865.000	— 1.025.000

Comme à Londres, comme à Paris les variations sont peu significatives, quoique l'encaisse ait encore diminué de près de 2 millions de thalers, ainsi que le portefeuille qui a fléchi d'une somme légèrement plus forte ; cela semblerait faire croire que l'activité des affaires de la saison d'automne a déjà cessé chez nos voisins d'outre-Rhin. Le rapport de l'actif liquide au passif à vue est de 69 1/2 à 100. Cela ne serait pas bien effrayant si la politique économique de M. de Bismarck ne créait pas, comme à plaisir, des dangers, là où la situation est bonne et rassurante.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'État, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		27 OCTOBRE 1870	26 OCTOBRE 1871	24 OCTOBRE 1872	23 OCTOBRE 1873	22 OCTOBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	»	2.195.9	2.527.4	2.989.4	2.544.3
	Encaisse	»	627.7	786.8	7:3 7	1.265.4
	Portefeuille	»	662.9	8'6 3	1.171.4	687.4
	Avances	»	120.9	137.2	148.4	108.1
	Prêts à l'Etat	»	1.253.2	1.400.3	1.367.9	887.1
	Compt. cour. Trés.	»	201.7	437.4	154.4	146.3
	— part.	»	347.9	176.2	195.0	212.6
	Taux d'escompte.	6 0/0	5 0/0	5 0/0	6 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 ½ 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		51 fr. 30	57 fr. 50	52 fr. 95	57 fr. 60	62 fr. 20
Cours du 5 0/0		»	92 fr. 40	84 fr. 25	93 fr. 20	99 fr. 80
Prix du quintal de blé		»	33 fr. 94	27 fr. 98	35 fr. 43	25 fr. 53
Prime de l'or		»	21 °/oo	16 °/oo	8 °/oo	Pair.
Prix du Londres court		»	25 fr. 97	25 fr. 70	25 fr. 33	25 fr. 14

En 1870, le voyage de M. Thiers ne produit aucun résultat, si ce n'est de nous prouver que l'Europe ne veut pas se compromettre en notre faveur; a-t-elle eu tort, l'histoire le dira; du moins pouvions-nous compter sur une neutralité complète, et la Russie, par son alliance secrète avec la Prusse, ne nous semble pas l'avoir observée. La délégation de Tours fait avec la maison américaine Morgan et Cie de Londres un emprunt trentenaire 6 0/0 de 250 millions (nominal) à 85 0/0. La souscription a un plein succès. Paris ne saura tout cela que vers le 15 novembre et encore imparfaitement. Cet emprunt fait rapidement à Londres 3 0/0 de prime. — Capitulation de Schlestadt. — Bruits d'armistice dans et hors Paris.

En 1871, on apprend l'approbation par le Parlement allemand de la nouvelle convention, que suivra sous peu de jours l'évacuation de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura. Londres plus faible.

En 1872, le marché monétaire, à Londres est en voie d'amélioration. En France, la prime de l'or se tend un peu, ainsi, naturellement, que le Londres court.

En 1873, l'escompte, à Londres, est élevé de nouveau de 1 0/0; il est à 7 0/0. Rien de changé en politique. On fait beaucoup parler le comte de Chambord qui, cependant, garde le silence le plus absolu.

En 1874, on craint un instant une nouvelle augmentation dans le taux de l'escompte à Londres; mais le fait n'a pas lieu. Il y a un peu de ralentissement dans les affaires, mais plus de fermeté à la Bourse. Le prix du froment est toujours bas.

Bourse de Paris. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

Comptant	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
16 Vendredi	99.10	98.85	99.10	61.70	61 60	61.70
17 Samedi	99.20	99 »	99 »	61.80	61.75	61.75
19 Lundi	99.30	99.15	99.22	62.05	61.75	62 »
20 Mardi	99.25	99.07	99.20	61.90	61 65	61.75
21 Mercredi	99.47	99.07	99.47	62 »	61.65	62 »
22 Jeudi	99.80	99.50	99.80	62.20	62 »	62.20
Terme						
16 Vendredi	99.12	98.90	99.12	61.90	61.75	61.90
17 Samedi	99.22	99.02	99.05	62.02	61.85	61 85
19 Lundi	99.30	99.07	99.27	62.10	61.87	62.05
20 Mardi	99.22	99.10	99.22	62.02	61.77	61.90
21 Mercredi	99.42	99.10	99.42	62.05	61.80	62 05
22 Jeudi	99.75	99.55	99.75	62.27	62.10	62.27

La semaine entière a été employée à reconsolider le mouvement de hausse qui avait, naguère, poussé la rente 5 0/0 au pair et le 3 0/0 au-dessus de 64 fr. (64 fr. 80 avec le coupon). Ne perdons pas de vue cependant que le 5 0/0 doit toucher le 15 novembre un coupon de 1 fr. 25 que l'on détachera à la Bourse du 1er; peut-être est-ce à cet appât, prévu cependant, que l'on doit la hausse plus accentuée sur le 5 0/0 que sur le 3 0/0. Les achats au comptant continuent en effet à se porter de préférence sur le 5 0/0 que sur le 3 0/0 ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les receveurs généraux ont acheté pour la province, depuis huit jours, 547,000 francs de 5 0/0 contre un achat (nous disons bien achat et non vente) de 1,000 fr. de 3 0/0. Quoique pour la fermeté du 3 0/0, un achat vaille mieux qu'une vente comme cela avait lieu depuis plusieurs mois, cependant on ne peut s'empêcher de comparer l'écart énorme des quantités achetées respectivement sur ces deux rentes.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		15 oct.	22 oct.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	77 75	.. ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	88 55	89 20	+ .. 65
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er octobre	515 ..	515 ..	.. .. ..
500	4 0/0 (Trentenaires) j. 20 juillet	457 50	460 ..	+ 2 50
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	484 50	486 50	+ 2 ..
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	220 ..	220 ..	.. .. ..
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	432 50	435 .	+ 2 50
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	471 ..	471 25	+ .. 25
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	302 ..	304 ..	+ 2 ..
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	276 25	277 50	+ 1 25
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er oct.	1005 ..	1005 ..	.. .. ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	491 25	482 50	+ 3 75

Les fonds publics ou municipaux autres que la rente témoignent également d'une fermeté remarquable y compris les bons de liquidation de la ville de Paris sur lesquels on a détaché, le 20 octobre, un coupon semestriel de 12,50.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		15 oct.	22 oct.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	94 ..	... ..	.. ....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai	... ..	.... ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	275 ..	275 ..	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	68 ...	68 1/4	+ 1/4
100	— — j. 1er oct.	66 3/8	.. ..	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	.. ...	.. ..	.. .. .
100	— — j. 1er mai.	65 3/4	.. ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet.	105 ..	104 1/2	— 1/2
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet.	465 ..	470 ..	+ 5 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	84 ..	82 1/2	— 1 1/2
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er octob	386 25	370 ...	—16 25
500	— 7 0/0 1873 j. 15 octobre	387 50	372 50	+ 2 50
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873.	18 5/8	18 1/2	— 1/8
100	— — intér. j. janvier 1873.	13 1/4	12 7/8	— 3/8
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	440 ..	445 ..	+ 5 ..
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 3/4	105 1/2	— 1/4
100	— — 1864 j. mai	... ./.	... ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai	108 1/2	... ...	.. ...
100	— — 1867 j. juillet	110 3/8	110 1/4	— 1/8
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 3/4	105 1/4	— 1/2
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	227 ..	226 50	— . 50
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	65 45	66 65	+ 1 20
100	— 3 0/0 1861 j. 1er octobre	... ..	37 10	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	66 3/4	66 3/4	.. ....
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er oct.	66 3/4	66 1/2	— 1/4
100	— 5 0/0 1866 1er oct.	64 3/4	65 ...	+ 1/4
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j 1er octobre	194 ..	196 ..	+ 2 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet.	.. .	.. ..	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	73 ..	71 25	— 1 75
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	59 ..	57 ..	— 2 ..
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	... ..	.. ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	102 1/8	102 3/4	+ 5/8
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ..
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	... ..	... ..	.. ..
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai	428 50	428 50	.. .. ..
500	— — 1869 j. 1er mai	428 ..	425 ..	— 3 ..
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	100 1/2	100 1/2	.. ..
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	258 ..	259 ..	+ 1 ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	46 20	46 20	.. .. ..
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	315 ..	322 50	+ 7 50
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	345 ..	350 ..	+ 5 ..
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	342 50	350 ..	+ 7 50
500	— 6 0/0 1869 j. 1er octobre	271 25	273 ..	+ 1 75
500	— 6 0/0 1873 j. 1er octobre	260 ..	258 75	— 1 25

Les fonds étrangers ont éprouvé diverses variations dues à des motifs spéciaux plus qu'à un mobile d'ensemble. Ainsi les fonds égyptiens ont varié en raison de leur classement ou mieux de leur déclassement, car une spéculation d'aventures comme celle dont les fonds orientaux ont été l'objet depuis quelque temps, déclasse les fonds, même ceux dont l'émission remonte à plusieurs années. De là les oscillations contraires auxquelles les fonds de ces pays ont obéi, les uns montrant ou accusant au moins de la fermeté ; les autres fléchissant de 1 à 2 points si ce n'est plus. Le 5 0/0 italien, affecté il y a huit jours de la tension de la perte du papier monnaie de ce pays, a repris non moins vivement sur une diminution de l'agio dans cette contrée. En ce moment d'ailleurs la question financière est à l'ordre du jour au-delà des Alpes, et on comprend que la spéculation s'empare des fonds italiens à un moment où les esprits sont préparés à des variations. Les fonds turcs sont généralement très-fermes, sauf l'emprunt de 1870 dont le gouvernement détient un certain nombre d'obligations. C'est en effet une menace pour le marché.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		15 oct.	22 oct.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	... ..	960 ..	.. .. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai	482 50	483 75	+ 1 25
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	93 ..	94 50	+ 1 50
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	465 ..	470 ..	+ 5 ..
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	91 ..	92 ..	+ 1 ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	473 75	473 75	.. .. ..
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai.	370 ..	390 ..	+ 20 .
100	— 3 0/0 — j. 1er mai.	73 50	73 ..	— .. 50
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet.	277 50	277 75	+ .. 25
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	470 ..	470 ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	340 ..	342 50	+ 2 50
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	112 ..	111 25	— .. 75
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	455 ..	451 25	— 3 75
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet.	414 ..	415 ..	+ 1 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er oct.	260 ..	263 ..	+ 3 ..
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er oct.	261 25	261 ..	— .. 25
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	480 ..	478 75	— 1 25
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	292 50	292 50	.. .. ..
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er oct.	295 ..	296 ..	+ 1 ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	295 ..	296 ..	+ 1 ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	296 ..	294 ..	— 2 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	294 ..	293 75	— .. 25
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	290 50	289 ..	— 1 50
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er octobre.	495 ..	495 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	303 ..	303 .	. .. ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	295 ..	295 50	+ .. 50
509	— — 3 0/0 1866 j. 1er oct.	287 50	287 50	.. .. ..
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	... ..	297 50	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er oct.	289 ..	285 ..	— 4 ..
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet	291 25	293 ..	+ 1 75
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	301 ..	302 50	+ 1 50
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er oct.	279 ..	276 ..	— 3 ..
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet	298 25	296 50	— 1 75
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	294 ..	293 ..	— 1 ..
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet	291 75	291 75	.. .. ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er octobre.	251 ..	247 50	— 3 50
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	310 ..	310 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	306 ..	304 ..	— 2 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er oct.	250 25	250 50	+ .. 25
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er oct.	247 50	247 50	.. .. ..
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er oct.	204 25	202 ..	— 2 25
500	— — rev. variable j. oct. 72.	167 ..	179 ..	+ 12 ..
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	129 ..	129 ..	.. .. ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70	234 50	235 ..	+ .. 50
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	218 .	218 ..	.. .. ..
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	452 50	451 25	— 1 25
500	Tramways-Nord-Paris 6 0/0 j. 1er oct.	310 ..	305 ..	— 5 ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er octobre	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er octobre	... ..	460 ..	.. .. ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	420 ..	417 50	— 2 50
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er octobre	476 25	477 50	+ 1 25
125	— Bons trent. 8 0/0 j. 1er sept.	121 ..	121 ..	.. .. ..
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er octobre	400 ..	400 ..	.. .. ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	... .	... ..	.. . ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet	462 50	465 ..	+ 2 50
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er octobre.	280 ..	285 ..	+ 5 ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai	450 ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..

Peu d'affaires en obligations de sociétés, et plutôt de la fermeté sur celles des compagnies françaises de chemins de fer.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	15 oct.	22 oct.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet	3950 ..	3975 ..	+ 25 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1162 50	1166 25	+ 3 75
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout	540 ..	541 25	+ 1 25
Crédit agricole, j. 1er juillet	480 ..	480 ..	.. .. ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet	860 ..	850 ..	— 10 ..
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	390 ..	383 75	— 6 25
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai	690 .	690 ..	.. .. ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet	715 ..	720 ..	+ 5 ..
Crédit mobilier, j. juillet 1873	332 50	331 25	— 1 25
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai.	580 ..	587 50	+ 7 50
Société générale, j. 1er octobre	535 ..	542 50	+ 7 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars	590 ..	586 25	— 3 75
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet.	510 ..	505 ..	— 5 ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet.	165 ..	160 ..	— 5 ..
Banque ottomane, j. 1er juillet	660 ..	670 ..	+ 10 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873	557 ..	555 ..	— 2 ..
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet	607 50	642 50	+ 35 ..

La spéculation s'est bien calmée sur les actions d'institutions de crédit ; pour certaines d'ailleurs, c'est une entreprise dangereuse, car on n'a que des données des plus incertaines sur leurs résultats et les bilans publiés ne peuvent naturellement qu'indiquer des mutations mais non les résultats en bénéfices ou pertes de ces opérations. Ce n'est qu'en fin d'exercice qu'un apurement des comptes définit alors la situation du compte de profits et pertes d'une manière plus concluante. Signalons à ce sujet la hausse de 35 francs que viennent d'éprouver les actions du Crédit mobilier espagnol, cotées au-dessous du pair il y a trois mois, aujourd'hui à près de 150 francs de prime. Doit-il cette faveur à l'opération qu'il vient de faire avec le Gaz de Madrid, en vertu de laquelle il convertit 16,000 actions qu'il possède en autant d'obligations de cette Compagnie rapportant 25 fr. et remboursables en 40 ans, à 500 fr à la charge de garantir pendant cinq ans aux 24,000 actions restantes de cette Société un revenu minimum de 8 0/0. Cette garantie, il l'avait entreprise dès 1865 et elle lui a infligé des pertes qui, rien que pour les six derniers exercices (1868 à 1873) forment un total de plus de trois millions et demi de francs. Nous désirons que l'avenir lui épargne ces déboires, sur le retour desquels il a peut-être des raisons pour ne pas compter, mais nous doutons que les actionnaires français de cette institution de crédit puissent exercer un sérieux contrôle

sur une opération si éloignée et de laquelle dépend une partie de leur dividende annuel.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	15 oct.	22 oct.	Variations
	—	—	—
Est j. 1er mai	532 50	533 75	+ 1 25
— Act. de jouissance	... ..	195 ..	.. .. ..
Lyon j. 1er mai	912 50	912 50	.. .. ..
Midi j. 1er juillet	640 ..	642 50	+ 2 50
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1080 ..	1085 ..	+ 5 ..
— Act. de jouissance	685 ..	... ..	.. .. ..
Orléans j. 1er octobre	852 50	855 ..	+ 2 50
— Act. de jouissance	545 ..	550 ..	+ 5 .
Ouest j. 1er octobre	556 25	555 ..	— 8 75
— Act. de jouissance	... ..	220 ..	.. .. ..
Charentes j. 1er aout	338 75	333 75	— 5 ..
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	320 ..	330 ..	+ 10 ..
Chemins autrichiens j. 1er juillet	700 ..	683 75	— 16 25
— Act. de jouissance	... ..	270 ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai	320 ..	320 ..	.. .. ..
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	... ..	337 50	.. .. ..
Nord-Espagne j. janvier 65	172 50	196 25	+ 23 75
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	107 50	117 50	+ 10 ..
Portugais j. janvier 66	188 75	192 50	+ 3 75
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	267 50	261 25	— 6 25

Les recettes des chemins de fer français, prenant en bloc les 40 semaines écoulées depuis le commencement de l'année jusqu'au 7 octobre, offrent, en comparant 1874 à 1873, les différences kilométriques suivantes :

	ANCIEN RÉSEAU	NOUVEAU RÉSEAU
	—	—
Lyon	+ 3.53 0/0	+ 1.04 0/0
Nord	— 3.24 —	— 0.80 —
Ouest	+ 1.98 —	— 3 17 —
Orléans	— 4.01 —	— 1.18 —
Est	— 5.80 —	— 5.36 —
Midi	+ 4.97 —	— 1.74 —

Le Lyon et le Nord, ne recourant pas à la garantie de l'Etat, sont les plus intéressés, sous le rapport du dividende de l'exercice courant, à obtenir des excédants de recettes; on peut voir cependant qu'ils ne sont guère moins éprouvé que l'Orléans et l'Est, au moins pour leur ancien réseau. Les Charentes offrent également, pour la même période, une diminution kilométrique de 5.70 0/0. Les Dombes, le Lille à Valenciennes, le Nord-Est et l'Orléans à Rouen ont au contraire des augmentations kilométriques respectives de 2.87, 8.68, 48.78 et 7.61 0/0.

Les chemins autrichiens sont en diminution de 21.09 0/0 et par kilomètre, et les chemins lombards de 6 1/2 0/0, toujours pour la période des 40 premières semaines de l'année 1874 comparées à la partie correspondante de l'année 1873.

Si de ces considérations nous nous reportons au cours des actions de ces sociétés, nous trouvons des prix qui, au moins pour les six grandes compagnies françaises, ne sont pas en relation logique avec ces déperditions de recettes. Que l'on excepte le Midi et l'Ouest dont les recettes sont en voie d'amélioration, bien qu'il y ait la question des dépenses d'exploitation qui ne nous laisse pas sans appréhensions, que l'on retranche même encore l'Orléans et l'Est, auxquels la garantie d'intérêt permet de reporter sur l'avenir les mécomptes du présent, nous le comprenons jusqu'à un certain point; mais le Nord, mais le Lyon surtout qui doivent faire directement supporter à leurs dividendes actuels le poids de diminution de recettes et d'augmentation de dépenses, le maintien de leurs cours nous paraît moins logique.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	15 oct.	22 oct.	Variations
Transports par terre	—	—	—
Voitures à Paris, j. 1er juillet	277 50	280 ..	+ 2 50
— actions de jouissance	....	12 50	.. .. ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	660 ..	665 ..	+ 5 ..
— actions de jouissance	160 ..	200 ..	+ 40 ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	240 ..	237 50	— 2 50
Messageries maritimes, j. 1er juin	587 50	590 ..	+ 2 50
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	420 ..	425 ..	+ 5 ..
— Délégations, j. 1er janvier 1871	405 ..	412 50	+ 7 50
Charbonnages et Mines :			
Carmaux, j, 1er mai	... ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1325 ..	1350 ..	+ 25 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	935 ..	945 ..	+ 10 ..
Fives-Lille, j. 1er mai	985 ..	1000 ..	+ 15 ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	410 ..	410 ..	.. .. ..
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	340 ..	337 50	— 2 50
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er octobre	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er octobre	770 ..	767 50	— 2 50
— — action de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er octobre	605 ..	595 ..	— 10 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 oct	460 ..	470 ..	+ 10 ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	... ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	412 50	402 50	— 10 ..
Eaux de Vichy, j. 1er sept	... ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	... ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août	625 ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	570 ..	570 ..	.. .. ..

Les actions de sociétés diverses donnent peu de prise aux observations critiques en ce moment, car, lorsque de fortes variations d'une semaine à l'autre se produisent, comme cette fois, sur les actions de jouissance des Omnibus de Paris, cela est dû à l'absence de marché et non à des modifications sérieuses, soit dans les faits, soit dans la manière de les apprécier chez le public.

La compagnie des Messageries maritimes est, en Europe, une des plus importantes de cette nature. Elle a l'entreprise de services postaux résultant de conventions avec l'Etat. La rémunération de ces services a lieu sous forme de subvention fixe. Ces subventions représentent, en ce moment, pour la compagnie dont nous parlons, 14 à 15 millions par an. Le capital de cette société est de 60 millions et elle a en plus à rembourser 21 à 22 millions à des obligataires. Elle exploite les lignes de la Méditerranée et de la mer Noire, moins le service de l'Algérie, celle de l'Indo-Chine, à laquelle le percement de l'isthme de Suez a été fort utile, et les lignes du Brésil et de la Plata.

Voici un tableau sommaire qui permettra de juger du développement rapide des opérations de cette grande compagnie; les chiffres ci-dessous comprennent à la fois les transports (hommes et choses), pour l'Etat et le commerce et les subventions sont comprises dans les recettes brutes; quant aux dépenses, elles ne renferment pas les frais généraux d'administration, mais elles comprennent tous les amortissements autres que ceux des obligations émises par la société. Enfin n'ayant pu, faute de détails suffisants dans les rapports, connaître pour les exercices 1864, 1865, 1866 et 1873 l'importance exacte des frais généraux d'administration, nous les avons appréciés approximativement d'après les résultats des autres exercices et déduits de façon à ne présenter, autant que possible que des sommes de même nature. Ces réserves faites, voici, depuis 1851, les données principales permettant de saisir l'accroissement des opérations de la Société.

Exercices	Passagers Nombre	Marchandises Tonnes	VALEURS en espèces Millions	Recettes Millions	Dépenses Millions	Bénéfice net Millions	NOMBRE d'actions	DIVIDENDES
1852	32.936	10.790	91.4	8.4	6.2	2.2	24.000	60 »
1853	35.529	12.973	?	6.9	5.8	1.1	»	45 »
1854	120.410	26.859	?	14.8	13.0	1.8	»	70 »
1855	207.835	42.880	?	25.7	20.3	5.4	»	120 »
1856	2?9.328	66.975	?	?	?	3.1	48.000	50 »
1857	154.125	74.368	?	19.0	16.9	2.1	»	30 »
1858	160.371	87.693	?	19.2	17.0	2.2	»	40 »
1859	252.143	106.741	?	23.1	19.4	3.7	»	60 »
1860	189.406	105.744	?	22.7	18.2	4.5	»	6) »
1861	172.730	105.440	?	27.0	22.1	4.9	80.000	50 »
1862	189.383	103.875	?	27.8	21.9	5.9	»	55 »
1863	?	?	?	28.4	23.0	5.4	»	55 »
1864	191.696	158.260	407.0	44.5	37.3	7.2	110.000	55 »
1865	153.273	169.857	344.6	44.0	36.2	7.8	»	50 »
1866	155.253	174.634	486.3	46.5	38.3	8.2	»	50 »
1867	190.434	229.463	243.2	46.6	38.3	8.3	»	50 »
1868	191.489	235.284	250.7	45.8	37.7	8.1	»	50 »
1869	227.537	224.944	211.1	45.4	37.6	7.8	»	45 »
1870	254.227	204.786	251.5	42.8	37.1	5.7	120.000	27 50
1871	163.936	231 958	154.8	39.6	32.7	6.9	»	37 50
1872	110.866	241.463	173.9	49.1	41.0	8.1	»	45 »
1873	121.342	285.257	197.7	52.4	45.1	7.3	»	40 »

Cette société a eu la bonne fortune d'avoir à sa tête des hommes d'un incontestable talent. Elle a, en plus, le mérite de ne devoir sa prospérité à aucun privilége, car les conventions postales n'accordent de subventions qu'en retour de services qui ne pourraient être rendus par l'Etat que fort coûteusement et qui, exigeant une organisation complète de transports, ne peuvent être entrepris que par voie de concessions périodiques.

La Compagnie générale transatlantique a eu des difficultés de diverses sortes dont l'appréciation exigerait des développements historiques que nous ne pouvons nous per-

mettre ici. Elle est au capital de 40 millions et devait encore à ses obligataires, au 31 décembre dernier, la somme de 6,239,700 francs. Elle possède les trois lignes de New-York, du Mexique et de Colon, Antilles comprises. Elle possédait aussi la ligne du Pacifique allant de Valparaiso à San-Francisco, mais elle a dû renoncer à cette exploitation après des essais peu encourageants. Voici, sur les résultats de cette compagnie, un tableau qui permettra d'en saisir la marche aussi bien que les rapports le permettent. Comme pour les Messageries maritimes, nous avons réuni, passagers et marchandises, les chiffres concernant l'Etat et ceux concernant le commerce, et les recettes contiennent les subventions (en ce moment 11 millions), en même temps que, dans les dépenses, sont englobés les amortissements de toutes sortes (obligations non comprises) et les frais d'assurance :

	PASSAGERS Nombre	MARCHANDISES Tonnes	VALEURS en espèces Millions	RECETTES Millions	DÉPENSES Millions	BÉNÉFICE net Millions	NOMBRE d'actions	DIVIDENDES
1865	?	?	?	16.8	11.8	5.0	80.000	45 »
1866	17.523	40.601	63.7	24.9	20.5	4.4	»	35 »
1867	15.840	47.250	73.3	23.1	19.9	3.2	»	20 »
1868	14.670	56.438	120.5	23.9	19.8	4.1	»	18 20
1869	12.954	54.749	70.4	22.4	19.8	2.6	»	10 »
1870	?	?	?	21.4	19.7	1.7	»	10 »
1871	?	?	?	18.5	17.3	1.2	»	10 »
1872	12.909	69.235	?	23 3	21.0	2.3	»	15 »
1873	13.936	92.300	?	23.4	20.7	2.7	»	15 »

Dans les dépenses du dernier exercice figurent le solde en perte nette (1,835,000 francs), dépréciation du matériel compris, de la ligne du Pacifique. Nous n'avons pu, faute de pièces, établir, en recettes et dépenses pour 1873, les résultats de ce service abandonné depuis février dernier.

Voici, pour quelques autres compagnies de transports maritimes ou fluviaux, voie ou véhicules, les dividendes distribués aux actions depuis dix ans; nous avons supprimé les sociétés pour lesquelles nous avons donné la même nature de renseignements dans le numéro du 15 août dernier (page 210) :

	1864	1 65	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Armements maritimes	30 »	32 50	32 50	32 50	31 »	29 »	néant	5 »	néant	néant
Grappins (Rhône-Saône)........	10 »	20 »	110 55	31 »	35 »	35 »	25 »	60 »	50 »	40 »
Navigation mixte...	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »
Cie Gle de navigation	3 »	3 50	12 »	8 »	8 »	8 »	néant	20 »	5 »	3 »
Touage — Basse-Seine-et-Oise....	60 »	37 50	65 »	60 »	80 »	65 »	néant	25 »	15 »	35 »
Bat. à vap. Omnibus.	—	—	—	—	35 »	40 »	30 »	40 »	40 »	40 »
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Soc Gén. nav vapeur	—	5 »	7 80	7 50	6 80	6 30	néant	5 »	7 »	8 »
Fraissinet (Anc. Soc.)	10 40	7 »	5 »	8 »	7 40	5 »	5 »	5 »	5 »	—

CHANGES. L Italie encore ébranlée de la tension de l'agio, au-delà des Alpes, a fléchi sur de meilleures nouvelles et cette devise est moins offerte qu'il y a huit jours. L'Amsterdam continue a être recherché, ainsi que le papier sur les diverses villes de l'Allemagne du Nord. Le Londres se tend visiblement et on a même signalé, mais temporairement, une légère prime sur l'or. Mais ce n'est qu'une question de change car, en l'état, on peut regarder la Banque de France comme ayant repris ses payements en espèces monnayées.

Vendredi, 23 octobre. — Les rentes ont encore gagné en fermeté à la bourse d'aujourd'hui et les autres valeurs s'en sont ressenties. Le comptant a déterminé le mouvement ; les receveurs généraux ont acheté pour les départements 93,000 francs 5 0/0 et vendu... 300 francs de 3 0/0. L'Italiean continué également son mouvement ascensionnel. Quelques demandes en 6 0/0 péruvien hors parquet. Le Londres est plus faible ; les devises sur l'Italie sont recherchées.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 22 OCTOBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 9/16
	»	court	209 ⅞ a 210 ½	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 20
	»	court	121 ⅜ à 121 ¾	et 4 %	—	—
5 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 1/4
	»	court	364 ¼ à 365	et 4 %	—	—
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	94 3/4
	»	court	208 ¼ à 208 ¼	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 80
	»	court	225 ½ à 226	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 85
	»	court	226 ½ à 225	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	508 à 506	et 4 %	—	—
7 %	Cadix....	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 09
	»	court	... à 498	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne.	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 52 1/8
	»	court	342 ½ à 345	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 15 ./.
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
4 %	Londres...	long.	25 14 à 25 15	moins 3%	3 mois	25 47½
	»	court	25 14 à 25 15	moins 3 %	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	... à 1/16	moins 3½	cts jours	100
	»	court	1/16 à ...	moins 3½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à ..	moins 5 %	vue	111 ⅞
	»	court	9 ⅝ à ...	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à ...	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à ...	moins 5 %	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5 %	—	—
5 ½ %	Genève ..	long.	pair à 1/16	moins 4%	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à 1/16	moins 4%	—	—

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 16 oct.	VENDREDI 23 oct.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	61 70	62 30
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	88 90	89 50
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 10	99 95
500	— 6 0/0 (Morgan)....	515 ..	515 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.)...	457 50	460 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	484 ..	487 50
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	304 ..	303 75
400	— — — 1871...	275 50	276 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid..	495 ..	482 25
250	**Autriche** Obl. doman......	277 ..	275 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 1/4	68 ¼
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	385 .	372 50
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	19 1/8	18 ¼
100	— — intérieur....	13 ./..	13 ⅞
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 1/2	106 ..
100	— 5 0/0 consol...	105 3/4	105 ..
100	**Italie** 5 0/0................	65 50	66 95
100	— 3 0/0................	37 20	37 10
100	**Pérou** 6 0 0..............	71 25	.. .
100	— 5 0 0..............	.. ..	57 ..
100	**Russie** 5 0 0 1862.........	... ..	... ..
100	— 5 0 0 1870.........	100 1 2	101 ½
100	**Turquie** 5 0 0 1865...... ..	45 70	46 20
500	— Obl. 1865.........	373 75	350 ..
500	— — 1869...	271 25	273 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 16 oct.	VENDREDI 23 oct.
1000	Banque de France..........	3965 ..	3975 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1163 75	1167 50
500	Comptoir d'escompte........	542 50	555 ..
500	Crédit foncier..............	860 ..	847 50
500	— industriel..........	690 ..	687 50
500	— lyonnais............	715 ..	720 ..
500	— mobilier.......... ..	333 75	335 ..
500	Dépôts et comptes courants..	578 75	590 ..
500	Société générale...........	545 ..	545 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	163 75	170 ..
500	Banque ottomane..........	660 ..	680 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	557 50	555 ..
500	— mobiler espagnol.....	626 25	647 50
500	Ch. fer Charentes, actions.	337 50	330 ..
500	— Est, —.....	535 ..	533 75
500	— Lyon, —.....	916 25	913 75
500	— Midi, —.....	636 25	645 ..
500	— Nord, —.....	1080 ..	1080 ..
500	— Orléans, —.....	865 ..	856 25
500	— Ouest, —.....	558 75	552 50
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	697 50	681 25
500	— Lombards, —.....	317 50	320 ..
500	— N.-O. Autriche—.....	... ..	337 50
500	— Nord-Esp., —.....	183 75	207 50

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 16 oct.	VENDREDI 23 oct.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	108 75	117 50
500	— Portugais, —.....	187 50	192 50
500	— Saragosse, —.....	267 50	262 50
500	Voitures à Paris............	277 50	281 25
500	Omnibus de Paris..........	660 ..	665 ..
500	Cie transatlantique.....	233 75	235 ..
500	Messageries maritimes......	587 50	590 ..
500	Canal de Suez..............	421 25	425 ..
500	Docks de Marseille.........	420 ..	417 50
500	Magasins généraux de Paris.	340 ..	335 ..
250	Gaz parisien...............	772 50	770
600	— de Marseille...........	605 ..	598 75
500	Cie gle des Eaux...........	412 50	402 50
500	Allumettes chimiques.......	570 ..	576 25
500	Obl. Est 3 0/0.............	293 50	292 50
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	296 ..	294 50
500	— — — nouv......	288 50	287 50
500	— Midi 3 0/0............	294 ..	292 50
500	— Nord 3 0/0............	304 ..	302 ..
500	— Orléans 3 0/0....... ...	298 50	296 ..
500	— Ouest 3 0/0............	292 50	292 ..
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	311 ..	311 25
500	— — 3 0/0 nouv....	305 50	303 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc....	250 75	250 75
500	— — 3 0/0 nouv...	248 75	247 50

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR LA RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

es Ministères des Affaires étrangères et du commerce ayant décidé de concert, à la demande l'*Union des fabricants pour la répression de contrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau service destiné à permettre aux fabricants ou négociants français de déposer, avec facilité et urité, leurs marques de fabrique ou de commerce à l'étranger, une circulaire ministérielle porté à la connaissance des représentants de France au dehors un exposé sommaire des sures adoptées. Ces mesures sont :

° L'ouverture, au Conservatoire des arts et tiers, d'une salle où les intéressés trouveront tuitement toutes les indications nécessaires s, règlements, tarifs, formules, etc.) pour ablissement des pièces exigées par l'autorité ale, dans les divers pays avec lesquels la ance a conclu des traités de réciprocité;

° L'organisation d'un service de Chancellerie termes duquel les chanceliers seront chargés pourvoir au dépôt des marques, et de conler l'exécution de cette formalité importante.

L'étendue des documents législatifs, administifs et judiciaires que le ministère des affaires angères fait recueillir sur tous les points du nde en vue de rendre aussi complète que sible la somme d'informations destinées aux s et métiers, aurait pu retarder longtemps core la mise en activité du nouveau service. ns cette prévision, l'*Union des fabricants* a é M. le ministre des Affaires étrangères de uloir bien ordonner l'application immédiate la partie dudit service, concernant le dépôt marques par les chanceliers.

M. le ministre a accueilli favorablement cette mande, et vient, en conséquence, d'adresser à s agents à l'extérieur une circulaire les invitant à se mettre à cet égard à la disposition du mmerce.

Fidèle à ses engagements envers l'administration, l'*Union des fabricants* a l'honneur de donner is à tous ceux qui auraient intérêt à assurer dehors la protection de leurs marques, qu'ils uveront gratuitement, tous les samedis, au *iège de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saint-Germain, de 3 à 5 heures*, les indications nécessaires à l'établissement de leurs pièces (règlements, formules, tarifs locaux ou consulaires, galisations, etc.). (148-1)

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

FORME, CHAQUE ANNÉE, DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES DE 728 A 832 PAGES

CONTENANT CHACUN UNE TABLE DES MATIÈRES

Le premier volume de l'année 1874, RELIÉ, est mis en vente :

1° à Paris, dans les bureaux du Journal, au prix de . . . . **24** francs.

2 pour les départements, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine, rendu franco à domicile. . . . . **25** francs.

L'Administration tient dans ses bureaux à la disposition de ses abonnés des reliures mobiles, pour la conservation des numéros, au prix de **six** francs.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE. *Le Gérant*, M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN,	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome, 28, via Panzani, Firenze.

A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 31 OCTOBRE 1874. NUMÉRO 44.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LE RENDEMENT DES IMPOTS
PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1874.

Nous avons publié dans le dernier numéro de l'*Economiste Français* le tableau du rendement des impôts pendant les neuf premiers mois de 1874, en l'accompagnant de quelques observations sommaires. Ce sujet est assez important pour que nous croyions devoir y revenir. L'Assemblée nationale n'a pas, en effet, complétement achevé son œuvre financière. D'une part, il reste encore un léger supplément de taxes à voter, une vingtaine de millions, pour équilibrer nos budgets d'une façon stable. D'une autre part, il ne faut pas oublier que le compte de liquidation va être épuisé en 1876, et que pour cet exercice il faudra pourvoir, sur les fonds ordinaires des budgets, aux dépenses de la reconstitution de notre matériel de guerre et de la reconstruction de nos places fortes, à moins que l'on ne préfère recourir à un grand emprunt. A tous ces points de vue, il est utile de rechercher quelle est l'élasticité de notre système d'impôts, si l'on peut attendre de lui dans l'avenir des plus-values, ou s'il convient, au contraire, de se résigner à la stagnation, peut-être même à des mécomptes.

Notre système d'impôts n'est certainement pas un chef-d'œuvre de raison ni d'équité : on ne peut rien citer de plus empirique et de plus incohérent; mais enfin il fonctionne comme tout mécanisme auquel on est depuis longtemps habitué, et il faut bien reconnaître que dans l'ensemble il donne à l'heure actuelle des résultats assez satisfaisants. Si nous nous exprimons ainsi, ce n'est pas que nous renoncions à réclamer dans un très-prochain avenir des remaniements et des réformes; mais, nous plaçant aujourd'hui au simple point de vue fiscal, il est de notre devoir de reconnaître qu'il y a une amélioration sensible dans la rentrée des taxes.

Il est presque superflu de parler, en France, du rendement des impôts directs : il y a des pays où cette nature de taxes est d'une perception difficile et lente. Les contribuables chez nous, grands, petits ou moyens, mettent un véritable entrain à s'acquitter. Ils vont au devant des avertissements des agents du fisc, ils paient d'avance les termes non échus, sachant qu'il les faudrait payer un jour et aimant mieux s'acquitter en une ou deux fois que d'aller chaque mois, comme ils en auraient le droit, chez le percepteur. C'est ainsi que non-seulement les 444,426,000 francs, qui formaient, au 30 septembre dernier, les douzièmes échus

des contributions directes, ont été intégralement payés ; mais encore 44,263,000 francs ont été versés par anticipation : on remarque que ces libérations anticipées ont été un peu supérieures à celles de l'année dernière. Les frais de poursuite se sont élevés à 757,000 francs, ce qui représente 1 fr. 46 c. pour 1,000 francs de recouvrements. Cette proportion est en elle-même très-faible ; elle dépasse cependant un peu celle de l'année dernière qui n'était que de 1 fr. 40 c. pour 1,000 francs : mais il faut se rappeler que les récoltes de 1873 ont été mauvaises, et que celles de 1874 ne pouvaient pas être encore réalisées en général à la fin de septembre dernier. On ne saurait quitter ce chapitre des impôts directs sans adresser des compliments au contribuable français, dont l'exactitude et la bonne volonté sont au-dessus de tous les éloges.

Il y a un impôt que nous n'aimons guère dans son assiette actuelle, mais qui cependant donne une plus-value inespérée : c'est la taxe sur le revenu des valeurs mobilières. Le produit pour 1874 en a été évalué à 32 millions, les neuf premiers mois ont rapporté 26 millions 315,000 francs ; il serait étonnant que les prévisions budgétaires ne fussent pas sur ce point dépassées de 3 millions environ à la fin de l'exercice ; ce léger bénéfice viendra en déduction de la perte beaucoup plus considérable sur les impôts indirects. Il est naturel, d'ailleurs, que le rendement de la taxe sur les valeurs mobilières augmente chaque année. Ne voyons-nous pas sans cesse créer de nouvelles entreprises ? Il n'y a guère de semaine où il ne se fasse quelque émission de titres nouveaux ; une grande partie de ces titres, non pas tous, produisent des revenus qui augmentent la matière imposable. On peut, croyons-nous, sans risquer de se tromper, espérer de cet impôt une plus-value annuelle d'environ 2 millions de francs.

Les impôts indirects sont toujours le plus intéressant chapitre de nos budgets des recettes. Ils représentent environ les trois quarts des revenus de l'Etat ; ils sont d'une sensibilité particulière, pouvant offrir d'une année à l'autre des écarts de rendement considérables ; enfin on les a singulièrement augmentés, peut-être surmenés. Tout homme qui s'occupe des questions économiques et financières ne saurait donc porter une attention trop vigilante et trop minutieuse à cette catégorie de taxes.

Le premier fait qui frappe les yeux quand on examine le tableau du rendement de ces impôts, c'est un mécompte qui n'est pas sans importance. Au lieu de produire pendant les neuf premiers mois 1,378,451,000 francs, ils n'ont rapporté que 1,344,295,000 francs. La moins-value n'est pas à négliger, puisqu'elle atteint 34,156,000 francs ; il faut, néanmoins, remarquer qu'elle n'est que de 2 1/2 0/0 environ du chiffre des évaluations budgétaires. La presse a généralement considéré ces résultats comme défavorables, en quoi elle a fait preuve d'un peu de légèreté. Si l'on descend, en effet, dans les détails, on voit que le rendement des impôts à la fin du troisième trimestre est beaucoup plus satisfaisant que le rendement à la fin du second trimestre. Les six premiers mois, en effet, avaient présenté une moins-value de 26 millions 732,000 francs ; si la même proportion avait persisté pendant le troisième trimestre, la moins-value eût été, au 30 septembre, de 40 millions de francs ; elle ne s'élève qu'à 34 millions, il y a donc eu une amélioration sensible. Ce qui est remarquable, d'ailleurs, c'est que ce sont les deux derniers mois, août et septembre, celui-ci surtout, qui témoignent d'une reprise. Juillet perdait 7,664,000 francs relativement aux évaluations budgétaires ; août n'a perdu que 2,070,000 francs ; septembre, au contraire, a gagné : il offre une plus-value de 2,300,000 francs. Remarquons que ces résultats ont coïncidé avec les rentrées des récoltes qui sont excellentes et avec le développement de nos exportations dont témoigne la dernière publication mensuelle de l'administration des douanes (1). Ce n'est donc pas à l'efficacité même de notre système d'impôts, c'est au changement favorable de la situation économique générale du pays qu'il faut attribuer l'augmentation du produit des taxes pendant les deux derniers mois. Comme les récoltes sont actuellement rentrées et à l'abri des intempéries, comme la crise industrielle paraît toucher à sa fin, on peut raisonnablement espérer que le dernier trimestre de cette année ne présentera pas de mécompte et que les évaluations budgétaires seront atteintes, si même il n'y a pas une légère plus-value pour les trois derniers mois de l'année. On peut, dès maintenant, circonscrire entre 20 et 40 millions, le premier chiffre étant un *minimum* et le second un *maximum*, la moins-value probable de nos impôts indirects pour l'exercice entier de 1874.

L'administration divise les impôts en trois catégories d'après la date de leur établissement : les anciens impôts, c'est-à-dire ceux qui existaient avant la guerre ; les nouveaux, qui furent votés en 1872 et en 1873 ; enfin, les plus récents, qui ne furent créés qu'en 1873 et en 1874. Le rendement de chacune de ces trois catégories offre une moins-value par comparaison avec les prévisions budgétaires ; mais cette moins-value est beaucoup plus grande pour les taxes les plus récentes et pour les plus anciennes ; elle est moins considérable, au contraire, et presque insignifiante pour les taxes intermédiaires, c'est-à-dire pour celles qui furent établies en 1871 et en 1872. Les anciens impôts devaient produire dans les neuf premiers mois, d'après les prévisions budgétaires, 972,603,000 francs ; ils n'ont rapporté que 955,249,000 francs, soit 17,354,000 francs de moins que les prévisions, et, ce qu'il importe de remarquer, 2,322,000 francs de moins que le produit des mois correspondants de l'an dernier. Les impôts que nous appelons de création intermédiaire, c'est-à-dire ceux qui furent établis en 1871 et en 1872, devaient, d'après les prévisions, rapporter 329,733,000 francs ; ils n'ont rendu que 325,200,000 francs : la moins-value est donc seulement de 4,533,000 francs par rapport aux évaluations, mais elle est de près du double, soit de 8,658,000 francs, par comparaison avec le rendement des mois correspondants de 1873. Il convient de méditer ces chiffres : on voit que, sauf les créations de taxes nouvelles, le produit de notre système d'impôts a été moindre que l'an dernier. La crise industrielle et les souffrances agricoles en sont les causes ; on peut donc espérer que, ces causes disparaissant ou s'atténuant, le rendement en 1875 sera notablement plus élevé que cette année. Quant aux impôts de la dernière catégorie, ceux qui ont été établis à la fin de 1873 et au commencement de 1874, ils donnent lieu aujourd'hui à un mécompte assez considérable. D'après les évaluations, ils auraient dû rapporter 76,115,000 francs ; ils n'ont produit que 63,846,000 francs. Parmi ces taxes, il en est une qui est détestable et d'un rendement fort modique, c'est celle sur les transports à petite vitesse.

Si maintenant nous examinons les impôts en les classant, non plus d'après la date de leur établissement, mais d'après leur nature, voici quels sont les faits que nous constatons. La première catégorie de droits qui s'offre à nous, celle des droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèque, présente une assez notable moins-value. Elle n'a rapporté que 319,602,000 francs, au lieu de 330,467,000 francs, chiffre de prévision ; le mécompte est d'environ 11 millions, soit plus de 3 0/0 de la somme à recouvrer. Nous croyons qu'il y a bien des causes diverses à cette faiblesse de l'enregistrement. D'abord, nous pensons que les évaluations budgétaires étaient trop élevées ; bien des fois, nous avons signalé depuis la guerre cette erreur et

(1) Voir, dans le précédent numéro de l'*Economiste Français*, l'article sur le *Commerce de la France* pendant les neuf premiers mois de 1874.

cette illusion : le produit de l'enregistrement avait été en 1872 considérable, parce qu'il s'était fait dans le courant de cette année une liquidation générale de toutes les affaires ébranlées ou suspendues pendant la guerre; mais il était clair que ce mouvement devait être passager. En second lieu, la souscription à nos grands emprunts, l'appât des placements en valeurs mobilières, rapportant un intérêt considérable, a dû réduire, depuis deux ans, notablement les transactions en biens fonciers. Enfin, la crise industrielle est survenue qui a ajouté un troisième élément de moins-value aux deux que nous venons de signaler. Nous croyons que les droits d'enregistrement devront produire davantage l'an prochain. Ces droits sont, d'ailleurs, vraiment exorbitants et il faudra saisir la première occasion de les réduire. Le timbre fait meilleure figure que l'enregistrement, il offre une plus-value de 3,754,000 francs, ayant rapporté 113,077,000 francs, au lieu de 109,323,000 francs, chiffre des évaluations budgétaires.

Les droits de douane à l'importation sur les marchandises diverses autres que les sucres et les sels, ont notablement fléchi, non-seulement par comparaison avec les évaluations budgétaires, mais encore par comparaison avec le rendement de l'an dernier. Ils ont produit 101,275,000 francs, au lieu de 107,068,000 francs, chiffre des évaluations, et de 103,725,000 francs, chiffre du produit des mois correspondants de 1873; le mécompte est donc de 5,793,000 francs dans la première comparaison, et de 2,450,000 francs dans la seconde. Nous croyons que la cherté des subsistances et la réduction du travail dans l'industrie, ainsi que la hausse de prix de certaines denrées exotiques, comme le café, sont les causes de cette diminution que nous regardons comme temporaire. L'impôt sur le sel a donné aussi des résultats peu satisfaisants, mais la cause en est aux approvisionnements qui se sont faits à la fin de l'année dernière par crainte d'une surélévation de la taxe; le produit en a été de 17,762,000 francs, soit 5,458,000 francs de moins que les évaluations, et 3,228,000 francs de moins que pendant la période correspondante de l'an dernier. Il demeure, en tous cas, incontestable que les évaluations étaient un peu trop élevées, même pour une année normale. Il y a toujours une certaine obscurité sur les causes de la moins-value de l'impôt qui frappe les sucres. L'ensemble des droits sur cette denrée n'a produit que 109,770,000 francs, ce qui présente une moins-value de 17 millions et demi relativement aux prévisions budgétaires, et de 4 millions relativement au rendement de l'an dernier. Est-ce la consommation qui se restreint, est-ce l'assiette du droit qui est mauvaise? Ce sont là des questions que nous ne pouvons que poser en ce moment, et non pas résoudre.

L'impôt sur les allumettes continue à rentrer mal ; le monopole n'est pas encore organisé : de là une moins-value de 4 millions relativement aux prévisions. Le produit, qui a été de 7,315,000 francs pendant les neuf premiers mois, dépasse de 1,300,000 francs environ celui de la période correspondante de l'an dernier ; la fraude reste encore énorme sur cet article. Les impôts sur la chicorée et sur le papier rentrent convenablement. Les droits sur les huiles, sur les savons et sur la bougie offrent, au contraire, des mécomptes importants. Celui sur les huiles à l'entrée n'a donné que 3,284,000 francs, soit 1,159,000 francs de moins-value; celui sur les savons a produit 3,859,000 francs, soit 1,117,000 francs de moins-value; enfin la stéarine et les bougies n'ont produit que 3,732,000 francs, ce qui porte la moins-value sur cet article à 2,666,000 francs. Tous ces petits droits sont assez peu recommandables; il est malaisé de dire si les mécomptes notables qu'ils présentent seront passagers ou permanents. La cause en est-elle à l'établissement tout récent des droits, aux approvisionnements faits en vue de les éviter, à la fraude, à la réduction de la consommation, aux évaluations trop élevées? Il est vraiment impossible de s'en rendre compte.

L'ensemble des droits sur les transports (grande et petite vitesse) n'a produit que 54,365,000 francs; c'est 5,950,000 francs de plus que l'an dernier (ce qui s'explique puisque le droit sur la petite vitesse n'existait pas alors), mais c'est 3,824,000 francs de moins que les évaluations budgétaires. Le rendement de l'impôt sur les boissons s'améliore, tout en restant encore au-dessous des prévisions : au lieu de 236,801,000 francs, chiffre atteint pendant les neuf premiers mois de l'an dernier, il a produit 249,892,000 francs; c'est une augmentation de 13 millions, mais c'est encore 12 millions de moins que les évaluations budgétaires. Il faut tenir compte, il est vrai, de la mauvaise récolte de vin de l'an dernier ; puis on doit reconnaître que la fraude est loin d'être partout réprimée. Saluons en passant avec respect l'impôt sur le tabac : il a produit 220,460,000 francs, soit 16,240,000 francs de plus que les prévisions budgétaires, soit encore une augmentation de près de 6 millions relativement à l'an dernier. Le droit sur la poudre est en légère moins-value. Les droits sur la poste, au contraire, sont en augmentation. La taxe des lettres a produit 73,998,000 francs, ce qui est 1,532,000 francs de plus que les évaluations et 1,703,000 francs de plus que l'an dernier. Les droits sur les envois d'argent ont rapporté 978,000 francs, soit une plus-value de 211,000 francs relativement aux évaluations, et de 128,000 francs relativement au rendement de l'an passé. Le produit net des offices étrangers est, au contraire, en perte de 320,000 francs par comparaison avec l'an passé, et de 1,635,000 francs par comparaison avec les évaluations. La cause en doit être aux récentes conventions postales, qui suppriment les décomptes d'office à office. Quoi qu'il en soit, en rassemblant tous les droits postaux, on constate une plus-value de 1,500,000 francs relativement aux recettes de la période correspondante de 1873, et de 150,000 francs seulement par comparaison avec les évaluations budgétaires. N'oublions pas que la crise commerciale a nécessairement eu de l'influence sur le nombre des correspondances.

Tels sont les résultats du rendement des impôts pendant les neuf premiers mois de 1874. Il est probable que la moins-value n'augmentera pas pendant les trois derniers mois. Quant à l'année prochaine, il est sans doute un peu présomptueux de faire dès maintenant des pronostics pour une époque dont nous ne pouvons connaître toutes les conditions politiques et économiques. Nous croyons, cependant, ne pas courir grand risque d'erreur en disant que, selon toutes les probabilités et à moins de désordres politiques, les impôts indirects devront fournir à l'année 1875 un rendement plus élevé qu'à l'année actuelle. La bonne récolte, l'atténuation de la crise industrielle, le classement de nos grands emprunts, voilà des circonstances qui devront rendre aux affaires et aux consommations un peu d'activité : c'est dans ce sens que le récent tableau du rendement des impositions nous paraît plutôt rassurant qu'inquiétant pour l'avenir.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE

DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

Le Sel et le Sucre.

Voici deux denrées qui, à une grande importance alimentaire, joignent, comme les boissons, une grande importance budgétaire. Dans le tableau des recettes présumées de l'exercice 1875, l'impôt sur le sel figure pour 32,578,000 francs et les droits sur le sucre pour 165,124,000 francs. C'est assez dire que, dans l'étude des variations du prix de ces deux objets de consommation, nous aurons à faire une part importante à l'élément fiscal.

(1) Voir l'*Economiste Français* du 3 octobre 1874.

Le sel, que les chimistes nomment *chlorure de sodium*, est l'une des substances minérales que le Créateur a répandues le plus abondamment sur le globe terrestre. L'eau de la mer contient 2,5 0/0 de sel à l'état de dissolution. On le trouve également dans certaines sources. Enfin il forme, à l'état solide, de nombreux et vastes gisements. De là trois variétés : le sel marin, le sel ignigène et le sel gemme. Toutes trois sont également propres aux divers usages que comporte le chlorure de sodium; mais le sel gemme est encore l'objet d'une injuste prévention dans certaines provinces, et nous avons vu, près de Nancy, de nombreux ouvriers occupés à salir artificiellement des sels gemmes cristallisés, en vue de leur donner la couleur grise des sels marins bruts.

La France, à elle seule, possède et exploite le sel sous les trois formes différentes que nous venons d'indiquer. Dans les marais salants de l'Ouest (Océan) et du Sud-Est (Méditerranée), on obtient le sel marin par voie d'évaporation naturelle. Dans les salines de l'Est, on l'extrait en blocs des profondeurs du sol, ou bien on noie les mines et on en retire une eau plus ou moins salée qu'on soumet à l'action du feu.

On conçoit qu'avec des procédés d'exploitation si dissemblables, les prix ne sauraient être les mêmes partout. Les salines de l'Est ont à supporter des frais d'extraction mécanique et des dépenses de combustible dont les marais salants sont exempts, grâce à l'action spontanée de la mer et du soleil. En revanche, — et à raison même de cette intervention des forces naturelles, — la production est beaucoup plus inégale dans le Midi et surtout dans l'Ouest que dans l'Est. Il y a de bonnes et de mauvaises années pour le sel marin comme pour le blé ou la vigne : les marais de l'Atlantique qui, en 1870, ont donné 392,000 tonnes métriques de sel, n'en avaient fourni que 13,000 en 1866 ! L'extraction du sel gemme, au contraire, comporte la même régularité que celle de la houille ou du minerai de fer. En ce qui concerne les prix, nous distinguerons, pour éviter toute équivoque : 1° le prix de revient; 2° le prix de vente en gros, impôt non compris, au lieu de production; 3° le prix de vente au détail au lieu de consommation, comprenant les frais de transport, l'impôt et les frais accessoires.

1° Prix de revient. — La grande enquête administrative dont l'industrie du sel a été l'objet en 1865-1866 fait ressortir le prix de revient de la tonne à 5 francs sur les bords de la Méditerranée, à 6 francs sur les côtes de l'Atlantique. En dehors de l'influence accidentelle des saisons, le prix de revient des sels de mer a peu varié depuis le commencement du siècle. Celui des sels gemmes était autrefois très-supérieur à ce qu'il est maintenant. Il n'existait, avant 1848, qu'une seule exploitation dans l'est de la France, celle de Dieuze, Vic et Moyenvic, qui, jusqu'en 1842, avait fait partie du domaine de l'Etat. Le prix de revient, sous la Restauration, y dépassait 40 francs par 1,000 kilogrammes ; aujourd'hui, il est encore là de plus de 25 francs. Mais, depuis 1848, les concessions se sont multipliées, la concurrence a stimulé les efforts des exploitants, et la tonne de sel gemme ne revient pas, en moyenne, dans l'ensemble du pays, à plus de 18 francs.

2° Prix de vente en gros au lieu de production (impôt non compris). — Ce prix varie plus encore que le prix de revient suivant les années, suivant les lieux, suivant la qualité et suivant la destination (consommation intérieure ou exportation). Dans le Midi, le sel destiné à la consommation intérieure se vendait de 30 à 50 francs la tonne en 1846, de 10 à 12 francs à partir de 1848 jusque vers 1865, de 15 à 25 francs en 1866. En Vendée, le prix moyen a oscillé, depuis cinquante ans, entre 10 et 30 francs. Il a atteint 37 fr. 50 c. en 1860 ; il est tombé à 8 francs en 1864. Dans l'Est, l'Etat vendait autrefois, à Dieuze, les 1,000 kilogrammes 150 francs ! L'industrie privée n'aurait pu faire prévaloir de semblables exigences : en 1846-1848, le sel gemme coûtait encore 60 francs dans les salines du Doubs et du Jura, mais il ne coûtait déjà plus que 30 à 35 francs dans la Meurthe, et presque moitié moins dans la Moselle. Les prix moyens annuels applicables à toute la France sont indiqués dans le tableau suivant, qui donne également, année par année, la production totale du pays :

Années.	Production totale en tonnes.	Prix de vente moyen de la tonne.
—	—	—
1835	400.000	Fr. 29 »
1847	»	34 70
1848	»	30 06
1849	»	19 80
1850	»	17 80
1851	»	16 60
1854	579.000	18 »
1855	588.000	16 70
1856	507.000	20 80
1857	518.000	19 60
1858	609.000	19 70
1859	688.000	17 90
1860	614.000	18 90
1861	630.000	20 »
1862	631.000	16 80
1863	660.000	17 10
1864	827.000	14 30
1865	529.000	16 40
1866	436.000	19 50
1867	558.000	19 30
1868	871.000	16 70
1869	814.000	16 90 (1)
1870	785.000	»
1871	540.000	»
1872	449.000	»

Dans la production totale, la part contributive des diverses régions ressort, depuis 1856, à 41 0/0 en moyenne pour les marais salants du Midi, à 34 0/0 pour ceux de l'Ouest, et à 25 0/0 pour les salines de l'Est.

3° Prix de vente au détail. — Il y a ici à tenir compte des frais de transport, de l'impôt et des frais accessoires.

Les frais de transport ont été l'objet d'une étude minutieuse, lors de l'enquête de 1865. Il résulte de ce travail qu'entre les principaux centres de production et les principaux marchés de consommation, les frais de transport s'élèvent en moyenne à 15 fr. par tonne pour les sels du Midi, à 12 fr. pour ceux de l'Ouest, à 16 fr. pour ceux de l'Est, à 15 fr. pour les sels anglais importés.

C'est peu de chose que cette surcharge inévitable à côté de celle qui résulte de l'impôt : la tonne de sel paie au Trésor 100 fr. et en payait, il y a vingt-cinq ans encore, 300 ! Sous l'ancien régime, la *gabelle* pesait plus lourdement encore sur les populations. Non-seulement le sel était vendu à des prix excessifs, mais, les greniers à sel n'existant que dans certaines villes, les habitants des campagnes se trouvaient condamnés à de coûteux voyages pour aller faire leur provision. Un pareil régime provoquait forcément la fraude : tous les ans des centaines, des milliers de malheureux s'efforçaient d'éluder les rigueurs du fisc. La répression était d'une sévérité inouïe : les *faux-saulniers* peuplaient les prisons et les galères; leurs familles étaient proscrites, leurs biens étaient confisqués. Les classes privilégiées et certaines provinces, notamment la Bretagne, étaient exemptées de l'impôt du sel; mais ces inégalités ne faisaient que le rendre plus odieux, et l'exaspération causée par les abus de la gabelle fut certainement une des causes déterminantes de la révolution de 1789.

La Constituante, cédant aux exigences de l'opinion, réduisit d'abord le prix de la livre, de 12 sous, taux exorbitant, à 6 sous (loi du 23 septembre 1789) ; puis elle permit au consommateur de s'approvisionner à n'importe quel grenier, ce qui était une innovation (loi du 27 septembre 1789); enfin, six mois après, la gabelle fut supprimée et remplacée, jusqu'à concurrence des deux tiers de son revenu net, qui s'élevait à 63,000,000 de francs, par des centimes additionnels au principal des contributions directes.

L'impôt sur le sel a été rétabli en 1806, à raison de 200 fr. par tonne. En 1814, le droit fut porté à 400 fr. La loi du 28 avril 1816 le fixa à 300 fr. En 1848 il a été réduit à 100 fr. et depuis lors, il n'a pas varié. On a cependant proposé plus d'une fois, depuis deux ans, de revenir au taux de 1806. Mais l'impopularité de l'impôt du sel a survécu aux abus qui la justifiaient autrefois, et tout ce que nos ministres ont pu obtenir de l'Assemblée nationale a été de faire rentrer dans le droit commun les sels destinés à la fabrication de la soude, sels qui, depuis 1862, étaient exempts de toute taxe, comme le sont aussi, depuis 1869, les sels dénaturés que l'agriculture emploie, soit pour l'alimentation du bétail, soit pour l'amendement des terres.

En résumé, le kilogramme de sel se vend en moyenne à peu près 2 centimes aux lieux de production. Les frais de transport doublent ce prix. L'impôt y ajoute 10 centi-

(1) Ces chiffres sont extraits des statistiques de l'industrie minérale, publiées par le ministère des travaux publics. Le dernier volume de cette publication, qui a paru très-récemment, s'arrête à l'année 1869. On ne reprochera pas à l'administration des mines de mettre à ce qu'elle fait trop de précipitation.

mes, et les frais de déchargement, de mise en magasin, de livraison, le bénéfice du marchand en gros et du détaillant, portent, à Paris par exemple, à 20 centimes le prix du kilogramme vendu au détail. Grâce à ce prix modéré, la consommation s'est élevée en France à environ 9 kilogrammes par tête. Avant 1848, elle n'atteignait pas 7 kilogrammes. L'auteur d'une publication récente s'étonne de cette différence et se refuse à croire « que les plats qu'on nous sert à table soient plus salés aujourd'hui qu'il y a trente ans. » Il ne faut pas oublier que le pauvre mange plus de sel et de salaisons que le riche, et qu'il n'est nullement indifférent pour une petite bourse de payer le kilogramme de sel 8 sous, comme sous la Restauration et sous Louis-Philippe, ou 4 sous comme aujourd'hui. S'il était besoin de démontrer l'influence du prix sur la consommation, il suffirait de rappeler que, du temps de Necker, on consommait par habitant 4 k. 58 de sel dans les pays de grandes gabelles, 5 k. 87 dans les pays de petites gabelles, et 9 k. le chiffre actuel, dans les pays rédimés et dans les provinces franches. En Angleterre, avant 1823, le sel payait au fisc quarante fois sa valeur : la consommation totale était alors en moyenne de 2,000,000 de boisseaux seulement (1801-1817). En 1827, après l'abolition de cet impôt, elle s'élève à plus de 9,000,000. Aujourd'hui, chaque Anglais mange par an, l'un dans l'autre, 20 kilogrammes de sel.

La consommation du sucre, en Europe, a présenté de tout autres variations que celle du sel, et il a suffi d'un demi-siècle pour mettre à la portée de tous une denrée qui fut longtemps considérée comme un objet de luxe. On sait qu'avant 1812 on ne connaissait que le sucre de canne. La fabrication du sucre de betterave, dont la découverte date du blocus continental, n'a commencé à se développer que vers 1820. En 1828, on comptait en France 100 fabriques environ; en 1858, 350. Pendant la campagne 1871-1872, 487 fabriques, d'une valeur de 250 à 300,000,000 de francs ont fonctionné ; elles ont employé 6,000,000 de tonnes de betteraves représentant, à 20 francs la tonne en moyenne, une valeur de 120,000,000 de francs, et elles ont produit : 1° 320,000 tonnes de sucre brut; 2° 155,000 tonnes de mélasse; 3° 13 à 1,400,000 tonnes de pulpe propre à la nourriture des bestiaux; 4° 640,000 mètres cubes de résidus constituant un engrais précieux. Aujourd'hui, le nombre de nos fabriques est de 514. Pour une industrie née d'hier, voilà de magnifiques résultats. Ajoutons qu'il existait en Europe, à la fin de 1870, plus de 1,500 fabriques de sucre de betterave. La France ne comptait encore que pour 423. La Russie en avait 325, le Zollverein 310, l'Autriche 228, la Belgique 135, etc. La production totale de l'Europe qui, en 1857, atteignait à peine 400,000 tonnes, sera bientôt de 1,000,000 (942,493 en 1870-1871). Aussi consommons-nous déjà plus de sucre de betterave que de sucre de canne, comme le montrent les chiffres suivants, que nous extrayons d'un tableau plus complet :

Sucre livré à la consommation en France.

Années.	Sucre exotique. (tonnes)	Sucre indigène. (tonnes)	Total. (tonnes)
1812........	8.035	»	8.035
1822........	52.679	»	52.679
1832........	60.483	9.000	69.483
1842........	77.581	35.070	112.651
1852........	71.916	64.128	136.044
1862........	111.657	132.752	244.409
1871........	58.990	228.988	287.978

La consommation moyenne qui, en 1812-1816, ne dépassait pas une livre par tête, atteint aujourd'hui 7 kilogrammes, et il y a lieu de croire qu'elle augmentera encore d'ici à la fin du siècle. En Angleterre, elle est de 17 kil.; aux Etats-Unis, de 12 kilog.

Les progrès déjà réalisés à cet égard n'auraient pas été possibles si les prix étaient restés ce qu'ils étaient autrefois. En 1804, à Paris, le kilogramme de sucre coûtait plus de 4 francs ; il en coûtait 6 en 1808, 9 ou 10 en 1812. De 1820 à 1825, il ne valait déjà plus que 2 fr. 50 ; de 1835 à 1840, 1 fr. 70 ; de 1845 à 1850, 1 fr. 55. Pour la période la plus récente, d'obligeantes communications de la chambre syndicale des courtiers de la place du Havre, centre du commerce des sucres coloniaux, et de M. le directeur de l'Assistance publique, nous permettent d'indiquer avec précision les variations annuelles des prix :

PRIX DES 100 KILOG. DE SUCRE.

Années.	Sucre exotique. Havane n° 12 (à l'entrepôt).	Sucre exotique. Martinique-Guadeloupe bonne 4e (impôt compris).	Sucre indigène fourni à l'Assistance publique.
1860	fr. »	fr. »	fr. 142 »
1861	»	»	128 »
1862	»	»	124 »
1863	63 12 1/2	98 85	124 »
1864	74 59 1/2	111 48 1/2	148 83
1865	62 83	98 18	128 92
1866	62 03	94 61 1/2	128 57
1867	62 33	96 90 1/2	129 08
1868	65 64	99 30 1/2	120 42
1869	69 85 1/2	102 32 1/2	131 56
1870	67 06	98 92	131 72
1871	75 22	112 37 1/2	160 56
1872	74 81	129 40	160 96
1873	»	»	158 95

Aujourd'hui à Paris, les 100 kilogrammes de sucre ne coûtent pas plus de 140 francs.

La législation fiscale, en matière de sucres, a été si souvent modifiée que nous ne pourrions, sans sortir du cadre restreint qui nous est tracé, en analyser ici toutes les variations. Sous la Restauration, les sucres de canne étaient seuls imposés et ils l'étaient lourdement (tarif de 1816). Le privilége dont jouissait le sucre de betterave stimula la fabrication indigène, qui prit bientôt un essor menaçant pour la prospérité des cultures coloniales. Ce ne fut qu'en 1837 qu'on se décida à taxer les sucres français. Le droit fut d'abord de 10 fr. par quintal, puis de 15 (1839), puis de 25 (1840). C'était encore 20 fr. de moins que pour les sucres des Antilles, qui payaient 45 fr. en entrant en France, et les colons continuèrent à protester. Ce ne fut qu'en 1847 qu'un droit uniforme fut établi (45 fr. par quintal, 49 fr. 50 avec le décime). Le système actuel, qui date de 1865, tend à proportionner l'impôt à la richesse saccharine des produits; mais cette richesse n'est pas facile à apprécier, et les moyens d'évaluation actuellement adoptés paraissent insuffisants. Sans modifier le principe admis en 1865, principe auquel nos conventions avec l'Angleterre et la Belgique ont assuré au moins dix ans d'existence, trois lois récentes (lois des 8 juillet 1871, 22 janvier 1872, 29 décembre 1873) ont augmenté de plus de 50 0/0 les taxes antérieures, et le tarif actuel se résume comme il suit : candis, 82 fr. 10 par quintal; raffinés en pains et poudres blanches 76 fr. 80; nos 19 et au-dessus : 73 fr. 75; nos 15 à 18, 72 fr. 20; nos 11 à 14, 67 fr. 60; nos 7 à 10, 61 fr. 45; nos 6 et au-dessous, 51 fr. 50.

Notre industrie sucrière ne se borne pas à pourvoir, concurremment avec les colonies, aux besoins de notre consommation intérieure. Le sucre, brut ou raffiné, est un des éléments importants de notre commerce spécial d'exportation. De 1865 à 1869, la France exportait annuellement de 25 à 30,000 tonnes de sucre brut indigène. En 1870, elle en a exporté 70,000; en 1871, 110,000; en 1872, 96,500. Nos exportations de sucre raffiné représentent une valeur encore plus grande; voici quels ont été depuis trente ans les quantités expédiées à l'étranger :

Années.	Sucres raffinés exportés (1)
1842-1846..............	7.920 tonnes.
1847-1851..............	11.330 »
1852-1856..............	25.250 »
1857-1861..............	48.770 »
1862-1866..............	94.380 »
1867-1871..............	88.610 »

Le chiffre de 1872 est de 138,700 tonnes. L'Angleterre seule absorbe actuellement le tiers de cette exportation, et la suppression de tout droit d'entrée sur les sucres, votée le 23 avril dernier par la Chambre des communes, ne peut que développer encore cette branche de notre commerce extérieur. Après le Royaume-Uni, les principaux clients de nos raffineurs sont l'Italie, la Turquie, la Suisse, etc. On a attribué la prospérité extraordinaire de cette industrie aux profits que la législation fiscale actuelle lui permettrait de réaliser aux dépens des fabricants et du Trésor, par d'ingénieuses combinaisons d'admissions temporaires et de drawbacks. Pour faire cesser tout abus, l'Assemblée nationale, à la date du 12 mars 1874, a soumis en principe les raffineries à l'exercice, c'est-à-dire au contrôle direct et constant de l'administration des contributions indirectes.

A. DE FOVILLE.

(1) Les chiffres de ce tableau représentent les poids de sucre brut correspondant aux quantités de sucre raffiné exportées. On suppose un rendement moyen de 75 0/0.

LE TRANSPORT DES VOYAGEURS

ET LES INNOVATIONS SUR LES CHEMINS DE FER ANGLAIS.

Les chemins de fer étant, en Angleterre, entièrement en la possession et sous la gérance de compagnies privées, n'ont cessé de progresser, sous tous les rapports, avec une énergie et une initiative qui forment un contraste frappant avec le *statu quo* dans lequel s'endort la Direction gouvernementale des postes.

En 1845, on considérait comme extraordinaire le progrès fait par les chemins de fer depuis 1843, le trafic de l'Angleterre et du pays de Galles réunis ayant augmenté pendant ces deux années de 112,500,000 francs à 155 millions 225,000 francs. Or, en 1872, ce trafic avait atteint le chiffre de 10,550,000,000 de francs, et on l'estime pour l'année courante à 12,500,000,000 de francs. De 1860 à 1873, le revenu des lignes anglaises a progressé de 100,4 0/0, soit de 694,175,000 francs à 1,391,875,000 francs. Le capital dépensé en nouvelles lignes pendant cette période équivaut à une augmentation de 54,3 0/0; les recettes du transport des voyageurs manifestent une plus-value de 82,8 0/0, et les recettes provenant des marchandises une hausse de 116,6 0/0. Les dépenses durant cette même période ont été très-lourdes, en comparaison du produit net du capital. Les frais généraux ont augmenté de 329,675,000 francs à 768 millions 825,000 francs, soit de 133,1 0/0, tandis que les recettes nettes s'élevaient de 364,473,000 francs à 674,725,000 francs ou 85,5 0/0 seulement, ce qui donne une proportion de 9,5 0/0 sur le capital versé.

En 1870, la longueur des lignes ferrées de l'Angleterre et du pays de Galles était de 17,668 kilomètres; le nombre de voyageurs transportés sur ces lignes pendant l'année était de 288,632,921, se répartissant en 27,004,386 de première classe, 66,736,823 de deuxième classe, 194,891,712 de troisième classe, et 118,110 abonnements. Le nombre total de kilomètres parcourus par les trains portant ces voyageurs était de 96,452,267 et l'encaisse résultant de ce trafic de 361,890,925 francs. En 1871, le nombre de voyageurs de première classe s'était augmenté par rapport à celui de l'année précédente de 3,088,152 personnes; en seconde classe, de 6,274,282; et en troisième, de 30,557,591.

Ces derniers chiffres ont une importance capitale dans l'histoire des chemins de fer, car ils ont formé dans les conditions du transport la base d'une révolution dont nous commençons seulement à éprouver les effets. La Compagnie du Midland, l'une des plus importantes, des plus entreprenantes et des mieux dirigées du Royaume-Uni, après une étude approfondie de ces résultats, se décida à introduire une innovation de l'importance de laquelle elle-même ne se rendait peut-être pas entièrement compte. Il s'agissait de comprendre dans tous les trains des voitures de troisième classe, ce qui fut fait à partir du 1er janvier 1872. Bien entendu, les autres compagnies ne pouvaient laisser au Midland la pratique exclusive de cet avantage; aussi toutes les lignes ont-elles inauguré simultanément cette réforme. Les résultats ont été des plus satisfaisants. Le nombre des voyageurs transportés en 1873 sur les 18,296 kilomètres alors existant en Angleterre s'éleva à 401,465,086, soit une augmentation de 72,912,140. Mais c'est pour la troisième classe que l'augmentation est frappante. Le nombre des voyageurs atteignit là le chiffre de 306,124,106; dans les secondes classes, celui de 62,866,761; les premières transportèrent 32,474,219 personnes, et les abonnés s'élevèrent à 257,470. Ainsi en 1873, le surcroît de voyageurs en troisièmes est de 81 millions, tandis qu'en 1871, sous l'ancien régime de trains omnibus, la plus-value n'était que de 30 millions. Il est vrai qu'en 1873 les voyageurs de deuxièmes diminuent de 11 millions, mais ces voyageurs se sont simplement transférés en premières ou en troisièmes, en même temps que 73 millions de nouveaux voyageurs prennent des billets de troisièmes : la diminution des délais et le choix considérable de trains ont été cause de cette augmentation subite. Il est digne de remarque que, tandis que le transport des voyageurs augmentait, le transport des marchandises diminuait, par suite de la crise commerciale qui a sévi dans l'Europe entière. On peut bien se demander quelle eût été la position des compagnies dont le trafic diminuait en même temps que les frais s'élevaient, car c'est en 1871-1872 qu'eut lieu la hausse démesurée des charbons et des métaux, — si l'innovation du Midland n'avait donné une telle impulsion au transport des voyageurs, impulsion qui accrut considérablement l'encaisse sans augmenter (c'est là le point capital) la proportion des frais généraux. En effet, le tableau des recettes donne des détails encore plus instructif à cet égard que les chiffres ci-dessus.

En 1870,, les recettes au seul compte des voyageurs, pour les lignes anglaises s'élevaient à 361,890,952 francs, dont 83,242,025 francs pour les premières classes; 109,108,325 fr. pour les secondes; 154,430,750 francs pour les troisièmes classes, et 14,988,000 francs pour les abonnés. En 1873, ces recettes atteignirent la somme de 448,036,375 francs, se répartissant en 92,190,950 francs pour les premières classes, 85,953,300 francs pour les secondes, 248,516,525 francs pour les troisièmes et 21,375,600 francs aux abonnés.

Il résulte de l'ensemble de ces chiffres qu'en 1870 le voyageur payait en moyenne 1 fr. 25 c. par place, tandis qu'en 1873 il ne payait plus que 1 fr. 116. Au premier coup d'œil cette différence paraît être contre les compagnies, mais en réalité il en est autrement. L'augmentation dans le nombre des kilomètres parcourus par les trains en 1873, comparé aux trajets parcourus en 1870, n'est que de 8,2 0/0, tandis que le nombre de voyageurs en plus est de 39 0/0, et la plus-value des recettes de 23,8 0/0. Aussi, malgré la plus grande distance kilométrique fournie, faut-il se rappeler que les frais n'augmentent pas en proportion de cette distance, le personnel et le matériel ne variant pas nécessairement, et la différence porte principalement sur les frais d'entretien, relativement minimes. On peut donc dire qu'à tous les points de vue et après un essai de deux ans, l'innovation du Midland, en offrant au public des voitures de troisième classe à tous les trains, a pleinement réussi.

Les résultats que je viens de citer s'appliquent à l'ensemble des lignes anglaises, qui toutes, par motif de concurrence, adoptèrent simultanément avec le Midland la généralisation des troisièmes classes. Pour bien comprendre les motifs qui engagent cette entreprenante Compagnie à promettre une seconde innovation pour le 1er janvier prochain, il faut examiner quel était l'effet produit sur l'encaisse de cette ligne par le premier changement radical de son système.

En 1870, les recettes pour le seul compte des voyageurs au Midland étaient de 28,440,325 francs, se répartissant en 4,962,450 francs pour les premières classes, 8,760,750 francs pour les secondes, 13,992,850 francs pour les troisièmes, et 794,275 francs provenant des abonnés. En 1873, ces recettes avaient atteint un total de 35,762,800 francs, dont 5,274.550 francs pour les premières classes, 4,375,900 francs pour les secondes, 24,583,900 francs pour les troisièmes, et 1,168,450 pour les abonnements. C'est-à-dire qu'après un essai de deux ans du nouveau système, les recettes totales pour le compte voyageur acquièrent une plus-value de 20,4 0/0; les premières classes augmentent de 6 0/0, les secondes diminuent de 45 0/0 ; mais les troisièmes augmentent de *soixante-quinze et demi pour cent*, et les abonnements de 46,8 0/0. L'effet de la généralisation des troisièmes classes a été d'augmenter les recettes totales du Midland d'un cinquième, et les recettes des troisièmes des trois quarts, sans changements notables dans les frais généraux.

Les directeurs du Midland, voyant dans cette augmentation une disposition de la part du public à voyager à bon marché, ont annoncé leur intention de favoriser cette disposition en abolissant les voitures de deuxième classe, en les remplaçant par les premières actuelles, et en réduisant le prix des billets légèrement au-dessous du tarif des secondes. Les voyageurs riches qui désirent le luxe et l'isolement auront, en payant une légère augmentation sur le tarif actuel des premières, l'usage des belles voitures américaines, dites *Pullman-cars*.

C'est encore une révolution dans les habitudes actuelles que se propose le Midland; mais cette innovation, parce qu'elle s'applique à une quantité considérable de matériel, est vigoureusement repoussée par les autres compagnies; on parle de menaces, de représailles, qui auraient lieu sous forme de réductions, par ces lignes concurrentes, des tarifs de marchandises. Il faut espérer que les actionnaires s'opposeront à un renouvellement de cette guerre si générale il y a quelques années, et qui n'a eu pour résultat que des pertes pour tout le monde. Le public a tant à gagner en confortable aussi bien qu'en économie au changement proposé qu'il est assez étonnant de voir le *Times*, l'*Economist* et la *Saturday Rewiew* réclamer contre l'abolition des secondes. Mais les arguments de ces feuilles, d'ordinaire si impartiales, attestent plutôt les craintes des directeurs et actionnaires des autres lignes, qui ne sont pas toutes aussi avantageusement placées que le Midland pour adopter la nouvelle proposition, qu'un examen attentif du pour et contre de la question. Le Midland, en inaugurant cette nouvelle réforme, met en pratique la recommandation de l'économiste le plus distingué de l'Angleterre, de M. Gladstone, qui, il y a quelques mois, conseillait à la Compagnie du Metropolitan de Londres (le chemin

de fer souterrain) cette abolition des deuxièmes classes : il affirmait qu'une longue expérience financière l'avait convaincu que l'Etat ou la Compagnie qui devancerait le mieux les besoins du plus grand nombre avait la certitude de réussir. Le Midland, malgré toutes les attaques et les menaces d'opposition, reste fermement résolu à exécuter son projet. Nous ne pouvons qu'y applaudir, et souhaiter le succès que méritent le courage et l'initiative de la ligne centrale de l'Angleterre.

K.-B. MURRAY.

LETTRES DE TURQUIE (1).

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LES FINANCES OTTOMANES. — LES DÉPENSES (*suite*).

Constantinople, le 14 octobre 1874.

Nous avons analysé dans une précédente lettre la section deuxième de la partie du budget relative aux dépenses et comprenant la liste civile du sultan, les allocations aux vacoufs et les pensions et secours. Le lecteur aura sans nul doute été frappé par la disproportion énorme qui existe entre les dépenses illimitées du palais et les ressources modestes du Trésor. C'est là, il ne faut pas se lasser de le dire et de le répéter, qu'est le vice principal des finances ottomanes, le tonneau des Danaïdes dans lequel on a jeté jusqu'à ce jour, à pleines mains et sans compter, une grosse part du produit des impôts et des emprunts.

Si l'on a quelque raison aujourd'hui de considérer les récentes mesures financières adoptées par le gouvernement comme un progrès réel, c'est que voici leur conséquence naturelle. La Banque impériale ottomane devient le conseiller financier du gouvernement, son trésorier général, et, qui mieux est, le contrôleur de ses recettes et de ses dépenses. Cet établissement veillera, sous la double incitation de son intérêt et de son renom, à ce que les crédits affectés à chaque ministère ne soient pas dépassés, et à ce que des dépenses ne soient pas affectées en dehors des prévisions budgétaires sans des motifs sérieux et valables. Son contrat lui donne des droits bien définis à cet immixtion. Il suit de là que le palais ne pourra plus, comme autrefois, prendre de l'argent un peu partout sur les différents chapitres du budget. Il en sera réduit, pour ses dépenses, au crédit qu'on lui aura alloué. Il n'est, bien entendu, nullement question de contrôler ces dépenses; mais on sera ainsi parvenu, on l'espère du moins, à les contenir dans un cercle que trace de fait l'organisation nouvelle.

Ce ne sont pas seulement les dépenses du palais qu'il est indispensable de réduire. Il en est d'autres qui résultent des traitements des ministres et des hauts fonctionnaires. Il est vrai de dire que ces personnages sont astreints par les usages musulmans à de grands frais : ils doivent avoir maison de ville et maison de campagne, table ouverte, un nombreux domestique, équipages, caïks et chevaux de selle. Ils supportent d'ailleurs double dépense par la séparation de la maison musulmane en selamlik (partie de l'habitation réservée aux hommes) et en harem (partie réservée aux femmes). Mais le moment serait opportun pour concilier les usages avec les principes d'économie que l'on paraît vouloir adopter. Quelques chiffres que le budget ne donne pas vous permettront d'apprécier combien il est à désirer que les ministres initiateurs de la réforme se décident à prêcher d'exemple en demandant eux-mêmes la réduction de leurs traitements.

Le grand vézir reçoit un traitement mensuel de 3,000 livres turques, sur lesquelles 1,000 livres lui sont payées le premier de chaque mois par le palais, et 2,000 par le Trésor. Le grand vézir actuel, qui cumule avec son emploi celui de ministre de la guerre, reçoit la moitié du traitement et des rations affectés au titulaire de ce département, soit 700 livres. Par conséquent, le traitement du grand vézir est par mois de 85,100 francs et par an de 1,021,200 francs.

Le cheikh ul islam reçoit par mois 1,200 livres turques (27,600 francs), soit un traitement annuel de 331,200 francs.

Le ministre de la marine reçoit en rations et traitement 1,000 livres turques par mois, soit par an 12,000 livres turques (276,000 francs).

Le ministre des affaires étrangères reçoit également des rations, outre son traitement. Le chiffre total est le même que celui du traitement du ministre de la marine, 1,000 livres turques par mois, soit par an 276,000 francs.

Le ministre des finances reçoit 600 livres par mois, par conséquent 7,200 par an (165,600 francs).

Le traitement du ministre de la liste civile est de 1,000 livres par mois, soit par an 12,000 livres (276,000 francs).

Le traitement du préfet de police est de 500 livres par mois, soit par an 6,000 livres (138,000 francs). Le président du conseil d'Etat touche le même traitement.

Cinq ministres reçoivent un traitement de 400 livres par mois, soit par an 4,800 livres (110,400 francs). Ce sont les ministres des travaux publics, de l'evcaf (administration des vacoufs), de la justice, de l'instruction publique et celui du commerce. Le traitement du ministre des contributions indirectes, que l'on désigne ici sous le nom de grand douanier, est de 300 livres par mois, soit par an 3,600 livres (82,800 francs).

Le ministre des archives et le directeur des télégraphes et des postes reçoivent chacun 250 livres par mois, soit par an 3,000 livres (69,000 francs).

Il faut noter encore que la plupart des personnages qui ont occupé l'emploi de grand vézir et celui de ministre reçoivent un traitement de disponibilité. Leur nombre est considérable, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par un seul exemple. Depuis le mois d'octobre 1871 jusqu'au présent mois d'octobre 1874, en trois années, six grands vézirs se sont succédé au pouvoir. Voici leurs noms : Mahmoud Pacha, Midhat Pacha, Mehemet Ruchdi Pacha, Muterdjim (le traducteur) Essad Pacha, Chirvani Zadè et le titulaire actuel Hussein Avni Pacha. Je ne citerai pas les ministres de second ordre, qui en cette période de temps, n'ont fait pour la plupart que passer au pouvoir, ce dénombrement nous entraînerait trop loin. Le traitement de disponibilité qu'on leur alloue d'habitude n'est nullement calculé d'après les services qu'ils ont rendus, ou l'état de leur fortune; son chiffre a pour seule base le caprice du maître. Ainsi Riza Pacha, ancien ministre de la guerre, qui possède une fortune princière, reçoit une pension mensuelle de 500 livres turques, soit par an 6,000 livres (138,000 francs). A cette prodigalité on doit opposer la parcimonie dont on fait preuve trop souvent envers les employés civils qui ont vieilli sous le harnais. Ils n'ont pas droit à une pension de retraite, et lorsque l'heure du repos a sonné pour eux, on ne leur alloue à grand'peine qu'un modique secours.

Vous le voyez, cette situation offre un vaste champ à l'initiative réformatrice du ministère.

Reprenant l'étude du budget des dépenses, nous trouvons que la quatrième section comprenant l'ensemble des dépenses du ministère des finances présente un chiffre total de 319,863 bourses, soit 1,599,315 livres, soit 36,784,245 fr. On critique très-vivement l'organisation de ce ministère. Sans doute elle est très-imparfaite; on y trouve néanmoins un ordre relatif. En réalité, jusqu'à ce jour, la position du ministère des finances a été très-délicate et très-difficile. Il est arrivé bien souvent qu'à la veille des échéances les sommes destinées aux créanciers de l'Etat et qu'on avait amassées à grand'peine, prenaient la direction du palais sur un ordre du sultan que les ministres, pas plus que le grand vézir, ne se seraient permis de discuter. Ce danger dont le Trésor était menacé nous a été avoué par un ministre des finances qui vivait dans la crainte permanente de la venue d'un émissaire du palais. A l'avenir, on peut espérer qu'il n'en sera plus ainsi. La Banque impériale devenant le trésorier général de l'empire, le ministre des finances pourra consacrer tous ses soins à l'amélioration de son personnel, et cette tâche, il faut l'avouer, est suffisamment lourde. En l'état actuel, ce personnel est en général peu capable et insuffisamment rétribué, surtout dans les derniers rangs de la hiérarchie. Or, en Turquie plus qu'ailleurs, il est souverainement imprudent, en raison des mœurs spéciales du pays, d'exposer à la tentation un employé auquel on confie un maniement d'argent. La Banque impériale ottomane aura à exercer à ce point de vue une surveillance très-active. Le plus sûr moyen sera d'ailleurs de modifier le système actuel, ou plutôt de le transformer radicalement en prenant un ensemble de mesures rationnelles pour l'instruction des employés et pour leur assurer un traitement d'activité ainsi qu'une pension de retraite qui leur permettent de vivre honorablement. Cette réforme devra être généralisée et portée sur tous les services publics, ainsi que le démontrera une étude ultérieure sur l'administration centrale et des provinces dans l'empire ottoman.

Avant de poursuivre l'analyse du budget des dépenses, relevons dans la section quatrième un détail qui précise tout à la fois les vices d'organisation de services très-importants et l'incurie qui a laissé inexploitées des richesses naturelles très-précieuses. L'administration des forêts et des mines ressortit au ministère des finances. Ses dépenses sont prévues au chiffre de 35,000 bourses, soit 4,025,000 fr. Or les recettes que donnent en chiffre total les forêts et les mines ne dépassent guère 9,000,000 de francs, d'où il

---

(1) Voir l'*Economiste Français* du 10 octobre.

suit que les frais d'administration absorbent presque la moitié du produit.

La section cinquième comprend le ministère de l'intérieur et le ministère de la police. Il n'y a pas de titulaire pour le ministère de l'intérieur. C'est le grand vézir qui administre ce département, et il délègue ses attributions spéciales à son mustechar (sous-secrétaire d'Etat). L'empire est divisé en vingt-six vilayets, sans compter l'Egypte et les pays tributaires. Chaque vilayet est administré par un gouverneur (vali), des mutessarifs (préfets de première classe), des caïmakams (préfets de seconde classe) et des mudirs (sous-préfets). Cette organisation sera expliquée en détail lorsque nous aborderons la question de l'administration des provinces. Les valis reçoivent un traitement mensuel de 400 livres turques, soit par an 4,800 livres (110,400 francs). Les mutessarifs reçoivent, suivant leur rang dans la hiérarchie un traitement mensuel de 75, 100 et 125 livres, soit 20,700, 27,600 et 34,500 francs. Les caïmakams reçoivent de même 25,30 ou 35 livres par mois, soit par an 6,900, 8,280 ou 9,660 francs. Les mudirs sont très-modiquement payés. Leur traitement annuel ne dépasse guère 1,200 francs. Ainsi, dans cette administration comme dans toutes les autres, nous trouvons que les hauts fonctionnaires reçoivent des traitements énormes hors de toute proportion avec les ressources plus que modestes du Trésor. Nous voyons encore que, par le plus déplorable des systèmes, on ne donne pas de quoi vivre aux petits fonctionnaires.

C'est ici le lieu de parler du conseil administratif délibérant, auquel on a donné le nom de conseil d'Etat (Chouraï Devlet). Son organisation est en effet calquée sur celle du conseil d'Etat de France; mais, à tort ou à raison, on doute de son esprit d'indépendance. On a même pris l'habitude, pour indiquer sa soumission aux ordres d'en haut, de le désiguer sous le nom de conseil des *Evet Effendim* (oui, Monseigneur). Ce jugement de l'opinion publique sur le conseil d'Etat est, croyons-nous, trop sévère. Il faut néanmoins reconnaître que cette assemblée n'a pas réalisé les espérances que sa création avait fait naître. Elle devait servir de trait d'union entre le peuple et le souverain, éclairer le pouvoir sur les souffrances et les besoins des populations; être, en un mot, un agent actif de progrès. Avec la meilleure volonté du monde on ne peut dire que le conseil d'Etat ait rempli cette noble mission. Ses membres sont d'ailleurs grassement rétribués. Leurs traitements varient entre 75,100, 150 et 200 livres turques par mois, soit par an 20,700, 27,600, 41,400 et 55,200 francs. De même que pour tous les autres emplois, la fixation de ces traitements a moins pour base les services publics rendus par les conseillers d'Etat que la faveur du maître. Précisément il y a cinq jours, le sultan vient de nommer conseiller d'Etat, avec un traitement annuel de 41,400 francs, un de ses anciens favoris qui a saisi le moment propice pour envoyer au souverain des tableaux qui ont plu et qui est ainsi rentré en faveur.

Le ministère de la police occasionne une dépense annuelle de 29,809 bourses, soit 3,428,035 francs. Ce service laisse beaucoup à désirer.

Les dépenses qui résultent de la distribution de la justice sont prévues dans la sixième section et présentent un chiffre total de 92,502 bourses, soit 10,637,730 francs. Bien que certaines améliorations aient été introduites dans ce service, c'est un de ceux qui, pour le malheur de l'empire, laissent le plus à désirer. Ses imperfections et ses vices seront exposés dans une étude ultérieure. Il existe un grand conseil de justice, sorte de cour de cassation, dont les membres sont relativement peu rétribués. Leur traitement ne dépasse guère 12 à 13,000 francs par an.

Le crédit ouvert au ministère des affaires étrangères est porté à la section septième. Il est de 35,000 bourses, soit 4,025,000 francs.

Le département de la guerre est celui dont les dépenses pèsent le plus lourdement sur le budget. Les crédits affectés à ce ministère sont inscrits au budget sous les titres des sections 8 et 9 et se décomposent comme il suit : — Ministère de la guerre 830,582 bourses, qui équivalent à 95,516,930 francs. — Direction générale de l'artillerie et fortifications d'Erzeroum, 180,000 bourses, soit 20,700,000 francs, ce qui donne un chiffre total de 1,010,582 bourses et de 116,216,930 francs. Ce ministère absorbe ainsi à lui seul le cinquième environ des recettes totales de l'empire. Il est vrai de dire que ses différents services ont été sérieusement améliorés. L'infanterie et l'artillerie sont excellentes et de beaucoup supérieures à la cavalerie. On devrait poursuivre les progrès accomplis dans ce département, en ordonnant une répartition plus équitable des sommes destinées à la solde des officiers. Les maréchaux (muchirs) sont trop payés et d'ailleurs beaucoup trop nombreux. On en compte pour le moins une vingtaine. Les officiers subalternes, au contraire, reçoivent à peine de quoi vivre misérablement. Voici quelques chiffres. Un muchir en activité de service reçoit, tout compris, en traitement et en rations, 600 livres par mois, soit par an 7,200 livres ou 165,600 francs. Un général de division (ferik) reçoit par mois 150 livres, soit par an 41,400 francs ; un général de brigade (liva), par mois, 75 livres, soit par an 20,700 francs; un colonel (mir-alaï), 40 livres par mois, soit par an, 11,040 francs. Au-dessous de ce grade, les officiers sont mal payés. Ainsi un chef de bataillon (bin-bachi) ne reçoit pas par an plus de 60 livres, soit 1,380 francs, et un sous-lieutenant (mulazeum) reçoit à peine par an 20 livres turques, soit 460 francs. Le soldat est mieux partagé. Sa solde est par jour d'une piastre (0 fr. 23 c.). Il est vrai qu'on ne le paie que d'une manière intermittente et jusqu'à présent il y a toujours eu pour l'armée, comme d'ailleurs pour la plupart des employés civils, des arriérés variant de trois à dix et douze mois. La nourriture du soldat turc est plus abondante et plus variée que celle du soldat français.

Le ministère de la marine (dixième section) dispose d'un crédit de 200,000 bourses, soit de 23,000,000 francs. La solde des officiers généraux supérieurs et subalternes, ainsi que celle des marins, est la même que dans l'armée de terre. Le matériel de la flotte est très-important. L'escadre cuirassée compte vingt et un beaux vaisseaux, corvettes et monitors. Mais le personnel n'est pas suffisamment exercé et tenu en haleine : on ne s'explique guère comment le crédit inscrit au budget suffit aux dépenses de ce ministère, qui sont considérables. Ainsi on construit par an, en moyenne, deux à trois cuirassés.

Le ministère du commerce et l'administration sanitaire (section onzième) disposent d'un crédit de 17,738 bourses, soit 2,039,871 francs. Celui de l'instruction publique est obligé de se contenter de la somme dérisoire de 25,000 bourses (2,875,000 francs). On n'a ouvert au ministère des travaux publics (section treizième) qu'un crédit de 2,621,540 francs. Ces deux derniers services, qui devraient être largement dotés si l'on veut réaliser de sérieux progrès économiques, sont, comme vous le voyez, les moins favorisés. Les postes et télégraphes dépensent 14,326,200 et ne donnent comme recettes qu'un chiffre de 10,522,730 francs.

Tel est le budget des dépenses. Les développements que nous avons dû donner à son analyse nous font remettre à une prochaine lettre l'étude de l'influence qu'auront sur les finances ottomanes les récentes mesures prises par le gouvernement, l'emprunt et le nouveau rôle attribué à la Banque Impériale Ottomane.

ESCHBACH.

DE L'APPLICATION DES MATHÉMATIQUES A L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Il n'est guère de science à laquelle les mathématiques ne rendent d'importants services. Non-seulement elles donnent, par leurs signes, par leurs figures, un corps et une forme à des idées abstraites, appelant ainsi les sens à concourir à la puissance intellectuelle de l'homme, mais leurs formules saisissent ces idées, les modifient, les transforment et en expriment tout ce qu'elles contiennent de vrai, de juste et d'exact, sans que l'esprit soit obligé de suivre les mouvements de tous ces rouages dont la marche a été réglée une fois pour toutes. Comme le faisait encore très-bien remarquer M. Dupuit, dans un travail intéressant à relire, publié en 1844 (1), « ce sont des machines qui, dans un certain ordre d'idées, peuvent penser pour nous; il y a autant d'avantages à s'en servir que, dans l'industrie, de celles qui travaillent pour nous. » M. Dupuit, dans cette étude que nous ne pouvons malheureusement que citer ici, a tiré vraiment un grand parti de l'application de l'analyse mathématique à quelques phénomènes économiques. J.-B. Say prétend qu'on s'est égaré toutes les fois qu'on a voulu, en économie politique, s'en rapporter à des calculs de ce genre. « Cela tient, dit M. Dupuit, à ce qu'il y a des mathématiciens qui font de faux calculs, comme il y a des logiciens qui font de faux raisonnements. »

Quoi qu'il en soit de l'utilité et de la légitimité du procédé d'étude, il faut reconnaître qu'il n'a pas trop fait fortune jusqu'ici. Canard, qui semble avoir le premier donné l'exemple de l'emploi des formules algébriques en

(1) *De la Mesure de l'utilité des travaux publics.* V. *Annales des ponts et chaussées,* 1844, t. 8, pp. 332 à 375.

ces matières, a été suivi dans cette voie par quelques hommes, tels que Lang, Krœneke, C. Buquoy. J.-B. Say avait donc condamné ces tendances, et Rau paraissait avoir circonscrit le champ de ces études en disant : « Des formules trop compliquées manquent leur but, parce qu'il devient difficile de se rappeler, à leur inspection, la valeur de chaque terme ; mais des formules simples sont plus propres que le langage ordinaire à représenter avec concision et clarté les principes de l'économie politique. » De Thünen, dans son ouvrage intitulé : *Isolirte Staat*, traduit par M. Laverrière, dit que « l'application des mathématiques doit être permise là où la vérité ne peut être trouvée sans leur secours, » et M. Mathieu Wolkoff, convaincu que « toute méthode qui conduit à la découverte d'une vérité est acceptable, » a eu également recours quelquefois au calcul comme moyen de démonstration. Enfin nous pourrions citer encore MM. Esmenard de Mazet, Du Mesnil Marigny, et avant eux M. Cournot comme ayant fait usage et même souvent abus de formules algébriques. Mais les avantages retirés de ces procédés ont jusqu'ici paru assez insuffisants.

Cependant les travailleurs ne se sont pas découragés, et parmi tous ceux qui ont continué à chercher, deux auteurs surtout, M. W. Stanley Jevons, d'une part, professeur d'économie politique à Manchester, et d'autre part, M. Walras, professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne, viennent de publier des travaux qui ont particulièrement attiré l'attention du monde savant. M. W. S. Jevons, dont nous n'avons pu encore, malheureusement, nous procurer l'ouvrage (1), applique l'analyse mathématique à l'économie politique pure, et spécialement à la théorie de l'échange. Mais nous avons sous les yeux le premier fascicule de l'étude importante (2) que publie M. Walras sur ces questions, fascicule renfermant, dit l'auteur, une solution mathématique du problème de la détermination des prix courants, ainsi qu'une formule scientifique de la loi de l'offre et de la demande, dans le cas de l'échange d'un nombre quelconque de marchandises entre elles.

Ce n'est évidemment pas ici qu'il nous est possible de discuter ou même d'exposer, fût-ce sommairement, la théorie édifiée par M. Walras. Pour en faire l'objet d'une étude critique autorisée, il faudrait entrer dans des développements et recourir à une langue, à une méthode que ne comporte pas ce journal. Nous nous contenterons donc de donner une idée aussi élémentaire que possible de la façon dont la question est abordée par le savant professeur.

D'abord, il pense qu'il y a lieu de distinguer, d'une part, sous le nom d'*Economie politique pure*, l'étude pure et simple des effets naturels et nécessaires de la libre concurrence en matière de production et d'échange ; d'autre part, sous la nom d'*Economie politique appliquée*, la démonstration de la conformité de ces effets avec l'intérêt général, et, conséquemment, l'énumération détaillée des applications du principe de la libre concurrence, ainsi démontré, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, au crédit. A l'aide de ce procédé de division, qui permet à M. Walras de laisser de côté la question de savoir si l'économie politique est une science proprement dite ou une science d'application, il peut alors légitimement reconnaître à l'*Economie politique pure* les caractères d'une science proprement dite physico-mathématique, qu'il appelle *Théorie de la richesse sociale*.

Supposons, dit-il, un pays où existeraient en quantités déterminées telles et telles variétés de services producteurs, des *terres*, des *hommes*, des *capitaux* ; supposons encore qu'à partir d'un moment donné, on laisse la production et l'échange s'effectuer sous l'empire de la plus libre concurrence, du plus complet, du plus absolu *laisser-faire*, *laisser-passer*, abstraction faite de toute considération d'intérêt ou de justice. Au bout d'un certain temps de ce régime, il arriverait nécessairement trois choses :

1° Il y aurait telles et telles espèces de produits en quantités déterminées : tant d'hectolitres d'avoine, tant d'hectolitres de blé, tant de kilos de café, etc. On serait, cela va sans dire, plus ou moins bien renseigné par la statistique sur ces diverses quantités de produits, mais elles seraient, à chaque instant, aussi parfaitement que possible déterminées ou mathématiques ;

2° Tous ces produits auraient chacun un prix déterminé, c'est-à-dire qu'ils s'échangeraient les uns contre les autres en certaines proportions déterminées comme quantité : 1 hectolitre de blé s'échangerait contre 2 hectolitres d'avoine ou contre 5 kilos de café, etc. Ces prix, bien entendu, seraient plus ou moins susceptibles de varier d'un moment à l'autre ; il n'en est pas moins vrai qu'ils seraient, eux aussi, à chaque instant, parfaitement déterminés ou mathématiques ;

3° Enfin tous les services producteurs existant dans le pays auraient également chacun un prix déterminé ou mathématique : telle ou telle terre se vendrait et se louerait tant ; le salaire de tel ou tel travailleur serait de tant par journée ; l'intérêt du capital serait de tant pour cent par an.

Voilà les effets naturels et nécessaires de la libre concurrence en matière de production et d'échange. Voilà, suivant M. Walras, les phénomènes qu'il y a lieu d'étudier d'une manière spéciale, indépendamment de toute question et antérieurement à toute conséquence d'application. Cette étude, qui constitue un problème extrêmement vaste et compliqué, il la partage en vue d'une solution plus facile.

Laissant d'abord de côté, pour la considérer plus tard, cette circonstance que l'avoine, le blé, le café, etc., sont des produits, et n'y voyant que des marchandises qui s'échangent sur un marché, il cherche la relation qui existe entre les quantités de ces marchandises et leurs prix, sous l'empire de la libre concurrence. C'est un premier problème qui forme l'objet de sa *Théorie mathématique de l'échange*, et qui pourrait, à la rigueur, s'énoncer ainsi : — *Etant données les quantités des marchandises, formuler le système d'équations dont les prix de ces marchandises sont les racines.*

Une fois élaborée cette première théorie, faisant alors intervenir cette circonstance essentielle que les marchandises en question résultent de l'association de services producteurs, M. Walras cherche la relation plus complexe qui existe entre les quantités de ces services producteurs, les quantités des produits fabriqués, les prix de ces produits et les prix des services producteurs, toujours dans l'hypothèse d'une production et d'un échange régis par la libre concurrence. C'est un second problème qui forme l'objet de sa *Théorie naturelle de la production*, et qui peut, si l'on veut, se poser en ces termes : — *Etant données les quantités des services producteurs, formuler le système d'équations dont : 1° les quantités des produits ; 2° les prix de ces produits, et 3° les prix des services producteurs sont les racines.*

Nous avouons notre faible pour ces méthodes rigoureuses, et leur application à l'économie politique dite *pure* nous paraît donner, par l'établissement d'expressions soit arithmétiques, soit géométriques, soit algébriques, représentant les phénomènes économiques, des résultats du plus haut intérêt au point de vue qu'on appelle souvent *scientifique, spéculatif*. Avec M. Walras, nous reconnaissons l'importance et les avantages d'une méthode qui, en introduisant dans l'économie politique pure la précision de définitions, la rigueur de déductions de la mécanique pure, permettrait une solution mathématique, non-seulement des questions d'économie politique appliquée sur lesquelles les économistes sont déjà d'accord entre eux, mais aussi de celles qui les divisent encore au grand détriment de la science et du progrès économique. Quant à la portée pratique de ces études en dehors de ces limites, quant à l'autorité, dans le monde réel, des lois découvertes ou exactement déterminées par ces recherches, nous leur voyons des bornes aussi infranchissables, par exemple, que celles existant également en biologie pour les sciences exactes ou même physico-chimiques. Les phénomènes de la vie morale de l'homme nous semblent aussi peu susceptibles que ceux de sa vie physiologique ou pathologique, de rentrer dans des formules générales : il subsistera toujours, dans ces deux ordres de faits, des éléments que leur nature même et leur mode de manifestation soustrairont nécessairement à la rigueur de déterminations précises.

Charles LETORT.

(1) *The Theory of political economy*. London, 1871.
(2) *Eléments d'économie politique pure*. Paris, Guillaumin, 1874, in-8°.

LE DERNIER MEETING DES OUVRIERS AGRICOLES EN ANGLETERRE.

On pouvait prévoir que l'*agitation* agricole dont nous avons suivi ici même la marche et les progrès ne resterait pas confinée dans les lieux qui la virent naître. Une correspondance que le *Times* a insérée dans son numéro du 21 de ce mois prouve que cette prévision est un fait aujourd'hui accompli.

Les champions de l'*Union agricole* (the national Labourers' Union) ont transporté leur action des comtés de l'est à ceux de l'ouest de l'Angleterre. Ils ont tenu dans le Devonshire et le Somersetshire une série de meetings, dont le dernier et le plus important a eu lieu à Broad Clyst, petit village situé à quelques milles d'Exeter. L'assistance paraît avoir été des plus nombreuses, et une de ses singularités est que les deux parties en litige s'y rencontraient. Le local appartenait au baronnet Acland, membre du Parlement ; il était venu au meeting, en compagnie de son fils

qui est capitaine dans l'armée de terre. Dans la salle, on voyait d'un côté les laboureurs et quelques-unes de leurs femmes, ayant leurs *babies* sur les bras ; de l'autre un fort groupe de fermiers. Ceux-ci se sont entendu dire des choses passablement désagréables, et ont gardé leur réserve. Les paysans à leur tour n'ont pas cédé à la tentation de profiter de ce qu'ils auraient pu regarder comme une peuve de découragement chez leurs adversaires. Ils ne sont pas habitués, suivant le mot du correspondant du *Times*, à voir « tant de squires, tant de curés, tant de fermiers » venir écouter des discours peu faits, en somme, pour leur faire plaisir; mais ces paysans ont eu le bon sens de ne pas manifester cet étonnement d'une façon grossière, de même que ces curés, ces squires, ces fermiers ont conservé l'attitude de gens qui écoutent, sinon de gens encore convaincus de leur erreur.

Le baronnet Acland a déclaré, à l'ouverture du meeting, qu'il avait bien volontiers prêté un local aux délégués de l'*Union agricole*, mais que la réunion restait leur chose et non la sienne. Cela entendu et M. George Mitchell appelé à la présidence, les paysans ont entonné le chant de l'*Union* que l'on appelle, le Beau Vieux Laboureur de l'Angleterre (*The Fine old English Labourer*). M. Mitchell a rappelé, en prenant possession du fauteuil présidentiel, qu'il était aujourd'hui fort à son aise, mais qu'en débutant dans la vie, il avait souffert de cruelles privations. Il s'était promis, s'il parvenait jamais à un sort meilleur, de soutenir ses anciens camarades de charrue, dans leurs justes prétentions et leurs revendications légitimes. Il a remercié sir Acland de sa complaisance et de sa générosité, puisque la salle prêtée par lui, il l'avait d'abord fait approprier à ses frais pour la circonstance. « C'est bien fâcheux, a-t-il ajouté, qu'il y » ait si peu de propriétaires, *Landowners*, aussi bien dis» posés. On n'en voyait que trop, au contraire, qui n'u» saient de leur influence, soit directe, soit indirecte, que » pour vexer les unionistes, et la police, qui s'était mise à » leur service, pouvait en dire quelque chose. » — « Jamais, » cependant, a continué l'orateur, je ne conseillerai aux la» boureurs de mal se conduire à l'égard de leurs maîtres. » Je leur dirai même de la façon la plus expresse de pren» dre garde à certains conseils perfides qui les feraient » entrer dans la voie de l'intimidation et des mauvaises ac» tions. Propriétaire moi-même, je comprends, d'ailleurs, » que si l'on veut être bien servi, il faut bien payer aussi. »

A ce propos, il a interrogé les laboureurs présents sur le taux de leurs salaires. « Combien gagnez-vous ici, leur a-t-il demandé? — Je gagne 2 shillings 6 deniers par jour (à peu près 3 fr. 10 c.), dit un assistant, plus deux quarts de cidre (un litre environ). » On s'est récrié de diverses parties de la salle sur cette énonciation : « Mais il y en a beau» coup d'autres qui n'en gagnent pas autant. Il nous ar» rive souvent de ne réunir que 10 ou 11 shillings en » fin de semaine. — Êtes-vous payés quand le mauvais temps vous empêche de travailler aux champs? — Parfois, répondent les uns; non, disent les autres. » La dernière de ces réponses a été confirmée à la suite d'une interrogation plus accentuée. « Pendant la fenaison, combien travaillez-vous d'heures? — Nous travaillons d'habitude jusqu'à dix heures du soir, souvent jusqu'à onze heures et même jusqu'à minuit. — Dans ces cas, quel est votre salaire? — 3 shillings et notre boisson. » Un fermier est intervenu en ce moment, en criant aux laboureurs: « Mais dites donc aussi à ces messieurs quelle est la durée de votre travail ordinaire! — Eh bien! nous travaillons depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. — C'est vrai, mais vous oubliez d'ajouter que sur ces heures, vous en prenez une et demie pour vos repas, ce qui réduit la durée effective de votre travail au-dessous de la journée d'un ouvrier des villes. — Soit, mais à votre tour, rappelez ce que gagne cet ouvrier. »

L'incident est clos. M. Mitchell demande ce que gagnent les femmes qui vont travailler aux champs. Il croyait qu'elles ne touchaient pas une rémunération supérieure à 7 ou 8 deniers (70 à 80 centimes); on lui fait remarquer que, depuis peu de temps, cette rémunération a atteint le chiffre de 1 schilling (1 fr. 25). « J'en suis satisfait, a dit » alors M. Mitchell; mais je ne puis m'empêcher de re» gretter que les hommes ne réunissent point, par leur » propre travail, assez de ressources pour que leurs femmes » puissent se consacrer tout entières à leur ménage et à » leur intérieur. C'est là leur vraie place, leur vrai rôle. » Et vraiment, c'est pitié qu'elles en sortent pour ne ga» gner que 8 deniers par jour, voire un shilling. »

N'oublions pas d'ajouter qu'un des laboureurs a dit recevoir jusqu'à 15 shillings de rémunération hebdomadaire. Mais il semble résulter, de l'ensemble de tous les témoignages, que la moyenne varie entre 11 et 12 shillings par semaine, plus le cidre.

M. Mitchell a fait l'éloge de sir Acland et de la façon dont il tenait ses terres et agissait avec ses tenanciers. Il a regretté seulement que chez lui, comme ailleurs, on fît payer moins cher la location des terrains aux fermiers qu'aux paysans proprement dits. Il avait visité à Petherton deux maisons de laboureurs, dont la vue lui avait fait mal. Elles étaient vides de meubles, et les enfants de leurs misérables occupants étaient couverts de vermine. Pour la famille entière, il n'y avait qu'un lit et une méchante couverture; les vêtements de tous ses membres n'étaient qu'un tas de haillons. Quand M. Mitchell entra chez eux, ils étaient à table, mais sur cette table, on ne voyait que du pain et de l'eau. Et ce ne sont pas là des cas particuliers, nous dit M. Mitchell : « En général le sort du laboureur » anglais ne vaut pas mieux que celui du pauvre officiel. » En fait, dans un village, il a vu au moins la moitié de la population agricole inscrite sur les registres de la charité publique. « Cependant la valeur vénale des terres s'est » beaucoup accrue, et les fermiers vivent dans l'abon» dance, dans le luxe même.... Les sociétés d'agriculture » décernent de riches prix aux éleveurs des meilleurs che» vaux et du meilleur bétail. Mais le laboureur, personne » ne s'en occupe : il reste dans le dénûment, et son sort » paraît sans espoir. »

M. Mitchell, en terminant son *Adress*, a donné à ses auditeurs le conseil de s'enrôler dans l'*Union agricole*. Dans ces derniers temps, l'*Union* n'avait pas réuni et dépensé moins de 25,000 livres sterling pour secourir les laboureurs victimes du *Lock out* ou congédiement en masse des ouvriers agricoles. Les fermiers commençaient à s'apercevoir que cette arme de guerre n'avait pas toute la portée et toute l'efficacité qu'ils lui avaient libéralement prêtée. L'utilité de l'*Union* ressortait au contraire de ce fait que, depuis qu'elle est à l'œuvre, la moyenne des salaires agricoles s'est relevée de 2 shillings par semaine. Mais l'éloquence de M. Mitchell n'a pas réussi sur le coup à décider les gens de Broad Clyst : quand on s'est compté sur la question de savoir s'ils voulaient ou non se faire unionistes, il ne s'en est pas trouvé plus d'une douzaine à lever les mains pour l'affirmative, tandis que la négative a réuni environ le double de suffrages.

Mais un second orateur devait avoir plus de succès. Celui-ci est M. Ball, qui est aujourd'hui ministre de la secte des méthodistes, mais qui fut laboureur pendant trente-cinq ans, comme il l'a déclaré lui-même. Il a parlé pendant deux heures sans fatiguer personne et sans trop se laisser aller à aucune excentricité d'idées ou de langage. Il a même commencé son discours en rappelant à ses anciens camarades que la grande loi économique de l'offre et de la demande devait régler et réglait, en réalité, leurs rapports avec les fermiers. M. Ball n'a rendu ni ceux-ci ni les landlords responsables exclusivement de la situation malheureuse des laboureurs ; il a rejeté cette responsabilité sur un concours de circonstances diverses, mais toutes ayant contribué à maintenir, et même à empirer cette situation. « On prétend, s'est-il écrié, que le pays est » trop peuplé. — C'est vrai, a-t-on répondu dans la salle : » il regorge de petits boutiquiers. » Et tous les laboureurs d'applaudir. M. Ball n'ignorait pas l'antipathie qui existe entre les paysans et les boutiquiers de village : il a relevé l'interruption pour en tirer une leçon à l'usage de ses auditeurs et au profit de sa propre thèse. « Je ne saurais com» prendre, a-t-il dit, qu'on en veuille à un homme parce » qu'il a établi une boutique; on a seulement le droit » d'exiger de lui deux choses : c'est qu'il ne surfasse pas » ses prix et qu'il n'altère pas la qualité de ses marchan» dises. Cela dit, je ne vois pas non plus pourquoi on fait » souvent comme un reproche au laboureur d'être plus à » son aise qu'un petit fermier ou un petit boutiquier. Qu'on » me montre donc, dans les Saintes Ecritures ou ailleurs, » l'arrêt condamnant ceux qui travaillent de leurs bras » seuls à rester plus pauvres qu'un propriétaire ou qu'un » commerçant! » On pourrait, d'ailleurs, a continué M. Ball, se demander lequel du petit commerçant ou du laboureur rend à un Etat le plus de services. On a fait remarquer, en outre, que ce dernier ne travaillait que huit heures et demie par jour, tandis que l'ouvrier des villes en travaillait neuf. L'orateur ne s'est pas montré très-convaincu que les gens qui paraissent regarder comme courte la journée d'un laboureur, ne la trouveraient pas trop fatigante s'ils avaient eux-mêmes à la fournir. Quant à l'ouvrier, la justice voulait que l'on montrât ce que cette demi-heure de travail en plus représentait comme salaire. Eh bien! l'heure de travail de l'ouvrier valait neuf deniers, c'est-à-dire juste le

triple de ce que vaut l'heure du travail, matériellement plus pénible, du paysan.

M. Ball s'est élevé très-vivement contre la substitution des machines aux bras humains, dont la rareté, disait-on, commençait à se faire sentir. « L'économie politique peut approuver ce système; mais la loi divine le réprouve. » Il ne s'est pas montré moins énergique dans son appréciation des *Poor Laws* ou lois des pauvres; il a qualifié ces lois « du plus grand mal de l'Angleterre », en ajoutant qu'il n'y aurait pas de paupérisme, si chaque cultivateur possédait en propre un petit lot de quatre acres de terrain. Jusque-là les fermiers présents avaient écouté l'orateur avec patience; ils ont éclaté en murmures quand ils lui ont entendu dire que l'ignorance des masses avait été maintenue dans le but même de les laisser pauvres. Il s'est engagé alors une série de colloques entre M. Ball et les fermiers. Le premier prétendait que tout avait renchéri dans de grandes proportions, au point que la puissance d'achat de 20 shillings aujourd'hui, égalait à peine celle de 14 shillings, il y a peu d'années. « Mais le blé, du moins, s'est écrié un fermier, est moins cher. — Le thé et le sucre aussi, s'est empressé d'ajouter un autre. » M. Ball a contesté net l'exactitude de la première de ces assertions, et il s'est moqué de « l'étrange potion, qui usurpait le titre de thé sur la table du *paysan* ». Enfin, l'orateur a terminé son *Adress*, qui, suivant le mot du correspondant du *Times*, « a présenté un singulier mélange de paradoxes et d'idées saines, » par de très-bons conseils sur les avantages de la tempérance et ceux de l'épargne, sur la nécessité absolue de s'instruire soi-même et de bien élever ses enfants; sur les joies douces et bienfaisantes que la vie de famille comportait, et que l'on s'attendrait vainement à retrouver ailleurs.

Quelques délégués de l'*Union agricole* ont alors pris la parole à leur tour; mais sans produire sur l'auditoire une impression notable. Sir Acland a su se faire écouter néanmoins, malgré un début un peu personnel et fort humoristique, à cause de ce début peut-être... Le voici : « M. Ball vient de nous dire qu'il n'avait cessé d'être un *serf* que depuis 1872; eh bien! alors il a bien employé son temps pour se refaire; car ses joues et toute sa figure témoignent d'une « très-florissante santé. » On a ri, et M. Ball ne paraît pas s'être formalisé lui-même de cet argument très *ad hominem*. Sir Thomas Acland s'est mis alors à qualifier d'arguments de rhéteur une bonne partie des périodes de M. Ball. Il s'est plaint de ce que les champions de l'*Union agricole* suivaient, en attaquant les *Poor Laws*, un mauvais exemple que les tories avaient déjà donné, « seulement les » tories se respectaient davantage dans leur langage. Ce » n'est point, a déclaré l'honorable baronnet, que je sois moi-» même bien porté en faveur de ces lois : non, et je ne » demande pas mieux que de les voir disparaître. Mais » pour cela, il faut préalablement développer dans les » masses ouvrières un sentiment de dignité virile et d'in-» dépendance personnelle qui leur a trop fait défaut jusqu'ici, » et auquel des déclamations plus ou moins spécieuses ne » sauraient suppléer. » Le baronnet a eu ici un mouvement de véritable éloquence. « Quoi! c'est dans cette maison d'é-» cole, construite par mon père, maintenue et agrandie par » moi, que l'on ne craint pas d'accuser les *Landlords* de » faire de l'ignorance systématique un moyen de conserver » le paupérisme! » Passant ensuite aux détails du procès en instruction, s'il est permis d'ainsi dire, il s'est demandé à lui-même, il a demandé à ses auditeurs s'ils pensaient qu'il y eût une puissance humaine capable de relever les salaires agricoles, sans dépenser plus d'argent, ou sans diminuer le nombre des laboureurs. C'est toujours, on le voit, la question du rapport entre l'offre et la demande: seulement, les *Farmers* et les *Landlords* ont une façon d'établir ce rapport, et les laboureurs en ont une autre. Sir Thomas Acland a dit que, pour sa part, il payait ses serviteurs 13 shillings à la semaine, d'ailleurs sans avantages incidents ou supplémentaires. Quand ils travaillaient à la tâche, — et il les invitait bien volontiers à le faire, — ils arrivaient sans trop de peine à une rémunération hebdomadaire de 16 à 17 shillings. Au surplus, sir Thomas Acland a rendu justice aux délégués de l'*Union agricole*. « Ils avaient commis des hé-» résies, sans doute; mais aussi ils avaient fait entendre » aux cultivateurs de très-bons conseils. »

Quand sir Acland a eu fini son allocution, il était minuit et tout le monde ressentait quelque fatigue. Après avoir acclamé l'*Union* et remercié le baronnet de sa complaisance, chacun s'est retiré sans le moindre désordre.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

REVUE ÉCONOMIQUE.

L'INDUSTRIE HOUILLÈRE DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — M. Duclercq, ingénieur en chef des mines, vient de publier un rapport fort intéressant sur l'industrie houillère du département du Nord pendant l'année 1873, et qui servira utilement à compléter le rapport de M. Ducarre, que *l'Economiste* analysait récemment. Nous y voyons que, pendant cette année, la production totale s'est élevée à 35,034,613 quintaux métriques, ce qui correspond à un accroissement de 2,574,578 quintaux métriques sur l'extraction de l'année 1872. En 1871, la production totale n'avait été que de 2,095,753 quintaux.

Les compagnies exploitant la houille dans le département s'élèvent au nombre de sept : notamment Anzin qui elle seule a produit 21,915,039 quintaux métriques, puis, selon leur importance relative, Aniches, Douchy, l'Escarpelle, Vicoigne, Thivencelles, Fresnes et Azincourt. Ces compagnies ont 13 siéges et 46 fosses en exploitation. La population ouvrière dans le bassin houiller du Nord était, en 1873, de 19,267 personnes, dont 14,938 ouvriers du fond et 4,329 du jour. C'est une augmentation totale de 1,546 ouvriers sur l'année précédente. La quantité de houille abattue par ouvrier du fond s'est élevée, en moyenne, à 2,345 quintaux métriques.

En 1873, les compagnies houillères ont payé pour salaires 21,013,439 francs, soit 1,090 fr. 60 c. par ouvrier environ; c'est une augmentation moyenne de 109 fr. 47 c. par ouvrier sur l'année précédente et qui ne correspond qu'à une production moyenne par ouvrier du fond de 18 quintaux métriques en plus. La main-d'œuvre moyenne par quintal métrique a été de 0 fr. 599 contre 0 fr. 535 en 1872. Le prix moyen de vente, d'après le rapport de M. Duclercq, s'est augmenté en moyenne de 0 fr. 30 par quintal métrique en 1873 comparativement à 1872.

La consommation en houille du département du Nord, en 1873, s'est élevée à 44,200,000 quintaux métriques, dont 20,200,000 ont été livrés par le bassin lui-même, 9,800,000 quintaux par le Pas-de-Calais, 12,850,000 quintaux par la Belgique et 1,350,000 quintaux par l'Angleterre.

Le rapport sur l'exploitation houillère dans le Pas-de-Calais vient aussi d'être présenté au conseil général de ce département. Les dix-huit concessions existant actuellement dans ce bassin ont produit, en 1873, 29,856,993 quintaux métriques, soit une augmentation de 2,760,000 quintaux métriques sur l'année précédente. Dix nouveaux siéges d'exploitation sont en cours d'exécution, ce qui fait présager pour un avenir peu reculé une production égale à celle du département du Nord.

Le prix moyen des ventes de charbons tout-venant sur le carreau des fosses a été de 1 fr. 91 c. pour l'année.

Le nombre d'ouvriers employés s'est élevé à 17,426, ce qui constitue une augmentation de 2,060 en plus qu'en 1872. La moyenne d'extraction par ouvrier du fond n'a été que de 2,000 quintaux métriques, correspondant à une diminution de 144 quintaux par ouvrier relativement à l'année précédente. Les salaires payés aux ouvriers, ainsi que le montant de la consommation intérieure, ne sont connus que pour 1872. Les premiers se sont élevés à 16,264,299 francs, soit 1,058 fr. 52 c. par ouvrier.

La consommation du département se chiffre par 13,039,842 quintaux métriques répartis comme suit: mines, 1,807,701 quintaux métriques; usines diverses, 7,375,289 quintaux métriques; chemins de fer, 162,144 quintaux métriques; usages domestiques, 3,714,708 quintaux métriques.

LE CONGRÈS VITICOLE ET SÉRICICOLE DE MONTPELLIER. — Le Congrès international viticole et séricicole organisé à Montpellier, sur l'initiative de la Société centrale d'agriculture de France, a été ouvert lundi dernier 26 octobre. Le président du Congrès, M. Drouyn de Lhuys, a prononcé à cette occasion, sur un sujet qui s'imposait malheureusement en pareille circonstance, le phylloxera, un discours fort remarquable que nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso*. Après avoir fait en traits rapides l'historique de la marche du terrible fléau, l'orateur a exposé successivement les divers systèmes préconisés pour sa destruction.

« En contemplant les ravages causés par le dévastateur de nos vignes, a-t-il dit en terminant, la pensée se reporte involontairement à deux fléaux analogues : la maladie des vers à soie et celle des pommes de terre.

» La première a éclaté quand les magnaneries prenaient un accroissement inconnu jusque-là, et rassemblaient sur un même point des multitudes de vers. Ni les soins hygiéniques, ni les précautions les plus minutieuses n'ont réussi à la faire disparaître; elle renaît dans toute agglomération excessive, et, seules, les petites éducations parviennent à y

échapper. La pomme de terre était devenue la culture principale de l'Irlande. Son sol humide, léger, suffisamment chaud, s'y prête merveilleusement. Elle y était d'une abondance et d'une qualité incomparables ; elle y nourrissait toute la population, qui avait pour elle renoncé aux céréales. Tout à coup, la trop fameuse pourriture se déclare. Vous savez la famine et l'émigration qui en furent les douloureuses conséquences. Depuis, la pomme de terre n'est plus cultivée que comme accessoire : les céréales ont repris possession du sol, et la maladie perd peu à peu de son intensité.

» En France, la vigne occupait plus de deux millions d'hectares. Tout le Midi allait devenir un immense vignoble. A ce moment le phylloxera apparait.

» En rapprochant ces terribles phénomènes, quelques personnes ont voulu leur attribuer une origine commune. Suivant elles, une loi inconnue d'équilibre naturel s'opposerait à la multiplication de certaines espèces au-delà d'une limite également inconnue. De cette considération hypothétique, elles tirent la conséquence qu'il faudrait restreindre, au moins pour un temps, la culture de la vigne, en la bannissant des plaines et des terrains bas.... »

Le ministre de l'agriculture et du commerce a délégué pour le représenter à ce Congrès, M. Halma du Frétay, inspecteur général de l'agriculture. Plusieurs gouvernements étrangers y ont également envoyé officiellement des délégués, dont voici les noms :

Italie. Pour la sériciculture : MM. le chevalier Verson, professeur à Padoue ; le commandeur Gaëtan Cartoni, professeur, directeur de l'Ecole royale supérieure d'agriculture à Milan; le chevalier comte Freschi, président de la Société d'agriculture du Frioul; le chevalier François-Xavier Melissari ; Elisée Deandreis, consul d'Italie à Montpellier. Pour la viticulture : MM. le chevalier Manfredo Berton de Sambuy; le chevalier Targioni-Tozzetti, professeur. — *Autriche :* M. le comte Rossi Fredigotti, président de la Société d'agriculture de Rovèreto, et M. Bosler, professeur à l'Institut agricole de Vilstarnemberg. — *Brésil* : M. E. Deandreis. — *Suisse :* MM. Demolle et Vogt.

Nous aurons prochainement occasion de revenir sur les travaux de ce Congrès, dont les études présentent cette année un intérêt exceptionnel.

Les Finances de l'Autriche. — La commission chargée de contrôler la dette publique de l'Autriche vient de publier le relevé de la situation de celle-ci au 30 juin dernier. Il en résulte que la dette consolidée non remboursable s'élevait à cette époque à fl. 2,154,707,324, soit fl. 60,020,151 de plus qu'au 31 décembre dernier et fl. 86,717,288 de plus qu'au 30 juin 1873. En y comprenant les primes sorties aux tirages non réclamées jusqu'ici, la dette publique remboursable atteignait au 30 juin dernier un chiffre total de fl. 490,588,288. Cette somme accuse une diminution de fl. 2,868,289, rapprochée de celle au 31 décembre et de fl. 6,156,573, en comparaison du total au 31 juin de l'année dernière. En conséquence, la dette consolidée se montait, au 30 juin dernier en tout à fl. 2,645,295,612, ou fl. 57,151,862 de plus qu'au 31 décembre dernier et fl. 59,549,838 de plus qu'à l'époque correspondante de l'année dernière. Cet accroissement considérable de la dette consolidée doit être attribué à l'emprunt de 80 millions de florins, décrété pendant la dernière session législative. Reste encore la dette flottante, incombant exclusivement à la moitié cisleithane de l'empire. Elle était au 30 juin dernier de fl. 96,493,931, ce qui constitue une augmentation de fl. 23,184,433, en comparaison du 31 décembre 1873, et de fl. 55,856,308, en la rapprochant de celle du 30 juin de la même année. Cette augmentation est compensée par le retrait de billets de l'Etat, pour une somme correspondante. Somme toute, la dette consolidée et incombant à Autriche seule, était au 30 juin dernier de fl. 2,756,192,735, ou fl. 80.627,546 de plus qu'au 31 décembre 1873, et fl. 115.624,655 de plus qu'au 30 juin de la même année. En décomptant les impôts, la dette publique totale réclame un intérêt annuel de fl. 110,328,300. Quant à la dette flottante commune aux deux moitiés de l'empire, elle était au 30 juin dernier de fl. 320,730,163 ou fl. 23,303,107 de moins qu'au 31 décembre 1873.

Le relevé, concernant la conversion de la dette générale, constate qu'au 30 septembre dernier, il restait encore à convertir pour une somme de 9,725,608 florins, dont fl. 7,940,597 à intérêts payables en papier et fl. 1,785,011 à intérêts payables en argent. L'Autriche n'en a malheureusement pas fini avec le cours forcé, et ses embarras financiers ne vont pas en s'amoindrissant.

La Dette des États-Unis d'Amérique. — Le speaker de la Chambre des représentants à Washington, probablement l'un des futurs candidats à la présidence des Etats-Unis, M. Blaine a donné, dans un discours prononcé il y a quelques semaines à Oshkosh (Wisconsin), quelques chiffres intéressants, concernant la dette de la grande République américaine et des Etats qui la composent. Ces chiffres nous font voir comment la dette nationale d'un peuple né il y aura un siècle l'an prochain, dont les frontières ne nécessitent pour ainsi dire aucun armement, peut s'élever déjà, grâce à la guerre, à 428 millions de livres sterling (10 milliards 700 millions de francs), somme dans laquelle sont comprises toutefois les dépenses du chemin de fer du Pacifique, qui a coûté 12,800,000 livres sterling. Vient ensuite la dette des Etats, évaluée à 78 millions; celle des comtés, que M. Blaine estime à 36 millions, et celle des municipalités, qu'il porte à 144 millions de livres, ce qui donne, comme total des sommes dues par la Confédération, les Etats, les comtés et les municipalités, le chiffre énorme, pour un siècle, de 656 millions de livres, soit 16 milliards 400 millions de francs. Cette somme serait toutefois grossie considérablement, peut-être même doublée, si l'on y ajoutait le montant des emprunts, non reconnus par le gouvernement fédéral, que la confédération du Sud a contractés pendant la guerre, et ceux que les Etats de cette confédération ont souscrits. Il ne serait pas étonnant qu'on obtînt un total approchant de celui qui représente la dette de l'Angleterre. Mais nos voisins forment une vieille nation qui avait déjà créé des colonies dans toutes les parties du monde quand les Etats-Unis n'existaient pas, et qui était déjà endettée quand commença la lutte contre Napoléon. Si l'on tient compte du fait, on trouvera que la grande république a marché rapidement dans la voie des dépenses, et que son administration ne s'est montrée ni plus habile ni plus économe que d'autres des deniers publics.

Les Variations des prix en Russie. — La délégation municipale de Saint-Pétersbourg a publié un intéressant compte rendu où l'on trouve quelques renseignements sur les variations que le prix de la main-d'œuvre a subies durant les vingt dernières années dans cette capitale. Voici les prix de la journée de travail qui se payaient au mois de mai des années 1853, 1863 et 1873 :

	1853	1863	1873
	(Kopecks) (1).		
Terrassiers	50	75	90
Maçons et tailleurs de pierre	80	115	110
Peintres en bâtiment	90	95	90
Paveurs	75	85	90
Scieurs	70	75	80
Manouvriers	50	75	80
Menuisiers	90	105	115
Plâtriers	80	95	100
Charpentiers	80	95	110

On remarquera qu'en général la hausse a été bien plus sensible de 1853 à 1863 que de 1863 à 1873, et que la rétribution des manouvriers a relativement haussé davantage que celle des ouvriers professionnels. Ainsi le salaire des terrassiers a subi en vingt ans une hausse de 80 0/0, tandis que celui des peintres en bâtiments s'est maintenu presque au même taux pendant toute cette période.

L'Administration communale de la ville de Bruxelles. — Voici le résumé du rapport de l'administration communale de la ville de Bruxelles pour l'année 1873, lu à une récente séance du conseil communal.

Les ventes de terrains se sont élevées à 27 millions, soit 12 millions de plus que l'année précédente. L'augmentation de la population a été de 3,032 habitants, tandis qu'elle n'avait été que de 1,479 en 1872. Bruxelles comptait, au 31 décembre 1873, 185,701 habitants. Sur 1,359 jeunes gens appelés à tirer au sort, on a constaté 229 illettrés; mais il est juste de dire qu'il y a dix ans les écoles communales n'étaient pas aussi nombreuses ni aussi fréquentées qu'elles le sont aujourd'hui. Encore quelques années, et on arrivera à de tout autres résultats.

Sur un budget de recettes de 40,537,340 fr. 42, il a été dépensé 40,532,471 fr. 77, ce qui laisse un excédant de 4,868 fr. 65, sans compter 428,076 fr. 83 à recouvrer. Le budget de 1875 s'élève en recettes à 54,800,369 fr. 90, et en dépenses à 54,792,323 fr. 25, soit un excédant de recettes de 8,046 fr. 65.

Le recrutement de la police devient naturellement plus facile depuis qu'on a augmenté les traitements des agents, et l'administration espère que le gouvernement consentira enfin à intervenir par un subside pour la rémunération des services généraux. Jusqu'à présent le gouvernement a mis à l'allocation de ce subside des conditions repoussées

(1) Le kopeck vaut 0 fr. 04.

par le conseil communal. Le nombre des suicides s'est élevé de 48 à 62.

Les travaux de la Senne en amont et en aval de Bruxelles marchent assez rapidement pour faire espérer que l'ensemble sera terminé en 1875. L'administration poursuit activement les travaux ayant pour but de donner à la ville une large augmentation de la distribution d'eau.

Tous les établissements d'instruction publique sont en pleine prospérité, et les inscriptions pour les écoles primaires se sont élevées à 10,612 : 5,777 garçons et 4,835 filles. Les cours d'adultes ont été suivis par 2,492 garçons et 4,764 filles. Le rapport constate que, malgré tous les efforts du collége et toutes les concessions auxquelles il s'est résigné, la ville n'est pas encore en possession du subside auquel elle a droit pour l'enseignement primaire.

Le nombre des patentes de commerce délivrées en 1873 est supérieur de 625 à celui de 1872, ce qui semble prouver que la situation du commerce est favorable.

Voici les chiffres exacts du budget proposé au conseil communal pour l'exercice 1875 :

Recettes.		
Recouvrement des recettes arriérées	Fr.	428.076 83
Boni de 1873		4.869 07
Recettes ordinaires		12.582.160 00
— extraordinaires		41.785.264 00
Total des recettes	Fr.	54.800.369 90
Dépenses.		
Dépenses ordinaires	Fr.	12.178.522 85
— extraordinaires		42.309.600 40
— facultatives		304.200 00
Total des dépenses	Fr.	54.792.323 25
Solde et excédant des recettes	Fr.	8.046 65

Le budget de l'exercice courant (1874) est d'environ 24 millions de francs; le projet de budget pour l'année 1875 est de plus de 54 millions. Donc une augmentation de 30 millions. En douze années l'augmentation du budget a été de 40 millions.

Le Commerce du Danemark. — Un rapport consulaire, publié à Londres, donne des détails sur le mouvement commercial du Danemark ; il y a là un progrès soutenu. Le poids total des marchandises transportées en 1873 a été de 1,622,000 tonnes, chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'alors; l'importation figure sur ce total pour les deux tiers. Tous les droits sont payés au poids, et on ne fait pas de relevé de la valeur des importations; quant à la sortie des produits du pays, elle a présenté en 1873 la somme de 51 millions de rixdalers; le progrès a été continuel depuis l'année 1866, qui était restée à 37 millions.

La navigation progresse aussi d'une façon sensible; il est sorti en 1873 6,700 navires et 200,000 tonnes de marchandises en sus de la moyenne des huit années antérieures.

L'exportation du bétail constitue un des éléments considérables du commerce du Danemark : elle s'est élevée l'an dernier à 45,980 bêtes à cornes, 17,313 moutons et 111,637 porcs. Les expéditions de beurre ont acquis un développement des plus prononcés : 110,000 barils, tandis que la moyenne des sept années précédentes était de 47,000. C'est l'Angleterre qui absorbe la presque totalité de ces substances alimentaires, et elle répand ainsi une grande aisance parmi les honnêtes et laborieuses populations des campagnes danoises.

LE BANQUET

OFFERT PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX A M. LE DUC DECAZES.

Samedi dernier a eu lieu, au palais de la Bourse de Bordeaux, un banquet offert par la Chambre de commerce de cette ville à M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Il était présidé par M. Lalande, vice-président de la Chambre de commerce dont tous les membres assistaient à cette réunion.

M. Lalande a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le ministre, et, permettez-moi d'ajouter, cher concitoyen,

» Notre vénéré président étant empêché, par un deuil de famille, de se trouver ce soir au milieu de nous, je viens, en son nom et au nom de la Chambre de commerce, vous prier de recevoir l'expression de notre reconnaissance pour les services éminents que vous nous avez déjà rendus, de notre confiance dans votre dévouement et de nos sympathies pour votre personne.

» Le commerce de Bordeaux ne saurait oublier que, comme diplomate, membre du conseil général de la Gironde, député, ministre, vous n'avez cessé de professer avec éclat, et de défendre avec l'énergie d'une conviction ardente, les principes de liberté commerciale pour lesquels Bordeaux lutte depuis si longtemps. Le commerce de Bordeaux est notamment heureux de constater la large part que vous avez prise, avec tous vos collègues de la députation de la Gironde, au renversement de ce néfaste projet d'impôt sur les matières premières dont le bon sens et les lumières de l'Assemblée nationale ont su faire justice. Le commerce français reconnaît et apprécie les services que vous lui avez déjà rendus comme ministre des affaires étrangères; il attend encore beaucoup de ceux que vous êtes appelé à lui rendre.

» Vous connaissez les précieux résultats du traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre; vous savez que sous l'influence d'un abaissement considérable des droits, l'exportation de nos vins pour le Royaume-Uni a presque décuplé. Nous ne doutons pas que vous ne recherchiez toutes les occasions d'obtenir que des avantages analogues nous soient offerts par d'autres pays, et que nous puissions ainsi voir abaisser successivement des barrières qui, sans profit pour les nations qui les ont élevées, nuisent à la consommation, et par conséquent aux échanges de leurs produits respectifs.

» Nous permettrez-vous de parler spécialement des Etats-Unis, où les droits qui frappent nos produits sont tellement excessifs, et où leur consommation pourrait devenir immense sous l'influence de tarifs plus libéraux ? La tâche est bien difficile, nous le savons; mais nous comptons sur votre haute intelligence et sur votre constante sollicitude pour faire ce qui serait possible. Le traité postal que, peu de temps après votre avénement au ministère, vous avez heureusement conclu avec les Etats-Unis, est déjà pour nous une preuve que nos espérances ne sauraient être déçues.

» Vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur le ministre, que nous nous entretenions aussi... librement des intérêts de la Gironde avec vous, que les traditions paternelles et toute votre carrière ont identifié avec ces intérêts; mais croyez toutefois que les pensées qui s'y rattachent sont loin d'être, au moment où nous avons l'honneur de vous recevoir, celles qui dominent dans notre esprit. Avant d'être négociants, nous sommes citoyens! et en voyant auprès de nous un membre éminent du gouvernement actuel, nous songeons moins à nos intérêts particuliers qu'à ceux de la patrie inquiète! Nous savons que vous êtes au premier rang parmi ces hommes de bonne volonté qui s'efforcent de doter notre pays d'un gouvernement sage, désireux de lui assurer les avantages de l'ordre et de la liberté, et qui travaillent à lui rendre graduellement sa force, sa prospérité et sa grandeur... »

M. le duc Decazes a répondu au toast de M. Lalande par un remarquable discours dont nous extrayons les principaux passages.

« Messieurs,

» Je suis un enfant, un vieil enfant, hélas! de ce pays : ses intérêts et ses besoins sont restés les miens, et je m'y suis dès longtemps si profondément associé, qu'il y a quatorze ans je n'ai pas hésité à acclamer des solutions économiques qui semblaient à ce moment contraires à quelques-uns de mes intérêts personnels. Il se disait, en effet alors, que nos industries houillères et métallurgiques avaient tout à redouter d'une politique économique plus large et plus libérale. Je ne l'ai pas cru et je m'en réjouis; car plus clairement que jamais, je sais et je vois aujourd'hui que le plus large développement de la liberté commerciale est et restera le plus fécond instrument de notre richesse nationale. Je suis resté fidèle à cette conviction, lorsque j'ai essayé de réagir contre des tendances que je croyais funestes et que votre digne président vient de rappeler : elle m'a décidé depuis à employer mes meilleurs efforts pour faciliter nos relations commerciales et consulaires avec la Russie et pour renouer avec les Etats-Unis des relations postales qui nous permettront d'espérer, dans un avenir prochain, pour nos échanges commerciaux, un traitement plus libéral, et, j'ose ajouter plus avantageux pour les deux pays.

» C'est de cette conviction encore que je m'inspirerai si je suis appelé à négocier avec la Turquie les traités nouveaux qui seront substitués à ceux qui vont prendre fin. La Turquie, Messieurs, n'a joué, jusqu'à ce jour, qu'un rôle secondaire dans vos affaires. Veuillez cependant le remarquer, votre place se fait sur ce marché, et c'est pourquoi vous me pardonnerez de vous l'avoir signalé.

» Mais de larges champs d'exploitation que votre initiative a su vous ouvrir depuis vingt ans sollicitent plus particulièrement votre attention. Vous désirez que les grands marchés ouverts à votre commerce sur le Rio de la Plata

ne soient pas troublés. Je m'en préoccupe comme vous, et j'ose affirmer que la France n'est point seule à s'en émouvoir et à préparer par ses conseils une pacification si désirable et si nécessaire. Les concerts que nous poursuivons sont de nature à l'assurer.

» Sur la côte occidentale d'Afrique, au Japon, en Cochinchine, au Tonkin, en Calédonie, nous savons quels sont vos intérêts, et nous poursuivons les justes satisfactions qu'ils réclament. Là comme ailleurs, comme partout, vous nous demandez une législation libérale, une protection efficace, la paix.

» La paix, le maréchal de Mac-Mahon, cet illustre et loyal soldat qui, pour sept ans, a pris charge de la France, et auquel votre digne président vient de rendre une justice si éclatante, a bien voulu m'en confier le soin particulier et la garde spéciale. Tant que sa confiance et celle de l'Assemblée me conserveront cette mission, je ne faillirai pas aux devoirs qu'elle m'impose....

» C'est bien là, en effet, j'ose le dire, Messieurs, tout le secret de notre politique étrangère, trop souvent méconnue et si injustement attaquée. Elle repose uniquement et absolument sur l'accomplissement rigoureux et scrupuleux des traités qui nous lient envers les autres puissances. Certes, et vous ne sauriez me reprocher cette prudence, je n'essaierai point aujourd'hui de provoquer et de poursuivre une modification à des conventions que le passé nous a léguées; j'en réclame la stricte observance, et j'en offre, de mon côté, la loyale exécution. Il semblerait, en vérité, que la Providence veut nous rendre cette tâche plus facile, car l'année présente nous apporte ses plus précieuses faveurs. Nous ne pourrions les nier sans ingratitude. Elles nous ont rendu prospère, entre toutes, la récolte qui joue un rôle principal dans notre prospérité locale, j'oserai dire dans celle de la France.

» On a dit que la production vinicole représentait en France, en année moyenne, 55 millions d'hectolitres, et il n'est pas exagéré d'affirmer que l'Etat y trouve une ressource qui a été évaluée à 155 millions de francs. On suppose que cette année cette récolte a été augmentée de près de 50 0/0; pour nous, pour la France entière, c'est là une précieuse richesse dont nous remercions Dieu et notre travail. Nous ne saurions cependant en tirer tout le profit qu'elle comporte que par une vigilance plus soutenue et plus active s'exerçant sans cesse sur les moyens qui nous sont propres pour développer la prospérité dont les ressources de notre sol sont l'origine.

» Il y a un an à peine, un homme excellent dont j'ai eu l'honneur d'être le collègue et dont je m'honore d'être resté l'ami, étudiait avec nous les conditions de cette prospérité. Il vous promettait des secours de l'Etat, qui ne vous ont point fait défaut. Ces engagements ont été tenus, mais la sollicitude du gouvernement ne saurait s'arrêter là. Il ne me serait point permis de traiter avec sa haute compétence les questions spéciales qui échappent à mon administration et à mon action directe. J'ai pu du moins puiser dans la longue étude que j'ai faite des besoins de notre chère Gironde une notion exacte de nos préoccupations locales. Il n'en est pas de plus vives que celles qui se rattachent à l'état de notre beau fleuve, et c'est pourquoi je suis certain que vous accueillerez avec plaisir cette assurance que je crois être en mesure de vous donner, sans être contredit par notre cher préfet : « Que ces questions si longtemps controversées et sur lesquelles trop de systèmes ont successivement prévalu, vont être l'objet d'une enquête spéciale, à laquelle vous serez appelés à prendre part et qui permettra enfin à la lumière de se faire jour.... »

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET DE 1875,

Sur le paiement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence.

Par M. Léon Say (1).

V.

Nous avons exposé plus haut les procédés qui ont été employés par le gouvernement français, pour réunir les ressources destinées à payer les 5 milliards de francs de l'indemnité de guerre, pour transformer ces ressources en valeurs étrangères, et pour en faire passer le montant en Allemagne après les avoir transformées.

De ces procédés, le plus productif a été l'acquisition de lettres de change. Le Trésor français a rassemblé un portefeuille de valeurs qui a été remis à l'Allemagne avant l'encaissement par la livraison même des effets, ou après l'encaissement par la livraison des fonds que l'encaissement avait produits. Ce portefeuille, nous savons qu'il a renfermé plus de 120,000 effets, pour une valeur de 4 milliards 248 millions de francs. La question qu'il faut essayer de résoudre est celle de savoir comment les banquiers ou les intermédiaires dont s'est servi le Trésor ont pu acheter ou créer, pour les vendre au gouvernement français, tant de valeurs et pour une aussi forte somme, sur l'Angleterre la Hollande, la Belgique et l'Allemagne.

Les effets sur l'étranger qui se trouvent dans un pays ont pour objet la liquidation d'autant de dettes. Ce sont comme les factures de ce que l'étranger est venu y acheter ou comme la reconnaissance des dettes échues qu'il est venu y contracter. Il peut bien s'y mêler des crédits qui sont des paiements faits à l'avance, mais ces paiements d'avance ou ces crédits sont couverts, dans un délai plus ou moins long, par des livraisons de marchandises ou de valeurs. Le change étranger représente surtout le paiement de valeurs livrées ou à livrer à l'étranger. Si ce n'est pas tout, c'est du moins le principal, car on serait incomplet si l'on n'ajoutait pas que le change étranger peut représenter également la rente des capitaux placés à l'étranger. Trouver du change, c'est donc recueillir du papier créé par suite d'opérations internationales; en créer, c'est donc inventer et poursuivre une opération internationale. Quelles sont les opérations internationales qui ont été faites en France, de 1871 à 1873? Que signifient les lettres de change trouvées dans notre pays par les agents du Trésor de 1871 à 1873? Si on le savait, on aurait la clef de ce qui s'est passé pendant ces trois années sur le marché français; on comprendrait la possibilité de la transmission, sans crise, d'un capital de 5 milliards de France en Allemagne, on aurait *l'explication d'un fait qui n'est devenu en quelque sorte probable que par sa réalisation*, et dont on peut dire que la théorie nous échappe en partie.

Quand on a sous la main un portefeuille matériel et qu'on manie réellement les lettres de change, les traites, les délégations que ce portefeuille contient, on peut, si l'on est au courant des affaires, reconnaître dans une certaine mesure, à la lecture de ces papiers, la nature des opérations qui y ont donné naissance. Il n'est malheureusement pas possible d'agir ainsi à l'égard d'un portefeuille qui a contenu plus de 120,000 effets d'une valeur de plus de 4 milliards de francs. On y voyait toutes sortes d'effets, depuis des billets de moins de 1,000 francs jusqu'à des traites de plus de 5 millions de francs. Les uns portaient la mention d'un achat de marchandises, les autres ne paraissaient être que des papiers de création spéciale destinés eux-mêmes à être couverts à l'échéance par des papiers qui seraient créés cette fois pour solder des opérations réelles. Les crédits de banque, les circulations de maisons mères avec leurs succursales, les arbitrages de valeurs, les paiements de factures réglées, les remises de fonds pour achats ultérieurs de marchandises, les règlements de dettes de l'étranger à la France, sous forme de coupons de rentes ou d'actions ou d'obligations industrielles, tout se trouvait dans ces effets, constituant le portefeuille le plus colossal qui ait encore été réuni dans une seule main. En faire après coup la classification détaillée est une entreprise absolument impossible; il faut se borner à déterminer les catégories d'opérations qui ont permis de le constituer, et présenter à propos de ces catégories quelques considérations générales sur l'importance et sur le sens des affaires qui étaient comprises dans chacune d'elles.

Il y a cinquante ans, il n'y avait pas d'autres opérations internationales que les affaires de marchandises ou de numéraire. Les marchandises, l'or et l'argent étaient les seules matières d'importation et d'exportation. La balance du commerce se faisait avec l'or et l'argent. Tout ce qu'on achetait à l'étranger, on le payait en or ou en argent, quand on ne l'avait pas payé en marchandises. On pouvait alors trouver dans les statistiques de la douane des données plus ou moins exactes, mais des données réelles sur le mouvement des affaires entre deux pays; mais les choses ont bien changé depuis cinquante ans.

On constate, surtout depuis vingt-cinq ans, la présence dans les affaires internationales de ce qu'on pourrait appeler un article nouveau d'exportation, article qui a pris dans tous les pays le pas sur tous les autres, et dont l'intervention a eu pour résultat de dénaturer absolument le sens des statistiques douanières. Cet article nouveau, c'est le *titre;* c'est la transmission, à travers la frontière des divers Etats, de la propriété des capitaux par la représentation, facile à transporter, de ces capitaux sous forme de papier, titres de rente, actions, obligations de chemins de fer ou

(1) Voir l'*Economiste Français* des 17 et 24 octobre 1874.

d'une industrie quelconque. Pour connaître le mouvement réel des affaires internationales, il faudrait donc connaître non-seulement l'importation et l'exportation des marchandises, l'importation et l'exportation du numéraire, mais encore l'importation et l'exportation des titres, et cette dernière catégorie, qui est la plus importante et qui est la clef des deux autres, échappe à toute espèce de statistique. Nous donnerons sur ces trois catégories d'affaires internationales les renseignements les plus précis qu'il nous ait été donné de recueillir.

Importation et exportation de marchandises.

Les états de douane constituent les seuls documents officiels dans cette matière. Ils nous montrent une situation très-favorable pendant les trois années dont nous avons à nous occuper, mais n'expliquent pas, loin de là, l'existence en France de 4 milliards 250 millions de lettres de change en trois ans, ou 1 milliard 1/2 par an. En voici le résumé :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	EXCÉDANT d'importations	EXCÉDANT d'exportations
1867	3.026.500.000	2.825.900.000	200.600.000	»
1868	3.303.700.000	2.789.900.000	513.800.000	»
1869	3.153.100.000	3.074.900.000	78.200.000	»
1870	2.867.400.000	2.802.100.000	65.300.000	»
1871	3.566.700.000	2.872.500.000	694.200.000	»
1872	3.570.300.000	3.761.600.000	»	191.300.000
1873	3.600.200.000	3.926.900.000	»	326.700.000

Il résulte de ce tableau que, tout de suite après la guerre, le commerce d'exportation de la France a pris un développement considérable. Il a dépassé en importance tout ce qu'il avait produit auparavant, et a donné en deux ans, ce qui ne s'était pas encore vu, un excédant d'exportation sur l'importation de 518 millions de francs. Si le contraire avait eu lieu, nul doute que le règlement de l'indemnité de guerre n'eût rencontré des difficultés énormes, et c'est une circonstance des plus heureuses que cet excédant d'exportation se soit produit pendant ces deux années critiques ; mais il est loin d'expliquer l'abondance des lettres de change qui sont venues s'offrir au Trésor.

Il faut, d'ailleurs, faire entrer dans le compte que nous sommes obligé de faire, le résultat de l'année 1871, et ce résultat annule absolument celui des deux années 1872 et 1873. En 1871, les importations l'ont emporté de 694,200,000 francs sur les exportations, ce qui absorbe la totalité des 518 millions d'excédant d'exportation des deux années suivantes, et si, pour être complet, on ajoute à l'excédant de 1872-1873 *l'accroissement de valeur des marchandises réexportées après admission temporaire*, on n'arrive encore qu'à un chiffre inférieur à celui de 694 millions, qui forme le déficit de l'année 1871. Quant à supposer une situation antérieure favorable à la France et la constituant créancière de l'étranger par une sorte de report d'une année sur l'autre, au moyen de crédits constamment ouverts en France et renouvelés au profit des acheteurs étrangers, il est impossible de s'arrêter à cette hypothèse qui n'a aucune vraisemblance. L'Angleterre est créancière du monde entier, cela est un fait certain, mais il est difficile de croire que la France joue dans les affaires de marchandise, comme l'Angleterre et avec la même ampleur, le rôle de banquier du monde.

Nous donnons d'ailleurs, ci-dessous, deux tableaux résumés présentant le mouvement des marchandises et des métaux précieux de 1827 à 1873. Il en résulte un excédant d'exportation de marchandises de 3 milliards 597 millions de francs et un excédant d'importation de numéraire de 6 milliards 692 millions de francs, dont la balance représente la France comme débitrice et non pas comme créancière de l'étranger.

Nous ferons plus loin des réserves sur l'exactitude des tableaux de la douane, en ce qui concerne le mouvement des métaux précieux, mais ces réserves ont pour objet l'atténuation qui, à notre sens, existe dans la valeur de l'or importé ou exporté.

Les autres éléments du compte entre la France et l'étranger, c'est-à-dire les placements français en fonds étrangers et les créances à recouvrer sous forme de coupons qui ont joué un si grand rôle, depuis quelques années, ne peuvent pas changer le sens des tableaux que nous publions, parce que si, d'un côté, la France a été souvent, et pour de fortes sommes, créancière de l'étranger pour coupons d'intérêt, d'un autre côté, elle a justement employé cette nature de créance et les autres à faire de nouveaux placements au dehors, placements qui n'ont pas discontinué de 1860 à 1870, et qui ne peuvent avoir laissé aucun disponible à la date dont nous nous occupons, c'est-à-dire en 1871. Nous verrons plus loin qu'il n'en a pas été de même en 1871, 1872 et 1873 ; mais ce serait anticiper sur la suite de ce rapport que d'entrer à cette place dans des explications à ce sujet.

On doit donc reconnaître que ni la situation antérieure des crédits pour affaires de marchandises, ni le mouvement des marchandises de 1871 à 1873 n'explique la quantité de change trouvée si à propos, pour faire l'opération des cinq milliards. Le mouvement de 1872 et 1873 a facilité l'opération ; il l'aurait entravée s'il avait eu lieu dans un sens contraire, mais il ne donne pas la justification d'un portefeuille égal à celui que le Trésor a pu acquérir. Il faut toutefois remarquer que, pour la facilité qu'on a eue à acheter des changes, le montant brut des exportations a joué un rôle, indépendamment de la balance entre les exportations et les importations. La différence de 176 millions entre les importations et les exportations de 1871 à 1873 est donnée en effet par la comparaison entre 10 milliards 737 millions de francs d'importations, et 10 milliards 561 millions d'exportations. S'il a été exporté pour 10 milliards et demi de marchandises, il a été possible de puiser dans les effets créés pour régler cette masse de transactions une grande quantité de valeurs que le Trésor s'est appropriées, sauf à laisser au commerce et à la banque le soin de chercher dans des opérations de métaux, de titres, de circulation, de crédit, les moyens de liquider une partie des transactions inverses qui, pour 10 milliards 700 millions, ont eu pour objet des importations de marchandises. Ce qu'il fallait, avant tout, c'était un grand marché de change pour pouvoir y puiser les effets dont le Trésor avait besoin, et ce grand marché a existé par suite du développement considérable de nos exportations. Mais en dehors de cette grande activité que les exportations ont donnée au marché du change, le mouvement international des affaires de marchandises ne donne pas la clef de l'opération faite par le Trésor français.

Commerce extérieur (Commerce spécial).

PÉRIODES.	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	EXCÉDANT DES IMPORTAT.	EXCÉDANT DES EXPORTAT.	EXCÉDANT TOTAL D'EXPORTATION.	
	millions.	millions.	millions.	millions.		
Moyenne de 1827 à 1836..........	479.9	521.4	»	41.5	»	415.0
Moyenne de 1837 à 1846..........	776.4	712.9	63.5	»	635.0	»
Moyenne de 1847 à 1856..........	1.077.1	1.223.7	»	146.6	»	1.466.0
Moyenne de 1857 à 1866..........	2.200.5	2.430.1	»	229.6	»	2.296.0
Année 1867.......	3.026.5	2.825.9	200.6	»	200.6	»
— 1868.......	3.303.7	2.789.9	513.8	»	513.8	»
— 1869.......	3.153.1	3.074.9	78.2	»	78.2	»
— 1870.......	2.867.4	2.802.1	65.3	»	65.3	»
— 1871.......	3.566.7	2.872.5	694.2	»	694.2	»
— 1872.......	3.570.3	3.761.6	»	191.3	»	191.3
— 1873.......	3.600.2	3.926.9	»	326.7	»	326.7
					2.187.1	4.695.0
					2.507.9	

ADMISSIONS TEMPORAIRES.

	MATIÈRES premières mises en œuvre	PRODUITS réexportés	EXCÉDANT DES IMPORTAT.	EXCÉDANT DES EXPORTAT.	
Moyenne de 1852 à 1856..........	20.8	29.2	»	8.4	42.0
Moyenne de 1857 à 1866..........	66.1	136.7	»	70.6	706.0
Année 1867.......	175.0	258.8	»	83.8	83.8
— 1868.......	111.7	184.0	»	72.3	72.3
— 1869.......	116.2	181.9	»	65.7	65.7
— 1870.......	67.2	112.4	»	45.2	45.2
— 1871.......	32.4	52.5	»	20.1	20.1
— 1872.......	73.8	128.7	»	54.9	54.9
					3.597.9

Importation et exportation du numéraire.

Le mouvement du numéraire est plus difficile à connaître que celui des marchandises, parce que les statistiques officielles ne donnent pas des chiffres aussi exacts pour les métaux précieux que pour les marchandises. L'inexactitude

des statistiques de la douane en ce qui concerne l'or, a été signalée dans les diverses enquêtes faites sur la question des banques et sur la monnaie. Les personnes qui importent ou exportent l'or et l'argent font un bénéfice extrêmement réduit sur chacune de leurs opérations, et ce n'est qu'en les multipliant qu'elles peuvent arriver à des résultats avantageux. La moindre augmentation dans les frais de transport suffit pour arrêter toute affaire; aussi les personnes qui font le commerce des métaux précieux sont-elles souvent amenées à faire faire aux transporteurs des déclarations inexactes pour ne pas payer le plein des tarifs. C'est une manière, pour les négociants en métaux précieux, de rester leurs propres assureurs dans une certaine mesure. Les déclarations inexactes recueillies ensuite par la douane forment la base des tableaux publiés.

Mouvement des métaux précieux.

(OR ET ARGENT EN LINGOTS ET EN MONNAIES.)

PÉRIODES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	EXCÉDANT DES IMPORTAT.	EXCÉDANT DES EXPORTAT.	EXCÉDANT TOTAL D'IMPORTATION.	
	millions.	millions.	millions.	millions.		
Moyenne de 1827 à 1836	180.9	69.7	111.2	»	1.112.0	»
Moyenne de 1837 à 1846	171.1	75.5	95.6	»	956.0	»
Moyenne de 1847 à 1856	363.3	224.4	138.9	»	1.389.0	»
Moyenne de 1857 à 1866	687.7	502.5	185.2	»	1.852.0	»
Année 1867	849.4	252.7	596.7	»	596.7	»
— 1868	686.6	365.0	321.6	»	321.6	»
— 1869	647.4	264.3	383.1	»	383.1	»
— 1870	416.4	261.2	155.2	»	155.2	»
— 1871	301.1	501.7	»	200.6	»	200.6
— 1872	383.0	333.4	49.6	»	49.6	»
— 1873	578.6	500.6	78.0	»	78.0	»
					6.893.2	200.6
					6.692.6	

Les états de la douane portent pour le numéraire dans les trois années 1871, 1872 et 1873, une exportation de 1 milliard 335 millions, et une importation de 1 milliard 262 millions de francs, ainsi que cela résulte du tableau que nous avons donné plus haut. Nous avons vu que le gouvernement français avait exporté par lui-même, pour les paiements à l'Allemagne, 513 millions de francs en numéraire, de sorte que le commerce n'aurait exporté, si les chiffres de la douane étaient exacts, que 820 millions de francs en numéraire. Il résulte cependant des renseignements particuliers que nous avons obtenus des trois maisons de Paris qui font le plus d'affaires en métaux précieux, que ces trois maisons ont exporté à elles seules, pendant ces trois années, du numéraire pour 850 millions de francs. Ce n'est donc pas dans les états de douane que l'on peut trouver une indication précise du mouvement des métaux précieux en 1871, 1872 et 1873.

Ce que l'on sait avec une certaine exactitude, c'est la production des métaux précieux dans le monde et le monnayage dans les différents Etats. On a fait des études très-sérieuses sur la production de l'or et de l'argent, et on a pu dresser des états que l'on considère comme suffisamment approximatifs de la quantité d'or et d'argent existant dans les pays d'Europe, aux Etats-Unis et dans les colonies anglaises. On sait que cette quantité a beaucoup augmenté depuis 1848, à la suite des découvertes de gisements aurifères en Californie et en Australie.

Dans la publication faite en 1873, par le ministère des finances de Belgique, à l'occasion de la révision de la convention monétaire, on trouve un tableau du stock d'or et d'argent des pays de la civilisation occidentale, à la fin de chaque année, de 1849 à 1867 (6e fascicule, page 16). Ce tableau porte à 25 milliards 141 millions de francs le stock d'or, et à 18 milliards 629 millions de francs le stock d'argent, soit en tout 43 milliards 770 millions en 1867, tandis qu'il n'était que de 34 milliards 488 millions en 1849. La différence constitue un accroissement sur l'or et l'argent réunis de 9 milliards 282 millions de francs; mais la quantité d'or a augmenté de 10 milliards 728 millions, tandis que la quantité d'argent a diminué par suite des exportations continuelles d'argent en Chine et dans l'Inde, de 1 milliard 446 millions de francs.

Stock d'or et d'argent des pays de la civilisation occidentale, à la fin de chaque année, de 1849 à 1867 (milliers de francs). Or à 3,444 fr. 44 c. le kilog.; argent à 222 fr. 22 c. le kilog.

	OR	ARGENT	TOTAL
1849	14.413.259.1	20.075.243.6	34.488.502.8
1850	14.788.014.2	20.050.910.6	34.838.924.8
1851	15.240.613.6	20.017.799.8	35.258.413.4
1852	16.002.523.8	19.981.555.7	35.984.079.5
1853	16.810.589.4	19.933.267.3	36.743.856.7
1854	17.522.210.7	19.888.534.4	37.410.745.1
1855	18.215.576.5	19.855.423.6	38.071.000.1
1856	18.950.619.9	19.824.312.8	38.774.932.8
1857	19.654.319.»	19.640.892.4	39.295.211.5
1858	20.335.284.8	19.476.716.3	39.812.001.2
1859	20.962.517.3	19.309.095.8	40.271.613.1
1860	21.536.361.1	19.150.630.7	40.686.991.8
1861	22.110.893.7	19.001.698.8	41.112.592.5
1862	22.907.248.2	18.829.322.8	41.732.571.»
1863	23.020.570.3	18.677.146.5	41.697.716.8
1864	23.480.058.5	18.517.392.6	41.997.451.1
1865	23.965.724.6	18.399.238.2	42.364.952.8
1866	24.535.090.5	18.449.237.7	42.984.328.2
1867	25.141.312.»	18.628.702.6	43.770.014.6

De cet accroissement dans la quantité de l'or, c'est la France qui a le plus profité absolument et proportionnellement; elle a été le pays de la grande importation de l'or, comme l'Inde a été le pays de la grande importation de l'argent, et il est presque aussi difficile d'expliquer cette absorption de l'or par la France que celle de l'argent par l'Inde. Il a été monnayé en France, de 1848 à 1871, de l'or pour 6 milliards 640 millions de francs, savoir :

De 1848 à 1851	Fr.	421.709.260
1852 à 1856		1.822.230.305
1857 à 1861		2.290.617.475
1862 à 1866		1.227.273.155
1867 à 1871		878.407.065
	Fr.	6.640.237.260

Pendant la même période de vingt-quatre ans, il a été monnayé en Angleterre, en Australie et aux Etats-Unis, 8,449,550,000 francs d'or (livre sterling comptée pour 25 francs), savoir :

Angleterre	Fr.	3.090.100.000
Etats-Unis		4.639.475.000
Australie		719.975.000
	Fr.	8.449.550.000

La France a donc absorbé 44 0/0 de la monnaie d'or frappée, de 1848 à 1871, dans les quatre grands pays où la circulation monétaire est fondée sur l'or. Cependant la population de ces quatre pays est de 109 millions d'habitants, dont 36 millions pour la France; 32 millions pour l'Angleterre; 39 millions pour les Etats-Unis; 2 millions pour l'Australie; ce qui ne donne pour la France qu'une proportion de 33 0/0. Mais il faut tenir compte de l'augmentation de la population pendant ces vingt-quatre ans :

Pour l'Angleterre l'augmentation a été de 4 millions d'habit.
— les Etats-Unis — — 17 — —
— l'Australie — — 2 — —

Tandis que pour la France la population est restée à peu près stationnaire, 35,781,000 habitants en 1851 et 36,103,000 en 1871.

Ainsi, quoique la population de la France n'ait pas augmenté, et qu'elle ne représente que 33 0/0 de la population totale des quatre grands pays que nous avons cités, elle a absorbé 44 0/0 de la monnaie d'or frappée depuis 24 ans. Nous avons donc eu raison de dire que c'est la France qui a le plus profité de l'augmentation du stock de l'or depuis 25 ans.

Nous avons vu que le monnayage des pièces d'or a été de 6 milliards 640 millions de francs, ce qui, pour une période de 24 ans, fait une moyenne de 276 millions 600,000 francs par an. Une partie de cet or a remplacé l'ancienne monnaie d'argent qui faisait la base de la circulation, avant 1848, car sur les 5 milliards frappés en argent, depuis le commencement du siècle, on n'estimait, en 1869, qu'à un milliard environ la somme de monnaie d'argent qui existait encore en France. La plupart des économistes évaluaient de 2 à 3 milliards de francs la monnaie métallique française, en 1848, et depuis cette époque il a été fabriqué, comme nous l'avons vu, pour 6 milliards 600 millions de monnaies d'or. Il est très-difficile de savoir ce qui en a été exporté depuis ou démonétisé par la refonte, mais il est probable qu'une grande partie de cet or monnayé est resté en France à l'état de monnaie circulant ou

de monnaie thésaurisée, et notre honorable collègue M. Wolowski, dans la séance du 4 février 1874, croyait pouvoir dire que la masse du numéraire existant en France était aujourd'hui de 5 à 6 milliards de francs.

Combien la France a-t-elle perdu de cette quantité de numéraire de 1870 à 1873? c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Elle a évidemment perdu de l'or et repris de l'argent. D'après les états de douane elle aurait, étant tenu compte de toute différence, exporté 376 millions de francs d'or et importé 304 millions de francs d'argent; mais si les états de douane donnent exactement le sens des mouvements, ils n'en donnent pas le montant, et les chiffres que nous venons de citer ne sont pas exacts, tout au moins pour l'or, dont le faible poids par rapport à la valeur, permet beaucoup plus les dissimulations que pour l'argent. Nous avons recueilli deux documents étrangers qui peuvent nous éclairer sur la perte que nous avons faite du numéraire en or; le premier est un état des matières d'or employées par l'Allemagne dans la fabrication de sa nouvelle monnaie d'or, le second est un relevé du nombre de pièces d'or de 20 francs achetées par la banque d'Angleterre de 1870 à 1873. Les Hôtels des monnaies d'Allemagne ont démonétisé pour 847 millions de francs de pièces d'or de 20 francs, et la Banque d'Angleterre a acheté pour 197 millions de francs de pièces d'or de 20 francs. On a vu que sur les 847 millions de francs en pièces de 20 francs démonétisées par l'Allemagne, il y a 42 millions qui ont été achetés en Angleterre, et comme la Banque d'Angleterre avait, en juin 1874, revendu pour 116 millions de monnaie d'or française, il est probable que les 42 millions achetés par l'Allemagne en Angleterre font double emploi avec pareille somme comprise dans les 197 millions de la Banque d'Angleterre. Il y aurait donc un peu plus de un milliard de francs en pièces de 20 francs, dont on connaît le passage à l'étranger.

La Banque d'Amsterdam a reçu aussi un certain nombre de pièces de 20 francs, qu'on peut évaluer à 90 millions de francs; mais si on compense les sorties de pièces de 20 francs pour la Banque d'Amsterdam, avec les quantités qui auraient pu, dans les achats de la monnaie allemande, provenir d'une autre source que de la France, on peut, sans crainte de se tromper de beaucoup, évaluer à un milliard de francs la perte faite par la France dans sa circulation d'or.

Sur ce milliard, 273 millions ont été exportés directement par l'Etat; le reste, soit environ 730 millions de francs, a donné lieu sans doute à la création de lettres de change qui ont été vendues au Trésor dans le total des 4 milliards 250 millions de francs, ou qui ont servi de contre-partie pour faire des importations d'argent.

D'un autre côté, s'il y a eu perte dans la circulation d'or, il y a eu augmentation dans la circulation d'argent. Il est certain que la baisse qui est survenue dans la valeur de l'argent en a fait introduire d'assez grandes quantités en France. La Monnaie a fabriqué de 1870 à 1873 des pièces d'argent pour 237 millions de francs, dont nous avons vu que 92 millions ont été frappés avec de l'argent de Hambourg pour compte du Gouvernement et pour être envoyés en Allemagne. Il serait donc resté en France 145 millions de pièces de 5 francs. La douane donne un chiffre de 304 millions, qui comprend, outre les lingots, les monnaies frappées, et ce chiffre n'est contredit par aucun document particulier à notre connaissance.

Les chiffres les plus probables seraient donc une perte de un milliard en or et une rentrée de 300 millions en argent, ce qui représenterait une perte finale, pour le stock métallique de la France, de 700 millions de francs, soit de 11 à 14 0/0. Si on rapproche ce résultat des indications que fournissent les différentes situations de la Banque de France depuis 1870, on peut le considérer comme suffisamment exact.

Nous ne parlons, bien entendu, que du temps qui s'est écoulé pendant le paiement des 5 milliards, c'est-à-dire de 1870 à l'automne de 1873, parce que depuis cette époque le stock métallique s'est reconstitué. Il est probable qu'il y a aujourd'hui autant de numéraire en France qu'avant la guerre. Le 7 juin 1870, l'encaisse de la Banque de France était de 1 milliard 311 millions. Le 11 septembre 1873, il était réduit à 708 millions de francs. Aux mêmes époques, la circulation des billets était de 1 milliard 375 millions, et de 2 milliards 881 millions de francs. En juin 1870, les billets de banque fournissaient un supplément au stock métallique de la France de 64 millions; au 11 septembre 1873, ils fournissaient un supplément de 1 milliard 179 millions de francs. Comme la dépréciation du billet de banque a été peu sensible, il est probable que la quantité totale des agents de la circulation est restée la même, ce qui ferait supposer qu'il y a eu une perte dans le stock métallique de 1 milliard 100 millions de francs, dont les billets de banque auraient pris la place; ce serait un écart de 400 millions avec le chiffre que nous avons cru devoir indiquer plus haut; mais il n'y a peut-être pas de contradiction entre les deux chiffres, car les billets de banque prennent la place du métal qu'on retire de la circulation aussi bien en le thésaurisant qu'en l'exportant; et il est assez probable que la thésaurisation aura été excitée par les inquiétudes qu'on a eues pendant les années 1870 et 1871. De sorte qu'on peut supposer que l'émission supplémentaire de 1 milliard 100 millions de francs aura pris la place de 700 millions de numéraire exporté et de 400 millions de numéraire soustrait par la thésaurisation à la circulation.

Tels sont les renseignements qu'il nous a été possible de nous procurer pour éclairer autant qu'on le pouvait la question du mouvement du numéraire. Si les résultats que nous avons obtenus ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, ils permettent néanmoins d'affirmer que ce n'est pas plus dans l'exportation du numéraire que dans celle des marchandises qu'on peut trouver l'explication du portefeuille acquis par le Trésor. Sur une exportation totale évaluée par nous à 700 millions, le Trésor a pour sa part remis directement à l'Allemagne 500 millions de numéraire; on trouverait donc dans le mouvement des métaux précieux tout au plus 200 millions de francs qui auraient servi, toute balance faite, à la création des lettres de change vendues au Trésor.

Importation et exportation de titres.

Nous avons déjà fait remarquer que le mouvement international des titres a pris depuis vingt-cinq ans une importance tout à fait prépondérante. La France a, pendant cette période de temps, absorbé de grandes quantités de titres, comme elle a absorbé de grandes quantités d'or. L'or est aussi une valeur étrangère, une valeur étrangère d'une grande sécurité, mais ne portant point intérêt. La France a donc absorbé des valeurs étrangères sous forme d'or improductif d'intérêt ou sous forme de valeurs productives d'intérêts, et cela sur une échelle au moins de 7 à 800 millions de francs par année.

L'or qu'on importe consomme du change sans en rendre, mais les valeurs à intérêt qu'on fait venir de l'étranger en rendent après en avoir absorbé. Pour faire passer à l'étranger le capital avec lequel on achète des valeurs, il faut acheter du change, mais pour faire rentrer les intérêts du capital qu'on a placé à l'étranger, il faut en vendre. L'importation des titres étrangers crée du change dans l'avenir, dans une proportion égale au montant du revenu annuel de ces titres. Il en est résulté que les placements faits par la France à l'étranger, y compris ce que l'on peut appeler les placements en or, n'ont plus, au bout de quelques années, été payés qu'avec les intérêts de ceux des placements antérieurs qui étaient productifs.

Si cela est vrai, et les faits sont là pour le prouver, on conçoit facilement que la cessation des placements à l'étranger et des importations d'or, pendant trois ans, ait mis à découvert comme une source de change qui n'avait plus d'emploi. C'est bien le phénomène qui s'est produit. Il y avait en France, avant la guerre, de grandes quantités de change provenant de l'encaissement, par des Français, des coupons de valeurs étrangères dont ils étaient propriétaires, et on peut, sans exagération, évaluer l'importance de ce change à 6 ou 700 millions de francs par année. On peut y ajouter aussi les revenus réalisés à l'étranger, mais dépensés en France par les étrangers qui voyagent chez nous ou qui s'y établissent pendant un temps; c'est encore une source spéciale de change que l'on a évaluée à des chiffres divers, mais qui n'est pas inférieure, à ce que l'on croit, à 2 ou 300 millions de francs (1). Il y avait donc en France, avant la guerre, du change étranger pour 800 à 900 millions, peut-être 1 milliard de francs, qui trouvait son emploi dans des placements nouveaux en valeurs étrangères ou qui permettait une importation constante d'or, quelle que soit la balance du commerce. La France pouvait ainsi, avant 1870, faire aisément en trois années un placement à l'étranger de 3 milliards de francs, peut-être plus, sans amener de crise monétaire. Les trois années qui ont suivi la guerre

(1) Les chiffres que nous donnons peuvent paraître bas; nous nous sommes attaché à présenter des minima : ainsi beaucoup de publicistes évaluent à 1 milliard et à 1 milliard et demi les placements annuels de la France à l'étranger de 1860 à 1870, et à beaucoup plus de 300 millions les dépenses en France de revenus étrangers.

ont eu la même ressource, sinon dans une proportion aussi forte, du moins dans une proportion encore considérable. Il est probable, en effet, qu'une parties des titres étrangers a été exportée et que les dépenses des étrangers en France n'ont pas atteint, de 1871 à 1873, le même chiffre qué de 1868 à 1870; mais, à supposer une exportation de titres étrangers pour une valeur de 2 milliards de francs, ce qui serait déjà considérable, il en résulterait pour les intérêts annuels une différence de quelque chose comme 100 millions de francs ou de 300 millions pour trois ans. On peut donc croire que la source du change que nous signalons a pu encore fournir, à l'opération des 5 milliards, de 2 à 2 milliards et demi de francs, si ce n'est plus.

Quant à l'exportation même des titres étrangers, il est certain qu'elle a eu lieu, mais on ne peut pas dire sur quelle échelle. Notre honorable collègue M. Moreau a bien voulu faire faire un relevé des valeurs étrangères qui ont donné lieu à des livraisons de titres à la Bourse de Paris; ce relevé, nous le donnons plus bas, mais il n'a pas fourni les indications que nous en attendions. Ce tableau avait été dressé dans la supposition que tout ce qui avait été livré de titres étrangers contre argent avait été exporté: en cherchant la quantité des livraisons on espérait trouver la quantité des exportations. Il est bien probable, en effet, que les titres livrés à des preneurs nouveaux, pendant la période qui nous occupe, ont été exportés; les preneurs nouveaux ne devaient pas être des capitalistes français, parce qu'on ne faisait pas, à cette époque, de placements à l'étranger, les épargnes du pays se portant tout entières sur les nouveaux emprunts français; mais dans le tableau que nous donnons, il y a un mélange de livraisons pour reports avec des livraisons pour placements, et les livraisons pour reports, c'est-à-dire contre argent prêté et seulement pour un temps, se multiplient par le nombre des liquidations pendant lesquelles les reports ont été continués. Il faut dire de plus que le tableau en question ne comprend pas les valeurs étrangères qui sont négociées sans l'intermédiaire des agents de change, par ce qu'on appelle la coulisse, et rien qu'à lire les noms des valeurs qu'il contient, on s'aperçoit qu'il laisse en dehors les fonds américains et bien d'autres qui jouent un grand rôle sur le marché de Paris. Quoi qu'il en soit, nous donnons ce tableau dans l'espoir que d'autres que nous y trouveront des indications qui nous auraient échappé.

1° Solde des rentes étrangères livrées en liquidation du 1er juillet 1871 au 31 décembre 1873.

5 0/0 Italien	Fr.	46.115.000
6 0/0 Tabacs italiens		56.250
6 0/0 Péruvien		184.500
5 0/0 Turc		520.000
6 0/0 Turc		15.750
3 0/0 Espagnol		600
5 0/0 Tunis		84 375
	Fr.	46.976.475

représentant un capital d'environ 669 millions de francs.

2° Solde des valeurs étrangères livrées en liquidation du 1er juillet 1871 au 31 décembre 1873.

Actions Banque Ottomane	Fr.	80.650
Foncier d'Autriche		193.525
Chemins Autrichiens		645.825
Chemins Lombards		370.150
Chemins N.-O. d'Autriche		67.350
Chemins hongrois		12.700

représentant en capital environ 722 millions de francs.

Nous avons pensé qu'un autre relevé pouvait fournir des indications sur le mouvement d'exportation des valeurs étrangères; c'est le relevé du montant des abonnements au Timbre pour les valeurs étrangères cotées; mais le tableau, que nous représentons également, ne peut pas donner d'indications précises par cette raison que l'abonnement dont il s'agit n'est pas autre chose que le prix de la cote. On le paie ou on ne le paie pas suivant qu'on a intérêt à maintenir ou non les titres sur la cote officielle. Une grande quantité de valeurs y sont soustraites absolument.

	ACTIONS ÉTRANGÈRES soumises au paiement des droits de timbre et de transmission.		OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES soumises au paiement des droits de timbre et de transmission.	
	NOMBRE.	VALEUR.	NOMBRE.	VALEUR.
		fr.		fr.
1869	1.752.429	542.217.580	6.606.265	1.503.637.485
1871	1.644.930	629.289.920	4.581.973	1.617.309.200

Mais nous avons pu nous procurer deux états dans lesquels on peut suivre un mouvement certain d'exportation de titres étrangers, mouvement qui d'ailleurs était évident et que les personnes qui sont dans les affaires ont toutes constaté: le premier est l'état des coupons payés à Paris sur la rente italienne avant et après la guerre, le second est un état semblable pour les coupons de rentes turques.

En 1868, il a été payé à Paris des coupons de rente italienne pour 85 millions de francs; en 1872, il n'en a été payé que pour 60 millions de francs.

Semestre du	1er Janvier 1868		43.011.000 f.
—	1er Juillet 1868		42.025.000
—	1er Janvier 1869		43.230.000
—	1er Juillet 1869	impôt non déduit	40.300.000
—	1er Janvier 1870		38.240.000
—	1er Juillet 1870		36.004.000
—	1er Janvier 1871		16.720.000
—	1er Juillet 1871		40.150.000
—	1er Janvier 1872		29.870.000
—	1er Juillet 1872		30.393.000
—	1er Janvier 1873		31.458.000
—	1er Juillet 1873		29.856.000
—	1er Janvier 1874		25.604.000

Pour les coupons turcs on remarque une diminution bien plus considérable, mais avec une reprise marquée à partir de 1874.

13 Janvier 1870		3.265.612 f.
Juillet 1872		512.081
Janvier 1873		665.225
Juillet 1873		728.181
Janvier 1874	environ	1.700.000

Les deux valeurs qui sont portées sur ces tableaux sont loin d'être les seules qui existent sur notre marché; les dollars américains, les valeurs autrichiennes et bien d'autres ont une importance considérable dans les placements français; mais nous prenons sur le fait, pour ainsi dire, à la lecture de ces relevés, l'exportation d'un nombre considérable de titres étrangers, et c'est ce que nous cherchions. Nous ne pouvons pas pénétrer plus avant. Il y a eu des titres étrangers exportés en grande quantité, et il en reste en France des quantités plus considérables encore, dont les coupons ont fourni du change; ce sont là deux faits acquis, mais quant à faire le compte exact des exportations et du stock des valeurs étrangères en France, il n'y a aucun moyen d'y arriver.

Il faut ajouter à cette exportation ce qui est resté pendant quelque temps des emprunts français à l'étranger; mais les pays où il se fait des épargnes, et la France est de ce nombre, rappellent bien vite leurs emprunts à l'intérieur. Ce qu'on a placé ou vendu à l'étranger de rentes françaises 5 ou 3 0/0 n'a pas tardé à reprendre la route de la France, et l'année 1874 ne se passera pas avant qu'on puisse dire que les cinq milliards d'emprunt sont classés dans le pays même et sans le secours de l'étranger.

Quant à l'opération même du change entreprise par le Trésor français et à la composition du portefeuille de 4 milliards et plus que le Trésor a réuni, on peut dire que les coupons de valeurs étrangères restées en France, et que les valeurs étrangères exportées en ont donné la majeure partie, presque la totalité, à l'exclusion du mouvement des marchandises, qui s'est balancé pour les trois années, et du mouvement des métaux précieux, qui n'a pas été aussi considérable qu'on pouvait le supposer et qui n'a fourni que peu de chose en dehors des envois directs faits par le Trésor français à l'Allemagne.

Les choses se sont passées comme si les 5 milliards avaient été remis à Berlin en titres de rentes et comme si les Français avaient envoyé leurs épargnes à Berlin pour racheter ces titres de rentes, de même qu'ils les envoyaient auparavant en Italie, aux États-Unis, en Autriche et en Turquie pour acheter de la rente italienne, américaine, turque, ou des actions et obligations de chemins de fer autrichiens.

Après avoir terminé l'exposition des faits, il est facile d'en tirer une conclusion générale. La France est un pays où il se fait des épargnes annuelles dans des proportions considérables; elle n'a cessé d'en faire au milieu de ses malheurs, que pendant un temps très-court et encore pendant cet espace de temps l'arrêt des épargnes n'a-t-il pas été général. Dès la fin de 1871, pendant toute l'année 1872, le cours antérieur des choses s'est reformé; le flot des épargnes a recommencé à monter. Un emploi tout naturel de ces ressources nationales s'est offert dans les grands emprunts français qui ont joué le rôle que les émissions de valeurs étrangères avaient joué les années précédentes.

C'est une grande consolation que d'assister à un pareil spectacle, car on y trouve le secret de notre force vive. Il n'est pas douteux que par la continuation de ce mouve-

ment les épargnes françaises ne rétablissent, s'il ne l'est déjà, notre stock métallique, et qu'après l'avoir reconstitué, elles ne sollicitent un emploi dans des entreprises industrielles nouvelles à l'intérieur ou à l'étranger.

L'opération des 5 milliards n'a réussi que parce qu'elle a pu être pour ainsi dire moulée sur les facultés du pays, au fur et à mesure que ces facultés se sont révélées.

Le succès de cette opération sans précédent tient à la prudence, mêlée à une sorte de témérité, avec laquelle elle a été conduite. Il fallait agir vite pour arriver promptement à la libération du territoire, assez vite pour employer toutes les épargnes réelles et tout le change possible, assez prudemment pour ne pas dépasser une limite au-delà de laquelle on aurait eu à se débattre contre une crise financière des plus graves et une crise monétaire qui aurait pu renouveler les désastres du papier-monnaie, heureusement inconnus en France depuis soixante-quinze ans. Tout a été combiné avec une grande sagesse et un rare bonheur. C'est un titre d'honneur de plus pour le grand citoyen qui avait reçu cette tâche de l'Assemblée nationale, tâche qu'il a accomplie le 15 mars 1873, lorsque son gouvernement a cru pouvoir proposer à l'Assemblée de fixer au 5 septembre suivant le terme du dernier paiement de l'indemnité de guerre, et le 20 mai 1873, lorsque les dernières mesures ont été arrêtées par lui avec la Banque de France. Il appartenait au gouvernement nouveau, institué par l'Assemblée nationale, le 24 mai 1873, d'achever la libération du territoire et de rendre définitivement la France à elle-même.

Mais on ne saurait finir l'histoire de l'opération financière dont nous achevons le compte rendu, sans rendre aux agents du Trésor et à l'administrateur éminent qui a dirigé le mouvement des fonds, la justice qui leur est due. Dans une situation unique, où tout était à créer, où il fallait improviser tous les jours, où les agents du Trésor devaient se transformer en banquiers, en cambistes, en acheteurs et vendeurs de métaux précieux, et souvent ne pas reculer devant les plus grandes responsabilités, personne n'a été au-dessous de sa tâche. L'Administration française en a reçu un nouvel éclat.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous n'avons encore aucune modification notable à signaler cette semaine. Il faut, du reste, plus de huit jours pour qu'un mouvement important quelconque puisse se dessiner, et nous devons nous contenter, pour le moment, d'en revenir à nos appréciations de la semaine dernière. Nous croyons donc toujours à une reprise prochaine, par une recrudescence de consommation, suite toute naturelle du resserrement qui s'est produit depuis la guerre.

Une circulaire de la direction générale des douanes, relativement aux nouvelles mesures à l'égard de la perception de l'impôt de la petite vitesse sur les marchandises d'importation, vient d'établir que les commissionnaires ou consignataires qui voudraient s'affranchir des obligations déterminées par le règlement du 22 mai devront souscrire individuellement une soumission générale annuelle, garantie par une caution solidaire, et portant engagement de représenter à la première réquisition de la régie, les justifications de sortie qui seront réclamées et de payer à titre de dommages-intérêts une somme égale à dix fois le montant du droit de 5 0/0 que le Trésor eût eu à encaisser, dans le cas où l'exportation des chargements ne serait pas établie. Cette mesure est seulement prise temporairement, comme essai, et ne recevra son application, jusqu'à nouvel ordre, que pour la place du Havre.

Les affaires agricoles sont toujours très-calmes. Sur les marchés départementaux, les apports sont toujours insuffisants et les prix sont un peu irréguliers, car l'on peut compter à peu près en nombre égal les avis indiquant les uns de la fermeté, les autres de la hausse, et enfin d'autres de la baisse. Sur le marché de Paris la culture montre également peu d'empressement à apporter ses produits, profitant des derniers beaux temps pour achever ses travaux, mais comme la meunerie a usé d'une très-grande réserve de son côté, une certaine tendance à la baisse paraît se prononcer.

Nous avons déjà eu occasion d'entretenir nos lecteurs d'une importante exposition de la bière et du houblon, à Haguenau, exposition qui devait être accompagnée d'un congrès international des brasseurs français, belges et allemands. Cette exposition, qui vient d'avoir lieu, a parfaitement réussi. Elle s'est tenue dans la halle aux houblons de Haguenau, pavoisée pour la circonstance aux couleurs de l'Alsace.

Elle comprenait le houblon, le malt, les bières, les accessoires de brasserie, ceux de tonnellerie. La France et l'Angleterre se sont presque complétement abstenues, mais l'Autriche, la Saxe, la Bavière, le grand duché de Bade, l'Alsace-Lorraine et la Belgique ont compté un grand nombre d'exposants. Les villes de Haguenau, Olvisheim, Bischwiller, Molsheim, Niederbron, Spaalt et Saaz ont fait des expositions collectives. Le catalogue enregistrait 1,286 exposants, dont 12 seulement pour la France; un de ces derniers, M. Doorneman, de Looz-lez-Lille, a même remporté une médaille d'argent dans la section des bières.

Le congrès qui s'est tenu à la suite de l'exposition a traité plusieurs questions techniques fort importantes, notamment celles du rendement du malt, de son effet économique sur le coût de la bière au brasseur, de son influence sur le prix de vente, son résultat au point de vue de la consommation du grain, de son rôle enfin dans la concurrence entre brasseurs. On a également parlé des nouvelles installations de brasserie, de la situation actuelle de la brasserie en Hollande, passé en revue les différentes législations qui régissent cette industrie en Europe, et finalement le congrès s'est séparé après avoir voté des remerciements, pour son excellent accueil, au maire de Haguenau.

De Californie nous arrive une mauvaise nouvelle, celle de la faillite d'une importante maison de céréales, MM. E. E. Morgan and Sons, les plus forts expéditeurs de blé peut-être de la Californie pour l'Europe. Ils avaient, dit-on, affrété pour plus de 67,000 tonnes, sur lesquelles 50,000 par navires à arriver et 17,000 par navires dans le port. Le passif est encore inconnu, mais il est très-important.

De la même région nous avons aussi quelques documents sur la production de l'or. Nous voyons que l'on continue à y frapper l'or sur une grande échelle, puisque pendant le mois d'août il n'a pas été frappé pour moins de doll. 4,120,000 en or. Pour les huit mois expirant le 31 août il a été frappé pour doll. 4,320,000. On a découvert récemment de nouvelles mines de mercure; la valeur de ce dernier métal est de doll. 1.60. Dans les mêmes districts on a également découvert de l'argent, principalement à Calistoga et dans les environs. Une mine de fer sur la rivière Mac Cloud s'est vendue dernièrement à une compagnie anglaise doll. 200,000.

L'immigration continue à croître aux Etats-Unis. Pendant la dernière année fiscale, le nombre des émigrants arrivés a atteint 313,339 personnes, sur lequel 189,225 hommes et 124,114 femmes. Les enfants comptaient à eux seuls pour 73,578. Pendant la même année, il est parti des Etats-Unis pour l'étranger 134,686 passagers de toute classe pendant qu'il en est arrivé 375,679, soit un excédant de 240,993.

On nous signale encore trois suspensions d'affaires importantes. L'une, à Liverpool, concerne une importante maison, engagée dans le commerce avec les Etats-Unis, et son passif s'élève à 2,500,000 francs. Les difficultés ont été amenées par la baisse des frets. La seconde suspension annoncée est celle de MM. Stiazni et Breslauer, de Vienne, une maison établie depuis 35 ans dans le commerce de draps. Cette faillite atteint les principales villes manufacturières de l'Autriche, ainsi que nombre de maisons anglaises et belges. Enfin, on annonce la faillite de MM. Franz Heinz et fils, de Fulnek, une maison très-ancienne aussi dans la manufacture des tissus de laine.

Le mouvement des affaires a été encore assez suivi cette semaine, et les prix se maintiennent avec fermeté sur les cotons, les laines, les soies, les cafés, les cacaos, les cuirs, les indigos, les bois de teinture et les produits métallurgiques. Il y a de la faiblesse sur les sucres, mais cependant moins que la semaine dernière. Les suifs sont toujours délaissés. Les métaux sont calmes. Pas de changements notables sur les charbons.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, notre revue du marché anglais et celle du marché de New-York.

Laines. — Nous n'avons pas encore de variations sur cet article. La tendance reste toujours en faveur des vendeurs, et malgré l'élévation actuelle des cours, la consommation continue à empléter assez régulièrement tant au Havre qu'à Bordeaux et à Marseille. Cela nous prouve évidemment que la fabrique croit, malgré tout, à une saison favorable et qu'elle ne veut pas se laisser prendre au dépourvu. Nous avons maintenant le catalogue des grandes enchères d'Anvers, qui sont définitivement fixées du 4 au 12 novembre et qui comprendront 18,470 b. Voici quel sera l'ordre de la vente, mercredi 4 novembre : 2,200 b. Buenos-Ayres et Entre-Rios. — Jeudi 5 : 2.600 b. Buenos-Ayres. — Ven-

dredi 6 : environ 1,850 b. Plata, 300 b. Buenos-Ayres et Montevideo, 100 b. Montevideo. — Samedi 7 : 2,500 b. Plata. — Lundi 9 : 1,900 b. Plata, 200 b. Buenos-Ayres, 500 b. Cap. — Mardi 10 : 2,200 b. Plata. — Mercredi 11 : 720 b. Plata, 750 b. Buenos-Ayres et Entre-Rios, 350 b. Buenos-Ayres. — Jeudi 13 : 2,000 b. Buenos-Ayres et Entre-Rios, 200 b. Buenos-Ayres. La vente publique suivante ne commencera pas avant le 2 février 1875. Sur les marchés anglais la laine est également tenue très-fermement et la consommation achète assez activement.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — Cette denrée a donné lieu à des affaires assez importantes mais seulement ces derniers jours, car la consommation qui est actuellement le principal acheteur, a un peu arrêté ses achats, après la vente de Hollande, devant les prétentions exagérées des détenteurs. Depuis, ces derniers se sont montrés plus raisonnables, et des affaires assez importantes ont pu s'engager à des prix encore en leur faveur. Les statistiques sont toujours favorables à l'article, et les nouvelles de Londres et de New-York, nous parviennent en hausse.

Cacaos. — Les cacaos se sont décidément réveillés de leur apathie, et la consommation s'est décidée à se montrer sur nos marchés où, en présence du stock réduit, elle a dû se résigner à payer des prix marquant une assez forte majoration, principalement sur les sortes fines.

Sucres. — Les sucres coloniaux ont été un peu meilleurs que la semaine dernière, mais toutefois il s'est fait peu de chose dans nos principaux entrepôts, les existences n'étant pas assez considérables et la raffinerie ne trouvant pas assez de choix. Les prix n'ont pas varié, ce sont les mêmes que la semaine dernière, mais la tendance est incontestablement moins faible sur les marchés anglais; les ventes publiques et de gré à gré ont été très-suivies, et les cours ont subi une hausse de 6 à 9 deniers. En Hollande, les affaires ont été un peu languissantes, la baisse des sucres de betterave se faisant assez fortement sentir.

Cuirs. — Les affaires n'ont pas eu grande animation cette semaine mais les prix ont conservé toute leur fermeté, la position de l'article se maintenant tout aussi favorable aussi bien sur nos marchés que sur ceux de l'Angleterre et de la Belgique.

Suifs. — La tendance reste assez faible, et les prix sont pour ainsi dire nominaux sur nos places d'exportation. A Paris, au marché de mercredi, il y avait peu de monde et il s'est traité peu de chose; les prix n'ont pas varié d'une manière sensible. A Bordeaux, contrairement à ce qui se passe dans le Nord, ce sont les prétentions des détenteurs qui empêchent les affaires.

Indigos. — Depuis les enchères de Londres il continue à se traiter des transactions assez importantes au Havre et à Bordeaux. Les prix sont fortement en faveur des importateurs, vu les avis défavorables qui sont journellement reçus des pays de production.

Pétrole. — La situation n'est pas bonne pour ce produit, et les prix à Paris demeurent stationnaires sans apparence de reprise. Les affaires sont presque nulles, en dehors du peu que demande la consommation aux cours de fr. 62 pour huile pure raffinée de Pensylvanie disponible, fr. 84 pour essence lavée de pétrole disponible et livrable, fr. 58 pour schiste épurée disponible et livrable, les 100 kilos. Sur le marché d'Anvers, c'est la baisse qui domine par suite des bruits alarmants des lieux de production et l'introduction du nouveau tarif des chemins de fer aux États-Unis.

Métaux. — Les métaux n'on pas fait preuve d'animation cette semaine, mais en général, les cours se sont assez bien maintenus. Ainsi les cuivres sont restés très-fermes, les stocks diminuant graduellement, et l'on cote le Chili, à Londres, liv. st. 82 pour marques bonnes ordinaires en barres; les étains y ont obtenu liv. st. 92.10 pour Détroit disponible, liv. st. 92 pour dito octobre, liv. st. 97 à 98 pour Australie; le plomb est rare à liv. st. 23 pour saumons anglais; le zinc est ferme de liv. st. 23.5 à 23 10 sur le marché hollandais; l'étain est fort calme, la consommation ayant cessé ses demandes, et le Banca ne vaut pas au delà de fl. 57 1/2 dito; livraison vente prochaine, fl. 57 1/4; le Biliton vaut fl. 54 3/4. Sur les marchés allemands, le cuivre est assez ferme, mais l'étain a baissé assez fortement; le plomb est resté très-bien tenu, et l'on note une tendance meilleure sur le zinc.

Produits métallurgiques. — Pas de changements à signaler dans la position de l'industrie métallurgique, qui continue à travailler avec activité à l'exécution de ses nombreuses commandes et qui commence à regagner un peu le chômage que la sécheresse avait imposé aux usines hydrauliques. Les prix sont toujours très-raides, et dans plusieurs branches de la fabrication, ils marquent une tendance très-prononcée à la hausse. Le marché belge reste toujours en dehors du mouvement de reprise, et les ordres reçus ces derniers temps ne sont remarquables que par leur insignifiance. On confirme la commande à l'usine d'Angleur de 3,000 tonnes rails d'acier Bessemer livrables l'année prochaine à raison de 275 fr. la tonne. La Société Cockerill, à Seraing, vient d'être autorisée à mettre en activité dans sa fabrique 53 fours à puddler, 25 fours à chauffer, 1 four dormant, 7 marteaux-pilons, 4 laminoirs à ébaucher, 4 laminoirs à fer marchand, 1 laminoir à rails, 1 laminoir à poutrelles, 1 laminoir à tôles, 2 hauts fourneaux pour l'acier, 8 convertisseurs Bessemer, 2 fours à reverbère, 3 trains à laminoir, 2 laminoirs à bandages, 10 pilons, 19 fours à réchauffer.

Le rapport de la chambre de commerce de Mons, pour l'année 1873, estime que la production métallurgique y a été réduite dans la proportion de 33 0/0 pour la fonte et de 25 0/0 pour les fers, tant les affaires ont langui pendant le second semestre de cette année, néfaste pour l'industrie du fer. Le nombre de hauts fourneaux se résume à trois en activité qui n'ont produit que 27,400 tonnes de fonte : les fonderies, au nombre de douze, ont coulé 10.434 tonnes; les quatre laminoirs actifs ont fabriqué 25,815 tonnes de fer, et les trois usines à ouvrer le fer 2,155 tonnes. La valeur totale de la production sidérurgique du Couchant de Mons et du Centre occidental réunis est estimée à fr. 14.288.390. Le nombre total d'ouvriers est de 1,652. Les laminoirs possèdent en activité 37 fours à puddler, 16 fours à réchauffer et 1,080 chevaux vapeur de force motrice.

Charbons. — Les prix se maintiennent avec fermeté, mais malgré l'apparition des premiers froids, peu rigoureux à la vérité, et l'accroissement des demandes en charbons domestiques qu'ils ont occasionné, l'état du marché n'a pas changé, et l'on ne peut pas dire qu'il y ait une tendance quelconque à la hausse. Les prix sont les mêmes que ceux donnés par nous précédemment. Sur le marché belge, on est assez ferme, mais il y a loin de cette fermeté à la hausse considérable que les propriétaires de charbonnages annonçaient vouloir imposer au commencement de la campagne. C'est surtout grâce à la concurrence des houilles anglaises et allemandes que cet heureux résultat a pu être obtenu. Il n'y a pas de différence avec les prix de la semaine dernière sauf dans le bassin de Mons, où le coke lavé et non lavé a vu son prix s'élever à fr. 39 et 32, respectivement.

Le rapport de la chambre de commerce de Mons pour l'année 1873 constate que, pendant que la production totale du charbon en Belgique augmentait de 119,455 tonnes, le bassin de Mons n'a point participé à cette majoration, son extraction ayant été de 155,933 tonnes inférieure à celle de 1872. Cette infériorité du Couchant de Mons est attribuée à la diminution du travail de l'ouvrier, dont la production moyenne n'est que de 135 tonnes, tandis qu'elle est de 153 dans le Centre occidental. Le rapport constate l'énorme et rapide augmentation de l'importation des charbons étrangers en Belgique. L'Angleterre a importé 94,000 tonnes en 1872 et 225,500 tonnes en 1873. L'Allemagne, qui ne lui fournissait que 20,000 tonnes en 1872, a porté ses expéditions à 334,288 tonnes en 1873. La France elle-même, grâce au traité de commerce de 1861, a pu envoyer aussi 125,000 tonnes.

SUCRES.

Paris, le 29 octobre, 1874.

La reprise de ces derniers jours était due aux achats de la spéculation à découvert; la faiblesse est venue avec la cessation de ces achats. Les fabricants, après avoir attendu une amélioration qui leur a fait défaut, se sont montrés plus disposés à vendre, et les marchés de samedi dernier ont vu se produire des offres de vente nombreuses. Les prix ont faibli légèrement, et nous cotons aujourd'hui fr. 65 les sucres blancs disponibles en entrepôt Paris; fr. 61 25 les 7/9, et fr. 55 les 10/13.

Le livrable vaut fr. 65 75, base n° 3, entrepôt Paris, sur les trois mois de novembre, et fr. 67 25 sur les quatre mois de janvier. Les 7/9 sur les trois mois de novembre valent fr. 60 50 à 60 75 les 88°, entrepôt Paris.

Notre stock de sucres indigènes aux magasins généraux du Pont de Flandre est de 95.000 sacs contre 44,000 en 1873; le stock des sucres belges s'élève à 25,000 sacs.

Les certificats mélis, créations novembre et décembre, se placent à fr. 73 75; les créations de novembre à avril valent fr. 74 25, et celles de janvier à avril, fr. 74 50.

Les raffinés se maintiennent sans changement de fr. 148 à 149.

La situation des marchés français s'améliore sensiblement, grâce à l'activité de notre exportation, et il est permis d'espérer des cours plus rémunérateurs dans quelques mois d'ici ; mais il ne faut pas compter sur une hausse sérieuse tant que nos stocks ne seront pas descendus à un niveau normal.

En Angleterre, la dernière statistique est encore favorable, comme l'indique le tableau suivant :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
Tonnes.	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Londres....	3.450	5.830	5.600	5.175	»	56	82.350	89 650
Liverpool...	1.212	2.043	3.600	4.231	2	1	47.786	57.616
Clyde......	1.229	2.560	4.402	4.000	»	»	35.562	64.010
Bristol......	840	1,313	1.081	1.768	»	»	4.352	3.053
	6.731	11.746	14.683	15.174	2	57	170.050	214.329

Le stock anglais est actuellement de 44,000 tonnes inférieur à celui de l'année dernière, et l'exportation de Londres et de Liverpool pour l'Amérique ne se ralentit pas, tandis que les arrivages continuent à être réduits. Ces faits comportent la hausse sur le marché anglais, et la faiblesse qui y règne en ce moment ne pourra vraisemblablement pas durer longtemps.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — La petite reprise sur les soies est entièrement perdue et le calme précédent domine sur notre place. Il n'y a pas de changement dans la valeur des filés pour dentelles, mais la demande n'est pas active. Le tulle écru se vend régulièrement avec une certaine fermeté des prix. Certains genres de dentelles de coton se sont bien écoulés cette semaine, ainsi que les rideaux ; ces derniers ont été placés jusqu'au printemps, et tous les métiers ont largement à travailler; mais tous les autres genres sont lourds. La bonneterie n'a pas subi de changement.

Bradford. — Le calme de la semaine dernière continue encore ; les filateurs achètent peu de laine, et les détenteurs continuent très-fermes, ne cherchant pas à traiter à cause de la difficulté de remplacer la marchandise vendue. Ce calme ne peut guère durer, car les stocks de laine des filateurs commencent à s'épuiser, de manière que les achats reprendront nécessairement sous peu. Les laines indigènes sont très-fermes, et entre les mains des fermiers plutôt que des commissionnaires. En filés, la demande de l'exportation est limitée pour toutes les sortes ; les ordres étrangers sont peu importants pour livraison immédiate et peuvent être assortis en stock. Les meilleurs filateurs de retors ont encore assez de commissions à livrer et sont fermes, mais en qualités moyennes et ordinaires on peut obtenir quelques concessions. A l'exception des lustrés et des mohairs, presque tous les genres de filés sont plus faciles à acheter. En tissus, il n'y a pas d'amélioration. Les marchés français et allemands contiennent nos meilleurs preneurs, mais on se plaint de ces affaires comme étant sans bénéfice. Il y a eu plus d'acheteurs américains, mais leurs achats se sont limités à certaines spécialités, principalement les lustrés. La consommation est très-lourde ; on craint que les stocks ne commencent à se généraliser,

Rochdale. — Les acheteurs ont été rares cette semaine. Le temps, très-doux, a eu une influence préjudiciable sur les affaires. Le détail a peu écoulé ses flanelles, ce qui fait que les négociants limitent leurs achats aux réassortiments. En fabrique, les stocks sont toujours très-restreints, et la production de flanelle blanchie est achetée aussitôt apprêtée. Les prix continuent fermes. La demande pour les articles du Yorkshire est restreinte. En laine, il ne se traite pas grand'chose, les filateurs étant encore approvisionnés. Cours fermes.

Leicester. — Le marché des laines est plus calme, les fabricants ayant tous des stocks suffisants ; mais les prix cèdent peu, et les détenteurs ont toute confiance dans l'avenir. En bonneterie il y a toujours une bonne demande moyenne pour la plupart des articles de saison. Les fabriques sont principalement employées sur commission, ce qui diminue les stocks et les rend moins assortis. En élastiques pour chaussures il n'y a pas grande amélioration. Les ordres de la consommation sont plus nombreux, mais sans grande importance. L'exportation est plus active, mais toujours au-dessous de l'ordinaire. L'industrie de la chaussure est bien placée ; quelques maisons sont exceptionnellement affairées ; l'exportation est assez bonne.

Leeds. — Les acheteurs cette semaine étaient principalement pour la consommation. La demande pour les articles d'hiver était restreinte, les manufacturiers conservent leurs stocks, certains d'en tirer de meilleurs prix. En pardessus les naps bleus sont les plus recherchés ; pour les beavers marrons il y a eu moins de demande. Quelques acheteurs Australiens ont fait de petits achats par ci, par là, et la même remarque s'applique aux Canadiens. De fortes quantités de tweeds ont été livrées en bourse cette semaine, mais tout a été vendu ou livré en exécution de commandes. Les fabricants de ces genres sont ennore très-occupés et on dit que les prix sont plus rémunérateurs que depuis plusieurs années. En unions il s'est beaucoup vendu, surtout en qualité moyenne. Les tout-laines extra ont rencontré la même demande régulière qui les favorise depuis si longtemps.

Huddersfield. — Les ventes à la halle ont été limitées, les acheteurs se trouvant découragés par le peu de choix qu'offraient les stocks épuisés, et par la raideur des cours. Les négociants en gros écoulent quelques lots d'articles d'hiver pour lesquels ils obtiennent les prix qu'il leur plaît d'exiger, surtout pour les étoffes de première qualité qui sont même plus rares que les autres. Les fabricants des environs sont largement occupés, on parle notamment de fortes commissions pour l'exportation qui ont été placées ces jours derniers.

Glasgow. — Nous avons eu une semaine très-affairée. Le cours pour les bonnes qualités sèches de sucre rouge des Indes est actuellement de sh. 24 en magasin. Au commencement de la semaine, la betterave française particulièrement était largement offerte à sh. 23.3 d. base 88°. Il n'y a pas eu de ventes de sirops, mais quelques lots de mélasse américaine ont été vendus à sh. 14 sur quai. Les sucres pilés ont donné lieu à de fortes affaires, avec avance de 6 d. sur qualités ordinaires, et 3 d. sur qualités fines. Le marché en clôture étant très-ferme.

Métallurgie. — Birmingham, bon concours d'acheteurs, mais affaires comparativement limitées, car ces acheteurs comptaient sur une plus grande baisse sur les fers que celle qui a eu lieu. Les producteurs tout en ayant de bonnes commissions sont moins occupés qu'ils ne comptaient l'être. Les barres secondes sont trouvables à liv. st. 9.15 la tonne, mais certains lamineurs refusent moins de liv. st. 10. Les ventes de fonte augmentent et plusieurs fourneaux se rallument. Dans le Cleveland les opérations n'ont pas été au-delà de la moyenne. En fonte les prix restent à peu près au dernier cours, la qualité principale à sh. 65 et le N° 1 à sh. 70. Le meilleur fer de forge vaut de sh. 57.6 à 58. En rails il n'y a pas d'activité. Les cours des quotités ordinaires sont de liv. st. 7.15 à 8 ; à ces prix les stocks n'augmentent pas. En coke et charbons les cours cèdent, le bon charbon à four est offert de sh. 16.6 à 17 en chantier. A Manchester la fonte excepté en qualité ordinaire se maintient bien. Les barres livrées valent liv. st. 9.5 la tonne. N° 3 fonte de moulage est coté de sh. 74 à 75 et la fonte de forge sh. 65 à 67.6 la tonne. Les fondeurs et lamineurs des environs sont bien occupés, et c'est l'exception d'employer moins de main-d'œuvre. A Wolverhampton la baisse a facilité les affaires, et les forges ont plus à faire actuellement que depuis longtemps. La fonte vendue dernièrement à sh. 65 n'est plus cédée au-delà de sh. 1 à 1.3 de baisse, les barres pour la fabrication de chaînes sont cotées à liv. st. 10.5. Barrow-in-Furness à l'exception des fabricants d'acier et des constructeurs de navires, est plus calme. Dans le Staffordshire également il y a moins de mouvement, et jusqu'à ce que les cours soient égalisés il est probable que les acheteurs s'abstiendront autant que possible.

Dernier cours des charbons à Londres : Hollywell, Main, 23/6 ; Nallsend, Tunstall, 24/9 ; End Deaf Hill, 24/6 ; Tast, Hartlepool, 26/9 ; Original Hartlepool, sh. 27.

En dernière heure ma correspondance de Dundee et Belfast ne m'est pas parvenue.

K.-B. MURRAY.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS
Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	30 oct. 1874	23 oct. Semaine précédente	31 oct. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	61 25	61 25	60 75
d° d° d° 10/13	55 »	55 »	58 »
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	64 75	65 »	68 25
SUCRES RAFFINÉS			
Bonne sorte	148 »	148 »	154 »
Belle sorte	149 »	149 »	155 »
Certificats de sortie nouveaux	73 75	73 75	75 50
MELASSES			
Indigène de fabrique	12 »	13 50	14 50
d° raffinerie	16 »	16 »	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	63 »	72 50	75 »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	250 »	250 »	250 »
Ceylan d°	240 »	240 »	240 »
Haïti d°	205 »	205 »	240 »
Rio d°	208 »	180 »	210 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	132 »	132 »	140 »
Guayaquil	130 »	130 »	140 »
Trinité	130 »	130 »	140 »
Haïti	100 »	100 »	100 »
Caraque	180 »	180 »	200 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	97 »	98 »	92 50
Acide oléique	70 »	70 »	77 50
— stéarique	165 »	165 »	172 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	72 »	72 »	84 50
— — en tonne	73 50	73 50	86 »
— épurée en tonne	81 50	81 50	94 »
Lin brute tous fûts	73 »	73 »	84 75
Lin en tonnes	74 50	74 50	86 25
FARINES			
Huit marques le sac de 157 kil. net.	52 »	55 25	86 75
Supérieures disp. d° 157 kil. net.	52 50	55 75	84 »
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.	220 »	220 »	220 »
— — — d° marq. ord.	215 »	215 »	» »
— — lingots d°	230 »	230 »	230 »
— anglais tough d°	230 »	227 50	237 50
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	215 »	215 »	230 »
Etain Banca livr. Havre ou Paris.	258 »	255 »	325 »
— Détroits d°	245 50	242 50	327 50
— anglais Havre ou Rouen.	245 »	242 50	322 50
Plomb de France Paris	57 50	57 50	60 50
— d'Espagne Havre	57 »	57 »	60 50
— anglais d°	M	M	60 50
— belge et allemand Paris	57 50	57 50	60 50
Zinc de Silésie Havre	62 »	61 50	71 50
— autres bonnes marques d°	62 »	61 »	71 »
— d° d° Paris	62 »	61 »	71 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés,
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Depuis huit jours, il s'est produit une baisse de 1 franc par quintal sur les blés, et de 2 francs sur les farines. Cette baisse est trop minime pour modifier d'une manière appréciable les prix du pain. Il se vend toujours, *selon qualité*, 70, 65, 60 et même 55 centimes les deux kilogrammes. Une nouvelle baisse paraît certaine d'ici une quinzaine, car nous allons entrer dans la période des forts marchés.

En province, les prix extrêmes du pain varient de 27 à 34 centimes le kilogramme.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS
A UNE ANNÉE DE DISTANCE
(*Marché de la Villette*).

1873 27 octobre.	1874 26 octobre.	Variations.
2,867 bœufs expédiés.	3,938 bœufs expédiés.	
Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	Prix le plus élevé : 1.80 le kil. poids mort.	— » »

15,597 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1 fr. 90 le kil. poids mort.	24,435 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.20 par kil.
525 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	1,104 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 60 fr. les 50 kil. poids vif.	— » »
28 octobre. 540 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,10 le kil. poids mort.	27 octobre. 718 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	— 0.10 par kil.

Pour les bestiaux, les moutons seuls ont baissé suffisamment pour permettre à la boucherie de vendre cette viande au détail à 10 centimes par kilogramme meilleur marché. Les bœufs et les veaux n'ayant pas varié, il n'y a pas lieu d'en modifier les cours pour la vente au détail.

Voici donc quel devrait être, en laissant à la boucherie un bénéfice suffisant, le prix de vente au détail de la viande :

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 20	1 90	1 40
2e............	1 70	1 50	1 »
3e............	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re...........	2 60	1 90	1 70
2e...........	1 90	1 50	1 40
3e...........	1 40	1 20	» 90

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 15	1 50	1 35
2e............	1 15	1 »	» 80
3e............	» 70	» 50	» 45

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 27 octobre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 10,324 tonnes, contre 11,435 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 1,111 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est calme. Warrants 82/9.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)	....	102/6	82	..
Coltness id.	....	102/6	82	..
Summerlee id.	....	97/6	80	..
Wishaw id.	....	..	..	..
Clyde id.	....	88	79	..
Govan id.	....	87/6	79	..
Monkland id.	....	88	79	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)	.....	102/6	82	..
Calder id. id.	.....	105	82/6	..
Carnbroe id. id.	.....	94	80	..
Glengarnock (à Ardrossan)	....	96	81	80/6
Eglinton id.	....	86	78	84
Dalmellington id.	....	88	78	75
Kinneil (à Bo'ness),	....	92/6	78	72/6
Shotts, id.	Bessemer.	100	95	..
	Ordinary.	101	82/6	..
Almond, id.	....	90	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	100	..	..
	Ordinary.	90	..	..
Lochgelly (à Burntisland),	....	87/6	80	..
Lumphinnans. id.	....	..	77/6	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 28 octobre 1874.

FILÉS.

		le k°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane..............	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaîne 40 id.	4.05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4.15 à 4.25	»
Chaîne 40 Jumel..............	à 4.15	»
Trame 50 id.	à 4.25	»
Chaine 60	5.90 à	»
Trame 100	8.25 à	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils..........Fr.	à 0.34	»
Id. » 18 »	à 0.36	»
Id. » 20 »	à 0.38	»
Id. 68 20 »	0.40 1/2 à 0.41	»
Id. 70 21 »	à 0.43	»
Id. 75 26 »	à 0.51	»
Percale 80 26 fils..	à 0.48	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.34	»

Prix très-fermes.

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 28 octobre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, 99 3/4.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19 1/2	20 3/4	23 1/2	—	—	—
70	21	22 3/4	25	—	—	—
75	22 1/4	24	27	—	—	—
85	—	—	30	32	—	—
90	—	—	31 1/2	33 3/4	36	39
108	—	—	37 1/2	40 1/2	43 3/4	—
118	—	—	40 3/4	44	47	—
119	36	38	41 3/4	44 3/4	48	—
135	42	44 1/2	50	54 1/2	58 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines.		3,36	cents le kilogramme.
— 40 Jumel	—	4,50	— —
— 58/60 —	—	5,60	— —
Trame 36/38 Amérique en cannettes		3,25	cents le kilogramme.
— 50 —	—	4,05	— —
— 98/100 Jumel	—	7,70	— —

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 46 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

Les affaires marchent bien, prix partiellement haussant.

Henri Fierz.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, LE 11 OCTOBRE 1874.

Notre place a été assez profondément bouleversée par quelques importantes suspensions de paiements, dont on avait singulièrement exagéré le nombre et l'étendue jusqu'à vouloir en faire une seconde édition de la trop fameuse panique de l'année dernière. Le premier moment d'épouvante passé, l'on a pu, comme on dit, reconnaître les morts. La totalité des passifs ne dépasse pas une quinzaine de millions de francs, et l'on attribue les suspensions qui se sont produites aux grandes conflagrations, financières de l'année dernière, à cette même époque. Un tiers environ des faillites a été également produit par des spéculations que les maisons atteintes se sont permises en dehors de leur commerce légitime. D'autres ne sont que le résultat de l'énorme dépréciation dans les prix des marchandises. Enfin, il faut considérer que nous sommes à la période de l'année la plus critique pour le commerce, celle où nos échanges sont le moins actifs. Nous en pouvons donner comme preuve l'état des recettes de nos lignes ferrées, qui ne s'est élevé, pour le mois d'août, qu'à 5,727,330 dollars contre 6,304,385 dollars, au mois correspondant l'année dernière. En résumé, il ne faut voir dans les difficultés actuelles qu'une leçon de prudence, un peu sévère peut-être, mais qui n'aura pas la durée, ni surtout l'intensité de notre dernière panique, et qui ne doit engager le commerce qu'à accentuer peut-être davantage la réserve dont il avait su faire preuve jusqu'à présent. C'est seulement en limitant ainsi leur portée que nous avons chance de pouvoir compter sur la persistance de l'amélioration que nous avions déjà à signaler depuis quelque temps.

Je vous parlais tout à l'heure des recettes de nos chemins de fer. A cet égard, un fait curieux, c'est que les recettes étaient plus fortes l'année dernière malgré la panique. On en donne pour raison que le mouvement des céréales et autres matières premières n'avait pas encore été arrêté.

Notre marché financier a été naturellement moins ferme que la semaine dernière, mais on a pu observer en même temps que le papier commercial se trouvait relativement peu atteint; sa valeur n'a pas dépassé un certain taux et se trouve encore à 6/7 0/0, pour papier de première classe, pendant que le premier papier de choix vaut 5 1/2 0/0 et même moins, à 60 jours. Le marché de l'or est resté fort calme, et les prix étaient même tombés à 110 avant-hier; ils se sont un peu raffermis depuis. Le marché du change étranger a été d'une activité modérée. Dans la première partie de la semaine, les banquiers ont un peu élevé leurs prix sur les avis en hausse de Londres, mais depuis, ils se sont montrés un peu plus faciles. Les dernières faillites ont produit aussi assez de troubles dans les achats de papier commercial. Les expéditions de coton ne fournissent encore que peu d'aliment, les prix relatifs ici et à Liverpool n'étant pas en faveur des expéditeurs. Les affaires qui ont été faites l'ont été de 1/2 à 3/4 au-dessous des prix demandés par les principaux tireurs, et l'on a payé sur Londres 4,84 1/2 — 4,85 1/2 à 60 jours, et 4,88 — 4.88 1/2 à 3 jours. Sur Paris on a payé 5,17 1/2 — 5,16 1/4 à 60 jours, et 5,13 3/4 — 5,12 1/4 à 3 jours.

Le commerce, en général, a éprouvé un échec des plus sensibles dans les suspensions dont nous parlons plus haut. La confiance revenait peu à peu et avec elle l'esprit de spéculation. En un instant tout cela s'est effondré, et quoique depuis quelques jours il se soit produit un mieux sensible, la situation dans

les principaux cercles commerciaux est loin d'être satisfaisante. Les provisions ont été variables. Le lard a haussé par suite de sa rareté, mess disp. doll. 22.75 ; oct. vendeur, doll. 22.50. Le saindoux, après un moment de fermeté, est retombé à son cours de la semaine dernière. Dans les denrées coloniales, nous avons eu à noter de l'activité sur les cafés de 17 1/2 à 20 1/4 c. pour Rio fair à prime cargoes. Les sucres sont restés stationnaires à l'avance cotée la semaine dernière, mais avec plus d'activité. Les résines ont faibli, mais sont devenues plus animées de doll. 2.35 à 2.40. La térébenthine a haussé de 38 cents, avec des affaires. Le pétrole est resté lourd. Le suif a donné lieu à une bonne demande à 8 3/4 c.

Le marché du coton disponible, déprimé samedi dernier, s'est relevé mercredi, où l'on notait une hausse de 1/8 c. sur les basses sortes ; hier on a pratiqué une nouvelle avance de 1/8 c. Pour la consommation, on a assez acheté; pour l'exportation, après un moment d'arrêt, on a également repris les achats. Sur le marché du livrable, la tendance s'est considérablement raidie, principalement sur les derniers mois, par suite des efforts de la spéculation, et cela malgré les fortes recettes aux ports. Nous clôturons avec un marché très-ferme sur toutes époques de 15 3/16 à 15 5/3 c. sur oct. et nov., à 15 7/16 sur décembre; 15.11-16 sur janvier; 16 c. sur février; 16.11-32 sur mars; 16.21-32 sur avril; 17 c. sur mai et 17 1/4 à 17.9-32 sur juin. Les ventes totales en livrable se sont élevées, pour la semaine, à 149,000 b. Les ventes pour livraison immédiate ont été de 11,187 b., sur lesquelles 5,562 pour l'exportation. Relativement à la récolte, les dernières nouvelles lui ont été généralement favorables dans le Sud ; sur quelques points, il a cependant plu un peu, mais pas assez pour modifier l'ensemble général.

La demande en dry goods étrangères est toujours très-limitée, et l'activité continue à se réfugier dans les enchères publiques, qui ont encore attiré toute l'attention cette semaine. Les étoffes pour habillement y ont été très-courues; les articles de mode un peu moins, mais encore assez. Par contre, les rubans ont été si peu recherchés, que l'on a dù faire des concessions sur les prix. Les importations sont égales en valeur à celles de la même période de l'année dernière; mais, vu la dépréciation des prix, ils représentent des quantités plus considérables.

ÉPINAL, LE 29 OCTOBRE 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	34 1/2	à	35
»	»	18	» 36 1/2	»	37
»	»	20	» 38 1/2	»	39
» 68	»	20	» 41 1/2	»	42
» 70	»	21	» 44	»	44 1/2
Chaîne 27/29	Amérique.		3.22 1/2	à	3.27 1/2
Trame 36/38	»		3.32 1/2	»	3.40

Demande active.

LILLE, LE 29 OCTOBRE 1874.

L'approche de l'hiver amène des ordres dans nos centres manufacturiers où on travaille la laine; on remonte les métiers inoccupés à Roubaix et à Tourcoing, et tout fait espérer que tout sera en pleine activité avant quelques jours. Une belle gelée la veille ou l'avant-veille de la Toussaint en donnant une grande animation à la vente de détail, contribuerait beaucoup à hâter la reprise complète sur laquelle on est en droit de compter aujourd'hui.

On continue les achats de laine brute et les magasins se remplissent ; cet article reste ferme, notamment en ce qui concerne les provenances du Sud, de Buenos-Ayres, Montevideo, etc. ; la guerre qui règne dans ces contrées, n'est pas étrangère à ces résultats.

L'industrie linière n'a pas été plus heureuse cette semaine que les précédentes; on vend pour les besoins du jour, mais l'absence de tout achat à l'avance, enlève au marché tout entrain. C'est toujours du même mal que nous souffrons, je veux parler de la cessation des achats à la spéculation depuis la guerre. Les marchandises au lieu de se répandre, aussitôt que produites entre les mains des intermédiaires et même des consommateurs, restent dans les magasins du producteur ; c'est une lourde charge pour ce dernier, qui se voit toujours obligé de vendre pour *faire de l'argent*, il ne faut pas chercher d'autre cause à l'avilissement continu du prix, qui est, plus encore que la mévente des produits, l'objet des plaintes des industriels.

En toiles et en fils la demande reste limitée aux besoins immédiats, et les producteurs n'écoulent pas complétement leur production; quelques filateurs ont fait de légères concessions pour des parties importantes de fils. Les achats de lin sont, par une conséquence toute naturelle de la mévente des produits fabriqués, fort délaissés en ce moment, et on ne traite que juste ce qui est nécessaire.

Le mouvement du commerce extérieur peut s'établir comme suit : par la principalité de Lille du 10 au 20 octobre.

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lin.........	10.401	132.716
Fils.........	16.925	93.196
Toiles.......	9.912	3.066

Par le port de Dunkerque du 20 au 27 octobre :

Importations.		Exportations.	
—		—	
Lin...........	496.960	Lin...........	2.355
Jute..........	28.000	Fils de lin....	9.942
Etoupe........	241.850	Fils de jute..	4.580
		Toiles de jute.	3.500

En Belgique, les fils sont également délaissés, mais la vente de la toile a repris une certaine activité depuis une huitaine de jours ; c'est un bon signe. En Ecosse et en Irlande les affaires ont été peu actives.

La baisse est revenue sur notre marché aux blés ; il était hier fort approvisionné, et les prix sont descendus de 1 fr. 15 c. à l'hectolitre; dans le commerce on s'abstient complétement d'acheter; il en est à peu près de même pour les farines. Les orges et les escourgeons sont aussi en voie de baisse; pas de changement sur les seigles.

La tendance est encore à la baisse sur le marché des alcools. On a traité aujourd'hui le disponible non-logé entre 60 francs et 57 fr. 50 c., le courant logé à 60 et 61 francs; les quatre premiers mois logés étaient offerts hier à 58 francs, demandés à 57 francs, on a fait aujourd'hui 56 francs.

Les deux prochains ont également faibli et sont cotés aujourd'hui 57 francs.

Les transactions en sucres ne sont pas bien importantes ; les vendeurs résistent à la baisse et refusent les prix offerts. On cote :

Sucre indigène 88°	55 25
— 7/9	59 75
Pain 6 kilog. n° 1	153 »

Il y a peu de changement sur les charbons ; on nous signale une hausse de 1 franc à la tonne sur les Billy-Montigny ; mais cette provenance était cotée relativement un peu au-dessous des autres charbonnages.

LYON, LE 29 OCTOBRE 1874.

Soies et Soieries. — Cette semaine a été beaucoup plus calme que les précédentes.

La condition a bien continué à enregistrer de gros chiffres, mais ils proviennent moins des affaires réellement faites que des lots précédemment traités et dont la réception avait été retardée.

Les achats pour la spéculation et le moulinage en soies asiatiques ont cessé; c'est la fabrique seule qui a opéré en vue de ses besoins immédiats.

Ces achats ont été néanmoins assez importants pour maintenir les cours et leur donner même plus de fermeté en ce qui concerne les articles extraclassiques.

Quant aux soies d'Italie, de second ordre, elles auront beaucoup de peine à maintenir leur situation, ainsi que nous l'avions prévu, et déjà la cote officielle trahit à leur égard des signes de faiblesse.

En fabrique le bon courant d'Angleterre persiste, tandis que les demandes de Paris diminuent un peu. Les consommations de moindre importance, telles que la Russie et l'Allemagne, qui nous avaient presque entièrement abandonnés, ont fait quelques achats.

Par contre, les nouvelles de l'Amérique ne s'améliorent pas; loin de là. Les réalisations sont devenues à peu près impossibles et les détenteurs n'ont qu'un souci, c'est d'obtenir aux encans des offres tant soit peu sortables, afin de se débarrasser de ce qui leur reste des marchandises importées pour cette saison. Les soieries rayées et les gros grains noirs, en basse qualité, ont été surtout sacrifiés. L'étoffe couleur s'est mieux défendue. Ainsi aura fini cette saison d'automne qui s'était annoncée sous d'excellents auspices. Malgré de belles récoltes, la consommation américaine a été impuissante à absorber tout ce que l'Europe lui a envoyé.

Les dépêches de Shanghaï dépeignent ce marché comme extrêmement excité par les nouvelles des marchés de l'Europe.

On payait, le 22 octobre, 430 taëls le Koofongsing n° 3; 395, le Lion d'or n° 1; le total des transactions avait atteint 51,500 balles, laissant un stock invendu de 11,000 balles.

L'exportation pour l'Europe se montait à 46,000 balles : 24,000 pour l'Angleterre, et 22,000 pour la France. Jamais notre importation directe ne s'était élevée à ces chiffres; ils témoignent des efforts heureux de notre commerce et des progrès réalisés depuis quelques années. Combien ne serait-il pas désirable que ces efforts fussent secondés! et combien la création à Lyon de grands docks de soies sur le modèle de ceux de Londres ne serait-elle pas opportune ! Nous savons que des projets de ce genre s'élaborent en ce moment; mais l'heure n'est pas encore venue d'en parler.

A plusieurs reprises, nous avons appelé l'attention du lecteur sur l'état de langueur, pour ne pas dire de décadence où s'attarde l'industrie de la soie en France. L'exposition de Vienne a mis en lumière les progrès accomplis par la sériciculture italienne, la filature et le moulinage de ce pays. Ce n'est pas que la France ne puisse citer tels de ses produits similaires qui défient toute comparaison. Il est certaines de nos marques des Cévennes qui sont recherchées du monde entier. Mais, dans son ensemble, l'industrie de la soie en France accuse des tendances au découragement propres à donner de l'inquiétude. C'est pour éclairer ce fait, provoquer les améliorations et stimuler nos producteurs, que la chambre de commerce de Lyon vient de mettre au concours la question de l'*Etude comparative de l'industrie de la soie en France et en Italie* (éducations, filature, moulinage). Elle a attaché un prix de 1,500 francs à ce concours. Les mémoires devront être envoyés à la chambre avant le 1er août 1875. C'est là encore une initiative qui fait honneur à notre chambre de commerce.

LE HAVRE, 29 OCTOBRE 1874.

Les affaires ont encore été bien languissantes cette semaine, pour la plupart de nos articles, et en somme, le ralentissement que nous signalions déjà la semaine dernière, dans nos transactions, a persisté cette semaine, et s'est même plutôt accentué

COTONS. — Nous voilà décidément dans la saison des grosses recettes en Amérique. Elles allaient à 132,000 b. pour la semaine dernière et nous avons déjà 96,000 b. pour les cinq premiers jours de la semaine en cours. Le temps est toujours signalé comme très-favorable à la cueillette, aussi doit-on s'attendre à la continuation de forts arrivages, et ceux-ci devront même augmenter encore, car les eaux sont basses dans le Sud, et ces arrivages se font par suite surtout dans l'Atlantique. Les achats pour l'Angleterre ont été continués dans une certaine mesure, et les expéditions se font maintenant très-régulièrement. Pour France et continent toutefois, les acheteurs ont encore conservé une sage prudence.

Les expéditions de la semaine dernière ont été comme suit : Angleterre, 35,000 b.; Havre, 3,000 b. continent, 9,000 b. — Pour les cinq premiers jours de la semaine actuelle nous avons 42,000 b., pour Angleterre ; 2,000 b. pour le Havre ; 5,000 b. pour le continent. — La question des approvisionnements futurs était déjà bien jugée ; ces expéditions ne laissent plus un seul doute sur ce fait que le coton se maintiendra fort abondant dans l'avenir.

Dans cette situation les affaires ont été plus languissantes depuis huit jours, il y a eu en même temps plus de désirs de réaliser, et cette disposition s'est traduite par une pleine baisse de 1/8 à Liverpool, de fr. 1 à fr. 2 au Havre pour les cotons d'Amérique autour de très-ordinaire. On fait maintenant ce classement à fr. 94/95 ; mais les petits cotons sont fermes, parce que les cours pour ces sortes sont bien au-dessous de ceux de Liverpool, et que par suite il se traite journellement quelques lots pour l'exportation, en plus des parties qui vont à notre filature.

Les cotons Brésil sont peu demandés et faibles; il en est de même des Surate. On peut maintenant acheter de bons Oomra courants autour de fr. 66 à 67.

Le coton à livrer est toujours bien délaissé; on peut acheter du low middling Louisiane, en charge, à fr. 95; du Georgie à fr. 90; mais les acheteurs sont des plus froids. — Le coton à terme a décliné aussi sensiblement. Il y a maintenant vendeurs de Louisiane, novembre et décembre, à fr. 93 et de janvier à avril à fr. 92.

En somme, les marchés n'ont pu se soutenir devant des recettes presque sans précédent à cette époque de l'année, et comme il est probable que ces recettes vont encore devoir se maintenir et même augmenter, il est à croire que les marchés américains fléchiront sous peu d'une manière assez sensible, si les acheteurs pour l'Europe savent opérer sagement. Par contre-coup, cette baisse des marchés américains entraînera nos cours, et nous verrons enfin l'article s'établir à un niveau où il n'y aura plus guère de danger à opérer un peu rondement. On croyait dans le temps que le prix de fr. 90 serait un prix suivi pour le low middling-Orléans; on parait encore avoir les yeux sur ce cours. Il ne faudrait cependant pas que la récolte américaine dépassât 4 millions de balles pour pouvoir espérer se tenir à ce prix. — On ne sait encore rien de précis à ce sujet, mais nous devons dire que la continuation du temps favorable, jusqu'à ce moment, amène en général des accroissements d'estimations, et c'est précisément ce chiffre de 4 millions qui semble adopté par beaucoup de personnes, même par celles qui avaient cru un moment à une production ne dépassant pas 3 millions et demi de balles. Il y a aussi nécessairement des personnes qui croient à plus, et l'on va même jusqu'à parler de 4 1/4 à 4 millions 1/2.

Stock ce jour :	1874	1873
	—	—
Etats-Unis	59.800	12.770
Brésil	5.790	9.320
Indes	77.190	64.170
Divers	3.190	4.590
	145.970	90.850
Cotons en mer :		
Etats-Unis	6.000	17.065
Brésil	»	2.675
Indes	10.707	9.877
	16.707	29.617

SUCRES. — Les prix restent tout à fait nominaux, et l'on n'a pas cité une seule transaction depuis huit jours.

CACAOS. — Après avoir traité quelques centaines de sacs Para à 68 à 69 fr., le stock s'est trouvé concentré en une seule main, et il a fallu payer 75 fr. pour de petits lots pour la consommation. — En Trinidad, il s'est fait quelques milliers de sacs de 67 à 69 fr., et on a pris aussi une partie à livrer à 61 fr. 75.

CAFÉS. — Un débouché de 19,600 s. pour la semaine, contre seulement 2,400 s. d'arrivages, tel est le bilan de la semaine dernière. — Notre stock est par suite réduit à 134,000 s. dont 30,000 s. Haïti. — D'après l'animation des affaires, surtout pour l'exportation, il faut encore nous attendre à avoir une semaine dans le genre des dernières, et l'on voit quelle marche prospère suit cet article, en dépit des grosses récoltes annoncées à Haïti et au Brésil. Les affaires sont toujours animées; en effet, on a vendu au delà de 20,000 s. cette semaine, à prix soutenus pour Haïti, en hausse de 1 à 2 fr. pour Brésil.

LAINES. — Les affaires ont été forcément restreintes cette semaine. Nous n'avons pas eu effet de renfort, et non-seulement le choix au marché est fort restreint, mais les prix tenus sont tellement raides que les acheteurs hésitent à les payer. Le moindre inconvénient qu'auront les événements de la Plata sera un retard dans les expéditions.

CUIRS. — Les prix n'ont pas offert de variation sensible cette semaine, et nous avons eu une petite demande courante; le tan est cependant plutôt plus calme, et quelques lots ont pu même s'obtenir plus aisément.

BOIS DE TEINTURE. — On est resté des plus fermes, et même plutôt encore en hausse, mais avec des affaires plus restreintes, soit environ 1,500 tonneaux Haïti, à livrer de 8 à 8 fr. 25 pour Cap et Aquin. à 7 fr. 62 1/2 pour Jamaïque.

AUTRES ARTICLES. — Rien absolument à signaler de saillant dans nos autres marchandises.

CETTE, 28 OCTOBRE 1874.

Le mouvement de cette semaine est aussi peu intense que celui des semaines précédentes. Les Espagnes commencent à arriver à des prix et des qualités avantageux.

Le congrès de viticulture qui a lieu en ce moment à Montpellier absorbe de nombreuses occupations, honoré qu'il est de le présence de quelques notabilités scientifiques. Inutile de vous dire que le phylloxera est le bouc émissaire de cette réunion d'intelligence.

J'ai à vous signaler les deux améliorations suivantes dont va profiter notre place. Il s'agit d'abord d'un nouveau bassin à construire dans le port, et pour lequel deux projets se trouvent en présence. L'un émane de notre chambre de commerce et l'autre de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

La deuxième amélioration concerne l'établissement de vastes docks dont se charge une société de capitalistes de Londres.

On parle aussi d'un port à proximité de Narbonne.

Permettez-moi à propos de ces changements avantageux pour notre port de vous en signaler un qui est de toute nécessité et qui regarde en général tous les commerces de vins. Je veux parler du transport des échantillons, qui devient de plus en plus onéreux.

En admettant qu'il y ait incommodité pour la poste de s'en charger, lorsqu'il n'excéderait pas, bien entendu, les 300 grammes obligatoires, ne pourrait-il pas pour les frais de trajet y avoir une convention entre les deux administrations des Messageries et des Postes.

Dans bon nombre de pays, d'ailleurs, excepté la France, n'est-ce pas la poste qui est chargée du mouvement de tous les échantillons, qu'ils soient de liquides ou de marchandises sèches ?

BORDEAUX, LE 28 OCTOBRE 1874.

VINS. — Les affaires de vins depuis huit jours ont continué avec la même activité et le même entrain que précédemment, avec cette seule différence que la plupart des vins fins étant déjà vendus, il y a nécessairement moins d'affaires à constater. On a pu commencer à goûter les vins de 1874 avec plus d'exactitude, maintenant qu'ils sont écoulés, et on se montre généralement très-satisfait de la qualité.

SPIRITUEUX. — Nous avons eu pendant la semaine qui vient de s'écouler une baisse sensible, surtout sur les 3/6 du Languedoc : la demande est peu active et la marchandise très-offerte aux prix suivants :

3/6 Languedoc, disponible, fr. 91 à 90
3/6 Nord, — fr. 73 à 75.

LAINES. — Notre stock est tout à fait nul. Les événements de la Plata retarderont certainement les arrivages de la nouvelle tonte. Dans cette situation, les cours resteront très-fermes pour les laines de toute provenance.

A notre enchère du 22 courant, on a pris 535 balles laine, à des prix en hausse de fr. 5 à 10 sur juillet, quoique les acheteurs fussent peu nombreux.

PEAUX DE MOUTON. — Il a été pris à nos ventes publiques des 22 et 23 courants, 1,089 balles en hausse de fr. 5 à 10 sur la dernière enchère, pour les belles qualités de Buenos-Ayres et Montevideo, qui ont été très-recherchées. Les sortes défectueuses, au contraire, ont été délaissées.

Les transactions ont été considérables pendant ce mois, et les cours se sont maintenus très-fermes, malgré l'importance du stock, qui dépassait 4,000 balles avant notre enchère des 22/24 juillet.

On ne sait pas encore si les steamers des Messageries pourront continuer à charger les peaux à Buenos-Ayres.

GRAINS ET FARINES. — Ainsi que le faisait prévoir notre dernier bulletin, c'est la baisse qui, depuis quelques jours, domine sur notre place, malgré la ténacité de la culture de notre rayon, qui n'offre presque pas de blés à la vente. Néanmoins ils sont abondants et très-offerts dans les prix de fr. 20 à 21 25, selon qualité et provenance, disponibles ou à livrer, coût, fret et assurance.

C'est toujours de la Vendée, de la Loire et de Nantes surtout, que nous viennent des quantités importantes; on dit qu'il est entré dans notre rade cette semaine plus de trente chargements de blés de ces contrées.

Les farines ont sensiblement baissé; des prix de fr. 41 les 100 kil. que nous les cotions courant septembre, elles sont offertes dans les prix de fr. 37 à 38 pour les premières marques et de fr. 35 à 36 pour les marques secondaires. On croit encore à de la baisse.

Les sons et les repasses ont aussi baissé suivant la production plus abondante des usines depuis que les cours d'eau ont grossi; à fr. 14 à 14 50 on offre les sons et Cô; fr. 18 à 19 les repasses.

Le cours des avoines a subi une réduction de 25 centimes.

PRODUITS RÉSINEUX. BRAIS. — Il y a eu un peu de baisse sur les brais, toujours par suite du bas prix des brais d'Amérique :

le clair ordinaire vaut fr. 13 50; le clair supérieur fr. 14 à 14 25; l'épuré fr. 14 50; le 1/2 clair fr. 13, et le noir fr. 12.

COLOPHANES. — Les belles colophanes manquent; les hugues inférieures valent de fr. 18 à 19 et 20.

Les colophanes ordinaires fr. 16 à 17.

La demi-colophane fr. 15 50.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE. — Cette essence a valu encore fr. 56; les prix faibles de l'essence d'Amérique à Londres arrêtent, comme pour les résineux secs, le mouvement de hausse qui se produirait facilement sans cette circonstance. Le disponible d'Amérique à Londres est de 18,000 barils environ, le cours est 26/; et pour le livrable novembre et décembre 27 à 27/6; quatre premiers mois 1875 28/ à 28/6.

GALIPOT. — Le galipot nouveau a paru et vaut fr. 25 de premier achat dans les Landes, et à Bordeaux fr. 30; la récolte sera plus abondante que l'année dernière.

GOUDRON. — Celui fin, la châlosse vaut toujours fr. 40 à 45; celui de gaz fr. 48 à 50.

RÉSINE. — La résine jaune vaut fr. 12 50 les 100 kil.

PATES DE TÉRÉBENTHINE. — Fr. 320 les quatre barriques.

Au moment ou nous mettons sous presse, la correspondance de Marseille ne nous est pas encore parvenue.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 30 octobre. — Cotons : marché lourd. Ventes : 100 balles. — Low middling Louisiane chargeant, 95 fr. les 50 kil.

MARSEILLE, 30 octobre. — Blés : affaires actives. Ventes de la journée d'hier, 30,900 hect., dont 19,200 à livrer. — Laines : marché ferme.

LIVERPOOL, 30 octobre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Affaires calmes, prix sans changement. Importations, 1,000 balles.

NEW-YORK, 29 octobre. — Or : 110 1/8. — Change sur Londres : 4 dollars 84 cents par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 15. — Café : Rio fair, 18 1/4. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 8 1/2.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE
(Paris et succursales).

	22 OCTOBRE.	29 OCTOBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.265.435.605	1.268.554.797
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	172.058	234.796
Portefeuille de Paris. — Commerce	341.728.590	337.876.712
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	345.739.873	351.995 214
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	11.166.700	10.919.700
Id. Id. Succ.	7.923.200	7.409.500
Avances sur effets publics franç. Paris	26.521.400	26.387.100
Id. Id. Succ.	18.043.550	18.093.850
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	27.875.600	27.259.600
Id. Id. Succ.	14.919.600	14.980.100
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.141.200	1.151.500
Id. Id. Succ.	535.800	543.800
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (*a*).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (*b*).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (*c*).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.018.102	3.019.042
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	3.285.057	3.853.247
Emploi de la réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Divers	8.568.710	7.320.134
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (*d*).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.544.274.890	2.551.137.745
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.500.955	2.890.197
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	11.919.274	11.014.744
Compte courant du trésor, créditeur	146.269.007	156.056.140
Comptes courants à Paris	186.629.481	174.382.721
Comptes courants dans les succursales.	25.953.297	25.463.871
Dividendes à payer	2.110.630	2.046.240
Effets au comptant non disponibles	1.288.239	1.912.725
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	14.584.614	15.061.112
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	13.640.964	13.729.903
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.202.133.289	3.205.657.337

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	3.119.192	»
Portefeuille commercial	2.403.463	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	1.381.900
Billets en circulation	6.862.855	»
Compte courant du Trésor	9.787.133	»
Comptes courants particuliers	»	12.736.186

Le portefeuille, à la Banque de France, a éprouvé une légère augmentation, mais trop minime pour que nous puissions en induire que le mouvement des affaires, après avoir obéi aux nécessités de la saison, est en train de regagner le terrain perdu depuis plusieurs années. Il y a du mieux, oui; ainsi les comptes-courants des particuliers ont diminué de 12 à 13 millions, dont 7 millions pris en billets, ce qui veut dire qu'ils n'ont pu servir qu'aux besoins de l'intérieur. Nous trouvons néanmoins ces variations insuffisantes pour une situation aussi peu prospère que celle du commerce actuel. Un coup d'œil rapide sur le tableau suivant démontrera au lecteur la légitimité de nos désirs.

BANQUE DE FRANCE
Tableau résumé des bilans hebdomadaires des six derniers mois (principaux comptes).

1874		CIRCULATION.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE COMMERCIAL.	AVANCES TOTALES aux particuliers.	COMPTES COURANTS particul.	COMPTES COURANTS Trésor.	TAUX Escompte.	TAUX Avances.
		UNITÉS DE MILLIONS ET 10es DE MILLIONS.						%	%
Avril	30	2.628.9	1.074.1	917.5	111.3	294.2	162.6	4 ½	5 ½
Mai	7	2.556.0	1.093.0	839.4	111.5	219.3	153.1	—	—
—	14	2.560.1	1.102.1	829.2	112.8	210.5	151.2	—	—
—	21	2.527.8	1.111.7	781.7	115.6	214.2	144.1	—	—
—	28	2 509 2	1.127.7	779.1	117.5	136.4	155.1	—	—
Juin	4	2.496.6	1.143.7	746.6	117.7	120.6	165.9	—	—
—	11	2.476.3	1.153.4	732 1	120.1	239.2	162.0	4 »	5 »
—	18	2 475.6	1.164.9	737.1	118.8	243.6	176.2	—	—
—	25	2.475.3	1.174 2	731.4	119.3	149.9	175.8	—	—
Juillet.	2	2.522.5	1.195.5	772.7	120.5	172.9	168.1	—	—
—	9	2.537.7	1.209.4	761.6	123.2	178.0	153.8	—	—
—	16	2 556.8	1.225.9	736.4	122.6	263.7	148.2	—	—
—	23	2.563 6	1.233.5	727.1	122.9	260.7	147.9	—	—
—	30	2.543.4	1.249.9	743.1	123.1	289.6	173.3	—	—
Aout	6	2.529.6	1 273.2	699.5	123.0	294.9	160.7	—	—
—	13	2.537.1	1.274.0	691.0	123 0	276 2	164.6	—	—
—	20	2.519.0	1.277.2	671.2	123.8	266.8	166 5	—	—
—	27	2.502.8	1.274.9	651.7	123.8	264.0	167.9	—	—
Septemb.	3	2.527.0	1.274.8	653.1	117.5	233.9	161.8	—	—
—	10	2.490.2	1.270.5	642.3	118.8	248.3	180.1	—	—
—	17	2.481.5	1.270.4	618.3	117.4	227.4	167.8	—	—
—	24	2.482.6	1.276.0	615.9	118.0	230 3	167.0	—	—
Octobre	1	2.551 8	1.277.9	638.9	120.2	190.9	168.9	—	—
—	8	2.530.6	1.272.2	671.1	110.8	233.1	152.4	—	—
—	15	2.564.5	1.268.3	690.4	108.3	208.5	154.9	—	—
—	22	2.544.3	1.265.4	687.5	108.0	212.6	146.3	—	—
—	29	2.551.1	1.268.6	689.8	106.7	199.8	156.1	—	—

Ainsi, du 30 avril au 29 juin 1874, le portefeuille tombe de 917 millions à 616 pour se relever à 690; l'encaisse par contre s'accroît de 1,074 millions à 1,278 millions et est actuellement à 1,269. Les 74 millions de reprise du portefeuille (de 616 à 690) sont dus à la saison; nous l'avons démontré il y a moins d'un mois (pages 494 et 495), mais les 200 millions et plus, perdus depuis six mois par suite de l'incertitude que le commerce entrevoit dans les questions politiques, sont toujours à recouvrer.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE
28 octobre 1874.
(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	35.594.240	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	20.594.240
		Argent monn. et ling.	»
Total	35.594.240	Total	35.594.240

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	14.041 832
Réservé et prof. et pert.	3.111.459	Portefeuille et avances.	19.114.406
Trésor et Admin. publ.	3.615.366	Billets en rés. (N. B.)	8.848.475
Comptes particuliers	21.091.174	Or et arg. mon. (N. B.)	747.141
Billets à sept jours etc.	380.855		
Total	42.751.854	Total	42.751.854

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social.........	14.553.000	Dette fixe de l'Etat....	11.015 100
Réserve et prof. et pert.	3 111.459	Fonds publics.........	18.026.732
Billets en circulation...	26.745.765	Portefeuille et avances.	19.114.406
Billets à sept jours....	380.855	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)..	21.341.381
Trésor et Admin. publ.	3.615.366		
Comptes particuliers...	21.091.174		
Total.......	69.497.619	Total.......	69.497.619

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 285.600
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques...............	53.939	»
Comptes-courants des particuliers...	»	828.879
Fonds publics........................	»	698.324
Portefeuille et avances..............	»	271.765
Encaisse métallique..................	»	115.213
Réserve en billets...................	156.880	»

La Banque d'Angleterre n'a pas haussé le taux de son escompte, malgré une nouvelle diminution de 115,213 l. st. dans son encaisse ; c'est que la réserve des billets s'est accrue de liv. st. 156,880, et ce dernier indice, tout artificiel qu'il est, est celui qui prévaut comme le plus important de par l'acte de 1844. La réserve est aux comptes courants réunis dans la proportion de 38 1/4 0/0, quand elle était il y a huit jours à 36 3/8 et il y a quinze jours à 35 3/4 ; et il faut, tant la réglementation est perspicace, que l'atonie des transactions rende oisif un instrument si utile que le crédit pour que la confiance renaisse.

Le mouvement du Clearing-House, durant cette semaine, atteint 83 millions de livres sterling contre 93 la semaine correspondante de 1873.

Le bilan de la Banque de Prusse, au 23 octobre, comparé à celui de la semaine précédente, nous offre les variations suivantes :

	15 octobre.	23 octob.	Différence.
	Thalers.	Thalers.	Thalers.
Encaisse......................	216.683.000	213.564.000	— 3.119.000
Billets de diverses caisses ...	3.901.000	3.661.000	— 240.000
Portefeuille..................	136.226.000	139.139.000	+ 2.913.000
Avances.......................	20.033.000	19.428.000	— 605.000
Effets publ. appart. à la Banque	5.304.000	5.155.000	— 149.000
Billets en circulation.........	281.471.000	280.918.000	— 553.000
Dépôts particuliers...........	33.593.000	33.659.000	+ 66.000
Compte courant de l'Etat, etc.	34.865.000	33.856.000	— 1.009.000

Cette institution a éprouvé une nouvelle diminution de plus de trois millions de thalers dans son encaisse ; cela ne serait pas grave, puisque l'encaisse est encore les 69 0/0 du passif liquide à vue ; mais les combinaisons monétaires du gouvernement allemand tiennent lieu à nos voisins de l'acte anglais de 1844 et sont là pour inquiéter et gêner le commerce, qu'elles devraient favoriser en se contentant de lui assurer la sécurité et lui laissant la liberté. On sait, en effet, que M. de Bismarck et ses collègues professent, sur la politique monétaire de la Confédération, des idées qui ne sont nullement le *desideratum* du monde des affaires ; et il faut, pour le triomphe du chancelier, que les lois économiques qui régissent l'univers au même titre que les lois physiques, soient d'abord, quand il s'agit de l'Allemagne, contre-signées par lui, absolument comme une bulle de la cour de Rome.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		3 NOVEMBRE 1870	2 NOVEMBRE 1871	31 OCTOBRE 1872	30 OCTOBRE 1873	29 OCTOBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation......	»	2.289.7	2.618.7	3.009.0	2.551.1
	Encaisse........	»	625.1	788.8	726 5	1.268.6
	Portefeuille......	»	651.7	986.2	1.239.5	689.8
	Avances.........	»	119.8	126.8	147.7	106.7
	Prêts à l'Etat....	»	1.253.2	1.390.3	1.342.8	887.1
	Compt. cour. Trés.	»	156.5	424.7	145.7	156.1
	— part..	»	308.1	213.1	227.2	199.8
	Taux d'escompte.	6 0/0	6 0/0	5 0/0	6 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 ½ 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0......		54 fr. 70	58 fr...	53 fr. 10	57 fr. 20	62 fr. 10
Cours du 5 0/0.....		»	92 fr. 65	84 fr. 52	92 fr. 20	99 fr. 85
Prix du quintal de blé.		»	34 fr. 03	28 fr. 01	35 fr. 39	25 fr. 51
Prime de l'or........		»	21 ‰	16 ‰	8 ‰	Pair.
Prix du Londres court		»	26 fr. 10	25 fr. 62	25 fr. 32	25 fr. 14

1870. — Metz s'est rendue. L'histoire froide et calme, mais impartiale, dira si on l'a livrée. En attendant, une tentative violente est faite dans Paris par un parti qui affirme être celui de la résistance à outrance. Le suffrage des Parisiens assiégés et cernés se prononce contre lui et affirme sa confiance dans le gouvernement qui s'est investi lui-même, le 4 septembre, de la lourde charge de la défense nationale.

A la suite de ces faits, des bruits d'armistice font remonter notre 3 0/0. On fait 55 francs au comptant le 4 novembre, après avoir touché 50.80 le 31 octobre, le jour où les bataillons insurgés occupaient l'Hôtel de ville et tenaient prisonniers pendant six heures les principaux membres du gouvernement.

En 1871, rentrée des impôts, recette des chemins de fer, témoignage de M. de Bismarck en plein parlement allemand, tout atteste une amélioration générale de la situation des choses tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cependant, monétairement parlant, il y a un peu de resserrement. La Banque de France porte le taux de son escompte de 5 à 6 0/0 et le Londres vaut fr. 26.10 !

En 1872, la politique commence à se réemparer des esprits. On approche du moment (11 novembre) où l'Assemblée nationale va reprendre ses travaux. On comprend que les finances qui ont si fort absorbé les esprits depuis quatre mois, laissent le pas aux questions constitutionnelles.

En 1873, le comte de Chambord a enfin, non parlé, mais écrit, et tout l'échafaudage laborieusement élevé dans l'ordre et le mystère s'écroule instantanément. Pendant ce temps la circulation de la Banque dépasse trois milliards; on sait que la loi lui permet d'aller jusqu'à 3,200 millions. Elle ne tardera pas d'ailleurs à retomber au-dessous du chiffre actuel.

En 1874, on a toujours les yeux fixés sur Londres, où la tendance est à l'augmentation du taux de l'escompte en même temps qu'une oreille tendue vers Berlin, où l'empereur Guillaume prononce son discours d'ouverture du Parlement allemand. On est à peu près satisfait, de ce que le taux des services de la Banque d'Angleterre ne s'est pas aggravé et des assurances pacifiques que semble affirmer le chef de l'empire allemand. Par ce temps de force brutale, on se contente de peu. Financièrement, calme et atonie.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
23 Vendredi...	99.95	99.75	99 75	62.30	62 10	62.30
24 Samedi.....	100.10	100 05	100.10	62.55	62.35	62.40
26 Lundi......	100.05	99.80	99.80	62.25	62 »	62 »
27 Mardi......	99.90	99.70	99.90	62.20	62 »	62.15
28 Mercredi....	99.95	99.80	99.85	62 30	62.05	62.15
29 Jeudi......	99.90	99.85	99.85	62.20	62 05	62.10
TERME						
23 Vendredi...	99.92	99.92	99.92	62.45	62.25	62.40
24 Samedi.....	100.10	100 »	100.05	62.70	62.50	62.55
26 Lundi......	100.05	99.75	99.75	62.45	62.10	62.10
27 Mardi......	99.87	99.67	99.80	62.25	62.12	62.21
28 Mercredi....	99.90	99.75	99.80	62.30	62.15	62.20
29 Jeudi......	99.87	99.77	99.80	62.22	62.15	62.15

Le pair, sur la rente 5 0/0, a de la peine à être définitivement acquis; pour la seconde fois, on l'a touché cette semaine, mais aussitôt des bruits politiques, que nous ne demandons pas mieux que de croire faux, ont modéré les allures du marché, sans cependant amener de réaction sérieuse. La province par l'entremise des receveurs généraux, a acheté 464,000 francs de rente 5 0/0, et vendu 32,300 fr. de 3 0/0. On remarque que les ventes de 3 0/0 reprennent, ce qui indique des arbitrages au comptant entre le 5 0/0 et le 3 0/0. Le rendement est là, comme nous l'avons souvent fait remarquer, pour justifier cette tendance qui deviendrait inopportune, si une conversion du 5 0/0 en 4 1/2 0/0 devenait probable; or cela ne peut avoir lieu que vers 105 à 106 francs; on comprend que la stagnation des cours du 5 0/0, aux environs du pair, éloigne toute préoccupation de ce genre.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		22 oct.	29 oct.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.....................	.. ..	78 ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.................	89 20	88 65	— .. 55
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er octobre.........	515 ..	513 75	— 1 25
500	4 0/0 (Trentenaires) j. 20 juillet.....	460 ..	457 50	— 2 50
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet...	486 50	487 ..	+ .. 50
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	220 ..	222 ..	+ 2 ..
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	435 ..	435 ..	.. .. ..
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	471 25	471 25	.. .. ..
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	304 ..	305 ..	+ 1 ..
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	277 50	277 ..	— .. 50
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er oct..	1005 ..	1005 ..	.. .. ..
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	482 50	486 25	+ 3 75

Les tirages qui ont eu lieu, dans le courant de ce mois, sur les obligations 1869 et 1871, de la ville de Paris,

tendent, le fait accompli, à accroître davantage l'inactivité des transactions sur ces valeurs. Les bons de liquidation soit de l'État, soit de la ville de Paris, témoignent d'une excessive fermeté. Cette attitude nous fait plaisir chez une valeur qui n'a pas le malheur d'être favorisée de lots; elle atteste le bon sens du public.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		22 oct.	29 oct.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet......	... ..	93 3/8	.. ....
1000 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er mai... .	.... ..	1265 ..	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er sept...	275 ..	276 ..	+ 1 ..
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill..	68 1/4	67 3/4	— 1/2
100	— — j. 1er oct...	.. ..	66 1/2	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	.. ..	.. ..	.. . ..
100	— — j. 1er mai..	.. ..	.. ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j, 1er juillet..	104 1/2	104 3/4	+ 1/4
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet..	470 ..	475 ..	+ 5 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet.......	82 1/2	82 ..	— 1/2
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er octob	370 ..	385 ..	+15 ..
500	— 7 0/0 1873 j. 15 octobre......	372 50	375 ..	+ 2 50
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873 .	18 1/2	18 1/4	— 1/4
100	— — intér. j. janvier 1873..	12 7/8	13 ..	+ 1/8
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet......	445 ..	445 ..	.. ....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai.........	105 1/2	105 1/2	.. ....
100	— — 1864 j. mai.........	... ..	... ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai.........	... ...	... ..	.. ...
100	— — 1867 j. juillet........	110 1/4	110 ..	— 1/4
100	— 5 0/0 Cons. j. mai........	105 1/4	105 1/2	+ 1/4
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet......	226 50	225 ..	— 1 50
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	66 65	66 90	+ 25
100	— 3 0/0 1861 j. 1er octobre.......	37 10	... ..	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin............	66 3/4	67 3/4	+ 1 ..
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er oct........	66 1/2	66 1/2	.. ....
100	— 5 0/0 1866 1er oct............	65 ...	66 ..	+ 1 ..
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j 1er octobre	196 ..	196 ..	.. ....
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet..	.. ..	63 .	.. ....
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet........	71 25	72 ..	+ 75
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet.........	57 ..	... ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	.. ..	... ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet....	102 3/4	... ..	.. ....
100	Russie 4 1/2 0 0 1849 j. 1er juillet....	... ..	... ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai.........	... ..	... ..	.. ....
500	— 4 0/0 1867 j. 1er mai.........	428 50	428 50	.. ....
500	— — 1869 j. 1er mai.........	425 ..	428 75	+ 3 75
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout.........	100 1/2	101 1/4	+ 3/4
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	259 ..	259 ..	.. .. ..
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet......	46 20	46 15	— 05
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	322 50	325 ..	+ 2 50
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	350 ..	352 50	+ 2 50
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	350 ..	355 ..	+ 5 ..
500	— 6 0/0 1869 j. 1er octobre.....	273 ..	277 50	+ 4 50
500	— 6 0/0 1873 j. 1er octobre.....	258 75	265 50	+ 6 75

Le 7 0/0 égyptien dit Pacha, c'est-à-dire fait pour le compte personnel de l'administration de la Daïra (fortune privée) du Khédive a retrouvé, cette semaine, la perte subie il y a huit jours. Nous voudrions croire à une erreur de la cote ; mais nous craignons de ces surprises comme on en voit sur les marchés restreints, réglementés par des syndicats. Le 5 0/0 turc est immobile, mais il y a de la fermeté sur toutes les obligations ottomanes 6 0/0. Les fonds italiens témoignent, par leur bonne tenue, de l'amélioration du marché monétaire dans cette contrée.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		22 oct.	29 oct.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai....	960 ..	... ..	.. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai....	483 ..	485 ..	+ 2 ..
100	— 4 0/0 — j. 1er mai....	94 75	94 50	— .. 25
500	— 3 0/0 — j. 1er mai....	470 50	468 75	— 1 75
100	— 3 0/0 — j. 1er nov....	90 ..	92 ..	+ 2 ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai....	472 ..	473 75	+ 1 75
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai..	393 75	375 ..	— 18 75
100	— 3 0/0 — j. 1er mai..	73 ..	74 ..	+ 1 ..
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet..	277 75	278 ..	+ .. 25
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août...	470 ..	... ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août ...	342 50	355 ..	+ 12 50
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août ...	111 25	112 ..	+ .. 75
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin....	451 25	457 50	+ 6 25
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet..	415 ..	414 50	— .. 50
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er oct..	263 ..	263 ..	.. .. ..
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er oct....	261 ..	262 ..	+ 1 ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin........	478 75	475 ..	— 3 75
500	— — 3 0/0 j. 1er juin........	292 50	291 75	— .. 75
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er oct...	296 ..	293 ..	— 3 ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	296 ..	297 ..	+ 1 ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	294 ..	295 ..	+ 1 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 75	293 75	.. .. ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	289 ..	289 ..	.. .. ..
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er octobre.	495 ..	495 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet...	303 ..	303 ..	.. .. ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	295 50	292 ..	— 3 50
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er oct. .	287 50	287 ..	— . 50
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	297 50	... ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er oct.	285 ..	287 50	+ 2 50
500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet.....	293 ..	293 25	+ .. 25
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet	302 50	301 ..	— 1 50
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er oct....	276 ..	275 ..	— 1 ..
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet...	296 50	296 50	.. .. ..
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 ..	292 50	— .. 50
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet ...	291 75	291 75	.. .. ..
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er octobre.	247 50	250 ..	+ 2 50
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept. .	310 ...	310 ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	304 ..	303 50	— .. 50
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er oct...	250 50	250 75	+ .. 25
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er oct.	247 50	247 50	.. .. ..
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er oct. .	202 ..	203 ..	+ 1 ..
500	— — rev. variable j. oct. 72.	179 ..	192 50	+ 13 50
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	129 ..	132 ..	+ 3 ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70......	235 ..	236 ..	+ 1 ..
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	218 ..	217 75	— .. 25
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	451 25	454 ..	+ 2 75
500	Tramways-Nord-Paris 6 0/0 j. 1er oct.	305 ..	305 ..	.. .. ..
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er octobre....	... ..	... ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er octobre.....	460 ..	445 ..	— 15 ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	417 50	417 50	.. .. ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er octobre ..	477 50	478 75	+ 1 25
125	— Bons trent. 8 0/0 j. 1er sept..	121 ..	120 ..	— 1 ..
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er octobre	400 ..	400 ..	.. .. ..
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet........	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet.	.... ..	... ..	.. .. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	465 ..	460 ..	— 5 ..
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er octobre.	285 ..	280 ..	— 5 ..
500	— 5 0/0 j. 1er mai....	... ..	... ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ..	... ..	.. .. ..
500	Tabacs italiens 6 0/0 j. 1er juillet....	... ..	... ..	.. .. ..

Le marché des obligations continue à avoir un petit courant de comptant qui, s'il fait peu parler de lui, ne finit pas moins à la longue par avoir une influence prépondérante sur les cours. On remarquera la hausse des obligations à revenu variable du chemin de fer du Nord de l'Espagne ; elles ont même touché 202, mais restent à 192,50. Ce mouvement est dû à des projets de consolidation, conversion ou actes du même genre qui seront proposés, le 28 novembre, à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	22 oct.	29 oct.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet...........	3975 ..	3990 ..	+ 15 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup.4.	1166 25	1165 ..	— 1 25
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout...	541 25	552 50	+ 11 25
Crédit agricole, j. 1er juillet..............	480 ..	465 ..	— 15 ..
Crédit foncier de France, j. 1er juillet....	850 ..	852 50	— 2 50
Société génér. algérienne, j. 1er novembre.	383 75	380 ..	— 3 75
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai ...	690 ..	690 .	.. .. ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet...............	720 ..	722 50	+ 2 50
Crédit mobilier, j. juillet 1873..............	331 25	340 ..	+ 8 75
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	587 50	585 ..	— 2 50
Société générale, j. 1er octobre	542 50	540 ..	— 2 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	586 25	585 ..	— 1 25
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet..	505 ..	520 ..	+ 15 ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	160 ..	168 75	+ 8 75
Banque ottomane, j. 1er juillet............	670 ..	690 ..	+ 20 ..
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	555 ..	547 50	— 7 50
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.....	642 50	655 ..	+ 12 50

Les actions d'institutions de crédit se sont maintenues très-fermes, à part quelques exceptions, plus imputables à l'exiguïté du marché qu'à des motifs tirés du fond de la valeur. Le Crédit Mobilier espagnol a encore progressé de 12 fr. 50 c. Cette faveur constante semble due à ce que l'Assemblée extraordinaire du 27 novembre prochain va être appelée à se prononcer sur l'amortissement de 30,000 actions déjà rachetées à un prix moyen, paraît-il, inférieur à 500 francs. Le capital serait ainsi ramené à 45 millions, divisés en 90,000 actions libérées de 500 francs. Les 30,000 actions amorties seront cette fois remplacées par 30,000 actions de jouissance, et au fur et à mesure des réalisations de l'avoir social, les 90,000 actions restantes pourraient être rachetées, puis annulées et remplacées par autant d'actions de jouissance. C'est un mode de liquidation, car lorsque l'avoir sera diminué à nouveau de 45 millions de valeurs réalisées, le capital réel pour opérer sera bien minime et le nerf du crédit est, ne l'oublions pas, de pouvoir présenter en garantie un capital important soit versé, soit à verser, les actionnaires étant supposés choisis, comme cela se passe chez les compagnies d'assurances. En plus, on a vu (page 528) que le Crédit Mobilier espagnol a pris de nouveaux engagements vis-à-vis des actionnaires du Gaz de Madrid ; est-ce bien le moment de rembourser le capital versé par les actionnaires ? C'est la troisième fois que cette institution procède à une réduction, par voie de rachat, sur son capital-actions. Une première fois, en 1868, elle a réduit le nombre de ses actions de 240,000 à 183,000 ; une seconde fois (en 1870), de 183,000 à 120,000 ; cette fois elle le ramène à 90,000, avec intention de continuer dans cette voie. Cela prouve, certes, une position liquide, mais diminue le nerf de ses moyens d'action.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	22 oct.	29 oct.	Variations
Est j. 1er mai...........................	533 75	531 25	— 2 50
— Act. de jouissance	195 ..	190 ..	— 5 ..
Lyon j. 1er mai..........................	912 50	912 50	.. .. ..
Midi j. 1er juillet........................	642 50	637 50	— 5 ..
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..

Nord j. 1er juillet	1085 ..	1081 25	— 3 75
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Orléans j. 1er octobre	855 ..	853 75	— 1 25
— Act. de jouissance	550 ..	550 ..	.. .. .
Ouest j. 1er octobre	555 ..	551 25	— 3 75
— Act. de jouissance	220 ..	225 ..	+ 5 ..
Charentes j. 1er aout	333 75	335 ..	+ 1 25
Vendée j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet	330 ..	331 25	+ 1 25
Chemins autrichiens j. 1er juillet	683 75	678 75	— 5 ..
— Act. de jouissance	270 ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai	320 ..	305 ..	— 15 ..
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet	337 50	311 25	— 26 25
Nord-Espagne j. janvier 65	196 25	211 25	+ 15 ..
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	117 50	121 25	+ 3 75
Portugais j. janvier 66	192 50	190 ..	— 2 50
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	261 25	258 75	— 2 50

Les actions des chemins de fer français n'offrent que bien peu de choses à dire cette semaine. Nous nous contenterons de relater que sur l'ancien réseau les recettes brutes de la 41e semaine de 1874 offrent sur 1873 des augmentations sur le Nord (1.21 0/0), l'Ouest (2.52 0/0), l'Orléans (8.76 0/0) et le Midi (4.37 0/0), et des diminutions sur le Lyon (1.79 0/0) et l'Est (7.87 0/0). Le nouveau réseau est en voie d'augmentation sur le Lyon (12.28 0/0) le Nord (1.49 0/0), l'Orléans (8.58 0/0) et l'Est (5.91 0/0), et de diminution sur l'Ouest (2.61 0/0), et le Midi (9.19 0/0). En dehors des six grandes Compagnies, nous trouvons des augmentations sur les Charentes (3 0/0), la Vendée (38.23 0/0), l'Orléans à Châlons-sur-Marne (5.65 0/0), le Lille à Valenciennes (20.26 0/0), le Nord-Est (52.19 0/0) et l'Orléans à Rouen (7.88 0/0). Il n'y a de diminution à signaler nulle part ; les Dombes (Sud-Est) offrent pour les deux années le même rendement kilométrique. En chemins autrichiens, nous remarquons une augmentation sur le Nord de l'Espagne (16.09 0/0) et des diminutions sur les Chemins autrichiens (9.56 0/0), les Lombards (0.65 0/0), le Madrid-Saragosse-Alicante (19.48 0/0), le Cordoue à Séville (3.87 0/0), l'Alar à Santander appartenant au Nord de l'Espagne (10.31 0/0), le Pampelune (56.59 0/0) et le Portugais (12.24 0/0). Cela nous donne pour la réunion des 41 premières semaines de 1874 comparées à la période analogue de 1873 les résultats kilométriques pour cent suivants :

	%		%
Lyon ancien réseau	— 3.49	Charentes	— 5.44
— nouveau —	+ 1.38	Vendée	.. ....
Nord ancien —	— 3.12	Orléans Chalons s/m	.. ....
— nouveau —	— 0.88	Dombes-Sud-Est	.. ....
Ouest ancien —	+ 1.99	Nord-Est	+ 47.76
— nouveau —	— 3.24	Orléans-Rouen	+ 7.80
Orléans ancien —	— 3.67	Autrichiens	— 17.97
— nouveau —	— 0.93	Lombards	— 6.30
Est ancien —	— 5.86	Madrid-Sar.-Alic	+ 10.58
— nouveau —	— 5.08	Nord-Espagne	+ 11.47
Midi ancien —	+ 4.84	Pampelune	+ 49.39
— nouveau —	— 1.94	Portugais	— 1.91

On voit que pour les chemins français cela change peu les résultats antérieurs déjà médiocres et que pour les Autrichiens et Lombards il y a aggravation.

On s'étonnera peu que le bruit coure que l'Autrichien ne donnera que 40 francs pour cette année.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	22 oct.	29 oct.	Variations
Transports par terre.	—	—	—
Voitures à Paris, j. 1er juillet	280 ..	316 25	+ 36 25
— actions de jouissance	12 50	35 ..	+ 22 50
Omnibus de Paris, j. 1er juillet	665 ..	690 ..	+ 25 ..
— actions de jouissance	200 ..	200 ..	.. .. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril	237 50	235 ..	— 2 50
Messageries maritimes, j. 1er juin	590 ..	585 ..	— 5 ..
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871	425 ..	432 50	+ 7 50
— Délégations, j. 1er janvier 1871	412 50	420 ..	+ 7 50
Charbonnages et Mines:			
Carmaux, j. 1er mai	... ..	800 ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. mai	1350 ..	1400 ..	+ 50 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet	945 ..	980 ..	+ 35 ..
Fives-Lille, j. 1er mai	1000 ..	1000 ..	.. .. ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	410 ..	410 ..	.. .. ..
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet	337 50	320 ..	— 17 50
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er octobre	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien, j. 1er octobre	767 50	770 ..	+ 2 50
— — action de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er octobre	595 ..	600 ..	+ 5 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 oct.	470 ..	470 ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	... ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet	402 50	410 ..	+ 7 50
Eaux de Vichy, j. 1er sept.	... ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	200 ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	570 ..	570 ..	.. .. ..

Le mouvement le plus caractérisé qui ressorte du tableau ci-dessus est la hausse de 25 francs sur les actions des Omnibus de Paris et surtout celle de 36 fr. 25 sur les Petites-Voitures à Paris. Nous ne connaissons pas de fait direct qui motive cette amélioration subite. Les recettes de 1874 sont assez semblables à celles de 1873; il y aura probablement des économies dans les frais d'exploitation, surtout dans les fourrages dont les prix ont fléchi depuis un an; mais elle ne peut améliorer le revenu dans des conditions à motiver une hausse si rapide. Force nous est d'attendre une explication plausible à moins d'imputer ce mouvement à des spéculations sur un marché restreint et surpris au moment où on s'y attendait peu.

BOURSES DÉPARTEMENTALES (*valeurs locales*).

LILLE.	21 oct.	28 oct.	Variations
—	—	—	—
Gaz Wazemmes	1512 50	... ..	.. .. ..
Charbonnages Auchy-au-Bois	820 ..	810 ..	— 10 ..
— Azincourt	600 ..	650 ..	+ 50 ..
— Bruay	12000 ..	12100 ..	+ 100 ..
— Bully-Grenay	2265 ..	2250 ..	— 15 ..
— Carvin	2500 ..	2525 ..	+ 25 ..
— Courrières	36000 ..	... ..	.. .. ..
— Douchy	6300 ..	... ..	.. .. ..
— Ferfay	3600 ..	3275 ..	— 325 ..
— Meurchin	2805 ..	2625 ..	— 180 ..
Forges Biache-Saint-Vaast	2650 ..	... ..	.. .. ..
— Denain-Anzin	250 ..	... ..	.. .. ..
LYON.	**21 oct.**	**28 oct.**	**Variations**
—	—	—	—
Forges Terre-Noire-Bességes	450 ..	450 ..	.. .. ..
— Horme	... ..	... ..	.. .. ..
— Creusot	700 ..	700 ..	.. .. ..
— Marine et chemins de fer	402 50	395 ..	— 7 50
— Commentry-Fourchambault	692 50	690 ..	— 2 50
— Châtillon-Commentry	1040 ..	1010 ..	— 30 ..
— Firminy	565 ..	... ..	.. .. ..
— Givors	... ..	... ..	.. .. ..
— Saint-Etienne	... ..	... ..	.. .. ..
Charbonnages Loire	325 ..	327 ..	+ 2 ..
— Montrambert	585 ..	582 ..	— 3 ..
— Saint-Etienne	333 ..	333 ..	.. .. ..
— Rive-de-Gier	95 ..	94 ..	+ 1 ..
— Roche-la-Molière	1675 ..	1675 ..	.. .. ..
Gaz Lyon	2525 ..	2525 ..	.. .. ..
— la Guillotière	... ..	... ..	.. .. ..
Divers-Bateaux-Omnibus	600 ..	... ..	.. .. ..
— Omnium	... ..	... ..	.. .. ..
— rue de Lyon (ex-impériale)	... ..	... ..	.. .. ..
— Verreries Loire-Rhône	... ..	555 ..	.. .. ..
— Croix-Rousse (chemin de fer)	... ..	... ..	.. .. ..
MARSEILLE.	**21 oct.**	**28 oct.**	**Variations**
—	—	—	—
Forges et chantiers de la Méditerranée	660 ..	650 ..	— 10 ..
Navigation Fraissinet et Cie	490 ..	497 50	+ 7 50
— Transp. mar. (Comp. générale)	500 ..	498 75	— 1 25
— Mixte	675 ..	680 ..	+ 5 ..
Charbonnages Grand'Combe	1600 ..	1640 ..	+ 40 ..
Raffineries Méditerranée	340 ..	340 ..	.. .. ..
— Saint-Louis	... ..	... ..	.. .. ..
Divers-Salins-Midi	620 ..	620 ..	.. .. ..
— Banque de l'Algérie	1467 50	1462 50	— 5 ..

Nous ajoutons à la nomenclature des cours pratiqués le plus ordinairement à la Bourse de Paris, ceux des principales valeurs locales cotées à Lille, Lyon et Marseille; nous en exceptons pourtant : 1° les valeurs qui ont déjà un marché à Paris, et 2° celles qui n'ont de notoriété que sur les lieux, telles que les obligations municipales ou autres et les actions de sociétés financières non dotées d'une agence ou succursale à Paris. Ce n'est pas que nous niions l'importance et la solidité de la plupart de ces valeurs, mais, obligés de faire un choix, nous prenons les titres de sociétés qui se rapprochent le plus de l'intérêt général du pays.

L'industrie sidérurgique a, on l'a lu en toutes lettres dans le remarquable rapport de M. Ducarre sur l'industrie charbonnière, joué un grand rôle dans la crise houillère qui depuis 1872-73 afflige toutes les industries qui se servent soit de la houille, soit du coke. Elle n'a pas joué le seul rôle, mais, sollicitée particulièrement par les commandes des Etats-Unis, pressés, et ils ont bien raison, de construire leurs chemins de fer, elle a, par ses demandes incessantes, dépassé les forces de la production, et les prix ont augmenté, comme on sait, de 150 à 200 0/0 en Angleterre, de 50 0/0 en France. Il est donc intéressant de voir, et c'est tout à fait dans notre cadre, l'influence que la

prospérité inattendue des forges et hauts-fourneaux a exercée en France sur les sociétés métallurgiques par actions. C'est le but du tableau suivant :

	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Terre-NoireBess.	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	30 »	36 »
Alais	25 »	néant	néant	néant	néant	néant	néant	10 »	35 »	50 »
Creusot (nouv.)	24 »	24 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	36 »	60 »
Chameroy	140 »	140 »	120 »	100 »	80 »	90 »	25 »	25 »	110 »	inc.
P.Christofle et Cᵉ.	107 »	106 »	90 »	115 »	95 »	90 »	86 »	néant	114 »	114 »
Horme	55 »	60 »	60 »	60 »	70 »	60 »	50 »	75 »	120 »	100 »
Maubeuge	50 »	35 »	25 »	20 »	27 50	35 »	12 50	25 »	25 »	inc.
Gisors	15 »	30 »	30 »	30 »	35 »	45 »	45 »	30 »	50 »	60 »
Fourchambault	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	25 »	néant	40 »	60 »
Méditerran. (ch.).	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	80 »	80 »	70 »	25 »
Biache-St-Vaast	85 »	80 »	80 »	140 »	150 »	160 »	150 »	160 »	160 »	160 »
Vuillafans	50 »	30 »	néant	néant	néant	néant	néant	néant	25 »	60 »
Chat. Commentry	10 »	15 »	20 »	20 »	25 »	30 »	25 »	30 »	50 »	60 »
Fives-Lille	—	—	—	75 »	75 »	75 »	50 »	50 »	85 »	85 »
Firminy (Acier)	40 »	40 »	50 »	30 »	35 »	25 »	30 »	35 »	35 »	35 »
Franche-Comté	5 »	5 »	néant	néant	néant	12 50	néant	6 25	25 »	néant
St-Etienne (Acier)	—	—	néant	néant	néant	50 »	12 50	12 50	35 »	40 »
Cail et Cᵉ	—	—	—	—	—	—	—	85 55	135 »	85 »
Marine et chemins de fer	140 »	140 »	120 »	100 »	30 »	néant	néant	50 »	50 »	néant
Pont-Evêque	5 »	5 »	10 »	5 »	10 »	20 »	20 »	20 »	40 »	60 »
Matériel ch. fer.	—	—	—	—	—	—	—	—	37 50	50 »
Chasse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40 »

On sait l'influence d'une bonne situation financière sur le présent d'une société métallurgique; on n'ignore pas combien est important pour cette nature d'industrie, la constitution d'un fonds de roulement suffisant et de quelle utilité il est pour elle d'amortir chaque année, avant toute distribution, non-seulement les frais d'établissement, mais l'usure probable du matériel fixe et de l'outillage, ainsi que son renouvellement utile pour être toujours au niveau du progrès et des nouveaux procédés. On comprendra alors comment la prospérité générale de l'industrie sidérurgique n'a pas également profité à toutes les compagnies susmentionnées. Passons à quelques détails particuliers.

Les forges de Terre-Noire, la Voulte et Bességes ont eu pour 1873 un bénéfice de 3,195,000 francs, sur lequel on a prélevé 1,082,839 francs pour le compte d'amortissement (matériel, etc.), 460,162 francs pour le service des obligations et 1,080,000 francs affectés au dividende des actionnaires.

Les forges d'Alais n'ont pas autant profité de la hausse du fer qu'elles auraient pu le faire, à cause d'anciens traités à bas prix et d'encombrements pour les transports durant les trois premiers mois de 1873 (ceci est à l'adresse de la compagnie de Lyon). La société dont nous nous occupons a amorti en 1873 pour 1,121,720 francs de créances douteuses, mines, outillages, travaux neufs, etc., le reste a servi à la réserve (112,550 francs), aux tantièmes, etc. (100,022 francs) et au dividende des actionnaires (900,000 francs).

Le Creusot a pleinement profité de la situation de l'industrie sidérurgique. Il a amorti pour deux millions d'immeubles, terrains et constructions, et distribué à ses actionnaires un dividende double de ceux des huit mois précédents. Ajoutons que dans le tableau ci-dessus nous avons réduit les dividendes anciens à la proportion des actions nouvelles.

Les forges de l'Horme ont eu un bénéfice de 2 millions, dont un million seulement distribué aux actionnaires.

Les établissements de Fourchambault (Boigues, Rambourg et Cⁱᵉ) ont obtenu pour 1872-73, après avoir amorti pour plus d'un million de valeurs immobilières, un bénéfice de quatre millions dont trois millions et demi ont été consacrés aux actionnaires, administrateurs, collaborateurs, etc. Cette Société vient de se convertir en société anonyme libre sous la dénomination de Société de Commentry-Fourchambault au même capital que l'ancienne.

Il ne faut pas, grâce à une similitude de nom, la confondre avec la Compagnie des forges de Châtillon et Commentry, qui a cependant également profité de la prospérité de l'industrie métallurgique. Ainsi, avec les bénéfices de l'année 1873, elle a pu amortir 4,475,000 francs, dont deux millions d'obligations remboursés par anticipation. Cela ne l'a pas empêché de donner un dividende plus fort que pour chacune des années antérieures.

Les fonderies et laminoirs de Biache-Saint-Vaast (Oeschger Mesdach et Cᵉ) ont amorti 41,000 francs de réparations et travaux. La réserve statutaire a atteint 200,000 francs (maximum) et la répartition aux actionnaires pour l'année 1873-1874 s'élève à 320,000 francs.

La Société des aciéries et forges de Firminy n'a, malgré des bénéfices croissants, réparti que le même dividende en 1873-74 que pour les deux exercices précédents. Il est vrai que, en dehors de l'annuité des obligations, elle a amorti pour 681,500 francs de travaux.

La Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne a, sur un bénéfice de 1,020,700 francs, réparti 769,000 francs seulement, appliquant le reste à des amortissements divers (exercice 1872-73).

La Société Cail et Cⁱᵉ, reconstituée en 1870 par suite d'expiration de la durée de celle fondée en 1850, après avoir fait des réserves de diverses natures pour 3,411,000 francs, a réparti 2,030,000 francs entre les ayants droit, actionnaires et gérants, le tout pour l'exercice clos le 30 septembre 1874.

La Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer (anciennement Petin, Gaudet et Cⁱᵉ), a eu des jours moins heureux que quelques-unes des précédentes. Elle eût pu répartir 25 francs par action; elle a préféré porter ce bénéfice à son compte d'amortissement. Que n'a-t-elle eu toujours cette sage réserve !

La Compagnie des forges et fonderies de Pont-Evêque-Vienne (Harel et Cⁱᵉ) a obtenu pour 1873-74 un bénéfice de 713,000 francs. Elle aurait amorti jusqu'alors pour 1,500,000 francs (réserve comprise) et aurait en outre 200,000 francs figurant à un compte de grosses réparations. Cette Société s'est bien relevée depuis dix ans !

La Compagnie française du matériel des chemins de fer a obtenu, pour 1873-1874, un bénéfice net de 331,094 francs, dont 63,109 francs portés aux fonds de réserve et de prévoyance, et 264,298 francs répartis aux actionnaires et administrateurs.

Les hauts fourneaux de Chasse en sont à leur premier exercice. Ils ont gagné 500,000 francs pour 1873-74, et n'ont qu'un capital de 1,800,000 francs. Ils ne distribuent que 144,000 francs; le reste passe aux amortissements et à la réserve.

CHANGES. — Les devises allemandes (Francfort, Hambourg, Berlin) continuent à être fermes, mais sans variations sensibles dans les prix. Le papier sur Vienne a peu de preneurs, non plus que le Saint-Pétersbourg. Le Londres, offert d'abord, puis demandé lorsqu'on a craint une hausse de l'escompte sur place, est redevenu faible dès qu'on a appris qu'aucune modification de ce genre n'avait eu lieu. L'Italie est bien tenue et presque en hausse; on a meilleure opinion du marché monétaire de ce pays.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 29 OCTOBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 1/2
	»	court	209 ⅞ a 210 ¾	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 15
	»	court	121 ⅜ à 121 ¼	et 4 %	—	—
5 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 1/12
	»	court	364 ¼ à 363 ⅞	et 4 %	—	—
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	94 3/4
	»	court	208 ¼ à 208 ⅜	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 75
	»	court	225 ½ à 226	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 70
	»	court	226 ½ à 224	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	..—
	»	court	508 à 522	et 4 %	—	—
7 %	Cadix....	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 06
	»	court	... à 500	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne.	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 553	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 51 3/8
	»	court	342 ½ à 348	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 15 ./.
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
4 %	Londres...	long.	25 13 à 25 15	moins 3%	3 mois	25 42½
	»	court	25 13½ à 25 15	moins 3%	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	... à 1/16	moins 3½	cts jours	100
	»	court	1/16 à pair	moins 3½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à . .	moins 5%	vue	110 75
	»	court	9 ⅝ à . ..	moins 5%	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à . ..	moins 5%	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5%	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à . ..	moins 5%	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5%	—	—
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16	moins 4%	cts jours	99 ⅞
	»	court	pair à 1/16	moins 4%	—	—

Vendredi 30 octobre. — Bourse peu significative, quoique le comptant soit bon. Les receveurs généraux ont acheté aujourd'hui pour 71,000 francs de rente 5 0/0 contre vente de 7,500 de 3 0/0. Il semble, à la nullité des affaires, que l'on se réserve pour la journée de demain, à la fois réponse des primes et dernier jour de la semaine.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Almanachs pour 1875. — Paris, libr. E. Plon. — Nous sommes entrés dans la période des almanachs. *Almanachs comique, scientifique, lunatique, des jeunes mères, almanachs français, parisien, du Charivari, des Dames et des Demoiselles, du Savoir-Vivre, du Jardinier*, d'autres encore commencent à circuler dans toutes les mains, et avec eux le fameux *Liégeois*. C'est une curieuse mode que celle-là, et l'on ne se doute pas du nombre d'heureux qu'elle fait. Sous couleur, en effet, de donner le calendrier nouveau de l'année qui s'approche, les éditeurs ont peu à peu compris dans cette publication des recueils d'anecdotes, des nouvelles, des croquis humoristiques dus au crayon de nos dessinateurs les plus connus, si bien qu'aujourd'hui les lecteurs de ces petits livres y cherchent tout autre chose que l'ordre des fêtes et les dates importantes.

C'est une coutume fort ancienne déjà : Rabelais, le premier, a publié pour l'année 1533 un almanach « calculé sur le méridional de la noble cité de Lyon. » Sous le règne de Henri II, Nostradamus commença d'y joindre ces prédictions mensongères, qui eurent un si prodigieux succès. Mais la furie des prédictions alla si loin dans les années qui suivirent, que Henri III, puis Louis XIII défendirent la publication de tout recueil de ce genre qui n'aurait pas été soumis au visa des évêques. On y introduisit alors quelque amélioration. Il y eut des calendriers rivaux. Le *Bon messager boiteux de Bâle en Suisse* vint un siècle après l'almanach de Laënsberg combattre ses fâcheux effets sur les habitants des campagnes, pour lesquels c'était l'évangile de la superstition. Nous renonçons à énumérer tous les almanachs actuellement existants. Quelques-uns servent à des propagandes religieuses et politiques. D'autres sont purement amusants, comme la plupart de ceux que nous avons cités. D'autres enfin sont sérieux et instructifs, et l'un d'eux même, l'*Almanach de la richesse*, est un livre d'économie politique rempli de renseignements bien choisis et d'une utilité journalière. Tous ces petits volumes se lisent beaucoup ; c'est même l'unique littérature d'une foule de gens.

Les îles Philippines, par *Gabriel Marcel*. — Paris, imp. de J. Le Clère et Cie, 1874, in-8°.

Cette étude intéressante, qui a paru d'abord dans le *Contemporain*, nous donne le résumé le plus complet des connaissances géographiques actuelles relatives à un groupe d'îles important à bien des égards. Depuis quelques années, la Prusse fait des efforts secrets pour s'établir aux Philippines ; le nombre des Allemands qui sont venus s'installer dans cet archipel pour y faire du commerce ou sous couleur d'y organiser des explorations scientifiques, s'est considérablement accru. Rien n'est négligé de l'autre côté du Rhin pour attirer, dans l'extrême Orient, le flot des immigrants. Tous les moyens sont bons pour détacher de l'Espagne les populations indigènes, dont on fomente le mécontentement en prodiguant les promesses de réformes, en faisant jouer tous les ressorts d'une politique à laquelle nous ne pouvons infliger d'autre épithète que celle de *prussienne*.

C'est à propos de ces honteuses menées que M. G. Marcel a retracé le tableau de la situation actuelle des Philippines : histoire, statistique, population, géographie, commerce, industrie, agriculture, faune et flore, constitution géologique, administration, finances, tous ces points ont été traités avec soin dans ce consciencieux travail, qui a mis à contribution, pour fournir des résultats aussi précis, aussi récents et aussi complets que possible, une foule de publications anglaises et allemandes riches en renseignements précieux et certainement peu connus encore en France. A ce titre, ce n'est pas seulement une lecture attrayante et variée, c'est encore un document bon à garder et toujours utile à consulter.

Nous recevons le tirage à part d'une étude originale publiée dans le *Journal des Économistes* (septembre 1874) sur « Horace considéré comme économiste ».

M. Edm. Renaudin a légèrement cueilli dans le poëte latin un certain nombre de pensées relatives à la morale, à la richesse, au droit, à l'intérêt, à la propriété, etc. L'auteur, qui est avec cela une façon d'érudit, a traduit ces pensées ; il les a traduites en vers, s'il vous plaît, et vers pour vers. Ceux qui s'y sont essayés comprendront seuls la difficulté d'un pareil travail ; il nous paraît difficile de faire mieux et en moins de mots.

Nous recommandons cette lecture aux amis de la poésie et aux curieux littéraires. Horace n'est pas devenu un émule de Quesnay, d'Adam Smith, de Stuart Mill ou de Rossi, mais c'était une manière adroite pour M. E. Renaudin de faire entrer ce poëte aimable dans le cénacle des écrivains dits sérieux.

La Hollande pittoresque. Voyage aux villes mortes du Zuiderzée, par M. *Henry Havard*. — Paris, E. Plon, 1874, in-18.

Le *Voyage pittoresque aux villes mortes du Zuiderzée* est bien certainement l'étude la plus curieuse et la plus exacte qui ait été publiée jusqu'à ce jour sur la Néerlande et la vie publique et privée des Hollandais. La Noord-Hollande et la Frise, pays fermés pour ainsi dire au touriste européen, se trouvent tout d'un coup dévoilées, et rien n'est plus intéressant que les vieilles chroniques de ces villes perdues, ignorées, délaissées, qui bordent le Zuiderzée et dont la splendeur fut jadis sans égale en Europe.

L'histoire anecdotique de ces cités fantastiques est reconstituée par M. Henry Havard avec un soin excessif et une conscience extrême. Le volume est en outre illustré de charmantes gravures d'après les dessins de M. van Heemsberck van Beest et de l'auteur.

Récits variés, par M. *G. Lucas de Montigny*. — Aix, A. Makaire, 1874, in-8°.

Il était une fois un homme d'esprit, ami des lettres et doté de ce qui assure en ce monde des loisirs. Cet homme avait beaucoup lu, beaucoup écrit, beaucoup pensé, et avait publié, dans quelques recueils estimés, dans l'*Artiste* par exemple, dans quelques journaux, un certain nombre de fines études de littérature, d'histoire, de charmantes nouvelles et d'amusantes fantaisies ; il eut un jour l'idée de recueillir toutes ces délicates épaves, de les grouper, d'en faire un faisceau, d'en former, en un mot, un volume : ce sont les *Récits variés* de M. Lucas de Montigny.

Il est résulté du rapprochement de ces éléments, unis par le plus lâche de tous les liens, une œuvre qui plaît par la diversité même de ces petits tableaux : tantôt ce sont de simples caprices où l'imagination et le style ont tout fait ; tantôt ce sont des études historiques, comme *La Peste de Toulon en 1720 et 1721*, *Un salmis de bécasses*, ou bien des analyses, des morceaux de critique littéraire sur Horace, sur Guy Patin, sur les comiques latins, etc. Mais quelle que soit la diversité des genres, on retrouve toujours dans ces pages, d'une lecture attrayante et facile, l'écrivain exercé et brillant, le penseur sur lequel la philosophie n'abandonne pas ses droits, même dans ses productions les plus légères et les plus gracieuses.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	[V]ENDREDI 23 oct.	VENDREDI 30 oct.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	62 30	62 15
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 50	88 70
100	— 5 0 0 perpetuel....	99 95	99 90
500	— 6 0/0 (Morgan).....	515 ..	512 50
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	460 ..	457 50
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	487 50	486 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	303 75	305 ..
400	— — — 1871...	276 ..	277 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	482 25	483 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	275 ..	277 .
100	— 5 0 0 Arg. janv.-juil..	68 1/4	68 1/8
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	372 50	374 50
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 1/4	18 1/4
100	— — intérieur....	13 7/8	13 ./.
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	106 ..	105 1/2
100	— 5 0/0 consol...	105 ..	105 1/2
100	**Italie** 5 0/0..............	66 95	67 90
100	— 3 0/0..............	37 10	.. ..
100	**Pérou** 6 0/0..............	.. .	.. ..
100	— 5 0/0..............	57 ..	.. ..
100	**Russie** 5 0/0 1862.........	... ..	... ..
100	— 5 0/0 1870.........	101 1/2	101 1/4
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	46 20	46 50
500	— Obl. 1865.........	350 ..	357 50
500	— — 1869.........	273 ..	276 25

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 23 oct.	VENDREDI 30 oct.
1000	Banque de France..........	3975 ..	3980 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1167 50	1165 ..
500	Comptoir d'escompte........	555 ..	550 ..
500	Crédit foncier..............	847 50	852 50
500	— industriel..............	687 50	690 ..
500	— lyonnais..............	720 ..	722 50
500	— mobilier..............	335 ..	352 50
500	Dépôts et comptes courants..	590 ..	587 50
500	Société générale...........	545 ..	540 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	170 ..	168 75
500	Banque ottomane...........	680 ..	690 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	555 ..	547 50
500	— mobiler espagnol.....	647 50	657 50
500	Ch. fer Charentes, actions.	330 ..	335 ..
500	— Est, —.....	533 75	528 75
500	— Lyon, —.....	913 75	906 25
500	— Midi, —.....	645 ..	637 50
500	— Nord, —.....	1080 ..	1080 ..
500	— Orléans, —.....	856 25	852 50
500	— Ouest, —.....	552 50	551 25
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	681 25	683 75
500	— Lombards, —.....	320 ..	308 75
500	— N.-O. Autriche—.....	337 50	311 25
500	— Nord-Esp., —.....	207 50	213 75

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 23 oct.	VENDREDI 30 oct.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	117 50	120 ..
500	— Portugais, —.....	192 50	191 25
500	— Saragosse, —.....	262 50	256 25
500	Voitures à Paris............	281 25	315 ..
500	Omnibus de Paris...........	665 ..	690 ..
500	Cie transatlantique.....	235 ..	235 ..
500	Messageries maritimes.......	590 ..	585 ..
500	Canal de Suez.............	425 ..	433 75
500	Docks de Marseille..........	417 50	410 ..
500	Magasins généraux de Paris.	335 ..	320 ..
250	Gaz parisien...............	770	770 ..
600	— de Marseille...........	598 75	600 ..
500	Cie gle des Eaux...........	402 50	410 ..
500	Allumettes chimiques.......	576 25	570 ..
500	Obl. Est 3 0/0.............	292 50	292 50
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	294 50	294 ..
500	— — — nouv......	287 50	287 50
500	— Midi 3 0/0.............	292 50	294 ..
500	— Nord 3 0/0.............	302 ..	302 ..
500	— Orléans 3 0/0..........	296 ..	296 25
500	— Ouest 3 0/0............	292 ..	291 75
500	— Autrich. 3 0/0 anc....	311 25	310 ..
500	— — 3 0 0 nouv....	303 ..	303 50
500	— Lombards 3 0/0 anc....	250 75	250 75
500	— — 3 0/0 nouv...	247 50	246 ..

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR LA RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

Les Ministères des Affaires étrangères et du Commerce ayant décidé de concert, à la demande de l'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau service destiné à permettre aux fabricants ou négociants français de déposer, avec facilité et sécurité, leurs marques de fabrique ou de commerce à l'étranger, une circulaire ministérielle a porté à la connaissance des représentants de la France au dehors un exposé sommaire des mesures adoptées. Ces mesures sont :

1° L'ouverture, au Conservatoire des arts et métiers, d'une salle où les intéressés trouveront facilement toutes les indications nécessaires (lois, règlements, tarifs, formules, etc.) pour l'accomplissement des pièces exigées par l'autorité locale, dans les divers pays avec lesquels la France a conclu des traités de réciprocité;

2° L'organisation d'un service de Chancellerie aux termes duquel les chanceliers seront chargés de pourvoir au dépôt des marques, et de concourir à l'exécution de cette formalité importante.

La refonte des documents législatifs, administratifs et judiciaires que le ministère des affaires étrangères fait recueillir sur tous les points du globe en vue de rendre aussi complète que possible la somme d'informations destinées aux arts et métiers, aurait pu retarder longtemps encore la mise en activité du nouveau service.

Dans cette prévision, *l'Union des fabricants* a prié M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien ordonner l'application immédiate de la partie dudit service, concernant le dépôt des marques par les chanceliers.

M. le ministre a accueilli favorablement cette demande, et vient, en conséquence, d'adresser à ses agents à l'extérieur une circulaire les invitant à se mettre à cet égard à la disposition du commerce.

Fidèle à ses engagements envers l'administration, l'*Union des fabricants* a l'honneur de donner à tous ceux qui auraient intérêt à assurer au dehors la protection de leurs marques, qu'ils trouveront gratuitement, tous les samedis, au siège *de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saint-Germain, de 3 à 5 heures*, les indications nécessaires à l'établissement de leurs pièces (règlements, formules, tarifs locaux ou consulaires, légalisations, etc.). (148-1)

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ
DU DOCTEUR FRANCK

GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

Un des purgatifs les plus connus et les plus usités. Aussi ont-ils été imités et contrefaits sous toutes les formes. Exiger les signes distinctifs, tels que l'étiquette ci-jointe *en 4 couleurs*. Notice gratuite accompagnant chaque boîte.

Prix : **1 fr. 50** la 1/2 boîte.
— **3 francs** la boîte.

4 COULEURS

Pharmacie **LEROY, 13, rue d'Antin, Paris.**
Et toutes les Pharmacies. (148-7)

BAIN DE PENNÈS

Reconstituant, stimulant et sédatif des plus efficaces

contre l'appauvrissement du sang, l'épuisement des forces, et les douleurs rhumatismales. Remplace les bains alcalins, savonneux ou sulfureux, surtout les **bains de mer chauds.** *Vente à Paris: pour le gros,* rue de Latran, 1; *pour le détail,* rue des Écoles, 49. Dépôt dans toutes les pharmacies et bains publics. (148-2)

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Ce puissant dépuratif, de composition **entièrement végétale,** occupe depuis près d'un siècle le premier rang pour la guérison des affections de la peau, dartres, scrofules, et des maladies provenant d'un vice du sang. — Approuvé par lettres patentes de Louis XVI et par un décret de la Convention, il est autorisé en Belgique, Autriche et Russie.

Dépôt général : 12, rue Richer, à Paris, *et dans toutes les Pharmacies.*—Brochure *franco.* (148-6)

Flacon : 5 fr. — PEAU DU VISAGE — Flacon : 5 fr.

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau dissipe

ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie.

Paris CANDÈS B^d St-Denis, 26

Et chez les Parfumeurs et Coiffeurs. (148-11)

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU DR BONTIUS

PERFECTIONNÉES PAR FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les migraines, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales.

DÉPOT
PHARMACIE FAVROT
Rue de Richelieu, 102, à Paris
Et dans toutes les pharmacies. (148-3)

---

3 f. LA BOITE DE 90 FEUILLES — PAPIER ET CIGARES ANTI-ASTHMATIQUES DE B^IN BARRAL — LA BOITE DE 36 CIGARES 3 f.

Ces deux produits, préparés dans les laboratoires d'**Albespeyres** et **Raquin** sont prescrits par tous les médecins contre **asthme, oppressions, catarrhes, bronchites** et **rhumes. Nul traitement** n'est plus facile à suivre; il n'en est pas de **moins coûteux.** — Envoi *franco* contre timbres-poste ou mandat sur la poste, adressés à M. B^in **BARRAL,** pharmacien, 80, Faubourg Saint-Denis, Paris. (148-4)

MAISON REYNAL & CIE

28, rue Taitbout, 28

LABORATOIRE ET EXPÉDITIONS

77, rue Marbeuf, 77

	Prix.
Sirop H. Flon, lénitif pectoral...Fr.	2 50 le flacon.
Pâte Georgé, bonbon à la réglisse...	1 50 la boîte.
Id. id.	» 75 la 1/2 b.
Poudre ferrée gazeuse du d^r Quesneville	2 » le flacon.
Bains de Baréges inodores	2 » —
Eau de J. Martin, balsamiq. dentif..	1 50 —
Poudre de J. Martin, id.	1 50 la boîte.
Bougies Reynal, porte-remède soluble, ou injection solide à tous les médicaments	5 » —
Suppositoires Reynal, id.	5 » —

Chaque produit porte la signature et le cachet de son auteur. (148-5)

EAU ET POUDRES DENTIFRICES

MAISON DU

DOCTEUR PIERRE

De la Faculté de Médecine de Paris.

8, PLACE DE L'OPÉRA, 8.

Médaille de mérite à l'Exposition de Vienne 1873. (148-12)

Éviter les contrefaçons

BENZINE-COLLAS

BREVETÉE EN 1851
Pour le dégraissage des Étoffes

Exiger sur les flacons la véritable adresse

8, RUE DAUPHINE, PARIS

(148-8)

CAPSULES-MOTHES

Traitement le plus efficace des

MALADIES CONTAGIEUSES

CHRONIQUES OU RÉCENTES

Attestations de MM. Desruelles, Rostan, Cullerier, Segalas, Ricord, *tous Membres de l'Académie de Médecine et Chirurgiens en chef.*

Extrait du *Dictionnaire de Médecine et Chirurgie pratiques :* « On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des *Capsules-Mothes*... Il y a donc lieu » d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera » à répandre une méthode de traitement dont les » avantages sont appréciés par tous les praticiens » judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale des maladies. »

Nos boîtes portent la signature **Mothes, Lamouroux et Cie.**

Vente : **rue Sainte-Anne, 29,** *et dans les bonnes Pharmacies.* (148-9)

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Deux Rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les **Pâles couleurs,** les **Pertes blanches;** pour fortifier les **Constitutions lymphatiques,** régulariser la **Menstruation,** et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'**Appauvrissement du Sang.**

Les véritables DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, 99, *rue d'Aboukir.* — Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

(148-10)

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:
Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 7 NOVEMBRE 1874. NUMÉRO 45.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

DE LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EN FRANCE.

Un des faits caractéristiques de la crise que nous traversons depuis plusieurs années, c'est la prédominance absolument exclusive de la politique ; nous osons dire aussi que c'est un fait regrettable. Dieu nous garde de déprécier l'importance des questions purement gouvernementales! mais chacun voudra bien reconnaître qu'il y a, à côté, au-dessous et peut-être devrions-nous dire au-dessus des questions purement politiques, d'autres problèmes essentiels dont une grande nation ne peut cesser de s'occuper sans déchoir. Jetons les yeux sur le monde qui nous entoure, nous verrons que partout, en dehors de nos frontières, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux États-Unis, l'opinion publique et le gouvernement sont principalement absorbés par les réformes intellectuelles, sociales, administratives; l'éducation nationale, le développement des institutions pour l'amélioration du sort des classes laborieuses, les travaux publics, la défense nationale, l'expansion de l'influence du pays au dehors, voilà quels sont les intérêts permanents qui occupent l'activité de nos voisins; ils font ainsi avec réflexion de la bonne besogne journalière. Nous, au contraire, depuis plusieurs années et peut-être pour une longue suite d'années encore, nous ajournons ou nous reléguons dans l'ombre tous les progrès qui ne sont pas retentissants, toutes les réformes qui sont de détail et d'application pratique.

Il y a cependant, en France comme partout, une foule d'hommes qui sont préoccupés de tous les problèmes d'utilité publique et qui sont compétents, non-seulement pour les discuter, mais même pour les résoudre. Seulement, ces hommes sont dispersés ou isolés; ils ne forment pas corps; ou bien, ils se taisent, ou leurs voix, venant d'une foule d'endroits différents et écartés les uns des autres, n'arrivent pas à former un ensemble sonore et que la foule entende. C'est le défaut d'organisation qui empêche ces intérêts si nombreux et si respectables d'exercer quelque influence sur leurs propres destinées. Nous vivons dans un pays où depuis plusieurs siècles le pouvoir central est dans une incurable défiance de tous les corps collectifs et de toutes les associations privées. Si l'on veut que la France reprenne possession d'elle-même et regagne dans le monde la situation qu'elle est en droit de rechercher, il faut le plus tôt possible abandonner ces traditions fâcheuses de soupçon et d'hostilité contre

toute initiative individuelle, contre toute organisation collective.

L'un des exemples les plus curieux de cette jalousie du pouvoir central contre les associations ou les réunions les plus inoffensives et les plus respectables, c'est la défense qui est faite aux chambres de commerce de correspondre entre elles? Vit-on jamais pousser plus loin l'esprit de défiance? Nous savons que cette prohibition est aujourd'hui en fait abandonnée : mais qu'elle ait pu être prononcée, n'est-ce pas une marque caractéristique du singulier état social où nous vivons?

Chacun sait ce qu'est une chambre de commerce? Un corps composé d'hommes que toute leur existence a formés au goût des affaires pratiques et des progrès de détail, qui presque tous sont arrivés par le labeur personnel à une fortune importante, qui par les habitudes de leur esprit et par la direction de leurs intérêts sont peu portés à se passionner pour les questions abstraites et générales. Que pouvait-on craindre des relations que ces diverses chambres auraient établies entre elles? Devait-on jamais s'imaginer que ces chambres abandonneraient la discussion de leurs intérêts immédiats et professionnels pour se jeter dans les questions politiques? Cela était au plus haut degré invraisemblable.

On pourrait penser qu'aujourd'hui, après une expérience de plus d'un demi-siècle, le pouvoir central serait disposé à se départir de sa défiance surannée contre ces assemblées modestes et méritantes. Divers journaux avaient répandu le bruit que l'on s'occupait sérieusement au ministère d'une réorganisation des chambres de commerce. On disait le ministre actuel, M. Grivart, plein des meilleures intentions à ce sujet, on allait jusqu'à prétendre que suivant l'exemple de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne, le gouvernement était disposé à provoquer, à favoriser, peut-être même à constituer de sa propre initiative un congrès annuel des chambres de commerce, qui discuterait toutes les questions concernant les intérêts industriels et commerciaux. Nous applaudissions dernièrement à ces projets de réforme. Mais voici qu'on nous affirme qu'il n'en est pas question, que ce sont là des plans beaucoup trop vastes et trop hardis pour que l'administration actuelle les puisse entreprendre et exécuter.

De bonne foi, où serait donc cette grande hardiesse qui consisterait à faire ce que tous les pays font autour de nous? Quel péril y aurait-il à instituer une délégation centrale des chambres de commerce? Il faudrait vraiment que l'Etat fût bien faible pour qu'une institution aussi modeste et aussi spéciale le pût, nous ne disons pas ébranler, mais inquiéter.

L'utilité de la création d'un congrès annuel des chambres de commerce est aussi évidente que son innocuité. Nous assistons depuis plusieurs années à ce triste spectacle que les questions les plus importantes pour la prospérité nationale sont négligées ou bien sont tranchées en quelques instants, sans études suffisantes, par une Assemblée uniquement politique, qui n'a aucune expérience et aucune compétence pour les résoudre. Combien dans toutes les questions de régime douanier, de droit commercial, de travaux publics, d'éducation technique, cette délégation centrale des chambres de commerce n'apporterait-elle pas de lumières? Bien loin de craindre un semblable concours, le pouvoir central devrait le solliciter. N'est-il pas vrai que sa responsabilité serait plus dégagée s'il pouvait la mettre à couvert derrière l'avis d'un corps aussi spécial? Quant aux Assemblées politiques, ne devraient-elles pas se féliciter que leur besogne fût ainsi préparée sur le point où elles sont le moins capables de se former une opinion réfléchie?

Ce congrès des chambres de commerce ne serait d'ailleurs qu'un corps consultatif et intermittent : il n'émettrait que des avis et des voeux; il n'aurait annuellement qu'une session régulière qui ne dépasserait pas huit ou quinze jours. Serait-ce, ainsi constitué, un rouage si dangereux? Il ne pourrait discuter que des questions spéciales. En vérité, il y a bien de la chimère à craindre qu'il sortît jamais de ses attributions propres.

Il est si vrai qu'un tel congrès serait utile que, ne voulant pas en avoir la réalité, on a voulu en avoir le simulacre. On a donc créé ce que l'on appelle le conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie : institution excellente en théorie, mais d'une impuissance irrémédiable en pratique. Jamais l'on n'est parvenu à doter ce corps d'une autorité incontestée : souvent il a été composé d'hommes très-éminents et bien intentionnés, mais il a toujours pesé sur lui un certain soupçon, celui d'être l'instrument du pouvoir. C'est que l'on croit facilement, en effet, qu'un corps est l'agent de celui qui le nomme. On a rempli ce corps de fonctionnaires, hommes respectables et instruits, qui donnent du lustre à une assemblée, mais qui en changent l'esprit. Il a semblé que dans ces circonstances le conseil supérieur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce était comme un miroir où l'administration reflétait sa propre image, ou bien comme un écho retentissant qui répétait avec fracas les sons que l'administration elle-même émettait. Nous ne dirons pas que ces critiques soient complétement fondées, mais il suffit qu'elles en aient l'apparence.

Cependant, quoique l'administration ait composé à son gré ce conseil supérieur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, elle s'en défie et ne le convoque qu'à contre-cœur. Il n'a pas de session régulière. Quand un ministre lui fait un signe de doigt, il accourt plein de bonne volonté et d'esprit d'initiative ; mais aussitôt que cet esprit d'initiative a été constaté, on lui fait un autre signe de doigt, et il disparaît. Depuis le mois de juin 1873, nous ne sachions pas qu'il ait tenu de séance, et quelques semaines à peine nous séparent de l'année 1875.

On nous dit que les chambres syndicales de l'industrie parisienne vont convoquer au mois de janvier prochain un congrès de délégués commerciaux de toute la France pour traiter des questions les plus urgentes qui intéressent le commerce et l'industrie. Certes, nous ne ménagerons pas notre adhésion à cette œuvre d'initiative privée. Mais nous voudrions un rouage du même ordre, un peu plus fixe et permanent. Ce serait une institution régulière, reconnue et acceptée par l'administration elle-même qui nous paraîtrait désirable.

Le gouvernement en France est accablé d'attributions et il a peu de moyens de s'éclairer pour les bien remplir. Ses propres bureaux sont à peu près ses seuls agents d'information : ils n'ont pas toujours toute l'impartialité et toute l'indépendance d'esprit qui leur seraient nécessaires. Loin de nous la pensée de déprécier la presse française, mais nos traditions nationales et le goût du public la maintiennent, à quelques exceptions près, dans les questions générales, politiques et littéraires, et ne lui permettent guère d'aborder avec compétence et persévérance les problèmes plus pratiques et plus spéciaux.

Ayons donc le courage de raviver en France et d'encourager l'esprit d'initiative. Donnons un lien à toutes les forces qui ne sont pas naturellement perturbatrices et qui peuvent exercer une action heureuse sur une partie du champ de l'activité nationale. Que notre pays ne soit plus un ensemble de molécules éparses qui ne peut résister au moindre souffle. Une des meilleures et des plus utiles institutions que l'on puisse créer, c'est un congrès annuel des chambres de commerce françaises.

Le ministre qui osera l'entreprendre rencontrera peut-être quelque résistance dans ses bureaux, mais il se fera à lui-même un grand honneur; et dût-il ne rester au ministère que quelques mois, il n'aura pas perdu son temps, il aura fait œuvre qui dure.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES CHEMINS DE FER ANGLAIS.

Nous avons étudié dans ce journal, il y a quatre mois (1), le rapport de la commission d'enquête sur les tarifs des chemins de fer, rédigé par M. Dietz-Monnin. Il est certains points de ce document que nous avons alors à dessein laissés de côté, pensant bien y revenir plus tard d'une manière plus spéciale ; ce sont les exemples empruntés aux nations étrangères, particulièrement à l'Angleterre, exemples qui servaient à l'honorable rapporteur à démontrer que tout est loin d'être pour le mieux dans l'exploitation de nos grandes compagnies, et que si la routine et le mauvais vouloir ne s'unissaient pour faire éternellement ajourner les réformes les plus simples et les plus bienfaisantes, nous trouverions souvent hors de nos frontières de bonnes choses à imiter. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'examiner quelques-unes de ces questions, à propos de l'important travail (2) que nous devons à M. Malézieux, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Il y a quatre ans, M. Malézieux remplissait, aux Etats-Unis, au sujet des travaux publics en ce pays, une mission difficile dont les résultats ont été publiés (3) et font le plus grand honneur au savant ingénieur. C'est naturellement sur lui qu'a jeté les yeux l'administration lorsque, l'an dernier, elle désira connaître s'il s'était produit, chez nos voisins d'outre-Manche, dans la construction ou l'exploitation des voies ferrées, des idées nouvelles que l'on pût utiliser pour les chemins français. Supposant d'ailleurs, avec assez de raison, qu'il pourrait y avoir quelques rapprochements intéressants à faire entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, elle devait confier au même explorateur le soin d'étudier dans le même esprit et de mettre en relief les traits caractéristiques des chemins de fer anglais, tels qu'ils existent aujourd'hui. On verra, par l'examen que nous entreprenons ici, comment M. Malézieux s'est acquitté de cette tâche.

Les principes généraux n'étant pas en cause dans une pareille mission, l'auteur a dû s'attacher spécialement, on le conçoit, aux détails, soit de la construction, soit de l'exploitation des chemins de fer. Nous passerons assez rapidement, bien entendu, sur ce qu'il y aura de particulièrement technique. Comme M. Malézieux, nous croyons utile de donner d'abord une idée d'ensemble des réseaux et de leur distribution; ainsi nous ferons remarquer, avec lui, que les chemins de fer concédés aux différentes compagnies anglaises n'ont pas été, comme les nôtres, groupés de telle sorte qu'en fait, sinon en droit, elles eussent chacune un domaine spécial à desservir. Ce serait même plutôt le contraire en principe, car, sous l'empire d'une concurrence sans frein, les capitaux se portèrent à l'envi vers les directions considérées comme les plus fructueuses. Néanmoins, par la force même des choses, il s'est constitué des circonscriptions, des régions plus ou moins distinctes, dont les limites ou au moins l'emplacement géographique peuvent être approximativement indiqués. C'est ce qu'a fait M. Malézieux pour les compagnies principales. Ainsi localisés par avance, leurs noms, fréquemment cités dans le cours du rapport, présentent à l'esprit des images moins abstraites et moins sujettes à se confondre.

Si l'on jette les yeux sur la carte du Royaume-Uni, et spécialement sur l'île principale, qui a environ 1,000 kilomètres de longueur du sud au nord, et 500 de largeur au maximum, on remarque que Londres est le centre d'une étoile qui rayonne dans la direction des grands réseaux, ou du moins d'un certain nombre d'entre eux. On en compte neuf qui tous ont, dans la capitale, une ou deux grandes gares, têtes de lignes ou *terminus.* Considérés dans l'ordre où ils se succèdent en partant de la Tamise, à l'est de Londres, en tournant vers le sud, puis vers l'ouest, et revenant vers le Nord, on trouve les réseaux qui répondent aux dénominations suivantes : 1° London, Chatam and Dover ; — 2° London and South Eastern ; — 3° London, Brighton and South Coast ; — 4° London and South Western ; — 5° Great Western ; — 6° London and North Western ; — 7° Midland ; — 8° Great Northern ; — 9° Great Eastern.

(1) Voir *l'Économiste Français* des 11, 18 juillet et 1er août.

(2) *Les Chemins de fer anglais en 1873.* Rapport de mission publié par ordre de M. le ministre des travaux publics. — Paris, Dunod, 1874, in-4°.

(3) *Les Travaux publics aux Etats-Unis.* — Paris, Dunod.

Outre ces réseaux, il en est d'autres qui n'aboutissent pas à Londres, parmi lesquels on peut citer le Lancashire and Yorkshire ; le Manchester, Sheffield and Lincolnshire ; le North Eastern ; le North British; le Caledonian ; le Highland, etc.

Maintenant, nous allons rapidement noter quelques-unes des particularités relatives à la plupart de ces réseaux. Ainsi la région située au sud-est de Londres, depuis l'embouchure de la Tamise jusqu'au grand port militaire de Portsmouth, est couverte par le London-Chatam, le South Eastern et le London-Brighton, dont les deux premiers sont étroitement entrelacés. Ces lignes desservent les bains de mer qui sont disséminés sur la côte et les relations principales de l'Angleterre avec le continent. Ce sont essentiellement des lignes de voyageurs, des chemins de grande vitesse; on ne compte d'ailleurs que 122 kilomètres de Londres à Douvres, et 80 de Londres à Brighton. Les trois lignes principales arrivent dans Londres sur les viaducs dominant les toits de la ville, et s'y bifurquent. Le South Eastern aboutit sur la rive nord, après avoir franchi le fleuve, à deux halles de 60 mètres d'ouverture où règne sans cesse un mouvement de voyageurs dont il est impossible de se faire une idée sans l'avoir vu : il suffit de rappeler que la moyenne journalière des voyageurs arrivés dans les gares de Londres ou partis de ces gares durant l'année expirée au 30 juin 1872 a été de 281,625, et l'on peut affirmer hardiment que le mouvement ne tend pas à se ralentir, au contraire.

Le réseau du South Western, dont on voit sur la carte l'artère principale courir en ligne droite de Londres à Exeter et se prolonger ensuite jusqu'au port de Penzance, dessert presque exclusivement la côte comprise entre Portsmouth et l'embouchure de l'Exe.

Le Great Western dont la ligne principale aboutit à Bristol, après avoir remonté la Tamise, est beaucoup plus ancien, plus étendu et plus compliqué. Il a poussé jusqu'à Milford, à 459 kilomètres de Londres, une ligne que l'estuaire de la Severn oblige à un détour considérable, et étend encore deux grands rameaux, l'un vers le sud, jusqu'aux bains de mer de Weymouth, en vue de Portland; l'autre vers le nord, jusqu'à Birkenhead, en face des quais de Liverpool.

La Compagnie du London and North Western tient le premier rang parmi les 204 Compagnies de l'Angleterre proprement dite. Son capital est d'environ 1,600 millions de francs et elle a fait plus de 100 millions de recettes, transporté plus de 20 millions de tonnes de marchandises pendant le semestre expirant le 30 juin 1873. La grande ligne qu'elle pousse jusqu'à 423 kilomètres de Londres s'arrête à Holyhead, où l'on s'embarque pour Dublin ; elle relie également au centre le grand port de Liverpool, à une distance de 402 kilomètres. Le London and North Western se prolonge encore au nord par Preston et Lancastre jusqu'à Carlisle, jusqu'auprès de la petite rivière qui marque la frontière de l'Ecosse.

La Compagnie du Midland, dont le réseau ne s'élargit un peu qu'au centre de l'Angleterre, à la hauteur de Derby et Nottingham, paraît s'être appliquée surtout à desservir les grandes villes sans attacher beaucoup d'importance au trafic local. Ses grandes stations sont Bristol, à l'ouest; à l'est, Peterborough ; au nord, Leeds, Lancastre, Carlisle, et dans cette région elle rencontre un puissant rival, le London and North Western. Mais de toutes les grandes Compagnies anglaises, celle du Midland semble être la plus entreprenante, la plus accessible aux idées nouvelles, la plus disposée aux expérimentations décisives. L'*Économiste Français* montrait récemment (1) le Midland à la tête d'un mouvement de réforme très-accentué dans le système d'exploitation du trafic des voyageurs, réforme qui lui a attiré d'ailleurs l'animosité des lignes concurrentes, bientôt forcées de l'imiter.

Le Great Eastern domine sans partage cette espèce de presqu'île comprise entre la Tamise et le Wash, contrée presque exclusivement agricole. Aussi, en fait de houille, ne transporte-t-il que ce que le cabotage amène aux ports de la côte ; cette matière n'en donne pas moins à son trafic un aliment assez important encore, comme le montre le tableau suivant, où se trouve, répartie entre les neuf grandes compagnies, la houille arrivée par chemin de fer à Londres en 1869.

(1) Voir l'*Économiste Français* du 31 octobre : *Le Transport des voyageurs et les Innovations sur les chemins de fer anglais.*

Great Northern . . . . tonnes	911.839	En moyenne 808.513 tonnes.
Midland.	759.982	
London and North Western	753.719	
Great Western.	443.589	
Great Eastern.	431.885	
Les quatre lignes au sud de la Tamise.	40.571	
Total.	3.341.585	

Avant de passer aux lignes secondaires, dont nous avons signalé quelques-unes, mentionnons encore, parmi les grands réseaux, celui de Great Northern, qui conduit à Leeds ou à l'extrême embouchure de l'Humber; il se développe à travers un pays peu accidenté et une population clair-semée. Avant de franchir l'Humber, on trouve une zone qui, traversée par le London and North Western et par le Midland, est desservie en outre par un réseau à mailles serrées, n'aboutissant pas à Londres: c'est le Lancashire and Yorkshire, qui couvre tout un triangle ayant sa base sur la côte de l'ouest, de Liverpool à Preston, et son sommet au port de Goole, à quelque distance en amont de l'estuaire de l'Humber. M. Malézieux rappelle que le Parlement avait été saisi, dans une de ses dernières sessions, d'une demande de fusion présentée par cette Compagnie et par celle du London and North Western. Tout le pays compris entre Liverpool et Hull est d'une incomparable richesse, avec ses trois ou quatre millions d'habitants, ses houillères, le transit des denrées coloniales à destination de l'Europe du nord, les blés qui arrivent si aisément, tantôt à Liverpool, tantôt à Hull, suivant que la récolte a été prédominante dans le nouveau monde ou dans l'ancien. Le Parlement a refusé de souscrire à la constitution d'un monopole dont les effets pouvaient présenter des inconvénients économiques de premier ordre.

La ville d'York est le siége de la Compagnie du North Eastern, qui embrasse le versant oriental de l'Angleterre dans toute l'étendue comprise entre l'Humber et la Tyne, entre Hull et Leeds au sud, Newcastle et Carlisle au nord. Son réseau, d'ailleurs, ne s'arrête pas à la Tyne: il dessert encore le littoral de Newcastle à Berwick, jusqu'à la Tweed. De ce côté, c'est le North British qui complète la grande ligne de Londres à Edimbourg. Celui-ci se ramifie dans la dépression qui aboutit dans la mer d'Irlande par la Clyde, à la mer du Nord par le Forth et le Tay. Ce réseau s'entr'ouvre à peine pour laisser passer, de Stirling à Glascow, une ligne qui réunit les deux zones distinctes dévolues au chemin de fer Caledonian.

Des deux zones de ce dernier, le Caledonian, la plus septentrionale s'étend en écharpe, parallèlement à la chaîne des monts Grampians, depuis le port d'Aberdeen au nord-est, jusqu'à la côte opposée, qu'atteindra bientôt un chemin de fer destiné à porter rapidement à Glascow le produit des pêcheries des îles du nord-ouest, ainsi que certaines marchandises amenées du nord de l'Europe par le Canal calédonien. C'est non loin de Perth que le Highland se soude au Caledonian. Il s'en détache dans une direction perpendiculaire, remonte la vallée du Tay, marche droit à la chaîne des Grampians, dont il franchit le faîte à 457 mètres d'altitude, puis redescend en s'infléchissant vers Inverness, vers l'embouchure du Canal calédonien; le Highland pousse encore deux lignes qui le prolongent jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'Ecosse. Si l'on redescend vers les *basses terres*, on voit que la riche région comprise entre le Forth et la Clyde n'est pas seulement desservie par le North British et le Caledonian Railway; elle l'est encore par un canal de 84 kilomètres dont les bateaux porteurs feraient, dit M. Malézieux, une redoutable concurrence aux voies ferrées si, malheureusement pour le public, on ne l'eût laissé tomber aux mains de la Compagnie du Caledonian. Celle-ci, du reste, a de lourdes annuités à payer aux actionnaires du canal, et elle trouve bien dur que son rival, le North British, profite gratuitement de l'annihilation de la voie navigable. Maintenant, qu'on parte de Glascow ou d'Edimbourg, le Caledonian a des trains qui se réunissent à Carstairs pour descendre vers Carlisle, où ils prennent la ligne principale du London and North Western. Les deux compagnies vivent notoirement, paraît-il, dans la plus cordiale entente.

Pour terminer cette sorte d'exposé géographique des principaux réseaux anglais, nous allons emprunter encore, au rapport de notre auteur, un tableau indiquant le développement, au 31 décembre 1870, des voies ferrées en exploitation dans la Grande-Bretagne. Ce tableau, le voici:

Nos d'ordre	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES	LONGUEUR DES RÉSEAUX en milles	en kilom.
	1° Angleterre et Pays de Galles.		
1	London and North Western	1.507	2.425
2	Great Western	1.387	2.232
3	North Eastern	1.281	2.061
4	Midland	972	1.564
5	Great Eastern	874	1.307
6	London and South Western	666	1.072
7	Great Northern	633	1.019
8	Lancashire and Yorkshire	428	689
9	Manchester, Scheffield and Lincolnshire	364	586
10	London, Brighton and South Coast	351	565
11	South Eastern	327	537
12	North Staffordshire	190	306
13	Cambrian	180	290
14	Bristol and Exeter	163	263
15	London, Chatam and Dover	139	222
16	South Devon	112	191
	188 autres compagnies	1.469	2.462
		11.043	17.691
	2° Écosse.		
1	North British	789	1.270
2	Caledonian	784	1.262
3	Highland	318	511
4	Glascow and South Western	291	469
5	Great North of Scotland	286	450
	30 autres compagnies	51	89
		2.519	4.051

Ces chiffres se sont évidemment un peu modifiés depuis décembre 1870; en ajoutant l'Irlande, on avait, en 1871, pour l'ensemble des chemins de fer du Royaume-Uni, une longueur totale de 24,745 kilomètres exploités. Au 31 décembre 1872, cette longueur était portée à 25,450 kilomètres. En nombres ronds, on peut donc dire que l'Angleterre a 25,500 kilomètres de voies ferrées, qui lui ont coûté 14 milliards de francs, tandis que la France en a environ 18,000 qui ont coûté 8 milliards, et les Etats-Unis 92,000, pour lesquels ils ont dépensé seulement 16 milliards. Dans un prochain article, nous étudierons avec M. Malézieux l'organisation financière des compagnies.

LES PENSIONS CIVILES.

La question des pensions civiles n'est pas la moins importante de celles que l'initiative parlementaire a mises à l'ordre du jour depuis trois ans. Elle intéresse directement l'innombrable personnel de nos administrations publiques; elle réclame également l'attention de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir des finances, et à ce dernier titre au moins, les lecteurs de l'*Economiste Français* ne sauraient y rester indifférents. Nous suivrons donc avec soin les discussions auxquelles la révision de la loi du 9 juin 1853 doit bientôt donner lieu, et nous voulons dès aujourd'hui préciser l'état de la question.

On sait que, sous l'ancien régime, la concession des pensions dépendait uniquement du bon plaisir du roi et ne comportait ni règles ni contrôle. Aussi la charge imposée de ce chef au Trésor public par la munificence de nos souverains s'élevait-elle, en 1790, à plus de 55 millions.

C'est de la loi du 22 août 1790 que date le principe légal de la pension de retraite, exclusivement destinée « à récompenser les services rendus au corps social, quand leur importance et leur durée méritent ce témoignage de reconnaissance. » Cinquante ans d'âge et trente ans de services donnaient droit à une allocation viagère dont le minimum était de 150 livres, et qui pouvait, dans certains cas, atteindre un maximum de 10,000 livres. On prévoyait alors que l'ensemble des pensions militaires et civiles n'excéderait pas un chiffre annuel de 17 millions. Mais les événements politiques qui se préparaient devaient rendre toutes prévisions illusoires. La loi du 25 décembre 1790 pensionna, à titre exceptionnel, les vainqueurs de la Bastille. Celle du 31 juillet 1791, en supprimant plus de 200,000 agents des fermes et régies, créa une charge nouvelle de 9,045,000 francs. Les blessés du 10 août 1792, les Suisses licenciés à la même époque furent à leur tour inscrits comme pensionnaires de l'État; enfin la suppression des cultes et des corporations religieuses mit à la charge du budget le chiffre énorme de 33 millions de pensions ecclésiastiques. En même temps la guerre multipliait les pensions militaires, qui, étendues aux veuves, aux enfants, aux pères, aux familles des victimes, absorbèrent bientôt toutes les ressources disponibles et suspendirent entièrement la rémunération des services civils.

C'est alors que l'administration de l'enregistrement et des domaines (4 brumaire an IV), puis celle des douanes (2 floréal an V), puis toutes les autres administrations civiles, rétablissant d'anciens usages, organisèrent des caisses de retraites indépendantes les unes des autres, alimentées au moyen de retenues prélevées sur les appointements.

Les pensions militaires et ecclésiastiques et les pensions civiles antérieurement liquidées restèrent seules imputées sur les fonds généraux du Trésor, et subirent seules la réduction des deux tiers dont la loi du 9 vendémiaire an VI frappa la dette publique. Malgré cette réduction, malgré une règlementation de plus en plus sévère (loi du 15 germinal et arrêté du 15 floréal an XI, décret du 13 septembre 1806), les pensions sur fonds généraux figuraient au budget de 1817 pour une somme de . . . . . . Fr. 24.144.176 »
non compris les pensions de réforme et demi-solde payées par le ministère de la guerre jusqu'à concurrence de. . . . . . 48.900.000 »
et les pensions des invalides de la marine s'élevant à. . . . . 4.410.000 »
ce qui donne un total de . . . . . . Fr. 77.454.176 »

Les caisses de retraites indépendantes, de leur côté, voyaient leur équilibre compromis par les événements politiques. La diminution du territoire, en 1815, avait eu pour conséquence inévitable la suppression d'un grand nombre d'emplois et par suite la liquidation de beaucoup de pensions. Les caisses obérées obtinrent, non sans peine, une subvention dont le chiffre total, fixé à 1,958,000 francs par la loi du 15 mai 1818, devait être réduit d'un vingtième d'année en année. Ce n'était pas assez pour les mettre à même de fonctionner régulièrement, surtout après la révolution de 1830, dont elles devaient toutes ressentir vivement le contre-coup. Il fallut, en présence de déficits toujours croissants, solliciter de nouvelles subventions. L'opinion s'émut, et une commission parlementaire fut chargée en 1831 de rechercher les bases d'une législation nouvelle. En 1833, une commission administrative fut nommée dans le même but. Sept projets de loi, basés sur des principes divers, furent successivement élaborés sous la direction de MM. Humann, d'Argout, Duchâtel, Lacave-Laplagne, Passy, etc. (1834-1847). Aucun ne put obtenir la sanction du pouvoir législatif, et la question en était toujours au même point, quand la Révolution de 1848 vint changer encore une fois la forme de gouvernement.

Ce ne fut qu'en 1853 que la réforme, dont l'enfantement avait été si laborieux, vit enfin le jour.

La loi du 9 juin 1853, encore en vigueur aujourd'hui, consacrant le principe de celle du 22 août 1790, supprime les vingt-quatre caisses de retraites alors existantes, et en attribue l'actif à l'Etat (article 1er). — Elle décide que les pensions concédées ou à concéder seront inscrites au Grand-Livre de la dette publique, et elle étend le bénéfice de la retraite à 80,000 emplois dont les titulaires en étaient exclus jusqu'alors. Mais, pour diminuer la charge du Trésor, elle soumet « tous les fonctionnaires et employés directement rétribués par l'Etat » à une retenue de 5 0/0 sur leurs émoluments et à une retenue du douzième de leur premier traitement et de toute augmentation ultérieure. Ces retenues, auxquelles s'ajoutent celles imposées pour congés et absences ou par mesure disciplinaire, ne restent plus, comme autrefois, la propriété de ceux qui les ont subies ; elles ne sont même pas, en réalité, spécialement affectées au service des pensions ; mais elles constituent simplement un impôt sur les traitements, grossissant d'autant le budget général des recettes. — L'article 20 de la loi assigne comme limite aux concessions annuelles le montant des extinctions réalisées ; il prévoit pourtant que les nouvelles catégories d'agents appelés au bénéfice de la retraite détermineront, à un moment donné, un accroissement de dépense, mais il stipule que les augmentations de crédits nécessaires devront être l'objet de lois spéciales.

Au point de vue budgétaire, on était en droit de considérer la loi de 1853 comme réalisant, par rapport au régime antérieur, un progrès réel. Le système des subventions en était arrivé à coûter 15,536,900 francs, et ce chiffre ne pouvait qu'augmenter. Avec la législation nouvelle, les 80,000 recrues de l'institution qui, avant de compter comme *parties prenantes*, devaient d'abord ne compter assez longtemps que comme *parties versantes*, assuraient un dégrèvement provisoire important, et on avait calculé que, même après 1883, la charge nette de l'Etat n'excéderait pas un maximum normal de 19 millions. Jusqu'à la fin de l'empire, ces prévisions n'avaient pas été démenties, malgré l'augmentation de la plupart des traitements, malgré la création de nouveaux services et la réduction de certains personnels, malgré la fixation d'une limite d'âge pour les magistrats, malgré l'annexion de la Savoie et des Alpes-Maritimes. C'est ce que montre le tableau ci-dessous, extrait des comptes généraux publiés chaque année par le Ministère des finances :

Années.	Montant des retenues.	Pensions en paiement.	Charge nette du Trésor.
	Fr.	Fr.	Fr.
1854.......	11.083.500	23.586.756	12.503.256
1855.......	12.052.774	23.640.907	11.588.133
1856.......	11.941.115	23.566.967	11.625.852
1857.......	12.393.096	23.670.756	11.277.660
1858.......	12.977.147	23.602.632	10.625.485
1859.......	13.218.084	23.706.937	10.488.853
1860.......	13.415.629	23.443.586	10.027.957
1861	13.984.133	23.387.219	9.403.086
1862.......	14.279.539	23.594.240	9.314.701
1863.......	14.705.497	24.108.297	9.402.800
1864.......	14.551.495	24.547.676	9.996.181
1865.......	14.639.721	25.109.463	10.469.742
1866.......	14.645.772	25.517.943	10.872.171
1867.......	14.788.280	26.599.816	11.811.536
1868.......	15.028.516	28.049.261	13.020.745
1869.......	15.378.540	28.930.534	13.551.994
Totaux....	219.082.838	395.062.990	175.980.152
Moyennes..	13.692.677	24.691.437	10.998.760

On comprend que, dans ces conditions relativement économiques, la loi de 1853, malgré les critiques et les plaintes de ceux dont elle devenait le code, n'ait jamais rencontré, dans les assemblées délibérantes de l'empire, de bien ardents adversaires. Mais les désastres de 1870 et 1871 sont venus, et on sait quelles ont été les conséquences financières de cette effroyable crise. Les pensions militaires qui, avant la guerre, représentaient une dépense annuelle de 42 millions, en coûtent aujourd'hui plus de 65. Le chiffre des pensions civiles a augmenté dans une proportion presque égale, comme le montre le tableau suivant, dont nos derniers budgets nous ont fourni les éléments :

Années.	Montant des retenues (recettes présum.)	Pensions à payer (dépense prévue).	Charge nette du Trésor.
	Fr.	Fr.	Fr.
1870.......	14.736.000	33.494.000	18.758.000
1871.......	15.030.800	34.531.800	19.501.000
1872.......	15.387.300	36.859.800	21.472.500
1873.......	15.335.000	39.650.000	24.315.000
1874.......	15.428.000	40.550.000	25.122.000
1875.......	15.628.000	41.800.000	26.172.000
Totaux....	91.545.100	226.885.600	135.340.500
Moyennes..	15.257.517	37.814.267	22.556.750

En comparant les deux tableaux qui précèdent, on voit que la charge nette incombant à l'Etat, du fait des pensions civiles, a doublé depuis 1869. Evidemment, la loi de 1853 n'est pas seule responsable de cette aggravation, et il faut en chercher la cause principale dans la coïncidence imprévue d'une guerre funeste qui nous a fait perdre près de trois départements, avec une révolution intérieure qui a profondément ébranlé les cadres de notre personnel gouvernemental. D'un côté la réduction du territoire faisait refluer en foule à l'intérieur du pays les fonctionnaires dépossédés, et pour refaire une place aux jeunes, on se voyait forcé d'abréger la carrière des vétérans des divers services administratifs. D'un autre côté, la chute d'un régime politique qui comptait à peu près vingt ans de date, faisait sonner prématurément l'heure de la retraite pour un grand nombre de ses serviteurs. C'est pour faire face à ces exigences diverses que fut votée la loi du 30 mars 1872 qui, suspendant, à titre provisoire (du 12 février 1871 au 31 décembre 1872), les dispositions restrictives de la loi de 1853, augmentait à la fois le nombre et la quotité des pensions à liquider. Une mesure plus récente semblait devoir accroître encore la dette viagère de l'Etat. Un décret du 15 novembre 1873 appliquait au personnel du Ministère des finances et des comptables directs du Trésor une limite d'âge qui variait, selon les grades, de 65 à 70 ans. On avait calculé l'âge moyen des mises à la retraite antérieures à 1870, et de cette moyenne on avait fait un maximum. Cette innovation pouvait se justifier au point de vue administratif ; mais, au point de vue budgétaire, l'opportunité en était contestable et nos lecteurs n'ont, sans doute, pas oublié la discussion à laquelle elle a donné lieu, à Versailles, le 22 juillet dernier.

Ce n'était pas à beaucoup près la première fois que l'Assemblée nationale se montrait préoccupée de la progression

menaçante du chiffre des pensions et désireuse d'améliorer, à cet égard, la législation existante. Dès février 1872, la commission des services administratifs, par l'organe de M. de la Monneraye, signalait les inconvénients généraux et individuels de la loi du 9 juin 1853. Nous aurons bientôt l'occasion d'examiner les critiques adressées depuis longtemps à cette loi par ceux dont elle règle l'avenir. L'honorable rapporteur, guidé par l'intéressante étude de M. Férier sur *la rémunération des services publics*, rappelait toutes ces critiques et concluait à une prompte réforme, sans cependant se croire en mesure d'en indiquer les bases.

Ainsi le problème était posé, mais il n'était pas résolu. Une société anonyme bien connue, la Compagnie d'assurances générales, jugea l'heure favorable pour proposer comme modèle aux administrations publiques la caisse de prévoyance fondée par elle, en 1850, au profit de son personnel. Dans un mémoire adressé au ministre des finances, à la date du 12 septembre 1872, M. de Courcy, l'un des administrateurs de la Compagnie, expose avec beaucoup de talent et non sans quelque orgueil paternel, le principe fécond, l'ingénieux mécanisme et les incontestables mérites de l'institution qu'il préconise. « En 1850, dit-il, une société anonyme fondait, sur un plan tout nouveau, une caisse de prévoyance en faveur de ses employés. Vers la même époque, la loi du 9 juin 1853, modifiant diverses institutions antérieures, généralisait la réglementation des pensions civiles des fontionnaires publics. Vingt ans ont passé sur ces deux tentatives contemporaines. J'interroge l'expérience et voici ce que j'ai à constater. La Compagnie d'assurances générales se félicite chaque jour davantage de l'institution qu'elle a fondée. Elle s'en félicite à un tel point qu'elle a cru le moment venu de la faire connaître au public, moins encore comme un honneur pour elle que comme un modèle proposé à l'émulation. L'Etat, au contraire, déplore chaque année, par l'organe des ministres et des commissions législatives du budget, les effets de la loi de 1853. On est effrayé de la charge progressive qu'elle fait peser sur nos finances, tout en excitant de profonds mécontentements parmi les fonctionnaires. On sent l'impérieux besoin d'une réforme qu'on cherche sans la découvrir. Je suis extrêmement frappé de ce contraste. » Le rapport de M. de la Monneraye péchait par l'absence d'une conclusion pratique. On devine qu'il n'en est pas de même du mémoire de M. de Courcy : il propose d'appliquer aux agents de l'Etat des règles analogues à celles qui sont en vigueur dans les bureaux de la Compagnie d'assurances générales, et son travail se termine par le texte d'un projet de loi hypothétique, en 18 articles, tendant à la création d'une *Caisse de prévoyance des fonctionnaires publics.*

Cette idée séduisante a trouvé à Versailles de chauds partisans. L'amiral de Montaignac, le marquis de Plœuc, M. Riant, M. de Kerdrel en ont fait une proposition de loi dont l'Assemblée, sur l'avis favorable de la 19e commission d'initiative, a prononcé à la fois, le 9 novembre 1873, la prise en considération et le renvoi au conseil d'Etat. Là, le texte primitif a été remanié en partie par la section des finances. Un nouveau projet, comportant 42 articles, a été le résultat des travaux de cette section et figure à l'ordre du jour de l'assemblée générale du conseil. On peut donc prévoir que le procès de la loi du 9 juin 1853 ne tardera pas à s'ouvrir, et il convient de ne pas attendre qu'il y ait chose jugée pour rechercher quels seraient, au double point de vue de l'intérêt général et des intérêts privés, les effets de la réforme dont il s'agit. C'est ce qui nous reste à faire. Nous nous sommes borné aujourd'hui à traiter le côté historique de la question. Nous aborderons le fond dans un prochain article, et nous chercherons à mettre en lumière les avantages et les inconvénients du système nouveau qu'on propose.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE DEPUIS 1789.

Le commerce extérieur de la France a subi, depuis la Révolution, d'importantes transformations. Soumis tour à tour à des lois de prohibition et à des abaissements de tarifs, c'est-à-dire à une réglementation arbitraire, sans suite et surtout sans principes, il a éprouvé des secousses nombreuses, et sa valeur a varié avec le degré de progrès des idées économiques où la facilité des communications internationales.

Quiconque a étudié notre histoire économique et est entré dans le détail du système administratif de l'ancienne monarchie, sait à combien de restrictions, à combien d'abus était alors soumis le travail. Jurandes, corporations, douanes intérieures, barrières à la frontière, en un mot, tout ce qui pouvait entraver le développement de la production industrielle et commerciale était, comme à dessein, mis en œuvre. Les lois de la concurrence étaient inconnues, et cette malheureuse théorie de la « balance du commerce », qui a causé tant de désastres chez la plupart des peuples du continent, était seule admise et pratiquée. Colbert lui-même, malgré son génie, s'était laissé entraîné par les errements de son siècle, et la *protection*, érigée en système, était devenue, par ses soins, le premier article d'un code industriel qui a fait école dans le monde, et dont nous avons connu, jusque dans ces derniers temps, les funestes effets.

Le dix-huitième siècle, cependant, paraissait animé d'un vif amour pour la liberté : les idées économiques prêchées par l'école physiocratique dont l'illustre Quesnay était le chef et Turgot le plus célèbre adepte, se répandaient peu à peu, et l'on sentait, à travers les écrits des penseurs et les pamphlets des encyclopédistes, qu'à côté de la réforme politique tant désirée, une nouvelle ère commerciale allait naître.

Déjà, à son entrée aux affaires, Turgot avait obtenu du roi Louis XVI l'abolition des jurandes, et reconnu ainsi la liberté du travail, cette base suprême de toute liberté, qui est en même temps la propriété de tout homme, et, selon l'expression du grand ministre, « la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes ». La liberté du commerce des grains, jusque-là exclue de notre législation, avait été proclamée, et la famine dont nos pères ont si longtemps connu les horreurs paraissait devoir passer à l'état de légende. Malheureusement, ces réformes blessaient de graves intérêts : les privilégiés, cette caste insolente qui fut le fléau de l'ancien état de choses et dont la Révolution a fait justice, se liguaient contre l'œuvre du grand administrateur, et Turgot, battu en brèche, abandonné du roi qui n'eut jamais le courage de ses convictions, tombait, entraînant dans sa chute le brillant échafaudage qu'il s'était plu à construire.

Toutefois, les idées qu'il avait semées, dans son court passage aux affaires, avaient germé, et l'un des premiers soins de l'Assemblée nationale fut de briser à jamais les liens qui paralysaient, depuis des siècles, l'activité nationale et décourageaient l'esprit d'initiative.

En ce qui concernait les rapports de nation à nation, les notions les plus élémentaires de l'économie politique étaient entièrement méconnues. Ainsi que nous venons de le dire, le système de la *balance commerciale* était considéré comme le *nec plus ultra* de la science politique, et toute nation qui importait plus qu'elle n'exportait, selon l'expression consacrée du temps, « payait tribut à l'étranger ». En effet, la base du système reposant sur cette idée, que les métaux précieux forment la véritable richesse d'un peuple, il résultait des relations entre deux pays que l'un des deux avait reçu, en fin de compte, plus de marchandises que l'autre et que, par conséquent, pour s'acquitter, il devait faire sortir de ses frontières une quantité plus ou moins grande de numéraire. Cette théorie fausse et brutale avait entravé les relations commerciales de presque tous les peuples policés, arrêté par des élévations de tarifs l'essor des manufactures, et, par suite, les transactions. « Les prohibitions, disait un écrivain du XVIIe siècle, sont plus efficaces que les canons pour faire trembler les ennemis de la France à cinq cents lieues d'icelle »; la guerre se faisait avec autant de violence par les tarifs que par les armes, et les conséquences en étaient plus funestes pour l'humanité. Si nous examinons, en effet, l'état du commerce extérieur de la France dans les derniers jours de la monarchie, nous restons convaincus de son peu d'importance, eu égard surtout à la puissante organisation de notre pays et à la richesse de son sol. L'exportation n'était permise que pour une catégorie de marchandises fort restreinte et, ainsi que le dit M. Dareste de la Chavanne, « on craignait de s'affaiblir ou d'enrichir ses voisins si l'on portait chez eux des denrées ou tout autre objet qui pût leur être de quelque utilité ».

D'après le rapport de Necker au roi, publié en 1784, l'ensemble du commerce de la France avec l'étranger s'élevait à 530 millions dont 300 millions à l'exportation et 230 millions à l'importation. Au chapitre des exportations figuraient 150 millions d'objets manufacturés, 70 millions de denrées coloniales, 35 millions de vins et spiritueux, et 16 millions de produits agricoles. Les importations se décomposaient ainsi : 70 millions de matières premières nécessaires aux manufactures, 20 millions de matières destinées à la fabrication des objets de luxe, 40 millions d'objets manufacturés, 40 millions d'objets de consommation et 25 millions de métaux et charbons. Ce compte faisait donc ressortir un excédant de 70 millions

environ en faveur des exportations, mais Necker déclarait que, par suite de la mauvaise législation douanière alors en vigueur, de l'élévation des tarifs et des nombreuses prohibitions qui pesaient sur la plupart des articles étrangers, ces chiffres étaient peu certains. La haine contre l'étranger était, en effet, universelle. L'Angleterre principalement, dont l'industrie grandissait chaque jour, était l'ennemie la plus redoutée : on prohibait ses étoffes, ses métaux et ses cuirs, et toute marchandise soupçonnée de facture anglaise était rigoureusement proscrite à la frontière. Cette barbare rivalité entre deux nations si bien placées pour se comprendre, parvenues à un degré de civilisation assez avancé pour peser d'une façon puissante sur les destinées du monde, nuisait considérablement au développement des deux industries. Un grand nombre de gens lettrés, d'hommes d'Etat et de manufacturiers même le sentaient, et tout semblait appeler une ère nouvelle pour les relations internationales. Les écrits des économistes, d'abord repoussés des classes élevées, étaient parvenus à obtenir peu à peu un immense retentissement, et, sous leur impulsion, les idées s'étaient modifiées ; la guerre d'Amérique à laquelle le pays avait pris une part directe et dans laquelle les intérêts les plus divers s'étaient entre-choqués, avait dessillé bien des yeux. L'esprit de voyages, de relations s'était glissé dans les masses et l'on paraissait disposé à abandonner les sentiments de haine et de basse jalousie qui avaient animé jusque-là toutes les classes de la société contre l'étranger. Les villes maritimes, plus exposées que les localités manufacturières du centre aux représailles des peuples voisins, récriminaient de toute part contre la prohibition qui faisait tomber leur puissance, et les intérêts lésés portaient leurs plaintes jusqu'au pied du trône.

Après une guerre de cinq années, la paix avait été signée à Versailles entre la France et l'Angleterre, le 3 septembre 1783, et un article du traité avait annoncé, pour 1786, la conclusion d'un traité de commerce entre les deux nations sur des bases plus conformes aux intérêts de la liberté. M. de Vergennes, ministre de Louis XVI, profita des bonnes dispositions des esprits, et, armé des pouvoirs royaux, engagea des pourparlers avec le cabinet de Saint-James. Ses ouvertures furent bien accueillies. La prohibition jusqu'alors rigoureusement observée fut abolie en partie, et, à sa place, on établit un droit proportionnel à la valeur des objets sur les marchandises communes aux deux pays : ces droits ne furent guère supérieurs au taux de 10 à 12 0/0 ; nos vins subirent une réduction de taxe de plus de 50 0/0 et furent assimilés aux vins de Portugal, favorisés par un traité précédent. Enfin, des droits modérés atteignirent les eaux-de-vie, les huiles, les modes et la quincaillerie à leur entrée en Angleterre.

Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, le traité de 1786 causa de graves mécontentements des deux côtés du détroit : les intérêts privés s'élevèrent contre une modification qui touchait au monopole et sacrifiait au bien général les préférences de quelques industries privilégiées. A la vérité, certaines plaintes des fabricants français étaient quelque peu fondées : l'Angleterre, par l'adoption des machines perfectionnées de Watt et de Crampton, avait sur nous de grands avantages pour la fabrication des tissus de coton et des draps; mais, d'un autre côté, la convention permettait à la France de lutter avec avantage sur les marchés anglais avec ses objets manufacturés pour lesquels elle ne pouvait craindre de rivaux, et d'ouvrir de nouveaux débouchés à ses fabriques et à ses produits agricoles. Le point le plus défectueux résidait dans la mauvaise organisation du service des douanes : ce service était confié à des commis subalternes qui, soit par négligence, soit plutôt par complicité, favorisaient la contrebande en laissant entrer ou sortir à la frontière des quantités considérables de produits qui venaient inonder les principaux marchés des deux pays. La fraude était telle que le droit protecteur fixé par le traité de 1786 à 10 0/0 ne représentait guère que 7 0/0 et même, selon Dupont de Nemours, cité par M. Amé, 3 ou 4 0/0.

Quoi qu'il en soit, et malgré les restrictions nombreuses qui pesaient encore sur un grand nombre de produits, le traité de 1786 eut des résultats avantageux. De 24 millions qu'elles étaient avant le traité, nos exportations en Angleterre montaient à 34 millions en 1786 et à 35 millions en 1789 ; sur ces chiffres, nos manufacturés comptaient pour 7,300,000 francs en 1787 et 9,800,000 francs en 1789.

Le premier essai de liberté commerciale avait porté ses fruits : le XVIIIe siècle à son déclin, instruit de l'expérience des temps passés, inclinait vers le système nouveau, et tout faisait espérer que les efforts tentés par la secte économiste seraient couronnés de succès. La Révolution, brisant toutes les entraves mises au travail, avait aboli les jurandes et repris l'œuvre de Turgot, et l'Assemblée constituante, amplifiant les projets du comte de Vergennes, rédigeait le tarif de 1791, le plus modéré que la France eût eu jusque-là. Malheureusement la crise politique annoncée depuis longtemps par les philosophes éclata sur la France et sur l'Europe et détruisit, pour de longues années, les fruits des efforts du comte de Vergennes et de l'Assemblée constituante. Le 1er février 1793, la Convention déclara la guerre à l'Angleterre, et, par un décret du 1er-4 mars suivant, annula les traités de commerce conclus entre la France et les puissances étrangères.

Un article du décret prohiba l'entrée à la frontière des marchandises anglaises. C'était porter un coup mortel à nos industries, et les effets de cette mesure furent si désastreux que le comité de commerce dut provoquer un nouveau décret du 19 mai, modifiant certains articles du décret précédent. Mais les événements extérieurs se compliquaient, et les passions poussées au paroxysme excitèrent les hommes qui gouvernaient la France à des violences regrettables pour notre richesse et pour le progrès de notre commerce. Le 18 vendémiaire an II (9 octobre 1793) la Convention, reprochant à l'Angleterre de prêter la main aux ennemis du nouvel état de choses, proscrivit du sol français toutes marchandises fabriquées ou manufacturées en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, et dans les pays soumis au gouvernement britannique ; puis, ajoutant des dispositions pénales très-sévères à cette nouvelle mesure, elle décréta vingt ans de fers non-seulement contre toute personne qui coopérerait directement ou indirectement à l'importation desdites marchandises, mais encore contre quiconque ferait afficher des placards conçus en langue anglaise ou indiquant des magasins anglais.

Ainsi que le dit fort justement M. Amé, ce décret démontra que la violence fait toujours dépasser le but. L'exécution littérale en était impraticable, car il était difficile de déterminer quels produits pouvaient être taxés d'origine anglaise, et, de plus, la tolérance du gouvernement révolutionnaire à l'égard de nos corsaires contribuait à inonder l'intérieur de la France de marchandises anglaises qui entraient en fraude et causaient à nos industries, déjà profondément éprouvées, un préjudice considérable.

Le Directoire continua l'œuvre de ses devanciers, et, persuadé que le moyen de forcer l'Angleterre à la paix était de la poursuivre dans sa richesse industrielle, il proposa de prohiber, jusqu'à la paix, le débit et la consommation des marchandises d'origine britannique. Cette proposition, malgré un violent débat auquel prit part au Conseil des Anciens Dupont de Nemours, l'ami de Turgot, fut adoptée le 31 octobre 1796 et compléta les décrets de la Terreur. La mesure nouvelle ne fut pas plus efficace que les précédentes, et la contrebande s'exerça de nouveau sur une vaste échelle. Le commerce français, habitué à se servir des produits anglais, continua à s'approvisionner par fraude, et un document officiel du temps constate que l'importation des objets prohibés, de 1793 à 1796, dépassa 40 millions.

La guerre de tarifs que les hommes de la Révolution considéraient comme le complément indispensable de la guerre armée avait été funeste à nos intérêts. Dans les huit années qui signalèrent le règne de la Convention, de la Terreur et du Directoire, notre commerce extérieur avait subi une dépression sensible : de 1,731,600,000 francs qu'il atteignait en 1792, le régime prohibitionniste l'avait fait promptement décliner à 595 millions en 1797, pour le voir redescendre encore à 590 millions en 1799, c'est-à-dire à moins du tiers des résultats de 1792. Parmi les industries les plus éprouvées, la draperie et la raffinerie offraient des différences sensibles : en 1788, nous avions exporté pour 24 millions et demi de draps et de lainages ; en 1799, malgré les progrès de nos industries et les améliorations apportées à la fabrication et au matériel, cette exportation n'était plus que de 23 millions. Pour les produits agricoles, les diminutions étaient plus importantes encore, et Chaptal l'exposait nettement dans son rapport aux Consuls, le 22 floréal an IX.

L'avénement du Consulat (novembre 1799) apporta quelque changement à ce pénible état de choses. La victoire de Marengo, remportée par Bonaparte sur les Autrichiens, avait rompu la deuxième coalition et préparé la paix d'Amiens qui, signée le 27 mars 1802, donna quelque répit à l'Europe. Le gouvernement français s'occupa alors d'établir un traité de commerce avec l'Angleterre. Celle-ci, dirigée par Addington, désirait le retour pur et simple au traité de 1786 ; mais le premier Consul, conseillé par son collègue Cambacérès, résista, et prit lui-même l'initiative

d'une nouvelle convention basée sur des principes libéraux, plus avantageux pour la France que le traité conclu par M. de Vergennes. L'Angleterre ne se montra pas disposée à y accéder ; elle ne pouvait se faire à la pensée de voir l'empire des mers, qu'elle avait jusque-là possédé, n'être plus sa propriété exclusive, et elle redoutait notre infatigable activité dans toutes les branches de l'industrie. La paix, dans de semblables dispositions, ne pouvait être de longue durée, et, le 22 mai 1803, le traité d'Amiens fut rompu.

Cette guerre fut plus longue et plus acharnée que les précédentes. La défaite de Trafalgar qui vint surprendre Napoléon au milieu de ses triomphes et de sa gloire, réduisit à néant la folle entreprise inaugurée par l'établissement d'un camp gigantesque à Boulogne. L'ennemi devenait insaisissable, et l'empire de la mer, acquis désormais à la marine britannique, faisait obstacle à l'exécution des vengeances que le grand capitaine méditait contre sa rivale. Partout l'or de la Grande-Bretagne suscitait des ennemis à la France ; les armées suivaient les armées : aux Autrichiens succédaient les Prussiens ; Austerlitz précédait Iéna que venait bientôt compléter Eylau. Les trônes du continent vacillaient sur leur base ; la monarchie prussienne s'écroulait après trente jours de combats ; mais l'Angleterre restait toujours debout, provoquante, infatigable, relevant les courages défaillants, soudoyant des armées et reformant les coalitions.

Napoléon conçut alors la prodigieuse idée de saper l'Angleterre dans sa richesse commerciale et de la réduire au silence et à la soumission par la ruine. Le 21 novembre 1806, il signait de Berlin le fameux décret qui mettait les Iles Britanniques en état de blocus, défendait tout commerce avec l'Angleterre et ordonnait la confiscation de tout navire accusé de rapports avec les Anglais. Puis, étendant la mesure aux pays alliés de l'Angleterre, il établit, le 8 octobre 1810, des cours prévôtales chargées de poursuivre les faits de contrebande et de brûler les marchandises saisies. Le blocus fut désastreux pour la France ; l'augmentation des prix de la matière première obligeait les manufacturiers à obtenir un capital proportionnel au renchérissement de cette matière première ; or, comme ce renchérissement diminuait la consommation, ils furent contraints de fermer une partie de leurs ateliers. Pendant ce temps, avec l'aide de la contrebande, devenue plus active que jamais, les produits similaires anglais se vendaient à des prix moindres de 10 à 20 0/0. Aussi les plaintes des manufacturiers étaient-elles devenues pressantes, et l'Empereur *reconnaissant dans le commerce*, comme le dit Mollien, *une sorte de puissance avec laquelle il fallait condescendre à des transactions*, crut remédier en partie au mal en accordant des licences, c'est-à-dire le droit à quelques armateurs de faire le commerce dans les ports ennemis sous certaines conditions déterminées. Le remède était pire que le mal, et les conséquences de ce système furent de favoriser quelques particuliers au préjudice du plus grand nombre, et d'abaisser le niveau moral des populations en les habituant à violer la loi.

Malgré toutes les lois de prohibition, notre richesse commerciale avait suivi une voie progressive au sortir de la Révolution. L'abolition des jurandes, les besoins créés par les événements avaient activé la production dans de larges conditions, et un grand nombre d'industries nouvelles s'étaient formées à côté des anciennes ou en rivalité avec elles. Le blocus continental lui-même, bien que funeste à tant d'égards, avait contribué à développer le génie naturel de nos manufacturiers. L'impossibilité où se trouvaient ceux-ci de s'approvisionner au dehors des produits nécessaires à la consommation les avait obligés à perfectionner leur matériel ou à employer de nouveaux moyens de production jusque-là négligés ou inconnus. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, en 1812, l'a fait ressortir par des comparaisons entre les chiffres des dernières années de la monarchie et les premières du régime nouveau. Ainsi, tandis que le commerce extérieur de l'année 1789, qui fut une des plus florissantes de la royauté, se soldait par un excédant de 135 millions 1/2 en faveur des importations, les années 1810, 1811 et 1812 offraient les résultats suivants :

	Exportations.	Importations.
	—	—
1810.........	376 millions.	336 millions.
1811.........	328 —	298 —
1812.........	383 —	257 —

Les importations tendaient donc chaque année à s'abaisser, tandis que sous les efforts de nos industries, les exportations prenaient une extension plus rapide.

Le progrès de nos exportations en produits agricoles était immense ; la moyenne annuelle de nos transactions en eaux-de-vie avant 1789 était de 18 millions ; en 1811 cette moyenne atteignait 32 millions. Pour les vins, la moyenne de nos exportations était de 31 millions avant la Révolution, et pour les douze premières années du siècle, elle ressortait à 47 millions. Nos manufactures étaient également en voie de prospérité. Grâce aux découvertes de la science et au dévouement des Ternaux, des Cunin-Gridaine, des Oberkampf et des Jacquart, elles s'étaient rapidement développées. Les fabriques de soieries et de draps s'étaient accrues, et l'aisance, plus généralement répandue par suite de la division de la propriété, avait beaucoup influé sur la consommation intérieure. La valeur des draps fabriqués en France, en 1788, était, d'après Tolosan, de 100 millions environ ; en 1812, les 130 départements produisaient 369 millions de francs, et, en retranchant de ce chiffre le produit des départements réunis par Napoléon, on obtenait 238 millions pour la France ancienne. Or, l'exportation de la draperie et des autres étoffes de laine en 1788 et 1789 était de 51,400,000 francs, c'est-à-dire en moyenne 25,700,000 francs par an, tandis que les dix années qui séparent l'an X de 1812, offraient une exportation de 282,813,734 francs avec une moyenne annuelle de 28,281,373 francs. Pour les soieries, la moyenne des exportations était plus importante ; tandis que pour les trois dernières années de la monarchie, elle n'atteignait que 30 millions de francs, elle dépassait 64 millions pour les années comprises entre l'an X et 1812.

Ainsi qu'on peut s'en convaincre par ces quelques chiffres, notre richesse commerciale avait fait de grands pas, et, de toutes parts on le constatait avec orgueil. Malheureusement, les tristes systèmes économiques qui prévalaient alors étaient un sérieux obstacle à l'entier développement de la production, et il est incontestable que la période du blocus continental se fit péniblement sentir dans le résultat de la fabrication, et, par suite, des transactions internationales. Où se fût arrêtée, dès cette époque, la puissance de notre génie commercial, si les mers eussent été libres et si nos frontières n'eussent point présenté d'obstacles presque insurmontables à l'extension de nos relations et au rapprochement des peuples ! La déplorable erreur où se laissa entraîner le plus grand génie de notre siècle, fut bien préjudiciable à notre fortune, et, ainsi que le dit le comte Mollien, « *on ne sait ce qui doit le plus étonner* (dans ce coup d'Etat inouï) *de l'audace de la combinaison, ou de la résignation, de la soumission de tous les intérêts qui en souffraient.* »

Toutes ces lois de prohibition, toutes ces rigueurs qui ruinaient le commerce français plus profondément que l'Angleterre, atteignaient et blessaient vivement les peuples vaincus de l'Europe. On ne saurait nier qu'elles contribuèrent à la chute de ce colosse qui avait dominé le monde, et que le rocher de Sainte-Hélène fut une réponse vengeresse à l'implacable décret de Berlin.

OCTAVE NOEL.

LA SITUATION DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

SOMMAIRE. — Le budget de Victoria. — Les tarifs protecteurs, le libre-échange et le trésorier colonial. — La dette coloniale. — Les chemins de fer. — L'instruction publique. — La Nouvelle-Zélande : son état financier ; ses chemins de fer et ses routes ordinaires. — Les Maoris et l'immigration.

La colonie de Victoria a traversé, il y a quelques mois, une crise ministérielle. Un nouveau cabinet s'est formé sous la présidence de M. Kerferd et l'un de ses premiers actes a été le dépôt du budget pour l'exercice financier 1874-1875 (du 1er juillet d'une année au 1er juillet de l'autre), document que l'ancien ministre des finances avait laissé en souffrance. Les dépenses pour ledit exercice sont évaluées à liv. st. 4,478,080, ce qui présente, par rapport à l'exercice précédent une différence en plus de liv. st. 30,018. Quant aux recettes, le cabinet les estime à liv. st. 4,259,135, soit à liv. st. 194,211 de plus que pour l'exercice expiré. Les principales de ces recettes sont : 1° les *douanes*, liv. st. 1,765,000 ; 2° les *revenus des travaux publics* (conduites d'eau, chemins de fer, etc.), liv. st. 1,009,625 ; ° les *revenus terriens*, liv. st. 878,000, chiffre dans lequel on a compris la somme de liv. st. 701,200, représentant les ventes de terres domaniales. Quant au seul article qui provienne de l'impôt direct, et qui consiste en un droit de mutation sur les biens mobiliers ou immobiliers, changeant de mains, par voie de donations ou par suite de succession naturelle, on n'en attend pas plus de liv. st. 60,000.

M. Service, le nouveau trésorier colonial entrait dans un cabinet notoirement protectionniste; mais il était personnellement connu comme le chef des libre-échangistes, et l'on s'attendait à ce qu'il tentât de faire quelque chose dans le sens des convictions de sa vie entière. Cette attente légitime a été déçue, et les quelques modifications apportées récemment aux tarifs ne semblent qu'en avoir accentué davantage la couleur protectionniste. A la vérité, la draperie, les articles de mode, la quincaillerie et un assez grand nombre d'autres objets, de ceux que la colonie ne produit pas, se sont vu affranchir de tout droit. Par contre, on a porté au double les tarifs concernant les métaux manufacturés, et, par la substitution des droits *ad valorem* aux anciens droits spécifiques ou mobiles, beaucoup d'articles se trouvent taxés plus fortement que jadis. Les bottes et les souliers d'hommes sont imposés maintenant à raison de 2 shillings la paire; les droits sur les vins sont portés de 3 à 6 shillings le gallon (4 litres 543), pour les sortes mousseuses; de 3 à 4 shillings pour les autres, ce dont au surplus personne ne paraît s'être ému.

M. Service a senti le besoin de concilier, s'il était possible, ses anciennes opinions et son attitude nouvelle. Il l'a fait, dans un langage qui ne manque pas d'originalité. « Je reste » ce que j'étais autrefois, a-t-il dit, c'est-à-dire un partisan » convaincu et dévoué de la doctrine du libre-échange. Mais » je ne me suis pas senti le droit, en entrant au pouvoir, » d'y faire prédominer mes opinions personnelles à l'en» contre de celle de la majorité des habitants. Or, quand » un pays est démocratique, il faut savoir s'incliner devant » l'opinion des majorités, et je ne vois pas sans regret » qu'un assez grand nombre de libre-échangistes se mon» trent trop enclins à recueillir le prix de la victoire avant » d'avoir gagné la bataille. Ils oublient qu'au sein du Par» lement, il existe une majorité protectionniste et que la » masse des colons est de même protectionniste. Voilà l'é» tat de choses que j'ai trouvé; je ne l'ai point fait moi» même; mais je ne me sens ni qualité ni force pour le » modifier d'une façon brusque. »

M. Service n'a nullement nié, d'ailleurs,—et ses antécédents ne le lui permettaient guère,—que les tarifs actuels pesassent lourdement sur beaucoup d'intérêts. Il a ajouté que son but était de soulager le commerce, mais dans la mesure *moins du désirable que du possible*. Il avait déjà eu occasion d'examiner les réclamations de quelques-unes des branches de commerce que les droits *ad valorem* affectaient le plus, et s'était convaincu qu'il ne serait pas impossible d'y faire droit sans toucher au principe protectionniste lui-même. « Pour entreprendre cette œuvre, a-t-il ajouté, il faudra » bien attendre que la Providence ait ouvert les yeux aveu» glés des défenseurs de la protection. »

En reproduisant cet extrait du discours de M. Service, un correspondant du *Times* fait remarquer que ce langage peint bien l'état d'esprit de plusieurs des hommes politiques les plus capables du pays qui professent la théorie du libre-échange et qui transigent avec celle de la protection. « Ils » ne peuvent se faire à l'idée d'être exclus pour un temps » indéfini du pouvoir, et prétendent avoir le droit d'y en» trer, dès aujourd'hui, aux seules conditions qui, de long» temps encore, peuvent leur en ouvrir les portes. La li» berté commerciale n'est pas, ajoutent-ils, l'unique terrain, » tant s'en faut, sur lequel ils puissent être utiles, et dès » lors il ne leur est pas loisible de bouder sous leur tente. » Le journal l'*Argus*, après les avoir encouragés d'abord à suivre cette ligne de conduite, s'est mis ensuite à les en blâmer durement, à crier à l'apostasie, et ils ont conçu de ce procédé un ressentiment très-vif. Ces attaques, et la façon futile dont les libre-échangistes ont défendu leur cause lors des dernières élections générales, ont plus que contrebalancé l'effet de l'exemple donné par la Nouvelle-Galles du Sud qui a franchement déserté, comme on le sait, les pratiques protectionnistes. Certes, le poids de ces pratiques retombe lourdement sur les classes ouvrières; mais on sait, d'autre part, si bien les cajoler et leur procurer certains dédommagements, qu'elles en sont venues à les regarder comme une de leurs prérogatives et à suspecter les motifs de ceux qui les repoussent. Les commerçants en gros, qui jadis se plaignaient le plus bruyamment du système, se tiennent aujourd'hui tranquilles et ont de bonnes raisons pour cela. Les hauts droits qu'il faut acquitter en espèces métalliques ont beaucoup diminué, en effet, l'importation des marchands au détail, et conféré un vrai monopole aux maisons les plus puissantes.

La dette actuelle de la colonie monte à 12,520,432 liv. st., pour lesquelles elle paie des intérêts s'élevant en moyenne à 5 1/2 0/0. De cette somme, 123,889 livres n'ont pas été encore employées et restent en caisse. La colonie possède 515 milles de chemins de fer; un bassin à flot ayant coûté 342,000 liv. st. et de nombreuses conduites d'eau qui lui rapportent de fort jolis revenus. En ce qui concerne les voies ferrées, il semble que plus on y consacrera d'argent plus elles finiront par rendre en retour. En 1870, elles constituaient le Trésor public en perte d'une somme annuelle de 311,000 liv. st. En 1873, alors qu'on avait ajouté plusieurs nouvelles lignes au réseau primitif, cette perte n'était déjà plus que de 168,000 liv. st., et le gouvernement se croit sûr non-seulement de la voir disparaître, mais encore d'entrer dans la période des bénéfices dès que les nouvelles lignes principales, qui sont commencées, et leurs embranchements approcheront de leur achèvement.

On sait que ce gouvernement se montre très-soucieux de développer l'instruction publique, et cette noble préoccupation constitue à cette heure un des articles les plus chargés du budget des dépenses; car il ne s'agit pas seulement d'ouvrir de nouvelles écoles, il faut encore les pourvoir d'un matériel convenable et les installer dans des locaux spacieux, commodes, bien appropriés à leur destination. Pour ces divers objets, on a dépensé 500,000 liv. st. pendant le dernier exercice, et pour celui-ci le crédit sollicité des Chambres est plus élevé encore. Les autres accroissements de dépenses se rapportent à l'entretien des asiles d'aliénés, aux frais de police, à l'armement des milices locales et des volontaires, article pour lequel 10,000 liv. st. sont jugées nécessaires. Le vote du budget n'était pas encore achevé à la date du 8 septembre. Les réformes qu'il a été question d'introduire dans la constitution du Parlement ont été soumises à un comité spécial, et les comtés ruraux ont adressé au pouvoir législatif, par l'organe des corps municipaux, une pétition tendant à la reprise des subsides en faveur de l'émigration qui avait cessé d'être subventionnée depuis trois années. Le *Council* s'est montré favorable à ce vœu. Il ne paraît pas cependant avoir beaucoup de chances pour être réalisé promptement, car le gouvernement ne se sent pas assez fort pour encourir le mécontentement des classes ouvrières, en important de nouveaux bras sur le marché du travail. Les temps d'une immigration sans choix paraissent passés et le système, dit de famille, *family system*, en vertu duquel les immigrants sont désignés par les colons eux-mêmes, ce système est celui qui paraît réunir le plus de chances d'adoption.

L'accord projeté entre la Nouvelle-Galles du Sud et la ligne des malles de San-Francisco n'a pas eu lieu, et divers accidents sont survenus sur la ligne du détroit de Torrès. En compensation, les colons de Victoria n'ont qu'à se féliciter de la manière dont les navires de la *Peninsular and oriental Company* s'acquittent de leur service. Pendant les mois de juin, de juillet et d'août derniers, ils sont arrivés à Melbourne en avance de trois, quatre et cinq jours. Des moutons élevés en Tasmanie, par M. James Gibson, ont été vendus dans cette ville à des prix exceptionnellement élevés; un bélier reproducteur, notamment, a été acquis par sir Thomas moyennant la somme, qui paraît fabuleuse, de 680 guinées (plus de 17,000 francs). Un autre colon, M. Samuel Wilson d'Ercildoun, connu par son zèle pour les tentatives d'acclimatation, a fait don à la *Société de Melbourne* d'une somme de 1,100 liv. st., afin de favoriser l'introduction du saumon dans les eaux du pays. C'est le second essai de ce genre qui aura été tenté; le premier manqua tout à fait, mais on attribue l'échec à des erreurs susceptibles d'être écartées.

Passons maintenant dans la Nouvelle-Zélande, pays si intéressant à tant d'égards.

Le Parlement s'est réuni, le 3 juillet, et il a entendu, ce jour même, l'exposé budgétaire de M. Vogel, le *colonial treasurer*. Ce document est la preuve d'une très-bonne situation financière, ainsi que des rapides progrès de la colonie et de la bonté du système d'immigration qu'elle pratique. Les recettes de l'exercice financier 1873-1874 ont dépassé d'une somme de liv. st. 300,814, celles de l'exercice immédiatement antérieur. L'application toute récente (1873) des droits *ad valorem* a contribué certainement à ce résultat; mais les chiffres suivants attestent, d'une façon très-claire, le développement progressif de la colonie.

	Recettes ordinaires.	Ventes de terres doman.
	—	—
1870-1871.	936.188 liv. st.	208.091 liv. st.
1871-1872.	1.031.082	336.311
1872-1873.	1.119.904	889.642
1873-1874.	1.420.216	1.038.797

Les travaux publics ont reçu une impulsion très-vive: 1,010 milles de voies ferrées ont été décrétés; vers le milieu de l'année prochaine, on compte qu'il y en aura 672 milles d'achevés, au coût de liv. st. 3,660,881. A l'origine, c'est-

à-dire en 1870, on n'avait évalué qu'à 7,500,000 liv. st., plus la concession gratuite de 2,500,000 acres de terrains, la dépense totale du réseau. M. Vogel l'estime aujourd'hui aux environs de liv. st. 10,000,000; mais il est loin de s'en effrayer, parce que, dit-il, « les excédants des recettes fixes » des deux derniers exercices se sont élevés à 412,000, alors » qu'il n'y avait encore qu'un assez petit nombre de milles de » voies ferrées en exploitation. Que sera-ce donc, lorsque dans » quelques années, le réseau entier aura été parachevé, et » que toutes ces lignes commenceront à être d'une exploi- » tation fructueuse, comme le sont déjà celles qui mainte- » nant sont livrées au transport des voyageurs et au trafic » des marchandises? » La création de chemins de fer n'a nullement empêché, d'ailleurs, de prêter une sérieuse attention au développement des autres parties de la viabilité. Ainsi, au 30 juin 1874, les routes carrossables, finies ou commencées, dans l'île septentrionale, embrassaient un parcours de 1,188 milles; les sentiers praticables aux cavaliers s'étendaient, de leur côté, sur une longueur de 526 milles.

Il ne faut pas oublier que presque toutes ces routes et presque tous ces sentiers ont été ouverts dans des localités à peu près dénué, il y a trois ans, de tout établissement européen, et qu'elles traversent des contrées renfermant des millions d'acres d'un sol très-fertile et couvertes de forêts magnifiques, mais d'un abord resté jusqu'ici inaccessible. On conçoit, dès lors, que le ministre des travaux publics partage la confiance de son collègue le trésorier colonial dans l'issue finale de la grande œuvre dont l'un surveille l'exécution et dont l'autre réunit les moyens pécuniaires. « Le gouvernement, s'est écrié le ministre des travaux pu- » blics, s'est créé une besogne gigantesque; mais l'avenir » de la colonisation y est attaché, et les résultats déjà acquis » sont d'une nature tout à fait encourageante. Que l'as- » semblée générale nous soutienne, et pour mon compte, je » regarde le succès final comme certain. »

Cette assemblée est saisie de deux projets importants: l'un concerne la conservation des forêts existantes et le boisement de certaines portions du pays; l'autre a en vue la constitution d'une compagnie quasi-officielle pour faire le trafic avec les insulaires de la mer du Sud. Il est probable qu'ils seront l'un et l'autre vivement débattus; mais pour la forme seulement, car personne, gouvernement ou députés, ne paraît très-soucieux d'en venir sur ce terrain à une solution immédiate. Quant à l'immigration, c'est autre chose: il s'agit ici d'un intérêt permanent et pressant. Nous n'avons point à entrer dans la grande question ethnographique et morale de savoir si les races qu'on appelle inférieures, étant reconnues incapables de se plier à la civilisation, doivent fatalement disparaître. Toujours est-il que dans toute l'étendue des archipels polynésiens, cette disparition est déjà un fait accompli, ou en voie de s'accomplir. Ainsi, pour se borner à la Nouvelle-Zélande, les Maoris, ses habitants indigènes, représentaient, en 1769, une population que les premiers visiteurs européens de l'île ont évaluée à 400,000 âmes. Quatre-vingts ans plus tard, elle était tombée à 109,000; en 1858, elle n'est plus que de 56,000 et en 1866 de 30,000 seulement. Cette race, qui était pourtant la plus sociable peut-être de toute la Polynésie, malgré son anthropophagie, a fondu, pour ainsi dire, dans ses guerres intestines et dans ses luttes nationales contre les Anglais. Ce n'est donc que par l'afflux de l'élément européen que la colonie a pu se développer et atteindre le point de prospérité où elle semble parvenue. Chaque année elle reçoit un certain nombre d'immigrants européens, et l'on voit, par les tableaux de l'émigration britannique en 1872, que 6,616 Anglais y ont débarqué cette année, sur un nombre total de 15,876 qui avaient pris la route de l'Australasie.

ÉTUDES SUR LES ARTS TEXTILES.

LES SOIES ET LES SOIERIES.

Leur situation et leurs progrès dans les diverses contrées.

Les luttes que l'industrie française a à soutenir contre ses concurrentes étrangères, dont elle ne peut souvent avoir raison sans l'auxiliaire d'un droit compensateur, ont fait répéter souvent avec plus ou moins de vérité que notre pays devait se borner à son rôle de nation agricole et artistique, et qu'il est plus apte à la fabrication des articles de goût qu'au travail manufacturier des grandes branches industrielles. Il nous semble au contraire qu'à conditions égales nous n'avons rien à envier aux autres nations sous le rapport technique, sinon au point de vue commercial.

La situation de l'industrie séricicole, entre autres, après les phases par lesquelles elle a passé depuis l'ère des transformations automatiques surtout, peut démontrer ce que le génie français offre de ressources et d'aptitudes dans la direction des arts utiles. Nous avons cru devoir choisir pour notre démonstration la spécialité qui, du dernier rang qu'elle occupait naguère, s'est placée rapidement en tête de ses rivales, grâce à l'esprit rationnellement pratique des travailleurs de notre pays.

La grande analogie entre le nom de *see* des Chinois et celui de *soie* prouve évidemment l'origine de cette matière, dont on connaît la haute antiquité dans l'extrême Orient. Nous ne répéterons pas la légende plus ou moins apocryphe, tant de fois citée, des deux moines auxquels on attribue l'introduction à Constantinople de 500 œufs de vers à soie sous le règne de Justinien. Quel que soit le degré d'exactitude de ce fait, il est certain que l'implantation de l'industrie séricicole dans les autres parties méridionales de l'Europe est plus récente. En 910, les Maures l'introduisirent à Cordoue. Elle fut acclimatée plus tard encore, au douzième siècle, en Grèce et en Italie, d'où elle passa à Marseille, environ deux siècles après, en 1470.

Si les encouragements dont le travail de la soie fut l'objet de la part des souverains qui se sont succédé depuis lors, et surtout sous Louis XI, Henri IV et Louis XIV, avaient amené le tissage des soieries à un haut degré de prospérité et à un grand développement au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, il n'en était pas de même de la production des fils de soie. Les belles étoffes étaient surtout fabriquées avec les soies exotiques du Levant, de la Chine et de l'Italie.

On ne produisait alors en France que des quantités insignifiantes et de qualité si commune, que les règlements les excluaient de la fabrication des bons tissus. Cet état de choses dura jusqu'à l'abolition de la réglementation des maîtrises et des jurandes. Alors et jusqu'il y a un siècle à peine, presque toutes les soies transformées par les fabriques françaises venaient de l'étranger. Un sixième seulement était produit dans le midi de la France. Le prix moyen de la soie française était de 15 francs la livre, les soies exotiques se payaient un prix beaucoup plus élevé. La soie grège la plus commune de l'étranger, celle de la Grèce, se vendait 60 francs la livre; les soies de Chine et de l'Inde, 120 francs; celles d'Italie presque le double (1).

Mais peu à peu les soies françaises s'améliorèrent à tel point que, dans les premières années de ce siècle, leur prix s'éleva à 71 francs le kilogramme. Elles se soutinrent à peu près invariablement à ce taux jusqu'en 1840, tandis que les mêmes produits de l'étranger furent si dépréciés que les plus estimés du Levant et de Perse se vendaient 40 francs, ceux de Brousse 32. L'Italie, tout en conservant ses prix à cause de la qualité de ses produits, fut cependant dépassée par les soies françaises qui, en un demi-siècle, étaient arrivées au rang qu'elles conservent encore.

Les grèges première qualité, valant moins de 100 francs aujourd'hui, se vendaient, il y a quelques années, 150 francs, tandis que les premières sortes de l'Italie coûtaient à peine 100 francs. Ce sont là des résultats dus tout entiers aux progrès manufacturiers de la France et qui ont contribué pour leur large part au développement extraordinaire auquel y est arrivée l'industrie des soieries. Elle a donné à notre pays, dans la spécialité, l'importance que le travail du coton a value à l'Angleterre, ainsi que le démontrent les chiffres suivants:

Vers la fin du dernier siècle, la France consommait environ 500,000 kilogrammes de fils de soie, dont elle fabriquait pour 15 à 20 millions de tissus. Elle en achetait pour environ 7 millions au dehors. La masse des étoffes s'élevait par conséquent de 22 à 27 millions sur laquelle le commerce français vendait pour à peu près 12 millions à l'étranger.

Vingt ans après, vers 1820, les manufactures françaises transformèrent pour 50 millions de francs de matières dont la moitié indigène fournie par les départements méridionaux. Les étoffes provenant de ces fils représentaient une valeur de plus de 100 millions de francs, sur lesquels la consommation intérieure avait une part de 74 millions, et l'exportation 30 environ. Après une nouvelle période trentenaire, en 1850, la fabrication française avait atteint un chiffre de 375 millions de francs, avec 250 millions de matières premières dont 140 millions indigènes. En 1860, dix ans après, c'est à 700 millions que s'élève la valeur des

(1) Ces prix sont ceux publiés dans les tarifs du marché d'Amsterdam, où arrivait alors la plus grande partie des soies étrangères.

soieries françaises, et encore cette quantité est-elle insuffisante: il faut y ajouter 200 millions d'étoffes achetées au dehors. Sur cette masse de près d'un milliard, le commerce français revend à l'étranger annuellement pour 550 millions environ. Ce chiffre qui allait en grandissant a diminué à la suite de la crise américaine. Quoique cette crise ait disparu aujourd'hui, les mesures fiscales qui en ont été la conséquence aux Etats-Unis pèsent encore sur l'industrie des soieries de la France, d'autant plus lourdement qu'elles concordent avec la rareté des soies indigènes, la maladie des vers n'ayant pas entièrement cessé. Cette situation va probablement être modifiée par suite de l'abaissement récent du prix des soies résultant de causes multiples que nous n'avons pas à analyser ici.

L'Angleterre ne transforme guère dans ses fabriques que la moitié de la quantité de fils de soie consommée dans les usines françaises, mais son commerce en matières premières est considérable. Elle importe chez elle pour près de 11,000,000 de livres sterling de soies brutes, sur lesquelles ses manufactures retiennent seulement un peu plus de la moitié. Après l'Angleterre viennent, dans l'ordre de leur importance, la Prusse, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, la Belgique, etc.

La France a surtout une grande supériorité dans tous les articles riches et en quelque sorte artistiques. Mais dans les tissus unis ou de qualités secondaires, elle trouve des rivales sérieuses dans l'industrie anglaise, allemande et suisse. Elle a cependant sur ces contrées rivales l'avantage de produire la matière première dite fil grége, que ses concurrentes sont obligées d'aller chercher à l'étranger. Cette industrie de la soie grége, dont l'implantation a été tentée vainement dans la plupart des contrées occidentales, ayant réussi chez nous, il est intéressant d'indiquer les conditions qu'elle a eu à réaliser pour arriver à la perfection de ses produits, et les vicissitudes qu'elle a eu à surmonter pour atteindre le progrès actuel.

Le fil désigné sous le nom de *soie grége* est la matière première qui, sous le rapport de sa valeur comparée à son poids, à son volume et à la facilité de son transport, donne lieu aux transactions les plus importantes. Les diverses spécialités auxquelles elle sert de base ont, dans leurs moyens et modes de transformation, une analogie et presque une identité complète avec ceux des autres branches des arts textiles. Le caractère éclatant, la riche et brillante apparence qui distinguent surtout les produits soyeux, tiennent à l'état naturel de la substance qui est, comme on l'a fait remarquer par rapport aux divers filaments, ce que l'or est aux métaux. Cette belle matière employée aujourd'hui par presque toutes les nations manufacturières, n'est cependant produite que par l'Inde, l'extrême Orient, et les pays occidentaux du sud de l'Europe, où, comme nous l'avons vu, elle a été laborieusement introduite beaucoup plus tard.

Malgré des progrès qui ont amélioré et régularisé ses résultats, elle a subi dans nos climats des fluctuations toujours inhérentes à des exploitations réclamant un état atmosphérique déterminé pour l'élève d'êtres vivants des plus sensibles aux influences extérieures. Une courte analyse du problème pratique à résoudre dans la production de la soie grége ou crue, comme on dit quelquefois, fera ressortir toute la complication de ce travail, en partie agricole et en partie manufacturier. La plus belle soie, celle qui forme à elle seule plus des neuf dixièmes des soieries, est, on le sait, fournie par le *Bombyx mori* ou *chenille du mûrier*, communément désignée sous le nom de ver à soie.

Le poids et la longueur de fil simple que peut produire un insecte, sont naturellement variables en raison de la race, et, pour une même origine, avec la taille, le volume, la force et la santé de l'individu. La longueur de fil donnée par chaque chenille peut être comprise entre 300 et 500 mètres pesant de 1/10 à 2/10 de gramme. Il faudrait donc pour obtenir 1 kil. de soie $\frac{1000}{0,0015} = 6.666$ vers en moyenne, si tous venaient à bien et remplissaient leur carrière, et c'est à peine si la moitié réussit, même dans les années normales. Il faut donc compter sur plus de 12,000 chenilles pour 1 kilogramme de substance soyeuse, et comme toute celle-ci ne peut être transformée en fil continu, qu'on ne peut faire moins de 30 à 33 0/0 de déchet du poids des cocons à dévider, il n'est pas exagéré d'admettre que pour chaque kilogramme de fil grége, il faut mettre au moins 15,000 œufs à éclore. Or, on a avancé, d'après des calculs approximatifs plus ou moins ingénieux et précis, que le monde entier produisait annuellement 30,000,000 de kilogrammes de soie, auxquels concourent certaines petites races comme celle des Indes Orientales, qui ne donnent pas un tiers du poids de nos vers ordinaires; qu'on juge d'après cela du nombre des insectes à élever. Si les chiffres précédents ne peuvent être facilement contrôlés, l'exactitude des suivants est généralement reconnue. L'industrie française consomme actuellement 4 millions de kilogrammes de soie grége nécessitant par conséquent l'élève d'une masse d'insectes représentée par $4,000,000 \times 15,000 = 60,000,000,000$. Quelque imposant que soit ce chiffre, en songeant qu'il s'agit de l'apprivoisement et de la répartition dans un nombre de localités relativement restreint d'une telle fourmilière d'êtres vivants, on ne peut avoir une idée exacte de toute la complication des moyens par lesquels on arrive aux résultats, qu'en rappelant que toute la carrière de l'insecte à l'état de chenille ne dure ordinairement que de 25 à 28 jours. Pendant ce temps écoulé entre l'éclosion de l'œuf et la naissance du ver jusqu'au moment où celui-ci commence à filer, l'insecte a grandi et grossi d'une façon surprenante; 100 vers pèsent en moyenne 0 gr. 05 lors de leur naissance, et 200 grammes, soit 4,000 fois leur poids primitif, au moment où ils commencent à travailler. Les poids correspondant aux deux termes précités de sa carrière donnent l'idée de la délicatesse du petit être lors de son éclosion. La rapidité relative de son développement jointe à sa constitution aussi frêle que compliquée font pressentir les difficultés que doit présenter l'élève simultanée, artificielle en quelque sorte dans les contrées occidentales, d'un nombre de ces chenilles susceptible de fournir un résultat économique, même dans les années les plus favorables et chez les éducateurs les plus habiles. On estime comme bonne la récolte en cocons lorsqu'ils rendent 50 0/0 des produits que peuvent fournir les germes divers mis à éclore. L'unité prise ordinairement pour base d'une éducation est l'ancienne once d'environ 30 grammes, renfermant de 30 à 40,000 œufs ou germes (on élève rarement une moindre quantité). Ce sont ces 35,000 êtres vivants, microscopiques à leur naissance, qu'il faut faire éclore méthodiquement et progressivement, d'ordinaire en trois fois, pendant trois jours de suite, pour en former trois séries qui fournissent chacune leur carrière à son tour, avec la rapidité précitée ; pendant ces diverses périodes, il faut, comme le disait déjà Olivier de Serres, nourrir, aérer, chauffer, rafraîchir, ventiler, nettoyer, déliter et espacer convenablement *ces petites bestioles*, suivant les circonstances atmosphériques et les périodes de l'éducation.

Ces soins sont d'autant plus indispensables, que l'évaporation par la transpiration cutanée, jointe aux débris des feuilles humides et du fumier de ce rassemblement animal, viciant l'air, entraverait la bonne marche d'une éducation, et ferait infailliblement périr les chenilles si l'on n'avait des moyens précis d'assainir les locaux où on élève les *magnans* (nom du ver à soie dans le dialecte languedocien). De là le nom de magnanerie donné aux locaux destinés à cette exploitation rurale. Les conditions qui viennent d'être résumées suffisent à faire comprendre comment un travail des plus simples en apparence, accompli souvent comme un amusement par des écoliers, lorsqu'il s'agit de mener à bien la formation de quelques cocons, devient un problème d'une solution particulièrement difficile, lorsqu'il s'agit d'une magnanerie installée même sur une échelle relativement restreinte. Si l'on ajoute que ces frêles petits insectes, acclimatés cependant depuis des siècles dans nos contrées, sont exposés à de nombreuses maladies héréditaires, épidémiques ou accidentelles, dont on a jusqu'ici vainement recherché les causes, on pourra se faire une idée à peu près complète de tout ce que cette première transformation, base fondamentale de l'industrie des soies, peut présenter d'accidents à éviter.

Les moyens de surmonter ces difficultés ont, en tous temps, exercé la sagacité des savants, des chercheurs et des praticiens habiles; un intérêt matériel et intellectuel stimulait également les recherches auxquelles nous faisons allusion. Ces études n'ont pour but que la production des cocons soyeux, l'étouffage des chrysalides de la plus grande partie, et la transformation en papillons de celles destinées à féconder les œufs. Cette spécialité industrielle est forcement limitée aux contrées et localités favorisées par un climat tempéré, propre à la production du mûrier, unique nourriture du ver à soie. Il résulte de nombreuses observations faites par les sériciculteurs et les agronomes français et italiens :

1° Que la culture du mûrier et l'élève des vers à soie sont possibles, jusqu'à une limite très-avancée vers le nord, dans les lieux où la température atteint souvent 25° centigrades.

2° La culture du mûrier, en ce qui concerne le climat, est possible aussi partout où l'est celle de la vigne.

3° Le mûrier peut s'élever sur le flanc des montagnes de l'Europe, jusqu'au point où la température moyenne de l'année est de 9°44 centigrades.

4° Les climats habituellement orageux sont contraires à l'élève des vers à soie.

5° Toutes choses égales d'ailleurs, les feuilles du mûrier blanc généralement employé, cultivé dans les terrains secs, froids et élevés, donnent la meilleure qualité de feuilles ; c'est à ces conditions qu'on attribue en partie la valeur des soies de l'Ardèche et des Cévennes en France. Les feuilles provenant des arbres cultivés dans les terrains gras des plaines donnent, en général, de la soie moins belle et en moindre quantité.

6° Les lieux affligés par les fièvres, provenant d'émanations marécageuses, sont pernicieux aux vers à soie.

7° L'industrie sétifère doit être considérée comme le rapport additionnel d'une grande ferme plutôt que comme une industrie principale.

A ces données sur les conditions naturelles nécessaires ou nuisibles à l'industrie séricicole, vient se joindre la question de la main-d'œuvre et de la facilité du débouché de la feuille. Ce débouché ne peut être assuré que par la proximité des magnaneries établies soit par des agriculteurs, soit par des magnaniers spéciaux. Dans l'un et l'autre cas, la production de ces feuilles ne peut être rémunératrice qu'autant que ces magnaneries elles-mêmes prospèrent, tant par la qualité des cocons que par leur quantité. Ces deux industries, celle de la plantation du mûrier et celle du magnanier se prêtant un mutuel appui, il est intéressant d'examiner l'état actuel de l'élève des vers à soie et les procédés par lesquels on peut assurer un prix convenable à la matière qui constitue leur aliment exclusif.

M[el] Alcan.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondance particulière de l'*Economiste Français.

COCHINCHINE.

Saïgon, 15 septembre. — Depuis longtemps déjà des plaintes sérieuses ont été élevées de toutes parts, au sujet de la mauvaise qualité du riz, qui est le principal article d'exportation de la colonie et qui, dans les derniers temps, s'est trouvé délaissé d'une façon inquiétante par les marchés de consommation. Il y a quelques années, on recevait à Cholon des riz de provenance annamite décortiqués et nettoyés d'une manière irréprochable, que l'on réexpédiait partout sans recevoir jamais de plainte, même des marchés d'Europe, tandis que maintenant on pourrait croire que les producteurs se sont donné le mot pour les faire déprécier au dehors. L'appât du gain a fait supprimer chez les Annamites les soins les plus nécessaires dans cette partie de leur travail, et a amené l'habitude chez les Chinois de faire des mélanges d'un effet désastreux pour le commerce de Saïgon, qui a éprouvé cette année-ci, de ce chef, des pertes sensibles. — La question a atteint un degré de gravité suffisant pour exiger l'adoption de quelques mesures préventives, et, le 12 septembre, une réunion des principaux négociants européens et chinois a eu lieu en vue de porter remède à cet état de choses; un accord est intervenu, aux termes duquel les Chinois s'engagent à mieux surveiller les riz qui leur sont apportés à Cholon par les Annamites, et à ne plus livrer pour l'exportation que des qualités exemptes de mélanges et de brisures. Le gouvernement colonial lui-même s'est ému de ce qui arrive, et on ne saurait le blâmer de son intervention dans cette question vitale pour le pays ; il a pris des mesures pour engager les Annamites à mieux travailler, et nul doute que les efforts combinés de l'Administration et du commerce finiront par triompher de ces difficultés et par ramener la confiance des acheteurs en écartant tout sujet de plainte.

On n'ignore pas que Saïgon est port franc, que l'importation et l'exportation de toutes les marchandises s'y font librement sans acquitter aucun droit; une circonstance particulière va apporter prochainement une première modification à ce système, modification qui sera considérée par un certain nombre de personnes comme une atteinte fâcheuse au principe en vigueur, tout justifiée qu'elle puisse être dans le cas dont il s'agit. A tort ou à raison, l'Administration a affermé en 1871 le monopole de la fabrication des eaux-de-vie de riz et par suite de la concurrence des spiritueux d'importation étrangère, elle se voit aujourd'hui dans la nécessité de protéger son fermier par des droits d'entrée, car d'après les considérants qui ont motivé l'arrêté du gouverneur, l'existence de la ferme serait sérieusement compromise. A partir du 1[er] janvier prochain les alcools ou eaux-de-vie de toute provenance auront donc à acquitter un droit d'importation de 50 centimes par litre, s'ils sont au-dessous de 60°, et de 75 centimes s'ils sont au-dessus.

La situation de la colonie sous le rapport de la sécurité des côtes laisse à désirer depuis les derniers événements du Tongkin; la piraterie est à l'état de recrudescence et de terribles châtiments deviennent indispensables. On le comprendra plus facilement lorsque l'on saura qu'un commerce considérable se fait avec l'Annam et que le nombre des barques de mer annamites venant chaque jour à Saïgon est très-grand; pour la période du 1[er] au 15 septembre on en compte 183 à l'entrée, formant un total de 3,517 tonneaux et 168 à la sortie, employant environ 1,900 hommes d'équipage et transportant un certain nombre de voyageurs. Il est évident qu'il faut mettre cette navigation à l'abri de toute attaque, et le gouvernement paraît ne pas devoir faillir à sa tâche.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Le Canal de la Marne a la Saône. — *L'Economiste Français* a signalé, il y a longtemps déjà, l'intérêt qu'il y aurait à établir une communication directe entre Calais, Dunkerque et Marseille. C'est avec la plus vive satisfaction que nous apprenons qu'on s'occupe très-sérieusement en ce moment, paraît-il, au ministère des travaux publics, des questions de canalisation. On paraît disposé à abandonner le système d'éparpillement des crédits inscrits au budget, qui présente tant d'inconvénients. On a reconnu ce qu'il y avait de défectueux à exécuter sur cent points différents des travaux partiels dont la construction dure parfois si longtemps qu'avant d'avoir entamé les dernières sections, on est obligé de refaire les anciennes presque complétement. En outre, cette manière de procéder donne trop souvent occasion aux ingénieurs qui se succèdent de modifier les plans, non sans défaire un peu ce qui a été fait avant eux. On voudrait donc achever, avec l'aide des crédits dont on dispose, une ligne d'eau avant de travailler à une autre.

On appliquerait ce système au canal de la Marne à la Saône, qui en reliant Donjeux à Pontaillier par Chaumont et Langres, mettra en communication directe Calais, Dunkerque et Marseille. Le canal de la Marne à la Saône aura une longueur de 151 kilomètres et coûtera 43 millions. Ce prix de revient élevé est dû aux travaux d'art considérables qu'il faudra exécuter pour l'alimentation du canal, dans sa partie haute, à l'aide de réservoirs artificiels. De Dunkerque à Marseille, la ligne d'eau ne dépassera pas 1,200 kilom. et sera presque égale à la voie de terre, 1,142 kilom., et à la voie ferrée, 1,168 kilomètres. Une grande partie des marchandises lourdes et encombrantes prendra la voie de ce canal, car il y aura une différence de 80 0/0 en faveur du transport par eau. Ajoutons que le canal de la Marne à la Saône mettra en communication directe la Champagne et la Bourgogne et facilitera les efforts faits par Epinal pour reconstituer l'industrie française de l'Est, car la gare d'eau établie à Boulogne mettra le chemin de fer en communication avec ce canal. On étudie en ce moment la question du transport par eau des cotons du Havre à Boulogne, par la Seine, l'Oise et le canal, et de Boulogne à Epinal par Neufchâteau. Jusqu'à présent les efforts d'Epinal sont entravés par le prix élevé des transports du Havre à Epinal, ce qui oblige les fabricants à s'adresser à Anvers, aux chemins de fers belges et allemands ; le transport par eau permettra de s'adresser directement au Havre, qui verra alors s'arrêter le ralentissement de son transit. Nous tiendrons d'ailleurs nos lecteurs au courant de ces importantes questions.

Les Congrès viticole et séricicole de Montpellier. — Nous avons, dans notre dernière Revue, signalé la réunion, à Montpellier, de deux congrès qui ont amené dans cette ville une grande affluence d'agriculteurs et de savants. Les travaux de ces congrès sont aujourd'hui terminés, et nous leur consacrerons, dans notre prochain numéro, un article un peu étendu. Mais en attendant, nous pouvons affirmer que cette session ne restera pas stérile. La question de la maladie de la vigne, en particulier, a été l'objet d'importantes discussions, et parmi les points sur lesquels elles ont surtout porté nous signalerons ceux qui se rapportent aux engrais et à la nourriture fortifiante à assurer au végétal, aux propriétés des terrains sablonneux, à l'emploi des cépages américains, soit pour remplacer, soit pour rénover nos vignes épuisées ou ruinées, etc., etc. Nous reviendrons d'ailleurs, encore une fois, sur cette réunion d'une si grande importance pour une de nos richesses nationales les plus précieuses.

Le Mouvement du port de Bordeaux pendant les neuf premiers mois de 1874. — Comme complément aux obser-

vations que nous avons présentées il y a quelques jours au sujet du rendement des impôts et de la situation générale du commerce de la France pendant les neuf premiers mois de l'année courante, nous croyons intéressant de donner ici quelques renseignements sur le mouvement commercial d'un de nos grands ports marchands, celui de Bordeaux : on verra que les chiffres ci-dessous viennent à l'appui des observations auxquelles nous faisons allusion. Pendant les neuf premiers mois de 1874, en effet, il est entré dans le port de Bordeaux, venant des colonies, de l'étranger et de la grande pêche, 1,089 navires jaugeant 454,000 tonneaux. On avait compté 418,000 et 388,000 tonneaux pendant la même période de 1873 et de 1872. Ce progrès continu est une démonstration de la nécessité de fournir à un mouvement qui s'accroît de plus en plus les facilités qui lui sont indispensables. La sortie des navires chargés a fléchi, il est vrai, par suite du ralentissement sensible des expéditions de vins et de céréales : elle n'a été que de 405,000 tonneaux au lieu de 505,000 en 1873, mais elle n'en demeure pas moins sensiblement au-dessus de celle de 1872, qui s'était arrêtée à 381,000 tonneaux.

Si l'on envisage l'ensemble de la navigation en France, on trouvera les chiffres suivants :

	Entrées.	Sorties.
1874	5.787.000	4.068.000
1873	5.346.000	3.842.000
1872	4.034.000	3.794.000

Il y a donc de tous côtés un progrès soutenu qui se montre surtout à l'entrée. La part du pavillon français a été en 1874 de 1 million 774,000 tonneaux, ce qui ne dépasse 1873 que de 8,000 tonneaux, et ce qui reste de 130,000 tonneaux au-dessous de 1872. A la sortie, au contraire, il y a progrès sur les deux années précédentes, mais il est faible ; 1 million 690,000 tonneaux contre 1 million 600,000 et 1 million 653,000. En définitive, la situation de la marine nationale, en face de la concurrence étrangère, est loin d'être satisfaisante. L'écart considérable observé entre l'entrée et la sortie des navires chargés atteste ce que l'on ne sait que trop, la pénurie de fret de sortie par suite du petit nombre de marchandises encombrantes que la France expédie au dehors.

La perception des droits d'entrée a rendu en neuf mois 137 millions 257,000 francs ; c'est près de 20 millions de moins que l'an dernier. Cette différence sensible provient surtout du déficit constaté sur les sucres de canne, lesquels n'ont donné que 35 millions 900,000 francs au lieu de 53 millions 100,000 francs. Le café a également moins donné ; il s'est arrêté à 41 millions 700,000 francs, tandis qu'en 1873 on avait obtenu 48 millions 600,000 francs ; la houille, 6 millions, offre aussi une différence en moins de 900,000 francs environ ; mais les céréales ont fait entrer dans les caisses du fisc 4 millions ; augmentation, 3 millions. Les pétroles sont une source de revenu qui n'est pas à dédaigner : 7 millions en 1874, chiffre égal à celui de 1873.

Il n'est pas sans intérêt de donner ici quelques chiffres concernant la situation des entrepôts au 30 septembre, comparée à ce qu'elle était un an auparavant :

Cacao	quintaux.	61,300	61,300
Café		202,800	267,100
Fonte		41,800	73,200
Houille		808,000	782,000
Huile d'olive		44,300	44,600
Poivre		20,800	40,100
Sucre colonial		152,800	278,400
Sucre étranger		98.700	117,100

L'avoir des quatre grands ports se répartit comme suit :

Café			
Havre qx.	113.800	Bordeaux	41,100
Marseille	30,900	Nantes	2,300

	Sucre colonial.	Sucre étranger.
Havre	11,400	6,800
Marseille	8,300	21,100
Bordeaux	36,200	6,300
Nantes	89,300	19,700

LE RETOUR DES ÉMIGRANTS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE. — Il ressort d'un document officiel sur l'émigration en 1873, publié par le département de la marine du *Board of Trade*, maintenant chargé de la statistique de l'emigration, que la question du retour des émigrés devient de plus en plus intéressante. L'émigration de la Grande-Bretagne en 1873 a atteint le chiffre considérable de 310,612 personnes, contre 295,213 en 1872, et ce dernier chiffre était le plus fort qu'on eût relevé depuis la cessation de l'exode irlandais en 1854. Mais si l'on rapproche l'émigration de l'immigration, on trouve que le Royaume-Uni ne perd pas autant de monde que les chiffres de l'émigration seule tendraient à le faire croire. Le rapport donne le nombre des personnes amenées chaque année en Angleterre par les navires à passagers depuis 1870, et déduisant le nombre des immigrants ainsi relevés du nombre des émigrants, fait voir l'erreur qu'il y aurait à conclure d'après les renseignements seuls de la statistique de l'émigration. Voici cette comparaison :

	Émigrants.	Immigrants.	Excès d'émigrants.
1870	256.940	49.157	207.783
1871	252.435	53 827	198.608
1872	295.213	70.181	225.032
1873	310.612	86.416	224.196

Si l'on considère maintenant qu'un tiers des passagers qui quittent l'Europe sont étrangers, et non Anglais, on peut douter que l'excès des émigrants sur les immigrants ait même l'importance ci-dessus au point de vue des intérêts britanniques. Mais les données sont encore incomplètes et il faudrait avoir pour chaque vaisseau certains détails qui ne sont pas relevés. D'ailleurs l'émigration diminue, et la *Bremer Handelsblatt* dit que les 9 premiers mois finissant au 30 septembre ont donné beaucoup moins que l'an dernier, soit un total d'émigrants partis par Brême de 25,112 contre 55,904 en 1873 : c'est un déficit de plus de moitié. Il doit y avoir là une relation certaine avec la crise subie pendant la dernière année par le commerce aux Etats-Unis.

LA POPULATION DES PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES. — Voici des renseignements statistiques empruntés aux journaux de Bucharest sur la population de Moldavie et de Valachie, qui s'élevait en 1841 à 3,459,000 âmes, et en 1850 à 4 millions. Elle est en ce moment de plus de 5 millions, ce qui donne 2,267 habitants par lieue carrée. Ces 5 millions d'habitants se décomposent en 2,580,000 mâles et 2,420,000 filles ou femmes. Outre l'élément roumain, qui forme le fond de la population, on compte 247,000 juifs, 9,000 slaves, 5,000 magyars et 300,000 bohémiens ou tsiganes. On estime le nombre des étrangers établis dans le pays à 62,300, parmi lesquels on compte 30,000 Autrichiens, 10,000 Grecs, 5,000 Allemands, 3,000 Anglais, 2,500 Turcs, 1,500 Français, 300 Italiens et 10,000 Arméniens. Le nombre des juifs s'accroît beaucoup, par suite du grand nombre d'entre eux qui quittent annuellement la Pologne, la Gallicie et la Hongrie. Presque tout le grand commerce est entre les mains des Grecs et des Arméniens ; beaucoup d'Allemands, d'Italiens et de Français s'y livrent également, tandis que le reste est occupé dans la navigation fluviale, les chemins de fer, les banques, etc. D'autres sont artistes et ouvriers. La principauté contient une population urbaine de 920,000 âmes répandue dans 62 villes. Les plus importantes sont Bucharest, 221,805 habitants ; Jassy, 90,000 ; Galatz, 80,000 ; Ibraïla, 28,000 ; Plojesti, 37,000 ; Crajova, 22,000, et enfin Berlad, 26,000. 750,000 familles s'occupent d'agriculture, 32,000 de commerce, et 24,000 de divers autres métiers. On compte en outre 4,000 professeurs et instituteurs, 2,300 employés, 450 hommes de loi, 300 médecins patentés seulement, 176 chirurgiens, 100 pharmaciens, 250 sages-femmes, 2,200 artistes musiciens et écrivains, 9,800 ecclésiastiques et 8,776 moines. La race roumaine comprend un total de 10,200,000 individus habitant la Turquie, l'Autriche, la Hongrie et la Russie.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU CAUCASE. — Les journaux russes ont publié dernièrement, d'après un compte rendu du curateur de l'arrondissement scolaire de cette province pour l'année 1873, d'intéressants détails sur l'instruction publique au Caucase. Le nombre total des enfants et jeunes gens qui ont fréquenté les écoles est estimé à près de 51,000 ; sur ce nombre il y a 7,569 garçons et 3,095 filles qui reçoivent l'enseignement des gymnases et autres établissements d'instruction secondaire. L'accroissement des élèves du sexe masculin, comparativement à l'année précédente, est de 510, celui des élèves du sexe feminin de 251. Le reste des élèves fréquente des écoles populaires ainsi que des écoles primaires entretenues par le clergé des différentes confessions religieuses, — chrétienne, musulmane et israélite. Les écoles populaires proprement dites se répartissent de la manière suivante parmi les gouvernements et territoires du Caucase :

	Écoles.	Elèves. Garçons.	Elèves. Filles.
Stavropol	88	2.815	764
Koutaïs	34	3.602	470
Tiflis	24	591	
Kouban	194	5.895	449
Térek	95	3.603	470

En dehors des écoles existantes, il a été organisé deux nouveaux établissements scolaires pour les filles : un progymnase à Tiflis et une école à Mosdok. De plus, on projette d'établir : deux progymnases de garçons, dont l'un à Tiflis et l'autre à Koutaïs, un séminaire d'instituteurs au

Transcaucase, et trois écoles normales pour former des instituteurs primaires dans chaque gouvernement et chaque territoire.

Comme par le passé, les Russes forment la majorité des élèves des gymnases et des écoles des campagnes; viennent ensuite les Arméniens, les Imérétiens et en dernier lieu les autres peuplades musulmanes. Dans les progymnases, à l'exception de celui de Piatigorsk, c'est par contre l'élément arménien qui domine. L'accroissement des élèves de religion mahométane, dans les écoles entretenues aux frais de l'Etat, — accroissement observé déjà les années précédentes, — a eu lieu également en 1873; leur nombre s'est élevé à 730, parmi lesquels 250 reçoivent l'instruction aux frais de l'Etat. Un fait digne de remarque, c'est que dans les localités où les écoles de village ne sont pas encore régulièrement organisées, le nombre des élèves appartenant à la population des campagnes s'accroît dans les écoles municipales, tandis que dans le gouvernement de Stavropol et dans le territoire du Kouban, où les écoles de village sont déjà assez bien organisées, le nombre des élèves faisant partie de la population rurale est très-insignifiant.

C'est dans les régions septentrionales du Caucase que les progrès de l'instruction populaire proprement dite ont été le plus sensibles. Le compte rendu du curateur de l'arrondissement scolaire, tout en rendant justice aux efforts du personnel enseignant, signale aussi, comme une des causes de ce résultat favorable, le concours sympathique que l'administration rencontre au sein de la population, laquelle lui accorde des subsides pécuniaires, construit des maisons d'écoles, et alloue en leur faveur des terrains dont les revenus sont affectés à l'entretien des instituteurs. Ce qui peut-être est plus significatif encore, c'est que 29 communes du territoire de Kouban et 6 communes du gouvernement de Stravopol ont pris des décisions en vertu desquelles les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, sans raison admissible, sont passibles d'une amende. Dans le Transcaucase, l'instruction populaire est loin d'offrir un tableau aussi satisfaisant; la population de ces contrées n'envisage pas l'école avec la même sympathie que ses voisins du Nord, et la plupart du temps la regarde comme un luxe dont on peut aisément se passer. Le compte rendu contient plus d'un témoignage de cette indifférence. Ainsi, dans le gouvernement de Koutaïs, lorsqu'on demanda aux communes de prendre des décisions sur les traitements à accorder aux instituteurs, beaucoup d'entre elles refusèrent net d'entretenir des écoles, ce qui valut à ces dernières une diminution notable de leur nombre. En effet, au 1er janvier de l'année courante on n'en comptait plus que 34, au lieu de 61 qui existaient auparavant, et le nombre des élèves était tombé de 1,757 à 1,447.

La majeure partie des curateurs des écoles ne comprennent pas du tout le but et la nature de leurs fonctions et se plaignent de remplir une charge qui ne leur vaut aucune rétribution. A Koutaïs, quand on eut nommé (en 1873), un inspecteur des écoles populaires, il dut constater que les écoles manquaient de tout le nécessaire, et qu'elles étaient installées dans de méchantes bicoques dépourvues de tables et de bancs. Les instituteurs, ne recevant pas de traitement fixe, étaient réduits aux rétributions bénévoles que leur donnaient les parents des élèves; d'autres cumulaient avec leur emploi de maître d'école, les fonctions de chef ou de greffier de la commune, et n'accordaient à l'enseignement que leur temps libre, non absorbé par leurs autres occupations.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE AUX ÉTATS-UNIS ET SA SITUATION ACTUELLE.

Les Anglais consacrent chaque année des sommes considérables, et qui, pour l'exercice 1873-1874, ne se sont guère élevées à moins de 100,000 liv. st. (2,500,000 francs) à la reproduction de divers documents de nature à intéresser les hommes studieux, sinon la masse entière des contribuables, dont le tempérament semble partout plus indifférent qu'il ne conviendrait à leurs intérêts mêmes. Ces documents sont connus, chez nos voisins d'outre-Manche, sous le nom général de livres bleus (*blue books*), qu'ils doivent à la couleur du papier leur servant de couverture, et ils ont bien soin de les rendre aussi accessibles que possible par la modicité de leurs prix, tandis qu'ailleurs on semble s'attacher, quand par hasard on les exhume des archives ministérielles, à éditer ces documents dans un format incommode et avec un luxe typographique qui ne permet leur achat qu'aux favorisés de la fortune. Les lecteurs de l'*Economiste Français* connaissent déjà les *rapports* des consuls et des agents consulaires de Sa Majesté Britannique par les extraits assez nombreux que nous en avons tirés à leur usage. Voici maintenant que le journal le *Times* nous offre une analyse de la dernière livraison parue des *Rapports des secrétaires d'ambassade et de légation*, laquelle livraison renferme un tableau détaillé de la situation des industries métallurgiques aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Le livre est divisé en deux grandes parties, concernant l'une les matières premières, l'autre les manufactures. On sait depuis longtemps que le sol des Etats-Unis est très-riche en minerais de fer; mais bien des personnes se sont accoutumées à croire qu'ils étaient en général de mauvaise qualité, ou bien encore que, même bons, le manque de gisements houillers dans leur voisinage, rendait impossible leur mise en œuvre. Quoique aux Etats-Unis l'industrie métallurgique soit encore de date récente et qu'on y ait à peu près tout fait d'abord pour en retarder l'essor, il n'en est pas moins sûr que cette double assertion ne doit pas être, tant s'en faut, acceptée de confiance. La science économique a certainement de grandes réserves à faire quant à la façon dont les législateurs américains se sont pris pour favoriser l'implantation de cette industrie; mais la vérité impose l'aveu qu'elle a réalisé, dans ces derniers temps, des progrès très-sensibles et pris une extension marquée. L'avenir semble lui réserver incontestablement de belles perspectives. En premier lieu, l'abondance du minerai ne semble pas un fait contestable; d'autre part, les difficultés avec lesquelles son extraction, ou bien sa transformation industrielle, a dû lutter jusqu'ici, ces difficultés, l'accroissement de la population et le perfectionnement des voies de transport sont appelés à les faire disparaître. En ce qui regarde les minerais, dont les gisements sont pour ainsi dire perdus dans le fond des terres, il est possible qu'on ne réussisse jamais à leur garantir de vastes débouchés, mais très-souvent la houille et le fer se rencontrent côte à côte, et c'est ce qu'une simple énumération de localités suffit à établir.

Les Etats-Unis considérés dans leur ensemble offrent cinq régions à minerai de fer, d'étendue et d'importance d'ailleurs variables. La plus remarquable par sa position et peut-être aussi par la puissance de ses dépôts, est la vaste zone de terrains qui s'étend à l'ouest de la chaîne des Alleghanies. Elle comprend les bassins du lac Supérieur, du lac Erié, du lac Huron, du lac Michigan, avec les Etats de Wisconsin, d'Illinois, d'Indiana, et pénètre, dans l'autre sens, dans celui de New-York. Le minerai que livre cette vaste zone est riche de 50, 60 et même 70 parties de fer; de plus, les gisements sont, pour la plupart, d'un accès facile et même affleurent. Il en est dont la puissance n'est pas évaluée à moins de deux cents pieds, et ceux qui sont situés à l'ouest de Marquette, dans le Michigan, sont renommés tant pour la masse que pour la pureté de leurs produits, se rapportant, le plus souvent, au fer magnétique; on a calculé enfin que le seul bassin du lac Supérieur avait fourni, pendant l'année 1873, 1,197,060 tonnes de minerai, représentant, au sortir des puits, une valeur dépassant 8,000,000 de dollars.

Dans toute cette région, d'ailleurs, l'extraction minière en est encore aux débuts, et c'est la Pennsylvanie qui en forme le vrai centre, quoique les gisements y soient en général moins nombreux et moins puissants. On a surnommé Pittsburg *le Birmingham de l'Amérique*, et le réseau des voies ferrées qui part de cette ville ou y aboutit y apporte, sans cesse, d'immenses quantités de minerai. A l'est des Alleghanies, la région du lac Champlain offre quelques riches dépôts, et, bien que l'extraction y soit à peine connue, on en peut dire autant du Kentucky, de l'Alabama, de la Virginie, des deux Carolines, dont le sol n'abonde pas seulement en minerai de fer, mais encore en houilles bitumineuses. Seulement ces minerais et ces houilles sont restés jusqu'ici inexploités. Pour le moment, ce sont donc les mines du bassin du lac Supérieur, de la Pennsylvanie, du New-York, du Missouri, qui entretiennent l'approvisionnement général. Les fabricants de fer de Pittsburg augmentent chaque année leur demande de matière première, mais le manque de chemins de fer empêche le Sud d'y satisfaire d'une façon notable.

Passant ensuite à la production du fer brut, M. Harriss Gastrell, l'auteur du document qu'analyse le *Times*, se demande toutefois si les ressources de l'Amérique en charbon de terre sont adéquates aux exigences toujours croissantes de cette même production. Sur un total de 636 hauts fourneaux de toute importance qui ont opéré l'année dernière, il y en avait 265 au moins à traiter le minerai au charbon de bois. Les autres se servaient d'anthracites

ou de houilles bitumineuses. Cette proportion ne laisse pas que d'être significative, et M. Harriss Gastrell est convaincu que, dans certains endroits, s'il n'existait pas de vastes forêts, la fabrication du fer aurait déjà cessé, et que ce sera certainement une nécessité, quand ces forêts ne fourniront plus de combustible. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que, depuis quelques années, cette fabrication a marché d'un pas très-rapide et que, soit dans la construction de leurs usines, soit dans l'outillage qu'ils y appliquent, les Américains ont montré un esprit à la fois persévérant et inventif.

L'usine de Dover, dans le New-Jersey, peut, à cet égard, servir d'exemple. Le foyer du fourneau forme un massif ayant 51 pieds carrés à la base et une hauteur de 60 pieds. On y emploie des machines soufflantes dont les cylindres ont un diamètre variant entre 40 et 90 pouces. Il y a six chaudières dont les bouilleurs ont une largeur de 2 pieds et une longueur de 40. La dépense de construction proprement dite n'a pas dépassé la somme de 35,000 livres sterling, aux prix d'il y a quatre ans, et ce chiffre peut paraître insignifiant eu égard aux dépenses analogues que l'on constate dans d'autres pays, et surtout en Angleterre. Mais il faut se souvenir que jusqu'ici, soit mauvaise qualité de la brique, soit effet plus destructif des minerais traités, les hauts fourneaux ont peu duré en Amérique, et dès lors ce chiffre de 35,000 livres sterling acquiert une signification particulière. Aussi bien espère-t-on avoir triomphé de la première de ces difficultés et les briques dites de *Mount Savage* passent pour être supérieures aux briques écossaises ou allemandes, et même à la qualité si célèbre sous le nom de *Stourbridge*. A moins donc qu'aucune terre cuite ne soit susceptible d'affronter longtemps l'excès de richesse du minerai, il faut s'attendre à la construction de hauts fourneaux de dimensions colossales (*Monster Blasts*), dès que les industries du fer seront sorties de la crise dernière qui entraîna la fermeture de presque la moitié des établissements existant alors.

Parmi les usines de Pittsburg, il en est quelques-unes où l'on a beaucoup perfectionné les anciennes méthodes de fonte. A Johnstown, dans l'usine Cambria, la fournaise présente une capacité de 15,020 pieds cubiques : le massif en est revêtu de plaques de fer et soutenu par des colonnes de fer fondu d'un diamètre de trente pouces et d'une hauteur de 17 pieds. On ne nous donne pas la production de ce haut fourneau, mais un autre établissement de même espèce, *The Lucy*, de Pittsburg, a livré, en une seule semaine, l'année dernière, 475 tonnes de fonte de fer Bessemer. Prise dans son ensemble, la production du fer brut aux Etats-Unis a été en 1873 de 2.663,000 tonnes (de 2,000 livres chacune), d'après un tableau statistique que M. Gastrell a reproduit : c'est un déficit de plus de 100,000 relativement à l'année précédente. Mais personne n'ignore à quel point la crise financière de l'automne dernier a éprouvé les industries métallurgiques de l'Amérique : vers la fin de 1873, trente mille des ouvriers qu'elles avaient l'habitude d'employer étaient entièrement sans ouvrage, et il y en avait, en outre, une dizaine de mille qui ne travaillaient que d'une façon intermittente et à des salaires réduits. Enfin, en ce moment même, il n'y a guère plus de la moitié des hauts fourneaux existants à fonctionner.

Avec tout cela, la production de la fonte de fer a pris un grand essor aux Etats-Unis dans le cours de ces quinze dernières années. En 1860, elle restait inférieure à 1,000,000 de tonnes; à partir de 1866, on la voit marcher à grands pas et arriver, à la fin de 1872, au chiffre de 2,830,070 tonnes. La plus grande partie de cette production a été absorbée par le marché intérieur, grâce surtout à l'énorme demande des chemins de fer, depuis quelques années; sans cette dernière circonstance, il est probable que l'industrie du fer n'eût pas pris un tel développement de l'autre côté de l'Atlantique, car il a fallu de hauts droits protecteurs pour la défendre contre la concurrence étrangère, et il est certain que, malgré ces droits, les fers américains ont peine à lutter contre les fers britanniques.

Les fabricants des Etats-Unis sentent bien l'infériorité que leur ont faite à cet égard une main-d'œuvre très-chère et des frais de transport excessifs : aussi se prononcent-ils très-résolûment pour le maintien des tarifs actuels. Il est certain que jusqu'ici les prix des fers fabriqués en Amérique sont restés supérieurs jusqu'à une date assez récente à ceux des fers qu'on y importait. Cela est incontestable d'une façon générale; mais l'écart a varié beaucoup suivant les lieux, l'élévation des salaires, la cherté du combustible, les frais de transport. Prend-on la Pennsylvanie comme point de comparaison, on s'assure qu'en 1871, la tonne de fer qui s'y fabriquait revenait à plus du double de la tonne anglaise ; depuis cette époque, il y a eu hausse de prix dans les deux pays, mais vers la fin de 1873, la fonte de fer nº 1 de New-York n'était qu'à un peu plus de 6 liv. sterl. la tonne, tandis que sur le même marché, la fonte écossaise du même numéro était cotée aux environs de 8 liv. sterl. On voit qu'à cette époque, la proportion s'était renversée au profit des fers américains. Seulement, il ne faut pas oublier que, depuis, il y a eu une baisse sur les fers anglais au moins égale à celle des fers américains, de sorte qu'à moins d'offrir, par leur qualité ou autrement, des avantages particuliers, ces derniers fers ont toujours à redouter la concurrence du marché étranger. Voilà ce qui rend probable le maintien des tarifs protecteurs, malgré la diminution très-sensible de l'importation anglaise depuis le commencement de l'année courante. Mais ce fait incontestable, ne convient-il pas de le rapporter non à une supériorité acquise du fer américain sur le fer anglais, mais à un resserrement de la demande expliquée très-naturellement par une véritable pénurie pécuniaire?

Dans ces derniers temps, les Américains ont poussé à un haut degré de perfection la fabrication de l'acier Bessemer. Elle se traduisait, en 1868, par le chiffre de 8,500 tonnes seulement, et en 1873, ce chiffre montait à 140,000 tonnes. Ils fabriquent d'autres sortes d'aciers, mais c'est vers le Bessemer qu'ils ont dirigé principalement leur attention : ils sont parvenus à l'améliorer et à le produire avec plus de promptitude. Les usines consacrées à cette fabrication comptaient pour la campagne courante sur une demande de 222,000 tonnes, en ce qui concerne les seuls chemins de fer, et s'étaient mises en mesure de satisfaire à cette demande; mais jusqu'ici elle ne paraît pas s'être manifestée, à beaucoup près, dans les proportions prévues. D'autre part, les progrès de cette production rencontrent aux Etats-Unis une difficulté spéciale : on veut parler de la peine qu'on y a à se procurer sur place les minerais les plus propres à la production de l'acier Bessemer. On en a fait venir de Bilbao et de l'Algérie française, mais ils reviennent à 4 liv. sterl. la tonne rendus à l'usine, et c'est trop cher.

La fabrication des autres sortes d'aciers était en 1865 de 15,262 tonnes : elle a été d'environ 28,000 tonnes en 1873. Enfin la fabrication du fer fini progresse de plus en plus. Après leurs machines à coudre, qui ont eu tant de succès, les Yankees en sont venus à exporter des locomotives. On ne nous indique pas pour le moment quelle est l'importance traduite en chiffres de ce nouvel essai. Mais, on nous promet de combler un jour cette lacune, et l'on termine en disant qu'en ce qui concerne le fer brut, on ne se tromperait guère en affirmant que les Etats-Unis en produisent peut-être tout autant que la Grande-Bretagne en exporte.

FONDATION A BORDEAUX D'UNE SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE.

I. — Exposé préliminaire. — Personne ne songe plus à contester l'utilité de la géographie, et la cause de cette science, longtemps dédaignée chez nous, paraît désormais gagnée. Mais, pour que l'étude de la géographie produise tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il faut qu'elle sorte du domaine de la théorie, pour descendre aux applications pratiques, et la plus importante de ces applications concerne le commerce.

Ainsi l'a pensé la Société de géographie de Paris, fondée tout d'abord dans un but exclusivement scientifique. Dès les premiers jours de cette année, elle s'est entendue avec les délégués des chambres syndicales du commerce parisien pour constituer une commission de géographie commerciale. Cette commission se propose : de vulgariser en France les connaissances relatives à la géographie commerciale ; de favoriser, au point de vue industriel et commercial, l'exploration du globe et l'étude des voies de commerce; de signaler les richesses naturelles et les procédés manufacturiers utilisables par notre commerce et notre industrie ; d'étudier toutes les questions relatives à la colonisation.

Le bureau de cette commission est composé comme il suit : *Président* : M. Meurand, directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères ; — *vice-présidents* : MM. Levasseur, de l'Institut, et Havard, délégué des chambres syndicales du commerce parisien ; — *secrétaire général* : M. C. Hertz ; — *secrétaires* : MM. Paul Mirabaud, pour la Société de géographie, et Léon Hiélard, pour les chambres syndicales.

La Société de géographie poursuit en outre, en ce moment, l'organisation d'un congrès international des sciences géographiques, qui se tiendra à Paris, aux prochaines va-

cances de Pâques. Les ambassadeurs des grandes puissances ont déjà transmis au président de la Société, le vice-amiral baron de La Roncière le Noury, les noms des délégués officiels des nations étrangères. Ce congrès sera accompagné d'une exposition internationale de cartes, plans, tableaux, ouvrages, objets et instruments divers relatifs aux sciences géographiques. Elle comprendra spécialement : les plans, coupes, tracés, des voies nouvelles en projet ou en cours d'exécution (1), ainsi que les machines nouvelles ou perfectionnées relatives à ces voies de communication ; — les produits des contrées lointaines utilisables par notre commerce et notre industrie ; — les produits les plus remarquables de l'exportation européenne dans les contrées lointaines.

Lorsque Paris prend l'initiative d'un grand mouvement géographique, dont le principal résultat sera tout à l'avantage de l'influence et du commerce de la France au dehors, la province ne saurait rester inactive. Déjà Lyon a organisé une Société de géographie régionale. Plusieurs autres villes songent à suivre son exemple. L'honneur de la ville de Bordeaux, autant que son intérêt bien entendu, lui commandent de ne pas se laisser plus longtemps distancer.

II. Organisation de la Société. — Il avait déjà été question de fonder à Bordeaux une Société de géographie. Le Groupe girondin de l'Association française pour l'avancement des sciences a pu réaliser ce projet. Jusqu'à ce jour, la géographie se trouvait jointe à l'économie politique, à la statistique, etc., dans la 4e section du Groupe. Dans sa séance du 3 juillet, le Groupe a décidé qu'à l'avenir la géographie ferait l'objet d'une section à part. Cette section a été immédiatement constituée. Elle prend le titre de Société de géographie commerciale de Bordeaux. Le comité d'organisation se compose de : MM. Marc Maurel, armateur, membre de la Chambre de commerce ; Abel Baour, négociant, membre de la Chambre de commerce ; Schœngrun-Lopès-Dubec, armateur, membre de la Chambre de commerce ; Hippolyte Grossard, courtier de marchandises ; L. Duprat, armateur, ancien capitaine au long cours ; Fernand Samazeuilh, banquier ; Foncin, professeur au lycée, membre de la Société de géographie de Paris ; Ferdinand Desbonne, négociant, membre de la Société de géographie de Paris.

Pour assurer à la Société ainsi organisée un recrutement aussi large que possible, le Groupe a décidé qu'elle comprendrait non-seulement tous les membres du Groupe qui désireront en faire partie et n'auront aucune cotisation nouvelle à acquitter à cet effet, mais encore toutes les personnes étrangères au Groupe qui se feront inscrire ou enverront leur adhésion, et s'engageront à payer une cotisation de dix francs. Ainsi, la Société de géographie commerciale de Bordeaux se compose de deux sortes de membres : 1° de membres titulaires ; 2° de membres associés. Les membres titulaires sont tous des membres de l'Association française et du Groupe girondin, et, en ce qui les concerne, rien n'est changé aux statuts existants. Les membres associés sont exclusivement membres de la Société de géographie commerciale. Ils jouissent dans cette Société des mêmes droits que les membres titulaires, tout en restant étrangers à l'Association française et aux avantages qu'elle accorde à ses adhérents.

III. But de la Société. — La Société de géographie commerciale de Bordeaux se propose de mettre en rapports dans son sein, par des délibérations et des études en commun et par un échange incessant d'idées et de renseignements : tous ceux, d'une part, qui s'occupent de géographie à un point de vue théorique ou scientifique ; tous ceux, d'autre part, qui, dans leurs occupations journalières, et notamment dans le commerce ou la marine, ont l'occasion de faire de la géographie pratique. Elle s'efforcera, en d'autres termes, de faire profiter les armateurs, capitaines, négociants, agriculteurs et industriels, des découvertes de la géographie ou des notions qu'elle fournit, comme aussi d'enrichir la géographie elle-même des faits d'expérience que révèle seulement la pratique des affaires.

Telle est l'idée générale qui a guidé les fondateurs de la Société. Elle a spécialement pour but : de recueillir les renseignements géographiques et commerciaux apportés chaque jour à Bordeaux et dans la région par les capitaines de navires, les voyageurs, les négociants ; de leur indiquer, au moyen de questionnaires, les points spéciaux qui doivent attirer particulièrement leur attention ; — de porter à la connaissance des intéressés, et autant que possible du public, ceux de ces renseignements qu'elle jugera dignes d'être mis en lumière ; — de s'entendre à l'étranger avec des représentants qui voudront bien lui adresser des informations particulières ; — de fournir aux voyageurs les moyens de faire connaître au public, soit leurs projets d'explorations, soit les résultats de leurs voyages ; de concourir aux études relatives aux voies commerciales existantes ou à créer, etc. ; — de donner aux jeunes gens qui ont reçu une éducation commerciale des renseignements qui pourront faciliter leur établissement à l'étranger ; — de s'entendre avec des journaux spéciaux tels que l'*Economiste Français*, organe de l'Association du libre-échange de France, ou l'*Explorateur*, que se propose de fonder la commission de géographie commerciale de Paris, pour la publication de ses travaux ; — de concourir, dans la mesure de ses forces, à la fondation, à Bordeaux, d'un musée géographique, ethnographique et commercial ; — de concourir également, autant que ses ressources le lui permettront, à l'organisation des expositions publiques qui intéresseront la géographie commerciale ; — d'encourager, soit par des récompenses honorifiques, soit par des prix, les services de tout genre rendus à la géographie commerciale ; — de tenir chaque année une séance publique dans laquelle seront lus un rapport sur ses travaux et une notice sur les progrès accomplis dans les sciences géographiques.

Tel est le programme que la Société de géographie commerciale de Bordeaux s'efforcera de réaliser, sinon tout de suite et tout entier, au moins avec une persévérance soutenue, qui ne peut manquer à la longue d'assurer le succès de son entreprise. Cette Société n'est plus à naître : elle existe. Mais un grand nombre d'adhérents pourront seuls lui assurer les moyens de triompher des premiers obstacles. Elle vient donc faire appel au concours de tous avec la confiance qu'il est acquis à une œuvre qui intéresse tout à la fois Bordeaux et la région girondine, la science et le commerce français.

La présente circulaire a été délibérée en séance commune du bureau central du Groupe girondin et du comité d'organisation de la Société de géographie commerciale, à Bordeaux, le 18 juillet 1874.

Pour le Groupe girondin de l'Association française pour l'avancement des sciences : Dr Azam, président.

Pour la Société de géographie commerciale de Bordeaux :
MM. Marc-Maurel, armateur, membre de la Chambre de commerce ; — Abel-Baour, négociant, membre de la Chambre de commerce ; — Schoengrun-Lopès-Dubec, armateur, membre de la Chambre de commerce ; — Duprat, armateur, ancien capitaine au long cours ; — Hippolyte Grossard, courtier de marchandises ; — Fernand Samazeuilh, banquier ; — Foncin, professeur au lycée, membre de la Société de géographie de Paris ; — Ferdinand Desbonne, négociant, membre de la Société de géographie de Paris.

On s'inscrit au bureau de l'Association du libre-échange, à Bordeaux, rue du Pont-de-la-Mousque, n° 4 (près de la Bourse). Les membres du groupe régional qui désirent faire partie de la section de Géographie sont invités à le faire savoir à cette adresse. — On peut s'inscrire par lettres adressées au secrétaire de l'Association du libre-échange ou au bureau de la Société pour le développement et la défense du commerce et de l'industrie à Bordeaux.

(1) Le projet du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, le projet de chemin de fer entre l'Europe et l'Inde, et surtout le projet de percement de l'isthme de Darien par M. de Puydt, donneront sûrement un grand intérêt aux séances du Congrès et à l'exposition.

L'EMPRUNT DE 260 MILLIONS PAR LA VILLE DE PARIS.

MÉMOIRE DE M. LE PRÉFET DE LA SEINE.

Voici le mémoire de M. le préfet de la Seine sur le projet d'emprunt de 260 millions :

« Messieurs,

» Lorsque vous vous êtes réunis en 1871, vous vous êtes trouvés en présence d'une double tâche à remplir.

» Vous aviez à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget municipal qui, depuis plusieurs années, ne se soldait qu'au moyen de ressources extraordinaires.

» Vous aviez en outre à assurer le paiement d'une dette non consolidée, dont la plus forte partie venait à courte échéance, dette que l'ancienne administration avait laissée derrière elle et que les événements de 1870 et 1871 avaient considérablement grossie.

» L'administration, grâce à votre concours, qui ne lui a jamais fait défaut, et aux mesures financières que vous avez votées sur sa proposition pendant les trois dernières

années, a pu vous présenter pour 1875 un budget en équilibre.

» En ce qui concerne la liquidation de la dette de la Ville, l'emprunt de 350 millions que vous avez voté en 1871 a permis : 1° de liquider la Caisse des travaux et la Caisse de la boulangerie (10 millions); 2° de rembourser ceux des bons de la Caisse des travaux qui venaient à échéance en 1871 et 1872, et s'élevaient à 34,888,000 francs; 3° de rembourser les bons de la Caisse municipale émis en 1870 et 1871, et montant à 63 millions; 4° enfin, de rembourser à la Banque de France 210 millions dont elle avait fait l'avance à la Ville pour le paiement de la contribution de guerre. (Le surplus de l'emprunt a été affecté aux frais de négociation et à des dépenses urgentes.)

» L'emploi que vous avez donné aux bons de liquidation attribués à la Ville par la loi du 7 avril 1873 et diverses mesures financières ont permis : 1° de rembourser les bons de la Caisse des travaux exigibles en 1873 et montant à 14,004,600 francs; 2° de payer la portion de la dette immobilière de l'ancienne administration qui venait à échéance en 1873, soit 6,495,000 francs; 3° d'assurer le paiement de la même dette venant à échéance en 1874 et s'élevant à 6,542,877 francs.

» Pour terminer la liquidation du passé, il faut : 1° assurer le paiement du restant de la dette non consolidée laissée par l'ancienne administration et se composant, d'une part, des bons de la Caisse des travaux exigibles en 1874, 1875 et 1876, s'élevant à 34,397,000 francs, et d'autre part, de la dette immobilière venant à échéance de 1875 à 1922 et s'élevant à 30 millions; 2° rembourser pour partie à la Banque de France et pour partie aux porteurs de bons de la Caisse municipale, 60 millions formant le montant de la dette flottante que la Ville a été autorisée à créer pour faire face au déficit des budgets de 1871 et 1872.

» Vous avez en même temps : 1° à pourvoir au déficit que présentera le budget de 1874, déficit qui provient, pour la plus grande partie, de l'impossibilité où l'administration s'est trouvée d'obtenir en temps utile l'autorisation législative pour les taxes nouvelles qui devaient assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses; 2° à rembourser à l'Assistance publique les avances qu'elle a faites pour le compte de la Ville.

» Cette liquidation, ainsi que vous l'avez toujours prévu, ne peut se faire qu'au moyen d'un emprunt.

» Il est, en outre, nécessaire de créer des ressources pour l'exécution de travaux qui sont actuellement engagés ou qui ont été décidés en principe par des votes du Conseil. Parmi ces travaux qui ne peuvent être poursuivis qu'au moyen de res-ources extraordinaires, c'est-à-dire sur les fonds à provenir de l'emprunt, figurent :

» 1° L'achèvement de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital de Ménilmontant, et la réfection d'une partie des bâtiments dépendant du service hospitalier;

» 2° La continuation des travaux du nouvel Hôtel de Ville et de divers édifices communaux;

» 3° La construction des écoles qui ont fait l'objet de la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 1871 et de la loi du 15 juillet 1872;

» 4° Les travaux d'appropriation du cimetière de Méry-sur-Oise et la construction du chemin de fer spécial dont vous avez décidé la création.

» Il me paraît également indispensable de comprendre dans les travaux à doter au moyen des fonds de l'emprunt un certain nombre d'opérations de voirie. En effet, plusieurs quartiers provenant de l'ancienne banlieue annexée ne sont point reliés au centre de la ville par des voies de communication suffisantes, et la satisfaction qui leur est due à cet égard et qui leur est depuis longtemps promise, ne saurait être différée. D'autre part, dans les quartiers du centre, sur certains points, la circulation est devenue des plus difficiles; les grandes voies qui devaient améliorer cette situation sont restées inachevées ou n'ont pas été raccordées avec les rues avoisinantes, et, dans cet état, elles aggravent le mal auquel elles étaient destinées à remédier.

» Enfin, Messieurs, au moment où la Ville est obligée de contracter un emprunt, il est avantageux d'y faire figurer le remboursement : 1° de l'emprunt de 19 millions qui a été affecté à l'achèvement des conduites d'eau de la Vanne; 2° de la dette envers les entrepreneurs des magasins de la rue Curial.

» En résumé : liquidation de la dette non consolidée; — conversion de l'emprunt de la Vanne et de la dette de la rue Curial; — continuation des travaux d'architecture actuellement engagés ou décidés en principe; — ouverture d'un certain nombre de voies publiques, en se bornant à entreprendre celles de ces opérations de voirie qui se présentent avec un caractère d'absolue nécessité; — telles sont les dépenses auxquelles il y a lieu de pourvoir au moyen d'un emprunt dont le chiffre me paraît devoir être fixé à 260 millions. Les sommes nécessaires pour assurer le service des intérêts de cet emprunt et l'amortissement peuvent être prélevées sur les ressources du budget ordinaire, sans recourir à l'établissement de nouveaux impôts ou à l'élévation des taxes actuelles, et, par conséquent, sans faire peser de nouvelles charges sur la population.

Ressources dont il est possible de disposer pour assurer le service de l'emprunt.

» Dans les conditions d'émission qu'il est permis de prévoir, le service des intérêts d'un emprunt de 260 millions et l'amortissement en soixante-quinze années exigeront une annuité de 13,140,000 francs.

» Voici comment ces 13,140,000 francs peuvent être prélevés sur les ressources du budget :

» 1° Les fonds à provenir de l'emprunt devant être, pour partie, employés au remboursement de la dette non consolidée, les sommes inscrites au budget pour les intérêts de cette dette deviennent disponibles pour le service de l'emprunt. Ainsi, en faisant figurer au tableau d'emploi des fonds de l'emprunt :

» 1° Le remboursement de la dette flottante;

» 2° Le remboursement des bons de la Caisse des travaux;

» 3° Le remboursement de l'emprunt de la Vanne;

» 4° Le remboursement de la dette contractée envers les entrepreneurs des bâtiments de la rue Curial,

» On reprend la disposition des crédits suivants ouverts au budget des dépenses :

» Intérêts de la dette flottante (budget des dépenses, chap. I, art. 23) . . . . Fr.	3.200.000
» Intérêts des bons de la Caisse des travaux (budget des dépenses, chap. I, art. 21). . . .	854.000
» Intérêts de l'emprunt de la Vanne (budget des dépenses, chap. I, art. 7).	1.170.000
» Annuité due aux entrepreneurs des bâtiments de la rue Curial (budget des dépenses, chap. I, art. 18).	517.000
Total. . . Fr.	5.741.000

» 2° Parmi les dépenses portées au projet de budget figurent un certain nombre de dépenses extraordinaires qui sont couvertes au moyen des ressources du budget ordinaire. En comprenant ces dépenses dans le tableau d'emploi des fonds à provenir de l'emprunt, les crédits qui leur étaient affectés dans le projet de budget doivent être supprimés, et la réserve générale du budget se trouve accrue d'autant.

» C'est ainsi que dans les tableaux qui vous ont été distribués, et qui modifient le projet de budget, ne figurent plus : 1° le crédit de 500,000 francs pour subvention extraordinaire à l'Assistance publique qui formait le chapitre 26 du projet de budget; 2° le crédit de 1 million pour indemnité pour retranchement de terrains qui formait le chapitre 27 du projet de budget; 3° le crédit de 700,000 francs qui était alloué au service des eaux et égouts pour travaux extraordinaires, et qui formait les articles 3 et 4 du chapitre 30 du projet de budget.

» Ces retranchements se justifient de la manière suivante :

» L'allocation d'une somme à prélever sur les fonds de l'emprunt, pour la réfection de ceux des bâtiments hospitaliers qui sont en mauvais état, permet de supprimer la subvention extraordinaire à l'Assistance publique qui figurait au projet de budget;

» L'affectation aux travaux de voirie d'une somme importante à prélever sur l'emprunt permet, à la direction des travaux, de renoncer au crédit de 1 million ouvert au chapitre 27 du projet de budget;

» Enfin, les travaux extraordinaires qui devaient être exécutés au moyen du crédit ouvert aux articles 3 et 4 du chapitre 30 peuvent être compris parmi les travaux dotés au moyen de l'emprunt.

» Au moyen : 1° de ces suppressions de crédits; 2° de recettes nouvelles qui n'étaient pas portées au projet de budget, et 3° de diminutions de dépenses qui ont été effectuées depuis que le projet de budget vous a été soumis, la réserve générale du budget (voir les tableaux modifiant le projet de budget) s'est trouvée portée au chiffre de 5,084,000 fr.

» Sur cette réserve, il est possible d'affecter au service de l'emprunt une somme de 4,184,000 fr.

» En effet, le surplus de la réserve (telle qu'elle est établie aux tableaux modifiant le projet de budget, soit 900,000 fr.) se trouvera grossi par des réductions de dépenses qui n'ont été comprises ni dans le projet de budget ni dans les tableaux modificatifs qui vous ont été remis, savoir :

» Réduction du budget de la préfecture de la police.. 140.000

» Réduction sur le crédit ouvert au budget des dépenses, chapitre XIII, article 26 (réparation des édifices religieux)................................ 50,000

» Réduction à apporter à la subvention à l'Assistance publique, chapitre XXI, art. 1er........... 200,000

» (Cette réduction est motivée par la diminution survenue dans le prix du pain.)

» Réduction à apporter sur le crédit ouvert à la Direction des eaux et égouts pour le personnel de ce service.. 40,000

Au total...Fr. 430,000

» Cette somme, jointe à celle de 900,000 francs, portera le chiffre de la réserve à 1,130,000 francs.

» On peut donc affecter au service de l'emprunt, dès le 1er janvier 1875, une somme totale de 9,925,000 francs.

» A cette somme viendra s'ajouter, à partir du 1er janvier 1876, une somme de 3,220,000 francs.

» En effet, cette somme figure au projet de budget de 1875 (budget des dépenses, chapitre XXXIII) pour travaux extraordinaires d'architecture, savoir : Chaptal, 400,000 francs ; collége Rollin, 180,000 francs ; Hôtel de Ville et édifices divers, 1,020,000 francs.

» Parmi les travaux extraordinaires dont il s'agit ici, les uns seront terminés au moyen du crédit ouvert, ainsi qu'il vient d'être dit, les autres seront continués au moyen de fonds à provenir de l'emprunt.

» Ainsi les 3,220,000 francs à prélever, en 1875, sur les ressources du budget ordinaire pour les dépenses prévues au chapitre XXXIII du projet de budget, seront disponibles à partir du 1er janvier 1876 et pourront être affectés, à cette époque, au service de l'emprunt.

» Total, 13,145,000 francs.

» Si vous décidez, conformément à ma proposition, que les souscripteurs de l'emprunt auront un délai de trois années pour se libérer par des versements successifs, le service de l'emprunt n'exigera pas, en 1875, la totalité des 9,925,000 francs disponibles, et n'exigera pas non plus, en 1876 et 1877, la totalité des 13,145,000 francs représentant l'annuité qui ne sera due que le jour où l'emprunt sera complétement réalisé.

» Les sommes restant libres de ce chef viendront grossir dans des proportions considérables la réserve des exercices 1875, 1876 et 1877.

Emploi proposé pour les 260 *millions à provenir de l'emprunt.*

» 1° Remboursement de la dette flottante, 60 millions.

» La dette flottante de 60 millions a été créée pour suppléer au déficit de 1871-1872, et est autorisée par la loi de finances jusqu'au 1er janvier 1876.

» Cette dette se compose, jusqu'à concurrence de 30 millions, de bons escomptés par la Banque de France et renouvelés à leur échéance. Aux termes du traité avec la Banque de France, la somme de 30 millions, montant des bons escomptés par elle, doit être remboursée sur les fonds à provenir de l'emprunt.

» Le surplus de la dette flottante se compose de bons de la Caisse municipale, placés dans le public et montant aujourd'hui à 29,319,585 francs en capital.

» 2° Remboursement des bons de la Caisse des travaux ;

» Les bons de la Caisse des travaux représentent une partie de la dette non consolidée de l'ancienne administration. Ceux de ces bons qui venaient à échéance antérieurement à 1874 ont été remboursés. Après le remboursement de ceux venant à échéance en 1874, 1875 et 1876, cette partie de la dette de l'ancienne administration sera éteinte.

» Au budget de l'exercice 1874, il avait été prévu que les bons venant à échéance dans le cours de cet exercice seraient remboursés pour partie au moyen des fonds à provenir de l'emprunt, et pour partie au moyen de ressources du budget.

» Le budget de 1874 devant présenter un déficit, il est préférable de comprendre dans l'emprunt la totalité des bons échéant en 1874.

» La somme à comprendre dans l'emprunt pour remboursement des bons de la Caisse des travaux se composera donc :

» De l'échéance de 1874.................. 14.029.700
» De l'échéance de 1875.................. 10.208.200
» De l'échéance de 1876.................. 10.159.800

» Au total........... 34.397.700

» 3° Remboursement de la dette immobilière.

» Cette portion de la dette non consolidée de l'ancienne administration a été remboursée jusqu'en 1874, y compris l'échéance de ladite année.

» Le surplus de la dette immobilière s'élève à 30 millons venant à échéance de 1875 à 1922.

» L'échéance de 1875 est de.............. 5.600.819
» L'échéance de 1876 est de.............. 3.587.941
» L'échéance de 1877 est de.............. 2.183.350

» Au total........... 11.372.110

» A partir de 1878 les échéances annuelles deviennent assez faibles pour qu'il soit possible d'y faire face avec les ressources ordinaires du budget.

» Il paraît donc suffisant de comprendre dans l'emprunt le remboursement des échéances de 1875, 1876 et 1877, soit 11,372,110 francs.

» 4° Affectation de la somme nécessaire pour combler le déficit que présentera le budget de 1874.

» Les taxes de pavage et d'éclairage dont le produit présumé avait été porté au budget des recettes de 1874 n'ont point été autorisées. Les centimes additionnels qui sont destinés à remplacer ces taxes, et dont la perception est autorisée par la loi du 5 août 1874, ne seront mis en recouvrement qu'à partir du 1er janvier 1875.

» Les nouveaux droits d'octroi votés par le conseil municipal au mois de décembre 1873 avaient également été compris dans les prévisions de recettes du budget de 1874. La perception de ces droits n'a été autorisée que par la loi du 5 août 1874 ; ils n'ont pu être mis en perception que dans le courant du mois d'août.

» A ces deux causes de déficit vient se joindre le mécompte qui s'est produit sur les prévisions des recettes de l'octroi. Mais, d'un autre côté : 1° diverses ressources qui seront constatées au budget supplémentaire ; 2° l'affectation d'une partie des fonds de l'emprunt au paiement des bons de la Caisse des travaux qui avaient été compris dans les dépenses du budget de 1874, viendront atténuer le déficit dont il s'agit.

» Afin de combler le déficit à prévoir pour l'exercice 1874, il suffit de comprendre dans l'emprunt, avec cette affectation spéciale, une somme de 15 millions de francs.

» 5° Remboursement de l'emprunt de la Vanne.

» La Ville, en contractant en 1872 l'emprunt de 19 millions dont le produit a été affecté aux travaux de la presqu'île de Gennevilliers, s'est réservé la faculté de rembourser cet emprunt à l'époque qu'il lui plairait de choisir, à partir de 1877. Au taux actuel des valeurs de la Ville, il est avantageux d'user de cette faculté et de comprendre, dans l'emprunt à effectuer, le remboursement de l'emprunt de la Vanne, ci 19 millions de francs.

» 6° Il est également avantageux de comprendre dans l'emprunt le remboursement de la dette contractée à l'égard des entrepreneurs de bâtiments de la rue Curial, ci 4 millions de francs.

» 7° Remboursement des sommes dues à l'Assistance publique et travaux du nouvel Hôtel-Dieu et de l'hôpital de Ménilmontant. Pour régler les arriérés dus à l'Assistance publique et terminer l'Hôtel-Dieu, il est nécessaire de disposer d'une somme de.................. 10.500.000

» Les crédits nécessaires pour terminer l'hôpital de Ménilmontant s'élèvent à........... 4.700.000

« Au total........ 15.200.000

» Mais la liquidation des comptes de l'Hôtel-Dieu, à régler entre la Ville et l'Assistance publique, ne peut se faire qu'au moment où l'Assistance publique aura vendu des terrains dont le produit doit être affecté à l'édification de cet hôpital. Il suffit donc de porter à l'emprunt une somme de 12 millions de francs.

» 8° Achèvement des travaux extraordinaires d'architecture en cours d'exécution.

» Les crédits nécessaires pour achever ces travaux étaient évalués, au commencement de 1874, à 19,838,555 francs.

» Cette somme se décomposait ainsi :

» Hôtel de Ville.......................... 12.500.000
» Edifices divers......................... 7.333.555

Total........ 19.833.555

» Il faut déduire de ce chiffre la somme de 4.620.589 qui figure aux budgets 1874 et 1875.

» Il reste donc.............................. 15.212.966

» Mais il suffit de porter à l'emprunt une somme de 11 millions. Cette somme suffira pour achever les édifices divers et pour terminer le gros œuvre de l'Hôtel de Ville.

» 9° Construction d'écoles.

» Le conseil municipal a décidé qu'une somme de 18 millions serait employée à la construction d'écoles.

» Une somme de 6 millions a déjà été affectée a cet usage et prélevée sur les ressources extraordinaires des exercices antérieurs à 1875.

» En portant, de ce chef, à l'emprunt une somme de 8 millions, on aura le moyen de pourvoir aux engagements qui ont été contractés et de terminer les établissements scolaires les plus utiles.

» 10° Somme à affecter à l'établissement du cimetière de Méry-sur-Oise et à la construction du chemin de fer spécial voté par le conseil municipal, 12 millions de francs.

» 11° Travaux extraordinaires du service des eaux et des égouts, 5 millions de francs.

» (Un mémoire spécial sera soumis au conseil pour l'emploi de ce crédit).

» 12° Travaux d'architecture à entreprendre (en dehors des travaux de cette nature qui sont déjà engagés, et dont il a été parlé plus haut). Ces travaux comprennent :

» 1° Les réparations et constructions à exécuter dans les entrepôts et les marchés, la construction de divers édifices municipaux et quelques travaux de plantations indispensables;

» 2° La réfection d'un certain nombre de bâtiments du service hospitalier, qui sont délabrés;

» 3° La part de la Ville dans la construction de la Faculté des sciences et de l'Ecole pratique dépendant de l'Ecole de médecine. Tous les travaux d'architecture qu'il serait utile d'exécuter donneront lieu à une dépense totale qui s'élèverait à 22 millions. Mais on ne propose ici que de comprendre dans l'emprunt ceux de ces travaux qui ont un caractère particulier d'urgence, en attribuant :

» 1° Au service hospitalier............ Fr.	4.000.000
» 2° Aux entrepôts, marchés, édifices municipaux, etc.	5.000.000
» 3° Aux travaux des Facultés...........	4.000.000
» Au total...........	13.000.000

» 13° Travaux de pavage à exécuter dans la zone de l'ancienne banlieue annexée, 2 millions de francs.

» 14° Travaux de voirie à entreprendre.

Les opérations proposées nécessitent une dépense totale de..	47.000.000
Dont il faut déduire le produit de la revente de terrains..	4.000.000
» Il reste à porter à l'emprunt.............	43.000.000

» (Pour éviter tout mécompte, j'estime qu'il y aura lieu de décider que l'une des opérations l'ouverture du boulevard d'Enfer, dont la dépense est évaluée à 3 millions, ne sera entreprise qu'au moment où le produit présumé de la revente des terrains sera encaissé par la Ville.)

» 15° Frais de l'emprunt et imprévu, 10,230,190 francs. Total de l'emprunt, 260 millions de francs.

« *Conditions et mode d'émission de l'emprunt.*

» Les propositions que j'ai à vous soumettre à cet égard ne peuvent porter en ce moment que sur les conditions générales de l'émission.

» J'ai l'honneur de vous proposer de fixer le chiffre de l'emprunt à 260 millions,

» Et de décider :

» 1° Que des obligations seront émises jusqu'à concurrence de cette somme, lesdites obligations rapportant 20 fr. d'intérêt annuel et remboursables au taux de 500 francs;

» 2° Qu'il sera créé des lots d'une valeur totale de 1 million par an, qui seront attribués par voie de tirage au sort;

» 3° Que l'amortissement de l'emprunt sera effectué en soixante-quinze années;

» Que les obligations représentant le montant de l'emprunt seront émises par voie de souscription publique ;

» Enfin, de décider qu'une commission de trois membres nommés par le conseil municipal et choisis dans son sein réglera, d'accord avec le préfet, les conditions et le taux de l'émission de l'emprunt. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Les affaires ne sont pas plus actives cette semaine que la précédente. Au contraire, nous avons à noter dans plusieurs branches de commerce un calme peu en rapport avec l'activité dont elles font généralement preuve à cette époque de l'année. Il faut en rechercher la raison toute pratique dans la clémence exceptionnelle de la température, qui retarde dans beaucoup de circonstances les achats des personnes, généralement assez nombreuses, qui attendent les premiers froids pour commencer leurs approvisionnements. Il se pourrait même que si l'hiver tardait un peu trop à se faire sentir, la consommation en éprouvât une réduction assez sensible, comme cela est arrivé une de ces dernières années. Nous n'en sommes pas encore là néanmoins, et tout fait espérer que nous ne sortirons pas des conditions normales des saisons si nécessaires au bon fonctionnement des affaires pour les articles de première nécessité. La tendance sur nos marchés d'importation a été assez bonne cette semaine; il s'est manifesté des fluctuations importantes sur certains produits; mais elles n'ont été déterminées que par la simple loi économique de l'offre et de la demande, et nous ne voyons rien d'anormal à signaler de ce côté.

Nous parlerons cependant d'une lettre adressée à la Chambre de commerce d'Elbeuf, par des négociants et des manufacturiers, appelant toute son attention sur la situation défavorable du commerce des nouveautés dans cette circonscription. Il paraît, en effet, qu'une reprise s'est bien fait sentir sur les étoffes et draps unis, mais que les articles de fantaisie fins et demi-fins sont restés complétement à l'écart du mouvement et à des prix de plus en plus dépréciés. Les signataires de la lettre demandent en conséquence une enquête sur les causes qui ont amené ce délaissement, et sur les moyens de le faire cesser.

La Chambre de commerce de Bordeaux vient à son tour de réclamer auprès du ministre des finances au sujet du mode de perception de l'impôt de 5 0/0 sur les transports à petite vitesse, demandant que les imprimés de soumission soient mis en grand nombre à la disposition des négociants, de manière à pouvoir les préparer à l'avance; ils désirent que les compagnies de chemins de fer soient admises à réclamer l'impôt au lieu et place des contributions indirectes et de la douane, et qu'il soit procédé à toutes les formalités similaires avec celles de la douane, de la même façon dont cette dernière procède actuellement.

Quelques renseignements nous sont fournis sur la culture actuelle du coton en Algérie. C'est en 1842, voyons-nous, que les premiers essais ont été faits à la pépinière du gouvernement à Alger et en 1866, sous l'impulsion donnée par la guerre de la sécession, aux Etats-Unis, la récolte de la colonie fournissait déjà 8 à 9,000 quintaux métriques. En 1868, la culture du coton comprenait 4,487 hectares ainsi répartis : Alger, 124 hectares; Oran, 4,100; Constantine, 263. A Oran, c'est la variété longue-soie qui est la plus généralement cultivée, pendant qu'Alger et Constantine préfèrent les Louisiane courte-soie. La production moyenne de l'hectare varie entre 6 et 12 quintaux bruts, et le produit net du coton oscille du quart au cinquième, le prix payé à la culture variant de fr. 60 à 200, suivant la qualité. Les frais de culture sont de 4 à 600 fr. L'égrenage se fait chez le planteur, mais il y a aussi des ateliers communs en dehors. Les cotons sont enfin acheminés presque tous sur Marseille et un peu sur le Havre.

C'est la semaine dernière que s'est tenu à Montpellier l'important congrès viticole et séricicole, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Commencé le lundi, il a tenu cinq séances, jusqu'au samedi 31 octobre, sous la présidence de M. Halna du Fretay, inspecteur général de l'agriculture, et délégué du ministre de l'agriculture et du commerce, et avec MM. Gaston Basille, président de la Société d'agriculture de Montpellier, comme vice-président des deux concours. La section viticole s'est surtout beaucoup occupée de l'étude du phylloxera et de l'examen des moyens de destruction. C'est, paraît-il, jusqu'ici, la submersion qui paraît avoir donné jusqu'à présent les résultats les plus complets. Il a été voté aussi plusieurs propositions tendant à demander l'abrogation de la loi actuelle sur les bouilleurs de crû et la réduction des droits sur les spiritueux, l'adoption d'un tarif réduit de transport pour les matières destinées à combattre le phylloxera, et enfin une proposition relative à la conservation des oiseaux insectivores. Le Congrès séricicole, de son côté, a désigné par acclamation la ville de Milan, comme siége du prochain congrès qui aura lieu en 1876; on a nommé, en même temps, son comité d'organisation et désigné M. Cornaglia, savant italien fort estimé, comme président.

On annonce officiellement une mesure fort importante, demandée jusqu'à présent fort inutilement par le commerce d'exportation en général, et notamment par celui de Paris. C'est la suppression de l'escale, à Brest, des paquebots de la Compagnie générale Transatlantique, faisant le service entre le Havre et New-York et *vice versa*. Désormais les paquebots qui partaient du Havre le vendredi et même quelquefois le jeudi, ne partiront plus que le samedi aux heures de la marée, et les correspondances qu'ils emporteront pourront être mises encore à temps le

vendredi soir à Paris ou le samedi matin, suivant que le départ aura lieu à la marée du matin ou à celle du soir.

De documents publiés par *le Moniteur Belge*, il résulte que le total général des échanges de la Belgique avec l'étranger pendant l'année 1873 est supérieur de 4 0/0 avec celui constaté en 1872. L'importation donne pour résultat 2,424 millions, soit une augmentation de 5 0/0; à l'exportation, l'on trouve 2,164 millions, soit une augmentation de 3 0/0 sur 1872. La valeur totale des marchandises étrangères mises en consommation a été de 1,422 millions. Les valeurs de l'importation de la France en Belgique s'élèvent à 335 millions, et celles de l'exportation de la Belgique pour la France à 380 millions. La mise en consommation des produits importés, de France a augmenté de 20 millions, soit 6 0/0 en 1873. L'exportation des produits belges pour la France a augmenté de 59 millions, soit de 19 0/0.

Les nouvelles du Pérou nous font connaître qu'un décret en date du 16 octobre, en conformité avec l'article 15 du décret d'août 1869, vient d'accorder à la maison consignataire des guanos pour l'Europe, l'autorisation de commencer l'exportation des guanos du Sud, en commençant par ceux du dépôt du Pabellion de Pica. On confirme également la signature prochaine d'un traité de commerce, de navigation et d'extradition entre le Pérou et la Belgique. On va sous peu signer aussi un traité postal avec le même pays.

Une note que publie le bureau du *Board of Trade* de Londres résume un avis de l'ambassade anglaise à Constantinople, suivant lequel, en raison de la rareté des céréales dans le Sandjak de Drama, leur importation dans ce département serait affranchie de tout droit jusqu'à la prochaine récolte.

Nous avons eu cette semaine quelques modifications assez importantes survenues dans la situation de nos principaux produits commerciaux et industriels. Les cafés, notamment, ont un peu perdu de leur fermeté par suite des avis défavorables du Brésil. Signalons aussi de la faiblesse et du calme sur les cotons. La soie est toujours assez ferme, et les laines conservent toujours leur haut prix. D'autre part, si les tissus d'étoffes de laine sont tenus en conséquence, nous remarquons un peu de faiblesse sur le marché des étoffes de soie, résultant de la diminution des demandes pour l'exportation à l'outre-mer. Les suifs sont toujours faibles, ainsi que les sucres. Les cacaos sont bien soutenus, et l'on note un courant d'affaires plus animé en métaux et en charbon. Les produits métallurgiques restent en faveur, du moins chez nous.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre. Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich ; notre revue du marché anglais et notre lettre de New-York.

Laines. — L'événement saillant de la semaine a été le début à Anvers de la quatrième enchère trimestrielle de l'année. La première séance s'est ouverte avec animation et avec une hausse de 15 à 20 centimes sur les prix pratiqués aux précédentes enchères, soit la parité des prix payés de gré à gré avant la vente et sur, 2,043 b. présentées, 1851 ont été adjugées. Ce résultat, que nous avons prévu est, tout naturel en présence de la situation exceptionnellement favorable de la laine sur tous les marchés d'Europe. Sur nos places d'importation, les affaires ont été un peu moins suivies ces derniers temps, la consommation s'étant largement approvisionnée pendant toute la première quinzaine d'octobre, mais les prix se maintiennent sans aucune difficulté. La vente des articles fabriqués d'hiver est presque complétement terminée et a donné d'assez bons résultats, sauf pour l'exportation qui a été relativement peu satisfaisante cette année.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés. — Nous avons assisté cette semaine à un mouvement de réaction assez prononcé, principalement sur les marchés anglais et à Hambourg, occasionné par des télégrammes en baisse de Rio et par la retraite du marché de la consommation qui en est résultée. Cette dernière a du reste des stocks assez importants pour attendre un peu les événements, et il est probable qu'elle observera au moins une certaine réserve jusqu'à nouvel ordre. Sur le marché hollandais, les livraisons ont été assez fortes ce mois-ci et elles ont dépassé 132.000 b. et le stock sur cédules en Java n'est que de 107.000 b. Le stock invendu de la Société de commerce s'élève à 236,620 b. Les avis de Ceylan estiment la récolte prochaine à 47,000 tonnes. A New-York, on a vendu pendant la semaine, 2,800 tonnes, le stock n'était plus que de 1,000 tonnes.

Cacaos. — Cette fève se maintient fermement et donne lieu de temps en temps à des ventes assez importantes à des prix en faveur des vendeurs. Le stock est cependant assez limité pour les sortes fines qui sont les plus recherchées. Bonne tenue également sur les marchés belges, allemands et anglais, et cela malgré les fortes quantités offertes en vente sur ce dernier marché.

Sucres. — Le marché des sucres exotiques a été impressionné par la faiblesse des sucres bruts et par la baisse qui en est résultée en Angleterre. Sur ce dernier marché, on a dû ramener en effet les cours en arrière, de 6 à 9 deniers, et les acheteurs se montrent malgré cela peu disposés à rentrer au marché, à moins de concessions nouvelles. En Hollande on cite seulement quelques transactions en raffinés de fl. 34 3/4 à 35 3/4 pour qualité supérieure.

Cuirs. — Il est revenu un peu d'animation sur nos marchés cette semaine, et les prix se sont encore maintenus très-fermes, avec tendance assez prononcée à la hausse, les stocks s'affaiblissant graduellement et étant même devenus complétement nuls à Bordeaux. A Anvers, la demande a été moins active cette semaine, mais les cours n'ont rien perdu. On signale également une diminution dans la demande à Londres, et un peu de faiblesse déterminée seulement par la moins bonne qualité des marchandises offertes.

Suifs. — Marché ferme cette semaine sur les provenances indigènes. Les acheteurs se montrent fort réservés; cependant le disponible a pu conserver son cours précédent à Paris, soit fr. 97 les 100 kilos, et il a même été traité quelques affaires importantes à livrer pour la fabrication de la Margarine Mouriès. Sur nos places d'importation, les détenteurs montrent plus de fermeté, mais il ne se traite que fort peu d'affaires.

Indigos. — Rien d'important depuis les enchères, les prix se soutiennent et l'on a noté quelques petites ventes peu importantes. A Londres, où ont eu lieu des ventes publiques d'indigos Guatemala, on a payé une légère hausse sur les sortes fines.

Métaux. — Nous avons eu une hausse assez notable sur les cuivres et les étains produite par les chiffres favorables des statistiques mensuelles dénotant d'un côté une réduction importante sur le stock des cuivres étrangers en Angleterre, et de l'autre un accroissement très-sensible des délivraisons d'étain. A Londres, on paye jusqu'à liv st. 87.15 pour les bonnes marques ordinaires de cuivre de Chili en barres et sh. 17 par unité pour le régule; l'étain Détroit s'est vendu liv. st. 93 10 comptant, liv. st. 93, expédition septembre, liv. st. 92 10, expédition novembre-décembre, liv. st. 92 10 pour Australie; le plomb est resté ferme de liv. st. 23 à 23 5 pour saumons anglais. Nos marchés de Paris et de Marseille ont éprouvé les mêmes variations que celui de Londres, et les cotes que nous donnons plus loin accusent une hausse sensible sur le marché hollandais. Le stock sur cédules y est de 19,398 blocs, le stock invendu de la Société de commerce s'élève à 126,750 blocs, et les livraisons du mois se montent à 13,655 blocs contre 4,796 le mois précédent et 21,369 en octobre 1873. Malgré ce résultat favorable le marché reste calme et l'étain Banca ne vaut pas au delà de fl. 57 1/4 à 57 1/2, le Biliton se paye fl. 55.

Produits métallurgiques. — Le marché conserve son allure favorable et l'on compte beaucoup sur l'emprunt projeté par la ville de Paris et la reprise des travaux publics qui doit en résulter; quant à la fermeté des cours, le Comité des maîtres de forge de France l'a constaté pleinement dans sa dernière séance trimestrielle qui s'est tenue la semaine dernière, prévoyant même un mouvement de hausse pour les deux premiers mois de l'année prochaine. Sur la place de Paris, les cours n'ont pas varié cette semaine, mais il y a tendance à la hausse dans plusieurs départements. Dans la Haute-Marne, on signale toujours un bon courant d'ordres principalement sur les fers marchands troisième et quatrième classe, sur les petits fers spéciaux de construction, sur les ronds de tréfilerie. La machine n° 20 vaut maintenant fr. 280/300 qualité mixte, la pointe n° 18 fr. 340/360, la chaine n° 22/23, fr. 570/580. La fonte seconde fusion s'écoule de fr. 140/155 pour n° 1 et de fr. 115/125 pour n° 3. Les rails valent fr. 225 en fer, et fr. 300 en acier. Dans le Nord, les fers marchands se cotent fr. 230. Des adjudications de 70,000 tonnes de rails d'acier pour les chemins de fer de l'empire russe ont donné au Creusot 30,000 tonnes, à raison de fr. 287 à 288 la tonne, rendue à Crondstadt. Ce bas prix s'explique par la prime à obtenir sur les acquits. Les 40,000 autres tonnes ont été données à des producteurs allemands et anglais, au même prix.

En Belgique, on est toujours fort calme et les cours sont les mêmes, soit fr. 200 à 205 pour fers marchands. Les petits fers sont seuls un peu plus demandés. Liége signale quelques demandes en fers, poutrelles et tôles.

Charbons. — La demande est régulière mais elle est peu considérable eu égard à la saison. Les prix se maintiennent de fr. 58 à 60 pour bonne gailleterie à Paris, rendue en cave; le coke vaut fr. 2.10 à 2.35 l'hectolitre suivant qualité. Les charbons industriels s'obtiennent de fr. 19 à 20 pour bon tout-venant et fr. 27 à 28 pour coke. Pas de changements dans les bassins charbonniers du Nord et du Pas-de-Calais, on annonce seulement une baisse d'environ 50 centimes par tonne dans le bassin du Rhône. Les bassins belges ont donné lieu à quelques tentatives de grève, mais vu la concurrence des charbons étrangers, les prix n'ont pas été influencés. Les industriels belges commencent du reste à compter sérieusement avec cette dernière, et il se signe même en ce moment une pétition demandant un remaniement des tarifs de chemins de fer afin d'arrêter les expéditions des charbons allemands, ces derniers ayant annoncé une réduction de prix pour le 1er janvier prochain.

SUCRES.

Paris, le 5 novembre 1874.

Depuis huit jours, le calme prévaut sur les marchés sucriers et les cours restent stationnaires, mais en ce moment une reprise semble prochaine car la demande se réveille et les vendeurs sont introuvables aux prix cotés. Le sucre, en effet, est peu abondant, Paris ne reçoit pas beaucoup de marchandise et les fabricants trouvent un large débouché en Angleterre et dans les ports français où le stock est presque nul. La fermeté est toute na-

turelle en présence de cette situation qui permet d'espérer une amélioration sensible aux bas cours pratiqués depuis le commencement de la campagne. Il est à souhaiter cependant que la hausse ne se fasse pas trop vite, car il faut ménager notre exportation, de l'activité de laquelle dépend l'avenir de l'article; plus son importance sera grande, plus sérieuse et plus durable sera la hausse qu'on espère sur les premiers mois de 1875.

Les sucres blancs valent aujourd'hui fr. 65 base n° 3, disponibles, fr. 65,75 décembre et janvier, fr. 67,25 à 67,50 janvier à avril, pris en entrepôt à Paris. Dans le Nord, le n° 3 garanti se place fr. 64,25 toutes gares du réseau du chemin de fer du Nord, sucre disponible.

Les sucres roux sont fermes; la raffinerie recherche le disponible à fr. 61,25 et fr. 55 les 88° 7/9 et 10/13, entrepôt Paris.

Sur les trois de novembre à janvier prochain, les 7/9 se placent à fr. 61 les 88°, Entrepôt à Paris. Janvier et février valent fr. 61,25.

Notre stock de sucres indigènes aux Magasins généraux du Pont de Flandre est de 104,000 sacs contre 78,000 en 1873; le stock des sucres belges vient de tomber à 12,000 sacs. Le sucre arrive beaucoup moins vite cette année que l'année dernière.

Les raffinés sont calmes de fr. 148 à fr. 149 suivant marques.

Les certificats mélis, créations novembre valent fr. 73,50; à ce prix il vient de se traiter quelques affaires; à fr. 73,75 on trouverait des créations de novembre et décembre liés et à fr. 74,25 celles de janvier à mars.

Le marché anglais est très-faible par suite des offres suivies et en baisse des sucres de betterave, mais les détenteurs de sucres de canne ont confiance dans des prix meilleurs et ils ne cèdent pas au-dessous des derniers prix pratiqués.

Voici le tableau du mouvement hebdomadaire des sucres dans la Grande-Bretagne; cette statistique est moins bonne que les précédentes.

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	5.900	3.550	7.880	5.150	»	94	80.350	87.950
Liverpool...	790	2.529	3.600	5.605	555	3	44.421	54.537
Clyde......	1.167	1.150	4.511	4.900	»	»	32.218	58.960
Bristol......	2.370	480	1.693	1.096	»	»	5.029	2.437
	10.227	7.709	17.684	16.751	555	97	162.018	203.884

En comparant les stocks de 1874 à ceux des deux années précédentes, on voit qu'en France, il y a en ce moment, la même quantité de sucre qu'en 1873 et en 1872 à peu de chose près; les prix sont au contraire inférieurs de fr. 4 à ceux de 1873 et de fr. 7 à ceux de 1872, et la consommation générale augmente dans de très-larges proportions. Telles sont les raisons qui font prévoir pour le commencement de 1875 une amélioration sérieuse de nos cours.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Bradfort. — Acheteurs et vendeurs attendent que le marché des laines indique la position future de la matière première. Une grande consommation se fait néanmoins de jour en jour et les stocks des détenteurs diminuent notablement. Les prix en province sont toujours au-dessus des cours de notre place, ce qui rend les affaires de plus en plus difficiles. Les laines demi-lustrées s'achètent un peu plus facilement, mais les lustrées se maintiennent bien. Les exportateurs ne reçoivent que peu de commandes, et ce qui se fait est pour livraison immédiate. La demande a porté principalement sur les filés simples et retors. Les mohairs sont aussi assez recherchés. En tissus, les affaires sont excessivement calmes, beaucoup de fabricants ne trouvent pas à employer leur matériel.

Rochdale. — Les élections municipales ont agi sur les affaires de la semaine en facilitant la continuation du calme précédent. Les manufacturiers continuent à être bien occupés, mais les ventes, tant d'articles de fantaisie, que de consommation n'ont pas été très-grandes. Les négociants comptent sur de bonnes affaires, et il est certain que les prix resteront aussi fermes qu'ils ne l'ont été depuis deux mois. En articles du Yorkshire il y a peu d'activité, mais les cours se maintiennent bien.

Leeds. — Malgré la prudence que ne cessent de montrer les acheteurs, les opérations de la semaine ont été un peu plus importantes. Quoique les ventes se soient faites plus facilement, les cours extrêmes ne manquent pas de limiter encore les affaires qu'il y a à traiter. La demande porte principalement sur les meltons fantaisies nouveaux genres, les tweeds unis et imperméables, et les croisés et diagonales. La confection est très-occupée en ce moment, car les livraisons doivent commencer sous peu. Les industries linières des environs ne progressent que lentement quoique des ventes importantes de fil aient lieu à des prix bas et variables.

Huddersfield. — La semaine à la Bourse a manqué d'animation. Les maisons de gros qui possèdent encore des stocks d'articles d'hiver ressentent plus particulièrement le calme, car les fabricants sont bien entretenus par leurs ordres de printemps, la main-d'œuvre du district entier trouvant largement à travailler. Les étoffes de fantaisie belle qualité, et les sergés sont les articles les plus favorisés. L'exportation est calme, prix fermes.

Dundee. — La dépression qui règne depuis si longtemps sur notre place continue sans diminution. Quoique des mesures générales n'aient pas encore été prises pour la réduction de la production, beaucoup de métiers cessent de produire dans les diverses usines; on espère réussir de cette manière à influencer favorablement les affaires. A Calcutta le marché est plus ferme, ce qui cependant n'a pas réagi sur le nôtre. Les filés de lin sont assez bien demandés aux cours précédents, les étoupes sont calmes, et les filés de jute sans amélioration de prix se sont cependant vendus plus facilement. Les tissus se maintiennent assez, principalement par suite de la consommation.

Belfast. — En filés et en tissus, la demande est toujours limitée aux besoins immédiats, sans indication de mouvement spéculatif. Il n'y a pas d'amélioration dans la position des filés, pendant la quinzaine écoulée, ni pour l'exportation ni pour la consommation. Pour obtenir des commandes il est nécessaire de céder sur certaine qualité. Les stocks notamment ceux des filés d'étoupe continuent à augmenter. En tissus, toiles blanchies et apprêtées on a traité des affaires modérées, les commandes étaient plus nombreuses qu'importantes, témoignant la prudence des acheteurs.

Métallurgie. — Le marché de Middlesborough a été bien fréquenté cette semaine, et les fondeurs annoncent une bonne demande pour le fer, principalement celui destiné au continent. La vente cependant pour les barres, les plaques, et autres genres pour la consommation a été très-satisfaisante. Les mouleurs étaient généralement fermes aux prix du jour, soit, n° 1, à sh. 70; n° 3, sh. 65; n° 4 de forge sh. 57/6 à sh. 58 comptant, sur quai ou sur wagon. Les rails manquent toujours d'activité, la plus grande usine du Nord va réduire le nombre de ses ouvriers auprès des laminoirs à rails. A Stockton et dans d'autres districts les lamineurs de rails ont dû diminuer leur production. Prix des rails, liv. st. 7.12. 6 à 8, sections ordinaires; les plaques et les barres sans changement. Les barres sont actives et prix bien soutenus à liv. st. 9.5. à 9.7.6 qualités ordinaires. Les barres puddlées sont moins demandées à liv. st. 6. Pas de changement dans les cours des charbons, le coke est ferme de sh. 16 à 16/6 meilleures qualités. Les plaques valent liv. st. 9.10, rails légers liv. st. 8.5 à 8.10, barres marchandes liv. st. 9.5. A Darlington la fonte a été un peu plus demandée ce qui a rendu les vendeurs plus fermes, plus particulièrement pour livraison d'ici quatre mois. Les cours sont: n° 1, sh. 70; n° 3, sh. 65; n° 4, forge 57/6 à 58 comptant. Le fer fini tant que plaques, barres etc., s'est bien vendu. Barrow-in-Furness est dans la même position que précédemment, la demande suffisant à employer seulement les deux tiers des ouvriers. Il se négocie des affaires lesquelles si elles se font donneront assez d'activité aux environs. Le Bessemer est coté de liv. st. 4.10 à 5. la tonne, le hématite ordinaire de liv. st. 4 5 à 4.5. Les fondeurs d'acier sont bien employés mais leurs ordres ne se renouvellent pas aussi vite que d'habitude. Les constructeurs de navires en fer seront employés pendant tout l'hiver. A Londres les charbons valaient en clôture: East Wylam sh. 23, Hastings Hartley sh. 22/9, Hollywell Main sh. 23, Eden Main 24/6, Wallsend, Harton sh. 24/3, Hetton sh. 26, Hetton Lyons sh. 24/3, Hawthorn sh. 24/3, Lambton sh. 25/6, South Hetton sh. 26, Deaf Hill sh. 24/3, East Hartlepool sh. 25/9, Original Hartlepool sh. 26, Thornley sh. 25/3, Tees 25/9.

K.-B. Murray.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 3 novembre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 14,056 tonnes, contre 12,838 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 1,218 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 84/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)	....	105	83	..
Coltness id.	....	105	83	..
Summerlee id.	....	97/6	82	..
Wishaw id.	....	..	..	..
Clyde id.	....	90	80	..
Govan id.	....	89	80	..
Monkland id.	....	90	80	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)	.....	102/6	83/6	..
Calder id. id.	.....	105	84	..
Carnbroe id. id.	.....	94	81	..
Glengarnock (à Ardrossan)	....	96	82	81
Eglinton id.	....	87	79	85
Dalmellington id.	....	89	79	75
Kinneil (à Bo'ness),	....	95	78	72/6
Shotts, id.	Bessemer.	100	95	..
	Ordinary.	102/6	82/6	..
Almond, id.	....	92/6	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	100	..	..
	Ordinary.	90	..	..
Lochgelly (à Burntisland),	....	90	83/6	..
Lumphinnans. id.	....	..	77/6	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 4 novembre 1874.

FILÉS.

		le k°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»

Chaîne 40	id.	4.05 à 4.10	»
Trame 50	id.	4.15 à 4.25	»
Chaîne 40	Jumel	à 4.15	»
Trame 50	id.	à 4.25	»
Chaîne 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8.25	»
TISSUS DE COTON.			le mèt.
Calicot 60 p.	16 fils. Fr.	à 0.34	»
Id. »	18 »	à 0.36	»
Id. »	20 »	à 0.38	»
Id. 68	20 »	0.40 1/2 à 0.41	»
Id. 70	21 »	à 0.43	»
Id. 75	26 »	à 0.51	»
Percale 80	26 fils.	à 0.48	»
Jaconas 82	22/18 »	à 0.34	»

Prix très-fermes.
(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours).

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS
Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	6 nov. 1874	30 oct. Semaine précédente	7 nov. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	61 25	61 25	60 ..
d° d° d° 10/13	55 »	55 »	57 »
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	64 75	64 75	67 »
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte	148 »	148 »	153 »
Belle sorte	149 »	149 »	155 »
Certificats de sortie nouveaux	73 75	73 75	75 50
MELASSES			
Indigène de fabrique	12 »	12 »	14 50
d° raffinerie	15 50	16 »	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	54 «	63 »	73 »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	250 »	250 »	250 »
Ceylan d°	230 »	240 »	240 »
Haïti d°	205 »	205 »	240 »
Rio d°	180 »	208 »	210 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	140 »	132 »	140 »
Guayaquil	130 »	130 »	140 »
Trinité	130 »	130 »	140 »
Haïti	100 »	100 »	110 »
Caraque	180 »	180 »	200 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	9, »	97 »	92 »
Acide oléique	70 »	70 »	75 50
— stéarique	165 »	165 »	170 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	72 »	72 »	84 »
— — en tonne	73 50	73 50	85 50
— épurée en tonne	81 50	81 50	93 50
Lin brute tous fûts	71 50	73 »	84 75
Lin en tonnes	73 »	74 50	86 25
FARINES			
Huit marques le sac de 157 kil. net.	55 25	52 »	87 25
Supérieures disp. d° 157 kil. net.	51 75	52 50	82 25
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.	235 »	220 »	246 25
— — — d° marq. ord.	230 »	215 »	» »
— — lingots d°	240 »	230 »	230 »
— anglais tough d°	235 »	230 »	235 »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	230 »	215 »	225 »
Etain Banca livr. Havre ou Paris.	262 50	258 »	322 50
— Détroits d°	250 »	245 50	322 50
— anglais Havre ou Rouen.	247 50	245 »	317 50
Plomb de France Paris	59 50	57 50	60 50
— d'Espagne Havre	58 »	57 »	60 50
— anglais d°	M	M	60 50
— belge et allemand Paris	59 »	57 50	62 »
Zinc de Silésie Havre	62 »	62 »	71 50
— autres bonnes marques d°	62 »	62 »	70 »
— d° d° Paris	62 »	62 »	70 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés,
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Depuis 8 jours, il s'est produit sur les blés et les farines une baisse assez sensible pour avoir une certaine influence sur le prix du pain. En le vendant aux cours extrêmes de 67 cent. 1/2 à 55 cent. les 2 kilos, la boulangerie est suffisamment rémunérée à Paris. Les cours extrêmes en province varient de 26 cent. 1/2 à 33 cent. le kilog.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE
(*Marché de la Villette*).

1873 3 novembre.	1874 2 novembre.	Variations.
—	—	—
2,804 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,78 le kil. poids mort.	3,817 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.76 le kil. poids mort.	— 0.02 par kil.
13,403 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1 fr. 94 le kil. poids mort.	20,080 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.24 par kil
708 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 58 fr. les 50 kil. poids vif.	1,078 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 62 fr. les 50 kil. poids vif.	+ 4 fr. par 50 kil.
4 novembre. 524 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 1,90 le kil. poids mort.	3 novembre. 545 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	— 0.10 par kil.

Les mercuriales des marchés aux bestiaux n'ont offert tant à Paris qu'en province que des variations insignifiantes. Il n'y a donc pas lieu de modifier le tableau ci-joint qui présente les prix que le consommateur doit payer dans les boucheries de la capitale.

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 20	1 90	1 40
2e	1 70	1 50	1 »
3e	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 60	1 90	1 70
2e	1 90	1 50	1 40
3e	1 40	1 20	» 90

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 15	1 50	1 35
2e	1 15	1 »	» 80
3e	» 70	» 50	» 45

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, 24 OCTOBRE 1874.

Notre place se remet un peu du choc fort sensible que lui avait fait éprouver les désastres du commencement du mois, et nous n'avons guère eu cette semaine qu'un peu de trouble sur notre marché monétaire, trouble qui se produit à peu près périodiquement depuis huit années ; à cette époque de l'année les besoins d'argent sont toujours très-grands. On attribue au manque d'élasticité de notre papier-monnaie. Toutefois, ce trouble a été moins prononcé cette année que la saison dernière. En somme, la condition matérielle des affaires est restée la même, et malgré plusieurs faillites nouvelles tant dans les cercles financiers que commerciaux, toujours déterminées du reste par des spéculations en dehors de leurs opérations légitimes, ou provenant de causes spéciales non applicables à la majorité des maisons de commerce dans leurs spécialités respectives. L'argent est toujours abondant à vue à 2 1/2 et 3 0/0, quoique l'on ait payé 4 0/0 en quelques cas, et, depuis plusieurs années ce bon marché est un fait sans précédent dans l'histoire de notre marché. Le papier commercial de choix à 60 et 90 jours, ou les prêts du même laps garantis se prennent à 5 et 5 1/4 0/0. Les premières signatures à 3 et 4 mois sont cotées 6 à 7 0/0.

Le marché de l'or a été un peu plus ferme, mais l'avance des prix n'a été que partielle. Le trait principal du marché a été la rareté du comptant qui a amené de plus hauts prix sur les emprunts qui ont dû être contractés à un moment entre 6 et 7,5 0/0 par an. Le dernier cours de l'or est 110 1/8.

Le change a été très-ferme et les prix de clôture sont à peu près ceux demandés par les principaux tireurs. Les transferts par câble se sont payés fr. 4.89 1/2 à 4.90 à vue et 4.88 3/4 à 60 jours. Actuellement on cote : sur Paris (banques) 4.83 1/2 à 4.84 à 60 jours, dito 5.13 3/4 à 5.12 1/4 à trois mois ; sur Londres (bons banquiers) 4.84 1/2 à 4.85 à 60 jours, dito 4.88 à 4.88 1/2 en trois mois.

Le mouvement des importations pendant la semaine pour le port de New-York, est en diminution pour les *Dry goods*, mais en augmentation pour les marchandises générales. Les exportations sont supérieures à celles de la semaine dernière.

Les prix des principaux produits ont continué à montrer une tendance assez prononcée à la baisse de cette semaine, et la somme des transactions est peu considérable, l'avance sur le prix de l'argent ayant empêché la spéculation pendant que la pression à la vente s'accroissait de son côté. Les principales maisons de commission ont eu à repousser quelques attaques à leur crédit, et se sont vues souvent dans l'obligation de vendre les consignations à leur arrivée afin d'accroître leur ressources pour des tirages, ce qui a peu contribué à raffermir le marché.

Les provisions ont eu un marché irrégulier, avec de la faiblesse sur le livrable, et de la fermeté sur le disponible résultant de la faiblesse des livraisons, c'est ainsi que le lard *mess*, en disponible n'obtenait que sh. 19, et que le prime Western vendu 14 à 14 1/2 c. pour disponible se cotait 11 à 11 1/8 c. sur hiver et printemps. Les viandes choisies ont baissé en moyenne de 1/4 c. Les suifs ont été de plus en plus animés de 8.13 16 à 8 7/8 c. pour premier choix. Le café a été animé et en hausse. Les mélasses ont haussé. Le sucre est resté calme, malgré la réduction des stocks. Les cuirs n'ont donné lieu à aucune demande modérée. La résine à baissé, strained 2.35 à 2.40. La téré-

benthine, clôture plus faible de 35 1/2 à 36 cents. En pétrole raffiné peu d'affaires, prix plus facile; le brut a été plus animé grâce à des concessions sur prompte livraison. Les houblons restent stationnaires et modérément actifs. Le cuivre lingot reste ferme, avec de bonnes affaires de c. 22 1/8 à 22 1/4 comptant pour Lake et 23 c. pour livrable.

Les nouvelles sur la récolte sont bonnes. Un beau temps pour la cueillette et la maturité a prévalu dans le Sud cette semaine à très-peu d'exceptions près. Il n'y a pas eu retour du froid, de sorte que la plante, du moins celle qui avait échappé aux rigueurs précédentes, a continué à se développer. Sur notre marché, ici, nous avons eu un peu de pression sur le livrable. après les avis lourds reçus de Liverpool par suite aussi de l'augmentation des recettes sur la côte, d'un peu moins de facilité sur le marché monétaire, et d'offres plus franches de cargaisons au débarquement que leurs receveurs montraient peu de disposition à emmagasiner. La baisse sur la semaine dernière est de 1/4 cent.; sur le livrable on s'est montré moins disposé à la baisse mais on a dû se laisser entrainer tout de même et l'on clôture aux cours suivants : novembre, 14 3/4; janvier, 15 3/16; mars, 15 13/16. Les ventes de la semaine s'élèvent à 167,700 b. Pour livraison immédiate on a vendu 14,497 b. le dernier cours du disponible low midling Upland a été de 14 1/2 c.

Les *Dry goods* ont donné lieu à un mouvement plus actif, en raison de demandes de *jobbers* des grandes villes de l'intérieur et de[illegible] villes voisines. Sur les *Dry goods* étrangères, il y a du calme sur les étoffes d'habillement, qui ne se vendent guère qu'en vente publique; les tissus de lin sont stationnaires et en légère demande. Il y a eu quelques belles affaires en tissus de laine pour homme. Les affaires de la maison Peake, Opkyke et Cie, qui avaient été prises en main par leurs créanciers, ont pris une tournure satisfaisante, et cette firme continuera, mais avec un changement dans sa direction.

Les affaires en vins et spiritueux sont restées très-calmes, les demandes étant nulles On tient les *Burgundy ports* français 77 1/2 à 80 c. Les *sherries* français 70 à 75 c. Les vins de cargaison continuent à se placer difficilement de dol. 36 à 42; les marques connues sont cotées dol. 55, les raisins secs obtiennent de bons prix, les amandes sont calmes; les noix sont délaissées; les sardines sont calmes à 13 1/4 c.; peu d'affaires en savons.

Les frets ont été animés, mais l'avance notée a été à peine réalisée par les navires chargeant en cueillette et l'on a dû faire des concessions pour les charte-parties. Les frets en coton pour le Havre sont restés à 3/4 c. par voiliers.

MANCHESTER, 5 NOVEMBRE 1874.

Depuis quelque temps déjà notre place est au grand calme; cette pénurie d'affaires est causée par les mauvaises nouvelles que l'on continue à recevoir de tout les marchés étrangers.

Le marché de Liverpool se ressent des mauvaises affaires de Manchester et les ventes qui s'y font journellement sont minimes et de nature à faire comprendre le peu de maintien des prix de la matière première.

Le malaise général qui existe dans les affaires et la faiblesse de la demande sont expliqués ici et attribués au trop-plein des marchés étrangers et à l'excédant qui résulte de la production sur la demande puisque, tant que les marchés étrangers ne seront pas un peu allégés, les acheteurs se contenteront d'acheter pour le réassortiment ce qui ne peut suffire pour alimenter une production telle que celle du Lancashire; les cotons sont en baisse et l'opinion générale ici, des acheteurs aussi bien que des vendeurs, est que la matière première devra baisser encore d'ici à fin décembre, bien que l'on croie en même temps que les fabriques resteront à peu près aux prix actuels ou subiront des changements tout à fait insignifiants soit en hausse, soit en baisse. En somme on a confiance dans les affaires pour le printemps mais avant d'acheter on veut écouler un peu sur les stocks,

ÉPINAL, LE 6 NOVEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées	16 fils	34 1/2	à	35
» »	18 »	36 1/2	»	37
» »	20 »	38 1/2	»	39
» 68 »	20 »	41 1/2	»	42
» 70 »	21 »	44	»	44 1/2
Chaîne 27/29 Amérique.		3.22 1/2	à	3.27 1/2
Trame 36/38 »		3.32 1/2	»	3.40

Très-bonne demande.

ROUEN, LE 5 NOVEMBRE 1874.

Notre place continue à voir très-peu d'étrangers et les commissionnaires ont généralement peu d'ordres à remplir.

La situation des tisseurs mécaniques reste très-bonne, tous ou presque tous ayant des commissions à remplir. La demande pour la cretonne rayée couleur subit un ralentissement peu sensible. Quant à la cretonne écrue, cette sorte est des moins abondantes.

L'indienne subit l'influence de la morte-saison et ne fait que des ventes sans importance.

Quant aux prix, ils se maintiennent avec la plus grande fermeté et rien ne peut faire jusqu'à présent pressentir de baisse sur les tissus.

On cote :

Calicot, Cte et impression 8k60	36c 1/2 à	»	le mètre
d° d° 8k	34c 1/2 à	»	—
Cretonne, première qualité.....	66c » à	»	—
Bonnes sortes moyenne.......	63 » à	64	le mètre
Sortes secondaires.............	59 » à	61	—
Longotte impression...........	54 1/2 à	55	—

LILLE, LE 5 NOVEMBRE 1874.

Je ne puis encore, à mon grand regret, vous annoncer une reprise; les affaires se traînent et malheureusement on n'a plus d'espoir aujourd'hui de voir l'activité renaître avant quelque temps.

Les prix faiblissent pour tous les articles : lorsque la baisse a pour cause une récolte exceptionnelle comme c'est le cas pour les blés, les vins, les trois-six, on ne songe pas à se plaindre. Mais pour nos lins, pour nos fils, nos tissus et un peu aussi pour le sucre, la baisse n'a d'autre raison que la persistance de la mévente et l'encombrement de magasins. Aussi se plaint-on beaucoup, et le nombre des ouvriers occupés diminue, ce qui est très-regrettable aux approches de l'hiver.

Les affaires en toile sont toujours limitées aux besoins immédiats; nous sommes d'ailleurs, pour cet article, dans une période de morte-saison, et nous n'aurions pas lieu de nous en étonner, si la dernière époque de vente avait laissé des ordres à livrer suffisants pour absorber la production. Les affaires en fil sont calmes, particulièrement pour les numéros fins et les fils d'étoupe; les acheteurs exigent des concessions pour traiter des parties importantes. Un peu plus de transactions en lins de Russie disponibles, à prix stationnaires. Le commerce extérieur a été :

Par la principalité de Lille, pendant le mois d'octobre :

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lin.........	923.084	333.350
Fils........	59.866	234.652
Toiles......	27.827	14.632

Par le port de Dunkerque, du 27 octobre 8 novembre :

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lin..........	150.000	néant.
Jute..........	20.000	

En Irlande et Ecosse, les transactions sont peu actives particulièrement en fils de lin; il en est de même en Belgique pour cet article; mais la toile s'écoule encore assez facilement.

A Roubaix et à Tourcoing, les fabricants n'ont pas reçu autant d'ordres qu'ils pouvaient l'espérer; cependant on commence à remonter les métiers arrêtés; sur place la vente des tissus est peu active en ce moment.

Marché aux blés peu approvisionné hier; pas de changement dans les cours. Dans le commerce, les affaires sont très-limitées; les farines ont subi depuis huit jours une baisse de 1 à 2 francs suivant les marques.

Dans la dernière quinzaine, les huiles et graines oléagineuses ont encore baissé. On a vendu 6,000 tonneaux graines de lin de Taganrog à la parité de fr. 36 à 35 les 100 kil. rendus à Lille.

Ce sont des prix exceptionnellement bas. Les graines de colza sont en revanche assez difficiles à acheter; les cultivateurs ont des prix inabordables, et les expéditeurs de la Baltique ne sont pas moins fermes. Les huiles de colza s'écoulent lentement, le stock de Paris effraie les spéculateurs. Les huiles de lin sont calmes.

La semaine a été marquée, pour les alcools, par un mouvement fort heureusement exceptionnel par suite de combinaisons de bourses qui se sont produites à Paris, le 3/6 disponible et le courant du mois ont subi une baisse considérable.

Nous cotons aujourd'hui :

Alcool fin 1re qualité disponible nu	50 »	à	»
— — courant logé........	54 »	à	»
— — à livrer 4 premiers..	53.50	à 54	»
— — 4 d'été logé.........	56	à 55	»
— — 1 prochain...........	53.75	à 54	»

Les affaires en sucre sont calmes; le 7/9 seul donne lieu à quelques transactions. Les raffinés sont aussi délaissés.

Les derniers cours sont :

Sucre indigène 7 à 9....................Fr. 59.75
Pain 6 kilog. n° 1 .... 152 »

Les charbonnages profitent du commencement de l'hiver pour demander de la hausse; nous doutons fort que les prix se maintiennent s'il ne se produit pas avant peu de temps des froids continuels.

LYON, LE 5 NOVEMBRE 1874.

Soies et Soieries. — Le calme dont nous avons signalé les premiers signes dans notre dernière correspondance s'est accentué notablement pendant cette semaine. L'ensemble des affaires a été encore diminué par le chômage des fêtes et les absences qu'elles entraînent.

Cependant, nous n'avons encore aucun changement à signaler dans les cours, sinon que la faiblesse des soies d'Italie d'ordre courant et inférieur devient de plus en plus sensible. Il est aujourd'hui certain que ce n'est pas sans une dépréciation assez sérieuse que ces soies pourront reprendre dans la consommation la place que les soies de Chine leur disputent victorieusement depuis quelques mois.

En fabrique, la situation reste la même avec un bon courant d'affaires. On a donné quelques commissions nouvelles qui, pour certains articles de couleurs, se sont placées difficilement, attendu que la plupart des maisons sont surchargées de travail et qu'il y a peu de métiers disponibles. Mais cette situation ne tar-

dera pas à se modifier. Les travaux de l'automne étant arrivés à leur terme, la fabrication, à la campagne en deviendra plus productive.

Point d'amélioration à signaler du côté de l'Amérique. On continue à vendre à vil prix pour hâter l'écoulement des stocks. Il a été pourtant envoyé quelques ordres de New-York et on en attend d'autres.

Les places de l'extrême Orient sont encore sous le coup des nouvelles du mouvement qui s'est produit en Europe.

Les dépêches de Shanghaï au 31 octobre annoncent un marché ferme avec un certain ralentissement dans la demande.

On cote Koofongsing n° 3 taëls........................ 430
Bleu éléphant................................ 347 1/2
Redpeacock.................................. 330

Transactions totales depuis le commencement de la campagne 53,000 balles. Stock 10,000 balles. Change fr. 7 35 sur France.

D'Yokohama 28 octobre : marché excité. On avait vendu :

Mybasch extra.............................. 600 piastres.
— N° 2 et 3................................ 560 —
Oshio amatski.............................. 450 —

Change sur Londres 4 sch. 2 5/8.

Les relevés de la condition des soies pendant le mois d'octobre méritent d'être signalés ; car ils accusent les chiffres les plus forts que l'établissement ait jamais enregistrés. Les voici :

Ballots conditionnés......................... 4,133 } 7,146
— pesés.................................... 3,013 }

Soit un poids approximatif total de 460,000 kilog.

Même observation pour l'essai public qui a fait 2,993 opérations, chiffre qui n'avait jamais été atteint.

L'exercice de la condition se solde approximativement à ce jour par 3.260,000 kilog., contre un mouvement correspondant en 1873 de 2,660,000, ce qui constitue pour l'année courante une augmentation en nombres ronds de 660,000, ou plus de 25 0/0.

L'année 1873 tout entière n'avait donné que 3,160,000 kilog.; à l'heure actuelle, il y a donc déjà une augmentation acquise de plus de 3 0/0 sur les chiffres de l'année dernière.

On se préoccupe souvent du développement que tendrait à prendre aux Etats-Unis l'industrie de la soie et des soieries. Le dernier compte rendu de la « Silk Association of America » daté du 13 mai, nous donne à cet égard des renseignements très-précis ; ils nous apprend que le chiffre total de la production des soieries au 31 décembre 1873 a été de doll. 19,834,874. Mais sous le nom de soierie se rangent les produits ouvrés, tramés et organsins : les franges, les fleurs, les mouchoirs, les cravates, les rubans, les soies à coudre, les articles soie et laine, la passementerie, etc. La fabrication des étoffes de soie proprement dites atteint seulement le chiffre de doll. 1,159,300 ; celle des rubans, doll. 2,652, 611. Ce dernier chiffre n'est pas sans importance.

Il résulte de ce document que l'année 1873, année de crise comme on sait, n'a pas été aussi funeste qu'on aurait pu le croire à l'industrie des soies et soieries en Amérique. Cette industrie s'est maintenue presque au niveau des années précédentes. Notons en passant que les manufactures américaines ne paraissent pas se gêner pour emprunter les marques françaises en vue de l'écoulement de leurs produits, et que c'est à nos maisons de fabrique à veiller, sur ce point, à la sauvegarde de leurs droits en se prévalant des traités existants.

L'importation de la soie grége a été inférieure d'environ 33 0/0 à la quantité importée l'année précédente, ce qui n'a pas empêché les prix de subir une dépréciation de 25 à 30 0/0. Cette diminution est l'indication la plus sûre de l'atonie de l'industrie des soieries aux Etats-Unis.

LE HAVRE, 5 NOVEMBRE 1874.

Les opérations commerciales sont loin de retrouver de l'activité. Nos principaux articles sont plus calmes depuis quelques jours, et la masse des petits articles est sans mouvement. On se demande partout quel peut être le motif d'une situation semblable, alors que l'on comptait que l'abondance des récoltes amènerait une reprise des affaires, attendue depuis si longtemps.

COTONS. — On a reçu aux Etats-Unis la semaine dernière 148,000 b. coton; les expéditions pour l'Angleterre ont atteint 50,000 b., celles pour le Havre 3,000 b., enfin celles pour le Continent 8,000 b. — Les stocks dans les ports allaient à 407,000 b.; et dans les places intérieures à 60,000 b. — Pour les cinq premiers jours de la semaine en cours on nous donne 95,000 b. de recettes et 49,000 b. d'expéditions pour l'Angleterre. — Les marchés se maintiennent toujours à peu près, et la baisse que l'on était en droit d'attendre ne vient pas. — Cela tient à ce que l'on fait passablement d'achats pour l'Europe, pour l'Angleterre surtout, mais aussi passablement pour notre marché, autant au moins que l'on en peut juger par le nombre des navires que l'on met en charge pour le Havre.

Les affaires sur place ne répondent malheureusement pas à ce qui se fait aux Etats-Unis, et non-seulement nous avons des prix faibles, mais encore les affaires sont d'une extrême langueur. C'est à peine s'il se fait journellement 6 à 700 b. en moyenne par jour, tant pour la filature que pour l'exportation. Les petits cotons d'Amérique dont les cours sur place sont au-dessous des prix d'Angleterre se maintiennent avec fermeté, mais on est toujours assez coulant pour les sortes au-dessus, et le très-ordinaire Louisiane se traite autour de fr. 94. — Les cotons de classements supérieurs sont délaissés et faibles aussi. Il en est d'ailleurs de même pour le Brésil, à fr. 91 et l'ordinaire Sorocaba, à fr. 92 pour l'ordinaire Fernambourc. — Les Surate sont en bien petite demande, mais les bonnes sortes sont rares et soutenues.

Il y a des affaires bien plus régulières à Liverpool que chez nous avec des prix à peu près maintenus. Il faut voir maintenant ce que produira l'arrivée des nouveaux cotons sur ce marché.

En somme, c'est une position d'exportation qu'il faut encore signaler cette semaine. Il n'y a pas apparence que l'on veuille s'engager pour l'avenir, pas plus dans un sens que dans un autre, parce que l'on ne voit pas plus de chances pour la hausse que pour la baisse. C'est ce qui résulte bien de l'abstention des affaires à terme, tant de la part des vendeurs que de celle des acheteurs. Il ne se fait pour ainsi dire rien à terme, et encore ce que l'on traite porte-t-il sur les livraisons de novembre et de décembre que l'on a payées fr. 91,50 en Louisiane. — On trouverait quelques lots sur les mois suivants à ce même cours encore n'est-il pas certain que les rares vendeurs qui existent ne se retireraient pas du moment qu'ils verraient des acheteurs sérieux.

Les prochaines semaines de recettes en Amérique, suivant ce qu'elles seront, nous tireront peut-être de cette situation monotone.

Nous avons toujours des débouchés bien réguliers, des arrivages fort restreints, au contraire, et le stock diminue.

Voici l'état du stock ce jour :

	1874	1873
Etats-Unis	56.100	10.820
Brésil	5.590	9.050
Indes	75.910	63.260
Divers	3.150	4.490
	140.750	87.620
Cotons en mer :		
Etats-Unis	6.090	26.097
Brésil	»	2.352
Indes	10.707	9.877
	16.797	38.326

SUCRES. — Il y a absence totale d'affaires par manque de marchandise. On est ferme et l'on paierait fr. 61 à 62 pour la bonne 4e de nos Antilles.

CAFÉS. — Les débouchés de la dernière semaine ont été de 10,000 sacs seulement, ce qui est moins que les précédentes huitaines, mais constitue cependant encore de très-belles sorties. En arrivages nous n'avons eu que 1,000 sacs, et notre stock est tombé à 126,000 sacs, dont 26,000 sacs Haïti. Depuis nous avons reçu un steamer de Haïti avec 4,600 sacs. Il était fort curieux de voir ce que ferait l'arrivée des premiers renforts de cette provenance; on les a bien supportés, et on a établi des cours pour le livrable, à fr. 100 les Jacmel ; fr. 102 les Cap ; fr. 103.50 à 104 les Gonaïves. En somme, c'est à peu près le maintien des cours. En Brésil, il y a de la fermeté et nous avons encore eu des affaires fort suivies à signaler depuis huit jours, principalement à livrer. Ces transactions qui sont faites généralement en vue de réexportation, nous assurent des débouchés fort suivis pour l'avenir.

Les ventes de la semaine ont été de 16,000 sacs.

CACAOS. — Les affaires se sont ralenties et l'on n'a noté depuis huit jours que la vente de 51 sacs Para à fr. 74. Les hauts prix tenus entravent la demande.

TEINTURES. — On a fait une trentaine de caisses Indigo, Bengale et Kurpah à prix fermes. Les bois de teinture ont retrouvé une nouvelle activité et plus de 3,000 tonnes ont été traitées avec de la hausse. On a payé fr. 8.25 pour Cayes à livrer; fr 9 pour Aquin; fr. 7.62 1/2 pour Jamaïque à livrer; fr. 8 pour Cap attendus dans 5 ou 6 mois; enfin, fr. 10.75 pour Carmen, coupe de Bordeaux, disponibles,

LAINES. — Les prix sont tenus avec une raideur excessive, ce qui empêche les affaires, et nous avons eu fort peu de choses à noter depuis huit jours, à peine 200 balles diverses sortes.

CUIRS. — Il n'y a pas de changement pour cet article et la demande est assez limitée. On n'a pas fait au delà de 12,000 pièces depuis huit jours.

AUTRES ARTICLES. — Au grand calme en général. Nous n'avons absolument rien de saillant à signaler.

BORDEAUX, LE 4 NOVEMBRE 1874.

VINS. — Les achats de vins de 1874 ne discontinuent pas, et les prix des vins fins s'élèvent graduellement à mesure que l'on peut apprécier davantage la qualité des vins, qui paraît de plus en plus satisfaisante. Les vins de 1874 paraissent surtout devoir être des vins très-élégants.

Les prix des vins ordinaires, quoique très-fermes, ne suivent pas la même progression que les prix des vins fins ; mais on en achète tous les jours des quantités importantes.

SPIRITUEUX. — Nous avons à constater de la faiblesse et même un peu de baisse sur nos cours de 3/6, baisse qui s'est produite par suite de celle que l'on signale des lieux de production. Nos prix sont aujourd'hui très-faiblement tenus comme suit :

3/6 Languedoc disponible......... fr. 90 à 89
3/6 Nord Id. .... 74 à 72

LAINES. — Notre stock est tout à fait nul, c'est à peine s'il reste sur place 100 à 150 balles de la Plata.

PEAUX DE MOUTON. — Les cours se maintiennent très-fermes pour toutes les sortes. Les qualités défectueuses ont été délaissées à l'enchère, mais les nouvelles de Buenos-Ayres empêchent les détenteurs de consentir aux concessions demandées. Notre stock est d'environ 2,500 balles.

CÉRÉALES. — La culture de notre rayon persiste à ne pas vouloir vendre ses blés aux cours actuels ; c'est donc encore avec

des blés de Maine-et-Loire et de Vendée que notre meunerie fabrique les farines nécessaires à la consommation locale.

Notre commerce ne perd pas de vue qu'une récolte considérable est en réserve et intacte dans les greniers de la culture, qui ne la vendra qu'à son gré, étant assez riche pour spéculer aussi longtemps qu'elle le croira avantageux.

On offre les beaux blés Bas-de-Loire, Paimbœuf, Bourgneuf, Pornic et environs de ces provenances à fr. 20,25, à 20,50 les 80 kil. coût, fret et assurance; les mêmes blés disponibles sont tenus à fr. 20,50 à 20,75. Les blés d'Erdre sont offerts au mêmes prix que ceux des Sables de fr. 19.75 à fr. 20, haut de Loire de fr. 20 à 20,25.

La vente des farines est très-laborieuse, notre meunerie ne pouvant pas lutter contre celles de la Sarthe et du Centre, qui offrent à des prix très-bas, à la boulangerie de notre place, leurs farines trouvées très-bonnes. Les premières marques de Nérac et ville sont offertes dans les prix de fr. 37 à 38. Les marques ordinaires de notre rayon de fr. 34 à 36 les 100 kilogrammes.

Les repasses très-demandées à fr. 18 à 19; les sons fr. 14 à 14,50 sont aussi très-recherchés.

Les avoines très-offertes dans les prix de fr. 22 à 24 les 100 kil. selon qualité et provenance.

MARSEILLE, LE 4 NOVEMBRE 1874.

Nous nous sommes occupés ces jours-ci des modifications réaliser pour rendre pratiques les moyens actuellement employés pour la perception de l'impôt de 5 0/0 sur les transports par la petite vitesse. Une reunion importante des représentants des principales maisons de transit et d'exportation de notre ville s'est tenue à cet effet, mardi dernier, au siége de la Société pour le développement et la défense du commerce et de l'industrie. Le directeur des contributions indirectes était présent. Après l'exposé des démarches du syndicat, qui avait été spécialement provoqué dans ce but, et une discussion assez longue, il a été décidé que l'on se tiendrait satisfait de l'application du régime concédé comme essai au commerce de transit au Havre et dont vous avez déjà, je crois, parlé dans un des derniers numéros de l'*Economiste*. La réponse du Directeur des contributions indirectes a été qu'il ne croyait naturellement pas que l'on refusât à Marseille l'application du traitement consenti au Havre.

On vient de publier les règlement et traités concernant les farines-types de Marseille, dont je vous ai déjà entretenu. Au terme de l'article 2 dudit règlement figure la désignation des farines-types qui embrassent quatre étalons, soit : le nº 0 pour la farine blés tendres minots TS, le nº 1 pour dito dito R, nº 2 pour dito dito COS, et nº 3 pour dito blés durs FBD. Ces farines devront contenir au moins de gluten humide : le nº 0 32 0/0, le nº 1 30 0/0, le nº 2 28 0/0, le nº 3 25 0/0. Elles ne pourront contenir plus de 16 0/0 d'humidité.

Les exportations de vins pour l'Algérie et pour l'étranger, pendant les neuf premiers mois de l'année courante se sont élevées à 21,083,588 litres. Pendant le même laps de temps nous avons compté à l'entrée 6,573 navires jaugeant 1,822.659 tx. et à la sortie, 6,732 navires jaugeant 1,870,822 tx Ce sont là des chiffres supérieurs à ceux de l'exercice correspondant de l'année dernière, et c'est surtout pendant le deuxième trimestre de cette année que cette différence a été sensible.

Pas de modifications notables dans l'état de notre marché, sauf un peu plus d'animation sur les céréales, et une légère amélioration sur les huiles.

Céréales. — Nous avons encore eu une liquidation assez laborieuse, principalement pour les provenances algériennes dont le règlement a donné lieu à des différences assez marquées. Pendant la première partie de la semaine, les affaires ont été calmes faute de débouchés. Mais depuis, le marché a pris une tournure beaucoup plus active quoique les prix aient naturellement été moins élevés qu'en liquidation. Les ventes approximatives de la semaine peuvent s'élever à 150,000 hectolitres, et les importations à la moitié. Voici quels ont été les prix payés : Danube supérieurs, 126/121, fr. 27/27.25; Irka Odessa, 128/124, 26.50; dito, Nicolaïef, 126/21 fr. 27.75; dito Azoff. 132/28 fr. 31; dito dito, 128/125 désign. iminéd. fr. 27.50; Berdianska, 128/123 fr. 30.25; Taganrog dur, 133/129 fr. 34./34.50; Philippeville dur, les 130 kil., fr. 34; Bone dur ou dito marché ferme, nov. dec., fr. 36.50; dito 130/26 fr. 37.50 à 37.75; Tuzelle Oran, les 100 kil., marché ferme, 4 mois de janvier, règl. octobre, fr. 29.50. Le stock au 30 octobre était de 2,500 tonnes. Les avis des Dardanelles nous signalent le passage du détroit par 31 navires à destination de Marseille (dont 26 avec blé, 2 avec orge, 1 avec ravison, 2 avec diverses marchandises).

Cafés. — Nous avons eu un mouvement très-animé à la fin de la semaine dernière et une hausse marquée d'environ fr. 3 par 50 kilos, mais depuis, sur les avis plus froids du Nord, le marché est retombé dans le calme, quoique les prix se soient maintenus. On a vendu 3000 sacs Rio de fr. 98 à 104 plus de la semaine dernière 23,000 sacs sur lesquels 19,000 à livrer par divers navires. Le stock en entrepôt est de 2,083 tonnes.

Sucres. — Nous sommes à peu près sans affaires depuis deux semaines et avec les avis peu encourageants du Nord il est peu probable que les acheteurs se réveillent de leur apathie. Stock à l'entrepôt 800 tonnes. Les raffinés ont donné lieu à une bonne demande.

Graines oléagineuses. — La baisse continue toujours à dominer et les affaires ont peu d'importance. La fabrique travaille activement mais malgré cela il lui reste encore en mains un stock très-important que l'on estime à 330,000 qtx. métriques, contre 360,000 l'an dernier à la même époque. Le stock en magasin est de 70.000 qtx, contre 146,000 l'an dernier. On a vendu cette semaine 8,000 balles sésame Caromandel, livrable fin décembre à fr. 34 les bigarrées, fr. 35 les brunes, 18,000 b. sésame Coromandel nouvelle récolte à fr. 37, 1,000 balles dito, livrable à fr. 37, 300 qtx. arachides Espagne à fr. 39 les 100 kilogrammes.

Huiles.— Savons. — Le marché a été un peu meilleur depuis le commencement de la semaine pour les huiles à fabrique et l'on a coté fr. 68.50 pour sésames et arachides disponibles, les vendeurs se tiennent dans la réserve, et l'on espère que la reprise des travaux de la savonnerie amènera encore du mieux. Les huiles d'olive disponibles ont baissé à fr. 50.50. Les savons sont sans changement.

Laines. — L'arrivée de quelques acheteurs sur place et le résultat favorable des enchères d'Anvers ont impressionné favorablement notre marché. On a vendu encore près de 3,000 balles, ce qui joint à un chiffre à peu près égal la semaine dernière, a un peu diminué notre stock. On a payé : Khorassan lavés fr. 117.50; Mazagan fr. 82.50; Georgie fr. 57.50 à 60; Kabyle fr. 95; Hongrie fr. 175; Salonique fr. 90; Constantine fr. 90; Donskoy suint fr. 72.50; Bagdad disponible et livrable fr. 150 à 155, les 50 kilos.

Cotons. — Affaires calmes; on a vendu environ 700 balles payées fr. 90 pour Salonique; fr. 67.50 pour dito vieux roulé; fr. 90 pour Jumel; fr. 65 pour Idelep; fr. 67 50 pour Tarsous, les 50 kilos.

Soies et Cocons. — Les prix se tiennent, mais les affaires sont sans importance.

CHRONIQUE AGRICOLE.

L'année 1874 aura été favorisée sous tous les rapports. Le beau temps prolongé de l'automne a permis de terminer les semailles promptement et dans les meilleures conditions, et de commencer les battages au moins trois semaines plus tôt que dans les années ordinaires. Aussi, depuis quinze jours environ que les battages sont commencés, les apports de la culture sur les marchés ont subi une augmentation considérable qui a pour résultat une baisse sensible sur les mercuriales. Les cultivateurs consciencieux avouent une *récolte et demie* en blé, cette année. Nous sommes donc bien fondés à croire que la baisse devra faire de nouveaux progrès. D'ici à peu, d'ailleurs, nous saurons là-dessus à quoi nous en tenir d'une manière positive. Constatons seulement aujourd'hui que le même champ qui donne en moyenne 80 à 100 hectolitres, en a donné 140, et que le blé pesant d'ordinaire 73, 76 et 78 kil., pèse cette année 82, 84 et 86 kil., et constitue un rendement en pain supérieur de 5 à 10 0/0 au rendement ordinaire.

Un fait important et qui doit fixer l'attention des haussiers est que la consommation de la farine n'a pas augmenté en octobre, par suite de l'abondance extraordinaire des récoltes de pommes de terre et des légumes secs. Leur qualité est en même temps si exceptionnelle qu'elle a produit dans les campagnes une économie de 20 0/0 sur la consommation du blé. Il en sera ainsi jusqu'au mois de mars, et, en raison de cette importante économie de blé, comparée à l'insuffisance des fourrages, il serait à propos d'introduire cette année en France le mode d'alimentation des bestiaux employé avec tant de succès en Belgique et en Angleterre. En opérant sur la masse énorme de blé dont nous disposons, le triage des grains de qualité médiocre, d'une valeur nulle pour la panification, on obtiendrait une importante ressource pour l'engraissement des bestiaux, et on résoudrait, — en partie, du moins, — le grand problème de la vie à bon marché, chose inconnue en France depuis plus de vingt-cinq ans. Huit à 10 millions d'hectolitres de blé qui seraient appliqués à l'alimentation des bestiaux en amélioreraient sensiblement la nature et rapporteraient bien plus à la culture que la vente de ce blé à des prix qui ne sauraient dépasser 16 à 18 francs le quintal.

N'oublions pas que l'avoine est relativement plus chère que le blé et que les fourrages, déjà très-chers aujourd'hui, sont destinés à l'être encore plus cet hiver.

Voici quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français.

Blés, fr. 22 à 24; seigles, fr. 18 à 19.50; orges, fr. 18.50 à 21; avoines, fr. 20 à 24; farines, fr. 32 à 35; le tout aux 100 kilog. en marchandises immédiatement disponibles.

Sur nos grandes places maritimes, les affaires sont très-calmes. L'exportation, jusqu'ici, est restreinte et se borne, pour Nantes, à quelques milliers de sacs de farine, et pour nos ports de la Manche, à des orges et des pommes de terre, en assez grandes quantités, il est vrai, mais encore insuffisantes pour avoir une certaine influence sur les cours de ces divers articles.

Les marchés anglais continuent à accuser de la baisse. Il ne saurait en être autrement en présence des stocks importants qui existent dans les principaux centres de l'Angleterre et du grand nombre des navires en mer à destination de ses côtes. Le prix moyen du blé est de 25 francs les 100 kilog.

En Belgique, en Hollande, dans l'Allemagne, en Pologne et en Russie, la tendance à la baisse s'accentue tous les jours.

Huile de colza. — Rien de saillant à noter sur cet article. Les cours languissent et il ne se fait presque rien. Les prix n'ont quelque chance de se raffermir que si les détenteurs du stock ne font que de minimes livraisons, comme d'ailleurs on est porté à le croire.

La graine est rare et en hausse dans la Normandie et dans le Nord où on la tient à 35 francs en moyenne les 100 kilogr. On s'explique difficilement comment la fabrique peut livrer des huiles à 72 francs les 100 kilog. aux cours actuels de la graine.

A l'étranger, la situation de l'article est tout aussi précaire qu'en France, le temps seul peut l'améliorer.

Huile de lin. — Sans affaires et cote purement nominale.

Spiritueux. — Les cours exagérés provoqués par les intéressés à la hausse, ont accumulé à Paris, une quantité de marchandises tellement considérable que l'exploitation du découvert est devenue complétement chimérique.

Le stock est aujourd'hui de 9,000 pipes; ce chiffre est énorme et constitue un élément de baisse d'autant plus sérieux que la consommation est ralentie par suite de droits énormes et que l'exportation est presque nulle.

Marché de Paris, mercredi 4 novembre 1874.

Les offres en blés sont plus importantes et comme conséquence de la baisse des farines de consommation, la meunerie met une réserve extrême dans ses achats. Les affaires, qui sont du reste très-languissantes ne sont possibles qu'avec des concessions de la part des vendeurs. Les cours extrêmes varient de fr. 23.50 à fr. 25.25 les 100 kilog. en gare à Paris. C'est une baisse de 50 à 75 centimes environ sur les cours de la semaine dernière. Les seigles à fr. 19.25, les orges à fr. 21.50 les 100 kilog. n'ont qu'une cote nominale.

Les avoines sont assez bien tenues et se vendent selon qualité de fr. 24 à 25 et 25.50 les 100 kilog.

Les farines de consommation sont très-offertes et d'une vente difficile de fr. 49 à fr. 54 les 159 kilog. toile à rendre.

Les farines de spéculation, sous l'influence d'une position de place, sont plus fermes d'abord sans donner lieu à plus d'affaires, mais ne tardent pas à fléchir.

On cote :

	8 marques.	Supérieures.
Courant	52 »	51 75
Décembre	52 »	51 » à 51 50
4 premiers	52 »	51 »
4 de mars	53 25 à 53 50	52 » à 51 75

Les 159 kil., toile perdue.

Huiles. — Sans affaires, cote purement nominale.

	Colza.	Lin.
Disponible et courant.	72 »	72 »
Décembre	72 50	72 »
4 premiers	74 25	72 50
4 d'été	76 »	
4 derniers	78 »	

Les 100 kil.

Spiritueux. — Cours plus fermes, mais affaires des plus restreintes. Courant fr. 55; décembre fr. 55; 4 premiers fr. 55.50; 4 chauds fr. 57.50 à fr. 58 l'hect. à 90 degrés. Stock, 9,000 pipes.

Vendredi 6 novembre. — Derniers cours.

Les farines de consommation, toujours très-offertes, tendent à la baisse. Les cours restent stationnaires de 49 à 53 et 54 francs les 159 kilog., toile à rendre.

Peu d'affaires à noter en farines de spéculation. Les éléments de baisse dominent; mais jusqu'ici les cours n'offrent que des fluctuations insignifiantes :

	8 marques.	Supérieures.
Courant	52 »	51 75
Décembre	51 75	51 »
4 premiers	52 25	51 »
4 de mars	53 »	51 75

Les 159 kilogr., toile perdue.

Les prix extrêmes des blés propres à la mouture s'établissent de 23 à 25 francs les 100 kilog. en gare à Paris.

Les huiles ne donnent lieu qu'à un chiffre d'affaires tellement restreint, tant en disponible qu'en livrable, que la cote en reste nominale, avec forte tendance à la baisse toutefois.

Quant aux spiritueux, ils sont aussi délaissés pour le moment qu'ils ont été agités il y a 8 jours. Les cours se ressentent du marasme des affaires. Courant 54 50, décembre 54 50, 4 premiers 55 50, 4 chauds 56 50 l'hectolitre à 90 degrés.

Ed. Marion.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 6 novembre. — Cotons : même calme dans les affaires, tendance lourde. Ventes, 200 balles.

Liverpool, 6 novembre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Affaires calmes, prix sans changement. Importations, 20,000 balles.

Marseille, 5 novembre. — Blés : affaires calmes. Ventes de la journée d'hier, 18,200 hect. disponibles. — Affaires nulles sur le livrable. — Laines : marché ferme. — Cotons : affaires calmes. On a fait 50 balles Jumel de fr. 107 50 à 110 ; une dizaine de balles Saloniques semence à fr. 90 et une vingtaine de balles Pirée à fr. 100 les 50 kil. — Cafés : marché ferme. On a traité 1,000 sacs Rio à fr. 98; et 1,000 sacs dito à fr. 102 les 50 kil.

New-York, 5 novembre. — Or : 110 1/4. — Change sur Londres : 4 dollars 85 cents par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 15. — Pétrole : Standard Wite (le gallon de 3 litres 8), 11 cents. — Café : Rio fair, 18 1/4. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 8 3/8. — Saindoux : marque Wilcox, 14 1/2.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	29 octobre.	5 novembre.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.268.554.797	1.271.865.224
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	234.796	265.082
Portefeuille de Paris. Commerce	337.876.712	360.416.826
Portefeuille de Paris. Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	351.995.214	353.111.848
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	10.919.700	11.753.100
Id. Id. Succ.	7.409.500	7.531.800
Avances sur effets publics franç. Paris	26.387.100	26.476.200
Id. Id. Succ.	18.093.850	18.365.250
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	27.259.600	27.505.800
Id. Id. Succ.	14.980.100	15.140.500
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1,151.500	1.143.400
Id. Id. Succ.	543.800	538.100
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.019.042	3.020.652
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	3.853.247	3.903.812
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	7.320.134	7.202.989
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.551.137.745	2.572.700.630
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	2.890.197	5.224.834
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	11.014.744	12.327.340
Compte courant du trésor, créditeur	156.056.140	152.558.989
Comptes courants à Paris	174.382.721	178.346.187
Comptes courants dans les succursales.	25.463.871	26 114.467
Dividendes à payer	2.046.240	1.948.829
Effets au comptant non disponibles	1.912.725	1.555.480
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	15.061.112	16.097.248
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	13.729.903	15.432.886
Total égal a l'actif et au passif.	3.205.657.337	3.234.298.828

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	Augmentation	Diminution
Encaisse métallique	3.310.427	»
Portefeuille commercial	23.656.748	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	1.700.000	»
Billets en circulation	21.562.885	»
Compte courant du Trésor	»	3.497.150
Comptes courants particuliers	4.644.062	»

C'est avec une vraie satisfaction que nous enregistrons une augmentation de 23 à 24 millions dans le portefeuille de la Banque. Cela corrobore l'amélioration survenue dans nos échanges et signalée par les états de douane et les tableaux de rendement des impôts indirects. Si cette bonne veine pouvait continuer on en devrait tenir compte à une résurrection du mouvement des transactions et non à la saison, c'est-à-dire à une reprise permanente et non à des besoins inévitables de saison. La circulation a augmenté de 21 millions 1/2, ce qui prouve que le mouvement de reprise est tout intérieur; les comptes courants des particuliers ont progressé, il est vrai, de 4 millions 1/2 ; mais en face de l'augmentation de 24 millions dans le portefeuille, c'est une bien faible atténuation des bonnes tendances que nous révèle l'inspection de bilan de la Banque de France.

La chambre de compensation, à Paris, a échangé en octobre dernier 140,377,043 francs contre 193,353,323 francs en 1873 et 167,506,025 francs en 1872, pour le même mois. C'est une diminution qui est d'autant plus fâcheuse qu'elle coïncide avec une reprise des affaires et des besoins de

saison. Cette institution n'est pas encore comprise ni du public, ni des banquiers; ses débuts sont difficiles; tel a été le lot de bien des institutions actuellement en plein épanouissement.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

4 novembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	35.427.160	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	20.427.160
		Argent monn. et ling.	»
Total	35.427.160	Total	35.427.160

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	14.041 832
Réservé et prof. et pert.	3.102.169	Portefeuille et avances.	18.528.362
Trésor et Admin. publ.	3.736.997	Billets en rés. (N. B.)	8.158.240
Comptes particuliers	19.585.331	Or et arg. mon. (N. B.).	671.381
Billets à sept jours etc.	422.318		
Total	41.399.815	Total	41.399.815

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 102.169	Fonds publics	18.026.732
Billets en circulation	27.268.920	Portefeuille et avances.	18.528.362
Billets à sept jours	422.318	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	21.098.541
Trésor et Admin. publ.	3.736.997		
Comptes particuliers	19.585.331		
Total	68.668.735	Total	68.668.735

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours). L. ST.	523.155	L. ST. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	121.631	»
Comptes-courants des particuliers	»	1.505.843
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	»	586.044
Encaisse métallique	»	242.849
Réserve en billets	»	690.235

La situation à la Banque d'Angleterre est moins bonne cette semaine qu'il y a huit jours. Ce n'est pas qu'elle soit bien mauvaise au fond, car les billets de banque de la réserve sont encore 37 3/16 0/0 de l'ensemble des comptes courants, ou, pour parler français, l'encaisse est au passif à vue dans la proportion de 41 3/4 à 100; mais, au point de vue des exigences bizarres et tyranniques de l'acte de 1844, une diminution de liv. st. 242.840 dans l'encaisse, de liv. st. 690,235 dans la réserve des billets sont, dans la situation actuelle, des marques de détresse qui doivent appeler les sévérités de la Banque. Aussi félicitons-nous la direction de cette antique institution de n'avoir pas élevé le taux de son escompte. C'est de la modération dont il faut lui tenir compte, tout en n'oubliant pas qu'elle n'est pas toujours libre d'agir avec réserve et que l'acte trop vanté de Robert Peel (on en est bien revenu même en Angleterre) lui impose, de temps en temps, la douloureuse obligation de pratiquer le système restrictif.

Le mouvement du Clearing-House à Londres, durant cette semaine, atteint 134 millions de livres sterling d'effets, contre 147 millions la semaine correspondante de 1873.

La satisfaction que nous procure l'inspection du bilan de la Banque de France, nous ne l'éprouvons pas à un même degré en jetant les yeux sur le bilan de la Banque de Prusse au 31 octobre comparé à celui de la semaine précédente :

	23 octobre.	31 octobre.		Différences.
	Thalers.	Thalers.		Thalers.
Encaisse	213.564.000	220.027.000	—	3.537.000
Billets de diverses caisses	3.661.000	3.970.000	+	309.000
Portefeuille	139.139.000	138.201.000	—	938.000
Avances	19.428.000	20.315.000	+	887.000
Effets publ. appart. à la Banque	5.155.000	5.328.000	+	173.000
Billets en circulation	280.918.000	279.076.000	—	1.842.000
Dépôts particuliers	33.659.000	34.554.000	+	895.000
Compte courant de l'Etat, etc.	33.856.000	32.500.000	—	1.356.000

Ce n'est pas que nous nous réjouissons des embarras de notre ennemi de 1870-71; comme économiste d'abord, comme patriote éclairé ensuite, nous ne souhaitons pas de mal à nos voisins, sachant que, de toute manière, il n'en peut résulter de bien pour nous. Mais nous devons constater les résultats des infractions aux lois économiques ou les conséquences des événements naturels, et sous ce rapport nous devons déplorer, pour l'Allemagne comme pour nous, les errements économiques du gouvernement résidant à Berlin.

L'encaisse a diminué de plus de 3 millions et demi de thalers, et, ceci est le côté le plus grave à nos yeux, le portefeuille a fléchi de près de 1 million de thalers. Il est vrai que la circulation a aussi diminué de près de 2 millions, ce qui convertit les variations déjà signalées en une quasi-liquidation de la Banque de Prusse. Quand une institution de crédit en est là, ce n'est pas la preuve que les affaires trouvent, dans l'impartialité de l'administration supérieure, des conditions assez sûres pour se développer.

Le bilan mensuel de la Banque nationale d'Autriche, arrêté au 31 octobre 1874, comparé à celui arrêté au 30 septembre de la même année, nous offre les chiffres suivants :

Actif	sept.	oct.	Passif	sept.	oct.
	millions	millions		millions	millions
Encaisse métall. Fl.	143.6	143.7	Capital Fl	90.0	90.0
Portefeuille	126.7	146.2	Fonds de réserve	18.0	18.0
Avances	35.6	36.1	Billets en circulat.	294.1	308.8
Prêt à l'Etat	30.0	80.0	Lettres de gage	85.7	86.0
Prêts hypothécaires	85.9	86.1	Comptes courants	0.4	0.5
Divers	21.8	15.8	Divers	5.4	4.6
Totaux	493.0	507.9	Totaux	493.6	507.9

La Banque nationale d'Autriche a éprouvé dans ses comptes les variations dues à la saison, moment de reprise d'affaires peu durable si les conditions générales ne s'y prêtent pas. Son portefeuille du 30 septembre au 31 octobre a augmenté de 20 millions de florins. Nous ne voyons rien, d'ailleurs, de bien saillant à dire de cette institution plus banque d'Etat que maison de commerce.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

	10 NOVEMBRE 1870	9 NOVEMBRE 1871	7 NOVEMBRE 1872	6 NOVEMBRE 1873	5 NOVEMBRE 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	»	2.291.8	2.584.9	3.009.8	2.572.7
Encaisse	»	632.4	789.8	732 9	1.271.9
Portefeuille	»	666.9	954.9	1.225.8	713.6
Avances	»	111.2	128.9	147.7	108.4
Prêts à l'Etat	»	1.253.3	1.390.3	1.327.8	887.1
Compt. cour. Trés.	»	140.0	397.3	117.7	152.6
— part.	»	311.9	236.9	230.9	204.5
Taux d'escompte	6 0/0	6 0/0	5 0/0	6 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 ½ 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	53 fr. 60	57 fr. 05	53 fr. ..	56 fr. 85	61 fr. 85
Cours du 5 0/0	»	91 fr. 20	83 fr. 35	90 fr. 35	58 fr. 65
Prix du quintal de blé	»	34 fr. 13	27 fr. 82	35 fr. 45	25 fr. 15
Prime de l'or	»	21 ‰	14 ‰	8 ‰	Pair.
Londres court	»	25 fr. 87	25 fr. 62	25 fr. 40	25 fr. 13
LONDRES.					
Escompte	2 ½ 0/0	5 0/0	6 0/0	8 0/0	4 0/0
Consolidés	93 ¼	93 ⅛	92 ⅜	92 ⅜	93 ¼
Paris court	»	25.90	25.65	25.55	25.12

En 1870, le gouvernement de la Défense nationale, dans un sentiment de conciliation qui est proche de la faiblesse, repousse un armistice, dont les conditions sont assez astucieusement formulées par nos ennemis. — Verdun capitule. — Bataille de Coulmiers, gagnée par le général d'Aurelles de Paladine ; nous réoccupons Orléans.

En 1871, la circulation de la Banque de France s'accroît assez rapidement. Elle était à 1,907,000,000 francs le 28 septembre : le 9 novembre, elle est à près de 2,400,000,000 francs, soit 400 millions d'accroissement en un mois et demi. Notons que sa limite d'émission de billets est, à cette époque, de 2,400,000,000 francs.

En 1872, on est à la veille de la rentrée de la Chambre, et on sait qu'un message important sera lu par M. Thiers. Tout se tait en France devant cet événement si proche. La situation monétaire est moins bonne à Londres. La Banque d'Amsterdam porte le taux de son escompte de 4 à 4 1/2 0/0.

En 1873, la Banque d'Angleterre porte, le 1er novembre, le taux de son escompte à 8 0/0. La Banque de Prusse ne bouge pas encore. A Amsterdam, où on était à 5 0/0, on arrive à 6 0/0. En politique, ne pouvant pas faire la monarchie, ne voulant pas faire la République, on reste dans le provisoire.

En 1874, les craintes sur des augmentations des taux d'escompte à Londres et Berlin ne sont pas encore dissipées; mais un peu de reprise dans le mouvement commercial les explique et rassure. La politique est au calme, mais les

reports se tendent à la Bourse par suite de spéculations trop ardentes. Les prix des grains continuent de fléchir, ce qui occasionne des suspensions aux Etats-Unis.

Bourse de Paris. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

Comptant	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
30 Vendredi...	99.90	99.85	99 90	62.15	62 05	62.15
31 Samedi.....	100.15	99 95	100.15	62.30	62.15	62.30
2 Lundi	99.15ex	98.70ex	98.70ex	62.70	62 25	62 25
3 Mardi.......	98.50	98.45	98.47	62.05	62 05	62.05
4 Mercredi....	98.80	98.55	98.80	62 25	62.10	62.10
5 Jeudi	98.80	98.70	99 65	62.20	61 85	61.85
Terme						
30 Vendredi...	99.85	99.80	99.85	62.17	62.15	62.17
31 Samedi.....	100.12	99.95	100.12	62.45	62.25	62.37
2 Lundi......	99.50ex	99 »ex	99.02ex	62.65	62.25	62.25
3 Mardi.......	98.90	98.80	98.80	62.32	62.27	62.30
4 Mercredi....	99.17	99 »	99.17	62.50	62.35	62 50
5 Jeudi.......	99.22	99.02	99.10	62.50	62.27	62.27

Les rentes françaises semblaient d'abord disposées à reprendre le dessus. Le 5 0/0 revoyait le pair et la semaine paraissait devoir être acquise à la hausse ou au moins à la fermeté. Le détachement du coupon semestriel (1 fr. 25 c.) sur le 5 0/0 s'opérait même lundi 2 novembre sur des cours qui reportaient en réalité le 5 0/0 à 40 et 50 centimes au-dessus du pair. Mais la liquidation a révélé des besoins d'argent qui se sont traduits par des reports élevés sur le 5 0/0, 36 à 38 centimes ; sur le 3 0/0, 23 à 25 centimes. Cependant ces chiffres ne semblent pas bien hauts ; on sait que le prix normal du report sur la rente est le revenu même de cette rente ; or, 5 francs et 3 francs par an font par mois 41 et 25 centimes. Tant que le report est au-dessous de ces chiffres (selon la rente) on peut le considérer comme modéré ou faible ; au-dessus il est tendu. On aurait donc pu ne pas s'étonner d'un prix légèrement inférieur au taux normal indiqué plus haut si les liquidations de fin juin, juillet et août n'avaient pas habitué à des prix légers. La liquidation de fin septembre avait bien vu le report se tendre, mais on pensait que cette raideur du prix de reports avait été un avertissement aux acheteurs trop engagés et que les situations hasardées à la hausse étaient liquidées. On a été détrompé le 2 novembre quand on a vu le report toucher 37 centimes sur le 5 0/0 et 24 centimes sur le 3 0/0 et le courant des idées a été changé encore une fois et de ce chef les prix ont refléchi.

Les receveurs généraux ont acheté 284,000 francs de 5 0/0 et vendu 7,500 francs de 3 0/0 ; c'est un peu moins que la semaine antérieure.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair		29 oct.	5 nov.	Variations
100	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	88 65	88 85	+ .. 20
500	6 0/0 (Morgan) j. 1er octobre	513 75	515 ..	+ 1 25
500	4 0/0 (Trentenaires) j. 20 juillet	457 50	460 ..	+ 2 50
500	5 0/0 (Bons de liquid.) j. 15 juillet	487 ..	486 50	— .. 50
225	Obl. Dép. Seine 1856, 4 0/0 j. 1er juil.	222 ..	218 ..	— 4 ..
500	Obl. V. Paris 1855-60, 3 0/0 j. 1er sept.	435 ..	440 ..	+ 5 ..
500	— 1865, 4 0/0 j. 1er aout	471 25	472 50	+ 1 25
400	— 1869, 3 0/0 j. 31 juill.	305 ..	302 50	— 2 50
400	— 1871, 3 0/0 j. 1er juil.	277 ..	277 ..	.. .. ..
1000	— 1872, 6 0/0 j. 1er oct.	1005 ..	1005 ..	.. ...
500	Bons liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	486 25	485 ...	— 1 25

Le marché du comptant, à commencer par les fonds français publics et municipaux, n'a pas participé à la faiblesse du marché à terme et les cours ont été très-tenus. L'annonce d'un prochain emprunt de la ville de Paris n'a pas affecté défavorablement les cours des autres créances de la même cité. On sait que cet emprunt doit produire 260 millions, et sera constitué en obligations de 500 francs, rapportant 20 francs par an et remboursables au pair en 75 années. Elles jouiront de lots annuels montant par an à un million. Elles se rapprochent donc, par leur forme, des titres de l'emprunt de 1865, sauf que ce dernier était remboursable en 60 ans et que les nouvelles le seront en 75. On ignore encore le prix d'émission et l'époque où la souscription sera ouverte. Parmi les emplois stipulés pour ces 260 millions, nous remarquons le remboursement des obligations 6 0/0 de 1,000 francs de l'emprunt de 1872 contracté pour la dérivation des eaux de la Vanne et l'utilisation des eaux d'égouts dans la plaine de Gennevilliers. Sous ce dernier point de vue et jusqu'à concurrence d'une vingtaine de millions, le nouvel emprunt serait donc une conversion d'une dette déjà existante en une autre moins onéreuse.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair.		29 oct.	5 nov.	Variations
100	Angleterre 3 0/0 cons. j. 5 juillet	93 3/8	98 3/8	.. ....
500 fl.	Autriche. Lots 1860 j. 1er novem.	1265 ..	....	.. ....
250	— Obl. doman. j. 1er sept.	276 ..	279 ..	+ 3 ..
100	— 5 0/0 conv. Arg. j. 1er juill.	67 3/4	68 1/2	+ 75
100	— — j. 1er oct.	66 1/2	66 1/2	.. ....
100	— 5 0/0 conv. Pap. j. 1er août.	.. ..	.. ..	.. .. .
100	— — j. 1er nov.	.. ..	64 ..	.. ....
100	Belgique 4 1/2 0/0 1844 j. 1er juillet	104 3/4	105 1/2	+ 75
500	Egypte. 7 0/0 Pacha 1866 j. 7 juillet	475 ..	480 ..	+ 5 ..
100	— 7 0/0 1868 j. 15 juillet	82 ..	83 ..	+ 1 ..
500	— 7 0/0 Pacha 1870 j. 1er octob	385 ..	386 25	+ 1 25
500	— 7 0/0 1873 j. 15 octobre	375 ..	377 50	+ 2 50
100	Espagne 3 0/0 extér. j. janvier 1873	18 1/4	18 1/4	.. ....
100	— — intér. j. janvier 1873	13 ..	13 7/8	+ 7/8
500	— 8 0/0 Pagarès j. juillet	445 ..	... ..	.. ....
100	Etats-Unis 6 0/0 1862 j. mai	105 1/2	105 1/2	.. ....
100	— — 1864 j. mai	... ..	108 ..	.. ....
100	— — 1865 j. mai	... ..	110 1/2	.. ....
100	— — 1867 j. juillet	110 ..	110 ...	.. ....
100	— 5 0/0 Cons. j. mai	105 1/2	105 1/2	.. ....
500	Hongrie 5 0/0 1868 j. 1er juillet	225 ..	226 75	+ 1 75
100	Italie 5 0/0 1861 j. 1er juillet	66 90	67 60	+ 70
100	— 3 0/0 1861 j. 1er octobre	... ..	.. ..	.. ....
100	Rome 5 0/0 1831 j. 6 juin	67 3/4	68 1/2	+ 3/4
100	— 5 0/0 1860-64 j. 1er oct.	66 1/2	67 1/2	+ 1 ..
100	— 5 0/0 1866 1er oct.	66 ..	65 3/4	— 1/4
500	Obl. V.-Emm. 3 0/0 1864 j 1er octobre	196 ..	197 ..	+ 1 ..
100	Pays-Bas 2 1/2 0/0 1834 j. 22 juillet	63 .	62 ..	— 1 ..
100	Pérou 6 0/0 1870 j. 1er juillet	72 ..	71 65	— 35
100	— 5 0/0 1872 j. 1er juillet	... ..	.. ..	.. ....
100	Portugal 3 0/0 1853 j. 1er juillet	... ..	.. ..	.. ....
100	Roumanie 8 0/0 1867 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ....
100	Russie 4 1/2 0/0 1849 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. ....
100	— 5 0/0 1862 j. 1er mai	... ..	101 1/2	.. ....
500	— 4 0/0 1867 j. 1er novembre	428 50	418 75	+ 25
500	— — 1869 j. 1er novembre	428 75	420 ..	+ 1 25
100	— 5 0/0 1870 j. 1er aout	101 1/2	101 1/2	.. ..
500	Tunisie 5 0/0 1872 j. 1er juillet	259 ..	259 75	+ 75
100	Turquie 5 0/0 1865 j. 1er juillet	46 15	46 30	+ 15
500	— 6 0/0 1860 j. 1er juillet	325 ..	338 75	+13 75
500	— 6 0/0 1863 j. 1er juillet	352 50	357 50	+ 5 ..
500	— 6 0/0 1865 j. 1er juillet	355 ..	358 75	+ 3 75
500	— 6 0/0 1869 j. 1er octobre	277 50	278 75	+ 1 25
500	— 6 0/0 1873 j. 1er octobre	265 50	265 ..	— 50

La liquidation de ceux des fonds étrangers qui ont le plus donné lieu à des spéculations fiévreuses dans le courant d'octobre a été laborieuse, surtout celle des fonds turcs qni ont vu le report monter au pied de 9 ou 10 0/0 par an, et même au-delà, sans compter le courtage d'autant plus lourd que ces valeurs ont deux liquidations par mois. Il est vrai que des reports élevés sur ces valeurs aléatoires font moins d'impression sur le public que s'il s'agissait de valeurs mieux assises. Aussi les cours n'ont-ils pas été affectés de cette circonstance. C'est encore (toujours courtage à part) à peu près le revenu annuel. C'est ce qui explique cette circonstance de cours bien tenus en face de reports très-tendus. L'italien a témoigné d'une grande fermeté. Les fonds des autres pays ont d'ailleurs été généralement bien tenus. La semaine est bonne pour cet ordre de valeurs. On a détaché sur les lots autrichiens de 1860 un coupon semestriel de 12 fl. 1/2 soit, au change établi de 2 fr. 25 1/2 le florin, 28 fr. 12 1/2 ; sur les obligations russes 4 0/0 de 1867 et 1869 on a détaché un coupon semestriel de 10 francs sur chacune des deux émissions.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair.		29 oct.	5 nov.	Variations
1000	Créd. fonc. 3 0/0 1852 j. 1er mai	... ..	... ..	.. ..
500	— 4 0/0 — j. 1er mai	485 ..	490 ..	+ 5 ..
100	— 4 0/0 — j. 1er mai	94 50	95 50	+ 1 ..
500	— 3 0/0 — j. 1er mai	468 75	468 75	.. .. ..
100	— 3 0/0 — j. 1er nov.	92 ..	93 ..	+ 1 ..
500	— 4 0/0 1863 j. 1er mai	473 75	475 ..	+ 1 25
500	— 3 0/0 comm. j. 1er mai	375 ..	378 ..	+ 3 .
100	— 3 0/0 — j. 1er mai	74 ..	73 50	— .. 50
300	— 5 0/0 départ. 1er juillet	278 ..	277 75	— .. 25
500	Créd. colon. 5 0/0 1861 j. 1er août	... ..	... ..	.. .. ..
600	— 5 0/0 1865 j. 1er août	355 ..	355 ..	.. .. ..
150	Soc. Algér. 4 0/0 1867 j. 1er août	112 ..	111 ..	— 1 ..
500	— 5 0/0 1866 j. 1er juin	457 50	460 ..	+ 2 50
500	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. 1er juillet	414 50	417 50	+ 3 ..
500	Ch. de fer Charentes 3 0/0 j. 1er oct.	263 ..	260 25	— 2 75
500	— Dombes 3 0/0 j. 1er oct.	262 ..	262 ..	.. .. ..
650	— Est 5 0/0 j. 1er juin	475 ..	480 ..	+ 5 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juin	291 75	292 25	+ .. 50
500	— Lyon 3 0/0 1855 j. 1er oct.	293 ..	295 ..	+ 2 ..
500	— Bourbonnais 3 0/0 j. 1er juil.	297 ..	296 ..	— 1 ..
500	— Dauphiné 3 0/0 j. 1er juillet.	295 ..	294 ..	— 1 ..
500	— Genève 3 0/0 1855 j. 1er juil.	293 75	293 75	.. .. ..
500	— — 3 0/0 1857 j. 1er juil.	289 ..	287 ..	— 2 ..
625	— Médit. 4 0/0 j. 1er octobre.	495 ..	500 ..	+ 5 ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juillet	303 ..	300 ..	— 3 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc. j. 1er juillet.	292 ..	295 ..	+ 3 ..
500	— — 3 0/0 1866 j. 1er oct.	287 ..	287 25	+ . 25
625	— Rhône-Loire 4 0/0 j. 1er juil.	... ..	... ..	.. .. ..
500	— — 3 0/0 j. 1er juil.	... ..	295 ..	.. .. ..
500	— Vict.-Em. 3 0/0 1862 j. 1er oct.	287 50	286 25	— 1 50

500	— Midi 3 0/0 j. 1er juillet.....	293 25	295 ..	+ 1 75
500	— Nord 3 0/0 j. 1er juillet....	301 ..	302 50	+ 1 50
500	— Nord-Est 3 0/0 j. 1er oct....	275 ..	270 ..	— 5 ..
500	— Orléans 3 0/0 j. 1er juillet...	296 50	299 ..	+ 2 50
500	— Gr.-Cent. 3 0/0 1855 j. 1er juil.	292 50	296 ..	+ 3 50
500	— Ouest 3 0/0 j. 1er juillet ...	291 75	292 ..	+ .. 25
500	— Vendée 3 0/0 j. 1er octobre.	250 ..	250 ..	.. .. ..
500	Ch. Autrichiens 3 0/0 anc. j. 1er sept.	310 ..	312 50	+ 2 50
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er sept.	303 50	306 25	+ 2 75
500	— Lombards 3 0/0 anc. j. 1er oct...	250 75	250 75	.. .. ..
500	— — 3 0/0 nouv. j. 1er oct.	247 50	248 ..	+ .. 50
500	— Nord-Espagne priorité j. 1er oct. .	203 ..	204 75	+ 1 75
500	— — rev. variable j. oct. 72.	192 50	197 ..	+ 4 50
500	— Pampelune-Barcelone j. oct. 72.	132 ..	129 ..	— 3 ..
500	— Portugais 3 0/0 j. juillet 70......	236 ..	235 50	— .. 50
500	— Madrid-Saragosse 3 0/0 j. juillet.	217 75	218 ..	+ .. 25
500	Omnibus de Paris 5 0/0 j. 1er juillet.	454 ..	454 ..	.. .. ..
500	Tramways-Nord-Paris 6 0/0 j. 1er oct.	305 ..	316 25	+ 11 25
500	Mess. marit. 6 0/0 j. 1er octobre....	... ..	500 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er octobre.....	445 ..	455 ..	+ 10 ..
500	Cie transatlantique 5 0/0 j. 1er juillet	417 50	417 50	.. .. ..
500	Canal de Suez 5 0/0 j. 1er octobre ..	478 75	487 50	+ 8 75
125	— Bons trent. 8 0/0 j. 1er sept ..	120 ..	123 ..	+ 3 ..
450	J.-F. Cail et Ce, 25 fr. j. 1er octobre	400 ..	397 50	— 2 50
450	Fives-Lille 24 fr. j. 1er juillet	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	Docks de Marseille 3 0/0 j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
500	Gaz parisien 5 0/0 j. 1er juillet......	460 ..	466 25	+ 6 25
500	Cie gle des Eaux 3 0/0 j. 1er octobre.	280 ..	280 ..	.. .. ..
500	— 5 0/0 j. 1er novemb.	... ..	450 ..	.. .. ..
625	Salines de l'Est 4 0/0 j. 1er juillet...	... ..	... ..	.. .. ..

Le marché des obligations de chemins de fer et autres valeurs, comme les autres marchés du comptant, a joui d'une assez bonne tenue durant la semaine écoulée, et les prix ont généralement conservé leur fermeté accoutumée. On a détaché sur les obligations 5 0/0 de la Compagnie générale des eaux un coupon trimestriel de 12 fr. 50.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

	29 oct.	5 nov.	Variations
Banque de France, j. 1er juillet............	3990 ..	3950 ..	— 40 ..
Banque de Paris et des Pays-Bas, ex-coup. 4.	1165 ..	1170 ..	+ 5 ..
Comptoir d'Escompte (Paris), j. 1er aout...	552 50	550 ..	— 2 50
Crédit agricole, j. 1er juillet...............	465 ..	472 50	+ 7 50
Crédit foncier de France, j. 1er juillet.....	852 50	850 ..	— 2 50
Société génér. algérienne, j. 1er nov. 1873.	380 ..	380 ..	.. .. ..
Crédit indust. et commercial, j. 1er mai ...	690 .	695 ..	+ 5 ..
Crédit lyonnais, j. 15 juillet.................	722 50	723 75	+ 1 25
Crédit mobilier, j. juillet 1873...............	340 ..	356 25	+ 16 25
Société dép. et comptes cour., j. 1er mai..	585 ..	587 50	+ 2 50
Société générale, j. 1er octobre	540 ..	542 50	+ 2 50
Banque Franco-Égyptienne, j. 15 mars....	585 ..	582 50	— 2 50
Banque Française-Italienne, j. 1er juillet..	520 ..	525 ..	+ 5 ..
Sous-Comptoir des Entrepr., j. 1er juillet..	168 75	162 50	— 6 25
Banque ottomane, j. 1er juillet.............	690 ..	727 50	+ 37 50
Crédit foncier autrichien, j. juillet 1873....	547 50	545 ..	— 2 50
Crédit mobilier espagnol, j. 1er juillet.....	655 ..	675 ..	+ 20 ..

A part la Banque de France et quelques autres institutions, les cours des sociétés de crédits sont fermes et quelques-unes mêmes (Crédit mobilier, Banque ttomane, Crédit mobilier espagnol) en hausse prononcée. De ces trois dernières valeurs, les deux premières doivent leur amélioration au marché des fonds orientaux ; la dernière la doit aux combinaisons dont nous avons déjà parlé ici même il y a huit jours et sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

	29 oct.	5 nov.	Variations
Est j. 1er mai..............................	531 25	530 ..	— 1 25
— Act. de jouissance	190 ..	192 ..	+ 2 ..
Lyon j. 1er mai.............................	912 50	912 50	.. .. ..
Midi j. 1er juillet...........................	637 50	642 50	+ 5 ..
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
Nord j. 1er juillet	1081 25	1077 50	— 3 75
— Act. de jouissa..nce	850 ..	... ..	.. .. ..
Orléans j. 1er octobre......................	853 75	857 50	+ 3 75
— Act. de jouissance	550 ..	555 ..	+ 5 ..
Ouest j. 1er octobre	551 25	553 75	+ 2 50
— Act. de jouissance.....................	225 ..	225 ..	.. .. .
Charentes j. 1er aout	335 ..	340 ..	+ 5 ..
Vendée j. 1er juillet.........................	... ..	... ..	.. .. ..
Dombes et Sud-Est j. 1er juillet	... ..	... ..	.. .. ..
Nord-Est (capital) j. 1er juillet.............	331 25	335 ..	+ 3 75
Chemins autrichiens j. 1er juillet	678 75	687 50	+ 8 75
— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
— Lombards j. 1er mai....................	305 ..	317 50	+ 12 50
Nord-Ouest-Autriche j. 1er juillet..........	311 25	325 ..	+ 13 75
Nord-Espagne j. janvier 65	211 25	207 50	— 3 75
Pampelune-Barcelone j. juillet 66	121 25	118 75	— 2 50
Portugais j. janvier 66	190 ..	190 ..	— .. ..
Madrid-Saragosse j. 1er juillet	258 75	256 25	+ 2 50

Il y a stagnation dans les prix des actions des compagnies de chemins de fer, ce qui résulte des recettes assez médiocres de 1874, comparativement à celles de 1873. Nous voyons, en effet, en comparant les 42 semaines de 1874 et de 1873, qu'il y a des augmentations de recettes brutes kilométriques pour l'ancien réseau sur le Nord (3.62 0/0), l'Ouest (2.87 0/0), l'Orléans (3.48 0/0), et des diminutions sur le Lyon (3.04 0/0), l'Est (9.73 0/0) et le Nord (4.66 0/0); sur le nouveau réseau les augmentations portent sur le Lyon (11.38 0/0), le Nord (6.51 0/0), l'Orléans (5.67 0/0) et l'Est (3.84 0/0), et les diminutions sur l'Ouest (6.80 0/0) et le Midi (24.39 0/0). En dehors de ces six compagnies il y a augmentation sur les Charentes (11.25 0/0), la Vendée (3.22 0/0), le Lille-Valenciennes (13.47 0/0), le Nord-Est (54.38 0/0) et l'Orléans à Rouen (5.60 0/0). Les chemins étrangers sont encore en diminution : les Autrichiens de 16.38 0/0, le Madrid-Saragosse de 40.17 0/0 et le Pampelune de 42.49 0/0. Il y a au contraire augmentation sur le Nord-de-l'Espagne de 14.97 0/0 et le Portugais de 7.80 0/0. Mais tous ces résultats n'embrassent qu'une semaine, et il y a plus d'intérêt à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les recettes comparées de 1874 et de 1873 pour l'ensemble des 42 premières semaines; c'est ce coup d'œil qu'a pour but de faciliter le tableau suivant :

	%		%
Lyon ancien réseau......	— 3.48	Charentes	— 4.88
— nouveau —	+ 1.67	Vendée..................	»
Nord ancien —	— 2.95	Orléans Châlons s/m....	»
— nouveau —	— 0.61	Dombes-Sud-Est ....e...	+ 2.66
Ouest ancien —	+ 2 »	Nord-Est	+ 49.12
— nouveau —	— 3.30	Orléans-Rouen..........	+ 7.83
Orléans ancien —	— 3.48	Autrichiens	— 19.62
— nouveau —	— 0.76	Lombards................	— 6.15
Est ancien —	— 5.95	Madrid-Sar-Ali...........	+ 9.11
— nouveau —	— 4.86	Nord-Espagne...........	+ 11.55
Midi ancien —	+ 4.74	Pampelune	+ 47.39
— nouveau —	— 2.52	Portugais................	— 1 64

On voit de suite que le Nord et surtout le Lyon doivent s'attendre à avoir un dividende pour 1874 moindre que pour 1873. Heureuse la dernière de ces deux compagnies si elle n'est pas obligée de recourir à la garantie de l'Etat. Quant aux Autrichiens et aux Lombards, les résultats n'en sont pas brillants, sauf ce dernier à se rabattre sur les garanties d'intérêt auxquelles lui donnent droit ses actes de concession.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

	29 oct.	5 nov.	Variations
Transports par terre.			
Voitures à Paris, j. 1er juillet.............	316 25	310 ..	— 6 25
— actions de jouissance..............	35 ..	45 ..	+ 10 ..
Omnibus de Paris, j. 1er juillet...........	690 ..	670 ..	— 20 ..
— actions de jouissance..............	200 ..	200 ..	.. .. ..
Transports par eau :			
Compagnie transatlantique, j. 20 avril.....	235 ..	238 75	+ 3 75
Messageries maritimes, j. 1er juin.........	585 ..	590 ..	+ 5 ..
Canaux			
Canal de Suez, j. 1er janvier 1871.........	432 50	425 50	— 5 .
— Délégations, j. 1er janvier 1871.......	420 ..	438 75	+ 18 75
Charbonnages et Mines			
Carmaux, j. 1er novembre................	800 ..	... ..	.. .. ..
Mokta-el-Hadid (400 fr. p.), j. novembre...	1400 ..	1540 ..	+ 160 ..
Sociétés métallurgiques :			
J.-F. Cail et Ce, j. 1er juillet...............	980 ..	990 ..	+ 10 ..
Fives-Lille, j. 1er novembre................	1000 ..	970 ..	.. .. ..
Sociétés immobilières :			
Docks de Marseille, j. 1er mai	410 ..	406 25	— 3 75
Entr. Mag. gén. de Paris, j. 1er juillet.. ..	320 ..	340 ..	+ 20 ..
Compagnie gén. des Marchés, j. 1er juillet .	... ..	... ..	.. .. ..
Marché du Temple, j. 1er octobre..........	... ..	... ..	.. .. ..
Gaz :			
Gaz parisien. j. 1er octobre................	770 .	770 ..	.. .. ..
— — action de jouissance..........	... ..	... ..	.. .. ..
— de Marseille, j. 1er octobre............	600 ..	605 ..	+ 5 ..
Filatures :			
Comptoir de l'Industrie linière, j. 15 oct...	470 ..	... ..	.. .. ..
Maberly (Somme), j. 1er septembre	... ..	... ..	.. .. ..
Divers :			
Compagnie gén. des Eaux, j. 1er juillet ...	410 ..	410 ..	.. .. ..
Eaux de Vichy, j. 1er sept..................	... ..	... ..	.. .. ..
Salines de l'Est, j. 15 avril................	200 ..	200 ..	.. .. ..
Salins du Midi j. août......................	... ..	... ..	.. .. ..
Allumettes chimiques, j. 1er janvier	570 ..	575 ..	+ 5 ..

Les valeurs diverses (actions de sociétés industrielles) offrent peu de choses à signaler sauf les actions de Mokta-el-Hadid qui ont monté de 160 francs, soit de 140 francs après détachement d'un coupon de 20 francs. Ces 20 francs ne sont qu'un à-compte et représentent un intérêt à 5 0/0 par an. En plus, il y a un dividende; pour l'année 1873, le revenu total de l'action libérée de 400 francs a été de 40 francs, soit 10 0/0. Quel sera-t-il cette année ? C'est ce que nous ignorons ; il est possible que la hausse des charbons et du fer ait donné des bénéfices extraordinaires à cette Société. Il faut forcément attendre l'assemblée générale qui aura lieu dans six mois. Avec un marché aussi restreint qu'il l'est sur cette valeur, il faut prendre garde aux excès, et en l'absence de communications de la Compagnie, s'abstenir est le plus sage. On a détaché sur les actions des charbonnages de Carmaux 30 francs; sur les Forges et Chantiers de la Méditerranée, 20 francs, et sur les actions de Fives-Lille, 30 francs.

Dans notre dernier numéro, nous donnions un tableau du

revenu depuis dix ans des actions d'un certain nombre d'établissements métallurgiques. Une erreur de la cote nous a fait mettre *néant* pour le revenu de 1873 des forges de la Franche-Comté ; c'est 26 francs qu'il faut lire, soit 1 franc de plus que pour l'année précédente.

BOURSES DÉPARTEMENTALES (*valeurs locales*).

LILLE.	28 oct.	4 nov.	Variations
Gaz Wazemmes	... ..	.... ..	.. .. ..
Charbonnages Auchy-au-Bois	810 ..	800 ...	— 10 ..
— Azincourt	650 ..	650 ..	.. .. ..
— Bruay	12100 ..	12000 ..	— 100 ..
— Bully-Grenay	2250 ..	2200 ..	— 50 ..
— Carvin	2525 ..	2575 ..	+ 50 ..
— Courrières	... ..	....	.. .. ..
— Douchy	... ..	.... ..	.. .. ..
— Ferfay	3275 ..	3220 ..	— 55 ..
— Meurchin	2625 ..	2700 ..	+ 75 ..
Forges Biache-Saint-Vaast	... ..	2650 ..	.. .. ..
— Denain-Anzin	... ..	270 ..	.. .. ..

LYON.	28 oct.	4 nov.	Variations
Forges Terre-Noire-Bességes	450 ..	455 ..	+ 5 ..
— Horme	... ..	1105 ..	.. .. ..
— Creusot	700 ..	711 25	+ 11 25
— Marine et chemins de fer	395 ..	395 ..	.. .. ..
— Commentry-Fourchambault	690 ..	690 ..	.. .. ..
— Châtillon-Commentry	1010 ..	1010 ..	.. .. ..
— Firminy	... ..	... ..	.. .. ..
— Givors	... ..	... ..	.. .. ..
— Saint-Etienne	... ..	... ..	.. .. ..
Charbonnages Loire	327 ..	323 ..	— 4 ..
— Montrambert	582 ..	580 ..	— 2 ..
— Saint-Etienne	333 ..	330 ..	— 3 ..
— Rive-de-Gier	94 ..	90 25	— 3 75
— Roche-la-Molière	1675 ..	.... ..	.. .. ..
Gaz Lyon	2525 ..	2510 ..	— 15 ..
— la Guillotière	... ..	... ..	.. .. ..
Divers-Bateaux-Omnibus	... ..	595 ..	.. .. ..
— Omnium	... ..	... ..	.. .. ..
— rue de Lyon (ex-impériale)	... ..	... ..	.. .. ..
— Verreries Loire-Rhône	555 ..	... ..	.. .. ..
— Croix-Rousse (chemin de fer)	... ..	356 25	.. .. ..

MARSEILLE.	28 oct.	4 nov.	Variations
Forges et chantiers de la Méditerranée	650 ..	... ..	.. ..
Navigation Fraissinet et Cie	497 50	498 75	+ 1 25
— Transp. mar. (Comp. générale)	498 75	492 50	— 6 25
— Mixte	680 ..	... ..	.. .. ..
Charbonnages Grand'Combe	1640 ..	.... ..	.. .. ..
Raffineries Méditerranée	340 ..	340 ..	.. .. ..
— Saint-Louis	... ..	... ..	.. .. ..
Divers-Salins-Midi	620 ..	620 ..	.. .. ..
— Banque de l'Algérie	1462 50	1478 75	+ 16 25

CHANGES. — Le Londres a été constamment offert cette semaine ; la permanence du taux de l'escompte sur cette place n'a pas peu contribué à ce résultat. Les places allemandes et néerlandaises, par contre, voient leur papier recherché, et Vienne même est en voie de reprise. Les devises sur l'Italie sont bien mieux tenues. Peu d'affaires sur le papier des autres places.

Vendredi 6 novembre. — Bourse insignifiante avec légère tendance à la baisse. On se repose d'une liquidation difficile, et on attend la semaine prochaine avant de s'engager à nouveau, désirant se réserver le temps de tâter le terrain. On a été en effet surpris, cette semaine, de trouver encore des reports élevés quand on croyait liquidée la situation d'acheteurs mal équilibrés ; on craint une nouvelle surprise et on veut voir si enfin les acheteurs ont, cette fois, plus de consistance. Et puis la reprise des affaires commerciales non-seulement distrait les esprits de la Bourse, mais encore enlève beaucoup de capitaux à ce marché, ce qui est beaucoup plus grave. Les rentes françaises sont faibles et l'Italien, par contre, a été recherché. Les autres valeurs lourdes et sans animation comme transaction. Les receveurs généraux ont fait racheter aujourd'hui par la Chambre syndicale, pour la province 48,000 francs de 5 0/0 et 1,000 fr. de 3 0/0. On a détaché à la Bourse d'aujourd'hui les coupons échus le 1er, des valeurs se négociant à terme, parmi lesquelles nous citerons :

Crédit industriel........Fr. 12 »		Docks de Marseille...Fr. 10 »
Dépôts et comptes courants 7 50		Lombards (chem.)...... 7 50
Est (chemin de fer)....... 20 »		5 0/0 Autrichien conv.. 2 1/2 0/0
Lyon id. .... 20 »		Oblig. diverses de Crédit foncier

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 5 NOVEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGÈRES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 1/2
	»	court	209 ⅞ à 210 ¾	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 25
	»	court	121 ⅜ à 121 ½	et 4 %	—	—
5 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 5/12
	»	court	364 ¼ à 363 ⅜	et 4 %	—	
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	95
	»	court	208 ¼ à 208 ⅜	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 70
	»	court	225 ½ à 226	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 70
	»	court	226 ½ à 224	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	..—
	»	court	508 à 511	et 4 %	—	—
7 %	Cadix....	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 07
	»	court	... à 501	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554 ½	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 50 1/4
	»	court	342 ½ à 344	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 15 ./.
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
4 %	Londres...	long.	25 10 à 25 15	moins 3%	3 mois	25 40
	»	court	25 11 à 25 15	moins 3%	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	... à 1/16	moins 3½	cts jours	100
	»	court	pair à perte	moins 3½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à ...	moins 5%	vue	110 65
	»	court	9 ⅝ à ...	moins 5%	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à ...	moins 5%	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5%	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à ...	moins 5%	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5%	—	—
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16	moins 4%	cts jours	99 5/16
	»	court	pair à 1/16	moins 4%	—	—

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 30 oct.	VENDREDI 6 nov.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 30 oct.	VENDREDI 6 nov.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 30 oct.	VENDREDI 6 nov.
100	**France** 3 0/0 perpétuel	62 15	61 90	1000	Banque de France	3980 ..	3940 ..	500	Ch. fer Pampelune, actions	120 .	115 ..
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	88 70	89 ..	1000	Banque de Paris et des Pays-Bas	1165 ..	1165 ..	500	— Portugais, —	191 25	190 ..
100	— 5 0/0 perpétuel	99 90	98 60	500	Comptoir d'escompte	550 ..	553 75	500	— Saragosse, —	256 25	252 50
500	— 6 0/0 (Morgan)	512 50	515 ..	500	Crédit foncier	852 50	855 ..	500	Voitures à Paris	315 ..	307 50
500	— 5 0/0 (Trenten.)	457 50	460 ..	500	— industriel	690 ..	682 50	500	Omnibus de Paris	690 ..	690 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	486 ..	485 50	500	— lyonnais	722 50	720 ..	500	Cie transatlantique	235 ..	240 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869	305 ..	303 ..	500	— mobilier	352 50	356 25	500	Messageries maritimes	585 ..	590 ..
400	— — — 1871	277 ..	276 50	500	Dépôts et comptes courants	587 50	582 50	500	Canal de Suez	433 75	450 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid	483 ..	483 50	500	Société générale	540 ..	541 25	500	Docks de Marseille	410 ..	395 ..
250	**Autriche** Obl. doman	277 ..	278 50	100	Sous-Compt. des entrepren.	168 75	162 ..	500	Magasins généraux de Paris	320 ..	330 .
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil.	68 1/8	68 ½	500	Banque ottomane	690 ..	720 ..	250	Gaz parisien	770 ..	772 50
500	**Egypte** 7 0/0 1873	374 50	375 ..	500	Crédit foncier d'Autriche	547 50	543 75	600	— de Marseille	600 ..	605 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur	18 1/4	18 ..	500	— mobiler espagnol	657 50	675 ..	500	Cie gle des Eaux	410 ..	410 ..
100	— — intérieur	13 ./.	13 ¾	500	Ch. fer Charentes, actions	335 ..	340 ..	500	Allumettes chimiques	570 ..	575 ..
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	105 1/2	102 ⅜	500	— Est, —	528 75	507 50	500	Obl. Est 3 0/0	292 50	292 25
100	— 5 0/0 consol	105 1/2	104 ¼	500	— Lyon, —	906 25	887 50	500	— Fusion 3 0/0 anc.	294 ..	295 ..
100	**Italie** 5 0/0	67 90	67 80	500	— Midi, —	637 50	642 50	500	— — — nouv.	287 50	287 ..
100	— 3 0/0	.. ..	.. ..	500	— Nord, —	1080 ..	1077 50	500	— Midi 3 0/0	294 ..	295 ..
100	**Pérou** 6 0/0	.. ..	71 75	500	— Orléans, —	852 50	855 ..	500	— Nord 3 0/0	302 ..	302 50
100	— 5 0/0	.. ..	... ..	500	— Ouest, —	551 25	555 ..	500	— Orléans 3 0/0	296 25	298 50
100	**Russie** 5 0/0 1862	... ..	101 ½	500	— Vendée, —	... ..	... ..	500	— Ouest 3 0/0	291 75	292 50
100	— 5 0/0 1870	101 1/4	101 ½	500	— Autrichiens, —	683 75	682 50	500	— Autrich. 3 0/0 anc.	310 ..	312 50
100	**Turquie** 5 0/0 1865	46 50	46 ..	500	— Lombards, —	308 75	307 50	500	— — 3 0/0 nouv.	303 50	306 ..
500	— Obl. 1865	357 50	357 50	500	— N.-O. Autriche —	311 25	325 ..	500	— Lombards 3 0/0 anc.	250 75	250 75
500	— — 1869	276 25	275 ..	500	— Nord-Esp., —	213 75	205 ..	500	— — 3 0/0 nouv.	246 ..	247 ..

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE *Le Gérant* M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Cᵉ, 1, Cecil Street Strand.

A Florence et à Rome, chez : M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso, Rome. 28, via Panzani, Firenze.

A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2ᵉ ANNÉE. — 3ᵉ VOLUME. SAMEDI 14 NOVEMBRE 1874. NUMÉRO 46.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LE MOUVEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

S'il est un pays qui intéresse l'Europe et la France, c'est bien la grande Union des Etats du nord de l'Amérique. Politiquement, socialement, industriellement, à tous les points de vue enfin, nous éprouvons le besoin de suivre de loin, mais avec attention, tous les mouvements de cette vaste république, qui occupe un territoire si immense, où se rencontrent tant de races et qui est devenue l'un des principaux marchés commerciaux de l'Europe. Une crise à New-York a sur notre situation financière et sur plusieurs de nos industries les plus importantes une influence immédiate et considérable. Le moindre changement dans la prime de l'or aux Etats-Unis est un événement notable qui peut être gros de conséquences. Que serait-ce d'un remaniement des tarifs de douane de l'Union américaine? Un abaissement des droits de l'autre côté de l'Atlantique pourrait augmenter de plusieurs centaines de millions notre commerce d'exportation. C'est pour toutes ces raisons que nous ne pouvons laisser passer sans observations les dernières élections législatives qui viennent de se faire aux Etats-Unis, et qui indiquent un complet revirement de l'opinion publique en ce pays.

Ce revirement, nous en avions déjà étudié les symptômes et nous l'avions annoncé, il y a deux mois. Il a été, cependant, plus prompt et plus intense que nous ne pouvions l'espérer. Dans le numéro de l'*Economiste Français* du 12 septembre 1874, nous examinions les préludes de la lutte entre les deux grands partis qui se divisent l'opinion publique aux Etats-Unis, le parti républicain et le parti démocratique. Nous définissions d'abord ces mots dont la signification précise est inconnue de bien des lecteurs : nous rappelions que le parti républicain est celui qui est au pouvoir depuis 1860 et dont les deux derniers chefs sont Lincoln et actuellement le président Grant ; c'est le parti centralisateur, disposé à empiéter sur les anciens droits des Etats particuliers, défenseur de l'assimilation complète de la race noire avec la race blanche. En économie politique, il est presque universellement favorable au système protectionniste le plus rigoureux; il n'a aucune hâte de supprimer le cours forcé ou même d'avancer le moment de la reprise des paiements en espèces ; on l'accuse d'être à la dévotion des grandes entreprises qui jouissent d'un monopole, comme les compagnies de chemins de fer; on critique

son administration actuelle comme entachée de favoritisme et de corruption. Le parti démocratique est, au contraire, celui qui conduisit les affaires de l'Union jusqu'en 1860 ; il affecte un respect scrupuleux et pour ainsi dire superstitieux pour les droits des Etats particuliers; dans la question des races, tout en ayant accepté franchement l'abolition de l'esclavage, il serait porté à trouver qu'on a trop sacrifié dans le Sud les intérêts des blancs à ceux des noirs et que l'assimilation a été trop complète et trop rapide. En matières économiques enfin, les démocrates ont toujours été plus favorables que les républicains au développement de la liberté commerciale, c'est-à-dire à l'abaissement des droits de douane, à la reprise prochaine des paiements en espèces, au contrôle vigilant et à la surveillance sévère des compagnies de chemins de fer et des grandes sociétés anonymes.

On voit que la différence entre les programmes des partis n'est pas seulement politique et administrative; elle est encore, peut-être devrions-nous dire surtout, économique. Il est naturel qu'il en soit ainsi dans un pays où la forme de gouvernement est au-dessus de toute contestation et qui, d'un autre côté, par un rare bonheur, n'a pas de politique étrangère, n'ayant pas de voisins qui soient de taille à lui chercher querelle. Dans cette situation si prospère, il est évident que les questions administratives et économiques doivent acquérir, aux yeux des gouvernants, une importance plus grande que dans notre pauvre Europe, où les esprits sont sans cesse préoccupés, soit de conflits internationaux, soit de la nature du gouvernement intérieur.

Nous passions en revue, il y a deux mois, les *platforms*, c'est le terme dont on se sert pour indiquer les résolutions et les programmes des deux partis américains. On avait alors à faire des élections locales pour le choix de fonctionnaires administratifs dans les Etats particuliers ou dans les comtés qui sont des subdivisions de ces Etats. Comme dans tous les pays du monde, ces élections locales servaient aux partis de combats préliminaires pour reconnaître leurs forces respectives et pour arrêter leur plan de bataille. Nous avons rapporté ou analysé plusieurs de ces résolutions, notamment celles de la convention du parti démocratique de l'Etat d'Illinois qui se tint à Chicago, le 29 juillet dernier, sous la présidence d'un homme éminent, qui a rendu des services à la science, M. Mac Cormick. Cette assemblée avait voté une déclaration en cinq articles, qui devaient composer le *credo* ou le programme du parti démocratique dans l'Illinois. Ces cinq résolutions étaient les suivantes : 1° prompte reprise des paiements en espèces ; 2° adhésion, sans réserve, aux principes de la liberté commerciale, les démocrates de l'Illinois manifestant leur volonté d'acheter dans les marchés où les prix sont les moins élevés et de vendre dans ceux où ils sont les plus hauts (*buying in the cheapest market and selling in the dearest*) ; 3° contrôle vigilant des compagnies de chemins de fer dont l'exploitation excite, de la part des fermiers de l'Ouest, les plaintes les plus générales et les plus acerbes ; 4° développement et confirmation des garanties en faveur de la liberté individuelle, et abolition de toutes les lois somptuaires ; 5° obligation pour les pouvoirs publics, soit de l'Union, soit des Etats particuliers, de se maintenir rigoureusement dans leurs attributions politiques et de s'abstenir de toute intervention dans les affaires privées, industrielles et commerciales.

Telles étaient les résolutions votées au mois de juillet dernier par la convention démocratique de Chicago : il est bon de les rappeler aujourd'hui pour comprendre le sens des élections récentes. Certes, nous n'ignorons pas que le parti démocratique dans l'Illinois a affirmé ces principes avec plus de netteté et d'unanimité que dans d'autres Etats. Néanmoins, on ne saurait nier que ces idées ne prédominent dans tous les Etats de l'Ouest et du Sud, et qu'elles ne soient partagées par la grande masse du parti démocratique. Peut-être au mois de juillet, à Chicago, commettait-on une exagération en disant que les prochaines élections se feraient uniquement sur la question financière. D'autres considérations que celles de la reprise des paiements en espèces, de l'abaissement des tarifs de douane et du contrôle des grandes Compagnies ont sans doute influencé beaucoup d'électeurs. Il est manifeste aujourd'hui que le président Grant est devenu impopulaire, et que le parti républicain, dont il est le chef, participe de son impopularité actuelle : on l'accuse d'avoir corrompu l'administration et le pays. Mais ces récriminations et ces griefs sont venus augmenter la force d'une opposition qui s'inspirait de principes plus généraux; il y aurait, certes, une erreur à ne voir dans le grand revirement de l'opinion publique, dont témoignent les dernières élections, qu'une hostilité contre un homme ou quelques hommes, et non contre tout un système d'administration.

Jamais en aucun pays on ne vit d'aussi brusque changement électoral. On sait qu'aux Etats-Unis le gouvernement se compose de trois pouvoirs; le Président, nommé pour quatre ans; le Sénat, qui se recrute des membres élus par les Assemblées législatives des Etats formant la fédération et en nombre égal pour les différents Etats, quelle que soit leur population ; enfin la Chambre des représentants dont les membres sont élus par le suffrage universel dans les divers Etats et en proportion du nombre des électeurs qu'ils contiennent. L'heure n'a pas encore sonné de la fin des pouvoirs du président Grant. Il reste le premier magistrat de l'Union jusqu'au mois de mars 1877, et c'est à la fin de 1876 seulement que se feront les élections présidentielles. Dans le Sénat, la majorité demeure encore acquise au général Grant et au parti républicain. Mais dans la Chambre des représentants, qui est naturellement prédominante pour l'administration intérieure, une majorité considérable est aujourd'hui acquise au parti démocratique. Cela est d'autant plus remarquable qu'avant les élections dernières le parti républicain occupait à peu près les trois quarts des siéges de cette Chambre, et le parti démocratique guère plus d'un quart; le premier, dans les scrutins, comptait 170 voix, et le second 70. Aujourd'hui les démocrates ont une majorité de 56 voix dans la Chambre des représentants, c'est-à-dire qu'ils ont enlevé 78 siéges à leurs adversaires.

Il serait assurément téméraire d'attendre immédiatement des conséquences de ce changement dans la composition de la principale chambre du Congrès des Etats-Unis. Tant que le président Grant sera au pouvoir et que la majorité n'aura pas été déplacée dans le Sénat, il est probable que la marche des affaires ne changera pas brusquement de direction. Il y aurait quelque précipitation à espérer pour l'année prochaine une altération notable des tarifs des douanes américaines. Quelques pas seront faits probablement pour la reprise des paiements en espèces; quant à la réforme douanière, il n'est guère probable qu'elle triomphe avant que le gouvernement tout entier n'ait été renouvelé.

C'est, cependant, pour nous autres Européens et au point de vue spécial de nos intérêts économiques, un symptôme heureux que ce premier et considérable succès du parti démocratique. L'ouverture du marché américain à nos produits, moyennant des droits modérés, serait un tel avantage pour notre agriculture et nos industries que, sans escompter trop longtemps d'avance ce bienfait, il nous est permis de nous féliciter de tout ce qui le rend plus probable et plus prochain. Les États-Unis avec les immenses territoires agricoles de l'Ouest ne sauraient rester éternellement inféodés à une politique commerciale qui dépasse toutes les bornes de la protection raisonnable. Les fermiers des États occidentaux et les planteurs des États

méridionaux ne pourront supporter que leurs intérêts soient toujours sacrifiés à ceux de la Nouvelle-Angleterre. N'oublions pas que la population augmente beaucoup plus rapidement à l'Ouest qu'à l'Est : la balance des pouvoirs politiques se déplace. Actuellement, c'est la Pensylvanie qui est regardée par sa position et son importance comme l'État qui, dans les élections, a l'influence prédominante; bientôt ce sera l'Illinois. L'Union américaine risquerait de se rompre un jour en deux ou en trois morceaux, si l'on ne voulait faire aucune concession aux intérêts agricoles et si l'on prétendait maintenir indéfiniment le tarif déraisonnable qui fut établi après la guerre.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS COMPARÉS AUX CHEMINS DE FER ANGLAIS.

L'invention des chemins de fer est un des principaux bienfaits qu'ait reçus la civilisation moderne pendant le dernier demi-siècle. Le chemin de fer abrége les distances et économise le temps. Il donne à l'administration des Etats des facilités inespérées. A plus forte raison, il a métamorphosé les conditions dans lesquelles s'accomplissait le commerce. Mais, à ce moment, le genre humain semble en être médiocrement reconnaissant. Partout, à peu près, il exhale des plaintes au sujet de la manière dont les chemins de fer le desservent. Quelquefois, trop souvent, les accidents graves qu'y éprouvent les voyageurs, le nombre des victimes qui y sont sacrifiées, justifient le mécontentement du public et la vivacité de ses récriminations. On réclame, dans certains pays, contre la lenteur des trains de voyageurs en général, contre l'inégalité extrême des avantages offerts aux différentes classes, soit pour la célérité, soit pour la commodité des voitures, soit pour le chauffage pendant la saison rigoureuse. De son côté le service des marchandises est l'objet de critiques non moins vives. Chez certaines nations, les marchandises à transporter subissent, en vertu des règlements, des délais tels qu'on a quelquefois lieu de regretter le roulage. Ainsi on pourrait, en France, citer des trains spéciaux dont la vitesse peut n'être que de 3 kilomètres par jour. Par de tels abus, la rapidité qui semble inséparable des chemins de fer est anéantie avec toutes ses conséquences heureuses. Les délais réglementaires, quoique excessifs, sont fréquemment dépassés, et ce défaut de ponctualité est une nouvelle cause de dommage pour le commerce. Les détournements de marchandises sont au nombre des griefs du public. Des employés infidèles s'approvisionnent, au détriment des expéditeurs ou des destinataires, des vins et des denrées de toutes sortes, et la marchandise générale n'est guère plus respectée que les boissons et les comestibles.

L'Angleterre est de tous les pays celui où l'exploitation des chemins de fer laisse le moins à désirer, et nous avons le regret d'être forcés d'ajouter que la France n'est pas un de ceux où elle offre peu d'imperfections.

A deux points de vue cependant, des reproches sérieux sont articulés en Angleterre contre les Compagnies maîtresses de ces voies. Les accidents où les voyageurs sont immolés, ou mutilés, ou blessés, s'y reproduisent avec une fréquence dont on a lieu d'être surpris autant qu'affligé; ils sont quelquefois épouvantables. Ils attestent un défaut de surveillance ou l'excès de fatigue d'employés surmenés, quelquefois l'ivrognerie du personnel. Ils proviennent aussi de ce qu'on persiste dans des dispositions arriérées, et de ce qu'on maintient des mécanismes surannés au lieu de les remplacer par d'autres bien supérieurs qui sont parfaitement connus. Une des dernières catastrophes, qui a été une des plus graves, a eu pour origine, qui le croirait! le maintien d'un petit tronçon à une simple voie sur une ligne très-fréquentée. Quant aux services des marchandises, les Anglais disent que tout le monde n'est pas traité de la même manière par les compagnies de chemins de fer; qu'il y a des préférences au profit des uns et au désavantage des autres. Ils se plaignent aussi de la complication des tarifs et de la difficulté de s'y reconnaître, et cette plainte, on doit le dire, se reproduit plus ou moins dans tous les pays, en France par exemple.

Mais pour mettre les choses sur un meilleur pied on a, en Angleterre, l'aiguillon de la concurrence, la sévérité du jury en cas d'accidents compromettant la vie des voyageurs, la pression de l'opinion publique qui est toute-puissante parce que le Parlement, dont l'autorité est illimitée, s'en inspire pour faire les lois réclamées par les circonstances, sans cependant porter atteinte aux principes libéraux qui doivent prévaloir. L'histoire des chemins de fer anglais est le tableau d'un progrès continu et accéléré.

L'infériorité de l'exploitation des chemins de fer français relativement à celle des chemins anglais n'a pas pour origine un vice de construction. Les chemins de fer de la France valent ceux de l'Angleterre dans l'ensemble. Nos lignes magistrales sont aussi bonnes que celles de nos voisins sous le rapport des pentes et des courbes, si même elles ne sont plus satisfaisantes. Les règles adoptées pour l'exploitation font seules la différence. Les compagnies anglaises ont été laissées, autant que la nature des choses le comportait, sous le régime de la concurrence. Le législateur anglais n'a pu se refuser à leur fusion dans un très-grand nombre de cas, mais il y a toujours des lignes rivales pour desservir les grands courants commerciaux. C'est ainsi que, entre Londres et Manchester, et par conséquent entre Londres et Liverpool, plus beaucoup d'autres villes, quatre lignes se disputent la clientèle. Le Parlement, dispensateur des concessions, s'est prêté avec empressement à l'établissement des lignes concurrentes, aux risques et périls des entrepreneurs. En France l'administration des travaux publics, qui a la haute main sur les concessions et en prend toujours l'initiative, a eu pour système de réserver à chacune des grandes compagnies, au nombre de six, une partie du territoire qui lui appartient en propre. Elle a partagé la France en six grands commandements de chemins de fer indépendants les uns des autres, investis chacun d'un monopole, et entre lesquels on a institué quelque chose d'analogue à ce qu'a été, dans la politique européenne, le traité de Westphalie pour l'équilibre des pouvoirs, par le moyen d'une conception bizarre et contraire au droit public qu'on appelle la loi des distances. Nous reviendrons sur cette œuvre étrange. La concurrence étant ainsi abolie, on n'a plus eu pour garantir les droits du public de ressource que celle des règlements administratifs, et on ne se fait faute d'en user. On a réglementé tant et plus, et les règlements à outrance ont produit là ce qu'ils produisent toujours, l'impossibilité de perfectionner et quelquefois celle de fonctionner. Il a même été entendu en principe que les compagnies n'avaient pas le droit de se mouvoir à leur gré en ce qui concerne les prix de transport, dans le cercle des maxima fixés par les cahiers des charges. Il leur faut, pour le plus imperceptible des changements, une permission sous le titre d'homologation, parce que les cahiers disaient que les tarifs à percevoir devaient être homologués. Cette interprétation du mot homologuer est abusive, mais en fait elle ne gêne les compagnies que par les temps d'arrêt que leurs demandes éprouvent. L'administration ne se sert point de la faculté qu'elle s'est attribuée, de façon à avantager le public. Elle homologue, les yeux fermés, les propositions des compagnies alors même qu'elles prennent la liberté d'ajouter à ce qui est légal ce qui ne l'est pas, ce que le cahier des charges ne leur permet aucunement d'établir, et nous aurons lieu, un autre jour, d'en citer des exemples remarquables. De cette clause de l'homologation ainsi comprise, résultent des milliers d'arrêtés dont sont couvertes les places d'affichages, qui font gagner les imprimeurs et les marchands de papier, mais dont la multiplicité a fini par rendre incompréhensible aux commerçants, même les plus subtils, le mécanisme de l'exploitation, les redevances qu'on exige d'eux, les conditions qu'ils ont à supporter.

Une conséquence regrettable de ce développement excessif du système réglementaire substitué à celui de la concurrence, qui est le droit commun de l'industrie moderne, a été d'implanter la routine dans l'exploitation des chemins de fer et de l'y faire jeter des racines profondes.

L'exploitation des chemins de fer français est à très-peu près ce qu'elle était il y a quinze ans. Les pratiques auxquelles ailleurs on a renoncé y sont immuables, et l'administration des travaux publics ne s'en émeut pas. Celle-ci semble convaincue que tout est pour le mieux dans le régime de nos chemins de fer, et on l'étonne lorsqu'on vient lui dire qu'il y a des perfectionnements à introduire.

Dans la grande enquête parlementaire de 1872, un membre de la Chambre des communes, qui est en même temps à la tête d'au moins une Compagnie de chemin de fer et spécialement du Sud-Est qui relie Londres à Douvres, sir E. Watkin, a pu tenir le langage suivant :

« Les chemins de fer français sont sous le régime de la suppression de concurrence, et jusqu'à un certain point administrés par le gouvernement. Depuis 1855 j'ai eu à m'occuper de ces chemins de fer dans leurs rapports avec le

commerce anglais, et je suis obligé de dire que, quant à la célérité, aux tarifs, aux commodités du voyage, ils n'ont pas présenté dans cet intervalle le plus léger perfectionnement (*the slightest improvement*). Pendant le même laps de temps, grâce au système de la concurrence, les chemins de fer d'Angleterre offrent un progrès continu : célérité plus grande, trains plus nombreux, plus de comfort, voitures meilleures, services se perfectionnant et abaissement des tarifs pour un service de même qualité. Ainsi, entre Londres et Manchester, où la concurrence a été active depuis 1857, pour presque toutes les marchandises, le tarif a été réduit, de même le tarif des voyageurs. Quant au nombre des trains de voyageurs, le changement est extraordinaire. En 1857, il y avait dix-sept trains, les deux directions comprises : il y en a aujourd'hui quarante-six. Pour tout le Lancashire, tout le Yorkshire, pour Londres même, l'avantage est très-considérable. »

Un autre déposant (M. Allport), qui est aussi un homme considérable, a pu faire remarquer que ce qu'on décore en France du nom de grande vitesse est moins accéléré que la petite des chemins de fer anglais, si ceux-ci ont réellement une petite vitesse. Enfin un des membres du comité d'enquête, M. Cave, stupéfait de ce qu'il entendait répéter par divers témoins, touchant le mode d'exploitation des chemins de fer de la France, n'a pu s'empêcher de dire que cela lui rappelait les us et coutumes de la navigation du temps jadis où chaque navire faisait un voyage par an, et où le déchargement durait trois mois.

Malheureusement ces critiques et ces sarcasmes ne sont pas immérités, soit que l'on considère le transport des voyageurs, soit que l'on porte son attention sur celui des marchandises. Les chemins de fer français sont fort en arrière de ceux de l'Angleterre, sans qu'on y puisse assigner d'autre cause que le parti pris de l'administration française en faveur du monopole et du système réglementaire. Mais un grand dommage est causé, sans profit réel pour personne, on le verra, à notre commerce, à notre industrie manufacturière, à notre agriculture si avantageusement dotée par la nature, et à notre horticulture, branche de notre production qui est destinée à une brillante prospérité.

Le Midi de la France est beaucoup plus atteint que le Nord, soit parce que dans le Nord la concurrence n'est pas absolument amortie : elle s'y révèle avec une certaine énergie au moyen de voies navigables parmi lesquelles on peut citer les canaux qui rattachent la Belgique à Paris, et la Seine qui est un compétiteur formidable pour la Compagnie de l'Ouest ; soit parce que, Paris étant le plus grand entrepôt des produits français et le siége des plus grandes transactions, et le Midi extrême étant trois fois plus loin de Paris que le Nord, l'inconvénient de la lenteur du transport des hommes et des choses lui est par cela même beaucoup plus préjudiciable. Dans le Midi, l'on avait de superbes canaux (le canal latéral à la Garonne et le canal des Deux-Mers), qui eussent dû rendre dans cette région les mêmes services que rendent dans le Nord les voies navigables susnommées, au point de vue de la concurrence. On a eu la faiblesse de les abandonner à la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Après ces généralités, où nous avons à peine fait figurer un chiffre, nous aurions à entrer dans le vif de la question en spécifiant des faits. C'est ce que nous commencerons dans un second article.

LES FINANCES DE LA VILLE DE PARIS

LE PROJET D'EMPRUNT.

Dans une étude consacrée aux finances de la ville de Paris, l'*Economiste Français* parlait, il y a quelques mois (1), d'un emprunt de 150 millions que la municipalité se proposait de contracter à l'effet de consolider le reste de sa dette à court terme et d'effectuer certains travaux. Un mémoire présenté il y a quelques jours au Conseil municipal par M. Ferdinand Duval, préfet de la Seine, propose de porter à 260 millions le nouvel emprunt et d'employer une part considérable des fonds qui en proviendront en grands travaux qui seraient une continuation des opérations du temps de l'empire. Il se fait beaucoup de bruit autour de ce projet qui mérite un sérieux examen.

Au lendemain de la guerre étrangère et de la guerre civile, la Ville se trouvait chargée d'une dette à court terme qu'on pouvait diviser en deux parts : l'une provenant de l'administration impériale, l'autre ayant pour origine les dépenses faites pendant les derniers événements. La première s'élevait à 130 millions; la seconde, autrement considérable, arrivait à 330. Dans cette situation si grave, l'administration nouvelle à qui incombait le soin de liquider le passé, employa d'abord des moyens de trésorerie pour tenir tête au premier danger, puis songea à une consolidation. Quand un chef de famille a vu, par une catastrophe inattendue, son patrimoine entamé, il contracte un emprunt pour éteindre ses dettes multiples; puis, diminuant ses dépenses, augmentant ses bénéfices, il prend sur ses revenus une somme destinée annuellement à couvrir les intérêts du capital emprunté, ainsi qu'à faire disparaître la dette elle-même par voie d'amortissement. Ce que chacun peut faire avec l'aide du Crédit foncier, la ville de Paris l'entreprit seule, grâce à son propre crédit.

Il convient donc d'examiner d'abord où elle en est arrivée aujourd'hui dans l'opération de consolidation commencée dès le mois de septembre 1871. Un premier emprunt de 350 millions, contracté à cette époque, permit d'éteindre une notable partie de la dette à court terme et rendit possible une émission considérable de bons de caisse destinés à faciliter la liquidation. On obtint de l'Etat, dans la liquidation des indemnités dues aux propriétaires lésés par la guerre dans le département de la Seine, un reliquat de 70 millions, qui n'était qu'une restitution indirecte d'une partie des sommes avancées durant la crise par la ville de Paris. Ces ressources ont permis de réduire à ce jour la dette à consolider aux sommes suivantes, énumérées dans le rapport préfectoral : 1° 60 millions montant des bons de caisse créés en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale au lendemain de la guerre pour les opérations de trésorerie de la Ville; 2° 34 millions pour les trois dernières échéances de bons de la caisse des travaux émis par l'administration de M. Haussmann ; 3° 30 millions, montant d'une dette spéciale dite immobilière, dont les échéances, s'affaiblissant jusqu'au chiffre annuel d'un million, atteignent l'année 1922. Ces sommes, qui ont été l'objet d'allocations multiples, souvent modifiées, forment un total de 124 millions, dont la consolidation liquiderait entièrement les opérations passées, en laissant à l'avenir le soin de pourvoir aux intérêts et à l'amortissement.

Pour faire face à ces charges nouvelles, servir les intérêts et amortir, la Ville a diminué certaines dépenses, modifié certains tarifs de recettes de façon à avoir un reliquat net peu considérable. Mais, c'est ici qu'au milieu d'une opération bien entamée apparaissent les points noirs.

Depuis 1871, il faut le dire de suite, les budgets de la Ville se soldent invariablement en déficit. La première cause est l'absence d'un gouvernement définitif qui permettrait aux grandes affaires de se développer et, par l'activité industrielle qui en serait la conséquence, de grossir les recettes municipales. La seconde cause, qui n'est qu'un corollaire de la première, c'est la diminution continue des recettes de l'octroi, sur lequel repose tout l'édifice financier de la Ville. La situation à ce point de vue est déplorable. En 1872, premier exercice depuis nos désastres, l'octroi présente une moins-value de près de 15 millions sur les prévisions budgétaires. Les dépenses ordinaires dépassent les recettes ordinaires de 19 millions, et ce n'est que grâce à des ressources extraordinaires qu'on réduit le déficit à 7 millions. En 1873, le déficit, en regard des prévisions budgétaires, est de près de 18 millions. On parvient à le réduire à 6 au moyen d'annulations de crédits et de ressources extraordinaires ; pendant ce temps, l'octroi, dont on espérait 107 millions n'en donne que 103, et encore ce chiffre était singulièrement inquiétant. La Ville, imitant ce chef de famille dont nous parlions plus haut, avait restreint ses dépenses ; mais l'atonie causée par la politique rendait ce moyen insuffisant, force était de se procurer des recettes nouvelles. La calamité des finances urbaines, — en France du moins, — c'est l'emploi de l'impôt de consommation. Si son existence même est fâcheuse à raison de l'inégalité de la répartition, que ne doit-on pas attendre de son exagération! La Ville, pour cette année 1873, avait fixé ses impôts directs à 9 millions et ses impôts de consommation, octroi et perception dans les halles et marchés, à près de 118 millions. Dans cette situation, en présence du déficit constant, il fallut bien créer de nouvelles ressources. Sur 22 millions d'impôts nouveaux, l'octroi, on doit le reconnaître, entre seulement pour un tiers ; mais, tant sont multiples les inconvénients de l'impôt de consommation, il y eut en 1873 des introductions anticipées qui devaient peser sur l'année 1874. Ainsi, en 1873, déficit budgétaire; déficit du rendement de l'impôt de consommation malgré des introductions anticipées; vote de ressources nouvelles.

A tous ces faits fâcheux, il est venu s'en ajouter un

(1) Voir les numéros de l'*Economiste Français* des 11 et 18 avril dernier.

d'une nature singulièrement inattendue. Le conseil d'Etat n'a pas eu le temps — il paraît — de s'occuper suffisamment des affaires de la ville de Paris. Les taxes nouvelles, destinées à équilibrer le budget de 1874, remaniées par lui, n'ont pu, faute d'autorisation en temps utile, être mises en recouvrement, en ce qui concerne l'octroi, qu'à partir du milieu du mois d'août; soit dans le cours du second trimestre de l'exercice. Quant à la perception des autres taxes, elle a été remise à l'année prochaine. La situation des recettes de l'octroi est donc celle-ci, à l'heure actuelle, pour l'exercice courant, suivant le rapport de M. Dehaynin parlant au nom de la commission des finances, les huit premiers mois de 1874 auraient, en regard des mois correspondants de 1873, un déficit de 7 millions et demi. L'année entière, en supposant un relèvement possible de septembre à la fin de décembre, ne donnerait que 95 millions, quand 1873 en a donné 105. Quant aux taxes admises tardivement par le Conseil d'Etat, elles ont donné pour les deux premiers mois un résultat inférieur aux prévisions. Le mémoire préfectoral accuse donc, sans ambages, un déficit nouveau pour la présente année, déficit qui sera couvert, comme par le passé, avec des ressources extraordinaires, et notamment avec 15 millions à prendre sur le nouvel emprunt.

Tel est le contre-coup de la crise politique actuelle sur les finances de la Ville; tel est le résultat de l'impôt de consommation exagéré. Il tient en cela du papier-monnaie, qui peut longtemps fournir des ressources qui diminuent sans cesse entraînant avec elles le désordre et l'atonie.

C'est au milieu de cette situation tourmentée que se présente le projet préfectoral tendant à porter l'emprunt annoncé de la somme de 150 millions à celle de 260, en affectant à de grands travaux un plus grand nombre de millions.

Il convient de voir quel est le budget auquel on compte faire supporter les charges nouvelles qui seront créées par l'emprunt. Voici quels sont les chiffres principaux portés au document intitulé *Modifications au projet de budget pour 1875*, présenté par le préfet au conseil municipal :

Recettes ordinaires......		201.544.280 98
Dép. ordin. *spécifiées*	193.453.668 90	
Fonds de réserve...	5.085.612 08	
Total....	198.539.280 98	198.539.280 98
Reste libre.....		3.005.000 »

Cet excédant de recettes trouve aussitôt son emploi, comme on peut le voir par la balance du budget extraordinaire :

Dépenses extraordinaires...	5.038.203 70
Recettes.................	2.033.203 70
Déficit......	3.005.000 »

Tout semble donc pour le mieux, et, en présence de ces chiffres, on met ceux de l'emprunt nouveau. Les divers articles compris à la partie du mémoire relative à l'emploi des 260 millions à en provenir, peuvent être groupés ainsi:

1° Dettes anciennes à consolider.......	128.769.810
2° Travaux à faire.	106.000.000
3° Déficit de 1874 à couvrir..........	15.000.000
4° Frais de négociation de l'emprunt.	10.230.190
Total égal...	260.000.000

Comment trouvera-t-on la somme nécessaire pour servir l'intérêt annuel et amortir le capital? Il s'agit d'une somme de plus de 13 millions de dépense annuelle. Elle sera couverte avec les ressources suivantes :

Intérêts des dettes à consolider........	5.741.000
A distraire du budget extraord........	3.220.000
A prendre sur le fonds de réserve.......	4.184.000
	13.145.000

Les dettes qu'il s'agit de consolider pour 128 millions, produisaient, au profit des créanciers, des intérêts portés en dépense au budget ordinaire pour 5,741,000 francs; cette somme est naturellement reportée au compte de l'emprunt. On trouve au budget extraordinaire une somme de 3,220,000 francs portés sous la rubrique *Continuation des travaux d'architecture*; on la portera au compte de l'emprunt. Il est vrai que ce libellé même semble indiquer que la Ville aura toujours des travaux d'architecture, que ce n'est point peut-être là une dépense extraordinaire. Après l'emprunt dépensé, si elle se représente, que fera-t-on? Mais où les embarras deviennent visibles, c'est quand il s'agit de disposer de la réserve. C'est là que se trouve la partie la plus laborieusement menée de l'entreprise, et comme il s'agit d'un revenu de plus de 4 millions, il est bon de s'y arrêter. Voici la situation faite au fonds de réserve :

Fonds de réserve porté au projet de budget.	2.535.774 23
Ressources nouvelles..........................	2.988.225 77
Total......	5.524.000 »
A porter au compte de l'emprunt.........	4.184.000 »
Chiffre de la réserve à venir...............	1.340.000 00

Le chapitre des revenus que la Ville tient en réserve pour les cas extraordinaires serait donc ramené de 2 millions et demi à 1,300,000 francs, l'emprunt étant considéré comme un cas urgent. D'où viennent les 3 millions environ de ressources nouvelles ajoutées à la réserve depuis le budget primitif? C'est ici qu'on peut voir par la multiplicité des efforts, combien l'administration tenait à son projet. On aliène d'une façon définitive, pour mettre ces 3 millions au service de l'emprunt, des recettes affectées à des travaux qui doivent revenir périodiquement; enfin on dispose, toujours d'une façon définitive, d'une somme allouée à l'assistance publique, sous prétexte du bon marché actuel, mais essentiellement transitoire, du pain. Il y a là pour l'avenir des germes de déficit. Une suprême ressource enfin a été employée, celle de la diminution des allocations relatives au personnel de l'administration : préfecture de police, personnel de la direction des eaux et égouts, des halles et marchés, de la voirie, etc. On est arrivé, à force de diminutions opérées, à grossir le fonds de réserve et à trouver, aux dépens d'un service ou d'un autre, le chiffre de revenu nécessaire pour faire face à cette dépense tant désirée de tous : des travaux.

Des travaux? C'est en effet le désir de bien des industriels. L'administration impériale, en accumulant en quelques années l'œuvre d'un siècle, avait créé un mouvement d'affaires énorme, mais essentiellement transitoire pour l'industrie du bâtiment et celles qui en dérivent. Le résultat était prévu. Cet immense atelier devait se dissoudre un jour. Il s'agit aujourd'hui de savoir si les travaux auxquels sont destinés une partie des fonds de l'emprunt sont utiles et s'ils maintiennent les finances de la Ville dans un état normal. Si cela est, comme un grande ville ressemble à cette cathédrale légendaire que les architectes n'ont jamais pu finir, on peut ouvrir des voies nouvelles, construire des édifices: ce sera bien, en cette période d'anémie, et les débris de l'ancien atelier dispersé se reconstitueront. Malheureusement les recettes dont on dispose ne sont pas normales. Les 3 millions de revenus affectés d'abord aux travaux d'architecture, puis alloués à l'emprunt pour le service des intérêts sont à jamais aliénés. Quand les sommes destinées aux travaux auront été dépensées, puisqu'elles sont une ressource transitoire, comment remplacera-t-on ces 3 millions? Comment fera-t-on face à des dépenses diverses qui, bien que qualifiées d'extraordinaires, se présenteront encore après l'absorption des capitaux de l'emprunt? Les réductions sur les crédits ouverts pour le personnel n'indiquent-elles pas un moyen extrême auquel on n'a songé qu'à la dernière heure, au moment de modifier le projet de budget et de grossir la réserve dans laquelle on voulait puiser? Ce budget ainsi surmené, qu'a-t-il été depuis trois ans? On l'a vu : les déficits de 1872 et 1873 n'ont été couverts qu'avec des ressources extraordinaires, c'est-à-dire indirectement par l'emprunt. Pour 1874, le déficit s'étale au milieu même du compte d'emploi de l'emprunt destiné à grever encore les budgets futurs. Enfin, dernière cause d'inquiétude pour l'avenir, l'octroi, la grande ressource, l'octroi surmené lui-même ne rend jamais suivant les prévisions : chaque année nouvelle, chaque surtaxe amène une déception.

Beaucoup se placent au point de vue suivant : dans la situation transitoire où nous sommes, au milieu de la souffrance d'une certaine portion de l'industrie, quand tant de capitaux sont sans emploi, ne peut-on entreprendre des travaux qu'une reprise prochaine, le retour certain de la prospérité rendront moins dangereux? Ce système a été soutenu et même appliqué. Après 1830, la ville de Paris emprunta pour faire des travaux 40 millions, somme considérable alors. Le gouvernement de la Restauration, dont on connaît la compétence en matière de finances, avait agi autrement et supprimé les travaux en présence de besoins qui nécessitaient l'emploi de toutes ses ressources. On eût pu, à la rigueur, dans le projet préfectoral actuel, créer un fonds de réserve spécial avec le bénéfice résultant d'une conversion de la dette amortissable en dette perpétuelle; en diminuant cette dépense élevée pour la période actuelle, qui est affectée aux fleurs des squares et des jardins, ce qui eût mieux valu que de toucher aux employés d'un ordre

inférieur. Ce fonds créé eût servi à couvrir par des ressources non fictives des sommes à consacrer à des travaux. Cela eût été moins dangereux que l'emploi des ressources qui figurent au mémoire préfectoral. Et pourtant, voyons la conséquence de travaux qui ne sont qu'un expédient à une situation mauvaise. La plupart des allocations faites sur les fonds à provenir de l'emprunt sont d'une somme inférieure à la dépense nécessaire. Pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de Ménilmontant, on prend sur l'emprunt 12 millions au lieu de 15. Pour l'Hôtel de Ville, on prend 11 millions au lieu de 15; le gros œuvre seul sera achevé avec cette somme! Pour les écoles 8 millions au lieu de 12 qu'il faudrait pour remplir le programme arrêté par le conseil municipal. Il faut 22 millions pour réparations et constructions dans les entrepôts, les marchés; pour la construction de divers édifices municipaux et des travaux de plantations indispensables; pour la réfection de bâtiments délabrés du service hospitalier, pour la part de la Ville dans la construction des deux Facultés des sciences et de médecine: on consacre seulement 13 millions à tous ces travaux. Quant aux 33 millions destinés à la voirie, leur emploi laissera encore, après épuisement du crédit, des percements continués et non achevés. Il est donc évident qu'on va commencer, avec les 106 millions à prendre sur l'emprunt, des opérations qu'il faudra continuer sous peine de voir se fermer les chantiers qu'on va ouvrir et de porter tôt ou tard un coup fatal aux industries auxquelles on veut venir en aide. L'emprunt actuel n'est donc que le préliminaire d'un autre qu'il faudra émettre dans des temps meilleurs. Viendront-ils? La fin de la crise actuelle est désirée par tous ceux qui ont souci du bien-être et de l'honneur de la France. Mais si nous allions continuer à descendre la pente fatale où, jusqu'à présent, rien ne semble nous arrêter! En matière d'administration, et surtout en matière de finances, il faut éviter de se livrer à la merci d'événements qu'on n'est point à même de maîtriser et de se laisser prendre dans un engrenage dont la force peut devenir irrésistible.

Dans la situation actuelle, bien que le conseil municipal considère comme trop rigoureuses les conclusions du rapport de M. Dehaynin, bien que sa majorité, dans l'intention infiniment louable de venir en aide à la population, incline vers les conclusions du mémoire préfectoral, il semble plus prudent, eu égard à la situation politique et financière, de s'en tenir à un emprunt tendant à la consolidation des dettes exigibles, à l'extinction du déficit de 1874, et de réserver l'avenir.

Achille Mercier.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LA PROPRIÉTÉ ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL. — LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS. — LA QUESTION DU PHYLLOXERA.

Réunion du 5 novembre 1874.

Présidence de M. Wolowski, *membre de l'Institut, un des vice-présidents.*

M. le Président annonce la mort récente de M. Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, qui a péri victime d'un affreux accident. M. Rodière avait inauguré à l'Ecole de droit de Toulouse un cours libre d'économie politique. Il a été le premier parmi ses collègues à prendre cette heureuse initiative. M. le président fait également part à la réunion de la mort de M. le comte André Zamoyski, l'illustre agronome et patriote polonais.

M. Arthur Mangin est chargé de faire hommage à la Société d'une brochure intitulée: *Le Suffrage universel et la Propriété.* L'auteur, qui garde l'anonyme, a longtemps résidé en Chine, et il en est revenu très-pénétré de l'excellence des institutions de ce pays, qui toutes reposent sur la famille. C'est aussi de la famille, fortement constituée et attachée au sol, qu'il voudrait faire l'élément essentiel de nos institutions politiques et économiques. C'est là, selon lui, le meilleur moyen de moraliser le suffrage universel et de prévenir les révolutions. S'appuyant sur des considérations historiques, il invoque un passage des *Essais sur l'Histoire de France* de M. Guizot pour affirmer que l'Etat doit être formé non-seulement des hommes, mais du territoire; ce qui revient à dire que le droit politique doit être inhérent à la propriété foncière. L'auteur de la brochure ne propose cependant pas de n'accorder le droit de suffrage qu'aux possesseurs du sol; il ne demande pas que les propriétaires seuls soient électeurs, mais il voudrait que tous les électeurs devinssent un jour propriétaires, et il énonce les mesures qui lui semblent le plus propres à atteindre ce résultat. Au premier rang se place, dans sa pensée, la réforme de l'impôt sur les transmissions et mutations, qui, lorsqu'une terre a changé de mains un certain nombre de fois, en absorbe, au profit du fisc, plus que la valeur, et équivaut ainsi à une confiscation. Il voudrait au moins que, comme les citoyens qui ne paient qu'un faible loyer sont exempts de l'impôt personnel, les petites propriétés fussent exemptes de tout droit de mutation, et même de l'impôt foncier. Cette réforme faciliterait, selon l'auteur, la division et la diffusion de la propriété; mais elle lui paraît insuffisante et il en propose une beaucoup plus radicale, qui consisterait à déclarer inaliénable toute propriété au-dessous de deux hectares. L'auteur croit qu'on arrêterait ainsi l'émigration des populations rurales vers les villes; qu'on modérerait le développement excessif de la grande industrie; qu'on préparerait l'avénement d'un âge heureux où toute famille aurait son foyer, son « asile héréditaire ». Il n'y aurait plus alors en France que des conservateurs, et la fameuse clôture de l'ère des révolutions serait enfin réalisée. L'auteur, on le voit, s'est emparé de la vieille maxime féodale: « Point de terre sans seigneur, point de seigneur sans terre, » et l'appliquant à la démocratie, il dit: « Point de citoyens sans terre... » M. Mangin prie la Société de noter qu'il se fait de son mieux l'interprète, mais nullement le champion de cette thèse singulière, dont il laisse à l'auteur toute la responsabilité.

M. le Président fait remarquer que la thèse qui vient d'être exposée n'a pas le mérite de la nouveauté: l'idée de l'inaliénabilité de la terre est une idée allemande. Il ne croit pas d'ailleurs qu'elle soit soutenable. Lui-même, dit-il, ne possède pas un pouce de terre: ce qui ne l'empêche pas d'avoir une famille et d'être citoyen. Le mieux, — selon lui, — et tous les économistes, sans doute, seront de son avis, — est de s'en tenir à la liberté, qui est le seul principe vraiment juste et fécond. Que la terre se divise ou s'agglomère, selon les avantages qu'on y trouvera. Quant aux droits de mutation, M. Wolowski reconnaît ce qu'ils ont d'excessif et même d'injuste; mais le moment actuel n'est guère propice pour la réforme des impôts.

Après ces observations, M. le président communique à la Société une lettre qu'il a reçue de M. Luzzati, et qui contient une réclamation relative à l'esprit dont est animé le congrès de Milan. On se rappelle que, dans la discussion de la précédente réunion sur le socialisme et le suffrage universel, M. Wolowski avait présenté les membres du congrès de Milan comme des « socialistes de la chaire », tandis que ceux de Florence représentaient les vraies doctrines économistes. M. Luzzati proteste contre cette appréciation. Il affirme qu'on ne veut, à Milan, ni copier les Allemands, ni déifier l'Etat; qu'on s'y efforce d'assigner à l'action de l'Etat ses justes limites: mais qu'aussi l'on réagit contre les idées ultra individualistes de M. Ferrara et de ses adhérents, qui refusent absolument à l'Etat toute initiative, écartent la statistique des études économiques, et ne procèdent que par la méthode déductive, tandis que les économistes de Milan suivent la méthode d'induction, qui est la vraie méthode scientifique.

M. le président invite M. L. Simonin, qui, depuis peu, est de retour d'un assez long voyage aux Etats-Unis, à communiquer à la Société ses impressions touchant la situation économique de ce grand pays.

M. L. Simonin a fait, au mois de mai dernier, son cinquième voyage aux Etats-Unis depuis 1866, et il a été émerveillé du développement nouveau de l'activité industrielle et commerciale de la nation américaine. En fait de travaux publics, des tours de force ont été accomplis: un pont d'acier à trois arches, de 350 mètres de portée, a été construit sur le Mississipi. A New-York un pont suspendu de 500 mètres de portée a été jeté sur la rivière de l'Est; sa hauteur est de 80 mètres, en sorte que les plus grands navires peuvent passer dessous. Pour ce qui est de la situation économique, elle a résisté aux crises financières qui se sont succédé coup sur coup depuis 1865, et dont quelques-unes ont été de véritables désastres.

Le port de New-York développe de plus en plus son commerce. Il a reçu en 1873 le tiers du tonnage de toute l'Union, soit 5,700 navires jaugeant 4,500,000 tonnes. Le chiffre des sorties est à peu près égal. Plus de la moitié des navires entrés ou sortis sont des steamers; ce qui montre que la navigation est en train de se transformer, et que la vapeur tend décidément à se substituer à la voile. Le fret, après s'être abaissé par l'effet de la concurrence à un bon marché incroyable, est un peu remonté, mais il n'atteint pas encore un taux rémunérateur. L'immigration a sensiblement diminué cette année; ce qu'il faut attribuer en partie à la crise économique, en partie aussi

à des circonstances dépendant de l'état de l'Europe, et, en ce qui concerne l'Allemagne, aux efforts faits par le gouvernement impérial pour retenir ses sujets sur le sol natal. On doit tenir compte aussi de la hausse des salaires en Allemagne.

Relativement au mouvement financier, M. Simonin signale les progrès du *clearing-house*. Cette institution a fait l'année dernière pour 34 milliards de piastres de virements, et la balance a été d'un milliard. Le *clearing-house* ne comprend pas moins de soixante banques, et le chiffre de ses opérations a doublé depuis dix ans. Lorsqu'on parle en France d'une semblable institution, nos banquiers n'y voient qu'une cause de gêne. En Amérique, elle rend d'immenses services. M. Simonin entre ici dans quelques détails sur les résultats obtenus par l'esprit inventif et pratique des Américains; sur l'ingénieuse installation des bureaux de banque, où le télégraphe vient apporter de moment en moment les nouvelles des places les plus éloignées touchant les cours des marchandises et des valeurs. Il mentionne aussi une institution nouvellement créée à New-York, et qui, sous le nom de *safe deposit*, reçoit en dépôt non-seulement les valeurs mobilières, les billets de banque et la monnaie, mais aussi l'argenterie, les bijoux, etc. Là, chaque déposant a son coffre-fort et son bureau particulier, moyennant une redevance minime. On compte déjà en Amérique une douzaine d'établissements de ce genre, donnant à leurs actionnaires 15 et 20 0/0 de dividende. M. Simonin s'étonne que les *safe deposits* ne s'introduisent pas en France, où les banquiers pourraient facilement joindre à leurs dépôts de titres, ces dépôts de valeurs diverses. Les banquiers et négociants américains sont aussi admirablement outillés pour assurer leur sécurité. Au moyen d'un appareil télégraphique à portée de la main, ils peuvent instantanément prévenir la police de tout vol commis chez eux, et la police accourt au premier appel. A Paris, il faut aller déposer une plainte écrite au parquet ou chez le commissaire de police, et lorsque la justice se décide à « informer », le voleur a eu tout le temps de s'échapper.

Le cours de l'or s'est maintenu aux Etats-Unis, depuis plus d'un an, à 109 ou 110 0/0, après avoir monté jusqu'à 130. Sur la reprise des paiements en espèces, sur le rôle du papier-monnaie et du cours forcé, certains publicistes américains professent des théories tout à fait bizarres. Quant au gouvernement, il a soin d'exiger le paiement en or des droits de douane, — chose assez singulière dans un pays protectionniste, — en sorte qu'une grande partie du jeu se fait sur l'or nécessaire pour ce genre de paiements. Si, au contraire, on avait décidé que les paiements à la douane se feraient en papier, on n'eût sans doute pas tardé à atteindre le pair.

M. Simonin parle ensuite des tendances économiques des deux partis républicain et démocrate qui sont en présence aux Etats-Unis. Les républicains sont protectionnistes et tendent à la centralisation, peut-être même au césarisme; ils sont aujourd'hui au pouvoir. Les démocrates, fédéralistes, ou plutôt sécessionnistes, inclinent vers le libre-échange. Néanmoins, il ne faudrait pas trop compter sur la réalisation de leurs théories s'ils arrivaient au pouvoir, car leur amour pour la liberté commerciale est quelque peu platonique. Au fond, tous les Américains considèrent la protection comme une des causes de leur prospérité, au moins pour quelques-unes de leurs industries.

Les chemins de fer ont pris, dans l'Union, un développement prodigieux. En 1871 et 1872, on n'a pas construit moins de 8,000 milles (12 ou 15,000 kilomètres) de chemins de fer : autant qu'il en existe dans toute la France. Cet accroissement exagéré a amené la crise de septembre 1873. On a dû le ralentir, et les réseaux existants n'ont été accrus, en 1873, que de 2 ou 3,000 milles. En quelques années le développement total des voies ferrées a doublé; il atteint aujourd'hui une longueur totale de 75,000 milles.

M. Simonin termine sa communication par une peinture peu rassurante de la situation politique des Etats-Unis, et de la corruption qui règne à tous les degrés et dans toutes les parties du gouvernement, qui gagne peu à peu la nation, et à laquelle on accuse le président lui-même de n'avoir pas échappé. Il y a là un danger grave. M. Simonin ne pense pas que M. Grant soit réélu une troisième fois: l'opinion publique l'a condamné, et il est probable que les démocrates vont revenir au pouvoir : autre danger pour l'Union. En somme, l'orateur pense que si, dans l'activité productrice des Etats-Unis, il y a une large part à faire au génie laborieux et entreprenant du peuple américain, on ne doit pas oublier non plus que la nature a beaucoup fait pour ce pays, exceptionnellement favorisé à cet égard.

M. Wolowski pense, ainsi que M. Simonin, qu'il n'y a pas grand fond à faire sur les idées libre-échangistes du parti démocrate; il rappelle cependant que la cause de la liberté commerciale compte aux Etats-Unis quelques champions énergiques et habiles.

M. Aristide Dumont regrette de ne pas voir s'établir en France le libre usage du télégraphe. Il a fait, en 1848, en faveur de cette liberté éminemment utile et inoffensive, des efforts qui se sont brisés contre la mauvaise volonté de l'administration — « que l'Europe nous envie ».

M. Siegfried rappelle qu'il existe à Paris, au Bureau des entrepreneurs, un service télégraphique donnant toutes les nouvelles financières et commerciales.

M. Alph. Courtois exprime la pensée que l'intéressant exposé qui vient d'être fait par M. Simonin fournit, à la Société d'économie politique, une heureuse occasion d'examiner les diverses circonstances du mouvement économique aux Etats-Unis au point de vue de leurs rapports avec les lois économiques.

M. Joseph Garnier et quelques autres membres semblent être d'avis que ce serait là un sujet de discussion un peu vague, et aussi trop vaste, vu l'heure avancée.

M. Jacques Valserres signale les ravages causés dans les vignobles du Midi (Vaucluse, Drôme, Ardèche, Gard, Hérault) par le phylloxera, et qu'il évalue, pour cette année seulement, à 200 millions. Il entretient la réunion des travaux du congrès viticole international qui vient d'être tenu à Montpellier, dans le but d'aviser aux moyens de combattre ce fléau (1). Les expériences faites par la commission du congrès ont donné, dit-il, des résultats entièrement favorables à l'emploi des engrais ammoniacaux, que l'on pourrait combiner avec les insecticides. M. Valserres préconise aussi l'importation des cépages américains, que le phylloxera semble ne point attaquer; l'essai qui a été fait de cette importation dans l'Hérault a parfaitement réussi.

M. Aristide Dumont insiste sur la gravité des pertes que le phylloxera a fait subir à nos vignobles, et qui s'élèveraient, selon lui, à 300 millions par an, en sorte que le phylloxera finirait, si l'on n'y met ordre, par nous coûter aussi cher que l'invasion prussienne. Quant aux remèdes, M. Dumont ne leur accorde qu'une confiance limitée. Il signale cependant les excellents résultats qu'un savant agronome et viticulteur, M. Faucon, a obtenus de la submersion des vignes malades. Il regarde ce procédé, méthodiquement et largement pratiqué, comme infaillible, et il voudrait que l'on versât les eaux du Rhône sur le Gard et l'Hérault. Cette vaste opération coûterait une centaine de millions; mais la dépense serait couverte dès la première année. Un canal qui permettrait d'inonder les vignes pendant l'hiver et d'arroser les prairies pendant l'été, serait, aux yeux de M. A. Dumont, un bienfait inappréciable pour les départements du Midi.

M. Arthur Mangin signale deux procédés insecticides que M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a présentés récemment à cette compagnie comme résolvant d'une manière satisfaisante le « problème du phylloxera ». Ces procédés, méthodiquement et scientifiquement étudiés et expérimentés par MM. Dumas, Mouillefert, Petit et Balbiani, consistent dans l'arrosage des vignes malades avec une solution de sulfocarbonate de potasse, et dans l'emploi du *coaltar* (goudron de houille) mélangé en proportion convenable avec du sable ou de la terre, et introduit dans des cavités creusées au pied des ceps phylloxérés.

M. Griolet se prononce en faveur d'un remède préventif obligatoire : l'arrachage des ceps malades.

M. Valserres ne pense pas que ce soit là un procédé pratique.

M. le Président fait remarquer que la question des moyens de destruction du phylloxera n'est guère du ressort de l'économie politique.

La réunion se sépare à onze heures.

Arthur Mangin.

L'ATTITUDE DE LA FRANCE DEVANT L'UNION GÉNÉRALE DES POSTES.

La Chambre syndicale du commerce d'exportation écrit à M. le Ministre des finances une lettre que nous nous empressons de reproduire, pour le presser d'adhérer à l'Union générale des postes. Les arguments des signataires de cette lettre sont probants. Tous les renseignements qui

(1) L'*Economiste Français* consacre ci-après un article à ce congrès. V. page 611.

nous viennent de l'étranger sont unanimes pour témoigner de la mauvaise impression qu'y cause l'attitude hésitante de la France en cette affaire. Nous avons, dans un précédent numéro (celui du 24 octobre dernier) discuté à loisir les vrais intérêts du Trésor dans la question postale. Nous avons, croyons-nous, réduit à néant les calculs de ceux qui prétendent que le budget de 1875 perdrait 6 ou 7 millions par l'entrée de la France dans l'Union générale des vingt Etats européens. Nous avons offert et nous offrons encore à l'administration de reproduire et d'examiner les calculs officiels qu'elle voudrait bien nous transmettre à ce sujet. Mais on se borne à dire qu'il y aurait une perte notable pour le budget sans rien alléguer de précis. Des objections aussi générales n'ont aucun poids quand il s'agit de la dignité de la France au dehors et des intérêts du commerce et de l'industrie nationale. L'Union générale des postes ne devant commencer à fonctionner que le 1er juillet 1875, il est clair que le détriment qui pourrait résulter de l'accession de la France aux clauses du traité de Berne ne saurait être considérable pour l'année prochaine. Il ne dépasserait pas, à coup sûr, 1,500,000 francs ; il est même probable que la plus-value constante du revenu des postes et le développement des correspondances internationales combleraient immédiatement cette différence. En tous cas, un grand pays se doit à lui-même de ne pas faire des économies sordides aux dépens de son honneur. Comment aller sérieusement soutenir que la France, avec ses 36 millions d'habitants, la France, si riche par ses produits agricoles et ses articles manufacturés, soit hors d'état d'adhérer à une convention que l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, la Servie, la Turquie ont signée ? De toutes les puissances européennes, la France est donc ou la plus pauvre ou la plus indifférente au progrès. Tout cela vraiment ne se peut dire, ni écrire. Il faut donc que la France entre un jour dans l'Union générale des postes ; qu'elle le fasse de bonne grâce comme une grande puissance qu'elle est, que les malheurs ont éprouvée, mais n'ont pas abattue.

Voici la lettre des membres de la Chambre syndicale du commerce d'exportation :

« Monsieur le ministre,

» La Chambre de commerce d'exportation a vu avec une vive satisfaction le gouvernement prendre part au congrès de Berne ; elle avait espéré que la France entrerait dans l'Union générale des postes avec les vingt puissances signataires du traité.

» Ces espérances ont été déçues : le gouvernement a refusé son adhésion et notre commerce d'exportation va se trouver privé des avantages dont seront dotés ses concurrents étrangers.

» La crainte d'une diminution dans les recettes de la poste paraît avoir été la raison déterminante de ce refus.

» Les droits du Trésor sont assurément respectables ; mais nous sommes profondément convaincus qu'ils n'auraient nullement à souffrir de notre entrée dans l'Union générale des postes, et que l'isolement crée, au contraire, à notre commerce une situation grave et dangereuse sur laquelle notre Chambre de commerce d'exportation vient appeler votre sérieuse attention.

» Nos relations à l'extérieur et notre connaissance des marchés nous permettent d'affirmer qu'on est déjà trop disposé, au dehors, à croire que la France cherche à rejeter le poids de ses charges sur les acheteurs et consommateurs étrangers.

» C'est une tendance contre laquelle il importe de réagir non par des raisonnements, mais par des faits, en dégrevant ostensiblement les produits destinés à l'exportation, et en facilitant, par tous les moyens, leur écoulement au dehors.

» Nous n'hésitons pas à déclarer que le refus d'adhérer à la convention de Berne produira à l'étranger le plus fâcheux effet. Le maintien de tarifs exceptionnellement élevés nous constitue en état d'infériorité : c'est à la fois une défaveur et une entrave, c'est un impôt que paient aussi nos correspondants du dehors.

» Et d'ailleurs, est-ce que l'entrée dans l'Union postale aurait pour conséquence une diminution sensible dans les recettes de la poste ? Est-ce que le produit de la taxe des lettres a faibli lorsque l'unité de poids a été portée de sept à dix grammes. Il s'est au contraire accru de 12 millions.

» Peut-on croire, en présence de ce résultat, que l'élévation de l'unité de poids de la lettre de dix à quinze grammes porte atteinte aux recettes ? Evidemment non ; car au lieu d'employer un papier léger et transparent qui ne permet pas de donner à l'écriture toute la netteté désirable, on ferait usage, comme les Anglais et les Américains, d'un papier plus solide qui ne présente pas les mêmes inconvénients.

» L'accession de la France au traité de Berne rapportera plus au Trésor, sous toutes les formes et par toutes les voies, n'en doutez pas, Monsieur le ministre, que le maintien de tarifs élevés.

» C'est avec la plus profonde conviction que notre Chambre de commerce d'exportation soumet à Votre Excellence ces observations ; elle ose espérer que vous voudrez bien les prendre en sérieuse considération et provoquer l'adhésion du gouvernement à l'Union générale des postes.

» Notre commerce attache à cette mesure la plus haute importance, et notre Chambre se tient à votre disposition pour vous fournir les renseignements et explications que vous pourriez désirer.

» Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

» *Les Secrétaires*, » *Le Président*,
» CH. FESSART. » A. PERSON. »
» A. JOUIN. »

L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE DU FER ET DE LA HOUILLE EN ANGLETERRE.

On sait quelles étroites relations unissent les prix des charbons et des produits métallurgiques avec ceux des salaires des ouvriers employés dans les mines et fonderies. Aussi est-ce avec un vif intérêt que les industriels suivent toutes les questions de grèves si fréquemment soulevées dans les districts miniers de la Grande-Bretagne. Des différends de ce genre se sont prolongés pendant un certain temps, récemment dans les exploitations houillères du Durham. Mais les parties en présence font aujourd'hui souvent appel à l'arbitrage, comme l'*Economiste Français* a eu maintes fois l'occasion de le montrer. C'est ainsi que, il y a trois semaines à peu près, M. Russell Gurney était appelé à prononcer entre ouvriers et patrons dans le Durham. Il a simplement décidé que, à partir du 31 octobre, les salaires seraient de 30 0/0 plus élevés qu'en mars 1872, lorsqu'a débuté la hausse qui a monté jusqu'à 58 1/2 0/0. C'est là une réduction d'un peu plus de 9 0/0 sur la moyenne des salaires ou sur la hausse qui s'était produite dans ces derniers temps.

Cette réduction, avec celle qui avait eu lieu déjà en mai dernier, est équivalente à peu près à celle qui a résulté des arrangements conclus entre les patrons et les ouvriers dans les exploitations houillères du Northumberland : dans ce comté les salaires, quoique déjà réduits à deux reprises, sont encore de 26 0/0 supérieurs à ce qu'ils étaient il y a deux ans. Comme la houille et le coke ne doivent pas, selon toute apparence, subir de baisse pendant l'hiver, on ne doit prévoir aucun nouveau mouvement dans les salaires avant le printemps. Les producteurs de coke annoncent que les maîtres de forges achètent déjà aux prix courants pour les premiers mois de l'année prochaine, ce qui indiquerait suffisamment qu'on ne s'attend à aucune réduction des prix pour quelque temps encore.

La douceur de la saison a réduit la demande en charbons domestiques qui s'activait déjà sur le marché de Londres. Les meilleures qualités valent de 16 sh. à 16 sh. 6 d. la tonne sur le carreau de la mine. On a moins vendu en houille et coke aux fonderies de fer. Comparativement à la même époque de 1873, il s'en expédie jusqu'à 5,000 tonnes de moins par semaine, *viâ* Darlington pour le district de Cumberland et Barrow ; une diminution à peu près égale se fait sentir dans les demandes du Cleveland.

La fabrication du fer pour rails est toujours en décroissance dans le Nord ; des milliers de bras sont inactifs à Darlington et dans d'autres centres usiniers. La *Darlington Iron Company* a ses 1,200 ouvriers presque tous inoccupés. Comme il y a déjà quelque temps que l'ouvrage manque ainsi, la misère est grande, et des souscriptions ont été ouvertes pour tâcher de la soulager. Cette détresse de la fabrique des rails est due en partie à la préférence accordée maintenant par les compagnies de chemins de fer aux rails d'acier, que l'on dit relativement meilleur marché.

Les grèves qui ont éclaté dans les houillères de la partie sud-ouest du Lancashire ne dureront pas, sans doute, beaucoup de temps encore : dans quelques districts les ouvriers ont repris leur ouvrage en grand nombre. A Haydock, plus de 2,000 mineurs avaient, il y a quinze jours, recommencé à travailler, et aujourd'hui la totalité des hommes employés dans les fosses a sans doute suivi cet exemple. A Sainte-Hélène, tout faisait, aux dernières nouvelles, présager la fin de la grève, un grand nombre d'ou-

vriers ayant accepté la réduction de 10 0/0 et repris leur travail. A Skelmersdale, l'accord a fini également par se faire. Nous apprenons que les ouvriers du Wigan ont consenti, eux aussi, à une réduction de 10 0/0.

Il y a une dizaine de jours encore, le marché du charbon était bien tenu, et on avait de la peine à obtenir les livraisons du Lancashire. Les affaires se sont concentrées sur les quelques fosses qui ont continué à travailler. Un certain nombre de forges et de hauts-fourneaux n'ont pu encore reprendre leur travail à plein. L'exportation par mer a dû peu compter sur les houilles du Lancashire, les demandes locales étant bien plus que suffisantes pour absorber la production, sans parler d'anciens marchés à remplir. Le charbon pour l'usage domestique continue à être recherché dans ces districts, et la production ne peut se mettre à la hauteur des demandes des hauts-fourneaux.

Telle est, d'après les avis reçus de quelques centres importants de l'Angleterre, la situation de l'industrie houillère; on espère cependant partout que l'état de crise relative où elle se trouve encore ne durera pas, et que les affaires reprendront sur tous les marchés où elle rencontre ses débouchés les mieux assurés.

LA SITUATION DU BRÉSIL.

*Correspondance particulière de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Rio-Janeiro, le 17 octobre 1874.

Depuis mon séjour ici, qui date de plus de trois mois, je suis resté sans vous écrire; c'est qu'on ne parle pas sérieusement d'un pays aussi vaste que l'Europe entière, sur lequel nous ne possédons que des renseignements contradictoires, sans l'avoir sérieusement étudié, et ce n'est pas l'affaire d'un jour. Je me suis donc imposé la loi de ne vous donner mes premières impressions sur cet immense empire du Brésil, qui occupe le cinquième de la surface du nouveau monde, et qui est lui-même un monde à part, qu'après avoir pu lire, dans leur langue originale, les documents qui le concernent et qui l'expliquent. Encore ne le ferai-je qu'avec une extrême réserve, tant me paraît encore mystérieux et complexe le milieu politique et social où je vis depuis trois mois. Je ne vous en signalerai tout d'abord que les faits extérieurs et publics.

Lorsque je suis arrivé à Rio-Janeiro, l'Assemblée générale, qui comprend le Sénat et la Chambre des députés, était en session. Le *Jornal do Comercio* publiait tous les jours d'immenses colonnes, en texte très-fin, des discours prononcés dans les deux enceintes législatives. Vous savez quel est le format de ces journaux sud-américains, dont un seul numéro contient la matière de dix numéros des *Débats* et de trois ou quatre *Times*. Le *Jornal do Comercio*, qui, par parenthèse, a été fondé par un Français, M. de Villeneuve, fournissait chaque matin à ses abonnés huit pages compactes de cette envergure, sans compter un supplément de correspondances étrangères les jours d'arrivée des steamers d'Europe, le tout équivalant à peu près à un volume in-8° de 500 pages. Il est vrai que la moitié de cet espace appartient aux annonces, toujours si nombreuses en Amérique, et qui ne manquent pas plus au Brésil que dans la Plata.

Les discussions de cette session législative ne paraissent pas avoir satisfait l'opinion publique. Il n'en est sorti qu'une loi importante, celle du recrutement, qui supprime l'ancien système de la presse et qui, sous ce rapport, est un progrès notable. Un autre projet de loi présenté par un membre du gouvernement pour la réforme électorale, n'a pas abouti, et le budget lui-même n'a pas été entièrement voté. Aussi l'empereur, dans son message de clôture de la session, prononcé le 12 septembre dernier, a-t-il exprimé quelque regret de cette stérilité.

« La nouvelle loi du recrutement, disait ce message, va mettre un terme à l'ancien et très-défectueux système de la levée forcée, en relevant la condition du soldat brésilien, et en répartissant avec égalité et sans vexations le fardeau du service militaire. C'est une réforme digne de votre patriotisme et en harmonie avec l'ensemble de vos progrès.

» Divers projets de loi d'une utilité publique reconnue attendent encore votre décision éclairée. En outre de celui du budget général de l'empire, je mentionnerai comme les plus urgents ceux de la réforme électorale, des secours au travail et de la réorganisation de l'enseignement primaire et secondaire.

» Vous ne manquerez pas d'apprécier surtout la haute convenance que les prochaines élections se fassent en vertu de nouvelles dispositions qui, prévenant les abus révélés dans la pratique de la loi en vigueur, assurent d'une manière efficace la libre et véritable manifestation du vœu populaire, *sans altérer les bases établies par la constitution politique de l'Etat.* »

Or, la constitution politique du Brésil consacre le principe de l'élection à deux degrés et le projet du gouvernement y était resté fidèle. Il s'est heurté ainsi à une idée plus avancée, celle de l'élection directe, qui compte un certain nombre de partisans dans l'Assemblée générale, et telle paraît avoir été la cause principale de son insuccès.

Quoi qu'il en soit, le même message constate la paix profonde dont jouit l'empire, malgré les questions si nombreuses qui s'agitent dans ses vingt provinces aussi grandes que des royaumes, et le budget présenté par le ministre des finances, M. le vicomte de Rio-Branco, témoigne d'une prospérité toujours croissante malgré les dépenses exceptionnelles de la guerre du Paraguay et la crise financière qui en est résultée. Ce budget se résume pour l'exercice courant 1874-1875, dans les deux chiffres suivants :

Recettes .... Fr.	345,155,500	»
Dépenses	327,309,722	»

Mais, pour apprécier les progrès accomplis dans le cours d'un seul règne, il faut se reporter à trente ans en arrière, au budget de l'exercice 1834-1835, véritable point de départ de la situation actuelle, qui était ainsi prévu dans l'exposé du gouvernement.

Recettes .... Fr.	34,897,500	»
Dépenses	38,700,750	»

Ainsi l'empire ne disposait, il y a trente ans, que du dixième des ressources dont il dispose aujourd'hui, et malgré l'exiguïté de ses dépenses, il semblait ne pouvoir échapper au déficit. Mais déjà l'élan était donné au commerce extérieur. Le déficit prévu fut largement comblé par les recettes, et depuis, elles ont atteint le résultat extraordinaire de *décupler* les ressources de l'Etat, dans cette période de trente ans, sans l'aide de ces impôts vexatoires et inquisitoriaux qui, en Europe, pressurent toutes les industries et vicient jusqu'à l'air qu'on respire. Le tableau suivant des revenus liquidés depuis dix ans, de 1863 à 1873, donnera une idée de leur progression régulière. On sait que l'année financière du Brésil commence le 1er juillet. Tous les chiffres que je vous présente sont extraits des documens officiels, avec une conversion en monnaie française faite sur le pied de 2,750 francs par conto de reis ou million de reis, soit de 360 reis par franc, moyenne actuelle du change.

Exercices.	Recettes liquidées.	
1863-1864 .... Fr.	152.226.139	»
1864-1865	158.322.025	»
1865-1866	163.564.920	»
1866-1867	180.000.000	»
1867-1868	199.000.000	»
1868-1869	243.173.700	»
1869-1870	263.464.300	»
1870-1871	266.348.000	»
1871-1872	280.806.709	»
1872-1873	302.308.200	»

C'est un doublement de recettes en dix ans, malgré la plus terrible crise financière, provoquée, en 1864, par l'abus du crédit, et malgré les embarras d'une guerre de cinq années qui a coûté 1,300 millions de francs et surchargé la dette flottante de 500 millions de papier-monnaie. La population libre du Brésil étant évaluée à environ 10 millions d'âmes, ces 300 millions de recettes représentent 30 francs par tête dans un pays où les salaires et les prix du commerce sont au moins le double de ceux de l'Europe.

Parmi les sources de ces revenus figurent en première ligne les droits d'importation, pour les trois cinquièmes du total, puis viennent les droits d'exportation pour un autre cinquième; puis enfin des recettes diverses, provenant des chemins de fer, des postes, des télégraphes, du timbre, des terres publiques et des droits de succession pour le reste.

Quant aux dépenses, elles sont ainsi distribuées dans le budget présenté par M. de Rio-Branco pour l'exercice 1874-1875 qui a commencé le 1er juillet.

Ministère de l'empire (intérieur). Fr.	19.785.636	»
Id. de la justice	13.525.688	»
Id. des affaires étrangères.....	3.064.233	»
Id. de la marine..............	48.508.300	»
Id. de la guerre	51.421.561	»
Id. des finances..............	116.524.927	»
Id. de l'agriculture..........	74.423.822	»

C'est dans les ministères de l'agriculture et des travaux publics que sont compris les grands intérêts de la viabilité nationale, chemins de fer, navigation côtière et fluviale, ainsi que ceux de l'émigration et de la colonisation, c'est-à-dire les dépenses vraiment productives, qui conso-

lent un peu de celles toujours stériles, quand elles ne sont pas dangereuses, de la guerre et de la marine. N'oubliez pas en outre que le Brésil est un Etat décentralisé, où chaque province s'administre elle-même et consacre souvent des sommes considérables à ses propres travaux publics. C'est cette décentralisation qui fait en réalité sa cohésion, sa force. C'est l'autonomie de chaque fraction de l'empire qui rattache tant d'éléments divers à un centre commun. C'est elle aussi qui multiplie les institutions de toute espèce, et notamment celles de l'instruction publique et de la charité. L'instruction publique absorbe d'un autre côté la moitié du budget du ministère de l'intérieur, où l'empereur ne figure que pour 800 contos de reis (2,200,000 francs), dont il emploie encore la plus grande partie à des œuvres de bienfaisance.

Le département le plus onéreux est, au Brésil comme en Europe, celui des finances, parce qu'il comprend, avec les frais de perception des impôts, les intérêts et l'amortissement de la dette publique, intérieure et extérieure. Cette dette publique s'élevait, en capital, au commencement de l'année courante, d'après le dernier rapport de M. de Rio-Branco, à la somme de 1,700 millions de francs environ, soit, en monnaie brésilienne, à 616,789,057,000 reis. Mais, sur ce total, la dette extérieure provenant des emprunts contractés en Angleterre à différentes époques, n'était en réalité que de moins de 372 millions de francs (371,683,950 reis), auxquels il faut ajouter aujourd'hui 125 millions que le Brésil vient encore d'emprunter à Londres aux conditions si honorables pour son crédit de 98 le 5 0/0. C'est une charge beaucoup moins lourde que celle qui pèse sur tous les grands Etats des deux mondes, et même sur les petites républiques du Pérou, de Venezuela et de l'Amérique centrale. Encore cette charge s'atténue-t-elle régulièrement par le jeu d'un amortissement qui, au Brésil, est une institution sérieuse et n'a jamais été absorbé par d'autres besoins. La fidélité religieuse à ses engagements et l'extinction continue de ses obligations sont les deux principes financiers de l'empire. C'est ce qui explique sa position exceptionnelle sur le marché de Londres, où ses titres, d'ailleurs très-rares, rivalisent avec les meilleures valeurs européennes.

Quant à la dette intérieure, représentée jusqu'à concurrence de 460 millions de francs — 165,650,631,000 reis — par la circulation des billets du Trésor et du papier-monnaie, elle ne paraît pas très-embarrassante pour l'administration, grâce à la confiance sans limites qu'inspire l'avenir. Elle a d'ailleurs pour hypothèque naturelle toutes les richesses d'un territoire immense qui pourrait nourrir 300 millions d'habitants et qui possède, depuis un demi-siècle, toutes les libertés essentielles au progrès, à commencer par la liberté de la presse. Vous jugerez de l'étendue et de l'inviolabilité de cette dernière par ce seul fait, que, malgré le prestige dont jouit l'empire, prestige dû tout entier à l'admirable caractère de son chef, le Brésil compte plusieurs journaux républicains qui attaquent violemment la constitution impériale et la personne même de l'empereur, sans que personne n'imagine qu'il y ait là un délit punissable. Le délit qui aurait pour conséquence immédiate une révolution, serait de porter la moindre atteinte à la manifestation des idées dont la résultante constitue l'opinion publique.

Cette liberté absolue de la presse vient tout récemment de provoquer à Rio-Janeiro une de ces créations qui ne sont possibles qu'en Amérique. Vous savez qu'il existe une organisation télégraphique, rivale de celle d'Havas et Reuter, qui embrasse, comme elle, tous les réseaux du globe. Cette organisation, d'origine anglaise, créée à Londres sous le titre de *Western and Bresilian Telegraph Company (limited)*, est représentée, à Rio, par une agence américaine dont le chef, M. Gomès de Oliveira, communique télégraphiquement, non-seulement avec toutes les places commerciales de l'empire, mais encore avec toutes les villes importantes de l'Amérique du Sud, où il a lui-même établi des agents spéciaux. C'est par cette agence américaine que nous avons été informés jour par jour des événements de la Plata, avec une précision et une abondance de détails qu'on n'avait pas jusque-là demandées au télégraphe. C'est elle qui a rectifié, lors de vos dernières élections et à l'occasion du dernier emprunt brésilien, plusieurs communications incomplètes ou erronées venues d'Europe. Aussi a-t-elle conquis très-rapidement une grande autorité dans le pays.

Or, le directeur de cet immense service dont les fils embrassent les deux côtes de l'Atlantique et du Pacifique, a pensé, avec raison, que le meilleur moyen de vulgariser l'emploi de ce merveilleux instrument d'informations était de fonder un journal qui publiât chaque jour la série des télégrammes politiques, financiers et commerciaux reçus de tous les coins du monde, genre de rédaction qui a du moins le mérite de répondre à la curiosité toujours éveillée des intérêts. Les hommes les plus considérables du Brésil ont accueilli cette idée avec faveur. Un premier capital de 600 contos de reis (1,650,000 francs) a été immédiatement souscrit, et le journal, fondé sous le titre de *O Globo* (le Globe), bien mérité par son caractère universel, a fait son apparition le 7 août dernier, dans les conditions inouïes jusqu'ici d'une première page de rédaction télégraphique embrassant le cercle entier des relations du Brésil.

Son succès a été si complet qu'il a entraîné ses organisateurs à publier, chaque soir, en sus de l'édition du matin, le simple bulletin télégraphique au prix vraiment américain de 20,000 reis (55 fr.50) par mois, donnant droit, il est vrai, aux bénéfices de l'entreprise et aux chances d'une loterie d'environ 650,000 fr., tirée mensuellement, par lots de 55,000 francs, entre les souscripteurs; de sorte qu'il est déjà sorti de l'idée mère de la vulgarisation du télégraphe, conséquence de la pose du câble anglo-brésilien, deux publications, sans analogue en France, auxquelles il ne manque, pour être appréciées hors du Brésil, que d'être écrites dans une langue plus universellement comprise que celle du Camoëns.

Ce détail d'une loterie lancée par un journal a besoin d'une explication. La loterie règne encore au Brésil comme en Italie, avec cette différence toutefois qu'en Europe elle a été accaparée par l'Etat, tandis qu'en Amérique elle est à la disposition de toute association qui présente des garanties suffisantes. N'étant plus dès lors un privilége fiscal, elle n'inspire pas la répulsion que soulèvent les abus de la fiscalité. C'est, aux yeux du public, un moyen d'action comme un autre, avec lequel on a construit des hôpitaux et des écoles, et qui semble fait exprès pour galvaniser l'inertie traditionnelle des races méridionales. On l'applique à toutes les œuvres de bienfaisance comme à toutes celles d'utilité publique, et si le principe est mauvais en soi, il a cependant rendu assez de services au Brésil pour mériter le large bénéfice des circonstances atténuantes.

Pour en revenir au *Globo*, je vous ai dit que ses télégrammes nous avaient tenus exactement au courant de tout ce qui se passait au Rio de la Plata. Vous connaissez déjà les principaux incidents et les causes de ce drame terrible, qui livre encore une fois les intérêts multiples d'une civilisation en plein épanouissement au génie fatal du césarisme et au hasard des luttes armées. Je n'ai rien à ajouter à ce que vous savez, si ce n'est que le général Iwanowski, l'aventurier polonais devenu l'aveugle instrument de M. Sarmiento, n'a pas été fusillé par Arredondo, mais a été simplement arrêté et emprisonné. C'est du moins la déclaration faite par le général Arredondo lui-même dans une lettre qui a été publiée. D'ailleurs, il est à croire que le dénoûment s'avance à grands pas.

Le général Mitre a publié d'abord un manifeste d'une haute éloquence, où il accepte la responsabilité et la direction du soulèvement provoqué par les fraudes et les violences *notoires et inouïes, que personne ne nie et que tous confessent*, de la dernière élection présidentielle, et où il déclare ensuite que, quel que soit le résultat de la lutte, il rentrera dans la vie privée, ne prenant les armes que pour sauvegarder le droit national de choisir librement son premier magistrat. Puis, il a quitté la *Colonia* pour aller se mettre à la tête des troupes de l'insurrection, déjà réunies par les généraux Rivas, Arredondo, Borgès et autres, et se tenant prêtes à attaquer Buenos-Ayres. Dans l'intervalle, la ville a été soumise à toutes les vexations et à toutes les terreurs d'un état de siége appliqué par des hommes de parti impitoyables. On a voulu forcer même les étrangers à combattre pour une cause qu'ils exècrent. On a employé vis-à-vis des mitristes exactement les moyens qu'employait la Commune de Paris vis-à-vis de ceux qu'elle suspectait : arrestations, perquisitions, saisies, menaces de mort, etc. Il en est résulté la fermeture des deux banques de la province et de l'Etat, puis celle de tous les magasins menacés, puis la fuite en masse des suspects, c'est-à-dire de l'élite de la population. Il en était arrivé près de 1,000 à Montevideo, à la fin de la première semaine, malgré l'interdit jeté par le gouvernement et les décrets de confiscation proposés par les plus fanatiques alsinistes.

L'avénement de M. Avellaneda et la nomination de M. Alsina comme ministre de la guerre, du nouveau régime n'ont fait qu'empirer cette situation intérieure déjà insoutenable. M. Avellaneda n'a pour lui ni l'armée ni la ville de Buenos-Ayres, ni les capitaux, ni les hommes intelligents, ni le sentiment national, et M. Alsina s'est mis en hostilité, par son intraitabilité personnelle, avec ceux-là mêmes

qu'il prétendait servir. Il avait été obligé, quelques jours avant l'avénement de M. Avellaneda, de se démettre de son commandement des gardes nationales, où il s'était rendu impossible. Sa nouvelle autorité ne va faire que précipiter la solution attendue, par la désertion générale des troupes restées fidèles jusqu'ici à la cause légale ; et sans avoir aucune prétention au don prophétique, je ne crois pas m'avancer beaucoup en vous prédisant la prochaine entrée du général Mitre à Buenos-Ayres, et la disparition de tous les éléments funestes qui ont mis la république Argentine à deux doigts de sa perte.

Félix Belly.

RÉPONSES

AU QUESTIONNAIRE DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR (1).

Chambres de commerce de Honfleur et de Sedan.

L'*Economiste Français* s'est déjà occupé plusieurs fois des vœux exprimés par les chambres de commerce en réponse à l'enquête officielle poursuivie par la commission du commerce d'exportation. Après avoir montré sur quels points s'accordaient ces colléges pour demander des réformes urgentes dans toutes nos régions, nous avons analysé quelques documents où se manifestaient d'une manière plus spéciale les besoins de certaines circonscriptions particulières. C'est à ce point de vue que nous avons étudié les publications faites à cette occasion par les chambres de commerce de Montpellier, des Vosges et de Douai. Celles de Honfleur et de Sedan vont être de notre part, aujourd'hui, l'objet du même travail.

Les articles dont l'exportation est la plus considérable et la plus avantageuse pour le pays dans le ressort de la chambre de commerce de Honfleur sont les produits agricoles, spécialement les *œufs*, les *beurres*, les *fruits*, les *volailles*, les *céréales*, les *chevaux*, les *animaux de boucherie* (sauf, en ce qui concerne ce dernier article, les restrictions dont il va être parlé ci-après). Parmi les produits industriels, il y a lieu de signaler principalement les *huiles*, les *papiers*, la *verrerie*, les *porcelaines*. Ces marchandises sont à peu près exclusivement dirigées sur l'Angleterre, par les services réguliers de bateaux à vapeur établis entre le port de Honfleur et la côte anglaise. Ce courant d'exportation, qui s'accroît chaque jour, remonte bien au-delà de la circonscription de la chambre de commerce et trouve son point de départ jusque dans le Centre et le Midi de la France. L'absence de services réguliers a, jusqu'à présent, empêché l'exportation pour d'autres contrées que l'Angleterre. Toutefois une certaine quantité de cuirs, de grains et de fourrages est expédiée dans le Nord (Danemark, Suède et Norwége).

En général, l'exportation de la plupart des articles énoncés plus haut s'est accrue d'une manière notable depuis la guerre, par l'effet d'une progression régulière dont il est facile de constater la marche : pour les produits agricoles, l'augmentation n'est pas moindre de 40 0/0. Toutefois, une exception doit être signalée : en fait, l'exportation des animaux de boucherie se trouve presque entièrement suspendue par suite des mesures prises en Angleterre pour prévenir l'introduction du typhus, mesures dont l'application subsiste encore, bien qu'il soit notoire que le typhus a complétement disparu de nos contrées. L'exportation des bestiaux en Angleterre avait pris, pendant quelques années, une extension sérieuse et rendu de réels services à une branche importante de l'agriculture, en mettant à sa disposition un marché extérieur qui formait en quelque sorte le correctif et le régulateur du marché national, empêchait les fluctuations excessives, maintenait ou rétablissait l'équilibre. La fermeture de ce débouché a été particulièrement préjudiciable pendant la première partie de l'été de 1874, où, par suite de la persistance de la sécheresse, les herbagers ont été obligés de se défaire d'une grande quantité de leurs bestiaux avant même qu'ils n'eussent atteint leur complet développement : il en est résulté une dépréciation que l'exportation seule aurait pu atténuer et dont l'alimentation publique a d'ailleurs tiré fort peu de profit ; on sait en effet qu'en général la boucherie tient peu de compte de l'abaissement des prix de la viande sur pied, la constitution spéciale de cette industrie lui permettant trop souvent de résister aux plus légitimes réclamations des consommateurs. Il serait désirable que le gouvernement français continuât les efforts que déjà il a faits dans le but d'amener le gouvernement anglais à supprimer le plus tôt possible les entraves qui empêchent, à l'égard d'un article important, le développement des échanges entre les deux pays.

La nature, principalement agricole, des produits exportés indique suffisamment que les producteurs de la région ne peuvent guère avoir d'articles spéciaux pour l'exportation. Mais ce qui est incontestable, c'est que la perspective de cette exportation est désormais entrée en ligne de compte dans les prévisions de l'agriculteur : elle a développé dans une large mesure la production (surtout en ce qui concerne les *fruits* et l'industrie laitière, spécialement les *beurres*), et très-visiblement accru, dans un rayon qui s'étend chaque jour, l'aisance des populations rurales.

Les voies d'expédition employées pour les produits exportés sont principalement les services réguliers des bateaux à vapeur dont il est parlé plus haut ; toutefois une partie notable des œufs est transportée par des navires à voile appartenant aux maisons expéditrices ; en outre, les quelques expéditions qui ont lieu dans le Nord ne se font que par navires à voiles. Le coût des transports maritimes pourrait être considérablement atténué, d'abord par la simplification des règlements et la réduction des frais et pertes de temps qu'entraîne leur observation ; en outre, par la suppression des droits, aussi gênants qu'onéreux, qui pèsent sur la navigation, spécialement des droits de statistique et de tonnage. L'abaissement des tarifs de chemins de fer, qui permettrait aux produits d'arriver avec moins de frais aux lieux de débarquement, serait aussi un puissant encouragement pour l'exportation.

Après avoir constaté que le commerce français profite peu de la navigation fluviale, on se rappelle que le Questionnaire en recherche les causes. Elles peuvent être ramenées à deux principales : d'une part, le mauvais état des rivières et canaux : il arrive trop souvent que des ouvrages importants, qui ont réalisé des améliorations sérieuses, sont entretenus d'une manière insuffisante, et que les sommes considérables qui ont été consacrées à leur exécution se trouvent, dans une certaine mesure, compromises ; d'autre part, la désorganisation de la batellerie, par suite de la concurrence des chemins de fer. Sans oublier les avantages immenses qui ont résulté de la construction des voies ferrées, et sans qu'il puisse entrer dans la pensée de ses membres de se livrer à des récriminations contre les compagnies, la chambre de commerce de Honfleur a cru utile de rappeler quelques principes qui lui semblent avoir été assez fréquemment méconnus. Qu'une industrie supérieure se substitue à une industrie inférieure, parce qu'elle donne une satisfaction plus complète aux intérêts qu'il s'agit de desservir, alors d'ailleurs que l'une et l'autre restent dans les mêmes conditions légales, c'est là un fait économique parfaitement légitime et régulier. Que même, dans certains cas exceptionnels, cette substitution soit favorisée par l'intervention de l'Etat, en vue d'un grand progrès à réaliser pour assurer au pays les bienfaits d'une amélioration très-importante et dont tout le monde est appelé *à titre égal* à profiter, on peut encore admettre, *dans ces conditions*, le sacrifice de l'intérêt privé à l'intérêt général. Mais lorsque des compagnies de chemins de fer, auxquelles l'autorité publique a délégué le droit d'expropriation, qui jouissent de subventions et de garanties d'intérêts, ont en quelque sorte dirigé spécialement leurs forces contre l'industrie de la navigation, lorsque, sur les points où elles pouvaient rencontrer la concurrence des transports par eau, elles ont établi des prix réduits dont le bénéfice n'a pas été appliqué aux autres parties du territoire, il est permis de penser, dit la chambre de commerce de Honfleur, qu'elles sont restées plus fidèles à la lettre de leur contrat qu'aux principes d'une sévère justice. La conséquence de ce système est celle que nous venons de constater : *la désorganisation de la batellerie*, et l'on pourrait presque ajouter *la disparition du petit cabotage*. On a déjà eu et peut-être aura-t-on plus d'une fois encore à regretter ce résultat.

C'est en Allemagne et en Hollande que se trouvent les concurrents les plus redoutables pour l'exportation des produits de la région : le taux moins élevé de la main-d'œuvre, une fiscalité moins onéreuse, des tarifs de chemins de fer plus réduits et plus logiquement établis, constituent pour les producteurs et les commerçants de ces contrées des avantages considérables.

Nous avons déjà vu signalés spécialement ci-dessus, comme des entraves très-sérieuses à l'exportation, les droits de statistique et de tonnage. En ce qui concerne ces derniers, on peut supposer, suivant les termes du Questionnaire, que le législateur les a établis « sans croire qu'ils pèseraient directement sur les articles d'exportation ». En apparence, le droit de tonnage ne frappe que l'importation ; mais il ne faut pas perdre de vue que les deux opérations

(1) Voir l'*Economiste Français* du 10 octobre 1874.

sont connexes. Pour citer un exemple que nous sommes à même d'observer chaque jour, les bateaux à vapeur qui exportent en Angleterre nos produits agricoles et industriels reviennent généralement avec un chargement très-incomplet où même presque nul : cependant n'eussent-ils à bord qu'un seul colis, ou même seulement des caisses *vides* qui ont servi aux expéditions, ils sont passibles du droit de tonnage comme s'ils avaient leur plein chargement. Il est évident que, dans ce cas, le droit pèse en réalité *sur l'exportation ;* en effet, qu'on nous permette ces expressions : *le navire ne peut pas sortir du port sans y être, au préalable, entré.* On peut également tenir pour constant que les prévisions du législateur ont été trompées dans l'établissement du droit de 5 0/0 sur les transports à petite vitesse : malgré l'exception formellement stipulée par la loi, cet impôt atteint dans beaucoup de cas l'exportation, parce que les formalités, frais et retards auxquels l'exemption est attachée empêchent souvent d'en profiter.

Les principaux articles d'importation de la circonscription de Honfleur sont : les bois du Nord, venant de Norwége, de Suède, des ports allemands et russes de la Baltique, et du Canada ; les charbons anglais ; les fontes, les ciments venant également d'Angleterre ; les fers de Suède ; les céréales, généralement importées par navires anglais ou allemands, et qui viennent remédier à l'insuffisance des approvisionnements intérieurs ; les graines oléagineuses, tirées ordinairement d'Allemagne. Les importations ont généralement diminué d'une manière très-notable depuis la guerre : la cause principale doit en être attribuée à la diminution de l'aisance publique et à la stagnation de l'industrie. Pour ne citer que deux principaux articles, les houilles sont moins demandées parce que l'activité des usines de l'intérieur est ralentie, et il en est de même des bois du Nord, parce que les constructions à Paris et en province sont devenues moins nombreuses. Il y a lieu de remarquer ici qu'un certain nombre de produits, qui étaient précédemment importés à l'état de matières premières, sont actuellement introduits après avoir été travaillés dans le lieu d'origine, *parce que les conditions du travail y sont plus favorables qu'en France :* ainsi les bois arrivent souvent après avoir été l'objet d'un véritable travail de menuiserie, rainés, bouvetés, prêts à être mis en place ; il en résulte évidemment un réel préjudice pour quelques industries françaises.

La région emploie, pour ses expéditions, deux lignes maritimes de bateaux à vapeur, appartenant l'une et l'autre à des compagnies anglaises, savoir : l'une de Honfleur à Littlehampton, appartenant à la *London, Brighton and South Coast Railway Company ;* l'autre de Honfleur à Southampton, appartenant à la *London and South Western Railway Company.* Ces deux lignes forment en quelque sorte le prolongement des deux réseaux de voies ferrées auxquels elles se relient et auxquels elles sont spécialement attachées. Mais il n'y a pas là de lignes françaises en concurrence avec les steamers étrangers.

Quant à la cause principale qui s'oppose au développement de la marine marchande, elle consiste, dit la chambre de commerce de Honfleur, dans l'excès de la réglementation, qui occasionne souvent un supplément de frais considérable. Les frais de port ne sont pas plus élevés chez nous que chez nos voisins : ce serait plutôt le contraire qui serait vrai. En Angleterre, une certaine inégalité existe encore à cet égard, malgré les conventions internationales, entre le traitement des navires anglais et celui des navires français, parce qu'il arrive souvent que les droits sont perçus pour le compte de corporations particulières, qui consentent des réductions, sous forme d'abonnements, aux navires attachés au port ou qui le fréquentent habituellement. La marine française, en somme, ne donne qu'un très-faible concours à nos exportations ; toutefois il existe, ainsi que nous l'avons déjà vu, quelques lignes régulières de navires à voile, appartenant aux maisons expéditrices.

Les intérêts sur lesquels portent les observations de la Chambre de commerce de Sedan doivent être, on le conçoit, un peu différents de ceux que nous venons d'exposer. Les principaux articles d'exportation de cette ville et du département sont les laines, les fils de laine, les tissus de laine pour vêtements d'hommes et de femmes. Les fonderies produisent les pièces en fonte pour garnitures de wagons et de voitures de chemins de fer, les boites à graisse et à huile pour roues de wagons, les pièces en fonte pour grues, plaques tournantes, changements de voies, et en général toutes les pièces moulées, nécessaires pour la construction, l'entretien et l'exploitation des chemins de fer ; les divers appareils en fonte pour chauffage domestique et industriel, les articles de ménage en fonte émaillée et étamée. En métallurgie, on peut encore citer les rails, les fers en barre, les tôles, les fers ronds pour tréfileries, les fils de fer, les pointes, etc.

Les tissus de laine trouvent leurs débouchés principaux en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Amérique. Les articles de ferronnerie se vendent surtout en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne, quelques-uns en Amérique. Peu ou point de débouchés en dehors de ces pays. La concurrence est anglaise, allemande et belge ; les usines métallurgiques de la région ne peuvent exploiter l'Angleterre et la Belgique, où elles rencontreraient des usines similaires, appuyées sur des éléments de travail plus favorables que ceux dont disposent nos fabriques nationales, et par suite, la concurrence leur serait impossible. Quant aux colonies, le plus sûr moyen, dit la Chambre, de rendre son ancien mouvement à notre commerce avec elles et de nous mettre en état d'y lutter avec nos concurrents est de produire à bon marché. C'est justement ce à quoi s'opposent les impôts qui pèsent sur la production, la circulation et la consommation.

L'exportation de la région n'a pas augmenté dans ces derniers temps. Elle a en particulier perdu le débouché des riches provinces d'Alsace et de Lorraine. Ses manufactures ne confectionnent guère de produits spéciaux pour l'exportation, du moins si l'on entend parler de tissus fabriqués *exclusivement* en vue de satisfaire aux besoins spéciaux d'un marché étranger. Quant à la métallurgie et à l'industrie ferronnière, ce qu'elles doivent faire pour aborder les marchés étrangers se borne : pour la métallurgie, à conformer les dimensions de certains produits aux habitudes des ouvriers étrangers qui emploient ces produits ; et pour les fonderies, ainsi que pour certaines industries ferronnières, à adopter des formes ou des dispositions de pièces en rapport avec le goût et les usages des contrées vers lesquelles ces industries dirigent leurs exportations.

Tous ces produits emploient, pour leur transport, les chemins de fer, quelquefois la navigation pour les matières lourdes et encombrantes. Quant aux réformes susceptibles d'améliorer les conditions dans lesquelles s'effectue cette circulation, la Chambre de Sedan réclame surtout une exploitation plus commerciale et beaucoup moins coûteuse des chemins de fer, qui fournisse de larges économies dans les dépenses des compagnies et leur permette d'abaisser, dans une notable proportion, les taxes kilométriques appliquées aux transports ; un contrôle rigoureux de la part de l'administration supérieure, qui s'oppose à ce que les compagnies puissent déshériter certaines contrées industrielles qu'elles considèrent comme faisant partie de leur domaine, des avantages qu'elles font par leurs tarifs à d'autres contrées, dans lesquelles ces compagnies rencontrent des concurrents qui peuvent leur disputer les transports. Les améliorations les plus vivement réclamées de toutes parts consisteraient dans la suppression de l'impôt sur la petite vitesse et l'assimilation de nos tarifs intérieurs aux tarifs de faveur accordés à l'étranger pour le transit.

Au point de vue de la concurrence, les produits de la circonscription rencontrent partout les produits allemands, anglais et belges. La main-d'œuvre est moins chère en Allemagne et, même en Belgique, le loyer des capitaux est moins élevé ; les transports sont à meilleur marché et les impôts n'accablent pas l'industrie et le commerce. Nos établissements métallurgiques sont dans une situation très-difficile vis-à-vis des usines anglaises et belges. Celles-ci ont l'avantage d'être installées à proximité des combustibles, que ceux-là doivent aller chercher à une distance quelquefois assez grande ; elles ont en même temps à leur disposition un réseau très-étendu de canaux ainsi que de nombreuses voies ferrées, dont les tarifs, généralement très-modérés, surtout lorsque ces tarifs doivent être appliqués à des produits destinés à l'exportation, leur permettent de faire arriver chez elles, avec un faible prix de transport, les matières premières qu'elles vont chercher au dehors, et d'envoyer sur les marchés étrangers, à peu de frais également, les produits qu'elles exportent. De plus, ces concurrents, et surtout les Belges, paient, pour les capitaux qu'ils doivent demander au crédit, un loyer inférieur à celui que les industries françaises ont à supporter. A ces causes d'infériorité pour les producteurs nationaux viennent s'ajouter, pour ceux de ces producteurs qui ont à se défendre sur les marchés étrangers contre la concurrence des industriels belges, les faveurs faites à *ces derniers par les tarifs de transit de certaines compagnies,* et notamment par ceux de la compagnie de l'Est.

Les principaux Etats de l'Europe deviennent chaque jour de plus en plus producteurs ; il semble cependant, dit la

Chambre de commerce de Sedan, que nous pourrions ouvrir à nos tissus des débouchés plus importants sur les marchés de la Russie. Il y aurait certainement possibilité de développer l'exportation en Europe des produits métallurgiques et ferronniers français, si l'administration supérieure, faisant disparaître des tarifs de transports les anomalies que nous avons signalées plus haut, pesait en même temps avec force sur les compagnies de chemins de fer, pour obtenir un abaissement notable des prix appliqués au transport des matières lourdes et de peu de valeur, qui sont les principaux éléments de fabrication de ces produits. Il y a lieu d'ajouter à ces considérations que toutes les fois que nos articles français sont mis en comparaison avec ceux que fournissent les usines étrangères, ils obtiennent sur ces derniers une préférence marquée due à la loyauté avec laquelle les industriels français travaillent constamment, ainsi qu'aux soins qu'ils donnent à leur fabrication.

Les articles d'importation qui intéressent le plus la circonscription dans cette partie des Ardennes sont les laines, la houille, les matières tinctoriales. Elle reçoit ses laines fines directement de l'Allemagne et tire les autres des entrepôts d'Europe; celles d'Australie viennent de Londres; celles de Montevideo et de Buenos-Ayres viennent d'Anvers, et les cachemires, de la Russie. Londres avec ses énormes approvisionnements est le marché régulateur. C'est que l'importation directe rencontre des difficultés de diverses natures; les principales sont: la différence du fret, la puissante organisation des maisons anglaises, qui ont des succursales dans les lieux de production, particulièrement en Australie, et qui font des avances aux propriétaires de troupeaux. Les charbons de terre arrivent des bassins de Liége, Charleroi et Mons; quelques-uns, mais en petite quantité, du bassin allemand de Saarbrück.

Telles sont les principales observations présentées par deux chambres de commerce importantes à la Commission d'enquête sur les moyens de développer nos relations extérieures. Nous avons reçu encore d'autres documents analogues que nous analyserons prochainement; leur ensemble constituera un intéressant tableau de la situation actuelle de notre commerce et de notre industrie.

LA ROUMANIE

ET LA QUESTION DES TRAITÉS DE COMMERCE.

Il semble vraiment que la question d'Orient doive sans cesse renaître sous des aspects variés: aujourd'hui, elle paraît se ranimer à propos des traités de commerce entre les Principautés danubiennes et les puissances européennes.

On sait que, s'unissant dans une action commune, l'Autriche, l'Allemagne et la Russie se sont prononcées en faveur de l'autonomie de la Roumanie, qui réclame le droit de conclure, sans en demander l'autorisation à Constantinople, de nouvelles conventions commerciales. Le conflit a surgi à propos d'un projet de traité douanier projeté entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie. Les trois puissances du Nord ont adressé à la Turquie, à la date du 21 octobre dernier, une note où les prétentions de l'Etat tributaire sont approuvées et soutenues. La question se trouvait dès lors engagée : la Porte a immédiatement répondu, et une dépêche adressée le 23 octobre par son ministre des affaires étrangères à ses représentants à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Berlin, renfermait une protestation dont nous devons signaler au moins le sens et la portée.

Dans cette pièce diplomatique, la Porte ottomane, malgré le soin mis par les puissances à déclarer qu'elles ne songeaient nullement à toucher aux liens attachant les Principautés à la cour suzeraine, la Porte ne voit pas sans inquiétude cette nouvelle atteinte portée au traité de Paris. C'est qu'en effet ces négociations soulèvent des difficultés assez délicates au point de vue du droit international. Bien qu'il ne nous appartienne pas ici, bien que nous n'ayons en aucune façon l'intention de discuter le côté diplomatique du sujet, ou le point de droit, dont la Turquie elle-même fait abstraction, bien que nous ne désirions nous occuper que de la portée économique du débat, il nous faut rappeler quelques-uns de ses éléments.

C'est le traité de Paris de 1856 qui, en brisant le lien politique qui les rattachait à la Russie et en provoquant à Bucharest et à Jassy la réunion de deux assemblées consultatives, appelées à exprimer les vœux du pays relativement à son organisation future, devint pour les Moldo-Valaques le point de départ d'une nouvelle ère. La convention du 19 août 1858 réorganisait bientôt les Principautés constituées désormais sous la dénomination de Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie, tout en réglant leurs rapports avec la Turquie. Enfin l'acte additionnel du 28 juin 1864, souscrit par la Porte ottomane et par les puissances garantes, a de nouveau consacré, d'une manière formelle, l'autonomie de la Roumanie: « Les Principautés-Unies pourront à l'avenir modifier ou changer les lois qui régissent leur administration intérieure, avec le concours légal de tous les pouvoirs établis et *sans aucune intervention*: il est néanmoins bien entendu que cette faculté ne saurait s'étendre aux liens qui unissent les Principautés à l'Empire ottoman, ni aux traités en vigueur entre la Sublime Porte et les autres puissances, lesquels sont et demeurent également obligatoires pour lesdites principautés. »

Si l'on s'en rapporte à la note de la Turquie, note d'un caractère assez équivoque, en ce qu'elle semble vouloir être à la fois une protestation et un acte de résignation, l'Etat suzerain voudrait au moins que la Roumanie adressât à Constantinople une demande de consentement. C'est cette démarche que les trois grandes puissances, pas plus que leur protégée, ne semblaient guère disposées à admettre. Sans empiéter sur le domaine de la politique, sans chercher si la Russie, suivant son idée fixe, s'efforce de ne laisser subsister aucune des conséquences de la guerre de Crimée, il est permis de penser que les choses pouvaient se passer sans tant de fracas.

Voyons, en effet, le fond de la question. La situation, en ce qui concerne le système actuel des douanes en Roumanie, est peu satisfaisante. Nominalement, les tarifs sont les mêmes que ceux de la Turquie; seulement, il faut dire qu'en réalité il n'y a aucune règle bien fixe, car chaque ville a le droit de lever une espèce de droit d'octroi sur les articles de toute sorte sans même aucun avis préalable; il arrive alors qu'une personne qui envoie des marchandises, croyant avoir à payer une certaine somme, peut se trouver avoir le double à débourser à l'arrivée des marchandises.

Or, le gouvernement de la Roumanie reconnaît ce mal et est prêt à y apporter remède, en concluant une convention douanière avec l'Autriche-Hongrie. C'est alors que surgit la question de savoir jusqu'à quel point l'Etat vassal de Roumanie peut conclure des traités internationaux. Mais il aurait été fort possible, ce nous semble, d'adopter ici une forme qui laissât intacte la question de principe. On pouvait ne pas considérer l'acte à intervenir comme un traité international entre souverain et souverain, mais comme une convention entre les deux gouvernements, analogue aux conventions postales, télégraphiques et d'extradition, par exemple, conclues et signées en 1864. Ces conventions, en effet, ayant été, il y a dix ans, admises comme rentrant dans les bornes de l'autonomie reconnue par les traités aux principautés, les arrangements douaniers devraient être assimilés aux conventions postales, d'extradition et autres. On pourrait ajouter que la Turquie a reconnu au khédive le droit de conclure des arrangements commerciaux. Il faut dire aussi que si l'Autriche avait voulu, ce semble, garder les apparences envers la Porte, — qui a toujours offert son consentement, pourvu qu'on le lui demandât, — le traité serait déjà conclu, sans tant d'embarras.

D'autre part, nous ne pouvons nous empêcher de souhaiter que l'autonomie des Principautés, en pareille matière, vienne à triompher nettement. La politique financière de la Turquie rappelle en effet assez bien le mythe de Saturne dévorant ses propres enfants, et le désir de s'affranchir de la tutelle économique d'un pays qui se ruine et s'attarde dans une aveugle routine est on ne peut plus légitime. En outre, un Etat saura toujours mieux que son voisin, ce voisin eût-il même sur lui droit de suzeraineté, ce qui convient à ses propres intérêts.

Par toutes ces raisons, nous devons faire des vœux pour que les résistances qui subsistent encore soient bientôt vaincues; nous espérons que l'arrangement dont il est question viendra aplanir des difficultés de pure forme, au grand avantage des intérêts commerciaux d'un petit pays qui fait de grands et louables efforts dans la voie de la liberté et du progrès économiques.

Charles Letort.

LES TRAVAUX DU PARLEMENT BRITANNIQUE PENDANT L'ANNÉE 1873.

Le Parlement des Trois-Royaumes, le vingtième de ceux qui ont siégé depuis la réunion législative de l'Irlande à la Grande-Bretagne, n'a pas rendu, pendant l'année dernière, moins de quatre-vingt-onze lois d'intérêt général, *Public general Acts*. Nous allons rapidement passer en revue celles

de ces lois dont le sujet rentre plus particulièrement dans le cadre même de ce recueil (1).

La révision des mesures législatives concernant la marine marchande, *the merchant shipping Act*, qui remonte à l'année 1854, est, on le sait, un vœu à peu près unanime de l'autre côté de la Manche. On la désire plus ou moins complète, suivant les points de vue variés où l'on se place; mais personne n'est d'avis de la laisser en l'état. De fait, le Parlement y a touché à diverses reprises, et, le 5 août 1873, il y a introduit des modifications ou des compléments qui, assurément, ne manquent pas d'importance. L'*Act* portant la date précitée décide que désormais les navires appartenant à des sujets anglais devront porter, en un endroit visible, l'indication de leur nom, de leur tonnage, de leur tirant d'eau. Il réglemente la situation des navires d'origine étrangère, mais qui se sont fait enregistrer dans un port anglais, de même que l'enregistrement des bâtiments abandonnés. Il renferme des dispositions concernant les arrangements entre les armateurs et les gens de mer ou les pêcheurs, et s'occupe de la compensation pécuniaire à laquelle peuvent prétendre les matelots détenus, sans motif suffisant, comme déserteurs. Il confère au *Board of trade*, ou Bureau du commerce, la faculté d'établir, là où il n'y a point de bureaux de marine locaux, *Local marine Board*, des commissions chargées d'examiner les commandants de navires, leurs seconds et leurs mécaniciens. Il reconnaît le droit à ce même bureau de faire visiter les navires que l'on soupçonne incapables de tenir la mer, et de les empêcher de la prendre si ce soupçon se trouve vérifié; il met, dans ce cas, les frais de la visite à la charge de l'armateur, sauf pour celui-ci à se pourvoir, s'il le juge convenable, devant les cours d'amirauté et à obtenir d'elles qu'il soit procédé à une contre-visite.

Tel est l'objet des sections III à XIV du nouvel *Act*. Les autres concernent les *life boats*, ou bateaux de sauvetage, déterminent les devoirs des capitaines de navires en cas de collision, et imposent certaines précautions quant au transport des marchandises de nature dangereuse. Enfin les annexes de l'Acte, les *schedules*, comme on dit chez nos voisins, renferment la description des signaux à faire par les navires en détresse ou réclamant des pilotes. Avions-nous tort de dire plus haut que l'*Act* du 5 août 1873 ne manquait pas, tant s'en faut, d'importance? Il a notablement agrandi les attributions du *Board of trade*. La question est maintenant de savoir comment celui-ci s'acquittera de ses fonctions nouvelles. Il ne nous appartient pas de la préjuger; disons seulement que d'après un témoignage qui n'est pas suspect, puisqu'il provient d'un des membres de ce corps lui-même, quelque défiance paraît légitime à cet égard. M. John Gray se plaignait, en effet, il y a quelques jours à peine, de ce que le *Board of trade* s'occupait beaucoup trop des navires en bon état, tandis qu'il permettait de quitter le port à des bâtiments dont l'insuffisance nautique était tout à fait visible (2).

Une autre loi, celle du 21 juillet 1873, a amendé le *Railway and canal traffic Act* de 1854, que le Parlement avait déjà remanié en 1868. On l'appelle *the Regulation of Railways Act*, c'est-à-dire la loi réglementant les voies ferrées, et se compose d'une longue série d'articles, qu'il serait trop long et même inutile d'analyser minutieusement ici. Son trait principal consiste dans la création d'un tribunal administratif, composé de trois personnes, qui est saisi de la connaissance de toutes les plaintes auxquelles l'inexécution ou la violation des *Acts* de 1854 et de 1868 peut donner lieu, et qu'on investit en outre du droit de trancher les litiges susceptibles de surgir entre les diverses compagnies de chemins de fer ou de canaux. Les pouvoirs ainsi dévolus aux trois *Commissionners*, quoique entourés de restrictions diverses, ne laissent pas que d'être fort importants et très-étendus: ils s'appliquent, dit l'*Act* lui-même, à la décision de toutes les questions de droit ou de fait, *the decision of all questions of law or of fact*. Les commissaires peuvent, soit par eux-mêmes, soit par délégués, procéder à des enquêtes, pénétrer dans tous les établissements relevant des compagnies, exiger la communication de tous papiers ou registres, déférer le serment, punir enfin, quand ils siégent, toute injure à leurs personnes et toute méconnaissance de leur judicature. Il va sans dire que leurs décisions emportent, au besoin, l'exécution judiciaire, suivant les formalités de droit commun, ou suivant celles qui ont été tracées, d'une façon spéciale, par le *Railway and canal traffic* de 1854. De leur côté, les commissaires sont tenus de rendre compte, chaque année, de leurs opérations, dans un rapport dressé en triple expédition, dont l'une destinée aux ministres et les autres aux deux chambres du Parlement.

Les télégraphes, les foires tenues dans l'Angleterre ou le pays de Galles, les pêcheries de saumons ont également provoqué l'intervention du législateur. L'*Act* du 5 août 1873 s'est proposé l'explication des lois concernant le service télégraphique, de 1868 à 1871, et a mis à la disposition du trésor public une somme pouvant aller jusqu'à 8,000,000 de livres sterling, afin de racheter les lignes privées, d'entretenir les lignes publiques existantes et d'en construire de nouvelles. La loi du 7 juillet détermine les personnes qui possèdent le droit d'établir des foires, que ce droit soit attaché à leurs tenures foncières, ou qu'il dérive de chartes, de lettres patentes, d'un titre écrit quelconque. Mais, en même temps, il confère aux ministres (*à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté*, dit le texte), la faculté de changer les jours assignés à ces foires, sur l'observation des juges de paix réunis en petite session. L'*Act* sur les pêcheries de saumons porte aussi la date du 5 août. Il permet au gouvernement de changer les circonscriptions actuelles de ces pêcheries; applique aux rivières que le saumon remonte les dispositions générales qui punissent l'empoisonnement des cours d'eau, en vue d'y détruire le poisson; il prohibe, à certaines époques, l'emploi de certains engins, et interdit, d'une façon absolue, la pêche du saumon, du 3 septembre au 1er février. Toutes ces dispositions, d'ailleurs, ne regardent pas l'Irlande.

Toujours à cette date du 5 août nous rencontrons une autre loi : c'est *the agricultural Children Act*. Il concerne, comme le dit son titre, l'emploi des enfants aux travaux agricoles, et ne doit pas être mis en vigueur avant le 1er janvier 1875. A partir de cette date, personne ne pourra se servir d'enfants âgés de moins de huit ans pour ses occupations des champs; il n'y a d'exception stipulée qu'en faveur du père même de l'enfant. Quant aux enfants âgés de plus de huit ans, on ne pourra les employer qu'avec l'assentiment soit de leurs parents, soit de leurs tuteurs ; encore faut-il qu'au moment où ces enfants entrent au service d'un fermier ou d'un propriétaire, on justifie de leur fréquentation de l'école pendant deux cent cinquante classes, soit du soir, soit du matin. Par école, l'*Act* entend, d'ailleurs, les écoles que le conseil privé a reconnues comme distribuant une instruction primaire suffisante, ou à défaut de pareils établissements dans un rayon de deux milles du domicile de l'enfant, d'une école quelconque, mais qui ne soit pas de la catégorie de celles que nos voisins désignent sous le nom de *Pauper Schools*. Voilà l'économie générale de la loi, et elle paraît rigide. Disons tout de suite que, dans la pratique, elle admet certains tempéraments. Ainsi, les jours de maladie peuvent entrer dans le décompte des deux cent cinquante classes; tout *employer*, c'est-à-dire toute personne cultivant une superficie d'au moins un acre, peut, lors de la fenaison ou de la moisson, se servir d'enfants âgés de plus de huit ans et n'ayant jamais été à l'école, s'il est prouvé que matériellement la chose a été impossible; enfin, les enfants détenus dans les écoles industrielles et réformatoires, *reformatory and industrial schools*, échappent aux prescriptions de l'*Act* (1).

Puisque l'on vient de parler d'écoles, c'est le moment de constater que le Parlement anglais poursuit avec sollicitude et constance le plan d'éducation publique dont il posait les bases dans l'*Elementary education Act* de 1870. En 1873, il a placé sous le régime que cet acte a déterminé toute une catégorie d'écoles, celles qui reçoivent annuellement de l'Etat des subventions inférieures à 100 livres sterling, et il a autorisé le Trésor public à disposer d'une somme de 3,000,000 de livres sterling en faveur des *School boards*, c'est-à-dire ces comités spéciaux que la loi de 1870 a chargés de la surveillance et de l'administration des écoles publiques (2) (Actes des 5 août et 21 juillet). Les comités scolaires pourront désormais, en outre, contracter toutes sortes d'emprunts, sous la garantie des biens des écoles et celle des taxes locales, pourvu que le remboursement, par annuités, de ces emprunts ne dépasse point le terme de cinquante ans. Ces efforts continus pour la diffusion de l'instruction paraissent d'autant plus dignes d'éloges,

(1) L'*Economiste Français* s'est livré à un travail identique, en ce qui concerne la session de 1872; voir son numéro du 25 septembre 1873.

(2) Voir l'*Economiste Français* du 10 octobre 1874 : *Le Congrès des chambres de commerce en Angleterre.*

(1) Il ne s'applique point à l'Irlande.

(2) Ces 75,000,000 de francs doivent se partager, d'ailleurs, entre les comités scolaires et les autorités sanitaires créées par la dernière loi sur la salubrité publique, *the public health Act.*

que l'Angleterre occupe un des plus bas rangs dans l'échelle de cette institution. Une enquête parlementaire, qui eut lieu en 1803, avait fait découvrir qu'à cette époque, les écoles ne recevaient pas plus d'un élève par 1,700 habitants et que la moralité des populations portait la marque de l'état d'ignorance et d'abrutissement dans lequel ses instituteurs l'avaient laissée. On ne prit toutefois alors que des mesures insignifiantes, et, trente ans plus tard, Brougham et lord John Russell ne furent pas plus heureux quand ils tentèrent d'obtenir que le Parlement encourageât de ses subsides la création de quelques sociétés enseignantes. Ils furent traités de révolutionnaires, et il n'a fallu rien moins que l'enquête de 1868, qui révéla les faits les plus déplorables, pour modifier cet état de choses et faire sortir le législateur de son apathie séculaire. « N'était-ce pas une honte, disait M. Forster, » dans l'exposé des motifs dont il fit précéder l'*Elementary* » *education Art*, n'était-ce pas une honte, que dans de » grandes villes comme Leeds, Manchester, Birmingham, » un tiers des enfants fussent condamnés par leurs famil- » les mêmes à croupir dans l'ignorance, et qu'à Liverpool, » sur 80,000 enfants de cinq à douze ans, 20,000 ne » fréquentassent aucune école, tandis que 20,000 autres » étaient envoyés dans des écoles où ils recevaient une » éducation telle qu'il eût mieux valu pour eux n'en re- » cevoir aucune. »

Aussi bien les chiffres qui suivent donnent-ils une idée favorable des progrès que la nouvelle législation a favorisés ou fait naître : les enfants qui fréquentaient, en 1858, les écoles de l'Angleterre proprement dite et celles de l'Ecosse ne dépassaient pas le nombre de 821,744, et en 1872, ce même chiffre s'élevait à 1,944,463. On voudrait pouvoir ajouter que ce mouvement s'est communiqué à l'Irlande, dont l'ignorance a toujours été une des grandes plaies. Par malheur, si dans ce pays le développement de l'instruction populaire est incontestable, ce développement garde de lentes allures. Ainsi, en 1860, sur un total de 804,000 enfants inscrits sur les rôles de la population scolaire, il n'y en avait que 262,823 à fréquenter les écoles nationales, soit environ 32,6 pour cent du nombre total. Aujourd'hui, il s'agit d'une population scolaire de 1,010,148 enfants et d'un chiffre d'élèves assidus de 355,421, ce qui donne un rapport d'environ 35,4 pour cent entre l'une et les autres. La différence, on le voit, ne s'est guère accentuée.

Passons sur la loi du 5 août, qui modifie l'*Acte d'extradition* de 1870, en ce sens que les magistrats de police et les juges de paix devront à l'avenir, quand un secrétaire d'Etat leur en aura donné l'ordre, recueillir et recevoir les témoignages ou preuves dont les tribunaux étrangers peuvent avoir besoin; arrivons à l'œuvre capitale du Parlement britannique, pendant sa session de 1873, à savoir la création d'une Cour suprême de justice pour les Trois Royaumes.

Personne n'ignore que l'organisation judiciaire de nos voisins n'est pas un modèle de logique et de simplicité. Les juridictions sont nombreuses et s'enchevêtrent, tant au bas qu'au haut de la hiérarchie judiciaire. Ce n'est pas le lieu d'expliquer les attributions distinctives des tribunaux anglais. Qu'il nous suffise, en ce qui concerne les cours supérieures qui font l'objet du *Supreme court judicature Act*, du 5 août, de dire qu'avant cet acte, on comptait la Cour de chancellerie (*high Court of chancery*), la Cour du banc de la Reine (*Queen's Bench*), la Cour des causes ordinaires (*Common Pleas*), celle de l'Echiquier (*Exchequer*), la haute Cour d'amirauté (*the high Court of admiralty*), les cours de *Probate* (Cour testamentaire) et de divorce; celle enfin des faillites (*London Court of bankruptcy*), sans parler de la Chambre des Lords, placée au sommet de cette organisation et la dominant. Celle-ci remplit le rôle de notre Cour de cassation, avec cette différence qu'elle retient les causes portées devant elle et les juge au fond sans renvoyer devant une autre Cour les procès dont elle infirme le jugement rendu en premier ressort (1). La loi du 5 août a respecté ce vieux privilége de la pairie, sans trop s'enquérir peut-être des vœux des plaideurs qui redoutent les frais considérables et les lenteurs prolongées d'une procédure de ce genre; elle s'est bornée à réunir en un seul les divers corps judiciaires dont on vient de donner la nomenclature.

La nouvelle cour, qui a dû entrer en fonctions le 2 novembre 1874, se compose de deux chambres, l'une appelée haute cour de justice (*High Court of justice*); l'autre, Cour d'appel (*Court of appeal*). La juridiction de la première s'étend, en premier ressort, à toutes les causes dont connaissaient jadis les cours qui sont venues s'absorber dans l'institution nouvelle, ou encore certains tribunaux de province tels que les cours de *Common Pleas* de Lancaster et de Durham, etc. Quant à la seconde, elle exercera en appel la judicature réservée dans l'ancien système au lord chancelier, à la cour des faillites, à celle de l'Echiquier, au Conseil, ou comité (*Judicial Committee*) du Conseil privé, qui recevait les appels interjetés contre les sentences de la haute Cour d'amirauté, enfin à certaines juridictions locales. Les juges des cours supprimées deviennent ceux de la haute cour de justice, en conservant leurs titres; mais, ces titres ne devront pas survivre à leurs possesseurs actuels. La cour d'appel comprend des juges de plein droit, *ex officio*, qui sont le lord chancelier, le grand juge d'Angleterre (*Lord chief justice of England*), le maître des rôles, le président de la cour des plaids communs (*Lord chief justice of the common pleas*) et le premier baron de l'Echiquier (*Lord chief baron of the Exchequer*), enfin des juges ordinaires que la reine nommera tous plus tard, mais dont elle ne désignera que trois pour le moment, les autres devant être les juges actuellement attachés aux deux chambres d'appel de la cour de la chancellerie et les membres salariés du comité judiciaire du Conseil privé.

Cette réforme amènera, sans doute, une simplification très-appréciable dans la procédure et aussi dans la jurisprudence des tribunaux anglais. Sera-ce le prélude d'une codification de la législation si variée, si confuse, parfois si contradictoire, de nos voisins? Il ne manque pas de bons esprits pour désirer cette codification, mais, à vrai dire, nous ne pensons pas qu'ils aient encore acquis assez d'ascendant pour l'emporter de sitôt. Pendant longtemps encore les plus écoutés seront ces légistes qui entourent la loi commune (*common Law*) d'un respect quasi superstitieux, et qui y voient comme « la perfection de la raison humaine ». Or, il y a quatre siècles, alors qu'elle restait encore assez simple, il ne fallait pas, au témoignage du vieux Fortescue, moins de vingt ans de labeurs (*viginti annorum lucubrationes*) pour s'en rendre maître. Qu'est-ce donc aujourd'hui, et serait-il déraisonnable de prétendre qu'il y faudrait un temps quadruple, tant les commentaires, les rapports, les traités, les abrégés, les introductions se sont multipliés? Quant à ses incorrections, à ses incohérences, à ses lacunes, elles sautent aux yeux des juges et surtout des plaideurs. Les « oracles vivants » de la *common Law*, pour parler encore comme Fortescue, c'est-à-dire les magistrats qui l'appliquent et les jurisconsultes qui l'élucident, sont très-loin de s'entendre sur la façon pratique d'en tirer parti. Il en est, Blackstone en tête, qui établissent qu'en fait, la règle consiste à se conformer aux sentences antérieures, pourvu qu'elles ne soient pas manifestement contraires à la loi divine, ou nettement injustes ou absurdes; il s'en trouve d'autres, parmi lesquels Christian, habile commentateur de Blackstone, qui exigent la reproduction servile de ces décisions, si elles sont conformes « à d'anciens principes ». On loue le bon sens et l'équité des juges anglais : en vérité, ils ont plus besoin que d'autres de cette double qualité pour se guider dans un tel dédale de textes et de doctrines!

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE VITICULTURE ET DE SÉRICICULTURE, A MONTPELLIER.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, nous allons résumer rapidement les travaux de la session du congrès international de viticulture et de sériciculture qui s'est tenu à Montpellier du 27 octobre au 3 novembre dernier.

Au congrès viticole s'imposait l'examen d'une question capitale entre toutes, celle du phylloxera. Aussi, dès la première séance, après un remarquable discours de M. Drouyn de Lhuys, dont nous avons signalé les principaux passages, M. Gaston Bazille prenait-il la parole pour exposer les progrès du redoutable insecte dans les départements méridionaux. Il a constaté avec satisfaction que la maladie a fait moins de progrès en 1874 qu'en 1873. Néanmoins, la Suisse vient d'être envahie ; le Beaujolais et les Charentes le sont également. Une observation fort im-

(1) La loi donne à tous les pairs le droit de prendre part à l'arrêt. Toutefois un usage, généralement observé, veut que ceux-là s'en abstiennent qui ne sont point arrivés à la pairie par la voie des hautes magistratures. Il y en a toujours quelques-uns de cette catégorie : on les désigne sous le nom de *Law Lords*, et ce sont eux, en fait, qui composent ce tribunal suprême.

portante nous apprend que le phylloxera suit surtout les vallées, et que les montagnes semblent lui faire obstacle. Les terrains pierreux et compactes lui sont favorables ; il ne se plaît point dans les sables. La submersion est jusqu'ici le seul moyen de le combattre avec efficacité. M. Gaston Bazille ne croit pas à la préexistence de la maladie ; il considère le terrible puceron comme la cause et non pas comme l'effet, ainsi que le soutiennent certains naturalistes ; mais il reconnaît l'influence de la bonne culture et des engrais réparateurs. Quant aux insecticides, jusqu'ici ils n'ont rien produit. Les expériences faites à las Sorres laissent beaucoup à désirer. Ajoutons qu'en fait d'engrais, l'urine de vache additionnée de matières fécales et de sulfure de carbone s'est montrée efficace.

M. Léon Marès constate avec regret le découragement des viticulteurs envahis. La cause de ce découragement vient de ce que, jusqu'à présent, les efforts tentés avec les insecticides ont à peu près complétement échoué. M. Marès considère le phylloxera comme le produit d'une maladie préexistante. Il conseille, lui aussi, les fortes fumures avec des engrais réparateurs.

M. le docteur Azan a très-bien résumé la marche de l'insecte dans la Gironde. C'est en 1864 qu'il fit son apparition sur la rive droite de la Garonne. Il s'est depuis lors dirigé de l'ouest à l'est. Il a pénétré dans l'entre-deux-mers. En 1873, il y avait soixante communes d'infectées, mais les points d'attaque, assez nombreux, n'avaient qu'une faible étendue. Jusqu'ici, le mal n'est pas considérable et n'a point encore réagi sur la production de la Gironde. Les crûs rouges et blancs de la rive gauche sont indemnes.

Le délégué de la Confédération helvétique, M. Schetzeler, a donné ensuite quelques renseignements sur l'invasion de la Suisse. Il paraît qu'elle remonte à quelque temps, bien qu'on vienne seulement de la constater. Trois centres d'attaque sont signalés ; mais il pourrait bien en exister d'autres encore. Les sols argileux sont les plus compromis. Il n'y a d'atteint que les cépages indigènes. Un délégué de l'Italie dit que dans la Péninsule le phylloxera est encore inconnu. Professeur au muséo de Florence, il est chargé par le gouvernement d'éclairer les viticulteurs qui pourraient avoir des doutes sur l'innocuité de leurs cépages.

M. Michel Perret (Isère), parlant de la submersion que les circonstances ne permettent pas d'appliquer partout, voudrait qu'entre les lignes on composât une zone insecticide, où les souches pourraient étendre leurs racines et se soustraire ainsi à l'action du puceron. Cette théorie n'a point semblé goûtée par l'auditoire. M. Louis Faucon, l'heureux inventeur de la submersion, a fait connaître les résultats de ses expériences. Son sol est argilo-calcaire. Il est dominé par le canal des Alpines. En 1869, ses 20 hectares de vignes furent fortement atteintes. Jusque-là, sa récolte était en moyenne de 925 hectolitres. Ce chiffre tomba bientôt à 35 hectolitres. Alors, après avoir essayé de divers engrais, il eut l'idée de la submersion. Il la fit d'abord très-irrégulièrement, puis la réduisit à 40 jours. En 1871, sa récolte remontait à 460 hectolitres, puis à 849 hectolitres en 1872. Enfin, en 1874, elle s'est élevée à 1,175 hectolitres. Voilà certes des chiffres qui doivent donner de l'émulation aux viticulteurs placés dans les mêmes conditions que M. Faucon.

M. Aristide Dumont, l'auteur d'un grand canal d'irrigation qui dériverait du Rhône à Condrieux (Isère) est entré dans quelques détails à ce sujet. Le canal coûterait 80 millions; mais il pourrait submerger 80,000 hectares de vignes en hiver et arroser en été une superficie au moins égale. Une enquête vient d'avoir lieu dans les quatre départements de la Drôme, de Vaucluse, du Gard et de l'Hérault. Elle est favorable; pour hâter la solution il faudrait que les conseils généraux votassent une certaine subvention. Le ministre des travaux publics offre 30 millions. Le Congrès, considérant l'importance du canal proposé par M. Dumont au point de vue de la destruction du phylloxera, a émis le vœu que le gouvernement fît toutes diligences, afin que cette entreprise passât de l'état de projet à l'état d'exécution. Resterait maintenant à nommer une commission d'initiative qui agirait auprès du ministre et s'occuperait de la partie financière.

M. Millet a soulevé quelques objections contre la submersion des vignes. Cet arbuste, à ses yeux, n'est point aquatique et pourrait se mal trouver des inondations successives qu'on lui ferait subir; d'ailleurs, la qualité du vin n'en serait-elle point altérée ? Ces objections et d'autres encore, tout aussi peu fondées, sont repoussées par M. de Ricard et M. A. Dumont.

M. le docteur Ménadier a tracé la marche suivie dans les Charentes par le fléau. Il existait à l'état latent depuis trois à quatre années, mais il ne faisait pas de mal. En partant de l'ouest, il s'est avancé vers le nord, se cantonnant sur le bord des rivières : c'est le contraire de ce qui se passe dans les Bouches-du-Rhône, où il reste sur les coteaux. M. Ménadier conseille les produits chimiques et, entre autres, le sulfocarbonate de potasse. Ce composé est encore cher. Il coûte 1 franc le kilogramme, le traitement d'une souche reviendrait à dix centimes. Mais il faut espérer qu'avec la fabrication en grand, il serait beaucoup moins cher.

Une question fort intéressante, c'est de savoir quel parti on peut tirer de l'importation des cépages américains, qui résistent si bien au phylloxera. Or, M. Fabre a planté de ces cépages dans son domaine de Saint-Clément. Son vignoble ayant été en quelque sorte foudroyé par le phylloxera, il fallait ne point laisser oisives des terres qui sont impropres à toute autre culture. Il y avait pour lui urgence de marcher vite. Qu'a-t-il fait pour gagner du temps? Il a eu recours à une méthode fort expéditive et qui n'était point encore connue, du moins que nous sachions. Il a eu l'idée de greffer les cépages américains sur les vieilles souches, déjà en partie épuisées par la maladie.

M. Bouchet a également montré des spécimens de greffes exécutés par lui au mois de mars dernier.

Son système diffère de celui de M. Fabre. Il consiste à mettre en terre une crossette américaine, après l'avoir greffée avec un cépage français. L'opération a très-bien réussi, et M. Bouchet a fait voir des échantillons de boutures-greffes dont les racines et les sarments annonçaient une végétation puissante.

Après M. Bouchet est venu M. Laliman, de Bordeaux, qui a soutenu que le phylloxera n'avait point été introduit en France par les cépages américains. Il cite plusieurs personnes qui en ont fait des importations et qui n'ont jamais eu le terrible puceron. D'après lui, l'insecte serait indigène.

Mais M. Planchon démontre que le phylloxera est un triste présent de l'Amérique. Seulement il rappelle qu'à côté du mal, la nature prévoyante a placé le remède, ce sont les cépages qui résistent à l'insecte ou qui même en sont indemnes ; M. Planchon en donne l'énumération succincte. Ceux qui se montrent absolument indemnes sont les diverses variétés obtenues du *rotundifolia*, qui ne sauraient entrer dans la grande culture. L'orateur a parlé ensuite des cépages qui résistent. Il a cité entre autres le *Concord*, le *Hartford prolific*, l'*Yvessedling*, etc. L'orateur a exprimé l'espérance que les cépages américains régénéreront nos vignobles. Ce discours a fortement impressionné l'auditoire, et l'éminent botaniste a été vivement applaudi.

Après M. Planchon, M. Paul Douysset vient protester contre les reproches que certaines personnes, mal renseignées, adressent aux vignes américaines, sous le rapport de leur production et de la qualité de leur vin. M. Paul Douysset parle ensuite des expériences de M. Borty, à Roquemaure. Les expériences de M. Borty démontrent d'une manière éclatante la résistance, en France, de ces cépages qui résistent en Amérique, et aussi tout le parti qu'on pourra tirer des vins fournis par ces cépages. Les *Iona*, les *Hartford prolific*, les *Jacquez* et les *Clinton* que cultive M. Borty, ont près de quatorze ans de plantation. Ils se trouvent au milieu d'une vigne française dont les souches ont été emportées par le phylloxera dès 1868. Depuis, on a replanté cette vigne, et les plants mis en terre, épuisés par le phylloxera, sont aujourd'hui mourants ou morts. Pendant que tout mourait et que tout dépérissait autour d'elles, les vignes américaines conservaient et conservent toute leur vigueur et toute leur fertilité. Les vignes qui résistent en Amérique, résistent donc aussi en France.

De nombreuses communications concernant le phylloxera ont encore été faites aux séances du congrès, mais comme elles tournent toutes à peu près dans le même cercle sans amener des conclusions bien neuves ou bien décisives, nous passerons à une question qui a une grande importance dans la région où se sont tenues les réunions. Il s'agit du commerce des vins et de certaines opérations qu'il pratique. M. Saint-Pierre a donné un aperçu sur les *vins d'imitation* qui se fabriquent à Cette et à Mèze. Depuis un demi-siècle cette industrie a pris un grand développement. Elle s'élève aujourd'hui à 300,000 hectolitres vendus en moyenne 50 francs. Ces vins sont consommés pour les 2/3 dans les deux Amériques. L'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne du Nord, nous en achètent également. Les vins d'imitation reproduisent tous les types du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Archipel ; ils sont en quelque sorte calqués sur des échantillons des produits naturels. Lorsqu'on les déguste comparativement, on donne quelquefois la préférence à l'imitation. Sous ce rapport, les plus fins connaisseurs s'y trompent. Mais pour la loyauté du commerce, il con-

vient que les produits portent, en toutes lettres, sur les étiquettes : imitations du Madère, Xérès, du Malaga, etc. Il faut que le consommateur ne puisse point être induit en erreur, ni être victime d'une surprise. Sous ces réserves, nous tenons pour légitime l'industrie des vins d'imitation et nous reconnaissons les services qu'elle rend au département de l'Hérault; elle lui offre un débouché pour ses produits qui seraient difficiles à vendre; elle favorise la plantation des plus mauvaises terres, qui par cela même fournissent des vins très-délicats propres à cette fabrication.

M. Molinier, maire de Mèze, a signalé les différences qui existent dans les prix de revient entre les crus espagnols et les nôtres. Pour rétablir l'égalité il voudrait que les similaires étrangers fussent admis en franchise dans l'entrepôt de Cette, afin qu'il fut facile de faire des mélanges aux meilleures conditions possibles; mais ce n'est pas tout : il faudrait que le fabricant pût jouir de l'entrepôt fictif et faire ses manipulations dans ses chais. Ce serait là un moyen de rétablir l'équilibre et surtout d'opposer une digue à la fabrique de Hambourg, qui depuis quelques années nous fait une sérieuse concurrence.

M. Dextremx, député de l'Ardèche, a approuvé la proposition de M. Garonne, tendant à ne soumettre les vins d'Espagne, au titre de 15 degrés alcooliques, qu'à un droit de 5 0/0 de sa valeur; mais il voudrait que ce vœu s'élargît en ce qui concerne la viticulture. Il demande que l'Assemblée nationale hâte les mesures propres à enrayer la marche du phylloxera et à le faire disparaître. Ce vœu reçoit la sanction du Congrès.

Est ensuite venue la question de la vinification. M. Vérac a insisté sur la question du vinage en franchise ou du moins avec un droit modéré de 20 fr. par hectolitre d'alcool pur. Suivant lui, cette opération permettrait de remonter des vins impropres à la consommation et que l'on pourrait alors vendre à bas prix. Sans doute, à ce point de vue, le vinage peut sembler légitime. Mais il faudrait s'en tenir aux vins les plus médiocres et respecter ceux qui peuvent être bus en nature.

Les bouilleurs de cru devaient, eux aussi, avoir leur tour. M. Terreil des Chênes voudrait adoucir les rigueurs de la dernière loi, en ce qui concerne cette classe intéressante de distillateurs. Il s'y trouve d'autant plus enclin qu'il connaît toutes les fraudes auxquelles donnent lieu les alcools depuis qu'ils paient 208 francs par hectolitre. A cet égard, il cite un procédé qui consiste à convertir les 3/6 en vinaigre. En cet état, on l'introduit dans Paris avec un droit insignifiant; par une seconde opération, on reconstitue l'alcool et sur chaque pièce on a une prime considérable. MM. Marès, Ménadier et Leenhardt ont proposé l'abrogation de la loi actuelle sur les bouilleurs de cru et la réduction des droits qui grèvent les spiritueux, et le Congrès a voté d'enthousiasme cette proposition.

Telles sont les principales questions qu'il nous soit possible de signaler parmi celles dont s'est occupé le Congrès de viticulture; on voit quel profit doit tirer de ces utiles réunions une des branches les plus importantes de notre richesse nationale. Nous devons ajouter que d'intéressantes excursions dans des vignobles de la circonscription de Montpellier ont permis aux savants et aux agriculteurs rassemblés dans cette ville de constater *de visu* quelques-uns des faits qui ont alimenté leurs discussions.

Il nous reste à parler du Congrès séricicole, où des matières peut-être aussi importantes ont été étudiées. C'est ce que nous ferons dans notre prochain numéro.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La Circulaire du Ministre de l'agriculture et du commerce sur l'organisation des Chambres de commerce. — Nous ne savons si l'on parviendra à exécuter quelques réformes, quelques améliorations utiles dans le régime actuel de nos Chambres de commerce, mais en ce moment et depuis quelque temps déjà, elles semblent faire l'objet de préoccupations assez vives de la part de l'administration. C'est ainsi encore que, par une circulaire en date du 28 octobre, le ministre du commerce vient d'appeler l'attention de ces colléges sur les points suivants : 1° Ne conviendrait-il pas, pour la nomination des Chambres, de substituer le vote par section territoriale au vote par scrutin de liste? — 2° A défaut de cette organisation, ne pourrait-on pas revenir au système de 1832, qui autorisait dans chaque arrondissement l'élection d'un membre spécial en outre des membres élus au chef-lieu? — 3° Aujourd'hui, la liste électorale se compose d'abord des électeurs qui nomment le tribunal de commerce, puis de diverses autres listes dressées pour la partie de la circonscription où il n'existe pas de tribunal. Il n'y a pas d'homogénéité dans cet ensemble, et il peut en résulter que les intérêts ne soient pas convenablement représentés. Ne vaudrait-il pas mieux établir une liste unique pour toute l'étendue de chaque circonscription?

Le ministre invite en outre les Chambres à lui donner leur avis sur tous les autres points se rattachant à la question et qu'elles croiront devoir soulever.

On sait que quelques localités demandent de nouvelles créations d'assemblées de ce genre, mais l'administration y paraît peu disposée; elle pense, on le voit, qu'il vaudrait mieux, afin d'arriver à une plus juste représentation des intérêts divers, substituer le vote par section territoriale au vote par scrutin de liste pour la nomination des membres des Chambres. En 1832, en 1848, la nomination d'un membre correspondant dans chaque arrondissement a été autorisée; mais cette mesure est restée à peu près sans résultats. Elle devait être l'objet d'études destinées à lui faire produire quelques fruits.

Une question plus importante est celle-ci : le mode actuel de formation des listes, tel qu'il est prescrit par le décret du 22 janvier 1874, répond-il aux nécessités de la situation? La législation actuelle stipule que les listes dressées dans chaque arrondissement doivent comprendre un nombre d'électeurs égal au dixième du nombre des patentés, quelle que soit d'ailleurs l'importance de ces patentés; il s'ensuit que dans telle localité où les patentés sont nombreux, mais excercent des commerces peu importants, il suffit de payer une patente descendant à 12 fr. pour figurer sur la liste électorale; tandis que, dans telle autre localité de la même circonscription, une patente de 250 fr. au moins est nécessaire pour être électeur. Il paraît préférable de faire dresser la liste électorale par une seule et même commission pour l'ensemble de la circonscription.

Il est à souhaiter que tous les colléges auxquels s'adresse le ministre, profitent de cette occasion pour exposer leurs vœux et leurs besoins. Les Chambres devraient, en particulier, réclamer énergiquement contre l'interdiction si peu justifiée qui les empêche de correspondre entre elles pour arriver à une entente commune sur certains points d'un intérêt général, et sur lesquels leurs membres présentent des garanties de compétence et d'autorité qu'on ne retrouve guère dans d'autres corps constitués.

La Question des sucres et la Commission de classification des sucres. — La question des sucres, qui a pendant plus de trente ans provoqué de nombreuses discussions et donné lieu à d'interminables enquêtes, lesquelles ont coûté fort cher sans produire de résultats, vient d'être de nouveau mise sur le tapis par l'Angleterre. Certes, c'est chose délicate que de fixer le régime des sucres, car on touche forcément à des intérêts divers et souvent opposés; l'on agite des questions fort complexes; mais enfin, croyons-nous, on n'ajournera pas plus longtemps une solution désirée par tous les intéressés. La commission chargée de la classification des types de sucre de betterave, est convoquée pour le samedi 21 novembre au ministère de l'agriculture et du commerce, afin de procéder, ainsi que le veut la loi du 13 juin 1866, à la confection des échantillons servant de types aux ventes.

La loi du 13 juin 1866, dont la pensée première est due à l'initiave des chambres de commerce, a pour objet de régler la matière des usages commerciaux. Cette loi, contrairement à une opinion assez répandue, ne prescrit pas d'une manière impérative la reconnaissance et l'acceptation de certains usages particuliers à l'exclusion de tous autres. Elle détermine seulement quels sont les usages qui doivent être suivis à défaut de conventions contraires et préalables entre acheteurs et vendeurs. Son grand mérite est, en généralisant les usages, de faire cesser les incertitudes sur l'existence des coutumes multiples suivies sur chaque place de commerce. L'industrie des sucres est une de celles qui ont le plus profité de la loi du 13 juin 1866. La divergence des taxes, la multiplicité des types étaient autant d'entraves aux transactions. Depuis la loi de 1866, et s'il n'y a pas de conventions, les tares sont cotées à 13 0/0 pour les emballages en bois, 8 0/0 en canastres, 2 0/0 pour les autres emballages simples, et 4 0/0 pour les doubles. Quant aux sucres indigènes en sacs, ils sont vendus poids net.

Au point de vue de la qualité des sucres, il y a, on le sait, trois séries de types : 1° les sucres terrés exotiques; 2° les sucres bruts exotiques; et 3° les sucres de betterave. Les sucres de la première série se vendent d'après les types de Hollande. Pour la seconde série, des délégués des Cham-

bres de commerce de Paris, du Havre, de Marseille, de Bordeaux et de Nantes se réunissent au ministre du commerce en mai et en novembre pour donner des types qui comprennent les classifications ci-après : ordinaire, bonne ordinaire, bonne quatrième, fine quatrième. Chacun des quatre ports présente un échantillon de la série de ses types; les types de chaque localité sont mélangés par quantités égales, et les moyennes obtenues représentent les étalons acceptés. Le travail de la commission se borne donc ici à une simple constatation du résultat d'un fait purement mécanique. Pour les sucres de betteraves, les délégués convoqués sont ceux des Chambres de Paris, Lille, Arras, Valenciennes, Amiens et Saint-Quentin. Cette commission indique, autant que possible, la correspondance existante entre la série des types qu'elle arrête et les numéros des types de Hollande pris comme base. Cette commission a donc à faire œuvre d'appréciation. Les types des sucres de betteraves une fois arrêtés, la Chambre de commerce de Paris est chargée de faire établir, sous son contrôle, la confection des boîtes d'étalons à transmettre aux chambres de commerce qui en font la demande. C'est cette commission qui se réunit au ministère du commerce samedi 21 novembre.

Ce qui simplifie la question, dans une certaine mesure, c'est qu'on connaît parfaitement aujourd'hui l'opinion des intéressés. En France, les fabricants de sucre indigène soutiennent que le régime des types est absolument contraire aux intérêts manufacturiers et à ceux de l'Etat, que la proportionnalité de l'impôt est plus apparente que réelle et que ce régime ne doit plus être la base d'une législation. En conséquence, ils demandent l'impôt à la consommation. La législation belge leur semble devoir appeler l'attention des puissances signataires de la convention de 1864 qui ont intérêt à ce qu'il ne soit pas accordé de prime, soit apparente, soit déguisée, aux divers concurrents. Le comité central des fabricants de sucre est d'avis qu'il y a lieu et même urgence d'abandonner le système des types et de lui substituer l'impôt à la consommation. A diverses reprises, il a demandé au gouvernement français d'ouvrir des négociations pour arriver aussi promptement que possible à l'établissement d'un régime définitif commun aux quatre pays et basé sur l'impôt à la consommation. Le comité insiste, en outre, sur ce que l'application de la convention de 1864 est entièrement faussée dans nos ports par l'altération des types de la douane, qui sont au-dessus des types de la douane hollandaise, et par la différence d'appréciation des administrations des deux pays.

Le résultat de cette situation est que la Hollande s'empare de plus en plus des principaux débouchés, même de ceux que leur proximité devrait nous assurer. Cette situation découle du bénéfice résultant pour la raffinerie hollandaise du classement de ses sucres, qui lui permet de livrer ses produits à plus bas prix que les nôtres, alors même que la distance lui impose des frais assez considérables. Si donc, dit le comité, la Hollande a adhéré, en 1864, à la convention qui a pour but de supprimer les primes et d'égaliser les conditions de travail entre les raffineries des quatre puissances contractantes, elle s'est en quelque sorte soustraite aux conséquences de son adhésion par la façon dont elle interprète et applique cette loi de douane. Les conclusions des intéressés dans la production coloniale sont conformes à celles des fabricants de la métropole. Comme ces derniers, ils repoussent le régime des types et réclament une législation favorisant le mouvement qui s'est opéré dans la perfection du travail manufacturier. En Angleterre, les raffineurs de sucre de Londres, de Greenwich, de Liverpool, de Bristol, de Plymouth et de Manchester proposent le raffinage en entrepôt dans chaque pays et le paiement des droits sur les produits des fabriques. Ils estiment qu'il est urgent qu'une réunion des délégués des quatre puissances contractantes ait lieu prochainement. La Belgique et la Hollande font cause commune avec l'Angleterre.

Nous devons ajouter qu'une conférence s'est tenue, ces jours passés, dans le cabinet du sous-secrétaire d'Etat, M. Passy, au ministère des finances, sur la question des sucres. Tous les chefs de service intéressés dans cette question y assistaient : MM. Ozenne, secrétaire général au ministère du commerce ; Amé, directeur général des douanes; Provensal, directeur général des contributions indirectes; Audebert, sous-directeur au secrétariat, et plusieurs inspecteurs des finances. On se rappelle que la Chambre avait décidé qu'une somme serait inscrite au budget à partir du 1er juillet 1875, comme représentant les recettes à provenir de l'exercice des raffineries. Aucune somme n'a été encore inscrite, et c'est l'exécution de la résolution relative à l'établissement de l'exercice qui a fait l'objet d'une partie des délibérations de la conférence.

Les Tarifs de chemins de fer a la Commission de permanence. — La Commission de permanence a vu soulever, dans sa séance de jeudi dernier, un incident dont nous aurons occasion de nous occuper plus tard. M. Feray a interpellé M. Caillaux, ministre des travaux publics, à propos d'une mesure qui frapperait inopinément le commerce et l'industrie par l'augmentation des frais accessoires de transport. D'après la réponse de M. le ministre, la Commission centrale des chemins de fer, à l'examen de laquelle ont été renvoyées les propositions des compagnies, n'a pas encore statué et la question ne se trouve pas en état d'être tranchée. Il n'y en a pas moins là pour notre commerce une menace pendante dont l'effet serait peut-être plus grave encore que celui de l'impôt de 5 0/0 sur la petite vitesse.

Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant de ces nouveaux projets d'aggravation de nos tarifs, déjà si lourds et si vicieux.

Concours ouvert par la Chambre de commerce de Lyon. — La Chambre de commerce de Lyon offre un prix de 1,500 francs au meilleur mémoire écrit en français qui aura traité la question suivante: *Etat comparatif de l'industrie de la soie en Italie et en France*. Cette étude embrassera le grainage, l'éducation des vers, la filature, le moulinage, le commerce des soies ; elle devra s'appuyer sur les informations statistiques les plus authentiques, et comprendre l'appréciation des causes des différences qui seraient signalées et le moyen d'y remédier en vue de l'amélioration de l'industrie de la soie en France.

Le dépôt des mémoires devra être effectué au secrétariat de la Chambre de commerce, au plus tard le 1er août 1875. Chaque mémoire sera marqué d'une lettre et d'une devise et accompagné d'une enveloppe cachetée renfermant le nom de l'auteur. Le jury sera libre de subdiviser le prix, si aucun mémoire ne se présente avec une supériorité marquée. Les mémoires envoyés ne pourront être retirés par leurs auteurs et resteront déposés dans les archives de la Chambre.

Les résultats du concours seront proclamés dans le courant du mois de décembre 1875.

Le Monnayage de l'Hôtel des monnaies de New-York. — Voici le détail des opérations de la Monnaie de New-York pendant l'année finissant le 30 juin 1874:

Dépôts d'or	$	68.861.594 97
Dépôts d'argent, achats		15.122.151 31
Total général (métal reçu et travaillé)	$	83.983.746 28

Sur cette somme, les mines des Etats-Unis ont produit $ 29,736,386 82 d'or, et $ 10,822,658 16 d'argent.

Frappe.

Or	$	50.452.690 »
Dollars d'argent (*trade dollars*)		3.568.900 »
Monnaie divisionnaire		2.394.701 30
Petite monnaie		421.925 »
Total	$	56.838.216 30

La différence qui existe entre le montant des dépôts et celui des pièces frappées est due aux sommes déposées une seconde fois et qui se sont élevées à $ 23,356,557,44.

Barres.

Or fin et barres étalon, ou de la catégorie ci-dessus	$	20.901.112 59
Or importé		10.584.705 41
Total de l'or	$	31.485.818 »
Argent fin en barres	$	5.937.490 68
— en barres, importé		910.308 50
Total de l'argent	$	6.847.799 18

La frappe des dollars d'argent spéciaux, connus sous le nom de *trade dollars*, y compris ceux frappés jusqu'au 30 septembre 1874, est égale à plus de la moitié du montant total de 1793 à 1873, le vieux dollar d'argent inclus.

Nous joindrons à ces chiffres quelques renseignements relatifs à une question fort intéressante aux Etats-Unis. Le Bureau général des terres publiques vient de publier son rapport pour l'exercice administratif qui s'est terminé le 30 juin 1874. D'après ce rapport, 9,530,873 acres de terres ont été aliénés par le gouvernement des Etats-Unis, pendant l'année ; 3,264,314 acres ont été concédés à des chemins de fer, 4,322,807 acres cédés gratuitement à des colons, et 1,041,345 acres vendus au comptant. Les recettes du Bureau ont été de $ 2,469,998. Pendant l'année, on a arpenté 29 millions d'acres.

LES SINISTRES MARITIMES DANS LA NAVIGATION A VAPEUR PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1874. — Le *Bureau Veritas* vient de publier le résumé suivant des pertes et accidents survenus dans la navigation à vapeur pendant le premier semestre 1874.

Accidents. — Avaries aux machines, etc.	255
Avaries au navire ou à la cargaison	61
Avaries par incendie ou explosion	17
Avaries par abordage	212
Navires échoués et relevés sans avaries apparentes	160
Navires échoués et relevés avec avaries ou jet de cargaison	48
Ponts balayés, pertes d'embarcations ou de surcharge	35
Fortement fatigués	1
Voies d'eau	24
Pompes engorgées	6
Navires sombrés ou chavirés et relevés	8
Avaries à l'appareil de timonerie	9
Perte du gouvernail, etc.	9
Perte d'ancres et de chaînes	9
Perte de mâts	16
Chargements désarrimés	17
Relâchés pour manque de charbon	11
Total	898

Pertes. — Navires abandonnés	4
Coulés	27
Echoués ou naufragés	42
Coulés par explosion	»
Condamnés	3
Incendiés	3
Supposés perdus	11
Total	90

Eu égard au nombre des navires à vapeur inscrits au *Répertoire général*, les 90 navires perdus pendant le premier semestre 1874 représentent une proportion de 3 1/4 ou de 3 1/2 pour l'année. En 1873, la proportion s'est élevée à 4 0/0.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ADMINISTRATIONS DE CHEMINS DE FER. — Nous devons enregistrer, bien que nous manquions encore de détails précis à cet égard, une information qui nous semble avoir pour le commerce un intérêt général. Les chargés d'affaires de la Suisse ont remis, il y quelques jours, à Londres, Paris, Rome, Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin une note simultanée de leur gouvernement, ayant pour but de provoquer une conférence internationale de toutes les administrations de chemins de fer en Europe. La Suisse désire soumettre à l'examen de cette commission les quatre points suivants : 1° les limites de la responsabilité de la Compagnie qui, la première, a reçu la marchandise à expédier pour une destination lointaine, ainsi que celle des différentes Compagnies intermédiaires ; 2° le tribunal compétent en cas de contestations entre les divers intéressés ; 3° l'acceptation de certaines formalités pour constater les dommages éventuels, soit à l'intérieur soit à l'extérieur, des colis expédiés ; 4° la reconnaissance, comme règle générale pour toutes les administrations, que la Compagnie faisant la livraison définitive au destinataire restera responsable vis-à-vis de lui, sauf son droit de recours vis-à-vis des Compagnies intéressées précédentes. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui sera résolu par les divers gouvernements auquels là Suisse a fait appel.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La température s'est enfin refroidie, il est même tombé une neige assez abondante et qui paraît avoir été générale dans le Nord et le Centre de la France. C'est le commencement de l'hiver et ses premières rigueurs seront bien accueillies par le commerce de détail, qui se plaignait déjà d'un ralentissement dans la marche de ses affaires qu'il attribuait au beau temps tardif dont nous jouissions encore la semaine dernière. Espérons encore que ses prévisions se réaliseront, car c'est là en ce moment la clef de la reprise attendue ; que la consommation reprenne un peu de son importance, et nous ne tarderons pas à voir notre mouvement industriel sortir de sa paralysie. En attendant, nous donnons ci-dessous quelques renseignements de source particulière qui nous sont communiqués et que nous publions, tels quels, en dehors de nos informations particulières que l'on trouvera plus loin à leur place habituelle :

« PRODUITS AGRICOLES. — Les transactions sur les produits agricoles sont loin d'avoir l'importance que semblait leur promettre les résultats inespérés de la récolte en blés et en vins.

» La baisse progressive des blés écarte du marché intérieur toute affaire importante ; l'agriculture, peu satisfaite des prix offerts, ne vend que forcée par un besoin d'argent, et la spéculation encouragée dans sa réserve par la dépréciation constante des cours s'éloigne à dessein des affaires, espérant bien avoir raison, tôt ou tard, des résistances des détenteurs. Il reste, pour alimenter les affaires, les besoins de la meunerie, mais celle-ci apporte dans les achats une prudence que justifie pleinement la faiblesse des cours des farines. Quant à l'exportation qui pourrait relever les cours, elle est encore impossible aux prix actuels ; il faut que la baisse fasse de nouveaux progrès pour que l'extérieur envoie des ordres de quelque importance.

» Les vins ont une certaine activité, mais les affaires conclues jusqu'ici l'ont été en dehors de la consommation ; ils ne portent que sur les grands crûs dont la qualité est particulièrement recherchée cette année. Les vins ordinaires et de sortes courantes sont délaissés. Les cours témoignent des hésitations qui planent encore sur l'ensemble des transactions ; ils restent stationnaires cependant, sans nouvelle tendance à la baisse. Il pourrait bien se faire que le commerce, achetant en ce moment les vins fins et à de hauts prix, sans paraître se préoccuper des dispositions de la clientèle, n'ait pas à se réjouir plus tard, d'une campagne entreprise ainsi à l'aventure, car il ne faut pas perdre de vue qu'il y a encore en caves de grandes quantités de vins de l'année dernière.

» MATIÈRES PREMIÈRES. — Peu d'affaires en laines. La filature est pourvue pour quelque temps, et les cours du brut ne sont pas assez avantageux pour l'engager à faire des approvisionnements.

» Les cotons sont de moins en moins demandés sur le marché du Havre. Les cours vont à la dérive, écrasés qu'ils sont par des stocks chaque jour plus importants. Les détenteurs font cependant de grands sacrifices pour se débarrasser de leurs marchandises ; ils n'espèrent plus compenser les pertes passées ; mais seulement rentrer dans la plus grande partie possible de leurs déboursés, et liquider une position que l'approche de nouveaux arrivages rend fort critique. Mais rien ne peut ramener la demande. Cependant l'industrie cotonnière travaille, et même avec une certaine activité depuis quelque temps ; où puise-t-elle donc la matière première nécessaire à sa production. Assurément ce n'est plus au Havre, car les ventes y deviennent de plus en plus rares.

» Il faut que cette industrie ait pris le parti d'aller s'approvisionner aux lieux mêmes de la production.

» Le commerce des soies s'améliore sensiblement. Il n'y a pas encore de hausse dans les cours, mais plus de fermeté et un courant d'affaires assez bien établi. La spéculation revient aux achats, et la fabrique a des besoins journaliers. N'était l'énormité du stock en magasins, les prix ne tarderaient pas à se relever tout à fait ; mais pour entamer tout ce qu'une longue période d'accalmie a accumulé chez les commerçants, il faudrait que l'exportation offrît de grands débouchés à la fabrique.

» PRODUITS FABRIQUÉS. — La filature traverse une période de mévente très-caractérisée ; les prix sont loin d'être satisfaisants, comparés à ceux de la matière première. Aussi les filateurs songent-ils à réduire sensiblement leur production, afin de ne plus augmenter les stocks invendus, déjà fort considérables.

» Les tissus sont moins éprouvés ; les articles pure laine ont un débit assez facile, mais on se montre inquiet pour la campagne d'été qui va commencer. Les ordres reçus jusqu'ici, sont insuffisants, non-seulement pour permettre d'écouler les marchandises de fabrication ancienne, mais même pour entretenir l'activité dans les manufactures.

» Les demandes de l'Amérique, en articles de Roubaix et Valenciennes, sont nulles, et les nouvelles de ce marché ne permettent pas d'en attendre de sitôt.

» Bonne situation pour l'industrie cotonnière. La filature marche bien, et le tissage mécanique ou à la main écoule ses produits dans des conditions satisfaisantes.

» Les toiles ont un assez bon courant d'affaires, mais ici encore, il y a un trop plein qui ne pourrait disparaître qu'avec un mouvement d'affaires plus qu'ordinaire.

» La draperie offre des symptômes de réveil. Un hiver rigoureux et bien en saison permettrait à cette industrie de sortir enfin de la longue période de souffrance qu'elle a traversée.

» La fabrique de soieries travaille sans arrêt pour alimenter les places de Londres et de Paris. Sans avoir trop à se plaindre de son courant d'affaires, elle aspire au moment où le marché américain, muet depuis longtemps, lui enverra des ordres comme par le passé ; malheureusement, il

y a encore de l'autre côté de l'Atlantique un solde d'ancienne fabrication qui ne permet pas d'espérer encore une reprise active de la demande.

» La campagne s'annonce assez bien pour les fabricants de sucres; le rendement industriel de la betterave, sans être aussi avantageux qu'on aurait pu l'espérer avant les dernières pluies d'octobre, offre encore des résultats passables. Mais il y a dans les magasins généraux des quantités importantes qu'il faudrait liquider avant de jeter sur le marché les produits de la nouvelle fabrication, et c'est ce à quoi tendent les fabricants, en faisant pour cela des sacrifices.

» Grâce à une baisse de 6 0/0 on a pu traiter avec l'Angleterre quelques affaires en disponible qui ont déjà diminué sensiblement l'importance des anciens stocks.

Le mouvement commercial de la semaine n'a pas été bien animé; on a cependant noté un courant d'affaires moyen propre à soutenir les prix, ce qui est relativement assez satisfaisant en présence du calme général. Il est du reste assez probable que maintenant que nous avons passé l'époque de l'année où les affaires ont généralement une importance qui leur a malheureusement manqué cette année, nous ne sortirons pas beaucoup de la moyenne actuelle, le moment des inventaires étant proche et l'animation se réfugiant presque exclusivement dans le commerce de détail. Nous n'avons guère de changements à signaler cette semaine, dans la position des principales matières premières sur nos marchés. Les cafés sont languissants plutôt que faibles. Les sucres ont fait preuve de plus de fermeté, les cacaos sont fermes. Les prix des cotons se maintiennent ainsi que ceux des laines et des soies, les cuirs sont toujours à des cours très-élevés. Il y a un peu de faiblesse sur les suifs. En produits industriels, nous ne voyons pas de variations marquantes; dans la métallurgie, les charbons domestiques sont seuls un peu renchéris.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, notre revue du marché anglais et du marché de New-York.

Laines. — L'article se maintient avec une grande fermeté, mais les achats de la filature ont été peut-être un peu moins suivis cette semaine sur nos marchés, beaucoup d'industriels du Nord et de Reims fréquentant les enchères qui ont actuellement lieu à Anvers. On continue sur cette dernière place à enregistrer des cours élevés, inférieurs peut-être de cinq centimes aux cours d'ouverture, mais seulement pour les laines médiocres ou défectueuses. Les quatrième et dernière séries des grandes ventes publiques de Londres doivent du reste commencer sous peu le 17 courant, et accapareront à leur tour l'attention de notre filature. Les enchères s'y succèderont jusqu'au 4 décembre et comprendront environ 80.000 b. dont la totalité est déjà arrivée. En attendant les transactions sont assez rares sur le marché anglais, mais les prix s'y maintiennent bien, les stocks étant en général fort modérés. D'après un télégramme de Melbourne voici quels auraient été les prix sur cette place : suints qualité supérieure 15 den. la livre; dito bonne 13 d.; dito inférieure 11 den.; lavées à dos, qualité supérieure 27 d.; dito bonne à supérieure 23 d.; dito moyenne 21 d.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

Cafés. — Sur le marché régulateur de Londres, les cafés ne se sont pas encore relevés de la réaction violente de la dernière quinzaine; il y a eu cependant un peu de détente et les cours ont regagné un peu. Sur nos marchés, la situation avait été moins ébranlée, et quoique les affaires soient assez languissantes depuis huit jours, les cours ont moins de peine à se soutenir et les détenteurs font assez bonne figure. Sur le marché hollandais, les fortes livraisons du mois ont également maintenu le marché, mais par contre, Hambourg a un peu fléchi. Les statistiques générales du mois ne sont du reste pas trop défavorables. Les débouchés du mois d'octobre sur les six principaux marchés d'Europe s'élèvent à 636,000 milliers de quintaux contre 517,000 en octobre 1873, et les stocks sur les mêmes marchés d'après MM. Abel, Rey and Brothers s'élèvent à 67.040 tonnes contre 62.787 en 1873, 58,910 en 1872 et 95,715 en 1871.

Sucres. — Les affaires en sucres exotiques n'ont eu aucune importance, mais les détenteurs se montrent très-peu disposés aux concessions, ne croyant pas dans la possibilité de cours plus bas en présence de l'insignifiance de stocks sur nos places d'importation et de la faiblesse de renforts attendus. Les avis meilleurs de Paris n'ont fait que les confirmer dans cette opinion.

Cacaos. — Le courant d'affaires a été plus suivi cette semaine, et la consommation et l'exportation ont donné lieu, par leurs demandes à une majoration légère des prix.

Cuirs. — Toujours dans la même situation favorable, les stocks sur nos marchés ne s'augmentant pas et la probabilité étant que les événements de la Plata occasionneront au moins un retard dans les expéditions. Les avis de Londres continuent cependant, nous devons le mentionner, à accuser un peu de faiblesse, et une augmentation de recettes.

Suifs. — Plus faibles cette semaine. la cote officielle a même été abaissée à Paris pour le suif disponible hors barrière à fr. 96,50 les 100 kilos; on ajoute même qu'il a été traité ensuite à fr. 96. Les suifs exotiques sont toujours très-calmes.

Pétrole. — La baisse domine en ce moment sur le marché de Paris et les détenteurs sont obligés de faire des concessions nouvelles pour pouvoir réaliser. Notons cependant un peu de mieux en clôture, sur des avis en hausse des Etats-Unis. Les expéditions pour le nord de l'Europe pendant ces dix premiers mois sont supérieures de 5 0/0 à celles de l'année dernière, et les stocks sur les principales places en Europe sont plus élevés de 140 0/0; par contre les quantités en mer et à flot sont inférieures de 60 0/0 à celles de 1873 et les livraisons de 7 0/0.

Métaux. — Nous avons encore assisté à un mouvement de hausse très-prononcé sur les cuivres et les étains, provoqué par la hausse des marchés anglais qui ont avancé à leur tour sous l'impression d'un télégramme de Valparaiso ne donnant que le chiffre de 1,600 tonnes pour les affrètements de la quinzaine. Nous donnons plus loin la cote officielle. A Londres on a payé jusqu'à liv. st. 83 comptant pour les bonnes marques ordinaires du Chili en barres; liv. st. 95 pour le Burra Burra; l'étain s'est coté, liv. st. 94 pour Détroit disponible et livrable; liv. st. 94 pour Australie, liv. st. 100 pour anglais ingot; le plomb anglais vaut liv. st. 23.5 avec tendance à la hausse. Sur le marché hollandais les avis de Londres ont aussi produit leur effet, on a payé le Banca fl. 58 1/2 à 54; dito livrable, 58 1/2 le Biliton disponible fl. 56, dito livrable 55 3/4 à 56

Produits métallurgiques. — Il ne s'est rien produit de nouveau dans cette branche industrielle et les cours se soutiennent toujours avec fermeté quoique les ordres aient été un peu moins nombreux cette semaine sur et pour le marché de Paris. En Champagne la fabrication va bon train et l'on note au contraire un accroissement de demandes notamment sur la verge à clous, le fil de fer, la pointe; on a même traité de la fonte brute pour affinage à fr. 130. fr. 135 et même fr. 140 pour de petits lot, 100 tonnes ont été vendues à fr. 132.50 les 0/0 kilos. Sur le marché belge, on annonce un peu de reprise, les fers fendus sont plus demandés à fr. 190, les feuillard valent fr. 276/280, les fers marchands, fr. 280 le n° 1; la fonte reste calme de fr. 80/82.50 pour affinage fer fort, fr. 70 pour tendre, fr. 112,50 pour moulage n° 5. Les fontes du Luxembourg valent maintenant fr. 76/77 la tonne à l'usine.

Charbons. — Comme on devait s'y attendre, les premiers froids ont amené une affluence de commandes en charbon domestique, qui s'est traduite par une légère augmentation des prix, qui doivent se voir aujourd'hui dans les environs de fr. 60 la tonne, rendue en cave à Paris; le tout-venant n'a pas participé à ce mouvement et reste à fr. 42 la tonne pour provenance Charleroi, fr. 44 pour dito Mons, et fr. 40 pour dito Angleterre. Sur le marché belge, les prix se maintiennent et ils ne peuvent s'élever en présence de la concurrence des houilles anglaises et prussiennes. Les prix extrêmes à Charleroi sont de fr. 36 pour la houille; fr. 36 pour la gailleterie; fr. 20 pour le tout-venant 35 à 40 0/0; fr. 19 pour le gailleteux 30 0/0 et fr. 14 pour fines braisettes. Les fines braisettes sont à fr. 13 50 à Liége. En Allemagne, le nouveau tarif en baisse va être prochainement mis en vigueur et la Franche-Comté pourra s'approvisionner de houilles de la Sarre à raison de fr. 27/28 50 la tonne, suivant les lieux de livraison. Le marché de Berlin est ferme, celui de Vienne est faible.

SUCRES.

Paris, le 11 novembre 1874.

Le marché français est très-ferme et la tendance à la hausse s'accentue tous les jours davantage sous l'influence de la demande active de la raffinerie et de la spéculation; par contre, l'exportation s'est quelque peu ralentie, car les acheteurs étrangers se refusent à accepter l'amélioration de nos prix.

En ce moment, les sucres blancs valent 65 fr.75 base n°3, entrepôt Paris, disponibles, et 67 fr.75 livrables sur les quatre premiers mois de l'année prochaine; en fabrique, on paie 64 fr, 50 le n° 3 garanti livrable toutes gares du chemin de fer du Nord.

Les sucres roux sont particulièrement recherchés par la raffinerie, et leurs cours sont à peu près nominaux en raison de la rareté des transactions auxquelles ils donnent lieu; à 61 fr. et 55 fr. les 88° 7/9 et 10/13 fabrique, il y a des acheteurs de disponible et il serait possible d'obtenir la parité de ces prix pour la marchandise rendue en entrepôt à Paris.

La faveur accordée en ce moment aux sucres roux s'explique facilement par leur rareté; le stock de vieux sucres est, en effet, épuisé et les nouveaux tardent beaucoup à apparaître sur le marché.

Notre stock de sucres indigènes aux magasins généraux du Pont de Flandre est de 120,000 sacs contre 105,000 sacs en 1873; le stock des sucres belges est réduit à 9,000 sacs.

Les certificats d'exportation sont faibles; la rareté des sucres roux, et l'activité de notre exportation de raffinés sont cause de cette lourdeur qui a rendu praticables les prix de 73 fr. 25 pour les créations de novembre, de 73 fr. 50 pour celles de décembre et de 74 fr. pour les créations de janvier à avril 1875.

Les raffinés sont assez bien tenus de 148 fr. à 149 fr.

En Angleterre, le calme continue à prévaloir sur le marché, et quoique le fond de la situation y soit très-ferme, on signale une baisse de quelques francs. Voici le tableau hebdomadaire du mouvement des sucres dans les quatre principaux ports anglais :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	3.350	5.050	5.720	6.320	»	167	77,950	86.420
Liverpool...	2.299	3.896	3.300	3.583	159	»	46.607	54.845
Clyde......	1.923	1.120	4.227	5.790	»	»	29.914	54.290
Bristol.....	1,540	1.977	1.429	2.138	»	»	5.140	2.296
	9.112	12.063	14.676	17.836	159	167	159.611	197.851

Il est à souhaiter que notre exportation de sucres bruts reprenne sans retard son activité précédente et nous assure pour

l'avenir les prix rémunérateurs qui en seraient la conséquence inévitable; nos fabricants sont du reste imbus de cette idée et font leurs efforts pour faire sortir de France le plus de marchandise possible. C'est là une bonne tactique digne de tous les encouragements.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — La vente des filés est très-lente. Les prix pour tous les articles se maintiennent fermement aux cours de la semaine dernière. La lourdeur prévaut dans la fabrication des tulles écrus et plus particulièrement sur les articles en bandes, unis et fantaisies. Ces derniers jours il y a eu plus d'activité dans les magasins de gros, la demande pour la saison de printemps se faisant assez remarquer. D'importantes commandes ont été placées par les acheteurs américains et allemands.

Bradford. — En laines il y a rien de nouveau à signaler. On a fait un peu plus d'affaires cette semaine que la précédente, mais les détenteurs ne peuvent s'accorder avec les acheteurs sur les cours, les prix de la province étant toujours en avance. Les lustrés et les demi-lustrés sont les plus en faveur, mais les ventes s'appliquent principalement à la consommation. Sur le marché des filés l'aspect général est le même que la semaine passée. L'étranger fait toujours de nombreuses demandes, mais les filateurs ne sont pas disposés à faire les concessions nécessaire pour enregistrer ces affaires; il s'ensuit que le mouvement est limité. Les nos 30 lustrés, et les plis de couleur sont les plus demandés. A l'exception de quelques commissions en tissus lustrés pour le continent, les tissus en pièces sont assez lourds. L'Amérique n'a pa amélioré sa demande, et la consommation n'opère qu'avec prudence.

Huddersfield. — Encore du calme cette semaine, les acheteurs à la Bourse n'étaient point nombreux. La consommation est réservée, les voyageurs représentant les maisons trouvent beaucoup de difficultés à faire leur chiffre depuis que le beau temps s'est généralisé, cette remarque s'applique surtout aux maisons de gros, les fabricants continuant à être très-occupés sur les commandes du printemps. L'exportation passe un moment de morte-saison. Le marché des laines est ferme avec cours tenus pour toutes les provenances.

Leeds. — Moins d'activité depuis la dernière bourse. De petites faillites commencent à gêner, et la confiance se trouve un peu ébranlée. Le beau temps aussi n'est guère favorable au placement de nos produits. La demande s'est fait sentir sur les meltons et draperies de fantaisie, les unions bleu et marron.

Dundee. — Il y a toujours une assez bonne demande pour le lin belle qualité disponible, et quelque transactions ont été traitées aux cours précédents. Les filateurs cherchent cependant à se retirer autant que possible du marché. L'étoupe est calme, les belles qualités s'écoulent assez bien, mais les sortes moyennes et communes trouvent plus difficilement des acheteurs. Le jute est toujours lourd, les forts stocks entre les mains des filateurs et des détenteurs, ajoutés aux quantités actuellement en mer, joints à la difficulté qu'éprouvent les fabricants à écouler leur production, ont une influence dépressive, de sorte que les quelques affaires qui sont passées ont marqué de très-bas prix. Les industries de la filature et du tissage se ressentent de la position des matières premières; les belles qualités seulement donnent lieu à des ventes satisfaisantes.

Belfast. — Le commerce de la toile paraît devoir rentrer dans sa position normale. La totalité des affaires traitées en tissus et en filés marque une amélioration sur la semaine précédente. Les stocks en filés ayant été réduits, une certaine disposition à passer des marchés a été observée, mais les idées des acheteurs et des filateurs varient quelque peu sur les prix, l'activité n'a pas encore repris le dessus. En toiles écrues quelques fortes ventes légères ont été opérées, mais dans quelque cas une concession a dû être faite. Les stocks n'augmentent pas. En toile lourdes les stocks sont stationnaires, en genres moyens une bonne demande a prévalu. En tissus blanchis et apprêtés, l'écoulement pour la consommation n'a pas varié, les achats étant limités aux besoins immédiats. Pour le continent au contraire il y a une certaine animation, et quelques fortes commandes ont été reçues. La demande américaine pour le printemps se fait sentir, les acheteurs ont été plus nombreux sur place, mais ils ont opéré avec grande prudence. Prix fermes.

Métallurgie. — Cette huitaine a vu plus d'affaires que la semaine dernière. Il y a eu aussi une meilleure demande pour les diverses qualités de fonte, notamment pour le no 1. Le no 3 est très-recherché pour livraison pendant les prochains trois mois, et les mouleurs en obtiennent de bons prix, ce qui prouve que ce n'est pas la baisse qui est attendue. A la Bourse de cette semaine les chiffres de la production et des stocks de fonte du Cleveland ont été publiés, et comme il en ressort que les stocks étaient peu importants, une bonne impression en est résultée. Il paraît qu'il n'existe que 59.298 tonnes de fonte en gueuses ce qui est 41,901 tonnes de moins qu'en février, époque à laquelle les dernières statistiques furent publiées. Il y a dans le district 152 fourneaux dont 125 en activité pour le moment contre 137 en octobre 1873. Les exportations à l'étranger constatent une augmentation de 7,315 tonnes, et les expéditions par cabotage une plus-value de 9,184 tonnes. Voici cours actuels à Middlesborough : fontes no 1, 70/; no 3, 65/; no 4, 57/6 à 58/ comptant. Pour l'année prochaine des ventes s'opèrent à 62/6 pour le no 3. En rails il n'y a pas d'amélioration, le prix est côté aussi bas que liv. st. 7 10 et les industriels des environs ne trouvant pas assez de travail pour alimenter leurs usines, les ouvriers sont remerciés de tous côtés. La construction de navires, quoique active, menace de se ralentir. Les barres sont plus calmes quoique de fortes quantités passent à la consommation. Les plaques de blindage valent liv. st. 9. 7. 6 à 9. 12. 6. Le coke et le charbon sont calmes, le charbon domestique seul se maintient à l'approche de l'hiver.

K.-B. MURRAY.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	13 nov. 1874	6 nov. Semaine précédente	14 nov. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	61 75	60 ..	59 »
d° d° d° 10/13	55 75	57 »	56 50
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	65 50	67 »	66 »
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte	148 »	153 »	153 »
Belle sorte	149 »	155 »	155 »
Certificats de sortie nouveaux	73 50	75 50	74 75
MELASSES			
Indigène de fabrique	11 50	14 50	14 50
d° raffinerie	15 50	17 »	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	54 «	73 »	74 50
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	250 »	250 »	250 »
Ceylan d°	230 »	240 »	240 »
Haïti d°	205 »	240 »	240 »
Rio d°	180 »	210 »	200 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	140 »	140 »	140 »
Guayaquil	130 »	140 »	140 »
Trinité	130 »	140 »	140 »
Haïti	100 »	110 »	110 »
Caraque	180 »	200 »	200 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	96 50	92 »	92 »
Acide oléique	70 »	75 50	76 »
— stéarique	165 »	170 »	170 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	73 »	84 »	82 75
— — en tonne	74 50	85 50	84 25
— épurée en tonne	82 50	93 50	92 25
Lin brute tous fûts	69 »	84 75	85 »
Lin en tonnes	70 50	86 25	86 50
FARINES			
Huit marques le sac de 157 kil. net	54 »	87 25	87 25
Supérieures disp. d° 157 kil. net.	53 »	82 25	82 25
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.	235 »	216 25	217 50
— — — d° marq. ord.	230 »	» »	» »
— — lingots d°	243 »	230 »	232 50
— anglais tough d°	242 50	235 »	236 25
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	230 »	223 »	227 50
Etain Banca livr. Havre ou Paris.	265 »	322 50	347 50
— Détroits d°	250 »	322 50	345 »
— anglais Havre ou Rouen.	250 50	317 50	315 »
Plomb de France Paris	59 50	60 50	60 50
— d'Espagne Havre	58 »	60 50	60 »
— anglais d°	M	60 50	M
— belge et allemand Paris	59 »	62 »	M
Zinc de Silésie Havre	32 50	71 50	69 75
— autres bonnes marques d°	62 »	70 »	69 75
— d° d° Paris	63 »	70 »	69 75

Le président des Courtiers de marchandises assermentés.

A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Le mouvement de hausse qui s'est produit sur les farines dites huit-marques, sans autre motif qu'une position de place, a provoqué une légère avance dans les prix des blés et des farines de consommation. Cette avance, toutefois, est trop peu importante pour réagir d'une manière appréciable sur le prix du pain qui continue à se vendre, à Paris, de 55 à 65, 67 1/2 et 70 centimes les 2 kilos.

En province, les cours extrêmes varient de 25 à 32 centimes et demi le kilo.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE

(*Marché de la Villette*).

1873 10 novembre.	1874 9 novembre.	Variations.
3,170 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1,80 le kil. poids mort.	3,521 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.76 le kil. poids mort.	— 0.04 par kil.
14,036 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. »» le kil. poids mort.	20,703 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.64 le kil. poids mort.	— 0.36 par kil.
949 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 56 fr. les 50 kil. poids vif.	1,126 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 57 fr. les 50 kil. poids vif.	+ 1 fr. par 50 kil.
11 novembre. 542 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,10 le kil. poids mort.	10 novembre. 579 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	— 0.10 par kil.

Les mercuriales des marchés aux bestiaux ne mentionnent pas de variations importantes dans les cours.

Les bœufs se vendent à des prix très-fermes; les veaux et les moutons sont en légère baisse.

Voici quels devraient être en ce moment les prix de viande de la vente au détail dans les boucheries de la capitale :

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 20	1 90	1 40
2e	1 70	1 50	1 »
3e	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 55	1 85	1 65
2e	1 85	1 45	1 35
3e	1 35	1 15	» 85

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 10	1 45	1 30
2e	1 10	1 »	» 80
3e	» 70	» 50	» 45

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 10 novembre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 9,719 tonnes, contre 10,646 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 927 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 85/6.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		105	84	..
Coltness id.		105	84	..
Summerlee id.		97/6	82	..
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		90	80	..
Govan id.		89	80	..
Monkland id.		90	80	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		102/6	83/6	..
Calder id. id.		105	84	..
Carnbroe id. id.		94	82	..
Glengarnock (à Ardrossan)		96	83	82
Eglinton id.		87	79	85
Dalmellington id.		89	80	75
Kinneil (à Bo'ness),		94	77/6	72/6
Shotts, id.	Bessemer.	100	95	..
	Ordinary.	102/6	83/6	..
Almond, id.		92/6	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	100	..	..
	Ordinary.	90	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		90	83/6	..
Lumphinnans. id.		..	77/6	70

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 12 novembre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, 99 3/4.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19 3/4	21	23 3/4	—	—	—
70	21 1/4	23	25 1/4	—	—	—
75	22 1/2	24 1/4	27 1/4	—	—	—
85	—	—	30 1/4	32 1/4	—	—
90	—	—	31 3/4	34	36 1/4	39 1/4
108	—	—	37 1/2	40 1/2	43 3/4	—
118	—	—	40 3/4	44	47	—
119	36	38	41 3/4	44 3/4	48	—
135	42	44 1/2	50	54 1/2	58 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29	Amérique en bobines.		3,36	cents le kilogramme.
— 40	Jumel	—	4,50	— —
— 58/60	—	—	5,60	— —
Trame 36/38	Amérique en cannettes		3,25	cents le kilogramme.
— 50	—	—	4,05	— —
— 98/100	Jumel	—	7,70	— —

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 46 1/2 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

Prix très-fermes, tissus rares et très-recherchés, le disponible serait à placer mieux que la cote.

HENRI FIERZ.

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 11 novembre 1874.

FILÉS.

			le k°
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...	Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.		3.30 à 3.35	»
Chaîne 30/32 Louisiane		à 3.40	»
Trame 40/42 id.		à 3.50	»
Chaîne 40 id.		4.05 à 4.10	»
Trame 50 id.		4.15 à 4.25	»
Chaîne 40 Jumel		à 4.15	»
Trame 50 id.		à 4.25	»
Chaine 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

				le mèt.
Calicot	60 p.	16 fils	Fr. à 0.34	»
Id.	»	18 »	à 0.36	»
Id.	»	20 »	à 0.38	»
Id.	68	20 »	0.40 1/2 à 0.41	»
Id.	70	21 »	0.42 1/2 à 0.43	»
Id.	75	26 »	à 0.51	»
Percale	80	26 fils	à 0.48	»
Jaconas	82	22/18 »	à 0.34	»

Prix très-fermes.

(Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, LE 31 OCTOBRE 1874.

Le marché monétaire, avec moins d'activité, a été plus facile cette semaine. Il semble y avoir de nouveau une confiance réelle dans le maintien du bas prix de l'argent, et non-seulement pour les prêts, mais aussi pour le papier commercial qui, lui aussi, de son côté, semble incliner vers des prix moins élevés. Il est possible que cela provienne un peu d'un sentiment de découragement de la part des banques et des principaux prêteurs qui espéraient une hausse au moins pour le 1er novembre et qui voient le taux de l'argent ne pas dépasser 2 0/0. Les situations hebdomadaires de banques ont, du reste, montré, ces derniers temps, une diminution très-matérielle dans leur excès de réserve au-dessus des exigences légales; et pendant les quatre semaines expirant le 31 octobre, cette diminution a atteint le chiffre de doll. 9,665,700. Mais le montant de l'excès de réserve encore tenu par les banques est si considérable, que cette constatation n'a pu exercer aucun effet spécial sur le ton présent du marché monétaire. Le papier commercial de première classe se vend maintenant de 5 à 6 0/0, et la demande pour cette classe de papier dépasse de beaucoup l'offre; par contre les autres classes de papier sont très-abondantes, et une importante Compagnie de chemins de fer a repoussé un emprunt qui lui était offert à 5 1/2 0/0.

Le marché de l'or a marqué une certaine animation vers le milieu de la semaine, et l'on a même noté une hausse légère dans la crainte d'une rareté possible de l'or comptant. Cette hausse n'a pu se maintenir; les prix sont redescendus de 1.32 pour l'usage de l'or et 8 0/0 pour les emprunts à $ 1.64 et 2, 2 1/2, 3 et 4 0/0 respectivement. Pour les prêts de 1 à 3 mois on peut avoir de l'or à 1/8 et 1/4 0/0. Les recettes de la douane pendant la semaine ont été de $ 2.169.000.

Le marché du change a été faible et en baisse pendant la première partie de la semaine, puis hier les prix se sont relevés et n'ont plus varié qu'entre 4.84 et 4.83 1/2 pour s'arrêter à 4.84. La principale cause de la baisse avait été l'abondance des traites de coton, et la lourdeur des recettes dans les ports en promettant un plus grand nombre; par suite la légère hausse, pratiquée aujourd'hui, a suffi pour arrêter la demande. On cote : sur Londres 4.84 à 4.84 1/2 à 60 jours, 4.87 1/2 à 4.88 à 3 jours; sur Paris 5.17 1/2 à 5 16 1/4 à 60 jours, et 5.14 3/8 à 5.13 1/8 à 3 jours.

Les affaires commerciales ont été caractérisées par une grande lourdeur, qui s'explique par le vif intérêt pour les classes commerçantes, des élections qui viennent d'avoir lieu. D'autre part, la saison actuelle est généralement une époque de morte-saison, et rien ne semble cette année prêcher en faveur d'une exception. Il y a eu moins de spéculateurs aussi sur les principaux produits domestiques; dans plusieurs cas les prix ont faibli ou baissé, le contraire ne s'est manifesté qu'exceptionnellement.

Au marché des provisions, les viandes salées et le saindoux, livraison immédiate, ont eu de faibles livraisons; le mess pork a avancé à doll. 20, 50, novembre n'étant coté que doll. 19, le saindoux disponible s'est payé 13 7/8 à 14 c. pour prime western, et 11, 13. 16 a 11, 7/8 c. pour hiver et printemps. Le bacon a baissé à 10 1/4 c. pour City long et 9 1/4 c. pour court décembre-janvier. Les viandes choisies sont restées faibles. Le bœuf s'est vendu en baisse. Le suif a été un peu plus actif de 8, 15-16 c. à 9 c. pour prime à choix.

Les cafés sont restés fermes, le stock en Rio étant fort réduit dans le Sud, et ne dépassant pas 20,000 sacs ici. Rio fair à prime 18 à 20 1/2 c. Les sucres ont été lourds.

La résine a été active et plus ferme, 1,300 b. strained ont été vendus doll. 2, 40 le long du bord; la térébenthine a été faible à 36 c. Le pétrole a été faible et irrégulier. Les houblons ont été plus animés. Les cuivres de même ont été actifs et fermes à 22 1/8 c. pour Lake comptant, 22 1/2 c. sur novembre-décembre, et 23 c. sur printemps.

Le marché du coton s'est ouvert lourd et en baisse sur le disponible. Les recettes dans les ports s'opèrent sur un pied supérieur à l'année dernière. D'autre part, le mouvement pour l'exportation est fort modéré et la filature ne travaillant que les deux tiers du temps, les stocks se sont rapidement accrus. Il faut encore mettre en rang les avis plus lourds de Liverpool et ceux favorables à la cueillette du Sud. Mercredi, le marché s'est un peu raffermi, les recettes ayant diminué notamment à New-Orléans, mais pour faiblir de nouveau jeudi et clôturer définitivement lourd à 14 1/4 pour le midling Upland; 14 3/8 c. pour Alabama; 14 5/8 pour New-Orléans et Texas.

Le livrable a été en baisse sensible, et l'on a coté : novembre, 14. 9-16; déc., 14. 11-16; janv., 14. 15-16; fév. 9. 15-32; mars, 15. 25-32; avril, 15. 15-32; mai, 16. 1/8; juin, 16. 9-32. Les ventes totales de la semaine, en livrable, se sont élevées à 172,400 balles dont 10,930 pour livraison immédiate.

Les affaires de dry goods en première main ont été moins actives cette semaine, les distributeurs s'étant trouvés assez largement approvisionnés, et les chaleurs ont gêné la vente des marchandises d'hiver. Pas de nouvelles suspensions d'affaires à enregistrer dans cette branche de commerce; les maisons qui ont dû s'arrêter semblent devoir régler assez facilement leurs difficultés; pour les marchandises de provenance étrangère, il se fait toujours très-peu en dehors des encans. Les étoffes pour habillement se vendent modérement, mais il y a eu des affaires considérables en soies et en articles de modes, malheureusement presque toutes à des prix inférieurs et dérisoires. Les bonnes qualités de tissus de laines se vendent assez bien, principalement pour les tailleurs de fin.

Les frets ont été animés et en hausse, mais ils clôturent lourds. On paie pour le Havre sh. 3/6 pour pétrole par voilier, et 3/4 cents pour coton par steamer.

MANCHESTER, 11 NOVEMBRE 1874.

Il y a peu de changements à signaler sur notre place, les affaires sont calmes mais les prix sont bien tenus généralement, un peu par suite des quelques jours de fortes ventes à Liverpool, mais principalement parce que la demande prend au moins les deux tiers de la production et que les stocks n'augmentent pas par trop: les nouvelles d'Amérique parlent toujours de probabilités de désappointement entre les estimations de la récolte et le nombre de balles qui seront réellement produites cette année; mais on fait peu attention ici à ces nouvelles intéressées et la croyance générale est que la récolte de 1874 sera au moins aussi bonne que celle de 1873, qu'il n'y a aucun danger de rareté de la matière première et qu'elle aura beaucoup plus de peine à soutenir ses cours que n'en auront les filés et les tissus.

ÉPINAL, LE 12 NOVEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4	60	portées	16	fils	35	à	35 1/2
»		»	18	»	37	»	37 1/2
»		»	20	»	32	»	39 1/2
»	68	»	20	»	49	»	42 1/2
»	70	»	21	»	44	»	44 1/2
Chaîne 27/29 Amérique.					3.25	à	3.30
Trame 36/38 »					3.35	»	3.42 1/2

Affaires actives, prix très-bien teuus.

ROUEN, LE 12 NOVEMBRE 1874.

Ainsi que cela a lieu chaque année à pareille époque, les affaires de notre place sont inactives. Néanmoins les prix sont très-fermement tenus, et même pour quelques sortes on demande et obtient même de la hausse. Ce fait a lieu surtout pour les cretonnes écrues en poids légers.

Nos imprimeurs vendent peu. La saison, du reste, ne comporte pas un grand mouvement d'affaires dans ce genre de production.

On cote :

Calicot, compte 30, impression, 8 k. 60	36 1/2 c.	le mètre.
— dito — 8	» 34 1/2	—
Cretonne 1re qualité.	66 c.	—
— bonnes qualités moyennes. . .	63 à 64	—
— sortes secondaires.	59 à 61 c.	—
Longotte impression.	54 à 55 c.	—

LILLE, LE 12 NOVEMBRE 1874.

La même langueur continue à caractériser notre marché, et nous serions bien embarassés de citer aujourd'hui un article qui s'écoule avec une grande activité. Cette situation inquiète d'autant plus nos producteurs, que les espérances qu'avaient fait naître nos excellentes récoltes, déjà ajournées au mois d'août dernier, menacent de ne jamais être réalisées. On comptait qu'au mois de novembre le mouvement commencerait à se faire sentir; mais comme vous le voyez, il n'en est rien.

On en est réduit aujourd'hui à demander que l'hiver fasse son apparition, car rien n'est plus funeste aux affaires que des saisons hésitantes à leur début.

Les affaires en toiles sont limitées à la vente de petits lots pour réassortiments; chaque année du reste, le mois de novembre est fort calme pour cet article. Les fils au contraire devraient en ce moment être recherchés avec plus d'activité, malheureusement il n'en est rien, et à part la série des numéros moyens, tous les genres sont presque également délaissés. Les stocks de lins de pays diminuent en filature, et il en résulte naturellement un peu plus de demandes, mais les négociant ont peu de choses à offrir, les achats étant très-difficiles en campagne. Peu de transactions en lins de Russie.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit,

Par le port de Dunkerque, du 3 au 10 novembre:

Importations		Exportations	
Lin	975.869	Lin.	1.230
Jute	414.770	Fils de lin.	8.616
Chanvre.	35.000	Fils de jute.	3.300
Etoupe.	357.596		
Fils de lin.	639		

La situation reste à peu près la même à l'étranger ; cependant les nouvelles de l'Irlande sont un peu meilleures, principalement pour la toile.

La situation de l'industrie de Roubaix et de Tourcoing reste la même ; les ordres en tissus ne viennent pas de l'intérieur en très-grande quantité. En revanche la demande pour les peignés et les filés destinés à l'exportation est très-active. Le marché aux blés, mieux approvisionné cette semaine a donné une baisse de 38 centimes à l'hectolitre ; les affaires en blé et en farines, dans le commerce, sont très-peu actives. En menus grains, transactions courantes à prix fermes.

Le marché des alcools a été très-calme, cette semaine principalement, pour le disponible et le rapproché. Depuis quelques jours cependant le marché paraît être un peu moins faible. Les derniers cours faits sont :

Alcool fin 1re qualité disponible nu	47 »	à	»
— — courant logé.	51.50	à 51	»
— — à livrer 4 premiers. .	53.50	à	»
— — 4 d'été logé.	56	à	»
— — 1 prochain logé. . . .	51	» à	»

Les sucres sont un peu plus demandés, bien qu'il n'y ait pas encore une activité bien grande : quelques affaires ont été traitées en hausse. Les 7/9 sont demandés à fr. 60, sur toutes les époque. On cote :

Sucre indigène 88° . . . . Fr.	»	»
— — 7 à 9.	61	»
Pain 6 kilog. n° 1	152	»

Le marché des graines et huiles de lin ne s'affermit guère ; on signale la vente d'un vapeur, de 1,300 tonneaux, de la mer d'Azof, à fr. 34; quelques voiliers sont attendus en janvier-février, et trouvent preneurs à 34 fr. 75 c. Les huiles de lin sont fort en baisse et ne se placent qu'au prix de grands sacrifices.

Les graines de colza sont bien tenues par les détenteurs et difficiles à acheter ; les huiles de même nature sont faibles, la production dépassant la consommation.

Les tourteaux de colza anglais commencent à arriver à Dunkerque. Ceux de lin sont plus abondants ; les prix se maintiennent cependant dans des limites convenables pour le fabricant.

LYON, LE 12 NOVEMBRE 1874.

Soies et Soieries. — Nous sommes rentrés cette semaine dans le calme le plus complet. Les achats pour les approvisionnements à long terme ont cessé tout à fait, et la cote arrive avec des indices de faiblesse marquée. Faut-il conclure de là que la situation qui semblait si bonne, si saine, il y a quelques semaines, s'est métamorphosée et que, de nouveau, nous allons parcourir une période de baisse? Nous ne le croyons pas. La fabrique travaille autant qu'il y a un mois; et si les belles espérances que la saison d'Amérique avait fait naître, ne se sont pas réalisées, le stock a été cependant déblayé et les grandes consommations européennes gardent des allures satisfaisantes.

C'est là qu'est le nœud de la situation. Aussi longtemps que notre fabrique de soieries noires écoulera ses produits au fur et à mesure de leur rentrée au magasin, et que la fabrique de soieries de couleur ne verra pas s'accumuler ses assortiments, il n'y aura pas lieu de s'effrayer de l'avenir, mais il ne faut pas croire non plus que la soie pourra remonter jusqu'au sommet la pente qu'elle a descendue depuis dix ans. Il y en a trop pour cela.

La situation de la soie est très-claire. Les soies de premier ordre sont rares et leurs cours ne paraissent pas appelés à subir aucune dépréciation.

Il en est de même des soies de Chine. Frappées plus que toute autre provenance par la baisse des dernières années, leur prix avait diminué de près de moitié. Grâce à leur bon marché, elles sont rentrées victorieusement dans la consommation, et leur position semble, en ce moment, aussi solide que celle des soies de premier ordre.

Telle n'est pas la position des soies courantes, soit de France, soit d'Italie. Les soies de France courantes de cette année laissent beaucoup à désirer, ce qui les fait négliger.

Les soies d'Italie, excessivement abondantes, et souvent d'une qualité qui ne dépasse pas celle de France, ont été tenues, depuis le début de la campagne, à des prix presque inabordables. Leur emploi, loin d'augmenter, a plutôt diminué. La dépréciation qui les atteint aujourd'hui a une raison d'être sérieuse, et leur relèvement dans un temps prochain paraît très-improbable, à moins de circonstances imprévues qui ramèneraient vers elles la fabrication.

Les soies du Japon sont dans le même cas. Défectueuses sous le rapport de la netteté et en concurrence directe, d'ailleurs, avec les soies d'Italie, on les regarde comme appelées à partager le sort de celles-ci; ce n'est que très-difficilement qu'elles se maintiendront dans les prix actuels.

Toutes les autres provenances de moindre importance participeront suivant leur mérite, au mouvement que nous indiquons. Les qualités inférieures seront entraînées forcément vers la dépréciation, tandis que les qualités supérieures tendront à la fermeté.

Le stock général des soies et trop considérable pour qu'il en soit autrement.

L'excitation que le dernier mouvement d'Europe avait imprimée aux soies asiatiques commence à tomber.

Voici le résumé des dépêches reçues à ce jour : Yokohama, 9 novembre, marché en baisse de 30 piastres sur toutes les sortes.

On cote : Mybash n° 1............ 560 piastres
Mybash n°s 123.......... 530 »
Change 4, 2 1/2.

Shanghaï : 6 novembre, marché peu actif. Prix nominaux égaux aux précédents. On cotait les sortes inférieures 10 taels plus bas. Exportation totale 53,000 balles. Stock 10,000. Change 7, 35.

Hongkong, 6 novembre. Peu d'affaires. Tsatlées n° 4,335 piastres.

LE HAVRE, 12 NOVEMBRE 1874.

Nous avons eu un peu plus de mouvement pour le coton, cette semaine; mais tous nos autres articles sont au bien grand calme, et il n'y a pas malheureusement de symptôme de reprise; il semblerait au contraire qu'on limite de plus en plus les opérations.

Cotons. — On n'a eu la semaine dernière que 143,000 b. de recettes dans les ports américains, mais cette petite diminution est sans importance, parce qu'elle a été causée par l'arrêt du travail, dans la journée du mardi, à cause des élections pour le congrès. — Les expéditions de la semaine ont été nulles pour continent et pour le Havre, mais elles se montent à 60,000 b. pour Liverpool. — Aujourd'hui, le télégraphe nous donne, pour cinq jours, 103,000 b. de recettes, 54,000 b. expéditions pour Angleterre, 12,000 b. pour le Havre et 10,000 pour le continent. — Ce sont là de bien gros chiffres.

En somme le coton est loin de manquer pour le moment, et nous n'avons pas moins de bonnes perpectives d'approvisionnement pour un avenir assez étendu. — Quelle que soit en effet la récolte américaine, nous avons devant nous trois mois au moins de fortes recettes encore, et nous gagnerons ainsi le moment où l'Inde fournira à son tour chaque semaine un fort contingent.

En ce qui concerne l'importance de la récolte américaine, on n'est toujours pas fixé davantage sur son importance, et nous croyons même que les estimations s'exaltent plus qu'à l'ordinaire. Cette situation est surtout amenée par les déclarations persistantes des bureaux d'agriculture de Washington. Cette autorité persiste à affirmer que la récolte a beaucoup souffert des fortes chaleurs d'août et que l'amélioration survenue plus tard ne changera que très-faiblement le rendement. Dans le nouveau rapport que le bureau vient d'émettre, il affirme qu'avec une mauvaise arrière-saison, la récolte ne dépasserait pas 3 millions de balles, et qu'avec une arrière-saison tout à fait exceptionnelle la récolte serait susceptible de dépasser 3 1/2 millions. Il y a nécessairement quelques personnes disposées à croire à ces estimations, mais il faut bien le dire, la masse n'y attache aucune importance, et le chiffre admis est celui de 4 millions, avec des opinions plus élevées même, et allant à 4 1/4 et même à 4 1/2 millions. — Il y a donc par ce fait écart de 1,500,000 b. entre les diverses estimations, et on comprend dans quelle situation d'incertitude l'on puisse être.

Il en résulte toujours qu'il y a absence de spéculation, et les affaires se traînent au jour le jour, sans idées d'avenir. Nous avons eu un peu plus de mouvement toutefois, cette semaine, mais strictement pour les besoins de la filature. Celle-ci s'était tenue trop à l'écart, depuis longtemps déjà ; il lui a fallu revenir un peu plus aux achats, surtout à un moment où les stocks diminuent en Europe, principalement dans les bonnes sortes courantes d'Amérique. Nous avons eu aussi des journées d'affaires comme nous n'en avions pas vu depuis longtemps, soit 1,500 à 2,000 b. de ventes journalières.

Les vendeurs écoulent assez volontiers, mais néanmoins la demande portant surtout sur les cotons d'Amérique de 90 à 96 francs qui se raréfient de plus en plus, ces sortes se sont raidies et il faut maintenant voir le bon Louisiane autour de 95 francs. Bons Surate fermes aussi; petites sortes faciles, et il en est de même du Brésil.

La raideur des cotons d'Amérique autour du très-ordinaire a amené un peu de raffermissement sur le terme, et l'on a payé fr. 92 pour du Louisiane, livraison de novembre; Il faudrait payer fr. 91.50 à 92 sur décembre, et il y a quelques acheteurs sur mois suivants à fr. 91. Livrable, faible au contraire et sans demande. On peut faire du low middling Georgie, par navires en charge à fr. 89; du dito, Louisiane à fr. 93. On a même obtenu un petit lot à fr. 92.50.

Avec les affaires de la semaine, nous avons de gros débouchés et nos stocks diminuent assez rondement.

Stock :	1874	1873
	—	—
Etats-Unis...........	51.130	8.710
Brésil...........	5.490	7.450
Indes...........	72.870	61.050
Divers...........	3.070	4.590
	132.560	81.800
Cotons en mer :		
Etats-Unis...........	16.844	30.585
Brésil...........	»	2.352
Indes...........	10.707	10.551
	27.551	43.488

Sucres. — Toujours pas de stock et par conséquent pas d'affaires, ni rien à dire de l'article.

Cafés. — La réexportation du Brésil a été considérable depuis quelque temps, et les débouchés de la dernière semaine vont à 27,900 s., contre seulement 8,000 s. d'arrivages. Notre stock est tombé à 106,854 s., dont 25,034 s. Haïti et 48,784 s. Brésil. Si l'on fait la part des cafés encore vendus et non expédiés, et aussi des fortes parties qui se trouvent toujours en mains des commissionnaires pour parer à la petite demande journalière, on peut voir qu'il n'y a plus que fort peu de chose à la vente, et les affaires sont en effet des plus difficiles ; nous n'avons pas eu plus de 6,000 s. de vente cette semaine, et les prix sont toujours des plus soutenus.

En somme, la position reste bien saine, et il faut s'attendre encore au maintien des prix actuels pour plus longtemps qu'on pouvait le croire. Les derniers avis de Haïti annoncent encore fort peu d'arrivages, et le moment des renforts de ce côté est encore éloigné. Quant à l'immense récolte du Brésil dont on avait fait tant de bruit, elle se case à mesure d'arrivée, et finalement elle n'exerce pas jusqu'ici l'influence que l'on avait paru redouter.

Laines. — Nous n'avons eu que de très-petites affaires cette semaine. Les acheteurs sont à Anvers, où se fait actuellement une grande vente publique. Les prix sont fermes toujours.

Cuirs. — Nous avons chaque jour des affaires fort régulières et on a traité environ 15,000 pièces depuis huit jours. Les prix sont très-fermes. On a payé fr. 96 pour bœufs Uruguay salés à livrer, fr. 63 pour vaches New-York salées disponibles.

Suifs. — On s'est raffermi avec quelques petites affaires en Plata ; on a payé fr. 53 à 53.50 pour bœuf Montevidéo, fr. 50.50 à 50.75 pour Plata mouton.

Autres Articles. — Au grand calme pour toutes marchandises, sans excepter même les bois de teinture qui ont été sans aucun mouvement depuis huit jours.

BORDEAUX, LE 12 NOVEMBRE 1874.

Vins. — Les achats de vins de 1874 ont continué avec activité depuis nos derniers avis et avec une hausse croissante dans les prix, hausse qui est surtout déterminée par la conviction de plus en plus générale que les vins de 1874 seront excellents. Le bouquet et la sève commencent à se développer avec abondance et tout porte à faire espérer que les 1874 seront une grande année. Les prix des vins fins ont une tendance de plus en plus marquée à la hausse : les seconds crûs, qui ont débuté à fr. 2,200, se sont élevés à fr. 3,200 ; et les troisièmes, de fr. 2,000 à 2,500. Les achats de vins ordinaires et moyens continuent également sans interruption.

Peu d'affaires sur les vins vieux, mais la hausse des vins nouveaux en raffermit les cours.

Spiritueux. — Nos cours de 3/6, principalement les 3/6 Languedoc, ont subi une baisse sensible depuis notre dernière revue. Les acheteurs, espérant que cette baisse fera de nouveaux progrès, sont excessivement réservés, et nos prix sont très-faiblement tenus comme suit :

3/6 Languedoc................Fr. 78 »
3/6 Nord........................ 72 »

Produits résineux. — Nous sommes arrivés à cette époque de l'année où les transactions pour les résineux, et notamment pour l'essence de térébenthine, sont presque nulles d'où il suit que le calme qui s'était produit le mois dernier s'est accentué encore davantage.

Les cours de l'essence, qui étaient depuis quelques mois de fr. 55 à 56, sont tombés à fr. 54 hier ; à ce cours, quelques besoins qui n'attendaient que ce petit mouvement seront remplis.

Le fort stock en cet article qui existe à Londres où les cours ne peuvent encore se relever, ne donne pas confiance non plus de voir remonter les prix en France. On pense généralement qu'on ne peut espérer une reprise un peu sérieuse que vers janvier ou février prochain. Les cours, à Londres, sont 26/6 disponibles; 27/6 pour décembre, 28 à 28/6 pour janvier et février 1875.

Les brais sont si peu demandés, que l'on achète facilement les ordinaires de fr. 12.50 à 13; les épurés supérieurs, fr. 13.50 à 14; la demi-colophane, fr. 15, et la colophane de fr. 15. 50 à 16, suivant qualité.

Les colophanes Hugues supérieures valent de fr. 18 à 25 et 27, suivant nuance.

Le galipot s'est payé fr. 24 25 les 100 kil. en gare des Landes; fr. 27 50 à 28 en gare de Bordeaux.

Les autres articles sont sans changement.

MARSEILLE, 12 OCTOBRE 1874.

On signale sur notre place plusieurs faillites, causées en grande partie par le calme qui règne dans les affaires en général, et dont il ne faudrait pas exagérer l'importance. La plus sérieuse vient d'avoir lieu ces jours-ci; c'est la déconfiture d'un de nos agents de change qui a dû suspendre ses paiements à la suite du suicide du banquier niçois M. Avigdor dont vous avez sans doute entendu parler. Il y a cependant un peu de mieux relativement cette semaine, et le mouvement des affaires me paraît avoir été plus régulier dans toutes les branches. J'ai de la fermeté à vous signaler sur les céréales, les cafés, les savons, les laines et les soies. Par contre les huiles, les graines sont toujours fort calmes.

Le mouvement maritime pendant la seconde quinzaine du mois d'octobre s'est un peu activé. Nous avons reçu en tout 32 longcourriers et 295 caboteurs, pour 34 longs-courriers et 361 caboteurs qui ont quitté nos ports.

Céréales. — Nous avons eu des affaires assez sérieuses en céréales, ou du moins plus actives que celles que nous avions pris l'habitude d'enregistrer depuis quelques mois. Ces affaires ont été provoquées par un courant simultané de demandes de

l'intérieur et pour l'Espagne, et il en est résulté un raffermissement graduel des prix. Voici ceux qui ont été pratiqués pour les 120,000 hectolitres vendus cette huitaine, c'est-à-dire jusqu'à hier :

Irka Taganrog 135/131 fr. 35; Berdianska 128/124 fr. 31; Richelle rouge 130/126 fr. 35; Marianapoli 128/124 fr. 30,50; Taganrog dur 133/129 fr. 35,25 à 34; Irka Nicolaieff 126/121 fr. 28.37 1/2 à fr. 29; Irka Azoff 128/123 fr. 29.75; Irka Odessa 128/123 fr. 29,75; Rodosto dur 132/128 fr. 37,50; Danube 126/121 fr. 27,50; Taganrog dur 130/126 arrivage janv. fr. 36; dito 133/128 dito fr. 34,75; Caramanie dur 128/123 marché ferme février fr. 29; dito rouge 129/125 arrivée décembre fr. 29; Berdianska 128/123 désign. imméd. arr, cour. du mois fr. 30,25; dito 128/124 arr. dec. fr. 30; dito 128/123 désign. nov. arr. déc. fr. 29,75; Irka Nicolaieff 128/123 arr. dec. fr. 29,50; Tuzelle Oran 128/124 marché ferme sur nov. et déc. 39 francs les 160 litres esc. 1 0/0. Les importations de la huitaine s'élèvent à 125,000 hectolitres, le stock est de 2,200 tonnes. Les avis des Dardanelles nous signalent le passage du détroit par trente-neuf navires à destination de Marseille (dont (trente-deux avec blé, deux avec orge, un avec avoine, un avec ravison, un avec graine de lin, un avec diverses marchandises. Ont passé en outre deux navires pour Cette, deux pour Nice, un pour le Havre.

CAFÉS. — Malgré les avis peu favorables du Nord, l'exportation a maintenu les hauts prix sur notre place par ses demandes et donné lieu à la conclusion de quelques affaires importantes en provenance du Brésil. On a fait entre autres lots, 1,000 sacs Rio par *France* à fr. 98; 1000 dito disponible à fr. 102 ; 250 dito à fr. 87 50 ; 1,000 dito à fr. 92 ; 400 dito par *France* à fr. 103; 422 dito par *Sud-Amerika ;* 200 dito disponible à fr. 102 75 ; 720 dito par *Sud-Amerika* à fr. 83 les 50 kilos. En cafés bon goût, on note la vente de 800 sacs Java, de 900 sacs Manille à fr. 112, et de 200 sacs Haïti à fr. 110 les 50 kilos. Stock actuel, 2,100 tonnes.

SUCRES. — Notre marché est fort calme, mais les cours se maintiennent. On a vendu 400 b. Bourbon sirop avariées de fr. 15 à 17 les 50 kilos.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — On ne vend que quelques parties de sésames Coromandel à des prix généralement faibles, soit 5,500 b. Coromandel, nouvelle récolte, livrable à fr. 35 50; 1.000 b. dito à fr. 36; 8,000 qtx dito dito puce à fr. 36 ; 2,000 b. dito à fr. 37, soit fr. 1 à 1 50 de baisse en huit mois. En autres graines, on a vendu 500 qtx arachides bas de côte à fr. 26; 1,000 qtx sésame Jaffa de fr. 56 25 à 56 50; 800 qtx arachides Galam à fr. 26; 1,000 qtx ravisons Danube à livrer à fr. 18 50; 150 sacs sésame Tarsous à fr. 55 (esc. 1 1/2 0/0) les 100 kilos.

HUILES OLÉAGINEUSES. — SAVONS. — Pas de changements à noter dans la position des huiles d'arachides qui continuent à valoir fr. 68 les 0/0 kilog. les sésames ont eu des prix plus irréguliers mais valent aussi à peu près fr. 67.50 à 68. Les huiles d'olive sont sans changements, ainsi que les savons, quoique la demande se soit un peu ralentie pour ces derniers.

LAINES. — Les acheteurs sont toujours sur place et les avis encourageants des enchères d'Anvers paraissent leur avoir donné confiance, car ils ont encore pris cette semaine 1,800 b. aux prix suivants : Koniah retondue, fr. 110 ; Géorgie, fr. 105; Syrie, en suint, 170; Kabyle, débris, fr. 175; Alger, dito, fr. 159 à 205; Kassabapchi métis, fr. 100; Boussaada, fr. 102.50; Thiaret, fr. 115; Constantine, fr. 200; dito débris, 175 à 190; Maroc, fr. 190 à 225; Italie, fr. 460 ; Salonique, fr. 180; Odessa écarts, fr. 155; Alger, suint, fr. 180 ; Varna, blanches, fr. 127.50; dito noires, fr. 120 ; dito grises, fr. 110; Géorgie, agneaux blanches, fr. 112.50; Alger Boghar, fr. 102.50. Stock, 27,000 b.

COTONS. — Marché toujours fort calme sous l'influence des fortes recettes américaines. On a vendu 500 b. payées fr. 85 pour Pirée; fr. 90 à 100.50 et 101 pour Jumel; fr. 70 pour Tarsous nouveaux. Stock, 10,000 b.

SOIES. — Marché toujours sans animation, mais plus ferme pour les provenances de Chine. On a vendu 12,000 kil. Andrinople japonais verts, fr. 15 t. 9. ; 8,000 dito, Bagdad, fr. 18.50 p. 4. ; 7,000 kil., percés, Bengale.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 13 novembre. — Cotons : Bonne demande, tendance lourde. La marchandise à livrer à des prix faibles, celle à terme est ferme. Ventes, 2,000 balles. Très-ordinaire Louisiane sur novembre-décembre, 92 fr.; dito disponible, 94 à 95 les 50 kil.

LIVERPOOL, 13 novembre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Affaires calmes, prix sans changement. Importations, 5,000 balles.

MARSEILLE, 13 novembre. — Blés : marché actif, prix en hausse de 25 cent.— Ventes de la journée d'hier, 50,000 hect., principalement pour l'Espagne et la Suisse, dont 35,600 hect. à livrer. — Importations de la journée d'hier, 4,800 hect. — Laines : fermes. On a vendu une dizaine de balles Russie défectueuses à fr. 62 50, une trentaine de balles Russie écarts mérinos à fr. 122 50. — Cotons : affaires calmes. On a noté une vingtaine de balles Malte à fr. 72 50 et 160 balles Caramanie à fr. 35 les 50 kil.

NEW-YORK, 12 novembre. — Or : 110 3/8. — Change sur Londres : 4 dollars 85 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 15. — Pétrole : Standard Wite (le gallon de 3 litres 8), 11 cents. — Dito à Philadelphie, 10 3/8. — Froment rouge : 1 dollar 19 cents ou 6 13 le bushel de 36 litres. — Maïs : 93 cents ou 4 77 le bushel de 36 litres. — Café : Rio fair, 18 1/4. — Sucre raffiné : bonne qualité Moscovade, 8. — Saindoux : marque Wilcox, 15 1/2. — Lard : 10 12. — Reprise de 1 cent sur le maïs.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE
(Paris et succursales).

	5 NOVEMBRE.	12 NOVEMBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.271.865.224	1.277.420.884
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	265.082	365.420
Portefeuille de Paris. — Commerce	360.416.826	359.664.345
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	353.111.848	357.809 323
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	11.753.100	12.356.700
Id. Id. Succ.	7.531.800	7.714.900
Avances sur effets publics franç. Paris	26.476.200	26.929.900
Id. Id. Succ.	18.365.250	18.567.550
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	27.505.800	17.694.200
Id. Id. Succ.	15.140.500	15.025.100
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.143.400	1.148.900
Id. Id. Succ.	538.100	522.400
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (*a*).	10.000.600	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (*b*).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.782
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (*c*).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.020.652	3.013.486
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	3.903.812	3.950.142
Emploi de la réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Divers	7.202.989	9.090.764
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (*b*)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (*d*).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.572 700.630	2.569.270.700
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	5.224.834	3.678.183
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	12.327.340	10.598.329
Compte courant du trésor, créditeur	152.558.989	152.398.851
Comptes courants à Paris	178.346.187	190.267.822
Comptes courants dans les succursales.	26 114.467	25.016.849
Dividendes à payer	1.948.829	1.876.119
Effets au comptant non disponibles	1.555.480	1.627.317
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	16.097.248	16.891.856
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	15.432.886	13.744.295
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.234.298.828	3.237.332.259

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	5.555.660	»
Portefeuille commercial	»	3.944.994
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	8.494.500
Billets en circulation	»	3.429.930
Compte courant du Trésor	»	160.138
Comptes courants particuliers	10.794.017	»

L'augmentation du portefeuille commercial à la Banque de France est en voie de décroissance; elle n'est, cette fois, que de 4 millions à peine ; il y a encore augmentation, mais les comptes courants ont repris d'une dizaine de millions. Ce dernier fait assigne au dernier bilan de la Banque de France un rang fort médiocre et ce n'est pas ainsi que cette institution rendra au pays les services qu'il a droit d'en attendre; nous ne lui en ferions pas un reproche, car, après tout, la reprise des affaires est l'action de tout le monde et non uniquement la sienne, si son escompte n'était pas à un taux de beaucoup supérieur à celui qu'il devrait être dans la situation actuelle de son encaisse, de son portefeuille et de sa circulation. Elle pourrait, sans inconvénients, le descendre à 3 1/2 et même à 3 0/0. La situation du marché anglais ne doit pas d'ailleurs l'en empêcher car il ne faut pas oublier : 1° que le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre n'est que de 4 0/0; ce qui, après abaissement à Paris, n'introduirait qu'une différence de 1/2 à 1 0/0 entre les deux banques ; 2° que ce taux, à Londres, n'est maintenu et ne risque d'être dé-

passé que par une des restrictions de l'acte de 1844, ce qui ne nous regarde heureusement pas.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

11 novembre 1874.
(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	35.138.190	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	20.138.190
		Argent monn. et ling.	»
Total	35.138.190	Total	35.138.190

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.541 832
Réservé et prof. et pert.	3.105.909	Portefeuille et avances.	18.185 819
Trésor et Admin. publ.	3.396.355	Billets en rés. (N. B.)	8.351.590
Comptes particuliers	19.316.592	Or et arg. mon. (N. B.)	686.107
Billets à sept jours etc.	393.492		
Total	40.765.348	Total	40.765.348

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3.105.909	Fonds publics	17.526.732
Billets en circulation	26.786.600	Portefeuille et avances.	18.185.819
Billets à sept jours	393.492	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	20.824.297
Trésor et Admin. publ.	3.396.355		
Comptes particuliers	19.316.592		
Total	67.551.948	Total	67.551.948

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 482.320
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	»	340.642
Comptes-courants des particuliers	»	268.739
Fonds publics	500.000	»
Portefeuille et avances	»	342.543
Encaisse métallique	»	274.244
Réserve en billets	193.350	»

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

Rapport de la réserve en billets des comptes courants cumulés.	Réserve en billets.	Dates des bilans.	Encaisse métallique.	Billets en circulation.	Comptes courants: Particuliers.	Comptes courants: Publics.	Rapport de l'encaisse à la circulation et aux comptes courants.	Portefeuille commercial et avances.	Taux de l'escompte.
%	millions st.		millions st	millions st.	millions st.	millions st.		millions st.	%
9.74	41.91	20 Mai.	21.62	26.56	6.79	18.19	41.96	18.72	4 1/2
10.26	43.94	27 —	21.76	26.13	7.02	17.99	42.54	18.20	»
10.51	44.44	3 Juin.	22.39	26.42	8.05	17.49	43.09	18.34	3 1/2
10.84	45.77	10 —	22.70	26.38	7.69	17.85	43.72	18 »	3
12 »	48.84	17 —	23.63	26.03	8.13	18.49	44.88	17.79	2 1/2
12.22	49.34	24 —	23.97	26.25	8.77	17.72	45.45	17.62	»
11.13	39.65	1 Juillet.	23.93	27.45	9.71	20.16	41.75	22.55	»
10.17	43.24	8 —	23.26	27.64	5.43	19.96	43.86	18.47	»
10.07	45.58	15 —	23.05	27.60	3.83	19.93	44.88	17.02	»
10.33	48.10	22 —	23.20	27.39	3.62	19.75	45.78	16.40	»
10 »	47.64	29 —	22.40	27.07	3.32	19.31	45.23	16.55	3
8.51	41.79	5 Août.	21.54	27.71	3.24	18.80	43.29	17.61	4
9.16	44.08	12 —	21.86	27.36	3.86	18.60	43.87	17.35	»
10.32	47.81	19 —	22.54	26.90	4 25	18.86	45.07	16.88	3 1/2
10.93	49.22	26 —	23.08	26.72	4.33	19.52	45.63	16.88	3
10.44	47.23	2 Sept.	22.98	27.23	4.63	19 »	45.18	17.60	»
10.88	49.75	9 —	23.24	26.89	4.75	18.87	46 »	17 03	»
11.31	50.60	16 —	23.36	26.24	5.05	18.90	46.54	16.98	»
11.51	51.02	23 —	23.32	26.44	5.72	18.39	46.14	17.01	»
10.11	43.52	30 —	23.09	27.67	5.21	19.63	43.98	19.19	»
9.40	37.70	7 Octob.	22.64	28.01	4.25	22.38	41.43	19.29	»
8.73	36.32	14 —	22.07	28.06	3.96	21.95	40.90	19.21	»
8.69	36.93	21 —	21.46	27.44	3.56	21.92	40.55	19.39	4
8.85	38.85	28 —	21.34	27.13	3.62	21.09	41.17	19.11	»
8.16	37.85	4 Nov.	21.10	27.69	3.74	19.59	41.36	18.53	»
8.35	39.10	11 —	20.82	26.79	3.40	19.31	42.07	18.19	»

Nous venons de le dire, en parlant de la Banque de France, le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre a risqué d'être augmenté, mais ne l'a pas été. Sous la réserve du maintien de l'acte regrettable de 1844, nous ne pouvons que féliciter cette grande institution de la fermeté avec laquelle elle résiste à l'augmentation du prix de ses services. L'état de sa réserve, qui est à 39 1/8 0/0 des comptes courants cumulés, le lui permet, mais son encaisse a encore diminué de liv. st. 274,244; ce qui le sauve, c'est que sa circulation diminue pareillement et même (cela doit être, pour conserver l'équilibre proportionnel) diminue plus que son numéraire.

Le tableau que nous donnons plus haut donne le mouvement hebdomadaire des principaux comptes depuis six mois; on y verra particulièrement jouer les variations éprouvées par ces comptes depuis que l'escompte est monté de 2 1/2 à 4 0/0.

Au Clearing-House à Londres, les échanges hebdomadaires ont roulé sur 92 millions sterling, contre 100, il y a un an, à pareille époque et pour semblable durée.

Voici la situation des principaux comptes de la Banque de Prusse au bilan du 7 novembre avec les chiffres correspondants au bilan du 31 octobre :

	31 octobre.	7 novembre.		Différences.
	Thalers.	Thalers.		Thalers.
Encaisse	210.027.000	209.170.000	—	857.000
Billets de diverses caisses	3.970.000	3.098.000	—	872.000
Portefeuille	138.201.000	134.495.000	—	3.706.000
Avances	20.315.000	20.125.000	—	190.000
Effets publ. appart. à la Banque	5.328.000	5.683.000	+	355.000
Billets en circulation	279.076.000	275.790.000	—	3.286 000
Dépôts particuliers	34.554.000	33.428.000	—	1.126.000
Compte courant de l'Etat, etc.	32.500.000	30.625.000	—	1.875.000

La proportion de l'encaisse au passif à vue est de 69 3/10 à 100. La situation n'est donc pas bien mauvaise, et il faudrait espérer, de ce côté, un peu de mieux, malgré l'atonie des affaires que la diminution du portefeuille ne nous affirme que trop, si les projets monétaires n'étaient à l'état de menace perpétuelle.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

	17 NOVEMBRE 1870	16 NOVEMBRE 1871	14 NOVEMBRE 1872	13 NOVEMBRE 1873	12 NOVEMBRE 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	»	2.310.0	2.596.9	3.012.5	2.569.3
Encaisse	»	634.0	790.8	731 6	1.277.4
Portefeuille	»	661.3	951.4	1.230.1	717.5
Avances	»	106.1	126.6	145.1	89.9
Prêts à l'Etat	»	1.253.4	1.375.3	1.312.8	887.1
Compt. cour. Trés.	»	144.4	385.0	104.8	152.4
— part.	»	278.1	217.6	223.8	215.2
Taux d'escompte.	6 0/0	6 0/0	5 0/0	7 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 ½ 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	53 fr. 20	56 fr. 65	52 fr. 60	57 fr. 35	61 fr. 60
Cours du 5 0/0	»	90 fr. 45	82 fr. 95	90 fr. 70	98 fr. 40
Prix du quintal de blé.	»	33 fr. 73	28 fr. 35	35 fr. 69	24 fr. 79
Prime de l'or	»	21 °/₀₀	14 °/₀₀	12 °/₀₀	Pair.
Londres court	»	25 fr. 78	25 fr. 72	25 fr. 60	25 fr. 13
—	—	—	—	—	—
LONDRES.					
Escompte	2 ½ 0/0	4 0/0	7 0/0	9 0/0	4 0/0
Consolidés	92 »	93 ⅝	92 ⅛	92 ⅝	93 ¼
Paris court	»	25,87	25.73	25.60	25.12

En 1870, Paris entrevoit une partie des faits accomplis en France depuis son investissement. Il puise dans cet aperçu incomplet une énergie dont on ne le supposait pas capable. — La Russie profite de la situation générale des choses pour dénoncer le traité de Paris de 1856. C'est le prix du service rendu à la Prusse dans la guerre actuelle. — Le duc d'Aoste, Amédée, est élu roi d'Espagne. — Le département du Nord ouvre une souscription à un emprunt. Elle est largement couverte.

En 1871, la Banque d'Angleterre réduit de 1 0/0 (de 5 à 4 0/0) le taux de son escompte. Londres moins tendu à Paris.

En 1872, le message du 11 novembre a produit dans tout le pays une profonde impression dans un sens comme dans l'autre. La parole est à la politique, et la spéculation elle-même s'arrête indécise au sujet des éventualités qui pourront surgir. De là faiblesse à la Bourse. L'escompte a monté à Londres de 6 à 7 0/0, et à Amsterdam de 4 1/2 à 5 0/0. Cependant en France la prime de l'or tend à baisser.

En 1873, le 7 novembre, la Banque d'Angleterre arrive à 9 0/0 pour le taux de son escompte; la Banque de Belgique hausse le sien à 7 0/0 et la Banque nationale des Pays-

Bas le porte à 6 1/2 0/0. Devant ces faits la Banque de France élève à 7 0/0 le prix de ses services. La prime sur l'or se tend et le Londres court monte.

En 1874, la situation commerciale et monétaire est au calme; même à Londres on laisse le taux d'escompte à 4 0/0 malgré les craintes du public. Si la situation politique le permettait, les affaires évidemment reprendraient, mais le monde commercial veut du certain pour se lancer, et que faire sans lendemain assuré?

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
6 Vendredi...	98.70	98.60	98.60	62 »	61 65	61.90
7 Samedi.....	98 60	98.40	98.60	61.92	61.80	61.90
9 Lundi	98.60	98.50	98.60	61.90	61.75	61.90
10 Mardi......	98.60	98.45	98.50	61.85	61.90	61.85
11 Mercredi....	98.60	98.30	98.35	61.85	61.60	61.60
12 Jeudi	98.40	98.20	98 40	61.62	61.35	61.60
TERME						
6 Vendredi...	98.95	98.85	98.87	62.17	62.05	62.15
7 Samedi.....	98.85	98.75	98.77	62.17	61.97	62.05
9 Lundi......	98.72	98.65	98.67	62.07	61.95	62.07
10 Mardi......	98.70	98.60	98.67	62.05	61.95	62.05
11 Mercredi....	98.77	98.50	98.50	62 »	61.70	61 70
12 Jeudi......	98.55	98.35	98.52	61.75	61.55	61.75

La semaine, sans être précisément mauvaise pour les rentes françaises, est loin de pouvoir être dite bonne. Les craintes d'augmentation du taux de l'escompte à Londres, ont affaibli les cours et ils n'ont pas regagné tout le terrain perdu, lorsque l'on a appris qu'il n'avait subi aucune modification. Le marché du comptant a donné lieu à moins de transactions que de coutume. Ainsi les receveurs généraux n'ont acheté pour les départements que 271,000 francs de rentes 5 0/0; pourtant remarquons que leurs opérations au comptant en 3 0/0 se sont chaque jour soldées en achats; c'est ainsi qu'ils ont acheté pour les 6 bourses écoulés du 6 au 12 novembre 21.050 fr. de 3 0/0. Cependant le 5 0/0 rapporte 5.08 0/0 et le 3 0/0 4.91 0/0 aux cours actuels; il y aurait donc avantage à préférer le 3 0/0 au 5 0/0, au moins pour ceux qui placent, et la mesure d'une conversion est trop lointaine pour donner à réfléchir.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair	Dernier cours coté, au 29 oct.	FONDS PUBLICS.	Derniers cours de la semaine finissant le 5 nov.	12 nov.	Variat.
100	78 ..	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	88 65	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	88 85	89 ..	+ .. 15
500	513 75	6 0/0 (Morgan) j. oct.	515 ..	515 ..	.. .. ..
500	457 50	4 0/0 (Trenten.) j. 20 juil.	460 ..	457 50	— 2 50
500	487 ..	5 0/0 (B. de liq.) j. 15 juill.	486 50	486 25	— .. 25
		FONDS MUNICIPAUX.			
225	222 ..	Dép. Seine 56, 4 0/0 j. juil.	218 ..	224 ..	+ 6 ..
500	435 ..	V. Paris 55-60, 3 0/0 j. sept.	440 ..	438 ..	— 2 ..
500	471 25	— 65, 4 0/0 j. aout	472 50	475 ..	+ 2 50
400	305 ..	— 69, 3 0/0 j. 31 juill.	302 50	301 50	— 1 ..
400	277 ..	— 71, 3 0/0 j. juill.	277 ..	276 50	— .. 50
1000	1005 ..	— 72, 6 0/0 j. oct.	1005 ..	1005 ..	.. .. ..
500	486 25	B. liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	485 ..	481 25	— 3 75

Rien de nouveau sur les autres fonds français publics ou municipaux. La question de l'emprunt de la Ville est toujours pendante, au moins comme prix et époque d'émission.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair	29 oct.		5 nov.	12 nov.	Variat.
100	93 3/8	Angl. 3 0/0 cons. j. 5 juill.	93 3/8	.. ..	.. .. ..
500	1265 ..	Autr. Lots 60 j. nov.	... ..	1263 ..	.. .. ..
250	276 ..	— Obl. dom. j. sept.	279 ..	278 50	— .. 50
100	67 3/4	— 5 0/0 conv. Arg. j. juill.	68 1/2	68 1/2	.. .. ..
100	66 1/2	— — j. oct.	66 1/2	.. ..	.. .. ..
100	64 7/8	— 5 0/0 conv. Pap. j. août	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	65 3/4	— — j. nov.	64 ..	62 1/2	+ 1 ..
100	104 3/4	Belg. 4 1/2 0/0 44 j. 1er juill.	105 1/2	103 1/4	— 2 1/4
500	475 ..	Egypt. 7 0/0 Pacha 66 j. 7 juill.	480 ..	475 ..	— 5 ..
100	82 ..	— 7 0/0 68 j. 15 juill.	83 ..	83 ..	.. .. ..
500	385 ..	— 7 0/0 Pacha 70 j. oct.	386 25	382 50	— 3 75
500	375 ..	— 7 0/0 73 j. 15 octobre	377 50	376 25	— 1 25
100	18 1/4	Espagne 3 0/0 extér. j. janv. 73	18 1/4	18 3/4	+ .. 1/2
100	13 ..	— — intér. j. janv. 73	13 7/8	13 1/4	— 5/8
500	445 ..	— 8 0/0 Pagarès j. juill.	... ..	453 75	.. .. ..
100	105 1/2	Etats-Unis 6 0/0 62 j. nov.	105 1/2	102 1/2	.. .. ..
100	107 ..	— — 64 j. nov.	108 ..	105 1/8	+ 1/8
100	108 1/2	— — 65 j. nov.	110 1/2	107 5/8	+ 1/8
100	110 ..	— — 67 j. juill.	110 ..	110 3/4	+ .. 3/4
100	105 1/2	— 5 0/0 Cons. j. nov.	105 1/2	104 1/4	.. .. ..
500	225 ..	Hongrie 5 0/0 68 j. juill.	226 75	227 25	+ .. 50
100	66 90	Italie 5 0/0 61 j. juill.	67 60	67 10	— .. 50
100	37 10	— 3 0/0 61 j. oct.	... ..	.. ..	.. .. ..
100	67 3/4	Rome 5 0/0 31 j. 6 juin	68 1/2	67 3/4	— 3/4
100	66 1/2	— 5 0/0 60-64 j. oct.	67 1/2	67 1/4	— 1/4
100	66 ..	— 5 0/0 66 j. oct.	65 3/4	66 ..	+ 1/4
500	196 ..	Obl. Vict.-Emm. 3 0/0 64 j. oct.	197 ..	196 25	— .. 75
100	63 ..	Pays-Bas 2 1/2 0/0 34 j. 22 juill.	62 ..	.. ..	.. .. ..
100	72 ..	Pérou 6 0/0 70 j. juill.	71 65	71 75	+ .. 10
100	57 ..	— 5 0/0 72 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
100	45 1/2	Port. 3 0/0 53 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
100	102 3/4	Roumanie 8 0/0 67 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
100	93 ..	Russie 4 1/2 0/0 49 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
100	103 ..	— 5 0/0 62 j. nov.	101 1/2	99 ..	.. .. ..
500	428 50	— 4 0/0 67 j. nov.	418 75	420 ..	+ 1 25
500	428 75	— — 69 j. nov.	420 ..	423 ..	+ 3 ..
100	101 1/2	— 5 0/0 70 j. aout	101 1/2	102 1/4	— 1/4
500	259 ..	Tunis. 5 0/0 72 j. juill.	259 75	268 50	+ 8 75
100	46 15	Turq. 5 0/0 65 j. juill.	46 30	44 60	— 1 70
500	325 ..	— 6 0/0 60 j. juill.	338 75	331 25	— 7 40
500	352 50	— 6 0/0 63 j. juill.	357 50	360 ..	+ 2 50
500	355 ..	— 6 0/0 65 j. juill.	358 75	357 50	— 1 25
500	277 50	— 6 0/0 69 j. oct.	278 75	274 ..	— 4 75
500	265 50	— 6 0/0 73 j. oct.	265 ..	261 50	— 3 50

Les fonds étrangers cotés à terme à la Bourse de Paris, qui avaient à détacher un coupon le 1er novembre, ont été cotés à partir du 6 novembre coupons détachés. Le 5 0/0 Autrichien converti papier (celui dont les arrérages se règlent en mai et novembre), les 6 0/0 américains (5-20) 1862, 1864 et 1865, le 5 0/0 consolidé du même pays, et le 5 0/0 russe 1862 ont ainsi figuré à la cote jouissance du 1er novembre, le 6 seulement, le 5 0/0 consolidé américain avec un coupon trimestriel de moins, les autres valeurs avec un coupon semestriel. L'usage de coter des titres à jouissance trimestrielle, au lieu de jouissance semestrielle ou même annuelle est un bon précédent pour le public, en ce qu'il répond mieux aux besoins des rentiers. Ce sera un avantage que de plus en plus les émetteurs tiendront à offrir aux souscripteurs.

La Banque impériale ottomane vient de prendre au trésor turc les 17,000,000 livres sterl. restant sur 40 millions (nominal) émis il y a peu de temps. La partie prise ferme n'est que de 5 millions, mais nul doute, grâce à la faveur avec laquelle le public a répondu au dernier appel, qu'elle usera de son droit d'option qu'elle conserve d'ailleurs jusqu'au mois de mars prochain.

Le prix net qu'elle payerait au ministre des finances de l'empire turc serait 42 jouissance courante ou 43.67 (environ) jouissance de ce jour.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair	29 oct.		5 nov.	12 nov.	Variat.
1000	960 ..	Créd. fonc. 3 0/0 52 j. novembre	... ..	930 ..	.. .. ..
500	485 ..	— 4 0/0 — j. novembre	490 ..	479 50	— .. 50
100	94 50	— 4 0/0 — j. novembre	95 50	93 ..	— .. 50
500	468 75	— 3 0/0 — j. novembre	468 75	465 ..	+ 3 75
100	92 ..	— 3 0/0 — j. novembre	93 ..	90 ..	.. .. ..
500	473 75	— 4 0/0 63 j. novembre	475 ..	460 ..	— 5 ..
500	375 ..	— 3 0/0 comm. j. nov.	378 ..	370 ..	— .. 50
100	74 ..	— 3 0/0 — j. mai	73 50	74 ..	+ .. 50
300	278 ..	— 5 0/0 départ. juill.	277 75	277 75	.. .. ..
500	470 ..	Créd. fonc. colon. 5 0/0 61 j. août	... ..	498 75	.. .. ..
600	355 ..	— 5 0/0 65 j. août	355 ..	355 ..	.. .. ..
150	112 ..	Soc. gén. Algér. 4 0/0 67 j. août.	111 ..	111 ..	.. .. ..
500	457 50	— 5 0/0 66 j. juin	460 ..	457 50	 50
500	414 50	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. juill.	417 50	417 50	.. .. ..
500	263 ..	Ch. Charentes 3 0/0 j. oct.	260 25	260 50	+ .. 25
500	262 ..	— Dombes 3 0/0 j. oct.	262 ..	... ..	.. .. ..
650	475 ..	— Est 5 0/0 j. juin	480 ..	477 50	— 2 50
500	291 75	— — 3 0/0 j. juin	292 25	293 ..	+ .. 75
500	293 ..	— Lyon 3 0/0 55 j. oct.	295 ..	292 50	— 2 50
500	297 ..	— Bourbonnais 3 0/0 j. juill.	296 ..	297 ..	+ 1 ..
500	295 ..	— Dauph. 3 0/0 j. juill.	294 ..	296 50	+ 2 50
500	293 75	— Genève 3 0/0 55 j. juil.	293 75	291 ..	— 2 75
500	289 ..	— — 3 0/0 57 j. juil.	287 ..	287 50	+ .. 50
625	495 ..	— Médit. 4 0/0 j. oct.	500 ..	495 ..	— 5 ..
500	303 ..	— — 3 0/0 j. juill.	300 ..	303 ..	+ 3 ..
500	292 ..	— Fusion 3 0/0 anc. j. juill.	295 ..	294 25	— .. 75
500	287 ..	— — 3 0/0 66 j. oct.	287 25	287 50	+ .. 25
625	482 50	— Rhône-Loire 4 0/0 j. juill.	... ..	478 ..	.. .. ..
500	295 25	— — 3 0/0 j. juill.	295 ..	... ..	.. .. ..
500	287 50	— Vict.-Emm. 3 0/0 62 j. oct.	286 25	285 ..	— 1 25
500	293 25	— Midi 3 0/0 j. juill.	295 ..	293 75	— 1 25
500	301 ..	— Nord 3 0/0 j. juill.	302 50	303 25	+ .. 75
500	275 ..	— Nord-Est 3 0/0 j. oct.	270 ..	268 50	— 1 50
500	296 50	— Orléans 3 0/0 j. juill.	299 ..	297 ..	— 2 ..
500	292 50	— Gr.-Cent. 3 0/0 55 j. juil.	296 ..	294 ..	— 2 ..
500	291 75	— Ouest 3 0/0 j. juill.	292 ..	291 50	— .. 50
500	250 ..	— Vendée 3 0/0 j. oct.	250 ..	247 50	— 2 50
500	310 ..	Ch. Autrich. 3 0/0 anc. j. sept.	312 50	313 ..	+ .. 50
500	303 50	— — 3 0/0 nouv. j. sept.	306 25	307 ..	+ .. 75
500	250 75	— Lombards 3 0/0 anc. j. oct.	250 75	251 ..	+ .. 25
500	247 50	— — 3 0/0 nouv. j. oct.	248 ..	247 50	— .. 50
500	203 ..	— Nord-Espagne prior. j. oct.	204 75	203 ..	— 1 75
500	192 50	— — rev. var. j. oct. 72.	197 ..	194 50	— 2 50
500	132 ..	— Pamp.-Barcel. j. oct. 72.	129 ..	129 ..	.. .. ..
500	236 ..	— Portug. 3 0/0 j. juill. 70.	235 50	237 50	+ 2 ..
500	217 75	— Madrid-Sarag. 3 0/0 j. juill.	218 ..	217 50	— .. 50
500	454 ..	Omnibus. de Paris 5 0/0 j. juill.	454 ..	453 ..	— 1 ..
500	305 ..	Tramways-N. Paris 6 0/0 j. oct.	316 25	318 75	+ 2 50
500	525 ..	Mess. marit. 6 0/0 j. oct.	500 ..	505 ..	+ 5 ..
500	445 ..	— 5 0/0 j. oct.	455 ..	453 ..	— 2 ..
500	417 50	Cie transatl. 5 0/0 j. juill.	417 50	420 ..	+ 2 50
500	478 75	Canal Suez 5 0/0 j. oct.	487 50	483 75	— 3 75
125	120 ..	— Bons trent. 8 0/0 j. sept.	123 ..	120 ..	— 3 ..
450	400 ..	Cail et Ce, 25 fr. j. oct.	397 50	395 ..	— 2 50
450	400 ..	Fives-Lille 24 fr. j. juill.	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	265 ..	Docks Marseille 3 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	460 ..	Gaz parisien 5 0/0 j. juill.	466 25	462 50	— 3 75
500	280 ..	Cie gle Eaux 3 0/0 j. oct.	280 ..	285 ..	+ 5 ..
500	450 ..	[illegible] 5 0/0 j. nov.	450 ..	... ..	.. .. ..
625	435 ..	Salines Est 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..

On a détaché, le 6 novembre courant, les coupons échus le 1er novembre sur les obligations du Crédit foncier de France de diverses émissions. Les obligations du Nord de l'Espagne à revenu variable sont l'objet de combinaisons mystérieuses auxquelles le public sera bientôt initié. Il l'eût été plus tôt s'il avait été dans l'usage de la Compagnie de ce chemin de fer de communiquer aux intéressés, 15 jours ou un mois avant l'Assemblée, les rapports à lire et les comptes à présenter. Quoi qu'il en soit de ce progrès que les administrations solides tiendront bientôt à réaliser, nous n'en doutons pas, le Crédit mobilier espagnol propose aux porteurs de ses titres de leur racheter deux coupons exceptionnels (cotés A et B sur les titres) représentant le droit à des intérêts arriérés échus et en souffrance au moment de la création desdits titres. Ce droit venait à maturité lorsque les actions auraient reçu les intérêts à 3 0/0, soit 15 francs. Cette liaison gêne, paraît-il, la liberté des actionnaires, et le Crédit mobilier espagnol, d'accord, présumons-nous, avec l'administration, fort discrète, des chemins de fer en question, propose à ceux qui l'accepteront de racheter ces deux coupons pour vingt francs. On annonce en plus, par une prévoyance qui empiète quelque peu sur l'avenir, que les coupons échus les 1er avril et 1er octobre 1875 seront payés sur le pied de 7 fr. 50 c. chacun. Il est vrai que c'est le Crédit mobilier espagnol et non la société débitrice qui l'annonce. Attendons le 28 novembre ; l'oracle aura parlé ce jour-là.

On a admis à la cote au comptant 300,000 nouvelles obligations des chemins de fer Lombards, ce qui porte à 3,450,000 le nombre de ces titres remboursables à 500 francs et jouissant d'un intérêt au prix de 3 0/0, les unes (2,700,000) le recevant en janvier et juillet, les autres en avril et octobre, ces dernières au nombre de 750,000.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

Pair	29 oct.		5 nov.	12 nov.	Variat.
1000	3990 ..	Banque de France, j. juill.	3950 ..	3900 ..	— 50 ..
1000	1165 ..	B. de Paris et des P.-B., ex-c. 4.	1170 ..	1160 ..	— 10 ..
625	552 50	Compt. d'Esc. de Paris, j. aout.	550 ..	548 75	— 1 25
500	465 ..	Crédit agricole, j. juill.	472 50	470 ..	— 2 50
500	852 50	Créd. fonc. de France, j. juill.	850 ..	840 ..	— 10 ..
500	380 ..	Soc. gén. algérienne, j. nov. 73.	380 ..	380 ..	.. .. ..
500	690 ..	Cr. indust. et comm., j. nov.	695 .	683 75	+ .. 75
500	722 50	Cr. lyonnais, j. 15 juill.	723 75	712 50	— 11 25
500	340 ..	Cr. mobilier, j. juill. 73.	356 25	355 ..	— 1 25
500	585 ..	Soc. dép. et comptes cour., j. nov.	587 50	575 ..	— 5 ..
500	540 ..	Soc. génér., j. oct.	542 50	535 ..	— 7 50
500	585 ..	B. Fr.-Égyptienne, j. 15 mars.	582 50	575 ..	— 7 50
500	520 ..	B. Fr.-Italienne, j. juill.	525 ..	525 ..	.. .. ..
100	168 75	S.-Compt. des Entr., j. juill.	162 50	163 75	+ 1 25
500	690 ..	B. ottomane, j. juill.	727 50	717 50	— 10 ..
500	547 50	Cr. fonc. autrich., j. juill 73.	545 ..	546 25	+ 1 25
500	655 ..	Cr. mob. espagn., j. juill.	675 ..	662 50	— 12 50

Peu de choses à dire des actions d'institutions de crédit qui sont généralement faibles, si ce n'est en baisse. Il faut attribuer cette mollesse des cours à ce que la dernière liquidation a révélé, par de hauts reports, des excès d'achats à terme qui pèsent sur la situation des valeurs qui en ont été l'objet. Il y a, du reste, depuis quelques temps, sur ces valeurs, des spéculations d'un genre tout nouveau qui visent à prendre d'assaut, légalement bien entendu, une société en activité pour la transformer au gré des assaillants et en faire la base d'opérations ultérieures dont les actionnaires ont certes le droit de se rendre compte, mais qui, avant tout, déclassent le capital-actions, et le mettent en des mains qui n'ont pas la volonté, si ce n'est la puissance, de les garder. Nous aimons à nous tenir à l'écart de ces opérations de haut goût, mais nous devons signaler leur effet regrettable sur le marché, réservant, après fait accompli, la critique d'actes de gestion vis-à-vis desquels nous devons garder sauve notre impartialité.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

Pair	29 oct.		5 nov.	12 nov.	Variat.
500	531 25	Est j. novembre	530 ..	505 ..	— 5 ..
»	190 ..	— Act. de jouissance	192 ..	190 ..	— 2 ..
500	912 50	Lyon j. novembre	912 50	875 ..	— 17 50
500	637 50	Midi j. juill.	642 50	638 75	— 3 75
»	215 ..	— Act. de jouissance	... ..	640 ..	.. .. ..
400	1081 25	Nord j. juill.	1077 50	1075 ..	— 2 50
»	850 ..	— Act. de jouissance	... ..	685 ..	.. .. ..
500	853 75	Orléans j. oct.	857 50	853 75	— 3 75
»	550 ..	— Act. de jouissance	555 ..	557 50	+ 2 50
500	551 25	Ouest j. oct.	553 75	555 ..	+ 1 25
»	225 ..	— Act. de jouissance	225 ..	226 25	+ 1 25
500	335 ..	Charentes j. aout	340 ..	337 50	— 2 50
500	905 ..	Vendée j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	331 25	Nord-Est (capital) j. juill.	335 ..	336 25	+ 1 25
500	678 75	Chemins autrich. j. juill.	687 50	680 ..	— 7 50
»	270 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
500	305 ..	— Lombards j. novembre	317 50	305 ..	— 5 ..
500	311 25	Nord-Ouest-Autriche j. juill.	325 ..	325 ..	.. .. ..
500	211 25	Nord-Espagne j. janv. 65	207 50	192 50	— 15 ..
500	121 25	Pamp.-Barcelone j. juill. 66	118 75	115 ..	— 3 75
500	190 ..	Portugais j. janv. 66	190 ..	191 25	+ 1 25
500	258 75	Madrid-Sarag. j. juill.	256 25	253 75	— 2 50

Les recettes hebdomadaires de la 43e semaine de 1874, comparées à celles de 1873, contiennent des résultats un peu meilleurs que pour la semaine antérieure.

Nous voyons, en effet, qu'il y a des augmentations de recettes brutes kilométriques pour l'ancien réseau sur le Lyon (0.79 0/0), le Nord (6.89 0/0), l'Ouest (6.64 0/0), l'Orléans (6.52 0/0), et le Midi (12.13 0/0), et des diminutions sur l'Est (7.82 0/0). Sur le nouveau réseau, les augmentations portent sur le Lyon (23.49 0/0), le Nord (9.44 0/0), l'Orléans (4.46 0/0), et l'Est (6.09 0/0), et les diminutions sur l'Ouest (8.12 0/0), et le Midi (15.52 0/0). En dehors de ces six compagnies, il y a augmentation sur les Charentes (9.68 0/0), le Lille à Valenciennes (29.52 0/0), le Nord-Est (40.08 0/0), et l'Orléans à Rouen (11.55 0/0).

Les chemins étrangers, toujours en diminution, sont: les Autrichiens (10.33 0/0), les Lombards (2.45 0/0), les Madrid-Saragosse (31.80 0/0), le Pampelune (35.22 0/0), et les Portugais (22.38 0/0) ; le Nord de l'Espagne a, au contraire, augmenté de 25.44 0/0.

Mais tous ces résultats n'ont d'importance que réunis à ceux obtenus depuis le 1er janvier des années respectives 1874 et 1873, mis en comparaison. Voici donc le tableau contenant les résultats 0/0 kilométriques des recettes des 43 premières semaines de 1874, rapprochés des 43 premières semaines de 1873 :

	%		%
Lyon ancien réseau	— 3.38	Charentes	— 4.55
— nouveau —	+ 2.24	Vendée	»
Nord ancien —	— 2.71	Dombes-Sud-Est	+ 2.58
— nouveau —	— 0.30	Lille-Valenciennes	+ 9 59
Ouest ancien —	+ 2 12	Nord-Est	+ 55.99
— nouveau —	— 3.45	Orléans-Rouen	+ 7.67
Orléans ancien —	— 3.24	Autrichiens	— 19.36
— nouveau —	+ 0.63	Lombards	— 6.05
Est ancien —	— 5.99	Madrid-Sar-Alicante	+ 7.96
— nouveau —	— 4.60	Nord-Espagne	+ 11.82
Midi ancien —	+ 4.88	Pampelune	+ 45.74
— nouveau —	— 2.84	Portugais	— 2 26

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

Pair	29 oct.		5 nov.	12 nov.	Variat.
		Transports par terre :			
500	316 25	Voit. à Paris, j. juill.	310 ..	306 25	— 3 75
»	35 ..	— act. de jouissance	45 ..	45 ..	.. .. ..
500	690 ..	Omnib. de Paris, j. juill.	670 ..	690 ..	+ 20 ..
»	200 ..	— act. de jouissance	200 ..	... ..	.. .. ..
		Transports par eau :			
500	235 ..	Comp. transatl., j. 20 avril	238 75	228 75	— 10 ..
500	585 ..	Messag. marit., j. juin	590 ..	580 ..	— 10 ..
		Canaux :			
500	432 50	Canal de Suez, j. janv. 71	425 50	445 .	+ 19 50
500	420 ..	— Délégations, j. janv. 71	438 75	431 25	— 7 50
		Charbonnages et Mines :			
500	800 ..	Carmaux, j, nov.	... ..	... ..	.. .. ..
500	1400 ..	Mokta-el-Hadid N. lib., j. nov.	1540 ..	1590 ..	+ 50 ..
		Sociétés métallurgiques :			
500	980 ..	Cail et Ce, j. juill.	990 ..	990 ..	.. .. ..
500	1000 ..	Fives-Lille, j. nov.	970 ..	970 ..	.. .. ..
		Sociétés immobilières :			
500	410 ..	Docks de Marseille, j. nov.	406 25	392 50	— 3 75
500	320 ..	Entr. Mag. gén. Paris, j. juill.	320 ..	345 ..	+ 25 ..
500	335 ..	Cie gén. Marchés, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	330 ..	March. du Temple, j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
		Gaz :			
250	770 ..	Gaz parisien. j. oct.	770 .	775 ..	+ 5 ..
»	510 ..	— — act. de jouissance	... ..	525 ..	.. .. ..
600	600 ..	— de Marseille, j. oct.	605 ..	605 ..	.. .. ..
		Filatures :			
500	470 ..	Compt. de l'Ind. linière, j. 15 oct.	... ..	470 ..	.. .. ..
500	450 ..	Maberly (Somme), j. sept.	... ..	... ..	.. .. ..
		Divers :			
250	410 ..	Cie gén. Eaux, j. juill.	410 ..	415 ..	+ 5 ..
530	850 ..	Eaux de Vichy, j. sept.	... ..	... ..	.. .. ..
»	200 ..	Salines de l'Est, j. 15 avril	... ..	... ..	.. .. ..
500	570 ..	Allumettes chimiques, j. janv.	575 ..	575 ..	.. .. ..

BOURSES DÉPARTEMENTALES (*valeurs locales*).

Pair	28 oct.	LILLE.	4 nov.	11 nov.	Variat.
500	1512 ..	Gaz Wazemmes, j. 15 avril	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	25000 ..	Charb. Aniches, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	810 ..	— Auchy-au-Bois	800 ..	790 ..	— 10 ..
»	650 ..	— Azincourt, j. août 65.	650 ..	... ..	.. .. ..
—	12100 ..	— Bruay, j. 15 août.	12000 ..	11900 ..	— 100 ..
—	2250 ..	— Bully-Grenay, j. 15 mai	2200 ..	2150 ..	— 50 ..
—	2525 ..	— Carvin, j. 15 août.	2575 ..	2600 ..	+ 25 ..
300	36000 ..	— Courrières, j. 3 sept.	.... ..	.... ..	.. .. ..
1000	500 ..	— Campagnac, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	6300 ..	— Douchy, j. oct.	.... ..	6500 ..	.. .. ..
—	240 ..	— Cie douaisienne	240 ..	237 50	— 2 50
—	... ..	— Dourges, j. mai	.... ..	.... ..	.. .. ..

—	4905 ..	— Escarpelle, j. 20 août.	5610 ..	.... ..	.. .. ..
2500	4125 ..	— Epinac.	.... ..	4315 ..	.. .. ..
—	3275 ..	— Ferfay, j. janv.	3220 ..	3120 ..	—100 ..
—	31925 ..	— Lens, j. oct.	.... ..	32500 ..	.. .. ..
—	8675 ..	— Lievin.	.... ..	9000 ..	.. .. ..
—	465 ..	— Lys supérieure.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2625 ..	— Meurchin, j. 15 août..	2700 ..	2850 ..	+150 ..
—	23000 ..	— Marles.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	600 ..	— Rety, Ferques, Harding.	660 ..	705 ..	+ 40 ..
—	1025 ..	— Thivencelles-Fresnes..	1325 ..	1350 ..	+ 25 ..
—	1560 ..	— Vendin, j. juill.	1580 ..	1600 ..	+ 20 ..
—	25550 ..	— Vicoigne-Nœux, j. mai.	25800 ..	26290 ..	+490 ..
1000	2650 ..	Forges Biache-Saint-Vaast.	2650 ..	.... ..	.. .. ..
500	250 ..	— Denain-Anzin.	270 ..	275 ..	+ 5 ..
500	460 ..	Crédit du Nord, j. mai.	.... ..	450 ..	.. .. ..
500	585 ..	Caisse de Lille, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	515 .	Caisse de Roubaix, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	635 ..	Caisse Perot et Cie, j. 10 juill.	635 ..	.... ..	.. .. ..

Pair	28 oct.	LYON.	4 nov.	11 nov.	Variat.
»	450 ..	Forges Terre-Noire, j. juin...	455 ..	465 ..	+ 10 ..
»	1080 ..	— Horme, j. juin.	1105 ..	.... ..	.. .. ..
300	700 ..	— Creusot, j. juin.	711 25	715 ..	+ 3 75
500	395 ..	— Mar. et chem. fer, j. juin	395 ..	385 ..	— 10 ..
»	690 ..	— Fourchambault, j. oct.	690 ..	690 ..	.. .. ..
»	1010 ..	— Commentry, j. sept.	1010 ..	.... ..	.. .. ..
500	565 ..	— Firminy, j. nov.	.... ..	550 ..	.. .. ..
500	515 ..	— Saint-Etienne, j. nov.	.... ..	505 ..	.. .. ..
»	327 ..	Charb. Loire, j. oct.	323 ..	320 ..	— 3 ..
»	582 ..	— Montrambert, j. oct.	580 ..	573 75	— 6 25
»	333 ..	— Saint-Etienne, j. oct..	330 ..	330 ..	.. .. ..
»	94 ..	— Rive-de-Gier, j. oct...	90 25	86 50	— 3 75
»	1675 ..	— Roche-Molière, j. juill.	.... ..	1625 ..	.. .. ..
»	2525 ..	Gaz Lyon, j. août.	2510 ..	.... ..	.. .. ..
»	1731 25	— la Guillotière j. août.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	600 ..	Bateaux-Omnibus, j. oct.	595 ..	593 75	— 1 25
»	565 ..	Omnium, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	580 ..	Société lyonn. de créd., j nov..	580 ..	571 25	— 8 75
500	550 ..	Rue de Lyon (impér.), j. avril.	.... ..	550 ..	.. .. ..
500	555 ..	Verr. Loire-Rhône, j. mai.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	356 25	Croix-Rousse (ch. fer), j. juill.	356 25	380 ..	+ 23 75
500	575 ..	Dombes (S.-E.) (ch. fer) j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..

Pair	28 oct.	MARSEILLE.	4 nov.	11 nov.	Variat.
»	650 ..	Forg. Méditerr., j. nov.	.... ..	620 ..	.. .. ..
500	497 50	Nav. Fraissinet et Cie, j, juill.	498 75	495 ..	— 3 75
500	498 75	— Transp. mar. (Soc. gén.)	492 50	490 ..	— 2 50
500	680 ..	— Mixte, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	1640 ..	Charb. Grand'Combe, j. juin..	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	340 ..	Raffin. Méditerr., j. 15 sept.	340 ..	340 ..	.. .. ..
500	650 ..	— S.-Louis, j. 15 sept.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	620 ..	Salins-Midi, j. juill.	620 ..	620 ..	.. .. ..
500	1462 50	Banq. Algérie, j. 30 avril.	1478 75	1480 ..	— 1 25
500	522 50	Soc. mars. de créd., j. sept..	522 50	522 50	.. .. ..

Nous donnions, dans le numéro du 31 octobre, page 561, un tableau du revenu des actions de quelques sociétés métallurgiques depuis dix ans. Le dividende annuel de 60 francs indiqué pour l'exercice 1872-73 de la société des Usines de Vuillafans, et proposé par la gérance (Lambert et Cie) a été réduit, par l'assemblée, à 50 francs.

Le dividende total pour les actions de la société Chameroy et Cie a été, pour l'exercice 1873-74, de 70 francs.

Un coupon de 20 francs a été détaché le 1er novembre sur les actions des Aciéries de Firminy. Ce coupon est la première moitié du dividende afférent à l'exercice 1873-74, et figurant dans le tableau dont nous avons parlé plus haut. Le revenu de l'exercice 1872-73 fut, par action, de 35 francs ; c'est donc une augmentation de 5 francs dans le rendement annuel de ces titres.

La compagnie du Canal de Suez escompte, depuis le 4 courant, le coupon de ses actions et délégations échu le 1er janvier prochain. Nous n'aimons pas cette forme qui est employée plus pour produire de l'effet que pour servir les intérêts des actionnaires en particulier et de la société en général. Nous devons néanmoins reconnaître l'amélioration sérieuse éprouvée par les recettes de cette compagnie : les chiffres suivants l'attesteront éloquemment :

Années.	Recettes du mois d'octobre.	Résultats des dix premiers mois. Navires.	Recettes.
1871	1.023.867	620	7.125.235
1872	1.564.783	907	13.198.206
1873	1.919.032	983	18.646.260
1874	2.300.000	1.039	20.359.488

L'industrie du gaz a séduit les capitaux en quête de placements sûrs, à raison des conditions particulières de sécurité qu'elle offre : elle ne produit qu'au fur et à mesure et en raison de la consommation, ce qui lui évite un stock de marchandises sujettes à dépréciation ; elle est d'utilité générale, ce qui l'assure contre les variabilités de la mode ou les influences des crises. Bien administrée, une société de gaz voit ses dividendes suivre une marche moyenne sans revirements brusques, et en l'absence de crises ou de révolutions, ce produit augmente constamment, avec le progrès de la richesse publique et l'accroissement de la population. On comprend que les titres de ces valeurs soient classés et donnent lieu à peu de transactions, surtout d'échanges en vue de spéculation. Cependant il ne sera pas sans intérêt de fournir aux lecteurs le tableau suivant, qui donne depuis dix ans les dividendes payés à leurs actions par un certain nombre de compagnies de gaz en France et à l'étranger.

Remarquons la régularité du revenu de plusieurs de ces compagnies ; cela tient à ce que, fort souvent, les usines sont cédées à un fermier pour une période révolue, à charge d'en payer une rente fixe et régulière. Quelquefois, comme pour l'Union du gaz, cette rente croît jusqu'à un maximum. La compagnie que nous venons de citer a atteint cet apogée, et y resterait jusqu'au 30 juin 1884, date de l'expiration du traité primitif d'amodiation, si, par une décision récente de l'assemblée générale des actionnaires, elle n'avait voté la résiliation de ce contrat, et sa fusion avec la société amodiataire, la Continental Union Gas Company.

	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Cie Lebon	41 »	41 »	41 »	41 »	42 »	42 50	26 »	26 25	26 25	16 »
Cie Hugon	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	néant	néant	10 »	12 50
Union des Gaz	10 »	11 25	12 50	13 75	15 »	15 »	16 25	16 25	17 50	17 50
Alais	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »	55 »	inc.
Angers	40 »	35 »	40 »	40 »	40 »	40 »	20 »	40 »	40 »	40 »
Besançon	15 »	35 »	45 »	55 »	60 »	60 »	50 »	45 »	50 »	30 »
Bourg	65 »	65 »	60 »	55 »	50 »	50 »	25 »	40 »	50 »	45 »
Bourges	inc.	inc.	70 »	70 »	70 »	70 »	70 »	75 »	80 »	80 »
Bourgoin	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	inc.
Castres-Agen	34 »	35 »	35 »	35 »	35 »	37 »	37 »	20 »	37 »	inc.
Clermont-Ferrd	35 »	40 »	50 »	50 »	50 »	50 »	40 »	50 »	50 »	45 »
Florence	60 »	65 »	65 »	65 »	70 »	80 »	40 »	80 »	80 »	80 »
La Guillotière	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	85 »	80 »	100 »	100 »
Le Puy	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	22 50	25 »	25 »	25 »
Limoges	35 »	35 »	50 »	50 »	50 »	55 »	55 »	50 »	50 »	65 »
Lyon	160 »	160 »	163 »	166 »	173 »	170 »	140 »	140 »	170 »	160 »
Mâcon-Chalon-s-S.	inc.	60 »	64 »	53 »	58 »	58 »	85 »	81 »	78 »	60 »
Metz	120 »	120 »	120 »	120 »	120 »	60 »	90 »	120 »	90 »	65 »
Montauban	30 »	30 »	35 »	45 »	45 »	45 »	45 »	45 »	45 »	50 »
Montélimar	31 »	26 »	18 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »
Montpellier	inc.	135 »	100 »	150 »	120 »	140 »	130 »	145 »	155 »	155 »
Mulhouse	—	—	—	—	—	30 »	1 65	15 »	25 »	20 »
Naples	50 »	50 »	45 »	40 »	40 »	55 »	60 »	60 »	60 »	45 »
Perpignan	40 »	45 »	45 »	50 »	50 »	40 »	30 »	30 »	35 »	40 »
Reims	45 »	50 »	50 »	50 »	55 »	60 »	30 »	30 »	60 »	60 »
Saint-Etienne	12250	115 »	120 »	120 »	120 »	120 »	60 »	120 »	125 »	135 »
Tarare	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	45 »
Trois-Villes-Midi.	20 »	40 »	40 »	45 »	45 »	38 »	32 »	34 »	34 »	32 »
Vaise-Lyon	40 »	40 »	35 »	35 »	35 »	35 »	30 »	35 »	35 »	35 »
Venise	110 »	110 »	110 »	95 »	90 »	100 »	100 »	105 »	100 »	80 »
Vérone	25 »	40 »	40 »	35 »	30 »	30 »	40 »	40 »	50 »	40 »
Wazemmes	65 »	60 »	65 »	55 »	48 »	80 »	75 »	85 »	85 »	100 »
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Bruxelles (CieGle)	7 43	9 14	9 14	8 57	6 57	6 66	6 50	6 »	6 08	5 60
Madrid	—	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 «
Nice	8 »	9 »	9 »	9 1/2	10 »	11 »	10 »	10 »	10 1/2	inc.

CHANGES. — Les affaires en change se sont presque entièrement résumées en échanges de papier sur Londres. Cette devise, très-demandée et en hausse, à la fin de la semaine dernière, a été offerte lorsqu'on a craint une augmentation du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre, puis de nouveau recherchée lorsqu'on a appris que ce taux n'avait point été modifié.

Vendredi 13 novembre. — Bourse agitée ; bonne pendant plus d'une heure, grâce à l'heureux effet produit par l'amélioration monétaire du marché anglais ; moins bonne ensuite, peut-être à cause des liquidations de semaine qui se produisent souvent le samedi. Les receveurs généraux ont acheté 43,000 fr. de 5 0/0 et 2,000 fr. de 3 0/0. Le Londres est offert et les autres devises faibles. L'argent est demandé.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	23 OCTOBRE
Or en barre à 1000/1000. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à 1000/1000. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	83 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 05 à 25 10
Banknotes	25 10 à 25 12
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à «

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 12 NOVEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ÉTRANGÈRES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	cts jours	56 1/2
	»	court	209 ⅞ à 211 ¼	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 37 1/2
	»	court	121 ⅜ à 121 ½	et 4 %	—	—
5 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 1/2
	»	court	364 ¼ à 364 ⅜	et 4 %	—	
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 [illegible]	et 4 %	8 jours	95 1/16
	»	court	208 [illegible] à 208 ⅜	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 90
	»	court	225 ½ à 226	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	43 90
	»	court	226 ½ à 228	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	..
	»	court	508 à 510 ½	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 08
	»	court	... à 500	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554	et 4 %	—	—
7 %	Porto....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 50 3/4
	»	court	342 ½ à 343	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 15
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
4 %	Londres...	long.	25 14 à 25 15	moins 4%	3 mois	25 42 1/2
	»	court	25 12½ à 25 15	moins 4%	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	[illegible] à 1/16	moins 4½	cts jours	100
	»	court	pair à perte	moins 4½	—	—
5 %	Italie....	long.	9 ½ à ..	moins 5%	vue	110 90
	»	court	9 ¾ à ..	moins 5%	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à ...	moins 5%	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5%	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à ..	moins 5%	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5%	—	—
5 %	Genève..	long.	pair à 1/16	moins 5%	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à 1/16	moins 5%	—	—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'École, par *Jules Simon*; huitième édition. — Paris, Hachette, 1874, in-18.

Le premier chapitre de cet excellent livre a pour titre un aphorisme que le temps a rendu de plus en plus vrai : « Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple ; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain. » Pourquoi faut-il qu'après les rudes leçons de l'adversité, la France en soit encore à voir discuter des questions vitales que d'autres nations ont eu le bonheur de résoudre depuis longtemps, au profit de leur puissance matérielle et intellectuelle ? Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui encore l'obligation et la gratuité de l'enseignement, sa liberté, servent de thèmes aux amplifications des orateurs, à la tribune de nos grandes assemblées ? Voilà dix ans qu'a paru la première édition de l'*École*, et l'auteur pourra sans doute réimprimer plusieurs fois sans y rien changer cet éloquent plaidoyer dans lequel il a fait appel à la raison la plus puissante, aux intérêts les plus palpables et les plus élevés, pour réclamer des réformes qui sont encore à naître.

Mais espérons : l'idée fait son chemin, et quand on voit des livres de ce genre compter presque autant d'éditions que d'années, on peut avec confiance attendre le prochain succès d'une campagne que M. Jules Simon poursuit depuis tant d'années avec une infatigable persévérance. C'est vers ce succès, c'est vers ce but que tendent, directement ou indirectement, ces nombreuses publications qui ont tant fait pour répandre à tous les degrés de la société des notions économiques saines et vraiment libérales. *L'Ouvrier de huit ans, l'Ouvrière, le Travail, le Libre-Echange, l'Ecole, le Devoir*, etc., semés à profusion dans un public qu'ils ont habitué aux lectures sérieuses par l'attrait de la forme, la simplicité et la variété des démonstrations, ont passé dans toutes les mains, et le bien produit par ces livres est incalculable. Malheureusement, il faut d'autres armes plus efficaces encore pour combattre le fléau de l'ignorance, et l'effet bienfaisant de ces livres demeurera forcément restreint, tant qu'il restera dans notre pays une proportion d'illettrés qui lui assure un rang si peu honorable dans la grande famille européenne.

Cours d'arboriculture, sixième édition. Les vignobles et les arbres à fruits à cidre, l'olivier, le noyer, le mûrier et autres espèces économiques, par M. *A. Du Breuil*. Avec 7 cartes et 384 figures dans le texte. — Paris, G. Masson, 1874, in-18.

Il serait à souhaiter que les ouvrages de ce genre fussent répandus à profusion dans les provinces, dans les campagnes, où ils contribueraient puissamment à développer quelques-unes des richesses les plus sûres et les plus abondantes de notre pays. M. Du Breuil, qui est professeur d'arboriculture et de viticulture dans les écoles d'agriculture de l'État et à l'école d'arboriculture de la Ville de Paris, a traité avec une compétence et une autorité toutes spéciales, d'abord, dans la première partie de ce volume, des arbres et arbrisseaux à fruits propres aux boissons fermentées. La vigne tient ici, évidemment, une grande place; avant le pommier, le poirier, le cormier. La deuxième partie est consacrée aux fruits oléagineux, l'olive, la noix. Dans la troisième partie, il parle des arbres et arbrisseaux *économiques*, le mûrier, noir et blanc, le sumac des corroyeurs, le câprier, le chêne-liége, les saules à osier ; puis viennent les arbres et arbrisseaux à parfums, l'oranger, le rosier, le jasmin d'Espagne, la cassie.

Les livres sérieux et faits dans un esprit à la fois scientifique et pratique sont encore assez rares en ces matières pour que bien des personnes soient embarrassées dans le choix d'un guide sûr et commode ; c'est donc leur rendre service que de leur signaler un pareil ouvrage, digne en tout de la confiance que lui assure le nom seul de son auteur.

Guide du correcteur et du compositeur, par *S.-A. Tassis*; sixième édition. — Paris, F. Didot frères, in-18.

Ce petit ouvrage qui, d'après son titre, doit donner simplement la solution des principales difficultés pour l'emploi des lettres majuscules et minuscules dans l'écriture et l'impression, renferme encore de nombreuses règles de goût sur lesquelles les grammaires gardent le silence et dont l'application, même dans un texte correct, est aussi fréquente dans les classes que dans l'imprimerie.

C'est un guide sûr pour les auteurs, surtout pour les professeurs, les instituteurs et les institutrices, qui ont à résoudre une foule de problèmes de ce genre en corrigeant les dictées, les compositions des élèves, dans lesquelles, comme dans les épreuves, se rencontrent à chaque pas les difficultés dont M. Tassis donne non seulement la solution, mais l'explication. Un pareil travail intéresse à peu près tout le monde, et il est d'une absolue nécessité pour quiconque tient à avoir une orthographe irréprochable sous tous les rapports.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 6 nov.	VENDREDI 13 nov.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 6 nov.	VENDREDI 13 nov.	Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 6 nov.	VENDREDI 13 nov.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	61 90	61 50	1000	Banque de France...........	3940 ..	3908 75	500	Ch. fer Pampelune, actions .	115 ..	115 ..
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 ..	89 ..	1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1165 ..	1165 ..	500	— Portugais, —......	190 ..	192 50
100	— 5 0/0 perpétuel....	98 60	98 20	500	Comptoir d'escompte.........	553 75	547 50	500	— Saragosse, —.....	252 50	257 50
500	— 6 0/0 (Morgan).....	515 ..	514 ..	500	Crédit foncier..............	855 ..	830 ..	500	Voitures à Paris.............	307 50	305 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	460 ..	457 50	500	— industriel..........	682 50	685 ..	500	Omnibus de Paris............	690 ..	690 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	485 50	487 50	500	— lyonnais...........	720 ..	712 50	500	Cie transatlantique.........	240 ..	226 25
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	303 ..	301 ..	500	— mobilier...........	356 25	362 50	500	Messageries maritimes.......	590 ..	585 ..
400	— — 1871...	276 50	276 ..	500	Dépôts et comptes courants..	582 50	577 50	500	Canal de Suez...............	450 ..	445 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	483 50	482 50	500	Société générale............	541 25	535 ..	500	Docks de Marseille..........	395 ..	385 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	278 50	278 ..	100	Sous-Compt. des entrepren..	162 ..	163 75	500	Magasins généraux de Paris.	330 ..	345 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 ½	68 1/2	500	Banque ottomane............	720 ..	710 ..	250	Gaz parisien................	772 50	785 ..
500	**Egypte** 7 0/0 1873........	375 ..	378	500	Crédit foncier d'Autriche	543 75	553 75	600	— de Marseille............	605 ..	605 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ..	18 5/8	500	— mobilier espagnol.....	675 ..	667 50	500	Cie gle des Eaux............	410 ..	415 ..
100	— — intérieur....	13 ¾	13 1/2	500	Ch. fer Charentes, actions .	340 ..	340 ..	500	Allumettes chimiques.......	575 ..	575 ..
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	102 ⅜	103 ..	500	— Est, —.....	507 50	508 75	500	Obl. Est 3 0/0...............	292 25	292 50
100	— 5 0/0 consol ...	104 ¼	104 ..	500	— Lyon, —.....	887 50	880 ..	500	— Fusion 3 0/0 anc.......	295 ..	295 ..
100	**Italie** 5 0/0..............	67 80	67 30	500	— Midi, —.....	642 50	641 25	500	— — — nouv......	287 ..	287 ..
100	— 3 0/0..............	.. ..	.. ..	500	— Nord, —.....	1077 50	1075 ..	500	— Midi 3 0/0.............	295 ..	294 50
100	**Pérou** 6 0/0..............	71 75	71 75	500	— Orléans, —.....	855 ..	855 ..	500	— Nord 3 0/0.............	302 50	305 ..
100	— 5 0/0..............	.. ..	.. ..	500	— Ouest, —.....	555 ..	555 ..	500	— Orléans 3 0/0..........	298 50	300 ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	101 ½	99 ..	500	— Vendée, —.....	.. ..	.. ..	500	— Ouest 3 0/0............	292 50	291 50
100	— 5 0/0 1870	101 ½	102 1/4	500	— Autrichiens, —.....	682 50	681 25	500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	312 50	313 ..
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	46 ..	45 10	500	— Lombards, —.....	307 50	302 50	500	— — 3 0/0 nouv....	306 ..	307 50
500	— Obl. 1865..........	357 50	356 25	500	— N.-O. Autriche —.....	325 ..	320 ..	500	— Lombards 3 0/0 anc....	250 75	251 ..
500	— — 1869..........	275 ..	273 25	500	— Nord-Esp., —.....	205 ..	230 ..	500	— — 3 0/0 nouv...	247 ..	248 ..

PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLES

POUR SINAPISMES

MÉDAILLE D'OR LYON 1872

...STE 1871 MÉDAILLES D'ARGENT HAVRE 1868 PARIS 1872 MADRID 1873 — MÉDAILLES DE BRONZE PARIS 1855 TRIESTE 1871 — HAVRE 1868

...opté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la Marine Française et par la Marine royale Anglaise.

...onserver à la poudre de moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec faci... un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicaments, ... les problèmes que M. Rigollot a résolus de la manière la plus heu...e, etc. » — A. BOUCHARDAT (*Annuaire de thérapeutique, 1868, p. 204.*)

Exiger la signature ci-contre ; il y a des contrefacteurs.

Paris, 24, avenue Victoria. — Dans toutes les pharmacies, pour le détail. (148-15)

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Contre les *Scrofules, Pâles couleurs*, la *Phthisie*, etc. En réagissant sur le sang, elles provoquent ou régularisent son cours périodique.

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle, irritant. — Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables Pilules de Blancard, exiger notre CACHET D'ARGENT RÉACTIF et notre SIGNATURE ci-jointe apposée au bas d'une étiquette VERTE. — Se défier des contrefaçons.

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

(148-14)

...AIN DE PENNÈS

...onstituant, stimulant et sédatif des plus efficaces

...re l'appauvrissement du sang, l'épui...ment des forces, et les douleurs rhuma...s. Remplace les bains alcalins, sa... sulfureux, surtout les **bains de ...hauds.** *Vente à Paris: pour le gros,* ... Latran, 1 ; *pour le détail,* rue des ... 49. Dépôt dans toutes les pharma... bains publics. (148-2)

CAPSULES-MOTHES

Traitement le plus efficace des

MALADIES CONTAGIEUSES

CHRONIQUES OU RÉCENTES

Attestations de MM. Desruelles, Rostan, Cullerier, Segalas, Ricord, *tous Membres de l'Académie de Médecine et Chirurgiens en chef.*

Extrait du *Dictionnaire de Médecine et Chirurgie pratiques* : « On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des *Capsules-Mothes*... Il y a donc lieu » d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera » à répandre une méthode de traitement dont les » avantages sont appréciés par tous les praticiens » judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence » sur la marche générale des maladies. »

Nos boîtes portent la signature **Mothes, Lamouroux et Cie.**

Vente : **rue Sainte-Anne, 29,** *et dans les bonnes Pharmacies.* (148-9)

PRODUITS HYGIÉNIQUES DU DOCTEUR DELABARRE

AVIS IMPORTANT

Tout Flacon de SIROP DELABARRE, dit SIROP DE DENTITION, dont on frictionne les gencives des enfants qui font des dents, ne portant pas la signature du *docteur* DELABARRE est une *contrefaçon.* Prix, le flacon : 3 fr. 50 c.

Bouillie alimentaire hygiénique. — Pour enfants, convalescents, gens affaiblis et vieillards. Prix : boîte 4 fr. ; 1/2 b. 2.50.

Ciment de Gutta-Percha. — Pour plomber facilement soi-même les dents cariées. Prix : le tube, 3 fr. ; la boîte, 2 fr.

Mixture Dessicative. — Pour sécher la carie avant le plombage. Prix : le flac. 2 fr.

Mixture chlorophénique. — Pour détruire les nerfs dentaires et rendre insensibles les dents cariées. Prix, le flac. 2 f. 50.

Pommade et poudre de Goemmer. — Traitement infaillible contre la chute et la décoloration des cheveux. Prix : le pot, 3 fr. ; — la boîte, 2 fr.

PARIS, *Dépôt central* : 4, *rue Montmartre*

(148-11)

CONSTIPATION ET MIGRAINE

...ILULES DU Dr BONTIUS

...ERFECTIONNÉES PAR FAVROT

...if sûr, inoffensif, évacuant la bile et les ...ns constipation ultérieure ; très-utile contre les ... résultant d'un état humorique du sang, les ...s, les congestions cérébrales, etc. ; augmen...étit et régularisant les fonctions intestinales.

DÉPOT

PHARMACIE FAVROT

Rue de Richelieu, 102, à Paris

...ns toutes les pharmacies. (148-3)

PAPIER ET CIGARES ANTI-ASTHMATIQUES DE Bin BARRAL

5f LA BOITE DE 90 FEUILLES — 3f LA BOITE DE 36 CIGARES

Ces deux produits, préparés dans les laboratoires d'**Albespeyres** et **Raquin** sont prescrits par tous les médecins contre **asthme, oppressions, catarrhes, bronchites** et **rhumes. Nul traitement** n'est plus facile à suivre ; il n'en est pas de **moins coûteux.** — Envoi *franco* contre timbres-poste ou mandat sur la poste, adressés à M. Bin **BARRAL,** pharmacien, 80, Faubourg Saint-Denis, Paris. (148-4)

MAISON REYNAL & CIE

28, rue Taitbout, 28

LABORATOIRE ET EXPÉDITIONS

77, rue Marbeuf, 77

	Prix.
Sirop H. Flon, lénitif pectoral...Fr.	2 50 le flacon.
Pâte Georgé, bonbon à la réglisse...	1 50 la boîte.
Id. id.	» 75 la 1/2 b.
Poudre ferrée gazeuse du dr Quesneville	2 » le flacon.
Bains de Baréges inodores.........	2 » —
Eau de J. Martin, balsamiq. dentif..	1 50 —
Poudre de J. Martin, id.	1 50 la boîte.
Bougies Reynal, porte-remède soluble, ou injection solide à tous les médicaments	5 » —
Suppositoires Reynal, id.	5 » —

Chaque produit porte la signature et le cachet de son auteur. (148-5)

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

... de composition entièrement végétale, occupe depuis près d'un siècle le ...ang pour la guérison des affections de la peau, dartres, scrofules, et des maladies provenant ... du sang. — Approuvé par lettres patentes de Louis XVI et par un décret de la Convention, il ...isé en Belgique, Autriche et Russie.

...ôt **général : 12, rue Richer, à Paris,** *et dans toutes les Pharmacies.* — Brochure *franco.* (148-6)

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ

DU DOCTEUR FRANCK

GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

EN 4 COULEURS

Un des purgatifs les plus connus et les plus usités. Aussi ont-ils été imités et contrefaits sous toutes les formes. Exiger les signes distinctifs, tels que l'étiquette ci-jointe *en 4 couleurs.* Notice gratuite accompagnant chaque boîte.

Prix : **1 fr. 50** la 1/2 boîte. — **3 francs** la boîte.

Pharmacie LEROY, 13, rue d'Antin, Paris.

Et toutes les Pharmacies. (148-7)

...JECTION BROU

Hygiénique infaillible et préservatrice, la seule guérissant sans rien adjoindre. — Dans les principales pharmacies : — A Paris, chez l'inventeur **BROU,** boulevard Magenta, 158.

SE MÉFIER DE LA CONTREFAÇON

Si l'on soupçonne la contre...n, ...mparer l'entête qui se trouve à la deuxième page de la brochure, le dessin diffère en tout points, (148-16)

BANQUE DE L'ALGÉRIE

AVIS

MM. les actionnaires de la Banque de l'Algérie sont prévenus que l'assemblée générale annuelle a été fixée, par décision du conseil d'administration, au samedi 28 novembre prochain, à deux heures de relevée, au siége de la Banque à Alger.

MM. les actionnaires qui ont droit d'en faire partie, en conformité à l'article 44 des statuts, seront convoqués par lettres individuelles.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu des opérations de l'année 1873-74 ;

Nomination de trois administrateurs et d'un censeur, dont les fonctions sont expirées ;

Révision des statuts ;

Proposition relative à la prorogation du privilége de la Banque et au doublement de son capital.

(190)

BANQUE DE L'ALGÉRIE

AVIS

Le directeur a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'intérêt et le dividende du semestre clôturé le 31 octobre dernier, fixés ensemble à. Fr. 41 20
sous déduction de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, soit. 1 20

Net à distribuer par action. . . Fr. 40 »
seront payés à dater de ce jour contre la remise du coupon n° 46 aux caisses du Comptoir d'Escompte de Paris, à Paris. (192)

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte...........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :
A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.
A Rome, chez M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso.
A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.
A Rio de Janeiro, chez MM. Lombaerts et filho, 7, rua dos Ourives.
Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 21 NOVEMBRE 1874. NUMÉRO 47.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA NAVIGATION A VOILES ET LA NAVIGATION A VAPEUR.

La transformation de la marine est l'un des problèmes économiques les plus intéressants de ce temps; c'est depuis quatre ou cinq ans surtout que la vapeur tend à supprimer la voile. On pouvait croire que ce mouvement se serait ralenti en 1872 et en 1873 ; la crise du charbon, la hausse de prix du fer, les nombreux sinistres qui ont fait tant de victimes dans la flotte à vapeur devaient faire penser que les constructions de *steamers* diminueraient, et que l'on reviendrait à la construction de navires à voiles, trop promptement peut-être abandonnée. On nous dit, en effet, qu'en Italie et en Norwége cette réaction se manifeste à l'heure actuelle : les documents statistiques nous manquent pour le constater. En Angleterre, il n'en est pas de même, le développement de la flotte à vapeur continue de même que l'amoindrissement de la flotte à voiles. Il semble que la crise du charbon, la hausse du fer et les désastres maritimes n'aient eu, dans ce pays, qu'une influence imperceptible sur les constructions : on a presque autant construit de navires à vapeur en 1873 qu'en 1872 et beaucoup plus qu'en 1871, en 1870 ou en 1869. Nous avons sous les yeux une collection de ces précieux livres bleus que le gouvernement britannique publie avec une profusion dont nous voudrions que le gouvernement français fût jaloux. Nous allons analyser brièvement les trois grands cahiers, publiés cette année même, et qui donnent l'état de la marine britannique au 31 décembre 1873 (1).

En compulsant ces tables statistiques, un premier fait nous frappe, étrange en apparence, bien naturel au fond, c'est la diminution du nombre des navires de l'Angleterre et même du nombre de ses marins. En 1869, le nombre des vaisseaux enregistrés dans l'empire britannique était de 39,087 ; l'année suivante, en 1870, il n'est plus que de 37,587 ; en 1871, il y a une autre diminution plus légère, le nombre des navires n'est plus que de 36,867 ; en 1872, il fléchit à 36,804 ; enfin, en 1873, il y a une très-légère augmentation : le nombre des navires est de 36,825, soit 2,262 de moins qu'en 1869. L'effectif des marins employés a fléchi également : il était de 335,848 en 1869, il ne s'élève plus qu'à 330,849 en 1873. Ainsi l'An-

(1) *Annual Statement of the navigation and shipping of the United Kingdom for the year 1873.*

gleterre a 5,000 marins de moins qu'il y a quatre ans. Par compensation, le nombre des tonneaux de jauge s'est accru, mais dans une proportion assez légère : il était de 7,185,430 en 1869; il fléchit légèrement pendant les deux années suivantes; en 1872 et en 1873 il s'accroît, au contraire, et au 31 décembre 1873, il atteint le chiffre de 7,294,230. C'est une augmentation en quatre ans de 109,000 tonneaux environ, soit 1 1/2 0/0 seulement.

On serait tenté de dire que cette situation est peu satisfaisante : une marine dont le nombre des navires et le nombre des matelots diminuent lentement, mais constamment, et dont le nombre des tonneaux n'offre qu'un accroissement insignifiant, peut paraître compromise; car, dans ce monde, la stagnation est bien près de la décadence. Rassurons-nous, toutefois, pour la marine marchande anglaise : elle ne court aucun péril, elle est en parfaite santé; si elle ne grossit pas, elle se fortifie; si elle n'a pas plus d'instruments, elle les a meilleurs et plus efficaces. Avec moins de navires et moins de marins, avec un chiffre de tonneaux qui ne s'accroît guère, elle fait une plus grande quantité de transports. C'est que la composition de sa flotte n'est plus la même : le nombre et surtout le tonnage des navires à voiles ont constamment diminué, le nombre et le tonnage des navires à vapeur ont considérablement augmenté.

En 1869, il y avait 35,538 navires à voiles, jaugeant 6,152,000 tonneaux, contre 3,549 navires à vapeur, jaugeant 1,033,247 tonneaux. On le voit, les six septièmes de la flotte britannique naviguaient selon les vieux procédés, et un septième à peine selon le nouveau. Cet état de choses s'est singulièrement modifié. Chaque année, le chiffre des navires à voiles a fléchi. De 35,538 en 1869, il est tombé à 33,791 en 1870, à 32,840 en 1871, à 32,461 en 1872, et enfin à 32,230 en 1873. Il n'y a pas eu d'interruption dans cette chute. Il en a été de même pour le tonnage : le nombre des tonneaux, naviguant à la voile, est descendu de 6,152,183 en 1869, à 5,947,000 en 1870, à 5,731,088 en 1871, à 5,573,190 en 1872 et enfin à 5,468,492 en 1873. Ainsi dans une période de quatre ans, le nombre des navires à voiles a fléchi de 10 0/0, et leur tonnage de 11 0/0.

Les navires à vapeur, tout au contraire, n'ont cessé d'augmenter en nombre et en capacité : il y en avait 3,549 en 1869, 3,796 en 1870, 4,027 en 1871, 4,343 en 1872 et enfin 4,595 en 1873. C'est un accroissement de 30 0/0 : mais le développement du tonnage de la flotte à vapeur a été beaucoup plus considérable encore : de 1,033,247 en 1869, le nombre des tonneaux de cette catégorie s'est élevé à 1,202,134 en 1870, à 1,411,803 en 1871, à 1,640,639 en 1872 et enfin à 1,825,738 en 1873. C'est un accroissement de 76 0/0 en quatre années. Il est impossible, en considérant ces chiffres, de constater un ralentissement sensible dans la transformation de la marine britannique; la crise du charbon n'y fait rien, ou plutôt peut-être a-t-elle empêché le mouvement de s'accélérer, mais elle ne l'a pas rendu moins rapide qu'antérieurement. A l'heure actuelle, la marine britannique, si l'on ne considère que le tonnage, est composée pour un quart de navires à vapeur et pour les trois quarts de navires à voiles, tandis qu'il y a quatre ans le tonnage des navires à vapeur ne formait que le septième du tonnage total.

Si nous consultons un autre tableau du document anglais que nous analysons, celui des constructions navales pendant chacune des années de la dernière période quinquennale, nous pouvons constater d'une façon précise l'influence de la crise de la houille, de la hausse du fer et des sinistres maritimes, sur la transformation de la flotte britannique : cette influence n'a pas été absolument nulle, mais on verra combien jusqu'ici elle est légère. En 1869, on avait construit dans les ports de l'empire britannique, sans compter les navires faits pour le compte de l'étranger, 230,762 tonneaux à voiles et seulement 123,525 tonneaux à vapeur; c'était deux fois plus pour les premiers que pour les seconds. En 1870, la proportion est renversée: on ne construit plus que 99,598 tonneaux à voiles contre 219,435 à vapeur. En 1871, la construction de navires à voiles porte seulement sur 56,545 tonneaux, et celle des navires à vapeur sur 297,810. En 1872, on atteint la limite *minima* des constructions à voiles et la limite *maxima* des constructions à vapeur, soit 54,967 tonneaux de voiliers et 338,004 tonneaux de steamers. En 1873, il est vrai, il y a une réaction légère: on construit 88,532 tonneaux à voiles et 282,134 à vapeur. On voit que le chiffre des constructions pour la navigation à vapeur est encore plus que triple que le chiffre des constructions pour la navigation à voiles. Cette réaction si peu sensible, dont l'année 1873 a été le témoin, s'accentuera-t-elle dans l'avenir, c'est ce qu'il est impossible de décider avec assurance; néanmoins, il semble que la crise du charbon s'étant singulièrement atténuée, il n'y ait plus de raison pour le développement de la marine à voiles.

Non-seulement la vapeur a continué, en l'année 1873, à remplacer de plus en plus la voile, mais un autre phénomène de la transformation de la marine, c'est l'importance de plus en plus grande du tonnage des navires. Il y a cinq ans, les navires jaugeant plus de 1,500 tonneaux étaient très-rares, ceux mêmes de de 1,200 à 1,500 n'étaient pas nombreux ; enfin il n'y en avait, pour ainsi dire, pas au-dessus de 2,500. Aujourd'hui, il en est autrement. Presque toute l'augmentation de la flotte britannique a porté sur les gros navires. En 1869, il n'y avait que 481 vaisseaux de 1,200 à 1,500 tonnes; aujourd'hui, on en compte 552. La marine britannique ne possédait, en 1869, que 139 vaisseaux de 1,500 à 2,000 tonnes ; elle en a aujourd'hui 222; le chiffre des navires de 2,000 à 2,500 tonnes s'est élevé, dans le même espace, de 26 à 56; celui des navires de 2,500 à 3,000 tonnes est monté de 4 à 17; enfin, en 1869, il n'y avait qu'un seul navire anglais de plus de 3,000 tonnes; aujourd'hui, on en compte 8 dont le tonnage moyen est de plus de 4,500 tonnes.

Nous avons dit qu'avec un nombre moindre de navires et de matelots et un chiffre presque identique de tonneaux la flotte anglaise fait infiniment plus de transports qu'il y a cinq ans. Nous en trouvons la preuve dans un autre tableau du précieux document que nous consultons. En 1869, les entrées et les sorties de navires britanniques dans les ports du Royaume-Uni ont été de 68,423 navires, et de 23,789,167 tonneaux ; en 1873, le chiffre des entrées et des sorties de navires britanniques a été de 75,049, représentant 29,647,344 tonneaux de jauge. Ainsi, le mouvement de la marine britannique s'est accru de 25 0/0, quoique le nombre des matelots ait baissé de 1 1/2 0/0, et que l'effectif du tonnage de la flotte anglaise ne se soit accru que de 1 1/2 ou 2 0/0. C'est la substitution de la voile à la vapeur qui a permis de faire ainsi plus de transports avec un chiffre de tonneaux presque stationnaire. A l'heure actuelle, les deux tiers des transports accomplis par la marine britannique sont faits par les navires à vapeur, et un tiers seulement par les navires à voiles ; le tonnage des vaisseaux à voiles qui sont entrés dans les ports du Royaume-Uni ou qui en sont sortis en 1873 n'est, en effet, que de 10,703,691 tonneaux, tandis que celui des navires à vapeur entrés ou sortis s'élève à 18,943,652 tonnes. Ainsi, quoique le tonnage des navires à vapeur ne représente, à l'heure actuelle, que le quart du tonnage total de la marine britannique, il fait les deux tiers des transports, grâce à la possibilité d'accomplir plusieurs voyages pendant que les navires à voiles n'en font qu'un seul. Il suffirait donc que le tonnage des navires à vapeur britanniques augmentât de 60 0/0 pour remplacer complète-

ment toute la marine à voiles anglaise. Or, le tonnage des navires à vapeur s'étant accru de plus de 10 0/0 dans chacune des quatre dernières années, il n'y aurait besoin, à la rigueur, que de six ans pour accomplir cette énorme transformation. Il n'est pas nécessaire de dire que la marine à voiles ne disparaîtra jamais complétement. Aussi, il est naturel que dans les prochaines années la construction des navires à vapeur éprouve un certain ralentissement.

Il s'en faut que les marines des autres pays soient aussi avancées dans cette transformation que la marine britannique. Nous avons vu, en effet, que les deux tiers du tonnage britannique, entrant dans les ports anglais ou en sortant, appartiennent à des navires à vapeur, et un tiers seulement à des navires à voiles. Au contraire, il n'y a guère plus du quart des tonneaux étrangers entrant dans les ports anglais ou en sortant qui appartiennent à la navigation à vapeur. Sur le chiffre de 14,792,642 tonneaux qui représente le mouvement d'entrée et de sortie de la marine étrangère dans les ports du Royaume-Uni, il y a 10,974,005 tonneaux qui font partie de vaisseaux à voiles, et seulement 3,818,637 qui font partie de navires à vapeur. On voit combien les puissances autres que l'Angleterre se sont laissé devancer par elle pour la transformation de leur marine. Il semble aujourd'hui que l'expérience soit à peu près faite. A ses risques et périls, une grande nation l'a tentée presque seule, avec cette audace qui lui est propre. Des esprits prudents allégueront peut-être qu'il convient d'attendre encore un peu et que les récents sinistres, qui ont été si nombreux dans la navigation à vapeur, sont de nature à inquiéter sur les résultats pratiques de cette transformation. Nous avons vu que les Anglais ne se sont pas laissé impressionner en 1873 par ces alarmes, nous croyons même qu'en 1874 ils ont continué les constructions de navires à vapeur à peu près avec la même activité qu'auparavant. Comme ils sont gens avisés et pratiques, on peut croire que si les avantages de la navigation à vapeur étaient contestables, ils auraient montré, dès 1872 et 1873, moins de hâte à transformer leur flotte.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LES CHEMINS DE FER ANGLAIS (1).

LE SERVICE DES VOYAGEURS.

Comparons les résultats obtenus en France et en Angleterre à la suite d'une exploitation de près d'un demi-siècle, sur les chemins de fer de ces deux grands pays. Parlons d'abord des voyageurs. A l'origine, en Angleterre, où l'on avait pris les devants sur nous, et à peu près de même plus tard en France, on supposa que c'était la destination principale des chemins de fer. Ce ne fut qu'après un certain nombre d'années que la puissance de cet instrument de transport se révélait pour les marchandises, et on sait que présentement elles produisent la plus grande partie du revenu brut. Ainsi, en Angleterre, dans l'année 1872, les voyageurs seuls, et sans les accessoires tels que les bagages, les chiens et chevaux, et la poste qui sont sur les mêmes trains, ont produit brut 493,213,000 francs. Ces accessoires ont rendu 64,478,000 francs et les trains de marchandises 725,414,000, ce qui fait en tout 789,892,000 francs pour les marchandises de toutes sortes transportées par tous trains. Quinze ans auparavant il y avait parité, et antérieurement la supériorité était aux voyageurs. Il en a été de même en France. Sur le réseau de la compagnie du Nord, le service des marchandises acquiert la supériorité des recettes en 1852 et la maintient depuis avec un accroissement proportionnel. De même pour les autres compagnies.

Chacun des deux pays calqua son service des voyageurs en chemin de fer sur l'organisation qu'avaient les diligences. De part et d'autre il y eut trois sortes de places et par conséquent trois prix. En Angleterre où les idées aristocratiques prévalaient, on eut peu de souci des classes peu aisées, on les traita fort mal sur les chemins de fer. Le nombre des trains où la troisième classe était admise fut limité et pour elles le bien-être était négatif. Quelques compagnies eurent pour la troisième classe des wagons non-seulement découverts, ce qui sous ce climat pluvieux est extrêmement désagréable, mais où il fallait se tenir debout. Cela s'appelait les *stanhopes*, par corruption du verbe *stand up*, se tenir droit. Rien de plus incommode. Les premières et les secondes furent chères par imitation des prix des diligences anglaises. En France, on avait trois classes de voitures répondant aux places de coupé, d'intérieur et de rotonde des diligences, et des prix qui se rapprochaient de ces trois types, avec quelque chose de moins. De même qu'en Angleterre, les voyageurs de troisième classe furent bannis des trains ayant une notable vitesse, et, ce qui dépassait l'exclusivisme des Anglais, cette rigueur s'étendit aux voyageurs de seconde classe. En Angleterre, dans tous les trains, sauf un petit nombre d'exceptions, il y a eu place dès le début pour la seconde classe.

Ce que l'administration française, plus ou moins d'accord avec les compagnies de chemins de fer, avait institué vers 1840 et ensuite par les cahiers des charges, subsiste encore à peu près intact. Aujourd'hui comme à l'origine, les compagnies perçoivent sur les voyageurs, abstraction faite de l'impôt revenant à l'Etat, dans la grande majorité des cas, le plein du tarif inscrit dans les cahiers des charges, qui est loin d'être excessif, pour la première classe surtout. Vainement le temps a marché, les classes peu aisées n'ont été l'objet d'aucun encouragement. Elles ont continué d'être reléguées dans les trains à marche lente qu'on appelle *omnibus*. La deuxième classe n'est guère moins rudoyée ; pour elle aussi la grande vitesse n'existe guère que par exception.

En Angleterre, au contraire, une révolution s'est accomplie. Le Parlement, excité par l'opinion, a pris en 1844, par la loi du 9 août, l'initiative de l'établissement forcé de trains qui ont reçu le nom de parlementaires, où le prix des places est de 6 centimes et demi par kilomètre. De leur côté les compagnies ont multiplié les trains où la troisième classe est admise et elles ont eu soin que les prix des places fussent très-acceptables pour elle. C'est une règle aujourd'hui qui se généralise que la troisième classe voyage même par l'*express*, et, ainsi que c'est signalé avec satisfaction dans le rapport du comité d'enquête de 1872, les compagnies sont amplement rémunérées de leur sollicitude : le produit de la troisième classe va toujours croissant, d'une manière relative comme d'une manière absolue.

Dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, qui constituent la partie la plus riche du Royaume-Uni, celle qui a incomparablement le plus de chemins de fer, en 1844 le nombre total des voyageurs était de 27,763,602, et le revenu brut provenant de cette source montait à 87 millions de francs. Là-dessus, les voyageurs de la troisième classe, au nombre de 8,583,085, rendaient 12,297,000 francs, soit 14 0/0. En 1870, dans la même région, le nombre total des voyageurs s'élevait à 288,632,921, produisant une recette de 365,391,800 francs, sur quoi les voyageurs de troisième classe s'élevaient à 194,891,712, soit les deux tiers, et rapportaient 155,977,500 francs, ou 43 0/0.

En 1872, pour l'ensemble du Royaume-Uni, le nombre total des voyageurs était de 423 millions, déduction faite des billets de saison, et produisait 471 millions de francs (1), sur quoi les voyageurs de première classe ont été 37,679,000, soit 9 0/0, et ont rendu 107,980,000 francs, soit 23 0/0 ; ceux de troisième ont été 312,737,000, ou 74 0/0, et ont procuré 258 millions de francs, ou 61 0/0 de l'ensemble. En 1873, la troisième classe ayant été l'objet de soins nouveaux, s'est proportionnellement accrue en nombre et en produit.

Avant d'aller plus loin nous avons un regret à exprimer, c'est que l'administration française soit si sobre de publications sur les chemins de fer. Elle impose, nous l'avons fait remarquer, des impressions indéfinies d'affiches aux compagnies, mais elle évite de faire gémir la presse pour son compte. L'importance des chemins de fer est devenue tellement grande qu'il devrait y avoir tous les ans un rapport officiel faisant connaître au public, avec détail, les résultats divers de l'exploitation du réseau français, le produit des différents services, avec des sous-divisions, telles que le nombre et le rendement des diverses classes de voyageurs et des diverses catégories de marchan-

(1) Voir l'*Economiste Français* du 14 novembre.

(1) Les billets de saison, entre les mains de 272,342 abonnés, ont produit 22,309,000 francs.

dises. En Angleterre, le Parlement a soin que le public soit parfaitement servi sous ce rapport. En France, on se borne à un relevé statistique inséré dans l'*Officiel*, et sommaire à ce point qu'on y fait un seul bloc des recettes, sans distinguer celles qui proviennent des voyageurs et celles qui doivent être attribuées aux marchandises. Cette pénurie extrême de documents officiels est la cause pour laquelle nous ne relatons rien ici au sujet du rendement des diverses classes de voyageurs en France, tandis que pour l'Angleterre il nous serait possible de donner, sur ce point et sur tous les autres, des renseignements à satiété.

Lors de la création des trains parlementaires, ils furent affranchis d'impôt. Cette immunité vient d'être étendue à tous les trains et à tous les voyageurs sans exception. Le voyageur des troisièmes ayant, dans un très-grand nombre de cas, le bénéfice de la grande vitesse, franchit 60 kilomètres, et même, sur les grandes lignes, 65, sinon davantage, par heure. Il obtient ainsi une économie de temps, qui, pour lui comme pour les classes aisées, vaut de l'argent ainsi que le dit justement le proverbe britannique.

Pour les classes riches, le voyage en chemin de fer est plus cher en Angleterre qu'en France, mais le voyageur qui fréquente les chemins de fer anglais a la double compensation de la vitesse des trains et de leur fréquence. Entre Londres et Manchester on est arrivé successivement, sous l'aiguillon de la concurrence, à avoir dès 1870 vingt-trois trains par jour dans chaque sens, au lieu des huit ou neuf en 1857, et le trajet, d'environ 300 kilomètres, se fait en quatre heures et demie. Pour le commerçant grand ou petit et même pour l'ouvrier, c'est bien commode; rien n'est plus aisé que de rentrer chez soi, sans frais d'hôtel ou d'auberge, dans la même journée après avoir terminé ses affaires, grâce à deux circonstances: la première, c'est qu'à Londres les chemins de fer s'avancent jusqu'au cœur de la ville, et, par les voies souterraines ou aériennes, communiquent avec tous les quartiers; la seconde est la multiplicité des trains, en vertu de laquelle on part de Londres ou de Manchester à l'heure qu'on veut.

Et que paie-t-on sur un service aussi bien fait, si économe du temps des particuliers? La déposition de sir E. Watkin dans l'enquête de 1872 porte que c'est, en première, 40 fr. 96 c. Selon le tarif français de 12 centimes par kilomètre, impôt compris, ce serait 36 fr. 48 c. et sans impôt 30 fr. 40 c. En France on peut croire que la classe qui répond à celle des manufacturiers et des commerçants de Manchester, préférerait le régime anglais au régime français, malgré le supplément de prix. Mais ce n'est pas tout. Entre Londres et Manchester on a des billets de retour qui sont d'un emploi très-fréquent à cause de la rapidité du voyage. Avec ces billets, au lieu de 40 fr. 96 c., on ne paye que 34 fr. 37 c., soit moins qu'en France. Pour les voyageurs autres que ceux des premières, l'avantage est plus grand encore, puisqu'en France ils sont exclus des trains à marche accélérée et par suite dans l'obligation à peu près absolue de coucher lorsqu'ils vont à une certaine distance. Depuis 1872, l'impôt sur le prix des places ayant été aboli en Angleterre, la comparaison avec la France est devenue encore plus avantageuse aux chemins de fer anglais.

C'est par la vitesse que les chemins de fer français sont le plus inférieurs aux chemins de fer anglais, quoiqu'ils soient pour le moins aussi bien construits et propres à une marche rapide. Il est rare que les voyageurs y obtiennent plus de 50 kilomètres à l'heure, arrêts compris. Le train appelé par excellence le *rapide*, de Paris à Marseille, met seize heures vingt-cinq minutes pour franchir 863 kilomètres. C'est 52 kilomètres par heure. La vitesse de 50 à 52 kilomètres par l'*express* se retrouve en France sur les lignes les mieux desservies: Paris à Londres et à Bruxelles, Paris à Bordeaux, Paris à Rouen et au Havre. Sur la ligne de Bordeaux à Cette, grande artère de la compagnie du Midi, où les pentes et les courbes ont été admirablement ménagées, la marche des trains express n'est pas la même. Le voyage, d'une extrémité à l'autre, dure tantôt onze heures moins cinq minutes, tantôt douze heures trente-cinq minutes. On fait dans le premier cas 43 kilomètres à l'heure, et dans le second 37 kilomètres. C'est une sorte de licence poétique d'appeler cela de la grande vitesse.

Sur les embranchements, alors même qu'ils desservent des lignes importantes par leur population ou par l'abondance de leurs marchandises, le service français laisse encore plus à désirer. Voici par exemple les deux villes de Marseille et de Montpellier entre lesquelles il y a tous les éléments d'un grand commerce; une ligne spéciale a été construite tout exprès, de Lunel à Arles, pour les rapprocher. La distance est de 153 kilomètres. On change de voiture plusieurs fois. Le train le plus accéléré, où l'on n'est pas admis avec des bagages, et qui n'est que pour la première classe, met trois heures quarante-neuf minutes et fait ainsi 40 kilomètres par heure. Les autres n'en font que 31, 28 et 23. Ajoutez que les heures des départs, quatre dans un sens, trois dans un autre, sont des plus incommodes.

Une ligne pareille comporterait un service à l'anglaise où l'on aurait les 65 kilomètres à l'heure; le trajet se ferait en moins de deux heures et demie. Le nombre des voyageurs serait doublé selon toute apparence. Il ne serait pas difficile de multiplier indéfiniment les exemples pareils.

Le lecteur comprendra quel dommage est causé au public par la lenteur des *express* français. Supposez que de Cette à Bordeaux vous eussiez la vitesse des bonnes lignes de l'Angleterre, 65 kilomètres par heure: on ne mettrait que sept heures et quart, au lieu de onze ou douze et demie, pour se rendre de l'une de ces villes à l'autre. De Toulouse, ce ne serait que quatre heures au lieu de six et six et demie. Avec la vitesse anglaise, de Paris à Marseille il ne faudrait plus que treize heures; quelques minutes de moins de Paris à Montpellier, et deux heures de moins entre Paris et Avignon. Dans les trois cas, le voyage s'accomplirait du matin au soir.

Pour les habitants des villes situées à environ 100 lieues (400 kilomètres) de Paris, comme Limoges, Angoulême, Châlon, aller et revenir dans la même journée serait praticable. Entre Reims et Paris, le trajet serait de deux heures et demie.

Pour les personnes peu aisées, on est autorisé à attendre une amélioration plus marquée, parce qu'elles sont beaucoup plus mal servies. La célérité qui leur est offerte sur les grandes lignes est à peu près juste la moitié de celle qu'elles obtiennent maintenant en Angleterre, 33 kilomètres, et assez souvent au-dessous de 30, au lieu de 65. Dans ces conditions, franchir sur des siéges durs, sans feu en hiver, des distances comme celles qui existent entre le Midi et le Nord, est une pénible corvée.

Le nombre de voyageurs que peut fournir la troisième classe et la résignation avec laquelle ils consentent à être serrés l'un contre l'autre dans des wagons peu confortables, sont pour les compagnies des compensations pécuniaires de la modicité des prix qu'ils paient et qu'il ne faut pas songer à élever.

Terminons par un mot touchant les billets de retour. Les compagnies françaises commencent à comprendre qu'il convient d'en mutiplier l'usage. On trouvera des détails sur ce point dans le livret Chaix.

La Méditerranée et l'Ouest paraissent être en avant des autres compagnies à cet égard. Jusqu'à ce jour, cependant, ces compagnies n'ont appliqué le billet de retour qu'à de petits trajets, toujours au-dessous de 100 kilomètres, et le plus souvent notablement inférieurs. En Angleterre, c'est pour des trajets incomparablement plus longs, pour telle distance que ce soit, qu'on donne des billets de retour, avec une extension de durée qui s'accroît en proportion des trajets. Pour les grandes distances, c'est de cinq jours. Jusqu'ici les billets de retour ont été peu pratiqués pour la troisième classe, où ils rencontrent des difficultés de plus d'un genre.

Par cette esquisse rapide et incomplète on voit qu'il reste à beaucoup faire en France dans le service des voyageurs. Il comporte des perfectionnements importants qui cependant, l'exemple de l'Angleterre autorise à le dire, ne seraient pas pour les compagnies une cause de dépense; ce serait plutôt une source de revenus.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES DIX PREMIERS MOIS DE 1874.

Depuis le mois de juillet dernier il s'est produit, dans les relations commerciales de la France avec l'étranger, un mouvement assez accentué de reprise que nous avons signalé dans nos précédents comptes rendus. Cette amélioration a persisté pendant le mois d'octobre, au moins pour les exportations qui avaient été si peu favorisées pendant la première moitié de l'année.

Le tableau suivant présente les résultats de nos importations et de nos exportations jusqu'au 31 octobre 1874:

Importations.

	1873.	1874.
Du 1er janvier au 30 juin......Fr.	1.614.635.000	1.834.524.000
Juillet	305.306.000	352.495.000
Août	285.027.000	275.052.000
Septembre	324,424.000	344.552,000
Octobre	351.973.000	321.703.000
Total des dix premiers mois	2.878.365.000	3.448.026.000

Exportations.

	1873.	1874.
Du 1er janvier au 30 juin ......Fr.	1.941.834.000	1.744.557.000
Juillet	276.969.000	335.958.000
Août	315.784.000	320.431.000
Septembre	316.547.000	393.316.000
Octobre	344.868.000	376.205.000
Total des dix premiers mois	3.495.999.000	3.470.467.000

Nous insistons sur les progrès réalisés par nos exportations depuis la fin du dernier semestre. Au 30 juin 1874, le résultat total de nos exportations était inférieur de 197,274,000 francs à celui des six premiers mois de l'année précédente. Grâce au développement pris par l'exportation pendant le troisième trimestre, la différence en moins, au préjudice de 1874, n'était plus, au 30 septembre, que de 56,869,000 francs. A la fin d'octobre, les exportations de 1873 ne sont supérieures que de 25,532,000 francs à celles des dix premiers mois de 1874. On a donc regagné pendant les quatre derniers mois 171,742,000 francs; ce qui permet, sans exagération, d'espérer qu'à la fin de l'exercice 1874, les exportations seront, sinon supérieures, du moins égales à celles de l'année précédente.

Les importations, bien qu'ayant légèrement fléchi pendant le mois d'octobre, se maintiennent néanmoins dans une bonne situation. Elles se décomposent de la manière suivante :

Importations (dix premiers mois).

	1873.	1874.
Produits alimentaires.........Fr.	711.105.000	798.463.000
Matières premières	1.742.665.000	1.894.426.000
Objets fabriqués	286.392.000	320.911.000
Autres marchandises	138.203.000	134.226.000
TOTAL	2.878.365.000	3.148.026.800

Dans le premier groupe, les marchandises qui présentent de l'augmentation en 1874, sont : les céréales (312,378,000 fr. en 1874 et 138,645,000 francs en 1873); les fruits oléagineux (38,722,000 francs en 1874 et 30,075,000 francs en 1873); et les vins de toutes sortes (27,444,000 francs en 1874 et 22,298,000 francs en 1873). Par contre, les sucres sont descendus de 96,522,000 francs en 1873 à 86,693,000 fr. en 1874; le café passe de 79,881,000 francs en 1873 à 70,878,000 francs en 1874. La diminution est encore plus forte sur les importations de bestiaux, qui étaient de 133,351,000 francs en 1873 et qui n'atteignent, en 1874, que 88,201,000 francs. Les envois de graisse dépassaient 38,000,000 francs en 1873, ils sont de 25,297,000 francs en 1874. Il était arrivé pour 23,943,000 francs d'huile fixe d'olive en 1873, les achats de 1874 ne se chiffrent que par 16,720,000 francs.

Dans le groupe des matières premières et des produits naturels nécessaires à l'industrie, il convient de signaler les augmentations réalisées par les articles suivants :

	1873.	1874.
Peaux brutes.........Fr.	133.508.000	146.606.000
Laines	293.256.000	296.897.000
Soies et bourre de soie	272.943.000	308.023.000
Coton	150.168.000	263.536.000
Cuivre	37.192.000	43.217.000
Plomb	17.023.000	19.182.000
Merrains	37.200.000	54.377.000

La valeur des bois de construction importés pendant les dix premiers mois de 1873 était de 85,294,000 francs; elle est tombée à 79,627,000 francs en 1874. Il y a également une diminution notable sur les houilles, dont les envois s'élevaient en 1873 à 203,734,000 francs, et n'atteignent que 180,695,000 francs en 1874. Signalons également une baisse sur les graines oléagineuses : 59,868,000 francs en 1873 contre 65,574,000 francs en 1874; sur le zinc : 13,530,000 francs contre 14,307,000 francs; sur l'indigo : 18,514,000 francs au lieu de 24,552,000 francs en 1873.

Pendant les dix premiers mois de 1874, on a vu s'élever l'importation des fils de coton à 25,284,000 francs : elle ne montait qu'à 18,193,000 francs en 1873. Les tissus de soie et de bourre de soie importés ont une valeur de 32,326,000 francs; ils ne valaient que 26,151,000 francs en 1873. Les tissus de coton montent à 46,998,000 francs, alors qu'ils étaient restés à 41,317,000 francs en 1873.

Les chiffres de nos exportations se répartissent dans les proportions suivantes :

Exportations (dix premiers mois).

	1873.	1874.
Objets fabriqués.........Fr.	1.828.523.000	1.841.716.000
Produits alimres et matières premières.	1.202.478.000	1.160.658.000
Autres marchandises	164.998.000	168.093.000
Total	3.195.999.000	3.170.467.000

Les exportations de produits fabriqués qui, à la fin des neuf premiers mois de 1874 étaient encore inférieures de plus de 15 millions de francs aux exportations de la période correspondante de 1873, les dépassent maintenant de 13,193,000 francs. Ce résultat est très-avantageux, puisqu'il se chiffre par un bénéfice de 28 millions de francs obtenu en un mois. Le déficit de 25 millions 1/2 que les exportations ont à combler pour égaler celles de l'année précédente repose donc presque entièrement sur les produits alimentaires.

En suivant l'ordre du tableau des douanes, nous trouvons en première ligne les industries textiles dont le tableau suivant va nous donner le mouvement pendant les deux périodes qui font le sujet de cet article.

Exportations.

	1873.	1874.
Tissus de soie.........Fr.	422.366.000	417.427.000
— de laine	280.943.000	314.396.000
— de coton	63.481.000	62.881.000
— de lin ou de chanvre	24.469.000	22.945.000
Fils de laine	26.309.009	29.401.000
— de coton	6.925.000	5.386.000
— de lin ou de chanvre	12.890.000	16.061.000
— de phormium et de jute	2.983.000	1.935.000
Total pour les dix mois.	840.366.000	867.432.000

La balance reste en faveur de l'année 1874; l'augmentation se chiffre par 27 millions de francs; la fermeté des tissus de soie, de coton, de lin et de chanvre et des fils de coton et de phormium a compensé la faiblesse des autres produits de nos manufactures textiles.

Parmi les autres articles fabriqués, les ouvrages en peau et en cuir sont tombés de 116,311,000 francs en 1873, à 112,226,000 francs; l'orfèvrerie et la bijouterie de 39,439,000 à 36,054,000 francs; les confections de 77 millions de francs à 59 millions. Par contre, les sucres raffinés présentent une augmentation très-sensible, soit 120,586,000 francs en 1874 contre 98,793,000 francs en 1873. La tabletterie qui, en 1873, s'était arrêtée à 129 millions de francs, atteint 130 millions 1/2 en 1874.

Dans le groupe des produits alimentaires et des matières premières, les plus fortes diminutions portent sur les céréales, qui dépassent à peine 92 millions de francs en 1874, alors que les exportations de 1873 montaient à plus de 167 millions 1/2. Les vins comptaient en 1873 pour 242 millions de francs, on en a seulement expédié pour 202 millions 1/2 en 1874. Les eaux-de-vie, esprits et liqueurs perdent également, en accusant un mouvement de 58,882,000 francs en 1874, contre 77,912,000 francs en 1873.

Il convient néanmoins de citer certaines substances alimentaires dont nos expéditions à l'étranger en 1874 n'ont pas été inférieures à celles opérées pendant les dix premiers mois de l'année précédente. Ce sont : les sels, qui se chiffrent par 33 millions, contre 30 millions 1/2, les bestiaux qui montent à 45 millions de francs, au lieu de 38 millions 1/2; les œufs, 36 millions de francs, contre 32 millions, et enfin le beurre qui, en 1874, s'est élevé à 74,724,000 francs, alors qu'il était resté à 61,231,000 francs en 1873. Pendant la période que nous venons d'analyser, les exportations de bois à construire on gagné près de 5 millions de francs; les peaux brutes et pelleteries, 4 millions; les laines, 17 millions; les soies et bourre de soie, 14 millions; et le coton en laine, 13 millions de francs.

L'importation des métaux précieux pendant les dix premiers mois de 1874 s'élève à 780,236,000 francs; à la fin de la même période de 1873, la France n'avait reçu que 389,706,000 francs d'or, d'argent ou de billon. Les résultats de l'exportation ont également varié; nous avions exporté 445,241,000 francs en 1873; en 1874 nous n'avons envoyé à l'étranger que 114,980,000 francs de métaux précieux. On voit que la France continue à refaire son stock de numéraire.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES DIX PREMIERS MOIS DE 1874.

Pendant le mois d'octobre 1873, l'importation du Royaume-Uni s'était élevée à 31,648,000 liv. st. Du 1er au 31 octobre 1874, l'importation ne s'est chiffrée que par 27,913,000 liv. st.,

accusant ainsi une diminution de 3,735,000 liv. st., soit 11.7 0/0, sur le mois correspondant de l'année précédente.

A l'exportation, les envois d'octobre 1873 s'étaient chiffrés par 22,341,000 liv. st.; la valeur de ceux de 1874 n'a atteint que 21,919,000 liv. st.; de ce côté encore on constate une diminution de 422,000 liv. st., qui représente environ 1.8 0/0 en moins.

Si l'on considère maintenant l'ensemble des échanges pendant les dix premiers mois de 1874, on se trouve en présence des résultats suivants :

Dix premiers mois.	Importation.	Exportation.
1873	307.322.000 liv. st.	216,017.000 liv. st.
1874	311,233.000 »	202,859.000 »

D'une part, on voit qu'en 1874 l'importation dépasse de 3,911,000 liv. st. le chiffre de 1873. D'autre part, on constate que l'exportation en 1874 est inférieure de 13,158,000 l. st. à celle de 1873. Le calcul des proportions donne pour 1874 une augmentation de 1.3 0/0 à l'importation et une diminution de 6.1 0/0 à l'exportation.

La légère reprise qui s'était manifestée en septembre dans le mouvement des exportations a persisté pendant le mois d'octobre. On se rappelle qu'à la fin des huit premiers mois le déficit sur les exportations était évalué à 7 0/0; à la fin de septembre, il correspondait encore à 6.6 0/0; à la fin d'octobre, il n'est plus que de 6.1 0/0.

La diminution que nous venons de signaler dans les importations du mois d'octobre serait en partie comblée si, comme base d'appréciation, on prenait les quantités et non les valeurs des marchandises reçues par le Royaume-Uni pendant cette période.

En effet, la valeur de certains produits tels que les substances alimentaires et notamment les céréales, pendant le mois d'octobre 1874, n'est pas à beaucoup près ce qu'elle était pendant le mois correspondant de l'année précédente. C'est ainsi que les quantités de blés importées n'ont diminué que de 16 1/2 pour cent, soit : 3,758,934 quintaux anglais au lieu de 4,514,103 quintaux; tandis que les valeurs perdaient 35 pour cent, soit : 1,943,556 liv. st. au lieu de 2,991,031 liv. st.

Avant d'aborder le détail des échanges opérés pendant les dix premiers mois qui font le sujet de cet article, nous signalerons la diminution considérable qui s'est produite en octobre sur les importations de soie brute.

Le Royaume-Uni qui, en octobre 1873, avait acheté 1,224,300 livres anglaises de soie brute, valant 1,265,188 liv. st., n'a demandé, en octobre 1874, que 362,163 livres anglaises, dont la valeur est de 269,709 liv. st. Cette diminution est si extraordinaire qu'on est tenté de la regarder comme étant le résultat d'une erreur.

Passons maintenant au détail de l'importation des dix mois.

En suivant l'ordre alphabétique du tableau anglais, la première marchandise importée qui présente de l'augmentation est le beurre. L'Angleterre, qui n'en avait reçu en 1873 que pour 5,774,983 liv. st., en a demandé en 1874 pour 7,501,458 liv. st. Il en est de même du fromage; les envois de 1873 se chiffraient par 3,464,925 liv. st.; ceux de 1874 par 3,931,221 liv. st. Les importations d'orge qui, en 1873, s'élevaient à 3,309,926 liv. st., atteignent 4,222,785 liv. st. en 1874. Celles du maïs montent de 5,776,123 liv. st. à 6,905,505 liv. st. Pour la farine de froment l'augmentation est faible : 4,992,716 liv. st. en 1874 au lieu de 4,848,939 liv. st. en 1873.

L'importation du lin a passé de 4,671,027 liv. st. en 1873 à 5,063,035 liv. st. en 1874. La valeur du fer ouvré entré en 1874 est de 1,113,636 liv. st. contre 812,411 liv. st. en 1873. Les gants de peau présentent aussi une augmentation : 1,315,958 liv. st. au lieu de 1,075,729 en 1873. L'importation du riz qui, à la fin d'octobre 1873, représentait 2,532,553 liv. st., s'élève à 3,258,426 liv. st. en 1874. Les tissus de soie sont toujours recherchés. Ils figuraient pour 4,518,505 liv. st. en 1873; ils atteignent 6,316,956 liv. st. en 1874. La France compte dans ce chiffre pour 3,090,341 liv. st. en 1873 et pour 4,280,081 liv. st. en 1874. Les rubans de soie et de satin sont également en progrès; ils n'atteignaient en 1873 que 1,425,257 liv. st.; en 1874, ils montent à 1,802,751 liv. st.

Les importations de bois de construction ont été actives. A l'état brut, il en est arrivé en 1874 pour 6,798,404 liv. st. contre 5,323,856 liv. st. en 1873. Les bois sciés ou dressés figurent en 1874 pour 10,146,985 liv. st. tandis qu'en 1873 ils ne comptaient que pour 7,883,875 liv. st. Les envois de laine sont en légère augmentation : 18,986,200 liv. st. contre 17,463,486 liv. st. en 1873.

En regard de ces augmentations, voici quelques marchandises qui accusent à l'importation, en 1874, une faiblesse qu'il faut en partie attribuer à la baisse des prix.

	1873.	1874.
	Liv. st.	Liv. st.
Froment	22.788.871	22.120.510
Coton brut	45.969.886	41.171.931
Sucre brut et raffiné	18.285.387	17.030.684
Animaux vivants	4.682.792	4.490.753
Café	6.629.628	6.353.902
Lard	1.239.488	796.798
Pommes de terre	1.934.105	915.281
Suif et stéarine	2.625.732	2.035.850
Vin	6.632.974	5.806.263

Nous arrivons à la réexportation des marchandises provenant de l'étranger ou des colonies anglaises. Il suffit de citer quelques articles. En 1873 le marché anglais avait réexporté des laines pour une valeur de 7,775,083 liv. st.; en 1874 les réexpéditions de laines atteignent le chiffre de 9,470,840 liv. st. La France, qui avait acheté pour 2,158,245 liv. st. de laines en 1873, en a demandé pour 4,406,717 liv. st. en 1874. Les réexportations de coton qui n'avaient atteint que 5,221,631 liv. st. en 1873, montent à 5,911,119 liv. st. en 1874. L'Allemagne, la Hollande et la France ont pris la plus grande partie de ce textile. Les réexpéditions de café qui étaient de 4,910,569 liv. st. en 1873, sont descendues à 4,215,760 liv. st. en 1874.

En ce qui concerne les exportations des produits directs du sol et de l'industrie de l'Angleterre, la situation est restée à peu près ce qu'elle était pendant les mois précédents, en tenant compte toutefois de la légère reprise que nous avons signalée au début de cet article.

Pour beaucoup de produits, la baisse des prix a continué à déterminer la diminution des valeurs, alors que les quantités restent stationnaires, ou même sont en augmentation. C'est ainsi que, bien que le Royaume-Uni ait exporté 11,709,957 tonnes de houille en 1874, au lieu de 10,590,661 tonnes en 1873, les valeurs de 1874 sont bien inférieures à celles de 1873, soit : 10,273,080 liv. st. au lieu de 11,100,354 liv. st.

Pour les fers et aciers, il y a diminution tant sur les quantités que sur les valeurs ; ces dernières se chiffrent par 26,771,178 liv. st., tandis qu'en 1873, elles s'élevaient à 32,454,112 liv. st. Parmi les autres articles d'exportation les fils de laine continuent à présenter de l'augmentation : 4,493,924 liv. st. en 1873 et 4,658,674 liv. st. en 1874. Les tissus de laine pure ou mélangée sont toujours en décroissance : 10,136,735 liv. st. en 1874 contre 12,507,493 en 1873.

Il nous reste à parler du mouvement des métaux précieux. L'importation de l'or a diminué en 1874. A la fin des dix premiers mois, elle n'est plus que de 13,414,964 liv. st. au lieu de 16,571,641 liv. st. pendant la période correspondante de 1873. L'exportation a subi une baisse encore plus considérable. Elle est tombée de 17,876,628 liv. st. en 1873 à 9,410,882 liv. st. en 1874.

Une légère augmentation s'est produite sur l'importation de l'argent; le Royaume-Uni en a reçu pour 10,768,673 liv. st. en 1874; au lieu de 10,414,653 en 1873. Il en est de même de l'exportation qui se chiffre par 9,990.943 liv. st. en 1874, tandis qu'à la fin d'octobre 1873 elle ne s'élevait qu'à 8,655,162 livres sterling.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN ALLEMAGNE.

SOMMAIRE. — L'introduction du nouveau système monétaire. — Le thaler et le florin. — La disette de monnaie divisionnaire. — Expulsion des monnaies d'argent étrangères (autrichiennes, hongroises, hollandaises, finnoises), retrait de monnaies allemandes. — Montant des retraits effectués. — Influence des changements. — Le prix du petit pain. — Le congrès des boulangers et des pâtissiers. — Une boucherie coopérative et la balance. — La question des banques. — Le projet de loi amendé par le Conseil fédéral. — L'avis des chambres de commerce. — La brochure de M. Bamberger. — L'émission à découvert. — Les petites coupures. — Unité ou multiplicité des banques.

L'Allemagne se prépare à introduire sa nouvelle monnaie, le *mark* (et non le *marc*). Si nous avions à faire de la théorie, nous aurions la partie belle, car le nouveau système monétaire allemand prête à la critique par plus d'un côté; mais nous devons rester dans notre rôle de rapporteur et nous occuper de ce qui est, et non de ce qui devrait être. Or la loi du 9 juillet 1873, qui introduit le nouveau système, sera appliquée partout dans le Nord de l'Allemagne, à partir du 1er janvier prochain; mais le Sud demande du répit. On comprendra, sans peine pourquoi

le Nord y met plus d'empressement que le Midi, en ayant présent à l'esprit que la Prusse et la Saxe comptent en thalers, tandis que la Bavière, le Wurtemberg, ainsi que Bade et Hesse, ont le florin; le mark (1 fr. 25) étant le tiers du thaler, le calcul est très-facile dans la région où cette monnaie domine; mais le florin valant 1 mark 71 pf. (le mark se divise en 100 pfennings), et le kreutzer étant la soixantième partie du florin, les conversions deviennent des opérations compliquées. Dans le commerce de détail, on pourra compter le kreutzer pour 3 pf., bien que cela mette le florin à 180 pf. ou 1 mark 80; mais dans les matières qui exigent une plus grande précision, comme les tarifs d'imposition, des difficultés se présentent et les parlements bavarois et wurtembergeois auront à intervenir pour supprimer les fractions. La réforme n'est, d'ailleurs, qu'ajournée dans le Midi, pour le Wurtemberg peut-être jusqu'au 30 juin, l'année financière commençant le 1er juillet dans cet État.

Les difficultés purement arithmétiques ne sont pas les seules qu'on aura à vaincre pour remplacer les anciennes monnaies; il faudra encore pouvoir se procurer les nouvelles. Dans le Nord, la pièce de 10 groschen est le markné; la pièce si répandue de 5 gr. est le demi-mark, et tant qu'il y aura des thalers, il y aura des triples-marks. Même le simple groschen peut servir comme dixième de mark, et il y a le double groschen. On parle d'envoyer des chargements de ces monnaies dans les Etats du Sud, où elles serviront jusqu'à nouvel ordre de pis-aller. Les populations s'en accommoderaient assez bien, parce que, grâce à l'anarchie monétaire qui a si longtemps régné en Allemagne, on a appris à se tirer d'affaire avec des pièces de toutes sortes de provenance. Les premières mesures prises pour introduire le nouveau système monétaire ont précisément consisté dans l'expulsion de toute une série de monnaies étrangères qui étaient entrées dans la circulation. On se contenta d'abord de ne plus les accepter dans les caisses publiques, puis on émit des décisions conçues comme celle du 29 juin 1874 portant : « A l'avenir, il sera interdit de donner ou de recevoir en paiement les pièces d'un demi-florin hollandaises, ni les quarts de florin de l'Autriche ou de la Hongrie. » Nous en trouvons une du 16 octobre dernier, qui proscrit les monnaies finnoises. Ces décisions sont prises par le Bundesrath, en vertu de la loi du 9 juillet 1873; ce sont donc ce que nous appellerions des règlements d'administration publique. Une décision du 2 juillet rappelle les pièces de deux florins de l'Allemagne du Sud, dont l'acceptation n'est plus obligatoire pour les particuliers à partir du 1er septembre; les caisses publiques, même des Etats qui les ont émises, ne les recevront que jusqu'au 31 décembre prochain. Le retrait des monnaies d'argent va en somme assez lentement, car d'après un tableau du mois d'octobre dernier, l'Empire n'a retiré de la circulation, en pièces d'argent et de billon de toutes sortes, que pour une valeur de 36,877,121 thalers.

L'opération semble donc devoir durer encore quelque temps. La lenteur provient, en partie, de l'impossibilité de frapper aussi rapidement qu'on le voudrait les innombrables pièces de petite monnaie nécessaires au commerce d'un grand pays; puis aussi parce que l'opération se complique d'un changement de système, l'Allemagne passant de l'étalon d'argent à l'étalon d'or, de sorte que des mouvements en sens inverse arrivent souvent à se contrarier; enfin, il faut aussi laisser aux populations le temps de se reconnaître. Les changements de cette nature influent sur la vie de tous les jours; on est dérangé dans ses habitudes, et l'on peut être ou se croire lésé dans ses intérêts. Nous allons citer un fait, un simple détail, qui fera saisir d'un seul coup la nature des difficultés auxquelles nous faisons allusion; il s'agit du prix du petit pain, de la classique *Semmel* berlinoise qu'on sert le matin avec le café.

Mais nous devons d'abord donner un compte rendu sommaire des délibérations du premier congrès des boulangers et pâtissiers. Ces utiles industriels, qui nous donnent le pain et le gâteau quotidiens, n'ont pas pu voir les coiffeurs et les cordonniers, les médecins et les économistes, les commerçants et les naturalistes, et tant d'autres, tenir à chaque instant des congrès, sans se réunir à leur tour pour délibérer sur leurs intérêts communs et sur les rapports entre leur intérêt spécial et les intérêts généraux. Ils se sont assemblés, le mois dernier, à Berlin, au nombre de 350, pour discuter la question de l'influence de la nouvelle monnaie sur la boulangerie, celle de la législation relative à cette industrie, celle des ouvriers et des apprentis. Une magnifique exposition de produits des industries qui se servent du four, puis des discours, un banquet, de la musique même, en ont fait une véritable fête. Mais on n'a pas manqué d'unir l'utile à l'agréable; l'utile est représenté par la décision de tenir la main à ce que l'apprentissage ne devienne pas une lettre-morte, à ce que les ouvriers ne se coalisent pas, enfin à ce que le petit pain de 3 pfennings soit vendu à l'avenir 5 pf. N'exagérons rien, cependant : en demandant que le prix du petit pain soit élevé à 5 pf. (environ 6 centimes), on a bien argué des *souffrances* de la boulangerie, mais on a promis aussi de grossir le pain en proportion. Le prix de 5 pfennings a été adopté « en principe », non sans quelque solennité. Il faut bien que quelques boulangers aient cherché à appliquer le principe, car, il y a quelques jours, des dames de Berlin se sont réunies et ont déclaré qu'elles le désapprouvaient complétement. La boulangerie a cédé : on fera des pains à 2 et à 3 pf., du moins jusqu'à nouvel ordre; mais dussions-nous affliger ces dames, nous sommes obligé de leur prédire qu'elles payeront tôt ou tard leur petit pain 5 pf., parce que le système duodécimal a été remplacé par le système décimal.

Puisque nous parlons d'une agitation qui a eu lieu à Berlin pour maintenir le prix du pain, ou plutôt des petits pains, mentionnons une autre agitation qui s'y rattache, — elle a été soulevée par les mêmes dames, — mais qui n'a pas tardé à aller au-delà. Nous voulons parler des efforts faits pour obtenir la viande à bon marché. Des bourgeois de Berlin se proposent de fonder nne boucherie coopérative (en allemand : « une association de consommateurs de viande »). Le 3 novembre courant, cinq cents adhérents se sont réunis; les statuts portent que les classes moyennes veulent se procurer de la bonne viande à des prix modérés. En multipliant le bétail? Nullement. En faisant visiter le bétail par un vétérinaire et en faisant passer la chair des porcs sous le microscope, précautions contre les trichines; en multipliant le nombre des étaux et en les faisant inspecter par les employés de l'association; en plaçant à la tête de l'institution deux directeurs, l'un pour la partie commerciale, l'autre pour la partie technique de l'affaire, et ainsi de suite. C'est par un état-major nombreux et une administration compliquée qu'on veut obtenir de la viande à bon marché. On voit bien que ces messieurs n'avaient pas la moindre idée de l'industrie qu'il s'agit de faire exercer pour leur compte, et nous serions fort étonné que l'établissement projeté fît baisser le prix de la viande; nous serions même surpris que la boucherie coopérative ainsi organisée pût vivre pendant deux ans. De toutes les sociétés coopératives, la boucherie est la plus difficile à faire prospérer. Si quelqu'un nous engageait à prendre part à une pareille entreprise, nous lui demanderions : Avez-vous une balance dans votre cuisine? Non. Alors achetez-en une, veillez à ce qu'on s'en serve pour peser la denrée qu'on vous apporte, et vous n'aurez pas besoin de boucherie coopérative.

Revenons à une autre question à l'ordre du jour, celle des banques. Nous avons déjà donné un résumé du projet de loi émané de la chancellerie de l'empire et fait connaître les opinions émises au congrès des économistes. Depuis lors nous avons eu connaissance du projet de loi revisé ou amendé par le Conseil fédéral, publié par des journaux allemands, ainsi que de l'avis des chambres de commerce et de plusieurs brochures parmi lesquelles nous signalons celle de M. Louis Bamberger (1), publiciste dont on connaît la haute compétence en ces matières.

Le projet amendé ne modifie pas essentiellement le projet primitif; tantôt il en aggrave, tantôt il en adoucit, le plus souvent il se borne à en mieux rédiger les dispositions. Chacun reste libre d'accepter ou de refuser les billets émis par une banque allemande, mais lorsqu'on les a acceptés, le débiteur est libéré. Il en est de même des billets d'une banque étrangère, à la seule condition que la banque étrangère n'aura pas énoncé les valeurs en marks : un billet de 1,000 francs, de 25 livres sterling, de 100 florins ou de 100 roubles est libératoire si le créancier l'a admis, mais un billet étranger de 1,000 marks, même accepté, est comme non avenu; il n'y a pas eu paiement. Tout cela pour que la loi ne puisse pas être tournée. M. Bamberger pense qu'on a eu tort de ne pas déclarer expressément libératoire, *legal tender*, le billet régulièrement émis par une banque allemande. En fait, dit-il, le billet sera généralement accepté, et il est nécessaire qu'il soit reçu sans la moindre difficulté, pour que les banques rendent les services qui leur incombent; le seul moment où il y aurait hésitation, c'est lors d'une grande calamité nationale : or, dans ce cas, la première mesure à prendre par le gouvernement, ce serait

(1) *Die Zettelbank vor dem Reichstag.* (La Banque d'émission devant le Parlement. Leipzig, Brockhaus.)

de déclarer le cours forcé pour éviter de plus grands maux. La disposition proposée ne peut donc faire que du mal sans aucun bien.

Le principe d'imposer les billets émis à découvert n'a pas été touché par le Conseil fédéral; il a donc maintenu le double taux de 1 0/0 et 5 0/0. Selon la *pensée* de la loi (nous soulignons le mot *pensée*, car les *termes* de la loi ne sont pas assez clairs sur ce point), les billets couverts sont ceux qui ne dépassent pas le montant du capital. Une banque au capital de 50 millions de francs, par exemple, peut émettre pour 50 millions de billets sans être soumise à l'impôt. Au delà du montant du capital, tout est à découvert, quelle que soit la somme en caisse. Le montant des émissions à découvert passibles de 1 0/0, qui avait d'abord été fixé à 300 millions de marks (375 millions de francs), a été porté par le Conseil fédéral à 340 millions, 40 millions étant concédés en entier à la Bavière et les 300 millions devant être répartis entre les autres banques selon leur circulation à diverses époques. La quote-part de chaque banque dans ces 300 millions, c'est son « contingent », et les billets qu'on émet au delà de ce contingent sont passibles d'un impôt de 5 0/0. Notez encore qu'en aucun cas l'émission à 5 0/0 d'impôt ne peut dépasser le triple de l'encaisse.

Les chambres de commerce trouvent trop petite la somme de 340 millions; elles contestent l'utilité de l'impôt de 1 0/0 pour le montant du contingent, mais elles admettent l'impôt de 5 0/0 sur les émissions qui dépassent le contingent. Elles croient peut-être qu'il est juste de faire participer l'État aux bénéfices extraordinaires réalisés par la banque en des moments de crise. Seulement, comme ces 5 0/0 seront à la charge de celui qui fait appel au crédit, des hommes compétents pensent que l'impôt rendra la crise bien plus intense. Ils s'étonnent d'ailleurs qu'on ait attribué une aussi haute importance au montant du capital, ce dernier n'ayant d'autre but que de couvrir les pertes causées par de mauvais débiteurs, et encore uniquement tant que la banque n'a pas encore pu se former une réserve. Les banques ne font pas d'affaires avec leur capital; c'est une simple garantie on pourrait presque dire *morale*. Ni la Banque d'Angleterre, ni la Banque de France ne disposent de leur capital.

Nous croyons déjà avoir dit que le projet allemand a été inspiré par la loi anglaise de 1844 qui porte le nom de sir Robert Peel, mais les auteurs de ce projet ont eu la prétention, — fondée ou non, — de faire mieux. Le législateur allemand veut que sa loi soit *self-acting*, automatique, que les effets s'en règlent tout seuls, et il pense obtenir ce résultat au moyen de l'impôt des 5 0/0. Mais ce point a encore besoin d'être confirmé par l'expérience. En ces matières compliquées, la mission de la théorie ne consiste pas à prévoir, mais à enregistrer: c'est après la crise que nous saurons ce que vaut la loi.

Les petits billets sont définitivement proscrits en Allemagne: il n'y en aura pas d'une valeur moindre de 100 marks (125 fr.); les autres seront de 200, 500, 1,000 marks ou en multiples de 1,000 marks. Le projet primitif limitait au quart de l'émission le montant des billets de 100 marks, mais cette restriction a été supprimée. On a calculé qu'à la fin de 1873, sur une circulation totale de 450 millions de thalers, 180 millions ou 40 0/0 étaient en coupures de moins de 100 marks. La moitié environ de cette somme de 180 millions est représentée par les billets de 25 thalers ou de 50 florins, qu'on remplacerait aisément par des billets de 100 marks; il resterait à pourvoir aux 90 millions de coupures plus petites. Sur cette somme, 30 millions rentreraient dans la circulation par la diminution correspondante de l'encaisse des banques, les 90 millions de billets étant couverts par 30 millions d'espèces en caisse. Mais les autres 60 millions? Trouvera-t-on le numéraire nécessaire pour les remplacer, et si on le trouve, comme il doit être en or, cet or résistera-t-il à l'action d'un change défavorable? L'avenir nous l'apprendra.

Le projet amendé par le Conseil fédéral ne parle pas encore de la Banque centrale (*Reichsbank*, banque de l'Empire), mais tout le monde l'appelle de ses vœux. C'est le cas de demander : Qui trompe-t-on ici? On la demande en haut, on la demande en bas, on la demande au milieu, on la demande partout; dans ces conditions, nous ne comprendrions pas qu'elle pût ne pas naître lors de la discussion au Parlement. Nous ne nous rappelons pas avoir lu une seule ligne qui fût contraire à l'idée d'une banque centrale; on est unanime pour la déclarer indispensable. La seule nuance que nous ayons pu constater est relative au point de savoir si la Banque centrale doit être unique, ou si les autres banques doivent être maintenues à côté, ou plutôt au-dessous de la Banque de l'Empire. Trop d'intérêts se rattachent aux nombreuses banques d'émission qui existent en Allemagne pour qu'elle n'ait pas des amis et des soutiens. C'est peut-être par égard pour ces amis qu'on a été réservé. En tout cas, l'idée d'une banque unique fait son chemin en Allemagne. M. L. Bamberger l'a soutenue de son incontestable autorité, et il n'est pas le seul, de sorte que, dans un avenir quelconque, nous la verrons probablement triompher sans de trop grandes résistances.

MAURICE BLOCK.

LES DÉPOTS EN COMPTES COURANTS

DANS LES BANQUES, EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Nous observions, il y a quelque temps, les mouvements du portefeuille de la Banque de France, et nous constations les diminutions de cet article du bilan depuis l'année dernière, en faisant remarquer que ces oscillations en baisse se rencontraient toujours avec une grande régularité après les crises commerciales. Au moment de cette dépression, un autre article a toujours présenté jusqu'ici un accroissement, ce sont les dépôts en comptes courants des particuliers dans les caisses de la Banque de France et dans celles des Banques particulières. Recherchons donc s'il en est de même aujourd'hui, et ne bornons pas nos observations à la France: étendons-les aussi à la Grande-Bretagne, là où notre champ d'étude sera encore plus vaste, puisque, outre la Banque d'Angleterre, nous aurons les Joint-Stock Banks qui nous permettront de suivre les mêmes mouvements.

Nous ne pouvons comparer ces variations dans les deux pays sans rappeler les conditions différentes au milieu desquelles elles se sont produites. En France, les paiements de l'indemnité de guerre à l'Allemagne se sont succédé pendant la plus grande partie de l'année 1873, et quand on a voulu hâter la libération du territoire par des versements anticipés de juillet à septembre, les comptes courants du Trésor et des particuliers en ont porté la trace.

La place de Londres elle-même n'a pas été à l'abri des perturbations qu'occasionnaient ces déplacements d'espèces. Les achats de papier de change ont souvent détourné une partie du capital anglais et, par suite, on a dû aussi avoir recours aux dépôts privés confiés à la Banque. Dans les deux pays, les variations des dépôts des particuliers et du Trésor ont été plus considérables en 1873 qu'en 1874, et on comprend sous l'influence de quelle cause. Mais aussitôt qu'elle eut disparu, le mouvement d'accroissement reparaît des deux côtés, comme nous allons le voir en donnant quelques chiffres pour qu'on puisse saisir l'intensité des demandes auxquelles les dépôts en comptes courants ont dû répondre :

Tableau des variations des dépôts en comptes courants dans les Banques de France et d'Angleterre.

BANQUE DE FRANCE.

	Comptes courants des particuliers. Max.	Comptes courants des particuliers. Min.	Comptes courants du Trésor. Max.	Comptes courants du Trésor. Min.
1873				
Janvier... (1)	228	»	280	»
Mars.........	»	»	»	109
Mai..........	»	165	137	»
Mai..........	225	»	»	»
Juin.........	»	»	»	117
Juillet.......	270	»	138	»
Septembre...	»	141	»	144
Novembre...	230	»	176	117
1874				
Janvier......	»	197	165	»
Janvier......	237	»	»	133
Mars.........	»	187	153	»
Avril........	»	»	»	135
Août.........	293	»	»	»
Septembre...	»	»	180	»
Octobre......	»	190	»	»
Octobre......	199	»	»	146

(1) Millions de francs.

BANQUE D'ANGLETERRE.

	Comptes courants des particuliers. Max.	Comptes courants des particuliers. Min.	Comptes courants du Trésor. Max.	Comptes courants du Trésor. Min.
1873				
Janvier....(1)	21.4	»	11.0	»
Janvier......	»	17.5	»	6.7
Mars.........	»	»	10.7	»
Avril........	21.5	»	»	»
Mai..........	»	»	»	12.3
Juin.........	»	16.4	13.4	»
Juillet.......	19.9	»	»	5.7
Août.........	»	17.4	»	»
Septembre...	22.1	»	7.3	»
1874				
Mai..........	»	17.9	»	»
Juillet.......	20.1	»	9.7	»
Août.........	»	18.5	»	3.2
Septembre...	19.5	18.3	5.7	»
Octobre......	22.3	»	»	3.6

(1) Millions de livres sterling.

A la Banque de France, en 1873, les dépôts en comptes courants des particuliers ont varié de 270 à 141 millions (5 juillet, 22 septembre). L'année débute par 228 millions en janvier, cette somme se trouve réduite un instant à 165 millions en mai; dès la fin du mois le chiffre des dépôts était remonté à 225 millions; la progression continue avec de faibles oscillations jusqu'en juillet, où le maximum de l'année a été atteint. Le Trésor se préparait alors à devancer le terme des derniers paiements à l'Allemagne, et les dépôts

privés lui prêtaient un tel concours que de 270 millions en juillet ils s'abaissaient à 141 millions en septembre, après la libération du territoire. Cette brèche faite au capital disponible n'était pas longue à réparer ; dès novembre, le solde ordinaire des dépôts s'était reconstitué et relevé même à 230 millions.

Cette année, depuis le 1er janvier, les plus grands écarts ont varié de 187 à 293 millions (mars et août). Dès le début de l'année, la tendance à dépasser les chiffres de l'année précédente se manifeste : dans le mois de janvier les dépôts de 197 millions s'élèvent à 237 millions. En mars, ils s'abaissent un instant à 187 millions ; c'est le chiffre le plus faible que nous ayons observé jusqu'ici, et il dépasse de 46 millions le chiffre minimum de l'année précédente. Depuis ce moment le ralentissement des affaires a favorisé l'accroissement des dépôts privés ; les capitaux se sont accumulés inactifs dans les caisses de la Banque et ont atteint le chiffre de 293 millions de francs, tandis que l'année précédente le chiffre maximum en juillet n'avait pas dépassé 270 millions.

Dans les deux années, c'est dans les mois d'été, alors que les affaires sont moins actives que dans les autres saisons, qu'on a observé la plus grande accumulation de capitaux dans les banques. Aussitôt que les transactions se sont réveillées à l'automne, le chiffre des dépôts a décru, même sans grande opération de trésorerie comme l'année dernière ; seulement, cette année, au lieu de descendre à 141 millions, il ne s'est affaissé qu'à 190, et à la fin d'octobre il s'élève encore à 199 millions.

Dans cette somme de dépôts, nous comprenons Paris et les succursales. Ces dernières, il est vrai, ne prennent qu'une bien faible part à tous ces mouvements, car leur solde varie à peine de 25 à 35 millions. Sans doute, pour Paris seul, ce ne sont plus les chiffres qu'on observait avant la guerre, alors que de 1866 à 1869, les maxima oscillaient de 422 à 600 millions sans que dans les trois dernières années les minima soient descendus au-dessous de 224 millions ; mais ce n'en est pas moins un beau résultat quand on pense que, malgré toutes les dépenses de la guerre et de l'indemnité imposée qui en a été la conséquence, malgré la perte de deux de nos plus riches provinces, cependant le capital disponible déposé à la Banque dépasse déjà celui qu'on observait de 1858 à 1865, car dans deux de ces années seulement, en 1859 et en 1862, le chiffre de 300 millions a été dépassé.

Dépôts du Trésor. — Les dépôts en comptes courants du Trésor à la Banque n'ont pas suivi les mêmes mouvements, et on n'en sera pas surpris en se rappelant les ressources extraordinaires, c'est-à-dire les versements sur l'emprunt qui les alimentaient et qui aujourd'hui ont cessé.

L'année 1873 s'ouvre par le chiffre de 280 millions bientôt réduit à 109, en mars ; pouvant à peine se relever à 138 millions au fur et à mesure des paiements anticipés à l'Allemagne, mais déjà reprenant son élasticité, car il ne s'abaisse qu'à 114 millions quand le dernier terme de l'indemnité de guerre a été payé en septembre 1873. Deux mois après cette dépression, les derniers versements sur l'emprunt avaient déjà relevé le compte créditeur du Trésor à 176 millions, et de janvier à octobre 1874, nous voyons les maxima osciller de 153 à 180 millions, pendant que les minima ne descendent pas, dans les premiers mois de l'année, au-dessous de 133 millions, et dans les derniers, en octobre, par exemple, au-dessous de 146 millions. Les dépôts du Trésor à la Banque sont moindres qu'en 1873 ; on sent qu'il n'y a plus les versements de l'emprunt, mais en même temps on ne remarque plus ces brusques retraits au moment des paiements à l'Allemagne.

Grâce aux nouveaux impôts, les recettes du Trésor sont mieux alimentées qu'avant la guerre, et les variations de son compte à la Banque sont moins grandes ; ainsi, en 1869, il oscillait de 242 à 111 millions, en 1868 de 499 à 53. Cette année, au contraire, l'écart ne dépasse pas 47 millions, de 133 à 180 millions.

Malgré la merveilleuse souscription des emprunts, le capital est donc abondant, et s'il hésite à s'engager dans les affaires, il se porte volontiers sur le 5 0/0, quand celui-ci est au-dessous du pair.

En Angleterre, nous observons les mêmes mouvements encore plus marqués dans les Joint-Stock Banks. — A la Banque d'Angleterre, les dépôts des particuliers, comme l'indique le tableau ci-dessus, ont suivi en 1873 la même marche qu'en France. Dans le premier semestre, ils variaient de 21,400,000 liv. st. à 16,400,000, et en novembre ils s'étaient déjà relevés à 22,100,000 liv. st. L'influence des achats de papier de change, comme nous l'avons déjà fait remarquer, se faisait sentir de l'autre côté du détroit. En 1874, depuis le mois de mai, le solde créditeur des dépôts s'est accru ; les écarts en baisse ont diminué, et en octobre, nous trouvons pour cet article une somme de liv. st. 22,300,000 : la progression a été moins rapide qu'en France.

Quant au compte du Trésor, il présente toujours les mêmes soubresauts, car on ne peut appeler des variations des écarts du simple au double ou au triple. — En 1873, son compte varie de liv. st. 16,700,000 à 5,700,000, et en 1874, de liv. st. 9,700,000 à 3,200,000 ; comme on le voit, il a singulièrement fléchi.

Voilà ce que nous montrent les bilans hebdomadaires de la Banque d'Angleterre ; nous placerons à côté les états semestriels publiés par les Joint-Stock Banks, et les faits qu'ils nous révèlent ne sont pas d'un moindre intérêt.

Parmi les onze Joint-Stock Banks de Londres, il n'y en a que cinq qui aient une grande importance, ce sont la London and Westminster, la London Joint-Stock, l'Union, la City et la London and County Bank. Les autres ne donnent qu'un faible appoint.

Sur une somme de dépôts, qui s'élève à £ 97 millions au 30 juin 1874, les cinq Joint-Stock Banks que nous venons de citer fournissent £ 89 millions, il ne reste donc que £ 8 millions à répartir entre les autres banques. Et si l'on remonte jusqu'au 31 décembre 1872, on constate que ce chiffre est resté le même. Nous devons donc chercher les variations dans les cinq grandes banques indiquées plus haut ; nous en donnons ici le tableau :

Tableau des dépôts en comptes courants dans les Joint-Stock-Banks de Londres.

Millions liv. st.	1872 31 déc.	1873 30 juin.	1873 31 déc.	1874 30 juin.
London and Westminster	28.6	28.3	29.1	31.2
London Joint-Stock	18.5	17.4	20.6	21.8
Union	15.1	13.3	14.6	13.9
City	3.4	3.0	3.2	3.2
Total	65.6	62.2	67.8	70.2
London County	16.9	17.8	18.0	18.9
Divers	8.4	8.6	8.9	8.5
Total général	90.9	88.6	94.7	97.6

D'après ce tableau les dépôts en comptes courants dans les Joint-Stock Banks se seraient accrus de £ 90,900,000 à 97,600,000 du 31 décembre 1872 au 30 juin 1874. Le mouvement, il est vrai, n'aurait pas été continu ; au 30 juin 1873 il y a une légère diminution ; de £ 90,900,000, ils s'abaissent à 88,600,000. Mais dans le second semestre de la même année, non-seulement toute la perte a été effacée, mais le chiffre du 31 décembre 1872, largement dépassé, s'élève déjà à £ 94,700,000. La progression a continué dans le premier semestre de 1874, et au 30 juin nous sommes en présence d'une somme de £ 97,600,000.

Dans ces mouvements, quelle a été la part des principales Joint-Stock Banks? Car pour celles que nous avons rangées sous le titre de divers, il a été insignifiant. Dans la première de ces institutions de crédit, la London and Westminster, l'accroissement des dépôts a été non interrompu du 31 décembre 1872 au 30 juin 1874 ; de £ 28,600,000 ils se sont élevés à 31,200,000 (voir le tableau qui précède). Il en a été de même dans la London and County Bank, de liv. st. 16,900,000 à 18,900,000, 31 décembre 1872, 30 juin 1874 : le mouvement a été toujours croissant.

L'arrêt que nous avons signalé dans l'augmentation de l'ensemble des dépôts au 30 juin 1873 ne se fait sentir que dans les autres Joint-Stock Banks. La London Joint-Stock Bank présente une dépression de .... liv. st. 1.100.000
L'Union Bank de 1.800.000
La City Bank de 100.000
Total 3 000.000

soit de liv. st. 3,000,000, tandis que la diminution réelle n'est que de liv. st. 2,300,000 par suite des augmentations de la London and Westminster et de la London and County Bank.

Comme les chiffres le démontrent, l'accumulation des capitaux a lieu à Londres et tous les mouvements se passent dans trois banques, dont l'une, la London and Westminster, absorbe près de la moitié des sommes disponibles ; la seconde, la London Joint-Stock Bank, dépasse déjà le chiffre des dépôts à la Banque d'Angleterre ; l'Union Bank seule reste un peu en arrière ; depuis le 31 décembre 1872 la progression est arrêtée, et on n'a pas revu le solde de ce semestre de liv. st. 15,100,000 ; les dépôts sont tombés à 13,900,000 au 30 juin dernier. — La City Bank est stationnaire.

Les trois premières Joint-Stock Banks attirent toutes les affaires, et ce sont elles qui, malgré l'état stationnaire, la diminution même qu'on observe dans les autres, donnent

tout l'accroissement que nous avons observé depuis le 31 décembre 1872.

Les réserves des Joint-Stock Banks (espèces et fonds publics) n'ont pas suivi la même augmentation que les dépôts ; sauf quelques variations en plus ou en moins dans ces diverses institutions de crédit, le solde semestriel varie à peine de liv. st. 100,000 : de 29.600.000 à 29.500.000.

Les acceptations nous montrent une progression plus marquée; de liv. st. 10.300.000 au 31 décembre 1871, elles se sont peu à peu élevées comme cela ressort de l'examen des relevés semestriels.

ACCEPTATIONS :

	1871. 31 décembre.	1872. 30 juin.	1873. 30 juin.	1874. 30 juin.
Liv.st.	10.300.000	11.100.000	11.900.000	13.100.000

L'accroissement a été continu depuis 1873, et dans le premier semestre de cette année, beaucoup plus accusé que par le passé, mais insuffisant pour indiquer une reprise des affaires. Le chiffre des dépôts au contraire nous montre le capital disponible qui s'est réfugié dans les caisses des banques et qui, en quête de placement, attend une occasion favorable pour en sortir. CLÉMENT JUGLAR.

RÉPONSES

AU QUESTIONNAIRE DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR (1).

La Chambre de commerce de Reims.

L'*Économiste Français* a analysé ou reproduit *in extenso* un certain nombre de réponses des chambres de commerce au questionnaire de la commission officielle d'enquête. Aux renseignements fournis par les chambres de Montpellier, des Vosges, de Douai, de Honfleur, de Sedan, nous pouvons joindre aujourd'hui une analyse du rapport adressé par la chambre de Reims. Ce rapport est particulièrement intéressant à cause de la variété même des productions qui font l'objet du commerce de cette région.

Ainsi, les articles d'exportation les plus importants de la circonscription de cette chambre sont les vins mousseux; les tissus de laine : mérinos, flanelles unies et de fantaisie, nouveautés ; les laines peignées, les laines filées, peignées pour tissus et bonneterie; les laines brutes ; les déchets de laine; les seigles, les orges et les avoines.

Les vins mousseux trouvent leurs débouchés dans toute l'Europe, les Indes anglaises, les Indes néerlandaises, la Chine, le Japon et les deux Amériques ; les mérinos, les flanelles et les nouveautés : en Angleterre et en Amérique, en Italie, en Espagne, en Belgique et en Hollande, en Allemagne et en Suisse ; les laines peignées et filées et les laines brutes, ainsi que les déchets de laine, en Allemagne et en Belgique ; les céréales, en Allemagne.

A part les vins mousseux, les exportations sont insignifiantes avec la Russie, la Suède, la Norwége et le Danemark, ainsi qu'avec les colonies anglaises. Les vins ne trouvent que des débouchés restreints, en Espagne, en Italie, en Turquie et dans l'Orient.

Les obstacles au développement des exportations de cette région sont de diverses natures. Ainsi, pour les vins, il s'en exporte moins dans certains pays qui ont eux-mêmes de riches vignobles. Dans d'autres pays, les prescriptions de la religion musulmane constituent un très-sérieux empêchement. Pour les tissus, la concurrence de produits similaires fabriqués sur place arrête le développement de la vente et de la consommation des tissus français. A ces causes, il en faut ajouter d'autres plus générales. Celles-ci sont surtout le manque de relations dû aux habitudes de nos nationaux, qui voyagent trop peu pour leurs affaires et encore moins en vue des affaires à créer, des débouchés à découvrir ou à développer; le coût élevé des transports et l'éloignement. Ces deux derniers motifs entravent tout spécialement le développement des affaires en tissus avec la Russie et avec l'extrême Orient.

Après deux années d'exportations excessives, qui ne répondaient pas aux besoins réels, l'exportation des vins de Champagne a sensiblement diminué depuis un an et demi. Le malaise qui existe sur la plus grande partie de notre continent, par suite de l'exagération de l'esprit de spéculation, impose aux nombreuses victimes l'obligation de restreindre leurs dépenses. Les articles de luxe, comme nos vins, s'en ressentent les premiers. Cet abaissement dans les expéditions s'est produit partout. L'exportation des tissus a augmenté avec l'Angleterre, les deux Amériques et le Japon. Celle des laines filées, avec l'Allemagne, a également augmenté. Par contre, il y a eu diminution dans l'exportation des laines peignées et brutes avec l'Allemagne, et des tissus avec l'Italie.

Depuis de longues années, le commerce des vins de Champagne est victime d'audacieuses contrefaçons. Bien que des conventions avec certains gouvernements garantissent la propriété de la *marque*, suivant les lois du pays, il est difficile d'obtenir partout la répression de la fraude. C'est en Allemagne surtout que la contrefaçon se fait sur une grande échelle.

Presque tous les nouveaux impôts sont venus peser très-lourdement sur l'exportation. Il est évident que le législateur les a fixés sans croire qu'ils atteindraient gravement celle-ci. Ainsi, c'est ce qui est arrivé pour tous les articles de manutention, dont les prix se sont élevés d'une façon considérable, augmentant les charges des industriels et des manufacturiers, et par suite le prix auquel peuvent s'établir les différents produits. Spécialement pour les vins mousseux, en dehors du prix très-élevé de la matière première, les négociants ont à subir des impôts énormes sur tous les articles accessoires : le sucre, les bouchons, le goudron, l'étain, le papier, le carton, etc. Bien que le législateur ait frappé tous ces objets d'un droit de consommation, et que logiquement ce droit ne soit dû que pour ce qui se consomme en France, tous les vins exportés subissent ces impositions extraordinaires. Évidemment on n'a pas cru atteindre l'exportation.

Le remède, dit la chambre de commerce de Reims, serait la restitution par voie de drawback des droits de la nature indiquée sur tous les vins de Champagne dont la sortie de France serait régulièrement constatée par la douane et par la régie. Pour les produits manufacturés, elle préférerait qu'il pût être procédé par voie d'abaissement des taxes et des droits : le Trésor n'y perdrait rien, à cause de l'essor que prendrait bientôt la fabrication. Elle ne va pas, on le voit, jusqu'à parler de la diminution des impôts, bien que ces impôts constituent une charge énorme, et dont il est impossible au producteur de se rembourser sous aucune forme dans la constitution de ses prix de revient. Si l'on essayait d'élever les prix, en effet, on rencontrerait tout de suite la concurrence étrangère, faisant par le bon marché obstacle à toute transaction, à toute vente par le fabricant français, même sur le marché français.

Parmi les articles d'importation qui intéressent le plus la région, figure la houille, qui lui vient de la Belgique, pour une très-grande partie de la consommation des usines. Les laines brutes arrivent des entrepôts de Londres, du Havre et d'Anvers. Bien que les achats en cette matière première soient considérables, il est presque impossible de les faire directement. Les essais faits en ce sens à diverses reprises ont échoué. L'Australie et la Plata sont des contrées de production trop éloignées. Aucun fabricant ne pourrait avoir un agent spécial, non-seulement pour acheter, mais pour y faire choix de la qualité de laine qui convient à chaque fabrication. Ce choix se fait bien plus facilement dans les docks de Londres, où, quatre et même cinq fois par an, se trouvent réunies presque toutes les laines d'Australie. Là, le fabricant trouve l'avantage de pouvoir acheter suivant ses besoins du moment et de choisir les qualités et les quantités qui lui conviennent, sans être exposé à de grandes fluctuations dans les cours, — fluctuation que l'on ne saurait éviter si, en raison des distances, il fallait s'approvisionner beaucoup et longtemps à l'avance. Les laines d'Australie ne viennent pas directement en France, parce que cette colonie anglaise a toutes ses relations directement établies en vue de favoriser la multiplicité des relations et l'activité commerciale entre elle et la métropole. Des maisons de banque puissantes, des compagnies financières, des maisons de commission et de négoce de premier ordre ayant des succursales en Australie, des propriétaires de nationalité anglaise forment un ensemble, une corporation d'une force extraordinaire au point de vue des échanges. De là des frets nombreux, importants et à bas prix, des changes complétement à l'avantage de l'Angleterre. Mais pourtant, ce que l'on ne peut faire pour les laines d'Australie, on pourrait le faire pour les laines de la Plata, lesquelles sont devenues un appoint considérable dans la fabrication française. Il est donc vivement à désirer que le marché du Havre prenne plus d'importance.

A ces intéressantes observations sur la situation et les besoins du commerce de sa circonscription, la chambre de Reims a ajouté, comme la plupart des autres colléges, quelques réflexions sur les connaissances spéciales qu'il serait à souhaiter de rencontrer chez les jeunes gens destinés à la carrière des affaires. Sous le régime de la protec-

(1) Voir l'*Économiste Français* du 14 novembre.

tion outrée du commerce, dit-elle, si heureusement modifié en 1860, nos fabricants, industriels, négociants en tissus, à peu d'exceptions près, bornaient leurs efforts au marché français. Alors le besoin de la connaissance des langues vivantes se faisait peu sentir : on demandait aux jeunes gens une belle écriture, le calcul prompt et sûr, et la comptabilité. Ces connaissances ne suffisent plus. En effet, par suite de la réforme commerciale, il fut possible aux industriels et aux fabricants de se procurer au dehors des machines, des outils, des matières premières à meilleur marché. Mis en même temps en présence d'une concurrence plus vive, il leur fallut songer à étendre davantage le champ de leurs débouchés. Les relations avec l'étranger, particulièrement avec l'Angleterre, pour les achats de machines, les achats de laines et d'autres matières premières, comme aussi pour la vente de nos tissus, prirent une grande extension. A un degré moindre, il en est de même avec l'Allemagne. Il est donc indispensable aujourd'hui que les principaux employés possèdent la langue anglaise et la langue allemande. Devenant plus familière, la connaissance de ces deux langues, jointe à celle de la géographie, poussera davantage la jeunesse vers les voyages et vers le commerce d'exportation.

Il faut bien reconnaître que notre système d'éducation, divisé en deux catégories : enseignement primaire, enseignement secondaire, n'était pas favorable au développement du goût pour le commerce. L'un était souvent insuffisant, l'autre prenait trop de temps et était surtout donné en vue des professions dites libérales. En Allemagne, en Angleterre, les études sont plus pratiques, moins doctrinales ; les langues y sont mieux cultivées. Par l'enseignement spécial, dans ces deux pays, on fait une large part aux mathématiques, à la chimie, à la physique, à la mécanique et aussi à la géographie. On n'essaye pas de donner à tous la même instruction. La création, encore récente, de cours et d'écoles d'enseignement spécial est venue combler une lacune et répondre à un véritable besoin. Il faut maintenant développer cet enseignement. L'utilité n'en est plus contestable. Il a conquis déjà l'estime qu'il mérite, et il convient de lui accorder tous les perfectionnements qu'il comporte. Il en est déjà sorti et il doit en sortir de plus en plus de nombreux élèves qui, préparés en vue des professions industrielles et commerciales, en accroîtront la prospérité. Les écoles de commerce étant le complément des écoles d'enseignement spécial, l'Etat doit les encourager, non-seulement par son patronage, par l'entretien d'élèves boursiers, par des dons de livres et de collections, etc., mais encore en y faisant choix, chaque année, d'élèves recommandables, pour les placer dans les services ressortissant au ministère du commerce.

On voit qu'en somme, sauf les points de détail sur lesquels diffèrent nécessairement des intérêts si variés, les chambres de commerce s'accordent sur les réformes les plus importantes, telles que celles qui touchent aux moyens de transport, à l'organisation consulaire, au système fiscal, etc.

Il y a là, certainement, une imposante manifestation bien faite pour frapper des esprits non prévenus, et qui, nous l'espérons fermement, ne demeurera pas stérile.

LE MOUVEMENT SOCIAL DANS LA GRANDE-BRETAGNE ET LE RÉCENT DISCOURS DE M. MUNDELLA.

M. Mundella, membre du Parlement britannique pour Sheffield, présidait, le samedi 7 de ce mois, la réunion annuelle de la société coopérative de consommation d'Accrington et Church, *the Accrington and Church industrial cooperative Society*, et distribuait des prix aux élèves qui fréquentent les écoles du soir qu'elle entretient.

Les débuts de cette association ont été fort modestes. Un an après sa fondation, qui date de 1859, elle ne comptait encore que quatre-vingt-un membres, ayant réuni un maigre capital social de 106 livres sterling 3 shillings ; ses opérations commerciales étaient alors représentées par le chiffre de 99 livres sterling, et ses bénéfices par celui de 4 liv. 7 shillings, soit 108 francs et 75 centimes. Aujourd'hui, c'est-à-dire après une quinzaine d'années d'exercice, la société compte trois mille quatre cent vingt et un membres ; son capital social dépasse 40,000 liv. st. (1,000,000 de francs) ; elle a vendu, l'année dernière, pour 152,090 liv. st. (plus de 3,800,000 fr.) de marchandises, vente qui lui a laissé un boni de 18,668 liv. st. (466,700 fr.), dont 15,216 ont été payées en dividendes aux actionnaires. Elle n'a commencé qu'en 1863 à s'occuper de l'éducation professionnelle ; mais depuis elle a fondé un cabinet de lecture dont le fond de bibliothèque comprend à cette heure environ 3,000 volumes. Comme on l'a déjà dit, la société a également institué des écoles du soir, auxquelles elle a annexé un excellent laboratoire. Pour ces différents objets, elle s'est imposé des sacrifices, qui se sont élevés, pendant l'année dernière, à la somme de 6,090 francs.

Les objets qui rentrent dans le domaine des opérations commerciales de la société sont l'épicerie, l'habillement, la draperie, la cordonnerie, la boucherie et l'ébénisterie, mais celle-ci depuis cette année seulement. Elle a fait bâtir, dans d'excellentes conditions, trente maisons et les a vendues à ses membres, en leur accordant de grandes facilités de paiement. Elle a enfin créé une caisse d'épargne à l'usage de ces mêmes membres.

Leur récente réunion annuelle a eu lieu dans les salles de l'institution Peel, vaste édifice élevé à la mémoire de cet illustre homme d'Etat, et environ douze cents personnes y assistaient. M. Mundella, en prenant la parole, a fait allusion tout d'abord aux rapides progrès de l'association, « un » de ces remarquables exemples d'aide de soi-même, *self* » *help*, dont chacun devait se réjouir et dont la multiplica- » tion importait à la grandeur et à la prospérité futures » de cet immense empire qui s'appelle l'empire britannique. » Tout ici, a continué M. Mundella, a été l'œuvre des ouvriers eux-mêmes : c'étaient eux qui avaient fourni les fonds de l'œuvre, eux qui l'avaient soutenue et dirigée ; avec quel succès, les résultats financiers de l'année dernière l'attestaient d'une façon éloquente. Aussi bien le système coopératif, tel qu'on devait le comprendre, avait-il pour effets de rapprocher le consommateur du producteur et de faire rentrer les profits de la vente dans la bourse du premier. Il avait aussi l'avantage de délivrer l'ouvrier de la tyrannie des petites dettes, forcément usuraires, et de lui enseigner l'épargne, par la nécessité même de ne pouvoir faire d'achats qu'au comptant, sans parler de la confiance que son exercice prolongé et heureux inspirait naturellement aux coopérateurs.

M. Mundella a développé ce dernier point de vue, en l'élargissant, c'est-à-dire en étendant ses remarques à tous les côtés moraux de la question. La Société d'Accrington maniait 3,000 livres sterling par semaine ; mais il s'agissait pour tous les magasins coopératifs de Manchester de 2,000,000 de livres. On parlait bien volontiers un peu partout du grand avenir réservé à l'industrie britannique. Eh bien ! des faits de ce genre étaient gros, pour cet avenir, des perspectives les plus séduisantes. Ainsi, la Société coopérative de consommation d'Accrington, d'une part, distribuait à ses membres des dividendes s'élevant, pour une année, à la somme de plus de 15,000 liv. sterl., et de l'autre, elle bâtissait des demeures pour les ouvriers, des demeures convenables et dont ces mêmes ouvriers lui remboursaient les frais de construction.

Et quel but plus élevé pouvait-on se proposer que celui de rendre un ouvrier propriétaire de sa propre demeure ? N'était-ce pas « lui donner une *base* dans son pays, et, — s'il » était permis d'ainsi dire, — le transformer dès lors en » capitaliste, en conservateur, mais dans le meilleur sens » du mot, en conservateur de tout ce qui réellement mé- » ritait d'être conservé. »

L'orateur ne s'est pas moins félicité du soin que la Société d'Accrington avait consacré à l'instruction professionnelle ; son cabinet de lecture recevait treize journaux quotidiens, cinquante-quatre recueils hebdomadaires, vingt recueils mensuels, et était fréquenté, en moyenne journalière, par deux cents personnes. M. Mundella a trouvé plus de mérite encore aux classes du soir, « parce qu'elles tendaient à » procurer aux enfants des ouvriers des moyens d'éléva- » tion sociale, qui avaient manqué entièrement à leurs pères » eux-mêmes. » Il parlait de l'instruction, de la tempérance et du goût de l'épargne : si ces moyens d'élévation manquaient en partie à la génération actuelle, la faute de cette situation n'incombait pas aux ouvriers seuls ; elle incombait dans une large mesure au pouvoir législatif : il avait trop prêté l'oreille aux propos de certaines personnes, qui répétaient, sur tous les tons, que le législateur n'avait que trop fait pour des gens qui, de leur côté, paraissaient décidés à ne rien faire pour eux-mêmes. Si les ouvriers n'avaient point assez fait, le législateur avait fait moins encore, et M. Mundella croyait lui donner notamment une indication excellente en lui recommandant de décréter l'obligation et le bon marché de l'instruction primaire. Ces paroles ont été saluées d'applaudissements unanimes, et nous y aurions applaudi nous-mêmes du plus grand cœur, parce qu'elles séparent deux termes, l'obligation et la gratuité, que l'on s'est beaucoup trop habitué à réunir en France. La société a le *droit* assurément d'imposer l'éducation primaire à tous ses membres ; ceux ci n'ont pas le *droit* d'exiger qu'on leur rende ce service à titre *gratuit* ; mais des considérations d'un ordre supérieur exigent qu'on

le leur fasse payer le moins cher possible, et c'est précisément du mot *cheap* que M. Mundella s'est servi.

Il a ensuite appelé l'attention de son auditoire sur l'avenir de l'industrie anglaise. Il y a quelque temps, paraît-il, que M. Hugh Mason, qui préside la Chambre de commerce de Manchester, a traité le même sujet. M. Mundella pense qu'il l'a envisagé avec quelque pessimisme ; mais il retient, toutefois, comme vrais, certains de ses aperçus. Ainsi M. Hugh Mason avait eu toute raison de dire que si les Anglais étaient désireux et soucieux de maintenir leur supériorité industrielle, ils devaient s'enquérir, plus qu'ils ne le faisaient peut-être, des progrès des autres peuples. Ils auraient tort de trop compter sur leur ancien *prestige* ; il leur fallait lutter désormais, et l'instrument de cette lutte se trouvait dans une application progressive des nouvelles données de la science aux procédés industriels. Depuis le commencement de ce siècle, la population de l'Angleterre, de l'Ecosse et du pays de Galles était arrivée, en effet, d'un peu moins de 10,000,000 d'âmes à un peu plus de 25,000,000 ; en d'autres termes, elle avait plus que doublé dans l'espace de soixante-quatorze années. La position insulaire du pays ne lui permettait point d'ajouter à son territoire un acre de plus, et en même temps l'extension des villes existantes et la création de villes nouvelles ne pouvaient que diminuer sa superficie arable. Il était résulté de cette double circonstance que la prospérité de l'Angleterre s'était liée de plus en plus à son développement industriel, et par cela même, il était devenu nécessaire qu'elle recherchât de plus en plus les moyens de garantir à ce développement les conditions les plus favorables.

A la vérité, elle possédait de grandes ressources naturelles ; le fer et la houille abondaient dans son sol ; elle était la première puissance maritime du globe ; elle importait et exportait plus que toute autre nation. Les exportations du monde entier étant évaluées à 850,000,000 de liv. st., l'Angleterre seule y entrait pour 250,000,000 ; elle importait pour plus de 300,000,000 liv. st. Mais cela même lui enseignait que sa prospérité et son existence dépendaient de son industrie et de son commerce. Qui pourrait contester que l'essor de l'une et de l'autre exigeât de la part des classes laborieuses des progrès dans la voie de la tempérance et dans celle de l'économie, deux choses à vrai dire inséparables et s'engendrant mutuellement ? Par malheur, il était bien avéré que les habitudes intempérantes constituaient le grand mal, le véritable fléau de ces classes, du pays même. Il y a quelques jours seulement qu'un membre du ministère, le *solicitor general*, portant la parole devant les restaurateurs et traiteurs patentés de Preston réunis en banquet, ne craignait pas d'affirmer que le capital engagé dans leur commerce dépassait, pour tout le pays, le capital engagé dans les trois industries du coton, de la laine et du fer réunies. M. Mundella était heureux de pouvoir contredire l'exactitude d'une assertion pareille ; elle témoignait assurément que M. Holker était un statisticien très-médiocre, s'il était un très-bon légiste. On ne pouvait cependant se dissimuler, en présence de documents authentiques, que les Anglais s'abandonnaient beaucoup trop facilement à la boisson, et qu'il était de leur intérêt de bien se surveiller et s'amender à cet endroit.

Un autre point très-intéressant pour l'avenir de l'industrie britannique était celui des rapports entre le capital et le travail. Ils passent pour être assez mauvais, plus mauvais qu'en aucun autre pays. « Fort de son expérience » personnelle et des informations qu'il lui a été donné de » recueillir de diverses parts, » M. Mundella s'inscrit absolument en faux contre cette affirmation. Il ne croyait point, par exemple, qu'il pût y avoir nulle part une entente plus complète entre les patrons et les ouvriers que dans la ville d'Accrington. « On les y voyait marcher, s'il était per» mis d'ainsi dire, la main dans la main, et il pouvait hardi» ment invoquer à cet égard le témoignage d'une per» sonne qu'il avait le plaisir de voir, en ce moment même, » à ses côtés, M. John Bullock, directeur de l'usine, *The* » *Globe Iron works.* » Cet honorable industriel n'avait pas repoussé la demande que lui avaient faite ses ouvriers de diminuer le nombre de leurs heures de travail quotidien, et la valeur effective de travail est restée la même. M. Bullock a également admis ses ouvriers à une participation dans son entreprise, et s'est très-bien trouvé de ce parti ainsi que ses ouvriers eux-mêmes.

On a parlé des dangers dont la concurrence étrangère menaçait l'industrie cotonnière de la Grande-Bretagne. M. Mundella les redoute peu. D'où viendraient-ils ? De la Belgique, répond-on. Mais la Belgique ne compte que 5,000,000 d'habitants, dont une moitié ne sait ni lire ni écrire, et si, pour se servir des expressions de lord Macaulay, « le drapeau de l'industrie doit être un jour arraché » des mains du peuple anglais, on ne peut supposer que ce » soit par une nation ignorante et dépravée ; ce ne pourrait être » que par un peuple qui dépasserait les Anglais en intelli» gence, en virilité, en liberté. » On cite encore l'Amérique, comme une rivale redoutable de son ancienne métropole ; on s'exagère certainement les faits, et un de ses amis, qui revient d'Amérique, a déclaré à M. Mundella, qu'après un examen attentif de ce qui se passait aujourd'hui dans ce pays, ainsi que des perspectives tant de son industrie cotonnière que de son industrie métallurgique, il était en mesure d'affirmer que ni les maîtres de forges, ni les filateurs du Lancashire ou du Yorkshire, n'avaient, de ce côté, aucune appréhension à concevoir. Les fabricants de fer de la Grande-Bretagne pouvaient donc continuer, en toute sécurité, de faire venir des houilles de la Nouvelle-Ecosse et de fabriquer, à l'aide de ces houilles, des rails supérieurs aux rails américains. Quant à l'industrie cotonnière, les énormes tarifs dont les Etats-Unis avaient frappé les produits anglais permettaient seuls aux producteurs américains une concurrence artificielle. Ces tarifs diminués, — et c'était leur sort inévitable, — ni en Amérique ni ailleurs, la lutte ne serait possible sur ce terrain, même pendant une seule année.

En terminant, l'honorable membre du Parlement a adjuré ses auditeurs de contribuer autant qu'il dépendrait d'eux, et notamment par leurs efforts pour s'instruire, aux brillantes perpectives de l'industrie de leur patrie. Il a fait ensuite allusion aux actes les plus récents de la législature sur le régime industriel du pays, *Factory Acts*, qui devaient entrer en vigueur le 1er janvier de l'année prochaine. C'est bien à tort, selon lui, que les capitalistes en avaient conçu de l'inquiétude, et il espérait bien que, dans un très-court espace de temps, ces inquiétudes s'évanouiraient, car les ouvriers, libres de travailler désormais pendant un nombre d'heures moindre, tiendraient sans doute à honneur de compenser cette différence par un labeur plus consciencieux et plus assidu. En dernier lieu, M. Mundella a parlé des différends survenus entre les patrons du Lancashire oriental et leurs ouvriers, en exprimant l'espoir que l'entente pourrait se faire par l'intermédiaire de délégués des uns et des autres, qui, délibérant en commun, en arriveraient à formuler des conditions acceptables pour les ouvriers comme pour les patrons, et à maintenir ainsi la bonne harmonie dont leurs rapports, depuis un grand nombre d'années, étaient restés empreints.

M. Mundella a parlé pendant trois quarts d'heure, et son discours a été constamment écouté avec une attention des plus sympathiques. Toutes les parties n'en étaient pas faites, peut-être, pour plaire au même degré à l'auditoire : il a eu toutefois le bon sens d'entendre patiemment celles qui pouvaient choquer ses préjugés et même de les souligner parfois de ses applaudissements. Cela fait l'éloge de l'orateur et des auditeurs. Il serait fort désirable que les hommes publics se missent en France, comme ils le font en Angleterre, en contact fréquent, presque journalier, avec les classes laborieuses. On apprendrait ainsi, de part et d'autre, à mieux se connaître, et à renoncer à des préventions réciproques mais non moins dangereuses. La défense des principes conservateurs ne risquerait plus tant d'être confondue avec celle d'intérêts égoïstes, de même que le souci des intérêts populaires avec la désertion des idées d'ordre. « Les pauvres demandent *plus* que ce qui » est juste, écrivait Bastiat en 1849, et les riches refusent » *même* ce qui est juste. » Les riches, s'ils savaient bien ce qui est juste et qu'ils l'accordassent, finiraient, croyons-nous, par pacifier bien des esprits et, dans tous les cas, se donneraient le droit incontestable de résister à des prétentions iniques et de repousser des revendications abusives.

L'IMPOT SUR LE CAPITAL.

Nous recevons de l'honorable M. Menier une lettre au sujet de l'impôt sur le capital. Quoiqu'elle se réfère à un article de nous qui a paru dans une autre feuille que l'*Economiste Français*, nous croyons néanmoins la devoir insérer. Nous n'entrerons pas aujourd'hui en discussion avec M. Menier. Les réflexions qu'il nous adresse ne sont pas susceptibles, par leur généralité même, de modifier nos opinions. Il ne nous paraît pas que notre correspondant se fasse une idée précise de ce qu'est une somme de trois milliards et demi par rapport au capital d'un pays comme la France. Les évaluations les plus élevées de ce capital ne dépassent pas 150 milliards : 3 milliards et demi, c'est-à-dire la somme des impôts de la France, si on les voulait percevoir par une contribution unique sur le capi-

tal, prélèveraient donc 2 1/4 0/0 de ce capital au minimum, et comme, sans doute, il y aurait bien quelque dissimulation, 2 1/2 ou 3 0/0, c'est-à-dire dans certains cas une somme presque équivalente au revenu net que ce capital produit. Voilà ce que l'honorable M. Menier nous paraît oublier. Comment trouverait-il le moyen de retenir en France les capitaux circulants et de facile réalisation, s'il leur demandait chaque année 2 1/2 ou 3 0/0? Voici un exemple : une obligation des grandes compagnies de chemins de fer est au capital nominal de 500 francs, et son prix en bourse, suivant les temps, flotte entre 300 francs (prix actuel) et 350 (prix d'avant la guerre); cette obligation rapporte 15 francs d'intérêt; si, avec son impôt unique sur le capital, M. Menier vient lui demander 2 1/2 0/0 par année, soit 7 fr. 50 ou 8 fr. 75, que deviendra le pauvre obligataire qui se verra enlever, sans aucune espérance de compensation, la moitié au moins et peut-être les trois cinquièmes de son revenu? Notez que tous les revenus fixes, provenant de capitaux, seraient atteints dans la même proportion. Il est clair que dans ces conditions tous les Français placeraient leur capital à l'étranger, que personne ne trouverait à emprunter en France à moins de payer un intérêt de 7 1/2 à 9 0/0, puisque l'Etat commencerait par prélever, à titre d'impôt sur le capital, 2 1/2 ou 3 0/0. Nous regrettons que M. Menier n'ait pas traité ces points de détail; il se tient dans une sphère tellement élevée que sa théorie y est insaisissable. Nous le répétons, dans ses livres, nous n'avons absolument rien vu sur les procédés qu'il emploierait pour tirer annuellement 2 1/2 ou 3 0/0 du montant des capitaux sans pousser ceux-ci à une fuite précipitée vers l'étranger. Dans l'état actuel des sociétés européennes, il y a entre elles une solidarité qui oblige chacune d'elles à tenir compte du régime existant chez les autres. Ce qui fait qu'actuellement on peut percevoir 3 milliards et demi de francs environ pour l'Etat, les départements et les communes, c'est que tous les revenus personnels, les émoluments professionnels, les traitements, les salaires, etc., y contribuent. Nous ne disons pas que ces impôts soient merveilleusement assis, plusieurs auraient besoin d'être supprimés et remplacés; mais enfin tous les revenus en supportent le poids. Au contraire, M. Menier, avec son impôt unique sur le capital, ne demande rien aux revenus professionnels, c'est-à-dire aux traitements, aux émoluments, aux bénéfices individuels, aux salaires; il n'a donc plus qu'une base d'impôt beaucoup trop étroite. Tirer 3 milliards et demi par an d'une nation de 36 millions d'âmes, est une chose singulièrement malaisée : un impôt unique, soit sur le capital, soit sur le revenu, est impuissant à obtenir ce résultat; mais en tous cas, l'impôt sur le revenu est plus juste, parce qu'il atteint tout le monde, et que l'impôt sur le capital n'atteint que quelques-uns. Nous voudrions que M. Menier, dans une nouvelle édition de son ouvrage, abandonnât les considérations métaphysiques sur l'incidence de l'impôt, matière fort incertaine et fort obscure, et qu'il voulût bien nous expliquer comment il pourra percevoir tous les ans 2 1/2 ou 3 0/0 sur le capital, sans que cette mesure équivaille à une véritable confiscation et mette en fuite tous les capitaux mobiliers qui pourront s'y soustraire.

P. L.-B.

Voici la lettre de M. Menier :

*A M. Paul Leroy-Beaulieu, rédacteur en chef de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

« Cher Monsieur,

» A la fin d'un article paru dans le *Journal des Débats* du 12 novembre 1874, consacré au livre de M. Bénard : *De l'Influence des lois sur la répartition des richesses*, vous dites en parlant du chapitre dans lequel il a traité spécialement la question de *l'impôt sur le capital* : « Cet impôt » est chimérique au point de vue financier et politique, » les auteurs de ce système négligeant absolument de » nous apprendre par quels procédés ils pourraient tirer » trois milliards par an d'un impôt sur les capitaux. »

» Vous annoncez, cher Monsieur, « qu'un jour vous exa» minerez à loisir le système de l'impôt sur le capital. » J'ai donc le droit de supposer que, jusqu'à présent, vous n'avez pas eu le temps de l'examiner. Je suppose d'autant plus volontiers que si vous aviez eu le temps, non de l'examiner à loisir, mais seulement de lire mon livre, *Théorie et Application de l'impôt sur le capital,* vous eussiez vu que j'indiquais très-nettement, dans un projet de loi formulé d'une manière très-précise, « les procédés à l'aide desquels » on peut tirer trois milliards d'un impôt unique sur le » capital. »

» Si vous aviez eu le temps de lire ce livre, vous eussiez vu que « ces procédés » étaient à coup sûr beaucoup plus simples et plus avantageux que ceux qui existent maintenant (1).

» Un économiste comme vous admettra bien cette vieille vérité : « Là où il n'y a rien, le roi perd ses droits. » Cela veut dire tout simplement que si vous frappez les consommations indispensables au besoin, vous ne percevez pas un impôt : vous créez tout simplement le dénûment, la misère, le crime.

» Vous avez 3 milliards à percevoir: sur quoi les percevez-vous? Vous êtes épouvanté à cette idée qu'ils seront perçus sur les capitaux; mais maintenant sur quoi donc sont-ils perçus? — Ils le sont sur quelque chose à coup sûr.

» Ce sont les objets de consommation, certains revenus, me direz-vous, qui paient ces impôts. — Oui, en apparence.

» Rappelez-vous le petit pamphlet de Bastiat: *Ce qu'on voit, et ce qu'on ne voit pas.*

» Vous voyez aujourd'hui que ce sont certains objets de consommation qui supportent la plus lourde part du budget, et vous dites: Le capital n'est pas frappé.

» Mais vous ne voyez pas, par delà ces objets de consommation, le capital qui les produit. Frappez ces objets, vous atteignez le capital qui se trouve derrière eux. Vous le frappez d'autant plus gravement que votre impôt restreint la consommation des produits du capital.

» Toute la question est de savoir qui fera l'avance de l'impôt, du possesseur du capital ou du consommateur de son produit.

» Il est vrai que cette question est grave; car de l'incidence de l'impôt dépend la prospérité ou la ruine d'un pays. Faites faire l'avance de l'impôt par celui qui n'a pas; par le pauvre, par le besoin, le capital n'en est pas moins frappé en dernier lieu; seulement lorsque l'impôt l'atteint, il est alourdi d'une série de répercussions de bas en haut. Avec vos impôts de consommation, vous demandez l'avance de l'impôt à celui qui n'a pas. Vous faites faire crédit de l'impôt à l'Etat par celui qui n'a rien. Voilà à coup sûr une combinaison bien intelligente!

» Lorsque vous êtes épouvanté à cette idée de tirer 3 milliards à l'aide d'un impôt unique sur le capital, vous tenez le raisonnement suivant: — Il faut 3 milliards. Au lieu d'aller les chercher directement où ils se trouvent, allons les prendre d'abord où ils ne se trouvent pas. Rusons avec eux. Jouons à cache-cache avec eux. Compliquons si bien le mécanisme que personne ne puisse s'y reconnaître. De cette manière, on paiera sans s'en apercevoir.

» Je prétends qu'il vaut mieux s'apercevoir que l'on paie 3 milliards, et les payer directement. Ce sera beaucoup moins cher et beaucoup plus simple.

» Avec vos impôts multiples, vous arrivez à violer constamment la liberté du travail. Vous le savez bien, cher Monsieur. Dans votre journal, à tout instant vous critiquez tel ou tel impôt, en disant : — Il ruine telle ou telle industrie. Vous avez raison. Mais il faut de l'argent : où le prendre? Alors, vous rejetez l'impôt sur telle ou telle autre industrie. Mais d'autres surviennent et vous répondent : — Vous écrasez à votre tour cette industrie si vous dégrevez l'autre. Cela est vrai, et vous êtes obligé de reconnaître vous-même que vous tournez dans un cercle vicieux.

» Enfin, j'ai démontré que tout arrêt dans la circulation frappait la production en raison géométrique.

» Mais par cela même que la production est frappée, le capital n'est-il pas frappé, et précisément en raison géo-

(1) Nous venons de lire le chapitre de son livre auquel M. Menier fait allusion et le projet de loi auquel il nous réfère; nous regrettons d'être obligé de dire que l'auteur n'y explique pas le moins du monde comment il pourra faire payer annuellement 2 1/2 ou 3 0/0 aux capitaux sans les confisquer, et comment il retiendra de force, en France, les capitaux mobiliers. Tout ce projet de loi ne traite que de la répartition légale de cet impôt unique et non des moyens de le faire efficacement rentrer. Encore une simple observation de détail : nous sommes étonné que M. Menier fasse de son impôt sur le capital un impôt de répartition, et non pas un impôt de quotité, sous le vain prétexte que cet impôt s'adresse aux choses et non aux personnes. C'est précisément pour cette raison qu'il devrait être impôt de quotité et non de répartition. Chacun sait que les impôts de répartition sont des impôts très-défectueux et très-inégaux. Ce que beaucoup d'économistes voudraient actuellement, ce serait de transformer tous les impôts directs en impôts de quotité. (*Note de la Direction.)*

métrique? Vos impôts arrêtent les produits du capital; mais alors le capital produit moins. Vos impôts, se plaçant entre l'offre et la demande des produits du capital, raréfient la demande et par conséquent déprécient l'offre.

» Si, au contraire, la circulation est libre, le capital fixe est sollicité à produire par une demande abondante. Plus il produit, plus sa valeur augmente, en même temps que la valeur des capitaux circulants produits par lui tend à diminuer. Doublez les capitaux circulants, et telle propriété qui vaut 100,000 francs aujourd'hui, vaudra 200,000 francs demain. Avec la liberté de la circulation, vous en arrivez donc au bon marché des produits et à une augmentation de valeur des capitaux fixes.

» Or, cette liberté de circulation, vous ne pouvez l'obtenir qu'avec un impôt unique sur le capital fixe.

» Et cet impôt unique sur le capital fixe, loin de grever celui-ci, de diminuer sa valeur, l'augmentera.

» Quel est le problème que se pose la production ? C'est d'additionner le plus grand nombre d'utilités dans un minimum de temps.

» Avec l'impôt sur le capital, assurant la liberté de la circulation, vous avez intérêt à faire produire le plus possible à votre capital. Aujourd'hui, si vous augmentez vos produits, le fisc intervient aussitôt et limite cette production en la frappant. Il n'en est pas de même avec l'impôt sur le capital. Vous avez un capital x : faites-lui produire le plus possible. Tant mieux pour vous.

» L'impôt n'entrave pas votre production. Il ne frappera ces produits que lorsqu'ils auront cessé complétement de circuler et seront devenus à leur tour capital fixe.

» Vous êtes journaliste et vous connaissez l'administration d'un journal. Au-dessous d'un certain chiffre de vente, le journal perd des sommes considérables, parce que les frais fixes ne sont pas couverts; puis, au fur et à mesure que le tirage augmente, les frais fixes diminuent par rapport à chaque exemplaire de journal, et ils finissent par devenir insignifiants. Il en est exactement de même avec l'impôt. Certes, ce chiffre de trois milliards pour les frais généraux de la nation est très-considérable par rapport à notre production. Mais que, par la liberté de la circulation, cette production puisse doubler, tripler, quadrupler, si les frais généraux restent les mêmes, ils seront répartis alors sur trente, cinquante, soixante milliards, au lieu de l'être sur 15 ou 18. L'important est donc de permettre à la production de se développer. Jusqu'à présent vos impôts multiples en frappant toute industrie qui commence à devenir prospère, en se plaçant sans cesse entre le producteur et le consommateur, en gênant la circulation, ont arrêté cet essor. Vous voyez donc qu'ils pèsent snr le capital dont ils paralysent l'action, bien plus lourdement qu'un impôt unique sur le capital, fût-il de trois milliards.

» Voilà ce que j'ai longuement exposé et développé dans mon livre. J'espère que, lorque vous l'examinerez à loisir, vous comprendrez qu'il est beaucoup plus simple de chercher les trois milliards où ils se trouvent que de les chercher où ils ne se trouvent pas. Le fisc commence par prendre pour débiteurs les insolvables: ne serait-il pas plus commode qu'il commençât par ceux qui possèdent ?

» Il recouvrerait plus facilement ses fonds et il ne risquerait point de pousser les foules à des actes de désespoir qui se traduisent par des coalitions, des insurrections, des guerres sociales.

» Je vous renouvelle, mon cher Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» MENIER. »

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE VITICULTURE ET DE SÉRICICULTURE, A MONTPELLIER (1).

Nous avons rapidement analysé les résultats du congrès de viticulture tenu à Montpellier. Il nous reste à résumer aujourd'hui les discussions de la réunion des sériciculteurs, dont les travaux ont présenté également le plus vif intérêt.

L'origine des congrès séricicoles internationaux remonte à la fin de 1870. C'est à Goritz, en Autriche, qu'ils ont été inaugurés. L'Autriche, privée, par la perte de la Lombardie, de ses provinces productrices de la soie, cherchait à implanter et à développer chez elle cette production spéciale. De nombreuses plantations de mûriers, la création d'un institut expérimental à Goritz, l'enseignement dans les écoles des meilleurs systèmes d'éducation, l'institution d'un prix de 5,000 florins pour la découverte d'un remède efficace contre la pébrine avaient montré tout l'intérêt que le gouvernement de Vienne apportait à cette industrie. En 1870, la Société agricole de Goritz eut l'idée, en vue d'imprimer une nouvelle impulsion à ses efforts, de réunir un congrès des hommes spéciaux et leur demanda leur avis sur les maladies des vers à soie. Le congrès de Goritz, qui eut lieu les 28 et 29 novembre, sous la présidence de M. le comte de Coronini, président de la Société agricole, comptait près de cent membres venus des diverses provinces de l'Autriche et de l'Italie. La maladie de la pébrine, qui dominait alors les préoccupations, fit tous les frais de la discussion, et les conclusions adoptées furent la confirmation de la méthode cellulaire préconisée par M. Pasteur. Le congrès de Goritz déclara que *la sélection miscroscopique des papillons reproducteurs accouplés cellulairement est, dans l'état actuel de la sériciculture, l'unique moyen que l'on ait pour se procurer de la graine exempte de la maladie des corpuscules, pour régénérer nos précieuses et anciennes races à cocons jaunes*...

Après avoir posé dans une série de résolutions les règles les plus essentielles de l'examen microscopique, recommandé, comme mesure de prudence, la désinfection au chlore des magnaneries, et enfin émis des vœux en faveur de la création de nombreuses stations bacologiques ou expérimentales à l'instar de celle de Goritz, les membres du congrès se séparèrent en se donnant rendez-vous l'année suivante à Udine, en Italie. Ils affirmèrent ainsi le caractère international de la création nouvelle. L'intérêt des discussions agitées à Goritz et l'importance des résolutions qui avaient été prises eurent un retentissement qui appela au congrès d'Udine un concours plus grand encore. Les 14, 15 et 16 septembre 1871, 156 sériciculteurs italiens, autrichiens et français, parmi lesquels se trouvaient les délégués des ministères des trois États et les représentants de 79 sociétés savantes, municipes ou chambres de commerce, étaient réunis sous la présidence de M. Fabris, d'Udine.

Le congrès d'Udine confirma la conclusion prise à la session précédente sur l'importance des examens microscopiques ; mais ses plus nombreuses discussions eurent pour objet une autre maladie, non moins funeste, qui décime nos magnaneries et contribue plus que toute autre à décourager nos sériciculteurs, car elle détruit toutes leurs espérances au moment même où, après tous les sacrifices accomplis, les éducations touchent à leur terme : la flâcherie. Après avoir étudié les caractères de cette affection et les troubles qu'elle apporte dans l'organisme des vers, le congrès se rallia à cette conclusion que *la flâcherie est une maladie indépendante de la pébrine*, mais il ne se crut pas autorisé encore à dire si elle était héréditaire ou purement accidentelle. Dans le doute, il n'en recommanda pas moins aux sériciculteurs d'agir, en toutes circonstances, comme si elle était contagieuse.

La même maladie a encore fait le principal objet de la session suivante qui, conformément au vœu émis par le congrès d'Udine, réunit, du 15 au 20 septembre 1872, 180 membres à Rovereto, sous la présidence de M. Figarolli, président de la chambre de commerce. La question de l'hérédité et de la contagion de la flâcherie fut de nouveau longuement étudiée et absorba deux séances, à la suite desquelles le congrès resta convaincu que la maladie était bien épidémique et prescrivit la désinfection complète des magnaneries éprouvées. Les lots infectés ou même suspects doivent être, dit-il, absolument exclus du grainage. Le même congrès décida que les maladies dites des *morts-flats*, des *morts-blancs*, l'apoplexie, la léthargie ne différaient pas du mal connu sous le nom de flâcherie, et correspondaient seulement à quelques différences que celle-ci fait pressentir dans sa marche. C'était dire implicitement qu'elles dérivent des mêmes causes et qu'on doit les combattre par les mêmes remèdes. Quant à la question de savoir si la gattine était due ou non à une maladie distincte de la flâcherie, le congrès laissa le problème en suspens et renvoya son examen, avec plusieurs autres, au prochain congrès, celui de Montpellier, lequel n'a été ainsi que la continuation en quelque sorte du congrès de Rovereto, comme le congrès de Rovereto n'avait été que la continuation de ceux d'Udine et de Goritz. Les problèmes dont la solution sera demandée au congrès de Milan en 1876 seront nés également des séances tenues à Montpellier. Tous ces congrès se tiennent, comme on le voit, entre eux, et se rattachent les uns aux autres comme les anneaux d'une même chaîne.

Le succès du congrès de Montpellier, tenu sous la présidence de M. Vialla, vice-président de la Société d'agriculture de l'Hérault, a été plus grand encore que celui de ses devanciers par le nombre des délégués venus non-seulement de nos divers districts séricicoles, mais encore de l'Italie,

(1) Voir *l'Economiste Français* du 14 novembre 1874.

de l'Autriche. La salle du palais de justice, gracieusement mise à la disposition du congrès, a été reconnue insuffisante pour contenir l'affluence des sériciculteurs qui s'y étaient donné rendez-vous. Les séances ont eu lieu dans la salle des concerts du grand théâtre de Montpellier. L'Italie y a envoyé ses sériciculteurs et ses savants les plus distingués : MM. G. Cantoni, délégué du gouvernement italien, Melissari, député au Parlement, le comte Freschi, Albert Levi, Suzoni, etc. L'Autriche était représentée par M. Bossi-Fredigetti, délégué du gouvernement de Vienne, M. le directeur de la station séricicole de Goritz, M. le directeur de la station séricicole de Trente. Parmi les Français, nous citerons M. Maillot, le savant directeur de la station séricicole de Montpellier, qui avait représenté le gouvernement au précédent congrès de Rovereto, M. Jeanjean, secrétaire du comice agricole de Saint-Hippolyte, MM. de Plagniol, de Chomérac, marquis de l'Espine, marquis de Ginestous, de Masquard, Destremx, député de l'Ardèche, Raulin et Duclaux, ce dernier professeur à la Faculté des sciences de Lyon, Duplat, directeur du *Moniteur des soies*, etc., etc. La chambre de commerce de Lyon, dont la sollicitude pour les intérêts de l'industrie soyeuse ne se dément en aucune circonstance, avait nommé deux délégués pour la représenter : M. Dusuzeau, qui dirige les expériences de la commission des soies, et M. Marius Morand, son bibliothécaire. Si nous citons tous ces noms, et nous en pourrions citer bien d'autres encore, c'est pour montrer le caractère sérieux, utile et pratique des discussions du congrès de Montpellier. Ces discussions n'ont pas occupé moins de quatre séances.

Nous ne pouvons, bien entendu, que signaler quelques questions parmi celles qui ont été abordées par le congrès. Celle-ci, par exemple, est particulièrement intéressante, c'est *l'influence possible de la saison sur le succès des éducations, soit par l'effet d'une végétation trop ou trop peu avancée de la feuille, soit par l'action des germes de l'atmosphère.* A ce sujet, M. Cambon a analysé un travail de M. Raulin, publié l'an dernier, et qui a pour titre : *De l'Influence propre de la saison sur le phénomène de la flâcherie.* M. Raulin a même pris la parole pour rendre compte de ses expériences. Voici un extrait de cette communication :

M. Raulin résume d'abord un ensemble de faits relatifs aux éducations que l'on a tentées à des époques différentes de l'année. Il n'insiste pas sur les éducations précoces qui, faites sur de petits lots, réussissent en général, pourvu qu'elles soient entourées de soins convenables et qu'elles proviennent de graines saines. Il s'applique surtout à démontrer que les éducateurs augmentent leurs chances de succès, en faisant des éducations aussi précoces que possible et que, pour peu qu'ils soient en retard de quelques jours sur la masse des éducations, ils réussissent mal ou échouent complétement. Il rend compte de diverses expériences comparatives qui l'ont conduit à constater une prodigieuse activité de la flâcherie chez les vers en retard de quelques semaines sur les éducations normales. Il écarte nettement l'hypothèse d'une contagion directe, émanant d'une éducation voisine, ainsi que l'influence d'une feuille de mûrier trop âgée sur de jeunes vers.

M. Raulin croit à *l'influence de la saison* sur la flâcherie. Il résume cette influence en disant qu'il y a dans la portion de l'année où l'on peut récolter la feuille nécessaire aux vers à soie, trois périodes distinctes : deux périodes courtes pendant lesquelles les vers, issus de graines saines et élevés convenablement, échappent à peu près complétement à la flâcherie, l'une au printemps, l'autre en automne — et une troisième période qui sépare les deux autres, où la mortalité par la flâcherie devient générale. L'orateur incline à penser que la mortalité qu'on observe pendant les mois de juin et juillet est due à un véritable empoisonnement des vers par les germes de vibrions qui, vers la fin de mai, envahissent l'atmosphère en plus grand nombre qu'aux autres époques de l'année, qui s'accumuleraient principalement sur les feuilles des arbres et passeraient dans l'organisme du ver à soie, à l'aide de la feuille de mûrier. Il est d'avis que les vers issus de graines saines, convenablement élevés, échappent à cette influence au printemps et en automne.

Pour M. Cambon, dans l'état actuel de la sériciculture, la flâcherie ne doit pas être considérée comme un accident et une exception dans les éducations de vers à soie; c'est plutôt l'absence de la flâcherie qui est l'exception. On ne dispose, en effet, pour faire éclore les vers dont on peut sûrement obtenir des cocons, que de deux périodes très-courtes : l'une au printemps, l'autre en automne, puisqu'on est limité d'une part par la végétation du mûrier ; de l'autre, par l'époque de l'apparition générale de la flâcherie. Au contraire, il existe une période intermédiaire d'environ trois mois, telle que tous les vers qui naissent dans cette période, sont fatalement condamnés à périr de la flâcherie. Les faits établis dans le mémoire de M. Raulin justifient encore la pratique vulgaire qui consiste à mettre au printemps la graine en incubation aussitôt que la feuille apparaît, et ils expliquent toute l'importance de cette précaution, au point de vue de la flâcherie. Ils rendent compte du succès relatif des éducations automnales, et indiquent pourquoi, dans ces éducations, on ne mettait pas la graine à éclore avant le mois d'août. « Je pense, ajoute M. Raulin, qu'il y aurait intérêt à reprendre ces éducations d'automne dans des conditions plus rationnelles qu'autrefois, en mettant à profit les éléments nouveaux, dont dispose aujourd'hui la science, et peut-être arriverait-on à quelques résultats intéressants pour l'industrie. »

M. Bolle, directeur de l'Institut bacologique de Goritz, expose, en langue allemande, le résultat de ses recherches. Il a recueilli, à l'aide de ballons de verre, les organismes flottants dans l'air des magnaneries; il a trouvé, à l'époque ordinaire des éducations, les mêmes organismes et en même quantité dans les chambrées bien ou mal réussies. Il les a encore trouvés dans l'estomac d'animaux très-sains. Il ne croit pas que ces organismes soient la cause de la flâcherie.

M. Susani a soumis à l'assemblée quelques réflexions au sujet de l'influence de l'atmosphère et des éducations anticipées. Il remarque qu'aujourd'hui on fait éclore un mois plus tôt qu'autrefois, en moyenne. Des expériences auxquelles il s'est livré, il résulterait que les races japonaises doivent être élevées plus tôt que les races jaunes. Il pense utile de répéter ces expériences. Les conclusions de M. Raulin ne lui semblent pas suffisamment établies pour être adoptées. Malgré ces contestations, l'assemblée a mis aux voix et adopté les conclusions suivantes de M. Raulin :

« 1° L'influence propre de la saison sur le phénomène de la flâcherie résultant d'expériences sur des graines annuelles de l'année précédente, conservées par le froid et élevées à diverses époques, il serait intéressant de vérifier, par des expériences précises, si ce phénomène tient à l'abondance des germes de l'atmosphère ou à toute autre cause;

» 2° Il serait aussi intéressant de rechercher, par l'expérience, l'influence possible de la saison sur les bivoltins accidentels nés de graines annuelles, ou même sur les vers japonais, et de rassembler tous les faits bien connus sur ce point aux époques où la flâcherie n'avait pas pris le développement qu'elle a aujourd'hui. »

Une autre question qui a un grand intérêt, c'est celle qui se rapporte à *l'utilité des éducations précoces et d'automne au point de vue du grainage et au point de vue économique.* C'est à cette occasion que M. Jeanjean a donné lecture d'un très-intéressant mémoire qui arrive aux conclusions suivantes, adoptées sans opposition par le congrès :

« 1° Tant que le mal actuel persistera, tant que nous aurons recours, ne serait-ce qu'en partie, aux graines étrangères, tant que la méthode imaginée par M. Pasteur, pour confectionner de la graine saine, ne sera pas universellement appliquée, enfin, tant que chaque éducateur ne fera pas lui-même la graine nécessaire pour ses chambrées, l'essai précoce sera utile, parce qu'il servira à reconnaître les mauvaises graines et les fera rejeter de l'éducation ;

» 2° Tout en ne préjugeant rien pour l'avenir sur le degré d'utilité des éducations d'automne, comme moyen d'accroître la production de la soie, il n'y a pas lieu actuellement de conseiller la pratique de ces éducations tant au point de vue économique, qu'au point de vue du grainage. »

Quels sont les *avantages des pontes isolées pour le grainage?* L'utilité incontestable et incontestée des pontes isolées pour le grainage ne pouvait soulever aucune objection sur cette question. Nous dirons mieux, les avantages qui en résultent pour la sériciculture ont ramené au système de M. Pasteur plus d'un détracteur excité par les éloges outrés d'amis maladroits de l'illustre académicien. M. Maillot, le savant directeur de la station séricicole de Montpellier, a rappelé en quelques mots les études faites sur les pontes élevées isolément. De la méthode appliquée par M. Raulin, dès 1870, il résulte que l'éducateur, — sans recourir à l'usage du microscope autrement que pour les pontes de reproduction, — peut opérer une sélection très-précieuse en enlevant de l'éducation les pontes malades dès qu'on y découvre les premiers indices de la flâcherie. Pour atteindre ce résultat, il suffit de se procurer quelques pontes pures de corpuscules et de les élever à part, hors des grandes chambrées, comme éducation spéciale applicable

au grainage. Par ce moyen on arrivera à obtenir une race très-vigoureuse.

C'est encore M. Maillot qui a rendu compte d'un nouveau mémoire que M. Raulin a adressé au comité organisateur du congrès ; il a pour titre : *Observations pratiques sur la flâcherie, méthode pour étudier cette maladie.* Nous croyons utile de résumer l'analyse de ce travail.

M. Raulin, dans les éducations par pontes isolées qu'il poursuit depuis 1871, a observé le phénomène suivant : la première année, on ne trouve aucune anomalie, mais les années suivantes la graine finit par mal éclore, certains vers éprouvent quelque difficulté à faire leurs mues ; les cocons pèsent moins, ils ont moins de soie, et les œufs sont plus légers que ceux des éducations ordinaires. Ce phénomène s'accentue tous les ans, en même temps les graines prennent une certaine tendance à être atteintes de la flâcherie. Par des expériences nombreuses, M. Raulin s'est convaincu que ce phénomène tient uniquement à une dessiccation exagérée de la graine et des vers dans les premiers âges. M. Raulin a retrouvé ces faits dans plusieurs éducations par pontes. Il conclut de là qu'on peut par des moyens simples remédier à ces inconvénients du système de pontes isolées en en conservant les avantages. Ces expériences ont amené l'auteur à prendre les poids des cocons, de la soie, des œufs de diverses éducations *d'une même race de vers;* il a trouvé que ces nombres étaient généralement dans le même sens, et qu'ils paraissaient en relation avec la vigueur des vers, la réussite des éducations et la résistance.

C'est à la suite de ces communications que le congrès a adopté les conclusions suivantes :

« Le congrès recommande tout spécialement la pratique des éducations par pontes isolées, soit pour servir de moyen à des recherches scientifiques, soit pour donner des graines qui offrent des garanties plus certaines de vigueur, ou des cocons d'un type plus uniforme. »

Nous devons signaler encore la question suivante : *Rechercher les conditions qui, en agissant sur les cocons, peuvent influer sur la qualité des graines, par exemple la température, la durée de l'accouplement, etc.* M. Gaëtan Cantoni, au nom de M. Cornaglia, a donné lecture d'un mémoire détaillé sur la question. Ce document perdrait à être analysé, et la haute réputation scientifique de son auteur le classe parmi ceux que les lecteurs spéciaux devront étudier en entier. Cependant, voici les conclusions auxquelles il a donné lieu.

« Un accouplement d'une heure, ou au-delà, suffit à féconder tous les œufs, mais les phénomènes qui se produisent dans l'œuf après la ponte, ont une marche plus rapide et plus régulière, quand l'accouplement a duré cinq à six heures. L'accouplement illimité n'a rien de répréhensible quant aux phénomènes de fécondation, et on pourra l'adopter quand d'autres circonstances spéciales le rendront nécessaire. »

On voit, par cette analyse rapide, que si, pour la sériciculture comme pour la viticulture, il ne s'est peut-être pas produit au congrès de questions vraiment neuves et de découvertes d'une bien grande portée pratique, cependant cette réunion aura montré que le zèle des chercheurs ne se ralentit pas et que la science fournit tous les jours de nouvelles armes contre les fléaux ennemis d'une des plus belles industries de notre sol.

La ville de Milan a été désignée comme siége du prochain congrès qui aura lieu en 1876, et l'on a nommé un comité d'organisation, dont l'éminent savant italien M. Cornaglia est le président.

REVUE ÉCONOMIQUE.

L'Enseignement professionnel, l'Instruction minière dans le Nord et les Cours de la Société industrielle d'Amiens. — La plus louable émulation règne en ce moment sur toute l'étendue de notre territoire pour y développer l'instruction à tous les degrés, et surtout l'instruction professionnelle. Ainsi, le Conseil général du Nord a, dans sa récente session, décidé d'acquérir un terrain pour la construction d'une nouvelle école normale à Douai, celle qui existe étant devenue insuffisante, et d'affecter les bâtiments de cette dernière à la création d'une école de maîtres-mineurs. Cette institution si nécessaire est depuis longtemps réclamée par le *Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais*, aux efforts persévérants duquel on en sera redevable.

Les vastes bâtiments de l'*Institut industriel* qui vont renfermer plusieurs écoles, sont en voie de construction à Lille et seront entièrement achevés en avril prochain. Il avait d'abord été décidé que l'*Institut* comprendrait aussi une école des mines, que son local considérable permet d'installer, mais on a depuis résolu de l'ajourner. Le nombre important d'élèves de la région du Nord fréquentant les écoles de mines de Mons, de Liége, de Saint-Etienne et de Paris, justifierait pleinement une semblable création rendue encore indispensable par le développement considérable que vont prendre les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, dont la production est appelée à doubler d'ici dix ans.

D'autre part, nous devons signaler d'une manière toute spéciale les cours publics et gratuits fondés par la Société industrielle d'Amiens.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté, depuis onze ans, ces cours gratuits, a été croissant d'année en année. Pour ne citer qu'un exemple, si l'on compare le chiffre des 400 auditeurs de la dernière période scolaire (1873) à celui qui va être signalé, on trouve une augmentation très-remarquable et qui accuse, dans la jeunesse amiénoise, le ferme désir de s'instruire. Cette tendance est du plus heureux augure.

Voici comment se répartit aujourd'hui le nombre des auditeurs pour chaque cours :

Cours	Élèves
Langue allemande: 65 élèves, y compris 16 jeunes militaires	65
Langue anglaise (hommes)	100
Langue anglaise (femmes)	90
Mécanique appliquée	10
Comptabilité (hommes)	80
Comptabilité (femmes)	42
Tissage (théorie)	43
Tissage (travaux d'atelier)	25
Coupe de velours et repassage des outils	17
Teinture (manipulations)	15
Chimie appliquée aux arts et à l'industrie	200
Géographie commerciale	50
Total	737

Ainsi, comme on le voit, le chiffre de cette année dépasse de plus de trois cents élèves celui de l'année dernière à pareille époque. Il est encore une chose que l'on doit citer, c'est le calme et l'excellente tenue des élèves pendant les leçons. On peut dire qu'il y a encore ici un véritable progrès. Il est bon de noter aussi que, dans les deux cours techniques de teinture et de tissage (manipulations tinctoriales et travaux d'atelier), la mesure qui consiste à exiger le dépôt d'une certaine somme d'argent des élèves qui se font inscrire pour ce cours, a eu un plein succès. Dès la première séance du cours pratique de tissage, 23 élèves ont déposé, à raison de 20 francs chacun, une somme de 460 francs entre les mains du professeur. Cette somme sera rendue aux élèves au moyen de cartes de présence de la valeur de 40 centimes. Dans le cours de teinture, treize élèves ont versé, à raison de dix francs chacun, 130 francs au professeur de ce cours. Cette somme leur sera rendue également en cartes de présence. Enfin, plusieurs patrons, jaloux de faciliter à leurs employés, peu fortunés, les moyens de suivre les travaux de l'enseignement technique, leur ont fait l'avance de la somme exigée par le Conseil d'administration. Ce fait, comme ceux qui viennent d'être signalés, n'a pas besoin de commentaire.

On se rappelle que le *Journal officiel de la République française* a publié, dans son numéro du 1er novembre, un article extrait de la *Gazette universelle d'Augsbourg*, sur les diverses universités d'Allemagne. On y voit que Berlin compte 187 professeurs ; Leipzig, 140 ; Halle, 95 ; Breslau, 107 ; Munich, 114 ; Tubingen, 84 ; Wurtzbourg, 58 ; Heidelberg, 104 ; Bonn, 98 ; Strasbourg, 81 ; Kœnigsberg, 76 ; Greisswald, 58 ; Iéna, 69 ; Munster, 27 ; Erlangen, 51 ; Marburg, 62 ; Giessen, 58 ; Freiburg, 52 ; Kiel, 62 ; Rostock, 38. Cela donne, pour vingt universités, seize cent vingt et un professeurs ! Le nombre des élèves étant de 17,083 pour ce même nombre d'universités, il y a donc environ un professeur pour dix élèves. Ce nombre considérable, cette prodigalité d'hommes instruits, dont la mission est de répandre la lumière à flots dans les écoles d'enseignement supérieur, nous montrent quel prix on attache, en Allemagne, à la propagation des hautes sciences. Mais, à côté de cet enseignement supérieur, le développement de l'enseignement technique, chez nos implacables rivaux, n'est pas moins remarquable. On peut dire que cette nation, par le nombre et la richesse de ses établissements professionnels, marche de pair avec la Grande-Bretagne. On sait quel épanouissement a pris l'industrie anglaise depuis la fondation de ses écoles dites *Mechanic institutes*. L'Allemagne a suivi cet exemple, si elle-même ne l'a pas donné.

Il est temps que la France, moins distraite par les questions politiques, se préoccupe très-sérieusement du rôle secondaire qui lui serait échu si, par un déplorable esprit d'orgueil national, elle continuait de se reposer sur ses succès industriels d'autrefois. La Société industrielle d'Amiens a donné l'exemple en se mettant résolùment à l'ouvrage. Applaudissons aux efforts qu'un groupe d'hommes bien intentionnés n'a cessé de faire depuis quatorze ans dans cette ville au profit de l'industrie manufacturière. Il a fallu une inébranlable persévérance et des sacrifices d'argent qu'on peut évaluer à plus de 300,000 francs, pour mener l'œuvre au point où elle est aujourd'hui. Or, il faudra faire face encore à d'autres sacrifices. Un vaste établissement et une école vont se construire dans le plus beau quartier d'Amiens. Ce n'est pas seulement par l'abondance de ses canaux, par le nombre de ses lignes de fer, par son heureuse situation topographique, mais bien aussi par sa Société industrielle, qu'Amiens est appelée à devenir, dans un temps rapproché, la Mulhouse du nord de la France.

UN NOUVEAU PORT FRANÇAIS. — La création d'un nouveau port dans la Méditerranée est, paraît-il, décidée. C'est à Narbonne qu'il serait creusé ; il serait mis en communication avec la mer par un canal de 18 kilomètres de long, ayant au plein d'eau 60 mètres de large, et dont les deux berges, de 150 mètres, seraient pourvues d'une voie ferrée pour le remorquage des navires depuis la mer jusqu'à Narbonne. Le port serait des plus vastes ; il offrirait aux navires *quatre mille* mètres de quais pourvus de rails. L'avant-port serait formé par deux jetées, l'une de 800 et l'autre de 1,500 mètres, et aurait une superficie de 50 hectares ; sa partie centrale serait draguée à 10 mètres de profondeur sur une surface de 18 mètres. Narbonne pourrait devenir une rivale redoutable pour Marseille, car, à peu près à égale distance de notre frontière de l'Est et du littoral de l'Atlantique, elle est en communication avec le Nord, l'Est et l'Ouest par les lignes du Midi, d'Orléans et du Grand-Central.

LA LONGUEUR DES LIGNES DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — Le *Journal officiel* vient de publier un intéressant tableau représentant les longueurs de lignes livrées à l'exploitation sur les chemins de fer français au 31 octobre 1874. Voici ce tableau :

ANNÉES	LONGUEURS LIVRÉES A L'EXPLOITATION			
	PAR ANNÉE			Au 31 décembre de chaque année
	Lignes d'intérêt général	Lignes d'intérêt local	Ensemble	
Antérieurement à	kil.	kil.	kil.	kil.
1850........	2.851	»	2.851	2.851
1850..........	151	»	151	3.002
1851..........	544	»	544	3.546
1852..........	316	»	316	3.862
1853..........	190	»	190	4.052
1854..........	589	»	589	4.641
1855..........	886	»	886	5.527
1856..........	664	»	664	6.191
1857..........	1.262	»	1.262	7.453
1858..........	1.222	»	1.222	8.675
1859..........	393	»	393	9.068
1860..........	365	»	365	9.433
1861..........	672	»	672	10.105
1862..........	982	»	982	11.087
1863..........	944	»	944	12.031
1864..........	1.037	»	1.037	13.068
1865..........	515	»	515	13.583
1866..........	953	»	953	14.536
1867..........	1.177	16	1.193	15.729
1868..........	533	73	606	16.335
1869..........	715	80	795	17.130
1870..........	503	117	620	17.750
1871..........	518	154	672	(1) 17.665
1872..........	579	323	902	18.567
1873..........	730	522	1.252	19.819
1874.......... (31 octobre)	482	214	696	(2) 20.515
Totaux....	(3) 19.035	(3) 1.480	(3) 20.515	

(1) La longueur totale livrée à l'exploitation au 31 décembre 1871 s'élevait au chiffre de 18,422 kilomètres, mais en vertu du traité de Francfort, il a été cédé à l'Allemagne 835 kilomètres, appartenant à la compagnie de l'Est, dont 738 kilomètres livrés à l'exploitation, plus 19 kilomètres de chemins d'intérêt local exploités, ce qui réduit le chiffre ci-dessus à 17,665 kilomètres.

(2) Le nombre de kilomètres successivement livrés à l'exploitation, jusqu'au 31 octobre 1874, serait réellement de 21,313 kilomètres, mais ce total se trouve réduit à 20,515 kilomètres, par suite des cessions à l'Allemagne (voir note 1) et des abandons de quelques sections remplacées par des lignes nouvelles.

(3) Déduction faite des lignes cédées à l'Allemagne (voir note 1).

Ce sont surtout les dernières années, depuis 1869, qui doivent préoccuper, dans ce travail, les esprits soucieux de la prospérité publique. En 1869, il y avait 17,130 kilomètres livrés à la circulation. Ce chiffre est à peu près resté stationnaire en 1870. En 1871 on s'est remis à l'œuvre. On a travaillé; mais comme on a dû faire une défalcation pour la portion de notre réseau de l'Est livrée à l'Allemagne, nous en sommes, toute compensation faite, restés au chiffre de 17,665 kilomètres.

En 1872, nous atteignons 18.567 kilomètres.
En 1873, — — 19.819 —
En 1874 (31 octobre), 20.515 —

Ces chiffres permettent de juger de l'état économique de notre industrie des chemins de fer. On dit partout que nous faisons trop de politique et pas assez d'affaires. C'est parfaitement vrai.

LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA MARINE MARCHANDE. — Le *Bureau Veritas* vient de publier le *Répertoire général* de la marine marchande pour 1874-1875. On sait que le *Répertoire général* est publié en deux parties : le premier volume donne la nomenclature, par ordre alphabétique, des navires à voiles de toutes les nations; aucun renseignement utile n'y est omis; le nom du navire, celui du capitaine, celui de l'armateur, le port de construction et celui d'armement, l'âge, le tonnage, la nationalité, le tirant d'eau, l'espèce des matériaux employés dans la construction, le doublage, etc. Le second volume comprend tous les navires de commerce à vapeur au-dessus de 100 tonneaux.

L'édition qui vient de paraître porte le nombre total des navires à voiles à 56,289, représentant un tonnage de 14,523,630 tonneaux, et celui des navires à vapeur à 5,365, représentant un tonnage net de 3,471,079 tonneaux. Il existe, entre ces chiffres et ceux qui résultent des listes officielles de chaque pays, une grande différence qui s'explique par ce fait que le *Repertoire général* ne mentionne que les navires de mer. Voici, au surplus, le relevé général par pavillons :

NAVIRES A VOILES.

Pavillons.	Nombre de navires.	Tonneaux.
Anglais..........................	20.538	5.383.763
Américain........................	7.869	2.181.659
Norwégien........................	4.464	1.349.138
Italien..........................	4.343	1.227.816
Allemand.........................	3.483	852.789
Français.........................	3.280	734.326
Espagnol.........................	2.674	509.767
Grec.............................	2.063	406.937
Hollandais.......................	1.418	385.301
Suédois..........................	1.405	361.368
Russe............................	1.428	331.350
Autrichien.......................	955	327.742
Danois...........................	1.239	173.480
Portugais........................	410	92.808
Américains du Sud................	219	84.761
Américains du Centre.............	138	46.580
Turc.............................	277	43.360
Belge............................	51	17.158
Asiatiques.......................	35	13.527
Ensemble.........	56.289	14.523.630

NAVIRES A VAPEUR.

Pavillons.	Nombre de navires.	Tonneaux.
Anglais..........................	3.002	3.015.773
Américain........................	613	768.724
Français.........................	315	318.757
Allemand.........................	220	268.828
Espagnol.........................	212	155.417
Russe............................	144	111.072
Hollandais.......................	107	93.723
Italien..........................	110	91.011
Autrchien........................	81	83.039
Suédois..........................	195	77.440
Norwégien........................	112	51.103
A reporter....	5.111	5.034.887

Report.....	5.111	5.034.887
Américains du Sud................	72	52.387
Belge..............................	39	40.536
Danois.............................	67	38.976
Turc et Egyptien..................	29	27.530
Portugais...........................	23	18.452
Américains du Centre.............	9	5.332
Grec.................................	9	5.329
Asiatiques..........................	6	3.459
Ensemble.........	5.365	5.226.888

Dans l'ensemble, la marine à voiles reste à peu près stationnaire depuis quelques années, pendant que la navigation à vapeur ne cesse de s'accroître.

Nous trouvons en effet :

NAVIRES A VOILES.

	Nombre.	Tonneaux.
	—	—
En 1872..................	56.727	14.563.868
En 1873..................	56.281	14.185.836
En 1874..................	56.289	14.523.630

NAVIRES A VAPEUR.

	Nombre.	Tonneaux.
	—	—
En 1872..................	4.335	3.680.670
En 1873..................	5.148	4.328.193
En 1874..................	5.365	5.226.888

Malheureusement pour nous, ce sont les marines de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Italie, de la Norwége, etc., qui progressent. La nôtre est dans une voie de décadence à la fois absolue et relative, ainsi que l'attestent les chiffres suivants, dont l'éloquence peut se passer de commentaires.

La France possédait en 1872 :

	Tonneaux
	—
4.799 navires à voiles jaugeant........................	902.096
316 — à vapeur —	240.273
5.115 navires —	1.142.369
En 1873 :	
3.973 navires à voiles jaugeant........................	768.059
392 — à vapeur —	316.765
4.365 navires —	1.084.824
En 1874 :	
3.780 navires à voiles jaugeant........................	736.326
315 — à vapeur —	318.757
4.095 navires —	1.055.083

Ainsi, en trois ans, le nombre de nos navires est descendu de 5,115 à 4,095 et, par suite, le tonnage général s'est abaissé de 1,142,369 tonneaux à 1,055,083.

L'ECOLE DES SCIENCES POLITIQUES. — Les cours de l'Ecole des sciences politiques commenceront le 23 novembre prochain dans les salles de la rue Taranne. Ils se feront dans l'ordre suivant :

Lundi, 10 heures, M. Albert Sorel, secrétaire d'ambassade : Histoire diplomatique. — 4 heures, M. Demongeot, maître des requêtes au Conseil d'Etat : Droit administratif comparé.

Mardi, 4 heures, M. Paul Leroy-Beaulieu : Finances.

Mercredi, 10 heures, M. Levasseur, de l'Institut : Statistique.

Jeudi, 10 heures, M. Gaidoz : Géographie ethnographique.

Vendredi, 10 heures, M. Glasson, professeur à la Faculté de droit : Législation civile comparée.

Samedi, 4 heures, M. Dunoyer : Economie politique.

Les conférences pratiques et professionnelles qui servent de complément aux cours, seront faites les lundis à 2 h. 1/2 et les jeudis à 4 heures, par M. Alix (Droit administratif); — les mercredis et vendredis, à 4 heures, par M. Machart, inspecteur des finances (Administration financière); — les mardis, à 10 heures, par M. Pigeonneau (Géographie économique); — les samedis, à 9 et à 10 heures, par M. Renault, professeur à la Faculté de droit (Droit international privé), et par M. Sorel (Diplomatie).

Les cours d'anglais et d'allemand seront faits à 1 heure les lundis et vendredis et les mercredis et samedis, par MM. Beljame et Leser.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

Correspondance particulière de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

En jetant un coup d'œil sur l'ensemble de la situation des divers pays des Indes-Occidentales et de l'Amérique centrale et du Sud, on est porté à croire qu'il faut renoncer, pour longtemps encore, à l'espérance d'y voir renaître la sécurité dont nous avons si grandement besoin pour notre commerce d'outre-mer. A peine commence-t-on à sortir de la crise, pour ainsi dire générale, que le trop-plein des marchandises expédiées d'Europe, d'une part, et la baisse des produits d'exportation, d'autre part, ont causée, que de nouveaux sujets d'inquiétude se montrent sans interruption comme par une espèce de fatalité, et cela précisément dans les pays où l'on paraissait pouvoir compter sur un ordre de choses meilleur. Ce sont tantôt des perturbations atmosphériques, tantôt des épidémies ou des discordes politiques qui viennent troubler l'équilibre, et il faut une habileté et une prudence extrêmes pour manœuvrer à travers toutes ces difficultés, qui surgissent tout d'un coup, et pour ne pas engloutir à tout jamais les capitaux que, dans ces dernières années, on a imprudemment exposés, en mettant trop facilement des crédits exagérés à la disposition de maisons qui n'en méritaient guère.

C'est à peine si quelques pays, tels que le Brésil et le Chili, font exception aujourd'hui à cette situation, et encore ont-ils fort à faire pour effacer les traces des crises financières qu'ils finissent tout justement de traverser.

Au Guatemala, ce sont des inondations ou des tremblements de terre; dans le Honduras, le Salvador et le Nicaragua, c'est la guerre civile, qui viennent semer la ruine. Dans l'isthme de Panama et sur la Côte-Ferme, la suspension subite à Londres des crédits trop légèrement offerts, a amené des faillites en quantité; dans l'Amérique du Sud, il faut ajouter le Venezuela au nombre des Etats troublés pour longtemps peut-être, et cela au moment même où l'on constatait une reprise sérieuse dans les affaires; ici, comme à la Plata, les discordes politiques ont éclaté à l'occasion des questions de pouvoirs, et la guerre civile y fait maintenant d'incalculables ravages. D'après les dernières nouvelles, les insurgés ont réussi à prendre la ville de Coro et assiégent aujourd'hui Maracaïbo.

Nous ne savons encore rien ou presque rien des tristes événements qui s'accomplissent dans la Confédération argentine; les communications télégraphiques entre Buenos-Ayres et Montevideo sont coupées, et nous n'avons, par suite, que des communications indirectes, incomplètes et toujours contradictoires. Ainsi qu'il fallait le prévoir, la lutte se prolonge, les affaires se trouvent complétement arrêtées, et la ville de Buenos-Ayres, mise en état de défense, ne reçoit d'autres nouvelles du dehors que celles que le gouvernement de fait veut bien lui communiquer.

A la Havane nous retrouvons une hausse inattendue dans les changes sur l'Europe, celui de Londres étant remonté de 110 à 143 sans qu'on puisse assigner une cause bien précise à ce changement. Toutefois le bruit circulait que le gouvernement de Madrid aurait, pour la seconde fois, refusé son approbation au décret établissant un impôt de 5 p. 0/0 sur le capital et aurait ordonné d'en suspendre l'exécution. Par contre l'impôt de 10 0/0 sur le revenu serait porté à 20 0/0, et un droit de sortie de $ 5 en or par caisse serait établi sur le sucre.

Ce qui précède constitue un tableau bien sombre, et l'on éprouve un sentiment de satisfaction de pouvoir porter ses regards sur les trop rares contrées qui jouissent d'une prospérité non pas parfaite, mais presque enviable quand on a passé en revue leurs nombreux voisins.

En première ligne vient le Brésil dont la plupart des provinces ont été favorisées par une récolte des plus abondantes, qui répare aujourd'hui les pertes occasionnées par la dernière crise. L'argent n'y est plus rare et les changes permettent de faire des remises à l'Europe à des cours avantageux, ce qui est la meilleure preuve que l'exportation y est active. Les recettes de la douane de Rio de Janeiro pour la première quinzaine d'octobre ont atteint le chiffre de près de 7 millions de francs.

Au Chili on peut constater non-seulement une situation généralement satisfaisante, mais aussi une marche ininterrompue dans la voie des améliorations et du progrès. Depuis le commencement de septembre le Congrès a discuté d'importantes questions et les a résolues dans un sens qui fait honneur à ce pays de deux millions d'habitants et au gouvernement qu'il possède; le droit du suffrage universel dans sa plus large acception a été voté successivement par la Chambre des députés et le Sénat; un autre vote a consacré la reconnaissance des divers cultes qui n'étaient jusqu'à présent que tolérés, puis divers projets de constructions de chemins de fer ont été adoptés et des subsides accordés.

Il y a pourtant une ombre qu'il faut espérer voir disparaître bientôt, c'est le différend avec l'Angleterre au sujet de l'arrestation du capitaine Hyde, commandant du vapeur *Tacna*, perdu il y a quelques mois dans des circonstances déplorables. Ce naufrage a coûté la vie à un grand nombre de passagers, et comme parmi eux il se

trouvait une dizaine de sujets chiliens, les autorités de Valparaiso ont retenu le capitaine jusqu'à ce que l'enquête ordonnée à la suite de ce sinistre fût terminée. L'Angleterre a qualifié d'arbitraire cette prison préventive et a formulé une demande d'indemnité en laissant à la discrétion du gouvernement chilien la fixation de la somme à accorder ; mais en même temps elle demande au Chili de faire des excuses, et c'est sur ce point qu'on ne veut pas céder, la cour suprême ayant décidé que l'arrestation du capitaine ne constituait pas une illégalité, mais une obligation amenée par les circonstances. L'affaire en est là, et elle a produit à Santiago et à Valparaiso une certaine émotion.

Les préparatifs pour l'exposition universelle de Santiago continuent activement et les adhésions arrivent de tous côtés. L'entreprise promet un certain succès et l'on peut prédire que ce premier essai offrira plus d'un côté curieux à ceux qui suivent avec intérêt la marche du progrès dans les États de l'Amérique du Sud.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La situation générale des affaires commerciales et industrielles ne s'est pas sensiblement modifiée cette semaine, seulement l'accalmie qui se prononçait déjà depuis quelque temps s'est encore accentuée en proportion de sa durée. Il n'y a guère que dans la branche des charbons que nous ayons à signaler une modification un peu importante causée par la clémence de la température qui a sinon arrêté, du moins modéré les demandes en qualités domestiques qui commençaient déjà à se multiplier. L'industrie cotonnière continue à prospérer, achetant la matière première à bon marché, et malgré cela, pouvant maintenir assez fermement ses tarifs grâce à la demande qui ne discontinue pas tant pour les filés que pour les tissus. L'industrie des laines est un peu moins favorisée pour le moment, les commandes pour l'article d'été sont encore fort rares. Nous lisons d'autre part dans le rapport de l'honorable M. Desgenetais, au conseil général de la Seine-Inférieure relativement à l'industrie de ce département : « Les résultats de l'ensemble de l'année 1873 ont été, pour l'industrie drapière, plus satisfaisants qu'on ne l'avait prévu, mais seulement au point de vue de la production, car cette industrie, au point de vue des bénéfices, est restée dans un état de souffrance que la chambre de commerce attribue à l'aggravation des impôts et à l'augmentation des prix des laines qui ont rendu sans effet l'abaissement du prix des charbons. Espérons que les circonstances permettront bientôt, à Elbeuf, de voir renaître sa prospérité. Déjà pour l'année 1874, il est établi qu'au 31 juillet, il était sorti d'Elbeuf, défalcation faite des entrées, 3,543,873 kilog. de draperies de toutes sortes; soit en plus, comparaison faite avec les sorties pendant la même période de 1873, 88,856 kilog. » Et que l'entrée des laines a augmenté également dans la même période de 3,947,066 kilog. sur une entrée totale de 13,553,462 kilog.

» Ces chiffres permettent de compter pour l'exercice en cours une augmentation sensible de la production et nous croyons qu'il en sera de même dans les autres districts producteurs de tissus de laine. »

En fait de nouvelles propres à intéresser le commerce, nous avons à mentionner une circulaire nouvelle de l'administration des douanes portant que les chocolats en grains, dits granulés, pourraient être désormais reçus en compensation des obligations d'admission temporaire souscrites en vertu des dispositions du décret du 5 juin 1872, sous la condition qu'il s'agirait de produit « exclusivement de sucre, de cacao et d'aromates » et satisfaisant d'ailleurs aux autres prescriptions règlementaires. Sera également reçu, pour l'apurement des comptes, le chocolat tantôt en tablettes, tantôt en feuilles ou en poudre, préparé pour certaines destinations, mais à condition qu'il devra être « uniquement composé de cacao et d'aromates » et valoir au moins 4 fr. 20 c. le kilog en fabrique, droits compris, retenir au moins 20 0/0 de beurre de cacao; enfin, porter suivant les prescriptions de l'article 3 du décret, la marque ou l'étiquette du fabricant.

Nous avons quelques renseignements nouveaux sur le trafic de quelques pays étrangers. Le commerce de la Suisse avec les États-Unis, a compris, pendant le dernier exercice, pour 15,261,000 francs de produits fabriqués en laine et en coton ; 56,439,000 francs de broderies ; 10,753,695 francs de fromages ; 140,716,000 francs de soieries ; 11,490,000 francs de marchandises de paille ; 67,881,000 francs d'horlogerie ou d'instruments servant à sa fabrication ; 2,254,000 francs de boîtes à musique. Dans ces chiffres ne sont pas encore compris les importations de Baltimore ni dans deux ou trois autres ports, mais qui ne dépassent pas en total les 5/100 de toutes les marchandises expédiées de la Suisse pour les Etats-Unis.

Un rapport du consul anglais à Brême donne quelques renseignements sur le mouvement commercial de ce port important. Nous y voyons qu'il a reçu, en 1873, 3,465 navires jaugeant 1,305,000 tx, et qu'il en est sorti 3,324, représentant 1,205,000 tx. Le nombre des navires attachés au port de Brême était de 246 jaugeant 255,000 tx. Les seuls échanges avec l'Angleterre se sont élevés en 1873 à plus de 100 millions de francs.

Le mouvement des affaires en produits commerciaux a été encore assez modéré cette semaine, sur nos principaux marchés d'importation ; nous avons à enregistrer par continuation une assez grande fermeté sur les cotons, les laines, les cuirs et les métaux. Les cafés se sont un peu raffermis. Par contre nous avons un peu de faiblesse sur les suifs et les huiles. Les charbons et les produits métallurgiques sont sans changements.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, notre revue du marché anglais et notre lettre de New-York. Notre correspondance de Zurich nous fait défaut cette semaine.

LAINES. — Nous avons vu débuter au commencement de cette semaine la 4me série des importantes enchères trimestrielles de Londres. Ces enchères qui, comme on le sait, ont une influence énorme sur la direction du marché, sont en faveur du maintien des prix pratiqués de gré à gré auparavant ; elles dénoncent même une hausse de 1 penny sur les toisons d'Australie. Le concours des acheteurs était fort grand, la majorité était anglaise et l'on comptait très-peu de Français et d'Allemands, d'ailleurs le choix pour le peigne était fort médiocre, seules les qualités à cardes étaient abondantes et ont donné lieu à des mises à prix assez animées. Il ne nous reste à dire que, sur nos marchés, au reçu des avis qu'on vient de lire, les prix n'ont pu que gagner en fermeté, mais sans que pour cela les affaires aient pris plus d'animation.

Les avis de la fabrique parlent en général du manque de commissions nouvelles à Elbeuf, à Roubaix et à Tourcoing. Sur la première de ces places le commerce de détail montre peu d'empressement à acheter. A Reims, la fabrication est active, mais les prix de ventes ne sont pas suffisamment rémunérateurs. A Vienne, on a reçu quelques ordres importants en nouveautés été livrables en décembre et janvier. Dans le Midi, on est assez satisfait.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

CAFÉS. — Nous avons assisté cette semaine à un léger raffermissement des cours, malgré l'abstention aux achats de la consommation, sur des avis annonçant une diminution des recettes au Brésil et sur les statistiques plus favorables qui viennent d'être publiées. Il y a du reste peu à dire pour le moment, d'autant plus que nous allons être fixé sous peu sur la situation vraie de l'article par la tenue prochaine des enchères de Hollande, qui sont fixées au 25 courant et qui comprendront 100,800 s. dont voici la nomenclature : 2,630 s. Preanger brun à mi-brun ; 6,554 s. dito jaune et foncé ; 9,716 s. Prenger et genre Prenger blanc à blanc jaunâtre ; 4,946 s. Menado jaune à jaunâtre ; 3,840 s. Java jaunâtre; 1,213 s. dito blanc à blanchâtre ; 8,875 s. dito pâle verdâtre ; 1,437 s. dito verdâtre; 9,824 s. Tagal vert pâle à verdâtre; 22,175 s. Malang et Tanger vert à verdâtre ; 4,345 s. Solo verdâtre pâle; 1,963 s. Timor; 721 s. Macassar; 8,433 s. ordinaires et triage ; 6,551 s. Doorloopend.

SUCRES. — Les sucres coloniaux ont encore accusé un peu de faiblesse cette semaine, mais malgré cela les cours n'ont pas varié et sont demeurés les mêmes que la semaine dernière. Le marché anglais a été lourd et a clôturé de même. En Hollande, où de grandes enchères, comprenant plus de 20,000 cranjangs, ont eu lieu cette semaine, on a montré plus de fermeté et le n° 12 s'est payé pleinement 1/2 florin en hausse ; les nos 17 à 20 ont par contre perdu 1/4 florin.

CUIRS. — La position de cet article ne varie pas, et quoique, en ce moment, les affaires aient perdu beaucoup de leur importance, sur nos marchés, les cours ne s'en maintiennent pas moins avec une grande fermeté voisine même de la raideur. A Anvers, les affaires sont plus actives, et les prix sont également très-bien tenus.

SUIFS. — Toujours peu d'affaires, la stéarinerie ayant de la peine à déboucher ses produits et par suite achetant peu ellemême. Seule la chandellerie a fait quelques demandes qui n'ont pas été suffisantes pour empêcher une nouvelle baisse de 50 centimes sur le suif frais de boucherie, coté fr. 96 au dernier marché de mercredi, à Paris ; le suif en branches est seul assez recherché. Sur nos marchés d'importation, les suifs étrangers sont délaissés en ce moment. Le marché de Londres est plus ferme; le suif de Russie jaune marque YC y est coté sh. 43/9 pour disponible 1873, sh. 46/6 pour dito nouveau, sh. 46/3 à 46/6 pour dito décembre et sh. 48 pour mars. Nous voyons d'après la circulaire de MM. Colchester et Woolner, de cette dernière place, qu'un télégramme d'Australie ne signale que 900 fûts d'expéditions pour le mois d'octobre, et que les exportations totales de Saint-Pétersbourg jusqu'au 11 courant ne dépassent pas 13,350 fûts contre 26,600 l'année dernière.

MÉTAUX. — Nous avons encore une semaine de fermeté à en-

registrer, tant pour le cuivre et l'étain que pour le plomb et le zinc, et les cotations de la semaine dernière ont été pleinement maintenues sur notre marché de Paris, avec un peu de hausse en quelques cas. Cette hausse s'explique parfaitement pour les cuivres, et cela, malgré l'augmentation de la production du Chili, où il a été expédié 3,800 tonnes de plus qu'en 1872. En effet, en Angleterre, où cependant la production indigène a également augmenté, les stocks actuels sont inférieurs de 9,400 tonnes à ceux du 1er janvier, ce que l'on attribue aux grandes quantités consommées en France, en Allemagne et en Russie, pour la fabrication des cartouches et du matériel de guerre. Voici, du reste, un petit tableau fort explicatif, à cet égard, et qui donne en même temps les prix en Angleterre et en France depuis le commencement de l'année :

1874.	Stocks en Angleterre et en France, réduits en cuivre pur.	Prix du Chili brut à Londres.	Prix du cuivre manufacturé à Londres.	Prix du cuivre Chili brut à Paris.
—	—	—	—	—
	Nombre de tonnes.	liv. st. la tonne.	liv. st. la tonne.	Francs la tonne.
1er janvier....	28.311	84	98	222 50
1er février....	27.308	81	97	215 »
1er mars......	27.880	78	95	205 »
1er avril......	28.111	75	93	197 50
1er mai.......	29.606	74	92	200 »
1er juin.......	26.815	77	92	198 »
1er juillet.....	26.173	78	94	212 50
1er août......	27.864	76	92	205 »
1er septembre.	26.726	77	92	203 75
1er octobre....	23.260	81	95	222 50
1er novembre.	20.589	87	98	220 »

Les derniers prix pratiqués sur le marché de Londres ont été de 88.10 liv. st. pour le Chili bon ordinaire en barres; 88.15 liv. st. pour Urmeneta comptant; 87.17/6 liv. st. pour Lota; 89 liv. st. pour Chili, marque spéciale; 98 liv. st. pour Anglais dur et 99 liv. st. pour dito supérieur; l'étain exotique a un peu baissé de 93.10 à 94 liv. st. pour Détroit et 93.10 liv. st. pour Australie; mais l'étain Anglais s'est soutenu de 100 à 101 liv. st; plomb ferme à 23.15 liv. st.; zinc en hausse. Sur le marché hollandais, l'étain a été très-ferme, les offres étaient peu nombreuses et la consommation a dû payer jusqu'à 58 3/4 fl. pour Banca disponible; 58 1/4 fl. pour livrable enchère; 55 3/4 fl. pour Biliton débarquement, et 56 fl. pour disponible.

Produits métallurgiques. — Nous ne voyons aucune modification notable à indiquer dans la marche de cette industrie, qui grâce aux prix raisonnables auxquels se maintient le charbon paraît avoir sa saison assurée avec quelques chances de profits. Dans la Haute-Marne, les pluies de ces derniers jours ont fait un grand bien, en relevant le niveau des eaux et en permettant à de nombreux établissements la reprise des travaux qu'ils avaient dû forcément interrompre. On continue à noter de la demande sur les fers de troisième et quatrième classe, et sur les fers spéciaux; les fontes affinages sont toujours délaissées; la fonte deuxième fusion se vend couramment. Les articles de fonderie ont eu un bon débit, notamment les articles de chauffage et les tuyaux. La construction mécanique est moins active, principalement la grosse. Il n'y a plus de stock en machine. Nous donnerons le tarif général de tous ces objets dans notre prochaine revue. Dans la Meurthe-et-Moselle la fonte reste de fr. 85 à 87 50; dans le Nord, les fers valent toujours fr. 225 à 230; dans la Loire ils sont cotés fr. 250 à 255 à Lyon.

Le marché belge s'améliore, mais fort lentement. Les fers sont fermes à Charleroi à fr. 205 les qualités marchandes, les fers fendus à fr. 190; les feuillards à 270; la tôle de fr. 270 le n° 2 et fr. 290 le n° 3. La fonte reste calme à fr. 85 pour affinage, fr. 112 50 pour moulage.

Charbons. — La douceur de la température influe défavorablement sur les cours en précipitant les offres des détenteurs empressés à réaliser. Il faut voir par suite un peu de faiblesse sur les prix en gros, mais sans que les prix du détail aient été encore altérés. Sur le marché belge les prix sont plus fermes et à Mons la gailleterie vaut fr. 34 et fr. 22 pour gras et demi-gras respectivement; fr. 24 et fr. 22 pour tout-venant dito; fr. 20 et fr. 18 pour fines, le tout par tonne à la mine.

SUCRES.

Paris, le 19 novembre 1874.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne jusqu'à la fin du mois d'octobre dernier. Deux faits frappent tout d'abord, lorsqu'on examine cette statistique: d'une part, la moindre richesse saccharine de la betterave et d'autre part, l'excédant de la prise en charge ; il semble donc probable que, malgré la qualité médiocre de la plante, la récolte de cette année sera très-abondante, et que notre production dépassera celle de la campagne précédente.

Il y a lieu de remarquer aussi la tendance de nos fabricants à négliger les sucres au-dessous de 13 pour produire sur une plus grande échelle les sucres 12/20 que recherche l'exportation. Nous voyons, en effet, les sucres au-dessous de 13 ne plus compter que pour 25 0/0, tandis que l'année dernière ils formaient les 36 0/0 de la fabrication, et par contre, nous constatons que les 13/14, 15/18 et 19/20 s'élèvent à 19 0/0 au lieu de 8 0/0 en 1873/74. Ces chiffres sont étroitement liés au progrès de notre exportation de sucres bruts qui dépasse de 29 millions de kilos celle de l'année dernière.

En rapprochant de l'activité de notre exportation le développement de la consommation qui présente un excédant de 13 millions de kilos, on ne peut que bien augurer de l'avenir qui semble devoir être favorable à la prospérité de notre industrie et de notre commerce sucriers. Si quelques-uns nous annoncent une baisse inévitable par suite des excellentes récoltes des colonies, d'autres répondent que les Etats-Unis détourneront de l'Europe l'excédant possible de la production du sucre de canne, et l'argument le plus sérieux que puisse invoquer les baissiers, c'est encore l'incertitude de notre législation et la menace de l'exercice. Ces questions reviennent, en effet, à l'ordre du jour, et l'approche de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, ainsi que de l'expiration de la convention de 1864, leur donnent un intérêt plus immédiat et menacent d'entraver les opérations à terme éloigné.

A la hausse de la semaine dernière a succédé une période de calme; la baisse même se dessine à l'heure où nous écrivons ces lignes, et les acheteurs ne paient plus aujourd'hui que fr. 65,25 les sucres blancs arbitrables, fr. 62,50 et fr. 56,50 les 88°, 7/9 et 10/13, disponibles en entrepôt Paris.

Dans le Nord, il y a preneur pour les ports à fr. 55,50, les 88°, 10/13, disponibles.

Le livrable est relativement très-cher et l'écart entre le disponible et les époques éloignées ne peut s'expliquer que par la croyance généralement répandue à un mouvement sérieux de hausse sur les premiers mois de 1875. Les sucres blancs valent fr. 67,75, base n° 3, entrepôt Paris, sur janvier à avril prochains.

Notre stock de sucres indigènes est de 157,000 sacs, contre 146,000 sacs, en 1873, aux Magasins généraux du Pont-de-Flandre. Le stock des sucres belges n'est plus que de 8,000 sacs.

Les certificats d'exportation continuent à être lourds; les créations novembre sont demandées à fr. 73,25 et tenues fr. 73,50; celles de janvier à avril se traitent à fr. 74.

Les raffinés sont sans changement de fr. 148 à fr. 149.

Les marchés hollandais, belges et anglais sont calmes; les 12/20 sont offerts à fr. 56 les 88°, titrage 86°/92°, disponibles, toutes gares Nord.

Voici la dernière statistique hebdomadaire du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne:

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	3.600	2.450	5.300	4.260	»	146	76.200	84.450
Liverpool...	3.517	2.027	3.300	2.614	»	75	46.824	54.183
Clyde......	1.697	2.690	3.994	4.490	»	»	27.617	52.790
Bristol......	942	883	1.311	1.239	»	»	4.771	1.940
	9.756	8.050	13.805	12.603	»	221	155.412	193.363

Les quantités sous voiles à destination de la Grande-Bretagne sont de 33,000 tonnes, contre 28,000, en 1873.

Le marché anglais reste calme, mais les détenteurs sont toujours fermes, et les prix ne changent pas. Il faut signaler les offres qui commencent à se produire, chez nos voisins, en sucres autrichiens à 22 shillings 6 à 9 pence, franco à bord Hambourg, c'est-à-dire à meilleur marché que nos sucres indigènes; ce fait doit éveiller toute l'attention de nos fabricants qui ont le devoir de ne pas perdre de vue que la prospérité de notre marché dépend tout entière de l'activité et du développement de notre exportation.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — L'industrie de la dentelle ne reprend guère son activité. La demande pour l'intérieur est restreinte, et les avis du continent ne sont guère favorables pour notre marché. Les fabriques n'ont pas été actives cette huitaine. Les rideaux s'apprêtent assez bien, surtout pour l'exportation, mais les tulles unis n'ont fait que des affaires restreintes. Les filés pour dentelles s'écoulent lentement sans changement de prix. En soie, ni la matière première ni les articles fabriqués ne marchent bien. La bonneterie continue dans la même position, le froid ferait certainement affluer les acheteurs.

Bradford. — La fermeté est revenue sur notre marché, accompagnée d'une demande assez importante pour la consommation, en même temps que les filateurs reviennent pour acheter selon les ordres qu'ils ont acceptés. Ce sont principalement les laines de belle qualité qui s'écoulent, et la difficulté de remplacer les laines indigènes des provinces augmente encore la fermeté des entrepositaires. En filés il y a une certaine activité; parmi les sortes fournies au continent, les offres sont nombreuses mais les exigences des filateurs qui demandent des avances à limité des placements projetés. En filés retors la fermeté est assez marquée. En genappes il n'y a pas de changement. Les stocks des filateurs sont réduits.

Leeds. — La semaine a été un peu moins affairée. Les négociants en gros retardent un peu leurs opérations pour voir la tournure que prendront les prix aux prochaines enchères de laine à Londres. Les meltons unis ou fantaisies dans les genres nouveaux, avec quelques unis de couleur en qualité moyenne, ce qui est actuellement demandé sur le continent, ont trouvé preneurs assez facilement. Il y a en outre un bon écoulement de qualités extra en tout laines de draperies faites en imitation des tweeds, et quelques tissus lourds que le temps hivernal a fait demander. Si les cours étaient un peu plus faciles la vente serait plus importante, mais personne ne s'attend à la baisse à cause des quantités de laine placées directement ou expédiées sur le continent.

Huddersfield. — Les affaires continuent à se passer directement

dans les mains des fabricants, qui travaillent activement à leurs commandes de printemps. Le gros, par conséquent, voit moins d'acheteurs, et la bourse de cette semaine, comme plusieurs des précédentes, n'a pas été bien fréquentée. La demande porte principalement sur les draperies légères et les pantalons de belle qualité. L'exportation n'est pas encore arrivée à sa saison, et la consommation n'agit qu'avec grande prudence.

Leicester. — Le froid de cette semaine a favorablement influencé notre place. Il y a une demande générale plus importante et les prix sont légèrement plus favorables aux acheteurs. Les filés sont très-calmes, les fabricants n'achetant qu'avec grande prudence. En bonneterie, il n'y a pas de changement à signaler; le détail a certainement profité par le froid et ses affaires influenceront sans retard le placement des usines. En élastiques, les commandes pour la consommation sont rares, et l'exportation est au-dessous de la moyenne des autres années.

Belfast. — Sans pouvoir annoncer une grande amélioration, il faut cependant constater un petit progrès sur la semaine dernière. La demande pour la toile en pièces était plus active et assez soutenue. En toiles écrues les qualités légères n'ont trouvé qu'un placement restreint, résultat qui tient en partie à la fermeté des prix. En qualités moyennes l'écoulement a été tolérable, égal à la production, avec prix soutenus. En tissus blanchis et apprêtés, une bonne vente moyenne s'est pratiquée pour la consommation; les ordres placés étaient plus importants et plus nombreux indiquant une diminution de stocks dans le gros.

Métallurgie. — La bourse de Middlesborough a été bien fréquentée, ce qui n'empêche pas que le courant d'affaires ait été moins fort que la semaine dernière. La demande pour le fer de forge est toujours active et les prix maintiennent les cours précédents; le n° 3 seulement était peut-être un peu plus facile à traiter. N° 1 coté sh. 69 à 70; n° 3, sh. 64 à 65/9; n° 4 de forge, sh. 57/6 à 58; n° 4 de moulage, sh. 60 à 61, comptant. Le fer de moulage s'écoule moins facilement, mais la fonte de forge se place en quantités considérables. Les rails ne font pas progrès, et les usines du North-Yorkshire à South-Stockton viennent d'être fermées. Les prix des rails varient entre liv. st. 7.10 et 7.15. Les plaques et les barres maintiennent leur prix à liv. st. 9.10 pour les plaques de navires, les barres de liv. st. 6 à 6.5. Le fer affiné est plus cher, des ventes ayant été pratiquées à 80. Les cornières sont également en avance, étant cotées et vendues à liv. st. 9. La construction de navires est moins active dans les ports du Nord-Est. Dans le Pays de Galles la réduction de 10 0/0 dans les salaires, acceptée par les ouvriers, prouve que les affaires de la principauté ne sont pas meilleures que dans le Nord. A Cardiff les rails ont été vendus en baisse de liv. st. 1 malgré l'augmentation des frais de production. Sheffield ne cite pas une semaine bien active. Le minerai, soit hématite soit d'autres sortes, n'est pas bien demandé. L'acier de Bessemer fait peu ainsi que les rails d'acier. La coutellerie paraît devoir passer un hiver assez calme.

K.-B. MURRAY.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 17 novembre 1874.

En Ecosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 9,048 tonnes, contre 9,282 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 134 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 86/9.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		105	84	..
Coltness	id.	105	85	..
Summerlee	id.	97/6	82	..
Wishaw	id.	..	..	..
Clyde	id.	90	81	..
Govan	id.	90	81	..
Monkland	id.	90	81	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		102/6	84	..
Calder id.	id.	105	84	..
Carnbroe id.	id.	94	83	..
Glengarnock (à Ardrossan)		96	84	83
Eglinton	id.	88	79	85
Dalmellington	id.	88	80	75
Kinneil (à Bo'ness),		94	77/6	72/6
Shotts, id.	Bessemer.	100	95	..
	Ordinary.	102/6	84	..
Almond, id.		92/6	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	100	..	..
	Ordinary.	90	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		90	83/6	..
Lumphinnans. id.		..	77/6	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 18 novembre 1874.

FILÉS.			le k.
Chaine 27/29 1re qualité.	Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38	id. id.	3.30 à 3.35	»
Chaine 30/32	Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42	id.	à 3.50	»
Chaine 40	id.	4.05 à 4.10	»
Trame 50	id.	4.15 à 4.25	»
Chaine 40	Jumel	à 4.15	»
Trame 50	id.	à 4.25	»
Chaine 60		à 5.90	»
Trame 100		à 8.25	»
TISSUS DE COTON			le mèt.
Calicot 60 p.	16 fils...Fr.	0.35 à 0.36	»
Id. »	18 »	0.37 à 0.38	»
Id. »	20 »	0.39 à 0.40	»
Id. 68	20 »	à 0.42	»
Id. 70	21 »	0.43 à 0.44	»
Id. 75	26 »	à 0.52	»
Percale 80	26 fils..	0.48 à 0.50	»
Jaconas 82	22/18 »	0.34 à 0.35	»

Prix très-fermes.

Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

La semaine qui s'est passée depuis nos derniers avis a été très-favorable aux tissus, dont il s'est traité des quantités très-importantes avec un à deux centimes de hausse.

Les articles qui ont été le plus particulièrement recherchés sont les calicots 68 et 75 portées, vendus 42 et 52; les cretonnes 3/4 16 kilogr. 54, 18 kilogr. 60 centimes; jaconas à livrer 34, disponibles 35, prix payés.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	20 nov. 1874	13 nov. Semaine précédente	21 nov. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	62 ..	61 75	59 50
d° d° d° 10/13	56 »	55 75	56 50
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	65 25	65 50	67 »
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte	148 »	148 »	154 »
Belle sorte	149 »	149 »	155 »
Certificats de sortie nouveaux	73 50	73 50	74 50
MELASSES			
Indigène de fabrique	11 »	11 50	14 50
d° raffinerie	15 50	15 50	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	52 »	54 «	73 50
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	250 »	250 »	260 »
Ceylan d°	230 »	230 »	250 »
Haïti d°	205 »	205 »	250 »
Rio d°	180 »	180 »	220 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	140 »	140 »	140 »
Guayaquil	130 »	130 »	140 »
Trinité	130 »	130 »	140 »
Haïti	100 »	100 »	110 »
Caraque	180 »	180 »	200 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	96 »	96 50	92 »
Acide oléique	70 »	70 »	74 50
— stéarique	165 »	165 »	167 50
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts	73 75	73 »	84 25
— — en tonne	75 25	74 50	85 75
— épurée en tonne	83 25	82 50	93 75
Lin brute tous fûts	69 »	69 »	85 »
Lin en tonnes	70 50	70 50	86 50
FARINES			
Huit marques .... le sac de 157 kil. net.	54 75	54 »	88 25
Supérieures disp...... d° 157 kil. net.	52 75	53 »	83 75
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq..	230 »	235 »	217 50
— — — d° marq. ord..	227 50	230 »	» »
— — lingots d°	240 »	243 »	232 50
— anglais tough d°	237 50	242 50	236 25
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	227 50	230 »	227 50
Etain Banca ....livr. Havre ou Paris.	260 »	265 »	317 50
— Détroits d°	245 »	250 »	315 »
— anglais Havre ou Rouen..	245 »	250 50	315 »
Plomb de France Paris	59 50	59 50	60 »
— d'Espagne Havre	58 »	58 »	60 »
— anglais d°	M	M	M
— belge et allemand.. Paris	59 »	59 »	60 »
Zinc de Silésie Havre	63 »	62 50	69 75
— autres bonnes marques d°	62 »	62 »	69 75
— d° d° Paris	62 »	63 »	69 75

Le président des Courtiers de marchandises assermentés

A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

La baisse qui semblait très-probable sur le prix du pain est ajournée par suite de la hausse anormale qui vient de se produire sur les blés et les farines. Le pain de 2 kilog. se vend actuellement à Paris, selon qualité, 60, 65 et 70 centimes. Dans quelques boulangeries on le vend même 75 centimes. C'est une hausse insignifiante, mais enfin c'est de la hausse.

En province, les cours extrêmes varient de 27 à 34 centimes le kilog.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE

(*Ma)ché de la Villette*).

1873 17 novembre.	1874 16 novembre.	Variations.
3,062 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.74 le kil. poids mort.	4,548 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.72 le kil. poids mort.	— 0.02 par kil.
13,269 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.84 le kil. poids mort.	17,704 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.14 par kil.
843 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 54 fr. les 50 kil. poids vif.	1,160 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 53 fr. les 50 kil. poids vif.	— 1 fr. par 50 kil.
18 novembre. 516 veaux expédiés.	17 novembre. 747 veaux expédiés.	« »
Prix le plus élevé : 1,88 le kil. poids mort.	Prix le plus élevé : 2,20 le kil. poids mort.	+ 0.32 par kil.

Les prix des bestiaux n'ayant pas subi depuis huit jours de variations appréciables, il n'y a pas lieu de modifier le tableau ci-dessous, qui représente les prix de vente de la viande au détail dans les boucheries de la capitale :

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 20	1 90	1 40
2e............	1 70	1 50	1 »
3e............	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 55	1 85	1 65
2e............	1 55	1 45	1 35
3e............	1 35	1 15	» 85

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re............	2 10	1 45	1 30
2e............	1 10	1 »	» 80
3e............	» 70	» 50	» 45

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, LE 7 NOVEMBRE 1874.

Les opinions sont fort partagées en ce moment sur la situation véritable de notre place, et je serais fort embarrassé pour pouvoir vous dire de quel côté se trouve la vérité. Comme toujours, pessimistes et optimistes ont des raisons également bonnes, mais je crois néanmoins que ces derniers l'emportent comme majorité dans notre colonie française et que le mot d'ordre de l'avenir peut se traduire par prudence. La valeur des marchandises a baissé d'une manière générale et dans une proportion assez importante pour menacer la situation de plusieurs détenteurs, surtout s'ils venaient à se trouver obligés de réaliser, dans les circonstances présentes. D'un autre côté, nous avons toujours la *queue* de la panique de l'année dernière; c'est-à-dire que nous avons des maisons qui n'ont traversé les difficultés de septembre 1873, que grâce à des moyens factices et peu propres à leur assurer les conditions de solidité qu'il leur faudrait pour triompher d'embarras pareils à ceux que nous avons éprouvés au mois de septembre de la présente année. En somme donc, grande réserve, tant du côté de la solvabilité, que comme modération des expéditions. Qu'on n'oublie pas que les marchandises si nombreuses qui ont dû passer par l'encan, ne figurent plus dans les stocks, mais qu'elles ne sont pas encore définitivement entrées dans la consommation.

Cette semaine a été encore caractérisée par une grande surabondance d'argent offert entre 2 et 3 0/0, et qui, même à ce taux, n'a pu trouver entièrement son emploi. L'intérêt a du reste été en grande partie détourné par les élections générales qui ont eu lieu dans un grand nombre d'Etats, et qui, comme c'est toujours le cas, divisait toujours les communautés financières les plus solides. Les résultats connus, le marché s'est un peu raffermi. Le papier commercial est toujours très-facile à 5 et à 6 0/0 pour crédit de première classe et on a seulement fait quelques transactions exceptionnelles de papier de choix, à des prix en baisse. Le marché de l'or a été calme et stationnaire, malgré les élections qui fournissent le plus souvent un élément à la manie spéculative. Le prix des prêts d'or a baissé à 1 et 2 0/0; il clôture à 110. Pendant le mois de novembre, le Trésor vendra dollars 500,000 chaque semaine, le jeudi. Les recettes de la douane ont été de dollars 1,527,000.

Le marché du change a été plus ferme en clôture, l'effet attendu de l'abondance des traites cotonnières ayant été trop fortement escompté la semaine dernière, ce qui se produit assez souvent. Aujourd'hui, les ventes sur premiers banquiers se sont négociées, à 4 84 1/2 à 60 jours et à 4 88 pour courte vue; sur Paris, on a payé 5 16 1/4 à 60 jours et 5 13 1/8 à courte vue.

Le marché du coton a ouvert très-ferme sur le disponible cette semaine, vu la hausse sur l'or et le change, ainsi que la chute des recettes dans les ports; mais ces dernières ayant regagné mercredi, et la hausse sur l'or ne se maintenant pas, les cours ont reperdu pour clôturer assez faciles aujourd'hui à 14 1/4 c. pour low midling Upland. On note cependant un peu plus de demandes pour la filature indigène. Le marché du livrable a été fort animé samedi et lundi, mais les prix ont subi une réaction mercredi, pour se relever un peu aujourd'hui, où l'on a payé 14.9-16 c. sur nov., 14.31-32 c. sur janv., 15.5-16 c. sur février, et 16 1/8 c. sur mai. Les ventes de la semaine comprennent 142,150 b., sur lesquelles 8,308 pour livraison immédiate. Les rapports sur la récolte sont toujours favorables, quoique les élections aient un peu contrarié la cueillette et les recettes; il y a eu aussi un peu de froid.

Les frets ont été lourds. On a payé sh. 4/9 pour naphte de Philadelphie à Bordeaux, 3/4 c. d'ici avec coton pour le Havre.

Le marché des *dry goods* de provenance étrangère a été calme; la demande en lots pour *jobbers* ayant été limitée, pendant que le commerce en premières mains montrait peu de positions à opérer. On a encore fait des affaires assez importantes en encans. Les soies donnent lieu à une très-bonne demande. De même pour les étoffes habillement unies; les fantaisies sont moins recherchées. Les velours donnent lieu à un courant d'affaires modéré. Les toiles et les lins sont lourds.

J'ai une faillite nouvelle à vous signaler dans le commerce des vins et des spiritueux, celle des importateurs John Sattig et Cie, qui étaient plutôt en relations avec l'Allemagne qu'avec la France. Les affaires de la semaine ont été peu importantes, on a fait quelques *burgundy ports* français disp. à 75 c., des Tarragone et des Alicante à 70 et 75 c. Les *Sherries* français valent 70 à 72 1/2 c.; les vins de cargaison, doll. 36. Les alcools sont offerts à 55 c. liv. cour. du mois. En fruits secs, on note de la faiblesse sur les pruneaux, cotés 13 c. papier pour 90 à la livre; les noix de Grenoble anciennes ont obtenu 10 1/2 c.

MANCHESTER, 19 NOVEMBRE 1874.

Les grosses ventes qui ont été faites en cotons depuis huit jours, tant à Liverpool qu'au Havre, ont donné une grande fermeté dans les cours de notre place; ce sont surtout les filés qui ont suivi le mouvement de hausse de la matière première, et il y a eu d'assez fortes quantités de traitées en chaînes 33 anglais ou 27/29 français en chaîne mécanique pour les Vosges et pour l'Alsace; les tissus sont également mieux tenus, mais on n'a pas obtenu de hausse sur ces articles, tandis que sur les filés on a pu gagner 1/16 et même 1/8 sur les cours pratiqués la semaine passée; les nouvelles des marchés des Indes sont un peu meilleures; celles de l'Amérique du Sud sont beaucoup plus encourageantes et nos indienneurs sont plus engagés en ce moment qu'ils ne l'ont été depuis longtemps.

ÉPINAL, LE 19 NOVEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4	60 portées	16 fils	35	à	35 1/2
»	»	18	»	37	»	37 1/2
»	»	20	»	39	»	39 1/2
» 68	»	20	»	42 1/2	»	43
» 70	»	21	»	44 1/2	»	45

Chaîne 27/29 Amérique. 3.25 à 3.30
Trame 36/38 » 3.35 » 3.45

La demande est de plus en plus active, et les affaires en tissus sont limitées par suite de la grande rareté de la marchandise.

ROUEN, LE 19 NOVEMBRE 1874.

La situation de notre place reste sans changement. Les prix sont tenus avec la plus grande fermeté et quelques fabrications de tissus écrus demandent et obtiennent de la hausse.

En général, on trouve fort peu de marchandise disponible et les tisseurs continuent à prendre des ordres à livrer pour deux et trois mois. La vente de l'indienne ne se ranime pas encore, mais on compte faire des affaires en ce genre avant peu.

On cote :

Calicot, compte 30, impression, 8 k. 60	36 1/2 c.	le mètre.
— dito — 8 »	34 1/2	—
Cretonne 1re qualité..........	66 c.	—
— bonnes qualités moyennes...	63 à 64	—
— sortes secondaires......	60 à 62 c.	—
Longottes, impression.........	54 à 55 c.	—

LILLE, LE 19 NOVEMBRE 1874.

Encore une mauvaise semaine à ajouter aux précédentes; nous n'avons à signaler d'amélioration pour aucun article. C'est une situation étrange que la nôtre : tous les produits naturels et manufacturés sont à très-bas prix; et malgré cet avantage la spéculation se tient en dehors du marché, et la consommation même montre une réserve inattendue. Il est cependant de toute évidence que les besoins sont grands dans le pays; ne faut-il pas conclure que le manque de confiance dans l'avenir est la véritable cause de la crise dont on désespère bientôt de voir la fin ?

L'industrie linière qui rencontre un concurrent si redoutable dans le coton, dont les prix sont aujourd'hui plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis la guerre de sécession, continue à être en situation peu prospère. Il y a bien un peu de vente, mais ce ne sont le plus souvent que de petites affaires de détail pour réassortiments. Le commerce a perdu l'habitude de ne plus acheter à l'avance, et il ne reprendra ses anciens errements que le jour où il entreverra, avec une grande activité des affaires, la hausse des prix. Les fils de lin ne sont demandés que pour la consommation, et la tendance des prix est en faveur des acheteurs. On a vendu un peu plus de lins bruts de Russie cette semaine, et les prix sont très-fermes.

Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la principalité de Lille du 1er au 10 novembre :

Importations		Exportations	
Lin	3.684	Lin	86.241
Fils	11.120	Fils	104.600
Toiles	2.405	Toiles	385

Par le port de Dunkerque, du 10 au 17 novembre :

Lin	64.400	Etoupe	2.176
Jute	216.160	Fils de lin	14.516
Etoupe	1.200	Fils de jute	8.915
		Toiles de lin	300

De la Belgique on ne nous signale pas de changements importants. En Ecosse, il y a une légère amélioration pour les fils de lin. En Irlande, les fils sont toujours négligés, mais la toile a été un peu mieux vendue.

On se plaint beaucoup à Roubaix et à Tourcoing, dans le monde des affaires; les commissions attendues viennent lentement. Certains articles de Bradford auxquels la mode a accordé ses faveurs, font une concurrence assez vive aux produits de la fabrique de Roubaix.

Notre marché aux blés était hier un peu approvisionné, et les céréales ont augmenté de 50 centimes à l'hectolitre. Ces hausses et ces baisses qui se produisent toujours suivant que l'apport est petit ou grand, prouvent combien la consommation achète peu à l'avance.

Les transactions en alcool ont encore été nulles cette semaine sur presque toutes les époques, et nous avons encore à constater une baisse de 1 à 2 francs sur les cours de ma dernière lettre. Il est vrai de dire que la consommation locale trouve plus d'avantages à s'adresser à Paris qu'à Lille, et sans quelques ordres de l'exportation, la marchandise encombrerait les distillateurs et les cours fléchiraient encore. Les derniers cours sont :

Alcool fin première qualité nu.......... Fr.	46.50
— Courant logé	50.50 à 51 »
— A livrer 4 premiers logé	52 »
— — 4 d'été logé	55 » à 54 »
— — 1 prochain logé	51 »

Les sucres indigènes bruts ont maintenu leurs cours, mais les affaires sont excessivement calmes. On cote :

Sucre indigène 88°.......... Fr.	55 »
— nos 7 à 9	61 »
Sucre blanc n° 3	64 50 à 64.25
— indigène nos 10 à 20	55.50

Des variations assez considérables se sont produites à notre bourse sur les actions de charbonnages ; depuis hier, il semble qu'on est reparti vers une nouvelle hausse.

Le charbon ne donne lieu qu'à un courant d'affaires ordinaires, sans grand changement dans les cours.

LYON, LE 19 NOVEMBRE 1874.

Soies et Soieries. — Les affaires ne se sont pas réveillées cette semaine. Le nombre des acheteurs qui ont visité notre place a été des plus restreints. Des maisons de Paris seulement sont venues donner quelques commissions d'étoffes de couleur pour la saison prochaine ; et encore l'ensemble de ces commissions ne forme pas un contingent bien considérable.

L'étoffe noire a été plus négligée. Le courant d'affaires dans ce genre, qui avait été si soutenu depuis plusieurs mois, s'est très-sensiblement ralenti ; et déjà le stock de marchandises fabriquées est en train de se reformer chez nos grands manufacturiers.

La vente continue encore d'une manière satisfaisante à Paris, mais on la dit déjà moins active à Londres, et presque complétement arrêtée à New-York.

La matière première a naturellement ressenti le contre-coup de cette situation ; on constate des affaires médiocres et à des prix faiblement tenus. Les transactions un peu importantes, s'il en a été conclu, ont dû certainement être facilitées par des concessions consenties sous le manteau de la cheminée.

L'article déchet, bien négligé pendant longtemps, a eu, comme la soie, son moment de réveil. Le prix des fantaisies filées, comme celui de la matière première, a, depuis deux ans, continuellement diminué ; et ce n'est qu'à force de sacrifices que nos principaux fileurs ont pu, surtout au printemps dernier, écouler leurs produits et maintenir leur organisation. Il paraît que des jours meilleurs sont arrivés pour cette industrie. Le bon marché excessif de la fantaisie a attiré des demandes, et les affaires ont pris une meilleure allure. La consommation du velours de chappe qui avait diminué pendant ces dernières années semble se ranimer. Il s'est fait de grosses affaires en fantaisies avec une amélioration de prix qui varie de 3 à 8 0/0. Les frisons, surtout en belles qualités, ont été très-recherchés ; et, malgré leur abondance, les prix de la belle matière en déchets ont augmenté d'environ 10 0/0 depuis le 15 septembre. Cela a permis aux filateurs de France et d'Italie d'écouler la plus grande partie de leurs déchets à des conditions qu'ils n'auraient pas osé espérer au moment de la récolte. Les parties de beaux frisons envoyées à Marseille s'enlèvent au fur et à mesure de leur arrivée.

Les bas déchets, quoique ayant donné lieu à des transactions d'une certaine importance, sont moins favorisés. Les prix n'ont guère varié et les existences restent assez considérables.

Le stock des cocons secs s'est reconstitué depuis deux mois à Marseille; il atteint aujourd'hui environ 600,000 kilos. Les filateurs, dans le cas où les approvisionnements faits au moment de la récolte ne seraient pas suffisants, trouveront là de quoi se réassortir complétement et au-delà.

Les transactions en cocons ne sont pas très-importantes. On paie environ 15 fr. pour les bons japonais verts et de 18 fr. 50 à 19 fr. 50 pour les cocons de Bagdad de tout premier mérite.

Les statistiques du *Board of trade* anglais viennent de paraître. Les importations de soieries dans la Grande-Bretagne pendant le mois d'octobre dernier se sont élevées à 610,269 liv. st. contre 593,204 liv. st. et 442,165 liv. st. pendant le mois correspondant de 1873 et 1872.

Du 1er janvier au 31 octobre dernier, les importations de soieries en Angleterre ont atteint les chiffres suivants :

6.316.956 liv. st.	en 1874
4.518.505 »	1873
4.320.953 »	1872

Dans ces chiffres, la France est représentée par les valeurs ci-après :

4.288.081 liv. st.	en 1874
3.090.341 »	1873
2.691.768 »	1872

La progression de nos envois de soieries en Angleterre est, comme on le voit, constante et assez rapide.

Tandis que les importations anglaises de soieries augmentent, celles des soies écrues sont en voie de diminution. De 5,468,072 livres (poids) pendant les dix premiers mois de 1872, elles sont tombées à 4.833.467 livres en 1873, et à 4.328.681 liv. en 1874.

LE HAVRE, 19 SEPTEMBRE 1874.

Nous avons eu de fortes affaires en coton cette semaine, mais tous les autres articles à peu près sans exception sont dans un calme plat. Il n'y a pas même mention à faire de la plupart d'entre eux. Jamais, aux plus mauvais jours, nous n'avons eu des transactions aussi languissantes que celles de cette semaine.

Cotons. — Les recettes sont redevenues très-fortes en Amérique, pendant quelques journées, et celles de la semaine dernière ont atteint 159,000 b. On a aussi signalé de fortes expéditions ; 85,000 b. pour Angleterre ; 12,000 b. pour Havre; 14,000 b. pour continent. Malgré ces grosses recettes, les stocks intérieurs ont augmenté de 16,000 b. pour arriver à 82,000 b. et les stocks dans les ports allaient à 475,000 b. — Les chiffres de la semaine en cours paraissent devoir être plus modérés, pour les principaux. Nous n'avons ainsi pour cinq jours que 98,000 b. recettes, 55,000 b. expéditions pour Angleterre, 5,000 b. pour Havre et 10,000 b. pour continent. — Les grands achats, qui s'opèrent là bas sur les divers marchés, y entretiennent les prix en voie de hausse.

On n'a rien signaler de nouveau touchant la récolte. A ne voir que les recettes, on croirait certainement à une énorme production. Nous avons, en effet, 1,053,000 b. de reçues dans les ports depuis le 17 septembre jusqu'à hier, et l'on peut ainsi espérer avoir bien près de 2 millions de balles arrivées à la fin de décembre. On n'a généralement pas encore reçu moitié de la récolte, à cette époque, d'ordinaire, mais il pourrait cependant y avoir exception cette campagne, s'il est vrai, comme on l'a dit, que les fortes chaleurs d'août ont mûri le coton très-rapidement, et qu'ensuite le beau temps soutenu de septembre et d'octobre ont permis de faire la cueillette avec une promptitude exceptionnelle. S'il en était ainsi, les recettes pourraient s'arrêter court à un moment donné, et beaucoup plus tôt que dans les campagnes précédentes.

Tout cela sont des hypothèses sur lesquelles on ne peut être fixé, mais l'opinion paraît s'être un peu modifiée néanmoins, et dans l'idée que la récolte pourrait en définitive rester au-dessous de 4 millions de balles, on a trouvé que les cours actuels n'étaient pas trop élevés, et on s'est remis activement aux affaires. Le disponible a été très-recherché depuis huit jours, surtout les cotons d'Amérique, dans les fr. 90 à 100, et ces sortes ont réalisé une hausse de fr. 1 à 2. Il faut maintenant payer fr. 90/92 pour bon bas Louisiane, fr. 96/97 pour bon très-ordinaire. Le Pernambouc, si longtemps délaissé, s'est vigoureusement réveillé ; on a laissé d'abord de l'ordinaire à fr. 89/90, puis on est remonté à fr. 91 ; les Surate aussi ont vu plus de demandes, mais sans amélioration sensible dans les cours, sauf pour quelques lots de beaux cotons.

Conjointement aux affaires de disponible, nous avons eu à noter des transactions nombreuses et importantes en livrable. On a traité du fair Cocanadah en charge à fr. 64; du good fair Oomra, embarquement de janvier-février à fr. 67; du fully good fair Hingengaut, expédition par steamer de décembre à fr. 80. En cotons d'Amérique, on a fait : strict low middling Louisiane, expédié ou en charge à fr. 95, strict good ordinaire à low middling dito de fr. 93 50 à 94 ; low middling Georgie à 89 50 ; low middling dito en mer à fr. 92, strict low middling dito fr. 93 50.

Le terme n'a pas été actif, mais il s'est raidi; on a payé fr. 93 50 pour Louisiane novembre et décembre, fr. 92 pour janvier et février.

Les affaires ont été actives, les ventes variant d'un jour à l'autre de 2,500 à 5,000 b. Les débouchés se ressentent nécessairement de ces affaires et notre stock diminue assez rapidement; il ne nous arrive rien.

Sucres. — Nous avons reçu un petit lot de 260 s. Pérou ; il s'est de suite vendu 30 francs le sucre. Nous aurions des affaires si nous avions de la marchandise.

Cafés. — On a reçu cette semaine 10,052 s. et les débouchés se sont élevés à 12,044 s., en sorte que notre stock a encore diminué ; il était lundi de 104,863 s. et d'après une révision faite sur les documents du stock, on a lieu de croire que le stock véritable n'est que de 93,162 s. Avec si peu de marchandises, car bonne partie est déjà dans les mains des commissionnaires, les affaires sont forcément limitées, et nous n'avons pas eu grand mouvement cette huitaine. On a fait cependant 12,000 s. environ, partie Brésil, partie Haïti à pleins prix ; on paye le Haïti de 103 à 109 francs, suivant mérite. A livrer, on a obtenu en outre plusieurs milliers de sacs embarquement de

novembre-décembre à 92 fr. 50 c. Ce sont là des ventes à découvert, et ces sortes d'affaires amènent plutôt la hausse d'ordinaire que la baisse, parce qu'à un moment donné il faut racheter, et c'est une demande supplémentaire en dehors de la demande courante.

On s'accorde toujours à dire que la récolte actuelle de Rio est bonne, mais la floraison s'est très-mal faite pour la prochaine récolte, et on croit qu'en prévision d'un grand déficit, les planteurs retiendront une partie de leur production actuelle. A Haïti les pluies entravent beaucoup les arrivages.

Cuirs. — Il s'est traité une douzaine de mille pièces cette semaine, avec des prix fermes, sans variation.

Laines. — On a été au calme plat depuis huit jours, en l'attente de nos enchères qui auront lieu les 26 et 27 courant.

BORDEAUX, LE 19 NOVEMBRE 1874.

Vins. — Depuis nos derniers avis, les achats de vins de 1874 ont continué sur une moins grande échelle par suite de la réduction des quantités, mais avec une hausse croissante dans les prix : on a fait des ventes sur place de cinquièmes crûs, à fr. 1,700; de troisièmes crûs, à fr. 2,600 et de deuxièmes crûs, à fr. 3,400.

La qualité des vins de 1874 se développe d'une manière de plus en plus satisfaisante, notamment sous le rapport de la maturité, du bouquet et de l'élégance.

Spiritueux. — Les ordres venus du dehors, principalement de la Norwége et de la Suède, ont occasionné une reprise sensible sur les cours de nos 3/6 Languedoc, qui sont aujourd'hui de fr. 78 à 79; mais, dès que ces affaires seront arrêtées par l'empêchement de la navigation, ce qui aura lieu après le départ du navire que nous avons en charge, il est probable que nous retomberons dans le même état de calme que précédemment.

Les 3/6 Nord ont au contraire sensiblement baisse et les qualités ordinaires sont aujourd'hui tenues de fr. 65 à 66.

Laines. — Le stock des laines de la Plata est totalement épuisé. Ce manque absolu de marchandise qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les usines de notre région, fait rechercher les laines d'Espagne, et l'on a traité depuis quelque temps plusieurs affaires assez importantes de cette provenance.

Peaux de mouton. — Cet article est très-demandé. Les nouvelles reçues de Buenos-Ayres font raidir les cours, et les arrivages assez considérables de ces derniers mois s'écoulent rapidement.

Notre prochaine enchère, fixée aux 10 et 11 décembre prochain, comprendra environ 3,000 balles peaux.

Cafés. — Les affaires en cette fève ont été assez lentes depuis le commencement du mois : la consommation seule est venue au marché pour ses besoins urgents. La spéculation a abandonné le terrain, ne trouvant pas, aux cours actuels, l'espoir d'une marge rémunératrice à la revente; les prix de notre place, qui n'ont guère varié depuis un mois, sont du reste généralement plus élevés que ceux des autres places. Voici les ventes faites depuis le 1er novembre : 420 sacs Guayra gragé, de fr. 128 à 132 50 E; 2,900 sacs *dito* non gragé de fr. 116 50 à 120 E; 700 sacs Rio lavé à fr. 131 E; 600 sacs *dito* non lavé à fr. 103 E; 560 sacs Mysore de fr. 121 à 125 E; 645 sacs Malabar de fr. 116 50 à 120 E; 950 sacs *dito* gonflés de fr. 111 à 116 E; 225 sacs Wynard, à fr. 120 et 121 E. Les importations n'ont été que de 4,136 sacs Rio.

Cacaos. — La demande, calme dans les premiers jours du mois, s'est un peu réveillée ces jours derniers, quelques ordres du dehors ayant surgi pour les sortes courantes et à bas prix; mais il y a loin de ce mouvement à celui que nous devrions ressentir à l'époque où nous sommes de l'année, qui est l'époque de la fabrication.

Ventes : 75 quarts des Antilles, à fr. 110 et 112 50 E; 50 quarts Sainte-Lucie, à fr. 57 E; 915 sacs Caraque de fr. 85 à 110 E; 1,200 sacs *dito* à prix secret; 205 sacs Guayaquil de fr. 60 à 63 E; 120 sacs Bahia, à fr. 55 50 E. Importations 1,025 sacs Carupano, 214 sacs Bahia, 14 quarts Guadeloupe.

Sucres. — La nullité de notre stock rend notre marché de sucres on ne peut plus calme et insignifiant : nous n'avons à offrir en disponible que portion des 1,180 sacs Guadeloupe arrivés ces jours derniers; quant au livrable, il est depuis plus ou moins longtemps en grande partie vendu; c'est ce qui explique que, malgré les arrivages qui ont lieu de temps à autre, le marché reste démuni, les sucres ainsi importés passant de suite à la raffinerie. Il n'a été vendu ce mois-ci que 42 barriques Martinique usine deuxième jet, à 64 50 A le sucre, et 150 sacs Guadeloupe usine, à fr. 70 A. Il a été importé 238 barriques 9 quarts et 1,180 sacs Martinique et Guadeloupe.

Céréales. Le mouvement de hausse qui a eu lieu à Paris, a rendu cette semaine les vendeurs plus exigeants : on peut même constater une légère hausse sur les blés qui, quoique très-offerts, sont tenus à fr. 21 25 pour les qualités supérieures de notre rayon et de fr. 20 à 20 75 pour ceux de Loire et de Vendée.

Notre culture persiste à ne pas offrir ses blés à la vente.

Les farines sont moins offertes et tenues à fr. 0 50 c. de plus que la semaine dernière. Les premières marques de Nérac et de ville obtiennent fr. 37 à 38 les 100 kil.; les marques secondaires du Lot, de Couthures et d'Agen sont offertes dans les prix de fr. 35 à 37.

Les repasses et les sons sont très-demandés en hausse de 50 cent. : fr. 19 à 20 les repasses, et 14 50 à 15 les sons.

Les avoines ont haussé de 25 à 50 cent. On obtient de fr. 24 50 à 25 pour les premières qualités et fr. 23 50 à 24 pour les qualités médiocres.

MARSEILLE, 19 NOVEMBRE 1874.

Notre semaine commerciale a été un peu moins active que la précédente; mais malgré cela nous avons encore un certain nombre de transactions à vous faire connaître. Le mouvement sur les céréales s'est soutenu et nous avons aussi noté quelques débouchés importants en cafés. Les laines ont par contre perdu de leur animation. Les cotons ont donné lieu à quelques achats.

Les huiles ont été faibles en clôture. On nous transmet de Naples quelques renseignements sur la nouvelle récolte de ce produit, qui ont un certain intérêt et dont je vous envoie ci-dessous un extrait :

« Les grands achats faits pour compte de la province, les mois passés, faisaient supposer que la récolte d'huile n'aurait pas dû présenter cet ensemble excellent qu'elle avait les mois passés. Il en a été autrement, et aujourd'hui tous vendent et avec une telle précipitation, que les prix sont à un niveau véritablement bas et exceptionnel. De toute façon, il ne faut pas trop se laisser aller à la joie et passer avec prudence et circonspection la seconde moitié de novembre, qui pourrait exciter quelque appréhension, après laquelle les détenteurs d'huiles pourront bien se persuader que s'ils ne vendent pas à des conditions faciles, la quantité leur fera une guerre acharnée, sans autre ressource que de garder leur marchandise, en attendant des temps meilleurs.»

On a fait courir ici, ces jours derniers, des bruits sur la solidité de plusieurs banques italiennes et notamment sur la Banque de Gênes.

Je ne sais trop ce qu'ils peuvent avoir de fondé car il a été notamment démenti que cette dernière banque ne fût pas en mesure de faire face à tous ses engagements. Il est bon néanmoins de se garder à carreau, comme l'on dit, et d'observer une grande prudence.

Céréales. — Il a régné une bonne demande à la fin de la semaine dernière, qui s'est un peu calmée lundi, pour se réveiller ensuite. Les prix payés accentuent une grande fermeté. Les ventes de la huitaine, comprennent 107,000 hectolitres, payés fr. 35.50 à 35.75 Irka Taganrog 135/131 ; fr. 35.25 pour Richelle rouge, 130/26 ; fr. 30 pour Caramanie rouge, 128/124 courant du mois; fr. 28.75 pour Danube 126/121, désignation immédiate, arr. 10 déc. ; fr. 29 pour dito, dito ; fr. 37 pour Bone dur ou Philippeville 130/126 courant du mois ; fr. 36.75 pour dito 130/126, marché ferme, courant du mois, les 160 litres, esc. 1 0/0. Les importations de la huitaine n'ont pas dépassé 25,000 hect.

Cafés. — Il a régné une bonne demande courante pendant toute la huitaine, à prix très-fermes, et on a vendu 500 s. Rio, à fr. 100; 1,700 dito, à livrer, à fr. 103; 200, dito à fr. 106; 300, dito à fr. 102.25 les 50 kil.

Sucres. — Un peu faibles et sans affaires.

Graines. — Le marché est fort calme. L'huilerie a eu peine à prendre 2,000 qtx. arachide Boulam, liv. janv., à fr. 23.50 ; 1,000 dito Galam, à fr. 27.50; 4,000 qtx. sésame Coromandel, à fr. 33 ; 500 qtx. arachides Bas de la côte, à la tombante, à fr. 26 les 100 kilog.

Huiles de graines. — Affaires calmes et prix plus faibles en clôture pour les sésames, à fr. 66; les arachides valent fr. 67 les 100 kil.

Laines. — Le marché a conservé toute sa fermeté, les avis de Londres étant favorables à l'article, mais cependant les acheteurs sont peu nombreux et l'on a à peine traité 600 b. cette huitaine à raison de fr. 125 pour Kassapabchi fines, fr. 92 50 pour dito secondes; fr. 50 pour dito grises; fr. 105 pour Espagne noires; fr. 120 pour Angora lavées; fr. 230 pour Sopra Visana : fr. 62 50 pour Géorgie grises claires, première tonte; fr. 122 50 pour Dardanelles fines; fr. 82 50 pour dito secondes; fr. 120 pour Donskoy-Taganrog; fr. 82 50 à 120 pour Donskoy jaunes; fr. 120 pour Donskoy-Odessa; fr. 122 50 pour écarts métis Russie, les 50 kil.

Cotons. — Marché plus ferme et plus actif. On a vendu 430 b. aux dernières bourses, à fr. 87 50 pour Saloniques semences; fr. 55 pour Perse; fr. 67 50 pour Tarsous; fr. 55 pour Trébizonde; fr. 107 50 pour Gallin-Jumel inférieur; fr. 72 50 pour Malte, les 50 kil.

Soies. — Très-peu d'affaires et pas de changement dans les prix.

CHRONIQUE AGRICOLE.

L'hiver a déjà fait son apparition dans les contrées septentrionales de l'Europe. En Ecosse, en Suède, en Russie, il est tombé beaucoup de neige et sur quelques points de la Baltique les glaces interceptent la navigation. Sur le littoral de la mer d'Azon et de la mer Noire la navigation présente aussi quelques difficultés.

En France, le temps est devenu plus froid, mais sauf quelques gelées blanches et un peu de neige, nous n'avons encore à constater qu'un début insignifiant de l'hiver.

Cette température est aussi favorable que possible aux emblaves, en retardant la végétation qui devenait trop rapide.

Il est tombé suffisamment de pluie depuis une dizaine de jours pour augmenter le volume des cours d'eau et rendre plus régulier le travail des usines.

Si la farine est encore peu abondante dans nos entrepôts et constitue ainsi un motif de hausse que la spéculation exploite activement, il faut reconnaître que dans un grand nombre de moulins la marchandise est plus que suffisante aux besoins de la consommation. D'un autre côté, les greniers de la culture regorgeant de blé peuvent facilement fournir du jour au lendemain les éléments d'une fabrication considérable. Il n'y a donc pas, croyons-nous, lieu de se préoccuper d'un mouvement de hausse

privé d'éléments sérieux. Quelques positions de place ont seules motivé à Paris une élévation dans les cours des farines de spéculation, et cette élévation a réagi non-seulement en province mais à l'étranger.

La culture, impressionnée par les avis de hausse reçus de Paris, a restreint ses apports et est devenue plus exigeante. Sur la majeure partie de nos halles les prix des blés et des menus grains ont haussé, bien que les affaires soient restées limitées aux stricts besoins de la consommation.

Sur les marchés français les prix extrêmes des céréales se raisonnent en ce moment comme suit :

Blés, fr. 24 à 26.50; seigles, fr. 18.75 à 19.25; orges, fr. 21 à 21.50; avoines, fr. 23 à 25.50; farines, fr. 33 à 37. Le tout aux cent kil. en marchandises immédiatement disponibles.

Insignifiante sur les seigles, les orges et les avoines, la hausse varie sur les blés de fr. 1 à 1.50 depuis huit jours et sur la farine de fr. 1 à 2.

Les petites expéditions de farine qui commençaient à se faire de Nantes et de quelques-uns de nos ports de la Manche pour l'Angleterre ont été interrompues par suite de cette hausse et restent limitées à quelques chargements d'orge et de pommes de terre. C'est regrettable à tous les points de vue, car la hausse qui se produit aujourd'hui ne pouvant être que momentanée va permettre aux négociants russes et américains de nous enlever la majeure partie des débouchés que nous aurions pu nous assurer en Angleterre.

Le consommateur d'abord et le producteur ensuite seront donc victimes d'un mouvement anormal et sans consistance.

Sous l'influence de la hausse qui s'est produite en France, les marchés anglais se sont raffermis, puis ont haussé. Les apports de la culture ont sensiblement diminué et le prix moyen des blés est revenu à fr. 25.35 les 100 kil., tandis que les farines se cotent de fr. 31 à 43.

La Belgique, la Hollande et l'Allemagne du Nord ont suivi l'impulsion qui partait de la France et dans tous ces pays, les cours des blés ont acquis une plus-value moyenne de fr. 1 par quintal.

Les principaux marchés de l'Amérique accusent également une tendance plus ferme, bien que tous les stocks à New-York, à Montréal, à Chicago et à San-Francisco soient d'une importance majeure et supérieure d'environ 25 0/0 à ce qu'ils étaient l'année dernière à pareille époque.

Huile de Colza. — La légère hausse qui vient de se produire en Angleterre, en Belgique et en Allemagne a quelque peu réagi sur notre place. La spéculation qui a confiance dans l'avenir semble y rester indifférente, sachant qu'elle a pour elle les bas prix, les besoins de la consommation et surtout les éventualités de l'hiver sur la récolte. Depuis quelques jours toutefois les affaires sont un peu plus animées. La marchandise, immédiatement disponible devient plus rare en province et aux approches des mois de forte consommation, c'est un élément sérieux de reprise.

Huile de lin. — Les travaux de peinture étant nuls dans cette saison, cette huile est sans affaires avec des cours cotés en baisse.

Spiritueux. — Il devient de plus en plus difficile d'apprécier la position de cet article. La forte baisse qui vient de se produire a provoqué de nombreux rachats de la part du découvert.

Le stock diminue tous les jours, la consommation y puisant sans cesse, et les arrivages du nord étant à peu près nuls depuis la baisse. Les fabricants de cette contrée qui expédiaient beaucoup sur Paris quand la marchandise y valait 70 francs et même plus l'hectolitre, n'y envoient rien maintenant qu'elle vaut 53 à 54 francs, car ils trouvent en province un écoulement plus avantageux à leur fabrication.

Marché de Paris. — Mercredi 18 novembre 1874.

Les offres en blé, tant de la culture que du commerce, sont plus nombreuses que la semaine dernière, et les dernières pluies ayant augmenté le volume des cours d'eau, permettent à la meunerie un travail régulier. Il y a donc tous les éléments d'affaires actives, si les détenteurs de blé avaient des prétentions moins élevées. Mais la meunerie, qui vend assez difficilement sa farine, ne consent pas à subir toute la hausse que les détenteurs demandent. Elle veut bien payer les beaux blés 50 c. par quintal de plus que la semaine dernière, mais ne veut pas dépasser cette limite. Les vendeurs, après une assez longue hésitation, consentent, pour quelques-uns du moins, à traiter dans ces conditions, et c'est ainsi que des affaires, d'une minime importance toutefois, s'engagent dans les cours extrêmes de fr. 25 à fr. 26.50 les 100 kil. en gare à Paris.

La position des farines de spéculation devient difficile à apprécier. Il se fait plusieurs cotes au cercle du Louvre, et la multiplicité de ces cotes, ainsi que les différences qu'elles constatent, nous obligent à ne pas les mentionner aujourd'hui.

Nous ferons observer à nos lecteurs que les affaires en farines de spéculation sont nulles et le seront tant que les cotes n'en seront pas établies d'une manière régulière et conforme aux lois qui régissent la matière.

La position actuelle ne saurait être de longue durée.

Vendredi, 20 novembre. — Dernier cours.

Les farines de consommation sont plus offertes et d'une vente plus difficile aux cours extrêmes de fr. 51 à fr. 56 les 153 kilog.

En présence des tiraillements incessants qui se produisent au cercle du Louvre pour la cote des farines de spéculation, nous sommes fort embarrassés pour donner à nos lecteurs une cote dont nous pouvons garantir l'exactitude. Nous nous bornerons à leur donner les cours suivants sans engager notre responsabilité.

	8 marques.	Supérieures.
Courant	54 50	52 50 à 52 75
Décembre	52 25 à 52 50	51 50 à 51 25
4 premiers	52 »	51 »
4 de mars	53 » à 52 75	52

Les 159 kilogr., toile perdue.

Les blés sont en baisse de 75 centimes par quintal environ, depuis mercredi Les cours extrêmes varient de fr. 24 50 à fr. 26 25 les 100 kilog. en gare à Paris. Pas de changement à noter sur les menus grains.

En huiles, peu d'affaires et variations insignifiantes.

Disponible et courant	73 50	69
Décembre	74 25	69
4 premiers	75 75	69 50
4 d'été	77 75	» »
4 derniers	79 »	le tout aux 100 kil.

Les spiritueux faiblement tenus sur le rapproché sont fermes sur le livrable. Courant fr. 51 50; décembre fr. 52 50. 4 premiers fr. 54; 4 chauds fr. 56 l'hectolitre à 90 degrés.

E. Marion.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

Le Havre, 20 novembre. — Cotons : affaires calmes, prix fermes sur le disponible et faibles sur le livrable. Ventes 700 balles.

Liverpool, 20 novembre. — Cotons : ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché ferme, prix sans changement. Importations, 19,000 balles.

Marseille. 20 novembre. — Blés : affaires actives, mais les acheteurs sont très-réservés. — Ventes de la journée d'hier, 33,300 hect.

New-York, 19 novembre. — Or : 111 1/4. — Change sur Londres : 4 dollars 83 cents 1/2 par livre anglaise. — Change sur Paris : 5 13 3/4. — Pétrole : Standard Wite (le gallon de 3 litres 8), 10 cents 1/2. — Dito à Philadelphie, 10 1/4. — Froment rouge : 1 dollar 22 cents ou 6 28 le bushel de 36 litres. — Maïs : 92 c. ou 4 70 le bushel de 36 litres.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	12 novembre.	19 novembre.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.277.420.884	1.288.741.733
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	365.420	196.084
Portefeuille de Paris. Commerce	359.664.345	361.238.148
Portefeuille de Paris. Bons de la ville de Paris	30.300.000	30.000.000
Portefeuille de Paris. Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	357.809 323	347.034.335
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	12.356.700	12.199.700
Id. Id. Succ.	7.714.900	7.865.900
Avances sur effets publics franç. Paris	26.929.900	27.227.200
Id. Id. Succ.	18.567.550	19.054.500
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	17.694.200	17.544.400
Id. Id. Succ.	15.025.100	15.040.340
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.148.900	1.125.500
Id. Id. Succ.	522.400	539.000
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.782	67.350.613
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.013.486	3.017.104
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	3.950.142	3.987.134
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	9.090.764	6.316.663
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.569.270.700	2.551.872 030
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.678.183	4.821.738
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10.598.329	10.086.661
Compte courant du trésor, créditeur	152.398.851	151.035.624
Comptes courants à Paris	190.267.822	207.281.309
Comptes courants dans les succursales.	25.016.849	23.551 617
Dividendes à payer	1.876.119	1.824.389
Effets au comptant non disponibles	1.627.317	1.626.791
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	16.891.856	18.199.448
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	13.744.295	14.924.273
Total égal a l'actif et au passif.	3.237.332.250	3.237.185.818

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	11.320.849	»
Portefeuille commercial	»	9.201.185
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	636.890	»
Billets en circulation	»	17.398.670
Compte courant du Trésor	»	1.363.227
Comptes courants particuliers	15.548.254	»

Nous n'avons pas cette fois, hélas ! à regretter le peu d'importance de l'accroissement du portefeuille, car c'est une diminution qu'il nous faut enregistrer, et une diminution de plus de dix millions. Les comptes courants ont, en outre, augmenté de 15 à 16 millions. Devons-nous dire : Adieu paniers, vendanges sont faites? Le mouvement de reprise ordinaire à cette époque de l'année est-il terminé? Nous désirons que non sans trop oser l'espérer, car ce qui fait l'âme du commerce, ce qui encourage l'esprit des spéculations utiles, des hardiesses profitables, c'est la confiance, et nous en sommes, après quatre ans de réflexions souvent amères, lorsque financièrement nous avons pu tout liquider, lorsque le billet de banque est au pair, nous en sommes à désirer son retour. La Banque de France ne peut rien contre cet ordre de difficultés, mais ce qu'elle pourrait faire, ce qui ne serait qu'utile aux affaires, ce serait d'abaisser le taux de son escompte. Plus le courant des transactions est faible, plus la Banque doit ménager les quelques filets qui nous en restent, et l'escompte à 3 0/0, même 3 1/2 0/0, est plus propice à cette fin qu'au taux de 4 0/0.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

18 novembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	34.459.310	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	19 459.310
		Argent monn. et ling.	»
Total	34.459.310	Total	34.459.310

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.534 656
Réservé et prof. et pert.	3.104.632	Portefeuille et avances.	17.543 557
Trésor et Admin. publ.	3.831.202	Billets en rés. (N. B.)	8.075.355
Comptes particuliers	18.042.559	Or et arg. mon. (N. B.).	742.364
Billets à sept jours etc.	364.539		
Total	39.895.932	Total	39.895.932

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015 100
Réserve et prof. et pert.	3 104.632	Fonds publics	17.519.556
Billets en circulation	26.383.955	Portefeuille et avances.	17.543.557
Billets à sept jours	364.539	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	20.201.674
Trésor et Admin. publ.	3.831.202		
Comptes particuliers	18.042.559		
Total	66.279.887	Total	66.279.887

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 402.645
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	434.847	
Comptes-courants des particuliers	»	1.274.033
Fonds publics	»	7.176
Portefeuille et avances	»	642.262
Encaisse métallique	»	622.623
Réserve en billets		276.235

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

L'escompte a été porté inopinément lundi à Londres à 5 0/0. Nous n'accuserons pas trop la Banque d'Angleterre, qui subit, ou mieux fait subir au public les inutiles prescriptions de l'acte de 1844.

Les échanges au Clearing-House de Londres ont roulé cette semaine sur 133 millions de livres sterling contre 138 la semaine correspondante de 1873.

Voici, au sujet de la Banque d'Angleterre, un tableau déjà fourni il y a huit jours, mais que nous reproduisons avec des rectifications et corrections et qui aura au moins le mérite de l'opportunité. La colonne intitulée : *Rapport de l'encaisse au passif à vue* montre la situation réelle de la Banque au point de vue de la certitude du remboursement des billets à présentation; la colonne à l'extrême gauche donne la même situation, mais factice et imposée par l'acte de Robert Peel. On remarquera que la proportion de l'actif au passif est plus forte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ainsi lorsque la réserve des billets et espèces s'accroît, la proportion de cette réserve aux comptes courants est plus forte que celle de l'encaisse au passif à vue; c'est l'inverse qui se produit quand la réserve diminue. Que résulte-t-il de ces fluctuations artificielles, sur le papier, pour ainsi dire? c'est que tantôt la confiance est trop encouragée, tantôt la défiance trop excitée. La réserve s'accroît, on se lance sans crainte dans les affaires, car le taux de l'escompte en s'abaissant met le capital à bon marché; trop de facilités amène naturellement un engorgement de valeurs; l'argent se fait rare, la réserve diminue; tout est rapidement au plus mal, la proportion gouvernementale le dit, quand la situation réelle le dément. En un mot, le taux de l'escompte suit la réserve, guide léger tantôt affolé, tantôt téméraire, et le monde des affaires, même à l'étranger, se ressent des coups de bascule occasionnés par la marche de ce grand établissement.

BANQUE D'ANGLETERRE

Tableau résumé des bilans hebdomadaires des six derniers mois (principaux comptes).

Rapport de la réserve en billets et espèces aux comptes courants cumulés	Réserve en billets et espèces.	Dates des bilans.	Encaisse métallique.	Billets en circulation.	Comptes courants: Particuliers.	Comptes courants: Publics.	Rapport de l'encaisse au passif à vue.	Portefeuille commercial et avances.	Taux de l'escompte.
%	millions st.		millions st	millions st.	millions st.	millions st.	%	millions st.	%
41.91	10.47	20 Mai.	21.62	26.56	6.79	18.19	41.96	18.72	4 »
43.94	10.99	27 —	21.76	26.13	7.02	17.99	42.54	18.20	»
44.44	11.35	3 Juin.	22.39	26.42	8.05	17.49	43.09	18.34	3 1/2
45.77	11.69	10 —	22.70	26.38	7.69	17.85	43.72	18 »	3 »
48.84	13 »	17 —	23.63	26.03	8.13	18.49	44.88	17.79	2 1/2
49.34	13.07	24 —	23.97	26.25	8.77	17.72	45.45	17.62	»
39.65	11.83	1 Juillet.	23.93	27.45	9.71	20.16	41.75	22.55	»
43.24	10.98	8 —	23.26	27.64	5.43	19.96	43.86	18.47	»
45.58	10.83	15 —	23.05	27.60	3.83	19.93	44.88	17.02	»
48.10	11.24	22 —	23.20	27.30	3.62	19.75	45.78	16.40	»
47.64	10 78	29 —	22.40	27.07	3.52	19.31	45.23	16.55	3 »
41.79	9.21	5 Août.	21.54	27.71	3.24	18.80	43.29	17.61	4 »
44.08	9.90	12 —	21.86	27.36	3.86	18.60	43.87	17.35	»
47.81	11.05	19 —	22.54	26.90	4.25	18.86	45.07	16.88	3 1/2
49.22	11.74	26 —	23.08	26.72	4.33	19.52	45.63	16.88	3 »
47.23	11.16	2 Sept.	22.98	27.23	4.63	19 »	45.18	17.60	»
49.75	11.75	9 —	23.24	26.89	4.75	18.87	46 »	17 03	»
50.60	12.12	16 —	23.36	26.24	5.05	18.90	46.54	16.98	»
51.02	12.30	23 —	23.32	26.44	5.72	18.39	46.14	17.01	»
43.52	10.81	30 —	23.09	27.67	5.21	19.63	43.98	19.19	»
37.70	10.04	7 Octob.	22.64	28.01	4.25	22.38	41.43	19.29	»
36.32	9.41	14 —	22.07	28.06	3.96	21.95	40.90	19.21	»
36.93	9.42	21 —	21.46	27.44	3.56	21.92	40.55	19.39	4 »
38.85	9.60	28 —	21.34	27.13	3.62	21.09	41.17	19.11	»
37.85	8.83	4 Nov.	21.10	27.69	3.74	19.59	41.36	18.53	»
39.10	9.04	11 —	20.82	26.79	3.40	19.31	42.07	18.19	»
40.31	8.82	18 —	20.20	26.38	3.83	18.04	41.86	17.54	5 »

Eh bien! cette mécanique compliquée, où la force d'impulsion se perd au lieu de se ménager, ce rouage qu'une foule de bons esprits, en Angleterre même, ont condamné, l'Allemagne est en train de se l'approprier en y faisant, cela va de soi, les modifications nécessaires pour supprimer, dans l'acte anglais de 1844, ce qu'il y a de mauvais et s'assimiler ce qu'il y a de bon. On sait que la réglementation est toujours sage, modérée, pratique ; c'est en le disant que Robert Peel est parvenu à faire adopter son système. Les principes sont vrais, qui en doute ? mais à condition de les mettre en réserve pour ne jamais s'en servir ; dans les considérants ils font bien, mais qu'ils y restent. C'est ce que pense le gouvernement impérial allemand, en attendant que le Parlement partage son opinion, et sous peu l'Allemagne aura, peut-être, sa Banque nationale, qui appuiera d'abord, n'en doutons pas, les idées monétaires du prince de Bismarck.

Voici, en attendant, la situation des principaux comptes de la Banque de Prusse au bilan du 14 novembre avec les chiffres correspondants au bilan du 7 novembre :

	7 novembre.	14 novembre.		Différences.
	Thalers.	Thalers.		Thalers.
Encaisse	209.170.000	207.940.000	—	1.230.000
Billets de diverses caisses	3.098.000	3.549.000	+	451.000
Portefeuille	134.495.000	134.413.000	—	82.000
Avances	20.125.000	19.340.000	—	785.000
Effets publ. appart. à la Banque	5.683.000	5.414.000	—	269.000
Billets en circulation	275.790.000	281.035.000	+	5.245.000
Dépôts particuliers	33.428.000	33.463.000	+	35.000
Compte courant de l'Etat, etc.	30.625.000	23.419.000	—	7.200.000

On remarquera que le Trésor a puisé à son compte une somme de 7,200,000 thalers prise, majeure partie, en billets de banque, ce qui fait supposer que c'est plutôt pour faire face à des dépenses administratives que pour des emplois monétaires. Malgré une légère diminution de l'encaisse, la situation ne semble pas faire craindre un exhaussement du taux de l'escompte.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

	24 NOVEMBRE 1870	23 NOVEMBRE 1871	21 NOVEMBRE 1872	20 NOVEMBRE 1873	19 NOVEMBRE 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	»	2.300.7	2.606.4	2.984.0	2.551.9
Encaisse	»	634.3	790.2	732 2	1.288.7
Portefeuille	»	661.0	950.2	1.192.8	708.3
Avances	»	104.9	124.9	139.5	100.6
Prêts à l'Etat	»	1.253.5	1.375.3	1.312.6	887.1
Compt. cour. Trés.	»	155.8	368.8	104.9	151.0
— part.	»	280.3	223 3	211.0	230.8
Taux d'escompte	6 0/0	6 0/0	5 0/0	6 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 ½ 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	53 fr. 35	56 fr. 70	53 fr. »	58 fr. »	61 fr. 47
Cours du 5 0/0	»	90 fr. 20	83 fr. 30	90 fr. 75	98 fr. 85
Prix du quintal de blé	»	33 fr. 45	28 fr. 58	36 fr. 07	24 fr. 74
Prime de l'or	»	18 ½ °/°°	14 °/°°	10 °/°°	Pair.
Londres court	»	25 fr. 82	25 fr. 67	25 fr. 49	25 fr. 14
LONDRES.					
Escompte	2 ½ 0/0	4 0/0	7 0/0	5 0/0	8 0/0
Consolidés	92 1/2	93 5/8	92 5/8	92 7/8	93 1/8
Paris court	»	25.82	25.67	25.50	25.12

En 1870, nos insuccès, en province, soupçonnés seulement à Paris, rendent la position de notre pauvre pays de plus en plus critique. — Capitulation de Thionville,

En 1871, rien de changé dans la situation.

En 1872, le message de M. Thiers, mal reçu par l'Assemblée nationale, produit une crise politique dont l'effet final mettra six mois à se produire. La situation du marché monétaire anglais s'améliore.

En 1873, les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon sont prorogés pour sept années. Le taux de l'escompte, à Londres, est ramené à 10 0/0. Le même jour, 20 novembre, la Banque de France a baissé le sien à 6 0/0.

En 1874, les deux places de Londres et de Paris offrent des points marqués de dissemblance ; le numéraire recherché à Londres pour l'exportation, autorise une hausse du taux de l'escompte sur cette place ; l'atonie des affaires occasionne, à Paris, une abondance de capitaux qui pousse à l'abaissement du prix des services de la Banque de France. Les esprits, à l'approche du retour de l'Assemblée et des élections municipales commencent, d'ailleurs, à s'occuper plus de la politique que de tout autre objet.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0			3 0/0		
—	Pl. haut	Pl. bas	Dernier	Pl. haut	Pl. bas	Dernier
13 Vendredi	98.40	98.20	98.20	61 60	61.45	61.50
14 Samedi	98.40	98.15	98.35	61.60	61.37	61.52
15 Lundi	98.35	97.95	98.05	61.75	61.40	61.40
16 Mardi	97.95	97.75	97.85	61.45	61.35	61.45
17 Mercredi	98.05	97.80	97.85	61.60	61.40	61.40
18 Jeudi	97.90	97.70	97 85	61.60	61.35	61.47
TERME						
13 Vendredi	98.52	98.30	98.32	61.77	61.50	61.55
14 Samedi	98.50	98.25	98.37	61.72	61.42	61.62
15 Lundi	98.45	98.13	98.15	61.75	61.40	61.50
16 Mardi	98.10	97.90	98.10	61.50	61.30	61.47
17 Mercredi	98.22	97.90	97.95	61 62	61.40	61.45
18 Jeudi	97.97	97.75	97.95	61.55	61.35	61.47

La Bourse a été décidément mauvaise cette semaine ; le 5 0/0 décroche le cours de 98 francs, de peu, il est vrai, mais il y a longtemps que ce cours semblait conquis. La baisse sur le 3 0/0 est moins sensible et comme la spéculation s'attache plus au 5 0/0 qu'au 3 0/0, il faut en inférer que ce sont des ventes à terme qui ont principalement fait reculer notre 5 0/0. La cote atteste d'ailleurs qu'en effet le report a faibli, ainsi que l'écart des cours de clôture, comptant et terme. Le comptant a, conséquemment été mieux tenu que le terme. Les receveurs généraux ont fait racheter pour le public des départements 276,000 fr. de rentes 5 0/0 et 49,000 de rentes 3 0/0.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair	Dernier cours coté, au 5 nov.	FONDS PUBLICS.	Derniers cours de la semaine finissant le 12 nov.	19 nov.	Variat.
100	78 ..	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	88 85	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	89 ..	88 25	— .. 75
500	515 ..	6 0/0 (Morgan) j. oct.	515 ..	513 75	— 1 25
500	460 ..	4 0/0 (Trenten.) j. 20 juill.	457 50	456 25	— 1 25
500	486 50	5 0/0 (B. de liq.) j. 15 juill.	486 25	486 ..	— .. 25
		FONDS MUNICIPAUX.			
225	218 ..	Dép. Seine 56, 4 0/0 j. juil.	224 ..	222 50	— 1 50
500	440 ..	V. Paris 55-60, 3 0/0 j. sept.	438 ..	435 ..	— 3 ..
500	472 50	— 65, 4 0/0 j. aout	475 ..	473 50	— 1 50
400	302 50	— 69, 3 0/0 j. 31 juill.	301 50	302 ..	+ .. 50
400	277 ..	— 71, 3 0/0 j. juill.	276 50	275 ..	— 1 50
1000	1005 ..	— 72, 6 0/0 j. oct.	1005 ..	1003 75	— 1 25
500	485 ..	B. liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	481 25	480 ..	— 1 52

Les opérations en fonds français publics ou municipaux, autres que le 5 0/0 et le 3 0/0, ont été fort limitées. Les obligations de la ville de Paris attendent, pour se mouvoir, une décision relative à l'emprunt projeté de 260 millions ; alors les arbitrages donneront quelque vigueur au marché.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair	5 nov.		12 nov.	19 nov.	Variat.
100	93 3/8	Angl. 3 0/0 cons. j. 5 juill.	.. ./.	.. ..	.. .. ..
500	1265 ..	Autr. Lots 60 j. nov.	1263 ..	1257 50	— 5 50
250	279 ..	— Obl. dom. j. sept.	278 50	278 50	.. .. ..
100	68 1/2	— 5 0/0 conv. Arg. j. juill.	68 1/2	68 3/4	+ 1/4
100	66 1/2	— — j. oct.	.. ./.	.. ..	.. .. ..
100	64 7/8	— 5 0/0 conv. Pap. j. août	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	64 ...	— — j. nov.	62 1/2	.. ..	.. .. ..
100	105 1/2	Belg. 4 1/2 0/0 44 j. 1er juill.	103 1/4	103 5/8	+ 3/8
500	480 ..	Egypt. 7 0/0 Pacha 66 j. 7 juill.	475 ..	477 ..	+ 2 ..
100	83 ..	— 7 0/0 68 j. 15 juill.	83 ..	83 1/2	+ 1/2
500	386 25	— 7 0/0 Pacha 70 j. oct.	382 50	387 50	+ 5 ..
500	377 50	— 7 0/0 73 j. 15 octobre	376 25	373 75	— 2 50
100	18 1/4	Espagne 3 0/0 extér. j. janv. 73	18 3/4	18 ./.	— ..3/4
100	13 7/8	— — intér. j. janv. 73	13 1/4	12 3/4	— 1/2
500	445 ..	— 8 0/0 Pagarès j. juill.	453 75	460 ..	+ 6 25
100	105 1/2	Etats-Unis 6 0/0 62 j. nov.	102 1/2	102 3/4	+ ..1/4
100	108 ..	— — 64 j. nov.	105 1/8	104 1/2	— 5/8
100	110 1/2	— — 65 j. nov.	107 5/8	... ..	.. .. ..
100	110 ..	— — 67 j. juill.	110 3/4	110 5/8	— ..1/8
100	105 1/2	— 5 0/0 Cons. j. nov.	104 1/4	104 1/8	— 1/8
500	226 75	Hongrie 5 0/0 68 j. juill.	227 25	228 ..	+ .. 75
100	67 60	Italie 5 0/0 61 j. juill.	67 10	67 45	+ .. 35
100	37 10	— 3 0/0 61 j. oct.	.. ..	37 40	.. .. ..
100	68 1/2	Rome 5 0/0 31 j. 6 juin	67 3/4	67 1/2	— 1/4
100	67 ...	— 5 0/0 60-64 j. oct.	67 1/4	67 ./.	— 1/4
100	65 3/4	— 5 0/0 66 j. oct.	66 ..	65 1/2	— 1/2
500	197 ..	Obl. Vict.-Emm. 3 0/0 64 j. oct.	196 25	196 25	.. .. ..
100	62 ..	Pays-Bas 2 1/2 0/0 34 j. 22 juill.	... ..	.. ..	.. .. ..
100	71 65	Pérou 6 0/0 70 j. juill.	71 75	71 75	.. .. ..
100	57 ..	— 5 0/0 72 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
100	45 1/2	Port. 3 0/0 53 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
100	102 3/4	Roumanie 8 0/0 67 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
100	93 ..	Russie 4 1/2 0/0 49 j. juill.	... ..	93 ..	.. .. ..
100	101 1/2	— 5 0/0 62 j. nov.	99 ..	99 ..	.. .. ..
500	418 75	— 4 0/0 67 j. nov.	420 ..	422 ..	+ 2 ..
500	420 ..	— — 69 j. nov.	423 ..	420 ..	— 3 ..
100	101 1/2	— 5 0/0 70 j. aout	102 1/4	101 7/8	— 3/8
500	259 75	Tunis. 5 0/0 72 j. juill.	268 50	271 50	+ 3 ..
100	46 30	Turq. 5 0/0 65 j. juill.	44 60	44 95	+ .. 35
500	338 75	— 6 0/0 60 j. juill.	331 25	330 ..	— 1 25
500	357 50	— 6 0/0 63 j. juill.	360 ..	355 ..	— 5 ..
500	358 75	— 6 0/0 65 j. juill.	357 50	357 50	.. .. ..
500	278 75	— 6 0/0 69 j. oct.	274 ..	273 50	— .. 50
500	265 ..	— 6 0/0 73 j. oct.	261 50	260 ..	— 1 50

Les valeurs égyptiennes et ottomanes sont, avec le 5 0/0 italien, les titres qui ont le plus animé le marché des fonds étrangers. Les fonds égyptiens ont été généralement fermes. Les résultats avantageux obtenus par le vice-roi dans la guerre au sud de ses États n'a pas peu contribué, croyons-nous, à cette bonne tenue. Il n'en a pas été de même de la Turquie plus occupée à faire la guerre à ses sujets de telle ou telle confession qu'à se préoccuper de l'avenir que lui souhaite son puissant voisin du nord. D'ailleurs la nouvelle opération de la Banque ottomane, la souscription du solde du nouveau 5 0/0, doit donner à songer aux spéculateurs sur ces valeurs ; aussi, à part le 5 0/0 plus soutenu que les autres valeurs, les divers titres de fonds ottomans ont baissé ou, tout au moins, été fort lourds. Quant à l'italien, il se tient dans l'espérance de combinaisons favorables aux finances italiennes.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair	5 novemb.		12 nov.	19 nov.	Variat.
1000	960 ..	Créd. fonc. 3 0/0 52 j. novembre	930 ..	.. ..	.. .. ..
500	490 ..	— 4 0/0 — j. novembre	479 50	479 75	+ .. 25
100	95 50	— 4 0/0 — j. novembre	93 ..	95 ..	+ 2 ..
500	468 75	— 3 0/0 — j. novembre	465 ..	465 ..	.. .. ..
100	93 ..	— 3 0/0 — j. novembre	90 ..	88 ..	— 2 ..
500	475 ..	— 4 0/0 63 j. novembre	460 ..	465 ..	+ 5 ..
500	378 ..	— 3 0/0 comm. j. nov.	370 ..	371 25	+ 1 25
100	73 50	— 3 0/0 — j. nov.	74 ..	73 50	— .. 50
300	277 75	— 5 0/0 départ. juill.	277 75	277 25	— .. 50
500	470 ..	Créd. fonc. colon. 5 0/0 61 j. août	498 75	.. ..	.. .. ..
600	355 ..	— 5 0/0 65 j. août	355 ..	355 ..	.. .. ..
150	111 ..	Soc. gén. Algér. 4 0/0 67 j. août.	111 ..	110 ..	— 1 ..
500	460 ..	— 5 0/0 66 j. juin	457 50	455 ..	— 2 50
500	417 50	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. juill.	417 50	417 25	— .. 25
500	260 25	Ch. Charentes 3 0/0 j. oct.	260 50	262 ..	+ 1 50
500	262 ..	— Dombes 3 0/0 j. oct.	.. ..	.. ..	.. .. ..
650	480 ..	— Est 5 0/0 j. juin	477 50	482 50	+ 5 ..
500	292 25	— — 3 0/0 j. juin	293 ..	292 50	— .. 50
500	295 ..	— Lyon 3 0/0 55 j. oct.	292 50	292 ..	— .. 50
500	296 ..	— Bourbonnais 3 0/0 j. juill.	297 ..	297 ..	.. .. ..
500	294 ..	— Dauph. 3 0/0 j. juill.	296 50	293 75	— 2 75
500	293 75	— Genève 3 0/0 55 j. juil.	291 ..	291 50	+ .. 50
500	287 ..	— — 3 0/0 57 j. juil.	287 50	289 ..	+ 1 50
625	500 ..	— Médit. 4 0/0 j. oct.	495 ..	495 ..	.. .. ..
500	300 ..	— — 3 0/0 j. juill.	303 ..	303 ..	.. .. ..
500	295 ..	— Fusion 3 0/0 anc. j. juill.	294 25	294 25	.. .. ..
509	287 25	— — 3 0/0 66 j. oct.	287 50	287 25	— .. 25
625	500 50	— Rhône-Loire 4 0/0 j. juill.	478 ..	.. ..	.. .. ..
500	495 ..	— — 3 0/0 j. juill.	.. ..	295 ..	.. .. ..
500	286 25	— Vict.-Emm. 3 0/0 62 j. oct.	285 ..	287 ..	+ 2 ..
500	295 ..	— Midi 3 0/0 j. juill.	293 75	293 50	— .. 25
500	302 50	— Nord 3 0/0 j. juill.	303 25	304 50	+ 1 25
500	270 ..	— Nord-Est 3 0/0 j. oct.	268 50	270 25	+ 1 75
500	299 ..	— Orléans 3 0/0 j. juill.	297 ..	298 50	+ 1 50
500	296 ..	— Gr.-Cent. 3 0/0 55 j. juil.	294 ..	295 50	+ 1 50
500	292 ..	— Ouest 3 0/0 j. juill.	291 50	291 ..	— .. 50
500	250 ..	— Vendée 3 0/0 j. oct.	247 50	244 ..	— 3 50
500	312 50	Ch. Autrich. 3 0/0 anc. j. sept.	313 ..	314 ..	+ 1 ..
500	306 25	— — 3 0/0 nouv. j. sept.	307 ..	308 ..	+ 1 ..
500	250 75	— Lombards 3 0/0 anc. j. oct.	251 ..	250 75	— .. 25
500	248 ..	— — 3 0/0 nouv. j. oct.	247 50	245 75	— 1 75
500	204 75	— Nord-Espagne prior. j. oct.	203 ..	202 ..	— 1 ..
500	197 ..	— — rev. var. j. oct. 72.	194 50	199 25	+ 4 75
500	129 ..	— Pamp.-Barcel. j. oct. 72.	129 ..	130 25	+ 1 25
500	235 50	— Portug. 3 0/0 j. juill. 70.	237 50	238 75	+ 1 25
500	218 ..	— Madrid-Sarag. 3 0/0 j. juill.	217 50	217 75	+ .. 25
500	454 ..	Omnibus de Paris 5 0/0 j. juill.	453 ..	451 25	— 1 75
500	316 25	Tramways-N. Paris 6 0/0 j. oct.	318 75	317 50	— 1 25
500	500 ..	Mess. marit. 6 0/0 j. oct.	505 ..	507 50	+ 2 50
500	455 ..	— 5 0/0 j. oct.	453 ..	455 ..	+ 2 ..
500	417 50	Cie transatl. 5 0/0 j. juill.	420 ..	418 50	— 1 50
500	487 50	Canal Suez 5 0/0 j. oct.	483 75	480 ..	— 3 75
125	123 ..	— Bons trent. 8 0/0 j. sept.	120 ..	122 ..	+ 2 ..
450	397 50	Cail et Ce, 25 fr. j. oct.	395 ..	395 ..	.. .. ..
450	400 ..	Fives-Lille 24 fr. j. juill.	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	265 ..	Docks Marseille 3 0/0 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
500	466 25	Gaz parisien 5 0/0 j. juill.	462 50	460 ..	— 2 50
500	280 ..	Cie gle Eaux 3 0/0 j. oct.	285 ..	282 50	— 2 50
500	450 ..	— 5 0/0 j. nov.	.. ..	.. ..	.. .. ..
625	435 ..	Salines Est 4 0/0 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..

Les obligations des compagnies de chemins de fer ou autres sociétés sont généralement fermes, étant recherchées par les petits capitaux qui les absorbent au fur et à mesure qu'elles sont créées. Il faut, en effet, ne pas oublier qu'il y a émission constante, au moins pour presque tous les chemins de fer, de ces valeurs et que cependant le marché n'en est jamais affaibli. C'est une vraie caisse d'épargne pour les petits capitaux qui en sont friands étant d'un placement solide et assez fructueux, sans parler de la chance de remboursement au pair.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

Pair	5 nov.		12 nov.	19 nov.	Variat.
1000	3950 ..	Banque de France, j. juill.	3900 ..	3920 ..	+ 20 ..
1000	1170 ..	B. de Paris et des P.-B., ex-c.. 4.	1160 ..	1160 ..	.. .. ..
625	550 ..	Compt. d'Esc. de Paris, j. aout..	548 75	545 ..	— 3 75
500	472 50	Crédit agricole, j. juill.	470 ..	470 ..	.. .. ..
500	850 ..	Créd. fonc. de France, j. juill..	840 ..	832 50	— 7 50
500	380 ..	Soc. gén. algérienne, j. nov. 73..	380 ..	380 ..	.. .. ..
500	695 ..	Cr. indust. et comm., j. nov.	683 75	682 50	— 1 25
500	723 75	Cr. lyonnais, j. 15 juill.	712 50	710 ..	— 2 50
500	356 25	Cr. mobilier, j. juill. 73.	355 ..	385 ..	+ 30 ..
500	587 50	Soc. dép. et comptes cour., j. nov.	575 ..	575 ..	.. .. ..
500	542 50	Soc. génér., j. oct.	535 ..	532 50	— 2 50
500	582 50	B. Fr.-Égyptienne, j. 15 mars	575 ..	568 75	— 6 25
500	525 ..	B. Fr.-Italienne, j. juill.	525 ..	517 50	— 7 50
100	162 50	S.-Compt. des Entr., j. juill.	163 75	140 ..	— 23 75
500	727 50	B. ottomane, j. juill.	717 50	707 50	— 10 ..
500	545 ..	Cr. fonc. autrich., j. juill 73.	546 25	548 75	+ 2 50
500	675 ..	Cr. mob. espagn., j. juill.	662 50	685 ..	+ 22 50

Rien de bien nouveau à dire des actions d'institutions de crédit ; ces valeurs subissent souvent des variations par suite d'opérations qui leur sont attribuées par l'opinion publique, pour, le fait démenti, retourner à leur ancien cours. Il nous semble préférable de ne pas nous faire l'écho de ces bruits, tant qu'ils n'ont pas un caractère officiel ou authentique.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

Pair	5 novemb.		12 nov.	19 nov.	Variat.
500	530 ..	Est j. novembre	505 ..	505 ..	.. .. ..
»	192 ..	— Act. de jouissance	190 ..	.. ..	.. .. ..
500	912 50	Lyon j. novembre	875 ..	876 25	+ 1 25
500	642 50	Midi j. juill.	638 75	640 ..	+ 1 25
»	215 ..	— Act. de jouissance	640 ..	.. ..	.. .. ..
400	1077 50	Nord j. juill.	1075 ..	1070 ..	— 5 ..
»	850 ..	— Act. de jouissance	685 ..	.. ..	.. .. ..
500	857 50	Orléans j. oct.	853 75	850 ..	— 3 75
»	555 ..	— Act. de jouissance	557 50	560 ..	+ 2 50
500	553 75	Ouest j. oct.	555 ..	552 50	— 2 50
»	225 ..	— Act. de jouissance	226 25	235 ..	+ 8 75
500	340 ..	Charentes j. aout	337 50	332 50	— 5 ..
500	905 ..	Vendée j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
500	335 ..	Nord-Est (capital) j. juill.	336 25	340 ..	+ 3 75
500	687 50	Chemins autrich. j. juill.	680 ..	681 25	+ 1 25
»	270 ..	— Act. de jouissance	.. ..	.. ..	.. .. ..
500	317 50	— Lombards j. novembre	305 ..	303 75	— 1 25
500	325 ..	Nord-Ouest-Autriche j. juill.	325 ..	325 ..	.. .. ..
500	207 50	Nord-Espagne j. janv. 65	192 50	225 ..	+ 32 50
500	118 75	Pamp.-Barcelone j. juill. 66	115 ..	122 50	+ 7 50
500	190 ..	Portugais j. janv. 66	191 25	195 ..	+ 3 75
500	256 25	Madrid-Sarag. j. juill.	253 75	253 ..	— .. 75

Les actions de chemins de fer varient ordinairement à l'approche des assemblées générales ; et comme la plupart de ces réunions ont lieu dans le commencement du premier semestre de l'année, on comprend la stagnation, en ce moment, de la spéculation sur ces valeurs. Signalons cependant la hausse de fr. 32.50 sur les actions du Nord de l'Espagne ; hausse due, évidemment, à l'approche de l'assemblée extraordinaire de la fin de ce mois.

Les recettes des chemins de fer, pour la 44e semaine de 1874, sont en meilleures voies que celles de la semaine précédente. Comparées à 1873, nous trouvons, à l'ancien réseau, des augmentations sur le Lyon (7.91 0/0), le Nord (8.81 0/0, l'Ouest (2.17 0/0), l'Orléans (15.78 0/0), l'Est (8.61 0/0), et le Midi (19.05 0/0) ; au nouveau réseau, il y a augmentation sur le Lyon (33.34 0/0), le Nord (11.98 0/0), l'Orléans (11.41 0/0), et diminution sur l'Ouest (7.55 0/0), l'Est (4.25 0/0), et le Midi (0.08 0/0). En dehors des six grandes compagnies, nous avons augmentation sur les Charentes (11.27 0/0), la Vendée (5.91 0/0), le Lille-Valenciennes (15.45 0/0), le Nord-Est (27.59 0/0), et l'Orléans-Rouen (16.94 0/0).

Passant aux chemins étrangers, nous trouvons diminution sur l'Autrichien (5.55 0/0), le Lombard (1.10 0/0), le Pampelune (42.38 0/0), et le Portugais (19.55 0/0), et augmentation seulement sur le Nord-de-l'Espagne (36.51 0/0).

Mais tous ces résultats n'ont d'importance que réunis à ceux obtenus depuis le 1er janvier des années respectives 1874 et 1873, mises en comparaison. Voici donc le tableau contenant les résultats 0/0 kilométriques des recettes des 44 premières semaines de 1874, rapprochées des 44 premières semaines de 1873 :

	%		%
Lyon ancien réseau	— 3.13	Charentes	— 4.57
— nouveau —	+ 2.98	Vendée	»
Nord ancien —	— 2.44	Dombes-Sud-Est	+ 2.50
— nouveau —	+ 0.59	Lille-Valenciennes	+ 9 74
Ouest ancien —	+ 2 07	Nord-Est	+ 54.98
— nouveau —	— 3.12	Orléans-Rouen	+ 8.02
Orléans ancien —	— 2.81	Autrichiens	— 18.99
— nouveau —	— 0.36	Lombards	— 5.95
Est ancien —	— 5.67	Madrid-Sar-Alicante	+ 7.96
— nouveau —	— 4.59	Nord-Espagne	+ 12.26
Midi ancien —	+ 5.19	Pampelune	+ 43.55
— nouveau —	— 2.78	Portugais	— 2.77

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

Pair	5 nov.		5 nov.	12 nov.	Variat.
		Transports par terre :			
500	310 ..	Voit. à Paris, j. juill.	306 25	300 ..	— 6 25
»	45 ..	— act. de jouissance	45 ..	.. ..	.. .. ..
500	670 ..	Omnib. de Paris, j. juill.	690 ..	682 50	— 7 50
»	200 ..	— act. de jouissance	.. ..	.. ..	.. .. ..
		Transports par eau :			
500	238 75	Comp. transatl., j. 20 avril	228 75	220 ..	— 8 75
500	590 ..	Messag. marit., j. juin	580 ..	590 ..	+ 10 ..
		Canaux :			
500	425 50	Canal de Suez, j. janv. 71	445 ..	443 75	— 1 25
500	438 75	— Délégations, j. janv. 71	431 25	427 50	— 3 75
		Charbonnages et Mines :			
500	800 ..	Carmaux, j. nov.	.. ..	.. ..	.. .. ..
500	1540 ..	Mokta-el-Hadid N. lib., j. nov.	1590 ..	1550 ..	— 40 ..
		Sociétés métallurgiques :			
500	990 ..	Cail et Ce, j. juill.	990 ..	990 ..	.. .. ..
500	970 ..	Fives-Lille, j. nov.	970 ..	940 ..	— 30 ..
		Sociétés immobilières :			
500	406 25	Docks de Marseille, j. nov.	392 50	398 75	+ 6 25
500	320 ..	Entr. Mag. gén. Paris, j. juill.	345 ..	335 ..	— 10 ..
500	335 ..	Cie gén. Marchés, j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
500	330 ..	March. du Temple, j. oct.	.. ..	.. ..	.. .. ..

		Gaz :			
250	770 ..	Gaz parisien. j. oct.	775 ..	777 50	+ 2 50
»	510 ..	— — act. de jouissance.	525 ..	525 ..	
600	605 ..	— de Marseille, j. oct.	605 ..		
		Filatures :			
500	470 ..	Compt. de l'Ind. linière, j. 15 oct.	470 ..	470 ..	
500	450 ..	Maberly (Somme), j. sept.		410 ..	
		Divers :			
250	410 ..	Cie gén. Eaux, j. juill.	415 ..	420 ..	+ 5 ..
530	850 ..	Eaux de Vichy, j. sept.			
»	200 ..	Salines de l'Est, j. 15 avril.		200 ..	
500	575 ..	Allumettes chimiques, j. janv.	575 ..	575 ..	

BOURSES DÉPARTEMENTALES (*valeurs locales*).

Pair	4 nov.	LILLE.	11 nov.	18 nov.	Variat.
500	1512 ..	Gaz Wazemmes, j. 15 avril.			
»	25000 ..	Charb. Aniches, j. oct.			
500	800 ..	— Auchy-au-Bois	790 ..	785 ..	— 5 ..
»	650 ..	— Azincourt, j. août 65.			
—	12000 ..	— Bruay, j. 15 août.	11900 ..	11800 ..	—100 ..
—	2200 ..	— Bully-Grenay, j. 15 nov	2150 ..	2200 ..	+ 85 ..
—	2575 ..	— Carvin, j. 15 août.	2600 ..		
300	36000 ..	— Courrières, j. 3 sept.		36100 ..	
1000	500 ..	— Campagnac, j. juill.			
»	6300 ..	— Douchy, j. oct.	6500 ..		
—	240 ..	— Cie douaisienne	237 50	240 ..	+ 2 50
—		— Dourges, j. mai.			
—	5610 ..	— Escarpelle, j. 20 août.			
2500	4125 ..	— Epinac.	4315 ..		
—	3220 ..	— Ferfay, j. janv.	3120 ..	2700 ..	—420 ..
—	31925 ..	— Lens, j. oct.	32500 ..		
—	8675 ..	— Lievin.	9000 ..	9500 ..	—500 ..
—	465 ..	— Lys supérieure.			
—	2700 ..	— Meurchin, j. 15 août.	2859 ..	2840 ..	— 10 ..
—	23000 ..	— Marles.			
—	660 ..	— Rety, Ferques, Harding.	705 ..		
—	1325 ..	— Thivencelles-Fresnes.	1350 ..	1325 ..	— 25 ..
—	1580 ..	— Vendin, j. juill.	1600 ..		
—	25800 ..	— Vicoigne-Nœux, j. 15 nov	26290 ..	26750 ..	+900 ..
1000	2650 ..	Forges Biache-Saint-Vaast.			
500	270 ..	— Denain-Anzin	275 ..	280 ..	+ 5 ..
500	460 ..	Crédit du Nord, j. mai.	450 ..	451 25	+ 1 25
500	585 ..	Caisse de Lille, j. juill.			
500	545 ..	Caisse de Roubaix, j. juill.			
500	635 ..	Caisse Perot et Cie, j. 10 juill.			

Pair	28 oct.	LYON.	11 nov.	18 nov.	Variat.
»	455 ..	Forges Terre-Noire, j. juin.	465 ..	475 ..	+ 10 ..
»	1105 ..	— Horme, j. juin.			
300	711 25	— Creusot, j. juin.	715 ..	715 ..	
500	395 ..	— Mar. et chem. fer, j. juin	385 ..	390 ..	+ 5 ..
»	690 ..	— Fourchambault, j. oct.	690 ..	685 ..	— 5 ..
»	1010 ..	— Commentry, j. sept.			
500	565 ..	— Firminy, j. nov.	550 ..		
500	515 ..	— Saint-Etienne, j. nov.	505 ..	510 ..	+ 5 ..
»	323 ..	Charb. Loire, j. oct.	320 ..	307 ..	— 13 ..
»	580 ..	— Montrambert, j. oct.	573 75	565 ..	— 8 75
»	330 ..	— Saint-Etienne, j. oct.	330 ..	322 50	— 7 50
»	90 25	— Rive-de-Gier, j. oct.	86 50	88 ..	+ 1 50
»	1675 ..	— Roche-Molière, j. juill.	1625 ..	1625 ..	
»	2520 ..	Gaz Lyon, j. août.			
»	1731 25	— la Guillotière j. août.		1710 ..	
500	595 ..	Bateaux-Omnibus, j. oct.	593 75	593 75	
»	565 ..	Omnium, j. oct.			
500	580 ..	Société lyonn. de créd., j nov.	571 25	573 75	+ 2 50
500	550 ..	Rue de Lyon (impér.), j. avril.	550 ..		
500	555 ..	Verr. Loire-Rhône, j. mai.			
500	356 25	Croix-Rousse (ch. fer), j. juill.	380 ..		
500	575 ..	Dombes (S.-E) (ch. fer) j. juill.			

Pair	28 oct.	MARSEILLE.	14 nov.	nov. 18	Variat.
»	650 ..	Forg. Méditerr., j. nov.	620 ..	620 ..	
500	498 75	Nav. Fraissinet et Cie, j. juill.	495 ..	490 ..	— 5 ..
500	492 50	— Tr. mar. (Soc. gén.) j nov	490 ..	472 ..	— 17 50
500	680 ..	— Mixte, j. oct.		680 ..	
»	1640 ..	Charb. Grand Combe, j. juin.			
500	340 ..	Raffin. Méditerr., j. 15 sept.	340 ..	337 50	— 2 50
500	650 ..	— S.-Louis, j. 15 sept.			
500	620 ..	Salins-Midi, j. juill.	620 ..		
500	1478 75	Banq. Algérie, j. 30 avril.	1480 ..	1480 ..	
500	522 50	Soc. mars. de créd., j. sept.	522 50	525 ..	+ 2 50

Le dividende des Fives-Lille pour l'exercice 1873-74 vient d'être fixé à 80 francs, soit 5 francs de moins que pour les deux exercices antérieurs. (Voir notre numéro du 31 octobre dernier, page 561).

On a détaché, sur les valeurs diverses cotées à Paris et les actions de sociétés locales cotées à Lille, Lyon et Marseille, les dividendes ou coupons suivants : Banque de l'Algérie, fr. 41.20, à-compte sur l'exercice 1873-1874 ; — Crédit du Nord, fr. 9 à-compte ; Charbonnage de Bully-Grenay, fr. 35, à-compte, et de Vicoigne et Nœux, fr. 500 à-compte, Société générale de transports maritimes, fr. 15 àcompte, Gaz de Lyon et de la Guillotière, chacun d'eux, fr. 20, enfin Verreries du Rhône et de la Loire, fr. 17.50.

Nous avons eu souvent occasion de parler de la Compagnie des chemins de fer Lombards, des garanties d'intérêt dont elle jouit, etc. Il ne sera pas inutile de préciser un peu les termes de ses concessions et les résultats obtenus par l'exploitation de ses lignes.

Cette grande société a une partie de son réseau en Autriche-Hongrie, savoir : la ligne de Vienne à Trieste et ses embranchements, 1,284 kilomètres ; les lignes de Hongrie 646 kilomètres, enfin les lignes du Tyrol, 307 kilomètres, en tout 2,237 kilomètres en complète exploitation. Une autre partie de ce réseau est en Italie, savoir : lignes de la Vénétie, 507 kilomètres, dont 70 kilomètres (Udine à Pontebba) en construction ; les lignes de la Lombardie et de l'Italie centrale, 822 kilomètres dont 42 kilomètres (deux petits embranchements sans grande importance) en construction, enfin les lignes du Piémont, 756 kilomètres. Cela fait en tout 4,322 kilomètres, dont 4,210 en exploitation, et 112 en construction ou à construire. La Compagnie lombarde exploite en outre 1,112 kilomètres (51 en Autriche et 1061 en Italie) appartenant à des compagnies particulières, et, à leur achèvement, en exploitera 371 de plus, situés en Italie. Elle est, même avec son réseau propre, la plus grande compagnie de chemins de fer de l'Europe, après la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée qui possède, à elle appartenant, 6,779 kilomètres. Mais nous ne nous occuperons que du réseau propre à la Compagnie des chemins Lombards.

Pour tout son réseau autrichien-hongrois (2,237 kilomètres) et pour celui de la Vénétie (507 kilomètres), la Compagnie lombarde jouit d'une garantie de revenu brut moyen qui, partant de 30,000 francs par kilomètre pour l'exercice 1866, a progressé de 330 francs par kilomètre et par an, et sera conséquemment de 32,640 francs pour 1874, et 32,970 francs (33,000 francs, chiffre rond) pour 1875 et années suivantes. Pour le réseau piémontais (756 kilomètres), auquel, à cette occasion, il faut ajouter les lignes des sociétés privées, la garantie de revenu brut est établie à la somme fixe de 28,882,451 francs par an. Pour le restant du réseau italien, savoir la Lombardie et l'Italie centrale (822 kilomètres), la garantie repose sur le revenu net et est fixée à 5.2 0/0 du capital engagé.

Les tableaux suivants indiqueront les rapports entre ces garanties et les revenus réels ; ainsi, d'ores et déjà, on voit que les résultats des réseaux autrichien et vénitien réunis sont au-dessus de la garantie du revenu brut. Remarquons, à ce sujet, que la garantie de revenu brut s'applique à l'ensemble des réseaux autrichien et vénitien, et non à une partie quelconque de ces réseaux. Quant à l'Italie centrale et à la Lombardie, dont la garantie repose sur un revenu net de 5.2 0/0 du capital engagé, ce capital, de 265 millions et demi environ, suppose un revenu net minimum de 13,800,000 francs, ou 17,700 francs par kilomètre. Il faut s'attendre à être obligé d'invoquer cette garantie pour 1874. Pour le Piémont, la garantie, de 2 à 3 millions inférieure à la réalité, ne risque pas d'être utilisée, au moins pour 1874. On voit donc que, généralement, les résultats de l'exploitation du réseau total de la Compagnie lombarde étant supérieurs aux garanties d'Etat, la diminution des recettes est en droit d'affecter très-directement son dividende.

Ajoutons que, à part le réseau Lombard et Italie centrale, les garanties se basent sur le revenu brut, et non, comme en France, sur le revenu net. Il en résulte que toute économie réelle obtenue par la Compagnie sur ses frais d'exploitation lui profite. Cependant la cherté des charbons et des fers, les nécessités coûteuses d'entretien d'un réseau en partie situé dans un pays de montagnes ont tendu fortement à accroître les frais kilométriques de l'exploitation. Les voici en effet, pour trois années, à peu près également espacées :

	1864.	1868.	1873.
	Francs.	Francs.	Francs.
Admin. et dép. générales...	690	575	667
Entret. des chem. et des bât.	2.563	3.076	3.923
Locomotion (combustible, etc.)	3.804	4.433	5.805
Trafic et mouvement.......	3.769	4.230	6.421
	10.827	12.314	16.816

Aussi, tout en visant à l'économie, cette compagnie doit plus espérer, placée comme elle l'est entre l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la France, et plus indirectement entre l'Orient et l'Occident, voir ses recettes brutes se développer que ses dépenses d'exploitation se modérer, même kilométriquement. Il faut néanmoins reconnaître que plus les recettes brutes augmentent et plus l'on a droit de voir la proportion des frais d'exploitation diminuer ; or, en 1864, 1868 et 1869 ces derniers étaient respectivement, 37.30 0/0 et 38.80 0/0 des recettes brutes ; en 1873, ils ont touché 43 0/0 !

Réseau autrichien.

Années.	Réseau moyen exploité.	Recettes brutes.	Dépenses d'expl.	Produit net.	Rapport de dép. à rec.
—	Kilom.	Francs.	Francs.	Francs.	%
1864	1.270	32.884	11.457	21.427	34.84
1865	1.536	31.608	10.929	20.679	34.58
1866	1.750	36.733	11.119	25.614	30.30
1867	1.762	32.918	11.687	21.231	35.50
1868	1.887	37.202	12.682	24.520	34.10
1869	1.974	39.146	13.185	25.961	33.70
1870	1.974	37.549	13.784	23.765	36.70
1871	1.974	43.994	15,672	28.322	35.60
1872	1.974	43.124	16.689	26.435	38.70
1873	2.182	42.115	16.702	25.412	39.60

Réseau italien.

Années.	Réseau moyen exploité.	Recettes brutes.	Dépenses d'expl.	Produit net.	Rapport de dép. à rec.
—	Kilom.	Francs.	Francs.	Francs.	%
1864	817	22.641	9.770	12.871	43.16
1865	1.543	24.538	11.478	13.060	46.77
1866	1.855	28.343	12.494	15.849	41.06
1867	1.915	25.910	11.957	13.953	46.10
1868	1.918	26.419	11.952	14.467	45.20
1869	1.924	28.844	12.234	16.610	42.40
1870	1.924	28.420	12.950	15.470	45.60
1871	1.934	30.535	13.205	17.330	43.20
1872	1.973	33.387	14.428	18.959	43.20
1873	1.973	35.655	16.940	18.715	47.50

Ensemble des deux réseaux.

Années.	Réseau moyen exploité.	Recettes brutes.	Dépenses d'expl.	Produit net.	Rapport de dép. à rec.
—	Kilom.	Francs.	Francs.	Francs.	%
1864	2.187	29.058	10.827	18.231	37.30
1865	3.079	28.065	11.205	16.860	39.92
1866	3.605	32.416	11.827	20.589	36.53
1867	3.677	29.268	11.827	17.441	40.40
1868	3.805	31.767	12.314	19.453	38.80
1869	3.898	34.061	12.715	21.345	37.30
1870	3.898	33.043	13.373	19.671	40.50
1871	3,908	37.333	14.451	22.882	38.70
1872	3.947	38.257	15.559	22.698	40.70
1873	4.155	39.047	16.815	22.232	43 »

Changes. — Bonne bourse au début par suite de nouvelles monétaires favorables reçues de Londres ; les ventes reparaissent à la clôture et impriment à la fermeture de la Bourse une allure de baisse accentuée si on la réunit aux baisses antérieures. L'Italien lui-même est faible et le 5 0/0 Turc fléchit. Les receveurs généraux ont acheté 87.000 fr. de 5 0/0 et 600 fr. de 3 0/0.

Vendredi 20 novembre. — A part le Londres qui, particulièrement depuis la hausse de l'escompte à la Banque d'Angleterre, a été recherché, les autres devises ont été sans animation, faute de transactions. Des nouvelles de difficultés de place en Italie ont fait offrir le papier sur cette contrée, et la perte a augmenté de 1/4 0/0, mais les transactions ont généralement fait faute.

La librairie Hachette vient de publier le tome XVII des *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Cette belle publication est parvenue à une époque singulièrement intéressante pour notre histoire financière : ce sont les années où fleurit le système de Law avec ses gaspillages insensés. Le récit du duc de Saint-Simon présente alors à l'économiste un intérêt qu'il suffit de signaler.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	Dénomination	Vendredi 13 nov.	Vendredi 20 nov.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	61 50	61 35
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 ..	88 ..
100	— 5 0/0 perpétuel....	98 20	98 70
500	— 6 0/0 (Morgan).....	514 ..	514 50
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	457 50	460 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	487 50	486 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	301 ..	302 ..
400	— — — 1871...	276 ..	276 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid..	482 50	480 25
250	**Autriche** obl. doman......	278 ..	278 50
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 1/2	69 ..
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	378 ..	375 50
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 5/8	18 ..
100	— — intérieur....	13 1/2	13 ..
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	103 ..	103 ..
100	— 5 0/0 consol...	104 ..	104 1/8
100	**Italie** 5 0/0..............	67 30	67 55
100	— 3 0/0..............	.. ..	34 40
100	**Pérou** 6 0/0..............	71 75	71 75
100	— 5 0/0..............	.. ..	.. ..
100	**Russie** 5 0/0 1862.........	99 ..	99 ..
100	— 5 0/0 1870.........	102 1/4	102 ..
100	**Turquie** 5 0/0 1865.........	45 10	44 90
500	— Obl. 1865.........	356 25	350 ..
500	— — 1869.........	273 25	262 50

Pair	Dénomination	Vendredi 13 nov.	Vendredi 20 nov.
1000	Banque de France..........	3908 75	3905 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1165 ..	1152 50
500	Comptoir d'escompte.........	547 50	550 ..
500	Crédit foncier..............	830 ..	830 ..
500	— industriel..........	685 ..	680 ..
500	— lyonnais............	712 50	711 25
500	— mobilier............	362 50	375 ..
500	Dépôts et comptes courants..	577 50	577 50
500	Société générale..........	535 ..	535 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	163 75	143 75
500	Banque ottomane..........	710 ..	700 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	553 75	545 ..
500	— mobilier espagnol.....	667 50	687 50
500	Ch. fer Charentes, actions.	340 ..	325 ..
500	— Est, —.....	508 75	506 25
500	— Lyon, —.....	880 ..	875 ..
500	— Midi, —.....	641 25	642 50
500	— Nord, —.....	1075 ..	1073 75
500	— Orléans, —.....	855 ..	850 ..
500	— Ouest, —.....	555 ..	560 ..
500	— Vendée, —.....	.. ..	.. ..
500	— Autrichiens, —.....	681 25	683 75
500	— Lombards, —.....	302 50	303 75
500	— N.-O. Autriche—.....	320 ..	325 ..
500	— Nord-Esp., —.....	230 ..	225 ..

Pair	Dénomination	Vendredi 13 nov.	Vendredi 20 nov.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	115 ..	122 50
500	— Portugais, —.....	192 50	195 ..
500	— Saragosse, —.....	257 50	253 75
500	Voitures à Paris............	305 ..	300 ..
500	Omnibus de Paris...........	690 ..	680 ..
500	Cie transatlantique.........	226 25	212 50
500	Messageries maritimes.......	585 ..	590 ..
500	Canal de Suez..............	445 ..	448 75
500	Docks de Marseille..........	385 ..	400 ..
500	Magasins généraux de Paris.	345 ..	335 ..
250	Gaz parisien...............	785 ..	782 50
600	— de Marseille..........	605 ..	.. ..
500	Cie gle des Eaux............	415 ..	420 ..
500	Allumettes chimiques.......	575 ..	575 ..
500	Obl. Est 3 0/0..............	292 50	292 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	295 ..	294 25
500	— — — nouv......	287 ..	286 75
500	— Midi 3 0/0............	294 50	294 25
500	— Nord 3 0/0............	305 ..	303 50
500	— Orléans 3 0/0.........	300 ..	298 ..
500	— Ouest 3 0/0...........	291 50	291 ..
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	313 ..	314 ..
500	— — 3 0/0 nouv....	307 50	307 50
500	— Lombards 3 0/0 anc....	251 ..	250 75
500	— — 3 0/0 nouv...	248 ..	247 ..

COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départ de Saint-Nazaire le 7 de chaque mois pour : La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, la Guayra, Savanilla et Colon.

Départ de Saint-Nazaire le 20 de chaque mois pour : Santander, Saint-Thomas, la Havane, la Vera-Cruz, la Martinique, la Guadeloupe, Porto-Rico, Haïti, Santiago de Cuba, Colon.

Correspondances par l'Isthme de Panama avec : La PACIFIC-STEAM NAVIGATION COMPANY, desservant le Sud-Pacifique.

La PACIFIC-MAIL STEAM SHIP COMPANY, desservant le Centre-Amérique et le Nord-Pacifique.

Départs tous les 14 jours du Havre pour New-York avec escale à Brest.

S'adresser pour renseignements :
A PARIS, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel), pour les passages.
— 108, Faubourg-Saint-Denis, pour les marchandises.
A SAINT-NAZAIRE, à M. Albert Laurent.
AU HAVRE, à MM. William Iselin et Cᵒ.
A NEW-YORK, à M. Geo-Mackensie, 58, Broadway.

(129)

BANQUE DE L'ALGÉRIE

AVIS

Le directeur a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'intérêt et le dividende du semestre clôturé le 31 octobre dernier, fixés ensemble à. . . . . Fr. 41 20
sous déduction de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, soit 1 20
Net à distribuer par action. . . Fr. 40 »
seront payés à dater de ce jour contre la remise du coupon n° 46 aux caisses du Comptoir d'Escompte de Paris, à Paris.

(192)

BANQUE DE L'ALGÉRIE

AVIS

MM. les actionnaires de la Banque de l'Algérie sont prévenus que l'assemblée générale annuelle a été fixée, par décision du conseil d'administration, au samedi 28 novembre prochain, à deux heures de relevée, au siége de la Banque à Alger.

MM. les actionnaires qui ont droit d'en faire partie, en conformité à l'article 44 des statuts, seront convoqués par lettres individuelles.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu des opérations de l'année 1873-74;
Nomination de trois administrateurs et d'un censeur, dont les fonctions sont expirées ;
Révision des statuts ;
Proposition relative à la prorogation du privilége de la Banque et au doublement de son capital.

(190)

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires et obligataires que le 3ᵉ tirage des actions à amortir en 1874, au nombre de 4,354, ainsi que le 14ᵉ tirage des obligations à amortir également en 1874, au nombre de 1,899, auront lieu publiquement, le samedi 5 décembre prochain, à 9 heures 1/2, au siége de la Société, rue Condorcet, 6.

(194)

OUVRAGES SUR LA BOUR[SE]

de Alph. COURTOIS fils.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE
DES OPÉRATIONS DE BOURSE
ET DE CHANGE
5ᵉ édition, remaniée et augmentée, 1 vol. in-18

MANUEL DES FONDS PUBLICS
et des Sociétés par actions
6ᵉ édition, complétement refondue, 1 vol. in-18,

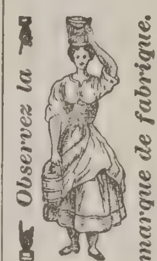
TABLEAUX DES PLUS HAUTS ET PLUS BA[S]
COURS MENSUELS
des Rentes françaises, et annuels des mille p[rinci]pales valeurs, cotées à Paris, Lyon et Mars[eille] de 1797 à 1872. — Atlas cartonné, 10 fr.

Chez **GARNIER frères,** éditeurs, *6, rue des Saints-Pères,* et chez l'Auteur, 1. rue Nollet. (8

EN VENTE
LE GUIDE DES ASPIRANTS
AU
VOLONTARIAT D'UN A[N]
(INDUSTRIE)
par ARTHUR MANGIN
1 volume grand in-18 de 500 pages.
Chez GARNIER frères, libraires, 6, rue des Saints-Pères

LAIT SUISSE CONDENSÉ

PRÉPARÉ A CHAM, CANTON ZUG



Seul lait recommandé par le baron de Liebig pour l'emploi dans les ménages et dans les hôpitaux pour les émigrants et les enfants (*surtout pour les nourrissons*).

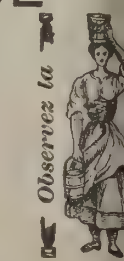
DIPLOME D'HONNEUR

LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

A l'Exposition Universelle de Vienne de 1873

SE VEND chez les MARCHANDS ÉPICIERS

POUR LE GROS, 30, RUE DES PETITES-ÉCURIES, PARIS



(137

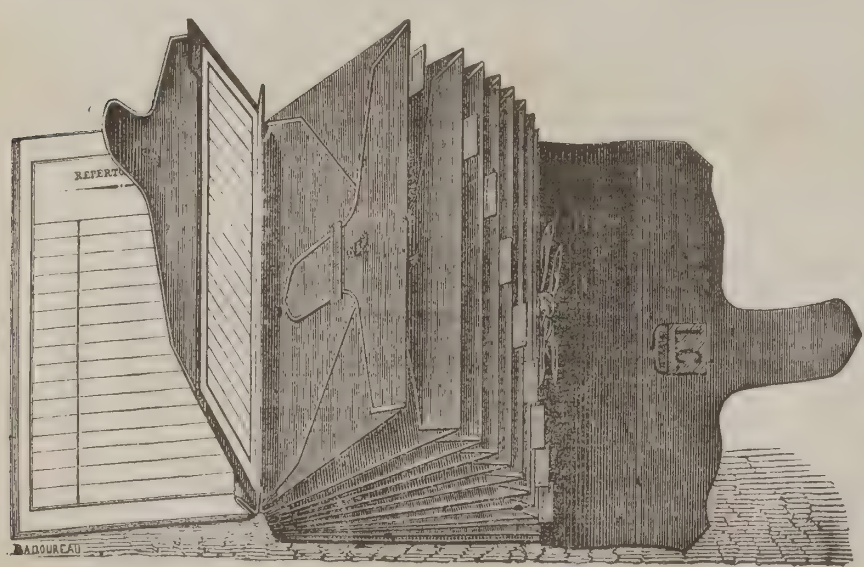
Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

CLASSE-VALEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

Nouveau Portefeuille pour Valeurs, Titres, Reçus, Actes

ET TOUS DOCUMENTS PRÉCIEUX.



Nᵒˢ 1 et 2
du Classe-Valeurs à portefeuille en chagrin pouvant contenir 1 20 documents divers et se consultant comme un registre : 36 francs.

Le développement absolument complet des poches en fait a[...] de portefeuilles au dos desquels on peut enregistrer et annot[er le] contenu de ces portefeuilles groupés dans une couverture à sou[...] fermant soit à serrure, à patte ou à l'aide de courroies.

Chaque dimension répond à un classement spécial :

Le n° 1, mesurant **29** cent. sur **23**, pour la *correspondance* ou *documents manuscrits, autographes*, etc., etc., 16 et[...] fermant à serrure. . . . .
Le n° 2, mesurant **35** cent. sur **24**, pour *papiers d'affaires, actes, contrats, diplômes, titres*, etc., composé de 10 portefeuilles, couverture à courroies. . . . . . . 2[...]
— de 20 portefeuilles, même façon. . . . . 3[...]
— de 10 — dessus en chagrin, 36 francs ; le même à serrure. . . . . 4[...]
— — — en peau, dessus maroquin, à courroies, modèle riche. . . . .
Le n° 3, mesurant **43** cent. sur **30**, pour les *obligations, titres, valeurs diverses*, composé de 12 poches, forte monture, à courroies. . . . .
— de 12 poches, avec système breveté pour être tenu ouvert en permanence sur un bureau. . . . .

CLASSEUR MULTIPLE UNIVERSEL

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

Pour banques, administrations, comptoirs financie[rs], industriels, à développement très-étendu.

Le n° 4, mesurant **33** × **17**ᶜ extérieurement. — *Échéancie[r]* développant de **40** à **50** cent. et se tenant ouvert s[ur le] bureau. . . . .
— pour un développement de **70** à **75** centimètres.
— pour un développement de **1** mètre. . . . . 1[...]

EXPÉDITION SANS FRAIS D'EMBALLAGE, SUR UN MANDAT DE [...] OU VALEURS SUR PARIS.

Adresser les demandes à la papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte.

A LA MÊME PAPETERIE ON TROUVE : LE COLLECTIONNEUR POUR RECUEIL D'ART[I]C[LES] DE JOURNAUX, DE MANUSCRITS OU CORRESPONDANCES, PRIX 6 FR.

(1)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cᶦᵉ 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte..........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A **Londres**, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A **Rome**, chez M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso.

A **St-Pétersbourg**, chez M. Mellier, perspective Newski.

A **Rio de Janeiro**, chez MM. Lombaerts et filho, 7, rua dos Ourives.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 28 NOVEMBRE 1874. NUMÉRO 48.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

DE L'INFLUENCE DE LA DERNIÈRE GUERRE SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Nous avons plusieurs fois critiqué les publications officielles françaises : nous leur reprochions de n'être pas d'un cadre commode, d'un format aisé à manier, et de s'appliquer généralement à des faits trop lointains. Nous devons retirer une partie de ces critiques au sujet du volume que vient de faire paraître, il y a quelques jours, le bureau de *la statistique générale de la France*. C'est encore une œuvre trop luxueuse et trop encombrante : c'est un splendide volume qui n'a que le défaut de tenir trop de place; nous avons à apprendre de nos voisins les Anglais l'art de rassembler un grand nombre de chiffres dans un petit espace, et de rendre les publications officielles conformes aux goûts et aux habitudes du public moderne.

Sous cette réserve, nous n'avons qu'à féliciter le bureau de la statistique des modifications heureuses qu'il a apportées dans ses publications. Jadis elles ne se composaient que de trois sortes de travaux : 1° des résultats des recensements périodiques de la population; 2° des résultats des enquêtes effectuées, à intervalles inégaux, sur la situation de l'industrie et de l'agriculture; 3° des statistiques comprenant le mouvement de la population, d'après les registres de l'état civil, la statistique des hôpitaux, celle des aliénés, des bureaux de bienfaisance, etc. Chacune de ces branches de la statistique formait un volume séparé, contenant les renseignements relatifs à un nombre variable d'années; il s'écoulait de longs intervalles entre la date où ces renseignements avaient été recueillis et l'apparition du volume; ces publications manquaient ainsi d'actualité, et l'intérêt pratique en était singulièrement amoindri. L'administration s'est avisée de ces inconvénients; elle a résolu de publier chaque année un volume qui comprendra les différentes branches de la statistique générale de France, réparties en quatre groupes : 1° le mouvement de la population; 2° les statistiques diverses concernant les centres de population (consommations, salaires, bureaux de bienfaisance, hôpitaux et hospices, service des enfants assistés, etc.); 3° la statistique agricole; 4° la statistique industrielle. Le premier volume de cette nouvelle série de publications vient de paraître : on y trouve un grand nombre d'importants sujets d'étude; aujourd'hui, nous nous arrêterons à l'examen du mouvement de la population française en 1870 et en 1871.

On sait quelles alarmes et quelles tristes réflexions a suscitées la divulgation des résultats du recensement de 1872. Pour la première fois, la population de la France, qui jusque-là s'accroissait lentement, avait diminué d'une manière absolue. Le territoire qui nous restait, par suite de la séparation de l'Alsace et de la Lorraine, ne comprenait plus que 36,102,921 habitants, au lieu qu'en 1866 le même territoire, c'est-à-dire la France telle que l'a faite le traité de Francfort, avait 36,594,826 habitants : c'était donc une diminution de 491,905 âmes en six ans, ou de 1.29 0/0. On conçoit que de semblables faits aient péniblement impressionné l'opinion publique. On mettait le décroissement de la population de la France en face de l'augmentation de la population de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la plupart des pays d'Europe. On en tirait la conclusion que notre patrie allait lentement se dépeupler, que c'en était fait de notre grandeur et de notre puissance, que nous entrions enfin dans une ère de lente mais constante décadence.

Nous avons protesté, dès le premier jour, contre l'exagération de ces conclusions. L'administration elle-même, dans l'introduction du volume sur le dénombrement de 1872, avait pris soin, dans une note qui a passé inaperçue, de modérer les craintes du public et les alarmes des écrivains. Elle disait que, sans les tristes événements de 1870 et de 1871, il était probable qu'au lieu de diminuer de 491,000 âmes, la population de la France se serait accrue, comme auparavant, de 130,000 âmes environ par année, ou de 816,000 âmes pour la période entière de 1866 à 1872. L'administration assurait, d'ailleurs, qu'elle n'avait pas alors les données nécessaires pour constater les causes générales ou spéciales de la diminution de la population française. Aujourd'hui, dans le volume qu'il vient de publier, le bureau de la statistique générale de France nous donne des renseignements nombreux et précis qui nous permettent de nous rendre un compte exact de ces causes. Nos prévisions n'étaient pas faussés : c'est uniquement la guerre de 1870 et de 1871, qui a influencé le mouvement de la population française et qui, au lieu d'une augmentation du nombre des habitants, a produit une diminution notable.

D'après la comparaison du relevé annuel des naissances et du relevé annuel des décès, la population de la France actuelle, c'est-à-dire privée de l'Alsace et du district de Metz, était de 36,855,178 habitants au 1er juillet 1869 : c'était un accroissement de 261,000 habitants, par comparaison avec les résultats du recensement de 1866. Ainsi, dans les trois années qui ont suivi ce dénombrement, le nombre des habitants de la France avait continué de s'accroître dans une proportion légère, plus faible que pendant la période antérieure. Au 1er juillet 1870, d'après les mêmes données, la population était montée à 36,985,212 habitants : c'était un accroissement de 130,000 âmes en un an, chiffre relativement satisfaisant. Mais immédiatement la guerre arrive, avec toutes ses conséquences matérielles et morales. Au 1er juillet 1871, la population de la France n'est plus que de 36,544,067 âmes : c'est-à-dire 451,000 habitants de moins que l'année précédente. Au 1er juillet 1872, on constate une diminution nouvelle : le chiffre des habitants n'est plus que de 36,102,921. C'est 882,000 de moins qu'au 1er juillet 1870. On voit par ces détails que c'est bien la guerre et les événements postérieurs qui sont responsables de la diminution de la population française. Jusqu'au 1er juillet 1870, elle avait continué d'augmenter : à partir de cette date, elle subit une chute rapide. Mais se peut-il, dira-t-on, que la guerre, sans tenir compte de la perte de nos deux provinces d'au delà des Vosges, ait réduit de 882,000 habitants le chiffre de la population de la France actuelle? Ce lamentable résultat n'est malheureusement que trop exact. Il est facile de le constater par une série d'études de détail. On ne se rend pas assez compte dans le public de l'influence d'une grande guerre sur le mouvement de la population : ce ne sont pas seulement les combattants qui sont frappés, c'est aussi la population civile. La mort ne vient pas seulement des souffrances matérielles, mais encore des anxiétés morales. Enfin, la guerre empêche les mariages et les naissances : c'est ainsi que les événements de 1870 et 1871 ont réduit de 882,000 âmes la population de la France actuelle, en n'examinant, aux deux époques du 1er juillet 1870 et du 1er juillet 1872, que le territoire qui nous appartient depuis le traité de Francfort.

En 1869, on relevait, dans la France actuelle, 948,524 naissances contre 864,320 décès, ce qui faisait ressortir un excédant de 84,206 âmes au profit des naissances comparativement aux décès. En 1870, les naissances sont de 943,415 ; c'est un chiffre à peu près équivalent à celui de 1869. Il est clair, en effet, que les naissances de 1870 ne peuvent pas avoir été influencées par la guerre, mais les décès se sont notablement accrus ; ils s'élèvent à 1,046,909, soit 180,000 de plus que l'année précédente, et ils dépassent de 103,394 le chiffre des naissances. En 1871, le nombre des décès s'accroît encore, en même temps que celui des naissances diminue, de sorte que l'excédant des premiers sur les secondes devient énorme ; on ne compte plus que 826,121 naissances, tandis que les décès s'élèvent au chiffre inouï de 1,271,000, soit 405,000 décès de plus que dans une année normale. et 122,000 naissances de moins. Jamais en France dans les périodes les plus critiques de notre histoire on n'avait vu des faits aussi navrants. C'est la population du département de la Seine qui a été naturellement le plus éprouvée, ensuite celle des villes; la population des campagnes a été plus ménagée. Dans le département de la Seine, tandis que la population augmentait annuellement avant la guerre de 0.45 p. 0/0, elle diminue en 1870 de 0.89 p. 0/0 et en 1871 de 2.47 p. 0/0. Dans cette dernière année, le chiffre des décès pour ce seul département offre un excédant de 54,700 relativement au chiffre des naissances.

La population de la France pendant ces deux terribles années de 1870 et de 1871, et même pendant l'année 1872, a été affectée par deux causes : la diminution du nombre des naissances et l'augmentation du nombre des décès. La réduction des naissances tient surtout au moins grand nombre de mariages. En 1869, il s'était contracté dans la France actuelle 303,482 mariages ; en 1870, le chiffre des mariages est tombé à 223,705; en 1871, il se relève légèrement et monte à 262,476, restant encore considérablement au-dessous des résultats annuels de la période antérieure à la guerre. On comprend que toute la jeunesse masculine étant appelée à l'armée, les mariages aient été presque suspendus dans les derniers mois de 1870 et dans les premiers de 1871.

L'administration a fait un intéressant relevé du nombre de mariages contractés dans chacun des jours de chaque mois en 1869 et en 1871. Tandis que la moyenne journalière des mariages pendant le mois de janvier 1869 était de 1,094, elle n'est plus que de 259, soit à peine du quart du chiffre précédent, pendant le mois de janvier 1871. C'est seulement à partir du mois de mai que le chiffre journalier des mariages, en 1871, atteint celui de 1869. La moyenne journalière des décès, qui était de 2,413 pour le mois de janvier 1869, s'élève, au contraire, à 5,221, pour le mois correspondant de 1871 : c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé. Pendant toute la durée de l'année 1871, même en décembre, c'est-à-dire dix mois après la paix, la moyenne soit journalière, soit mensuelle des décès reste beaucoup plus élevée que dans les jours ou les mois correspondants de 1869 : tellement il est vrai qu'un grand nombre des victimes de la guerre expirent après la conclusion de la paix.

La statistique que nous analysons contient un tableau précieux, celui des décès par âge dans les années

1869 et 1870. On y voit combien la guerre sévit dans la population civile, et combien les douleurs morales ou les simples privations matérielles font de victimes parmi les non-combattants. Pour la population, depuis la naissance jusqu'à dix ans, le chiffre des décès a augmenté, en 1871, de 34 0/0 relativement à 1869; pour celle de dix à vingt ans, il s'est accru de 85 0/0; il a plus que quadruplé pour celle de vingt à trente ans; la mortalité, pour les personnes de cet âge, était de 34,816 en 1869; elle s'est élevée à 148,472 en 1871; pour les habitants de trente à quarante ans, la mortalité a été presque double, en 1871, de ce qu'elle était en 1869; elle s'est accrue aussi pour les âges plus élevés, mais dans des proportions moindres; parmi les personnes de quarante à cinquante ans, le chiffre des décès a dépassé de 69 0/0 en 1871 le chiffre de 1869.

Il n'est pas possible encore, à l'heure actuelle, de connaître au juste le chiffre de la mortalité parmi les militaires en 1870 et en 1871; il faut de savants relevés, comme ceux du docteur Chenu sur la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, pour arriver à une exactitude suffisante en pareille matière : or, ces relevés considérables demandent plusieurs années de travail.

Nous avons tenu à analyser les données de la statistique générale de France sur le mouvement de la population en 1870 et en 1871. L'examen de ces chiffres dissipe, en effet, une grave erreur. C'est uniquement par les conséquences matérielles et morales de la guerre que la population française, au lieu d'augmenter, a décru dans l'intervalle du recensement de 1866 et du recensement de 1872.

Il y a donc beaucoup d'exagération à parler de la décadence irrémédiable de notre pays : c'est prendre un fait accidentel pour un fait permanent. Tout porte à croire, au contraire, que la population française va se relever. Il ne faut pas désespérer prématurément de l'avenir du pays; rien dans les documents sérieux ne prouve qu'il y ait actuellement en France moins de séve et d'activité que dans les temps antérieurs. Nous supportons seulement le contre-coup de catastrophes encore récentes; mais, le travail qui reprend de toutes parts, l'épargne qui est plus considérable que jamais, sont de bons symptômes. Le mouvement de la population, qui a fléchi par des causes terribles et passagères, ne tardera pas à redevenir ce qu'il doit être dans une nation virile et laborieuse. Sur ce point comme sur tous les autres, il faut se garder du pessimisme, qui est une maladie de l'esprit conduisant bientôt à un affaiblissement de la puissance physique.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LES PENSIONS CIVILES (1).

Nous avons vu, dans un précédent article, par quelles phases avait passé jusqu'ici la question des pensions civiles. Le problème à résoudre, pour une loi sur cette matière, est celui-ci : améliorer autant que possible la position des anciens serviteurs de l'Etat, tout en ménageant le plus possible les ressources du Trésor. Il y a là en présence, comme on le voit, deux indications contradictoires, et, quelle que soit la combinaison proposée, il est difficile qu'elle échappe au double reproche de ne pas faire assez, au point de vue des intérêts privés, et de faire trop, au point de vue des nécessités budgétaires.

Nous ne nous arrêterons pas ici au procédé radical qui consisterait à supprimer purement et simplement les pensions de retraite. Ce n'est pas qu'il manque de partisans. En théorie, leur opinion peut se défendre; mais en pratique, elle n'a, dans l'état actuel des choses, aucune chance de prévaloir. En dehors même des administrations publiques, le système des pensions, loin de perdre du terrain, tend à se généraliser de plus en plus. Toutes les grandes compagnies financières ou industrielles le mettent en pratique les unes après les autres, et, si les emplois publics, déjà si peu rétribués chez nous, perdaient encore cet avantage, il est à croire que le recrutement s'en ressentirait. Les adversaires de l'institution des retraites n'ont même pas à invoquer l'exemple de l'Angleterre, qu'on cite si volontiers comme un modèle, car les fonctionnaires anglais sont pensionnés plus généreusement que les nôtres. Nous admettons donc le principe, et nous ne discuterons que les applications diverses dont il est susceptible.

Pour assurer des pensions de retraite à un personnel quelconque, il faut de l'argent. Cet argent, où le prendre? Il n'y a pas beaucoup de choix : il faut qu'il soit ou prélevé sur le salaire des employés eux-mêmes, c'est le système des *retenues*, ou fourni par la caisse d'où sort ce salaire, c'est le système des *subventions*.

Nous trouvons un exemple bien caractérisé du premier système dans les ateliers des manufactures de l'Etat. Comme il n'y a là aucun crédit disponible, en dehors de ceux qui sont affectés à la rémunération directe du travail, on a pris le parti d'imposer l'épargne aux ouvriers. On retient tous les dix jours, sur leur paie, 0 fr. 40, 0 fr. 60, 1 fr., 1 fr. 40, suivant qu'ils ont à recevoir moins de 10 francs, de 10 à 20 francs, de 20 à 30 francs ou plus de 30 francs. Le montant de ces retenues est versé à la caisse des retraites pour la vieillesse, sous les conditions suivantes : 1° aliénation du capital, quel que soit l'état civil de l'ouvrier; 2° entrée en jouissance de la pension viagère à l'âge de 60 ans. A ce compte, une ouvrière ayant travaillé pour l'Etat depuis l'âge de 16 ans, à raison de 15 francs par dizaine, se trouve, à 60 ans, titulaire d'une pension viagère de 588 francs. Le même système s'applique, dans l'administration des forêts, aux gardes communaux.

Nous trouvons un exemple non moins bien caractérisé du second système, subventions sans retenues, dans la Compagnie d'assurances générales, dont le règlement est résumé comme il suit par M. de Courcy dans son mémoire : « La compagnie ouvre un *compte individuel* à chacun des employés qui entrent à son service et lui en remet une copie transcrite sur un livret. Elle n'exerce sur les traitements aucune retenue, mais elle vote chaque année une subvention qui se répartit entre tous les comptes individuels en proportion exacte du traitement de chaque employé, et elle bonifie à tous ces comptes un intérêt de 4 0/0 qui se capitalise chaque année au 31 décembre. Ils s'augmentent encore de la distribution des déchéances, en cas de démission non motivée par la santé, de révocation encourue, enfin de décès de l'employé qui ne laisse ni veuve, ni enfants, ni ascendants. Le compte s'accumule ainsi jusqu'à ce que l'employé ait 25 ans de service. C'est alors seulement que la masse lui est acquise. Il conserve son emploi, le plus souvent, mais il est déjà capitaliste et propriétaire de son livret, qui continue de s'accroître jusqu'à la retraite effective. »

Dans un grand nombre de cas, c'est à un système mixte qu'on a recours. Voici, par exemple, quelles sont les bases de l'organisation adoptée à la Caisse d'épargne de Paris. Tous les appointements subissent une retenue mensuelle de 10 0/0. En outre, le Conseil d'administration vote annuellement, au bénéfice des employés, une somme égale au produit des retenues; cette somme est divisée en deux parties égales : la première moitié (5 0/0) est portée au compte d'*allocations*; la seconde moitié (5 0/0) est portée au compte de *rémunération*. De là trois comptes existant individuellement au nom de chaque employé : retenues, allocations, rémunération. Tous trois produisent intérêt à 4 0/0 avec capitalisation à la fin de chaque année. Les deux premiers comptes sont la propriété incommutable de l'employé : et le montant en est versé entre ses mains lors de sa retraite, ou dans celles de ses héritiers, en cas de décès. Les sommes inscrites au troisième compte (rémunération) ne sont au contraire acquises à l'avoir de l'employé, après retraite ou décès, que s'il est jugé digne de cette faveur. S'il a démérité, ces sommes vont augmenter un fonds de secours dont le Conseil dispose en toute liberté.

Nous venons d'indiquer trois systèmes bien distincts : retenues seules, subventions seules, retenues et subventions combinées. Pour les fonctionnaires publics, c'est ce dernier système qui a toujours prévalu depuis 1818. M. Humann est le seul de nos ministres des finances qui ait voulu, en 1834, créer une caisse des pensions civiles exclusivement alimentée par des retenues. L'exemple des ouvriers des manufactures de l'Etat et des gardes communaux prouve cependant que l'application du principe des tontines aux administrations publiques n'a rien d'irréalisable. Peut-être la proposition en sera-t-elle faite dans les discussions qui se préparent. Quant au projet élaboré par la section des finances du Conseil d'Etat, il se rattache, comme la loi de

(1) Voir l'*Economiste Français* du 7 novembre 1874.

1853, bien que dans des conditions très-différentes, à ce que nous avons appelé le système mixte.

On a vu précédemment dans quelle mesure la loi de 1853 avait associé, pour le service des pensions civiles, l'élément retenues à l'élément subventions, et nous avons montré l'accroissement successif des charges imposées de ce chef au Trésor. Plaçons-nous aujourd'hui à un autre point de vue, et voyons quel sort cette loi fait au nombreux personnel dont les intérêts lui sont confiés. D'une part, — c'est le côté onéreux de la loi, — elle réduit tous les traitements (1) d'un vingtième d'abord, puis de quelques fractions accessoires (retenue de 5 0/0, retenue du premier douzième, retenues pour congés, absences, etc.). D'autre part, — et c'est là le bienfait, — elle assure aux vétérans, à la fin de leur carrière, la continuation d'une partie de leurs appointements. Trente ans de service et soixante ans d'âge, pour nous en tenir au cas le plus général, donnent droit à la pension, que l'admission à la retraite soit prononcée d'office ou sur la demande de l'agent. Pour obtenir le quantum de la pension, on calcule le traitement moyen des six dernières années d'exercice, on le multiplie par le nombre total des années de service, et on divise le produit par 60 : $x = \frac{n}{60}T$, T représentant dans cette formule la moyenne du traitement des six dernières années, et n le nombre total d'années de service. Seulement le résultat peut être modifié en plus ou en moins par l'application de certains minimum et de certains maximum, combinés par le législateur de manière à augmenter les pensions dont le chiffre serait dérisoire et à réduire celles qui seraient au contraire trop onéreuses pour l'Etat : ainsi la pension ne peut en aucun cas dépasser les trois quarts du traitement moyen de la dernière période, et souvent elle est limitée à la moitié ; la loi stipule en outre un maximum fixe de 6,000 francs qui n'admet que de très-rares exceptions. La pension est réversible jusqu'à concurrence d'un tiers sur la veuve, ou sur les orphelins, à titre de secours, jusqu'à leur majorité.

Telle est, en résumé, l'économie de la loi de 1853.

En dehors même de la question budgétaire, elle est l'objet de bien des attaques. Parmi les reproches qu'on lui fait, il en est, à vrai dire, qui nous paraissent assez difficiles à concilier. M. de la Monneraye l'accuse de « nourrir et développer le *fonctionnarisme* » en attirant et retenant dans nos administrations publiques un trop grand nombre d'individus. « Il faut, dit l'honorable député, que l'Etat n'enlève aux carrières libérales que le nombre indispensable des serviteurs dont il a besoin. » Les griefs articulés par M. de Courcy sont tout autres : « La pension de retraite, nous dit-il, c'est l'équivalent exact et presque le synonyme de la rente viagère. Or, quel est le père de famille qui voudrait aliéner son capital pour se constituer des rentes viagères en dépouillant d'avance ses enfants ? L'opinion le flétrirait justement, et c'est presque sans exemple. Le père de famille aime mieux s'imposer les plus dures privations que d'aliéner ainsi son modeste capital et ses chétives épargnes. Vous changez le nom en celui de pension de retraite, et voici que 176,000 fonctionnaires civils sont forcés d'accepter, dès leur jeunesse, la perspective d'une rente viagère comme destination de leurs épargnes. Voici que l'Etat n'a qu'une rente viagère à leur promettre pour prix de trente ans de fidèles services et pour compensation des retenues qu'il les oblige à subir. » Ainsi, d'un côté, on reproche au législateur de 1853 d'avoir contribué à développer le regrettable préjugé qui fait qu'on se dispute, chez nous, avec tant d'acharnement, tous les emplois publics. Et d'un autre côté, on l'accuse d'avoir fait de tous nos fonctionnaires comme autant de parias, condamnés à l'égoïsme, et « déshérités des joies de la famille ».

Où les adversaires du régime actuel sont d'accord, c'est quand ils déplorent la triste situation faite à la famille de l'employé que la mort vient surprendre à la veille du jour où il allait avoir droit à pension. On lui a confisqué pendant vingt-neuf ans une partie de son légitime salaire, et il ne laisse rien, absolument rien, à sa femme, à ses enfants. Il en serait de même pour ceux dont l'insuffisance comme santé, comme capacité ou comme zèle, exigerait l'élimination prématurée. Et qu'arrive-t-il alors ? C'est qu'on recule devant une mesure dont les conséquences seraient si rigoureuses, et qu'on attend pour rayer des cadres les agents valétudinaires, inintelligents, paresseux, qu'ils aient droit à pension. « Les conditions actuelles des retraites, disent à la fois M. de la Monneraye et M. de Courcy, rendent à peu près impossible l'élimination des non-valeurs. »

Ce sont là de sérieux inconvénients. Les auteurs du projet de loi dont nous avons raconté l'histoire et dont nous allons maintenant analyser les principales dispositions, croient pouvoir affirmer qu'aucune des critiques encourues par la loi de 1853 ne peut être adressée au système nouveau qu'ils proposent. Amélioration du sort des employés, atténuation des charges de l'Etat, tel est le double but qu'ils se félicitent d'avoir pu atteindre. On ne peut que souhaiter la réalisation d'une si séduisante promesse.

Constatons tout d'abord que le projet en question n'intéresse pas directement ceux qui sont dès à présent au service de l'Etat : la loi de 1853 survivrait en fait à sa déchéance, jusqu'à complet épuisement du personnel actuel des administrations publiques, soit pendant au moins trois quarts de siècle, et la loi nouvelle ne s'appliquerait qu'aux générations à venir de fonctionnaires et d'employés.

Quel sort leur réserve-t-elle ? — Une caisse de prévoyance serait fondée et confiée, sous l'autorité du ministre des finances, au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Cette Caisse ouvrirait à chaque agent, au moment même de son admission dans les services publics, un compte individuel, divisé en deux colonnes. Dans la première colonne s'inscriraient, mois par mois, toutes les *retenues* imposées par la loi de 1853, qui, à cet égard, ne serait aucunement modifiée. Dans la seconde colonne, s'inscrirait, à côté de la retenue mensuelle de 5 0/0, une *subvention* égale versée par le Trésor public. Quant aux autres retenues (premiers douzièmes, congés, mesures disciplinaires) le Trésor n'aurait pas à en tenir compte, de sorte que la première colonne serait toujours un peu plus riche que la seconde. A la fin de chaque année, on ferait deux additions parallèles et on bonifierait de part et d'autre un intérêt de 5 0/0.

Voyons maintenant le but de cette laborieuse comptabilité ? Il faut pour cela se porter au jour de la cessation des fonctions et passer en revue plusieurs hypothèses :

1° Si l'agent a cessé ses fonctions moins de deux ans après y avoir été appelé, il n'a rien à réclamer : il y a déchéance ;

2° Si l'agent a été plus de deux ans et moins de vingt ans en exercice, la colonne des retenues lui est seule acquise ;

3° Si l'agent cesse ses fonctions après une durée de services d'au moins vingt ans, les deux colonnes de son compte, retenues et subventions, lui sont acquises l'une et l'autre.

Et sous quelle forme l'ayant droit est-il, dans ces deux derniers cas, mis en possession du capital qui lui revient? Sous forme d'un titre de rente, incessible, insaisissable, inaliénable jusqu'à sa mort : rente purement viagère, s'il est sans famille ; rente viagère reversible par moitié sur la femme, s'il est marié sans enfants, ni ascendants; rente perpétuelle dans le cas le plus général.

Voilà un programme qui paraîtra singulièrement enviable aux victimes de la législation actuelle. Il n'est plus question ici des soixante ans d'âge, des trente ans de service, exigés par la loi de 1853. Tout agent qui compte vingt années d'exercice a, par cela seul, une double créance sur la Caisse des retraites. Deux ans de service suffisent pour assurer la restitution intégrale des retenues, y compris, — faveur au moins superflue, — celles qui ont été infligées pour absences ou à titre de punition. C'est peut-être dépasser le but. Sans doute, on faciliterait ainsi l'élimination des mauvais employés, mais on ne faciliterait pas moins la désertion des bons, et il faut prendre garde, en voulant éviter un mal, de tomber dans un pire. Et puis, s'est-on rendu compte du chiffre ridicule auquel aboutiraient parfois ces liquidations prématurées ?

Dans les cas mêmes où la loi de 1853 donne les résultats les plus avantageux, les auteurs du projet ne semblent pas redouter la comparaison, car ils viennent de publier eux-mêmes, à titre d'annexe, un tableau qui a précisément pour but de mettre les deux systèmes en présence dans un grand nombre d'espèces différentes. Ce tableau ne comprend pas moins de 174 noms de fonctionnaires et agents de tous grades, récemment retraités ; une première colonne fait connaître le chiffre de la pension que chacun d'eux a réellement obtenue, par application de la loi de 1853 ; puis on nous montre ce qui reviendrait à chacun d'après la loi

(1) Les ministres, sous-secrétaires d'Etat, membres du Conseil d'Etat, préfets et sous-préfets, sont seuls exemptés de la retenue (art. 32). Rien ne paraît justifier ce privilége, et si la loi de 1853 devait résister dans son ensemble aux attaques dont elle est actuellement l'objet, il conviendrait au moins d'y effacer cette disposition qui augmente sans nécessité les charges de l'Etat.

nouvelle : 1° comme compte total, 2° comme rente viagère reversible ou non, 3° comme rente perpétuelle. C'est une excellente chose que cet état comparatif, et nous devons remercier la section de finances du Conseil d'Etat d'avoir ainsi facilité à tous les intéressés l'exacte appréciation de la réforme qu'elle propose; mais nous croyons que le document dont il s'agit provoquera plus d'oppositions que d'adhésions, car il vient confirmer pleinement une objection, qui n'avait pas attendu cette publication pour se produire, mais dont on pouvait jusque-là contester l'importance, Nous avons vu que par l'action combinée des maximum et des minimum, les grosses pensions, dans le régime actuel, se trouvent faire la charité aux petites. C'était là, de la part du législateur de 1853, une pensée démocratique et humanitaire, et le moment pourra paraître mal choisi pour réagir contre cette tendance. C'est pourtant ce que fait le projet dont nous nous occupons. Supprimant à la fois tout maximum et tout minimum, il serait infiniment moins avantageux pour les petits employés que pour les hauts fonctionnaires : il appauvrirait même les plus pauvres pour enrichir les plus riches. En veut-on la preuve? Consultons le tableau. Voici un facteur rural (n° 149) qui a une pension de 186 fr. : avec la loi nouvelle, il aurait une rente viagère non reversible de 158 fr., une rente viagère reversible sur sa femme de 145 fr., ou une rente perpétuelle de 92 fr. Voici un instituteur primaire (n° 70) qui a 500 fr. et qui n'aurait plus que 494, 446, ou 270 fr. Voici un préposé des sucres (n° 118), un brigadier des douanes (n° 107), un garde général adjoint des forêts (n° 128), un receveur ambulant des contributions indirectes (n° 97), qui se trouvent également plus ou moins lésés. Ce sont d'humbles victimes. En revanche, voici un ambassadeur (n° 1) qui, au lieu de 12,000 fr. de pension viagère, chiffre déjà exceptionnel, recevrait, de par la loi nouvelle, un titre de rente perpétuelle de 14,638 fr., représentant un capital de 292,763 fr. Voici un trésorier payeur général (n° 79) à qui l'Etat ferait 10,238 fr. de rente perpétuelle ou 25,000 fr. de rente viagère, au lieu des 6,000 fr. que lui attribue la loi de 1853. Voici un conservateur des hypothèques (n° 158) qui de 3,000 fr. de pension, passerait à plus de 9,000 fr. de rente perpétuelle ou à 23,000 de rente viagère. Et il ne serait pas difficile de rendre le contraste encore plus saisissant et plus pénible en prenant d'autres exemples que ceux qu'on nous a mis sous les yeux. Mais les chiffres qui précèdent ne suffisent-ils pas pour nous autoriser à dire que, loin de supprimer les maximum et les minimum, il faudrait, s'ils n'existaient pas, les inventer?

Nous ne saurions donc approuver l'étrange distribution que le projet de loi fait de ses faveurs. Toutefois, nous nous empressons de reconnaître que, d'une manière générale, il augmenterait considérablement la valeur des retraites. — Comment donc atténuerait-il les charges de l'Etat? Comment, les retenues restant les mêmes, le Trésor réussirait-il à donner plus en dépensant moins? Les auteurs du projet attendent ce miracle des effets de l'intérêt composé. On sait que par l'accumulation des intérêts, au taux de 5 0/0, une somme se double en 14 ans, se quadruple en 28 ans, et ainsi de suite. On peut ainsi réduire de moitié, des trois quarts une dépense quelconque en payant 14 ans, 28 ans d'avance, et c'est précisément ce qu'on propose à l'Etat. Ses sacrifices, au lieu d'être ajournés à la fin de chaque carrière, commenceraient dès le premier jour et se continueraient de mois en mois jusqu'au dernier : c'est un moyen certain de les rendre plus féconds, et si la chose est possible, on ne peut qu'approuver cette combinaison. Seulement, l'inconvénient de ces économies-là, c'est qu'il faut être bien riche pour les faire. Nous ne pouvons que féliciter la Compagnie d'assurances générales d'avoir, dès le début, trouvé dans ses bénéfices de quoi préparer les pensions de ses futurs retraités. Nous ne pouvons qu'envier l'Allemagne à qui nos milliards ont permis de jeter d'un seul coup 700 millions de francs dans la Caisse des invalides militaires. La France est malheureusement loin d'avoir des excédants de recettes à utiliser de la sorte, et elle a tant de peine à aligner ses énormes budgets qu'il semble y avoir quelque témérité ou même quelque ironie à lui recommander, dans un moment si difficile, une spéculation qui consiste à surcharger le présent pour dégrever l'avenir. Que la loi dont nous nous occupons soit votée demain, il n'en faudra pas moins payer longtemps encore, de par la loi de 1853, une quarantaine de millions par an, et il faudra commencer tout de suite à inscrire au budget, pour le service des subventions mensuelles que comporte le nouveau système, des crédits dont le chiffre croîtra rapidement. Dans vingt ans, dans trente ans, la première de ces deux dépenses sera toujours à peu près ce qu'elle est aujourd'hui, et on n'aura plus à en déduire 15 millions de retenues; quant aux subventions, elles atteindront déjà leur maximum, ou peu s'en faut, de sorte que la charge nette du Trésor aura plus que doublé. Quel que puisse être le bénéfice ultérieur, n'y a-t-il pas lieu de reculer devant une pareille perspective?

Cette grave objection n'a pas échappé aux auteurs du projet ; mais nous ne voyons pas qu'ils aient réussi à en diminuer la portée. L'article 42 dit simplement que les charges extraordinaires résultant de la loi nouvelle seront inscrites à un compte spécial à titre d'avances, et que le crédit de payement des pensions liquidées en vertu de la loi de 1853 sera maintenu au chiffre le plus élevé qu'il aura pu atteindre, tant que ces avances n'auront pas été intégralement remboursées. On voit que nous ne sommes pas près du dégrèvement qu'on nous avait promis.

Nous venons d'indiquer brièvement les points les plus vulnérables de la réforme proposée. Nous nous réservons de serrer la question de plus près, s'il y a lieu, quand le projet aura subi l'épreuve d'une discussion approfondie, au Conseil d'Etat. Mais nous avons peine à croire qu'on puisse nous démontrer d'une manière bien certaine l'opportunité d'une opération financière qui, ayant pour objet l'utilisation des effets de l'intérêt composé, aurait pour base l'emprunt plus ou moins déguisé.

LES FRAIS ACCESSOIRES SUR LES CHEMINS DE FER.

On a, sans doute, remarqué qu'au commencement de la dernière séance de la commission de permanence de l'Assemblée nationale, l'honorable M. Feray a interpellé le ministre des travaux publics au sujet de la question des frais accessoires des chemins de fer. Les comptes rendus par les divers journaux de cet incident ne permettent peut-être pas de se faire une idée exacte de la difficulté qui préoccupe en ce moment l'industrie et le commerce; aussi nous proposons-nous de l'examiner avec les détails qu'elle comporte.

Le premier document administratif où il soit parlé des frais accessoires est l'article 47 de l'ordonnance royale du 15 novembre 1846, portant règlement sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer, où il est dit : « Quant aux frais accessoires, tels que ceux de *chargement*, de *déchargement* et *d'entrepôt* dans les gares et magasins du chemin de fer, la Compagnie devra en soumettre le règlement et l'approbation au ministre des travaux publics, dans le dixième mois de chaque année. Jusqu'à décision, les anciens tarifs continueront à être perçus. » Ainsi, il est légalement établi qu'indépendamment du prix de transport des marchandises par chemin de fer, le public a encore à payer à la Compagnie certaines taxes additionnelles, dont la fixation s'opère administrativement et annuellement.

Le *tels que ceux de* signifie-t-il que la disposition est simplement énonciative ou qu'elle est vraiment énumérative? L'article 51 du cahier des charges, uniformément adopté pour toutes nos concessions de chemins de fer, qui régit aussi la matière, conserve la même formule, en y ajoutant toutefois une catégorie de frais qui n'était point indiquée dans le règlement. Cet article 51 est ainsi conçu : « Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'*enregistrement*, de *chargement*, de *déchargement* et de *magasinage* dans les gares et magasins du chemin de fer, seront fixés annuellement par l'administration, sur la proposition de la Compagnie. » On le voit, la difficulté est la même; l'usage l'a résolue largement dans le sens énonciatif, comme nous allons le voir, en faisant l'énumération de tous les frais accessoires qui sont finalement perçus par les Compagnies et qui sont au nombre de plus de trois ou quatre.

Jusqu'au 24 juillet 1860, — date du premier arrêté ministériel réglant, d'une manière générale et uniforme, ces frais accessoires pour tous les chemins de fer, — il semble que cette fixation a été individuelle, à l'égard de chaque Compagnie, et qu'il se soit établi une sorte de jurisprudence expérimentale, dont l'arrêté de 1860 a formulé la codification. Une nécessité administrative, qui est en dehors de notre sujet, a fait changer ce modèle, le 30 avril 1862; mais depuis il n'a reçu que des modifications de forme dont nous allons dire un mot chemin faisant. Chaque année, au 31 décembre, un arrêté ministériel fixe les frais accessoires pour l'année suivante, c'est-à-dire décide que les dispositions de l'arrêté de 1862 continueront à recevoir application, sauf les modifications de détail auxquelles nous venons de faire allusion.

Il est perçu 0 fr. 10 c. par expédition pour l'*enregistrement* des choses, quelles qu'elles soient (bagages, marchandises à *grande* ou à *petite* vitesse, animaux, voitures, cercueils) et seulement à la gare de départ, si l'expédition emprunte plusieurs réseaux. De ce seul chef, les compagnies auraient encaissé, en 1873 :

Grande vitesse..........Fr.	2.395.788 30
Petite —	1.962.300 30
Total......Fr.	4.358.088 60

Elles demandent une augmentation de 0,05 c., soit 50 0/0. Si on la leur accorde, elles recevront donc en sus 2 millions 179,044 fr. 30 c. Si on leur refuse la grande vitesse, elles recevront encore 981,150 fr. 15 c., ce qui est déjà un joli denier et montre combien le ministre des travaux publics doit être prudent, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

Il aurait été curieux de pouvoir calculer ainsi successivement les encaissements supplémentaires que doivent procurer les augmentations du montant des frais accessoires réclamées par les Compagnies, mais les renseignements nous manquent à cet égard, ceux que nous venons de citer étant les seuls que nous ayons pu nous procurer. Bornons-nous donc à mentionner les chiffres du passé et ceux que les Compagnies voudraient obtenir pour l'avenir.

La *manutention*, comprenant le *chargement* et le *déchargement* des bagages (au-dessus de 40 kilogrammes) et marchandises à *grande* vitesse, coûte 1 fr. 60 c. par tonne; elle coûterait 2 fr. 20 c., soit 37 0/0 en sus.

Les frais suivants de manutention ne subissent aucun changement :

Voitures, cercueils (qui ne sont transportés qu'à grande vitesse), par pièce 2 francs.

Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, par tête,	1 fr.	»
Veaux et porcs...................	— »	40 c.
Moutons et chèvres.............	— »	20 »

La manutention des marchandises à *petite* vitesse est un peu plus compliquée, par suite d'une distinction qui remonte à 1858. Jusqu'alors les compagnies, quand elles laissaient les expéditeurs et les destinataires charger ou décharger les marchandises transportées par wagon complet (4,000 kilogrammes au moins), ne percevaient pas de frais de manutention. Depuis 1858, elles perçoivent ce qu'elles ont appelé des frais de *gare*, correspondant sans doute aux manœuvres de gare, nécessaires soit pour conduire le wagon du quai où il a été chargé au convoi qui doit l'emmener, soit pour conduire le wagon du convoi qui l'a amené au quai où il doit être déchargé ; il ne faut donc voir, dans cette distinction subtile, qu'un moyen indirect pris par les compagnies pour retirer au public une partie de ce qu'elles lui avaient concédé. Quoi qu'il en soit, voici le détail de ces frais de manutention existants et de ceux projetés, par tonne :

	1874	1875	Aug^on^.
Chargement au départ...	0,30	0,35	16 0/0
Déchargement à l'arrivée.	0,30	0,35	16 —
Gare au départ........	0,20	0,35	75 —
— à l'arrivée........	0,20	0,35	75 —
Totaux.......Fr.	1 »	1,40	40 0/0

Quant aux marchandises transportées sans condition de tonnage, nous pouvons ne donner que les totaux (1 fr. 50 c. — 1 fr. 80 c. — 20 0/0), attendu que, les compagnies faisant toujours alors le chargement et le déchargement, le public est désintéressé dans la fixation des frais de gare.

La manutention des voitures et animaux transportés à petite vitesse coûte comme pour la grande, sans qu'il soit perçu aucun droit de gare, et n'est pas modifiée non plus.

La *transmission*, aux gares de jonction de deux réseaux, rapporte 0 fr. 20 c. à chacune des deux compagnies et leur rapporterait 0 fr. 40 c., soit 100 0/0 d'augmentation.

Le *pesage* ordinaire des marchandises que les compagnies font au départ, pour établir la taxe de transport, ne coûte rien au public; mais le pesage *extraordinaire* qui est opéré à la demande de l'expéditeur ou du destinataire, craignant qu'une erreur ait été commise à son préjudice, est aux frais de celui-ci, à moins bien entendu qu'il ne soit reconnu avoir raison. Ce pesage supplémentaire coûte 0 fr. 10 c. par fraction indivisible de 100 kilogrammes (il coûterait 0 fr. 15 c., soit 50 0/0 en sus); — 0 fr. 30 c. par tonne indivisible, avec un minimum de 1 fr. 50 c. par wagon, pour un wagon complet passé à la bascule (il coûterait 0 fr. 40 c., soit 33 0/0 en sus) ; — 1 fr. 50 c. par véhicule et 3 francs par locomotive ou tender, pour ce qu'on appelle le matériel roulant (sans changement).

La question du *magasinage* des marchandises livrables en gare est, sans contredit, celle qui intéresse le plus l'industrie et le commerce, grâce surtout à une tendance évidente du public à regarder une gare de chemin de fer comme un entrepôt, ce qui serait tout à fait abusif, et à y laisser séjourner ses marchandises. A coup sûr, le public est dans son droit, quand il calcule qu'il est de son intérêt d'éviter un loyer de halle quelconque, en payant le tarif de magasinage qui lui est réclamé par les compagnies. Mais il doit comprendre aussi, d'une part, que cette habitude, tout en lui étant commode, entraîne un encombrement des gares et une immobilisation du matériel roulant très-propres à entraver le service des transports ; d'autre part, que les compagnies sont également dans leur droit, en n'accordant au public que le délai strictement nécessaire pour l'enlèvement des marchandises, puis, à l'expiration de ce délai, en percevant un tarif dont l'élévation soit de nature à déjouer la spéculation qui vient d'être indiquée. L'administration devrait, à cet égard, admettre un tarif sagement progressif, qui sauvegarderait les intérêts légitimes, tout en coupant court aux abus; mais le présent ne paraît pas devoir être modifié.

Ce n'est point, on le pressent, à propos de la *grande* vitesse que surgit la difficulté. C'est donc en quelque sorte pour ordre que nous rappelons qu'il est actuellement perçu 5 centimes (les compagnies demandent 10 centimes, soit 100 0/0 d'augmentation) par fraction indivisible de 100 kilogrammes et par jour, pour le magasinage des marchandises à grande vitesse qui, expédiées en gare, ne sont point enlevées dans les 48 heures de la mise à la poste d'une lettre d'avis qu'adresse la Compagnie au destinataire.

Le non-enlèvement des *cercueils* donne lieu à une perception de 5 francs par pièce et par jour.

Quant aux marchandises à *petite* vitesse, il y a eu, le 12 janvier 1872, conformément à l'avis d'une commission parlementaire dont le rapport est en date du 5, réduction du délai ci-dessus mentionné de 48 heures à la journée du lendemain de la mise à la poste de la lettre d'avis, ou du surlendemain, lorsque le destinataire réside dans une commune qui ne possède pas de bureau de poste (arrêté du 31 décembre 1872). Il serait bien préférable de revenir purement et simplement aux 48 heures, dans tous les cas.

Le droit de 5 centimes n'est dû que pour les trois premiers jours; à partir de l'expiration de ce délai, il est doublé pour chaque jour en sus.

Le stationnement des *voitures* transportées à *grande* ou à *petite* vitesse donne lieu à une perception de 1 franc par pièce et par jour.

Les animaux dont il n'est pas pris livraison à l'arrivée sont mis en fourrière.

Le *stationnement* du matériel roulant, qui naturellement n'est transporté qu'à *petite* vitesse, donne lieu, à l'expiration d'un délai de 48 heures toujours compté à partir de la mise à la poste de la lettre d'avis adressée au destinataire, à la perception d'un droit de 5 francs par pièce et par jour.

Les droits de *stationnement* des marchandises transportées par *wagon complet*, dont le chargement au départ et le déchargement à l'arrivée s'opèrent par le public, sont ainsi calculés :

Au départ, le wagon doit être complétement chargé dans les 24 heures qui suivent sa mise à la disposition de l'expéditeur, à peine d'un droit de 10 francs par jour et par wagon, entamé ou non entamé ;

A l'arrivée, le wagon doit être complétement déchargé dans la journée du lendemain ou du surlendemain de la mise à la poste de la lettre d'avis adressée au destinataire, suivant les cas, à peine de déchargement par la Compagnie, contre paiement d'un droit de 0 fr. 30 c. par tonne, sans préjudice des droits de magasinage ci-dessus indiqués pour les marchandises déchargées. Si la Compagnie se trouve dans l'impossibilité de procéder au déchargement, elle peut laisser les marchandises sur le wagon, et percevoir le droit de stationnement de 10 francs par wagon et par jour de retard.

En ce qui concerne les marchandises adressées à domicile et dont le destinataire serait absent ou inconnu, ou refuserait de prendre livraison, les droits de magasinage pour la *grande* ou la *petite* vitesse, suivant les cas, seront applicables. Il en est de même au départ des marchandises à *petite* vitesse et dès l'expiration des 24 heures qui suivent la remise en gare, pour celles qu'à la demande de l'expéditeur la Compagnie consent à conserver sur ses quais ou dans ses magasins ; en effet, elle n'est évidemment tenue d'accepter que les marchandises prêtes à être expédiées.

Enfin la *garde des bagages* que les voyageurs déposent dans une gare, avant le départ ou après l'arrivée des trains qui les transportent, comporte un droit de 0 fr. 05 c. par

article et par jour, avec un minimum de perception de 0 fr. 10 c.

Nous n'avons pas la prétention d'être assez complets pour que le public intéressé se trouve dispensé de consulter les Recueils-Chaix, mais nous croyons en avoir assez dit pour faire comprendre en quoi consiste au juste l'objet de l'interpellation adressée, le 12 courant, par M. Feray au ministre des travaux publics.

Nous ajouterons seulement que c'est l'an dernier, à pareille époque, que la demande des Compagnies a été produite pour la première fois, sons le ministère de M. de Larcy. La Chambre de commerce de Paris, consultée suivant l'usage, avait répondu : « Après discussions contradictoires, les grandes Compagnies n'ont pu produire aucun document établissant le bien fondé de ces prétentions » ; — ce qui veut dire, sans doute, qu'elles n'avaient point démontré que le prix de revient du service rendu par elles au public fût supérieur au prix auquel elles le rendaient. Tout est là, en effet, car il ne peut être question d'un supplément de recettes obtenu de ce chef ; mais on conçoit qu'il est difficile de calculer un prix de revient de l'enregistrement, de la manutention, du pesage, du magasinage, etc., dans des gares où le personnel remplit une multitude de fonctions, combien surtout il est difficile de contrôler les déclarations des Compagnies à cet égard. Aussi la discussion, entamée seulement à la commission centrale des chemins de fer, ne fut-elle pas terminée et l'ancien état de choses fut maintenu, en 1874, par la voie légale de la tacite reconduction.

Il paraît que, le 20 octobre dernier, les Compagnies sont revenues à la charge pour 1875 et que, le 4 courant, la chambre de commerce a maintenu sa protestation. La commission centrale des chemins de fer sera donc de nouveau saisie de la question et le ministre actuel des travaux publics, M. Caillaux, la tranchera, après l'examen attentif que mérite l'addition de quelques millions à une perception qui doit actuellement se chiffrer au moins par trois dizaines de millions. Nous désirons seulement qu'il ne se préoccupe pas trop de la garantie d'intérêt qui fonctionne pour quatre des six grandes Compagnies, comme il y a paru enclin, parce que ce serait faire peser sur une partie seulement des contribuables une charge qui doit être supportée par la totalité.

LETTRES DE TURQUIE (1).

*Correspondance particulière de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

DE LA CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

Constantinople, le 11 novembre 1874.

Un différend qui peut devenir très-grave a surgi entre le gouvernement ottoman et les concessionnaires des chemins de fer de la Turquie d'Europe, à l'occasion de la réception définitive desdits chemins. La question est intéressante à plus d'un point de vue. Elle demande à être étudiée, d'autant plus qu'on paraît n'en avoir en Europe qu'une connaissance insuffisante. Ainsi plusieurs journaux, et des plus autorisés, affirment à Paris, à Londres, à Vienne et ici même que le gouvernement et les concessionnaires sont tombés d'accord pour confier le règlement du différend à une commission d'arbitrage. Cette nouvelle est absolument erronée. Voici d'ailleurs l'état de la question.

Lorsque le gouvernement se décida à créer des chemins de fer, il accepta du concessionnaire du réseau de Roumélie une combinaison, ingénieuse en apparence, en réalité singulière, qui devait d'ailleurs être la cause principale des difficultés actuelles. On constitua deux Socités : — Société de construction ; — Société d'exploitation. Dès que les voies ferrées seraient construites et reçues provisoirement, la compagnie d'exploitation devait les prendre en fermage du gouvernement et les ouvrir au transit.

Deux conventions réglèrent les droits et les devoirs réciproques des concessionnaires et du gouvernement. L'historique de ces conventions est très-curieux ; il nécessiterait à lui seul une longue lettre. Il suffira de dire ici que la première convention, conclue le 17 avril 1869, faisait peser d'asser lourdes charges sur les deux Sociétés de construction et d'exploitation. Ces sociétés furent assez habiles pour faire signer par le gouvernement, en 1872, une seconde convention qui, en réalité, intervertissait les rôles.

Par la première convention, la Société de construction devait livrer au gouvernement 2,000 kilomètres, dans lesquels étaient comprises toutes les parties du réseau d'exécution difficile. Par la nouvelle convention, la Société n'aura à livrer que 1,250 kilomètres (en grande partie de construction facile).

Quant à la Société d'exploitation, d'après la première convention, elle devait payer une rente annuelle de 8,000 francs par kilomètre, et cette charge ne pouvait incomber au gouvernement qu'éventuellement, pendant les dix premières années d'exploitation et pour le cas seulement où les recettes de l'exploitation auraient été insuffisantes. Par la nouvelle convention, au contraire, cette charge pèse sur le gouvernement exclusivement et pendant quatre-vingt-dix-neuf ans. Il est vrai que la Société d'exploitation s'engage à rembourser cette rente au gouvernement. Mais le remboursement est subordonné à l'accomplissement de telles conditions ; la nouvelle convention a si bien armé la compagnie d'exploitation contre le gouvernement en le plaçant sous sa dépendance, par une anomalie qui ne se rencontre nulle part ailleurs, que l'on ne voit pas comment le gouvernement, dans cette situation nouvelle, pourra obtenir ce remboursement.

Le gouvernement a créé pour ces travaux et remis aux concessionnaires 1,980,000 obligations. Remarquez que cela faisait, d'après la première convention, 990 obligations par chacun des 2,000 kilomètres. Le gouvernement ne devant plus recevoir que 1,250 kilomètres n'aurait dû dès lors donner au concessionnaire que 1,225,000 obligations, représentant un capital nominal de 490,000,000 de francs et une rente à payer de 17,500,000 francs, tandis qu'il a remis le tout, soit 1,980,000 obligations, représentant un capital nominal de 792,000,000 de francs et une rente annuelle de 28,000,000 de francs.

Sur ce total, le gouvernement qui, ne se lassant pas de faire des concessions, avait consenti à substituer ses propres obligations à celles que, d'après la première convention, le concessionnaire aurait dû émettre lui-même en représentation de la rente kilométrique de 8,000 francs, le gouvernement, disons-nous, a cédé pour cet objet un certain nombre d'obligations à 128 francs au concessionnaire ; celui-ci les a rétrocédées à un syndicat de banquiers à 250 francs, ce qui lui a donné un bénéfice de 15 millions 557,146 francs. De plus, le concessionnaire ayant reçu le total de 1,980,000 obligations, nous trouvons, déduction faite des obligations représentant la rente kilométrique, que le gouvernement lui en a alloué, au lieu de 990 par kilomètre, chiffre fixé par la première convention, celui de 1,018 obligations, bien que la construction ait été réduite à 1,250 kilomètres. Donc, en réalité, on paie plus pour faire moins.

Pour trouver le capital que le gouvernement a dû affecter, par le fait de ces conventions, à chaque kilomètre de ce chemin de fer, nous n'avons qu'à ajouter les obligations que nous venons de déduire et nous arrivons au total de 1,584 obligations par kilomètre, lesquelles, au prix de 150 francs, représentent un capital de 237,600 francs par kilomètre.

Les deux compagnies de construction et d'exploitation se sont toujours attachées à propager l'opinion qu'elles étaient étrangères l'une à l'autre, et que leurs intérêts étaient parfaitement distincts. C'est ce qui explique, jusqu'à un certain point, qu'on ait fait admettre par le gouvernement le principe inusité d'un contrôle commun, pour son compte et pour celui de la Société d'exploitation, sur les travaux exécutés par la Société de construction. Le gouvernement a cru à la solidarité de ses intérêts avec ceux de la compagnie d'exploitation, celle-ci, dans l'hypothèse de sa complète indépendance, devant chercher, avant tout, à ne recevoir en fermage les voies ferrées qu'en parfait état d'exploitation. Malheureusement les faits de la pratique ont démontré que les deux sociétés ne sont pas aussi indépendantes l'une de l'autre que le prescrivent l'esprit et la lettre des conventions par lesquelles elles sont liées au gouvernement.

Des indices, et, qui mieux est, des preuves ont affermi l'opinion publique dans sa conviction que ces deux sociétés n'en font ou du moins ne paraissent en faire qu'une seule. Ainsi, pour citer des exemples, personne n'ignore la prédilection de la Société de construction pour tout ce qui est allemand. Cela se comprend du reste, le directeur général de cette Société, M. Lang, étant un Allemand du Nord. Mais on ne peut s'expliquer que cet enthousiasme pour le personnel allemand et pour le matériel construit en Allemagne soit partagé au même degré par la compagnie d'exploitation, attendu que, d'après ce que l'on a soin de dire et de répéter, cette compagnie serait française. Il est vrai que son directeur général est un éminent ingénieur français, M. Paulin Talabot. Mais c'est précisément pour cela qu'on est fort étonné de voir que la direction locale

(1) Voir *l'Économiste Français* du 31 octobre 1874.

de cette même compagnie d'exploitation est allemande et que son personnel administratif est exclusivement composé d'Allemands. On a fait venir tous ces employés à grands frais des différents pays d'Allemagne. La correspondance se fait en allemand, bien qu'en Turquie on ignore cette langue et qu'au contraire la langue française y soit employée couramment par toutes les classes de la population. Comment croire qu'il en serait ainsi si la compagnie était réellement française?

Mais il y a d'autres preuves des liens fraternels qui unissent les deux Sociétés.

D'après les conventions et les cahiers des charges, la Société de construction est appelée à disparaître dès que ses travaux auront été reçus définitivement. Le gouvernement devient alors propriétaire du réseau et il le donne en fermage à la compagnie d'exploitation. Celle-ci devrait par conséquent être aussi exigeante que le gouvernement envers la Société de construction et le seconder énergiquement dans ses efforts pour que la réception définitive n'ait lieu qu'à bon escient, alors que cette Société de construction aura scrupuleusement rempli tous ses engagements. Or, c'est le contraire qui arrive. Le ministère des travaux publics avait invité la compagnie d'exploitation à se faire représenter par un ingénieur compétent auprès de la commission dont nous aurons bientôt à parler et qui avait été nommée par le ministre, Edhem-Pacha, pour lui rendre compte de l'état réel du réseau. La Compagnie a répondu à cet appel. Elle a désigné un ingénieur qui a accompagné la commission dans son voyage. Mais elle avait imposé une singulière attitude à ce délégué. Il n'a pas trouvé une seule observation à faire sur les travaux de la reconstruction, bien qu'ils prêtent largement à la critique, ainsi que nous le verrons. Pour tout dire, cet ingénieur, qui est d'ailleurs très-distingué, s'est tenu dans une réserve si caractéristique, il a si bien démontré qu'il était là en ennemi plutôt qu'en ami, que la commission a dû s'abstenir de délibérer en sa présence. Ce fait, qui révèle d'une manière saisissante la connexité des intérêts des deux Sociétés, alors que dans cette circonstance ils auraient dû être opposés, a été consigné par la commission dans son rapport.

Ce n'est pas tout. Aux termes de la convention spéciale conclue entre le gouvernement et la compagnie d'exploitation, celle-ci doit supporter exclusivement les charges et frais d'entretien et de réparation des lignes actuelles établies à une seule voie. Ce n'est que dans le cas où l'activité progressive du transit déciderait le gouvernement à établir une seconde voie que les dépenses de ces nouveaux travaux seront supportées, pour les quatre cinquièmes par le gouvernement, et pour un cinquième par la société d'exploitation. Ces stipulations sont formulées nettement et clairement dans l'article 18 de la convention. Il suit de là, s'il n'y a pas de relations mystérieuses entre les deux sociétés, que l'exploitation a le plus grand intérêt à ce que la construction ait tenu tous ses engagements, avant d'entreprendre elle-même son œuvre. Nous avons vu déjà qu'elle a fait précisément le contraire. Mais voici qui est plus grave. Les lignes de Roumélie ont été reçues à titre provisoire, ainsi que nous allons l'expliquer, à l'exception seulement de quelques sections. Or, il restait encore à exécuter, sur les sections reçues, des travaux importants qui, en réalité, sont des travaux de première installation et de parachèvement, à la charge, par conséquent, de la société de construction. Que fait cependant la compagnie d'exploitation? Elle exécute ces travaux: des magasins considérables à Dede-Agatch, une halle à Andrinople, des ponts, des terrassements inachevés, et cela sous sa responsabilité, sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. Aux observations qu'on lui fait, elle répond que des arbitres décideront à qui incombe le paiement de ces dépenses. On voit là une intention bien arrêtée de mettre à la charge du gouvernement ce qui, d'après les conventions, la justice et l'équité, doit être supporté par la Société de construction.

Mais arrivons, sans plus tarder, à l'objet principal de cette lettre, au différend qui a surgi entre le gouvernement et la Société de construction, à l'occasion de la réception définitive du réseau.

Aux termes des conventions, les réceptions étaient classées en deux catégories distinctes: réceptions provisoires, réceptions définitives.

Les réceptions provisoires doivent être faites par le contrôle commun au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Elles peuvent avoir lieu, disent les conventions, alors même que tous ces travaux ne seraient pas complétement achevés. Mais, dans ce cas, leur entretien reste à la charge de la Société de construction jusqu'après réception définitive. Ainsi que nous le disions, la presque totalité du réseau a été reçue par le contrôle, et nous croyons avoir suffisamment expliqué les divers éléments de la situation pour que l'on ait bien compris la portée de l'erreur commise par le gouvernement en acceptant ce contrôle commun. De plus, le directeur de ce contrôle, qui est, d'ailleurs, un ingénieur distingué et un homme honorable, n'a pas eu à sa disposition les moyens d'action suffisants pour atténuer les difficultés de la situation qui lui était faite. Quoi qu'il en soit, les sections ont été successivement reçues en détail, à titre provisoire.

Néanmoins tout n'était pas fini, car la réception définitive n'avait pas eu lieu. Or, aux termes des conventions, la Société de construction ne sera déchargée de ses engagements et de sa responsabilité qu'après cette réception définitive. Il s'agissait donc de l'obtenir au plus tôt. Tous les efforts de la Société de construction ont été, depuis plusieurs mois, dirigés vers ce but. Malheureusement pour elle, c'est Edhem Pacha qui est actuellement ministre des travaux publics. Ancien élève de l'Ecole des mines de Paris, d'une honnêteté proverbiale, animé d'un ardent patriotisme, estimé et respecté de tous, il n'est pour rien, cela va sans dire, dans les conclusions des conventions antérieures. Les fautes du passé avaient créé au gouvernement une situation très-dangereuse dans cette question des chemins de fer. Edhem Pacha, tout en acceptant ce qui ne peut plus être empêché, a du moins accompli son devoir en se servant de la seule arme qui lui restât en main, celle de la réception définitive. Cette arme, bien qu'amoindrie par le fait des réceptions partielles, est encore assez redoutable, la réception définitive devant être faite par le gouvernement, au moyen d'une commission dont les membres sont choisis et nommés par lui.

Aux demandes réitérées de la Société de construction, Edhem Pacha a répondu en nommant une commission composée de M. Nordling, éminent ingénieur, bien connu en France où il a longtemps résidé, actuellement conseiller aulique de Sa Majesté Impériale Royale et directeur général des chemins de fer de la Theiss; — M. Bayliss, ingénieur anglais qui a construit plusieurs chemins de fer en Asie Mineure; — M. Goschler, ingénieur français, conseiller technique du ministère des travaux publics ottomans.

Cette commission a inspecté les lignes suivantes:

Constantinople — Andrinople — Philippopoli — Sarambey: longueur, 531 kilomètres;

Ligne d'Andrinople à Dede-Agatch: 147 kilomètres;

Ligne de Salonique — Uskub — Mitrowitza, exploitée jusqu'à la station de Verisovitz, sur une longueur de 298 kilomètres.

La commission a déposé son rapport. Bien qu'il ne soit pas livré à la publicité, nous pouvons en résumer les observations principales et les conclusions.

Disons tout d'abord que ce rapport est très-modéré. Les nombreuses critiques qu'il contient résultent non d'un parti pris, mais des faits eux-mêmes que la commission a dû constater. Le rapport fait observer que ce chemin de fer à une seule voie, payé par le gouvernement 237,600 francs le kilomètre, offrait des facilités de construction exceptionnelles, surtout pour les lignes Constantinople-Sarambey et Andrinople — Dede-Agatch: facilités offertes par la nature du sol, par la configuration des contrées à traverser et par le cahier des charges, qui admettait des courbes de 300 mètres de rayon et des pentes de 20 millimètres par mètre, facilités de construction que l'on n'accorde ailleurs que pour les tracés ayant à surmonter de grands obstacles.

Non contente de profiter de ces avantages, la Société de construction a multiplié les lacets sans nécessité, augmentant ainsi la charge du Trésor, son bénéfice et le parcours des trains. Le tracé s'infléchit pour éviter les cours d'eau et les collines. On n'a construit sur ces deux lignes ni un seul tunnel ni un seul pont supérieur. Leur aspect général offre des alignements droits à perte de vue et des lacets qu'explique seul l'intérêt particulier de la Société.

Mais ce qui est vraiment plus extraordinaire et ce qui a d'ailleurs provoqué dès le principe les plaintes très-vives des populations, c'est que la Société de construction, si prodigue de lacets inutiles, n'a fait aucun sacrifice pour desservir les villes et les centres populeux. Afin d'éviter la construction de quelques ponts et des travaux de terrassements peu importants, on a laissé ces centres à de grandes distances du chemin de fer, de sorte que, sur tout le parcours on voit des stations sans villes ou villages et des villes et villages sans stations. La ville d'Andrinople, qui compte 180,000 habitants, possède une station placée à 5 kilomètres de ses faubourgs. De même à Philippopoli, qui a 80,000 habitants. La station est située à 4 ou 5 kilo-

mètres de la ville. Il en est de même à peu près partout.

La commission a encore constaté que la Société de construction, au lieu d'arrêter les travaux à Sarembey, point extrême fixé par les conventions, les a poussés de 9 kilomètres au-delà, jusqu'à Bellova. Ce zèle s'explique si l'on considère que précisément à Bellova se trouve la magnifique forêt que le concessionnaire s'est fait accorder par la seconde convention, en échange de certaines renonciations par lui consenties, mais en réalité plus apparentes que réelles. Ce qui est hors de controverse, c'est que la construction de ce tronçon de 9 kilomètres facilitera admirablement l'exploitation de la forêt.

Les stations sont trop éloignées les unes des autres. La distance moyenne qui les sépare est de 22 kilomètres.

La commission a critiqué très-vivement et avec juste raison le choix de Dede-Agatch comme point d'embarquement et tête de ligne sur la Méditerranée. La mer y est ouverte et peu profonde. Il n'existe sur ce point ni ville ni village. Le climat est tellement insalubre qu'on n'y passe guère vingt-quatre heures sans en rapporter des fièvres intermittentes très-redoutées. Il eût été bien plus logique de choisir Enos, et on l'avait fait d'ailleurs dans le principe. Mais il fallait exécuter certains travaux, et le gouvernement a eu la faiblesse de céder sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Les défenses contre les hautes eaux n'ont pas paru suffisantes à la commission.

La plate-forme est bien à la largeur de $5^{m},50$ fixée par le cahier des charges; mais la largeur des accotements du ballast, prévue à $1^{m},10$, n'a pas été établie partout à cette dimension. Aucun des talus de déblai et de remblai n'est ni planté ni clayonné ni ensemencé. C'est là une dérogation formelle à l'article 18 du cahier des charges, qui prescrit à la Société de se conformer à toutes les règles de l'art, de manière à obtenir une construction parfaitement solide.

La commission regrette vivement que l'on ait adopté le type des ponts en bois. Elle a constaté qu'après quinze mois d'usage on a déjà dû remplacer quelques piles en bois par des piles en maçonnerie.

D'après le cahier des charges, les rails devaient être en fer et du poids de 34 kilogrammes par mètre. Sur la demande de M. Paulin Talabot, on a employé pour plusieurs sections des rails en acier du poids de 25 kilogrammes. La commission fait observer que, d'après l'état de la voie sur ce parcours, il est indispensable de placer des traverses supplémentaires. Les traverses, qui ne devraient pas, d'après le cahier des charges, être distantes de plus d'un mètre, le sont de $1^{m},15$ et $1^{m},18$. Celles qui sont en pin et en sapin, doivent, dans un délai de cinq ans, être remplacées par des traverses en hêtre créosoté ou en chêne. La Société d'exploitation opère déjà ce remplacement. Pourquoi fait-elle un travail qui incombe à la Société de construction, si ces deux compagnies sont étrangères l'une à l'autre?

Contrairement aux cahiers des charges, les passages à niveau ne sont pas munis de barrières. Il n'y a pas de logements pour les employés. Les stations n'ont pas de clôtures continues pour les séparer des propriétés riveraines. L'alimentation des locomotives s'effectue d'une façon par trop primitive, au moyen de cuves en bois, situées en dehors des stations, ce qui force les trains à s'arrêter sur ces points. Les ateliers de réparation sont insuffisants et cela d'une manière incontestable.

La commission a exposé dans un second rapport ses observations sur la ligne de Salonique à Mitrowitza, qui est en exploitation jusqu'à la station de Verisovitz, sur un parcours de 298 kilomètres. Cette ligne a été d'une exécution plus difficile que celles de Constantinople à Sarambey et d'Andrinople à Dede-Agatch. Un tiers seulement de ce chemin de fer est en plaine. Pour les deux autres tiers on a dû franchir de nombreux torrents, percer des tunnels, traverser des défilés et construire des travaux de soutènement ainsi que de défense contre les eaux. Les observations générales sont les mêmes que pour les autres lignes. Les points spéciaux relevés par la commission sont les suivants. Bien qu'on n'ait autorisé que des courbes de 275 mètres, il en existe dont le rayon n'a que 220 mètres. Il faudra que la Société de construction se conforme au cahier des charges. L'écoulement des torrents est loin d'être assuré. Pendant que la commission faisait son inspection, trois ponts ont été enlevés à la suite d'une pluie de quelques heures. La plate-forme n'a pas partout $5^{m},50$ et cela en des endroits dangereux. Les traverses sont faibles, les tunnels, pour la plupart, n'ont ni revêtements ni têtes en maçonnerie. La commission constate, en terminant, que la Société de construction démontre une trop grande hâte de se dégrever des intérêts du capital engagé pour le mettre à la charge du Trésor ottoman. Elle déclare avec fermeté qu'on ne peut admettre cette prétention avant l'accomplissement de tous les engagements contractés.

Pour conclure, la commission conseille avec netteté au gouvernement : de n'effectuer la réception définitive que lorsque les travaux de première installation auront été achevés; — de déclarer aux deux Compagnies qu'en raison du contrôle officiel exercé par l'une sur l'autre, on les considère comme solidaires pour toutes dépenses faites ou à faire depuis l'ouverture des différentes sections jusqu'à la réception définitive; — de refuser catégoriquement tout arbitrage, tant que ces travaux de premier établissement n'auront pas été exécutés. La commission fait observer que le gouvernement a payé assez cher pour ne pas permettre qu'on abuse plus longtemps de sa bienveillance. Elle lui conseille de se montrer inexorable dans la défense de ses droits. On doit d'autant plus exiger toutes garanties de la Société impériale qu'on lui a fait dans le passé plus de concessions. Elle a d'ailleurs agi en pleine liberté. Sa responsabilité est entière.

Ce rapport aura une grande portée, les signatures dont il est revêtu lui donnant une autorité exceptionnelle. Aussi le coup a-t-il été fort rude pour la Société concessionnaire qui a immédiatement fait procéder, pour son propre compte, à une nouvelle inspection du réseau. Cette inspection a été faite par une commission dont voici les membres : M. Lang, ingénieur allemand, directeur général de la construction; le baron Weber, conseiller du ministère des travaux publics de Vienne; M. Rakl, directeur général des chemins de fer de la Bavière, et M. Karturch, ex-directeur général des chemins de fer rhénans.

Un rapport favorable de cette commission devait, dans les idées de la Société, contre-balancer l'effet, très-fâcheux pour elle, produit par l'exposé et les conclusions de la commission du gouvernement. Les ingénieurs qu'elle avait chargés de ses intérêts sont de retour de leur inspection et ils ont rédigé un rapport qui, conformément aux prévisions de la Société, dit qu'elle a rempli ses engagements et que le réseau est bien construit. Le public est d'autant plus impatient de connaître les termes mêmes de ce rapport non encore publié que, dans la lutte engagée, il se range du côté du gouvernement. Jusqu'à ce jour il n'est nullement question d'arbitrage.

ESCHBACH.

LE VINAGE

ET LE COMMERCE DES VINS D'IMITATION.

L'Economiste Français, en rendant compte dernièrement (1) du Congrès international de viticulture de Montpellier, a montré que plusieurs orateurs s'étaient faits les interprètes des doléances du commerce des vins d'imitation, et avaient demandé que le vinage pût être opéré en franchise, ou tout au moins avec un droit modéré. Aujourd'hui, nous avons le regret de le constater, nous sommes bien loin des vœux du Congrès de viticulture. Au lieu d'adoucir un état de choses qui était regardé comme intolérable, l'administration des contributions indirectes vient de l'aggraver dans une mesure sensible, et de manière à rendre à peu près impossible, au moins pour la consommation intérieure, le commerce des vermouth, madère, xérès et autres vins fins d'imitation, qui a été considéré jusqu'ici comme parfaitement loyal et licite.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette ici quelques explications qui sont rendues nécessaires par l'emploi même de ces mots *vins d'imitation*, qui seraient de nature à faire naître des préjugés défavorables dans l'esprit des personnes peu au courant des choses du commerce.

L'expression de *vins imités* n'est employée ici que dans le but d'avouer loyalement que ces vins ne sont pas originaires, c'est-à-dire que les vins désignés sous les noms de *madère, xérès, malaga*, etc., etc., ne proviennent ni de *Malaga*, ni de *Xérès*, ni de *Madère*. Mais, cette réserve faite, il est incontestable que ce sont des vins parfaitement similaires ou, pour mieux dire, les mêmes vins, faits avec des cépages identiques cultivés dans le Roussillon ou d'autres contrées du Midi, et par les mêmes procédés, surtout avec une forte addition d'alcool; car il faudrait être d'une simplicité patriarcale pour croire que, dans aucun pays du monde, pas plus à *Madère* qu'en *Sicile*, la nature toute seule arriverait à produire des vins de 20 à 22 degrés d'alcool, comme les préfèrent les Anglais. Les personnes qui, en recevant ces vins des pays de provenance, s'imaginent consommer des vins *naturels*, sont donc dans la

(1) Voir *l'Economiste Français* du 14 novembre.

plus grande illusion, car ces vins sont autant, et peut-être plus travaillés que les nôtres. Tous les vins que nous venons de désigner exigeant une longue préparation et des vinages successifs, la régie avait toléré jusqu'à ce jour que l'alcoolisation eût lieu dans les chais du négociant, même pour les vins destinés à la consommation intérieure, à la seule condition de lui ouvrir un compte de vins vinés au-dessus de 15°, dans lequel il prenait en charge tout l'alcool pur représenté par le vinage. Plus tard, quand ils étaient livrés à la consommation, ces vins étaient accompagnés d'un acquit-à-caution, qui mettait le paiement de la taxe à la charge du marchand destinataire ou du consommateur. Aujourd'hui la régie, par une nouvelle circulaire qui vient de paraître, interdit d'une manière absolue ces sortes de vinages ou alcoolisations sur les vins ou moûts destinés à la consommation intérieure, et entend que ces opérations soient restreintes aux seuls vins destinés à l'étranger.

Mais le commerce des vins imités : vermouth, madère, malaga, xérès, ne se fait pas seulement avec l'étranger, il s'en consomme aussi beaucoup en France. Or, pourquoi ne pas faire profiter le consommateur français des mêmes avantages et ne pas lui permettre d'user, à des prix modérés, de ces vins imités, qui lui plaisent de préférence aux vins originaires, parce qu'il ne trouve pas qu'il y ait des uns aux autres assez de différence de qualité pour justifier l'énorme différence du prix d'achat. Or, tandis que ce commerce est entouré à l'intérieur de tant d'entraves, il est à remarquer que les produits similaires étrangers viennent nous faire une concurrence sur notre propre marché, parce que le vinage et le mûtage étant parfaitement libres dans les autres pays, les nations qui ont des traités de commerce avec la France peuvent introduire les mêmes vins originaires, au simple droit de douane de 0 fr. 25 par hectolitre.

Les instructions nouvelles sont jusqu'à présent très-vagues, et Messieurs les employés de la régie ne sont pas eux-mêmes en mesure de fournir encore des renseignements bien précis à cet égard ; mais, d'après le peu que nous savons, voici comment les choses se passeraient. La régie aurait l'intention de ne plus s'inquiéter à l'avenir de l'emploi que le commerçant pourrait faire des 3/6 qu'il aurait pris en charge. Son compte d'alcool serait réglé tous les trois mois, et les manquants, d'où qu'ils proviennent, seraient passibles du double droit de consommation.

Voyons, avant d'aller plus loin, la situation que ces nouvelles mesures feraient au commerce des vins imités, et prenons pour exemple les négociants en vermouth. C'est un commerce considérable qui a pris en France un grand développement. Cette boisson, dont la consommation est énorme, a une force alcoolique qui ne dépasse guère 17 à 18 degrés ; elle nécessite une longue préparation et a besoin de vieillir pour acquérir toutes ses qualités et plaire au goût du consommateur. Il faut, suivant la diversité des vins, un an, deux ans, quatre ans de tonneau avant de les livrer à la consommation. Il faudra donc, pour se conformer aux nouvelles mesures, que le négociant fasse l'avance des droits sur l'alcool pour un produit qu'il ne vendra que quelques années plus tard, ou dont la vente est même fort incertaine. Faisons ici le calcul exact des avances que nécessite un vinage à 18 degrés. Remarquons d'abord qu'avant de porter le vin de 15 à 18 degrés, il faut avant tout posséder le vin de 15 degrés ; jusqu'à présent, on en a toujours trouvé dans les campagnes. Pour viner à 18 degrés un hectolitre de vin blanc d'une valeur moyenne de 10 à 12 fr., il faut ajouter à la valeur intrinsèque du vin un débours de 22 fr., représentant le coût de l'alcoolisation. Cela revient à dire que, pour le même genre de commerce, le négociant sera tenu de faire une avance de capitaux trois fois plus forte, sans préjudice de la perte d'intérêts et de déchets de toute nature de la garde et de la manipulation des vins pendant un si long temps.

Mais du moins est-il bien certain qu'après s'être vu imposer tant de sacrifices, le commerçant sera désormais tranquille et pourra disposer de sa marchandise comme il l'entendra ? Non, cela n'est pas sûr le moins du monde, du moins d'après le peu que nous en savons. Les opérations successives du vinage et l'acquit primitif du droit, sous forme de manquants, ayant eu lieu bien longtemps avant l'époque où les liquides seront livrés à la consommation intérieure, il sera tout naturel que la régie ne veuille pas reconnaître l'identité des produits et affiche la prétention de percevoir encore le double droit de consommation d'entrée et d'octroi sur les alcools contenus dans ces liquides de 15 à 18°, soit au départ, soit à leur réception chez le destinataire ; ce qui serait une manière ingénieuse de percevoir quatre fois le simple droit sur un même produit. Mais quelque bienveillant qu'on suppose le fisc (et il ne nous a pas gâtés sur ce point), il faudra bien, dans tous les cas, que les vins vinés dont l'alcoolisation ne serait pas affranchie, ne soient pas confondus avec ceux qui auraient payé les doubles droits, et que ceux-ci soient accompagnés d'expéditions ou d'acquits le constatant ; mais alors en cas de perte de ces expéditions ou de négligence de la part du destinataire dans l'accomplissement des formalités (ce qui arrive souvent), je vois se dresser sur la tête du malheureux expéditeur le spectre du *sextuple droit de circulation sur le volume du liquide imposable comme vin, et du quadruple droit de consommation sur la quantité d'alcool comprise entre 15 et 21 degrés.*

Les nouvelles sévérités de l'administration ont lieu de nous surprendre, car, pour rendre hommage à la vérité, nous devons convenir que le gouvernement s'était montré plus libéral et plus prévoyant que l'Assemblée nationale, lorsque dans la séance du 21 juin 1872 et dans l'article 3 du nouveau projet de loi, il autorisait le vinage jusqu'à 15° sur les vins destinés à la consommation intérieure moyennant une taxe de 25 francs par hectolitre d'alcool au principal. Seulement la proposition du gouvernement était insuffisante ; elle fut complétée dans le cours de la discussion par un amendement de MM. Félix Dupin et de Grasset, qui proposèrent de porter la faculté du vinage au même droit de 25 francs jusqu'à 18° pour les vins blancs et vermouths. Aujourd'hui, si l'on veut renoncer à ce système de gêne et d'obstacles sans nombre qu'on va susciter dans les opérations du commerce si digne d'intérêt des vins d'imitation, si l'on veut rétablir les recettes des impôts indirects au taux normal qu'elles doivent atteindre, nous ne voyons d'autre remède que de revenir aux propositions primitives du gouvernement complétées par l'amendement de MM. F. Dupin et de Grasset, ainsi que l'avait demandé la chambre de commerce de Cette dans sa délibération du 28 août 1873. Comme nous avons eu déjà l'occasion de le constater, il y a deux phases distinctes dans l'opération du vinage, celle qui consiste à porter le vin de 15 à 18°. Ce genre d'alcoolisation a été déjà réduit à sa plus stricte limite, à cause même de l'exagération du droit, et l'on se contente de porter le vin à 16 ou 17°, c'est-à-dire au point exact où on espère le maintenir à l'abri de toute fermentation ; mais, avant tout, il y a un vinage préliminaire qui a pour but de porter le vin à 15°, où il a encore le droit de libre circulation. Sans doute, il y a du vin naturel à 15° d'alcool ; mais c'est une rare exception, et tout le monde sait que la moyenne des vins blancs employés à la préparation des vins imités varie entre 10 et 11° d'alcool pur. Ce vinage, qui s'opère à la campagne et qu'il est absolument impossible d'empêcher, est donc de beaucoup plus important, et cependant c'est celui qui échappe entièrement à l'action du fisc ; car nous supposons que M. le ministre des finances serait fort embarrassé de produire un chiffre de recettes de quelque importance pour des vins vinés au-dessous de 15°.

Or, le notable excédant du prix ou, si l'on veut, la prime qui incombe au négociant pour se procurer des vins à 15° d'alcool, il préférera de beaucoup la payer à l'Etat et procéder tranquillement à l'opération du vinage dans ses propres magasins. Par le même motif, on ne sera plus si avare d'alcool pour compléter le vinage de 15 à 18°, puisqu'il s'agit d'assurer la conservation de ces vins. Enfin, sous l'influence du faible droit de 25 fr. par hectolitre d'alcool en principal, la plupart des négociants n'hésiteront pas à viner à 1 ou 2°, et même au delà, une foule de vins rouges ordinaires qui sont défectueux parce qu'ils manquent de vinosité, et qui pourront concourir alors utilement à la consommation générale. Ce dernier emploi de l'alcool sera d'autant plus fréquent que l'habitude détestable de mettre de l'eau dans le vin à la cuve se propage de plus en plus dans les campagnes ; — opération qui, pour le dire en passant, est bien autrement répréhensible que celle qui consiste à y verser de l'alcool. Il y a dans ces divers modes d'alcoolisation, avec la faculté du faible droit, une source immense de revenus pour le Trésor public, et telle qu'*à priori* il serait difficile de s'en faire une idée exacte.

En résumé, le vinage, au faible droit de 25 fr. par hectolitre d'alcool pur, jusqu'à 15° pour tous les vins en général et jusqu'à 18° pour les vins blancs, vins de liqueur et vermouths, aurait les avantages suivants :

1° D'augmenter dans une énorme proportion les revenus du Trésor public, en favorisant les vinages à faible dose et tout en maintenant une limite *maximum* qui ne permettrait pas les dédoublements de vin que l'on veut empêcher ;

2° De livrer à la consommation une masse de vins du Midi qui manquent de corps et qui étaient auparavant des-

tinés à la chaudière, et par suite de mettre à la portée des travailleurs une boisson fortifiante et salutaire, dont le prix menace de s'accroître indéfiniment par l'effet de la marche progressive du phylloxera;

3° De rendre possible, tant pour le commerce d'exportation que pour la consommation intérieure, le mûtage des moûts à l'alcool au moment de la vendange; mûtages qui sont indispensables à la préparation des vermouths, clairettes, picardans et autres vins de liqueur;

4° De favoriser le commerce si ancien et si légitime des vins d'imitation, et d'éviter le reproche fondé de contradiction manifeste en encourageant d'un côté ce commerce par des médailles d'honneur et des récompenses de toute nature dans les concours régionaux et les expositions viticoles, et, d'un autre côté, en enrayant son essor par des entraves et des restrictions qui le rendraient presque impossible à l'avenir;

5° D'augmenter dans une large mesure la prospérité de l'industrie des alcools de betterave, parce que cet alcool, qui, à notre avis, peut suppléer utilement dans la plupart des cas l'emploi de l'alcool de vin, serait appelé à remplacer ce dernier dans l'opération du vinage, et pour tous les emplois qui réclament le concours de l'alcool;

6° Parce que le progrès de la culture de la betterave favoriserait l'élève du bétail et tendrait, par contre-coup, à diminuer le prix de la viande et du pain; parce que, enfin, tout se tenant en agriculture, ces divers progrès tendraient à élever d'une manière sensible le niveau du bien-être général et de la richesse publique.

EUG. VIVARÈS.

LES CHARGES LOCALES AUX ÉTATS-UNIS.

Dans l'un de ses derniers numéros (1), l'*Economiste Français* a fait connaître, d'après un rapport envoyé au ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, la situation des industries métallurgiques aux Etats-Unis. Il emprunte aujourd'hui à *The Economist* quelques données, extraites de ce même rapport, lesquelles concernent l'étendue et la nature des dépenses qui ont pourvu à ce que l'on appelle, de l'autre côté de l'Atlantique, comme de l'autre côté de la Manche, le gouvernement local, *Local Government*, et ce que l'on nomme, en France, les dépenses locales, ou le budget des départements et des communes, par opposition aux dépenses générales, ou budget de l'Etat.

Il va de soi que, dans un pays très-centralisé tel que la France et dont les diverses parties, n'ayant aucune autonomie propre, ne représentent, à vrai dire, que des unités administratives, et dans un pays, au contraire, où chaque partie possède son existence propre, qui ne se confond nullement avec l'existence de la fédération entière, le rapport entre ces deux sortes de budget doit se trouver renversé. Chez nous, ce sont les dépenses générales, celles que l'Etat gère, administre et distribue lui-même, qui l'emportent et de beaucoup: les dépenses locales ne sont que subsidiaires, et encore sont-elles assujetties à un contrôle supérieur plus ou moins rigoureux. Aux Etats-Unis, le budget fédéral s'est maintenu bien longtemps dans les limites les plus modestes; il ne dépassait pas 28 millions de dollars, en 1841; 36 à 37, en 1845; 72, en 1849, et si, vingt-deux ans plus tard, il arrivait au chiffre d'environ 423 millions de dollars, c'est que, dans l'intervalle, les Etats-Unis avaient traversé une épouvantable guerre civile, dont la liquidation leur a coûté les impôts les plus lourds et exigera de bien longues années, avant qu'il leur soit possible de ramener le budget fédéral à son heureuse médiocrité primitive. A côté, il y avait sans doute les taxes locales dont l'importance ne laissait pas que d'être considérable, ce qui n'a point empêché les citoyens de l'Union Nord-Américaine de rester bien longtemps les citoyens les moins chargés du monde. Aujourd'hui, c'est tout autre chose; ce n'est pas le budget général seulement qui a crû, dans les proportions énormes que nous avons dites; ce sont encore les taxes locales qui, de 1870 à 1873, se sont augmentées d'une façon formidable, au point qu'elles font peser sur les citoyens une charge que M. David A. Wells n'évaluait pas, en 1872, à moins de 14 dollars 35 cents (environ 75 fr. 75 c.) par tête, pour le Massachusetts, et à 11 dollars 50 cents (60 fr. 70 c.) pour l'Etat de New-York.

Des tableaux publiés, il a deux ans, par *The Economist*, il résultait que les taxes d'Etat, de comté, de cité représentaient alors en Amérique une somme totale de 278,000,000 de dollars, soit près de 1,470 millions de nos francs, tandis qu'en Angleterre ce même total était évalué à 28,000,000 de livres sterling, soit 700 millions de francs. Selon M. Harriss-Gastrell, l'auteur du *rapport* précité, les budgets locaux de l'Union ont pris, l'année dernière, un nouveau développement, qui en a élevé l'ensemble au chiffre de 79,056,000 livres sterling (près de 2 milliards de francs), se décomposant ainsi :

	Liv. st.	Fr.
Budgets d'Etats......	19.500.000	487.500.000
— de comtés...	21.656.000	541.400.000
— de villes....	37.900.000	947.500.000
Total égal......	79.056.000	1.976.400.000

C'est là certainement une somme bien forte. Elle représente presque le double du budget des dépenses locales en Angleterre (40,000,000 de livres sterling), et dépasse le chiffre de son budget général (*Imperial Expenditures*) qui, pour l'exercice 1874-1875, n'arrive qu'à la somme de 71,022,448 livres sterling. Il reste à savoir à quelles sources elle est puisée et à quels objets elle est consacrée.

Il faut établir ici une triple distinction, basée sur la nature même des budgets qu'alimente cette somme : les budgets d'Etats, les budgets de comtés, ceux des cités et des townships. Les budgets d'Etats tirent leurs grandes ressources des taxes et des emprunts : 12,260,000 liv. st. d'une part et 2,756,000 de l'autre. Le reste provient de la vente des terres domaniales et de différents appoints de moindre importance, tels que les impôts sur les liqueurs fortes, les péages, le produit des amendes, etc., etc. Quant aux dépenses des Etats proprement dites, elles se sont élevées au chiffre total de 17,837,000 liv. st. et se sont réparties de la manière suivante :

Pouvoir exécutif, législatures, édifices publics . . . . Liv. st.	2.635.000
Magistrature et prisons.	2.043.000
Assistance publique	1.336,000
Education publique	1.956.000
Objets divers	5.094.000
Intérêts de la dette	4.773 000
Total égal . . . . . Liv. st.	17.837.000
	(Fr. 445.925.000)

On voit, par cette énumération, que le système de la charité légale que les Etats-Unis ont emprunté à leur ancienne mère patrie ne laisse pas que de leur imposer une charge annuelle considérable, puisqu'elle se solde par plus de 33 millions de francs, pour les Etats seulement, sans parler des dépenses que cette charité impose, en outre, aux communautés d'habitants. Une autre dotation plus considérable encore, mais qui porte une ample compensation en elle-même, est celle de l'instruction publique. Les 48,900,000 francs, pour lesquels cette dotation figure aux budgets des Etats, ne donnent, d'ailleurs, qu'une faible idée des sacrifices que les Américains s'imposent pour procurer aux enfants des deux sexes, de six à seize ans, les bienfaits de l'instruction, puisqu'on n'a pas évalué à moins de 450,000,000 de francs le total des dépenses qu'ils affectent à ce précieux service.

Passons maintenant aux budgets de comtés. M. Harriss-Gastrell n'a pu se procurer, à cet égard, de documents généraux et authentiques. Mais à l'aide de documents particuliers, par voie d'induction et de rapprochements, il est arrivé à en fixer approximativement le quantum à près de 22,000,000 de livres sterling (550,000,000 de francs). On eût aimé à lui voir donner un aperçu numérique des divers articles de dépenses auxquels ce total doit subvenir; mais la chose ne lui a point été possible, paraît-il, et il se contente de signaler la construction et l'entretien soit des routes et ponts, soit des tribunaux et prisons, comme les plus importants. Il faut évidemment y ajouter les dépenses de l'assistance publique et celles de l'instruction primaire.

Le chiffre si considérable de 22,000,000 de livres sterling semble inexplicable à l'*Economist*, surtout quand il le compare à celui des budgets de comtés de l'Angleterre, qui reste au-dessous de 4,000,000 de livres sterling, et qu'il se rappelle la grande similitude qui existe entre les dépenses du comté anglais et celles du comté américain. Si celui-ci ressemblait, dans toute l'étendue du territoire fédéral, à ce qu'il est dans la Nouvelle-Angleterre, où il ne forme qu'une unité administrative, il y aurait là, en effet, une sorte d'énigme. Mais à mesure que l'on descend vers le sud des Etats-Unis et que l'on pénètre dans la Pensylvanie, les Carolines, la Louisiane, le Texas, on voit le comté posséder une représentation propre, voter des impôts et diriger, en beaucoup de cas, l'administration communale. Il a pris le rôle d'un pouvoir intermédiaire entre le gouvernement et les simples citoyens, et est devenu le centre de la vie mu-

(1) Voir *l'Économiste Français* du 7 novembre 1874.

nicipale. C'est ainsi que le comté, dans les Etats du Sud, se voit chargé de pourvoir à des besoins dont la satisfaction regarde, dans le Nord, l'Etat, la cité ou le township, et en Angleterre, les villes, les bourgs et les paroisses. Il s'ensuit que ses budgets doivent prendre un développement particulier.

Nous arrivons aux budgets communaux. Ici encore, les données certaines d'ensemble ont fait défaut à M. Harriss-Gastrell ; mais à l'aide de calculs comparatifs et de recherches particulières, il a été conduit à fixer à 37,900,000 livres sterling, comme on l'a dit, le chiffre total de la taxation des villes et des townships. Il a eu sous les yeux les comptes de plusieurs grands centres, tels que San-Francisco, Philadelphie, Saint-Louis (Missouri), Boston, ainsi que ceux d'autres localités moins importantes, et en relate les grands aspects. Boston, qui ne compte pas plus de 250,000 habitants et dont la population reste par conséquent inférieure à celle de Manchester, Liverpool, Glasgow, percevait en 1870 un revenu d'environ 1,700,000 livres, et ses dépenses, sans même y comprendre l'amortissement de sa dette, atteignaient à près de 2,700,000 livres. La taxation entière de Londres répartie sur 4,000,000 d'habitants n'est pas tout à fait trois fois aussi forte. A Philadelphie, dont la population est à peu près celle des trois villes anglaises ci-dessus dénommées, le budget municipal de 1873 s'élève à 9,638,000 dollars, soit près de 2,000,000 livres sterling, et l'on s'attend à ce que les dépenses iront jusqu'au chiffre de 3,500,000 livres sterling. Il est regrettable et même un peu singulier (la réflexion n'est pas de nous) que le *rapport* passe entièrement sous silence les finances de la ville de New-York. Mais on sait de reste que ces finances sont administrées, depuis de longues années d'une façon désastreuse ; pour mieux dire, elles sont dilapidées, et ce qu'il y a de plus triste, c'est que les auteurs de tant de concussions et de tant de scandales n'ont eu que trop de raisons pour compter jusqu'ici sur une impunité complète.

D'où proviennent ces 37,900,000 liv. st. de revenus communaux ? En première ligne, de l'impôt foncier, que certains Etats, la Pensylvanie, par exemple, abandonnent tout entier aux comtés et aux villes ; des impôts mobiliers, auquel le Trésor fédéral ne touchait pas avant la législation de l'*Internal revenue*, et qu'il partage aujourd'hui avec les Etats et les communes ; en second lieu, des produits que fournissent les licences des débitants de boissons, les droits de place et de marché, les taxes sur les dividendes des chemins de fer et des compagnies financières, etc. On a calculé qu'un quart des revenus municipaux dérivait de cette dernière source. Ce qui se passe à Philadelphie et à Boston prouve d'ailleurs que les ressources ordinaires des communes sont loin d'équilibrer leurs dépenses ; le cas n'est pas différent en ce qui concerne les comtés et les Etats. Parallèlement à la dette fédérale, il s'est donc formé une dette locale qui, dans ces derniers temps, a crû d'une façon rapide. On ne l'évaluait, en 1869-70, qu'à 97,197,500 livres sterling (environ 2,428 millions de francs), savoir :

Dette d'Etats... Liv. st.	11.440.000	
Dette de comtés......	31.049.500	97.197.500 liv. st.
Dette de villes	54.708.000	

et aujourd'hui M. Harris-Gastrell la porte à plus de 133,000,000 livres, savoir :

Dette d'Etats . Liv. st.	14.062.500	
Dette de comtés......	37.500.000	133.687.500 liv. st.
Dette de villes......	82.125.000	

On le voit : si l'accroissement s'est manifesté partout, il est bien plus sensible pour les comtés que pour les Etats, et bien plus remarquable pour les communes. Il a été des quatre cinquièmes environ pour celles-ci, dans un espace de trois années seulement.

L'article de l'*Economist* ne révèle pas de grandes sympathies pour le gouvernement local. Il manifeste au contraire, dès le début, un sentiment hostile à ce régime, et vers la fin, ce sentiment s'affirme d'une façon très-nette. « Nul » doute, lit-on au dernier paragraphe, que la récente dila- » pidation des finances locales des Etats-Unis ne soit due » plus encore à l'état de l'éducation politique dans le pays » qu'à un excès même de gouvernement local ; néanmoins » la multiplicité extraordinaire des fonctions et des autorités » locales n'a pu y rester absolument étrangère. Tout à fait » indépendantes du sévère contrôle du pouvoir central, ces » autorités glissent facilement sur une pente fatale à une » bonne gestion des deniers publics. Qu'à d'autres points de » vue, le développement de franchises locales soit désirable, » c'est une tout autre question ; mais financièrement par- » lant, il y a lieu de le condamner. En un mot, l'ex- » périence de l'Amérique devrait nous apprendre, à nous au- » tres Anglais, que le contrôle du pouvoir central devrait être » plutôt fortifié qu'affaibli, et que la constitution raisonnable » des autorités locales n'est nullement un problème d'une » solution aussi simple qu'il plaît parfois de le prétendre » aux champions des institutions provinciales et commu- » nales. »

Il y aurait beaucoup à dire sur ces assertions. Cet éparpillement de la puissance publique et cette multiplication des autorités locales, qui déplaisent à l'*Economist*, agréaient beaucoup à l'illustre A. de Tocqueville : ils imprimaient, selon lui, au patriotisme un cachet plus énergique, par cela même qu'ils le concentraient sur un plus petit théâtre et le liaient à des affections plus restreintes ; ils tenaient en haleine et exerçaient sans cesse les forces vives d'un pays, tandis que la centralisation n'opérait, à certaines heures, de vrais prodiges qu'à la condition d'user sans cesse ces mêmes forces et finalement de les anéantir. Mais laissons ce point de vue, l'*Economist* confessant que, sous le rapport politique, les franchises locales peuvent offrir du bon, et demandons-nous si fatalement leur exercice est inséparable de la prodigalité et de la dilapidation financière ; si encore la bonne gestion des deniers publics est un attribut essentiel du pouvoir central. L'histoire ne donnerait pas raison, assurément, à l'affirmative posée en ces termes, elle nous montrerait des communes dont les finances, librement administrées, ont été prospères et des communes aussi que la tutelle du pouvoir central a obérées à l'extrême et eût ruinées même tout à fait, si la chose avait été possible. Il est très-facile de concevoir *a priori* qu'un contrôle, quel qu'il soit, s'exerce dans des conditions d'autant plus satisfaisantes, qu'il embrasse moins d'objets et que ceux qui lui incombent se trouvent sous sa surveillance immédiate et directe. Nous supposons, il est vrai, que ce contrôle n'est pas remis à des mains malhabiles ou vénales ; mais l'habileté et la probité ne sont pas plus le monopole des gouvernements que celui des corps électifs.

L'*Economist* insiste avec une complaisance marquée sur les totaux très-élevés des divers budgets locaux de l'Amérique du Nord, et triomphe de ce qu'en additionnant les dépenses locales en Angleterre et les dépenses générales d'administration intérieure, on arrive à un chiffre inférieur. Peut-être eût-il été équitable de faire remarquer que les Etats du Sud de l'Union n'ont pas encore réparé, tant s'en faut, les désastres de la guerre de sécession, et que les travaux publics, entre autres l'ouverture de nouvelles voies ferrées, ont reçu dans ces derniers temps une impulsion très-vive ; double circonstance de nature à expliquer, en partie, l'accroissement des charges locales. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous empêcher de croire que l'*Economist* se serait fait la partie plus belle s'il s'était attaqué de préférence au mode si vicieux de taxation locale qui règne en Amérique. La matière est riche, et le journaliste anglais eût eu la satisfaction intime de s'y trouver d'accord, dans ses critiques, avec les Américains eux-mêmes ; car MM. Wells, Dodge et Cuyler, c'est-à-dire les commissaires que l'Etat de New-York a chargés de préparer la réforme de ses lois fiscales, n'ont pas craint de déclarer ce système *plus vicieux en théorie et plus imparfait en pratique qu'aucun système qui ait jamais existé*.

Ce n'est pas peu dire ; mais l'appréciation paraît très-justifiée quand on parcourt la collection des lois du New-York et celle surtout des lois du Massachusetts. Dans cet Etat, le législateur n'a rien négligé pour saisir la matière imposable, pour l'enserrer dans les mailles de ses textes à la fois rigoureux et flexibles. Dans quelques villes, la liste des *Assessors* comprend jusqu'au porc et à la vache de la famille, jusqu'à sa basse-cour et aux grelots de ses chevaux. Les doubles et les triples taxations pour le même objet sont assez communes, et l'on a même vu le modeste capital d'un contribuable supporter une taxe sextuple. Malgré cet arbitraire, en dépit du pouvoir presque illimité dont les *Assessors* sont investis, presque la moitié, et dans certaines villes presque les deux tiers de la propriété personnelle ou réelle, échappent à l'impôt. Dans le New-York et surtout dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, le plus lourd des taxes locales tombe sur l'industrie ; ainsi des marécages, dont la valeur intrinsèque n'était point appréciable, deviennent des terres de première classe du moment qu'on y fait passer un filet d'eau susceptible de mouvoir une usine. Au Connecticut, le législateur, par statut spécial, a retiré aux usines et aux bâtiments employés à des usages industriels le privilége qu'ont les autres immeubles de n'être évalués, au point de vue fiscal, qu'au-dessous de leur valeur réelle.

Qu'imaginer de plus absurde que la législation du Massachusetts sur les biens des mineurs, législation telle que le tuteur résidant dans cet Etat, le pupille au Connecticut,

les biens étant situés dans le New-York, ces biens subiront à coup sûr une taxation double, triple peut-être? Rien, si ce n'est la prétention que le même État de Massachusetts a émise de taxer à son profit ceux de ses natifs qui se sont établis dans une autre province. D'étranges anomalies, de singuliers abus résultent encore tant des vices de la loi que de l'embarras des *Assessors*, en présence de matières imposables telles que les bons négociables de l'Union, des États, des communes; les obligations écrites des particuliers, les livres de commerce, l'argent prêté à intérêt, le pécule personnel (*cash in hand*), si faciles à dissimuler ou bien à transmettre. Ainsi, qu'un citoyen résidant au Massachusetts possède une ferme et du bétail sur le territoire de New-York, les agents fiscaux du premier de ces États soutiennent que si le *situs* de la terre est bien dans le New-York, le *situs* du bétail reste dans le Massachusetts, en vertu du principe que la propriété personnelle suit son détenteur, et inscrivent ce bétail sur leurs rôles. Mais qu'un habitant de New-York ait du bétail sur une ferme située au Massachusetts, ces mêmes agents, au mépris du principe qu'ils invoquaient tout à l'heure, taxent le bétail sans souci du domicile de son possesseur, par le motif que la ferme où il paît est comprise dans les limites du Massachusetts et de sa juridiction.

Une jurisprudence aussi capricieuse ne se pique pas, on le conçoit, d'une grande logique : tantôt elle subordonne la taxation à la condition de domicile, et tantôt l'en affranchit. Même inconséquence à l'égard des successions et des legs; moins par équité, peut-être, que par crainte de certaines perturbations commerciales, on tient compte des charges qui grèvent le bétail, les marchandises, les valeurs monétaires, les machines, et on est sans miséricorde pour les bâtiments et la terre. Nous pourrions facilement multiplier ces exemples; mais à quoi bon? La cause, comme on dit au palais, la cause est entendue et jugée.

Ad.-F. de Fontpertuis.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS.

Le percement du Simplon. — Le rapport de M. Malézieux sur les chemins de fer américains. — Les fours rotatifs Pernot pour le puddlage du fer et la fabrication de l'acier fondu.

Au début de la séance du 17 juillet, présidée par M. Richard, vice-président, M. Vauthier a fait hommage à la Société des ingénieurs civils de deux exemplaires d'une brochure, avec cartes à l'appui, qu'il vient de publier sur le *Percement du Simplon*, et a demandé à exposer en quelques mots l'objet de cet écrit et les points sur lesquels il désirait appeler spécialement l'attention de ses collègues.

Le but de l'auteur est double. Il a voulu, d'une part, montrer combien il importe à l'intérêt commercial de la France qu'on le défende contre le Saint-Gothard et établir, de l'autre, que c'est seulement par une percée du Simplon, établie dans certaines conditions, que la lutte contre le passage allemand est possible et efficace. Le Saint-Gothard une fois ouvert, — et une communication des plus intéressantes faite à la Société dans une précédente séance montre combien cette ouverture peut être prochaine, — si ce passage n'a d'autres concurrents que le mont Cenis et la ligne du littoral méditerranéen, il attire vers la Suisse allemande et la vallée du Rhin une portion notable du courant qui, par le midi de la France et la vallée du Rhône, se dirige aujourd'hui vers l'Italie. Entre le mont Cenis et le Saint-Gothard, existant seuls, la ligne séparative des bassins commerciaux naturels passerait au sud du Havre, de Paris et de Troyes, et marcherait vers le Jura en côtoyant à peu de distance la ligne de Dijon à Pontarlier. Tout le nord et l'est de notre territoire appartiendraient au Saint-Gothard. Ce passage deviendrait la voie la plus courte pour la Belgique et l'Angleterre dans leurs rapports avec l'Italie et l'Orient, et nous verrions s'établir en dehors de nos frontières ce grand courant de transit dont la France a la possession séculaire.

Avec le Simplon, percé dans les conditions qu'indique M. Vauthier, les choses changent de face. Notre territoire cesse d'appartenir au bassin commercial du Saint-Gothard. Suivant qu'on prend en Italie Milan ou Gênes pour objectifs, les limites de ce bassin sont rejetées au delà des Vosges ou même sur la rive droite du Rhin, et la France, qui conquiert par le nouveau passage de vastes marchés dans la haute Italie, s'assure par lui le maintien sur ses voies ferrées du grand mouvement de transit de la Belgique et de l'Angleterre.

Quelle est la solution technique qui donne au Simplon les importantes propriétés commerciales qui viennent d'être indiquées? Un tracé placé extrêmement bas, mais impliquant en revanche le percement d'un tunnel encore plus long que celui du Saint-Gothard. Au Simplon, la base de la montagne est plus mince que partout ailleurs. On peut, du côté du nord, entrer en tunnel dans le plan même de la vallée du Rhône et sortir en versant italien à une hauteur de 300 mètres à peine au-dessus de la vallée du Tessin, — qu'on peut atteindre sans dépasser la pente de 20 millimètres. Il y a donc là une solution tout à fait exceptionnelle, — ce que l'auteur a dénommé depuis longtemps déjà : un chemin de plaine à travers les Alpes. Mais le tunnel à ouvrir a 18 kilomètres de longueur. On pourrait, en le déviant légèrement, le raccourcir de quelques kilomètres, ce qui aurait, il est vrai, pour effet d'élever la tête sud et de rendre plus difficile la descente à la vallée du Tessin. M. Vauthier tient à son tunnel de 18 kilomètres qui est la solution radicale et la plus rationnelle. Cette solution n'est d'ailleurs pas plus chère qu'une autre. L'estimation ne dépasse pas 80 millions. Et quant à la durée d'exécution, que l'auteur supposait de dix à onze ans, les faits constatés au Saint-Gothard permettent déjà de réduire cette évaluation à sept ans au plus.

Ce ne sont pas, toutefois, ces points spéciaux sur lesquels M. Vauthier prétend appeler l'attention de la Société; c'est une question plus générale qu'il désire surtout lui soumettre. Pour déterminer les lignes de partage des bassins commerciaux, ayant à comparer des lignes à faible pente et des lignes à forte pente, il a été conduit à rechercher l'influence de ces dernières sur la durée du parcours et les frais d'exploitation. Il est arrivé, par des considérations presque exclusivement pratiques, à constituer à ce sujet une échelle numérique, applicable, suivant lui, à tous les cas.

Après cette intéressante communication, M. Jules Morandière termine l'analyse du rapport de M. Malézieux sur les chemins de fer américains. Sans entrer avec lui dans un examen technique de cet important travail, que l'*Économiste Français* aura plus tard à étudier en détail, nous signalerons cependant les *conclusions* remarquables, tant au point de vue philosophique et économique qu'au point de vue de l'art de l'ingénieur, par lesquelles se termine le rapport de mission de M. l'ingénieur en chef Malézieux.

Les Américains ont cette idée fixe qu'ils sont appelés à coloniser la totalité de leur continent. Dès sa naissance, l'Union fédérale semble avoir eu conscience d'une mission providentielle à remplir, et depuis un quart de siècle elle marche à pas de géants. L'Américain n'est pas seulement entraîné dans cette voie par un sentiment patriotique, il désire s'enrichir, non par l'épargne, mais par le travail et la lutte. Le milieu est d'ailleurs favorable à cet élan fiévreux et universel ; la terre est féconde sans trop d'efforts, et elle contient en outre du charbon et des minerais. Pour utiliser ces dernières richesses, il faut, avant de monter des usines, créer des moyens de transport. Le développement des travaux publics est donc une nécessité et une préoccupation de la société américaine. Les ingénieurs doivent surgir spontanément sur une terre pareille, mais leur tâche est ardue. La main-d'œuvre est chère, les capitaux sont rares, et une rigoureuse économie s'impose aux travaux publics. C'est ainsi que, pour un canal, on le construit et on l'exploite avec un mètre de tirant d'eau, en attendant que ce mouillage puisse être doublé. Pour un chemin de fer, on le réduira au besoin à deux rails légers sur lesquels circuleront des véhicules traînés par des chevaux. Si l'entreprise prospère, alors on améliorera les conditions d'établissement. Les Américains savent bien que cette façon de faire rendra finalement la construction plus coûteuse, mais qu'importe la valeur isolée des divers articles du bilan, si le solde définitif se traduit par des bénéfices nets?

Les ingénieurs américains paraissent avoir un deuxième principe : après avoir défini le but cherché, plus ou moins provisoire, l'atteindre, *sans le dépasser*. Sans jamais dévier du point de vue purement utilitaire, les Américains sont néanmoins arrivés à donner à leurs œuvres des proportions qui étonnent. Ils ont, sur ceux des Égyptiens, l'avantage de n'avoir point été construits par des armées d'esclaves. « Mais » à leur éternel honneur, en relevant définitivement l'homme » de son ancien rôle de bête de somme, philosophes sans » le savoir, ils ont transformé en une réalité palpable la » souveraineté de l'esprit sur la matière. »

M. Lencauchez demande ensuite à présenter quelques observations sur un croquis de rail de tramway à deux fins, présenté par M. Morandière. Puis il est donné lecture d'une note de M. Jules Patin sur les fours rotatifs Pernot pour puddlage du fer et fabrication de l'acier fondu. Dans ce

four agrandi, ainsi que l'indiquait la note du 5 décembre 1873, l'on fait aujourd'hui des charges de 900 kilogrammes de fer fin, de 1,000 kilogrammes de fer ordinaire, et l'opération marche plus vite et dans de meilleures conditions. Le déchet en fer fin est de 3.7 pour 100 environ sur une production de 90,000 kilogrammes; la consommation de combustible est de 1,100 à 1,200 kilogrammes par tonne avec une houille maigre à 20 pour 100 de cendres (incinération au laboratoire) et les prix de revient pris sur les livres de MM. Petin et Gaudet, comparés avec les autres prix dans la même usine, donnent une différence de 40 francs au maximum à l'avantage du nouveau procédé de puddlage. Pour la fonte ordinaire, on ne pourrait donner des chiffres aussi exacts, car on a peu travaillé dans cette allure; mais les premiers jours d'essais contradictoires qui se font avec une des grandes usines du bassin de la Loire, la Compagnie de l'Horme, paraissent indiquer une moyenne de 6 pour 100 de déchet et une consommation de 700 kilogrammes de houille. Dans quelques semaines, on pourra donner des chiffres aussi précis que les premiers, puisqu'ils seront basés sur une fabrication prolongée. Quant à la production par poste de douze heures, elle varie beaucoup avec la qualité des fontes, mais on peut dire qu'elle est double ou triple de ce que font les fours ordinaires. Avec des fontes du Pouzin on arrive à traiter plus de 4,500 kilogrammes par poste. Une opération dure deux heures et on obtient, sur 1,000 kilogrammes de fonte, 940 kilogrammes de fer en barres. C'est un fort curieux coup d'œil de voir retirer 17 à 18 boules d'un seul four, la dernière boule sortant aussi chaude que la première, et les barres laminées étant remarquablement propres et exemptes de criques. En un mot, on peut dire aujourd'hui que le procédé de M. Pernot est tout à fait entré dans la pratique; ce n'est plus un essai à poursuivre, c'est un mode de fabrication à adopter complet, sans tâtonnements, dans lequel on obtient avec sûreté et facilité les différents produits que l'on demande à un four à puddler soit du fer fin, soit du fer ordinaire, soit de l'acier puddlé. Quant à ce dernier produit, il n'en a pas encore été question parce que les quantités produites ont été faibles, on n'en a fait que cinq ou six charges, mais avec autant de facilité que le fer. Pour la qualité de ces divers produits, elle est meilleure que celle donnée par les fours ordinaires; c'est un fait que la pratique constate dans ce four, comme dans le four Danks.

Les améliorations remarquables réalisées par son nouveau mode de chauffage ont amené M. Pernot à appliquer ce four à un autre objet; l'intérêt que la Société des ingénieurs civils a apporté au premier procédé de M. Pernot a engagé M. J. Petin à lui donner la communication de cette seconde idée. M. Pernot a appliqué sa sole tournante à la fusion de l'acier en y joignant le chauffage au moyen des générateurs à gaz et régénérateurs Siemens. Dire qu'il a réussi n'est pas suffisant. Ce procédé, par un chargement spécial, par la rotation qui donne un chauffage meilleur et une décarburation plus rapide, a tellement modifié les conditions dans lesquelles on fondait l'acier sur sole qu'il n'y a plus d'analogie avec les anciennes méthodes; es mêmes gazogènes qu'employait un four Martin-Siemens, appliqués à ce nouveau four, produisent dans le même temps deux fois plus d'acier, avec les économies correspondantes de main-d'œuvre, frais généraux, etc. Ces seuls résultats assureraient le succès d'un procédé, mais l'influence de ce mode de travail va plus loin : des traitements impossibles dans les anciens fours peuvent se faire ici sans difficultés. Ainsi on est arrivé à traiter directement de la fonte grise sans addition aucune de riblons de fer ou d'acier, et à la transformer directement en fer fondu, puis, en la recarburant par le spiegel, comme au procédé Bessemer, on a coulé un acier parfaitement malléable qui a donné d'excellents rails; l'analogie des réactions avec celles du procédé Bessemer est très-grande. Enfin l'on a parfaitement réussi à fondre des rails d'acier sans addition de fonte, mais l'opération est un peu longue (sept à huit heures). Pour le moment, les nécessités du service de l'usine ont amené à se servir du four pour refondre des rails d'acier (avec addition de fonte).

La durée totale d'une charge, y compris le chargement et la réparation, dure de trois heures et demie à quatre heures; les charges sont de 4,000 à 4,500 kilogrammes; l'on a fait 19,000 kilogrammes en vingt-quatre heures avec quatre charges et demie, et 21,000 kilogrammes avec cinq charges; on arrivera facilement à faire encore plus, quand on aura un personnel exercé, et tout le monde sait que le four Martin-Siemens ne fait encore que deux chaudes, soit au plus 10,000 kilogrammes par vingt-quatre heures.

Les avantages du nouveau four sont bien marqués : 1° augmentation de production. On arrivera à plus du double de ce que font les fours Martin-Siemens; 2° diminution de même importance sur la main-d'œuvre, le charbon, les frais généraux, etc.; 3° le prix de revient résultant de trois semaines d'essais de toutes sortes faits pendant cette période ressort à 223 fr. 87 c., en partant de matières coûtant 163 francs, tandis qu'en partant des mêmes matières on arrive, avec le Martin-Siemens, à un prix de revient de 264 fr. 26 c.; 4° les réparations de voûtes ou autres parties du four sont faciles et rapides. Grâce à la mobilité du chariot on retire la cuve du four, et l'énorme ouverture laissée par l'enlèvement de la sole fait que cinq ou six heures après le four est assez froid pour qu'on y travaille facilement; dix heures suffisent pour réparer une voûte complète; on voit que dans une interruption de seize heures, plus dix heures pour réchauffer, on peut faire toutes les réparations les plus considérables. Cela rentre donc dans les réparations ordinaires de fours à puddler et à réchauffer qui peuvent, comme on le sait, se faire dans l'intervalle du samedi soir au lundi matin ; cela ne change rien aux habitudes des usines.

Revenant maintenant sur le traitement de la fonte seule dans cet appareil pour produire de l'acier, tout un nouvel ordre de faits se présente. L'installation d'un four pouvant être évaluée de 35 à 40,000 francs, trois fours produisant chacun de 15 à 20 tonnes par vingt-quatre heures remplaceront une installation de deux convertisseurs Bessemer, c'est-à-dire qu'un capital de 120,000 francs produirait autant qu'un capital trois fois plus grand et donnerait des produits d'un prix de revient semblable à celui de Bessemer en première fusion. On pourra même, plus tard, réaliser une nouvelle économie en faisant couler directement la fonte du haut fourneau sur la sole tournante; de plus, ce procédé s'applique tout aussi bien à une grande qu'à une petite production, et l'on n'a pas l'entretien de cette machine gigantesque qui caractérise le procédé Bessemer. Une petite usine aura son four et ne produira que pour ses besoins, une grande en aura plusieurs.

En résumé, ce procédé a aujourd'hui trois mois de pratique sans insuccès. Il est donc prêt à être employé par quiconque voudra l'adopter. 1° Son installation est peu coûteuse relativement à la production; 2° il n'exige pas de personnel d'une instruction spéciale; 3° l'entretien est peu dispendieux et facile; 4° le prix de revient du produit est très-faible, sans qu'on puisse le préciser exactement, mais, par ce qui a été dit ci-dessus, on peut en juger; 5° on est toujours maître de son opération et l'on peut la modifier dans un sens ou dans l'autre jusqu'au moment de la coulée (avantage incontestable sur le procédé Bessemer); 6° l'homogénéité de l'acier est parfaite, grâce au brassage qui se produit par la rotation, supériorité sérieuse sur le procédé Martin; 7° on n'a pas, comme avec ce dernier, de brassage à la main et, par suite, d'usure d'outil; 8° ce procédé est applicable aux petites comme aux grandes installations.

REVUE ÉCONOMIQUE.

Les Augmentations des tarifs de chemins de fer et les Chambres de commerce. — Une circulaire émanant de la présidence de la Commission parlementaire des chemins de fer fait savoir que, dans les derniers jours du mois dernier, le ministre des travaux publics a transmis à la Chambre de commerce de Paris les propositions des grandes Compagnies des chemins de fer sur la fixation de leurs frais accessoires pour 1875. Ces propositions présentent, il était facile de le prévoir, de notables augmentations sur le tarif actuel, augmentations détaillées, d'ailleurs, dans un article que nous publions ci-dessus (1). Ces modifications imposeraient une charge fort lourde au commerce; les expéditions à petite distance seraient surtout atteintes.

La Chambre de commerce de Paris, consultée par le ministre, a énergiquement repoussé ces prétentions; elle avait d'ailleurs agi de la sorte en 1873, lorsqu'elles s'étaient déjà produites, et elle avait déclaré qu'après avoir entendu les explications des directeurs des grandes Compagnies, elle n'avait trouvé dans leurs dires aucun motif puissant à l'appui de leurs demandes. La commission parlementaire se prononça dans le même sens, et M. de Larcy, alors ministre des travaux publics, repoussa la demande des Compagnies. On sait qu'un membre de la commission de permanence, M. Feray, a, dans la séance du 12 novembre, interpellé le ministre actuel au sujet du renouvellement de ces prétentions; le ministre a répondu qu'elles lui pa-

(1) Voir page 665.

raissaient fondées en raison de l'augmentation de la main-d'œuvre; qu'il étudiait la question, et que, s'il prenait un arrêté contraire à l'opinion de l'Assemblée nationale, celle-ci l'empêcherait d'être mis à exécution. Cette réponse a paru médiocrement satisfaisante, et la commission réclame l'avis des Chambres de commerce, des Chambres consultatives et autres corps représentant les intérêts commerciaux, afin d'avoir leur opinion sur les questions posées. Les réponses ne paraissent pas douteuses; mais il importe qu'elles soient formulées avec une énergique promptitude, car bien des exemples attestent quelle est la puissance des grandes Compagnies dans les bureaux ministériels.

L'Emprunt de la Ville de Paris. — Nous reproduisons plus loin le rapport présenté par M. Albert Dehaynin, au nom de la Commission spéciale de l'emprunt, et lu dans la séance du Conseil municipal du 23 novembre. On sait que le Conseil a retenu cette question de l'emprunt, et que le chiffre en a été fixé, par l'article premier, dans la séance de mercredi dernier, à 220 millions. L'article 2 de la Commission a également été voté : il porte que l'émission se fera par voie de souscription publique, en obligations rapportant 20 francs d'intérêt annuel, remboursables par voie de tirage au sort, en 75 ans, avec des lots d'une valeur totale de 900,000 francs par an. Nous publierons d'ailleurs *in extenso* l'ensemble des résolutions qui seront adoptées, résolutions encore en discussion à l'heure où nous écrivons, mais que nous ne tarderons pas à connaître tout entières.

La Statistique des naufrages en 1873. — La Société centrale de sauvetage vient de publier le relevé statistique des naufrages survenus en 1873 sur les côtes de la France: le nombre en a été de 254, — 16 de plus qu'en 1872; malgré cette augmentation, le chiffre du tonnage et des équipages a été au-dessous de celui des 238 navires perdus en 1872. Cela tient à ce que l'augmentation des sinistres a surtout porté sur les petits navires d'un faible tonnage (100 à 50 tonneaux et au-dessous).

On a compté l'an dernier 24,758 tonneaux et 1,474 hommes d'équipage. En 1869 et en 1870, le tonnage des sinistres avait atteint 43,517 et 24,016 tonneaux.

Le semestre d'octobre à mars présente les deux tiers des sinistres. Sur les 492 navires perdus, il y a eu 32 vapeurs, 460 voiliers et 27 trois-mâts; on a compté 225 petites embarcations, et 104 bateaux de pêche figurent sur ce nombre; 13 navires étaient de plus de 600 tonneaux ; 23, de 301 à 600; 88, de 101 à 300.

Il y avait 378 navires français, 55 anglais, 17 italiens, 14 espagnols, 11 norwégiens. 174 bâtiments ont été renfloués, 204 ont été totalement perdus. On a compté 15 abordages ; 3 navires se sont perdus corps et biens, ou ont été trouvés abandonnés à la côte; un bateau a été englouti par une trombe.

Il est difficile de bien préciser les causes des sinistres. Quatre navires anglais et quatre français ont voulu pénétrer dans des passes où l'eau manquait, quoique privés de pilotes et malgré les signaux de danger ; quatre navires serraient la côte de trop près ; deux portaient trop de voiles; deux autres, au contraire, n'avaient pas assez de voiles pour résister aux courants. Quelques barques ont chaviré par suite de l'ivresse des hommes qui les montaient et qui ont payé leur intempérance de leur vie ; un côtre a coulé sur les côtes de Bretagne, par suite de l'insouciante négligence des hommes qui dormaient. Deux bateaux ont été abordés et coulés bas; ils n'avaient aucun signal de reconnaissance, et ni l'un ni l'autre n'avait les feux réglementaires. Quelques navires ont pris des feux pour d'autres, ou n'ont pu apercevoir les phares à cause de la brume; un vapeur espagnol a sauté dans le port de Marseille, par suite de l'explosion de sa chaudière, et il y a eu 34 victimes. Quelques sinistres ont été le résultat de la vétusté : un navire avait 49 ans et un autre 51.

En 1872 et 1873, 3,259 personnes ont été sauvées et il y a eu 454 noyés ; huit navires ont fourni à eux seuls le tiers des victimes.

D'autre part, après une enquête très-soigneusement faite et des travaux consciencieux, l'Amirauté anglaise vient de publier la statistique des sinistres arrivés en mer aux navires de la Grande-Bretagne, pendant les six premiers mois de 1873 : le nombre des morts produites par ces causes pendant cette période dépasse de 138 le chiffre total de celles qui ont eu lieu par suite d'accidents du même genre pendant toute l'année 1872. Pendant le premier semestre de 1873, 98 navires ont péri avec tout ou partie des personnes qui les montaient. 78 avaient leur chargement à bord, 11 étaient sur lest, et, dans 9 cas, on ignore s'ils étaient chargés ou non ; 82 se sont perdus corps et biens, et sur 16 on a pu sauver en partie l'équipage ou la cargaison. Sur les 728 morts, 81 ont eu lieu par suite de coulage à pic du navire, 346 par suite de collisions et 122 par suite de naufrage à la côte. Les 179 autres décès ont été causés par différentes circonstances, soit que les victimes aient été balayées du pont par les lames, ou qu'elles aient péri par suite d'explosions des chaudières, etc., etc.

L'accroissement du nombre des morts pendant le premier semestre de 1873 est dû à diverses causes : aux tempêtes plus fréquentes et aux grandes catastrophes qui ont eu lieu pendant cette période, telle que la perte du *Northfleet*, qui a entraîné la mort, à elle seule, de près de 300 personnes. Le nombre des navires disparus et dont on n'a pas eu de nouvelles depuis le 1er janvier 1873 est de 83, montés par 1,025 personnes; tout porte à croire qu'ils se sont perdus corps et biens : 78 de ces navires avaient été construits dans les chantiers de la Grande-Bretagne et étaient montés par 844 personnes; 5 appartenaient aux colonies anglaises et avaient à bord 81 personnes; 14 étaient des navires à vapeur, portant 341 personnes; 52 étaient partis des ports du Royaume-Uni, 14 de ports des colonies anglaises et 71 de ports étrangers; 71 étaient chargés de marchandises, 4 de lest seulement, 1 était employé à la pêche, et on ignore le chargement des 7 autres. Tous ces navires avaient pris la mer avant le 1er janvier 1873.

Les Postes anglaises. — Le dernier rapport du *Post Master General* ou directeur général des postes anglaises, montre une fois de plus combien les réductions de tarifs sont avantageuses à l'Etat et aux particuliers, dans un pays qui est dans le plein développement de son activité.

Les réductions opérées depuis quatre ans en Angleterre portent sur de nombreux articles. En 1870, la taxe des journaux, qui était d'un penny (environ 11 centimes) par journal pesant moins de 4 onces, a été abaissée à un demi-penny par exemplaire, quel qu'en soit le poids. La librairie n'a plus payé qu'un demi-penny par deux onces, et les circulaires, même avec surcharge d'écriture, ont été admises à la taxe des imprimés. Enfin, la même année, la poste a émis des cartes de correspondance à un demi-penny. En 1871, c'est sur les lettres qu'ont porté les réductions. D'une demi-once à une once (15 à 30 grammes environ), la lettre a payé, depuis, un simple penny ; d'une à deux onces, un penny et demi ; de deux à quatre onces, deux penny; de quatre à six onces, deux penny et demi, et ainsi de suite, avec un accroissement de droit d'un demi-penny par deux onces de poids supplémentaire.

D'année en année, le nombre de bureaux de postes et des boîtes aux lettres n'a cessé de s'augmenter. En dix ans, il a passé du chiffre de 15,200, tout compris, au chiffre de 21,500. Londres seul possède 1,600 bureaux ou boîtes pour y recevoir les lettres. Avant 1870, c'étaient environ 800 millions de lettres que la poste anglaise distribuait; elle en a distribué 67 de plus en 1871, 85 en 1872, 107 en 1873. En 1872, elle distribuait 109 millions de journaux et 114 millions d'imprimés; elle en a distribué 125 et 129 l'année suivante. Seules, les cartes postales sont devenues moins nombreuses, mais l'abaissement du prix de la lettre close en est la cause.

Cette augmentation croissante de l'ensemble des transports a naturellement coûté quelque chose. En 1871, les frais d'administration montaient à 2,558,797 liv. st., en 1872, ils se sont élevés à 2,754,674 liv. st.; en 1873, à 2,846,707 liv. st. Mais le revenu a toujours été en s'accroissant de son côté, et la plus-value des recettes n'a pas subi de diminution. Le revenu net était de 2,340,657 liv. st. en 1871 ; il a été de 2,434,158 liv. st. en 1872, et enfin de 2,501,333 liv. st. en 1873. En trois ans, l'augmentation du revenu net est de 13 70 0/0.

Il y aurait bien d'autres remarques à faire au sujet de l'exploitation des postes anglaises. On sait, en effet, que le *Post-Office* administre les télégraphes et fait le service des caisses d'épargne. Le seul article des mandats de poste fait voir avec quelle ampleur cette grande administration fonctionne. Plus de 4,800 bureaux reçoivent dans le Royaume-Uni les mandats d'argent. L'envoi s'étend à la Belgique, à l'Italie, à l'Allemagne, au Danemark, aux Etats-Unis, à la France, à l'Autriche, à l'Egypte, à l'Inde, au Canada.

Depuis le 1er mai 1872, on ne paie plus que 1 penny jusqu'à 10 shillings, deux pence ensuite jusqu'à 1 livre st. et un penny de plus par chaque livre sterl., de sorte qu'un mandat de 10 livres paie 1 shilling. En 1871, le nombre des mandats était d'environ 14 millions, pour une somme de 22 millions de livres sterling. En 1872, il a été de 14 millions pour 24 millions de livres sterling, et en

1873, il a dépassé le chiffre de 15 millions de mandats, et de 23 millions de livres sterling.

Le point principal de la comparaison avec nos postes, le voici : nous en sommes à 350 millions de lettres distribuées, produisant 89 millions. Pour la même somme ou à peu près de droits payés, il en est distribué en Angleterre plus de 907 millions.

La Marine américaine. — Nous avons eu, maintes fois l'occasion de signaler l'état d'infériorité de la marine américaine coïncidant avec le triomphe du système protecteur aux Etats-Unis. Les relevés des entrées et des sorties des ports américains pendant les deux dernières années montrent ce qu'est en chiffres cette infériorité. Pendant les deux dernières années, 1872-73 et 1873-74, il est entré pour la première 3,612,631 tonneaux sous pavillon américain, pour la seconde 3,893,725 tonneaux. Le pavillon étranger a compté à l'entrée, en 1872-73, 8,083,086 tonneaux, et, en 1873-74, 9,196,460 tonneaux.

A la sortie, les chiffres indiquent une situation identique. En 1872-73, on a compté 3,764,500 tonneaux sous pavillon américain, et 8,065,132 tonneaux sous pavillon étranger ; en 1873-74, le tonnage américain, à la sortie, a été de 3,982,052 tonneaux, et le tonnage étranger de 9,206,027 tonneaux.

Il y a eu évidemment augmentation pour tous les pavillons, mais la part des marines étrangères est proportionnellement plus grande que celle du pavillon américain.

Le Combustible dans le sud de la Russie. — Un congrès de propriétaires de mines de houille, d'ingénieurs des mines, de représentants de chemins de fer et de sociétés de navigation vient de se réunir en Russie. La *Gazette* (russe) *de l'Académie* donne, à cette occasion, les renseignements qui suivent sur l'industrie houillère en ce pays.

L'industrie houillère est toute jeune en Russie ; et quoique sa production fût déjà, en 1872, de 67 millions de pouds, dont 36 millions reviennent au bassin du Donets, ce chiffre est insignifiant, comparé aux besoins de combustible de la Russie et à la production des autres pays, — la Belgique seule, par exemple, extrayant 600 millions de pouds par an. La houille n'a été exploitée en Russie que depuis la fin du siècle dernier, où l'administration en extrayait une faible quantité sur la rive nord du Donets. Vers l'année 1840, les besoins de quelques bâtiments à vapeur de la flotte de la mer Noire ont donné lieu à une extraction peu importante de l'anthracite, près de la rivière Grouchevka, dans le territoire du Don, et cette industrie n'a guère fait de progrès jusqu'en 1860, époque où un service régulier de bateaux à vapeur a été établi sur le Don et sur les mers Noire et d'Azow ; mais les mines de houille ne pouvaient atteindre aucun développement sans l'existence de chemins de fer. La construction des lignes d'Azow, de Voronége-Rostow et de Constantinow, qui traversent le bassin du Donets, a imprimé une forte impulsion à l'industrie houillère, et actuellement il existe plus de 300 mines, dont près d'une vingtaine sont importantes ou plutôt sont établies de manière à pouvoir se livrer, dans l'avenir, à une exploitation sur une grande échelle.

Le Chemin de fer destiné a relier les chemins anglo-indiens aux chemins russes de l'Asie. — M. Ferdinand de Lesseps a plusieurs fois entretenu l'Académie des sciences de son nouveau grand projet. Un pas vient d'être fait à la suite de l'exploration à laquelle se sont livrés, dans les Indes, M. Victor de Lesseps et M. Stuart, ingénieur anglais, aux frontières de l'Afghanistan et dans les Himalayas. C'est le choix du tracé.

Trois solutions étaient possibles, au point de vue technique : 1° de Peschawur à Kabal, Balk, Samarkand, Tashkend, Fort-Aralsk, Orsk, Orenbourg, Moscou ; 2° de Peschawur par la vallée de la rivière de Kabal, Chitral, le plateau de Pamir, le bassin de la rivière Yarkand, la ville du même nom, Kashgar, Kokand, Tashkend, Orenbourg ou Ekaterinbourg, Moscou ; 3° enfin, de Lahore, en suivant le cours du Jhelum, le col de Zojija, la rivière de Shyok, le col de Karakorum, la rivière de Yarkand, Kashgar, Kokand, Tashkend, la vallée du Sir-Daria (Jaxarte), Orenbourg ou Ekaterinbourg, Moscou. Les deux premiers tracés ont dû être écartés, parce qu'ils traversaient des territoires constamment agités par le fanatisme et la guerre civile. De plus, le gouvernement de l'Inde et le cabinet de Londres n'autorisaient pas l'exécution d'un projet qui pourrait amener leur intervention dans les affaires de l'Afghanistan. Reste donc le dernier tracé qui, traversant le Kachemyr et le Turkestan oriental, rejoindrait les possessions russes en passant par Yarkand et Kashgar. Les explorateurs ont reconnu qu'en suivant la vallée du Jhelum et en remontant jusqu'à Serinagor, capitale du Kachemyr, on arrive à de grandes hauteurs par des pentes assez régulières, ce qui permettra de passer par-dessus les Himalayas et le Kachemyr. S'il est nécessaire de percer des tunnels dans les sommets, pour passer de vallée en vallée, la nature des pierres offrira plus de facilité que dans la traversée des Alpes ; cette prévision de M. Elie de Beaumont a été vérifiée et confirmée par les explorateurs.

Les contrées à traverser sont sûres : M. Victor de Lesseps et M. Stuart ont rencontré dans les Himalayas M. Russell se rendant de Lahore à Yarkand avec six cents mules chargées de marchandises anglaises. M. F. de Lesseps ne doute pas que le jour où l'Angleterre verra la Russie pousser la ligne de ses chemins de fer de l'Asie centrale jusqu'à Tashkend et aux frontières du Turkestan oriental, elle favorisera l'exécution d'une voie ferrée qui faciliterait singulièrement ses échanges avec l'Asie centrale et la Chine occidentale.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER.

L'*Économiste Français* a publié et publiera encore plusieurs articles sur les chemins de fer français et les chemins de fer anglais. Nous trouvons sur le même sujet, dans *le Nouvelliste de Rouen*, une lettre qui contient quelques détails intéressants :

« Les questions de chemins de fer agitent en ce moment l'Angleterre. Un des chefs des grandes compagnies anglaises, M. Ellis, président du Midland, a décidé sa compagnie à modifier le système actuel de transport pour les voyageurs. Il propose d'abaisser le prix des premières classes, de supprimer les deuxièmes classes et d'améliorer, sans changement de prix, les voitures de troisième classe. Il introduit en même temps dans les trains une nature de wagons supérieure à tous les modèles en usage en Europe, et remplace ainsi la première classe actuelle par la grande voiture dite *Pulmann-Car*, voiture de luxe.

» Les Anglais en sont donc à la révolution dans leur mode d'exploitation de chemins de fer, pendant que nous cherchons encore à trouver le moyen d'en construire autant qu'il nous en faut.

» Le conseil des ponts et chaussées d'abord, le Conseil d'Etat ensuite sont venus interpréter les lois de 1865 et de 1871 et en empêcher les effets en prétendant que la réserve, faite dans ces lois en faveur du pouvoir exécutif, de la déclaration d'utilité publique par décret, signifiait que ce pouvoir pouvait réclamer, au nom de l'intérêt général, la construction de certaines lignes concédées par les conseils généraux comme lignes d'intérêt local et présenter même aux Chambres des projets de loi pour construire ces lignes, en les concédant à d'autres personnes que celles choisies par les départements qui avaient contracté avec eux de bonne foi. Les Chambres vont bientôt être appelées à se prononcer sur toutes ces questions. Il est très-opportun de les examiner de près et de provoquer à ce sujet une polémique dans laquelle on pourra, par exemple, discuter ce qui s'est produit en Angleterre et ce qui va s'y produire encore dans un système entièrement différent du nôtre, dans le système de la liberté, avec cette seule condition, toujours réservée en Angleterre, que le Parlement interviendrait en cas d'abus pouvant compromettre les intérêts du commerce anglais ou la sécurité du public.

» Cette controverse est d'autant plus utile en ce moment que, pour assurer le succès des projets de centralisation à outrance de l'administration française des ponts et chaussées, celle-ci a prétendu que les Anglais reconnaissaient qu'ils s'étaient trompés, qu'ils avaient fait fausse route et revenaient à nos idées.

» Les journaux ont fait paraître un compte rendu d'une séance de la commission du budget. Dans ce compte rendu, on voit que le ministre, M. Caillaux d'abord, puis M. de Franqueville, sont également effrayés du développement que voudrait prendre l'industrie des chemins de fer en France. Le ministre signale le danger qu'il y aurait à donner des concessions de lignes d'intérêt local qui pourraient faire concurrence aux lignes déjà construites. M. de Franqueville appuie vivement l'opinion de son ministre. Après avoir fait l'éloge du fameux système du *déversoir* qui fait faire les mauvaises lignes en prenant sur la fortune des bonnes, il arrive à la comparaison de ce système avec le système anglais et il dit, — ici nous citons textuellement :

« La combinaison qu'on avait conçue avait pour base

» de faire servir les recettes des grandes lignes à compenser les insuffisances des lignes nouvelles; c'est pourquoi » on avait imaginé le système des nouveaux réseaux avec » déversoir des produits des anciens réseaux. Cette idée » a été dénaturée par les départements qui veulent, au » moyen de la concurrence, faire déverser les produits des » lignes existantes sur une foule de petites lignes à créer.

» Jusqu'à présent le Conseil d'État et l'administration » luttent contre cette tendance à cause des dangers dont » elle menace les finances de l'État et même la prospérité » publique, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en » Angleterre, on revient au système contraire; d'ici à » peu de temps, il n'y aura plus que six compagnies. *Les » Anglais reviennent au système français après avoir gaspillé de nombreux capitaux.* Quand un pareil fait se produit à l'étranger, il serait véritablement malheureux » d'abandonner les règles du passé. »

» J'avoue que je fus profondément étonné de cet article. Je crus d'abord à un compte rendu inexact, mais j'appris bientôt que l'administration des ponts et chaussées allait faire paraître plusieurs rapports ou brochures destinés à propager encore cette singulière opinion: que les Anglais, repentants, revenaient à l'idée qui a présidé à la classification, à la réglementation par l'État de nos chemins de fer, qu'ils se préparaient à abdiquer entre les mains des fonctionnaires publics, et qu'enfin ils renonçaient à tout ce qui a créé leur richesse publique pour adopter tout ce qui a arrêté, suivant moi, le développement de la nôtre.

» Je fus troublé plus que je ne le pourrais dire, et inquiet comme doit l'être tout homme de bonne foi qui a connaissance d'allégations paraissant devoir faire tomber tout l'échafaudage des raisonnements sur lesquels il a formé son opinion.

» Devant cette déclaration solennelle du directeur général des chemins de fer français, je me suis empressé de prendre des informations; j'ai écrit en Angleterre, j'ai eu des réponses nombreuses, j'ai vu ceux de mes amis qui pouvaient me renseigner. Rien n'était changé en Angleterre. L'émulation entre les administrations des compagnies anglaises est toujours aussi grande, aussi féconde en progrès que par le passé, affranchies qu'elles sont des contrôles administratifs de tous genres, dont l'industrie des chemins de fer est affligée en France. L'agitation dont j'ai parlé en commençant cette correspondance au sujet de la classification des voyageurs, en est une preuve éclatante.

» Parmi toutes les assurances que j'ai reçues à l'égard du maintien de l'ancien système anglais, aucune n'est plus concluante que celle envoyée par mon honorable ami, sir Edward Watkin, président de la compagnie du *South Eastern*, président du *Metropolitan* de Londres, l'homme éminent, l'orateur écouté et distingué du Parlement, qui sait y défendre à la fois les droits des compagnies et les intérêts du public dans des discours qui resteront comme des modèles d'esprit, d'élégance et de remarquable bon sens.

» Voici ce que me répondait sir Edward, au sujet de la sortie peut-être un peu trop prompte de M. de Franqueville, en m'envoyant d'abord les chiffres officiels du *Statistical Abstract* pour 1874. On sait que ce document donne la statistique de toutes les affaires en Angleterre pour les quinze dernières années; c'est le tableau de la marche du progrès normal dans un pays où, depuis ces quinze années, il n'y a eu aucune perturbation politique grave, et qui, par conséquent, s'est développé sans aucun trouble par les forces du travail des citoyens et des institutions du pays: c'est le bilan de la civilisation anglaise établi chaque année.

» En me signalant le chapitre des chemins de fer et en m'engageant à le lire avec soin, sir Edward Watkin me fait simplement observer que, depuis quinze ans, le système anglais a amené les résultats suivants:

» En 1859, la construction du réseau anglais avait employé 334 millions de livres sterling, 8 milliards de francs; les capitaux ainsi employés rapportaient alors 4 0/0 de l'argent dépensé.

» En 1873, le réseau anglais représentait une dépense de 588 millions de livres sterling, soit environ 15 milliards, et il a rapporté dans cette année 1873 5 0/0 de l'argent dépensé.

» Quelle réponse simple et écrasante à ceux qui prétendent que des concurrences de grandes lignes et la multiplicité des lignes peuvent tarir les produits des chemins de fer dans un pays! Puis sir Edward finit sa lettre par ces paroles qui peuvent rassurer les partisans de la liberté et ceux qui pourraient croire que la vieille Angleterre va être bientôt en proie à la réglementation administrative:

« Je ne sais, dit-il, si dans les chiffres du *Statistical » Abstract* que je vous envoie, M. de Franqueville trouvera » encore une preuve qu'avec toutes nos erreurs nous avons » *gaspillé notre argent*; mais assurément il reconnaîtra au » moins que nous avons placé notre pays à la tête de l'Europe pour la plus grande économie parmi les économies, » l'économie du temps. »

» Voilà, ce me semble, la question très-élucidée et une conclusion nette, précisée en peu de mots.

» Cependant l'administration française ne s'est pas contentée, sur cette question du retour des Anglais à de meilleurs sentiments, de faire présenter à la commission du budget cette affirmation par un de ses principaux chefs: le ministre a fait faire un rapport, après enquête, par un ingénieur français, M. de Malézieux. Celui-ci rend compte dans ce travail, remarquable à plus d'un titre, d'une mission que lui a donnée le gouvernement et du voyage qu'il vient de faire en Angleterre. J'examinerai ce travail dans une prochaine correspondance; il a pour titre: *Les Chemins de fer anglais en 1873*. Il tend à prouver aussi le retour des Anglais à la *saine raison*.

» Toujours dans le même ordre d'idées, d'autres travaux se préparent; on parle d'une suite très-étendue à un rapport présenté l'année dernière par M. de Franqueville fils au Conseil d'État. J'ai ce rapport; j'espère pouvoir me procurer le second, et nous les examinerons aussi.

» G. DELAHANTE. »

L'EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS.

Voici le texte du rapport présenté par M. Albert Dehaynin, au nom de la commission spéciale de l'emprunt (1), et lu dans la séance du Conseil municipal du 23 novembre.

« Messieurs,

» La commission spéciale de l'emprunt, nommée au commencement du mois de novembre, s'est réunie chaque jour depuis cette époque. Composée de membres délégués par toutes les commissions du conseil, elle a pu étudier efficacement, non-seulement les conditions financières de l'emprunt, mais les questions de toute nature qui s'y rattachaient. Est-ce à dire qu'après avoir parcouru un cercle aussi vaste, la commission doive recommencer, devant le conseil, cette laborieuse enquête?

» Nous ne l'avons point pensé, et le rapporteur a reçu la mission de mettre à profit ce grand travail préparatoire, en se bornant à retenir les points essentiels, et à exposer brièvement les conclusions de la commission.

» Dès le début de nos travaux, une question préalable s'est posée. Convient-il, eu égard à l'expiration prochaine de nos pouvoirs, que l'emprunt soit discuté par le conseil actuel? Y a-t-il lieu, au contraire, d'ajourner le projet et d'en prononcer le renvoi à nos successeurs?

» La commission, d'un accord unanime, n'a pas même voulu effleurer une question aussi délicate. Chargée par vous de conclure au fond, la commission vous apporte l'avis que vous lui avez demandé; il n'appartient qu'au conseil lui-même de statuer sur sa propre compétence.

» La discussion générale à laquelle nous nous sommes livrés a dégagé un certain nombre d'idées communes, de propositions de principe unanimement acceptées; nous nous contenterons de les énoncer ici, sauf à les développer et à les défendre, si elles rencontraient des contradicteurs.

» 1° Un emprunt est nécessaire;

» 2° Il doit assurer la liquidation complète de nos engagements anciens ou nouveaux;

» 3° Il convient de doter sur les fonds de l'emprunt un certain nombre de travaux publics. Cela vaut mieux, sans contredit, qu'un système de petits emprunts spéciaux, directs ou indirects, fréquemment renouvelés;

» 4° Les opérations dont la dépense sera imputée sur l'emprunt doivent, dès à présent, recevoir une allocation suffisante pour permettre leur entier achèvement;

» 5° Dans ces conditions, l'emprunt, tout en étant indispensable dans une certaine mesure, reste facultatif pour le surplus; il doit, par conséquent, être rigoureusement proportionné, quant à la fixation de son chiffre total, aux possibilités actuelles du budget; aucun de nous ne saurait avoir la pensée de compromettre un équilibre financier péniblement acquis. Mieux vaudrait renoncer à une partie des travaux que de provoquer la création de taxes nouvelles qui risqueraient d'excéder les forces contributives des habitants;

(1) Cette commission était composée de MM. Gouin, président; Alb. Dehaynin, secrétaire; Allain-Targé, Callon, Cantagrel, Christofle, Félix Dehaynin, Dubief, Floquet, Joubert, Lavocat, Perrin, Perrinelle, Prétet, Rondelet, Tranchant, Vautrain.

» 6° La dette flottante, déjà diminuée depuis 1870, est encore trop considérable ; il convient de la réduire, sans cependant la supprimer tout à fait. Ramenée à des proportions modiques, elle sera alimentée presque entièrement par les ressources de trésorerie propres à la caisse municipale, c'est-à-dire par les fonds qui dorment entre les mains du receveur pendant le temps assez long qui s'écoule entre les encaissements et les paiements.

» La commission s'est inspirée des mêmes principes : il nous reste à montrer l'application qu'elle en a faite.

» Vous connaissez le travail minutieux auquel a recouru M. le préfet dans son mémoire pour déterminer, aussi exactement que possible, le chiffre des ressources qui doivent assurer le service de l'emprunt.

» Ces ressources se composent :

» 1° D'annuités déjà inscrites au budget pour le service de la dette flottante, de l'emprunt de la Vanne et de la dette de la rue Curial, soit ensemble...Fr. 5.741.000 »

» 2° De la réserve disponible du budget de 1875, laquelle s'élève à.............. 7.084.347 08

» 3° Enfin, d'une somme actuellement consacrée à des travaux d'architecture (chap. 33, page 36 du budget rectifié), et qui deviendra disponible à partir du 1er janvier 1876........................... 3.220.589 35

Total.....Fr. 16.045.936 43

» L'examen de ces divers éléments, et notamment de la réserve, nous a entraînés de proche en proche à revoir tout l'ensemble du budget. La sévérité dans les évaluations est assurément toujours nécessaire ; mais elle devient une loi plus absolue encore, si c'est possible, lorsque de la balance des recettes et des dépenses présumées doit sortir le gage d'un emprunt considérable qui grèvera nos finances pendant 75 ans.

» Après une vérification contradictoire, qui a exigé plusieurs jours, nous nous sommes mis d'accord avec l'administration sur les propositions suivantes dont les termes, dans l'esprit de M. le préfet comme dans le nôtre, sont inséparables, et qui perdraient leur raison d'être, à nos yeux, si les termes en devaient être séparés.

» La dette flottante serait maintenue jusqu'à concurrence de 20 millions, dont le service exigerait une dépense annuelle de....................Fr. 1.050.000 »

» Une somme de 200,000 francs serait inscrite au budget extraordinaire à titre de subvention à l'assistance publique, pour travaux de grosses réparations dans les édifices hospitaliers........ 200.000 »

» Enfin la réserve du budget ne saurait être, dans aucun cas, abaissée au-dessous du chiffre de........ 2.500.000 »

» Total des sommes qu'il est nécessaire de conserver ou de rétablir au budget et qu'il faut déduire des ressources constatées ci-dessus pour le service de l'emprunt..................Fr. 3.750.000 » 3.750.000 »

» Resterait pour le service de l'emprunt une disponibilité d'environ..............Fr. 12.295.936 43

» La commission estime, avec M. le préfet :

» 1° Que sur ce chiffre il n'y a pas lieu de prélever pour le service de l'emprunt une annuité supérieure à 12 millions ;

» 2° Que cette annuité peut permettre à la ville de Paris de contracter un emprunt de 220 millions de francs, dans les conditions spécifiées ci-après, ce qui, avec 20 millions de dette flottante, assurera à l'administration municipale la disposition d'une somme totale de 240 millions.

» *Emploi proposé pour les fonds à provenir de l'emprunt.*

» 1° Remboursement de partie de la dette flottante, ci.. 40.000.000

» 2° Remboursement des bons de la caisse des travaux :

» Totalité de l'échéance de 1874 14.029.700

» Echéance de 1875.......... 10.208.200

» Echéance de 1876 et dernière 10.159.800

» Total....... 34.397.700 34.397.790

» 3° Remboursement de la dette immobilière :

» Echéance de 1875 (celle de 1874 est soldée)................ 5.600.819

» Echéance de 1876.......... 3.587.941

» Echéance de 1877.......... 2.183.350

Total....... 11.372.110 11.372.110

» Ce remboursement une fois effectué, la dette immobilière se trouvera réduite à 21 millions, venant à échéance de 1878 à 1922, à raison de 500,000 francs à 1 million par année. Nous admettons avec M. le préfet que ces échéances sont assez faibles pour pouvoir être imputées sans inconvénient sur les ressources ordinaires du budget ;

» 4° Somme nécessaire pour remplacer, au budget de 1874, le produit des nouveaux centimes additionnels qui devait profiter à cet exercice et dont le recouvrement a été ajourné au 1er janvier 1875........................ 7.000.000

» Au moyen de ce prélèvement, malheureusement trop facile à justifier, et grâce aussi à un reliquat actif provenant des emprunts de 1869 et de 1871, nous sommes fondés à espérer que le compte de 1874 pourra se solder en équilibre ;

» 5° Remboursement de l'emprunt de la Vanne.. 19.500.000

» La commission approuve hautement cette conversion réclamée depuis longtemps par plusieurs de ses membres ;

» 6° Même observation pour la dette envers les emprunteurs de la rue Curial........... 4.000.000

» 7° Remboursement des sommes dues à l'Assistance publique....................... 12.000.000

» 8° Achèvement des travaux d'architecture en cours d'exécution.

» Il ressort du tableau A, annexé au mémoire de M. le préfet, qu'une somme totale de 15 millions est nécessaire pour achever les opérations commencées. Mais l'administration, dans une note postérieure qu'elle nous a remise, propose de faire contribuer le département dans les frais de reconstruction de l'Hôtel de Ville. Cette subvention, dans la pensée de M. le préfet, ne saurait être moindre de 2 millions; nous avons en conséquence réduit de 15 millions à 13 millions le prélèvement à opérer sur l'emprunt, ci.......... 13.000.000

» 9° Construction d'écoles.

» La commission a demandé l'exécution complète du programme voté par le conseil municipal en 1872, et approuvé par une loi de la même année La dépense totale prévue était de 18 millions; 6 sont déjà payés; il reste à inscrire dans l'emprunt..................... 12.000 000

» 10° Cimetière de Méry-sur-Oise et construction du chemin de fer spécial :

» Le conseil n'est pas encore saisi des plans et devis de cette grande opération ; cependant on ne saurait l'ajourner au-delà de quelques mois. C'est donc notre devoir de l'imputer sur le tableau d'emploi des fonds de l'emprunt. Mais comment évaluer dès à présent le chiffre probable de la dépense? La commission a pris le seul parti qui s'offrît à elle : c'était de laisser à l'administration la responsabilité d'une estimation qu'il nous était impossible de contrôler.

» Nous avons admis en conséquence la somme proposée de........................... 12.000.000

» 11° Eaux et égouts. Il ressort des renseignements fournis à la commission que l'on pourra suffire aux besoins immédiats avec une somme de................................... 2.500.000

A reporter.... 167.769.900

Report..... 167.769.900

» 12° Travaux d'architecture à entreprendre.

» Au moyen de la subvention annuelle de 200,000 francs que nous proposons de maintenir au budget pour les grosses réparations aux bâtiments hospitaliers, nous avons pu réduire le crédit demandé par l'Assistance publique sur les fonds d'emprunt à 3.500.000

» Sur les édifices divers (entrepôts, marchés, mairies, etc.), la commission a retranché une partie de la réserve de 1,200,000 francs, laquelle nous a paru trop large pour une prévision de dépense totale de 5 millions; nous proposons seulement 200,000 fr. de réserve, et, par conséquent, un crédit de 4.000.000

» Enfin, pour la contribution de la Ville dans la reconstruction ou l'agrandissement des Facultés, nous avons accepté le chiffre établi d'accord avec le ministère de l'instruction publique 4.000.000

Total....... 11.500.000 11.500.000

» 13° Pavages dans la zone annexée; pas d'observation 2.000.000

» 14° Opérations de voirie à entreprendre.. 31.500.000

» Nous n'entrerons pas ici dans l'étude détaillée de ce tableau. D'après l'examen que nous avons fait des renseignements fournis par l'administration, nous nous contenterons de caractériser les opérations projetées en disant: qu'elles forment chacune un tout; qu'elles n'auront pas besoin d'un complément ultérieur pour produire un effet utile, et qu'elles ne menacent point d'entraîner la Ville au delà de ce que celle-ci aura voulu faire, ni de lui imposer des obligations qu'elle n'aura pas entendu contracter.

» 15° Frais de l'emprunt :

» L'excellent état de notre service de trésorerie permettra à M. le préfet d'abaisser le taux de l'escompte à payer aux souscripteurs de l'emprunt sur le montant des libérations anticipées. Par suite de cette économie, la prévision pour les frais d'emprunt peut être ramenée à 7.230.100

Total égal au montant de l'emprunt projeté.. 220.000.000

Conditions et mode d'émission.

» La commission s'est bornée à statuer sur les points qu'il est strictement nécessaire de trancher aujourd'hui, c'est-à-dire sur ceux qui devront être l'objet d'une mesure législative. Il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à vouloir régler dès à présent tous les détails de l'émission.

» La commission estime que le type de l'emprunt de 1865, à savoir l'obligation de 500 fr., rapportant 20 fr. d'intérêt annuel, est un type heureusement choisi et parfaitement approprié aux circonstances actuelles.

» Elle a admis, par conséquent, la création de lots pour une somme, non pas égale, mais proportionnelle à celle adoptée en 1865 pour un emprunt plus considérable.

» Elle a reconnu que l'amortissement en 75 années, déjà accepté pour l'emprunt de 1871, était justifié par les charges très-lourdes qui pèseront jusqu'à la fin du siècle sur les finances de la ville de Paris.

» Elle s'est ralliée unanimement au système de la souscription publique.

» Elle vous recommande enfin la nomination d'une commission de trois membres à désigner par le prochain conseil, lesquels seront chargés de fixer les conditions et le taux de l'émission, de concert avec M. le préfet.

» Telles sont, messieurs, les résolutions auxquelles votre commission s'est arrêtée. Le conseil municipal, en les votant, achèvera l'œuvre considérable qu'il poursuit depuis trois années. Vous aurez fait face à tous les engagements antérieurs, et vous n'en prendrez de nouveaux que dans une mesure où vous avez la confiance de pouvoir les tenir.

» Le rapporteur de la commission de l'emprunt,

» A. DEHAYNIN. »

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Le temps s'est considérablement refroidi depuis la semaine dernière, et l'on a noté ces derniers jours une activité dans les achats en objets de consommation domestique destinés à amener dans une période plus ou moins rapprochée un mouvement équivalent de la production. Du reste, nos prévisions précédentes se sont à peu près vérifiées jusqu'à présent, et les statistiques officielles du mois dernier sont encore venues constater l'augmentation lente, mais progressive de notre chiffre d'importations, et surtout d'exportations. Ces dernières présenteraient même un total beaucoup plus important; grâce à nos excellentes récoltes de blés et de vins, si les principaux pays consommateurs, nos voisins, n'eussent été aussi largement favorisés sous le rapport de la production du froment. Il faut aussi compter avec la concurrence des pays exportateurs : tels que l'Amérique méridionale et la Russie qui, généralement plus pressés de réaliser que nos agriculteurs, font en ce moment les frais du marché. Quant aux vins, ils sont à peine formés, et sous ce rapport, l'exportation n'a encore rien perdu jusqu'à présent.

Les marchés agricoles paraissent avoir été impressionnés dans le sens d'une tendance à la faiblesse par le retour de la sécheresse. La meunerie, en effet, travaille moins quand l'eau lui fait défaut pour faire marcher les moulins et en même temps que ses demandes diminuaient, les offres de la culture paraissaient augmenter, les travaux étant presque complétement terminés, et d'autre part la température étant favorable au battage et au transport des grains. Cependant ajoutons que jusqu'à présent les prix n'ont pas été sensiblement dépréciés et qu'il faut continuer à les voir aux environs de fr. 22 à 26 les 100 kilos. Les menus grains sont fermes en général en province. Au grand marché de mercredi, à Paris, les offres étaient également nombreuses, mais la contre-partie faisait défaut. Les prix ont cependant pu se maintenir de fr. 24 à 26.50 les 100 kilos en gare, suivant qualité.

Nous avons reçu cette semaine le « Bulletin des maîtres de forges ». Cette intéressante publication constate l'influence favorable que sont destinées à exercer les grandes commandes données par les chemins de fer français et étrangers, à nos grandes forges à rails d'acier (notamment 40,000 tonnes au Creusot, pour la Russie.) Mais elle déplore en même temps la diminution subie par nos exportations, diminution qui se répartit à peu près également sur l'exportation directe et sur l'exportation par voie d'acquit-à-caution. Elle voit dans cette diminution la cause qui empêche le relèvement des prix de vente, malgré l'avantage d'une bonne récolte, et un certain retour à l'activité sur le marché intérieur.

Cette dernière amélioration s'est manifestée sur les entrées de fers et de fontes qui ont presque doublé pendant le mois dernier. Par contre, la place de Paris donne lieu à quelques plaintes, et l'on y a même noté dernièrement une petite baisse de 50 centimes.

Nous avons à annoncer la formation à Paris, sous l'instigation du consul de France à Sydney, d'un comité d'organisation pour l'envoi de marchandises en Australie à l'occasion de l'exposition agricole et industrielle qui doit s'ouvrir à Sydney au mois d'avril prochain. Ce comité est composé de MM. Christofle, Anselm, C. Delamare, Digeon, Gandillot, Guybert, Schloss, Susse et Roux; ce dernier comme secrétaire. Ce comité prendra en consignation les marchandises françaises qui pourraient avantageusement figurer à l'exposition de Sydney. Ses bureaux sont à Paris, à côté de ceux de la Banque de la Nouvelle-Calédonie, qui a bien voulu abandonner une partie de son local pour cet usage.

Par la voie des consuls anglais, nous avons connaissance de quelques nouvelles dispositions fiscales du gouvernement espagnol. C'est ainsi qu'un décret paru à la *Gaceta* impose une taxe de guerre de 5 cent. par pesetas sur tous les minerais extraits, qu'ils soient consommés en Espagne, ou qu'ils soient destinés à l'exportation. Par contre, une disposition nouvelle exempte les navires étrangers, chargeant en sel dans un port espagnol, du droit de chargement spécifié dans l'article II du décret du 26 juin 1874. Afin de réprimer la contrebande sur les tissus, le gouvernement espagnol vient encore de décider que tout ballot renfermant des tissus importés et circulant en Espagne devra conserver le sceau imposé lors de l'acquittement des droits par la douane. Les ballots de tissus qui ne se

conformeraient pas à cette prescription pourront être saisis sur toute l'étendue du territoire espagnol. Seuls seront exceptés les tissus débités en petites quantités pour usage personnel.

Dans un autre document également d'origine anglaise, nous trouvons le relevé suivant des importations françaises entrées pour la consommation, en 1872-73, dans la province de Québec : eau-de-vie 1,260,000 francs; genièvre 3,000 francs; cigares 4,000 francs; vinaigre 12,000 francs; vin 697,135 francs; produits médicinaux brevetés 10,000 francs; cartes à jouer 5,000 francs; parfumerie 11,000 francs; savons parfumés 1,300 francs; balais et brosses 15,000 francs; ébénisterie et meubles 360 francs; chandelles et bougies 16,000 francs; tapis et foyers 1,000 francs; voitures 600 francs; pendules 1,600 francs; confections 10,000 francs; chocolat 1,600 francs; bouchons de liége 25,000 francs; étoffes de coton 23,000 francs; fruits secs et noix 222,000 francs; drogues 7,200 francs; gravures et estampes 22,000 francs; articles de fantaisie 875,000 francs; verre poli 50,000 francs; carreaux de verre 35,000 francs; verrerie 70,000 francs; chapellerie 6,500 francs; bonneterie 4,500 francs; coutellerie 14,000 francs; quincaillerie 32,000 francs; montres et bijoux 40,000 francs; cuirs 600,000 francs; toiles 5,000 francs; instruments de musique 25,000 francs; graines 35,000 francs; librairie 330,000 francs; peintures à l'huile 5,000 francs, écorces 2,800 francs; tartre et oxydes 50,000 francs; meules 12,000 francs; cloches et calices 34,000 francs; cuir ouvré 280,000 francs; huiles 100,000 francs; papier 20,000 francs; conserves 46,000 francs; soie 215,000 francs; articles de laine 155,000 francs; cuir à semelles et à empeignes 426,000 francs; crin 8,000 francs; sel 10,500 francs. Les marchandises importées dans tout le Canada pendant l'année 1872-73 forment un total de 644 millions. Ce total se décompose comme suit : province de Québec 275,000,000 de francs; dito d'Ontario 240,000,000 de francs; Nouvelle-Écosse 55,000,000 de francs; Nouveau-Brunswick 55,000,000 de francs; Colombie britannique 10,000,000 de francs; Manitoba 5,000,000 de francs.

C'est encore à la même source que nous empruntons quelques détails sur le commerce du Japon avec l'étranger pendant l'année 1873 comparé avec celui pendant l'année 1872. Nous y constatons que les importations qui s'étaient élevées en 1872 à 26,188,441 francs ont été en 1873 de 27,444,068 francs; soit une augmentation de 1,255,627 francs. Pour les exportations nous trouvons 24,294,332 francs contre 20,660,994 en 1873 ; soit une diminution de 3,633,338 à laquelle on doit ajouter la somme de 1,152,473 francs compensant l'évaluation trop faible des cartons en 1872. On remarque qu'il y a diminution à l'importation sur les étoffes et tissus de laine et de coton. A l'exportation, nous ne trouvons d'augmentation que sur le charbon et le poisson séché. Le mouvement général de la navigation donne pour résultat 1,039,407 tx en 1873 contre 960,504 tx en 1872; soit une augmentation de 78,903 tx. Sur ces chiffres, la France figure pour 31,678 tx en 1873 contre 38,767 tx en 1872.

Les transactions sur nos places d'importation ont été moins importantes cette semaine sans que l'on puisse trouver d'autres raisons que le manque de confiance qui empêche toujours la conclusion d'affaires à long terme, et qui se trouve avoir alors pour résultats de nous faire acheter à moins bon compte que nos voisins, et naturellement ensuite de fournir à moins bon compte aussi nos produits industriels. Les cotons ont été calmes et les soies ont un peu faibli, mais les laines restent très-fermes. Les tissus de coton continuent à trouver de bons débouchés et l'on note cette semaine une demande plus suivie en étoffes et en tissus de laine. Les soieries sont calmes. Toujours de la faiblesse sur les sucres et un peu moins de fermeté peut-être, sur les cafés. Les cuirs sont toujours bien tenus et les suifs sont sans changements. Les métaux sont moins animés. L'industrie métallurgique est toujours bien occupée. Les charbons sont plus animés, principalement pour les qualités domestiques.

Cotons bruts et ouvrés. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Mulhouse, Zurich et notre revue des marchés anglais.

Laines et Lainages. — La note dominante est toujours la fermeté, mais les affaires sur nos places d'importation sont nulles en ce moment, la consommation étant ou bien approvisionnée ou bien achetant directement actuellement sur la place de Londres aux ventes qui ont lieu en ce moment et qui lui offrent un assortiment bien plus étendu. Cependant ces enchères ont donné lieu, ces derniers jours, à un léger mouvement de réaction, principalement pour les laines du Cap *fleece* et *scoured* nettes qui perdent 1 den. et sur les défectueuses qui sont en baisse de 1/2 den. par lb. Les Natal en suint bonne longueur se vendent bien, mais les courtes sont un peu irrégulières. Sur les Australie, peu de changement relativement aux prix de septembre pour les meilleures sortes nettes. Les scoured supérieures se vendent notamment à de pleins prix. Les sortes moyennes et défectueuses *fleece* et *scoured* sont moins demandées et perdent souvent 1/2 à 1 den. par livre. Par suite du brouillard, les ventes ont dû être reculées et continueront jusqu'au 7 décembre prochain. Les nouvelles d'Anvers signalent de la fermeté, mais des affaires limitées comme nombre et comme importance.

Dernier télégramme d'Australie, daté de Melbourne 20 nov.:

Quantités considérables apportées aux enchères, et prix en baisse.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — Nous avons eu cette semaine la grande vente mensuelle de Hollande, comprenant comme nous l'avions annoncé 100,800 sacs qui ont été adjugés à des prix un peu en faveur pour les sortes fines mais à des cours irréguliers pour les sortes communes. Ce résultat était prévu; il n'implique en sorte aucun changement à la situation et c'est le maintien des cours pratiqués auparavant. Il a cependant été reçu avec froideur; notamment au Havre et à Londres et les achats de la consommation se sont un peu limités, sans que cependant les cours aient précisément perdu.

Sucres. — Les sucres exotiques sont faibles cette semaine sous l'impression des avis défavorables reçus des marchés où se traitent les sucres bruts, ainsi que de ceux aussi peu rassurants qui parviennent depuis quelque temps des marchés anglais. La raffinerie a par suite presque complétement suspendu ses achats sur nos places d'importation et les cours ont un peu fléchi, malgré le peu d'importance des stocks qui, d'après les statistiques officielles ne dépassaient pas 170,000 qtx., au 31 octobre, sur les quatre places réunies du Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille. En Hollande, le marché est fort calme pour les sucres bruts et les raffinés ont même baissé.

Cuirs. — Le marché du Havre donne seul un peu preuve d'animation et encore d'une manière assez irrégulière, la demande s'arrêtant à une bourse pour reprendre à la suivante. Malgré cela les cours pratiqués accusent toujours une grande fermeté et la confiance absolue des détenteurs dans la position future de l'article. A Anvers, où les affaires ont une plus grande importance, nous constatons la même fermeté. Par contre, Londres annonce un peu de baisse.

Suifs. — Cet article est en ce moment fort calme et nous n'avons à en parler que pour annoncer que le prix de fr. 96 les 100 kilog. pour suif frais de boucherie a été maintenu au marché de Paris, mercredi dernier. En suifs exotiques on ne fait rien en ce moment. Le marché de Londres est ferme; on paie sh. 44 pour la marque Y C 1873 disponible; sh. 46/2 pour nouveau, livraison prochaine; sh. 46/3 pour décembre; et sh. 48 pour mars.

Métaux. — Les affaires ont été un peu plus calmes cette huitaine et les prix se sont maintenus sans trop d'altération. Il en a été de même sur le marché anglais, où, malgré le ralentissement des transactions, on continue à coter liv. st. 88.10 pour le cuivre Chili, bon ordinaire en barres; liv. st. 92 à 92.10 pour l'étain Australie; et liv. st. 93 pour le Détroit, comptant. Le plomb et le zinc ont maintenu leurs cours sans altération. Sur le marché hollandais, les détenteurs montrent de la fermeté et sont fort réservés dans leurs offres; on paie fl. 58 1/4 pour Banca disponible, fl. 58 pour dito livrable enchère prochaine, et fl. 55 1/2 à 56 pour Biliton disponible. La marchandise disponible est du reste fort rare en Hollande. Le marché allemand a assez fortement haussé cette huitaine, mais il s'est un peu calmé depuis; le plomb Tarnourtz vaut th. 7 1/2 à 7 2/3. Le plomb est également très-fermement tenu en Espagne.

Produits métallurgiques. — Le marché métallurgique conserve son allure, malgré un certain ralentissement dans la demande provenant d'une diminution des affaires à Paris. Les usines ont assez de travail pour marcher maintenant à plein train au moins jusqu'au moment des inventaires, et cela leur permet de soutenir assez facilement leurs tarifs. A Paris, on a peu relevé les tarifs de la pointe cotée aujourd'hui fr. 320 le n° 18; fr. 430 n° 16; fr. 320 à 340 les gros numéros au-dessus du n° 20. Les fers au coke sont cotés fr. 235 à 240; les fers puddlés au bois, fr. 295 à 300; les gros fers spéciaux, fr. 230; les tôles, fr. 300 à 320. Dans la Haute-Marne, les cours se soutiennent assez bien, et voici le dernier cours courant que nous avions promis de donner:

Fonte au bois pour affinage	130	135
— — (mi-coke)	110	115
Fonte au coke pour 2e fusion n° 1	140	155
— — n° 3	115	125
(Suivant les marques)		
Fers laminés de fonte au coke, 1re classe	230	240
— mixtes	255	260
— de fonte au bois	270	275
— 1re qualité	280	290
(10 fr. d'écart entre les autres classes.)		
Fers spéciaux, 1re catégorie	240	250
Feuillards, 1re catégorie, au coke	270	280
— — mixtes	280	285
— — au bois	290	295
— sur 1 millimètre	300	310
Tôle de construction puddlée de 2 mil.	330	340
— de 3 mil.	310	330
Fers battus à la houille, qualité mixte	285	295
— — qualité au bois	300	310
Tampons bruts pour wagons	340	345
Essieux bruts	310	320
— finis	425	435
Machine n° 20, au coke	250	270
— mixte	280	300
— au bois	300	320

Machine n° 20 en fer à grain	370	375
— en fer à grain fin	410	420
Fil de fer quincaillier, puddlé, n° 19	315	325
— — recuit	325	335
(Écart de 15 francs par numéro descendant.)		
Pointe n° 18, en vrac	350	360
Chaînes polies, n°s 22 et 23	585	590
Moulages, poêlerie, les 1,000 points	130	135
— poêlerie	130	140
Tuyaux de descente, les 1,000 kil	200	210
Ornement courant, balcons, etc.	280	290

Il y a hausse, comme on le voit, sur la pointe et la chaîne, et la fonte est très-ferme, principalement les fontes grises, 2e fusion.

Sur le marché belge, continuation de l'amélioration. Les fers sont cotés à Charleroi : fr. 205 pour n° 1, fr. 188 à 190 pour fendus, les feuillards, fr. 270 à 280, les tôles, fr. 270 le n° 2, et fr. 290 le n° 3.

CHARBONS. — Il y a un peu plus de fermeté en beaucoup de cas, le froid s'étant prononcé assez vivement. Les détenteurs de stocks ont trop besoin de réaliser pour profiter des besoins actuels; ils cherchent à vendre au moyen de concessions qui font perdre une partie du bénéfice de la situation à leurs collègues moins pressés. Les prix actuels à Paris, pour la vente au détail, sont de 58 à 60 pour gaillerie Charleroi, et fr. 42 pour tout venant; fr. 60 et 44 respectivement pour mêmes sortes Mons; fr. 58 pour gaillerie anglaise; fr. 60 pour gailleterie Nord et Pas-de-Calais; fr. 42 pour tout venant dito. Sur le march belge, les cokes lavés valent fr. 26 à 27, et les non lavés, fr. 23 à 24.

SUCRES.

Paris, le 26 novembre 1874.

La baisse fait des progrès sur le marché français, et le calme prévaut sur les marchés étrangers. Ce mouvement de recul ne paraît pas pouvoir aller bien loin, car la situation statistique est bonne.

Le stock général est, en effet, inférieur à celui de l'année dernière, et la consommation, dans son ensemble, se développe dans de larges proportions; il semble donc difficile que nos cours fléchissent encore beaucoup sur les prix actuels qui sont déjà très-bas.

Il est vrai, cependant, qu'il faut tenir compte, pour la saine appréciation de l'avenir de notre marché français, de l'activité de notre fabrication et des offres importantes de marchandises qui en sont la conséquence immédiate.

Nos cours sont tombés à fr. 65, base n° 3; fr. 61,50 à fr. 55,25, les 88°, 7/9 et 10/13, disponibles, entrepôt Paris.

Notre stock de sucres indigènes, aux Magasins généraux du Pont-de-Flandre, est de 194 000 contre 187,000 sacs en 1873.

Les sucres raffinés sont lourds de fr. 147 à fr. 148. Les certificats mélis valent fr. 73,50, créations novembre et décembre, fr. 74 janvier et février, et fr. 74,25 mars à juin. La tendance de ces titres est bonne.

Voici le tableau hebdomadaire de la situation anglaise :

Tonnes.	Importation. 1874	Importation. 1873	Consommation. 1874	Consommation. 1873	Exportation. 1874	Exportation. 1873	Stock. 1874	Stock. 1873
Londres	2.880	2.220	4.960	4.160	»	81	74.100	82.400
Liverpool	3.461	2.730	3.300	2.808	788	1	46.197	54.104
Clyde	4.129	1.590	3.848	4.800	»	»	27.898	52.380
Bristol	1.230	2.348	1.267	1.264	»	»	4.734	3.024
	11.700	8.888	13.375	13.032	788	82	152.929	191.908

Le stock anglais est donc inférieur à celui de 1873, de 40,000 tonnes environ.

Notre stock français est de 27,000 tonnes, contre 33,000, en 1873; celui de la Havane est de 98,000 caisses, contre 154,000, et de 3,000 boucauts, contre 4,000; celui des États-Unis est de 70,000 tonnes, contre 117,000, et la consommation de ce pays dépasse de 85,000 tonnes le chiffre de l'année dernière, pour une période de dix mois.

Ces chiffres permettent d'espérer une amélioration sensible de nos cours lorsque nous aurons exporté l'excédant de notre production, et que l'équilibre se sera établi entre tous les grands marchés.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — L'approche des fêtes de Noël fait diminuer un peu la production. Les acheteurs qui se trouvent sur place opèrent avec grandes précautions et l'on ne compte pas sur une reprise avant le mois de janvier. Les rideaux sont les seuls articles qui se vendent par quantités. En soieries il ne se fait que peu de chose. En filés le marché est plus ferme mais les prix n'ont pas augmenté. Dans la bonneterie une moyenne satisfaisante d'affaires s'est faite. Peu de commandes en dentelles ont été placées depuis la semaine dernière.

Bradford. — Les acheteurs se renseignent activement et montrent plus de disposition à opérer. Les détenteurs de laine ne peuvent remplacer leurs stocks, même en payant plus cher; ils maintiennent donc fermement les cours. Les filés suivent l'influence du marché des laines, ce qui diminue quelque peu le chiffre des affaires. Les filés retors ont été recherchés et quelques fortes ventes en n°s 32 et 40 ont été faites. Les filés simples auraient obtenu un bon écoulement si les cours n'avaient été si raides. Les filés lustrés n'ont été demandés que sur une échelle modérée.

Huddersfield. — Parmi les acheteurs présents cette semaine se trouvaient des représentants de maisons canadiennes, mais le gros des affaires ne s'est pas élevé à un chiffre important. Les voyageurs des maisons de gros affirment que la consommation n'opère que difficilement. Les stocks du détail sont assez importants et la chaleur relative en empêche l'écoulement. Les fabricants au contraire continuent à produire d'une manière régulière; des quantités importantes de draperie moyenne s'expédient aux confectionneurs en gros.

Leeds. — Notre place se trouve influencée dans ce moment de morte-saison par des influences qui passeraient inaperçues lors de la grande activité qui règne ordinairement dans ce district. L'incertitude quant aux prix de la laine, les faillites qui ont eu lieu dans la clientèle, et le ralentissement général de la production ont produit un calme relatif sur notre place. Les brouillards et le mauvais temps qui les a suivis a contribué à maintenir cet état de choses, car il était impossible de distinguer les couleurs ni dans les magasins ni dans les ateliers de teinture. Les articles demandés étaient les unions bleus et marrons pour l'exportation et quelques réassortiments d'anciennes commandes. Les industries de lin et de filés ne varient pas; la position générale de la production de la ville est bonne et saine.

Dundee. — La dépression qui règne depuis si longtemps sur notre place ne s'est pas augmentée; il reste à voir si la diminution des salaires et de la production auront un effet favorable sur la demande. Le marché de la semaine n'a signalé rien de nouveau, les détenteurs de belles qualités de lins étant plus réservés. Les étoupes ne varient pas, la vente en a été limitée. Le jute est toujours lourd, les transactions nouvelles ne sont pas nombreuses. Les filés de lin sont plus chers, et assez demandés. Les filés fins d'étoupe s'écoulent à des prix contre les acheteurs. En qualités ordinaires, tant d'étoupe que de jute, il n'y a pas d'amélioration.

Belfast. — La conviction générale est que le plus mauvais moment est passé; déjà un mouvement plus favorable prend possession du marché. Les filés font preuve d'une certaine activité, et les tissus ont obtenu un bon écoulement, quoique dans certaines sortes les prix ne laissent pas grand bénéfice. En filés les achats pratiqués constatent une activité croissante. Les stocks n'ont pas augmenté; les n°s 60 à 75 diminuent même. Le marché acquiert une certaine fermeté, les prix ne fléchissent pas. En toiles écrues, les tissus légers étaient assez demandés, la vente constituant un progrès sur la semaine dernière, stocks stationnaires. En qualités moyennes écoulement modéré aux pleins cours.

Glascow. — Les transactions de notre marché sucrier, pendant la semaine dernière ne comprennent que 1,500 tonnes. Environ 1,000 tonnes betterave autrichienne et 200 tonnes belge ont été placées chez les raffineurs, l'autrichienne à 22/6 et la belge à 23/6, base 80. Le marché est très-tranquille et pour le moment les raffineurs ne paraissent nullement disposés à anticiper sur leurs besoins, à moins de prix plus favorables. Rien n'a été traité en sirops.

Métallurgie. — L'exportation fait preuve d'une certaine activité en prévision des commissions de printemps. Le gros de ces affaires se traitent pour l'Inde et pour les colonies d'Australie; le Brésil et l'Amérique du Sud font aussi des emplettes d'une certaine importance car ces pays ont l'habitude de renouveller leurs stocks pour le nouvel an. L'insurrection dans la République Argentine arrête temporairement les affaires. Par suite de l'avance dans le prix du cuivre, tous les articles de ce métal ont haussé de 1, 2 d. la livre. En ferrailles la baisse du métal est plus que compensée par le manque de main-d'œuvre. La difficulté de se procurer des ouvriers est particulièrement sensible dans la branche de la clouterie où les ordres sont très en retard. Une petite amélioration dans les petites industries du fer est à noter dans les environs de Barrow-in-Furness, mais la grande industrie continue sans changement. Le fer Bessemer se vend à Sheffield et dans le Yorkshire de liv. st. 4,12,6 à 4,17,6 (fr. 415 à 422) la tonne à l'usine. Le minerai se vend lentement à prix plus faciles. Les laminoirs produisent largement ainsi que les forges; plusieurs des fonderies ont eu beaucoup à faire. Les tuyaux à gaz, eau, et vapeur sont bien recherchés ainsi que les pièces de fontes et tous les articles pour mines et constructions. Les qualités de forge sont bien demandées à Middlesbourough; malgré le ralentissement dans le fer ouvré, le fer de fonte n'est pas bien demandé et son prix a baissé d'un shilling la tonne. Pour livraison immédiate on peut acheter le n° 1 à 69/ ; le n° 3 à 64/8 s.; le n° 4 de fonte à 61/ et pour livraison dans les premiers trois mois, on trouve le n° 3 à 62/6. Les lamineurs de rails ne trouvent que difficilement à travailler. Les plaques sont moins actives et la construction maritime diminue par suite des bénéfices limités que laissent les cours. Cours des charbons à Londres, Wallsend-Hawthorn 23/9; Lambton 26/6; South-Helton 27/; Caradoc 26/9; Hartlepool 26/3; Kelloe 26/3; East-Hartlepool 26/9; Original-Hartlepool 27/; South-Kelloe 26/ s.

K.-B. MURRAY.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow. 24 novembre 1874.

En Écosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 13,700 tonnes, contre 10,324 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 3,376 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 84/6.

(Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		105	84	..
Coltness id.		105	85	..
Summerlee id.		97/6	82	..
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		90	81	..
Govan id.		91	81	..
Monkland id.		90	81	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		102/6	84	..
Calder id. id.		105	84	..
Carnbroe id. id.		94	82	..
Glengarnock (à Ardrossan)		96	84	82
Eglinton id.		88	79	85
Dalmellington id.		88	80	75
Kinneil (à Bo'ness),		94	78	72/6
Shotts, id.	Bessemer.	100	95	..
	Ordinary.	102/6	84	..
Almond, id.		92/6	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	100	..	..
	Ordinary.	90	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		90	83/6	..
Lumphinnans. id.		..	77/6	70

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	27 nov. 1874	20 nov. Semaine précédente	28 nov. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	61 25	62 ..	59 75
d° d° d° 10/13	55 »	56 »	56 75
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	64 50	65 25	67 »
SUCRES RAFFINÉS			
Bonne sorte	147 50	148 »	152 50
Belle sorte	148 30	149 »	154 »
Certificats de sortie nouveaux	73 50	73 50	74 75
MÉLASSES			
Indigène de fabrique	11 »	11 »	14 50
d° raffinerie	15 50	15 50	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	52 50	52 »	74 »
CAFÉS en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	250 »	250 »	260 »
Ceylan d°	230 »	230 »	250 »
Haïti d°	205 »	205 »	250 »
Rio d°	190 »	180 »	220 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	140 »	140 »	140 »
Guayaquil	130 »	130 »	140 »
Trinité	130 »	130 »	140 »
Haïti	100 »	100 »	110 »
Caraque	180 »	180 »	200 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	90 50	96 »	91 »
Acide oléique	70 »	70 »	73 »
— stéarique	165 »	165 »	167 50
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts (1)	73 »	73 75	83 25
— — en tonne	76 50	75 25	84 75
— épurée en tonne	84 50	83 25	92 75
Lin brute tous fûts	70 »	69 »	84 50
Lin en tonnes	71 50	70 50	86 »
FARINES			
Huit marques le sac de 157 kil. net.	55 »	54 75	88 »
Supérieures disp. d° 157 kil. net.	52 75	52 75	83 »
MÉTAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.	230 »	230 »	222 50
— — — d° marq. ord.	227 50	227 50	» »
— — lingots d°	242 50	240 »	236 25
— anglais tough d°	245 »	237 50	236 25
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	230 »	227 50	230 »
Etain Banca livr. Havre ou Paris.	262 50	260 »	307 50
— Détroits d°	243 »	245 »	310 »
— anglais Havre ou Rouen.	242 50	245 »	310 »
Plomb de France Paris	59 50	59 50	60 50
— d'Espagne Havre	59 »	58 »	60 »
— anglais d°	M	M	61 25
— belge et allemand Paris	59 50	59 »	60 50
Zinc de Silésie Havre	63 »	63 »	69 »
— autres bonnes marques d°	62 »	62 »	69 »
— d° d° Paris	62 »	62 »	69 50

Le président des Courtiers de marchandises assermentés
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

La hausse qui s'était produite la semaine dernière sur les farines de spéculation avait fait craindre une augmentation dans le prix du pain. Depuis lors, la baisse des blés entraînant celle des farines de consommation, toutes craintes d'une hausse sur le prix du pain ont disparu. On continue à le vendre, comme par le passé, dans les boulangeries de la capitale, de 55 à 60, 65 et 70 centimes les 2 kilogr. En province, les prix extrêmes du pain varient de 25 à 32 centimes le kilogr.

(1) Un franc en plus pour l'huile dégelée.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE

(Marché de la Villette).

1873 24 novembre.	1874 23 novembre.	Variations.
2,710 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.74 le kil. poids mort.	3,640 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.76 le kil. poids mort.	+ 0.02 par kil.
15,003 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.94 le kil. poids mort.	17,202 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.64 le kil. poids mort.	— 0.34 par kil.
853 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 52 fr. les 50 kil. poids vif.	1,004 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 55 fr. les 50 kil. poids vif.	+2 fr. par 50 kil.
25 novembre. 732 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,04 le kil. poids mort.	24 novembre. 559 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2,10 le kil. poids mort.	+ 0. 06 par kil.

Les prix des bestiaux, quoique tendant à la baisse partout, n'ont pas encore subi jusqu'ici, et sur le marché de la Villette notamment, des variations susceptibles de modifier le cours de la viande vendue au détail dans les boucheries de Paris.

Nous ne pouvons que répéter les cours que nous donnions la semaine dernière.

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 20	1 90	1 40
2e	1 70	1 50	1 »
3e	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 55	1 85	1 65
2e	1 85	1 45	1 35
3e	1 35	1 15	» 85

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 10	1 45	1 30
2e	1 10	1 »	» 80
3e	» 70	» 50	» 45

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 25 novembre 1874.

FILÉS.

		le k.
Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	3.20 à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	3.30 à 3.40	»
Chaine 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.50	»
Chaine 40 id.	4.05 à 4.10	»
Trame 50 id.	4.15 à 4.25	»
Chaine 40 Jumel	à 4.15	»
Trame 50 id.	à 4.25	»
Chaine 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils. Fr.	à 0.36	»
Id. » 18 »	à 0.38	»
Id. » 20 »	à 0.40	»
Id. 68 20 »	à 0.42	»
Id. 70 21 »	à 0.44	»
Id. 75 26 »	à 0.53	»
Percale 80 26 fils.	à 0.49	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.35	»

Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 26 novembre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, 99 7/8.)

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaine 30/32. Trame 36/38.

Duitages Centimètres	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21 le mètre
65	19 3/4	21	23 3/4	—	—	—
70	21 1/4	23	25 1/2	—	—	—
75	22 1/2	24 1/4	27 1/4	—	—	—
85	—	—	30 1/4	32 1/4	—	—
90	—	—	31 3/4	34	36 1/2	39 1/4
108	—	—	37 1/2	40 1/2	43 3/4	—
118	—	—	40 3/4	44	47	—
119	36	38	41 3/4	44 3/4	48	—
135	42	44 1/2	50	54 1/2	58 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaine 27/29 Amérique en bobines.	3,36	cents le kilogramme.
— 40 Jumel —	4,50	— —
— 58/60 — —	5,60	— —
Trame 36/38 Amérique en cannettes	3,25	cents le kilogramme.
— 50 — —	4,05	— —
— 98/100 Jumel —	7,70	— —

Le calicot 90 cent. Chaine 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaine 40, Trame 50, 46 1/2 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

La forte demande de tissus à prix haussants et pour des termes toujours plus reculés, continue sans interruption.

HENRI FIERZ.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Au moment ou nous mettons sous presse, les avis de New-York ne nous sont pas encore parvenus.

MANCHESTER, 26 NOVEMBRE 1874.

La fermeté continue malgré la faiblesse plus grande de Liverpool; les affaires sont un peu moins animées qu'au commencement de la semaine dernière, et dans quelques cas on peut obtenir quelques concessions, mais outre qu'elles sont minimes, on ne les a que de fabricants qui ont refusé les prix qui leur étaient offerts il y a huit jours et maintenant seraient disposés à les accepter. Les filés sont peu demandés pour l'exportation et l'on ne signale que quelques affaires en chaîne mécanique 33 anglais, 27/29 français, et une petite reprise en chaîne retors 2 bouts n° 40 anglais, mais les autres sortes sont à peu de chose près délaissées.

En tissus, les bonnes marques sont très-bien tenues, les autres montrent un peu de faiblesse; les tissus pour l'impression sont très-fermes, les indienneurs achetant régulièrement. Les longottes se tiennent aussi, mais les mexicans et cretonnes sont mal tenus avec prix en faveur des acheteurs.

ROUEN, LE 26 NOVEMBRE 1874.

Nos prix continuent à se maintenir avec une tendance de hausse, quoique en général on se plaigne du manque d'activité des affaires. En attendant, les tissus écrus restent rares et les sortes destinées à l'impression, surtout, restent en voie de hausse.

La situation des filateurs et tisseurs reste excellente, non-seulement ils écoulent facilement leur production, mais la généralité ont des commissions à livrer pour 8 ou 10 semaines.

On cote :

Calicot, compte 30, impression, 8 k. 60	36 1/2 c.	le mètre.
— dito — 8 »	34 1/2	—
Cretonne 1re qualité.	66 c.	—
— bonnes qualités moyennes. . .	63 à 64	—
— sortes secondaires	69 à 61 c.	—
Longottes, impression.	54 à 55 c.	—

LILLE, LE 26 NOVEMBRE 1874.

Si nous voulions indiquer un changement dans la situation commerciale de notre contrée, ce serait plutôt dans le sens d'une amélioration, mais il n'y a encore que de faibles symptômes, qui ne peuvent que rendre un peu d'espoir aux producteurs découragés. Les nouvelles de l'étranger sont meilleures, et comme il n'y aura de reprise sérieuse en France que lorsque les pays étrangers seront débarrassés de la crise qui les étreint comme nous, il y a encore là une cause de satisfaction.

Vous le voyez, nous en sommes encore réduits à nous bercer d'espérances, et, lorsque nous examinons la situation actuelle, nous sommes loin d'avoir à nous féliciter.

L'industrie linière est toujours plongée dans le même calme; la toile se vend peu, à part quelques genres comme les toiles légères et à bon marché. On ne s'en plaindrait pas trop cependant, car nous sommes dans la morte-saison, si les mois précédents avaient présenté quelque animation; mais vous savez qu'il n'en a rien été. La vente des fils continue à être limitée aux besoins immédiats, mais les concessions sont plus difficiles à obtenir, les filateurs résistant énergiquement aujourd'hui, sachant que les frais de la matière première ne permettent pas une nouvelle baisse. Il n'y a pas de changement important à signaler pour les lins. Le mouvement du commerce extérieur a été :

Par la principalité de Lille, du 10 au 20 novembre :

Importations		Exportations	
Lin..........	12.237	Lin..........	105.670
Fils..........	29.414	Fils..........	70.160
Toiles........	9.139	Toiles........	4.714

Par le port de Dunkerque, du 18 au 24 novembre :

Lin..........	77.716	Lin..........	1.981
Jute..........	384.300	Jute..........	20.652
		Fils de lin......	20.506

Les nouvelles de Belfast sont de beaucoup plus favorables aujourd'hui que la semaine dernière; les fils s'écoulent mieux, la toile se vend bien. En revanche, à Dundee, la dépêche de ce matin dit que la vente des toiles a diminué et que pour les fils les qualités supérieures sont seules recherchées.

Les places de Roubaix et de Tourcoing ne jouissent pas encore d'une bien grande activité; cependant tous les marchés où se traite la laine brute sont fermes et quelques-uns en hausse, joignez à cela la venue des grands froids, et vous aurez des raisons plus que suffisantes pour compter sur une bonne reprise avant peu de jours.

Le marché aux blés est plus ferme, et le froid, en restreignant les apports, contribue à augmenter cette fermeté. Les détenteurs de farine, essayant de profiter du mouvement, demandent de la hausse, mais ils rencontrent une vive résistance du côté des acheteurs.

Le marché des alcools est un peu plus ferme. Quelques affaires ont été faites cette semaine sur décembre, les quatre premiers et les 4 d'été. On avait atteint avant-hier des cours assez élevés pour ces époques, mais les dépêches reçues de Paris, pendant la Bourse, ont singulièrement refroidi le zèle des acheteurs, et les prix ont baissé. On cote aujourdhui :

3/6 fin disp.. nu......................	47 50 à 47 »
— courant, logé..................	51 50 à 52 »
— à livrer 4 premiers, logé........	54
— — 4 d'été —.........	56 »
— — 1 prochain —.........	53 »

Les affaires en sucre sont presque nulles, et la tendance des prix est à la baisse. On demande le n° 3 à 64 fr. Les détenteurs réclament 64.50, le 7 à 9 est coté officiellement 60 fr. 25, le 10 à 20 (88°) 55.50.

Par suite du froid, les charbons restent fermes aux anciens prix. On s'accupe beaucoup de l'émission de plusieurs nouvelles valeurs de charbonnages telles que Marly-Valenciennes, Courcelles-lez-Lens, etc.

LYON, LE 26 NOVEMBRE 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Ce n'est plus de la faiblesse que nous avons à constater ; c'est de la baisse ; un grand nombre d'articles sont atteints au témoignage de la cote officielle. C'est de Milan que part l'impulsion ; le stock des soies grèges et ouvrées s'y est accumulé pendant plusieurs mois d'une manière inusitée, par suite de la résistance prolongée des détenteurs ; mais, à la fin, il a fallu céder ; et, aujourd'hui c'est Milan qui précipite le mouvement ; et ce mouvement se poursuit d'autant plus facilement que notre fabrique qui s'est largement approvisionnée le mois dernier, quand la spéculation est intervenue, n'a maintenant que très-peu de vides à remplir. Aussi, a-t-elle très-peu acheté. Les chiffres de la condition continuent, néanmoins, à être très-respectables, mais ils ne traduisent qu'imparfaitement les affaires récemment faites, étant grossis surtout par les marchés du mois dernier encore en voie d'exécution.

Ce qui soutient la confiance en dépit de ce recul des cours, c'est que la position de la fabrique est restée bonne. Elle produit le plus qu'elle peut ; et si l'écoulement des soieries est un peu moins facile, cela tient surtout à la saison dans laquelle nous sommes. Nous approchons, en effet, de la fin de l'année, où les grosses maisons de commerce, surtout en Angleterre, se trouvant à la veille des inventaires n'achètent que ce qui est indispensable à la vente courante et renvoient leurs approvisionnements sérieux au mois de janvier.

La fabrique d'étoffes de couleur est dans une phase on ne peut plus satisfaisante. Les commissions de tout genre qui lui sont venues depuis un mois lui assurent son plein travail.

En présence de cette situation de la fabrication, une baisse prolongée de la matière première est présumée impossible. Quand les détenteurs italiens, qui ont trop tardé à vendre, auront réalisé une partie du stock, qui leur pèse aujourd'hui, les cours reprendront leur allure normale. Le marché sera plus ferme.

Parmi les quelques affaires traitées cette semaine, on en signale une d'une certaine importance en Haïnin redévidées, à destination de l'Amérique. Ces soies ayant augmenté en Chine beaucoup plus que sur notre place, les importateurs américains ont trouvé avantage à se pourvoir ici.

On a payé 53 à 54 francs les extra numéro 1.

La consommation des soies de Chine est toujours très-large. On a la certitude à présent que le chiffre, si discuté de 70,000 balles, sera atteint. L'exportation totale se monte déjà à 53,000 balles. Le stock à Shanghaï était, le 10 novembre, de 14,500 balles. Affaires complètement nulles. Il ne s'était pas traité plus de 250 balles pendant la dernière semaine. A Yokohama, la stagnation était la même. Les dépêches du 21 annonçaient qu'on cotait nominalement les Mybash extra 580 piastres.

Les exportations de soieries pures unies, c'est-à-dire de l'article essentiellement lyonnais, pour les 10 premiers mois, atteignent 309,541,760 francs contre 309 millions 1/2 en 1873, et 271 en 1872. On a ainsi regagné toute l'avance que les précédents exercices avaient sur celui de 1874. Les premiers six mois se chiffraient, en effet, ainsi : 207 millions 1/2 contre 261 en 1873 et 241 en 1872. Cette reprise ascendante de l'exportation était, du reste, clairement annoncée par les relevés de la condition des soies dont nous avons signalé la progression énorme pendant ces derniers mois.

Les chiffres de l'exportation sont toujours corrélatifs à ceux de la condition ; seulement le mouvement de la condition, qui représente la fabrication, précède celui de l'exportation qui représente la vente du produit.

Il est à présumer, d'après le travail actuel de la fabrique que l'exportation continuera de grandir en novembre et en décembre. L'exercice de 1874 sera le plus favorisé de la période décennale.

En ce qui concerne New-York, nos exportations à destination de ce port se sont élevées pour ces dix premiers mois à 23 millions 563,923 dollars ; elles étaient dans la même période de 24,311,793 dollars en 1873 et de 32,714,417 dollars en 1872. La diminution qu'on observe tient sans doute à l'état de crise économique dont l'Amérique n'est pas entièrement sortie. On espère que le succès remporté dans les élections par les démocrates hâtera le retour au paiement en espèces et la révision des tarifs de douane dans un sens libéral.

LE HAVRE, 26 NOVEMBRE 1874.

Les affaires en coton n'ont pas eu l'animation de la semaine précédente et tous nos autres articles sont restés comme précédemment au grand calme pour la plupart. On n'entrevoit encore aucune perspective d'amélioration.

Cotons. — Les recettes se continuent sur une grande échelle en Amérique, et celles de la semaine dernière ont été de 155,000 balles. Jusqu'à hier nous avons 108,000 balles pour les cinq premiers jours de la huitaine en cours. Les expéditions sont toujours fort rondes aussi, et plus nous allons, plus on peut se convaincre que nous ne manquerons pas de coton, loin de là. On continue en effet les achats très-suivis sur les marchés américains, ce qui soutient à peu près les prix partout là-bas. A Liverpool, où des arrivages commencent à se faire, c'est à peine au contraire si les prix sont soutenus. Quant à notre propre marché, la demande a porté presque exclusivement sur les cotons Louisiane, et encore parmi ceux-ci sur les cotons de fr. 90 à 100, lesquels se font fort rares, en sorte que les prix ont encore raidi pour ces sortes. Il faut payer ainsi fr. 98 pour bon très ordinaire Louisiane, et encore en trouve-t-on très-peu. A fr. 1 ou 2 de plus cependant, on fait des lots qui valent intrinsèquement fr. 4 ou 5 de plus, et puis aussi on s'est reporté sur les Texas dont nous avions un certain stock.

Il est très-remarquable que ce coton Texas qui est très-recherché à Liverpool et sur les marchés du Nord, est d'ordinaire délaissé par nos industriels, et la plupart du temps ils ne consentent à le filer qu'à la condition qu'il leur soit présenté comme Louisiane. Le coton Mobile a également le même sort. Il résulte de cette anomalie que notre filature paie souvent plus cher son coton, parce qu'il lui faut toujours la même sorte, et que celle-ci revient d'ordinaire plus cher que les autres cotons.

Les Surate sont bien délaissés sur notre place. Nous sommes d'ailleurs au-dessus des prix des marchés anglais, et l'on fait quelques achats à Londres et à Liverpool avec une marge suffisante pour la filature. Les Brésil sont restés fermes, depuis huit jours, mais sans mouvement. A livrer, nous avons eu de très-faibles transactions, portant surtout sur des cotons attendus très-prochainement. On est très-froid pour le coton à long terme, et l'on ne dit rien à de nombreuses affaires de low middling Georgie chargeant offertes à fr. 90. Par la même raison, il n'y a pas de transactions à terme pour les mois de l'année prochaine. Il s'est seulement fait quelques lots de Louisiane sur novembre jusqu'à fr. 96.

En résumé, transactions modérées de 15 à 1600 b. en moyenne par séance ; prix ferme pour disponible, en hausse même pour certains cotons plus spécialement voulus, mais abstention d'affaires à longue haleine, voilà le résumé de la semaine. — On ne croit pas cependant que les prix actuels soient susceptibles d'une grande baisse, et surtout d'une baisse prompte, mais on n'entrevoit aucun motif de hausse, et l'on n'a, par suite, aucune raison d'acheter à l'avance.

Voici l'état de nos stocks :	1874	1873
Etats-Unis	39.710	11.790
Brésil	3.300	6.500
Indes	70.500	60.870
Divers	3.050	4.050
	116.560	83 210
Cotons en mer :		
Etats-Unis	16.915	45.268
Brésil	290	2 352
Indes	8.356	4.770
	25.561	52.390

Sucres. — On a traité une vingtaine de barriques Antilles usine de fr. 68 50 à fr. 71 sur échantillon. — L'article manque toujours sur place.

Cafés. — Nous avons débouché une douzaine de mille sacs cette semaine, et il y a encore passablement de café Brésil en expédition en ce moment. Le défaut de choix au marché est toujours le même, et les transactions sont fort difficiles, malgré des prix meilleurs qu'accordent les acheteurs. Il faut, en effet, payer fr. 106 pour Haïti sains, et des prix fort raides pour toutes les autres sortes. On a réengagé quelques affaires à livrer en provenances de Haïti, par navires désignés ; il s'est fait aussi environ 8.000 s. par divers navires, à fr. 100, puis fr. 101 pour navires en charge, tant Port-au-Prince que Cayes et Jacmel, fr. 103 50 à fr. 104 50 pour Cap, fr. 105 pour Gonaïves, et fr. 102 pour Jacmel par navires en mer.

Les derniers avis de Haïti ont encore signalé de très-faibles arrivages, mais on s'attendait à du beau temps et par suite à l'arrivée plus régulière du café de l'intérieur. Néanmoins, les renforts nous parviendront tardivement en Europe, et la consommation sera tellement affamée alors, que l'on peut dès maintenant prévoir un écoulement très-aisé pour les renforts à venir. C'est ainsi que l'on marche de semaine en semaine, en voyant toujours des motifs de maintenir l'article aux prix élevés que nous avons.

Cuirs. — On a écoulé une dizaine de mille pièces en vente publique, avec peu d'entrain toutefois, et nous avons eu des affaires languissantes. A part une vente de 5,000 Tampico secs à livrer, il ne s'est rien traité de saillant depuis huit jours.

Laines. — En l'attente des enchères périodiques qui ont commencé aujourd'hui, l'article a été au plus grand calme depuis huit jours, et c'est à peine même si l'on a traité une quarantaine de balles Algérie.

Il est venu peu d'acheteurs pour la vente qui a commencé aujourd'hui.

Teintures. — L'indigo a eu preneurs pour 10 c. Bengale, 3 s. Guatemala et 17 s. Caraque. En bois de campêche, on a été sensiblement plus calme depuis quelque temps, on a fait 130 tx Carmen à fr. 12 25 et 300 tx Aquin, attendus fin décembre, à fr. 8 25. En bois jaunes, il s'est traité 400 tx Tuspan à livrer à fr. 10 25 et 10 tx Tampico disponibles à fr. 9 50.

Autres Articles. — Rien de saillant à mentionner. En suifs on a fait 100 1/2 pipes Plata mouton à fr. 51 50; la saindoux a eu preneurs pour 250 tx à fr. 85 pour Wilcox, à fr. 83 pour Western.

BORDEAUX, 25 NOVEMBRE 1874.

Vins. — Les affaires restent dans la même situation que nous l'avons indiqué dans notre dernier bulletin : il y a un ralentissement inévitable dans les transactions, qui s'explique par les affaires si considérables faites depuis six semaines.

Le développement de la qualité des vins de 1874 est toujours aussi satisfaisant.

Spiritueux. — Nous n'avons pas de changement sensible à signaler dans la situation des 3/6. Les 3/6 Languedoc sont moins bien tenus et on pourrait aujourd'hui en obtenir même à fr. 75.

Quant aux 3/6 du Nord, le cours n'a pas varié, et il est toujours à fr. 65.

Grains et Farines. — Nous avons peu de changement à signaler depuis notre précédente revue. La culture de notre rayon continue à offrir très-peu de blés à la vente ; néanmoins, c'est toujours vers la baisse que les cours inclinent. Les blés de haut et de bas de Loire sont très-offerts par les maisons de Nantes, Angers et Saumur dans les prix de fr. 20.50 à fr. 21, les premières qualités ; ceux de Vendée sont très offerts de fr. 19.75 à fr. 20, coût, fret et assurance.

La vente des farines est toujours très-laborieuse. La meunerie de notre rayon ayant à lutter contre des offres de farines de la Sarthe et de la Beauce, qu'on dit très-bonnes et qu'on obtient dans les prix de fr. 36 à 37, a dû restreindre sa fabrication.

Les repasses sont toujours très-demandées dans les prix de fr. 18 à 20, selon qualité, et les sons de fr. 14.50 à 15. Les avoines ont encore haussé de 25 à 50 c.

Produits résineux. — Le calme continue sur les brais, par suite du peu de demande, et aussi toujours motivé par les bas prix de l'Amérique, qui fournit les diverses places d'Angleterre, où nous n'avons pas de débouché actuellement pour les brais ordinaires. Les clairs sont à fr. 13; demi-clairs à fr. 12.50 ; noirs à fr. 11.50.

Les belles colophanes manquent et se paieraient de fr. 25 à 28 et 30, suivant nuance. Les Hugues ordinaires valent de fr. 18 à 20; la demi-colophane fr. 15 à 16 et 17.

L'essence de térébenthine a eu 1 franc de baisse au marché de ce jour. Quoiqu'il s'écoule beaucoup d'essence, la fabrication continuant active, les marchés se trouvent abondamment approvisionnés. Londres cote également l'essence disponible 25/6, à 25/9, et pour les quatre premiers mois de 1875, 26/6 à 26/9. Il n'y a guère espoir de reprise qu'en janvier prochain.

Le galipot, vendu dans les Landes de fr. 24 à fr. 25 les 100 k., est en partie tout placé. On le cote à Bordeaux fr. 28 à 29.

Le goudron fin vaut fr. 46 à 48 la chalosse; le goudron de gaz fr. 48 à 50.

MARSEILLE, 26 NOVEMBRE 1874.

Le mouvement de la navigation est toujours bien calme et pendant la première quinzaine du mois courant nous n'avons reçu que 14 longs-courriers et 285 caboteurs jaugeant respectivement 8,200 et 76,300 tonneaux. A la sortie nous avons compté 21 longs-courriers et 247 caboteurs jaugeant 11,700 et 79,800 tx respectivement. Avec si peu d'arrivages, nous n'avons naturellement que des stocks peu importants, notamment en sucres, et qui ne sont guère propres à donner aliment aux transactions qui ont été fort restreintes cette semaine. La confiance faisant toujours un peu défaut, les affaires en livrable sont encore plus rares.

Blés. — Nous avons eu très-peu d'arrivages encore cette semaine, 90,000 hectolitres à peine. C'est peu de chose, quoique ce soit encore plus que la huitaine précédente, et en présence d'une demande assez courante en marchandises disponible pour compte de la meunerie locale, nous avons enregistré des prix assez fermement soutenus pour les 70,000 hectolitres qui ont été vendus. On a ainsi coté : fr. 29 pour Jaffa dur 130/126 ; fr. 31 50 pour Genétesh 128/123 ; fr. 33 50 pour Marianopoli 132/128 ; fr. 32 50 à 32 25 pour Berdianska 128/123 ; fr. 26 25 à fr. 26 50 (les 100 kilos) pour Bombay dur ; fr. 35 50 pour Philippeville dur 130/126 ; fr. 31 75 pour Théodosie 129/125 ; fr. 30 50 pour Sandomirka 127/122 ; fr. 36 25 pour Irka Taganrog 135/131 ; fr. 35 50 pour Richelle rouge 130/126 ; fr. 31 pour Trébizonde 127/122 ; fr. 35 25 pour Taganrog dur 132/128 ; désign. immédiate, arrivée décembre ; fr. 34 37 1/2 pour dito 130/126, règl. direct, désign. immédiate ; fr. 34 75 pour dito dito cour. du mois ; fr. 34 pour dito dito désign. imméd. arr. janv. ; fr. 33 50 pour Philippeville dur 130 kil. livraison décembre ; fr. 36 37 1/2 pour Bone ou Philippeville dur 130/126 désign. courante du mois ; fr. 32 75 pour Philippeville dur 79 kil. courant du mois ; fr. 28 75 pour Danube 126/121 arr. 1/15 déc. ; fr. 31 50 Berdianska 128/124 arr. 15 déc. ; fr. 30 pour Tuzelle Oran (les 100 kilos) marché ferme courant du mois, le tout par 160 litres esc. 1 0/0. Les stocks aux docks tant à l'entrepôt qu'à la consommation s'élèvent à 32,000 qtx contre 219,000 l'an dernier à la même époque. Les arrivages depuis

le 1er janvier s'élèvent à 3,784,000 qtx métriques contre 3,978,000 l'an dernier.

CAFÉS. — Le marché s'est maintenu très-fermement sous l'impulsion des nouvelles stimulantes reçues de Hollande, et l'on a traité encore à notre connaissance une affaire majeure de 4,000 sacs Rio à livrer par *Ausonie-Sorello* à fr. 98 les 50 kilos. L'on a encore vendu 587 sacs Rio au débarquement à fr. 106, 509 sacs dito à fr. 107, 3,000 sacs Demerary de fr. 128/132, 200 sacs Guayra jaune à fr. 114 et 200 sacs Haïti à fr. 110. Le stock actuel est de 2,100 tonnes, soit un peu moins que la semaine dernière.

SUCRES. — Marché faible, sans affaires; les raffinés sont plus demandés, ils ont même haussé de 50 centimes.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — La tendance du marché est toujours faible, vu l'importance des stocks en mains de la fabrique. On a cependant encore vendu, cette huitaine, 3,100 qtx sésames Mozambique à livrer à la tombante, fr. 42 50; 1,500 b. sésames bigarrés, Calcutta à fr. 36 25; 2,000 qtx sésames Bangkok à livrer à la tombante, à fr. 37; 500 qtx sésames Jaffa à fr. 56 50; 2,500 qtx ravisons Danube à fr. 18 25; 1,500 qtx arachides Gambie à fr. 29 50, le tout par 100 kilos.

HUILES OLÉAGINEUSES. SAVONS. — Un peu plus de fermeté sur les huiles à fabrique cette semaine; on clôture un peu en hausse à fr. 67 pour sésames et fr. 67.50 pour arachides. Les qualités comestibles sont très-calmes. Il en est de même des huiles d'olives. Les essences sont en baisse, la nouvelle récolte commençant à arriver. La demande, pour les savons, est insignifiante et les cours ont un peu perdu.

LAINES. — Toujours très-fermes, les avis de Londres restant favorables, et on a encore écoulé cette semaine 600 b. payées fr. 135 pour débris Kabyles, fr. 240 pour Donskoy Taganrog, fr. 195 pour Kassabapchi, fr. 160 pour Dardanelles blanches, fr. 180 pour dito noires et grises, fr. 115 pour Géorgie, fr. 180 à 185 pour dito première tonte demi-lavée.

COTONS. — Peu d'affaires, les avis du Nord étant peu encourageants et notre stock offrant peu de choix. On a fait à peine 500 b. payées fr. 70 pour Tarsous, fr. 62.50 pour Oomra, fr. 62.50 pour Salonique vieux, fr. 55 pour Perse, les 50 kilos. Les cotons nouveaux arrivent peu à peu.

SOIES. — Quelques demandes seulement sur les frisons, qui sont en faveur depuis quelques temps de fr. 8.50 à 9 pour Tamah, fr. 19.50 pour Cochinchine, fr. 5 pour cocons Brousse et fr. 4.50 pour dito Naples percés.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 27 novembre. — Cotons: bonnes demandes, prix fermes. Ventes, 1,700 balles dont 1,200 balles Tinnevelly. — Saindoux: affaires calmes. On a vendu 10 tierçons Etats-Unis disp., marque Wilcox de fr. 84 50 à 85 les 50 kil.

LIVERPOOL, 27 novembre. — Cotons: ouverture du marché, ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché calme, sans changement dans les prix. Importations, 14,000 balles.

MARSEILLE, 27 novembre. — Blés: affaires calmes. Ventes de la journée d'hier, 12,800 hect. dont 3,200 à livrer. — Laines: marché ferme. On a vendu 160 balles Sasoun à fr. 75. — Cotons: affaires calmes. On a noté 90 balles Tarsous à fr. 70 les 50 kil. — Cafés: marché ferme. — Graines oléagineuses. — Prix fermes.

RIO-JANEIRO, 26 novembre. — Arrivé: steamer Niger, de Bordeaux. — Change sur Paris: 362 à 363 reis.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

ACTIF	19 NOVEMBRE.	26 NOVEMBRE.
Argent monnayé et lingots	1.288.741.733	1.297.373.629
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	196.084	523.166
Portefeuille de Paris. — Commerce	361.238.148	352.782.310
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris	30.000.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	347.044.335	349.632.413
Avances sur lingots et monnaie. Paris	12.199.700	12.422.400
Id. Id. Succ	7.865.900	7.651.200
Avances sur effets publics franç. Paris	27.227.200	26.981.900
Id. Id. Succ.	19.054.500	18.947.900
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	17.544.400	16.921.300
Id. Id. Succ.	15.040.340	15.109.640
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.125.500	1.113.600
Id. Id. Succ.	539.000	532.100
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.613	67.350.613
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.017.104	3.015.544
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs.	3.987.134	3.998.728
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	6.346.663	9.015.948

PASSIF	19 NOVEMBRE.	26 NOVEMBRE.
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.551.872.030	2.548.410.160
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	4.821.738	3.601.214
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10.086.661	10.778.825
Compte courant du trésor, créditeur	151.035.624	151.884.537
Comptes courants à Paris	207.281.309	210.802.277
Comptes courants dans les succursales	23.551.617	26.557.342
Dividendes à payer	1.824.389	1.740.969
Effets au comptant non disponibles	1.626.791	3.678.111
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	18.199.448	18.625.187
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	14.924.273	14.039.294
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.237.185.818	3.242.079.856

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	8.631.895	»
Portefeuille commercial	»	5.857.759
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	»	916.500
Billets en circulation	»	3.461.870
Compte courant du Trésor	848.912	»
Comptes courants particuliers	6.526.692	»

BANQUE DE FRANCE

Tableau résumé des bilans hebdomadaires des six derniers mois (principaux comptes).

DATES des BILANS		CIRCULATION.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE COMMERCIAL.	AVANCES TOTALES aux particuliers.	COMPTES COURANTS particul.	COMPTES COURANTS Trésor.	TAUX Escompte.	TAUX Avances.
1874		UNITÉS DE MILLIONS ET 10es DE MILLIONS.						%	%
Mai	28	2.509 2	1.127.7	779.1	117.5	136.4	155.1	4 ½	5 ½
Juin	4	2.496.6	1.143.7	746.6	117.7	120.6	165.9	—	—
—	11	2.476.3	1.153.4	732 1	120.1	239.2	162.0	4 »	5 »
—	18	2.475.6	1.164.9	737.1	118.8	243.6	176.2	—	—
—	25	2.475.3	1.174 2	731.4	119.3	149.9	175.8	—	—
Juillet.	2	2.522.5	1.195.5	772.7	120.5	172.9	168.1	—	—
—	9	2.537.7	1.209.4	761.6	123.2	178.0	153.8	—	—
—	16	2.556.8	1.225.9	736.4	122.6	263.7	148.2	—	—
—	23	2.563.6	1.233.5	727.1	122.9	260.7	147.9	—	—
—	30	2.543.4	1.249.9	743.1	123.1	289.6	173.3	—	—
Août	6	2.529.6	1.273.2	699.5	123.0	294.9	160.7	—	—
—	13	2.537.1	1.274.0	691.0	123 0	276 2	164.6	—	—
—	20	2.519.0	1.277.2	671.2	123.8	266.8	166 5	—	—
—	27	2.502.8	1.274.9	651.7	123.8	264.0	167.9	—	—
Septemb.	3	2.527.0	1.274.8	653.1	117.5	233.9	161.8	—	—
—	10	2.490.2	1.270.5	642.3	118.8	248.3	180.1	—	—
—	17	2.481.5	1.270.4	618.3	117.4	227.4	167.8	—	—
—	24	2.482.6	1.276.0	615.9	118.0	230 3	167.0	—	—
Octobre	1	2.551.8	1.277.9	638.9	120.2	190.9	168.9	—	—
—	8	2.530.6	1.272.2	671.1	110.8	233.1	152.4	—	—
—	15	2.564.5	1.268.3	690.4	108.3	208.5	154.9	—	—
—	22	2.544.3	1.265.4	687.5	108.0	212.6	146.3	—	—
—	29	2.551.1	1.268.6	689.8	106.7	199.8	156.1	—	—
novemb.	5	2.572.7	1.271.9	713.6	108.4	204.5	152.6	—	—
—	12	2.569.3	1.277.4	717.5	99.9	215.2	152.5	—	—
—	19	2.551.9	1.288.7	708.3	100.6	230.8	151.»	—	—
—	26	2.548.4	1.297.4	702.5	90.6	237.4	151.9	—	—

Ce bilan de la Banque de France nous accuse une diminution d'environ 6 millions au portefeuille et une augmentation de 6 millions 1/2 (chiffre rond) dans les comptes courants des particuliers. Ce sont, on le comprend, de fort mauvais diagnostics et rien ne pouvait mieux attester le peu d'entrain des affaires, la stagnation des transactions.

La cause en est dans un ordre de faits que nous nous abstiendrons de développer; du moins, à la veille de la rentrée de l'Assemblée nationale, croyons-nous utile de recommander à nos représentants, si bien disposés quand ils sont éclairés, de méditer quelques minutes sur le tableau-ci-dessus: ils reconnaîtront, trop facilement hélas! la triste influence des atermoiements politiques sur les affaires. Qu'ils n'oublient pas que ce mobile, si peu poétique, il est vrai, l'activité des transactions, est, après tout, celui qui nous a sauvés, puisqu'il nous a permis, grâce aux épargnes antérieures, de solder avec anticipation la rançon

que notre vainqueur espérait avoir rendue écrasante pour nous. Décourager le commerce, l'industrie, lui rendre un avenir prochain redoutable, serait ruiner le pays, déshabituer du travail et nous enlever le vrai moyen de reconquérir pacifiquement l'influence que notre pays n'aurait pas perdue, s'il avait été fidèle à son ancienne ligne de conduite.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

25 novembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés..........	34.319.055	Dette fixe de l'Etat....	11.015.100
		Rentes immobilisées...	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	19.319.055
		Argent monn. et ling..	»
Total......	34.319.055	Total.......	34.319.055

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	13.534 656
Réservé et prof. et pert.	3.106.536	Portefeuille et avances.	17.456 157
Trésor et Admin. publ.	4.475.788	Billets en rés. (N. B.)..	8.485.950
Comptes particuliers...	17.826.567	Or et arg. mon. (N. B.).	805.059
Billets à sept jours etc.	319.931		
Total.......	40.281.822	Total.......	40.281.822

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social..........	14.553.000	Dette fixe de l'Etat....	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 106.536	Fonds publics.........	17.519.556
Billets en circulation...	25.833.105	Portefeuille et avances.	17.456.157
Billets à sept jours....	319.931	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)..	20.124.114
Trésor et Admin. publ.	4.475.788		
Comptes particuliers...	17.826.567		
Total.......	66.114.927	Total.......	66.114.927

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 550.850
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques..............	644.586	»
Comptes-courants des particuliers..	»	215.992
Fonds publics...................	»	»
Portefeuille et avances.............	»	87.400
Encaisse métallique..............	»	77.560
Réserve en billets...............	410.595	»

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

La Banque d'Angleterre est en voie de légère amélioration. Son encaisse a bien diminué de liv. st. 77,560, mais la diminution de la circulation est beaucoup plus considérable (liv. st. 550,850). Malheureusement la stagnation du portefeuille, qui a même diminué de la faible somme de liv. st. 87,400, indique que c'est plus au ralentissement des affaires qu'à tout autre motif qu'il faut attribuer ce retour aux modes d'équilibre voulus par l'acte de 1844 ou même par l'opinion. Ainsi le rapport de l'actif liquide (encaisse) au passif à vue (circulation et comptes courants réunis) est 41.89 0/0; celui de la réserve (espèces et billets) aux comptes courants cumulés est 41.66 0/0, soit peu différent du premier. Les échanges, au Clearing-House de Londres, ont roulé cette semaine sur 89 millions contre 88 pour la semaine correspondante de 1873.

La Banque de Prusse a augmenté, lundi 23 courant, le taux de son escompte de 1 0/0, ainsi que le taux de ses avances, qui sont le premier à 6 0/0, le second à 7 0/0. La diminution de son numéraire par voie d'exportation vers Londres, paraît-il, a motivé cette décision. Nous voudrions pouvoir appuyer cette décision de la comparaison des principaux chiffres du bilan du 21 novembre avec ceux correspondants du bilan du 14 du même mois. Mais soit que la Banque de Prusse, peu portée généralement vers la publicité, ne l'ait pas publié, soit que les journaux du pays aient négligé de le reproduire, nous ne l'avons pas trouvé dans les recueils quotidiens de Berlin, où nous le prenons d'ordinaire. C'est d'autant plus regrettable que la situation du 14 novembre ne laissait nullement entrevoir la nécessité de la résolution prise le 23; mais on sait que dans les institutions de crédit les variations des comptes des bilans sont rapides.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

	4 DÉCEMBRE 1870	30 NOVEMBRE 1871	28 NOVEMBRE 1872	27 NOVEMBRE 1873	26 NOVEMBRE 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation......	»	2.360.0	2.623.9	2.925.0	2.548.4
Encaisse........	»	634.4	791.2	732.0	1.297.4
Portefeuille......	»	752.0	977.3	1.151.3	702.4
Avances.........	»	104.4	124.7	137.6	99.6
Prêts à l'Etat....	»	1.253.6	1.363.3	1.303.6	887.1
Compt. cour. Trés.	»	183.3	370.2	121.2	151.9
— part..	»	274.9	221.5	201.2	237.4
Taux d'escompte.	6 0/0	6 0/0	5 0/0	6 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0......	53 fr. 70	56 fr. 80	52 fr. 90	58 fr. 65	61 fr. 65
Cours du 5 0/0.....	»	90 fr. 30	83 fr. 30	92 fr. 80	98 fr. 07
Prix du quintal de blé.	»	33 fr. 40	28 fr. 58	36 fr. 07	24 fr. 74
Prime de l'or........	»	15 °/₀₀	14 °/₀₀	10 °/₀₀	Pair.
Londres court........	»	25 fr. 82	25 fr. 62	25 fr. 37	25 fr. 13
LONDRES.					
Escompte	2 ½ 0/0	3 ½ 0/0	6 0/0	60/0	5 0/0
Consolidés.	91 7/8	93 5/8	03 »	03 3/8	93 ¼
Paris court..........	»	25.77	25.66	25.40	25.16

En 1870, le général Ducrot cherche à percer les lignes ennemies qui investissent Paris. Il n'y réussit pas. Bataille de Patay gagnée par le général Chanzy.

En 1871, la Banque d'Angleterre abaisse de 1/2 0/0 le taux de son escompte (3 1/2 0/0).

En 1872, la même institution abaisse de 1 0/0 le taux de son escompte et revient ainsi à 6 0/0. Chez nous la politique domine encore tout autre sujet. Une entente momentanée a lieu néanmoins entre le président de la République et la majorité de l'Assemblée nationale.

En 1873, nouvel abaissement du taux de l'escompte à Londres où il est à 6 0/0 (baisse de 2 0/0), à Paris où il est à 5 0/0 (baisse de 1 0/0), à Amsterdam enfin où il est à 6 0/0 (baisse de 1/2 0/0). La prime sur l'or se détend et le Londres court baisse. Une crise ministérielle laborieusement dénouée, atteste, en France, la difficulté d'un ministère homogène.

En 1874, la Banque de Prusse porte le taux de son escompte de 5 à 6 0/0 pendant que le gouvernement allemand médite sur les moyens de doter l'empire d'une réglementation analogue à celle qui régit la Banque d'Angleterre. En France, stagnation et atonie; l'attention est d'ailleurs captivée par les élections municipales et le retour prochain de l'Assemblée nationale.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
20 Vendredi...	98. »	97.70	97.70	61.55	61.25	61.35
21 Samedi.....	98. »	97.80	97.95	61.60	61.30	61.60
23 Lundi......	98.32	97.82	98.25	61.82	61.50	61.82
24 Mardi.......	98.25	98.07	98.07	61.80	61.65	61.65
25 Mercredi....	98.25	98. »	98.10	61.67	61.57	61.67
26 Jeudi.......	98.20	98.07	98 07	61.80	61.65	61.65
TERME						
20 Vendredi...	98.10	97.75	97.83	61.57	61.37	61.37
21 Samedi.....	97.97	97.80	97.97	61.65	61.45	61.60
23 Lundi......	98.30	97.87	98.30	61.80	61.52	61.80
24 Mardi.......	98.25	98.05	98.17	61.80	61.65	61.72
25 Mercredi....	98.15	98. »	98.10	61.72	61.57	61.72
26 Jeudi.......	98.20	98.07	98.07	61.75	61.65	61.70

Le marché des rentes a continué à obéir à la même tendance, c'est-à-dire à manifester une grande lourdeur. C'est surtout le terme qui est mauvais; il y a dans le taux des reports une raideur qui résulte des positions exagérées à la hausse. Le comptant résiste mieux; les receveurs généraux ont fait acheter, pour la province, 380,000 francs de rentes 5 0/0 et 54,600 francs de rentes 3 0/0. Décidément, les arbitrages, au comptant, du 3 contre du 5 semblent avoir cessé ou sont noyés dans les achats de 3 qui, comme on voit, acquièrent chaque semaine plus d'importance. En dehors des achats cités plus haut, de 3 0/0 pour les départements, il y a eu d'autres opérations dans le même sens et sur la même valeur faites pour la Bourse de Londres où le 3 0/0, à l'abri de réduction d'intérêt ou de remboursement, est le sujet des préférences des capitalistes anglais.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair	Dernier cours coté, au 12 nov.	FONDS PUBLICS.	Derniers cours de la semaine finissant le 19 nov.	26 nov.	Variat.
100	78 ..	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	89 ..	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	88 25	88 75	+ .. 50
500	515 ..	6 0/0 (Morgan) j. oct.	513 75	514 50	+ .. 75
500	457 50	4 0/0 (Trenten.) j. 20 juill.	456 25	460 ..	+ 3 75
500	486 25	5 0/0 (B. de liq.) j. 15 juill.	486 ..	487 ..	+ 1 ..
		FONDS MUNICIPAUX.			
225	224 ..	Dép. Seine 56, 4 0/0 j. juil.	222 50	222 ..	— .. 50
500	438 ..	V. Paris 55-60, 3 0/0 j. sept.	435 ..	436 25	+ 1 25
500	475 ..	— 65, 4 0/0 j. aout	473 50	472 50	— 1 ..
400	301 50	— 69, 3 0/0 j. 31 juill.	302 ..	301 50	— .. 50
400	276 50	— 71, 3 0/0 j. juill.	275 ..	274 ..	— 1 ..
1000	1005 ..	— 72, 6 0/0 j. oct.	1003 75	998 75	— 5 ..
500	481 25	B. liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	480 ..	482 ..	+ 2 ..

Nos autres fonds publics sont toujours assez délaissés, sauf pour des placements au comptant. Les fonds municipaux sont un peu lourds en attendant l'opération de l'emprunt de 220 millions qui leur donnera de l'entrain. Le conseil municipal, à la veille d'être remplacé par celui qui sortira des élections de dimanche prochain, a voté cet emprunt sauf l'époque de l'émission, et le prix, qui sont naturellement laissés aux soins de l'autorité préfectorale.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair	12 nov.		19 nov.	26 nov.	Variat.
100	93 3/8	Angl. 3 0/0 cons. j. 5 juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
500	1263 ..	Autr. Lots 60 j. nov.	1257 50	1252 50	— 5 ..
250	278 50	— Obl. dom. j. sept.	278 50	280 ..	+ 1 50
100	68 1/2	— 5 0/0 conv. Arg. j. juill.	68 3/4	68 3/4	.. .. ..
100	66 1/2	— — j. oct.	.. ..	67 ...	.. .. ..
100	64 7/8	— 5 0/0 conv. Pap. j. août	.. ..	64 ...	.. .. ..
100	62 1/2	— — j. nov.	.. ..	62 1/2	.. .. ..
100	103 1/4	Belg. 4 1/2 0/0 44 j. 1er juill.	103 5/8	103 1/8	— 1/2
500	475 ..	Egypt. 7 0/0 Pacha 66 j. 7 juill.	477 ..	480 ..	+ 3 ..
100	83 ..	— 7 0/0 68 j. 15 juill.	83 1/2	83 ..	— 1/2
500	382 50	— 7 0/0 Pacha 70 j. oct.	387 50	386 25	— 1 25
500	376 25	— 7 0/0 73 j. 15 octobre	373 75	372 50	— 1 25
100	18 3/4	Espagne 3 0/0 extér. j. janv. 73.	18 ..	18 1/8	+ ..1/8
100	13 1/4	— — intér. j. janv. 73.	12 3/4	12 3/4	.. .. ..
500	453 75	— 8 0/0 Pagarès j. juill.	460 ..	470 ..	+ 10 ..
100	102 1/2	Etats-Unis 6 0/0 62 j. nov.	102 3/4	103 ..	+ ..3/4
100	105 1/8	— — 64 j. nov.	104 1/2	105 ..	+ 1/2
100	107 5/8	— — 65 j. nov.	.. ..	... ..	.. .. ..
100	110 3/4	— — 67 j. juill.	110 5/8	110 1/2	— ..1/8
100	104 1/4	— 5 0/0 Cons. j. nov.	104 1/8	104 1/4	+ ..1/8
500	227 25	Hongrie 5 0/0 68 j. juill.	228 ..	231 ..	+ 3 ..
100	67 10	Italie 5 0/0 61 j. juill.	67 45	67 75	+ .. 30
100	37 10	— 3 0/0 61 j. oct.	37 40	37 60	+ .. 20
100	67 3/4	Rome 5 0/0 31 j. 6 juin.	67 1/2	68 ..	+ 1/2
100	67 1/4	— 5 0/0 60-64 j. oct.	67 ..	67 1/8	+ 1/8
100	66 ..	— 5 0/0 66 j. oct.	65 1/2	65 3/4	+ 1/4
500	196 25	Obl. Vict.-Emm. 3 0/0 64 j oct.	196 25	197 25	+ 1 ..
100	62 ..	Pays-Bas 2 1/2 0/0 34 j. 22 juill.	.. ..	62 3/8	.. .. ..
100	71 75	Pérou 6 0/0 70 j. juill.	71 75	72 87	+ 1 12
100	57 ..	— 5 0/0 72 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	45 1/2	Port. 3 0/0 53 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	102 3/4	Roumanie 8 0/0 67 j. juill.	.. ..	106 1/2	.. .. ..
100	93 ..	Russie 4 1/2 0/0 49 j. juill.	93 ..	.. ..	.. .. ..
100	99 ..	— 5 0/0 62 j. nov.	99 ..	100 ..	+ 1 ..
500	420 ..	— 4 0/0 67 j. nov.	422 ..	420 50	— 1 50
500	423 ..	— — 69 j. nov.	420 ..	420 50	+ .. 50
100	102 1/4	— 5 0/0 70 j. aout	101 7/8	102 ..	+ 1/8
500	268 50	Tunis. 5 0/0 72 j. juill.	271 50	285 ..	+ 13 50
100	44 60	Turq. 5 0/0 65 j. juill.	44 95	44 75	— .. 20
500	331 25	— 6 0/0 60 j. juill.	330 ..	328 75	— 1 25
500	360 ..	— 6 0/0 63 j. juill.	355 ..	350 ..	— 5 ..
500	357 50	— 6 0/0 65 j. juill.	357 50	345 ..	— 2 50
500	274 ..	— 6 0/0 69 j. oct.	273 50	271 25	— 2 25
500	261 50	— 6 0/0 73 j. oct.	260 ..	259 75	— .. 25

Les fonds italiens doivent à la réélection de l'ancien président du Parlement italien la fermeté qu'ils ont témoignée en dernier lieu. Les fonds turcs sont faibles ; on attribue cette mollesse au conflit survenu entre l'administration financière turque et le Comptoir d'Escompte de Paris, à l'occasion de la vente faite d'autorité, par ce dernier, de 150,000 obligations de l'Emprunt 1873 pour se couvrir d'avances faites sur dépôt de ces derniers titres.

Le gouvernement fédéral américain vient d'appeler au remboursement, pour le 1er février 1875, cinq millions de dollars (capital nominal) de 5-20 1862-82. C'est le treizième remboursement de cette nature, et le capital nominal des rentes 6 0/0 5-20 ainsi remboursées depuis le commencement de cet amortissement (1er décembre 1871) monte à 290,500,000 dollars. On sait que l'émission autorisée des emprunts 5-20 1862-82 est 515 millions de dollars. N'oublions pas que le gouvernement émettant, par contre, du 5 0/0 consolidé, c'est-à-dire remboursable au gré du gouvernement, à partir de 1881, mais pas avant, c'est plus une conversion qu'un amortissement. Le tableau suivant du capital nominal des dettes portant intérêt payable en or au 1er juin 1871 et au 1er juillet 1874 l'attestera suffisamment.

DÉNOMINATION du FONDS	DATE de sa CONSTITUT.	1re ANNÉE D'AMORTIS.	CAPITAL NOMINAL 1er Juin 1871	CAPITAL NOMINAL 1er Juill. 1874	DIFFÉRENCE
			Dollars.	Dollars.	Dollars.
5 % 1858	Juin 1858.	1874	20.000.000	260.000	— 19.740.000
5 % 1881	Févr. 1861	1880	18.415.000	18.415.000	»
6 % Orégon	Mars 1861.	1881	945.000	945.000	»
6 % 1881	Juil-août61	1881	189.318.100	189.321.350	+ 3.250
6 % 5-20 1862.	Févr. 1862	1882	486.932.000	167.654.700	—319.277.300
6 % 1881	Mars 1863.	1881	75.000.000	75.000.000	»
5 % 10-40	Mars 1864.	1904	194.767.300	194.567.300	»
6 % 5-20 1864.	Mars 1864.	1884	2.995.100	946.600	— 2.048.100
6 % 5-20 1864 n.	Juin 1864.	1884	97.681.650	58.046.200	— 39.635.450
6 % 5-20 1865.	Mars 1865.	1885	177.212.250	152.534.350	— 24.677.900
6 % 5-20 1865 n.	Mars 1865.	1885	250.220.950	202.663.100	— 47.557.850
6 % 5-20 1867.	Mars 1865.	1887	333.011.650	310.624.400	— 22.387.250
6 % 5-20 1868.	Mars 1865.	1888	39.612.350	37.474.000	— 2.138.350
5 % Cons. 1881.	Juill. 1870.	1881	8.217.400	315.800.750	+307.583.350
			1.894.128.750	1.724.252.750	—169.876.000

N'oublions pas que nous ne parlons ici que d'une partie de la dette fédérale ; le total, qui au 1er juin 1871 atteignait 2,299,134,184 dollars, n'était plus que de 2,143,088,241 au 1er juillet 1874, soit 136,045,943 dollars (680,229,715 francs) de moins entre ces deux dates, sans compter 226,329,075 dollars (1,131,645,375 francs) de diminution du 1er mars 1869 au 1er juin 1871.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair	12 nov.		19 nov.	26 nov.	Variat.
1000	930 ..	Créd. fonc. 3 0/0 52 j. novembre	... ..	... ..	.. .. ..
500	479 50	— 4 0/0 — j. novembre	479 75	490 ..	+ 10 25
100	93 ..	— 4 0/0 — j. novembre	95 ..	95 ..	.. .. ..
500	465 ..	— 3 0/0 — j. novembre	465 ..	465 ..	.. .. ..
100	90 ..	— 3 0/0 — j. novembre	88 ..	88 50	+ .. 50
500	460 ..	— 4 0/0 63 j. novembre	465 ..	465 ..	.. .. ..
500	370 ..	— 3 0/0 comm. j. nov..	371 25	375 ..	+ 3 75
100	74 ..	— 3 0/0 — j. nov..	73 50	73 25	— .. 25
300	277 75	— 5 0/0 départ. juill.	277 25	277 75	+ .. 50
500	498 75	Créd. fonc. colon. 5 0/0 61 j. août	... ..	498 75	.. .. ..
600	355 ..	— 5 0/0 65 j. août	355 ..	350 ..	— 5 ..
150	111 ..	Soc. gén. Algér. 4 0/0 67 j. août.	110 ..	110 ..	.. .. ..
500	457 50	— 5 0/0 66 j. juin.	455 ..	452 50	— 2 50
500	417 50	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. juill.	417 25	418 25	+ 1 ..
500	260 50	Ch. Charentes 3 0/0 j. oct.	262 ..	261 50	— .. 50
500	262 ..	— Dombes 3 0/0 j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
650	477 50	— Est 5 0/0 j. juin.	482 50	478 75	— 3 75
500	293 ..	— — 3 0/0 j. juin.	292 50	293 ..	+ .. 50
500	292 50	— Lyon 3 0/0 55 j. oct.	292 ..	292 50	+ .. 50
500	297 ..	— Bourbonnais 3 0/0 j. juill.	297 ..	297 ..	.. .. ..
500	296 50	— Dauph. 3 0/0 j. juill.	293 75	291 ..	— 2 75
500	291 ..	— Genève 3 0/0 55 j. juil.	291 50	292 ..	+ .. 50
500	287 50	— — 3 0/0 57 j. juil.	289 ..	287 ..	— 2 ..
625	495 ..	— Médit. 4 0/0 j. oct.	495 ..	495 ..	.. .. ..
500	303 .	— — 3 0/0 j. juill.	303 ..	304 ..	+ 1 ..
500	294 25	— Fusion 3 0/0 anc. j. juill.	294 25	294 ..	+ .. 25
500	287 50	— — 3 0/0 66 j. oct.	287 25	286 50	— .. 75
625	478 ..	— Rhône-Loire 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	495 ..	— — 3 0/0 j. juill.	295 ..	... ..	.. .. ..
500	285 ..	— Vict.-Emm. 3 0/0 62 j. oct.	287 ..	286 25	— .. 75
500	293 75	— Midi 3 0/0 j. juill.	293 50	294 25	+ .. 75
500	303 25	— Nord 3 0/0 j. juill.	304 50	304 40	.. .. ..
500	268 50	— Nord-Est 3 0/0 j. oct.	270 25	270 ..	— .. 25
500	297 ..	— Orléans 3 0/0 j. juill.	298 50	301 ..	+ 2 50
500	294 ..	— Gr.-Cent. 3 0/0 55 j. juil.	295 50	295 ..	— .. 50
500	291 50	— Ouest 3 0/0 j. juill.	291 ..	292 ..	+ 1 ..
500	247 50	— Vendée 3 0/0 j. oct.	244 ..	248 75	+ 4 75
500	313 ..	Ch. Autrich. 3 0/0 anc. j. sept.	314 ..	315 ..	+ 1 ..
500	307 ..	— — 3 0/0 nouv. j. sept.	308 ..	305 75	— 2 25
500	251 ..	— Lombards 3 0/0 anc. j. oct.	250 75	250 75	.. .. ..
500	247 50	— — 3 0/0 nouv. j. oct.	245 75	246 ..	+ .. 25
500	203 ..	— Nord-Espagne prior. j. oct.	202 ..	200 75	— 1 25
500	194 50	— — rev. var. j. oct. 72.	199 25	196 25	— 3 ..
500	129 ..	— Pamp.-Barcel. j. oct. 72.	130 25	135 ..	+ 4 75
500	237 50	— Portug. 3 0/0 j. juill. 70.	238 75	237 ..	— 1 75
500	217 50	— Madrid-Sarag. 3 0/0 j. juill.	217 75	218 ..	+ .. 25
500	453 ..	Omnibus. de Paris 5 0/0 j. juill.	451 25	450 ..	— 1 25
500	318 75	Tramways-N. Paris 6 0/0 j. oct.	317 50	325 ..	+ 7 50
500	505 ..	Mess. marit. 6 0/0 j. oct.	507 50	... ..	.. .. ..
500	453 ..	— 5 0/0 j. oct.	455 ..	452 50	— 2 50
500	420 ..	Cie transatl. 5 0/0 j. juill.	418 50	415 ..	— 3 50
500	483 75	Canal Suez 5 0/0 j. oct.	480 ..	487 ..	+ 7 ..
125	120 ..	— Bons trent. 8 0/0 j. sept.	122 ..	122 ..	.. .. ..
450	395 ..	Cail et Ce, 25 fr. j. oct.	395 ..	395 ..	.. .. ..
450	400 ..	Fives-Lille 24 fr. j. juill.	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	265 ..	Docks Marseille 3 0/0 j. juill.	... ..	265 ..	.. .. ..
500	462 50	Gaz parisien 5 0/0 j. juill.	460 ..	465 ..	+ 5 ..
500	285 ..	Cie gle Eaux 3 0/0 j. oct.	282 50	282 50	.. .. ..
500	450 ..	— 5 0/0 j. nov.	... ..	... ..	.. .. ..
625	435 ..	Salines Est 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..

Peu de choses à dire des obligations de sociétés diverses si ce n'est qu'un petit courant de comptant se porte sur les obligations de chemins de fer français garanties par l'Etat, qui, de leur côté, sont à l'état d'émission permanente pour couvrir les travaux courants.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

Pair	12 nov.		19 nov.	26 nov.	Variat.
1000	3900 ..	Banque de France, j. juill.	3920 ..	3895 ..	— 25 ..
1000	1160 ..	B. de Paris et des P.-B., ex-c.. 4.	1160 ..	1155 ..	— 5 ..
625	548 75	Compt. d'Esc. de Paris, j. aout..	545 ..	545 ..	.. ..
500	470 ..	Crédit agricole, j. juill.	470 ..	462 50	— 8 50
500	840 ..	Créd. fonc. de France, j. juill...	832 50	830 ..	— 2 50
500	380 ..	Soc. gén. algérienne, j. nov. 73..	380 ..	380 ..	.. ..
500	683 75	Cr. indust. et comm., j. nov.	682 50	670 ..	— 12 50
500	712 50	Cr. lyonnais, j. 15 juill.	710 ..	711 25	+ 1 25
500	355 ..	Cr. mobilier, j. juill. 73.	385 ..	360 ..	— 25 ..
500	575 ..	Soc' dép. et comptes cour., j. nov.	575 ..	580 ..	+ 5 ..
500	535 ..	Soc' génér., j. oct.	532 50	532 50	.. ..
500	575 ..	B. Fr.-Égyptienne, j. 15 mars...	568 75	560 ..	— 8 75
500	525 ..	Banque Fr.-Italienne, j. juill.	517 50	507 50	— 10 ..
100	163 75	Sous-Compt. des Entrep., j. juill.	140 ..	140 ..	.. ..
500	717 50	Banque ottomane, j. juill.	707 50	692 50	— 15 ..
500	546 25	Cr. fonc. autrich., j. juill 73.	548 75	550 ..	+ 1 25
500	662 50	Cr. mob. espagn., j. juill.	685 ..	693 75	+ 8 25

Le marché des actions des sociétés de crédit est un peu abandonné par la spéculation ; les affaires sur ces valeurs sont restreintes à des variations dues à quelques transactions isolées et non à des opérations importantes.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

Pair	12 novemb.		19 nov.	26 nov.	Variat.
500	505 ..	Est j. novembre	505 ..	503 75	— 1 25
»	190 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. ..
500	875 ..	Lyon j. novembre	876 25	875 ..	— 1 25
500	638 75	Midi j. juill.	640 ..	640 ..	.. ..
»	640 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. ..
400	1075 ..	Nord j. juill.	1070 ..	1075 ..	+ 5 ..
»	685 ..	— Act. de jouissance	... ..	685 ..	.. ..
500	853 75	Orléans j. oct.	850 ..	851 25	+ 1 25
»	557 50	— Act. de jouissance	560 ..	565 ..	+ 5 ..
500	555 ..	Ouest j. oct.	552 50	552 50	.. ..
»	226 25	— Act. de jouissance	235 ..	... ..	.. ..
500	337 50	Charentes j. aout	332 50	335 ..	+ 2 50
500	905 ..	Vendée j. juill.	... ..	... ..	.. ..
500	336 25	Nord-Est (capital) j. juill.	340 ..	342 50	+ 2 50
500	680 ..	Chemins autrich. j. juill.	681 25	685 ..	+ 3 75
»	270 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. ..
500	305 ..	— Lombards j. novembre...	303 75	297 50	— 6 25
500	325 ..	Nord-Ouest-Autriche j. juill.	325 ..	320 ..	— 5 ..
500	192 50	Nord-Espagne j. janv. 65	225 ..	247 50	+ 22 50
500	115 ..	Pamp.-Barcelone j. juill. 66	122 50	126 ..	+ 3 50
500	191 25	Portugais j. janv. 66	195 ..	196 ..	+ 1 ..
500	253 75	Madrid-Sarag. j. juill.	253 ..	260 ..	+ 7 ..

Rien également de bien nouveau à dire des actions de chemins de fer soit français soit étrangers. En l'absence de communication utile de la compagnie des chemins de fer du nord de l'Espagne, contentons-nous de signaler la hausse de 22 fr. 50 c. sur les actions de cette entreprise dont le réseau traverse le champ de bataille des belligérants et dont nombre de travaux d'art, sans compter le matériel, ont été l'objet de destructions déplorables et criminelles sans doute, mais qui ont dû nuire grandement à cette compagnie.

Les recettes de la semaine écoulée du 5 au 11 novembre sont généralement moins favorables que pour la période hebdomadaire précédente ; les chiffres suivants donneront la mesure de cet état d'infériorité, dont l'Orléans doit pourtant être excepté.

Comparées à 1873, nous trouvons, à l'ancien réseau, des augmentations sur le Lyon (4.03 0/0), le Nord (4.90 0/0), l'Ouest (1.77 0/0), l'Orléans (17.70 0/0) ; et des diminutions sur l'Est (2.98 0/0) et le Midi (1.63 0/0) ; au nouveau réseau il y a augmentation sur le Lyon (32.55 0/0), le Nord (10.65 0/0), l'Orléans (13.93 0/0), l'Est (1.43 0/0) et le Midi (5.85 0/0), et diminution sur l'Ouest seulement (3.70 0/0). En dehors des six grandes compagnies nous avons des augmentations sur les Charentes (11.11 0/0), la Vendée (0.85 0/0), le Lille à Valenciennes (19.78 0/0), le Nord-Est (20.12 0/0) et l'Orléans à Rouen (6.54 0/0).

Passant aux chemins étrangers, nous trouvons diminution sur l'Autrichien (1.09 0/0), le Lombard (3.05 0/0), le Madrid à Saragosse (10.58 0/0), le Pampelune à Barcelone (46.69 0/0) et le Portugais (15.90 0/0) ; et augmentation sur le Nord de l'Espagne seulement (58.02 0/0).

Mais toutes ces variations n'ont d'importance que réunies à celles obtenues depuis le 1er janvier des années respectives 1874 et 1873, mises en comparaison. Voici donc le tableau contenant les résultats kilométriques pour cent des recettes des 45 premières semaines de 1874, rapprochées des 45 premières semaines de 1873 :

	%		%
Lyon ancien réseau	— 2.96	Charentes	— 3.93
— nouveau —	+ 3.70	Vendée	»
Nord ancien —	— 2.27	Dombes-Sud-Est	+ 2.36
— nouveau —	+ 0.85	Lille-Valenciennes	+ 9 98
Ouest ancien —	+ 2 06	Nord-Est	+ 54.50
— nouveau —	— 3.17	Orléans-Rouen	+ 8.11
Orléans ancien —	— 2.35	Autrichiens	— 18.04
— nouveau —	— 0.03	Lombards	— 5.90
Est ancien —	— 5.61	Madrid-Sar-Alicante	+ 7.11
— nouveau —	— 4.44	Nord-Espagne	+ 13.11
Midi ancien —	+ 5.03	Pampelune	+ 41.88
— nouveau —	— 2.60	Portugais	— 3.14

La Société autrichienne des chemins de fer de l'Etat que l'on appelle, en France et à Vienne, Chemins autrichiens, et à Berlin, franco-autrichiens, a un réseau moins étendu que celui de la Compagnie lombarde, mais plus simplifié, allant presque en droite ligne et sans embranchements importants du sud-est au nord-ouest. Cette compagnie, en outre de son réseau propre, construit et exploite, pour le compte d'une autre société, les chemins roumains allant d'Orsova à Roman vers Jassy, par Bucharest et Galatz (919 kilomètres, dont 648 en exploitation). Elle ne comprend pas cette exploitation dans ses comptes, puisqu'elle n'y peut ni gagner ni perdre ; mais lorsque l'embranchement de raccordement de Temeswar à Orsova (190 kilom.), de concession récente, sera livré au public, elle devra au réseau roumain une clientèle importante. Il est un autre embranchement de raccordement dont la concession, qu'elle sollicite, n'est malheureusement pas encore décidée : c'est celui de Gross-Kikinda à Belgrade, qui la mettra en communication avec le réseau ottoman, particulièrement avec la ligne qui va droit à Constantinople. Mais cette dernière partie est réservée à l'avenir, car non-seulement Gross-Kikinda à Belgrade n'est pas concédé, mais la construction de la ligne de Belgrade à Sophia, moitié du chemin de fer vers Constantinople, est loin d'être avancée.

Le réseau de la Compagnie se divise en ancien réseau et réseau complémentaire. L'ancien réseau n'est pas tout entier en exploitation ; il lui manque encore pour cela un petit embranchement allant de Vojteg à Bogsân (47 kilom.), chemin de fer industriel devant développer l'exploitation des mines et l'activité des usines du sud-est appartenant à la Compagnie, et la ligne de Temeswar à Orsova déjà nommée. Le réseau complémentaire est entièrement en exploitation. En outre de ces deux réseaux, il y a la ligne de Chotzen (sur la ligne principale, à égale distance de Prague et d'Olmutz) à Neusorge vers Breslau (109 kilom.) ; réunis aux 1,597 kilom. en exploitation, on a en tout 1,943 kilom. pour le réseau actuel des chemins autrichiens.

L'ancien réseau jouit d'une garantie de 13,000,000 fr. de revenu net pour la partie exploitée (1,392 kilom.) et de 5.20 0/0 du capital engagé ou à engager dans la ligne en construction de Vojteg à Bogsân (47 kilom.).

L'embranchement de Temeswar à Orsova a été concédé moyennant garantie d'un revenu net minimum de 2,500,000 francs. Le service des obligations, dont le montant a été nécessaire pour la construction du réseau complémentaire, est garanti par l'Autriche. La ligne de Chotzen à Neusorge a été concédée sans garantie d'intérêt. En outre de toutes ces lignes de fer, la Compagnie possède des mines, usines et domaines, dont nous parlerons tout à l'heure.

Ce qui saute aux yeux, au premier aspect du tableau ci-dessus c'est la cherté des frais d'exploitation ; 42.60 0/0 pour le réseau entier, même 41.67, en ne prenant que l'ancien réseau, lorsqu'il y a quatre à cinq ans, ils ne montaient qu'à 36 ou 37 0/0, et, il y a six à sept ans, à 32 ou 33 0/0. C'est surtout au chapitre de l'exploitation proprement dite (gares, trains) qu'est dû cet accroissement de charges kilométriques ; viennent ensuite l'administration centrale, puis l'entretien et la surveillance de la voie, enfin la traction et le matériel (combustible). La hausse de la houille et du fer n'a pas eu d'action sensible sur ces frais d'exploitation, sans doute à cause des mines et usines que possède la Compagnie sur son parcours.

Puisque nous parlons des mines, usines et domaines de cette Compagnie, disons qu'elle a d'importantes propriétés de cette nature, dont le produit net total, après avoir été de 1,750,000 francs en 1857, puis de moins de 500,000 francs en 1865, s'est successivement relevé d'abord, puis élevé ensuite, jusqu'à 5,358,140 francs, chiffre maximum atteint en 1873.

C'est avec ce chiffre que le dividende a été, pour 1873, de 50 francs, dont un tiers dû aux mines, usines et domaines, et deux tiers aux chemins de fer. On sait que les recettes sont en diminution sérieuse (19 0/0) en 1874 sur

1873. On ne s'étonnera donc pas que l'on parle de 40 francs pour le dividende probable de 1874.

Si nous jetons un coup d'œil rapide sur l'avenir probable de cette grande entreprise, nous voyons d'une part un développement probable de recettes du côté du Sud-Est, développement que le Lombard cherche à amoindrir, tâche à laquelle il réussira dans une certaine proportion. Au nord, son réseau a des concurrences plus sérieuses à subir. Flanquée entre les lignes du Nord-Ouest et celles de plusieurs compagnies hongroises, il faudra, à cette Compagnie, beaucoup de dextérité pour lutter contre cet ordre de difficultés. Reconnaissons que, depuis quelques années, elle a combattu avec un rare talent la déperdition de recettes dont elle semble menacée.

Une autre pierre d'achoppement, commune celle-là, avec la Compagnie des chemins lombards, est la dépréciation du papier-monnaie en Autriche et Italie. Elle perçoit ses recettes à un taux variable, et effectue le service de ses obligations à un change fixe. Il y a là un inconvénient, souvent une perte, utiles à relater.

Voici les résultats kilométriques de l'exploitation des voies ferrées depuis dix années :

RÉSEAU TOTAL

EXERCICES	Moyenne exploitée	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation: Administr. centrale	Exploitation propr. dite	Traction Matériel	Entretien Surveillance	Ensemble	Produit net	Proportion des dépenses aux recettes
	Kil.	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	%
1864	1.324	33.861	522	3.476	5.032	3.212	12.242	21.619	36.15
1865	1.324	36.380	505	3.637	5.459	4.242	13.843	22.537	38.05
1866	1.324	41.436	560	3.735	5.574	3.751	13.620	27.816	32.87
1867	1.324	50.111	588	4.369	6.641	5.143	16.741	33.370	32.75
1868	1.324	61.151	720	5.520	8.314	7.536	22.091	39.060	36.13
1869	1.324	63.469	867	6.282	8.029	8.195	23.373	40.096	36.83
1870	1.347	59.604	767	6.118	7.154	7.742	21.781	37.823	36.55
1871	1.597	60.362	839	7.559	7.584	8.118	24.100	36.262	39.93
1872	1.597	51.387	780	7.667	6.566	5.922	20.935	30.452	40.74
1873	1.597	55.275	1.016	8.354	7.536	6.642	23.548	31.727	42.60
ANCIEN RÉSEAU SEULEMENT									
1871	1.392	60.386	843	7.146	7.347	8.232	23.568	36.818	39.03
1872	1.392	52.124	793	7.300	6.390	6.048	20.531	31.593	39.39
1873	1.392	55.509	1.025	7.917	7.225	6.964	23.131	32.378	41.67
RÉSEAU COMPLÉMENTAIRE ISOLÉMENT									
1871	205	60.195	813	10.368	9.193	7.344	27.718	32.477	46.05
1872	205	56.370	695	10.143	7.765	5.064	23.667	32.703	51.05
1873	205	53.652	955	11.360	9.645	4.449	26.409	27.243	49.16

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

Pair	12 nov.		19 nov.	26 nov.	Variat.
		Transports par terre :			
500	306 25	Voit. à Paris, j. juill.	300 ..	285 ..	— 15 ..
»	45 ..	— act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
500	690 ..	Omnib. de Paris, j. juill.	682 50	680 ..	— 2 50
»	200 ..	— act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
		Transports par eau :			
500	228 75	Comp. transatl., j. 20 avril	220 ..	217 50	— 2 50
500	580 ..	Messag. marit., j. juin	590 ..	582 50	— 7 50
		Canaux :			
500	445 .	Canal de Suez, j. janv. 71	443 75	453 75	+ 10 ..
500	431 25	— Délégations, j. janv. 71	427 50	440 ..	+ 12 50
		Charbonnages et Mines :			
500	800 ..	Carmaux, j. nov.	... ..	... ..	.. .. ..
500	1590 ..	Mokta-el-Hadid N. lib., j. nov.	1550 ..	1545 ..	— 5 ..
		Sociétés métallurgiques :			
500	990 ..	Cail et Ce, j. juill.	990 ..	990 ..	.. .. ..
500	970 ..	Fives-Lille, j. nov.	940 ..	940 ..	.. .. ..
		Sociétés immobilières :			
500	392 50	Docks de Marseille, j. nov.	398 75	406 25	+ 7 50
500	345 ..	Entr. Mag. gén. Paris, j. juill.	335 ..	341 25	+ 6 25
500	335 ..	Cie gén. Marchés, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	330 ..	March. du Temple, j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
		Gaz :			
250	775 ..	Gaz parisien, j. oct.	777 50	790 ..	+ 12 50
»	525 ..	— — act. de jouissance	525 ..	... ..	.. .. ..
600	605 ..	— de Marseille, j. oct.	... ..	... ..	.. .. .
		Filatures :			
500	470 ..	Compt. de l'Ind. linière, j. 15 oct.	470 ..	... ..	.. .. ..
500	450 ..	Maberly (Somme), j. sept.	410 ..	... ..	.. .. ..
		Divers :			
250	415 ..	Cie gén. Eaux, j. juill.	420 ..	... ..	.. .. ..
530	850 ..	Eaux de Vichy, j. sept.	... ..	... ..	.. .. ..
»	200 ..	Salines de l'Est, j. 15 avril	200 ..	205 ..	+ 5 ..
500	575 ..	Allumettes chimiques, j. janv.	575 ..	580 ..	+ 5 ..

BOURSES DÉPARTEMENTALES (*valeurs locales*).

Pair	11 nov.	LILLE.	18 nov.	25 nov.	Variat.
500	1512 ..	Gaz Wazemmes, j. 15 avril	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	25000 ..	Charb. Aniches, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	790 ..	— Auchy-au-Bois	785 ..	780 ..	— 5 ..
»	650 ..	— Azincourt, j. août 65	... ..	725 ..	.. .. ..
—	11900 ..	— Bruay, j. 15 août	11800 ..	12000 ..	+200 ..
—	2150 ..	— Bully-Grenay, j. 15 nov	2200 ..	2345 ..	+145 ..
—	2600 ..	— Carvin, j. 15 août	.... ..	.... ..	.. .. ..
1300	36000 ..	— Courrières, j. 3 sept.	36100 ..	36600 ..	+500 ..
1000	500 ..	— Campagnac, j. juill.	.... ..	530 ..	.. .. ..
»	6500 ..	— Douchy, j. oct.	.... ..	7000 ..	.. .. ..
—	237 50	— Cie douaisienne	240 ..	240 ..	.. .. ..
—	.... ..	— Dourges, j. mai	.... ..	13000 ..	.. .. ..
—	5610 ..	— Escarpelle, j. 20 août	.... ..	.... ..	.. .. ..
2500	4315 ..	— Epinac	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	3120 ..	— Ferfay, j. janv.	2700 ..	2875 ..	+175 ..
—	32500 ..	— Lens, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	9000 ..	— Lievin	9500 ..	10000 ..	+500 ..
—	465 ..	— Lys supérieure	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2850 ..	— Meurchin, j. 15 août	2840 ..	2875 ..	+ 35 ..
—	23000 ..	— Marles	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	705 ..	— Rety, Ferques, Harding.	... ..	725 ..	.. .. ..
—	1350 ..	— Thivencelles-Fresnes	1325 ..	1340 ..	+ 15 ..
—	1600 ..	— Vendin, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	26290 ..	— Vicoigne-Nœux, j. 15 nov	26750 ..	27100 ..	+350 ..
1000	2650 ..	Forges Biache-Saint-Vaast	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	275 ..	— Denain-Anzin	280 ..	.... ..	.. .. ..
500	450 ..	Crédit du Nord, j. mai	451 25	455 ..	+ 3 75
500	585 ..	Caisse de Lille, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	515 .	Caisse de Roubaix, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	635 ..	Caisse Perot et Cie, j. 10 juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..

Pair	11 nov.	LYON.	18 nov.	25 nov.	Variat.
»	465 ..	Forges Terre-Noire, j. juin	475 ..	465 ..	— 10 ..
»	1105 ..	— Horme, j. juin	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	640 ..	— Pont-Evêque, j. juill.	625 ..	625 ..	.. .. ..
300	715 ..	— Creusot, j. juin	715 ..	718 75	+ 3 75
500	385 ..	— Mar. et chem. fer, j. juin	390 ..	390 ..	.. .. ..
»	690 ..	— Fourchambault, j. oct.	685 ..	675 ..	— 10 ..
»	1010 ..	— Commentry, j. sept.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	550 ..	— Firminy, j. nov.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	505 ..	— Saint-Etienne, j. nov.	510 ..	.... ..	.. .. ..
»	320 ..	Charb. Loire, j. oct.	307 ..	315 ..	+ 8 ..
»	573 75	— Montrambert, j. oct.	565 ..	562 50	— 2 50
»	330 ..	— Saint-Etienne, j. oct.	322 50	330 ..	+ 7 50
»	86 50	— Rive-de-Gier, j. oct.	88 ..	87 ..	— 1 .
»	1625 ..	— Roche-Molière, j. juill.	1625 ..	.... ..	.. .. ..
»	2520 ..	Gaz Lyon, j. août	.... ..	.... ..	.. .. .
»	1731 25	— la Guillotière j. août	1710 ..	.... ..	.. .. ..
500	593 75	Bateaux-Omnibus, j. oct.	593 75	593 75	.. .. ..
»	565 ..	Omnium, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	571 25	Société lyonn. de créd., j nov.	573 75	573 75	.. .. ..
500	550 ..	Rue de Lyon (impér.), j. avril.	.... ..	557 50	.. .. ..
500	555 ..	Verr. Loire-Rhône, j. mai	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	380 ..	Croix-Rousse (ch. fer), j. juill.	... ..	380 ..	.. .. ..
500	575 ..	Dombes (S.-E) (ch. fer) j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..

Pair	28 oct.	MARSEILLE.	11 nov.	25 nov.	Variat.
»	620 ..	Forg. Méditerr., j. nov.	620 ..	615 ..	— 5 ..
500	495 ..	Nav. Fraissinet et Cie, j. juill.	490 ..	495 ..	+ 5 ..
500	490 ..	— Tr. mar. (Soc. gén.) j nov	472 ..	475 ..	+ 3 ..
500	680 ..	— Mixte, j. oct.	680 ..	682 50	+ 2 50
»	1640 ..	Charb. Grand'Combe, j. juin	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	275 ..	— Bouches-du-Rhône, j. juill.	... ..	280 ..	.. .. ..
500	340 ..	Raffin. Méditerr., j. 15 sept.	337 50	... ..	.. .. ..
500	650 ..	— S.-Louis, j. 15 sept.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	620 ..	Salins-Midi, j. juill.	... ..	620 ..	.. .. ..
500	1480 ..	Banq. Algérie, j. 30 avril	1480 ..	1450 ..	— 30 ..
500	522 50	Soc. mars. de créd., j. sept.	525 ..	525 ..	.. .. ..

C'est 25 fr. et non 20 fr. qui, ainsi que nous le disions dans le dernier numéro, ont été détachés dans le courant de ce mois sur les actions du Gaz de la Guillotière.

La Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz a obtenu pour les neuf premiers mois de 1874 des recettes brutes qui sont en augmentation de 3.57 0/0 sur celles de la période correspondante de 1873. Cela corrobore la hausse qui a eu lieu insensiblement sur les actions de cette Société. Il faut cependant ajouter que, même sans ce fait, la reprise des cours s'imposait par le revenu qui à 52 fr. 50 pour 1873, donne encore au cours actuel (790 fr.) un rendement de 6 2/3 0/0. Une industrie aussi sûre, aussi à l'abri des crises et fournissant des produits d'une consommation si générale doit se capitaliser à 6 0/0.

Les recettes des Petites-Voitures et des Omnibus continuent à être avantageuses. Pour la Compagnie générale des voitures à Paris l'augmentation moyenne par voiture et par jour pour la période expirant le 15 novembre 1874, comparativement à la même période de 1873 est 0.17; c'est-à-dire que chaque voiture, en moyenne, a gagné par jour, du 1er janvier au 15 novembre 1874, 13 fr. 50, contre 13.33 en 1873. Pour la Compagnie des Omnibus de Paris, les 44 premières semaines de 1874 ont fourni, comme recette brute, une journée d'omnibus de 89 fr. 87 contre 87.95 en 1873; cela fait en faveur de 1874, une différence de 1 fr. 92.

CHANGES. — La fin de l'année s'annonce bien, à en juger par la facilité que rencontre à l'escompte, le papier pour les échéances dépassant le 31 décembre. Ainsi le papier fin février se place assez aisément à 3 5/8 0/0 si c'est du papier de commerce, 3 1/2 si c'est du papier de banque, 3 1/8 si se sont des acceptations de haute banque. Il y à là un indice qui serait consolant s'il ne résultait pas de la prostration des affaires à terme. En papier étranger il y a un mieux certain sur les devises italiennes, bien que cela ne ressorte pas précisément des cours à peu près nominaux.

L'Amsterdam est très offert ainsi que les places allemandes. Le L ondres est sans variations sensibles.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 26 NOVEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 3 %	ets jours	56 1/2
	»	court	209 ⅞ à 211 ½	et 3 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 55
	»	court	121 ⅜ à 121 ⅛	et 4 %	—	—
6 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 1/2
	»	court	364 ¼ à 363 ¼	et 4 %	—	—
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	95 1/8
	»	court	208 ¼ à 208 ⅜	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	44 ..
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	44 ..
	»	court	226 ½ à 223	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	508 à 513	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 09
	»	court	... à 502	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
6 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 50 5/8
	»	court	342 ½ à 343	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 16
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
5 %	Londres...	long.	25 18½ à 25 15	moins 4%	3 mois	25 42
	»	court	25 12½ à 25 15	moins 4%	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	... à 1/16	moins 4½	ets jours	100 1/16
	»	court	1/16 à perte	moins 4½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à . . .	moins 5 %	vue	110 70
	»	court	9 ⅝ à . ..	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à . ..	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à . ..	moins 5 %	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5 %	—	—
5 %	Genève ..	long.	pair à 1/16	moins 5%	ets jours	100 ..
	»	court	pair à 1/16	moins 5%	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	26 NOVEMBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c.	18 à 20 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 05 à 25 10
Banknotes	25 10 à 25 12
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à «

Vendredi 27 novembre. — Bourse faible par suite de craintes d'élévation du taux de l'escompte à Londres. Cependant à la clôture les appréhensions de ce chef sont moins vives. Les receveurs généraux ont acheté 61,000 fr. rentes 5 0/0 et 18,000 fr. de rentes 3 0/0. Les changes sont spécialement faibles et le Londres particulièrement offert. L'argent était un peu plus resserré.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DES FRANÇAIS, par *Théophile Lavallée*. Dix-neuvième édition, développée de 1814 à 1848 et continuée, sur le même plan, jusqu'en 1874, par M. *Frédéric Lock*. — Paris, Charpentier et Cie, 1874, 6 vol. in-18.

L'excellent ouvrage de Lavallée a présenté jusqu'ici un inconvénient sérieux : l'auteur avait cru devoir terminer son histoire proprement dite à l'époque de la Restauration (11 avril 1814), se bornant à condenser la période comprise entre cette date jusqu'à la chute de Louis-Philippe (24 février 1848) en un simple résumé devenu tout à fait insuffisant. M. Frédéric Lock s'est chargé de combler cette lacune, et l'*Histoire* de Lavallée aura maintenant six volumes ; poursuivie jusqu'en 1874, elle sera la plus complète qui existe. M. Lock se trouvait parfaitement préparé par ses travaux antérieurs, — travaux qui lui ont acquis une solide et honorable notoriété, — à remplir une tâche en somme assez délicate. Il ne s'agissait point là d'un ouvrage de polémique, pouvant prêter aux discussions plus ou moins passionnées. Il fallait faire abstraction de ses vues personnelles, tout en réservant pourtant à une saine critique des droits que l'histoire ne saurait abdiquer. On verra que le continuateur de Lavallée a réussi ; c'est ainsi qu'il a retracé tous les faits historiques, politiques, littéraires ou scientifiques de notre siècle, déduisant la logique et la morale des événements, avec une simplicité, une rectitude de jugement et une impartialité qui frappent le lecteur.

C'est le cinquième volume qu'a fait M. Lock, et il s'est astreint à y suivre le plan matériel de son devancier, de manière à en faire vraiment le complément nécessaire et indispensable des quatre premiers, qui n'allaient que jusqu'en 1814. Il prépare en ce moment le tome VI, comprenant la période de février 1848 à 1874, et à l'occasion duquel nous aurons à revenir sur cet important ouvrage.

PRÉCIS THÉORIQUE ET PRATIQUE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES ET DES MOYENS DE LES AMÉLIORER, DE LES CONSERVER ET D'EN RECONNAITRE LES ALTÉRATIONS, par *A. Payen*. 4e éd. — Paris, Hachette, in-8°.

L'agriculture et l'économie politique sont des premières intéressées aux études qu'a poursuivies avec tant de dévouement M. Payen. La chimie alimentaire est une des plus importantes applications de la science moderne : les gouvernements, avec une sollicitude constante, suivent ses progrès, car elle conduit à réaliser les conditions principales de l'hygiène publique ; elle tend à augmenter la durée moyenne de la vie, à favoriser le développement de la richesse des nations en élevant par degrés le bien-être et la force des populations.

C'est à ce point de vue, d'une haute portée, que l'ouvrage de M. Payen rentre dans la spécialité de ce recueil, et le *Précis des substances alimentaires* s'adresse aux grands propriétaires, aux agriculteurs, aux économistes et aux gens du monde, autant au moins qu'aux médecins et aux industriels qui touchent de près ou de loin aux produits si divers utilisés par l'alimentation publique.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 20 nov.	VENDREDI 27 nov.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	61 35	61 65
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	88 ..	88 75
100	— 5 0/0 perpétuel....	98 70	98 ..
500	— 6 0/0 (Morgan).....	514 50	514 50
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	460 ..	460 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	486 ..	487 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	302 ..	300 50
400	— — — 1871...	276 ..	273 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	480 25	482 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	278 50	280 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	69 ..	69 ..
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	375 50	378 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ..	18 ..
100	— — intérieur....	13 ..	12 3/4
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	103 ..	103 ..
100	— 5 0/0 consol...	104 ⅛	104 1/4
100	**Italie** 5 0/0..............	67 55	67 65
100	— 3 0/0..............	34 40	37 60
100	**Pérou** 6 0/0	71 75	72 87
100	— 5 0/0..............	... ..	.. ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	99 ..	99 ..
100	— 5 0/0 1870	102 ..	102 ..
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	44 90	44 40
500	— Obl. 1865.........	350 ..	345 ..
500	— — 1869.........	262 50	271 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 20 nov.	VENDREDI 27 nov.
1000	Banque de France	3905 ..	3895 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1152 50	1156 25
500	Comptoir d'escompte........	550 ..	547 50
500	Crédit foncier..............	830 ..	840 ..
500	— industriel.............	680 ..	670 ..
500	— lyonnais..............	711 25	711 25
500	— mobilier	375 ..	360 ..
500	Dépôts et comptes courants..	577 50	580 ..
500	Société générale	535 ..	530 ..
100	Sous-Compt. des entrepren..	143 75	141 ..
500	Banque ottomane	700 ..	692 50
500	Crédit foncier d'Autriche	545 ..	545 ..
500	— mobiler espagnol.....	687 50	687 50
500	Ch. fer Charentes, actions.	325 ..	335 ..
500	— Est, —.....	506 25	505 ..
500	— Lyon, —.....	875 ..	871 25
500	— Midi, —.....	642 50	640 ..
500	— Nord, —.....	1073 75	1075 ..
500	— Orléans, —.....	850 ..	852 50
500	— Ouest, —.....	560 ..	555 ..
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	683 75	687 50
500	— Lombards, —.....	303 75	298 75
500	— N.-O. Autriche—.....	325 ..	320 ..
500	— Nord-Esp., —.....	225 ..	250 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 20 nov.	VENDREDI 27 nov.
500	Ch. fer Pampelune, actions .	122 50	137 50
500	— Portugais, —.....	195 ..	199 ..
500	— Saragosse, —.....	253 75	263 75
500	Voitures à Paris............	300 ..	287 50
500	Omnibus de Paris...........	680 ..	... ..
500	Cie transatlantique.....	212 50	212 50
500	Messageries maritimes.......	590 ..	580 ..
500	Canal de Suez..............	448 75	452 50
500	Docks de Marseille..........	400 ..	406 25
500	Magasins généraux de Paris.	335 ..	340 ..
250	Gaz parisien................	728 50	791 25
600	— de Marseille...........	... ..	... ..
500	Cie g^le^ des Eaux...........	420 ..	415 ..
500	Allumettes chimiques	575 ..	580 ..
500	Obl. Est 3 0/0..............	292 ..	292 50
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	294 25	293 75
500	— — — nouv......	286 75	286 50
500	— Midi 3 0/0............	294 25	294 75
500	— Nord 3 0/0............	303 50	304 ..
500	— Orléans 3 0/0.........	298 ..	301 ..
500	— Ouest 3 0/0...........	291 ..	291 75
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	314 ..	313 75
500	— — 3 0/0 nouv....	307 50	306 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc....	250 75	250 75
500	— — 3 0/0 nouv...	247 ..	246 ..

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR LA RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

Les Ministères des Affaires étrangères et du Commerce ayant décidé de concert, à la demande de *l'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau service destiné à permettre aux fabricants ou négociants français de déposer, avec facilité et sécurité, leurs marques de fabrique ou de commerce à l'étranger, une circulaire ministérielle a porté à la connaissance des représentants de la France au dehors un exposé sommaire des mesures adoptées. Ces mesures sont :

1° L'ouverture, au Conservatoire des arts et métiers, d'une salle où les intéressés trouveront gratuitement toutes les indications nécessaires (lois, règlements, tarifs, formules, etc.) pour l'établissement des pièces exigées par l'autorité locale, dans les divers pays avec lesquels la France a conclu des traités de réciprocité;

2° L'organisation d'un service de Chancellerie aux termes duquel les chanceliers seront chargés de pourvoir au dépôt des marques, et de contrôler l'exécution de cette formalité importante.

L'étendue des documents législatifs, administratifs et judiciaires que le ministère des affaires étrangères fait recueillir sur tous les points du monde en vue de rendre aussi complète que possible la somme d'informations destinées aux arts et métiers, aurait pu retarder longtemps encore la mise en activité du nouveau service. Dans cette prévision, *l'Union des fabricants* a prié M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien ordonner l'application immédiate de la partie dudit service, concernant le dépôt des marques par les chanceliers.

M. le ministre a accueilli favorablement cette demande, et vient, en conséquence, d'adresser à nos agents à l'extérieur une circulaire les invitant à se mettre à cet égard à la disposition du commerce.

Fidèle à ses engagements envers l'administration, *l'Union des fabricants* a l'honneur de donner avis à tous ceux qui auraient intérêt à assurer au dehors la protection de leurs marques, qu'ils trouveront gratuitement, tous les samedis, au *Siége de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saint-Germain, de 3 à 5 heures*, les indications nécessaires à l'établissement de leurs pièces (règlements, formules, tarifs locaux ou consulaires, légalisations, etc.). (148-1)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départ de Saint-Nazaire le 7 de chaque mois pour : La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, la Guayra, Savanilla et Colon.
Départ de Saint-Nazaire le 20 de chaque mois pour : Santander, Saint-Thomas, la Havane, la Vera-Cruz, la Martinique, la Guadeloupe, Porto-Rico, Haïti, Santiago de Cuba, Colon.
Correspondances par l'Isthme de Panama avec :
La PACIFIC-STEAM NAVIGATION COMPANY, desservant le Sud-Pacifique.
La PACIFIC-MAIL STEAM SHIP COMPANY, desservant le Centre-Amérique et le Nord-Pacifique.
Départs tous les 14 jours du Havre pour New-York avec escale à Brest.

S'adresser pour renseignements :
A PARIS, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel), pour les passages.
— 108, Faubourg-Saint-Denis, pour les marchandises.
A SAINT-NAZAIRE, à M. Albert Laurent.
AU HAVRE, à MM. William Iselin et C°,
A NEW-YORK, à M. Geo-Mackensie, 58, Broadway. (129)

BANQUE DE L'ALGÉRIE

AVIS

Le directeur a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'intérêt et le dividende du semestre clôturé le 31 octobre dernier, fixés ensemble à. . . . . Fr. 41 20
sous déduction de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, soit 1 20

Net à distribuer par action. . . Fr. 40 »
seront payés à dater de ce jour contre la remise du coupon n° 46 aux caisses du Comptoir d'Escompte pe Paris, à Paris. (192)



SIX COUPS

REVOLVERS ACIER FONDU

Portant tous le poinçon de l'épreuve

Maison LAPLACE, 152, rue de Rivoli

(PRÈS LE JARDIN DU LOUVRE.)

REVOLVERS syst. Lefaucheux. *Calibre*	7mill	9mill	12mill
— 1° de poche	8 40	»	»
— 2° plus solide, bag. de sûreté	11	18	21
— 3° gravé, crosse noire quadrillée	14	20	25
— 4° bronzé, gravé, crosse ivoire	23	29	36
— 5° acier fin, plus fini, cros. ébène	20	26	30

Fusils de Chasse, calibre 16

2 coups syst. Lefaucheux, éprouvés, garantis. 55 fr.
— — damas Bernard.... 85 »
— — qualité supérieure. 115 »

Envoi contre remboursement, ou mandat de poste.
(189)



(148-13)

Flacon : 5 fr. — PEAU DU VISAGE — Flacon : 5 fr.

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau dissipe

ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie.

Paris CANDÈS Bd St-Denis, 26

Et chez les Parfumeurs et Coiffeurs. (148-11)

ARTICLES ET USTENSILE

DE

MÉNAGE

97, AVENUE D'EYLAU, 97.

OUVERTURE 15 DÉCEMBR

(E

LE MONDE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURAN

A PRIMES FIXES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE

12, rue du Quatre-Septembre 12.

(A

OUVRAGES SUR LA BOURS

de Alph. COURTOIS fils.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DES OPÉRATIONS DE BOURSE

ET DE CHANGE

5e édition, remaniée et augmentée, 1 vol. in-18,

MANUEL DES FONDS PUBLICS

et des Sociétés par actions

6e édition, complétement refondue, 1 vol. in-18, 5

TABLEAUX DES PLUS HAUTS ET PLUS BAS COURS MENSUELS

des Rentes françaises, et annuels des mille pr pales valeurs, cotées à Paris, Lyon et Marse de 1797 à 1872. — Atlas cartonné, 10 fr.

Chez **GARNIER frères**, éditeurs, *6, rue des Saints-Pères*, et chez l'Auteur, 1, rue Nollet. (

L'ILLUSTRATION DE LA MOD

RUE DE VERNEUIL, 22, A PARIS.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LE JOURNAUX DE MODE.

Paraissant une fois par mois.

PRIX D'ABONNEMENTS :

Paris, Départements, Algérie : **6** francs par pour l'étranger le port en sus.
Un numéro spécimen est adressé à toute per qui en fait la demande par *lettre affranchie.*

EN VENTE

LE GUIDE DES ASPIRANTS

AU

VOLONTARIAT D'UN A

(INDUSTRIE)

par ARTHUR MANGIN

1 volume grand in-18 de 500 pages.

Chez **GARNIER frères**, libraires, 6, rue des Saints-Pères

(L

LE COURRIER D'ÉTAT

JOURNAL HEBDOMADAIRE POLITIQUE

ORGANE SPÉCIAL DES CONSEILS GÉNÉRAUX, DES CON D'ARRONDISSEMENT ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

BUREAUX DU JOURNAL
Rue de Navarin, 7, à Paris.

ABONNEMENTS
12 francs par an. (G

L'OPINION NATIONAL

Journal politique s'imprimant la nuit.

Un an, **64** fr. — 6 mois, **32** fr. — 3 mois, **16**

Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

L'Opinion nationale donne *tous les jours* le Cont rendu analytique *officiel* des séances de l'Assem nationale. (H

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant, M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr.	20fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie. Egypte...........	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.

A Rome, chez M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso.

A St-Pétersbourg, chez M. Mellie, perspective Newski.

A Rio de Janeiro, chez MM. Lombaerts et filho, 7, rua dos Ourives.

Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris à l'ordre de l'*Economiste Français*.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1874. NUMÉRO 49.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA STATISTIQUE DES SALAIRES EN FRANCE.

Si l'on pouvait posséder une statistique exacte du taux des salaires et de ses variations d'année en année, ce serait là un document singulièrement précieux. La question principale de notre temps, c'est, en effet, celle de la destinée de la population ouvrière. Cette destinée s'améliore-t-elle ? Chacun le croit ; bien des symptômes le montrent. Mais les données certaines, irrécusables, celles qui s'expriment en chiffres incontestables, manquent encore pour faire une pleine lumière sur cet important sujet.

L'administration de la *Statistique générale de France*, dans la publication récente que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs (1), a consacré une note sommaire et de très-nombreux tableaux au relevé des salaires dans les différentes villes et les différentes professions. Nous allons examiner ces chiffres. Malheureusement, ils ne nous semblent pas tous reposer sur des renseignements assez précis et assez multipliés. Nous ne craignons même pas de dire que plusieurs nous paraissent inexacts et contraires à nos informations personnelles les plus sûres. Nous engageons le bureau de statistique à apporter dans ses prochaines publications un redoublement de soin et d'activité pour recueillir des chiffres plus nombreux et mieux établis. La partie de cette statistique qui concerne la grande industrie est évidemment fort défectueuse. Elle devrait comporter beaucoup plus de renseignements. Elle ne contient pas assez de divisions : elle ne donne que des chiffres généraux, sans distinguer le travail à la tâche et le travail à la journée ; elle ne s'occupe que des chefs-lieux de département, tandis que la plupart des grandes usines de France sont dans des localités de moindre importance. Nous ne craignons pas de dire que cette partie de la publication de la *Statistique générale de France*, est peu digne d'une œuvre aussi importante, ayant un caractère officiel et faite avec tant de luxe.

Il ne nous échappe pas qu'une statistique des salaires est une chose fort difficile à faire. Rien n'est plus varié et plus changeant que le prix de la main-d'œuvre. Les moyennes, par leur généralité même, éclairent peu l'esprit et sont d'un mince enseignement. Quant aux taux *maxima* et *minima*, ce sont des exceptions qui indiquent mal l'état ordinaire de la population ouvrière. D'un autre côté, les renseignements sur les salaires sont rarement sincères. Si on les de-

(1) Voir l'*Economiste Français* du 28 novembre 1874.

mande aux chefs d'industrie, ils ont souvent une tendance à les exagérer, à représenter une rémunération exceptionnelle comme une rémunération moyenne. Néanmoins, l'administration a des moyens d'information si multiples qu'avec un peu de zèle et d'intelligence elle peut triompher de ces difficultés.

Les agents auxquels on s'adresse pour avoir des renseignements sur le taux des salaires sont, le plus souvent, les maires. Il est à craindre qu'ils n'apportent pas un grand soin à recueillir et à transmettre des chiffres exacts et précis. Quoi qu'il en soit, d'après les tableaux qu'ils ont dressés et qui s'appliquent à 62 corps d'état, voici quelle serait, dans la petite industrie, et pour toute la France moins Paris, la moyenne du prix de la main-d'œuvre en 1853 et en 1871 : pour les ouvriers nourris, le salaire ordinaire, en 1853, aurait été de 96 centimes par jour, et en 1871, de 1 fr. 40 c., le maximum se serait élevé à 1 fr. 23 c. en 1853, et à 1 fr. 82 c. en 1871; le minimum à 74 centimes à la première de ces dates, et à 1 fr. 10 c. à la seconde. Le salaire ordinaire des ouvriers non nourris aurait été de 1 fr. 89 c. en 1853, et de 2 fr. 65 c. en 1871; le maximum aurait atteint 2 fr. 36 c. en 1853, et 3 fr. 36 c. en 1871; le minimum serait descendu à 1 fr. 53 c. à la première de ces dates et se serait relevé à 2 fr. 19 c. à la seconde. En résumé, les salaires, pris dans leur ensemble, se seraient accrus, en dix-huit ans, de 45 0/0, c'est-à-dire d'un peu moins de moitié et de plus des deux cinquièmes, ce qui équivaut à une progression annuelle de 2,45 0/0. On ajoute que, sans les événements de 1870 et de 1871, la hausse eût probablement été plus forte.

Voilà les renseignements les plus généraux que l'on ait recueillis sur le taux des salaires. On voit que la proportion entre le prix de la journée de l'ouvrier non nourri et celui de l'ouvrier nourri est restée exactement la même aux deux époques; le salaire est pour le premier à peu près le double de ce qu'il est pour le second. Une augmentation de 45 0/0 en dix-huit ans doit indiquer un accroissement de bien-être pour l'ouvrier, malgré l'élévation du prix des subsistances. Ceux de nos lecteurs, en effet, qui ont suivi les articles de notre collaborateur M. de Foville sur les variations des prix depuis le commencement du siècle, doivent avoir retenu que l'augmentation moyenne des subsistances, depuis vingt ans, n'est pas de 45 0/0 : la viande a pu hausser dans cette proportion, les loyers aussi, mais non le pain et le vêtement.

La publication que nous examinons donne, pour chacun des différents corps d'état, les salaires moyens en 1853 et en 1871; on y voit que toutes les professions, sans exception, ont participé à la hausse, mais dans des proportions variables. Ainsi, l'augmentation relative a été la plus forte pour les boulangers, les perruquiers, les terrassiers, les cordonniers, les vidangeurs, les charbonniers, les couteliers, et, en général, pour les corps d'état où le salaire initial, celui de l'année 1853, était le plus bas. Elle a été particulièrement grande encore dans l'industrie du bâtiment, c'est-à-dire pour les couvreurs, les maçons, les peintres et les scieurs de long. Au contraire, la hausse a été plus faible pour certaines professions déjà bien rémunérées en 1853, par exemple pour les forgerons, les ébénistes et les selliers : elle a été aussi très-modique pour les corps d'état où l'ouvrier à la main a dû subir la concurrence du travail à la mécanique, comme pour les tisserands, les chaussonniers et les cordiers. En définitive, le salaire ordinaire le plus élevé est celui des ouvriers ornemanistes, qui gagnaient, dans les villes autres que Paris, 3 fr. 42 c. en 1853, et 4 fr. 81 c. en 1871. Ce sont là, bien entendu, des salaires moyens : car la rémunération pour les ouvriers les plus habiles de cette profession allait jusqu'à 4 fr. 70 c. en 1853, et elle atteint parfois 6 fr. 50 c. en 1871. Les orfèvres, les horlogers, les charpentiers sont ensuite les corps d'état les mieux rétribués. Tout au contraire, les tisserands à la main tiennent le bas de l'échelle, ayant un salaire inférieur à 2 francs. En définitive, si on réunit tous les divers corps d'état, on voit que le salaire moyen, en 1871, est d'environ 3 francs, exactement 2 fr. 90 c. pour les hommes non nourris.

Le salaire des femmes est moitié moindre, il a toujours été très-faible, et depuis 1853 il a augmenté dans une proportion légèrement inférieure à celle de la hausse du salaire des hommes. C'est assurément une pénible statistique que celle du salaire des pauvres femmes qui doivent vivre de leur travail. En 1853, le salaire moyen pour les ouvrières, en dehors de Paris, était de 1 fr. 07 c. : il s'élève en 1871 à 1 fr. 48 c. Tel est le résultat général. Nous avouerons que nous éprouvons quelque défiance quand nous descendons aux chiffres particuliers. Nous sommes étonné, par exemple, d'apprendre que le salaire des dentellières se soit élevé de 1 fr. 08 c. en 1853, à 1 fr. 71 c. dix-huit ans après. Il nous a toujours semblé que ce n'était pas là une industrie qui rémunérât largement les ouvrières, et le dernier de ces chiffres nous paraît bien exagéré pour une rétribution moyenne. La hausse aurait été surtout sensible pour les giletières, les piqueuses de bottines, les brodeuses, les corsetières ; elle serait très-faible dans les professions qui jouissaient déjà en 1853 de salaires convenables, comme pour les fleuristes, les modistes et les blanchisseuses. D'ailleurs les salaires de ces différents corps d'état diffèrent peu les uns des autres; le maximum serait le taux de 1 fr. 70 c. pour les fleuristes, et le minimum celui de 1 fr. 29 c. pour les lingères.

Le bureau de la statistique passe ensuite aux relevés des salaires dans l'industrie parisienne. L'augmentation, tant pour les hommes que pour les femmes, y aurait été plus faible dans ces dix-huit dernières années que pour les ouvriers des départements. Ainsi, la moyenne de la rémunération des hommes, non nourris, n'aurait haussé que de 31 0/0 ; la même proportion se retrouverait pour la hausse des salaires des ouvrières parisiennes dans le même intervalle.

Contrairement à ce qui s'est passé en province, ce seraient à Paris les ornemanistes, les chapeliers, les relieurs, les tailleurs d'habits qui auraient vu s'élever le plus le taux de leurs salaires. L'augmentation pour ces professions varierait de 55 à 75 0/0. Ce phénomène s'expliquerait par les commandes de plus en plus abondantes qui se font à Paris depuis l'établissement des chemins de fer : ces sortes d'industries commencent à être désertées en province tandis qu'elles prennent chaque jour plus d'essor à Paris. Les salaires qui ont le moins haussé sont ceux des professions ingrates, comme celle des chaussonniers et des vanniers, ou bien encore ceux de corps d'état déjà très-rémunérés en 1853, comme les selliers, les serruriers, les typographes. En résumé, le salaire moyen pour les hommes à Paris est, à l'heure actuelle, de 5 francs, exactement 4 fr. 99 c. Le corps d'état le mieux rétribué est celui des ornemanistes, qui gagnent en moyenne 7 francs et parfois 8 fr. 50 c. ou 9 francs. Les bijoutiers, les tourneurs sur métaux, les tailleurs de pierre, les boulangers, les chapeliers, les couvreurs, les forgerons, les imprimeurs touchent en moyenne 6 francs par jour.

La publication statistique que nous analysons donne ensuite le relevé du salaire des ouvrières parisiennes dans les différents corps d'état. Là aussi il y a eu, de 1853 à 1871, une progression moyenne de 31 0/0; c'est bien peu et cela n'équivaut pas à l'augmentation du prix des subsistances pendant la même période. Cependant, nous ne savons si les chiffres que contiennent ces tableaux ne sont pas un peu exagérés. Le salaire moyen des femmes à Paris, pour l'ensemble des

professions, était de 2 fr. 12 c. en 1853; il s'élèverait aujourd'hui à 2 fr. 78 c.: pour les culottières, les mieux rétribuées de toutes les ouvrières de Paris, il serait de 4 francs; pour les fleuristes, les piqueuses de bottines, de 3 francs; enfin pour les lingères, les couturières, les corsetières, de 2 francs. Nous faisons un peu un acte de foi en livrant ces chiffres, car nous ne savons s'ils reposent sur des données suffisamment étendues et variées.

Nous l'avons déjà dit, la partie la plus défectueuse de la statistique que nous étudions, c'est celle qui concerne les salaires des ouvriers de la grande industrie. Il nous semble que les renseignements qu'elle contient sont aussi vagues qu'incomplets. Pour tout homme qui a étudié ces matières, ils ont même un caractère évident d'inexactitude; tout au moins, ils sont suspects. On nous dit, par exemple, que dans les industries textiles le salaire moyen des hommes employés à la filature est de 2 fr. 90 c., le minimum de 2 fr. 10 c., et le maximum de 3 fr. 80 c. ou 4 francs. Nous n'avons rien à objecter contre les deux premiers de ces chiffres; mais le troisième est évidemment inexact, les salaires de 5 francs, quoique exceptionnels, se rencontrent encore assez fréquemment pour les fileurs; c'est ce que reconnaît, d'ailleurs, l'administration de la statistique dans les tableaux de développement qu'elle a joints à ses résumés généraux. Qu'est-ce donc qu'un salaire dénommé *maximum* qui reste très au-dessous d'un très-grand nombre de salaires particuliers? De même, pour les femmes, on nous dit que dans la filature leur salaire ordinaire est de 1 fr. 52 c., le minimum de 1 fr. 10, et le maximum de 2 francs ou 2 fr. 18 c., suivant les cas. Il est certain que ce prétendu salaire maximum est fréquemment dépassé, et qu'une rémunération de 3 francs et de 3 fr. 25 c. est obtenue par une certaine quantité de femmes. Pour le tissage, on nous dit que le salaire moyen des hommes est de 2 fr. 54 c., le maximum de 3 fr. 45 c., et le minimum de 2 fr. 01 c.; pour les femmes, le salaire ordinaire serait de 1 fr. 72 c., le minimum 1 fr. 32 c., et le maximum 2 fr. 83 c. Nous ferons ici la même objection: des salaires de 3 francs, 3 fr. 50 c., même 4 francs sont assez fréquemment gagnés par les tisseuses habiles; les tableaux de développement de la *Statistique générale de France* le prouvent. Pourquoi alors ne pas le dire? On nous répondra que, par *salaire maximum*, on entend la moyenne des salaires que gagnent les ouvrières assidues et laborieuses; mais c'est là dénaturer la signification des mots et le sens des faits. La statistique ne parle pas des salaires des autres grands ateliers que ceux des industries textiles; il serait utile, cependant, de nous donner quelques renseignements sur les houillères et l'industrie métallurgique.

On nous fournit encore quelques chiffres sur la rémunération de deux catégories de personnes qui sont des ouvriers d'un genre particulier, les employés et les domestiques. Pour les employés de commerce, on n'établit aucune comparaison avec le passé: on se contente de nous dire qu'en province les commis gagnent en moyenne 719 francs, au minimum 485 et au maximum 1,197. A Paris, le minimum serait de 600, le salaire ordinaire de 1,400 et le maximum de 2,400. Ainsi, la rémunération de cette catégorie de personnes serait, à Paris, le double de ce qu'elle est en province. La disproportion serait ici plus grande qu'entre les ouvriers provinciaux et les ouvriers parisiens. Les « demoiselles de boutique » auraient à Paris ordinairement 1,200 francs, au minimum 400 et au maximum 2,000, rémunération qui serait le triple de celle des mêmes personnes en province. Il nous paraît, quoiqu'on ne le dise pas, que les employés ainsi payés ne sont ni nourris ni logés.

De tous les salaires, ce sont ceux des domestiques qui ont le plus haussé depuis 1873, quoiqu'ils soient nourris et logés, souvent même blanchis et en partie habillés. En 1853, nous dit-on, les gages ordinaires des hommes attachés au service de la personne étaient, dans les départements, de 222 fr., le maximum de 309, et le minimum, de 179. Nous avouons que ces chiffres nous paraissent bien bas, même pour la période à laquelle on prétend qu'ils s'appliquent. En 1871, le salaire ordinaire des mêmes personnes serait de 327 fr., le maximum de 435, et le minimum de 251. Ce serait en général une augmentation de plus de 100 0/0. Les domestiques attachés au service de la maison auraient des salaires de 10 0/0 plus élevés. Quant aux femmes, celles qui sont attachées au service de la personne recevraient aujourd'hui en moyenne, dans les départements, 225 fr. au lieu de 163 il y a vingt ans, et au maximum 301 fr. au lieu de 219; le salaire des cuisinières serait de 10 à 15 0/0 plus élevé. Ainsi, pendant cette période, la progression des gages pour les domestiques femmes aurait été beaucoup moins considérable que pour les domestiques hommes. La statistique ajoute qu'à Paris les gages des domestiques hommes varient aujourd'hui de 400 à 1,000 fr., et qu'ils sont en moyenne de 600 fr.; pour les femmes, ils oscilleraient entre 300 et 600 fr., la moyenne étant de 500. On s'explique très-bien que les gages des domestiques se soient beaucoup plus élevés depuis 20 ans que les salaires des ouvriers: le développement de l'aisance et de la richesse fait qu'il y a eu une très-forte demande pour ces sortes d'employés: leur nombre a dû s'accroître considérablement depuis 20 ans. D'un autre côté, les idées d'indépendance, qui d'année en année pénètrent davantage toutes les classes de la société, font que l'appât de gages considérables est nécessaire pour amener un grand nombre de personnes à s'assujettir à des services personnels.

Nous avons cru devoir analyser ici la partie de la *Statistique générale de la France* qui traite du salaire: mais, nous répétons qu'elle est incomplète et défectueuse. Nous espérons que l'administration s'efforcera de la perfectionner dans ses prochaines publications. Peu de documents seraient aussi intéressants pour l'histoire de notre temps, s'ils étaient faits sur des données nombreuses et avec un soin méticuleux.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LES CHEMINS DE FER ANGLAIS (1).

LES GARES DE LA CAPITALE.

Les capitales jouent un rôle très-important dans le commerce des grands Etats. En Angleterre, Londres est l'objectif principal des chemins de fer. Paris, quoique n'ayant que la moitié de la population de Londres, en nombres ronds deux millions au lieu de quatre, occupe dans le pays, au point de vue commercial comme au point de vue politique, une position plus prépondérante encore. Paris est le centre du commerce français, le foyer vers lequel presque tout converge et d'où presque tout émane, l'officine où presque toutes les questions s'élaborent, où presque toutes les grandes affaires se résolvent. Chaque établissement manufacturier ou commercial de la France a Paris pour point de mire. On a continuellement lieu d'y venir, pour nouer des affaires ou pour en régler l'exécution.

Le service des chemins de fer dans Paris et le degré de facilité qu'ils procurent aux personnes de la province pour pénétrer dans les différents quartiers, surtout dans ceux qui servent de siége aux affaires, sont donc d'intérêt général. Il nous en coûte de dire que cette branche de l'exploitation des chemins de fer français a été bien négligée. Tandis qu'à Londres c'est voisin de la perfection, à Paris, on en est à l'enfance de l'art. Le génie commercial de la nation anglaise, aiguillonné par la nécessité de se créer des revenus par ses propres efforts, sans l'assistance de l'Etat et sans monopole, a conduit les compagnies anglaises de chemins de fer à l'adoption d'une règle très-fa-

(1) Voir l'*Economiste Français* des 14 et 21 novembre.

vorable à l'intérêt public : c'est de placer les gares des grandes villes, à tout prix, au foyer des affaires. Ainsi a-t-il été fait à Liverpool, à Glasgow et ailleurs. C'était bien plus difficile à Londres, où la ville, étant immense, il devait en coûter des sommes énormes pour se rapprocher du centre de figure de la ville et des siéges principaux du commerce. On n'en a pas moins abordé avec vigueur ce problème ardu, ce programme dispendieux, et aujourd'hui c'est un fait accompli, à très-peu près, dans toutes ses parties.

Le centre de figure de Londres est une place appelée Charing-Cross, à peu de distance de la Tamise et de Westminster, où siége le Parlement. Autour de Charing-Cross, sont groupés dans un petit rayon les principaux clubs de la ville et une multitude d'établissements. Puis il y a la Cité, quartier où la population est très-dense, où chaque grand commerçant a son comptoir et où sont situées la Banque et la Bourse. Plusieurs gares de chemins de fer primitivement placées ailleurs, ont été transportées à Charing-Cross ou dans le voisinage, ou bien dans la Cité et sur ses bords. Il y a une gare à Charing-Cross même; c'est là que débarquent une partie des voyageurs venant de Paris. La gare de Waterloo, appartenant à la Compagnie du Sud-Ouest, est à mille mètres de Charing-Cross; la gare Victoria, autre issue pour les voyageurs venant de Paris, est à deux kilomètres ; mais l'une et l'autre sont reliées à la gare de Charing-Cross. Dans la Cité même, on a la gare de Ludgate-Hill et celle de Cannon-Street, encore à l'usage des arrivants de Paris, et d'où il n'y a qu'un saut à la Banque, à la Bourse, à Mansion-House (résidence du maire). Ces deux dernières gares sont reliées par un embranchement avec celle de Charing-Cross. Plusieurs autres gares de première importance, celle d'Euston, tête du réseau du Nord-Ouest, le premier de tous; celles de Saint-Pancras, de King's-Cross et de Paddington, points de départ de trois grandes compagnies, sont un peu loin du centre de figure et de la Cité; mais elles sont reliées entre elles et avec à peu près toutes les autres gares, y compris Charing-Cross, avec la Cité, avec toutes les parties d'un ovale de douze kilomètres sur six, qui occupe le milieu de la ville et en renferme les parties les plus affairées. Elles le sont au moyen d'un chemin de fer souterrain appelé le Métropolitain, qui a coûté quinze à seize millions par kilomètre. Le Métropolitain est, si l'on peut parler ainsi, un chemin de ceinture intérieur; il dessert la gare Victoria, qui de cette manière est en rapport direct avec les grandes gares éloignées de Charing-Cross.

Un autre chemin de ceinture, celui-là d'un plus grand rayon, réunit les lignes aboutissant à Londres et a, dans la Cité, deux débouchés qui lui sont propres, à Fenchurch street et à Broad street. Par le Métropolitain ou par des embranchements spéciaux, les uns souterrains, les autres suspendus au-dessus des toits, tous les chemins sont ainsi, dans l'enceinte même de Londres, en jonction les uns sous les autres. Il n'y a donc pas d'exagération à dire que, à part les quartiers excentriques de cette immense ville, tout habitant de Londres trouve sous sa main une gare d'où il peut se rendre dans quelque partie de la Grande-Bretagne qu'il lui plaît. Et la réciproque est vraie par la même raison : toutes les parties de l'Angleterre sont en rapport avec tous les quartiers populeux de Londres. C'est un des résultats les plus surprenants de la puissance et de l'intelligence de l'industrie privée.

Moyennant quels sacrifices les compagnies anglaises de chemins de fer ont-elles pu procurer au public un si grand avantage? Le plus remarquable exemple qu'on en puisse citer est celui du tronçon qui relie le célèbre pont de Londres contigu à la Cité, à Charing-Cross. La Compagnie du Sud-Est (Londres à Douvres) avait une gare convenable sur la rive droite de la Tamise, au pont de Londres. Elle a voulu aller à Charing-Cross, qui est sur la rive la plus peuplée, la rive gauche, et à Cannon street dans la Cité. Ce double embranchement fait 4,000 mètres. Il a coûté 100 millions de francs. Nous croyons savoir que la Compagnie ne regrette pas cette énorme dépense.

Pour épargner aux arrivants l'ennui d'aller chercher un hôtel, les Compagnies ont érigé, à leurs frais, dans les gares mêmes, des caravansérails où chacun trouve un appartement et une table en rapport avec sa fortune. Plaire au voyageur, l'accommoder, lui épargner des pas et des démarches, c'est, à Londres, le grand souci des Compagnies. Elles ont toujours à la pensée qu'elles sont les serviteurs du public. C'est qu'en Angleterre, les Compagnies de chemins de fer n'ont à compter ni sur une subvention de l'Etat en capital, ni sur une garantie d'intérêt pour les obligations, ni sur une garantie de dividende pour les actions, ni sur le monopole d'une partie du territoire national concédée comme un fief. Leur unique ressource, c'est la clientèle qu'elles trouvent chez un public laborieux et entreprenant, en lui offrant incessamment des facilités nouvelles pour le déplacement des personnes et des choses. Elles s'enquièrent indéfiniment des besoins et des convenances de ce public, afin d'y satisfaire même à grands frais. Elles s'efforcent à qui mieux mieux, stimulées par la concurrence, quand il y a lieu par les admonestations que les journaux, fort indépendants en Angleterre, ne leur ménagent pas, et quand leurs efforts sont bien conçus, elles en recueillent la récompense par l'augmentation des transports et de la recette.

A Paris, les gares de chemins de fer sont restées toutes là où elles avaient été posées à l'origine, c'est-à-dire loin du centre de la ville, et, du moins en ce qui concerne les voyageurs, elles demeurent isolées les unes des autres. La ville s'étant agrandie par l'annexion de toutes les ci-devant communes suburbaines et par le développement de la population et des affaires, quelques-unes se trouvent maintenant entourées de quartiers populeux. Telle celle du Nord, et jusqu'à un certain point celle de l'Est. Telle, à plus forte raison, celle de la rue Saint-Lazare, très-excentrique à l'origine en 1836, et qu'avec une dépense supplémentaire d'un million à peine on aurait pu porter à la Madeleine. Mais c'est nominalement que la gare de la Méditerranée à Bercy et celle d'Orléans au boulevard de l'Hôpital sont dans Paris. Elles sont de fait dans des villages plus ou moins distants de la capitale, et fort peu attrayants par eux-mêmes. Il eût été pourtant bien facile, avec de la bonne volonté de la part de l'Etat et de la part de la ville de Paris, de transporter le service des voyageurs de la gare d'Orléans jusque vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, et même sur la place de l'Hôtel-de-Ville en jetant sur la Seine un pont qui n'eût pas coûté cher. Pour le chemin de fer de Lyon et de la Méditerranée, pénétrer dans l'intérieur de la ville eût été plus difficile; mais l'incomparable clientèle de ce magnifique chemin justifiait la dépense. Tout au moins, ce n'eût été qu'un jeu de transférer le service des voyageurs à la place de la Bastille, où il serait notablement mieux, mais où il ne serait pas encore convenablement pour la commodité des relations de Paris avec la province.

Lorsque, sous l'empire, on a entrepris les travaux gigantesques qui ont fait de Paris la plus belle ville du monde, on n'a pas aperçu qu'il était possible et nécessaire d'y comprendre le transport, dans l'intérieur de la ville, du service des voyageurs, arrivés ou partant par les chemins de fer, en reproduisant le double moyen employé à Londres, à savoir le déplacement des gares à voyageurs et la création d'un chemin de fer souterrain, analogue au Métropolitain de Londres. Eu égard aux rues nouvelles qu'on perçait et dont quelques-unes traversaient Paris presque de part en part, et grâce aux terrains qu'on acquérait et où l'on était le maître de faire tout ce qu'on voudrait, au-dessous et au-dessus de la surface, les frais de cette amélioration auraient été fort amoindris. Porter les gares en avant, les rapprocher de la Bourse, des quartiers populeux qui entourent le Conservatoire des arts et métiers ou de l'Hôtel-de-Ville, ou de la partie la plus fréquentée du boulevard, n'eût pas été impraticable. Cent cinquante millions prélevés sur les sommes colossales que la Ville et l'Etat consacraient à changer l'aspect de Paris, eussent suffi pour déterminer les Compagnies de chemins de fer à se charger de ces prolongements, qui leur auraient été très-profitables, et pour provoquer l'établissement de voies souterraines analogues au chemin de fer métropolitain de Londres, qui auraient rattaché les principales gares les unes aux autres.

Cette omission a été une grande faute. La réparer aujourd'hui, serait beaucoup plus cher, et, étant donnée la position financière de l'Etat et celle de la Ville, serait plus que difficile. Mais avec le temps, quand le revenu des Compagnies se sera accru et que la Ville et l'Etat seront moins obérés, ce sera un des premiers objets à poursuivre dans l'intérêt du pays. Le chemin de fer de Ceinture auquel on est réduit à Paris pour la communication des grandes voies ferrées actuelles rend pour les marchandises des services qu'une gestion plus intelligente pourrait augmenter dans une forte proportion. Quant aux voyageurs, il n'aura jamais qu'une influence très-secondaire, et sur ce point ce n'est pas lui qui résoudra jamais le problème.

Ce n'est pas pour le vain plaisir de critiquer que nous rappelons ici la faute qui fut commise alors. Il n'est jamais superflu de réveiller dans les administrations publiques le sentiment de la responsabilité; il n'est pas hors de propos non plus d'appeler l'attention des compagnies sur leurs

devoirs envers le public. Sous l'empire, il appartenait principalement sans doute à l'autorité de mettre en pratique à Paris ce qui s'accomplissait à Londres. Mais, de leur côté, les Compagnies auraient pu se montrer moins indifférentes au sujet de l'intérêt général dont le leur est inséparable. Leur initiative active et énergique eût suffi probablement pour obtenir de l'Etat et de la Ville, dont la bonne volonté pour les améliorations n'était pas douteuse, un concours efficace et décisif.

Malheureusement le régime que les lois et règlements ont fait aux grandes compagnies françaises de chemins de fer est peu propre à leur inspirer une initiative qui soit active et énergique.

LE RETOUR DE L'OR ALLEMAND EN FRANCE.

Nous assistons à un singulier spectacle. Malgré le ralentissement des affaires et l'abondance des capitaux, nous voyons les pays voisins prendre des mesures défensives pour sauvegarder leurs réserves métalliques et les Banques d'Angleterre et de Prusse élever le taux de l'escompte.

On ne peut douter du ralentissement des affaires en jetant un coup d'œil sur le portefeuille des Banques, et nous constations ici même, il y a quelque temps, que la somme des effets escomptés était réduite au chiffre minimum, comme on l'observe toujours pendant la liquidation des crises commerciales, tandis que les dépôts en comptes courants atteignaient leur chiffre maximum.

Sans qu'on puisse signaler dans les affaires aucun de ces abus de la spéculation qui amènent les crises, alors que partout le capital disponible attend une occasion favorable pour s'employer, néanmoins nous voyons, en Angleterre et en Allemagne, le capital recherché sous la forme métallique; pour se le procurer, on s'adresse à l'encaisse des Banques, et, sous l'influence de ces demandes, nous voyons chaque semaine leur niveau s'abaisser, et s'abaisser d'une façon très-caractéristique, c'est-à-dire sans une augmentation correspondante du portefeuille, comme on l'observe aux époques de crise; bien plus, au même moment, on voit ce dernier s'abaisser, ce qui indique que ce n'est pas pour liquider des engagements commerciaux qu'on a recours au métal. Il doit y avoir d'autres opérations qui réclament son intervention, et comme son déplacement ne peut avoir lieu que sous l'influence d'un change défavorable, en même temps que nous le voyons s'écouler, nous suivons les oscillations des cours des changes indiquant l'intensité du courant qui emporte ou ramène les espèces.

Dans les circonstances actuelles, les pertes qu'éprouvent les encaisses des Banques ne dépendent pas non plus des abus de l'émission des billets. Le trouble que l'on observe dans les bilans provient des recours directs à la réserve métallique, soit par le remboursement des billets, soit par le retrait des dépôts en comptes courants sans passer par l'escompte.

Le tableau ci-joint nous montre sous l'influence de quels changements dans les bilans le taux de l'escompte a été élevé à Londres, dans ces derniers temps, de 3 à 6 0/0, sans pouvoir encore maîtriser la situation.

DATES.	BANQUE D'ANGLETERRE.								BANQUE DE PRUSSE.				
	Circulation.	Encaisse.	Réserve de billets.	Portefeuille.	Dépots publics.	Dépots privés.	Taux escompte.	Change sur Paris.	Circulation.	Encaisse.	Portefeuille.	Dépôts.	Acceptations.
	(1)							fr. c.					
23 sept....	26.4	23.3	11.5	17.0	5.7	18.3	3 %	25.15	42.9	33.3	23.2	4.9	5.2
7 octobre.	28.0	22.6	9.4	19.2	4.2	22.3	3 %	» 15	42.7	32.7	23.8	4.9	5.3
14 » .	28.0	22.0	8.7	19.2	3.9	21.9	4 %	» 12	42.1	32.0	23.7	5.0	5.0
21 » .	27.4	21.4	8.6	19.3	3.5	21.9	4 %	» 12½	41.8	31.3	23.7	5.0	4.8
28 » .	27.1	21.3	8.8	19.1	3.6	21.0	4 %	» 10	41.3	31.3	23.1	5.0	4.5
4 nov....	27.6	21.0	8.1	18.5	3.7	19.5	4 %	» 10	42.1	31.1	23.0	5.0	3.5
11 » ...	27.1	20.8	8.3	18.1	3.3	19.3	4 %	» 10	41.7	31.0	22.6	5.0	3.3
18 » ...	26.7	20.2	8.0	17.5	3.8	18.0	5 %	» 12½	»	»	»	»	»
25 » ...	26.1	20.1	8.4	17.4	4.4	17.8	6 %	» 12					

Comme on le voit, le 23 septembre, la réserve métallique s'élevait encore à la Banque d'Angleterre à liv. sterl. 23,300,000, et, le 18 novembre, par un mouvement descendant non interrompu, elle s'était abaissée à liv. ster. 20,200,000. Simultanément la réserve des billets, c'est-à-dire, d'après l'acte de 1844, la seule ressource disponible de la Banque, de liv. sterl. 11,500,000, s'était affaissée à liv. ster. 8,000,000 pendant que les autres articles du bilan, sauf le compte du Trésor, n'avaient subi aucune variation. Ce dernier, de liv. sterl. 5,700,000, était tombé à liv. sterl. 3,800,000; mais les dépôts privés n'avaient varié que de liv. sterl. 300,000. Dans l'intervalle, cependant, aussitôt qu'on avait pu craindre que l'escompte ne fût élevé, on les avait vus s'accroître de liv. sterl. 4,000,000, dont liv. st. 2,000,000 environ avaient été fournis par l'escompte de papier qui était venu grossir le portefeuille, puis aussitôt qu'on se fut aperçu que la hausse de l'escompte ne provenait pas d'embarras commerciaux, le portefeuille s'est vidé de nouveau, et alors même que l'escompte a été porté à 5 0/0, il est revenu à liv. sterl. 17,500,000, c'est-à-dire au même chiffre qu'au 25 septembre, quand le taux de l'escompte ne dépassait pas 3 0/0.

(1) Millions de liv. sterl.

La circulation des billets a suivi les mêmes variations : de liv. sterl. 26,400,000, elle s'est élevée à liv. sterl. 28,000,000 au moment où, par précaution, on a eu recours à l'escompte pour retomber à liv. sterl. 26,700 000 aussitôt que, les craintes ayant disparu, on a remboursé la Banque.

Les bilans de la Banque de Prusse reproduisent les mêmes oscillations sur les mêmes articles et dans le même sens, comme on peut s'en convaincre sur le tableau ci-joint. Mais là, ce qui prouve encore mieux l'absence d'embarras commerciaux, c'est non-seulement la baisse du portefeuille, mais de plus celle des acceptations qui, de liv. sterl. 5,200,000 sont tombées à liv. sterl. 3,300,000. Ainsi nous sommes en présence d'un drainage continu des métaux précieux dans les deux Banques, sans aucun accroissement du portefeuille et de la circulation; mais dans les deux pays, les cours du change indiquent qu'il y a avantage à exporter du métal. C'est donc en dehors des excès de la spéculation et de la mauvaise conduite des affaires commerciales qu'il faut chercher la cause de ces accidents.

N'y a-t-il pas d'autres causes qui agissent sur le marché et qui, par une intervention forcée, voulant changer le cours naturel des choses, peuvent produire une crise monétaire? Les mesures prises par le gouvernement allemand pour arriver à l'étalon d'or et à la démonétisation de l'argent ne seraient-elles pas l'origine et la source de tous ces embarras ? L'observation de tout ce qui se passe en Allemagne, en Angleterre et en France, semble le prouver.

L'indemnité des cinq milliards a mis à la disposition de l'Allemagne une quantité d'or comme elle n'en avait jamais eu. Cet or a été pris sur tous les marchés du monde par l'intermédiaire des syndicats qui fournissaient du papier de change à la France, papier que le Trésor allemand pouvait réaliser en or sur le marché de Londres. Ce métal était monnayé pour fournir la nouvelle monnaie d'or, et comme le change a toujours été favorable à l'Allemagne tant qu'a duré le paiement de l'indemnité de guerre, ce qui était inévitable, on a pu commencer à mettre en circulation un certain nombre de ces pièces. Il y a donc eu en Allemagne pendant quelque temps une grande abondance de métal, comme si une nouvelle Californie versait sur son marché le produit de ses mines. Il n'en fallait pas tant pour enflammer la spéculation et amener une hausse de prix qui a dépassé tous les écarts semblables signalés dans les crises précédentes en France et en Angleterre. Cette hausse de prix n'a eu qu'un temps; au milieu de cet entrain auquel on ne voyait pas de limites, on a beaucoup acheté, des engagements ont été pris, il s'agit de se liquider dans des conditions qui ne sont pas les mêmes. Depuis que les paiements de l'indemnité française ont cessé, les changes sont redevenus défavorables à l'Allemagne; les banquiers mis en demeure d'exporter du métal recherchent celui qui sera le plus avantageux à livrer; par suite de la baisse de l'argent qui, de 60 deniers par once est tombé à 57 sur le marché de Londres, on recherche l'or de préférence, et la nouvelle monnaie frappée en Allemagne pour remplacer l'argent a déjà été exportée sur une grande échelle; un économiste allemand a même estimé à 500 millions de francs la somme qui aurait déjà été prise et serait retournée en France.

La situation est donc critique et la transformation monétaire qu'on veut d'autorité introduire en Allemagne, est donc sur le point d'échouer, si l'on ne prend les mesures les plus énergiques pour parer le danger. Il va falloir encore acheter de l'or et accélérer le monnayage pour, à un moment donné, le substituer en grande masse à l'argent. Le ministre des finances, M. Camphausen, n'a pas dissimulé que son solde créditeur à Londres lui permettrait de se procurer une partie de l'or qui lui est nécessaire, mais on ignore quand et dans quelles conditions il fera usage de son crédit.

Le paiement de l'indemnité de guerre a produit un trouble profond qui agite encore le marché monétaire. On ne déplace pas artificiellement et impunément de pareilles masses de métaux précieux d'un pays dans un autre sans qu'au flux qui les a apportées succède un reflux auquel nous assistons en ce moment.

Les opérations de change engagées dans le monde entier à l'aide de syndicats commissionnés par le Trésor français, nous ont fait, à grands frais, acheteurs de papier que nous avons payé avec nos titres ou avec le capital provenant des versements mensuels des souscripteurs. Ce capital versé partout à pleines mains, qui souvent même restait pendant un certain temps en dépôt dans les banques ou chez les banquiers, n'a pas été sans faciliter, sans engager même beaucoup d'affaires qui se liquident peu à peu. Conclues à un moment où les changes étaient défavorables à la France par suite de la saignée à laquelle on soumettait la pauvre blessée; aussitôt l'opération terminée, par l'énergie de notre industrie et la vitalité de notre crédit, les cours se sont retournés en notre faveur. Après avoir cherché de l'or dans le monde entier pour le verser en Allemagne, il n'est pas surprenant qu'on aille le chercher là où il a été artificiellement dirigé afin de lui faire reprendre son niveau naturel. L'Allemagne, menacée dans ses projets, se jette sur le marché de Londres, le seul où l'on peut puiser de l'or à bureau ouvert.

Mais même sans que les demandes viennent de l'extérieur il serait assez singulier que la hausse de la monnaie parût d'abord en Allemagne là où tant d'or a été versé, si l'on ne se rappelait que, comme toujours, la spéculation et le mouvement des transactions qui en a été la conséquence, en ont absorbé beaucoup plus qu'il n'en est arrivé. C'est ce qui explique comment, en présence de ces nouveaux besoins, la monnaie, au lieu d'être là à meilleur marché qu'ailleurs, car nulle part dans un aussi court espace de temps, il n'en a été autant accumulé, y est au contraire plus chère.

Depuis le mois de juin la réserve métallique de la Banque de Prusse a baissé de 50 millions de francs et malgré la hausse du taux de l'escompte à 6 0/0 le drainage persiste il s'est même étendu au marché de Londres : la réserve métallique de la Banque d'Angleterre en deux mois a déjà perdu 75 millions de francs.

Où se dirige ce courant de métaux précieux qui se déplacent? La plus grande partie vient en France, là même où on l'avait retiré de force; l'équilibre naturel qui avait été rompu tend à se rétablir. Tout concourt à nous rendre ce que nous avons perdu : le change de Londres sur Paris nous est favorable, il y a avantage à prendre de l'or à Londres pour l'introduire en France; c'est ce qui rend si inquiète la Banque d'Angleterre. Elle ne voudrait pas jeter le trouble sur le marché, et cependant elle comprend qu'elle ne peut défendre son encaisse qu'en mettant le métal à son prix. Il y a deux mois la livre sterling, dont le pair est 25 fr. 20 c. était cotée 25 fr. 27 c., puis elle est tombée à 25 fr. 15 c. et enfin à 25 fr. 10 c. La Banque d'Angleterre a eu beau élever le taux de l'escompte de 3 à 4 0/0, le change s'abaissait toujours; ce n'est qu'à 5 0/0 qu'il s'est un peu relevé, mais à ce prix il y a encore avantage à Londres à se libérer avec de l'or. Cette persistance d'un change défavorable indique qu'il y a une cause permanente qui agit tandis que dans les années antérieures ces accidents n'avaient pas de durée. Comment, dans les règlements des immenses transactions internationales dont personne ne connaît l'ensemble et ne peut mesurer l'étendue, comment distinguer celle qui détermine le trouble actuel?

Depuis plusieurs années nous achetions beaucoup de blé à l'étranger par l'entremise de Londres; cette année nous en vendrons, mais si nous n'augmentons pas la consommation des produits étrangers, ce qui est probable, il y aura une forte balance en notre faveur, qui nous permettra de prendre de l'or au dehors. Cette balance se manifeste-t-elle déjà? C'est possible, mais les causes que nous avons énumérées plus haut suffisent pour expliquer comment la Banque d'Angleterre est obligée d'élever le prix de l'or en haussant l'escompte pour défendre son encaisse, et comment, d'un autre côté, cette hausse officielle a peu d'action sur le marché libre qui, n'éprouvant aucun embarras, les compensations des engagements se faisant très-régulièrement au Clearing-house ou en papier, se maintient au-dessous du taux de la Banque.

Clément Juglar.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE DEPUIS 1789 (1).

Nous avons vu quelle politique économique avaient suivie la République et l'Empire, et quelle influence elle avait eu sur le développement des transactions commerciales de la France avec l'étranger. L'un des premiers actes des Bourbons, à leur rentrée aux affaires, fut tout naturellement de modifier l'ordre de choses établi par le gouvernement impérial. C'était d'ailleurs le vœu général en France, et si quelques industries spéciales, favorisées par la législation précédente, plaidaient encore pour son maintien, la presque totalité des manufactures protestaient contre un système qui les ruinait. Le baron Louis, ministre des finances, prit l'initiative de la réforme : « Les prohibitions absolues détruisent l'émulation », disait-il, et l'ordonnance du 12 août 1814 établit un nouveau tarif de douanes. Le coton, que l'Empire avait frappé d'une taxe de 800 francs par 100 kilogrammes, fut tout à coup affranchi de tout droit d'entrée, le café descendit à 75 francs les 100 kil., le sucre à 60 francs, et les prohibitions sur les autres marchandises furent remplacées par des droits assez modérés. Les intentions du gouvernement étaient libérales, et Louis XVIII surtout, mûri par l'expérience et par l'étude des faits économiques des dernières années, était partisan d'une certaine liberté en matière commerciale. Mais les grands industriels, auxquels le système prohibitif avait permis de rester maîtres sur le marché intérieur et d'acquérir, de la sorte, de grosses fortunes, voyaient avec peine les dispositions du nouveau gouvernement. L'entrée, à des taux modérés, des produits anglais en France menaçait leur monopole, et ils n'ignoraient pas que, grâce aux améliorations apportées dans leur fabrication, les Anglais leur feraient une concurrence redoutable dont ils ne pourraient atténuer les effets que par des sacrifices et des réformes. Ils prirent, de ce jour, une attitude hostile et résistèrent, à la Chambre des députés où les conviaient leurs immenses richesses aux tentatives de la Restauration.

Le décret du 12 août 1814 avait réservé la fixation des droits d'importation sur les fontes, fers et aciers jusqu'à ce qu'une commission eût déterminé dans quelles proportions ceux-ci pourraient être admis. Les maîtres de forges, favorisés exceptionnellement par l'état de blocus, se trouvèrent tout à coup surpris, à la paix, par la concurrence redoutable des produits anglais qui se livraient à 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires. Ils firent alors entendre de vives réclamations et demandèrent l'interdiction à la frontière des fers étrangers. Leurs prétentions furent repoussées par le ministre et par la commission, mais, accueillies par un grand nombre de députés, elles obtinrent une sanction par la loi du 21 décembre qui porta le droit, décime compris, à 50 0/0 de la valeur de la marchandise.

Après les fers vinrent les laines et, dans toutes les mesures adoptées, l'esprit de restriction triompha. La prohibition, sapée dans sa base par les esprits éclairés dont le nombre heureusement s'accroissait chaque jour, chercha un refuge auprès des partisans du monopole et des ennemis des idées nouvelles issues de la Révolution, et s'éleva bientôt à la hauteur d'un système. La protection forma une coalition, et les protectionnistes, dirigés par M. de Saint-Cricq, directeur général des douanes, s'avancèrent plus résolûment encore dans la voie néfaste qu'ils avaient tracée. Le tarif de 1816 rétablit la prohibition sur les matières premières et ramena ainsi les causes de dépérissement signalées sous le régime de Napoléon.

Au début de la Restauration, l'exportation des blés était permise lorsque le prix du blé ne dépassait pas une certaine limite déterminée, et l'importation était libre en tout temps, moyennant un simple droit de balance. Cette législation était sage et conçue principalement, ainsi que le dit M. Pierre Clément, au point de vue des intérêts populaires. Le 31 mai 1819, le duc Decazes, ministre de l'intérieur, proposa des modifications à cette législation. D'après lui, l'importation était une cause d'avilissement des prix et privait l'agriculteur d'une rémunération suffisante; la défense d'importer les blés étrangers ferait naturellement hausser les produits de l'agriculture indigène et favoriserait nos nationaux. Le projet fut vivement débattu, mais comme tous les précédents, voté avec une immense majorité. La loi de douane de 1822 fut la conséquence logique de ce système; la prohibition était devenue une loi de sûreté générale et tous les points susceptibles de son application étaient vivement recherchés. A leur tour, les maîtres de forges et les propriétaires de houillères en concurrence avec l'étranger se mirent en campagne et demandèrent des aggravations de tarifs. M. de Saint-Cricq, fidèle à ses maximes, appuya leurs prétentions et profita de la circonstance pour exposer tout un plan de politique commerciale à l'usage des réclamants. Il conclut en demandant des augmentations à l'entrée des fers, des laines, des lins et des sucres étrangers; puis, complétant son programme, il frappa d'une taxe exorbitante les bestiaux dont l'importation en tout temps n'avait supporté que des droits

(1) Voir *l'Économiste Français* du 7 novembre.

très-modérés. La Chambre amplifia les projets du gouvernement, et l'entrée en France des substances alimentaires, respectée par la Révolution et par l'Empire, fut atteinte par les représentants du pays qui, trouvant l'importation des bestiaux trop accentuée et considérant cette abondance comme *funeste*, selon le mot de l'un d'eux, M. de Bourienne, portèrent à 55 francs le droit primitif de 3 francs 30 c. Les murmures furent universels, non-seulement en France, où les classes inférieures manifestèrent vivement leur mécontentement et leur colère, mais encore dans les pays étrangers producteurs, qui usèrent de représailles.

Les protectionnistes, vainqueurs dans toutes les luttes, levaient franchement le masque ; le succès leur avait troublé le cerveau et beaucoup, mus par une sorte de fièvre, demandaient à aller plus loin dans cette voie calamiteuse. M. de Villèle lui-même, cependant si habile et si droit, semblait entraîné par le courant et tenait un langage indigne d'un homme d'Etat et même d'un homme d'esprit. Les résultats de cette déplorable campagne s'étaient promptement fait sentir. Dès la conclusion de la paix en 1816, le commerce avait repris une marche régulière, le crédit s'était développé ; de 621 millions qu'il était en 1815, notre commerce spécial s'était élevé à 796 millions en 1817 et à 837 millions en 1818 ; mais les transactions s'étaient soudain ralenties et la crise, après avoir sévi en Angleterre où la spéculation s'était trop hasardée, passait en France et faisait descendre, en 1819, le total de nos transactions à 754 1/2 millions. L'agriculture que l'on avait prétendu protéger était en souffrance; nos vins, entre autres produits, ne s'écoulaient plus au dehors, et un député libéral pouvait dire avec raison : « Des maisons qui expédiaient chaque année douze ou quinze cents barriques à Stockholm n'en envoient plus cent. Le port de Cette qui exportait pour 60 millions de vins est désert. » Tout ce que les Chambres renfermaient d'hommes éclairés, les Duvergier de Hauranne, les Ternaux et les Foy luttaient d'éloquence pour protester contre une pareille situation, mais leur voix n'était pas écoutée. Après les bestiaux étaient venus les sucres, les laines, les fers, les fontes et les huiles. Partout le privilége l'emportait. Par représailles, la Sardaigne et l'Espagne fermèrent leurs frontières à tous nos produits, et l'augmentation des droits sur les fers engagea la Russie, la Prusse et la Suède à mettre des droits prohibitifs sur nos vins, nos soieries et nos draps. Chaque année constatait une diminution nouvelle dans nos exportations; en 1819, année de la crise, cette branche de notre commerce avait atteint 460 millions; elle descendait à 450 en 1821, et à 427 en 1822.

L'augmentation des tarifs n'en continua pas moins à s'effectuer, et la loi de 1826 vint encore aggraver le régime précédemment suivi. Les laines subirent un droit de 30 0/0; les couvertures de laine, l'acier fondu, les cordages, etc., virent doubler leur tarif, et les taxes sur la plupart des tissus de fil furent quadruplées. Cette loi chassait de nos marchés les dernières importations étrangères et faisait revivre, en temps de paix, le régime néfaste de 1806 que l'Empire n'avait accepté qu'au milieu d'une lutte sans exemple et poussé par les représailles d'ennemis sans cesse menaçants. Notre commerce souffrait beaucoup ; la matière première, devenue hors de prix, ne pouvait plus répondre aux besoins des manufactures, et la production s'était réduite considérablement. Les plaintes devinrent unanimes; les partisans de la liberté commerciale, excités par les immenses résultats que produisait alors en Angleterre la réforme économique préconisée par Huskisson, provoquèrent une enquête sur le régime douanier et obtinrent de la Chambre des députés elle-même que la question fût examinée. Une sorte de réaction semblait avoir saisi la majorité de la Chambre ; l'exagération du système protecteur avait produit tant de calamités que l'on comprit la nécessité d'une révision sérieuse des tarifs. Une commission fut nommée à cet effet et M. de Saint-Cricq lui-même, appelé depuis peu au ministère du commerce, tout en faisant l'apologie de la protection, reconnut la nécessité d'apporter quelque adoucissement aux lois douanières qui régissaient le commerce international. Mais les efforts de cette commission n'aboutirent pas aux résultats qu'on en attendait; soit que la difficulté d'appliquer immédiatement un remède aux maux signalés fût trop grande, soit que l'esprit étroit qui avait jusqu'alors dirigé le gouvernement eût dominé dans la commission, la question resta sans solution. Les partisans de la liberté commerciale furent vivement désappointés et leur mécontentement se traduisit par de nombreuses doléances. Le ministère crut les calmer en proposant une nouvelle loi sur le régime des fers qui faisait le principal objet des réclamations, et, le 21 mai 1829, M. de Saint-Cricq déposa un projet abaissant d'un dixième en 1835 et d'un second dixième en 1838 les droits sur les produits métallurgiques, réduisant dans une notable proportion les surtaxes relatives aux sucres, aux soies et au bois d'acajou. Il renfermait certaines dispositions empreintes d'un esprit de libéralisme; il ne fut pas discuté. Le gouvernement de la Restauration allait disparaître, entraînant avec lui tous ses projets.

L'avénement du gouvernement de Juillet n'apporta aucune modification au régime commercial alors en vigueur. En vain les hommes les plus éclairés du pays, MM. d'Argout, Duvergier de Hauranne et tant d'autres dont la voix s'était fait entendre dans les législatures précédentes, firent-ils de vigoureux efforts pour faire adopter une loi des céréales plus libérale que celle de 1821, la commission repoussa le projet. M. de Saint-Cricq avait conservé son influence, et son avis dirigeait encore les grands manufacturiers successeurs des propriétaires fonciers. « Ma conviction profonde, leur disait-il, est que le jour où la Chambre et le gouvernement auront abandonné la protection de l'industrie agricole, ce jour-là sera la veille de celui où ils abandonneront la protection de tous les produits industriels. » Cette perspective avait produit son effet, et la protection avait repris une force nouvelle. Les lois de tarifs soumises à l'acceptation de la législature par M. d'Argout en 1832, et par M. Thiers en 1834 ne furent même pas discutées et les adoucissements demandés par ces deux ministres ne firent qu'augmenter l'opposition dans les rangs des protectionnistes. En 1834, cependant, M. Duchâtel, qui venait de succéder à M. Thiers, espéra obtenir des réformes, et, pour se donner plus de force dans sa tentative, il ordonna une enquête sur la prohibition. La lutte devint alors plus vives dans le pays. Les ports maritimes, déshérités entièrement par le régime en vigueur, demandèrent la suppression des droits exorbitants qui arrêtaient l'exportation de nos marchandises et l'entrée des produits étrangers, et furent soutenus, dans leurs réclamations, par les chambres de commerce du centre, tandis que les villes manufacturières s'opposaient à toute modification du tarif. Rouen, Roubaix, Lyon surtout firent entendre de vives doléances et en vinrent même aux menaces ; les ateliers s'émurent, et, par des menées sourdes, les fauteurs de la prohibition causèrent dans le pays une grande agitation. Le gouvernement eut peur, et recula, mais en portant toutefois quelques atteintes timides au tarif. Le droit sur les laines fut diminué de 33 0/0 par une ordonnance qui abaissa également de 25 0/0 le droit sur les fers à la houille et permit l'entrée des cotons filés des numéros supérieurs à 140, celle des châles de cachemire, des foulards, des cuirs de Russie et de certains fers pour la marine.

C'était bien peu, mais c'était une victoire, et M. Duchâtel, en quittant le ministère, la compléta, en obtenant avec peine, il est vrai, qu'elle fût sanctionnée par les Chambres. Aussi, malgré tous ses efforts et ceux de M. Passy, échoua-t-il dans sa tentative pour faciliter l'entrée des bestiaux, et les progrès obtenus par ces vaillants hommes d'Etat furent-ils compromis par la loi de 1841, qui élevait plus de taxes qu'elle n'en abaissait. La lutte s'était toutefois accentuée : de toutes parts le vent était à la liberté, les nations voisines rapprochées entre elles par les liens de l'intérêt et par les idées nouvelles que propageait, avec une rapidité jusqu'alors inconnue, la vapeur nouvellement utilisée, sentaient le besoin de se lier plus intimement et de favoriser entre elles des échanges plus fréquents. Des essais de traités de commerce avaient eu lieu sur plusieurs points de l'Europe : l'Allemagne s'était unie dans la grande association du Zollverein et un projet d'union douanière avait été tenté entre la Belgique et la France. Mais les intérêts industriels avaient conservé leurs vues étroites, et, pour les mêmes raisons qui les avaient poussés à rejeter les moindres tendances de réforme des taxes, ils avaient mal accueilli tout essai de convention internationale. Ce fut là une des fautes capitales du gouvernement de Juillet, et elle contribua beaucoup à nous isoler en Europe tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial. A ce moment, cependant, s'opérait près de nous une immense révolution. L'Angleterre, aidée des efforts de ses économistes et de ses hommes d'Etat, avait enfin rompu avec les vieilles traditions protectionnistes qui avaient fait la base de ses lois commerciales, et Robert Peel, le plus grand de ses ministres, avait clairement affirmé du haut de la tribune l'avénement de la liberté des échanges. Au début de l'année 1846, secondé par l'*Anti-corn-law-League* que venait de fonder Cobden, il proposa aux Chambres l'abolition du bill sur les céréales. Ce fut la plus belle période de la vie politique de ce grand homme, et l'histoire économique en gardera éternellement le souvenir. « Nous nous sommes trompés, dit-il

à la tribune dans la séance du 28 janvier 1846; l'économie politique avait raison. Le sens commun est avec la liberté.» Puis exposant la situation de l'Angleterre, il démontra que le développement des exportations progressait en raison directe de la réduction des droits protecteurs; il émit l'opinion que le taux des salaires ne varie pas comme le prix des vivres, mais bien comme la commande du travail, et que la protection qui renchérit le prix des choses n'élève pas le prix des salaires; qu'elle tend au contraire à les faire baisser et que par conséquent la protection nuit à la masse. « Nous avons essayé, ajouta-t-il en terminant, de créer une rivalité non sur le champ de bataille, mais sur le terrain d'une concurrence honorable pour le progrès du commerce et l'amélioration de la condition sociale de l'humanité. » Le succès de cette campagne fut considérable; le bill fut abrogé et la ligue, considérant son rôle comme terminé, se sépara. Les résultats de la réforme anglaise se firent immédiatement sentir, et ils obtinrent dans le monde entier un long et immense retentissement. En France surtout, l'émotion se traduisit par des manifestations libérales. Des associations pour la liberté des échanges se formèrent à Paris, à Lyon, à Marseille et au Havre; le 10 février 1846, Bordeaux, imitant Manchester, devenait le berceau de la Ligue française et lançait un manifeste économique qu'adoptaient bientôt toutes les grandes villes de France et de l'étranger. Bruxelles organisait des séances, et Madrid, réunissant dans un banquet l'élite de sa société, recevait Cobden comme un souverain et lui donnait une fête sans exemple. De Madrid, Cobden vint en France où on lui fit une véritable ovation. Tous les chefs de l'école économique libérale, F. Bastiat, le plus illustre d'entre eux, H. Say, Michel Chevalier, Vernes, le duc d'Harcourt, unis aux principaux représentants des Chambres, de la presse, du commerce et de l'industrie, se faisant les interprètes de l'enthousiasme général, le convièrent à un festin où se trouvèrent réunis les hommes les plus éminents du royaume.

Mais les protectionnistes étaient nombreux dans le pays et à la Chambre des députés où la loi censitaire ne conviait encore que les gros industriels, et les partisans de la prohibition répondirent aux démonstrations des libre-échangistes par la formation d'un *Comité pour la défense du travail national*, et au *Libre-échange* par les publications du *Moniteur universel*. La lutte prit un caractère d'aigreur qui sortit bientôt des bornes d'une polémique courtoise, et la menace devint une arme pour les prohibitionnistes. L'agitation était extrême dans toutes les sphères de la société et l'on attendait, non sans anxiété, le résultat des études gouvernementales sur tous les projets que les deux partis en présence lui avaient soumis. Un projet de loi de douane était alors en préparation et l'on savait le ministère, sinon favorable aux idées nouvelles, du moins peu hostile aux efforts de l'Association pour la liberté des échanges. Le projet de loi fut présenté le 31 mars 1847. Il ne touchait à aucun des articles importants du tarif, mais il supprimait quinze prohibitions sur des objets secondaires, remaniait les droits sur un petit nombre de marchandises peu importantes, admettait en franchise 298 articles sur 666 dont se composait le tarif, et accordait l'immunité complète des droits sur les fer, cuivre, tôle, zinc, chanvres et lins nécessaires à la construction et à l'armement des bâtiments de mer français de toutes espèces, en bois comme en fer. C'était peu de chose en présence des réclamations du parti libéral; malgré cela, ce programme fut rejeté par la commission nommée dans la Chambre des députés, et remplacé par un autre conforme au principe protecteur. Les discussions n'en devinrent que plus ardentes, et les partisans des deux systèmes économiques usèrent leurs influences pour faire triompher chacune de leurs idées. Le seul résultat qu'en retirèrent les libre-échangistes fut d'obtenir la suspension de l'échelle mobile des céréales pour un an, et encore fut-il stipulé que le principe resterait à l'abri de toute atteinte, même par voie de simple induction. Tous les autres projets n'eurent pas de solution, et le gouvernement de Juillet, sapé de toutes parts, disparut au milieu de l'agitation générale, entraînant avec lui la féodalité industrielle et foncière dont l'égoïsme pesait depuis trente-trois ans sur les destinées de la France et paralysait son développement.

Notre commerce extérieur avait, en effet, subi le contrecoup de la politique arriérée et exclusive dans laquelle s'étaient confinés les gouvernements qui avaient succédé à l'Empire. Si l'on jette les yeux sur les documents statistiques de notre commerce, on peut se convaincre que de 1815 à 1848, la progression des affaires avec les puissances étrangères a été lente. Cependant nos industries, à l'intérieur, s'étaient peu à peu développées, et leurs produits, bien que restreints en quantité par les entraves législatives apportées dans l'approvisionnement des matières premières, avaient acquis une supériorité de facture incontestable sur les similaires des nations rivales. Jusqu'en 1830, surtout, la valeur de nos exportations augmente difficilement : de 422 millions qu'elle atteint en 1815, elle s'élève à 502 millions en 1818, puis à 543 en 1820, pour retomber bientôt à 427 en 1823. L'esprit de prohibition est alors poussé au délire, le marché national est fermé à tout produit étranger, et la production est réduite, pour ainsi dire, à la seule consommation intérieure. En 1824, le chapitre des exportations reprend le total de 505 millions, redescend à 461 en 1826 pour revenir à 511 millions en 1828 et retomber encore à 453 en 1830. A partir de cette époque, les transactions se réveillent; les tarifs ont subi une diminution et le commerce extérieur spécial passe aussitôt de 830 millions, en 1831, à 1 milliard 12 millions en 1832. Puis les restrictions reprennent le dessus, et la progression ne s'opère plus que lentement pour atteindre 1,300 millions en 1839. Jusqu'à cette époque les exportations ont dépassé les importations; mais à partir de 1840, ces dernières prennent de fortes proportions, tandis que nos exportations restent presque stationnaires. Ainsi, en 1841, nous exportons pour 761 millions de produits et nous en recevons pour 804 millions; en 1842, les importations étrangères montent à 847 millions et à 846 en 1843, et nos exportations ne présentent plus qu'un total de 644 millions en 1842 et 687 millions en 1843. L'année suivante, l'écart devient moins important : nos exportations remontent à 790 millions contre 868 millions d'importations, et à 848 millions en 1845, contre 856 d'importations, puis enfin à 891 millions en 1847, contre 976 millions d'importations. L'agriculture qu'on avait voulu protéger, avait particulièrement souffert; l'une des ses branches les plus importantes, les vins, avait vu diminuer l'importance de ses expéditions, et la moyenne annuelle qui avait été pour les dix premières années du siècle, pendant une période des plus désastreuses, de 47 millions, s'était abaissée à 46 millions 1/2 de 1827 à 1835 pour ne remonter avec peine qu'à 49 millions en 1836.

En résumé, les conséquences fiscales du régime douanier auquel la France avait été soumise étaient désastreuses. Heureusement, le règne de la prohibition absolue était passé; des jours meilleurs se préparaient et les labeurs des promoteurs du libre-échange allaient bientôt recevoir leur récompense. Peu à peu, le cercle des partisans de l'Association, resserré à l'origine, s'était élargi; un grand nombre d'esprits éclairés avaient pris intérêt aux graves questions de l'économie politique; les livres s'étaient répandus dans les masses, et la discussion, descendue des sphères administratives et gouvernementales dans les classes industrielles et ouvrières, avait enfin dessillé bien des yeux et profité à la cause de la liberté. Octave NOEL.

LES INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN ITALIE.

*Correspondance particulière de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

Rome, le 20 novembre 1874.

La législation italienne des sociétés par actions est très-arriérée. Jusqu'en 1865, les Codes de commerce en vigueur dans les anciens Etats ne présentaient qu'une reproduction plus ou moins fidèle du Code français de 1808. On croyait alors que la commission chargée de la révision des lois commerciales aurait profité des progrès accomplis en Angleterre et en France, et des études faites sur cette matière, soit dans ces deux pays, soit en Allemagne, en Suisse et en Belgique. Mais les membres de ce comité, imbus de préjugés professionnels, n'ont pas voulu sortir des vieilles ornières : le nouveau Code de commerce ne tint presque nul compte des améliorations notables introduites, par les soins de la conférence de Nuremberg, dans le Code germanique, et concernant la lettre de change, le contrat de transport sur les chemins de fer, la faillite, etc., et des réformes adoptées à l'étranger dans la législation des sociétés. Partant on conserva l'autorisation royale pour les sociétés en commandite par actions et pour les sociétés anonymes; bien plus, un arrêté du 30 décembre 1865 reconstitua les bureaux des commissaires pour la surveillance des sociétés commerciales. Les mauvais résultats de cette organisation ne se firent pas attendre; un grand nombre de sociétés, dépourvues de garanties suffisantes, se constitua à l'ombre de l'intervention du gouvernement; les actionnaires, confiants dans la tutelle des pouvoirs publics livrèrent leur argent à ces sociétés, sans se préoccuper de leur administration.

Déjà, en 1867, le congrès des chambres de commerce (une institution très-appréciée dans notre pays) avait réclamé l'abolition de l'autorisation royale et, en 1869, deux hommes

d'Etat éclairés, MM. Minghetti et Luzzatti, le premier, ministre de l'agriculture et du commerce, l'autre, son secrétaire général, déclarèrent hautement la nécessité de supprimer l'action directe de l'Etat dans la formation des sociétés commerciales. Le moment était peu favorable à cette réforme, le Parlement n'ayant pas le loisir de discuter une loi qui aurait nécessairement donné lieu à des débats longs et difficiles. Toutefois, on commença de supprimer, par un arrêté royal du 5 septembre 1869, la surveillance des commissaires, en y substituant des bureaux locaux d'inspection, présidés par le préfet et comptant dans leur sein deux délégués, librement élus par les chambres de commerce. De tels bureaux sont appelés à prendre connaissance des réclamations des actionnaires, des assurés ou des déposants de capitaux, lorsque les sociétés ont enfreint les lois ou les statuts, ou lorsque leurs publications sont contraires à la vérité. C'est, sauf certaines modifications de détail, le système adopté par l'Angleterre avec l'acte du 7 août 1862.

L'ouverture des bureaux d'inspection a été suivie de près par la création du *Bulletin mensuel des situations des établissements de crédit*. Dans ce Bulletin on publie, chaque mois, l'état détaillé de toutes les banques. En me réservant de m'occuper dans une autre lettre des projets nouveaux pour la législation des sociétés commerciales, qui seront présentés très-prochainement à la sanction du Parlement, je tiens à remplir l'engagement que j'ai pris de vous renseigner sur cette publication statistique, unique dans son genre, et qui rend de véritables services aux hommes d'affaires et aux économistes, en leur faisant connaître, à des délais très rapprochés, l'assiette des institutions appelées à aider par le crédit au développement de la production. J'accomplirai ma tâche en prenant pour point de départ le Bulletin du mois de septembre, qu'on a publié aujourd'hui même.

Le 30 septembre dernier, on comptait en Italie 129 sociétés que l'on appelle de *crédit ordinaire*, parce qu'elles n'ont pas de but spécial, mais s'adonnent aux opérations ordinaires d'escompte et de comptes courants ; ces Compagnies possédaient un capital nominal de 658 millions de livres, divisé en 2,636,762 actions. Les actions émises représentaient la somme de 600 millions; les sommes effectivement versées sur le capital social montaient à 341 millions. La valeur moyenne des actions était donc de 250 livres ; le rapport entre le capital nominal et le capital réel de 1.93 à 1 ; 115 millions étaient affectés au fonds de réserve. — L'actif des sociétés dont il s'agit se composait de 32 millions d'encaisse; de 156 millions de lettres de change avec échéance dans le trimestre et de 23 millions de lettres de change à échéance plus éloignée ; de 16 millions d'avances sur gage ; de 10 millions de propriétés immobilières ; de 48 millions de fonds publics et de bons du Trésor; de 186 millions de titres d'autres compagnies, garantis ou non par le gouvernement; de 163 millions de comptes courants actifs, etc. Le passif comprenait 335 millions de dépôts; 162 millions de dettes diverses et 10 millions de bons de caisse.

Les bons de caisse, qui en réalité sont de vrais billets de Banque au porteur, sont émis par certaines sociétés de crédit, lesquelles, lors de l'introduction du cours forcé en Italie, ont trouvé commode de se faire des rentes, en aidant la circulation à sortir de l'impasse où elle était tombée, par le défaut de la monnaie de billon et des billets de faible coupure. Mais ces émissions, dépourvues de la sanction de l'Etat et faites par des sociétés destinées à une fonction bien différente, ont causé des abus regrettables; le pays a donc accueilli avec faveur la loi du 30 avril 1874, ordonnant la suppression de cette circulation non autorisée. Ayant l'intention de consacrer une lettre spéciale à l'examen des Banques de circulation, je me borne maintenant à remarquer que les émissions illégales vont se restreindre graduellement, soit moyennant le change volontaire des billets, soit par la faillite de certaines de ces compagnies qui ont fait de mauvaises affaires. Il faut toujours se souvenir que, depuis 1870, on a eu en Italie la crise, que maintenant on s'accorde à appeler *la crise des sociétés irresponsables*. Un grand nombre de compagnies furent constituées, surtout en Ligurie, pour faire de l'agiotage. Les actions montèrent rapidement à des cours fabuleux ; mais les sociétés n'ayant pas le moyen d'employer d'une manière utile leur activité, se firent entre elles une concurrence déraisonnable et se trouvèrent exposées à des pertes très-graves. Ce fait détermina la dissolution et la faillite d'un nombre considérable d'établissements de crédit. La crise aiguë qui sévit à Gênes n'a pas d'autre origine.

Un tableau beaucoup plus riant nous est offert par les Banques populaires. Bien qu'une loi répondant aux besoins des sociétés coopératives nous fasse encore défaut et que les Banques populaires soient forcées de se soumettre aux dispositions régissant les société anonymes (capital fixe, actions transmissibles, etc.), le mouvement coopératif en Italie, guidé depuis 1863 par M. Luzzatti, a été assez rapide et a donné des résultats assez satisfaisants. Nous possédons à présent 97 Banques populaires, ayant un capital nominal de 36 millions de livres, divisé en 756,000 actions, dont la valeur moyenne est de 48 livres environ. Ce capital est presque entièrement souscrit, et il est aussi réellement versé pour 33 millions. Le fonds de réserve dépasse 7 millions et demi de livres ; l'encaisse des Banques populaires était évalué, le 30 septembre dernier, à 7 millions de livres; leur portefeuille, composé presque en totalité de petits effets, montait à 71 millions ; les avances sur gage à 18 millions. Les dépôts recueillis par les Banques populaires dépassent 89 millions. Le taux de l'escompte en vigueur, tant pour les sociétés coopératives que pour les sociétés de crédit ordinaire est en général de 5 0/0 ; dans quelques localités, il monte pourtant à 7, 8, et jusqu'à 10 0/0, mais ce sont là des exceptions, d'ailleurs très-rares.

La loi du 21 juin 1869 a voulu introduire en Italie les institutions de crédit agricole ; mais, je regrette de le dire, on a méconnu dans cette occasion les règles les plus élémentaires qui s'imposent à tout établissement de crédit. On croyait, en donnant aux banques agricoles la faculté d'émettre des billets payables au porteur et à vue, pouvoir d'un autre côté les astreindre à n'exercer leur activité que dans les opérations strictement attenantes à l'agriculture, c'est-à-dire dans l'escompte du papier des cultivateurs et des propriétaires fonciers ; dans les avances, garanties par les récoltes, le dépôt de titres hypothécaires ou de denrées, etc. Mais on n'a pas remarqué que l'émission de billets de coupure non inférieure à 30 livres (limite fixée par ladite loi) ne pouvait être d'aucun avantage pour des établissements de crédit agricole dans un pays où le cours forcé a jeté dans la circulation une immense quantité de papier et où il ne reste d'autre place à l'émission que pour les billets de mince valeur. On a oublié aussi de considérer que chez nous les populations de la campagne n'ont pas encore atteint un degré d'instruction capable de leur faire apprécier les bienfaits d'une nouvelle organisation du crédit, et sont loin du développement économique nécessaire pour en profiter largement. On condamnait à l'avance des institutions de crédit auxquelles on défendait de faire des opérations qui ne fussent pas précisément de crédit agricole.

La preuve de la justesse de ces craintes arriva bientôt. Même dans les provinces où, comme dans l'Italie du nord, la Toscane et les Romagnes, d'autres institutions de crédit trouvent dans l'agriculture un moyen d'accroître leur activité, les banques agricoles ne prospèrent pas. On en compte, à présent, douze à peine dans tout le royaume, avec un capital de 8,711,075 livres. Elles ont émis 5 millions de billets ; ont reçu 10 millions de dépôt; leur portefeuille a atteint 14,392,845 livres ; les avances sur gages ne dépassent pas 2 millions.

La situation des établissements de crédit foncier est meilleure. C'est la loi du 14 juin 1866 qui les régit, et il faut bien que j'en dise un mot, car il s'agit d'une organisation tout à fait particulière à notre pays. En 1862, le cabinet Rattazzi avait fait une convention avec M. Frémy pour la fondation d'une compagnie de crédit foncier et de crédit agricole, à laquelle le gouvernement accordait, non-seulement le monopole, mais aussi des avantages considérables. Le Parlement et le pays n'accueillirent pas favorablement cette proposition et depuis lors on tâcha de trouver à l'intérieur les éléments nécessaires pour parer aux besoins de la propriété immobilière, chargée d'une dette énorme et réduite à payer, dans certaines provinces, des intérêts usuraires, même sur les prêts hypothécaires. Après de longues études, la loi du 14 juin 1866 a résolu le problème en confiant à cinq institutions, (qui depuis se sont accrues jusqu'à huit) l'exercice du crédit foncier dans les différentes parties du royaume. L'on n'a pas donné une grande importance à l'apparente anomalie qui résultait de la nature très-diverse de ces établissements; l'on ne s'est préoccupé que d'une chose seulement : à savoir si les institutions appelées, non à prêter de l'argent aux propriétaires, mais à leur livrer des titres négociables, avec lesquels ils puissent se procurer les sommes nécessaires, inspiraient au public une confiance suffisante pour que les *cartelle fondiarie* fussent acceptées sur le marché à des taux favorables aux emprunteurs. Cela vous explique comment, dans le Piémont, l'exercice du crédit foncier est confié à l'Œuvre Pie de Saint-Paul, qui administre aussi le mont-de-piété et d'autres établissements de bienfaisance ; en Lombardie, à la colossale caisse d'épargne de Milan ; dans la

Toscane, au *Monte dei Paschi*, de Sienne, qui, remontant à 1624, est la plus ancienne institution de crédit hypothécaire; à Rome, au *Banco di Santo Spirito*, corps moral qui accomplissait autrefois le rôle de Banque de dépôt ; dans les Romagnes, à la caisse d'épargne de Bologne; dans les provinces napolitaines et en Sicile, aux deux *Banchi*, de Naples et de Palerme, qui sont maintenant de véritables Banques d'émission, mais qui, ayant le caractère de corps moraux, n'ont pas d'actionnaires ; en Sardaigne, à la caisse d'épargne de Cagliari.

Une organisation de cette nature aurait engagé à la défiance tout autre pays plus charmé par la logique et la symétrie que ne le sont les Italiens. Nous avons trouvé cela très-naturel, et le crédit foncier, bien qu'il rencontre de rudes obstacles dans la crainte d'une augmentation des impôts, dans les défauts du système hypothécaire, dans la rareté des capitaux, se développe néanmoins sans embarras et donne des résultats fort satisfaisants. C'est, en moyenne, depuis cinq années seulement que les institutions dont il s'agit remplissent leur tâche. Elles ont alloué à la garantie de leurs opérations un capital de 18 millions et demi de livres. Les *cartelle fondiarie* de 500 livres chacune, émises jusqu'au 30 septembre dernier, montent à 121,824,000 livres et ont une garantie hypothécaire de 245 millions. On a retiré de la circulation, par la voie de l'amortissement, pour 8 millions et demi de titres. Le cours moyen des *cartelle* est de 90 0/0, chiffre bien élevé, si on le compare avec les cours de la rente et si l'on se souvient que l'intérêt de 5 0/0 est, en réalité, réduit à 4,34 par l'impôt sur la richesse mobilière. Certainement, si on compare ces opérations à l'activité du crédit foncier de France, l'avantage n'est pas de notre côté; mais si l'on tient compte de l'énorme distance dans l'état économique des deux pays ; des âges différents de ces institutions; de la préférence que l'on accorde en Italie aux prêts demandés par la propriété rurale, lorsque chez vous on a plutôt égard à la propriété bâtie, on reconnaît aisément que nos établissements de crédit foncier sont organisés d'une manière louable.

Je n'ai que peu de mots à dire sur les banques d'émission, car j'attends pour m'occuper de ce sujet que le gouvernement ait publié le règlement pour l'application de la loi du 30 avril 1874, qui régit maintenant la circulation fiduciaire. Les six banques fonctionnant en Italie avaient, le 30 septembre dernier, une émission totale de 1,585,688,588 livres, dont 860 millions de billets à cours forcé émis pour le compte de l'Etat. L'encaisse montait à 332 millions; le portefeuille à 447 ; les avances à 76 ; les comptes courants à 89 millions.

Enfin le Bulletin officiel nous donne aussi la situation des plus importantes caisses d'épargne du royaume, c'est-à-dire de celles de Milan, Palerme, Sienne, Gênes, Florence, Rome, Bologne, Parme, Cagliari, Plaisance et Padoue. Ces institutions de prévoyance, dont j'ai déjà dit quelques mots dans une autre lettre, ont recueilli 330 millions de dépôts et cette somme a été employée en prêts hypohécaires pour 80 millions; en escomptes pour 11 millions; en avances sur gages pour 71 millions; en fonds publics et en fonds du Trésor pour 79 millions, etc. Des renseignements complets sur les caisses d'épargne nous seront fournis sous peu par notre Bureau de statistique, chargé par le Congrès de Saint-Pétersbourg de préparer la statistique comparée des caisses d'épargne de tous les pays.

LES CHAMBRES SYNDICALES DE PATRONS.

Dans le *Journal officiel* du 22 octobre, bien des lecteurs ont dû remarquer les lignes suivantes :

« On annonce, pour les premiers jours de janvier prochain, la tenue à Paris, aux Arts et Métiers, d'un grand » congrès des *Chambres syndicales* du commerce et de l'in- » dustrie *parisiennes et départementales*, provoqué par l'*Union nationale* qui, comme on le sait, n'est elle-même » qu'un vaste syndicat des principales chambres de l'in- » dustrie parisienne. Ce congrès aura pour but de recher- » cher les besoins actuels du monde des affaires et d'en » transmettre l'expression, sous forme de vœux, à l'Assem- » blée nationale. »

Rien n'est plus intéressant et plus pratique, au temps actuel, que de s'occuper des différentes formes de groupement et d'association qui se produisent.

En 1841, M. Louis Reybaud (1) disait déjà dans un remarquable travail: « *L'association est le plus grand problème des temps modernes* » ; et plus loin : « Ne nous y trompons pas, l'avenir appartient à l'association. Elle seule pourra apporter un remède efficace aux vices de la culture morcelée, à l'éparpillement des forces sociales, aux chocs quotidiens dans lesquels elles s'annulent et s'absorbent.

» Dans le monde des passions, dans le monde des intelligences, dans le monde des intérêts, l'harmonie ne se fondera que par l'association. »

Une des plus éclatantes preuves de la puissance de l'association, c'est assurément l'organisation, les travaux et le triomphe de l'*Anti-corn-law-League* en Angleterre.

Fondée en 1839, la ligue possédait déjà, la première année, 25,000 fr. Six ans après, en 1845, elle avait à sa disposition la somme énorme de 12,500,000 fr. Toutes les forces vives et intelligentes de la nation lui avaient donné leur concours. Toutes poursuivaient le même but, le triomphe des libertés commerciales, que devait inaugurer en 1846 l'abolition des corn-laws. Cette révolution économique, qui a ouvert désormais à l'Angleterre la voie du progrès et de la prospérité, est due à la représentation directe des intérêts par groupe d'industrie au sein de l'*Association pour la liberté du commerce*.

Il existe à Paris 107 chambres syndicales de commerce. C'est peu à peu que ces associations ont été organisées (1) ; mais aujourd'hui les hommes qui sont à leur tête les ont rendues puissantes, et chaque jour voit s'affirmer la preuve de la nécessité qu'il y a à les maintenir et à les propager.

Les questions d'intérêt commercial y sont seules mises en discussion et chacun y apporte le fruit de ses études. C'est dans leur sein que se recrutent les membres des chambres et des tribunaux de commerce, et c'est là que se discutent et s'apprécient les titres et la valeur des candidats. Les tribunaux de commerce ne pouvant pas réunir en même temps les représentants de toutes les industries, trouvent dans les chambres syndicales de précieux auxiliaires pour connaître officieusement des différends portés à leur barre.

M. Carlhian, président honoraire du comité central des chambres syndicales, disait avec raison, à la séance du 21 mai dernier, que les chambres de commerce, d'après leur constitution, ne peuvent pas créer entre elles des relations suivies, tandis que le caractère privé des chambres syndicales leur laisse, à cet égard, une plus grande liberté. Le gouvernement fait appel aux lumières des chambres de commerce quand il le juge nécessaire ; mais quand une mesure de réforme paraît être indispensable pour la prospérité d'industries déterminées ou du commerce en général, personne ne peut ou ne veut prendre l'initiative de cette modification ; et un progrès qui pourrait être réalisé immédiatement, voit quelquefois renvoyé à une époque très-éloignée le jour de son accomplissement.

Quand une enquête est provoquée par le gouvernement, et il prend un soin particulier à en conserver l'initiative, les chambres de commerce sont consultées et elles donnent souvent leur avis sans prendre celui des industriels intéressés.

Ne vaudrait-il pas mieux que, contradictoirement aux décisions prises par les chambres de commerce, des groupes d'industries représentées dans des chambres syndicales fussent également appelés à produire leurs rapports motivés sur la question? L'opinion ainsi recueillie d'hommes directement intéressés n'éclairerait-elle pas plus vivement et quelquefois plus sûrement les administrateurs chargés d'opérer les modifications demandées? Personne ne peut le contester.

Une des plus sérieuses préoccupations du commerce doit être aujourd'hui la création, dans tous les centres commerciaux et industriels, de l'enseignement commercial *primaire* et, dans certaines grandes villes, d'un enseignement commercial *supérieur* dont les écoles formeraient autant de facultés de commerce. Le futur commerçant ne quitterait l'école qu'avec la connaissance parfaite des langues vivantes, de l'histoire et de la géographie commerciale, de la législation commerciale, de l'économie politique, de la conversion en monnaies et mesures françaises des monnaies et mesures étrangères, etc. Quelques chambres de commerce, celles de Paris, le Havre, Rouen, Lyon, Marseille et Bordeaux se sont mises courageusement à l'œuvre, mais cela ne suffit point. Il est impossible aux autres chambres, qui n'ont pas les mêmes ressources, les mêmes revenus, d'entreprendre de semblables créations. Ce n'est que de l'initiative privée que nous devons attendre ce résultat ; mais elle n'aura d'effet que si elle émane d'un groupe d'hommes intéressés à la réussite des écoles de commerce, et autorisés par l'expérience ; d'hommes qui, par le concours moral et effectif qu'ils ap-

(1) *Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes*, ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie des sciences morales et politiques.

(1) Voir *Les Chambres syndicales*, par M. J. Havard, président de la chambre des papiers, etc.

porteront à la direction et au perfectionnement de ces études, donneront aux élèves par leur constante sollicitude l'assurance d'une position lucrative et certaine.

M. Bamberger, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, M. Jacques Siegfried, du Havre, et tous ceux enfin qui se dévouent si patriotiquement à l'établissement de ces institutions ont droit à notre entière reconnaissance. Il faut que leurs exemples soient suivis, et l'on est sûr, en prenant résolûment la voie qu'ils ont tracée, de mener à bien cette entreprise de régénération.

C'est le commerce qui depuis quatre ans comble les déficits de notre budget, c'est de lui que l'on attend encore de nouveaux sacrifices. Mais s'il apporte généreusement dans les caisses de l'État le fruit de son travail et de ses épargnes, il est juste que le gouvernement le consulte directement dans tout ce qui touche à ses intérêts, alors qu'il lui importe à lui surtout de les connaître et de les discuter.

Le comte Beugnot, rapporteur de la loi de finances en 1818, disait : « Personne en France ne peut être obligé au paiement d'un impôt qu'il n'aurait pas consenti par lui-même ou par ses représentants. » Ne peut-on pas dire aussi qu'il faudrait que le fabricant et le commerçant eussent consenti les réformes commerciales avant de les accepter et de les subir?

Les événements de chaque jour nous apprennent, hélas! que nos représentants à l'Assemblée nationale sont surtout des hommes politiques, mais point des hommes d'affaires.

L'isolement qui sépare les commerçants fait qu'il n'y a entre eux ni entente, ni solidarité, et les élections aux Chambres et aux Tribunaux de commerce ne sont la plupart du temps que l'œuvre d'une coterie. Les membres élus n'étant pas nommés par tous les *notables* ne peuvent pas représenter tous les intérêts, si l'on songe que la grande majorité des patentés ou imposés de toute nature ne figure pas sur les listes de *commerçants notables*. Ils ont cependant quelquefois des intérêts très-considérables à sauvegarder, mais par ce fait ils ne sont pas appelés à concourir aux élections de la Chambre et du Tribunal de commerce. N'est-ce pas dans un pays de suffrage universel une anomalie flagrante que de voir les plus grands intérêts laissés sans représentation sérieuse à l'abandon ou au hasard?

Que dans chaque ville de France on fonde sur le modèle des syndicats de Paris des *chambres syndicales*, qui comprendront toutes les industries et tous les commerces se subdivisant par groupes de professions. Chaque fois qu'une question intéressera telle ou telle branche du commerce, toutes les chambres syndicales en seront saisies en même temps et chaque groupe intéressé apportera à l'œuvre de tous et pour un bien général son contingent personnel.

Mais, en attendant, il importe que l'appel de *l'Union nationale* soit entendu et bien compris. Il faut absolument donner notre concours à cette tentative sérieuse d'association des intérêts commerciaux du pays.

Le commerce et l'industrie peuvent assurer à la France la prospérité et la richesse ; mettons-nous sérieusement au travail. Il y va de notre avenir.

MARC MILLAS,
Manufacturier à Toulouse.

LA SITUATION DU CHILI.

On sait que le gouvernement du Chili, encouragé par le succès de l'Exposition agricole qui a eu lieu à Santiago, en 1869, a décidé d'ouvrir, le 16 septembre 1875, dans la même ville, une exposition internationale qui comprendra les produits de toute espèce, tant naturels que manufacturés. Des communications ont été faites dans ce sens par le gouvernement chilien aux puissances européennes. Notre ministre du commerce et de l'agriculture a adressé aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures une circulaire, dans le but d'inviter le commerce français à prendre part à une Exposition qui peut offrir un intérêt réel au point de vue de nos relations avec l'Amérique du Sud. Aussi croyons-nous intéressant de grouper à cette occasion quelques renseignements sur un pays dont les idées de progrès nous semblent devoir exciter de sérieuses sympathies.

Située entre le 25e et le 45e degrés de latitude sud, sous un climat qui, grâce à la fertilité de son sol, favorise la production de toute espèce de céréales, de plantes fourragères et de fruits les plus variés, la République du Chili, dont la superficie est de 340,000 kilomètres carrés, compte 2,000,000 d'habitants; elle possède une côte étendue et des ports nombreux. Les communications à l'intérieur sont facilitées par des rivières navigables et des chemins bien entretenus. Il y a 1,264 kilomètres de chemins de fer en exploitation et 340 en voie d'exécution. La plus grande partie en appartient à l'État. Le territoire est sillonné de 2,515 kilomètres de télégraphes.

De nombreuses entreprises de navigation à vapeur mettent en communication presque quotidienne Valparaiso, port principal de la République, avec les ports les plus importants de l'Europe et de l'Amérique. Ainsi, la ligne de navigation à vapeur du Pacifique fait le service par le détroit de Magellan et par l'isthme de Panama, entre Valparaiso et Liverpool. Celle de l'Étoile Blanche, deux fois par mois, par la première de ces voies. Entre Bordeaux et Valparaiso, la Compagnie Transatlantique et une entreprise particulière entretiennent aussi un service régulier.

La ligne allemande « Kosmos » fait voyager deux vapeurs par mois et développe le commerce, chaque jour plus actif, entre Valparaiso et Hambourg. Le port d'Anvers possède aussi un service avec Valparaiso.

La marine marchande nationale, et principalement la Compagnie Sud-Américaine de vapeurs, font un cabotage très-actif sur toute la côte du Chili, de Corral jusqu'à Callao.

Le commerce spécial d'importation et d'exportation a donné, pour 1872 et 1873, les résultats suivants :

Importation.

ARTICLES.	1872	Proportion sur le total	1873	Proportion sur le total.
	$	%	$	%
Articles de luxe et de fantaisie	4.765.732	13.76	5.311.013	13.73
Matières premières et objets nécessaires à l'industrie	6.454.459	18.63	7.909.852	21.09
Produits alimentaires	6.052.423	17.46	6.535.607	17.23
Articles non dénommés	17.385.314	50.15	18.171.955	47.95
Total de l'importation	34.657.928	100.00	37.928.427	100.00

Exportation.

ARTICLES.	1872	Proportion sur le total des marchandises nationales	1873	Proportion sur le total.
	$	%	$	%
Produits naturels ou fabriqués de l'agriculture	14.946.407	43.27	14.277.318	38.73
Manufactures et industries nationales	724.184	2.10	466.393	1.25
Produits des mines	17.839.993	51.64	16.291.028	44.14
Or et argent monnayés	445.147	1.28	1.849.952	5.01
Billets de banque	589.545	1.71	4.019.246	10.87
	34.545.276	100.00	36.903.937	100.00
Marchandises nationalisées	2.577.184		1.906.534	
Total de l'exportation	37.122.466		38.810.271	

On voit qu'il ressort de ces chiffres, pour l'année 1873, une augmentation de 8 0/0 sur l'importation des articles de luxe ; de 22 0/0 sur celle des matières premières et nécessaires à l'industrie, et de 6 0/0 sur celle des produits alimentaires.

L'exportation a, au contraire, présenté une diminution de 5 0/0 sur les produits naturels ou fabriqués de l'agriculture; de 55 0/0 sur les manufactures et industries nationales et de 10 0/0 sur les produits des mines. Mais on remarquera l'exportation considérable d'or et d'argent monnayés à l'étranger, comme celle des billets de banque, dont la grande circulation à l'extérieur coïncide avec la fondation de la Banque nationale de Bolivie. Cette augmentation a été de 3.11 0/0 sur les monnaies d'or et d'argent du pays et de 5.82 0/0 sur les billets de banque.

En comparant le mouvement commercial de 1872 à celui de 1873, importations et exportations réunies, on trouve une augmentation de 7 0/0 en faveur de cette dernière année. Toutefois, s'il ressort, de la comparaison de ces deux branches, une augmentation de 7 0/0 pour l'importation, celle de l'exportation n'est que de 5 0/0, et encore ce dernier excédant n'est-il dû qu'à l'exportation extraordinaire d'or et d'argent monnayés, et surtout de billets de banque, jusque-là sans exemple dans les annales commerciales du Chili. La République du Pérou, dans la statistique de l'exportation de la monnaie, figure pour 62 0/0 ; l'Angleterre, pour 20 0/0 ; puis la Colombie, la France et la Bolivie pour 6,5 et 3 0/0. L'Allemagne, les États-Unis, la Polynésie, le Brésil, l'Uruguay et l'Amérique centrale ont aussi exporté de la monnaie, mais dans une faible proportion.

La France et l'Angleterre, qui pourvoient aux consomma-

tions du Chili pour 67 0/0 du total de son importation, ont reçu de ce pays, en 1873, quatre fois autant de valeurs en monnaies qu'en 1872' le Pérou, le triple la Colombie le double.

En comparant la valeur des marchandises importées au Chili en 1873 à celle des articles exportés, on remarque d'ailleurs que, si l'on retranche de la balance commerciale le papier-monnaie, les valeurs sont assez parfaitement équilibrées, sans autre différence que le faible excédant de $ 7,953 en faveur de l'exportation. Nous pouvons ajouter que la monnaie nationale exportée pendant les trente dernières années s'est élevée à la somme de doll. 19,827,890, soit une moyenne de doll. 660,929 par année. La dernière année a présenté une augmentation de 98 0/0 sur 1864 et de 10.91 0/0 sur 1844. L'observation du développement du commerce d'exportation du Chili pendant la même période fait voir, d'autre part, qu'il a augmenté dans une proportion très-inférieure, car le montant ne s'est élevé, en 1873, qu'à 42 0/0 de plus qu'en 1864 et qu'à 5.38 0/0 de plus qu'en 1844.

Peu de pays, relativement à leur population, consomment plus de charbon de terre que le Chili; ce qui prouve l'accroissement de ses entreprises industrielles, de ses chemins de fer, de la navigation à vapeur sur ses côtes, de ses grands établissements de fonderie, etc. Malgré la production croissante des mines de Lota et de Coronel, qui s'est élevée, en 1872, à 3,087,000 quintaux métriques, ces mines sont toujours insuffisantes pour l'approvisionnement en houille d'une consommation qui monte constamment. En Angleterre, les prix de la houille se sont élevés, en 1873, au chiffre considérable de 24 à 33 shillings la tonne, et même à 45 ($ 10.80); son importation au Chili n'a pas décru cependant, au contraire: elle a augmenté, cette année-là, de 1.40 0/0.

Le mauvais état des récoltes, en Europe, a beaucoup élevé, pendant le dernier trimestre de 1873, l'exportation des blés et des farines du Chili; l'Angleterre, qui, en 1872, avait consommé 68,291,612 kilogrammes de blé étranger, vit son importation s'élever à 81,082,874, soit de 19 0/0. La consommation des farines chiliennes a été, sur ce marché, de 6,521,512 kilogrammes en 1872, et, en 1873, de 8,396,474 kilogrammes, soit 29 0/0 en plus.

La France, qui est, après l'Angleterre, le marché européen le plus important pour les céréales du Chili, a consommé, en 1872, 9,991,237 kilogrammes de blés de ce pays, et seulement 3,655,360 kilogrammes en 1873. Sur les marchés américains, le Pérou a continué à tenir, bien qu'avec une légère diminution, le premier rang dans la consommation des céréales venant du Chili: il a importé, en 1873, 32 0/0 de moins de farine et 21 0/0 de moins de blé qu'en 1872.

La production de la laine, encouragée aujourd'hui avec un si grand soin dans les contrées agricoles de l'Europe, de l'Amérique et de l'Australie, a augmenté au Chili en 1872 de 10 0/0, et, dans la République Argentine elle a acquis un accroissement si extraordinaire, que pendant cette même année, celle-ci a exporté 29,861,157 kilogr. de plus qu'en 1871, soit une augmentation de 29 0/0; tandis que l'exportation du Chili en 1873 subissait une baisse considérable allant jusqu'à 35 0/0.

Le commerce maritime intérieur du Chili augmente rapidement. L'année 1873 présente sur 1872 un excédant de $ 7,010,598, excédant supérieur à celui des années précédentes. Pendant la première période quinquennale écoulée de 1864 à 1868, le montant total du commerce de cabotage s'est élevé à $ 149,150,720, et pendant la seconde, de 1869 à 1873, à $ 183,628,799, soit un excédant de 23 0/0.

Dans le mouvement maritime des ports de la République, il y a eu une augmentation considérable pendant l'année 1873, de 12 0/0 sur le nombre des navires et de 23 0/0 sur le nombre des tonneaux. Si l'on observe ce mouvement par périodes décennales, pendant les 30 années écoulées depuis 1844 jusqu'en 1873, il résulte une augmentation pendant la seconde (1854 à 1863) de 15.17 0/0 et de 1.64 0/0 pendant la troisième (1864 à 1873). Si l'on rapproche les chiffres relatifs au Chili de ceux qu'a fournis, pour l'année 1873 la statistique maritime pour la France et les Etats-Unis, on obtient les intéressants résultats que voici:

En comparant l'état de la marine marchande du Chili en 1863 avec celui où elle se trouve en 1874, on constate que les navires à voiles ont diminué de 3.81 0/0, tandis que les vapeurs ont augmenté de 1.89 0/9. Le tonnage en général a diminué de 1.10 0/0 en 1874.

Comparaison du mouvement de la navigation pendant l'année 1873.

CHILI.				ÉTATS-UNIS (1).			
ENTRÉES.		SORTIES.		ENTRÉES.		SORTIES.	
Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
5.937	4.059.809	5.860	4.018.976	31.647	11.695.717	32.052	11.821.696

FRANCE (2).			
ENTRÉES.		SORTIES.	
Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
31.951	7.354.939	22.676	5.117.974

Pour terminer ces quelques notes rapides sur le Chili, nous pouvons dire que, si les débouchés offerts par ce pays à notre commerce sont moins considérables que ceux présentés par d'autres contrées d'outre-mer, par l'Australie, par exemple, cependant les produits français y sont accueillis avec une préférence marquée. La population, dit M. Person, dans son *Manuel du jeune commerçant dans les deux Amériques*, y compte 3,493 Français. Environ 400 se livrent au commerce d'importation, d'exportation, de gros et de détail; 800 sont employés dans les diverses branches de l'agriculture et du commerce, 400 sont ouvriers de divers états, 75 sont prêtres avec 116 religieuses, 60 forgerons, 25 jardiniers, 40 modistes, 50 tailleurs, 40 cordonniers, 150 agriculteurs, 250 marins, environ 50 domestiques et 6 à 700 pâtissiers, cuisiniers, coiffeurs, hôteliers, boulangers, peintres. On estime que, chaque année, il arrive environ 200 Français au Chili, la plupart ouvriers ou artisans, qui trouvent aussitôt à s'employer fructueusement. Les jeunes gens qui voudraient y suivre la carrière commerciale y feraient fortune, ajoute M. Person. Les institutions du pays, aussi bien que les mœurs des habitants, sont sympathiques à nos compatriotes. Le mouvement général du commerce entre la France et le Chili s'élevait, en 1871, à dix-huit millions pour l'importation en France (grains, farines, peaux, laines, cuirs, bois de construction, cuivre, guano, etc.), à vingt-neuf millions et demi pour l'exportation de France, qui comprend tous les articles de notre industrie nationale; entre autres chiffres, on peut citer l'exportation de sucre raffiné pour quatre millions; des vêtements et chaussures pour deux millions; les vins, soieries, draperies et lainages chacun pour une somme supérieure à un million; les articles de quincaillerie pour plus de deux millions, etc.

Nous avons vu qu'il y a au Chili 1,300 kilomètres de chemins de fer en exploitation, près de 2,600 kilomètres de lignes télégraphiques; que plusieurs services de paquebots mettent Valparaiso, le port principal, en communication avec tous les grands ports de l'Amérique et de l'Europe. En outre, l'abondance des cours d'eau qui descendent de la Cordillière présentent une force naturelle que l'on peut utiliser en une infinité d'endroits pour des moteurs hydrauliques. On y a déjà installé les machines les plus modernes; aussi l'agriculture s'est-elle considérablement développée; la récolte de blé de 1872 a été de 5,045,777 hectolitres. L'exploitation des mines de cuivre et de charbon s'y pratique sur une grande échelle; on sait que la production du Chili en minerais de cuivre représente les deux tiers de celle du monde entier et que les mines de Copiapo et de Hausco n'ont trouvé de rivales que dans les mines récemment découvertes aux Etats-Unis dans la région des grands lacs, d'où l'on a extrait l'an dernier 20,000 tonnes de cuivre et où le minerai se présente souvent par blocs métalliques énormes à l'état presque pur, comme M. L. Simonin l'a signalé à une des dernières séances de notre Société de géographie.

Comme on le voit, le Chili est un pays riche par les productions naturelles, mais qui a un très-grand besoin des objets manufacturés par l'Europe. Ainsi se trouve justifié l'intérêt que peuvent avoir les commerçants et les industriels français à figurer à l'Exposition de Santiago en 1875. Quoi qu'on ait pu dire des avantages ou de l'inutilité des expositions pour favoriser ou exciter dans un pays le mouvement industriel et commercial, nous pensons que de semblables concours ne sauraient avoir qu'une heureuse

(1) Année fiscale, depuis le 1er juillet 1872 jusqu'au 30 juin 1873.

(2) Non compris le mouvement du cabotage.

influence sur le développement économique d'une République qui est, en somme, la mieux gouvernée de toutes les républiques espagnoles, et qui a devancé jusqu'ici tous les Etats de l'Amérique méridionale, excepté la Plata, dans la voie des progrès matériels et intellectuels.

Charles LETORT.

L'ABOLITION DE LA TRAITE DES COOLIES A MACAO.

Tandis que l'empereur de la Chine passait avec le Pérou un traité d'amitié, de commerce et de navigation, qui autorise la libre immigration de ses sujets dans cette république, le cabinet de Lisbonne fermait le port de Macao au transport des coolies chinois. Tel est l'objet de l'édit royal rendu le 23 décembre 1873, sur la proposition et par les soins de M. de Andrade Corvo, ministre des affaires étrangères du Portugal, qui s'est chargé lui-même de divulguer au public les motifs auxquels il a obéi dans cette grave circonstance (1).

M. de Andrade Corvo commence par retracer, d'une façon sommaire, les causes principales de l'émigration du Céleste Empire : ce sont en première ligne la surabondance de population, avec la misère qui en résulte, et l'esprit entreprenant des Chinois des provinces méridionales, naturellement très-enclins à l'expatriation, pourvu qu'ils croient y trouver un moyen de faire du commerce et d'améliorer leur condition. Cette tendance s'est manifestée surtout depuis 1845, et l'on trouve aujourd'hui des Chinois du Sud dans l'Indo-Chine, sur les côtes de l'océan Indien, dans le grand archipel asiatique, ainsi que des Chinois du Nord dans les Etats occidentaux de l'Amérique septentrionale. On peut évaluer approximativement à 100,000 le nombre de ceux qui se sont fixés en Californie, et l'on sait que les Yankees se sont soudainement aperçus qu'ils étaient bouddhistes, polygames et infanticides, lorsqu'ils les ont vus envahir une foule de petits commerces et faire à leur propre travail une rude concurrence sur tous les chantiers de travaux publics, notamment ceux des chemins de fer. Cette expansion au dehors de la race chinoise suggéra, un peu plus tard, au gouvernement britannique l'idée de l'utiliser pour la reconstitution du travail dans ses anciennes colonies à esclaves, et il va sans dire que cette tentative eut pour effet immédiat d'accélérer le mouvement commencé.

Il paraît cependant que, dès ses débuts même, le transport des coolies chinois s'effectuait dans des conditions dont l'équité et l'humanité avaient également à gémir. « Ce » transport, écrivait en 1852 le célèbre docteur Bowring, » alors consul à Canton, est associé à tant de misères, » d'horreurs et d'atrocités de toute sorte, à une telle mor- » talité et à de tels actes de piraterie et de meurtre, qu'il » est impossible à quelqu'un qui est doué de quelque sen- » sibilité, de le regarder d'un œil indifférent. » Un an plus tard, la Commission parlementaire des colonies et de l'émigration, *Colonial Land and Emigration Commissionners* se faisait l'écho de doléances pareilles, et le gouvernement anglais, — c'est une justice à lui rendre, — y prêtait une oreille attentive. Tout en encourageant l'immigration chinoise, il s'efforçait d'en améliorer les conditions matérielles ou morales. C'est ainsi qu'en 1857, il faisait voter par le Parlement une loi, *the Act for the Regulation of Chinese passengers*, qui témoignait d'intentions excellentes, et que le gouverneur de Hong-Kong rendait une ordonnance dans le but de restreindre les vices et les abus manifestes du système suivi jusqu'alors. Malheureusement, ni cette loi, ni cette ordonnance n'étaient destinées à devenir bien efficaces. Après comme avant ces mesures, on vit les courtiers se livrer, avec une fréquence déplorable, à des actes criminels afin de se procurer le plus grand nombre d'émigrants possible; les capitaines, qui les transportaient, continuèrent de les entasser à bord, sans le moindre souci des lois hygiéniques, de les maltraiter comme de les nourrir d'une façon insuffisante, et plus d'une fois des tentatives de révolte ou d'incendie en pleine mer vinrent attester les excès auxquels des souffrances intolérables pouvaient pousser des gens d'un naturel patient et apathique.

Ces faits, le ministre de la marine du Portugal ne les a point rappelés sans l'intention évidente de prouver que l'émigration qui partait de Macao n'était pas la seule qui offrit des aspects fort regrettables. En réalité, quand ce port s'est ouvert au transport des coolies chinois, il y avait déjà trois ans que de semblables embarquements avaient lieu sur divers points du littoral du Céleste Empire. Au surplus, à peine avaient-ils commencé, en 1851, à Macao, qu'ils donnaient lieu à des plaintes nombreuses, et que le vicomte de Paia-Grande, qui gouvernait alors la ville, s'efforçait d'y donner satisfaction par une série de mesures aussi humaines qu'énergiques. L'action locale paraissant insuffisante, le gouvernement métropolitain y ajouta la sienne, et le 12 septembre 1853, parut un édit royal, pour régulariser l'émigration et prescrire des mesures concernant la santé des coolies transportés et les moyens de les soustraire aux ravages des maladies épidémiques. Toutefois, les Chinois qui prenaient spontanément la résolution d'émigrer n'étaient pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins d'une demande toujours croissante, et pas plus qu'à Hong-Kong, il ne manqua à Macao de gens peu scrupuleux pour employer toutes sortes de moyens licites ou illicites, à l'effet de provoquer un afflux de partants factice. Les actes de fraude, de violence même, se multiplièrent, et le gouvernement de Macao, au mois de novembre 1857, se crut obligé d'intervenir. Mais les dispositions qu'il prit alors, dans l'intention de restituer à l'émigration son caractère volontaire, ne purent prévaloir contre ces errements déjà invétérés. Il fallut les renforcer, en limitant le nombre des agents et courtiers d'émigration, cause principale de tous ces abus, et en assujettissant ceux qui étaient conservés à diverses responsabilités. Nous ajouterons que, trois ans plus tard, le conseil de gouvernement de Macao censurait, dans un édit spécial, la tenue des dépôts de coolies et leur appliquait, dans toute leur rigueur, les dispositions de l'ordonnance du 5 juin 1856, dont il vient d'être parlé.

On est bien tenté de n'accorder à tous ces actes d'autre valeur que celle de bien faibles palliatifs, quand on voit, au mois d'avril 1860 les administrateurs de Macao s'approprier, en les développant, les règlements sur la matière en vigueur à Canton et placer l'émigration chinoise sous la surveillance d'un inspecteur spécial; puis à quelques mois de distance (12 octobre), édicter quant aux navires de transport et à cette émigration en général des règles plus étroites et plus impérieuses que toutes les précédentes. Les unes et les autres ont eu, d'ailleurs, le même sort. Elles n'ont rien empêché, et suivant la remarque très-juste de M. de Andrade-Corvo, il n'était pas en leur pouvoir d'empêcher quelque chose, du moment que les traités de Tien-Tsin avaient reconnu aux Chinois toute liberté de prendre passage à bord des navires anglais ou français, comme de s'engager à titre de travailleurs dans les pays intertropicaux, et que l'opinion publique en Europe continuait de se montrer favorable à cette branche de trafic. Et quel succès véritable pouvait être réservé aux efforts d'une administration locale, même animée des intentions les plus philanthropiques et armée de la volonté la plus ferme, lorsque les conventions passées dans le même but, entre les représentants de la France et de l'Angleterre et du Céleste-Empire, n'ont pu ni empêcher le recrutement forcé des coolies chinois, ni prévenir le mauvais sort qui les attend sur les navires convoyeurs ?

Le gouvernement portugais s'était empressé d'adhérer aux conventions du 5 mars 1866. Deux ans plus tard, le gouverneur de Macao, qui était alors don Jose Maria de Ponte e Horta, s'apercevant qu'elles restaient entièrement inefficaces, institua une commission et la chargea de scruter résolûment le problème. Les conclusions auxquelles les commissaires aboutirent ont passé dans l'ordonnance du 24 août 1868, qui porte la signature du vice-amiral gouverneur Sergio de Souza. Elle ne fut pas plus favorisée que les autres ; ce fut alors que le cabinet de Lisbonne, las enfin de tant d'efforts si persévérants, mais en même temps si inutiles, eut l'idée d'une entente directe sur ce point avec le gouvernement impérial. Des pourparlers s'engagèrent ; on élabora même un projet de convention ; mais, en fin de compte, on ne put s'entendre. Les négociations se rompirent, et la tâche ingrate de résoudre une question en apparence insoluble retombait encore sur les gouverneurs de Macao ; aussi le 28 mai 1872, le vicomte de San-Januario rendait-il une série d'ordonnances qui sanctionnaient à nouveau toutes les mesures dont l'expérience avait révélé l'efficacité relative et y joignait des dispositions nouvelles. Quelques-unes de celles-ci, il faut bien le dire, n'étaient pas très-heureuses, mais elles furent promptement amendées en vue de l'objet qu'elles se proposaient d'atteindre, c'est-à-dire l'amélioration du sort des émigrants.

M. de San-Januario ne se fit pas longtemps illusion sur la portée de son œuvre. Dans une dépêche du 15 avril 1873, il en confesse l'impuissance et se plaint de ce que l'inuti-

---

(1) Dans un opuscule publié à Lisbonne, en 1874, sous le titre : *Rapport et documents sur l'abolition de l'émigration des engagés chinois par Macao, présentés aux Cortès dans la session législative de 1874, par le ministre et secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies.*

lité, tant de ses propres efforts que de ceux de ses prédécesseurs, dévoyait l'opinion publique en Europe et l'inclinait à mettre en doute la bonne volonté du gouvernement portugais, parfois à l'accuser même d'hypocrisie et de calculs sordides. On ne voyait pas, ou on feignait de ne pas voir « que le défaut capital de l'émigration chinoise résidait dans » son origine, en d'autres termes dans la manière dont » étaient recrutés les coolies qui se rendaient à Macao ». Et n'était-il pas en vérité bien dur pour le Portugal d'être exposé à des reproches semblables, quand il avait tout fait pour ne pas les mériter, et qu'il n'avait échoué dans ses tentatives multiples d'améliorer et de moraliser ce trafic qu'en vertu de causes et d'obstacles supérieurs à sa volonté? De telles considérations durent aisément peser dans la balance des résolutions auxquelles depuis quelques années déjà on paraissait songer dans les conseils de la métropole. Le poids de l'opinion publique y aidant, elles l'emportèrent et l'édit royal du 20 décembre 1873 vint mettre un terme à l'embarquement des fils du Céleste Empire dans le port de Macao.

Pour justifier l'opportunité morale de cette mesure décisive, M. de Andrade Corvo n'a pas omis de rappeler quelques-uns des cas, ceux par exemple des navires le *Don Juan*, la *Pénélope*, la *Dolorès Ugarte*, qui avaient frappé le plus vivement les esprits et placé dans un plus éclatant relief les misères de toutes sortes qui étaient généralement le partage de cette classe de passagers. Au point de vue financier et économique, cet homme d'Etat a dû ressentir d'autant moins de scrupules que son pays ne prenait qu'une part assez secondaire aux bénéfices procurés par la traite des coolies : c'étaient des capitaux étrangers qui l'alimentaient surtout ; des compagnies et des agents étrangers qui en étaient la cheville ouvrière et qui en accaparaient les plus gros profits. Quant à la ville de Macao elle-même, ses intérêts véritables avaient été sacrifiés à une prospérité apparente, mais illusoire, et la moralité de ses habitants avait reçu plus d'une atteinte au contact de gens cupides, turbulents et désordonnés. Il est d'ailleurs incontestable que la suppression absolue d'une branche d'affaires aussi développée n'a pu avoir lieu sans froisser bon nombre d'intérêts personnels et sans jeter sur la place une première perturbation générale. Mais le gouvernement portugais a pris l'engagement de remédier, dans la mesure du possible, à ces maux prévus et inévitables. Aussi bien s'agissait-il à ses yeux de satisfaire à une nécessité d'ordre supérieur, et de remplir une obligation impérieuse, à laquelle « ni les traditions du Portugal, » ni son honneur ne lui permettaient de se soustraire. »

Ce sont les termes mêmes dont M. de Andrade Corvo s'est servi. Il n'entrait pas dans le plan qu'il s'était tracé dans son *Relatorio e documentos*, de rechercher la condition des coolies chinois dans le pays où ils immigrent. Il y fait allusion, cependant, dans un passage où il parle des mauvais traitements dont ils auraient été l'objet à Cuba et au Pérou. En Angleterre, l'opinion publique n'est nullement favorable à l'émigration des coolies de l'Inde. En 1838, lorsqu'elle commençait à se dessiner à peine, Brougham la dénonça « *comme une simple continuation de » l'infernal trafic auquel il avait voué une haine qui ne s'é- » teindrait qu'avec sa vie même.* » Tout empreintes d'hyperbole qu'elles étaient, ces paroles recélaient un fond de vérité, et, dans une certaine mesure, elles ont été prophétiques. Les cruautés commises en 1856 par les autorités et les planteurs de Maurice l'ont bien fait voir. Lord Canning, qui gouvernait alors l'Inde, en fut touché : il se crut autorisé à suspendre l'émigration des coolies indiens et se réserva le droit d'en agir de même à l'occasion. Les planteurs de Maurice promirent de s'amender ; la traite des coolies redevint libre. La question est de savoir s'ils ont rempli leur promesse, et nous avouons qu'elle nous laisse indécis.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

SECTION D'ÉCONOMIE ET LÉGISLATION RURALES. — Les gardes champêtres et la police rurale.

Dans une des séances de cette session, la section d'économie et législation rurales de la Société des agriculteurs de France a étudié avec soin une question qui a une grande importance dans les campagnes, celle de la police rurale. C'est dans cette séance, présidée par M. Josseau, que M. Auger, au nom de la commission du code rural, a fait un rapport verbal sur l'organisation des gardes champêtres.

Il a d'abord analysé la législation les concernant. Sous l'ancien régime, les communes étaient entièrement libres de choisir leurs gardes messiers, de n'en pas avoir, ou de n'en prendre que pour le moment des récoltes. Une déclaration du roi, du 1er juin 1709, prescrivit l'établissement de messiers dans chaque commune. La loi du 6 octobre 1791 décida que, pour assurer les propriétés et conserver les récoltes, il pourrait être établi des gardes champêtres dans les municipalités, sous la juridiction des juges de paix et sous la surveillance des officiers municipaux ; que plusieurs municipalités pourraient choisir et payer le même garde champêtre, et qu'une municipalité pourrait en avoir plusieurs. Le décret du 20 messidor an III ordonna, dans toutes les communes rurales, l'établissement des gardes champêtres qui ne pourront être choisis que parmi les citoyens dont la probité, le zèle et le patriotisme seront généralement reconnus ; il y aura au moins un garde par commune, et la municipalité jugera de la nécessité d'y en établir plusieurs. Cette loi est loin d'avoir été partout exécutée. Le rapport fait au Sénat, dans la séance du 7 mai 1808, sur le projet de code rural, constate qu'à cette époque quatre départements seulement étaient entièrement pourvus de gardes champêtres ; que, dans vingt-deux, les communes qui n'en avaient pas étaient peu nombreuses ; que, dans les autres, le nombre des gardes champêtres était presque partout inférieur de plus de moitié à celui des communes, et, enfin, que 8,929 communes ne possédaient aucun garde. Le projet de code rural de 1808 modifiait peu sensiblement les lois de la République relatives à l'organisation des gardes champêtres.

Aux termes de la loi du 6 octobre 1791, ces agents étaient nommés par le conseil municipal et ne pouvaient être changés ou révoqués que dans la même forme. Le décret du 20 messidor an III attribue la nomination à l'administration du district, sur la présentation des conseils municipaux. Le projet de code rural de 1808 rend aux conseils municipaux le droit de nomination et de révocation, en le subordonnant à l'approbation du préfet. D'après l'article 13 de la loi du 18 juillet 1837, le maire nomme les gardes champêtres, sauf l'approbation du conseil municipal ; ils peuvent être agréés et commissionnés par le sous-préfet ; il peuvent être suspendus par le maire, mais le préfet peut seul les révoquer.

Aujourd'hui, c'est au préfet qu'appartient le droit de nomination et de révocation ; le droit de suspension est conservé au maire. Les gardes champêtres se trouvent placés actuellement sous la surveillance de trois autorités différentes dont ils peuvent recevoir des ordres. Comme agents de la police municipale et de la police rurale, ils sont soumis d'abord à l'autorité municipale ; comme agents de la force publique, ils doivent obéir au commandants des brigades de la gendarmerie ; et, comme agents de police rurale, ils sont sous la surveillance des officiers, sous-officiers et brigadiers de gendarmerie ; comme officiers de police judiciaire, ils sont placés sous la surveillance des procureurs de la République. Leur traitement est au nombre des dépenses obligatoires des communes. Il était fourni jadis, à défaut de ressources ordinaires, par des centimes additionnels à la contribution foncière. Il l'est actuellement par des centimes additionnels aux quatre contributions directes.

Leurs attributions légales sont nombreuses. Ils sont chargés par diverses lois :

1° De verbaliser, en général, sur tous les délits ou contraventions qui auront porté atteinte aux propriétés rurales et forestières, à l'exception des bois de l'État, des hospices et des communes ; de verbaliser dans tous les cas spécifiés aux quarante-cinq articles du titre II du décret du 6 octobre 1791 sur la police rurale, notamment dans le cas de dégradation ou détérioration des chemins publics et d'usurpation sur leur largeur ; 2° d'être gardiens des saisies-brandons ; 3° de l'exécution des mesures municipales contre les épizooties ; 4° de constater les fraudes sur le tabac ; 5° d'informer les maires et officiers de gendarmerie de tous délits et contraventions ; 6° de rechercher la fabrication clandestine du sel ; 7° d'informer les maires de tout ce qu'ils découvrent de contraire à l'ordre et à la tranquillité publique et de prêter main-forte à la gendarmerie ; 8° de veiller à la conservation des plantations des routes ; 9° de verbaliser contre tous délits de chasse ; 10° contre tous délits de pêche ; 11° contre les contraventions aux lois et règlements de la grande voirie ; 12° contre les infractions à la loi du 23 janvier 1873, tendant à réprimer l'ivresse publique ; 13° contre les contraventions aux règlements de police municipale.

Depuis la création des gardes champêtres, des plaintes incessantes se sont élevées sur la manière insuffisante dont

ils remplissent leurs fonctions. Pour y remédier, un grand nombre de conseils généraux n'ont cessé de demander qu'ils fussent embrigadés. Le projet de code rural rédigé par M. de Vernheil en 1814, d'après les observations des commissions consultatives chargées d'examiner le projet de code rural de 1808, contient à l'article 824 la disposition suivante: « Les gardes champêtres pourront être embrigadés, pour le plus grand avantage du service: les règlements que les préfets rendront à ce sujet seront préalablement soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur. » Le 22 mai 1813, M. de Saint-Priest fit une proposition dans ce sens à la Chambre des députés. Cette proposition fut écartée; renouvelée le 9 mai 1815, elle échoua comme la première fois.

Le Sénat, dans son rapport du 9 juin 1808, sur les bases d'un projet de code rural, se prononce nettement pour l'embrigadement des gardes champêtres. La dépense actuelle du traitement des gardes champêtres, dit-il, s'élève en totalité à 6,294,995 francs. La moyenne du traitement n'est que de 192 francs. Inférieure dans quatorze départements à 100 francs, elle ne dépasse pas 200 francs dans trente-trois départements. Quels sont les obstacles à la réalisation immédiate de ce bienfait de l'embrigadement que le pays réclame depuis tant d'années, et qu'il accueillerait avec une si vive reconnaissance? Il n'en existe qu'un seul: l'insuffisance des ressources communales, qu'on évalue à une quinzaine de millions. Le Sénat propose d'y pourvoir par le produit de centimes spéciaux votés par les communes et les départements, et d'un supplément fourni par l'Etat sur un fonds général inscrit chaque année au budget. L'une des principales obligations de l'Etat n'est-elle pas d'assurer à chacun la paisible jouissance des fruits de son travail et de ses biens? L'Etat ne contribue-t-il pas dans une forte proportion à payer le traitement des instituteurs? Ainsi répartie, cette charge n'excéderait pas, pour le Trésor, trois à quatre millions par an, c'est-à-dire environ le double de la subvention accordée à la ville de Paris pour la police municipale. Pour légitimer le concours de l'Etat à cette dépense, le Sénat propose d'étendre les attributions des gardes champêtres, de les charger, en l'absence de la gendarmerie, de rechercher les crimes, les délits, les contraventions, et de les constater par des procès-verbaux. Dans l'enquête agricole de 1866, un certain nombre de déposants demandèrent l'embrigadement. La question fut portée devant la commission supérieure de l'enquête. M. de Benoist lui présenta un rapport dont les conclusions étaient contraires à la mesure réclamée. La discussion eut lieu dans la séance du 11 février 1869.

Les partisans de l'embrigadement ont dit que la propriété n'était point respectée; qu'on ne pouvait nulle part faire épargner les bois, ni les céréales, ni les fruits; qu'il y avait partout un grand nombre de maraudeurs dont les délits n'étaient pas réprimés. Ce n'est pas que l'ensemble de la législation ne soit excellent, mais la gendarmerie ne paraît que sur les grandes routes et ne protége rien. Le garde champêtre est le serviteur du maire; il ne protége que la propriété du maire et de ses amis. Il ne s'occupe ni des délits de chasse, ni des délits de pêche. Il serait utile d'ôter aux maires leur suprématie absolue sur les gardes champêtres. Le mieux serait peut-être d'avoir une gendarmerie rurale; mais cette organisation donnerait lieu aux plus grandes difficultés, au point de vue financier et à d'autres points de vue, et sans doute le ministre de la guerre s'y opposerait. Il faut donc se résoudre à l'embrigadement. Les adversaires de cette mesure ont répondu qu'elle porterait une grave atteinte à l'autorité municipale; que, la dépense étant obligatoire pour la commune, la commune doit pouvoir contrôler le service de l'agent qu'elle paye; qu'étant dirigé par un brigadier cantonal, et devenant l'agent de l'autorité supérieure, par conséquent indépendant de l'autorité municipale, le garde champêtre se livrerait à un système de vexations envers les habitants de la campagne, incompatible avec le laisser-aller nécessaire à la vie rurale; que le gouvernement semblerait ainsi, à son grand détriment, intervenir constamment dans les actes de la vie rurale, et serait accusé, plus qu'autrefois encore, de faire de la pression, au moyen de ces agents, dans les luttes électorales; que la dépense de 15 millions serait hors de proportion avec la valeur des délits à réprimer. Comment éviterait-on les conflits entre les maires et le brigadier? Qui est-ce qui commanderait la brigade? Qui est-ce qui la porterait sur un point, en totalité ou par fraction? Avec la constitution du canton ou de la commune, telle qu'elle existe, comment relier les gardes dans un intérêt commun et leur donner une direction et un commandement? Comment ce commandement pourrait-il se concilier avec l'autorité du maire qui, lui aussi, a des ordres à donner à son garde champêtre?

Après cette discussion, la proposition de l'embrigadement, mise aux voix, fut repoussée par la commission supérieure, et le maintien de l'état de choses actuel fut adopté, conformément aux conclusions du rapporteur, M. de Benoist.

Tel est aujourd'hui l'état de la question.

Après cet exposé, M. H. Auger propose à la section d'adopter le vœu du Sénat, tendant à conférer aux gardes champêtres le droit de rechercher, en l'absence de la gendarmerie, les crimes et délits de droit commun, et de les constater par des procès-verbaux. Déjà la loi du 24 juillet 1867 les a chargés de verbaliser contre les contraventions aux arrêtés de police municipale. La Société a émis le vœu, dans sa session de 1873, qu'ils fussent chargés aussi de verbaliser contre les infractions aux règlements préfectoraux relatifs à la police des cabarets. Ils se trouveraient ainsi complétement investis des fonctions d'agents de police, dans toutes les communes rurales.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Auger propose ensuite que les gardes champêtres soient tenus d'écrire eux-mêmes leurs procès-verbaux, et soient dispensés, comme les gardes forestiers, de les affirmer. En fait, cette formalité de l'affirmation, imposée par la loi du 23 messidor an IV, a lieu, non pas devant le juge de paix, qui est souvent éloigné, mais devant le maire. Le public, qui ne se rend pas très-bien compte du but de l'affirmation, n'y voit qu'une chose, c'est que cette formalité livre le sort du procès-verbal à l'arbitraire du maire, qui devient maître de l'arrêter ou d'y donner suite. En effet, le maire se fait souvent, à son gré, suivant les cas, l'instigateur de transactions entre les délinquants et les propriétaires lésés, ceux-ci n'osant pas, malgré leur déplaisir, résister à son intervention. Ce système a beaucoup d'inconvénients dans la pratique, car, d'une part, il énerve la répression des délits ruraux, et, d'autre part, les maires ne sont pas dans une situation assez indépendante de leurs administrés pour offrir des garanties sérieuses d'impartialité. Il est, d'ailleurs, contraire aux principes de réunir dans les mêmes mains le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. C'est dans cette faute qu'étaient tombés les rédacteurs du projet de Code rural de 1808, en organisant, dans les articles 119 à 126, le tribunal de la mairie. La création de ce tribunal fut repoussée par un grand nombre des commissions consultatives appelées à délibérer sur le projet de 1808, comme étant impraticable et dangereux. Néanmoins, le Code d'instruction criminelle le consacra par ses articles 116 à 171. Mais ces dispositions ont été abrogées par la loi du 27 janvier 1873, sur l'organisation municipale, qui supprima la juridiction des maires comme juges de police. La conséquence est que les maires ne doivent plus s'occuper de transactions relatives aux délits ou contraventions rurales commises dans leurs communes. Il serait bon que le ministre de l'intérieur adressât, dans ce sens, des instructions aux préfets, aux maires et aux gardes champêtres, pour rappeler ceux-ci à l'observation de la loi.

M. le président combat la proposition de M. Auger. Il est désirable, selon lui, de ne pas enlever aux maires cet usage des transactions en matières de police rurale, qui sont ordinairement favorables à toutes les parties, et qui conservent à son autorité le caractère bienveillant et paternel qu'elle a dans notre pays.

MM. Bordet et de la Tréllais appuient l'opinion de M. le président.

La proposition de M. Auger, mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. le président donne ensuite lecture d'une proposition qui lui a été transmise par M. de Vivès, et qui consiste à réunir en une seule la direction générale de l'agriculture et la direction générale des forêts; à organiser un personnel de brigadiers et gardes d'agriculture, qui cumuleraient les fonctions de gardes champêtres actuels et de gardes forestiers, enfin les exerceraient dans des circonscriptions étrangères aux limites communales et fixées en vue de ce double service; à organiser un personnel supérieur d'agents de l'agriculture, recruté dans le personnel actuel des directions des forêts et de l'agriculture; à fusionner les écoles d'agriculture et forestière en une seule, ou plusieurs identiques.

La section renvoie l'examen de cette proposition à la section d'enseignement agricole.

M. Bordet propose d'émettre un vœu en faveur de l'embrigadement des gardes champêtres dans toute la France. C'est le seul moyen, dit-il, d'obtenir l'exécution des lois relatives à la police rurale, à la police de la pêche, etc. Les réclamations qui se sont élevées dans l'enquête, contre la négligence des gardes champêtres, sont fondées. Ils sont

les appariteurs de la mairie, les serviteurs du maire, quelquefois les cantonniers de la commune, mais ils ne gardent pas les propriétés. Il faut qu'ils soient indépendants du maire pour la police rurale. Dès qu'ils seront bien choisis et embrigadés, ils fonctionneront tout aussi bien que les gardes forestiers, recrutés parmi les anciens militaires, et dont le service est excellent.

M. de la Teillais combat l'opinion de M. Bordet. Le maire doit rester le chef de la police rurale. C'est à la commune à choisir son maire et à subir les conséquences de son choix. C'est là le cas d'appliquer les principes d'une sage décentralisation. Ce qu'il faut, c'est que toutes les communes soient gardées. Pour en faciliter les moyens aux communes dont le territoire et les ressources sont les plus exigus, on pourrait les autoriser, au-dessous d'un chiffre de population déterminé, à s'associer entre elles, en certain nombre, pour n'entretenir qu'un seul garde champêtre.

M. Bordet répond qu'il n'est pas hostile à la décentralisation, contenue dans des limites raisonnables, lorsqu'elle est possible; mais c'est justement en matière de police qu'elle est impossible.

M. le président est d'avis que le maire doit conserver la direction de la police rurale. Mais cette direction n'est pas incompatible avec la subordination du garde champêtre à un brigadier, établi au chef-lieu de canton, qui indiquerait les tournées, ferait passer les revues et pourrait même, dans certains cas de police, devenir l'auxiliaire du maire. Les conflits d'autorité que l'on redoute entre le maire et le brigadier n'auraient pas lieu. On en a fait l'expérience avec les commissaires de police cantonaux, qui remplissaient à peu près, à l'égard des gardes champêtres, le rôle que l'on voudrait attribuer à un brigadier. Cette intervention des commissaires de police cantonaux dans la police rurale, avait produit de bons résultats. En effet, le garde champêtre a un double caractère : caractère municipal, caractère administratif. Il est bon qu'il soit surveillé de deux côtés, à ces deux points de vue.

M. de la Teillais dit que les commissaires de police cantonaux ont disparu, parce que, ne relevant que de l'administration supérieure, ils étaient accusés de n'être, entre ses mains, que des instruments politiques. Il en arriverait de même pour les brigadiers de gardes champêtres. Il est incontestable, en outre, que les conflits entre ces agents et les maires ne manqueraient pas de se produire.

M. de la Jonquière n'est pas partisan de l'embrigadement. Il n'y a pas lieu, dit-il, de surexciter le zèle des gardes champêtres. On arriverait ainsi à froisser, à vexer les populations, à les éloigner des campagnes. Il faut, au contraire, qu'ils soient retenus par une autorité paternelle, et même un peu négligente, comme l'est celle des maires. Les magistrats du parquet donnent l'exemple de l'indulgence; ils disent souvent aux propriétaires qui leur demandent de poursuivre : « Portez-vous partie civile. » Pourquoi alors créer un nouveau fonctionnaire, qui sera plus rigoureux que le procureur de la République lui-même?

M. le président repousse l'assimilation faite entre le commissaire de police cantonal et le brigadier, au point de vue politique. Il n'y aurait absolument rien de politique dans les fonctions du brigadier des gardes champêtres.

La proposition de M. Bordet, relative à l'embrigadement des gardes champêtres dans toute la France, n'est pas adoptée.

M. de la Teillais propose qu'il soit établi une certaine liaison entre les gardes champêtres d'un même canton, pour faciliter la recherche des délits et contraventions, mais sans qu'aucun d'eux soit le supérieur des autres. Cette proposition est écartée, comme n'offrant pas de moyens pratiques d'exécution.

M. Auger fait remarquer que cette question de l'organisation des gardes champêtres divise les meilleurs esprits. D'ailleurs, les idées et les besoins à cet égard varient suivant les contrées. Il propose, pour tenir compte de cette divergence de sentiments, d'émettre le vœu que les gardes champêtres, tout en restant sous l'autorité des maires, pourront être embrigadés dans les départements où les conseils généraux le demanderont, après avoir pris l'avis des conseils municipaux réunis aux plus imposés. La dépense serait obligatoire, et exclusivement à la charge des communes et du département. Les conseils généraux établiraient le mode d'organisation qu'ils jugeraient à propos pour l'application de ce système.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

REVUE ÉCONOMIQUE.

LA PRODUCTION DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX EN 1873 ET 1874. — On sait que la commission de l'Assemblée nationale, chargée de procéder à une enquête sur l'état de l'industrie houillère en France, a exprimé le désir que l'administration des travaux publics se décidât à publier les renseignements relatifs à la production des combustibles minéraux à une époque la plus voisine possible de cette production. Pour satisfaire à ce désir, le ministre des travaux publics a fait dresser, à l'aide des documents fournis par les ingénieurs des mines, quatre tableaux assez complets, qui indiquent par département et par bassin la production des mines de combustible exploitées pendant l'année 1873 et le premier semestre de l'année 1874. Les chiffres que présentent ces tableaux ayant été établis d'après des renseignements qui n'ont pas encore un caractère définitif, ne peuvent pas être considérés comme absolument exacts, mais ils sont néanmoins assez voisins de la vérité pour être utilement consultés par tous ceux qui s'intéressent aux questions économiques ou industrielles. Le public a été agréablement surpris de trouver ainsi dans le *Journal officiel* le tableau de la production de la houille et de l'anthracite, s'appliquant à une année aussi récente que 1873 et même à 1874 (six mois). Généralement, on s'était borné jusqu'à présent à publier ces renseignements trois, quatre et cinq ans après leur date, ce qui en faisait un pur document historique. La valeur historique d'une pièce ne perd rien à une publicité plus prompte, qui lui permet de rendre des services actuels. Nous donnons acte de cette heureuse innovation à qui de droit, espérant que cette publication ne sera pas un fait isolé, qu'elle sera continuée et que les renseignements qu'elle fournit seront complétés en temps utile et sans retards.

C'est la crise par laquelle la production des combustibles minéraux vient de passer qui a fait sentir la nécessité de tenir le public au courant du mouvement des houilles, devenues la matière première indispensable de toutes les industries. Cette crise, heureusement, est passée; nous avons même eu la chance d'en moins souffrir que nos voisins; mais, pour la houille comme pour le blé, il est toujours utile de prévoir l'avenir et de prendre ses mesures à temps. Le document que nous allons analyser se compose de plusieurs tableaux; le premier fait connaître la production, par département, des combustibles minéraux pendant l'année 1873. Cette production se résume ainsi : anthracite, 11,102,122 quintaux métriques; houille dure à courte flamme, 39,045,763 qx métr.; houille grasse maréchale, 4,785,089 qx métr.; houille grasse à longue flamme, 93,355,729 qx métr.; houille maigre à longue flamme, 30,884,210 qx métr.; lignite, styrite, etc., 4,684,942 qx métr. Totaux, 174,857,855 quintaux métriques ou 17 millions 485,000 tonnes, ce qui est une masse considérable représentant le chargement d'environ trois millions de wagons, mais qui n'atteint pas le chiffre de notre consommation annuelle.

Cette production se divise en 66 bassins d'une importance bien inégale. En tête figure le bassin — ou le territoire houiller — qui porte le nom de Valenciennes ; il comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et produit 64,177,206 q. m. Le bassin de la Loire (dép. de la Loire et du Rhône) vient ensuite avec une production de 38,558,804 q. m. Viennent après : Alais (Ardèche et Gard) 16,886,342 q. m.; Commentry (Allier), 11,018,970 q. m.; Creuzot et Blanzy (Saône-et-Loire), 8,333,225 q. m. Les bassins de : Ahun, Aix, Graissessac, Carmaux, Saint-Eloy, Ronchamp, Brussac, Epinac, Decise, le Maine, fournissent chacun plus d'un million de quintaux ; le plus petit bassin, Communay, dans l'Isère, ne produit encore que 910 quintaux métriques.

Le tableau de la production de 1874 ne s'applique qu'à six mois, et, comme on nous donne ce tableau pour la première fois, nous ne pouvons encore en tirer une grande utilité. C'est par les comparaisons qu'on déduit les conséquences de la statistique. Ainsi, la production totale des six premiers mois de l'année courante est de 82,905,521 q. m., ce qui est moins de la moitié du chiffre de 1873 (six moix de 1873 donneraient 87 millions). Seulement, on peut nous répondre que la production des six premiers mois de l'année est inférieure à celle des six derniers, et c'est ce que fait, avec raison, une note de l'auteur du tableau. Il nous apprend que, selon l'expérience acquise, l'extraction de l'année répond au double du produit des six premiers mois, augmenté de 5 à 9 0/0 de la production du premier semestre ce qui ferait pour l'année 1874 entière environ 178 millions contre 174 en 1873. C'est un

résultat assez satisfaisant, mais qui ne représente pas le maximum du progrès possible. Tant que nous serons obligés d'importer en quantité des houilles étrangères, il serait désirable qu'on fît mieux, car la consommation augmente toujours.

Les Opérations des compagnies d'assurances pendant l'exercice 1873. — Nous donnons, d'après le *Moniteur des assurances*, le résumé suivant des opérations faites en 1873 par les compagnies d'assurances françaises (1).

Voici d'abord un tableau qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les résultats généraux de 1873 comparés à ceux de l'année précédente :

EXERCICES COMPARÉS	RISQUES en cours au 31 décembre.	PRIMES		SINISTRES
		reçues.	à recevoir dans les années suivantes.	
	fr.	fr.	fr.	fr.
En 1872	75,166,987,472	67,381,915 71	355,901,789 41	28,587,403 21
En 1873	73,811,695,478	68,478,485 47	380,068,947 19	31,511,026 27
Augmentation.	»	1,096,569 76	24,167,157 78	2,923,623 06
Diminution	1,355,291,994	»	»	»

Une légère diminution dans le chiffre de capitaux assurés, et néanmoins une certaine augmentation des primes reçues et à recevoir, en même temps qu'un assez notable accroissement des sinistres, tels sont les faits qui ressortent de ce rapprochement sommaire.

Des tableaux détaillés qui ont été publiés nous fournissent, en outre, les informations suivantes :

Recettes. — Indépendamment des primes s'élevant, comme on vient de le voir, à.. 68.478.485 47
les vingt compagnies dont nous nous occupons en ce moment ont encaissé......... 4.443.080 63
provenant de leurs placements de fonds.

Soit ensemble....... 72.921.566 10

Ce chiffre ne comprenant pas les *recettes diverses*, et représentant, par conséquent, non pas la recette totale, mais seulement les primes d'assurances et les intérêts des placements.

Dépenses. — Voici l'emploi qui a été fait de cette somme :
Il a été payé en indemnités de sinistres..............................Fr. 31.511.026 27
Il a été distribué aux actionnaires..... 12.148.600 »
Les réserves des compagnies, qui s'élèvent, au 31 décembre 1873 à..........Fr. 53.861.007 09
tandis qu'elles n'atteignaient, à la fin de 1872, que.................. 49.252.171 51
se sont ainsi accrues de..................... 4.608.835 58
Le surplus, soit.............................. 24.653.104 25
a donc été consacré aux dépenses administratives, commissions et autres frais.

Total égal............Fr. 72.921.566 10

Entrons maintenant dans quelques détails.

Capitaux assurés. — C'est le seul chapitre qui présente une diminution. L'année précédente avait été marquée, au contraire, par une importante augmentation. Voici, au surplus, la situation des risques en cours à la fin de chacune des cinq dernières années :

Au 31 décembre 1869 ...... 68.399.756.000
— 1870 ...... 67.749.629.917
— 1871 ...... 71.198.542.107
— 1872 ...... 75.166.987.472
— 1873 ...... 73.811.695.478

Primes encaissées. — La marche ascendante de ce chapitre, interrompue seulement en 1870, est constatée par les chiffres ci-après :

En 1869, 63,400,000 fr. représentant 0.92.7 p. 1,000 fr. de capital assuré.
En 1870, 61,673,009 fr. 15 c. représentant 0.91 p. 1,000 fr. de capital assuré.
En 1871, 64,995,773 fr. 04 c. représentant 0.91.7 p. 1,000 fr. de capital assuré.
En 1872, 67,381,915 fr. 71 c. représentant 0.89.6 p. 1,000 fr. de capital assuré.
En 1873, 68,478,485 fr. 47 c. représentant 0,92.8 p. 1,000 fr. de capital assuré.

Portefeuille. — Dans l'ensemble très-satisfaisant des résultats de l'exercice 1873, il n'y en a pas de plus heureux à constater que la remarquable augmentation du portefeuille, c'est-à-dire de l'ensemble des primes à recevoir dans les années suivantes. Au lieu de ne représenter, comme l'année dernière, que 4 3/4 environ des encaissements annuels, le nouveau chiffre du portefeuille représente, comme en 1869, cinq fois et demie la recette de l'année.

Sinistres. — Bien que très-favorable encore, puisqu'il est resté de 4 0/0 au-dessous de la moyenne ordinaire (46 au lieu de 50 0/0), le rapport du chiffre des sinistres à celui des primes annonce déjà la fin de cette période étrange, pendant laquelle, à la suite des commotions populaires, il y a généralement décroissance marquée du nombre des sinistres. Jamais ce phénomène ne s'était produit d'une façon plus nette qu'en 1871 et 1872. L'année 1873 semble en avoir encore assez largement bénéficié, mais tout porte à croire que la série est close et que l'on ne doit plus compter sur d'aussi brillants résultats.

Réserves. — On a vu que l'importace totale des réserves s'est accrue, en 1873, de 4,608,835 fr. 58 c. En se reportant au chapitre des recettes, on verra que cette somme est à peu près égale à celle que les compagnies ont obtenue de leurs placements de fonds.

Dans les chiffres qui précèdent ne sont pas compris les opérations des deux compagnies françaises de réassurances, non plus que celles des compagnies dont la fondation est postérieure à l'année 1870.

Une Association de propriétaires de mines en Angleterre. — Pendant la grève qui a sévi, au mois de juillet dernier, dans le South Yorkshire et le North Derbyshire, à propos d'une réduction annoncée sur les salaires, les propriétaires de mines constituèrent une association, au capital de 200,000 liv. st., en 10 actions, pour défendre leurs intérêts. Le programme de l'Association fut rédigé par M. Robert Baxter, de Westminster, lu et accepté à une réunion tenue à Doncaster. L'œuvre a pour but de venir en aide à ceux de ses membres ayant subi des pertes par suite de grèves ; de concourir au règlement de tous les différends entre les membres et leurs ouvriers, et de subvenir aux dépenses afférentes à ces arrangements.

Chaque maison doit fixer ses bénéfices à un taux ne dépassant pas 2 sh. 6 d. par tonne. Les sommes payées à titre d'assurance par l'Association, dans chaque cas, pour représenter les bénéfices estimés d'après la production de chaque fosse au moment du début de la grève, production calculée sur la moyenne des trois derniers mois, ces sommes ne peuvent dépasser le total de l'assurance fixée pour la mine dont il s'agit. En cas de grèves ou différends, une réunion spécialement convoquée examinera les faits et indiquera aux propriétaires de l'exploitation où ils se seront produits la conduite à suivre.

Tels sont les principaux objets prévus par le projet de fondation publié il y a six mois pour cette Association ; elle est aujourd'hui constituée ; la plupart des actions ont été déjà souscrites, et la totalité le sera très-prochainement. Le South Yorkshire et le North Derbyshire posséderont alors le plus puissant groupe de propriétaires de mines qu'il y ait dans la Grande-Bretagne, comme ils ont déjà les plus puissantes et les plus riches associations de mineurs.

La Question des chemins de fer en Autriche. — Plusieurs membres de la seconde chambre du Reichsrath ayant annoncé leur intention d'adresser des interpellations au ministre du commerce, se rattachant toutes à la question de savoir quelles sont les lignes dont le gouvernement désire proposer la construction pendant la session actuelle, M. Banhaus a prononcé, à la séance du 24 novembre, un long discours dont nous extrayons les passages suivants :

L'établissement de railways a pris en 1867 un nouvel essor. A partir de cette année jusqu'à la fin de 1872, il a été construit 600 milles de chemins de fer en Autriche seule. Alors que les garanties avancées par le gouvernement pour les voies ferrées s'élevaient en 1867 à environ 3 millions de florins, cette somme était arrivée en 1872 à plus de 10 millions. En 1873, 245 milles de railways environ étaient en voie de construction, dont 112 milles étaient subventionnés, réclamant près d'un demi-million du Trésor. A la même époque, lss avances faites par celui-ci atteignaient plus de 15 millions et demi, sans compter 13 millions qui avaient été engagés précédemment par

(1) Assurances générales, le Phénix, la Nationale, l'Union, le Soleil, la France, l'Urbaine, la Providence, le Nord, l'Aigle, la Paternelle, la Confiance, le Midi, l'Abeille, la Caisse générale agricole, la Centrale, le Monde, l'Union générale du Nord, la Paix, la Patrie.

l'Etat dans la construction des lignes Villach-Franzensfeste et St-Peter-Fiume. Des 245 milles en voie de construction en 1873, il a été terminé 122 milles dans le courant de cette année ; 123 milles restaient encore à achever. Dans le courant de 1874, 94 milles sont venus se joindre à ce chiffre. Ainsi, 217 milles se trouvent en voie de construction, dont 49 milles sont aujourd'hui terminés.

Dans le courant du présent exercice, l'Etat affectera une somme de 22,476,000 florins aux voies ferrées, dont 17 millions 376 florins pour les lignes construites pour son compte et 5,100,000 florins à titre d'avances, outre 17 millions de garanties à avancer aux railways en exploitation. En conséquence, le gouvernement dépensera en 1874 de 39 à 40 millions pour les voies ferrées. Le développement des chemins de fer qui se trouveront en voie de construction pendant le prochain exercice est estimé à 188 milles, qui réclameront 25,350,000 florins de l'Etat. Aussi, en tenant compte du solde d'un crédit, ouvert antérieurement, s'élevant à 7,300,000 florins, le Trésor devra fournir en 1875 un chiffre de 32 millions et demi pour les railways. Cette somme atteindra près de 50 millions si la Chambre approuve les augmentations de garantie, proposées par la commission du budget, ou 10 millions de plus que pendant l'exercice courant et environ 34 millions de plus qu'en 1873.

Dans cette situation, et en tenant compte de l'état actuel du Trésor, le gouvernement autrichien estime qu'il est impossible de donner une extension plus grande à l'établissement des chemins de fer. Le ministre porte à 100 milles la longueur des lignes qui pourront être livrées probablement à la circulation dans le courant de 1875. En conséquence, il restera à achever 88 milles pendant 1876. Le gouvernement se préoccupera tout d'abord de la ligne Troppau-Vlarapasse et de celle du Salskammergut, par lesquelles le développement des railways, à construire en 1876, arrivera dès maintenant à 176 milles. Le ministre a annoncé en outre qu'il soumettrait dans le courant de la session prochaine des propositions à la législature, en vue de réorganiser le système des chemins de fer et d'assurer l'achèvement méthodique du réseau qui couvre le pays. Les Chambres pourront alors déterminer l'ordre dans lequel les lignes qui restent encore à établir devront être construites.

Les Finances des États-Unis. — M. Spiner, trésorier des Etats-Unis depuis 1861, vient de soumettre au secrétaire du Trésor son quatorzième rapport annuel. Les chiffres qu'il donne sont ceux de l'exercice 1873-74. Pendant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1874, les recettes des douanes ont diminué de $ 24,985,689 et celles de l'Internal Revenue de $ 11,315,529. La diminution du produit des douanes est attribuée uniquement à la panique commerciale qui a commencé au mois de septembre de l'année dernière. Par suite des embarras financiers auxquels presque tout le monde s'est trouvé en butte, la consommation des marchandises d'importation étrangère a sensiblement décru. Quant à la réduction des recettes de l'Internal Revenue, elle est attribuée uniquement aux modifications que les lois sur la matière ont subies en 1873.

Les dépenses administratives de l'exercice 1873-74 en dehors du service des intérêts de la dette, sont inférieures de $ 1,869,652 à celles de l'exercice précédent. On compte qu'à la fin de l'année courante, les dépenses auront subi une réduction plus forte encore.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondances particulières de l'*Économiste Français.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. — Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les nouvelles qui nous parviennent de cette ville et qui vont jusqu'au 29 octobre n'apportent que peu de détails sur les faits militaires qui se sont produits depuis que l'insurrection a éclaté. La presse officieuse, la seule tolérée aujourd'hui, n'a publié que des bulletins favorables au gouvernement, dont la plupart nous ont été transmis par le télégraphe. Il ne faut accorder qu'une confiance limitée à ces publications; on a été très-justement étonné en Angleterre d'apprendre qu'elles n'émanent même pas de la légation argentine, ainsi qu'on le croyait jusqu'à présent. Aussi, après toutes les dépêches annonçant que l'insurrection était comprimée, nous en arrive-t-il tout à coup une autre, signalant un engagement, le premier sans doute de quelque importance, dont le résultat serait indécis.

Ce qu'il y a de certain, c'est que jusqu'à la fin du mois d'octobre, aucun fait de guerre sérieux ne s'était encore produit. Les forces révolutionnaires s'organisaient et on ne pensait pas qu'une rencontre pût avoir lieu avant le 15 ou le 20 novembre. Le général Mitre avait débarqué dans la province de Buenos-Ayres pour présider à la concentration des éléments dont il dispose. Quant au gouvernement, il avait organisé un corps d'armée de 6,000 hommes et un autre de 3,000 hommes de toutes armes. L'avant-garde des deux partis se trouvait à trente lieues environ de la capitale. L'opinion générale était que la première bataille déciderait de la lutte dans la province de Buenos-Ayres, car on n'y a pas encore vu continuer la guerre dès que l'une des armées se trouvait battue. Dans ce cas, le parti victorieux ne rencontre plus d'ennemis : ils se dispersent, abandonnant la partie; et ce qu'il reste de guérillas à l'intérieur n'a qu'une importance relative. La situation commerciale reste fort triste à Buenos-Ayres.

On s'y était attendu à un succès complet de la cause du général Mitre pour le moment où le pouvoir changerait de mains. Ce succès ne s'étant pas réalisé, il s'est produit une espèce de désappointement, et des regrets bien naturels de voir le pays exposé aux horreurs d'une guerre civile qu'on n'avait envisagée qu'avec l'espoir qu'elle serait de courte durée. Aussi depuis lors le haut commerce de Buenos-Ayres a-t-il fait des efforts sérieux pour mettre fin au conflit; il a tenu plusieurs réunions et délégué une commission auprès du gouvernement avec mission de représenter à celui-ci que le pays marchait à la banqueroute et de l'engager à chercher d'un commun accord à conjurer la ruine. La défiance a fait repousser ces propositions par le gouvernement, et aux habitants de Buenos-Ayres il ne reste plus qu'à espérer une prompte solution par la voie des armes. Pendant vingt jours qu'ont duré les premiers préparatifs de défense ils ont été privés de toute communication même avec les environs de la capitale et il ne s'est pas fait une seule transaction commerciale. Du 15 au 29 octobre, à l'exception des vapeurs postaux, il n'est sorti du port que six navires chargés, les autres ayant dû partir sur lest.

La tonte des laines qui se fait à cette époque de l'année promettait de donner un résultat très-favorable, mais les arrivages, qui avaient atteint l'année dernière, à la même époque, la quantité de 190,000 arrobes (1) ne s'élèvent jusqu'à présent qu'à 10,000 arrobes apportés de la province de Buenos-Ayres, depuis que les communications avec la campagne sont redevenues quelque peu praticables.

PÉROU.

Lima, 27 octobre. — Si l'on veut détourner ses regards de toutes les intrigues des partis qui changent en discussions stériles les travaux de réorganisation économique auxquels la Chambre aurait dû se livrer, et qui ont produit, le 24 août dernier, un attentat contre le président, M. Pardo, quelques semaines après, des troubles à Aréquipa et aujourd'hui une tentative de débarquement de proscrits politiques; si l'on ne veut pas s'occuper de ces agitations, dont le pays est fatigué, il reste à mentionner comme étant l'événement du jour, la signature du traité avec la Chine pour l'importation des coolies ou, pour être plus correct, l'immigration chinoise. Depuis deux ans le Pérou avait à Pékin un envoyé plénipotentiaire chargé des négociations qui viennent d'aboutir enfin à une solution si heureuse pour l'avenir du pays. Malgré tous les efforts tentés pour amener l'immigration de travailleurs européens, malgré les encouragements que le gouvernement et les sociétés privées avaient accordés à cette œuvre, l'agriculture voyait chaque jour les difficultés s'accroître pour elle depuis que le gouvernement portugais avait avec raison entravé le honteux commerce qui se faisait à Macao. Le nouveau traité qui porte le nom de traité d'amitié, de commerce et d'échange a, pour point de départ, le rapport d'une commission chinoise qui, pendant plusieurs semaines, a inspecté dans le pays les conditions de séjour des coolies, pour faire au besoin les observations qu'elle jugeait nécessaires. Le gouvernement péruvien a promis à cette commission tout l'appui désirable, et, en effet, elle n'a eu qu'à se louer de la façon dont elle a été accueillie.

Le fait même de l'envoi de cette commission, à part ce qu'il a d'original, constitue un précédent d'une valeur considérable, car si, comme il est assez probable, les délégués du Céleste Empire se montrent dans ce voyage les complaisants de ceux dont ils sont les hôtes, il n'en sera peut-être pas toujours de même, et, à la longue, il sortira de cet arrangement une amélioration sérieuse et effective pour les malheureux travailleurs chinois. Déjà il stipule que les cas de mauvais traitement signalés par la commission se-

(1) L'arrobe équivaut à 12 kil. environ.

ront soumis aux autorités locales, ou, en cas de récusation de la part des propriétaires, à la justice de paix, avec faculté d'appel devant les tribunaux ordinaires. On reconnaît aux immigrants chinois les mêmes droits qu'aux sujets des autres nations les plus favorisées résidant au Pérou, et il leur sera accordé un passage gratuit pour retourner dans leur pays à l'expiration de leur contrat, même si ce cas n'a pas été prévu. Les deux parties contractantes auront le droit d'accréditer un agent diplomatique l'une auprès de l'autre; le libre accès des deux pays est garanti réciproquement à leurs sujets, et les navires péruviens seront admis dans les ports de la Chine ouverts au commerce étranger. De son côté, le gouvernement péruvien s'engage à nommer dans les préfectures des départements considérés comme des centres de l'immigration chinoise des interprètes de la langue chinoise, plus spécialement chargés de la protection des travailleurs.

Ainsi se trouve réglée cette importante question du travail chinois; il restera certainement beaucoup d'abus à signaler et d'ici longtemps les immigrants auront peut-être encore à se plaindre. Mais on peut considérer ce traité comme une sorte d'abolition de l'esclavage, et les Chinois finiront par avoir au Pérou, comme dans tant d'autres contrées, une colonie libre et très-probablement florissante.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Le mouvement général des affaires, bien que fort peu animé, ainsi que le signalaient nos dernières revues, tend encore à se ralentir à l'approche de la fin de l'année, nous ne parlons naturellement que des affaires de gros, car le commerce de détail fait au contraire preuve d'une certaine animation dans la plupart de ses branches à cette époque-ci de l'année. Les affaires d'exportation sont toujours assez limitées, mais plutôt par la situation défavorable des puissances avec lesquelles nous sommes en relations que par les conditions de production mêmes. L'Angleterre a vu dernièrement le taux de l'escompte s'élever; il en a été de même en Allemagne, et le loyer élevé de l'argent paralyse toujours plus ou moins les grandes affaires. Les Etats-Unis ne sont pas prospères non plus, la crise de consommation qui a suivi la panique financière se prolonge toujours et ne semble pas encore avoir dit son dernier mot. Enfin, les nouvelles de la Plata ne nous apprennent pas encore la fin de la guerre civile, qui y a suivi les élections, et qui nous prive depuis trois mois d'un de nos clients les plus assidus.

Un décret du gouvernement Venezuelien, en date du 2 novembre 1874, vient de mettre en état de blocus les côtes de l'Etat du Falcon, depuis l'embouchure de la rivière Tocayo jusqu'à l'embouchure de la rivière Oribono. Ce blocus va être rendu effectif.

On vient de publier les documents officiels allemands relatifs au mouvement commercial avec l'étranger pendant l'année 1873. De leur examen, il ne ressort pas que l'Allemagne ait beaucoup profité de la grande quantité de numéraire introduite chez elle par le paiement de notre énorme rançon. Nous constatons même tout le contraire, car les importations dépassent les exportations de 300,000,000 de thalers contre un excédant de 40,000,000 seulement pendant l'exercice précédent. Ce résultat est la conséquence directe de l'augmentation continue des importations et de la diminution sensible des exportations. Ainsi, les exportations de lainages et de tissus de coton sont descendus de 52,000,000 de thalers à 18,000,000 de thalers en 1873; les produits textiles de 147,000,000 sont descendus à 130,000,000 de thalers, pendant que les produits métallurgiques de fer et autres se maintenaient à peu près au même chiffre que les années précédentes. D'autre part, les importations de tabac ont augmenté de 7 millions de thalers, et malgré la bonne récolte, les céréales ont été introduites pour 43 millions de thalers de plus qu'en 1872. Les importations de bétail et autres produits animaux sont en excédant de 20 millions de thalers. On attribue ces différences au paiement soudain des dettes gouvernementales et aux sommes immenses qui ont été consacrées aux budgets militaires et autres, immédiatement après la guerre. Si l'on y ajoute l'agitation socialiste et l'augmentation des salaires de presque le double qui en est résultée, on aura la clef des circonstances qui mettent actuellement l'Allemagne dans l'impossibilité de pouvoir travailler aux bas prix qui avaient presque seuls déterminé l'extension de ses échanges de produits à bon marché avec l'extérieur.

Les nouvelles du Brésil nous apprennent que la loi provinciale imposant une taxe de 30 piastres sur les commerçants étrangers, et une double taxe sur leurs commis étrangers, dans la province de Sergipe, a été déclarée illégale et a été rapportée en conséquence par le conseil des ministres, sous la présidence de l'empereur Don Pedro.

Nous annoncerons encore l'établissement d'un service mensuel de navigation à vapeur entre Southampton, les Antilles, le Centre-Amérique et le Mexique. Le premier départ aura lieu le 11 courant pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guayra, Porto-Cabello, Port-au-Prince et Vera-Cruz. Un steamer intercolonial prendra à la Pointe-à-Pitre les marchandises pour la Trinidad, Demerara et Cayenne.

Un peu moins d'affaires cette semaine en produits sur nos principales places d'importation par suite de la faiblesse qui s'est déclarée ou tend à se déclarer sur plusieurs articles, notamment les sucres, les cafés, les soies, les suifs, les cuivres et les charbons. Par contre, la fermeté se maintient sur les laines, les cotons, les cuirs. Sur les marchés agricoles, la tendance est plutôt lourde, ainsi que le constate plus loin notre revue agricole.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, Manchester, et notre revue des marchés anglais.

LAINES. — La ferme position acquise par ce textile se maintient toujours et les enchères du Havre qui viennent d'avoir lieu sont venues nous en donner une nouvelle preuve. En effet, sur 3,610 b. qui y ont été présentées, 1,711 b. ont été adjugées de 5 à 10 centimes en hausse sur septembre pour les qualités moyennes et défectueuses, et avec 15 centimes pour les bonnes qualités Buenos-Ayres et Montevideo. En dehors, il a été fait encore 800 b. aux mêmes prix. Les grandes ventes publiques de Londres continuent encore. Les dernières séances ont présenté un choix un peu meilleur que la semaine dernière, et les acheteurs étaient plus nombreux et plus empressés. Ce sont les genres à carde qui sont les plus demandés à des cours bien soutenus pour les marques irréprochables. L'Angleterre achète beaucoup pour la draperie, mais peu pour le peigne. La France au contraire, qui demande surtout le peigne en ce moment, opère peu. La Belgique, l'Allemagne et la Suisse achètent aussi pour la draperie. La clôture aura lieu le 7 courant. D'après des documents dignes de foi, la production des laines coloniales dépasse de 100,000 b. les laines vendues à Londres en 1873. Les arrivages pour les ventes de 1873 s'élevaient en effet à 687,004 b. pendant que cette année ils dépassent 790,237 b.

Les nouvelles des centres manufacturiers sont toujours assez favorables pour la draperie, mais laissent à désirer pour le peigne. Le froid a donné lieu à des demandes suivies en articles demi-saison, livraison immédiate. On a aussi acheté à Elbeuf un peu pour l'été livrable en décembre. L'exportation achète peu dans ce centre. Sedan travaille assez activement, mais achète peu. A Roubaix, Tourcoing et dans le Midi, on se plaint un peu du manque d'ordres nouveaux.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance de Lyon.

CAFÉS. — L'abstention de la consommation est presque générale en ce moment sur presque tous les marchés de l'Europe, et il s'en est suivi une faiblesse qui dégénère sur quelques-unes, et notamment à Londres, en une baisse sérieuse de 3 à 4 schellings par quintal. Sur nos marchés français, les prix ont peu varié, mais les affaires sont devenues très-rares et il est probable qu'elles ne deviendront pas plus actives si les détenteurs ne se rendent à des concessions, ou s'il n'arrive quelques télégrammes stimulants des pays producteurs.

CACAOS. — Quelques affaires ont été conclues au début de la semaine, grâce à quelques demandes de la consommation et aux avis encourageants de Londres, Anvers et Hambourg. Les prix ont même marqué une légère avance. Depuis, le mouvement s'est un peu ralenti, ce qui n'a pas empêché les cours de se maintenir.

SUCRES. — La raffinerie s'est complétement retirée du marché sur les avis faibles des marchés à sucre indigène, et sur ceux en baisse qui continuent à nous arriver des principales places de débouchés entre autres de Londres, de Bristol et de Glasgow. Les stocks en exotiques sont cependant très-réduits et les prix, grâce à cette circonstance, ont pu rester à peu près sans variations. Londres nous signale de la lourdeur, les sortes rouges sont stationnaires; les Demerara cristallisés sont à des prix plus faciles de sh. 26 à 28/6 pour sortes communes grisâtres à belles claires. En Hollande, pas de changements sur les sucres bruts, les raffinés sont toujours lourds.

CUIRS. — Un peu plus d'affaires à prix très-fermes, l'exportation opérant à peu près sur toutes nos places. Les affaires seraient beaucoup plus importantes si le stock offrait plus de choix. Anvers est toujours très-raide.

SUIFS. — Les produits fabriqués s'écoulent difficilement et par suite le suif indigène est faible; on a dû descendre la cote de disponible à fr. 95 au marché de mercredi, à Paris. Les suifs exotiques sont inactifs sur nos places maritimes. A Londres, le marché est très-ferme, l'on paie sh. 44/3 pour disponible 1873 marque YC, le nouveau se paie sh. 46/3, décembre sh. 46, mars sh. 47/9.

PÉTROLE. — Il y a un peu de mieux cette semaine, les nou-

velles d'Amérique étant arrivées un peu en hausse, mais ce mieux n'a pas été bien sensible en présence des stocks en produits fabriqués. Le pétrole raffiné vaut fr. 60, l'essence fr. 83/84 les 100 kilos. Anvers est ferme ainsi que Londres.

MÉTAUX. — Nous avons des changements à signaler sur les cuivres, un télégramme de Valparaiso annonçant 3,200 tonnes d'affrétements pendant la seconde quinzaine d'octobre, ce qui donne un total de 4800 tonnes pour le mois entier. Il en est résulté un peu de baisse. Les livraisons d'étain en Angleterre pendant le mois de novembre n'ont pas dépassé 740 tonnes, et en Hollande elles ont été de 340 tonnes; le marché de ce métal est resté calme et ferme. Les derniers prix pratiqués à Londres ont été de liv. sterl. 93 pour étain Détroit; liv. sterl. 92.10, pour dito livrable; liv. sterl. 92 à 93 pour Australie; liv. sterl. 100 pour anglais ingot; liv. sterl. 87 pour cuivre Chili ordinaire en barres; liv. sterl. 24 pour plomb doux anglais en saumon. En Hollande le marché de l'étain est fort calme; aux dernières enchères de la Société néerlandaise, on a payé les Banca fl. 57 à 58 3/4. En Allemagne c'est la fermeté qui domine; il y a hausse sur le cuivre, le plomb et l'étain; sur le marché autrichien, on est fort calme.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Il y a un peu moins d'ordres, et par suite les tarifs sont tenus moins fermement que le mois passé, sans qu'il y ait baisse encore sur aucun article. Ce temps d'arrêt avait été prévu, il ne paraît pas devoir influencer beaucoup les producteurs qui sont suffisamment occupés pour quelque temps. Dans la Champagne, le prix de la chaîne a été élevé à fr. 60 et 57 les nos 22 et 23. Dans le groupe de la Loire, les produits des aciéries sont seuls bien en faveur. Sur le marché belge, il y a encore peu d'animation; on a pourtant fait quelques demandes en fers marchands, en bandages de roues, en rails, en tôles, et en fil de fer.

CHARBONS. — Le temps de nouveau radouci et la tendance à la fermeté qui commençait à se déclarer a disparu. On peut avoir maintenant le charbon domestique à Paris à fr. 50 et 58 pour Charleroi et Mons et fr. 56 pour anglais ; on trouve les secondes qualités à fr. 52 et 54. Les charbons industriels sont faibles, on a acheté à Mons et à Charleroi du tout-venant à fr. 16 et 18, et l'on en trouve couramment à fr. 19 et 20 dans les mêmes bassins ; le coke lavé ne vaut pas plus de fr. 28 à 30. En Allemagne, l'extraction est active et les prix montrent un peu plus de fermeté.

La faiblesse domine en Autriche, l'industrie métallurgique étant toujours languissante.

SUCRES.

Paris, le 3 décembre 1874.

Contrairement à toutes probabilités, la baisse vient, de nouveau, de faire de grands progrès, et notre marché, qui semblait à la veille de se raffermir, est aujourd'hui d'une lourdeur exceptionnelle ; la peur semble avoir gagné les fabricants et les spéculateurs ; tout le monde veut vendre à la fois, et tandis que les offres deviennent de plus en plus pressantes, les demandes se raréfient à chaque instant davantage ; comme toujours, lorsqu'on est sous le coup d'une panique, les causes sont difficiles à analyser, et le plus sage est de se borner à constater purement et simplement les faits; comment expliquer facilement, en effet, la réduction des prix et l'avilissement anormal des cours, lorsque la situation générale statistique est excellente ? Est-ce de la rapidité de la fabrication ? de la hardiesse des baissiers qui écrasent le marché par d'énormes émissions de filières? de l'inquiétude politique? des changements de législation que rend imminents l'approche de l'expiration de la convention internationale de 1864 ?

Quoi qu'il en soit de ces faits et de leur influence momentanée sur les cours, les prix ne peuvent tarder à se relever, car si l'offre domine en ce moment la demande, l'équilibre sera vite rétabli, lorsqu'un examen plus froid des progrès de la consommation et de la réduction des stocks aura ramené la confiance dans le monde sucrier.

Aujourd'hui, les sucres blancs sont offerts à fr. 64, base n° 3, disponibles ou livrables courant du mois, en entrepôt Paris ; les quatre mois de janvier à avril valent de fr. 66.25 à fr. 66.

Les 7/9 et les 10/13 disponibles sont offerts à fr. 60 et fr. 54, les 88°, entrepôt Paris, ou à fr. 58 et fr. 52, fabrique, sans preneurs.

Notre stock de sucres indigènes est de 223,000 sacs, contre 224,000 en 1873 ; les belges sont de 5,000 sacs, aux entrepôts de Paris.

Les sucres raffinés sont très-lourds de fr. 147 à fr. 148.

Les certificats mélis, créations décembre, valent fr. 73.50, offerts ; les créations de janvier à août sont cotées nominalement à fr. 74.

En Angleterre, comme sur tous les marchés étrangers, c'est encore le calme, sinon la baisse, qui l'emporte, mais les négociants suivent avec attention l'exportation ininterrompue des ports anglais en Amérique et s'attendent à ce que l'influence de ce nouveau débouché se fasse bientôt sérieusement sentir sur la tenue de l'article. Aux dernières nouvelles, on signale, de Londres, des ventes de spéculateurs anglais à fr. 52.50 les 88° 12/20, gare fabrique, et des offres de sucres autrichiens à la parité de ce prix, franco à bord à Hambourg.

Voici la statistique hebdomadaire du mouvement des sucres dans la Grande-Bretagne :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	3.080	3.250	4.550	3.980	»	94	74.550	81.550
Liverpool...	4.146	2.221	3.300	3.048	808	»	46.235	53.277
Clyde......	4.390	4.530	3.684	3.960	»	»	28.604	52.950
Bristol......	1.113	1.621	2.226	1.470	»	»	3.621	3.175
	14.729	11.622	13.760	12.458	808	94	153.010	190.952

Les quantités flottantes à destination de l'Angleterre sont de 46,000 tonnes, contre 35,000, en 1873 ; mais au lieu de 21,000, ce n'est plus, cette année, que 7,000 tonnes qui se dirigent vers le continent.

En résumé, la position de l'article est bonne, et les cours sont très-bas ; aussi, lorsque la panique aura passé, la hausse se fera rapidement.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — Les cours sont nominalement sans changement, cependant il y a plus de disposition de la part des fabricants et filateurs à attirer les acheteurs, tandis que ceux-ci se montrent plus difficiles à traiter. La bonneterie continue à être calme. Il n'y a pas d'animation sur les marchés intérieurs, les ordres n'arrivent que lentement du continent, et les Américains ne prennent, en nouveautés, qu'une quantité limitée de marchandises. En tulles unis, quoique les prix se maintiennent, il y a un peu moins d'activité. Les rideaux ont mieux marché, un certain nombre d'acheteurs indigènes et étrangers ayant opéré dans ces articles. Il n'y a pas de changement dans la valeur des filés pour dentelles. La demande en dentelles de soie et coton est presque nulle, et les articles de soie ou de soie mélangée n'ont pas de meilleur sort.

Rochdale. — Le nombre d'acheteurs n'a été que modéré, et la semaine s'est passée sans rien produire de neuf. La vente des laines du Yorkshire est calme, mais les prix restent très-fermes. Quelques filateurs sont en possession de stocks modérés, tandis que d'autres achètent pour la consommation actuelle. En tissus, les négociants achètent de petites quantités en réassortiment pour compléter leurs stocks. Ces achats ont décidé les fabricants à compléter au plus vite les ordres qui leur restaient à livrer. On se plaint un peu du bénéfice restreint que les hauts prix de la matière première laissent aux filateurs et aux fabricants; cependant les stocks ont été très-réduits toute la saison, ce qui fait une petite compensation.

Bradford. — L'avance de l'escompte n'a pas eu autant d'influence que l'on aurait pu s'y attendre. Les détenteurs de laine paraissent peu disposés à faire des concessions, les acheteurs n'étant nullement désireux d'opérer sur une grande échelle. Les bonnes qualités sont toujours les mieux demandées. L'industrie des filés est loin d'être active, tout le monde opère avec grande prudence. Les demandes de renseignements surtout pour l'étranger sont nombreuses, mais les prix sont généralement trop hauts pour admettre de grosses affaires. Les lustrés retors sont les plus demandés; pour les genappes, il n'y a pas de débouché nouveau. En tissus, il y a quelque apparence d'une légère amélioration, mais l'activité est encore loin d'être ce que l'on désire. Cependant, de nouvelles commissions se placent pour l'Amérique aussi bien que pour le continent, en même temps que la consommation achète assez. En général, le sentiment du marché est celui d'une confiance renaissante dans l'avenir.

Leeds. — La fermeté des laines, particulièrement de celles en suint, n'a pas encore déterminé les filateurs à acheter de fortes quantités de matière première, il est probable que l'on s'abstiendra, autant que possible, jusqu'après les fêtes et les inventaires de Noël. Les fabricants livrent régulièrement et largement les articles nouveaux pour la saison de printemps, principalement aux maisons de gros et de commission. Le détail commencera bientôt à s'approvisionner.

Glasgow. — Les ventes de la semaine s'élèvent, pour le sucre, à 3,000 tonnes. Le ton général du marché a été assez tranquille, les raffineurs étant peu disposés, par suite de la position peu satisfaisante de la manufacture à opérer dans les conditions actuelles du marché. Les bonnes qualités rouges des Indes valent nominalement de 23/ à 23/6 en magasin.

Dundee. — Pas encore de changement à signaler. Le ton général des fabriques de lin est assez actif, mais la production de jute est loin d'être satisfaisante. Le marché des lins continue à faire preuve d'une certaine animation, et un certain nombre de ventes se sont traitées dans les meilleures qualités à des prix plus difficiles. L'importance des transactions est un peu limitée par les exigences des producteurs. En étoupes la demande est limitée, les belles qualités sont rares pendant que les ordinaires sont difficiles à vendre. En jute il y a eu peut-être plus d'affaires dans les belles qualités mais en général la position ne varie pas. La vente de toiles pour la consommation continue excellente et les manufactures ont, dans la plupart des cas, une bonne réserve de commissions. La toile à voile est toujours recherchée.

Belfast. — Il y a certainement plus de dispositions à traiter des affaires, et si les ventes de cette semaine ne marquent pas un progrès réel sur la huitaine précédente la reprise sera d'autant plus marquée quand elle commencera à se généraliser. La production des filés a été considérablement stimulée par la probabilité d'un retour à la pleine activité. Les affaires traitées ont été plus importantes. Le gros a considérablement acheté, de sorte que nombre de filateurs ont écoulé leurs stocks et peuvent maintenant exiger de la hausse. Il y a aussi des fabricants qui ont acheté des filés au delà de la quantité nécessaire à leur pro-

duction. Les offres du continent sont généralement au-dessous des cours et ne sont pas acceptées. En tissus blancs et apprêtés l'écoulement n'est pas mauvais pour la saison. De nouveaux ordres pour le printemps ont été placés pendant la semaine par des acheteurs dont les opérations étaient plus nombreuses.

Métallurgie.— Malgré l'importance du concours de négociants à la Bourse de Barrow-in-Furness, l'industrie du fer des environs est toujours dans une position assez lourde. Les ordres passés pendant la semaine, tant pour le fer hématite que pour le forgé, et le Bessemer n'ont pas été nombreux. D'assez fortes expéditions cependant ont été dirigées sur l'Ecosse, le Staffordshire du Sud et le Yorkshire. Des demandes en renseignements viennent également d'autres sources. On ne s'attend pas cependant à une consommation très-active avant le 15 janvier. Il n'y a pas eu d'activité au-delà des deux tiers des appareils de moulage du district. Le Bessemer est coté à liv. st. 4.15 la tonne, le nº 2, à liv. st. 4.12.6, et le nº 3, à liv. st. 4.10. Quant à l'hématite, le nº 4 de forge est à liv. st. 4.12.6, et le nº 5 à 4.10. — Les fondeurs d'acier et les constructeurs de navires en fer et de wagons sont bien occupés. Le fer travaillé au contraire ne fait pas preuve de grande activité. A Middlesborough les acheteurs ont été assez nombreux, mais le ton du marché était calme et les transactions de la quinzaine n'ont pas atteint un grand chiffre. Les cours n'ont pas maintenu la même fermeté, les vendeurs étant forcés de concéder quelque peu sur les prix de la dernière semaine. En fonte cependant le nº 1 a donné lieu à une meilleure demande étant coté à 69/, prix qui a vu traiter la majorité des affaires. Le nº 3 était moins demandé, le prix nominal étant 64/, mais des ventes se sont passées à 63/ et même meilleur marché. Le Nº 4 de fonte varie de 60/6 à 61/, tandis que le nº 4 de forge est ferme à 57/, certaines usines traitant même à 58/. Le charbon domestique, dans le Durham, se vend, les premières qualités à 17/ au puits; les deuxièmes qualités de 13/ à 15/. Le charbon à gaz vaut 10/6 à bord, les meilleures qualités de coke 15/ aux fours, les autres qualités de 13/ à 14/. Prix des charbons à Londres : Wallsend, Hetton 27/; Hetton-Lyons 25/3; Hawthorn 25/3; Kelloe 25/6; East-Hartlepool 27/3.

K.-B. MURRAY.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES		4 nov. 1874	27 nov. Semaine précédente	5 déc. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt)	0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/		59 50	61 25	60 »
dº dº dº	10/13	53 50	55 »	57 75
SUCRES BLANCS EN POUDRE				
Type nº 3		63 75	64 50	68 »
SUCRES RAFFINÉS				
Bonne sorte		148 »	147 50	152 »
Belle sorte		147 »	148 50	153 »
Certificats de sortie nouveaux		73 50	73 50	75 25
MELASSES				
Indigène de fabrique		11 »	11 »	14 50
dº raffinerie		15 50	15 50	17 »
ESPRITS	l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°		53 50	52 50	73 50
CAFES en entrepôt.	0/0 kil.			
Java bon ordinaire		250 »	250 »	260 »
Ceylan dº		230 »	230 »	250 »
Haïti dº		205 »	205 »	250 »
Rio dº		190 »	190 »	220 »
Costa-Rica		» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt.	0/0 kil.			
Para		140 »	140 »	140 »
Guayaquil		130 »	130 »	140 »
Trinité		130 »	130 »	140 »
Haïti		100 »	100 »	110 »
Caraque		180 »	180 »	200 »
SUIFS	0/0 kil.			
De France		95 »	96 50	91 »
Acide oléique		70 »	70 »	73 »
— stéarique		162 50	165 »	» »
HUILES	0/0 kil.			
Colza brute tous fûts (1)		74 »	75 »	84 »
— — en tonne		75 50	76 50	85 50
— épurée en tonne		83 50	84 50	93 50
Lin brute tous fûts		69 »	70 »	84 »
Lin en tonnes		70 50	71 50	85 50
FARINES				
Huit marques	le sac de 157 kil. net.	53 75	55 »	85 50
Supérieures disp.	dº 157 kil. net.	53 »	52 75	82 25
METAUX	0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.		230 »	230 »	220 »
— — — dº	marq. ord.	225 »	227 50	» »
— — lingots dº		240 »	242 50	234 50
— anglais tough dº		245 »	245 »	235 »
— minerais de Corocoro (cuivre pur)		225 »	230 »	227 50
Etain Banca	livr. Havre ou Paris.	262 50	262 50	307 50
— Détroits	dº	243 »	243 »	310 »
— anglais	Havre ou Rouen.	242 50	242 50	307 50
Plomb de France	Paris	59 50	59 50	60 »
— d'Espagne	Havre	59 »	59 »	59 50
— anglais	dº	M	M	61 25
— belge et allemand	Paris	59 50	59 50	61 »
Zinc de Silésie	Havre	62 »	63 »	68 50
— autres bonnes marques	dº	62 »	62 »	68 50
— dº dº	Paris	62 »	62 »	69 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

La hausse qui s'est produite à la liquidation de fin de mois sur les farines de spéculation n'a eu aucune influence sur les farines de consommation. Les prix du pain n'ont pas varié à Paris. La boulangerie continue de vendre le pain 65 et 70 centimes les 2 kil. Quelques maisons le vendent dans les faubourgs 55 et 60 centimes; c'est une exception.

En province, les prix extrêmes du pain varient de 25 à 33 centimes le kilog.

Ces cours sont la parité du prix du blé.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE

(*Marché de la Villette*).

1873 1er décembre.	1874 30 novembre.	Variations.
2,362 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.96 le kil. poids mort.	3,749 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.72 le kil. poids mort.	— 0.24 par kil.
12,562 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	19,250 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.64 le kil. poids mort.	— 0.36 par kil.
650 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 55 fr. les 50 kil. poids vif.	1,243 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 52 fr. les 50 kil. poids vif.	— 3 fr. par 50 kil.
2 décembre. 518 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	1er décembre. 557 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	» »

Les marchés aux bestiaux, tant à Paris qu'en province, n'ayant offert aucune modification appréciable dans les cours ; il n'y a pas lieu de changer les prix inscrits dans le tableau ci-dessous qui représentent ceux de la vente au détail de la viande dans les boucheries de la capitale.

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 20	1 90	1 40
2e	1 70	1 50	1 »
3e	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 55	1 85	1 65
2e	1 55	1 45	1 35
3e	1 35	1 15	» 85

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 10	1 45	1 30
2e	1 10	1 »	» 80
3e	» 70	» 50	» 45

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 2 décembre 1874.

FILÉS.

Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	à 3.25	le k. »
Trame 36/38 id. id.	à 3.40	»
Chaîne 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.55	»
Chaîne 40 id.	à 4.10	»
Trame 50 id.	à 4.25	»
Chaîne 40 Jumel	à 4.20	»
Trame 50 id.	à 4.30	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

Calicot 60 p. 16 fils...Fr.	à 0.36	le mèt. »
Id. » 18 »	à 0.38	»
Id. » 20 »	à 0.40	»
Id. 68 20 »	à 0.43	»
Id. 70 21 »	à 0.45	»
Id. 75 26 »	disp. 54 à livrer 53	»
Percale 80 26 fils..	à 0.50	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.35	»

Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)
Marché très-ferme.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, LE 21 NOVEMBRE 1874.

On s'occupe de plus en plus de la révision des tarifs douaniers. Libre-échangistes et protectionnistes ont par suite pris grand intérêt au résultat des élections. Un assaut nouveau contre le vieux système est projeté pour cet hiver, et l'on attend avec une certaine impatience la première séance du nouveau Congrès. Cependant on ne pense pas qu'il soit encore rien modifié pendant la session, malgré les tentatives de rapprochement qui ont lieu en ce moment dans le but d'ouvrir une campagne commune libre-échangiste, entre les démocrates de l'Ouest partisans du currency et leur coréligionnaires politiques de l'Est, qui prônent

eux, le numéraire; mais, même unis, les démocrates sont en si faible minorité, cette année, qu'il est douteux, ainsi que je vous le dis, qu'ils puissent l'emporter malgré l'appui que leur prête une section des représentants républicains de l'Ouest et du Sud. Les différentes corporations commerciales s'agitent beaucoup à ce sujet. La Chambre de commerce de New-York a même adopté une résolution demandant au Congrès la révision du « *Revenue Laws* » dans le sens non d'une diminution mais dans celui d'une perception plus simple basée sur la substitution de la perception spécifique à celle *ad valorem*, et de modifications dans la classification de certaines marchandises.

On s'occupe aussi du traité de réciprocité proposé avec le Canada, et qui va passer devant le Sénat pour être ratifié ou rejeté. Ce traité soulève des objections qui n'avaient pas été prévues aussi bien ici qu'en Angleterre. Il est douteux, maintenant, qu'en présence des inimitiés soulevées par ce traité dans le parti protectionniste, il puisse réunir les deux tiers de votes nécessaires à sa ratification, du moins tant qu'il sera maintenu dans sa forme actuelle.

Il est beaucoup parlé encore d'une très-forte transaction en salpêtre, faite la semaine dernière pour compte du gouvernement français ; c'est un achat pour plus de 85 millions de francs, et sur lequel les commentaires ne font pas défaut.

L'état languissant des affaires a amené son résultat habituel de tentatives pour la réduction des salaires, amenant à leur suite des grèves plus ou moins prolongées. A Philadelphie, MM. John et James Dobsen, fabricants de tapis de laine, qui emploient plus de 1,700 personnes, ont annoncé une réduction de 25 0/0, qui a déterminé l'arrêt complet du travail. Ici, nous avons aussi notre grève, celle de 7,000 ouvriers déchargeurs des compagnies à vapeur, qui ont refusé d'accepter une réduction qui aurait laissé leur salaire à 30 cents l'heure le jour, et 40 cents la nuit, contre 40 et 60 cents payés jusqu'à présent. Il y a eu quelques troubles facilement réprimés, mais le travail n'a pas eu à souffrir, les bras oisifs ne manquant malheureusement pas sur le pavé de New-York, pour remplacer les grévistes. Ces derniers ont un fonds de 50,000 dollars qui leur permettra de soutenir quelque temps la lutte.

Nos lignes ferrées ont noté une augmentation notable de trafic pendant le mois dernier, et, sur les résultats donnés par nos vingt principales lignes, il n'y en a guère que huit qui donnent une diminution sur octobre 1873. Les transports de grains ont augmenté, dans une large proportion, et ont beaucoup contribué à l'accroissement des recettes de nos chemins de l'Ouest.

La situation du marché financier ne s'est pas trouvée sensiblement modifiée depuis ma dernière lettre. L'argent est toujours facile de 2 1/2 à 3 1/2 suivant les emprunteurs. Le papier commercial est demandé activement de 5 à 6 0/0 pour choix, et de 7 à 8 0/0 pour papier inférieur. Le change a été ferme en hausse; pour Paris, on a dû payer fr. 5.16 1/4 à fr. 5.15 à trois mois, et fr. 5.13 1/8 à fr. 5.11 1/8 à trois jours, sur Londres, premiers banquiers, fr. 4.86 à fr. 4.86 1/2 à trois mois, et fr. 4.89 1/2 à fr. 4.90 à trois jours. L'or a été calme, avec un peu plus de fermeté, en clôture à fr. 110 3/8.

Notre marché aux produits a été beaucoup plus animé sous les efforts de la spéculation ; la plupart clôturent, en forte hausse, le lard de doll. 19.75 à 20 ; le saindoux à 15 1/2 c. pour prime western disp.; 13 1/2 c. pour dito année courante; 13 1/2 c. pour dito six mois ; 10 3/4 c. pour bacon disp.; 11 1/4 à 11 1/2 c. pour jambons choisis; 13 1/4 à 13 1/2 c. pour dito fumés ville. Les denrées coloniales ont été généralement lourdes, avec tendance à la baisse. Le pétrole est resté stationnaire. Le suif a baissé à 8 7/8 c. pour prime. La résine a été calme et ferme ; la térébenthine a été en légère demande à 35 1/2 c.

Le marché du coton a été calme, sauf en clôture, où la spéculation a agi en présence des faibles recettes aux ports et de la facilité de l'argent.

Pas de changements matériels non plus dans le marché des dry-goods, le *jobbing-trade* demandant assez régulièrement les principaux articles. A l'exception des encans, il se fait toujours peu en première main. Les étoffes de soie, les rubans, les modes ont donné lieu à un peu de mouvement, mais on fait peu en velours et en lainages.

MANCHESTER, 3 DÉCEMBRE 1874.

Nous n'avons pas à signaler de changement dans la position de notre marché; le peu d'activité du marché de Liverpool et la hausse de l'escompte de 5 à 6 0/0 ont eu pour résultat de donner plutôt un peu de faiblesse à nos cours, mais sans baisse sensible; on obtiendrait peut-être quelques minimes concessions.

FILÉS. — Les gros numéros sont difficiles à vendre; dans les filés pour les Indes et la Chine, les affaires sont à peu près nulles, et toutes les offres faites aux filateurs sont à 1/8 au-dessous des prix pratiqués il y a huit jours; en filés retors, les lots qui sont mis en vente par les maisons d'achat, forcent les filateurs à baisser leurs cotes. Filés fins sans changements, avec demande limitée.

TISSUS. — La tendance est plutôt en faveur des acheteurs, sauf dans les articles pour l'impression; en madapolams, il y a moins de demandes, mais les prix sont sans changements; en longottes Domesties et Mexicans, c'est la même chose.

ROUEN, 3 DÉCEMBRE 1874.

La tendance en hausse que signalait notre dernier bulletin s'est accentuée pendant la huitaine qui vient de s'écouler. Le mouvement s'est fait sentir particulièrement sur les cretonnes écrues, et l'excessive rareté des stocks a eu pour résultat une augmentation de prix de 1 à 3 centimes par mètre sur plusieurs sortes.

L'indienne a revu quelques acheteurs, et on en a remarqué sur place un plus grand nombre que pendant les semaines précédentes.

Dans les conditions où sont actuellement les filatures et tissages de notre contrée, et surtout ces derniers ayant des ordres à livrer, pour deux à trois mois, on doit s'attendre à une très-grande rareté des tissus écrus en janvier-février, et peut-être même aussi à des prix encore plus élevés que ceux d'aujourd'hui.

On cote :

Calicot, compte 30, impression, 8 k. 60	36 1/2 à 37 c.	le mètre
— dito — 8 »	34 1/2 à 35 c.	—
Cretonne 1re qualité, ...	66 à 67 c.	—
— bonnes qualités moyennes. . .	64 à 65 c.	—
— sortes secondaires	60 à 62 c.	—
Longottes, impression.	54 à 55 c.	—

ÉPINAL, LE 2 DÉCEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4 60	portées	16 fils	35 1/2	à	36
»	»	18	»	37 1/2	»	38
»	»	20	»	39 1/2	»	40
» 68	»	20	»	42 1/2	»	43
» 70	»	21	»	44 1/2	»	45

Chaine 27/29 Amérique. 3.27 1/2 à 3.32 1/2
Trame 36/38 » 3.40 » 3.47 1/2

Très-bonne demande.

LILLE, LE 3 DÉCEMBRE 1874.

L'ensemble des affaires ne présente pas, cette semaine, d'amélioration sur la semaine précédente; toutefois, on constate plus de recherche, on demande les prix ; en un mot, on tâte le terrain. Ce sont d'ordinaire les signes avant-coureurs d'une reprise; espérons que, cette fois, notre espérance ne sera pas déçue.

En ce qui concerne l'industrie linière, les nouvelles de Belfast qui nous sont parvenues hier matin ont donné un meilleur ton au marché. On apprenait, en effet, que les transactions en fils avaient repris, sur cette place, une assez grande activité pour enlever le stock de la filature.

Notre marché étant complétement solidaire de ceux de l'Angleterre, et la moindre hausse de prix modifiant complétement l'importance des importations qui nous arrivent de ce pays, la fermeté de Belfast a rendu quelque confiance aux filateurs, et les a déterminés à refuser désormais toute concession. Jusqu'ici, cependant, il ne s'est guère vendu plus de fils que la semaine dernière, sauf dans quelques genres qui ont obtenu une véritable reprise. La vente de la toile est toujours limitée à cette époque de l'année, aussi n'a-t-on pas lieu de s'étonner de ce que les transactions ne sont pas importantes. La fabrique a vendu des quantités de toiles destinées à la teinture, et plusieurs fabricants sont engagés jusqu'aux mois de février et mars. Dans le commerce, peu de transactions, mais on a lieu de croire que la période de ventes qui ne va pas tarder à commencer sera bonne. Les lins de pays et de Belgique sont fort recherchés en campagne ; ces derniers ont subi, depuis huit jours, une hausse de fr. 5 à 6 aux 100 kilos.

Les lins de Russie disponibles ont donné lieu à plus d'affaires cette semaine, la cause doit en être un peu attribuée à la qualité défectueuse des lins nouveaux qui nous sont arrivés jusqu'ici.

Je reçois à l'instant communication du mouvement du commerce extérieur pendant le mois de novembre par la principalité de Lille :

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lin..........	1.047.890	463.492
Fils........	58.195	279.585
Toiles......	25.519	6.120

Par le port de Dunkerque, du 24 novembre au 1er décembre :

Importations.		Exportations.	
—		—	
Lin...........	336.609	Lin...............	919
Jute..........	274.360	Fils de lin......	15.742
Chanvre.......	1.535	Fils de jute.....	28.350
Toiles de lin..	3.347	Toiles de lin....	2.300
		Toiles de jute...	1.200

A Roubaix et à Tourcoing, on continue à se plaindre de la stagnation des affaires ; des acheteurs de la province et de l'étranger ont visité notre fabrique, mais ils n'ont pas opéré dans les proportions ordinaires; on semble chercher à exercer une pression sur la fabrique pour obtenir de meilleurs prix. Ce que nous venons de dire s'applique surtout aux tissus mélangés; en revanche l'article drap continue à être l'objet de toutes les faveurs de la mode et est presque introuvable sur la place.

Encore un peu de hausse sur le marché aux blés d'hier; peu d'activité sur les farines, mais l'article est ferme.

Les alcools maintiennent leurs prix pour toutes les époques et en hausse pour quelques-unes; on cote aujourd'hui :

3/6 fin disp.. nu........................	48 »	à 47 »
— courant, logé.....................	51 50	»
— à livrer 4 premiers, logé........	53 50	»
— — 4 d'été —..........	55 50	»
— — 1 prochain —..........	51 50	»

Les sucres sont toujours dans une situation languissante, les vendeurs refusent d'accepter les offres en baisse qui leur sont faites et les affaires restent nulles. Les derniers cours cotés sont :

Sucre blanc indigène, nº 3	64 »	
— nºˢ 7 à 9 (88°)	60 25	
— nºˢ 10 à 20	54 »	

Les affaires en charbon ne sont pas bien actives bien que la gelée ait fait son apparition. On espère une baisse sensible pour le printemps prochain.

LYON, LE 3 DÉCEMBRE 1874.

Soies et Soieries. — Le courant des transactions journalières a encore baissé cette semaine, et les cours ont faibli. Aussi, la cote a-t-elle paru avec des dépréciations variant de 1 à 2 francs sur la plupart des articles, et quelquefois la différence va jusqu'à 3 francs.

Le mot d'ordre de cette baisse part toujours de Milan ; nous avons déjà dit pourquoi. Mais aux raisons que nous avons indiquées, il convient d'en ajouter une autre tout à l'avantage de notre place.

Les fabricants de Suisse et d'Allemagne étaient depuis trois ans les preneurs importants des soies d'Italie, et souvent payaient, toute proportion gardée, plus cher que les soies d'autres provenances. Nos manufacturiers étaient forcés de subir les mêmes conditions. Cette année, après la récolte, les détenteurs italiens, forts de cette situation, firent à Milan, comme on se le rappelle, sous prétexte du mauvais rendement des cocons, une hausse subite de 8 à 10 francs par kilog., qu'ils avaient la prétention d'imposer partout. Mais il s'est trouvé que cette année les fabriques suisses et allemandes ont été moins favorisées que la nôtre ; et probablement aussi comme la nôtre elles se sont rejetées, pour les trames surtout, sur les soies de provenance asiatique. Les calculs des maisons italiennes ont ainsi porté à faux ; et tandis que des grandes quantités de soies d'Asie, de France, de Brousse trouvaient à s'écouler, le stock de celles d'Italie est allé grossissant. Même pendant le grand mouvement du mois d'octobre, Milan est resté calme ; il a relativement peu vendu. Une perception plus claire de cette situation, autant que les besoins d'argent, ont à la fin ouvert les yeux des Italiens, et, avec cette impressionnabilité qui leur est propre, ils se sont résolument tournés vers la baisse. Ajoutez que l'infériorité d'une grande partie de leurs produits leur imposait cette évolution. Aussi, courent-ils, dans ce moment, au-devant des concessions, ils provoquent la demande ; et ces dispositions ont amené des transactions qui ne manquent pas d'importance.

Nous ne croyons pas toutefois que la baisse actuelle puisse prendre des proportions bien larges ; il nous paraît, au contraire, que le terrain une fois déblayé des soies inférieures et de celles qui se trouvent dans des mains faibles, les affaires doivent reprendre leur assiette normale, avec les cours pratiqués le mois dernier.

Ce sont toujours les soies courantes et inférieures qui sont les plus affectées ; mais, à la longue, les soies classiques commencent à être entraînées dans le mouvement.

Il en est ainsi même des trames de Chine, qui tiennent pourtant une si grande place dans les relevés de la condition ; elles ont subi, d'après la cote, une dépréciation de 1 franc. On signale très-peu d'affaires en fabrique : nos fabricants d'étoffes noires se plaignent de la mévente ; tandis que les fabricants d'étoffes de couleurs sont débordés par la demande. Celle-ci porte surtout sur les articles bon marché et en petites largeurs, dont la fabrication exige des organisations spéciales, le plus souvent à la campagne. Quand le fabricant a une quantité suffisante de commissions pour occuper son administration rurale, comme il ne peut rapidement l'étendre, il est obligé de refuser les commissions qu'il ne serait pas certain de remplir.

En articles divers, il s'est également donné des commissions notables pour le printemps, mais cependant au-dessous des quantités qui se donnent à cette époque. La fabrique de foulards surtout a vu diminuer les ordres qu'elle reçoit ordinairement. Mais nous ne sommes qu'au commencement de décembre ; et d'ici à la fin de l'année, des commandes viendront probablement rétablir l'équilibre.

La condition des soies a enregistré, pendant le mois de novembre, 5,755 balles pesant 373,698 kil., contre 4,097 balles du poids de 260,770 kil., pendant le mois correspondant de 1873.

Pour ces dix premiers mois, les relevés atteignent, en poids, 3,643,203 kil. Ils accusaient à la même époque, l'année dernière, un chiffre de 2,895,429 kil. Il y a donc une différence de près de 26 0/0 en faveur de l'exercice courant.

LE HAVRE, LE 3 DÉCEMBRE 1874.

Nous avons toujours une pénurie d'affaires qui ne s'explique pas. Nombre de nos articles restent toute une semaine sans donner signe d'existence, et les autres n'ont qu'une demande des plus restreintes. Pour la plupart d'entre eux, les prix sont plus ou moins nominaux ou faibles. Notre mouvement maritime est aussi fort limité.

Cotons. — Si l'on avait porté quelque attention aux déclarations du Bureau d'agriculture touchant l'importance de la récolte américaine, on devrait être vite revenu de ces idées en présence des recettes qui s'effectuent dans les ports. Après une semaine de 155,000 balles d'arrivages, nous en avons eu, la huitaine dernière, une autre de 163,000 balles, et, pour les cinq premiers jours de la semaine en cours, le télégraphe nous avise 113,000 balles, c'est-à-dire qu'il y a toute apparence que nous dépasserons encore le dernier chiffre hebdomadaire. Nous sommes, sans doute, au plus fort moment des arrivages; mais nous voilà déjà avec 1,386,000 balles de réceptions aux ports depuis le 1er septembre, et il n'y a aucune chance pour qu'il y ait ralentissement d'ici à quelques semaines, en sorte que nous aurons plus de 2 millions de balles reçues à la fin de l'année.

Il y a même à dire que, jusqu'à présent, le gros des recettes s'est fait dans les ports de l'Atlantique, et que l'on ne voit encore de ce côté nulle trace de ralentissement. Quant aux ports du Sud, la mauvaise navigabilité des rivières a empêché le coton de descendre avec abondance; on a bien signalé depuis quelques jours une légère crue de quelques fleuves, mais ce n'est pas encore l'instant où cette crue amènera le coton des eaux supérieures, et, par suite, il faut s'attendre à de grosses recettes dans le Sud.

Les expéditions sont suivies comme les recettes. On avait expédié ainsi 87,000 balles pour l'Europe la semaine dernière; on nous signale 85,000 balles pour les cinq premiers jours de la huitaine actuelle. On comprend que de telles expéditions contrebalancent sur les marchés américains l'effet des grosses recettes; aussi les prix ne varient-ils presque pas. On a bien signalé par ci par là une baisse de 50 centimes à 1 franc, mais cette faiblesse est loin d'être en rapport avec la situation, et on peut voir avec stupeur que l'Europe se charge encore une fois de la récolte américaine à des cours sensiblement trop élevés.

Sans doute pour le moment, en présence du peu de bons cotons d'Amérique que nous avons, il y a un bon maintien des cours de ces cotons ; mais de ce que la rareté momentanée de la marchandise produit cet effet, peut-on raisonnablement conclure que l'on restera à ces prix, du jour où nous aurons un approvisionnement suffisant, et l'on peut même dire trop fort, comme ce sera visiblement le cas sous peu. L'avenir éclairera sur ce point; mais nous avons bien peur que l'on n'éprouve encore de cuisantes déceptions.

La situation de la filature en France est sans doute très-saine ; on vend les produits à prix fermes, et l'on a même peine à remplir les besoins. Il n'en est pas de même partout, et à Manchester spécialement, les choses ne vont pas aussi bien, quoique l'on ne puisse dire que la consommation anglaise ait diminué. Le ton du marché de Liverpool n'a cependant pas été brillant, depuis une quinzaine de jours, et c'est à peine si les cours ont pu se soutenir. — Chez nous, au contraire, nous avons encore eu des transactions bien suivies, en moyenne 15 à 1,800 b. par jour, avec des prix tendus pour les cotons Louisiane de vente courante, et à peu près soutenus pour toutes les autres sortes. — Les débouchés sur les deux marchés sont très-suivis; nous avons encore peu d'arrivages, et les stocks diminuent ; mais en regard de ce dernier fait, le stock flottant s'accroît et il peut davantage peser à un moment donné sur le coton qui se trouve déjà en magasin, bien payé et bien casé.

C'est une situation que l'on perd tout à fait de vue et sur laquelle on peut être forcé de faire un retour à un moment donné.

Voici l'état de nos stocks :

	1874	1873
Etats-Unis	34,510	13,630
Brésil	5,450	6,190
Indes	68,060	58,410
Divers	3,050	3,440
	111,070	81,670
Cotons en mer :		
Etats-Unis	44,027	53,777
Brésil	290	2,352
Indes	11,356	3,589
	55,673	59,718

Sucres. — Nous n'avons absolument rien en marchandises sur place, et par conséquent les affaires sont nulles.

Cafés. — Les avis du Brésil ont signalé des recettes stationnaires, mais de grosses expéditions, aussi bien pour l'Europe que pour les Etats-Unis. De Haïti au contraire, on signale encore des pluies qui retardaient l'arrivée des cafés aux ports, et finalement les expéditions ont été fort limitées jusqu'à ce moment. — Ces dernières sortes qui sont toujours en très-bonne demande pour notre consommation, ont été maintenues avec raideur depuis huit jours, à 106 francs pour Haïti sain, à 101 francs pour dito livrable par navire en charge, 102 francs pour dito livrable par navire en mer. — On a payé jusqu'à 102 fr. 50 c. pour vice propre. — Les Brésils ne sont pas tout à fait aussi bien tenus, mais on ne peut néanmoins pas constater de changement.

Les ventes de la semaine n'ont pas dépassé 7,000 sacs, mais on a encore débouché au delà de 10,000 sacs et le stock diminue toujours, car nous avons fait peu d'arrivages.

Cacaos. — Nous avons un fort stock et pas de demandes; aussi les prix sont-ils tout à fait nominaux.

Cuirs. — On n'a pas noté au-delà de 8,000 pièces cette semaine, et les prix sont faibles pour les cuirs secs de la Plata ; les autres sortes sont toujours bien maintenues.

Laines. — Au grand calme depuis notre enchère ; c'est à peine si l'on a vendu 225 b. Plata à prix fermes, sans changement.

Teintures. — On n'a fait, cette semaine, que quelques lotins bois de campêche disponible, de 10 à 10 fr. 25 pour Cap, de 9 25 à 9 fr. 37 1/2 pour Port-de-Paix, à 10 fr. 50 pour Santo-Domingo.

Autres Articles. — Aucun d'eux ne demande de mention ; on ne traite rien dans la plupart des marchandises diverses, ou de si petites affaires qu'il est inutile d'en parler.

Au moment où nous mettons sous presse, la correspondance de Bordeaux ne nous est pas encore parvenue.

MARSEILLE, 3 DECEMBRE 1874.

Encore une semaine peu active et qui aurait même été d'une parfaite nullité sans la liquidation qui détermine toujours des transactions nombreuses en céréales. Les cafés ont aussi donné lieu à quelques affaires. A part cela, rien de marquant à vous signaler dans la plupart de nos autres articles, qui soit faibles, les laines exceptées. Nous avons eu un mouvement maritime assez important à l'entrée qui vient un peu regarnir nos entrepôts et qui, je l'espère, me fournira l'occasion d'enregistrer avant peu des affaires céréales plus importantes.

Céréales. — La fin de la semaine dernière a été calme et les prix sans changements, le vent ayant tourné à l'Est, ce qui présage toujours de nombreux arrivages. Ces arrivages ont été moins importants qu'on ne s'y attendait et la fin du mois arrivant, on a dû songer à régler les arrivées, les désignations et les balances de marché ferme. Il en est résulté un mouvement assez actif à nos dernières bourses, et une grande fermeté dans les prix. Les ventes de la semaine ont atteint le chiffre de 95,000 hectolitres et les arrivages celui de 110,000 hectolitres. Les arrivages depuis le commencement du mois forment un total de 332,480, qtx, suivant M. Lavello.

Cafés. — Le marché reste calme, mais malgré cela nous avons enregistré quelques affaires à de pleins prix pour les sortes Brésil et bon goût, entre autres: 2,000 s. Rio à fr. 97; 1,200 s, dito à francs 106; 500 s. Rio à livrer à francs 105; 3,070 s, Santos dito par *Freie* à 99 fr. 50 c.; 940 s. Maracaïbo à prix secret. Le stock est maintenant de 2,600 tonnes.

Sucres. — Marché toujours inactif, la faiblesse seule du stock soutient les cours. On a fait pour raffinerie 700 barriques Martinique à fr 25.25 (esc. 1/2 /00 disp. et à quatre mois) 296 barriques, 68 quarts usine blanc Guadeloupe de francs 63 et 68.

Graines oléagineuses. — Nous avons eu des importations très-importantes cette semaine qui ont arrêté un peu les affaires et pesé sur les cours. Les ventes de la semaine comprennent: 3,000 qtx arachides Sierra-Leone et du Congo à livrer à fr. 26.75; 1,500 qtx. dito Gambie, à fr. 30 25; 2,000 qtx. dito dito à fr. 30 (esc. 1/2 0/0); 1,000 dito dito, à fr. 30; 3,000 qtx colza Danube disponible à fr. 32; 500 qtx sésames blanc Bombay à livrer à la tombante. à fr. 43; 2,500 qtx sésames Kurrachees, à fr. 43 50; 500 qxt. dito Jaffa, de fr. 55 37 1/2 à fr. 55 25; 250 qtx. dito Tarsous, à fr. 54 25. esc. 1 1/2 0/0.

Huiles oléagineuses. — Un peu de faiblesse cette huitaine sur les huiles de fabrique qui clôturent en baisse de 50 centimes à fr. 65 pour sésames et fr. 66 50 pour arachides, les 100 kilos

Laines. — Les affaires n'ont eu aucune importance; mais les prix se maintiennent assez bien. On a à peine traité une cinquantaine de balles Khorassan, à fr. 255 les 100 kilos.

Cotons. — Malgré la baisse consentie par les détenteurs, les affaires se sont arrêtées et la huitaine a vu se traiter à peine 300 b. aux prix de fr. 102.50 pour Jumel blanc disponible; fr. 70, pour Tarsous; fr. 100 pour Jumel; fr. 72 50 à 75 pour Malte.

Soies. — Toujours marché nul avec une tendance très-faible.

Cuirs et Peaux. — Voici le détail des enchères de la semaine. On a pris: 427 cuirs secs de Montevideo d'environ 10 kil., de fr. 136 50 à 136 75; 100 cuirs secs du même poids, à fr. 128 50; 25 cuirs de 10 kil., à fr. 111; 40 cuirs de 15 kil., à fr. 12; 35 cuirs d'environ 16 kil., à fr. 120, les 50 kil., conditions d'enchères.

CHRONIQUE AGRICOLE.

La température continue à être favorable aux emblaves. Les gelées de ces jours passés ont produit le meilleur effet en retardant les progrès de la végétation et en débarrassant la terre de quantité d'insectes. Dans quelques contrées il est tombé de la neige en assez grande quantité pour donner à la terre une humidité suffisante.

Les travaux des champs sont maintenant terminés et les battages que l'on effectue dans de grandes proportions permettent à la culture d'approvisionner largement les marchés, tout en consacrant une partie de ses attelages aux labours d'hiver, dont elle comprend mieux maintenant l'utilité.

Malgré les tentatives de hausse faites à Paris en vue de la liquidation de novembre sur les farines de spéculation, la province est restée calme sans prêter la moindre attention aux agissements des faiseurs de fin de mois.

Dans l'Est, l'Ouest et le Midi, les blés se cotent en baisse de 75 cent. à 50 cent. par quintal. Le Centre, malgré des achats assez importants effectués pour la ligne de Bordeaux, a baissé légèrement. Seuls le Nord et le rayon de Paris accusent une fermeté relative. Mais partout les transactions restent limitées aux besoins de la consommation locale.

Les farines sont faiblement tenues et d'une vente peu facile, ce qui n'encourage pas la meunerie à faire des achats de blé.

Les menus grains au contraire, peu abondants à la vente et demandés d'une manière soutenue, sont fermes ou en hausse. De fortes quantités d'orges s'expédient journellement pour l'Angleterre par nos ports de la Manche et les seigles ont de nombreux acheteurs dans les départements du Nord. Quant aux avoines, la progression des cours continue partout, surtout dans le Midi, où elles sont à des prix qui dénotent une pénurie complète de marchandises. Il est aujourd'hui bien évident qu'en ce qui concerne ce grain, nous serons forcés de recourir à une importation assez considérable.

On commence presque partout à employer le blé pour la nourriture des chevaux, mais il ne peut être employé d'une manière exclusive.

Voici quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français:

Blés, fr. 23 à 25; seigles, fr. 19 à 20; orges, fr. 21 à 22; avoines, fr. 23 à 26; farine, fr. 32 à 36. Le tout aux 100 kilos en marchandises immédiatement disponibles.

Nos grandes places maritimes, à l'exception de Marseille, où les demandes pour la Suisse entretiennent une certaine animation dans les affaires et de la fermeté dans les cours, accusent de la baisse ou une tendance très-faible. Nantes continue à expédier pour l'Angleterre quelques petits lots de farines des premières marques de la Sarthe destinées à fabriquer un pain de luxe très-apprécié chez nos voisins. Ces farines sont vendues de 35 à 37 francs les 100 kilos pris à Nantes.

Les marchés étrangers n'accusent que des variations insignifiantes dans les cours. En Angleterre, la fermeté est l'élément dominant; mais les affaires sont calmes. Le prix moyen du blé est aujourd'hui de fr. 24 85 les 100 kilos et les farines varient de fr. 30 à 43.

En Belgique, les blés se paient de fr. 24 à 26 50 les 100 kilos, et les farines de fr. 38 à 40.

Les cours de la Hollande sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux de la Belgique.

Les marchés de l'Allemagne du Nord et ceux de la Russie n'ont plus en ce moment d'intérêt pour nous, la navigation étant interrompue ou à la veille de l'être dans la mer Noire et la mer Baltique.

Huile de colza. — Les gelées de ces jours passés avaient contribué à entretenir sur notre place des dispositions marquées à la hausse. Le découvert s'étant mis à racheter avait contribué aussi à provoquer une élévation de prix sur toutes les époques de livraison. Le mouvement avait été si rapide que le radoucissement de la température a provoqué une réaction immédiate. Aujourd'hui, la position est calme; mais bien que les transactions soient très-limitées, la majeure partie de la faveur acquise semble devoir se maintenir. La graine est moins offerte et ferme de fr. 34 à 36 les 100 kilos, ce qui est une raison majeure sinon de hausse, du moins de maintien dans les prix.

L'Angleterre est en légère reprise et les achats s'y effectuent sur une assez vaste échelle.

L'Allemagne et la Belgique sont calmes et la situation de l'article dans son ensemble dénote une grande hésitation de la part de la spéculation.

Huile de lin. — Cet article, à défaut d'affaires, n'a qu'une cote nominale.

Spiritueux. — Après la hausse qui s'était produite sous l'influence des rachats du découvert, nous avons à constater de nouveau une tendance faible. La grande production des fabriques du Nord, ainsi que les livraisons qui se feront dans le mois de décembre, nous semblent des éléments de nouvelle baisse. Il faut aussi tenir compte de la production du Midi, qui sera certainement plus importante qu'on ne le supposait au début de la campagne. Cependant il importe d'observer les bas prix relatifs auxquels se traitent les quatre mois chauds qui sont les époques critiques de la récolte. La baisse, sur ces époques, nous semble au moins douteuse, malgré la dépréciation que l'on constate sur le rapproché.

Marché de Paris. — Mercredi 2 décembre.

Les offres en blé sont nombreuses, et en présence de l'hésitation de la meunerie aux achats, la tendance du marché est lourde. Les blés de qualité supérieure ont une vente assez courante, mais ceux de qualité secondaire sont d'un placement laborieux et sur quelques lots les vendeurs ont dû consentir à quelques concessions. Les prix extrêmes pratiqués ont varié de fr. 24 à 26 les 100 kil. en gare à Paris. Dans l'ensemble ce sont à peu de chose près les cours de la semaine dernière.

Les seigles de fr. 19.75 à 20 et les orges de fr. 22 à 22.50 les 100 kil., ont donné lieu à des affaires assez suivies.

Les prix élevés des avoines indigènes ont provoqué des offres en avoines étrangères dont l'effet a été d'enrayer le mouvement de hausse. Les prix extrêmes de ce grain, sans distinction de provenances se raisonnent de fr. 24 à 26.50 les 100 kil.

Les farines de consommation plus offertes, par suite du développement de la fabrication, sont d'une vente laborieuse. Les marques de choix sont tenues fr. 55, les bonnes marques fr. 54, et les marques secondaires fr. 50 à 52 les 159 kil., toile à rendre.

La liquidation du mois de novembre en farines de spéculation a encore été fertile en abus. Le découvert a dû subir les exigences des faiseurs de fin de mois; il en résulte des procès qui minent insensiblement ce marché. Le disponible en farines 8 marques a été coté alternativement fr. 57, 57.50, 58, 59 et 60, quand les farines des mêmes fabricants se vendent péniblement en boulangerie fr. 55. — En présence de tels agissements faut-il s'étonner du discrédit qui s'attache aux affaires en farines de spéculation?

	8 marques.	Supérieures.
Courant	53 25	52 »
Janvier et février	53 »	52 »
4 premiers	53 25	52 »
4 de mars	53 75	52 50

Les 159 kilogr., toile perdue.

Huiles. — Affaires très-calmes, tendance faible.

	Colza	Lin
Disponible et courant	74 50	69 25
Janvier	75 50	69 50
4 premiers	76 50	70 50
4 d'été	77 50	72 50
4 derniers	79 »	

le tout aux 100 kil.

Spiritueux. — Sans grandes affaires, l'article est moins abandonné:

Courant, fr. 53 à 52.50; 4 premiers, fr. 55 à 55.50; 4 chauds fr. 56.50 à 57 l'hectolitre à 90 degrés.

Paris. — Stocks au 30 novembre 1874.

MARCHANDISES	31 octobre	30 novembre	Augmentat.	Diminution
Seigles	4.629	4.870	241	»
Blés	11.946	8.370	»	3.576
Farines	39.565	33.753*	»	5.812
8 marques (sacs)	16.958	14.867*	»	2.091
Supérieures (sacs)	1.800	1.087*	»	713
Huiles (quintaux)	97.579	98.056	477	»
Suifs (quintaux)	17.771	20.079	2.308	»
Sucres (sacs)	108.262	225.679	117.417	»
Esprits (hectolitres)	51.450	52.415	965	»

* Les 8 marques et supérieures sont comprises dans le stock général des farines.

Vendredi 4 décembre.

DERNIERS COURS.

Pas de variations à signaler sur les farines de consommation, dont les cours restent tenus de fr. 50 à 55. Les blés se traitent selon qualité. de fr. 24 à 26, les 100 kil., en gare à Paris.

Depuis longtemps, les blés étrangers ne sont plus employés par la meunerie française. Marseille est le seul point où quelques lots de blé de la Russie méridionale se traitent, partie pour la Suisse et partie pour quelques usines du rayon de Marseille.

Les farines de spéculation ne donnent lieu qu'à un chiffre d'affaires insignifiant. Les cours, tantôt faibles, tantôt fermes, suivent l'impulsion que leur donne la spéculation. Le marché, fortement miné par les fins de mois, perd chaque jour de son importance, la province ne passe presque plus d'ordres.

On cote :

	8 marques.	Supérieures.
Courant	53 50 à 53 75	52 25 à 52 50
Janvier et février.	53 25	52 »
4 premiers	53 25	52 25
4 de mars	54 »	53 »

Les 159 kil., toile perdue.

Les huiles sont plus offertes que demandées, et la tendance, aujourd'hui, est faible.

Les spiritueux, sans affaires ou à peu près, n'ont, en ce moment, qu'une cote nominale : courant fr. 53, 4 premiers fr. 55,50, 4 chauds fr. 57, l'hectolitre à 90 degrés.

E. MARION.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 4 décembre. — Cotons : prix fermes pour le disponible. Très-ordinaire Louisiane disp., 98. Faibles pour le livrable.

LIVERPOOL, 4 décembre. — Cotons : ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché calme, sans changement. — Importations, 4,000 balles.

MARSEILLE, 4 décembre. — Blés : affaires assez actives. Ventes de la journée d'hier, 29,200 hect. dont 5,800 à livrer. — Laines : marché ferme. Graines oleagineuses : prix en baisse. — Cafés : affaires calmes. — Sucres et cotons : affaires presque nulles.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	26 NOVEMBRE.	3 DÉCEMBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.297.373.629	1.305.809.083
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	523.166	272.665
Portefeuille de Paris. Commerce	352.782.310	359.749.510
Portefeuille de Paris. Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	349.632 413	368.281.755
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	12.422.400	13.153.900
Id. Id. Succ.	7.651.200	7.873.100
Avances sur effets publics franç. Paris	26.981.900	27.406.700
Id. Id. Succ.	18.947.900	19.020.100
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	16.921.300	17.022.600
Id. Id. Succ.	15.109.640	15.106.900
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.113.600	1.119.200
Id. Id. Succ.	532.100	532.040
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.613	67.350.613
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	3.015.544	2.953.345
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs	3.998.728	4.575.058
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	9.015.948	7.335.446
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2,548.410.160	2.585.773.720
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.601.214	3.848.375
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10.778.825	10.773.432
Compte courant du trésor, créditeur	151.884.537	148.743.471
Comptes courants à Paris	210.802.277	206.383.559
Comptes courants dans les succursales.	26.557.342	30.142 739
Dividendes à payer	1.740.969	1.666.169
Effets au comptant non disponibles	3.678.111	1.737.166
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	18 625.187	19.423.015
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	14.039.294	15.815.892
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.242.079.856	3.276.269.477

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	8.435.454	»
Portefeuille commercial	25.616.541	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	1.554.500	»
Billets en circulation.	37.363.560	»
Compte courant du Trésor	»	3.141.065
Comptes courants particuliers	»	833.321

La Banque de France nous donne, cette semaine, l'heureuse surprise d'une augmentation du portefeuille et d'une augmentation assez sérieuse (25 millions et demi); mais tout le mérite de cette augmentation sera dans sa persistance ou mieux dans sa répétition, car il indiquera alors un mieux réel dans la situation des affaires et non un fait occasionnel et tout entier de circonstance. Les comptes courants ont à peine diminué d'un million, mais la circulation a augmenté de 37, tandis que l'encaisse a augmenté de 8 millions et demi, ce qui prouve que ce sont des affaires de l'intérieur qui ont grossi le portefeuille et non des opérations avec l'étranger. Les avances ont aussi augmenté de 1 million 1/2; dans la situation difficile que nous traversons, aucun indice pouvant faire espérer le réveil des transactions n'est à négliger, et il faut savoir se réjouir de peu, faute de mieux.

La Chambre de compensation (Clearing-House de Paris) a échangé, en novembre, 131,086,061 francs d'effets de crédit ou de circulation de toute sorte, contre 206,157,148 francs en novembre 1873, et 160,178,370 francs en novembre 1872. Cette institution est malheureusement loin de se développer, comme on voit. Ce n'est pas une raison pour se décourager. Elle rendra, plus tard, de grands services, si on a de la persistance. D'ailleurs, les affaires ne sont pas brillantes en général, et la Chambre de compensation doit être la première à s'en apercevoir.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

2 décembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	34.210.320	Dette fixe de l'État	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	19 210.320
		Argent monn. et ling.	»
Total	34.210.320	Total	34.210.320

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	12.879 615
Réservé et prof. et pert.	3.063.687	Portefeuille et avances.	18.913 202
Trésor et Admin. publ.	4.702.126	Billets en rés. (N. B.)	7.898.880
Comptes particuliers	17.769.211	Or et arg. mon. (N. B.).	741.025
Billets à sept jours etc.	344.698		
Total	40.432.722	Total	40.432.722

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015 100
Réserve et prof. et pert.	3 063.687	Fonds publics	16.864.515
Billets en circulation	26.311.440	Portefeuille et avances.	18.913.202
Billets à sept jours	344.698	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	19.951.345
Trésor et Admin. publ.	4.702.126		
Comptes particuliers	17.769.211		
Total	66.744.162	Total	66.744.162

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. 478.335	L. ST. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	226.338	»
Comptes-courants des particuliers	»	57.356
Fonds publics	»	655.041
Portefeuille et avances	1.457.045	»
Encaisse métallique	»	172.769
Réserve en billets	»	587.070

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

La diminution du numéraire à la Banque d'Angleterre n'est pas fort considérable (liv. st. 172,769), et ne semblerait pas justifier la hausse du taux de l'escompte porté à 6 0/0 dans la journée de lundi dernier, si elle ne coïncidait pas avec une augmentation de la circulation (liv. st. 478,335), le tout résultant de l'augmentation du portefeuille (escompte et avances) qui a crû, cette semaine, de liv. st. 1,457,045. La réserve, billets et espèces, a conséquemment diminué de liv. st. 651,104, et la proportion de cette réserve aux comptes courants cumulés, privés et publics, a baissé de 41.66 à 38.45 ; la proportion réelle de l'actif réalisé au passif à vue est 40.89, soit en baisse d'une unité, contre trois unités un quart pour celle donnée plus haut, résultant de l'acte artificiel de 1844. On ne peut mieux saisir sur le vif, que par ces deux chiffres comparés, les inconvénients de la législation réglementaire que nos voisins d'outre-Manche hésitent encore à abolir.

Les échanges, au Clearing-House de Londres, ont roulé, cette semaine, sur 136 millions de livres sterling, contre 144 pour la semaine correspondante de 1873.

Nous disions, il y a huit jours, que nous regrettions de ne pouvoir avoir sous les yeux la situation de la Banque de Prusse au 21 novembre, pour y trouver la justification de la hausse de l'escompte. L'aurions-nous eue, que nous n'y aurions rien trouvé à l'appui de cette décision. Sait-on, en effet, quelle était, à cette époque, la proportion de l'encaisse au passif à vue ? 70 0/0. L'encaisse a bien, dans le cours de la semaine qui a précédé la hausse du taux de l'escompte, diminué de 1,169,000 thalers, mais le portefeuille a aussi fléchi, et nous voyons par la diminution de 1,375,000 thalers du compte du Trésor que c'est à cette opération, c'est-à-dire à l'Etat, que l'on doit uniquement l'appauvrissement du stock métallique. La position commerciale de la Banque de Prusse était donc excellente, trop bonne, peut-être ; c'est le gouvernement seul qui a fait la hausse de l'escompte ; et il n'est pas satisfait de ce régime! il veut encore une banque d'Etat, une banque d'Empire! Que sera-ce alors ? Pauvre pays qui nous rappelle le cheval de la fable.

Le bilan mensuel de la Banque nationale d'Autriche, arrêté au 30 novembre 1874, comparé à celui arrêté au 31 octobre de la même année, nous offre les chiffres suivants :

Actif	oct.	nov.	Passif	oct.	nov.
	millions	millions		millions	millions
Encaisse métall. Fl.	143.7	143.5	Capital . . . . . Fl	90.0	90.0
Portefeuille	146.2	144.5	Fonds de réserve	18.0	18.0
Avances	36.1	35.7	Billets en circulat.	308.8	304.1
Prêt à l'Etat	80.0	80.0	Lettres de gage	86.0	86.9
Prêts hypothécaires.	86.1	86.9	Comptes courants	0.5	1.6
Divers	15.8	15.6	Divers	4.6	5.6
Totaux	507.9	506.2	Totaux	507.9	506.2

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

En 1870, la situation s'empire, Orléans est repris par l'ennemi, la Normandie est envahie et réquisitionnée à outrance par les Allemands. Les troupes ennemies envoyées de tous les points de la Confédération germanique inondent littéralement notre sol. La Prusse peut se dégarnir sans crainte; la Russie est un rempart pour elle. — Combat de Beaugency. — Belle retraite de l'armée de la Loire sous le commandement du général Chanzy. — Acceptation officielle de la couronne d'Espagne par Amédée duc d'Aoste.

En 1871, la question de la circulation de la Banque de France occupe les esprits. Son étendue a cependant diminué.

En 1872, la crise politique continue. Monétairement parlant il y a du mieux à Londres.

En 1873, la Banque d'Angleterre a baissé encore de 1 0/0 le taux de son escompte. Il est donc à 5 0/0; à Amsterdam il est à 5 1/2 0/0 et à Bruxelles à 6 0/0. En politique, rien de nouveau.

En 1874, la Banque d'Angleterre élève de 1 0/0 le taux de son escompte. A Paris, la situation de la Banque de France, au point de vue des affaires, est meilleure. La Bourse est indécise, ne baissant pas, mais ne pouvant se résoudre à la hausse.

	8 DÉCEMBRE 1870	7 DÉCEMBRE 1871	5 DÉCEMBRE 1872	4 DÉCEMBRE 1873	3 DÉCEMBRE 1874
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE. Circulation	»	2.296.4	2.638.0	2.883.8	2.585.3
Encaisse	»	635.4	791.9	732 8	1.303.8
Portefeuille	»	733.1	1.010 5	1.136.5	728.0
Avances	»	103.3	126.1	138.5	101.2
Prêts à l'Etat	»	1.253.6	1.343.3	1.293.6	887.1
Compt. cour. Trés.	»	183.9	350.8	134.7	148.7
— part.	»	287.4	240.3	200.5	236.5
Taux d'escompte.	6 0/0	6 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an	6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0	53 fr. 50	56 fr. 70	52 fr. 95	58 fr. 30	62 fr. 30
Cours du 5 0/0	»	89 fr. 75	83 fr. 30	92 fr. 65	98 fr. 60
Prix du quintal de blé.	»	33 fr. 46	28 fr. 52	36 fr. 23	24 fr. 83
Prime de l'or	»	15 °/oo	14 °/oo	10 °/oo	Pair.
Londres court	»	25 fr. 80	25 fr. 63	25 fr. 32	25 fr. 14
LONDRES.					
Escompte	2 ½ 0/0	3 ½ 0/0	6 0/0	5 0/0	6 0/0
Consolidés	92 1/8	92 »	91 5/8	92 »	91 ½
Paris court	»	25 fr. 77	25 fr. 67	25 fr. 35	25 fr. 12

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
27 Vendredi	98. »	97.85	98. »	61.70	61.55	61.65
28 Samedi	98.15	97.92	98. »	61.80	61.70	61.70
30 Lundi	97.97	97.80	97.97	61.80	61.60	61.80
1 Mardi	98.40	97.95	98.40	62.20	61.80	62.10
2 Mercredi	98.70	98.30	98.30	62.50	62.30	62.30
3 Jeudi	98.75	98.60	98.60	62.45	62.30	62.30
TERME						
27 Vendredi	97.97	97.82	97.92	61.65	61.50	61.50
23 Samedi	98.02	97.92	98. »	61.82	61.70	61.80
30 Lundi	98. »	97.75	98. »	61.80	61.60	61.80
1 Mardi	98.35	97.92	98.30	62.15	61.77	62.15
2 Mercredi	98.90	98.60	98.70	62.90	62.50	62 50
3 Jeudi	98.97	98.85	98.95	62.65	62.55	62.65

Les débuts de la semaine finissant le 3 décembre ont été mauvais pour nos rentes ; on était sous le coup d'une élévation probable du taux de l'escompte à Londres. Le fait accompli, la spéculation ayant trop attaché d'importance à cet incident, les cours ont repris, et comme cela arrive souvent, ce qui semblait devoir faire la baisse, une fois décidé, a été le point de départ d'un mouvement de hausse. Le comptant a d'ailleurs favorisé cette impulsion ; comme mesure des opérations de cette nature, disons que, rien que pour les receveurs généraux, c'est-à-dire pour les départements, on a acheté 437,000 francs de rentes 5 0/0, et 57,000 francs de rentes 3 0/0. On remarquera que les acquisitions de ce dernier fonds vont, chaque semaine, en croissant.

Comme à la liquidation de fin octobre, les reports de fin novembre au 31 décembre ont accusé, par leur fermeté, une queue de spéculation à la hausse peu disposée à des levées de titres.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair	Dernier cours coté, au 19 nov.	FONDS PUBLICS.	Derniers cours de la semaine finissant le 26 nov.	3 déc.	Variat.
100	78 ..	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	88 25	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	88 75	88 90	+ .. 15
500	513 75	6 0/0 (Morgan) j. oct.	514 50	515 ..	+ .. 50
500	456 25	4 0/0 (Trenten.) j. 20 juill.	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	486 ..	5 0/0 (B. de liq.) j. 15 juill.	487 ..	487 50	+ .. 50
		FONDS MUNICIPAUX.			
225	222 50	Dép. Seine 56, 4 0/0 j. juil.	222 ..	223 ..	+ 1 ..
500	435 ..	V. Paris 55-60, 3 0/0 j. sept.	436 25	438 75	+ 2 50
500	473 50	— 65, 4 0/0 j. aout	472 50	476 ..	+ 3 50
400	302 ..	— 69, 3 0/0 j. 31 juill.	301 50	302 50	+ 1 ..

400	275 ..	— 71, 3 0/0 j. juill.	274 ..	276 25	+ 2 25
1000	1003 75	— 72, 6 0/0 j. oct.	998 75	1000 ..	+ 1 25
500	480 ..	B. liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	482 ..	481 25	— .. 75

On ne sait rien encore de l'emprunt projeté de la ville de Paris; est-ce pour cela que les fonds municipaux de cette cité ont témoigné cette semaine d'une grande fermeté?

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair	19 nov.		26 nov.	3 déc.	Variat.
100	93 3/8	Angl. 3 0/0 cons. j. 5 juill.	.. ..	92 3/4	.. .. ..
500	1257 50	Autr. Lots 60 j. nov.	1252 50	1242 50	— 10 ..
250	278 50	— Obl. dom. j. sept.	280 ..	280 ..	.. .. ..
100	68 1/2	— 5 0/0 conv. Arg. j. juill.	68 3/4	68 3/4	.. .. ..
100	66 1/2	— — j. oct.	67 ...	66 7/8	— 1/8
100	64 7/8	— 5 0/0 conv. Pap. j. août	64 ...	63 1/4	— 3/4
100	62 1/2	— — j. nov.	62 1/2	.. ..	.. .. ..
100	103 5/8	Belg. 4 1/2 0/0 44 j. 1er juill.	103 1/8	103 7/8	+ 3/4
500	477 ..	Egypt. 7 0/0 Pacha 66 j. 7 juill.	480 ..	485 ..	+ 5 ..
100	83 1/2	— 7 0/0 68 j. 15 juill.	83 ..	83 ..	.. .. ..
500	387 50	— 7 0/0 Pacha 70 j. oct.	386 25	380 ..	— 6 25
500	373 75	— 7 0/0 73 j. 15 octobre	372 50	373 75	+ 1 25
100	18 ..	Espagne 3 0/0 extér. j. janv. 73.	18 1/8	18 1/8	.. .. ..
100	12 3/4	— — intér. j. janv. 73.	12 3/4	12 3/4	.. .. ..
500	460 ..	— 8 0/0 Pagarès j. juill.	470 ..	465 ..	— 5 ..
100	102 3/4	Etats-Unis 6 0/0 62 j. nov.	103 ..	103 1/4	+ .. 1/4
100	104 1/2	— — 64 j. nov.	105 ..	... ...	.. .. ..
100	107 5/8	— — 65 j. nov.	... ..	107 1/2	.. .. ..
100	110 5/8	— — 67 j. juill.	110 1/2	110 5/8	+ .. 1/8
100	104 1/8	— 5 0/0 Cons. j. nov.	104 1/4	104 1/8	— .. 1/8
500	228 ..	Hongrie 5 0/0 68 j. juill.	231 ..	229 25	— 1 75
100	67 45	Italie 5 0/0 61 j. juill.	67 75	68 ..	+ .. 25
100	37 40	— 3 0/0 61 j. oct.	37 60	37 85	+ .. 25
100	67 1/2	Rome 5 0/0 31 j. 6 juin	68 ..	68 ...	.. .. ..
100	67 ..	— 5 0/0 60-64 j. oct.	67 1/8	67 1/4	+ 1/8
100	65 1/2	— 5 0/0 66 j. oct.	65 3/4	65 3/4	.. .. ..
500	196 25	Obl. Vict.-Emm. 3 0/0 64 j. oct.	197 25	198 ..	+ .. 75
100	62 ..	Pays-Bas 2 1/2 0/0 34 j. 22 juill.	62 3/8	64 1/4	+ 1 7/8
100	71 75	Pérou 6 0/0 70 j. juill.	72 87	70 50	— 2 37
100	57 ..	— 5 0/0 72 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	45 1/2	Port. 3 0/0 53 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	102 3/4	Roumanie 8 0/0 67 j. juill.	106 1/2	.. ..	.. .. ..
100	93 ..	Russie 4 1/2 0/0 49 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	99 ..	— 5 0/0 62 j. nov.	100 ..	99 ..	— 1 ..
500	422 ..	— 4 0/0 67 j. nov.	420 50	422 50	+ 2 ..
500	420 ..	— — 69 j. nov.	420 50	422 ..	+ 1 50
100	101 7/8	— 5 0/0 70 j. aout	102 ..	102 1/8	+ 1/8
500	271 50	Tunis. 5 0/0 72 j. juill.	285 ..	277 50	— 7 50
100	44 95	Turq. 5 0/0 65 j. juill.	44 75	45 30	+ .. 55
500	330 ..	— 6 0/0 60 j. juill.	328 75	331 25	+ 2 50
500	355 ..	— 6 0/0 63 j. juill.	350 ..	345 ..	— 5 ..
500	357 50	— 6 0/0 65 j. juill.	345 ..	345 ..	.. .. ..
500	273 50	— 6 0/0 69 j. oct.	271 25	272 25	+ 1 ..
500	260 ..	— 6 0/0 73 j. oct.	259 75	259 75	.. .. ..

Les reports sur fonds étrangers se sont tenus dans un juste milieu qui permet de n'en pas parler. Les fonds italiens, égyptiens, turcs et russes ont été généralement fermes, à quelques exceptions près, cependant. Il y a, à Florence, un découvert sur le 5 0/0 italien, et en liquidation dernière, un déport de 20 centimes s'est revélé sur cette valeur. On ne sait toujours rien de précis sur le placement du solde de l'emprunt turc de 1873. Quant au 5 0/0 du même pays, sa fermeté fait supposer que les souscripteurs du solde du dernier emprunt en 5 0/0 ne l'introduisent pas encore sur le marché.

Nous disions, il y a huit jours à cette même place, que le gouvernement fédéral américain a appelé au remboursement au pair 290 millions et demi de dollars de 6 0/0 5-20, 1862 82, capital nominal. Il ne sera pas sans intérêt pour ceux de nos lecteurs, porteurs de ces titres, de savoir les numéros appelés et conséquemment ne portant plus intérêt. Pour les titres au porteur (Coupon bonds), les trois premières séries, sont intégralement appelées ainsi que, sur la quatrième, les numéros suivants : coupures de 50 dollars : 1 à 4,961; de 100 dollars : 1 à 10,500; de 500 dollars : 1 à 7,000 ; enfin de 1,000 dollars : 1 à 20,000. Pour les titres nominatifs (registered bonds) les numéros sortis sont pour les coupures de 50 dollars : 1 à 1,820; de 100 dollars : 1 à 14,150; de 500 dollars : 1 à 8,070; de 1,000 dollars : 1 à 33,350; de 5,000 dollars : 1 à 10,200; enfin de 10,000 dollars : 1 à 13,200.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair	19 nov.		26 nov.	3 déc.	Variat.
1000	930 ..	Créd. fonc. 3 0/0 52 j. novembre	... ..	... ..	.. .. ..
500	479 75	— 4 0/0 — j. novembre	490 ..	487 50	— 2 50
100	95 ..	— 4 0/0 — j. novembre	95 ..	96 ..	+ 1 ..
500	465 ..	— 3 0/0 — j. novembre	465 ..	472 50	+ 7 50
100	88 ..	— 3 0/0 — j. novembre	88 50	91 ..	+ 2 50
500	465 ..	— 4 0/0 63 j. novembre	465 ..	467 50	+ 2 50
500	371 25	— 3 0/0 comm. j. nov.	375 ..	372 50	— 2 50
100	73 50	— 3 0/0 — j. nov.	73 25	73 50	+ .. 25
300	277 25	— 5 0/0 départ. juill.	277 75	278 ..	+ .. 25
500	498 75	Créd. fonc. colon. 5 0/0 61 j. août	498 75	497 50	— 1 25
600	355 ..	— 5 0/0 65 j. août	350 ..	355 ..	+ 5 ..
150	110 ..	Soc. gén. Algér. 4 0/0 67 j. août.	110 ..	111 ..	+ 1 ..
500	455 ..	— 5 0/0 66 j. juin	452 50	450 ..	— 2 50
500	417 25	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. juill.	418 25	420 ..	+ 1 75

500	262 ..	Ch. Charentes 3 0/0 j. oct.	261 50	261 ..	— .. 50
500	262 ..	— Dombes 3 0/0 j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
650	482 50	— Est 5 0/0 j. décembre	478 75	466 25	— 12 50
500	292 50	— — 3 0/0 j. décembre	293 ..	285 ..	— 8 ..
500	292 ..	— Lyon 3 0/0 55 j. oct.	292 50	292 50	.. .. ..
500	297 ..	— Bourbonnais 3 0/0 j. juill.	297 ..	297 50	+ .. 50
500	293 75	— Dauph. 3 0/0 j. juill.	291 ..	292 50	+ 1 50
500	291 50	— Genève 3 0/0 55 j. juil.	292 ..	292 50	+ .. 50
500	289 ..	— — 3 0/0 57 j. juil.	287 ..	287 50	+ .. 50
625	495 ..	— Médit. 4 0/0 j. oct.	495 ..	497 50	+ 2 50
500	303 ..	— — 3 0/0 j. juill.	304 ..	306 .	+ 2 ..
500	294 25	— Fusion 3 0/0 anc. j. juill.	294 ..	296 ..	+ 2 ..
500	287 25	— — 3 0/0 66 j. oct.	286 50	287 50	+ 1 ..
625	478 ..	— Rhône-Loire 4 0/0 j. juill.	... ..	475 ..	.. .. ..
500	295 ..	— — 3 0/0 j. juill.	... ..	295 ..	.. .. ..
500	287 ..	— Vict.-Emm. 3 0/0 62 j. oct.	286 25	285 ..	— 1 25
500	293 50	— Midi 3 0/0 j. juill.	294 25	297 ..	+ 2 75
500	304 50	— Nord 3 0/0 j. juill.	304 40	304 ..	— .. 40
500	270 25	— Nord-Est 3 0/0 j. oct.	270 ..	268 ..	— 2 ..
500	298 50	— Orléans 3 0/0 j. juill.	301 ..	302 50	+ 1 50
500	295 50	— Gr.-Cent. 3 0/0 55 j. juil.	295 ..	297 ..	+ 2 ..
500	291 ..	— Ouest 3 0/0 j. juill.	292 ..	292 25	+ .. 25
500	244 ..	— Vendée 3 0/0 j. oct.	248 75	245 ..	— 3 75
500	314 ..	Ch. Autrich. 3 0/0 anc. j. sept.	315 ..	314 50	— .. 50
500	308 ..	— — 3 0/0 nouv. j. sept.	305 75	306 25	+ .. 50
500	250 75	— Lombards 3 0/0 anc. j. oct.	250 75	250 75	.. .. ..
500	245 75	— — 3 0/0 nouv. j. oct.	246 ..	248 ..	+ 2 ..
500	202 ..	— Nord-Espagne prior. j. oct.	200 75	201 25	+ .. 50
500	199 25	— — rev. var. j. oct. 72.	196 25	198 75	+ 2 50
500	130 25	— Pamp.-Barcel. j. oct. 72.	135 ..	135 ..	.. .. ..
500	238 75	— Portug. 3 0/0 j. juill. 70.	237 ..	244 ..	+ 7 ..
500	217 75	— Madrid-Sarag. 3 0/0 j. juill.	218 ..	218 ..	.. .. ..
500	451 25	Omnibus. de Paris 5 0/0 j. juill.	450 ..	457 50	+ 7 50
500	317 50	Tramways-N. Paris 6 0/0 j. oct.	325 ..	330 ..	+ 5 ..
500	507 50	Mess. marit. 6 0/0 j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
500	455 ..	— 5 0/0 j. oct.	452 50	450 ..	— 2 50
500	418 50	Cie transatl. 5 0/0 j. juill.	415 ..	417 50	+ 2 50
500	480 ..	Canal Suez 5 0/0 j. oct.	487 ..	487 ..	.. .. ..
125	122 ..	— Bons trent. 8 0/0 j. sept.	122 ..	123 ..	+ 1 ..
450	395 ..	Cail et Ce, 25 fr. j. oct.	395 ..	395 ..	.. .. ..
450	400 ..	Fives-Lille 24 fr. j. juill.	400 ..	400 ..	.. .. ..
500	265 ..	Docks Marseille 3 0/0 j. juill.	265 ..	... ..	.. .. ..
500	460 ..	Gaz parisien 5 0/0 j. juill.	465 ..	465 ..	.. .. ..
500	282 50	Cie gle Eaux 3 0/0 j. oct.	282 50	... ..	.. .. ..
500	450 ..	— 5 0/0 j. nov.	... ..	... ..	.. .. ..
625	435 ..	Salines Est 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..

Peu de choses nouvelles à signaler sur les obligations de sociétés, chemins de fer et autres industries, qui ont généralement continué à être bien tenues et recherchées par les capitaux de placement. On a détaché sur les obligations de 650 francs et de 500 francs du chemin de fer de l'Est des coupons semestriels respectifs de 12 fr. 50 et de 7 fr. 50.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

Pair	29 nov.		26 nov.	3 déc.	Variat.
1000	3920 ..	Banque de France, j. juill.	3895 ..	3865 ..	— 30 ..
1000	1160 ..	B. de Paris et des P.-B., ex-c. 4.	1155 ..	1160 ..	+ 5 ..
625	545 ..	Compt. d'Esc. de Paris, j. aout.	545 ..	550 ..	+ 5 ..
500	470 ..	Crédit agricole, j. juill.	462 50	470 ..	+ 7 50
500	832 50	Créd. fonc. de France, j. juill.	830 ..	850 ..	+ 20 ..
500	380 ..	Soc. gén. algérienne, j. nov. 73.	380 ..	385 ..	+ 5 ..
500	682 50	Cr. indust. et comm., j. nov.	670 ..	671 25	+ 1 25
500	710 ..	Cr. lyonnais, j. 15 juill.	711 25	731 25	+ 20 ..
500	385 ..	Cr. mobilier, j. juill. 73.	360 ..	350 ..	— 10 ..
500	575 ..	Soc. dép. et comptes cour., j. nov.	580 ..	578 75	— 1 25
500	532 50	Soc. génér., j. oct.	532 50	535 ..	+ 2 50
500	568 75	B. Fr.-Egyptienne, j. 15 mars	560 ..	560 ..	.. .. ..
500	517 50	Banque Fr.-Italienne, j. juill.	507 50	508 75	+ 1 25
100	140 ..	Sous-Compt. des Entrep., j. juill.	140 ..	141 25	+ 1 25
500	707 50	Banque ottomane, j. juill.	692 50	696 25	+ 3 75
500	548 75	Cr. fonc. autrich., j. juill 73.	550 ..	547 50	— 2 50
500	685 ..	Cr. mob. espagn., j. juill.	693 75	677 50	— 16 25

Les actions des institutions de crédit ont éprouvé cette semaine un mouvement de hausse, un peu modeste encore, mais aussi assez général. Le Crédit foncier de France et le Crédit lyonnais sont en tête. La Banque de France est au contraire en baisse de 30 francs; mais qu'est-ce que 30 francs pour des actions qui frisent le cours de 4,000 francs?

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

Pair	19 novemb.		26 nov.	3 déc.	Variat.
500	505 ..	Est j. novembre	503 75	505 25	+ 2 50
»	190 ..	— Act. de jouissance	... ..	195 ..	.. .. ..
500	876 25	Lyon j. novembre	875 ..	878 75	+ 3 75
500	640 ..	Midi j. juill.	640 ..	645 ..	+ 5 ..
»	640 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
400	1070 ..	Nord j. juill.	1075 ..	1076 25	+ 1 25
»	685 ..	— Act. de jouissance	685 ..	... ..	.. .. ..
500	850 ..	Orléans j. oct.	851 25	856 25	+ 5 ..
»	560 ..	— Act. de jouissance	565 ..	565 ..	.. .. ..
500	552 50	Ouest j. oct.	552 50	555 ..	+ 2 50
»	235 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
500	332 50	Charentes j. aout	335 ..	330 ..	— 5 ..
500	905 ..	Vendée j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	340 ..	Nord-Est (capital) j. juill.	342 50	342 50	.. .. ..
500	681 25	Chemins autrich. j. juill.	685 ..	690 ..	+ 5 ..
»	270 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
500	303 75	— Lombards j. novembre	297 50	287 50	— 10 ..
500	325 ..	Nord-Ouest-Autriche j. juill.	320 ..	... ..	.. .. ..
500	225 ..	Nord-Espagne j. janv. 65	247 50	258 75	+ 11 25

Pair	19 nov.		26 nov.	3 déc.	Variat.
500	122 50	Pamp.-Barcelone j. juill. 66	126 ..	142 50	+ 16 50
500	195 ..	Portugais j. janv. 66	196 ..	205 ..	+ 9 ..
500	253 ..	Madrid-Sarag. j. juill.	255 ..	253 75	— 1 25

Peu de choses à dire des actions de chemins de fer qui n'ont pas été moins fermes que les autres valeurs de spécu-tions.

A part l'Orléans et le Nord, la quarante-sixième semaine, du 12 au 18 novembre, est moins bonne que la précédente, déjà inférieure à celle qu'elle a suivie.

Comparées à 1873, nous trouvons sur les recettes brutes kilométriques, à l'ancien réseau, des augmentations sur le Nord (7.47 0/0) et l'Orléans (11.02 0/0) seulement, et des diminutions sur le Lyon (2.10 0/0), l'Ouest (4.08 0/0), l'Est (5.09 0/0) et le Midi (0.71 0/0); au nouveau réseau, il y a augmentation sur le Lyon (25.36 0/0), le Nord (12.94 0/0), l'Orléans (15.33 0/0) et le Midi (0.75 0/0), et diminution sur l'Ouest (14.50 0/0) et l'Est (0.69 0/0). En dehors des six grandes compagnies, nous avons des augmentations sur les Charentes (8 0/0), la Vendée (0.84 0/0), le Lille à Valenciennes (37.05 0/0) et l'Orléans à Rouen (12.25 0/0).

Passant aux chemins étrangers, nous trouvons des diminutions sur l'Autrichien (0.23 0/0), le Lombard (7.10 0/0) et le Pampelune (38.90 0/0), et des augmentations sur le Madrid-Saragosse (1.05 0/0), le Nord de l'Espagne (14 54 0/0) et les Portugais (14.79 0/0).

Mais toutes ces variations n'ont d'importance que réunies à celles obtenues depuis le 1er janvier des années respectives 1874 et 1873, mises en comparaison. Voici donc le tableau contenant les résultats kilométriques pour cent des recettes des 46 premières semaines de 1874, rapprochées des semaines correspondantes de 1873 :

	%		%
Lyon ancien réseau	— 2.94	Charentes	— 3.69
— nouveau —	+ 4.25	Vendée	»
Nord ancien —	— 2.06	Dombes-Sud-Est	+ 2.12
— nouveau —	+ 1.14	Lille-Valenciennes	+ 10 »
Ouest ancien —	+ 1.93	Nord-Est	+ 57.31
— nouveau —	— 3.34	Orléans-Rouen	+ 8.07
Orléans ancien —	— 2.06	Autrichiens	— 17.66
— nouveau —	+ 0.32	Lombards	— 5.90
Est ancien —	— 5.59	Madrid-Sar-Alicante	+ 7.06
— nouveau —	— 4.41	Nord-Espagne	+ 13.14
Midi ancien —	+ 4.90	Pampelune	+ 40.43
— nouveau —	— 2.53	Portugais	— 2 77

En attendant le rapport sur le chemin de fer du Nord de l'Espagne, qui nous fera connaître, nous l'espérons du moins, les conditions particulièrement heureuses qui lui permettent les combinaisons financières dont le public a eu un avant-goût, voici les résultats de l'exploitation de ce réseau depuis l'ouverture de la première section, savoir depuis le 1er août 1860 :

EXERCICES	Moyenne exploitée	Recettes brutes	DÉPENSES D'EXPLOITATION					Produit net	Proportion des dépenses aux recettes
			Direction et Admin. centrale	Exploitation propr. dite	Matériel Traction	Voie	Ensemble		
	Kil.	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	%
1860	300	6.123	»	»	»	»	1.937	4.186	31.63
1861	347	17.851	298	3.081	3.654	1.792	8.825	9.026	49.44
1862	463	17.930	356	4.005	4.293	1.846	10.500	7.430	58.56
1863	599	21.376	312	4.021	5.229	1.901	11.463	9.913	53.63
1864	694	25.232	406	4.747	5.277	1.916	12.346	12.886	48.93
1865	723	24.881	1.244	3.925	4.330	2.197	11.696	13.185	47 »
1866	723	25.060	1.394	3.233	3.993	1.941	10.561	14.499	42.14
1867	723	25.116	1.465	3.080	3.748	2.257	10.550	14.566	42.01
1868	723	24.101	1.629	2.628	3.432	2.156	9.845	14.256	40.84
1869	723	23.656	1.662	2.529	3.127	2.102	9.420	14.236	39.82
1870	723	25.064	1.557	2.524	3.190	2.435	9.706	15.358	38.72
1871	723	27.203	1.615	2.609	3.602	2.482	10.308	16.895	37.89
1872	723	29.396	1.979	2.823	4.030	3.134	11.966	17.430	40.70
1873	544	28.694	2.189	3.958	4.808	3.247	14.202	14.492	49.50

On remarque d'abord que le réseau est loin d'avoir été entièrement en exploitation en 1873. Ainsi 179 kilomètres se sont trouvés, étant sur le théâtre de la guerre, ou mis hors d'état de servir dans l'état actuel, ou occupés par les belligérants. Il ne faudrait donc pas trop argumenter sur la proportion de près de 50 0/0 des dépenses d'exploitation relativement aux recettes brutes, si cette situation, qui dure probablement encore, n'était pas celle sur laquelle la compagnie se fonde pour arriver aux propositions dont le développement ne peut tarder à être connu.

Les recettes provenant de la grande vitesse n'ont pas varié ; celles de la petite ont sensiblement augmenté. Voici des rapprochements qui l'attesteront :

	1863	1865	1868	1873
Grande vitesse	10.318	10.195	11.348	10.465
Petite vitesse	11.058	14.686	12.753	18.229

On voit que la guerre, désastreuse pour l'ensemble de la nation, est parfois avantageuse à des individualités privées. C'est ce que Thomas Tooke a démontré pour le commerce anglais durant les guerres de la Révolution et du premier Empire.

Les bénéfices nets de l'exploitation, auxquels il faut joindre les produits accessoires peu importants (compte de participation pour l'exploitation des lignes de Bilbao et Santander 1,409,789 francs ; — Chemin de fer de Barruelo 64,289 francs ; — Soldes divers 142,983 francs, ensemble : 1,617,061 francs dont il faut déduire : intérêts, change et commissions, 191,742 francs soit : 1,425,319 francs pour 1873) doivent faire face au service des obligations; pour 1873 il y a eu de ce chef une insuffisance de 288,553 francs. Mais il serait difficile de saisir les données de la situation si on ne relatait pas, *grosso modo*, la combinaison sur laquelle reposent les droits respectifs des obligataires et des actionnaires.

Il y a deux sortes d'obligations : celles dites *de priorité* et celles dénommées *à revenu variable*. Sur les produits nets dont nous avons parlé plus haut on prélève d'abord les intérêts à 3 0/0 (15 francs par titre) des obligations de priorité. Il y en a, aux mains du public, 632,405. Cela fait une charge annuelle de 9,486,075 francs qui a été régulièrement réglée depuis le contrat de 1868. On prélève encore les sommes nécessaires pour l'*amortissement* des deux natures de titres. Cet amortissement ne se fait pas, comme le mot lui-même le fait supposer, par le remboursement au pair du nombre de titres voulu par le tableau dressé *ad hoc*, et prévoyant l'extinction graduelle de tous les titres, mais par le rachat au cours de la Bourse jusqu'à concurrence du nombre de titres voulu par le tableau d'amortissement; il en sera du moins ainsi jusqu'en 1878, époque à partir de laquelle on reprendra le mode d'amortissement seul connu en France. Cet amortissement absorbe annuellement une somme qui, de 71,500 francs (1869), est arrivée à 118,100 francs (1873). Il ne s'appliquera, jusqu'en 1878, qu'aux obligations à revenu variable, qui actuellement sont (celles aux mains du public) au nombre de 210,432.

Ces charges satisfaites, les obligations à revenu variable se distribuent le surplus, à titre d'intérêt, jusqu'à concurrence de 15 francs par chaque obligation et par an. Depuis 1868 elles n'ont touché à ce titre que 1 fr. 75 en 1870 et 2 fr. 50 en 1872.

Il y a en plus de ces deux natures de titres, une autre dette représentée par des coupons A et B annexés aux titres d'obligations à revenu variable : ce sont (coupon B) les intérêts des anciennes obligations échus et non payés au moment de la convention de 1868, et (coupon A) les portions d'intérêt non payé sur les obligations à revenu variable pour arriver à 15 francs par an. Ils représentent une dette sans intérêt de 7,368,536 francs qui ne sera exigible qu'après que les actions auront reçu un intérêt de 3 0/0. Ce sont ces coupons que le Crédit mobilier espagnol rachète à 20 francs les deux réunis, pour les vendre au même taux aux actionnaires, ne faisant ici que l'office d'intermédiaire. Cette combinaison serait normale du moment que les actions auraient la légitime espérance de pouvoir toucher plus de 3 0/0, n'étaient les coupons A et B. Mais avant qu'elles touchent un simple maravédis, il faut que les obligations à revenu variable soient satisfaites dans le présent. De plus, après 1878, l'amortissement se fera, non par rachat au cours, mais en remboursement au pair. Comment la Compagnie espère-t-elle arriver à cet idéal inespéré? C'est ce que nous apprendra le prochain rapport, car l'augmentation des recettes est insuffisante pour motiver l'assurance d'un avenir aussi proche.

Ajoutons, pour terminer, que la Compagnie du Nord de l'Espagne a acheté la ligne d'Alar del Rey à Santander, qu'elle exploite depuis le 1er mars 1874. C'est une opération intelligente, ce chemin, dans les circonstances actuelles, constituant une véritable tête de ligne. De plus, ce rachat éteint des conflits actuels ou éventuels.

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

Pair	19 nov.		26 nov.	3 déc.	Variat.
		Transports par terre :			
500	300 ..	Voit. à Paris, j. juill.	285 ..	295 ..	+ 10 ..
»	45 ..	— act. de jouissance	... ..	40 ..	.. .. ..
500	682 50	Omnib. de Paris, j. juill.	680 ..	680 ..	.. .. ..
»	200 ..	— act. de jouissance	... ..	200 ..	.. .. ..

		Transports par eau :			
500	220 ..	Comp. transatl., j. 20 avril......	217 50	212 50	— 5 ..
500	590 ..	Messag. marit., j. juin...........	582 50	560 ..	+ 22 50
		Canaux :			
500	443 75	Canal de Suez, j. janv. 71.......	453 75	450 .	— 3 75
500	427 50	— Délégations, j. janv. 71.....	440 ..	441 25	+ 1 25
		Charbonnages et Mines :			
500	800 ..	Carmaux, j, nov.......	... ..	830 ..	.. .. ..
500	1550 ..	Mokta-el-Hadid N. lib., j. nov....	1545 ..	1540 ..	— 5 ..
		Sociétés métallurgiques :			
500	990 ..	Cail et Cᵉ, j. juill................	990 ..	990 ..	.. .. ..
500	940 ..	Fives-Lille, j. nov................	940 ..	940 ..	.. .. ..
		Sociétés immobilières :			
500	398 75	Docks de Marseille, j. nov........	406 25	405 ..	— 1 25
500	335 ..	Entr. Mag. gén. Paris, j. juill.....	341 25	340 ..	— 1 25
500	335 ..	Cᶦᵉ gén. Marchés, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	330 ..	March. du Temple, j. oct........	... ..	... ..	.. .. ..
		Gaz :			
250	777 50	Gaz parisien. j. oct..............	790 ..	790 ..	.. .. ..
»	525 ..	— — act. de jouissance..	... ..	512 50	.. .. ..
600	605 ..	— de Marseille, j. oct...........	... ..	591 25	.. .. ..
		Filatures :			
500	470 ..	Compt. de l'Ind. linière, j. 15 oct.	... ..	470 ..	.. .. ..
500	410 ..	Maberly (Somme), j. sept.........	... ..	... ..	.. .. ..
		Divers :			
250	420 ..	Cᶦᵉ gén. Eaux, j. juill............	... ..	415 ..	.. .. ..
530	850 ..	Eaux de Vichy, j. sept...........	... ..	... ..	.. .. ..
»	200 ..	Salines de l'Est, j. 15 avril.......	205 ..	220 ..	+ 15 ..
500	575 ..	Allumettes chimiques, j. janv....	580 ..	577 50	— 2 50

BOURSES DÉPARTEMENTALES (*valeurs locales*).

Pair	18 nov.	LILLE.	25 nov.	2 déc.	Variat.
500	1512 ..	Gaz Wazemmes, j. 15 avril ..	....	....	.. .. ..
»	25000 ..	Charb. Aniches, j. oct.......	....	....	.. .. ..
500	785 ..	— Auchy-au-Bois........	780 ..	775 ..	— 5 ..
»	650 ..	— Azincourt, j. août 65..	725 ..	750 ..	+ 25 ..
—	11800 ..	— Bruay, j. 15 aout.....	12000 ..	11900 ..	—100 ..
—	2200 ..	— Bully-Grenay, j. 15 nov	2345 ..	2275 ..	— 70 ..
—	2600 ..	— Carvin, j. 15 août.....	....	2650 ..	.. .. ..
300	36100 ..	— Courrières, j. 3 sept..	36600 ..	....	.. .. ..
1000	500 ..	— Campagnac, j. juill....	530 ..	....	.. .. ..
»	6500 ..	— Douchy, j. oct........	7000 ..	6900 ..	—100 ..
—	240 ..	— Cᶦᵉ douaisienne.......	240 ..	... ..	.. .. ..
—	... ..	— Dourges, j. mai.......	13000 ..	13500 ..	+500 ..
—	5610 ..	— Escarpelle, j. 20 août.	....	5900 ..	.. .. ..
2500	4315 ..	— Epinac.................	....	....	.. .. ..
—	2700 ..	— Ferfay, j. janv........	2875 ..	2650 ..	—225 ..
—	32500 ..	— Lens, j. oct...........	....	....	.. .. ..
—	9500 ..	— Lievin.................	10000 ..	9525 ..	—475 ..
—	465 ..	— Lys supérieure........	....	....	.. .. ..
—	2840 ..	— Meurchin, j. 15 août..	2875 ..	2870 ..	— 5 ..
—	23000 ..	— Marles................	....	....	.. .. ..
—	705 ..	— Rety, Ferques, Harding.	725 ..	....	.. .. ..
—	1325 ..	— Thivencelles-Fresnes..	1340 ..	1340 ..	.. .. ..
—	1600 ..	— Vendin, j. juill.......	....	....	.. .. ..
—	26750 ..	— Vicoigne-Nœux, j. 15nov	27100 ..	26800 ..	—300 ..
1000	2650 ..	Forges Biache-Saint-Vaast....	....	....	.. .. ..
500	280 ..	— Denain-Anzin.........	....	275 ..	.. .. ..
500	451 25	Crédit du Nord, j. mai.......	455 ..	....	.. .. ..
500	585 ..	Caisse de Lille, j. juill.......	....	....	.. .. ..
500	515 ..	Caisse de Roubaix, j. juill...	....	....	.. .. ..
500	635 ..	Caisse Perot et Cᶦᵉ, j. 10 juill.	....	....	.. .. ..

Pair	18 nov.	LYON.	25 nov.	2 déc.	Variat.
»	475 ..	Forges Terre-Noire, j. juin...	465 ..	445 ..	— 20 ..
»	1105 ..	— Horme, j. juin......	....	....	.. .. ..
500	625 ..	— Pont-Evêque, j. juill..	625 ..	630 ..	+ 5 ..
300	7'5 ..	— Creusot, j. juin.......	718 75	787 50	+ 68 75
500	390 ..	— Mar. et chem. fer, j. juin	390 ..	380 ..	— 10 ..
»	685 ..	— Fourchambault, j. oct.	675 ..	687 50	+ 12 50
»	1010 ..	— Commentry, j. sept....	....	1000 ..	.. .. ..
500	550 ..	— Firminy, j. nov.......	....	....	.. .. ..
500	510 ..	— Saint-Etienne, j. nov.	.. ..	....	.. .. ..
»	307 ..	Charb. Loire, j. oct.........	315 ..	315 ..	.. .. ..
»	565 ..	— Montrambert, j. oct...	562 50	582 50	+ 20 ..
»	322 50	— Saint-Etienne, j. oct..	330 ..	330 ..	.. .. ..
»	88 ..	— Rive-de-Gier, j. oct...	87 ..	87 ..	.. .. ..
»	1625 ..	— Roche-Molière, j. juill.	.. .. ..	1625 ..	.. .. ..
»	2520 ..	Gaz Lyon, j. août...........	....	2400 ..	.. .. ..
»	1710 ..	— la Guillotière j. août.....	....	1725 ..	.. .. ..
500	593 75	Bateaux-Omnibus, j. oct.....	593 75	....	.. .. ..
»	565 ..	Omnium, j. oct..............	....	....	.. .. ..
500	573 75	Société lyonn. de créd., j nov..	573 75	573 75	.. .. ..
500	550 ..	Rue de Lyon (impér.), j. avril.	557 50	558 75	+ 1 25
500	555 ..	Verr. Loire-Rhône, j. mai....	....	....	.. .. ..
500	380 ..	Croix-Rousse (ch. fer), j. juill.	380 ..	....	.. .. ..
500	575 ..	Dombes (S.-E) (ch. fer) j. juill.	....	570 ..	.. .. ..

Pair	18 nov.	MARSEILLE.	25 nov.	2 déc.	Variat.
»	620 ..	Forg. Méditerr., j. nov......	615 ..	612 50	— 2 50
500	490 ..	Nav. Fraissinet et Cᶦᵉ, j. juill.	495 ..	490 ..	— 5 ..
500	472 ..	— Tr. mar. (Soc. gén.) j nov	475 ..	470 ..	— 5 ..
500	680 ..	— Mixte, j. oct...........	682 50	680 ..	— 2 50
»	1640 ..	Charb. Grand'Combe, j. juin..	....	....	.. .. ..
500	275 ..	— Bouches-du-Rhône, j. juill.	280 ..	....	.. .. ..
500	337 50	Raffin. Méditerr., j. 15 sept.	....	....	.. .. ..
500	650 ..	— S.-Louis, j. 15 sept....	....	....	.. .. ..
500	620 ..	Salins-Midi, j. juill..........	620 ..	....	.. .. ..
500	1480 ..	Banq. Algérie, j. 30 avril....	1450 ..	1447 50	— 2 50
500	525 ..	Soc. mars. de créd., j. sept..	525 ..	....	.. .. ..

On a détaché, cette semaine, sur les forges d'Alais, un coupon de 20 francs, solde de l'exercice 1873. Le précédent étant de 30 francs, cela fait 50 francs pour 1873, contre 35 francs pour 1872. Sur les Messageries maritimes, on détachera, le 5 décembre, un coupon de 15 francs, à compte sur l'exercice 1874, et sur les actions des charbonnages d'Epinac, un coupon de 250 francs, montant du dividende de l'exercice 1873-74. Ce dividende est le même que celui de l'exercice antérieur.

CHANGES. — La cote des changes vient de subir en France, une modification légère mais utile à signaler. On sait que le papier sur l'étranger se cote pour certains pays sur le type de trois mois d'échéance ; on suppose ainsi toutes les traites négociées, avoir, juste, trois mois à courir avant leur paiement ; celles qui ne l'ont pas sont ramenées d'après un taux d'escompte fixe, à ladite échéance. Pour d'autres pays il se cote à vue, et quand il ne l'est pas on décompte les jours à courir au taux d'escompte de la place débitrice. Pour les premiers (les pays dont le papier se cote à trois mois d'échéance) le taux fixe d'escompte des jours à compléter pour faire les trois mois voulus est 4 0/0 ; il y a quelques jours, l'Amsterdam, par exception, se cotait avec l'escompte fixe de 3 0/0 ; on le cote maintenant avec l'escompte fixe de 4 0/0 ; c'est un progrès au point de vue de l'uniformité ; mais il est un autre progrès à accomplir, ce serait de coter pour toutes les places sans exception le papier sur la base de : à vue, et non, pour certaines places, sur la base de : à trois mois. Ce dernier mode introduit dans le cours du change un élément qui n'y devrait jamais figurer, l'intérêt. Mais il y a là de vieilles habitudes et l'on sait que les cambistes sont tellement rompus aux calculs difficiles qu'ils auraient de la peine à se faire à des formes plus simples.

Le mouvement des transactions s'est à peu près concentré en fait de changes sur le Londres qui, une fois l'augmentation du taux de l'escompte décidée, a été fort recherché et en hausse.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères — 3 DÉCEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. — TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¼	et 4 %	cts jours	56 9/16
	»	court	209 ⅞ a 211	et 4 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 60
	»	court	121 ⅜ à 121 ¼	et 4 %	—	—
6 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 7/12
	»	court	364 ¼ à 363 ¾	et 4 %	—	—
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	95 5/16
	»	court	208 ¼ à 208 ⅛	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	224 ¼ à 225	et 4 %	3 mois	44 10
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	44 10
	»	court	226 ½ à 223	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	508 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 08
	»	court	... à 502	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
5 ½ %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 51
	»	court	342 ½ à 342	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 15
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
6 %	Londres...	long.	25 17½ à 25 21	moins 6%	3 mois	25 45
	»	court	25 13½ à 25 15½	moins 6 %	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	. .. à 1/16	moins 4½	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à	moins 4½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à . .	moins 5 %	vue	110 15
	»	court	9 ½ à . ..	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à . ..	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à . ..	moins 5 %	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5 %	—	—
4 %	Genève ..	long.	pair à 1/16	moins 5 %	cts jours	100 ..
	»	court	pair à 1/16	moins 5 %	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	3 DÉCEMBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)................	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c. .	35 à 40 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)...............	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols..................	82 50 à 83 ..
dᵒ colombiens et mexicains......	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche........	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand..............	5 25 à 5 50
dᵒ mexicaines....................	5 20 à 5 50
Souverains anglais.....................	25 07 à 25 10
Banknotes..............................	25 10 à 25 12
Aigles d'Amérique (5 dollars)...........	25 75 à 25 85
Dollar.................................	5 10 à «

Vendredi 4 décembre. — Un mouvement de hausse assez accentué a couronné la progression des cours qui se fait depuis quelques jours. Les recettes générales ont acheté pour leurs commettants de province, 72,000 fr. de 5 0/0 et 1,000 fr. de 3 0/0. Changes sans variations.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Dictionnaire général de la politique, par M. *Maurice Block*. Nouvelle édition.—Paris, O. Lorenz, 1873-1874, 2 forts vol. in-8°.

La science politique est cette partie de la science sociale qui traite des fondements de l'Etat et des principes du gouvernement. Elle est étroitement liée à l'économie politique, c'est-à-dire à la science de la richesse; au droit, soit naturel, soit positif, qui s'occupe principalement des relations des citoyens entre eux; à l'histoire, qui lui fournit les faits dont elle a besoin; à la philosophie et surtout à la morale, qui lui donnent une partie de ses principes. Nous empruntons cette définition à M. Paul Janet, qui a écrit pour le *Dictionnaire général de la politique* plusieurs articles remarquables. Elle suffit pour montrer les connaissances nombreuses, sans parler des aptitudes diverses, que doit posséder l'homme politique vraiment digne de ce nom. C'est aussi dans ce sens large et élevé que M. Maurice Block a pris le mot *politique.* Il a préféré même aller parfois au delà plutôt que de rester en deçà de son sujet, jugeant avec raison qu'on ne pourrait que lui savoir gré d'avoir élargi un domaine qui, en réalité, touche à tout.

En fondant le *Dictionnaire général de la politique*, M. Maurice Block a rendu un service signalé à tous ceux qui s'occupent de l'art si difficile de gouverner. Il y avait jusque-là des ouvrages nombreux, parmi lesquels quelques-uns de remarquables, de célèbres même, sur ce sujet; mais aucun d'eux ne présentait ainsi réunis tous les systèmes, toutes les doctrines, avec leur histoire, leur application, leurs bienfaits ou leurs fautes. Cette forme si commode du dictionnaire, l'abondance et l'exactitude des renseignements, la clarté et la précision de la rédaction, le nom et le talent des collaborateurs, expliquent et justifient l'accueil favorable qu'a trouvé auprès du public sérieux la première édition du *Dictionnaire général de la politique.* Le mérite et l'utilité de cet ouvrage étaient, en effet indiscutables. Quoi qu'on dise, la politique a ses lois, sinon immuables, du moins très-définissables : c'est une science qui s'appuie sur l'histoire, la philosophie, la morale, le droit, l'économie politique, et dont la logique déduit rigoureusement les règles comme pour les autres sciences. Un ouvrage qui résumait les leçons du passé, qui discutait et expliquait les doctrines, sans cacher leurs erreurs ou leurs vices, méritait donc d'être bien accueilli.

La nouvelle édition qui vient de paraître a encore plus de prix que la première. Le cadre a été élargi; de nouveaux mots ont été ajoutés; un grand nombre d'articles ont été refondus entièrement ou partiellement; tous ont été revisés avec soin. L'édition enfin a été mise complétement au courant du jour, et le livre s'est augmenté matériellement d'un quart. Les événements se sont, en effet, tellement précipités depuis quelques années, les doctrines les plus diverses ont été combattues ou soutenues avec tant de vivacité par la presse, démontrées ou réfutées par les faits; tant de théories nouvelles ont surgi, tant d'autres ont été ressuscitées et présentées parfois comme nouvelles, que ce travail complémentaire était devenu nécessaire. M. Maurice Block l'a entrepris avec l'autorité qu'il possède, et en continuant à s'aider du concours et des lumières d'hommes d'Etat, de publicistes et d'écrivains de renom.

En tête de l'ouvrage, M. Maurice Block a loyalement inscrit la liste de ses collaborateurs. Parmi eux nous voyons figurer MM. d'Audiffret, Barthélemy Saint-Hilaire, Batbie, Baudrillart, Bluntschli, Michel Chevalier, A. Coquerel, Dupont-White, Duvergier de Hauranne, Franck, Joseph Garnier, Paul Janet, Edouard Laboulaye, Emile Montégut, de Parieu, Passy, Casimir Perier, Charles de Rémusat, Louis Reybaud, Saint-Marc Girardin, Wolowski, etc. Cette énumération de noms éminents en dit plus que tous les commentaires.

Histoire des mathématiques depuis leurs origines jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, par *Ferdinand Hoefer.* — Paris, Hachette, 1874, in-18.

Voilà une quarantaine d'années que M. Hoefer poursuit, avec une infatigable persévérance, l'étude de l'histoire des sciences. Au milieu des conflits permanents du monde moral, où l'humanité semble rester stationnaire, sinon rétrograder, les sciences seules, — M. Hoefer le remarque avec juste raison, — nous offrent le spectacle consolant d'un mouvement calme, progressif. Aussi, en attendant que leur enseignement soit vraiment digne d'elles, il s'est appliqué à mettre, par les leçons de l'histoire, les sciences les plus difficiles en apparence à la portée de tous les esprits, à les rendre même attrayantes, en donnant à leur développement tout l'intérêt d'un drame, le drame du genre humain. Là, la vérité aux prises avec l'erreur finit toujours, après un lent travail, par sortir victorieuse d'une lutte perpétuellement renouvelée.

C'est ainsi qu'il nous a donné successivement l'*Histoire de la physique et de la chimie*, l'*Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie*, l'*Histoire de la zoologie*, celle de l'*Astronomie*, et qu'il publie aujourd'hui celle des *Sciences mathématiques.* C'est avec un vif intérêt que nous avons parcouru ce dernier volume, un des plus intéressants, certainement, de la série. On lira avec plaisir les chapitres consacrés aux *origines des mathématiques*, où M. Hoefer montre comment chacun peut créer soi-même la science des nombres, etc. Il est également fort curieux de suivre les progrès et les acquisitions fréquentes des sciences exactes dans l'antiquité, chez les Grecs, pendant le moyen âge, chez les Arabes, enfin dans les temps modernes, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'à l'invention du calcul différentiel et de l'analyse mathématique, où les Français ont jeté tant d'éclat. Seulement, M. Hoefer nous permettra de regretter que son *Histoire* s'arrête au XIXe siècle; les soixante-dix dernières années n'ont pas été stériles : nous pourrions citer des noms aussi illustres que nombreux dont s'enorgueillit la science française, et auxquels nous espérons que notre savant auteur consacrera bientôt un monument digne d'eux et de lui.

La librairie Hachette vient de publier le troisième fascicule (APO-AST) du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* rédigé sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio. Ce magnifique ouvrage, dont le succès croît toujours, n'aura pas de rival lorsqu'il sera terminé. Le fascicule qui vient de paraître, et qui contient 196 gravures, renferme plusieurs articles dignes d'être signalés d'une manière spéciale, tels que *Aqua, Aquæductus, Ara, Areopagus, Argentarii* et *Argentum, Artifices, As*, etc.; ces derniers surtout donnent d'intéressantes notions sur certains détails de la vie sociale des anciens au point de vue économique et financier. Nous aurons d'ailleurs à nous occuper plus longuement de cette belle publication quand elle sera parvenue à un degré d'avancement qu'elle atteindra bientôt.

La même librairie met en vente la 2e édition des ouvrages suivants de M. Auguste Brachet : 1° *Nouvelle grammaire française*, fondée sur l'histoire de la langue ; 2° *Morceaux choisis des grands écrivains du seizième siècle*, conformes au nouveau programme universitaire (Marot, Ronsard, d'Aubigné, Montluc, Montaigne, Henri IV, etc.) — *Voir aux annonces.*

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 27 nov.	VENDREDI 4 déc.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	61 65	62 60
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	88 75	89 25
100	— 5 0/0 perpétuel....	98 ..	99 ..
500	— 6 0/0 (Morgan).....	514 50	515 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	460 ..	460 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	487 ..	488 50
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	300 50	305 ..
400	— — — 1871...	273 ..	280 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	482 ..	484 25
250	**Autriche** Obl. doman......	280 ..	280 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	69 ..	68 3/4
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	378 ..	375 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ..	18 1/8
100	— — intérieur....	12 3/4	12 3/4
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	103 ..	102 3/4
100	— 5 0/0 consol...	104 1/4	104 ..
100	**Italie** 5 0/0................	67 65	68 20
100	— 3 0/0................	37 60	38 85
100	**Pérou** 6 0/0	72 87	70 50
100	— 5 0/0................	.. ..	... ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	99 ..	100 ..
100	— 5 0/0 1870	102 ..	102 ..
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	44 40	45 40
500	— Obl. 1865.........	345 ..	347 50
500	— — 1869.........	271 ..	273 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 27 nov.	VENDREDI 4 déc.
1000	Banque de France	3895 ..	3870 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1156 25	1162 50
500	Comptoir d'escompte.........	547 50	547 50
500	Crédit foncier...............	840 ..	845 ..
500	— industriel.............	670 ..	675 ..
500	— lyonnais...............	711 25	730 ..
500	— mobilier	360 ..	352 50
500	Dépôts et comptes courants..	580 ..	578 75
500	Société générale	530 ..	531 25
100	Sous-Compt. des entrepren..	141 ..	141 25
500	Banque ottomane	692 50	700 ..
500	Crédit foncier d'Autriche....	545 ..	547 50
500	— mobiler espagnol.....	687 50	672 50
500	Ch. fer Charentes, actions.	335 ..	330 ..
500	— Est, —.....	505 ..	506 25
500	— Lyon, —.....	871 25	883 75
500	— Midi, —.....	640 ..	642 50
500	— Nord, —.....	1075 ..	1078 75
500	— Orléans, —.....	852 50	860 ..
500	— Ouest, —.....	555 ..	555 ..
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	687 50	693 75
500	— Lombards, —.....	298 75	290 ..
500	— N.-O. Autriche—.....	320 ..	... ..
500	— Nord-Esp., —.....	250 ..	260 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 27 nov.	VENDREDI 4 déc.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	137 50	143 75
500	— Portugais, —.....	199 .	205 ..
500	— Saragosse, —.....	263 75	260 ..
500	Voitures à Paris.............	287 50	293 75
500	Omnibus de Paris............	.. ..	680 ..
500	Cie transatlantique.....	212 50	210 ..
500	Messageries maritimes.......	580 ..	550 ..
500	Canal de Suez...............	452 50	455 ..
500	Docks de Marseille..........	406 25	405 ..
500	Magasins généraux de Paris.	340 ..	... ..
250	Gaz parisien................	791 25	790 ..
600	— de Marseille...........	... ..	591 25
500	Cie gle des Eaux............	415 ..	415 ..
500	Allumettes chimiques........	580 ..	580 ..
500	Obl. Est 3 0/0..............	292 50	286 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	293 75	297 ..
500	— — — nouv......	286 50	289 ..
500	— Midi 3 0/0.............	294 75	296 50
500	— Nord 3 0/0.............	304 ..	304 50
500	— Orléans 3 0/0..........	301 ..	302 50
500	— Ouest 3 0/0............	291 75	292 50
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	313 75	315 ..
500	— — 3 0/0 nouv....	306 ..	309 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc....	250 75	250 75
500	— — 3 0/0 nouv...	246 ..	247 50

AVIS

UNION DES FABRICANTS POUR LA RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

Les Ministères des Affaires étrangères et du Commerce ayant décidé de concert, à la demande de *l'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon*, qu'il serait créé un nouveau service destiné à permettre aux fabricants ou négociants français de déposer, avec facilité et sécurité, leurs marques de fabrique ou de commerce à l'étranger, une circulaire ministérielle a porté à la connaissance des représentants de la France au dehors un exposé sommaire des mesures adoptées. Ces mesures sont :

1° L'ouverture, au Conservatoire des arts et métiers, d'une salle où les intéressés trouveront gratuitement toutes les indications nécessaires (lois, règlements, tarifs, formules, etc.) pour l'établissement des pièces exigées par l'autorité locale, dans les divers pays avec lesquels la France a conclu des traités de réciprocité;

2° L'organisation d'un service de Chancellerie aux termes duquel les chanceliers seront chargés de pourvoir au dépôt des marques, et de contrôler l'exécution de cette formalité importante.

L'étendue des documents législatifs, administratifs et judiciaires que le ministère des affaires étrangères fait recueillir sur tous les points du monde en vue de rendre aussi complète que possible la somme d'informations destinées aux arts et métiers, aurait pu retarder longtemps encore la mise en activité du nouveau service. Dans cette prévision, *l'Union des fabricants* a prié M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien ordonner l'application immédiate de la partie dudit service, concernant le dépôt des marques par les chanceliers.

M. le ministre a accueilli favorablement cette demande, et vient, en conséquence, d'adresser à nos agents à l'extérieur une circulaire les invitant à se mettre à cet égard à la disposition du commerce.

Fidèle à ses engagements envers l'administration, *l'Union des fabricants* a l'honneur de donner avis à tous ceux qui auraient intérêt à assurer au dehors la protection de leurs marques, qu'ils trouveront gratuitement, tous les samedis, au *Siége de l'Association, 9, rue de Grenelle-Saint-Germain, de 3 à 5 heures*, les indications nécessaires à l'établissement de leurs pièces (règlements, formules, tarifs locaux ou consulaires, légalisations, etc.). (148-1)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant, M. DUCROS

// L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Ce, 1, Cecil Street Strand.
A Rome, chez M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso.
A Constantinople, chez M. S. H. Weiss, 481, grande rue de Pera.
A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.
A Rio de Janeiro, chez MM. Lombaerts et filho, 7, rua dos Ourives.
Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1874. NUMÉRO 50.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE
ET LES PROJETS MINISTÉRIELS.

Le ministère des finances prépare à l'heure actuelle le budget de 1876 : ce n'est pas une œuvre aisée, car on sait que le compte de liquidation, qui pourvoyait aux dépenses de la reconstitution du matériel de guerre et de la construction de nos forteresses, aura expiré avec l'exercice 1875, ou que, du moins, il n'aura qu'un reliquat insignifiant pour l'année 1876. On n'a pas oublié, d'autre part, que l'année 1874 n'a pas été suffisamment dotée de recettes ordinaires; que le chiffre des impôts nouveaux n'a pas été porté à la somme que le gouvernement réclamait, et qu'enfin le rendement des taxes a présenté, pendant les trois premiers trimestres de l'année courante, une moins-value assez notable. Enfin, l'on ne doit pas perdre de vue que les dépenses, soit militaires, soit civiles, vont toujours en croissant et qu'elles seront plus considérables en 1876 qu'en 1875 ou en 1874. Voilà certainement une situation qui exige tous les soins de notre ministre des finances. Il a été publié, ces jours derniers, un résumé du travail auquel M. Mathieu Bodet met actuellement la dernière main. Cette analyse est sombre, beaucoup trop sombre, croyons-nous : elle a jeté quelque découragement dans le public. C'est un motif pour que nous l'examinions de près, et que nous la redressions sur des points où elle nous paraît défectueuse.

Le travail de M. Mathieu Bodet prévoit, nous dit-on, un déficit de 63 millions de francs pour l'exercice 1874 ; ce déficit tiendrait à trois causes : l'une, originelle, qui consiste en ce que le chiffre des impôts nouveaux établis par la Chambre est resté de 25 millions environ au-dessous de la somme réclamée par le gouvernement ; une autre, accidentelle, qui vient de ce que l'ensemble des impôts, soit nouveaux soit anciens, a produit, pendant les trois premiers trimestres, 34 millions de moins que les prévisions budgétaires; la troisième cause enfin, c'est le vote de crédits supplémentaires ou nouveaux pour une somme de 4 millions. Voilà comment le budget de 1874 serait en déficit de 63 millions au moins. Nous ne nous arrêtons pas à ces chiffres. Nous ne sommes nullement surpris que le résultat de l'exercice courant ne soit pas plus favorable ; nous ne serions même pas étonné qu'il fût encore plus mauvais, en définitive, car le rédacteur de l'analyse dont nous reproduisons les éléments a oublié de tenir compte d'une quatrième cause de

déficit pour l'année courante, à savoir le retard mis au vote et, par conséquent, à la perception des impôts les plus récemment établis : il y a là une nouvelle source de déficit qui peut aller à 30 ou 40 millions de francs. Si donc l'exercice 1874 se solde par une insuffisance de 100 millions de francs, nous n'en aurons aucun étonnement. J'ajoute que nous n'en prendrons aucune alarme, car l'on aura remboursé 200 millions à la Banque de France sur le produit des recettes ordinaires du budget, de sorte que, tout considéré, on aura diminué l'ensemble de nos dettes pendant cette année, au lieu de l'augmenter.

Ce que nous remarquons dans cette première partie de l'analyse du mémoire de M. Mathieu Bodet, c'est que la moins-value des impôts existants y est fixée à 34 millions de francs, chiffre qui ne serait modifié que si les résultats du mois de décembre n'atteignaient pas les prévisions budgétaires. Ce chiffre de 34 millions de moins-value est précisément celui qui se rapporte au rendement des contributions indirectes pour les trois premiers trimestres; mais il y avait, d'un autre côté, une plus-value d'environ 2 millions pour l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Quel a été le rendement des impôts en octobre et en novembre? C'est ce que nous ignorons. Il a dû être assez satisfaisant, puisque l'on n'en parle pas en mal. On sait que le mois de septembre avait donné une légère plus-value. Il semble ressortir de ces renseignements que le produit des impôts indirects, pendant le second semestre de cette année, ne s'éloigne guère des prévisions, et que la moins-value s'applique, pour les trois quarts, au premier semestre. Cette observation n'est pas sans importance, car nous verrons que le rédacteur de l'analyse du mémoire de M. Mathieu Bodet semble regarder la moins-value des impôts, qui s'est manifestée en 1874, comme devant se reproduire tous les ans, ce qui est une supposition inadmissible.

Le document dont nous parlons passe ensuite à l'année 1875; c'est ici qu'il est utile de le contrôler de plus près. Il rappelle que la loi du 5 août dernier a fixé les dépenses de l'exercice 1875 à 2,584,452,831 francs, et les recettes à 2,588,900,624 francs, ce qui ferait ressortir un excédant de recettes de 4,447,793 francs. Mais ce sont là, ajoute-t-on, des données apparentes qui n'ont rien de réel. Sur ce point on a certainement raison. On n'a pas de peine à démontrer qu'en analysant les éléments des recettes totales, lesquelles figurent au budget de 1875 pour la somme de 2,588,900,624 francs, on découvre deux lacunes qui réduisent le chiffre des recettes probables à 2,523,460,624 francs. Ces deux lacunes, c'est d'un côté le chiffre de 25,440,000 francs d'impôts qui restent à établir, et que l'Assemblée nationale, jusqu'ici, n'a pas pu ou n'a pas voulu voter; c'est, d'une autre part, la somme de 40 millions de francs dont l'Assemblée voulait réduire le remboursement à la Banque de France; il s'ensuivrait qu'il manquerait, au budget de 1875, une somme de 65,523,000 francs, même en supposant qu'il n'y eût pas de mécompte dans le rendement des impôts existants; or, comme l'excédant apparent des recettes sur les dépenses, en supposant que les recettes eussent été de 2,588,900,624 francs, était seulement de 4,447,000 francs, on voit que la double lacune que nous signalons mettrait le budget de 1875 en déficit de 61 millions de francs environ.

Jusqu'ici, les observations du mémoire de M. Mathieu Bodet nous paraissent fort exactes. Nous ne contestons pas qu'en admettant que l'Etat doive rembourser effectivement chaque année 200 millions à la Banque, en supposant que l'Assemblée ne votera pas de nouveaux impôts, et, d'un autre côté, en tenant pour certain que le rendement des taxes sera, en 1875, strictement conforme aux prévisions budgétaires, nous ne contestons pas, disons-nous, que, dans ces conditions, il manque environ 61 millions au budget de 1875. Mais voici où le mémoire de M. Mathieu Bodet, si toutefois l'analyse qu'on nous en donne est fidèle, nous semble beaucoup trop sombre.

On nous dit qu'à ces deux lacunes, que nous avons signalées dans le budget de 1875, il faut encore joindre une troisième cause de déficit, et même une quatrième. La troisième cause de déficit, c'est que les impôts resteront, sans doute, comme en 1874, au-dessous des prévisions budgétaires ; la moins-value de 34 millions qui s'est produite pour les trois premiers trimestres de 1874 se reproduira en 1875 : « C'est là, nous dit-on, un fait certain. » Nous répondrons sans hésiter : « Qu'en savez vous ? » Tout nous semble présager, au contraire, que cette moins-value des impôts est accidentelle et sera spéciale à l'année 1874. En premier lieu, cette moins-value a été en diminuant; celle du troisième trimestre est beaucoup plus faible que celle des deux trimestres précédents, et le trimestre courant, si l'on s'en tient aux révélations qui nous sont faites, donne des résultats conformes aux prévisions. Or, n'est-ce pas faire un singulier usage de l'induction que de regarder comme permanente et perpétuelle une moins-value qui va en décroissant? En second lieu, il est notoire que l'année 1874 a été une année de crise, surtout les six premiers mois pendant lesquels la moins-value des impôts a été sérieuse. Nous nous trouvons maintenant, au contraire, en possession d'une récolte qui devra rendre de l'animation aux affaires et accroître les ressources du fisc. En troisième lieu, la moins-value de certains impôts tient précisément à leur nouveauté et aux approvisionnements qui ont devancé l'application de la loi, ou bien à ce que l'exécution des mesures fiscales n'est encore que partielle. C'est là le cas pour les taxes sur la stéarine, sur les savons, sur les allumettes, ces trois taxes offrant à elles seules une moins-value de près de 8 millions pour les trois premiers trimestres. Il est manifeste que ces causes de moins-value sont accidentelles. Enfin le document ministériel ne semble pas tenir compte d'une plus-value qui fait, pour une faible partie, il est vrai, compensation aux moins-values indiquées ; nous voulons parler des 3 ou 4 millions que le droit sur le revenu des valeurs mobilières donne au delà des évaluations budgétaires.

Ainsi nous n'admettons nullement que le déficit de 34 millions des impôts indirects pendant les trois premiers trimestres de 1874 doive se représenter tous les ans, non-seulement en 1875, mais en 1876. La quatrième cause de déficit que prévoit M. Mathieu Bodet pour l'exercice 1875, c'est le vote de crédits nouveaux ou supplémentaires; nous reconnaissons qu'on peut compter cette cause d'insuffisance pour une dizaine de millions. On arriverait ainsi à 70 millions pour le déficit probable de 1875, mais en admettant que l'on rembourse effectivement 200 millions à la Banque de France; le déficit serait donc plus apparent que réel; quant à le fixer à 100 millions de francs, comme le fait le rédacteur de l'analyse du mémoire de M. Mathieu Bodet, c'est aller, selon nous, beaucoup trop loin. Il y a une ressource sur laquelle nous regrettons que M. Mathieu Bodet ne s'explique pas, c'est la conversion de l'emprunt Morgan en 5 0/0 au pair; le cours des fonds publics va permettre cette opération légitime qui allégerait de plus de 4 millions les charges annuelles de l'Etat.

On a raison de dire que l'exercice 1876 sera plus difficile que le précédent. Les dépenses augmentent toujours. On s'est engagé envers les communes à participer avec elles aux frais des casernements nouveaux pour l'armée. D'un autre côté, le ministère de la guerre réclame de nouveaux crédits montant à 60 millions et le ministère des finances s'efforce de réduire à 20 millions ces allocations nouvelles ; la marine et les ministères civils auront aussi des nécessités plus grandes ; enfin, le compte de liquidation étant près d'être épuisé, il faudra trouver d'autres ressources pour faire face aux 150 millions qu'absorbent

au moins chaque année la reconstitution de notre matériel de guerre et la reconstruction de nos places fortes. Même en supposant que les recettes arrivent en 1876 au niveau des prévisions du budget de 1875, comment fera-t-on face à tout cet accroissement de dépenses ?

Essayons de préciser cette triste situation. Nous avons vu que l'insuffisance du budget de 1875, d'après les ressources actuellement établies, peut être estimée à 70 millions. D'un autre côté, il est presque certain que les crédits pour les ministères civils ou militaires devront dépasser en 1876 de 50 à 60 millions les crédits de 1875. Voilà donc l'insuffisance du budget de 1876 qui serait portée à 120 ou à 130 millions de francs en chiffres ronds. Enfin, il faudra trouver, par une combinaison ou par une autre, 150 millions de ressources extraordinaires pour pourvoir en 1876 aux dépenses qui étaient dotées sur le compte de liquidation. Si l'on avait la prétention de faire face à ces dépenses de reconstitution du matériel de guerre avec les recettes ordinaires du budget, l'insuffisance de l'exercice 1876 serait de 270 ou 280 millions de francs. Disons, cependant, que dans ce système le remboursement annuel de 200 millions à la Banque continuant à se faire, le déficit réel ne serait que de 70 ou 80 millions de francs.

Voici, croyons-nous, comment on devrait agir en pareille circonstance. D'abord, on doit se montrer beaucoup plus rigoureux pour les dépenses qu'on ne l'a été jusqu'ici ; si respectables que soient les exigences toujours grandissantes du ministère de la guerre, il faut avoir les yeux sur lui et l'assujettir à un contrôle plus rigoureux. L'opération du casernement qui se fait maintenant est un vrai gaspillage. Tous nos officiers du génie sont possédés de la manie de bâtir de grands bâtiments, au lieu d'utiliser les locaux existants et disponibles qui, dans beaucoup de villes de France, sont nombreux, pourraient être achetés à bon compte et facilement utilisés. Nous engageons le ministre des finances à exercer une pression sur son collègue de la guerre. Qu'on ne refuse à celui-ci rien de ce qui est absolument nécessaire, mais qu'on ne lui accorde rien de ce qui est superflu. Dans la situation où se trouve la France, c'est plus qu'une folie de perdre l'argent à bâtir une foule de casernements, quand on peut trouver à bon compte des emplacements bâtis et facilement utilisables.

Quant aux 150 millions que doit coûter annuellement la construction de forteresses et la reconstitution de notre matériel de guerre, il faut y pourvoir par une opération de crédit spéciale, par une série d'emprunts amortissables, comme l'ont fait les Anglais depuis 1861. Au lieu donc d'inscrire de ce chef 150 millions au budget de 1876, nous n'y inscrirons que 10 millions pour l'intérêt et l'amortissement rapide de cette dette spéciale ; il est vrai qu'en 1877 il faudra ajouter 10 autres millions pour l'intérêt de la somme qui sera empruntée dans le courant de cette année pour le même objet. Nous ne saurions, d'ailleurs, trop inviter le gouvernement à veiller sur ces dépenses extraordinaires de guerre. On met actuellement la France à un régime bien dangereux ; à peine sort-elle d'une catastrophe terrible qu'on exige d'elle, encore tout ébranlée et infirme, des efforts inouïs qu'une nation en pleine santé aurait peine à supporter.

En suivant la marche que nous venons d'indiquer, l'insuffisance du budget de 1876 sera de 130 ou 140 millions, en supposant qu'on ne mette pas d'impôts nouveaux et que le rendement des impôts anciens ne dépasse pas en 1876 les prévisions du budget de 1875. Nous croyons que, par une série de mesures bien combinées, on pourrait trouver 30 ou 40 de ces millions. Une assiette meilleure de certains droits, une perception plus vigilante des contributions indirectes, des remaniements aux impôts directs pourraient donner cette somme. Quant à l'augmentation de l'impôt sur l'alcool, dont on nous parle, il n'y faut pas penser ; on nous dit que le ministre aurait l'intention de rendre encore plus rigoureuses les clauses sur le vinage des vins et d'abaisser à 12 degrés la limite de faveur qui est actuellement à 15. Nous ne saurions trop vivement combattre cette mesure. Les lecteurs de l'*Economiste Français* ont pu voir, par une étude récente, combien les règlements et les droits actuels en cette matière sont déjà préjudiciables au commerce des vins et même aux intérêts du Trésor (1).

En supposant que l'administration des finances puisse se procurer 30 ou 40 millions par la réforme des modes de perception de nos impôts indirects et même directs, il resterait encore dans le budget de 1876 une insuffisance d'environ 100 millions de francs. Mais, n'a-t-on pas le droit de penser que notre système d'impôts arrivera à rendre plus en 1876 qu'en 1874 ? Sous le second empire, il y avait une plus-value annuelle et presque constante de 40 millions chaque année ; si cette plus-value se rétablissait, ce qui est probable pour peu qu'il n'y ait pas de trouble intérieur ni extérieur, on pourrait arriver à l'équilibre en 1876. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'à la fin de 1876 la dette de l'Etat envers la Banque aura été remboursée aux deux tiers ; on ne lui devra plus que 450 ou 500 millions au maximum : on pourra alors prendre avec elle des arrangements pour réduire à 100 millions l'annuité qui lui est servie, et même pour consolider une forte partie de cette dette, ainsi que le gouvernement anglais l'a fait avec la Banque d'Angleterre. Souvenons-nous aussi qu'il y a une autre ressource qui pourra profiter un jour à nos budgets. Nous avons parlé de la nécessité de convertir, sans le moindre retard, c'est à dire à la fin de 1875, l'emprunt Morgan en 5 0/0 au pair. Nous sommes convaincu que la hausse graduelle de nos fonds publics, pour peu que le calme intérieur et extérieur se maintienne, permettra dans deux ou trois ans, c'est-à-dire en 1876 ou en 1877, la conversion de notre 5 0/0 en 4 1/2, ce qui donnerait au Trésor une ressource annuelle de 34 millions de francs.

La situation financière de la France est donc loin d'être inquiétante : elle exige seulement un contrôle très-sévère sur toutes les branches de dépenses, et notamment sur celles du ministère de la guerre qui finiraient, si on ne les surveillait de près, par absorber la substance de la nation.

Paul LEROY-BEAULIEU.

LES CHEMINS DE FER D'ALSACE-LORRAINE

ET LEUR EXPLOITATION.

Le réseau des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort comme propriété de l'Empire, avait au 31 décembre un développement de 862 kilomètres contre 24,162 kilomètres, longueur totale du réseau allemand (3,220 meilen) et 18,784 longueur totale du réseau français. Pendant l'exercice de 1873, la somme des recettes s'est élevée à 34,098,221 francs et les dépenses à 30,227,745, contre 31,524,176 francs de recettes et 23,823,548 de dépenses en 1872. Entre les recettes et les dépenses la différence est de 3,870,476 francs, revenu net. Comme l'Etat a payé à la Compagnie de l'Est pour l'acquisition du réseau une somme de 325,000,000 de francs, plus 2,700,000 francs à la ville de Munster pour la ligne de Colmar à Munster, le rendement net de l'année ne dépasse pas 1,20 pour 100. A raison de 847 kilomètres exploités, les dépenses par kilomètre ont été de 35,688 francs, les recettes de 40,256 francs, le produit net 4,568 francs. La direction générale, siégeant à Strasbourg, est chargée depuis le 16 septembre 1873 de l'administration de la ligne du Guillaume-Luxembourg, d'une étendue de 170 kilomètres, allant de la frontière de Lorraine à Luxembourg. Dans le courant de l'année, 351 trains réguliers ont circulé chaque jour sur l'ensemble des lignes du double réseau avec

(1) Voir l'*Économiste Français* du 28 novembre 1874.

un mouvement de 9,961,025 voyageurs et un transport de 133,158,000 quintaux (de 50 kilog.) de marchandises, plus 28,772 bestiaux, sur un trajet utilisé de 6,908,428 kilomètres, à la vitesse de 27.8 à 44.3 kilomètres pour les trains rapides, 18.0 à 0.33 pour les trains ordinaires, 15.0 à 30.0 pour les trains mixtes, 11.3 à 22.5 pour les trains de marchandises, par heure, y compris les temps d'arrêt. Transports et recettes ont augmenté dans l'année dans le rapport de 8 1/2 pour 100.

Si nous considérons ces chiffres de plus près, nous voyons dans le décompte (pièce XVIII) joint au rapport de cette année de la Direction générale, les recettes de 34,098,221 francs pour le réseau d'Alsace-Lorraine se répartir comme suit :

Transport des voyageurs.........	9.392.980	francs
Transport de marchandises......	21.729.162	—
Revenus divers.................	2.945.645	—
Reste de l'exercice 1872.........	30.434	—

Sont comptés comme revenus divers le produit des locations, la vente de vieux matériaux, l'expédition des dépêches particulières, etc. Quant aux dépenses, nous trouvons, pour un total de 30,227,745 francs :

Traitements.....................	5.085.995	francs
Autres frais de personnel.......	6.406.282	—
Frais d'administration...........	1.224.995	—
Entretien et renouvellement de la voie........................	6.447.440	—
Entretien du matériel	6.403.020	—
Dépenses diverses................	4.198.430	—
Loyer des voies étrangères non acquises par l'Etat..............	389.970	—
Excédant sur l'exercice 1872......	71.613	—

Une question se présente tout d'abord à la vue du rendement considérable donné par les chemins de fer de notre réseau par kilomètre de parcours et en présence de la faible proportion du bénéfice net indiqué par les comptes. On se demande si le chiffre de dépenses indiqué n'est pas exagéré. En effet, d'après la comptabilité établie par l'administration des chemins de fer, le bénéfice net se réduit à moins de 1,20 pour 100 du capital d'acquisition tandis que le rendement brut par kilomètre s'élève à 40,256 francs. Selon les données officielles publiées sur les résultats de l'exploitation des chemins de fer allemands en 1873, la recette s'est élevée à 867,862,500 francs au total, et à 40,354 francs par kilomètre exploité (231,430,000 thalers au total et 80,707 thalers par *meile* exploité). Les mêmes données officielles allemandes attribuent un bénéfice net de 3,8 pour 100 sur les capitaux engagés pour les chemins de fer de l'Etat ; de 4,4 pour 100 pour les chemins de fer particuliers, bien que de 1867 à 1873 les bénéfices nets par kilomètre exploité se soient abaissés de 15,100 francs à 12,336 francs, par suite d'une augmentation des dépenses de 22 pour 100. Sur le réseau d'Alsace-Lorraine le rendement brut par kilomètre équivaut donc à peu près au rendement moyen des chemins de fer de tout le réseau allemand. Seulement, en Allemagne, le chiffre des dépenses est de beaucoup inférieur à celui compté pour les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, ce qui explique fort bien comment les chemins de fer allemands, avec un rendement brut égal à peu près à celui de notre réseau, laissent de 3,7 à 4,4 pour 100 de bénéfice net, au lieu de 1,20 pour 100, résultat des comptes de l'administration du réseau alsacien.

Que si nous comparons l'exploitation des chemins de fer d'Alsace-Lorraine à celle des chemins de fer français, nous constatons aussi, malgré l'augmentation des dépenses, un produit net bien supérieur pour les différentes lignes de la France. M. Leroy-Beaulieu a consacré dans l'*Economiste français* du mois d'octobre une série d'articles à la question des frais d'exploitation des chemins de fer. Ces études nous montrent, entre autres, que pour la ligne de l'Est, dont le réseau d'Alsace-Lorraine a été détaché par suite de l'annexion et qui a exploité en 1873 une longueur de 1,969 kilomètres, la recette brute s'est élevée à 46,607 francs en moyenne par kilomètre et les dépenses à 30,057 francs, laissant un rendement net de 35 pour 100 sur le montant total des recettes, contre 11 pour 100, proportion du rendement net sur les recettes brutes en Alsace-Lorraine. En Alsace-Lorraine, le chiffre des dépenses porté en compte par kilomètre dépasse de 5,631 francs les dépenses kilométriques de la Compagnie de l'Est. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la gestion du réseau alsacien marque seulement un bénéfice net inférieur à 1,20 pour 100 du capital d'acquisition. On comprend que le réseau alsacien puisse donner sous l'administration nouvelle, par kilomètre exploité, un chiffre de recette inférieur à la moyenne des chemins de fer de la Compagnie de l'Est, mais nous ne pouvons admettre que les dépenses doivent être, chez nous, beaucoup plus élevées. Cette observation se justifie d'autant mieux que les résultats de l'exploitation de la plupart des chemins de fer de France et d'Allemagne se rapprochent de ceux de la Compagnie de l'Est, et que maintenant encore sur beaucoup de lignes, même importantes, les dépenses kilométriques ne dépassent pas de 7,000 à 8,000 francs. Sur l'ancien réseau de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, d'un développement de 2,020 kilomètres, les recettes ont été en 1873 de 46,798 francs contre 19,671 francs de dépenses par kilomètre. Sur l'ancien réseau de la Compagnie du Midi, la recette brute kilométrique a été, la même année, de 56,805 francs et les dépenses de 21,011 francs pour une étendue de 798 kilomètres. Bref, sur l'ensemble des chemins de fer français, les dépenses varient de 42 à 50 pour 100 de la recette brute pour l'ancien réseau et ne dépassent pas de 70 à 85 pour 100 sur les lignes les moins favorisées du réseau nouveau.

Ainsi les bénéfices si minimes indiqués par la comptabilité des chemins de fer d'Alsace-Lorraine ne proviennent pas de la réduction du rendement brut, aussi considérable sur notre réseau que sur l'ensemble des chemins de fer allemands. La diminution des bénéfices provient de l'exagération des dépenses inscrites dans les comptes, dépenses qui dépassent de beaucoup la proportion indiquée à la même époque et pour la même unité de longueur sur l'ensemble des réseaux de l'Allemagne et de la France. Demandons sur quels chapitres porte surtout l'exagération des dépenses; un coup d'œil sur les comptes publiés par la Direction générale nous montre après la somme des traitements le chiffre élevé de 6,406,282 francs inscrit sous le titre d'*autres frais de personnel*, parmi lesquels figurent 378,345 francs, comme frais de travaux auxiliaires. Sans entrer dans l'examen de tous les articles de ce compte de dépenses, sans nous perdre dans la critique de ces détails, il nous est permis, il est même nécessaire, dans l'intérêt du pays, de demander une meilleure économie et une administration moins dispendieuse de nos chemins de fer. Quand, sur tous les points de l'Europe, on voit des lignes qui ne dépensent pas plus de 7,000 à 8,000 francs par kilomètre, quelques-unes même seulement 6,000 francs, on peut sans prétention exagérée émettre le vœu que les chemins de fer de l'Etat en Alsace-Lorraine ne soient plus administrés d'une manière plus coûteuse que les entreprises particulières, au grand détriment du commerce et de l'industrie dont les frais de transport ont été accrus dans une proportion exagérée.

L'exagération des dépenses a eu pour effet naturel l'élévation des tarifs de transport. Tout objet dont le prix augmente détermine un préjudice pour l'acquéreur et celui-ci proteste toujours contre la hausse. Dans l'ordre habituel des choses le rapport de l'offre à la demande règle les prix, tant que la concurrence existe. Mais, à défaut de concurrence, en présence d'un monopole comme celui des transports par chemins de fer entièrement abandonné à la discrétion de l'Etat, comme c'est du moins le cas pour la circulation intérieure en Alsace-Lorraine, il n'y a pas de concurrence en mesure d'influer efficacement sur les tarifs de transport. Depuis le 20 juillet 1874, l'administration de notre réseau de voies ferrées a élevé tous ses tarifs dans une proportion énorme en invoquant le seul intérêt de l'Etat, au grand préjudice des intérêts du pays. Le pays se plaint vivement de cette mesure regrettable. L'annexion, en modifiant profondément notre régime économique, en nous jetant sur un marché nouveau après avoir élevé une barrière de douane du côté de nos anciens débouchés de France, a soumis notre industrie et notre commerce à de dures épreuves dont nous aurons grand'peine à nous remettre. Un gouvernement soucieux de la prospérité du pays doit l'aider à se relever par toutes les mesures possibles, et l'atténuation du prix du transport est une de ces mesures.

Sous l'influence de cette idée, le prix des transports sur le réseau d'Alsace-Lorraine a été considérablement diminué immédiatement après la guerre. Propriétaire des chemins de fer qui sont entrés pour une part dans l'indemnité de guerre payée par la France, l'Etat semblait alors disposé à faire participer le pays aux avantages de la jouissance de ces voies de fer dont l'acquisition en définitive ne coûtait rien à l'Empire. On pensait que le gouvernement, pour favoriser nos populations, ne s'efforcerait pas de tirer de l'exploitation de nos chemins de fer des bénéfices d'un taux élevé, afin d'atténuer, comme les organes officieux cherchaient à nous le faire croire, l'irritation causée par la conquête. C'était là une pure illusion, que la hausse des tarifs du 20 juillet dernier devait bientôt dissiper. D'après le relevé du tableau ci-contre, la hausse varie de 25 à 60 0/0

en triplant même pour certaines taxes en vigueur avant le 20 juillet 1874 :

TARIF DES VOYAGEURS.

COURSE SIMPLE par mille (1) de parcours.	TRAINS ORDINAIRES.			TRAINS RAPIDES.		
	Anciens prix.	Nouveaux prix.	Augment. 0/0	Anciens prix.	Nouveaux prix.	Augment. 0/0
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	
Première classe.....	0.60	0.75	25	0.75	0.85	14
Deuxième classe....	0.35	0.50	43	0.40	0.60	50
Troisième classe....	0.20	0.32	60	»	»	»

TARIF DES MARCHANDISES.

CLASSEMENT.	DROIT FIXE PAR MILLE ET PAR QUINTAL.			DROIT D'EXPÉDITION PAR QUINTAL.		
	Ancien.	Nouveau.	Augment. 0/0	Ancien.	Nouveau.	Augment. 0/0
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	
Grande vitesse......	0.10	?	?	0.125		
Petite vitesse.......	0.04	0.05	25	0.10	0.125	25
WAGONS COMPLETS COUVERTS						
1) à 100 quintaux...	0.03	0 033	10	0.75	0.75	»
2) à 200 quintaux...	0.02	0.025	25	0.25	0.75	300
WAGONS COMPLETS OUVERTS.						
1) à 100 quintaux...	0.02	0 258	28	0.075	0.075	»
2) à 200 quintaux...	0.01	0.0187	87	0.025	0.075	300
Tarif spécial.......	0.01	0.012	20	?	0.05 à 0.075	20

En établissant cette augmentation, la Direction des chemins de fer d'Alsace-Lorraine a rétabli par contre les billets de retour avec une bonification de 55,8 0/0 sur les billets de première classe, de 45,7 0/0 sur les billets de seconde classe, de 37,5 0/0 sur les billets de troisième classe. Elle délivre en outre des cartes d'abonnements à prix très-modérés aussi pour les écoliers et les ouvriers pour les trajets d'un faible parcours. Toutefois, sur certaines lignes, telles que les chemins de fer vicinaux du Bas-Rhin, construits par les communes avec le concours du département, les prix sont aujourd'hui plus élevés que lors de l'exploitation par la Compagnie de l'Est : cela à cause des tarifs réduits accordés par la Compagnie de l'Est afin de compenser les sacrifices des populations limitrophes pour l'établissement de ces lignes, mais sans engagement positif pour le maintien des prix réduits, inférieurs à ceux des grandes lignes du réseau.

L'élévation des tarifs de transport sur les chemins de fer vicinaux du Bas-Rhin soulève en ce moment une discussion intéressante sur la question de propriété de ces lignes. D'une part, les communes qui ont construit ces lignes avec le concours du département, soutiennent que, construites avec les ressources et sous la législation des chemins vicinaux ordinaires, elles n'appartiennent pas à l'Etat et n'ont pu être cédées par la France à l'Allemagne au même titre que le réseau de la Compagnie de l'Est. Sur ce réseau, l'Etat gardait, en vertu de la loi du 11 juin 1842, le domaine plein, une sorte de nue propriété, avec la faculté d'en jouir d'une manière pleine et entière après l'expiration de la concession, du droit emphytéotique dont fut investie la Compagnie de l'Est. Quant aux chemins de fer vicinaux, selon la déclaration de M. Dœllinger, conseiller à la Cour d'appel de Colmar, l'Etat n'a jamais été considéré comme « propriétaire du sol de ces chemins, comme » il l'est incontestablement du sol des routes nationales, » comme il l'est encore du sol des chemins de fer ordi- » naires. C'est le département, ou plutôt ce sont les com- » munes qui restent propriétaires des terrains puisqu'elles » ont supporté les frais d'établissement (Dumay, *Chemins* » *vicinaux*, p. 336). La circonstance que l'Etat a fourni » des subventions est absolument indifférente à la ques- » tion. » Ce qui prouve d'ailleurs que l'Empire allemand n'est pas subrogé aux droits de la Compagnie de l'Est sur les chemins de fer vicinaux et que le traité de Francfort n'a pas visé les lignes dont la nue propriété restait aux communes, c'est que le paragraphe 4 de l'article premier du traité dit que le gouvernement français s'engage à libérer envers l'Empire allemand les chemins de fer cédés de tous les droits que des tiers pouvaient faire valoir sur eux. Si parmi ces chemins cédés on avait entendu les lignes vicinales, le gouvernement français aurait été obligé de désintéresser les communes ou le département du Bas-Rhin de leurs droits de propriétaires constructeurs des lignes. Cette formalité n'a jamais été remplie et le gouvernement allemand n'a même pas songé à le demander à la France. En conséquence, les lignes vicinales du Bas-Rhin n'ont pas fait l'objet de la cession et le gouvernement allemand ne peut en devenir propriétaire que par voie d'achat comme il a fait dans le Haut-Rhin pour l'embranchement de Colmar à Munster.

Tout à l'heure, nous avons estimé à 1.20 0/0 le bénéfice net donné par les chemins de fer d'Alsace-Lorraine sur le capital d'acquisition. En réalité, ce rendement déjà si faible devra encore être diminué si nous comptons, avec la somme dépensée pour l'acquisition du réseau, les dépenses pour le matériel d'exploitation. Le rapport de l'administration évalue à 392,625,000 francs (104,700,000 thalers) le total des sommes dépensées à la date de 1873, pour l'acquisition et pour l'exploitation de nos chemins de fer. A ce compte, le bénéfice net descendrait à moins de 1 0/0. Actuellement, le matériel d'exploitation comprend 282 locomotives, 20 tenders, 766 voitures pour voyageurs et 9,544 wagons pour marchandises. Les 766 voitures pour voyageurs ont coûté 6,978,448 francs et comprennent 154 voitures de première classe, 48 de première et seconde classe, 72 de deuxième classe, etc. Les 9,544 wagons de marchandises ont coûté ensemble 31,938,000 francs ; ils comprennent : 1,938 wagons couverts, 6,324 wagons ouverts, 1,282 wagons à houille et pour le transport des bois.

Quand les journaux du gouvernement nous ont accusé, pour notre réseau de voies ferrées, un rendement net inférieur à 1 0/0 du capital dépensé, personne n'a voulu admettre la réalité de ce résultat, et nous n'y croirions pas nous-même s'ils n'étaient attestés par des comptes détaillés, tant est grande la défiance à l'égard des déclarations officielles. Par suite des dépenses trop considérables indiquées par les comptes pour les frais d'exploitation, l'augmentation des tarifs, déjà si onéreuse pour le commerce du pays, ne portera probablement pas encore les bénéfices nets à un taux élevé, à moins d'un grand développement des transactions. Or la hausse des prix ne contribuera pas à augmenter les transports ni à stimuler les affaires. Il y a donc lieu, il devient indispensable de ramener les dépenses d'exploitation par unité kilométrique au niveau des dépenses sur les voies ferrées des pays voisins, des dépenses de beaucoup inférieures en Allemagne comme en France au chiffre atteint en Alsace-Lorraine. Espérons que l'Etat ou le gouvernement tiendra compte des plaintes émises en Alsace-Lorraine sur les embarras créés au pays par la cherté actuelle des transports. Puisse-t-il mieux comprendre la solidarité de ses intérêts avec la prospérité de la population ! En demandant plus de modération dans les tarifs de nos chemins de fer, nous reconnaissons d'ailleurs volontiers les améliorations réalisées par l'administration actuelle par le développement et l'extension du réseau, par l'introduction du système plus simple du tarif unique pour les transports de marchandises. Un nouveau projet de loi doit enfin être prochainement présenté au Reichstag pour soumettre l'ensemble des réseaux de chemins de fer des différents pays de l'empire à une législation uniforme en les plaçant sous la surveillance d'un office central dépendant du chancelier. L'unité de la législation des tarifs dans tout l'Empire constitue un grand progrès dont les avantages ressortent pour quiconque a éprouvé les obstacles que le passage des marchandises sur plusieurs réseaux différents apporte encore aujourd'hui aux relations commerciales.

CHARLES GRAD.

UNE RÉFORME DANS LA JURIDICTION COMMERCIALE.

L'approche des élections au tribunal de commerce nous paraît donner une nouvelle actualité à une question qui a déjà été plusieurs fois agitée dans la presse, sans avoir jusqu'ici obtenu de solution : nous voulons parler d'une réforme qui consisterait à doter les tribunaux de commerce d'une première juridiction susceptible de jouer, dans ces matières spéciales, le rôle que jouent, en matière civile, les justices de paix. La nécessité d'une semblable institution se fait de plus en plus sentir ; elle a été vivement réclamée à plusieurs reprises, et en particulier dans une brochure publiée par M. Colombier (1), qui a traité le sujet avec une véritable compétence et un sens pratique remarquable.

L'auteur de ce travail, qui est un de nos grands éditeurs

(1) Le mille allemand vaut 7,814 mètres.

(1) *Notes à Messieurs les électeurs des juges au tribunal de commerce.*

de musique, membre du comité judiciaire du Cercle de la librairie, a été frappé, dans l'exercice de ces utiles et délicates fonctions, des délais interminables qui précèdent, dans l'immense majorité des cas, le prononcé des jugements en matière commerciale, et des frais élevés que se trouvent toujours avoir à supporter les parties devant une juridiction ayant, en principe, pour caractères essentiels et distinctifs, la célérité et l'économie.

S'il était possible d'alléger le travail des magistrats consulaires, d'abréger le délai dans lequel un jugement peut être rendu, et enfin d'éviter aux parties une portion des frais qu'elles ont à payer, il en résulterait évidemment une grande amélioration dans une branche importante de notre système judiciaire. Mais, avant de parler des changements qu'il serait désirable d'apporter dans l'organisation des tribunaux de commerce, il est bon de démontrer par des faits que ces modifications sont urgentes, autant dans l'intérêt des juges que dans celui des justiciables. M. Colombier cite, à ce propos, quelques exemples puisés dans sa pratique et dont nous allons emprunter les plus intéressants.

On sait qu'il existe, au Cercle de la librairie, un comité judiciaire faisant fonctions d'arbitre rapporteur, auquel le tribunal de commerce renvoie un grand nombre d'affaires concernant les industries représentées dans le Cercle. Dans une première affaire, renvoyée devant ce comité, il s'agissait d'une somme de 107 francs que l'administrateur d'un journal supprimé réclamait pour solde de compte à l'entrepreneur avec lequel il avait un traité pour la vente des numéros de ce journal. Celui-ci, sous le prétexte que la suppression l'autorisait à rendre les numéros qui lui étaient rentrés, s'est laissé assigner devant le tribunal de commerce. Il a comparu à l'audience, mais il a été condamné par défaut, parce qu'il n'avait pas entendu l'appel de sa cause. Sur son opposition au jugement, l'affaire a été renvoyée au Cercle de la librairie. Le défendeur s'est présenté alors devant le comité judiciaire, tandis que son adversaire était remplacé par un clerc de son agréé. D'après les explications qu'il a données, explications auxquelles le clerc n'a rien pu opposer, les arbitres ont été convaincus qu'il ne devait pas cette somme de 107 francs, et un d'eux a été chargé par ses collègues de rédiger un rapport. Au moment de terminer ce dernier, le rapporteur éprouve le regret de n'avoir pas entendu le demandeur; ayant à conclure contre lui, il veut le prévenir et l'engager à retirer sa demande, afin de lui éviter des frais inutiles. Il le fait venir, et les explications qu'il en reçoit changent complétement la physionomie de l'affaire. Le rapporteur convoque de nouveau les deux parties et les concilie. Le demandeur a consenti à garder à sa charge les frais qu'il avait déjà payés : 40 francs, plus 50 francs de provision qu'il avait remis à son agréé. Sur les 107 francs qu'il allait recevoir, il avait déboursé 90 francs. Son adversaire a payé les 107 francs, plus 15 ou 20 francs d'autres frais. Si nous citons ainsi presque toutes les particularités de cette affaire, choisie parmi les plus simples, c'est pour bien montrer les caractères de cette sorte de juridiction arbitrale, qui rend chaque jour de signalés services. Malgré cette simplicité, quand on considère les frais, on ne peut s'empêcher de regretter d'autant plus de les voir aussi peu en rapport avec les sommes en litige, que certains individus ne craignent pas d'en faire un objet de spéculation. Ainsi l'on voit des industriels donner des commandes plus ou moins importantes à de petits entrepreneurs, de qui ils obtiennent des rabais exagérés; puis, comme la marchandise fabriquée n'est pas tout à fait conforme à l'échantillon, si on ne leur accorde pas un nouveau rabais, ils refusent de prendre livraison et se laissent assigner devant le tribunal de commerce. Ils savaient cependant qu'aux prix qu'ils avaient obtenus du fabricant, il serait impossible à celui-ci, sans y perdre, de leur fournir la marchandise parfaitement conforme au type proposé.

Les affaires de ce genre sont toujours très-difficiles à arranger; néanmoins, les arbitres arrivent le plus ordinairement à une conciliation, ce qui n'empêche pas qu'il en résulte des frais souvent considérables dont la plus grande partie retombe sur les malheureux petits fabricants.

On a signalé aussi des commis voyageurs qui grossissent dans des proportions exorbitantes les commandes qu'ils ont reçues en province; puis, quand le client refuse de prendre livraison de sa commande ainsi augmentée, on le fait assigner à comparaître devant le tribunal de commerce de la Seine; et, pour obtenir justice, ce dernier est forcé de dépenser beaucoup plus qu'il n'aurait eu à payer s'il eût accepté sa commande, si importante qu'en eût été l'augmentation.

Citons encore une autre affaire, dont le dénouement fut moins rapide que celui de la première. Au mois d'avril 1871, un libraire de Paris remit aux Messageries nationales un colis d'une valeur de 132 francs, qu'il adressait à un libraire d'une petite ville de province. Ce colis ne parvint pas à sa destination. Après plusieurs réclamations restées infructueuses, au mois de novembre suivant ce libraire fit assigner la Compagnie des Messageries nationales devant le tribunal de commerce de la Seine. Celle-ci fit à son tour assigner en garantie la Compagnie du chemin de fer du Nord, à laquelle elle avait remis le colis. De son côté, cette dernière Compagnie fit citer le facteur chargé de transporter ce colis de la gare au domicile du destinataire; enfin ce dernier fit assigner un libraire pour avoir accepté un envoi destiné à son confrère, libraire dans la même ville, et qui lui avait été livré par erreur. L'affaire fut renvoyée devant le Cercle de la librairie.

En raison du nombre des parties, elle a d'abord exigé plusieurs remises; puis, d'après les documents fournis par la Compagnie du chemin de fer du Nord et son facteur, comme il y avait de grandes présomptions que le libraire assigné avait en effet reçu le colis destiné à son confrère, le rapport concluait contre lui. Ce libraire n'ayant été représenté devant le comité que par un mandataire, le rapporteur lui écrivit pour le prévenir et l'engager à transiger, lui faisant remarquer qu'il y allait de son honorabilité. Aussi s'empressa-t-il de se rendre à cette invitation, et, d'après ses explications, les nouveaux documents fournis par lui et ceux que, sur son indication, l'on put obtenir du chemin de fer, l'arbitre chargé du rapport reconnut que le libraire mis en cause n'avait pas reçu de colis, et les conclusions d'abord prises ont été complétement changées.

Le jugement de cette affaire a été rendu au mois de juillet 1873, deux ans et trois mois après la remise du colis aux Messageries. La Compagnie du chemin de fer du Nord a été condamnée au paiement des 132 francs, montant de la demande, aux intérêts de droit et aux dépens. Le demandeur a donc reçu les 132 francs, plus les intérêts; mais ses dépenses ont monté à 85 francs. Le libraire si malheureusement impliqué dans une affaire à laquelle il était complétement étranger a eu à payer 225 francs, et le facteur 150 francs environ; ces deux personnes ont dû faire plusieurs fois le voyage de Paris et quelquefois y séjourner plusieurs jours. Voilà donc 460 francs payés par les parties qui ont gagné leur procès ou qui ont été mises hors de cause. En estimant à la même somme les dépenses du chemin de fer du Nord, il en résulte qu'une affaire de 132 francs a coûté de 800 à 900 francs.

D'après ces deux exemples et des milliers d'autres qu'il serait aisé de citer à l'appui, on peut voir combien l'organisation actuelle est défectueuse et contraire aux véritables intérêts des justiciables. Pour remédier à cet état de choses, ce qui manque au tribunal de commerce, c'est une première juridiction semblable à celle qui existe pour les affaires civiles : une *justice de paix*. La loi exige que pour la plupart des affaires civiles, même pour celles qui par leur importance ne sont pas de la compétence des juges de paix, les parties soient d'abord appelées en conciliation devant ces derniers. Cette même formalité tutélaire, appliquée aux affaires commerciales, aurait l'avantage d'éviter un très-grand nombre de procès et de diminuer dans une proportion considérable les affaires portées au rôle du tribunal de commerce.

Dans l'état actuel, quand un débiteur commercial refuse de payer une somme, si minime qu'elle soit, il n'y a pas d'autre moyen de le contraindre que celui de le faire assigner à comparaître devant le tribunal de commerce. La cause est portée au rôle et elle doit être appelée à l'audience comme s'il s'agissait d'une somme considérable. Et non-seulement on est forcé d'assigner pour la somme la plus minime, mais encore il est très-prudent de se faire représenter par un agréé, et l'adversaire est obligé également de s'adresser à un agréé, sous peine d'être exposé, comme le défendeur de la première affaire que nous avons citée, à se voir condamner par défaut malgré sa présence à l'audience et son désir de répondre à l'appel de sa cause.

La statistique fournit, à l'appui de la nécessité de cette réforme, de puissants arguments. Ainsi, les affaires restant à juger au 1er juillet 1869 étaient de 1,185; celles portées devant le tribunal de commerce du 1er juillet au 31 décembre 1869, de 34,854; du 1er janvier au 31 décembre 1870, de 45,463; et, enfin, du 1er janvier au 31 décembre 1871, de 35,909; ensemble 117,411. Pendant l'exercice précédent, du 1er juillet 1868 au 30 juin 1869, 68,751 affaires étaient venues devant le tribunal de commerce : et c'est ce chiffre qui représente la moyenne annuelle la plus ordinaire. En présence d'un nombre aussi considérable

d'affaires, on se demande comment un tribunal composé de quatorze juges et de vingt-deux juges suppléants peut suffire à une pareille tâche. Aussi, aux audiences du petit rôle qui commencent toujours par un appel de sept ou huit cents causes, cet appel se fait-il avec une telle rapidité qu'il est à peu près impossible aux parties de se présenter en personne.

Sur les 116,966 affaires jugées par le tribunal du 1er juillet 1869 au 31 décembre 1871, 65,789 l'ont été par défaut. En estimant à 60 francs, en moyenne, les dépenses occasionnées par chacune d'elles, on arrive à une somme de près de 4,000,000 de francs, dont la plus grande partie vient augmenter la perte des demandeurs au profit desquels ces jugements sont rendus, mais qui doivent payer les frais, sauf leur recours contre des débiteurs trop souvent insolvables. 10,871 affaires ont été conciliées et 8,393 ont été retirées; ce qui fait un total de 19,264. Ces affaires sont celles qui ont été renvoyées devant des arbitres, et chacune d'elles a été grevée de frais à peu près égaux à ceux des jugements par défaut. Enfin, 31,913 affaires ont été jugées contradictoirement, et un grand nombre de ces dernières auraient pu sans doute être conciliées. Mais souvent aussi il arrive que les parties, qu'on est parvenu à mettre d'accord, se séparent sur la question des frais, que, par amour-propre, personne ne veut payer. Il est bon d'ajouter que toujours l'exagération du montant des frais est cause de cette difficulté. Ainsi, on voit des demandes de 125 francs ayant occasionné 94 francs de frais; pour une autre de 75 francs ils se montaient à 119 francs, etc. Si encore ces frais étaient toujours mis à la charge de celui qui les a occasionnés, le mal serait moins grand; mais c'est souvent le contraire qui arrive. Par exemple, un fournisseur présente à son débiteur une facture de 80 francs. Celui-ci n'en doit que 60, et offre de payer cette somme. Le fournisseur n'accepte pas et le fait assigner; l'affaire arrive au tribunal de commerce et elle est renvoyée devant des arbitres. Ceux-ci constatent que l'offre était suffisante et le demandeur consent à recevoir, pour solde, les 60 francs offerts. Mais il y a 40 ou 50 francs de frais. Si dans son inexpérience le défendeur n'a pas fait constater son offre par exploit d'huissier, ces frais sont mis à sa charge. Comme l'expérience ne s'acquiert que par la pratique, il n'y a donc que les plaideurs de profession qui puissent se mettre en garde contre le danger de payer des frais qui, dans tous les cas, devraient incomber à celui qui les a occasionnés.

Avec des juges pour les affaires commerciales ayant les mêmes attributions que les juges de paix pour les affaires civiles, les 85,053 affaires jugées par défaut, conciliées ou retirées en 1870-71, auraient d'abord été appelées en conciliation, les parties auraient pu se présenter devant les juges, et non-seulement les affaires conciliées ou retirées n'auraient eu que très-peu de frais à supporter, mais encore une grande partie des jugements par défaut auraient été remplacés par une conciliation ou le retrait de la cause, et ceux qui n'auraient pu être évités auraient été grevés de moins de frais. Les arbitres non salariés ne manqueraient pas. Un grand nombre d'industries ayant des chambres syndicales, des comités judiciaires pourraient être formés dans toutes, et le tribunal renverrait à chacun d'eux les affaires concernant leur industrie. Depuis dix ans que le comité du Cercle de la librairie fonctionne, plusieurs de ses membres n'ont pas cessé d'en faire partie, et ceux qui l'ont quitté n'en sont partis qu'avec regret, car les services que l'on rend dans ces modestes fonctions compensent largement les soins que l'on apporte à les remplir et le temps qu'on y consacre. Dans toutes les chambres on trouverait des membres qui seraient heureux de se dévouer aux intérêts de leurs confrères.

Telle est la thèse soutenue par M. Colombier; il appelle encore l'attention sur la jurisprudence adoptée par le tribunal de commerce : d'après cette jurisprudence, le débiteur qui a offert verbalement de payer à son créancier la somme qu'il lui devait est condamné à payer les frais quand ses offres n'ont pas été constatées par un acte extrajudiciaire : c'est légal, mais cela paraît peu équitable. Par son origine et sa composition, le tribunal de commerce est un tribunal de famille, l'équité doit être la première base de sa jurisprudence ; or, lorsqu'un commerçant veut exercer des poursuites pour obtenir le paiement d'une somme supérieure à ce qui lui est dû, il n'est pas admissible qu'après avoir obtenu justice, il fasse supporter à l'autre partie des dépenses souvent considérables et peu en rapport avec la somme réclamée. Les dépenses exagérées sont un véritable obstacle à l'exercice de la justice, et empêchent celle-ci d'être égale pour tous. Qu'un éditeur ou un industriel aient à poursuivre un contrefacteur, ils sont assurés de faire consacrer leur droit, et le tribunal leur accordera des dommages-intérêts, mais ces dommages-intérêts seront calculés sur le tort matériel qui leur aura été causé, c'est-à-dire sur le nombre des objets vendus à leur préjudice ; quant aux frais d'agréés et d'avocats, le jugement les laissera toujours à leur charge, et s'ils ont affaire à des adversaires jouissant d'une position pécuniaire supérieure à la leur (ce qui arrive bien souvent), ceux-ci forceront à aller devant toutes les juridictions, et les malheureux demandeurs, après avoir obtenu la consécration de leur droit en dernier ressort, se trouveront avoir à payer des sommes dépassant de beaucoup le dommage dont ils auront poursuivi la réparation.

Tel est donc le but de la réforme à apporter, pour le moment, dans notre justice commerciale : abréviation des délais, diminution des frais. Socrate a dit, il est vrai, et l'on entend répéter encore parfois, qu'il faudrait rendre les dépens des procès très-considérables pour empêcher le peuple de plaider; on sait si ces vœux ont été largement exaucés dans tous les pays civilisés; mais le moyen indiqué par le sage Athénien ne profite qu'au fisc et aux officiers ministériels; les plaideurs abondent toujours de tous côtés au seuil du prétoire et s'en disputent l'entrée. Du reste, la pensée attribuée à Socrate ne repose pas sur des principes qu'un législateur sage puisse avouer. Lorsqu'un procès naît entre deux citoyens, si la société comme la justice doivent former un vœu, c'est que la contestation soit jugée promptement et à peu de frais. Le législateur ne doit pas compter sur l'augmentation des dépens pour diminuer le nombre des procès, mais sur le temps, sur la sagesse des magistrats, sur la diffusion des lumières, enfin sur un mécanisme juridique qui dispose les citoyens insensiblement à préférer des transactions peu onéreuses à l'exercice trop rigoureux de leurs droits. En attendant que cette éducation se fasse chez nous et que ces principes triomphent dans toutes les branches de notre système judiciaire, nous croyons pouvoir demander, sinon encore dans notre droit civil, au moins dans notre jurisprudence commerciale, des réformes de procédure bien simples et d'une utilité qui paraît aujourd'hui suffisamment démontrée.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS DEPUIS VINGT ANS

ET L'ADMINISTRATION DE M. HUSSON.

Les sciences administratives et économiques viennent de faire une perte sensible dans la personne de M. Armand Husson, membre de l'Institut, ancien directeur général de l'Assistance publique à Paris, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine. M. Husson a été enlevé, à l'âge de soixante-cinq ans, par une courte maladie, à ses études et à ses travaux au moment même où il achevait d'imprimer la seconde édition de son ouvrage sur les *Consommations de Paris*, ouvrage récompensé, il y a une vingtaine d'années, du prix Montyon pour la statistique, et devenu pour ainsi dire classique. Les lecteurs de l'*Économiste Français*, pour lequel M. Husson était un précieux collaborateur, n'ont pas oublié ses intéressants articles sur les écoles parisiennes, sur la consommation de la viande de cheval en France et à l'étranger, sur la consommation du lait à Paris, etc. On sait que M. Husson avait également collaboré au *Journal des Economistes* et à l'*Annuaire de l'Economie politique*.

Sa vie n'est qu'une longue suite de travaux et d'études persévérantes. Né en 1809, il entrait dès 1828, avec un emploi des plus modestes, dans les bureaux de la préfecture de la Seine, où il devint plus tard chef de division, chargé de l'administration départementale et communale. Signalé de bonne heure parmi les nombreux fonctionnaires de son service, par son activité et ses connaissances aussi variées qu'approfondies, on peut dire qu'il dut à son mérite personnel, dans cette première partie de sa carrière, un avancement qui devait le conduire, en 1861, au poste important de directeur général de l'Assistance publique. Pendant les trente-trois ans qu'il passa à la préfecture de la Seine, il rendit à l'administration d'éminents services : c'est ainsi qu'en 1850, il rédigea le remarquable règlement général concernant les cimetières, qui est encore aujourd'hui le code de la matière ; il concourut activement à l'œuvre de l'annexion de la banlieue de Paris, aux traités de la Ville avec la Compagnie des Omnibus, avec celle du Gaz, avec les Pompes funèbres, etc., etc.

Ses fonctions à l'Assistance publique vinrent, tout en le mettant plus en vue, lui imposer de nouveaux travaux auxquels son activité ne cessa pas de suffire. Son nom res-

tera attaché aux plus importantes réformes accomplies dans cette administration depuis trente ans, et c'est certainement à son action personnelle qu'on doit pour la plus grande partie la transformation encore incomplète malheureusement, à cause des événements de 1870, des principaux services de notre organisation charitable et hospitalière.

M. Husson a été assez souvent l'objet d'attaques passionnées, à l'occasion des actes de sa direction, pour que nous croyions devoir rappeler brièvement quelques-unes des principales améliorations et des plus sérieuses réformes apportées, sous l'influence de son initiative, dans le service des hôpitaux et hospices de Paris.

C'est ainsi que, parmi les mesures d'administration générale dont on peut lui attribuer en grande partie le mérite, l'une des plus utiles a été celle qui a eu pour objet l'amélioration du sort des employés. Le personnel administratif de l'Assistance publique était insuffisamment rétribué; les traitements, malgré l'augmentation du prix des choses nécessaires à l'existence, étaient minimes et fixes dans chaque grade. Conformément à ce qui avait été fait pour les employés de l'Administration municipale, en 1848, les traitements ont été rehaussés, et le système des augmentations périodiques, avec minimum et maximum, a été adopté. Grâce au concours du préfet de la Seine et du Conseil municipal, cette application a pu être complétée en 1862. Cette mesure de justice ne tarda pas à être étendue au personnel secondaire des sous-employés et des serviteurs, qui fut réorganisé sur de nouvelles bases : l'administration leur a assuré désormais à la fois un salaire plus élevé, un avancement hiérarchique et des augmentations périodiques acquises par le temps, mais subordonnées cependant à la conduite et au travail. Bien que ces avantages soient restés des plus modestes, la dotation du personnel secondaire des sous-employés et des serviteurs dut être accrue annuellement d'une somme importante, qui ne fut pas inférieure, dès le début, au chiffre de 102,000 francs. Cette mesure fut même encore depuis complétée et étendue aux rangs les plus inférieurs du personnel, et il y a tout lieu d'espérer que de nouvelles améliorations viendront couronner cette œuvre de justice et de bienfaisance, particulièrement en ce qui regarde le chiffre des pensions de retraite des sous-employés, demeuré encore à un taux vraiment bien minime.

Le personnel médical des hôpitaux et hospices recevait, depuis longues années, des indemnités fixes qui n'avaient pas varié; les internes étaient dans ce cas: un tarif qui élevait les indemnités de ces utiles auxiliaires, d'après la durée des services, fut adopté en 1865. Il a eu pour effet d'augmenter un peu une rémunération précieuse pour les élèves sans fortune, en même temps qu'il a pu contribuer à retenir dans les hôpitaux jusqu'à la fin de l'internat ceux qui, voulant poursuivre plus avant le cours de leurs études, peuvent ainsi retarder l'époque où ils doivent se présenter aux épreuves légales pour l'obtention du diplôme de docteur.

Sous l'impulsion de M. Husson, de nombreux travaux d'amélioration et de construction ont été poursuivis dans les hôpitaux. En 1858, Beaujon avait vu construire un nouveau bâtiment; en 1866, les salles de cet hôpital ont été restaurées; de nouvelles et importantes additions et restaurations y furent encore réalisées en 1868 et 1869. De 1861 à 1865, on a édifié, dans le vaste périmètre de l'hôpital Saint-Antoine, deux nouveaux pavillons où 300 lits ont été installés. L'hôpital des Enfants-Malades a reçu lui-même de nombreuses améliorations : un amphithéâtre, dont l'établissement était dépourvu, a été disposé en 1864; les bains et le service de la consultation et du traitement externe ont été reconstruits sur des bases plus larges.

C'est en 1861 que l'administration de l'Assistance publique, après quelques expériences qui avaient démontré l'utilité des bains de mer et du séjour sur les côtes maritimes pour le traitement de la scrofule, a bâti, en trois mois, un hôpital provisoire de 100 lits à Berck (Pas-de-Calais). Cet essai, qui devait être suivi de l'édification d'un magnifique établissement contenant 500 lits, est certainement un des titres les plus sérieux de M. Husson à la reconnaissance de la population parisienne. Le grand hôpital de Berck, qui renferme aujourd'hui, avec le petit édifice dont nous venons de parler, environ 700 lits, permet tous les ans d'obtenir un nombre important de guérisons pour une affection qui cause de sérieux ravages dans les agglomérations de nos grandes villes. Les classes indigentes ont vu ainsi mis à leur portée, dans des conditions tout exceptionnelles, un traitement prophylactique et curatif réservé jusque-là aux classes fortunées.

L'hôpital Necker a participé à ce mouvement de progrès et de perfectionnements par une série de travaux exécutés de 1858 à 1864, et qui ont fait de ce petit hôpital un établissement très-intéressant et d'une certaine importance. On y a construit deux nouveaux corps de bâtiments pour les malades, une chapelle, une communauté et plusieurs autres services généraux. L'hôpital Saint-Louis avait des bains internes insuffisants et délabrés; on les a reconstruits, en 1861, dans de vastes proportions. Les nouveaux bains forment aujourd'hui un établissement où se trouvent réunies toutes les ressources de la balnéation la plus perfectionnée: bains simples, bains médicamenteux de toutes sortes, bains de vapeur, appareils fumigatoires et hydrothérapie complète. Ces dispositions ont été, depuis, reproduites dans l'établissement des bains externes qui fonctionne aujourd'hui dans de plus larges proportions encore.

Les services d'accouchements, où des épidémies de maladies puerpérales viennent, de temps à autre, comme dans presque tous les hôpitaux des grandes villes de l'Europe, augmenter sensiblement la mortalité, occupèrent d'une manière toute spéciale l'attention de M. Husson. C'est grâce à lui qu'on put édifier, en 1865, dans les jardins de l'hôpital Cochin, un bâtiment où les femmes en couches sont l'objet de soins particuliers. Quatre salles de dix lits seulement, d'une vaste capacité, soumises à un système d'alternance : ventilation permanente par des orifices d'évacuation et par des foyers; lessivage répété des salles, du matériel et de la literie; lieux d'aisances perfectionnés; appareils servant à rejeter loin des salles le linge souillé; isolement rigoureux des malades, rien n'a été négligé pour le bien-être ou la préservation des femmes, et ces efforts ont été couronnés de véritables succès.

On doit mentionner aussi la transformation remarquable subie par l'hôpital de la Charité et l'organisation d'une ventilation régulière des salles par des systèmes mécaniques à Lariboisière, Beaujon et Necker. A propos de discussions qui ont été soulevées, cette année même, au sein du Conseil municipal, relativement à l'alimentation des nouveau-nés dans les établissements de l'Assistance, nous pouvons dire que, depuis 1864, l'Administration s'était préoccupée de cette question. Dès cette année, elle a créé, à Bicêtre, une vacherie centrale qui fournit directement, aux hôpitaux, le lait qui leur est nécessaire pour les enfants. Enfin nous ne saurions, dans cette énumération de tout ce qui intéresse les malades, omettre de signaler la très-importante mesure par laquelle M. Husson a introduit, dans les hôpitaux et dans les infirmeries des hospices, un nouveau régime alimentaire. Ce régime, généralisé en 1867, a réalisé un progrès notable, en augmentant les quantités de viande et de vin allouées aux malades, et en faisant entrer dans la composition de l'alimentation plus d'éléments nourrissants et sains. Nous ne parlons qu'en passant du nouvel Hôtel-Dieu et de l'hôpital de Ménilmontant, aujourd'hui presque achevé.

M. Husson ne négligeait rien, dans les hôpitaux de Paris, qui ont été de tout temps une célèbre école de médecine pratique, de ce qui touche à l'instruction des élèves. On sait qu'indépendamment des cliniques officielles organisées dans les établissements du centre, les médecins et chirurgiens des hôpitaux ont été autorisés, sur leur demande, comme par le passé, à faire, au lit des malades et dans les amphithéâtres des établissements généraux et spéciaux, des cours très-suivis. De nombreuses créations, dues encore à l'Assistance publique, sont venues favoriser l'enseignement pratique et l'instruction des étudiants : laboratoires pour les examens microscopiques, salles et appareils pour l'ophthalmoscopie, musées pathologiques, etc., sont là pour témoigner de cette sollicitude constante.

Les soins multipliés de la pratique n'éloignaient pas M. Husson du point de vue théorique et scientifique. C'est ainsi qu'en 1862 il publiait, sur les établissements hospitaliers de notre pays et de l'étranger, les résultats d'une vaste enquête consignés dans l'*Etude sur les Hôpitaux* et dans le *Rapport sur les Hôpitaux de Londres*. En même temps, il instituait une commission spéciale pour l'examen de toutes les questions relatives à la construction des hôpitaux nouveaux et aux améliorations à introduire dans les hôpitaux existants. Enfin, pour utiliser, dans un intérêt scientifique, les faits pathologiques si nombreux qui s'offrent à l'observation dans les hôpitaux de Paris, qui ne reçoivent pas moins de 100,000 malades par an, le Directeur général créa, dès 1861, avec le concours des chefs de service, une statistique médicale qui offre à l'étude, réunis et coordonnés d'après une classification méthodique, tous les faits observés dans les hôpitaux et dans les infirmeries des hospices. La Belgique et les grandes villes de la France sont, depuis, entrées dans cette voie de recherches qui préparent pour l'étude d'inestimables documents.

Citons encore, parmi les travaux auxquels M. Husson a su donner une impulsion féconde, l'étude de la réorganisation des consultations avec traitement externe; de l'organisation du traitement à domicile, comme à Londres; des polycliniques de l'Allemagne; l'achèvement de la maison de retraite des Ménages et de l'hospice Devillas, à Issy, des deux nouveaux hospices d'Incurables, réunis à Ivry; la construction de nouveaux corps de bâtiments à Bicêtre, où ont été fondés encore une bibliothèque, des cours pour les gens de service, avec un système de récompenses destiné à soutenir l'émulation ; des améliorations analogues à la Salpêtrière; enfin, mesure très-importante, le développement donné, surtout depuis 1866, au service des accouchements à domicile, confiés à des sages-femmes des bureaux de bienfaisance: ces dispositions ont porté le nombre de ces accouchements jusqu'à 8,744, en 1867, par exemple, les accouchements dans les hôpitaux n'étaient que de 7,886. Les services des Enfants-Assistés et de la Direction des nourrices ont été également l'objet, sous l'administration de M. Husson, de bienfaisantes réformes. Nous ne pouvons d'ailleurs tout citer dans ces notes rapides, mais nous avons tenu à signaler les faits les plus saillants d'une des plus intéressantes périodes de notre histoire hospitalière, sur laquelle nous aurons d'ailleurs occasion de revenir souvent dans ce journal.

Soutenu par son dévouement au mandat qui lui avait été confié, M. Husson a continué, jusqu'à la fin de son administration, à poursuivre énergiquement cette transformation de nos établissements hospitaliers réclamée par les progrès de l'hygiène aussi bien que par les vœux de tous les hommes éclairés et soucieux du bien-être des classes laborieuses. C'est à ses persévérants efforts que nos hôpitaux doivent, en grande partie, la réputation méritée dont ils jouissent à l'étranger, et qui y attire chaque jour, du monde entier, des savants et des praticiens, jaloux d'emprunter quelque enseignement ou quelque perfectionnement à notre organisation charitable, restée encore, malgré ses lacunes et ses défauts, une des plus belles et des plus complètes qui existent.

C'est pendant son passage à l'administration de l'Assistance publique que M. Husson avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section de politique, administration et finances), le 7 février 1863. M. Husson avait été nommé, le 29 décembre de la même année, associé de l'Académie de médecine. Décoré en août 1852, il avait été promu officier de la Légion d'honneur le 17 septembre 1860, et commandeur le 14 août 1867. Au moment de la révolution du 4 septembre, M. Husson se démit de ses fonctions de directeur de l'Assistance publique et fit valoir ensuite ses droits à la retraite. Après le second siége et lors de la réorganisation de l'administration de Paris, il fut nommé, par décret du 10 juin 1871, secrétaire général de la préfecture de la Seine et devint le collaborateur utile de M. Léon Say, qui, en outre de ses fonctions réglementaires, le chargea spécialement de la direction des finances. M. Husson a fait partie de la commission chargée du rétablissement des actes de l'état civil parisien et a contribué activement, depuis le mois d'avril 1872, à la reconstitution de cet important service.

En outre des publications que nous avons signalées, M. A. Husson est connu encore par de nombreux travaux se rattachant aux questions administratives et économiques, et dont plusieurs ont été insérés dans la presse périodique; nous citerons : *Géographie industrielle et commerciale de la France*, 1838, in-18; *Traité de la législation des travaux publics et de la voirie en France*, 1841-42, 2 volumes; deuxième édition, 1850 ; des *Rapports* sur les cimetières de Paris (1842), sur les marchés publics à l'étranger, avec MM. Auger et Baltard (1846), sur les pompes funèbres (1851) ; *Étude sur les hôpitaux considérés sous le rapport de leur construction*, etc., 1863, in-4°, avec planches; *Discours sur la mortalité des jeunes enfants* (1866), etc., etc. Signalons aussi un important *Rapport* sur une question encore aujourd'hui brûlante, celle du droit des pauvres, rapport dans lequel M. Husson a soutenu et établi, de la manière la plus nette, les droits de l'administration des hospices, et qui fera longtemps autorité dans la matière. Nous en reparlerons d'ailleurs prochainement. Tout récemment, enfin, M. Husson lisait à l'Académie des sciences morales un intéressant mémoire sur le mouvement de la population de Paris (1), qui restera comme un précieux document pour toute personne désireuse d'étudier, sous ses différents aspects, notre grande agglomération parisienne.

Charles LETORT.

(1) On retrouvera ce travail, qui fait partie d'une étude importante sur la population de la capitale, dans la deuxième édition des *Consommations de Paris*, qui paraîtra prochainement.

LES DISCUSSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL SOUS LE RÉGIME DE LA LIBRE CONCURRENCE.

Réunion du 5 décembre 1874.

Présidence de M. LÉONCE DE LAVERGNE, membre de l'Institut, un des vice-présidents.

M. E. LEVASSEUR annonce à la Société la mort récente d'une femme d'un rare mérite, Mlle Daubié, qui avait voué sa vie à l'amélioration du sort des femmes, par son exemple autant que par ses écrits. Elle fut la première femme en France qui obtint le diplôme de bachelier ès lettres. Elle subit les épreuves à Lyon en 1861. Dix ans plus tard, elle se présentait devant l'Académie de Paris comme candidat à la licence ès lettres, et réussissait également. Mais cette fois, elle avait été devancée, à la vérité dans une autre voie, par Mlle Maria Chenu, qui s'était fait admettre à la licence ès sciences. Mlle Daubié, lorsque la mort est venue la surprendre, préparait sa thèse pour le doctorat. L'Académie de Lyon ayant mis au concours, sur la proposition de M. Arlès-Dufour, la question de l'amélioration du sort des femmes, elle avait composé sur ce sujet un mémoire qu'elle a ensuite développé et publié en trois volumes, sous ce titre : *La Femme pauvre au XIXe siècle.*

M. FRÉDÉRIC PASSY informe la Société qu'il a eu la bonne fortune de faire émettre par le conseil général de Seine-et-Oise un vœu en faveur de l'introduction de l'enseignement économique dans les écoles normales primaires, et de faire voter en outre une somme de 500 francs pour subvenir aux frais de cet enseignement.

M. E. LEVASSEUR fait hommage d'un livre, ou plutôt d'un programme de l'enseignement secondaire spécial, rédigé par une commission que M. Jules Simon avait instituée, et dont M. Levasseur faisait partie. Ce programme, approuvé maintenant par le conseil supérieur de l'instruction publique, comprend l'économie politique, ou, ce qui revient au même, la géographie économique, commerciale et industrielle.

M. FOUCHER DE CAREIL, à propos de l'enseignement économique, signale les louables et heureux efforts d'un jeune ingénieur des ponts et chaussées, M. Philippe, qui a fait à Corbeil (Seine-et-Oise), devant un auditoire relativement nombreux, cinquante-cinq leçons d'économie politique en deux ans.

M. JOSEPH GARNIER, secrétaire perpétuel, fait hommage, 1° au nom de M. Frédéric Passy, d'un petit volume intitulé : *la Solidarité du capital et du travail*; 2° au nom de M. Léon Say, du Rapport à l'Assemblée nationale sur le paiement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change auxquelles ce paiement a donné lieu.

M. LE PRÉSIDENT fait ressortir le mérite considérable de ce rapport, qui est à ses yeux un véritable monument historique.

M. JOSEPH GARNIER donne lecture d'une lettre de M. Ferrara, économiste italien, en réponse à celle de M. Luzzati, communiquée dans la réunion précédente par M. Wolowski. M. Ferrara accuse M. Luzzati d'avoir dénaturé les faits. Il a publié, sur le *germanisme économique*, une brochure dirigée contre les tendances socialistes de quelques-uns de ses compatriotes, parmi lesquels M. Luzzati a cru se reconnaître. De là le mécontentement de celui-ci. M. Ferrara a provoqué la fondation d'une société qu'il a placée sous l'invocation d'Adam Smith, afin de lui bien assigner son véritable caractère scientifique et libéral, et qui compte actuellement plus de deux cents adhérents, dont plusieurs sont des professeurs et des publicistes éminents. Cette société a posé tout d'abord la question de l'intervention de l'État. M. Luzzati et ses amis protestent qu'ils ne sont pas, plus que leurs adversaires, les partisans de cette intervention, — sauf dans certains cas qu'ils qualifient d'exceptions, mais qui, en se multipliant, deviennent bel et bien la règle. Tel est, selon M. Ferrara, le fond du débat entre les socialistes pseudo-économistes dont M. Luzzati s'est fait l'organe, et les économistes purs de la *Société Adam-Smith.*

Sur la proposition de M. Blaise (des Vosges), la Société met en discussion la question suivante : « Sous le régime de la libre concurrence, l'ouvrier reçoit-il *tout le prix de son travail* par le salaire ? » M. Hippolyte Passy, qui a fait inscrire cette question au programme, étant absent, M. Blaise invite M. Frédéric Passy à prendre la parole. M. Frédéric

Passy répond que, pour être le neveu de son oncle, il ne s'est point identifié à lui au point d'être en état de dire ce qu'eût dit M. Hippolyte Passy; qu'il prendra part volontiers à la discussion, mais qu'il ne s'est pas préparé à en fournir les éléments fondamentaux.

M. Maurice Block croit que l'idée de M. Hippolyte Passy a été de provoquer une réfutation de la doctrine soutenue en Allemagne par M. Karl Marx, et d'après laquelle l'ouvrier ne recevrait guère que la moitié de ce qui lui est dû, soit le prix de six heures de travail lorsqu'il en fournit douze; le reste entrant dans la poche du capitaliste, de l'entrepreneur. C'est ce que M. Marx appelle l'exploitation de l'ouvrier par le capitaliste. Or il est reconnu que le prix du travail, comme celui de toute autre marchandise, s'établit par la concurrence, et que l'ouvrier obtient le salaire auquel il a droit selon l'état du marché. On a souvent répété que les ouvriers ont intérêt à s'entendre entre eux, à se coaliser pour obtenir l'augmentation de leurs salaires; mais le fait est que, par ce procédé, ils n'obtiennent rien d'une manière durable, et que le salaire, élevé artificiellement, ne tarde pas à retomber à son taux normal. C'est ce qui résulte d'une enquête faite récemment, en Suisse, par M. Bœhmer, de Zurich. Ce travail montre que dans des fabriques où les ouvriers ne s'étaient point coalisés, le salaire a haussé de la même quantité que dans celles où il y avait eu grève, et cela sur des points éloignés les uns des autres. Ce que M. Block dit des salaires des ouvriers s'applique également aux traitements des employés. Il ajoute que, dans plusieurs localités, les salaires se sont accrus plus que les prix des objets de consommation.

M. Blaise (des Vosges) signale un élément important dont les ouvriers ne tiennent pas compte lorsqu'ils se plaignent de ne pas recevoir la totalité du prix de leur travail : c'est l'assurance. Presque partout, en France et dans les autres pays, le chef de fabrique se considère tout naturellement comme un chef de famille, moralement obligé à faire vivre ses ouvriers; et quel que soit l'état du marché, il continue le travail autant que ses moyens le lui permettent, souvent sans bénéfice, ou même à perte. N'est-il pas juste que les ouvriers lui paient, pour cela, une sorte de prime d'assurance, qui est portée en déduction sur leur salaire?

M. Frédéric Passy ajoute à ce qui a été dit par M. Block que, non-seulement le travail est soumis aux mêmes lois que les autres marchandises, mais c'est la marchandise par excellence; — bien plus, c'est, en réalité, la marchandise unique, le seul objet de tout échange. D'autre part, les salaires ont augmenté, dans beaucoup de cas, plus que les objets de consommation : cela est certain; mais aussi bien l'augmentation du prix de la vie est elle-même une conséquence de celle des salaires, et l'ouvrier en souffre souvent moins que le patron, car il règle ses dépenses, il équilibre son budget au jour le jour, ce que le patron ne peut pas faire; et l'accroissement des prix devient pour lui un stimulant au travail. M. Frédéric Passy croit, en outre, que ce qui est au fond de toutes les théories fausses qui ont cours touchant la part afférente au travail, c'est cette idée, que le travail manuel est le seul créateur du produit, tandis qu'en réalité il n'entre dans le total de la production que pour une faible part, à laquelle il faut ajouter le travail antérieur accumulé, l'épargne, l'effort intellectuel et l'habileté de l'entrepreneur. Ainsi, sous le régime de la libre concurrence, le travail manuel reçoit bien la part qui lui revient légitimement. Si M. Frédéric Passy insiste sur ce point, c'est qu'il a entendu son honorable ami M. Charles Robert soutenir qu'il y a, dans le travail manuel, deux choses : le travail même, qui est payé par le salaire, et le *capital humain*, qui doit l'être par la participation aux bénéfices ; thèse spécieuse, mais dangereuse, car il est impossible de séparer dans l'ouvrier la personne de sa manifestation active : tant vaut l'homme, tant vaut le travail.

M. Léon Say approuve l'argumentation de M. Fréd. Passy, qui a clairement montré que, si le travail prenait tout, il prendrait la part d'autrui. Mais il y a une autre question : étant admis qu'il faut partager, quel moyen de partager équitablement? Les ouvriers allèguent qu'ils sont mal placés pour faire valoir leurs prétentions. A quoi M. Say répond que s'ils se font concurrence entre eux, les capitaux aussi se font concurrence; que l'une et l'autre s'équilibrent, et qu'ainsi le travail libre obtient bien réellement la part à laquelle il a droit.

M. Maurice Block revient sur M. Karl Marx, qui sourit lorsqu'on lui dit que, dans la valeur d'un produit, il y a autre chose que le prix du travail manuel. Il y a si bien autre chose, que le travail intellectuel du patron peut plus pour le succès que le travail matériel des plus habiles ouvriers, et que ceux-ci sont eux-mêmes, jusqu'à un certain point, les créatures du fabricant intelligent qui a su les choisir, qui sait les employer, qui ne les garde qu'en les payant bien, et qui les paie bien parce que, ses produits étant plus parfaits, il les vend plus cher. Et puis, ce n'est pas tout de produire : il faut vendre, c'est-à-dire trouver des débouchés; enfin, de même que le travail a un salaire fixe, le capital aussi en a un, c'est son intérêt, auquel s'ajoute le salaire du travail intellectuel. On dit que l'ouvrier dépense sa vie en travaillant, et qu'il doit se reproduire; mais le salaire comprend ces deux éléments, sans qu'il soit besoin de recourir à la participation aux bénéfices.

M. Lecesne croit inutile d'opposer tant de preuves aux thèses comme celle de Karl Marx : il suffit de s'en tenir à ces deux points : 1° la libre concurrence et la loi de l'offre et de la demande ; 2° la responsabilité, dont l'ouvrier est exempt, et qui incombe tout entière au patron. Le seul droit de l'ouvrier est de refuser son travail si le prix qu'on lui en donne ne lui convient pas.

M. Clément Juglar ajoute cependant à ce qui a été dit un nouvel argument. Si l'entrepreneur s'enrichissait si aisément qu'on le dit en prélevant sur le travail une part léonine, chacun pourrait se faire entrepreneur avec la certitude de faire fortune. Mais la chose n'est pas si simple. D'abord, l'entrepreneur risque son capital, tandis que l'ouvrier ne risque rien. Tout au moins il l'immobilise, et une fois engagé dans une entreprise, il est bien moins libre que l'ouvrier : il est obligé d'aller jusqu'au bout, et son bénéfice est beaucoup moins assuré que le salaire de ceux qu'il emploie. D'ailleurs, on l'a dit, la condition de l'ouvrier s'est améliorée, et il faut tendre aujourd'hui à la hausse des salaires bien plus qu'à la vie à bon marché; la preuve : c'est que les consommations n'ont jamais été si chères ; que cependant on n'a jamais tant consommé qu'aujourd'hui, et que c'est surtout l'ouvrier qui consomme. Ainsi, à Paris, la consommation des vins en fûts s'est accrue, tandis que celle des vins en bouteille est restée stationnaire.

M. Robineau prend la défense du système de la participation aux bénéfices, soutenu par MM. Ch. Robert et de Courcy, et mis en pratique avec succès par ce dernier, dans la grande Compagnie d'assurances qu'il dirige. Ce n'est point là du socialisme, dit M. Robineau : c'est un nouveau mode de salaire, qui a pour effet d'intéresser ceux qui débitent les frais généraux à la diminution de ces frais, d'intéresser d'une manière générale les ouvriers et les employés à la prospérité de l'entreprise, même en réduisant leur salaire fixe. M. Robineau espère que ce principe fécond s'introduira bientôt dans l'administration publique par la réforme de l'absurde législation des pensions, qui condamne l'Etat à garder en activité des fonctionnaires inutiles, pour n'avoir pas à leur servir une retraite, en même temps qu'on paie le traitement à leurs successeurs. L'Etat devrait, au contraire, réduire son personnel d'employés, en intéressant à la bonne expédition des affaires les fonctionnaires qui seraient maintenus. En résumé, le système de la participation consiste simplement à répartir une somme annuelle entre ceux qui coopèrent à une entreprise, et contribuent à sa prospérité, et ce système est applicable à l'administration publique, ainsi qu'à un grand nombre d'administrations particulières et d'industries.

M. Paul Coq est loin de nier que l'entrepreneur responsable doive être rémunéré selon sa capacité et selon les risques qu'il court; mais il croit qu'on ne doit ni exagérer l'importance du chef d'industrie ni méconnaître la situation inférieure de l'ouvrier. Bastiat a montré qu'entre l'un et l'autre la lutte n'a pas lieu à armes égales; Léon Faucher en convient à son tour, et M. Thiers avoue que le capitaliste peut attendre, tandis que l'ouvrier ne le peut pas. Quand M. Léon Say parlait de la concurrence entre les fabricants, il oubliait la concurrence que se font les ouvriers, et qui est celle du besoin. Donc la situation n'est pas égale de part et d'autre; si celle des capitalistes est représentée par les nombres 2, 4, 6, 8, 10 et 12, celle des ouvriers ne l'est que par 1/2, 1, 2, 3... Les premiers luttent pour le bénéfice, les seconds pour la subsistance. Sans doute, le chef a droit à une part plus large ; mais le salarié, il faut en convenir, est à la discrétion du capitaliste; en vain son salaire s'est accru : l'épargne ne lui est pas devenue plus facile. Les lois mêmes que l'on fait pour protéger les femmes et les enfants en sont la preuve, et n'aboutissent qu'à priver la famille pauvre d'un supplément de gain qui lui est indispensable. Quant à l'accroissement des consommations, celle du vin par exemple, — on aurait pu ajouter aussi l'alcool, — tout ce qu'on peut en conclure, c'est que l'ouvrier désespère d'améliorer

son sort et s'enivre afin de s'étourdir. Qu'on ne parle donc plus du superflu de l'ouvrier. M. P. Coq conclut en faveur de la participation aux bénéfices, qui rendrait l'espérance et le courage à l'ouvrier.

M. Joseph Garnier estime que le seul moyen de mettre à néant les prétentions mal fondées et les théories chimériques de M. Karl Marx et des autres socialistes, consiste à expliquer aux ouvriers ce que c'est que le capital, ce que c'est que l'échange, la propriété et la liberté, l'offre et la demande; à leur montrer, comme l'a fait avec succès M. Cernuschi, que l'*infâme capital* n'est autre chose que l'aliment même du travail. La condition de la classe laborieuse va s'améliorant de jour en jour; elle est encore, dit M. Paul Coq, inférieure à celle des entrepreneurs, des capitalistes. — Eh! qui le nie? Mais autrement à quoi servirait l'épargne, à quoi servirait le capital? Et comment, d'ailleurs, remédier à cette inégalité? Par des lois? Ce serait fort bien si l'on pouvait arriver ainsi à établir le règne d'une justice idéale; mais ce règne n'est qu'une chimère; rien ne saurait prévaloir contre la force des choses et contre la nature humaine, et il est dangereux de persuader à ceux qui ne possèdent rien qu'ils ont droit aux mêmes avantages que ceux qui possèdent.

M. Th. Mannequin est d'accord à la fois avec M. Block et avec M. Paul Coq. Dans l'état actuel des choses, le partage des produits se fait assez bien entre le capital et le travail par la concurrence; mais cet état est-il définitif, immuable? M. Mannequin ne le croit pas. Le progrès n'a point dit son dernier mot, et tout n'est pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes. J.-B. Say l'a dit avec raison: Il est bon de trouver du crédit quand on en a besoin, mais ce qui est bien mieux, c'est de pouvoir s'en passer. L'emprunteur aspire à se libérer, le salarié aspire à devenir capitaliste et entrepreneur. C'est là un idéal que quelques-uns déjà ont atteint, et qui pourra et devra se généraliser par la liberté. Cette fusion des trois rôles de capitaliste, d'entrepreneur et de travailleur sera, pour l'accroissement de la richesse générale, un avantage immense. En résumé, des progrès incontestables se sont accomplis, mais d'autres s'accompliront encore sans que nous puissions dire d'avance de quelle manière. On est en présence d'aspirations légitimes qu'il ne faut point décourager. Il est bon de combattre les prétentions chimériques; mais ceux qui contestent en bloc toute tentative d'amélioration, se prononcent témérairement sur un avenir qu'ils ne connaissent pas.

M. L. de Lavergne demande à M. Mannequin s'il compte, pour l'amélioration du sort des salariés, sur autre chose que sur la liberté du travail et des transactions.

M. Mannequin répond que non, mais qu'il veut seulement laisser la voie ouverte aux aspirations légitimes.

M Frédéric Passy, répliquant à M. Robineau, proteste qu'il n'a jamais songé à incriminer les intentions de MM. Ch. Robert et de Courcy; mais il croit que M. Ch. Robert s'est fait l'avocat d'une théorie spécieuse et décevante. Il accepte d'avance, comme M. Mannequin, toutes les améliorations, mais il ne les attend que de la liberté et du progrès moral et intellectuel des masses.

M. Hervieux croit aussi que la participation aux bénéfices, préconisée par MM. Ch. Robert, de Courcy et Robineau, est un leurre. En effet, de deux choses l'une: ou l'employé, l'ouvrier participant sera simplement intéressé aux bénéfices, ou ce sera un véritable associé. Dans le premier cas, M. Robineau l'a déclaré, son salaire fixe sera réduit, et alors il souffrira, car il vit au jour le jour et ne saurait attendre des bénéfices qui, d'ailleurs, peuvent manquer. Dans le second cas, associé aux profits, il devra l'être aussi aux pertes, M. Hervieux doute que cette condition soit du goût des ouvriers. Néanmoins on comprend un *employé* participant aux bénéfices: celui-là a un traitement suffisant et une position stable, mais l'ouvrier change d'atelier d'un jour à l'autre, et les bénéfices dont il devrait avoir sa part ne sont réalisés que tous les ans ou tous les six mois, après inventaire. Fera-t-on, pour chaque ouvrier qui voudra se retirer, un inventaire spécial? Les ouvriers ne sont pas comme les brigands qui, après chaque coup de main, se partagent le butin. Ce qu'il faut, c'est qu'ils puissent librement débattre le prix de leur travail, et ne s'engager que pour le temps qui leur convient. M. Hervieux revient sur la concurrence que se font les entrepreneurs, et qui favorise manifestement l'élévation des salaires.

M. Olry de Labry veut être agréable à M. Mannequin en lui apprenant que son idéal de fusion entre le capitaliste, l'entrepreneur et le salarié est une réalité dans plus d'un endroit, et notamment au Creuzot, où travaillent 20,000 ouvriers, parmi lesquels 6,000 à 7.000 forgerons. Ces derniers sont groupés par *équipes* qui prennent la besogne à forfait, avec un déchet de *tant*. On leur livre l'outil et la matière première. Les voilà entrepreneurs. En outre, on les encourage à l'épargne en leur ouvrant une caisse où leurs économies sont reçues à 5 0/0, avec retrait facultatif. Lorsque ces économies ont atteint une certaine somme, on leur offre le choix entre un terrain et une maison qu'ils paient partie avec cette somme, partie avec leur salaire courant, et des actions de la Compagnie du Creuzot. Les voilà propriétaires ou capitalistes. Pareille chose a lieu encore dans d'autres usines...

Quelques voix: Ce qui n'empêche pas les ouvriers de ces usines de se plaindre et de se mettre en grève!...

La réunion se sépare à onze heures et quart.

Arthur Mangin.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE

ET LA TAXE DES SUCRES.

Le Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, qui ne s'était pas réuni depuis le mois de juin de l'année dernière, a tenu une séance le 7 décembre. L'ordre du jour portait:

1° Examen d'un règlement établissant l'exercice dans les raffineries libres;

2° Examen d'un projet de loi sur les sucres.

M. le ministre du commerce présidait la séance. Dans un discours d'une forme élégante il a exposé l'objet de la discussion qui consiste à établir l'exercice des raffineries en conformité avec la loi votée par l'Assemblée nationale. Le Conseil ayant déclaré qu'il y avait lieu de soumettre l'étude de cette question à une commission de neuf membres, s'est réuni dans chacune de ses trois sections pour procéder à l'élection des commissaires. Ont été nommés:

MM. Gimmig, Chesnelong, Ancel, section du commerce;

Teisserenc de Bort, Guillemin, Fiévet, section de l'agriculture;

Pouyer-Quertier, Kolb-Bernard, Leurent, section de l'industrie.

Après avoir fait ces choix, le Conseil s'est ajourné jusqu'après la rédaction du rapport qui, devant être précédé d'une enquête, ne pourra vraisemblablement être déposé avant le milieu de janvier.

A ce propos, il est permis de regretter que le choix des commissaires n'ait pas été précédé, au sein des sections, d'une discussion sommaire qui aurait permis d'élucider les diverses questions soumises au Conseil. La compétence des membres n'aurait pas seule dicté le choix des sections; on aurait pu prendre en considération l'opinion contraire ou favorable que chacun des candidats apportait relativement au projet d'exercice.

La commission nommée s'est mise aussitôt au travail; elle a choisi pour son président M. Pouyer-Quertier, et M. Ancel pour son secrétaire. Elle a décidé en outre que les fabricants de sucre, les raffineurs des ports et de l'intérieur seraient successivement entendus, et qu'une enquête sérieuse serait faite sur les intérêts de chacune des parties. On n'ignore pas en effet qu'il existe un certain antagonisme entre les fabricants de sucre brut d'une part et les raffineurs de l'autre, ces derniers ayant échappé jusqu'ici à l'exercice. Les intérêts du commerce d'exportation, qui s'élève actuellement à plus de 150 millions de kilogrammes sont invoqués par les raffineurs, comme l'argument principal pour maintenir le *statu quo*. Le changement projeté soulève aussi une question diplomatique, principalement à l'égard de la Belgique et de la Hollande. M. Ozenne a été invité à se rendre dans le sein de la commission pour donner des explications sur ce point délicat. Un membre de la commission a fait remarquer que si la convention de 1864 expirait au 1er août 1875, la France ne recouvrait pas néanmoins, par ce seul fait, la plénitude de sa liberté relativement aux produits étrangers, le sort de ceux-ci devant être réglé par les clauses des traités généraux qui n'expirent qu'en 1877.

En résumé, la question des sucres, après avoir passionné tout le règne de Louis-Philippe, lorsqu'il s'agissait de la lutte entre la betterave et la canne, renaît aujourd'hui sous une forme nouvelle qui présente d'assez grandes difficultés et met aux prises des intérêts de différentes natures. Nul doute que le Conseil supérieur, composé des hommes les plus éclairés et les plus compétents, ne facilite la solution de la question par l'étude approfondie à laquelle il se livre actuellement; dans tous les cas, la loi n'arrivera à la Chambre qu'entourée de matériaux suffisants pour que

celle-ci puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause. Voici le texte de l'allocution par laquelle M. Grivart, ministre de l'agriculture et du commerce, a ouvert la session du Conseil supérieur.

« Messieurs, en ouvrant cette session du conseil supérieur, je tiens tout d'abord à vous dire de quel prix est pour moi l'honneur de présider à vos travaux. Au milieu des difficultés ardues de sa tâche, le ministre de l'agriculture et du commerce, nouveau venu parmi vous, est heureux de s'éclairer des lumières de tant d'hommes distingués qui représentent avec autorité, auprès de son département, les trois principales branches de la production nationale, l'agriculture, le commerce, l'industrie.

» Après un intervalle de plus d'une année depuis votre dernière session, je vous ai demandé de vous réunir pour délibérer en commun sur une des questions les plus graves qui puissent être soulevées dans l'ordre des faits économiques et financiers.

» La législation sur les sucres a été l'objet de remaniements incessants: la fixité lui a toujours fait défaut, bien qu'on ne puisse méconnaître que la fixité est presque un besoin impérieux pour les intérêts auxquels elle touche.

» Aujourd'hui, c'est encore d'un changement qu'il s'agit. Mais, ce changement, nous ne le proposons pas d'une manière arbitraire. Il est rendu inévitable par un ensemble de circonstances qui s'imposent à nous, et qui ne permettent pas de maintenir dans son intégrité le régime existant.

» Vous savez qu'à la suite d'une discussion longue, vive, presque passionnée, l'Assemblée nationale a décrété que les raffineries libres seraient soumises à l'exercice. Ce vote, éclairé par le débat qui l'a précédé, avait pour nous une signification bien nette; il disait clairement que l'Assemblée condamne le système des types. A ses yeux, les types ont fait leur temps, parce que, grâce aux procédés habiles à l'aide desquels on s'est ingénié à les fausser, ils n'offrent plus de garanties suffisantes.

» La résolution du 20 mars traçait au gouvernement un premier devoir, celui de pourvoir par un règlement d'administration publique à l'application du principe voté. Ce devoir, mon honorable collègue, M. le ministre des finances, s'est mis en mesure de le remplir après s'être entouré des conseils des hommes les plus compétents. Il a rédigé un projet de règlement dont le Conseil d'Etat est aujourd'hui saisi. Les dispositions principales vous en seront exposées, et l'échange de vues qui pourra se produire sur ce point au sein du Conseil supérieur sera l'objet d'une attention particulière de la part tant du gouvernement que du Conseil d'Etat lui-même, dont l'examen vient à peine de commencer. Mais tout devait-il se borner à préparer un règlement pour faire fonctionner l'exercice? Nous ne l'avons pas pensé. Du moment que le système des types était condamné par l'Assemblée, il fallait le réformer, non-seulement à l'égard des sucres bruts placés sous le régime de l'admission temporaire pour être exportés après raffinage, mais encore pour ceux qui vont directement à la consommation.

» Dès lors une modification dans la législation était nécessaire; elle ne l'était pas moins, pensons-nous, pour rendre plus simple et d'une application plus facile la tarification en vigueur, pour l'établir dans des conditions qui, sans être vexatoires, donnent une garantie entière aux droits du Trésor.

» De là le projet que nous vous soumettons. Le gouvernement appelle sur lui la discussion la plus large. L'examen contradictoire auquel se livreront les intérêts divergents aura de précieux avantages. D'une part, il nous fera voir clairement à nous-mêmes, nous l'espérons du moins, où est la vérité; d'un autre côté, les résolutions qui seront adoptées ici ne pourront manquer d'exercer une puissante influence sur les décisions de l'Assemblée, à laquelle il appartient de se prononcer souverainement.

» En préparant ce projet, nous nous sommes inspirés d'un double sentiment: le respect des décisions acquises et une impartialité absolue à l'égard des intérêts engagés dans la question. L'Assemblée a voté l'exercice des raffineries libres: nous devons, autant qu'il dépend de nous, assurer l'exécution de son vote. Une autre obligation nous est imposée, c'est de tenir la balance égale entre tous les intérêts en conflit, sans préférence, sans partialité pour aucun d'eux. Il y a entre les deux branches de la grande industrie du sucre, l'un des plus beaux fleurons de notre couronne industrielle, il y a, dis-je, des désaccords qui ne sont, je crois, que des malentendus. Nous ne voulons rien faire qui puisse les aggraver, nous ne poursuivons qu'un but, c'est, tout en défendant les perceptions du Trésor, auxquelles moins que jamais il est permis de porter atteinte, de constituer un régime équitable qui, dans les conditions de l'égalité la plus parfaite, seconde l'essor à la fois de la fabrication et de la raffinerie. Lorsque vous aurez achevé votre examen, l'Assemblée ne pourra pas être immédiatement saisie. Avant de porter devant elle ces graves questions, des négociations devront s'ouvrir avec les puissances étrangères, et particulièrement avec celles auxquelles nous unit la convention de 1864. L'objet de ces négociations sera simple, du reste. Résolus à ne favoriser par aucune prime directe ou indirecte l'exportation de nos sucres, nous demanderons aux puissances de s'imposer une règle semblable, en se liant avec nous par un engagement réciproque, expressément contracté, loyalement exécuté. Vous remarquerez qu'afin de fortifier l'action de nos négociateurs, un article du projet de loi établit à partir du 1er août 1875 une surtaxe sur les sucres provenant de pays qui auraient refusé de s'unir à nous sur les bases d'accord que nous avons à proposer.

» Je déclare la session du Conseil supérieur ouverte et je vous invite, Messieurs, à commencer immédiatement l'examen des questions soumises à vos délibérations. »

On trouvera plus loin dans la Partie commerciale, à l'article *Sucres*, le texte du projet de loi préparé par le Gouvernement.

LA SITUATION DE L'AUSTRALIE.

Tandis que la Nouvelle-Zélande et la plupart des colonies de l'Australie elle-même s'efforcent d'attirer chez elles le plus d'immigrants possible, la colonie de Victoria ne fait rien dans ce sens: elle a même cessé les encouragements que jadis elle consacrait à l'immigration. La question est de savoir si les circonstances justifient cette nouvelle attitude. Une correspondance adressée de Melbourne, sous la date du 30 octobre, au *Times*, fournit les moyens de la résoudre.

Aux yeux de l'auteur de cette correspondance, la négative n'est pas douteuse. La population de Victoria ne s'accroît, en effet, que très-lentement, d'une façon naturelle, c'est-à-dire par l'excès des naissances sur les décès, et d'autre part, le travail manque de bras dans chaque branche d'industrie. Enfin les lois terriennes, qui font à chaque acquéreur ou concessionnaire de terrains l'obligation d'exploiter pour son compte, et surtout l'ouverture de nombreux chantiers publics contribuent au maintien des salaires à un taux relevé; 15 shillings par semaine, avec le logement et la nourriture, tels sont, dans les comtés ruraux, les gages les plus bas pour les hommes n'ayant pas de profession spéciale, mais prêts à mettre la main à toute besogne qui s'offre à eux. Ceux qui savent se servir de la hache ou de la charrue gagnent 5 et même 10 shillings de plus. Dans l'industrie du bâtiment, les ouvriers habiles obtiennent des salaires allant de 10 à 11 shillings par jour, et les ouvriers ordinaires 6 shillings. Les domestiques proprement dits sont très-recherchés. Une nourrice ou une servante reçoit de 25 à 36 livres sterling par an; un cuisinier, de 40 à 60 livres sterling (1,000 à 1,500 francs).

Quant au coût de la vie, il laisse à l'épargne une jolie marge. Si les vêtements sont plus chers qu'en Angleterre, la nourriture, en revanche, l'est moins. Le père de famille procure l'instruction gratuitement à ses enfants, en vertu même des lois qui président à l'éducation publique. Le climat est sain, agréable même, et l'on ne forcerait pas la vérité en traçant une peinture séduisante de l'existence de l'ouvrier de Victoria. Voilà les perspectives qui attireraient dans la colonie les gens dont elle a besoin, si son gouvernement voulait leur assurer les moyens pécuniaires d'y venir. Elle n'aurait que faire d'ailleurs d'immigrants appartenant aux professions dites libérales, et même à celle du négoce. Les emplois publics, les banques, les maisons de commerce regorgent de sujets, et il en est de même du barreau et de la médecine. Comme on devient légiste ou docteur en médecine à meilleur compte en Australie qu'en Angleterre, et que la tendance à faire sortir les enfants de la position de leurs pères ne règne pas moins dans un pays que dans l'autre, le nombre des hommes de loi et des médecins s'accroît, chaque année, d'une façon formidable. Tout immigrant préparé déjà aux travaux manuels, ou enclin à les entreprendre, n'attend pas longtemps de bons gages; mais toute personne trop faible de corps ou trop délicate d'esprit pour s'y livrer, court grand risque de ne rencontrer que la misère pour partage, si elle s'en fie à son honorabilité seule et ne possède pas quelque spécialité par ailleurs.

L'immigration n'est pas, au surplus, la seule question qui, en ce moment, ait le privilége, dans la colonie de Victoria, de diviser les esprits et de les laisser perplexes. La révision des tarifs douaniers a nécessairement ramené à une nouvelle considération du régime protectionniste. Ce régime continue d'être en faveur auprès du plus grand nombre; mais, sans parler de ses adversaires déclarés, qui ne laissent pas que d'être nombreux, quelques-uns de ses

partisans paraissent avoir conçu des doutes, sinon sur son principe même, du moins sur la difficulté de le maintenir dans les circonstances actuelles. Les autres colonies australiennes l'ont abandonné, en effet, et comme on ne les croit pas moins attachées que d'autres à leurs intérêts propres, on se demande si elles n'auraient pas fait tout simplement un heureux calcul en entrant dans la voie du libre-échange. Il faut espérer qu'un jour ou l'autre ces réflexions porteront leurs fruits et que, dans la jeune Australie comme dans la vieille Europe, la notion de l'intérêt personnel bien comprise aidera la majorité intelligente à s'apercevoir de la profonde injustice et de la véritable duperie qui se cachent sous les grands mots et sous les retentissants aphorismes de l'école protectionniste.

Un troisième sujet, sur lequel les habitants de Victoria semblent à peu près d'un avis unanime, est la nécessité de reviser les *Acts* de 1862, 1865, 1869, qui régissent la vente et l'appropriation des terres domaniales. On leur reproche d'avoir édicté la cession de ces terres à des prix nominaux, sans avoir pris les précautions nécessaires pour que du moins les cessionnaires ne pussent se soustraire à la double condition qui leur était faite de cultiver et de résider.

Les acquéreurs n'ont pas fait défaut, il est vrai; ils ont bâti des maisons et défriché des terres, mais dans un but de spéculation et non de colonisation véritable : la plupart de ces maisons et de ces terrains ont été revendus aux *squatters*, ou aux spéculateurs sur la terre, *land jobbers*, et les caisses coloniales ont subi la perte de la différence entre le prix quasi-nominal du terrain lors de sa première aliénation et sa valeur réelle au moment de la seconde. D'après un rapport émané du *Land Office*, la moitié seulement de ceux qui ont acheté des terres sous le régime de l'*Act* de 1869, plus rigoureux pourtant que ses devanciers, les habitent, et l'autre moitié s'est fort peu occupée de culture. Parmi les acquéreurs en vertu des *Acts* de 1862 et de 1865, il y en a eu bien moins encore à respecter la condition de résidence. Selon la remarque d'un journal de Melbourne, *The Age*, ce qui aggrave le mal, c'est la faible quantité des terres domaniales restant disponibles. On les évalue à 56,446,720 acres (1), dont 23 millions consistent en montagnes, en broussailles, en lacs et en marécages. Sur les 33,446,720 acres susceptibles de défrichement et de culture, 16,384,933 avaient été aliénés à la fin de décembre de l'année dernière. Qu'on y ajoute les 1,750,000 acres qui doivent l'avoir été également pendant le cours de l'année présente, l'on voit que le chiffre des terres domaniales disponibles au 1er janvier 1875 n'excédera guère 15,250,000 acres. C'est relativement peu de chose, et l'on conçoit que cette situation préoccupe vivement les colons de Victoria. Ils la ressentent d'autant plus que la colonie, quoique renfermant une population presque égale à celle des autres colonies australiennes réunies, n'offre qu'un territoire d'une étendue inférieure. Ainsi, tandis que la superficie de l'Australie méridionale est de 760,000 milles carrés, celle de Queensland de 676,000 et celle de la Nouvelle-Galles du Sud de 323,437, l'aire de Victoria n'en représente que 88,198 (2).

La colonie s'est imposé de grands sacrifices afin de fonder un système d'éducation nationale. Personne ne songe à s'en plaindre, mais beaucoup regrettent que ces sacrifices ne portent pas encore tous leurs fruits. Ainsi, on avait eu l'intention formelle de faire participer aux bienfaits de l'école les enfants des classes les plus pauvres et les plus désordonnées, les *Gutter Children*, comme on les appelle là-bas; on avait même poussé le scrupule, afin de ne blesser aucune susceptibilité, jusqu'à imprimer un caractère exclusivement laïque aux écoles qu'ils devaient fréquenter. Eh bien! ces écoles sont aujourd'hui ouvertes, et les *Gutter Children* continuent de rester près de leurs parents, dans leurs misérables demeures. Le ministre de l'instruction publique fait valoir que les admettre dans les écoles de l'Etat, à côté des enfants des classes aisées, ce serait donner le signal de la désertion de ces derniers, et il promet, d'une façon d'ailleurs assez vague, d'ouvrir des écoles aux enfants des pauvres dès qu'il disposera en faveur des autres d'un nombre d'établissements scolaires suffisant. En attendant, il est heureux, pour ces pauvres petits êtres déshérités, que les *Ragged Schools* et les écoles confessionnelles continuent de les recueillir et remplissent ainsi une partie de la tâche que le gouvernement avait pris à cœur, disait-il, d'entreprendre et, qu'en fait, il semble négliger absolument.

(1) On sait que l'acre anglais vaut 40 ares 467.

(2) Le mille carré anglais (de 1,760 *yards* = 1,609 mètres) vaut 2 kilomètres carrés 5899.

Un nouveau tronçon de voie ferrée est venu s'ajouter au réseau que possède la colonie et qui embrasse à cette heure une longueur de 528 milles ouverts au trafic. On avait conçu le projet de souder ce réseau à celui de la Nouvelle-Galles du Sud; mais les gouvernements des deux colonies ne sont point parvenus à s'entendre, et pour le moment du moins ce plan doit être regardé comme abandonné. Le tableau des revenus du premier trimestre de l'exercice 1874-75 (1er juillet — 30 septembre) accuse une recette totale de 1,005,845 livres sterling, soit une augmentation de 3,923 liv. st. sur celle du trimestre correspondant de l'exercice antérieur, quoiqu'un des plus importants articles des recettes ordinaires ait subi une diminution importante. On veut parler de l'aliénation des terrains domaniaux : elle est restée inférieure de 35,000 livres aux estimations du trésorier colonial; mais, d'après ce qui a été dit plus haut, on comprend que le public se soit réjoui de ce déficit loin de penser à s'en émouvoir.

Si de Victoria nous passons dans la Nouvelle-Galles du Sud, on voit que, dans la dernière de ces colonies, l'éducation est aussi le sujet qui, pendant les vacances parlementaires, défraie le plus les préoccupations publiques. Deux partis se trouvent en présence, les *secularists*, c'est-à-dire les partisans d'un enseignement tout à fait laïque, et les *denominationalists*, qui veulent y ajouter l'élément religieux. Les *secularists* accusent leurs adversaires de se servir de la religion dans un but corporatif, et des fonds de l'Etat pour le triomphe particulier de l'une ou l'autre des sectes nombreuses et rivales entre lesquelles ils se divisent. A leur tour, les partisans de l'éducation confessionnelle ne manquent pas de reprocher aux autres de vouloir élever leurs enfants dans l'irréligion et dans l'athéisme. Cette accusation, fait remarquer le correspondant du *Times*, est manifestement injuste, puisque les *secularists* acceptent très-volontiers le maintien dans toutes les classes des livres que l'archevêque Whateley fit rédiger dans le temps à l'usage des écoles protestantes de l'Irlande. Quoi qu'il en soit, il est curieux de voir s'agiter à nos antipodes, avec les mêmes arguments et la même ardeur réciproque, ces problèmes délicats et complexes qui, en Angleterre comme en France, en Allemagne comme en Italie, divisent les esprits et les passionnent. La lutte, dans la Nouvelle-Galles du Sud, paraît très-vive. Les partisans de l'instruction purement séculière, ont pris pour devise ces mots : Enseignement obligatoire, libre et laïque. Le mot d'ordre des membres soit de l'Église anglicane, soit de l'Église romaine, est celui-ci : Éducation religieuse. Sur ce double terrain, la polémique se donne une libre carrière, et l'on échange des arguments qui parfois se trouvent briller moins par la logique que par la véhémence. L'écrivain qui nous transmet ces informations est persuadé d'ailleurs que si la question était soumise au suffrage universel, les défenseurs de l'enseignement laïque auraient le dessus. Par contre, il ne pense pas que l'opinion soit encore préparée dans la Nouvelle-Galles du Sud à recevoir le principe de l'instruction obligatoire, quoique ce principe ait prévalu dans la colonie de Queensland.

Au milieu de ces discussions, un mémoire relatif à la statistique criminelle, qui a été lu devant la *Société royale*, s'est trouvé fort en situation. Son auteur, M. Christopher Rollestone, qui est un haut fonctionnaire colonial, a fait voir que, dans la métropole, le nombre des criminels lettrés l'emportait sur celui des criminels illettrés : 65 pour cent savaient lire et écrire; 35 pour cent ne savaient ni lire ni écrire. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, la même proportion est plus manifeste encore du côté des lettrés : 75 pour cent en moyenne du chiffre total des condamnés. Ces renseignements, comme le remarque le correspondant du *Times*, « paraissent » donner raison à la façon de voir d'un assez grand nombre de » personnes qui semblent regarder l'instruction comme la » source des maux principaux dont la société moderne est » affligée. Mais un peu de réflexion suffit pour restituer à » ces chiffres leur signification véritable : ils prouvent, et » très-clairement, que l'instruction et l'éducation, — celle-ci » signifiant la formation des bonnes habitudes et d'une » solide trempe morale, — sont, en définitive, deux choses » fort différentes. Elles prouvent encore que rien ne saurait compenser pour un enfant le manque, au logis paternel, des enseignements de la morale. » En étudiant, ajoute-t-il, les statistiques judiciaires de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud, il est d'ailleurs facile de se convaincre des heureux effets d'une instruction supérieure, compagne ordinaire d'une bonne éducation. Dans la colonie de Victoria comme dans l'autre, le nombre des personnes qui, possédant cette instruction, ont commis des délits soumis à la juridiction sommaire, *summary juridiction*, qu'en France l'on appelle la police correctionnelle, ce nombre n'a été que

de 0.67 pour cent du chiffre total des prévenus ou condamnés.

Les chiffres généraux de la criminalité ne laissent pas d'ailleurs que d'être formidables et de rappeler, avec trop d'éloquence, la tache originelle de l'Australie, puisque dans la Nouvelle-Galles du Sud, il y a eu, en 1873, 31,475 personnes diversement frappées par les tribunaux, soit 5.61 0/0 de la population totale (560,275), alors qu'il s'agissait pour la colonie de Victoria de 42,403 condamnés, ce qui donne 5.36 0/0 du nombre total des habitants (790,488).

Les planteurs de sucre de la partie méridionale de Queensland profitent des nouvelles communications ouvertes entre Sydney et Hong-Kong pour se procurer des coolies chinois. Ils donnent la préférence aux ouvriers, parce qu'ils peuvent contracter sans l'intervention de leur gouvernement, et que, n'étant pas tenus à retourner chez eux à un moment donné, ils font de meilleurs colons. A vrai dire, libre ou non de ne pas se rapatrier, le Chinois, après avoir ramassé de l'or, en se livrant à toutes sortes de besognes, aime à revoir, avant de mourir, son pays natal. C'est ce dont les habitants de la Nouvelle-Galles du Sud se sont fort bien aperçu : John, disent-ils, n'est qu'un oiseau de passage, et telle est aussi l'accusation que portent contre eux les Yankees californiens. Dans l'Australie méridionale, les fils du Céleste Empire sont également l'objet d'une demande active. Ils ont néanmoins déjà coûté 10 liv. st. à ceux qui les font venir, quand ils arrivent à Port-Darwin. Une fois débarqués, ils gagnent 3 liv. st. 10 shillings de gages mensuels, pour un travail hebdomadaire de 60 heures. On ne voit pas bien dès lors les avantages attachés à l'augmentation de leur nombre actuel.

On a raconté ici même les atrocités commises dans la mer du Sud par certains capitaines de navires anglais; le souvenir en restera lié à la traite des indigènes dans les archipels mélanésiens (1), et elles ont appelé l'intervention du parlement métropolitain. En vertu de la loi connue sous le nom de *Polynesian Labour Act*, rendue, en 1872, pour prévenir l'enlèvement, *Kidnapping*, de ces insulaires, aucun bâtiment anglais ne peut, à moins d'être muni d'une autorisation spéciale, les prendre à son bord, soit comme coolies, soit même comme matelots. Les armateurs s'étaient persuadé qu'il leur serait néanmoins permis de conserver dans leurs équipages ceux de ces insulaires qu'ils avaient enrôlés longtemps avant l'*Act* précité, et dont la présence leur paraît indispensable sur tous les navires se livrant au commerce de la mer du Sud. Mais les croiseurs de S. M. Britannique, spécialement chargés d'assurer la répression de l'infâme trafic qui s'était fait impunément durant de longues années, ne l'ont point entendu de la sorte. De là des réclamations qui ont été portées devant le chef du cabinet de Sydney et que celui-ci a promis de transmettre au cabinet de Saint-James. En attendant, le commodore Goodenough, qui commande la croisière de la mer du Sud, a fait savoir aux intéressés qu'il visiterait tous les navires transportant des insulaires et saisirait ceux qu'il ne trouverait pas munis d'une autorisation spéciale. « Quant » aux autres, a-t-il encore déclaré, je m'assurerai que » les indigènes qu'ils ont à bord, à un titre quelconque, » s'y trouvent de leur plein gré et n'y sont ni entassés » ni maltraités. Dans le cas contraire, je détiendrai également ces navires. »

Puisqu'il est maintenant question des îles mélanésiennes, n'omettons pas de rapporter le départ pour les îles Fidgi de sir Hercules Robinson, gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, qu'accompagne l'attorney général. On ne connaît pas la nature précise de ses instructions; mais on tient pour évident que son principal objet est de s'assurer que les Fidgiens, en se livrant d'eux-mêmes à l'Angleterre, ont bien réfléchi aux conséquences de leur décision spontanée, et sont disposés à mettre une pleine confiance dans les bonnes intentions et l'équité du gouvernement auquel ils ont offert d'abandonner leurs destins. Avec un peuple tel que les Fidgiens, très-belliqueux, vindicatifs, fourbes et cruels, la précaution peut bien ne pas paraître superflue. Il n'y a pas vingt années qu'ils étaient encore anthropophages; les parents possédaient le droit de mettre à mort leurs enfants et les maîtres leurs esclaves; ils se débarrassaient, en les étranglant, des hommes que l'âge ou les infirmités rendaient incapables de travail. Ces préliminaires vidés, sir Hercules Robinson devra rechercher quel genre de gouvernement est susceptible de s'appliquer à ces nouveaux sujets de l'Angleterre. Un gouvernement parlementaire paraît évidemment hors de cause; peut-être ne serait-il, cédât-on à l'étrange fantaisie de l'établir dans un tel milieu, qu'une sorte de machine d'écrasement pour la race la plus faible. L'idée de gouverner de Sydney même ce groupe d'îles, si elle est plus praticable, ne semble pas, en somme, très-heureuse. Il ne reste donc que le régime des colonies royales, en d'autres termes, placées sous la tutelle immédiate de la couronne. Il paraît le mieux approprié aux besoins d'un pays intertropical, qui n'appellera point vraisemblablement une colonisation permanente, comme à ceux d'une population qu'il s'agit de civiliser, par des moyens lents et tempérés, avant de la laisser livrée à elle-même.

(1) Voir l'*Economiste Français* du 1er novembre 1873.

Les quantités d'or qu'a reçues l'hôtel de la Monnaie, pendant les huit premiers mois de l'exercice 1873-1874, s'expriment par les chiffres suivants :

	Districts occidentaux	méridionaux	septentrionaux
	Onces	Onces	Onces
1873	172,240	34,464	6,558
1874	124,962	27,655	5,892

L'extraction du cuivre et de l'étain est active et présente des perspectives plus encourageantes. Mais le charbon tient le dé, si l'on peut ainsi dire, sur le marché minier. La spéculation déserte l'or pour se porter de ce côté. D'importants gisements de houille ont été découverts à Broughton Creek, près des bords de la rivière Shoalhaven, et l'on a entamé un filon d'une épaisseur de 7 pieds, non loin de la station de chemin de fer de Moss Vale.

Signalons, pour terminer, l'état florissant des finances de la Nouvelle-Galles du Sud, que le correspondant du *Times* n'hésite point à rapporter, en grande partie, à l'adoption du libre-échange, ainsi que deux projets considérables, intéressant toutes les colonies australasiennes à divers titres, et plusieurs accidents de mer.

De ces deux projets, l'un concerne l'établissement de câbles électriques reliant Singapore à Normanton, puis à Sydney et à la Nouvelle-Zélande; l'autre concerne la création d'un service postal commun à toutes les colonies. Quant aux accidents de mer, ils ont atteint plusieurs navires mâtés en fer, entre'autres la *Crysomène*, de Liverpool, qui est rentrée dans le port de Sydney rase comme un ponton. Des gens compétents affirment que, eu égard aux circonstances qui l'ont mise en cet état, une mâture en bois n'aurait point fait meilleure figure. Cela est possible, mais la coïncidence d'avaries semblables survenues à bord de plusieurs navires mâtés en fer a fait naître, dans le public, une opinion défavorable à ce système. Un autre navire à vapeur, le *Jeddah*, appartenant à la Compagnie du détroit de Torrès, a pris feu sur le littoral de Melbourne; il a pu néanmoins se réfugier dans la baie de Two-Fold et y jeter l'ancre près des quais. Il fut assez facile, le navire étant à compartiments, de faire la part du feu; mais pour une cause quelconque, le *Jeddah* faisait eau, et était menacé de s'engloutir. Il fallut alors débarquer en toute hâte les passagers, leurs bagages, et les colis les plus précieux. Puis des pompes à vapeur jouèrent et réussirent à étancher le bâtiment. La cargaison ainsi endommagée est évaluée à 40,000 liv. sterl.

Enfin, on annonce l'arrivée du réverend Mac-Farlane à la mission de Somerset, près du cap York, dans la Nouvelle-Guinée. Un navire, le *John Williams*, y a transporté, avec leurs familles, plusieurs indigènes dressés dans les écoles australiennes et appelés à seconder les efforts des missionnaires.

CHRONIQUE DES CHAMBRES DE COMMERCE.

Chambres de commerce de Limoges, du Havre, de Nevers, de Boulogne-sur-Mer.

La Chambre de commerce de Limoges et l'Augmentation des tarifs de transport sur les chemins de fer. — Dans sa séance du 24 novembre dernier, la Chambre de commerce de Limoges s'est occupée du projet actuellement à l'étude au ministère des travaux publics, tendant à une augmentation importante des tarifs de transport. Le président de la chambre a exposé qu'il avait eu connaissance d'une demande des Compagnies de chemin de fer tendant à élever la taxe des divers frais accessoires que supportent la majeure partie des transports en grande et petite vitesse. Pensant que la Chambre doit, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, faire entendre d'énergiques réclamations sur ces exigences, il a engagé ses collègues à formuler leur avis sur cette question. Les membres présents ont été unanimes dans cette opinion, et la chambre, après délibération, s'est exprimée en ces termes :

« La Chambre de commerce de Limoges a vu avec une certaine inquiétude les nouvelles exigences des Compagnies

de chemin de fer réclamant une augmentation sur tous les frais accessoires dont sont passibles les transports à grande et petite vitesse. Le commerce et l'industrie sont déjà assez éprouvés par les impôts sur les transports que les événements ont forcé de voter, sans que de nouvelles charges viennent encore aggraver leur position. Elle croit pouvoir assurer que les frais d'exploitation auxquels se rapporte la demande des Compagnies sont couverts et au delà par les recettes qui leur sont actuellement acquises.

» Cette augmentation de frais aurait surtout des conséquences graves pour les transports à petite distance. Elle porterait souvent au double les prix que comportent les tarifs généraux. Elle établirait une charge plus lourde pour toutes les localités qui ne jouissent pas de tarifs différentiels, tarifs où les frais de gare, de chargement et de déchargement sont à la charge des Compagnies; ce serait un privilége de plus créé au profit de celles qui possèdent cet avantage, contre lequel la Chambre de commerce de Limoges a toujours protesté. L'impôt étant perçu sur tous les frais accessoires, ce serait encore en forcer la quotité. La Chambre croit, en outre, avoir la certitude que les frais d'exploitation qui sont supportés par les Compagnies, pour ceux qui sont l'objet de leur demande, sont couverts et au delà par les recettes qui leur sont actuellement acquises de ce chef.

» En conséquence, et sous le mérite des diverses observations ci-dessus, la Chambre, — *à l'unanimité,* — proteste contre toute augmentation proposée sur les frais accessoires par les Compagnies de chemins de fer.

» En outre, elle maintient le vœu souvent formulé par elle que le délai de 48 heures soit rétabli pour les avis à donner aux destinataires. Elle réclame aussi avec instance le retour à la taxe de 5 francs par jour et par wagon pour droit de magasinage, au lieu de celle de 10 francs actuellement perçue, mesure qui fut prise dans des circonstances exceptionnelles, où il fallait user de tous les moyens pour faire cesser l'encombrement des gares. »

Nous sommes heureux de voir quelques autres Chambres de commerce formuler ainsi leur opinion motivée sur les mesures auxquelles paraît acquis l'appui du ministère des travaux publics, et intervenir activement, par leur influence, dans des débats où elles sont si sérieusement intéressées.

La Chambre de commerce du Havre, saisie par M. Feray, député, vice-président de la commission des chemins de fer, des demandes formées par les Compagnies pour l'augmentation des tarifs des frais accessoires, — a adressé à M. le ministre des travaux publics la lettre suivante :

« 1er décembre.

» Monsieur le ministre,

» La Chambre de commerce a pris connaissance d'une lettre-circulaire qui lui a été adressée par M. Feray, vice-président de la commission parlementaire des chemins de fer. M. Feray nous indique quelles sont les principales demandes des Compagnies de chemin de fer, tendant à certaines augmentations dans les tarifs des frais accessoires; il nous prie de les examiner et de vous faire connaître notre opinion.

» En principe, monsieur le ministre, nous sommes opposés à l'élévation des tarifs et nous hésitons d'autant moins à nous prononcer dans ce sens, que nous n'entrevoyons aucun motif sérieux que puissent invoquer les Compagnies à l'appui de leurs demandes.

» Nous ne faisons d'exception que relativement aux frais de magasinage. La Chambre de commerce, regardant comme insuffisant le délai de 24 heures accordé pour l'enlèvement des marchandises, vous a déjà demandé qu'il fût porté à 48 heures. Nous considérons qu'il importe de rétablir ce délai en maintenant l'arrêté de 1872, qui a porté les frais de 2 à 5 centimes par jour par fraction indivisible de 100 kil. pour les trois premiers jours, et de 5 à 10 centimes pour les jours suivants.

» Dans les communications précédentes que nous vous avons faites, des mesures sévères, avons-nous dit, sont nécessaires pour éviter l'encombrement des gares qui, en aucun cas, ne doivent être prises pour des magasins particuliers, et d'où les marchandises, au contraire, doivent être enlevées le plus rapidement possible.

» L'élévation des tarifs de magasinage pour les jours suivant le délai prolongé à quarante-huit heures, c'est donc chose acceptable. Les Compagnies profiteront de cette élévation, mais il en résultera de grands avantages pour la prompte expédition des marchandises.

» Pour le reste, nous vous prions, monsieur le ministre, de repousser les demandes des Compagnies: les tarifs en vigueur sont lourds pour le commerce ; leur élévation, si elle était accordée, serait nuisible aux affaires à l'intérieur ; elle pèserait surtout sur les expéditions pour les petites distances. »

La Chambre de commerce de Nevers et la question du magasinage dans les gares des chemins de fer. — Nous avons parlé de la question du magasinage dans les gares de chemins de fer, question qui est d'une importance sérieuse, et qui a été l'objet de communications adressées au ministre des travaux publics par diverses chambres de commerce. Celle de Nevers vient de faire imprimer un rapport à cet égard ; il signale des faits curieux. Ainsi, la Compagnie de l'Ouest réclame 6,365 fr. de magasinage pour un lot de 15,000 kilog. de plâtre refusés par le destinataire, et qu'un suivi en remboursement indiquait ne valoir que 222 fr. 75. La Chambre dont il s'agit demande le rapport des arrêtés du 12 janvier 1872; elle demande des dispositions nouvelles qui fixeraient pour le magasinage des prix en harmonie avec ceux que prélèvent généralement les entrepôts et magasins publics autorisés; elles auraient aussi pour but de prévenir de nouveaux encombrements des gares en frappant les retardataires d'un supplément de frais de magasinage à titre de pénalité; ce supplément reviendrait au Trésor et non aux Compagnies.

La Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer et la question des réformes a apporter dans les chambres de commerce. — On sait que les chambres de commerce ont été invitées par M. le ministre de l'agriculture et du commerce à transmettre leurs opinions au sujet de diverses modifications qu'il pourrait y avoir opportunité à introduire soit dans le mode d'élection, soit dans les attributions de ces corps représentatifs. Diverses chambres ont déjà répondu à ces demandes, et il en est qui ont publié leur travail, ce qui présente une incontestable utilité.

Nous avons sous les yeux la réponse faite à la circulaire ministérielle par la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer; ce corps, qui ne représente que des intérêts d'un ordre secondaire, s'est constamment fait remarquer par une activité soutenue. Voici l'analyse des résolutions que cette chambre a adoptées. Elle repousse le principe du scrutin de liste par circonscriptions entières; l'expérience atteste qu'il est impossible d'attendre de membres dont la résidence est éloignée l'assiduité nécessaire à des séances fréquentes. Le système d'avoir des membres correspondants doit être abandonné; il est impuissant à conférer aux élus l'autorité dont ils doivent être investis. Les circonscriptions des chambres ont, en maint endroit, besoin d'être remaniées. Les attributions administratives doivent être mieux définies.

La formation des listes électorales doit être l'œuvre d'une commission unique pour l'ensemble des circonscriptions, sauf à l'administration de fixer certains principes par une instruction spéciale et de déterminer l'époque des révisions annuelles.

REVUE ÉCONOMIQUE

L'Industrie métallurgique en 1873 et 1874. — Le ministre des travaux publics, pour faire suite aux renseignements publiés dans le *Journal officiel* du 1er décembre courant sur la production des mines de combustibles minéraux pendant l'année 1873 et les six premiers mois de l'année 1874, a fait dresser huit états qui relatent, en ce qui concerne les mêmes périodes, la production, par département, des fontes, des fers, des tôles et des aciers. Les chiffres inscrits sur ces états ne sont point encore définitivement arrêtés, et il se peut qu'il y ait lieu, après plus ample information, de leur faire subir quelques légères modifications ; mais on peut, dès à présent, les considérer comme donnant une mesure suffisamment exacte de la production des forges françaises pendant l'année 1873 et le premier semestre de l'année 1874. Pendant l'année 1873, le total des fontes produites a été de 13 millions 660,713 quintaux métriques, se décomposant comme suit entre les divers modes de fabrication : au combustible végétal, 1,320,170 ; aux deux combustibles, 585,273 ; au combustible minéral, 11,764,272. Les dernières statistiques démontraient déjà le fait qui ressort des chiffres ci-dessus : à savoir la tendance de plus en plus générale à substituer la fabrication au combustible minéral aux anciens systèmes. La production de la fonte a atteint 13,809,650 quintaux métriques en 1869, chiffre exceptionnel, le rendement de 1868 n'ayant été que de 12,353,079 quintaux métriques. Le résultat de l'année 1873 est donc très-satisfaisant. Les six premiers mois de 1874 ont fourni 6,937,450 qx m., ce qui promet un nouvel accroissement pour l'année courante.

Le tableau de la production des fers pour les 86 départements, en 1873, présente les chiffres totaux suivants : fonte au combustible végétal, 725,161 quintaux métriques ; aux deux combustibles, 352,513 ; au combustible minéral, 5,859,776. Soit ensemble, 6,937,450 quintaux métriques. En 1869, la quantité de fer produite dans les 89 départements d'alors a été de 9,037,195 quintaux métriques; en 1868, de 8,137,983 quintaux métriques; en 1867, de 7 millions 762,780 quintaux métriques.

Dix-huit départements seulement fabriquent les tôles; leur production totale en 1873 a été de 1,296,232 quintaux métriques. Les 16 départements qui fabriquent l'acier ont produit ensemble 1,555,685 quintaux métriques, comprenant les aciers de forge, puddlés, Bessemer, Martin, et de cémentation. Les aciers fondus qui ne sont pas compris dans les chiffres précédents s'élèvent à 92,016 quintaux métriques. Les aciers Bessemer seuls, dont la production ne s'élevait encore en 1865 qu'à 96,472 quintaux métriques, sont arrivés en 1868 au chiffre de 458,604 quintaux métriques ; en 1869 à 701,131 quintaux métriques ; en 1873, à 1,351,053 quintaux métriques.

Enfin, pendant le premier semestre de 1874, la production totale des tôles a été de 561,107 quintaux métriques ; celle des aciers de 34,769 quintaux métriques, et celle des fers de 7,602,689 quintaux métriques.

C'est sans doute grâce à la reprise de la construction des chemins de fer que la production des fers et de leurs dérivés conserve son activité, mais en partie aussi parce que l'extraction de la houille n'a pas à lutter chez nous avec les mêmes difficultés qu'en Angleterre et en Allemagne. Il faut espérer que cette situation favorable se maintiendra.

La Loi sur l'hypothèque maritime. — La troisième délibération sur la proposition Savoye, tendant à rendre susceptibles d'hypothèque les navires, a commencé à la séance de mercredi à l'Assemblée nationale ; mais elle a été interrompue par le renvoi de l'article 6 à la commission. M. Sebert demandait que l'hypothèque, au lieu d'être prise à la douane, comme le proposaient la commission et le gouvernement, fût opérée au bureau des hypothèques. On sait que l'administration des douanes est seule chargée de la tenue de l'état civil des navires. Elle paraît donc naturellement appelée à inscrire et à conserver l'hypothèque consentie sur un navire, dont elle a constaté l'existence, par un propriétaire dont elle a établi le droit de propriété. L'Assemblée s'est laissé entraîner cependant par les objections de M. Sebert, et aussi par la crainte que les erreurs commises par le receveur des douanes n'engagent la responsabilité de l'Etat. Le dernier paragraphe de la loi, telle que l'Assemblée l'a votée jeudi, est conçu ainsi :

« La responsabilité de la régie des douanes, du fait de » ses agents, ne s'applique pas aux attributions conférées » aux receveurs par les dispositions qui précèdent. »

L'Etat, par suite de ces articles, demeurera donc en dehors de toutes les réclamations ; l'imprudence ou l'ignorance d'un agent ne mettra pas les deniers du Trésor en péril, et, d'un autre côté, toutes les chances d'erreur seront bien diminuées, puisque, à côté du registre des hypothèques, les employés chargés de es inscrire ou de les radier auront le registre de la propriété maritime, contrôle constant et certain.

Le Projet de canal de Nantes a la mer. — Les ingénieurs de la navigation étudient en ce moment un projet de canalisation entre Nantes et la mer. Ce canal, qui suivrait la rive droite de la Loire, présenterait une largeur moyenne de 30 mètres et une profondeur de 4 mètres, de manière à donner passage aux bâtiments d'un fort tonnage. Il serait divisé en trois sections se terminant chacune par une écluse de communication avec le fleuve. La première section aurait 22 mètres de largeur, la seconde 26 et la troisième 12.

Ce projet offre des avantages multiples à la navigation; malheureusement, le devis est assez élevé : il atteint 62 millions. En outre, pour compléter l'opération, il serait nécessaire de creuser à Nantes un bassin à flot, soit encore 27 millions à trouver, ce qui porterait à 89 millions l'ensemble des dépenses.

Une Réforme a la législation forestière en Algérie. — Nous recevons de Tlemcen de fort intéressants renseignements sur l'urgence d'une réforme avec instance réclamée dans la législation forestière de notre colonie africaine. Il s'agirait d'introduire dans la loi actuelle un article spécial relatif au pacage des chèvres, qu'il y aurait lieu de supprimer sur les chemins, les terrains communaux et de vaine pâture. Quelques détails sont utiles pour faire sentir toute l'importance, dans l'espèce, d'une mesure de ce genre.

Tout le monde connaît l'influence météréologique de la végétation arborescente sur le climat d'un pays. Or, en Algérie, où la sécheresse est le plus redoutable obstacle à toutes les cultures, on devrait se préoccuper constamment du développement des massifs boisés. Les localités qui se trouvent à proximité des forêts et des plantations de quelque importance sont les plus salubres et les plus riches; cette vérité est tellement évidente pour tous, que dès le début de la colonisation, le gouvernement obligeait les concessionnaires à planter un nombre déterminé d'arbres par hectare concédé.

La Société d'agriculture d'Alger, dont on a pu constater les utiles travaux, les comices agricoles de toute l'Algérie se sont constamment occupés de cette question vitale. Est-il besoin d'ajouter que les bois de construction, de charronnage et de chauffage, font défaut presque partout? L'Algérie paie un lourd tribut aux autres pays pour l'importation du bois qu'elle devrait produire en abondance.

La race caprine est celle qui, entre toutes, donne le plus faible rapport et, par ce motif, elle semble devoir être condamnée à l'abandon par ceux qui s'occupent plus spécialement d'élevage; — il n'en est cependant pas ainsi. D'où vient donc que l'on voit sur les chemins, dans les parcours communaux, dans les montagnes boisées et même dans les jardins, de nombreux troupeaux de chèvres? Les Arabes, qui ne possèdent aucune notion météréologique, ne comprennent nullement l'influence des forêts sur la climatologie d'une région. Autant les Français s'attachent à la multiplication des arbres, autant les indigènes s'appliquent instinctivement à leur destruction, qu'ils paraissent élever à la hauteur d'un système. Ils trouvent plus commode de vivre paresseusement en occupant de grands espaces sans les cultiver, que de suivre l'exemple que leur donnent nos laborieux colons.

Les chevriers espagnols, qui stationnent dans les villes algériennes pour la vente du lait, rendent évidemment quelques services à la population qu'ils approvisionnent; mais combien paie-t-on cher cet avantage! Sur six chevriers pourvus d'autorisation, un seul possède un lot de jardin (qui est bien gardé celui-là); leurs troupeaux ne vivent donc qu'aux dépens des propriétaires et principalement des colons dont les jeunes arbres sont plus à la portée de leurs bêtes. C'est là une industrie toute parasite.

Le maréchal Bugeaud, dont la sagesse et la compétence font autorité, avait, par son arrêté du 17 octobre 1844, posé le premier jalon de cette interdiction.

Malheureusement, il n'a pas complété la mesure importante, mais insuffisante qu'il avait prise, et son arrêté est tombé en désuétude; seul, le droit de place a été maintenu, et si l'application de l'article 1er de cet arrêté permet à l'autorité municipale de refuser toute autorisation, cette mesure n'atteindrait que ceux qui amènent leurs troupeaux en ville; elle serait trop limitée pour permettre d'atteindre le but que l'on doit poursuivre : la suppression du pacage.

Une circulaire ministérielle, adressée aux préfets le 4 septembre 1835, concernant le travail d'une commission chargée de proposer les bases d'un code rural, contient les questions suivantes au sujet des chèvres et des dommages qu'elles occasionnent :

« On s'est plaint de tout temps des ravages causés par » les chèvres; on croyait que ces animaux ne pouvaient » prospérer qu'en liberté, et cependant l'expérience a prouvé » le contraire; je citerai les environs de Lyon, où la nour» riture à l'étable n'a nui, ni à la santé des animaux, ni » à l'abondance du lait. Quoi qu'il en soit, et sans renoncer » complétement au parcours, on pourrait défendre, pour » l'avenir, toute formation d'un troupeau commun de » chèvres, si ce n'est en vertu d'un arrêté du préfet, rendu » sur l'avis conforme du conseil municipal. L'arrêté déter» minerait les propriétés où le troupeau pourrait être con» duit; l'accès de toute propriété particulière pourrait être » interdit, sauf le cas du consentement du propriétaire. » Dans les troupeaux communs, les chèvres ne pourraient » être mêlées avec d'autres animaux; hors du troupeau, » elles ne devraient être conduites au pâturage qu'à la corde, » et partout ailleurs que dans les propriétés closes, elles » devraient être attachées à un piquet. »

On peut donc en juger, la question n'est pas nouvelle, et si en France, à une date relativement éloignée, on proposait une législation aussi rigoureuse, à plus forte raison serait-elle utile en Algérie, où l'on manque souvent d'eau et de bois, où une simple averse fait déborder les torrents, parce qu'il n'y a pas assez d'arbres ni assez de terres cultivées pour retenir les eaux. Il ne faut donc pas attribuer à d'autres causes la

perte de bon nombre des sources algériennes et la diminution de presque la moitié du débit de toutes les autres. Dans le but de provoquer l'introduction de dispositions prohibitives dans la loi soumise à l'Assemblée au sujet des forêts, la municipalité de Tlemcen a soumis cette question aux députés de son département, et pour les édifier sur la somme de dégâts commis chaque jour sur son territoire, elle a fourni les chiffres suivants donnant le nombre approximatif des animaux de l'espèce qui circulent journellement et pour ainsi dire librement sur le territoire de la commune :

1° Espagnols	chèvres	323
2° Arabes	—	1.609
Total au minimum	chèvres	1.932

Ces chiffres en disent assez pour faire juger de l'opportunité de prendre des mesures radicales, et, par une loi sévère, de remédier à cette situation; car, en résumé, il y a beaucoup de mal de fait, et il faudra bien du temps pour le réparer : un recépage sera nécessaire partout; mais en protégeant les forêts et les plantations, en les mettant à l'abri de tous les éléments qui concourent à leur destruction, on pourra rétablir les unes et encourager les autres. En procédant ainsi par une mesure uniforme, on arriverait à modifier le climat : les pluies et les rosées seraient plus abondantes et plus fréquentes, le débit des sources reviendrait à son abondance normale, et l'on rendrait à notre colonie sa fécondité traditionnelle. Tous les hommes soucieux de l'avenir de l'Algérie provoquent et encouragent les plantations d'arbres; tous sont désolés de voir les dégâts incalculables produits par la dent meurtrière des chèvres sur la végétation arborescente, et demandent à grands cris une réglementation qui la protége efficacement.

Le Message du Président des États-Unis. — Le récent Message du général Grant présente un certain intérêt au point de vue de la situation financière des Etats-Unis. Nous en signalerons les principaux points. Ainsi, le président demande que les paiements en espèces soient repris le plus tôt possible. Il ne croit pas, toutefois, que cette reprise puisse s'effectuer avant le mois de janvier 1876, et abandonne au Congrès le soin de déterminer les moyens les plus propres à atteindre ce but. Il estime que l'article de la loi sur la circulation relatif au cours légal devra être rapporté, et propose de modifier la date que la loi a fixée pour l'abolition du cours légal, à cause de l'influence de cette date sur les contrats privés.

M. Bristow, secrétaire d'État au département des finances, devra être autorisé à faire les acquisitions nécessaires pour effectuer les paiements en or, moyennant une émission de bonds qui aura lieu immédiatement après la reprise des paiements en espèces. Il faudra que les revenus du gouvernement offrent un excédant sur les dépenses pour qu'on puisse faire face à cette reprise, et dans ce but, une grande économie devra être pratiquée dans tous les départements. Si la nécessité s'en fait sentir, les lois antérieures sur les revenus de la douane devront être modifiées en vue d'augmenter ces revenus. En même temps, les banques seront déclarées libres ; les détenteurs de billets à ordre continueront d'être protégés dans les conditions actuelles. Au Congrès incombera la tâche de réglementer les banques libres et de fixer les conditions de leur organisation.

Le président adhère avec fermeté aux réformes administratives qui ont pour but de donner, à la suite d'un concours, les emplois aux plus capables. Toutefois il regarde comme impossible d'appliquer les réformes demandées par l'opinion publique si elles ne sont pas approuvées par le Congrès. Le général Grant recommande enfin l'établissement d'une cour de justice chargée de se prononcer sur les réclamations des étrangers et sur les mesures relatives à l'émigration des Chinois.

Nous pouvons ajouter que, d'après des nouvelles en date du 7 décembre, le rapport du secrétaire du Trésor constate que les recettes de l'année financière 1874 s'élèvent à 322 millions de dollars ; les dépenses atteignent le chiffre de 302 millions. On calcule que l'année prochaine, les recettes atteindront le chiffre de 293 millions de dollars, et les dépenses celui de 273 millions, sans compter l'amortissement, qui exigera 32 millions.

Le rapport recommande qu'à une date prochaine et fixe (trois ans au plus), les billets cessent d'avoir cours forcé. Il contient diverses propositions pour faciliter l'exécution de ce projet sans amener de crise. Le secrétaire du Trésor croit que, quand les paiements en espèce auront repris, l'or affluera dans le pays.

Un système de banques libres pourrait être établi. Il serait suppléé à la rareté de la circulation monétaire par des billets de banque qui pourraient être convertis en or. Le pays subit encore les effets des désastres causés par les excès de la spéculation. La création de bonds émis par les agents de change pour représenter le papier qui n'est pas remboursable tendrait à ranimer la confiance de l'industrie. Le rapport conseille l'abolition des taxes sur le papier émis par les banques, sur les allumettes, les parfums et les drogues. On remplacerait ces taxes par une surtaxe de 10 cents sur les spiritueux. Il constate enfin que l'abolition des droits sur le thé et le café a diminué de beaucoup les revenus sans profiter aux consommateurs, et recommande à la commission d'examiner de nouveau à fond la question des tarifs.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT ITALIEN
TOUCHANT LE DÉPÔT DES MARQUES FRANÇAISES EN ITALIE.

Par suite d'un usage universellement admis, jusqu'à ce jour, dans toutes les conventions commerciales, les ressortissants de l'une des hautes parties contractantes sont tenus de déposer dans la capitale de l'autre leurs marques de fabrique et de commerce.

Il était dès lors naturel de se demander quelle règle devrait être suivie en cas de transfert du siége du gouvernement, à l'état définitif, dans une ville autre que celle dont les traités auraient fait mention. C'est précisément la situation qui se présente en Italie. Ajoutons que la question y présentait d'autant plus d'intérêt que la préfecture de Rome recevait des dépôts de marques tout comme le bureau des Privatives à Turin, seul établissement visé par le traité franco-italien de 1862. Or, une jurisprudence généralement établie décide qu'un dépôt de marques, fait à une administration incompétente, même avec une parfaite bonne foi, n'en est pas moins nul de plein droit.

On assure que certains contrefacteurs qui exploitent actuellement dans la Péninsule nos marques les plus connues, se disposaient, en cas de poursuites, à soulever cette exception. En prévision des difficultés que pouvait faire naître l'incertitude de cette situation imprévue, l'*Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon* a saisi M. le ministre des affaires étrangères d'une demande en règlement de cette question importante.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'après une négociation suivie avec une très-attentive sollicitude, par le département et la légation de France à Rome, le gouvernement italien a formulé une déclaration on ne peut plus libérale dont on trouvera le texte plus bas.

Par deux fois en moins d'un an, les deux gouvernements se sont donc appliqués à améliorer le régime international des marques. Constatons en passant que si notre légation a eu l'initiative de ces utiles modifications, l'administration italienne a répondu à ses ouvertures avec un parfait bon vouloir dont il faut se féliciter à tous égards.

Comte de Maillard-Marafy.

Voici la déclaration dont il vient d'être parlé :

« Rome, 11 novembre 1874.

» *M. le marquis de Noailles, ministre de France.*

» Monsieur le marquis,

» Par la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois, vous m'avez exprimé le désir d'obtenir une réponse aux questions suivantes :

« Les industriels français peuvent-ils, conformément à la » loi de 1863, effectuer le dépôt de leurs marques de fa- » brique dans toutes les préfectures du royaume ; ou sont- » ils encore tenus, d'après la convention de 1862, d'en » déposer deux exemplaires au bureau central des Pri- » vatives industrielles, à Turin ? ou doivent-ils enfin, » par suite du transfert de la capitale d'Italie, déposer » ces exemplaires dans un des établissements publics à » Rome ? »

» La loi publiée en 1868 a établi des règles générales sur les formalités à remplir pour le dépôt des marques de fabrique. Elle n'a pas abrogé les dispositions spéciales sanctionnées par des accords internationaux. Les industriels français ont donc la faculté de se conformer soit aux formalités prescrites par la convention de 1862, soit à celles prescrites par la loi générale de 1868. En d'autres termes, ils peuvent, *à leur choix, effectuer le dépôt de leurs marques dans toutes les préfectures du royaume, ou bien en déposer deux exemplaires au bureau central des Privatives industrielles*, qui même, après le transfert de la capitale, continue à siéger *à Turin*, près la direction du Musée industriel de cette ville.

» Je saisis, etc., etc.

» *Pour le ministre, Signé :* Peiroleri. »

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR LES FEMMES.

INAUGURATION DES COURS DE LA SALLE SAINT-ANDRÉ.

Dimanche dernier, 6 décembre, a eu lieu, à la salle Saint-André, cité d'Antin, 29, l'inauguration des cours d'enseignement secondaire pour les femmes. M. Clamageran, président de la réunion, a ouvert la séance par un remarquable discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, et où il a exposé le but de l'œuvre.

« Comme toujours, a-t-il dit, on comptait sur l'Etat pour accomplir l'œuvre de la régénération de notre patrie; et peut-être trouvez-vous qu'on n'avait pas tout à fait tort, car enfin parmi les peuples civilisés, il n'y en a aucun où la puissance sociale, sous une forme ou sous une autre, n'intervienne pour propager l'instruction. Il en est ainsi même dans les pays les plus libéraux, les plus individualistes, en Angleterre et en Amérique. Pour des raisons que je n'ai pas à indiquer dans cette enceinte, le pouvoir central, l'Etat, n'a presque rien fait. Les communes ont fait davantage. Leurs efforts ont été souvent dignes d'éloges. Ils seraient plus grands encore, j'en suis convaincu, si elles étaient maîtresses d'administrer librement leurs propres affaires. Mais leurs ressources ne sont pas et ne seront peut-être jamais à la hauteur des besoins qu'il s'agit de satisfaire.

» En dehors de l'action du pouvoir social, qui est si tristement insuffisante, que reste-t-il ? Il reste l'initiative individuelle. C'est à elle qu'il faut faire appel. C'est sur elle qu'il faut compter. Déjà nous pouvons citer avec orgueil les résultats qu'elle a obtenus. Grâce à la société Franklin et à la Ligue de l'enseignement, des bibliothèques et des écoles ont été entretenues dans nos régiments. Les écoles professionnelles pour les jeunes filles, créées par Mme Lemonnier, il y a quatorze ans, ont justifié de plus en plus les vues de leur fondatrice; une Ecole normale supérieure pour les institutrices s'est établie à Neuilly, l'école Monge a donné l'exemple de l'application à l'enseignement secondaire des méthodes les plus avancées; des conférences ont été organisées dans un grand nombre de villes. On a réussi même à fonder une école libre des sciences politiques. Je suis loin fort heureusement d'énumérer d'une manière complète tout ce qui a été fait; mais la liste, quelque longue qu'elle puisse être, ne l'est pas assez. La lacune à combler est immense. Tous les bons citoyens se doivent à eux-mêmes et doivent à la patrie d'y contribuer de toutes leurs forces. Je sais bien que nos lois et notre système administratif ne rendent pas toujours notre tâche facile. En attendant des jours meilleurs, profitons des libertés que nous avons. C'est le moyen le plus efficace de conquérir celles qui nous manquent. Accueillons donc avec bienveillance, avec joie, les tentatives nouvelles qui se produisent. Donnons-leur notre concours quand elles nous paraissent sagement conçues. Le mouvement de la renaissance au XVIe siècle a renouvelé la face de l'humanité. Il faut qu'un mouvement analogue se manifeste parmi nous, mais cette fois le mouvement doit être plus profond, plus intime, plus populaire. Il faut qu'il remue les entrailles mêmes de la nation et que la France sorte, du sein de cette agitation salutaire, plus forte et plus radieuse que jamais. »

Cette allocution chaleureuse a été accueillie par des applaudissements répétés.

M. Georges Renaud a exposé ensuite le plan et le programme des cours. Se tenant à l'écart de toute question religieuse ou politique, ils s'inspireront néanmoins de l'esprit de libéralisme sans lequel il n'y a pas de prospérité possible. Ils comprendront les matières de l'enseignement secondaire spécial et se tiendront au courant de tous les progrès de la science et de l'érudition. Après avoir indiqué la méthode et le but des cours, il développe le plan et le programme qui seront suivis. En tête figure la cosmographie, qui se composera de quatre ou cinq leçons et servira, en quelque sorte, de préface à la géographie. Quant à celle-ci, elle sera enseignée au moyen de cartes et, avant de s'en servir, on apprendra à les lire. Ce ne sera pas une simple nomenclature de noms, mais un ensemble d'études ayant pour objet de bien faire saisir la physionomie de chaque pays (institutions, mœurs, commerce, industries, faune, flore). L'histoire consistera moins dans un enregistrement des batailles et des rois que dans le récit de l'histoire de la civilisation, de l'histoire du peuple, de la prise de possession du globe, des origines de la langue, de la civilisation et des traditions de la nation française. Elle seule peut nous expliquer les misères et les souffrances qui agitent et divisent notre société. L'économie publique et privée indiquera les remèdes à apporter à ce mal; la science économique fournit à l'esprit des notions aussi précieuses pour l'intelligence des grands phénomènes sociaux et historiques que pratiques pour les mille détails journaliers de la vie privée. Les questions d'éducation, d'instruction, d'assurance sur la vie, de caisses d'épargne, y rentrent tout naturellement. De même, il serait d'une utilité primordiale pour les femmes de posséder quelques notions de droit usuel, de connaître au juste quels sont leurs droits et de pouvoir enseigner à leurs enfants les devoirs qu'ils ont à remplir envers la société. Le cours d'histoire des moralistes anciens ne sera qu'une forme particulière d'un cours de morale, indispensable pour compléter les précédents; il portera sur la morale étudiée avant et pendant l'éclosion du christianisme. Ce sera un but presque analogue que poursuivra l'enseignement de la littérature française et étrangère, qui comprendra cette année l'histoire du théâtre en France et en Angleterre. Les cours d'arithmétique, de géométrie, d'algèbre (créé sur demande), de physique, de chimie, d'histoire naturelle, de langue française, d'anglais et d'allemand complètent le programme. Le dessin et la peinture seront enseignés d'une manière pratique et de manière à répondre aux besoins du progrès industriel.

Ces cours d'éducation s'adressent aussi bien à des personnes faites qu'à de jeunes intelligences; ils ne diffèrent pas tant de ceux qui existent déjà par les matières enseignées que par la manière et les méthodes qui y seront employées. M. Gary, pasteur de l'Eglise libérale protestante, fera le cours de morale; M. Henri de Lapommeraye, celui de littérature; Mlle Marie Hugonin, bachelière ès sciences, ceux de français et de sciences; Mlle Smale, brevetée du *Queen's College Harley street*, les deux cours d'anglais, et Mlle Jacobsen, Norwégienne élevée à Hambourg, celui d'allemand. Le choix du personnel et les bas prix de ces cours les recommandent à l'attention des familles libérales. On y admettra gratuitement à chaque cours cinq Alsaciennes-Lorraines sans fortune. Les cours commencent le 14 décembre courant.

M. Edouard Laboulaye, dans une de ces causeries fines et spirituelles qui lui sont familières, a chaudement recommandé l'œuvre nouvelle. Elle est dans de bonnes mains, dit-il. Les collaborateurs de M. Renaud sont tous des personnes d'élite; ce n'est pas l'attrait qui manquera jamais à leur enseignement. Il parle ensuite de l'éducation des femmes, de l'utilité pour elles, non-seulement de posséder les éléments ordinaires de l'éducation, mais encore de connaître quelque peu de droit usuel, d'économie politique, etc. Quelles charmantes anecdotes il a racontées sur Mlle Daubié, cette « licencière ès sciences », qui avait presque dû contraindre, par ministère d'huissier, la Faculté des lettres de Lyon à la recevoir « bachelière! » Une femme bachelière! cela ne s'était jamais vu. M. Laboulaye n'a pas eu de peine à montrer que les plus grandes choses qui se sont accomplies dans notre société française l'ont été par l'heureuse influence des femmes : les salons du dix-huitième siècle n'ont pas été oubliés dans la démonstration de cette thèse. Notre Code civil ne reconnaît guère à la femme que « la liberté de faire un testament ». Son émancipation juridique dépendra de son émancipation intellectuelle et du soin que l'on prendra pour prévenir chez elle l'*ennui*, « cette faim de l'intelligence. »

Cette réunion s'est terminée au milieu des applaudissements les plus sympathiques. On remarquait dans l'assistance MM. Edouard Charton, député; Maze, ancien préfet; Sarrus, Gary, Dide, Montaudon, pasteurs; Carénou, vice-président de l'Union libérale protestante; Chavée, Frédéric Passy, de la Pommeraye. Pendant l'exposé de M. Renaud, l'auditoire a chaleureusement applaudi le nom de l'un des professeurs du nouvel Institut, Mlle Marie Hugonin, bachelière ès sciences, à la veille de passer son examen de licence ès sciences naturelles.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondance particulière de l'*ECONOMISTE FRANÇAIS.

LA PLATA.

Une lettre de Buenos-Ayres du 10 novembre nous apporte des renseignements rétrospectifs sur la situation du pays à cette date. Les forces commandées par le général Mitre s'étaient retirées à l'intérieur, selon toute apparence pour s'y organiser et éviter une rencontre avec les troupes du gouvernement dans des circonstances trop avantageuses pour ces dernières. En effet, bien que le bruit courut que cette retraite avait pour but d'éloigner les troupes gouvernementales du centre de leurs ressources et de la ligne des chemins de fer, on pouvait déjà se rendre compte de

deux choses, à savoir que le gouvernement disposait de moyens considérables et de troupes bien armées, mais ne possédait pas de chefs pour diriger ses opérations, tandis que les insurgés, conduits par les meilleurs officiers du pays, ne possédaient qu'un armement défectueux et insuffisant.

La même lettre confirme ce que nous avons déjà dit au sujet du revirement qui s'était produit à Buenos-Ayres dans l'esprit de la population, très-sympathique au général Mitre au début, mais mécontente à la fin des lenteurs auxquelles on ne s'était pas attendu. Les pertes que causait cette période d'inaction pendant laquelle les affaires se trouvaient complétement suspendues faisaient désirer une solution quelconque pourvu qu'elle ne se fît pas attendre; la ruine générale s'entrevoyait trop clairement si les hostilités ne cessaient bientôt; on ne vendait plus rien et on ne réussissait plus à rien encaisser.

Depuis lors nous savons, par une dépêche officielle confirmée par de nombreux télégrammes privés, que l'insurrection a été vaincue et que le général Mitre a mis fin à la guerre en déposant les armes. A-t-il été atteint avant d'avoir pu prendre toutes ses dispositions, ou a-t-il voulu renoncer à son entreprise en voyant les sympathies s'éloigner de sa cause et les désastres s'accumuler sur son pays? Nous ne sommes pas encore fixés sur ce point et ne pourrons guère l'être qu'après l'arrivée des prochains courriers. — Nous pouvons ajouter que, malgré la cessation de la lutte, les affaires n'ont pas encore repris à Buenos-Ayres et que les encaissements s'y font très-difficilement. Dans les provinces où le général Arredondo tient encore la campagne, la guerre semble devoir continuer pendant quelque temps; mais, nous l'avons déjà dit, on considère ce fait comme assez secondaire. Les pluies abondantes des deux derniers mois ont fait le plus grand bien au pays et sans les malheureux événements qui touchent à leur fin, on s'y trouverait aujourd'hui en pleine reprise des affaires.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas encore apporté de modifications sensibles à la situation qui reste toujours peu satisfaisante. On ne doit et l'on ne parait généralement espérer de reprise, dans le commerce, pas avant la seconde quinzaine de janvier, si, comme cela n'arrive pas encore cette année, les préoccupations politiques ne viennent pas toujours prendre une place trop importante dans les combinaisons du monde commercial. Les statistiques mensuelles de la douane prouvent malgré cela une reprise assez suivie du trafic; il en est de même des recettes de chemins de fer à l'égard du mouvement des échanges à l'intérieur. En Angleterre, on parait constater les mêmes résultats : augmentation sensible dans les quantités de marchandises exportées, mais par contre, diminution dans les valeurs, ce qui est assez naturel en présence des réductions de salaire qui se sont succédé ces derniers temps, et qui permettent de supposer que même avec les prix actuels, le fabricant a encore une marge suffisante pour ses bénéfices. Les nouvelles de la République argentine sont meilleures; la guerre civile doit avoir cessé, ou du moins ne plus être aussi vive, si les derniers télégrammes de ce pays sont confirmés. Par contre, on nous signale des difficultés assez graves qui auraient éclaté au Pérou et qui auraient mis les étrangers dans l'obligation de veiller eux-mêmes à leur sûreté et à la protection de leurs intérêts.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de porter à la connaissance des chambres de commerce une dépêche du consul de France à Québec, relative au mouvement restreint des navires français dans les ports du Dominion. Notre consul attire surtout l'attention sur la différence des frais à supporter dans le port de Québec et ceux beaucoup moins élevés prélevés dans les autres ports du Saint-Laurent, il y voit une des causes du peu de développement pris par notre navigation. Il signale plusieurs ports pouvant être fréquentés avec plus d'avantage, pour cette raison, notamment celui des Escoumains, sur la rive droite du Saint-Laurent, où existe depuis le 30 septembre une agence consulaire française. Notre consul appuie aussi sur l'avantage qu'auraient nos navires à ne quitter que du 1er au 15 août nos ports de la Méditerranée, et du 10 au 15 du même mois les autres ports de notre littoral, afin d'éviter les tempêtes terribles qui sévissent sur les côtes canadiennes pendant l'automne.

Le mouvement commercial et maritime du Maroc pendant l'année 1873 marque un progrès sensible : les importations et exportations réunies se sont élevées à 73,630,000 francs dont 33,098,400 francs pour l'importation et 40 millions 351,900 francs pour l'exportation. Ces chiffres sont supérieurs de 31,272,500 francs à ceux de 1871 et de 10,857,275 à ceux de 1872. Ce résultat est dû à la levée de la prohibition sur les farinacés, et à une abondante récolte d'olives. Les importations de sucre français ont pris une grande importance en 1873, ils font une concurrence sérieuse aux sucres belges, il en est de même des bougies et des draps. A l'exportation pour la France ce sont les fèves et les peaux de chèvre qui l'emportent, les prix payés en 1873 ont été de sh. 23/6 à 26/6 le quarter pour les fèves et de sh. 19 à 21 la douzaine pour les peaux. Les ports du Maroc ont reçu en 1873 650 navires jaugeant 239,321 tonneaux contre 1,451 navires jaugeant 219,140 tonneaux en 1872 et 1,307 navires jaugeant 201,367 tonneaux en 1871.

Les dernières correspondances de l'Uruguay nous apportent le programme d'une exposition et d'une foire internationales qui aura lieu l'année prochaine le 25 août. Les objets destinés à cette exposition commenceront à être reçus le 15 juillet jusqu'au 20 août, avec prolongation de délais si la commission de l'exposition le juge convenable. Les envois devront être accompagnés de deux factures contenant les nom et prénoms de l'exposant, ou la signature sociale de la maison ou fabrique à laquelle ils appartiennent, avec la quantité de caisses ou ballots, et d'une description des objets qu'ils contiennent. Cette exposition comprendra un concours de machines et instruments agricoles provenant de l'étranger et aussi un concours spécial d'aptitude pour les conducteurs de machines Il sera distribué comme prix des médailles d'or, d'argent et de cuivre, et il sera décerné aussi des mentions honorables.

Les variations de température que nous avons eues cette huitaine n'ont pas été défavorables aux récoltes en terre. Les marchés de province sont restés en général bien approvisionnés et quoique la meunerie n'ait guère acheté que pour la satisfaction de besoins les plus pressants, les cours ont pu se maintenir stationnaires même avec une certaine nuance de fermeté dans plusieurs régions Au marché du mercredi à Paris, les offres ont été assez nombreuses, et malgré une baisse de 50 à 75 centimes consentie par les vendeurs, les affaires ont montré beaucoup de peine à s'engager. Les blés de choix se sont payés fr. 25,50; les bonnes qualités fr. 24,50 à 25; les qualités ordinaires fr. 23,50 à 24, 25 les 100 kilos en gare à Paris. Nos correspondances spéciales donnent plus loin des renseignements sur les deux importants marchés de Bordeaux et de Marseille.

Les marchés aux produits sont restés fort calmes en général. Les affaires tendent à se réduire encore, principalement sur les cotons et les cafés. Les sucres sont toujours en baisse, les laines sont moins fermes. Les soies n'ont pas regagné leurs hauts cours. Les suifs sont seuls un peu plus fermes avec les cuirs et les métaux; ces derniers ne montrent plus cependant la raideur d'il y a quinze jours. Les produits métallurgiques sont calmes. Sur les charbons, il y a baisse légère.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, de Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, Manchester et New-York.

Laines. — Les ventes publiques anglaises ont été closes le 7 courant. Il y a été catalogué depuis le 17 novembre 89,487 b. et comme il n'en était arrivé que 79,147 b., 10,000 b. en seconde main ont dû être prises au vieux stock. Il a été retiré 8,500 b. seulement. Les ventes ouvertes avec une bonne demande pour la consommation indigène et une petite baisse sur les meilleures qualités de laine sont devenues plus calmes et ont fait preuve, principalement pendant la dernière semaine, d'une grande irrégularité et même d'une certaine dépression, évaluée à 8 0/0 sur la série précédente. Cette dépression a été marquée, sur les bonnes sortes nettoyées plutôt que sur les qualités moyennes et défectueuses. L'exportation n'a guère pris plus de 20,000 b. En somme, les résultats obtenus ont déçu l'attente générale, qui, comptant sur les récoltes abondantes de céréales avait au moins espéré le maintien des cours. On attribue aussi, en partie, la faiblesse qui s'est déclarée, au peu de choix des lots, qui a limité la compétition. Rien de nouveau sur nos marchés français, cette semaine, la demande a été nulle et les prix n'ont pas varié sensiblement.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — Marché fort calme toute la semaine et, quoique les prix se soient relativement mieux soutenus chez nous qu'au dehors, la tendance est restée fort lourde. On attribue cet état du marché aux offres nombreuses marquant une certaine envie de réaliser, faite après les enchères hollandaises, ces dernières ayant permis de compter sur un réveil des demandes pour la consommation qui a fait complétement défaut. Sur les marchés anglais, notamment, les offres ont été très-fortes à un moment, et il en est résulté une baisse importante regagnée un peu cependant depuis le commencement de la semaine par une plus grande réserve des détenteurs, et par le bruit de la perte d'un steamer qui serait porteur de 1,500 tonnes de la nouvelle récolte de Ceylan. En Hollande et en Allemagne, le marché est fort lourd, et la consommation n'achète que l'indispensable.

Sucres. — Les affaires n'ont pas repris d'animation, la raffinerie se tenant toujours éloignée du marché, en présence de la mévente de ses produits attribuée elle-même, du moins en Angleterre, aux offres trop empressées et trop nombreuses qui ont été faites en octobre et au commencement de novembre. Sur nos places d'importations, affaires presque nulles par continuation; toutefois les prix se maintiennent encore grâce à la modicité des stocks. En Angleterre, les sucres exotiques sont faibles, on a traité à Londres du sucre de betterave à livrer de sh. 22/6 à 22/9 les 88° n° 3, et du cristallisé, livraison à bord à sh. 26/9 franco à bord. Le marché hollandais est lourd; il y a une forte baisse sur les raffinés.

Cuirs. — Sans changements. Il se fait peu d'affaires en ce moment, mais les cours se maintiennent toujours facilement. Les stocks se réduisent de plus en plus.

Suifs. — Une meilleure tendance s'est manifestée cette semaine grâce aux demandes auxquelles donnent lieu la fabrication des beurres artificiels et aussi à un peu plus d'empressement de la part de la chandellerie. Le cours du suif disponible a pu être élevé de 50 centimes à fr. 95.50 et l'on a même traité ensuite à fr. 96. En suifs exotiques, il se fait toujours peu sur nos places d'importation. A l'étranger, Londres est ferme à sh. 44/6 pour disponible YC 73, et à sh. 46/6 pour nouveau.

Métaux. — Affaires limitées cette semaine, sans que les cours aient varié. Depuis lundi, on note même une certaine fermeté sur les cuivres, une dépêche de Valparaiso donnant 2,400 tonnes pour chiffre des affrétements de la première quinzaine de novembre, sur lesquels 800 tonnes pour le continent. A Londres, les prix des métaux se sont maintenus stationnaires à liv. st. 93 pour étain Détroit; liv. st. 92 pour Australie; liv. st. 85.10 à 85.10 pour Chili en barres, marques bonnes ordinaires; plomb sans changements.

Produits métallurgiques. — Les affaires continuent à diminuer d'importance, comme c'est l'habitude chaque année à cette époque, où l'on commence à s'occuper d'inventaires et où l'on cherche toujours à diminuer les stocks en magasin. A Paris, les cours ont faibli un peu; les fers marchands fonte au coke valent fr. 235; les fers à plancher, fr. 235; les tôles de construction, fr. 300 à 310. Dans la Haute-Marne, la fabrication demeure bien occupée, malgré la rareté des ordres nouveaux; les cours se maintiennent. Dans la Meurthe-et-Moselle, on traite la fonte affinage à fr. 85. Dans le Rhône, les fers sont de fr. 250 à 255 pour laminés; fr. 330 à 340 pour feuillards; fr. 320 à 340 pour tôles.

Sur le marché belge, le marché ne s'améliore pas bien vite. La fonte est faible à fr. 82.50; la luxembourgeoise, à fr. 75; les fers valent fr. 205 le n° 1. Il y a seulement quelques affaires en tôlerie et en fil de fer.

Charbons. — Le temps est toujours beaucoup trop doux pour permettre de relever les cours des charbons domestiques, et c'est plutôt de la baisse ou au moins une forte tendance dans ce sens que nous avons à enregistrer. Le prix actuel des gailleteries Charleroi demi-grasses paraît se niveler de fr. 52 à 55 la tonne rendue à domicile. Les charbons industriels sont délaissés en ce moment et sont couramment offerts à fr. 30 et 32 la tonne pour petits lots. Sur le marché belge, il y a une baisse moyenne de 50 centimes par tonne, et le tout-venant ne vaut plus que fr. 16 à 17 à Charleroi et à Mons respectivement. Encore est-ce là le prix le plus élevé, c'est-à-dire le prix des vendeurs.

En Angleterre, il y a grève dans la forêt de Dean et l'on annonce dans le pays de Galles l'intention de réduire de nouveau les salaires au commencement de janvier. Cela n'annonce pas une situation bien prospère de l'industrie charbonnière. Les cours sont partout faibles, sauf dans la forêt de Dean, où il y a une hausse de 1 shilling, la grève empêchant l'extraction d'environ 40,000 tonnes par mois.

SUCRES.

Paris, le 10 décembre 1874.

Le nouveau projet de loi sur les sucres que le gouvernement a communiqué, lundi dernier, au conseil supérieur du commerce, est l'objet de la préoccupation générale dans le monde sucrier. Fabricants, raffineurs, négociants, courtiers, en un mot tous les intéressés tournent et retournent ce projet et il est à souhaiter qu'il s'organise rapidement des réunions où toutes les questions que soulèvent cette nouvelle loi soient discutées et élaborées avant que l'Assemblée nationale ne soit appelée à voter et à déclarer exécutoires les remaniements projetés. Les intérêts en jeu sont si nombreux et si considérables qu'il faut appeler et solliciter la libre discussion, ainsi d'ailleurs que le gouvernement, par l'organe de M. Grivart, en déclare lui-même la nécessité.

Ce projet de loi devrait être appliqué le 1er juillet, c'est-à-dire à la fin de la convention internationale de 1864. Il nous semble que des difficultés de toutes sortes s'opposent à l'application de cette loi dans un délai aussi rapproché; n'y aurait-il que les négociations à entamer et à mener à bonne fin avec les puissances étrangères qu'un retard semblerait déjà inévitable.

Pour aujourd'hui nous nous bornerons à reproduire le texte du projet en question et nous nous proposons de donner dans quelques jours le résumé des appréciations de tous genres qui commencent seulement à se produire en ce moment.

Voici les cinq articles de cette loi :

Art. 1er. — A partir du 1er juillet 1875, les droits sur les sucres seront établis ainsi qu'il suit, décime et demi-décime compris;

Sucres raffinés candis	79 »
— — en pain ou pulvérisés	74 »
Sucres poudres blanches	72 50
— bruts	79 50
— mélasses brutes	15 »
— — épurées	18 »
— glucoses	18 »

Les 100 kil.

Art. 2. — Les sucres rapés sont assimilés aux sucres raffinés en pains.

Sont considérés comme poudres blanches tous les sucres titrant en richesse absolue 96 0/0 ou plus.

Les mélasses d'une richesse de plus de 50 0/0 sont assimilées aux sucres bruts.

Art. 3. — Pour faciliter la perception, un type de poudres blanches correspondant à la richesse absolue de 96 0/0 sera mis à la disposition du service, avec faculté pour les redevables et pour les agents de l'administration de faire appel à l'expertise légale en cas de désaccord sur la richesse effective des sucres déclarés.

Les experts pourront recourir pour leur vérification, à tous les procédés de saccharimétrie optique ou d'analyse qu'ils jugeront utile d'employer.

Art. 4. — Les sucres des pays hors d'Europe, importés d'ailleurs que des lieux de production, seront soumis à une surtaxe de 3 centimes par 100 kilogrammes.

Seront également assujettis à une surtaxe de 5 0/0 du droit principal, les sucres raffinés, les sucres bruts et les mélasses provenant des pays d'Europe où l'exercice ne serait pas appliqué à la fois aux fabriques produisant le sucre brut et aux raffineries qui le transforment. Ladite surtaxe de 5 0/0 n'est pas applicable aux sucres provenant des pays où ils sont exempts d'impôts.

Art. 5. — Les sucres bruts, y compris les poudres blanches, destinés à être réexportés après raffinage, seront exonérés des surtaxes édictées par l'article précédent.

La compensation s'établira par l'exportation de 94 ou de 98 0/0 de raffinés en pains, selon qu'il s'agira de sucres bruts ou poudres blanches.

La situation de l'article continue à être déplorable, et il est difficile d'espérer une amélioration sensible avant le mois prochain; l'exportation ne pourra se réveiller, en effet, qu'après la suspension des affaires qu'amène forcément en Angleterre la dernière quinzaine de décembre. Les fabricants seront obligés de vendre quelque peu pour faire face au paiement de leurs betteraves et ne pourront résister aux exigences des acheteurs qu'après avoir satisfait à ces échéances de fin d'année; en outre et comme si l'industrie sucrière n'était pas déjà trop accablée, les préoccupations de changement de législation et l'incertitude de l'avenir qui en résulte, viennent entraver les opérations à terme et réduire d'autant l'étendue et l'extension des affaires.

Malgré toutes ces causes de baisse, nous ne croyons pas que les cours puissent encore fléchir de nouveau, car nous sommes déjà tombés à des prix exceptionnellement bas et que l'ensemble des faits statistiques ne permet pas de considérer comme permanents. Les stocks sont pourtant inférieurs à ce qu'ils étaient l'année dernière et si la consommation française s'est réduite, il n'en est pas de même de la consommation générale dont chaque jour constate les nouveaux progrès. Quant à la production, elle n'a rien qui doive nous effrayer, car l'excédant que nous pourrons avoir se trouvera contre-balancé par le déficit des autres pays betteraviers de l'Europe.

Les nouvelles de nos départements sucriers sont même assez généralement mauvaises et les fabricants se plaignent du rendement de la betterave.

D'Egypte on nous écrit que les inondations du Nil ont nui beaucoup à la récolte et qu'il faut s'attendre à un déficit assez sensible.

Quoi qu'il en soit, et quelque confiance que l'avenir puisse inspirer, les cours se traînent à 64 fr., le n° 3, 59 fr. 50 et 53.50 les 88° 7/9 et 10/13, disponibles ou livrables courant du mois en entrepôt Paris.

Les quatre mois de janvier valent 66 fr., le n° 3, entrepôt Paris.

Les 12/20 titrage 86/92 valent de 53 fr. 75 à 53 fr. 50 pour l'exportation, toutes gares du Nord.

Notre stock d'indigènes aux Magasins généraux est de 259,000 contre 262,000 sacs en 1873.

Les certificats métis, création décembre, sont demandés à 73 fr. 75.

Les raffinés valent de 145 fr. à 146 fr., suivant marques.

L'Angleterre est toujours calme; les prix y ont même fléchi de 6 pence; le marché de nos voisins se ressent de l'avilissement des prix sur les nôtres.

Voici la statistique hebdomadaire du mouvement sucrier dans la Grande-Bretagne :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres	6.860	5.060	5.560	5.530	»	30	74.650	81.000
Liverpool	3.102	3.099	3.200	2.715	22	»	46.682	53.661
Clyde	3.101	5.870	3.874	5.270	»	»	27.831	52.220
Bristol	950	2.049	1.224	1.995	»	»	3.347	3.229
	14.013	16.078	13.858	15.510	22	30	152.510	190.110

Les quantités sous voiles à destination de la Grande-Bretagne s'élèvent à 44,900 tonnes contre 34,000 en 1873, mais il n'y a par contre que 6,000 tonnes au lieu de 21,000 qui se dirigent vers le continent.

En somme, la faiblesse domine sur tous les marchés. mais les bas prix actuels ainsi que la situation statistique permettent d'espérer une reprise sérieuse au commencement de l'année prochaine.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS

Nottingham. — Les affaires de notre place continuent à souffrir de la langueur qui a prévalu depuis si longtemps sur son industrie. La demande pour les filés de soie et de coton était presque nulle à la Bourse de mardi ; les prix suivant les cours de Manchester et Liverpool se maintiennent. Les tulles écrus sont moins recherchés que d'habitude; et l'on est quelque peu surpris par la raideur des cours. La seule exception à cette tranquillité est la production de rideaux qui atteint la plus haute capacité des métiers spéciaux à cette fabrication; l'écoulement en est excellent, mais tous les autres articles de fantaisie se fabriquent en moindres quantités que d'habitude, et encore la demande suffit à peine pour les placer. Des acheteurs des Etats-Unis et du continent sont sur place, mais la mode actuelle est contre les dentelles et tulles de soie.

Bradford. — La consommation de laine a été bonne cette semaine; les prix extrêmes ont été réalisés dans la plupart des ventes, notamment pour les belles qualités. Le ton du marché fait preuve d'une confiance renaissante parmi les détenteurs qui ne cèdent pas leurs stocks à moins d'en obtenir les pleins cours. Les filateurs enregistrent depuis quelques jours une quantité considérable de commissions, ce qui les a rendu indifférents aux nouvelles affaires à moins que les prix offerts ne soient attrayants. Quant au gros et aux commissionnaires, les prix qu'ils sont autorisés à payer ne leur permettent pas encore de traiter, ce qui cause un certain calme de ce côté. De bonnes commandes de filé n° 30 ont été placées en destination de la Russie et des affaires satisfaisantes se sont traitées en filés de couleurs. La force motrice est bien employée, et les stocks très-réduits.

Leeds. — Les acheteurs qui ont visité la ville et la halle cette semaine ont atteint une bonne moyenne pour la saison ; les négociants achetaient activement les articles de printemps disponibles, et les articles d'hiver dont les prix étaient modérés en vue de l'époque avancée de la vente. Les étoffes tout-laine perdent un peu de valeur, et les genres belle qualité sont moins demandés pour le moment.

Huddersfield. — Plus d'activité cette semaine, particulièrement dans la branche des filés; plusieurs usines spéciales à cette fabrication marchent jour et nuit depuis quelque temps. Les manufactures locales sont généralement bien munies de commandes à livrer et les ouvriers des environs n'ont aucune difficulté à se placer. Les magasins de gros cependant paraissent être moins affairés quoique le froid ait nécessité un grand nombre de réassortiments en grosses draperies et articles de pardessus.

Rochdale. — L'industrie des flanelles a été calme depuis plusieurs semaines, et elle continue de même pour le moment. Les détenteurs de laines consentent à céder quelque peu quand il s'agit d'obtenir des commandes couvrant trois, quatre mois. En tissus épais, le cours ne varie pas, les stocks sont toujours réduits, et la valeur en reste ce qu'elle a été depuis quelques mois. Il n'y a que pour les qualités inférieures que l'acheteur traite plus facilement.

Leicester. — La déclaration précoce de l'hiver fait espérer que la saison d'hiver sera très-active; cependant pour ne pas augmenter leurs stocks avant la clôture de leurs livres à la fin de l'année, on achète le moins possible de laine. Les prix ne varient pas. La demande pour les filés dits de Berlin, pour le printemps, se fait, mais autrement tout le monde prépare les inventaires. Dans la bonneterie l'écoulement des articles de laine pure et mélangée a été excellent, la gelée ayant réduit très-sensiblement les stocks du détail. Les élastiques pour chaussure ne marchent pas bien, les ordres n'arrivent que difficilement, et bon nombre de métiers ne travaillent que la demi-journée, d'autres sont arrêtés.

Belfast. — L'augmentation des affaires n'est pas considérable, ce qui n'a pas diminué la certitude générale d'une reprise prochaine. Les ventes de la semaine ont atteint une bonne moyenne pour toutes les branches, tant en tissus qu'en filés. Dans la dernière industrie, l'écoulement équivaut à celui de la huitaine précédente, des commissions en destination du continent d'une certaine importance ayant été placées. Les stocks se maintiennent à peu près dans la même position, quelques sortes seulement dépassant la moyenne. En blanchis et apprêtés, bonne demande de consommation, affaires du continent restreintes, de l'Amérique sans variation. Prix bien maintenus.

Middlesborough. — La fonte de forge vaut actuellement 57s. mais a été payé jusqu'à 58/ à certaines maisons. Pour l'année prochaine on a traité à 56/. Les qualités de moulage sont peu demandées, prix plus faibles. Jusqu'à fin novembre il y avait 125 fourneaux en activité dans le Nord sur 154 existants. Douze fourneaux nouveaux étaient en cours de construction. Le mois dernier il a été livré 171;159 tonnes de fonte en gueuses, ce qui est 312 tonnes de moins qu'en octobre. Les rails ont été un peu mieux demandées, surtout pour exportation, prix sans variation. En barres puddlées le prix est de liv. ster. 5.10. Plaques de blindage, liv. ster. 9.10 à 9.12.6; barres marchandes, liv. ster. 8.12.6 à 8.17.6; cornières, liv. ster. 9.

K.-B. MURRAY.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	11 déc. 1874	4 déc. Semaine précédente	12 déc. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	59 25	59 50	60 75
d° d° d° 10/13	52 75	53 50	58 75
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	63 75	63 75	68 75
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte	145 »	148 »	152 50
Belle sorte	146 »	147 »	154 »
Certificats de sortie nouveaux	73 50	73 50	75 50
MELASSES			
Indigène de fabrique	11 »	11 »	14 50
d° raffinerie	13 50	15 50	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	53 »	53 50	74 »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	» »	250 »	270 »
Ceylan d°	» »	230 »	260 »
Haïti d°	» »	205 »	260 »
Rio d°	» »	190 »	240 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	» »	140 »	140 »
Guayaquil	» »	130 »	140 »
Trinité	» »	130 »	140 »
Haïti	» »	100 »	110 »
Caraque	» »	180 »	200 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	95 50	95 »	92 »
Acide oléique	70 »	70 »	73 »
— stéarique	162 50	162 50	169 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts (1)	74 »	74 »	84 50
— — en tonne	75 50	75 50	86 »
— épurée en tonne	83 50	83 50	95 »
Lin brute tous fûts	69 25	69 »	83 75
Lin en tonnes	70 75	70 50	85 25
FARINES			
Huit marques .... le sac de 157 kil. net.	54 »	53 75	86 75
Supérieures disp...... d° 157 kil. net.	52 75	53 »	82 75
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq..	227 50	230 »	217 50
— — — d° marq. ord..	222 50	225 »	» »
— — lingots d°	237 50	240 »	232 50
— anglais tough d°	240 »	245 »	232 50
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	225 »	225 »	226 25
Etain Banca ....livr. Havre ou Paris.	262 »	262 50	320 »
— Détroits d°	247 50	243 »	320 »
— anglais Havre ou Rouen..	247 50	242 50	307 50
Plomb de France Paris	59 50	59 50	60 »
— d'Espagne Havre	M »	59 »	59 50
— anglais d°	M	M	M
— belge et allemand Paris	59 50	59 50	M
Zinc de Silésie Havre	62 50	62 »	68 50
— autres bonnes marques d°	62 »	62 »	68 50
— d° d° Paris	62 50	62 »	68 50

Le président des Courtiers de marchandises assermentés

A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

A quelques centimes près, les cours des farines sont restés les mêmes ; le prix du pain n'a donc subi aucune variation et continue à se vendre dans les boulangeries de la capitale, 70, 65, 60 et 55 centimes les 2 kilogr., selon qualité.

En province, les prix extrêmes du pain varient de 25 à 32 centimes le kilogr.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE

(*Marché de la Villette*).

1873 8 décembre.	1874 7 décembre.	Variations.
3,120 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.84 le kil. poids mort.	3,222 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.80 le kil. poids mort.	— 0.04 par kil.
12,331 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 2.20 le kil. poids mort.	16,900 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.50 par kil
911 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 48 fr. les 50 kil. poids vif.	1,650 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 50 fr. les 50 kil. poids vif.	+ 2 fr. par 50 kil.
9 décembre. 682 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	8 décembre. 560 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2.10 le kil. poids mort.	+ 0.10 par kil.

Les marchés aux bestiaux n'ont offert cette semaine que des fluctuations sans importance dans les cours. Il en a été de même au grand marché de la Villette, où nous devons toutefois constater une grande lourdeur dans la vente.

Les prix de vente de la viande dans les boucheries de Paris sont donc les mêmes que ceux que nous cotions il y a huit jours.

Bœufs, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re	2 20	1 90	1 40
2e	1 70	1 50	1 »
3e	1 10	1 »	» 75

Veaux, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re...........	2 55	1 85	1 65
2e...........	1 85	1 45	1 35
3e...........	1 35	1 15	» 85

Moutons, — le kilog.

Catégories.	Qualités. 1re	2e	3e
1re...........	2 10	1 45	1 30
2e...........	1 10	1 »	» 80
3e...........	» 70	» 50	» 45

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 8 décembre 1874.

En Écosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 11,122 tonnes, contre 9,138 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit un excédant de 1,984 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 84/6.

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 9 décembre 1874.

FILÉS.

			le k.
Chaîne 27/29	1re qualité. Amérique pur...Fr.	à 3.25	»
Trame 36/38	id. id.	à 3.40	»
Chaîne 30/32	Louisiane.............	à 3.40	»
Trame 40/42	id.	à 3.55	»
Chaîne 40	id.	à 4.10	»
Trame 50	id.	à 4.25	»
Chaîne 40	Jumel................	à 4.20	»
Trame 50	id.	à 4.30	»
Chaîne 60	....	à 5.90	»
Trame 100	....	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

				le mèt.
Calicot 60 p.	16 fils	..........Fr.	à 0.36	»
Id. »	18	»	à 0.38	»
Id. »	20	»	à 0.40	»
Id. 68	20	»	à 0.43	»
Id. 70	21	»	à 0.45	»
Id. 75	26	»	à 0.54	»
Percale 80	26 fils..	....	à 0.50	»
Jaconas 82	22/18	»	à 0.35	»

Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

La demande continue à être active dans la plupart de nos articles, et l'extrême rareté de certains d'entre eux nous a fait voir des prix auxquels on était bien loin de s'attendre il y a peu de temps encore.

Les calicots 75 portées 26 fils, qui, vers le mois de mai étaient offerts à 45 centimes 1/2, ont été payés cette semaine 54 ; c'est donc une hausse de prix de près de 20 0/0. — Les 68/20 trouvent acheteurs rondement à 43 ; les percales finissent par suivre le mouvement et sont cotées 49/50.

Cette hausse constante des tissus, malgré le calme et la baisse même des cotons, peut être attribuée à deux causes : la production moindre des tissus d'impression, car, sans compter qu'il y en a encore en ce moment bien des tissages arrêtés, — la consommation de l'impression s'est tournée presque entièrement sur les tissus renforcés, par conséquent d'une production plus lente; — d'un autre côté, des ventes exceptionnellement importantes de tissus façonnés, faites à bon prix en Angleterre et en Allemagne au moment où on ne savait pas encore sur quels articles porterait la consommation alsacienne, sont venues encore diminuer la production habituellement disponible pour l'impression.

De là, retard dans la formation du stock nécessaire à l'impression, dans les premiers mois de la campagne, et hausse inévitable.

La filature et le tissage sont donc dans de bonnes conditions en ce moment. On n'en dirait pas autant de l'impression, qui éprouve une grande difficulté à relever ses prix de vente basés, jusqu'ici, sur les plus bas prix du commencement de l'année.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 10 décembre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair).

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages / Centimètres	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21 le mètre
65	19 3/4	21 1/4	24	—	—	—
70	21 1/4	23 1/2	26	—	—	—
75	22 3/4	24 1/4	27 3/4	—	—	—
85	—	—	30 3/4	32 3/4	—	—
90	—	—	32 1/2	34 1/2	37	39 3/4
108	—	—	38	40 3/4	44	—
118	—	—	41 1/4	44 1/4	47 3/4	—
119	36 1/2	38 1/2	42 1/4	45 1/4	48 3/4	—
135	42 1/2	45	51	55	59 1/2	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines.	3,36 cents le kilogramme.		
— 40 Jumel	—	4,50 —	—
— 58/60 —	—	5.60 —	—
Trame 36/38 Amérique en cannettes	3,25 cents le kilogramme.		
— 50 —	—	4,05 —	—
— 98/100 Jumel	—	7,70 —	—

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 46 1/2 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

Les calicots sont toujours très-recherchés à prix haussants; livraison jusque mai pour qualités différentes.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, 23 NOVEMBRE 1874.

Une feuille très-estimée ici, la « Commercial and financial Chronicle » qui publie de temps en temps des statistiques industrielles fort bien faites, vient de donner dans son dernier numéro un travail fort complet et très-bien compris sur les développements pris par la filature du coton aux États-Unis. Ne pouvant vous reproduire dans une correspondance les nombreuses files de chiffres qui s'y trouvent, je me contente de vous en envoyer un résumé. La filature américaine a consommé en 1870 930,736 b, de coton brut contre 1,251,127 en 1873 et 1,220,943 b. en 1874. Au 1er juillet de l'année courante, il existait dans les États-Unis 660 filatures employant 176,480 personnes sur 8,927,754 broches fournissant le numéro moyen 28.56, travaillant pendant une moyenne de 49.38 semaines dans l'année, et consommant une moyenne de 56.86 lb. par broche, soit un total de 507,790,099 lb. de coton ou de 1,094,827 balles. Pour les États du Sud, dans le même ordre d'idées, nous trouvons 187 filatures employant 10,495 personnes, sur 487,629 broches fournissant le numéro moyen de 12,5, travaillant 47.02 semaines dans l'année, et consommant 122,53 lb. par broche, soit ensemble 59,793,774 lb. ou 128.526 balles. La récapitulation totale donne 847 filatures employant 187,975 personnes sur 9,415.383 broches fournissant en moyenne du numéro 27.23, travaillant 48.26 semaines et fournissant 60.29 lb. par broche, soit un total de 567,583,873 lb. ou de 1,222,963 balles. Au 1er juillet 1870, il n'existait aux États-Unis que 6,736,557 broches et en 1869 l'on comptait 6,763,557 broches fournissant le n° 27 1/2 comme moyenne et consommant 64.88 lb. par broche. C'est donc une augmentation d'environ 33 0/0 en cinq ans.

La production de tissus de coton pour l'année finissant le 1er juillet 1874 a été de 149 millions de lbs. de filés threads et twines, 707 millions de shirtings, sheetings et autres genres unis similaires; 306 millions de yards de fantaisie, twilled, osnaburgs, jeans; de 588 millions de yards de tissus imprimés; de 33 millions de ginghams, de 30 millions de yards de duks et de 6 millions de sacs. Il a été vendu pendant le même laps de temps 3,266,000 pièces; le prix moyen au 5 juillet 1873 était de 6 1/2 c.; au 4 juillet 1874 il était de 5 3/4 à 5 5/8, le plus haut prix ayant été atteint le 27 décembre à 6 1/2 et le plus bas dans la première semaine de novembre. Aux mêmes dates, le midling Upland valait :

	5 sept. 73	27 déc. 74	7 nov. 73	3 juil. 74
	—	—	—	—
A New-York	20.1/2 c.	16 c.	13.5/8 c.	17 5/8 c.
A Liverpool	8.7/8 d.	8.1/8 d.	8.3/8 d.	8.1/4 d.

Le coût actuel de la production est de 5.10 1/8 cents pour tissus imprimés, fil n° 32, 7 yards à la livre ; 7 1/2 cents pour sheeting léger, fil n° 22, 4 yards à la livre ; 9 cents pour standart sheetings. fil n° 14, 2.85/100 yards à la livre. Le coton employé pour ces tissus est le Texas good ordinary ou le bon midling Upland (vieille classification) qui vaut actuellement, rendu à la filature 15 1/4 cents en moyenne, ce qui donne 17.63 cents en ajoutant la différence entre le poids net du coton et le poids brut de la balle. Le prix de manufacture, en ne comprenant pas les frais de vente ou d'intérêt pour la propriété de la filature, ni l'amortissement pour la dépréciation de l'établissement, ni les frais de rente et ceux de transport de la filature, commission, assurance, etc., est en moyenne de 16.80 cents pour n° 32, tissus imprimés; 11.55 cents pour n° 22, sheeting légers et de 7.35 cents pour n° 14, par livre de tissus fabriqués. En y ajoutant le prix du coton on obtient les prix de 5.02 cents par yard de tissus imprimés, 7.41 cents pour sheeting léger et 8.94 cents pour standart sheeting.

Si l'on examine bien soigneusement tous les chiffres qui précèdent, on pourra en conclure que l'exercice 1873-74 n'a pas été favorable à la filature américaine. Il ne faut pas attribuer ce résultat à la panique 1873-74 mais y voir plutôt un des effets qui ont amené cette dernière ; car, il est à peu près avéré que la filature a travaillé à peu près avec toutes ses broches et à pleins prix depuis 1869. La production a donc augmenté en proportion de l'augmentation des broches, soit de près du tiers, et il ressort d'autre part que la consommation n'a pas suivi la même progression. Si donc l'exportation n'est pas venue enlever l'excès de production qui a dû forcément exister, la pléthore devait fatalement survenir. C'est ce qui est arrivé. Voici la note des exportations pour les quatre dernières années.

Exportations de cotons manufacturés.

Année fin. 30 juin.	1873	1872	1871	1870
	—	—	—	—
Tissus colorés. yards.....	3.585.629	2.844.888	5.083.923	6.064.715
— — valeurs. $	596.912	438.998	724.841	1.035.469
Tissus non col. yards.....	10.187.145	8.859.191	14.832.931	8.276.384
— — valeurs. $	1.655.116	1.317,719	1.776.694	1.345.988
Autres manuf.. valeurs. $	695.500	527.613	1.056.601	1.405.825
$	2.947.528	2.304.330	3.558.136	3.787.282

Les importations de tissus de coton manufacturés pendant la même période ont été de : dol. 28.183.873 en 1874, dol. 35 millions 201,324 en 1873, dol. 35,307,447 en 1872, dol. 29,876,642 en 1871 et dol. 23.380,053 en 1870. Comme on le voit, les importations sont restées au même niveau qu'en 1868 : il y a même plutôt diminution, et les importations, au lieu de décroître, ont augmenté considérablement. La dernière année est exceptionnelle, le trop-plein ayant déjà commencé à se faire sentir par des lois toutes naturelles.

On annonce encore quelques suspensions de paiement cette semaine. Ce sont celles des maisons Erastus S. Brown, W. Evans, Stanburry et Fox, E.-G. Friends et Cie, W.-G. Van der Roest et S. et B. Lisner.

Le marché monétaire a été caractérisé cette semaine par l'avance simultanée de l'or et du change, provoquée par la hausse de l'escompte à Londres. L'argent continue à être facile de 3 1/2 à 4 0/0 pour prêt sur rappel, 5 0/0 pour le papier commercial de choix, 5 à 6 1/4 0/0 pour premier papier. L'or ferme à 111 3/8, le change à 4.87 et 4.91 pour long et court respectivement sur Londres, 5.15 5/8—5.14 3/8 et 5.13 1/8,—5.11 7/8 sur Paris.

Le manque de place ne me permet pas de vous donner des renseignements sur notre marché cette semaine. Je me bornerai à constater une situation moins satisfaisante résultant de la hausse de l'or et du change. Affaires toujours limitées en Dry goods ; les stocks première main sont cependant bien réduits. Les soies se vendent mieux pour le *Jobbing Trade*.

MANCHESTER, 10 DÉCEMBRE 1874.

Notre marché a été influencé depuis huit jours par les forts arrivages de coton en Europe et dans les ports américains ; les cours étaient nominalement sans changements ; mais quand on pouvait faire des offres fermes, il était, sauf quelques rares exceptions, assez facile d'obtenir quelques concessions minimes, il est vrai, mais enfin que l'on n'aurait pas obtenues il y a huit jours.

Filés. — Tendance en faveur des acheteurs et baisse en filés retors ; les filés fins et les sortes pour les Indes et la Chine sont sans changements ; en chaîne 33, demande ralentie, mais prix assez fermes pour les bonnes marques.

Tissus. — Comparativement, ils sont mieux tenus que les filés et sont même très-fermes pour les shirtings des Indes ; les tissus pour impressions sont un peu moins demandés. Les tissus lourds sont à peu près délaissés.

ÉPINAL, LE 10 DÉCEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4 60	portées	16 fils	35 1/2	à	36
»	»	18 »	37 1/2	»	38
»	»	20 »	39 1/2	»	40
» 68	»	20 »	42 1/2	»	43 1/2
» 70	»	21 »	44 1/2	»	45
Chaîne 27/29	Amérique.		3.27 1/2	à	3.32 1/2
Trame 36/38	»		3.40	»	3.47 1/2

Prix fermes.

REIMS, LE 8 DÉCEMBRE 1874.

L'année 1874 finit d'une façon déplorable pour nos tissus mérinos. Depuis deux mois la baisse n'a cessé de s'accentuer semaine par semaine, et on peut l'évaluer aujourd'hui de 10 à 15 centimes par mètre sur les cours de septembre, sans que la laine brute ait changé de valeur. Si, à cette époque, les établissements les plus parfaitement montés supportaient encore la situation, il est certain aujourd'hui que, pour tout l'ensemble des industriels, c'est une question de plus ou moins de perte.

La position paraîtrait des plus sombres, si on avait constaté l'abandon de l'article par la consommation. Heureusement il n'en est rien, et la crise n'est donc que passagère. La consommation intérieure n'a jamais été aussi importante et est en voie d'augmentation régulière, comme le montrent les chiffres du tableau suivant.

Cette crise est due uniquement à une partie de l'exportation qui nous a manqué, principalement dans les deux Amériques. Guerre civile dans le Sud, trop-plein de marchandises partout, amenant l'avilissement des prix et exigeant du temps pour la liquidation. En somme, période plus ou moins longue difficile à passer, mais qui laisse l'avenir non compromis.

Les chiffres ci-après montrent que, malgré les mauvais prix, malgré le manque d'une partie des débouchés extérieurs, la vente a eu toute son importance, grâce à l'activité de la demande intérieure. — Les stocks ne peuvent donc pas être encore inquiétants.

Nombre de pièces mesurées au bureau central de mesurage :

	Octobre.	Novembre.
En 1873..............	8.818	8.729
En 1874..............	14.105	10.107

ce qui peut représenter à peu près pendant cette période une vente de soixante-douze mille pièces, contre cinquante-deux mille pièces en 1873.

Si la position de l'article mérinos est mauvaise, nous devons constater par contre la continuation de la reprise de nos articles en cardé (flanelles, manteaux, bolivars, etc.). Depuis six mois cette fabrication a repris toute son importance, que la hausse de laine en cardé empêche seule de voir encore augmenter.

ROUEN, 10 DÉCEMBRE 1874.

La hausse se maintient sur tous nos tissus écrus dont il n'y a pas de stock. En général, les tissus sont engagés et ont des ordres à livrer en moyenne pour deux mois. La vente des rayés qui, à cause de la saison, avait subi un léger temps d'arrêt, commence à se ranimer.

L'indienne vend un peu et a en ce moment la visite des maisons qui ont l'habitude d'acheter cette marchandise largement.

Enfin l'ensemble de la situation est favorable aux producteurs et fait présager pour longtemps encore le maintien des prix, sinon une augmentation des prix actuels.

On cote :

Calicot, etc et impression 8k60	36c 1/2	à 37	le mètre.
— — 8k.	34c 1/2	à 35	—
Cretonne, première qualité.....	66c	» à 68	—
Bonnes qualités moyenne.....	64	» à 65	—
Sortes secondaires..............	60	» à 63	—
Longotte impression...........	54	» à 55	—

LILLE, LE 10 DÉCEMBRE 1874.

Nous touchons à la fin de l'année, et nous ne voyons pas encore poindre la grande reprise que l'on nous promet depuis si longtemps. Il faut reconnaître toutefois que le marché s'affermit plutôt qu'il ne s'affaiblit.

Deux faits importants ont influé sur la marche de l'industrie linière ; la hausse des lins de toutes les origines qui, avec la mauvaise qualité des nouveaux arrivages de Russie, ne laisse pas d'inspirer quelque inquiétude au filateur. Aussi la baisse des fils est-elle arrêtée et l'on refuse de s'engager au-delà des prix actuels ; on vend sur son stock, mais rien de plus, et nous ne pouvons qu'approuver les producteurs qui prennent cette sage précaution. En ce qui concerne la toile, nous sommes dans une période d'inactivité et les transactions ne sont pas au-dessous de la moyenne ordinaire des semaines correspondantes des années antérieures. Les mouchoirs ont donné lieu à un assez bon courant d'affaires.

Les affaires en Belgique sont stationnaires ; en Ecosse, il n'y a pas de grand changement à signaler ; mais l'amélioration se maintient en Irlande, et on y a encore traité cette semaine des affaires importantes en fils et en toiles.

A Roubaix et à Tourcoing la fabrique n'a pas encore repris toute l'activité désirable ; l'Angleterre leur a fait une rude concurrence pour cette campagne. La filature de coton se ressent un peu de cet état d'abandon où on laisse le mélangé. A Lille, la filature de coton fabrique pour les fabriques de tulle de Saint-Pierre-lez-Calais, qui ne jouissent pas d'une grande activité en ce moment, et aussi pour les tissages de Lyon qui paraissent reprendre en ce moment plusieurs articles qui exigent l'emploi des filés de Lille.

Les fermiers continuent à réduire le plus possible leur apports de blés sur nos marchés ; aussi les prix se maintiennent-ils, et parfois on fait même de la hausse. Les farines en consommation sont cotées de fr. 34 à 34 50, et difficiles à vendre à ce cours.

Les graines de colza deviennent fort difficiles à trouver : les détenteurs ne veulent pas céder aux cours actuels, et l'étranger offre à des prix qui ne laissent aucune marge à la fabrication.

Les graines de lin maintiennent leurs prix ; pendant la semaine dernière, on a traité à Londres beaucoup d'affaires en graines de Taganrog pour le continent.

Les affaires en alcools sont des plus calmes et les cours ne présentent que de petites variations sans intérêt. Nous n'avons à signaler que quelques demandes d'exportation pour l'Angleterre, ce qui a écoulé un peu de disponible et empêché l'encombrement de devenir trop grand dans les distilleries. Les derniers cours sont :

3/6 fin disp.. nu.....................	47	» à 46 50	
— courant, logé..................	52	»	»
— à livrer 4 premiers, logé........	54	»	»
— — 4 d'été —........	55 50		»
— — 1 prochain —........	51 50		»

En ce qui concerne les sucres indigènes, la tendance des prix est toujours à la baisse, mais les vendeurs se font de plus en plus rares. Les raffinés sont également faibles. On cote :

Sucre indigène blanc, base n° 3.......	63 »
— 7 à 9 (88°).....	57 50
— Pain 6 k. n° 1..	150 »

Les charbons commencent à être offerts avec moins de fermeté, et si nous n'avons immédiatement des froids intenses et prolongés, la baisse est inévitable. Elle se produira du reste inévitablement au mois de février ou mars ; — à moins que l'industrie française et la métallurgie en particulier ne reprennent leur élan avant cette époque, ce dont nous commençons à désespérer.

LYON, LE 10 DÉCEMBRE 1874.

Soies et Soieries. — La cote constate un nouveau degré dans la baisse des soies, due en très grande partie, comme nous l'avons déjà dit au laisser-aller des détenteurs italiens dont on a réellement quelque peine à trouver l'explication. Nous ne croyons pas, en effet, qu'aux prix actuels il reste encore de la marge aux fileurs et aux mouliniers d'Italie. Cependant on ne les voit refuser aucune offre ; et journellement nous entendons

parler d'affaires traitées avec de nouvelles concessions. Dans tous les cas, qu'ils soient chargés au-dessus de leurs forces ou qu'ils trouvent d'une bonne politique d'aborder la prochaine campagne sans avoir un stock sur les bras, toujours est-il que ce sont eux qui, par ces dispositions, contribuent à entrainer les cours, même les cours des soies dont l'abondance n'est pas extrême.

Comme nouvelle de la dernière heure, on annonce que les transactions à Milan commencent à faire pressentir des velléités de fermeté.

Avec le peu d'affaires qui se concluent actuellement, il suffit de quelques ventes d'une certaine importance pour peser sur les cours. Malgré ces tendances, nous persistons à croire au peu de probabilité d'une dépréciation ultérieure qui ne serait réellement pas raisonnable, eu égard aux cours actuels, et qui n'est dans l'intérêt de personne; car, nous ne supposons pas qu'on puisse produire avec avantage pour la sériciculture des cocons à bien meilleur marché qu'on ne les a payés cette année.

En fabrique, la situation reste la même, sauf que la dépréciation de la matière première impressionne fâcheusement les acheteurs. Le stock des soieries noires commence à grossir, même dans les maisons dont les marques sont les plus recherchées.

Nos fabricants d'étoffes de couleurs s'occupent de l'exécution de leurs commissions dont les premières livraisons pour l'Amérique commencent à rentrer. Quelques nouvelles commissions ont encore été placées tant pour couleurs, surtout en étoffes très-légères, que pour diverses spécialités, telles que gazes, tulles et foulards. La faveur est partout aux tissus bon marché. C'est le caractéristique du moment.

A New-York, on regarde la saison comme à peu près finie; quelques failles de nuances sombres continuent à être demandées, ainsi que les velours pour modes dont l'écoulement a été, du reste, favorisé pendant presque toute la saison.

On annonce encore plusieurs encans, parmi lesquels un de 800 pièces de soieries uni noir, de fabrication américaine. Ces dernières seront sûrement sacrifiées; mais cet encan indique néanmoins que la production de soieries de New-York n'est pas aussi insignifiante qu'on le croit.

Nous avons des dépêches de Shanghaï jusqu'au 9 courant. Le total des transactions depuis le commencement de la saison atteignait 56,000 balles, dont 20,000 pour l'Angleterre; 25,000 pour le continent, et 5,000 pour autres pays. Le stock était de 13,000 balles. Voici les prix cotés : Yukee n° 3 407 1/2 taëls, Lion d'or n° 1 377 1/2, Kukée Chin-Jan 340, bleu éléphant 325. Change sur Londres 5.9 1/2. Transactions restreintes. Marché ferme.

De Yokohama, nos dépêches vont jusqu'au 7 décembre — marché faible — peu d'affaire — on cotait mybash n° 1 et 2, 520 piastres; — oshio, bon n° 1, 540. — Change 4.23/4.

Quoique le Japon s'efforce de se modeler sur l'Europe, il s'y passe néanmoins de temps en temps des choses auxquelles nous ne sommes pas habitués. C'est ainsi que, le mois dernier, les Japonais se sont donné le spectacle d'un autodafé de cinq ou six cent mille cartons de graines; procédé héroïque auquel en Europe nous n'avons pas recours.

Par des causes trop longues à énumérer, la production des graines avait été doublée au Japon; et 2,750,000 cartons étaient réservés pour l'exportation, soit le double de ce que l'exportation avait livré les années précédentes. Cette production gigantesque, en face d'une demande plus restreinte a déprécié les cartons à tel point que ce qui s'était vendu l'an dernier à des prix variant de 11 à 18 francs, se vendait cette année de 1 fr. 40 à 2 fr. 75, et même les preneurs manquaient. Ce que voyant, les Japonais ont pris le parti d'en livrer stoïquement une bonne partie aux flammes. Mais cette étrange manœuvre, qui aurait produit une grande impression au début de la saison, était trop tardive pour avoir de l'effet. A peine les prix se sont-ils raffermis. Ce qu'il y a de positif, c'est que l'ensemble des treize à quatorze cent mille cartons que l'Europe va recevoir ne se payera pas cher; et par-dessus le marché, ils seront, selon toute vraisemblance, de bonne qualité; car, les Japonais n'ont pas dû brûler la fleur du panier.

LE HAVRE, LE 10 DÉCEMBRE 1874.

Nous avons depuis quelque temps à vous signaler des semaines de calme. Jamais encore nous n'avons eu une telle pénurie d'affaires que cette semaine. La plupart de nos articles ne donnent pas le moindre signe de vie, et ceux qui ont quelque mouvement ne donnent lieu qu'aux achats pour les stricts besoins du moment.

Cotons. — On voit de plus en plus par le chiffre des expéditions d'Amérique que les Anglais avaient cru dans une certaine mesure aux estimations du bureau d'agriculture. La dernière semaine a vu en effet expédier 104,000 b. pour Liverpool, et l'on a peine à comprendre comment avec un stock plus que suffisant pour parer à tous les besoins de l'industrie on ait pu se lancer d'une telle façon aux achats sur les marchés américains. La France et le continent ont malheureusement fini par suivre les errements de Liverpool, et on leur fait aussi maintenant des envois assez ronds. La conséquence de tels achats aux Etats-Unis a été de maintenir les prix à un niveau élevé, alors que l'Europe aurait au contraire eu tant d'intérêt à laisser la baisse se faire tout naturellement sous la pression des recettes aux ports et du besoin de vendre qu'ont toujours les planteurs à un commencement de campagne.

Cette baisse était d'autant plus aisée à obtenir que les recettes se faisaient avec rapidité, et que sans les fortes expéditions que l'on nous signale depuis plusieurs semaines, les stocks en Amérique seraient arrivés à un chiffre énorme. Et voilà maintenant l'Europe avec près de 800,000 b. déjà expédiées depuis le 1er septembre, c'est-à-dire qu'elle est désormais engagée à la hausse alors qu'elle avait tout profit à l'être à la baisse.

Quoi qu'il en soit de ces dispositions, et avec la continuation de très-lourdes recettes (on nous signale 121,000 b. de recettes pour les 5 premiers jours de la semaine en cours); il faut bien que l'on revienne à des idées de forte récolte en Amérique, et par cela même il sera difficile qu'on se maintienne aux prix actuels.

Il paraît se faire déjà à ce sujet un revirement d'idées à Liverpool, où les Amérique ont fléchi de 1/8 à 3/16 depuis quelques jours et les Surate de 1/16. C'est que l'on se rend maintenant à l'évidence que les recettes dépasseront 2 millions de balles dans les ports, au 31 décembre, et que jamais à cette époque on n'a reçu la moitié de la récolte. On aurait donc, par le fait, une récolte au moins égale aux deux dernières, qui ont laissé un excédant disponible à la consommation.

On a toujours les meilleures nouvelles de l'Inde, et l'on s'attend à une récolte plus forte à Bombay. En outre, on s'attend à voir reprendre l'expédition de Calcutta arrêtée depuis plus d'un an, tant par suite du manque de produits que par le fort écoulement des cotons de cette provenance en Chine. — Il n'est pas encore prouvé que la récolte de l'Egypte soit inférieure à la dernière, alors qu'on l'avait présentée précédemment comme devant l'excéder; enfin la diminution que l'on attend au Brésil a peu d'importance, vu le faible poids des balles de ce pays.

Il est donc certain, sous le rapport de l'alimentation, que l'industrie a une perspective d'abondance, d'excès même, et l'absorption de cet excès d'approvisionnement ne peut se faire qu'à de certains prix. — Il serait trop long de chercher quels peuvent être ces prix, mais on commence à sentir certainement que les cours actuels sont trop élevés, et les marchés faiblissent ou tendent à faiblir.

Ici, nous en sommes encore à nos anciens stocks, car les acheteurs français sont entrés tardivement aux achats, et il faut encore passer une quinzaine de jours avant que nous voyons arriver en quantités un peu notables les premiers renforts de la saison.

On s'est cependant décidé à mettre en vente les cotons mis en réserve et le marché s'est trouvé mieux approvisionné, même en cotons Louisiane, si rares dernièrement, et cette abondance relative du coton à la vente s'est justement produite au moment où la demande se ralentissait. Nous avons eu des affaires fort languissantes en effet depuis une huitaine, et la moyenne des ventes journalières ne dépasse pas 1,200 b., à peine pour les besoins courants. — On a acheté plus aisément les Amérique sur la base de fr. 98 pour bon très-ordinaire Louisiane, soit sans faiblesse sensible pour ce type; les Georgie toutefois ont pu se traiter sur la base d'environ fr. 91, et il y a une certaine irrégularité pour les Surate.

Il y a presque absence complète d'affaires à livrer, et la seule transaction un peu saillante a été la vente de 1,200 b., Georgie low middling en charge, laissées à fr. 88. — Le terme est de même sans affaires et nominal de fr. 91 à 92 pour Louisiane janvier à mars.

L'industrie marche admirablement bien, et c'est ce qui assure, fort heureusement, des débouchés réguliers.

Voici l'état de nos stocks :	1874	1873
Etats-Unis	31.200	15.560
Brésil	8.630	6.000
Indes	72.070	56.750
Divers	3.220	3.200
	115.120	81.510
Cotons en mer :		
Etats-Unis	60.787	60.473
Brésil	290	2.352
Indes	2.667	4.382
	63.744	67.207

Cafés. — Environ 2,500 s. Rio à livrer à prix en baisse de 1 à 2 francs, et 2,000 s. Haïti à cours faibles et irréguliers, voilà toutes les affaires de la semaine. On s'accorde à dire que la consommation n'a pas de provision, mais elle n'achète qu'au jour le jour; on sent que le Brésil va continuer de nous envoyer du café et que Haïti va nous en expédier rondement sous peu de temps. Les arrivages sont lents encore; toutefois, et cette semaine encore, nous avons 10,000 s. d'expédition contre 2,000 s. d'entrées.

Laines. — Les prix se maintiennent avec une certaine fermeté, mais les affaires sont des plus limitées, et c'est à peine si l'on a vendu 120 b. Plata suint depuis huit jours.

Cuirs. — On a encore vendu environ 1,500 pièces depuis huit jours; il y a maintien de prix pour salés, plutôt du raffermissement pour Fernambourg, mais les secs de la Plata sont faibles, et quelques lots ont été obtenus en baisse de 5 à 7 francs.

Teintures. — Quelques colis indigo à prix fermes, et des lotins de bois à 10 francs pour campêche Cap, à 9 fr. 25 pour Port de Pary, c'est à quoi se bornent les affaires de la semaine.

Autres Articles. — Ils ne demandent aucune mention spéciale. Rien ne marche, et c'est même à peine si l'on fait quelques affaires en détail dans fort peu de nos articles divers.

BORDEAUX, 9 DÉCEMBRE 1874.

VINS. — Les affaires sur les vins nouveaux aussi bien que sur les vins vieux continuent, et nous avons à signaler diverses transactions sur des 1ers bourgeois et des St-Emilion de 1872 et 1873, et plusieurs reventes de vins supérieurs de 1874 sur place.

Le dehors continue à faire des demandes importantes de 1874 dans toutes les catégories, ce qui confirme de plus en plus la bonne opinion qu'on a des vins de cette année.

SPIRITUEUX. — Depuis nos derniers avis, il s'est produit un peu de fermeté et même de hausse sur nos cours de 3/6 Languedoc, par suite des avis reçus de lieux de production.

Les 3/6 nord, au contraire, ont un peu baissé et les prix sont aujourd'hui mollement tenus sur notre place, comme suit :

3/6 Languedoc 78 » à 77 »
— Nord..... 61 » à 63 »

CAFÉS. — La consommation continue à être excessivement réservée, c'est qu'aux approches de la fin d'année elle n'est pas portée à se charger de marchandise; elle ne traite qu'au jour le jour et pour ses besoins urgents; cependant certains détenteurs seraient disposés à faire des concessions. Quant à la spéculation, elle demeure éloignée du marché, les cours ne lui offrant aucune chance de réussite, et les marchandises en première main étant très-peu abondantes, deux de nos grands détenteurs ne voulant pas réaliser encore. Tout cela explique que depuis le 1er courant, il n'a pas été traité plus de 600 sacs en toutes sortes sans changement dans les cours du mois dernier.

CACAOS. — La demande a été presque nulle et aucun arrivage n'est venu activer l'attention des acheteurs, qui restent froids, malgré que nos prix soient bien abordables; les avis des lieux de production sont par contre assez favorables à l'article. On n'a traité depuis le 1er courant que quelques Caraques à prix non indiqué, et 3 à 400 sacs Guayaquil de fr. 60 à 70 E.

SUCRES. — La raffinerie vient peu aux achats; le calme continue sur l'article; le stock est à peu près nul, mais la raffinerie ne souffre pas de cet état de choses, approvisionnée qu'elle a été depuis longtemps par les quantités arrivées et qu'elle avait traitées à livrer. Elle a encore à recevoir beaucoup de ses achats de sucres de la nouvelle récolte.

Les sucres raffinés s'écoulent lentement à la consommation, mais par contre nos usines ont depuis quelque temps trouvé d'assez bons débouchés à la réexpédition; voici nos cours : pains 1er choix fr. 76; 2e choix fr. 75 à 75.50; pilés fr, 74.50 à 75. Mélasses assez demandées à fr. 23 à 24.

CÉRÉALES. — Peu de variation à signaler depuis notre dernière revue : la culture de notre rayon continue à n'offrir que peu de blé à la vente, et c'est toujours de Maine-et-Loire, de la Vendée et de Nantes que notre meunerie reçoit presque tous les blés qu'elle vend.

Les prix ont peu varié; on cote encore cette semaine :
Blés supérieurs du pays fr. 21.
— Bas-de-Loire, Paimbœuf et Brissac 20.50 à fr. 20.75
— de Vendée, St-Gilles, Sables, Luçon etc. à fr. 19.75 à 20.25
les 50 kilos délivrés à Bordeaux.

On espère que les marchés de la Noël seront mieux approvisionnés, et qu'une légère baisse aura lieu d'ici fin courant.

Les farines sont plus offertes que jamais aux prix suivants :
Minots étuvés 1res marques Chaumel et Cousmau fr. 37 à 38
— 2mes — Duclos fr. 36.50 à 37
Co en sac 1res marques de ville et de Nérac fr. 36.50 à 37
— — d'Agen et du Lot 35 à 36.50
— du Tarn, d : Drot et de Couthures 34 à 35

Les repasses rares de 19 à 20 fr. suivant qualité.
Les sons très-demandés de fr. 14.50 à 15.
Les avoines ont encore haussé cette semaine :
Les 1re qualités valent fr. 26 à 26.50; les ordinaires fr. 25 à 26.

RÉSINEUX. — Rien de changé sur la cours des résineux depuis la dernière cote,

Sauf pour les colophanes et 1/2 colophanes supérieures qui, étant plus rares, sont tenues plus chères, il y a eu depuis vendredi dernier une petite reprise de 1 fr. sur l'essence de térébenthine, provoquée seulement par le défaut d'arrivages sur nos marchés; les fabricants ayant quelque velléité de spéculer jusqu'à ce que les prix deviennent plus rémunérateurs.

Mais les bas prix de l'essence d'Amérique à Londres ne sont pas faits pour favoriser la spéculation en France. Le stock à Londres est de plus de 20,000 barils et le disponible se donne à 25/3 et 25/6 le livrable sur les 4 premiers mois 26/6.

Une reprise sérieuse n'est probable que vers le mois de février et encore *si* la spéculation se montait sur une assez grande échelle.

MARSEILLE, 10 DÉCEMBRE 1874.

D'assez mauvaises nouvelles sont arrivées cette semaine de Syrie, dans l'annonce de la suspension de paiements de deux importantes maisons qui avaient des relations très-suivies avec notre commerce local. Ce sont les maisons David Salomon Altaras et fils, d'Alep, et Estrati Sagrandi, de Saint-Jean-d'Acre.

Le passif pour la première de ces maisons est évalué à environ 2 millions contre un actif évalué à peine au sixième. Le directeur de la maison d'Alep et celui de la succursale ici ont pris la fuite. Les places de Bagdad, Mossoul, Beyrouth, Smyrne et Constantinople sont compromises dans cette faillite. La seconde laisse un passif de 1 million de francs, et son directeur s'est brûlé la cervelle au moment de se rendre à Syra où il était convoqué pour être jugé. Ces deux sinistres ont impressionné assez fortement notre place. Mais l'on commence à se reconnaître un peu et les affaires n'en souffriront pas trop.

Le mouvement de la navigation a été moins actif cette quinzaine. On compte à l'entrée 29 long-courriers jaugeant 12,000 tonnes et 278 caboteurs jaugeant 88,000 tonnes. A la sortie, nous avons eu 26 long-courriers, jaugeant 1,800 tonnes, et 233 caboteurs.

Le mouvement des affaires reste fort calme, il n'y a guère que les céréales qui aient fait preuve d'animation en même temps que d'une certaine fermeté.

CÉRÉALES. — La huitaine a été assez animée, sous l'impression de dépêches assez favorables de l'Angleterre et de la pénurie des arrivages résultant du mistral qui souffle ici depuis quelques jours. La meunerie s'est surtout décidée à acheter dans la crainte que le manque de renforts n'amène une hausse plus accentuée, et nous avons traité depuis jeudi dernier 150,000 hectolitres disponible et livrable. Les arrivages de la huitaine ne dépassent pas 30,000 hectolitres. Voici quels sont à présent les prix pratiqués : Berdianska 128/123 fr. 33.25; Marianopolis 130/126 fr. 34; Irka-Azoff 132/128 fr. 34.75; Pologne 128/124 fr. 33.50; Bessarabie 130/126 fr. 33.50 à 33; Tuzelles d'Afrique les 100 kil. fr. 27.50 à 30.50; Afrique dure 130 kil. fr. 35 à 39.50. Escompte 1 0/0. En somme il y a hausse de 1 franc à 2 fr. 50 sur le disponible, et 1 fr. à 1 fr. 25 sur le livrable.

CAFÉS. — La demande se soutient assez bien sur notre place malgré les avis froids qui nous viennent du marché du Nord et nous débouchons chaque huitaine des quantités assez importantes. Je vous citerais la vente de 3,000 sacs Brésil de fr. 95 à 115, de 2,500 sacs Jeremie à livrer à fr. 95, de 1,000 dito revente à fr. 99.50, et de 600 sacs Jacmel à livrer à fr. 100.50 les 50 kilos. Le stock actuel est de 2,800 tonnes.

SUCRES. — Nous avons eu quelques arrivages, mais malgré cela peu d'affaires, la raffinerie se tenant éloignée du marché. En grosses affaires je n'ai guère connaissance que de la vente de 1,200 balles Réunion à fr. 57 et de 500 bques Antilles. Le stock en entrepôts est de 650 tonnes.

LAINES. — Là aussi, nous avons quelques arrivages assez notables qui viennent augmenter le choix de notre stock, ce qui permet d'effectuer le 7 courant une vente publique pour laquelle sont cataloguées 2,500 b., composées en majorité de Perse en suint. Peu d'affaires, 800 b. environ, à fr. 150 pour débris Alger; fr. 220 pour mérinos Russie; fr. 125 pour Géorgie première tonte; fr. 225 pour Khorassan, les 100 kilos. Stock, 28,000 balles.

COTONS. — Marché faible et irrégulier; on a à peine vendu 300 b. Les avis d'Amérique inspirent une grande réserve aux acheteurs. Stock, 9,000 balles.

SOIES ET COCONS. — Marché à peu près nul. Les cours sont plutôt faibles, subissant l'influence des places de Milan et de Lyon qui arrivent dans ce sens.

GRAINES, HUILES, SAVONS. — Les graines ont un marché assez calme, et l'on croit maintenant que la limite des bas prix a été atteinte, l'approvisionnement en fabrique commençant à diminuer, n'étant plus que de 250,000 qtx. Le stock en magasin est de 120,000 qtx. En affaires notables, on a traité cette huitaine 8,000 qtx lin Rodosto à fr. 36.50; 5,000 b. sésame Coromandel puce ou brune disponible et livrable à fr. 34; 15,000 qtx sésame Bombay à fr. 43.75; 2,500 qtx arachides Cazamance à fr. 26.50; 500 dito Rio-Nunez (revente) à fr. 27.50 les 100 kilos.

Les huiles ont haussé un peu cette semaine. Du cours de fr. 65 pour sésames et fr. 66.50 pour arachides, elles se sont élevées à fr. 67.50 et 67 les 100 kilos. Les huiles d'olive de pile se placent à fr. 51.50. Les ressences sont calmes et offertes. Les savons sont sans changement.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE
(Paris et succursales).

	3 DÉCEMBRE.	10 DÉCEMBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.305.809.083	1.317.535.682
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	272.665	127.777
Portefeuille de Paris. — Commerce	359.749.510	360.527.735
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	368.281.755	339.951.729
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	13.153.900	14.021.500
Id. Id. Succ.	7.873.100	7.629.800
Avances sur effets publics franç. Paris	27.406.700	27.339.600
Id. Id. Succ.	19.020.100	19.445.810
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	17.022.600	17.093.600
Id. Id. Succ.	15.106.900	14.841.740
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.119.200	1.122.200
Id. Id. Succ.	532.040	539.200
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (*a*).	10.000.600	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (*b*).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.613	67.350.613
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (*c*).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.953.345	2.873.211
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs	4.575.058	4.641.519
Emploi de la réserve spéciale (*e*)	24.364.209	24.364.209
Divers	7.335.446	8.487.332

PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.585.773.720	2.547.006.110
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.848.375	3.136.415
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	10.773.432	9.505.334
Compte courant du trésor, créditeur	148.743.471	151.622.358
Comptes courants à Paris	206.383.559	235.887.429
Comptes courants dans les succursales	30.142 739	25.558.619
Dividendes à payer	1.666.169	1.632.529
Effets au comptant non disponibles	1.737.166	1.665.096
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	19.423.015	20 088.637
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	15.815.892	14.172.046
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.276.269.477	3.262.236.512

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	11.726.599	»
Portefeuille commercial	»	27.551.802
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	798.910	»
Billets en circulation	»	38.767.610
Compte courant du Trésor	2.878.886	»
Comptes courants particuliers	261.446.048	»

Encore un mauvais bilan! 28 millions de diminution dans le portefeuille, et 25 d'augmentation dans les comptes courants particuliers. Ces remboursements ou versements se sont effectués en espèces jusqu'à concurrence de 11 millions (augmentation de l'encaisse métallique) et en billets pour le montant de 38, contraction de la circulation depuis huit jours. C'est en quelque sorte une liquidation partielle. Qu'est-ce qui empêcherait, dans cette situation, de rappeler la loi qui a établi le cours forcé et autorisé la Banque à ne pas rembourser ses billets. En fait, cela ne changerait rien à l'ordre de choses actuel, car la Banque opère comme si la loi du 12 août 1870 était abolie. Le retour au droit commun aurait donc lieu sans secousses, et tout le monde reviendrait insensiblement aux saines idées du crédit en matière de billet de banque. Le raisonnement suivant démontre la possibilité de cette réforme; l'encaisse n'a jamais été si considérable; en effet, en nous reportant à l'année dernière (11 décembre 1873), nous trouvons un encaisse de 738 millions contre une circulation de 2,850 millions et 130 millions de comptes courants, en tout 2,981 millions, soit plus de quatre fois l'encaisse, et aujourd'hui l'encaisse a presque doublé, lorsque la circulation réunie aux compte courants est de 2,808 millions, soit 20 millions environ de moins. Il est vrai que la stagnation des affaires entre pour beaucoup dans cette amélioration de certains comptes du bilan; mais il est bien préférable de voir les transactions reprendre avec une situation normale, que sous l'action d'une incitation aussi regrettable que celle d'une circulation de papier. La Banque rendue à elle-même, chacun veillera, et au besoin la hausse du taux de l'escompte sera là pour rappeler le public à la prudence; en attendant, on aura rendu l'industrie à son air vital, dissipant l'atmosphère factice que lui a créée la loi d'exception faite dans les derniers jours de l'empire.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

10 *décembre 1874.*

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	34.520.715	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3 984.900
		Or monnayé et lingots	19 520.715
		Argent monn. et ling.	»
Total	34.520.715	Total	34.520.715

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	12.879 615
Réservé et prof. et pert.	3.069.454	Portefeuille et avances.	16.831.469
Trésor et Admin. publ.	5.537.679	Billets en rés. (N. B.)	8.834.390
Comptes particuliers	15.831.642	Or et arg. mon. (N. B.).	795.547
Billets à sept jours etc.	349.246		
Total	39.341.021	Total	39.341.021

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 069.454	Fonds publics	16.864.515
Billets en circulation	25.686.325	Portefeuille et avances.	16.831.469
Billets à sept jours	349.246	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	20.316.262
Trésor et Admin. publ.	5.537.679		
Comptes particuliers	15.831.642		
Total	65.027.346	Total	65.027.346

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 625.115
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	835.533	»
Comptes-courants des particuliers	»	1.937.569
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	»	2.081.733
Encaisse métallique	364.917	»
Réserve en billets	935.510	»

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

BANQUE D'ANGLETERRE

Tableau résumé des bilans hebdomadaires des six derniers mois (principaux comptes).

Rapport de la réserve en billets et espèces aux comptes courants cumulés	Réserve en billets et espèces.	Dates des bilans.	Encaisse métallique.	Billets en circulation.	Comptes courants: Publics.	Comptes courants: Particuliers.	Rapport de l'encaisse au passif à vue.	Portefeuille commercial et avances.	Taux de l'escompte.
%	millions st.		millions st	millions st.	millions st.	millions st.	%	millions st.	%.
45.77	11.69	10 u in.	22.70	26.38	7.69	17.85	43.72	18 »	3 »
48.84	13 »	17 —	23.63	26.03	8.13	18.49	44.88	17.79	2 1/2
49.34	13.07	24 —	23.97	26.25	8.77	17.72	45.45	17.62	»
39.65	11.83	1 Juillet.	23.93	27.45	9.71	20.16	41.75	22.55	»
43.24	10.98	8 —	23.26	27.64	5.43	19.96	43.86	18.47	»
45.58	10.83	15 —	23.05	27.60	3.83	19.93	44.88	17.02	»
48.10	11.24	22 —	23.20	27.30	3.62	19.75	45.78	16.40	»
47.64	10 78	29 —	22.40	27.07	3.32	19.31	45.23	16.55	3 »
41.79	9.21	5 Août.	21.54	27.71	3.24	18.80	43.29	17.61	4 »
44.08	9.90	12 —	21.86	27.36	3.86	18.60	43.87	17.35	»
47.81	11.05	19 —	22.54	26.90	4 25	18.86	45.07	16.88	3 1/2
49.22	11.74	26 —	23.08	26.72	4.33	19.52	45.63	16.88	3 »
47.23	11.16	2 Sept.	22.98	27.23	4.63	19 »	45.18	17.60	»
49.75	11.75	9 —	23.24	26.89	4.75	18.87	46 »	17 03	»
50.60	12.12	16 —	23.36	26.24	5.05	18.90	46.54	16.98	»
51.02	12.30	23 —	23.32	26.44	5.72	18.39	46.14	17.01	»
43.52	10.81	30 —	23.09	27.67	5.21	19.63	43.98	19.19	»
37.70	10.04	7 Octob.	22.64	28.01	4.25	22.38	41.43	19.29	»
36.32	9.41	14 —	22.07	28.06	3.96	21.95	40.90	19.21	»
36.93	9.42	21 —	21.46	27.44	3.56	21.92	40.55	19.39	4 »
38.85	9.60	28 —	21.34	27.13	3.62	21.09	41.17	19.11	»
37.85	8.83	4 Nov.	21.10	27.69	3.74	19.59	41.36	18.53	»
39.10	9.04	11 —	20.82	26.79	3.40	19.31	42.07	18.19	»
40.31	8.82	18 —	20.20	26.38	3.83	18.04	41.86	17.54	5 »
41.66	9.29	25 —	20.12	25.83	4.47	17.82	41.89	17.45	»
38.45	8.64	2 déc.	19.95	26.13	4.70	17.77	40.89	18.91	6 »
45.06	9.63	9 —	20.32	25.69	5.54	15.83	43.18	16.83	»

Monétairement, la situation de la Banque d'Angleterre s'est améliorée; l'encaisse métallique a augmenté de liv. st. 364,917 et la circulation a diminué de liv. st. 625,115. La réserve des billets s'est enfin enrichie de liv. st. 935,510. Mais commercialement, quelle triste chose, à cette époque de l'année, de voir le portefeuille uni aux avances diminuer de liv. st. 2,081,733. Il y a certes plus de sécurité à ne rien faire, mais la vie veut des profits, et ce n'est pas dans cette placide liquidation qui se produit en ce moment, en Angleterre et ailleurs, que l'on trouvera la réparation des pertes causées par les folies guerrières, soit chez les belligérants, soit, en vertu de la solidarité des nations, chez les prudents contemplateurs d'Outre-Manche!

Le tableau que nous donnons plus haut fait, d'ailleurs,

ressortir les fluctuations du portefeuille depuis six mois, ainsi que les variations des autres principaux comptes.

Les changes au Clearing-House de Londres ont roulé, cette semaine, sur 104 millions de liv. st., contre 106 pour la semaine correspondante de 1873.

Voici le montant des principaux comptes de la Banque de Prusse, pour les dates des 23 et 30 novembre et 7 décembre.

	23 novembre.	30 novembre.	7 Décembre.
ACTIF.	Thalers.	Thalers.	Thalers.
Encaisse	206.771.000	206.199.000	206.007.000
Billets de diverses caisses	3.528.000	4.055.000	3.289.000
Portefeuille	132.096.000	127.388.000	122.326.000
Avances	19.173.000	19.060.000	18.412.000
Effets publ. appart. à la Banque	5.939.000	5.764.000	5.657.000
PASSIF.			
Billets en circulation	278.336.000	276.713.000	270.910.000
Dépôts particuliers	33.464.000	33.488.000	33.435.000
Compte courant de l'Etat, etc.	22.044.000	19.164.000	17.863.000

Nous nous abstiendrons de réflexions nouvelles au sujet de ces données; on sait que la fixation des taux d'escompte se base sur les idées économiques (il serait plus exact de dire anti-économiques) de l'administration allemande, et non sur le mouvement des opérations commerciales.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		15 DÉCEMBRE 1870	14 DÉCEMBRE 1871	12 DÉCEMBRE 1872	11 DÉCEMBRE 1873	10 DÉCEMBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	»	2.302.5	2.634.6	2.850.7	2.547.0
	Encaisse	»	635.7	791.4	737 8	1.317.5
	Portefeuille	»	696.7	995.2	1.123.4	700.5
	Avances	»	98.4	125.9	137.6	102.0
	Prêts à l'Etat	»	1.253.6	1.337.2	1.257.5	867.1
	Compt. cour. Trés.	»	190.6	319.3	129.4	151.6
	— part.	»	256.0	227.0	196.0	261.4
	Taux d'escompte	6 0/0	6 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		53 fr. 60	57 fr. 05	54 fr. 75	58 fr. 85	62 fr. 65
Cours du 5 0/0		»	89 fr. 10	84 fr. 85	92 fr. 95	99 fr. 35
Prix du quintal de blé		»	33 fr. 48	28 fr. 55	36 fr. 40	24 fr. 69
Prime de l'or		»	15 °/°°	14 °/°°	10 °/°°	Pair.
Londres court		»	25 fr. 85	25 fr. 62	25 fr. 32	25 fr. 14
LONDRES.						
Escompte		2 ½ 0/0	3 0/0	5 0/0	4 ½ 0/0	6 0/0
Consolidés		92 1/8	92 3/8	91 3/4	92 »	91 ½
Paris court		»	25 fr. 82	25 fr. 65	25 fr. 35	25 fr. 16

Rien de nouveau; les tristes nouvelles de la province parviennent à Paris qui est de plus en plus déterminé à la résistance. La délégation a quitté Tours pour se rendre à Bordeaux. — Montmédy capitule. — Combat de Vendôme.

En 1871, la Banque d'Angleterre abaisse de nouveau de 1/2 0/0 le prix de ses services, son taux d'escompte est à 3 0/0. La discussion sur les impôts protecteurs de l'industrie se rouvre à l'Assemblée.

En 1872, nouvel abaissement du taux de l'escompte à Londres, il est à 5 0/0. Un peu de détente dans la politique à l'approche de la fin de l'année. On ne désarme pourtant pas.

En 1873, l'escompte à Londres est à 4 1/2 0/0 et à Amsterdam à 5 0/0.

En 1874, le commerce et l'industrie languissent. Les bilans de la Banque se succèdent et toujours dans le même esprit. La situation politique est la même. A Londres, le taux de l'escompte ne subit aucune modification.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
4 Vendredi	99.15	98.90	99. »	62.60	62.40	62.60
5 Samedi	99.20	99. »	99.05	62.75	62.60	62.60
7 Lundi	99.35	99.20	99.25	62.75	62.60	62.70
8 Mardi	99.10	98.90	98.90	62.60	62.35	62.35
9 Mercredi	99.20	98.95	99.20	62.60	62.45	62.60
10 Jeudi	99.37	99.20	99 35	62.75	62.50	62.65
TERME						
4 Vendredi	99.30	99.07	99.30	62.87	62.67	62.87
5 Samedi	99.40	99.20	99.30	62.80	62.60	62.65
7 Lundi	99.45	99.35	99.42	62.82	62.65	62.80
8 Mardi	99.25	98.95	98.95	62.65	61.45	62.45
9 Mercredi	99.27	99.05	99.27	62.70	62.60	62 70
10 Jeudi	99.50	99.35	99.37	62.80	62.65	62.65

Les rentes, cette semaine, ont continué le mouvement ascensionnel commencé à la fin de la semaine dernière. Les élections municipales de Paris n'ont pas eu d'influence sur cette tendance, qui semble plutôt due à des causes financières qu'à un mobile politique. L'absence d'affaires, que trop constatée par la diminution du portefeuille à Paris et à Londres, laisse disponible, au moins provisoirement, une certaine quantité de capitaux qui, le 5 0/0 étant au pair, se placent momentanément dans cette nature de titres. La prédominence, due à cette tendance, du comptant sur le terme, est la cause de ce mouvement, et la preuve, c'est qu'il est plus accentué sur le 5 0/0 où se portent de préférence les achats, que sur le 3 0/0. Les receveurs généraux ont, en effet, acheté 385,000 francs de rentes 5 0/0 et 39,500 francs de rentes 3 0/0. Il est probable qu'en dehors d'eux, la même proportion, ou à peu près, continue d'exister. Noublions pas cependant que c'est le 16 décembre qu'on détachera sur notre 3 0/0, un coupon trimestriel de 75 centimes.

Avons-nous besoin de dire que le report est faible. C'est la preuve que les titres sont recherchés par l'argent.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair	Dernier cours coté, au 26 nov.	FONDS PUBLICS.	Derniers cours de la semaine finissant le 3 déc.	10 déc.	Variat.
100	78 ..	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	88 75	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	88 90	89 25	+ .. 35
500	514 50	6 0/0 (Morgan) j. oct.	515 ..	520 ..	+ 5 ..
500	460 ..	4 0/0 (Trenten.) j. 20 juil.	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	487 ..	5 0/0 (B. de liq.) j. 15 juill.	487 50	496 25	+ 8 75
		FONDS MUNICIPAUX.			
225	222 ..	Dép. Seine 56, 4 0/0 j. juil.	223 ..	222 ..	— 1 ..
500	436 25	V. Paris 55-60, 3 0/0 j. sept.	438 75	438 75	.. .. ..
500	472 50	— 65, 4 0/0 j. aout	476 ..	478 ..	+ 2 ..
400	301 50	— 69, 3 0/0 j. 31 juill.	302 50	309 ..	+ 6 50
400	274 ..	— 71, 3 0/0 j. juill.	276 25	279 50	+ 3 25
1000	998 75	— 72, 6 0/0 j. oct.	1000 ..	992 50	— 7 50
500	482 ..	B. liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	481 25	490 ..	+ 8 75

Rien encore ne transpire sur le prix présumé et l'époque probable de l'émission du nouvel emprunt de la ville de Paris. En attendant, les prix des autres titres sont fermes. Il en est de mêms des fonds publics français autres que le 5 0/0 et le 3 0/0.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair	26 nov.		3 déc.	10 déc.	Variat.
100	.. ./.	Angl. 3 0/0 cons. j. 5 juill.	92 3/4	92 3/8	— ..3/8
500	1252 50	Autr. Lots 60 j. nov.	1242 50	1245 ..	+ 2 50
250	280 ..	— Obl. dom. j. sept.	280 ..	280 ..	.. .. ..
100	68 3/4	— 5 0/0 conv. Arg. j. juill.	68 3/4	69 ...	+ ..1/4
100	67 ...	— — j. oct.	66 7/8	67 1/2	+ 5/8
100	64 ...	— 5 0/0 conv. Pap. j. août	63 1/4	.. ...	.. ./.
100	62 1/2	— — j. nov.	.. ..	.. ./.	.. .. ..
100	103 1/8	Belg. 4 1/2 0/0 44 j. 1er juill.	103 7/8	104 ./.	+ 1/8
500	480 ..	Egypt. 7 0/0 Pacha 66 j. 7 juill.	485 ..	485 ..	.. .. ..
100	83 ..	— 7 0/0 68 j. 15 juill.	83 ..	83 ./.	.. .. ..
500	386 25	— 7 0/0 Pacha 70 j. oct.	380 ..	382 50	+ 2 50
500	372 50	— 7 0/0 73 j. 15 octobre	373 75	375 ..	+ 1 25
100	18 1/8	Espagne 3 0/0 extér. j. janv. 73	18 1/8	18 1/4	+ ..1/8
100	12 3/4	— — intér. j. janv. 73	12 3/4	13 3/16	+ ..7/8
500	470 ..	— 8 0/0 Pagarès j. juill.	465 ..	470 ..	+ 5 ..
100	103 ..	Etats-Unis 6 0/0 62 j. nov.	103 1/4	103 1/2	+ ..1/4
100	105 ..	— — 64 j. nov.	... ...	104 3/4	.. .. ..
100	107 5/8	— — 65 j. nov.	107 1/2	... ..	.. .. ..
100	110 1/2	— — 67 j. juill.	110 5/8	110 5/8	.. .../.
100	104 1/4	— 5 0/0 Cons. j. nov.	104 1/8	104 ./.	— ..1/8
500	231 ..	Hongrie 5 0/0 68 j. juill.	229 25	229 ..	— . 25
100	67 45	Italie 5 0/0 61 j. juill.	68 ..	67 95	— .. 05
100	37 60	— 3 0/0 61 j. oct.	37 85	38 ..	+ .. 15
100	68 ./.	Rome 5 0/0 31 j. 6 décembre	68 ...	65 1/2	— .. ..
100	67 1/8	— 5 0/0 60-64 j. oct.	67 1/4	67 1/2	+ 1/4
100	65 3/4	— 5 0/0 66 j. oct.	65 3/4	66 ./.	+ ..1/4
500	197 25	Obl. Vict.-Emm. 3 0/0 64 j oct.	198 ..	199 ..	+ 1 ..
100	62 3/8	Pays-Bas 2 1/2 0/0 34 j. 22 juill.	64 1/4	64 1/8	— ..1/8
100	72 87	Pérou 6 0/0 70 j. juill.	70 50	70 25	— .. 25
100	57 ..	— 5 0/0 72 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	45 1/2	Port. 3 0/0 53 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	106 1/2	Roumanie 8 0/0 67 j. juill.	.. ..	... ./.	.. .. ..
100	93 ..	Russie 4 1/2 0/0 49 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	100 ..	— 5 0/0 62 j. nov.	99 ..	100 1/2	+ 1 1/2
500	420 50	— 4 0/0 67 j. nov.	422 50	425 ..	+ 2 50
500	420 50	— — 69 j. nov.	422 ..	425 ..	+ 3 ..
100	102 ..	— 5 0/0 70 j. aout	102 1/8	102 1/2	+ 3/8
500	285 ..	Tunis. 5 0/0 72 j. juill.	277 50	281 25	+ 3 75
100	44 75	Turq. 5 0/0 65 j. juill.	45 30	45 05	— .. 25
500	328 75	— 6 0/0 60 j. juill.	331 25	326 25	— 5 ..
500	350 ..	— 6 0/0 63 j. juill.	345 ..	350 ..	+ 5 ..
500	345 ..	— 6 0/0 65 j. juill.	345 ..	345 ..	.. .. ..
500	271 25	— 6 0/0 69 j. oct.	272 25	273 ..	+ .. 75
500	259 75	— 6 0/0 73 j. oct.	259 75	258 50	— 1 25

La semaine a été favorable aux fonds étrangers; presque tous ont, au moins, été fermes, si ce n'est en voie de hausse déclarée. Les fonds espagnols dont nous avons malheureusement rarement à parler, ont une meilleure tenue; l'annonce de l'arrivée des fonds destinés au paiement du pro-

chain coupon des Pagarès a redonné du ton à ces titres dont les prix ont obtenu une avance de 5 francs. Il y a dans l'air comme une vague espérance que les efforts du gouvernement de Madrid vont être couronnés de succès, et que le carlisme en est à sa dernière cartouche, puisque c'est son moyen de se faire accepter par les populations qui ne l'affectionnent pas. Les fonds orientaux se reposent. La spéculation attend, quant à la Turquie, de savoir à quoi s'en tenir sur l'état des rapports entre la Banque ottomane et l'administration financière à Constantinople avant de tenter une nouvelle campagne où le public pourrait ne pas la suivre. Le 5 0/0 italien a été un peu faible. On a détaché sur le 5 0/0 romain de 1831, un coupon semestriel de 2 1/2 0/0.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair	26 nov.		3 déc.	10 déc.	Variat
1000	930 ..	Créd. fonc. 3 0/0 52 j. novembre	... ..	... ..	.. .. ..
500	490 ..	— 4 0/0 — j. novembre	487 50	486 25	— 1 25
100	95 ..	— 4 0/0 — j. novembre	96 ..	95 ..	— 1 ..
500	465 ..	— 3 0/0 — j. novembre	472 50	480 ..	+ 7 50
100	88 50	— 3 0/0 — j. novembre	91 ..	91 25	+ .. 25
500	465 ..	— 4 0/0 63 j. novembre	467 50	477 50	+ 10 ..
500	375 ..	— 3 0/0 comm. j. nov..	372 50	378 ..	+ 5 50
100	73 25	— 3 0/0 — j. nov..	73 50	73 75	+ .. 25
300	277 75	— 5 0/0 départ. juill....	278 ..	278 ..	.. .. ..
500	498 75	Créd. fonc. colon. 5 0/0 61 j. août	497 50	497 50	.. .. ..
600	350 ..	— 5 0/0 65 j. août	355 ..	350 ..	— 5 ..
150	110 ..	Soc. gén. Algér. 4 0/0 67 j. août.	111 ..	111 25	+ .. 25
500	452 50	— 5 0/0 66 j. juin......	450 ..	440 ..	+ 2 50
500	418 25	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. juill....	420 ..	421 50	+ 1 50
500	261 50	Ch. Charentes 3 0/0 j. oct.	261 ..	264 ..	+ 3 ..
500	262 ..	— Dombes 3 0/0 j. oct.........	... ..	263 75	.. .. ..
650	478 75	— Est 5 0/0 j. décembre.......	466 25	467 50	+ 1 25
500	293 ..	— — 3 0/0 j. décembre......	285 ..	287 ..	+ 2 ..
500	292 50	— Lyon 3 0/0 55 j. oct.........	292 50	296 ..	+ 3 50
500	297 ..	— Bourbonnais 3 0/0 j. juill.....	297 50	302 50	+ 5 ..
500	291 ..	— Dauph. 3 0/0 j. juill.........	292 50	295 ..	+ 2 50
500	292 ..	— Genève 3 0/0 55 j. juil.......	292 50	296 25	+ 3 75
500	287 ..	— — 3 0/0 57 j. juil.	287 50	292 50	+ 5 ..
625	495 ..	— Médit. 4 0/0 j. oct.	497 50	500 ..	+ 2 50
500	304 ..	— — 3 0/0 j. juill.	306 .	305 ..	— 1 ..
500	294 ..	— Fusion 3 0/0 anc. j. juill.......	296 ..	299 50	+ 3 50
500	286 50	— — 3 0/0 66 j. oct...........	287 50	288 25	+ .. 75
625	478 ..	— Rhône-Loire 4 0/0 j. juill.....	475 ..	... ..	.. .. ..
500	295 ..	— — 3 0/0 j. juill.........	295 ..	295 ..	.. .. ..
500	286 25	— Vict.-Emm. 3 0/0 62 j. oct....	285 ..	287 ..	+ 2 ..
500	294 25	— Midi 3 0/0 j. juill.	297 ..	297 50	+ .. 50
500	304 40	— Nord 3 0/0 j. juill...........	304 ..	304 75	+ .. 75
500	270 ..	— Nord-Est 3 0/0 j. oct.........	268 ..	267 50	— .. 50
500	301 ..	— Orléans 3 0/0 j. juill..........	302 50	301 75	— .. 75
500	295 ..	— Gr.-Cent. 3 0/0 55 j. juil.	297 ..	298 ..	+ 1 ..
500	292 ..	— Ouest 3 0/0 j. juill..........	292 25	294 ..	+ 1 75
500	248 75	— Vendée 3 0/0 j. oct..........	245 ..	248 ..	+ 3 ..
500	315 ..	Ch. Autrich. 3 0/0 anc. j. sept. .	314 50	316 ..	+ 1 50
500	305 75	— — 3 0/0 nouv. j. sept....	306 25	307 50	+ 1 25
500	250 75	— Lombards 3 0/0 anc. j. oct...	250 75	251 ..	+ .. 25
500	246 ..	— — 3 0/0 nouv. j. oct....	248 ..	247 ..	— 1 ..
500	200 75	— Nord-Espagne prior. j. oct...	201 25	201 ..	— .. 25
500	196 25	— — rev. var. j. oct. 72.	198 75	195 ..	— 3 75
500	135 ..	— Pamp.-Barcel. j. oct. 72....	135 ..	136 ..	+ 1 ..
500	237 ..	— Portug. 3 0/0 j. juill. 70....	244 ..	242 50	— 1 50
500	218 ..	— Madrid-Sarag. 3 0/0 j. juill..	218 ..	217 50	— .. 50
500	450 ..	Omnibus. de Paris 5 0/0 j. juill..	457 50	458 75	+ 1 25
500	325 ..	Tramways-N. Paris 6 0/0 j. oct..	330 ..	333 75	+ 3 75
500	507 50	Mess. marit. 6 0/0 j. oct........	... ..	502 50	.. .. ..
500	452 50	— 5 0/0 j. oct.........	450 ..	457 50	+ 7 50
500	415 ..	Cie transatl. 5 0/0 j. juill........	417 50	419 ..	+ 1 50
500	487 ..	Canal Suez 5 0/0 j. oct..........	487 ..	490 ..	+ 3 ..
125	122 ..	— Bons trent. 8 0/0 j. sept..	123 ..	123 ..	.. .. ..
450	395 ..	Cail et Ce, 25 fr. j. oct..........	395 ..	395 ..	.. .. ..
450	400 ..	Fives-Lille 24 fr. j. juill.........	400 ..	402 ..	+ 2 ..
500	265 ..	Docks Marseille 3 0/0 j. juill.....	... ..	... ..	.. .. ..
500	465 ..	Gaz parisien 5 0/0 j. juill........	465 ..	470 ..	+ 5 ..
500	282 50	Cie gle Eaux 3 0/0 j. oct.........	... ..	282 50	.. .. ..
500	450 ..	— 5 0/0 j. nov.........	... ..	... ..	.. .. ..
625	435 ..	Salines Est 4 0/0 j. juill.........	... ..	... ..	.. .. ..

On a détaché sur les obligations 5 0/0 de la Société générale algérienne un coupon semestriel de 12 fr. 50. On remarquera la fermeté constante des cours des obligations des chemins français et des sociétés industrielles françaises. On entre dans ces valeurs comme dans la rente pour faire fructifier temporairement des capitaux que l'état du commerce laisse sans emploi.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

Pair	26 nov.		3 déc.	10 déc.	Variat.
1000	3895 ..	Banque de France, j. juill.	3865 ..	3940 ..	+ 75 ..
1000	1155 ..	B. de Paris et des P.-B., ex-c.. 4.	1160 ..	1155 ..	— 5 ..
625	545 ..	Compt. d'Esc. de Paris, j. aout..	550 ..	547 50	— 2 50
500	462 50	Crédit agricole, j. juill...........	470 ..	485 ..	+ 15 ..
500	830 ..	Créd. fonc. de France, j. juill...	850 ..	860 ..	+ 10 ..
500	380 ..	Soc. gén. algérienne, j. nov. 73..	385 ..	381 25	— 3 75
500	670 ..	Cr. indust. et comm., j. nov.....	671 25	681 25	+ 10 ..
500	711 25	Cr. lyonnais, j. 15 juill..........	731 25	740 ..	+ 8 75
500	360 ..	Cr. mobilier, j. juill. 73.........	350 ..	345 ..	— 5 ..
500	580 ..	Soc. dép. et comptes cour., j. nov.	578 75	575 ..	— 3 75
500	532 50	Soc. génér., j. oct..............	535 ..	537 50	+ 2 50
500	560 ..	B. Fr.-Égyptienne, j. 15 mars...	560 ..	558 75	— 1 25
500	507 50	Banque Fr.-Italienne, j. juill......	508 75	510 ..	+ 1 25
100	140 ..	Sous-Compt. des Entrep., j. juill.	141 25	141 25	.. .. ..
500	692 50	Banque ottomane, j. juill.........	696 25	693 75	— 2 50
500	550 ..	Cr. fonc. autrich., j. juill 73.....	547 50	547 50	.. .. ..
500	693 75	Cr. mob. espagn., j. juill........	677 50	667 50	— 10 ..

Les actions d'institution de crédit sont généralement bien tenues. Celles de la Banque ottomane sont néanmoins faibles; on sait pourquoi. Il y a des difficultés à aplanir entre elle et le ministre des finances de la Turquie et la solution met du temps à se produire. Les crédits agricole, foncier, industriel, et lyonnais ont obtenu cette semaine de l'avance sur la semaine antérieure.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

Pair	26 novemb.		3 déc.	10 déc.	Variat.
500	503 75	Est j. novembre.....................	505 25	512 50	+ 7 25
»	190 ..	— Act. de jouissance...........	195 ..	... ..	.. .. ..
500	875 ..	Lyon j. novembre.................	878 75	885 ..	+ 6 25
500	640 ..	Midi j. juill........................	645 ..	651 25	+ 6 25
»	640 ..	— Act. de jouissance..........	... ..	... ..	.. .. ..
400	1075 ..	Nord j. juill........................	1076 25	1092 50	+ 6 25
»	685 ..	— Act. de jouissance..........	... ..	690 ..	.. .. ..
500	851 25	Orléans j. oct......................	856 25	862 50	+ 16 25
»	565 ..	— Act. de jouissance.......	565 ..	567 50	+ 2 50
500	552 50	Ouest j. oct........................	555 ..	556 25	+ 1 25
»	235 ..	— Act. de jouissance..........	... ..	247 50	.. .. ..
500	335 ..	Charentes j. aout.................	330 ..	333 75	+ 3 75
500	905 ..	Vendée j. juill.....................	... ..	... ..	.. .. ..
500	342 50	Nord-Est (capital) j. juill........	342 50	340 ..	— 2 50
500	685 ..	Chemins autrich. j. juill.........	690 ..	698 75	+ 8 75
»	270 ..	— Act. de jouissance.......	... ..	... ..	.. .. ..
500	297 50	— Lombards j. novembre...	287 50	295 ..	+ 7 50
500	320 ..	Nord-Ouest-Autriche j. juill.......	... ..	340 ..	.. .. ..
500	247 50	Nord-Espagne j. janv. 65.........	258 75	255 ..	— 3 75
500	126 ..	Pamp.-Barcelone j. juill. 66.....	142 50	135 ..	— 7 50
500	196 ..	Portugais j. janv. 66.............	205 ..	206 25	+ 1 25
500	255 ..	Madrid-Sarag. j. juill.............	258 75	252 50	— 6 25

Les actions des chemins de fer français ont été très-fermes cette semaine. Il faut attribuer cette tendance surtout à l'abondance des capitaux disponibles qui se portent vers des valeurs que la garantie d'intérêt de l'Etat rapproche des titres à revenu fixe. Remarquons néanmoins que le Nord et le Lyon, par leur situation (le premier surtout), se passent de cette garantie, et que le produit de 1874 pour les actions de ces deux chemins pourrait être inférieur à celui de 1873; tout, du moins, le fait présumer. Le Midi tend à se passer de cette garantie, mais cette circonstance même motive une plus-value sur les actions. Nous ne parlons pas de l'Autrichien ni du Lombard qui montent en dépit de la faiblesse de leurs recettes.

Dans les combinaisons du nord de l'Espagne entrerait la fusion du Pampelune-Saragosse-Barcelone, mais on ignore le reste. Attendons patiemment le rapport que l'administration paraît peu pressée de livrer à la publicité. Celui du Crédit mobilier espagnol paraissait le jour même de l'assemblée dans les journaux français. C'est cependant à peu près le même personnel administratif pour les deux Compagnies.

Après les six grandes compagnies de chemins de fer français dont nous avons eu lieu successivement d'exposer les conditions d'exploitation, vient, en première ligne, la Compagnie des Charentes. Cette Société est, en effet, la plus importante de celles qui ne jouissent d'aucune garantie d'intérêt de la part de l'Etat : soit par la longueur de son réseau (721 kilomètres dont 374 en exploitation), soit par la situation des lignes dont elle a la concession (Niort à Coutras et Libourne près Bordeaux, Limoges à Rochefort et la Rochelle, Rochefort et la Rochelle à La-Roche-sur-Yon, anciennement Napoléon-Vendée, vers Nantes, etc.), soit par son capital (78 millions, dont 25 en actions et 53 représentées par 191,620 obligations 3 0/0 de 500 francs); elle tend à se rapprocher des compagnies dont nous avons déjà parlé.

Au 31 décembre dernier, elle avait dépensé 98,116,500 fr. pour l'établissement des 345 kilomètres alors en exploitation, et celui de 159 kilomètres non achevés. Nous ne parlons pas, vu leur peu d'importance, des travaux préparatoires relatifs aux autres lignes de son réseau. Dans son dernier rapport elle estime qu'il lui faut encore dépenser 24,390,000 francs pour parfaire les 159 kilomètres en construction (Angoulême à Limoges, et Coutras à Saint-Mariens, vers Saintes); les 504 kilomètres lui auront alors coûté 122,506,500 francs, soit 243,000 francs par kilomètre. Le capital en action, étant de 25 millions et les subventions de 39, il reste 58,800,000 ou 116,700 francs par kilomètre représentés par des obligations ou bons. A 6 0/0 (5 1/2 0/0 plus l'amortissement) cette somme nécessite au moins un produit net de 7,000 francs avant que les actions puissent percevoir une répar-

tition quelconque. Nous disons au moins, car il y a encore les frais d'administration centrale, les sommes à porter à la réserve, etc., auxquels il faut songer.

Voici déjà les résultats kilométriques obtenus sur la partie en exploitation :

EXERCICES	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
Moyenne exploitée....	56 k.	118 k.	129 k.	150 k.	155 k.	277 k.	286 k.
—	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
Grande vitesse........	7.112	8.492	8.418	8.013	7.932	5.780	6.107
Petite vitesse.........	4.338	6.007	6.899	6.342	8.216	6.176	6.210
Rec. brutes totales..	11.450	14.499	15.317	14.355	16.148	11.956	12.317
Administration.........	226	200	313	250	320	326	329
Exploitation	3.071	3.106	3.188	3.402	3.311	2.959	3.081
Matériel et traction	2.481	2.935	2.935	2.706	2.474	2.037	2.311
Voie (entr. et surveil.).	874	1.432	1.711	2.010	1.624	1.509	1.647
Dépenses totales.......	6.652	7.673	8.147	8.368	7.729	6.831	7.368
Bénéfice net...........	4.798	6.826	7.170	5.987	8.419	5.125	4.949
Rapp. des dép. aux rec^tes	0/0 58.10	0/0 52.92	0/0 53.19	0/0 58.30	0/0 47.87	0/0 57.14	0/0 59.83

Elle n'a pas encore, on le voit, atteint un chiffre moyen de recettes nécessaire pour couvrir le service de ses obligations. Mais il ne faut pas oublier que cette compagnie n'avait, au milieu d'octobre, que 345 kil. en exploitation que ce n'est que depuis la fin d'octobre qu'elle a fait circuler ses wagons de voyageurs et de marchandises sur le tronçon complémentaire de Saint-Mariens à Coutras (29 k.) et que la mise en activité de Limoges à Angoulême facilitera le développement des recettes. Elle ne peut, en effet, communiquer que depuis peu de temps avec Bordeaux, sans transbordement; la section de Coutras achevée, son réseau principal devient le plus court chemin entre Bordeaux, d'une part et Nantes avec toute la Bretagne, le Mans avec toute la Normandie, d'autre part. La section d'Angoulême à Limoges, qui ne peut tarder à être ouverte, mettra La Rochelle et Rochefort en relation directe avec le centre de la France.

Cette Compagnie semble comprendre intelligemment les ressources que lui procurera sa situation géographique et elle cherche encore à l'améliorer en étendant autant qu'elle le peut ses embranchements, en prolongeant ses lignes à travers le réseau des compagnies voisines. Elle menace l'Ouest et l'Orléans et se fait des alliés du Lyon et du Nord; du moins c'est ce qui ressort clairement de ses demandes de concession.

Les améliorations les plus sérieuses qu'elle ait à réaliser dans le présent, c'est le quantum de ses frais d'exploitation. Il atteint presque 60 0/0 des recettes brutes; c'est beaucoup. Il est vrai que cela résulte bien plus de l'abaissement du chiffre des recettes brutes que de l'exhaussement de celui des dépenses.

Souhaitons donc de bonnes inspirations à cette société, dont l'activité et l'ambition ne peuvent être qu'utiles au public, et qu'elle prouve qu'à côté des compagnies soutenues par l'État, il y a possibilité de vivre et prospérer, sans son aide, aux subventions près.

A part, encore cette fois, le Nord et l'Orléans, la quarante-septième semaine, du 19 au 25 novembre, n'est guère meilleure que les précédentes. Les recettes du Lyon ne nous sont point parvenues, non plus que celles des Dombes.

Comparées à 1873, nous trouvons sur les recettes brutes kilométriques, à l'ancien réseau, des augmentations sur le Nord (8.65 0/0) et l'Orléans (15.64 0/0) seulement, et des diminutions sur l'Ouest (2.35 0/0), l'Est (3.82 0/0) et le Midi (2.74 0/0); au nouveau réseau, il y a augmentation sur le Nord (13.77 0/0), l'Orléans (14.13 0/0), l'Est (0.64 0/0) et le Midi (0.40 0/0), et diminution sur l'Ouest (16.94 0/0). En dehors des six grandes compagnies, nous avons des augmentations sur les Charentes (4.66 0/0), le Nord-Est (31.81 0/0) et l'Orléans à Rouen (9.21 0/0), et des diminutions sur la Vendée (6.04 0/0) et le Lille à Valenciennes (3.38 0/0).

Quant aux chemins étrangers, nous trouvons des diminutions sur le Lombard (7.20 0/0), le Madrid-Saragosse (9.77 0/0) et le Pampelune (45.89 0/0), et des augmentations sur l'Autrichien (2.67 0/0), le Nord de l'Espagne (11.76 0/0) et le Portugais (6.55 0/0).

Mais toutes ces variations n'ont d'importance que réunies à celles obtenues depuis le 1[er] janvier des années respectives 1874 et 1873, mises en comparaison. Voici donc le tableau contenant les résultats kilométriques pour cent des recettes des 47 premières semaines de 1874, rapprochées des semaines correspondantes de 1873 :

	%		%
Lyon ancien réseau......	»	Charentes	— 3.24
— nouveau —	»	Vendée................	— 2.88
Nord ancien —	— 1.83	Dombes-Sud-Est	»
— nouveau —	+ 1.44	Lille-Valenciennes	+ 9.65
Ouest ancien —	+ 1.85	Nord-Est	+ 53.89
— nouveau —	— 3.67	Orléans-Rouen..........	+ 7.95
Orléans ancien —	— 1.70	Autrichiens	— 17.07
— nouveau —	+ 0.61	Lombards..............	— 5.95
Est ancien —	— 5.55	Madrid-Sar-Alicante.....	+ 6.63
— nouveau —	— 4.29	Nord-Espagne...........	+ 13.11
Midi ancien —	+ 4.74	Pampelune	+ 38.88
— nouveau —	— 2.48	Portugais..............	— 2.58

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

Pair	26 nov.		3 déc.	10 déc.	Variat.
		Transports par terre :			
500	285 ..	Voit. à Paris, j. juill.	295 ..	298 75	+ 3 .5
»	45 ..	— act. de jouissance	40 ..	40 ..	.. .. ..
500	680 ..	Omnib. de Paris, j. juill.	680 ..	687 50	+ 7 50
»	200 ..	— act. de jouissance	200 ..	... ..	.. .. ..
		Transports par eau :			
500	217 50	Comp. transatl., j. 20 avril	212 50	210 ..	— 2 50
500	582 50	Messag. marit., j. juin	560 ..	570 ..	Ex + 25 ..
		Canaux :			
500	453 75	Canal de Suez, j. janv. 71	450 .	456 25	+ 6 25
500	440 ..	— Délégations, j. janv. 71	441 25	448 75	+ 7 50
		Charbonnages et Mines :			
500	800 ..	Carmaux, j, nov.	830 ..	... ..	.. .. ..
500	1545 ..	Mokta-el-Hadid N. lib., j. nov.	1540 ..	1540 ..	.. .. ..
		Sociétés métallurgiques :			
500	990 ..	Cail et C[e], j. juill.	990 ..	980 ..	— 10 ..
500	940 ..	Fives-Lille, j. nov.	940 ..	950 ..	+ 10 ..
		Sociétés immobilières :			
500	406 25	Docks de Marseille, j. nov.	405 ..	405 ..	.. .. ..
500	341 25	Entr. Mag. gén. Paris, j. juill.	340 ..	340 ..	.. .. ..
500	335 ..	C[ie] gén. Marchés, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	330 ..	March. du Temple, j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
		Gaz :			
250	790 ..	Gaz parisien. j. oct.	790 ..	815 ..	+ 25 ..
»	525 ..	— — act. de jouissance	512 50	550 ..	+ 37 50
600	605 ..	— de Marseille, j. oct.	591 25	591 25	.. .. .
		Filatures :			
500	470 ..	Compt. de l'Ind. linière, j. 15 oct.	470 ..	. . ..	.. .. ..
500	410 ..	Maberly (Somme), j. sept.	... ..	... ..	.. .. ..
		Divers :			
250	420 ..	C[ie] gén. Eaux, j. juill.	415 ..	415 ..	.. .. ..
530	850 ..	Eaux de Vichy, j. sept.	. . ..	... ..	.. .. ..
»	205 ..	Salines de l'Est, j. 15 avril	220 ..	220 ..	.. .. ..
500	580 ..	Allumettes chimiques, j. janv.	577 50	581 25	+ 3 75

Bourses départementales (*valeurs locales*).

Pair	25 nov.	LILLE.	2 déc.	9 déc.	Variat.
500	1512 ..	Gaz Wazemmes, j. 15 avril	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	25000 ..	Charb. Aniches, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	780 ..	— Auchy-au-Bois	775 ..	775 ..	.. .. ..
»	725 ..	— Azincourt, j. août 65	750 ..	761 25	+ 11 25
—	12000 ..	— Bruay, j. 15 aout	11900 ..	....	.. .. ..
—	2345 ..	— Bully-Grenay, j. 15 nov	2275 ..	2295 ..	+ 20 ..
—	2600 ..	— Carvin, j. 15 août	2650 ..	2625 ..	— 25 ..
300	36600 ..	— Courrières, j. 3 sept.	.... ..	....	.. .. ..
1000	530 ..	— Campagnac, j. juill.	.... ..	... ..	.. .. ..
»	7000 ..	— Douchy, j. oct.	6900 ..	6845 ..	— 55 ..
—	240 ..	— C[ie] douaisienne	... ..	240 ..	.. .. ..
—	13000 ..	— Dourges, j. mai	13500 ..	13690 ..	+190 ..
—	5610 ..	— Escarpelle, j. 20 août	5900 ..	5800 ..	—100 ..
2500	4315 ..	— Epinac	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2875 ..	— Ferfay, j. janv.	2650 ..	2505 ..	—145 ..
—	32500 ..	— Lens, j. oct.	.... ..	33400 ..	.. .. ..
—	10000 ..	— Lievin	9525 ..	9950 ..	+425 ..
—	465 ..	— Lys supérieure	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2875 ..	— Meurchin, j. 15 août	2870 ..	2700 ..	—170 ..
—	23000 ..	— Marles	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	725 ..	— Rety, Ferques, Harding.	... ..	... ..	.. .. ..
—	1340 ..	— Thivencelles-Fresnes	1340 ..	1337 50	— 2 50
—	1600 ..	— Vendin, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	27100 ..	— Vicoigne-Nœux, j. 15 nov	26800 ..	....	.. .. ..
1000	2650 ..	Forges Biache-Saint-Vaast	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	280 ..	— Denain-Anzin	275 ..	275 ..	.. .. ..
500	455 ..	Crédit du Nord, j. mai	... ..	455 ..	.. .. ..
500	585 ..	Caisse de Lille, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	515 ..	Caisse de Roubaix, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	635 ..	Caisse Perot et C[ie], j. 10 juill.	... ..	.... ..	.. .. ..

Pair	25 nov.	LYON.	2 déc.	9 déc.	Variat.
»	465 ..	Forges Terre-Noire, j. juin	445 ..	460 ..	+ 15 ..
»	1105 ..	— Horme, j. déc.	... ..	.... ..	.. .. ..
500	625 ..	— Pont-Evêque, j. juill.	630 ..	... ..	.. .. ..
300	718 75	— Creusot, j. juin	787 50	795 ..	+ 7 50
500	390 ..	— Mar. et chem. fer, j. juin	380 ..	380 ..	.. .. ..
»	675 ..	— Fourchambault, j. oct.	687 50	697 50	+ 10 ..
»	1010 ..	— Commentry, j. sept.	1000 ..	1000 ..	.. .. ..
500	550 ..	— Firminy, j. nov.	.... ..	... ..	.. .. ..
500	510 ..	— Saint-Étienne, j. nov.	. . ..	... ..	.. .. ..
»	315 ..	Charb. Loire, j. oct.	315 ..	312 50	— 2 50
»	562 50	— Montrambert, j. oct.	582 50	587 50	+ 5 ..
»	330 ..	— Saint-Etienne, j. oct.	330 ..	323 ..	— 7 ..
»	87 ..	— Rive-de-Gier, j. oct.	87 ..	89 50	+ 2 50
»	1625 ..	— Roche-Molière, j. juill.	1625 ..	1680 ..	+ 55 ..
»	2520 ..	Gaz Lyon, j. août	2400 ..	.... ..	.. .. ..
»	1710 ..	— la Guillotière j. août	1725 ..	1725 ..	.. .. ..
500	593 75	Bateaux-Omnibus, j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
»	565 ..	Omnium, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	573 75	Société lyonn. de créd., j nov.	573 75	575 ..	+ 1 25
500	557 50	Rue de Lyon (impér.), j. avril.	558 75	... ..	.. .. ..
500	555 ..	Verr. Loire-Rhône, j. mai	.... ..	... ..	.. .. ..

500	380 ..	Croix-Rousse (ch. fer), j. juill.	... ..	410 ..	.. .. ..
500	575 ..	Dombes (S.-E.) (ch. fer) j. juill.	570 ..	.... ..	.. .. ..
Pair	**25 nov.**	**MARSEILLE.**	**2 déc.**	**9 déc.**	**Variat.**
»	615 ..	Forg. Méditerr., j. nov......	612 50	610 ..	— 2 50
500	495 ..	Nav. Fraissinet et Cie, j. juill.	490 ..	492 50	+ 2 50
500	475 ..	— Tr. mar. (Soc. gén.) j nov	470 ..	475 ..	+ 5 ..
500	682 50	— Mixte, j. oct.........	680 ..	... ..	.. .. ..
»	1640 ..	Charb. Grand'Combe, j. juin..	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	280 ..	— Bouches-du-Rhône, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	337 50	Raffin. Méditerr., j. 15 sept.	... ..	345 ..	.. .. ..
500	650 ..	— S.-Louis, j. 15 sept....	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	620 ..	Salins-Midi, j. juill..........	... ..	... ..	.. .. ..
500	1450 ..	Banq. Algérie, j. 30 avril....	1447 50	1445 ..	— 2 50
500	525 ..	Soc. mars. de créd., j. sept..	... ..	525 ..	.. .. ..

Les recettes du canal de Suez ont été moins favorables en novembre 1874 que dans le même mois de l'année antérieure. Voici les chiffres qui fixeront le lecteur sur ce point.

Années.	Recettes du mois de novembre.	Résultats des onze premiers mois. Navires.	Recettes.
1871	875.350	685	8.000.585
1872	1.448.943	988	14.677.150
1873	2.168.888	1.077	20.815.149
1874	2.070.000	1.143	22.436.146

En se reportant à notre numéro du 14 novembre dernier (page 625) on jugera que, comparativement à octobre, il y a également infériorité. Cependant, somme toute, les onze premiers mois de 1874 sont encore en forte avance sur la période correspondante de 1873 et, à plus forte raison, des deux exercices antérieurs. Cela explique la fermeté des titres de cette valeur.

Le Creusot a eu son assemblée générale annuelle où il a été rendu compte de l'exercice 1873-74. Les bénéfices nets montent à 6,636,774 francs et on a décidé une distribution totale de 70 fr. faite moitié le 15 décembre courant, moitié le 15 juin prochain. Le revenu de l'exercice antérieur n'avait été que de 60 francs.

La société des mines de Pontgibaud distribue à ses actionnaires pour 1873-74 le même revenu que pour 1872-73 soit 55 fr. Le 5 juin dernier, il a été réglé, à-compte, 25 francs. Il est donc resté 30 francs qui ont été payés le 5 décembre courant.

On a payé sur les actions des forges de l'Horme un à-compte de 50 francs, première moitié du dividende de 1873-74, inférieur de 20 francs, comme on sait, à celui de l'exercice antérieur.

CHANGES. — La situation monétaire du marché français est assez bonne; l'argent y est peu serré. Le papier sur place à trois mois se négocie à 3 5/8 et 3 3/4 si c'est du papier de commerce, à 3 1/2 les acceptations de banque et à 3 1/4 0/0 les signatures de haute banque. Il n'y a donc, sauf imprévu, rien à craindre pour la fin de l'année. Le Londres est assez bien tenu et beaucoup ont acheté du papier long pour se faire un placement temporaire à 4 0/0, taux préférable aux cours du papier sur place que nous signalions plus haut. Les places allemandes ont été recherchées; les devises autrichiennes sont moins en faveur. Les autres places donnent lieu à peu de transactions.

Vendredi 11 décembre. — Bourse faible, sans tendance accusée vers la baisse, néanmoins. Les valeurs les plus avantagées sont celles qui sont restées stationnaires. Les recettes générales ont fait acheter pour leurs commettants de province 39,000 fr. de 5 0/0 et 12,000 fr. de 3 0/0. En change, les diverses devises sont fermes.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 10 DÉCEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	209 ½ à 209 ¾	et 4 %	cts jours	56 1/2
	»	court	209 ⅞ à 211	et 4 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 65
	»	court	121 ⅜ à 121 ¼	et 4 %	—	—
6 %	Berlin....	long.	364 ¼ à 364 ½	et 4 %	8 jours	81 1/2
	»	court	364 ¼ à 363 ¾	et 4 %	—	—
5 %	Francfort.	long.	208 ¼ à 208 ½	et 4 %	8 jours	95 1/8
	»	court	208 ¼ à 208 ⅛	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	44 15
	»	court	225 ½ à 225	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne ...	long.	224 ½ à 225	et 4 %	3 mois	44 15
	»	court	226 ½ à 223	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	507 à 508	et 4 %	—	—
	»	court	508 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	... à 502	et 4 %	—	—
	»	court	502 à 503	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	495 à 498	et 4 %	8 jours	..5 08
	»	court	... à 502	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	553 à 554	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 ½ à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 ½ à ...	et 4 %	—	—
5 ¼ %	St-Pétersbourg	long.	342 à 342 ½	et 4 %	3 mois	3 50
	»	court	342 ½ à 342	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	460 à 455	et 4 %	60 j. vue	5 15
	»	court	470 à 465	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
6 %	Londres...	long.	25 17½ à 25 21	moins 6 %	3 mois	25 47
	»	court	25 13½ à 25 15½	moins 6 %	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	... à 1/16	moins 4½	cts jours	99 15/16
	»	court	pair à	moins 4½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 ½ à ...	moins 5 %	vue	110 90
	»	court	9 ½ à ...	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à ...	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à ⅜ —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ¼ à ...	moins 5 %	—	—
	»	court	9 ¼ à 9 ½	moins 5 %	—	—
4 %	Genève ..	long.	pair à 1/16	moins 5 %	cts jours	100 1/20
	»	court	pair à 1/16	moins 5 %	—	—

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	10 DÉCEMBRE
Or en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)..................	Pair.
Argent en barre à $\frac{1000}{1000}$. Le kil. 218 fr. 89 c .	35 à 40 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)................	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols..................	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains.....	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche.......	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand............	5 25 à 5 50
d° mexicaines................	5 20 à 5 50
Souverains anglais..................	25 07 à 25 10
Banknotes........................	25 10 à 25 12
Aigles d'Amérique (5 dollars).........	25 75 à 25 85
Dollar........................	5 10 à «

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 4 déc.	VENDREDI 11 déc.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	62 60	62 50
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 25	89 35
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 ..	99 15
500	— 6 0/0 (Morgan).....	515 ..	525 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.)...	460 ..	460 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	488 50	495 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	305 ..	308 ..
400	— — — 1871...	280 ..	280 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid..	484 25	490 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	280 ..	280 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	68 ¾	69 ¼
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	375 ..	372 50
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ⅛	18 1/16
100	— — intérieur....	12 ¾	13 3/16
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	102 ¾	103 1/2
100	— 5 0/0 consol...	104 ..	104 ..
100	**Italie** 5 0/0..............	68 20	67 90
100	— 3 0/0..............	38 85	38 .
100	**Pérou** 6 0/0..............	70 50	70 25
100	— 5 0/0..............	... ..	.. ..
100	**Russie** 5 0/0 1862.........	100 ..	100 ½
100	— 5 0/0 1870.........	102 ..	102 ½
100	**Turquie** 5 0/0 1865........	45 40	44 90
500	— Obl. 1865........	347 50	342 90
500	— — 1869........	273 ..	271 25

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 4 déc.	VENDREDI 11 déc.
1000	Banque de France..........	3870 ..	3940 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1162 50	1152 50
500	Comptoir d'escompte........	547 50	547 50
500	Crédit foncier..............	845 ..	855 ..
500	— industriel..........	675 ..	681 25
500	— lyonnais...........	730 ..	730 ..
500	— mobilier...........	352 50	337 50
500	Dépôts et comptes courants..	578 75	577 50
500	Société générale...........	531 25	538 75
100	Sous-Compt. des entrepren..	141 25	141 25
500	Banque ottomane...........	700 ..	687 50
500	Crédit foncier d'Autriche....	547 50	545 ..
500	— mobilier espagnol.....	672 50	665 ..
500	Ch. fer Charentes, actions.	330 ..	331 25
500	— Est, —.....	506 25	512 50
500	— Lyon, —.....	883 75	877 50
500	— Midi, —.....	642 50	650 ..
500	— Nord, —.....	1078 75	1100 ..
500	— Orléans, —.....	860 ..	861 25
500	— Ouest, —.....	555 ..	555 ..
500	— Vendée, —.....	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —.....	693 75	695 ..
500	— Lombards, —.....	290 ..	295 ..
500	— N.-O. Autriche—.....	... ..	338 75
500	— Nord-Esp., —.....	260 ..	247 50

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 4 déc.	VENDREDI 11 déc.
500	Ch. fer Pampelune, actions.	143 75	135 ..
500	— Portugais, —.....	205 ..	202 50
500	— Saragosse, —.....	260 ..	255 .
500	Voitures à Paris.............	293 75	296 25
500	Omnibus de Paris...........	680 ..	690 ..
500	Cie transatlantique.........	210 ..	210 ..
500	Messageries maritimes.......	550 ..	570 ..
500	Canal de Suez..............	455 ..	456 25
500	Docks de Marseille..........	405 ..	405 ..
500	Magasins généraux de Paris.	... ..	350 ..
250	Gaz parisien................	790 .	820 ..
600	— de Marseille...........	591 25	591 25
500	Cie gle des Eaux............	415 ..	415 ..
500	Allumettes chimiques.......	580 ..	581 25
500	Obl. Est 3 0/0..............	286 ..	286 75
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	297 ..	298 50
500	— — — nouv......	289 ..	289 75
500	— Midi 3 0/0............	296 50	297 25
500	— Nord 3 0/0............	304 50	305 ..
500	— Orléans 3 0/0..........	302 50	303 75
500	— Ouest 3 0/0...........	292 50	294 ..
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	315 ..	316 ..
500	— — 3 0/0 nouv....	309 ..	307 50
500	— Lombards 3 0/0 anc....	250 75	251 ..
500	— — 3 0/0 nouv...	247 50	246 75

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Siége social : 6, rue Condorcet.

AMORTISSEMENT DES ACTIONS

3e TIRAGE

Liste des 4,354 Actions sorties au tirage du 5 Décembre 1874.

Ces Titres sont remboursables, **au taux de 250 francs,** au Siége social (*Service des Titres*), tous les jours non fériés, de 10 heures à 2 heures, à dater du 2 Janvier 1875.

L'intérêt cesse à partir du jour où l'Action est remboursable. — En outre des 250 francs du remboursement, chaque Action amortie est remplacée par une Action de jouissance. — Dans le cas où un ou plusieurs coupons seraient indûment payés, le montant en sera retenu lors du remboursement du Titre.

9.801 à 9.900	114.001 à 114.100	172.801 à 172.900	242.701 à 242.800
16.201 à 16.300	118.201 à 118.300	187.001 à 187.100	254.501 à 254.600
35.101 à 35.200	124.901 à 125.000	193.301 à 193.400	261.701 à 261 800
59.701 à 59.800	127.801 à 127.900	193.601 à 193.700	268.701 à 268.800
63.201 à 63.300	129.301 à 129.400	201.301 à 201.400	274.301 à 274.400
64.301 à 64.400	130.301 à 130.354	204.301 à 204.400	284.101 à 284.200
73.301 à 73.400	133.301 à 133.400	210.001 à 210.100	305.801 à 305.900
88.001 à 88.100	135.601 à 135.700	210.501 à 210.600	312.401 à 312.500
91.901 à 92.000	154.501 à 154.600	220.601 à 220.700	314.001 à 314.100
93.101 à 93.200	158.701 à 158.800	226.801 à 226.900	318.901 à 319.000
108.601 à 108.700	163.601 à 163.700	228.001 à 228.100	323.801 à 323.900

TIRAGES ANTÉRIEURS. — Actions restant à rembourser.

2e TIRAGE

75.501 et 75.502	161.281 à 161.283	161.300	222.355 à 222.362
124.475	161.290 et 161.291	222.327	

AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS

14e TIRAGE

Liste des 1,899 Obligations sorties au tirage du 5 Décembre 1874.

Ces Titres sont remboursables, **au taux de 500 francs,** au Siége social (*Service des Titres*), tous les jours non fériés, de 10 heures à 2 heures, à dater du 2 janvier 1875.

L'intérêt cesse à partir du jour où l'Obligation est remboursable. — Dans le cas où un ou plusieurs coupons seraient indûment payés, le montant en sera retenu lors du remboursement du Titre.

91 à 100	38.821 à 38.830	79.851 à 79.860	116.401 à 116.410
131 à 140	39.181	81.361 à 81.370	119.161 à 119.170
171 à 180	40.971 à 40.980	82.061 à 82.070	120.011 à 120.020
1.371 à 1.380	40.991 à 41.000	82.201 à 82.210	121.831 à 121.840
1.571 à 1.580	41.331 à 41.340	82.591 à 82.600	122.261 à 122.270
2.201 à 2.210	44.761 à 44.770	82.801 à 82.810	122.341 à 122.350
2.391 à 2.400	44.821 à 44.830	84.031 à 84.040	122.681 à 122.690
3.771 à 3.780	46.451 à 46.460	85.151 à 85.160	124.441 à 124.450
3.991 à 4.000	46.561 à 46.570	85.811 à 85.820	125.311 à 125.320
7.911 à 7.920	47.251 à 47.260	86.311 à 86.320	125.781 à 125.790
8.161 à 8.170	48.521 à 48.528	87.381 à 87.390	125.821 à 125.830
11.761 à 11.770	48.841 à 48.850	88.661 à 88.670	126.501 à 126.510
12.701 à 12.710	48.931 à 48.940	89.141 à 89.150	126.561 à 126.570
14.631 à 14.640	48.941 à 48.950	89.291 à 89.300	126.901 à 126.910
15.081 à 15.090	49.601 à 49.610	90.891 à 90.900	127.191 à 127.200
15.731 à 15.740	49.671 à 49.680	90.911 à 90.920	128.551 à 128.560
15.981 à 15.990	49.861 à 49.870	92.231 à 92.240	129.221 à 129.230
16.441 à 16.450	51.111 à 51.120	92.741 à 92.750	130.411 à 130.420
16.581 à 16.590	52.351 à 52.360	93.371 à 93.380	130.591 à 130.600
16.601 à 16.610	53.141 à 53.150	93.431 à 93.440	131.581 à 131.590
17.101 à 17.110	53.271 à 53.280	95.501 à 95.510	133.371 à 133.380
17.871 à 17.880	54.241 à 54.250	101.081 à 101.090	133.951 à 133.960
20.141 à 20.150	56.281 à 56.290	101.451 à 101.460	134.091 à 134.100
20.171 à 20.180	56.841 à 56.850	103.021 à 103.030	134.911 à 134.920
20.771 à 20.780	57.301 à 57.310	103.181 à 103.190	135.431 à 135.440
21.521 à 21.530	58.431 à 58.440	103.831 à 103.840	135.531 à 135.540
23.351 à 23.360	59.281 à 59.290	104.441 à 104.450	136.411 à 136.420
23.961 à 23.969	59.651 à 59.660	104.451 à 104.460	139.271 à 139.280
24.491 à 24.500	60.651 à 60.660	106.521 à 106.530	139.291 à 139.300
25.101 à 25.110	63.551 à 63.560	106.601 à 106.610	139.481 à 139.490
26.231 à 26.240	66.901 à 66.910	106.611 à 106.620	139.761 à 139.770
26.661 à 26.670	67.971 à 67.980	107.191 à 107.200	140.271 à 140.280
27.291 à 27.300	68.481 à 68.490	107.601 à 107.610	141.041 à 141.048
27.691 à 27.700	68.711 à 68.720	108.771 à 108.780	142.971 à 142.980
28.074 à 28.080	69.021 à 69.030	108.781 à 108.790	143.801 à 143.810
28.401 à 28.410	69.261 à 69.270	109.231 à 109.240	143.941 à 143.950
28.521 à 28.530	71.381 à 71.390	110.191 à 110.200	144.511 à 144.520
29.711 à 29.720	72.211 à 72.220	110.591 à 110.600	145.731 à 145.740
31.191 à 31.200	72.761 à 72.770	112.791 à 112.796	146.341 à 146.350
31.501 à 31.510	72.981 à 72.990	113.881 à 113.890	146.611 à 146.620
33.011 à 33.020	74.371 à 74.380	114.121 à 114.130	147.321 à 147.330
33.551 à 33.560	74.901 à 74.910	114.431 à 114.440	148.041 à 148.050
34.091 à 34.100	74 971 à 74.980	114.631 à 114.640	148.901 à 148.910
34.781 à 34.790	75.311 à 75.320	114.911 à 114.920	149.181 à 149.190
37.631 à 37.640	76.301 à 76.310	115.021 à 115.030	150.161 à 150.170
37.901 à 37.910	76.951 à 76.960	115.531 à 115.540	150.761 à 150.770
38.451 à 38.460	78.271 à 78.280	115.711 à 115.720	151.021 à 151.030
38.511 à 38.520	78.541 à 78.550	115.771 à 115.780	151.531 à 151.540

TIRAGES ANTÉRIEURS. — Obligations restant à rembourser.

10e TIRAGE

17.596 à 17.600

11e TIRAGE

5.251 à 5.256

12e TIRAGE

45.982 à 45.984
109.469 et 109.470
134.722 à 134.727

13e TIRAGE

771	45.666 et 45.667
4.272	57.317 et 57.318
6.106 à 6.108	64.918
10.511 et 10.512	70.531 à 70.538
23.841	72.051 à 72.056
29.100	115.224
31.915 et 31.916	

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

FORME, CHAQUE ANNÉE, DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES DE 756 A 832 PAGES

CONTENANT CHACUN UNE TABLE DES MATIÈRES

L'année 1874, en deux volumes reliés, sera mis en vente, dans le mois de janvier, aux prix de *quarante-cinq francs*; chaque volume séparément au prix de *vingt-trois francs.*

Le premier volume, qui comprend tout ce qui a paru du 1er janvier au 30 juin 1874, peut être mis, dès à présent, à la disposition des personnes qui en feront la demande,

L'Administration de *l'Économiste français* tient aussi dans ses bureaux, à la disposition de ses abonnés, des reliures mobiles pour la conservation des numéros, au prix de. . . . . **Six** francs.



SIX COUPS

REVOLVERS ACIER FONDU

Portant tous le poinçon de l'épreuve

Maison LAPLACE, 152, rue de Rivoli

(PRÈS LE JARDIN DU LOUVRE.)

REVOLVERS syst. Lefaucheux. *Calibre*	7mill	9mill	12mill
— 1° de poche	8	40	»
— 2° plus solide, bag. de sûreté	11	18	21
— 3° gravé, crosse noire quadrillée	14	20	25
— 4° bronzé, gravé, crosse ivoire	23	29	36
— 5° acier fin, plus fini, cros. ébène	20	26	30

Fusils de Chasse, calibre 16

2 coups syst. Lefaucheux, éprouvés, garantis. 55 fr.
— — damas Bernard.... 85 »
— — qualité supérieure. 115 »

Envoi contre remboursement, ou mandat de poste.

(189)

ARTICLES ET USTENSILES
DE
MÉNAGE
97, AVENUE D'EYLAU, 97.

GRAND ASSORTIMENT
DE

Lampes, Abat-Jour, Flambeaux, Bougeoirs, Porte-Allumettes, Garnitures de foyer, riches et ordinaires, Brosserie en tous genres, Tapis et Paillassons, etc., le tout à des prix très-avantageux.

Coutellerie, Cafetières, Théières, Moulins à café, Batterie de cuisine en cuivre, fer battu, fonte étamée, fonte émaillée, Poterie de terre, Poterie d'étain, Seaux en tous genres, Vannerie fine et ordinaire. (E)

**PRODUITS HYGIÉNIQUES
Du Docteur DELABARRE**

AVIS IMPORTANT

Tout Flacon de SIROP DELABARRE, dit SIROP DE DENTITION, dont on frictionne les gencives des enfants qui font des dents, ne portant pas la signature du *docteur* DELABARRE est une *contrefaçon.*
Prix, le flacon : 3 fr. 50 c.

Bouillie alimentaire hygiénique. — Pour enfants, convalescents, gens affaiblis et vieillards. Prix : boîte 4 fr.; 1/2 b. 2.50.

Ciment de Gutta-Percha.—Pour plomber facilement soi-même les dents cariées. Prix : le tube, 3 fr.; la boîte, 2 fr.

Mixture Dessicative. — Pour sécher la carie avant le plombage. Prix : le flac. 2 fr.

Mixture chlorophénique. — Pour détruire les nerfs dentaires et rendre insensibles les dents cariées. Prix, le flac. 2 f. 50.

Pommade et poudre de Goemmer. — Traitement infaillible contre la chute et la décoloration des cheveux.
Prix : le pot, 3 fr. ; — la boîte, 2 fr.

PARIS, *Dépôt central : 4, rue Montmartre*

(148-17)

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
RUE DE VERNEUIL, 22, A PARIS.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE.
Paraissant une fois par mois.
PRIX D'ABONNEMENTS :

Paris, Départements, Algérie : **6** francs par an; pour l'étranger le port en sus.
Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par *lettre affranchie.* (C).

MAISON REYNAL & Cie

28, rue Taitbout, 28

LABORATOIRE ET EXPÉDITIONS
77, rue Marbeuf, 77

	Prix.
Sirop H. Flon, lénitif pectoral...Fr.	2 50 le flacon.
Pâte Georgé, bonbon à la réglisse...	1 50 la boîte.
Id. id.	» 75 la 1/2 b.
Poudre ferrée gazeuse du dr Quesneville	2 » le flacon.
Bains de Baréges inodores	2 » —
Eau de J. Martin, balsamiq. dentif..	1 50 —
Poudre de J. Martin, id.	1 50 la boîte
Bougies Reynal, porte-remède soluble, ou injection solide à tous les médicaments	5 » —
Suppositoires Reynal, id.	5 » —

Chaque produit porte la signature et le cachet de son auteur. (148-5)

CAPSULES-MOTHES
Traitement le plus efficace des

MALADIES CONTAGIEUSES
CHRONIQUES OU RÉCENTES

Attestations de MM. Desruelles, Rostan, Cullerier, Segalas, Ricord, *tous Membres de l'Académie de Médecine et Chirurgiens en chef.*

Extrait du *Dictionnaire de Médecine et Chirurgie pratiques* : « On ne saurait trop applaudir à l'heu» reuse idée des *Capsules-Mothes*... Il y a donc lieu » d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera » à répandre une méthode de traitement dont les » avantages sont appréciés par tous les praticiens » judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence » sur la marche générale des maladies. »

Nos boîtes portent la signature **Mothes, Lamouroux et Cie.**

Vente : **rue Sainte-Anne, 29,** *et dans les bonnes Pharmacies.* (148-9)

DRAGÉES
AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Deux Rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les **Pâles couleurs,** les **Pertes blanches;** pour fortifier les **Constitutions lymphatiques,** régulariser la **Menstruation,** et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'**Appauvrissement du Sang.**

Les véritables DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, 99, *rue d'Aboukir.* — Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

(148-10)



(148-13)

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Ce puissant dépuratif, de composition **entièrement végétale,** occupe depuis près d'un siècle le premier rang pour la guérison des affections de la peau, dartres, scrofules, et des maladies provenant d'un vice du sang. — Approuvé par lettres patentes de Louis XVI et par un décret de la Convention, est autorisé en Belgique, Autriche et Russie.
Dépôt général : 12, rue Richer, à Paris, *et dans toutes les Pharmacies.* — Brochure *franco.* (148 6)

INJECTION BROU

Hygiénique infaillible et préservatrice, la seule guérissant sans rien adjoindre. — Dans les principales pharmacies : — Paris, chez l'inventeur **BROU** boulevard Magenta, 158.

SE MÉFIER DE LA CONTREFAÇON

Si l'on soupçonne la contrefaçon, comparer l'entête qui se trouve à la deuxième page de la brochure, le dessin diffère en tout point. (148-16)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant. M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX:

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti..........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Cᵒ, 1, Cecil Street Strand.
A Rome, chez M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso.
A Constantinople, chez M. S. H. Weiss, 481, grande rue de Pera.
A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.
A Rio de Janeiro, chez MM. Lombaerts et filho, 7, rua dos Ourives.
Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1874. NUMÉRO 51.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA RÉFORME JUDICIAIRE EN ÉGYPTE
ET LES CAPITULATIONS.

Dans le courant de cette semaine, l'Assemblée nationale a été saisie, par un rapport de M. le marquis de Plœuc sur quelques pétitions, de l'importante question de la réforme judiciaire en Egypte. On sait combien cette affaire est pour la France à la fois grosse et délicate. Elle date déjà de loin. A l'heure actuelle et depuis un temps presque immémorial, les Européens établis en Egypte sont justiciables de leurs seuls tribunaux : en première instance, on ne peut les atteindre que devant leurs juridictions consulaires respectives, et en appel, devant les cours de justice de leur pays. C'est la cour d'Aix qui juge des appels faits sur les décisions des tribunaux consulaires français.

Cet état de choses n'est certainement pas parfait : il donne lieu à de fréquentes complications. Quand un procès surgit entre personnes de nationalités différentes, c'est la nationalité du défendeur qui détermine le tribunal où le litige sera porté. On est donc exposé, en Egypte, à s'adresser à une foule de tribunaux différents pour obtenir justice. Néanmoins, fonctionnant depuis des siècles, ce système satisfait en général les Européens établis dans ce pays : s'ils ne sont pas toujours sûrs de faire respecter leur droit quand ils attaquent un débiteur, ils sont au moins certains de n'être pas indûment lésés dans leurs intérêts quand on les attaque. Le défendeur, dans un procès, a toutes les garanties qu'il peut souhaiter, quoique, il est vrai, ces mêmes garanties manquent quelquefois au demandeur.

Ce qui prouve que ce régime est supportable, c'est que l'Égypte a fait sous lui d'immenses progrès : les colonies étrangères y sont considérables, la française surtout, car il n'y a pas moins de 17,000 de nos nationaux dans cette contrée; l'italienne aussi s'est rapidement développée. On ne voit pas non plus que le gouvernement égyptien ait été entravé par ce régime dans son action. Il a pu accroître notablement la richesse du pays, à l'aide surtout des capitaux européens, et, s'il avait un peu plus de modération dans ses dépenses, il serait dans une situation économique et financière qu'envieraient beaucoup d'Etats de premier ordre.

Néanmoins, le khédive, par amour-propre plutôt que par le sentiment éclairé de l'intérêt public, a voulu faire cesser le système judiciaire existant. Depuis 1867, il propose une « réforme ». Il s'agit d'a-

bolir les capitulations et les juridictions consulaires : celles-ci seraient remplacées par des tribunaux mixtes composés d'indigènes et d'étrangers. En 1869, une commission internationale s'est réunie au Caire pour examiner ce grand projet. Les événements ont interrompu les travaux de cette sorte de congrès. Les négociations ont été reprises depuis lors. A l'heure actuelle, il faut bien le dire, presque tous les gouvernements ont accepté en principe et à titre d'essai la proposition du vice-roi : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie même; la Grèce et la France seules résistaient. Or, ce sont les deux puissances les plus intéressées, la Grèce ayant en Egypte 34,000 nationaux, et la France 17,000; l'Italie compte dans le même pays 13,000 colons, l'Autriche 6,300, l'Angleterre 6,000 et l'Allemagne 1,100. Quoique l'Italie ait adhéré aux plans du vice-roi, les nationaux de ce pays qui se trouvent sur les bords du Nil sont effrayés des conséquences que la réforme peut avoir pour leurs intérêts; ces jours-ci même, une interpellation était faite au parlement italien pour engager le ministère à reculer et à revenir sur le consentement qu'il avait prématurément donné.

Il paraît incontestable que ces tribunaux mixtes seront une juridiction peu commode et peu sûre. Quelles qu'aient été les mesures conciliantes prises par le vice-roi pour faire adopter son projet de réforme, on n'amènera jamais les Européens à avoir une pleine confiance en des juges mahométans. Ceux-ci seront, nous dit-on, en minorité; cela est vrai, mais il suffirait qu'un membre européen du tribunal fût un peu accessible à la corruption pour que cette minorité devînt une majorité. Il n'est que trop certain que la religion musulmane, telle qu'elle est encore comprise par ses adeptes, prépare mal ses fidèles à juger des Européens, soit au criminel, soit même dans les causes commerciales et civiles. Il y a encore trop d'écart entre la civilisation turque et celle des pays européens pour que celle-ci s'abandonne au jugement de celle-là. Voyez ce qui se passe en Algérie : on a conservé pour les Arabes les justices indigènes; cependant chaque jour ils apprécient mieux l'impartialité et l'intelligence des magistrats français, et beaucoup de nos sujets musulmans préfèrent s'adresser à nos tribunaux qu'aux tribunaux arabes.

La constitution sociale de l'Egypte est encore un obstacle à l'établissement de cours de justice mixtes qui offrent des garanties sérieuses. On sait que presque toute la richesse du pays est concentrée dans les mains du vice-roi. Il est le propriétaire de la plus grande partie du sol: non-seulement il en a ce que les jurisconsultes appellent le « domaine éminent », mais il le possède, il en jouit, il l'exploite dans toute l'acception du mot. Il est producteur de coton, fabricant de sucre, entrepreneur de transports, armateur, banquier, que sais-je encore? Nous ne lui en faisons pas un reproche; il faut reconnaître qu'il déploie une activité civilisatrice vraiment exceptionnelle et méritoire. Mais enfin le khédive, le chef absolu du pays, est intéressé dans toutes les affaires commerciales, dans toutes les entreprises industrielles ; on le trouve partout, lui ou sa *daïra*, en son propre nom ou sous le couvert d'un de ses employés.

Peut-on, dans de semblables conditions, se fier absolument à la conscience des magistrats indigènes qui feront partie des tribunaux mixtes? Etant donnés des hommes imprégnés des idées musulmanes, n'ayant pas acquis ce sentiment de l'indépendance qui existe en Europe, croit-on que lorsque ces hommes auront à décider dans des contestations journalières entre les intérêts de leur souverain et ceux d'étrangers, ils seront complétement impartiaux? C'est faire un acte de foi que de le penser.

La partie même européenne de ces tribunaux mixtes sera-t-elle constituée de façon à inspirer une pleine confiance? Si nous ne nous trompons, le vice-roi aurait l'intention de laisser à chaque grande puissance la désignation du magistrat qui la devrait représenter dans ces cours de justice. C'est là une bonne mesure, mais est-ce suffisant? Il saute d'abord aux yeux que les diverses grandes puissances ont en Egypte des intérêts fort inégaux. Ainsi, l'une de celles qui appuient avec le plus d'énergie le khédive dans cette affaire, l'Allemagne, n'a presque pas de nationaux dans ce pays: elle n'en compte que 1,100, tandis que la France en a 17,000 et l'Italie 13,000. Donnera-t-on un juge à l'Allemagne et un juge seulement à la France? Il est clair que cette distribution des siéges serait fort injuste. Dans ces tribunaux mixtes, la France et l'Italie auraient droit à une place prédominante parce que, à elles deux, elles représentent la plus grande partie de la colonie européenne en Egypte; viendraient ensuite l'Autriche, puis l'Angleterre, et tout à fait en dernier lieu l'Allemagne, à une grande distance des précédents. Si, dans la constitution de ces cours de justice, on ne tient pas compte de l'inégalité des intérêts des diverses nations européennes, on outrage à la fois le bon sens et l'équité.

Il est une autre puissance que l'Allemagne, l'Angleterre, qui a adhéré au plan de réformes du vice-roi, dans un dessein tout à fait particulier. On sait que la Grande-Bretagne se préoccupe surtout dans cette région de la question du canal de Suez. Dans une commission internationale réunie l'an dernier à Constantinople et composée de délégués de toutes les puissances maritimes, le cabinet de Londres est parvenu à faire violence à la Compagnie concessionnaire de ce canal et à lui imposer des tarifs qui sont contraires à la lettre de son contrat. Eh bien, aujourd'hui, l'Angleterre voudrait rendre la Compagnie de Suez justiciable de ces tribunaux mixtes : c'est ce qui a été dit et répété bien des fois dans ces derniers temps au parlement. C'est là un autre point de vue de cette grande question de la réforme judiciaire en Egypte. Il importe que notre gouvernement y veille et ne laisse pas compromettre à la légère les intérêts d'une grande entreprise française et de plusieurs milliers de capitalistes français.

Nous reconnaissons que la situation de notre ministère des affaires étrangères est très-difficile dans les négociations. Toutes les autres puissances ont promis leur adhésion : il serait malaisé à la France d'opposer un *non possumus* absolu. Cet isolement ne convient pas à notre pays, et il serait une cause de faiblesse. Le khédive, d'ailleurs, peut dire qu'il a droit à des égards : il peut montrer ses ports, ses canaux, ses chemins de fer, ses musées, et affirmer qu'il est à la tête d'une puissance civilisée. Quoique cette civilisation soit plus apparente que réelle, quoiqu'elle soit en grande partie l'œuvre d'étrangers, elle a droit, en effet, à quelque respect.

Nous pensons que, dans cette situation, la France ne peut ni rejeter complétement les propositions du vice-roi, ni les accepter sans modifications et sans réserve. Le mieux pour notre pays serait de s'entendre avec l'Italie, la Grèce et l'Autriche, qui sont les puissances ayant le plus de nationaux en Egypte. Le gouvernement de Rome doit être aussi soucieux des droits de ses 13,000 nationaux résidant en Egypte que le gouvernement français est soigneux des droits de ses 17,000 colons. L'Autriche est aussi une puissance prévoyante, appelée à jouer un grand rôle en Orient, et qui nous est en général sympathique. La Grèce enfin, quoique bien petite sur la carte d'Europe, a tant d'enfants en Egypte qu'il faut compter avec elle. Si une entente pouvait s'établir entre ces quatre puissances, l'Angleterre et l'Allemagne finiraient bien par se joindre à elles.

Voici, croyons-nous, quel pourrait être le terrain de conciliation. Incontestablement le khédive peut réclamer que la justice soit rendue chez lui en son nom : après l'adhésion de la plupart des puissances à ce principe, il est presque impossible de conserver intact

l'ancien état de choses. Mais nous ne voyons pas pourquoi le khédive voudrait faire entrer des indigènes dans ces tribunaux destinés à juger les contestations où les Européens seraient intéressés; le khédive a des armées, il a des canaux, il a des chemins de fer, il a des sucreries et mille autres entreprises : tout cela est dirigé par des fonctionnaires qui dépendent de lui, mais qui ne sont pas indigènes : ce sont des Français, des Anglais, des Italiens, quelquefois des Allemands ou même des Américains qui sont à la tête de tous ces services. Or, si le khédive consent à avoir des généraux, des ingénieurs, des administrateurs étrangers, pourquoi tiendrait-il à avoir des juges indigènes, surtout quand il s'agit de juger des étrangers? Il semble qu'un pays qui ne peut produire ni ingénieurs, ni administrateurs, ni généraux, ne soit guère propre à produire des magistrats. D'où lui viendrait cette grâce d'état?

Le khédive pourrait donc, quand il s'agit d'Européens, faire rendre la justice en son nom par des magistrats européens. Ce seraient bien ses propres tribunaux, mais ils seraient composés d'étrangers : il n'y aurait pas là une contradiction plus choquante qu'à confier à des étrangers la direction des arsenaux, des douanes, des canaux, même des armées.

Si l'on éliminait ainsi de ces tribunaux égyptiens l'élément indigène, on aurait singulièrement facilité la solution. Maintenant, comment le khédive nommerait-il les magistrats européens qui devraient composer ces tribunaux égyptiens ? Il pourrait le faire sur la désignation de plusieurs candidats qui lui seraient présentés par les puissances intéressées. Vraiment, cette organisation nous paraîtrait fort rationnelle.

Il faudrait aussi que les siéges dans ces tribunaux fussent distribués entre les différentes nationalités proportionnellement au nombre des résidents de chaque pays et à l'importance de leurs affaires. Il ne devrait y avoir, par exemple, qu'un juge anglais, ou allemand ou autrichien, contre deux juges français ou italiens. Enfin, il devrait être formellement stipulé que toutes les contestations concernant la Compagnie du Canal de Suez seraient enlevées à cette juridiction.

Ainsi revisée et corrigée, la réforme judiciaire projetée pourrait fonctionner sans grands inconvénients. Certes, ce ne serait pas un modèle de simplicité; mais on ne peut arriver dans ce pays à une organisation simple puisque les éléments d'une justice simple font défaut. La dignité et la susceptibilité du khédive seraient sauvegardées par cette transaction ; d'un autre côté, les intérêts des Européens seraient beaucoup moins compromis que par l'adoption d'une juridiction où les indigènes tiendraient une grande place. Telle est la solution que nous croyons pouvoir recommander. M. le ministre des affaires étrangères et l'Assemblée devraient, ce nous semble, l'adopter : elle serait moins dure et moins impraticable qu'un refus absolu aux propositions du khédive ; elle serait moins imprudente qu'un acquiescement sans réserve.

Paul Leroy-Beaulieu.

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LES CHEMINS DE FER ANGLAIS (1).

LE SERVICE DES MARCHANDISES.

La différence entre l'exploitation des chemins de fer français et celle qui est en usage en Angleterre pour le service des marchandises, n'est pas moins saisissante que pour le service des voyageurs. L'avantage essentiel du chemin de fer consiste en ce qu'il offre à la fois le transport à bon marché et le transport rapide. En bonne administration, les deux sont non-seulement connexes, mais inséparables. Ce fait pratique a été compris et appliqué dans l'étendue entière du possible par les Compagnies anglaises. On serait tenté de croire qu'il reste à découvrir en France. De là, pour les chemins de fer français, une infériorité surprenante relativement aux chemins de fer anglais.

Le transport à bon marché est l'effet de la nature mécanique du moteur ; un cheval de chair et d'os consomme de l'avoine, la locomotive ne consomme que du charbon de terre ; d'ailleurs, une locomotive produit tout l'effort que rendraient deux ou trois cents chevaux à l'écurie, et même de quatre cents, et elle coûte moins qu'un pareil nombre de bêtes avec les salaires du personnel des palefreniers, maréchaux et vétérinaires que réclamerait l'entretien de cette nombreuse cavalerie et avec l'immense écurie qu'il faudrait pour les loger. Quant à la rapidité, la locomotive n'a pas moins de supériorité. C'est un coursier qui ne se fatigue aucunement quand on se borne à lui demander une marche de 40 à 50 kilomètres par heure. Ce qui est, pour un bon attelage de rouliers, le pas ordinaire représentant au plus de quatre à cinq kilomètres, c'est pour ce moteur en fer et en bronze juste le décuple. Le cheval peut fournir une vitesse de 16 à 20 kilomètres à l'heure; c'est de ce train qu'allaient naguère les malles-poste françaises et les diligences anglaises; mais dans cette donnée le cheval était promptement fatigué et rendait un effet utile moindre qu'avec une allure très-lente. Le moteur mécanique, la locomotive, se détériore un peu plus et consomme relativement plus de charbon avec un déplacement de 80 à 100 kilomètres qu'avec celui de 40 à 50. Mais comparativement elle est bien moins affectée dans sa conservation et dans son effet utile, par ce surplus de rapidité, que ne l'est le cheval lorsqu'il passe de la marche de 4 à 5 kilomètres à celle de 16 ou 20.

De ces deux caractères essentiels du chemin de fer, bon marché et célérité, lequel vaut le plus? Ce serait difficile à décider. Ce qui est certain, c'est que l'un et l'autre sont très-précieux, et que, combinés ensemble, chacun d'eux double le prix de l'autre. La grande nouveauté, cependant, c'est la vitesse. Comparée à celle des anciens véhicules, elle tient du prodige. La vitesse du transport a, pour le commerce, une multitude d'effets heureux. Des opérations qui, au temps jadis, duraient des mois entiers, n'exigent plus que des semaines. Avant le chemin de fer, le commerçant ou le manufacturier ne pouvaient rentrer dans leurs fonds qu'après un long délai, parce que la lenteur des transports allongeait beaucoup l'intervalle compris entre le moment où ils recevaient un ordre et celui où ils l'avaient exécuté. Ils avaient donc besoin d'un capital beaucoup plus gros pour une même masse d'opérations.

Il y avait des articles de commerce qui ne pouvaient franchir que de petites distances, parce qu'ils étaient sujets à se détériorer à bref délai; c'était là le cas, non-seulement pour la plupart des denrées alimentaires, mais même pour un certain nombre d'autres objets. Avec un transport rapide comme celui des chemins de fer, les mêmes marchandises peuvent, sans grands frais, franchir des distances énormes, ce qui augmente les opérations du commerce et ouvre à la production une carrière jusqu'alors inespérée. Des fruits, des primeurs, peuvent traverser un continent. Des bouquets de fleurs peuvent être expédiés de Nice à Paris, ou de Paris à Saint-Pétersbourg. Un dîner peut être préparé à Paris, pour être consommé à Marseille, à Madrid, à Berlin. Une robe et une parure de bal peuvent être commandés à Paris du fond de la Hongrie ou d'Edimbourg, le lundi, et être à destination quatre ou cinq jours après, avec toute leur fraîcheur.

Les compagnies anglaises de chemins de fer eurent bientôt reconnu de quel avantage la célérité dont elles avaient la disposition pouvait être pour le public, quelle impulsion pouvait et devait en résulter pour les affaires commerciales, la fabrication manufacturière ou la production territoriale; quelles recettes, par suite, elles pouvaient réaliser en introduisant dans le service des marchandises cette rapidité si supérieure à ce qui était connu jusqu'à nos jours. Elles se sont donc appliquées à la procurer au public, à l'envi les unes des autres. La concurrence qu'elles se font y contraignait celles qui auraient voulu s'endormir.

En France, au contraire, les compagnies de chemins de fer et l'administration qui les tient sous sa tutelle et sous sa loi ont paru ne pas soupçonner que la célérité du transport, appliquée d'une manière générale aux marchandises, serait un bienfait pour le pays, une cause de succès et de développement indéfini pour les affaires commerciales, une source de bénéfices pour elles-mêmes. Les compagnies françaises et l'administration ont encore le bandeau sur les yeux comme le premier jour.

C'est ainsi que, dans beaucoup de cas, le transport des chemins de fer, même sur des lignes importantes et fré-

(1) Voir *l'Economiste Français* du 5 décembre 1874.

quentées, est beaucoup plus lent que ne l'était le roulage. Il est des cas où, pour un trajet que le roulage eût, sans embarras, parcouru en une nuit, les chemins de fer français prennent quatre ou cinq jours. Avec certains tarifs appelés spéciaux, les compagnies se réservent une marge dont on a lieu d'être stupéfait. C'est ainsi qu'entre Montpellier et Cette, distance de 28 kilomètres, il y a un tarif spécial comportant un délai de neuf jours, soit trois kilomètres par jour. En Angleterre, le service des marchandises est fait régulièrement de telle manière, qu'on ne met qu'un jour dans des trajets de 500 et 600 kilomètres, de sorte que nos compagnies de chemins de fer ont la permission d'aller deux cents fois moins vite que les compagnies anglaises.

La France perd ainsi la meilleure moitié du bénéfice des chemins de fer. Elle est ralentie, gênée, paralysée dans ses opérations commerciales. Elle est dépouillée, dans une certaine mesure, en comparaison de l'Angleterre, de cette liberté si féconde et si inoffensive en même temps pour l'ordre public qui se nomme la liberté du travail. Il en résulte que, dans notre commerce extérieur, nous ne sommes pas de pair avec les Anglais. Tandis que les commerçants anglais et les manufacturiers qui les fournissent jouissent des plus grandes facilités, les nôtres traînent un pesant boulet en vertu du mode d'exploitation des chemins de fer.

Ce beau système est sanctionné, approuvé tout au long par des règlements administratifs.

C'est à la demande des grandes compagnies, dit-on, que l'administration a formulé ces élucubrations regrettables. Elle n'a pas cru devoir les leur refuser. Les compagnies ont eu tort de réclamer un pareil régime, non-seulement au point de vue de l'intérêt public, qui en est profondément lésé, mais même au point de vue de leur intérêt personnel et étroit, car cette lenteur systématique, contraire à la nature des choses, leur est nuisible en entravant le commerce. Le gouvernement a eu un tort, pour le moins aussi grand, en les autorisant à commettre une pareille faute. On prétend qu'il est le tuteur des Compagnies; c'est possible, mais même à ce titre, il devait leur interdire ce système, et puis il est avant tout le tuteur du public. Il sait en détail, par nos ambassadeurs et nos consuls, ce qui se passe en Angleterre sur les chemins de fer, quelles facilités le public y trouve pour le transport des marchandises, quels avantages en résultent pour les affaires, c'est-à-dire pour le public; quelle bonne aubaine c'est pour le Trésor, qui se remplit quand les affaires prospèrent. Il a des conseils d'ingénieurs pleins de savoir qui ne peuvent manquer de lui rappeler que par nature le chemin de fer est un instrument qui porte en lui-même une grande vitesse, et qu'il le dénature au moyen des règlements dont il a assumé la responsabilité.

Voici un négociant qui sera à Glascow et un autre qui sera à Lyon. L'objectif de l'un et de l'autre est la capitale de son pays.

L'Anglais, qui est à 640 kilomètres de Londres, y enverra ou en recevra les marchandises le lendemain du jour où elles auront été livrées au chemin de fer. Le Français, qui est plus voisin de Paris (508 kil.), ne les aura que le septième jour. S'il veut user d'un tarif spécial, c'est cinq jours de plus. Mais c'est bien pis quand il faut, en France, pour un trajet quelconque, se servir des rails de deux Compagnies ou d'un plus grand nombre. Alors, sous prétexte de transbordements, dont on peut par des moyens très-simples se dispenser, il s'ajoute des jours et des jours. Soit une ville comme Lodève ou Bédarrieux, placée sur le réseau du Midi, qui a besoin pour sa fabrication, de laines qui sont dans les docks de Marseille. La distance à parcourir est de moins de 250 kilomètres; le chemin de fer prend sept jours; avec les tarifs spéciaux il en prend douze. Un tel régime des transports n'est plus un service de chemin de fer, c'est je ne sais quoi d'inconnu dans l'histoire. C'est moins rapide que la marche des caravanes de l'Orient, du temps d'Abraham, alors qu'on transportait toutes les marchandises sur le dos des chameaux. Et il est bon de remarquer que cette lenteur excessive entre le port où sont accumulées les matières premières, et la ville manufacturière où elles sont élaborées se répète quand le produit fabriqué se rend de la manufacture au port pour y être embarqué. En Angleterre, une ville qui serait à 250 kilom. du port de Liverpool ferait venir ses matières premières dans une nuit et y ferait parvenir, dans le même délai, ses produits fabriqués.

On est comme dans un autre monde. La fécondité du travail et du capital est doublée.

Supposez une ville manufacturière située au pied des Pyrénées ou dans quelqu'un des départements voisins de la Méditerranée : la distance à parcourir pour atteindre Paris sera de 800 à 900 kilomètres. Le délai réglementaire du chemin de fer sera de onze, douze ou treize jours. Pour bien des articles manufacturés, il y aura des cas où une telle lenteur sera un obstacle absolu aux affaires, car souvent les commissionnaires de Paris font une commande aux fabriques sous la condition que la livraison leur sera faite dans quinzaine. Or, si le voyage seul absorbe douze à treize jours, on n'aura pas le temps matériel pour donner une dernière façon aux produits, les emballer et les apporter à la gare. En Angleterre, pour une distance pareille, le trajet dure deux jours. Dès lors, avec le même terme de quinzaine, tout est aisé.

Cette vitesse des chemins de fer français si justement nommée la petite, est une invention contre nature qui a pu être justifiable dans les premiers temps de l'organisation du service des marchandises, lorsqu'on fût pris au dépourvu par la quantité inattendue qui s'en présenta. Si elle a été maintenue depuis et renforcée des trains spéciaux qui sont plus lents encore, on peut l'attribuer à ce que les compagnies ont cru y trouver une occasion de recettes, en ce que le public, plutôt que de subir de pareils délais, recourrait souvent à la grande vitesse, dont le tarif est beaucoup plus élevé. Cette grande vitesse ne mérite qu'à demi son titre ambitieux, car elle n'égale pas la vitesse usuelle des chemins anglais; elle suffit à des opérations commerciales actives. Elle permet aux marchandises de franchir la distance du Midi extrême à Paris, avec remise à domicile chez le destinataire en deux ou trois jours; mais elle est fort chère. Le prix habituel est d'un peu plus de 30 centimes par tonne et par kilomètre.

La petite vitesse se paie la moitié ou le quart ou le cinquième, selon la nature des marchandises : la moitié environ, 12 à 16 centimes pour les tissus, la quincaillerie; 7 centimes ou 6 ou 5 pour les matières grossières qui n'exigent aucun soin et qui se présentent en quantité suffisante pour former des wagons complets; pour les objets communs et abondants, on descend même jusqu'à 3 centimes.

Mais il y a eu une illusion dans le calcul qu'ont fait les Compagnies françaises d'avoir deux vitesses extrêmement différentes et très-inégales de prix afin que le commerce, quand il est pressé, se servît de la grande en la payant fort cher. L'illusion vient de ce que la grande vitesse devient si dispendieuse, quand la distance est grande, que le commerce, plutôt que de s'en servir, renonce aux affaires ou ne s'y livre que sur une petite échelle ou dans des cas exceptionnels. La différence pour des objets manufacturés sera souvent de 20 centimes par tonne et par kilomètre. Pour 800 kilom., ce sera une somme de 160 francs, somme qui représentera fréquemment le bénéfice net ou à peu près.

L'exploitation anglaise, laissant à l'écart et répudiant ce système compliqué de la grande vitesse et de la petite, avec la variante des tarifs spéciaux, a pour base la vitesse unique, la même pour tous les trains de marchandises. Tout va du même pas: les articles les plus communs, sont traités comme les toiles peintes de Manchester, la quincaillerie de Birmingham et les draps de Leeds. Cette vitesse uniforme est telle, répétons-le, que les marchandises de Manchester franchissent dans une nuit les 300 kilomètres qu'elles ont à parcourir pour être à Londres, et sont avant midi dans la Cité à la porte des destinataires. Celles de Glascow font un tour de force au moins égal. Une exploitation ainsi conçue et ponctuellement pratiquée accommode admirablement le public consommateur et le public producteur. D'autant que les prix de cette vitesse uniforme, supérieure à notre grande vitesse, sont à peu près les mêmes, sur les lignes suivies par les grands courants commerciaux, que ceux de la petite vitesse française. Il serait facile de citer des cas importants où ils sont moindres.

C'est ainsi que les chemins de fer anglais, qui n'ont pas coûté un centime à l'État, qui sont réglementés aussi peu que possible, rendent au commerce et à la production de plus grands services que les chemins de fer français subventionnés, patronnés, protégés et ultra-réglementés

Mais sur ce point il reste beaucoup à dire pour édifier le lecteur sur les défauts du système français. Nous y reviendrons dans un prochain article.

LE RETRAIT DES BILLETS DE BANQUE

ET LA RENTRÉE DES ESPÈCES DANS LA CIRCULATION.

On sait que le conseil de la Banque de France a décidé, dans une de ses dernières séances, d'essayer l'échange des billets de 20 francs contre des pièces d'or.

Cette résolution connue, l'imagination du public et des reporters a été excitée; on a voulu y voir tout de suite une reprise complète des paiements en espèces à bureau ouvert. En est-il réellement ainsi, et la situation générale du marché monétaire permet-elle de prendre actuellement une pareille mesure?

Cherchons à répondre à ces deux préoccupations du moment. Pour le faire en connaissance de cause, nous sommes remontés à la source ; or, voici ce que nous avons appris, d'après nos informations particulières, auprès des personnes ayant des relations suivies avec la Banque.

Ce que nous savons tous, c'est que, quoique protégée par la suspension des paiements en espèces et le cours forcé des billets, la Banque a déjà fait un pas dans la voie où elle s'engage de nouveau aujourd'hui. On se rappelle qu'aussitôt que le courant des métaux précieux, détourné pendant un temps par suite du paiement de l'indemnité de guerre, s'est dirigé de nouveau vers la France, la Banque n'a pas hésité à remettre en circulation la plus grande partie des pièces d'argent qui lui revenaient d'Allemagne, dans les mêmes sacs qui avaient servi à leur expédition. Habitué qu'il était aux coupures si commodes de 5 et de 20 francs, cette réapparition des pièces de 5 francs a causé au public une désagréable surprise. Avec l'importance des transactions engagées on ne pouvait se faire à une monnaie aussi encombrante; le poids et le volume de l'argent le faisaient redouter quand on avait un solde important à recevoir. On avait regretté la pièce d'or, on regrettait alors les billets; peu à peu cependant la pièce de 5 francs a repris son rôle comme monnaie d'appoint, et les grosses coupures et les billets de 100 francs sont restés pour l'usage dans les transactions importantes. L'or même, dès qu'on avait vu l'argent circuler, était sorti des réserves où on le tenait depuis la guerre; il reparaissait déjà timidement, mais enfin, il reparaissait dans les échanges. Il est vrai que, tant qu'on ne se sentait pas appuyé par la Banque, il y avait de l'hésitation et une certaine réserve par suite de l'incertitude où l'on était, à savoir si l'on pourrait retrouver la somme dont on se dessaisissait. La décision qui vient d'être prise par le conseil de régence va mettre fin à ces craintes, et il n'y a pas à douter qu'à côté de l'or que la Banque va mettre en circulation, viendront parallèlement couler dans le même courant mille petits ruisseaux amenant de toutes parts les pièces du même métal tenues jusqu'ici en réserve parce qu'on n'en voyait pas et qu'on se demandait comment on pourrait retrouver celles qu'on donnait.

C'est en observant tous ces mouvements, se produisant sous l'influence de causes si diverses, que la Banque de France, après avoir reconnu que l'or qu'elle laissait sortir de ses guichets rentrait presque aussitôt dans la même proportion, s'est demandé s'il ne fallait pas faire plus encore. — Elle voit chaque jour, depuis le commencement de l'année, le courant des métaux précieux se diriger vers ses caisses et s'y réfugier. Malgré tout ce qu'elle a remis en circulation, il en arrive toujours de l'extérieur : de 760 millions en janvier, son encaisse s'est élevé à plus de 1,300 millions, pendant que la circulation des billets de 2,900 millions descendait à 2,400 millions en septembre; ce double mouvement l'a engagée à entrer dans une nouvelle voie.

Il suffira de jeter un coup d'œil sur les chiffres qui représentent ces mouvements de caisse pour être fixé à cet égard.

Depuis le mois d'octobre 1873, voici quelles ont été les variations de la réserve métallique et de la circulation des billets :

Réserve métallique.	Circulation des billets.
Accroissement.	Diminution.
580 millions de francs.	440 millions.

Excédant du métal.

140 millions.

Voilà le solde, soit un excédant de 140 millions en métal; mais allons plus loin, recherchons quel a été le mouvement des caisses. On nous assure que la somme totale des métaux précieux entrés dans les caisses de la Banque a dépassé un milliard de francs, tandis que la somme des sorties a atteint 400 millions.

Ainsi, outre la plus-value de la réserve métallique que nous constatons aujourd'hui, plus de 400 millions de francs ont été remis en circulation et ont fait rentrer dans les caisses de la Banque une somme égale de billets qui, dans la circulation générale de notre pays, se trouve aujourd'hui représentée par du métal au lieu de l'être par du papier. De telle sorte qu'en retirant les billets de la circulation, la Banque n'a pas diminué le nombre des instruments qui servent à ce mécanisme si compliqué et si délicat, puisque ce retrait n'a donné lieu qu'à une simple substitution du métal au papier.

La Banque n'a donc pas hésité, au fur et à mesure de la rentrée des espèces, à les remettre en circulation. Jusqu'ici, il est vrai, la plus grande partie des paiements s'est faite en pièces de 5 francs, monnaie encombrante, peu propre aux grandes affaires, utile seulement comme monnaie divisionnaire dans le commerce de détail. L'or n'est entré que pour un faible appoint dans les payements faits par la Banque, et voici dans quelle proportion :

Or..................	50	millions de francs.
Argent.............	350	— —
	400	— —

Voilà les sommes remises entre les mains du public depuis l'année dernière; c'est l'argent qui domine; il n'en est pas moins très-intéressant de constater que, malgré la faible somme d'or mise en circulation, néanmoins, à Paris, elle n'a pas été retirée du mouvement des affaires; l'épargne ne l'a pas absorbée dans ses tiroirs. Depuis quelques mois, les entrées et les sorties d'or se balancent dans la caisse de la Banque, ce qui prouve qu'on ne thésaurise pas.

Il n'en est pas de même dans les succursales; là l'or a une tendance à ne pas rentrer. On n'en a pas encore assez vu pour prendre l'habitude de le recevoir et de le rendre comme une monnaie de compte : de ce côté, il y aura quelques précautions à prendre.

Ce retour des métaux précieux en France se manifeste par l'accroissement de l'encaisse de la Banque. De plus, la réapparition de la circulation métallique persiste depuis que nous avons versé à l'Allemagne le solde de notre indemnité de guerre. Comme nous le faisions remarquer naguère, notre rançon a produit un trouble profond qui agite encore le marché monétaire. On ne déplace pas artificiellement et impunément de pareilles masses de métaux précieux d'un pays dans un autre sans qu'au flux qui les a apportées succède un reflux auquel nous assistons en ce moment.

Pendant trois années, depuis la funeste guerre de 1870, les changes nous ont toujours été défavorables. Il ne pouvait en être autrement en présence des immenses paiements que nous avions à faire à l'étranger; s'ils ne l'ont pas été plus, c'est que le Trésor n'a pas hésité à avoir recours à l'industrie privée des banquiers pour se procurer à l'aide de leurs syndicats tout le papier de change qui nous était nécessaire pour faire nos remises à l'Allemagne. On a payé tout ce qu'il fallait payer pour atteindre ce but; nous avons donc retiré sur toutes les places du monde une partie du papier de commerce qui servait à la compensation de leurs affaires; pour combler ce vide elles ont dû rechercher ce qu'on leur avait enlevé et les demandes se sont dirigées là où le métal avait été artificiellement dirigé, et là où il était plus abondant, c'est-à-dire en Allemagne; aussitôt qu'on a cessé d'en verser dans ce réservoir peu habitué à en posséder autant, les fuites ont paru de toutes part, et le niveau auquel on l'avait amené a commencé à baisser et baisse encore en ce moment. Par suite des arbitrages engagés entre les diverses places, de ricochets en ricochets, par suite des échéances, les ordres arrivent de prendre du métal là où on peut en trouver, et les deux pays les mieux fournis étant l'Angleterre et l'Allemagne, c'est de là que l'on tire les espèces qui reviennent à Paris, au lieu même d'où le signal des achats était parti pour les diriger sur l'Allemagne.

A des changes défavorables à la France ont donc succédé des changes favorables. Le retour du métal et l'accroissement de l'encaisse de la Banque ne tiennent pas à une autre cause. On ne s'éloigne pas de la vérité en estimant à 600 milions les importations provenant de cette source, ce qui correspondrait assez bien à la perte éprouvée par l'Allemagne et estimée à 500 millions de francs par un économiste allemand. Il suffit, pour arriver au chiffre de 1 milliard que nous donnent les mouvements des caisses de la Banque à l'entrée, que 400 millions d'espèces soient rentrées par un simple déplacement du métal à l'intérieur; il serait sorti des cachettes ou des réserves particulières pour rentrer dans la grande réserve de la nation, c'est-à-dire dans l'encaisse de la Banque de France; c'est en effet ce qui est arrivé.

Quelle a été l'influence de cette rentrée des espèces, non pas sur le chiffre de la circulation des billets, nous avons vu qu'elle a diminué de 440 millions, mais sur la composition de cette circulation, selon l'importance et le nombre des coupures?

Les chiffres parlent ici avec une extrême éloquence, et nous constatons ce qu'on pouvait prévoir, ce qui est démontré aujourd'hui, c'est que la diminution de la circulation des billets porte exclusivement sur les petites coupures. Elles auraient, nous dit-on, diminué de 500 millions de francs, tandis que la circulation des grosses coupures de 1,000 à 100 francs augmentait d'une soixantaine de millions.

Parmi les petites coupures par ordre de diminution, ce sont les billets de 20 et de 5 francs qui donnent les plus grandes différences; les premières ont diminué de plus de 300 millions et les secondes de 130 environ.

A 10 millions près qui restent encore dans quelques tiroirs, les billets de 5 francs sont complétement rentrés. En 1873, en septembre, au moment du solde de l'indemnité, la somme émise s'élevait à 142 millions.

Pour les billets de 20 francs, la diminution, quoique plus forte, est proportionnellement moins grande; leur circulation a diminué de moitié environ, et la dernière mesure prise par la Banque va les faire disparaître.

On saisit sur le fait l'usage et l'utilité des espèces métalliques mises en circulation par la Banque en échange de ses billets. Le papier en coupures de 20 et de 5 francs n'avait servi que de monnaie d'appoint dans les transactions et dans le commerce de détail, et la preuve c'est que dès que le public a du métal à sa disposition, il rend les billets; mais ce ne sont pas les gros billets qui rentrent, ce sont ceux dont les pièces de cinq francs prennent la place. Ce n'était donc pas comme capital qu'on réclamait cet excès de circulation, c'était uniquement comme moyen d'échange et pour servir d'appoint ou de solde dans les opérations de chaque jour. Si les gros billets ont un peu augmenté, d'une soixantaine de millions environ, au moment où les petits billets diminuaient de 500 millions, c'est que l'opération du retrait des petites coupures a été un peu trop rapide et le commerce de gros ne trouvant pas dans notre stock métallique, qui n'est pas encore reconstitué, les sommes qui lui étaient nécessaires, a accepté les gros billets qu'offrait la Banque en échange des petits.

Nous venons de voir avec quelle prudence la Banque de France s'efforce de régler la circulation du papier et du métal. Après avoir fait l'essai des paiements en pièces de cinq francs, elle va donner des pièces d'or de vingt francs et tâter quelles sont les dispositions du public pour cette monnaie si commode qui a disparu depuis la guerre. Cette conduite n'a pas été sans exciter beaucoup de critique. A quoi bon tant de précautions? disent quelques personnes; avec un encaisse de 1,300 millions et une circulation de 2,500 millions, ne pourrait-on pas simplement reprendre les paiements en espèces à bureau ouvert? Malheureusement on oublie que l'Etat doit encore à la Banque 827 millions. Cette dette, quoique lourde, pourrait ne pas arrêter, mais les efforts faits par l'Allemagne pour établir chez elle l'étalon unique d'or commandent la plus grande réserve. Tant que cette opération n'est pas terminée, il ne faut pas nous exposer aux embarras qu'éprouve la Banque d'Angleterre.

Les changes nous sont favorables malgré la suspension des paiements; ne nous exposons pas à les voir tourner contre nous par une simple spéculation métallique au profit de l'Allemagne.

CLÉMENT JUGLAR.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN ALLEMAGNE.

SOMMAIRE: La création de la Banque centrale est décidée. — La tendance à uniformiser les billets. — Le nouveau système monétaire. — Quantités frappées. — La sortie de l'or. — L'excédant d'importation. — Valeur relative des chiffres du tableau des douanes. — La vérité vraie en matière d'exportation. — La différence entre les entrées et les sorties de marchandises ne se solde *pas* par des métaux précieux. — La balance commerciale. — L'achat de l'or et le prix du frappage. — L'interpellation de M. Schulze-Delitzsch. — Les caisses de secours communales, et les caisses de secours professionnelles ou libres. — Les partisans des sociétés libres. — Caisses de retraites uniques et multiples. — La rupture du contrat de travail. — Une pétition en faveur du rétablissement du livret. — L'administration des postes et la librairie.

La question de la Banque est entrée en Allemagne dans une nouvelle phase. Le gouvernement impérial, en rédigeant le projet de loi, n'avait pas voulu ou n'avait pas osé proposer la création d'une banque centrale, mais le parlement lui a forcé la main, et la Banque centrale naîtra. C'est la Banque de Prusse qui sera transformée en Banque de l'Empire; les conditions de la transformation se discutent en ce moment en petit comité; nous ne tarderons pas, cependant, à les connaître. Il ne s'agit au fond que d'indemniser les actionnaires de la Banque qu'on veut exproprier, problème qui ne doit pas être d'une solution extrêmement difficile. Sous peu, il y aura donc à Berlin une Banque-Soleil, et dans le reste de l'Allemagne des banques-planètes gravitant autour de l'astre central; plus d'un économiste s'en promet du bien, et le commerce entier semble favorable à ce système. Les banques elles-mêmes s'y résignent, et pour en faciliter la marche, peut-être aussi simplement pour atténuer les inconvénients de la multiplicité des billets, plusieurs banques se sont entendues pour émettre les nouveaux billets de 100 marks sous une forme identique. Ils seront pour tout le Nord de l'Allemagne, de couleur verte, de 172 millimètres sur 103; douze banques ont adopté le même filigrane; il y a eu ensuite dans le Sud et dans le Centre des groupements et, en somme, le verso des billets de la plupart des banques sera le même; le recto seul portera les indications distinctives. On sait qu'aux Etats-Unis le gouvernement fournit aux banques le cadre des billets, c'est presque l'unité des billets; mais, soit dit en passant, l'on croit ce système américain quelque peu menacé.

A l'affaire des banques se rattache, dans une certaine mesure, celle du changement de régime monétaire. C'est une opération à la fois grandiose et délicate que la substitution d'une monnaie à une autre, tellement grandiose qu'après avoir frappé pour 1,085,000,000 de marks d'or, sans compter 42 ou 43 millions en monnaies divisionnaires (novembre 1874), c'est presque comme si l'on n'avait rien fait. Le travail continue, mais si l'on en croit les rumeurs qui ont cours en Allemagne, c'est un travail de Pénélope. Si l'on excepte les espèces enfouies dans les caves des banques, les pièces de 20 marks qui entrent en circulation en sortent incontinent... par la voie de la frontière. Il nous semble qu'on a quelque peu exagéré l'importance de ce mouvement, mais il est bien réel, et il se maintiendra tant que le change sera contre l'Allemagne. Il commence à s'améliorer, grâce à l'élévation du taux de l'escompte. Autrefois on aurait attribué la sortie de l'or à un excédant de l'importation des marchandises sur l'exportation; maintenant on hésite à rien mettre au compte de cette cause. Nous avons toujours pensé — et nous croyons avoir déjà eu l'occasion de démontrer — que si les chiffres de l'importation sont assez exacts, surtout pour les marchandises soumises à des droits, les chiffres de l'exportation laissent beaucoup à désirer. Les déclarations sont généralement fautives et l'erreur vient en partie de la négligence, mais davantage de l'intention de cacher le mouvement des affaires. Cette intention doit être bien évidente, puisque le gouvernement de la ville libre de Hambourg a supprimé, depuis une série d'années, les tableaux de l'exportation, en ne maintenant que les tableaux de l'importation. De plus, lors du congrès de statistique de Saint-Pétersbourg (en 1872), nous n'avons pu faire adopter certaines dispositions destinées à assurer l'exactitude des renseignements sur les exportations; les objections ostensibles ne nous paraissaient guère expliquer notre échec, mais quelques-uns de ceux qui avaient voté contre la mesure essayèrent sous main de nous démontrer que nous avions demandé l'impossible. Nous avouons ne pas être encore convaincu que le chiffre de l'exportation doive être rangé parmi les vérités qui ne sont pas bonnes à être dites.

Le *Bremer Handelsblatt* a traité récemment la même question. L'auteur admet, et nous sommes de son avis, que les chiffres des tableaux des douanes sont suffisamment approximatifs pour permettre de comparer ceux d'une année à ceux d'une autre, mais qu'ils ne sont pas assez exacts pour qu'ils puissent servir de base à des appréciations trop délicates. En tous cas, il faut abandonner la théorie établie, un peu *a priori*, que la différence entre l'importation et l'exportation se solde par de la monnaie. Le total des importations anglaises, de 1854 à 1863, a été de 1,902 millions sterling; le total des exportations, de 1,500 millions; l'excédant des importations en dix ans est donc de 402 millions, tandis que, dans la même période, la Grande-Bretagne, loin d'exporter des métaux précieux, s'est enrichie de 12 millions et demi d'or et d'argent étrangers. Dans la période décennale suivante, de 1864 à 1873, les entrées ont été de 3,067 millions, les sorties de 2,514

millions sterling, l'excédant des entrées de 553 millions; néanmoins on a encore importé près de 62 millions sterling en métaux précieux. Voilà des différences bien grandes. On peut les atténuer dans une certaine mesure, en se disant que, pour les importations, on a dû tenir compte des frais de transports, de l'assurance, du bénéfice du négociant importateur, tandis qu'à l'exportation ces frais ne figurent pas encore. Mais en augmentant, pour faire disparaître cette inégalité, la valeur de l'exportation de dix pour cent, la différence reste assez grande pour avoir besoin d'être expliquée. L'auteur auquel nous empruntons ces rapprochements ne manque pas de le faire — le lecteur aura déjà deviné l'explication — en disant que la différence est comblée par les titres, par les valeurs mobilières. On évalue à 60 millions sterling par an ce que l'étranger paie à l'Angleterre pour les capitaux qu'il lui a empruntés, et le mouvement de ces 60 millions échappe complétement à la douane; ou plutôt, la douane en a connaissance par l'excédant d'importation qui est payé par des traites sur les débiteurs du dehors. Ce sont les traites qu'elle ignore. C'est un peu de cette façon qu'on explique aussi la différence entre la valeur de l'importation allemande en 1872 et son exportation, en tenant compte d'ailleurs des deux autres circonstances (inexactitude de déclaration de sortie et frais de transport, etc.) dont il a été question ci-dessus.

Ajoutons que si la *balance commerciale* n'est pour rien ou presque rien dans la tendance centrifuge de l'or allemand, il est une circonstance qui, selon M. Seyd, de Londres, s'oppose à l'établissement d'un contre-courant. Pour le moment, le public n'est pas encore admis en Allemagne à faire frapper de l'or, et l'on prévoit qu'à l'avenir, si l'admissibilité est prononcée, ce sera à des conditions désavantageuses. On parle d'un prix de monnayage d'un demi pour cent, tandis qu'il est généralement d'un cinquième pour cent. M. Seyd conseille de modifier la loi sur ce point.

Après la question monétaire, la plus brûlante, en Allemagne, est certainement celle qui concerne les ouvriers. On sait que M. Schulze-Delitzsch est, comme directeur de l'agence centrale des associations coopératives, l'avocat autorisé des ouvriers, ou au moins de ceux qui reconnaissent la société telle que les siècles l'ont faite, ce qui exclut les socialistes. Mais M. Schulze-Delitzsche est en même temps membre du Reichstag, et en cette qualité il vient d'interpeller le gouvernement sur la question que voici : Pourquoi tarde-t-on à présenter le projet de loi sur les sociétés de secours mutuels et surtout celui qui doit régler les caisses de retraite pour la vieillesse? Il ne faudrait pas induire de cette question qu'il n'existe pas de législation sur cette matière en Allemagne, et surtout en Prusse. La législation spéciale est même assez ancienne et assez développée, mais elle n'est pas conforme au courant actuel de l'opinion. La législation existante, basée notamment sur les lois de 1845, 1854 et 1869, considère, dans la plupart des cas, comme obligatoire pour les ouvriers la participation à une société de secours mutuels, mais la loi a surtout en vue des sociétés communales, tandis que l'opinion régnante préfère des sociétés professionnelles. Les sociétés de secours mutuels professionnelles, c'est-à-dire celles qui comprennent seulement des ouvriers de la même profession, ont maintenant pour elles les groupes de personnes que voici :

1° Les économistes. Leur motif est : Fais aux autres ce que tu veux qu'on te fasse; et comme ils revendiquent à tout propos la liberté, ils désirent laisser les ouvriers s'arranger à leur guise, non sans prévoir que plus d'une société tramera autre chose sous le manteau de la..... charité ;

2° Les *Socialpolitiker*, dits socialistes en chaire. Ceux-là, s'ils étaient conséquents, devraient se prononcer en faveur de l'obligation, car ils font profession de ne pas croire à l'efficacité de la liberté; ils ne jurent que par l'Etat, qui seul ne se trompe pas, qui seul veut le bien, mais ils sont inconséquents et s'en vantent; il faut bien qu'ils soient inconséquents pour pouvoir toujours donner raison aux ouvriers;

3° Les promoteurs des *Gewerkvereine* (sociétés professionnelles), destinées comme les *Trade Unions* à pousser à l'élévation des salaires. M. Schulze-Delitzsch cumule les motifs du premier groupe avec ceux du troisième.

Le gouvernement, cédant à la pression de l'opinion représentée par ces groupes, se propose de donner le plus tôt possible satisfaction à ceux qui voudraient dispenser les ouvriers de participer aux caisses locales, afin qu'ils puissent se joindre à une caisse *libre* ou professionnelle. De la lecture des débats qui ont eu lieu sur cette matière dans les congrès de Crefeld et d'Eisenach il résulte que *caisse libre* veut dire caisse qui est libre d'exclure les ouvriers qui refusent de faire grève sur l'ordre des meneurs. En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux les passages auxquels nous faisons allusion, et ces passages nous font penser qu'on se range du côté de l'opinion *à la mode* (1). Cette mode passera comme toutes les autres, mais actuellement elle a la vogue. Aussi M. Delbrück promet-il prompte satisfaction sur les sociétés de secours mutuels proprement dites. Par conséquent, les sociétés professionnelles (sociétés de lutte) pourront s'adjoindre une caisse de secours en cas de maladie, et les membres de ces sociétés ne seront pas tenus de verser aux caisses de secours fondées par les communes.

Le ministre, président de la chancellerie de l'empire, a été moins coulant sur les caisses de retraites, par la raison qu'une société portant l'attache de l'Etat ne doit pas promettre une pension qu'elle ne pourra pas payer. M. Delbrück demande à faire faire encore quelques études. Si l'on maintient la multiplicité des caisses de retraites, chaque profession, chaque usine ayant la sienne, il sera — nous le craignons — difficile, sinon impossible, de faire réussir ces caisses. Les résultats des calculs de probabilité sont d'autant plus près des faits réels que le nombre des cas est plus considérable. Les compensations peuvent s'établir entre un grand nombre, mais non entre un petit nombre de faits. Là où 100,000 participants sont sûrs du succès, 10,000 ont beaucoup de chance, 1,000 en ont peu, 100 point du tout. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir à cette matière. Mentionnons en attendant un autre point à l'ordre du jour.

Nous voulons parler de la plaie de la rupture du contrat de travail. Quand un ouvrier quitte une besogne avant le terme convenu, est-il ou n'est-il pas responsable du dommage qu'il cause? La loi allemande affirme qu'il l'est. Mais s'il ne peut payer ni amende ni indemnité? Dans ce cas, la loi ne sait encore que décider, et dans le public les discussions sur ce point sont vives et incessantes. Elles sont même curieuses sous plus d'un rapport, mais aujourd'hui nous devons nous borner à dire qu'un grand nombre de voix se sont élevées pour réclamer la *punition* de la rupture du contrat de travail : l'ouvrier sait d'avance qu'il ne dédommagera pas le patron; il lui cause donc sciemment et volontairement un mal contre lequel le patron doit être protégé. Or, et c'est là une innovation remarquable, les patrons ébénistes de Berlin ont adressé, il y a quelques jours, une pétition au Reichstag pour demander que la rupture du contrat de travail ne soit pas punie par les tribunaux correctionnels, mais qu'on rétablisse plutôt les livrets. Cette pétition fait connaître ce fait que, sur 3,500 ouvriers qui, dans douze villes, avaient été engagés par 634 patrons, 2,700 ont abandonné le travail avant le terme, et que, sur 692 apprentis, 186 sont partis sans congé, avant la fin de l'apprentissage et sans payer le dédit ou l'amende. Ce qui est pire, c'est qu'un certain nombre d'ouvriers demandent une avance sur le salaire à gagner et disparaissent purement et simplement. Les ébénistes pensent qu'il suffit, pour faire cesser ce criant abus, d'introduire un « livret du travail ». Ce livret ne renfermerait que le nom de l'ouvrier et la date du commencement et de la fin de l'engagement. Le patron qui accepterait un ouvrier dont le livret ne certifierait pas l'accomplissement de ses engagements, serait responsable du dommage causé au précédent patron. De même, on ne devra plus accepter de compagnon qui ne serait pas porteur de son certificat d'apprentissage. On espère que ces mesures produiront l'effet voulu, sans causer autant d'irritation que la loi correctionnelle, mais l'ouvrier ne considérera-t-il pas les livrets aussi comme humiliants? On est si susceptible de nos jours! C'est sans doute l'effet de la haute culture intellectuelle dont tout le monde jouit dans ce bienheureux siècle.

Cette haute culture intellectuelle doit être quelque chose de positif, car il paraît que la direction générale des postes en a voulu faire son profit, en se faisant pourvoyeur général de livres. Les libraires se sont mis à pétitionner contre le trop zélé fonctionnaire qui est à la tête de l'administration postale allemande, et les journaux discutent son projet. Ce projet consiste à mettre en rapport direct l'acheteur de livres et l'éditeur : la librairie d'assortiment, craint-on, serait

(1) Nous comprenons parfaitement bien que les ouvriers veuillent fonder des *Trade Unions* ou *Gewerkvereine*, mais nous ne voyons pas clairement pourquoi les « bourgeois » favoriseraient cette idée qui représente une machine de guerre dirigée contre eux.

supprimée. L'affaire n'est pas encore bien avancée, on n'a lancé qu'un ballon d'essai, mais il n'y a pas de fumée sans feu. Nous ne pensons pas, du reste, que la mesure produisît tout le mal que les libraires appréhendent, car le public ne fera qu'un usage modéré de la faculté qui pourrait lui être donnée de s'adresser à la poste; dans le plus grand nombre de cas, on préférera le magasin du libraire. Pour prendre un exemple tout d'actualité, c'est chez le libraire qu'on irait chercher des livres d'étrennes. Tout le long de l'année d'ailleurs, on a besoin de consulter le libraire, qui acquiert pratiquement des connaissances bibliographiques étendues que n'aura jamais l'employé des postes. Il resterait aussi à résoudre la question des remises. Est-ce l'administration des postes qui jouirait des avantages du *prix faible*, ou l'acheteur en aurait-il sa part? On se demande aussi si l'éditeur n'aimera pas mieux vendre ses livres par douzaine que de les détailler un à un. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir apprécier la mesure en elle-même, nous nous figurons volontiers l'étonnement d'un fonctionnaire des postes de plus d'un autre pays en apprenant que cette innovation hardie, peut-être téméraire, ait pu germer dans la tête d'un homme qui a commencé par s'asseoir derrière un guichet postal.

MAURICE BLOCK.

LETTRES DE TURQUIE.

*Correspondance particulière de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

LES FINANCES OTTOMANES (1).

(*Suite et fin*).

Constantinople, le 30 novembre 1874.

Nous avons examiné, dans de précédentes lettres, les divers éléments de la situation financière de l'Empire ottoman, les emprunts, la dette consolidée, la dette flottante, le budget avec l'analyse des recettes et des dépenses. Nous avons pu ainsi établir, par la meilleure des preuves, par celle des chiffres, plusieurs points essentiels qu'il faut toujours mettre en lumière lorsqu'on veut apprécier sainement les causes qui ont créé la situation actuelle et les probabilités de l'avenir des finances ottomanes.

Ces points acquis sont les suivants :

1° A partir de l'année 1854, les emprunts se sont succédé, fréquents, incessants, pour ainsi dire, d'année en année;

2° Ces emprunts, à l'exception d'un seul, contracté pour la construction des 1,250 kilomètres du réseau de Roumélie, ont servi, non à exécuter les grands travaux publics, routes, voies ferrées, canaux, desséchements, ports, etc., que réclament l'agriculture, l'industrie et le commerce, mais à combler les déficits permanents du budget;

3° Ces déficits provenaient de deux causes : d'une gestion financière mauvaise, sans ordre et sans méthode, — et principalement des dépenses du palais qui sont hors de toute proportion avec les ressources du budget.

C'est ainsi que, de déficits en emprunts, la situation du Trésor ottoman est devenue des plus inquiétantes. Le gouvernement récoltait ce qu'il avait semé. Il s'est trouvé dès les commencements du présent exercice dans l'impossibilité de faire face à ses engagements. L'insuccès des derniers emprunts, de ceux de 1872 et de 1873, avait d'ailleurs fait prévoir cette conséquence fatale de dépenses folles et improductives, et sonné le glas funèbre du crédit de la Turquie.

La situation était celle-ci : — Une dette consolidée de 3,571,359,566 francs, grevant le Trésor d'une annuité de 251,119,705 francs; — une dette flottante dont le chiffre, d'après la commission du budget, était de 338,681,302 fr., et beaucoup plus élevé, d'après l'opinion publique. Néanmoins, en admettant même le chiffre de la commission, la moyenne des intérêts de cette dette flottante n'était pas moindre de 20 0/0, ainsi que nous l'avons précédemment expliqué, ce qui représente en chiffres ronds 48 millions d'intérêts. La charge totale des annuités était donc pour le Trésor ottoman de 300 millions de francs environ. Ce chiffre acquiert une éloquence toute particulière lorsqu'on le rapproche de celui des recettes budgétaires, qui n'est que de 570,570,660 francs. Ce budget lui-même est en déficit puisqu'il accuse un total de dépenses de 578,095,340 fr., ce qui fait une différence de 7,524,680 francs. Mais ce n'est pas tout. Pour résumer tout ce que nous avons dit sur ce déficit et pour préciser des indications éparses dans nos précédentes lettres, nous insisterons sur deux déclarations très-importantes de la commission du budget.

(1) Voir l'*Economiste Français* du 31 octobre 1874.

1° Elle a trouvé que la prévision budgétaire, en ce qui concerne l'impôt sur les tabacs, est beaucoup trop élevée, et elle a conseillé de la réduire de 500,000 livres turques, soit 11,500,000 francs;

2° Cette commission a fait observer encore que les évaluations des recettes étant en partie des estimations, il sera absolument indispensable pour le crédit d'établir un surplus et de réaliser sur le budget des dépenses des économies d'au moins 1 million de livres turques, soit 23 millions de francs.

En additionnant ces divers chiffres, la différence avouée par le ministère des finances, la réduction conseillée par la commission du budget sur la prévision de la recette des tabacs, et les économies dont elle indique l'indispensable nécessité, nous trouvons que le chiffre réel du déficit budgétaire est pour l'exercice courant de 42,024,680 francs. La somme restant à la disposition du gouvernement pour assurer la marche générale des différents services se trouvait ainsi réduite à environ 228 millions de francs, somme absolument insuffisante pour un grand Etat dont le souverain absorbe au bas mot le double de ce qui lui est alloué, soit 60 millions de francs, et qui consacre environ 120 millions de francs au seul ministère de la guerre.

Il est vrai que le gouvernement disposait de titres de l'emprunt 1873 pour une somme d'environ 160 millions de francs, et qu'il pouvait compter à son avoir le recouvrement d'une part des impôts arriérés, dont le total s'élève, d'après la commission, à un chiffre de 162 millions de francs. Mais, ainsi que le faisait remarquer judicieusement la commission, ce recouvrement, de sa nature incertain et difficile, ne pouvait, en tout cas, être réalisé immédiatement. De plus, ajoutait la commission, on ne pouvait émettre des titres qu'à un taux désastreux, à ce moment où le crédit du Trésor ottoman était fortement entamé.

Le gouvernement se trouvait donc amené à recourir à son expédient habituel, à un emprunt. Mais le temps était passé où il n'avait qu'à faire appel au public pour voir l'argent affluer dans ses coffres. Le crédit bien plus que la femme de César ne doit pas être soupçonné, et l'on n'en était plus avec le Trésor ottoman à la période des appréhensions vagues. On redoutait bel et bien une suspension de paiements. Cette faillite existait d'ailleurs de fait. On n'acquittait plus ni les intérêts, ni le principal des mandats, et l'opinion publique flétrissait énergiquement ce procédé, en qualifiant ces titres de mandats déshonorés. La situation était encore aggravée par le fait de l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvait le gouvernement d'offrir aux prêteurs les garanties qu'on a toujours exigées de lui pour lui avancer de l'argent. Toutes les sources de revenus avaient été successivement hypothéquées : le produit des douanes, des impôts sur le sel et le tabac, du timbre et des patentes, des contributions indirectes en leur entier, les dîmes des différentes provinces, la taxe des moutons, les mines de Tokat, le tribut d'Egypte et le reste.

C'est alors que Sadik-Pacha, ex-ministre des finances, fut envoyé en Europe pour prendre des mesures de salut. Le négociateur était habile. Il comprit de suite que pour réussir il fallait offrir à l'Europe autre chose que des promesses et que la garantie assez fallacieuse des revenus généraux de l'empire. C'est cette conviction qui fit surgir l'idée de la création d'une banque d'Etat.

Sadik-Pacha dirigea tous ses efforts vers ce double but: conclure un gros emprunt et poser les bases de la constitution d'une banque d'Etat.

Sur le premier point, après des péripéties diverses, le négociateur finit par s'entendre avec un groupe de banquiers parisiens. Il accepta les conditions très-dures qu'ils imposaient. On adoptait un type nouveau dans les finances ottomanes, le 3 0/0. On faisait appel au public pour 80 millions de livres turques (nominal). Les contractants avançaient 6 millions de livres, mais en contraignant le gouvernement à payer avec cette somme certaines dettes indiquées et précisées. Ils recevaient une commission de 1 0/0 sur la totalité du nominal et servaient d'intermédiaires pour l'émission. Ce contrat ne fut pas ratifié à Constantinople. Néanmoins le projet de banque d'Etat survécut à l'effondrement de ces combinaisons. Le ministre s'attacha immédiatement à traiter sur d'autres bases et à fondre, pour ainsi parler, les deux combinaisons en une seule.

Il s'adressa très-naturellement à la Banque Impériale ottomane qui lui avait rendu de grands services depuis sa création, remontant au 4 février 1863.

Dès le 24 juin, le conseil d'administration de cet établissement annonçait aux actionnaires réunis en Assemblée générale que des négociations entamées avec le gouvernement pour l'extension des attributions de la Banque Impé-

riale et l'augmentation de son capital étaient sur le point d'aboutir. L'affaire était menée vivement. Un mois après, dans le courant de juillet, le gouvernement promulguait une loi sur le budget dont voici les points essentiels.

Un budget général des recettes et des dépenses de l'empire sera dressé chaque année par les soins du ministère des finances, qui centralisera les données fournies par les différents ministères, ainsi que leurs prévisions de dépenses. Seul le département de la liste civile n'aura à fournir aucun document, le palais devant recevoir en bloc le crédit alloué par le budget, sans avoir, bien entendu, à en rendre compte.

Le budget comprenant l'ensemble des prévisions des recettes et des dépenses sera présenté à la Sublime Porte par le ministre des finances, dans la première quinzaine du mois de février. Dans le cas où il y aurait déficit, le rapport du ministre des finances devra indiquer les dispositions que ce fonctionnaire croit opportunes pour équilibrer le budget. Le conseil des ministres, après examen sommaire du budget, le transmettra à la commission spéciale, dite du budget, qui est dès à présent instituée en principe. Elle sera composée d'un président et de membres choisis par le conseil des ministres parmi les fonctionnaires de l'État et les personnes compétentes en matière de finances et jouissant de la confiance du gouvernement. Cette commission aura la mission de se livrer à toutes les recherches et investigations nécessaires pour arriver à la constatation du chiffre exact des recettes, ainsi que pour apprécier et juger l'opportunité des dépenses, la liste civile étant seule exemptée de son contrôle. La commission disposera d'ailleurs des moyens d'action nécessaires pour accomplir sa tâche. Elle transmettra le budget au conseil des ministres avec toutes ses observations. Ce conseil examinera à son tour et attentivement le budget, en ayant recours, pour le cas de déficit, aux moyens de rétablir l'équilibre. Dès que ce résultat sera obtenu, il soumettra le budget à la sanction impériale, et on le transmettra ensuite au ministre des finances, qui le publiera et le mettra à exécution.

Un article important de cette loi est celui qui ordonne formellement à chaque département ministériel de pourvoir à ses dépenses dans les limites des chapitres et sections du budget approuvé. S'il y a lieu dans une circonstance urgente à une dépense extraordinaire, la commission du budget et le conseil des ministres décideront et feront sanctionner par le sultan, en ayant soin d'aviser aux moyens de couvrir la dépense. Elle sera ajoutée à titre de supplément au budget de l'exercice courant et publiée.

Chaque ministère devra dresser le compte définitif de l'emploi de son crédit et le soumettre, dit la loi, à la cour des comptes. En réalité, cette vérification sera effectuée par une division du ministère des finances, la cour des comptes, telle qu'elle est constituée dans les Etats européens, n'existant pas ici. Le ministre des finances est d'ailleurs rendu responsable.

Telle est cette loi, qui, si elle est observée, réalisera un progrès réel. Elle était comme la préface de la combinaison financière qui était sur le point d'aboutir. En effet, au mois d'août, la convention était signée avec la Banque impériale Ottomane et l'on concluait avec cet établissement l'emprunt destiné à la consolidation de la dette publique flottante.

Les bases de la convention nouvelle sont les suivantes. La Banque Impériale est devenue le receveur général de tous les revenus, le payeur général des dépenses, le trésorier du gouvernement et son conseil financier. Cet établissement fait partie de droit par ses délégués de la commission du budget. Des succursales seront créées dans tous les centres importants où il n'en existe pas. Jusqu'à ce jour il n'y avait de succursales de la Banque qu'à Afioun-Kara, Hissar, Larnaca, Aïdin, Magnésie, Smyrne et Salonique. Ces succursales auront une action directe et un droit de contrôle sur les employés du gouvernement qui percevront les deniers publics. La Banque recevra une indemnité pour chacune de ses créations d'agences nouvelles. Elle aura droit encore à une commission sur le total des revenus perçus et des dépenses effectuées, ainsi que sur les bons du Trésor et autres titres qui pourraient être émis. Le gouvernement s'est aussi engagé à retirer toute la monnaie de mauvais aloi qui circule dans les provinces et à favoriser la vulgarisation des banknotes de la Banque, qui actuellement ne sortent guère de Constantinople, où on les accepte d'ailleurs au pair, en recevant ces banknotes en paiement des impôts.

La Banque s'est engagée, pour aider le gouvernement à surmonter les difficultés qui résultent de la différence entre la date de la perception du revenu et celle du paiement des dépenses, à avancer au Trésor en compte courant une somme de 2,700,000 livres sterling, portant un intérêt de 8 0/0 en sus du taux moyen des Banques d'Angleterre et de France, et couverte par des valeurs que la Banque pourra vendre au cas d'infraction de la convention.

Le gouvernement a désiré que la Banque élargît la base de ses opérations par l'addition de l'élément viennois aux éléments anglais et français. La Banque Impériale a obtempéré à ce désir en fusionnant avec la Banque Austro-Ottomane. Le capital nominal de la Banque Impériale a été porté à 10 millions de livres sterling par l'émission de 297,500 actions, dont 100,000 au pair ont été réservées à la Banque Austro-Ottomane et 151,875 ont été offertes aux actionnaires dans la proportion de trois nouvelles actions pour quatre anciennes, le solde étant tenu, aux termes des engagements, à la disposition du gouvernement. Le capital primitif de la Banque Impériale était de 4,050,000 livres sterling. Il comprenait 202,500 actions de 20 livres sterling dont 50 0/0 versé.

Nous avons déjà dit que presque simultanément le gouvernement concluait l'emprunt avec la Banque impériale. Cet emprunt était de 40 millions de livres sterling nominales ou 44 millions de livres turques, en titres 5 0/0. La Banque impériale prenait 15 millions ferme à 40 et recevait sur ce total nominal une commission de 2 0/0. Il était stipulé en même temps que l'avance, dont nous avons parlé, à fournir par la Banque au Trésor en compte courant, avance de 2,700,000 livres sterling, serait garantie par un dépôt entre ses mains de 7 millions de titres. Le restant de l'emprunt, soit 18 millions nominal, que ne grevait aucun droit d'option, restait à la disposition du gouvernement.

Vers le 15 septembre, la Banque impériale émit les 15 millions de livres nominales par elle prises ferme. Le prix d'émission était de 43 1/2 0/0. On sait qu'elle eut un grand succès. Les obligations représentant cette émission sont identiques à celles de la dette générale. Le produit de ces 15 millions fut immédiatement appliqué par la Banque à la consolidation d'une part de la dette flottante. Mais il restait encore bien des dettes à payer. Aussi le 31 octobre dernier, le grand-vizir signait-il avec la Banque un second contrat aux termes duquel cet établissement a pris le solde non émis de l'emprunt (18,000,000) à 42, libre de commission et de frais. La Banque a pris sur ce total 5 millions nominaux ferme et le solde à option avec un délai de dix mois pour la déclarer. Avec la partie prise ferme, la Banque a continué à payer les dettes du gouvernement et nul doute que le produit de l'option, soit 13 millions nominaux, ne soit affecté au même objet, à la consolidation de la dette flottante. En supposant que le produit total de l'emprunt soit insuffisant pour cet objet, il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement dispose encore d'une grosse somme représentée par les titres de l'emprunt 1873 qui sont entre ses mains. On peut donc logiquement espérer que ce qui paraissait un rêve il y a quelques mois à peine deviendra une réalité. On parviendra à consolider la dette flottante.

Mais, pour conclure, quels sont les éléments bons et mauvais de la situation nouvelle? Est-on autorisé à croire que les finances ottomanes vont entrer dans une ère de prospérité jusqu'à ce jour inconnue? ou bien faut-il craindre que leur relèvement n'ait qu'une durée éphémère?

En se tenant à égale distance des vues optimistes et des appréciations pessimistes, en se basant son jugement que sur l'analyse des faits et des probabilités, on est amené à répondre que le sort des finances et par conséquent du pays est exclusivement aux mains du gouvernement.

Une heureuse combinaison financière a délivré le Trésor des embarras incessants contre lesquels il se débattait. La Banque impériale, dont les intérêts sont en grande partie solidarisés avec ceux du gouvernement, dirigera tous ses efforts, on peut y compter, vers une amélioration radicale de la gestion financière. C'est là le beau côté de la situation nouvelle. Mais il y a le revers de la médaille. Le palais diminuera-t-il ses dépenses? On ne peut malheureusement y compter. Car voici que le sultan décide qu'on élèvera une splendide mosquée et soixante-dix magasins dont les revenus seront affectés à l'entretien de cet édifice. La dépense, à ce qu'affirment les journaux officieux, sera supportée par la cassette particulière du souverain. Mais, nous ne le savons que trop, cette cassette n'est ici autre chose que la caisse du ministère des finances. Dans le cas où le sultan ne tiendrait pas ses engagements et ne limiterait pas ses dépenses au crédit fixé par le budget, quelle serait la sanction des droits de la Banque Impériale? Grave question, sur laquelle on ne saurait trop insister.

D'ailleurs, il ne faut pas se le dissimuler, la combinaison financière qui se déroule ne peut, malgré tous ses éléments de succès, produire un bien durable pour l'Empire que si elle est complétée par la transformation radicale de l'orga-

nisme administratif et économique. L'étude que nous allons entreprendre de l'administration des provinces, de l'état de l'agriculture et de l'industrie, des importations et des exportations, du personnel des différents services, de la distribution de la justice, de l'antagonisme qui divise les communautés dont l'ensemble compose la population, démontrera avec évidence que des progrès sérieux ne peuvent être obtenus dans les conditions actuelles.

Et pour terminer par une observation d'ordre financier et économique, nous ferons remarquer que le budget des recettes présentera probablement pour le prochain exercice un chiffre inférieur à celui de l'exercice courant. Les rigueurs du dernier hiver ont fait périr en Asie-Mineure les trois quarts des troupeaux : cette partie de l'empire a été désolée par une épouvantable famine. Plus de cent mille habitants sont morts en Asie-Mineure par la faim et par les maladies qui lui font cortége.

Réduit-on du moins les dépenses ? Une sévère économie est-elle introduite dans l'administration générale? On ne peut répondre que par la négative.

Et peut-on raisonnablement espérer en des jours meilleurs lorsqu'on voit que le gouvernement a borné son effort à une combinaison financière, sans la faire fructifier, en ouvrant les portes aux capitaux étrangers, en les invitant à exploiter les richesses dont la nature a comblé ce magnifique et malheureux pays? Le gouvernement, au point de vue de la réforme économique, ne sort pas de son inertie. Et cependant le temps presse. Car en présence d'un budget de recettes de 570 millions de francs et d'un chiffre d'annuités de 300 millions environ à servir aux créanciers, en considérant les dépenses du palais, de la guerre, de la marine, les appointements énormes d'un état-major civil et militaire hors de toute proportion avec les ressources budgétaires, il est clair qu'on ne peut prévenir les futurs déficits qu'en donnant un énergique essor à la production générale et par suite au rendement des impôts. Et même dans l'hypothèse d'une action immédiate, n'est-il pas incontestable qu'une période de plusieurs années s'écoulera avant la construction des voies ferrées et des routes, la constitution de la propriété, l'extension des cultures, les créations industrielles, l'exploitation des mines et des forêts. Jusque-là il faudra vivre, et pour cela équilibrer les budgets par un système d'économie inexorable. Que sera-ce donc si l'on continue à jeter l'argent à pleines mains dans des dépenses improductives, et à ne pas aborder avec énergie la réforme économique?

Eschbach.

LES TRAVAUX DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE PARISIENNE.

On sait qu'à l'occasion des prochaines élections consulaires, sur l'invitation de la commission des chambres syndicales, les notables commerçants de Paris se sont réunis le 7 décembre, dans la salle du Tivoli-Wauxhall, sous la présidence de M. Frédéric Lévy. Plus de neuf cents commerçants assistaient à cette réunion à laquelle on a soumis les deux questions suivantes :

1° Dans le choix du candidat à la présidence du tribunal de commerce de la Seine, doit-on tenir compte des traditions intérieures de ce tribunal, qui ajoutent aux conditions d'éligibilité prescrites par la loi?

2° Convient-il d'inviter le tribunal à ne patronner officiellement aucune liste?

Après débat, la première question a été résolue par la négative; aucune détermination définitive n'a été prise sur la seconde. Une nouvelle réunion devait avoir lieu pour l'examen d'une liste de candidats.

L'assemblée générale des électeurs commerciaux de la Seine annoncée s'est tenue le 16 décembre. Elle était beaucoup plus nombreuse que celle du 7 décembre. Les membres du tribunal avec leur président, et la plupart des membres de la chambre de commerce y assistaient. Après la lecture du rapport par M. Havard, la discussion a été ouverte.

Elle a porté d'abord sur les élections de la Chambre de commerce. Les conclusions du rapport sur ce point ont été admises à la presque unanimité. La commission proposait la réélection des sept membres sortants, par ce motif que le sort seul avait décidé du terme de leur mandat, et qu'aucun d'eux n'avait épuisé le cours de deux élections successives (12 années).

Sur les élections du tribunal consulaire, la discussion a été des plus animées. La candidature de M. Robert, présentée par le tribunal pour la présidence, a été repoussée, malgré l'habileté avec laquelle elle a été défendue par plusieurs de ses membres. Après cela, l'assemblée a voté à la même majorité la liste entière dressée par la commission, en lui donnant le pouvoir de la compléter si quelques candidats venaient à se retirer. Nous ne pouvons que féliciter les électeurs commerciaux de n'avoir pas cédé à l'attrait de certaines théories, qui, sous prétexte de mieux servir leurs intérêts, les entraîneraient tout droit à s'en remettre au tribunal du soin exclusif de les défendre. On commence, enfin, à comprendre que lorsqu'on possède un droit, quel qu'il soit, il faut avoir le courage de le revendiquer et le bon esprit de ne jamais en négliger l'exercice.

Parmi les questions d'intérêt général abordées dans les récentes réunions des représentants de l'industrie parisienne, il en est une qui a été soulevée par M. Haas, devant le Syndicat général, et qui présente un véritable intérêt. Il s'agit de la constitution d'une caisse de prévoyance sociale. Rarement, selon M. Haas, question plus intéressante a sollicité l'attention du Syndicat général : les développements qu'elle comporte nécessiteraient un long exposé ; l'orateur se borne à la résumer, pour motiver l'appui qu'il demande pour elle.

Des événements encore présents à la mémoire de tous, notre expérience de chaque jour, démontrent avec une affligeante évidence que les indispensables collaborateurs de nos industries, les ouvriers, se détachent de plus en plus et tendent à s'isoler de la société. Il ne s'agit assurément pas de critiquer notre organisation sociale, résultat de l'émancipation du travail ; mais il importe d'en fortifier les fondations en y faisant rentrer l'élément le plus nombreux : et pour cela faire, il faut intéresser la masse à la stabilité de l'édifice, et lui inspirer des sentiments de conservation en obligeant l'ouvrier à acquérir quelque chose à conserver, en le forçant d'entrer dans la voie de l'économie. De cette préoccupation est née la proposition de M. Haas, tendant à demander la création d'une monnaie spéciale, dite de prévoyance, avec laquelle le patron serait tenu de payer, l'ouvrier de recevoir une partie des salaires. Cette monnaie, que l'Etat délivrerait contre espèces, comme les timbres de toute nature, n'aurait pas cours et serait oblitérée au nom de l'ouvrier, pour qu'il ne puisse pas la céder ni en trafiquer; mais il la verserait dans une caisse publique spéciale, où toutes les sommes successives porteraient intérêts à son profit. Il se trouverait ainsi, bon gré, mal gré, intéressé à la conservation sociale, car 20 centimes par jour, pendant vingt-cinq années de travail effectif, — pour lesquelles atteindre l'ouvrier peut avoir en moyenne devant lui quarante-deux ans, si l'on tient compte du service militaire, des chômages, etc., — produiraient, avec les intérêts composés, 3,600 francs à son avoir. En déduisant de cette somme 1,500 francs pour constituer un héritage à ses enfants, il resterait 2,100 francs, qui, placés à fonds perdus, et en ajoutant le revenu des 1,500 francs, suffiraient à servir une rente annuelle de 285 francs à partir de l'âge de 60 ans. Cette proposition, qui a pour objet de créer aux simples soldats de l'industrie un petit patrimoine qui les force à devenir conservateurs et les engage à se moraliser par la famille, M. Haas l'a envoyée à la Commission d'enquête parlementaire sur la situation ouvrière, et le seul concours qu'il demande au Syndicat général, au nom de la Chambre à laquelle il appartient, c'est qu'après étude, le Syndicat recommande la proposition à la Commission parlementaire qui en est saisie.

M. Tourette rend hommage aux excellents sentiments qui viennent d'être exprimés; mais l'idée n'est pas neuve. La question, d'ailleurs, ne peut être tranchée par une loi : elle ne peut dépendre que d'un accord entre le patron et l'ouvrier ; la quotité de la retenue est impossible à fixer ; sous peine d'injustice, elle ne peut être que proportionnelle au salaire; encore faudrait-il tenir compte d'une foule de considérations, des charges plus ou moins grandes qui incombent à l'ouvrier, etc. De plus, on ne peut porter atteinte à la liberté du travailleur, et c'est ce qui résulterait de la proposition. Depuis fort longtemps, chacun a malheureusement pu constater l'imprévoyance de l'ouvrier ; mais c'est ailleurs qu'il faut chercher le remède, car le principe des retenues obligatoires est complétement inapplicable.

M. Haas réplique qu'il a parfaitement pesé ces objections par avance et croit pouvoir y répondre victorieusement lorsque viendra le moment de la discussion. Il n'a pas la prétention d'avoir pensé le premier à la prévoyance ; ce dont il revendique la priorité, c'est le moyen pratique de la monnaie spéciale, qui évite au chef de la maison toute écriture. On objecte l'atteinte à la liberté ; est-elle moindre en Allemagne, par exemple, où chaque ouvrier est forcé par la loi de faire partie d'une société de secours mutuels?

De plus amples développements nous entraîneraient trop loin: tout ce que demande M. Haas, c'est la nomination d'une commission devant laquelle il puisse expliquer et défendre son idée. Quand même il se ferait des illusions, il serait fâcheux qu'une fin de non-recevoir accueillît une proposition de cette nature et qui a l'appui de sa Chambre.

M. Ch. Rault ne reconnaît à personne le droit de forcer son voisin à faire des économies malgré lui : l'ouvrier est légitimement jaloux de son indépendance et a la juste prétention d'employer son argent comme bon lui semble. Autant vaudrait décréter que le commerçant, l'industriel, devront verser chaque jour une somme déterminée dans une caisse de prévoyance. Le principe est inadmissible, et le Syndicat ne peut que passer à l'ordre du jour.

M. Nottelle ne croit pas non plus que la proposition soit susceptible d'application ; mais il y a une telle nécessité de chercher les moyens d'inculquer à la classe ouvrière des sentiments de responsabilité, qu'il désire voir étudier même un projet irréalisable, parce que de cette étude peut jaillir une idée utile. Il appuie donc la nomination d'une commission.

L'assemblée, consultée, renvoie la proposition à la Commission d'initiative, qui invitera l'auteur à lui fournir toutes explications qu'il jugera convenables.

M. Edmond Farrenc, membre de la Société de géographie, a présenté, devant le même Syndicat général, quelques considérations sur les relations commerciales avec le Canada. Sous plusieurs rapports, il désire appeler l'attention sur ce pays. Il est peu connu : par sa langue, par ses sympathies, il se rattache étroitement à la France; en effet, il y a deux siècles et demi, une colonie française s'y fonda, et ce n'est qu'en 1763 que le gouvernement en fit la cession à l'Angleterre. Actuellement il s'y trouve 1,500,000 Français, le noyau le plus considérable qui existe en Amérique, et qui ont conservé le langage, la religion, l'amour de la mère patrie.

Nos produits y sont en grande faveur; mais au lieu d'y être expédiés par nous-mêmes, ils n'y pénètrent que par des intermédiaires anglais, américains ou allemands. Le commerce anglais avec le Canada est de 540 millions par an, tandis que le commerce direct français n'est que de 10 millions; encore s'est-il trouvé doublé l'année dernière, par suite d'une immigration française de 4 à 5,000 individus, dont la grande majorité a parfaitement réussi. Nos négociants doivent donc chercher à étendre leurs relations directes avec le Canada. C'est notamment un grand pays de production de bois, où l'Angleterre puise largement ; elle en retire pour 70 millions annuellement. Dans ces derniers temps, la production forestière du Canada a augmenté de 70 0/0; il s'y trouve des essences tout à fait supérieures; et, ainsi qu'il ressort d'une lettre de M. Chevalier, consul général de France à Québec, datée du 16 septembre, ce ne peut être que par une appréciation un peu précipitée que la Chambre de commerce de Paris a émis une opinion défavorable sur les bois canadiens comparés aux bois du nord de l'Europe: les grands achats du commerce anglais suffiraient à le démontrer. M. Farrenc ajoute que le principal objet de sa communication, c'est de proposer la formation d'une Chambre internationale de commerce; le vœu de rapports directs avec l'Europe est exprimé par presque toutes les villes des Etats-Unis, New-York exceptée. Il faudrait donc créer en Europe un centre d'action.

A l'appui, M. Farrenc donne lecture du travail suivant :

Considérant: 1° Que le commerce ne tient nulle part de réunion internationale; qu'il est, par conséquent, privé des avantages que retirent, de ces réunions, l'industrie dans les expositions universelles, les sciences et les arts, dans les congrès généraux où figurent des représentants venus de toutes les parties du monde;

2° Que le commerce est d'autant mieux préparé à figurer dans de grandes assises internationales qu'il sert d'intermédiaire à l'industrie, alimente les arts et concourt dans une large mesure à rétribuer les découvertes scientifiques selon leur mérite et leur activité;

3° Que les connaissances pratiques et théoriques qui constituent la science commerciale sont restreintes à un très-petit nombre de personnes; qu'il serait utile de les répandre et de les propager à des époques périodiques et d'un retour très-fréquent; que ces connaissances étant, par nature, mobiles et variables telles que, par exemple, les tarifs, transports, frais généraux, change, fret, etc., elles ne sauraient être utilisées par ceux qui désirent étendre le cercle de leurs affaires, ou en créer de nouvelles, qu'autant qu'elles seront mises à la portée de tous et sans cesse renouvelées; que, dans le but d'éclaircir, de simplifier ces notions, indispensables à ceux qui recherchent les marchés étrangers, il serait utile que les Chambres de commerce de chaque pays (de l'Amérique en particulier), envoyassent des délégués à un congrès annuel siégeant à Paris et qui pourrait se transporter ailleurs;

4° Que jusqu'à ce jour, les expositions universelles, principalement consacrées aux produits bruts et fabriqués, aux arts et aux sciences, n'ont donné, au point de vue de nos rapports avec l'étranger, que des résultats assez minces; que ces résultats eussent été plus considérables si, à côté, ou au sein même de l'exposition, on eût ouvert un congrès international du commerce;

5° Que toute institution de ce genre est appelée à exercer une action salutaire sur l'application des doctrines libre-échangistes et à amener, graduellement, la réduction des tarifs de douane ;

6° Que, pour la masse des industriels et des négociants français vendant à l'étranger par l'intermédiaire de l'Angleterre et de l'Allemagne avec l'idée en principe erronée qu'il est meilleur et plus économique de charger autrui de ses affaires que de les faire soi-même, la présence du négociant étranger à Paris et celle du négociant français à l'étranger aurait pour effet de modifier nos mœurs commerciales et exercerait, sur le commerce en général, l'influence la plus salutaire ;

7° Que la publicité donnée aux débats d'un congrès international du commerce réveillerait au sein des jeunes gens la connaissance et l'amour des affaires, donnerait plus d'expansion à l'initiative privée et à l'esprit d'entreprise, source de toute chose véritablement utile;

8° Que notre éducation commerciale se complétant et se fortifiant au contact des personnes venues de tous les points du globe, il est permis d'espérer voir sortir de ce rapprochement l'établissement de comptoirs français à l'étranger sur une grande échelle ;

9° Que les Etats du Sud et de l'Ouest de l'Union américaine ont manifesté et manifestent journellement, dans des réunions solennelles et par écrit, le désir de nouer des rapports directs avec l'Europe, afin de se soustraire au joug onéreux des capitalistes et des exploiteurs Yankees;

10° Que si les vœux des Etats du Sud et de l'Ouest avaient pu être formulés en Europe au lieu de l'être en Amérique, on y aurait certainement répondu avec empressement; que, faute d'une organisation spéciale destinée à les faire connaître et à les propager, les vœux exprimés par ces Etats n'ont produit jusqu'ici aucun résultat appréciable ; que l'établissement d'un congrès international répondrait précisément à l'objet qu'ils ont en vue;

Considérant que les Etats de l'Amérique du Sud, tels que le Brésil et la République argentine, qui ont avec la France des rapports commerciaux et maritimes importants, dont le nombre va croissant chaque jour, mais dont l'organisation commerciale laisse à désirer, saisiraient avec empressement l'occasion de se lier au congrès international pour compléter ce qui leur manque;

Considérant qu'une institution de ce genre est de nature à élever et à grandir le rôle des chambres de commerce; que les affaires, renfermées jusqu'ici dans une enceinte trop exiguë, trouveraient dans un grand parlement international un champ d'action, de publicité et de propagande digne d'elles, digne de la France; que le caractère un peu timide, mais foncièrement honnête du commerce français, aurait tout à gagner d'un rapprochement plus intime avec le commerce des autres pays; que de ce contact surgirait pour lui une part d'influence et d'autorité égale, sinon supérieure à celle des autres peuples;

En conséquence, M. Farrenc soumet à la haute appréciation du Syndicat général la proposition suivante :

Article 1er. — Une société prenant le nom de « Congrès international du commerce » est établie à Paris.

Art. 2. — Le but du Congrès international du commerce est de répondre, par une organisation centrale, aux intérêts particuliers du commerce de chaque pays, intérêts qui, jusqu'ici, n'ont pu s'exprimer que dans une assez faible mesure; de faire connaître le commerce français au dehors, et le commerce étranger à la France; d'accroître nos importations et nos exportations par une connaissance plus complète, plus approfondie des marchés étrangers; de provoquer, par le rapprochement des négociants des différentes parties du monde, la confiance indispensable aux affaires, et d'amener la France à fonder des établissements au dehors; de travailler, par une conséquence naturelle, au triomphe du libre-échange et à l'abolition des tarifs excessifs comme l'est celui des Etats-Unis; de contribuer, par la publicité et par des renseignements pratiques, à l'éducation de la jeunesse et à la diffusion du bien-être parmi les

masses; de procurer aux différents Etats qui cherchent à nouer des rapports commerciaux avec la France l'occasion de le faire, de leur donner en même temps la facilité de parfaire les institutions commerciales qui leur manquent; enfin, d'étendre le champ d'action des chambres de commerce et d'accroître leur part d'influence.

Art. 3. — Un comité de cinq membres, choisis au sein du Syndicat général, est chargé de dresser la liste des personnes qui devront former la section française du Congrès international du commerce et de préparer les statuts qui doivent la régir.

M. Ch. Rault, se référant à la première partie de la communication qui vient d'être faite, conteste que le sort des émigrants au Canada soit aussi prospère que l'a dépeint M. Farrenc, et il donne lecture d'un article de journal visant une lettre signée par 172 Français résidant à Montréal, où ils s'étaient rendus sur la foi d'un agent d'émigration; les signataires déclarent n'avoir trouvé que la misère et l'impossibilité de vivre au Canada, dont la moitié de la population va chercher des ressources aux Etats-Unis; ils adressent au ministère des affaires étrangères de France une pétition où ils sollicitent avec instance leur rapatriement.

M. Ed. Farrenc maintient que la masse des émigrants a obtenu au Canada les plus heureux résultats : loin que les Canadiens quittent leur pays pour se rendre aux Etats-Unis, les documents officiels constatent le contraire; les listes d'émigrants français, où les mêmes noms se représentent d'année en année, prouvent que les premiers arrivés ont eu assez de succès pour appeler leur famille auprès d'eux et même prélever sur leurs économies les frais de route nécessaires. Quant aux 172 Français dont la triste situation a été signalée, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre : au lieu de se borner à travailler, ils se sont mis à dos la population en invectivant les institutions du Canada, où tout n'est sans doute pas parfait, mais où règne la pratique d'une sage liberté.

Pour terminer cette rapide revue, nous devons signaler qu'à une récente séance de la Chambre syndicale des appareils de chauffage, M. Mangin a pris la parole pour rendre compte de l'étude de la question de l'emploi dans les ateliers d'apprentis sortant des prisons. Il est d'avis que la question doit être étudiée et résolue par les industriels eux-mêmes : d'un côté, le gouvernement est très-désireux de placer ainsi convenablement ces jeunes apprentis et s'en débarrassant; mais d'un autre côte, le rapporteur pense que les industriels sont peu désireux d'occuper des gens sans connaître ce qu'ils peuvent valoir. Il y a, dit-il, des maisons spéciales pour recueillir ces individus. Cependant la question mérite d'être étudiée au point de vue social, afin de venir à leur secours, malgré les nombreuses difficultés que leur emploi peut susciter.

CHARLES LETORT

LES TAXES LOCALES EN ANGLETERRE.

Le Bureau du gouvernement local, *Local Government Board*, vient de publier son compte rendu financier, pour l'exercice 1872-1873 : c'est le quatrième depuis son entrée en fonctions, et celui-ci se distingue par une disposition matérielle qui est nouvelle et qui semble rationnelle. Qu'elles concernent les *Vestries* (conseils de paroisses) métropolitains les Conseils de district, les Conseils urbains, les Conseils préposés à la santé publique et à la police des funérailles et des cimetières, les recettes et les dépenses sont rapportées aux *Poor Law Unions* dans le périmètre desquels ces divers comités remplissent leurs fonctions et exercent leur autorité. Ces *Unions*, on le sait, sont nées du besoin d'alléger, pour chaque paroisse prise individuellement, les lourdes charges de la charité légale, et les circonscriptions qu'elles embrassent ont à leur tour déterminé en général celles des *unions de paroisses*, auxquelles la grande difficulté de trouver les éléments d'une administration intelligente et active au sein des communes rurales a fait recourir, et qui se sont fort multipliées en ces derniers temps.

La première réflexion que suggère l'examen de ce document, c'est que les budgets locaux prennent de jour en jour plus d'importance. Cela est d'ailleurs dans la nature des choses: les générations actuelles éprouvent, en effet, des besoins impérieux que leurs devancières ignoraient ou dédaignaient. On veut, par exemple, dans les villes, plus d'air et de lumière, des rues plus larges, des eaux plus saines et plus abondantes, et partout l'on veut des écoles nouvelles afin de répandre les bienfaits de l'instruction parmi les classes les plus nombreuses et les plus pauvres. Aussi, en Angleterre, la taxation locale n'a-t-elle cessé, depuis 1869, de grandir, ainsi que l'attestent les chiffres suivants, qui ne s'appliquent d'ailleurs qu'aux *rates*, ou taxes directes, et au produit tant des péages que des droits divers, sans parler des emprunts et des ressources éventuelles :

	Livres sterling.	Fr.
1869-70.........	21,025,669	525,641,725
1870-71.........	21,579,975	539,499,375
1871-72.........	22,215,096	555,377,400
1872-73.........	22,957,031	573,925,775

Ces chiffres font ressortir une augmentation de 2 millions de livres sterling dans l'intervalle de trois années, et il s'en est suivi naturellement un accroissement des taxes proprement dites elles-mêmes, circonstance qui n'a pas manqué d'exciter les doléances des personnes toujours prêtes à solliciter l'aide du trésor public en faveur des besoins locaux. Suivant un rapport préparé alors que M. Goschen présidait le *Poor Law Board*, les taxes locales directes, pour l'Angleterre et le pays de Galles, ne dépassaient pas en 1867-1868 la somme de 16,783,000 liv. sterl.; en 1869-1870, elles étaient arrivées à celle de 17,020,000 et atteignaient, l'année suivante, le chiffre de 17,406,000; deux nouvelles augmentations ont eu lieu en 1871-72 et en 1872-73, et ont successivement porté les taxes à 18,035,000 liv. sterl. d'abord, et à 18,572,000 livres ensuite. Elles se sont donc accrues, dans cette période quinquennale, de 1,789,000 livres, soit de 10 1/2 pour cent. On est heureux d'ailleurs de reconnaître que cet accroissement n'a nui en rien au développement des propriétés sur lesquelles l'impôt est assis, et la preuve en est dans le tableau suivant.

	Valeur brute des propriétés imposables. Livres sterling.	Valeur fiscale de ces mêmes propriétés. Livres sterling.
1867-68.......	118,431,000	100,699,000
1869-70.......	123,366,000	104,405,000
1870-71.......	126,474,000	107,398,000
1871-72.......	129,039,000	109,477,000
1872-73.......	132,500,000	112,318,000

Si l'on s'arrête maintenant aux dépenses et aux recettes de l'exercice 1872-1873, on voit que les premières se sont élevées à la somme de 32,664,955 livres sterling (816 millions 623,875 francs), et les secondes à celle de 32 millions 829,076 livres sterling (820,726,900 francs), ce qui laisse un excédant de recette de 164,121 livres sterling (4,103,025 francs). Rapporte-t-on les recettes aux sources qui les alimentent, on reconnaît qu'elles proviennent en première ligne des taxes proprement dites, des péages et redevances, des droits sur diverses denrées et marchandises, telles que le vin, le charbon, les céréales, que la cité de Londres perçoit pour son compte, tous ces impôts représentant en bloc une somme de 22,957,031 livres sterling, soit 573,925,875 francs. Viennent ensuite les libéralités particulières et les subventions du Parlement. Les unes ont grossi de 1 million de livres les budgets locaux de l'exercice 1872-1873; les autres ont atteint en tout, jusqu'à ce jour, une somme un peu plus forte : 1,166,000 livres sterling. Ce sont les emprunts et quelques ressources variables ou accidentelles qui parfont le chiffre de 32,829,076 livres précité. On remarquera que la dette permanente locale s'était accrue d'une somme supérieure à 2,500,000 livres, ce qui en portait le total, au milieu de l'année dernière, à plus de 72 millions de livres (1,800 millions de francs). Le *compte rendu* nous apprend que sur ce total :

Les taxes proprement dites garantissaient.	43,891,260 l. st.
Les péages et redevances.............	26,336,864 »
Les droits divers....................	1,865,000 »
Total égal................	72,093,124 l. st.

Or, la valeur brute des propriétés sur lesquelles ces taxes sont assises étant évaluée en chiffres ronds, ainsi qu'on le rappelait tout à l'heure, à 132,500,000 livres (3,300,000,000 fr.) et leur valeur fiscale à 112,318,000 livres sterling (2,807 millions 950,000 francs), il s'ensuit que cette portion de la dette locale excède à peine le tiers de la matière imposable qui lui sert de gage.

Ajoutons, pour en finir avec le chapitre de l'emprunt, que la moitié des prêts consentis en 1872-1873, aux autorités locales, — c'est-à-dire une somme de 2,487,000 livres,— l'ont été aux comités sanitaires des villes, *Urban sanitary Boards*, par les soins des commissaires des emprunts pour travaux publics, *Public works Loan Commissionners*, et au taux de 3 1/2 0/0. Les bourgs municipaux, *Municipal Boroughs*, ont emprunté, en chiffres ronds, 762,000 livres; la métropole, 547,000; les comtés, 277,000, et les autorités commises à l'exécution de la loi des pauvres, 467,000. Le service des grandes routes n'a demandé à cette source de recettes qu'une somme tout à fait insignifiante.

Nous voici arrivés au chapitre des dépenses. On peut les ranger sous six grandes catégories, qui les renferment presque toutes. Ce sont :

1° Les dépenses de l'assistance publique;
2° Les dépenses de police et de sécurité publique;
3° Celles de la santé et de l'hygiène publique;
4° L'entretien des routes;
5° La protection des terres;
6° Les subventions au culte et à l'instruction publique.

On comprend très-bien que chacune de ces catégories ne représente pas la même quantité de dépenses, et qu'il doit même, à cet égard, exister de grands écarts. Ainsi sur la somme totale de 26,395,616 livres sterling (659,890,400 fr.), à laquelle s'élèvent les dépenses locales pourvues par les taxes directes ou par les emprunts reposant sur ces taxes, les subventions consacrées au culte et à la diffusion de l'instruction primaire ne dépassent pas en tout plus de 198,556 livres sterling (près de 5 millions de francs), sur lesquelles 180,000 pour les seules écoles. On a fait d'ailleurs cette remarque, que si les *School Boards* avaient voulu épuiser leur droit de taxation, ils auraient pu se procurer, au taux de 3 deniers par livre sterling de revenu imposable, des ressources qui auraient dépassé 1,400,000 liv., par année. La protection de la terre, c'est-à-dire les égouts, le drainage, etc., absorbe déjà une somme supérieure, 247,552 livres sterling (6,188,700 francs). Mais les chiffres vraiment considérables ne commencent qu'avec le service des voies publiques, 2,626,339 livres sterling (65,678,475 fr.). Avec le service de la sécurité publique, *Protection of life and Property*, elles prennent une marche décidément ascendante : 3,822,812 livres sterling (95,560,200 francs), et plus encore avec celui de l'hygiène et de la salubrité publique, qui ne s'élève pas à moins de 10,962,334 livres, soit 274 millions 128,350 francs. On sait que le *Public Health Act* de 1872 a réorganisé sur les bases les plus larges ce très-important service si négligé chez nous, et qu'il a créé, soit dans les villes, soit dans les districts ruraux, toute une hiérarchie d'autorités sanitaires, auxquelles ressortissent toutes les mesures intéressant la santé publique, notamment celles qui concernent l'écoulement des eaux ménagères, le régime des égouts et l'enlèvement des immondices, de même que la surveillance des maisons de logeurs, des boulangeries et celle des logements insalubres.

Dans plusieurs villes, les autorités municipales fournissent de gaz et d'eau les maisons particulières et se chargent de pratiquer des irrigations dans les terrains privés. En 1873, le coût de ces fournitures s'est élevé à la somme de 600,000 livres sterling, et celui de ces travaux à la somme de 233,000. Ces deux sommes ayant été répétées sur les concessionnaires ou bénéficiaires, et ayant fait retour aux caisses communales, la dépense totale du service sanitaire, telle qu'on l'indiquait tout à l'heure, s'en est trouvée diminuée dans une mesure assez sensible.

Quoi qu'il en soit, ce service marque le point culminant des dépenses locales : immédiatement après, vient l'article de l'Assistance publique, *Poor relief*. On y emploie une somme totale de 8,538,023 liv. st., dont 411,432 (10,285,800 francs) pour le seul entretien des asiles d'aliénés, *Lunatics Asylums*. D'après le recensement de 1871, ces tristes lieux renfermaient alors 39,207 pensionnaires pour l'Angleterre et le pays de Galles seulement, et nous avons lu dans une publication anglaise, que le progrès des maladies mentales se manifestait dans des proportions affligeantes. Le même document évaluait à 148,064 le nombre des personnes renfermées dans les *Workhouses*, ou des enfants fréquentant les écoles de charité, *Schools for paupers*, et l'on vient de voir que du chef de l'Assistance publique, les budgets locaux supportaient une charge de 213,450,000 fr. C'est en vérité un chiffre formidable, un chiffre menaçant et qui, nous en sommes convaincu, tend toujours à grossir. C'est le propre, en effet, de tout système de charité légale, c'est-à-dire de tous les secours charitables qui perdent leur caractère éventuel pour devenir assurés, d'affaiblir les ressorts de l'activité personnelle, de nourrir l'indolence et en quelque sorte de stimuler l'imprévoyance, si l'on peut ainsi dire; partant, de développer, suivant le mot de Malthus, plus de misère qu'on n'est en mesure d'en soulager. Nous n'hésitons pas, pour notre compte, à rendre les lois des pauvres en grande partie responsables de ce défaut de prévoyance et de ce penchant aux jouissances au jour le jour que le comte de Derby signalait, il n'y a pas bien longtemps encore, chez ses concitoyens des classes ouvrières (1). On ne peut oublier que, lors de la première conférence qu'ait tenue l'*Union agricole*, plusieurs de ses membres ont nettement affirmé qu'ils considéraient la distribution de secours charitables comme l'accomplissement d'un devoir et l'acquit d'une dette de la société (1).

(1) Voir l'*Economiste Français* du 31 mai 1873 : *Le Sentiment de l'Epargne en France et en Angleterre.*

Dès le commencement de ce siècle, alors que les impôts locaux consistaient principalement en taxes des pauvres, taxes de comtés, taxes de routes et taxes d'églises, leur charge générale tendait à se déplacer au profit des agglomérations rurales et au détriment des agglomérations urbaines. Avec leur multiplication, cette tendance s'est de plus en plus dessinée et accentuée. C'est un fait, qu'un rapport de M. Ward Hunt, rapport présenté à la Chambre des communes et qui porte la date de 1868, a mis en pleine lumière. Ce document, dressé avec un grand soin, a établi que, sur la totalité des contributions locales, les campagnes ne supportaient que 2 shillings 9 1/4 deniers par livre sterling de matière imposable, tandis que, pour les villes, cette même proportion atteignait le chiffre de 4 shillings. Et cette circonstance n'est pas, d'ailleurs, d'une explication difficile, puisque l'énorme accroissement de la taxation locale, dans ces dernières vingt années, est due exclusivement à la satisfaction dans les villes de ces besoins d'embellissement et d'assainissement, qui existaient bien et peut-être même à un degré supérieur dans les campagnes, mais sans que leurs habitants parussent s'en apercevoir ou se montrassent bien pressés d'y pourvoir. Nous n'entreprendrons point de rechercher si ce penchant, très-légitime en soi, des villes anglaises à se parer et à rendre leur séjour plus commode ou moins insalubre, s'est toujours renfermé dans les limites de l'opportunité et d'une gestion prudente des deniers publics ; mais ce qui s'est passé chez nous a prouvé, de reste, que l'engouement offrait ses dangers tout comme la routine, et qu'en toute chose, il fallait savoir faire la part du temps et celle aussi des ressources disponibles.

Cette disproportion entre la part des villes et celle des campagnes dans l'ensemble de la taxation locale reconnaît aussi une cause particulière. Avant l'*Act* de 1865, *Union chargeability Act*, les unions de villes, *Town Unions*, réussissaient, sinon tout à fait, du moins dans une large mesure, à rejeter le soin de leurs pauvres sur les unions rurales, *Rural Unions*. La loi de 1865 a rendu cette opération beaucoup moins facile, et il en est résulté que les districts ruraux ne supportent plus, dans la taxe des pauvres, que 2 shillings 3/4 deniers par livre sterling de matière imposable, alors que le contingent des districts urbains se trouve être de 2 shillings 6 deniers. Jusqu'à quel point l'*Act* précité a contribué à un tel résultat, les chiffres suivants peuvent servir à l'établir. En 1864-65, 6,264,961 liv. sterl. représentaient la totalité des secours distribués aux pauvres : la part des villes était alors de 2,791,002 livres, et celle des campagnes de 3,473,959, ce qui fait, on le voit, une assez forte différence au préjudice de celles-ci. En 1872-73, la proportion n'est pas intervertie, mais l'écart à beaucoup près n'est plus aussi grand : les unions de villes contribuent, en effet, au budget de la charité publique pour 3,773,090 livres sterling, et les unions rurales pour 3,919,079. En d'autres termes, avant la législation nouvelle, la part des campagnes dans cet impôt était de 55.5 pour cent et celle des villes de 44.5 seulement; aujourd'hui l'une n'est plus que de 50.9 pour cent, tandis que l'autre s'est élevée à 49.1.

En France, c'est un fonctionnaire nommé percepteur, qui centralise les recettes opérées au nom du Trésor public et les recettes perçues au profit des petites communes. En Amérique, au contraire, le *Collector* du *township* est en même temps l'agent fiscal de l'Etat auquel ce *township* appartient. En Angleterre, la perception des taxes locales est confiée aux soins tantôt de fonctionnaires spéciaux, tantôt des autorités mêmes qui assurent l'emploi et la distribution de ces taxes. Ainsi ce sont les *overseers* (surveillants) qui lèvent la taxe des pauvres, mais la plus grande partie est dépensée par les ordres des comités, *Poor Law Guardians*. Les taxes de comté et de police rurale se perçoivent de la même manière, et sont administrées par les magistrats de comté: il en est ainsi pour celle de la police des bourgs et des villes, quand les conseils municipaux n'en assurent point par eux-mêmes la rentrée; en tous les cas, leur administration appartient aux corporations communales. L'entretien des routes et la réunion des ressources y affectées incombent aux *Highway Boards*, dont chacun embrasse plusieurs paroisses. Les comités sanitaires des villes *Urban sanitary Boards*, opèrent aussi à cet égard des perceptions

(1) Voir l'*Economiste Français* du 28 juin 1873 : *L'Union nationale des travailleurs agricoles en Angleterre.*

spéciales et des sommes considérables sont consacrées à la viabilité par leur intermédiaire.

Les conseils municipaux, les commissions d'amélioration des villes, *Town improvement Commissionners, Local Boards of health* et les diverses autorités préposées à l'exécution de la loi de 1872 se partagent, dans les villes, la perception et l'emploi des deniers du service de l'hygiène publique. Les taxes d'éclairage et de garde nocturne, *Lighting and watching Rates*, sont recueillies dans les paroisses, et les autorités sanitaires se sont petit à petit arrogé la surveillance de leur emploi. Les sommes qui pourvoient à l'utilisation des eaux d'égout, au drainage et à l'endiguement des cours d'eau, *Sewers, Drainage, Embankment Rates*, ces sommes sont placées sous le contrôle de commissions instituées *ad hoc*. Enfin l'administration locale des paroisses suburbaines de Londres est aux mains des conseils de paroisse et des comités de district, *District Boards*. Les fonds de la police métropolitaine, *Metropolitan Police Rates*, sont perçus par des commissaires spéciaux, dont la juridiction s'étend au-delà même de l'étendue légale de la métropole et s'applique aujourd'hui à 4 millions d'habitants.

Comment ne pas envier ce peuple anglais. Aucun mystère n'enveloppe ses affaires publiques; il les entend quotidiennement débattre, avec la liberté la plus entière, dans l'enceinte de son parlement, au sein de ses innombrables associations, religieuses, littéraires et économiques; par la voix de ses publicistes et de ses orateurs de meetings. En outre, toute une série de *Blue Books*, d'un format commode et d'un prix accessible, renseigne exactement chaque Anglais qui sait lire, et possède une dose ordinaire de bon sens, sur tout ce qu'il peut être intéressant pour lui de connaître: armée, marine, commerce, émigration, instruction publique; il sait par eux ce qu'il paie d'impôts, soit à la grande association dont il est membre, soit à la communauté plus restreinte à laquelle le rattachent, d'une façon particulière, ses propriétés ou ses occupations. Ni l'Etat, ni les communes, ni les paroisses ne lui cachent davantage l'usage des deniers qu'il met ainsi à leur disposition respective. Telles sont les habitudes, telles sont les allures des gouvernements libres, et l'Angleterre contemporaine a bien le droit d'en être fière pour elle-même et de les proposer en exemple aux autres pays. AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

COMMISSION DE LA LÉGISLATION DES EAUX INSALUBRES. — La législation anglaise relative aux eaux insalubres et les réformes à introduire à cet égard dans la législation française.

Dans une des séances de sa dernière session, la commission de la législation des eaux insalubres de la Société des agriculteurs de France, sous la présidence de M. Josseau, a entendu M. Nast rendre compte du travail qui lui avait été demandé sur la législation anglaise. Les questions examinées par M. Nast prennent chez nous, de jour en jour, une importance plus grande; aussi empruntons-nous à son étude quelques renseignements intéressants.

Dès 1865, une loi applicable à toute l'Angleterre, réglementait l'utilisation des eaux d'égout, et interdisait toute construction nouvelle d'égout avec décharge directe dans les rivières. Le motif était de lutter contre les épidémies et les épizooties, car on trouvait dans l'absorption des eaux potables empoisonnées une des causes les plus actives de contagion épidémique.

En 1867, nouvelle loi autorisant l'acquisition des terrains nécessaires. En présence du danger commun, l'Anglais a su faire taire son respect pour le *self-government*. Aux municipalités, aux districts se gouvernant eux-mêmes et levant les contributions, la loi nouvelle a imposé (1867 et 1869) un comité supérieur centralisateur, ayant, sous la direction centrale du ministère de l'intérieur, le pouvoir d'exécuter les travaux signalés par les commissaires de salubrité, d'avancer les sommes nécessaires refusées par les autorités locales, et de s'en faire rembourser par la levée spéciale de centimes additionnels exécutoires. Parmi les prescriptions prévues par la loi, aucun liquide ne peut se répandre dans les cours d'eau sans avoir été préalablement épuré. — Tout propriétaire peut être contraint d'établir fosses, water-closets ou tinettes.

Ce n'était pas encore assez. Lors de l'exécution, des difficultés s'étant présentées, deux nouvelles lois, de 1871 et de 1872, consolidèrent l'existence du *conseil* central si puissant, indépendant des fonctionnaires, se substituant au *self-government* des villages, paroisses et districts, avec pleins pouvoirs pour surveiller, diriger même les autorités locales, et ayant droit de fonctionner avec ou sans leur concours.

Telle est la législation autoritaire et centralisatrice que la force de la nécessité implante au milieu de l'autonomie traditionnelle du district et des comtés anglais. Ne devons-nous pas, avec des rouages administratifs tout créés, imiter de loin cet exemple et, tout en respectant, bien plus qu'en Angleterre, la liberté de nos communes, lutter contre deux fléaux : la déperdition de nos plus riches engrais, l'empoisonnement funeste de nos cours d'eau potable? M. Nast propose donc qu'avant de recourir, comme en Angletere, au triple point de vue *épidémique, épizootique* et *agricole*, à l'obtention d'une loi formelle et exécutoire avec sanction pénale qui, *tôt ou tard, deviendra nécessaire*, on lutte dès ce jour, d'une manière uniforme, contre le déversement des débris organiques dans les cours d'eau :

1° Au moyen d'une propagande collective, partie de la Société des agriculteurs de France, et s'adressant à toutes les sociétés savantes, agricoles, comices, etc., au moyen d'imprimés *pratiques, succincts*, indiquant les mesures à prendre, les moyens à employer;

2° Au moyen de la toute-puissante centralisation administrative. Le mot d'ordre parti du ministère, s'adressant aux préfets, aux maires, recommandant l'exécution des lois et ordonnances (loi sur la pêche; — loi du 28 septembre 1791; — ordonnances sur les minerais; — sur le rouissage des lins et chanvre, etc., etc.), toutes lois ignorées, toutes lois en désuétude ou inexécutées.

M. de la Teillais se range en grande partie à ces conclusions. Toutefois, il met les villes complétement en dehors et ne voudrait que s'adresser à la campagne par une simple propagande, poursuivant l'éducation de l'administrateur, l'éducation de l'agriculteur, l'éducation de l'habitant du village. Pour perfectionner cette triple éducation, il faudrait trois petits guides spéciaux, distincts, avec planches, assez détaillés pour parer à toutes les objections, les difficultés, indiquant les prix d'établissement des appareils. Quant à des lois nouvelles, comme en Angleterre, elles ne sont pas nécessaires, puisque nous avons tous les rouages nécessaires, légaux et administratifs; seulement ils ne fonctionnent pas. Il faut donc les faire fonctionner.

M. Josseau émet cette idée qu'une loi nouvelle serait actuellement inutile; le grand point, c'est d'établir pratiquement comment on peut obtenir les décantations et défendre l'écoulement épidémique.

M. Couteau déclare que, selon lui, dans cette grave question, tout réside dans la loi de 1791. L'administrateur est chargé de la salubrité; or, nul doute que l'empoisonnement des cours d'eau est insalubre. Le rappel des administrateurs à l'exécution de cette loi est indispensable. N'y a-t-il pas de plus, comme l'avait indiqué M. de la Teillais, dans chaque département, un conseil d'hygiène? Pourquoi ne pas s'en servir?

M. Nast répond que, selon son opinion, une loi n'est effective qu'autant qu'elle est spéciale. Toute loi générale est, par sa généralité même, vouée au doute, à l'inexécution. Or la loi de 1791 charge les maires de veiller sur la salubrité, rien plus. Ce qui n'a pas empêché que, depuis 1791, l'usage d'empoisonner les cours d'eau potable ne se soit généralisé, développé même, par le système moderne des canalisations d'égouts. Auparavant, les débris putrides se perdaient par absorption dans la terre; aujourd'hui, ils s'écoulent artificiellement dans les cours d'eau. Donc l'expérience est là pour prouver que le principe émis par la loi de 1791, trop général pour être applicable, reste et restera toujours lettre morte, tant qu'une décision légale, exécutoire par spécialisation, ne sera pas venue réglementer l'empoisonnement, donner une sanction pénale à l'inexécution du règlement. Commençons par le rappel aux règlements, mais songeons dès ce jour à la loi future.

M. de la Teillais s'en tient toujours aux règlements actuels qu'il faut revivifier. Il réclame instamment la propagande à proposer à l'aide des trois guides indiqués.

La commission, convaincue de l'importance de cette question, à l'unanimité émet le vœu que l'Assemblée générale soit saisie, pour la session de 1875, de trois vœux spéciaux :

1° Propagande, émanée de la Société des agriculteurs de France, auprès des administrateurs, des agriculteurs, des instituteurs, à l'aide de guides succincts, établissant les moyens pratiques, économiques et financiers de s'opposer à la déperdition des engrais, et à l'empoisonnement des eaux potables;

2° Application sérieuse et exécutoire des règles de la police sanitaire, dans les villes et campagnes, et spécialement de l'article 9 de la loi de 1791. A cet effet, une circulaire

et des modèles d'arrêtés seraient envoyés aux préfets, lesquels inviteraient les maires à prendre les arrêtés nécessaires ;

3° Constitution d'une commission spéciale centrale au ministère de l'agriculture, chargée, à l'aide de toutes les commissions d'hygiène départementales, de faire une enquête : 1° sur l'application des lois existantes relatives à la police sanitaire; 2° sur les voies et moyens de remédier à la déperdition des engrais et à l'empoisonnement des cours d'eau potable ; 3° sur la proposition de toutes lois ou moyens nécessaires à la réalisation de ce but.

M. Nast est nommé rapporteur et chargé de la préparation des guides et modèles reconnus indispensables, comme moyens de propagande. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des nouvelles études qui se feront sur cette question dans le sein de la Société des Agriculteurs de France, dont les discussions acquièrent tous les ans une autorité qui s'affirme de plus en plus.

L'AUGMENTATION DES TARIFS DES CHEMINS DE FER.

Les grandes compagnies de chemins de fer se sont adressées à M. le ministre des travaux publics, afin d'obtenir dans le tarif de leurs frais accessoires les augmentations consignées dans le tableau ci-dessous :

DÉNOMINATIONS.	PRIX demandés pour 1875.	PRIX actuels	AUGMENTAT. en argent.	AUGMENTATION pour cent des prix actuels.
GRANDE VITESSE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Manutention, frais de chargement et de déchargement, frais de gare à l'arrivée et au départ (par 1,000 kilos)...............	2 »	1 60	» 40	25 %
Pesage (par 100 kilos)	» 15	» 10	» 05	50 %
Magasinage (par 100 kilos et par jour).........................	» 10	» 05	» 05	100 % (1)
Dépôt des bagages (par colis et par jour).......................	» 10	» 05	» 05	100 % (1)
PETITE VITESSE.				
Enregistrement (par expédition).	» 15	» 10	» 05	50 %
Manutention, prix par 1,000 kilos applicable par fractions indivisibles de 10 kilos (marchandises transportées sans condition de tonnage)...............	1 80	1 50	» 30	50 %
Manutention (marchandises transportées par wagons complets de 4,000 kilos)................	1 30	1 »	» 30	20 %
Transmission d'une ligne à une autre (prix par tonne applicable par fraction indivisible de 10 kilos)	» 60	» 40	» 20	30 %
Pesage (par fraction indivisible de 100 kilos).................	» 15	» 10	» 05	50 %
Pesage (par camion ou par wagon complet passé à la bascule par 1,000 kilos)	» 40	» 30	» 10	33 %

Magasinage, par fraction indivisible de 100 kilos. Rétablissement du délai de 48 heures. (Maintien des prix fixés en 1871, qui sont le double des prix antérieurs.)

Droit de stationnement, par jour et par wagon. (Maintien des délais actuels).

Nota. — A ces prix, il faut ajouter 5 0/0 sur la petite vitesse (loi du 21 mars 1874) ; 10 0/0 sur la grande vitesse (loi du 16 septembre 1871).

Réflexions sur les demandes des Compagnies.

Les demandes des compagnies causeraient pour le commerce et l'industrie une charge énorme pour les transports à petite distance.

	Transp.	Enregist.	Manut.	Total.
Ainsi, pour un transport de 15 kilom., 1,000 kilos paient aujourd'hui environ.............. Fr.	2 »	» 10	1 50	3 60
Ils paieraient..................	2 »	» 15	1 80	3 95

L'augmentation de 35 centimes équivaut à une augmentation de 17 1/2 0/0 du prix de transport.

S'il y a changement de ligne, l'augmentation en résultant serait de 20 cent., soit en tout une augmentation de 55 centimes, ce qui équivaut à une augmentation de 27 1/2 0/0 dans le prix de transport.

C'est bien autre chose que les 5 0/0 résultant de la loi sur la petite vitesse.

(1) Délai d'enlèvement, 48 heures, comme dans l'arrêté du 30 avril 1862.

CHRONIQUE DES CHAMBRES DE COMMERCE

Chambre de commerce de Douai et de Rouen.

Chambre de commerce de Douai. — Nous recevons de la chambre de commerce de Douai les observations qui suivent sur le projet d'élévation des droits accessoires perçus par les Compagnies de chemin de fer.

« Douai, le 1er décembre 1874.

» Monsieur le ministre,

» La chambre de commerce de Douai, officieusement informée par une lettre-circulaire de l'honorable M. E. Feray, vice-président de la commission parlementaire des chemins de fer, de la demande des Compagnies tendant à l'augmentation, pour 1875, des taxes dites « Frais accessoires », a cru devoir, dans sa séance du 19 novembre 1874, se livrer à une étude sérieuse de cette question, d'un intérêt considérable pour ses commettants.

» J'ai l'honneur, monsieur le ministre, de vous en faire connaître le résultat.

» Les frais accessoires, dont s'agit, ne sont point inscrits dans les cahiers des charges comme les tarifs généraux établis pour l'exploitation. Enoncés ou énumérés pour la première fois officiellement dans l'article 47 de l'ordonnance royale du 15 novembre 1846 sur les chemins de fer, ces frais y sont déclarés susceptibles de révision chaque année. Les Compagnies sont donc fondées en droit à demander aujourd'hui des taxes plus élevées que celles en vigueur généralement depuis l'arrêté ministériel du 30 avril 1862. Toutefois, les circonstances les y autorisent-elles ?

» Pour justifier leurs prétentions, les Compagnies arguent de l'augmentation qui s'est faite dans les ateliers pendant ces dernières années. Cette augmentation dont la chambre n'a pas à étudier ici les causes ni à examiner les bons ou mauvais résultats, est un fait incontestable ; il s'est accusé dans tous les ateliers, aux champs comme à la ville. Cependant, il n'a pas eu généralement pour conséquence une hausse correspondante dans le prix des produits, attendu que dans toutes les industries, le producteur s'est attaché à conjurer la perte qu'il en aurait éprouvée, par une meilleure organisation de ses ateliers, par le perfectionnement de son outillage, enfin par un accroissement de sa production. Ces améliorations diverses sont devenues, en raison des circonstances, des nécessités qui s'imposent aux Compagnies de chemin de fer comme à tous les industriels. Les ont-elles réalisées dans leurs gares ?

» La Chambre ne veut pas l'examiner ; elle se borne à dire que l'accroissement considérable et progressif du trafic dans ces dernières années doit suffire, avec une bonne organisation du travail, pour maintenir à peu près constante la dépense par tonne faite pour les services dont il s'agit. Dans tous les cas, la Chambre estime que c'est aux Compagnies, non à leurs clients, industriels ou commerçants, qui plient sous le faix d'impôts de toute nature, qui viennent même d'être atteints par celui de 5 0/0 sur les transports, à pourvoir aux nécessités de la situation. L'argument tiré de l'obligation consentie par l'Etat de garantir, pour quelques lignes, le paiement des intérêts du capital engagé dans leur construction, n'arrête point la Chambre. Si le Trésor est intéressé à ce que les recettes des Compagnies leur permettent de pourvoir à toutes leurs charges, elles le sont beaucoup plus encore ellesmêmes. Aussi y a-t-il lieu de compter sur leurs efforts pour y parvenir. D'ailleurs, la garantie de l'Etat étant une charge publique, c'est au public tout entier à la supporter et non point seulement au commerce et à l'industrie, comme il arriverait en fait par l'aggravation des frais accessoires. Il y a là des considérations d'équité et de justice distributive qui ne peuvent être méconnues.

» A ces observations générales, la Chambre ajoute les suivantes sur quelques-uns des frais accessoires :

» Les Compagnies proposent à l'administration :

» 1° De porter les frais d'enregistrement, pour la petite vitesse, de 10 à 15 cent. De ce chef, il y aurait pour le commerce et l'industrie, qui usent presque exclusivement de la petite vitesse, un accroissement de frais de 50 0/0, soit environ un million, étant admis que les Compagnies ont perçu, en 1873, 1,962,300 fr. 30 c. Ce serait le commerce de détail, celui qui expédie le plus de petits objets, qui aurait plus particulièrement à souffrir de cette aggravation.

» 2° De porter les frais de chargement et de déchargement, les frais de gare, par tonne, savoir : pour la petite vitesse, sans condition de tonnage, de 1 fr. 50 à 1 fr. 80 ; — par wagon complet, de 1 fr. à 1 fr. 30 ; — et, pour la grande vitesse, de 1 fr. 60 à 2 fr.

» Ces frais, comme les précédents, étant perçus uniformément pour tous les parcours kilométriques, manquent de proportionnalité avec l'importance des services fournis par les Compagnies. Leur aggravation serait particulièrement lourde pour les petits parcours. Cette considération devrait suffire pour la faire rejeter. L'augmentation demandée pour la grande vitesse de 1 fr. 60 à 2 fr. est considérable; elle n'est pas d'ailleurs suffisamment justifiée par les soins plus grands, plus minutieux que comportent en général la nature et la valeur commerciale des colis ainsi transportés.

» 3° De porter les frais de transmission d'une compagnie à une autre de 40 cent. à 60 par tonne. Cette augmentation de 50 0/0 ne semble en rien motivée, les rapports des Compagnies dans les gares communes n'ayant pu que devenir plus faciles, par une pratique déjà ancienne. La Chambre, considérant d'ailleurs que les frais de cette nature devront se multiplier à mesure que les nouvelles lignes projetées des petites Compagnies se souderont aux anciennes, estime qu'il ne convient pas de les rendre plus onéreux encore par l'aggravation de taxe demandée.

» 4° De porter le pesage réclamé de 10 à 15 c. par 100 kil., de 30 à 40 par tonne pour wagon complet.

» 5° De porter le dépôt des bagages de 5 à 10 centimes par colis.

» La Chambre n'a aucune objection à présenter contre les deux augmentations ci-dessus (nos 4 et 5). Les taxes dont il s'agit sont la rémunération de services particuliers que le public doit pouvoir sans doute réclamer des Compagnies, mais qui ne lui sont pas essentiellement nécessaires; ils sont d'un intérêt exclusivement personnel.

» 6° De rétablir pour le magasinage le délai de 48 heures en maintenant l'arrêté de 1872 qui a porté les frais de 2 à 5 cent. par jour par fraction individuelle de 100 k. pour les trois premiers jours, et de 5 à 10 cent. pour les jours suivants. Il n'est accordé aujourd'hui qu'un délai de 24 heures pour l'enlèvement des marchandises. Ce délai, dans la période des jours courts particulièrement, est insuffisant. La Chambre demande sur ce point que, comme pour la taxe, on revienne au régime antérieur au 12 janvier 1872, savoir : délai d'enlèvement, 48 heures; frais, 2 cent. pour les trois premiers jours suivants; 5 cent. pour les autres. La Chambre comprendrait à la rigueur qu'une taxe plus forte, soit de 7 centimes, fût fixée en manière d'amende pour ces derniers; il faut en effet armer les Compagnies contre des négligences ou une incurie susceptibles de gêner leurs services; mais, d'un autre coté, une taxe doit rester proportionnée au service qu'elle paie; à ce point de vue, celle de deux centimes pour les trois premiers jours paraît suffisante.

» 7° Des considérations semblables déterminent la Chambre à proposer que le droit de stationnement des wagons soit ramené de 10 à 5 fr. par jour de retard. Une taxe de 10 fr. dans l'espèce est une forte amende, une peine sévère, et non le prix d'un service.

» Elle a pu avoir sa raison d'être en 1871, après la conclusion de la paix; alors, l'accroissement normal qui s'était produit dans le trafic faisait une nécessité absolue aux Compagnies de tirer de leur matériel roulant, sensiblement réduit par la guerre, tout son effet utile. Un grand intérêt public justifiait, commandait même l'application de cette sorte d'amende. Mais il n'en est plus ainsi, aujourd'hui que les Compagnies ont notablement accru leur matériel et l'ont mis en rapport avec leurs besoins.

» En résumé, monsieur le ministre, la Chambre de commerce de Douai, s'appuyant sur les considérations qui précèdent, est d'avis :

» 1° De maintenir à 10 centimes les frais d'enregistrement;

» 2° De maintenir les frais de chargement, de déchargement et de gare, sans condition de tonnage, à 1 fr. 50; par wagon complet, à 1 franc;

» 3° De maintenir à 40 cent. les frais de transmission d'une compagnie à une autre;

» 4° De rétablir le temps gratuit de magasinage à quarante-huit heures; à 2 cent. par 100 kilos, les frais pour le trois jours suivants; à 5 ou 7 cent. au plus pour les autres;

» 5° De fixer à 5 fr. par jour le droit de stationnement des wagons.

» Assurée de votre sollicitude pour les grands intérêts dont elle est l'organe, la Chambre espère, monsieur le ministre, que vous refuserez d'accueillir les demandes des compagnies dans ce qu'elles ont d'excessif.

» J'ai l'honneur d'adresser, par le même courrier, à l'honorable M. Raudot, président de la commission des chemins de fer, copie de la présente lettre.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le président de la chambre de commerce de Douai,*

» *Signé* : C. GIROUD. »

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN ET L'AUGMENTATION DES TARIFS DES CHEMINS DE FER. — La Chambre de commerce de Rouen a adressé la lettre suivante à M. Raudot, président de la commission des chemins de fer à l'Assemblée nationale à Versailles :

« Monsieur le président,

» La Chambre de commerce de Rouen, réunie en séance le 26 novembre 1874, a décidé qu'elle ferait appel à l'appui de la commission des chemins de fer à l'Assemblée nationale, afin de faire valoir près du gouvernement les réclamations unanimes que provoque un projet d'augmentation des frais accessoires à prélever par les compagnies de chemins de fer. Déjà, au commencement de 1874, les compagnies avaient formulé des propositions qui furent écartées, et, à cette occasion, la Chambre de commerce de Rouen avait adressé à M. le ministre du commerce des observations, dont j'ai l'honneur de vous transmettre copie.

» Les compagnies de chemins de fer reviennent aujourd'hui à la charge avec une audace que semblent, du reste, autoriser les dispositions favorables qui seraient réservées à leur demande, si l'on en juge par les déclarations de M. le ministre des travaux publics à la commission de permanence. C'est contre cette influence que la Chambre de commerce de Rouen vient réclamer l'appui de la commission des chemins de fer, afin que l'Assemblée nationale soit éclairée sur les décisions qu'elle peut avoir à prendre sur cette question.

» Tout le commerce et l'industrie français protestent énergiquement contre les prétentions des Compagnies. Ainsi que nous l'exposions à M. le ministre du commerce, au mois de janvier dernier, les Compagnies de chemins de fer sont concessionnaires privilégiées de leurs réseaux, avec des charges et des avantages déterminés. Elles ont accepté les éventualités de ces avantages et de ces charges. Elles ne sauraient arguer de l'augmentation de celles-ci sans démontrer aussi que les avantages prévus n'ont pas été dépassés. Or, l'ensemble des tarifs de transports paraît avoir de larges compensations.

» Bien loin de vouloir souscrire à de nouvelles augmentations des frais accessoires, le commerce ne cesse de réclamer, par l'organe des chambres de commerce et des conseils généraux, contre le maintien des surtaxes exceptionnelles, dont l'établissement avait été autorisé provisoirement à la suite de la guerre. Les causes qui avaient motivé ces aggravations de charges pour le commerce ayant disparu, les surtaxes doivent aussi disparaître. Tel était l'objet de la réclamation adressée le 5 novembre dernier par la Chambre de commerce à M. le ministre des travaux publics, réclamation dont nous avons l'honneur de vous remettre aussi copie, en priant la commission de l'Assemblée nationale de vouloir bien la faire valoir dans les conseils du gouvernement. »

Nous pouvons ajouter qu'un certain nombre de chambres de commerce ont exprimé un semblable avis, et elles se sont d'autant plus hâtées de le formuler qu'elles se prononcent généralement dans le sens du maintien de l'état de choses actuel. Cet avis a été exprimé notamment par les chambres de commerce de Lyon, Bordeaux, Lille, Amiens, Tours, Nîmes, Nancy, Elbeuf, Douai, Roubaix, Fécamp, Honfleur, Cherbourg, Sedan, Laval, Tarare, Castres, Thiers, Narbonne, Toulon.

REVUE ÉCONOMIQUE.

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1874 ET 1873. — Le ministère des travaux publics vient de publier le tableau des recettes des chemins de fer français pendant les trois premiers trimestres des années 1874 et 1873, tableau dressé par le bureau de la statistique centrale de la direction générale des ponts et chaussées et des chemins de fer. Nous empruntons à cet important document quelques chiffres intéressants.

L'ancien réseau, dont la longueur en 1874, pour la moyenne exploitée pendant les trois premiers trimestres, a été de 9,248 kilomètres, contre 9,214 en 1873, a fait une recette en moins de 9,457,513 francs, soit 48,848 francs au lieu de 50,055 par kilomètre; c'est, par kilomètre, une baisse de 1,207 francs, ou un déficit de 2.41 0/0. Le nouveau réseau comptait, pendant les neuf premiers mois de 1873, une moyenne de 7,762 kilomètres en exploitation, et 8,058 en 1874. Les recettes totales présentent cette année

912,863 francs d'augmentation, mais une baisse de 450 francs par kilomètre, ou 2.93 0/0 en moins pour 1874, le revenu brut kilométrique s'étant abaissé, en effet, de 15,352 francs à 14,902. Les 143 kilomètres du réseau spécial exploités en moyenne en 1873 avaient donné dans les neuf premiers mois une recette de 4.374,000 francs, supérieure de 610,570 francs à celle de 1874; la recette kilométrique n'ayant été que de 25,955 francs au lieu de 30,587, c'est, pour l'année courante, un déficit de 4,632 francs par kilomètre, ou 15.14 0/0. Enfin, les chemins classés sous le titre de : *Compagnies diverses*, dont la longueur moyenne, exploitée en 1873, était de 952 kilomètres pendant les trois premiers trimestres de 1873, contre 1,223 en 1874, ont vu leurs recettes totales s'élever, de 8,401,367 francs, à 10,229,858 francs, tandis que le revenu kilométrique brut s'abaissait de 8,825 francs à 8,365 francs, soit une diminution de 460 francs par kilomètre, ou 5.21 0/0.

En résumé : de 1873 à 1874, diminution de 9 millions 1/2 pour l'ancien réseau; de 610,570 francs pour le réseau spécial; augmentation de 912,863 francs pour le nouveau réseau, et de 1,828,491 francs pour les compagnies diverses. La récapitulation générale de tous ces résultats accuse un déficit de 7,326,729 francs; le revenu kilométrique s'est abaissé en moyenne de 32,823 francs à 31,371, donnant un déficit moyen de 1,452 francs par kilomètre ou 4.42 0/0. Il y a tout lieu d'espérer que cette situation ne tardera pas à s'améliorer, et que le dernier trimestre de 1874 verra s'atténuer ce déficit. Les relevés hebdomadaires des recettes des chemins de fer témoignent en ce moment, d'ailleurs, d'un mouvement ascensionnel continu sur de nombreuses lignes. Ajoutons enfin que le malaise n'a pas été spécial aux chemins français, mais que dans le reste de l'Europe, en Amérique même, la crise s'est également fait sentir.

Le même document permet d'établir une comparaison semblable entre les années 1869 et 1874; cette comparaison est d'un haut intérêt. Ainsi, nous voyons que, par exemple, l'ancien réseau, dont la moyenne exploitée pendant les neuf premiers mois s'élevait, en 1869, à 9,361 kil. et comptait, en 1874, seulement 9,248 kil., a vu ses recettes monter de 403,076,205 francs à 451,745,834, soit une augmentation de 48,669,629 francs, ou 5,789 par kilomètre, c'est-à-dire 13.44 0/0. Le revenu brut kilométrique s'est élevé de 43,059 francs à 48,848.

Le nouveau réseau a présenté en moyenne, en 1874, 8,058 kil. exploités, au lieu de 6,452 en 1869 ; il montre une augmentation de recettes de 24,940,714 francs ; la recette kilométrique est montée de 14,746 francs à 14,902 ; c'est 156 francs de plus par kilomètre, ou 1.06 0/0. Pour le réseau spécial, nous avons les chiffres suivants : moyenne exploitée en 1869 (neuf premiers mois), 116 kilomètres ; en 1874, 145 ; recettes en 1869, 1,523,552 francs ; en 1874, 3,763,430, soit une augmentation de 2,239,878 francs, ou 12.821 fr. par kilomètre et 97.62 0/0, le revenu kilométrique s'étant élevé de 13,134 francs à 25,955. Pour les compagnies diverses, on relève les chiffres que voici : moyenne exploitée en 1869, 436 kilomètres ; en 1874, 1,223 kilom. ; recettes en 1869, 4,313,240 francs ; en 1874, 10,229,858 fr., soit une augmentation de 5,916,618 francs en tout, ou une diminution de 1,528 francs par kilomètre et un déficit de 15.45 0/0, pour 1874 ; le revenu kilométrique brut est descendu ici de 9,893 à 8,365 francs.

Enfin, si l'on rapproche les résultats relatifs à l'ensemble de nos voies ferrées dans ces deux années, on trouve : moyenne totale exploitée en 1869, 16,365 kilom. ; en 1874, 18,674 ; recettes en 1869 (neuf premiers mois), 504,050,966 francs ; en 1874, 585,817,805, soit une augmentation de 81,766,839 francs, ou 570 francs par kilomètre et 1.85 0/0. Cette augmentation est bien peu de chose, car en cinq ans le revenu kilométrique ne s'est élevé en moyenne que de 30,801 à 31,371 francs. L'*Economiste Français* a déjà eu occasion de montrer dans quelle forte proportion les frais d'exploitation, entamant ces recettes brutes, réduisent à peu de chose ce très-léger avantage.

L'Emprunt de la Ville de Paris. — Voici le texte du projet de loi soumis à l'examen de la commission parlementaire nommée pour étudier la question du nouvel emprunt de la Ville de Paris :

Art. 1er. — La Ville de Paris est autorisée à emprunter une somme de 220 millions, remboursable sur ses revenus, en soixante-quinze ans, à partir de 1875.

Le produit de cet emprunt sera affecté, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 1874, au paiement des dettes et autres dépenses énumérées dans le tableau annexé à la présente loi.

Il sera statué sur le mode de réalisation, par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur. Toutefois, le chiffre total de l'annuité à servir ne pourra excéder 5 fr. 60 c. 0/0. Les lots applicables aux obligations sorties à chaque tirage seront calculés suivant les mêmes proportions que celles des précédents emprunts de la Ville, le montant annuel des lots étant fixé à 900,000 francs.

Art. 2. — L'émission des bons de la Caisse municipale, autorisée, jusqu'à concurrence de 60 millions par la loi de finances du 5 août 1874, devra être ramenée, à la date du 31 décembre 1875, à la somme de 20 millions.

Art. 3. — Les actes susceptibles d'enregistrement auxquels donnera lieu l'emprunt autorisé par l'article 1er seront passibles du droit fixe de 1 franc.

Quant à l'exposé des motifs de projet de loi, les lecteurs de l'*Economiste Français*, qui ont lu le rapport de M. le Préfet de la Seine et celui de M. Albert Dehaynin, connaissent toutes les raisons qui peuvent être invoquées. Nous ne reproduirons donc pas cet exposé. Rappelons seulement que les fonds de l'emprunt seront appliqués, jusqu'à concurrence d'une somme de.............. 135.500.000
à la conversion des dettes de la Ville, et pour le surplus.............. 84.500.000
à l'exécution de travaux dont l'urgence ne saurait être méconnue.

Total égal....... 220.000 000

En ajoutant au capital le montant des intérêts et primes et des lots d'une valeur annuelle de 900,000 francs, l'amortissement exigera une somme de 12 millions pendant soixante-quinze ans, soit, au total, 900 millions. Dans ces conditions, l'intérêt moyen de l'opération ressort à un taux que le gouvernement, d'accord avec le préfet de la Seine, propose de fixer à 5 fr. 60 c. 0/0. On espère que la Ville pourra obtenir des conditions meilleures. Ici, le gouvernement croit devoir aller au-devant d'une préoccupation légitime de l'Assemblée nationale. Cette grande opération, les combinaisons financières sur lesquelles elle repose ne vont-elles pas ajouter aux charges, si lourdes déjà, que supporte aujourd'hui la population parisienne ? Le gouvernement n'a point oublié l'engagement pris, en son nom et au nom de la Ville, lors de la discussion de la loi du 5 août 1874; suivant sa promesse, les sacrifices qui étaient alors demandés aux contribuables devaient être les derniers ; ils le sont en effet, et en sollicitant de l'Assemblée nationale l'approbation de l'emprunt de 220 millions voté le 27 novembre dernier par le conseil municipal de Paris, on lui apporte l'assurance que les ressources actuelles de la Ville suffiront à cette obligation nouvelle, sans aucun impôt de plus. En effet, le budget de 1875 se règle en équilibre, bien que tous les services soient largement pourvus. Il contient et au delà les ressources nécessaires pour assurer le service de l'amortissement. Voici, rapidement, l'indication des articles, auxquels pourra puiser l'administration municipale :

1° Crédits existants, rendus disponibles par suite de l'extinction ou de la conversion des dettes auxquelles ils étaient primitivement affectés :

Emprunt de 19,500,000 francs pour la dérivation des sources de la Vanne, etc., intérêts (dépenses, chap. I, art 7).............. 1,170,000 »
Dette de la rue Curial, annuité (dépenses, ch. I, art. 18).............. 517,016 20
Bons de la caisse municipale, intérêts (ch. I, art. 24).............. 3,200,000 »
Bons de la caisse des travaux, intérêts (ch. I, art. 23).............. 854,003 50
Continuation des travaux d'architecture (crédits disponibles à partir de 1876, ch. XXXIII, art. 1, 2 et 3).............. 3,220,589 35
2° Réserve disponible du budget (ch. XXIV).. 7,084,347 08

Total des ressources.......... 16,045,956 13

Ainsi après avoir pourvu au service de l'emprunt.............. 12,000,000 »
la caisse municipale conservera la disposition tant pour le service de la dette flottante, maintenue au chiffre de 20 millions, soit par an.............. 1,050,000
que pour la continuation d'une subvention extraordinaire à l'Assistance publique de.............. 200,000

1,250,000 »

une somme de.............. 2,795,956 13
demeurant réservée pour les cas imprévus.

La Banque de France et le Règlement des réquisitions de la Commune. — La commission du budget, dans une récente séance, s'est occupée du règlement des réquisitions faites en 1871 par les agents de la Commune à la Banque de France, et qui se sont élevées à 16,695,202 fr. 33 c. Ces réquisitions ont soulevé trois difficultés : une première entre la Banque de France et la Ville de Paris, une seconde entre la Ville de Paris et l'Etat, et une troisième entre la Banque de France et l'Etat. La difficulté entre la Banque et la Ville de Paris a été résolue par un traité passé au mois d'août 1871 ; restent les deux autres, qui sont encore pendantes entre la Ville de Paris et l'Etat d'une part, et entre l'Etat et la Banque de France d'autre part.

Le compte courant de la Ville de Paris s'élevait, au 18 mars 1871, à la somme de 9,401,819 fr. 33 c. Les premiers fonds remis à la Commune ont été versés au débit de ce compte courant. Après épuisement dudit compte, la Banque de France, ayant subi de nouvelles réquisitions, a payé, à ce qu'elle prétend, pour compte de l'Etat, et cette seconde série de paiements a atteint la somme de 7,293,383 francs. Après le triomphe du gouvernement régulier et dès les premiers jours de sa réorganisation, l'administration municipale de Paris voulut rentrer dans les 9,400,000 francs de son compte courant, et comme la Banque refusa de les payer, sous prétexte qu'elle en avait remis les fonds aux maîtres de l'Hôtel de Ville, ce fut à l'Etat que la Ville s'adressa pour obtenir cet argent, dont le besoin le plus urgent se faisait sentir. Une somme de 9,400,000 francs a été en conséquence versée par le Trésor à la Ville de Paris pour tenir lieu de pareille somme qui se trouvait, par le fait, en litige entre la Banque de France et la Ville de Paris. Le versement qui a été opéré à cette époque figure dans les comptes spéciaux du Trésor et n'a, jusqu'à ce jour, donné lieu à aucun règlement définitif.

A l'époque où a été émis l'emprunt municipal de 350 millions, en 1871, la Ville de Paris a renoncé à réclamer les 9,400,000 francs à la Banque et s'est contentée de demander qu'on lui attribuât, à titre définitif, le versement de pareille somme fait par le Trésor public à la Caisse municipale. Cet arrangement a été conclu dans le cabinet du ministre des finances entre le ministre, le préfet de la Seine et les régents de la Banque. Il ne résultait pas de cet arrangement que l'Etat abandonnait à la Ville de Paris les 9,400,000 francs en litige ; mais la question devait être traitée entre l'Etat et la Ville de Paris, en dehors de la Banque de France. Pour les 7,293,000 francs remis à la Commune en sus du compte courant de la Ville, la Banque prétendait et prétend encore que l'Etat en est responsable au même titre que la Ville prétendait et prétend encore que l'Etat est responsable des premiers 9,400,000 francs, par cette raison que l'Etat a connu et autorisé les versements faits à la Commune, tant pour les 9 millions que pour les 7 millions de francs.

Tels sont les faits que la commission du budget a examinés. Il est certain que les espèces sont sorties pour 9,400,000 francs du Trésor et pour 7,000,000 de la Banque de France, et que le compte définitif est encore à régler. Le Trésor prétend que les comptes de la Ville de Paris et de l'Etat ont été réglés par une transaction générale lors de l'allocation des 140 millions, et il redemande, en conséquence, à la Caisse municipale les 9,400,000 francs avancés en juin 1871 ; mais la Ville soutient de son côté qu'il ne peut pas y avoir eu de transaction dans une affaire qui, à l'époque où l'on a voté la loi des 140 millions, n'avait fait l'objet d'aucune délibération. Le Trésor public prétend en outre que la responsabilité légale de l'Etat n'est pas engagée vis-à-vis de la Banque par une simple correspondance ministérielle, à la suite de laquelle il n'est intervenu aucune loi. Un grand nombre de membres de la commission du budget pensent que le mieux serait de traiter la question en équité. Il y a eu un sinistre ; ce sinistre monte à 16 millions de francs. Par qui doit-il être supporté, si ce n'est par ceux qui ont profité du sauvetage ? La Banque de France, la Ville de Paris, l'Etat ont profité de ce qu'il a été payé, si l'on peut s'exprimer ainsi, une rançon de 16 millions. La perte devrait être, en toute justice, divisée également entre la Banque de France, l'Etat et la ville de Paris. La commission du budget a demandé au ministre de compléter l'instruction et de lui apporter son avis sur le meilleur mode de règlement.

Les Sinistres maritimes pendant le mois d'octobre 1874. — La direction du *Bureau Veritas* vient de publier la liste des sinistres maritimes, signalés pendant le mois d'octobre 1874, concernant tous les pavillons. Elle fournit les statistiques suivantes : Navires à voiles signalés perdus, 210, savoir : 105 anglais, 23 français, 21 norwégiens, 18 allemands, 11 hollandais, 7 danois, 7 suédois, 4 italiens, 4 russes, 3 américains, 2 autrichiens, 2 espagnols, 1 portugais et 2 pavillons inconnus. Dans ce nombre sont compris 5 navires à voiles supposés perdus corps et biens, par suite de défaut de nouvelles. Navires à vapeur signalés perdus, 12, savoir : 4 anglais, 4 français, 1 espagnol, 1 hollandais, 1 norwégien et 1 suédois. Dans ce nombre sont compris 2 navires à vapeur supposés perdus corps et biens par suite du défaut de nouvelles. Ces chiffres sont assurément tristes, mais on a tout lieu de redouter pour novembre, et surtout pour décembre, une progression énorme dans le nombre des sinistres, en raison des ouragans qui ont sévi de toutes parts.

Le Commerce de Batavia. — D'après un document administratif publié à Batavia, la valeur des importations à Java, pendant le cours de la dernière année fiscale, a un peu dépassé 80 millions de florins (y compris 14 1/2 millions en espèces), 67 millions 1/2 pour compte du commerce particulier, le surplus pour celui du gouvernement. L'année précédente, on était resté à 70 millions. Les exportations, fort supérieures aux importations, ont été de 176 millions de florins, dont 43 1/2 pour compte du gouvernement. Il y a un progrès notable, puisque précédemment on était resté à 132 millions.

Sur 36 millions et demi de marchandises venues d'Europe, la Hollande revendique 28 millions 3/4 de florins ; l'Angleterre, 6 1/2 ; la France, 727,000. Les tissus de coton tiennent le premier rang avec 31 millions 3/4 ; viennent ensuite les provisions, 3 1/2 ; les boissons, 3 millions. L'exportation se dirige, presque en totalité, sur la Hollande : 73 millions et demi ; l'Angleterre ne figure que pour 1 million ; la part de la France est tout à fait insignifiante : 73,000 florins. Le café constitue une très-forte partie des expéditions ; il en a été embarqué pour 38 1/2 millions de florins (26 1/2 pour compte de l'Etat) ; sur 8 millions 3/4, valeur de l'étain, le gouvernement en revendique 6 3/4 ; le sucre chargé en totalité pour compte des particuliers, atteint 41 millions 1/2. On compte aussi pour 2 millions 1/2 d'indigo.

Ces chiffres attestent l'importance du commerce dont Java est le théâtre ; après le continent indien, il n'est guère de colonie plus importante. Les Anglais, on le sait, la conquirent en 1811 sur la Hollande, alliée à cette époque (très-malgré elle) de la France ; ils la rendirent en 1814, mais, depuis, cette restitution leur a causé de vifs regrets.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Le ralentissement des affaires que notait notre dernière revue s'est encore reproduit cette semaine pour la même raison. L'approche de la fin de l'année et les fêtes qui l'accompagnent sont toujours le signal d'une diminution marquée de l'activité industrielle et commerciale, et le mouvement ne reprend guère qu'après la première quinzaine de janvier. Nous allons même avoir à enregistrer chez nos voisins, en Angleterre, une suspension d'affaires presque complète pour la semaine de Noël qui sera une nouvelle cause d'allanguissement pour notre marché. Il n'y a donc pas à se préoccuper beaucoup du calme actuel. Nous avons même plusieurs symptômes rassurants à enregistrer, notamment le maintien du taux de l'escompte à Londres résultant d'un bilan plus favorable cette semaine, et des nouvelles des Etats-Unis faisant espérer une prochaine reprise. De la Plata nous avons reçu aussi quelques dépêches rassurantes qui permettent d'espérer le rétablissement prochain des affaires avec ce pays. Par contre, le dernier courrier des Antilles nous apporte le récit de fâcheux événements dans la partie occidentale de l'Amérique du Sud. Des troubles sérieux ont éclaté au Pérou, et on parle également de soulèvements insurrectionnels dans l'Amérique centrale.

Une circulaire du ministère de l'agriculture et du commerce vient d'inviter les importateurs d'articles français en Allemagne à apporter plus d'exactitude et de précision dans leurs déclarations afin d'éviter des difficultés de la part de la douane allemande, principalement lorsqu'il s'agit de colis comprenant des produits diversement tarifés. Ils devraient surtout s'inspirer des dispositions sur les déclarations de douane contenues dans la nouvelle loi douanière du Zollverein. Il serait surtout utile pour les fabrications d'un

genre nouveau qui ne seraient pas dénommées au tarif, d'en présenter un échantillon afin de s'assurer du régime que la douane allemande se proposerait de leur appliquer par voie d'interprétation.

Note est également à prendre d'un décret du gouvernement espagnol en date du 15 juillet 1874, sur de nouveaux droits consulaires, et établissant qu'il sera payé 1 peseta (1 fr. 10 c.) par chaque colis de marchandises inscrites sur les factures des chargeurs, et qui doivent être en même temps portées sur le manifeste que les capitaines ont à présenter à l'administration de la douane du port de destination.

Des modifications assez importantes vont avoir lieu à partir du 1er janvier prochain, dans le service desservi par les steamers de la « Royal Mail steam packet Company », entre Southampton et les Antilles. Les steamers partant de Southampton le 2 de chaque mois et attendus en retour à Plymouth le 30, toucheront à Port-au-Prince (Haïti) au lieu de Jacmel. Il n'y aura plus qu'une malle par mois pour Porto-Rico, par le steamer du 2 de chaque mois et seulement aussi une malle par mois pour Tabago par le steamer du 17 avec retour par la malle du 30.

Puisque nous traitons le sujet des communications transatlantiques, il est fortement question à la Compagnie générale transatlantique d'inaugurer dans le premier trimestre de l'année prochaine une nouvelle ligne mensuelle entre le Havre et Colon, *via* Bordeaux, Saint-Thomas, le Cap Haïtien, Port-au-Prince, Santiago de Cuba, et Kingston (Jamaïque), et en correspondance avec les steamers anglais et américains qui desservent la côte du Pacifique.

Nous avons annoncé en son temps la fondation, à Bruxelles, d'une bourse métallurgique hebdomadaire. Cette réunion a pris depuis un grand développement, et son succès vient de provoquer la formation, à Bruxelles également et dans le même local, d'une Bourse aux cuirs, peaux, écorces. Plus de deux cent cinquante négociants se sont réunis à la première séance, se promettant de s'y retrouver désormais régulièrement tous les vendredis, de midi et demi à deux heures de relevée.

Dans la dernière livraison du « Recueil consulaire » belge, nous trouvons quelques rapports, présentant des éléments fort intéressants pour notre propre commerce et ayant surtout sur ceux publiés par notre administration l'avantage d'être de date beaucoup plus récente.

Le commerce d'Alexandrie (Egypte), pendant l'année 1873, y est représenté par les chiffres suivants :

	1873	1872	1871	1870
Exportations... Fr.	354.180.825	348.580.200	259.113.880	192.738.770
Importations...	167.520.600	153.322.000	145.411.000	126.350.000
	186.660.225	192.258.200	113.702.880	66.388.770
Exportat. part. de la France.....	18.540.000	10.342.000	13.773.000	14.000.000

La France, comme on le voit, a vu ses échanges augmenter avec l'Egypte.

La navigation du port d'Alexandrie a employé l'année dernière à l'entrée 492 paquebots ou steamers-poste réguliers, 1,987 navires marchands à voiles et 441 à vapeur. A la sortie, on a compté 480 paquebots, 2,013 voiliers et 467 vapeurs de commerce. Le tonnage total à l'entrée a été de 1,307,890 tonnes contre 1,408,164 à la sortie. Port-Saïd a exporté en 1873, 393,800 hectolitres graine de coton d'une valeur de 3,664,000 francs sur laquelle la France a reçu 12,400 hectolitres valant 128,000 francs. Les importations à Port-Saïd n'ont pas dépassé 8,631 tonnes. Ce port a été visité par 560 navires jaugeant 162,020 tonneaux.

Le commerce de Memel pendant l'année 1873 a donné des résultats satisfaisants, principalement pour les bois de construction et les opérations d'affrétement. Par contre, le manque de voies ferrées a rendu insignifiantes les affaires en céréales, lins, chiffons, peaux d'animaux, etc. Une ligne de Memel à Tilsitt en construction sera terminée dans un mois ou deux. Voici les chiffres du trafic pour 1873 et 1872 :

	1873		1872	
	par terre.	par mer.	par terre.	par mer.
Importations. Th.	7.811.300	2.298.800	7.559.300	2.531.100
Exportations.	832.800	2.895.600	9.765.800	
	19.938.500		19.896.200	
Mouvement du port :	Entrés.	Sortis.	Entrés.	Sortis.
Tonnages, lasts.	119.498	116.341	119.815	122.605
Navires.	1.261	1.240	1.199	1.224

La France pour sa part, a dû recevoir 6 navires seulement, 702 lasts contre 1,111 en 1872. Le fret pour les ports du nord de la France avec lin, chiffons, grains et graines de lin, par navires à voiles de classes supérieures, a été de sh. 35 contre sh. 37 payé en 1872, par tonneau anglais. Le fret de retour pour Cette a été de sh. 17 contre sh. 16 à 16 1/3 en 1872.

On trouvera plus loin notre revue bi-hebdomadaire agricole. Notre revue des marchés d'importation et des centres industriels continue à présenter un intérêt très-limité. Les deux produits qui avaient pu maintenir assez fermement leur prix depuis le commencement du semestre ont participé cette semaine à la faiblesse générale. Nous voulons parler des laines et des cafés, qui n'ont pas encore subi de dépréciation sérieuse comme prix, mais qui commencent à voir leur position sérieusement menacée.

En cotons, la consommation a fait quelques achats qui ont redonné du ton au marché. Le marché des soies a peu varié cette semaine. Nous en dirons autant des sucres qui restent faibles, et même des cacaos. Il y a un regain de fermeté sur les métaux, mais l'industrie métallurgique a toujours peu de demandes, ce qui est, du reste, périodique à cette époque-ci de l'année. Les charbons ont décidément leur saison manquée, et les froids ne sont pas assez sérieux, ni assez durables pour qu'il y ait maintenant grand espoir de relever les prix. Nous donnons ci-dessous quelques détails sur la plupart des articles que nous venons d'énumérer.

Cotons. — Voir plus loin nos correspondances du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, Zurich, Manchester et New-York.

Laines. — Peu d'affaires cette semaine, les dépêches de la vente publique d'Anvers venant confirmer la faiblesse mise à jour par les dernières enchères de celles de Londres. La consommation s'est par suite presque complétement retirée du marché, attendant que la position future de l'article soit mieux définie. Ce sont du moins les dispositions qu'elle a montrées aux enchères tenues la semaine dernière à Bordeaux, et par abstention sytématique dont elle a fait preuve au Havre et à Marseille, sur le marché de gré à gré. Jusqu'à présent, cependant, les prix ont pu se maintenir. La question est de savoir si nous pourrons en dire autant la semaine prochaine?

La fabrique est peu satisfaite de son côté de l'écoulement de ses produits. Roubaix et Tourcoing notamment ont beaucoup souffert cette saison de la concurrence de Leeds et de Bradford, pour qui la mode semble se prononcer en ce moment. Il en est de même à Elbeuf, où la difficulté de vendre en gros à Paris et en province a eu son contre-coup au point de décider plusieurs industriels à suspendre la mise en œuvre de tissus d'été pour se consacrer à celle des tissus d'hiver. Il y a un peu plus de demandes pour les articles demi-saison, mais à des prix peu rémunérateurs, et les unis-noirs sont presque seuls véritablement recherchés. Dans le Midi, on se plaint aussi, mais la saison est encore trop peu avancée pour qu'il y ait encore rien de perdu de ce côté. Lisieux fait exception; on y est très-satisfait et les articles d'hiver livraison immédiate sont très-courus.

Soies. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

Cafés. — Cet article reste fort calme et la spéculation et la consommation paraissent décidément s'être retirées du marché, du moins jusqu'à nouvel ordre, sous l'impression de nouvelles défavorables, parvenant de divers marchés européens. Les prix se sont à peu près maintenus jusqu'à ce jour, mais malgré cela la tendance paraît être en faveur des acheteurs, qui obtiendraient sans doute des avantages s'ils montraient seulement quelques dispositions à engager des affaires. Londres est faible ainsi que Hambourg. Cependant les statistiques mensuelles qui viennent d'être publiées ne sont pas défavorables, du moins pour les débouchés sur les six principaux marchés d'Europe pendant le mois écoulé qui ont été de 510,000 qtx. contre 410,000 en novembre 1873 ; les importations comportent 442,000 qtx. contre 265,000 seulement en novembre 1873. Les stocks sur les mêmes marchés sont actuellement de 1,165 milliers de quintaux contre 1008 qtx. en 1873 et 860 qtx. en 1872.

Cacaos. — Toujours faibles pour les qualités communes, qui sont fort abondantes en ce moment sur le marché anglais. Les sortes supérieures sont mieux tenues pour la raison contraire, mais les affaires sont fort calmes en général.

Sucres. — Les sucres coloniaux sont toujours assez déprimés par suite de la faiblesse continue des provenances indigènes et de la réserve de la raffinerie qui en est résultée. Voir plus loin notre revue spéciale des sucres.

Cuirs. — La tendance est toujours très-satisfaisante pour ce produit, et malgré des affaires assez restreintes, les prix n'ont aucune difficulté à se maintenir. Il est arrivé quelques renforts cette huitaine, apportés par steamers, mais qui n'ont pas sensiblement augmenté les stocks qui sont toujours très-réduits, au Havre et à Bordeaux.

Suifs. — Marché assez animé cette huitaine, et en hausse marquée de fr. 1 à fr. 1,50; le dernier cours pratiqué à la bourse de mercredi, à Paris, étant de fr. 98 et même fr. 98,50, les 100 kil., pour suif de boucherie. La cote officielle a été fixée un peu plus bas à fr. 97. Toujours peu d'affaires en suifs exotiques sur nos places d'importation. Londres est ferme.

Métaux. — La huitaine se termine avec assez de fermeté, tant sur les cuivres et les étains que sur le plomb et le zinc. Il a été même traité quelques affaires assez importantes en étain, aux prix que nous donnons plus loin, dans notre prix-courant de la place de Paris. A Londres, on a fait des affaires considérables en cuivres, ces derniers jours, aux cours de liv. st. 84 à 84,10, Chili, liv. st. 85 pour prompte livraison, liv. st. 84,10 pour livrable. Le marché de l'étain est inactif, on cote les Détroit liv. st. 92,10 à 93; il ne se fait rien en zinc et en plomb.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — La position du marché ne s'est pas sensiblement modifiée, malgré la rareté des nouvelles commandes, et l'opinion générale semble être en faveur du maintien des prix actuels, pour les fers. La baisse des fontes, en Angleterre, a déterminé un peu de faiblesse sur le même article chez nous, et l'on paie maintenant, en Champagne, fr. 135/145 pour 2e fusion au coke n° 1, et fr. 112/120 pour dito n° 2; la fonte affinage a généralement maintenu ses cours de fr. 130/135 pour qualité au bois, et de fr. 110/115 pour qualité mixte.

En Belgique, le fait saillant de la huitaine a été une réduction de 10 0/0 sur les salaires, proposée par les industriels de Charleroi, baisse qui a été acceptée par leurs ouvriers. Il y a, par suite, lieu d'espérer une légère baisse qui amènera, sans doute, quelques affaires.

CHARBONS. — La situation ne s'est pas améliorée, et les prix restent faibles et surtout irréguliers, chacun faisant des concessions plus ou moins importantes, suivant le besoin plus ou moins grand qu'il éprouve de réaliser. — Voici quels sont, actuellement, les prix demandés par les houillères; prix beaucoup trop élevés pour l'état actuel du marché, devons-nous ajouter, et qui sont presque nominaux :

	Charleroi demi-gras.	Charleroi maig. flamb.	Flénu de Mons	Nord et Pas-de-Calais.
	—	—	—	—
Gaillette.....Fr.	34/36	28	33	»
Gailleterie......	32/34	27	31/32	»
Gailletins.......	»	26	»	»
Tout-venant.....	17/18	»	18	19/23

La faiblesse domine également sur le marché belge, et les houillères traitent facilement à fr. 2, 3 et même 4 au-dessous de leurs tarifs officiels, quand le marché en vaut la peine.

SUCRES.

Paris, le 17 décembre 1874.

L'activité de la fabrication est très-grande, ainsi que le constate le tableau officiel de la production et du mouvement des sucres indigènes, depuis le commencement de la campagne jusqu'à la fin de novembre dernier. Les charges résultant des défécations s'élèvent à 232 millions, au lieu de 206, en 1873, soit une différence en plus de 26 millions de kilos, qui présage une forte production, estimée dès maintenant à 420 millions par les uns, et à 450 par les autres. Nous voilà loin du déficit dont on parlait avant le commencement de la fabrication, et qui se serait sans doute réalisé, sans les pluies tardives de l'automne, mais on se trompe peut-être, aujourd'hui, dans le sens opposé, et il ne faut pas oublier que le résultat définitif dépend d'excédants impossibles à estimer d'avance, et féconds en surprises.

La campagne actuelle débute dans de bonnes conditions statistiques; malgré l'excédant de 26 millions dont nous venons de parler, les stocks, tant dans les entrepôts que dans les fabriques, sont de 10 millions inférieurs à ceux de l'année dernière, et l'exportation a pris des développements qui expliquent facilement cette différence, car elle s'élève à 56 millions de plus qu'en 1873, soit 80 millions au lieu de 24.

En Angleterre, les stocks étaient, le 12 décembre courant, de 150,000, contre 188,000 tonnes, et le mouvement des importations et de la consommation ne présentait pas de différences sensibles avec les résultats de la semaine correspondante de 1873.

En Hollande, les stocks étaient de 28,000, contre 32,000 tonnes, au 30 novembre.

A la Havane et au Brésil, la récolte paraît devoir être très-abondante, mais les nouvelles de la Réunion et de Maurice font prévoir un déficit sensible.

En résumé, les stocks sont inférieurs à ceux de 1873, et la consommation progresse. Comment expliquer alors la baisse persistante des prix, surtout lorsque la production générale ne semble pas devoir dépasser les limites normales?

Il faut chercher ailleurs que dans la situation statistique de l'article les causes de cet avilissement continu des cours, et il convient, suivant nous, de l'attribuer au malaise général des affaires, et aux remaniements incessants de notre législation sucrière.

Les marchés de Paris et du Nord ont été calmes, ces jours derniers, mais il est à remarquer que les bas prix actuels provoquent des achats assez suivis, et que le warrantement prend une certaine activité; la spéculation, quoique timide, ne semble pas croire qu'il soit possible de perdre en achetant aux cours de fr. 64 les sucres blancs, fr. 59,50 et fr. 53,25, les 7/9 et les 10/13, disponibles, entrepôt Paris.

Le mois de janvier, seul, vaut fr. 64,50 à fr. 64,75, et les quatre mois de janvier à avril se traitent à fr. 65,75, base n° 3, entrepôt Paris.

Les certificats mélis, créations décembre, sont demandés à fr. 73,75.

Les raffinés sont lourds, de fr. 145 à fr. 146.

Les préoccupations sont grandes, au sujet de l'application de la loi sur l'exercice des raffineries, on paraît surtout très-embarrassé d'établir un règlement qui rende cette loi praticable et supportable. Ce sera difficile!

Les raffineurs des ports, qui viennent d'être consultés au sujet du règlement, ont tous quitté Paris sans avoir obtenu la moindre satisfaction, et ils sont partis très-désappointés. — Quant aux fabricants de sucre, beaucoup pourraient regretter que leur comité central et leurs mandataires aient déployé, dans le temps, autant d'énergie pour leur procurer le vote de cette loi sur l'exercice — car ils en voient seulement aujourd'hui les conséquences!

Est-il trop tard pour revenir en arrière? Espérons encore que non, — car l'exercice chez nous, en présence des primes déguisées chez nos voisins, c'est le suicide de notre industrie. — Que tous les intéressés se remuent, il en est peut-être temps encore. — Puis, s'il faut absolument en venir à l'exercice, tâchons au moins qu'un règlement bien étudié fasse la part du Trésor sans nous désarmer vis-à-vis de la concurrence étrangère.

J. BIVORT.

REVUE DU MARCHE ANGLAIS.

Nottingham. — Les affaires en dentelles ne se traitent encore que sur une échelle restreinte. Les acheteurs étrangers ont visité notre place, mais leurs opérations ont été très-limitées. Les articles fantaisie en soie sont très-délaissés et l'on ne s'attend guère à une amélioration jusqu'à ce que la mode ait subi un changement. La demande pour les tulles unis n'est pas active. En rideaux seulement, il y a un bon courant d'affaires, à des prix qui se maintiennent bien. Pour les filés de dentelles, la demande est limitée et les cours stationnaires.

Bradford. — Une consommation régulière de laine continue sur notre place. Les commandes se sont répétées un peu plus souvent, ce qui a produit une certaine activité d'affaires. Les filés n'ont pas donné lieu à un grand écoulement. Les négociants faisant l'exportation ont des ordres à placer, mais trouvent de la difficulté à les faire accepter par les filateurs à cause de la différence entre les prétentions des derniers et les prix autorisés par les acheteurs. Les filés retors et les numéros 30 simples, sont les plus recherchés. Les genappes ne se débitent pas facilement. Un bon roulement d'affaires se fait pour l'intérieur, mais on dit que les prix sont peu rémunérateurs.

Halifax. — Les détenteurs de laine comptent sur une reprise prochaine et des prix plus hauts. Ils affirment que les fermiers ont retenu des quantités considérables de laine plutôt que de les céder aux cours actuels. Les filés ont donné plus de signes d'activité cette semaine que d'habitude. En tissus, la demande est plus suivie en marchandises de consommation aussi bien que d'exportation. Prix raides.

Dundee. — La réduction de salaires dont il a été question il y a quelque temps paraît devoir amener une grève importante; cependant, dans la mauvaise position de notre place, il est difficile de croire que les ouvriers puissent résister à la réduction. Le marché des lins a été très-ferme pendant la semaine et un écoulement important de matière première en est résulté à des cours légèrement augmentés. Les avis de l'étranger sont de nature à activer la demande. En étoupes il n'y a pas de changement; les belles qualités maintiennent leurs prix, mais les qualités moyennes et ordinaires sont peu en faveur. Le jute est mieux tenu, il y a un peu plus d'écoulement, surtout pour les bonnes qualités.

Leeds. — La majorité de nos maisons s'occupent maintenant de leurs inventaires, et sans la vente publique de 2,500 pièces d'étoffes, il est probable que la semaine aurait été des plus tranquilles. Actuellement la demande n'est que nominale. Les maisons d'exportation n'achètent que dans des conditions de prix qui ne se présentent pas souvent. D'importantes quantités de marchandise écrue se livrent aux maisons de gros et passent de là aux teinturiers et apprêteurs.

Huddersfield. — Le temps d'aujourd'hui était très-peu attrayant, aussi la bourse était-elle bien déserte. Cependant la semaine a vu de nombreuses demandes de renseignements sur les conditions de marchés possibles pour la saison nouvelle. Quant aux articles de vente actuelle, les acheteurs étaient prêts à prendre bien plus de marchandise qu'il ne s'en trouvait en disponibilité; les stocks de toute sorte se trouvent en effet réduits au minimum.

Leicester. — La saison d'hiver de la bonneterie commence à passer; aussi la production se limite-t-elle au strict nécessaire. Les tissus élastiques continuent à souffrir d'un état de stagnation qui commence à inquiéter nos industriels; la consommation demande peu de chose et l'exportation a diminué d'une manière très-sensible.

Glasgow. — Notre débit de sucre pour cette semaine s'élève à 1,900 tonnes, ce qui constitue une petite amélioration sur la huitaine écoulée. La seule vente de sucre des Indes a été celle de 500 barriques. Environ 1,500 tonnes betterave française et belge ont été placés pour expédition décembre à février au prix de 22/6 les 88°. Il n'y a pas eu de transactions en mélasse américaine, mais le prix de gros est de 15 s. à 15/3 d.

Birmingham. — Nos expéditions aux colonies anglaises et en Espagne ont considérablement dépassé le chiffre de l'année précédente; par contre les marchés des Etats-Unis, de la Russie, des Indes espagnoles ont un peu fléchi, ce qui établit une moins-value de 11 pour cent pour les onze mois. En ce moment l'exportation, pour les marchés de l'Orient et de l'Australie est seule active. Les machines et les outils sont bien demandés par la Turquie, l'Egypte et la Russie du Sud. Des contrats de munitions de guerre pour le gouvernement espagnol se préparent en ce moment. L'exécution de l'ordre de 100 millions de cartouches pour le gouvernement allemand se termine, mais l'exécution du marché de fusils Mauser pour le même pays ne sera guère complétée avant la fin de l'année 1875.

Wolverhampton. — Les forges et les usines de notre place sont moins affairées cette semaine; cependant les industriels se refusent à admettre la moindre réduction sur les qualités de fer fini disponibles. Les acheteurs en général ont obtenu moins de con-

cessions qu'ils espéraient. Toutes les usines de premier ordre ont de nombreuses commandes à exécuter. La rareté de la fonte a donné lieu à une demande active pour les barres puddlées, qui étaient trouvables à liv. st. 7 12.6, mais dans certains cas le prix de liv. st. 7.15 était exigé. Les hématites employés dans nos environs se débitent dans le Cumberland à liv. st. 4.10. Le minerai se vend bien.

Londres. Cours des charbons.— Bebside, West-Hartley s. 22/3; Hastings-Hartley s. 22/3; Holywell-Main s. 23; Weardale s. 18/6; Walls-End-Haswell s. 28/6; Walls-End-Hawthorn s. 26/6; Walls-End-Hartlepool s. 28/6; Walls-End-Thornley s. 27/9.

K.-B. MURRAY.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS
Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	18 déc. 1874	11 déc. Semaine précédente	19 déc. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/	59 25	59 25	59 50
d° d° d° 10/13	52 75	52 75	57 25
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3	63 75	63 75	67 50
SUCRES RAFFINÉS			
Bonne sorte	145 »	145 »	152 »
Belle sorte	143 »	146 »	153 »
Certificats de sortie nouveaux	76 50	73 50	75 75
MELASSES			
Indigène de fabrique	11 50	11 »	14 50
d° raffinerie	15 50	13 50	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°	53 50	53 »	74 »
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire	250 »	» »	270 »
Ceylan d°	230 »	» »	260 »
Haïti d°	205 »	» »	260 »
Rio d°	185 »	» »	240 »
Costa-Rica	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para	140 »	» »	140 »
Guayaquil	130 »	» »	140 »
Trinité	130 »	» »	140 »
Haïti	100 »	» »	200 »
Caraque	200 »	» »	110 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France	97 »	95 50	92 »
Acide oléique	70 »	70 »	73 »
— stéarique	163 »	162 50	170 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts (1)	74 25	74 »	84 75
— — en tonne	75 75	75 50	86 25
— épurée en tonne	83 75	83 50	94 25
Lin brute tous fûts	69 »	69 25	84 »
Lin en tonnes	70 50	70 75	85 50
FARINES			
Huit marques .... le sac de 157 kil. net.	53 25	54 »	86 »
Supérieures disp ...... d° 157 kil. net.	52 50	52 75	81 75
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq.	230 »	227 50	217 50
— — — d° marq. ord.	225 »	222 50	» »
— — lingots d°	240 »	237 50	232 50
— anglais tough d°	245 »	240 »	232 50
— minerais de Corocoro (cuivre pur)	225 »	225 »	225 »
Etain Banca .... livr. Havre ou Paris.	260 »	262 »	320 »
— Détroits d°	247 50	247 50	320 »
— anglais Havre ou Rouen	247 50	247 50	307 50
Plomb de France Paris	59 50	59 50	60 »
— d'Espagne Havre	M	M »	59 50
— anglais d°	M	M	M
— belge et allemand Paris	59 50	59 50	M
Zinc de Silésie Havre	63 50	62 50	69 »
— autres bonnes marques d°	63 »	62 »	69 »
— d° d° Paris	63 »	62 50	69 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Nous n'avons aucun changement à signaler dans le prix du pain. Les diverses qualités continuent à se vendre dans les boulangeries de la capitale, 70, 65, 60 et 55 centimes les 2 kil., prix en rapport avec ceux de la farine, en laissant à la boulangerie une prime de cuisson très-variable.

En province, les prix extrêmes du pain varient de 25 à 34 centimes le kilog.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE
(*Marché de la Villette*)

1873 15 décembre.	1874 14 décembre.	Variations.
3,270 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.76 le kil. poids mort.	3,488 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.76 le kil. poids mort.	» » par kil.
14,131 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.96 le kil. poids mort.	16,632 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.26 par kil.
687 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 53 fr. les 50 kil. poids vif.	1,082 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 52 fr. les 50 kil. poids vif.	—1 fr. par 50 kil.
16 décembre. 847 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	15 décembre. 620 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2.10 le kil. poids mort.	+ 0.10 par kil.

Les divers marchés aux bestiaux de la province et celui de la Villette n'accusent sur les cours aucune variation appréciable, la tendance toutefois est plutôt faible que ferme.

Aucun changement à signaler dans les prix de la vente au détail de la viande dans les boucheries de la capitale.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 15 décembre 1874.

En Écosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 9,372 tonnes contre 11,215 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 1,843 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est ferme. Warrants 84/9.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		95	85	..
Coltness id.		100	84	..
Summerlee id.		95	81	..
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		87/6	81	..
Govan id.		97/6	81	..
Monkland id.		87/6	81	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		100	83	..
Calder id. id.		100	83	..
Carnbroe id. id.		92	82	..
Glengarnock (à Ardrossan)		94	83	82
Eglinton id.		85	80	82
Dalmellington id.		86	80	75
Kinneil (à Bo'ness),		90	78	72/6
Shotts, id.	Bessemer.	95	90	..
	Ordinary.	97/6	84	..
Almond, id.		87	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	95	..	..
	Ordinary.	87/6	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		85	80	..
Lumphinnans. id.		..	77/6	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 16 décembre 1874.

FILÉS.

		le k.
Chaîne 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.	à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	à 3.40	»
Chaîne 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.55	»
Chaîne 40 id.	à 4.10	»
Trame 50 id.	à 4.25	»
Chaîne 40 Jumel	à 4.20	»
Trame 50 id.	à 4.30	»
Chaîne 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»

TISSUS DE COTON.

		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils...........Fr.	à 0.36	»
Id. » 18 »	à 0.38	»
Id. » 20 »	à 0.40	»
Id. 68 20 »	à 0.43	»
Id. 70 21 »	à 0.45	»
Id. 75 26 »	à 0.54	»
Percale 80 26 fils.	à 0 50	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.35	»

Conditions de la place : escompte, 2 0/0; terme, 30 jours.)

La demande se ralentit, mais les prix n'en sont pas moins fermes.

PRIX COURANT DE LA PLACE DE ZURICH.

Zurich, le 16 décembre 1874.

Marchandise prise à Zurich. Escompte 2 0/0. Terme 30 jours. Valeur en francs fédéraux suisses. (Change sur France, places banquables, au pair).

TISSUS ÉCRUS.

Calicots lisses ordinaires. — Chaîne 30/32. Trame 36/38.

Duitages	16/14	16/16	19/17	19/19	19/21	21/21
Centimètres						le mètre
65	19 3/4	21 1/4	24	—	—	—
70	21 1/2	23 1/4	26	—	—	—
75	23	24 1/2	28	—	—	—
85	—	—	31	33	—	—
90	—	—	32 3/4	34 3/4	37 1/4	40
108	—	—	38 1/4	41	44 1/2	—
118	—	—	41 1/2	44 1/2	48	—
119	36 3/4	38 3/4	42 1/2	45 1/2	49	—
135	42 3/4	45 1/4	51 1/2	55 1/2	60	—

FILÉS DE COTON.

Numéros français.

Chaîne 27/29 Amérique en bobines.	3,36	cents le	kilogramme.
— 40 Jumel	4,50	—	—
— 58/60 —	5,60	—	—

Trame 36/38 Amérique en cannettes	3,20 cents le kilogramme.	
— 50 — —	4,05 —	—
— 98/100 Jumel —	7,70 —	—

Le calicot 90 cent. Chaîne 30, trame 34, dit « lourd », vaut 2 cents. de plus.

Percales 90 c. 24/26, Chaîne 40, Trame 50, 47 cents le mètre.

Jaconats 82 c. 22/18, Chaîne 58/60, Trame 98-100, 31 cents le mètre.

Toujours la même situation, les tisserands sont très-occupés et les prix des calicots haussent.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, 30 NOVEMBRE.

Les affaires tendent à prendre une tournure favorable sur notre place et nous commençons à espérer que la saison finira d'une façon moins triste qu'à son commencement, surtout si l'on n'abandonne pas le système de prudence pratiqué par notre commerce sérieux, depuis la crise de l'année dernière. Le marché de l'or a de nouveau haussé par suite de l'augmentation sensible des exportations; on clôture à 112, et l'adjudication des 500,000 dol. mis en vente par le Trésor, a eu lieu de 110 73 à 111 79. Il a été importé, pendant la semaine, pour 6.198.752 dol. et exporté pour 3,991,057 dol. sur lesquels 2,188,490 dol., or et argent. L'argent est toujours aussi facile. On emprunte à 2 0/0 sur fonds publics, de 3 à 3 1/2 sur actions de chemin de fer. Le papier de commerce se négocie, de 7 à 10 0/0 pour bonnes signatures et de 5 à 6 1/2 0/0 pour celles de premier ordre. Le change est très-ferme, de 5.16 1/4 à 5.14 3/3 pour Paris 60 jours, de 5.12 1/2 à 5.11 1/4 pour dito 3 jours; de 4.85 à 4.85 1/2 pour Londres 60 jours et de 4.90 à 4.90 1/2 pour dito 3 jours.

Les importations de marchandises sur notre place pendant la semaine, sont encore en diminution pour les dry goods, mais en augmentation sur tous les autres articles. Les affaires ont été un peu moins actives, à cause de la fête du Thanksgiving, mais l'esprit du marché demeure très-satisfaisant et l'on compte beaucoup sur une reprise.

En provisions, on a payé un peu plus cher pour porc salé à livrer; 20.50 à 21 dol. pour mess disponible, 21.25 pour janvier-février; le lard est en baisse de 10 1/2 à 11 c. pour long clear disponible. Il règne une meilleure demande sur le bœuf. Le saindoux est bien tenu à 14 3/4 c. Wilcox disponible. Le suif est plus ferme de 8 3/4 à 8 13/16. Les pétroles sont calmes à 11 c. La résine épurée est plus active à 2.35 dol.; la térébenthine vaut 35 1/2 à 37 c.

Le marché du coton a été actif et ferme au début, avec un peu plus de faiblesse sur la réception d'avis du Sud annonçant de fortes recettes, et aussi sur une dépêche en baisse de Liverpool. On a vendu en livrable 8,666 b., dont 3,882 pour l'exportation. Les derniers prix pratiqués ont été de 15 3/8 à 15.13 32 c. pour janvier, 15.23-32 c. pour février, 16 c. pour mars, 16.19-32 c. pour juin.

En dry-goods, on a fait quelques réassortiments pour l'intérieur, ce qui est la preuve d'une certaine amélioration dans la marche de la consommation. Le demi-gros a fait quelques affaires, mais les prix obtenus sont toujours peu rémunérateurs. Les lainages sont très-réduits comme stock, principalement les cachemires noirs et les mérinos couleurs. Il s'est encore fait des encans assez forts, mais toujours à prix très-bas.

Le marché des vins a été assez animé, l'approche des fêtes étant toujours le signal d'une recrudescence d'activité; cependant les prix n'ont pas varié. Le marché des alcools est languissant; on a vendu 100 barils pour l'exportation à 56 cents.

Les fruits sont plus fermes. On a fait des raisins de Valence de 10 1/4 à 10 3/8 c. papier; il y a un peu de faiblesse sur les prunes, qui valent 12 1/2 à 13 1/2 c. papier. On a fait des affaires importantes en amandes du Languedoc à 18 1/4 c. la livre. Les sardines sont plus fermes de 22 1/2 à 24 1/2 c., pour 1/2 boîtes, et de 12 3/4 à 13 1/4 c. pour 1/4 de boîtes.

Les frets sont en hausse. On a payé sh. 5 pour huile de pétrole brute à destination de Dunkerque, 25 c. pour Gibraltar à ordres.

MANCHESTER, 17 DÉCEMBRE 1874.

Depuis huit jours, notre marché suivant complétement en cela celui de Liverpool, vient de passer par une semaine de grand calme avec un peu de baisse principalement en filés; les bonnes marques tant en filés qu'en tissus étant généralement assez engagées sont restées néanmoins assez fermes; mais les autres ont dû être vendues en baisse et, si cela continue, seront encore la semaine prochaine un peu au-dessus des cours actuels surtout par suite de la demande qui sera probablement assez restreinte comme cela a lieu tous les ans à l'approche des fêtes de Noël.

FILÉS. — Il y a peu de demande et les prix sont généralement en faveur des acheteurs; on a obtenu des concessions de 1/8 et même 1/4 sur la majorité des filés simples et doubles.

TISSUS. — Les shirtings pour les Indes et la Chine sont délaissés; les tissus pour impression sont pratiquement en baisse de 1 1/2; les jaconas et longottes sont cotés sans changements, les tissus lourds continuent à être d'une vente très-difficile.

ÉPINAL, LE 17 DÉCEMBRE 1874.

Calicots — 3/4	60 portées	16 fils	35 1/2	à	36
»	»	18 »	37 1/2	»	38
»	»	20 »	39 1/2	»	40
» 68	»	20 »	42 1/2	»	43 1/2
» 70	»	21 »	44 1/2	»	45
Chaîne 27/29 Amérique.			3.30	à	3.35
Trame 36/38	»		3.40	»	3.50

Bonne demande, prix très-fermes.

ROUEN, 17 DÉCEMBRE 1874.

Les prix des tissus écrus sont fermement tenus, et la vente en est régulière malgré la résistance des acheteurs à accepter les cours actuels.

Cette semaine, les acheteurs du dehors sont plus nombreux que pendant les dernières semaines que nous venons de passer. L'indienne commence à vendre assez largement, et l'ensemble de la situation reste dans les meilleures conditions au point de vue du maintien des cours actuels.

On cote :

Calicot, etc, 30 impressions 8k60	36c 1/2 à 37	le mètre.
— — 8k.	34c 1/2 à 35	—
Cretonne, première qualité.....	66c » à 68	—
Bonnes qualités moyenne.....	64 » à 65	—
Sortes secondaires............	60 » à 63	—
Longotte impression..........	54 » à 55	—

LILLE, LE 17 DÉCEMBRE 1874.

Nous touchons au moment où les affaires vont reprendre, du moins pour les tissus de lin; les acheteurs de l'intérieur commencent à arriver, mais les achats importants ne se font qu'après le 25 décembre, et il ne faut donc pas s'étonner de ce que les opérations n'aient encore été que très-restreintes. Bien que le marché soit encore des plus calmes, nous sommes heureux de pouvoir constater que la situation est actuellement meilleure que l'année dernière à la même époque; il n'y a plus guère, en effet, de métiers arrêtés, et le stock est moins considérable qu'en décembre 1873. Il faudrait, pour remettre ce genre d'affaires dans une bonne situation, une poussée vigoureuse qui débarrasse entièrement la fabrique et relève les prix, qui ne sont pas en rapport avec ceux de la matière première. Les affaires en toiles écrues et blanchies continuent à être limitées; la toile à teindre est plus recherchée, et il s'en est assez bien traité depuis deux mois.

Les fils sont depuis longtemps fort abandonnés, et la filature, dans le but de ne pas accumuler de stocks, a fait toutes les concessions possibles sur les prix. Depuis quinze jours, la baisse est arrêtée pour deux raisons qui ne laissent pas d'avoir leur valeur : la première, c'est la hausse des lins, que je vous ai signalée; la seconde, l'espoir d'une reprise dans la vente de la toile au mois de janvier prochain. Aussi les filateurs refusent-ils toute concession nouvelle et demandent même une légère hausse qui, en quelques cas, leur a été accordée.

Les lins de pays, comme ceux de Russie disponibles, se sont bien vendus cette semaine et à prix très-fermes. Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit :

Par la principalité de Lille, du 1er au 10 décembre :

	Importations.	Exportations.
	—	—
Lin.........	36.378	43.652
Fils.........	11.038	51.244
Toiles......	6.583	89

Par le port de Dunkerque, du 8 au 14 décembre :

Importations.		Exportations.	
—		—	
Lin	377.585	Fils de lin......	6.540
Jute	101.440	Fils de jute.....	8.330
Chanvre.......	587	Toiles de lin....	3.537
Etoupe	1.500	Toiles de jute...	1.300
Fils de lin.....	817		

L'amélioration qui s'est produite à Belfast se maintient; à Dundee, les bons fils se vendent bien, mais les qualités inférieures sont délaissées; les fabricants de toiles sont bien occupés. En Belgique, la vente des fils s'est améliorée, principalement pour l'exportation.

On est peu satisfait, à Roubaix et à Tourcoing, de la tournure qu'ont prise les affaires pendant cette campagne; quelques manufactures marchent en plein, mais toutes n'ont pas la quantité d'ordres que l'on pouvait espérer; la concurrence de Bradford, favorisée par les caprices de la mode, est la cause de tout le mal. Ceci s'applique surtout aux tissus mélangés et aussi aux lainages; les draps de Roubaix continuent à être très-recherchés.

Notre marché aux blés était hier assez fort; la vente a été hier assez active, avec une baisse de 0 fr. 50 à l'hectolitre. Les farines sont offertes en consommation à 34 fr., mais les transactions sont difficiles.

Les affaires en alcools continuent à être excessivement calmes, les cours sont faibles pour toutes les époques et les acheteurs se montrent des plus réservés. Les derniers cours cotés sont :

3/6 fin disp.. nu........................	46 »	»
— courant, logé	51 »	»
— à livrer 4 premiers, logé..........	53 »	»
— — 4 d'été —	55 »	à 54 50
— — 1 prochain —	51 50	»

Les transactions en sucres indigènes ne sont guère plus actives; nous cotons :

Sucre blanc, base n° 3.........	63 »
— — n°s 7 à 9 88°..	57 50 à 57 75
— — n°s 10 à 20...	52 50 à 52 75
— pain 6 kil. n° 1...	150 »

Pas de changement important à signaler pour les charbons; on s'occupe activement d'augmenter la production dans le Nord et le Pas-de-Calais; les anciennes mines creusent de nouveaux puits; des compagnies se forment, soit pour créer de nouvelles entreprises, soit pour remettre en exploitation les anciennes concessions abandonnées. Parmi ces dernières, nous devons citer Marly-lez-Valenciennes, dont la souscription a été plus de deux fois couvertes; il est question aujourd'hui d'une nouvelle émission pour la mise en exploitation des mines de Crespin, dont le territoire touche à celui de la Compagnie d'Anzin.

LYON, LE 17 DÉCEMBRE 1874.

Soies et Soieries. — On ne peut pas dire qu'on en ait fini avec la baisse; pourtant la dernière cote témoigne de moins de découragement que la précédente; et même, sur certains articles, particulièrement sur les marques privilégiées, il y aurait plutôt une tendance à la reprise.

Nous sommes, du reste, dans un entre-deux de saisons qui appelle de lui-même un temps d'arrêt. Ira-t-on ensuite du côté de la hausse? Retournera-t-on à la baisse? cela dépend de l'intensité des demandes pour la saison de printemps, demandes qui commencent en janvier. Jusque-là, on tâtonnera, sans que les affaires prennent une allure décidée.

Ce qui maintient la situation et enraye les cours, c'est la continuation de la demande de la matière première qui se poursuit, appuyée solidement sur la demande corrélative et persistante de la marchandise fabriquée.

Le marché de Milan manifeste bien quelque velléité de reprendre son assiette, mais il est plus atteint que les autres; c'est toujours lui qui prend l'initiative des offres. Il semble que ce marché qui, depuis cinq ou six ans, et surtout à la suite de la guerre, avait fait de grands efforts pour se grandir au détriment de celui de Lyon et de Londres, est en voie de reperdre une partie du terrain qu'il avait gagné. Il avait pensé pouvoir accaparer les consignations des soies d'Italie, et mettre, par la création de grandes banques de crédit, des capitaux en quantité suffisante à la disposition des fileurs et des mouliniers, de manière à leur permettre de se passer des ressources de la place de Lyon. Mais ces visées paraissent dans ce moment subir un échec. C'est l'argent qui manque le plus pour les soutenir. De là, l'espèce de désarroi ou de laisser-aller dont nous sommes témoins. Tout y a aidé : la pénurie financière qui a toujours sévi plus ou moins en Italie, et aussi la faveur extraordinaire soudainement revenue aux soies de Chine, lesquelles ont fait délaisser celles d'Italie, surtout dans l'emploi de l'étoffe de couleur; bref, le déplacement qui s'était opéré au profit de Milan semble vouloir s'effectuer maintenant au profit de Lyon. Il ne serait pas impossible que d'ici à peu de temps les fileurs et les mouliniers italiens ne trouvassent, comme autrefois, avantages à venir consigner leurs soies à Lyon, où de plus grandes facilités leur seraient offertes. Ce n'est pas notre fabrique qui s'en plaindrait.

En étoffes, c'est toujours les qualités moyennes et basses qui sont recherchées. L'étoffe chère est délaissée tant en noir qu'en couleur. Il y a encore une certaine difficulté à remplir les commissions, attendu que l'étoffe moyenne se fabrique à la campagne où la production est toujours lente. Notre fabrique aura cette année des masses énormes de produits, mais ces produits étant en généralité d'un prix inférieur, le chiffre total de ses affaires n'en sera que très-faiblement augmenté comparativement aux exercices précédents.

De Londres, de New-York, comme de Paris, les nouvelles sont nulles. L'approche des fêtes et des inventaires se fait déjà sentir.

LE HAVRE, LE 17 DÉCEMBRE 1874.

Toujours même atonie dans les affaires; la plupart de nos articles restent des semaines entières sans donner signe de vie, et quand il se traite quelque chose, ce n'est guère que du détail.

Cotons. — Nous avons eu cette semaine un nouveau rapport du Bureau d'agriculture de Washington, en date du 15 décembre. C'est bien le couronnement des précédents. En effet, nous avons établi précédemment que l'on avait cultivé environ 10 0/0 de moins de terres que l'année dernière; il vient aujourd'hui affirmer qu'en général la production par acre sera moindre que dans la précédente campagne. Il conclut cependant que, vu le temps favorable à l'arrière-saison, la récolte dépassera 3,500,000 balles. Cela est des plus vagues, mais cela cadre bien mal avec ce que sont les recettes. Il était déjà arrivé 1,796.000 b. jusqu'à avant hier dans les ports; on marchait sur des recettes de 25 à 30,000 b. par jour, il y a 130,000 b. de stock dans les dépôts intérieurs, et l'on sait que les rivières dans le Sud sont encore peu navigables, et que le gros de la récolte est à venir de ce côté.

De tout cela il faut conclure que la récolte dépassera non-seulement 3 millions 1/2 de balles, mais même 4 millions, et par conséquent que les déclarations du Bureau d'agriculture n'ont pas lieu d'être.

L'Europe commence à se convaincre qu'elle a été bien trompée par ces déclarations du Bureau d'agriculture; malheureusement c'est un peu tard, car en comptant les quantités achetées et non expédiées encore, l'Angleterre et le continent ont largement 1,200,000 b. de coton américain, sur les bras à des prix de 5 à 6 fr. trop cher par 50 kil., et en chiffres ronds cela fait une différence de plus de 30 millions de francs.

Avec les excès d'approvisionnement que nous avons en perspective, les prix ont continué de fléchir à Liverpool depuis huit jours, et les Amérique ont encore perdu 1/8 à 3/16. Ici, on a été fort calme, et les cours sont en baisse d'environ fr. 1 à 2, aussi bien pour disponible que pour livrable; — le T. O. Louisiane vaut fr. 96/97; le Georgie autour de fr. 90. — En Louisiane, on a obtenu à fr. 93 mieux que low middling par navire dû. Enfin le terme Louisiane a pu se traiter à fr. 91 sur janvier, à fr. 90 sur janvier à mars.

On délaisse les Brésil, qui sont faibles et nominaux. En Surate, il y a eu un peu plus de demandes, à prix faibles aussi. La faiblesse atteint surtout le livrable. On a fait aussi à fr. 65 et à fr. 64 du good fair Oomra, embarquements de janvier à mars par steamers, les mêmes cotons que l'on payait fr. 68 et fr. 68 50 il y a quelque temps. Ces affaires nous promettent une succession d'arrivages réguliers de l'Inde, alors que l'on pensait pouvoir écouler le stock assez lourd que nous avons sur place.

Les ventes moyennes de la semaine ne vont pas à plus de fr. 6 à 700 par jour, mais les débarquements fournissent leur contingent direct à la filature, et les débouchés sont toujours réguliers. Voilà cependant plusieurs semaines que la filature ne prend pas pour ses besoins et qu'elle vit en partie sur les provisions antérieures. Il y a, en effet, un emploi considérable du coton vu la prospérité de l'industrie.

Voici l'état comparatif de notre stock :

	1874	1873
Etats-Unis...........	28.660	20.200
Brésil................	8.630	5.860
Indes................	69.970	54.200
Divers...............	3.220	3.730
	110.480	83.990
Cotons en mer :		
Etats-Unis...........	65.445	67.834
Brésil................	290	2.532
Indes................	5.967	3.891
	71.702	74.257

Sucres. — Absolument rien à dire de l'article, depuis huit jours. Nous sommes sans marchandise.

Cafés. — Les débouchés de la semaine ont encore atteint le chiffre de 11,600 sacs, tandis que nous n'avons reçu que 3,500 sacs. Il est vrai que depuis ce moment, nous avons vu arriver deux steamers de Rio, avec de gros chargements, tandis que les ventes ont été très-limitées. C'est à peine s'il s'est ainsi traité, depuis huit jours, 2,000 sacs, avec des prix faibles. On a fait du Haïti vice propre à fr. 100, du Cap sain à fr. 105, du Gonaïves sain à fr. 107. La tendance est faible, bien que la petitesse du stock ne pousse pas les vendeurs à réaliser. L'avenir de l'article est entièrement dans les avis à nous venir du Brésil.

Cacaos. — On a laissé 150 sacs Para, à livrer, à fr. 70, soit en assez forte baisse; c'est la seule affaire traitée depuis huit jours.

Cuirs. — On n'a pas fait 2,000 pièces cette semaine, et les prix sont très-faibles pour Plata secs. Il faut bien voir 5 à 6 francs de baisse sur le plus haut point.

Laines. — Nous ne savons pas si l'on a jamais traversé une semaine pareille à celle-ci, pour la nullité des affaires en laines. On n'a noté que 84 b. Plata suint, à prix soutenus sans changement.

Teintures. — Une seule vente de 6 c. indigo Nouvelle-Grenade, et quelques lots de bois, voilà tout le mouvement de la huitaine. On paie toujours 10 francs pour campêche Cap dans le port, et on a fait de l'Aquin bientôt dû à fr. 8,50, du Saint-Marc attendu en janvier à fr. 8.

Autres Articles. — C'est à peine s'ils demandent mention; on a fait quelques saindoux d'Amérique à fr. 84,25 pour Wilcox, à fr. 82,50 pour Western, plus 250 fûts suif Plata extra à des prix qui ne font pas cours.

BORDEAUX, LE 16 DÉCEMBRE 1874.

Vins. — Nous n'avons rien de saillant à signaler depuis nos derniers avis, si ce n'est que les achats des 1874 et des 1873 et 1872, continuent à la campagne.

Sur place également, diverses reventes de 1874 et de vins vieux ont été effectuées.

Spiritueux. — Nous avons eu peu de baisse à signaler; nos cours sont aujourd'hui à :

fr. 76 faible pour 3/6 Languedoc.
» 60 à 61 — 3/6 Nord.

Céréales. — Pas de changement dans les cours, qui, cette semaine, sont absolument les mêmes que la semaine dernière. On constate cependant plus d'offres de la part de la culture.

Les acheteurs espèrent que les marchés de samedi prochain seront grandement approvisionnés de blés, et qu'une baisse de 50 centimes au moins aura lieu.

Produits résineux. — Notre marché s'est un peu amélioré aujourd'hui, et nous avons à signaler une hausse de 1 franc sur l'essence de térébenthine, ce qui porte notre cours à fr. 54 nu.

Ce mouvement pourrait bien être l'effet de la fermeté de l'article à Londres, qui arrive avec le prix de 25/ pour le disponible, 26/6 pour les six premiers mois. Les vendeurs sont réservés et se tiennent fermes. La spéculation paraît jouer un rôle, car la consommation est très-limitée, et les stocks toujours considérables.

ERRATUM. — Correspondance du 9 décembre. Lire à la place du mot *vend*, qui termine le premier alinéa de l'article « CÉRÉALES », le mot *moud*.

MARSEILLE, 17 DECEMBRE 1874.

Notre marché a été calme cette huitaine, les transactions en céréales étant retombées dans leur insignifiance habituelle et les nouvelles des marchés du Nord n'étant pas favorables en général pour les articles cafés et laines. Les autres produits sont également sans variation et sans grandes affaires.

CÉRÉALES. — Le marché a été beaucoup plus calme cette huitaine, quoique les arrivages n'aient pas été plus nombreux que par le passé. La meunerie, après ses quelques emplètes s'est complétement retirée du marché, se doutant bien que la fermeté des prix ne pourrait se maintenir avec un changement de temps qui nous amènerait quelques cargaisons. Jusqu'à présent, il n'en a rien été pour le disponible, mais les détenteurs se sont déjà montrés plus conciliants pour le livrable. Les ventes de la semaine dernière vont à 35,000 hectolitres, dont voici les derniers prix : Yeneschi 126/21 fr. 32 50; Irka Galatz 130/125 arr. 15 déc. fr. 32; Tuzelle Oran 128/24 aux enchères fr. 39; Tuzelle Philippeville disp. les 100 kil. fr. 28 75; Marianopolis 132/28 fr. 34 50 à 34 75; dito 130/26 fr. 30 75: Philippeville dur 130/26 fr. 36 50; marché ferme, janvier février; dito dito fr. 34 37 1/2 marché ferme 4 mois de janvier; dito dito fr. 36 75 marché ferme courant du mois. Pendant le mois de novembre, il est sorti dans nos gares 160.216 quintaux métriques blés et farines formant depuis le commencement de l'année un total de 3,081,042 qtx métriques, contre 613,712 qtx et 3,546,461 qtx respectivement en 1873. En blés seulement il est entré dans nos gares 332,480 quintaux.

CAFÉS. — Nous avons toujours quelques demandes pour la réexportation qui soutiennent un peu les cours; mais, malgré cela, la somme des affaires est très-limitée. On a vendu à ma connaissance 500 s. Jacmel à livrer par *Berthe-et-Lucy*, à fr. 100; 313 sacs Ceylan, plantation Ceylan, à livrer à fr. 121; 700 sacs Saint-Domingue à fr. 100 les 50 kilos. Le stock est de 3,200 tonnes.

SUCRES. — Marché fort calme; je n'ai connu aucune vente importante depuis celle des Réunion dont vous parlait ma dernière correspondance. Le stock est de 630 tonnes.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — Le marché a été d'une grande nullité pendant toute la semaine. On a fait seulement 1250 b. Bombay bigarrées à livrer à fr. 42.25; 560 qx arachides Mozambique à fr. 41 les 100 kilos.

HUILES. SAVONS. — Il y a un peu plus de fermeté et les cours ont gagné un peu, mais les affaires sont toujours très-rares. On a coté fr. 68 pour sésames et fr. 68.50 à 69 pour arachides. L'huile d'olive disponible est rare et cependant elle est peu demandée à fr. 51.50 pour le livrable. Il y a difficilement vendeur de fr. 49 à 49.50 pour six premiers mois et fr. 48.50 à 49 pour six derniers mois. Les tourteaux disponibles sont en baisse et offerts; à livrer, on est plus ferme et les vendeurs font défaut. En savons, on note quelques transactions sur les quatre et six premiers mois de l'année prochaine à fr. 53 et 54; rien en disponible.

LAINES. — Peu d'animation, les nouvelles d'Anvers ayant sensiblement refroidi nos acheteurs. On a vendu 350 b. seulement au prix de fr. 130 pour Kassabapchi fines; fr. 100 pour dito secondes; fr. 425 pour métis Russie lavée; fr. 385 pour Sygaye lavée, les 50 kilos. Le stock est de 27,000 b.

COTONS. — Un peu plus fermes, sur de meilleurs avis de Liverpool et du Havre. On a vendu 400 b. à fr. 100 pour Jumel; fr. 87.50 pour Salonique semence; fr. 67.50 à 70 pour Sawginned vieux; fr. 120 pour Jumel beurré supérieur; fr. 97.50 pour Pyrée; fr. 65 pour Idelep; fr. 70 pour Tarsous; fr. 65 à 67.50 pour Caramanie, les 50 kilos.

SOIES. — Un peu plus d'activité cette huitaine dans les transactions, avec un peu plus de tenue sur les prix. On a fait entre autres : 3,000 k. cocons Andrinople japonais verts à fr. 14.50 t. k.; 1.500 k. Salonique à fr. 12.50 p. 4; 4,000 k. cocons Volo à fr. 13.50; 4,000 kilos japonais verts Syrie à fr. 14 r. 4; 2 b. filature Gênes à fr. 56.

CHRONIQUE AGRICOLE.

La température actuelle ne laisse rien à désirer pour l'avenir de nos emblaves. Les alternatives de pluies et de neiges que nous avons eues pendant la semaine dernière ont ameubli le sol en l'humectant profondément. Le volume des cours d'eau s'est accru de manière à permettre aux usines d'employer tous leurs moyens de fabrication. Les prairies qui ont tant souffert de la sécheresse prolongée de cette année pourront recevoir les irrigations indispensables à leur fertilité.

Malheureusement, si la situation est bonne au point de vue agricole, elle est loin de l'être au point de vue commercial.

Le mauvais état des affaires se prolonge et rien n'indique la présence d'éléments susceptibles de modifier la position.

D'après les avis que nous recevons de la province, on constate une égale réserve chez les vendeurs et chez les acheteurs.

La meunerie, qui ordinairement profite des bas prix du blé pour faire ses approvisionnements, n'achète que pour ses besoins de chaque jour. Les apports de la culture, bien que limités par le mauvais état des chemins, suffisent donc pleinement à toutes les demandes.

Si, sur quelques marchés du Nord, il s'est produit une hausse insignifiante sur les blés, ceux des autres contrées accusent un calme plat dans les transactions avec des cours plus ou moins faiblement tenus, Dans l'ensemble, la position n'a donc pas varié. Les seigles, les orges et les avoines se maintiennent fermes à leurs cours précédents, mais ne donnent lieu qu'à des affaires limitées aux besoins de la consommation.

Plus offertes, par suite d'une fabrication plus active, les farines tendent à la baisse et, sur les cours de la dernière quinzaine, perdent environ 1 franc par quintal.

Sur nos grandes places maritimes, rien de saillant à noter en ce moment. La clôture de la navigation sur la Baltique enlève au Havre et à Dunkerque une partie de leur importance commerciale. Les expéditions de la mer Noire et de la mer d'Azow sont sensiblement réduites, et ce qui arrive à Marseille en ce moment n'est que le solde des exportations destinées à l'Europe occidentale. Bordeaux est calme et presque sans affaires. Nantes est en baisse. Voici quels sont en ce moment les cours extrêmes des céréales sur les marchés français :

Blés, 23.50 à 25.50; seigles, 18.50 à 20; orges, 21 à 22.25; avoines, 23 à 25; farines, 32 à 36 francs; le tout aux 100 kilog. en marchandises immédiatement disponibles.

Nos correspondances étrangères constatent partout de la lourdeur. Depuis quelques jours, les marchés anglais accusent de la faiblesse sous l'influence d'arrivages plus nombreux. La tendance s'accentue à la baisse, et l'approche des fêtes de Noël favorise ces dispositions.

En comparant les divers prix pratiqués pour les blés en Angleterre, en Belgique, en Suisse et en Italie avec ceux mentionnés sur nos mercuriales, nous trouvons un nivellement qui s'oppose en ce moment à toute exportation.

C'est pour nous un fait très-regrettable, car il immobilise dans nos greniers des quantités de marchandises qui auraient, avec l'exportation, amené beaucoup de numéraire en France.

HUILE DE COLZA. — Le marasme des affaires persiste. Les mauvais temps que nous avons depuis quelques jours rendent la consommation plus forte, et comme les arrivages de la province sont insignifiants, l'épuration s'approvisionne sur le stock. Les filières qui ont été émises en assez grand nombre au commencement du mois, ont été retirées de la circulation, partie par les détenteurs du stock et partie par la consommation. La marchandise flottante ne pèse donc plus sur le marché. Les offres de la province se restreignent chaque jour et les prix de la graine tendent à la hausse. Cependant , avec tous ces éléments de reprise, la situation ne s'améliore pas.

En Angleterre, la hausse a fait de nouveaux progrès; la Belgique est ferme; en Hollande, les cours reprennent faveur; seule, l'Allemagne est calme et sans affaires.

HUILE DE LIN. — Cet article, totalement délaissé, n'a plus qu'une cote nominale.

SPIRITUEUX. — La situation commence à se modifier. Le stock diminue et la consommation prend de l'importance. La circulation, qui était de 2,000 pipes, est tombée à 700 et même moins. La tendance générale est donc à la hausse, d'autant plus que les cours actuels sont tellement bas, qu'il serait facile à la spéculation de se rendre maitresse de tout le stock. Mais si la hausse a de fortes chances de se produire sur le courant du mois ou sur janvier, il n'en est pas ainsi sur les autres époques de livraison, car la distillation de la mélasse, qui sera importante en février, ne manquera pas de jeter sur le marché une forte quantité de marchandises. D'ici là il faut faire la part de l'imprévu.

Marché de Paris du mercredi 16 décembre.

Le marché est dérangé par le mauvais temps. La neige, qui est tombée en abondance une partie de la nuit et qui tombe encore dans la journée, a retenu un grand nombre de cultivateurs chez eux. Malgré cette circonstance, les offres en blé, quoique moins abondantes que la semaine dernière, sont largement suffisantes aux demandes des acheteurs et paralysent ainsi les velléités de hausse des vendeurs. Sans être actives, les transactions sont plus faciles et les prix fermement tenus, surtout pour les belles qualités.

Les cours extrêmes se raisonnent de 24 à 25 50 et 25 75 les 100 kil. en gare à Paris.

Les seigles, offerts à 20 francs, ne trouvent acheteurs qu'à 19 50 et quelques lots à 19 75.

Les orges se traitent selon qualité et provenance de 21 75 à 22 50 et 22 75 les 100 kil.

La grande économie apportée maintenant dans la consommation de l'avoine rend la vente de ce grain moins facile et dans quelques cas provoque une légère baisse. Les cours extrêmes se raisonnent de 24 à 25 50 les 100 kil. Ces prix sont exactement les mêmes que ceux cotés à Londres et à Anvers, qui sont en ce moment les grands entrepôts d'avoines étrangères.

Pas de changement à noter sur les farines de consommation, qui restent tenues de 50 à 55 les 159 kil., toile à rendre.

Les farines de spéculation depuis les nombreux procès survenus à la suite des liquidations de juillet et de novembre sont délaissées et ne donnent plus lieu qu'à des affaires insignifiantes. Ce marché est en ce moment dépourvu d'intérêt et il en sera vraisemblablement ainsi tant qu'une législation précise ne réglera pas ce genre d'affaires.

La cote est purement nominale comme suit :

	8 marques.	Supérieures.
	—	—
Courant	53 25	52 50
Janvier et février	53 25 à 53	52 50
4 premiers	53 25 à 53	52 50
4 de mars	54 »	53 »

Les 159 kilogr., toile perdue.

HUILES. — Sans affaires, cote nominale.

	COLZA	LIN
	—	—
Disponible et courant	74 »	69 »
Janvier	74 75	69 50
4 premiers	75 75	70 50
4 chauds	77 50	73 »
4 derniers	79 »	le tout aux 100 kil.

SPIRITUEUX. — Situation toujours indécise, cours faiblement tenus.

Courant 53, 4 premiers 54 50, 4 chauds 56 50.

L'hectolitre à 90°.

Vendredi, 18 décembre. — Derniers cours.

Pas de changement à signaler sur les farines de consommation dont les cours varient de fr. 50 à 55 les 159 kilos.

Les blés sont en baisse d'environ 50 centimes par quintal sur les cours de mercredi, les offres sont nombreuses de fr. 23 50 à fr. 25 les 100 kilos.

Pas d'affaires en farines de spéculation et cours purement nominaux.

Les huiles sont calmes, presque sans affaires; les prix sont stationnaires.

On constate de la fermeté et un peu plus de demandes sur les spiritueux : courant, fr. 53 75; 4 premiers, fr. 554 ch auds, fr. 56 50 l'hectolitre à 90 degrés.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 18 décembre. — Cotons : grand calme, prix lourds pour la marchandise disponible. La marchandise à livrer est délaissée. Ventes 200 balles. — Cafés : affaires calmes. On note quelques lotins de provenance du Brésil.

LIVERPOOL, 18 décembre. — Cotons : ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché calme, prix sans changement. — Importations, 19,000 balles.

BORDEAUX, 18 décembre. — Hier soir on a traité les affaires suivantes : Cafés : 62 sacs Mysore à fr. 122 50 ; et 30 sacs Guayra gragés, fr. 135 les 50 kil. — Peaux : 48 balles Buenos-Ayres, fr. 60 les 50 kil. — Vanille : 8 boîtes Réunion, fr. 87 50 ; et 4 balles à fr. 92 50 le 1/2 kil. — Rocou : 76 barriques Guadeloupe sans prix.

MARSEILLE, 18 décembre. — Blés : affaires calmes. Ventes de la journée d'hier, 1,000 hect. disponibles. Il ne s'est rien fait sur le livrable. Importations de la journée d'hier, 33,600 hect. Berdianska poids 128/124 33 ; Danube poids 126/121 30 ; Marianopolis poids 132/128 34 les 160 litres. Escompte 1 0/0. Cafés : calmes. On a vendu 700 sacs Ceylan plantation, à fr. 125 les 50 kil. — Cotons : calmes. On a traité 110 balles Idelep à fr. 67 60 et une soixantaine de balles Caramanie à fr. 67 50 les 50 kil. — Graines oleagineuses : affaires calmes : On a vendu 700 qtx lin Kustendje à fr. 33 85 les 100 kil.

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	10 DÉCEMBRE.	17 DÉCEMBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.317.535.682	1.325.757.512
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	127.777	247.579
Portefeuille de Paris. — Commerce	360.527.735	345.060.825
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300.000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	339.951.729	337.807.790
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	14.021.500	15.872.900
Id. Id. Succ.	7.629.800	6.414.450
Avances sur effets publics franç. Paris	27.339.600	27.328.000
Id. Id. Succ.	19.445.810	19.376.810
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	17.093.600	17.063.200
Id. Id. Succ.	14.841.740	14.813.000
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.122.200	1.111.300
Id. Id. Succ.	539.200	542.800
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.613	67.350.613
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.873.211	2.863.915
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs	4.641.519	4.670.794
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	8.487.332	9.430.910

	10 DÉCEMBRE.	17 DÉCEMBRE.
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	9.125 000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.547.006.110	2.542.354 275
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.136.415	2.794.921
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	9.505.334	9.044.898
Compte courant du trésor, créditeur	151.622.358	153.988.714
Comptes courants à Paris	235.887.429	228.256.670
Comptes courants dans les succursales.	25.558.619	27.193 141
Dividendes à payer	1.632.529	1.562.959
Effets au comptant non disponibles	1.665.096	1.902.828
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	20 088.637	21.176.482
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	14.172.046	14.183.036
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.262.236.512	3.254.419.862

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	—	—
Encaisse métallique	8.221.830	»
Portefeuille commercial	»	17.610.849
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	489.010	»
Billets en circulation	»	4.651.835
Compte courant du Trésor	2.366.355	»
Comptes courants particuliers	»	5.996.236

BANQUE DE FRANCE

Tableau résumé des bilans hebdomadaires des six derniers mois (principaux comptes).

DATES des BILANS	CIRCULATION.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE COMMERCIAL.	AVANCES TOTALES aux particuliers.	COMPTES COURANTS particul.	COMPTES COURANTS Trésor.	TAUX Escompte.	TAUX Avances.
1874	UNITÉS DE MILLIONS ET 10es DE MILLIONS.						%	%
Juin 18	2 475.6	1.164.9	737.1	118.8	243.6	176.2	4 »	5 »
— 25	2.475.3	1.174 2	731.4	119.3	149.9	175.8	—	—
Juillet. 2	2.522.5	1.195.5	772.7	120.5	172.9	168.1	—	—
— 9	2.537.7	1.209.4	761.6	123.2	178.0	153.8	—	—
— 16	2.556.8	1.225.9	736.4	122.6	263.7	148.2	—	—
— 23	2.563 6	1.233.5	727.1	122.9	260.7	147.9	—	—
— 30	2.543.4	1.249.9	743.1	123.1	289.6	173.3	—	—
Aout 6	2.529.6	1 273.2	699.5	123.0	294.9	160.7	—	—
— 13	2.537.1	1.274.0	691.0	123 0	276 2	164.6	—	—
— 20	2.519.0	1.277.2	671.2	123.8	266.8	166 5	—	—
— 27	2.502.8	1.274.9	651.7	123.8	264.0	167.9	—	—
Septemb. 3	2.527.0	1.274.8	653.1	117.5	233.9	161.8	—	—
— 10	2.490.2	1.270.5	642.3	118.8	248.3	180.1	—	—
— 17	2.481.5	1.270.4	618.3	117.4	227.4	167.8	—	—
— 24	2.482.6	1.276.0	615.9	118.0	230 3	167.0	—	—
Octobre 1	2.551 8	1.277.9	638.9	120.2	190.9	168.9	—	—
— 8	2.530.6	1.272.2	671.1	110.8	233.1	152.4	—	—
— 15	2.564.5	1.268.3	690.4	108.3	208.5	154.9	—	—
— 22	2.544.3	1.265.4	687.5	108.0	212.6	146.3	—	—
— 29	2.551.1	1.268.6	689.8	106.7	199.8	156.1	—	—
novemb. 5	2.572.7	1.271.9	713.8	108.4	204.5	152.6	—	—
— 12	2.569.3	1.277.4	717.5	99.9	215.2	152.5	—	—
— 19	2.551.9	1.288.7	708.3	100.6	230.8	151.»	—	—
— 26	2.548.4	1.297.4	702.5	90.6	237.4	151.9	—	—
Décembr. 3	2.585.8	1.305.8	728.0	101.8	236.5	148.7	—	—
— 10	2.547.0	1.317.5	700.5	102.0	261.4	151.6	—	—
— 17	2.542.4	1.325.8	682.9	102.5	255.4	154.0	—	—

Si la fin d'année ne laisse pas présumer de difficultés monétaires, comme cela a fort souvent lieu à cette époque de liquidation générale et de règlement de compte, il faut avouer qu'elle ne laisse pas non plus entrevoir une bien grande activité d'affaires, au moins à en juger par le bilan de la Banque de France qui reflète, on le sait, le plus fidèlement les péripéties du mouvement des transactions. Le portefeuille, en effet, a ainsi diminué de 17 millions et demi. Les remboursements de ce chef ont permis à l'encaisse d'augmenter de plus de 8 millions, tout en faisant rentrer plus de 4 millions 1/2 de billets, de 20 et de 5 francs probablement, car l'on sait que la Banque est résolue à retirer les coupures de cette importance; résolue en effet, car déjà elle rembourse à présentation les billets de 5 et 20 francs (ceux de 25 francs sont retirés de-

puis longtemps) et les caisses publiques reçoivent ces billets mais ne les rendent pas; elles les versent à la Banque, directement ou indirectement. Nous voilà donc revenus, sauf le cours forcé qui continue d'exister, au régime antérieur à la guerre. C'est bien regrettable de créer une situation en désaccord avec les principes puis de contraindre le public à s'en contenter; par force ce dernier n'a qu'à se priver des satisfactions auxquelles il avait légitimement droit; ainsi le veut le monopole.

Le tableau ci-dessus montre, en tout cas, le chemin fait dans la voie de la décroissance par le portefeuille de la Banque.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

17 décembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	35.102.870	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots	20 102.870
		Argent monn. et ling.	»
Total	35.102.870	Total	35.102.870

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	12.879 615
Réserve et prof. et pert.	3.076.711	Portefeuille et avances.	17.211 646
Trésor et Admin. publ.	5.832.443	Billets en rés. (N. B.)	9.645.135
Comptes particuliers	16.683.757	Or et arg. mon. (N. B.).	734.285
Billets à sept jours etc.	314.770		
Total	40.470.681	Total	40.470.681

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3 076.711	Fonds publics	16.864.515
Billets en circulation	25.457.735	Portefeuille et avances.	17.211.646
Billets à sept jours	314.770	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	20.837.155
Trésor et Admin. publ.	5.832.443		
Comptes particuliers	16.693.757		
Total	65.928.416	Total	65.928.416

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. »	L. ST. 228.590
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	294.764	»
Comptes-courants des particuliers	862.115	»
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	380.177	»
Encaisse métallique	520.873	»
Réserve en billets	810.745	»

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

La situation monétaire de la Banque d'Angleterre s'est améliorée cette semaine; l'encaisse a augmenté de liv. st. 520,893, si la circulation a décru de liv. st. 228,590. Commercialement, le portefeuille a progressé de liv. st. 380,177, ce qui ne l'empêche pas d'être encore dans les plus bas chiffres du semestre. Ce qui tempère aussi notre satisfaction de voir l'amélioration métallique de cette grande institution, c'est que les comptes courants des particuliers ont progressé de liv. st. 862,115. Ce n'est donc pas à Paris, seulement, que les affaires ne vont pas.

A Berlin, non plus, le commerce n'est pas prospère, à en juger au moins par la situation de la Banque de Prusse qui ne va pas tarder à tomber au rang de banque d'Empire (nous disons tomber, nous plaçant au point de vue des intérêts du public). Elle y gagnera cinq millions de thalers d'indemnité; mais le commerce? Sur les bords de la Sprée, comme sur ceux de la Seine, la politique prime tout, même l'intérêt général.

En ce qui regarde l'Angleterre, ajoutons que les échanges au Clearing-House ont roulé, cette semaine, sur 123 millions, contre 135, pour la semaine correspondante de 1873.

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		22 DÉCEMBRE 1870	21 DÉCEMBRE 1871	19 DÉCEMBRE 1872	18 DÉCEMBRE 1873	17 DÉCEMBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	»	2.304.0	2.623.9	2.828.9	2.542.4
	Encaisse	»	635.4	790.9	746 8	1.325.8
	Portefeuille	»	689.1	974.9	1.134.3	682.9
	Avances	»	100.2	122.1	137.6	102.5
	Prêts à l'Etat	»	1.247.2	1.337.2	1.237.6	867.1
	Compt. cour. Trés.	»	154.2	317.0	132.8	154.0
	— part.	»	269.4	211.5	212.8	255.4
	Taux d'escompte.	6 0/0	6 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		52 fr. 75	56 fr. 15	53 fr. 45	57 fr. 95	61 fr. 45
Cours du 5 0/0		»	89 fr. 80	84 fr. 55	92 fr. 90	99 fr. 20
Prix du quintal de blé.		»	33 fr. 48	28 fr. 51	36 fr. 16	24 fr. 72
Prime de l'or		»	15 °/°°	14 °/°°	10 °/°°	Pair.
Londres court		»	25 fr. 67	25 fr. 55	25 fr. 27	25 fr. 18
LONDRES.						
Escompte		2 ½ 0/0	3 0/0	5 0/0	4 ½ 0/0	6 0/0
Consolidés.		91 7/8	92 3/8	91 3/4	92 1/8	91 5/8
Paris court		»	25 fr. 75	25 fr. 57	25 fr. 32	25 fr. 16

En 1870, la situation dans et hors Paris continue à empirer. — Bataille de Nuits désastreuse pour nos armes, malgré le courage des Français. — Assassinat du commandant Arnaud à Lyon.

En 1871, le Trésor hausse de 1 0/0 le taux d'intérêt de ses bons.

En 1872, l'Assemblée nationale va entrer en vacances, moyen efficace de ne pas inquiéter, par des discussions violentes, les spéculations de fin d'année.

En 1873, on s'attendait à voir le taux de l'escompte à Londres demeurer à 4 0/0; on oubliait l'acte de 1844 dont l'effet est d'aggraver les crises, si ce n'est de les faire naître, et de renchérir le taux de prestation du capital.

En 1874, hésitation par suite d'indécisions politiques. La France, malgré le soin des députés à remettre après le 1er janvier la discussion de lois controversées, est inquiète; la faute en est au provisoire. Les affaires languissent; heureusement la situation monétaire est bonne, mais c'est la conséquence de la longue stagnation des transactions.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
11 Vendredi	99.25	98.10	99.15	62.50	62 50	62.50
12 Samedi	99.15	98.95	99.10	62.65	62.40	62.60
14 Lundi	99.10	98.95	98.95	62.60	62.40	62.45
15 Mardi	99.05	98.90	98.95	62.35	62.25	62.30
16 Mercredi	99.10	98.95	98.95	61.60Ex.	61.40	61.40
17 Jeudi	99.20	99. »	99 20	61.55	61.45	61.45
TERME						
11 Vendredi	99.37	99.25	99.32	62.67	62.57	62.65
12 Samedi	99.27	99.15	99.25	62.60	62.47	62.57
14 Lundi	99.22	99.10	99.10	62.55	62.45	62.45
15 Mardi	99.15	99.05	99.12	62.45	62.35	62.37
16 Mercredi	99.22	99.05	99.07	61.60Ex.	61.42	61.45
17 Jeudi	99.32	99.22	99.32	61.60	61.50	61.57

La Bourse depuis une semaine a été plus favorable au 5 0/0 qu'au 3 0/0. Cela tient à la prédominence du comptant sur le terme comme importance d'affaires. Or, on voit que les achats du comptant se portent en beaucoup plus grande abondance sur le 5 0/0 que sur le 3 0/0. C'est ainsi que les receveurs généraux ont acheté pour leur clientèle de province 321,000 fr. de 5 0/0 contre 44,800 francs seulement de 3 0/0. Le travail de consolidation nécessaire pour que le 5 0/0, cette fois, atteigne sans retour, le cours rond de 100 francs se fait lentement mais sûrement. Il y aura à passer, il est vrai, le cap du détachement du coupon trimestriel de 1 fr. 25 qui se fera le 1er février prochain; mais nous avons du temps, et si l'Assemblée était bien inspirée dans ses délibérations, il se pourrait que l'on cotât ce jour-là le 5 0/0 à 100 francs, coupon détaché. En attendant on a détaché sur le 3 0/0 un coupon trimestriel de 75 centimes.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair	Dernier cours coté, au 3 déc.	FONDS PUBLICS.	Derniers cours de la semaine finissant le 10 déc.	17 déc.	Variat.
100	78 ..	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	88 90	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	89 25	89 25	.. .. ..
500	515 ..	6 0/0 (Morgan) j. oct.	520 ..	517 50	— 2 50
500	460 ..	4 0/0 (Trenten.) j. 20 juill.	460 ..	460 ..	.. .. ..
500	487 50	5 0/0 (B. de liq.) j. 15 juill.	496 25	492 ..	— 4 25
		FONDS MUNICIPAUX.			
225	223 ..	Dép. Seine 56, 4 0/0 j. juil.	222 ..	223 50	+ 1 50
500	438 75	V. Paris 55-60, 3 0/0 j. sept.	438 75	438 75	.. .. ..
500	476 ..	— 65, 4 0/0 j. aout	478 ..	472 50	— 5 50
400	302 50	— 69, 3 0/0 j. 31 juill.	309 ..	309 50	+ .. 50
400	276 25	— 71, 3 0/0 j. juill.	279 50	281 50	+ 2 ..
1000	1000 ..	— 72, 6 0/0 j. oct.	992 50	1000 ..	+ 7 50
500	481 25	B. liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	490 ..	487 50	— 2 50

Rien de nouveau à dire des autres fonds français et des fonds municipaux. Ces derniers ne donneront lieu à des affaires importantes que le jour où l'on annoncera le nouvel emprunt de la ville de Paris.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair	3 déc.		10 déc.	17 déc.	Variat.
100	92 3/4	Angl. 3 0/0 cons. j. 5 janv.	92 3/8	92 1/2	+ ..1/8
500	1242 50	Autr. Lots 60 j. nov.	1245 ..	1252 50	+ 7 50
250	280 ..	— Obl. dom. j. sept.	280 ..	280 50	+ . 50
100	68 3/4	— 5 0/0 conv. Arg. j. juill.	69 ...	69 ...	.. .. ..
100	66 7/8	— — j. oct.	67 1/2	.. ...	.. .. ..
100	63 1/4	— 5 0/0 conv. Pap. j. août.	.. ...	.. ...	.. .. ..
100	62 1/2	— — j. nov.	.. ./.	.. ..	.. .. ..
100	103 7/8	Belg. 4 1/2 0/0 44 j. 1er juill.	104 ./.	104 ..	.. .. ..
500	485 ..	Egypt. 7 0/0 Pacha 66 j. 7 juill.	485 ..	483 ..	— 2 ..
100	83 ..	— 7 0/0 68 j. 15 juill.	83 ./.	84 ..	+ 1 ..
500	380 ..	— 7 0/0 Pacha 70 j. oct.	382 50	387 50	+ 5 ..
500	373 75	— 7 0/0 73 j. 15 octobre	375 ..	374 25	— .. 75
100	18 1/8	Espagne 3 0/0 extér. j. janv. 73.	18 1/4	18 3/16	— 1/16
100	12 3/4	— — intér. j. janv. 73.	13 3/16	13 7/8	+ 11/16
500	465 ..	— 8 0/0 Pagarès j. juill.	470 ..	470 ..	.. .. ..
100	103 1/4	Etats-Unis 6 0/0 62 j. nov.	103 1/2	103 3/8	— ..1/8
100	105 ..	— — 64 j. nov.	104 3/4	... ...	.. .. ..
100	107 1/2	— — 65 j. nov.	... ..	... ...	.. .. ..
100	110 5/8	— — 67 j. juill.	110 5/8	110 3/4	+ ..1/8
100	104 1/8	— 5 0/0 Cons. j. nov.	104 ./.	103 3/4	— ..1/4
500	229 25	Hongrie 5 0/0 68 j. juill.	229 ..	230 ..	+ 1 ..
100	68 ..	Italie 5 0/0 61 j. juill.	67 95	68 40	+ .. 45
100	37 85	— 3 0/0 61 j. oct.	38 ..	.. ..	.. .. ..
100	68 ...	Rome 5 0/0 31 j. 6 décembre	65 1/2	65 3/4	+ ..1/4
100	67 1/4	— 5 0/0 60-64 j. oct.	67 1/2	68 1/4	+ 3/4
100	65 3/4	— 5 0/0 66 j. oct.	66 ..	66 1/2	+ ..1/2
500	198 ..	Obl. Vict.-Emm. 3 0/0 64 j. oct.	199 ..	200 25	+ 1 25
100	64 1/4	Pays-Bas 2 1/2 0/0 34 j. 22 juill.	64 1/8	.. ..	.. .. ..
100	70 50	Pérou 6 0/0 70 j. juill.	70 25	70 ..	— .. 25
100	57 ..	— 5 0/0 72 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	45 1/2	Port. 3 0/0 53 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	106 1/2	Roumanie 8 0/0 67 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	93 ..	Russie 4 1/2 0/0 49 j. juill.	.. ..	94 ..	.. .. ..
100	99 ..	— 5 0/0 62 j. nov.	100 1/2	99 1/2	— 1 ..
500	422 50	— 4 0/0 67 j. nov.	425 ..	424 ..	— 1 ..
500	422 ..	— — 69 j. nov.	425 ..	424 50	— . 50
100	102 1/8	— 5 0/0 70 j. aout	102 1/2	102 1/4	— 1/4
500	277 50	Tunis. 5 0/0 72 j. juill.	281 25	278 ..	— 3 25
100	45 30	Turq. 5 0/0 65 j. juill.	45 05	45 ..	— .. 05
500	331 25	— 6 0/0 60 j. juill.	326 25	330 ..	+ 3 75
500	345 ..	— 6 0/0 63 j. juill.	350 ..	352 50	+ 2 50
500	345 ..	— 6 0/0 65 j. juill.	345 ..	345 ..	.. .. ..
500	272 25	— 6 0/0 69 j. oct.	273 ..	276 50	+ 3 50
500	259 75	— 6 0/0 73 j. oct.	258 50	260 ..	+ 1 50

Les fonds italiens se raffermissent, grâce au vote de confiance obtenu cette semaine, par le ministère italien. Il en est de même de divers autres fonds, en suite des bons cours venus des bourses étrangères. Les fonds égyptiens (à peu d'exceptions près) et les fonds turcs sont du nombre. Il n'y a cependant rien de terminé, relativement au placement du solde des obligations ottomanes de 1873 ; on sait que sur 1,388,889 obligations 6 0/0, remboursables en 33 ans, offertes en émission à 297.50, en octobre 1873, il n'y en a eu que la moitié environ de souscrite. Sur les 800,000 (chiffre rond) restant entre les mains du Trésor ottoman, 144,800 ont été vendues sous forme d'exécution, par le Comptoir d'Escompte de Paris qui les avait en nantissement comme nous le disions naguère. Il en resterait donc encore 650,000 à réaliser. La question se débat entre un syndicat et l'administration financière ottomane pour l'écoulement de ce solde. Le syndicat n'en voudrait prendre ferme que 150,000, les autres 500,000 lui étant attribuées à option. Rien, paraît-il, n'est encore conclu définitivement à cette heure.

Les fonds russes sont faibles; est-ce l'approche d'un prochain et nouvel emprunt des chemins de fer qui motiverait ce délaissement. N'omettons pas, d'ailleurs, de dire qu'à Paris, la spéculation touche peu à ces fonds qui sont classés dans de bons et riches portefeuilles.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair	3 déc.		10 déc.	17 déc.	Variat
1000	930 ..	Créd. fonc. 3 0/0 52 j. novembre	... ..	960 ..	.. .. ..
500	487 50	— 4 0/0 — j. novembre	486 25	490 ..	+ 3 75
100	96 ..	— 4 0/0 — j. novembre	95 ..	97 ..	+ 2 ..
500	472 50	— 3 0/0 — j. novembre	480 ..	477 50	— 2 50
100	91 ..	— 3 0/0 — j. novembre	91 25	90 50	— .. 75
500	467 50	— 4 0/0 63 j. novembre	477 50	477 50	.. .. ..
500	372 50	— 3 0/0 comm. j. nov.	378 ..	380 ..	+ 2 ..
100	73 50	— 3 0/0 — j. nov.	73 75	74 50	+ .. 75
300	278 ..	— 5 0/0 départ. juill.	278 ..	285 ..	+ 7 ..
500	497 50	Créd. fonc. colon. 5 0/0 61 j. août	497 50	... ..	.. .. ..
600	355 ..	— 5 0/0 65 j. août	350 ..	345 ..	— 5 ..
150	111 ..	Soc. gén. Algér. 4 0/0 67 j. août.	111 25	112 ..	+ .. 75
500	450 ..	— 5 0/0 66 j. déc.	440 ..	442 50	+ 2 50
500	420 ..	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. juill.	421 50	422 50	+ 1 ..
500	261 ..	Ch. Charentes 3 0/0 j. oct.	264 ..	265 ..	+ 1 ..
500	262 ..	— Dombes 3 0/0 j. oct.	263 75	... ..	.. .. ..
650	466 25	— Est 5 0/0 j. décembre	467 50	470 ..	+ 2 50
500	285 ..	— — 3 0/0 j. décembre	287 ..	287 50	+ .. 50
500	292 50	— Lyon 3 0/0 55 j. oct.	296 ..	298 50	+ 2 50
500	297 50	— Bourbonnais 3 0/0 j. juill.	302 50	305 ..	+ 2 50
500	292 50	— Dauph. 3 0/0 j. juill.	295 ..	298 75	+ 3 75
500	292 50	— Genève 3 0/0 55 j. juil.	296 25	300 ..	+ 3 75
500	287 50	— — 3 0/0 57 j. juil.	292 50	293 75	+ 1 25
625	497 50	— Médit. 4 0/0 j. oct.	500 ..	500 ..	.. .. ..
500	306 .	— — 3 0/0 j. juill.	305 ..	306 ..	+ 1 ..
500	296 ..	— Fusion 3 0/0 anc. j. juill.	299 50	297 ..	— 2 50
500	287 50	— — 3 0/0 66 j. oct.	288 25	290 ..	+ 1 75
625	475 ..	— Rhône-Loire 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	295 ..	— — 3 0/0 j. juill.	295 ..	296 25	+ 1 25
500	285 ..	— Vict.-Emm. 3 0/0 62 j. oct.	287 ..	290 ..	+ 3 ..
500	297 ..	— Midi 3 0/0 j. juill.	297 50	297 ..	— .. 50
500	304 ..	— Nord 3 0/0 j. juill.	304 75	304 50	— .. 25
500	268 ..	— Nord-Est 3 0/0 j. oct.	267 50	268 75	+ 1 25
500	302 50	— Orléans 3 0/0 j. juill.	301 75	303 ..	+ 1 25
500	297 ..	— Gr.-Cent. 3 0/0 55 j. juil.	298 ..	300 ..	+ 2 ..
500	292 25	— Ouest 3 0/0 j. juill.	294 ..	294 50	+ .. 50
500	245 ..	— Vendée 3 0/0 j. oct.	248 ..	247 ..	— 1 ..
500	314 50	Ch. Autrich. 3 0/0 anc. j. sept.	316 ..	316 ..	.. .. ..
500	306 25	— — 3 0/0 nouv. j. sept.	307 50	308 ..	+ .. 50
500	250 75	— Lombards 3 0/0 anc. j. oct.	251 ..	250 75	— .. 25
500	248 ..	— — 3 0/0 nouv. j. oct.	247 ..	246 75	— .. 25
500	201 25	— Nord-Espagne prior. j. oct.	201 ..	202 ..	+ 1 ..
500	198 75	— — rev. var. j. oct. 72.	195 ..	190 ..	— 5 ..
500	135 ..	— Pamp.-Barcel. j. oct. 72.	136 ..	133 ..	— 3 ..
500	244 ..	— Portug. 3 0/0 j. juill. 70.	242 50	243 ..	+ .. 50
500	218 ..	— Madrid-Sarag. 3 0/0 j. juill.	217 50	217 75	+ .. 25
500	457 50	Omnibus. de Paris 5 0/0 j. juill.	458 75	460 ..	+ 1 25
500	330 ..	Tramways-N. Paris 6 0/0 j. oct.	333 75	335 ..	+ 1 25
500	507 50	Mess. marit. 6 0/0 j. oct.	502 50	505 ..	+ 2 50
500	450 ..	— 5 0/0 j. oct.	457 50	... ..	.. .. ..
500	417 50	Cie transatl. 5 0/0 j. juill.	419 ..	417 ..	— 2 ..
500	487 ..	Canal Suez 5 0/0 j. oct.	490 ..	487 50	— 2 50
125	123 ..	— Bons trent. 8 0/0 j. sept.	123 ..	124 50	+ 1 50
450	395 ..	Cail et Ce, 25 fr. j. oct.	395 ..	395 ..	.. .. ..
450	400 ..	Fives-Lille 24 fr. j. juill.	402 ..	405 ..	+ 3 ..
500	265 ..	Docks Marseille 3 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	465 ..	Gaz parisien 5 0/0 j. juill.	470 ..	470 ..	.. .. ..
500	282 50	Cie gle Eaux 3 0/0 j. oct.	282 50	285 ..	+ 2 50
500	450 ..	— 5 0/0 j. nov.	... ..	435 ..	.. .. ..
625	435 ..	Salines de l'Est 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..

Toujours rien de nouveau sur les obligations de chemins de fer ou de sociétés diverses; elles continuent à monter à petit bruit, recherchées qu'elles sont par l'épargne modeste.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales institutions de crédit :

Pair	3 déc.		10 déc.	17 déc.	Variat.
1000	3865 ..	Banque de France, j. juill.	3940 ..	3895 ..	— 45 ..
1000	1160 ..	B. de Paris et des P.-B., ex-c. 4.	1155 ..	1153 75	— 1 25
625	550 ..	Compt. d'Esc. de Paris, j. aout.	547 50	550 ..	+ 2 50
500	470 ..	Crédit agricole, j. juill.	485 ..	466 25	— 18 75
500	850 ..	Créd. fonc. de France, j. juill.	860 ..	850 ..	— 10 ..
500	385 ..	Soc. gén. algérienne, j. nov. 73.	381 25	385 ..	+ 3 75
500	671 25	Cr. indust. et comm., j. nov.	681 25	680 ..	— 1 25
500	731 25	Cr. lyonnais, j. 15 juill.	740 ..	732 50	— 7 50
500	350 ..	Cr. mobilier, j. juill. 73.	345 ..	351 25	+ 6 25
500	578 75	Soc. dép. et comptes cour., j. nov.	575 ..	575 ..	.. .. ..
500	535 ..	Soc. génér., j. oct.	537 50	537 50	.. .. ..
500	560 ..	B. Fr.-Égyptienne, j. 15 mars	558 75	567 50	+ 8 75
500	508 75	Banque Fr.-Italienne, j. juill.	510 ..	510 ..	.. .. ..
100	141 25	Sous-Compt. des Entrep., j. juill.	141 25	145 ..	+ 3 75
500	696 25	Banque ottomane, j. juill.	693 75	690 ..	— 3 75
500	547 50	Cr. fonc. autrich., j. juill 73.	547 50	546 25	— 1 25
500	677 50	Cr. mob. espagn., j. juill.	667 50	677 50	+ 10 ..

Les actions de sociétés de crédit éprouvent un moment d'hésitation, que les hausses précédentes motivent suffisamment. Ainsi sans remonter plus haut que le 1er juillet dernier et tenant compte des coupons détachés nous trouvons que le Crédit mobilier espagnol a monté de 213.75, la Banque de France de 125 fr., la Banque franco-égyptienne de 107.50, la Banque française et italienne de 95 fr., le Crédit mobilier de 91.25, la Banque ottomane de 82.50 (outre le droit de souscription aux nouvelles actions), le Crédit lyonnais de 77.50, la Banque de Paris de 63.75, le Crédit foncier de

62.50, le Crédit agricole de 36 fr., le Crédit industriel et le Crédit foncier d'Autriche de 35 fr. chacun, la Société des dépôts et comptes courants de 27.50, la Société générale de 25 fr., le Comptoir d'escompte de 17 fr., etc., etc. De pareilles ascensions ne peuvent-elles expliquer un moment de répit.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

Pair	3 décemb.		10 déc.	17 déc.	Variat.
500	505 25	Est j. novembre	512 50	511 25	— 1 25
»	195 ..	— Act. de jouissance	... ..	175 ..	.. .. ..
500	878 75	Lyon j. novembre	885 ..	882 50	— 2 50
500	645 ..	Midi j. juill.	651 25	658 75	+ 7 50
»	640 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
400	1076 25	Nord j. juill.	1092 50	1088 75	— 3 75
»	685 ..	— Act. de jouissance	690 ..	... ..	.. .. ..
500	856 25	Orléans j. oct.	862 50	865 ..	+ 2 50
»	565 ..	— Act. de jouissance	567 50	567 50	.. .. ..
500	555 ..	Ouest j. oct.	556 25	557 50	+ 1 25
»	235 ..	— Act. de jouissance	247 50	... ..	.. .. ..
500	330 ..	Charentes j. aout	333 75	335 ..	+ 1 25
500	905 ..	Vendée j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	342 50	Nord-Est (capital) j. juill.	340 ..	342 50	+ 2 50
500	690 ..	Chemins autrich. j. juill.	698 75	693 75	— 5 ..
»	270 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
500	287 50	— Lombards j. novembre	295 ..	288 75	— 6 25
500	320 ..	Nord-Ouest-Autriche j. juill.	340 ..	340 ..	.. .. ..
500	258 75	Nord-Espagne j. janv. 65. Est.	255 ..	237 50	— 17 50
500	142 50	Pamp.-Barcelone j. juill. 66	135 ..	135 ..	.. .. ..
500	205 ..	Portugais j. janv. 66	206 25	200 ..	— 6 25
500	258 75	Madrid-Sarag. j. juill.	252 50	247 50	— 5 ..

Les actions de chemins de fer français ont également monté depuis le 1er juillet à l'exception des Charentes qui n'ont pas bougé. Ainsi, toujours en tenant compte des coupons détachés, le Nord a monté de 72 fr., l'Orléans de 47.50, le Midi de 46.25, l'Ouest de 42.50, le Lyon de 35 et l'Est de 27.50. C'est l'inverse qui s'est produit pour l'Autrichien et le Lombard qui ont baissé, le premier de 193.75 et le second de 7.50. On remarquera que le Nord, l'Orléans et le Midi (suivis de près par l'Ouest) tiennent la tête; les recettes brutes sont dans le même sens, ce qui explique la raison de cette amélioration.

La fusion du Pampelune-Barcelone avec le Nord de l'Espagne est moins avancé qu'on ne le pensait, le Madrid-Saragosse visant la même opération.

Ce sont toujours le Nord et l'Orléans qui tiennent la corde, tant au point de vue des recettes brutes de leur ancien réseau, qu'à celui des résultats de leur nouveau. Les différences sont, d'ailleurs, peu sensibles, et on peut considérer les résultats, à ce jour, que donne le tableau ci-dessous, pour les 48 premières semaines comme à peu près complets. Comparées à 1873, nous trouvons sur les recettes brutes kilométriques, à l'ancien réseau, des augmentations sur le Nord (2.11 0/0), et l'Orléans (11.48 0/0) seulement, et des diminutions sur le Lyon (8.79 0/0), l'Ouest (5.88 0/0), l'Est (2.64 0/0), et le Midi (1.96 0/0); au nouveau réseau, il y a augmentation sur le Nord (10.71 0/0), l'Orléans (9.44 0/0), et le Midi (1.58 0/0), et diminution sur le Lyon (5.13 0/0), l'Ouest (10.67 0/0), et l'Est (3.42 0/0). En dehors des six grandes compagnies, nous avons des augmentations sur les Charentes (0.32 0/0), le Lille à Valenciennes (9.28 0/0), le Nord-Est (10.94 0/0), et l'Orléans à Rouen (14.69 0/0), et diminution sur la Vendée (9.29 0/0).

Quant aux chemins étrangers, nous trouvons des diminutions sur l'Autrichien (4.55 0/0), le Lombard (8.50 0/0), le Madrid à Saragosse (22.44 0/0), le Pampelune-Barcelone (31.34 0/0), et les Portugais (2.06 0/0), et augmentation sur le Nord de l'Espagne (23.71 0/0).

Mais toutes ces variations n'ont d'importance que réunies à celles obtenues depuis le 1er janvier des années respectives 1874 et 1873, mises en comparaison. Voici donc le tableau contenant les résultats kilométriques pour cent des recettes brutes des 48 premières semaines de 1874, rapprochées des semaines correspondantes de 1873 :

	%		%
Lyon ancien réseau	— 3 05	Charentes	— 3.19
— nouveau —	+ 4.19	Vendée	»
Nord ancien —	— 1.75	Dombes-Sud-Est	+ 1.67
— nouveau —	+ 1.66	Lille-Valenciennes	+ 9.65
Ouest ancien —	+ 1.68	Nord-Est	+ 52.58
— nouveau —	— 3.79	Orléans-Rouen	+ 7.94
Orléans ancien —	— 1.42	Autrichiens	— 15.81
— nouveau —	+ 0.79	Lombards	— 5.95
Est ancien —	— 5.48	Madrid-Sar-Alicante	+ 5.82
— nouveau —	— 4.26	Nord-Espagne	+ 13.31
Midi ancien —	+ 4.59	Pampelune	+ 37.59
— nouveau —	— 2.46	Portugais	— 2 56

Nous trouvons enfin dans le *Journal Officiel* du 13 courant les recettes brutes des chemins de fer français pour les trois premiers trimestres de l'année, c'est-à-dire pour la période expirant le 30 septembre. Cet état vient donc, près de deux mois et demi après les faits, délai beaucoup trop étendu pour cette nature de renseignements. Il est certes probable que des compagnies, sur les vingt-neuf auxquelles le ministère des travaux publics a affaire, retardent la confection de ce document; mais faut-il pour un tronçon de quelques kilomètres dont les résultats ne peuvent faire sensiblement varier la moyenne générale, retarde la publicité d'un élément utile de renseignements ? L'administration, ici comme dans bien d'autres cas, sacrifie trop aisément l'opportunité à l'exactitude absolue; nous aimons une exactitude relative, mais en temps utile; cela rend plus de services.

Ceci dit, constatons que les résultats de 1874 sont généralement inférieurs à ceux de 1873, au kilomètre et pour cent. A part l'Ouest et le Midi à l'ancien réseau, le Nord et le Lyon au nouveau, ainsi que quelques lignes en dehors des six grandes Compagnies (Nord-Est, Orléans à Châlon-sur-Marne, Dombes et Sud-Est, etc.), il y a diminution sur tous les réseaux, sur toutes les lignes. Pour juger la cause de la diminution, la séparation des recettes brutes en grande et petite vitesse serait d'un grand secours, et dresser le tableau de façon à fournir cette nature de renseignements est un progrès que nous ne nous lasserons pas d'engager l'administration à accomplir.

A défaut de cet utile renseignement, rappelons-nous que, à part l'Orléans, les recettes kilométriques de l'ancien réseau de 1873 étaient toutes en progression sur celles de 1872. Les diminutions de 1874 sur 1873 nous ramènent donc à peu près aux chiffres de 1872, sauf pour l'Ouest et le Midi, qui ont une avance assez sérieuse.

COMPAGNIES et RÉSEAUX	LONGUEUR totale exploitée au 30 sept.		RECETTES brutes kilométriques		DIFFÉRENCES de 1874 sur 1873	
	1874	1873	1874	1873	par kil.	%
ANCIEN RÉSEAU.	Kil.	Kil.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Nord	1.150	1.150	65.911	67.100	— 1.189	— 1.77
Est	519	517	54.724	59.586	— 4.862	— 8.16
Ouest	900	900	54.648	53.549	+ 1.099	+ 2.05
Orléans	2.017	2.017	31.943	33.872	— 1.929	— 5.69
Paris-Lyon-Méditerranée	3.815	3.815	50.954	52.465	— 1.511	— 2.88
Bességes à Alais	32	32	43.840	46.252	— 2.412	— 5.21
Midi	796	796	44.099	41.917	+ 2.182	+ 5.21
Ceinture (rive droite)	20	20	154650	17.484	—17.834	— 10.34
	9.249	9.247	48.848	50.055	— 1.207	— 2.41
NOUVEAU RÉSEAU.						
Nord	467	467	17.702	17.318	+ 384	+ 2.22
Est	1.722	1.722	21.669	22.682	— 1.013	— 4.47
Ouest	1.649	1.557	13.789	14.298	— 509	— 3.56
Orléans	2.136	2.057	12.957	13.380	— 423	— 3.16
Paris-Lyon-Méditerranée	1.039	915	10.542	10.270	+ 272	+ 2.65
Midi	1.138	1.138	12.530	12.726	— 196	— 1.54
	8.151	7.856	14.902	15.352	— 450	— 2.93
RÉSEAU SPÉCIAL.						
Nord	13	»	887	»	»	»
Lyon-Rhône au Mont-Cenis	143	143	26.305	30.587	— 4.282	— 14 »
	156	143	25.955	30.587	— 4.632	— 15.14
COMPAGNIES DIVERSES.						
Charentes	347	275	8.692	9.420	— 728	— 7.73
Nord-Est	107	19	4.836	3.044	+ 1.792	+ 58.87
Orléans à Châlons-s.-Marne	157	157	3.481	2.869	+ 612	+ 21.33
Vendée	197	195	4.144	4.499	— 355	— 7.89
Dombes et Sud-Est	58	58	7.704	7.365	+ 339	+ 4.60
Bressuire à Poitiers	12	»	»	»	»	»
Médoc	93	66	7.529	8.036	— 507	— 6.31
Vitré à Fougères	81	81	3.989	4.303	— 314	— 7.30
Valenciennes à Lille	44	43	14.119	14.072	+ 47	+ 0.33
Epinac à Velars	27	27	7.111	6.994	+ 117	+ 1.67
Lille à Béthune, etc.	50	47	13.367	13.445	— 78	— 0 58
Perpignan à Prades	26	26	10 366	8.426	+ 1.940	+ 23.02
Somain à Anzin, etc.	38	19	63.369	52.921	+10.448	+ 19.74
Lagny à Villeneuve-le-C. etc.	12	12	2.042	1.589	+ 453	+ 28.51
Saint-Dizier à Vassy	22	22	14.744	18.524	— 3.780	— 20.41
Chauny à Saint-Gobain	15	15	10.299	12.551	— 2.252	— 17.94
Hazebrouck à la front. belge	14	14	3.574	3.889	— 315	— 8.10
Dunkerque à la front. belge.	16	13	6.992	7.761	— 769	— 9.91
La Croix-Rousse à Sathonay	7	7	14.118	16.985	— 2.867	— 16.88
Enghien à Montmorency	3	3	38.817	38.292	+ 525	+ 1.37
Armentières à la front. belge	3	3	8.676	12.176	— 3.500	— 28.75
	1.322	1.091	8.365	8.825	— 460	— 5.21
RÉCAPITULATION.						
Ancien réseau	9.249	9.247	48.848	50.055	— 1.207	— 2.41
Nouveau réseau	8.151	7.856	14.902	15.352	— 450	— 2.93
Réseau spécial	156	143	25.955	30.587	— 4.632	— 15.14
Compagnies diverses	1.322	1.095	8.365	8.825	— 460	— 5.21
Ensemble	18.878	18.341	31.371	32.823	— 1.452	— 4.42

Du 1er janvier au 30 septembre 1874 il a été livré à l'exploitation 315 kilomètres, savoir : 2 sur l'ancien réseau, 145 sur le nouveau, 13 sur le réseau spécial du Nord et 155 appartenant aux lignes de Compagnies diverses. Le dernier trimestre de 1873 en avait vu ouvrir 227 kilo-

mètres, ce qui fait un total de 542 kilomètres pour l'année commençant le 1er octobre 1873 et finissant le 30 septembre 1874.

Le réseau total exploité à cette dernière date était de 18,878 kilomètres; c'est ce que les Etats-Unis construisent en un an et demi!

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

Pair	3 déc.		10 déc.	17 déc.	Variat.
		Transports par terre :			
500	295 ..	Voit. à Paris, j. juill.	298 75	300 ..	+ 1 25
»	40 ..	— act. de jouissance	40 ..	35 ..	— 5 ..
500	680 ..	Omnib. de Paris, j. juill.	687 50	690 ..	+ 2 50
»	200 ..	— act. de jouissance	... ..	... ..	.. .. ..
		Transports par eau :			
500	212 50	Comp. transatl., j. 20 avril	210 ..	206 25	— 3 75
500	560 ..	Messag. marit., j. décembre	570 ..	568 75	— 1 25
		Canaux :			
500	450 .	Canal de Suez, j. janv. 71	456 25	457 50	+ 1 25
500	441 25	— Délégations, j. janv. 71	448 75	445 ..	— 3 75
		Charbonnages et Mines :			
500	830 ..	Carmaux, j, nov.	... ..	... ..	.. .. ..
500	1540 ..	Mokta-el-Hadid N. lib., j. nov.	1540 ..	1505 ..	— 35 ..
		Sociétés métallurgiques :			
500	990 ..	Cail et Ce, j. juill.	980 ..	975 ..	— 5 ..
500	940 ..	Fives-Lille, j. nov.	950 ..	950 ..	.. .. ..
		Sociétés immobilières :			
500	405 ..	Docks de Marseille, j. nov.	405 ..	405 ..	.. .. ..
500	340 ..	Entr. Mag. gén. Paris, j. juill.	340 ..	380 ..	+ 40 ..
500	335 ..	Cie gén. Marchés, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	330 ..	March. du Temple, j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
		Gaz :			
250	790 ..	Gaz parisien. j. oct.	815 ..	810 ..	— 5 ..
»	512 50	— — act. de jouissance	550 ..	560 ..	+ 10 .
600	591 25	— de Marseille, j. oct.	591 25	585 ..	— 6 25
		Filatures :			
500	470 ..	Compt. de l'Ind. linière, j. 15 oct.	... ..	... ..	.. .. ..
500	410 ..	Maberly (Somme), j. sept.	... ..	... ..	.. .. ..
		Divers :			
250	415 ..	Cie gén. Eaux, j. juill.	415 ..	... ..	.. .. ..
530	850 ..	Eaux de Vichy, j. sept.	... ..	... ..	.. .. ..
»	220 ..	Salines de l'Est, j. 15 avril	220 ..	... ..	.. .. ..
500	577 50	Allumettes chimiques, j. janv.	581 25	582 50	+ 1 25

Bourses départementales (*valeurs locales*).

Pair	2 déc.	LILLE.	9 déc.	16 déc.	Variat.
500	1512 ..	Gaz Wazemmes, j. 15 avril	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	25000 ..	Charb. Aniches, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	775 ..	— Auchy-au-Bois	775 ..	775 ..	.. .. ..
»	750 ..	— Azincourt, j. août 65	761 25	770 ..	+ 8 75
—	11900 ..	— Bruay, j. 15 aout	....	....	.. .. ..
—	2275 ..	— Bully-Grenay, j. 15 nov	2295 ..	2282 50	— 12 50
—	2650 ..	— Carvin, j. 15 août	2625 ..	2625 ..	.. .. ..
300	36600 ..	— Courrières, j. 30 sept.	....	.... ..	.. .. ..
1000	530 ..	— Campagnac, j. juill.	... ..	520 ..	.. .. ..
»	6900 ..	— Douchy, j. oct.	6845 ..	6845 ..	.. .. ..
—	240 ..	— Cie douaisienne	240 ..	240 ..	.. .. ..
—	13500 ..	— Dourges, j. mai	13690 ..	.....	.. .. ..
—	5900 ..	— Escarpelle, j. 20 août.	5800 ..	5800 ..	.. .. ..
2500	4315 ..	— Epinac, j. 5 décembre.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2650 ..	— Ferfay, j. janv.	2505 ..	2475 ..	— 30 ..
—	32500 ..	— Lens, j. oct.	33400 ..	.... ..	.. .. ..
—	9525 ..	— Lievin	9950 ..	.....	.. .. ..
—	465 ..	— Lys supérieure	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2870 ..	— Meurchin, j. 15 août	2700 ..	2850 ..	+150 ..
—	23000 ..	— Marles	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	725 ..	— Rety, Ferques, Harding.	... ..	850 ..	.. .. ..
—	1340 ..	— Thivencelles-Fresnes	1337 50	1360 ..	+ 22 50
—	1600 ..	— Vendin, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	26800 ..	— Vicoigne-Nœux, j. 15nov	....	26500 ..	.. .. ..
1000	2650 ..	Forges Biache-Saint-Vaast	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	275 ..	— Denain-Anzin	275 ..	276 25	+ 1 25
500	455 ..	Crédit du Nord, j. nov.	455 ..	255 ..	.. .. ..
500	585 ..	Caisse de Lille, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
5 00	515 ..	Caisse de Roubaix, j. juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	635 ..	Caisse Perot et Cie, j. 10 juill.	.... ..	... ..	.. .. ..

Pair	2 déc.	LYON.	9 déc.	16 déc.	Variat.
»	445 ..	Forges Terre-Noire, j. juin	460 ..	460 ..	.. .. ..
»	1105 ..	— Horme, j. déc.	.... ..	1100 ..	.. .. ..
500	630 ..	— Pont-Evêque, j. juill.	... ..	630 ..	.. .. ..
300	787 50	— Creusot, j. juin	795 ..	755 ..	— 5 ..
500	380 ..	— Mar. et chem. fer, j. juin	380 ..	373 75	— 6 25
»	687 50	— Fourchambault, j. oct.	697 50	705 ..	+ 7 50
»	1000 ..	— Commentry, j. sept.	1000 ..	1000 ..	.. .. ..
500	550 ..	— Firminy, j. nov.	... ..	.... ..	.. .. ..
500	510 ..	— Saint-Etienne, j. nov.	.. ..	510 ..	.. .. ..
»	315 ..	Charb. Loire, j. oct.	312 50	324 ..	+ 11 50
»	582 50	— Montrambert, j. oct.	587 50	597 50	+ 10 ..
»	330 ..	— Saint-Etienne, j. oct.	323 ..	335 ..	+ 12 ..
»	87 ..	— Rive-de-Gier, j. oct.	89 50	93 ..	+ 4 50
»	1625 ..	— Roche-Molière, j. sept.	1680 ..	1680 ..	.. .. ..
»	2400 ..	Gaz Lyon, j. nov.	.... ..	2450 ..	.. .. ..
»	1725 ..	— la Guillotière j. nov.	1725 ..	1730 ..	+ 5 ..
500	593 75	Bateaux-Omnibus, j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
»	565 ..	Omnium, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	573 75	Société lyonn. de créd., j nov.	575 ..	573 75	— 1 25
500	558 75	Rue de Lyon (impér.), j. oct.	... ..	... ..	.. .. ..
500	555 ..	Verr. Loire-Rhône, j. nov.	... ..	537 50	.. .. ..
500	380 ..	Croix-Rousse (ch. fer), j. juill.	410 ..	410 ..	.. .. ..
500	570 ..	Dombes (S.-E.) (ch. fer) j. juill.	....	570 ..	.. .. ..

Pair	2 déc.	MARSEILLE.	9 déc.	16 déc.	Variat.
»	612 50	Forg. Méditerr., j. nov.	610 .	610 ..	.. .. ..
500	490 ..	Nav. Fraissinet et Cie, j, juill.	492 50	501 25	+ 8 75
500	470 ..	— Tr. mar. (Soc. gén.) j nov	475 ..	470 ..	— 5 ..
500	680 ..	— Mixte, j. oct.	... ..	685 ..	.. .. ..
»	1640 ..	Charb. Grand'Combe, j. juin.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	280 ..	— Bouches-du-Rhône, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	337 50	Raffin. Méditerr., j. 15 sept.	345 ..	345 ..	.. .. ..
500	650 ..	— S.-Louis, j. 15 sept.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	620 ..	Salins-Midi, j. juill.	... ..	... ..	.. .. ..
500	1447 50	Banq. Algérie, j. 31 octobre	1445 ..	1455 ..	+ 10 ..
500	525 ..	Soc. mars. de créd., j. sept.	525 ..	530 ..	+ 5 ..

Rien de bien nouveau sur les valeurs diverses. On a détaché 45 francs sur les actions de la Grand'Combe, et 30 francs sur celles des mines et fonderies de Santander et Quiros. C'est pour les deux sociétés la seconde moitié du dividende de l'exercice 1873-74.

Changes. — Rien de bien nouveau à ajouter, sur le marché intérieur, à ce que nous avons dit il y a huit jours. Loin de craindre pour l'encaisse métallique de la Banque, il y a des présomptions de le voir encore s'augmenter, beaucoup de papier sur l'étranger, étant, en ce moment, dans les portefeuilles parisiens. La Banque aurait pu, dans cette situation, abaisser son taux d'escompte, ce qui aurait aidé le commerce; elle préfère retirer les petits billets, ce qui le gêne; le choix n'est pas heureux. Nous avons lieu de croire qu'elle n'agit pas ainsi sans en comprendre les conséquences, mais on sait le peu de souci qu'elle a des commodités du public. Le Londres est sans variations bien accentuées, et les devises allemandes et hollandaises sont en bonne demande. Le papier sur l'Italie est en bonne tendance, c'est-à-dire que la perte de la lire papier sur le franc billet de banque est en voie de décroissance, quoique légère.

COURS DES CHANGES

Escompte à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 17 DÉCEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
			VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.			
3 ½ %	Amsterdam ..	long.	210 ⅛ à 210 ¼	et 4 %	cts jours	56 3/8
	»	court	210 a 210 ⅛	et 4 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 55
	»	court	121 ¼ à 121 ⅜	et 4 %	—	—
6 %	Berlin....	long.	363 ¼ à 364 ¾	et 4 %	8 jours	81 1/2
	»	court	364 à 364 ½	et 4 %	—	
5 %	Francfort.	long.	207 ⅝ à 207 ¾	et 4 %	8 jours	95 3/16
	»	court	207 ⅝ à 208	et 4 %	—	—
5 %	Trieste ...	long.	220 à 221	et 4 %	3 mois	44 15
	»	court	221 ½ à 222	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne ...	long.	220 ½ à 221 ½	et 4 %	3 mois	44 10
	»	court	221 ½ à 222	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	508 à 509	et 4 %	—	—
	»	court	510 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix	long.	502 à ...	et 4 %	—	—
	»	court	503 à 505	et 4 %	—	—
6 %	Madrid ...	long.	499 à 500	et 4 %	8 jours	..5 08
	»	court	501 à 502	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne .	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 à 554	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
5 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 50 1/8
	»	court	342 à 343 ½	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	455 à 465	et 4 %	60 j. vue	5 15
	»	court	465 à 470	et 4 %	—	—
			VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.			
6 %	Londres...	long.	25 22 à 25 26	moins 6 %	3 mois	25 45
	»	court	25 17½ à 25 20	moins 6 %	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	pair à 1/16 p.	moins 4 ½	cts jours	100 1/16
	»	court	1/16 à	moins 4 ½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 5/16 à 9 ¾	moins 5 %	vue	110 70
	»	court	9 ⅝ à 9 ⅞	moins 5 %	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à . ⅜	moins 5 %	—	—
	»	court	— ¼ à .. —	moins 5 %	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ⅝ à 9 ¾	moins 5 %	—	—
	»	court	9 ⅝ à 9 ⅞	moins 5 %	—	—
4 ½ %	Genève ..	long.	pair à perte	moins 5 %	cts jours	100
	»	court	pair à perte	moins 5 %	—	—

Vendredi, 18 décembre. — Bourse peu accentuée et indécise. Les receveurs généraux ont acheté au comptant pour la province 41,000 fr. de 5 0/0 et 4,000 fr. de 3 0/0. Les changes sont généralement fermes.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	17 DÉCEMBRE
Or en barre à 1000/1000. Le kil. 3.434 fr. 44 c.	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.)	Pair.
Argent en barre à 1000/1000. Le kil. 218 fr. 89 c.	35 à 40 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.)	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand	5 25 à 5 50
d° mexicaines	5 20 à 5 50
Souverains anglais	25 07 à 25 10
Banknotes	25 10 à 25 12
Aigles d'Amérique (5 dollars)	25 75 à 25 85
Dollar	5 10 à «

M. Jules Simon, en présentant la cinquième édition du *Traité élémentaire des opérations de bourse et de change*, par M. Alphonse Courtois, reconnaît d'abord que ce livre semble fait pour intéresser plutôt la section d'économie politique que celle de morale, à laquelle appartient M. J. Simon. C'est un guide très-sûr, non-seulement pour les spéculateurs proprement dits, mais pour toutes les personnes qui ont à gérer une fortune mobilière. Les diverses opérations y sont bien décrites et expliquées ; les prescriptions légales y sont énoncées très-clairement et judicieusement commentées. Mais il y a dans tout cela autre chose que des renseignements pratiques : il y a une question de morale du plus haut intérêt. La morale est une science qui repose sur des principes absolus, et qui ne change pas selon les temps et les lieux. Mais le mouvement des sociétés produit, dans notre manière de vivre, des modifications auxquelles il n'est pas toujours facile d'appliquer les règles éternelles de la morale. Par exemple, le prêt à intérêt a été longtemps condamné sous le nom d'usure par l'Église catholique; aujourd'hui, il paraît légitime à tout le monde, et même beaucoup d'économistes regardent comme peu justifiée en morale et comme préjudiciable à la fortune publique la limite que la loi lui impose. Le livre de M. Courtois pose à chaque page des problèmes plus difficiles à résoudre, et tant de personnes aujourd'hui prennent part aux opérations de bourse et de change, qu'il devient nécessaire de demander aux moralistes ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. La loi est et doit être à cet égard insuffisante : il est des actes qu'elle ne saurait atteindre et qu'une conscience délicate réprouve; en d'autres termes, ce n'est pas être suffisamment honnête que de l'être tout juste assez pour n'avoir rien à craindre de la loi pénale. En lisant avec cette pensée le livre de M. Courtois, M. J. Simon, sans être toujours d'accord avec l'auteur, y a trouvé une partie de ce qu'il cherchait. M. Courtois condamne le jeu avec indignation; il ne condamne pas la spéculation et il y a en effet des spéculations honnêtes, utiles, nécessaires même. Le difficile est de fixer avec précision la limite. Les banquiers sont dans leur rôle lorsqu'ils s'appliquent à développer le crédit, lorsqu'ils poussent aux spéculations et aux entreprises; il y a là pourtant, au point de vue moral, un danger sérieux. Il ne suffit pas pour le conjurer d'exposer les grands principes sur lesquels tout le monde est d'accord : il faut pénétrer dans les détails, et au lieu d'un anathème général, qui serait toujours impuissant et souvent injuste, prononcer sur chaque opération le jugement raisonné d'un homme de bon sens, qui sait être de son temps, mais qui, au-dessus du profit, veut mettre l'honneur.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 11 déc.	VENDREDI 18 déc.
100	**France** 3 0/0 perpétuel	62 50	61 50
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 35	89 75
100	— 5 0/0 perpétuel	99 15	99 10
500	— 6 0/0 (Morgan)	525 ..	520 ..
500	— 5 0/0 (Trenten.)	460 ..	460 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	495 ..	493 75
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869	308 ..	309 75
400	— — — 1871	280 ..	282 ..
500	— Bons 5 0/0 liquid	490 ..	487 ..
250	**Autriche** Obl. doman.	280 ..	282 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil.	69 1/4	69 ..
500	**Egypte** 7 0/0 1873	372 50	374 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur	18 1/16	18 1/4
100	— — intérieur	13 3/16	13 7/8
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5-20 1862	103 1/2	103 3/8
100	— 5 0/0 consol	104 ..	104 ..
100	**Italie** 5 0/0	67 90	68 15
100	— 3 0/0	38 .	.. ..
100	**Pérou** 6 0/0	70 25	70 ..
100	— 5 0/0	.. ..	... ..
100	**Russie** 5 0/0 1862	100 1/2	99 1/2
100	— 5 0/0 1870	102 1/2	102 1/2
100	**Turquie** 5 0/0 1865	44 90	45 25
500	— Obl. 1865	342 90	347 50
500	— — 1869	271 25	275 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 11 déc.	VENDREDI 18 déc.
1000	Banque de France	3940 ..	3930 ..
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas	1152 50	1153 75
500	Comptoir d'escompte	547 50	552 50
500	Crédit foncier	855 ..	855 ..
500	— industriel	681 25	678 75
500	— lyonnais	730 ..	732 50
500	— mobilier	337 50	356 25
500	Dépôts et comptes courants	577 50	575 ..
500	Société générale	538 75	535 ..
100	Sous-Compt. des entrepren.	141 25	142 ..
500	Banque ottomane	687 50	693 75
500	Crédit foncier d'Autriche	545 ..	546 25
500	— mobilier espagnol	665 ..	672 50
500	Ch. fer Charentes, actions	331 25	330 ..
500	— Est, —	512 50	510 ..
500	— Lyon, —	877 50	875 ..
500	— Midi, —	650 ..	655 ..
500	— Nord, —	1100 ..	1090 ..
500	— Orléans, —	861 25	867 50
500	— Ouest, —	555 ..	565 ..
500	— Vendée, —	... ..	... ..
500	— Autrichiens, —	695 ..	692 50
500	— Lombards, —	295 .	285 ..
500	— N.-O. Autriche —	338 75	340 ..
500	— Nord-Esp., —	247 50	227 50

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 11 déc.	VENDREDI 18 déc.
500	Ch. fer Pampelune, actions	135 .	135 ..
500	— Portugais, —	202 50	200 ..
500	— Saragosse, —	255 .	246 25
500	Voitures à Paris	296 25	300 ..
500	Omnibus de Paris	690 ..	690 ..
500	Cie transatlantique	210 ..	205 ..
500	Messageries maritimes	570 ..	565 ..
500	Canal de Suez	456 25	457 50
500	Docks de Marseille	405 ..	400 ..
500	Magasins généraux de Paris	350 ..	370 ..
250	Gaz parisien	820 ..	813 75
600	— de Marseille	591 25	585 ..
500	Cie gle des Eaux	415 ..	415 ..
500	Allumettes chimiques	581 25	582 50
500	Obl. Est 3 0/0	286 75	288 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc.	298 50	298 ..
500	— — — nouv.	289 75	291 ..
500	— Midi 3 0/0	297 25	299 ..
500	— Nord 3 0/0	305 ..	305 ..
500	— Orléans 3 0/0	303 75	303 ..
500	— Ouest 3 0/0	294 ..	294 75
500	— Autrich. 3 0/0 anc.	316 ..	320 ..
500	— — 3 0/0 nouv.	307 50	309 ..
500	— Lombards 3 0/0 anc.	251 ..	251 ..
500	— — 3 0/0 nouv.	246 75	247 ..

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE, 2e année (1874). — Paris, Hachette et Cie, 2 vol. in-4°.

Un charmant livre d'étrennes, c'est le *Journal de la Jeunesse.* Le succès en est désormais établi, et ce succès est dû à une méthode que les éditeurs ont employée fort justement. Le *Journal de la Jeunesse*, en effet, en s'adressant tout d'abord à des auteurs en renom, a fait aussi appel à des auteurs capables de se faire un nom. Ce système demande non-seulement une sagacité rare, mais un fond de générosité plus rare encore. Les éditeurs du *Journal de la Jeunesse* ont eu la main heureuse ; l'an dernier ils mettaient en lumière le nom de M. Girardin, dont le roman si sympathique, *les Braves Gens*, a été couronné par l'Académie française. Cette année on trouvera dans le *Journal de la Jeunesse* plusieurs noms nouveaux promis à la renommée, à côté de noms déjà honorablement connus. Contentons-nous de citer *la Fille aux pieds nus*, imitée, par M. J. Gourdault, du roman d'Auerbach: *la Fille de Carilès*, par Mme Colomb, sans oublier les chroniques scientifiques de MM. W. de Fonvielle, Tissandier, Rousselet, et les illustrateurs ingénieux et élégants de ce beau recueil.

Cette belle publication reste désormais un des meilleurs livres d'enseignement pour les enfants de dix à quinze ans, et on la trouvera bientôt dans toutes les familles éclairées.

HISTOIRE DU COSTUME EN FRANCE, par *M. J. Quicherat.* — Hachette et Cie, éditeurs.

Une partie du nouveau volume qu'édite aujourd'hui la librairie Hachette a paru sous forme d'articles dans le *Magasin pittoresque* de 1845 à 1869. La faveur marquée avec laquelle cette publication a été accueillie a engagé l'auteur à traiter le sujet d'une manière plus complète, en remontant le plus haut possible et en le continuant jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. La partie la plus remarquable de son travail nous paraît être la première, qui comprend les époques celtique, romaine du haut et du bas Empire, mérovingienne, carlovingienne et le moyen âge. Cette partie a été traitée avec un grand développement : elle forme presque le tiers du volume. Neuve dans beaucoup de ses parties, elle fait le plus grand honneur à l'érudition du savant directeur de l'Ecole des Chartes, qui y a mis à profit les dernières découvertes de la science et condensé une foule de matériaux qu'il était fort difficile de réunir. Cette partie a donc, au point de vue historique, une haute importance. Au point de vue économique, on y trouve de nombreuses observations qui éclairent d'un nouveau jour le passé d'importantes et riches industries. Les autres parties, pour nous sembler moins curieuses, n'en sont pas moins très-intéressantes. Le goût du luxe a été de tous temps et de tous âges. Les siècles qui ont précédé le nôtre ne lui ont cédé en rien sur ce point, et on voit dans ces annales que les lois et les impôts somptuaires ont été partout de faibles barrières opposées à la prodigalité vaniteuse. L'*Histoire du costume en France* sera fort utile aux artistes, souvent embarrassés sur tel ou tel détail des vêtements d'une époque. Elle promet d'avoir aussi un grand succès dans les salons, car le livre est orné de nombreuses et belles gravures.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET HISTORIQUE, par *Antonin Roche.* — Paris, Ch. Delagrave, in-18.

M. Antonin Roche, directeur de l'*Educational Institute* de Londres, est connu par de nombreuses publications d'enseignement qui se distinguent toutes par quelque chose d'original : nous ne rappellerons que sa *Grammaire française* et sa *Géographie physique*, véritable philosophie de la géographie.

L'ouvrage que nous signalons aujourd'hui se recommande à l'attention par plusieurs particularités : Descriptions moins vagues des pays : M. A. Roche emprunte les siennes aux voyageurs contemporains ; — Mesures exactes du cours des fleuves, de l'altitude des plateaux et des montagnes, etc. ; — Recherche et appréciation des causes géographiques de prospérité ou de décadence pour les différents peuples du globe ; — Choix scrupuleux des villes qui méritent d'être mentionnées, description exacte des principales, classées d'après le chiffre de leur population, tel que le fournissent les statistiques officielles ; — Mention de tous les lieux mémorables par quelque événement historique, etc.

Pour tenir compte à M. Roche de ces intelligentes et utiles innovations, il suffit de comprendre combien était stérile un travail qui surchargeait simplement la mémoire des enfants de noms propres et de chiffres : le travail machinal fait place à l'étude réfléchie qui met en œuvre toutes les facultés de l'esprit.

COURS COMPLET DE COMPTABILITÉ, par *Joseph Barré*, professeur à l'Ecole supérieure de commerce. — Paris, G. Masson, 1875, 3 vol. in-8°.

La comptabilité, si l'on s'en rapporte à la plupart des auteurs qui ont écrit sur cette matière, semblerait une science ennuyeuse et aride, bonne, tout au plus, à être comprise par les intelligences spécialement organisées à cet effet. C'est qu'en général ils n'ont pas cherché à dégager les questions et à créer une suite d'idées s'enchaînant logiquement les unes aux autres. Le mérite de M. Barré, c'est précisément d'avoir substitué à cette sorte d'empirisme un programme rationnel dans lequel, considérant la comptabilité comme une science mathématique, c'est-à-dire exacte, il fonde la tenue des livres sur des règles fixes, applicables à *tous les cas.* Son grand moyen, c'est la simplification.

Aussi pouvons-nous signaler l'ouvrage de M. Barré comme le plus clair et le plus pratique que nous connaissions. Il s'adresse, d'ailleurs, non pas seulement aux élèves de l'enseignement secondaire spécial, mais aussi aux commerçants, aux financiers, en un mot, au monde des affaires. Le tome I comprend les notions préliminaires et le cours pratique de tenue des livres au moyen des livres indispensables. Le tome II renferme la comptabilité industrielle et financière, l'usage des livres auxiliaires, les comptes en participation. Le tome III est consacré aux changes et arbitrages, aux opérations de bourse, à la comptabilité publique et administrative. Chacun de ces volumes, d'ailleurs, forme un tout assez complet pour pouvoir s'acheter séparément, ce qui permet à chaque lecteur de ne se procurer que la partie qui l'intéresse spécialement.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DES GARÇONS, ou avis aux familles et aux instituteurs sur l'art de diriger leur santé et leur développement, par *J.-B. Fonssagrives.* — Paris, Ch. Delagrave, in-18.

On a été bien longtemps avant d'attacher à l'éducation physique l'importance qu'elle mérite dans un système d'enseignement complet et rationnel. En France, c'est à peine si l'on commence à profiter de l'exemple d'autres peuples plus avancés à cet égard, en songeant à la culture du corps en même temps qu'au développement des facultés intellectuelles. Aussi, croyons-nous rendre service à tous en signalant des ouvrages tels que celui de M. Fonssagrives, qui s'est acquis une si honorable notoriété par ses travaux utiles, toujours guidé par la même pensée : *Vulgariser sans abaisser.* Son livre sur l'*Education physique des garçons* est de ceux que nous voudrions voir entre les mains de tous les pères de famille et de tous ceux qui contribuent, de près ou de loin, à l'instruction de la jeunesse.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SESSION. LYON. 1873. — Paris, au Secrétariat de l'Association, 76, rue de Rennes ; 1874, un fort vol. in-8°. — Libr. G. Masson.

Dès la première session, tenue à Bordeaux en 1872, l'avenir de l'Association française pour l'avancement des sciences se trouvait assuré. La deuxième réunion, celle de Lyon, a été particulièrement brillante, et celle de Lille, à laquelle l'*Economiste français* a consacré plusieurs comptes rendus, a suffisamment montré que cette œuvre patriotique est désormais sortie de la période d'organisation et rend déjà à la science et au pays les éclatants services que prédirent ses fondateurs.

Nous avons sous les yeux le beau volume renfermant les travaux de la session de Lyon ; ce précieux recueil, sorte d'annuaire de la production intellectuelle de notre pays, échappe, on le conçoit, à une analyse succincte. Aussi ne pouvons-nous ici que signaler à l'attention quelques-uns des mémoires les plus importants et des communications les plus intéressantes qu'il contient. C'est ainsi que nous citerons *les Moyens de se préserver du choléra*, par le Dr H. Blanc ; *le Canal d'irrigation du Rhône*, par A. Dumont; *le Chemin de fer transasiatique*, par M. F. de Lesseps ; *la Population française*, par le docteur Bertillon ; *du Perfectionnement des voies navigables en France*, par M. de Lagrené; *Sur les Révisions du cadastre*, par M. Boutet ; *la Réforme de l'enseignement de la géographie*, par M. Bessière ; *la Monnaie internationale*, par M. Bouvet ; *Sur les Moyens d'organiser les caisses de retraite pour les classes ouvrières*, par M. Ganeval, etc., etc.

La session de Lille a été au moins aussi fertile que celle de Lyon ; le nombre des adhérents s'accroît sans cesse, et déjà l'Association française pour l'avancement des sciences rivalise sérieusement avec l'Association britannique, son aînée, qui lui a servi de modèle. A tous ceux qui ont quelque souci de la rénovation de la France, nous adresserons encore un pressant appel, au nom de ce groupe d'hommes dévoués qui ont trouvé dans l'initiative privée des ressources suffisantes pour fonder une grande œuvre, parce qu'ils se sont serrés sous un drapeau où se lit cette devise: *Par la Science — Pour la Patrie.*

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ESPAGNOLE de *G. Ticknor*, traduite de l'anglais par *J.-G. Magnabal.* — Paris, Hachette, 1864-1872, 3 vol. in-8°.

Ticknor, dans son *History of the spanish literature*, publiée à Boston en 1849-1852, a adopté la division généralement suivie, qui partage les annales littéraires de l'Espagne en trois grandes périodes : période d'origine et de développement, qui comprend les temps écoulés depuis la formation du *roman* espagnol, c'est-à-dire depuis le XIIe siècle environ, jusqu'au règne de Charles-Quint; période de perfection, qui s'étend du règne de Charles-Quint à l'avènement de la maison de Bourbon; période de décadence, depuis l'avènement de la maison de Bourbon jusqu'à nos jours, pour quelques uns, — jusqu'à l'invasion française de 1808, pour d'autres ; ceux-ci admettent alors une quatrième période, dite contemporaine, et qui renferme le XIXe siècle. Chacune de ces trois grandes époques forme un volume de l'œuvre traduite avec un soin jaloux par M. Magnabal.

Cette œuvre de l'auteur américain passe pour le tableau le plus complet de la littérature espagnole. N'aurait-elle eu que ce mérite, elle valait la peine de fixer l'attention d'un ami des lettres comme M. Magnabal, et d'être interprétée en français, après l'avoir été en espagnol, en allemand. Certes, on ne peut pas dire qu'avant Ticknor il n'avait rien été fait dans ce genre; mais les diverses études dont les productions de l'esprit espagnol avaient été l'objet, tant en Espagne qu'en France, tant en Italie qu'en Allemagne et qu'en Angleterre, ne portaient que sur des points spéciaux ou ne présentaient pas un ensemble aussi développé que le travail du savant américain. Nous pourrions ajouter que Ticknor a vu, lu, compulsé tout ce qui s'est écrit et imprimé sur la littérature espagnole jusqu'à nos jours, non-seulement en Espagne, mais en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne. Nous devons aussi rendre un juste hommage au traducteur, qui s'est acquitté de sa tâche ingrate en lettré et en homme de goût.

EMPRUNT PERUVIEN 6 0/0 1870

Les porteurs de titres de rente de *l'emprunt Péruvien 6 0/0 1870* sont prévenus que le paiement du coupon échéant le 1er janvier 1875 s'effectuera, à partir du 2 *janvier prochain* :

A Paris, au siége de la *Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, rue de Provence, 54 (de 10 heures à 4 heures) ;

A Londres et à Amsterdam.

Le coupon sera payé en *or* à Paris.

Le directeur de la Société générale,
E. HUARD. (199)

EMPRUNT PÉRUVIEN 5 0/0 1872

Le public est prévenu que le paiement du coupon des titres de *l'emprunt Péruvien 5 0/0 1872*, echéant le 1er janvier 1875, s'effectuera, à partir du 2 *janvier prochain*, en *or*, à la caisse de la *Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, 54, rue de Provence, à Paris (de 10 heures à 4 heures); il sera effectué à Londres chez MM. J.-H. Schröder et Cie, 15, Leadenhall street, E. C.

Le directeur de la Société générale,
E. HUARD. (200)

CANAL DE SUEZ

Le coupon *d'action* de 12 fr. 50 n° 32 et le coupon de *délégation* de 12 fr. 50 n° 11, échéant le 1er janvier 1875, seront payés à leur date au siége de la Compagnie, 9, rue Clary, et chez les correspondants.

Par application des lois d'impôt, chaque coupon d'*action* subira une retenue de 0.96 centimes et chaque coupon de *délégation* une retenue de 0.93 centimes 1/2. (197)

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 125 MILLIONS.

Le conseil d'administration, dans sa séance de ce jour, a décidé qu'un à-compte de **20** francs par action, sur le dividende de l'exercice 1874, serait distribué **à partir du 2 janvier prochain**.

En vertu des diverses lois de finances, cet à-compte de **20** francs sera payé en :

Fr. 19 40 par action nominative (impôt sur le revenu des actions déduit) ;

Et en :

Fr. 18 90 par action au porteur, contre remise du **Coupon n° 5** (impôt sur le revenu et droit de transmission déduits),

A **Paris**, au siége social, 3, rue d'Antin.

Et au change du jour sur Paris :

A BRUXELLES
A ANVERS
A AMSTERDAM
A GENÈVE
} Aux succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Paris, le 14 décembre 1874. (202)

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR LE GAZ

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que les intérêts du 2e semestre 1874, soit 12 fr. 50 c. par obligation, seront payés à partir du 2 janvier prochain, tous les jours non fériés, de dix heures à deux heures, au siége de la Compagnie, rue Condorcet, n° 6.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il suit :

1° Obligations nominatives.. 12 fr. 125
2° Obligations au porteur... 11 70

Les porteurs de plus de 20 obligations pourront déposer leurs titres dès le 20 courant, en échange d'un mandat à échéance du 2 janvier 1875. (203)

COMPAGNIE
DES

CHEMINS DE FER DE L'AUTRICHE
ET DE LA HAUTE-ITALIE

Le Conseil d'administration a décidé qu'il serait procédé en la forme ordinaire, le lundi 21 décembre, à Vienne (Autriche), au tirage par la voie du sort des Actions et des Obligations de la Compagnie, à amortir en 1874. (65)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
DE

BONDY A AULNAY-LES-BONDY
A PARIS

ÉMISSION PUBLIQUE
DE

5,215 OBLIGATIONS
REMBOURSABLES A 500 FRANCS

Autorisée par décision ministérielle du 4 décembre 1874.

Ces Obligations, au taux nominal de 500 francs, sont remboursables *au pair* par voie de tirage au sort, en 93 ans, conformément au tableau d'amortissement annexé au titre. Elles produisent **15 francs** d'intérêt annuel payables par semestre les 1er novembre et 1er mai.

Le **Capital** de la Compagnie se compose de 1,600 actions entièrement libérées....... Fr. **800,000**

La Compagnie a reçu en outre, à titre de SUBVENTION, du Ministre des Finances, agissant au nom de l'Etat et de divers propriétaires, 98,000 mètres carrés de terrains, pour servir à l'établissement du chemin de fer. La valeur de ces terrains dépasse.............. **180,000**

L'Emission se fera au prix de **227** fr. **50** par Titre.

PAYABLES :

Fr.	**27 50**	en souscrivant ;
	60 »	à la répartition ;
	70 »	le 25 janvier 1875 ;
	70 »	le 25 février 1875 ;
Fr.	**227 50**	

Ce qui représente, avec la prime d'amortissement, un placement à plus de 6 1/2 0/0

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront à toute époque la faculté d'anticiper leurs versements sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Ceux qui useront de cette faculté avant le 10 janvier 1875 recevront immédiatement un Titre **jouissance du 1er novembre 1874**.

Les coupons payables à Paris le 1er janvier prochain seront reçus en paiement des deux premiers versements sans escompte.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les Mardi 22 et Mercredi 23 Décembre 1874

A PARIS, — à la **BANQUE GÉNÉRALE DE CHANGE ET DE COMMISSION, 53, rue de Châteaudun, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.**

Si les demandes dépassent 5,215 Titres, la répartition se fera proportionnellement.

On peut souscrire par correspondance en versant dans les **Succursales de la Banque de France**, au crédit de la ***BANQUE GÉNÉRALE DE CHANGE ET DE COMMISSION*** à laquelle devront être adressés les Récépissés de versement.

BANQUE FRANCO-ÉGYPTIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 50,000,000 de francs.

SIÉGE SOCIAL A PARIS, 32, BOULEVARD HAUSSMANN

Le conseil d'administration de la Banque Franco-Egyptienne, dans sa séance du 15 décembre 1874, a décidé, en vertu de l'article 51 des statuts, qu'un à-compte de 12 fr. 50 sur le dividende de l'exercice 1874, représentant l'intérêt à 5 0/0 sur le capital versé, sera payé à la caisse de la société, à partir du 2 janvier prochain, contre remise du coupon n° 5, sous déduction pour les titres nominatifs de 0 fr. 37 1/2 en 12 fr. 32 1/2, et pour les titres au porteur de 0 fr. 72 1/2 en 11 fr. 77 1/2. (204)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant M. DUCROS

L'ÉCONOMISTE
FRANÇAIS
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Rédacteur en chef : M. Paul LEROY-BEAULIEU.

BUREAUX :

Rue du Faubourg-Montmartre, 17, à Paris.

ABONNEMENTS :

	UN AN.	SIX MOIS.
Paris, Départements, Algérie, Alsace-Lorr.	40 fr	20 fr.
Colonies françaises....	52	26
Suisse, Belgique, Italie.	44	22
Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas.....	48	24
Autriche, Allemagne, Portugal, Turquie, Egypte............	52	26
Russie, Principautés Danubiennes........	54	27
États-Unis, Canada, Brésil, la Plata, Pérou, Amérique du Sud, Haïti.........	60	30

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Prix du numéro sur la voie publique et dans toutes les gares : 0 fr. 75 c.

ON S'ABONNE :

A Londres, chez MM. Delizy Davies et Cº, 1, Cecil Street Strand.
A Rome, chez M. E. E. Oblieght, 220, via del Corso.
A Constantinople, chez M. S. H. Weiss, 481, grande rue de Pera.
A St-Pétersbourg, chez M. Mellier, perspective Newski.
A Rio de Janeiro, chez MM. Lombaerts et filho, 7, rua dos Ourives.
Et chez tous les principaux libraires de France et de l'Étranger.

Les annonces sont reçues au bureau du journal.
Prix : 1 franc la ligne (justification en trois colonnes sur sept points).

2e ANNÉE. — 3e VOLUME. SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1874. NUMÉRO 52.

SOMMAIRE.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

PARTIE COMMERCIALE :

PARTIE FINANCIÈRE :

PARTIE ÉCONOMIQUE.

LA MARINE MARCHANDE
ET LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

La commission d'enquête sur la marine marchande a conduit rapidement le travail qui lui avait été confié. Constituée par un décret du 15 octobre 1873, composée de 33 membres, elle a tenu dix-huit séances générales et s'est divisée en trois sous-commissions. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire connaître à nos lecteurs les travaux et les rapports partiels de ces sections. Aujourd'hui, nous avons en main le rapport général, fait par M. Dupuy de Lôme : nous nous proposons de l'analyser et, au besoin, de le critiquer. C'est une étude substantielle et savante, faite avec autant de franchise que de clarté. Si nous n'adhérons pas à toutes ses conclusions, nous reconnaissons bien volontiers l'incontestable mérite de l'œuvre.

On se rappelle peut-être que lorsque fut formée la commission d'enquête, nous avons fait quelques observations sur sa composition, et nous avons formulé des réserves. Il nous semblait, en effet, que la balance n'y était pas égale entre les deux éléments qui se partagent le public des armateurs, l'élément libéral et l'élément restrictif. Ce dernier avait certainement la prédominance. Nous sommes obligé de rappeler ce fait, pour expliquer que nous n'adhérions pas à toutes les conclusions d'une commission qui est formée, non pas en totalité, mais en grande partie d'hommes spéciaux.

Nous eussions aimé que M. Dupuy de Lôme, au début de son rapport, fît une sorte d'entrée en matière pour déterminer avec exactitude la situation actuelle de notre marine marchande comparativement à ce qu'elle était dans le passé et comparativement à l'état présent des marines étrangères. On dit bien que notre flotte commerciale est en décadence; encore importerait-il de s'entendre sur ce mot et de fixer la mesure réelle de cette prétendue décadence. Quelques personnes ont fait des calculs pour démontrer que si l'état des choses persistait encore cinquante années, la France n'aurait plus un seul navire. D'autres personnes fort expérimentées ont traité, et avec raison selon nous, ces calculs de fantaisistes, pour ne pas employer une expression moins polie. Qui a raison des uns et des autres, voilà ce que nous aurions voulu savoir. En trois ou quatre pages et avec l'autorité qui lui appartient, l'honorable rapporteur eût pu singulièrement nous éclairer sur ce point capital. Il est des livres et des œuvres auxquels une préface ou une introduction est nécessaire. Le rapport général de la commission

d'enquête nous paraissait rentrer dans cette catégorie.

Si l'on considère attentivement les choses, la décadence de notre marine marchande consiste simplement en ce qu'elle grandit moins que ses rivales. Supposez un homme qui ait eu, il y trente ans, dix mille francs de rentes et qui, aujourd'hui, en possède quinze mille. Il jette les yeux autour de lui, il voit que telle autre personne, qui avait aussi, il y a trente ans, dix mille francs de rentes, en a aujourd'hui vingt mille; alors il s'afflige, se lamente et finit par déclarer qu'il s'appauvrit et se ruine. Ne seriez-vous pas tenté de dire à ce rentier infortuné : « Mon ami, vous faites un abus de langage ; vous ne vous appauvrissez pas puisque vous avez plus d'écus qu'autrefois ; mais vous vous enrichissez moins vite que plusieurs personnes de votre entourage. » Eh bien! nous nous trompons fort, ou tel est le cas de notre marine marchande : elle grandit, lentement, il est vrai, moins rapidement que plusieurs autres marines; mais enfin, si on la compare à ce qu'elle était dans le passé, on constate un accroissement, non une décadence.

Nous avouons, d'ailleurs, que cet état de choses n'est pas satisfaisant. Nous avons raison de nous plaindre que des nations, qui sont et seront éternellement nos rivales, fassent plus de progrès que nous. Il est très-légitime et très-raisonnable de chercher les moyens de nous mettre au même pas qu'elles.

Quoique M. Dupuy de Lôme ait négligé cette entrée en matière, qui nous eût semblé utile, il a néanmoins, dans plusieurs passages de son rapport et notamment à la fin, donné quelques chiffres intéressants sur la situation actuelle de notre marine. Nous avons actuellement 15,259 navires, jaugeant 1,077,000 tonnes officielles (1). C'est le chiffre le plus élevé que nous ayons atteint. En 1854, nous avions seulement 14,396 navires et 819,762 tonneaux. Les petits navires, ceux au-dessous de 200 tonneaux, ont diminué. Au contraire, les grands navires, ceux au-dessus de 500 tonneaux, ont quintuplé depuis 1854. Depuis 1866, le tonnage de l'ensemble des navires au-dessus de 800 tonneaux a augmenté de 40 0/0. On voit que l'expression de décadence ne peut s'appliquer à notre marine marchande que par une notable exagération.

Il est vrai que si l'on compare notre flotte à celle de l'Angleterre, on éprouve un sentiment de tristesse. Au 31 décembre 1873, la marine marchande anglaise comptait 7,294,230 tonneaux, c'est-à-dire près de sept fois autant que la nôtre. Encore faut-il dire que le tonnage de la marine anglaise, depuis quelques années, reste stationnaire. Il est aujourd'hui exactement ce qu'il était il y a cinq ou six ans. En 1868, il était de 7,236,916 tonneaux; en 1873, il s'élève à 7,294,230; on voit que c'est à peu près le même chiffre: le progrès en cinq ans aurait été inférieur à 1 0/0. Il ne faut donc pas attacher trop d'importance à l'accroissement du tonnage d'une marine. Celle de l'Angleterre ne s'augmente pas depuis quelques années plus rapidement que celle de la France, mais elle se transforme, et c'est là le grand point. Le tonnage à voiles diminue, pendant que le tonnage à vapeur se développe, et quoique le tonnage total reste le même, les éléments en étant modifiés, il a une plus grande importance commerciale et peut effectuer plus de transports.

On s'est demandé à un certain moment, surtout lors de la hausse du charbon et en présence des catastrophes inouïes dont les steamers ont été victimes, si l'on ne s'était pas trop hâté en Angleterre de transformer la flotte. Sur ce point, M. Dupuy de Lôme n'a aucun doute : il affirme très-nettement que les Anglais ont bien fait et que la navigation à vapeur devra se développer à l'avenir dans des proportions encore plus considérables. « Presque chaque année, dit-il, » apporte à ce matériel nouveau des perfectionnements » qui le rendent de plus en plus propre aux trans- » ports économiques, soit par l'accroissement du » nombre des tonneaux portés avec une même vitesse » pour une même puissance motrice, soit par des dis- » positions nouvelles des machines elles-mêmes, qui » font qu'elles ne consomment plus par cheval effectif » que moins de moitié du combustible primitivement » nécessaire. Les navires à voiles présentent sans » contredit des qualités spéciales qui les feront long- » temps encore et peut-être toujours préférer pour » certaines navigations, mais la nécessité du rempla- » cement d'une grande partie des voiliers de com- » merce par des navires à vapeur n'en est pas moins » incontestable. »

C'est précisément là l'infériorité de notre marine. Si le million de tonneaux que nous possédons était distribué dans la même proportion qu'en Angleterre entre la voile et la vapeur, nous ne pourrions certainement pas nous plaindre. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. On comptait, en Angleterre, 1 navire à vapeur pour 12 voiliers en 1869, et pour 8 voiliers seulement en 1871. Tels sont les chiffres donnés par M. Dupuy de Lôme ; nous pourrions ajouter, d'après les derniers documents du *Board of Trade* dont nous avons dernièrement fait une analyse dans l'*Économiste Français*, qu'en 1873 la marine britannique comptait 4,595 vapeurs contre 32,230 voiliers, soit un steamer contre 7 navires à voiles ; et, comme les vapeurs sont généralement plus grands, leur tonnage dépassait alors le tiers du tonnage des voiliers, soit 1,825,738 tonnes contre 5,468,492 ; en outre, comme les vapeurs accomplissent dans le même temps plus de voyages que les navires à voiles, ils font les deux tiers des transports de la Grande-Bretagne, quoiqu'ils ne forment que le quart du tonnage total. Voyez combien en France la situation est moins bonne : nous n'avons que 1 navire à vapeur pour 35 voiliers ; nous venons ainsi notablement au-dessous non-seulement de l'Angleterre, mais de l'Allemagne, qui compte un vapeur pour 23 voiliers.

Cet état de choses a une tendance à se modifier, mais qui est bien lente. Tandis qu'en Angleterre les constructions de navires à vapeur sont triples des constructions de navires à voiles, si l'on compte par tonneaux, soit 282,134 tonneaux à vapeur, en 1873, contre 88,532 tonneaux à voiles ; en France, c'est toujours la construction ou la francisation de voiliers qui a le plus d'importance. D'après M. Dupuy de Lôme, la moyenne annuelle des constructions ou des achats à l'étranger, en 1869, 1870, 1871, serait de 73,315 tonneaux bruts, dont 52,710 à voiles et 20,605 à vapeur. Il est à remarquer que ces chiffres ne semblent pas indiquer un état de souffrances trop intense : l'Angleterre, en effet, qui a une marine sept fois plus importante que la nôtre, n'a construit pour sa flotte, en 1873, que 370,000 tonneaux; nous en avons construit ou acheté 73,000, c'est environ le cinquième, c'est-à-dire une proportion plus élevée que celle de notre flotte marchande à la flotte marchande anglaise. Il ne nous paraît donc pas que l'on puisse regarder comme beaucoup trop faibles les chiffres de nos constructions ou de nos francisations annuelles : on doit seulement regretter que la vapeur n'y tienne pas une plus grande place.

Dans cet entretien ou ce renouvellement de notre flotte, c'est le constructeur national qui occupe la plus grande place, même pour les navires à vapeur. Pendant chacune des trois années 1869, 1870 et 1871, on a construit en France 42,690 tonneaux, dont 13,250 à vapeur : on n'a acheté à l'étranger, au contraire, que 30,625 tonneaux, dont 7,355 à vapeur. Il est vrai qu'avant 1866 les constructions françaises avaient plus d'importance : mais il y a de l'exagération à prétendre que nos ateliers de construction n'existent plus.

(1) Ces chiffres nous paraissent être ceux de l'année 1871; nous regrettons que l'on n'ait pas donné ceux de 1873.

L'argument sur lequel on insiste le plus, pour prouver que la marine française est en décadence, c'est que notre pavillon prend une part proportionnelle moins forte qu'autrefois dans le mouvement maritime de nos ports. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Dupuy de Lôme : « En ne comparant que » les deux années 1865 et 1872, on trouve que le » total des entrées ou des sorties des navires français dans les ports de France, à destination ou retour du monde entier, Europe, Amérique, Afrique » et Océanie, colonies et possessions françaises (non » compris la grande pêche), représente pour 1865 un » tonnage de 3,512,268 tonneaux et, pour 1872, de » 4,363,872 tonnes. C'est un accroissement de 3 1/2 » p. 0/0 par année, chiffre très-inférieur à celui de » la progression des marines étrangères, surtout de » celles de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mais ce » qui est plus inquiétant pour l'avenir de la marine » française, c'est la proportion croissante depuis quelques années de la part que prennent les pavillons » étrangers dans le mouvement maritime des ports » français. Ainsi, en 1865, pendant que le tonnage » sous pavillon français, entrées et sorties, était de » 3,512,268 tonneaux, le tonnage sous pavillon étranger, pour les mêmes destinations et provenances, » s'élevait à 4,948,940 tonneaux, soit à 140 p. 0/0 » du tonnage français. En 1872, le tonnage français » était de 4,363,872 tonneaux, mais le tonnage étranger dans nos ports s'est élevé à 7,401,006 tonneaux, » soit à 170 p. 0/0 de la part restée au pavillon » français dans notre propre mouvement maritime. »

Voilà bien les arguments sur lesquels on se fonde pour démontrer que notre marine marchande souffre et déchoit. La souffrance, nous ne la contestons pas ; nous ne pouvons, au contraire, admettre la décadence. On remarquera, en effet, que d'une manière absolue il y a progrès dans les transports maritimes sous pavillon français. On se plaint seulement que ce progrès ne soit que de 3 1/2 0/0 par an. Quant à la diminution de la part proportionnelle de notre pavillon dans le mouvement général des transports maritimes du pays, ce n'est pas là un phénomène qui soit propre à la France ; nous osons même dire qu'il se retrouve presque partout et qu'il a une explication toute naturelle. En effet, chaque jour voit des puissances qui autrefois n'avaient pas de marine ou n'en avaient guère, devenir peu à peu entreprenantes : la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Grèce ; l'avenir en verra bien d'autres encore. Il est tout naturel que ces nouveaux concurrents viennent réduire la part proportionnelle de chaque pavillon dans les échanges généraux, quoique le chiffre absolu des transports de chaque marine puisse ne pas diminuer. Ainsi l'Angleterre elle-même n'a pas échappé à cette loi. Si nous examinons la dernière publication du *Board of Trade* sur la marine, nous voyons que, en 1869, les entrées et les sorties de navires anglais dans les ports de la Grande-Bretagne étaient de 23,789,167 tonneaux, et les entrées et sorties de navires étrangers n'étaient que de 11,121,114 : ainsi le tonnage sous pavillon étranger ne représentait que 46 1/2 0/0 du tonnage national dans le mouvement maritime de la Grande-Bretagne. Or, en 1873, la part du pavillon national est de 29,647,344 tonneaux, et celle du pavillon étranger monte à 14,792,642, soit 49 3/4 0/0 du tonnage national. Dans les quatre dernières années, la part proportionnelle du pavillon britannique dans le mouvement maritime de la Grande-Bretagne a donc diminué, et celle du pavillon étranger a augmenté. Cela est incontestable. Voit-on, cependant, les Anglais se lamenter et prétendre que leur marine tombe en ruines? Nous reconnaissons, quant à nous, dans ce phénomène la trace d'une loi naturelle qui veut qu'à mesure que le monde se peuple et que de nouvelles nations apparaissent, la part relative de chacune d'elles dans le mouvement des échanges et des transports se restreigne, quoique la part absolue de chacune d'elles puisse augmenter.

On croit généralement en France que, à part les surtaxes de pavillon, qui sont supprimées, et les surtaxes d'entrepôts qui sont maintenues, la marine nationale ne jouit d'aucune protection.

C'est une grande erreur que le rapport de M. Dupuy de Lôme dissipe complétement. En premier lieu, la pêche côtière et le cabotage de port français à port français sont exclusivement réservés à notre pavillon. En second lieu, les bâtiments armés pour la grande pêche sont placés sous un régime spécial et jouissent de deux avantages énormes, des primes directes et des primes indirectes. Les primes directes consistent en des allocations : 1° de 50 francs par homme d'équipage et par campagne; 2° de 20 francs par quintal de morue expédié des lieux de pêche et de nos entrepôts, et de 16 francs quand elle est expédiée des ports de France. Ces primes directes se sont élevées en moyenne dans ces dernières années à 2,800,000 francs à répartir sur 569 navires montés par 14,000 marins. C'est en moyenne 200 francs par homme et par campagne. En outre le marché français est réservé au poisson salé des pêcheurs français, ce qui représente, selon M. Dupuy de Lôme, plus que les 2,800,000 francs de primes directes. Le rapporteur évalue à 500 francs au moins par homme et par an la subvention qu'accorde l'Etat à la grande pêche. Enfin les subventions postales sont bien aussi un mode de protection : or, elles montent à 26 millions par an. On voit que la marine nationale n'est pas complétement négligée par l'Etat.

Nous n'avons voulu aujourd'hui que présenter quelques observations préliminaires sur le rapport de M. Dupuy de Lôme. Dans de prochains articles, nous examinerons les réformes proposées pour venir au secours de notre marine : nous en appuierons la plupart, mais nous en repousserons quelques-unes.

Paul Leroy-Beaulieu.

LE RENDEMENT DES IMPÔTS

PENDANT LES ONZE PREMIERS MOIS DE 1874.

On a fait dans la presse différents calculs, la plupart très-sombres, sur le résultat final des budgets de 1874 et de 1875. On regardait en général comme définitive et permanente la moins-value de 34,156,000 fr. qui s'était produite sur le rendement des impôts indirects pendant les neuf premiers mois de l'année courante. Nous avons, dans un de nos précédents numéros, combattu ce pessimisme. Des informations très-sûres nous prouvent que nous avions raison. Nous sommes à même de donner des renseignements exacts sur le rendement des impôts indirects pendant les onze premiers mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de novembre. La moins-value au 30 novembre était de 31,902,000 fr.: or, comme au 30 septembre, elle était de 34,156,000 fr., il ressort de ce rapprochement que les deux derniers mois ont offert une plus-value de 2,254,000 fr. environ. Ce phénomène ne doit pas étonner; il est le résultat de la reprise des affaires et de l'excellence de la récolte. On sait déjà que le mois de septembre, considéré isolément, avait présenté une plus-value de 2,310,000 fr. Ainsi, en réunissant les trois derniers mois dont les résultats nous soient connus, c'est-à-dire septembre, octobre et novembre, on trouve pour ce trimestre un excédant de près de 4 millions et demi des recettes indirectes relativement aux prévisions budgétaires. Voilà, croyons-nous, un fait qui doit calmer un peu l'ardeur des pessimistes dont quelques-uns regardaient la moins-value de 34 millions comme irréductible et comme devant se reproduire en 1875.

Il ne faut pas oublier en outre que l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières donnera un excédant d'environ 3 millions, de sorte que la moins-value de notre système d'impôts en 1874 ne sera sans doute que de 28 millions environ. Nous raisonnons toutefois, comme si le mois de décembre devait donner un produit strictement égal aux prévisions budgétaires. Il serait cependant possible que l'agitation causée par la rentrée de la Chambre et que l'éloignement d'institutions définitives aient diminué la productivité fiscale du mois de décembre. Déjà l'on peut remarquer que le mois de novembre a été un peu moins

favorisé que les deux précédents. Septembre avait offert une plus-value de 2,310,000 fr.; octobre en avait présenté une plus considérable encore, soit 2,366,000 fr.; en novembre, au contraire, le rendement des impôts indirects a été en légère diminution par rapport aux évaluations; il a donné 112,000 fr. de moins que les prévisions. Cette perte en elle-même est insignifiante pourvu qu'elle ne s'accentue pas dans le mois suivant.

Nous n'analyserons pas en ce moment le rendement des différents impôts pendant les onze premiers mois : donnons seulement quelques indications. L'enregistrement continue à être en perte : la moins-value, pour cet impôt, jusqu'à la fin de novembre, serait d'environ 15 millions, elle était de près de 11 millions à la fin de septembre : il n'y aurait donc pas d'amélioration. Le timbre, au contraire, continue d'offrir une plus-value. L'ensemble des droits de douane est en déficit assez notable, tandis que l'ensemble des contributions indirectes offre 8 millions de plus-value. Mais ce double résultat tient en partie à ce qu'on a acheté beaucoup moins de sucres étrangers ou coloniaux, qui figurent aux droits de douanes, et beaucoup plus de sucres indigènes, qui figurent aux contributions indirectes. L'impôt sur le tabac, toutefois, est en excédant très-notable par rapport aux évaluations : à la fin de novembre, la plus-value sur cette taxe était de 20 millions, tandis qu'elle ne montait qu'à 16 millions à la fin de septembre.

En définitive, le rendement des impôts en octobre et en novembre a offert une plus-value, de même qu'on en avait déjà constaté une en septembre. Tout permet donc d'espérer qu'en 1875 le produit des taxes sera au niveau des prévisions, d'autant plus que celles-ci figurent au budget de l'année prochaine pour un chiffre inférieur de 10 millions au chiffre des prévisions de 1874. Beaucoup de personnes ne tiennent pas compte de cette circonstance, qui n'est pas indifférente.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

PENDANT LES ONZE PREMIERS MOIS DE 1874.

Les prévisions que nous avons faites à plusieurs reprises sur la balance commerciale de l'année 1874 viennent enfin de se réaliser. Le tableau du commerce extérieur de la France, pour les onze premiers mois écoulés, offre des résultats excellents.

Pendant la période qui s'est écoulée du 1er janvier au 30 novembre, voici quel a été le mouvement de nos importations et de nos exportations :

	1873	1874
	—	—
Importations ....Fr.	3.204.691.000	3.445.936.000
Exportations	3.488.435.000	3.507.367.000

De l'examen de ces chiffres il résulte que les importations, à la fin des onze premiers mois de 1874, dépassent de 241.245,000 francs celles de l'époque correspondante de 1873 et que nos exportations, pour la même période, présentent en faveur de l'année courante une augmentation de 18 millions 932,000 francs.

Si l'on totalise les chiffres de l'importation et de l'exportation, on trouve enfin que notre mouvement commercial de 1874 dépasse déjà de 260,177,000 francs celui de 1873.

Nous voilà loin du déficit que l'on signalait à la fin du premier semestre de cette année. Chacun s'effrayait alors en voyant que le chiffre de nos exportations était inférieur de 197,274,000 francs à celui des six premiers mois de l'année précédente. Il a suffi de cinq mois d'activité pour combler ce déficit de 197 millions et pour produire un excédant de 19 millions.

Le mouvement commercial de chacun de ces mois est curieux à étudier. Nous allons remettre sous les yeux de nos lecteurs les chiffres concernant chacun d'eux :

Importations.

	1873	1874
	—	—
Du 1er janvier au 30 juin.Fr.	1.611.635.000	1.854.524.000
— juillet.............	305.306.000	352.195.000
— août................	285.027.000	275.052.000
— septembre.........	324.424.000	344.552.000
— octobre..	351.973.000	321.703.000
— novembre	326.326.000	297.910.000
Total des onze mois....	3.204.691.000	3.445.936.000

Exportations.

	1873	1874
	—	—
Du 1er janvier au 30 juin.Fr.	1.941.831.000	1.744.557.000
— juillet..............	276.969.000	335.958.000
— août................	315.784.000	320.431.000
— septembre..........	316.547.000	393.316.000
— octobre.............	344.868.000	376.205.000
— novembre..........	292.436.000	336.900.000
Total des onze premiers mois....................	3.488.435.000	3.507.367.000

En regard de l'augmentation de l'exportation, on remarquera que l'importation diminue un peu pendant ces derniers mois. Ce phénomène de bascule s'explique naturellement. Les grands approvisionnements en matières premières ont été faits pendant la première partie de l'année et ont coïncidé avec les achats de céréales destinés à combler le déficit de la récolte de 1873. Maintenant, au contraire, la moisson de 1874, très-abondante comme on sait, nous met à même non-seulement de nous passer du secours de l'étranger, mais aussi de fournir des grains et des farines à nos voisins.

Voici comment se décomposent les chiffres généraux qui précèdent :

Importations (onze premiers mois) :

	1873	1874
	—	—
Produits alimentaires..Fr.	820.612.000	866.413.000
Matières premières.......	1.924.392.000	2.085.674.000
Objets fabriqués.........	313.351.000	351.378.000
Autres marchandises.....	146.336.000	142.471.000
Total..........	3.204.651.000	3.445.936.000

Bien que le mouvement total de l'importation présente en 1874 une forte augmentation comparativement à celui de 1873, il n'y en a pas moins eu un certain nombre de marchandises qui ont résisté au courant progressif et qui accusent même des diminutions notables en 1874.

Tels sont les sucres, qui figuraient pour 109 millions de francs en 1873, et qui sont descendus à 92 millions de francs en 1874. Le mouvement des cafés n'est pas meilleur. De 88 millions de francs, chiffre de l'année dernière, nous les voyons tomber actuellement à 78 millions de francs. En ce qui concerne les bestiaux, la diminution est plus grande encore. Les têtes de bétail importées en 1873 valaient 143 millions de francs. Celles qui sont entrées en France, cette année, n'atteignent pas tout à fait une valeur de 99 millions de francs. La diminution porte presque entièrement sur les races bovine et ovine, ainsi que le constatent les chiffres suivants :

Importations.

	1873	1874
	—	—
Bœufs.......................Fr.	29.378.250	11.519.750
Vaches........................	18.213.400	15.827.380
Moutons........................	81.178.625	55.927.520

Est-ce à dire que nos troupeaux sont complétement recomposés et qu'ils sont actuellement assez nombreux pour satisfaire aux besoins de la reproduction et de la consommation? On serait tenté de le croire en voyant que le chiffre de l'importation des viandes fraîches et salées est descendu aussi de 28 millions en 1873 à 16 millions en 1874; enfin les graisses, dont le mouvement concorde avec celui des viandes et du bétail, passent de 42 millions en 1873 à 27 millions en 1874.

Il n'y a plus lieu maintenant de s'étonner de la diminution de la valeur des houilles importées : 222 millions en 1873 et 202 millions seulement en 1874. Il a été publié sur ce sujet tant de travaux, tant d'éclaircissements, que le public sait à quoi s'en tenir.

Passons à l'énumération des articles importés qui offrent des augmentations notables en 1874.

Voici l'énumération des principaux :

	1873	1874
	—	—
Céréales.......................Fr.	174.127.000	326.933.000
Peaux brutes..................	146.586.000	163.715.000
Soie et bourre.................	313.014.000	364.063.000
Coton..............................	165.159.000	273.599.000
Merrains..........................	39.705.000	58.048.000
Fils de coton....................	19.900.000	27.819.000
Tissus de soie..................	28.451.000	35.252.000
Tissus de laine.................	55.355.000	59.897.000

L'augmentation des tissus de soie étrangers en France est un symptôme alarmant. Les pays qui nous ont fourni le plus d'étoffes de soie, cette année, sont la Suisse et l'Allemagne.

Nous avons déjà signalé le développement pris par nos exportations depuis quelques mois. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet, et nous nous bornerons à donner le détail des chiffres généraux cités au commencement de cet article.

Exportations (onze premiers mois):

	1873	1874
	—	—
Objets fabriqués.......Fr.	1.990.034.000	2.001.835.000
Produits alimentaires et matières premières.....	1.315.405.000	1.320.098.000
Autres marchandises......	182.996.000	185.434.000
	3.488.435.000	3.507.367.000

Les principaux articles d'exportation sont toujours les fils et les tissus. Malheureusement, nous avons à constater que plusieurs branches de notre industrie textile semblent perdre du terrain cette année. Ainsi l'exportation des tissus de soie, de coton, de lin et de chanvre et des fils de coton et de phormium a diminué pendant les onze premiers mois de 1874. Seules, les manufactures de fils et de tissus de laine, et les filatures de lin et de chanvre semblent en progrès, ainsi qu'on pourra le voir dans le tableau suivant :

	1873	1874
Tissus de soie..............Fr.	451.520.000	446.032.000
— laine..............	303.040.000	336.177.000
— coton..............	69.817.000	68.301.000
— lin et chanvre......	27.738.000	25.120.000
Fils de laine.................	28.933.000	34.849.000
— coton................	7.645.000	5.639.000
— lin et chanvre.........	14.012.000	17.664.000
— phormium, jute.........	3.335.000	2.215.000
Total..............	906.040.000	935.997.000

Après les tissus, les marchandises d'exportation qui ont présenté le plus de variation ont été les suivantes :

Articles offrant une diminution en 1874 : céréales (168 millions en 1873 et 112 millions en 1874) ; (vins 263 millions en 1873 et 217 millions en 1874) ; confections (83 millions en 1873 et 64 millions en 1874).

Articles présentant au contraire de l'augmentation en 1874 : sucre raffiné (108 millions en 1873 et 130 millions en 1874); farineux alimentaires (24 millions en 1873 et 35 millions en 1874) ; fruits de table (33 millions en 1873 et 44 millions en 1874); sucre brut indigène (36 millions en 1873 et 55 millions en 1874).

Signalons encore les laines, qui figuraient pour 80 millions sur les tableaux de l'année dernière et qui sont portées sur ceux de cette année pour 100 millions; la soie s'est élevée également de 89 millions à 110 millions; le coton de 61 millions à 77 millions, et le beurre de 69 millions à 83 millions.

Quant aux métaux précieux, or, argent et billon, leur importation a été, pour les onze premiers mois de 1873, de 450 millions, et pour la même période de 1874 de 842 millions.

L'exportation de ces matières précieuses, qui avait atteint le chiffre de 477 millions à la fin de novembre 1873, se trouve, pour la même période de l'année courante, réduite à 151 millions de francs.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

PENDANT LES ONZE PREMIERS MOIS DE 1874.

Le tableau publié par le *Board of Trade* pour le mois de novembre ne signale pas de changement notable dans le mouvement commercial du Royaume-Uni. Comme pendant les mois précédents, l'importation anglaise continue à décroître. Ce phénomène a deux causes : la diminution des apports et des prix des céréales, et la diminution de valeur des matières premières nécessaires à l'industrie. La situation défavorable de l'exportation s'accentue également. Tandis qu'en France, notre exportation a déjà regagné le déficit considérable signalé au mois de juin dernier; en Angleterre, il y a encore, à la fin des onze premiers mois, un écart de plus de 350 millions de francs entre les chiffres de l'exportation de 1874 et ceux de 1873.

Voici du reste les résultats généraux :

Onze premiers mois.	1873	1874
—	Liv. st.	Liv. st.
Importation........	357.252.000	339.580.000
Exportation........	235.926.000	221.606.000

Il résulte de ces chiffres qu'en 1874, l'importation est encore supérieure de 2.328.000 liv. st. à celle de 1873, malgré la faiblesse des affaires pendant les derniers mois. L'exportation en 1874 accuse une diminution de 14.320.000 liv. st. comparativement à celle de 1873.

Pendant le mois de novembre seulement, le commerce extérieur de la Grande-Bretagne a présenté les résultats suivants:

Novembre.	1873	1874
—	—	—
Importation........	29.927.000	28.347.000
Exportation........	19.909.000	18.747.000

Ainsi, pendant ce seul mois, les importations anglaises ont diminué de 1,582,000 liv. st. et les exportations de 1,162,000 liv. st., soit pour l'ensemble du commerce une perte de 2,744,000 liv. st. ou 68,600,000 francs.

A cette époque de l'année, la question principale est celle des subsistances. C'est sur les produits alimentaires que se porte la spéculation. Nous allons donc étudier plus particulièrement la tenue de ces marchandises pendant la période de onze mois qui nous occupe.

Importations.

	1873	1874
	Liv. st.	Liv. st.
Lard..........................	5.044.751	4.873.501
Bœufs.........................	2.371.734	2.255.513
Moutons.......................	1.727.084	1.526.559
Beurre........................	6.361.532	8.309.936
Fromage.......................	3.769.334	4.257.106
Café..........................	6.851.773	6.738.441
Froment.......................	25.417.829	23.949.915
Orge..........................	3.622.470	4.734.213
Avoine........................	4.375.308	4.659.297
Maïs..........................	6.083.111	7.166.979
Pommes de terre...............	2.040.500	986.042
Riz...........................	2.829.021	3.427.812
Sucre raffiné.................	3.577.269	3.784.080
— brut........................	15.890.722	14.724.435
Vins..........................	7.551.063	6.407.234

Parmi les articles présentant de l'augmentation en 1874, il faut noter le beurre, le fromage, le maïs et le riz. Au contraire, les bestiaux, le lard, le blé et les pommes de terre accusent une diminution sensible. La bonne récolte est cause de cette différence.

Parmi les articles étrangers ou coloniaux réexportés d'Angleterre, le plus important est la laine : 8,429,188 liv. st. en 1873 et 9,672,755 en 1874. Viennent ensuite le coton : 5,719,582 liv. st. en 1873 et 6,379,483 en 1874; la soie : 3,408,654 liv. st. en 1873 et 2,806,152 en 1874.

Quant à l'exportation, la dépréciation des prix en 1874, comparativement à 1873, est telle qu'il nous paraît utile de faire connaître d'abord les chiffres des quantités.

Exportations:

		1873	1874
		—	—
Houilles	tonnes..........	11.559.450	12.862.246
Fils de coton...	livres de poids.	196.308.949	202.569.975
Tissus de coton.	yards..........	3.205.350.808	3.327.965.117
Fer et acier	tonnes..........	2.777.276	2.317.535
Fils de lin......	livres de poids.	26.127.224	25.005.923
Tissus de lin....	yards..........	184.984.851	170.382.041
Fils de laine....	livres de poids.	31.979.873	32.453.964
Tissus de laine..	yards..........	264.104.446	239.294.770
	livres de poids.	73.013.969	58.881.450

Ce qui ressort de ce tableau, c'est que les quantités exportées de houilles, de fils et de tissus de coton et de fils de laine se sont élevées, en 1874, tandis que les quantités de fer et d'acier, de fils et tissus de lin et de tissus de laine diminuaient. Si nous examinons maintenant les valeurs respectives de chacune de ces exportations, nous remarquerons qu'il se produit sur les marchandises citées plus haut un mouvement en sens inverse. Voici quelques exemples :

	1873	1874
	Liv. st.	Liv. st.
Houilles........................	12.107.864	11.160.062
Fils de coton...................	14.558.977	13.407.759
Tissus de coton	52.202.471	50.902.436

En ce qui concerne les métaux précieux, l'importation de l'or et de l'argent, qui avait atteint en 1873 le chiffre de

29,898,138 liv. st., est descendu en 1874 à 26,422,547. L'exportation a suivi la même marche descendante, et après avoir porté sur une valeur de 28,080,285 liv. st. en 1873, elle ne se chiffre plus en 1874 que par 21,137,533 liv. st.

LES VARIATIONS DES PRIX EN FRANCE

DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE (1).

Les Denrées coloniales.

Il n'y a guère que la terre dont on puisse décomposer le prix de vente sans y voir figurer comme élément constitutif des frais de transport plus ou moins considérables. Pour certains produits indigènes, d'une valeur initiale minime, tels que le sel ou la houille, les déplacements forcés de la marchandise nous coûtent souvent plus cher, aujourd'hui encore, que la marchandise elle-même. A plus forte raison peut-il en être ainsi pour les denrées exotiques qui ont d'énormes espaces à traverser avant d'arriver jusqu'à nous, et on comprend que le prix de ces productions lointaines a dû se ressentir de la transformation récente des moyens de communication existant entre les différentes parties du globe. Les transports par mer n'ont pas été l'objet d'une révolution aussi complète et aussi féconde que les transports par terre : toutefois, que de progrès accomplis ! Nous sommes loin du temps où l'Océan ne voyait passer d'un continent à un autre que quelques rares navires allant demander à des peuples encore barbares de quoi satisfaire les luxueux caprices des cours européennes. Aujourd'hui, tel est le nombre des bateaux qui se croisent en tous sens sur l'immense étendue des eaux que le plus grand danger qu'ils courent, par les temps de brouillard, est de s'entre-choquer en pleine mer. Nous donnerons une idée du développement extraordinaire de le navigation commerciale depuis deux cents ans et surtout depuis un demi-siècle par les chiffres suivants, empruntés aux statistiques officielles de l'Angleterre: pendant l'année 1663, le tonnage total des navires anglais ou autres sortis des ports de la Grande-Bretagne ne dépassait pas 143,000. En 1688, le chiffre était déjà doublé (286,000). Il avait doublé une fois encore (574,000) en 1760, et une troisième fois (1,237,000) en 1787. De 1800 à 1820, il oscille entre 1,925,000 et 1,985,000 sans atteindre 2 millions. L'année 1836 donne déjà 3,325,000 tonnes, mais c'est alors que le commerce maritime commence à prendre un magnifique essor : en 1868, les sorties des ports anglais dépassent 17 millions de tonnes et en 1872, elles atteignent 21 millions et demi ! Elles ont donc, en cinquante ans, décuplé et au delà ! Et ce n'est pas seulement par la multiplication des navires que de pareils résultats ont été obtenus ; ils sont dus en grande partie à la création et au rapide développement de la marine à vapeur. Pendant qu'un bâtiment à voiles de 500 tonneaux fait une traversée, un steamer d'égale capacité peut faire trois fois le même voyage et porter, par conséquent, trois fois plus de marchandises. Ajoutons que, dans certains cas, ce n'est pas seulement le navire qui va plus vite qu'autrefois, mais aussi le chemin qui est plus court : le canal de Suez n'a-t-il pas rapproché de moitié les Indes, la Chine, le Japon ? Les transports devenant ainsi plus faciles et plus rapides sont forcément devenus plus économiques, et l'écart est moindre qu'autrefois entre la valeur des denrées exotiques aux lieux d'origine, et le prix qu'elles comportent en arrivant dans nos ports. S'il en est que le consommateur paie encore aussi cher ou plus cher qu'il y a cinquante ans, c'est que cette cause de baisse a été compensée par des influences contraires, telles que l'augmentation des droits fiscaux ou l'insuffisance de la production par rapport à la consommation.

Occupons-nous d'abord du café. L'usage en est presque universellement répandu aujourd'hui dans nos villes et même dans nos campagnes, mais la vulgarisation en est fort récente. Lorsque Louis XIV dégusta, le premier, en France, ce précieux produit, dont les pays riverains de la mer Rouge avaient alors le monopole, le café en grains valait, au dire de M. Bouchardat, 140 francs la livre. A ce prix, il n'eût pas été à la portée de beaucoup de bourses, mais ce qui n'était d'abord qu'une curiosité devint bientôt l'objet d'un commerce régulier et, dès 1675, des marchands ambulants offraient aux passants dans les rues de la capitale, à raison de quelques sous par tasse, du café noir préparé à la turque. Les cafés publics, inaugurés à Constantinople et à Londres dès le milieu du XVII[e] siècle, datent à Paris des dernières années du siècle suivant. Ce n'est pourtant que vers 1720 que la culture du caféier fut introduite dans les colonies françaises. Le Jardin du roi possédait quelques plants de cet arbuste, donnés par le bourgmestre-régent de la ville d'Amsterdam. Sur trois rejetons expédiés à la Martinique, un seul arriva vivant à destination : encore fallut-il que, pendant la traversée, qui fut longue et périlleuse, le capitaine partageât avec lui le peu d'eau douce dont il disposait. De cet unique pied sont sorties, dit-on, toutes les plantations des Antilles et de l'Amérique du Sud, lesquelles représentent aujourd'hui plus des deux tiers de la production totale. On estime que sur 345 millions de kilogrammes de café, chiffre moyen, le Brésil seul en donne 175, Haïti 17, Guayra 17, Cuba et Porto-Rico 14, Costa-Rica et Guatemala 12,5, les Antilles anglaises, françaises et hollandaises 4. Du côté de l'Asie, Ceylan fournit en moyenne 50 millions de kilogrammes, Java 40, Sumatra 9, Moka 2,5 tout au plus. A ces origines diverses correspondent des qualités et des valeurs très-inégales, depuis le *moka*, qui est le plus exquis, mais aussi le plus rare des cafés, jusqu'au *brésil* qui est le plus vulgaire. L'administration des douanes, dont les évaluations méritent toute confiance quand il s'agit de denrées exotiques, distingue seulement, dans les tableaux du commerce extérieur, les cafés fins qui viennent de nos colonies (Bourbon, Martinique, Guadeloupe, etc.) des cafés généralement inférieurs qui ont une autre provenance (Brésil, Haïti, Ceylan, Java, etc.). Voici les valeurs attribuées, à différentes dates, aux cafés *coloniaux*, à leur entrée en France :

Prix des 100 kilog., impôt non compris.

Année	Fr.	Année	Fr.
1820	210	1859	240
1826	160	1861	260
1847	185	1863	280
1852	195	1866	270
1855	200	1869	220
1857	230	1871	230

Les cafés *étrangers* importés ne valaient, en moyenne, que 85 francs en 1826, 125 francs en 1860, 175 francs en 1866, 140 francs en 1868, 160 francs en 1871, 180 francs en 1872. En 1873, la hausse a pris des proportions tout à fait exceptionnelles : la récolte avait été généralement faible, et la spéculation, qui depuis quelques années a fait du café une véritable valeur de bourse, voulut exploiter la situation. Plusieurs grandes maisons de commerce de Rotterdam et de Hambourg se coalisèrent pour acheter à la fois tous les stocks disponibles en France, en Belgique et en Allemagne ; elles opérèrent de la même manière sur les lieux de production et sur les cargaisons flottantes, de manière à faire le vide sur le marché européen. Sous l'influence de cette disette factice, les cours s'élevèrent à 200 francs en janvier, à 220 francs en août, à 250 francs en octobre, à 265 francs en décembre, et jusqu'à 290 francs en février 1874 : c'était, en quatorze mois, une hausse de près de 50 0/0. Mais ce sont, de nos jours, de dangereuses aventures que ces tentatives d'accaparement. Les acheteurs reculèrent devant des prix excessifs qui attiraient de tous côtés la marchandise encore libre, et la baisse devint inévitable. La déconfiture d'une maison de commerce hollandaise, forcée de réaliser à tout prix, fut le signal de la débâcle: de 290 francs on descendit à 260 francs ; en mars, on était à 212 francs ; en avril, on était retombé à 176 francs. On sait combien cette brusque chute a provoqué de désastres !

Il y a, pour le café, une cause de renchérissement moins artificielle et plus durable que les coalitions dont nous venons de parler, c'est l'accroissement rapide de la consommation. On consomme actuellement 6 kil. 3 de café par tête en Hollande, 4 kil. 7 en Belgique, 4 kil. aux Etats-Unis, 3 kil. 3 dans le Danemark, 3 kil. en Suisse, 2 kil. 22 en Allemagne, 2 kil. dans la Péninsule scandinave, 0 kil. 8 en Autriche, 0 kil. 5 en Angleterre, etc. Les taxes auxquelles cette denrée est soumise sont pour beaucoup dans ces inégalités, et la réduction récente des droits d'entrée en Angleterre (1872), leur suppression complète aux Etats-Unis (même année), auront forcément pour effet de développer l'usage du café dans les deux pays. En France, vers 1820, la consommation n'excédait pas une demi-livre par tête ; au milieu du siècle, elle avait déjà doublé. L'impôt variait alors, suivant l'origine et le mode d'importation, de 60 à 105 francs par 100 kil. La loi du 23 mai 1860 réduisit la taxe sur les cafés étrangers de 95 à 50 francs, et la consommation individuelle s'éleva aussitôt à 1 kilogramme ; en 1869, par le seul fait du développement de l'aisance publique, elle atteignait 1 kil. 373. Elle n'est retombée qu'à 1 kil. 24, quoique le droit d'entrée ait été reporté à 100 francs d'abord (loi du 2 juillet 1870), puis à 150 francs (loi du 8 juillet 1871). En tenant compte de ces droits, les 100 kil. ressortent ainsi à 220 francs avant 1860, à 175 francs après le dégrèvement, à 250 francs en 1870, à 360

(1) Voir l'*Economiste Français* du 31 octobre 1874.

francs aujourd'hui. C'est une augmentation de près de 40 0/0 depuis une quinzaine d'années.

Le thé nous vient de plus loin encore que le café. On ne le cultive que dans l'extrême Orient, en Chine surtout, au Japon, dans une partie des possessions anglaises de l'Inde et à Java. L'usage du thé comme boisson, en Chine, date d'au moins mille ans; il ne paraît s'être généralisé au Japon que vers la fin du XII[e] siècle. C'est au commencement du XVI[e] que la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales l'introduisit en Europe. En 1667, il s'en consommait déjà assez en Angleterre pour qu'on ait proposé un droit de 8 deniers par gallon. C'est à l'occasion de l'établissement d'un droit à peu près équivalent qu'éclata l'insurrection dont le résultat fut l'émancipation des Etats-Unis. Chez nous, le thé n'était connu avant le XVIII[e] siècle que comme médicament, et les guerres de la Révolution et de l'Empire l'avaient de nouveau réduit à un rôle presque exclusivement thérapeuthique. Depuis 1830, voici quels ont été les progrès respectifs de la consommation en Angleterre et en France :

Années	GRANDE-BRETAGNE. Consommation Totale	Individuelle	FRANCE. Consommation Totale	Individuelle
	(Tonnes)	(Grammes)	(Tonnes)	(Grammes)
1830....	12.000	500	120	4
1850....	»	»	170	5
1860....	30.000	1.000	290	7,7
1867....	41.000	1.350	315	8,3
1872....	48.000	1.500	300	8,3

On voit que nous ne buvons encore qu'une tasse de thé, pendant que nos voisins d'outre-Manche en boivent près de deux cents : c'est que chez nous, le nombre des personnes qui prennent du thé régulièrement est extrêmement limité. En Angleterre, au contraire, c'est la boisson du pauvre comme du riche : le thé console un peu les Anglais de n'avoir pas de vin. Toutefois, ils sont loin d'en faire la même consommation que les Chinois et les Japonais, qui ne connaissent pas la bière et chez lesquels il se boit plus de thé que d'eau pure. Il faut dire que le prix de la feuille, au lieu de production, est des plus minimes : on peut avoir, dans les provinces méridionales du Céleste Empire, du thé *congou* (c'est celui qui se vend le plus en Europe) à raison d'un franc le kilogramme. On s'étonne de ce bon marché quand on sait que chacune des quatre cueillettes successives qui se font dans le cours d'une année ne donne guère en moyenne plus de 40 grammes de feuilles par pied; mais la main-d'œuvre est à très-bon compte en Chine : un journalier, qui cueille dans sa journée de 5 à 6 kilogrammes de thé, reçoit comme salaire de 30 à 40 centimes, avec un peu de riz pour sa nourriture. Au Japon, le thé commun coûte à peu près 2 francs (1).

« Il est curieux, lisons-nous dans un intéressant article de la *Quarterly Review*, de suivre l'augmentation graduelle du prix du thé depuis le moment où la feuille quitte ses collines natales jusqu'au jour où elle arrive en Angleterre chez l'épicier de village qui la revend douze fois ce qu'elle a coûté primitivement. Les acheteurs des marchands chinois paient le *congou* ordinaire 4 taëls environ le picul, soit 25 centimes les 450 grammes. Avant d'arriver au port d'embarquement, les frais d'emballage et de transport, les taxes intérieures, etc., ont déjà porté le prix du picul à 7 taëls. Le droit d'exportation est de 2 taëls 1/2. Ainsi le thé, au moment de son embarquement, et non compris les frais de cet embarquement, revient déjà au marchand à 10 taëls le picul (60 centimes les 450 grammes). Ajoutez le coût du fret de Chine à Londres, les dépenses d'emmagasinage, les droits d'entrée, le profit du marchand en gros, les frais de transport en province, enfin le profit du détaillant, et vous comprendrez que ce dernier vende 3 fr. 75 c. à sa clientèle villageoise ce que le marchand chinois vend 30 centimes à ses pratiques. »

En France, la commission des valeurs évaluait le kilogramme de thé à 7 francs en 1820, 6 francs en 1826, 5 fr. 80 c. en 1847, 4 fr. 50 c. en 1850-52, 7 fr. 50 c. en 1856-57, 5 francs en 1859-63, 4 fr. 50 c. en 1866, 4 francs en 1868, 4 fr. 10 c. en 1869, 4 fr. 15 c. en 1871. La tendance à la baisse est ici bien marquée, mais l'impôt n'est pas compris dans les chiffres précédents. Le kilogramme de thé payait autrefois un droit d'entrée de 6 francs. Ce droit a passé par les mêmes phases que celui qui frappe les café, et la loi du 8 juillet 1871 le fixe à 2 francs ou 2 fr. 60 c., selon qu'il s'agit de marchandises importées directement ou non des pays de production. Tout compte fait, le thé coûterait presque moitié moins de nos jours qu'il y a une cinquantaine d'années, si les intermédiaires n'en augmentaient pas le prix d'une manière souvent excessive.

(1) Voir l'*Economiste Français* du 12 septembre 1874, page 321.

Il n'en est pas de même du cacao que la douane évaluait à environ 1 franc le kilogramme pendant la première moitié du siècle et qui a augmenté de 50 0/0. L'augmentation a même atteint près de 100 0/0 à deux époques de grande cherté pour toutes les substances alimentaires, en 1857 et en 1866. Il va sans dire que les prix fournis par la commission des valeurs ne sont pas ceux des qualités supérieures : le *caraque fin* coûte deux fois autant que les cacaos de la Martinique. Il faut aux chiffres consignés dans les tableaux du commerce extérieur ajouter, du chef de l'impôt, 1 franc par kilogramme; cette taxation date de la loi du 8 juillet 1871. Celle du 23 mai 1860 avait réduit le droit d'entrée de 60 à 20 centimes. Il a donc été quintuplé depuis la guerre. Cette brusque augmentation ralentira sans doute le développement de la consommation du chocolat qui, chez nous, avait décuplé depuis un demi-siècle. Elle n'était que de 20 grammes par tête il y a cinquante ans; vers 1850, elle s'élevait déjà à 80 grammes et elle est actuellement de plus de 200. Ce chiffre est également applicable aujourd'hui à l'Angleterre. En Espagne, la consommation individuelle dépasse 400 grammes.

On pourrait croire que le prix du poivre tend plutôt à décroître qu'à s'élever, car ce condiment, par sa nature, ne comporte pas de grands progrès comme consommation. Nos pères se contentaient, en moyenne, de 50 à 60 grammes de poivre par tête; on en était arrivé en 1869 à 78 gram. La loi du 8 juillet 1871, qui a porté le droit d'entrée de 1 franc à 2 francs par kilog., a suffi pour nous ramener au chiffre antérieur. Cependant le prix du poivre, impôt non compris, a doublé depuis 1850 : il coûtait 80 centimes et il coûte 1 fr. 60 c. Il est vrai de dire que le prix de 1850 faisait ressortir une baisse de 40 0/0 par rapport au prix d'il y a cinquante ans. Ces variations alternatives s'expliquent sans doute par les vicissitudes de la production

Un des produits coloniaux dont le renchérissement a été le plus accentué est la vanille : les belles qualités de l'île de la Réunion ont monté de 32 à 200 francs le kilogramme à la suite de la grande exposition de 1867. Les qualités moyennes ont elles-mêmes triplé. Nous croyons que les prix actuels auront peine à se maintenir : d'abord ils ont eu pour résultat immédiat de stimuler la production; et puis la chimie organique, qui a déjà trouvé dans l'*eucalyptus* les éléments d'une contrefaçon scientifique de l'essence de rose, annonce aujourd'hui qu'elle est en mesure de tirer de nos forêts une vanille artificielle capable de faire concurrence à la vraie.

En résumé, et sans pousser plus loin cette étude, deux tendances contraires se font sentir dans le mouvement des prix des diverses denrées coloniales, abstraction faite de l'élément fiscal. D'une part, le développement du commerce et de la navigation tend à réduire les frais de transport qui ont ici une importance toute particulière. D'autre part, l'accroissement de la consommation tend à élever les cours, et cet accroissement a été ici d'autant plus rapide qu'il s'agit d'objets de grande utilité, mais non de première nécessité; de sorte que les progrès de la demande se mesurent très-exactement aux progrès de l'aisance publique. De ces deux influences qui s'exercent en sens inverse l'une de l'autre, c'est tantôt la première et tantôt la seconde qui prévaut, selon les ressources de la production : quand elle est presque illimitée, comme pour le thé, il y a baisse; quand elle est plus restreinte, comme pour le cacao, la hausse est inévitable.

A. DE FOVILLE.

LES GRÈVES ET L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE EN ANGLETERRE.

L'Économiste Français a toujours suivi avec intérêt les questions de salaires qui s'agitent si fréquemment dans la Grande-Bretagne, en particulier chez les ouvriers occupés dans les importantes industries de la houille et du fer. Tout récemment encore (1), nous montrions ici même quelles relations étroites unissent ces deux industries et avec quelle sensibilité chacune d'elles éprouve le contrecoup des crises qui atteignent l'autre. Par des exemples empruntés à de grandes exploitations métallurgiques ou minières du Durham, du Northumberland, du Lancashire, etc., nous faisions voir que, si le manque de travail, résul-

(1) Voir l'*Economiste Français* du 14 novembre.

tant de la suspension de production causée par la diminution des demandes, laissait de nombreux ouvriers sans ouvrage, ceux que les réductions de salaires annoncées ou effectuées avaient poussés à la grève tendaient de plus en plus à accepter l'arbitrage, ou se soumettaient d'eux-mêmes a des conditions qu'ils reconnaissaient imposées par l'état de détresse du marché. De nouveaux renseignements parvenus des districts métallurgiques nous permettent de signaler aujourd'hui quelques autres exemples fort instructifs, non-seulement au point de vue de la situation actuelle de l'industrie du fer et de la houille en Angleterre, mais aussi à l'égard du caractère affecté par les relations entre patrons et ouvriers.

Ainsi de 800 à 1,000 hommes employés dans les usines de fer et d'acier se trouvaient encore, il y a quelques jours, sans ouvrage à Sheffield. Depuis, un certain nombre se sont remis au travail, se soumettant à une réduction de salaires portée jusqu'à 15 à 20 0/0 ; d'autres consentiront sans doute aussi à une baisse des salaires ou recommenceront à travailler suivant le régime des dix heures; d'autres encore, en grand nombre, ne rentreront pas dans leurs ateliers. Ceux-ci faisaient partie de l'usine bien connue de John Brown et Cie; un mode relativement tout nouveau de fabrication des rails est venu, en effet, supprimer le martelage auquel ils étaient appliqués. Dans la situation défavorable où se trouve actuellement l'industrie des chemins de fer, ces hommes ont bien peu de chance de trouver à s'occuper autre part. Beaucoup d'entre eux pensent même à émigrer.

Une sorte de crise générale pèse d'ailleurs à Sheffield sur la fabrique des rails. Les ouvriers ont été prévenus de réductions allant pour les uns jusqu'à 15 0/0, et pour d'autres s'élevant à 4 shillings par semaine. Aux dernières nouvelles, on pensait qu'ils subiraient ces conditions. A l'usine de MM. Vickers, Sons and Co, les hommes employés à la fabrication de l'acier ont préféré reprendre le régime des dix heures de travail, plutôt que de se soumettre à une réduction de salaires; ceux-ci, d'ailleurs, dans d'autres branches de la même industrie ont subi une baisse considérable. Il faut voir là un effet de la concurrence sérieuse faite à l'Angleterre par le continent. Ainsi, on cite des ordres de matériel de chemins de fer qui ont été exécutés à meilleur marché en France et en Belgique que dans les usines anglaises.

Ce que nous venons de dire pour Sheffield se passe également dans d'autre centres métallurgiques. Ainsi, sur les grands chantiers de constructions navales en fer, à Stockton, South Stockton et Hartlepool, qui occupent environ 4,000 ouvriers, ceux-ci ont reçu avis, pour le 1er février prochain, d'une réduction de 10 0/0 pour les hommes à la journée et de 15 0/0 pour les travailleurs à la tâche. On pense que les réductions seront acceptées.

A Cardiff a eu lieu récemment une conférence entre l'Association des propriétaires de mines de la South Wales et du Monmouthshire et les délégués des ouvriers occupés dans les diverses fosses du district. Il s'agissait de s'entretenir sur la condition actuelle de l'industrie houillère. Les patrons avaient résolu préalablement qu'une réduction de 10 0/0 serait imposée sur les salaires dans tous les établissements affiliés à l'Association, et que si cette décision était accueillie par une grève, ils ne s'engageraient nullement à reprendre ensuite les travaux, même à ces conditions, mais exigeraient telle réduction que rendrait nécessaire l'état de l'industrie. C'est au cours de la discussion soulevée par cette communication que M. Fothergill, après avoir rappelé la situation actuelle des usines métallurgiques et des houillères, déclara qu'en cas de grève, les ouvriers des forges seraient employés dans les mines. Il ajoutait que, par leur résistance aux réductions projetées, les ouvriers détermineraient une crise certaine dans l'industrie du fer et forceraient les propriétaires à éteindre leurs fourneaux. Les ouvriers répliquèrent que les prix courants dans les mines de houille ne semblaient nullement militer en faveur d'une réduction, et que la supériorité du matériel dans la South Wales plaçait les maîtres de forges à l'abri de toute concurrence dangereuse. Les délégués ouvriers demandaient, enfin, aux patrons de reculer de deux mois l'époque fixée pour la réduction annoncée et de s'en rapporter à un arbitrage. Ces propositions ont été repoussées par les patrons, et l'on regarde maintenant la grève comme certaine.

Le résultat de cette conférence n'a d'ailleurs surpris personne. On savait fort bien que les patrons avaient résolu cette réduction de 10 0/0, déterminés à ne céder en rien aux ouvriers. Leur refus d'ajourner de deux mois l'exécution de la mesure n'a nullement étonné les hommes qu'ils emploient : ceux-ci, en effet, quand ils sont abandonnés à eux-mêmes, semblent accepter la situation comme imposée par la nécessité, car ils voient dans la réduction de la durée du travail, ainsi que dans la diminution des salaires, de même que dans la stagnation si nettement accusée dans toutes les branches de la métallurgie, la preuve d'une détresse véritable de l'industrie, détresse réclamant des remèdes effectifs. Ce fait nous paraît digne de remarque, car il dénote une intelligence particulière des conditions réelles du travail et une appréciation consciencieuse des faits. C'est ainsi que, suivant les résultats des enquêtes poursuivies au milieu même des ouvriers dans divers centres industriels, résultats tous concordants, la masse des travailleurs semble convaincue fermement que leurs intérêts n'ont rien à gagner à une interruption de travail.

Mais, d'autre part, les chefs de l'Union des travailleurs s'agitent beaucoup et encouragent vivement à la résistance. Malgré cela, il ressort clairement, de l'attitude peu enthousiaste des assistants aux meetings qui ont été tenus dernièrement, que les ouvriers ne sont guère disposés aux grèves. L'Union semble peu en faveur; c'est par milliers qu'elle a perdu des adhérents, et la grande majorité des mineurs du Glamorganshire et du Monmouthshire lui sont maintenant étrangers. Tel est spécialement le cas dans les localités où fonctionnent des hauts-fourneaux, car on y conserve encore le souvenir des misères causées par la dernière grande lutte. Aussi, l'Union est-elle en ce moment assez mal vue, et le sentiment général, dans tout le district, est qu'il n'y aura point cessation de travail, malgré les menaces proférées à ce sujet au récent meeting tenu par les délégués ouvriers.

Quant à la situation réelle de l'industrie du fer, elle est aussi mauvaise que possible. Partout s'accuse une dépression sérieuse, déterminant des arrêts partiels ou complets dans la production, et la crise a atteint des branches de fabrication qu'on ne voit habituellement compromises que dans les moments les plus durs. Des usines, qui ne s'étaient pour ainsi dire jamais arrêtées, chôment faute de commandes, et les maîtres de forges refusent absolument de produire à des prix impliquant pour eux une perte d'au moins 10 shillings par tonne. Il ne faut compter de ce côté sur aucune amélioration avant que le coût de la production ait baissé, et à cet égard on attend beaucoup des réductions de salaires actuellement pendantes. Si ces réductions sont acceptées, les fabricants pensent pouvoir joindre les deux bouts, ou, en tous cas, arriver autant que possible à vivre. Les propriétaires de houillères, d'autre part, sont impatients de voir reprendre la métallurgie, à laquelle leur sort est nécessairement uni ; cette communauté d'intérêts, si visible pour la généralité du public, est parfaitement reconnue, d'ailleurs, par la portion la plus intelligente et la plus réfléchie des mineurs; ceux-ci, en effet, ont fort bien constaté maintenant combien leurs salaires sont influencés par l'état de l'industrie du fer.

On voit par ces quelques notes sur les deux industries vitales, pour ainsi dire, de la Grande-Bretagne, quelle crise traversent nos voisins en ce moment, aussi éprouvés, à certains égards, que les populations industrielles du continent. On voit également que la grève, chez eux, est en quelque sorte endémique, mais qu'il se manifeste aussi une tendance de plus en plus marquée vers le recours à l'arbitrage et vers une entente raisonnée, sur des bases établies par une étude loyale des faits, entre patrons et ouvriers. On ne peut nier que l'usage d'une pleine liberté n'ait favorisé chez ces derniers une éducation dont on vient de constater les effets. Après avoir goûté aux bienfaits de l'association dans les *Unions* créées pour la résistance, après s'être laissé conduire par des meneurs dont ils ont reçu le mot d'ordre dans de longues et désastreuses luttes contre les patrons, beaucoup ont reconnu qu'il ne dépendait pas d'eux de disposer du marché et qu'ils devaient prendre leur part dans la détresse de l'industrie dont ils vivent. Cette intelligence des nécessités du capital producteur et des souffrances de la production, cette résignation à des réductions de salaires dans les moments de crise, ces discussions loyales et paisibles entre patrons et ouvriers, aussi intéressés les uns que les autres à voir continuer les travaux des usines et des mines, voilà ce qui doit nous frapper dans le tableau actuel de l'industrie métallurgique en Angleterre, comme un ensemble de phénomènes sociaux d'une réelle importance : il n'y a que le régime de la liberté pour développer l'éducation des populations ouvrières et pour préparer, autant que faire se peut, un accord entre des intérêts jusqu'ici antagonistes.

CHARLES LETORT.

LES ARTS TEXTILES.

Considérations sur les industries du chanvre et du lin et sur leur état technique et commercial.

Le travail du chanvre et du lin, de cette dernière substance surtout, pour en obtenir des cordages, des engins de pêche et de chasse, des toiles à voiles et des étoffes plus fines pour linge de toutes espèces, remonte à une époque difficile à préciser. Les écrits sacrés et profanes font mention de ces produits ; les vêtements sacerdotaux des Hébreux et des Egyptiens étaient en fin lin. La récolte et les premiers traitements de la matière sont représentés sur les monuments égyptiens ; le mode d'arrachage, de bottelage et de serançage, figuré sur certaines pyramides d'Egypte, témoigne de la haute antiquité des transformations de la substance. Mais par quels moyens les anciens extrayaient-ils les fibres des tiges et séparaient-ils la filasse de la partie corticale ? A quel degré de pureté les fibres étaient-elles amenées avant d'être soumises au filage, au blanchiment et à la teinture ? Enlevait-on totalement ou partiellement la matière étrangère gommo-résineuse qui enrobe la substance vasculaire de la plante et contribue à en former une masse tubulaire ? Bien que les documents manquent à ce sujet on peut inférer de l'état perfectionné des étoffes remarquablement fines, blanchies et teintes mentionnées par Hérodote et Pline entre autres, et dont certains échantillons qui entouraient des momies sont parvenus jusqu'à nous, que la filasse avait reçu au moins un degré partiel d'épuration ; il est probable que les anciens facilitaient l'isolement de la matière filamenteuse et lui faisaient subir une épuration plus ou moins complète par une action de fermentation, au moyen de l'immersion des tiges dans l'eau, c'est-à-dire par une méthode analogue à celle généralement pratiquée sous le nom de *rouissage rural*. Si on en juge par les résultats, on peut affirmer que l'industrie du lin était au moins aussi avancée il y a vingt siècles qu'aujourd'hui. Il ne se fait actuellement aucun produit en lin, depuis les toiles les plus communes jusqu'aux plus fines, que l'on n'ait connu dans l'antiquité. Les broderies, les passementeries et certaines étoffes à mailles, évidemment moins anciennes, ont néanmoins une origine qui remonte à une époque si éloignée qu'il est difficile de la préciser. Tous les travaux manuels exécutés au fuseau, à la navette, au crochet, etc., sont dans ce cas.

L'industrie moderne est caractérisée par les moyens mécaniques et automatiques, presque contemporains pour la plupart, si on les envisage au point de vue de leur application pratique et de leur influence sur le développement des transactions commerciales. Leur introduction dans les manufactures a profondément modifié les productions des divers pays. Nous avons déjà fait remarquer dans un précédent article qu'elles étaient en général, il y a un siècle encore, en raison du nombre de bras de chaque contrée et des quantités de matières premières que pouvaient fournir ces contrées. Les inventions faites depuis lors ont complétement changé la face de l'ancien état de choses industriel ; la substitution de la force motrice du feu et de l'eau à l'action musculaire de l'homme, le rapprochement des distances et l'économie des transports, grâce aux progrès remarquables de la navigation, ont également contribué au mouvement industriel et commercial. Des spécialités à l'état embryonnaire, qui ne pouvaient s'alimenter que par des matières premières venant exclusivement d'au delà des mers, tels que le coton et le jute, ont acquis une importance annuelle de plusieurs milliards en Europe.

Tous les produits textiles ont participé plus ou moins à l'activité générale, mais ce ne sont pas les contrées occidentales telles que la Russie, l'ancienne Autriche, l'Allemagne, dont les populations sont les plus nombreuses, qui ont le plus profité de la révolution économique, mais bien l'Angleterre, la France, la Belgique et la Suisse. Le développement n'a pas non plus été le même pour les produits textiles des diverses natures : gigantesque pour les uns, il a été peu sensible pour les autres. L'industrie du coton a passé en Europe depuis le commencement de ce siècle, d'une consommation de quelques millions à plus d'un demi-milliard de kilogrammes. La France, qui en transformait à peine quatre millions alors, en met actuellement en œuvre près de 100 millions de kilogrammes, et tous les autres produits textiles, sauf ceux du lin, ont subi une progression analogue. Les lainages qui, au commencement du siècle, ne représentaient qu'une valeur de 130 millions, se chiffrent aujourd'hui, chaque année, par un milliard ; les soieries, dont la fabrication est arrivée à une somme de plus de 650 millions, ne représentaient, il y a un peu plus d'un demi-siècle, que 107 à 108 millions. La toilerie, au contraire, qui avait déjà une importance estimée par Chaptal à 250 millions, ne s'élève actuellement qu'à 500 millions environ.

En résumé, en considérant la progression des principaux produits textiles pendant une même période de soixante ans à peu près, on trouve pour la France, en chiffres ronds, les augmentations suivantes, ramenées à l'unité.

Pour le coton, le rapport est de 1 à 20;
Pour les lainages.............. 1 à 8;
Pour les soieries.............. 1 à 6;
Pour les toileries.............. 1 à 2;

Ces chiffres mettent en évidence une différence considérable en défaveur de l'industrie chanvrière et linière. Le faible développement relatif de ces substances existe non-seulement en France, mais dans tous les pays manufacturiers. L'écart entre les industries cotonnière et linière est même plus grand encore en faveur du coton dans le Royaume-Uni ; il y a là un fait général dont il est intéressant de rechercher les causes.

On a parfois prétendu que la lenteur relative du développement des industries dont nous nous occupons tient à l'insuffisance de la culture de la matière première.

On a, en conséquence, stimulé l'extension de cette culture. Il est incontestable que l'abondance de la substance à transformer est toujours favorable, mais c'est par des prix rémunérateurs seulement qu'on peut l'obtenir. Or, ce n'est pas en augmentant la production qu'on élèvera les prix de la matière première ; au contraire, et alors la culture au lieu d'augmenter pourra diminuer : il y a donc là un cercle vicieux. D'ailleurs la production n'est pas insuffisante, les prix courants l'indiquent. L'échelle des cours de la filasse du lin est en effet aussi étendue sous le rapport des séries de prix que celle du coton, c'est-à-dire qu'on peut se procurer des lins aussi bon marché et en aussi grand nombre de variétés et de qualités que celles du coton. Ce n'est pas non plus parce que la destination des produits du lin n'est pas assez étendue ; si ses produits n'ont pas certaines qualités que présentent ceux du coton, il en est d'autres que ce dernier n'offre pas au même degré. Ce n'est donc pas dans ces éléments que résident les causes de la différence entre les progrès de l'industrie du lin et des autres produits textiles. Ce n'est pas non plus parce que la nature du lin est rebelle aux transformations en fils, attendu que les fileuses à la main ont de tous temps produit des fils employés à faire les dentelles d'une extrême finesse, qu'on estimait à 800 et jusqu'à 1,000 kilomètres, soit 250 lieues au kilogramme. La filature mécanique et automatique de la même substance ne peut guère atteindre au maximum que 1/8 à 1/10 de cette finesse. Il y a cela de remarquable que pour toutes les matières autres que le chanvre et le lin, les machines ont dépassé de beaucoup les finesses et la régularité que la main pourrait en tirer. Non-seulement les fileuses ne pourraient arriver aux titres élevés obtenus aux machines pour le coton, les laines, la soie, etc..., mais il leur serait impossible d'atteindre à la régularité et à l'homogénéité des produits automatiques.

De plus, si on compare aux fils de lin que la filature automatique peut produire ceux des autres substances au point de vue des dépenses à faire pour obtenir les mêmes finesses, on trouve que les rapports sont au moins de 3 à 1 ; la filature du lin, toutes choses égales d'ailleurs, exige une dépense triple de celle des autres substances. L'écart serait plus considérable encore si la comparaison se bornait exclusivement au coton. Cette différence provient du poids, de la complication des machines à lin, de la force motrice considérable et du nombreux personnel qu'elles exigent. Il suffit de comparer l'organe pris pour unité dans la filature du coton et dans celle du lin, la broche, pour justifier cette estimation. Le matériel d'une filature de coton coûte, au maximum, 30 francs la broche ; celui du lin, 70 francs. Pendant qu'un cheval de force peut faire tourner à 6,000 tours, 100 broches au minimum d'une filature de coton, il en faudra au moins trois pour faire marcher, à 3,000 tours à la minute, les broches à lin, qui réclament pour leur direction, surveillance, etc., cinq personnes pour 100 broches, tandis qu'il en faut au plus le même nombre pour 1,000 broches en coton.

Des conséquences analogues et défavorables au lin résultent de la comparaison du tissage automatique. Tandis que les métiers à coton peuvent donner 150 coups de trame à la minute, les métiers à lin n'atteignent même pas 100 coups, et le prix de revient est comme 3 est à 10 ; c'est-à-dire que les 1,000 mètres de trame tissée en coton ne coûtent que 0 fr. 03 c., et reviennent à 0 fr. 10 c. pour le lin de même finesse. Les causes de cette différence sont

en partie celles indiquées ci-dessus pour la filature. Cette comparaison suffit, selon nous, pour faire ressortir les points faibles de l'industrie chanvrière et linière, attendu que techniquement et sous le rapport des transformations de la filature, le chanvre peut être assimilé à la filasse commune du lin. Il est à remarquer également que les faits signalés peuvent être constatés dans tous les pays manufacturiers. Sauf quelques modifications de détails, les procédés et les machines sont les mêmes en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Autriche et chez nous. Partout on applique les moyens imaginés et mis en œuvre pour la première fois par Philippe de Girard, mais nulle part on ne paraît s'être suffisamment imbu de ses principes. Leur application dans toutes ses conséquences nous paraîtrait cependant devoir assurer à la spécialité un progrès désirable. Les difficultés que rencontrent les transformations du chanvre et du lin viennent en effet de ce qu'au lieu de soumettre aux machines à filer des filaments naturellement purs comme ceux du coton, ou dégraissés comme les brins de la laine, de l'alpaga, du poil de chèvre, etc., on y fait passer des fibres enrobées d'une couche épaisse de matière gommo-résineuse, représentant en moyenne un quart à un cinquième du poids de la substance textile, et qui s'oppose plus ou moins aux opérations fondamentales de la filature, aux glissements des fibres. Cela est si vrai, qu'arrivé à la dernière opération, au filage, il faut l'intervention de l'eau chaude et de pressions anormales, seulement pour ramollir les corps étrangers, afin de rendre le résultat possible et d'obtenir un fil écru qu'il faudra bientôt épurer par des moyens chimiques qui lui feront perdre plus ou moins de son poids et de son titre. Nous avons la conviction qu'il y aurait un grand intérêt à décreuser et à débarrasser la filasse de sa gomme avant de la livrer aux machines, au lieu de débouillir le fil. Cette méthode nouvelle nous paraît être la conséquence du principe de la *divisibilité* du lin et du *filage au mouillé*. C'est grâce à la constatation de ce caractère et de ses conséquences, que Philippe de Girard est parvenu en 1810, quelques mois après la mise au concours par le gouvernement d'un prix d'un million, à réaliser le problème du filage automatique du lin. Jusqu'alors et avant lui, aussi bien à l'étranger qu'en France, on se bornait à s'inspirer des moyens techniques qui avaient si brillamment réussi dans la filature du coton, et qui, légèrement modifiés, étaient en voie de se faire adopter dans les transformations des brins courts et vrillés de la laine travaillée à la carde, destinés aux fils cardés et aux tissus feutrés et foulés. Les fibres végétales d'une certaine analogie de forme et de caractères, telles que le chanvre et le lin, restèrent au contraire rebelles à l'application des procédés dont le coton a tiré un si grand profit. La substance duveteuse du coton est en effet un organe tout formé; la nature fournit ses filaments tubulaires sous la forme la plus propre à subir à l'état sec les glissements qui constituent l'opération du filage.

Les filasses du chanvre et du lin, quelque bien préparées qu'elles soient au glissage, présentent des faisceaux relativement considérables en grosseurs et longueurs. Ces faisceaux sont la conséquence de l'agglutination et de la cohésion naturelle d'une quantité de fibrilles. La désagrégation dans l'eau tiède, pure ou savonneuse, met les fibrilles en liberté. C'est en procédant de cette façon sur les mèches de la filasse avant de les soumettre aux métiers à filer, après avoir affiné progressivement et régulièrement la masse aux machines préparatoires par des moyens de son invention, que Philippe de Girard a résolu le problème en principe et dans une certaine limite. Il est hors de toute contestation qu'on lui est redevable des procédés encore universellement en usage dans la filature automatique du lin et du chanvre. Nous avons la conviction que, pour faire faire un nouveau progrès à la spécialité et arriver automatiquement à des fils aussi beaux que ceux de la fileuse à la main, il n'y a qu'à pousser la division plus loin par une désagrégation plus complète de la masse, en traitant la filasse ordinaire par des moyens chimiques connus et essayés à plusieurs reprises. Il faudrait, en un mot, opérer la division au point d'atteindre ce que Philippe de Girard appelait *les fibres élémentaires*. En effet, il avait remarqué la constitution particulière du lin qu'il mentionne dans son premier brevet de 1810, en disant : « Le coton et la laine sont composés de » filaments simples, polis, d'égale épaisseur et à peu près » d'égale longueur entre eux; le lin, au contraire, se pré» sente à nous sous la forme d'une multitude de filaments » d'inégale longueur et d'inégale épaisseur, subdivisés irré» gulièrement dans divers points et hérissés de petits brins » qui forment comme des branches ou des appendices du » brin principal. De là il résulte que les deux premières » substances composées de filaments simples et semblables » entre eux, étant soumises à des étirages réguliers, pou» vaient être distribuées uniformément sur une certaine » longueur et former des fils réguliers, tandis que les brins » inégaux du lin, hérissés de brins latéraux qui s'entre» laçaient entre eux, étant soumis à ces mêmes étirages, » s'embrouillaient de plus en plus par chaque opération, » de sorte que le lin le mieux peigné devenait, après » quelques étirages, semblable à de l'étoupe et ne pouvait » fournir qu'un fil très-grossier et d'une choquante irrégu» larité. »

Quelle que soit la valeur absolue de cette analyse comparée des caractères des divers filaments, il n'en est pas moins exact de dire que l'on ne peut arriver à la finesse des fils par le travail automatique qu'au moyen de la désagrégation complète de la matière, indiquée pour la première fois par Philippe de Girard. Il avait fondé, avec raison, le succès de ses recherches relatives au filage en fin exclusivement sur l'application de ce principe; il supposait même qu'une fois la division opérée, les machines à filer le coton et la laine pourraient servir au lin avec le même avantage. Ses inventions ultérieures concernant également la filature automatique avaient pour but le peignage des longs brins et ce qu'on a appelé depuis l'*étirage* entre les aiguilles ou gills pour amener les fibres longues jusqu'au métier à filer sans qu'elles s'embrouillent, et arriver à la régularité indispensable aux fils. Ainsi, les inventions de Philippe de Girard, ramenées à leur expression la plus simple et leur application la plus rationnelle, peuvent se classer en deux parties : celle qui consiste dans la désagrégation de la matière pour la transformer en fils fins aux machines existantes, et celle reposant sur des moyens nouveaux pour conserver le parallélisme des fibres et la régularité des fils ordinaires. Quoique l'industrie ait profité des deux moyens de Philippe de Girard, elle ne s'en sert pas comme l'auteur le faisait au début. On a surtout appliqué l'étirage entre les aiguilles en continuant à opérer sur de la filasse traitée comme par le passé, c'est-à-dire que le système de la division des fibres proprement dite est resté à l'état de lettre morte. Il s'ensuit que nous pouvons constater les errements les plus irrationnels; la matière, dans toutes ses préparations, à partir des premiers traitements mécaniques du peignage, est étirée entre des aiguilles pour maintenir le parallélisme de la substance jusqu'aux métiers à filer.

Là, les aiguilles abandonnent les fibres, l'étirage a lieu sur de petites longueurs et ne peut s'effectuer qu'à l'aide de l'eau chaude et des pressions anormales dont il est fait mention plus haut. En résumé, on a combiné deux moyens qui semblent à première vue s'exclure l'un l'autre. S'ils ne s'excluent pas de fait, ils sont causes de l'état stationnaire de la spécialité; bien compris et rationnellement combinés, ces deux moyens devraient au contraire se prêter un mutuel appui. La désagrégation, actuellement réalisée d'une manière plus ou moins parfaite, irrégulière au métier à filer, c'est-à-dire à la dernière période du travail, devrait être pratiquée dès le début des opérations. Ce qui précède suffit pour justifier cette proposition et pour faire comprendre les avantages techniques et économiques qui en résulteraient.

Si ces moyens ne se sont pas développés en pratique, c'est faute de persévérance et parce que l'on a reculé devant certaines modifications de détails qu'exige la substance plus divisée et affinée. Il faut: 1° faire subir à la filasse traitée par les alcalis liquides un lavage à fond à l'eau pure de manière à enlever tous les résidus étrangers qui en séchant pourraient faire adhérer de nouveau les fibres divisées, ou causer de la poussière susceptible de troubler les opérations ultérieures; 2° ce lavage mécanique doit avoir lieu sur les mèches soutenues, de façon à ce qu'elles ne puissent se brouiller et occasionner un déchet trop considérable aux préparations; 3° les organes composés d'aiguilles pour maintenir le parallélisme des fibres pendant les étirages ou glissements successifs, doivent être plus fins, moins hauts et plus rapprochés que dans le système en usage. Les pressions de toutes les machines de l'assortiment et surtout des métiers à filer devront être allégées. Nous ne faisons que résumer les points à modifier pour faire saisir la voie expérimentale à suivre selon nous, pour atteindre le but désirable et faire disparaître en partie au moins les causes des écarts considérables de prix existant entre le travail des fils de même finesse en lin et les autres matières filamenteuses, et pour que la filature automatique du premier atteigne des numéros aussi élevés que ceux des autres

substances. Une fois ces deux résultats obtenus, et aussi bien pour le chanvre que pour le lin, l'industrie de ces articles ne saurait manquer de prendre une activité et un développement inattendus.

Michel ALCAN.

L'ENQUÊTE ANGLAISE SUR LE RECRUTEMENT ET L'ÉDUCATION DES MATELOTS.

Il y a cinq ans qu'il se formait à Liverpool, sous le titre de *the Liverpool Committee of Enquiry into the condition of our merchant Seamen*, une réunion qui s'était donné pour mission l'étude, d'une façon générale, de toutes les questions intéressant la marine marchande des trois royaumes, et, d'une manière plus spéciale, celle de sa condition actuelle, au triple point de vue de l'état matériel des navires, de l'aptitude professionnelle de leurs capitaines et du recrutement de leurs équipages. Déjà, en 1870 et en 1871, ce comité avait publié le résultat de ses premiers travaux; aujourd'hui, il en résume la suite dans un rapport supplémentaire dont nous croyons utile de présenter une analyse sommaire aux lecteurs de ce recueil.

Ce dernier document nous apprend, tout d'abord, que le 30 août 1872, le comité de Liverpool provoqua une réunion d'armateurs et de négociants afin de les aboucher avec des membres délégués du Bureau du commerce (*Board of Trade*(, qui visitaient alorsl es ports de la Grande-Bretagne, dans des intentions analogues à celles du comité lui-même. D'une voix presque unanime, cette réunion ratifia les vues émises par le comité dans ses publications antérieures. Environ un an plus tard (juin 1873), il adressait à la commission royale d'enquête sur les navires incapables de tenir la mer, *the Royal Commission on unseaworthy Ships*, un mémoire sur l'utilité d'étendre son examen à la qualité des gens qui montaient ces navires et à la capacité de ceux qui les commandaient. Enfin, au mois de juillet dernier, trois des membres du comité, MM. Balfour, Nelson et le capitaine Ballantine se rendaient au sein de la commission royale, et lui apportaient des arguments décisifs à l'appui des vues du commerce maritime de Liverpool. « En un » mot, de cette façon ou d'autre, le Comité n'a rien négligé » pour éveiller l'attention publique sur ces graves questions, » ou pour bien l'édifier quant à leur nature. Sur quel» ques points de détail, ses convictions primitives ont pu se » modifier à l'étude, mais, dans leur ensemble, elles n'ont » pas varié. Il peut d'ailleurs se féliciter de ce qu'en leurs » points fondamentaux, — c'est-à-dire la détérioration des » navires et la composition insuffisante des équipages, — » elles ont acquis la force de choses jugées et se sont vues » homologuées par la Commission royale sur l'incapacité » nautique des navires marchands. »

C'est ce qui résulte du rapport final de cette commission. Son attention paraît s'être portée surtout sur l'insuffisance du personnel nautique, qu'elle regarde comme un fait désormais hors de doute. Et cependant, lit-on textuellement dans son travail, « lorsque l'on songe tant à la quan» tité de vies humaines qui se confient à la mer, qu'à » l'immense propriété que le matériel nautique représente, » n'a-t-on pas le droit de formuler une double exigence, » à savoir le bon état matériel des navires et une suffi» sante éducation professionnelle chez leurs équipages ? » La commission s'est souvenue, à ce propos, que les écoles de novices de la marine militaire avaient donné de très-bons résultats, et a recommandé l'adoption de quelque mesure analogue pour la marine marchande, persuadée que ce système « contribuerait à épargner bien des pertes » aux armateurs, ainsi qu'à écarter ou mitiger bien des » causes de danger actuelles. » Telle est aussi la conclusion à laquelle le *Board of Trade*, non sans quelques hésitations et quelques fluctuations d'ailleurs, a fini par se rallier, sous la présidence de sir Charles Adderley. Dans un important meeting, tenu à Liverpool le 8 septembre dernier, M. Thomas Gray, en sa qualité officielle de secrétaire-adjoint au département de la marine du Bureau du commerce, a fait entendre les paroles suivantes : « De mauvais » matelots ne peuvent qu'occasionner la perte des navires » qu'ils montent, et il est temps de s'inquiéter de la com» position des équipages marchands... Pour moi, je pense, » avec tous mes collègues, que si l'on tient réellement à » prévenir les sinistres maritimes et toutes leurs consé» quences terribles ou ruineuses, c'est de ce côté qu'il faut » tout d'abord porter ses regards, car il est avéré qu'à » bord de certains navires marchands, on n'a pas craint de » recruter des hommes que leur physique rendait tout à » fait impropres à un métier aussi rude. »

Quelques jours plus tard, au sein du meeting tenu, le 21 septembre 1874, à Newcastle-sur-Tyne, par l'Association des Chambres de commerce, M. Gray a confirmé ces déclarations en les accentuant encore : « La sécurité de la vie humaine en mer, s'est-il écrié, dépend moins encore du mauvais état d'un navire que de la mauvaise qualité de ses matelots : *The question of loss of life at sea was not a question of sea-unworthiness of ships so much as unseaworthiness of seamen.* » Paroles d'autant plus dignes de remarque qu'elles accusent chez celui qui les a prononcées un retour sur l'opinion assez différente qu'il manifestait dans son rapport au Parlement du mois de mai 1873, rapport fait en commun avec M. Hamilton. Mais veut-on un autre témoignage ? Un prince du sang, qui est officier de marine et en même temps membre de la commission royale dont il a été question à diverses reprises, le duc d'Édimbourg va nous l'apporter. « Une expérience per» sonnelle, disait Son Altesse, à Liverpool même, le 28 » septembre, m'a fait sentir la nécessité de reprendre le » système de former des apprentis-marins. Il s'agit là, selon » moi, d'un intérêt capital pour la marine marchande. » Elle doit suivre l'exemple couronné de tant de succès, » que lui a donné la marine royale, en créant ses bricks» écoles de novices, pépinière assurée de ses meilleurs » matelots. C'est de la sorte que la marine marchande doit » recruter surtout les siens, en les formant dès leur jeune » âge à la pratique de leur futur métier, en leur donnant » aussi une solide éducation morale. Voilà, j'en suis sûr, » le meilleur moyen de diminuer le nombre de ces acci» dents et de ces naufrages, qu'aujourd'hui le commerce » maritime n'a que de trop fréquentes occasions de dé» plorer. »

On voit donc, ajoute le Rapport du comité, que les autorités les plus hautes et les plus irréfragables s'accordent à reconnaître et la détérioration de beaucoup de navires, qui n'en continuent pas moins de naviguer, et le besoin d'améliorer le personnel nautique de la marine marchande. Comme il est probable que le Parlement, dans sa prochaine session, s'efforcera de traduire en prescriptions législatives les vœux de la commission royale, il serait bon qu'auparavant l'unanimité se fît sur ce sujet si important parmi les armateurs et négociants, et qu'ils se tinssent prêts en cette circonstance à soutenir le gouvernement, de la façon la plus cordiale et la plus active. Quant aux voies et moyens de la réforme projetée, voici ceux auxquels le comité a donné son adhésion raisonnée et définitive.

En première ligne figure l'établissement d'écoles de novices, *Training Ships or Nautical Schools,* à l'usage de la marine marchande et aussi de la réserve de la marine militaire, suivant les recommandations de la commission royale de 1859. Le nombre de ces écoles serait fixé par le gouvernement lui-même, et elles seraient placées dans les principaux ports du Royaume-Uni. La dépense de leur entretien incomberait partie au trésor public, partie au commerce maritime, qui s'imposerait, à cet effet, une taxe annuelle, dite de tonnage, dont le maximum ne pourrait excéder 6 deniers par tonneau et dont il serait fait remise aux navires recevant des novices à leur bord pour les dresser au métier de la mer, suivant un programme déterminé d'avance. Les navires au-dessous de cent tonneaux seraient en outre exemptés du nouvel impôt. On ne recevrait à bord des navires-écoles que des jeunes gens dont l'aptitude au service de la marine militaire serait l'objet d'un examen spécial, ayant quatorze ans au moins et tout au plus seize, et s'engageant : 1° à demeurer dans l'école au moins pendant douze ou dix-huit mois ; 2° à servir dans la réserve de la marine royale aux conditions et pour le temps déterminés par le gouvernement ; 3° à faire partie, pendant trois années au moins, de l'équipage d'un navire marchand de nationalité britannique.

Dans la pensée du comité de Liverpool, les *Training Ships* seraient dirigés par des personnes dont la nomination appartiendrait à la fois à l'Etat et au commerce maritime ; ils seraient, en outre, soumis à des inspections périodiques, confiées à des officiers de marine que désignerait l'amirauté. L'apprentissage nautique ainsi réglé, le *Report* signale ensuite à l'attention du législateur diverses lacunes et divers désiderata dans les errements actuels de la marine marchande et du commerce maritime. Il est d'avis qu'aucun matelot ne devrait avoir droit à un classement définitif en cette qualité qu'après avoir justifié de quatre ans de services à la mer, et qu'au moyen de retenues obligatoires, on formât un fonds de secours et de retraites pour les gens de mer, fonds auquel seraient versés le montant tant des gages non réclamés que du produit des effets des marins décédés. Il recommande la révision du système consulaire

et l'abolition de toute aubaine, *Fees*, relative à l'embarquement ou au débarquement de matelots dans les ports étrangers. Il indique la grande utilité de conventions internationales, particulièrement avec les Etats-Unis, qui fourniraient aux consuls les moyens de prévenir la désertion des matelots servant à bord des navires marchands, ou tout au moins de diminuer les graves inconvénients qui résultent à cet endroit de l'état actuel des choses.

On remarquera que le comité s'est soigneusement abstenu de solliciter l'intervention du gouvernement ou du législateur dans le régime des bâtiments-écoles déjà existants. Il a déclaré même qu'une telle intervention ne lui paraîtrait nullement désirable, le seul cas excepté où elle se produirait sous la forme d'une subvention calculée par tête d'élève, ainsi qu'on en agit vis à vis des écoles élémentaires ordinaires. En disposant qu'il serait fait remise de la taxe de tonnage à établir pour la mise en vigueur du nouveau système, aux bâtiments qui prendraient à leur bord des apprentis-marins, il a voulu encourager le développement de cet usage, de même qu'en affranchissant tout à fait de cette même taxe tous les navires jaugeant moins de cent tonnaux, il s'est souvenu que ces caboteurs employaient, à peu près tous, de jeunes garçons et constituaient une excellente pépinière de futurs matelots. L'idée d'instituer, au profit de la marine marchande, un apprentissage obligatoire avait toujours répugné au comité, et il ne lui était pas possible davantage d'admettre que le gouvernement pût être tenu de dresser des marins pour l'unique bien d'un service qui n'est pas le sien. Etait-il question au contraire d'accroître et d'améliorer le personnel qui forme les réserves de la marine royale, l'État rentrait dans son rôle naturel en créant de nouvelles écoles de novices, s'il était convaincu qu'il n'existait pas de meilleur moyen de satisfaire ce désidératum. Mais comme, d'autre part, la marine marchande retirerait, elle aussi, un bénéfice direct de l'adoption d'une telle mesure, il y avait équité à lui faire supporter une partie des charges nouvelles qu'elle imposerait aux finances publiques.

Le *Report* évalue à environ 16,000 le nombre des vides qui se font annuellement dans le personnel de la marine marchande des trois royaumes, par suite de morts naturelles, de naufrages, de désertion et d'accidents divers. Pour les combler, le noviciat à bord des bâtiments de long cours ou des caboteurs offre une ressource d'environ 3,500 personnes, et on peut évaluer au même chiffre celle que les *Training Ships* actuels fournissent; « c'est donc à d'autres » sources qu'il faut puiser pour obtenir les 9,000 autres, et » ces sources, la présente condition des gaillards d'avant les » caractérise d'une façon trop significative. » Le comité de Liverpool estime qu'en pratiquant le plan dont il s'est fait l'interprète, on arriverait, selon toute probabilité, à garnir les cadres de la réserve du service militaire de 5 à 6,000 bons marins, lesquels iraient plus tard, en vertu de l'engagement même qu'ils auraient à prendre en entrant dans les bâtiments-écoles, grossir les équipages des vaisseaux marchands. Le vide à combler se trouverait ainsi ramené au chiffre de 3,000 hommes, et l'encouragement pécuniaire donné à l'apprentissage nautique, par la voie ordinaire, aiderait, on peut l'espérer, à le réduire d'une façon sensible; peut-être même le ferait-il disparaître tout à fait.

La vétusté et l'incapacité nautique d'une trop grande quantité de navires; l'inaptitude professionnelle d'un trop grand nombre de matelots, telles sont donc, en substance, dans l'opinion du comité de Liverpool, les causes principales des sinistres qui affligent chaque année la marine de la Grande-Bretagne, et qui, dans la période décennale 1860-1870, n'ont cessé de suivre une marche ascendante (1). Il est impossible de méconnaître l'importance de ces causes quand on se rappelle que, dans l'espace de dix années, de 1862 à 1871, il n'y a pas eu moins de 13,106 navires à faire naufrage, dans des conditions de mer et de brise tout à fait inoffensives pour des bâtiments bien construits, bien gréés, bien équipés et bien commandés; ou bien que, consultant les registres de l'année 1869, on s'assure que, sur un total de 2,114 navires perdus, il y en avait 864 dont les coques n'avaient, pour la plupart, d'autre valeur que celle du bois de chauffage. En présence de ce fait qu'en cette même année, le quart à peine (571) de ces navires étaient commandés par des capitaines pourvus d'un certificat de capacité, on ne saurait contester non plus la part de responsabilité qui retombe en l'espèce sur les commandants incapables, et l'on s'explique très-bien pourquoi, de l'autre côté de la Manche, de très-bons esprits réclament l'introduction de ces examens auxquels, chez nous, tout capitaine au long cours et tout maître au cabotage doivent satisfaire. Mais n'est-il pas évident, d'ailleurs, que les sinistres maritimes peuvent encore reconnaître d'autres causes, telles par exemple qu'un arrimage vicieux, l'emploi de machines à vapeur trop faibles, un chargement excessif?

Cet excès de chargement a beaucoup ému, passionné même l'opinion en Angleterre. Le comité de Liverpool ne semble pas s'y être arrêté. Il faut bien avouer que, à cet endroit, la commission royale d'enquête s'est trouvée en face d'opinions fort diverses et fort contradictoires : les personnes qu'elle a entendues soutenant, les unes, que les excès de chargement étaient chose rare; les autres, qu'ils étaient très-communs et rencontraient une sorte d'encouragement dans l'assurance maritime (1). Nous n'entreprendrons pas de concilier ces opinions; nous sommes néanmoins porté à croire que l'honorable M. Plimsoll, s'il a pu grossir outre mesure la part qui revient à cette cause dans les désastres maritimes, est loin d'avoir lancé une hypothèse toute gratuite, comme il en a été accusé parfois et de divers côtés.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

(1) On en a donné ici même une statistique dans l'article intitulé : *les Sinistres maritimes; leurs causes et les moyens de les prévenir ou d'y remédier.* (V. l'*Economiste Français*, n° du 3 octobre 1874.)

(1) L'*Economiste Français* du 11 octobre 1873 : L'*Enquête anglaise sur les causes des naufrages et l'excès de chargement des navires.*

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

Le voyage du roi des Sandwich aux Etats-Unis. — La grève des chargeurs et déchargeurs de navires à New-York. — La saison d'hiver et la stagnation des affaires. — Le dernier meeting des fabricants de fer et la situation de la métallurgie. — Un nouveau parti. — Le Michigan et sa population. — Les recettes postales. — Le service des pensions. — Mort de MM. Meredith et Havemeyer.

En moins d'un siècle, les îles Hawaï ou Sandwich « ont » passé de l'extrême barbarie, du paganisme le plus hon- » teux, à un état de civilisation remarquable... Dans ce » court espace de temps, on peut suivre pas à pas la mar- » che d'une civilisation naissante; assister aux progrès » matériels et moraux d'un petit peuple parmi lequel on » chercherait vainement aujourd'hui un homme ou une » femme de vingt ans qui ne sache lire, écrire, compter. »

Ces paroles d'un de nos compatriotes, qui habita les Sandwich pendant quatorze années et qui fut ministre de l'un de ses derniers rois, ces paroles nous sont revenues en mémoire, en lisant dans une correspondance du *Times*, datée du 30 novembre, les premiers récits du voyage que S. M. Kalakaua, le monarque actuel d'Havaï, fait en ce moment aux Etats-Unis. Certes, c'est un spectacle à la fois des plus originaux et des plus instructifs que celui de ce peuple encore anthropophage lorsque Cook le visita, en 1779, pour y trouver la mort, et qui aujourd'hui possède des journaux, pratique, avec beaucoup de sincérité et de bonheur jusqu'ici, les institutions parlementaires et s'est presque approprié l'esprit chrétien. En lui-même, le voyage du roi Kalakaua ne laisse pas que d'être un fait intéressant et qu'on ne saurait, pensons-nous, dépouiller de tout caractère politique, car il existait jadis, et, sans doute, il existe encore à cette heure aux Sandwich un parti dit américain, qui était un adversaire déclaré de l'indépendance de cet archipel et un partisan non moins déclaré de son annexion à la grande République Nord-Américaine. On peut bien persister dans cette appréciation quoique David Kalakaua, en vrai monarque constitutionnel, ait donné à entendre que sa visite était tout amicale, et qu'il ne s'occuperait nullement du traité d'amitié et de commerce qu'il est question de conclure entre sa nation et le peuple des Etats-Unis. Toujours est-il que Sa Majesté polynésienne a dû être satisfaite et flattée de la réception qui l'attendait à San Francisco. Les batteries de terre et celles des navires de guerre qui se trouvaient en rade ont salué de tous leurs canons le navire sur lequel elle avait pris passage. A son débarquement, elle a trouvé une escorte militaire qui l'a conduite au Grand-Hôtel, où des appartements l'attendaient. Une foule immense remplissait les rues, au point de rendre la marche du cortége difficile, et poussait des hurrahs formidables. Le roi d'Hawaï ne comptait, d'ailleurs, résider à San Francisco qu'un petit nombre de jours, et devait ensuite prendre le chemin de fer du Pacifique pour se rendre à Washington et y présenter ses compliments au président Grant.

La grève des chargeurs et déchargeurs de navires, *Longshoremen*, de New-York, attire beaucoup l'attention publique, tant en raison de son importance, que de l'étourderie, pour ne rien dire de plus, de ses promoteurs et acteurs. Les armateurs de navires à vapeur avaient manifesté l'intention de réduire les salaires de cette classe de manouvriers; pour

les en empêcher, les chefs de leur *Trade Union* ont eu recours à une grève de ses membres; puis, s'apercevant qu'eu égard au grand nombre d'ouvriers disponibles à New-York, les armateurs avaient de grandes chances de faire exécuter leur besogne à prix réduits, grâce aux bras des non-unionistes, ces mêmes chefs ont décrété un chômage général des *Unions*. Ils ont été obéis, et le 27 novembre, ainsi que les jours suivants, tous les affiliés aux sociétés ouvrières de New-York, de Brooklyn, de Jersey City, d'Hoboken, cessaient tout travail et se répandaient, au nombre d'environ dix mille, dans les rues voisines des jetées, réclamant 40 cents par heure de jour et 60 par heure de nuit. La police, appréhendant des désordres, était sur pied et un millier de ses agents stationnaient sur les ponts envahis par les grévistes; mais jusqu'ici son intervention est restée inutile.

Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est de voir des gens se mettre en grève pour n'exiger que des salaires égaux, parfois même inférieurs à ceux dont ils jouissaient déjà, puisqu'un grand nombre de voiliers payaient 40 cents l'heure de travail diurne et jusqu'à 80 cents celle de travail nocturne. En tous les cas, les grévistes n'ont fait encore que beaucoup de bruit et pas de mal. A part un seul, tous les steamers en partance ont pu mettre en mer, sans autre embarras qu'un retard d'une couple d'heures; dans ce nombre se trouvait le *Gaëlic*, de la ligne de l'Etoile blanche, qui portait les malles d'Angleterre. Or le grand espoir des grévistes était précisément d'empêcher ces steamers de partir. Il a été déjoué par l'afflux des non-unionistes qui ont offert plus de travail qu'on n'en demandait, et qui ont compensé par beaucoup de bonne volonté ce qui pouvait leur manquer sous le rapport de l'habitude. On a même vu des unionistes ne pas refuser au dernier moment leur concours aux steamers de la ligne française de même qu'à ceux de l'*Atlas Line*, qu'ils avaient chargés, et cela sans rémunération supplémentaire. En un mot, comme il est peu probable que l'ancien taux des salaires soit susceptible de hausser, on s'attend à ce que les meneurs des *Longshoremen* prennent bientôt l'initiative d'une proposition de compromis.

Par malheur, la saison d'hiver s'annonce pour les pauvres sous de tristes auspices. Les districts ruraux, non moins que la ville elle-même, regorgent d'ouvriers sans travail. Toutes les branches de l'industrie manufacturière sont en grande souffrance, et l'on ne peut guère compter sur de l'amélioration avant quelques mois. De toutes parts, on offre du travail, et des centaines de concurrents se disputent chaque place vacante. Les fourneaux alimentaires et les autres institutions charitables font assurément de leur mieux pour soulager cette détresse; mais leur action se renferme forcément dans des limites que tant de besoins rendent étroites. Le mal s'est étendu aux régions minières de la Pensylvanie, d'où l'on a reçu les plus affligeantes nouvelles, l'extraction ayant cessé dans presque tous les puits, dont les propriétaires ne reçoivent plus de commandes de charbon des fabricants de fer ou des autres industriels. Dans le comté de la Luzerne, où le chômage se fait le plus sentir, il y a eu quelques troubles, et l'on craint que les mineurs affamés ne se portent, un jour ou l'autre, à des violences. En somme, la condition des affaires dans tout le pays tend à une dépréciation des salaires en tout genre de travail et au resserrement de la production. Les grèves ne sont pas susceptibles de modifier un pareil état de choses, et l'on est heureux de constater que, si ce n'est à New-York, les classes laborieuses ont assez de bon sens pour s'en apercevoir.

Un meeting des fabricants de fer de la Pensylvanie et du New-Jersey a eu lieu à Philadelphie, vers le milieu du mois de novembre : il avait pour but de discuter les moyens de restreindre la production de la fonte de fer, et l'on ne saurait trouver une preuve malheureusement plus éloquente de la crise que cette industrie traverse. M. G. Dawson-Coleman, du bassin de la Susquehannah, qui présidait la réunion, ainsi que divers autres manufacturiers, en ont décrit les caractères, et M. W. H. Ainey, de la vallée de la Lehigh, a prédit la ruine du commerce du fer si l'on n'apportait pas d'entraves à sa production actuelle. Il a proposé la création d'une bourse spéciale, *Iron-mongers' Exchange*, avec succursales dans les divers centres de production, afin de fixer les prix de la fonte de fer. Dans la région qu'habite M. Ainey, il n'y a eu qu'une compagnie, *the Allentown Iron Company*, qui ait été en pleine activité pendant toute cette année; les autres n'ont pas produit plus de la moitié de ce qu'elles auraient pu produire, et en ce moment même, la demande habituelle avait baissé partout des deux tiers, excepté pour les fabriques de tuyaux. Le Dr Rook, de l'*Union Furnace*, à Lewisburg, a confirmé ces renseignements : « Nous ne pouvons, a-t-il dit, vendre que la moitié de » nos produits, et les usiniers se demandent s'ils ne doivent » par resserrer leur fabrication et fixer un prix minimum » de la fonte de fer, plutôt que de continuer la lutte, au » grand risque de se causer des dommages réciproques. » Il existait deux hauts-fourneaux à Phœnixville, dans la vallée de la Schuykhill : l'un s'est fermé et l'autre, selon M. Reeves, l'un de ses directeurs, aurait bien fait de suivre cet exemple, s'il n'avait consulté que son intérêt propre et non celui des ouvriers de la ville. Selon M. Reeves, l'industrie du fer en barres n'était pas dans une condition meilleure, et il a ajouté qu'une diminution des prix de la houille, jointe à l'abaissement des tarifs des voies ferrées, serait nécessaire pour relever les industries métallurgiques.

Puis, M. Hauffman, de Colombia, sur la Susquehannah, a émis l'opinion qu'il vaudrait mieux salarier les ouvriers à raison de 4 et 5 dollars par semaine et ralentir la production des hauts fourneaux, plutôt que de persévérer dans une exploitation normale aux taux des salaires actuels. Tout en faisant remarquer que, dans la partie occidentale de la Pensylvanie et dans la vallée de l'Ohio, les producteurs de fer étaient en même temps propriétaires de houillères, M. Bennet, de Pittsburg, n'a pas dépeint leur situation sous de plus belles couleurs. La moitié des hauts-fourneaux de cette région ne fonctionnaient plus, ce qui n'empêchait pas le fer forgé de se vendre à des prix presque aussi bas que ceux de la fonte elle-même, tandis que si les fabricants de celle-ci se décidaient, dans un délai d'une soixantaine de jours, à éteindre tous leurs fourneaux pour quatre mois, on obtiendrait du fer forgé au prix de 30 dollars la tonne dans la vallée de la Lehigh. M. Coleman, en approuvant cette marche, a fait remarquer que c'était le seul moyen d'amener à composition les marchands de houilles.

Bref, le meeting s'est arrêté à cette façon de voir : il a chargé une commission de rechercher les moyens de la faire prévaloir et de convoquer, à Philadelphie, pour le 10 décembre, une nouvelle réunion, composée autant que possible de tous les fabricants de fonte de fer de la région. Cette réunion « se convaincrait, très-aisément sans doute, » que la grande diminution qui s'était manifestée dans la » demande de cette branche d'industrie exigeait impérieu- » sement une réduction correspondante dans la production, » et que continuer celle-ci sur une échelle devenue de jour » en jour trop vaste, ce serait exposer les fabrications mé- » tallurgiques à une ruine à peu près certaine. »

La commission dont il s'agissait tout à l'heure s'est constituée sur-le-champ, sous la présidence de M. Ainey. A la date que porte la lettre du correspondant du *Times*, elle n'avait pas encore eu le temps de prendre aucune décision; mais son existence seule démontrait le triste état des industries du fer, et a semblé à tout le monde le prélude d'une fermeture générale des établissements qui lui sont consacrés. C'est aussi pour des milliers d'hommes la menace d'une oisiveté forcée, au cœur même de la saison rigoureuse.

Croira-t-on facilement en Europe que les *politicians* des Etats-Unis eussent réellement besoin d'allonger la liste des partis déjà si nombreux entre lesquels ils se partagent? Une soixantaine de personnes qui se sont récemment assemblées à Indianopolis, dans l'Etat d'Indiana, ont estimé toutefois que ce besoin se faisait sentir, et se sont constituées les parrains d'un nouveau parti, *the Independent National Currency Party*. Ces braves gens sont, comme cette appellation l'indique, des partisans fanatiques du papier-monnaie, et la circulation fiduciaire de l'Union ne leur suffit pas, quelque énorme qu'elle soit à cette heure. Ils somment le gouvernement fédéral « d'établir un système mo- » nétaire basé sur la bonne foi publique et les ressources » nationales, en harmonie avec les principes du droit pu- » blic de la Confédération, adapté enfin aux légitimes de- » mandes du commerce. » Ils voudraient qu'à cet effet, tous les billets de banque soit du gouvernement fédéral, soit des Etats particuliers, soit des villes elles-mêmes, fussent retirés de la circulation et remplacés par un papier-monnaie émis au nom des Etats-Unis et livré directement au peuple sans l'intermédiaire d'une corporation financière quelconque. Ce papier-monnaie servirait d'étalon dans le paiement de toutes les dettes, privées ou publiques, comme pour l'acquit de tous les impôts, les droits d'importation y compris, et serait échangeable, au gré des détenteurs, contre des obligations fédérales portant un intérêt maximum de 3.65 0/0. L'or et l'argent, ainsi chassés à l'avenir de leur domaine tant de fois séculaire, nos rêveurs sont toutefois assez magnanimes pour leur permettre de concourir au paiement des intérêts de la dette actuelle, voire à

l'amortissement de son capital, pour les « portions de ce » capital dont la loi a stipulé, d'une façon expresse, le » remboursement en espèces métalliques. » On voit que c'est surtout, en fait d'erreurs économiques que le vieil adage, *Nil sub sole novum*, reste d'une application continuelle. Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur des Yankees, que ce beau projet semble les laisser fort indifférents : ils partagent sans doute l'opinion irrévérencieuse d'un de leurs journaux, *The New-York Herald*, comparant l'*Independent National Currency Party* « à un nouveau-né qui n'a guère » chance de vivre assez longtemps pour que ses cris se » fassent entendre. »

L'Etat du Michigan a procédé, dans le cours de l'année courante, au recensement de sa population. Elle s'est trouvée atteindre au chiffre total de 1,336,808 âmes, et ce chiffre accuse une augmentation de 11 1/2 0/0 sur le census de 1870 et de 66 0/0 sur celui de 1864. Cette opération a mis en lumière pour le Michigan un fait qu'on a des raisons de croire commun à tous les Etats de l'Ouest : on veut dire le *statu quo* de la population dans les portions du pays défrichées de vieille date et restées agricoles, alors qu'elle s'accroît dans les villes ainsi que dans les nouveaux établissements. Dix des comtés agricoles les plus anciens accusent même à cet égard une décroissance sensible depuis 1870 ; par contre, la moitié de l'augmentation constatée se rapporte à huit villes, dont la principale est Détroit. Un journal, le *Lansing Republican*, qui se publie dans la capitale de l'Etat, a commenté ainsi ces circonstances : « La perte » de population, dit-il, affecte presque exclusivement les » régions agricoles, celles où la terre est tenue et achetée » à des prix peu faits pour y attirer les gens pauvres et qui » ont de grandes familles, ou même les fils de fermiers » désireux de se marier et de tenter la fortune pour leur » propre compte. »

Les membres du cabinet ont l'habitude de présenter au Congrès, à l'appui du message présidentiel, des rapports consacrés aux différents services qu'ils dirigent. Ces rapports sont achevés presque tous, et le public a eu les prémices de certains d'entre eux. Celui du directeur général des postes, *Postmaster general*, est du nombre. On y lit que les recettes postales se sont élevées, pour l'exercice clos au 1er juillet 1874 à la somme de 24,596,568 dollars et les dépenses à celles de 32,126,414 (130,361,810 et 170,269,994 francs). Pour le plus prochain exercice, les unes sont évaluées à 29,148,156 et les autres à 36,964,034 dollars (154,485,227 et 195,909,380 francs), ce qui laisse un déficit de 7,815,878 doll., soit 41,424,153 francs, auquel le Congrès devra pourvoir. Il aura également à faire face à une autre somme de 2,098,500 dollars (11,122,050 francs), représentant les subsides alloués aux lignes de steamers et qui n'est pas comprise dans le décompte ci-dessus. Quant au service des malles à l'étranger, il ne s'est jamais trouvé dans une aussi bonne situation qu'aujourd'hui.

Au 30 juin 1874, il existait 34,924 bureaux de poste dans toute l'étendue des Etats-Unis, et dans le cours de cette même année 9,424 receveurs avaient été nommés. On avait vendu 905,451,305 timbres, enveloppes timbrées, cartes postales, qui avaient procuré une recette de 23,837,526 dollars (126,338,887 francs). Le transport par cette voie des valeurs monétaires s'était accru de 30 0/0, augmentation qu'il faut rapporter surtout aux échanges d'argent tant avec l'Angleterre qu'avec la Suisse. De nouvelles dispositions postales doivent être, en ce qui concerne les feuilles publiques, mises en vigueur à dater du 1er janvier 1875. Jusqu'ici c'étaient les abonnés qui, à des époques déterminées, se rendaient aux bureaux de poste pour y acquitter les frais de transport de ces feuilles ; désormais, ces frais seront soldés, avant expédition, par les éditeurs. Les paquets de journaux seront pesés au bureau de départ et supporteront une taxe de 2 cents par livre, si les journaux paraissent une fois par semaine ou plus souvent, et de 3 cents si leurs numéros paraissent à des intervalles plus qu'hebdomadaires. On remarquera que ces taxes sont très-inférieures à celles d'aujourd'hui. Le Trésor public en attend néanmoins plus de recettes, le système actuel ouvrant la porte à des abus nombreux, qui se résumaient en pertes sèches pour la poste. Le *Postmaster general* n'est pas d'ailleurs favorable à l'extension, au-delà de sa sphère naturelle, du service qu'il dirige, et s'oppose à ce que les agents sous ses ordres deviennent aussi ceux du télégraphe. Le déficit qui existe dans les recettes de son département le préoccupe beaucoup, et il recherche les moyens les plus propres à le faire disparaître.

Quelques fragments du rapport du secrétaire d'État pour l'intérieur sont également parvenus à la connaissance du public : ils concernent les terres domaniales, les affaires indiennes et les pensions. Le correspondant du *Times* reste muet sur les deux premiers de ces sujets, mais il donne sur le troisième des détails qui ne manquent pas d'intérêt dans leur brièveté. On a vu pendant le dernier exercice une diminution de 2,170 noms sur la liste générale des pensions, tandis que jusqu'alors le nombre des pensionnés n'avait cessé de suivre une progression ascendante. Au 30 juin 1874, la quantité de pensions servies, par les soins du seul ministre de l'intérieur, ne s'en élevait pas moins encore au chiffre de 236,241 et représentait une dépense de 26,384,071 dollars (139,835,276 francs) ; pour assurer ce service, il existe dans tous les départements ministériels, un crédit de 30,500,000 dollars.

La cour suprême de la Pensylvanie venait de perdre l'honorable John Meredith Read, l'un de ses anciens présidents, et la ville de New-York, son maire, l'honorable William Havemeyer. M. John Meredith avait joué dans son État un rôle distingué soit comme politique, soit comme magistrat, et, en cette dernière qualité, il avait occupé le siége de *chief justice* de la cour suprême pendant quinze ans, c'est-à-dire pendant la durée maximum que la constitution pensylvanienne assigne à la plus haute judicature du pays. M. Havemeyer était un des grands négociants de New-York et avait été choisi pour maire à trois reprises. Lors de sa dernière réélection, qui eut lieu en 1872, il fut le candidat, pour la troisième fois aussi, du parti dit de la réforme, dont le but énergiquement poursuivi était d'arracher la conduite des affaires municipales à la trop célèbre association que l'on connaît sous le titre de *Tammany Ring*. Quand la mort est venue le surprendre, il touchait au terme de ses fonctions, les électeurs de New-York lui ayant donné pour successeur M. William H. Vickham, qui doit entrer en exercice le 1er janvier prochain.

M. Havemeyer a succombé à une attaque d'apoplexie. Il avait passé la nuit du 29 novembre à Long-Island. Le lendemain, le train qui le ramenait à New-York éprouva un accident, et il continua son voyage à pied pendant trois milles. Le froid était vif, le vent très-fort et cette course fut très-fatigante. M. Havemeyer s'était à peine installé dans ses bureaux et mis à dépouiller sa correspondance, que ses commis l'entendirent rouler sur le plancher. On s'empressa de le relever, mais quelques minutes plus tard, il rendait le dernier soupir.

REVUE ÉCONOMIQUE.

La Production métallurgique en France pendant l'année 1873 et les six premiers mois de 1874. — Par suite d'un accident typographique, il est resté, dans notre *Revue économique* du 12 décembre, deux erreurs que nous allons rectifier. Ainsi, pendant le premier semestre de 1874, il a été produit 34,769 quintaux métriques d'aciers fondus, tandis que la production totale, pendant la même période, des aciers de forge, puddlés, Bessemer, Martin et de cémentation s'élevait à 1,052,338 qtx. métr. La production totale des fers a été, pendant ces six mois, de 3,871,020 qtx. mét. tandis que l'année 1873 tout entière avait donné 7,602,682 qtx. métr. de fers, — 1,555,685 qtx. métr. d'aciers de forge, puddlés, Bessemer, Martin et de cémentation, plus 92,016 quintaux d'aciers fondus.

Quant à la production des tôles, évaluée l'année dernière, pour douze mois, à 1,296,232 qtx. métr., elle s'est élevée cette année, pendant le premier semestre, à 561.107 quintaux.

La Percée du Simplon et du Saint-Gothard. — Voici le texte de la résolution votée dernièrement à l'Assemblée nationale, d'après les conclusions de la commission parlementaire qui avait été chargée d'examiner un projet tendant à mettre à la disposition du gouvernement une somme de 48 millions applicable à la traversée du Simplon ; ces conclusions disaient que la commission :

« Considérant que la percée du Simplon est une œuvre qui intéresse à la fois la France, l'Italie et la Suisse;

» Qu'il serait contraire à la dignité et aux intérêts de la France de s'engager dans cette entreprise avant de s'être assurée du concours des puissances coïntéressées;

» Qu'il n'y a pas lieu pour le gouvernement français de prendre actuellement l'initiative de l'accord à intervenir entre les puissances;

» Considérant, toutefois, que des capitalistes français se sont engagés dans l'entreprise du Simplon et qu'il importe d'établir, dès aujourd'hui, par une enquête officielle, la situation exacte de cette société pour le cas où il y aurait lieu de lui assurer plus tard une participation aux avantages éventuels de l'entreprise;

» Considérant, d'ailleurs, qu'il importe de laisser au gouvernement toute liberté sur la forme et les moyens de cette enquête;

» Ecartant le projet de loi qui propose de mettre, dès à présent, une subvention de 48 millions à la disposition du gouvernement,

» Soumet à l'approbation de l'Assemblée nationale la résolution suivante :

» Le rapport présenté par M. Cézanne, au nom de la commission d'enquête sur le régime général des chemins de fer, et relatif à une proposition tendant à mettre à la disposition du gouvernement une somme de 48 millions, applicable à la traversée du Simplon, est renvoyé au ministre des travaux publics et au ministre des finances. »

Les questions qui s'agitent actuellement dans cet ordre d'idées ont une extrême importance pour l'avenir de notre trafic de transit. Ainsi, par exemple, si dans cinq ans, époque à laquelle sera achevé le percement du Saint-Gothard, la ligne directe d'Amiens à Gray, Besançon et Dijon n'est pas faite et en exploitation, les marchandises et les voyageurs de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, des ports d'Anvers, Ostende, Dunkerque et Calais, qui suivent aujourd'hui les chemins de fer français pour aller en Suisse, en Italie, dans les ports du Levant et les Indes, abandonneront la France pour passer par la Prusse, afin de profiter de la grande diminution du trajet, des prix réduits des tarifs et de la rapidité du voyage : avantages qu'offriront les lignes belges et les lignes prussiennes conduisant au Saint-Gothard. La Prusse pourra traiter avec la Belgique, où les tarifs de transport par chemin de fer sont très-faibles, et s'entendre avec l'Angleterre en offrant aux voyageurs, aux marchandises et à la malle des Indes une grande réduction sur les prix français, afin de les attirer sur son réseau en faisant des ports d'Anvers et d'Ostende, au détriment de notre marine, des points d'arrivée et de départ pour la Suisse, l'Italie, les ports du Levant et les Indes.

La France doit combattre, par tous les moyens possibles, cette combinaison si favorable aux Allemands; elle doit faire tous ses efforts afin d'empêcher qu'elle se réalise. Pour cela, il faut qu'elle perfectionne ses voies de communication, son outillage de transports; il faut qu'elle empêche à tout prix la création d'un nouveau courant de transit qu'il serait difficile de détruire et qui priverait le Trésor français des ressources d'un revenu assuré, qui enlèverait au commerce et à l'industrie française des sommes énormes et enfin qui réduirait considérablement les recettes des chemins de fer du pays. La ligne directe d'Amiens à Gray, Belfort, Besançon et Dijon est non-seulement d'une grande importance pour la défense des intérêts français ; mais cette ligne a une grande valeur stratégique, s'appuyant d'un côté sur la chaîne du Jura, les places fortes de Belfort, Besançon et le fort de Joux et de l'Ama, sur la Manche au Pas-de-Calais. Elle forme, parallèlement et à une assez grande distance de la frontière nord-est *ouverte*, une grande base d'opération militaire infranchissable, servant, de la Manche à la chaîne du Jura, au mouvement rapide des troupes, des approvisionnements, du matériel de guerre, des munitions, vivres, etc., etc. A l'aide des lignes perpendiculaires allant à la frontière, on pourrait réunir et centraliser rapidement des forces considérables sur les points menacés, à attaquer ou à défendre. A tous les points de vue, l'établissement de la ligne directe d'Amiens à Gray, Besançon et Dijon est donc de la plus grande urgence. Le gouvernement, la Chambre ne doivent pas perdre un instant pour concéder les deux tronçons de peu d'importance restant à construire pour compléter une ligne aussi importante. Ces deux tronçons devront être concédés à une compagnie spéciale composée d'hommes capables et intelligents qui emploieront toute leur activité et leur expérience à organiser une exploitation perfectionnée, rapide et économique, afin de combattre avec succès la concurrence allemande et belge.

Les Droits de jaugeage en Angleterre. — Un acte du Parlement anglais du 5 août dernier a apporté une modification importante à la législation antérieure sur la marine marchande au sujet du droit de jaugeage. D'après les renseignements qui nous parviennent de quelques ports du Nord, cette disposition de la loi anglaise est généralement ignorée en France. Or, comme elle a une réelle importance pour notre marine marchande, il peut être utile de la reproduire.

L'article 30 de l'acte du Parlement du 5 août 1874 impose aux navires anglais et étrangers un droit de jaugeage qui varie de 1 à 10 liv. st. (25 à 250 fr.), suivant le tonnage du navire. Ce droit est de 3 liv. st. (75 fr.) pour les bâtiments de 200 à 500 tonneaux, c'est-à-dire pour le plus grand nombre des navires français se rendant en Angleterre et il est applicable à ceux de nos navires qui n'ont pas encore été jaugés suivant le système Moorsom, soit en Angleterre pendant les deux dernières années, soit en France depuis le 1er juin 1873. Les capitaines français ont donc tout intérêt à conserver les certificats de jauge qu'ils ont déjà obtenus dans les ports anglais. Autrement, ils doivent faire jauger en France leurs bâtiments, conformément aux décrets des 24 décembre 1872 et 24 mai 1873. Ce dernier décret fixe comme suit les délais accordés pour la jauge des steamers:

2 ans pour ceux de 1,000 tonneaux et au-dessus;
3 ans pour ceux de 50 à 1,000 tonneaux;
4 ans pour ceux de 200 à 500 tonneaux;
5 ans pour ceux de 100 à 200 tonneaux;
6 ans pour ceux au-dessous de 100 tonneaux.

La Situation industrielle et commerciale de la Flandre occidentale, en Belgique.— Voici quelques renseignements détaillés sur la situation industrielle et commerciale de l'arrondissement de Courtrai, en Belgique. Les résultats de l'exercice témoignent d'un malaise général. Il n'y a eu, en effet, ni animation, ni activité, ni spéculation dans aucune des branches de l'industrie nationale. Les usines et les ateliers ont travaillé pour les besoins de la consommation, et dans des conditions si désavantageuses, qu'ils ont dû perdre beaucoup d'argent. Un aperçu rapide des principaux produits du pays permettra de constater les difficultés et les embarras de la situation. L'industrie linière, si florissante en Belgique, et dont les produits sont si recherchés sur tous les marchés européens, a beaucoup souffert cette année. Les lins teillés de Courtrai ont été cependant abondants et de bonne qualité; mais, par suite du ralentissement des transactions commerciales, les prix ont sensiblement baissé. Ces lins sont achetés de préférence par les filateurs anglais; grâce au perfectionnement de leurs machines, ceux-ci travaillent ces matières textiles avec une grande supériorité, et les marchés de France et de Belgique recherchent tout particulièrement ce genre de filés que nos établissements liniers et les usines belges ne peuvent imiter On évalue à 62,290,000 kilogrammes la quantité de lin roui annuellement dans les eaux de la rivière de la Lys; ce qui représente pour l'agriculture un revenu de près de 20 millions de francs chaque année. Les établissements qui travaillent les fils de lin ordinaires n'ont pas obtenu de résultats plus satisfaisants. A part quelques grandes filatures disposant de capitaux très-importants, l'industrie des fils de lin en général a été très-éprouvée. La fabrication de la toile de lin, qui constitue une des industries les plus importantes des Flandres et qui occupe un nombre considérable d'ouvriers, a vu le chiffre de ses affaires diminuer dans des proportions inquiétantes. Les fabricants ont été, cependant, forcés de travailler pour éviter les graves inconvénients du chômage; leurs stocks se sont accumulés très-promptement, et comme l'écoulement suffisant a fait défaut, il en est résulté une situation fort pénible dont les effets se feront longtemps sentir.

LE CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A GIVORS

SUR LA RIVE GAUCHE DU GIER.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a présenté une demande en concession d'un deuxième chemin de fer de Saint-Etienne à Givors, sur la rive gauche du Gier. Le projet a été soumis à l'enquête suivant les règles ordinaires. La commission, constituée par arrêté préfectoral du 17 avril 1874, était composée comme suit : MM. Faure-Belon, président de la chambre de commerce de Saint-Etienne ; de Saint-Genest, conseiller général ; Verpilleux, maire de Rive-de-Gier; Guitton-Nicolas, président du tribunal de commerce ; Duclos, maire de Saint-Chamond ; Euverte, maire de Terre-Noire; de Rivière, directeur des mines de Firminy ; Hutter, administrateur des verreries de la Loire; Marin, administrateur des forges de l'Horme; Marrel (Jean-Baptiste), maître de forges; Tezenas du Montcel (Auguste), membre du conseil supérieur du commerce; Béthenod, membre du tribunal de commerce; Celle fils aîné, marchand de fer. M. Faure-Belon a été désigné pour présider la commission, qui s'est réunie les 6 et 20 juin, 4 juillet, 12 et 17 août 1874, pour arrêter définitivement ses conclusions. Elle a publié un fort intéressant rapport dont nous allons reproduire les conclusions, en les faisant précéder de quelques-unes des considérations qui ont amené ces conclusions.

Nous devons dire qu'en 1869 déjà, la question a été l'objet

d'une enquête dont voici en quelques lignes les principaux traits :

1° A la session ordinaire de 1868, le conseil général est saisi de la question d'établissement, en vertu de la loi du 12 juillet 1865, d'un chemin de fer d'intérêt local de Saint-Etienne à la limite du département de la Loire, par la vallée du Gier ;

2° *Le* 10 *décembre* 1868, M. Castaing, préfet de la Loire, passe avec M. Delahante un traité pour la concession du chemin de fer dont il vient d'être question. M. Gustave Delahante, pour prix de la concession qui lui est donnée, prend l'engagement de faire les avantages suivants :

A. Les houilles, cokes, agglomérés, fontes, minerais de fer, seront transportés à *cinq centimes* par tonne et par kilomètre.

B. Les transports seront effectués à *trente pour cent au-dessous* du tarif de la compagnie P.-L.-M., pour toutes autres espèces de marchandises, messageries, et objets de trafic quelconque, autres que les voyageurs.

C. Les voyageurs de deuxième et de troisième classes seront transportés à *vingt pour cent au-dessous* des tarifs P.-L.-M. Nous signalons ce traité comme une pièce extrêmement importante et devant exercer une très-réelle influence dans les décisions à intervenir.

3° *Le* 12 *janvier* 1869, le conseil général de la Loire est réuni en session extraordinaire pour approuver le traité.

4° *Le* 12 *janvier* 1869, MM. Mangini offrent aux départements du Rhône et de la Loire de prendre la concession aux mêmes conditions que M. Gustave Delahante, et, de plus, ils offrent au département de la Loire de lui faire un avantage de *cinq cent mille francs.*

5° *Le* 13 *janvier* 1869, M. Delahante déclare qu'il fera au département le même avantage de fr. 500,000. Le traité est approuvé par le conseil général, et signé par trois des membres de ce conseil.

6° *Le* 12 *février* 1869, une dépêche ministérielle autorise le préfet à mettre le projet à l'enquête.

7° *Le* 13 *février* 1869, un arrêté préfectoral prescrit l'enquête et désigne les membres de la commission.

8° *Le* 17 *mars* 1869, rapport favorable à l'utilité publique de la commission d'enquête.

9° *Le* 31 *juillet* 1869, une commission de trois membres du comité consultatif des arts et manufactures, composée de MM. Combes, de Ruolz et Mary, a été chargée d'examiner s'il y avait lieu de déclarer l'utilité publique du chemin de fer projeté. Nous ne reproduisons pas ici, dans tous leurs détails, les conclusions de cette commission. Nous signalons toutefois la lecture de ce rapport comme ayant une certaine importance pour tous ceux qui veulent étudier sérieusement la question. Il nous suffira d'indiquer ici que cette commission est *d'avis qu'il n'y a pas lieu de déclarer l'utilité publique d'une seconde voie ferrée de Saint-Etienne à Givors.* La commission signale, comme un des motifs de son refus, les offres faites par la compagnie P.-L.-M., offres dont nous donnerons plus loin le sens précis.

10° *Le* 19 *août* 1869, une dépêche ministérielle fait connaître au préfet de la Loire que le Conseil d'Etat a émis l'avis : « Qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au projet » de concession de la ligne projetée, mais de prendre acte » des engagements formulés par la compagnie de Paris-Lyon-» Méditerranée, dans une note du 29 juillet 1869, et d'en » faire immédiatement l'objet d'une convention entre l'Etat » et la compagnie. » Le ministre ajoute qu'il a engagé la compagnie à présenter ses propositions définitives, et il transmet à M. le préfet de la Loire une lettre de cette compagnie devant remplir le but indiqué.

11° Cette lettre *du* 16 *août* 1869, adressée au ministre, prend, à l'égard de celui-ci, les engagements suivants :

A. « La compagnie s'engage à procurer aux entreprises » qui s'organiseraient pour l'exportation des houilles de » Saint-Etienne dans la Méditerranée par la voie du Rhône, » soit en ce qui concerne les conditions du tarif qui serait » abaissé à cinq centimes par tonne et par kilomètre, soit » quant aux dispositions de service, tous les avantages que » leur donnerait l'exécution de la ligne projetée.

B. « La compagnie s'engage à faire, tant en ce qui con-» cerne les gares et leurs dépendances, qu'en ce qui tou-» che le matériel, toutes les additions, extensions ou amé-» liorations que le développement du trafic pourra rendre » nécessaires. Elle s'oblige même à exécuter une seconde » ligne entre Saint-Etienne et le Rhône, ou à doubler ses » voies, dès que le gouvernement aura constaté, par une » enquête régulière, dans laquelle la compagnie sera ap-» pelée à intervenir, que le développement du trafic rend » ces mesures indispensables.

C. « La compagnie s'oblige à mettre en communication » avec le chemin de fer, les établissements en exploitation, » qui ne seraient pas actuellement desservis directement ou » par embranchement.

D. « La compagnie s'engage à établir des billets d'aller » et retour entre Lyon et Saint-Etienne, dans les conditions » pratiquées sur plusieurs points de son réseau. »

Il est donc un point bien acquis au débat. D'une part, un demandeur en concession offre, par traité du 10 décembre 1868, ratifié le 13 janvier 1869, des avantages très-importants à l'industrie du département de la Loire.

D'un autre côté, par lettre du 16 août 1869, la compagnie de la Méditerranée prend des engagements non moins importants, au point de vue des intérêts industriels, tant sous le rapport de l'abaissement des tarifs que sous celui de l'amélioration des moyens de circulation.

Le premier concessionnaire a été mis hors de cause par décision motivée du Conseil d'Etat, appuyée sur des avis sérieusement formulés par les grands corps spéciaux. Il n'entre pas dans les attributions de la commission d'enquête de revenir sur un fait accompli depuis plus de cinq ans. Elle se trouve en présence de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui demande la concession d'un deuxième chemin de fer entre Saint-Etienne et Givors. Il est bien évident *a priori*, que l'utilité publique de ce chemin ne peut être déclarée qu'à la condition, pour la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, de tenir les engagements pris par son conseil d'administration et par son directeur, le 16 août 1869. C'est là, semble-t-il, le point culminant du débat, et la question ne nous paraît pas pouvoir être posée autrement.

Le but à atteindre étant ainsi posé, et il ne paraît pas possible, nous le répétons, de le poser autrement, il n'est pas sans intérêt d'examiner les voies et moyens les plus convenables pour arriver au résultat désiré. L'Etat emploiera-t-il les moyens coercitifs et viendra-t-il exiger de la compagnie l'exécution du deuxième chemin de fer de Givors à Saint-Etienne, plus l'accomplissement de toutes les promesses de la lettre du 16 août 1869. Cela ne paraît guère possible, car on remarquera que, dans sa lettre du 16 août, la compagnie ne prenait l'engagement d'exécuter le deuxième chemin de fer de Saint-Etienne à Givors, « qu'après enquête régulière constatant que le développe-» ment du trafic rend cette mesure indispensable. » Mais, dira-t-on, aujourd'hui, c'est la compagnie elle-même qui demande la concession du chemin. — Cela peut paraître ainsi au premier abord, mais il suffit de lire les procès-verbaux de la commission pour y trouver la preuve du contraire.

Aussi, la commission d'enquête, après avoir reconnu la nécessité d'une transaction, et avoir recherché les éléments de cette transaction, après avoir encore examiné la question des tarifs de petite vitesse, celle des billets d'aller et retour et des embranchements particuliers, a pu prendre des conclusions suffisamment mûries.

Arrivée au terme de ses travaux, la commission croit devoir rappeler que le point principal de ses délibérations a été la recherche de tout ce qui pouvait faciliter une transaction entre la compagnie P.-L.-M. et les intérêts publics dont la défense lui était confiée. En adoptant ces principes, la commission croit avoir pris le parti le plus sage; elle pense que toute autre voie eût été sans issue, et qu'au contraire il est permis d'espérer aujourd'hui une solution pratique de cette question si intéressante pour toute la contrée. Toutefois, après avoir montré cet esprit de modération et d'équité qu'on trouvera pour toutes ses délibérations, la commission insiste auprès des grands pouvoirs de l'Etat pour que rien ne soit changé aux conditions fixées par elle comme devant être la conséquence forcée de la déclaration d'utilité publique, au profit de la Compagnie de la Méditerranée, du deuxième chemin de fer de Saint-Étienne à Givors.

Ou la Compagnie de la Méditerranée accordera aux intérêts publics les améliorations stipulées par la commission;

Ou le chemin de fer actuellement soumis à l'enquête ne sera pas déclaré d'utilité publique. Dans ce dernier cas, la Compagnie restera soumise à toutes les éventualités de l'avenir, éventualités que les populations auront bien le droit de tourner à leur profit par tous les moyens possibles.

En résumé, sous le bénéfice des observations qui précèdent, la commission a adopté à l'unanimité les conclusions suivantes :

1° Le chemin de fer de Saint-Étienne à Givors par la rive gauche du Gier, dont le projet est actuellement soumis à l'enquête, sera déclaré d'utilité publique aux conditions suivantes :

2° La Compagnie de la Méditerranée, demandeur en concession, abaissera à *six centimes* par tonne et par kilo-

mètre le tarif des marchandises de la série spéciale, entre Saint-Etienne et Lyon et toutes les gares intermédiaires.

3° Les tarifs appliqués à toutes les marchandises non comprises dans la série spéciale seront abaissés de *vingt pour cent*.

4° La Compagnie délivrera des billets d'aller et retour pour les voyageurs aux conditions de rabais habituelles, de Saint-Etienne à Lyon et gares intermédiaires, et de Saint Etienne à toutes les gares du département et *vice versa*.

5° Pour faciliter, ainsi qu'elle l'a promis, la création des embranchements particuliers, la Compagnie prendra à sa charge la dépense d'établissement et d'entretien des voies et appareils de voies établis dans l'intérieur de son réseau; de plus, si les industriels le demandent, elle fera les dépenses d'établissement de voies et appareils en dehors de ses propriétés. Dans ce dernier cas, les embranchés devront payer à la Compagnie une annuité représentant l'intérêt et l'amortissement du capital dépensé par elle.

Il est entendu que les embranchés conservent à leur charge les dépenses à faire sur leurs propriétés particulières.

6° La Compagnie s'oblige à faire, tant en ce qui concerne les gares et leurs dépendances qu'en ce qui touche le matériel, toutes les additions, extensions ou améliorations que le développement du trafic pourra rendre nécessaires.

7° La Compagnie ne sera point obligée de construire immédiatement le chemin concédé, mais elle s'oblige à l'exécuter dès que le Gouvernement aura constaté par une enquête régulière, dans laquelle la Compagnie sera appelée à intervenir, que le développement du trafic rend cette mesure indispensable. Cette enquête devra porter aussi bien sur le tracé du chemin de fer projeté que sur les conditions de développement du trafic.

8° Les conditions indiquées sous les numéros 2, 3, 4, 5, sont aussi bien applicables au chemin de fer actuellement existant entre Saint-Etienne et Lyon, qu'au deuxième chemin dont l'exécution est aujourd'hui prévue.

9° Il est formellement réservé par la commission que, dans le cas où les conditions énoncées sous les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 8, ne seraient pas acceptées par la compagnie de la Méditerranée, le projet actuellement soumis à l'enquête ne serait pas déclaré d'utilité publique.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

*Correspondances particulières de l'*ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

AUSTRALIE.

Sydney, 10 octobre 1874. — Les produits de la tonte des laines commencent à arriver, mais moins rapidement que d'ordinaire, par suite du mauvais état des routes dans l'intérieur. Les prix se tiennent d'environ 3 à 4 d. au-dessous des cours normaux de Londres en septembre dernier. L'exportation des suifs et des viandes conservées pendant la saison courante sera vraisemblablement inférieure à la moyenne.

La moisson, dans toute la colonie, promet d'être fort abondante, et le prix de la farine sera sans doute peu élevé.

Bien que les affaires en général soient extrêmement calmes, la position de ceux qui sont engagés dans quelques transactions n'est pas mauvaise. Il y aura probablement une réaction et une reprise active des demandes aussitôt que le gros des laines sera arrivé ici ; mais il faut dire que la cherté des transports pèse lourdement sur le commerce.

Le marché monétaire est en bonne situation, mais il est à croire qu'avant longtemps il éprouvera quelque gêne. Les demandes pressantes pour Melbourne et la Nouvelle-Zélande, où l'argent est rare et cher, commencent à affecter nos institutions de crédit, et si ces appels continuent, il est certain que notre marché en souffrira avant même la fin de l'année.

La population s'accroît toujours rapidement, et notre ville voit se multiplier sans cesse les constructions, de même que les faubourgs. Mais, par suite de demandes croissantes de travailleurs, demandes peu en rapport avec le nombre des bras sans ouvrage, le taux des salaires s'élève, et les ouvriers sont actuellement les maîtres de la situation. Maçons, briquetiers, charpentiers, etc., reçoivent 1 sh.6 d. par heure, et ne veulent pas travailler plus de 8 heures par jour, ne faisant, pendant ce temps, qu'autant de besogne qu'ils le veulent bien. Les mineurs, dans les houillères, gagnent de 15 à 20 sh. par jour, font leurs conditions et ne travaillent que quatre journées par semaine. Les agissements de l'Union, mieux combinés que ceux de l'Internationale, seraient à peine croyables en Europe, car ses membres non-seulement fixent le taux de leurs salaires, mais encore ne travaillent pas pour tel patron, par exemple, s'il n'emploie aussi tels des membres de leur association. Avec le rapide développement de la colonie et de ses mines d'or, d'étain, de cuivre, ses vastes exploitations houillères, ses industries manufacturières, sa prospérité générale, il faudrait une immigration de 1,000 individus par semaine pour remédier à cette situation des affaires. Mais le suffrage universel plaçant toutes les forces actives dans les mains de la masse, il est impossible à un ministère ou à une législature de rien faire pour encourager l'immigration, dont l'effet serait sans doute de réduire le taux des salaires.

Le compte trimestriel des recettes de la Nouvelle-Galles du Sud, qui vient d'être publié, présente quelques chiffres d'un certain intérêt. Le Trésor public a reçu, pendant les neuf premiers mois, 5,886,823 liv. st., et a payé 4 millions 16,474 liv. st., ce qui laisse un excédant de 1,870,349 liv. st. L'augmentation du revenu, comparativement à 1873, est de 64,079 liv. st., malgré des réductions de taxes considérables et le pas immense fait dans la voie de la liberté commerciale. Le revenu ci-dessus représente environ 5 liv. st. 11 sh. par tête, et pendant la période ci-dessus indiquée, il a été remboursé 334,600 liv. st. de la dette publique. C'est avec satisfaction qu'on remarque comme l'état florissant des finances et la prospérité générale dont il témoigne attire les immigrants des colonies voisines. L'annexion des îles Fiji à l'Angleterre a été vue ici avec plaisir; on voit là une cause d'extension des relations commerciales dans le Pacifique, sans compter l'importance politique du fait. On pense que la législation douanière des îles sera semblable à celle de la Nouvelle-Galles du Sud.

Le Parlement va se réunir le 3 novembre, mais l'opposition sera, dit-on, assez puissante pour empêcher qu'il soit rien fait, au point de vue législatif, pendant la session. L'Assemblée verra, d'ailleurs, expirer son mandat en avril prochain.

PÉROU.

Le Pérou vient d'étouffer un de ces mouvements révolutionnaires si fréquents dans les républiques hispano-américaines et qui ont pour résultat inévitable de produire une anarchie effrayante dans les pays où ils éclatent, en portant un coup fatal à la sécurité et au développement des affaires. Une dépêche privée nous met à même d'être probablement des premiers à annoncer la défaite complète d'un parti insurrectionnel qui avait porté la guerre civile dans le sud du pays, entre Arequipa et Tacna, et qui menaçait l'existence du gouvernement si celui-ci n'avait pas pris des mesures énergiques pour repousser l'attaque dont il était l'objet. Le 20 octobre dernier, un vapeur anglais, le *Talisman* parti de Cardiff avec un chargement de 1,030 colis d'armes, de munitions et d'équipements militaires, abordait la côte du Chili à Quinteros et à l'abri de la nuit embarquait à son bord 32 exilés péruviens, anciens officiers de l'armée, conduits par M. Nicolas Pierola, ex-ministre des finances du Pérou, qui avait préparé un soulèvement dans son pays, dans le but de s'y faire proclamer président de la république.

L'expédition avait pour point de destination Mollendo ou l'un des ports voisins d'Aréquipa, où elle devait rallier ses partisans. En effet, quelques jours auparavant, une tentative de révolution avait eu lieu dans cette ville, mais elle fut dénoncée et réprimée dès son début et le parti qui en avait été l'instigateur se trouva dispersé au moment où le *Talisman* fit son apparition. Le débarquement ne fut donc pas possible dans les conditions prévues et le navire dut croiser longtemps le long de la côte, poursuivi de près par le navire de guerre le *Huascar*; il finit par entrer sans obstacle dans le petit port de Pacocha près d'Ilo, y jeta l'ancre et réussit à débarquer une partie de sa cargaison. Lorsque le *Huascar* arriva, il ne trouva plus à bord que quelques hommes de l'équipage et les autorités de Pascamayo que le *Talisman* avait emmenées à la suite d'un débarquement dans le port; le reste de l'expédition s'était emparé à terre d'une locomotive et de quelques voitures de chemins de fer, qu'elle avait utilisées pour se porter à Maquegua, petite ville à quarante milles à l'intérieur, dont elle prit possession. Sans l'avortement de la tentative qui avait eu lieu à Arequipa, le parti insurrectionnel aurait occupé immédiatement une large étendue du pays; réduite qu'elle était à l'occupation d'un terrain peu favorable, l'expédition n'avait pour elle que peu de chances de réussite. Cependant, elle trouva encore un cer-

tain nombre de partisans dans cette contrée où le système de monopole essayé par le gouvernement pour la vente du nitrate avait fait beaucoup de mécontents, et Picrola put, grâce à des promesses de haute paie, réunir une petite armée de cinq à six cents hommes. A la première nouvelle de la capture du *Talisman*, le président, M. Pardo, se mit à la tête de 3,000 hommes de troupes et alla attaquer Picrola, après avoir ordonné toutes les mesures nécessaires pour préserver le pays de la propagation du mouvement et de toute autre tentative insurrectionnelle.

C'est le succès complet de cette attaque que notre dépêche nous a appris. La nouvelle en a dû être saluée avec enthousiasme par le pays, dont la majorité veut la paix et la tranquillité intérieure. M. Pardo va encore augmenter sa popularité et une reprise dans les affaires sera la conséquence de cet heureux événement, dont nous ne pouvons que nous féliciter au point de vue de notre commerce extérieur. Si les récentes découvertes de guano donnent le résultat espéré et pour peu que les finances soient administrées avec quelque sagesse, on peut espérer une époque de prospérité pour le Pérou.

MEXIQUE.

Mexico, 14 novembre. — A en juger d'après le message que le président de la République adressait dernièrement au Congrès, la situation du pays serait aussi satisfaisante que possible. Les rapports avec les gouvernements étrangers sont en voie de devenir meilleurs et le progrès à l'intérieur à peu près général. La paix, plus parfaite, en effet, qu'elle ne l'a été depuis un certain nombre d'années, la ratification de la convention avec l'Italie, pour la reprise des relations diplomatiques, les projets de réforme constitutionnelle se rapportant à la création d'un sénat et les nombreuses demandes de concessions de chemins de fer, tout cela constitue évidemment une amélioration qu'il est utile de signaler. Mais en même temps, il faut savoir appeler l'attention sur les points qui ne donnent pas la même satisfaction et nous croyons qu'ils se résument dans l'aspect généralement peu enviable des affaires. Les transactions commerciales, les entreprises industrielles, l'énergie individuelle même, paraissent frappées de paralysie, les capitaux se retirent du pays, qui offre pourtant des ressources en si grand nombre, et le mouvement social peut être considéré comme suspendu. La cause de cet arrêt ne doit être cherchée que dans l'isolement où s'est trouvé le Mexique depuis plusieurs années ; on pourrait dire que la nation, après avoir reconquis ses institutions, s'est complu à vouloir se passer du concours étranger et les propositions émanant de lui ont été rejetées toutes les fois qu'elles se sont produites. Il serait injuste de reprocher au gouvernement actuel d'avoir laissé manquer les étrangers de protection, mais leur utilité sociale, leur industrie et leur intelligence ont cessé d'avoir voix au chapitre comme autrefois. Aussi voit-on les capitalistes les plus entreprenants se lasser de leurs efforts inutiles et les négociants étrangers préférer ne rester que commanditaires des affaires qu'ils avaient créées et où leur initiative personnelle était tout. Nous croyons qu'il y a aujourd'hui parmi les Mexicains des esprits éclairés qui jugent les choses à leur véritable point de vue et qui voient dans la reprise des relations avec les gouvernements de France et d'Angleterre un moyen de modifier cet état languissant, qui ne peut que s'aggraver s'il dure. Nous croyons donc que ce serait le moment de tenter un rapprochement qui serait le bienvenu pour tout le monde et qui certainement aurait une influence très-considérable. Aujourd'hui il n'y a personne pour élever la voix contre les vexations et l'arbitraire auxquels les intérêts du commerce sont constamment exposés, et il serait temps que quelqu'un prît l'initiative d'y mettre un terme par l'influence des représentants des deux nations européennes qui ont le plus d'intérêts engagés au Mexique. Nous ne saurions trop le répéter, la solution du problème, si difficile qu'elle paraisse, doit être recherchée avec le ferme désir de la découvrir, et le Mexique aussi bien que l'Europe y trouvera son compte.

La participation de l'élément européen dans les questions d'économie sociale est d'autant plus nécessaire que la création de nouvelles lignes de chemins de fer est à l'ordre du jour, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Des propositions en effet sont faites au gouvernement pour mettre en communication la frontière des Etats-Unis avec l'un des ports mexicains du Pacifique, probablement Manzanillo ; le tracé passerait par Monterey, Saltillo, San Luis de Potosi, Lagos, Guadalajara et Colima, localités importantes s'il en est ; il y aurait un embranchement de Lagos à Leon, qui viendrait se relier à la ligne de Mexico. Une autre proposition a pour objet l'établissement d'une voie ferrée entre les Etats-Unis et un port de la Sonora, sur le golfe de Californie. Mais de ces projets à l'exécution il y a de la distance, et sans émulation ni concurrence étrangère leur réalisation pourrait bien rester lettre morte pendant longtemps encore. On l'a si bien compris que la presse, qui avait rejeté jusqu'ici l'idée d'y faire participer les capitaux étrangers, leur adresse aujourd'hui de fréquents appels en avouant que, comme l'expérience l'a démontré, la nation ne peut pas à elle seule réunir les éléments nécessaires pour ces grandes entreprises.

Les réformes constitutionnelles discutées au Congrès sont relatives au partage du pouvoir législatif entre une chambre de députés et un sénat. Elles ont été approuvées par la majorité des Etats et vont être publiées très-prochainement ; nous aurons l'occasion d'y revenir dès qu'un projet de loi concernant l'élection des membres du sénat, actuellement à l'étude, aura été discuté. Les modifications projetées auront une influence sur les agitations électorales qui ont engendré si souvent des discordes, et à ce point de vue il y aura quelque intérêt à les étudier.

PARTIE COMMERCIALE.

REVUE GÉNÉRALE.

Nous nous trouvons cette semaine en présence d'un contingent bien réduit de nouvelles commerciales. Les fêtes de Noël commencent déjà à faire sentir leur effet. Le ralentissement des affaires est assez sensible, comme le faisait déjà remarquer notre revue précédente, et il est probable que nous n'aurons à enregistrer un retour d'activité qu'après la première quinzaine du mois prochain. Les affaires de consommation ont pris par contre une assez bonne tournure, et le froid aidant, on peut espérer que le renouvellement de l'année se fera dans des conditions assez favorables pour le petit commerce.

Nos nouvelles des divers centres commerciaux signalent également un état généralement languissant des affaires sur nos places d'importation. Les derniers mauvais temps ont beaucoup contrarié les arrivages, et le peu de choix qui s'y trouve en vente actuellement est peu propre à amener une reprise dans ce genre d'affaires. Il semble, au contraire, que la réserve montrée de ce côté par les acheteurs, tende à s'accroître et que l'on veuille d'abord se rendre compte de la marche de la consommation.

Les avis des centres industriels sont partagés. D'un côté, on paraît assez satisfait dans l'industrie cotonnière, de l'écoulement des produits ; les prix pratiqués sont suffisamment rémunérateurs et l'on remarque une certaine tendance à la hausse dans les prix, qui, en présence d'une tendance contraire sur la matière brute, paraît accuser une situation très-prospère. L'industrie de la laine est moins heureuse en ce moment. La laine est en ce moment à des prix très-élevés, et la demande laisse à désirer sur plusieurs articles, notamment sur les tissus qui se trouvent en concurrence avec les genres anglais. L'industrie des draps a reçu des commandes assez importantes en articles d'été et en réassortiment d'articles d'hiver, qui marquent une amélioration sur la huitaine précédente. La soierie n'est pas bien active en ce moment, mais il y a là aussi quelques genres qui sont particulièrement favorisés et qui donnent toujours lieu à des demandes suivies. D'une manière générale, on peut dire qu'il y a cependant amélioration à attendre de ce côté, amélioration que les avis des places de consommation permettent d'espérer bientôt. La métallurgie marche assez bien ; elle travaille encore à l'exécution des ordres qui ont été passés à la fin de l'été dernier et au commencement de l'automne, ce qui lui a permis de maintenir assez fermement ses prix. Il lui faudrait cependant quelques ordres nouveaux pour assurer l'avenir, et ils ne peuvent tarder, en présence des nombreux besoins qui restent à satisfaire, tant chez nous qu'à l'étranger. L'industrie des charbons n'est pas bien florissante. Le froid a commencé beaucoup trop tard et a permis aux stocks de s'accumuler chez les entrepositaires, forçant ces derniers à réaliser beaucoup trop vite et beaucoup trop à la fois pour leur permettre d'obtenir des prix élevés pour les charbons domestiques. Les qualités industrielles sont également très-abondantes, l'extraction ayant fortement augmenté malgré les efforts contraires de quelques Compagnies qui, du reste, en voyant l'inutilité, paraissent avoir renoncé à la tactique de la réduction de production, et font maintenant tous leurs efforts pour la développer, par l'ouverture de nouveaux puits. Plusieurs compagnies nouvelles se sont également consti-

tuées, notamment dans le Nord de la France, et viendront apporter un appoint important à la production générale l'année prochaine, qui permettra d'éviter le retour de crises pareilles à celle que nous avons eue à traverser il y a deux ans.

Les affaires agricoles sont peu actives en ce moment, les apports de froment sur nos marchés intérieurs étant très-limités et les acheteurs ne montrant que peu d'empressement à s'approvisionner. A Paris, au marché de mercredi, nous avons constaté les mêmes tendances, les détenteurs auraient bien pu traiter davantage au prix de quelques concessions, mais ils s'y sont refusés presque tous et ont maintenu les cours de fr. 23 à 25 50 pour blés suivant qualités. Les farines sont en hausse, mais très-calmes également à fr. 54 50 pour supérieures. Les huiles de colza valent fr. 74 25 et celles de lin fr. 69 les 100 kilos disponibles. Spiritueux disponibles, plus fermes à fr. 54 pour courant du mois.

La Compagnie de messageries maritimes vient de prendre une mesure qui a donné lieu à des réclamations assez vives à Bordeaux, mais qui paraît devoir donner des facilités nouvelles aux importateurs de cafés du Brésil. Elle vient de décider que les cafés du Brésil à provenance du Havre et de Marseille, qui seraient chargés sur les paquebots de sa ligne faisant le service entre Rio-Janeiro, Bahia, Fernambouc et Bordeaux paieraient le même fret que ceux destinés à ce dernier point, bien que les distances à parcourir soient fortement augmentées.

Les nouvelles commerciales anglaises sont à peu près nulles. Les affaires vont être interrompues dans la plupart des maisons de commerce aujourd'hui 24 décembre pour n'être reprises que le 29, ou pour dire mieux après le nouvel an. On annonce la suspension de paiements de deux maisons de banque peu importantes, l'Eastbourne-Bank et MM. J.-J. Wylde et Cie, de Southwell et Mansfreld. A Livourne on annonce celle de MM. Miller, agents pour la ligne à vapeur de MM. Anderson et Cie, de Glasgow, de MM. Burns et Mc-Iver, de Liverpool, et de MM. Jones Brothers et Cie de Newport. A Philadelphie, la Citizen 's Bank a suspendu ses paiements mais on s'attend à ce qu'elle les reprenne bientôt. On annonce encore la faillite de la Citizen 's Oil Company, de Pittsburg, avec un passif de 1,500,000 francs.

L'Espagne nous envoie encore de nouveaux changements douaniers. Un décret du gouvernement en date du 18 novembre 1874, vient de modifier comme suit les dispositions des ordonnances générales des douanes sur la circulation des marchandises étrangères.

Les tissus et effets d'habillement devront conserver le cachet de plomb apposé par la douane à la vérification; ne sont exceptées que les petites quantités pouvant servir à l'usage d'une personne.

Le long des frontières de terre, à une distance de moins de 10 kilomètres, il ne sera autorisé d'entrepôt de marchandises étrangères, que dans les localités possédant une administration des douanes ou de finance. Les marchandises débarquées sur les côtes ou traversant les frontières contrairement aux règles établies, seront poursuivies et saisies, tant qu'elles n'auront pas été perdues de vue. Toutes ces dispositions sont entrées en vigueur depuis le 20 décembre dernier.

Un nouveau tarif douanier, voté le 1er juin dernier par le gouvernement venezuelien, vient d'être mis dernièrement en vigueur. Voici quelles en sont les principales dispositions relatives à l'importation des articles de provenance française :

Liquides : vins rouges de Bordeaux en général, exempts; vins de Champagne le kil., fr. 0 25 c.; tous les autres vins en cercles, vinaigre, huile à manger, bière, le kil., fr. 0 25 c.; tous les autres vins en bouteilles, etc., le kil., fr. 075 c.; Eau-de-vie, le kil., fr. 1 25 c.; — *Comestibles :* fruits au vinaigre, fromages, vermicelle et pâtes de ce genre, le kil., fr. 0 25 c.; fruits à l'eau-de-vie, conserves alimentaires, le kil., fr. 0 75 c.; fruits secs ou conservés, le kil., fr. 0 75 c.; farines, le kil., fr. 0 25 c.; — *Tissus :* cotonnades, indiennes, le kil., fr. 2 50 c.; mousselines diverses, le kil., 3 francs; mousselines de laine, draps et casimirs, le kil., 5 francs; soieries en général, le kil., 10 francs; — *Marchandises diverses :* parapluies et ombrelles de coton ou laine, le kil., fr. 2 50 c.; parapluies de soie, armes blanches, fusils de chasse de tout genre, pistolets de tout genre, etc., le kil., 5 francs; parfumerie en général, livres (registres), jouets, le kil., fr. 1 25 c.; poterie ordinaire, papier à emballage, à écrire, musique, dessin, peinture à l'huile, verre à vitres et cristaux le kil., fr. 0 25 c.; porcelaine, papier peint, ficelles, bougies, le kil., fr. 0 75 c.; plomb de chasse, le kil. fr. 0 25 c.; glaces, le kil., fr. 0 75 c.; cannes, cravaches, fouets, le kil., fr. 2 50 c.; orfèvrerie, le kil., 10 francs.

COTONS. — Voir plus loin nos correspondances spéciales du Havre, Marseille, Rouen, Epinal, Mulhouse, et notre revue des marchés anglais.

LAINES. — La position du marché n'a pas sensiblement varié, et la tendance plus calme de la semaine dernière ne s'est pas démentie celle-ci. La consommation reste toujours éloignée du marché et les prix sont plutôt un peu plus faibles, sans que les prix aient encore sensiblement changés. On attend des expéditions prochaines à la Plata qui détermineront sans doute une baisse légère, en proportion avec les prix actuels des produits fabriqués. Sur le marché belge, la demande est très-calme, mais les prix ont pu se maintenir jusqu'à présent. Sur le marché anglais, la laine reste fermement tenue, les détenteurs se refusant énergiquement à toute concession, mais les affaires sont calmes, excepté pour les meilleures sortes. La filature paraît être en bonne position, sous le rapport des ordres, mais il paraît que l'exportation opère actuellement sur un pied assez important. Le refroidissement de la température a donné une animation assez grande aux affaires en tissus.

SOIES. — Voir plus loin notre correspondance spéciale de Lyon.

CAFÉS.— La consommation paraît toujours peu disposée à revenir aux achats, les dépêches des places de production étant peu favorables et annonçant presque toutes des stocks assez importants. Il en est résulté un état de lourdeur à peu près général, sur les places de spéculation, dû à l'absence d'affaires. Les importateurs ne se montrent pas disposés à faire des concessions, et, jusqu'à présent, les prix n'ont pas été sensiblement altérés. A Londres, les ventes publiques ont été peu importantes pendant ces derniers huit jours, et les prix ont été plutôt fermes en présence des faibles quantités offertes. A Anvers, la consommation a été assez active par exception, et les prix payés ont été en faveur des vendeurs.

CACAOS. — La tendance est faible sur cette fève, la consommation achetant peu en présence des avis faibles des marchés anglais et allemands. Les stocks assez importants sur ces places en sont causes et ne ne permettent pas d'espérer une amélioration prochaine.

SUCRES. — Toujours faibles, le choix faisant défaut sur nos places d'importation et la raffinerie préférant se tenir sur la réserve devant la faiblesse croissante des provenances indigènes, et dans l'incertitude de la législation qui sera prochainement appelée à les régir. Voir plus loin notre revue spéciale des sucres.

CUIRS. — La fermeté a été moins prononcée depuis quelques temps sur certaines provenances, par suite de l'arrivée de renforts assez importants apportés par steamer. Une vente publique qui a eu lieu dernièrement au Havre a mis à jour des concessions assez sensibles sur les cuirs secs de la Plata. A Bordeaux et à Marseille les cours se tiennent assez bien, mais on a reçu là aussi des renforts assez importants qui vont donner sans doute aliment à de nouvelles affaires.

SUIF. — Le marché de Paris tenu hier a été assez animé grâce toujours aux demandes que suscite la fabrication des beurres artificiels et à quelques ordres de la chandellerie. Les prix ont de nouveau haussé et la cote a enregistré le cours de fr. 98 les 100 kilogs pour suif de boucherie disponible hors barrière. On continue à ne faire rien en exotiques. Les avis de Londres sont très-fermes, ceux de New-York arrivent en hausse.

MÉTAUX. — Il s'est traité quelques affaires en cuivres et en étains cette huitaine, à des prix graduellement en hausse, sur le reçu des nouvelles du marché de Londres signalant un marché très-excité pour ces deux métaux. Il s'y est en effet traité plusieurs lots importants, mais depuis sur la réception d'un télégramme de Valparaiso donnant le chiffre de 5,000 tonnes pour les affrètements en cuivre du mois de novembre, on n'a plus payé que liv. st. 83 au lieu de liv. st. 85.10; l'étain est resté ferme avec une demande stationnaire à liv. st. 73.10 pour Détroit, liv. st. 93 pour Australie. Sur le marché belge les métaux ont subi des variations assez sensibles, le cuivre y était ferme à fr. 230, l'étain à fr. 250, le plomb demandé à fr. 58, le zinc à fr. 60, et dito laminé à fr. 80.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES. — Rien de nouveau chez nous, la période du jour de l'an étant toujours accompagnée d'un relâchement très-sensible dans les affaires. Les cours actuels sont ceux de la huitaine précédente. Sur le marché belge les affaires sont très-rares, et on n'y espère pas une reprise avant le mois de février prochain. La fonte d'affinage est faible à fr. 82.50, la fonte luxembourgeoise à fr. 72.50, et les fontes de moulage à fr. 110; les fers n° 1 se paient fr. 190; seule la tôle est un peu plus ferme de fr. 360 à 370 la tonne.

CHARBONS. — Le marché est toujours un peu faible, malgré un accroissement très-marqué des demandes en charbons domestiques, les nouveaux arrivages venant combler amplement les vides opérés par la consommation quotidienne. Les charbons industriels sont également très-faiblement tenus. Le cours de la gailleterie domestique à Paris, rendue en cave, est de fr. 50 à 52 la tonne. En Belgique, une grève assez importante s'est déclarée à Charleroi et a un peu aidé au raffermissement des prix. Le tout-venant industriel vaut fr. 17 à Charleroi et à Liége, le coke non lavé fr. 23 à 24, le lavé fr. 28, et le tout-venant domestique fr. 20 à 22 la tonne.

SUCRES.

Paris, le 23 décembre 1874.

La dernière quinzaine de ce mois est une période de calme obligé pendant laquelle les affaires sont toujours très-restreintes. Nos marchés se ressentent de l'approche des fêtes de fin d'année et malgré un peu plus de fermeté que la semaine dernière, ils continuent à manquer d'animation.

Les sucres blancs valent 64 fr. 25, base n° 3, livrables en entrepôt Paris, courant du mois; janvier se place à 64 fr. 50 et les quatre mois de janvier à avril se traitent à 65 fr. 75.

Les 7/9 et les 10/13 disponibles valent 59 fr. 50 et 53 fr. 25, les 88° ent. Paris. La raffinerie recherche les 7/9 à 58 fr. 25, fabrique, toutes gares Nord.

L'exportation offre 52 fr. 50 anciennes conditions, pour les 12/20 livrables en fabrique, titrage 86/92.

Les certificats d'exportation, valeur 73 fr. 74 création décembre, et 74 fr. créations janvier.

Les raffinés sont stationnaires de 145 fr. à 146 fr.

Le stock des sucres indigènes aux magasins généraux du Pont de Flandre est de 320,000 contre 343,000 sacs, en 1873.

En Angleterre, le marché est à peu près nul et les transactions ne reprendront quelque activité qu'au commencement de l'année prochaine. Les détenteurs anglais espèrent voir alors diminuer les importations de sucres de betteraves et un mouvement de reprise succéder à la longue période de lourdeur et de baisse que nous venons de traverser.

Voici la statistique hebdomadaire du mouvement des sucres dens la Grande-Bretagne :

	Importation.		Consommation.		Exportation.		Stock.	
	1874	1873	1874	1873	1874	1873	1874	1873
Tonnes.	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres....	3.200	2.700	2.700	3.260	»	13	75.000	78.250
Liverpool...	2.553	1.822	2.000	3.370	38	»	46.340	50.872
Clyde......	4.157	3.120	3.387	3.030	»	»	27.511	52.810
Bristol......	1.125	2.978	1.219	1.620	»	»	3.304	6.242
	11.035	10.620	9.306	11.280	38	13	152 355	181 874

A la Havane, les cours sont nominaux, et il ne se fait pas d'expéditions sur l'Europe; les stocks y sont de 66,000 caisses contre 113,000 en 1873 et de 2,000 boucauts contre 4,000.

Aux Etats-Unis, les stocks étaient au commencement de ce mois de 68,000 contre 100.000 tonnes, en 1873, et la consommation des onze premiers mois de cette année s'y élève à 608,000 contre 534,000 tonnes durant la même période de l'année dernière, soit 74,000 tonnes d'augmentation.

Tous ces renseignements confirment nos précédentes réflexions sur l'état de l'article dont la dépréciation ne se justifie que par l'influence des causes générales qui pèsent sur toutes les branches commerciales.

Le projet de loi sur les sucres continue naturellement à être l'objet des discussions des intéressés, mais jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'on ait arrêté définitivement un règlement pour l'application de l'exercice. — Ce qui semblait si facile vu de loin, apparaît aujourd'hui avec toutes ses difficultés et sans compter les négociations indispensables avec les puissances étrangères; il se passera encore du temps avant l'application d'un règlement tolérable et mûrement étudié. Un tel bouleversement de législation qui met en jeu des intérêts aussi considérables, ne saurait donner lieu à trop de réflexions et d'études. Espérons que la date de l'exercice sera reculée à la fin de cette campagne sucrière, c'est-à-dire jusqu'en septembre prochain. D'ici là, tous les intérêts pourront se faire entendre et on risquera moins de faire fausse route.

J. Bivort.

REVUE DU MARCHÉ ANGLAIS.

Nottingham. — La langueur domine toujours sur notre place, cependant cette semaine a été plus active, car une bonne demande a prévalu pour les articles unis pour l'exportation, ce qui a causé plus de fermeté dans les cours. Les rideaux et les dentelles de coton se placent pour les Etats-Unis, le continent et l'exportation en général; des ordres ont été placés pour les tissus unis. La bonneterie est toujours sans variation, les industriels en général n'étant pas surchargés de commandes.

Bradford. — Les affaires de la semaine n'ont pas été des plus importantes, ce qui n'a pas empêché que le ton du marché soit des meilleurs. Quoique la fin de l'année cause toujours une diminution dans la demande, une bonne consommation s'est faite en laine de toute sorte. Les stocks des filateurs subissent des réductions considérables, tandis que les métiers travaillent à l'exécution d'ordres qui ne seront pas complétés de si tôt. Les filés simples et retors ont été assez demandés à des prix très-fermes, les genres lustrés et en écheveau sont moins recherchés. Les tissus unis et demi-fantaisie se vendent le mieux, la fantaisie est délaissée ; prix fermes.

Leeds. — Le froid qui a sévi sur la province a activé l'écoulement des articles d'hiver sans que les étoffes de printemps changent de position ; après les inventaires seulement, peut-on espérer de revoir les acheteurs de ces derniers articles. La vente de la semaine comprend les meltons unis et de fantaisie, les tweeds dans les genres nouveaux, les unions noirs et marrons en qualités moyennes et supérieures. La confection en général est assez occupée par la livraison d'articles de printemps ; cependant, à part quelques ordres nouveaux qui se placent, l'avenir de cette branche ne paraît pas des plus brillants. L'industrie du fer est calme ; le fer marchand est seul demandé.

Huddersfield. — Par suite de l'hiver, il y a eu une bonne demande pour toutes les étoffes de saison. Un certain nombre d'acheteurs canadiens ont placé des ordres d'une importance suffisante pour occuper nos fabricants deux ou trois mois. La consommation ne s'est pas beaucoup aventurée ; les grandes maisons cependant s'approvisionnent des étoffes blanches employées dans la branche des draps surfins tout laine.

Leicester. — La continuation du froid a amélioré le ton de toutes les branches de l'industrie lainière. La perspective pour l'année prochaine est excellente. Les ordres en bonneterie sont principalement en réassortiment, mais assez souvent répétés pour empêcher l'accumulation de stocks.

Dundee. — La grève n'aura pas lieu; les industriels ont consenti à continuer les salaires sur l'ancienne base, mais il est probable qu'ils chercheront à établir l'équilibre entre la demande et la production en arrêtant une quantité considérable de machines, ce qui ne profitera guère aux ouvriers. La fermeté des lins s'est bien maintenue et de bonnes affaires ont été traitées aux pleins cours précédents. En jute l'amélioration des dernières semaines continue et les détenteurs cherchent moins à écouler.

Belfast. — Les affaires de notre place deviennent plus importantes. En filés la demande du continent est active, l'Angleterre au contraire n'agit que sur une échelle limitée. Les stocks augmentent mais les prix restent fermes. En tissus écrus les qualités légères se sont écoulées en quantités importantes aux cours extrêmes avec réduction de l'existant. Les qualités moyennes bien demandées sans changement de stocks, les qualités lourdes sont de vente limitée ainsi que la production, ce qui maintient leur position. En toiles blanchies et apprêtées la vente à la consommation est égale à celle de la semaine précédente ; on a confiance dans l'avenir.

Middlesborough. — La baisse du charbon et du fer continue, et l'on s'attend à des prix encore inférieurs avant la fin de l'année. La cote est de 67s/6d pour la fonte n° 1; 62/ à 62/6 pour le n° 2 ; 57/6 pour le n° 4 de forge. Les livraisons importantes de fonte aux anciens cours continuent, et la production entière se place facilement. Les expéditions en Allemagne, Belgique, Hollande et à la France se maintiennent autant que le temps le permet et de gros envois s'adressent à l'Écosse. En fer fini, il y a eu quelque demandes pour rails, mais les prix des lamineurs n'ont pas été acceptés. Les sections ordinaires valent liv. st. 7.10 à 7.10. Plaques de vaisseaux liv. st. 9.5 à 9.10.

Darlington. — La fonte en gueuses subit encore de la dépréciation le n° 1 vant 67/6 à 68/ ; le n° 3, 62/ à 62/6 ; le n° 4 de forge 57/ à 57/6. La demande du Yorkshire et du Staffordshive est assez active pour consommer la production, aussi bien qu'un bon écoulement d'exportation. Les barres puddlées valent liv. st. 5.10 à 5.15. Le charbon s'étant accumulé ne vaut plus qu'un prix nominal, ménage 16/ à 17/ première qualité; 12/6 à 14/ secondes; non criblé 6/ à 5/9, coke pour fours de 12/6 à 15/.

Sheffield. — Les grandes industries continuent à souffrir d'une absence d'affaires. La position du marché américain rend impossibles les relations avec ce pays. Les Américains ont toujours été nos meilleurs clients en limes, cette industrie souffre tellement en ce moment que les ouvriers ont été renvoyés par centaines. Il y a quelques mois une seule maison chauffait 82 fours actuellement 15 seulement travaillent.

Londres, charbons, Hastings Hartley 22s/3d; Nest Wartler 22/3 ; Wallsend, Tunstall 27/9; Caradoc 29/9 ; Kelloc 23/6.

K.-B. Murray.

COURS DES FONTES.

Circulaire de MM. Castel et Latta.

Glasgow, 22 décembre 1874.

En Écosse, les exportations de fonte brute, pendant la dernière semaine, ont été de 7,324 tonnes contre 9,156 tonnes exportées en 1873 pendant la période correspondante, soit une diminution de 1,832 tonnes pour l'année courante.

Notre marché est faible. Warrants 81.

(*Les prix sont en shillings et par tonne anglaise de 1,015 kilog. mise à bord.*)

FONTES D'ÉCOSSE.		N° 1.	N° 3.	N° 4.
Gartsherrie (à Glasgow)		95	83	..
Coltness id.		95	82/6	..
Summerlee id.		95	81	..
Wishaw id.		..	..	..
Clyde id.		86	81	..
Govan id.		86/6	81	..
Monkland id.		86	81	..
Langloan (à Glasgow, au Canal)		95	83	..
Calder id. id.		95	82	..
Carnbroe id. id.		90	81	..
Glengarnock (à Ardrossan)		91	82	82
Eglinton id.		83	80	82
Dalmellington id.		86	80	75
Kinneil (à Bo'ness),		90	78	72/6
Shotts, id.	Bessemer.	95	99	..
	Ordinary.	95	84	..
Almond, id.		86	80	..
Carron (à Grangemouth),	Selected.	95	..	..
	Ordinary.	86/6	..	..
Lochgelly (à Burntisland),		84	80	..
Lumphinnans, id.		..	77/6	70

PRIX COURANT

DES COTONS FABRIQUÉS SUR LA PLACE DE MULHOUSE.

Bourse du 23 décembre 1874.

FILÉS.

Chaine 27/29 1re qualité. Amérique pur...Fr.		le k.
	à 3.25	»
Trame 36/38 id. id.	à 3.40	»
Chaine 30/32 Louisiane	à 3.40	»
Trame 40/42 id.	à 3.55	»
Chaine 40 id.	à 4.10	»
Trame 50 id.	à 4.25	»
Chaine 40 Jumel............	à 4.20	»
Trame 50 id.	à 4.30	»
Chaine 60	à 5.90	»
Trame 100	à 8.25	»
TISSUS DE COTON.		le mèt.
Calicot 60 p. 16 fils.........Fr.	à 0.36	»
Id. » 18 »	à 0.38	»
Id. » 20 »	à 0.40	»
Id. 68 20 »	à 0.43	»
Id. 70 21 »	à 0.45	»
Id. 75 26 »	à 0.54	»
Percale 80 26 fils..	à 0.50	»
Jaconas 82 22/18 »	à 0.35	»

Conditions de la place : escompte, 2 0/0 ; terme, 30 jours.)

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

Rédigé par MM. les Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine.

MARCHANDISES	24 déc. 1874	17 déc. Semaine précédente	26 déc. 1873 Semaine correspondante.
SUCRES BRUTS (entrepôt) 0/0 kil.			
Titre saccharimétrique 88° net, acquit 7/......	39 50	39 25	39 50
d° d° d° 10/13.....	53 »	52 75	57 50
SUCRES BLANCS EN POUDRE			
Type n° 3..............	64 »	63 75	68 »
SUCRES RAFFINES			
Bonne sorte..............	145 »	145 »	152 »
Belle sorte..............	146 »	143 »	153 »
Certificats de sortie nouveaux..............	73 75	76 50	75 75
MELASSES			
Indigène de fabrique..............	11 »	11 50	14 50
d° raffinerie..............	15 50	15 50	17 »
ESPRITS l'hectolitre.			
Fin 1re qualité 90°..............	54 »	53 50	72 50
CAFES en entrepôt. 0/0 kil.			
Java bon ordinaire..............	250 »	250 »	270 »
Ceylan d°	230 »	230 »	260 »
Haïti d°	205 »	205 »	260 »
Rio d°	185 »	185 »	240 »
Costa-Rica..............	» »	» »	» »
CACAOS en entrepôt. 0/0 kil.			
Para..............	140 »	140 »	140 »
Guayaquil..............	130 »	130 »	140 »
Trinité..............	130 »	130 »	140 »
Haïti..............	110 »	100 »	110 »
Caraque..............	200 »	200 »	290 »
SUIFS 0/0 kil.			
De France..............	98 »	97 »	93 »
Acide oléique..............	70 »	70 »	72 »
— stéarique..............	162 50	163 »	170 »
HUILES 0/0 kil.			
Colza brute tous fûts (1)..............	75 50	74 25	85 75
— — en tonne..............	76 »	75 75	87 25
— épurée en tonne..............	85 »	83 75	95 25
Lin brute tous fûts..............	69 »	69 »	83 75
Lin en tonnes..............	70 50	70 50	85 75
FARINES			
Huit marques......... le sac de 157 kil. net.	54 75	53 25	85 75
Supérieures disp....... d° 157 kil. net.	53 75	52 50	81 5.
METAUX 0/0 kil.			
Cuivre Chili en barres liv. Havre, bon. marq..	222 50	230 »	220 »
— — — d° marq. ord..	219 50	225 »	» »
— — lingots d°	232 50	240 »	235 »
— anglais tough d°	235 »	245 »	232 50
— minerais de Corocoro (cuivre pur).......	220 »	225 »	227 50
Etain Banca ....livr. Havre ou Paris.	262 50	260 »	322 50
— Détroits.............. d° ..	250 »	247 50	322 50
— anglais.............. Havre ou Rouen..	250 »	247 50	310 »
Plomb de France.......... Paris	59 50	59 50	60 »
— d'Espagne.......... Havre..............	M »	M	60 »
— anglais.............. d°	M	M	M
— belge et allemand.. Paris..............	59 50	59 50	60 50
Zinc de Silésie.............. Havre..............	63 50	63 50	69 »
— autres bonnes marques d°	63 »	63 »	69 »
— d° d° Paris..............	64 50	63 »	69 »

Le président des Courtiers de marchandises assermentés
A. POLLET.

LE PRIX DU PAIN.

Nous n'avons cette semaine aucune variation à signaler dans le prix du pain, qui continue à se vendre dans les boulangeries parisiennes, 70, 65, 60 et 55 centimes les 2 kilos, selon qualité.

En province, les prix extrêmes du pain varient de 25 à 34 centimes le kilogr. Comme on le voit, il y a similitude parfaite entre les prix pratiqués à Paris et ceux pratiqués en province. Il en est de même pour les blés et les farines, qui se vendent dans le rayon d'approvisionnement de Paris.

PRIX COMPARATIFS DE LA VIANDE A PARIS

A UNE ANNÉE DE DISTANCE

(Marché de la Villette)

1873 22 décembre.	1874 21 décembre.	Variations.
2,525 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.76 le kil. poids mort.	3,830 bœufs expédiés. Prix le plus élevé : 1.74 le kil. poids mort.	— 0.20 par kil.
13,935 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.85 le kil. poids mort.	21,450 moutons expédiés. Prix le plus élevé : 1.70 le kil. poids mort.	— 0.18 par kil.
1.796 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 48 fr. les 50 kil. poids vif.	2,850 porcs expédiés. Prix le plus élevé : 50 fr. les 50 kil. poids vif.	+ 2 fr. par 50 kil.
23 décembre. 1,040 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2 fr. le kil. poids mort.	22 décembre. 675 veaux expédiés. Prix le plus élevé : 2.20 le kil. poids mort.	+ 0.02 par kil.

Les marchés aux bestiaux, malgré les mauvais temps, sont largement approvisionnés et sur quelques points on a constaté de la baisse. Au dernier marché de la Villette, la vente a été difficile avec une tendance assez marquée à la baisse.

Néanmoins la dépréciation constatée a été trop insignifiante pour modifier les prix de vente au détail de la viande dans les boucheries de la capitale.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS.

NEW-YORK, 12 DÉCEMBRE.

La situation commence à se présenter d'une façon plus favorable, et il est probable que les perturbations financières projetées ne pourront guère l'influencer, quoi que fassent et quoi que disent les partisans du régime du papier. Ces derniers sont d'ailleurs beaucoup moins nombreux qu'on ne pourrait le supposer, et cela même dans les Etats où ils avaient paru prédominer jusqu'à ce jour. D'autre part, la situation du Trésor est beaucoup plus favorable que l'année dernière à la même époque. Onze millions de greenbacks avaient dû être émis, il y a un an, dans le but de combler le déficit des revenus publics, causé par la panique, tandis qu'aujourd'hui le Trésor a un léger excédant à reporter. Enfin, le pays a sévèrement pratiqué l'économie depuis la crise, et c'est même cette conduite de sa part qui a presque seule occasionné la lourdeur dont le commerce a eu tant à se plaindre. S'il y a donc eu moins de luxe, du moins l'épargne a-t-elle beaucoup augmenté ; le pays s'est enrichi, et, à un moment donné, le trop-plein viendra donner une impulsion active aux affaires. Déjà nos recettes de chemins de fer sont beaucoup plus satisfaisantes ; le mois de novembre, pour nos vingt-trois principaux chemins, donne un excédant de doll. 589.119 sur novembre 1873.

Le marché monétaire est cependant un peu plus faible, il y a eu réaction aux hauts prix de la semaine dernière, tant pour les prêts à rappel que pour l'escompte du papier commercial. Les emprunts sur fonds se sont faits de 3 à 4 0/0, ceux sur fonds du Gouvernement de 2 à 3 0/0, le papier de choix commercial de 5 1/2 à 6 0/0. Le marché de l'or a été en baisse jusqu'à mardi, mais il s'est raffermi depuis et ferme à 111 5/8. Les prêts sur or se sont contractés à 1, 2 et 3 0/0. Le marché du change est resté calme avec un courant d'affaires modéré, et les prix nominaux des principaux tireurs sont restés sans changements pendant presque toute la semaine. On clôture ferme de 4.85 à 4.85 pour Londres, premiers banquiers à 60 jours et de fr. 4.90 à 4.90 1/2 à trois jours ; pour Paris, de 5.16 1/8 à 5.16 5/8 à 60 jours, et de 5.13 3/4 à 5.12 1/2 à trois jours.

Les affaires commerciales proprement dites ont été assez actives pour la saison, mais la spéculation a cependant un peu moins opéré sur les produits indigènes par suite de l'arrivage de renforts qui n'avaient pas été prévus. Le saindoux clôture à 13 3/4 c. disp. et prompte livraison ; le lard a donné lieu à une demande modérée ; le bacon ferme à 10 1/4 c, pour Ouest, de 10 7/8 à 11 c. pour city long clear disp., à 10 1/2 c. pour Ouest short clear. Les viandes en morceaux ont montré plus d'activité mais clôturent stationnaires. En produits coloniaux, il y a eu réaction en mieux sur le café, et les sucres ont donné lieu a une bonne demande à prix raidissants. Le pétrole a montré une certaine tendance à la hausse fermant de 11 1/8 à 11 1/4 c. La térébenthine est en baisse avec de petites affaires à 33 1/2 c. Les cuivres ont été stationnaires.

Le coton a baissé pendant toute cette semaine, l'apparence de continuation des fortes recettes dans les ports du Sud décourageant les détenteurs, et les avis de Liverpool étant très-mauvais. Le livrable a baissé comme le disponible et les derniers cours ont perdu 7-16 à 19-32 de cents sur ceux de la semaine précédente pour livraison sur premiers mois, et 7-32 à 13-32 sur derniers mois, ventes de la semaine pour livraison immédiate 8917 b.

Le marché des dry goods a été lourd, et les affaires ont été limitées aux genres fantaisies adaptés aux fêtes qui vont commencer. Les maisons de vente publique ont placé modérément ; les importations se maintiennent bien, et sont toujours en

excès sur celles de l'année dernière pour toutes les classes de marchandises et principalement dans les entrées directes pour la consommation.

MANCHESTER, 23 DÉCEMBRE 1874.

Comme tous les ans aux approches des fêtes de Noël notre marché est fort calme et la position n'a pas changé. Depuis notre dernier rapport les affaires sont très-peu animées et bien que les prix soient nominalement sans changements, la tendance est en faveur des acheteurs qui obtiennent même quelques petites réductions quand ils font des offres fermes pour des marchandises disponibles. On croit pourtant à une reprise au commencement de janvier, et si elle a lieu, les prix hausseront beaucoup car nos cours sont déjà bien bas depuis longtemps.

FILÉS. — Il continue à se faire suffisamment d'affaires en chaîne 33 Anglais 27/29 Français pour la France; les filés pour les Indes et la Chine se soutiennent assez bien.

TISSUS. — Ces articles sont comparativement mieux tenus que les filés, les bonnes marques pour l'impression et les bonnes sortes de shirtings sont cotées sans changement et à prix fermes.

ÉPINAL, LE 23 DÉCEMBRE 1874.

Calicots. — 3/4 60 portées	16 fils	35 1/2	à	36	
» »	18 »	37 1/2	»	38	
» »	20 »	39 1/2	»	40	
» 68 »	20 »	42 1/2	»	43 1/2	
» 70 »	21 »	44 1/2	»	45	
Chaîne 27/29 Amérique.		3.30	»	3.35	
Trame 36/38 »		3.40	»	3.50	

Prix très-fermes, marché plus calme par suite de l'approche des fêtes.

ROUEN, 23 DÉCEMBRE 1874.

Les affaires de notre place conservent l'activité qu'elle sont eue depuis le commencement de ce mois. La vente de l'indienne est commencée, et quoique quelques imprimeurs n'aient pas vendu autant qu'ils l'espéraient, il y a tout lieu de s'attendre à des affaires très-suivies.

En tissus écrus nos stocks sont toujours insignifiants il ne s'en forme pas et ne s'en formera pas d'ici un certain temps, tous les tisseurs ayant des engagements à remplir et comme conséquence naturelle nos prix continuent à être très-fermement tenus.

On cote à Rouen :

Cretonne, première qualité.....	66c »	à 68	le mètre.
— sortes secondaires.....	60 »	à 63	—
— qualités moyenne.....	64 »	à 65	—
Calicot, Cte, 30 impressions 8k60	36c 1/2	à 37	—
— — 8k.	34c 1/2	à 35	—
Longotte impression..........	54 »	à 55	—

LILLE, LE 23 DÉCEMBRE 1874.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer une légère amélioration dans la situation de nos industries textiles. Commençons par celle du lin, la plus importante de notre contrée.

Des acheteurs de toiles ont visité notre marché et opéré un peu plus largement qu'autrefois, néanmoins on ne peut regarder encore comme ouverte la grande période de ventes qui d'ordinaire suit la Noël. Les fils ont été également plus recherchés cette semaine, et des ventes considérables ont été faites aux anciens prix, mais les filateurs ne consentent à abandonner dans ces conditions que leur stock, et ils refusent de s'engager pour l'avenir. Il est certain du reste que les prix du lin sont plus bas qu'ils ne l'étaient, il y a quatre ou cinq mois, tandis que depuis lors la matière brute a augmenté de 10 0/0 environ; aussi une hausse des prix s'impose-t-elle comme une nécessité prochaine.

Les lins indigènes comme les lins russes se vendent couramment à prix très-fermes.

Les affaires à Dundee et à Belfast ne sont pas d'une extrême activité, mais l'amélioration réalisée dans les semaines précédentes, se maintient et tend plutôt à s'affirmer qu'à disparaître. Pour la Belgique il n'y a pas de changement important à signaler.

A Roubaix et à Tourcoing on constate également une certaine reprise, beaucoup d'acheteurs de province ont visité les deux places et donné de l'activité à la fabrication. Le drap diagonale obtient toujours le plus grand succès; les tissus carreaux sur carreaux sont également bien accueillis par la consommation; la nouveauté en ce genre est bien demandée et n'a de limite que la crainte de se charger de marchandises dont la vente peut être arrêtée d'un moment à l'autre, si les événements politiques n'étaient pas favorables. Les mélangés vigoureux se vendent également bien, mais comme ils sont nés d'un caprice de la mode, on n'ose guère les mettre en magasin. Le peignage de laine est assez calme en ce moment, la filature a plus d'activité mais les prix sont peu rémunérateurs, la filature de coton n'écoule ses produits que par petits lots, l'acheteur n'allant pas au-delà de ses besoins immédiats. On a du reste bon espoir pour une reprise en janvier prochain.

Bien que notre marché aux blés fût des plus faibles hier, la vente a été lente, et on a donné une baisse de 0 fr. 03 cent. On cote les farines en consommation de fr. 33 50 à fr. 34.

Le marché des alcools est toujours peu animé et les transactions n'atteignent pas un chiffre bien élevé, toutefois les prix restent soutenus à peu près pour toutes les époques. On cote :

Alcool fin 1re qualité disponible nu	45.50	à	46.50
— — courant logé.......	51 »	à	»
— — à livrer 4 premiers..	53 »	à	»
— — 4 d'été logé........	55	à	»
— — 1 prochain logé.....	51.50	à	»

Les transactions continuent à être rares sur le marché des sucres bruts, et les prix ont une tendance en faveur des acheteurs. Quelques affaires au cours pour les raffinés que chaque semaine nous cotons en baisse sur la semaine précédente. On cote :

Sucre indig. blanc base n° 3........... Fr.	63.35
— n° 7 à 9 (88°) offert..........	58.50
— — demandé.......	58 »
Pain 6 kil. n° 1..........................	149 »

Les charbons restent à peu près aux anciens prix, mais la tendance est en faveur des acheteurs.

LYON, LE 23 DÉCEMBRE 1874.

SOIES ET SOIERIES. — Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédente correspondance, les cours semblent se raidir ; ce n'est pas tout à fait encore ce qu'on peut appeler de la fermeté ; mais ce n'est plus la tendance à la baisse. Cet arrêt est dû à l'influence qu'exerce sur le marché des soies la continuation des achats qui se succèdent régulièrement, et aussi à la meilleure tenue de la place de Milan. Après avoir beaucoup vendu, les détenteurs italiens ont fini par dégager leur position, et ils commencent à attendre les demandes au lieu de multiplier leurs offres.

D'un autre côté il s'est traité à Marseille d'assez grosses affaires en cocons avec des bonifications de prix de 10 à 12 0/0.

Ce sont ces diverses causes qui ont contribué à donner du ton aux transactions en matières premières.

Les soies de Chine sont toujours très-demandées, et les affaires qui se traitent en ces provenances tiennent la plus grande place dans les entrées en condition.

En ce qui est des affaires en étoffes, elles sont tout à fait nulles ; mais nous sommes à l'époque où il en est toujours ainsi ; il n'y a donc, par conséquent, aucune induction fâcheuse à tirer de cette mévente. Disons en passant, à titre de détail, que la mode semble se lasser du rayé et revenir au quadrillé.

Ce qui se fait dans ces dispositions en foulards pour robes est une indice à signaler.

L'exportation des tissus de soie de toute espèce pour ces onze mois atteint, d'après les relevés de la douane française 446 millions en chiffres ronds, contre 451 millions pendant la période correspondante de 1873, et 467 millions en 1872.

Au chapitre des soieries pures unies, article essentiellement lyonnais, nous trouvons les chiffres suivants :

1872	293.383.084
1873	326.695.328
1874	338.202.240

C'est ainsi que notre exportation est allée grandissant comme nous l'avions prévu, par les entrées toujours croissantes en condition.

C'est toujours l'Angleterre qui est notre grande cliente ; sa part est de 1.135.411 kil. de soieries, contre 721.861 kil. en 1873. La part des Etats-Unis est également plus forte : 591.789 kil. en 1874 et 495.739 kil. en 1873. Ainsi se manifeste le résultat du système de consignations dans lequel notre place s'est engagé depuis deux ans avec une nouvelle ardeur.

L'exportation des rubans qui atteint 44.537.472 n'est inférieure que de quatre millions à celle de l'année dernière à pareille époque ; mais que nous sommes loin des chiffres de 1872, où elle s'élevait à fr. 103.643.405.

En ce qui est de la matière première, il faut distinguer la grége de l'ouvrée. Pour la grége, nous avons pendant ces onze mois importé et exporté davantage. C'est la preuve que notre marché de soie est en bonne voie.

Importation	1873	123 millions	—	1874	183 millions.
Exportation	—	43 —		—	61 millions.

Quant aux ouvrées, le résultat est inverse. Nous avons moins importé, et nos exportations deviennent presque insignifiantes.

Importation	1873	110 millions	— 1874	99 millions 1/2.
Exportation	—	4 millions 1/2	—	3 millions.

La faiblesse de notre industrie du moulinage tend donc de plus en plus à s'accuser. Quand s'arrêtera-t-elle sur cette pente ?

LE HAVRE, LE 23 DÉCEMBRE 1874.

Nous avons dû avancer notre revue d'un jour, à cause de la fête, et nous n'avons ainsi que cinq jours d'affaires à vous résumer. Si l'on joint à cela que les transactions sont toujours des plus restreintes, vous vous expliquerez aisément que je n'ai que fort peu de chose à vous envoyer.

COTONS. — Nous avons eu 193,000 b. de recettes en Amérique la semaine dernière, contre 200,000 b. il y a un an, et on ne nous signale que 95,000 b. d'arrivages pour les 4 premiers jours de la semaine en cours, contre 116,000 b. en 1873 même temps. Il y a donc déficit, mais il faut dire que nous comparons avec les plus grosses recettes de l'an dernier, et ce qui prouve que nulle trace d'épuisement ne se fait sentir, c'est que dans la hui-

taine, les stocks intérieurs ont augmenté de 25.000 b. Les arrivages se font donc toujours rondement aux dépôts, et une cause quelconque les a ralentis aux ports. Est-ce l'état de mauvaise navigabilité des rivières, est-ce l'effet de la petite baisse produite sur les marchés? C'est peut-être l'une et l'autre cause. En tout cas, cette diminution relative des recettes ne peut avoir d'importance pour le moment, et il faudrait sa continuation pendant un certain temps pour changer la situation de l'article.

Nous avons d'ailleurs eu par télégraphe, cette semaine, l'estimation du *Financial Chronicle*, de New-York, laquelle porte la récolte à 4,300,000 balles minimum. Il faut entendre par là la récolte commerciale, en sorte que d'après cette autorité ce serait une production de 4 1/2 millions qu'il faudrait attendre. C'est juste 1 million de plus que d'après le bureau d'agriculture.

Il serait bien difficile de croire aux déclarations de ce dernier, aussi penche-t-on à considérer celles du *Financial Chronicle* comme beaucoup plus probables, puisque les recettes les appuient. Tout cela n'a pas été fait pour relever l'article. A l'exception d'une journée durant laquelle on a noté divers blocs de coton laissés en baisse de fr. 1 à 2, nous n'avons eu que des bourses extrêmement languissantes, la filature ne faisant que strictement des achats au jour le jour.

Tous les prix sont faibles. On fait maintenant le T. O. Louisiane à fr. 95; le Georgie à fr. 88; l'ordinaire Sorocaba à fr. 88. les Indes aussi sont en baisse de 1 fr., et à livrer, on a même fait pleinement cette baisse; les affaires à livrer ne sont d'ailleurs pas plus actives que celles en disponible, et il y a visiblement un grand désir de ne pas s'engager pour l'avenir, ni dans un sens ni dans l'autre.

L'état de la filature est généralement prospère partout, et il est très-brillant en France; c'est une heureuse circonstance qui nous prémunit contre une trop grande dépression des cours.

Voici l'état comparatif de notre stock :

	1874	1873
Etats-Unis	27.760	29.700
Brésil	8.730	5.660
Indes	67.840	49.570
Divers	3.220	3.530
	107.550	88.460
Cotons en mer :		
Etats-Unis	72.499	65.202
Brésil	»	180
Indes	6.013	3.125
	78.512	68.507

Laines. — Une cinquantaine de balles Plata nouvelle tonte, prises par lotins, pour faire les essais du rendement en lavage, voilà les seules affaires de la semaine. — Ces petits lots ont été pris aux estimations, et si le rendement est satisfaisant, on fera plus d'affaires sous peu.

Cuirs. — On a fléchi quelque peu pour cuirs secs de la Plata, mais la faiblesse a ramené plus de demandes, et en dernier lieu on a déjà un peu raffermi. — Les autres sortes sont soutenues; on a payé 61 à 62 francs pour New-York, salés vaches, fr. 109 50 c. pour Fernambouc, salés secs à livrer. — Les ventes de la semaine vont à environ 15,000 pièces.

Cafés. — Nous avons rarement traversé une semaine aussi calme que celle-ci. — C'est à peine si l'on a vendu 2,000 s, à prix sans grand changement pour Brésil, mais avec de la baisse pour Haïti. — On a payé 104 francs pour Jacmel sain, 103 francs pour Gonaïves T. O., 101 francs pour Cap, fr. 97 50 c. à 98 francs pour Haïti. — Il nous est parvenu quelques premiers renforts de Haïti, en sorte que l'on peut considérer la disette de ce café comme terminée, mais la qualité des arrivages faits jusqu'ici laisse beaucoup à désirer.

Les arrivages de la dernière semaine vont à 26,000 s., les débouchés à 10,600 s., et nous avons actuellement un stock de 102,000 s.

Cacaos. — Il a reparu quelques petites affaires à la cote, à des prix encore bien soutenus. — On a fait aussi 500 s, en tout: des Para à 72 francs, des Bahia ordinaires à 55 francs, des Bahia Ileos à 60 francs.

Teintures. — Au grand calme en général. Les bois seuls donnent quelque aliment aux transactions. — Il s'est fait 200 tx campêche Carmen à livrer à 12 fr. 25 c.; 300 tx Aquin aussi à livrer à 7 fr. 75 c., et quelques petits lots Cap dans le port à 9 fr. 50 c. et 10 francs. — En sandal, on a pris 85 tx à 6 fr. 25 c.

Autres articles. — C'est à peine s'il en est question. Un lot de crins Plata, quelques lots saindoux d'Amérique de 81 fr. 50 c. à 84 fr. 25 c., et quelques suifs de la Plata, en marchandise de choix à prix élevés, voilà toutes les affaires de la semaine.

BORDEAUX, LE 23 DÉCEMBRE 1874.

Vins. — Nous n'avons rien de très-important à signaler, si ce n'est la vente d'un premier Bourgeois de 1874 à fr. 1200. La fin de l'année amène le calme habituel: toutefois, on fait toujours quelques transactions sur les vins de 1874 et sur les vins vieux aux cours récemment établis.

Spiritueux. — Nos cours de 3/6 se sont mollement tenus depuis nos derniers avis et la marchandise a été très-offerte aux prix suivants:

3/6 Languedoc, disponible, fr. 76 »
3/6 Nord, id., » 60 » à 61 »

Laines. — Les avis télégraphiques de la Plata annonçant de fortes expéditions pour l'Europe, ont pesé sur les marchés et ralenti la demande. Nous avons reçu par Sénégal 150 balles laines de la nouvelle tonte. Cette laine est de bonne nature, bien poussée, peu chardonneuse, mais assez chargée de terre. Le suint en est léger, mais il serait imprudent d'apprécier les rendements probables des laines de cette campagne sur des envois aussi peu considérables.

Peaux de mouton. — Nos enchères des 10 et 11 décembre avaient attiré un grand nombre d'acheteurs; mais ils ont été très réservés et l'on a adjugé seulement 1000 balles environ, en baisse de 5 à 10 centimes sur les cours d'octobre.

Produits résineux. — Encore un mouvement à signaler sur l'essence de térébenthine, depuis notre dernier bulletin. Notre marché de vendredi dernier a subi une petite hausse de 1 franc, qui s'est reproduite encore aujourd'hui et notre cours est donc porté à fr. 56 les 100 kilos. L'article est ferme et bien tenu: le peu d'importance des apports sur le marché contribue à cette fermeté, de même que la position à Londres qui arrive aujourd'hui avec le prix de 26/6 par cwt. pour le disponible et 27/3 pour les 4 premiers mois de 1875. La consommation continue à être limitée.

Céréales. — Les marchés de samedi étaient peu approvisionnés, sans doute à cause du mauvais temps qu'il fait depuis huit jours. Quoique les acheteurs soient restés peu empressés, on a pu constater néanmoins une hausse de 25 à 50 centimes par hecto sur les blés.

Les arrivages par mer ont été de peu d'importance, retardés par le mauvais état de la mer. Les blés de Nantes et de la Vendée font défaut à notre meunerie qui recherche les blés de nos contrées à fr. 21 à 21 50 pour les premières qualités, et 20.50 à 20.75 pour les qualités secondaires.

Les farines sont aussi mieux tenues; on cote:

Minots étuvés, marque Chaumel, fr.	37.50 à 38	» le baril.
— — Coumeau	» 37.50 à 38	» d°
— — Duclos	» 36.50	d°
Cos en sacs 1res marques de Nérac	» 37 » à 38	les 100 kilos.
— — de ville	» 36 » à 37	d°
Premières marques du Lot	» 35 » à 36	d°
— du Drot et Couthures	» 34 » à 35	d°
Repasses de fr.	18 »» à 20 »»	les 100 kilos selon qualités.
Avoines	25 »» à 26 50	—
Son très-demandé	14.50 à 15 »»	—

On persiste à croire que le beau temps provoquerait la baisse.

MARSEILLE, 23 DECEMBRE 1874.

L'approche des fêtes commence à se faire sentir, comme à l'ordinaire, par un arrêt presque complet du mouvement commercial. Nous avons encore eu quelques affaires suivies en grains, en huiles et en laines, mais ce sont les seuls articles qui aient donné signe de vie, le changement du temps ayant amené des arrivages nombreux qui ont arrêté les affaires en céréales.

Céréales. — C'est la baisse qui a dominé cette semaine et pour plusieurs raisons. La première et la plus sérieuse, réside dans l'importance des arrivages qui se succèdent depuis vendredi et qui ne comprennent pas moins de 150,000 quintaux métriques. La seconde c'est l'abstention de la meunerie, qui n'a actuellement pour client que la boulangerie locale et qui s'était déjà assez fortement approvisionnée il y a trois semaines, en vue des fêtes. Le disponible est assez abondant en ce moment est par suite couramment offert. Les ventes de la huitaine ne dépassent pas 50,000 hectolitres payés aux prix suivants : Marianopoli 129/125 f. 32,75; dito 130/125 f. 33; Irka-Nicolaieff, 126/121 f. 30 et 30,25; Berdianska, 128/124 f. 32,75; Irka-Galatz, 130/125 f. 31,50; Bombay dur, les 100 kilos, f. 26,50 ; Taganrog dur, 133/129, f. 36,75 ; Berdianska, 128/123, marché ferme 3 mois de janvier, f. 32,75; Marianopoli, 128/123, dito dito, f. 32,25 ; Berdianska, 128/124 marché ferme sur janvier et février, f. 32 les 160 litres, escompte 1 0/0. Il est entré dans les docks 6,492 quintaux métriques et il en est sorti 2,435. Le stock est de 47,266 quintaux métriques.

Cafés. — Demande inactive cette semaine, tant pour la consommation que pour la réexportation. Les prix ont un peu faibli pour les cafés Brésil, qui valent f. 106 à 108, qualité première bonne. Les cafés bon goût sont mieux tenus, quoiqu'ils ne donnent pas lieu à une demande bien suivie non plus. On a vendu 320 sacs Ceylan plantation low-grown, à livrer à f. 121; 700 sacs dito dito à f. 125 les 50 kilos. Stock en entrepôt 3900 tonnes.

Sucres. — Marché complétement nul, les télégrammes du Nord paralysant les affaires. Le stock est faible, pourtant; il ne dépasse pas 612 tonnes à l'entrepôt.

Graines oléagineuses. — Nous avons eu un marché très-ferme et, sans les prétentions des détenteurs, les affaires auraient été plus nombreuses principalement pour les sésames. On a vendu 7,000 quintaux lin de Kustendje à f. 33,25 ; 3000 quintaux sésames Jaffa à f. 54; 1,000 quintaux arachides Gambie à f. 31,26 ; 1,300 quintaux sésames Singapore à f. 44 les 100 kilos.

Huiles. — Tourteaux. — Savons. — Quelques affaires cette semaine à des prix sans changements pour huiles à fabrique à f. 68 pour sésames et f. 69 pour arachides. Les huiles d'olive à fabrique ont donné lieu à quelques ventes à f. 78,10 pour ordre du mois, et f. 77,50/78 pour six premiers mois. En qualité domestique, on a fait des Naples nouvelles de f. 145 à 153 les 100 kilos et f. 105/115 pour Var, mangeables nouvelles.

Les ressences sont sans variations, le disponible est peu de-

mandé ; en livrable on paie f. 44,50 pour trois premiers mois, et f. 44 pour six premiers mois. Les tourteaux sont en hausse, l'exportation donnant toujours lieu à de fortes demandes ; les prix sont très-fermes. — Demande nulle sur les savons, la hausse des huiles de fabrique aide cependant au maintien des prix.

LAINES. — Nous avons eu une vente publique la semaine dernière qui a donné des résultats peu satisfaisants, car on y a enregistré une baisse de 6 à 8 0/0 sur la moyenne des prix pratiques, il y a deux mois. Sur 3126 B. présentées, 2100 ont été vendues, sur lesquelles 1345 B. Perse en suint qui ont été ainsi réparties : spéculation 298 B., exportation 402 B., fabrique 60 B., matelasserie 585 B. De gré à gré on a fait très-peu, à peine 200 B. Le prix des Perse en suint s'établit de f. 55 à 77 les 50 kilos, conditions d'enchère.

COTONS. — On fait toujours peu d'affaires ici, les dépêches du Havre et de Liverpool, indiquant toujours de la lourdeur sur la continuation des fortes recettes aux Etats-Unis. J'ai connu la vente de 150 à 260 B. Idelep, de f. 60 à 67,50 ; 80 B. Caramanic à f. 67,50 ; 10 B. Jumel à f. 110 les 50 kilog. Le stock est de 8800 B., contre 11,000 B. en 1873, à la même époque.

SOIES. — Les affaires sont complétement nulles et les prix n'ont pas varié.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES.

LE HAVRE, 24 décembre. — Cotons : affaires calmes, tendance lourde. Ventes, 500 balles.

LIVERPOOL, 24 décembre. — Cotons : ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché calme, prix bien tenus aux derniers cours. Importations, 2,000 balles.

BORDEAUX, 24 décembre. — Hier soir on a traité les affaires suivantes : Produits résineux : 40 pièces essence térébenthine ont été vendues à fr. 56 ; on ferait pour l'expédition fr. 60 (1 fr. de hausse.)

PARTIE FINANCIÈRE

SITUATION HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Paris et succursales).

	17 DÉCEMBRE.	23 DÉCEMBRE.
ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1.325.757.512	1.330.962.773
Effets échus la veille à recouvrer le jour même	247.579	111.557
Portefeuille de Paris. — Commerce	345.060.825	359.679.843
Portefeuille de Paris. — Bons de la ville de Paris.	30.300 000	30.300.000
Portefeuille de Paris. — Bons du Trésor	827.062.500	827.062.500
Portefeuille des succursales	337.807.790	329.282 862
Avances sur lingots et monnaie. Paris.	15.872.900	17.447.300
Id. Id. Succ	6.414.450	5.720.950
Avances sur effets publics franç. Paris	27.328.000	27.642.400
Id. Id. Succ.	19.376.810	19.818.410
Avances sur act. et obl. de ch. de fer. Par.	17.063.200	16.957.700
Id. Id. Succ.	14.813.000	14.969.940
Avances sur oblig. du crédit foncier. P.	1.111.300	1.108.000
Id. Id. Succ.	542 800	536 400
Avances à l'État (con. du 10 juin 1857.	60.000.000	60.000.000
Rentes de la réserve. — Loi du 17 mai 1834 (a).	10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve. — Ex-Banques départ. (b).	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles	67.350.613	67.350.613
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve) (c).	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales	2.863.915	2.871.336
Dép. d'adm. de la Banque et des succurs	4.670.794	5.185.099
Emploi de la réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Divers	9.430.910	8.516.465
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (loi du 9 juin 1857, art. 8)	8.002.030	8.002.030
Réserves mobilières. — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	10.000.000
Réserves mobilières. — Ex-Banques départ. (b)	2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125 000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque (d).	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale (e)	24.364.209	24.364.209
Billets au porteur en circulation	2.542.354 275	2.540.336.045
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	2.794.921	2.528.318
Billets à ordre et récépissés, payables à Paris et dans les succursales	9.044.898	9.038.385
Compte courant du trésor, créditeur	153.988.714	162.140.758
Comptes courants à Paris	228.256 670	237.479.705
Comptes courants dans les succursales.	27.193 141	23.323.897
Dividendes à payer	1.562.959	1.513.258
Effets au comptant non disponibles	1.902.828	1.905.853
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	21.176.482	22 016.887
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.363.645	4.363.645
Réserve pour effets prorogés en souffrance	6.626.299	6.626.299
Divers	14.183.036	14.123.796
TOTAL ÉGAL A L'ACTIF ET AU PASSIF.	3.254.419.862	3.266.368.836

COMPARAISON DES DEUX BILANS.

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	5.205.261	»
Portefeuille commercial	6.094.090	»
Bons du Trésor	»	»
Bons de la Ville de Paris	»	»
Avances totales sur nantissement	1.178.640	»
Billets en circulation	»	2.018.230
Compte courant du Trésor	8.152.044	»
Comptes courants particuliers	5.353.791	»

Une légère augmentation au portefeuille (6 millions), un accroissement à peu près équivalent dans les comptes courants des particuliers, c'est là tout ce que nous trouvons d'utile à signaler dans le bilan de la Banque de France.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

24 décembre 1874.

(Forme voulue par l'acte du 19 juillet 1844).

DEPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Billets créés	35.326.985	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	3.984.900
		Or monnayé et lingots.	20 326.985
		Argent monn. et ling.	»
Total	35.326.985	Total	35.326.985

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE.

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14.553.000	Rentes disp. (à la Banq).	12.879 615
Réserve et prof. et pert.	3.082.214	Portefeuille et avances.	17.665 874
Trésor et Admin. publ.	6.587.949	Billets en rés. (N. B.)	9.513.210
Comptes particuliers	16.224.116	Or et arg. mon. (N. B.).	697.040
Billets à sept jours etc.	308.460		
Total	40 755.739	Total	40.755.739

(Ancienne forme).

PASSIF.	L. ST.	ACTIF.	L. ST.
Capital social	14,553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pert.	3.082.214	Fonds publics	16.864.515
Billets en circulation	25.813.775	Portefeuille et avances.	17.665.874
Billets à sept jours	308.460	Encaisse (or et argent monnayé et lingots)	21.024.025
Trésor et Admin. publ.	6.583.949		
Comptes particuliers	16.224.116		
Total	66.569.514	Total	66.569.514

COMPARAISON AVEC LE BILAN PRÉCÉDENT.

	Augmentation.	Diminution.
Circulation (sans les billets à 7 jours).	L. ST. 356.040	L. ST. »
Compte-courant du Trésor et des Administrations publiques	755.506	»
Comptes-courants des particuliers	»	469.641
Fonds publics	»	»
Portefeuille et avances	454.228	»
Encaisse métallique	186.870	»
Réserve en billets	»	131.925

N. B. — Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la Banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'acte de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la Banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés.

L'amélioration a continué de se produire dans le bilan de la Banque d'Angleterre. L'encaisse augmente et un abaissement prochain du taux de l'escompte (actuellement à 6 0/0) n'aurait rien d'improbable.

Le bilan de la Banque de Prusse au 14 décembre courant, comparé à celui du 7 du même mois, ne motive aucune réflexion utile. Signalons seulement, avec regret, la diminution constante du portefeuille.

	7 Décembre.	14 Décembre.	Différence.	
ACTIF.	Thalers.	Thalers.		Thalers.
Encaisse	206.007.000	205.923.000	—	84.000
Billets de diverses caisses	3.280.000	3.699.000	+	419.000
Portefeuille	122.326.000	116.327.000	—	5.999.000
Avances	18.412.000	18 307.000	—	105.000
Effets publ. appart. à la Banque	5.657.000	5.691.000	+	34.000
PASSIF.				
Billets en circulation	270.910.000	267.198.000	—	3.712.000
Dépôts particuliers	33.435.000	33.204.000	—	231.000
Compte courant de l'Etat, etc.	17.863.000	16.392.000	—	1.471.000

Il ne sera pas sans utilité de comparer la situation des principaux éléments de la richesse publique et du crédit de l'Etat, à une même époque, pour les cinq dernières années.

		20 DÉCEMBRE 1870	23 DÉCEMBRE 1871	26 DÉCEMBRE 1872	25 DÉCEMBRE 1873	24 DÉCEMBRE 1874
		millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
BANQUE DE FRANCE.	Circulation	»	2.325.4	2.656.3	2.807.7	2.540.3
	Encaisse	»	634.6	790.9	760 0	1.331.0
	Portefeuille	»	727.7	1.012.4	1.134.9	688.9
	Avances	»	100.3	121.9	136.4	103.7
	Prêts à l'Etat	»	1.247.1	1.337.8	1.215.6	867.1
	Compt. cour. Trés.	»	156.5	326.5	147.1	162.1
	— part.	»	285.3	207.9	209.5	260.8
	Taux d'escompte	6 0/0	6 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0
Bons du Trésor à 1 an		6 0/0	6 0/0	4 1/2 0/0	5 1/2 0/0	4 0/0
Cours du 3 0/0		52 fr. 05	55 fr. 55	53 fr. »	58 fr. 37	61 fr. 65
Cours du 5 0/0		»	88 fr. 85	84 fr. 40	93 fr. 37	99 fr. 40
Prix du quintal de blé		»	33 fr. 45	28 fr. 54	36 fr. 05	24 fr. 72
Prime de l'or		»	15 °/oo	14 °/oo	10 °/oo	Pair.
Londres court		»	25 fr. 67	25 fr. 47	25 fr. 30	25 fr. 18
—		—	—	—	—	—
LONDRES.						
Escompte		2 ½ 0/0	3 0/0	5 0/0	4 ½ 0/0	6 0/0
Consolidés		91 5/8	92 1/2	91 3/4	92 »	91 3/4
France court		»	25 fr. 67	25 fr. 57	25 fr. 35	25 fr. 18

En 1870, l'hiver se joint à nos ennemis; les privations que le siége et la dévastation nous imposent nous le rendent plus terrible qu'aux Allemands qui ont pour ressources les réquisitions à main armée. Une œuvre de paix et de civilisation s'achève cependant sur nos frontières; le mont Cenis est percé le 25 décembre. — La délégation de Bordeaux prend la malheureuse résolution de dissoudre les conseils généraux et ceux d'arrondissements. — Assassinat du maréchal Prim. — Evacuation du plateau d'Avron.

En 1871, sous la pression autoritaire de M. Thiers, l'Assemblée se prononce contre l'impôt sur le revenu. La Banque est autorisée à porter sa circulation jusqu'à 2,800,000,000 fr. et à créer des billets de 5 et 10 francs. Elle n'émettra que des premiers.

En 1872, accalmie politique et amélioration du marché à Londres et à Paris où la prime de l'or tend à fléchir.

En 1873, rien à dire; on est calme et tout entier aux affaires de fin d'année. L'or baisse.

En 1874, la fin de l'année promet d'être paisible; mais il y a toujours dans les affaires un calme désespérant. La situation monétaire est bonne; mais cela est plutôt dû à l'absence de transactions qu'à d'heureuses conjonctures ou à une conduite prudente. La Banque de France s'occupe de préparer le pays à une reprise des paiements en espèces.

BOURSE DE PARIS. — *Voici les fluctuations quotidiennes du 5 0/0 et du 3 0/0 au comptant et à terme :*

COMPTANT	5 0/0 Pl. haut	5 0/0 Pl. bas	5 0/0 Dernier	3 0/0 Pl. haut	3 0/0 Pl. bas	3 0/0 Dernier
18 Vendredi	99.25	99.10	99.10	61.60	61.50	61.50
19 Samedi	99.20	99.15	99.15	61.50	61.40	61.42
21 Lundi	99.25	99. »	99. »	61.55	61.40	61.40
22 Mardi	99.25	99.10	99.25	61.55	61.25	61.50
23 Mercredi	99.40	99.20	99.40	61.65	61.50	61.65
TERME						
18 Vendredi	99.35	99.17	99.20	61.65	61.52	61.55
19 Samedi	99.22	99.17	99.22	61.57	61.50	61.57
21 Lundi	99.27	99.10	99.15	61.52	61.37	61.37
22 Mardi	99.35	99.15	99.32	61.60	61.35	61.60
23 Mercredi	99.45	99.32	99.45	61.65	61.45	61.55

On ne peut le nier, le comptant est plus favorable, en ce moment, à la hausse de nos fonds nationaux que la spéculation à terme. La faiblesse du report indique suffisamment qu'il y a toujours un certain découvert qui persiste avec une persévérance digne d'une meilleure cause. On se rappelle l'origine de ce découvert. C'est au moment de l'émission d'un nouveau 5 0/0 turc qu'il s'est formé; jusque-là les cours progressaient et le 5 0/0 dépassait enfin le pair; cela se passait en septembre; à ce moment l'émission de l'emprunt 5 0/0 turc se fit et les capitaux s'y portèrent à ce point que la souscription fut couverte trois à quatre fois. Depuis ce moment le découvert n'a cessé d'exister bien qu'il ait, semble-t-il, considérablement décru. Les achats continus du comptant lui ont rendu la situation difficile et, s'il n'arrive aucun événement néfaste, il lui sera difficile de soutenir la lutte non contre une opinion platonique, mais contre les capitaux de placement. Cette semaine cependant (il est vrai qu'elle n'embrasse que cinq bourses) les achats des receveurs généraux ont été un peu moins forts que la précédente; 179,000 francs de rente 5 0/0 et 14,300 francs de rente 3 0/0. Il faut dire aussi que la fin de l'année étant une époque de liquidation commerciale, l'épargne est moins disposée à entrer dans les valeurs, obligée qu'elle est de renforcer momentanément les fonds de roulement.

Voici, à une semaine de distance, les cours des autres fonds français, publics ou municipaux :

Pair	Dernier cours coté, au 10 déc.	FONDS PUBLICS.	Derniers cours de la semaine finissant le 17 déc.	23 déc.	Variat.
100	78 ..	4 0/0 j. 22 sept.	78 ..	78 ..	.. .. ..
100	89 25	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	89 25	89 70	+ .. 45
500	520 ..	6 0/0 (Morgan) j. oct.	517 50	522 50	+ 5 ..
500	460 ..	4 0/0 (Trenten.) j. 20 juil	460 ..	465 ..	+ 5 ..
500	496 25	5 0/0 (B. de liq.) j. 15 juill.	492 ..	493 ..	+ 1 ..
		FONDS MUNICIPAUX.			
225	222 ..	Dép. Seine 56, 4 0/0 j. juil.	223 50	224 ..	+ .. 50
500	438 75	V. Paris 55-60, 3 0/0 j. sept.	438 75	442 50	+ 3 75
500	478 ..	— 65, 4 0/0 j. aout	472 50	470 ..	— 2 50
400	309 ..	— 69, 3 0/0 j. 31 juill.	309 50	312 50	+ 3 ..
400	279 50	— 71, 3 0/0 j. juill.	281 50	282 50	+ 1 ..
1000	992 50	— 72, 6 0/0 j. oct.	1000 ..	.. ..	.. .. ..
500	490 ..	B. liqu. V. Paris, 5 0/0 j. 20 oct.	487 50	486 50	— 1 ..

Le vote de la loi autorisant l'emprunt de 220 millions de la ville de Paris ne peut tarder, le rapporteur, M Alfred André, ayant obtenu de faire inscrire cette loi à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, 24 décembre. Cependant le marché des obligations municipales est assez languissant. On semble prévoir que cette émission se fera avant la fin de janvier. Les fonds publics français autres que la rente sont bien tenus.

Voici, à une semaine de distance, les cours des principaux fonds étrangers.

Pair	10 déc.		17 déc.	23 déc.	Variat.
100	92 3/8	Angl. 3 0/0 cons. j. 5 janv.	92 1 2	.. ..	.. .. ..
500	1245 ..	Autr. Lots 60 j. nov.	1252 50	.. ..	.. .. ..
250	280 ..	— Obl. dom. j. sept.	280 50	283 75	+ 3 25
100	69 ..	— 5 0/0 conv. Arg. j. juill.	69 ..	69 1/4	+ . 1/4
100	67 1/2	— — j. oct.	.. ..	67 1/2	.. .. ..
100	63 1/4	— 5 0/0 conv. Pap. j. août	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	62 1/2	— — j. nov.	.. ..	.. ./.	.. .. ..
100	104 ./.	Belg. 4 1/2 0/0 44 j. 1er juill.	104 ..	104 1/8	+ . 1/8
500	485 ..	Egypt. 7 0/0 Pacha 66 j. 7 juill.	483 ..	484 ..	+ 1 ..
100	83 ..	— 7 0 0 68 j. 15 juill.	84 ..	84 ./.	.. .. ..
500	382 50	— 7 0/0 Pacha 70 j. oct.	387 50	392 50	+ 5 ..
500	375 ..	— 7 0/0 73 j. 15 octobre	374 25	375 50	+ 1 25
100	18 1/4	Espagne 3 0/0 extér. j. janv. 73.	18 3/16	18 1/8	— 1/16
100	13 3/16	— — intér. j. janv. 73.	13 7/8	13 3/8	— 1/2
500	470 ..	— 8 0/0 Pagarès j. juill.	470 ..	470 ..	.. .. ..
100	103 1/2	Etats-Unis 6 0/0 62 j. nov.	103 3/8	103 1/2	+ .. 1/8
100	104 3/4	— — 64 j. nov.	.. ..	105 ..	.. .. ..
100	107 1/2	— — 65 j. nov.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	110 5/8	— — 67 j. juill.	110 3/4	111 1/2	+ .. 3/4
100	104 ./.	— 5 0/0 Cons. j. nov.	103 3/4	103 3/4	.. .. ..
500	229 ..	Hongrie 5 0/0 68 j. juill.	230 ..	229 ..	— 1 ..
100	67 95	Italie 5 0/0 61 j. juill.	68 40	68 60	+ .. 20
100	38 ..	— 3 0/0 61 j. oct.	.. ..	38 ..	.. .. ..
100	65 1/2	Rome 5 0/0 31 j. 6 décembre	65 3/4	66 1/8	+ .. 3/8
100	67 1/2	— 5 0/0 60-64 j. oct.	68 1/4	68 3/4	+ 1/2
100	66 ..	— 5 0/0 66 j. oct.	66 1/2	66 3/8	— .. 1/8
500	199 ..	Obl. Vict.-Emm. 3 0/0 64 j oct.	200 25	200 ..	— .. 25
100	64 1/8	Pays-Bas 2 1/2 0/0 34 j. 22 juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	70 25	Pérou 6 0/0 70 j. juill.	70 ..	69 ..	— 1 ..
100	57 ..	— 5 0/0 72 j. juill.	.. ..	56 75	.. .. ..
100	45 1/2	Port. 3 0/0 53 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	106 1/2	Roumanie 8 0/0 67 j. juill.	.. ..	.. ..	.. .. ..
100	93 ..	Russie 4 1/2 0/0 49 j. juill.	94 ..	.. ..	.. .. ..
100	100 1/2	— 5 0/0 62 j. nov.	99 1/2	.. ..	.. .. ..
500	425 ..	— 4 0/0 67 j. nov.	424 ..	424 ..	.. .. ..
500	425 ..	— — 69 j. nov.	424 50	425 ..	+ . 50
100	102 1/2	— 5 0/0 70 j. aout	102 1/4	103 ..	+ 3/4
500	281 25	Tunis. 5 0/0 72 j. juill.	278 ..	280 ..	+ 2 ..
100	45 05	Turq. 5 0/0 65 j. juill.	45 ..	45 05	+ .. 05
500	326 25	— 6 0/0 60 j. juill.	330 ..	327 50	— 2 50
500	350 ..	— 6 0/0 63 j. juill.	352 50	353 ..	+ .. 50
500	345 ..	— 6 0/0 65 j. juill.	345 ..	351 ..	+ 6 ..
500	273 ..	— 6 0/0 69 j. oct.	276 50	278 50	+ 2 ..
500	258 50	— 6 0/0 73 j. oct.	260 ..	263 ..	+ 3 ..

Rien de nouveau relativement à la double négociation entamée à Constantinople au sujet des attributions de la Banque ottomane et du nouveau mode de fonctionnement de cette institution et du placement du solde de l'emprunt de 1873. La seconde question paraît tenir à la première ou est au moins dans l'intention de ses contractants, présumée devoir lui céder le pas, et l'autre suit des délais administratifs dont, de loin, il est difficile d'apprécier la durée probable, mais qui attestent peu de clarté dans les contrats intervenus et des ennuis possibles dans leur mise à exécution. En attendant un peu de lumière de ce côté, signalons de la fermeté sur les fonds égyptiens, italiens, russes et au-

trichiens. Le 6 0/0 péruvien est faible par suite de discussions relatives aux garanties qu'offre ce pays à ses créanciers. Le crédit d'un pays, comme la femme de César, ne veut pas être soupçonné, et le Pérou, qui semble en mesure de faire face à ses engagements actuels est administré de façon à motiver des controverses qui lui nuisent. Il a trop forcé la note par ses appels réitérés au crédit depuis quelques années.

Voici, à une semaine de distance, les cours des obligations des principales sociétés par actions :

Pair	10 déc.		17 déc.	23 déc.	Variat
1000	930 ..	Créd. fonc. 3 0/0 52 j. novembre	960 ..	... ..	... ..
500	486 25	— 4 0/0 — j. novembre	490 ..	486 25	— 3 75
100	95 ..	— 4 0/0 — j. novembre	97 ..	96 ..	— 1 ..
500	480 ..	— 3 0/0 — j. novembre	477 50	467 50	— 10 ..
100	91 25	— 3 0/0 — j. novembre	90 50	91 ..	+ .. 50
500	477 50	— 4 0/0 63 j. novembre	477 50	466 ..	— 11 50
500	378 ..	— 3 0/0 comm. j. nov.	380 ..	380 ..	... ..
100	73 75	— 3 0/0 — j. nov.	74 50	74 50	... ..
300	278 ..	— 5 0/0 départ. juill.	285 ..	283 ..	— 2 ..
500	497 50	Créd. fonc. colon. 5 0/0 61 j. août	... ..	497 50	... ..
600	350 ..	— 5 0/0 65 j. août	345 ..	345 ..	... ..
150	111 25	Soc. gén. Algér. 4 0/0 67 j. août	112 ..	115 ..	+ 3 ..
500	440 ..	— 5 0/0 66 j. déc.	442 50	455 ..	+ 12 50
500	421 50	Créd. fonc. russe 5 0/0 j. juill.	422 50	423 ..	+ .. 50
500	264 ..	Ch. Charentes 3 0/0 j. oct.	265 ..	265 ..	... ..
500	263 75	— Dombes 3 0/0 j. oct.	... ..	... ..	... ..
650	467 50	— Est 5 0/0 j. décembre	470 ..	470 ..	... ..
500	287 ..	— — 3 0/0 j. décembre	287 50	287 ..	— .. 50
500	296 ..	— Lyon 3 0/0 55 j. oct.	298 50	298 ..	— .. 50
500	302 50	— Bourbonnais 3 0/0 j. juill.	305 ..	301 25	— 3 75
500	295 ..	— Dauph. 3 0/0 j. juill.	298 75	298 ..	— .. 75
500	296 25	— Genève 3 0/0 55 j. juil.	300 ..	295 ..	— 5 ..
500	292 50	— — 3 0/0 57 j. juil.	293 75	291 25	— 2 50
625	500 ..	— Médit. 4 0/0 j. oct.	500 ..	500 ..	... ..
500	305 ..	— — 3 0/0 j. juill.	306 ..	304 50	— 1 50
500	299 50	— Fusion 3 0/0 anc. j. juill.	297 ..	299 25	+ 2 25
500	288 25	— — 3 0/0 66 j. oct.	290 ..	290 ..	... ..
625	475 ..	— Rhône-Loire 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	... ..
500	295 ..	— — 3 0/0 j. juill.	296 25	... ..	... ..
500	287 ..	— Vict.-Emm. 3 0/0 62 j. oct.	290 ..	289 ..	— 1 ..
500	297 50	— Midi 3 0/0 j. juill.	297 ..	298 ..	+ 1 ..
500	304 75	— Nord 3 0/0 j. juill.	304 50	304 50	... ..
500	267 50	— Nord-Est 3 0/0 j. oct.	268 75	268 ..	— .. 75
500	301 75	— Orléans 3 0/0 j. juill.	303 ..	301 50	— 1 50
500	298 ..	— Gr.-Cent. 3 0/0 55 j. juil.	300 ..	298 ..	— 2 ..
500	294 ..	— Ouest 3 0/0 j. juill.	294 50	294 75	+ .. 25
500	248 ..	— Vendée 3 0/0 j. oct.	247 ..	248 ..	+ 1 ..
500	316 ..	Ch. Autrich. 3 0/0 anc. j. sept.	316 ..	316 50	+ .. 50
500	307 50	— — 3 0/0 nouv. j. sept.	308 ..	308 50	+ .. 50
500	251 ..	— Lombards 3 0/0 anc. j. oct.	250 75	250 75	... ..
500	247 ..	— — 3 0/0 nouv. j. oct.	246 75	247 ..	+ .. 25
500	201 ..	— Nord-Espagne prior. j. oct.	202 ..	202 ..	... ..
500	195 ..	— — rev. var. j. oct. 72.	190 ..	195 ..	+ 5 ..
500	136 ..	— Pamp.-Barcel. j. oct. 72.	133 ..	127 50	— 5 50
500	242 50	— Portug. 3 0/0 j. juill. 70.	243 ..	242 50	— .. 50
500	217 50	— Madrid-Sarag. 3 0/0 j. juill.	217 75	217 75	... ..
500	458 75	Omnibus de Paris 5 0/0 j. juill.	460 ..	457 50	— 2 50
500	333 75	Tramways-N. Paris 6 0/0 j. oct.	335 ..	334 ..	— 1 ..
500	502 50	Mess. marit. 6 0/0 j. oct.	505 ..	500 ..	— 5 ..
500	457 50	— 5 0/0 j. oct.	... ..	... ..	... ..
500	419 ..	Cie transatl. 5 0/0 j. juill.	417 ..	420 ..	+ 3 ..
500	490 ..	Canal Suez 5 0/0 j. oct.	487 50	486 25	— 1 25
125	123 ..	— Bons trent. 8 0/0 j. sept.	124 50	124 ..	— .. 50
450	395 ..	Cail et Ce, 25 fr. j. oct.	395 ..	395 ..	... ..
450	402 ..	Fives-Lille 24 fr. j. juill.	405 ..	405 ..	... ..
500	265 ..	Docks Marseille 3 0/0 j. juill.	... ..	... ..	... ..
500	470 ..	Gaz parisien 5 0/0 j. juill.	470 ..	475 ..	+ 5 ..
500	282 50	Cie gle Eaux 3 0/0 j. oct.	285 ..	... ..	... ..
500	450 ..	— 5 0/0 j. nov.	435 ..	440 ..	+ 5 ..
625	435 ..	Salines de l'Est 4 0/0 j. juill.	... ..	... ..	... ..

Un peu de faiblesse s'est produit cette semaine sur les obligations de chemins de fer français. Il faut, à nos yeux, en trouver la cause dans le fait que nous signalions plus haut en parlant du ralentissement des achats faits par les receveurs généraux ponr la province ; la nécessité à la fin de l'année, époque de liquidation commerciale, de renforcer les fonds de roulement. On sait combien cette sorte de capitaux a recherché, pour la partie disponible, les obligations de chemins de fer garanties par l'Etat.

Voici, à une semaine de distance les cours des actions des principales institutions de crédit :

Pair	10 déc.		17 déc.	23 déc.	Variat.
1000	3940 ..	Banque de France, j. juill.	3895 ..	3895 ..	... ..
1000	1155 ..	B. de Paris et des P.-B., ex-c. 4.	1153 75	1145 ..	— 8 75
625	547 50	Compt. d'Esc. de Paris, j. aout.	550 ..	552 50	+ 2 50
500	485 ..	Crédit agricole, j. juill.	466 25	460 ..	— 6 25
500	860 ..	Créd. fonc. de France, j. juill.	850 ..	850 ..	... ..
500	381 25	Soc. gén. algérienne, j. nov. 73.	385 ..	380 ..	+ 5 ..
500	681 25	Cr. indust. et comm., j. nov.	680 ..	672 50	— 7 50
500	740 ..	Cr. lyonnais, j. 15 juill.	732 50	735 ..	+ 2 50
500	345 ..	Cr. mobilier, j. juill. 73.	351 25	350 ..	— 1 25
500	575 ..	Soc. dép. et comptes cour., j. nov.	575 ..	575 ..	... ..
500	537 50	Soc. génér., j. oct.	537 50	537 50	... ..
500	558 75	B. Fr.-Egyptienne, j. 15 mars	567 50	562 50	— 5 ..
500	510 ..	Banque Fr.-Italienne, j. juill.	510 ..	507 50	— 2 50
100	141 25	Sous-Compt. des Entrep., j. juill.	145 ..	136 25	— 8 75
500	693 75	Banque ottomane, j. juill.	690 ..	685 ..	— 5 ..
500	547 50	Cr. fonc. autrich., j. juill 73.	546 25	545 ..	— 1 25
500	667 50	Cr. mob. espagn., j. juill.	677 50	670 ..	— 7 50

A part le Comptoir d'escompte, la Société générale algérienne et le Crédit lyonnais, les actions des institutions de crédit ont été généralement faibles. Elles occupent d'ailleurs très-peu la spéculation en ce moment, et le comptant leur préfère la rente et les obligations avec garantie d'Etat.

Le Sous-Comptoir des entrepreneurs a tenu le 14 décembre son assemblée générale annuelle. On y a voté la répartition d'un dividende de 10 francs pour l'exercice annuel expirant le 31 octobre 1874. Les deux années antérieures avaient produit 15 francs chacune. Cette fois encore aurait-on pu, peut-être, répartir 15 francs, mais par prudence on a cru devoir limiter à 10 francs le revenu de l'action. Le Crédit foncier, dans l'orbite duquel gravite cette Société, aurait-eu, paraît-il, moins de confiance en elle si elle n'avait continué à grossir ses réserves. Cette mesure semble prudente et louable à la condition que lesdites réserves soient liquidées et non immobilisées.

Voici, à une semaine de distance, les cours des actions des principales compagnies de chemin de fer français et étrangers.

Pair	10 décemb.		17 déc.	23 déc.	Variat.
500	512 50	Est j. novembre	511 25	511 25	... ..
»	195 ..	— Act. de jouissance	175 ..	185 ..	+ 10 ..
500	885 ..	Lyon j. novembre	882 50	880 ..	— 2 50
500	651 25	Midi j. juill.	658 75	658 75	... ..
»	640 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	... ..
400	1092 50	Nord j. juill.	1088 75	1095 ..	+ 6 25
»	690 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	... ..
500	862 50	Orléans j. oct.	865 ..	866 25	+ 1 25
»	567 50	— Act. de jouissance	567 50	570 ..	+ 2 50
500	556 25	Ouest j. oct.	557 50	561 25	+ 3 75
»	247 50	— Act. de jouissance	... ..	248 75	... ..
500	333 75	Charentes j. aout	335 ..	335 ..	... ..
500	905 ..	Vendée j. juill.	... ..	872 50	... ..
500	340 ..	Nord-Est (capital) j. juill.	342 50	340 ..	— 2 50
500	698 75	Chemins autrich. j. juill.	693 75	693 75	... ..
»	270 ..	— Act. de jouissance	... ..	... ..	... ..
500	295 ..	— Lombards j. novembre	288 75	286 25	— 2 50
500	340 ..	Nord-Ouest-Autriche j. juill.	340 ..	342 50	+ 2 50
500	255 ..	Nord-Espagne j. janv. 65. Est.	237 50	235 ..	— 2 50
500	135 ..	Pamp.-Barcelone j. juill. 66.	135 ..	133 75	— 2 25
500	206 25	Portugais j. janv. 66	200 ..	197 50	— 2 50
500	252 50	Madrid-Sarag. j. juill.	247 50	245 ..	— 2 50

Le courant des affaires s'est légèrement détourné des actions de chemins de fer cette semaine. La spéculation sommeille et le comptant donne peu, les capitaux étant momentanément occupés ailleurs qu'à la Bourse.

Nous comparions à cette même place, il y a huit jours, les recettes brutes des chemins de fer français pendant les neuf premiers mois des deux années 1874 et 1873; nous ferons aujourd'hui la comparaison des mêmes périodes respectives pour les années 1874 et 1869. Il n'est pas, en effet, sans intérêt de mesurer les faits actuels à ceux du même ordre de la dernière année normale qui a précédé la guerre.

A l'encontre de ce que nous avons signalé, en rapprochant 1874 de 1873, il y a presque partout progression de 1874 sur 1869. A part l'Orléans à l'ancien réseau, l'Ouest et le Lyon au nouveau, et quelques lignes appartenant aux petites compagnies (Charentes, Vendée, Vitré à Fougères, etc.), l'amélioration est générale et sensible sur quelques lignes, le Midi particulièrement.

Disons qu'au 30 septembre 1869 il n'y avait que 16,511 kilomètres en exploitation et qu'au 30 septembre 1874 il y en a 18,878, soit 2,367 de plus, ce qui est beaucoup, surtout si l'on se rappelle que, en 1869, il y avait 516 kilomètres, cédés actuellement à l'Allemagne, ce qui fait que l'augmentation en longueur est effectivement 2,883 kilomètres. On comprend l'influence qu'a dû exercer sur les recettes cette augmentation du réseau en activité; la France est assez peuplée et assez riche pour que l'on en soit arrivé à voir les lignes nouvelles faciliter plutôt les débouchés aux anciennes que leur enlever leurs éléments de recettes, leur clientèle.

Il ne faut cependant pas que les actionnaires des chemins de fer français se fassent trop d'illusion ; l'augmentation des recettes brutes en 1874 sur 1869 est due plus à la petite vitesse qu'à la grande; or, on sait que cette dernière coûte moins, comme frais d'exploitation, que l'autre; c'est ce que nous avons eu l'occasion de signaler déjà à plusieurs reprises. L'augmentation en recettes brutes se réduit donc considérablement, si elle ne s'annule pas, en recettes

nettes. Mais le temps rectifiera cette tendance surtout si la tranquillité reste dans les esprits et si les affaires gagnent du terrain sur la politique.

COMPAGNIES et RÉSEAUX	LONGUEUR totale exploitée au 30 sept. 1874	1869	RECETTES brutes kilométriques 1874	1869	DIFFÉRENCES de 1874 sur 1869 par kil.	%
ANCIEN RÉSEAU.	Kil.	kil.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Nord	1.150	1.066	65.911	58.379	+ 7.532	+ 12.90
Est	519	977	54.724	47.449	+ 7.275	+ 15.33
Ouest	900	900	54.648	50.426	+ 4.222	+ 8.37
Orléans	2.017	2.017	31.943	32.338	— 395	— 1.22
Paris-Lyon-Méditerranée	3.815	3.594	50.954	43.328	+ 7.626	+ 17.60
Bességes à Alais	32	32	43.840	35.474	+ 8.366	+ 23.58
Midi	796	796	44.099	32.714	+11.385	+ 34.80
Ceinture (rive droite)	20	20	154650	137790	+16.860	+ 12.24
	9.249	9.402	48.848	43.059	+ 5.789	+ 13.44
NOUVEAU RÉSEAU.						
Nord	467	368	17.702	17.619	+ 83	+ 0.47
Est	1.722	1.780	21.669	20.399	+ 1.270	+ 6.23
Ouest	1.649	1.315	13.789	14.398	— 609	— 4.23
Orléans	2.136	1.714	12.957	12.205	+ 752	+ 6.16
Paris-Lyon-Méditerranée	1.039	419	10.542	12.133	— 1.591	— 13.11
Midi	1.138	949	12.530	9.365	+ 3.165	+ 33.80
	8.151	6.545	14.902	14.746	+ 156	+ 1.06
RÉSEAU SPÉCIAL.						
Nord	13	»	887	»	»	»
Lyon-Rhône au Mont-Cenis	143	116	26.305	13.134	+13.171	+100.28
	156	116	25.955	13.134	+12.821	+ 97.62
COMPAGNIES DIVERSES.						
Charentes	347	131	8.692	11.241	— 2.549	— 22.68
Nord-Est	107	»	4.836	»	»	»
Orléans à Châlons-s.-Marne	157	»	3.481	»	»	»
Vendée	197	36	4.144	4.940	— 796	— 16.11
Dombes et Sud-Est	58	58	7.704	7.505	+ 199	+ 2.65
Bressuire à Poitiers	12	»	»	»	»	»
Médoc	93	31	7.529	5.582	+ 1.947	+ 34.88
Vitré à Fougères	81	37	3.989	4.236	— 247	— 5.83
Valenciennes à Lille	44	»	14.119	»	»	»
Epinac à Velars	27	29	7.111	8.345	— 1.234	— 14.79
Lille à Béthune, etc	50	45	13.367	10.466	+ 2.901	+ 27.72
Perpignan à Prades	26	22	10.366	4.627	+ 5.739	+124.03
Somain à Anzin, etc	38	19	63.369	37.063	+26.306	+ 70.98
Lagny à Villeneuve-le-C. etc.	12	»	2.042	»	»	»
Saint-Dizier à Vassy	22	22	14.744	4.445	+10.299	+231.70
Chauny à Saint-Gobain	15	15	10.299	9.608	+ 691	+ 7.19
Hazebrouck à la front. belge	14	»	3.574	»	»	»
Dunkerque à la front. belge	16	»	6.992	»	»	»
La Croix-Rousse à Sathonay	7	7	14.118	18.030	— 3.912	— 21.70
Enghien à Montmorency	3	3	38.817	35.074	+ 3.743	+ 10.67
Armentières à la front. belge	3	»	8.676	»	»	»
	1.322	448	8.365	9.893	— 1.528	— 15.45
RÉCAPITULATION.						
Ancien réseau	9.249	9.402	48.848	43.059	+ 5.789	+ 13.44
Nouveau réseau	8.151	6.545	14.902	14.746	+ 156	+ 1.06
Réseau spécial	156	116	25.955	13.134	+12.821	+ 97.62
Compagnies diverses	1.322	448	8.365	9.893	— 1.528	— 15.45
Ensemble	18.878	16.511	31.371	30.801	+ 570	+ 1.85

Voici, enfin, à une semaine de distance, les cours des actions de sociétés diverses :

Pair	10 déc.		17 déc.	23 déc.	Variat.
		Transports par terre :			
500	298 75	Voit. à Paris, j. juill.	300 ..	306 25	+ 6 25
»	40 ..	— act. de jouissance	35 ..	.... ..	.. .. ..
500	687 50	Omnib. de Paris, j. juill.	690 ..	690 ..	.. .. ..
»	200 ..	— act. de jouissance	.... ..	200 ..	.. .. ..
		Transports par eau :			
500	210 ..	Comp. transatl., j. 20 avril	206 25	215 ..	+ 8 75
500	570 ..	Messag. marit., j. décembre	568 75	555 ..	— 13 75
		Canaux :			
500	456 25	Canal de Suez, j. janv. 71	457 50	462 50	+ 5 ..
500	448 75	— Délégations, j. janv. 71	445 ..	451 25	+ 6 25
		Charbonnages et Mines :			
500	830 ..	Carmaux, j, nov	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	1540 ..	Mokta-el-Hadid N. lib., j. nov	1505 ..	1520 ..	+ 15 ..
		Sociétés métallurgiques :			
500	980 ..	Cail et Ce, j. juill	975 ..	980 ..	+ 5 ..
500	950 ..	Fives-Lille, j. nov	950 ..	940 ..	— 10 ..
		Sociétés immobilières :			
500	405 ..	Docks de Marseille, j. nov	405 ..	395 ..	— 10 ..
500	340 ..	Entr. Mag. gén. Paris, j. juill	380 ..	372 50	— 7 50
500	335 ..	Cie gén. Marchés, j. juill	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	330 ..	March. du Temple, j. oct	.... ..	.... ..	.. .. ..
		Gaz :			
250	815 ..	Gaz parisien. j. oct	810 ..	845 ..	+ 35 ..
»	550 ..	— — act. de jouissance	560 ..	560 ..	.. .. ..
600	591 25	— de Marseille, j. oct	.... ..	.... ..	.. .. ..
		Filatures :			
500	470 ..	Compt. de l'Ind. linière, j. 15 oct	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	410 ..	Maberly (Somme), j. sept	.... ..	.... ..	.. .. ..
		Divers :			
250	415 ..	Cie gén. Eaux, j. juill	415 ..	415 ..	.. .. ..
530	850 ..	Eaux de Vichy, j. sept	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	220 ..	Salines de l'Est, j. 15 avril	220 ..	235 ..	+ 15 ..
500	581 25	Allumettes chimiques, j. janv	582 50	577 50	— 5 ..

BOURSES DÉPARTEMENTALES (*valeurs locales*).

Pair	9 déc.	LILLE.	16 déc.	22 déc.	Variat.
500	1512 ..	Gaz Wazemmes, j. 15 avril	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	25000 ..	Charb. Aniches, j. oct	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	775 ..	— Auchy-au-Bois	775 ..	775 ..	.. .. ..
»	761 25	— Azincourt, j. août 65	770 ..	.... ..	.. .. ..
—	11900 ..	— Bruay, j. 15 aout	.... ..	11535 ..	.. .. ..
—	2295 ..	— Bully-Grenay, j. 15 nov	2282 50	2300 ..	+ 17 50
—	2625 ..	— Carvin, j. 15 août	2625 ..	2620 ..	— 5 ..
300	36600 ..	— Courrières, j. 30 sept.	.... ..	.... ..	.. .. ..
1000	530 ..	— Campagnac, j. juill	520 ..	510 ..	— 10 ..
»	6845 ..	— Douchy, j. oct	6845 ..	6845 ..	.. .. ..
—	240 ..	— Cie douaisienne	240 ..	260 ..	+ 20 ..
—	13690 ..	— Dourges, j. mai	.... ..	14500 ..	.. .. ..
—	5800 ..	— Escarpelle, j. 20 août.	5800 ..	.... ..	.. .. ..
2500	4315 ..	— Epinac, j. 5 décembre.	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2505 ..	— Ferfay, j. janv	2475 ..	2625 ..	+150 ..
—	33400 ..	— Lens, j. oct	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	9950 ..	— Lievin	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	465 ..	— Lys supérieure	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	2700 ..	— Meurchin, j. 15 août	2850 ..	2835 ..	— 15 ..
—	23000 ..	— Marles	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	725 ..	— Rety, Ferques, Harding.	850 ..	920 ..	+ 70 ..
—	1337 50	— Thivencelles-Fresnes	1360 ..	1435 ..	+ 75 ..
—	1600 ..	— Vendin, j. juill	.... ..	.... ..	.. .. ..
—	26800 ..	— Vicoigne-Nœux, j. 15 nov	26500 ..	25700 ..	—800 ..
1000	2650 ..	Forges Biache-Saint-Vaast	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	275 ..	— Denain-Anzin	276 25	.... ..	.. .. ..
500	455 ..	Crédit du Nord, j. nov	455 ..	455 ..	.. .. ..
500	585 ..	Caisse de Lille, j. juill	.... ..	.... ..	.. .. ..
5 00	515 ..	Caisse de Roubaix, j. juill	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	635 ..	Caisse Perot et Cie, j. 10 juill.	.... ..	.... ..	.. .. ..

Pair	9 déc.	LYON.	16 déc.	22 déc.	Variat.
»	460 ..	Forges Terre-Noire, j. juin	460 ..	465 ..	+ 5 ..
»	1105 ..	— Horme, j. déc	1100 ..	1105 ..	+ 5 ..
500	630 ..	— Pont-Evêque, j. juill	630 ..	623 75	— 6 25
300	795 ..	— Creusot, j. juin	755 ..	800 ..	+ 45 ..
500	380 ..	— Mar. et chem. fer, j. juin	373 75	358 75	— 15 ..
»	697 50	— Fourchambault, j. oct.	705 ..	750 ..	+ 45 ..
»	1000 ..	— Commentry, j. sept.	1000 ..	1005 ..	+ 5 ..
500	550 ..	— Firminy, j. nov	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	510 ..	— Saint-Etienne, j. nov.	510 ..	510 ..	.. .. ..
»	312 50	Charb. Loire, j. oct	324 ..	323 ..	— 1 ..
»	587 50	— Montrambert, j. oct	597 50	622 50	+ 25 ..
»	323 ..	— Saint-Etienne, j. oct	335 ..	335 ..	.. .. ..
»	89 50	— Rive-de-Gier, j. oct	93 ..	90 50	— 2 50
»	1680 ..	— Roche-Molière, j. sept.	1680 ..	1655 ..	— 25 ..
»	2400 ..	Gaz Lyon, j. nov.	2450 ..	2452 50	+ 2 50
»	1725 ..	— la Guillotière j. nov.	1730 ..	.... ..	.. .. ..
500	593 75	Bateaux-Omnibus, j. oct	.... ..	.... ..	.. .. ..
»	565 ..	Omnium, j. oct.	.... ..	.... ..	.. .. ..
500	575 ..	Société lyonn. de créd., j nov	573 75	.... ..	.. .. ..
500	558 75	Rue de Lyon (impér.), j. oct	.... ..	560 ..	.. .. ..
500	555 ..	Verr. Loire-Rhône, j. nov	537 50	537 50	.. .. ..
500	410 ..	Croix-Rousse (ch. fer), j. juill	410 ..	.... ..	.. .. ..
500	570 ..	Dombes (S.-E.) (ch. fer) j. juill.	570 ..	570 ..	.. .. ..

Pair	9 déc.	MARSEILLE.	16 déc.	22 déc.	Variat.
»	610 ..	Forg. Méditerr., j. nov	610 ..	610 ..	.. .. ..
500	492 50	Nav. Fraissinet et Cie, j. juill.	501 25	503 75	+ 2 50
500	475 ..	— Tr. mar. (Soc. gén.) j nov	470 ..	470 ..	.. .. ..
500	680 ..	— Mixte, j. oct.	685 ..	687 50	+ 2 50
»	1640 ..	Charb. Grand'Combe, j. juin	.... ..	1680 ..	.. .. ..
500	280 ..	— Bouches-du-Rhône, j. juill.	.... ..	280 ..	.. .. ..
500	345 ..	Raffin. Méditerr., j. 15 sept.	345 ..	340 ..	— 5 ..
500	650 ..	— S.-Louis, j. 15 sept	.... ..	675 ..	.. .. ..
500	620 ..	Salins-Midi, j. juill	.... ..	620 ..	.. .. ..
500	1445 ..	Banq. Algérie, j. 31 octobre	1455 ..	1455 ..	.. .. ..
500	525 ..	Soc. mars. de créd., j. sept.	530 ..	535 ..	+ 5 ..

La Compagnie générale des eaux a tenu, le 14 décembre, une assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires à l'effet de se transformer de société anonyme ancienne en société anonyme libre et en même temps de modifier la forme de son capital social qui désormais, au lieu d'être composé de 80,000 actions de 250 francs, sera composé de 40,000 actions de 500 francs, par la réunion de deux actions actuelles en une nouvelle. Nous ne saisissons pas clairement le motif de cette transformation, sans action directe d'ailleurs sur l'administration de la Compagnie. Le cours de ces actions est actuellement supérieur à 400 fr.; avant 1870 il atteignait presque 600 francs; c'est éloigner sans motif les petits capitaux que de faire des titres qui vaudront 8 à 900 francs s'ils ne reviennent pas à 11 ou 1,200 francs comme avant la guerre. D'ordinaire, c'est l'inverse qui se pratique, s'il y a lieu, et on s'en est trouvé généralement bien. La même réunion a voté l'émission de 10,000 nouvelles obligations 5 0/0 au même type que celles existant déjà.

Cette société exploite en régie intéressée les eaux de Paris, et a de plus la concession des eaux de la nouvelle banlieue de la capitale, ainsi que de celle des villes de Lyon, Nantes et Nice. Voici depuis le 1er janvier 1861, c'est-à-dire depuis que les limites de Paris ont été reportées aux fortifications, les recettes brutes obtenues pour ces différentes concessions. On reconnaîtra à leur aspect les conditions de sécurité qu'offrent les titres de cette Compagnie que nous n'hésitons pas, comme industrie à l'abri des crises et des révolutions,

à mettre au rang des chemins de fer et des entreprises d'éclairage au gaz.

ANNÉES	RECETTES BRUTES						DÉPENSES d'exploitation proprement dites	Rapport des dép. aux recet.
	PARIS	BANLIEUE de PARIS	LYON	NANTES	NICE	ENSEMBLE avec les diverses		
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	%
1861	1.560.295	»	619.902	137.595	»	2355.641	653.240	27.73
1862	1.632.710	»	665.141	146.176	»	2458.863	646.606	26.29
1863	1.755.000	»	689.487	151.562	»	2604.457	662.430	25.43
1864	1.824.821	»	654.326	156.111	»	2648.094	670.696	25.32
1865	1.877.258	»	714.456	158.689	»	2767.648	679.406	24.55
1866	1.940.228	»	772.083	162.309	»	2884.146	688.043	23.89
1867	2.006.586	»	816.914	166.425	»	2994.886	715.547	23.89
1868	2.053.126	158.512	869.014	170.776	»	3260 828	776.323	23.87
1869	2.082.267	178.435	946.277	194.694	115.343	3568 955	821.431	23.01
1870	1.779.250	672.433	970.974	194.510	128.245	3745.412	1060.684	28.31
1871	1.829.026	729.608	1009.123	203.177	141.079	4023.495	1079.184	26.82
1872	2.050.600	1013.569	1069.496	210.727	165.196	4620.183	1203.529	26.03
1873	1.960.600	1145.119	1137.677	221.088	196.702	4756.212	1305.769	26.84

La Compagnie des mines et fonderies de Santander et de Quiros a tenu son assemblée générale le 19 novembre écoulé. La répartition votée pour l'exercice 1873 74 a été de 55 francs, dont 27 fr. 50 payables le 15 juin 1875 et 27 fr. 50 le 15 décembre suivant. A ce sujet, rectifions la date, donnée par nous il y a huit jours, de l'exercice auquel se réfère la répartition effectuée le 15 décembre courant. Ce n'est pas l'exercice 1873-74, mais l'exercice 1872-73 qui a donné 60 francs, dont 30 francs (seconde moitié) viennent d'être payés. L'exercice 1871-72 avait procuré aux actions un revenu de 50 francs.

La Banque de l'Algérie a tenu, le 28 novembre dernier, son Assemblée générale annuelle. La répartition pour l'exercice 1873-74 y a été fixée à 80 francs, dont 40 francs déjà payés, le 31 octobre dernier, et 40 francs qui seront réglés le 30 avril prochain.

COURS DES CHANGES

Escompt à l'étranger	PLACES étrangères	Nature du change	PARIS SUR LES places étrangères 23 DÉCEMBRE	TAUX DE compensat	PLACES ETRANGERES sur Paris. TERME du change	COTE
	VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.					
3 ½ %	Amsterdam..	long.	210 ⅛ à 210 ¼	et 4 %	cts jours	56 3/8
	»	court	210 à 210 ⅛	et 4 %	—	—
4 %	Hambourg	long.	121 ⅛ à 121 ¼	et 4 %	3 mois	81 45
	»	court	121 ¼ à 121 ⅜	et 4 %	—	—
6 %	Berlin....	long.	363 ½ à 364 ¾	et 4 %	8 jours	81 5/12
	»	court	364 à 364 ½	et 4 %	—	
5 %	Francfort.	long.	207 ⅝ à 207 ¾	et 4 %	8 jours	95 1/8
	»	court	207 ⅝ à 208	et 4 %	—	—
5 %	Trieste...	long.	220 à 221	et 4 %	3 mois	44 25
	»	court	221 ½ à 222	et 4 %	—	—
4 ½ %	Vienne...	long.	220 ½ à 221 ½	et 4 %	3 mois	44 25
	»	court	221 ½ à 222	et 4 %	—	—
6 %	Barcelone.	long.	508 à 509	et 4 %	—	—
	»	court	510 à 512	et 4 %	—	—
7 %	Cadix....	long.	502 à ...	et 4 %	—	—
	»	court	503 à 505	et 4 %	—	—
6 %	Madrid...	long.	499 à 500	et 4 %	8 jours	..5 08
	»	court	501 à 502	et 4 %	—	—
7 %	Lisbonne.	long.	552 à 553	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
7 %	Porto.....	long.	553 à 554	et 4 %	—	—
	»	court	554 à 555	et 4 %	—	—
5 %	St-Pétersbourg	long.	342 à 343	et 4 %	3 mois	3 50 1/8
	»	court	342 à 343 ½	et 4 %	—	—
	New-York.	long.	455 à 465	et 4 %	60 j. vue	5 15
	»	court	465 à 470	et 4 %	—	—
	VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.					
[illegible] %	Londres...	long.	25 22 à 25 26	moins 6%	3 mois	25 47
	»	court	25 17½ à 25 20	moins 6%	—	—
4 ½ %	Belgique..	long.	pair à 1/16 p.	moins 4½	cts jours	100
	»	court	1/16 à	moins 4½	—	—
5 %	Italie.....	long.	9 5/16 à 9 ¾	moins 5%	vue	110 80
	»	court	9 ⅝ à 9 ⅞	moins 5%	—	—
5 %	Italie (or).	long.	— ¼ à . ⅜	moins 5%	—	—
	»	court	— ¼ à .. —	moins 5%	—	—
5 %	Rome....	long.	9 ⅝ à 9 ¾	moins 5%	—	—
	»	court	9 ⅝ à 9 ⅞	moins 5%	—	—
4 ½ %	Genève ..	long.	pair à perte	moins 5%	cts jours	100 1/16
	»	court	pair à perte	moins 5%	—	—

CHANGES. — L'Amsterdam a été toute la semaine très-demandé ; les autres devises ont été fermes, mais avec moins d'affaires. Le Londres, un peu faible. Le papier sur l'Allemagne dépassant le 1er janvier ne se traite plus qu'en reichmarks.

Jeudi, 24 décembre. — Bourse moyenne. Nos fonds se tiennent bien ; il en est de même du 5 0/0 italien. Les recettes générales font acheter 42,000 fr. de 5 0/0 et 8,000 fr. de 3 0/0. Changes sans variations.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

	23 DÉCEMBRE
Or en barre à 1000/1000. Le kil. 3.434 fr. 44 c. . .	Pair.
Or, (pièces de 20 fr.).	Pair.
Argent en barre à 1000/1000. Le kil. 218 fr. 89 c. .	35 à 40 ‰ —
Argent (pièces de 5 fr.).	2 perte à ‰ —
Quadruples espagnols.	82 50 à 83 ..
d° colombiens et mexicains	80 50 à 81 50
Ducats de Hollande et d'Autriche.	11 65 à 11 80
Piastres à col. Ferdinand.	5 25 à 5 50
d° mexicaines.	5 20 à 5 50
Souverains anglais.	25 07 à 25 10
Banknotes.	25 10 à 25 12
Aigles d'Amérique (5 dollars).	25 75 à 25 85
Dollar.	5 10 à «

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

La librairie Hachette vient de publier une foule de beaux livres que nous signalerons rapidement à nos lecteurs, en regrettant de ne pouvoir leur consacrer plus d'espace : il en est qui mériteraient de longs articles. Ainsi, voici d'abord l'*Inde des Rajahs* de M. Rousselet (un vol. in 4°), voyage dans l'Inde centrale, pays presque inconnu des Européens et pourtant plein de merveilles que trois cents magnifiques gravures font revivre à nos yeux. Ce volume fait partie de la belle collection dans laquelle ont déjà paru le *Japon*, d'Aimé Humbert, le *Voyage dans l'Amérique du Sud*, de Paul Marcoy, le *Voyage d'exploration en Indo-Chine*, de Francis Garnier, l'*Espagne*, de Charles Davilliers, et *Rome*, de Francis Wey, dont une troisième édition est publiée en ce moment. L'*Histoire de France racontée à mes petits enfants*, par M. Guizot (4 vol. in-8°), qui compte déjà quatre volumes et dont le cinquième et dernier paraîtra l'année prochaine, mérite de figurer à côté de ces beaux ouvrages, soit par l'intérêt du texte, soit par la beauté des illustrations. Ce récit, fait par le grand historien aux derniers jours de sa glorieuse carrière, a pris place au rang de ses œuvres les plus remarquables. De l'histoire passons aux voyages et aux expéditions scientifiques. C'est d'abord le *Tour du Monde* (2 vol. in-4°, 1874), livre qui convient par excellence à l'humeur vagabonde et inquiète de notre génération. Cette quatorzième année, qui contient les expéditions les plus récentes, est pleine de variété et d'intérêt. Ce n'est pas seulement sur terre que les savants poussent leurs investigations, ils vont sonder les profondeurs de l'Océan et interroger les espaces célestes. Dans les *Abîmes de la Mer* (1 vol. in-8° avec 94 grav.), le Dr Wyville Thomson décrit les vallées et les montagnes sous-marines, qu'il a mesurées avec une exactitude presque mathématique, et dont il nous détaille la faune et la flore. M. Amédée Guillemin, le savant auteur du *Ciel*, des *Phénomènes de la physique* et des *Applications de la physique*, publie un beau volume sur les *Comètes* (1 vol. in-8° avec 80 grav.) : il y étudie en astronome les lois, les manifestations de ces astres errants, et les décrit en écrivain ingénieux et spirituel. Enfin pour tout ce qui a trait à la vulgarisation de la science, nous avons les beaux ouvrages de M. Louis Figuier restés classiques en ce genre. Il nous suffira de citer la *Terre avant le déluge*, les *Mammifères*, l'*Homme primitif*, les *Races humaines*, et les *Savants illustres*, pour rappeler ces ouvrages aussi amusants qu'instructifs et qui sont dans toutes les bibliothèques.

Quant à la jeunesse, à l'adolescence, elle n'a pas été oubliée, et nous avons déjà signalé d'une manière toute spéciale le splendide recueil que lui a consacré la maison Hachette : c'est le *Journal de la jeunesse*. C'est lui qui a publié *la Terre de servitude* (1 vol. in-8° avec 15 grav.), récit dramatique des rives africaines, par Henry Stanley, auteur de *Comment j'ai retrouvé Livingstone*. C'est dans ses colonnes qu'ont paru *Nous autres* (1 vol. in-8° avec 182 grav.), par M. J. Girardin, ouvrage qui n'est pas inférieur aux *Braves gens*, tout récemment couronné par l'Académie française ; la *Fille de Carilès* (1 vol. in-8° avec 96 grav.), intéressant récit de Mme Colomb. Ces trois ouvrages font partie d'une nouvelle collection in-8°, à l'usage de la jeunesse, qui a obtenu le plus vif succès. Enfin, il ne faut pas oublier la perle du recueil, la *Fille aux pieds nus* (1 vol. in-8° avec 75 grav.), délicieuse pastorale d'Auerbach, traduite par Gourdault, et qui méritait bien les honneurs d'une édition de luxe.

Que dire que l'on ne sache déjà de cette *Bibliothèque des Merveilles*, encyclopédie illustrée du dix-neuvième siècle, qui se trouve dans toutes les mains, sinon qu'elle vient de s'enrichir de quatre nouveaux volumes : *le Fer*, par Garnier ; *les Fossiles*, par Tissandier ; *les Merveilles du dévouement*, par Michel Masson ; l'*Instinct maternel des animaux*, par Ernest Menault. Et la *Bibliothèque rose* illustrée, qui ne la connaît, qui n'a lu ces pages charmantes écrites par tant d'écrivains de talent, qui se sont mis à la portée des jeunes intelligences ? Quant aux tout petits lecteurs, à ceux chez qui les idées n'arrivent encore que sous forme de sensations, voici pour eux le *Magasin des petits enfants* (Albums in-4° et in-8°) avec ses couleurs brillantes, ses personnages fantastiques qui vont leur arracher des cris de joie, et stimuler le sentiment de la curiosité dans ces jeunes imaginations.

La guerre franco-allemande de 1870-71, par M. Amédée Le Faure, est aujourd'hui terminée. La librairie Garnier frères a mis en vente les dernières séries et l'ouvrage complet paraît en deux beaux volumes grand in-8° avec plus de cent portraits, 53 cartes et des gravures d'une incontestable valeur. Rien n'a été négligé pour cette publication d'un réel intérêt. De toutes parts les renseignements ont été adressés à l'auteur, qui a pu s'entourer des documents les plus intéressants (Journaux de marche des différents corps, rapports au ministère de la guerre, dépêches inédites, etc.) L'accueil fait par le public à cet ouvrage, qui laisse si loin derrière lui tous les travaux hâtivement publiés au lendemain même de la guerre, alors qu'il n'était pas encore possible de contrôler les faits, suffit à prouver le mérite de cette vaste étude, fruit de longues et patientes recherches : 4 tirages successifs ont dû être faits et une nouvelle édition corrigée et revue paraît en ce moment. C'est là un ouvrage de bibliothèque que tout le monde voudra posséder, car il s'adresse à tous ceux qui ont souci de la grandeur de notre pays, et qui, à côté du récit exact des faits, veulent des appréciations empreintes de la plus rigoureuse impartialité.

La statistique de la France comparée avec les divers pays de l'Europe, par *Maurice Block*. Ouvrage couronné par l'Institut (Prix de statistique). Deuxième édition, refondue et mise à jour. — Paris, Guillaumin, 1875, 2 forts vol. in-8°.

A une époque de réorganisation politique, administrative et financière comme la nôtre, la *Statistique de la France*, que M. Maurice Block vient de faire paraître, peut être considérée comme une œuvre d'actualité. Si les livres se multipliaient en raison de leur utilité, nous posséderions un grand nombre de statistiques, car la connaissance des faits ainsi recueillis est indispensable aux personnes qui, à un titre quelconque, s'occupent des affaires publiques. Mais un ouvrage de cette nature exige des études spéciales, un travail long et opiniâtre, un soin minutieux, de sorte qu'il en paraît à peine un par génération. La *Statistique* de M. Maurice Block est, du reste, de beaucoup la plus complète qui ait existé ; elle embrasse la population, l'administration, la justice, le culte et l'instruction publique, la bienfaisance, les finances, l'armée, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les voies de communications, etc. Un chapitre spécial très-étendu (p. 434 à 563 du tome II) est consacré à la ville de Paris.

L'ouvrage de M. Maurice Block se distingue par trois innovations heureuses : il ne se borne pas à donner l'état actuel de la France, mais il remonte en arrière, souvent jusqu'au commencement du siècle ; il compare la France à l'étranger ; il résume la législation administrative et s'en sert pour commenter les chiffres. D'ailleurs, l'auteur ne se contente pas de classer les faits dans un ordre logique et de les présenter avec clarté, il en tire les conséquences, et il a pu signaler ainsi plus d'une erreur répandue. C'est, en somme, un de ces ouvrages qui font leur chemin, et qui, une fois connus, ne manquent pas d'acquérir l'autorité qui leur est due. Et cette autorité, il y est fait appel à chaque instant, surtout dans les travaux législatifs. Aussi n'est-il pas inutile de dire que, dans cette nouvelle édition, non-seulement les renseignements sont plus nombreux, plus variés, mieux expliqués, mais encore les chiffres ont été revus avec soin, les proportions calculées de nouveau. Les travailleurs sauront, d'ailleurs, apprécier la valeur de cette œuvre, appelée à rendre de grands services. Nous devons cependant leur signaler d'une manière spéciale un certain nombre d'explications, de déductions ou de solutions nouvelles données par l'auteur, par exemple à propos des causes du célibat, des circonstances qui semblent favoriser le pavillon étranger dans nos ports, etc. Nous appellerons également leur attention sur le tableau de la page 409 du tome 1er, où M. Block a cherché à établir mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent la véritable répartition de l'impôt entre les diverses classes de la société : il y démontre que, proportionnellement et d'une manière absolue, les petits revenus contribuent moins que les riches aux charges de l'Etat. Nous ne pouvons ici entrer dans plus de détails sur cet ouvrage utile, mais nous en avons dit assez pour montrer que c'est une mine inépuisable de renseignements qui doit trouver place dans toutes les bibliothèques.

De la législation des chemins de fer, par *Henri Michelin*.— Paris, imprimerie de Boucquin, in-8°.

Cet ouvrage n'est autre que la thèse soutenue par M. H. Michelin pour le doctorat en droit. Non-seulement le sujet a été traité avec le soin qu'on trouve habituellement dans ces sortes de travaux, mais encore l'auteur y a fait preuve d'une compétence assez rare. Il y a étudié en détail tout ce qui se rapporte à la concession de la voie ferrée, à la formation et à l'administration de la compagnie, aux servitudes imposées aux propriétés riveraines, etc.

Puis il aborde ces questions, si difficiles souvent, qui se rattachent au transport par chemins de fer. C'est dans cette seconde partie qu'il traite du contrat de transport, soit des voyageurs, soit des marchandises, des tarifs, de leur établissement, de leur application, enfin des obligations imposées aux compagnies dans l'intérêt de divers services publics.

Nous ne pouvons malheureusement ici que signaler quelques-uns des points sur lesquels M. Michelin a donné l'état actuel de la législation et de la jurisprudence : il aura rendu ainsi un véritable service à tous, car il n'est personne aujourd'hui qui ne se trouve en rapport avec les chemins de fer, et un pareil livre est un excellent guide, un conseil autorisé dans les difficultés qui surgissent chaque jour.

L'Hotel de ville de Paris au 4 septembre et pendant le siége. — Réponse à M. le comte Daru et aux commissions d'enquête parlementaire, par M. *Etienne Arago*, ancien maire de Paris. — J. Hetzel et Cie, éditeurs, un vol. in-18.

Voilà encore une importante pièce de ce grand débat que les générations actuelles ne verront pas juger. Le procès du 4 septembre n'a été instruit jusqu'ici que par des procédés au moins... insuffisants, et l'on conçoit que le général Trochu, M. Eugène Pelletan, M. Etienne Arago, ne veuillent pas laisser passer sans protestation les résultats de l'enquête officielle poursuivie par la commission que présidait M. le comte Daru.

Aujourd'hui, c'est l'ancien maire de Paris qui se voit forcé de joindre à cette procédure, réservée pour l'histoire, un vivant plaidoyer débutant au 4 septembre. Le récit de la révolution accomplie en cette journée est animé de tout l'intérêt imprimé à ce qu'il a vu par un acteur même du drame : c'est la première partie du livre. La deuxième partie est l'histoire authentique de l'administration du maire de Paris, et la réfutation du factum de la partie adverse. Enfin, dans une troisième, où M. Etienne Arago se trouve plus personnellement en cause, il s'attache surtout à montrer quels furent les motifs de sa conduite au 31 octobre.

Tel est le cadre : le contenu en échappe nécessairement à l'analyse succincte. Mais nous pouvons au moins signaler la vivacité des couleurs, l'allure franche et animée des scènes et des personnes décrits. Il faut vraiment lire cette histoire de la municipalité parisienne pour se rendre compte des angoisses et des périls qu'ont dû traverser les hommes sur qui a pesé, en de si graves circonstances, l'honneur et la responsabilité du pouvoir.

La santé de l'ouvrier boulanger. Petit livret d'hygiène, par le Dr *A. Corlieu*. — Paris, Delagrave, in-18.

Voilà, avec ses 36 pages, une des plus recommandables publications que nous puissions signaler, à cause de la pensée même qui l'a inspirée. Semblable à ces innombrables petits livres que les Anglais, les Américains, les Allemands répandent à profusion parmi les classes laborieuses, cet opuscule, destiné à la *Société Saint-Honoré*, fondée par les ouvriers boulangers, est un excellent manuel d'hygiène professionnelle que nous proposons comme modèle à toutes les autres corporations. Les chambres syndicales feraient une bonne œuvre en l'imitant et en le dispersant largement dans les groupes ouvriers.

Etudes sur l'histoire de la propriété. Histoire des contrats de location perpétuelle ou a longue durée, par *J. Lefort*. — Paris, E. Thorin, 1875, in-8°.

L'ouvrage que vient de publier M. Lefort n'est autre chose que le mémoire auquel l'Académie des sciences morales décernait, il y a quelques mois, une mention très-honorable, à la suite du concours ouvert, pour l'année 1873, par la section de législation. Une histoire spéciale des contrats de location perpétuelle ou des baux à longue durée manquait à notre littérature juridique ; ce sujet avait bien été entrevu par d'illustres jurisconsultes, mais il n'avait encore été traité d'une façon particulière par aucun historien du droit.

M. Lefort a pris pour point de départ l'époque où se produisit dans le droit romain une forme nouvelle du contrat de louage qui, à la différence des conditions anciennes et ordinaires de ce contrat, d'où résultaient seulement des obligations personnelles, donna naissance à des rapports de droit réel et à un démembrement effectif du droit de propriété. Il en résulta un mode tout particulier d'exploitation du sol, dont l'étude, poursuivie depuis l'époque romaine, à travers le moyen âge et l'ancien droit français, jusqu'au régime établi par le Code civil, jusque dans les législations étrangères contemporaines, constitue une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la propriété. L'auteur, qui est aussi un économiste, n'a pas manqué d'examiner, au point de vue économique, les baux à long terme, se fondant sur le passé, sur l'exemple des législations étrangères et sur l'examen impartial des conditions actuelles de l'Algérie, de la ville de Paris, il conclut à la réalité des avantages présentés par les contrats de longue durée et en recommande l'emploi, que le pouvoir saura entourer des précautions nécessaires pour en prévenir l'abus.

La Démocratie en Europe. Questions religieuses et juridiques ; droit public interne. Par *H.-C. Mailfer*. — Paris, Guillaumin, 1875, in-8°.

M. Mailfer a déjà publié, il y a deux ans, sous le titre de *Recherches historiques du juste et de l'autorité ; philosophie appliquée*, une importante étude dans laquelle il suivait, au travers des siècles, le développement de la civilisation ; il en dégageait la *Démocratie* comme « le fait le plus continu, le plus ancien » et le plus persévérant que l'on connaisse dans l'histoire. » Il lui a semblé que ces études ne pouvaient, à peine de demeurer inachevées, se dispenser d'aborder l'ère moderne, et de rechercher soit dans les faits accomplis, soit dans des déductions logiques, les conséquences futures et probables de la Révolution qui, en France d'abord, et bientôt en Europe, a déplacé le principe d'autorité.

C'est à ce complément de travail que M. Mailfer a consacré le volume important que nous signalons aujourd'hui au public. C'est là une de ces fortes et saines lectures qui reposent un peu l'esprit, dans ces temps troublés, des rapsodies politiques dont nous voyons encombrée la littérature contemporaine.

L'Industrie. Simples récits de l'oncle Paul sur l'origine, l'histoire et la fabrication des principales choses d'un emploi général dans les usages de la vie. Lectures courantes à l'usage de

toutes les écoles, par *J.-Henri Fabre.* — Paris, Ch. Delagrave, 1875, in-18.

Le titre de ce livre en dit autant que la plus longue description. Seulement, il se distingue des nombreux ouvrages du même genre, à l'aide desquels on se propose d'initier de bonne heure l'enfance à des connaissances sérieuses, en ce que l'auteur a su rester élémentaire sans devenir naïf, et exposer des notions parfois un peu ingrate sous une forme toujours intéressante et même attrayante. De nombreuses figures, fort claires, fort judicieusement choisies, enrichissent ces lectures, que nous voudrions voir pénétrer non-seulement dans les écoles, mais dans toutes les familles ; nous préférons encore de pareils livres à beaucoup d'ouvrages où la science dite *vulgarisée* reste trop souvent, quoi qu'on dise, hors de la portée des jeunes intelligences auxquelles elle s'adresse.

Guérison des vignes phylloxérées. Instructions pratiques sur le procédé de la submersion, par *Louis Faucon.* Paris, A. Delahaye, 1874, in-8°.

Jusqu'à présent, M. Faucon paraît être le seul ayant trouvé un procédé certain de défendre les vignes contre leur redoutable ennemi : ce procédé, c'est la submersion temporaire. Seulement, le moyen a ceci de défectueux, qu'on ne peut l'employer partout; il n'en est pas moins précieux, et la notice dont le titre est ci-dessus rendra de grands services à de nombreux viticulteurs.

Ce travail est écrit par un propriétaire de vignes, un simple praticien; il ne faut donc pas s'attendre à y trouver des notions scientifiques, des études entomologiques sur le phylloxera. Quelques pages sont consacrées pourtant à l'histoire de l'insecte, tel que l'a étudié lui-même M. Faucon, non dans son cabinet, mais sur le théâtre même de ses ravages, et nous ne saurions trop engager les viticulteurs, avec lui, à voir par leurs yeux, à observer personnellement. Aujourd'hui, ce ne sont pas les moyens, les instruments qui manquent pour faire aisément de ces observations, de ces constatations qui souvent, lorsqu'il en est temps encore, sont le salut.

Quand les propriétaires de vignes voudront voir par leurs propres yeux, quand ils se résoudront, comme M. Faucon, à agir eux-mêmes, sans attendre le secours de l'autorité ni se reposer sur l'Etat du soin de leur défense, la lutte contre le phylloxera entrera daans une phase nouvelle, et nous ne pouvons croire que l'avantage reste à l'infiniment petit.

La Question sociale et la Société, par *Eugène Puerari.* — Paris, Guillaumin, 1874, in-18.

L'auteur de ce volume s'est simplement proposé de développer, sous une forme pratique, quelques-unes des vérités qui ressortent de l'économie politique; il s'est attaché surtout à les débarrasser de ces formules abstraites, de ces termes spéciaux adoptés par les économistes, mais d'une perception difficile parfois pour le public peu au courant de ces questions.

Le maître que s'applique à prendre pour modèle M. Puerari, c'est Frédéric Bastiat; aussi a-t-il multiplié les exemples, afin de faire, pour ainsi dire, toucher du doigt le but qu'il poursuit; la forme familière de ces exemples ne fait que mettre davantage en lumière leur véritable application aux questions traitées, qui sont : le travail, la propriété, l'échange, la valeur, la richesse, l'épargne, le capital, l'intérêt et la rente, le salaire, la concurrence, la guerre, l'amélioration du sort des ouvriers, la responsabilité et la solidarité, etc. On a là, en somme, un livre inspiré par une excellente pensée, d'une lecture facile, et qui est destiné à faire quelque bien.

Derniers cours au comptant des principales valeurs cotées à Paris aux dates suivantes :

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 18 déc.	JEUDI 23 déc.
100	**France** 3 0/0 perpétuel....	61 50	61 60
100	— 4 1/2 0/0 perpétuel	89 75	89 75
100	— 5 0/0 perpétuel....	99 10	99 40
500	— 6 0/0 (Morgan).....	520 ..	522 50
500	— 5 0/0 (Trenten.) ...	460 ..	465 ..
500	— Bons 5 0/0 liq. dép.	493 75	494 ..
400	**V. Paris** Obl. 3 0/0 1869...	309 75	312 50
400	— — — 1871...	282 ..	282 50
500	— Bons 5 0/0 liquid ..	487 ..	487 ..
250	**Autriche** Obl. doman......	282 ..	283 ..
100	— 5 0/0 Arg. janv.-juil..	69 ..	69 ½
500	**Egypte** 7 0/0 1873.........	374 ..	377 ..
100	**Espagne** 3 0/0 extérieur...	18 ¼	18 1/16
100	— — intérieur....	13 7/8	13 3/8
100	**Etats-Unis** 6 0/0 5/20 1862	103 3/8	103 1/2
100	— 5 0/0 consol ...	104 ..	104 ½
100	**Italie** 5 0/0................	68 15	68 80
100	— 3 0/0................	.. ..	38 ..
100	**Pérou** 6 0/0	70 ..	69 ..
100	— 5 0/0	... ..	56 75
100	**Russie** 5 0/0 1862	99 ½	100 1/8
100	— 5 0/0 1870	102 ½	103 ..
100	**Turquie** 5 0/0 1865.........	45 25	45 ..
500	— Obl. 1865.........	347 50	347 50
500	— — 1869.........	275 ..	278 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 18 déc.	JEUDI 23 déc.
1000	Banque de France	3930 ..	3902 50
1000	Banque de Paris et des Pays-Bas.	1153 75	1147 50
500	Comptoir d'escompte........	552 50	550 ..
500	Crédit foncier..............	855 ..	850 ..
500	— industriel...........	678 75	675 ..
500	— lyonnais.............	732 50	740 ..
500	— mobilier.......... ..	356 25	352 50
500	Dépôts et comptes courants..	575 ..	580 ..
500	Société générale	535 ..	538 75
100	Sous-Compt. des entrepren..	142 ..	130 ..
500	Banque ottomane	693 75	680 ..
500	Crédit foncier d'Autriche	546 25	545 ..
500	— mobiler espagnol.....	672 50	668 75
500	Ch. fer Charentes, actions .	330 ..	335 ..
500	— Est, —.....	510 ..	512 50
500	— Lyon, —.....	875 ..	881 25
500	— Midi, —.....	655 ..	655 ..
500	— Nord, —.....	1090 ..	1095 ..
500	— Orléans, —.....	867 50	871 25
500	— Ouest, —.....	565 ..	557 50
500	— Vendée, —.....	... ..	872 50
500	— Autrichiens, —.....	692 50	693 75
500	— Lombards, —.....	285 ..	290 ..
500	— N.-O. Autriche—.....	340 ..	350 ..
500	— Nord-Esp., —.....	227 50	235 ..

Pair	DÉNOMINATION	VENDREDI 18 déc.	JEUDI 23 déc.
500	Ch. fer Pampelune, actions .	135 ..	133 75
500	— Portugais, —.....	200 ..	197 50
500	— Saragosse, —.....	246 25	243 75
500	Voitures à Paris.............	300 ..	307 50
500	Omnibus de Paris...........	690 ..	690 ..
500	Cie transatlantique.....	205 ..	215 ..
500	Messageries maritimes.......	565 ..	550 ..
500	Canal de Suez...............	457 50	465 ..
500	Docks de Marseille..........	400 ..	395 ..
500	Magasins généraux de Paris.	370 ..	370 ..
250	Gaz parisien................	813 75	835 ..
600	— de Marseille............	585 ..	... ..
500	Cie gle des Eaux............	415 ..	415 ..
500	Allumettes chimiques	582 50	580 ..
500	Obl. Est 3 0/0..............	288 ..	287 ..
500	— Fusion 3 0/0 anc.......	298 ..	299 50
500	— — — nouv......	291 ..	290 25
500	— Midi 3 0/0.............	299 ..	298 .
500	— Nord 3 0/0.............	305 ..	304 75
500	— Orléans 3 0/0..........	303 ..	303 ..
500	— Ouest 3 0/0............	294 75	294 50
500	— Autrich. 3 0/0 anc.....	320 ..	316 50
500	— — 3 0/0 nouv....	309 ..	308 50
500	— Lombards 3 0/0 anc....	251 ..	251 ..
500	— — 3 0/0 nouv...	247 ..	247 ..

L'ÉCONOMISTE FRANCAIS

FORME, CHAQUE ANNÉE, DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES DE 800 A 832 PAGES

CONTENANT CHACUN UNE TABLE DES MATIÈRES

L'année 1874, en deux volumes reliés, sera mise en vente, dans le mois de janvier, au prix de *quarante-cinq francs* ; chaque volume séparément au prix de *vingt-trois francs*.

Le premier volume, qui comprend tout ce qui a paru du 1er janvier au 30 juin 1874, peut être livré, dès à présent, aux personnes qui en feront la demande.

L'Administration de l'Économiste français tient dans ses bureaux, à la disposition de ses abonnés, des reliures mobiles pour la conservation des numéros, aux prix de SIX francs.

COMPAGNIE

DES CHEMINS DE FER DES CHARENTES

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs de bons que le coupon d'intérêt n° 4, échéant le 1er janvier 1875, sera payé à partir dudit jour :

Au siége de la Société, rue de Châteaudun, 42, à Paris ;

Dans les principales gares du réseau ;

A Angoulême, La Rochelle, Bordeaux, et Limoges, aux Caisses de MM. les Trésoriers généraux ;

A Cognac, chez MM. Auriol Roy-Bry et Cie ;

A Toulon, chez MM. Rouquerol et Cie.

LE MONTANT DES COUPONS EST :

Pour les bons nominatifs, de.......... Fr. 7.275
Pour les bons au porteur, de.............. 7.045
(Impôt déduit). (207)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DU

SUD DE L'AUTRICHE ET DE LA HAUTE-ITALIE

MM. les porteurs de toutes les séries d'obligations (la série X exceptée) sont informés que le payement du semestre d'intérêts, échéant le 1er janvier 1875, aura lieu à partir du 2, à raison de 7 fr. 50 c. par obligation.

LES PAYEMENTS AURONT LIEU :

A Paris, chez MM. de Rothschild frères ;
A Lyon, chez MM. P. Galline et Cie et chez MM Ve Morin, Pons et Cie. (65)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

TIRAGES DU 22 DÉCEMBRE 1874.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 ET 4 0/0 (1853)

Le n° 123,896 gagne 100,000 fr., le n° 80,811 gagne 50,000 fr., le n° 38,838 gagne 40,000 fr., le n° 98,583 gagne 30,000 fr., le n° 115,550 gagne 20,000 fr., le n° 9,173 gagne 10,000 fr. Les nos 21,544, 59,657, 155,214, 138,934, 134,208, 128,771, 135,337, 38,948 gagnent chacun 5,000

OBLIGATIONS FONCIÈRES DE 500 FR. 4 0/0 (1863)

NUMÉRO GAGNANT DANS LES 40 SÉRIES : 5022.

Ce numéro gagne 100,000 fr., dans la 2e série ; 30,000 fr., dans la 6e série ; 5,000 fr., dans les 22e, 20e, 11e, 7e, 12e, 17e, 19e, 33e, séries ; et 1,000 fr., dans chacune des 30 autres séries. (206)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 23 décembre 1874 qu'il sera fait aux actionnaires une distribution de 12 fr. 50 c. (12 fr. 12 c. impôt déduit) par action, représentant l'intérêt à 5 0/0 pour l'exercice 1874, sur le capital versé. — Ce dividende sera payé à partir du 2 janvier 1875. (210)

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE

CHEMIN DE FER D'ARZEW A SAIDA

DOMAINE DE L'HABRA ET EXPLOITATION DE L'ALFA

Société anonyme. Capital social : 20,000,000 de francs

OBLIGATIONS ET ACTIONS

Les porteurs d'obligations entièrement libérées et d'actions libérées de 250 francs sont informés que le coupon n° 1 sera payé à partir du 1er janvier 1875, conformément au tableau suivant :

	Montant des coupons	Imp. perçus au profit du Trésor	Net à payer
Par obligation nominative.	7.50	0.22	7.28
Par obligation au porteur.	7.50	0.44	7.06
Par action nominative.....	7.50	0.22	7.28
Par action au porteur....	7.50	0.46	7.04

Paiement des coupons d'obligations aux caisses de :
La Société générale de Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 72 ;
La Société de dépôts et de comptes courants, place de l'Opéra, 2.

Paiement des coupons d'actions : à la caisse de la Compagnie Franco-Algérienne, 52, rue Basse-du-Rempart. (208)

CRÉDIT AGRICOLE

Le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 23 décembre 1874 qu'il sera fait aux actionnaires une distribution de 10 francs (9 fr. 70 c. impôt déduit) par action, représentant l'intérêt à 5 0/0 pour l'exercice 1874 sur le capital versé. — Ce dividende sera payé à partir du 2 janvier 1875. (211)

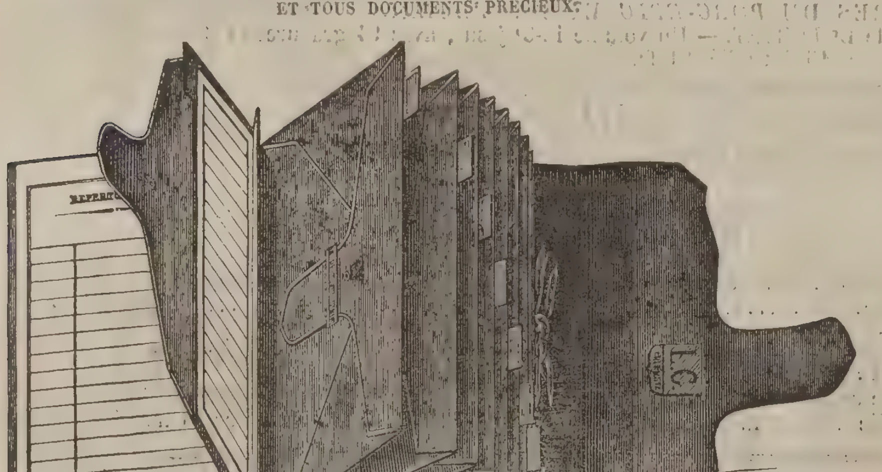
Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

CLASSE-VALEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

Nouveau Portefeuille pour Valeurs, Titres, Reçus, Actes

ET TOUS DOCUMENTS PRÉCIEUX.



Nos 1 et 2.

Figure du Classe-Valeurs à portefeuille en chagrin pouvant contenir 1,20 documents divers et se consultant comme un registre : 36 francs.

Le développement absolument complet des poches en fait autant de portefeuilles au dos desquels on peut enregistrer et annoter le contenu de ces portefeuilles groupés dans une couverture à soufflets, fermant soit à serrure, à patte ou à l'aide de courroies.

Chaque dimension répond à un classement spécial :

Le n° 1, mesurant **29** cent. sur **23**, pour la *correspondance ou tous documents manuscrits, autographes*, etc., etc., 16 et 30 fr.
fermant à serrure.......................... 40 fr.

Le n° 2, mesurant **35** cent. sur **24**, pour *papiers d'affaires, actes; contrats; diplômes, titres*, etc., composé de 10 portefeuilles, couverture à courroies........ 20 —
— de 20 portefeuilles, même façon........... 32 —
— de 10 — dessus en chagrin, 36 francs ; le même à serrure................ 46 —
— — — en peau, dessus maroquin, à courroies, modèle riche..... 60 —

Le n° 3, mesurant **43** cent. sur **30**, pour les *obligations, titres, valeurs diverses*, composé de 12 poches, forte monture, à courroies.................... 40 —
— de 12 poches, avec système breveté pour être tenu ouvert en permanence sur un bureau......... 60 —

CLASSEUR MULTIPLE UNIVERSEL

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

Pour banques, administrations, comptoirs financiers et industriels, à développement très-étendu.

Le n° 4, mesurant **33** × **17**c extérieurement. — *Echéancier*, se développant de **40** à **50** cent. et se tenant ouvert sur un bureau......................... 60 fr.
— pour un développement de **70** à **75** centimètres. 75 —
— pour un développement de **1** mètre........... 100 —

EXPÉDITION SANS FRAIS D'EMBALLAGE, SUR UN MANDAT DE POSTE OU VALEURS SUR PARIS.

Adresser les demandes à la papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte.

A LA MÊME PAPETERIE ON TROUVE : LE COLLECTIONNEUR POUR RECUEIL D'ARTICLES DE JOURNAUX, DE MANUSCRITS OU CORRESPONDANCES, PRIX 6 FR. (183)

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie 20, RUE BERGÈRE

Le Gérant M. DUCROS